DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

TOME V.

(DU 1er JUILLET AU 31 DÉCEMBRE 1845.)

13e Année. — 1re Série quotidienne.

PARIS

Rue de Seine, n. 10.

Liste alphabétique des personnes qui ont concouru à la rédaction du tome V.

MM. BARRAL.	B.	CONSIDERANT.	V. C.	JACOB.	J.	STOURM.	ST.
BAUDET-DULARY.	B. D.	CANTAGREL.	F. C.	LAVERDANT.	D. L.	TOUSSENEL.	A. T.
BUREAU.	A. B.	DALY.	C. D.	LEFÈVRE.	E. L.	VIDAL.	F. V.
BOURDON.	E. B.	DUVAL (JULES).	J. D.	MEUNIER (Victor).	V. M.	WEILL.	A. W.
BLANC (Julien).	J. B.	DOHERTY.	H. D.	PELLARIN (Charles).	C. P.	WYSLOUCH.	WYS.
BRETON.	BRE.	GRIEB.	G.	PERREYMOND.	PERR.	YSABEAU.	A. Y.
COLIN.	A. C.	HENNEQUIN (Victor).	V. H.	ROBERT.	G. R.	COMMUNIQUÉ.	COMM.
						CORRESPONDANT.	CORR.

La rédaction du Journal est soumise à la direction d'un Conseil composé de MM. V. CONSIDERANT, rédacteur en chef; Julien BLANC, E. BOURDON, ALL. BUREAU, F. CANTAGREL, C. DALY, L. FRANCHOT et D. LAVERDANT.

GÉNÉRALITÉS.—I. RELIGION. II. ÉDUCATION. III. POLITIQUE.—MOUVEMENT PHALANSTÉRIEN.—IV. SCIENCE. V. INDUSTRIE. VI. ART.—VARIÉTÉS.

Imprimerie LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 10.

...avec beaucoup de raison, contrairement à une résolution antérieure, qu'ils donneraient des hommes, sans attendre une détermination générale, à tous ceux des entrepreneurs qui acceptent l'augmentation de salaire. Mille hommes environ vont, en conséquence, être rendus aux travaux, et ces mille travailleurs apporteront 1 fr. 50 c. chacun, soit, 1 500 fr. par jour à la masse pour soutenir l'existence de leurs frères et les aider à garder la défensive. Les travaux étant ainsi repris dans un grand nombre d'ateliers, il est certain que ceux de MM. les entrepreneurs qui n'ont pas voulu céder jusqu'ici, se verront amenés à meilleure composition. Il exigera d'eux la continuation des travaux auxquels ils sont engagés, et le bon exemple donné par ceux d'entre eux qui ont prouvé, dès le début, les justes réclamations des ouvriers, portera ses fruits.

La conduite de cette grève fait le plus grand honneur au corps des charpentiers. Chacun d'eux, ce qui est encore trop rare dans la masse ouvrière, ce qui exige une intelligence et une moralité très développées, a compris la solidarité de son intérêt avec l'intérêt collectif, et s'est dévoué avec résolution à suivre, coûte que coûte, la ligne de conduite tracée par l'intérêt général. Pas un acte de violence, pas une fausse manœuvre, pas même une scène bruyante n'ont venus compromettre le succès de la résistance et fournir au Pouvoir sans intelligence, sans initiative et sans cœur, une occasion de déployer la force brutale et de sévir, seule solution que le Pouvoir connaisse encore aux conflits industriels! Enfin, pour donner preuve de haute raison, les charpentiers ont maintenu constamment leur cause dans les conditions qui lui sont propres, et n'ont point permis que son caractère industriel et social prît la moindre couleur politique.

Cette union libre de toutes les volontés, cet accord unanime de tous les membres du corps à avoir raison par la raison, montrent quels progrès ont fait l'intelligence et le sentiment de la dignité humaine dans la classe ouvrière. Les charpentiers viennent de montrer à tous leurs frères de tous les états et tous les pays un exemple de ce que peut aujourd'hui la fermeté calme et l'agitation pacifique; ils ont initié les classes laborieuses en masse à une grande puissance, la Puissance qui résulte du maniement de la raison. C'est l'ère de l'émancipation qui s'annonce pour les travailleurs, car toute classe élevée collectivement à l'exercice de la raison ne peut rester longtemps dans une position servile. La raison ne constitue pas seulement le droit le plus élevé à la liberté, elle en est le moyen le plus puissant et le gage le plus sûr. Honneur donc aux charpentiers, et que dans leurs réclamations et leurs résistances les autres corps d'état sachent rivaliser avec eux de sagesse, de dévouement, de fermeté, d'intelligence et de bonne conduite!

Discussion sociale au Grand-Conseil de Lausanne (1).

Nous continuons aujourd'hui la reproduction de la discussion récente du Grand-Conseil de Lausanne sur la question sociale. Nos lecteurs remarqueront entre autres le discours prononcé par

(1) Voir notre numéro d'hier.

en même temps à la société la mission de former des travailleurs, de leur procurer les moyens de développer leurs facultés physiques, intellectuelles et morales.

» Je sentis, déjà en commission, le besoin de faire des propositions dans ce sens, qui ne sont au fond que ce qui existe actuellement, mais en leur donnant extension. Comme on voit partout le communisme, on y a vu aussi du communisme. On a dit qu'il était impossible de rien faire pour les travailleurs sans réorganiser la société, ce que je suis loin de penser. Je crois, au contraire, qu'on peut le faire sans cela, et qu'il serait très sage et très prudent de prendre quelques mesures.

» Mais, Messieurs, à quoi correspond le communisme? à une exagération de l'individualisme, à une surexcitation de la liberté individuelle, au laissez-faire poussé à l'excès. On a répondu à une exagération par une exagération. Qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, la société n'en accomplira pas moins son développement providentiel; elle marchera pour arriver à une position qui nécessitera l'application des idées émises par M. Druey, mais ce temps est encore bien éloigné. On a dit que c'était le prélude d'une révolution sociale, que si elle était bonne il fallait l'accomplir actuellement; si, au contraire, elle est mauvaise, il ne faut pas la léguer à nos enfants et surtout ne pas la provoquer. C'est peut-être vrai; mais je demanderai si on possède un moyen d'empêcher cette révolution! Je crois, au contraire que, si on ne fait rien, si l'on veut tout laisser à l'individualisme, ce sera un moyen de l'accélérer et de la rendre terrible. Il faut donc faire quelque chose dans les limites du progrès et du possible.

» Le même orateur a dit : vous ne pouvez organiser le travail, sans arriver à un contrôle vexatoire, à des moyens de contrainte, peut-être rétablir les consistoires: oui, s'il était question de communisme ; on a critiqué ici tout ce que le communisme a de plus exagéré ; mais comme il s'agit d'une organisation du travail, qui a pour sanction le salaire, c'est donc l'opposé du communisme.

» Quand on veut voir du communisme, on en trouve partout : nous en avons beaucoup chez nous à ce taux : je citerai les militaires qui vivent ensemble, logent dans les mêmes chambres; n'est-ce pas là du communisme tout cru?

» M. Pellis a distingué les lois qui sont faites pour protéger les individus de celles qui obligent tous les citoyens. Or ces dernières font du communisme : nous sommes ici réunis pour un but commun, et c'est du communisme : Ainsi il y a du communisme partout ou il n'y en a nulle part, et c'est ce qui arrive toutes les fois qu'on se paie de mots.

» La proposition de M. le président du conseil d'Etat qui porte que *tout Vaudois, tout confédéré est tenu au travail*, me paraît trop positive, trop crue, quoiqu'il ne me soit pas possible d'y voir du communisme; je ne pourrais pas l'admettre, et je ne crois pas qu'elle puisse être posée dans la constitution. Mais celle qui concerne l'organisation en vue de procurer de l'ouvrage aux indigents est très réalisable.

Quand on dit qu'il vaux mieux laisser les pauvres se procurer eux-mêmes leur travail, par respect pour la liberté, plutôt que de leur en fournir avec l'obligation de travailler, que le travail imposé dégrade l'homme, cela tient à l'idée que le travail a quelque chose de flétrissant: si un citoyen a gagné sa vie en travaillant même à une occupation donnée par la société, il ne doit rien à personne, et la société n'a fait que son devoir. Toutes ces idées auront leur cours, elles feront leur chemin tranquillement si on n'y oppose pas des barrières qui occasionnent des ruptures, des conflits; elles s'avanceront paisiblement si on aborde la question sans s'effrayer. Aujourd'hui nous devons faire ce qui est dans les possibles afin d'éviter des mouvements violents. Le Pouvoir ne doit rien

au travail, ce n'est pas une obligation [illegible] tous les jours. Dans la constitution le mot tenu est un terme équivalent à celui d'astreint ; puis rapprochez-le d'un travail organisé, comment se fera l'organisation ? Je prie l'auteur de la motion de m'expliquer ces choses.

» M. EYTEL. Je suis parfaitement d'accord avec M. Druey sur le fond de la question et dès l'entrée je me serais rangé à sa proposition, si les termes dans lesquelles elle est conçue, ne m'avaient paru devoir se prêter à des interprétations contraires à la pensée de son auteur.

» Je crains en effet que cette formule : *le travail est sacré* ne soit pas comprise.

» Je crains qu'en étendant le principe dont il s'agit *à nos confédérés*, nous n'allions plus loin que les limites réelles du droit ne nous le permettent.

» Je crains encore que ce principe : *tout Vaudois et tout confédéré est tenu au travail suivant ses forces et sa capacité* paraisse trop absolu.

» Je crains enfin que les communes étant seules appelées à fournir l'assistance, cette assistance soit dans la plupart des cas insuffisante pour remplir le but qu'on se propose.

» Ces explications étant données ici, surtout pour faire comprendre qu'il n'y a pas de divergence dans le fond, mais dans l'accessoire seulement, je prendrai la liberté de vous présenter quelques réflexions sur le principe en lui-même, et sur les motifs qui fondent ma proposition.

» Si, dans les propositions dont il s'agit, vous distinguez nécessairement deux idées ;

» 1° Celle de l'assistance ;

» 2° Celle de l'organisation du travail ;

» Vous reconnaîtrez cependant que toutes deux se rattachent à un grand principe qui les domine, savoir le principe de *la liberté humaine*, principe que vous avez accueilli dans votre charte et qui est le fondement de tout Etat républicain. Elles s'y rattachent par une vérité bien simple, mais qu'on ne saurait trop méditer, à savoir que *l'homme qui a faim n'est pas libre*.

» Mais ces mêmes idées doivent encore être considérées au point de vue de l'égalité. Eh bien! ici notre conscience ne nous dit-elle pas qu'il n'y a pas d'égalité politique entre l'homme qui peut satisfaire tous ses besoins et celui qui souffre des atteintes de la misère ?

» Ces vérités résument, selon moi, toute la question envisagée au point de vue du droit et conduisent à cette conséquence inévitable que l'assistance, pour l'infirme, et le travail pour le valide, sont une dette de la société. Ce droit-là est à la fois naturel et constitutionnel.

» Reconnaître cette dette ce n'est pas proclamer des idées bien nouvelles. Voici ce que disait il y a plus d'un siècle un des plus sages écrivains, Montesquieu :

« Quelques aumônes que l'on fait à un homme nu, dans les rues, ne
» remplissent point les obligations de l'Etat, qui doit à tous les citoyens
» une subsistance assurée, la nourriture, un vêtement convenable et un
» genre de vie qui ne soit point contraire à la santé. » (Espr. des lois,
» Liv. XXIII, ch. 29).

» La même doctrine fut revendiquée plus tard par plusieurs des écrivains du 18e siècle, et acceptée comme un principe organique dans la constitution de la République française.

» Chacun sait comment cette constitution succomba. Chacun sait que peu à peu une nouvelle aristocratie, une aristocratie bourgeoise prit possession des privilèges de l'aristocratie de la noblesse. Mais n'ayant pas, comme elle, des parchemins, elle s'assit sur la fortune, et ainsi prit naissance un état de choses dans lequel la société se divisa en deux

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 1er JUILLET 1845.

Analogies contrastées (1).

VIPÈRE ET COULEUVRE. — GRENOUILLE ET CRAPAUD.

La dualité d'essor est un des caractères de mouvement universel. La puissance d'expansion fait équilibre à celle d'attraction ; le mal est à côté du bien ; il y a le mode harmonique et le mode subversif, comme il y a le socialiste intelligent et le conservateur-borne.

Tous les êtres créés, dans quelque règne de la vie qu'on les prenne, reflètent les passions de l'homme, roi de la terre, qui, lui-même, est miroir de Dieu. Par conséquent, toutes les familles animales et végétales reproduisent le double caractère du mouvement.

Il y a des séries de bêtes et de plantes qui symbolisent presque exclusivement l'essor subversif de l'humanité ; ainsi, les félins et les serpents chez les bêtes, et les plantes parasites dans le règne végétal. Cependant, Dieu n'a pas permis à une seule de ces séries rebelles d'être en scission absolue avec l'homme. La redoutable famille des félins se rallie à l'homme par le chat domestique ; celle des serpents par la couleuvre à collier ; les plantes véuéneuses ont presque toutes un emploi utile en pharmacie.

On rencontre bien aussi par-ci, par-là, et de temps à autre, quelque famille honnête exclusivement symbolique d'harmonie ; mais, il est inutile de le dissimuler, les images de subversion l'emportent affreusement par le nombre sur celles d'harmonie et de félicité dans la création actuelle : le mal y est la règle générale, le bien l'exception. Quel tableau désolant nous offre aujourd'hui l'étude de la nature! toujours et partout des emblèmes d'oppression, d'iniquité triomphante et de parasitisme! Le chien, le cheval, l'âne, le bœuf, le porc sont presque seuls pour tenir tête à ces innombrables tribus d'animaux sauvages ennemies de l'homme et de ses cultures! Heureusement qu'on sait à quoi s'en tenir sur la durée de ce règne de subversion, qui n'en a pas, à l'heure qu'il est pour trois siècles.

Une des ignominies de notre planète, c'est son mobilier entomologique actuel, sa collection d'insectes, où sur cent mille espèces peut-être, on n'en trouve pas dix qui soient utiles à l'homme. Çà et là théorie de la compression des essors d'amour, voilà notre honte éternelle. Les autres cardinales sont sans pitié pour la Terre dans leurs plaisanteries à ce sujet et trouvent un plaisir cruel à soulever la question de l'araignée et du scorpion pour humilier leur sœur. Mais l'institution terrienne qui les amuse le plus, le texte éternel des gloses de là-haut, c'est l'Académie des sciences morales et politiques et la distribution des prix de vertu-Montyon. La Terre donnerait en ce moment dix mille ans de sa vie pour pouvoir faire peau neuve du jour au lendemain et changer ses scorpions et ses moralistes pour autre chose.

L'analogie qui est la science des rapports des bêtes et des plantes avec l'homme, obéit aux lois de la série qui distribue les harmonies dans tous les règnes.

Une des lois les plus saisissantes de la série, c'est l'accord de contraste. Voulez-vous vous assurer de l'exactitude d'une analogie, cherchez-lui premièrement ses accords de contraste. Ces accords trouvés vous donneront à leur tour la série complète des analogies de la famille. Exemple:

Vous êtes au milieu d'une société de gens de lettres ; une dame curieuse vous prie de lui apprendre l'analogie du chardon. Vous êtes pris à l'improviste, mais vous avez de l'intelligence et vous avez lu Fourier ; vous considérez que le chardon est *la pâture des ânes* ; vous répondez hardiment : le chardon est l'emblème du journal civilisé... car il ne peut pas y avoir de doute sur la chose. Cette réponse, si facile, vous a concilié immédiatement les suffrages de l'honorable assemblée. Encouragé par le murmure flatteur qui a accueilli vos prémisses, vous poursuivez l'analyse du végétal; vous découvrez dans la tige hérissée de piquants venimeux, aussi bien que les feuilles, l'emblème de l'aménité de la polémique littéraire et parlementaire. Mais vous portez le dernier degré de la conviction dans tous les esprits de l'auditoire, quand vous en arrivez à la description de la graine, de la graine qui ne peut servir à rien, et qui a des ailes comme la renommée, et qui vole avec la rapidité du vent pour empoisonner les plus lointains pays, en dépit de la censure et de la douane.

Creusez toujours, pénétrez au fond de la question. Vous savez déjà que le chardon est l'emblème générique du journal civilisé; mais il y a de bons et de mauvais journaux : il doit donc y avoir de bons et de mauvais chardons. — Certainement. — Mais qui nous apprendra à les distinguer ?—Eh ! mon Dieu ! l'observation la plus simple, l'étude de leurs habitudes, de leurs odeurs, de leurs vices secrets. Coupez cette tige d'artichaut, plante indigeste et gourmande qui ne peut vivre qu'en plein fumier. Voyez cette matière noirâtre, sanguinolente et fétide qui découle de la plaie ; elle vous a souillé la main et la tache demeure, tenace comme de l'encre. C'est qu'il y a un vice de corruption là-dessous. *Cœur d'artichaut*, *cœur banal*, dit le peuple ; et, en effet, l'artichaut symbolise la feuille mercantile, qui vit de l'anarchie commerciale, fumier de la civilisation, la feuille prostituée, viciée de gangrène morale, qui a des convictions et des réclames pour tous ceux qui la soldent. Les civilisés font grand cas de l'artichaut. Voici dans le cardon, l'analogie contraire, une plante modeste, honnête, candide, qui n'est pas imbue de sucs fétides comme l'autre, qui ne vend pas son âme comme l'autre, et qui fournit à l'homme un aliment délicat et léger dans les nervures de ses feuilles, emblèmes du travail utile comme celui de l'écrivain socialiste, du journaliste consciencieux, voué à la défense de la cause de l'humanité. Marchons toujours, et nous allons trouver à la suite les unes des autres toutes les analogies de la série du journal, Revue de l'architecture, journal des beaux-arts (*acanthe*), journal de l'industrie et des machines (cardère, chardon bénitier), etc., etc.

Le chien, emblème du sergent de ville, et le loup, emblème du bandit, sont des analogies contrastées ; idem, le cheval, emblème du gentilhomme, et l'âne, emblème du paysan ; idem, la guêpe et l'abeille, l'amandier et le pêcher. J'ai découvert l'autre soir l'emblème du Tartuffe moral et politique (nénuphar), en cherchant le contraste du lis blanc, symbole de la vérité. Les natures droites et sincères ont une horreur instinctive du faux, je détestais le nénuphar avant de le connaître.

J'ai pris ici pour mieux me faire comprendre trois analogies contrastées que j'ai choisies exprès dans des familles dont tout le monde connaît les habitudes et les goûts.

LA VIPÈRE.

Tous les reptiles sont ovipares, à commencer par le crocodile dont l'œuf qui doit produire un animal de trente pieds de long, n'est guère plus gros qu'un œuf d'oie.

Mais il y a une exception pour la vipère. Ses petits naissent vivants, d'où lui est venu le nom qu'elle porte (*vivipara*). Les anciens ont donné une explication assez ingénieuse de cette exception à la règle générale. Ils ont écrit que les petits de la vipère débutaient dans la vie par un matricide et qu'ils perçaient le sein de leur mère en naissant. D'où l'usage où l'on était à Rome de donner une vipère pour compagne au parricide, dans le sac où on le cousait pour le jeter à la mer. Les anciens avaient forgé d'ailleurs toute une histoire d'Atrides sur les mœurs de l'odieux reptile. La mère commençait par étouffer le père dans la violence de ses embrassements amoureux, et les fils se chargeaient de la vengeance du père. Vous lirez ceci dans Hérodote (*père de l'histoire*), qui explique ces divers phénomènes par une *sage prévoyance* de l'auteur de toutes choses lequel aurait ainsi apporté une entrave naturelle à la multiplication d'une espèce dangereuse.

La vipère est l'emblème de la calomnie et de la perfidie. C'est un emblème si saisissant qu'il a frappé les poètes dès le temps de l'antiquité la plus reculée. Le regard de la vipère, louche et faux, est le miroir de son âme ; elle porte la livrée brune, couleur d'hypocrisie. Le dessus de son corps est sillonné, dans toute sa longueur, d'une raie noire en zigzag, par allusion aux habitudes tortueuses du calomniateur. Elle change de peau tous les ans, comme les Rodins, les Tartuffes, qui changent de ton et d'allure pour mieux tromper leurs dupes. La vipère est hideuse à voir ; sa voix imite, à s'y méprendre, le sifflement des clefs forées de la cabale. Elle est commune en France.

La morsure de la vipère donne quelquefois la mort à l'homme, et quand elle ne le tue pas, elle détruit sa constitution. Cette morsure produit l'abattement, la stupeur, l'enflure et la gangrène. C'est aussi l'effet que produit la calomnie sur le moral; elle tue l'homme faible, mais l'homme fort la méprise comme il méprise la vipère qu'il écrase du ta-

(1) Le mot *contraste* est employé ici dans le sens d'antagonisme, *contraire, opposé*. Fourier applique avec raison l'expression d'accord de contraste à un contraste harmonique. La pauvreté de la langue nous a forcé de prendre cette expression en sens subversif, discordant.

vail aux pauvres et de l'organiser de manière à ce que le produit soit en même temps un gain pour eux et un revenu pour la société.

» Dans les pays qui nous environnent, de tels établissements ont déjà prouvé qu'on pouvait obtenir d'immenses résultats. En France, nous trouvons entre autres Petit-Bourg, Mettray, Saint-Firmin, Montbellet, Saint-Antoine, Mansigné et Ostwald, qui sont de frappants exemples des immenses ressources qu'offre le principe d'association.

(L'orateur donne des développements sur la fondation et les résultats de la colonie d'Ostwald, près de Strasbourg.)

« Il n'y a pas, dit-il, jusqu'aux gouvernements monarchiques, comme celui de Prusse, et même absolus, qui n'aient sérieusement mis la main à l'œuvre.

» Je ne suis pas partisan des ateliers nationaux pris isolément, parce qu'ils fournissent des produits industriels et ainsi peuvent faire une concurrence fâcheuse à l'industrie privée ; mais combinés avec la colonie agricole, leur utilité peut être très grande et ils sont sans danger, car on pourra en appliquer les produits aux besoins de ces colonies et des établissements cantonaux et communaux.

» Nous ne pouvons guère différer plus longtemps d'aborder franchement ces idées, qui préoccupent dès longtemps et la presse et les populations. Et rappelons-nous que les aumônes et l'assistance, sans organisation, ne font que favoriser le paupérisme, qui a pris chez nous des proportions si effrayantes, et il ne peut qu'augmenter encore, car il est héréditaire, et le père assisté ou mendiant enseigne à ses enfants à recevoir l'assistance et l'aumône.

» L'Etat ne peut rester inactif en face de semblables maux, lorsque surtout la nature et le droit se réunissent pour lui imposer des devoirs. Je reprends donc la proposition que j'ai eu l'honneur de déposer hier sur le bureau.

La Chambre des députés a adopté aujourd'hui, à la majorité de 231 voix contre 4, le projet de loi relatif à la cathédrale de Paris. Elle a ensuite commencé la discussion du projet de loi relatif au chemin de fer de Paris à Strasbourg et de Tours à Nantes.

Réforme postale. — Nouvelle proposition Saint-Priest.

Nous avons déjà donné le texte de la nouvelle proposition dont M. de Saint-Priest a l'intention de saisir la Chambre, relativement à quelques essais de réforme dans notre système postal (1).

M. de Saint-Priest compte proposer trois amendements au budget des recettes, article Postes. Le premier consisterait à réduire à la taxe unique de 40 centimes toutes les lettres simples taxées aujourd'hui de 40 cent. à 1 fr. 10 cent.

Les calculs qui suivent donneront une idée du résultat probable de l'admission par la chambre de ce premier amendement, qui serait, comme nous l'avons dit, un essai préalable destiné à fixer l'opinion sur l'augmentation qu'on doit attendre dans le nombre des lettres, par suite

(1) Voyez notre numéro du 24 juin.

Il y aurait donc un excédant de 1 593 045 fr.

1 600 000 fr. de recettes d'excédant résultant d'une diminution dans la taxe d'une partie des lettres, cela doit lever bien des scrupules, triompher de bien des hésitations. Avec des députés dont la nostalgie n'aurait pas troublé la raison, l'adoption de l'amendement ne serait pas douteuse.

On a distribué aujourd'hui aux députés le rapport de M. Dessauret sur la proposition de M. Demesmay, tendant à réduire l'impôt sur le sel. La commission a modifié la proposition du député du Doubs ; la voici amendée :

« Art. 1er. A dater du 1er janvier 1847, la taxe des sels est réduite de 3 décimes à 1 décime par kilogramme.

» Art. 2. Toutes franchises ou modération de droit autorisées avec ou sans condition par les lois antérieures, en faveur des exploitations agricoles ou des manufactures, sont supprimées.

» Art. 3. Sont maintenues les dispositions antérieures à la présente loi, autorisant l'enlèvement, le transport et l'emploi en franchise ou avec modération de droit du sel de toute origine à destination de la salaison, soit en mer, soit à terre, des poissons de toute nature.

» Art. 4. Une loi spéciale règlera le remboursement à faire, à partir dudit jour 1er janvier 1847, sous forme de drawback, à l'exportation, de la taxe perçue pour le sel entré dans la composition des soudes artificielles, savons, verreries et autres produits à base de sel des manufactures françaises, ainsi que les droits d'entrée à percevoir sur les soudes et autres produits industriels à base de sel de provenance étrangère qui seraient importés en France, à partir de la même date du 1er janvier 1847.

» Art. 5. Sont et demeurent abrogées toutes dispositions contraires à celles de la présente loi. »

Ce soir, le *Messager* annonce que M. le ministre de la marine a enjoint aux officiers de son département qui se trouvent à Paris de rejoindre les ports auxquels ils sont attachés.

Il règne en Irlande une agitation excessive. Les partis sont tellement surexcités qu'on redoute une collision ; tous les efforts de M. Steel, le grand pacificateur, sont impuissants à comprimer les colères du peuple. Dernièrement, un protestant, M. Bell, a été atteint d'un coup de feu, et ses co-religionnaires ont accusé une main catholique de l'avoir tiré. Les représailles ne se sont pas fait attendre ; les lettres de Dublin annoncent que les protestants à leur tour ont incendié une chapelle catholique dans le comté de Cavan : aussi l'irritation entre les partis est-elle plus vive que jamais.

La scission entre le nord et le sud de l'Allemagne devient de plus en plus imminente. Tandis que le roi de Prusse refuse aux industriels de hausser les tarifs du Zollverein, excepté pour le fil étranger, la chambre des députés de Wurtemberg menace la Prusse de se détacher du Zollverein. Le Wurtemberg se mettrait sous la protection d'une puissance du sud

(1) Voir le Rapport de M. Chégaray.

au portail quelques-unes de ses anciennes marches.

M. DUPIN. Notre-Dame est moins la cathédrale de Paris que l'église métropolitaine de la France, et à ce titre elle doit être entretenue par le gouvernement.

M. LUNEAU. Si l'on en croit les bruits qui circulent, il s'agirait de commencer les réparations sur tous les points, de manière à rendre l'église impropre au culte. Une ordonnance serait alors rendue, et le Panthéon, qu'une loi de 1791 a affecté à la sépulture des grands hommes, serait alors rendu au culte, provisoirement d'abord ; puis, la réparation durant trois ou quatre ans, le Panthéon serait définitivement converti en église.

M. MARTIN (du Nord), ministre des cultes. J'ignore complètement si les travaux à exécuter à la cathédrale empêcheront l'exercice du culte ; il n'y a donc pas à s'occuper maintenant des bruits que l'honorable préopinant a recueillis.

M. LUNEAU insiste au milieu du bruit.

La chambre passe à la discussion des articles.

« Art. 1er. Il est ouvert au garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, un crédit de 2 millions 650 000 francs, spécialement affecté aux travaux de restauration de la cathédrale de Paris, et à la construction d'une sacristie y attenante, destinée au service de cette église.

M. ALLIER propose de modifier ainsi cet article :

« Il est ouvert au garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes, un crédit de 2 650 000 fr. spécialement affecté aux travaux de consolidation et de conservation de la cathédrale de Paris, au rétablissement dans son état primitif de la porte principale et à la construction d'une sacristie, etc.

M. MARTIN (du Nord). Nous avons rejeté les plans de restauration de la cathédrale dans lesquels on nous proposait de nouveaux travaux d'ornementation ; nous avons cependant fait une exception à cette règle. Tout le monde sait que le portail de Notre-Dame a été défiguré sous un prétexte futile au dernier siècle par l'architecte Soufflot, il s'agit aujourd'hui de rétablir le portail dans l'état où il était et d'y replacer vingt-huit statues de rois qui s'y trouvaient. Ce sont ces vingt-huit statues dont l'honorable M. Allier ne veut pas, ou du moins il voudrait qu'on exécutât toutes les autres restaurations avant celle-là ; ce mode de procéder serait très difficile ; après avoir exécuté tous les travaux il faudrait établir de nouveaux échafaudages au détriment des travaux qui auraient été exécutés. On prétend qu'il est difficile de faire des statues nouvelles dans le style de celles qui ont été brisées en 1793 ; cela serait vrai si les cathédrales de Reims et de Chartres ne contenaient pas des statues qui pourront servir de modèles à des artistes intelligents. Le gouvernement s'oppose donc à l'amendement de M. Allier qui ne lui semble pas motivé.

M. F. DE LASTEYRIE appuie l'amendement. Les rois qui étaient dans les niches du portail de Notre-Dame étaient des rois de fantaisie (on rit) ; il est impossible de les reproduire aujourd'hui ; l'art d'ailleurs a changé ; nos artistes seront donc réduits à faire des œuvres modernes ou à se contenter de mauvais pastiches du Moyen-âge.

L'orateur demande aussi l'ajournement de la construction d'une sacristie, construction qui ne lui paraît pas urgente, et qui sera nécessairement subordonnée à celle d'un archevêché dont l'emplacement n'est pas encore choisi.

M. LÉON DE MALEVILLE. Il n'y a qu'un sentiment sur l'urgence des travaux de reconstruction ; les travaux de décoration sont aussi impérieusement réclamés par suite des premiers travaux, et les statues dont on blâme l'érection sont nécessaires à remplir les vides qui seront laissés ; que ce fussent des rois de France ou des rois de Juda, la question a été soulevée pendant que les statues étaient encore debout ; il est naturel qu'elle existe encore, mais peu importe ; quelques-unes de ces statues mutilées ont été retrouvées servant de bornes ; il en existe de semblables à Chartres, et il sera facile de faire quelque chose de complètement analogue à ce qui existait.

---

lon. La vipère est une ennemie redoutable du chien de chasse, emblème de l'amitié et de la fidélité, mais son venin est sans effet sur le hérisson, emblème du goujat littéraire ; le hérisson mange la vipère... le goujat littéraire qui vit de la calomnie ne peut pas la redouter.

Le spécifique contre la morsure de la vipère est l'alcali volatil ou ammoniaque liquide, emblème du courage moral et du stimulant énergique de la bonne conscience.

Les amours des vipères offrent d'affreuses scènes de combats, de sifflements et de carnage. Si leur propre venin avait prise sur elles, les trois quarts de l'espèce périraient dans ces luttes. Les vipères ne sont jamais plus redoutables qu'à l'époque de ces amours, c'est-à-dire aux premiers beaux soleils du printemps. C'est comme chez les civilisés où les poursuites d'amour et les demandes en mariage sont l'occasion des cancans les plus pernicieux ; il suffit d'une nouvelle de mariage, dans une petite ville civilisée, pour délier d'un seul coup toutes les langues de la calomnie.

Il n'y a pas que les païens qui aient écrit des contes sur les relations amoureuses des vipères. Le grand saint Basile, un socialiste de la bonne école, a basé une théorie tout entière de l'adultère sur le fait des conversations criminelles qu'il aurait surprises entre *lamproies et vipères*. Il raconte que la vipère se rend sur les bords de la mer ou du fleuve par une belle matinée d'été, et qu'elle donne un petit coup de sifflet particulier pour avertir le poisson de sa présence. Le poisson apparaît aussitôt à la surface des ondes ; mais avant de déférer aux vœux galants du reptile, il exige préalablement que celui-ci dépose son venin sur la plage. La vipère s'exécute et reprend son poison aussitôt que l'entrevue est terminée.

Or, saint Basile prend texte de ces relations étranges pour tonner contre les adultères dont il compare les amours aux amours des vipères pour les lamproies. Il profite aussi de l'occasion pour engager les maris à suivre au moins l'exemple de galanterie des vipères, c'est-à-dire à déposer leur venin à la porte du mariage et à traiter leurs moitiés avec quelques égards. Mais que de son côté, ajoute-t-il, la femme supporte [illegible] toutes les brutalités du mari... *Percussor est? at vir; ebriosus? at vir; asper et implacidus? at membrum jam tuum...* [illegible], hélas ! que Rome ne veuille [illegible] comprendre ce latin. [illegible] irrévérencieuse ritournelle : *allez donc, mon cher Basi...*

[illegible] de mœurs et d'allures entre la vipère et la couleuvre à collier. [illegible] est un joli reptile, vif, innocent, [illegible] et susceptible d'[illegible]. La couleuvre supplée volontiers le chat domestique dans l'office de destructeur des rongeurs [illegible], mulots, rats et souris, elle fait de plus que le chat une guerre acharnée aux crapauds et aux grenouilles qui infectent l'habitation de l'homme et qui troublent son repos. La peau de la couleuvre, c'est-à-dire la dépouille qu'elle quitte tous les ans, appliquée en guise d'emplâtre sur les piqûres d'épine, calme la douleur presque instantanément et fait sortir, comme par magie, le corps étranger de la chair. L'ancienne thérapeutique faisait grand usage et grand cas de la thériaque, espèce de poudre officinale qui se composait principalement de chair de vipère et de couleuvre séchée et triturée et infusée dans du vin. La couleuvre à collier, à raison de ses diverses propriétés pharmaceutiques, est l'emblème de la médecine hygiénique, qui n'a rien de bien agréable à l'odorat ni au tact, mais qui ne fait peur qu'aux enfants. L'antiquité, du reste, avait deviné cet emblème, en consacrant la couleuvre au dieu d'Epidaure, Esculape.

LA GRENOUILLE.

La grenouille est un emblème d'un amour libre, mais d'amour libre *en civilisation*, gardons-nous de confondre. La liberté d'amour qui est germe de félicité et d'ordre en harmonie, ne peut engendrer que désordres et scandales dans les sociétés subversives, comme celle où nous avons le malheur de vivre.

La grenouille verte, celle dont on mange les cuisses à la poulette, est l'emblème de la bayadère civilisée. Son principal mérite, comme celui de la bayadère, réside dans ses membres inférieurs.

La bayadère a place dans le cœur pour une infinité d'affections à la fois ; la grenouille scandalise aussi les savants et les moralistes par sa trop grande facilité de mœurs. Par allusion à cette charité amoureuse qui me scandalise peu, la grenouille se revêt de la robe verte, *livrée de la papillonne.*

Les amours de la bayadère font beaucoup de bruit dans le monde ; celles de la grenouille ne sont pas silencieuses.

On accuse la bayadère de mordre à l'appât du luxe. Par analogie, la grenouille mord à l'appât de l'écarlate.

La bayadère habite les coulisses de l'Opéra et une foule d'autres séjours non moins excommuniés par la morale. Par analogie, la grenouille aime le séjour des eaux peu limpides et stagnantes.

La bayadère est le plus communément une fille de portier, qui a vécu jusqu'à l'adolescence d'une existence essentiellement frugale et d'une nourriture herbacée, et qui doit attendre pour se donner du bon temps, le développement parfait de sa beauté et de ses charmes. Par analogie, la grenouille qui vit de chair à l'état de développement parfait, a dû passer d'abord par la phase [illegible] et herbivore du têtard à longue queue.

Enfin la bayadère est la proie de la calomnie et succombe sous les sifflets et sous les traits envenimés de l'Envie, qui la tue en *paralysant ses moyens.* Ainsi la grenouille est la proie de la vipère qui la fascine de son regard et la réduit à l'immobilité. Ces deux espèces sont douées d'une excessive sensibilité nerveuse qui leur fait beaucoup de mal.

Il existe une charmante petite variété de grenouille verte qui perche sur les arbres et qu'on emploie en guise de baromètre, à raison de cette même sensibilité exquise. Elle monte à la surface du liquide quand le beau temps va venir, elle redescend au fond du vase quand menace la pluie. Tout le monde comprend à première vue la signification de ce phénomène. Cela veut dire que l'échelle de la liberté amoureuse est l'échelle... du progrès de l'humanité. L'humanité est condamnée à gémir dans la tristesse aussi longtemps que l'amour pourra s'acheter et se vendre, ou pour traduire cette pensée en style de vaudeville : *La liberté d'amour Nous promet un beau jour.*

LE CRAPAUD.

Le crapaud est l'emblème du mendiant. Il se traîne comme lui sur les grandes routes et implore d'une voix plaintive la pitié des passants. Comme le mendiant, il aime à étaler ses plaies et ses pustules. Il habite comme celui-ci les taudis infects et fétides privés de lumière et d'air ; il mange si peu, comme celui-ci, qu'on ne sait pas même s'il mange. Il y a le mendiant qui supplie d'une voix lamentable, de même qu'il y a le mendiant qui demande l'aumône au bout de l'escopette. Par analogie, le ton du crapaud s'accentue suivant la manière de procéder des mendiants du pays qu'il habite. Le crapaud d'Algérie et celui d'Espagne ont la voix rude et forte, celui d'Irlande est presque muet.

Le vrai mendiant, le mendiant de race, est le gitano, le bohémien. Le bohémien fait profession de voler des enfants et en porte toujours une multitude sur ses épaules. Il y a un crapaud qui porte ses petits sur son dos.

Quand un ouragan violent passe sur une contrée civilisée, qu'il inonde les prairies, dévaste les moissons et ravine les coteaux, il sème sur ses pas la ruine et la mendicité ; des milliers de malheureux privés de tout asile errent sur les grands chemins. Ainsi voit-on après certains orages des pluies de crapauds inonder le sol, les maisons et les grands chemins.

Le crapaud est l'antipathique du rat. Je traiterai à fond un jour cette immense question de la *sympathie* et de l'*antipathie*. Un bâtiment de l'Etat que des rats infestaient fut purgé en un mois de cette vermine par la simple introduction à fond de cale de quatre énormes crapauds des Antilles. Cela signifie que la destruction des parasites qui vivent aux dépens de la richesse de l'homme ne peut s'opérer que par l'abolition de la mendicité et la conversion de l'armée inutile des mendiants en armée industrielle.

Je suis fâché d'avoir lu dans le livre le mieux fait peut-être de tous les livres de l'école sociétaire, dans l'excellent ouvrage d'Hippolyte Renaud, une fausse indication d'analogie à propos de la grenouille. L'auteur de *Solidarité* a été évidemment induit en erreur par la ressemblance des formes, quand il a fait de cette espèce gambadeuse un emblème de mendicité. Voici un argument sans réplique qui tranche la question et ne permet pas le doute. La taupe, emblème de luxure effrénée, bondit avec rage sur la grenouille et la dévore ; elle se laisse mourir de faim en compagnie du crapaud.

Le tabac est un poison terrible pour le crapaud et pour la grenouille. Cela devait être : le tabac est le repoussoir du baiser et de la charité ; il émousse les sens et engourdit le cœur.

A. TOUSSENEL.

[illegible] le retrait de l'ordre du jour des projets de loi relatifs aux chemins de fer de Nantes, Strasbourg, Dieppe, Fécamp et Aix, et au comptoir d'Alger.

M. DUMON, ministre des travaux publics, insiste pour que la discussion de ces projets ait lieu; il y a des questions de tracé fort importantes à décider avant que les travaux puissent être poussés, et le gouvernement a besoin que la chambre ait choisi le tracé, et, pour le chemin de Strasbourg entre autres prononcé entre le tracé qui tend à placer la gare à Popincourt, et celui qui tend à la placer à la Villette.

MM. LARABIT et GILLON sont encore entendus. Les propositions de M. Beaumont (de la Somme) sont rejetées et l'ordre du jour maintenu.

M. GLAIS-BIZOIN demande que l'on ajoute à l'ordre du jour la proposition de M. Demesmay sur le sel, proposition qui intéresse l'agriculture et les classes pauvres et qui pourrait être applicable dès 1847.

M. DE LAROCHEJAQUELEIN. Il s'agit d'une question qui intéresse 25 millions de pauvres habitants; il s'agit d'une consolation à leur donner; nous ne pouvons mettre notre intérêt personnel en balance.

M. GUYET DESFONTAINES combat cette proposition. Il est évident que la loi ne serait pas discutée par la chambre des pairs.

M. DE LAROCHEJAQUELEIN. Que savez-vous si les autres lois que vous adoptez le seront davantage? Dans tous les cas nous devons dégager notre responsabilité.

La chambre décide que le projet de loi ne sera pas mis à l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif aux chemins de fer de Tours à Nantes et de Paris à Strasbourg.

Art. 1er. (Chemin de Tours à Nantes.) Le ministre des travaux publics est autorisé à procéder par voie de publicité et concurrence, conformément aux clauses et conditions du cahier des charges annexé à la présente loi à l'adjudication du chemin de fer de Nantes.

Divers articles du cahier des charges sont adoptés sans discussion.

Sur l'art. 41 la commission propose un amendement pour demander que la compagnie du chemin de fer de Tours à Nantes puisse *continuer* de faire circuler ses voitures, wagons et machines, sur le chemin de fer d'Orléans à Paris en acquittant aux concessionnaires de ce chemin le droit de péage réduit de 25 p. 0|0 et aux conditions prescrites par le paragraphe 4 et 5 dudit article. Ce paragraphe a été inséré dans le cahier des charges du chemin de Bordeaux.

M. LEGRAND (de la Manche) commissaire du roi, combat cet amendement et prie la chambre de laisser cette question indécise.

M. DUTIER défend l'amendement qui lui semble une justice et avoir l'avantage de trancher une difficulté qui peut donner lieu à beaucoup d'embarras.

M. DUMON, ministre des travaux publics, combat aussi l'amendement. Le cahier des charges de la compagnie d'Orléans n'impose à cette compagnie la nécessité de subir une réduction de péage que pour les chemins immédiatement contigus; quant aux autres chemins, le droit peut être contesté, il y aura procès entre les deux compagnies; il prie donc la chambre de ne pas prononcer sur la question un jugement qui nuirait à la compagnie d'Orléans sans profiter à celle de Tours.

M. LANJUINAIS insiste pour que la question soit jugée et que la compagnie de Nantes ne soit pas mise dans une situation inférieure à celle qu'on a faite à la compagnie de Bordeaux, et que les produits du premier de ces ports ne soient pas moins bien traités que ceux du second.

M. LEGRAND (de la Manche), commissaire du roi. La remise qu'il s'agit d'accorder ne profitera qu'à la compagnie et non aux voyageurs.

M. LANJUINAIS. Croyez que la compagnie de Bordeaux, qui fera concurrence à celle de Nantes, fera profiter les voyageurs et les marchandises de la remise qui lui sera faite. Quant à l'argument présenté par M. le ministre des travaux publics, que le chemin de Tours n'est pas contigu à celui d'Orléans, ne nous disait-on pas l'année dernière que peu importait qui possèderait le tronc commun d'Orléans à Tours?

M. MURET DE BORT. La commission entend-elle que la compagnie de Tours aura le droit de prendre des voyageurs dans les wagons qu'elle fera passer sur le chemin d'Orléans à Paris.

MM. GILLON, rapporteur, et **DUTIER**. Non.

M. DUMON. La chambre ne peut aujourd'hui interpréter le cahier des charges de la compagnie d'Orléans, si vous adoptez l'amendement de la commission; la compagnie d'Orléans fera un procès, elle le gagnera, et la compagnie de Tours viendra vous réclamer une indemnité, que vous ne pourrez refuser. J'insiste donc pour le rejet de l'amendement.

L'amendement est mis aux voix et rejeté. Le reste du cahier des charges est adopté, ainsi que l'article 1er de la loi.

Art. 2. — « Le ministre des travaux publics est autorisé à l'adjudication du chemin de fer de Paris à Strasbourg, avec embranchement sur Reims d'une part, et sur Metz et les frontières de Prusse, vers Sarbruck, d'autre part.

MM. RICHOND DES BRUS et COMBAREL DE LEYVAL proposent de terminer l'article à ces mots : sur *Metz*.

MM. DESTIER, HALLEZ-CLAPARÈDE et CHAIX-D'EST-ANGE proposent de prolonger l'embranchement sur Reims, par Rhetel, Mézières et Sedan, jusqu'à la frontière de Belgique.

M. RICHOND DES BRUS développe son amendement. Le chemin de Metz à la frontière ne peut avoir qu'une circulation restreinte: les marchandises du Havre, pour pénétrer en Allemagne, prendront de préférence le chemin d'Anvers et de Rotterdam, et nos relations sur ce point avec l'Allemagne sont de peu d'importance; les houilles préféreront le canal de la Marne au Rhin: le chemin ne profitera qu'à quelques usines de la Moselle. L'orateur voudrait donc qu'on exonérât la compagnie adjudicataire de l'obligation d'exécuter ce chemin, et que, par compensation, la durée de la concession du chemin de fer fût réduite de 45 à 35 ans.

M. DUMON. Le chemin de Sarrebruck est un chemin international; il lie la France par Manheim à toute l'Allemagne; il servira puissamment les usines de la Moselle et des départements voisins, où l'industrie métallurgique est très développée; car, outre les houilles françaises, il permettra d'importer une grande quantité de houilles étrangères pour l'entrée desquelles nous nous sommes entendus avec la Prusse. Les ingénieurs bavarois et français se sont entendus pour faire converger les chemins: la concurrence avec les canaux n'est pas sérieuse.

On nous demande pourquoi employer 26 millions à la construction d'un chemin que l'an dernier la chambre a refusé de concéder, sans subvention, à une compagnie, et pourquoi le gouvernement fait remise au département de la Moselle de la somme de [illegible] millions qu'elle offrait. La commission a déjà répondu à ces objections. La compagnie qui voulait faire le chemin l'année dernière exigeait une de ces concessions de longue durée qui ne sont pas sans inconvénient; et, d'ailleurs, le chemin de Sarrebruck ne pouvait être détaché de celui de Metz.

M. DE COMBAREL DE LEYVAL présente encore quelques considérations en faveur de l'amendement, qui est rejeté.

M. LACROSSE dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif aux chemins de fer de l'Ouest.

M. CHAIX D'EST-ANGE développe l'amendement qu'il a présenté avec plusieurs de ses collègues.

La Belgique, en apprenant qu'un chemin doit être fait sur Reims, en a entrepris un qui lui tendra les bras; la ligne que nous vous proposons sera le lien de ces deux chemins; elle aura pour effet de relier avec le bassin houiller de Charleroi les villes industrielles de Reims, de Rhetel, de Mézières; sous le rapport stratégique elle n'est pas moins importante, et je regrette que

PRIX DU PAIN DANS PARIS. — A compter de mardi 1er juillet, le prix du pain dans Paris est fixé comme suit : Le pain de 1re qualité à 31 cent. le kilog., et celui de 2e qualité à 24 cent. le kilog.

UN TAPIS FRANC. — Sous ce titre, la *Presse* publie ce matin de hideux détails que nous croyons vrais; mais il y manque une chose, et à notre avis la plus essentielle: il y manque la conclusion du philosophe ou du chrétien. On nous montre la dégradation d'une grande fraction du peuple, et vous ne trouvez pas un mot pour appeler l'œil du Pouvoir sur de pareilles misères! On n'évoque pas même la plus banale intervention administrative au nom de ces pauvres enfants abandonnés! Nous regrettons vivement cette lacune de la part d'un journal aussi important que la *Presse*. Nous citons :

« Un homme vient de mourir par excès de besoin à la porte d'un cabaret de la rue de Bièvre, qui va de la place Maubert à la Seine. Ce fait, très triste, n'est malheureusement que trop vulgaire; ce qui l'est moins, c'est la description du cabaret lui-même et de ce qui s'y passe. Cet établissement, qui ne ressemble en rien à tous ceux que l'on a pu décrire, porte pour enseigne l'image du grand saint Michel, et se distingue tout d'abord à sa façade d'un rouge éclatant. Le grand saint Michel est une vieille invocation, car ce temple de l'ivrognerie compte un demi-siècle d'existence, mais il n'avait pas alors les proportions qu'il a acquises et qui lui ont valu la dénomination plus moderne de *Bal-Chicard*, sous laquelle il est connu aujourd'hui.

» Le Bal-Chicard est le rendez-vous principal d'une classe d'êtres excentriques peu connus, celle des chiffonniers; il s'y joint un grand nombre de bohémiens de toutes espèces, tels que banquistes, joueurs d'orgue, saltimbanques, raccommodeurs de vaisselle, marchands de peaux de lapin, et même des voleurs de profession et des prostituées de la plus vile espèce. C'est tout un peuple à part, une société en dehors ou ennemie de la société commune, et dont les mœurs dégradées ou criminelles sont acceptées sans scrupules, sans réserves et comme chose d'un ordre naturel. La grande affaire de tout ce monde abâtardi, c'est de boire et de s'enivrer. La spéculation s'est trouvée là, prête à encourager ces ignobles penchants, et comme eux, elle s'est faite dépravée, immorale; ainsi, les habitués du Bal-Chicard ne s'arrêtent pas à la qualité des boissons qu'on leur débite pourvu que la quantité les dédommage, aussi leur sert-on de larges rations à un prix modique : pour 5 centimes, ils obtiennent un verre ordinaire d'eau-de-vie, pour 10 centimes le huitième d'un litre. Le prix du vin est dans des proportions équivalentes. Ces boissons, nécessairement, ne sont pas naturelles : c'est un mélange d'alcool, de marcs de cassis, de caramel et de pommes pourries provenant de ce qu'on appelle des *fonds de bateaux*, c'est-à-dire le résidu sale, maculé, dénaturé qui reste après le déchargement d'un bateau de pommes. Aussi l'autorité écoule-t-elle de temps à autre dans le ruisseau ces affreux mélanges. Mais les hommes qui en boivent n'apprécient pas ces mesures de police prises dans l'intérêt de leur santé, elles leur semblent arbitraires, et, l'année dernière, une opération de ce genre a donné lieu à un spectacle hideux : on les voyait boire, accroupis aux bords du ruisseau comme des animaux immondes les boissons falsifiées qu'on y versait.

» La classe des chiffonniers offre un singulier composé : il y a là des hommes sans nom, sans condition sociale; ainsi, celui qui est mort avant-hier n'avait pas de nom de famille, et quand l'autorité a voulu constater son état civil, il ne lui a pas été possible de savoir quelle était son origine et comment il s'appelait. D'un autre côté, il existe parmi eux des hommes qui se sont trouvés dans une position distinguée, et que leurs désordres ont ainsi poussés au dernier degré de l'abrutissement, au point de leur faire oublier et leur nom et ce qu'ils ont été originairement. Parmi eux, se trouve le fils d'un notaire : il est déjà d'un âge avancé, et, quoique flétri par les excès, son visage a conservé une certaine distinction. Rien ne saurait exprimer la dégradation morale et physique dans laquelle la plupart de ces hommes sont tombés à force de se saturer d'alcool, et les faits que nous venons de citer sont de la plus exacte vérité. Boire pour s'enivrer est, nous l'avons dit, leur seule jouissance, leur seule existence : tout le gain qu'ils retirent de leur pénible travail s'absorbe en liquide, et c'est à peine s'ils prennent quelques aliments. Quelques-uns n'ont pas d'autre asile que le cabaret, d'autre lit que les tables. Ceux qui ont un domicile paient au jour le jour leur propriétaire, car ils n'arriveraient jamais à réunir le prix d'un terme tout entier. Mais quel horrible tableau qu'un pareil intérieur! que d'avilissement, de misère et de saleté!

» L'année dernière, le commissaire du quartier Saint-Jacques, sur un renseignement qui lui était donné, pénétra dans un de ces bouges situé rue Traversine : il y trouva deux enfants abandonnés à eux-mêmes et réduits à manger les croûtes de pain et les os à demi rongés que leurs parents avaient ramassés dans les tas d'ordures et qu'ils disputaient aux chiens errants.

» Il est des chiffonniers qui aiment leurs enfants, mais c'est pour les associer à leurs vices et leur en inspirer le goût. Ils les excitent à boire de l'eau-de-vie, s'amusent de leur ivresse, et celui qui résiste le mieux obtient le plus d'affection. Ces tableaux, nous le répétons, ne sont pas chargés, et il y a encore bien des faits occultes que nous sommes obligés de passer sous silence. Disons, avant de finir, un mot de l'intérieur du Bal-Chicard, quartier-général de ces bohémiens. Tout a une forme particulière dans cet établissement, qui peut contenir au moins quatre cents buveurs. Ainsi, à l'entrée on voit un immense comptoir d'étain; ceux qui versent n'emplissent pas les verres à l'aide de brocs comme dans les autres cabarets; mais ils ont derrière eux plusieurs robinets adaptés à des tuyaux, qui, à l'aide d'un appareil, font remonter les différentes liqueurs de la cave. Ces tuyaux, malgré l'énorme quantité de liquide qu'ils déversent ainsi avec une célérité surprenante, ne tarissent jamais. On entre ensuite dans trois grandes salles garnies d'une myriade de tables. Dans leur pourtour, règne encore une galerie circulaire; afin de pouvoir multiplier les places pour les buveurs. Mais voici qui est plus caractéristique : au fond de la maison, est une pièce réservée appelée la *Morgue*, où l'on ne voit ni tables, ni bancs; c'est là qu'on dépose ceux qui succombent à l'excès de boisson; lorsqu'un homme est mort-ivre, on le transporte en cet endroit et on l'étale sur la dalle nue, comme un cadavre; puis, quand il a repris ses sens, il revient de lui-même pour recommencer. »

TROUBLES GRAVES A MAULÉON. — Voici ce qu'on écrit de cette ville au *Mémorial des Pyrénées* : Mardi, quelques individus se présentèrent sous la halle de Mauléon pour acheter du maïs; ils entrèrent en traité avec un marchand béarnais, et se plaignirent bientôt que ce marchand ne voulait pas leur livrer le grain au prix convenu. Cette discussion attira une certaine réunion; un membre du conseil municipal arriva sur les lieux et fixa le prix du maïs à vingt francs l'hectolitre; les acheteurs refusèrent d'accepter ce prix et ne voulurent le payer qu'à raison de quinze francs l'hectolitre.

« Un rassemblement considérable se forma aussitôt; on envoya chercher M. le maire, qui se rendit sur les lieux; il parla à la population, en l'engageant à la modération et en lui promettant qu'elle aurait le grain au même prix qu'aux marchés voisins; mais la foule se pressa de tous côtés autour de lui; quelques individus lui portèrent des coups de bâtons; il fut atteint et renversé. Alors deux citoyens le prirent et l'emportèrent dans une maison voisine, et, durant le trajet, un de ces hommes para une infinité de coups de bâton qui étaient lancés sur M. le maire. Dès que l'adjoint fut informé de ce qui venait d'arriver, il se transporta sur les lieux et fit des efforts prodigieux pour calmer l'effervescence. Quelques gendarmes ont aussi été blessés. MM. le procureur du roi et le juge d'instruction se sont transportés à Mauléon; déjà deux individus sont arrêtés, on [illegible] que des mandats d'amener sont lancés contre d'autres. » Une autre correspondance ajoute que le bruit du vent, les eaux qui couraient dans le ravin, les gémissements de cette foule rassemblée qui s'agitait à la lueur des flambeaux, faisaient de cette scène une scène d'épouvante et de désolation. Mes amis, dit le curé, nous ne quitterons ce lieu que lorsque nous aurons retiré de là-dessous ces malheureuses créatures..... En effet, on les a retirées; mais la jeune fille était morte et n'avait même plus forme humaine : la mère avait l'épaule brisée. Deux jours après, la malheureuse mère n'existait plus. »

UN GÉNÉREUX PROPRIÉTAIRE. — Le *National* de Nantes annonce que M. le comte de Gibot, qui possède de grandes propriétés dans le département de Maine-et-Loire, ayant appris les désastres occasionnés par les grandes eaux, et sachant que ses colons en avaient beaucoup souffert, les a tous fait prévenir qu'ils pouvaient venir prendre leurs quittances sans avoir besoin de lui compter d'argent.

UNE PHRÉNOLOGUE. — Nous avons déjà emprunté au *Journal d'Epernay* quelques histoires étourdissantes. En voici une nouvelle dont nous lui laissons la responsabilité : « Une prophétesse, nouvelle Lenormand, s'était installée mercredi dernier sur la place du marché de la ville d'Ay, pour y mettre à profit ses connaissances phrénologiques. Ses révélations aussi singulières qu'exactes avaient attiré près de son trépied une foule de curieux qui, tous, voulaient la consulter. Un individu se présente réclamant son ministère : à sa vue, le visage de la Sibylle se contracte, ses cheveux se hérissent, et ces paroles entrecoupées s'échappent de sa bouche écumante : « Malheureux!... vous voulez que je parle, mais je ne puis le faire en pré- » sence de la foule qui m'environne; à vous seul je puis confier ma prédic- » tion. » — Le demandeur refuse le huis-clos et insiste, prétendant n'avoir point à redouter les regards des assistants. — « Eh bien! s'écrie-t-elle, vous » quittez les prisons, et bientôt vous allez y rentrer, non pas comme assas- » sin, non plus comme voleur, mais comme... *incendiaire!!* » Ces paroles foudroyantes glacèrent, vous le pensez bien, tout l'auditoire, à l'exception de deux *insensibles* gendarmes qui, présents à cette révélation, reconnaissent dans l'individu un nommé D..... qu'ils cherchaient depuis quelques jours, à l'aide d'un signalement et d'un mandat d'amener décerné par le procureur du roi, et le conduisent à leur *hôtel*. En effet, D..... a été condamné le 20 octobre 1843 pour vol; le 16 mars 1844 pour fait de mendicité, quoique valide, et pour violation de domicile, à treize mois de prison.

INVASION DES SAUTERELLES. — Une de ces invasions de sauterelles qui se succèdent presque sans relâche depuis plus d'un mois, a failli, raconte le journal l'*Afrique*, amener une collision sérieuse entre deux tribus de l'est de la province de Constantine. Un nuage sombre et immense de ces insectes sahariens se dirigeait sur le territoire d'une de ces tribus, qu'elle menaçait d'une dévastation rapide et complète. Les gens du pays, qui, bien que musulmans, ne sont pas aussi apathiquement fatalistes que plusieurs chrétiens de notre connaissance, se formèrent comme en bataille sur une longue ligne et marchèrent à la rencontre du nuage de sauterelles. Les cris, les coups de feu et l'aspect de cette masse tourbillonnante, produisirent leur effet habituel. Les sauterelles rétrogradèrent. On les suivit avec un redoublement de tapage, afin de prévenir un retour offensif et de bien s'assurer qu'elles évacueraient définitivement le territoire. Ce dernier résultat allait être obtenu lorsqu'un mouvement étrange se manifeste dans la colonne des sauterelles : elles s'arrêtent, tournoient, puis semblent vouloir rebrousser chemin. Le mystère fut bientôt expliqué; une tribu voisine, sur le district de laquelle ces insectes poursuivis s'étaient dirigés, avait employé pour les en chasser précisément le même moyen dont s'étaient servis les habitants du district limitrophe. Il en était résulté que les locustes migratoires, placées entre ces deux immenses charivaris, ne savaient plus de quel côté fuir. Pendant qu'elles semblaient incertaines sur la route à suivre, les deux tribus poursuivantes faillirent en venir aux coups après s'être distribué des injures. Le sang aurait certainement coulé, car les disputeurs avaient le fusil au poing, si une bonne tête n'avait résolu la difficulté en proposant aux deux bandes de se réunir, et au lieu de pousser les sauterelles, l'une à l'ouest, l'autre à l'est, de s'entendre toutes deux pour les rejeter du côté de la mer. Cet excellent avis fut unanimement adopté et mis aussitôt à exécution avec une réussite complète.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

PRÉSIDENCE DE M. ÉLIE DE BEAUMONT.

Séance du 30 juin.

Dans le comité secret de la dernière séance, M. Magendie a proposé, au nom de la section de médecine et de chirurgie, de déclarer qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un nouveau membre pour la place vacante dans cette section, par suite du décès de M. Breschet. L'Académie, ayant approuvé cette proposition par voie de scrutin, la section a présenté, dans un comité secret qui a eu lieu aujourd'hui, une liste de candidats dont les titres ont été longuement discutés. L'élection doit avoir lieu dans la prochaine séance. Ainsi que nous l'avons dit dans notre dernier compte-rendu, les candidats sont MM. Lallemand, Gerdy, Amussat, Jobert de Lamballe et Bourgery.

Le comité secret ayant eu lieu de fort bonne heure, la séance a été courte et les communications peu nombreuses.

Maison de retraite pour les vieillards. — L'institution de Sainte-Périne, à Chaillot, est une maison de retraite où l'on reçoit des vieillards des deux sexes, moyennant une pension annuelle ou un capital unique, une fois payé, variable avec l'âge du pensionnaire admis. Cet établissement était, par suite d'une mauvaise direction, tombé dans un grand discrédit, lorsqu'un décret du 1er avril 1808 le mit à la charge de l'administration des hospices. Ce décret portait que des vieillards seraient admis dans l'établissement, à partir de soixante ans, soit en payant une pension annuelle, soit en payant une fois pour toutes un capital déterminé pour chaque âge par un tarif annexé au décret, et calculé de telle sorte que le capital payé équivalait, d'après la règle des probabilités, à une rente viagère de 600 francs. Le décret fut exécuté pendant trente ans. Mais, en 1838, l'administration des hospices suspendit les admissions à vie, ne voulut plus prendre que des pensionnaires, sous prétexte que le tarif était trop faible, et que, par suite, la maison de Sainte-Périne était une charge trop lourde, qui causait, au profit d'hommes ayant quelques ressources, la dilapidation du bien des pauvres.

C'est par suite de ces faits que le ministre de l'intérieur, pour s'éclairer sur la valeur des griefs de l'administration des hospices, a posé la question suivante à l'Académie : « La série des nombres portées au tableau n° 1 joint au décret du 1er avril 1808 n'est-elle plus (en raison de la diminution du taux de l'intérêt et d'une durée moyenne de vie plus longue qu'autrefois) en rapport exact avec le chiffre de la pension viagère de 600 f. exigée pour l'entretien annuel d'un administré de l'institution de Sainte-Périne? Dans le cas de l'affirmative, établir une nouvelle table pour les admissions par un capital depuis l'âge de soixante ans jusqu'à l'âge de cent ans. »

A l'effet de répondre à cette question, l'Académie a nommé une com-

[illegible] et de tous les soins que leur grand âge exige, [illegible] dans une maison où ils peuvent les obtenir au prix d'une pension insuffisante pour leur procurer le bien-être dans la vie isolée, mais qui est l'aisance dans la vie **ASSOCIÉE**.

La table que la commission a dressée donne une mortalité un peu plus lente que la table de Duvillard, mais qui diffère peu de la mortalité de la table de Deparcieux faite, il y a un siècle, pour des têtes choisies, et que l'on emploie souvent dans le calcul des rentes viagères. La mortalité de la nouvelle table est seulement un peu plus rapide de 60 à 80 ans, et ensuite un peu plus lente.

La commission a porté l'intérêt à 3 1/2 pour 100, et certes l'administration des hospices ne pourra pas dire que ce taux est exagéré, à moins qu'elle ne veuille encourir le reproche de ne point savoir tirer parti de ses capitaux. D'après cet intérêt, et d'après la table de mortalité dont nous venons de parler, la commission a calculé les capitaux qui devaient être versés par les différents âges. Elle a trouvé des chiffres surpassant ceux exigés par le tarif de 1808, de près de 200 francs pendant les trois premières années. Mais à partir de 64 ans la différence est en sens contraire et très-faible jusque vers 80 ans. Au delà l'excès exigé par le décret croît rapidement, il s'élève à plus de 800 francs pour l'âge de 95 ans.

En résumé, le tarif du décret de 1808 représente donc à peu près bien les rentes viagères pour des individus de 60 à 80 ans, de telle sorte que l'administration des hospices est **MAL FONDÉE** à vouloir son augmentation ; il doit au contraire éprouver une diminution au delà de 80 ans, les capitaux qu'il exige étant alors **EXAGÉRÉS**.

L'Académie a adopté à l'unanimité ce rapport et ses conclusions. Nous la félicitons de n'avoir pas hésité à dire la vérité dans cette question où l'administration des hospices s'était montrée tout-à-fait illibérale. Nous aurions pu désirer seulement que la commission appuyât davantage sur les avantages et la nécessité de l'association.

Optique. — M. Biot revient encore aujourd'hui sur la critique qu'il a faite dans la dernière séance de la modification qu'a voulu apporter M. Soleil à l'appareil de polarisation par lequel on détermine le pouvoir rotatoire des substances qui ont la propriété de dévier le plan de polarisation de la lumière. Cette insistance de M. Biot met la commission académique dans l'obligation de se prononcer rapidement sur cette question.

— M. Bouchardat a été appelé, il y a dix ans, à rechercher le dissolvant le plus convenable pour le caoutchouc, qui ne peut être employé qu'à l'état liquide par les fabricants d'étoffes. Les dissolvants employés alors étaient l'huile essentielle obtenue par la distillation du goudron de houille, et l'huile que donne le caoutchouc lui-même soumis à l'action de la chaleur. Cette dernière huile est trop chère. Quant à la première, elle donne aux étoffes une odeur trop forte et trop persistante pour que son emploi n'offre pas les plus grands inconvénients. M. Bouchardat a alors essayé l'huile de térébenthine, et il a vu qu'elle ne dissolvait le caoutchouc qu'imparfaitement, mais qu'elle acquérait une propriété dissolvante très active quand elle avait été soumise à une distillation à feu nu, ou même encore à une distillation sur de la brique pilée donnant une chaleur plus forte.

L'analyse chimique a démontré que l'huile de térébenthine n'éprouvait point de modification dans sa composition, que son point d'ébullition était seulement un peu abaissé et sa densité diminuée. Depuis cette époque, M. Bouchardat a songé à voir, par l'appareil de polarisation de M. Biot quel genre de modification la chaleur faisait éprouver aux molécules de térébenthine, modification qui les rendait propres à dissoudre facilement le caoutchouc. Il a remarqué que le feu commence par augmenter le pouvoir rotatoire de droite à gauche, mais qu'ensuite une chaleur plus forte le diminue considérablement, quoique le pouvoir dissolvant aille toujours en augmentant. Il est ainsi conduit à admettre un grand nombre d'états isomériques d'une substance qui est cependant d'une composition définie.

M. Bouchardat a joint à son Mémoire quelques détails sur les effets physiologiques produits par les vapeurs de cette essence. Il a reconnu sur lui-même que cinq ou six heures passées dans ces vapeurs ne produisaient d'abord qu'un peu de céphalalgie ; mais plus tard, pendant la nuit, on éprouve de l'insomnie, une agitation continuelle, et de la chaleur à la peau ; le pouls s'élève de 65 à 86 pulsations, et on a de la difficulté à émettre l'urine. A cet état d'agitation succède, le lendemain, une courbature excessive, accompagnée de pesanteurs et de douleurs dans la région des reins.

En conséquence, M. Bouchardat regarde cette essence comme un véritable poison, auquel les peintres peuvent s'habituer, mais qui doit toujours agir ainsi qu'il l'a éprouvé sur une personne non aguerrie.

Géologie. M. Constant Prevost a été chargé, par M. le ministre de l'instruction publique, d'examiner sous le rapport géologique le gisement d'animaux fossiles découvert dans le bassin de la Garonne, au lieu dit Sausan, et dont MM. Lartet et Laurillard ont déjà entretenu l'Académie ; il envoie la copie du rapport qu'il a adressé au ministre. Ce gisement est une véritable merveille géologique dont l'examen peut conduire à résoudre un grand nombre de questions curieuses et importantes. On peut en juger par la description suivante que donne M. Prevost :

« Tout l'espace circonscrit par les Pyrénées, la Montagne Noire, le Querey, le plateau central de l'Auvergne et du Limousin, et le Haut-Poitou, sorte de vaste golfe, largement ouvert vers l'Océan entre Nantes et Bayonne, semble littéralement avoir été jonché de cadavres d'animaux

[illegible]

Tandis que la lignée des véritables aborigènes demeure partout aussi profondément enracinée au sol qu'y sont les autres espèces des règnes organiques caractéristiques de la même région, celle des deux types étrangers n'y semble vivre qu'en parasite lorsqu'elle n'y persévère pas dans ce genre d'existence nomade et pastorale qui remonte aux temps dont la Genèse nous a conservé les traditions.

Une portion de cette lignée des véritables aborigènes s'est groupée, pour ne plus guère s'en éloigner; dans les villes et bourgades qu'elle fonda; l'autre en se dispersant dans les campagnes où elle préféra les lieux difficiles pour s'y mieux défendre, s'y bâtir des habitations solides, planta des arbres, entoura ses champs et ses vergers de fossés, de haies vives et même de murailles.

M. Bory présente comme types de ce qu'il propose d'appeler *atlantiques*, *adamiques* et *ethiopiens*, trois individus dont il a placé les dessins et les têtes osseuses sous les yeux de l'Académie. Le premier était un marabout kabyle pur-sang, natif du Sahel. Dans cette tête l'angle facial est presque droit, l'épaisseur des os du crâne est pareille à celle du nôtre ainsi que les proportions de la boîte osseuse. Le plus minutieux examen ne révèle entre les Kabyles et les Maures aucune différence qui puisse le moins du monde autoriser à les considérer comme appartenant à deux variétés; seulement les uns habitent les villes, tandis que les autres peuplent les contrées montagneuses. Des différences d'habitation et de genre de vie résulte, à la vérité, entre les Maures et les Kabyles, quelque diversité d'aspect; mais jamais, parmi les plus dissemblables, rien qui pénètre même au dessous d'une première peau, laquelle demeure tout au plus chez les uns comme chez les autres, sujette aux effets du hâle.

Ceux qu'on appelle Berbères en plusieurs cantons de notre Afrique et qui furent les Barbares pour les Anciens, comme leurs Mauritaniens sont nos Maures actuels, proviurent également de la souche primitive atlante.

Le deuxième sujet était un de ces Arabes vulgairement appelés Bédouins. Ce type est celui que M. Bory Saint-Vincent appelle *Adamique*.

On remarque dans cette tête que le profil s'allongeant, l'angle facial devient plus aigu, d'où résulte que le visage se rétrécit, encore que l'écartement des fosses orbitaires soit assez considérable.

Le troisième est le type éthiopien.

Les Nègres, en pénétrant dans la région barbaresque, ont dû, pour leur part, en modifier la population. Dès que l'Atlante et l'Ethiopien purent communiquer par terre, les trois types en question, se mettant en contact, commencèrent à produire des métis dont les races Pélages de la Grèce et de Rome vinrent à leur tour grossir le nombre. Plus tard encore, des hordes vandales et gothes descendues du nord vinrent augmenter la confusion de l'hybridite.

L'invasion des Turcs dans ces derniers temps n'influa guère sur le mélange des espèces et des races humaines que dans l'enceinte des villes, particulièrement sur le littoral.

Du croisement des trois types les plus distincts et les mieux caractérisés qui soient au monde provinrent donc premièrement quand ils se furent mis en contact à la surface du fragment de l'Atlantide où s'étendent aujourd'hui la régence de Tunis, l'Algérie et l'empire du Maroc, diverses races plus ou moins tranchées. Quelques-unes de ces races se sont probablement, par leurs mélanges, confondues et comme effacées les unes dans les autres, mais il en est plusieurs qui se sont conservées plus ou moins pures jusqu'à nos jours. Loin d'avoir contribué à l'accroissement de la population dans ces régions où tant de mélanges de peuples eurent lieu de temps immémorial, le résultat définitif de la multitude des croisements, a été la diminution évidente du nombre des indigènes. M. Bory évalue qu'il n'y a peut-être pas 40 à 50 âmes par lieue carrée de Tunis à Mogador.

B. et Br.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 30 JUIN.

Le *Journal des Débats* fait un article très insinuant pour prouver aux députés qu'il est de l'intérêt de toutes les localités que le chemin de Strasbourg soit voté cette année. Il n'y a, dit-il, pas l'ombre d'un prétexte pour ajourner ce vote à l'année prochaine. Il faut craindre de trop surcharger la Chambre de 1846, de peur qu'elle ne soit obligée de rejeter sur celle de 1847 une partie du fardeau.

« Ainsi, les députés du nord-ouest, du sud-ouest, ceux de la Bourgogne, de la Franche-Comté et de l'Alsace, et ceux des départements du centre (le *Journal des Débats* n'oublie personne), pour être certains d'avoir le plus tôt possible leurs chemins de fer, se montreront *bien avisés* en votant cette année la loi de Strasbourg et de Nantes. »

La *Presse* publie son deuxième article sur les budgets comparés de la marine française et de la marine anglaise. Elle le termine par des conseils qui sont bons à suivre :

« C'est, dit-elle, par l'adoption de judicieuses réformes que peu à peu l'administration de la marine se dépouillera de ces abus qui paralysent son action et compromettent notre armée maritime et l'honneur de notre pavillon. Comment ne pas regretter l'influence de ce désordre administratif sur nos forces navales, lorsque sur ces magnifiques côtes de la Méditerranée, au milieu de nos belles rades, la nature semble nous convier à la grandeur maritime? Avec notre organisation navale, telle qu'elle existe aujourd'hui, nous gaspillons ce qu'il y a de richesses et de gloire

[illegible] l'une et l'autre société.

Marchés.

Halle aux farines du 30 juin. — Arrivages 1753-11. — Ventes 2341-55. — Restant 21374-00. — Gruaux, 47,75 à 48,40. — Farines, 1re 32,50 à 35,00; 2e 29,95 à 31,20; 3e 00,00 à 00,00; 4e 21,00 à 23,55. — A livrer 1351-77.

Marché de Sceaux, 30 juin. — Il a été amené 1185 bœufs, sur lesquels 1015 ont été vendus 1,18-1,06-0,94. — 206 vaches amenées, dont 167 vendues 1,02-0,90-0,78. — Veaux amenés 491, vendus 391 à 1,40-1,28-1,10. — 7195 moutons ont été amenés, sur lesquels 6218 ont été vendus, 1,68-1,50-1,32.

Bourse du 30 juin 1845.

Les fonds publics se sont liquidés en baisse aujourd'hui ; le report, plus ferme que les jours précédents, reste cependant offert. — Quant aux chemins, la journée a été beaucoup meilleure, et la plupart ont remonté avec facilité.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant :

Rente 4 0/0, 110 50. — Rente belge 1842, 106. — Id. 4 1/2, 102. — Autriche, 415. — Société générale, 1010. — Espagne 3 0/0, 41. — Chemins de : La Teste, 190. — Canal de Bourgogne, 1090. — Actions de : Zinc Vieille-Montagne, 0900, 6950. — Lin Maberly, 800. — Société des Annonces, 400. — Chemins non constitués : Bordeaux, gr. coupures, 660, 667 50, 662 50. — Id. petites, 675, 680. — Boulogne, 605, 610. — Montereau, 525, 527 50. — A terme : Emprunt, 83 90, 83 85. — Espagne Dette intérieure, 32 fin juillet.

	1er C.	P. H.	P. B.	dr C.	D.
5 0/0 compt.	121 45	121 50	121 45	121 45	121 45
— fin cour.	121 60	121 65	121 50	121 50	121 60
3 0/0 compt.	83 75	[illegible]	[illegible]	[illegible]	83 70
— fin cour.	83 70	83 70	83 50	83 50	83 70

au comptant.	1er C.	Dr C.	Diffe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Diffe.
O. de la Ville	1465	»	»	5 0/0 Bge 1840.	102 3/8	»	H. » 1/8
B. de France	3227 50	»	»	— Portugais	67	»	
C. Gou. 1000	1185	»	»	Esp. D. active.	»	»	
C. Gan. 1000	»	»	»	5 0/0 Naples	103 50	»	
C. hypot.	695	»	B. 5	— Romain	104	»	
4 Canaux	»	»	»	Obl. Piémont.	1257 50	1260	H. 2 50

CHEMINS DE FER.					
St-Germ.	1040	»	»	F. c. 1040, 1045, 1040.	H. 12 50
V. r. d.	460	455	B. 6 25	— 457 50, 418 75, 450.	H. 12 50
— r. g.	272 50	275	B. 5	— 275, 267 50, 270.	B. 7 50
Orléans	1165	1160	»	— 1160, 1165, 1157 50, 1160.	B. 2 50
Strasb.	251 25	250	B. 2 50	— 252 50, 248 75, 250.	B. 2 50
Rouen	1025	1022 50	H. 2 50	— 1020, 1017 50, 1020.	H. [illegible] 50
Havre	830	827 50	H. 2 50	— 830, 832 50.	H. 10
Marseille	965	»	»	— 965, 970, 960, 970.	H. 12 5
Vierzon	745 50	745	H. 15	— 740, 755, 737 50, 750.	H. 22 50

LONDRES, 28 JUIN.
Consol. [illegible] 7/8.
Esp. act. 27 7/8.
Portug.
Mexic.
Brésil.
5 0/0 hol. [illegible] 7/8.
2 1/2 de.
Rouen. 39 3/4.
Orléans.

PRIMES. PARIS, 30 JUIN.
3 0/0 F. c.
F. p. 84, 83 80 d. 50.
5 0/0 F. c.
F. p. 121 90 d. un. 122 05, 122 d. 50.
Versailles d. 407 50, 405 d. 10 au 15.
Orléans, 1180, 1185 d. 10 au 15.
Rouen, 1045 d. 10 au 15.

COULISSE
Av. 84 65.
Ap. 84 50.
B. du Trés.
3 0/0 à 6 m.
Rep. F. c. F. p.
3 0/0 p. 96 12 1/2
[illegible] 27 1/2

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 97,00 à 00,00; courant du mois, 98,00 à 98,50 ; juillet et août, 99,00 à 98,50 ; 4 derniers mois, 104,00 à 104,50 ; 4 premiers 1846, 106,00 à 106,50.

LILLE. — Colza, 92,75 à 00,00. — Voitures, 5,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 100,00 à 00,00; juillet et août, 100,00 à 101,00; septembre et octobre, 101,00 à 102,00; novembre et décembre, 91,00 à 92,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 89,00 à 00,00 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

ON DEMANDE DES EMPLOYÉS. — S'adresser en personne de midi à deux heures, rue de Grenelle Saint-Germain, 66, à M. Fremaux. Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Spectacles du 1er juillet.

7 h. 1/2 OPÉRA. —
7 h. 1/2 THEATRE FRANÇAIS. — Tour de Babel.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — La Part du Diable. Richard.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Porthos. La Laide. Satan.
7 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Gardeuse de Dindons. Jongleurs. Lansquenet.
7 h. 1/2 GYMNASE. — Chacun chez soi. Changement. Aides-de-camp.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Représentation extraordinaire.
6 h. 3/4 PORTE-ST-MARTIN. — La Biche au bois.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Les Etudiants.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Le Sonneur. La Tour.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 COMTE. — M. Jean. Barbe impossible. Mort aux Rats. Giselle.
6 h. 1/2 FOLIES. — M. Pique assiette. Helnina. Ouragan. Empire.
6 h. 1/2 DELASSEMENTS. — Thomas l'Imprimeur. Une Romance. La Chambre.
6 h. LUXEMBOURG. — [illegible]
SALLE VIVIENNE — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 h. à 5 h. — Le Déluge avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

[illegible] an. La commission chargée d'examiner sa proposition vient de donner raison à cet argument. Dans un rapport parfaitement raisonné et chaleureusement écrit, l'honorable M. Dessauret démontre, au moyen de chiffres inattaquables, les uns pris dans les développements de M. Demesmay, les autres communiqués par le gouvernement, que, comme le disait l'honorable auteur de la proposition, réduire l'impôt actuel des deux tiers, ce serait donner à la question sa véritable, sa seule bonne solution.

Hier, l'honorable M. Glais-Bizoin demandait que cette proposition prît place dans l'ordre du jour. M. de Larochejacquelein soutint vivement la demande de M. Glais-Bizoin; M. Guyet Desfontaines la combattit dans l'intérêt même du succès de la mesure, et c'est dans le même sentiment que la Chambre a remis à l'an prochain la discussion d'une des mesures les plus importantes qui aient été depuis longtemps soumises par l'un de ses membres à la sanction des pouvoirs législatifs.

Nous pensons que la Chambre a sagement fait en agissant ainsi : de pareilles questions ne peuvent que gagner à une discussion sérieuse, approfondie, et la Chambre, malheureusement, n'en est plus capable.

Le Traité-Broglie.

« La *Patrie*, précédemment organe de la Gauche-Barrot, a pris, depuis plusieurs mois, une attitude nouvelle. Avec de grandes tendances ministérielles, elle garde un certain air d'indépendance. Quand il s'agit des actes du gouvernement, elle a parfois de la modération dans l'éloge; elle a même été jusqu'à l'impartialité dans quelques occasions. Aujourd'hui, ce journal défend pied à pied le Traité-Broglie; sa discussion répond évidemment à un article du *Constitutionnel*. Nous avons dit, pour notre part, que la conduite de l'Opposition dans cette affaire avait été déplorable. La *Patrie* doit savoir que nous ne faisons pas de l'opposition quand même et dans des intérêts personnels. Si donc elle se proposait de discuter sérieusement et loyalement la question du nouveau traité, c'est à nos critiques qu'elle songerait à faire réponse.

Les arguments que la *Patrie* met aujourd'hui au service du ministère des affaires étrangères n'ont aucune valeur, en ce qui regarde la distribution de nos forces sur les côtes d'Afrique. Notre confrère considère la position qui nous est faite par le traité sur la côte orientale comme plus avantageuse que celle de l'Angleterre, en ce que la police de cette région est facultative pour nous, tandis qu'elle est obligatoire pour nos alliés et rivaux. Ou bien l'objection de la *Patrie* est un jeu, ou bien elle prouve une ignorance absolue de tous les intérêts de la politique maritime. Nous devons croire que notre confrère est de bonne foi : l'argumentation que nous allons citer, semble indiquer, en effet, que la *Patrie* n'a pas une idée assez nette des questions navales.

« Nous ferons remarquer ensuite une contradiction singulière : en même temps qu'on se plaint de ne pas avoir de croiseurs au Levant de l'Afrique, on se plaint avec M. Mauguin d'en avoir trop sur la côte occi-[illegible] ou bien ! nous leur enverrions de notre côté un secours pour les défendre ! »

Il est évident qu'au point de vue de l'économique distribution de nos forces, c'est beaucoup trop de vingt-six bâtiments à l'ouest de l'Afrique; il est évident que nos plus grands intérêts maritimes exigent la présence de forces considérables françaises, particulièrement à la côte orientale, où nous avons Mayotte et Madagascar, c'est-à-dire les éléments d'un puissant empire sur les mers; il est évident, enfin, contrairement au dire de la *Patrie*, que, la guerre survenant, nos bâtiments seraient bien autrement compromis à l'ouest que dans le levant.

La *Patrie* méconnait toutes les conditions d'une guerre navale entre la France et l'Angleterre. Que notre confrère sache bien un fait, d'abord, c'est que l'Angleterre peut toujours envoyer sur un point quelconque du globe des forces supérieures aux nôtres. Mais il y a quelque chose, sur mer, qui compense l'inégalité du nombre, c'est une position. De bonnes citadelles marines ont bien plus de valeur encore que des places-fortes de terre. Avec un port de refuge et de ravitaillement bien placé, le faible peut défier le puissant et lui causer les plus grands dommages. L'Ile de France, avec quelques frégates, a tenu en échec l'Angleterre pendant quinze années.

Or, sur la côte orientale, nous avons une position beaucoup plus forte que l'Ile de France : Mayotte est imprenable. Comme l'a dit un officier de la flotte anglaise, c'est *Gibraltar au milieu de la mer des Indes*. Si, dans cette division déplorable où vivent les peuples, le fléau de la guerre venait à éclater encore sur le monde, nos escadres du levant auraient à leur portée un abri parfaitement sûr, et nous serions, par la position de Mayotte, les maîtres du commerce oriental de la Grande-Bretagne.

Les raisons alléguées par la *Patrie* n'ont donc pas une valeur sérieuse, et, jusqu'à ce qu'on en ait produit d'autres, nous aurons le droit de répéter qu'au fond le Traité-Broglie est, pour la France, un acte de dupe.

Si nous sommes bien informés, plusieurs maîtres charpentiers se seraient réunis aujourd'hui pour s'opposer au projet de sage et bienveillante concession conçu par plusieurs entrepreneurs. On assure qu'on aurait cherché à coaliser les maîtres par des engagements formels de dédit. Outre que de pareils engagements sont purement illusoires, ils ont cet inconvénient que leur existence, si elle était prouvée, servirait à établir devant les tribunaux le fait de coalition. Les maîtres prudents feront donc bien de ne pas rester dans ces conventions illégales.

On dit que plusieurs entrepreneurs se sont présentés déjà chez les mères, au boulevard Montparnasse et à la Villette, pour signer les conditions d'un nouvel accord avec les ouvriers. Ceux-là qui s'emploient ainsi à mettre fin à une situation pénible et dangereuse, méritent l'applaudissement de tous les bons citoyens.

[illegible] faut des motifs : or, c'est ce que la discussion a fait. Admettez-vous ces garanties? ne voulez-vous pas aller plus loin? Je suppose tous ces principes admis, il reste deux objets dont je ne comprends pas l'importance : ce qui concerne le droit de pétition et ce qui est relatif aux soldats. Nous garantissons ces deux droits au citoyen, mais non pas son existence matérielle : ce n'est pas de la dignité d'un corps constituant. La mention du droit de pétition n'est pas nécessaire dans un pays démocratique, non plus que celle du droit de soldat. J'admets tout cela encore. Ce qui m'inquiète, c'est que vous garantissez l'accessoire mais non le principal, l'existence. Il faut ou tout dire, ou ne rien dire. Je ne suis pas communiste; mais c'est manquer à la dignité humaine que de ne rien faire pour des enfants qui vont être plongés dans la misère.

» Chez nous le mal est moindre, mais il est réel, il existe. Il est des considérations qui appuient les propositions qui ont été faites : elles ont, dit-on, une tendance communiste, nous n'en voulons rien. Mais distinguons. Il n'est pas de la dignité d'une assemblée de creuser les intentions, les dernières vues de celui qui a proposé; il faut considérer la portée du principe et non pas ce qu'a voulu tel homme qui l'a émis. La constitution est l'œuvre d'un peuple et non d'un individu. Doit-on chez nous faire quelque chose pour les pauvres? Evidemment oui; la solidarité est reconnue. Il y a même des raisons d'utilité pour le riche; il convient de détruire la misère et d'aviser aux moyens de produire cette œuvre. Pour détruire la misère, il faut détruire les causes, les antécédents. Pour arriver à cela, nous devons agir sur la génération naissante.

» Dans toute réforme, il y a des dispositions transitoires qui modifient, préparent l'état présent pour l'avenir. Dans le domaine où nous sommes, il n'est pas bon de dire : cela ne me va pas, je n'en veux rien pour mes enfants. Notre sollicitude doit être pour tous; ce n'est que justice d'offrir garantie d'existence à tous les individus; c'est aussi la première chose à faire. A quoi nous servirait le reste sans cette garantie? L'intérêt de la nation exige d'éloigner les éléments morbides. Dans une épidémie, on circonscrit, on avise de diverses manières aux moyens d'arrêter le fléau dévastateur. Qu'il en soit ainsi pour le paupérisme. Quarante mille pauvres sont dans la souffrance; nous devons les guérir. Faut-il inscrire cela dans la constitution? je pense que non. La constitution est le champ sur lequel s'élève la législation, ou bien c'est une charpente osseuse. Le législateur vient, modifie comme il l'entend certaines distributions : restant toujours fidèle exécuteur des besoins du peuple, il n'est lié par rien, si ce n'est par la volonté nationale. C'est dans ce sens que nous devons marcher. Le peuple a sa volonté souveraine. Je comprendrais le danger si l'Etat était sans garanties. Lorsqu'un gouvernement est l'expression fidèle de la volonté nationale, qu'est-il besoin de le lier par des dispositions constituantes? Si le peuple veut une loi, le gouvernement la fera, et ainsi nous avons l'immense avantage de ne pas toujours tout mettre en question; l'on change ces lois organiques très facilement, et le peuple les sanctionne. Le peuple a ainsi plus de libertés qu'il n'en aurait lorsqu'elles seraient consacrées dans la constitution. Tandis que si elle les consacre, il n'est plus facile de changer les détails; il faut raser la maison à chaque réparation de l'édifice. Dans la constitution, posez le peuple souverain, sa volonté souveraine, les bases de l'organisation gouvernementale; alors vous avez tout, et tout coule de source. Je propose la suppression de toutes les garanties sociales et individuelles, pour

(1) Voir les numéros d'hier et d'avant-hier.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 2 JUILLET 1845.

L'accident survenu à M. Alexandre Dumas, et dont nous avons entretenu nos lecteurs, a retardé le troisième volume du *Chevalier de Maison-Rouge*. Nous en commencerons la publication le 15 juillet.

Une partie de campagne des Ioways.

Lundi dernier, la foule qui se pressait à l'embarcadère du chemin de fer de Saint-Germain, pour le départ de dix heures et demie, paraissait vivement intriguée. On avait vu flotter de loin de longues plumes d'aigle, on avait vu passer d'étranges visages enluminés de rouge et de vert. Les Ioways, hommes, femmes et enfants, allaient faire partie du convoi.

Pour les dérober à l'indiscrète curiosité du public, on les avait installés une demi-heure avant le départ dans une voiture de première classe exactement fermée. A l'arrivée au Pecq, ils ne devaient descendre que les derniers, après la dispersion des voyageurs.

Suivons les sauvages dans leur tournée; nous pouvons en faire un récit fidèle... Le narrateur qui nous a fourni ces détails sera, si vous le voulez, un papillon qui se sera posé sur le scalp hérissé du *Petit-Loup* ou sur les tresses noires de l'*Aigle-femelle-qui-plane*.

Comme de vrais Parisiens, les sauvages allaient faire une partie de campagne; ils étaient invités à déjeuner dans les environs de Saint-Germain, chez une aimable et savante châtelaine.

Au Pecq, trois voitures les attendaient. Elles reçoivent ces étranges voyageurs et partent au galop, en soulevant des nuages de poussière. Le long du chemin, les paysans étonnés suspendent leur travail, contemplent avec de grands yeux les personnages fantastiques aperçus comme dans un rêve, et se disent l'un à l'autre : *Quels sont donc ces Bédouins-là?*

Nous voici près de Marly; on ouvre la grille d'une maison de plaisance; les sauvages descendent; la maîtresse du logis vient les recevoir à la tête d'un groupe d'amis, et les invite à se promener dans le parc en attendant que le déjeuner soit servi.

Les Indiens furent heureux de la permission; foulant librement le gazon marchant à l'ombre des arbres, respirant le grand air, ils se sentaient plus à leur aise que sur les tréteaux de la salle Valentino. La verdure et le ciel font d'ailleurs admirablement ressortir leurs costumes.

Le chef politique de la tribu, le *Nuage-Blanc*, est un des hommes les moins grands de la troupe; mais parmi ces chefs, tous intelligents, son regard est peut-être celui qui annonce le plus de pensées : on sait qu'il parle très peu.

Près de lui se promenait le chef militaire, la *Pluie-qui-Marche*, nouvel Ulysse, non moins renommé pour son éloquence que pour sa bravoure; quelle haute taille! quel coup-d'œil perçant! quelles fortes épaules! Cet athlète n'a pas moins de 56 ans.

A la campagne la *Pluie-qui-Marche* était coiffé d'un bonnet de fourrure fort original; c'est une bande de peau de loutre enroulée autour de la tête.

Les promeneurs qui suivaient la *Pluie-qui-Marche* admirèrent en détail ce vaste manteau sur lequel sont représentés ses exploits. Quels combats acharnés se livrent ces petites figures rouges ou noires! que d'escarmouches à pied et à cheval, que de coups de lance et de coups de fusil!

Le *Petit-Loup*, dont le veuvage a intéressé tout Paris, semblait un peu consolé, aucun des chefs ne portait sur la tête de plumes aussi longues, et n'avait le visage enluminé d'un rouge aussi vif; la main de couleur bleue que le *Petit-Loup* se peint d'ordinaire autour de la bouche, avait reparu à sa place habituelle; des pelleteries lourdes et compliquées pendaient sur les épaules du sauvage; il ne put quitter le parc sans ajouter à son accoutrement des feuilles d'arbre et des poignées d'herbe, souvenir de la campagne dont il est exilé depuis long-temps.

Le Petit-Loup est aujourd'hui veuf pour la seconde fois. A la mort de sa première femme il se coupa dans sa douleur un morceau de chair qu'il fit enterrer avec la défunte. Mais sa seconde épouse lui a défendu en mourant de renouveler cette marque de désespoir et de demeurer plus de quatre jours sans se peindre le visage.

Le costume des autres chefs ne se distinguait par aucune particularité. On connait toute la grâce du *Général-Commandant*, cet enfant si bien doué pour la peinture. Le docteur surnommé *Les-Pieds-Ampoulés* avait conservé son air narquois; cet homme plein de vigueur a 58 ans; à l'occasion d'une blessure ou d'une infirmité, il s'est amputé lui-même le pouce de la main gauche, et déguise avec soin cette mutilation; même à table, il a constamment caché sa main gauche sous un pli de son manteau.

Le docteur des Ioways est mieux qu'un savant, c'est un sorcier. Pendant la longue traversée qu'il a dû faire pour se rendre en Europe, il a subitement apaisé une tempête en jetant dans la mer deux ou trois pincées de tabac; mais sa foi dans la magie diminue chaque jour; dans des occasions notables, ses sortilèges ont échoué. Dernièrement, un curieux de Paris obtint la permission de vider [illegible] on y trouva des cheveux, des ossements de doigts [illegible] la pièce la plus importante, celle qui opère, au dire du docteur, le plus d'effets merveilleux, est une lettre écrite en caractères européens, mais dans une langue que *Les-Pieds-Ampoulés* déclarait divine, incompréhensible pour les Anglais comme pour les Français. Cette lettre est en espagnol, le docteur la tient de ses ancêtres. Un de ses pères était chef de tribu lorsque la France céda la Louisiane à l'Espagne. Une circulaire écrite au nom du monarque espagnol vint notifier cette cession à tous les chefs sauvages qu'elle pouvait intéresser. Le docteur Ioway ne possède qu'une pièce de chancellerie espagnole au lieu d'un acte émané du Grand Esprit. Ces détails qu'il a récemment appris ont paru le désappointer quelque peu.

Nos sauvages se promènent toujours dans le parc; l'homme le plus rusé, le plus féroce de la troupe, le *Grand-Marcheur*, demeure aux côtés de sa femme, le *Pigeon-qui-Roucoule*, presque aussi redoutable que lui; la jeune fille à marier *l'Aigle-Femelle*, a quitté son manteau de couleur bleue pour un manteau écarlate; elle s'éloigne volontiers du groupe et semble rêver dans les allées solitaires; la petite Sophie reste fixée invariablement aux épaules de sa mère, *le Pigeon-qui-se-rengorge*, et refuse de marcher quand on la dépose sur le sol.

Tous les Ioways se marient. La femme chez eux est chargée des soins domestiques; ils aviliraient l'homme et l'on ne trouverait pas de serviteurs à gages dans les tribus. Plus un chef est riche, plus il veut employer de domestiques, plus il doit épouser de femmes.

Nos sauvages marchaient tranquillement, ne cueillant aucune fleur, ne secouant aucun arbre, suivant exactement les allées; bientôt des cerises brillèrent dans l'ombrage, les Ioways invités à les cueillir usèrent discrètement de la permission, courbant avec leurs petites haches les branches les plus élevées.

La cloche du déjeuner sonne; il faut se mettre à table et ne pas perdre de temps, car les sauvages doivent à deux heures figurer à la salle Valentino; le couvert est mis en plein air à l'abri de quelques beaux arbres dans une cour séparée de la grande route par une simple grille.

La maîtresse de la maison prend place entre les deux principaux chefs; deux amis, deux guides des Ioways, M. Melody et l'interprète au teint bronzé Jeffrey Doraway, quelques autres civilisés sont à table avec les Ioways qui se conduisent en convives de la meilleure compagnie.

On doit penser que ce tableau fixa les regards des voyageurs qui longeaient la grille en soulevant la poussière du chemin; plus d'un s'arrêta et quand la porte de la maison hospitalière se fut ouverte, la table des Ioways fut cernée à distance par un cercle de spectateurs.

Cependant les sauvages employaient fort habilement le couteau, la cuiller, la fourchette; tous, sans excepter la jeune fille, buvaient leur vin pur et faisaient entendre, par l'organe de M. Jeffrey, des paroles pleines d'à-propos et de politesse.

» Je vote contre les propositions de MM. Druey et Eytel.

» M. PIDOU, président de la commission constituante. Je ne connais pas assez bien les doctrines nouvelles pour essayer de réfuter sur ce terrain MM. Eytel et Druey. Je m'associe de cœur à leur désir d'améliorer le sort des classes malheureuses ; mais je crois que dans l'état actuel de la science, il y aurait une haute imprudence à fixer, constitutionnellement surtout, des principes sur lesquels on est encore si peu d'accord. La science n'a pas encore résolu le problème si la charité légale est dans l'intérêt vrai de la société si la société ne fait pas plus de mal que de bien en s'occupant officiellement de charité. Ceux-là mêmes qui admettent en principe l'assistance officielle ne sont pas d'accord entre eux sur les moyens. Or, les propositions faites ont le double inconvénient de déclarer,non par forme d'essai, mais constitutionnellement, que la charité légale est chose utile, et que le meilleur moyen, le seul moyen, c'est l'organisation du travail en faveur des indigents valides et l'assistance pour les infirmes.

» M. DRUEY, président du conseil d'Etat. Les garanties constitutionnelles ne sont pas sans valeur. Quant à la question spéciale, il ne s'agit pas de déterminer dans la constitution les moyens. Les moyens peuvent changer, mais on peut poser le principe, sans craindre que, dans deux ans, le peuple n'en veuille plus et change sa constitution. Les peuples, comme les individus, ont pourtant une volonté au moins pour un certain nombre d'années, et même plus durable que certaines constitutions. Nous pouvons poser les principes ; ce sont des jalons, des points de repère, qui laissent une certaine liberté d'action.

Ne poser dans la constitution aucune garantie, ce serait faire naître des inquiétudes ; en poser quelques-unes, et pas les autres, ce serait laisser croire qu'on attache moins d'importance aux unes qu'aux autres. Il y a des garanties auxquelles le peuple tient; celle de l'égalité devant la loi, par exemple, était déjà dans la constitution de 1803 ; il en est de même de la garantie de l'Eglise nationale. En les effaçant, nous alarmerions les populations et la constitution serait rejetée.

On a demandé comment nous pourrions dire que le confédéré a droit à l'assistance de la bourgeoisie. Sans doute, nous ne pouvons obliger telle commune de Berne à assister tel de ses ressortissants malheureux dans nos cantons ; mais si elle refuse, nous pouvons lui renvoyer ces malheureux qu'elle abandonne. On dit que les articles que je propose feraient affluer chez nous les pauvres de toute la Suisse; je ne crois pas qu'ils se soucient fort de venir dans un pays où tout confédéré sera tenu au travail.

» Il y a trois systèmes : l'individualisme exclusif, le socialisme exclusif et une combinaison des deux. Pour le socialisme plus ou moins exclusif, j'ai cité Berne, mais je n'ai pas dit que nous devions l'imiter. J'ai cité aussi la loi de Moïse, qui ordonnait une nouvelle division de terres tous les cinquante ans, je n'ai pas dit qu'il fallût appliquer chez nous ce régime.

» Je n'ai pas dit que tout le monde serait obligé à des travaux manuels. Le pasteur, qui prêche, visite les écoles et les malades, travaille ; l'homme qui fait un noble usage de sa fortune, qui fait travailler les autres, s'occupe, travaille.

» On objecte que ces principes n'ont été écrits que dans la charte de la Révolution française. Moi aussi, quand j'étais jeune, je disais : *Timeo Danaos et dona ferentes*, ce qui veut dire qu'il faut rejeter une proposition si c'est tel homme qui l'a faite. Aujourd'hui, je crois que, quand qui dépasse ces explications.

» M. DRUEY. Je n'ai pas parlé seulement des assistés ; j'ai dit, au contraire, qu'il y a des moyens de réprimer l'oisiveté, que le code pourra fixer une peine ; ce pourra être pour les faillis par leur faute, la privation des droits civiques. »

Nous ferons quelques observations sur l'importante discussion dont nous venons de terminer le compte-rendu.

Ce qui frappe d'abord c'est le ton de bonne foi parfaite, les intentions excellentes et les instincts très justes dont ont fait preuve en général tous les membres qui ont pris part à cette discussion, soit pour repousser, soit pour approuver les propositions de M. Druey et de M. Eytel. La discussion de ces propositions n'aurait pu avoir lieu dans nos Chambres françaises et si elle n'y eût été étouffée, elle eût provoqué les mépris les plus aveugles, et l'expression la plus triste des doctrines les plus rétrogrades. Voilà ce que nous sommes obligés de confesser à la honte du matérialisme où est aujourd'hui plongée la représentation officielle de la pensée française.

Voilà ce que nous devons dire aussi à l'honneur des membres de l'assemblée législative de la petite république qui vient de prendre sur le terrain social d'une noble initiative.

Si l'on a lu avec attention les opinions développées dans le Grand-Conseil, on aura remarqué qu'aucun des orateurs qui ont repoussé les propositions de M. Druey et de M. Eytel ne l'a fait en se fondant sur des doctrines égoïstes. La plupart des membres du Conseil, en présence de principes dont ils ne pouvaient pas calculer les conséquences, en ont repoussé l'introduction dans la constitution, mais ils ont formellement réservé pour l'œuvre législative et déféré au gouvernement l'étude des questions soulevées par les propositions de leurs collègues. Tous en ont reconnu la gravité ; tous ont admis ou paru admettre en principe qu'il y avait quelque chose à faire pour *garantir l'existence, l'éducation*, et, par suite, *la liberté sociale* de tous les citoyens. C'est maintenant au gouvernement du canton à faire des études sérieuses et à présenter à la législation des projets pratiques.

Nous examinerons de plus près les opinions émises dans la discussion du Grand-Conseil, et nous montrerons que les collègues de M. Druey ont suivi un instinct de prudence qui les a bien conseillés en ne se hâtant pas de donner la sanction constitutionnelle aux vues confuses et à certains égards erronées et dangereuses du président du conseil d'Etat. En fait d'organisation et de réformes sociales surtout, les bonnes intentions ne suffisent pas toujours. Il eût été plus sage à M. Druey de proposer à ses collègues la reconnaissance pure et simple du principe du DROIT AU TRAVAIL, ou de se rallier aux propositions plus pratiques de M. Eytel. Mais n'empiétons pas sur l'examen qui nous reste à faire des idées formulées par les représentants du canton de Vaud.

Nouvelles d'Afrique.

(Correspondance de la *Démocratie pacifique*.)

Après trente-quatre jours de marche, la colonne est rentrée à Mascara après avoir touché au 34e degré de latitude et avoir pénétré dans cette ... dans les différentes tribus, et avec ses 300 réguliers, il se tient en arrière des Chotts cherchant sans doute une occasion pour pénétrer dans le Tell. Toutes les colonnes de la province forment un cordon sur la ligne des hauts plateaux, et pendant que nos tribus de l'intérieur nous conduisent nos approvisionnements, leurs cavaliers marchent avec nous et font le service de courriers et d'éclaireurs.

Tous les intérêts de ces populations tendent à les rapprocher de nous ; elles commencent à sentir la prospérité venir à elles ; partout le sol a été cultivé, et pour jouir de ce bien-être qu'elles se sont préparé sous notre égide, elles sentent que notre protection leur est encore nécessaire. Les derniers événements n'ont pas éloigné de nous les tribus du Sarah qui avaient fait leur soumission à notre colonne, mais ils ont arrêté l'élan de propagande qui devait nous les amener toutes. Cependant, que le calme renaisse, et les résultats qu'une seconde expédition vers Chellala devait compléter, deviendront une conséquence forcée de la division que vient de faire naître la tentative de l'émir ; je m'explique : le Sarah est improductif, et pour vivre il a besoin du Tell algérien ou de celui de l'ouest (Maroc), et pendant que nous offrions de lui ouvrir nos greniers, il se fermait les portes de l'ouest par une lutte contre les tribus adhérentes de l'émir.

Voilà quelle est notre position ; la force d'Abd-el-Kader n'est pas assez imposante pour qu'on puisse songer à l'attaquer; il est trop mobile pour qu'on puisse l'atteindre et trop faible pour accepter le combat. Notre rôle se borne donc pour le moment à observer et à attendre qu'il nous offre une occasion en prenant un parti. Le bruit court que les troupes du Maroc après avoir pillé une partie de sa deïra derrière la Molouia, poursuivent le reste qui cherche un refuge dans les montagnes du Trara.

Avec des troupes comme celles que nous avons, qui ne se rebutent ni par les fatigues, ni par les privations, on peut aller loin et voir venir; depuis trois mois nous avons eu à supporter les températures les plus extrêmes, depuis la neige et la glace jusqu'aux chaleurs étouffantes, des marches longues et malgré tout cela, le moral et le physique se sont bien conservés.

Les réactions en Prusse.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.)

Notre correspondant des bords du Danube nous adresse la lettre suivante :

C'est une chose curieuse et pénible en même temps que d'assister au spectacle de la lutte acharnée que les idées rétrécies de gouvernement continuent de livrer en Allemagne aux idées plus saines et plus larges qui sont déjà entrées dans la conscience moderne. Ne voilà-t-il pas que le gouvernement de Prusse, ce gouvernement tant vanté, et souvent si à propos vanté pour ses vues libérales, se lance à perte de vue dans des persécutions aussi peu motivées qu'inutiles, contre quelques voyageurs qui ont, à ses yeux, le tort impardonnable d'être les défenseurs des idées modernes dans leur pays. Et ces hommes, qui sont-ils? Sont-ce par hasard des hommes sans aveu, des brouillons, des émissaires de sociétés secrètes, des étrangers tramant des conspirations? Oh! non. Ce sont tout bonnement deux honnêtes bourgeois de Manheim, dans le grand duché de Bade, voulant, à l'aide de passeports en règle, se rendre, par Berlin et Stettin, à Hambourg et à Amsterdam, sans bruit, sans éclat. Il est vrai qu'on les accuse maintenant d'avoir voulu faire une petite excursion à Kœnigsberg pour y provoquer des manifestations en fa-

---

Très peu d'entre eux acceptèrent du beurre, tous repoussèrent le fromage; le *Nuage-Blanc* à qui l'on demandait si cet aliment était nouveau pour lui répondit : Je le connais bien et c'est pour cela que je ne l'aime pas.

La Maîtresse de la Maison, s'adressant aux Ioways : Vous allez partir pour l'Amérique, en êtes-vous satisfaits ? — *La Pluie-qui-Marche*. Il y en a plusieurs parmi nous qui ont laissé dans la tribu leurs femmes et leurs enfants ; si nous sommes contents de partir, c'est pour revoir nos familles. Sans cela nous sommes si bien traités en Europe que nous serions fâchés de nous éloigner. — Si je vais dans votre pays, me recevrez-vous avec plaisir? — (Les sauvages sourient.) *La Pluie-qui-Marche*. Vous voulez plaisanter quand vous parlez d'aller nous voir. Nous recevons avec honneur tous les Européens, surtout ceux qui nous ont accueillis comme vous le faites. Cependant, si jamais vous venez chez les Ioways, nous ne promettons pas de vous donner un festin pareil au vôtre. — *Les Pieds-Ampoulés*. J'ai déjà voyagé pendant long-temps dans les Etats-Unis et en Angleterre ; mais à l'époque où je n'avais encore vu que les Montagnes Rocheuses, je n'aurais jamais osé m'asseoir à une table comme celle-ci, toute garnie de couteaux.

La Pluie-qui-Marche. Vous avez eu beaucoup de bonté en nous faisant déjeuner au grand air et sous les arbres ; c'est ainsi que, dans la tribu, nous aimons à faire nos repas.

Le Grand-Marcheur. Si vous venez dans la tribu, nous ferons pour vous de notre mieux, mais vous n'y viendrez jamais ; pourtant vous y verriez un pays neuf; celui-ci est si vieux qu'on doit bien s'ennuyer à le regarder toujours.

La Maîtresse de la Maison. Vous ne perdrez pas le souvenir de la matinée que nous passons ensemble?

La Pluie-qui-Marche. Dans beaucoup de contrées, nous avons été reçus amicalement, mais les choses dont on se rappelle le mieux sont les premières et les dernières. Nous ne pouvons pas oublier votre réception qui vient comme un adieu à l'instant de notre départ. Nous vous en remercions. Puisse le maître de la vie vous tenir compte de votre hospitalité; qu'il vous donne du courage au moment où vous devrez quitter la terre, et d'ici là beaucoup de plaisir.

La maîtresse de la maison. — Avez-vous remarqué comment on cultive le sol en France, comment on fabrique les étoffes et les outils? Pourrez-vous imiter chez vous quelques parties de l'industrie française?

Les Pieds-Ampoulés. — Dans les Etats-Unis, nous avons vu beaucoup de manufactures; en Angleterre aussi ; mais nous connaissons peu les établissements de la France ; nous n'y avons pas vu autre chose que des amis.

A ce moment, une troupe d'ouvriers vint à passer sur la grande route ; c'étaient des compagnons qui chantaient en chœur. Cette harmonie étonna les sauvages. Je ne sais s'ils crurent entendre un chant de guerre, s'ils eurent l'idée d'une trahison, si l'histoire de quelques chefs égorgés en Amérique pendant un repas leur vint à la pensée, mais ils se regardèrent, et jetèrent sur la maîtresse du logis un coup d'œil interrogateur.

On leur apprit qu'ils entendaient de paisibles ouvriers, et qu'en France les voyageurs avaient l'habitude de chanter pour abréger la route. Cette explication les fit rire. Nous retiendrons cette chanson, dit *les Pieds-Ampoulés*, et quand nous serons en route pour le pays, nous la chanterons afin que la traversée soit moins longue. — Le docteur se moquait un peu de nous. Des oreilles sauvages ne retiennent pas une chanson civilisée dont elles ont entendu quelques notes à la volée ; mais le docteur n'a rien de la naïveté primitive. Dans ses études de médecin et de sorcier, il a trouvé la recette de l'eau bénite de cour. C'est un homme spirituel et railleur. On sent, à ses regards, qu'il ne se considère pas comme un phénomène : mais comme un observateur, pour lui, c'est évidemment le Français qui est la pièce curieuse.

Le repas s'avançait, on allait entamer les pyramides de cerises et de fraises dressées dans des vases de porcelaine. — Je me pinçais de joie, dit alors le *Général-Commandant*, quand j'ai vu qu'en servait les fruits rouges. — La joie de cet enfant divertit la société entière. On demande à son père *la Pluie-qui-Marche* s'il n'est pas joyeux quand il entend les Français vanter la jolie figure de son fils ; voici la réponse du chef :

« Tous mes amis qui se trouvent ici avec moi ont laissé dans la tribu » des enfants aussi jolis que le mien. Je suis heureux des éloges qu'on » donne à mon fils ; mais les autres chefs peuvent en éprouver du chagrin, car ces compliments leur rappellent qu'ils sont pères. »

Tous les Ioways ont mangé des fraises en y mêlant, comme nous, de l'eau et du sucre. La fille du *Nuage-Blanc*, la petite Sophie, qui interceptait tous les mets placés sur l'assiette de sa mère, s'est résignée à lui laisser prendre quelques morceaux; toute la troupe accepte le café; chaque sauvage vient d'accepter aussi une orange. L'odeur de ce fruit paraît les enchanter ; mais ils ne dépouillent pas de son écorce et se lèvent tous une orange à la main. C'est dans cette attitude que le héros de Goldsmith, le vicaire de Wakefield, voulait faire peindre tous les membres de sa famille.

Des présents avaient été destinés à tous les Ioways. Au milieu du repas, le *Général-Commandant* reçut une boîte qui contenait des couleurs et des estampes à colorier; un miroir, des bourses à glands d'acier, des verres imitant le cristal de Bohême, furent acceptés par les autres sauvages avec un vif plaisir ; ils ne touchèrent à ces objets qu'après une hésitation convenable, remercièrent du geste et prirent congé par des serrements de main.

Cette matinée les avait mis en gaieté. En retournant au Pecq, dans trois rapides voitures, ils chantaient tout le long de la route, le chemin de fer les reprit ; quelques instants après ils dansaient devant un nombreux public la danse du Scalp ou la danse du jeu de balles. V. H.

L'OPÉRA A CONSTANTINOPLE.

Après avoir longuement raconté les fêtes qui ont été données à l'occasion du mariage de la sœur du sultan Abdul-Medjid, un correspondant de Constantinople ajoute :

« ... Toutes ces cérémonies, qui piquent si vivement la curiosité des étrangers, sont familières aux personnes du pays, et sont, pour la plupart, à quelques légères modifications près, usitées de temps immémorial à Constantinople, il nous reste à en raconter une qui est sans précédent. Tous les acteurs de la troupe italienne de Péra ont donné vendredi dernier au palais de Desterdar Bournon une représentation devant le sultan et les femmes du harem impérial. Le théâtre, construit dans le jardin intérieur du harem, était adossé aux fenêtres des appartements des femmes qui donnaient ainsi sur la scène. Près du mur, sur une estrade élevée, se tenait le sultan vêtu d'une simple redingote, une lorgnette à la main et suivant avec un intérêt marqué ce qui se passait sur la scène. Au dessous se trouvaient Riza-Pacha, Méhémet-Ali-Pacha et Reschid-Pacha sur les côtés, mais hors des regards du sultan ; des sièges avaient été disposés pour les officiers du palais. Les eunuques et les gens de service étaient près des coulisses.

» Tous les artistes du théâtre de Péra ont concouru à l'éclat de cette brillante soirée qui se composait : d'une hymn en l'honneur du sultan, écrit par M. Donizetti, chef de la musique de Sa Hautesse, et chanté par tous les sujets et les chœurs; du prologue de la *Lucrezia Borgia*; de l'air du basso dans le même opéra, de l'introduction du *Giuramento*, de la scène des *Fous de Columella*; de la cavatine du bouffe de *Matilde de Shabran*; du final du même opéra ; du duo du cimetière du *Giuramento* ; de l'air du ténor de *Roberto Devereux* et du premier final de la *Parisina*. Ces différents morceaux ont été exécutés avec les costumes analogues.

» La représentation a duré depuis huit heures et demie jusqu'à onze heures; une obscurité complète régnait dans les appartements des femmes et elles auraient gardé le plus strict incognito si elles ne se fussent trahies par des éclats de rires fort bruyants provoqués par les farces du bouffon.

» M. Donizetti, le frère du célèbre compositeur, chef de la musique impériale, était debout auprès du sultan et lui expliquait les différentes scènes qui se jouaient sous ses yeux. — On assure que plusieurs personnes s'étaient affublées de costumes de choristes et ont paru sur la scène assistant ainsi à un spectacle bien autrement intéressant que l'Opéra italien.

» Le sultan, assure-t-on, a été ravi, le théâtre est encore debout, les acteurs ne partiront pas avant trois semaines, et on croit qu'une deuxième représentation aura lieu. — Toutes ces fêtes avaient fait perdre de vue les affaires... »

... trouvé bon nombre de partisans zélés et intelligents dans les rangs du clergé protestant, et tout annonce que, dans un avenir peu éloigné, il s'opérera une fusion entre les protestants rationalistes et les néo-catholiques.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE DUC PASQUIER.

Séance du 1er juillet.

M. LE COMTE DUCHATEL, ministre de l'intérieur, présente le projet de loi relatif aux constructions des Palais-de-Justice de Bordeaux et de Lyon.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances, présente 1o le projet de budget de dépenses pour 1846 ;

2o Le projet de loi relatif aux travaux de restauration de Notre-Dame-de-Paris.

La chambre met l'examen du budget à l'ordre du jour des bureaux de demain.

M. L'AMIRAL DE MACKAU, ministre de la marine, présente à la chambre le projet de loi relatif à l'exécution du traité conclu le 29 mai dernier avec l'Angleterre, pour assurer la répression de la traite des noirs.

M. LE MARECHAL SOULT, président du conseil, présente le projet de loi relatif au transfert de l'arsenal d'Amiens dans l'intérieur de la ville.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à l'ouverture d'un crédit de 200 000 fr. pour la célébration du quinzième anniversaire des journées de Juillet.

Les articles sont adoptés sans discussion.

La chambre procède au scrutin secret. En voici le résultat : Nombre des votants, 102 ; boules blanches, 98 ; boules noires, 4. La chambre adopte.

La chambre adopte ensuite onze projets de loi d'intérêt local.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à l'affectation d'une somme de 18 140 000 fr. aux travaux extérieurs des fortifications.

Les articles sont adoptés sans discussion.

La chambre procède au scrutin secret. En voici le résultat : Nombre des votants, 108 ; majorité absolue, 55 ; boules blanches, 104 ; boules noires, 4. La chambre a adopté.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 1er juillet.

La chambre adopte d'abord un projet de loi autorisant un changement de circonscription dans l'Ille-et-Vilaine, et la ville d'Aix à contracter un emprunt et à s'imposer extraordinairement.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif au chemin de fer de Paris à Strasbourg.

M. LARABIT, sur l'art. 2 du cahier des charges, combat au milieu du bruit la pensée de faire arriver le chemin de fer dans Paris, par La Villette, plutôt que par le quartier Popincourt. Ce point a été indiqué par le conseil municipal de Paris, qui a jugé que le chemin de l'Est devait nécessairement arriver à l'est de Paris. Ce chemin se trouvant dans la vallée de la Marne, il est beaucoup plus naturel de l'y continuer que de lui faire gravir les hauteurs de La Villette ; le chemin pourrait être tracé presque en ligne droite de Lagny vers la barrière de Montreuil en passant sous l'étroit contrefort de Fontenay ; le souterrain, en cet endroit, n'aurait que 900 mètres d'étendue, et ce tracé, dans le cas même où il serait prolongé jusqu'au boulevart Beaumarchais, serait plus court que le tracé par Lagny. La gare, placée sur ce point, serait maintenue au centre de Paris, au lieu de se porter vers des hauteurs qui sont déjà assez favorisées au détriment du centre de la ville ; les indemnités de terrain seraient moins coûteuses dans cette direction que dans celle de La Villette, tout le long du parcours, depuis Vincennes et Fontenay ; les débouchés sur le boulevart Beaumarchais seraient plus faciles, grâce aux nombreuses rues qui convergent vers ce point ; tandis que dans les quartiers plus populeux des faubourgs Saint-Martin et Saint-Denis, il y aurait encombrement ; Vincennes d'ailleurs pourrait être doté d'une station qui serait fort utile à la population militaire et civile, et qui mettrait ce grand dépôt d'approvisionnement pour l'artillerie en communication directe avec les places fortes des départements de l'Est. Dans un cas comme dans l'autre, pour les marchandises, la gare sera toujours rapprochée de l'entrepôt des marais ; quant aux nombreuses marchandises qui arrivent à La Villette par eau ou par le roulage, elles ne quitteraient pas cette voie pour celle du chemin de fer, d'où leur volume d'ailleurs les éloignerait. Par toutes ces raisons, je demande, avec le conseil municipal de Paris, que la gare soit établie dans le quartier Popincourt.

M. GILLON, rapporteur, défend l'entrée du chemin par la Villette. Le bon marché des terrains n'indique que trop que le quartier Popincourt est loin des quartiers populeux et commerçants, qu'il faut surtout satisfaire. L'abord par les faubourgs Saint-Denis et Saint-Martin offrirait au contraire tous les avantages ; l'ingénieur du gouvernement s'est prononcé pour ce tracé ; il estime d'ailleurs à 1 006 mètres la longueur du chemin de Lagny. Le fort de Vincennes ne sera pas beaucoup plus éloigné de Paris, soit que la gare soit sur le boulevard Beaumarchais ou dans le faubourg Saint-Martin. Mais ce qu'il faut surtout considérer, c'est l'importance du commerce de la Ville... par les départements de l'Est, et cette raison suffirait en l'absence de toute autre pour motiver le placement de la gare au nord-est de Paris.

M. LARABIT insiste.

M. LEGRAND, commissaire du roi. Le tracé qui conduit au boulevard Beaumarchais coûterait 3 500 000 fr. de plus, et cela pour placer la gare dans un quartier éloigné de tout centre industriel. Je ne crois pas que cet avantage vaille une telle dépense.

M. LE PRÉSIDENT. M. Larabit n'ayant pas déposé d'amendement, il n'y a pas lieu à voter.

M. LARABIT demande que le chemin de fer passe par Saint-Dizier, au lieu de passer par Sermaise.

Plusieurs orateurs ajoutent quelques mots dans ce sens.

M. DE LAROCHEJACQUELEIN demande que les travaux entre Vitry et Bar-le-Duc soient suspendus jusqu'à ce qu'un vote de la chambre ait déterminé le tracé entre ces deux points.

Cet amendement n'est pas appuyé.

Un grand nombre d'articles du cahier des charges sont adoptés sans discussion.

M. MURET DE BORT propose d'ajouter à l'article 70 une disposition additionnelle ainsi conçue :

« A toute époque, après la mise en exploitation de la ligne entière, le gouvernement pourra réduire d'une quotité qui n'excèdera pas 30 p. 0/0 les tarifs alors perçus par la compagnie sur toutes les matières premières en transit de provenance hors d'Europe, importées par navires français. »

M. GILLON dit que la commission s'associe à cet amendement.

M. BENOIST le combat. Le transit en France sera toujours peu de chose ; et d'ailleurs l'amendement donnerait au gouvernement une faculté exorbitante.

... chée, le maximum de durée de jouissance au dessus duquel l'adjudication ne pourra être tranchée.

» Ce maximum de durée ne pourra, dans aucun cas, excéder :

» Trente-cinq ans pour le chemin de fer de Tours à Nantes ;

» Et quarante-cinq ans pour le chemin de fer de Paris à Strasbourg, avec ses embranchements.

» Les délais ci-dessus fixés courront à dater de l'époque déterminée par le cahier des charges pour l'achèvement des travaux à la charge de l'adjudicataire. » — Adopté.

Art. 4. — « Nul ne sera admis à concourir à l'adjudication des chemins de fer définis par les titres 1 et 2 de la présente loi, si, préalablement, il n'a été agréé par le ministre des travaux publics, et s'il n'a déposé à la caisse des dépôts et consignations la somme indiquée au cahier des charges. » — Adopté.

Art. 5. — « Les adjudications qui seront passées en vertu des titres 1 et 2 ci-dessus, ne seront valables et définitives qu'après avoir été homologuées par des ordonnances royales. » — Adopté.

Art. 6. — « A moins d'une autorisation spéciale de l'administration supérieure, il est interdit à la compagnie, sous les peines portées par l'art. 419 du Code pénal, de faire directement ou indirectement avec des entreprises de transport de voyageurs ou de marchandises par terre et par eau, sous quelque dénomination ou forme que ce puisse être, des arrangements qui ne seraient pas également consentis en faveur de toutes les autres entreprises desservant les mêmes routes.

» Des ordonnances royales, portant règlement d'administration publique, prescriront toutes les mesures nécessaires pour assurer la plus complète égalité entre les diverses entreprises de transport, dans leurs rapports avec le service du chemin de fer. » — Adopté.

M. DE LA ROCHEJACQUELEIN propose un article additionnel stipulant que passé les 3 mois qui suivront la promulgation de la présente loi, le gouvernement pourra concéder ces chemins à une compagnie qui fera tous les frais et remboursera au gouvernement ses avances, moyennant une concession de 60 ans pour le chemin de Tours à Nantes et de 90 ans pour celui de Paris à Strasbourg.

M. DUMON, ministre des travaux publics. Le gouvernement a déchargé l'Etat d'une partie des obligations que lui imposait la loi de 1842, mais il ne croit pas qu'on puisse aller plus loin ; et le chemin de Strasbourg entre autres, M. le ministre le croit, ne peut être fait sans subvention de l'Etat ; l'augmentation de la durée de la concession ne compenserait pas d'ailleurs la surcharge qu'on voudrait lui imposer ; il prie donc la chambre de ne pas adopter l'amendement.

M. DE LA ROCHEJACQUELEIN insiste. En deux ou trois ans au plus le chemin de Tours à Nantes serait construit, et la compagnie promptement dédommagée ; il a été en situation de le savoir puisqu'une compagnie qui veut entreprendre le chemin dans ces conditions, a voulu le prendre pour son président.

L'amendement est mis aux voix et rejeté.

M. LE GÉNÉRAL BELLONNET dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif au chemin de fer de Dijon à Mulhouse.

On procède ensuite au scrutin de division sur l'ensemble du projet de loi du chemin de fer de Nantes et de Strasbourg. Ce projet est adopté par 246 voix contre 5.

La chambre s'occupe ensuite du projet de loi relatif à la vente des poisons.

La chambre, consultée, passe immédiatement à la discussion des articles.

« Article 1er. Les contraventions aux ordonnances royales portant règlement d'administration publique sur la vente, l'achat et l'emploi des substances vénéneuses, seront punies d'une amende de cent francs à trois mille francs, et d'un emprisonnement de six jours à deux mois, sauf application, s'il y a lieu, de l'art. 463 du code pénal.

» Dans tous les cas, les tribunaux pourront prononcer la confiscation des substances saisies en contravention. » — Adopté.

« Art. 2. Les art. 34 et 35 de la loi du 21 germinal an XI seront abrogés à partir de la promulgation de l'ordonnance qui aura statué sur la vente des substances vénéneuses. » — Adopté.

Ce projet de loi est adopté au scrutin de division à l'unanimité par 236 votants.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif aux embranchements des chemins de fer de Dieppe, Fécamp et Aix.

M. DESLONGRAIS recommande au ministre des travaux publics à propos de l'embranchement de Fécamp, d'étudier les moyens de relier cet embranchement avec le réseau de l'Ouest dont le rapport a été déposé hier.

M. DUMON, ministre des travaux publics, répond que ces études seront faites dans l'intervalle des deux sessions.

La chambre, consultée, passe à la discussion des articles.

« Article 1er. Le ministre des travaux publics est autorisé à concéder les embranchements de Dieppe et de Fécamp sur le chemin de fer de Rouen au Hâvre, conformément aux clauses et conditions du cahier des charges coté A, annexé à la présente loi.

» Les deux embranchements seront compris dans une seule et même concession.

» La durée de la concession n'excèdera pas le terme assigné à la concession du chemin de fer de Rouen au Hâvre par la loi du 11 juin 1842.

MM. DONATIEN MARQUIS et BEAUMONT (de la Somme) présentent quelques observations critiques contre le tracé.

M. DUMON, ministre des travaux publics. Le tracé adopté par le gouvernement a été approuvé par toutes les commissions chargées de l'examiner ; il est impossible qu'un tracé présente plus de garanties.

L'article 1er est mis aux voix et adopté, sous la réserve du cahier des charges A.

« Art. 2. Le ministre des travaux publics est autorisé à concéder l'embranchement d'Aix sur le chemin de fer de Marseille à Avignon, conformément aux clauses et conditions du cahier des charges coté B, annexé à la présente loi.

» La durée de la concession n'excèdera pas quarante-cinq ans, à dater de l'époque déterminée par le cahier des charges pour l'achèvement des travaux. »

Adopté sous la réserve du cahier des charges B.

Ces cahiers des charges sont adoptés en entier sans discussion.

« Art. 3. Les conventions qui seront passées en vertu de la présente loi ne deviendront définitives qu'après avoir été homologuées par des ordonnances royales. » — Adopté.

L'ensemble de ce projet de loi est adopté au scrutin de division par 220 voix contre 7.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la création d'un comptoir de la Banque de France à Alger.

La chambre, consultée, passe immédiatement à la discussion des articles.

« Art. 1er. La Banque de France est autorisée à établir un comptoir d'escompte à Alger. »

M. DE PANAT propose, à titre d'amendement, une série d'articles ayant pour objet de remplacer le comptoir projeté par une société anonyme agissant sous la direction et avec le concours de la Banque de France.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances, combat l'amendement ...

... voudraient pas s'en charger, et l'établissement manquerait. Nous avons en France un établissement de crédit qui a la plus grande réputation de force et de probité, c'est celui-là que nous voulons porter en Algérie. Nous voulons aider nos colons et montrer à l'Europe que l'Algérie est tellement française que nous y transportons celle de nos institutions qui s'est fait le plus souvent remarquer par sa prudence.

M. GRANDIN ajoute encore quelques mots en faveur de l'amendement, qui est rejeté.

L'art. 1er est adopté.

M. CRÉMIEUX. Je suis complètement d'accord avec le principe du projet de loi ; mais il ne faut pas nous dissimuler que nous violons les dispositions du code de commerce en matière de commandite. Je demande donc qu'on le mentionne dans la loi, et qu'on ajoute à l'art. 1er :

« Ce comptoir sera établi aux conditions suivantes, nonobstant les dispositions contraires du code de commerce. »

M. DUFAURE croit cette disposition inutile, la dérogation aux dispositions du code de commerce étant évidente.

M. CRÉMIEUX retire son amendement.

« Art. 2. Le capital en est fixé à 10 millions, dont 2 fournis par la Banque de France, et 8 par des actionnaires, au moyen d'une émission de huit mille actions de 1 000 francs chacune.

Tout appel ultérieur de fonds est prohibé. La Banque de France et les actionnaires ne pourront, en aucun cas, être tenus des engagements du comptoir que jusqu'à concurrence des parts respectives qu'ils auront prises dans le capital.

» Dans le cas où l'expérience démontrerait la surabondance de ce capital, la Banque de France pourra être autorisée, par une ordonnance royale, à en restituer une partie aux intéressés.

« Le capital ne pourra être reconstitué que par une nouvelle émission d'actions autorisée par une ordonnance royale. » — Adopté.

» Art. 3. Le comptoir aura le privilège exclusif d'émettre des billets au porteur à vue.

» La Banque de France pourra acquérir, pour le compte du comptoir d'Alger, des effets publics français jusqu'à concurrence du capital de ce comptoir. » — Adopté.

» Art. 4. L'administration du comptoir d'Alger sera sous la direction immédiate de la Banque de France, conformément aux dispositions de l'ordonnance royale du 25 mars 1841.

» Toutefois, il sera tenu, pour ce comptoir, une comptabilité distincte et spéciale, et les résultats de ses opérations seront constatés et publiés isolément. » — Adopté.

« Art. 5. Une ordonnance royale, rendue dans la forme des règlements d'administration publique, sur la demande du conseil général de la Banque, autorisera et déterminera :

» L'époque et les conditions de l'émission des huit mille actions à créer, et le mode de leur distribution, la quotité du capital qui devra être réalisé avant l'ouverture des opérations du comptoir ;

» La forme et la contexture des billets au porteur et à vue, ainsi que leurs coupures ;

» La constitution et la destination d'un fonds de réserve ;

» Enfin les modifications qu'il serait nécessaire d'apporter aux dispositions du décret du 18 mai 1808 et de l'ordonnance royale du 25 mars 1841. » — Adopté.

» Art. 6. Le comptoir d'Alger ne pourra être supprimé qu'en vertu d'une ordonnance royale rendue sur la demande du conseil général de la Banque de France, dans la forme des règlements d'administration publique. » — Adopté.

Le scrutin sur ce projet de loi aura lieu demain à l'ouverture de la séance. Cette opération aura lieu par voie d'appel nominal ; les noms des absents seront insérés au *Moniteur*. La chambre s'occupera ensuite des projets de loi relatifs aux lettres de grande naturalisation accordées à M. le maréchal de camp du Perron ; à l'abrogation de l'art. 8 de la loi du 11 juin 1842 ; au budget des recettes pour 1846.

FAITS DIVERS.

OBLIGATIONS DE LA VILLE DE PARIS. — Aujourd'hui il a été procédé dans la grande salle, à l'Hôtel-de-Ville, au vingt-septième tirage au sort des obligations à rembourser dans l'emprunt de 40 millions contracté par la ville de Paris. A ce tirage il a été extrait de la roue 1 106 numéros, dont les seize premiers sortis ont obtenu chacun une prime de la valeur et dans l'ordre suivant : 1er numéro 10 081, prime de 50 000 fr. ; 2e 1 204, prime de 20 000 fr. ; 3e 12 134, prime de 15 000 fr. ; 4e 17 222, prime de 12 000 fr. ; 5e 39 591, prime de 10 000 ; les 6e 19 135 ; 7e 38 701 ; 8e 32 334 ; 9e 5 224 ; 10e 15 468 ; 11e 31 612 ; 12e 9 889 ; 13e 17 849 ; 14e 12 617 ; et 15e 4 670, chacun une prime de 5 00 fr. ; enfin le 16e 89 972, une prime de 1 020 fr. Ces diverses primes sont indépendantes de l'intérêt à raison de 4 p. 100 que rapportent les obligations au capital de 1 000 fr., chacune intégralement remboursable.

MANOEUVRES DE BOURSE. On lit dans le *Courrier du Haut-Rhin* de Colmar : « Une manœuvre de bourse indigne, dégoûtante s'exerce depuis quelque temps contre les canaux en général, et particulièrement contre l'achèvement du canal de la Marne au Rhin. Des agioteurs intéressés dans des entreprises de chemins de fer ont érigé en théorie que les canaux doivent disparaître devant les chemins de fer ; que les chemins transportent tout avec avantage et rendent inutiles les canaux. Ils prêchent en faveur du chemin de fer de Paris à Strasbourg même avant qu'il soit établi, et prétendent que le canal de la Marne au Rhin doit s'arrêter à Nancy, et laisser infructueux les travaux exécutés entre Nancy et Strasbourg, travaux qui ont occasionné une dépense de 11 millions déjà. Ces spéculateurs de tripot ont un organe dans la presse qui défend leurs intérêts, à défaut de logique avec l'acharnement qu'exige une cause injuste mais productive. Au commencement de la séance de mardi, à la chambre des députés, M. de Larochejacquelein est monté à la tribune pour manifester son indignation au sujet des scandales de la salle des Pas-Perdus, où chaque fois que des intérêts de chemins de fer sont à l'ordre du jour, les abords de la chambre deviennent le rendez-vous des traitants, des loups-cerviers, des agioteurs qui assiègent les députés au passage, les accablent d'obsessions sans pudeur, et ne craignent pas d'étaler publiquement les plus effrontés tripotages. C'est que ce jour là il s'agissait de réviser l'ordre des derniers travaux de la chambre, de maintenir à l'ordre du jour certains projets de chemins de fer, et d'en écarter surtout les canaux, si inutiles et cependant si redoutés des agioteurs. En effet, la chambre a procédé à cette révision à la fin de la séance, et il faut le dire, avec assez peu de dignité. Nous ne dirons pas que des engagements immoraux ont été pris par des députés ; mais ce qu'il nous importe de constater, c'est que le canal de la Marne au Rhin, c'est que tous les canaux ont été écartés du nouvel ordre du jour. Ce résultat est déplorable et porte le plus grave préjudice à tous les départements de l'Est ; mais il réjouit quelques spéculateurs de bourse, et leur organe dans la presse ne craint pas aujourd'hui d'étaler un pareil triomphe. »

UN AVEU DU JOURNAL LA PRESSE. — On dit dans le dernier numéro de la *Presse* : « Ceux qui ne savent voir dans toutes les entreprises hardies que les résultats immédiats, ont beaucoup reproché au journalisme à bon marché d'avoir déprimé la littérature par la nécessité de rapetisser toutes les questions et toutes les idées, et de vulgariser toute œuvre d'intelligence pour la rendre

[illegible] ce qu'il y a de plus odieux dans le machiavélisme ultramontain, ce parti prêtre enfin qui veut exploiter l'éducation pour dominer les hommes, exploiter les consciences pour dominer les esprits, qui veut à l'aide du spirituel dominer le temporel, qui veut en un mot l'âme pour avoir le corps.... »

GAVARNI ET ALEXANDRE DUMAS. — Voici un trait de mœurs littéraires et artistiques. Il est rapporté par le chroniqueur du *Constitutionnel* : « Gavarni est marié, il habite sur la route de Versailles et au bord de la Seine une très belle maison ; il y a là beaucoup d'air, d'herbe, d'arbres et d'eau ; ses appartements sont ornés avec goût et même avec richesse, et il travaille dans une atroce petite chambre mansardée : il ressemble en cela à Alexandre Dumas, qui ne s'est pas plus tôt meublé un somptueux appartement, au premier, qu'il grimpe dans un grenier avec une chaise et une table carrée. »

A PROPOS DE L'HIPPODROME. — M. Charle de Boigne, dans la chronique d'où nous avons extrait les lignes qui précèdent, s'occupe de l'immense hippodrome qui ouvrira après-demain aux Champs-Elysées. Quoique intrépide fumeur, il nous annonce avec mélancolie qu'il ne sera pas défendu d'y fumer et semble voir dans cette faculté laissée à la jeunesse parisienne un signe de profonde décadence. Il termine de façon assez chagrine cette observation :

« Le sport nous envahit chaque jour et nous domine davantage ; nous devenons par ce côté-là et par bien d'autres Anglais et Américains. Il nous semble, toutefois, pour notre compte, qu'une bonne comédie, même mal jouée, vaut encore mieux qu'une course de singes, même bien courue. » — A notre avis, M. Charle de Boigne se trompe deux fois : 1o quant aux fumeurs. Jusqu'ici, dans nos salles de spectacles, les plus incorrigibles fumeurs étaient bien obligés de s'interdire le cigare. Mais ils n'étaient retenus que par un règlement de police. Aujourd'hui, quand un jeune lion, quand un fumeur infatigable n'usera pas de la liberté de l'hippodrome, c'est qu'un bel œil noir le retiendra. C'est ainsi que les cœurs dévoués se reconnaîtront. Une jeune femme pourra compter sur l'homme qui lui sacrifiera le plus horrible et le plus impérieux des goûts aspirateurs, comme le démontrait si bien hier notre spirituel collaborateur M. Toussenel : 2o quant aux joies de l'arène, n'en médisons pas. Nous sommes un peu Romains à cet endroit, sauf les esclaves donnés aux bêtes. Un prolétaire, de notre temps, est accablé de fatigue quand sa journée est finie. Une mauvaise comédie l'endormirait ; une bonne course de cerfs, un halali le réveillera. Nous ne saurions d'ailleurs trop encourager ces grands festivals qui, en unissant des flots d'homme, les préparent à des réunions sympathiques.

MORT DE MADAME DE MONTGOLFIER. — Mme de Montgolfier, veuve d'Etienne-Jacques de Montgolfier, l'illustre inventeur des aérostats, vient de mourir à Paris dans sa centième année. Mariée en 1774, elle avait connu presque tous les hommes marquants qui se sont succédé dans l'espace d'un siècle et sous tant de régimes divers. Elle avait assisté à tous les événements qui préparèrent la Révolution de 1793. Lors de la Terreur, elle fut assez heureuse pour donner asile à plusieurs honorables proscrits, qui trouvèrent à Vidalon, près Annonay, non seulement un refuge, mais la plus digne et la plus courageuse hospitalité. M. de Montgolfier qui comptait parmi ses amis MM. de Malesherbes, Boissy-d'Anglas, Lavoisier, Monge, Réveillon et une foule d'autres hommes illustres, eut la douleur de les voir enveloppés dans la tourmente révolutionnaire, et sa santé s'en altéra profondément. Mort en 1799, il avait laissé à sa veuve toutes ses nobles traditions de gloire, d'honneur, de génie qu'elle a religieusement conservées. On retrouvait en elle le beau et le bon de chacune des époques qu'elle avait traversées. Elle avait gardé des uns l'esprit et la grâce, des autres les grandes et généreuses sympathies, de toutes enfin quelque reflet radieux auquel le cœur et l'âme se réchauffaient en l'écoutant. Sa mort laisse un irréparable vide dans son cercle de famille et d'amis.

UN MOT VRAI. — Après avoir constaté la révolution que le gigantesque format de l'*Epoque* introduit dans le journalisme, le *Courrier des Campagnes* ajoute : « De toutes ces tentatives incohérentes des grands journaux quotidiens, il résultera un bien réel pour la véritable presse, pour la presse consciencieuse qui s'adresse à des lecteurs spéciaux, dont le bon sens veut, avant tout, être éclairé et guidé par des hommes de son bord et de sa robe. »

ASSASSINAT. — Un ouvrier laborieux, Sibille, employé à Passy, chez MM. Derosne et Cail, se disposait à retourner dans son pays avec le produit des économies qu'il avait faites : plusieurs bandits qui épiaient ses pas l'ont surpris hier à minuit dans le chemin du Télégraphe, près de la barrière de l'Etoile. Ils l'ont entraîné sur un talus, l'ont tué et l'ont laissé là, après lui avoir volé son argent. La mort de ce malheureux a dû être atroce. Ses assassins avaient passé une branche dans sa cravate ; ils l'ont ainsi axphyxié en opérant, par cette sorte de tourniquet improvisé, une horrible pression. Les meurtriers ne sont pas découverts.

UNE TENTATIVE D'ÉVASION. — On écrit de Riom (Cantal), le 23 juin : « Le nommé Roche, originaire d'Aurillac, fut condamné, il y a trois ans et demi, à quatre ans de détention. Doué d'une force herculéenne, et ne pouvant supporter les rigueurs de la maison centrale, il a déjà subi trois condamnations successives pour tentatives d'évasion non suivies d'effet. Sa peine, de quatre ans dans l'origine, s'est augmentée jusqu'à présent de huit années. Ces avertissements ne l'ont pas rendu plus soumis. Son idée fixe est de se sauver pour mettre sa famille en possession d'un trésor acquis par le vol qu'il expie en ce moment.

» Hier donc, dimanche 22 juin, à dix heures du matin, Roche, étant parvenu à se soustraire à la surveillance particulière dont il était l'objet incessant, souleva dans la cour de ronde une lourde pierre de taille scellée en maçonnerie sur le canal intérieur des lieux d'aisance, se glissa dessous et laissa retomber sur sa tête un couvercle que, munis de pinces, quatre hommes peuvent à peine remuer. Enfoui, sous terre, dans une obscurité complète, au milieu d'une vase immonde, il fait quelques pas, croyant sans doute revoir bientôt la lumière. Mais, chose réelle, qu'il ignorait, le canal, qu'il prenait pour chemin de salut, a 220 mètres environ de longueur, et, ce qui est pis, cette voie horrible se rétrécit peu à peu de manière à n'offrir à son extrémité inférieure qu'un orifice à peine suffisant pour donner passage au corps d'un homme qui se traînerait sur les mains. Le malheureux s'était ainsi enfermé, sans retour présumable, dans un chemin presque sans issue.

» Voici comment il a reçu du secours : à cinq heures du soir, on s'aperçoit de son absence ; aussitôt chefs, gardiens, officiers et soldats sont au guet. On fouille de haut en bas la prison encombrée, mais inutilement. Roche n'a pu sortir, on en a la certitude, et cependant personne n'a pu le découvrir. Telle est alors la minutieuse, la scrupuleuse attention des investigateurs, qu'ils remarquent les traces qu'a laissées à la surface de la cour de ronde le déplacement tout récent de la pierre qui recouvre le tombeau du fugitif. Quatre hommes, ayant en main des instruments, rouvrent la fosse ; le plus hardi s'y fait descendre. En attendant, les gardiens et les soldats, porteurs de flambeaux, s'échelonnent à l'extérieur de la maison, le long du canal qui coupe la route, le boulevard et les champs, pour aller aboutir dans la campagne voisine.

» Les pas incertains du détenu n'ont pas tardé à devenir périlleux. La

[illegible] catholique, le séminaire, l'Hôtel-Dieu, ont souscrit pour chacun 12 500 fr. ; la ville de Montréal pour 17 500 fr. Une commission de Français est déjà formée à New-York pour le même objet.

AFFAIRE LESURQUES.

Mme Danjou, fille de l'infortuné Lesurques, nous adresse la lettre suivante qui présente un vif intérêt et confirme les tristes circonstances que nous avons exposées :

M. le rédacteur de la *Démocratie pacifique*.

Monsieur,

Je vois avec reconnaissance que vous prenez la peine de reproduire dans votre intéressant journal les détails du déplorable événement dont mon père a été victime ; je m'empresse en conséquence de vous transmettre quelques renseignements inédits qui viendront à l'appui du travail que vous avez bien voulu entreprendre.

C'est d'abord un Mémoire publié par le représentant de notre famille, M. Louis Méquillet, auquel je me plais à offrir ici un éloge mérité pour le zèle persévérant qu'il a voué à notre cause. Dans ce recueil vous remarquerez, monsieur, l'analyse de la mémorable séance du 13 avril 1822, à la Chambre des pairs, et le compte-rendu de cette séance offrira un vaste sujet à vos méditations. Vous vous demanderez comment le projet de loi, que la Chambre des pairs avait adopté et envoyé par un message à la Chambre des députés, est resté inaperçu sans produire le moindre effet en notre faveur.

Voici la teneur de ce projet :

« Sa Majesté sera suppliée de vouloir bien adresser aux Chambres un
» projet de loi qui statue sur un mode de révision à suivre, lorsque
» deux individus ayant été condamnés par deux arrêts différents pour
» le même crime, les deux arrêts ne pourront se concilier, seront la
» preuve de l'innocence de l'un ou de l'autre des deux condamnés, et
» que le premier de ces deux condamnés aura cessé de vivre. »

Ce résultat que nous avions obtenu en 1822, doit encore être possible aujourd'hui ; depuis cette époque de nouvelles preuves sont venues constamment se grouper pour ajouter, s'il était possible, à la justification de mon père.

Il semble que ces preuves ne peuvent jamais tarir, et en voici une nouvelle, elle m'est fournie par les habitants de Lieursaint dont les parents ont bien involontairement, sans doute, contribué à la mort de mon pauvre père par leurs dépositions erronées ; comme M. Daubanton, ils cherchent à offrir quelques consolations à ma famille ; je leur en témoigne publiquement toute ma gratitude.

Voici le certificat qu'ils ont bien voulu me faire parvenir.

« Nous soussignés, habitants de la commune de Lieursaint (Seine-et-
» Marne), certifions à tous ceux qu'il appartiendra ce que nous avons tou-
» jours entendu dire à feu Mme Alfroy et à M. Champeau, déclarons que
» ces témoins n'ont cessé d'exprimer tous leurs regrets et leur repentir
» d'avoir, par leurs témoignages, contribué à la mort de l'infortuné Jo-
» seph Lesurques.

» Nous ajouterons que ces témoins n'ont plus vécu que de chagrins
» depuis ce fatal événement, et qu'ils n'ont cessé jusqu'à leurs derniers
» soupirs de témoigner combien ils souffraient d'avoir contribué, quoi-
» que bien involontairement, à une aussi grande injustice, en adressant
» à Dieu leurs ferventes prières pour la réparation d'un tel malheur, oc-
» casionné par une fatale méprise. Ils ont rétracté leurs témoignages
» erronés lors du jugement et de la condamnation de Dubosc avec lequel
» le malheureux Lesurques avait une ressemblance si frappante, qu'elle
» trompa ainsi Mme Alfroy et M. Champeau comme les autres témoins
» de Lieursaint, qui aussi se sont rétractés comme eux. »

Lieursaint, ce 22 avril 1845.

Signé : CAILLE, DELORME, THIBAULT, ANTOINE FOURNIER, DEFORGE.

« J'ai entendu dire à Mme Alfroy, ma belle-mère, qu'elle se repentait
» beaucoup de la méprise qu'elle avait faite et qu'elle ne l'oublierait ja-
» mais, en fait de quoi je le certifie, Signé, GUÉRIN, boulanger.

» Vu par nous, maire de la commune de Lieursaint, pour légalisation
» des signatures ci-dessus.

» Lieursaint, le 23 avril 1845. Signé, DOULA. »

Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien réserver une place à cette lettre dans un des prochains numéros de votre journal.

Agréez à l'avance toute ma gratitude pour cette marque d'intérêt que vous voulez bien accorder aux malheurs de ma famille.

Mme DANJOU,

Fille aînée de l'infortuné Joseph Lesurques.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 30 JUIN.

Le *Journal des Débats* tient à rétablir la vérité dans l'affaire des ouvriers charpentiers. Il affecte toujours de craindre que les ouvriers ne se laissent induire à des actes plus répréhensibles, plus contraires à leurs intérêts que ce qu'ils ont fait jusqu'à ce jour. Que le *Journal des Débats* et ses patrons se tranquillisent donc à ce sujet. Personne, quoi qu'il en dise, n'a conseillé aux ouvriers de faire de la révolte, et, le leur eût-on conseillé, ils sont trop sages et trop intelligents pour s'y laisser entraîner. Ils triomphent sans cela de la rapacité de certains maîtres, et de la malveillance ombrageuse du gouvernement.

Le *Journal des Débats* donne une définition de la coalition qui mérite d'être signalée et conservée. La voici :

« Par cela seul que les ateliers ont été abandonnés brusquement le même jour, au milieu d'une campagne, sans que les entrepreneurs eussent commis aucun acte qui pût inspirer du mécontentement aux ouvriers, qui lésât leurs intérêts ou blessât leur dignité ; par cela seul, disons-nous, il y a abus de la force, il y a tentative de contrainte, et une atteinte est portée à la liberté des entrepreneurs, qui cependant sont des citoyens au même titre que les ouvriers, et ont droit pareillement à quelque sollicitude. »

Le *Journal des Débats* ajoutant à cette définition que les ouvriers devront savoir gré à l'autorité de la longanimité, de la patience et des

[illegible] — Paille de blé 1re 00 à 34 ; 2e 3 ; à 32 ; 3e 00 à 00. — Paille d'avoine, 1re 48 ; 2e à 40 ; 3e 35 à 37. — Paille de seigle 1re 45.

Marché de La Chapelle-Saint-Denis, 1er juillet. — Taureaux amenés 17 vendus 12 de 0,00 à 0,80 — Vaches grasses amenées 73, vendus 48 à 1,00 0,92-0,80. — Vaches laitières amenées 109, vendues 31 de 250 à 450. — Veaux amenés et vendus 513 à 1,60-1,30-1,20. — Un taureau amené et vendu.

Marché de la Vallée du 27 juin. — Agneaux 0,00 à 00,00. — Canards barbotteurs, 1,20 à 2,00. — Canetons de Rouen, 3,00 à 4,50. — Chapons gras 2,50 à 6,00. — Chevreaux ou cabris 3,25 à 7. — Cochons de lait 00 à 00. — Dindes gras 7,00 à 11,00 ; de com. 1,00 à 6,00. — Lapins ou lapereaux 1,10 à 2,50. — Oies 0,00 à 0,00 ; de comm. 2,50 à 4,25. — Pigeons bizets 0,30 à 0,75. — Pigeons de volière 0,65 à 1,05. — Poules ordinaires 1,50 à 2,25. — Poulets gras 2,50 à 4,25. de comm. 0,75 à 2,00.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 30 juin. — ROBERT, marchand de nouveautés, rue Rambuteau, 67. Juge commissaire, M. Moinery ; syndic provisoire, M. Jouve, rue Louis-le-Grand, 18. — BUSQUET, marchand de papiers peints, rue Notre-Dame-de-Nazareth, 8. Juge commissaire, M. Lamaille ; syndic provisoire, M. Salvres, rue Michel-le-Comte, 23. — Veuve ROUGET, tenant chambres meublées, rue Sainte-Avoie, 57. Juge commissaire, M. Riglet ; syndic provisoire, M. Lefrançois, rue de Louvois, 8. — VERGNOL jeune, fabricant de papiers goudronnés à Batignolles, avenue de Saint-Ouen, 15. Juge commissaire, M. Dubois ; syndic provisoire, M. Pascal, rue Richer, 32. — HARDOUIN, ancien marchand de tapis, rue de la Michodière, 13. Juge commissaire, M. Grimoult ; syndic provisoire, M. Battarel, rue Cléry, 9.

Bourse du 1er juillet 1845.

La liquidation des rentes pour le mois de juin s'est faite avec assez de calme. Malgré la baisse, les prix de compensation ont été fixés à 121 fr. 30 pour le 5 0/0, et 83 fr. 40 pour le 3 0/0. — Les chemins reprennent quelque faveur et ferment tous en hausse sur la veille. Il y a eu de nouveau baisse assez forte sur les caisses hypothécaires.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Belgique 1842, 106. — 4 1/2, 102. — Espagne 3 0/0, 39 1/4. — Dette intérieure, 30. — Banque belge, 830. — Haïti, 400. — Chemins : Grand'Combe, 1600. — Obligations de Strasbourg, 1225. — Chemins non constitués : Orléans à Bordeaux, gr. coup., 670, 665. — Id. petites, 675, 680, 677 50. — Boulogne, 615, 600. — Montereau, gr. coup., 627 50. — Id. petites, 535. — A terme : Naples, récép. Rothschild, 103.

	1er C.	P. H.	P. B.	dr C.	h.
5 0/0 compt....	121 30	121 30	121 50	121 20	121 45
— fin cour...	121 73	121 75	121 55	121 65	121 80
— en liquidat.	121 45	121 45	121 20	121 25	121 50
3 0/0 compl.....	83 45	83 55	83 40	83 55	83 50
— fin cour...	83 55	83 65	83 55	83 65	83 65
— en liquid..	83 40	83 50	83 40	83 50	83 50

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville..	1440 «	« «	« «	3 0/0 Esp 1840.	102 5/8	102 3/4	H. « 1/8
B. de France....	3235 «	« «	« «	— Portugais.	« «/«	« «	
C. Gou. 1000....	1125 «	« «	B. 2 50	Emp. D'actifs.	« «/«	« «	
C. Gan. 1000....	1130 «	1130 «	« «	5 0/0 Naples.	« «	« «	
C. hypot.........	675 «	670 «	B. 25 «	— Romain..	103 «/«	« «	
4 Canaux.......	1275 «	« «	« «	Obl. Piémont.	1227 50	« «	

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	DIFe.		
St-Germ......	1040 «	« «	« «	Au 15, 1045. En liq 1040, 1045.	H. 5
V. r. d.......	452 50	« «	B. 2 50	453 75, — 452 50, 453 75.	H. 3 75
— r. g.......	275 «	272 50	B. 2 50	275, — 272 50, 275.	H. 3
Orléans.....	1160 «	1162 50	H. 2 50	1167 50, — 1155, 1165.	H. 5
Strasb	251 25	« «	H. 1 25	252 50, — 251 25.	H. 1 25
Rouen........	« «	« «	« «	1027 50, — 1022 50, 1025.	B. 5
Havre........	840 «	833 «	H. 7 50	840, — 830, 840.	
Marseille....	« «	« «	« «	970, — 962 50, 970.	
Vierzon......	745 «	« «	« X «	750, — 750.	

LONDRES, 29 JUIN.	PARIS, LE 1 JUILLET. PRIMES.	COULISSE.
Dimanche.	3 0/0 F. c. F. p. 83 70, 75 d. 50. 5 0/0 F. p. 121 85 d. un, 90, 90 d. 50. Vers. d. 462 50 d. 10 au 15. Orl. 1180, 1183 d. 10. au 15. Vierzon, 765 d. 10.	Av. 83 45. Ap. 83 62 1/2. B. du Trés. Rep. 3 1/4 à 1 m. 3 1/2 à 9 m. Prc. F. p 3 0/0 10 à 17 1/2 5 0/0 30 à 35.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 97,00 à 00,00 ; courant du mois, 98,00 à 00,00 ; août, 98,50 à 00,00 ; 4 derniers mois, 104,50 à 105,00 ; 4 premiers mois 1846, 103,50 à 109,00.

LILLE. — Colza, 92,75 à 92,50.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 100,00 à 101,00 ; courant du mois jusqu'en octobre, 101,00 à 102,00 ; novembre et décembre, 91,00 à 92,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 2 juillet.

7 h. 1/2 **OPÉRA.** — La Juive.
7 h. 1/2 **FRANÇAIS.** — Femme de 40 ans. Mari à la campagne.
7 h. 1/2 **OPÉRA-COMIQUE.** — Diamants de la Couronne. Panier fleuri.
7 h. 1/2 **VAUDEVILLE.** — Porthos. La Laide. Bugolin. Péché.
6 h. 1/2 **VARIÉTÉS.** — Lansquenet. Gardeuse de Dindons. Jongleurs.
6 h. 1/2 **GYMNASE.** — Changement de Main. 2e Année. Chacun.
9 h. 1/2 **PALAIS-ROYAL.** — Pêche aux Beaux-Pères. Sylvandire.
6 h. 1/2 **PORTE-SAINT-MARTIN.** — La Biche au Bois.
6 h. 1/2 **AMBIGU.** — Affreux Bandit. Etudiants.
6 h. 1/2 **GAITÉ.** — La Tour. Seize ans.
6 h. 1/2 **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 **COMTE.** — Maison des Fous. La Barbe. Les Mystères.
6 h. 1/2 **FOLIES.** — Représentation extraordinaire.
6 h. 1/2 **LUXEMBOURG.** — Un Aveu. Quartier latin. Le Tailleur.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 h. à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et compagnie, rue du Croissant, 16.

occasion de s'occuper des journaux, et, en les frappant d'un timbre proportionnel et en imposant l'annonce, de rétablir l'équilibre que rompent tous les jours l'industrialisme et le monopole du grand format. Mais la Chambre a hâte d'en finir. A peine a-t-elle écouté M. Chambolle qui, du reste, ne nous a pas paru comprendre assez que la marchandise pouvait payer pour l'intelligence. — Nous nous consolons de ce retard et nous attendons avec confiance l'année prochaine.

La *Patrie* répond à nos observations qu'elle est sincère et indépendante dans le jugement qu'elle porte sur le Traité-Broglie. Nous n'avons pas accusé la loyauté de la *Patrie* ; nous lui avons simplement reproché de louer sans restriction un traité dont une disposition est pleine de périls pour la France.

La *Patrie* n'a pas discuté avec nous, parce que, dit-elle, nos critiques ne sont pas autres que celles des feuilles de l'opposition systématique. Nous faisons observer à notre confrère que notre critique a porté seulement sur la disposition qui appelle les forces anglaises à l'orient de l'Afrique, et que la *Démocratie pacifique* a signalé ce vice du traité, dans le silence unanime de la presse parisienne. Nous avons publié dix articles développés sur la question, et nous renvoyons la *Patrie* à tous les arguments par lesquels nous avons clairement établi que le Traité-Broglie est en effet un acte de dupe pour la France.

La France, dites-vous, a le droit d'envoyer des vaisseaux à la côte orientale ; les ministres n'ont qu'à demander des fonds pour ce service ; la Chambre est prête à voter tout ce qu'on voudra... Nous répondons : les ministres n'ont rien demandé, l'opposition n'a rien réclamé ; le gouvernement n'est donc pas en mesure d'agir et de protéger nos établissements de Mayotte et de Madagascar, comme le désire très justement la *Patrie*. Pendant que nous restons ainsi inactifs, insoucieux de nos plus chers intérêts, l'Angleterre, *appelée* par nos habiles négociateurs, va arriver cette année même avec *quinze* bâtiments dans ces parages, où depuis trente ans elle n'a pas cessé de manœuvrer pour ruiner notre influence, et pour y substituer la sienne. Lorsque plus tard, le gouvernement français se décidera à envoyer des forces dans les mers Malegaches, bien des maux irréparables seront accomplis. Telle est la situation que nous a faite le Traité-Broglie,

---

Le *Moniteur universel* annonce ce matin qu'un congé de trois semaines a été accordé à M. de Salvandy pour que notre ministre de l'instruction publique puisse rétablir sa santé.

Le gouvernement espagnol vient de se décider à promulguer et à rendre exécutoire, à ses risques et périls, en attendant la prochaine session des cortès, le projet de loi destiné à réglementer la bourse. Voici les principales dispositions de cette loi, insérée dans la *Gazette officielle* du 25 :

« La junte syndicale sera chargée des liquidations ; les opérations à » terme se feront à 60 jours et sous la responsabilité exclusive des agents » de change, dont chacun devra déposer un cautionnement de 600 000 » réaux, représenté par des valeurs consolidées au cours du jour. »

Les correspondances de Madrid trahissent toujours de vives inquiétudes. Des désordres ont eu lieu à Valence. On y a interdit la représentation de *Guillaume Tell* ; les chants électriques de cet opéra ont inquiété le Pouvoir. A Sarragosse, l'autorité militaire a pris autant de précautions

Les banques américaines sont-elles légales ? Cette question vient de s'élever à propos d'un incident qui ne sera pas le moins étrange de tous ceux que les banques de l'Union ont fait surgir.

« Il y a quelques jours, lit-on dans le *Courrier des Etats-Unis*, la cour suprême de l'Etat de New-York a rendu un arrêt qui aura les plus graves conséquences financières, s'il n'est pas cassé par la Cour d'Erreurs. C'est à propos d'un appel interjeté par un faussaire qui avait été condamné par la Cour d'assises pour avoir fabriqué de faux billets de banque. Cet homme ne niait pas le faux, mais il en contestait la criminalité, sous prétexte que, les banques étant inconstitutionnelles, leur papier n'a aucune valeur légale, et n'a par conséquent aucun droit à la protection de la loi. Les deux juges devant lesquels était portée cette étrange question ont donné gain de cause au faussaire, et, de cet arrêt, il résulte implicitement que les banques de l'Etat de New-York sont inconstitutionnelles, et qu'on peut impunément s'amuser à la contrefaçon de leurs billets. Mais il a été fait appel en cassation devant la Cour d'Erreurs, c'est-à-dire devant le Sénat, et il y a tout lieu de présumer que cette assemblée, transformée en tribunal, ne frappera pas de nullité une loi qu'elle a faite, ou maintenue en sa qualité de corps législatif. »

Tous les partis ont leur queue. Celle des repealers n'inquiète pas moins O'Connell que les torys protestants d'Irlande. On sait, en effet, que des bandes incendiaires se sont organisées dans les comtés de Wicklow, de Cavon et de Fermanagh, et qu'elles ont commencé leurs dangereuses manifestations au moment même où les chefs du repeal terminaient les leurs. Il n'est pas de jour qu'elles ne brûlent des maisons, des champs, des fermes... On doit se trouver heureux quand le meurtre n'accompagne pas l'incendie. Ces brigandages ont causé en Irlande une terreur profonde. Interpellé à ce sujet dans la dernière séance de la chambre des communes, sir J. Graham a répondu ainsi :

« Le gouvernement voit avec sollicitude que l'honorable membre s'occupe de ce qui se passe dans le comté de Wicklow, Cavon et Fermanegh. On a fait tout ce qu'il était possible de faire pour réprimer les excès et les violences qui ont eu lieu. Nous venons de renforcer la troupe et la police de ces comtés, et il faut espérer que ces renforts auront contribué à arrêter les progrès de la perturbation. La politique et la religion ne sont pour rien dans ce malheureux état de choses. J'ai appris qu'un meeting de laïques et du clergé de ces comtés, sans distinction ni dénomination, aura lieu, et que dans ce meeting on tâchera de trouver des mesures pour coopérer avec les autorités civiles et militaires. Je ne désespère pas qu'avec cette assistance les pouvoirs actuels ne suffisent pour rétablir la tranquillité dans ces districts. Quant à présent, je ne pense pas à recommander d'autre parti. »

L'ordre du jour a appelé ensuite la formation du comité sur le bill de l'éducation académique d'Irlande. Au départ du courrier, M. O'Brien présentait des considérations contre ce bill.

Le journal *l'Algérie* publie les nouvelles suivantes du Maroc ; il dit pouvoir en certifier l'exactitude :

« Après bien des débats, bien des allées et venues, Mouleï Abderrhaman vient enfin de faire savoir à notre représentant au Maroc qu'il ratifierait le traité signé le 18 mars, à Lalla-Maghrnia, entre M. le général Delarue, Sid-Hamida et Si-el-Khadir-el-Slaoui.

» Le délai fixé pour la ratification expirait le 18 juin. M. le général Delarue était attendu à Tanger du 12 au 15. M. Léon Roche était le 11 à El-Araic pour s'entendre avec Bou-Sellam sur la marche à suivre pour que la rectification eût lieu avant le 18 juin.

gistrature aux colonies. Nous acceptions les principes posés par notre correspondant. La phrase de la *Démocratie pacifique* qui a motivé la lettre de M. Charles Dain ne précisait rien ; nous entendions, en termes généraux, que des garanties fussent données aux classes serviles, et M. Dain certainement partagera notre sentiment de réserve à cet égard. Du reste, nous sommes heureux d'avoir, par quelques paroles incomplètes, appelé à la défense des colons un habile et généreux avocat.

S'il y a un peu de vivacité dans les termes de la réclamation, il faut considérer que M. Dain est créole et que les colons n'ont que trop souvent à se plaindre de la légèreté avec laquelle ils sont traités dans les Chambres. M. Ternaux-Compans n'a assurément soulevé cette question de la magistrature coloniale que dans un esprit libéral et d'humanité. Nous sommes convaincus que l'honorable député tiendra compte des objections qui lui sont adressées.

A MM. les rédacteurs de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE,

Messieurs les rédacteurs,

Votre compte-rendu de la séance de la Chambre des députés du 23 de ce mois conclut ainsi : « Nous croyons que, pour quelque » temps encore, il sera bon de maintenir les garanties imposées » à l'avantage de la population servile. »

De quelles garanties parlez-vous, et de quoi donc a-t-il été question à la Chambre des députés ? J'ai besoin de le rappeler en citant des textes.

L'article 112 de l'ordonnance royale du 24 septembre 1828, concernant l'organisation de l'ordre judiciaire et l'administration de la justice à l'île de la Martinique et à l'île de la Guadeloupe et ses dépendances, est ainsi conçu : « Nul ne pourra être *procureur général* ou *avocat général*, s'il est né dans la colonie, s'il y a contracté mariage avec une créole de l'île, ou s'il y possède des propriétés foncières, soit de son chef, soit de celui de sa femme. Si le » mariage a été contracté ou la propriété acquise postérieurement » à la nomination, il sera pourvu à son remplacement. »

L'article 160 de la même ordonnance est ainsi conçu : « Les » magistrats envoyés de la métropole auront droit à une indemnité » égale à la moitié de leur traitement. Cette indemnité cessera » d'être payée au magistrat européen qui contracterait mariage » avec une créole de l'île ou qui viendrait à y posséder des pro» priétés foncières, soit de son chef, soit du chef de sa femme. »

A cet article 160 se réfère certain paragraphe de l'article 162 sur lequel il est inutile de nous arrêter.

L'ordonnance du 24 septembre 1828 ne tarda pas à être suivie d'une autre ordonnance portant la date du 10 octobre 1829, où l'on peut lire ce qui suit : « Art. 1er. — Les dispositions du 3e pa» ragraphe de l'article 42 et celles de l'article 112 de notre or» donnance du 24 septembre 1828, sont abrogées. »

Telles sont, MM. les rédacteurs, les dispositions législatives qui ont fait l'objet de l'interpellation adressée à M. le ministre de la marine par l'honorable M. de Ternaux-Compans en ces termes (voir le *Moniteur* du 24 de ce mois) : « Les articles 112, 160 et 162 de l'or» donnance du 24 septembre 1828 portent que personne ne pourra » être *magistrat* dans les colonies s'il est créole, etc. Plus de la » moitié des *magistrats* ont été nommés contrairement à cette or» donnance. »

Le débat, ainsi engagé, s'est continué pendant de longues heures sans que pas un des députés qui y ont pris part, sans que M. le ministre de la marine lui-même ait songé, le croirait-on ? à en recti-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 2 JUILLET 1845.

HONORINE.

Il y a aux portes de Paris, à Villeneuve-Saint-Georges, de beaux paysages au milieu desquels la Seine se déroule si blanche et si limpide qu'on la prendrait pour la Loire, et sur les bords enchantés du fleuve, des châteaux si paisibles et si bien entourés de parcs touffus qu'on les croirait ensevelis dans les solitudes féodales de l'Allier ou du Berry.

Par une chaude soirée de mai où le soleil couchant noyait d'or toute la campagne, au fond d'une de ces retraites quasi-royales que l'artiste admire en passant, deux personnes étaient réunies dans un petit salon situé au premier étage et donnant sur le parc assombri par les masses bleuâtres des arbres séculaires.

L'une de ces deux personnes était une femme de trente-cinq ans, encore belle, qui semblait, depuis quelques instants déjà, plongée dans de tristes rêveries.

Par intervalles, elle jetait de longs regards pleins de tendresse et de mélancolie sur Henri de Verneuil, son fils, beau jeune homme de dix-huit ans à peine, qui, assis les bras nus devant un petit piano moderne, promenait avec distraction ses doigts sur le clavier, et semblait trahir ses pensées intimes par des mélodies confuses et inachevées.

On voyait que Mme de Verneuil avait dû être d'une beauté parfaite. Elle était brune ; ses traits fins et arrêtés, ses cheveux abondants, ses grands cils, sa lèvre supérieure légèrement estompée, sa bouche rouge comme une fleur, ses dents blanches, et deux ou trois signes noirs jetés au hasard sur ses joues comme les mouches du dix-huitième siècle, tout en elle contribuait à répandre ce charme infini qui émane des femmes brunes quand l'expression de leur visage n'est pas trop dure ou trop sensuelle. On ne pouvait pas même reprocher à cet ensemble harmonieux le léger embonpoint amené par l'âge ; car il contribuait encore à faire ressortir, par une heureuse opposition, les extrémités finement attachées et la grâce calme des mouvements.

Quant à Henri de Verneuil, c'était, et elle s'en sentait presque orgueilleuse, le portrait exact de sa mère. Seulement sa bouche avait les extrémités plus fines, ses yeux jetaient plus de flammes, son front était plus large et plus développé, et ses cheveux épars étaient de cette belle nuance d'un blond foncé que tous les peuples nous envient.

Fille unique et dernière héritière d'une famille riche et noble, elle avait épousé à quinze ans par amour un jeune homme, beau, riche et noble comme elle. Deux ans après, aux plus beaux jours de cette union charmante, M. de Verneuil était mort, enlevé tout-à-coup par une maladie cruelle. Inconsolable depuis, Mme de Verneuil avait concentré sur Henri toute sa tendresse et n'avait vécu que pour lui. Comme tous les enfants aussi bien nés, c'était déjà un enfant accompli. Il grandit sans aucune de ces tristesses mélancoliques et de ces demi-misères qui courbent le front des jeunes hommes de ce temps. A seize ans, Henri était un homme fait, heureux, fort, croyant à tout, aimant la vie, montant les chevaux les plus fougueux, tirant l'épée comme Saint-Georges et comprenant tous les arts en artiste.

Mais, depuis près d'une année, un grand changement s'était manifesté dans ce caractère si gai et si insouciant. Tout-à-coup Henri était devenu sombre et taciturne ; il se plongeait dans de longues rêveries, comme un poète forcé d'écrire pour vivre, et négligeait tous les exercices du corps. De là venaient la tristesse et le chagrin de Mme de Verneuil, qui était aussi heureuse, du reste, qu'une femme peut l'être ici-bas. C'est là ce qui lui faisait épier avec une sollicitude inquiète la rêverie de son fils au moment où nous avons commencé ce récit.

Bientôt les doigts distraits de Henri cessèrent de faire résonner les touches du piano. Le jeune homme laissa tomber les bras le long de son corps, et, les yeux fixés au ciel, s'absorba longtemps dans la contemplation muette des splendeurs du soleil couchant. Sa mère se leva de son fauteuil sans que Henri détournât les yeux, et vint prendre une de ses mains, qu'elle tint dans les siennes.

— Henri ! dit-elle d'une voix douce.

Le jeune homme s'éveilla comme d'un rêve et baisa avec effusion les mains de sa mère. Mme de Verneuil se rassit, et quand son fils se fut posé à ses pieds sur un petit tabouret de tapisserie, elle jeta un regard plein de ces trésors de tendresse qui viennent du cœur des mères, puis elle parut faire un grand effort sur elle-même, et enfin elle parla :

— Henri, dit-elle, tu sais combien je respecte ta liberté. Je ne veux avoir des mères que la tendresse. Mais tu souffres trop, mon pauvre enfant ! Dis-moi tout.

Et en parlant ainsi, madame de Verneuil priait si bien, avec le regard et avec la voix, qu'elle était sublime. Elle continua.

— L'amour ? n'est-ce pas ?

— Oui, ma mère, répondit le jeune homme d'une voix altérée. Oh ! mon Dieu, mon Dieu ! ajouta-t-il avec des sanglots, ayez pitié de moi ! Si vous saviez ce que je souffre !

Henri semblait près de succomber à son émotion. Il ne voyait plus sa mère. Mais enfin il put pleurer ; il baissa la tête et versa des torrents de larmes. Quant il revint un peu à lui il appuya son front dans ses deux mains et s'écria au milieu de ses sanglots.

— Honorine ! Honorine !

Mme de Verneuil prit la tête de Henri dans ses mains, et à plusieurs reprises lui baisa le front avec désespoir.

— Malheureux enfant ! s'écria Mme de Rouvray ; ah ! mieux vaudrait une courtisane ! Elle n'a pas de cœur.

Mme de Verneuil n'osait rien dire pour consoler Henri ; mais une mère peut toujours pleurer avec son fils. Elle pleurait et leurs larmes se mêlaient dans le silence.

On frappa à la porte. C'était Julien de Courtenay, le meilleur ami de Henri de Verneuil et de sa mère. Henri essuya ses larmes et s'enfuit précipitamment.

— Julien, Julien, dit Mme de Verneuil, voyez mon pauvre enfant ; oh ! comme il souffre ! Il aime Mme de Rouvray, vous savez, cette horrible femme ! allez le consoler, n'est ce pas ? Il faut qu'il vous dise tout. Oh ! il vous dira tout, il vous aime tant !

— Hélas, madame, répondit Julien, vous réveillez toutes mes craintes. Notre pauvre Henri en mourra. Vous connaissez Mme de Rouvray ; vous savez son admirable beauté, sa pâleur qui la fait ressembler à une morte. Eh bien ! jamais aucune émotion n'a mis de roses sur ce visage de marbre ; ses dents sont des perles, mais elle n'a jamais souri. Ses yeux verts et profonds comme la mer ne s'animent jamais sous l'arc inflexible de ses sourcils, et le vent lui-même ne ride pas ses magnifiques cheveux. Tout est mystère chez cette femme. Quand M. de Rouvray mourut, à la suite d'un duel toujours inexpliqué, la belle Honorine n'a pas sourcillé en voyant la tête sanglante et fracassée de celui qui la rendait heureuse. Hélas ! madame, voilà la femme qu'aime Henri.

— Mon Dieu ! mon Dieu ! dit Mme de Verneuil, et tout ce monde que nous attendons demain, ces fêtes projetées ; quel supplice au milieu de notre douleur ! car nous souffrons comme lui, n'est-ce pas ?

Elle tendit la main à Julien.

— Mais j'y pense, reprit Mme de Verneuil comme frappée d'une idée soudaine, elle aussi elle en est ! Je l'attendais, cette femme qui nous fait tous mourir. Mais je vais écrire, je vais...

— N'en faites rien, madame. Au point où en est venue la passion de ce malheureux enfant, l'absence est mortelle. La froideur d'Honorine le met au désespoir, mais il meurt en ne la voyant pas.

— Mon Dieu ! mon Dieu ! s'écria encore Mme de Verneuil véritablement désolée et semblable à une Niobé qui voit tomber son dernier enfant.

Julien descendit à la hâte et se mit à chercher Henri qui était allé cacher sa profonde tristesse sous les épais massifs du parc. Il faisait alors tout-à-fait nuit, et la lune argentait faiblement les contours des feuillages découpés.

Tandis que Mme de Verneuil, restée seule, s'afflige de la douleur de son fils, et que Julien de Courtenay va en toute hâte chercher Henri pour le consoler ou pour le plaindre comme un frère, disons un mot de Julien.

Julien de Courtenay était, et ce mot suffit, un gentilhomme. Il terminait dignement une race illustre. Une entière conformité de goûts et

que leur inspirait l'article 112, ont pu s'y tromper, mais le fait est que ce supplément de traitement n'était, et l'ordonnance le dit expressément, qu'une indemnité accordée aux métropolitains en raison tant de leur déplacement que des difficultés de l'existence matérielle sur une terre étrangère. En épousant une créole, en acquérant des propriétés foncières dans la colonie, le magistrat métropolitain se créait des ressources locales qui, en l'assimilant aux colons, ne lui permettaient plus de prétendre à aucune indemnité. Je le répète, la distinction consacrée par les articles 160 et 162 de l'ordonnance du 24 septembre, a pu être impolitique; elle l'a été, je crois; elle n'était pas injurieuse pour les créoles.

Ne nous occupons pas davantage de ce qui peut se rencontrer de déclamation ou d'exagération, d'affirmation téméraire ou de compromettante ignorance dans je ne sais quel discours prononcé à la tribune du Conseil colonial de la Martinique, et dont l'honorable M. de Ternaux-Compans a cru devoir s'armer contre les colons. Ces discours de quelques-uns de nos conseillers coloniaux trouvent leur explication, et, au besoin, leur excuse, dans les souffrances imméritées de ceux qui les prononcent : ce ne sont là des commentaires ni sur les lois, ni même sur l'esprit du pays.

Mais que dirai-je de l'art. 112 de l'ordonnance du 24 septembre ? Interdire aux créoles de pouvoir jamais devenir procureur général ou avocat général dans les colonies, c'était là, sans contredit, suspecter leur indépendance, c'est-à-dire, selon moi, leur honneur, leur probité, c'était leur marquer une défiance qui ne pouvait se comprendre et se justifier qu'au point de vue de la politique. Nous verrons bientôt si même à ce point de vue la défiance et le soupçon n'étaient pas intolérables.

Quoi qu'il en soit, vous avez déjà remarqué, MM. les rédacteurs, qu'il n'est question dans ce fâcheux article 112 que de procureur général et d'avocat général, et qu'affirmer, comme l'a fait M. Ternaux-Compans, que, par l'effet de l'ordonnance du 24 septembre 1828, les fonctions de *magistrat* dans les colonies étaient interdites aux créoles, c'était commettre une inexactitude d'autant plus déplorable qu'elle procédait, non pas d'une fausse interprétation, mais d'une complète ignorance de la loi, dont on se croyait en droit d'invoquer les sévérités. Produire à la tribune de la Chambre des députés de pareilles affirmations sur un pareil sujet, raviver à l'étourdie de vieilles douleurs et ranimer de vieilles querelles, faire parade à ce point de mauvais sentiments et de haineuse ignorance... on ne devrait pas, MM. les rédacteurs, se permettre ces choses-là.

Mais il y a mieux : dans le cas même où nous irions jusqu'à supposer que l'article 112 de l'ordonnance du 24 septembre 1828 n'a pas été abrogé, il s'en faudrait de beaucoup que nous reconnussions avec M. Ternaux-Compans, que, dans les termes étroits où il est conçu, il ait jamais été violé.

L'article 41 de la même ordonnance porte, dans son deuxième paragraphe, qu'il y aura près de chaque Cour, dans les colonies de la Martinique et de la Guadeloupe : « un procureur général, *ou* un » avocat général chargé d'en remplir les fonctions, un substitut du » procureur général, un greffier et un commis greffier assermenté. » Les énonciations positives de cet article ne permettent pas de confondre l'avocat général et le substitut du procureur général : ce sont là deux personnages tout-à-fait distincts; elles ne permettent pas davantage de supposer qu'il puisse y avoir près de chaque Cour, outre le procureur général, un avocat général. Celui-ci, chargé de remplir les fonctions de procureur général, ne peut apparaître que là où il n'y a point de procureur général en titre. Aussi, il n'y a jamais eu, depuis l'ordonnance organique de 1828,

à l'usage, de l'insérer au *Bulletin des Lois*; mais elle fut accueillie à la Guadeloupe avec des cris de joie et de reconnaissance, et, depuis lors, elle a complètement détrôné son aînée et a seule été exécutée de tout point.

Vienne donc M. Ternaux-Compans, après de pareils faits, et en s'appuyant de je ne sais quelles déclarations du conseil colonial de la Martinique, prétendre que les colons ne considèrent pas comme abrogée l'ordonnance de 1828, qu'ils ignorent même l'ordonnance de 1829, que la première seule est publique, que la seconde est occulte ! Nous lui répondrons que non seulement l'ordonnance de 1829 a seule, depuis sa date, été exécutée dans la dérogation qu'elle apportait à l'art. 112 de l'ordonnance de 1828, mais qu'elle l'a été encore dans ses autres dérogations à la même ordonnance. Ainsi, nonobstant le troisième paragraphe de l'art. 42 de celle-ci, les présidents des cours royales de la Martinique et de la Guadeloupe ont été constamment réélus, sans que l'on ait songé à leur infliger cet intervalle de trois années, après lequel seulement ils auraient pu l'être, si l'on s'en était tenu aux termes de ce méchant paragraphe. Il y a plus de dix ans, à notre connaissance, que M. de Lacharière occupe le fauteuil de président à la cour royale de la Guadeloupe, et certes ce fauteuil ne saurait être mieux occupé.

Il est vrai que, s'il faut en croire M. Isambert, l'ordonnance de 1828 était une ordonnance organique ; qu'elle a été délibérée au sein d'une commission spéciale, organique, soit ; mais quelle est donc la magie de ce mot, et depuis quand les lois, parce qu'elles sont organiques, demeurent-elles frappées d'immobilisme. Il n'y a que les vues de l'honorable M. Isambert sur le régime colonial qui jouissent de ce fâcheux privilège.

Mais, disent encore MM. Isambert et de Ternaux-Compans, l'ordonnance de 1829 n'a pas été promulguée, car elle n'a pas été insérée au *Bulletin des Lois*; et M. Odilon Barrot de faire chorus, sur ce point, avec ces messieurs ! Que de témérité cependant, que d'ignorance dans ce reproche !

Et d'abord, admettons pour un instant que l'ordonnance de 1828 n'ait pas été promulguée; ce serait là assurément un tort, un tort grave, que l'on devrait se hâter de réparer par une promulgation immédiate ; car le législateur ne se donne pas la peine de faire des lois pour se donner après le malin plaisir de ne les point rendre exécutoires. Mais ce ne serait pas seulement un abus, ce serait surtout une étrangeté. Que signifierait en effet cette omission ? Apparemment que le législateur aurait eu honte de sa loi, qu'il aurait cédé à des exigences locales, mais que, rougissant de sa faiblesse, il aurait tenté de la soustraire à tous les regards. Ainsi seulement, et seulement ainsi s'expliquerait la non insertion au Bulletin des lois de l'ordonnance de 1829; mais alors pourquoi l'avoir fait insérer dans les *Annales maritimes et coloniales*, recueil beaucoup plus intéressant et par suite beaucoup plus répandu que le *Bulletin des Lois*, qui est exclusivement à l'usage des jurisconsultes ?...

Ces simples réflexions conduisent à penser que, si l'ordonnance de 1829 n'a pas été insérée au *Bulletin des Lois*, c'est que cette insertion n'était pas utile, n'était pas du moins indispensable pour sa promulgation. Telle est, en effet, la vérité. Savent-ils, ces honorables députés, qui ont si brillamment disserté sur l'ordonnance du 24 septembre 1828 sans même l'avoir lue, savent-ils qu'il existe une autre ordonnance concernant le gouvernement des îles de la Martinique et de la Guadeloupe, et rendue à la date du 9 février 1827? Non, à coup sûr, ils ne le savent pas. S'ils eussent daigné se livrer à quelques recherches, prendre quelques informations, et, après avoir découvert, après avoir lu surtout l'ordonnance de 1827, en comparer l'art. 66 avec l'art. 1er du Code civil,

être imprimé, publié et distribué dans les colonies. S'il fallait ramener tout ceci à une thèse d'économie législative, je dirais qu'il n'y a en réalité qu'un seul Bulletin des lois pour tout l'empire français, mais que ce bulletin se divise en deux tomes, l'un renfermant toutes les lois destinées à régir les continentaux, l'autre toutes celles qui sont propres aux insulaires.

Permis, d'ailleurs, aux députés de la France d'ignorer qu'il y a à la Martinique et à la Guadeloupe une imprimerie du gouvernement, un journal officiel publiant tous les actes de ce gouvernement, un Bulletin législatif paraissant tous les mois, signé du gouverneur et contresigné par le directeur de l'administration intérieure. Permis tout cela. Mais ce qui n'est pas permis à un député, à un Français, c'est de tolérer, c'est de vouloir même que l'on traite en parias, en proscrits de la nation, les Français d'outre-mer. Il est permis d'être ignorant, il n'est pas permis d'être injuste.

J'ai dit et je crois avoir prouvé, MM. les rédacteurs, que l'article 112 de l'ordonnance royale du 24 septembre 1828 ayant été rapporté, les colons ont toujours pu prétendre à occuper les emplois de procureur général et d'avocat général dans les colonies; et cependant il n'a jamais été nommé de créole à l'un ni à l'autre de ces deux postes importants. Supposons, pour un moment, que ce soit là de la prudence, de la bonne et sage politique. Eh bien ! dirai-je, voilà comme il faut procéder. Si le gouvernement estime qu'il y ait danger à faire d'un créole un procureur général, un avocat général, allons plus loin, un magistrat, qu'il se réserve de n'appeler que des métropolitains à ces honorables fonctions. Mais une proscription législative qui pèserait sur toute une race d'hommes; mais une loi votée par des Français, qui interdirait aux Français des colonies de pouvoir être magistrats dans leur pays ; une loi, c'est-à-dire un acte qui ne passe pas, qui, en refusant le présent aux colons, les signalerait encore à l'avenir, oh ! fi donc ! fi donc ! Il manquerait un Camille Desmoulins pour tonner contre cette nouvelle loi des suspects !

C'est seulement à ce point de vue que s'étaient placés les colons quand ils protestèrent avec tant de noble véhémence contre l'art. 112 de l'ordonnance de 1828. Il règne généralement dans les colonies beaucoup plus de sagesse et de modération qu'on ne le pense. J'ai entendu professer hautement cette opinion parmi les créoles les plus influents de la Guadeloupe, que c'était une fort bonne pratique d'appeler toujours aux fonctions de procureur général un homme étranger aux intérêts et aux passions des colonies ; qu'il devait en être ainsi, non pas seulement dans l'intérêt des esclaves (ce serait là une vue étroite), mais dans l'intérêt de toutes les classes de la population coloniale. Je ne partage pas cette opinion dans ce qu'elle a de général. Plus le poste est élevé, plus les fonctions en sont importantes, et plus il conviendrait, selon moi, d'y placer un colon, à la condition, bien entendu, que parmi les appelés, le plus digne fût élu. J'accorderai, si l'on veut, que le gouvernement devra se montrer difficile sur ce dernier point ; mais que l'on m'accorde le principe.

J'essaierai, MM. les rédacteurs, dans une prochaine lettre, de justifier mon opinion et de faire voir que l'exclusion des créoles de la magistrature coloniale ne serait ni politique, ni morale.

CH. DAIN,
Avocat à la Cour royale de Paris.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE DUC PASQUIER.

Séance du 2 juillet.

M. LE PRINCE DE LA MOSKOWA dépose le rapport de la commission

---

d'idées l'avait rapproché de Henri auquel, malgré une assez grande différence d'âge, il avait voué une amitié toute fraternelle. Plus tard, quand il connut Mme de Verneuil, il ne put résister au charme de sa beauté et de son esprit, et en devint éperdument amoureux. Ce fut une de ces passions qui remplissent la vie et qui brûlent le cœur jusqu'au dernier soupir. Mais Julien savait le cœur de Mme de Verneuil fermé désormais à tout amour. Il ne parla jamais. La noble femme sut apprécier ce silence et voua à Julien une amitié inaltérable. Au milieu de cette famille de son choix, Julien de Courtenay vécut aussi heureux qu'on peut l'être avec une passion sans espoir, jusqu'au jour où une autre passion plus fatale encore le fit trembler pour Henri qu'il aimait comme on aime son seul ami, et puis comme on aime l'enfant d'une femme aimée.

Henri s'était assis sur un vieux banc de pierre, humide et couvert de mousse. Julien le prit par le bras et le ramena au château à pas lents. Quand les deux jeunes gens furent rentrés et installés dans la chambre de Henri; quand les bougies brillèrent dans les flambeaux d'argent échevelés en bouquets de lis et que les cigares enveloppèrent les meubles de leur fumée blanche et bleue, Julien parla le premier en posant ses pieds sur les chenets étincelants. (A la campagne on a encore la bonne habitude de faire du feu toute l'année.)

— Henri, dit-il, il faut te confier à nous ; ta mère est désolée. Je sais combien il en coûte pour remonter le cours de ses désespoirs et de ses désillusions ; mais il le faut. Ton cœur se brise et ne peut contenir cet ennui qui déborde. Dis-moi toutes tes joies, toutes tes misères bien patiemment une à une, et je les écouterai en frère ; mon cœur sera avec le tien. C'est une bien triste histoire, n'est ce pas?

— Oh ! bien triste en effet, dit Henri ; mais écoute-la. Au fait qui pourrait me comprendre et me soulager sinon vous deux, les seuls êtres qui m'aimiez ? Pardonne-moi seulement le désordre de mes souvenirs.

Tu connais Honorine ; c'est chez ma mère, dans un bal, que je l'ai vue pour la première fois. Au milieu de toute cette gaze, de tout ce satin, au milieu de ces fleurs, de ces perles, de ces diamants, de cette lumière éblouissante qu'un bal parisien fait tourbillonner devant les yeux lassés ; au milieu de cet enivrement de parfums, de mains gantées, de blanches épaules, seule, Mme de Rouvray se détachait comme une statue pensive. En l'apercevant, je vis passer devant moi toutes nos idées sur le calme et la majesté de l'art antique. Jamais je n'avais vu à un être vivant une bouche aussi insensible, des narines aussi fières, des sourcils d'un arc aussi rigide. J'admirais surtout, avec une sorte d'effroi, ces beaux cheveux fauves que tu lui connais, et qui ne semblent pas appartenir à une mortelle; des cheveux de déesse païenne ou de sainte catholique. Malgré tous mes devoirs de cavalier, comme on dit, je fis en sorte de ne pas la perdre de vue. Toute la nuit, malgré moi-même, mes yeux furent attachés aux siens.

Etrange femme ! Elle était vêtue pour le bal ; mais sa robe avait l'air d'une chlamyde. Sur elle la gaze devenait marbre. On chantait, et elle chantait, on dansait et elle dansait, la valse l'entraînait comme tout le monde dans ses mille replis ; mais au milieu de son chant, au milieu de sa danse elle semblait comme emprisonnée dans les liens d'un rhythme inflexible. C'était une ode vivante. Quand sa voix se jouait dans les mille difficultés des fioritures italiennes, on croyait par moments à son émotion et son émotion vous gagnait ; mais on sentait bien vite qu'elle n'atteignait les cordes des pleurs qu'à force de précision et de calcul, et on avait honte d'être ému. Chez elle la voix, cette seconde âme, n'était qu'un instrument bien réglé. A la fin du bal, à ce moment des yeux noyés, des fleurs brisées, des mains furtives, je croyais parfois la voir entraînée comme nous tous, par l'harmonie, par ces dernières clartés qui luttent avec le jour naissant, par ce magnétisme de l'amour qui circule de main en main ; mais alors elle exécutait quelque pas difficile avec la grâce savante de Marie Taglioni et en relevant la tête je retrouvais sur sa figure son invariable demi-sourire de gravure anglaise.

Je te dépeins aujourd'hui cette femme comme elle est, Julien, mais non comme je la vis alors. Ce jour-là, elle m'apparut comme une harmonie au milieu de l'harmonie, comme une lumière dans la lumière, comme un chant au milieu de mes rêves poétiques. Quelle qu'elle fût, enfin, je l'aimai avec adoration. Depuis, je la revis tous les jours ; le soir aux deux Opéras, où chacun la remarquait, l'adorait de loin, un bouquet de camélias blancs à la main en toute saison, penchée au bord de la loge dorée, semblable elle-même à un camélia dans une coupe d'or ; dans le jour, malgré le peu de sympathie de ma mère pour Mme de Rouvray, j'entraînais ma mère chez elle. Enfin, j'y allai seul et souvent. Nous faisions de la musique ensemble. J'essayais de lui dire mon amour avec la langue divine de Rossini et de Mozart. O folle Rosine ! ô Anna ! ô Desdémone !

Elle était tout cela pour moi. Sa voix seule était pour moi un orchestre, une tragédie. Oh ! comme j'entendais résonner dans mon âme les harpes de la mélancolie et du désespoir, les flûtes et les clairons de l'amour vainqueur ! Julien ! Julien ! te dirai-je toutes mes alternatives de confiance et de désespoir. Mon amour était toute ma vie, il éclatait dans ma voix, dans mes gestes, dans mes regards que je ne pouvais maîtriser. Elle le lisait à livre ouvert. Moi aussi, il me semblait parfois qu'elle laissait aller son âme à cette douce pente ; je croyais entendre trembler sa voix ; puis tout-à-coup elle redevenait la femme de marbre que je t'ai dit et alors il me semblait que j'avais rêvé.

Quelquefois, quand j'arrivais, elle m'accueillait avec impatience, avec jalousie ; elle m'avait attendu une heure à sa fenêtre comme une Elvire désolée ; je voulais me justifier et elle ne m'écoutait plus ; elle me parlait de modes ou de théâtres. J'étais désespéré. D'autrefois elle avait oublié qu'elle m'attendait, elle me traitait comme un étranger ; et cependant elle me demandait compte de mes regards, de mes pensées, et je lui expliquais tout ; je me justifiais ; je lui appartenais comme un esclave. Souvent elle se laissait entraîner sur le terrain charmant des causeries d'amour ; alors il semblait qu'elle allait me dire quelques paroles venues du cœur ; puis elle s'arrêtait tout-à-coup comme si elle avait oublié ce qu'elle allait dire. Elle me renvoyait avec quelques brimborions, que sais-je ? une fleur fanée, un gant flétri, un vieux ruban. J'étais fou de joie alors. Et le lendemain je voyais quelque dandy mal accroupi sur un mauvais cheval galoper près de la calèche d'Honorine ; et elle lui répondait avec toutes ses grâces, elle était belle pour lui et ne semblait plus me connaître.

Je ne sais combien cela dura de temps ; mais si cela avait duré un jour de plus je serais mort. Enfin un soir, un soir d'été, je m'en souviens, nous étions seuls, il faisait presque nuit ; elle s'était amusée pendant des heures entières à me torturer avec ses jalousies habilement feintes, à m'élever sans cesse dans les cieux d'or de l'espérance pour me faire tomber après dans les abîmes sans fond du doute. Je n'y tenais plus, j'avais le cœur brisé, et je sentis toutes les vagues bouillonnantes de l'orgueil se révolter dans mon sein comme un Océan.

— Mais, madame, m'écriai-je enfin, avec désespoir, je ne vous ai rien demandé, moi !

— Mais, moi je t'aime, Henri, me dit-elle avec un grand cri.

Et j'étais déjà à genoux, et elle était déjà près de moi, ses deux mains dans mes cheveux, ses deux yeux dans mon cœur. Oh ! qu'elle était belle alors, Honorine ! La chambre était obscure ; et pourtant il me sembla qu'Honorine était dans la lumière comme les anges des tableaux.

— Eh bien, Julien, te le dirai-je, malgré l'extase et le ravissement qui m'inondaient, ce mot, ce mot charmant qu'elle m'avait dit tout haut et la première, ne me fit pas tout le bien que j'aurais cru, quand je songeais à ce double aveu comme à un bonheur inespéré. Mais comme elle me rassura ! Comme elle avait bien l'esprit du cœur. Ce soir-là elle fut tout amour ; je me crus transfiguré, et en la quittant il me sembla que j'avais des ailes.

Eh bien ! dès que l'air froid de la rue frappa mon front, tout l'édifice de bonheur s'écroula comme un château de cartes. Tout changea de forme à mes yeux : à mesure que je me rappelais froidement la démarche, la voix, les mots d'Honorine, il me sembla qu'elle avait joué une scène d'amour.

THÉODORE DE BANVILLE.
(La fin à demain.)

Et pour nommer, s'il y a lieu, les commissions auxquelles seront renvoyés ces projets de loi.

M. DUMON présente deux projets de loi ; le premier relatif à l'agrandissement et aux réparations de l'hôtel de la présidence, et le second relatif aux réparations dans divers ministères.

L'ordre du jour appelle le rapport et la délibération sur l'art. 5 du projet de loi relatif à la police des chemins de fer.

M. PERSIL demande le maintien de cet article avec l'interprétation que lui a donnée le commissaire.

M. DUMON accepte l'interprétation de la commission.

L'art. 5 est mis aux voix et adopté à une forte majorité.

La chambre procède au scrutin secret, qui est annulé.

MM. les pairs n'étant pas en nombre, la chambre s'ajourne à vendredi.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 2 juillet.

Au commencement de la séance la chambre procède au scrutin de division sur le projet de loi relatif à la banque d'Alger.

Ce projet est adopté par 212 voix contre 20.

La chambre adopte ensuite, à l'unanimité par 237 voix, les conclusions favorables de la commission chargée d'examiner les lettres de grande naturalisation accordées à M. Charles-Joseph-Maurice-Hector du Perron, maréchal de camp, commandant aujourd'hui la subdivision du Rhône.

La chambre s'occupe ensuite du projet de loi relatif à l'abrogation de l'art. 3 de la loi du 11 juin 1842.

Article unique. — Est et demeure abrogée la disposition de l'article 3 de la loi du 11 juin 1842, aux termes de laquelle les départements et les communes devaient rembourser à l'État les deux tiers du prix des indemnités dues pour les terrains et bâtiments dont l'occupation sera nécessaire à l'établissement des chemins de fer et de leurs dépendances.

Ce projet de loi est adopté par 220 voix contre 2.

L'ordre du jour appelle la discussion du budget des recettes pour l'exercice de 1846.

Art. 1er. Les contributions foncière, personnelle et mobilière, des portes et fenêtres et des patentes, seront perçues, pour 1846, en principal et centimes additionnels, conformément à l'état A ci-annexé, et aux dispositions des lois existantes.

Le contingent de chaque département dans les contributions foncière, personnelle et mobilière et des portes et fenêtres, est fixé, en principal, aux sommes portées dans l'état B annexé à la présente loi.

MM. GENTY DE BUSSY et BEAUMONT (de la Somme) appellent l'attention du gouvernement sur l'inégalité de la répartition de l'impôt foncier.

M. LACAVE-LAPLAGNE répète ce qu'il a déjà dit dans une précédente séance, qu'il y sera pourvu lorsque les opérations cadastrales auront été refaites dans les départements où elles ont été mal exécutées.

MM. BLIN DE BOURDON et BEAUMONT (de la Somme) se plaignent de la mauvaise répartition et sous-répartition des contributions des portes et fenêtres dans le département de la Somme.

M. BOISSEL se plaint de l'inégalité de la répartition de l'impôt des portes et fenêtres ; le système actuel pèse surtout sur les quartiers pauvres ; l'orateur voudrait que cet impôt fût en rapport avec la valeur locative.

M. BUREAUX DE PUZY rappelle que dans un grand nombre de localités la contribution des patentes a augmenté des deux tiers par suite de la nouvelle loi votée par la chambre ; dans Paris au contraire cette contribution a diminué. Une loi de cette nature doit être appréciée surtout par ses résultats ; l'orateur demande donc à M. le ministre s'il s'est entouré des documents qui permettent d'apprécier l'effet de la loi.

Si la contribution des patentes augmente en France, il s'en suivra que les produits de l'étranger afflueront sur nos marchés, que la production indigène se plaindra et réclamera des tarifs protecteurs, le gouvernement sera obligé de faire droit à ces réclamations, et nous nous trouverons enfermés dans une muraille fiscale, qui sera une autre espèce de muraille de la Chine.

Il existe en France 25 millions de population agricole qui paient une somme d'impôts égale à peu près à la moitié de ce que paie le reste de la population ; l'impôt qui pèse sur l'agriculture est d'environ 30 fr. par hectare, de 3 000 fr. par ferme de 100 hectares, et de 60 fr. par tête de bétail, c'est-à-dire 10 fr. de plus que ne paie le bétail étranger introduit en France. On voit par là qu'il importe de ne pas laisser augmenter l'impôt d'une manière trop considérable. Je demande donc qu'il soit réuni des documents sur l'effet produit par la nouvelle loi des patentes, afin que la chambre puisse se prononcer en toute connaissance de cause.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances. La loi sur les patentes a été conçue dans un but d'égale répartition des impôts dans toute la France ; il a dû en résulter une surcharge pour les uns et un dégrèvement pour les autres ; mais cette répartition est, en somme, plus équitable qu'elle ne l'était. Il est une chose, au reste, qu'il ne faut jamais oublier dans une loi d'impôt, c'est l'emploi que cet impôt recevra ; c'est l'application que le gouvernement en peut faire aux voies de communication et autres moyens qui augmentent la valeur des propriétés et des industries.

La loi actuelle donne aux patentables plus de garanties que l'ancienne, grâce à l'intervention des officiers municipaux ; c'est ce qui explique comment il y a eu retard dans la réunion des documents sur les effets de la nouvelle loi ; mais ils nous parviendront d'ici à l'année prochaine, et la chambre peut être assurée que le résultat des documents qui nous parviendront lui sera communiqué.

M. BUREAUX DE PUZY ne nie pas que les travaux entrepris par le gouvernement au moyen des ressources de l'impôt ne soient fort utiles ; mais quand le gouvernement a beaucoup d'argent, il peut, comme les particuliers, être poussé à faire beaucoup de dépenses, et surtout à ne pas faire exécuter ses travaux avec toute l'économie possible ; c'est ce qui serait arrivé pour le chemin de fer du Nord, si la chambre ne fût revenue sur sa première délibération. Le chiffre des dépenses publiques suffirait à l'existence de la moitié de la population de la France, la plupart des familles agricoles pouvant se contenter d'une somme annuelle de 500 fr.

Les états A et B et les articles 1, 2, 3, 4, et 5 sont adoptés.

L'article 6 est relatif aux perceptions au profit de l'État.

M. DE LA PLESSE demande une réduction sur certains droits d'enregistrement.

M. VIVIEN combat cette proposition, qui n'est pas adoptée.

M. OGER propose de remplacer le premier paragraphe de l'article 6 par la disposition suivante :

« En exécution de l'article 106 du Code forestier, une somme de 1 million 659 818 fr., montant des frais d'administration des bois des communes et des établissements publics, sera ajoutée, pour 1846, à la contribution foncière établie sur ces bois.

» Cette somme sera répartie, par ordonnance royale, entre les différents départements du royaume, à raison des dépenses effectuées pour l'administration desdits bois dans chaque département. »

Cet amendement est la reproduction de l'article 2 de la loi de finances du 25 juillet 1837.

L'article du gouvernement autorise l'État à percevoir le vingtième à payer sur les produits des bois des communes et établissements publics vendus ou délivrés en nature, pour indemniser l'État des frais d'administration de ces bois.

Ce mode de perception exista depuis la révolution jusqu'en 1837, et en 1837 il fallut que le gouvernement français intervienne auprès de la Belgique pour faire cesser cet état de choses, qui n'existe chez aucun peuple civilisé.

M. DELESPAUL. Une ordonnance a accordé aux journaux le droit de publier sans frais de timbre des suppléments contenant les exposés des motifs, rapports et autres documents législatifs ; aucun journal, que je sache, n'a usé de ce moyen, dont l'exécution n'est pas en effet très favorable. Ce n'est pas, cependant, continue l'orateur en déployant un prospectus de l'*Epoque*, que les journaux n'aient un format suffisant ; je voudrais donc un encouragement plus efficace ; je voudrais qu'à la fin de chaque mois, on pût additionner le nombre de colonnes consacrées par chaque journal à la publication des documents législatifs, et qu'une remise proportionnelle de timbre leur fût accordée.

L'amendement n'est pas adopté.

M. BARILLON se plaint que l'administration du timbre ne veuille recevoir que des papiers fabriqués d'après les anciens systèmes.

M. LACAVE-LAPLAGNE. Ces papiers étant destinés à servir de papiers de famille, doivent réunir toutes les conditions de solidité.

M. LUNEAU dit qu'on lui a affirmé d'une manière positive que plusieurs pairs de France reçoivent des permis de chasse sans les payer ; et il demande si ces permis de chasse sont payés sur le budget de la chambre des pairs.

M. LACAVE-LAPLAGNE. Aucun permis de chasse n'est délivré qu'après que le droit a été acquitté. Quant au fait particulier à la chambre des pairs, je ferai remarquer que celle des députés n'est pas bien fondée à se plaindre puisqu'elle-même reçoit gratuitement des passeports.

M. DUPIN aîné. Puisque la question a été posée elle doit être éclaircie. Si l'on veut que les députés ne reçoivent plus gratuitement des passeports, je ne m'y oppose pas ; l'impôt d'ailleurs est très peu de chose ; il en est autrement des permis de chasse passibles d'un impôt non seulement pour le Trésor, mais encore pour les communes ; ces permis d'ailleurs doivent rester sans valeur parce qu'ils ne sont pas délivrés par ceux qui en ont le droit.

M. CHEGARAY dit que ce n'est pas après que la chambre a voté le budget de la chambre des pairs que l'on doit récriminer sur ce point.

M. DUBOIS (de la Loire Inférieure) fait remarquer qu'une révolution tend à se faire dans la presse ; cette révolution avait été prévue par ceux qui combattaient les restrictions fiscales mises à la presse par la loi de 1835 ; l'énormité des cautionnements a constitué une sorte de féodalité dans la presse. Au reste la presse politique disparaît sous les intérêts matériels ; l'orateur ne blâme pas le timbre appliqué aux journaux politiques, qui ne sont pour la plupart que des entreprises industrielles.

Mais il se fait, continue l'orateur, des journaux consacrés aux intérêts des sciences, des lettres, des arts et de la religion ; ce sont ceux là qui doivent être encouragés ; vous les avez exemptés du timbre quand ils ne paraissaient pas plus d'une fois par mois ; vous avez accordé aux matières agricoles une exemption encore plus complète ; l'amendement que je présente a donc des antécédents.

Les journaux spéciaux s'adressent à un nombre restreint de lecteurs choisis ; les lettres, les sciences, la littérature et la religion sont chassées des journaux politiques ; assurez-leur un asile ; ces journaux, pour vivre, ont besoin de quelques encouragements ; l'exemption du timbre leur suffira.

Je propose donc de décider que les journaux qui ne s'occupent pas de matières politiques seront exemptés de l'impôt.

M. LACAVE-LAPLAGNE combat cet amendement, qui forcerait à une surveillance continuelle pour savoir si un journal s'occupe ou non de politique, qui amènerait une grande diminution dans les recettes, et aurait en définitive pour résultat que de favoriser des spéculations particulières ; car la spéculation existe aussi dans ceux des journaux scientifiques, littéraires, artistiques et religieux qui paraissent fréquemment ; quant aux autres, le gouvernement a suffisamment fait pour eux.

M. CHAMBOLLE. Je suis du même avis que l'honorable préopinant sur les inconvénients qu'il y a de faire une part à la spéculation dans les grands journaux ; mais l'extension du format, l'abaissement du prix de l'abonnement leur en font une nécessité. On a tort, du reste, en disant que les arts, les sciences et les lettres n'ont pas une place dans les journaux politiques ; les journaux spéciaux sont lus par un petit nombre d'hommes ; mais quoi qu'on fasse, c'est toujours dans les journaux politiques que la grande masse de public viendra chercher les principes généraux de toutes les connaissances.

M. ISAMBERT donne encore quelques explications à la suite desquelles M. Dubois retire son amendement.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

FAITS DIVERS.

LES NOUVEAUX MISSIONNAIRES. — On a beaucoup parlé déjà du nouveau journal l'*Epoque* dont nous avons bravement publié le programme, mais on n'a pas encore mis en relief une phrase étonnante du ce prospectus financier. Elle méritait mieux cependant que la publicité de la quatrième page dont nous la tirons pour édifier les lecteurs. Voici cette fameuse phrase qui restera, nous en sommes convaincus, comme un des plus curieux monuments d'une singulière époque. « Ce n'est pas ainsi que les choses se passent » en Angleterre, cette terre classique de l'avertissement, où un seul journal, » le *Times*, produit annuellement un million 500 000 fr. par les annonces. » — Là, une armée de courtiers parcourt la ville, chacun est visité, chacun » est admis gratuitement aux éloquentes et chaudes démonstrations des » missionnaires de l'annonce. L'indifférent est réchauffé, l'impie et l'incrédule sont conjurés, au nom de leur propre intérêt, d'ouvrir les yeux, de » céder à l'évidence, de ne pas tarder plus longtemps à prendre place au » grand banquet de la publicité. — Quelle ardeur ! quel fanatisme ! quel appel volcanique ! Et tout cela pour inviter d'honorables boutiquiers à faire annoncer leurs marchandises !... Saint-Bernard n'en disait pas tant pour envoyer les chrétiens dans la Palestine. On ne nous crie plus : Sauvez vos frères des infidèles ; mais sauvez-vous par l'annonce, Dieu le veut ! Dieu le veut !

SOCIALISME DES ANNONCES. — L'annonce est souvent sociale. En voici un exemple que n'oserait produire un seul de nos grands journaux, sans le soumettre à son fermier-pacha ; or, ce dernier le considérerait probablement comme une réclame non payée, et par conséquent proscrite. Nous lui donnons droit de cité. Il s'agit du *Courrier des Etats-Unis*, rédigé à New-York par des Français, au point de vue français, rempli de documents français, de nouvelles françaises, et tout pénétré, en un mot, de l'esprit de la France. — Mais ce qui, sans aucun doute, initie le plus les Américains à notre commerce, à notre industrie, au mouvement de nos idées, c'est la page d'annonces de cette feuille où l'on compte cinquante *sollicitations* parisiennes contre un seul avis indigène. Nous avons sous les yeux les *Courriers des Etats-Unis* des 4, 7, 12 et 14 juin. Que voyons-nous figurer et se recommander dans les régions payantes de ces quatre numéros ? Les procédés Ruolz et Elkington ; la *France musicale*, toutes nos brochures contre les Jésuites ; tous les livres des libraires Rossange, Boizard, Furne, Paulin, Leriche, Dubochet, Prin, Simon, immense catalogue où n'est oublié aucun de nos écrivains des dix-septième, dix-huitième et dix-neuvième siècle ; — de plus le chocolat Menier ; la créosote Billard ; — la poudre péruvienne ; le savon-ponce ; les briquets Merckel ; — Les gants de Paris ; — l'hydrophractique (voir les racines grecques) ; les instruments de l'ingénieur Chevalier ; — le sel de Vichy ; — les lits en fer de Dupont ; — le papier chimique d'Hubert ; la cafetière Dausse ; la poudre Fèvre ; toutes les découvertes de nos coiffeurs et parfumeurs et surtout les mille inventions de nos pharmacies et docteurs, pour neutraliser les importations subversives que nous devons à l'A-

avait porté des plaintes aux gens du village. Dimanche dernier, dans un moment d'exaspération difficile à décrire, elle va dans un pré où passait la femme Lavaur, se précipite sur elle, une bêche à la main, lui assène une dizaine de coups de cet instrument et l'étend à ses pieds ; là, au moment où sa vengeance devait lui paraître satisfaite, par on ne sait quel vertige, elle sort son couteau, l'ouvre, et en frappe sa victime avec rage, à plusieurs reprises. La femme Lavaur a été retrouvée lundi au matin dans un réservoir du pré où elle a été assassinée. M. le procureur du roi et M. le juge d'instruction près le tribunal de Tulle viennent de se transporter sur les lieux, accompagnés de plusieurs docteurs en médecine.

CHRONIQUE AGRICOLE.

MÉTÉOROLOGIE. — Un de nos correspondants nous a adressé la lettre suivante sur l'effet désastreux produit par les eaux dans le département du Cher :

« Déjà, dans notre département, les pluies d'automne succédant, en 1844, à une dévorante sécheresse de trois mois, avaient rendu les semailles d'hiver presque impossibles et compromis d'avance la récolte de 1845. Voici que cette année des gelées consécutives depuis la fin de janvier jusqu'au commencement de mai, suivies de froid très vifs dans le cours de tout ce dernier mois, avec des pluies continuelles, viennent arrêter la végétation des semences généralement très tardives et entraver après les travaux d'hiver les semences de printemps. A la fin de mai, les pluies d'orage viennent remplacer sans interruption les pluies d'hiver ; pendant une semaine à peine l'heureuse réaction de la chaleur se fait sentir sur les semences de printemps. Mais les terres sont trempées ; le plateau calcaire de Châteauroux si brûlant, voit lui-même jaunir et pourrir les blés de mars, et des orages quotidiens et très violents embrassant une vaste étendue, viennent chaque soir noyer des terres que quelques heures de répit n'ont pu ressuyer, et qui, saturées d'eau, ne cessent de ruisseler. C'est déplorable à voir.

» Aussi, tous les travaux de labour sont à peu près suspendus ; la terre est une pâte plus ou moins consistante, mais sur laquelle cheval ou bœuf ne peut prendre pied. Des engrais récemment conduits et épandus, puisqu'il devaient être enfouis le soir même, sont entraînés par les eaux, de même que les parties les plus solubles de ceux qui, couverts, n'ont pu recevoir les semences fourragères qui leur étaient destinées.

Les chemins ruraux sont impraticables ; le chaulage des terres ne peut s'effectuer ; la chaux, à l'état non de poussière, mais de pâte, ne peut être ni épandue, ni enterrée par la charrue. Des débordements inouis interceptent les communications, ravagent les prés dans les vallées ; les prés secs versent et roulent. Les plantations de pommes de terre pourrissent et ne lèvent pas ; l'herbe même pousse à peine dans les pâturages ruisselant. La rareté des foins menace d'être plus grande par suite des eaux, qu'en 1845 par suite de la sécheresse, et l'état des terres ne permet pas de s'en procurer par des cultures fourragères, car elles sont en ce moment beaucoup plus mouillées que je ne les ai jamais vues en aucun hiver.

» Tel est, Monsieur, le tableau fidèle de la culture du département de l'Indre. Sans doute il est le même pour beaucoup d'autres localités de la France, portant la peine de l'imprévoyante cupidité qui a dévasté les forêts ? Et en présence de ces incontestables anomalies dans la climature, ne doit-on pas déplorer l'incurie du gouvernement qui ne veut pas s'occuper de prévenir ces désastres périodiques. »

RÉGLEMENTATION DES EAUX. — C'est un devoir pour le gouvernement d'entreprendre dans un bref délai les travaux qui peuvent contribuer au rétablissement de l'acclimature ; mais cette œuvre sera de longue haleine ; la science n'est pas encore bien fixée sur les moyens qu'on doit employer. Du reste, le résultat que l'on attend ne se produirait pas immédiatement, et il ne serait que d'une médiocre importance si l'on n'agissait pas à la fois sur plusieurs contrées du globe fort éloignées les unes des autres. On n'entrevoit guère, par exemple, qu'il soit possible de modifier la climature du midi de la France sans le concours des contrées centrales de l'Afrique. Il faut donc renvoyer ce grand travail au moment où tous les peuples comprendront assez bien leurs intérêts pour l'entreprendre en commun et sur un plan unitaire. Nous ne prétendons pas, cependant, que le reboisement d'un seul pays, comme la France, soit aujourd'hui sans utilité ; mais nous pensons qu'il serait plus opportun, plus indispensable, de se livrer de suite à la réglementation des eaux, dans le double but de prévenir le mal qu'elles causent à l'agriculture et de les faire servir en même temps à l'accroissement de la production. On pourrait ainsi arriver immédiatement à des résultats dont le bénéfice serait incalculable ; mais il ne faut pas perdre de vue que cette amélioration, toute restreinte qu'elle soit à un seul royaume, ne peut être réalisée que par l'intervention du gouvernement et au moyen de l'association.

La nécessité de l'association pour la réglementation des eaux est maintenant proclamée sur tous les points de la France ; les cultivateurs la réclament avec instance, et l'administration commettrait une criante injustice si elle tardait longtemps encore à leur faire droit. Lorsque l'État consacre au commerce des sommes immenses pour accélérer les moyens de transport, n'est-ce pas un devoir pour lui d'améliorer aussi les moyens de production ? Peut-être même, eût-il été plus raisonnable d'employer d'abord toutes les ressources du trésor à mettre en valeur le sol de la France, à le fertiliser, avant d'ouvrir de nouvelles voies au commerce. Nous ne comprenons pas, pour notre part, comment on a pu hésiter entre ces deux espèces d'améliorations ; le parti que l'on a pris nous semble même condamnable sous tous les rapports, lorsque nous voyons que la fertilisation du sol se liait nécessairement avec l'assainissement d'une vaste étendue du territoire.

On oublie beaucoup trop qu'il existe en France d'immenses contrées telles que la Sologne, La Bresse, le bassin de la Garonne, le delta du Rhône dont l'insalubrité est presque aussi dangereuse que celle de certains pays sauvages que la civilisation n'ose encore aborder ; dans la plupart de ces malheureux pays la race humaine est abâtardie et dévorée par des maladies endémiques, la mortalité surpasse les naissances, et le terme moyen de la vie y est réduit à vingt ou vingt-deux ans.

INSALUBRITÉ DE LA DOMBES. Nous avons, dans une de nos dernières Chroniques, cité le portrait du paysan solognot d'après MM. Joubert et Chevalier ; le paysan de la Dombes est peut-être encore plus misérable ; le voici dépeint dans un Mémoire de M. Bottex, extrait des Annales de la Société royale de Lyon : « Au premier coup, vous reconnaissez l'indigène de la Dombes à son teint blême et terreux, à ses traits allongés, maigres, ridés ou bouffis, à l'expression terne, languissante, hébétée de son regard, à la flaccidité de ses chairs, à la mollesse de ses mouve-

... Les premiers étangs, d'après M. de Fenille, sont dus à une dépopulation accidentelle, les seconds à la cupidité. A mesure que le nombre s'en est augmenté, la population a déchu, et les terrains environnants se sont détériorés par approche. Plus les terres ont été dépréciées, plus il y a eu d'intérêt et de facilités à inonder des terrains appauvris; plus on a noyé et plus la dépopulation a augmenté. »

» Ainsi les propriétaires de la Dombes ont sacrifié le cultivateur à leur intérêt; ils ont détruit les hommes, qui ne leur rapportaient pas assez pour multiplier les poissons, qui leur donnaient un meilleur revenu : c'est exactement le pendant des lords anglais qui ont chassé les populations de leurs domaines pour y importer des troupeaux de moutons. Toutefois, il faut reconnaître que les propriétaires français, s'ils ont fait un mal immense, ont agi sans en prévoir les conséquences, tandis que les lords d'Angleterre connaissaient parfaitement toute la portée sociale des changements qu'ils introduisaient brusquement dans la culture, les premiers ont péché par ignorance, les autres ont fait le mal sciemment; ils ont été homicides avec préméditation, et leur nom doit rester à jamais infâme.

» Il est facile de comprendre que la restauration du climat de la Dombes, pour être efficace, doit s'opérer rapidement et avec ensemble sur tous les points du pays; il faut que le gouvernement intervienne et associe pour cette grande opération tous les efforts individuels, sinon des siècles pourront s'écouler avant que la Dombes devienne salubre. »

COMICE DE MOISSAC. — Toutes les fois qu'il s'agit de la règlementation des eaux, on peut aujourd'hui invoquer l'association et l'intervention du gouvernement; ces deux principes sont admis par la masse des cultivateurs qui s'occupent d'irrigation ou de dessèchement. Peut-être, à force de crier des preuves de l'assentiment que les comices et les congrès agricoles donnent aux doctrines d'association, peut-être parviendrons-nous à convaincre l'administration que ces doctrines ne sont pas une vague utopie, et que son devoir consiste à les réaliser dans le plus bref délai.

Le comice agricole de l'arrondissement de Moissac insiste beaucoup sur ce sujet dans le dernier compte-rendu de ses travaux. Là aussi la campagne est submergée par des eaux qui manquent d'écoulement; là aussi des maladies endémiques ravagent la population, et le chiffre des décès dépasse celui des naissances. La publication du comice contient un tableau statistique dressé par le sous-préfet de l'arrondissement, et le tableau officiel est accompagné des réflexions suivantes : « Cette statistique, d'une exactitude rigoureuse, est effrayante : que serait-ce si j'étais en mesure de donner le chiffre approximatif des pertes réelles en récoltes de toutes natures et le nombre de malades qui ont été assez heureux pour échapper à la mort, après une lutte de plusieurs mois ! » Un inspecteur de l'agriculture, M. Rendu, a voulu s'assurer par lui-même si l'état des lieux justifiait cette plainte générale qui s'élève des vallées pour demander l'assainissement des terres par le règlement des eaux ; il a vu, dit le président du comice, il a vu les terres infectées, ces figures hâves, ces populations qui travaillent sans fruit, qui souffrent et meurent avec l'âge, sans perdre patience; elles habitent au bord des ruisseaux qui ne sont inoffensifs et paisibles qu'autant que leur cours est régulièrement tracé, et qui s'insurgent contre les obstacles, et deviennent des torrents de dévastation dans les jours mauvais. Jusqu'à présent, le rapport adressé par M. Rendu à M. le ministre de l'agriculture n'a produit aucun résultat; la situation est toujours la même, car l'article sur l'écoulement des eaux, introduit dans la loi d'Angeville, ne peut favoriser que quelques efforts individuels, mais il ne s'applique pas aux projets d'assainissement de toute une contrée.

Or, il est évident que l'arrondissement de Moissac pas plus que la Dombes ne peut être assaini par des individus agissant isolément. « Le morcellement, dit M. Lagrèze-Fossat, secrétaire du comice, le morcellement, cette hydre aux têtes toujours croissantes et chaque jour plus nombreuses est aujourd'hui un obstacle à l'exécution de tout plan d'assainissement. Si nos vallées n'étaient morcelées, on n'aurait pas à déplorer tous les ans de nouveaux désastres; bientôt des canaux de dessèchement les assainiraient dans toutes leurs longueurs submergées; les usines qui y sont établies seraient d'utiles barrages pour faciliter l'irrigation des terres voisines; et les rivières qui y coulent maintenant si maudites, deviendraient des sources de richesses inépuisables et de bien-être. Une association atteindrait le même but, mais comment réussir à l'organiser? que d'intérêts à classer, et surtout que d'influences cachées, mais puissantes à dévoiler ! »

Le comice de Moissac, malgré tout le zèle de ses fonctionnaires, n'a pu triompher de l'aveugle entêtement des intérêts individuels; il lui a fallu renoncer à son projet d'un syndicat pour le règlement des eaux. Voilà pourquoi il demande avec instance que l'Etat intervienne et se charge d'organiser et de faire exécuter un système général de dessèchement et d'irrigation.

CONGRÈS AGRICOLE DE SAINT-QUENTIN. Nous rappellerons très brièvement que le congrès de Saint-Quentin, à la suite d'un excellent rapport de *M. le baron de Toqueville* a demandé aussi formellement la formation de syndicats chargés de surveiller le dessèchement des marais, et l'administration des eaux de rivières sous la direction de l'État. « Le régime des eaux, dit le rapporteur, est tombé dans l'anarchie par l'inaction et la funeste incurie du gouvernement. Une double plainte se fait donc en-

... les bonnes qualités d'une longue suite d'aïeux appartenant à une race qui peut être déterminée. La première course de fond, exécutée par sept coureurs élevés dans le département de l'Indre, était de douze kilomètres? le prix a été gagné en vingt-cinq minutes quinze secondes. La seconde course, à laquelle étaient admis tous chevaux entiers, hongres ou juments, nés et élevés en France, comprenait un trajet de vingt kilomètres. Le vainqueur est arrivé en quarante-trois minutes treize secondes. A Paris, les courses que l'on appelle courses de fond, ne comprennent pas plus de cinq à six kilomètres. Nous devons, du reste, faire observer que l'hippodrome de la Brenne présentait de grandes difficultés aux chevaux, et que leurs cavaliers n'avaient pas l'expérience, ni surtout la merveilleuse légèreté des jockeys parisiens.

E. L.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 2 JUILLET.

La *Presse* accueille avec plaisir la nouvelle donnée par nous de la terminaison probable et prochaine de la grève des ouvriers charpentiers. Elle se demande ce qui arriverait si l'inaction forcée de plusieurs classes d'ouvriers laborieux se perpétuait.

« C'est ce que personne ne saurait dire, ajoute-t-elle, avons-nous donc tort de répéter depuis dix ans que les seuls dangers graves qui menacent les sociétés modernes, aussi bien dans les Etats qui possèdent des institutions représentatives, que dans ceux qui en sont privés, sont les dangers qui naîtront des crises industrielles, dangers réels dont il semble qu'on se plaise à détourner le regard pour porter sur des périls imaginaires, au nombre desquels, pour notre compte, nous n'hésitons pas à mettre l'adoption de certaines réformes électorales et le maintien de certaines congrégations religieuses ? »

Le *Constitutionnel* critique le projet de loi relatif à la création d'un comptoir de la banque à Alger. Il admet pleinement l'utilité d'un établissement de crédit à Alger, mais au lieu d'un comptoir de la banque de France, c'est une banque locale analogue aux banques départementales qui existent dans nos principales villes. Le *Constitutionnel* regrette que la question n'ait pas été ajournée, pour obtenir à la session prochaine l'examen sérieux que sa gravité comportait.

Le *Courrier français* et le *Siècle* partagent l'opinion de M. Dufaure en ce qui concerne la banque d'Alger. Un *comptoir* de la Banque de France y convient mieux qu'une banque spéciale, en ce que, au point de vue politique, il établit mieux l'irrévocabilité de l'annexion à la France de la terre africaine.

Le *National* passe en revue des faits qui auraient eu lieu en Algérie et qui tendraient à établir que cette contrée est le théâtre des dilapidations les plus indignes. Ainsi, l'administration aurait donné à l'un pour 6 000 francs en six ans, une étendue de prairies en plein rapport, dont une seule récolte a produit 40 000 fr.; un autre reçoit un domaine considérable à la seule charge de payer les créances hypothécaires qui le grèvent. Que fait-il? Il vend quelques parcelles avec le prix desquelles il paie la dette, et il lui reste gratis 2 300 hectares de bonne propriété. Enfin, une maison de Marseille obtient pour 2 000 fr. les mines de cuivre de Mouzaïa, et elle les met immédiatement en action pour 20 000 fr !...

Le *National* extrait quelques-uns de ces faits d'un *journal* écrit, dit-il, sous l'influence du gouvernement, mais que selon son aristocratique habitude il dédaigne de désigner par son nom.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. A. L. à Périgueux. — Faut-il vous envoyer les pièces de M. P. venant de l'Equitable ?

M. X. à Rodez. — On vous prouvera que vous ne comprenez rien à l'affaire I..

A l'éditeur du *Northern Star*. — Nous n'avons pas reçu votre numéro du 14 juin. Veuillez nous l'envoyer.

M. B. à Athènes. — Reçu votre bonne lettre et vos remises. Dites aux deux autres amis que nous avons *tout* reçu.

M. J. à Colmar. — Reçu.

M. L. à Toulouse. — La lettre sera faite. Merci de vos détails. Nous en réclamerons d'autres.

M. H. à Bellegarde. Vous recevez. Faites-en bon usage.

M. E. T. Y. à S. — C'est bien. Compliments et bonne chance à J. J.

M. C. à Semur. — Reçu. Inscrit vous et votre ami.

M. F. C. en voyage. — Je vous écris P. R. à Limoges.

A divers. — Nous attendons pour le 15 courant, *sans faute*, les travaux promis pour l'Almanach. Il est grandement temps.

M. E. C. aux Brosses. — Décidément tenez-vous au titre actuel, et ne voulez-vous pas sacrifier *Pierre* à *Louise* ? Avancez-vous?

A tous. — Prière d'envoyer le plus tôt possible les documents demandés sur les écoles enfantines, dans la D. P. du 10 juin.

Marchés.

Halle aux blés. — 2 juillet. Choix, 116 à 118 k. 28,00 à 28,50. — Montereau 115 k. 27,00 à 27,50. — Champagne, 115 k. 26,00 à 26,50.

Seigles. 110 k. l'hectolitre et demi 14,50 à 15,00.

Orges. 90 k. 12,00 à 12,50 ; 92 à 93 k. Nogent, 13,00 à 13,50 hors barrières.

Avoines. — 150 k. 25,00 à 25,50; 145 k. 23,50 à 24,00; 140 k. 21,50 à 22,00; 135 k. 00,00 à 00,00, les 3 entrées comprises.

Issues. Son, 9,50 à 9,75 les 325 litres. — Moutures 11,00 à 11,50. — Re-

... rel, 7. — **GASSEND**, horloger rhabilleur à la Chapelle, rue d'Alger, 1. Juge commissaire, M. Nys; syndic provisoire, M. Pellerin, rue Lepelletier, 16. — **AICARD**, tailleur, rue Richelieu, 87. Juge commissaire, M. Nys; syndic provisoire, M. Decagny, rue Thévenot, 16.

Bourse du 2 juillet 1845.

Après une légère velléité de hausse, les fonds sont retombés au prix d'ouverture et à peu près sans affaires. — Il y a eu plus de mouvement sur les chemins de fer, en général plus fermes; ils ferment presque tous en hausse ou tout au moins avec bonne tenue.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Emprunt, 83 85. — Belgique 1842, 106. — Lots d'Autriche, 415. — Société générale, 1610. — Dette intérieure, 29 1/2 ex div. — Banque belge, 625. — Haïti, 395, 390. — Chemins : La Teste, 190, 187 50. — Actions de : Lin Maberly, 805, 800. — Fer galvanisé, 540. — Société des Annonces, 415. — Entrep. des Batignolles, 600. — Obligations de St-Germain nouv., 1235. — Chemins non constitués : Orléans à Bordeaux, gr. coup., 665, 675, 670. — Id. petites, 685, 690, 685. — Boulogne, 615. — Montereau, 530, 525. — — A terme : Emprunt, 84, 83 95. — Espagne, dette intérieure, 30 fin juillet. — Chemin de Sceaux, 647 50.

	1er C.	P. H.	P. B.	dr C.	h.
5 0/0 compt.....	121 90	121 45	121 90	121 35	121 20
— fin cour...	121 60	121 80	121 60	121 65	121 65
3 0/0 compt.....	83 65	83 65	83 65	83 65	83 55
— fin cour...	83 70	83 80	83 65	83 65	83 65

au comptant.	1er C.	Der C.	Dif.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Dif.
O. de la Ville. .	1440 «	« «	« «	5 0/0 Bge 1840.	102 3/4	102 5/8	B. « 1/8
B. de France....	3225 «	3230 «	B. 5 »	— Portugais. .	« «/«	» »	
C. Gou. 1000....	1130 «	« «	« »	Esp. D active.	« »/«	» «	
C. Gan. 1000....	1130 «	« «	« «	5 0/0 Naples.	« «	« «	
C. hypot.......	630 «	640 «	B. 10 «	— Romain..	104 1/8	« »	H. « 1/8
4 Canaux.......	1275 «	« «	« «	Obl. Piémont.	1255 «	» «	B. 2 50

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	Dif.		
St-Germ.....	1040 «	« »	» «	Au 15, 1045, 1040.	B. 5
V. r. d......	455 «	460 «	H. 7 50	— 471 25, 472 50, 455, 460.	H. 6 25
— r. g.......	272 50	271 25	B. 1 25	— 275, 272 50.	B. 2 50
Orléans.....	1165 «	« «	H. 2 50	— 1170, 1171 25, 1165, 1167 50.	
Strasb	252 50	251 25	« »	— 252 50, 251 25.	B. 1 25
Rouen.......	1040 «	« »	« «	— 1042 50, 1047 50, 1037 50.	H. 10
Havre.......	855 «	845 »	H. 10 «	— 858, 810.	
Marseille....	970 »	» »	« «	— 977 50, 985, 971 25, 977 50.	H. 7 50
Vierzon.....	750 »	« «	H. 5 »	— 755, 760, 747 50, 750.	

LONDRES, 30 JUIN.		PARIS, LE 2 JUILLET. PRIMES	COULISSE.
Consol.	98 7/8 99	3 0/0 F. p.	Av. 84 65.
Esp. act.	27 5/8	F. c. 83 90, 80 d. 50.	Ap. 84 55.
Portug.	68	5 0/0 F. p. 121 95, 80 d. 50.	B. du Trés. Rep.
Mexic.	36 3/4		
Brésil.			3 1/4 3 1/6
5 0/0 hol.	98 7/8		
21/2 do.	63 5/8		F. c. F. p.
Rouen.	40, 41		3 0/0 47 1/2 à 40.
Orléans	45, 46	Vierzon, 770 d. 40.	5 0/0 30 à 37 1/2.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 97,00 à 00,00 ; courant du mois, 97,00 à 00,00; août, 99,00 à 00,00; 4 derniers mois, 104,50 à 105,00 ; 4 premiers mois 1846, 105,50 à 00,00.

LILLE. — Colza, 92,50 à 00,00. — Œillette rousse, 76,00. — Lin, 76,00. — Voitures, 6,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 101,00 à 102,00; août, septembre et octobre, 103,00 à 00,00; novembre et décembre, 91,00 à 92,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 90,00 à 00,00.

SUIFS de place (les 50 kil.) très calmes à 56 fr., cours exigé par la boucherie. — Suifs de Russie disponibles, même prix, sans affaires. — 3 derniers mois, 58 fr., sans affaires.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 3 juillet.

7 h. »|» **OPÉRA.** —
7 h. »|» **FRANÇAIS.** — Camaraderie.
7 h. »|» **OPÉRA-COMIQUE.** — Richard. Dame blanche.
7 h. »|» **VAUDEVILLE.** — Porthos. La Laide. Bugotin. Péché.
6 h. 1/2 **VARIÉTÉS.** — Lansquenet. Gardeuse de Dindons. Jongleur.
6 h. »|» **GYMNASE.** — Changement de Main. L'Image. Les Aides.
9 h. »|» **PALAIS-ROYAL.** — Pêche aux Beaux-Pères. Contrebasse. Famille.
6 h. 1/2 **PORTE-SAINT-MARTIN.** — La Biche au Bois.
6 h. »|» **AMBIGU.** — Affreux Bandit. Etudiants.
6 h. »|» **GAITÉ.** — La Tour. Sonneur.
6 h. 1/2 **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — Exercices d'équitation.
6 h. »|» **COMTE.** — Mort aux Rats. La Barbe. Les Mystères.
6 h. »|» **FOLIES.** — Galop. Helmina. Denis. Pique-Assiette.
6 h. »|» **LUXEMBOURG.** — Grisette. Thomas l'Imprimeur.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 h. à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et compagnie, rue du Croissant, 16.

parts partait le formidable cri : Aux voix ! Aux voix !

Cependant trois questions graves ont été soulevées. D'abord M. Clapier a proposé de réduire à cinq centimes le maximum de timbre pour les journaux, et M. Emile de Girardin s'est hâté d'appuyer un amendement si favorable au format des grands journaux, mais M. Lherbette n'a pas eu de peine à dissuader la Chambre de voter cette proposition monstrueuse.

La réforme postale a eu son tour : M. de Saint-Priest n'a pas pu développer son amendement ; après de vains efforts pour se faire entendre, il a bientôt quitté la tribune ; il y a été remplacé par M. Monnier de la Sizeranne, qui a été écouté, car il venait demander l'ajournement à l'an prochain, chose qui convenait parfaitement à l'humeur de la Chambre. D'après cet honorable député, l'amendement de M. de Saint-Priest était de nature à compromettre le sort de la réforme postale, car, s'il eût été adopté, on n'aurait plus rien changé, au moins pendant plusieurs années, au nouveau système.

Or, ce système, qui consisterait à maintenir l'inégalité entre les ports de lettre, tout en réduisant à 40 centimes la taxe maximum, aurait tous les inconvénients du système actuel. Il vaut mieux attendre quelques mois, et obtenir alors une réforme complète, c'est-à-dire la taxe uniforme à 25 centimes. Ce raisonnement qui, avec une autre Chambre, dans un autre milieu, eût été absurde, car il vaut mieux un demi mal qu'un mal entier, était peut-être juste avec les hommes du jour ; c'est sans doute parce qu'il connaît bien ses collègues, que M. de Saint-Priest, pour ne pas éprouver un échec, s'est rendu à l'avis de M. Monnier de la Sizeranne et a retiré son amendement. Puisse le persévérant champion d'une cause juste et intelligente être plus heureux à la session prochaine !

Afin de commander l'attention, M. Remilly qui avait annoncé la présentation d'un amendement tendant à établir un impôt sur les chiens, a commencé par dire qu'il renonçait à la parole, si la Chambre n'était pas décidée à écouter les développements de sa proposition. Ce moyen a réussi, et il s'est fait, pour quelques instants, une espèce de silence. M. Remilly voulait qu'un impôt fût prélevé sur les chiens ; le maximum devait être fixé à 15 fr. pour les lévriers, le gouvernement ayant la faculté d'établir par ordonnance une échelle graduée pour les autres races.

Un impôt pareil existe en Angleterre où il rapporte 4 millions, et en Belgique où il est une source de revenus considérables pour les provinces. Cet impôt est donc praticable, et n'est-ce pas le cas de l'établir afin de pouvoir diminuer l'impôt sur le sel, sans porter atteinte aux recettes de l'Etat ?

Outre le côté purement financier, intéressant pour le trésor, l'impôt sur les chiens constituerait aussi une mesure favorable à la sûreté publique. Il permettrait à l'administration de se débarrasser facilement de ces chiens errants qui infestent la campagne, dévorent le gibier, et, pendant l'été, répandent la terreur.

de l'indigent et de l'ouvrier ? — Non, le peuple ne peut croire à la pitié de ceux qui le gouvernent, et cependant il commence à se faire bien temps qu'il puisse y croire !...

L'*Univers* a parlé d'une décision rendue à Rome par la congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires, sur ce qui fait l'objet des négociations de M. Rossi. Mais, d'après l'*Ami de la Religion*, qui ne doit pas être moins bien informé que l'*Univers*, cette nouvelle serait entièrement apocryphe. La congrégation des affaires ecclésiastiques ne rend pas de décisions ; elle donne simplement des avis, quand le pape la convoque et lui en demande. Ces avis sont secrets ainsi que les délibérations qui les précèdent. Un serment spécial fait du secret une obligation de conscience pour tous les membres de la congrégation.

Il faut donc attendre encore avant de se fixer sur le succès ou l'insuccès diplomatique de M. Rossi. D'un autre côté, l'*Univers* publie la nouvelle suivante : « Hier, dès onze heures et demie du matin, tous les ministres se sont réunis en conseil aux Tuileries. Un « nouveau conseil a été tenu aujourd'hui. On assure qu'il a été décidé qu'on agirait contre les Jésuites, mais on ne serait pas encore « parvenu à s'entendre sur la manière d'agir. »

Dans la dernière séance de la Chambre des communes, O'Connell a déclaré que les prélats catholiques repoussaient vivement comme oppressif, révoltant, irréligieux même, le bill relatif aux colléges irlandais. Cette déclaration a produit une vive sensation. Lord Russell l'a appuyée en pressant le gouvernement de modifier le bill dans le sens des réclamations exprimées par le clergé d'Irlande.

Ce que devient le journalisme.

De toutes parts surgissent des protestations contre le monopole qui s'accomplit dans le domaine de la presse par le courtage et le mercantilisme. Sous le titre de LA PRESSE MARCHANDE, le *Charivari* explique cette situation avec autant d'esprit que de bon sens. C'est en effet à une époque de format monstre que les petits journaux doivent surtout faire assaut, contre leurs gros confrères, de bon sens et d'esprit. Le *Charivari* répond parfaitement aux nécessités de cette mission nouvelle. Voici comment il s'exprime :

Depuis son invasion, la presse marchande a pris l'annonce pour la spéculation principale des journaux : l'abonné n'a été qu'un accessoire, ou plutôt un moyen.

Si bien que, si les annonces disparaissaient aujourd'hui, les journaux marchands crouleraient à l'instant même avec leurs quinze mille, vingt mille, trente mille abonnés.

C'était déjà un état fâcheux, une situation malheureuse : or, voici que les plus aventureux entre ces journaux viennent de l'aggraver encore.

Ils ont augmenté leur format, c'est-à-dire outré la spéculation basée sur l'annonce, en s'éloignant davantage encore de la spéculation basée sur l'abonnement. L'annonce devient plus que jamais la clé de la voûte des journaux marchands, puisqu'ils rendent l'abonné de plus en plus oné-

...du docteur Charles Albert.

Leur drapeau n'est pas l'oriflamme monarchique ou l'étendard tricolore avec le coq ou la couronne royale : c'est le taffetas Leperdriel.

Ils n'ont pas de couleur politique ou sociale : ils ont la couleur de la moutarde blanche.

Ils ne vivent que par l'annonce. Les idées de M. Molé (si M. Molé a des idées) viendraient à être adoptées par la majorité du peuple français que cela ne ferait absolument rien à la prospérité de la *Presse* ; la politique de M. Thiers ferait tout-à-coup fanatisme que le *Constitutionnel* n'y gagnerait pas un sou de plus... Mais si quelque courtier inventait une nouvelle matière imposable pour l'annonce, si un Colomb découvrait à la réclame une nouvelle Espagne, une nouvelle Amérique, oh ! alors le *Constitutionnel* et la *Presse* tressailleraient de joie ! ils deviendraient plus puissants.

Car le crédit moral des journaux marchands ne se mesure pas au nombre de leurs abonnés, à l'influence des idées qu'ils représentent : il se mesure au nombre des sirops et des clysoirs qu'ils annoncent à leur quatrième page.

Triste dégradation de la presse ! noble apostolat dégénéré en honteuse simonie !

Mais [illegible]ons :

Après le format colossal du *Constitutionnel* et de la *Presse*, voici le format gigantesque de l'*Epoque*. Ainsi les journaux marchands sont punis par où ils ont péché. Il ne leur reste plus qu'à engager entre eux une lutte d'enflure, de gonflement jusqu'à ce qu'ils crèvent comme la *chétive pécore* de la fable.

Ainsi la presse marchande, fondée sur l'annonce, colosse aux pieds d'argile, succombera sous ses propres excès. Dans un temps plus moral son mauvais principe aurait suffi pour la tuer ; sous ce règne des intérêts matériels, l'exagération de son mauvais principe la tuera.

Nous avons déjà prouvé que les journaux de province ne sont pas ceux qui jugent avec le moins d'intelligence les innovations de nos faiseurs modernes. Le *Rhône* de Lyon, reproduit par le *Courrier du Pas-de-Calais*, développe une observation dont aucun praticien journaliste ne contestera la justesse :

Qu'est-il advenu de cette excessive dilatation des journaux ? Les a-t-elle rendus plus instructifs, plus amusants, plus complets ? Non ; tout au contraire.

La plupart des lecteurs ne font que parcourir les journaux ; ils veulent porter leurs yeux un peu partout et ne lisent pas même les articles en entier. Dans les grandes feuilles, ces articles sont démesurément longs, car il faut remplir ces vastes pages, et le style, comme la pensée, a besoin de devenir élastique. Prenez deux journaux, un journal géant et un journal Tom Pouce, examinez-les attentivement et vous ne trouverez pas de rédaction sérieuse plus dans l'un que dans l'autre. L'un vous donnera quatre colonnes de *faits divers* plus ou moins intéressants ; l'autre vous fera grâce de tout ce qui n'a point d'intérêt ; l'un en parlant d'un pays, d'une ville, reproduira tout ce qu'en disent les géographies, l'autre passera sur ces détails et ne vous fera pas l'injure de douter de vos études élémentaires.

De son côté, la *France* dénonce les *journaux en boutique* avec une grande énergie :

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 4 JUILLET 1845.

HONORINE.

C'est ainsi que je vivais dans des alternatives perpétuelles de joie et de douleur.

Et quand elle se fut donnée à moi, quand je fus son amant, — il faut bien dire ce mot-là, puisque c'est le mot des romanciers et de tout le monde —, oh ! c'est alors que ce fut bien pis encore ! Moi sortant de ses bras, humide encore de ses baisers, elle me traitait comme un laquais devant ses laquais et ses dandies habillés à la mode anglaise ! O honte ! Elle inventait des cruautés horribles sans aucun but, à propos de rien, des jalousies impossibles. Elle me reprochait d'embrasser ma mère. Si je lui demandais humblement l'explication de quelque acte inouï, elle semblait d'abord vouloir dissiper mes craintes ; puis elle me fermait tout-à-coup la bouche par une de ces épouvantables injures polies par lesquelles les femmes exercent jusqu'à l'abus la tyrannie de la faiblesse. Ou bien elle s'égarait dans une suite de mensonges si grossiers, de raisonnements si diffus et si vides de sens, que je renonçais à l'y suivre. Je me demandais avec stupeur quels étaient son but et sa pensée ; ce qu'elle voulait et comment une femme ose agir de la sorte et vous dire de semblables choses en face sans rougir de honte. Avec tout cela elle était pleine de grâce et je l'adorais. Que dis-je ? Je l'aime encore comme au premier jour ! O Julien !

Je me suis souvent demandé dans le silence de mes nuits sans sommeil comment un noble cœur peut continuer à aimer une femme qui vous hait, qui vous trompe, et qui ne dissimule ni ses haines ni ses tromperies ; une femme qui est spirituelle comme Horace et comme Lafontaine, et qui ose vous dire des inepties quand votre cœur saigne ? Pourtant cela est ainsi ; je l'ai vu, je le vois, je le sens.

— Henri, dit Julien, ne serait-ce pas parce que notre esprit et notre cœur, à nous autres hommes, sont logiques même dans leurs passions et dans leurs rêveries, et veulent arriver logiquement à la solution de tout problème ? On éprouve, n'est-ce pas, un désir continu de s'expliquer la cause de tant de paroles et d'actions niaisement cruelles et audacieusement incohérentes. Le jour où l'on saurait ce qu'il y a dans le cœur d'une femme quand elle agit ainsi, ce jour-là, on ne l'aimerait plus ; on n'aurait plus ni curiosité ni haine, mais du mépris.

(1) Voir le numéro d'hier.

— Je le crois, dit Henri tout pensif.

— Malheureusement, reprit Julien, on ne le saura jamais.

— Pourquoi ?

— Les femmes n'en savent rien elles-mêmes ; elles agissent ainsi sans raison. Faites tout entières de nerfs et de sensations, elles ne peuvent faire le bien qu'en obéissant à leur inspiration spontanée ou aux préceptes qu'on leur a appris. Le raisonnement les conduit presque toujours à des paradoxes inhumains au point de faire trembler Machiavel lui-même.

Mais, ajouta Julien, ne nous perdons pas dans de vaines théories : n'inventons pas à grand'peine des aphorismes cent fois plus cruels que le souvenir lui-même de la douleur. Malgré le mal que cela te fais, continue le récit de ta terrible histoire. Il me semble que les cœurs vraiment bien placés deviennent meilleurs encore et très indulgents en se ressouvenant à froid des milles tortures que leur a infligées la jalousie.

— Oh oui ! reprit Julien, qui de tout cela n'entendit qu'un mot, la jalousie c'était mon mal ! Mal horrible que tout envenime. Oh ! je sais tout ce qu'on cherche, tout ce qu'on découvre, tout ce qu'on suppose quand on est jaloux ! Les mots surpris, entendus à demi, les espionnages suivis d'affreux remords, les lettres cachetées qu'on tourne et retourne dans la mains en écumant de rage, les nuits passées sous une fenêtre, les pieds dans la boue ; et les femmes qui *lui* ressemblent et qu'on prend pour *elle* d'un bout à l'autre du boulevart, ou aux Champs-Elysées dans une calèche qui s'envole ! J'ai compris toutes les hyperboles des poètes. J'étais, comme ils disent, jaloux de l'eau de son bain où mon imagination faisait ondoyer près de son beau corps une naïade amoureuse ; j'étais jaloux du fruit vermeil que déchiquetaient ses dents d'ivoire, jaloux de la brise qui venait soulever follement ces petits cheveux tendres comme un duvet qui estompent les tempes et la nuque, et que le peigne oublie. Quel tourment que la jalousie qui flaire, qui poursuit, qui traque une proie invisible, et qui cherche à dévorer et qui ne sait à quoi s'en prendre !

— Et quand on le sait, dit Julien, n'est-ce pas cent fois pis encore ? Si tu avais été jaloux de quelqu'un !

— Je l'ai été, reprit Henri. Il y avait autour de Mme de Rouvray un jeune homme parfait, M. Armand de Vaudreuil, que j'ai aimé d'abord comme un frère. Il était beau comme un jeune Grec, chantait aussi bien que Duprez, et, quoique officier de hussard, n'était pas ridicule après les vaudevilles du Gymnase.

Nous nous étions liés en quelques heures ; la jalousie nous sépara pour toujours.

Mme de Rouvray me disait qu'elle devait souffrir les assiduités de M. de Vaudreuil pour mieux cacher notre amour. J'ai su plus tard qu'elle lui disait la même chose. Tous les deux nous cherchions une certitude, nous n'osions nous interroger et nous nous observions comme deux ennemis involontaires qui regrettent de ne pouvoir s'aimer. Enfin un matin que je sortais de l'hôtel de Rouvray par la petite porte des jardins (le soleil se levait, l'air était embaumé et les oiseaux chantaient délicieusement dans les branches), je vis, appuyé contre le mur, pâle, échevelé, pareil à un spectre, Armand de Vaudreuil, qui avait attendu là toute une nuit pour voir ce qu'il voyait. Nous allâmes prendre deux amis communs que nous trouvâmes encore couchés, et nous nous rendîmes en fiacre au bois de Vincennes. Armand était si désespéré, si tremblant, qu'il pouvait à peine tenir son épée. Aux premières passes, je l'atteignis au dessus du sein gauche, et il tomba. Oh ! c'est alors que je frissonnai d'horreur en voyant les dentelles rougies, les lèvres blanches, les doigts crispés de ce jeune homme si beau, qui semblait là par terre un lis coupé par une faucille !

Dès qu'Armand fut rétabli, nous nous présentâmes ensemble chez Mme de Rouvray. Nous avions eu l'affreux courage de lire tous les deux, ensemble, à haute voix, les lettres qu'elle nous avait écrites à tous deux. Nous nous attendions à des cris, à des pleurs, à d'incroyables feintes dont notre ressentiment déjouerait l'habileté.

Honorine nous reçut en reine offensée, froidement, dignement, avec l'air candide d'une vierge et l'imperturbable aplomb d'une courtisane. Elle sourit dédaigneusement de nos accusations, refusa tout-à-fait de s'expliquer, et nous ferma la bouche par d'épouvantables lieux communs qui ne se donnaient pas la peine d'être adroits. Puis elle sortit majestueusement en poussant une porte à deux battants avec un beau geste de Mlle Georges, nous laissant tous les deux irrités et confus comme des coupables.

— Eh bien ! le croirais-tu, après avoir laissé tous les deux ensemble dans cette maison notre honneur déchiré en lambeaux sous les pieds de la même femme, nous eûmes tous les deux la lâcheté.... oh ! qu'il faut de courage à la lâcheté de retourner chacun en nous cachant chez cette femme tant aimée et de l'aimer comme auparavant ! Mais nous nous redoutions comme deux complices, et le regard de l'un faisait rougir l'autre comme un gant jeté à la face ! Enfin, je résolus de m'arracher à cette horrible vie, dans laquelle je me sentais devenir envieux et lâche. Je cessai tout-à-coup de voir Honorine ; je ne décachetai aucune de ses lettres ; toutes ses instances furent vaines. De peur de succomber, j'ai suivi ma mère ici, et c'est ici, seul à seul avec moi-même, que j'ai senti quelle place éternelle cet amour a prise dans mon cœur. C'est ici que j'ai rassemblé tout mon courage pour tâcher de l'étouffer à jamais, et qu'à la suite de cette lutte si inutile, hélas ! je suis tombé dans le désespoir profond où tu me vois ! Désespoir si profond que je n'y vois d'autre issue que la mort !... Et ma mère ?

Henri se tut. Et les deux amis gardèrent un long silence, et tous deux pensèrent long-temps à cette triste histoire si vide d'évènements, mais si pleine d'émotions. Enfin, Julien voulut engager Henri à prendre

comme officiers inférieurs et supérieurs, les hommes en qui ils ont confiance.

A cette occasion, nous nous étonnons qu'on n'ait jamais signalé ce fait remarquable dans la question, que tous les jours la garde nationale voit son service contrôlé par des officiers d'état-major qui lui sont complètement étrangers, puisqu'ils n'émanent ni de l'élection ni de la présentation faites par les citoyens. Mais rentrous dans la description de la vie de chanoine qu'on promet à la garde nationale.

Chacun des corps de garde des douze mairies sera occupé seulement par douze gardes nationaux commandés par un sergent. Ces treize hommes seront enfermés le soir, pour qu'ils puissent jouir tout à leur aise du *far niente* du lit de camp.

Dans chaque grand poste occupé par quarante-huit hommes, sous les ordres d'un lieutenant et d'un capitaine, la répartition du service aura lieu ainsi, savoir :

24 hommes de service diurne ayant le droit d'aller dormir au logis ; et 24 hommes de service de nuit, jouissant de la faculté d'aller se promener toute la journée. Telle est, si l'on s'en rapporte aux bruits qui courent, la benoîte intention de l'état-major de la garde nationale parisienne.

On doit présumer que la claustration des gardes nationaux n'a d'autre but que de leur épargner l'ennui de *savoir, de retenir, de donner et de rendre les mots d'ordre et de ralliement.*

Nous serions pour notre part très disposés à approuver toute mesure ayant pour but d'alléger l'impôt si onéreux et si pénible qu'entraîne le service de la garde nationale ; mais, si nous sommes bien informés, il est fortement question de compléter les bonnes intentions dont on fait montre, par le retrait de l'armement individuel et de déposer dans chaque corps-de-garde des fusils de corvée toujours en permanence dans le poste. Or, comme le service sera ainsi réparti :

Aux mairies.	156 hommes.
A l'hôtel de ville.	50 —
Au drapeau.	50 —
A l'état-major.	50 —
Au poste de l'Echelle.	30 —
A la chambre des pairs (pend. la session).	30 —
A la chambre des députés —	30 —
Gardes nationaux de service par jour.	396

On voit qu'avec 400 fusils laissés par la garde descendante et repris par la garde montante, le service des douze légions parisiennes, entièrement simplifié, se fera sans fatigue et sans veille. Au fait, dans une ville gardée par 17 forts et 2 500 bouches à feu, quatre-vingt mille fusils de plus ou de moins sont-ils indispensables à notre sécurité ?

Le *Messager* publie ce soir de nouvelles dépêches d'Algérie adressées à M. le maréchal Soult par M. le duc d'Isly. Elles contiennent de longs détails sur l'avantage signalé remporté sur Ben Salem par le général d'Arbouville, qui avait opéré sa jonction avec le général Marey. Nous avons eu 5 morts et 34 blessés, dont 5 officiers. Parmi ces derniers, l'armée regrette le brillant capitaine Piat, des spahis.

augmentement exigerait, le gouvernement anglais se proposant de former un établissement dans ces parages. Le Cabinet de Londres vient d'envoyer M. Brooke avec le titre d'*Agent confidentiel* à Bornéo. M. Brooke est, dit-on, un homme très intelligent.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 3 juillet.

MM. BLIN DE BOURDON et DELESPAUL reviennent sur les observations qu'ils ont présentées hier, le premier sur la sous-répartition de l'impôt des portes et fenêtres dans le département de la Somme, l'autre sur l'exemption de timbre accordée à la partie des journaux consacrée à la reproduction des documents législatifs.

M. LACAVE-LAPLAGNE répond au premier qu'il n'a pas encore pris connaissance de son discours, et au second que la question mérite d'être examinée et qu'elle sera l'objet des méditations du gouvernement d'ici à la session prochaine.

M. CLAPIER demande que le timbre maximum des journaux soit réduit de 6 cent. à 5.

Il faut, dit l'orateur, encourager les journaux à agrandir leur format, parce qu'alors ils pourront donner une plus grande place aux documents législatifs et administratifs.

M. LACAVE-LAPLAGNE combat cet amendement qui, dit-il, aurait pour résultat de former une sorte de monopole dans la presse. Les journaux qui ont un très grand nombre d'abonnés, et à qui les annonces affluent, peuvent augmenter leur format, parce que leurs bénéfices sont plus considérables. Les journaux qui s'adressent à une classe spéciale d'abonnés et qui sont souvent très utiles, n'ont que peu d'annonces et ne pourront plus dès lors soutenir la concurrence avec les grands journaux ; je crois que ce serait un mal d'étouffer ces organes utiles, et c'est pour cela que je prie la chambre de ne pas adopter l'amendement. (Très bien !)

M. E. DE GIRARDIN rappelle la révolution qui s'est faite dans la presse par la publication des journaux à 40 fr., révolution qui a augmenté considérablement les recettes du Trésor ; aussi, n'est-ce pas par une raison financière que M. le ministre a combattu l'amendement.

En effet, il ne s'agit que d'un sacrifice de 60 000 fr. On nous dit que cet amendement aurait pour effet de créer un monopole en faveur de certains journaux ; je ne puis regarder cet argument comme sérieux, car il est certain que tous les journaux devront être appelés à profiter de la mesure ; les petits journaux seront poussés à agrandir leur format, et dans quelques années, lorsqu'on aura recueilli assez de documents, on pourra s'occuper d'établir un impôt sur les annonces, question qui serait aujourd'hui prématurée. Je prie donc la chambre d'adopter l'amendement.

M. LHERBETTE s'élève contre les amendements apportés à l'improviste, surtout lorsqu'ils roulent sur des chiffres, parce qu'il est impossible de contrôler ces chiffres ; au reste, M. le ministre l'a très bien dit, la question n'est pas financière. Il s'agit, sous prétexte d'une égalité apparente, de sacrifier les petits capitaux aux grands, les petits journaux aux journaux haut placés ; il n'y a d'égalité véritable que lorsqu'elle est proportionnelle, autrement c'est une souveraine injustice. Le journalisme est un pouvoir immense qui peut, s'il devient monopole, être extrêmement dangereux et pour nos libertés et pour le gouvernement lui-même, qui serait inféodé à la presse ou qui l'inféoderait à lui. On se plaint des abus de la presse, mais ces abus sont contrebalancés par la liberté de discussion ; si la liberté de discussion n'existe plus, les abus seront sans bornes. (Très bien.)

M. E. DE GIRARDIN insiste. Il ne s'agit pas de rien changer à ce qui existe ; le droit de poste est le même pour tous les journaux ; pourquoi y aurait-il une différence dans les droits de timbre? Toutes les objections

M. MURET DE BORT ne veut pas soulever de nouveau la question de l'impôt sur le sel ; mais il est un fait qui mérite l'attention immédiate du gouvernement : les grandes pluies et les inondations ont gâté les foins dans plusieurs départements ; on assure qu'une petite quantité de sel ajoutée à ces foins peut les rendre propres à la nourriture des animaux dont maintenant ils ne peuvent faire que la litière. L'orateur prie donc le gouvernement de vouloir bien dès maintenant rendre une ordonnance, en vertu de l'art. 12 de la loi du 16 juin 1840, pour que les sels soient livrés en franchise aux agriculteurs dans les départements où les foins ont été avariés.

M. LACAVE-LAPLAGNE répond que cette question l'a préoccupé, qu'une ordonnance est prête à être envoyée au conseil d'Etat, et sera rendue dès que le conseil aura donné son avis ; il ne pourra cependant accorder la franchise absolue, mais il y aura une diminution très considérable de droits.

M. DESLONGRAIS demande à M. le ministre s'il est d'accord avec la commission qui a examiné la proposition de M. Demesmay.

M. LACAVE-LAPLAGNE croit que la commission s'est fait illusion sur plus d'un point ; au reste, ce n'est pas le moment de discuter ses chiffres ; il en sera temps quand viendra la discussion de la proposition.

M. GLAIS-BIZOIN dit qu'il avait dessein de présenter un amendement au budget des recettes ; qu'il y renonce en présence de l'impatience de la chambre ; qu'il prie instamment M. le ministre de vouloir bien, dès ce moment, décider par ordonnance une question qui a pour elle l'unanimité de la commission, et même probablement l'unanimité de la chambre.

Après quelques courtes explications de M. le ministre des finances, le paragraphe relatif au sel est adopté.

M. DELESPAUL. La manière dont l'administration des contributions indirectes fait exercer par ses employés sur une nature d'établissement qui intéressent à un très haut degré la prospérité agricole de plusieurs de nos départements, est l'objet de vives réclamations de la part des propriétaires de ces établissements. Je veux parler des distilleries de pommes de terre annexées à des fermes.

La déduction accordée d'après la capacité des cuves n'est pas suffisante. Le minimum de rendement exigé est trop élevé. Les distilleries de grains n'ont pas à se plaindre ; elles atteignent sans difficulté un rendement de plus de 25 litres d'alcool pour 100 kilog. de matières farineuses macérées, tandis que les distilleries de pomme de terre par le procédé agricole n'ont jamais pu rendre au delà de 7 à 8 litres pour 100 kilog. de pommes de terre cuites à la vapeur. Est-il juste de faire aux unes et aux autres un traitement égal?

Le but principal des distilleries agricoles de pommes de terre est d'obtenir les moyens d'alimenter, avec les résidus des produits distillés, les bestiaux de la ferme, de transformer ces bestiaux en viande de boucherie et de créer les engrais que réclame la culture des champs.

L'orateur cite l'opinion de Mathieu de Dombasle, sur l'utilité des distilleries de pommes de terre annexées à des établissements agricoles.

Il se plaint de ce que M. le ministre de l'agriculture n'ait pas prêté l'appui de son intervention officieuse aux distillateurs de pommes de terre auprès de son collègue M. le ministre des finances, seul compétent pour accorder à ceux-ci les ménagements et les tempéraments qui leur sont indispensables.

M. LACAVE-LAPLAGNE répond que la question sera examinée et qu'il sera présenté un projet de loi à ce sujet.

M. DE SAINT-PRIEST, sur l'article de la taxe des lettres, présente un amendement ainsi conçu :

« Pendant l'année 1846, la taxe de toute lettre simple, ayant plus de quatre-vingts kilomètres à franchir, en circulant à l'intérieur, sera réduite à quarante centimes.

» Sont maintenues, pour cette année, les taxes des deux premières zones établies par la loi du 15 mars 1827.

» Les lettres écrites à leurs familles par les sous-officiers, soldats ou ma-

---

un peu de sommeil ; mais Henri ne pouvait dormir. Jusqu'au matin ils veillèrent près du feu, tantôt pleurant tous deux et parlant d'Honorine, tantôt silencieux, faisant voltiger la fumée en nuages d'azur et pensant chacun à son rêve envolé.

Enfin le jour parut. Julien voulut à tout prix distraire Henri et l'arracher à ses tristes préoccupations. Il le décida à grand'peine, et un quart d'heure après tous deux galopaient à bride abattue sur la route de Paris.

L'air était suave et embaumé ; le soleil dorait toutes les cimes, et le vent éparpillait les cheveux des cavaliers. Henri éprouva d'abord cette espèce de répit qu'un exercice ardent donne à ceux dont le cœur est las. Il respira plus librement, ses yeux reprirent leur éclat, et l'apparence d'un sourire éclaira ses lèvres entr'ouvertes. Mais tout-à-coup Julien le vit pâlir et l'entendit balbutier. Au milieu d'un nuage de poussière, Henri venait de reconnaître Mme de Rouvray dans une calèche que deux chevaux emportaient vers le château de Verneuil à bride abattue.

Mme de Rouvray fit arrêter sa voiture pour saluer Henri et Julien. Comme la journée de la veille avait été brûlante, Honorine avait voulu partir de très bonne heure et surprendre Mme de Verneuil dans la matinée. D'ailleurs, Honorine était d'une suprême distinction en tout, et il lui répugnait d'arriver en même temps que tout le monde, en chœur, comme un invité de vaudeville.

Elle était vêtue d'une amazone bleu foncé. En femme qui entendait admirablement la mise en scène, et ce qu'on appelle en argot de théâtre les *entrées*, elle avait fait amener en tous cas derrière la calèche sa jument favorite. Cette admirable bête harnachée pour Honorine avec grand soin, était menée en laisse par un joli groom, qui en même temps montait avec une habileté consommée la célèbre miss Siddons.

Comme par un charmant caprice, Mme de Rouvray se décida à finir la route à cheval, et Julien s'offrit à prendre les devants pour prévenir Mme de Verneuil de cette visite matinale.

Bientôt la calèche qui emportait le jeune homme disparut aux yeux d'Henri et d'Honorine, et pour la première fois depuis long-temps, ils se trouvèrent seuls. Les yeux d'Honorine étaient comme noyés d'amour ; elle enveloppait Henri de son sourire, l'abandon de sa pose était magique : il y avait de quoi oublier tout.

— Monsieur, dit-elle, vous avez été sans pitié. Que vous avais-je fait? mon Dieu !

L'audace de cette question étonna tellement le jeune homme, qu'il ne sut que répondre. Enfin, il rassembla tout son courage et dit à demi-voix :

— Vous me le demandez !

— Ah ! reprit vivement Honorine, croyez-vous donc que je ne vous aime pas? Oui, les hommes sont ainsi. Pourtant il ne me faudrait qu'un mot pour me justifier, et ce mot, hélas ! je ne puis le dire. Oh ! pauvres femmes ! souffrir, c'est leur sort !

— Et moi, madame, dit Henri, croyez-vous que je n'aie pas souffert. Douter toujours, soupçonner tout et ne vouloir jamais apprendre que la moitié de la vérité, parce que la vérité serait trop cruelle !

— C'est que vous ne savez pas aimer, murmura Honorine avec résignation. L'amour, vois-tu, c'est la confiance. Quand on aime, on ne cherche pas à épier, on ne veut rien savoir, on croit ! Ne pas t'aimer ! Hélas ! hélas ! Henri, avez-vous donc oublié ce temps, le seul où j'aie vécu ! ce temps où nous vivions tous deux avec une même pensée, avec un même espoir, avec un même rêve.

— Et alors, reprit Henri, quand j'avais pensé à un ruban ou à une fleur, le soir je vous revoyais et le ruban était sur votre robe, et la fleur était dans vos cheveux ! car alors votre âme était sœur de la mienne et nous nous comprenions sans rien dire ; mais depuis !...

— Et, s'écria Mme de Rouvray, comme entraînée par son souvenir, quand j'ai senti mon cœur battre comme s'il allait se briser, et que je suis tombée dans tes bras en te disant la première : Je t'aime ! réponds, Henri, te trompais-je, alors !

— Oh ! tu m'aimes ! tu m'aimes, Honorine !...

Henri allait parler encore, lorsqu'au milieu du galop des chevaux la belle tête d'Honorine se pencha jusqu'aux lèvres du jeune homme et lui ferma la bouche avec un baiser.

O mystère ! de perfidies en perfidies, Henri avait été au fond du cœur de cette femme et il en avait vu les déserts de glace dans toute leur sinistre étendue.

Eh bien, il avait suffi à Honorine de faire luire un rayon dans ses yeux et sur ses lèvres, et l'amant désabusé la veille croyait voir s'épanouir à présent dans cette âme dévastée toutes les floraisons et les verdures d'un printemps jonché de roses !

Elle n'avait rien dit et elle était justifiée.

Mais elle déploya tant d'art, tant de coquetteries, tant de grâces naïves pour enchanter Henri ! Elle se donna tant de peines pour remplir encore une fois tout entier ce cœur d'où son image n'était pas sortie !

Arrivée au château, elle ne s'émut ni de la froideur de Mme de Verneuil, ni de la tristesse amère et méprisante qu'affecta Julien de Courtenay. Elle fut, malgré tout, bonne et charmante. Jusqu'au soir les calèches armoriées et les équipages à livrées étincelantes se succédèrent à la grille dorée du château, et toutes les illustrations parisiennes vinrent affluer dans les salons et les jardins de Mme de Verneuil. Là, comme partout, Honorine fut l'objet de tous les vœux, le but de toutes les attaques, le prétexte de tous les madrigaux traduits en prose. On organisa, pour l'éblouir, quelques-unes de ces conversations à deux personnages où l'on entrechoque les mots et où, des deux côtés, les paradoxes flamboyants éclatent en gerbes étincelantes étoilées de traits et de saillies. Le soir, au bal, Honorine fut encore la plus belle et la plus courtisée dans la fête splendide, où les flambeaux, les diamants, les fleurs et les femmes luttaient de lumière et d'éclat.

Mais elle ne voulut être belle que pour un seul et chacun de ses regards mettait aux pieds de Henri tous ces triomphes. Armand de Vaudreuil qui, lui aussi, était invité à cette fête, n'obtint pas même un sourire et Mme de Rouvray sembla le dédaigner et l'humilier à plaisir comme pour jeter une proie à la jalousie inquiète de son amant.

Le cœur de Henri était inondé de joie : au lieu de cet homme et de cette femme qui, si long-temps, s'étaient combattus sans relâche avec le glaive à double tranchant de la haine et de l'amour, il n'y avait plus qu'un couple charmant et bien uni, deux âmes qu'on eût dites prêtes à se fondre en une seule. A cet instant-là tous deux eussent payé de leur vie le bonheur de se parler une heure sans contrainte.

La fête touchait à sa fin ; on était à ce moment de gaieté fiévreuse où rien ne se remarque. Aussi, personne ne s'aperçut que Mme de Rouvray et Henri de Verneuil venaient de quitter les salons.

Bientôt ils erraient furtivement sous les massifs du parc et échangeaient à voix basse des mots mystérieux d'amour et de rendez-vous. Ils rentrèrent avant qu'on eût pu s'apercevoir de leur absence. Henri sentait brûler ses joues et ses lèvres où brillaient ardemment toutes les roses de l'espérance ; Mme de Rouvray était calme et rayonnante comme une statue.

Enfin les flambeaux de la fête s'éteignirent et le château rentra dans son grave silence.

Henri resté seul avec sa mère l'embrassa avec mille transports. Puis, quand tout fut endormi, il se leva, et en silence, parcourut les corridors obscurs en tremblant d'émotion et en mettant la main sur son cœur pour en étouffer les battements, et poussa une porte laissée entr'ouverte.

Honorine était déjà à ses pieds, couvrant ses mains de baisers, et lui disant d'une voix douce et vibrante comme un chant :

— Henri ! Henri ! me pardonnerez-vous tout ce que vous avez souffert ?

Et lui, baignait ses mains frémissantes dans les longs cheveux de sa maîtresse, dans ses beaux cheveux filés d'or et de soie, et répondait en rêvant :

— Est-ce que je m'en souviens !

Au bout d'une heure il fallut se quitter ; l'alouette matinale de Roméo chantait déjà sur les sillons encore endormis. Mais pendant cette heure Honorine déploya sans doute de bien étranges séductions ; car le cœur de Henri était à elle, à elle pour toujours, mieux que si elle l'eût tenu

chiens, déterminera les exceptions nécessaires, et règlera le mode de perception.

» Cette ordonnance sera soumise aux chambres dans la session de 1847, pour être convertie en loi s'il y a lieu. »

Si la chambre, dit l'orateur, croit la session trop avancée pour qu'une discussion puisse s'établir, je suis prêt à retirer mon amendement. (Non ! non ! parlez !)

En Angleterre et en Belgique, cette taxe existe ; il y a un intérêt de sûreté publique et un intérêt financier ; dans les pays où il y a une taxe sur les chiens, on traverse des villes et des villages sans rencontrer de ces chiens qui pullulent partout chez nous, et cette taxe y produit des millions. Le chien donne à l'homme la plus terrible des maladies, une maladie qui jusqu'ici est restée sans remède.

Sous le rapport financier, la justice de l'impôt ne peut être contestée ; les seuls chiens de chasse qui forment la moitié de la population canine de de l'Angleterre, rapportent 4 millions ; la taxe est moins fructueuse en Belgique, mais elle ne laisse pas de produire beaucoup. En France, l'impôt sur les chiens produirait au moins 5 millions. Cette ressource n'est pas à négliger, et nous permettrait d'alléger les autres charges publiques.

Cet impôt obtiendrait l'assentiment général, j'en suis persuadé ; dix conseils généraux se sont prononcés dans ce sens de la manière la plus formelle. Dans l'amendement que je propose, je laisse une place assez large à l'ordonnance. La chambre, dans la prochaine session, pourrait achever de régler ce qu'elle aura posé en principe dans celle-ci.

L'orateur entre ensuite dans les détails de l'exécution de la mesure qu'il propose ; il voudrait que tout chien pour lequel on aurait acquitté l'impôt portât au cou une plaque fournie par l'administration, etc.

Cet impôt n'aurait rien de vexatoire ; il peut être considéré comme une simple mesure de police. L'orateur espère donc que la chambre adoptera son amendement.

M. LACAVE-LAPLAGNE croit que le gouvernement ne peut accepter l'immense délégation qui lui est donnée, et que la chambre, en adoptant l'amendement, usurpe une trop grande part de ses fonctions. La fixation de l'impôt est une chose trop importante pour pouvoir être décidée autrement que par les trois pouvoirs de l'Etat.

M. ISAMBERT. La chambre a confié au gouvernement des pouvoirs beaucoup plus importants ; c'est ce qu'elle a fait encore dernièrement dans la loi sur les colonies.

M. LACAVE-LAPLAGNE. Dans ce cas, il ne s'agissait pas d'établir des impôts. Quant à la taxe elle-même, elle me semblerait d'une perception très difficile ; elle n'atteindrait pas seulement les riches, puisque les pauvres possèdent aussi bien des chiens que les riches ; le chien est le compagnon et souvent la consolation des malheureux. Je prie donc la chambre de ne pas adopter l'amendement.

M. GLAIS-BIZOIN. Sans la crainte du ridicule, je ne doute pas que la proposition n'eût une grande majorité. L'amendement laisse de côté le chien de l'aveugle et du pauvre ; M. le ministre nous a cependant fait apparaître le malheureux ayant besoin de son chien. Si M. le ministre voulait prouver sa sympathie pour les pauvres, il le pouvait beaucoup mieux en acceptant un impôt qui lui permettrait de dégréver une denrée aussi essentielle que le sel.

M. DE TRACY. Bien que je ne dédaigne pas les produits que donnera l'impôt sur les chiens, je me préoccupe encore beaucoup plus de la question hygiénique ; dans les campagnes, il n'est pas de localité où chaque année les habitants ne soient mordus par des chiens souvent enragés, c'est-à-dire propageant la plus terrible des maladies.

Nous avons voté l'année dernière une loi sur la chasse ; croyez, Messieurs, que les chiens errants détruisent plus de gibier que les chasseurs.

Je ne crois pas cependant que l'amendement doive être accepté dans sa teneur ; mais je prie le gouvernement d'étudier la question avec le plus grand soin.

M. LACAVE-LAPLAGNE répond que le gouvernement s'occupera certaine-

[...] que M. le ministre des finances n'a pas assez respecté les droits de la marine française.

M. LACAVE-LAPLAGNE revient sur ses précédentes explications.

M. RAGUENET dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif aux sources minérales.

Tous les articles du budget ayant été successivement adoptés, il est procédé au scrutin de division sur l'ensemble du budget des recettes.

Ce projet est adopté par 240 votants contre 20.

Demain, à 2 heures, séance publique ; rapports des pétitions.

Trois fautes d'impression ont été commises dans la lettre que M. Ch. Dain nous a adressée hier sur la magistrature coloniale : 1° A la cinquième colonne du journal, ligne 25e, au lieu de ces mots « qu'il venait de promulguer, » il faut lire : « qu'il venait d'y promulguer. » 2° A la même colonne, ligne 70, au lieu de ces mots : « ainsi seulement et seulement ainsi, » il faut lire : « Ainsi, seulement ainsi. » 3° A la sixième colonne, ligne 60, au lieu de ces mots, « c'est seulement à ce point de vue, » il faut lire : c'est surtout à ce point de vue. »

FAITS DIVERS.

DU SHAKO A COURONNE ROYALE. — La chute de la couronne (dite *de la forme de notre gouvernement*) n'est point aussi complète qu'on l'avait annoncé d'abord. Un shako orné de cette décoration nouvelle s'est fait voir aujourd'hui, 3 juillet, à la revue d'inspection du 17e léger, régiment dont M. le duc d'Aumale a été colonel. Voici en quoi consiste cet ornement militaire : un disque de cuivre portant le numéro du régiment est entouré d'une couronne de lauriers, laquelle est surmontée d'une couronne royale. On prétend cependant que les réclamations qui ont surgi de différents côtés vont motiver des modifications qui sentent leur juste milieu de *quatrekilomètres*. Il y aura toujours la couronne de laurier, et au-dessus d'elle le coq gaulois *surmonté* d'une couronne royale. On voit qu'il y a tentative de satisfaction offerte aux approuvants et aux désapprouvants. On se montre plus roide à l'endroit de la boucle à plaque du ceinturon porte giberne, qui simplement ornée de la couronne royale, brillera par une éclipse complète de tout symbole national.

MÉDAILLE D'OR. — A la suite du dernier Salon, le roi vient d'accorder la médaille d'or à M. Curt Grolig, qui avait exposé une grande marine représentant le *Naufrage de la Marne*, sur la côte d'Afrique, et deux vues prises à Alger. Le premier de ces tableaux a été acquis par le roi.

MADAME DE ROTHSCHILD CENTENAIRE. — La mère de MM. de Rothschild est presque centenaire elle a été assez gravement malade dans ces derniers temps. Quelqu'un à la Bourse de Francfort demandait des nouvelles de la santé de *madame Lœtitia* (c'est ainsi qu'est surnommée la mère des droits de la finance de nos jours). « Mais elle va bien maintenant, répondit-on, et il faut espérer qu'elle arrivera au pair. »

APHORISMES POLITIQUES. — Quelle que soit l'opinion que l'on se fasse de la *Gazette de France*, il est un point sur lequel tout le monde est d'accord ; c'est qu'aucun journal n'a plus d'esprit, de prestesse, d'habileté et de présence d'esprit. — C'est surtout lorsque ses adversaires crient victoire que la *Gazette de France* paraît victorieuse. Voici trois de ses derniers aphorismes :

Premier aphorisme. — *Les chiens.* — « M. de Rémilly propose un impôt sur les chiens. On attribuait ce projet avant la révolution, à M. de Calonne, qui disait : « Je m'en garderai bien, je ferais aboyer après moi tous les chiens du royaume. »

[...] Demaire, prêtre, âgé de 45 ans, [...] Durier, ouvrier orfèvre, âgé de 18 ans, et Blondel dit Bouché (ce dernier défaillant), ont comparu hier devant le tribunal correctionnel de la Seine, sous la prévention d'attentat aux mœurs et d'outrage public à la pudeur. L'immoralité des détails sur lesquels portaient les débats a nécessité le huis-clos. Le tribunal a condamné : Blondel dit Bouché à cinq ans de prison, cinq ans de surveillance, deux années d'interdiction des droits civils ; l'avocat Jourdan à huit mois de prison, 50 francs d'amende, deux ans d'interdiction des droits civils ; le prêtre Demaire à 6 mois de prison, 16 d'amende ; et Durier, à quatre mois de prison et 16 francs d'amende.

DIFFAMATION. — A la suite d'un article relatif aux opérations du conseil de révision du département de la Manche publié par le *Journal de la Manche*, et répété par le *Journal de Cherbourg*, M. Bonnet, préfet de ce département, a intenté un procès contre ces deux journaux devant la cour d'assises. — A l'audience du 30 juin, un arrêt par défaut a condamné le gérant du *Journal de la Manche* à six mois d'emprisonnement, 3 000 fr. d'amende et 12 000 fr. de dommages-intérêts, ainsi qu'à l'affiche de l'arrêt à 200 exemplaires. Le gérant du *Journal de Cherbourg* a été condamné également à 2 000 fr. de dommages-intérêts et à l'insertion du jugement.

LA FÊTE DES PETITS ENFANTS. — La Saint-Jean s'est célébrée à Cherbourg en l'honneur de tous les petits enfants qui peuplent la salle d'asile de cette cité maritime. C'était une pensée délicate et touchante. Pareille fête se distingue de cent mille et une solennités banales auxquelles les journaux ont la faiblesse de payer

Un long et lourd tribut de lignes ennuyeuses.

Après en avoir rendu compte, le *Journal de Cherbourg* ajoute ces observations remarquables : « .... Le meilleur moyen de montrer que l'on honore Dieu, c'est de l'honorer dans la charité pour sa créature, et la charité ne consiste pas tant à faire une chétive aumône, qu'à montrer aux pauvres qu'on les estime autant que les riches. Or, le plus grand plaisir qu'on puisse faire au pauvre, c'est d'aimer et de caresser ses enfants, qui forment son unique bien et sa seule richesse. Honorez donc l'enfant du pauvre, relevez-le à ses propres yeux dans cette existence qui deviendra pour lui si amère un jour ; mêlez-le à vos enfants et aux jeux de vos enfants, dans une sainte égalité..... et vous ferez la meilleure œuvre dont Dieu vous puisse tenir compte. Jésus ne vous en a-t-il pas donné l'exemple sublime ? Ne craignez pas que la blouse de toile de l'enfant du pauvre froisse le velours du spencer de vos fils.... Songez que plus tard la main du travailleur pourrait écraser, dans ses doigts de fer, les doigts délicats de l'homme de loisir énervé ! Songez à l'avenir, et ne soyez pas aveugles. Faites que vos enfants deviennent les amis des pauvres, et vous aurez fait aussi des amis à vos enfants. »

AFFREUSE MISÈRE. — Les lignes douloureuses qui suivent sont empruntées à la *Sentinelle des Pyrénées* : « Une petite fille entra un soir dans la cuisine d'une maison riche, à Bayonne, et demanda d'une voix éteinte *un peu de lumière*. La servante, à laquelle était adressée cette demande, surprise de l'aspect souffrant et affaibli de cette enfant, l'interrogea sur les causes de son état ; la petite fille évita d'abord de répondre ; mais, pressée de questions, elle finit par avouer *qu'elle n'avait rien mangé depuis deux jours*. La servante, émue de pitié, s'empressa de lui présenter des aliments ; ils furent dévorés avec une voracité qui faisait mal à voir. Lorsque sa faim parut satisfaite, la servante lui fit encore quelques questions sur sa famille ; l'enfant hésita encore ; mais, devenue plus confiante, elle raconta que chez ses parens personne n'avait mangé depuis deux jours, et que même son père *s'était mis au lit pour moins ressentir les angoisses de la faim*. La servante, voulant s'assurer de l'exactitude de ce récit, remit un morceau de pain à la petite fille pour l'apporter à sa mère, et la suivit par derrière, à quelque distance. L'enfant entra chez elle ; la servante se tint en dehors, l'oreille placée contre la porte extérieure ; elle entendit bientôt la mère qui grondait son enfant, lui reprochait d'avoir rien dit et rien accepté, et la menaçait d'une correction manuelle *pour lui apprendre à ne pas fair*

---

dans sa main attaché avec des liens d'or !

Henri alla éveiller son ami. Il ne lui dit rien. Mais Julien comprit tout dans un serrement de main. Tous deux s'habillèrent à la hâte, prirent leurs fusils, et marchèrent ou coururent follement, riant et causant comme deux écoliers jusqu'à la belle forêt de Grosbois.

La nature en s'éveillant semblait toute nouvelle à Henri. Les arbres et les gazons avaient ravivé leurs émeraudes à quelque soleil inconnu ; les perles et les diamants de la rosée jetaient des feux plus splendides dans leur monture de boutons d'argent et de chrysanthèmes ; comme des miroirs, les ruisseaux murmurants et les myosotis de leurs rives s'emplissaient de l'azur du ciel ; dans les bosquets et dans les antres tapissés de lierre, au fond de toutes les solitudes, Henri écoutait bruire et s'agiter doucement tous les bruits mystérieux des églogues de sa jeunesse. Les petits oiseaux chantaient à son oreille ce que l'amour chantait dans son cœur. Il n'y avait pas de petite fleur humble et cachée qui n'eût quelque secret à lui dire tout bas.

Je ne sais combien d'heures les deux amis coururent ainsi au hasard, laissant leurs âmes s'éparpiller à toutes les harmonies de cette forêt silencieuse. Ils ne se parlaient pas, mais ils avaient les mêmes pensées. Henri était heureux de son bonheur, et Julien du bonheur de Henri. C'était une extase.

Tout-à-coup le bruit d'une voix rompit le charme.

C'était près d'une clairière entourée de taillis, et jetée comme une oasis au milieu du bois touffu.

Sous un chêne centenaire, dont les pieds se cachaient sous la mousse et la verdure, Mme de Rouvray, en robe blanche, les regards au ciel, était étendue. Armand de Vaudreuil, couché à ses pieds, les yeux mouillés de pleurs, tenait la main d'Honorine, et lisait tout haut un chapitre de Werther.

Henri sentit tout son sang monter à ses joues. Ses yeux semblaient sortir de sa tête. Il était horrible. Il jeta autour de lui un regard désespéré et leva son fusil. Julien l'arrêta.

Tout-à-coup Henri devint pâle comme la neige et tomba comme un cadavre dans les bras de Julien.

M. de Vaudreuil ne reparut plus au château.

Henri, ramené par les soins de Julien, s'éveilla dans le délire. Le jour même une épouvantable fièvre cérébrale se déclara. Depuis elle ne fit qu'empirer, et bientôt Henri se trouva à deux doigts de la tombe.

Julien avait expliqué par une chute l'événement de la forêt. Mais quand l'état de son ami ne laissa plus d'espoir il se décida à parler.

Alors Mme de Verneuil alla trouver Mme de Rouvray.

Il n'y avait rien chez elle, de la femme offensée : ni haine ni menace. Vêtue de deuil, échevelée, c'était une mère suppliante.

— Madame, dit-elle, pardonnez-moi de vous parler ainsi. Mais si vous connaissiez mon désespoir ! Henri vous aime et vous pouvez le sauver. Oh ! sauvez-le, madame, sauvez-le !

— Madame, répondit froidement la superbe Honorine, je ne sais si M. de Verneuil m'aime. Je ne puis rien pour le sauver.

— Oh ! pourquoi feindre, reprit Mme de Verneuil ? Mon Dieu ! mon Dieu ! croyez-vous que je vous haïsse pour cela ? Oh ! je vous aimerai au contraire, je vous chérirai, je serai tout à vous ! Mais rendez-moi mon fils ! Tenez, je vous prie à genoux !

— Relevez-vous, Madame, dit Honorine. Je ne puis que pleurer avec vous.

— Oh ! méchante femme ! s'écria Mme de Verneuil en se relevant, je vous hais ! Vous n'avez pas de cœur.

Une heure après Mme de Rouvray était partie, et Henri se mourait.

Il se guérit pourtant, mais il ne recouvra ni ce teint de roses, ni cette poésie des dix-huit ans, ni toutes ces rêveries charmantes qui attestaient encore l'enfance sous sa jeunesse en fleur. Pâle comme un spectre, il résolut de s'attacher comme un remords aux pas de Mme de Rouvray. Partout elle le retrouvait, inévitable, fatal, et pareil à l'ombre de lui-même. Au bois, il passait près de la calèche d'Honorine, sombre, les cheveux au vent, et son cheval l'emportait dans un tourbillon de poussière comme le coursier fantastique de Lenore. A l'Opéra elle le revoyait triste, accoudé à une colonne, et fixant sur elle des regards qui semblaient faire éclater leur colère et leur indignation avec les foudres de l'orchestre.

Mme de Rouvray ne s'attristait pas de cet effrayant spectacle. Elle était de ces femmes pour qui le désespoir est un culte et le suicide un hommage. Déjà beaucoup d'hommes s'étaient tués pour elle, et lui avaient été une occasion de poses élégiaques et de regards penchés. Elle était Parisienne et savait tout porter avec goût.

Tout-à-coup elle cessa de voir Henri et ne l'aperçut plus nulle part. Elle fut étonnée d'abord, puis elle sentit que le terrible drame de cette douleur lui manquait. Enfin elle s'émut, et l'absence fondit les glaces de son cœur que rien n'avait entamé. Alors, ce fut elle qui chercha Henri, mais toutes ses recherches furent vaines. Vaincue à la fin, elle foula aux pieds tout son orgueil et osa affronter les mépris de Mme de Verneuil.

— Oh ! dit en la voyant la mère de Henri, vous êtes cruelle, madame ! venez-vous me tuer tout-à-fait !

— Oui, j'ai été infâme, répondit humblement Honorine ; mais je vous supplie, écoutez-moi, de grâce ! Vous me chasserez après si vous voulez. Oh ! je le sais, j'ai été la cause de tous vos malheurs, mais j'étais folle. Je comprends à présent. Je sais bien que je n'étais pas digne d'être aimée par votre ange ! Mais, par grâce, madame, laissez-moi voir Henri une heure, une minute, si vous voulez, ou seulement entendre sa voix ! Je mourrai après s'il le faut. Mais l'entendre une dernière fois !

— Quoi, s'écria Mme de Verneuil, vous le croyez donc ici ! Vous ne savez rien ?

— Rien.

— Oh !

A ce moment un domestique entra et remit à Mme de Verneuil une lettre de Julien. Elle lut haut :

Madame, Alger.

Nous sommes seuls au monde, vous n'avez plus de fils. Un glorieux combat a illustré nos armes, et notre Henri est mort en héros au premier rang. Moins heureux que lui, j'ai survécu à mes blessures. Priez pour nous deux. »

JULIEN.

Mme de Verneuil tira de son sein un médaillon qui contenait des cheveux de Henri. De ses doigts crispés elle les sépara en deux et en tendit la moitié à Mme de Rouvray en détournant la tête.

— Tenez, lui dit-elle.

Julien est revenu, et console Mme de Verneuil avec l'affection mélancolique d'un amant et la tendresse soumise d'un fils. Il ne parlera jamais de son amour.

Souvent ils vont ensemble à l'Opéra, et cachés dans une baignoire, ils écoutent en silence les airs que Henri aimait. Ils y rencontrent parfois dans toute sa gloire la belle Honorine.

Elle est plus à mode que jamais, et l'année dernière un lord anglais s'est tué pour elle aux eaux d'Ischia.

C'était un gentilhomme très singulier et très célèbre par ses manies. Il était connu au club par son amour exagéré pour la danse et la pantomime. Ce dandy excentrique a légué en mourant au clown Mathews une coupe d'or du prix de six cents livres sterlings, ciselée à Florence d'après les dessins originaux de Jean Feuchères.

Telle est cette histoire vraie, histoire que nous avons voulu raconter en historien fidèle, dût-on nous trouver conteur inhabile.

Mais ne doit-on pas tenir compte à l'écrivain des mille réticences exigées par la nature même du sujet ?

L'organisation faussée et subversive de la société actuelle impose de telles déviations aux natures les plus hautes et les plus complètes, qu'elle les rend inexplicables, même par la logique particulière de l'amour.

Néanmoins nous avons cru devoir montrer les faits dans toute leur nudité, et laisser à l'intelligence du lecteur le soin d'en tirer la conséquence inévitable.

THÉODORE DE BANVILLE.

FIN.

« [illegible] pas été [illegible] dans la seconde, et s'il a consacré la seconde à la « fidélité, il n'a donc pas été fidèle pendant la première. — Décidément, le « sixain est maladroit. » — Qu'en pense le *Corsaire-Satan*?

LES OMNIBUS ET LES THÉATRES. — « Une des petites misères de la vie parisienne, lit-on dans le *Constitutionnel*, c'est la difficulté de trouver des voitures à la sortie du spectacle, surtout lorsqu'on en a le plus besoin, c'est-à-dire quand il pleut. Une nouvelle entreprise vient de se former pour mettre un terme à cet état de choses fâcheux pour les théâtres et pour le public. Les entrepreneurs, appuyés par les directeurs des théâtres et par les auteurs, ont obtenu, nous assure-t-on, de l'autorité supérieure, la permission de réunir à la porte de chaque théâtre, à l'heure de la sortie, un nombre d'omnibus proportionné aux besoins; et, pour connaître ces besoins, voici, nous dit-on, les mesures qui seront adoptées: Toute personne qui prendra son billet au bureau pourra demander en même temps au prix de 30 centimes, un numéro d'*omnibus* à la sortie, il indiquera son domicile, et toutes ces demandes seront réunies et classées durant la représentation, de telle sorte que chacun trouvera, à la sortie, l'omnibus de son quartier, qui le remettra à sa porte, ou du moins à proximité. La société n'aura pas de voitures spéciales; elle s'est entendue avec les entreprises d'omnibus, pour en obtenir les voitures qui lui seront nécessaires. Si, comme nous le croyons, des difficultés d'exécution peuvent être surmontées, il peut y avoir là commodité, économie pour le public. Cela valait la peine d'être tenté. »

5 000 FEMMES DEMANDÉES. — Le *Sun* de New-York demande 5 000 personnes du beau sexe pour satisfaire aux besoins conjugaux de 5 000 jeunes hommes qui, en émigrant au Texas, n'ont songé à y emporter que leur fusil. Un bâtiment est prêt d'être nolisé dans le port de New-York pour transporter les émigrantes au Texas, s'il s'en présente une suffisante cargaison.

LA COUR DES MIRACLES DE NEW-YORK. — L'endroit connu dans New-York sous le nom de Dickens-Place, vient d'être entièrement consumé par le feu. « Cette place, dit le *Courrier des Etats-Unis*, est une espèce de Cour des Miracles, c'est-à-dire le rendez-vous de la population bohémienne, déguenillée de New-York. Le romancier anglais, Dickens, la visita avec quelques amis, lors de son voyage aux Etats-Unis, pour y voir le bon peuple de New-York dans sa vérité la plus hideuse. Les truands lui ont joué le tour de baptiser leur antre de son nom. Vingt ou trente logis en bois, occupés par une centaine de familles, ont pris feu en un instant. Le spectacle offert par cet incendie était des plus pittoresques. Toute la lie de New-York se remuait là comme une grouillante fourmilière chassée par le feu. Les tavernes voisines vomissaient dans les rues des milliers de faces aussi enluminées par le vin que par le reflet des flammes; les costumes de cette foule étaient de toutes pièces et de toutes couleurs, et en face de ce tableau s'élevaient les murailles de forme égyptienne de la prison des Tombes, illuminées au milieu de l'obscurité, et laissant voir des figures de prisonniers et les bras des potences patibulaires qui formaient un pendant bizarre à la scène qu'ils dominaient. »

UN MEURTRE EN PLEINE EAU. — L'*Advertiser* de New-York raconte que quatre individus étant en train de se baigner dans la rivière Prompton, et une querelle s'étant élevée entre eux, trois des baigneurs se jetèrent sur le quatrième et le noyèrent. Les meurtriers ont été arrêtés.

JOURNALISME A COUPS DE POING. — Deux journalistes américains se sont scandaleusement donnés en spectacle, à bord du steamer *Osceola*, qui se préparait à sortir de Norfolk. C'étaient M. Rives, ex-éditeur du défunt organe officiel, le *Globe*, et M. Cunningham, rédacteur d'un journal pensylvanien, dans lequel M. Rives a été fort mal traité. Celui-ci ayant aperçu son détracteur, s'avança vers lui pour lui demander des explications; mais Cunningham lui tourna le dos en disant qu'il n'avait à rendre compte de ses articles qu'à ses abonnés ou à la justice. Alors Rives, dont la plume n'a pas énervé le poignet herculéen, se mit à boxer si rudement Cunningham, que celui-ci tomba, tout sanglant, sur le pont. La correction serait allée plus loin, si le capitaine et quelques passagers ne s'étaient hâtés d'intervenir.

LES MÉMOIRES DE POTIER. — Sous ce titre, le *Courrier français* publie depuis le 19 mars de très curieux feuilletons. Nous demandons à l'auteur et à l'éditeur la permission d'en extraire l'anecdote suivante racontée par le célèbre comédien dans ses confessions posthumes: « Mon ménage marchait fort mal! Ma chère Adélaïde avait un caractère épouvantable, pour moi du moins. Naturellement, j'aime la paix; occupé comme je l'étais, elle m'était non seulement nécessaire, mais même indispensable. Adélaïde était jalouse, je ne dirai pas comme un tigre, car je confesse ici mon ignorance, j'ignore tout-à-fait si les tigres sont jaloux, et Adélaïde l'était au-delà de toute expression. Longtemps je me soumis sans me plaindre à sa tyrannie, puis je la supportai tout en me plaignant, puis enfin les plaintes ne furent plus une compensation suffisante pour me faire endurer mon supplice: un beau jour, ou plutôt une belle nuit, je fus mis en fuite, j'abandonnai la maison et me réfugiai chez des camarades. Le lendemain j'écrivis à Adélaïde pour expliquer les motifs de ma fugue et lui dire que je me chargeais des mois de nourrice de ma petite Céleste; c'était ma fille. Ce procédé la toucha sans doute, car elle me revint repentante en me promettant des jours filés de soie et d'or. Moi, bêtasse, je crus tout, et me voilà de nouveau le cou pris au traquenard; bientôt nouvelles scènes, nouvelle fuite; c'est alors que nous exécutâmes, Adélaïde et moi, une véritable chasse; Adélaïde était le chasseur et moi le chassé. Je fis au moins trente logements; je me plaçais sous la protection des duègnes, des maîtres d'hôtel garni; bientôt j'étais dépisté et toujours relancé, puis enfin ramené; à tous moments nous nous raccommodions, et deux jours après j'étais dans la rue, mon porte-manteau à la main. Je remarquerai, comme trait d'observation, que ces sortes de désa-

[illegible] je l'accostai [illegible]; le capitaine me dit alors que le feu faisant de grands progrès, il se décidait à abandonner son navire; en conséquence, je lui envoyai mon embarcation, pour l'aider à sauver son équipage, conjointement avec sa chaloupe. A cinq heures, le capitaine Geo. Grawford et son équipage, qui se compose de huit hommes, abandonnèrent le *Ten-Brothers*, et vinrent à mon bord, emportant le peu d'effets qu'ils avaient pu sauver. »

LES PAPISTES A LIVERPOOL. — Un fait regrettable est enregistré par *The Globe* de Londres; il atteste malheureusement que l'esprit fanatique n'est pas éteint sur cette terre que les luttes religieuses ont déjà tant éprouvée: « Depuis quelque temps, dit *The Globe*, M. Moreton de Liverpool, occupait des ouvriers à la construction d'un mur et à d'autres améliorations sur sa propriété sise à Elton, comté de Chester. Or, le bruit courut que ces ouvriers élevaient un couvent. Mardi, le 10 courant, dans l'après-midi, une grande multitude s'assembla, armée de pioches et d'autres instruments de destruction, ayant à sa tête un individu, soi-disant prédicateur de la localité. Cet individu monta sur une échelle, armé, lui aussi, d'une pioche; lorsqu'il eut mis le pied sur le dernier échelon il s'écria: Allons! enfants à l'œuvre, ce sont des papistes! chassez-les! ils n'ont que faire ici! Envoyez-les à Rouen, d'où ils sont sortis! Et les enfants de se mettre bravement à l'œuvre et de détruire le mur de fond en comble. M. Moreton jugea prudent de faire partir ses ouvriers, sans cette sage précaution il y aurait eu du sang répandu peut-être. La multitude armée se retira sur un avis du prédicateur, non sans avoir défié au combat les paisibles ouvriers et le *saint homme* s'écria: « Assez pour cette nuit, mes enfants, plus tard vous reviendrez à la charge! vous n'ignorez pas que c'est le souffle de Dieu qui m'anime. »

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 3 JUILLET.

Le *Journal des Débats* fait un lugubre tableau des horreurs qui désolent le Liban. « Il est impossible, dit-il, qu'un pareil état de choses se prolonge longtemps sans appeler une intervention et une répression plus efficace de la part du gouvernement auquel les puissances européennes ont rendu la souveraineté de la Syrie. »

Le *Journal des Débats* accuse le divan: 1° De rester dans une inaction coupable; 2° de se montrer beaucoup trop partisan des Druses quand il intervient. Néanmoins, il termine ainsi: « Nous voulons bien ne pas douter des bonnes intentions de la Porte, mais il est nécessaire qu'elles se manifestent, etc.; que le gouvernement central prenne les mesures, etc., dans les provinces qu'il ne doit qu'à l'intervention de l'Europe chrétienne. » Le *Journal des Débats* n'a-t-il pas de meilleur remède à proposer aux maux des chrétiens et de toutes les populations du Liban, qu'un appel à l'impartialité des pachas turcs et à l'activité du divan?

Le *Constitutionnel* jette un cri de détresse à propos de la situation des finances. Il est bien entendu que la progression des dépenses et leur excédant sur les recettes date, pour le *Constitutionnel* de l'époque mémorable où le 1er mars a cédé la place au 29 octobre.

Un *journal* de l'opposition enregistre l'aveu de la *Presse* qui constatait hier, à propos de la grève des charpentiers, l'impuissance de nos institutions. « Nous voyons bien, dit cette *feuille*, des gendarmes pour empoigner les ouvriers lorsqu'ils veulent s'occuper en commun de leurs intérêts, nous voyons des tribunaux correctionnels pour les condamner, nous voyons çà et là des conseils de prud'hommes composés exclusivement des maîtres de certaines professions; mais d'institutions qui sauvegardent les droits des travailleurs capitalistes ou journaliers, d'institutions qui inspirent confiance à tous en donnant à chacun des représentants de son choix, nous n'en rencontrons nulle part. Et si nous creusons un peu la pensée de l'administration, que trouvons-nous? ces paroles écrites partout dans les discours et les livres des hommes qui expriment le mieux le système du gouvernement actuel: « Les ouvriers sont les barbares qui menacent la société moderne. » Ailleurs: « Le travail est un frein nécessaire. » Ailleurs encore, c'est M. Guizot qui parle: « Vous n'avez contre l'inquiétude des classes inférieures qu'une garantie efficace, puissante: le travail, la nécessité incessante du travail. »

La *Réforme* consacre son premier-Paris à la discussion sur l'impôt du sel. « La commission, dit-elle, s'est bornée à rassurer la Chambre sur les intérêts du fisc; elle s'est appliquée à démontrer que la taxe réduite produirait autant et plus que la taxe énorme qui est en vigueur. Elle s'est efforcée de rassurer la sensibilité ministérielle, alarmée sur la santé, non du peuple, mais du budget; elle a employé tous ses soins à répondre à cet argument terrible que le sel était une chose si triste, si pauvre, qu'on n'en saurait abuser, même s'il ne coûtait rien! Elle a prouvé qu'il ne s'agissait pas d'abuser, mais d'user, et que l'usage remplacerait tous les bénéfices que, dans d'autres substances, nos charitables financiers pourraient attendre de l'abus.

« Et cependant, disions-nous, en commençant, telle est l'incroyable apathie de la chambre pour tout ce qui touche à des questions d'intérêt général, qu'elle a voté l'ajournement. »

Bourse du 3 juillet 1845.

Tous les fonds sont affectés de lourdeur, et les chemins de fer communiquent à la rente leur faiblesse. On paraît craindre que l'argent ne soit pas aussi facile à trouver qu'on l'avait cru d'abord, pour accomplir les versements à faire sur tant de lignes entreprises à la fois. La Caisse hypothécaire continue ses énormes variations.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant: Emprunt, 83 80. — Belgique 1842, 100. — 4 1[2, 102. — Société générale, 1610. — Banque belge, 625. — Haïti, 385. — Chemins: La Teste, 187 50. — Actions de: Zinc, Vieille-Montagne, 6900. — Union linière, 515, 510. — Lin Maberly, 800. — Société des Annonces, 415. — Obligations de St-Germain nouv., 1225. — Versailles, riv. dr. nouv., 1200. — Orléans, 1255. — Grand'Combe nouv., 1100. — Chemins non constitués: Orléans à Bordeaux, gr. coup., 675, 680, 675. — Id. petites, 690, 685. — Boulogne, 620, 612 50. — Montereau, 625. — Charleroy, 510. — A terme: Emprunt, 83 85. — Espagne, dette intérieure, 29 3[4, 1[2 fin courant.

	1er C.	P. H.	P. B.	Dr C.	h.
5 0/0 compt.	121 05	121 40	121 05	121 05	121 35
— fin cour.	121 50	121 50	121 40	121 40	121 65
3 0/0 compt.	83 50	83 50	83 40	83 40	83 65
— fin cour.	83 55	83 55	83 45	83 45	83 65

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville.	1440 »	1435 »	B. 5 »	5 0/0 Bge 1840.	102 3/4	103 1/2	B. » 1/4
B. de France.	3230 »	» »	» »	— Portugais.	» »/»	» »	
C. Gou. 1000.	1130 »	» »	B. 10 »	Esp. D active.	» »/»	» »	
C. Gan. 1000.	1130 »	1132 50	B. 2 50	5 0/0 Naples.	103 40	» »	
C. hypol.	810 »	620 »	B. 20 »	— Romain.	104 »	104 1/8	
Canaux.	1275 »	» »	» »	Obl. Piémont.	1255 »	» »	

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	DIFe.		
St-Germ.	1035 »	» »	B. 5 »	Au 15.	
V. r. d.	460 »	450 »	B. 10 »	— 457 50, 450.	B. 10
— r. g.	273 75	270 »	B. 1 25	— 278 50, 270	B. 2 50
Orléans.	1162 50	1155 »	B. 10 »	— 1165, 1157 50.	B. 20
Strasb.	251 25	250 »	B. 1 25	— 251 25, 250.	B. 1 25
Rouen.	1030 »	1025 »	B. 15 »	— 1030, 1031 25, 1015, 1017 50.	B. 20
Havre.	832 50	830 »	B. 15 »	— 835, 827 50, 830.	B. 10
Marseille.	962 50	» »	B. 7 50	— 965, 955.	B. 2 50
Vierzon.	735 »	735 »	B. 15 »	— 745, 730.	B. 20

LONDRES, 1 juillet		PARIS, LE 2 JUILLET. PRIMES	COULISSE.
Consol.	98 7/8 99	3 0/0 F. p.	Av. 83 55.
Esp. act.	27 1/2 3/8	F. c. 83 75, 65 d. 50.	Ap. 83 42 1/2.
Portug.		5 0/0 F. c. 121 80, 60 d. 50.	B. du Trés.
Mexic.	36 7/8	Vers. d. 463 d. 10 au 15.	Rep.
Brésil.		Rouen, 1045, 1042 50 d. 10.	5 0/0 à 5 et 0 m.
5 0/0 hol.	99 1/8	Orléans, 1180, 1160 d. 10.	
2 1/2 do.	62 1/4	Marseille, 985, 976 25 d. 10.	F. c. F. p.
Rouen.	40, 41		3 0/0 20 à 10.
Orléans	45, 46		5 0/0 35.

MARCHANDISES. — **HUILE** de colza disponible, 96,00 à 00,00; courant du mois, 90,50 à 00,00; août, 98,00 à 00,00; 4 derniers mois, 104,00 à 00,00; 4 premiers mois 1846, 108,00 à 00,00.

LILLE. — Courrier en retard.

ESPRIT 3[6. — Disponible et courant du mois, 101,00 à 00,00; août, septembre et octobre, 102,00 à 103,00; novembre et décembre, 90,00 à 91,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 90,50 à 00,00.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

ON DEMANDE DES EMPLOYÉS. — S'adresser en personne de midi à deux heures, rue de Grenelle Saint-Germain, 66, à M. Fremaux. Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Spectacles du 4 juillet.

7 h. »[» **OPÉRA.** — Marie Stuart.
7 h. »[» **FRANÇAIS.** — Mahomet.
7 h. »[» **OPÉRA-COMIQUE.** — Déserteur. Maçon.
7 h. »[» **VAUDEVILLE.** — Lucrèce Borgia. Catherine. 2 Papas.
6 h. 1[2 **VARIÉTÉS.** — Lansquenet. Gardeuse de Dindons. Jongleur.
8 h. »[» **GYMNASE.** — Changement de Main. Chacun. 2e Année.
9 h. »[» **PALAIS-ROYAL.** — Pêche aux Beaux-Pères. Contrebasse. Famille.
6 h. 1[2 **PORTE-SAINT-MARTIN.** — La Biche au Bois.
6 h. »[» **AMBIGU.** — Affreux Bandit. Etudiants.
6 h. »[» **GAITÉ.** — La Tour. Sonneur.
6 h. 1[2 **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — Exercices d'équitation.
6 h. »[» **COMTE.** — Canards. Alexis. La Barbe. Mazurka.
6 h. »[» **FOLIES.** — Galop. Helmina. Deuls. Pique-Assiette.
6 h. »[» **LUXEMBOURG.** — Grisette. Thomas l'Imprimeur.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 h. à 5 h. — Le Déluge avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et compagnie, rue du Croissant, 16.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

la Chambre des députés, séance du 21 juin, chacun sent que tout délai serait mortel, qu'il est réellement plus que temps que la Chambre s'occupe de la marine, si elle veut sérieusement que la France ne descende pas au rang de puissance du troisième ordre.

L'enquête décidée ne peut atteindre aux résultats que quelques journaux semblent en attendre; mais elle permet d'espérer qu'une ère nouvelle va s'ouvrir pour la marine et que la France va sortir de sa torpeur à l'égard des possessions coloniales si peu appréciées jusqu'à ce jour, et qui sont la base de toute marine. Rien d'étonnant donc que notre marine périclite et décline de jour en jour. Le *Constitutionnel* (22 juin), pour constater le dénuement de nos arsenaux, fait observer qu'après le combat de Tanger le port de Toulon ne contenait pas les objets de rechange nécessaires pour réparer les quelques avaries de la flotte. C'est la *Démocratie pacifique* qui a signalé ce dénuement, aussi complet que possible, puisque le port n'avait pas non seulement un mât, mais même pas une pièce de filin pour bas hauban de vaisseau, pas une seule embarcation pour remplacer celles écrasées dans le pénible service de l'armement de Mogador. Elle ajoutait que le curage du port avait été tellement négligé, qu'on était contraint de vider complétement les vaisseaux pour qu'ils pussent se présenter sous la machine à mâter; ce qui, rien que pour changer un mât hors de service, demande vingt grands jours avant que le vaisseau soit remis en état de prendre la mer. Depuis la fin de 1844, deux cureuses y ont été envoyées; nous serions heureux d'avoir un peu contribué à faire décider cette opération si indispensable, et qui rend aujourd'hui l'approche de la mâture possible à un vaisseau de premier rang, tout armé.

Pour se faire une idée des ressources de Toulon, en général, de Toulon notre premier port de fait, il suffit de constater qu'il a fallu huit mois, d'octobre à mai, pour remettre en état le *Jemmapes*, le *Triton* et le *Suffren*, ce dernier, en commission de port, n'ayant en place que ses bas-mâts. Encore, quelques-uns des travaux ont-ils été faits avec peu de soin sur le *Triton*, puisque ce vaisseau a pris tout-à-coup deux mètres d'eau dans sa cale, soit par ses dalots mal doublés, soit par des trous de chevilles mal remplis. En se rendant de la rade des îles d'Hyères à Toulon, où il venait prendre une ancre de bossoir, presque tout son biscuit a été perdu, l'eau ayant pénétré dans les soutes.

Au reste, c'est un fait acquis officiellement aujourd'hui. L'honorable M. Bignon a déclaré le mal si grand, qu'il ne voulait pas attrister la Chambre par le détail de nos misères. La Chambre en était atterrée; mais elle s'est relevée en masse par une manifestation digne des représentants d'un grand peuple; d'une voix unanime, elle s'est écriée: « La France veut une marine puissante; jamais la Chambre n'a refusé des fonds pour la marine! »

C'est un grand pas de fait; ce n'est pas tout, ce n'est pas assez. Un budget de 120 millions est déjà fort lourd; que sera-ce s'il faut [...] mais de première nécessité. Leur consommation décuplerait, si de riches colonies nous les fournissaient à un prix raisonnable, en échange de nos produits indigènes, lesquels augmenteraient eux-mêmes considérablement si la France en avait un débouché assuré. Il faut donc de riches et vastes colonies: là est la solution du problème, *mais là seulement*. Tous les jours, s'il le faut, nous le répéterons dans nos colonnes, la Chambre aurait beau voter millions sur millions, elle ne créerait pas pour cela une marine. En écrasant la France, elle créerait du matériel, rien de plus; et du matériel n'est pas toute la marine. Il faut encore du personnel, que la marine au long cours peut seule fournir. Nous n'ignorons pas que les moteurs à feu permettent de réduire quelque peu le personnel de la flotte. Mais un vaisseau n'en demandera pas moins 1 000 hommes d'équipage, (le vaisseau est loin d'être démonté du rang suprême), 1 000 hommes bien disciplinés et habitués de longue main à agir avec ensemble. Quoi qu'ait pu prétendre M. l'amiral ministre de la marine, le plus piètre officier n'ignore pas qu'il faut près d'une année, avec nos moyens actuels, pour organiser et instruire convenablement l'équipage d'un vaisseau. Nous avons signalé naguère un système d'organisation nouvelle, dû à un officier de la flotte, organisation que nous croyons de beaucoup supérieure à celle usitée. Nous ne savons pas que cet officier ait obtenu l'essai qu'il a souvent sollicité; essai qu'il serait tout simple de lui accorder, puisqu'il ne coûterait rien et qu'il pourrait être fait à part sur un seul vaisseau.

Ceci nous amène naturellement à signaler l'errement déplorable suivi dans la marine avec un acharnement vraiment infernal. Nous voulons parler de l'abandon, de la disgrâce assurée qui frappent l'officier de mérite et de cœur qui consacre ses loisirs à améliorer, à perfectionner quelques détails de l'art si complexe de la navigation au lieu de passer son temps à traîner le sabre dans les antichambres des ministres et autres puissances. Loin d'accorder des encouragements à ces hommes précieux, on leur refuse même la facilité de rester dans les positions qui leur permettraient de se livrer avec plus de fruit à leurs travaux. Les hommes de cette trempe sont peu pliants et peu flagorneurs, en général. Or, il faut solliciter et solliciter humblement et souvent, si l'on veut obtenir quelque chose. Ils n'obtiennent donc rien, et la France y perd matériellement et en influence. Les idées nouvelles, les procédés nouveaux seuls font progresser les arts et les sciences; et la marine n'est pas en dehors de cette loi générale. Pour n'en citer qu'un exemple, c'est grâce à deux engins d'une grande simplicité que la manœuvre des câbles-chaînes est devenue un jeu d'enfant. Grâce au cabestan Barbotin, au linguet le Goff, on appareille aujourd'hui, en quelques minutes, en se jouant avec ces chaînes colossales, à maillons gros comme le bras, ces chaînes de géant dont la force d'épreuve est de 150 000 k. Que de procédés ingénieux, d'une utilité immense, restent non avenus, à cause du peu d'encou[...] l'inventeur de l'hélice était dans les fers, alors que les puissants du jour accouraient de toutes parts pour admirer le *Napoléon* fendant les flots avec rapidité, sans qu'on pût se figurer où était la machine qui lui imprimait l'impulsion; il était dans les fers comme un homme dangereux, comme s'il avait égorgé père et mère, avec circonstances atténuantes..... Non, ce n'est pas ainsi que fait l'Angleterre, et si la Chambre veut une marine il faut qu'elle empêche la France de faire ainsi.

Nous nous résumons en disant: Si la France veut une flotte puissante, elle doit se créer des ressources nouvelles, en développant sa marine marchande au long-cours, afin que cette marine lui forme des matelots et lui donne des revenus nouveaux. Or, pour que cette marine prenne un essor considérable, que faut-il? Augmenter la quantité des denrées à échanger entre la France et des pays neufs, riches en matières premières, en denrées tropicales, etc. pauvres en vins, céréales, objets manufacturés, etc. Des colonies seules peuvent remplir ces conditions; donc la France doit songer à coloniser. A la côte-Est de l'Afrique, la France possède l'île Dauphine, la France orientale. En avant donc pour la coloniser, et la marine prendra tout-à-coup un essor indicible sans qu'il soit besoin d'épuiser les revenus de la mère-patrie, sans qu'il soit besoin d'écraser de nouveaux impôts le laboureur déjà assez obéré. Alors on ne craindra plus de donner quelques mille francs à l'homme précieux qui dote son pays de procédés nouveaux, sources d'honneurs et de richesses nouvelles; et nous le répéterons en terminant, des colonies seules donnent puissance aux nations d'avoir une flotte nombreuse. L'Angleterre est maîtresse absolue de la mer; l'Angleterre seule a d'immenses colonies, et maintenant regardez et instruisez-vous, vous qui dirigez les nations.

L'établissement de Mayotte.

Le gouvernement s'occupe bien peu de colonisation; il devrait, au moins, bien faire le peu qu'il fait.

L'île Mayotte est occupée depuis trois ans; c'est, comme nous l'avons exposé, une position très précieuse pour la puissance maritime de la France: et rien de sérieux n'a encore été commencé dans cette île. Cependant M. l'amiral, ministre de la marine, a annoncé quelques projets sur Mayotte; le choix de M. le commandant Passot, pour le gouvernement des îles malegaches, prouve que le ministre veut dans ce poste important un officier plein de zèle et d'activité. Mais les hommes qui s'occupent de notre avenir maritime, désireraient savoir ce que fait l'administration pour favoriser l'action de nos officiers dans les pays à l'orient de l'Afrique.

L'œuvre du gouvernement à Mayotte est complexe; elle est extérieure et elle est intérieure. Il faut d'une part agir sur les peuplades et les chefs barbares du voisinage; d'une autre part, créer la vie

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 5 JUILLET 1845.

Virginia.

PAR AURÉLIE DE SOUBIRAN.

Virginia est une jeune fille d'une beauté remarquable, qui chante pour gagner son pain dans les rues de Venise; une grande dame recueille dans son palais cette enfant abandonnée et songe à lui ouvrir la carrière théâtrale; mais Virginia se prend d'amour pour un commensal du même palais, Fernand, qui l'enlève et la promène, en la faisant passer pour sa femme, dans plusieurs villes de l'Italie. Ici les événements deviennent rares, les faits n'ont plus d'importance: la peinture d'un sentiment remplit tout l'ouvrage. Ce que Mme de Soubiran a voulu décrire, c'est la naissance, ce sont les progrès, c'est le déclin, la mort d'un premier amour.

Il est d'abord sincère, impétueux; cependant, sans cause extérieure, il finit par mourir de lassitude; Fernand cesse d'être amoureux sans cesser d'être jaloux. Virginia le fuit, et au moment où elle va trouver des consolations dans la passion pure de Jules, jeune homme plein de dévouement, qui ne songe qu'à devenir son époux, les deux rivaux se rencontrent; Jules meurt d'un coup d'épée. Quant à Virginia:

« Elle se console de la mort de Jules, parce qu'elle se sait poitrinaire!

» La tombe veut ses deux mariés. »

Nous avons lu ce roman avec un extrême intérêt. Bien que reléguée sur le second plan, la fable est dramatique et bien conçue; le style qui joint à la correction des qualités pittoresques, rappelle *Leone Leoni*, la *dernière Aldini* et tous ces romans que Mme Sand a empreints d'une couleur vénitienne. Mais le grand mérite de *Virginia* ce sont les peintures du cœur. Quand une femme, en devenant écrivain, reste femme, elle a pour peindre l'âme des dons spéciaux: elle sait découvrir dans l'amour des nuances, des finesses et même des drames complets qui échappent à nos sens grossiers.

Nous défions toute plume virile de remplir d'observations attachantes et instructives des chapitres auxquels on donnerait les titres adoptés par Mme de Soubiran, *Symptômes, aveux, premier amour, départ, ville, intuition, mensonges, influence, jalousie, retours, prétentions, explication*, etc.

La manière dont l'auteur a commenté chacun de ces mots prouve qu'elle a tous les dons nécessaires pour mener à heureuse fin l'ouvrage qu'elle achève en ce moment, le *Dictionnaire de l'Amour*, fort volume in 8° contenant la matière de quatre volumes ordinaires.

Si Mme Aurélie de Soubiran avait déjà publié plusieurs livres, les éloges que nous lui donnons ne paraîtraient exagérés à personne, son nom serait connu, son talent apprécié; mais aujourd'hui que son livre à peine éclos est encore dans peu de mains, le public nous accusera peut-être de complaisance ou même de galanterie. Nous repousserons ce reproche, en mettant sous les yeux de nos lecteurs quelques pages prises au hasard dans *Virginia*. Nous espérons qu'après les avoir lues on jugera de cette œuvre aussi favorablement que nous.

VENISE.

Au commencement du printemps de 1840, ma vie aventureuse m'avait conduite à Venise. Je n'avais pas l'intention d'y faire un long séjour. J'étais dans une disposition d'esprit qui me faisait une nécessité du mouvement et du bruit: j'avais besoin d'oublier. Ce silence grave, cette physionomie mélancolique, la beauté du ciel et le calme de la mer, cette poésie du passé pleine de regrets et de souvenirs, tout cela me ramenait au sentiment de mes tristesses, et reportait mon imagination vers un monde à jamais perdu.

Dans aucune autre ville d'Europe on n'est aussi sérieusement impressionné qu'à Venise. Mes lectures et mes rêves m'avaient si souvent attirée vers cette ville, que je me méfiais un peu de mon imagination: je l'avais descendue au niveau de la réalité pendant le temps que mit ma gondole à parcourir le trajet de la douane au grand canal; les figures stupides des soldats autrichiens m'avaient merveilleusement aidée, et je me flattais d'entrer là comme dans toute autre ville conquise, sans plaindre les uns ou glorifier les autres, quand les gondoliers me désignèrent, avec un geste d'orgueil, l'arche féerique du Rialto.

Plusieurs gondoles qui venaient à nous nous forcèrent d'attendre; je profitai de ce retard pour regarder.

Les marches s'inclinaient gracieusement vers la mer. La mer était festonnée comme le mouchoir d'une élégante Parisienne. Des baraques de bois peint, établies sur la largeur, se tenaient roides à leur rang, comme des soldats à la parade. La lumière paillettait sur l'orfèvrerie, et les figures jaunes des Juifs regardaient avec hébètement.

Bah! me dirent ma sotte manie de comparaison et mon amour-propre national, ce n'est que le Pont-Neuf! et je me couchai dans ma gondole.

Nous passâmes sous l'arche; mon œil put mesurer cet immense espace qui se soutient par l'équilibre.

C'est alors vraiment que j'entrevis le grand canal.

Il se déroulait, triste et morne, comme un autre fleuve d'oubli, entre les pans des palais délabrés; on l'eût dit formé de leurs larmes.

Il faisait un soleil ardent, les marbres miroitaient, et la sueur ruisselait sur la poitrine nue des gondoliers; ils me jetaient en passant quelques-uns de ces noms qui sont une page de l'histoire; alors je regardais avec une sorte d'effroi et ma pensée me contait bien des gloires éteintes et des splendeurs oubliées. Mon parti pris de sang-froid s'était évanoui; je me sentais profondément émue et triste; le sentiment me venait par le regard; je rêvais à ce passé prestigieux, à ces doges qui doivent pleurer de honte au fond de leurs tombeaux, à ces poètes qui chantaient leurs conquêtes et n'avaient jamais eu besoin de voiler leur lyre d'or, à ces peintres que la république drapait de pourpre, et je passais... sous le front austère de vieux monuments, dont quelques-uns ont si peu le respect de leur gloire, qu'ils portent humblement du linge à sécher sur leurs blasons, comme une maison de faubourg. Semblable au chien fidèle qui attend le retour du maître, la gondole amarrée dort, et porte, sans s'en douter, le deuil éternel de ceux qui ne reviendront plus.

On me descendit au *Lion Blanc*; la réalité chassa les siècles poudreux...

LETTRE DE VIRGINIA A FERNAND.

« Vous ne partirez pas; j'ai douté jusqu'au dernier moment de ce courage barbare qui m'enlève la religion fanatique que vous m'aviez inspirée, sans m'enlever cet amour que vous me faites maudire et qui me perd.

» Vous ne partirez pas!

» Je pouvais supporter vos mépris amers, votre colère injuste, vos interprétations cruelles; mais cette absence, je ne la veux pas.

» Il me faut ton regard pour voir, ta voix pour entendre; le souffle de ta poitrine est l'air que je respire; si tu n'étais plus là, j'étoufferais.

» Tu feras de moi ce que tu voudras, je ne puis plus marchander avec ma conscience, c'est ma vie que je défends.

» Oh! mon Dieu, mon Dieu! cet amour, que j'avais rêvé si sublime, où donc est sa force, où donc est sa grandeur? Oh! vous auriez dû me prendre en pitié! Je ne vous avais rien fait; j'étais une pauvre fille si jeune et si gaie! vous m'avez fait oublier mes chants, et les larmes mordent mon cœur.

» Il me semble que je me vois mourir.

» Ma couronne de mariée est flétrie avant que d'être éclose; je n'ose plus prier ma mère, car elles veulent toutes, toutes les mères, lire dans le cœur de leur fille, et y retrouver leur pudeur de quinze ans.

» Je ne ressens rien en moi, ni crainte, ni regret, ni mépris, ni haine; un cri domine tous les autres: Je ne veux pas te perdre! »

MÉDITATIONS DE VIRGINIA.

« Je croyais imprudemment pouvoir clore à vingt ans une vie qui avait eu un passé.

» Je songeai à me faire religieuse.

» Je visitai plusieurs couvents, et la sérénité de tous ces visages me séduisit d'abord.

» En examinant mieux, j'y démêlai plus de satisfaction matérielle que de véritable paix intérieure.

» Evidemment cette placidité rose qui conserve l'harmonie des lignes dénote l'absence d'intérêt et de sentiment.

» La passion, ou seulement la pensée, laisse la trace de son passage.

» J'avais compris la foi et entrevu le cloître à travers le prisme d'un dévouement si voisin de l'absurde, qu'il devait être sublime.

» La plupart des religieuses à qui je dis ces idées ne les comprirent pas; les autres les trouvèrent mondaines et leur simplicité s'en alarma.

» Elles étaient venues là, presque toutes, poussées par des causes de la vie commune, et l'exaltation que je leur croyais se réduisait à un mécanisme.

» En général, elles ne me parlèrent que du bien être de leur maison et de leurs infirmités corporelles; c'était la sécheresse, l'égoïsme, et toutes les petites passions de la société rattachées à des intérêts plus mesquins.

» En somme, ces femmes n'aimaient rien.

» Je me demandai en sortant qui, d'elles ou de la courtisane, remplissait le mieux le but de la nature.

» C'étaient les extrémités d'un centre vicieux.

» Leur vertu me dégoûta: elle était envieuse, maussade et stérile; leurs pratiques étaient des niaiseries.

» Ma pensée avait franchi tant de fois avec enthousiasme le seuil de ces portes où les bruits expirent! elle avait suivi dans le cloître austère les longs voiles de lin, pénétré dans le sanctuaire de la cellule où viennent les divines extases, en regardant à travers la fenêtre grillée où l'oiseau qui s'ébat dans l'espace jette son chant; elle avait deviné les luttes incessantes des deux natures, les ardents désirs de liberté vaincus dans la prière, la joie de martyre de cette éternelle réclusion...

» Au lieu de cela j'avais trouvé de vieilles filles, dont l'âme entière s'emplissait de la fabrication des pralines et des scapulaires.

[illegible] de se jeter dans les bras des Anglais, qu'ils craignent beaucoup et qu'ils aiment peu.

Eh bien! le gouvernement est, à ce point, découragé à l'endroit des protectorats, qu'il n'en veut plus entendre parler, même là où ce mode d'action serait utile. Ainsi, il n'est plus question du protectorat pour les régions malegaches. Que met-on en place de cette idée?... rien du tout. C'est ici le lieu de citer la phrase célèbre: « Je n'en sais rien, mais je l'affirme. » Nous affirmons que la direction des colonies, ayant perdu sa planche unique de salut, ne sait plus de quel pied nager sur les mers malegaches. Nous offrons de parier que désormais aucune instruction ne sera donnée à nos marins pour agir sur Malegache et les Comores.

Telle est peut-être la grande politique qui doit faire la gloire de la France, en conduisant tout doucement les ministres de la marine aux suprêmes honneurs de l'amiralat....

L'œuvre des relations commerciales, nous aimons à le penser, a occupé d'une manière plus féconde les bureaux de la marine. Nous espérons qu'on donnera toutes facilités aux Arabes pour qu'ils fassent franciser leurs navires. Nous supposons que M. le ministre ne tardera pas à organiser l'entrepôt de Mayotte. Nous avons dit que, pour attirer promptement sur ce point les courants commerciaux et favoriser en même temps notre navigation, il fallait accorder une prime à toute denrée étrangère passant par cet entrepôt et venant en France sur navire français. Nous avons dit aussi que, dans le but de faciliter notre concurrence contre les Anglais et Américains, il serait bon, dans le port franc de Mayotte, d'imposer les marchandises entreposées de provenance d'Europe et d'Amérique, réserve faite au profit des produits français.

Quant à l'action intérieure, à l'œuvre même de la colonisation, qu'a fait le gouvernement? Nous apprenons qu'une commission est constituée au ministère pour étudier certaines questions relatives à l'établissement. Cette commission est, dit-on, composée de MM. l'amiral de Hell, Galos, directeur des colonies, Bédier, commissaire général, ordonnateur à Bourbon, Simon Jehenne, capitaine de corvette, et Passot, gouverneur de Mayotte. Ces noms sont honorables et méritent confiance. Il est à regretter seulement qu'on n'ait pas appelé le concours de plusieurs de nos officiers ayant vu Mayotte et étudié nos intérêts à l'orient de l'Afrique. On ne saurait réunir trop de lumières, lorsqu'il s'agit des premières opérations, toujours si importantes.

M. Jehenne est un officier de mérite et son opinion doit être, sans aucun doute, d'un grand poids; cependant il eût été convenable de donner une marque de confiance à d'autres officiers de la flotte, également dignes d'estime, et de consulter leur expérience.

Nous craignons fort, du reste, que cette commission n'ait à donner son avis que sur les opérations militaires, sur les travaux de construction. Sa mission devrait être plus générale, plus grande.

On peut se demander quels conseils a pris le gouvernement pour arrêter les premières mesures spécialement relatives à la colonisation. La France a déjà, à cet égard, une faute grave à déplorer, c'est celle du morcellement de Mayotte, de la concession de cette île par parcelles à des compagnies isolées. Nous reviendrons dans un prochain article sur cette question, et nous indiquerons quels principes devraient guider les colonisateurs.

Aujourd'hui, la Chambre des députés a fini sa session de fait. Des rapports de pétitions figurent encore à son ordre du jour, mais elle n'a plus à se réunir qu'en séance de clôture.

Presse départementale.

Le *Censeur* de Lyon a publié une série très considérable d'articles sur l'Organisation du travail: nous ne saurions approuver tous les aperçus de l'auteur de ces articles, mais, en somme, c'est un travail bon à étudier et propre à initier le public aux difficultés de cette question si importante. Dans un article postérieur le même journal reproche avec raison à la mauvaise presse gouvernementale de ne faire autre chose par ses quolibets de mauvais goût et ses injures contre les classes pauvres que de rendre plus difficile la tâche que les chefs des peuples devraient entreprendre dans l'intérêt d'une sage réforme sociale.

L'*Union* de Saintes continue à combattre les retardataires de toute espèce. Nous la remercions de nous avoir soutenus contre eux. Nous ne savons quel hermite, sous prétexte sans doute qu'il vit en solitaire, se croit autorisé à parler de ce qu'il ne connaît pas. L'*Union*, sans vouloir répondre sur ce point à son adversaire qui attaquait les doctrines phalanstériennes, se borne à faire observer que l'analyse qu'il en avait faite était non seulement incomplète et fautive, mais qu'elle accusait encore une ignorance générale et trop commune des principes de l'Ecole sociétaire.

Nous reproduisons cette observation de l'*Union* parce qu'elle n'est que trop vraie; nous devons certes nous attendre à voir nos idées mal comprises et défigurées par la foule; mais quelquefois cela passe toute permission.

La *Sentinelle des Pyrénées* remarque avec raison que la Chambre des députés n'a pas fait cette année une seule loi vraiment populaire; car il ne faut pas compter au nombre des bonnes lois celle qui entrave les caisses d'épargne, non plus que celles qui investissent d'une suprématie absorbante les hauts banquiers par la concession du monopole des grandes routes. Il est vrai de dire cependant qu'on a supprimé les pièces de six liards et de deux sous à la lettre N, et armé les fortifications.

Propagateur ardent et laborieux des idées sociales, l'*Observateur des Pyrénées* envisage les fortifications de Paris sous un nouveau jour:

Nos gouvernants, dit-il, aussi hostiles, mais plus dédaigneux pour les améliorations sociales que pour les idées politiques, se trouveront bientôt forcés, par le fait même des fortifications, d'accorder une vaste place aux principes d'organisation. En effet, il n'y aura plus que ce seul moyen d'arriver à remuer l'opinion. Il faudra nécessairement que les publicistes et les hommes politiques indépendants reportent toute leur activité vers les questions sociales, qu'ils explorent ce nouveau terrain, qu'ils mettent en lumière toutes ses ressources, qu'ils s'occupent enfin de trouver des moyens d'adoucir le sort des masses. Du moment que ces moyens organiques et exclusivement pacifiques seront découverts, ou même qu'il sera possible de les entrevoir, l'opinion ne manquera pas de s'émouvoir et de s'agiter. Il y a plus, il suffira que la confiance dans l'existence de ces moyens devienne la [illegible] tique et l'Economie politique, qui trônent à l'Institut au milieu de leurs gardes somnolentes. C'est ainsi que l'*Emancipation* de Toulouse recueille avec plaisir la proclamation du droit à l'éducation et au travail, faite par M. le comte Portalis lors de la dernière réunion de Petit-Bourg, et remarque que dans les paroles tombées des livres d'un grand seigneur de nos jours, il y a toute une révolution sociale.

Terminons en mentionnant les études sur le crédit agricole de la *Revue provinciale* de Bar-sur-Aube et sur les pauvres des campagnes de la *Revue de la Côte-d'Or*.

Les campagnes, dit cette dernière, offrent, et plus qu'ailleurs, le contraste de l'opulence, du bien-être, dans la classe riche, et de l'infortune la plus profonde pour celui qui n'a rien, pas même l'usage de ses bras. A dire vrai, pourtant, le pauvre bien portant est peut-être moins malheureux que celui de la ville; mais tombe-t-il malade, il est dix fois plus pauvre, plus écrasé par le malheur. Tout lui est fermé, nulle ressource, aucun secours, aucun moyen ne lui est offert dans ses maux; il meurt dans la plus rigoureuse acception de la *mort du juste*, nu, abandonné, couché sur la cendre ou à peu près. Il ne faut donc pas s'étonner si ces malheureux tombent le plus souvent dans une espèce de crétinisme physique et moral qui fait toujours demander si la civilisation est aussi grande, aussi réelle et surtout aussi étendue qu'on le dit.

Dans l'intérieur, un triste grabat, deux ou trois ustensiles de cuisine ébréchés, rompus, quelques souquenilles pendues à un clou, une chaise défoncée ou une escabelle boiteuse devant un âtre bien rarement échauffé, telle est l'esquisse abrégée de cette cahute, ou plutôt de ce *wigwam* des sauvages de notre civilisation. Tous, à la vérité, ne sont pas réduits à un tel dénuement. Celui qui peut travailler, fouir la terre, battre en grange, charrier pour le compte d'autrui, glaner quelques épis, ramasser des feuilles, quelques branches d'arbres dans les bois voisins, en se cachant des gardes, peut encore vivoter, végéter; mais que la maladie arrive! or, vous savez si elle se fait attendre avec un pareil mode d'existence; alors la misère la plus horrible vient fondre sur le malheureux et sur sa famille, tout lui manque. Pour lui, *manger* était un problème déjà très difficile à résoudre, jugez de celui de *guérir*. Abri, soins, médicaments, nourriture, plus rien; et certes, la célèbre inscription du Dante devient alors une terrible vérité, ou plutôt c'est un enfer que ce grand poète a oublié de décrire. On voudrait inventer qu'on serait au dessous de la réalité. Un peu plus ou un peu moins, on trouve de ces malheureux dans toutes les campagnes: pour peu qu'on les cherche, on les aura bientôt découverts.

Nous croyons devoir donner de la publicité à la lettre suivante, qui nous est adressée par M. le marquis de Virieu:

Messieurs, je vous prie d'insérer dans les colonnes de votre journal un fait peu important par lui même, mais qui servira néanmoins à mettre en lumière la tendance du gouvernement actuel. Appelé à faire partie de l'administration de l'hospice de Sainte-René, à Lantilly (Côte-d'Or), par la majorité des membres qui la composent, et dont aucun ne partage mes opinions politiques, j'avais la naïveté de croire comme eux que ma qualité d'homme honorable et indépendant ne pouvait être, pour l'autorité, un motif d'exclusion; je m'étais trompé: le *veto* préfectoral a été prononcé, tout blessant qu'il fût pour messieurs les administrateurs, dont il repousse les suffrages et attaque les droits établis sur d'anciens précédents. Quant à ce qui me touche, ce *veto* a une portée flatteuse et je suis loin de m'en plaindre. Cependant, j'ai cru devoir signaler la triste nécessité où se trouve le gouvernement de tout transporter sur le terrain politique, tout, même la question de charité. Ces réflexions, au surplus, ne sauraient atteindre directement M. le préfet de la Côte-d'Or, que je n'ai pas l'honneur de connaître, et qui a servi la Restauration avec trop de zèle pour être personnellement hostile aux légitimistes.

Agréez, messieurs, etc. Marquis DE VIRIEU.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE DUC PASQUIER.

Séance du 4 juillet.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances, dépose deux projets de loi relatifs, 1° à l'établissement d'un comptoir à Alger; 2° à l'abrogation de l'article 3 de la loi de 1842 sur les chemins de fer; 3° au budget de 1846.

M. LE COMTE PORTALIS prononce l'éloge funèbre de M. le comte de Bastard, vice-président, enlevé à la chambre le 23 janvier 1844.

La chambre vote à l'unanimité l'impression de cet éloge.

M. CUNIN-GRIDAINE, ministre du commerce, dépose le projet de loi relatif à la vente des poisons.

M. DUMON, ministre des travaux publics, présente cinq projets de loi relatifs: 1° aux chemins de fer de Nantes et de Strasbourg; 2° à la construction de trois ponts; 3° à l'amélioration des ports maritimes; 4° aux embranchements de Dieppe, Fécamp et Aix; 5° à des intérêts locaux.

M. LE MARQUIS DE GABRIAC dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'ouverture de crédits pour la création d'établissements agricoles aux colonies et pour concourir au rachat des esclaves.

M. LE MARQUIS DE BARTHÉLEMY dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif aux dessins de fabrique.

L'ordre du jour appelle la reprise du scrutin sur le projet de loi relatif à la police des chemins de fer.

Ce projet est adopté par 97 votants contre 3.

On s'occupe ensuite du projet de loi tendant à ouvrir des crédits extraordinaires montant à 14 787 000 fr. pour divers services dépendant du ministère de la guerre et notamment pour ceux de l'Algérie.

M. LE COMTE DE CASTELLANE présente quelques observations sur les affaires de l'Algérie, et se plaint des voies de rigueur dans lesquelles l'armée entre trop souvent.

M. LE MARQUIS DE BOISSY. On a dit dans une autre enceinte qu'on distribuait gratis à la chambre des pairs des permis de chasse; j'ai payé le mien, ainsi que mes collègues. C'est un fait qui doit être rectifié dans le *Moniteur*.

M. LE DUC DECAZES. MM. les pairs ont en effet la permission de prendre ici un permis de chasse; ils en agissent de même pour les passeports. Mais pour ce qui concerne les permis de chasse, les fonds sont exactement remis: 1 fr. à la commune et 15 fr. à l'Etat. C'est donc à tort que dans l'autre chambre on a blâmé cette faculté.

Cet incident n'a pas d'autre suite.

M. Dupin et M. le prince de la Moskowa, rapporteurs, échangent quelques observations sur le projet de loi en discussion.

M. DE BOISSY, sur l'article 1er, se plaint du silence du ministère quand il s'agit du bien-être de nos soldats en Afrique. Il appelle surtout l'attention sur la situation fâcheuse des officiers. Il signale à la chambre un fait extraordinaire: c'est que les rations prises sur l'ennemi coûtent plus cher que celles qui sont envoyées de France ou récoltées par nous en Algérie. L'hono- [illegible] ration.

M. BARBET appuie la pétition.

M. TESNIÈRES se prononce contre toute surtaxe, ces mesures ayant pour effet de pousser à la falsification.

MM. Deslongrais et Dezeimeris sont encore entendus.

M. LEVAVASSEUR dit que la consommation du cidre a considérablement diminué en Normandie depuis quelques années, tandis que celle des boissons alcooliques a augmenté; il y a donc une raison hygiénique pour que la surtaxe sur l'alcool soit maintenue à Rouen.

M. LUNEAU prétend que c'est dans un intérêt électoral que l'on repousse la surtaxe.

M. TESNIÈRES proteste contre cette pensée. Les intérêts vinicoles sont ceux de l'agriculture française, et même indirectement ceux de la santé et de la moralité publique.

M. LACAVE-LAPLAGNE. J'étais président de la commission du budget lorsque cette commission proposa d'abolir la surtaxe imposée par la ville de Rouen sur les alcools; lorsque l'article de loi fut présenté à la chambre j'étais membre du gouvernement et c'est à ce titre que je l'ai appuyé. Je l'ai fait, parce que j'ai lu dans une délibération du conseil de la Seine-Inférieure l'existence d'une ligue de la partie du territoire qui ne produit pas de vin contre celle qui en produit.

M. GRANDIN. Je demande la parole.

M. LACAVE-LAPLAGNE. Une des raisons pour lesquelles le conseil général de la Seine-Inférieure proposait le maintien de la surtaxe, c'est que les vins et alcools n'étaient pas une production de la Normandie.

J'avais une autre raison pour demander le rejet de cette surtaxe, l'intérêt du trésor qui perd à ce que la surtaxe de certains produits soit trop élevée.

Après quelques nouvelles observations de M. Grandin, la pétition est renvoyée au ministre des finances.

M. SIMÉON, autre rapporteur:

« Le sieur Arnaud, pharmacien à Nancy, demande qu'il soit pris des mesures pour empêcher le défrichement des bois et favoriser les reboisements. »

La commission propose le renvoi au ministre des finances.

M. LADOUCETTE appuie le renvoi comme pouvant servir de document au projet de loi que, sur sa demande, on a promis de présenter dans la prochaine session.

M. BEAUMONT (de la Somme) demande que l'armée soit employée au reboisement de montagnes.

M. OUDINOT proteste contre cette idée: on ne doit employer les militaires aux travaux publics que dans les occasions indispensables.

M. LACAVE-LAPLAGNE prie la chambre de prononcer le renvoi; la pétition contient plusieurs vues intéressantes, et d'autres qu'il est bon d'examiner, et elle pourra servir d'utile document pour la loi préparée sur ce sujet.

Le renvoi est prononcé.

« Le sieur Maury, ancien chef de division forestière de la marine, aux Batignolles-Monceaux, propose de modifier les art. 128 et 129 du code forestier dans un sens favorable aux constructions navales. »

La commission propose le renvoi au bureau des renseignements. Le renvoi est adopté.

« Le sieur Lourney, ex-inspecteur du parc de Boulogne, à Paris, propose de réformer le régime forestier. » — Ordre du jour.

« Le sieur Barbe, à Paris, demande qu'il soit pris des mesures contre le blanchiment frauduleux des papiers timbrés. »

La commission propose le renvoi au ministre des finances.

M. LACAVE-LAPLAGNE combat ce renvoi, le pétitionnaire n'étant autre qu'un inventeur de papier de sûreté écarté par la commission scientifique chargée d'examiner cette question.

L'ordre du jour est prononcé.

M. GAUTHIER D'HAUTESERVE, député de Bagnères (Hautes-Pyrénées), écrit pour donner sa démission.

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif aux pêcheries.

M. DE STAPLANDE, rapporteur:

« La veuve Cerfbeer, à Paris, demande une indemnité ou une pension pour réparation de pertes éprouvées par feu son mari, consul de France au cap haïtien, lors du tremblement de terre du 7 mai 1842. » — Renvoi aux ministres des affaires étrangères et des finances.

M. DE LOYNES, autre rapporteur:

« Des habitants de la ville de Verdun demandent l'intervention de la chambre pour être payés d'une créance qu'ils auraient sur le gouvernement anglais. » — Renvoi à M. le président du conseil et à M. le ministre des affaires étrangères.

« Le sieur Bonfils, à Nantes, se plaint de ce que sa cote des contributions des portes et fenêtres serait trop élevée, et il demande que les lois sur cette matière soient modifiées ou interprétées dans un sens favorable à ses prétentions. »

La commission propose l'ordre du jour.

M. LANJUINAIS demande le renvoi au ministre des finances pour que le gouvernement étudie la question.

M. LACAVE-LAPLAGNE combat ce renvoi. La chambre saisie de la question l'année dernière s'est prononcée pour le *statu quo*.

La chambre passe à l'ordre du jour sur les deux parties de la pétition. La seconde décision n'est prise qu'après une épreuve douteuse.

M. DE COURTAIS, au nom de M. Barillon, rapporteur:

« Des habitants de Bourbon-Vendée demandent que le nom de Napoléon soit restitué à cette ville. » — Renvoi au conseil des ministres.

« Des habitants du quartier de la Chaussée-d'Antin, à Paris, demandent la séparation de l'église Saint-Louis-d'Antin du collège Bourbon; l'ouverture de voies nouvelles de communication; la construction de la Cité Varennes, et l'exécution d'autres travaux d'utilité publique. — Ordre du jour.

M. ARMAND (de l'Aube):

« Le sieur Madoulet, au Hâvre, soumet à la chambre ses idées sur l'établissement d'une caisse de retraite. — Ordre du jour.

« Le sieur Mongausi, à Villefranche, demande l'établissement de sociétés mutuelles contre la grêle, reconnues et subventionnées par l'Etat. — Ordre du jour.

« Le sieur Tian, à Marseille, demande l'exécution de divers projets pour l'amélioration de cette ville. — Ordre du jour.

« Le sieur Colin, ingénieur à Paris, demande que les étrangers soient exclus de toutes les entreprises de travaux publics exécutés en France. — Ordre du jour.

M. MONNIER DE LA SIZERANNE demande qu'à l'avenir la première heure de la séance de chaque jour soit consacrée à des rapports de pétitions comme cela a lieu à la chambre des pairs.

M. LE PRÉSIDENT fait observer que la chambre n'est pas en nombre pour modifier son règlement d'une manière aussi grave.

M. DE COURTAIS, autre rapporteur. Des habitants de la Corse et de divers autres départements demandent la rentrée des membres des familles de Napoléon et des Bourbons. — Renvoi au conseil des ministres.

« Des habitants de quelques départements soumettent à la chambre des observations sur la remonte de la cavalerie et sur la nécessité d'améliorer la race chevaline.

La commission propose le renvoi au ministre de l'agriculture et de la guerre.

Après une discussion confuse à laquelle prennent part M. Mercier (de

FAITS DIVERS.

PETITES NOUVELLES. — Par ordonnance du roi, en date du 8 juillet, le deuxième collège électoral du département du Bas-Rhin est convoqué à Strasbourg, pour le 26 de ce mois, à l'effet d'élire un député, par suite de la démission de M. Schutzenberger. — M. Duchâtel, ministre de l'intérieur, est parti hier pour les eaux d'Ems. L'intérim du ministère de l'intérieur est confié à M. le ministre des travaux publics. — M. de Salvandy, ministre de l'instruction publique, doit partir aujourd'hui même pour le Midi.

LES VOLEURS ET LA GARDE NATIONALE. — Dans la nuit de mercredi à jeudi dernier, des chasseurs de la 10e légion, formant le poste de l'Hôtel-de-Ville, eurent l'ingénieuse idée de faire une patrouille sans fusils, à l'instar de la garde municipale. En conservant les bras libres on avait l'espérance d'arrêter plus souvent les malfaiteurs. L'innovation fut couronnée de succès. A une heure du matin, deux hommes qui se colletaient furent conduits au poste ; l'un d'eux était complètement ivre ; il prétendit, bien qu'en balbutiant, que son camarade d'infortune était un voleur, qui venait de lui enlever pour 80 francs de drap, mais ses assertions n'obtinrent aucune créance.

« Messieurs, dit l'autre homme arrêté, je suis agent de police et voici ma carte. (La carte exhibée se trouva conforme au modèle placé dans le tiroir du chef de poste.) J'étais occupé à saisir cet ivrogne, afin de le conduire au violon, lorsque vous m'avez rentré ; je vais rédiger sur cette affaire un rapport que je déposerai entre vos mains. »

L'agent de police rédige son rapport ; il y constate le zèle qu'il déployait pour l'arrestation des malfaiteurs, la méprise dont il a failli être victime, et ne se retire pas sans avoir donné au chef de poste des conseils pleins d'expérience et de gravité sur la manière d'assurer la tranquillité de la capitale ; il y a beaucoup à faire, les malfaiteurs sont fort adroits ; on ne les reconnaît pas toujours ; ils savent merveilleusement s'échapper quand ils ont affaire à des hommes d'une intelligence médiocre, etc., etc. L'agent de police reçoit des excuses, des remerciements, des félicitations, et se retire.

Quant à l'autre prisonnier, d'après la décision du chef de poste, il passa la nuit au violon et fut conduit le matin chez le commissaire de police ; là, tout s'expliqua, l'agent de police, si paternel pour la garde nationale, était un voleur dangereux, bien connu et muni d'une carte fausse ; le prisonnier gardé avec tant de soin par les soldats citoyens, était un pauvre tailleur, à qui le faux agent de police avait enlevé, après l'avoir grisé, un chapeau et 80 francs de drap neuf ; deux complices avaient fait disparaître le fruit du larcin ; le volé cherchait à retenir son voleur, lorsque la garde nationale était intervenue avec tant d'à-propos et d'intelligence pour mettre le voleur en liberté et sa victime sous les verrous.

UN FAIT MONSTRUEUX. — Encore un de ces désordres qui effraient l'imagination et qui se reproduisent si souvent qu'on est en droit de demander compte à la société de son impuissance à les prévenir ! Nous citons le *Droit* : « Le nommé Boivin, marchand bimbelotier, demeurant à Montrouge, vient d'être arrêté pour un crime monstrueux. Boivin parcourt les foires et les fêtes des environs de Paris, et dimanche dernier il avait été planter sa baraque en toile aux Deux-Moulins dépendant de la commune d'Ivry. Pendant qu'il disposait son étalage, une petite fille de six ans, nommée Jenny Fleury, et appartenant à des habitants du pays, vint examiner avec un sentiment d'envie et de curiosité les jouets, les bonshommes de pain d'épice dont il allait faire la vente. Boivin lui dit d'entrer, en lui promettant de lui donner un bijou. L'enfant se laissa prendre à cet appât, et dès qu'elle fut à sa disposition, il se livra envers elle aux actes les plus révoltants. Jenny tomba malade, et c'est le surlendemain seulement qu'elle a raconté à ses parents ce qui s'était passé. Les époux Fleury en ont aussitôt informé l'autorité judiciaire, et, d'après ses ordres, M. Gallais, médecin de la Pitié, a examiné l'enfant et constaté la tentative de viol. C'est à la suite de ces formalités que Boivin a été arrêté dans son domicile à Montrouge et mis à la disposition du parquet. »

UNE RAZZIA DE FORÇATS. — Depuis quelques jours la police avait découvert qu'un certain nombre de forçats libérés, partis furtivement de différents points de la France où ils avaient été envoyés en surveillance, s'étaient dirigés sur Paris pour s'y réunir en une sorte d'association et se livrer au vol et à tous les crimes que pouvaient faire redouter leurs funestes antécédents. Des mesures de sûreté furent prises ; des surveillances étendues furent exercées ; aussi à peine les principaux d'entre eux étaient-ils arrivés dans la capitale que l'on sut que leur point central de réunion était le domicile d'une fille, rue Saint-Antoine. — Hier, une souricière a été établie et sept d'entre eux ont été arrêtés ayant chacun la besace pleine d'objets enlevés dans la journée.

L'ASSASSIN DE SIBILLE. — Les premiers renseignements recueillis dans l'instruction qui se produit relativement à l'assassinat du malheureux Sibille, commis à Passy dans la nuit de dimanche dernier, ont eu pour résultat de faire connaître l'emploi du temps de la victime durant la journée qui a précédé sa mort. — Cette exploration a mis sur la trace d'un individu qui avait cédé une pièce d'or au malheureux Sibille et qui l'avait accompagné chez le changeur pour la transformer en pièces de cinq francs. Ses contradictions ont donné du corps aux premiers soupçons, et il a été arrêté.

CONDAMNATION A MORT. — Notre correspondant de Toulouse nous adresse d'intéressants détails sur la condamnation à mort qui vient de frapper un artilleur. Nous reproduisons sa lettre : « ... Saladini, soldat au train des parcs d'artillerie, traduit devant le deuxième conseil de guerre de la dixième division militaire, séant à Toulouse, pour crime de meurtre sur la personne du maréchal-des-logis Girardet, du même corps, vient d'être condamné à la peine de mort le 25 juin. Le malheureux Girardet est tombé frappé d'un coup de pistolet, dans la soirée du 14 mai dernier, à Alby, au moment où il ordonnait à Saladini de se mettre en tenue pour se rendre à la salle de police. Girardet était un sous-officier fort estimé dans son escadron ; il laisse des regrets chez tous ceux qui l'ont connu ; mais sa perte est particulièrement déplorable pour ses parents auxquels il envoyait régulièrement ce qu'il pouvait économiser sur sa faible solde. Son assassin, jeune homme appartenant à une famille respectable, s'est fait remarquer par son indiscipline ; depuis qu'il est entré dans l'armée, il a été envoyé, par trois fois différentes, dans les corps disciplinaires. La violence de son caractère et son impatience du commandement auquel il n'a jamais su se plier, en ont fait un meurtrier. Il était parvenu à inspirer aux hommes de sa compagnie et même à quelques-uns de ses chefs une véritable terreur, par ses propos et ses menaces continuelles. Devant le conseil de guerre qui l'a condamné, il a été vainement défendu par Me Gasq, dont le talent et l'éloquence ont brillé d'un vif éclat dans cette cause ; mais les preuves de la culpabilité de Saladini étaient trop manifestes, pour qu'il échappât à la condamnation qu'il a encourue. Cependant ce militaire n'a manqué ni de sang-froid ni d'adresse durant les trois longues séances de son procès. Son instruction est médiocre, bien qu'elle ne soit pas ordinaire. Sa tenue devant le conseil a toujours été très convenable, et en certaines circonstances il a été fort émouvant. Le système de sa défense consistait à dire, qu'ayant appris la perte d'un procès qui lui enlevait sa fortune, 80 000 fr. à peu près, il avait résolu de se suicider, et qu'au moment où il allait accomplir son projet, par un accident fatal il avait atteint le maréchal-des-logis Girardet, en lui faisant signe de se retirer, lorsque celui-ci entra dans sa chambre.

» L'invraisemblance de cette explication, ajoutée à la perte de 80 000 fr. dont il n'a pas donné de preuves, n'a point été difficile à démontrer au conseil. Pendant trois jours, Toulouse s'est vivement occupé de cette affaire ... ribles apprêts, s'était montrée assez calme, se leva en souriant, car cette malheureuse, aussi bien que l'exécuteur et tout le monde, même le greffier de la Cour royale de Stuttgard qui se trouvait présent sur l'échafaud pour dresser le procès-verbal de l'exécution, crurent que grâce avait été accordée à la condamnée. Mais il n'en était rien. L'individu auteur de l'incident fut arrêté, et l'on apprit que c'était un ancien domestique du père de la femme Ruhhardt, qui s'était imaginé qu'en interrompant l'exécution, elle serait différée, et que, par suite, la fille de son ancien maître obtiendrait sa grâce. Après un espace d'environ une demi-heure, affreux répit pour la femme Ruhhardt, elle fut obligée de se remettre de nouveau à genoux, et la décollation fut opérée. La foule, quoique vivement émue par l'incident, a observé le plus grand ordre : et, après le sanglant spectacle, elle s'est écoulée silencieusement. »

MARÉCHALE D'OSNY. — REMÈDES SECRETS. — Une déplorable histoire est racontée aujourd'hui par le *Droit*. En voici les principales circonstances : Depuis de longues années la femme Delisle, connue sous le nom de la maréchale d'Osny, s'est acquis, dans les environs de Pontoise et presque dans toute la France, une espèce de célébrité. Possesseur d'un remède dont ses ancêtres lui avaient transmis le secret, elle traitait hardiment les affections cancéreuses, et, par un incroyable bonheur, elle avait opéré des cures merveilleuses. Sa réputation attira bientôt les regards de la justice ; aussi, en 1842, fut-elle traduite devant le tribunal correctionnel de Pontoise, qui, usant d'indulgence, la condamna à une simple amende. Cette légère condamnation ne la fit pas renoncer à son remède. Sa réputation était faite, le héotisme avait grandi son crédit ; de tous les points de la France on accourait à Osny. Ce village était, pour un médecin, une bonne fortune. Aussi après la condamnation de la femme Delisle, un sieur Baruth, médecin anglais exerçant à Pontoise, vint-il quotidiennement à Osny donner des consultations ; il traitait les malades que lui adressait l'empirique. Vers la fin de l'année dernière, la justice eut à s'occuper de diverses plaintes qui lui avaient été adressées. L'instruction qui s'en suivit signala les faits incroyables. Une demoiselle A., dont la famille habite Paris, était atteinte, depuis deux ans d'un cancer au sein droit. Elle consulta sur cette affection le docteur Vernois, ami de la famille, puis le docteur Jobert de Lamballe, médecin en chef de l'hôpital Saint-Louis.

Tous deux furent d'avis que l'opération était nécessaire, mais la malade n'était pas décidée à la subir. Bientôt elle entendit parler de la maréchale d'Osny ; accompagnée de sa sœur, elle se rend chez l'empirique et lui exposa l'objet de sa visite. La femme Delisle refusa d'opérer tout d'abord ; elle renvoya les deux dames chez le docteur Baruth. A ce moment, le médecin n'était pas à Osny ; cette circonstance désespéra les dames A..... : elles ne voulaient pas s'en retourner sans le précieux spécifique. La femme Delisle était indisposée : elle craignait aussi l'œil vigilant de la justice. Pressée par la malade, elle appela son mari pour remplacer le médecin : celui-ci se mit à l'œuvre. Muni d'un canif, que lui avait remis sa femme, il pratiqua plusieurs mouchetures sur le sein de la demoiselle A., et saupoudra la plaie, dans toute son étendue, d'une poudre rouge qui n'était autre qu'un mélange d'acide arsénieux, de sulfure d'arsenic et d'oxyde de fer. Ce traitement devait opérer une guérison complète ; la malade et l'empirique fixèrent à 50 f. le prix de la cure, sur lesquels 10 f. furent remis en à-compte. De retour à Paris, la malade se plaignait amèrement ; elle sentait dans tout son corps une infiltration brûlante ; le lendemain, elle était prise de coliques et de vomissements abondants. On appela le docteur Vernois, mais il était trop tard : le fatal poison avait été absorbé, le malade n'avait plus que quelques instants à vivre.

Le 19 au soir, le docteur anglais fut appelé de Pontoise par la famille ; ses premières paroles furent d'assumer sur lui toute la responsabilité de l'opération ; il prescrivit une potion calmante, mais, le 29 novembre, la malade succomba dans d'affreuses tortures. La justice, après le décès, poursuivit ses investigations ; le lendemain l'autopsie fut pratiquée par les docteurs Vernois et Olivier (d'Angers). Le premier n'hésita pas à conclure que la demoiselle A... était morte empoisonnée. A la suite du premier rapport, une commission composée de MM. Flandin, Olivier (d'Angers) et Chevallier, fut chargée de procéder à l'analyse chimique des diverses parties du corps de la demoiselle A... Ils constatèrent que la victime avait succombé à l'effet d'un empoisonnement par absorption arsénicale. — D'autres faits aussi monstrueux que celui-là furent également constatés. C'est à la suite de cette instruction que le docteur Baruth, ainsi que les époux Delisle, ont comparu devant le tribunal de Pontoise qui les a condamnés solidairement à 1 000 fr. d'amende, sans exclusion de l'action civile que les familles des victimes se réservent d'exercer. — Nous rapporterons le dénouement de cette affligeante affaire.

DÉTOURNEMENT D'UNE MINEURE. — La Cour d'assises de l'Ardèche s'est occupée d'une affaire qui a excité dans ce département une profonde sensation ; trois prêtres, les abbés Martheins, Baumea et Badion, du diocèse de Privas, viennent comparaître devant elle comme accusés d'avoir détourné une jeune fille mineure, de quatorze ans, en l'enlevant à ses parents, et en la plaçant successivement dans trois communautés de femmes, de manière à la soustraire à toutes les recherches. Cette jeune fille, nommée Madeleine Garay, appartient à une famille protestante et est protestante elle-même : il s'agissait de la convertir à la religion catholique : bon gré, disent les trois prêtres, malgré elle, dit la jeune fille. Il est vrai que cette jeune fille n'a pas toujours été parfaitement sincère. D'un autre côté, les trois ecclésiastiques se sont souvent contredits. Ce qui paraît évident, c'est que tout s'est fait à l'instigation d'un Jésuite, le R. P. Robin, qui du reste n'était pas en cause. Ce R. P. Robin avait recommandé à l'abbé Martheins la conversion de la jeune Madeleine Garay. Le prosélytisme était chaudement prêché par le saint homme. A l'audience, les faits sont restés mal expliqués, affirmés par la jeune fille, démentis par les accusés, présentés vaguement par les témoins, et le jury après avoir entendu le réquisitoire du ministère public tendant à la condamnation, et la défense des accusés, a prononcé un verdict de non culpabilité. En conséquence, les trois abbés Martheins, Bouméa et Badion, ont été acquittés. A été acquitté avec eux un paysan nommé Glaize, qui avait été traduit devant le jury comme leur complice. Il avait en effet conduit clandestinement la jeune Madeleine Garay dans le premier des trois couvents où elle fut successivement placée.

CONSEIL MUNICIPAL ACQUITTÉ. — On se rappelle ce conseil municipal, (le conseil municipal de Beaumont-de-Lomagne), appelé devant la justice par son propre maire pour de prétendus propos outrageants. Le conseil municipal a comparu tout entier. Le tribunal de Castel-Sarrazin, saisi de la plainte, l'a déclaré non fondée et a renvoyé des fins de la poursuite tous les prévenus, sans dépens.

Un Concours d'architecture.

HALLE AUX BLÉS DE BLOIS.

A messieurs les rédacteurs de la *Démocratie pacifique*.

Je m'occupe en ce moment de nuire à la réputation de M. le maire de Blois, je répands parmi les architectes de Paris et des départements des idées fausses sur la conduite de cet honorable fonctionnaire. Vous me direz que c'est mal, moi je conviens que c'est fâcheux ; mais comme je ne puis cesser d'attaquer M. le maire de Blois, je viens vous offrir l'oc- ... plan d'alignement arrêté par le conseil municipal et devenu obligatoire pour les concurrents, ni le plan des rues et places qui entourent la halle projetée, ni ceux des monuments devant figurer dans le plan général, également obligatoire ; rien, en un mot que les prescriptions négatives du programme lui-même.

En annonçant donc ce curieux concours dans le dernier numéro de la *Revue de l'Architecture* nous crûmes devoir faire observer que les architectes de la ville de Blois pouvaient seuls y figurer ; qu'eux seuls étaient à même de prendre à la mairie des informations indispensables.

Or, voici que M. le maire de Blois, se ravisant, vient de faire exécuter en toute hâte les dessins complémentaires du programme, et il nous en adresse plusieurs exemplaires, avec prière de les distribuer à nos confrères, qui, pendant ce temps, se persuadent, peut-être, en lisant la *Revue*, que la municipalité de Blois s'est moquée d'eux ; et vraiment ce programme isolé, avec ses rigueurs restrictives et ses données insuffisantes, n'avait-il pas l'air quelque peu mystificateur ? Cependant, convient-il que M. le maire de Blois, qui a si promptement réparé son oubli, reste encore sous le coup d'une accusation qui a cessé d'être juste, mais que je ne puis cesser de faire entendre jusqu'à la publication du prochain numéro de ma *Revue* ?

D'ailleurs, les plans et projets des concurrents devront être remis au secrétariat de la mairie de Blois, au plus tard le 15 août.

En annonçant donc à vos lecteurs l'empressement de M. le maire de Blois à faire droit aux réclamations que nous avons formulées au nom de nos confrères, et en invitant les architectes qui voudraient figurer parmi les concurrents pour le projet de halle, à s'adresser au bureau de la *Revue de l'Architecture*, n° 6, rue de Furstemberg, pour obtenir tous les documents indispensables, vous ferez un acte de justice envers un fonctionnaire honorable, vous rendrez service aux architectes et vous obligerez infiniment un confrère, en neutralisant une action qui a commencé par être un acte de justice, et qui, en se prolongeant, deviendrait une calomnie. De plus, en publiant cette lettre dans votre plus prochain numéro, plusieurs, et peut-être M. le maire lui-même, apprendront la rectification avant d'avoir lu l'attaque ; cet empressement d'ailleurs témoignera de notre mutuel amour de la justice.

Veuillez, etc.,

CÉSAR DALY,
Architecte, directeur de la *Revue de l'Architecture et des Travaux publics.*

Affaire Lesurques (1).

Exécution de Durochat et de Vidal. — Secrètes influences contraires à Lesurques. — Procès, condamnation, exécution de Dubosc et de Roussy.

Déclaré coupable de l'assassinat du courrier de Lyon, Joseph Lesurques a péri sur l'échafaud. Après sa mort, trois des véritables meurtriers, Durochat, Vidal et Dubosc, furent arrêtés. Nous avons dit comment ces deux derniers surent échapper à leurs geôliers.

Vidal fut repris le premier. Exploitant dans l'intérêt de sa défense les anciennes erreurs des témoins, il leur demanda avec beaucoup d'aplomb de quel droit ils prétendaient le reconnaître, eux qui avaient reconnu d'abord le sieur Guesno. L'un d'eux répondit avec fermeté : « Non, je ne me trompe pas ; c'est bien » vous que j'ai vu à Lieursaint avec Courriol et deux autres, le » soir même de l'assassinat du courrier. Mais je me suis trompé » quand j'ai pris le citoyen Guesno pour vous, et je suis bien fâché » de ce que j'ai dit de lui. »

Guesno avait eu le bonheur d'être acquitté : le procès qu'il avait subi n'avait pu nuire qu'à sa considération, et par ces paroles : « *Je suis bien fâché de ce que j'ai dit de lui* », les témoins accusateurs pouvaient réparer le dommage. On sent combien étaient dérisoires pour la famille Lesurques de pareilles réparations.

Déjà Durochat était mort à Versailles sur l'échafaud ; tel fut bientôt le sort de Vidal. On faisait pour découvrir Dubosc et Roussy les plus actives recherches.

Le 13 fructidor an VIII (31 août 1800), quatre ans après le crime, deux ans après la dernière disparition de Dubosc, on le saisit à Paris, au moment où il allait partir pour la Hollande : cet assassin ne possédait pas seulement quinze fausses clefs, vingt-cinq rossignols, une collection de limes, il avait encore plusieurs billets de garde, huit passeports différents et une carte de sûreté. Ces papiers, que les honnêtes gens, que les citoyens bien famés négligeaient de mettre en règle, et qui ne se trouvèrent pas dans la poche de Lesurques, ne manquaient jamais dans la poche des criminels.

Enfin Dubosc paraît pour la troisième fois devant les assises, et le second jour des débats on l'affuble d'une perruque blonde : les témoins en général se contentent de déclarer que cet accusé ressemble beaucoup à Lesurques. Au bout de plusieurs années ils ne peuvent affirmer autre chose, mais l'un d'eux, la femme Alfroy, déclare positivement : « que devant le tribunal criminel de la Seine » elle avait reconnu Lesurques, mais qu'aujourd'hui sa conscience » lui faisait un devoir de dire qu'elle s'était trompée ; qu'elle » croyait fermement qu'elle n'avait pas vu Lesurques mais Dubosc » présent ; qu'elle le reconnaissait très bien ; qu'elle l'avait déjà » reconnu à Pontoise et qu'elle l'avait dit au directeur du jury. »

Le président somme la femme Alfroy de déclarer si, depuis le commencement des débats et avant que la perruque blonde fût posée sur la tête de Dubosc, elle l'a reconnu. Elle répond que oui.

Le président lui demande alors pourquoi elle n'a pas fait cette déclaration à l'audience de la veille ? Elle répond qu'*elle n'a pas osé*.

Cette réponse caractérise bien l'état moral de tous les témoins, la présence de Dubosc les épouvantait ; ils craignaient de sonder l'affreux mystère de ce procès et tremblaient d'avouer tout haut qu'ils avaient envoyé un innocent au supplice.

Le procès Dubosc établissait l'innocence de Lesurques ; mais

---

(1) Voyez les numéros des 14, 16, 17 et 24 juin.

Melun, le tribunal voulut examiner le livre du bijoutier Legrand et le billet de garde du sieur Bédard, témoin qui disait avoir vu Lesurques le 8 floréal, étant lui-même ce jour-là de service comme garde national ; le livre et le billet de garde avaient disparu du greffe.

« Toutes les pièces de la procédure, dit M. Méquillet dans un précieux écrit, restèrent pendant 26 ans enfouies dans la poussière du greffe, à Versailles, où il intervint plusieurs arrêts à l'effet d'interdire à la veuve et au tuteur des enfants Lesurques la communication du dossier de cette procédure.

» Voici le texte d'un de ces arrêts iniques ;

» Attendu que le sieur Lesurques, signataire de la requête (c'était le tuteur des enfants), la veuve et les enfants Lesurques, au nom desquels il annonce qu'elle est aussi présentée, *ne sont point partie au procès*, dont quelques pièces seulement sont demandées en expédition ; attendu d'ailleurs que les principes de notre législation en matière criminelle n'autorisent point les demandes en révision ; qu'ainsi aucun des susnommés ne se présente sous des rapports convenables *de qualité ou d'intérêt*, estime qu'il n'y a pas lieu par la cour de justice de faire droit à la présente requête.

» Au parquet de Versailles le 9 fructidor an XII.

« *Signé* GIRAUDET.

» Heureusement, mu par une idée de justice et d'humanité, M. le procureur-général Bellard, en 1821, ordonna par un simple écrit de sa main que les pièces fussent à l'instant communiquées à la famille, et, dès ce moment, M. de Salgues put compulser ces tristes et significatifs documents comme je l'ai fait depuis. L'innocence de Lesurques, en ressortait plus claire que le jour.

Dans sa défense, Dubosc ne fut pas moins audacieux que ne l'avait été Vidal. Il demanda si l'on pouvait ajouter foi à des témoins qui reconnaissaient successivement dans deux individus le même coupable ; il eut même l'impudence de se donner pour un grand citoyen, et voulut émouvoir en sa faveur le patriotisme des assistants.

« Si l'on avait trouvé chez lui des armes de tous les genres, des instruments de fer et d'acier, c'est qu'il se proposait de passer en Angleterre pour y faire sauter et incendier tout ce qu'il pourrait, en revanche du mal que les Anglais faisaient à la France. »

Sur la déclaration unanime du jury, Dubosc fut condamné à mort le 1er nivôse, an 9, (21 décembre 1800). Il subit sa peine le 5 nivôse suivant.

Ainsi, toutes les assertions de Courriol avaient été vérifiées; après lui Durochat, Vidal et Dubosc avaient péri sur l'échafaud. Un seul des cavaliers qui avaient consommé le crime du 8 floréal restait à atteindre, c'était Roussy, se faisant appeler aussi Béroldy.

Cet homme avait pris à l'assassinat du courrier une part des plus actives. On lit dans l'interrogatoire de Durochat :

« Ce fut Roussy qui porta le coup de sabre au courrier; je le parai de toute ma force avec ma main et je reçus à la paume, au dessus du pouce, une entaille qui me fit répandre beaucoup de sang, et dont je porte encore la cicatrice. Alors je m'élançai hors de la voiture et je courus à vingt pas de là où je fus retenu par Courriol, à qui je me plaignis qu'on ne me tenait pas parole et qu'on assassinait au lieu de voler ainsi que nous en étions convenus. Je lui ajoutai que c'était nous exposer à la guillotine ; mais il me répondit : c'est Roussy, *tu sais comme il est vif* ; c'est une affaire faite, et ceux qui sont morts ne reviendront pas pour passer devant nous. »

Sauf la férocité de Roussy et la part qu'on lui attribue dans le crime, cette déclaration n'était pas tout-à-fait exacte ; Durochat mentait pour sauver sa tête.

L'assassinat du courrier et du postillon avait été convenu entre ces brigands dès l'origine de l'affaire : Dubosc et Courriol avaient tué le postillon, Roussy et Vidal s'étaient jetés sur le courrier, tandis que Durochat le perçait de son poignard. Si Durochat fut blessé, c'est que, dans l'obscurité, ses complices le prirent d'abord pour le courrier lui-même.

Après le crime, Roussy s'était rendu à Milan ; il se livra dans cette ville à l'épuration et à la conservation des huiles, et crut tirer meilleur parti de son procédé en Espagne qu'en Italie. Arrivé à Madrid, il se trouva le concurrent d'un grand seigneur industriel

habilitation ne lui est due.

Quant à Lesurques, avons-nous besoin de plaider son innocence ! La justice elle-même l'a reconnue ; c'est parce qu'elle a été pleinement convaincue de la fatale méprise commise par les premiers témoins, qu'elle a fait tomber la tête de Dubosc ; tous les meurtriers amenés tour-à-tour devant le jury ont déclaré, même en face de la guillotine, que Lesurques était complètement étranger à leur société, à leurs projets. Et comment, dans quel but y aurait-il participé? lui dans l'aisance, protégé par des antécédents irréprochables, livré aux jouissances de la famille ! Ne voit-on pas qu'il n'a rien de commun avec une bande d'hommes menant tous une existence aventureuse et précaire, tous repris de justice, tous familiarisés depuis long-temps avec le crime? Que Lesurques, subitement, sans aucun apprentissage du vice, se fût dérobé à sa femme, à ses enfants pour aller, le sabre en main, attendre le courrier sur la grande route, pour commettre un forfait dont l'exécution réclamait le bras des scélérats les plus audacieux, les plus endurcis, c'est ce que la raison ne peut admettre.

Quand on ressuscite par la pensée tous les condamnés qui périrent à la suite de ce long procès, on sent que Lesurques est d'une classe à part, qu'il n'a pas de points de contact avec les autres suppliciés, et qu'une erreur de la justice les a seuls rapprochés dans la mort.

Après l'exécution de Durochat, de Vidal, de Dubosc et de Roussy, des quatre hommes désignés par Courriol, cette erreur de la justice était mathématiquement démontrée.

(*La fin à après demain.*)

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 4 JUILLET.

Le *Journal des Débats* applaudit au projet d'ordonnance relatif à la réduction des deux tiers de l'impôt sur le sel dénaturé pour les usages agricoles. Ce sera, dit-il, une expérience qui permettra d'apprécier la justesse des prévisions du rapport de M. Dessauret sur la proposition de M. Demesmay.

« Si la tentative était infructueuse, disent les *Débats* en terminant, si avec le droit ainsi diminué l'agriculture continue à s'abstenir de sel, il faudra bien que les contribuables se résignent à supporter, pour leur consommation alimentaire, la taxe actuelle, du moins jusqu'à l'achèvement des gigantesques travaux qui s'exécutent avec les fonds de l'Etat, et qui doivent profiter à toutes les parties du territoire et à toutes les classes de la société. »

La *Réforme* avait bien raison de dire que la *santé* du budget était ce qui préoccupait le plus le *Journal des Débats*.

Le *Constitutionnel* trouve que MM. Emile de Girardin, Clapier et Crémieux ont défendu, avec des faits et de solides arguments la proposition relative au maximum du timbre des journaux. Pour les grands journaux c'est une affaire de 365 fr. par an et par 1000 d'abonnés ; soit pour le *Constitutionnel*, environ 75 000 fr. Cela pèse dans la balance des arguments.

Le *Siècle* soutient le principe du dégrèvement proportionnel pour le timbre des journaux.

La *Presse* s'appesantit peu sur la discussion qu'a soulevé l'amendement de M. Clapier; elle trouve naturellement que les observations de M. Laurbette sont sans fondement et se tait sur le propre rôle qu'elle a joué dans cette escarmouche. Elle se console de sa défaite avec la certitude que la réforme postale et celle du timbre se présenteront l'année prochaine à la chambre.

Voici enfin des nouvelles officielles de Cabrera. Le comte de Morella écrit à la *Presse* qu'il n'a jamais songé à rentrer dans sa patrie. Voilà du moins de la franchise. La lettre du fameux général carliste est datée de Bourges.

M. Ferdinand Barrot, député, a été accusé par un journal de l'opposition de profiter des largesses désordonnées faites en Afrique par des concessions de terre à quelques personnes privilégiées. Il adresse une longue lettre rectificative à un *journal* de l'opposition. Il déclare qu'il n'a eu d'autre pensée, en se faisant assurer une concession africaine, que d'être utile au pays et de l'encourager « par une initiative courageuse » à entrer dans des voies de colonisation.

« Voici, dit-il, les conditions qui m'ont été imposées et qui désormais seront demandées pour toute concession :

« On me concède mille hectares ; je paie à l'Etat une rente de 3 000

Du 3 juillet. — DUCRUT, lampiste, rue Phélipeaux, 36. Juge-commissaire, M. Rousselle-Charlard ; syndic provisoire, M. Huet, rue Cadet, 1.

CAUDEL, traiteur, rue Saint Marc, 8, et galerie Saint-Marc, 1. Juge-commissaire, M. Chatenet ; syndic provisoire, M. Tiphagne, rue de la Boule-Rouge, 20.

Bourse du 4 juillet 1845.

La Bourse continue à donner de la baisse sur toutes les valeurs. Aujourd'hui le mouvement a pris beaucoup d'extension, et les fonds ont perdu environ un demi pour cent.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Rente 4 0/0 110 20. — 4 1/2. 10?. — Autriche, 415. — Dette intérieure, 29 1/2. — Banque belge, 625. — Haïti, 380. — Chemins de La Teste, 180. — Grand-Combe, 1570. — Jouiss. 4 canaux, 110. — Actions de : Zinc Vieille-Montagne, 6800. — Lin Maberly, 800. — Chemins non constitués : Bordeaux, gr. coupures, 677 50, 670. — Boulogne, 615, 620, 616. — Montereau, 525, 520.

5 0/0 compl.....	1er C. 121 «	P. H. 121 «	P. B. 120 70	dr C. 120 70	b. 121 05
— fin cour...	121 30	121 30	120 75	120 75	121 40
3 0/0 compl.....	83 40	83 40	83 «	83 «	83 40
— fin cour...	83 40	83 40	83 05	83 05	83 35

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville...	1435	«	«	3 0/0 Bge 1840.	102 1/2	«	
B. de France...	3210	3215	B. 5	— Portugais...	«	»	
C. Gou. 1000....	1130	«	«	Esp. D. active.	«	»	
C. Gan. 1000...	1132 50	1135	H. 2 50	5 0/0 Naples...	«	«	
C. hypot......	617 50	«	B. 2 50	— Romain..	104	«	B. « 1/4
4 Canaux......	«	«	«	Obl. Piemont.	«	«	

CHEMINS DE FER.					
St-Germ......	1035	«	«	F. c. 1030, 1045, 1020.	B. 20
V. r. d......	430	415	B. 5	— 447 50, 440.	B. 10
— r. g......	260	253 75	B. 16 25	— 260, 250, 255.	B. 15
Orléans......	1140	1130	B 20	— 1140, 1125, 1130.	H. 17 50
Strasb......	250	217 50	B 2 5	— 250, 218 25	H. 3 75
Rouen......	1010	1010	B. 15	— 1010, 1020, 1005, 1011 25.	H. 6 25
Havre......	822 50	820	B. 10	— 825, 817 50, 820	H. 10
Marseille	935	930	B. 12 50	— 930, 935, 945. 14?5?.	B. 7 50
Vierzon.....	725	730	B. 5	— 725, 732 50, 725, 730.	

LONDRES, 2 Juillet.	PRIMES. PARIS, 30 JUIN.	COULISSE.
Consol. 98 7/8, 99. Esp. act. 27 1/2. Portug. 65 1/2. Mexic. 36 3/4. Brésil. 5 0/0 hol. 2 1/2 do. 62 1/2. Rouen. 41 1/2. Orléans, 46 1/2	3 0/0 F. p F. c. 83 50, 30 d. 50. 5 0/0 F. p. F. c. 121 50, 121 d. 50. Orléans, 1140 d. 20, 1160, 1145 d. 10 au 15. Rouen, 1035, 1020 d. 10 au 15.	Av. 83 35. Ap. 83 67 1/2 B. du Trés. Rep. F. c. F. p. 1 0/0 7 1/2, 10. 50/0 35, 43.1

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 96,00 à 00,00; courant du mois, 96,50 à 97,00 ; août, 98,00 à 00,00 ; 4 derniers mois, 104,00 à 00,00 ; 4 premiers 1846, 108,00 à 107,00.

LILLE. — Colza, 92,50 à 92,25.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 99,00 à 100,00; août, septembre et octobre, 101,00 à 102,00; novembre et décembre, 90,00 à 00,00.

SAVON.—Ordre de livraison, 90,50 à 00,00 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 5 juillet.

7 h. 0/0 OPÉRA. —
7 h. 1/2 THEATRE FRANÇAIS. — Femme de 40 ans. Jeunesse de Henri V.
7 h. 0/0 OPÉRA-COMIQUE. — La Part du Diable. L'Eau merveilleuse.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Porthos. La plus Laide. Mme Bugolin.
7 h. 0/0 VARIÉTÉS. — Gardeuse de Dindons. Jongleurs. Lansquenet.
7 h. 0/0 GYMNASE. — Chacun chez soi. Changement. Seconde année.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Représentation extraordinaire.
6 h. 0/0 PORTE-ST-MARTIN. — La Biche au bois.
7 h. 0/0 AMBIGU. — L'Elève de Saint-Cyr. L'Abbaye de Castro.
6 h. 1/2 GAITÉ. — La Citerne. Pierre-le Noir.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. 0/0 COMTE. — Augusta. Le Menuisier. Giselle. Barbe impossible.
6 h. 1/2 FOLIES. — Un temps de Galop. Helmina. Pique assiette. M. Denis.
6 h. LUXEMBOURG. — Thomas l'Imprimeur. Une Romance. La Chambre.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les jours de 8 à 11 heures.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 h. à 5 h. — Le Déluge, avant pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

ces questions une insouciance et un dédain que nous n'eussions pas voulu supposer.

L'adresse ouvrait cependant une nouvelle voie; au milieu de banalités insignifiantes, elle réclamait en faveur de l'agriculture, cette reine de l'industrie, *dont les efforts ont encore besoin d'être encouragés et soutenus*; au début de la session, M. Agénor de Gasparin, demandait que la France et l'Angleterre s'entendissent pour régler, pour améliorer la condition de leurs travailleurs. M. Gustave de Beaumont insistait sur la nécessité d'un rapprochement entre la France et l'Allemagne, mais bientôt les idées sérieuses et fécondes ont été perdues de vue dans la lutte des portefeuilles; les questions irritantes du Maroc et de Taïti ont été non pas débattues pour elles-mêmes, non pas envisagées de leur véritable point de vue, mais ardemment exploitées contre le ministère actuel.

Encore si le ministère était tombé! c'e[illegible] été un résultat dont la France eût pu tenir compte à ses mand[illegible]res, car le Cabinet actuel était impuissant, car il était justement impopulaire et l'on devait espérer que ses successeurs quels qu'ils fussent ne perpétueraient pas son système de compression à l'intérieur et de concessions à l'extérieur.

Mais non! la Chambre se re[illegible]t sur l'étroit terrain des questions ministérielles, n'a pas [illegible]e dans cette sphère obtenir un résultat décidé; opposants et conservateurs tous ont été vaincus: les uns n'ont pas renversé le Cabinet du 29 octobre, les autres ne l'ont jamais guéri de la blessure qu'il a reçue dans cette séance du 27 janvier, où sur la question de l'indemnité Pritchard, il fut réduit à quatre voix de majorité absolue. Un Cabinet qui se meurt toujours et dont on n'hérite jamais, les destinées du pays dans les mains d'un Pouvoir agonisant, tel est le triste spectacle que la session tout entière a présenté; l'action du gouvernement s'est trouvée paralysée, presque tous les projets ont avorté dans les mains de nos législateurs.

Une loi de réforme administrative fixant des conditions d'admission et d'avancement dans les emplois publics, loi que l'opinion du pays acceptait avec faveur est rejetée au scrutin secret après avoir occupé plusieurs séances; la réforme postale est également enterrée, le projet sur les irrigations n'est admis qu'après avoir été réduit aux proportions les plus minces; une proposition relative à l'emprunt espagnol est ajournée. Comment qualifier l'insignifiance des lois qui ont été votées sur le conseil-d'Etat et sur les pensions de retraite?

La loi du timbre présentée par M. Chapuys-Montlaville est retirée par son auteur; la Chambre évite tout engagement sérieux; c'est une armée qui refuse toujours le combat parce qu'elle n'a pas de général. L'adoption du vote par division, du vote public, l'emploi des urnes blanche et noire est une heureuse innovation, la dignité de la Chambre y gagne. Mais nos députés n'ont pas osé faire dans le vote une révolution complète, et le scrutin secret, maintenu dans le règlement, a témoigné de leur amour pour les moyens termes.

Dans la question des Jésuites, le Pouvoir a pris une décision que nous ne craignons pas d'appeler rétrograde. Nous sommes fort loin d'être partisans du jésuitisme, mais nous sommes partisans de la liberté d'association qu'il fallait développer, organiser, garan[illegible]veillant au lieu de l'étouffer dans son germe.

[illegible] oublié [illegible]déplorable vote par lequel 227 députés ont a[illegible] fortifications de Paris.

Relat[illegible] chemins de fer, le Pouvoir n'a rien appris cette année, aucun [illegible] n'a pu lui ouvrir les yeux. S'agit-il de la direction des chemins? Toujours la même incohérence, toujours les lignes côtoyant [illegible]uves, les canaux et se faisant concurrence. S'agit-il des mo[illegible] d'exécution? Toujours les Compagnies, et l'agiotage éhonté qu'elles engendrent; toujours l'Etat et le public sacrifiés à la féodalité financière. S'agit-il des tarifs? Les intérêts de notre marine sont immolés à ceux des nations voisines; les marchandises de transit pour l'Allemagne et la Suisse ne jouissent d'aucun privilège.

S'agit-il des voyageurs, on donne toujours la préférence aux tracés les plus accidentés, on semble rechercher les tunnels à percer, les pentes à descendre, et les causes de désastre sont ainsi multipliées. — S'agit-il du confort, de l'hygiène publique, on persiste à livrer les voitures de troisième classe à toutes les intempéries.

Dans la question des chemins de fer nos mandataires font preuve d'une imprévoyance obstinée; les vices de la législation formulée sur cette matière, sont loin d'être compensés par les améliorations de[illegible] apportées dans d'autres branches de l'administration, telles que la démonétisation des pièces de quinze et de trente sous.

En consacrant pour les Noirs des colonies le droit de se former un pécule et la faculté de rachat, la Chambre a pris une généreuse initiative dans la question de l'émancipation. Mais ce n'est là qu'un premier pas, et la loi relative aux colonies serait dangereuse si elle restait incomplète, si l'Organisation du travail libre ne venait pas concourir avec la dissolution de l'esclavage.

On le voit, les travaux de la Chambre offrent peu matière à l'admiration, et la session s'est terminée par un véritable scandale. Il est affligeant d'entendre des députés, des ministres interrompre par des murmures dédaigneux les orateurs qui viennent attirer leur attention sur l'avenir ouvert à notre marine sur la côte orientale de l'Afrique. Il est plus triste encore de constater les répulsions que la cause du travailleur, la cause de l'ouvrier réclamant un salaire équitable a rencontrées sur presque tous les bancs. La représentation officielle de la France ne connaît ni les besoins du pays, ni les idées fécondes qui fermentent dans son sein.

de l'Ecole polytechnique qui n'avaient point eu le bonheur d'être rappelés en même temps que leurs camarades lors de la réorganisation générale de l'Ecole, faite par ordonnance royale au mois de novembre dernier. Quoiqu'il nous eût semblé que la clémence ou pour mieux dire la justice arrivait un peu tard, nous avons approuvé sans réserve la conduite du ministre. Nous pensions que la question était désormais vidée.

Un fait dénoncé ce matin par le *Journal des Débats*, nous force à appeler de nouveau l'attention publique sur la manière dont le Pouvoir agit envers l'élite de la jeunesse française, et sur les manœuvres par lesquelles on tente de miner une institution qui fait la gloire de la France. Les hommes qui nous gouvernent ne peuvent voir sans impatience que, jusqu'à présent, ils ne sont pas libres de donner les places de l'Ecole à leurs favoris; ils veulent changer un état de choses qu'ils regardent comme attentatoire à leurs prérogatives. Un ex-ministre, que nous pourrions nommer, ne disait-il pas un jour à un député qui sollicitait pour son fils, candidat à l'Ecole polytechnique: « On ne comprend rien à une » pareille chose! l'Ecole est tellement organisée, que nous ne pour» rions pas y placer nos propres enfants! Cela n'a pas de nom. » Voilà ce qui signale l'Ecole à l'animadversion de certaines gens.

Mais citons le *Journal des Débats*:

« Les dix-sept élèves exclus ont été autorisés à subir les examens de cette année, pour passer ceux de première année dans la première division, ceux de deuxième année dans les services publics. Mais les uns et les autres auront perdu une année sur leurs camarades. Ce retard d'une année dans leur carrière sera leur punition. Tout juge impartial reconnaîtra qu'elle est assez rude pour faire impression sur leurs esprits et pour qu'on s'en souvienne à l'Ecole. Ce n'est pas tout. Ils vont aux examens avec un désavantage évident. Ils n'ont pas eu pour se préparer la règle qui préside aux études dans l'Ecole, ni les nombreux exercices intérieurs auxquels à chaque instant les élèves y sont soumis, car ils n'y ont pas remis les pieds, et c'est chez leurs parents, au milieu de toutes les distractions de Paris, livrés à leurs seules ressources et sous la seule surveillance de leur propre raison qu'ils ont dû s'apprêter à ces solennelles épreuves.

» Ainsi, nous le répétons, ces jeunes gens sont exemplairement punis pour une infraction à la discipline qui leur a été commune avec tous leurs camarades. Ils se regardent et sont regardés comme tels. Il est donc juste que la peine se borne là. Cependant, si nous sommes bien informés, il serait question de leur faire subir, une fois de plus dans le classement qui doit suivre les examens, les conséquences de leur désobéissance. Quand ces épreuves sont terminées, on le sait, une liste est dressée par ordre de mérite, d'après laquelle les élèves sont distribués dans les différents services publics. En arrêtant cette liste on tient compte, suivant des proportions convenues, de divers éléments, au nombre desquels figurent les résultats des examens individuels pendant l'année et aussi ce qu'on nomme la conduite. Or, il s'agirait, dit-on, d'infliger à ces dix-sept élèves, expressément et spécialement, la pire note possible de conduite, par le motif, dit-on, qu'ils se sont mis, il y a un an, dans le cas d'être renvoyés.

» Ce motif serait excellent, irrécusable si ces jeunes gens n'avaient déjà porté la peine de leur faute. Or non seulement ils l'ont portée déjà, mais ils la porteront encore à l'examen même, puisque, faute d'être rentrés à l'Ecole, ils auront manqué de cette assurance continuelle et empressée, de cette émulation active qui fait la force de leurs compétiteurs. N'auront-ils pas déjà assez de difficulté à conquérir un rang élevé sans leur susciter des obstacles inattendus, exceptionnels? Après une année perdue, après les inquiétudes et les regrets amers qu'ils ont éprouvés et qu'ont partagés leurs familles, faudra-t-il encore que toute leur vie garde profondément l'empreinte d'un instant de désobéissance juvénile, puisque par la mauvaise note qu'on leur aurait donnée, on leur aurait rendu impossible, quelle que fût d'ailleurs leur aptitude, l'accès des carrières les plus recherchées des élèves? C'est un axiome de jurisprudence qu'on n'est pas puni deux fois pour le même délit. Pourquoi ne pas l'appliquer en cette circonstance? »

Nous n'acceptons certes pas l'approbation que le journal conservateur donne à la punition dont les dix-sept élèves ont été frappés sans être plus coupables que leurs camarades, car nous ne sommes plus au temps où l'on *décime*. Mais, enfin, l'article *des Débats* est écrit dans une bonne intention, et nous applaudissons au sentiment qui l'a dicté.

On voit que l'autorité quoique ayant fait grâce une fois, n'en poursuit pas moins dans sa rancune les dix-sept élèves qui avaient été désignés à ses coups. On veut les frapper dans leur avenir, et pour cela on invoque une disposition nouvelle introduite dans la dernière ordonnance d'organisation de l'Ecole. Jamais, jusqu'à présent, la conduite n'avait compté dans le classement des élèves, et c'était avec raison. Les légères fautes commises contre la discipline, à l'âge de vingt ans, ne prouvent pas qu'on ne puisse devenir un excellent ingénieur ou un parfait officier. Il faut quelque indulgence pour les folies ou les étourderies de la jeunesse. Ces fautes sont d'ailleurs sévèrement punies dans le cours de l'année.

« Qu'importe qu'un élève ait fermé plus ou moins exactement son cadenas, ou qu'il ait été trouvé avec un bonnet de police sans gland, les deux crimes qui entraînent le plus de consignes à l'Ecole, et que poursuit le plus sévèrement l'état-major qui la gouverne! Quant aux fautes graves contre l'honneur, on sait que les élèves ne les pardonnent pas, et que ceux qui sont réellement coupables sont exclus de l'Ecole par leurs camarades mêmes, sans que l'autorité ait besoin d'intervenir. Nous avons dit (1) en critiquant l'ordonnance du 1er novembre dernier, que cette disposition nouvelle, inusitée jusqu'ici, de faire compter la conduite dans le classement des élèves, dénotait des tendances fâcheuses et hostiles: nous n'avions que trop raison. Le fait que nous venons de citer en est une preuve à laquelle nous en joindrons une autre.

Voici comment s'effectuait [illegible]qu'à présent le classement des élèves passant d'une divisi[illegible] dans la suivante, ou sortant de l'Ecole pour entrer, selon leu[illegible] rang [illegible]mér[illegible] dans les divers services publics. On dressait, d'a[illegible] la moyenne [illegible] toutes les notes obtenues

(1) Voir la *Démocrat[illegible]* [illegible] novembre 1844.

graphiques par 3, ceux de [illegible] nes et d'astronomie également par 3, enfin ceux de physique et de chimie respectivement par 2 1/2. Pour les élèves de 2e année, on introduisait une liste de plus, celle du passage de la première division à la seconde; on faisait pour cette liste comme pour les premières, en multipliant les points par le coefficient.

Chaque élève obtenait ainsi un certain nombre de points; le premier de la liste de sortie ou de passage était celui qui réunissait le plus de points.

Certes, il n'y a rien à reprendre à une telle manière de dresser une liste par ordre de mérite. On tient compte de toutes les matières de l'instruction exigée; les élèves veillent eux-mêmes à l'exécution des règlements, et la faveur quelque puissante qu'elle soit, de quelque part qu'elle vienne, ne peut faire avancer un élève d'un seul rang. Chacun a donc la place qu'il a réellement gagnée par son travail.

Dès qu'on avait pris le parti fâcheux de faire compter les notes de conduite dans les classements, on devait évidemment introduire ce nouvel élément au même degré que les autres éléments d'appréciation dont nous venons de parler. Il eût été naturel de dresser une liste basée sur toutes les notes de conduite de l'année, note connue des élèves; on aurait pu ensuite donner de l'importance à cette liste, en employant un coefficient, un multiplicateur, comme dans les cas précédents.

Mais ce n'est pas ainsi qu'ont voulu agir l'administration nouvelle de l'Ecole et le ministère. Un tel mode de classement ne donnait pas, en effet, de prise à la faveur. Voici le procédé que l'on a imaginé

L'autorité militaire classera les élèves en trois catégories: conduite bonne, conduite passable, conduite mauvaise; elle agira, pour cela, de telle manière qui lui conviendra. Les adjudants et sous-adjudants, sous-officiers tirés de l'armée pour surveiller la discipline intérieure de l'Ecole, seront les censeurs arbitraires des élèves, et ils ne devront aucun compte de leur appréciation. Evidemment, il sera facile à toute recomman[illegible] puissante étrangère d'influer sur cette classification. Eh [illegible] a été réglé que l'on ferait monter de trois rangs tout élève classé dans la première catégorie, et baisser de trois rangs tout élève classé dans la dernière. De cette façon alors, le commandant de l'Ecole, ou bien le ministre de la guerre pourra culbuter tout le classement établi d'après l'instruction des élèves. A volonté, on fera monter un élève de trois rangs sous prétexte qu'il a eu une bonne conduite, et de trois nouveaux rangs sous prétexte que ceux qui sont avant lui ont eu une conduite mauvaise. MM. les fils de députés, de pairs de France auront beau jeu alors; l'Ecole sera organisée de telle sorte que les ministres pourront faire au moins quelque chose pour leurs enfants.

Une difficulté s'est présentée cette année pour appliquer cette nouvelle règle aux dix-sept élèves licenciés l'an passé. Ils n'ont pas mis le pied à l'Ecole; on ne connaît pas leur conduite; comment faire? Pour ne pas commettre d'injustice soit en leur faveur, soit en leur défaveur, il n'y avait qu'une chose de possible et de juste; c'était de les ranger dans la catégorie des élèves de conduite passable. Mais, comme le *Journal des Débats* nous l'a appris ce matin, c'était une chose trop juste; et on a voulu les punir deux fois; on les a classés dans la [illegible]égorie de la mauvaise conduite. Nous ne pouvons apprécier cette injustice plus sévèrement que l'a fait le *Journal des Débats*: « C'est un axiome de jurisprudence qu'on » ne peut pas être puni deux fois pour un même délit! »

L'Ecole polytechnique est la seule carrière en France où l'on entre par son propre mérite, sans avoir besoin de fortune ou d'appui puissant. Il est du devoir de la presse de sauvegarder cette institution contre les atteintes que le Pouvoir veut lui porter. Puissions-nous cependant ne point augmenter par nos observations les défiances du gouvernement contre cette Ecole! Nous le souhaitons vivement sans l'espérer. Ces défiances croissent tous les jours, et nous terminerons cet article en citant un fait dont les élèves se sont trouvés, à juste titre, vivement blessés et qui donne la nature des dispositions du Pouvoir.

Jusqu'à présent aucun corps-de-garde n'était établi aux portes de l'Ecole. A une certaine époque, dans les années qui suivirent la révolution de juillet notamment, il y fut bien organisé un poste, mais il était formé par les élèves eux-mêmes. Alors, on avait confiance en eux; ils avaient des fusils. Après l'émeute du 12 mai on les a désarmés. Depuis un mois, on a mieux fait; on a établi deux postes de ligne, l'un à la porte des élèves, l'autre à la porte du général. Les élèves sont ainsi sous la surveillance de la force armée! à leur première désobéissance, la garde marchera contre eux. C'est ainsi qu'on entend actuellement maintenir la discipline à l'Ecole polytechnique!

Sous la République, sous l'Empire, et même sous la Restauration, la jeunesse française considérait l'admission à l'Ecole polytechnique comme la plus noble consécration de ses efforts, de ses travaux, comme le plus beau début dans une vie laborieuse. Il lui semblait qu'en méritant d'y entrer elle recevait un double brevet de gloire et d'honneur. Le gouvernement de juillet tient à détruire le magnifique prestige de cette Ecole, en y attachant des idées de dégoûts continus, d'injustices systématiques et de brutalités injustifiables.

Les concessions de terres en Algérie.

Nous avons déjà démontré, dans notre *Chronique agricole*, que le système des petites concessions, tel qu'il a été adopté par l'administration pour la mise en culture de l'Algérie, devait être fatal aux colons et par conséquent ruineux pour le Trésor. Le système des grandes concessions, accordées à des hommes riches et influents, mais entièrement étrangers à l'agriculture par leurs études, par leurs goûts, par leur position sur le continent, pourra contribuer à augmenter de grandes fortunes basées sur une espèce de féodalité agricole au détriment des véritables cultivateurs; cette question est donc de la plus haute gravité; cependant, par le temps qui court, il n'y a pas grandement lieu d'être surpris qu'elle ait passé comme inaperçue sous les yeux des Chambres. M. le général

[illegible] pose-t-on par la colonisation? D'introduire en Afrique des propriétaires parcellaires? L'on veut donc, sur la plus grande étendue connue de terres arabes, substituer la bèche à la charrue? La bèche, le hoyau, j'en comprends l'usage autour des villes pour le jardinage; mais vouloir cultiver les céréales avec la bèche, mais vouloir créer de petites métairies qui, pour monter et atteler une charrue, seront obligées de se réunir à trois ou à quatre, c'est, selon moi, le système le moins favorable; c'est celui qui donnera les céréales au plus haut prix, et qui mettra les colons français sur le pied de l'infériorité vis-à-vis de l'agriculture arabe.

» Je crois que ce système nous conduira à de folles dépenses, qui ne profiteront ni aux colons, ni aux colonies, ni à la France. »

Les grandes concessions auront-elles un meilleur résultat? Peut-être oui, sous un rapport : il est probable, en effet, que si les propriétaires de ces établissements veulent agir avec quelque intelligence, ils parviendront, sans beaucoup de peine, à créer des fermes d'une belle apparence qu'ils se hâteront de louer ou de vendre en détail avec de gros bénéfices. Les plus habiles ne vendront pas, ils sauront attendre et légueront à leurs enfants de beaux fiefs qui ne leur auront rien coûté.

Nous ne dirons pas cependant, comme un journal de l'opposition, que les grands concessionnaires méritent d'être signalés à toute la sévérité de l'opinion publique et des Chambres; ce n'est point une prévarication d'accepter ou de demander une faveur qui est offerte à tous les citoyens; la probité politique de M. *Ferdinand Barrot* nous semble donc parfaitement intacte malgré sa concession. Le fait n'est point blâmable, en lui-même; mais nous ne pouvons, non plus, le considérer comme un acte de dévouement, comme un service rendu à la patrie.

En vérité, M. Barrot s'adjuge bien facilement la couronne civique. Comment! on aurait bien mérité du pays parce que l'on daignerait accepter *gratuitement* une propriété de 1 000 hectares de bonnes terres; car le don fait à l'honorable député est bien un don purement gratuit, quoi qu'il en dise, puisque, d'après son propre aveu, ce[illegible]iété qui lui est concédée moyennant une rente de 3 000 fr[illegible] rapporte déjà un revenu net de 3 000 francs en fourrages.

Voilà ce que l'on appelle une vente à titre onéreux; voilà ce que l'on considère comme un acte de dévouement téméraire! Quel étrange abus de mots. Ah! mon Dieu! vous qui êtes un honnête homme, M. Barrot, laissez ce langage aux accapareurs de chemins de fer qui ont intérêt à tromper l'opinion publique. Avouez, tout simplement le fait tel qu'il est; personne ne peut vous le reprocher; vous avez usé du droit commun, et d'ailleurs, ces terres que l'on vous donne, l'administration ne sait les utiliser qu'en les donnant : voilà votre justification.

Mais enfin c'est vous qui devez de la reconnaissance au pays; et, puisque vous avez le cœur bien placé, vous vous efforcerez, nous n'en doutons pas, de remplir les obligations que ce don vous impose. Lorsque votre domaine se couvrira de riches moissons, vous vous rappellerez que les travailleurs, dont les sueurs l'auront fécondé, avaient autant de droit que vous à profiter des conquêtes de la patrie; vous vous demanderez si leur labeur ne leur donne pas, sur les fruits de la terre, un titre comparable à celui que vous donne vos capitaux : ce droit, vous êtes trop juste pour ne pas le reconnaître, et l'ayant reconnu vous le consacrerez par une légitime association du capital, du travail et du talent.

Alors, mais seulement alors, le pays à son tour vous devra de la reconnaissance, car vous aurez pris une initiative courageuse qui donnera un élan invincible au mouvement de colonisation, et qui ouvrira pour l'Algérie l'ère de paix, de richesse et de bonheur.

Une nouvelle de la plus haute gravité et que nous nous abstiendrons de commenter, aujourd'hui, est annoncée ainsi par le *Messager*, journal officiel du soir :

« Le gouvernement du roi a reçu des nouvelles de Rome. La » négociation dont il avait chargé M. Rossi a atteint son but. La » Congrégation des Jésuites cessera d'exister en France et va se » disperser d'elle-même; ses Maisons seront fermées, et ses novi- » ciats seront dissous. »

Colonie de Gaillon.

« Depuis quelques mois, lit-on dans le *Courrier de l'Eure*, nous voyons à chaque instant une troupe d'enfants et de jeunes gens, au teint frais et rosé, traverser notre ville. Le silence le plus absolu règne dans leurs rangs aussi strictement observés que ceux d'une compagnie d'infanterie. Leur costume simple, mais de la plus parfaite propreté, se compose d'une casquette bleue, d'une blouse de la même couleur serrée à la taille par une ceinture de cuir noir et d'un pantalon de toile grise; ils portent aux pieds des galoches, chaussure fort en usage dans la Picardie.

A voir leur air souriant, leur mine rayonnante et l'expression de bien-être répandue sur leurs traits, on croirait difficilement que ce sont là des jeunes détenus, si on ne voyait près d'eux des gardiens de la maison centrale, revêtus de leur uniforme.

» On a compris qu'une réclusion trop resserrée pouvait être funeste aux jeunes condamnés, à l'âge où ils ont le plus besoin d'air pur et frais et d'exercice au milieu des champs, pour opérer leur croissance et acquérir des forces. Pour qu'ils ne soient pas privés de ces bienfaits, on a fondé dans quelques maisons centrales des colonies agricoles; les jeunes détenus sortent chaque jour pour aller se livrer aux travaux de la culture; et, sous les yeux d'administrateurs expérimentés, ils s'exercent à devenir d'habiles agriculteurs. Tout en gagnant sous le rapport hygiénique, ils n'ont pas à redouter le contact d'êtres flétris et pervers qui, malheureusement, se rencontrent quelquefois parmi ceux de leur âge, et qu'il leur serait difficile d'éviter au sein d'une prison.

» L'organisation de la colonie agricole de la maison centrale de Gaillon, colonie qui doit servir de modèle aux autres, a été confiée à un homme d'un mérite véritablement supérieur qui a déjà prouvé, en fondant une régie dans la maison centrale de Melun, qu'il n'est pas impossible d'assurer le bien-être des condamnés et d'obtenir en même temps des résultats avantageux aux intérêts de l'Etat. »

[illegible] large avec laquelle il traite les hautes questions d'économie politique, par l'intelligence avec laquelle il discute tout ce qui tend à améliorer la société, et par sa rédaction savante confiée à des hommes d'un rare talent.

« La *Démocratie pacifique* n'est que le développement quotidien de la *Phalange* qui, comme on sait, a été fondée par Fourier, esprit élevé, imagination pleine de poésie, dont le système a formé des adeptes qui ont fait école et qui professent sa doctrine sous le nom d'*Ecole sociétaire*. Nous sommes loin de partager les utopies de ce profond penseur sur tout ce monde enchanté, ce merveilleux roman qu'il bâtit, ce *bonheur universel* qui nous semble aussi impossible que la perpétuité de la paix rêvée par Henri IV; mais il y aurait de l'injustice à nous de ne pas reconnaître tout ce que cette doctrine renferme de larges idées, des vérités méconnues d'abord, mais qui prennent aujourd'hui une grande consistance.

» L'*organisation du travail* est le pivot sur lequel ce journal fait principalement rouler sa discussion. Dans cette vue, il examine et approfondit le système colonial; il s'élève contre toute transformation sociale qui tendrait brusquement à faire cesser le travail dans les colonies, et veut que ce soit lentement et au moyen de sages préparations que l'on fasse disparaître un état de choses qui ne pourrait, sans cela, qu'enfanter des perturbations et des ruines. Quand les questions coloniales sont traitées par cet organe désintéressé, on est sûr qu'il en parle avec une parfaite connaissance des lieux, des hommes et des choses. La colonie de Bourbon surtout, dont il a étudié le régime exceptionnel, devient l'objet de ses méditations les plus franches et les plus dégagées de tout esprit de partialité.

» Les colons, dont les intérêts sont si souvent mis en jeu dans la mère-patrie, ne sauraient trop se rallier à cette feuille quotidienne, devenue leur défenseur, non par un étroit esprit de parti pris, mais par des principes sociétaires profondément combinés. »

Le *Courrier du Hâvre*, journal consacré aux intérêts coloniaux, approuve sans réserve la lettre que M. Dain nous a adressée sur la magistrature coloniale; il termine ainsi :

« Un avocat, créole de la Guadeloupe, M. Ch. Dain, qui est en ce moment à Paris, a écrit à la *Démocratie pacifique* une lettre dans laquelle, avec une ironie du meilleur goût, il met, dans toute leur nudité, la déplorable légèreté et l'outrecuidance avec lesquelles sont débattus des intérêts aussi sérieux que ceux des colonies, par des hommes qui parlent à tort et à travers de choses qu'ils ne savent pas plus que celles de la lune. Il apprend à MM. Isambert et Barrot, qui devraient avoir bien honte de l'ignorer, qu'il y a aux colonies : imprimerie du gouvernement; bulletin des lois et actes du gouvernement, etc., etc. — Après avoir lu la lettre de M. Dain, on n'est pas embarrassé de la réponse, si on se demande : Ne vaut-il pas mieux choisir, pour magistrat, un créole comme M. Dain, qui sait son métier, que des Européens comme MM. Isambert et Barrot, qui le savent peut-être, mais qui ont prouvé, dans la séance du 3 juin, à la Chambre des députés, qu'ils ne le savent pas toujours? »

NOUVEL ORGANE SOCIAL.

La *Province* de Moulins, qui avait interrompu sa publication il y a six mois, la reprend avec des forces nouvelles. Voici ce qu'elle dit dans un prospectus qui est tout pénétré d'intentions organisatrices et sympathiques :

« Nous voulions, à l'exemple de la presse parisienne, qui en a pris l'initiative, propager et étendre les idées nouvelles sur les associations libres des travailleurs et des capitaux; nous voulions exciter et encourager ce mouvement progressif qui pousse les masses vers un centre commun, autour duquel gravitent en ce moment toutes les intelligences, celles des riches et celles des pauvres, celles des faibles et celles des forts. Les heureux résultats que ces associations légales peuvent avoir sur les générations à venir, commencent même à se faire sentir déjà dans certaines localités. C'est que là il s'est trouvé des hommes courageux et désintéressés, qui n'ont pas craint de consacrer à la défense et à l'accomplissement de ces grands principes leur fortune, leur repos, quelques-uns même leur santé et leur vie; c'est que là il s'est rencontré des êtres intelligents qui ont compris que le but de ces associations n'était ni illicite, ni en opposition avec les devoirs de l'homme et du citoyen; que, loin de nuire à la société, comme l'ont prétendu certains hommes ignorants ou mal intentionnés, ces réunions de talents, de capitaux, devaient tôt ou tard amener une amélioration physique et morale, non seulement sur le pauvre et l'indigent, mais même sur le riche et le puissant; ils ont compris que celui qui sacrifie son bien-être et sa fortune pour la propagation d'une idée nouvelle, ayant pour but le bonheur du plus grand nombre, celui-là n'est pas un intrigant, tranchons le mot, un charlatan; alors ces êtres apathiques et incapables autrefois, se sont retrempés l'âme à une nouvelle source, qui leur a rendu la force et le courage qui leur manquaient, l'intelligence et la vie qui semblaient prêtes à leur échapper, et leur bien-être matériel en a été l'heureux résultat.

» Au moment où notre département semble sortir de sa somnolence, où tant d'institutions d'associations nouvelles se forment pour le bonheur et la prospérité de tous, nous avons cru devoir rentrer dans la lice afin d'appuyer, d'encourager chacune d'elles par nos conseils, par notre exemple; nous avons pensé ne pas devoir différer plus long-temps la publication de l'organe que nous avons voué à la défense des intérêts matériels du pays, à son émancipation intellectuelle. »

Nouvelles de Madrid.

De sourdes inquiétudes se trahissent toujours dans les correspondances de Madrid. Voici ce qu'on lit dans *El Tiempo* du 29 juin :

« Nous savons que l'on conspire, que les émigrés poussent à la révolte, que dans quelques provinces on a essayé de gagner la troupe, et, enfin, que certains personnages très connus dans toutes les révolutions qui ont eu lieu en Espagne depuis dix ans, ont reparu aujourd'hui dans quelques villes principales, munis, dit-on, d'instructions de la part des émigrés, et par conséquent avec des vues hostiles à l'ordre de choses actuel. Mais, pour découvrir le fil de ces machinations, pour dévoiler les personnes qui les dirigent, et pour empêcher que ces indignes manœuvres ne réussissent, il existe des autorités civiles et une police nombreuse convenablement organisée. Ce sont là les moyens à employer pour découvrir et empêcher les révolutions dont on parle en ce moment; la force doit servir à les vaincre lorsqu'elles ont éclaté. Les autorités doivent mettre la plus grande réserve dans le déploiement inutile de leurs forces; car ces démonstrations produisent un effet

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE DUC DE BROGLIE, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 5 juillet.

M. DE LA PLACE dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la reconstruction de l'arsenal d'Amiens.

La chambre se retire ensuite dans ses bureaux pour examiner dix projets de loi adoptés par l'autre chambre et nommer les commissions chargées de les examiner.

A la rentrée de la séance, M. le président rend compte des opérations des bureaux, et lève la séance.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. DEBELLEYME, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 5 juillet.

L'ordre du jour appelle des rapports de pétitions.

M. DE PANAT, rapporteur : « Le vicomte de La Villegontier, à Paris, demande l'appui de la chambre pour obtenir que son beau-père soit payé du prix de ceux de ses biens dont le gouvernement s'est emparé en Algérie. »

La commission propose le renvoi au ministre de la guerre, qui est adopté après une courte discussion.

« Des fondeurs en fer et autres fabricants à Angers, réclament contre la concurrence que leur fait l'Ecole d[illegible] et métiers de cette ville. » — Ordre du jour.

M. COSTE, autre rapporteur : « [illegible] Lagelausse, à Angers, propose des moyens nouveaux et efficaces, [illegible], pour prévenir les duels. » — Ordre du jour.

« Le sieur Bernard, à Toulouse, demande que les juges de première instance qui deviendraient juges de paix, puissent cumuler leur retraite avec le traitement attaché à leur nouvelle fonction. » — Ordre du jour.

M. DE COURTAIS, autre rapporteur : « Le sieur Motel, ancien officier, à Paris, demande qu'il lui soit donné communication des pièces consignées au procès-verbal concernant les opérations d'un conseil d'enquête dont il aurait à se plaindre.

La chambre a sept fois passé à l'ordre du jour sur cette pétition; la nouvelle commission propose à la chambre de prendre la même décision.

Cette proposition, combattue par M. Subervie, est adoptée.

« Des habitants de quelques hameaux de la commune d'Auxon, demandent à former une commune séparée. » — Renvoi au ministre de l'intérieur.

« Le sieur Mareau, ex-capitaine du génie, avocat à la cour royale de Paris, demande la révision des lois militaires sur l'état des officiers et sur l'enquête à laquelle leur conduite est soumise dans certains cas. »

La commission propose le renvoi au ministre de la guerre.

M. SCHAUENBURG combat ce renvoi, qui lui semble dangereux, la loi actuelle sur l'état des officiers offrant toutes les garanties désirables.

M. DUGABÉ appuie le renvoi; il s'agit de l'honneur des officiers qu'un conseil délibérant à huis-clos et en l'absence du prévenu peut flétrir, sans qu'ils sachent même à quel titre, ni sur quelles accusations, sans qu'ils aient aucune garantie. Il y a là quelque chose d'exorbitant qui s'accorde mal avec la liberté de nos institutions.

La chambre passe à l'ordre du jour.

« Le sieur Meygasse, adjudant de place en retraite, à la Basse-Terre (Guadeloupe), réclame contre sa mise à la retraite. » — Ordre du jour.

« Le sieur Guichot, ancien officier, demande l'intervention de la Chambre pour obtenir la liquidation de sa pension de retraite. » — Ordre du jour.

« Le sieur Banrieu demande que l'armée française soit habillée en blanc. » — Ordre du jour.

« Quelques communes de la Haute Garonne demandent de nouvelles circonscriptions cantonales. » — Ordre du jour.

M. CERFBEER, autre rapporteur : « Des habitants de Cette, demandent la suppression des servitudes militaires qui frappent le territoire de cette ville. » — Renvoi au ministre de la guerre.

« Le sieur Walion, à Paris, soumet à la chambre un système d'assaut sous le nom de pont-de-siège, destiné à livrer, pendant la nuit, passage aux assiégeants sur les remparts des places fortes. » — Ordre du jour.

« Le sieur Demeule, ancien militaire, à Saint-Ouen, demande que les fils aînés des militaires amputés soient exemptés du service mili[illegible] les fils des septuagénaires. » — Ordre du jour.

« Le sieur Boudin, secrétaire de la mairie [illegible] dema[illegible] aînés des militaires retirés du service soien[illegible] militaire. » — Ordre du jour.

« Le sieur Bazet, ancien militaire, à Paris, déco[illegible] 1830, demande à jouir du traitement de légionnaire. » — Ordre d[illegible]

« Le sieur Gascogne, négociant à Paris, signale à la chambre des actes de spoliation et de persécution, dont il aurait été vic[illegible] de la part du gouvernement Argentin, en violation du traité du 29 [illegible]re 1840, et il demande réparation. » — Renvoi au président du conseil et au ministre des affaires étrangères.

« Le sieur Lallier, ancien militaire à Lyon, demande l'intervention de la chambre pour obtenir le paiement d'un arriéré de pension qui lui serait dû. » — Ordre du jour.

M. POISAT, autre rapporteur. « Le sieur Maury, notaire à Ambazac, réclame contre le cumul des places ou fonctions publiques. » — La commission propose l'ordre du jour.

MM. MAURAT BALLANGE et PARÈS demandent le renvoi au garde des sceaux, de la partie de la pétition relative au cumul des fonctions de notaires et de suppléant de la justice de paix.

Ce renvoi est prononcé.

« Le sieur Bonn, à Marseille, demande qu'on fasse exécuter la loi sur les poids et mesures. » — Ordre du jour.

« Le sieur Lemeneur-Duray, ancien président du tribunal de commerce de l'arrondissement de Falaise, propose de compléter l'organisation des tribunaux de commerce par l'assistance des membres du parquet et par l'établissement de bibliothèques à l'usage des juges consulaires. » — Ordre du jour.

M. CERFBEER, autre rapporteur : « Des habitants du hameau de Wignicourt demandent que ce hameau soit séparé de la commune de Vauxmontreuil. » — Ordre du jour.

M. DUGABÉ, autre rapporteur : « Des employés de préfecture et de sous-préfecture demandent que la position des employés des bureaux des préfectures et sous-préfectures, soit améliorée. » — Renvoi au ministre de l'intérieur.

« Des curés et habitants de quelques localités, demandent une augmentation de traitement pour des desservants. » — Renvoi au garde des sceaux.

« Le baron Hyde de Neuville, ancien député, à Paris, demande l'exécution de la disposition de loi qui veut que tout malade, domicilié de droit ou non, qui est sans ressource, soit secouru ou à son domicile de fait, ou dans l'hospice le plus voisin. » — Renvoi au ministre de l'intérieur.

M. LEMERCIER, autre rapporteur. « Le sieur Charpentier à Passy, nommé chevalier de la Légion-d'Honneur en 1839, demande à jouir du traitement de légionnaire. » — Ordre du jour.

« Le sieur d'Arnaud, retraité des douanes, à Marseille, réclame contre des décisions injustes qui auraient été rendues contre lui. » — Ordre du jour.

AFFAIRE SIBILLE. — « Nous annoncions hier, dit la *Gazette des Tribunaux*, l'arrestation d'un individu contre lequel s'élèveraient de graves présomptions de culpabilité dans l'affaire de l'assassinat dont la commune de Passy a été le théâtre dans la nuit du dimanche à lundi dernier. Nous apprenons qu'un second inculpé, beau-frère de celui déjà arrêté, ouvrier fondeur en fer de profession, et domicilié à Chaillot, vient d'être également mis en état d'arrestation. On a saisi à son domicile une blouse avec laquelle il avait été vu dimanche, et dont les manches ont été lavées depuis. Mais on a cru y remarquer des traces de sang. Interrogé sur cette circonstance, le prévenu a prétendu que sa blouse n'avait pas été lavée, allégation qui s'est trouvée démentie par une expertise à laquelle il a été immédiatement procédé en sa présence. »

UN REPÊCHEUR. — Il y a quelques jours, un de nos amis vit un groupe de flaneurs près d'un bachot amarré à la berge : une triste exhibition préoccupait la foule. Un marinier retirait du fleuve un malheureux que le désespoir avait sans doute conduit au suicide. Notre ami s'approche du repêcheur : qu'allez-vous faire de ce cadavre? lui demanda-t-il. — Le marinier répondit : — Pardi! je vais le conduire au bureau de police. Ah! ah! il est venu à temps. Je n'avais rien fait de la semaine, et ma femme et mes enfants mouraient de faim!... Et le repêcheur chargea le cadavre sur ses épaules sans rien dissimuler de sa joie que lui causait cette horrible bonne fortune.

Notre ami n'avait jamais cru que Paris renfermât des familles, et elles sont nombreuses, qui vivent de la mort. [illegible]ions des *Mystères de Paris*, il les avait prises pour une funè[illegible] du poète. Aussi se reprend-il n[illegible]! En présence de pare[illegible] aperçoit trop qu'Eugène Sue n'a pas un seul instant exagéré [illegible] rongent les classes inférieures. Quand donc soulagera-t-on [illegible] souffrances inconnues, ces misères [illegible] qui minent si profondé[illegible] société et qui l'ébranleront si l'on n'y prend garde. Quoi! des milliers de gens se précipitent avec fureur dans des entreprises mercantiles, souvent peu honorables, plus souvent encore insensées, et en l'absence d'une sollicitude, d'une direction supérieure, nous ne verrions point surgir quelque noble tentative pour la régénération des dernières couches sociales. Non, nous ne pouvons nous décider à désespérer des riches, et même des spéculateurs du siècle. Nous ne nous lasserons donc pas de les stimuler à consacrer une partie de leurs capitaux et de leurs efforts à une pareille œuvre. Il y a tant de bonnes choses à faire! bonnes pour les pauvres comme instruments, bonnes pour les riches comme agents. Tant de bras pourraient, rien qu'en Algérie, trouver des terres à remuer, des industries à produire, des échanges à organiser! Des riches n'en sont pas moins des Français; n'en verrons-nous point s'agiter d'un grand et charitable désir, et chercher dans une entreprise vraiment sociale la gloire que les avidités vulgaires dédaignent pour des succès de bourse. Espérons! Espérons!

HÉROISME D'UN PROLÉTAIRE. — Nous ne saurions donner trop de publicité à un des plus magnifiques, des plus nobles traits qui puissent figurer dans les annales du prolétariat : « Vendredi, lit-on dans le *Bien public*, plusieurs maçons se trouvaient sur un échafaudage mal assuré. Le dangereux plancher, surchargé de matériaux et de bois, se brise, entraîne dans sa chute les travailleurs, excepté deux qui eurent le temps de se cramponner à une poutre à moitié brisée. Les deux malheureux sentaient leur appui fléchir. — Jean, dit l'un d'eux, nous sommes trop de deux, un seul pourrait attendre du secours!... — C'est vrai, P[illegible] qui se dévouera? — J'ai quatre enfants, murmura le premier! — A[illegible]ieu Pierre, reprit le second, et il se laissa tomber en jetant un reg[illegible]é vers le ciel. — Les passants, qui ramassèrent le corps mutilé [illegible] ne surent que plus tard le dévouement sublime de ce pauvre ouvrier. »

Une classe qui produit de pareils hommes n'est-elle pas digne de toutes les sollicitudes gouvernementales? La ville qui a donné le jour à cet humble martyr a le droit d'en être aussi fière que si elle comptait parmi ses fils le plus illustre des poètes ou le plus grand des guerriers!...

PARRICIDE. — Le *Courrier* du Bas-Rhin rapporte le dénouement d'un affreux drame judiciaire : « Chrétien Joly, ouvrier de fabrique à Guebwiller, avait proféré plusieurs fois des menaces contre sa mère, qui était alitée depuis quelque temps. Un dimanche, après que ses frères et sœurs se furent rendus aux offices, Chrétien demanda de l'argent à sa mère pour acheter une casquette; ayant essuyé un refus, il s'agenouilla sur elle, et, lui portant la main à la gorge, il l'étrangla. Le jury avait admis des circonstances atténuantes, Joly [illegible] condamné aux travaux forcés à perpétuité. » Des circonstances atténuantes!!! N'est-ce pas une nouvelle preuve de la scène de mort répugne à nos mœurs et que le temps est venu de la rayer de nos codes?

CRUAUTÉ D'UN PÈRE ET D'UNE MÈRE. — Nos lecteurs savent ce que nous pensons de ces profonds désordres, de ce douloureux état familial auxquels la société n'oppose qu'une si insuffisante répression. Avons-nous tort de protester sans cesse? Voici un horrible fait qui répondra. Il est extrait du compte-rendu de l'audience du 30 juin de la cour d'assises du Haut-Rhin, rédigé par le *Courrier* de Colmar : « Il y a un an, les époux Lossinger, retirèrent de pension un petit garçon âgé de deux ans, et une petite fille âgée de cinq ans. Les enfants étaient beaux et bien portants; mais bientôt leur santé s'altéra. Le petit garçon succomba à un état d'épuisement complet. La petite fille dépérissait journellement, et n'eut pas tardé à subir le même destin que son frère sans les investigations de la justice qui vint l'arracher à un traitement odieux dont elle était victime de la part de ses parents, et surtout de la part de sa mère. Quand le commissaire de police, averti par la rumeur publique, se transporta au domicile des accusés, il trouva leur malheureuse enfant enfermée seule dans une chambre, couchée sur le plancher, dépourvue de soins et de nourriture, poussant des cris de terreur à son approche. Les voisins attirés par ses gémissements venaient, à l'aide d'une échelle dressée contre la fenêtre, de lui passer un morceau de pain qu'elle dévorait avec avidité.

» M. le docteur Richard, appelé pour constater l'état de cette jeune fille, dit qu'en visitant la pauvre enfant, il fut frappé d'un spectacle d'horreur. La malheureuse était dans un état de malpropreté à faire peur. Elle avait un prolapsus du rectum, infirmité qui peut provenir du défaut de soins et des mauvais traitements auxquels cette enfant était en butte. Le suintement du prolapsus joint aux excréments de la jeune fille avait produit sur la partie postérieure de son corps, qui depuis long-temps n'avait dû être lavé ni changé de linge, une espèce d'enduit vernissé qui empêchait de distinguer la peau; mais qu'ayant fait laver l'enfant, il découvrit sur elle des traces de flagellations au nombre de plusieurs centaines, de telle sorte que meurtrie des pieds à la tête, cette malheureuse présentait l'aspect d'un *Ecce Homo*.

» Cette déposition religieusement écoutée provoque dans l'auditoire, un mouvement de profonde indignation, et cette indignation va croissant à mesure que les déclarations des témoins se succèdent. Il résulte de leurs témoignages, que les accusés torturaient depuis trois mois cette malheureuse jeune fille. A toute heure de la nuit, le bruit des coups qu'ils lui portaient, frappait les oreilles des voisins. On entendait quelquefois comme la chute d'un corps : C'était l'enfant que sa mère pressait violemment contre les cloisons du lit et qu'elle jetait ensuite à terre. L'enfant poussait des cris aigus, et le lendemain sa tête présentait des traces nombreuses de violences. Le pourtour des yeux était toujours fortement échymosé, et un bandeau couvrait sans cesse le front. Le jour on la laissait dans l'abandon et dans la plus hideuse malpropreté, enfermée seule pendant six semaines dans une chambre; puis la mère, quand elle restait chez elle ou quand elle rentrait de son travail, la battait sans cesse. Un jour, dit un témoin, elle l'a frappée

[illegible] *Lille*, pour diffamation envers le propriétaire-gérant de l'*Indicateur du Nord*, à cinq jours de prison, trois cents francs de dommages-intérêts, cent francs d'amende, à l'insertion du jugement et aux frais du procès.

LES MENUISIERS DE SAINT-ÉTIENNE. — Les ouvriers menuisiers en bâtiments, au nombre d'environ 1.0, ont cessé leurs travaux depuis lundi sur tous les chantiers de Saint-Etienne. Ils demandent une augmentation de salaire à laquelle quelques maîtres, auraient, dit-on, déjà consenti. Les ébénistes n'ont point déserté leurs ateliers.

EXPOSITION D'HORTICULTURE. — L'exposition de la Société royale d'horticulture de Paris aura lieu dans la grande orangerie du Luxembourg, du 10 au 12 de ce mois, et la séance générale de distribution des médailles le dimanche suivant. On sait que cette exposition, où les produits de l'horticulture brillent du plus vif éclat, attire toujours un nombreux concours de curieux.

INCENDIE A CALCUTTA. — On vient de recevoir, à Londres, la nouvelle d'un violent incendie qui a éclaté à Calcutta, le 9 mai, dans les bâtiments de la maison de commerce de MM. Mac-Vicar et compagnie, qui font d'immenses affaires avec l'Europe : tout a été consumé, y compris les livres et les papiers les plus importants. Le feu s'est communiqué à la maison de MM. Sewers et compagnie, qui a été également détruite, mais dont les propriétaires sont parvenus à sauver une partie de leur mobilier et de leurs papiers. Un grand nombre de négociants de Londres ayant des intérêts considérables engagés à Calcutta, cette nouvelle a excité une certaine sensation dans la Cité.

LA CONTREFAÇON BELGE EN ALGÉRIE. — Le dernier numéro de l'*Achbar*, journal qui se publie à Alger, annonce qu'une descente venait de se faire dans la principale librairie d'Alger, chez M. B..., et qu'on y avait poinçonné tous les ouvrages provenant de la contrefaçon belge; les livres ainsi marqués pourront continuer à se vendre; mais dorénavant l'introduction des ouvrages de cette origine ne sera plus permise, et il y aura lieu à confiscation de tous les ouvrages non revêtus de l'estampille.

UN HUITAIN. — Un sixain que nous avons publié sur Châteaubriand nous vaut la lettre et le huitain qui suivent : « .... Dans l'alcôve d'une chambre d'auberge, à Brême, j'ai trouvé il y a environ trois mois, un recueil manuscrit de 10 à 12 000 vers longs et courts, mis au net ou raturés, et tous datés de lieux divers, depuis Batavia jusqu'au Niagara, depuis le Brésil jusqu'aux bords du Léman. C'est évidemment le produit incohérent des passe-temps d'un vieux voyageur de profession. Puisque dans votre feuille d'hier vous n'avez pas dédaigné l'insertion d'un sixain, peut-être ne rejetteriez-vous pas le huitain et le douzain que voici et que j'extrais du susdit capharnaüm poétique. Le huitain, d'après sa date peu lisible d'ailleurs, semble s'appliquer au *Constitutionnel*. Ce que vous dites du mercantilisme de certaines gazettes m'a fait penser que ce petit envoi ne vous paraîtrait pas tout-à-fait dépourvu d'à-propos :

> Pour qu'à sa feuille on s'abonne,
> Tel journaliste-éditeur
> Accroît son œuvre gasconne,
> En *longueur* comme en *largeur*.
> A ce propos, je m'étonne
> Que l'habile novateur,
> A son journal point ne donne
> Un peu plus de *profondeur*.

Quant au douzain sur le *Courrier* il ne repose encore que sur une pure prophétie, ce journal n'ayant pas agrandi son format. Nous ferons observer en outre à l'auteur du manuscrit de Brême que le *Courrier* a fait peau neuve et qu'il est juste de le classer à un des degrés de la presse progressive.

PARIS A CONSTANTINOPLE. — Si Paris ne se reconnaissait point à ses quais, à ses monuments, à ses promenades, ne le devinerait-on pas dans ses jongleurs, ses paillasses, ses bonnes de cire et surtout ses chiens savants. Constantinople s'était assimilé ce trait de la physionomie parisienne, lors du mariage de la sultane Aïdé. Voici en effet ce qu'on lit dans une des dernières correspondances de cette ville : «... Vers le centre de la plaine de Haïdar-Pacha s'élevaient un grand nombre d'autres tentes occupées par les troupes de service ou par des marchands de comestibles, ou par des faiseurs de tours, ou par des exhibiteurs de choses rares, telles que *figures de cire*, *académie de chiens savants*, *Funérailles de Beauharnais*, *Réunion de Napoléon et de toute sa famille*. Au centre, à trois ou quatre cents pas du kiosque impérial, avaient été établis un cirque, une scène et plusieurs appareils destinés aux danseurs de corde. Là, pendant toute la journée, au son des musiques militaires, des exercices d'équitation, des représentations mimiques, des danses sur cordes, avaient lieu sous les yeux d'une foule immense répandue dans le fond de cette espèce de vallée, et jusque sur les sommets des collines environnantes; l'espace était vaste et presque toujours rempli de promeneurs. »

PAQUEBOTS ESPAGNOLS. On sait que la chambre des députés a ajourné l'examen de la loi qui devait doter le pays des lignes à vapeur de grande navigation. Cet ajournement a affligé toutes nos villes maritimes. Mais, qui s'y serait attendu? Il va se trouver quelque peu atténué par une entreprise espagnole. Nous citons le *Courrier de Nantes* : Une compagnie vient de se constituer à Madrid pour établir une ligne de paquebots à vapeur à grande vitesse entre Nantes et les ports de la côte N.-O. d'Espagne. Cette compagnie, qui compte déjà parmi ses intéressés les personnes les plus honorables et les plus influentes d'Espagne, remplit un vide qui se faisait sentir depuis trop longtemps. Tout le monde appréciera l'importance pour la France, et pour notre ville en particulier, de rapports économiques, prompts et réguliers avec la Péninsule. Sous peu de jours, nous espérons pouvoir donner de plus amples renseignements sur cette entreprise, qui ne manquera pas d'exciter les plus vives sympathies dans les deux pays, et de contribuer au développement du brillant avenir qui attend notre belle cité. »

LE PÈRE PAUL ET LORD BYRON. — L'*Univers*, qui ne raconte pas souvent des anecdotes, publiait la suivante dans un de ses derniers numéros : « Un des plus anciens missionnaires de l'Orient, le P. Paul, religieux capucin, que sa barbe blanche, sa gaîté douce et ses vertus font respecter et aimer de tous, résidait à Athènes lors du premier voyage de lord Byron. Il raconte que le noble poète vint un jour frapper à la porte de son hospice et lui demanda l'hospitalité. Charmé de l'enjouement du Père et du silence de sa retraite, il voulut y passer l'hiver, et c'est là qu'il composa le *Giaour*. Jamais il ne lui échappa un mot contre la religion; bien au contraire, il laissa percer en plusieurs circonstances ses sympathies secrètes pour le catholicisme. « L'Angleterre, disait-il une fois, elle qui s'ennorgueillit de marcher à la tête des nations civilisées, traite une classe de ses sujets avec plus d'injustice et de barbarie que les Turcs n'en déploient à l'égard des chrétiens. Pauvres Irlandais, vous êtes les Raïas de la Grande Bretagne! » ..... A son départ, il dit au Père qu'il voulait emporter un souvenir de son couvent. Le religieux lui offrit une cornaline portant l'effigie et le nom de l'empereur Adrien. Il l'avait trouvée lui-même quelque temps auparavant sur les bords du Céphyse. L'illustre poète la refusa, disant qu'il avait peu de goût pour ces antiques, et laissant deviner qu'il avait vu dans la cellule du Père un autre objet préférable. Le Père, dont l'ameublement était simple et pauvre comme celui d'un disciple de saint François, chercha quel pouvait être cet objet, et ne trouvant rien qu'un assez beau Christ en ivoire appendu à la muraille, il risqua de le lui présenter, mais sans être trop rassuré sur l'accueil qui serait fait à ce cadeau. Quel ne fut pas sa surprise, en voyant lord Byron le baiser respectueusement, le déposer dans une cassette

[illegible] Lesurques sentit aussi sa tête s'égarer par l'excès des chagrins; c'est seulement après sept années qu'elle reprit l'usage de ses facultés intellectuelles; mais alors elle les reprit plus complètes que jamais; il semblait que ce long délire l'eût retrempée. Pleine de résignation et de courage, ne songeant plus qu'à la réhabilitation de son époux, elle vécut jusqu'en 1842.

Privée de toute fortune, l'aînée des demoiselles Lesurques fut cependant mariée; c'est elle qui, sous le nom de Mme Danjou, a toujours poursuivi, poursuit encore la réparation de l'erreur judiciaire dont sa famille a été victime. Sa vie est un rare exemple de piété filiale et de persévérance.

Par suite du malheur qui accabla cette famille, la seconde fille de Lesurques demeura toujours dans le célibat. Quant à leur frère, désespéré des obstacles qu'on opposait sous l'Empire à la réhabilitation de son père, il s'écria : « J'irai la conquérir sur le champ de bataille! » il partit comme soldat pour la campagne de Russie et n'en revint pas.

Tel est l'enchaînement de malheurs qui aurait dû attirer sur la famille Lesurques la sympathie plus prompte, plus active, plus efficace de nos gouvernants.

Depuis que Lesurques eut péri sur l'échafaud, le Pouvoir, persistant dans la voie que M. Siméon avait fatalement ouverte, ne cessa d'opposer à la famille du condamné l'omnipotence du jury, le respect de la chose jugée, la loi qui n'admettait pas de révision d'un procès criminel, lorsque tous les condamnés étaient morts.

Pendant long-temps les réclamations les mieux motivées, les démonstrations les plus claires échouèrent devant cette fin de non-recevoir, et c'est l'opinion publique seule qui commença la réhabilitation de Lesurques. Vainement, en 1807, M. Daubanton fit-il parvenir au Grand-Juge un Mémoire, fruit de longues études et qui éclaircissait pleinement tous les mystères de ce procès. Vainement, en 1809, M. Debelleyme, aujourd'hui premier président du tribunal de première instance de la Seine, adressa-t-il à l'Empereur un Mémoire qui établissait toute la vérité; le gouvernement impérial, distrait par d'autres soins, négligea d'approfondir cette affaire. Après la Restauration en novembre 1821, la famille Lesurques présenta une pétition à la Chambre des pairs et à la Chambre des députés. A la suite de cette pétition, renvoyée au ministère avec l'appui des deux Chambres, la famille Lesurques reçut un secours provisoire.

Il fallait que le patrimoine entier de la famille Lesurques lui fût rendu; il fallait aussi détruire pour l'avenir l'obstacle que plusieurs gouvernements avaient opposé à ses réclamations. Ils avaient dit : le Code d'instruction criminelle ne permet pas la révision des arrêts de mort dans l'espèce applicable à Lesurques.

Ce code, aux art. 443, 444 et 445 détermine trois cas où il y a lieu à révision.

1° Celui où deux condamnations successivement prononcées pour le même crime, ne sauraient se concilier;

2° Celui où il survient des preuves de l'existence d'une personne dont la mort supposée aurait occasionné une condamnation pour homicide;

3° Le cas où, après une condamnation, l'un ou plusieurs des témoins qui ont déposé à la charge du condamné, sont eux-mêmes convaincus de faux témoignage dans la même affaire.

La première hypothèse est la seule applicable à Lesurques. La condamnation portée contre lui et celle qui a été prononcée contre Dubosc, sont inconciliables; les mêmes dépositions, les mêmes charges ont servi d'arme au ministère public contre ces deux accusés.

Mais laquelle des deux sentences a été justement rendue? Voilà ce que l'on pourrait discuter contradictoirement si les deux condamnés existaient encore; aujourd'hui qu'ils ont péri tous deux, quel est l'intérêt, quel pourrait être le mode de la révision?

Quant à l'intérêt de la révision, il parle assez haut. Lesurques a des représentants, ils demandent qu'on leur restitue leur patrimoine et surtout leur patrimoine le plus précieux, l'honneur de leur nom. Quant au mode, si le Code d'instruction criminelle ne le précise pas, il faut faire au Code d'instruction criminelle une addition commandée par la justice et l'humanité.

Telles furent les conclusions d'un rapport préparé par le comte de Valence et présenté à la Chambre des pairs le 13 avril 1822 par le comte de Lacépède. Le rapport se terminait par un projet ainsi formulé :

« Sa Majesté sera suppliée de vouloir bien adresser aux Chambres
» un projet de loi qui statue sur un mode révision à suivre, lors-
» que deux individus ayant été condamnés par deux arrêts diffé-
» rents pour le même crime, les deux arrêts ne pouvant se con-
» cilier, seront la preuve de l'innocence de l'un ou de l'autre des
» deux condamnés, et que le premier de ces deux condamnés au-
» ra cessé de vivre. »

Appuyée par M. le marquis de Lally, qui avait fait réhabiliter la mémoire de son père mort sur l'échafaud, soutenue par MM. le duc de Cazes et le comte Lanjuinais, combattue vivement par un seul membre, le comte Siméon, cette résolution fut votée à la majorité de 59 voix contre 31. Un message transmit le projet à la Chambre des députés, mais par un effet de la fatalité qui poursuivait Lesurques au delà de la tombe, ce vote de la Chambre des pairs avait eu lieu à la fin d'une session, la Chambre des députés n'y donna aucune suite.

C'est en 1822, peu de temps après les remarquables débats de la Chambre des pairs, qu'un écrivain de talent, M. de Salgues, adressa au roi, en faveur de la veuve et des héritiers Lesurques, un Mémoire plein de logique; c'est l'historique le plus lumineux et le plus concluant de cette funeste affaire.

L'opinion publique était émue, il fallait lui donner quelque satisfaction; mais il en coûtait au ministère de la justice de revenir sur un arrêt de mort, rendu dans les formes légales. Avant d'entrer dans les voies de la réparation on résolut d'examiner. Qui chargea-t-on de l'examen? un fonctionnaire, un magistrat, M. Zangiacomi. Voué par profession au respect de la chose jugée, il suivit la voie

(1) Voyez les numéros des 14, 16, 17, 24 juin et 5 juillet.

« Nous avons plongé la pièce dans un bocal rempli avec une
» faible solution de prussiate de potasse acidulée; (cette liqueur a
» la propriété de faire passer au bleu la matière ferrugineuse de
» l'encre), et, au bout de plusieurs jours, nous avons pu nous con-
» vaincre que les linéaments que nous avions aperçus sur le verso
» de l'acte étaient bien ceux d'une écriture qu'on avait fait dispa-
» raître, car on en suivait parfaitement les lignes et on reconnais-
» sait des lettres et même des syllabes dans des parties où on n'en
» avait pas remarqué avant l'immersion de la pièce dans la liqueur
» de prussiate acidulée. »

Sur ce rapport et sur le vu de la pièce dénaturée, Mme de F.... perdit son procès avec éclat. Le faussaire présumé, dénoncé à tous les yeux par le geste accusateur de M. Mérilhou durant une fulminante plaidoirie, mourut peu de temps après cette scène; la famille Lesurques rentra ainsi dans les sommes que l'Etat lui avait destinées, et au paiement desquelles on avait fait opposition au moyen de requêtes civiles. Les projets de ses ennemis avaient été conjurés par le zèle de M. Mérilhou, de M. de Salgues et aussi par l'activité de M. Méquillet, homme dévoué, consciencieux, qui, depuis longues années, s'efforce de hâter pour la famille Lesurques le jour de la réparation complète.

Tout n'était pas dit sur ce procès civil, non moins dramatique, non moins étrange en son espèce que l'avait été le procès criminel dont Lesurques périt victime. Mme de F... tendant à son but par tous les moyens, s'était permis de mettre en cause la mémoire de Lesurques. M. de Salgues, toujours sur la brèche, ne voulut pas qu'il restât vestige des calomnies que cette femme avait débitées; en 1829 il publia un écrit intitulé : *Troisième Mémoire pour l'infortuné Lesurques et ses héritiers, à l'occasion du procès intenté à cette famille par Mme de B., épouse divorcée de M. le marquis de F. Réfutation des calomnies qu'elle s'y est permises contre la mémoire de cette innocente victime.*

La première restitution, faite en 1824, était incomplète : l'Etat ne pouvait rendre les immeubles de Lesurques, tous vendus, mais il en devait l'équivalent, 252 000 fr. furent alloués à la famille Lesurques en 1834, mais l'arrêt qui flétrissait le nom de la veuve et de ses enfants subsistait toujours, mais on traitait encore Lesurques en coupable, on retenait toujours à ses héritiers la somme soustraite au courrier de Lyon. C'est l'excédant seulement qui leur avait été rendu, comme on aurait dû le rendre à tout criminel convaincu si l'on avait fait une erreur de calcul au préjudice de sa famille.

Ce que les héritiers Lesurques demandent aujourd'hui, c'est un acte officiel qui soit une rétractation de la sentence portée contre leur auteur, c'est la restitution des fonds qu'on leur retient encore comme s'ils étaient tenus de réparer un crime auquel Lesurques n'a pas concouru. Cette réparation complète, le pays la doit, il ne la refusera pas. Un mémoire rédigé par M. Méquillet, et récemment adressé aux membres de la Chambre des députés, pèsera fortement dans la balance, car c'est un faisceau de pièces décisives. Les ministres de la justice et des finances sont aujourd'hui saisis de la réclamation Lesurques. Cette réclamation est soutenue par la députation du Nord, qui n'a jamais cessé de prêter son assistance aux enfants d'un homme honorablement connu dans leur département. Chaque jour de nombreux députés apportent à cette demande légitime l'appui de leur influence, le poids de leur signature; et si les ministres ne se croyaient pas le pouvoir de rendre justice, un projet de loi spécial naîtrait au sein de la Chambre élective.

Quelle que soit la voie que prenne le Pouvoir, une grande erreur

Le *Siècle* croit pouvoir annoncer que malgré le vœu exprimé par la Chambre, pour qu'une couronne royale ne fût pas substituée au coq sur les shakos, les ministres auraient décidé qu'on ne s'arrêterait pas aux *vains* scrupules du patriotisme parlementaire.

La *Réforme* parle d'un fait auquel on ne reprochera pas d'être tardif; il serait question, dit-elle, de reléguer M. Sauzet au Luxembourg afin que la place de la présidence restât disponible pour M. Dupin. M. Sauzet n'avait pas dissimulé sa répugnance à favoriser une pareille combinaison; mais on lui aurait déclaré qu'on n'était pas sûr de le faire triompher de M. Dupin l'année prochaine, et il se serait résigné en gémissant à ce sacrifice forcé.

« La chambre des pairs, dit ce matin la *France*, se propose de faire acte d'autorité et d'arrêter au passage certains projets de loi soumis à son enregistrement. Il paraît que sa rigueur s'adresserait surtout aux projets sur les chemins de fer. Nous allons donc avoir quelques séances un peu vives au Luxembourg. »

Marchés.

Halle aux blés. — 5 juillet. Choix, 116 à 118 k. 28,00 à 28,50. — Montereau 115 k. 27.00 à 27,50. — Champagne, 115 k. 26,00 à 26,50.

Seigles. 110 k. l'hectolitre et demi 14,50 à 15.00.

Orges. 90 k. 12,00 à 12,50; 92 à 93 k. Nogent, 13,00 à 13,50 hors barrières.

Avoines. — 150 k. 25,00 à 25,50; 145 k. 23,50 à 24,00; 140 k. 21,50 à 22,00; 135 k. 00,00 à 00,00, les 3 entrées comprises.

Issues. Sou. 9,50 à 9,75 les 3 ½ litres. — Montures 11,00 à 11,50. — Recoupettes 11,00 à 11,50 les 100 k. — Remoulages 15 à 15,50 les qualités courantes; 16,00 à 16,50 les fines qualités; 16,75 à 17,00 les blanches.

Halle aux farines du 5 juillet. — Arrivages 1372-01. — Ventes 1518 99. — Restant 2506 68. — Gruaux, 50,30 à 00,00. — Farines, 1re 33,60 à 35,00; 2e 31,20 à 33,10; 3e 26,75 à 00,00; 4e 17,85 à 20,40. — A livrer 1099-73.

Marché aux fourrages du 5 juillet. *Barrière d'Enfer.* — Foin 1re 53 à 57. 2e 51 à 50, 3e 41 à 45. — Paille de blé 1re 34 à 30; 2e 32 à 33; 3e 00 à 00. Luzerne 1re 00 à 00; 2e 35 à 00.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 5 juillet. — Foin 1re 46 à 50; 2e 40 à 45; 3e 00 à 00. — Paille de seigle 1re 41 à 44; 2e 00 à 00. — Paille de blé 1re 30 à 32; 2e 28 à 29; 3e 25 à 00.

Halle à la viande du 5 juillet. — 17024 kil. Bœuf 1,50-1,20-0,80. — 15608 kil. Veau 1,35-1,20-0,90. — 1939 kil. Mouton 1,60-1,30-1,10. — En gros 26960 kil 1,26-1,21-1,16.

Marché aux Veaux du 4 juillet. — Taureaux amenés 4, vendus 4 à 0,82 — Vaches amenées 57, vendues 56 à 1,22-1,10-0,95. — Veaux amenés 1042 sur lesquels 1038 ont été vendus 1,50-1,30-1,10.

Marché aux bestiaux. Maison-Blanche, 5 juillet. — 91 porcs gras amenés, 91 vendus à 1,16-1,14-1,12. — Porcs maigres, 0 amenés. — Vaches laitières amenées 47, vendues 18 de 280 à 420. — Taureau amené 1.

Marché de la Vallée du 5 juillet. — Agneaux 0,00 à 00,00. — Canards barbotteurs, 1,00 à 2,40. — Canetons de Rouen, 2,00 à 4,00. — Chapons gras 3,00 à 6,50. — Chevreaux ou cabris 0,00 à 0. — Cochons de lait 00 à 00. — Dindes gras 6,50 à 0,00; do com. 3,25 à 5,00. — Lapins ou lapereaux 1,70 à 2,50. — Oies 0,00 à 0,00; do comm. 3,25 à 3,50. — Pigeons bizets 0,25 à 0,65. — Pigeons de volière 0,70 à 1,00. — Poules ordinaires 1,50 à 1,80. — Poulets gras 3,00 à 3,75. do comm. 1,00 à 1,50.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 3, 4 et 5 juillet. — *Beurre* (le kil. En livres 1,00 à 2,00. — En mottes Isigny 1,30 à 3,50. — En mottes Gournay 1,10 à 3,00. — Petit beurre 1,06 à 1,32. — Beurre salé ou fondu 0,00 à 0,00. — *OEufs* (le mille). Du 3, 26 à 36. — Du 4 juillet 27 à 52. — Du 5, 27 à 50. — *Fromages* (la dizaine) Brie 10 à 20. — A la pie 5 à 15.

Marché aux chevaux du 5 juillet. — Chevaux de selle et de cabriolet entrés 95, vendus 18 de 290 à 900. — De trait 250 entrés, vendus 20 de 325 à 1059. — Hors d'âge 149 entrés, vendus 27 de 00 à 425. — Anes entrés 7, vendus 2 de 35 à 70. — Chèvres, 3 amenées 00 vendues 00 à 00. — Voitures

non constituées : Bordeaux, gr. coupures, 665, 670. — Boulogne, 620, 625. — Montereau, 520, 522 50. — Charleroy, 507 50. — A terme, Emprunt, 83 45. — Chemins de La Teste, 180.

5 0/0 compl.....	1er C. 120 60	P. H. 120 80	P. B. 120 50	der C. 120 80	h. 120 70
— fin cour....	120 80	121 30	120 75	121 35	120 75
3 0/0 compl.....	82 90	83 05	82 90	83 05	83 »
— fin cour....	83 15	83 30	82 95	83 25	83 05

au comptant.	1er C.	Der C.	Dif.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Dif.
O. de la Ville...	1435	1430	B. 5	5 0/0 Bge 1840.	102 3/8	102	B. « 1/2
B. de France...	«	»	»	— Portugais...	»	»	
C. Gou. 1000....	»	»	«	Esp. D. active.	38	37 7/8	
C. Gan. 1000...	1132 50	1135	»	3 0/0 Naples...	103	«	B. » 10
C. hypot......	620	622 50	H. 5	— Romain..	104 1/8	»	H. « 1/8
4 Canaux......	1375	»	«.	Obl. Piémont.	1255	«	

	1er C.	Der C.	Dif.		
CHEMINS DE FER. St-Germ.....	«	»	»	F. c. 1020, 1030, 1015, 1030.	H. 10
V. r. d......	440	»	B. 5	— 435, 440.	
— r. g......	257 50	260	H. 6 25	— 250, 247 50.	B. 7 50
Orléans......	1130	1137 50	H. 7 50	— 1135, 1142 50, 1132 50, 1140	H. 10
Strasb.......	247 50	247 50	»	— 247 50, 245, 247 50.	H. 1 25
Rouen.......	1015	»	H. 5	— 1012 50, 1030, 1007 50.	H. 16 25
Havre.......	822 50	»	H. 2 50	— 820, 817 50, 830.	H. 10
Marseille	955	»	H 5	— 950, 970, 945, 970.	H. 22 50
Vierzon.....	732 50	74[illegible]	[illegible]	— 732 50, 723 50, 742 50.	H. 11 50

LONDRES, 3 Juillet.
Consol. 99 1/8.
Esp. act. 27 1/8, 1/4.
Portug. 65 7/8.
Mexic. 36 3/4.
Brésil.
5 0/0 hol. 99 1/8.
2 1/2 do. 62 1/4.
Rouen. 44 1/2
Orléans. 46 1/2

[illegible] 30 JUIN.
3 0/0 F. p[illegible]
F. c. [illegible]
5 0/0 F. p.
F. c. 12[illegible] d. un, 20 85 d. 50.
St-Germ. 1040 d. [illegible] au 15.
Orléans, 1145, 1160 d. 40 au 45. 1185 d. 10, au 31.
Marseille, 975, 990 d. 10 au 15.
Vierzon, 760 d. 40 au 45.

COULISSE
Av. [illegible], 15.
Ap. 83 30, 35, 20
B. du Trés.
Rep. F. c. F. p.
3 0/0 7 1/2, 10.
5 0/0 25.

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 96,00 à 00,00; courant du mois, 96,00 à 96,50; août, 98,50 à 00,00; 4 derniers mois, 104,00 à 03,00; 4 premiers 1846, 107,50 à 107,00.

LILLE. — Colza, 92,50 à 00,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 100,00 à 99.00; courant du mois, 99,00 à 00,00; août, septembre et octobre, 102,00 à 101,00; novembre et décembre, 89,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 90,00 à 00,00 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 6 juillet.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Robert-le-Diable.
7 h. 1/2 THEATRE FRANÇAIS. — Zaïre. Femme de 40 ans.
7 h 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Les Diamants de la couronne.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Poe[illegible] plus Laide. Mistress. Péché.
7 h. 1/2 VARIÉTÉS. — La [illegible] le Brocanteur. Gardeuse. Jongleurs.
7 h. 1/2 GYMNASE. — Rêve[illegible]age. Mariage de raison. Somnambule.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. [illegible]ebaise. Péché. Apothicaire. Frontin.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — La Biche au bois.
7 h. 1/2 AMBIGU. — L'Elève de Saint-Cyr. L'Abbaye de Castro.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Le Sonneur. Agnès.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h 1/2 COMTE. — Canards. Mystères. 3 Jambes. Barbe impossible.
6 h. 1/2 FOLIES. — Pique assiette. Cocarde. Heloïse. M. Denis.
6 h. LUXEMBOURG. — Thomas l'Imprimeur. Une Romance. La Chambre.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 h. à 5 h. — Le Déluge, avant pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

ter son ancien candidat, M. Thiers, en lui rapportant la meilleure part de ce triomphe. L'*Univers* souffre mais il se résigne.

Pour notre part, nous avons toujours regretté la manière dont la question des Jésuites a été comprise par les gouvernants. Une congrégation religieuse existait en France, elle était impopulaire, illégale, mais la législation dont on pouvait s'armer contre elle avait singulièrement vieilli. Puisque la Société des Jésuites attirait l'attention du législateur, il devait saisir cette occasion de régler, d'organiser en France une faculté nouvelle, la liberté de s'associer.

Que la loi détermine à quelles conditions toutes les communions, toutes les doctrines auront le droit de concentrer, de multiplier leurs forces par l'association, et la mauvaise influence du jésuitisme sera neutralisée par le développement des influences contraires. La Société de Jésus deviendra l'occasion d'un progrès social; notre législation qui déjà consacre la liberté individuelle et la liberté de la presse, garantira de plus la liberté d'association.

Ni dans les Chambres, ni dans le public les esprits n'étaient assez éclairés, assez progressifs, assez largement tolérants pour que la question des Jésuites fût envisagée de ce point de vue. On adopte le parti de l'exclusion, de la violence; cette décision regrettable une fois prise, il faut convenir qu'elle a été mise à exécution avec prudence et habileté.

Le gouvernement français a sagement agi en réclamant le concours de l'autorité spirituelle, et à l'époque de la grande Révolution, la constitution civile du clergé conforme à beaucoup d'égards aux traditions de l'Eglise primitive n'eût pas soulevé autant d'orages si l'assemblée nationale avait mieux ménagé l'autorité du Saint Père.

Invitée par un mandataire de la France à dissoudre les établissements de Jésuites formés dans notre pays, la cour de Rome devait-elle résister, défendre obstinément le droit de s'associer et la liberté religieuse méconnue par nos gouvernants? En agissant ainsi, le pape se fût montré plus avancé que le parlement français; mais la valeur de sa protestation n'eût pas été comprise. Bien ou mal fondées, les dispositions de l'esprit public sont un grand fait dont la politique est obligée de tenir compte. En se déclarant, nous ne dirons pas pour les Jésuites, mais pour la liberté d'association, le pape eût été progressif, il eût semblé rétrograde, et le sentiment national se fût soulevé contre l'intervention d'un *prince étranger* dans les affaires de la France.

Nous ne pouvons blâmer la cour de Rome d'avoir reculé devant ces difficultés; avec son habileté accoutumée, elle a prévu l'orage, elle a voulu s'y soustraire; mais la solution que reçoit aujourd'hui la question des Jésuites, ne nous paraît pas définitive. Soit à propos de cette congrégation, soit à l'occasion de toute autre, la liberté

silence, parce qu'elles ne feraient que reproduire des critiques mille fois formulées; mais la communication suivante est trop caractéristique pour être passée sous silence. Du reste, nous sommes bien aises que de pareils faits déplorables se produisent, parce que l'absurdité poussée à ce point amènera nécessairement la réforme des vieux abus.

Brest, 27 juin 1845.

A Messieurs les rédacteurs de la *Démocratie pacifique*.

Au moment où la question des quarantaines préoccupe toute la presse intelligente, au moment où la France fait une protestation raisonnée contre une législation barbare et rétrograde, et cherche à imiter avec une prudente lenteur ce qu'ont eu le courage d'accomplir simultanément la nation la plus jalouse de ses droits et surtout de ses intérêts, et le peuple le plus immobilisé sous un gouvernement despotique, mais éclairé, il nous semble opportun de signaler un nouvel exemple de l'imperfection des lois sanitaires qui sont en arrière de dix siècles sur la législation actuelle de l'Europe. (1)

La corvette la *Créole*, partie le 17 avril 1845 de Beyrouth pour Brest, avec patente nette, était arrivée après vingt-deux jours de mer à Gibraltar, où elle fut retenue pendant dix jours par des vents contraires. On ne voulut pas l'admettre à faire quarantaine parce que la ville ne possède pas de lazaret, et on déclara au commandant que, dussions-nous rester un mois sur rade, on ne nous donnerait point la libre pratique. Les bâtiments anglais ayant la facilité de purger leur quarantaine à Malte, les règlements sanitaires de Gibraltar n'ont pas prévu le cas d'une provenance de Syrie en ligne directe.

Les vents favorables nous permirent enfin d'appareiller le onzième jour, et nous mouillions sur rade de Brest cinquante-trois jours après notre départ de Beyrouth. Il semble qu'une aussi longue traversée devait, aux yeux des contagionistes les plus timorés, avoir permis aux germes de toute maladie pestilentielle de se développer, s'ils avaient existé à bord. La santé de l'équipage pendant toute la campagne avait été excellente, toutes les précautions suggérées par l'hygiène avaient été employées, et l'énergique ventilation des orages que nous avions essuyés avaient suffisamment renouvelé l'air jusque dans les profondeurs du navire. Aussi nous attendions-nous à être immédiatement admis en libre pratique: il n'en fut rien cependant; un scrupule survint à l'intendance sanitaire parce que le visa de Gibraltar indiquait que la *Créole* avait été tenue en *rigoureuse quarantaine*; et aux yeux du conseil qui devait décider de notre sort, cette *simple formule* annula tout l'effet de notre patente nette et de l'excellente santé de l'équipage pendant une campagne de près de deux mois. Après de longues délibérations où les membres de l'intendance tombèrent d'accord que la *Créole* était dans les meilleures conditions sanitaires, mais qu'il fallait appliquer la loi, on nous imposa dix jours de quarantaine.

En faisant appel au simple bon sens est-il présumable qu'une maladie

raisonner sur le fait, mais appliquer la loi. L'un d'eux a même regretté pour nous que nous n'eussions pas été prendre dans un port d'Angleterre la libre pratique que l'on était forcé de nous refuser en France. Le conseil était bon, et nous aurions eu de l'avantage à faire une centaine de lieues de plus. Il serait à désirer même que le gouvernement donnât l'ordre aux bâtiments de guerre d'aller prendre l'entrée dans un port d'Angleterre avant de mouiller sur une rade française. Il y aurait tout avantage pour le gouvernement qui y trouverait une économie de temps, et pour les équipages auxquels le séjour du bord est bien dur après deux mois de séquestration.

Nous soumettons ce fait à l'appréciation des bons esprits. Il nous semble qu'un élément nouveau doit être introduit dans les lois quarantenaires. Si l'on tenait compte de la longueur des traversées, en fixant un minimum passé lequel un navire serait admis en libre pratique, on satisferait à la fois aux exigences les plus craintives et aux protestations de la raison qui se révolte contre le régime actuel.

N. B. La ligne postale de Marseille à Alexandrie est desservie par des paquebots à vapeur qui font la traversée en sept jours. Les passagers, sous le régime de la patente nette, sont admis en libre pratique après une quarantaine de neuf jours. Ainsi, un voyageur parti de l'Egypte en même temps que nous de la Syrie, serait en libre pratique depuis le 29 avril et aurait pu refaire trois fois le voyage d'Alexandrie pendant que la *Créole* achevait sa traversée unique et sa ridicule quarantaine.

Recevez, Messieurs les Rédacteurs, etc.

(1) On lit précisément dans le dernier numéro du *Portofoglio Maltese* que la commission sanitaire anglaise de Malte, complétant son œuvre, a même aboli la quarantaine pour les provenances de la Grèce et du Maroc. — Celle de Tunis est réduite à cinq jours.

Affaire des charpentiers (1).

Quelques personnes ont nié que des entrepreneurs de charpente se fussent séparés de la société des maîtres, et eussent consenti au prix de 5 francs réclamé par les ouvriers; nous savons de plus que, dans la réunion des maîtres d'hier, 5 juillet, ces messieurs qui, cependant, devaient être instruits des faits, ont osé avancer que le prix de 5 fr. n'avait été accepté que par quatre entrepreneurs. Quelqu'un même est allé jusqu'à accuser les ouvriers d'avoir indiqué comme *adhérents* des entrepreneurs qui n'avaient rien signé. On aurait pu s'éviter cette calomnie qui repose sur une similitude de nom qu'il eût été facile de vérifier. Au reste, nous sommes en mesure aujourd'hui d'affirmer que malgré l'espèce de violence morale que les meneurs du comité des maîtres ont pu exercer sur la masse des entrepreneurs, hier samedi il y en avait 63 qui avaient souscrit au salaire de 5 francs. Les renseignements qui nous sont parvenus nous font même espérer que demain lundi, d'autres maîtres encore donneront leur adhésion au nouveau tarif. Ces adhésions sont données par écrit, et tous les ouvriers appelés à travailler sont munis d'une carte spéciale.

De leur côté les entrepreneurs *résistants* se montrent plus déterminés que jamais dans leur résolution. Nous le, leur disons, avec toute la conviction qui nous anime: ils en seront les mauvais

(1) Voir les numéros des 12, 14, 16, 17, 19, 21, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29 et 30 juin, 1er et 2 juillet.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 7 JUILLET 1845.

REVUE MUSICALE.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE. — Débuts. MM. Paulin, Arnoux, Laget. — *Exercices du conservatoire de musique.* — La Téléphonie et la langue musicale de M. Sudre.

M. L. Paulin a continué ses débuts lundi dernier dans le *Comte Ory*. Nous pensions d'avance que ce rôle lui serait favorable, et notre attente n'a pas été trompée. Dans tout le premier acte, notamment, M. L. Paulin a mérité de justes applaudissements, et plusieurs passages importants ont été rendus par lui avec un charme que nous espérions, mais aussi avec une ampleur que nous n'aurions pas osé prévoir. Il a dit la délicieuse phrase: « *Noble page du comte Ory*, la seule que M. Octave sût faire applaudir dans tout le rôle, de manière à forcer les bravos de tout le public. Mais aussi quelle phrase heureuse et bien lancée! quelle part Rossini a le droit de revendiquer dans le succès qu'y obtiennent tous les chanteurs! et quel art il y a dans ces quelques notes formant une mélodie d'une courbe si franche et si gracieuse, nonobstant le soin qu'a dû prendre le compositeur d'ajuster cette mélodie sur celle de la chanson populaire du comte Ory que gazouille l'orchestre à ce moment!

Dans le second acte, M. Paulin n'a pas été aussi heureux. La fâcheuse tendance qu'il a à chanter un peu au dessus du diapason, et que nous ne saurions trop l'engager à combattre, s'est manifestée plusieurs fois d'une manière inquiétante. Toutefois, dans le morceau capital, cet admirable trio qui termine musicalement l'ouvrage, il a retrouvé plusieurs fois de ces inspirations fraîches et suaves qui lui sont familières et en font, sinon un grand chanteur, du moins un homme très agréable à entendre.

Nous n'avons point l'habitude de nous appesantir sur les défauts qui nous paraissent inhérents à la nature même des facultés que possède un artiste, et qui, à ce titre, ne laissent point d'espoir de guérison. Nous n'avons qu'un médiocre souci de prouver que nous savons découvrir et analyser les vices ou les lacunes d'une organisation. Nous aimons mieux porter notre critique sur les points qui peuvent être modifiés par l'étude et par la réflexion. Les artistes gagneraient beaucoup, croyons-nous, si tous ceux qui les jugent publiquement, et notamment ceux qui exercent une influence puissante sur l'opinion, adoptaient ce système. Donc nous glisserons sur l'imperfection de l'organe de M. Paulin, et nous n'y reviendrons plus. Mais nous lui conseillerons de s'attacher davantage à l'ampleur du dessin des phrases. Il n'a qu'à suivre son propre exemple, et à étendre à un plus grand nombre de phrases le travail qu'il a fait sur celle que nous signalions tout-à-l'heure: *Noble page*, etc. Qu'il se garde toutefois de tomber dans l'excès contraire, qui constitue le défaut capital de l'école de M. Duprez. Qu'il n'oublie pas que s'il est bon d'assurer quelques parties du vêtement contre les chances du plissement, il n'est rien de plus glacé que l'aspect d'une robe empesée du haut en bas. Le laisser-aller, la spontanéité sont des qualités essentielles, et sans lesquelles il n'est point, au théâtre surtout, de talent complet. Nous engageons encore M. Paulin à porter toute son attention sur la chute des phrases; c'est là un point important: il y a tels chanteurs que nous pourrions nommer qui n'ont jamais su bien dire que les deux dernières notes (nous n'exagérons pas) de chaque période; tout le reste est faux d'intonation et d'expression, mais les deux notes enlèvent le succès. Nous pourrions également citer des exemples formant la contre-partie. Il est tel artiste qui dit admirablement tout un couplet; mais la finale est molle, sans accent, et tout est perdu: le public ne bouge.

Nous reviendrons aussi sur une indication que nous avons donnée à M. Paulin à propos d'*Otello*. Quand une phrase se répète deux fois, il faut qu'elle soit traduite par le chanteur de deux manières différentes, et l'expression sans changer de caractère, doit être plus marquée la seconde fois que la première. Exemple: la charmante phrase: *Que les destins prospères*. M. Paulin l'attaque avec franchise et suavité; mais le plaisir est troublé par un malheureux *grupetto* qui lie les deux dernières syllabes *pé* et que le chanteur reproduit impitoyablement chaque fois que la phrase se répète.

L'exécution générale du *Comte Ory* a été plus satisfaisante qu'elle n'avait été depuis bien long-temps à l'Opéra. Le final du premier acte aurait été remarquablement exécuté sans M. Brémond qui, par les déplorables incertitudes de ses intonations, faisait chanceler à chaque instant tout l'édifice harmonique si élégamment, si richement construit par Rossini. C'était comme une tour solide qui, reposant sur une base de sable mouvant ou de mercure, montrerait toute la partie hors de sol paraissant bien solidaire et compacte, mais inquiéterait l'œil par les oscillations perpétuelles que lui communiquerait la mobilité fluide de sa base.

Mlle Nau est une comtesse un peu froide, mais élégante et pure.

Mlle de Roissy est un joli petit page, un peu fluet; mais sa voix, bien que d'un maigre volume, a de la fermeté, de la vibration et de la portée. Elle a lancé dans le duo du premier acte un trait de vocalise hardi, vigoureux et très bien réussi.

Ah! si M. Massol voulait apprendre à se servir de la magnifique voix dont la nature, mère prodigue, l'a doté!...

En somme, il y avait long-temps que nous n'avions eu autant de plaisir à l'Opéra. La soirée a été terminée par *Lady Henriette* sous les traits gracieux et l'élégante tournure d'Adèle Dumilâtre, entourée de la fine et sémillante Maria, de la belle Marquet, de l'intelligent Petipa, du spirituel Coralli et du gravement niais Elie.

La semaine dernière, M. Arnoux a débuté dans le rôle de Bertram de *Robert-le-Diable*. M. Arnoux, nous a-t-on dit, a tenté cette épreuve dans le seul but de faciliter son engagement pour un théâtre de province. Nous reconnaissons volontiers que M. Arnoux nous paraît avoir les qualités vocales et l'instruction musicale nécessaires pour tenir avec avantage l'emploi de première basse sur une scène moins élevée que l'Académie royale de musique.

L'administration de l'Opéra est en quête et en grande peine pour remplacer M. Levasseur. Mercredi, elle a présenté au public M. Laget dans le rôle du cardinal de la *Juive*. Nous disons: elle a présenté, parce qu'on nous a assuré que M. Laget qui, modestement, ne se trouvait pas suffisamment préparé, aurait tenu beaucoup à perfectionner son éducation, commencée seulement depuis dix-huit mois environ, avant d'affronter les orages et les écueils d'une scène aussi vaste que celle du premier théâtre de France. Nous n'avons pu assister à la représentation de mercredi. Le silence nous est donc commandé quant à présent. Il est vrai que nous avons entendu M. Laget au dernier exercice du Conservatoire de musique, dans le rôle du geôlier de *Fidelio*. Mais nous considérons que la critique du feuilleton n'a point mission de juger les écoliers sur ces exercices qui font partie intégrante de leur éducation. Tout au plus, puisque M. Auber a la libéralité d'ouvrir les portes aux journalistes, ceux-ci pourraient-ils prendre texte de ce qu'ils ont vu ou entendu pour adresser, soit des éloges, soit des critiques, aux professeurs qui, remplissant un office public, sont, dans ce cas, seuls justiciables de la publicité. Mais il nous paraît tout-à-fait hors de droit et de raison, soit de faire une gloire prématurée à des jeunes gens qui ne sont pas même encore au début de leur carrière, soit de leur adresser des critiques que leurs professeurs ont seuls mission de leur faire, au risque de faire peser sur tout leur avenir un jugement porté sur une éducation nécessairement incomplète puisqu'elle est inachevée. Dans les deux cas on agit tout-à-fait contre leur intérêt.

Nous nous bornerons pour aujourd'hui, au sujet du dernier exercice du Conservatoire, à adresser nos éloges à M. Habeneck qui seul a entrepris et mené à bonne fin la rude tâche d'assurer, par des instrumentistes enfants et des chanteurs élèves, l'exécution d'une partition aussi complexe, aussi pleine de minutieuses difficultés que *Fidelio*. Sans doute cette exécution était loin d'être parfaite; mais qu'on nous nomme donc le théâtre composé d'artistes faits, fût-ce l'Académie royale de musique, qui pourrait, nous ne dirons pas bien faire, mais seulement mieux faire que les élèves du Conservatoire! Il y aurait des choses mieux rendues, sans doute, mais il y en aurait aussi de plus mal, et, tout compensé, nous ne savons trop à qui resterait l'avantage. Nous tenons seulement à établir que, relativement à la pensée de Beethoven, l'exécution a été très insuffisante: M. Habeneck serait le premier à le proclamer. Cela importe à dire parce qu'il ne faudrait pas qu'on jugeât la partition de *Fidelio* sur cette traduction incorrecte. Ce n'est pas que nous regardions *Fidelio* comme un chef-d'œuvre. Au point de vue de la musique de théâtre, nous aurions beaucoup de réserves à faire sur cet ouvrage. Mais, en faisant abstraction des exigences de la perspective du théâtre, de la netteté et de la rapidité des sensations qui doivent être produites par un

pouvons nous empêcher de déplorer qu'après avoir vu ses sa-vis repoussés par des maîtres obstinés et aveugles, l'Autorité n'ait pas osé leur reprocher leur faute avec plus de fermeté. Au lieu de leur adresser des reproches, que fait-elle, l'Autorité? Elle ordonne aux régiments d'envoyer tous les soldats charpentiers qu'ils peuvent rassembler ! A notre avis, c'est une double faute, et l'excuse qu'on a donnée ne nous paraît nullement admissible.

Pour se justifier, l'Autorité a prétendu qu'en agissant ainsi elle avait eu surtout en vue d'empêcher que la suspension des travaux de charpente ne mît sur le pavé 30 à 40 mille ouvriers de divers états. La raison est mauvaise. Ce ne sont pas les 300 ou 400 ouvriers tirés des régiments qui pouvaient empêcher le mal causé par la retraite de 5 à 6000 charpentiers. Si on l'a cru on s'est montré peu instruit de l'état des choses. Mais ce qu'une pareille conduite avait de funeste, c'est qu'elle pouvait être et qu'elle a été en effet interprétée comme donnant gain de cause aux maîtres. Or, dans le conflit élevé entre ceux-ci et les ouvriers, l'Autorité devait, avant tout, éviter de faire pencher la balance du côté des maîtres. Elle le devait d'autant plus qu'elle venait de trouver chez ces derniers peu d'empressement à se montrer fort justes et bienveillants envers les ouvriers. Nous le répétons donc, tout en rendant hommage au bon vouloir de l'Autorité, elle a fait ici une double faute qu'il lui eût été, croyons-nous, facile d'éviter.

Maintenant, les choses prennent un nouveau cours, et la situation ne peut tarder à s'améliorer, même sans l'intervention de personne ; c'est qu'au fond les ouvriers charpentiers avaient raison, et que, quoi qu'on fasse, la raison doit finir tôt ou tard par avoir raison.

Nous ne terminerons pas cet article sans dire quelques mots des deux ouvriers charpentiers arrêtés depuis le 10 juin, et qui, à l'heure qu'il est, n'ont pas encore pu être visités par leurs avocats. Il y a pourtant bientôt un mois qu'ils sont détenus ! Croit-on qu'une pareille négligence des magistrats prouve de la part de l'Autorité une grande bienveillance pour la classe ouvrière? Loin de là, c'est en quelque sorte un véritable déni de justice. Or, ne fût-ce que par habileté, il nous semble qu'on n'aurait pas dû s'en rendre coupable. Nous espérons que ces quelques mots suffiront pour rappeler à leurs devoirs les magistrats qui semblent les avoir oubliés.

Nous recevons d'un des vérificateurs des travaux à Paris, une note fort intéressante que l'abondance des matières nous force à renvoyer à demain. Cette note contient des renseignements très précieux sur les ouvriers des différents corps d'état; à ce titre elle sera une pièce utile du grand débat qui s'agite aujourd'hui, la question du salaire.

Les journaux de Rouen annonçaient dernièrement, en termes très bienveillants, la présence de M. Considerant dans la vieille capitale de la Normandie, et les quelques conférences particulières dans lesquelles il a exposé les traits principaux de la Théorie sociétaire.

On lit d'autre part dans le *Glaneur* de Chartres, ces lignes que nous aimons à reproduire :

Notre ville a eu, cette semaine, la visite d'un homme qui a reçu par-

Un terrible évènement est arrivé à la foire de Balling-Hassing, près de Cork. Tous les ans, le 30 juin, dans ce village se tient une foire très suivie. Tous les fermiers des environs s'y donnent rendez-vous et l'on y envoie toujours un petit détachement de police pour y maintenir l'ordre. Vers sept heures et demie du soir les affaires commerciales étant terminées, quelques hommes étaient restés près du champ de foire dans le voisinage du cabaret : au même endroit stationnaient dix-neuf hommes de la troupe de police. Deux hommes vinrent à se prendre de querelle : la police crut devoir intervenir, elle s'empara de l'un des deux combattants : aussitôt plusieurs voix jettent ce cri menaçant il ne faut pas les laisser emmener! La foule grossit à chaque instant la menace à la bouche. La police bat en retraite emmenant des prisonniers, non sans essuyer des coups de pierre et d'autres projectiles. Réfugiée dans son poste, la police y est serrée de près. La population, animée par le désir de sauver le prisonnier, envahit la cour et le jardin de la maison où la police était établie. Le détachement reçoit l'ordre de charger les armes. Bientôt il fait feu de la fenêtre et de la porte. Aucun magistrat n'était présent. L'acte de l'émeute (riot act) n'est pas lu. La première décharge n'est pas à poudre, mais à balles : elle fait de tristes ravages dans les rangs du peuple. Non contents de cette première décharge les hommes de la police font une sortie, fusillant à droite et à gauche ; beaucoup d'hommes tombent sous ce feu meurtrier : le peuple fuit dans toutes les directions et la police par prudence croit devoir se retirer vers les casernes. Des chirurgiens sont mandés de Cork, pour donner des soins aux blessés ; ils sont très nombreux et les blessures sont très dangereuses. Les scènes de douleur et de souffrances dont les chirurgiens et médecins qui ont pansé les blessés et opéré dans plusieurs maisons ont été les témoins ne sauraient se décrire.

Dans cette triste nuit, les cris des blessés, les lamentations de leur famille au milieu de la stupeur et de la consternation générale guidaient les chirurgiens dans leurs visites à ces maisons plongées dans le deuil. Presque tous les blessés sont des fermiers ou fils de fermiers. Une femme de 23 ans a été tuée. — Un homme de la police, M. Danson, a été blessé grièvement à la tête à coups de pierres. — Le révérend M. Hallinan, respectable curé de la paroisse s'est empressé de porter des consolations aux blessés. — 120 hommes de la police sont sous les armes dans les casernes sur la route de Bondon. Un courrier a été envoyé au coroner pour qu'il ait à se rendre sur les lieux. — Le nombre des personnes tuées s'élève à 8. — Il paraît d'après les déclarations du sergent qui a été blessé par des coups de pierres, que sa troupe n'avait que des cartouches à balles. La police s'est dirigée en toute hâte vers les casernes afin d'y être mieux en état de s'y défendre si la vengeance populaire venait l'y chercher. Pendant la soirée, les 120 soldats de la police sont restés rangés en bataille devant la caserne l'arme au bras sur la grande route, bien que l'on ne vît apparaître aucun homme des populations rurales. Les prêtres sont venus sur la place même du champ de foire administrer les secours de la religion aux moribonds.

Une agitation extraordinaire règne dans tous les pays environnants. Heureusement on a fait comprendre à la population que ce qu'elle avait de mieux à faire était de procéder judiciairement. La magistrature locale s'occupe de recueillir des renseignements précis sur l'affaire : les parents des 8 victimes et des 25 blessés sont décidés à obtenir justice des meurtriers. Le coroner a annoncé qu'il convoquerait 50 à 60 notables pour former un jury de 23 membres qui sera appelé à statuer sur cette déplorable affaire.

Les lettres de Londres ajoutent que le gouvernement anglais a donné l'ordre de procéder à une enquête minutieuse.

Anniversaire de la Boyne.

Les journaux de Dublin apportent en outre les détails suivants sur une soirée orangiste qui a eu lieu dans cette ville le 1er juillet :

Les principaux acteurs de cette scène étaient le révérend Tresham Gregg et M. Ferrand, membre du parlement. L'assemblée était présidée par le

[illegible] anglais. Mais le bruit a couru à Dublin que l'intrépide pacificateur aurait reçu un coup de feu à Armagh disent les uns, à Rathfriland assurent les autres. Ce bruit a douloureusement impressionné toute la ville de Dublin.

Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 15 juillet, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande *directe* d'abonnement ou de renouvellement doit être adressée *franco* au gérant, et être accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu ; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.

On s'abonne, à Paris, rue de Seine, 10; chez tous les libraires, chez les directeurs des postes et des messageries, et chez les correspondants du Comptoir central de la librairie, qui, tous, reçoivent les abonnements sans augmentation de prix.

Nous reprendrons le 15 juillet le feuilleton du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE, par ALEXANDRE DUMAS. Les personnes qui s'abonneront à partir du 15, recevront les deux premiers volumes déjà publiés et le CARILLON DU NOUVEL AN, roman traduit de Dickens.

FAITS DIVERS.

TEMPÉRATURE. — Aujourd'hui, Paris a souffert d'une chaleur étouffante. A six heures du matin, le thermomètre centigrade de l'ingénieur Chevallier, marquait déjà 20° au dessus de 0; à midi, 20° 9/10 et à deux heures, 32° 1/10.

LE DUC DE MONTPENSIER A TUNIS. — Le *Gomer*, capitaine Gobin, est arrivé à la Goulette de Tunis dans la matinée du 20 juin, venant d'Alger après une traversée de 44 heures, et ayant à son bord le duc de Montpensier et sa suite. Bientôt après, le premier ministre du bey, le kahia ou gouverneur de la Goulette, le scheptapa ou garde des sceaux, et le grand amiral, se sont rendus à bord sur la barque d'État du bey. A droite de la chaloupe flottait l'étendard royal de France, à gauche le pavillon de Tunis; aux vergues l'étendard d'état de la régence. C'est cette barque qui a reçu S. A. R. Des salves d'artillerie ont été tirées du fort et des vaisseaux de ligne pavoisés. La route qui mène au palais du sérail de la Goulette, préparé pour la réception de S. A., et où Sidi-Mustapha-Agha, commandant en chef des forces militaires, avait été envoyé par le bey pour recevoir le duc, était bordée de deux régiments de ligne. A son débarquement, le prince a été reçu par l'état-major personnel du bey, les premiers officiers de sa maison, le général commandant l'artillerie et les principaux officiers de l'armée de la marine, avec une garde d'honneur composée de 300 cavaliers musique en tête ; au palais se trouvait une autre garde d'honneur de 500 artilleurs. Après s'être assis à un splendide déjeuner à la fourchette à deux heures, le prince et sa suite, accompagnés par l'état-major du bey, se sont rendus à Tunis dans les carrosses d'état du bey, escortés de la garde d'honneur à cheval. A Tunis, le palais même du bey a été mis à la disposition de S. A. R. Le 21, de nouvelles salves d'artillerie étaient tirées pendant que S. A. R. rendait visite au Bardo, où les Mameluks furent passés en revue. Le bey reçut le prince français dans l'escalier du palais et l'embrassa cordialement pour fêter sa bienvenue.

---

ouvrage scénique, la partition de *Fidelio* est une œuvre de tous points digne du glorieux nom de Beethoven.

Nous réserverons pour l'époque du concours les observations que nous pouvons avoir à adresser aux professeurs et à la direction du Conservatoire sur l'enseignement qui est donné dans cet établissement.

Maintenant, puisque les théâtres lyriques laissent presque le champ libre à la fantaisie, nous pouvons consacrer le reste de l'espace qu'on nous abandonne à parler d'une soirée donnée dans les salons de la *Démocratie pacifique*.

M. Sudre a bien voulu nous faire une exposition, complétée par des expériences, de son système de téléphonie, appliqué à la tactique des armées de terre et de mer, et de sa langue universelle basée soit sur les sept sons, soit sur les sept signes représentatifs, écrits, parlés ou touchés, de la gamme diatonique. Nous n'avons jamais eu jusqu'à présent occasion de parler de l'invention précieuse de M. Sudre. Il nous est permis d'entrer à cet égard dans quelques détails. Au surplus, si nos lecteurs n'y trouvent pas d'intérêt c'est que nous aurons été bien mauvais traducteurs des impressions éprouvées par le nombreux auditoire que M. Sudre avait rencontré chez nous.

Entrons de suite en matière, et suivons M. Sudre dans son exposition.

M. Sudre a trouvé le moyen d'interpréter toutes les idées possibles à l'aide d'une combinaison des sons de la gamme diatonique. Ce ne sont pas seulement les idées simples, courantes, et qui forment par exemple la base de ces dialogues usuels que les voyageurs portent avec eux lorsqu'ils vont dans un pays dont ils ne savent pas la langue, afin de pouvoir demander du pain, du vin, des mets de différentes sortes, une chambre, un lit et un bonnet de coton, ce sont les idées les plus complexes et au besoin les plus abstraites. Ainsi, on a écrit sur un tableau des phrases comme celles-ci : *Les femmes sont les fleurs de la vie sociale ; les fleurs sont le parfum de la nature* ; M. Sudre a pris un violon, a fait entendre quelques notes, et Mlle Hugot, son intelligente et gracieuse élève, qui jusque-là s'était tenue dans une pièce voisine dont la porte était restée close, est venue répéter mot pour mot les deux phrases, mais avec une légère hésitation qui démontrait seulement que c'était une idée qu'elle traduisait et non pas une phrase soufflée ou apprise par cœur qu'elle répétait. On a écrit ensuite une série de pensées qui couvraient le tableau. M. Sudre a exécuté une sorte de petit concerto, et Mlle Hugot a reproduit exactement toutes ces pensées en y changeant à peine quelques expressions remplacées par des synonymes.

Ce ne sont pas toujours les idées que M. Sudre traduit par les sons musicaux. D'autres fois ce sont les articulations. Ainsi fait-il lorsqu'il s'agit de faire répéter à Mlle Hugot une phrase dans une langue qu'elle ne connaît pas et que M. Sudre ne connaît pas lui-même. Il suffit alors que la phrase soit correctement prononcée à son oreille, il la traduit sur le violon, et Mlle Hugot la répète. Un des assistants avait, après les deux premières expériences, écrit sur le tableau *je doute encore*, phrase qui avait été ainsi traduite : *je ne crois pas encore* ; c'était bien l'idée qui, cette fois, avait été interprétée. Un Irlandais moins sceptique écrivit presque aussitôt après : *we are convinced*. Quelques notes furent jouées par M. Sudre, et Mlle Hugot vint répéter : *we are convinc'd*. Dans la prononciation anglaise, l'*e* de la dernière syllabe disparaît. On nous dira sans doute que M. Sudre et Mlle Hugot peuvent parfaitement savoir l'anglais ; à cela, nous répondrons que Mlle Hugot ne pouvait pas deviner qu'on allait lui *chanter* anglais et que d'ailleurs, des expériences semblables ont été faites, dans d'autres circonstances, sur des phrases arabes, grecques, sanscrites, etc., toujours avec un plein succès.

Après avoir complètement édifié l'auditoire sur la valeur du procédé reposant sur l'appréciation des intervalles, M. Sudre a fait l'hypothèse d'une oreille entièrement inhabile à distinguer un son d'un autre. Alors, au lieu de se servir du violon, il a eu recours aux simples articulations *do ré mi fa sol la si*. A l'aide de ces sept syllabes, il a traduit instantanément et Mlle Hugot a répété aussitôt toutes les idées qui ont été proposées.

Passant ensuite à l'hypothèse d'un sourd, M. Sudre s'est servi de la portée manuelle pour représenter les sept notes de la gamme. Sept positions différentes de l'index de la main droite sur les doigts étendus de la main gauche, lui ont suffi pour interpréter toutes les phrases données.

Après le sourd est venu l'aveugle. C'est alors Mlle Hugot qui les yeux bandés, a prêté sa main étendue à M. Sudre, qui par le simple toucher à sept places différentes est entré en communication avec elle.

Dans toute cette série d'expériences, à peine s'est-il glissé deux ou trois erreurs qui, aussitôt rectifiées, n'ont pu que donner la mesure de la bonne foi avec laquelle M. Sudre et Mlle Hugot opéraient. En présence de pareils résultats, toute incrédulité devient impossible, et l'on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'une langue vraiment universelle a été découverte et est entièrement formulée.

Après les expériences relatives à la langue universelle, sont venues celles relatives à la téléphonie.

Ici, les signes sont réduits à quatre ; les quatre notes les plus faciles à produire sur le clairon, et que le premier soldat venu peut exécuter facilement au bout d'une demi-heure d'exercice : *sol do mi sol*.

Avec ces quatre signes, M. Sudre traduit tous les ordres contenus dans les tactiques des armées de terre et de mer. De plus, si un ordre non prévu par les formulaires devient nécessaire, il en donne également la traduction comprise par l'initié. Hâtons-nous de dire que l'initiation est assez simple pour ne pas exiger plus d'une heure d'étude de la part d'un homme intelligent. Après avoir fait transmettre plusieurs ordres empruntés aux formulaires des armées de terre et de mer, on a donné à traduire l'ordre suivant qui n'est point compris dans la tactique navale : *Portez-vous sur Ré*.

M. Sudre exécute sur son petit flageolet-accordéon ces trois notes *sol mi sol*. Mlle Hugo paraît sur le seuil de la chambre où, seule enfermée, elle avait écouté l'ordre. *Sol mi sol?* répète-t-elle en regardant M. Sudre d'un air étonné ; *est-ce que c'est une ville?* « Mademoiselle, « répond M. Sudre, je vous en prie faites ce que je vous ai dit, tradui- « sez ce que vous avez entendu et ne vous inquiétez pas du reste. » Alors Mlle Hugo, dit en hésitant et comme craignant de dire quelque énormité : *Dirigez-vous* sur *Ré*. Un tonnerre d'applaudissements couvre cette réponse qui couronnait admirablement toute la série intéressante des expériences sans réplique par lesquelles M. Sudre et son élève avaient captivé l'attention pendant toute la soirée.

M. Sudre n'est pas arrivé tout d'un coup à porter son invention au remarquable degré de perfection qu'elle a atteint aujourd'hui. Il y a consacré 20 ans de sa vie, et tout son patrimoine, environ 32 000 fr., a été absorbé dans ses expériences, car notre terre de France est bien rude aux pauvres inventeurs.

La *Démocratie pacifique* racontera plus tard, et avec détails, l'histoire incroyable et honteuse des rapports qui se sont établis à ce sujet entre M. Sudre et le gouvernement. Elle fera connaître au public comment le ministère, après avoir ordonné des expériences publiques dont les résultats ont été constatés par les rapports favorables de huit commissions officielles, après avoir ainsi dépouillé M. Sudre de la possibilité de tirer parti de son invention, comment, disons-nous, le ministère a eu le courage d'offrir à l'inventeur ruiné quinze cents francs (nous le mettons en toutes lettres, on croirait à l'absence d'un zéro), quinze cents francs pour toute récompense de 32 000 fr. de sacrifices pécuniaires et de vingt années de travaux. Nous clouerons cette honte au front du ministère et nous en appellerons à la Chambre pour qu'elle ne rende pas la France complice d'un déni de justice aussi flagrant, aussi dégradant.

Pour varier le programme de la soirée, dans l'intervalle des diverses séries d'expériences, Mlle Hugot a eu l'intention charmante de chanter plusieurs morceaux de M. Sudre qui accusent une bonne connaissance de l'harmonie et un sentiment juste de la déclamation lyrique. Mlle Hugot a été récompensée de sa complaisance par les applaudissements qu'ont provoqués sa voix pleine, sonore, bien timbrée, et son intelligente et dramatique diction. M. Révial s'est joint à Mlle Hugot pour compléter ce petit concert improvisé. Il a dit avec ce haut talent que tous nos amis ont pu déjà apprécier, l'air célèbre de Stradella *se i miei sospiri*, la ravissante sérénade de Schubert et une petite bluette italienne : *ai begl' occhi del mio bene* qu'on aurait eu mauvaise grâce à ne pas applaudir en présence de l'auteur qui tenait lui-même le piano.

ALLYRE B.

[illegible] Ce fut là l'origine de bien des malheurs pour le pauvre Constant. Le jour fixé pour le départ, le grand-maréchal du palais désira savoir quelle somme Constant avait dans la caisse qui lui était confiée. Constant répondit : 300 000 fr. environ. Le général Bertrand rendit compte à l'empereur. Mais l'empereur fut très surpris ; il croyait avoir 100 000 fr. de plus. Alors Constant raconta au général comment, sur les fonds à sa disposition, il avait dû prélever 100 000 f. à lui donnés par sa majesté même. Le général retourne vers l'empereur et ne tarde pas à reparaître, mais, cette fois, avec une effroyable nouvelle : l'empereur ne se rappelait pas avoir donné 100 000 fr. à Constant. Quel coup un semblable oubli ne devait-il pas porter à un honnête homme ! Le cœur brisé, le désespoir dans l'âme, Constant rendit les 100 000 fr., mais il refusa de suivre son maître à l'île d'Elbe, et rien ne put le faire changer de résolution, ni l'offre d'une somme considérable, ni le désir du héros malheureux, dont les désastres rendaient les moindres volontés sacrées. Constant ne pardonna pas à son maître, le jour d'une abdication, des préoccupations plus graves que celles d'un don de 100 000 fr. ; il bouda et laissa partir sans lui pour la terre d'exil, celui qu'il ne pouvait s'empêcher d'aimer encore. Marchand, simple garçon d'appartement, d'une loyauté parfaite, remplaça Constant, et son nom éclipse aujourd'hui celui de Constant. »

MORT DE L'AMIRAL GOURBEYRE. — Le paquebot à vapeur transatlantique le *Medway*, parti de Saint-Thomas le 16 juin, est arrivé avant-hier matin, 3 juillet, à Southampton. Nous avons la douleur d'annoncer la mort du contre-amiral Gourbeyre, gouverneur de la Guadeloupe ; il a succombé, le 7 juin, après une maladie de onze jours à une fièvre muqueuse. Cet événement a occasionné un deuil général dans la colonie, dont M. Gourbeyre emporte les regrets unanimes. Une députation du conseil colonial a assisté à ses funérailles. Maisons et magasins étaient fermés à la Basse Terre pendant la cérémonie ; la population entière a voulu accompagner à sa dernière demeure cet homme de bien, qui a su s'acquitter de sa difficile tâche et mériter, en même temps, d'être aimé et estimé de tous. Aucun habitant de la Guadeloupe, tant que vivra le souvenir de la destruction de la ville de la Pointe-à-Pître par le plus affreux des tremblements de terre, n'oubliera ce que fit M. le contre-amiral Gourbeyre, pour aider la colonie à porter cette lourde croix.

SANTA-ANNA. — Un passager, arrivé par le *Medway*, rapporte que ce bateau a déposé, en passant, à la Havane, où il arrivait, venant de Vera-Cruz (Mexique), l'ex-président Santa-Anna, condamné au bannissement. Santa-Anna a été conduit au port de la côte où il s'est embarqué, par une escorte de 500 cavaliers.

ÉCROULEMENT DE MAISON. — L'avant-dernière nuit, une maison formant l'angle de la rue Louis-Philippe et de la rue Grenier-sur-l'Eau, s'est écroulée avec fracas. Cette maison, autrefois, se trouvait appuyée sur d'autres qui ont été abattues lors du percement de la rue Louis-Philippe ; on avait essayé, depuis, de la reconsolider tant bien que mal, mais son état de vétusté rendit ces soins infructueux, et, comme elle menaçait ruine, l'autorité ordonna sa démolition par mesure de précaution. Depuis quelque temps elle avait été louée en totalité à un principal locataire qui voulait en tirer parti, et il fallut employer la rigueur pour le forcer à déménager, lui et ceux qui s'y trouvaient installés. Il y a huit jours à peine que cette mesure a reçu son effet, et sans cette sage précaution il en serait résulté un affreux malheur. Un singulier phénomène s'est produit : la maison s'est affaissée sur elle-même, comme si on avait pris les plus grandes précautions pour l'abattre, et sa chute n'a occasionné aucun dégât aux propriétés voisines.

LES MEUNIERS DE DOLE. — La femme de l'aîné des frères Angé, négociants à Dôle, qui ont abandonné cette ville, il y a à peu près un mois, emportant des valeurs pour 400 000 fr. environ, tant en argent qu'en billets de banque, et qui viennent d'être arrêtés à Florence (Italie), sur la demande du gouvernement français, a été amenée mercredi dernier à Pontarlier, avec sa dame de compagnie. Le lendemain la gendarmerie de Pontarlier les a accompagnées jusqu'à Besançon, pour être ensuite conduites à Dôle.

ASSASSINAT MYSTÉRIEUX. — Un assassinat, entouré de circonstances extraordinaires, a été commis, il y a huit jours, dans un bois des environs de Lembaye (Basses-Pyrénées). Deux officiers espagnols réfugiés, résidant depuis quelque temps dans cette ville, et qui avaient jusque-là vécu en parfaite intelligence, revenaient d'un château voisin où ils avaient trouvé l'accueil d'une bienveillante hospitalité. Il paraît qu'arrivés dans le bois, ils se reposèrent sur l'herbe : l'un d'eux s'endormit, l'autre se serait alors armé d'un rasoir ou d'un couteau et lui aurait fait au cou une profonde blessure. Des gendarmes ont trouvé ce malheureux baignant dans son sang et respirant encore. Après les premiers soins donnés, on a reçu de lui par écrit, car il ne pouvait parler, les détails que nous venons de rapporter, et l'on s'est mis à la recherche du coupable, qui avait pris la fuite. On espérait que la blessure ne serait pas mortelle.

ENFANT ASPHYXIÉ. — Un accident déplorable est arrivé hier après midi sur le canal Saint-Martin. Un enfant de neuf à dix ans s'était placé imprudemment sur un train de bois et s'amusait à pêcher des petits poissons à l'aide d'un panier dont il se servait en guise d'épuisette ; s'étant approché trop près du bord, il tomba dans le canal et disparut sous l'eau. Des ouvriers occupés non loin de là à décharger un bateau de pavés, ayant été témoins de l'accident, accoururent aussitôt et recherchèrent l'enfant qu'ils parvinrent à repêcher au bout de dix minutes environ, mais quand il se trouvait déjà privé de tout sentiment. On l'a transporté immédiatement au poste qui se trouve sur le quai, à l'encoignure du faubourg du Temple, où de prompts secours lui ont été prodigués ; malheureusement tous les soins ont été inutiles, malgré le peu de temps qu'il était resté dans l'eau ; l'asphyxie était complète, et il a été impossible de le rappeler à la vie.

HEUREUX HASARD. — Un jeune homme de Lille, plaisantant dans un café de Lille avec un pistolet chargé, a fait involontairement partir la détente, et le chef de l'établissement, M. Rouard, a été frappé d'une balle à la poitrine ; par un bonheur providentiel, la balle a atteint une des côtes et a glissé dans le pantalon ; le sang a coulé, mais la blessure est sans gravité. L'involontaire auteur de l'accident a été arrêté.

ENCORE UNE CONDAMNATION A MORT. — La cour d'assises du Haut-Rhin vient de voir se dénouer devant elle un drame qui a épouvanté ce département. L'acte d'accusation a révélé les faits qui suivent : « Anna Bitsch, veuve Strohmeyer, femme octogénaire, vivait à Heimsprung dans une maison qu'occupaient avec elle son fils, sa fille et sa belle-fille. Chaque année, vers la fin de l'été, le chanoine Strohmeyer, de Strasbourg, venait passer quelques semaines à Heimsprung chez sa belle-sœur. Cette famille passait dans le pays pour être très riche. Le 30 août dernier, vers deux heures de l'après-midi, le chanoine Strohmeyer venait de partir ; le fils Strohmeyer travaillait dans les prés avec sa sœur et les domestiques ; et sa femme sortit aussi, laissant la garde de la maison à la veuve octogénaire. En partant toutefois, elle eut soin de fermer à clé la porte extérieure de la maison, mais les volets du rez-de-chaussée n'étaient que poussés, et les fenêtres étaient ouvertes à l'intérieur. D'un autre côté, les personnes connaissant les localités pouvaient, de l'intérieur, ouvrir la porte en poussant un ressort adapté à la serrure.

Vingt minutes après sa sortie, la jeune femme rentrait à la maison. La porte en était ouverte, ainsi que les volets de l'une des croisées du rez-de-chaussée. Elle chercha vainement sa belle-mère dans les appartements du rez-de-chaussée, dans la cour, dans la grange et dans les écuries. Étonnée, elle s'empressa de monter au premier étage, accompagnée d'un sieur [illegible] qui ne doit aucune indication à la justice. Aussi, le criminel eût-il pu échapper aux recherches s'il ne s'était livré lui-même. En effet, à quelques jours de là, un jeune homme de 23 ans, Antoine Bourrus, fut pris en flagrant délit de vol et de meurtre à Schlestat. C'était un repris de justice. On instruisit contre lui et il se trouva véhémentement compromis pour l'une comme pour l'autre affaire. Il a comparu ces jours derniers devant la cour d'assises du Haut-Rhin. Le verdict du jury a été affirmatif et il a été condamné à mort. »

Les éléments judiciaires d'où nous avons extrait ce qui précède offrent une lacune qui enlève à ces faits déplorables le fruit qu'on en pourrait tirer. Ce qu'il importerait de savoir, c'est le chemin qu'a parcouru ce malheureux avant d'arriver à l'échafaud... Est-ce la misère qui l'a perdu ? est-ce son tempérament, est-ce une initiation fatale ? S'est-il trouvé placé dans des conditions telles que ses passions dussent explosionner et tous ses mauvais penchants prédominer faute d'une direction supérieure ? Cette triste physiologie de meurtrier serait une étude vraiment sociale, car elle mettrait le magistrat à même d'indiquer au Pouvoir des remèdes préventifs plus efficaces que la répression dont nous ne nous lasserons pas d'accuser la dangereuse et niaise insuffisance.

UN SUICIDE. « Notre ville, écrit-on de Seez (Orne), vient d'être le théâtre d'un suicide qui annonce une détermination et une volonté inébranlables. Le nommé Lagrue était depuis plusieurs années à l'hospice de Séez. Atteint d'une maladie incurable et résolu d'en finir avec ses souffrances, il se procura un lézard de l'espèce appelée mouron, à laquelle on attribue dans notre pays une propriété venimeuse. Après l'avoir coupé en morceaux et fait dissoudre dans de l'eau-de-vie, il avala cette infâme décoction, qui ne lui fit aucun mal. Ces jours derniers il obtint d'un de ses camarades un canon de pistolet démonté et en mauvais état. Parvenu, on ne sait comment, à se procurer de la poudre et des chevrotines, il eut le courage de placer cette arme chargée sur sa poitrine et d'y mettre le feu. Lagrue n'a survécu qu'une heure à sa blessure. »

SUICIDE PAR SPÉCULATION. — On écrit de Stuttgardt, le 26 juin, à la *Gazette universelle de Berlin* : « Le 12 octobre, un négociant fut trouvé étranglé dans une voiture sur la route de Stettin. Le mauvais état de ses affaires fit d'abord penser à un suicide. Mais la position du cadavre, qui avait les mains liées derrière le dos, des traces de spoliation, tout enfin écarta un pareil soupçon, et les tribunaux, reconnaissant les preuves d'une mort violente, durent procéder à une enquête judiciaire, qui cependant n'aboutit à aucun résultat. Le négociant avait assuré sa famille, à la banque de Gotha, pour une somme de 10 000 écus (40 000 fr. environ) qui devaient lui être remis, sauf le cas où la mort aurait été le résultat d'un suicide. Les choses en étaient là, lorsqu'un fondé de pouvoirs de cette banque est venu se présenter aux tribunaux pour prouver que le négociant s'était véritablement suicidé, et réclamer la somme qui se trouvait entre les mains de la justice. Il exhiba une lettre autographe du mort, dans laquelle celui-ci exposait les motifs qui l'avaient poussé au suicide et les moyens qu'il avait employés pour l'exécuter. Il résulte de ce document qu'il s'était sacrifié à sa famille pour lui procurer la somme qui lui revenait de la banque d'assurances, et la préserver ainsi d'une ruine complète. Suivant cette lettre, qui porte tous les caractères de l'authenticité, il s'était pendu à un poteau, d'où un ami était venu l'enlever, suivant un accord fait entre eux, et l'avait mis dans une attitude propre à faire supposer un meurtre. Sur un feuillet écrit et signé de sa propre main. Le nom de cet ami est enlevé par une coupure ; et on n'a pu l'apprendre jusqu'ici. »

HUIT ANS APRÈS. — On lit dans une correspondance de Carpentras, le 29 juin : « Lundi dernier, tandis qu'on faisait des fouilles près d'un mur du cimetière des Israélites, on découvrit une manche de blouse qui paraissait contenir quelque chose de lourd. Quel fut l'étonnement des assistants, lorsqu'en déchirant la manche, on s'aperçut qu'elle contenait un crâne. Cette découverte ayant fait concevoir des soupçons assez naturels, on crut devoir soumettre l'objet trouvé aux médecins, qui déclarèrent que cette tête avait dû être séparée du tronc depuis six ou huit ans. Quant à la manche de blouse, son état semblait indiquer qu'elle avait été enfouie depuis deux ou trois mois, ce qui coïncidait avec l'observation faite par un ouvrier, qu'en mars dernier il avait posé une pierre à l'endroit même où l'on venait de trouver ce singulier dépôt, et qu'à cette époque il n'y avait rien. Munie de ces renseignements, la justice est parvenue à savoir qu'une ex-cantinière, actuellement à Paris, mais ayant quitté, il y a six ou huit ans, le service d'un aubergiste de Mazan, condamné pour vol, avait dit, il y a quelques mois, en parlant de cette condamnation de son ancien maître, « qu'il n'était pas puni pour ses plus grands méfaits. » La justice savait aussi que divers individus avaient disparu à l'époque où les médecins ont reconnu que la tête qu'on a trouvée avait été séparée du tronc. Entre autres disparitions, on signalait celle d'un colporteur, qui était logé, toujours à la même époque, chez l'aubergiste soupçonné. — En présence de ces faits, l'autorité judiciaire espère pouvoir mettre la main sur les coupables. »

SOCIÉTÉ PHILOTECHNIQUE. — On nous communique la note suivante : « La société philotechnique a tenu dernièrement sa séance publique semestrielle, dans la salle Vivienne, où s'était réunie une très nombreuse et brillante assemblée. Après un compte-rendu des travaux de la société, par M. le baron de Ladoucette, qui a vivement excité les applaudissements et les sympathies du public, notamment par les regrets qu'il a exprimés sur la mort de Mme la princesse Constance de Salm, plusieurs œuvres littéraires ont été accueillies avec une grande faveur. On a principalement applaudi de charmantes fables de MM. Lavallette et Desains ; un fragment du poème des éléments par M. Roux de Rochulle ; des vers faciles de M. Boulatignier ; des observations spirituelles sur la vie de théâtre par M. Casimir Bonjour, ainsi qu'un poème fort piquant de M. le baron Roger, intitulé *Mes Dernières Amours* ; enfin un tableau très remarquable des progrès des sciences appliquées à l'industrie, par M. Payen, de l'Institut. »

DIORAMA. — Plusieurs journaux ont annoncé que le *Déluge* avait cessé de faire partie de l'exposition du Diorama. C'est une erreur que nous nous empressons de rectifier. Ce bel ouvrage continue à être exposé avec le nouveau tableau l'intérieur de l'église *Saint-Marc* à Venise.

DEUX INCIDENTS A BARCELONE. — « Cette après-dînée, dit la *Fomento* de Barcelone du 30 juin, la voiture qui conduisait à la promenade LL. MM. et l'infante a heurté si violemment un des arbres nouvellement plantés sur la place du palais qu'une des roues s'est brisée. La reine allait tomber, lorsqu'un officier de l'escorte, jetant son sabre, s'est élancé vers la voiture et a soutenu S. M. ; les soldats se sont jetés en même temps au devant des chevaux, et cet événement n'a eu aucune suite fâcheuse. De retour au palais, S. M. a fait venir l'officier accouru le premier à son secours, D. Rafaël del Rio, sous-lieutenant au régiment de Guadalajara, ainsi que plusieurs de ses camarades qui s'étaient également précipités vers la voiture lors de l'accident, et les a admis à lui baiser la main. »

La même feuille, dans son numéro du 1er juillet, donne les détails d'une visite que la jeune reine, accompagnée de sa mère, de l'infante et d'une suite nombreuse, a faite à bord du brick de guerre le *Manzanarès*, commandé par l'infant don Enrique. Un incident dramatique a servi de bouquet à cette fête navale ; au moment où, après avoir visité les deux bâtiments de guerre, le cortége royal débarquait sur la jetée, un enfant de six ans s'est précipité aux genoux de la jeune reine, et, avec des supplications entremêlées de larmes et de sanglots, lui a remis un placet dans lequel, en exposant que le père de cet enfant avait été victime de la guerre civile, on demandait la liberté de son oncle, qui est maintenant son seul appui, et se trouve encore détenu dans les prisons de Barcelone. La reine-mère [illegible] aide-de-camp du roi Othon. Si cette nouvelle était exacte, fait remarquer la *Presse*, il y aurait tout lieu de craindre de graves désordres à Athènes, qui est aujourd'hui habité par 2 000 irréguliers, tous dévoués au général Grivas, leur chef, et le plus illustre de tous ceux qui se sont placés à leur tête pendant la guerre de l'indépendance.

UNE CHASSE AUX LIONS. — Nous empruntons à un journal d'Alger, l'*Akhbar*, du 29 juin, le récit suivant : « Jusqu'à présent, la chasse aux lions, en Algérie, semblait une espèce de mystification qui consistait à courir après des êtres imaginaires et où il n'y avait jamais que les chasseurs d'attrapés. Le triste événement qui vient de se passer auprès du camp de Oued-Zerga, dans le cercle de Philippeville, montre que, de ce côté du moins, le lion ne se trouve pas, comme ici, à l'état de mythe, mais qu'il y est une puissante et terrible réalité. Un camp de travailleurs, composé de soldats du génie, d'infanterie et de la 3e compagnie de discipline, s'occupait de la construction d'une fontaine auprès de Oued-Zerga. Ces hommes recevaient parfois la visite de deux lions, dont l'un, d'une taille démesurée, était connu et redouté dans le canton, disaient les Arabes, depuis plus de soixante ans ! Plusieurs personnes résolurent de dresser une embuscade au noble animal ; nous laisserons à l'une d'elles le soin de raconter en détail les circonstances de cette mémorable chasse, qui dura toute une nuit et une partie de la journée suivante :

» J'avais eu occasion d'entendre, et même de voir d'assez près le lion énorme qui rôdait dans les environs du camp de Oued-Zerga. Je m'étais bien gardé de faire feu sur lui, ayant alors un de mes enfants avec moi, circonstance suffisante pour paralyser tous mes instincts de chasseur. D'ailleurs, la taille de ce noble animal était si énorme, son aspect si redoutable que, même étant seul, je ne me serais pas hasardé, je crois, à commencer les hostilités. Je le vis s'éloigner, je l'avoue, avec un inexprimable plaisir. De retour au camp, je fis part de la rencontre que je venais de faire à quelques intrépides amateurs de l'affût, et nous organisâmes une embuscade pour le lendemain. Je n'oublierai jamais cette nuit-là ! c'était celle du 17 au 18 juin, une de ces admirables nuits d'Afrique avec un magnifique clair de lune qui permettait de parfaitement distinguer les objets. A peine avions-nous entendu les rugissements du lion, fort près du camp, entre onze heures et minuit, que, nous étant habillés à la hâte, nous avions couru prendre position sur un arbre. Nous étions quatre, perchés dans ses branches. Le sergent Leca, M. Dupin, comptable du camp, un caporal de la compagnie de discipline, et M. Rousseau, pharmacien de Philippeville. Le lion, sans défiance, arrive lentement et avec une démarche majestueuse auprès de l'arbre où nous l'attendions. Qu'il était beau à voir ainsi, agitant sa longue queue terminée par un bouquet noir, avec son épaisse crinière que la brise du soir soulevait par moments et ses yeux flamboyants et sa taille gigantesque ! C'était un digne ennemi à combattre ; mais, afin de rendre la partie moins inégale pour nous, nous commençâmes par lui envoyer une première décharge. Il tombe en gémissant, puis semble mort ; mais nous nous gardons bien de descendre aussitôt de notre arbre, et nous continuons le feu. Le lion, atteint de nouvelles blessures, cherche instinctivement à s'éloigner des chasseurs ; il se traîne à trois cents pas de là, dans un champ de blé. Un autre survient, une lionne sans doute ; elle suit le blessé, s'arrête avec lui et lèche ses plaies. Ce spectacle avait quelque chose de touchant, même pour nous autres meurtriers ; il nous impressionna vivement.

» Il semblait que tout fût fini et qu'il n'y eût plus qu'à recueillir le fruit de la victoire, mais il était écrit qu'elle devait coûter cher, cette victoire, et que le noble animal ne descendrait pas seul dans la tombe ! Le matin, vers cinq heures, au moment où les travailleurs se rendaient à leur chantier, trois ou quatre sapeurs du génie, quelques disciplinaires et deux ou trois soldats d'infanterie voulurent, malgré les ordres du caporal du génie, aller attaquer le lion blessé : le sapeur Blanc-Brude, arrivé le premier, lui tire de très près un coup de fusil : se sentant de nouveau blessé, l'animal se jette sur le sapeur qui l'attend bravement à la pointe de sa baïonnette. Effrayés par cette brusque attaque, les autres soldats avaient fait un mouvement de retraite. Le lion renverse le sapeur, resté seul, et allait le dévorer, si un caporal du génie ne fût survenu, et, par un coup de fusil tiré à bout portant, ne l'eût dégagé à propos. Le lion se tourna alors contre ce nouvel assaillant et contre un soldat d'infanterie qui, fort heureusement parvinrent à se soustraire tous deux à sa rage. Le féroce animal était blessé mortellement, il ne s'agissait plus que de l'achever. Les soldats d'infanterie étant revenus à la charge, réussirent cette fois à lui donner le coup de grâce. Ce lion, qui a été transporté à Philippeville, a étonné tout le monde par sa grandeur prodigieuse.

» Quant au pauvre sapeur Blanc-Brude, il est mort le 19 à l'hôpital, moins des blessures que le lion lui avait faites que des suites d'une balle envoyée par un camarade maladroit ou effrayé qui avait tiré lorsqu'il était renversé sous le lion. Les Arabes ont témoigné une joie extrême en se voyant débarrassés de ce voisin dangereux. Ils ne se lassaient de remercier les chasseurs, auxquels ils offraient du lait, des œufs et tout ce qui était à leur disposition. »

LA MÈRE ET L'ENFANT. — La misère de la mère amène l'exploitation de l'enfant. Que de faits affligeants ont passé sous les yeux du lecteur pour confirmer cette triste vérité ! En voici un de plus à ajouter à la liste de nos désordres sociaux. Nous citons la *Gazette des Tribunaux* :

Le 9 juin dernier, une toute jolie et toute gracieuse petite fille de dix ans parcourait rapidement la rue du Dragon. Ses yeux, noyés de larmes, semblaient chercher entre les pavés quelque objet bien précieux pour elle, mais que, hélas ! elle ne trouvait pas. Alors les pleurs et les exclamations douloureuses allaient croissant. Bientôt quelques personnes s'arrêtèrent, puis d'autres encore, et questionnèrent l'enfant sur la cause de ce chagrin si violent. « Papa, répondit la petite fille, m'avait donné vingt sous pour aller lui acheter du pain, et j'ai perdu la pièce qu'il m'avait remise : il va me battre bien fort. — Ton papa est donc bien méchant ? lui demanda une dame qui l'examinait avec compassion. — Oh ! oui, madame ; avec ça que ce n'est pas mon vrai papa ; papa est mort il y a six ans, et maman m'en a donné un autre qui me bat, qui me bat tous les jours... Je n'oserai jamais retourner à la maison : j'ai trop peur qu'il ne me tue. »

La dame, qui avait interrogé la petite fille, touchée de sa grâce, de sa gentillesse et de sa douleur si vraie, tira une pièce de 1 fr. de sa bourse, et la remit à l'enfant, qui essuya aussitôt ses larmes, fit à sa bienfaitrice une belle révérence, en la remerciant de sa plus douce voix, et s'éloigna en courant et en sautant. Parmi les personnes que l'accident arrivé à la petite fille avait rassemblées, se trouvait un agent de la préfecture de police qui, par instinct, suivit l'enfant pour s'assurer de ce qu'il y avait de vrai dans son récit. Bientôt il la vit entrer, non pas chez un boulanger, mais chez un marchand de vins de la rue du Cherche-Midi, et remettre les 20 sous à une femme qui l'attendait en buvant, dans l'arrière-salle. Bien sûr alors que cette petite avait fait un mensonge qui lui avait été conseillé par cette femme, il les arrêta toutes deux, et les conduisit au dépôt de la préfecture de police. Aujourd'hui, la mère et la fille comparaissent devant la police correctionnelle sous la prévention de mendicité.

M. le Président. — Femme Bagot, vous envoyez votre fille mendier ?

La prévenue. — Non monsieur, ça n'est pas vrai ; elle y va toute seule, quoique je le lui défende bien.

M. le président. — Ce que vous dites là est démenti par ce qui s'est passé le 9 juin ; vous attendiez votre fille dans un cabaret pour qu'elle vous remît ce qu'elle aurait obtenu de la charité publique par un mensonge.

La prévenue. — Quand on m'a arrêtée, j'étais en train de la gronder, en lui demandant comment elle avait eu cet argent-là.

M. le président. — Vous ne dites pas la vérité ; il est impossible qu'une en-

VARIÉTÉS.

Cours de M. Michelet.

M. Michelet a terminé son cours par une séance qui a été le résumé de tout son enseignement. Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur les idées dominantes de cette leçon, fidèle en cela à notre manière de n'envisager le travail de l'illustre professeur que sur ses points les plus saillants et dans ses rapports avec les principes que nous avons mission de propager.

A propos de la Révolution française, M. Michelet a fait ressortir avec une admirable précision le cercle vicieux dans lequel se sont vainement débattus les hommes de cette époque. On ne peut s'empêcher de reconnaître l'insuffisance de vues et de prévisions qui caractérise ces temps d'ailleurs si glorieux. Les idées sont à l'état de pressentiments; des mouvements immenses se produisent parce que des besoins immenses de vie nouvelle se font impérieusement sentir dans presque toutes les classes de la société française; mais les hommes du dix-huitième siècle ne pouvaient inaugurer des temps vraiment nouveaux, et, jusqu'à ce qu'une génération nouvelle se soit formée pour accomplir l'œuvre dans toute son originalité, la France ne vivra guère que de réminiscences et d'imitations. Alors la Révolution roule dans ce cercle presque infranchissable : elle cherche les hommes qui doivent la développer tandis qu'elle est appelée, précisément, a créer cette race nouvelle, si bien que les hommes qui doivent la faire ne peuvent être faits que par elle. De là ces conflits terribles, ces réactions sanglantes qui permirent à Danton lui-même de comparer la Révolution à Saturne qui dévore ses enfants; de là ces tendances confuses vers un avenir indéfini, de là enfin cette absence d'idéal qui donnait parfois à la transformation l'apparence de l'anéantissement. Sauf toute réserve faite en faveur de ces hommes si grands, autant et plus par le cœur que par la pensée, qui, au moment même où ils se croyaient idolâtres de la raison pure, semblaient avoir le don des miracles, don qu'ils transmettaient à volonté et par commandement, sauf cette réserve, l'observation de M. Michelet nous semble d'une parfaite justesse; c'est même un point de vue sous lequel on peut envisager tous les faits et toutes les époques de la vie de l'humanité.

Chaque fois qu'une idée nouvelle tend à s'introduire dans le monde, ce même cercle vicieux apparaît et ajourne le moment de son triomphe ; les hommes qui doivent vivre sous l'empire de cette nouvelle conception de la vie n'existent pas encore, et ceux qui l'adoptent, ayant vécu jusque-là d'après les données de la tradition, sont, à leur insu, dans une sorte de contradiction entre leurs tendances et leurs habitudes, entre leur vie spéculative et leur vie pratique, tant il est difficile de dépouiller le vieil homme qui subsiste et persévère encore long-temps après que l'âme est déjà dans des régions nouvelles. Ce sera là peut-être le plus grand obstacle moral que les idées qui travaillent le monde rencontreront à la première phase de leur mise en œuvre. Ce n'est que graduellement et peu à peu que les hommes habitués à vivre d'isolement et d'égoïsme en arriveront à comprendre l'intime solidarité de tous les efforts des membres de la grande famille humaine et à agir, sous tous les aspects et dans toutes les puissances de leur vie, conformément à cette incessante communion. Charles Fourier l'avait si bien senti, que, à l'instar du Christ, il appelait à lui les petits enfants, parce que, pour nous servir des expressions mêmes de M. Michelet, il sentait le besoin de *faire des hommes* dans les conditions de la vie nouvelle, en les garantissant, dès leur premier épanouissement, du contact d'un milieu subversif et de l'influence délétère d'une forme sociale qui semble se survivre à elle-même, tant elle réunit tous les caractères de la corruption, tous les symptômes de la mort.

La Révolution française avait elle-même conscience de cette position et de cette nécessité, car, et c'est encore M. Michelet qui nous rappelle ces grands exemples, au milieu de la fièvre ardente qui la dévorait, elle eut une grande et lucide perception ; elle consacra, dans ses moments de plus grande détresse, quand le pain manquait, plusieurs millions à l'enseignement, et cela, comme disait le rapport sur cette question, comme *première dépense!* La Convention sentait bien que la Révolution n'aurait de valeur organique qu'avec des hommes nouveaux, et ces hommes si impétueux, malgré leur fougue aveugle, comprenaient bien pourtant qu'ils n'étaient encore que les hommes du passé, aptes, sans doute, à le maudire et à en briser la forme, puisqu'ils en avaient souffert, mais impropres à reconstituer le monde parce que le souffle créateur ne se trouvait pas dans leur force épuisée ! en s'imposant les plus grands sacrifices en faveur de l'éducation publique, éducation républicaine et toute favorable aux dernières découvertes de la science qui accomplissait aussi de merveilleuses révolutions, [des gé]néraux de la République, qui font des prodiges de dévouement, qui remplissent le monde de merveilles, et, tandis que la France est hideuse et féroce au dedans, la font gigantesque et sublime au dehors ; ce sont les hommes *concrets*. Il faut mettre dans la même catégorie tous ceux qui sauvent des victimes sans préoccupation et sans intérêt de parti, au nom seul de l'humanité, et se dévouent corps et âme au salut public.

Nous donnons cette distinction pour ce qu'elle vaut ; pour qu'elle fût absolument vraie, il faudrait sans doute qu'elle se modifiât beaucoup dans l'application. Dans tous les cas, nous croyons qu'elle recouvre une pensée profonde. Elle indique en quelle défiance le monde doit se tenir à l'égard de certains hommes *abstraits* qui, dans un instant donné de crise sociale, risquent tout pour mettre leurs rêveries en action. De même que leur préoccupation est une sorte d'idée fixe dans laquelle sont venus se confondre tous les aspects de la vérité, leur action peut se résoudre en une tyrannie qui immole, impassiblement, toutes les natures que leur formule n'admet pas. Dieu préserve la France qui sait, au reste, à quoi s'en tenir à cet égard, du gouvernement des hommes *abstraits!* La Convention avait compris son programme d'éducation de la manière la plus large possible : elle voulait que chacun fût initié à toutes les connaissances humaines ; *tous doivent savoir tout* ; cette maxime résumait son esprit. A cette occasion, le professeur proteste contre la tendance des hommes de cette époque à vouloir former *l'homme*, abstraction faite de la mission particulière réservée à chaque individu. *L'homme* dit, après De Maistre, M. Michelet, n'a jamais été vu par personne ; l'être humain qu'on examine est un savant ou un artiste ou un industriel, c'est un Anglais ou un Espagnol, ou un Français, ou tout autre, c'est une nature ayant des aptitudes spéciales qui la caractérisent, c'est un homme enfin, mais ce n'est pas *l'homme*, en dehors des conditions particulières de sa vie dans le temps et l'espace.

Si M. Michelet s'était contenté de tirer de cette distinction cette conséquence, que l'enseignement doit s'approprier aux besoins et aux fonctions de chaque individu, de telle sorte que sa spécialité dominante soit pour lui comme le centre de l'univers moral, l'idée eût été complète; mais plus préoccupé de questions politiques que de philosophie sociale proprement dite, le professeur a pensé qu'il fallait que chaque peuple eût un enseignement à peu près exclusivement adapté à son génie national, dans le but de se trancher toujours plus parfaitement des génies qui lui sont *étrangers*. Qu'en France l'étude de la langue et de la littérature françaises passe avant l'étude de toute autre langue et de toute autre littérature, personne ne le contestera ; que notre histoire nationale soit mieux connue, tout le monde le désire, mais il n'en résulte pas que nous devions toujours, quand nous tournons les yeux du côté du Rhin, nous voir *dans le dos le poignard de l'Angleterre*.

Toutes ces haines, toutes ces antipathies de peuple à peuple, sont relatives, et, quoique séculaires, fugitives par rapport à la vie de l'humanité, et Dieu préserve les législateurs des nations, d'élever les générations futures dans le respect et la perpétuation des antagonismes du passé. Le patriotisme est une grande vertu en égard à l'égoïsme individuel ; mais, néanmoins, ce n'est encore que de l'égoïsme quant au monde entier. Donc, pour tous ces êtres qui ne se sentent même pas vivre dans les hommes dont ils partagent la destinée, qui sont sortis de la même race et du même sol, le patriotisme est l'idéal, c'est le premier terme de leur épanouissement, c'est leur première initiation à la vie collective ; mais pour les hommes qui se sentent vivre dans l'espèce tout entière et dans toutes les générations écoulées, pour ceux-là l'horizon peut s'étendre, leur amour peut déborder sur le monde et franchir toutes les limites. Loin que le progrès du temps amène une délimitation toujours plus absolue des différentes nationalités, il pousse au contraire toutes les régions et toutes les races à se pénétrer, à se comprendre, à se combiner, sinon pour se confondre, au moins pour se concerter dans la mission commune. La diversité des nations est une vaste application de la loi de division du travail ; dans le passé, ces différences constituaient des antagonismes destructeurs; dans l'avenir, elles seront la pratique même de la solidarité.

Nous croyons, comme vous, que chaque nation a une mission spéciale qu'elle ne peut accomplir qu'en ne se livrant pas étourdiment à des sentiments chimériques qui useraient son énergie ; mais, en raison même de ce principe, il faut admettre que toute nation a les moyens d'accomplir l'œuvre dont elle a été chargée par la Providence : or, supposez que l'œuvre soit accomplie, la nationalité ne sera-t-elle pas, quant à sa forme ancienne, comme une lettre morte dont l'esprit se dégagera? Ne tendra-t-elle pas tout naturellement, à être un des termes de la grande synthèse vers laquelle le monde aspire? Ne croyez-vous pas que les nations, comme les individus, tendent à s'associer dans un but commun, et que ce n'est seulement que par la constitution de la grande unité des peuples que toutes les différences réelles pourront se produire li-

[...] l'approvisionnement des fourrages, la réserve des grains et leur manutention jusqu'à la confection et la distribution du pain aux troupes.

Le *Constitutionnel* reconnaît que les négociations de M. Rossi, à Rome, ont parfaitement réussi. Mais il en réclame l'honneur pour l'opposition, et notamment pour M. Thiers à qui, dit il, la France sera en grande partie redevable de l'expulsion de cette congrégation turbulente qui, etc.

Un journal de l'opposition craint que l'*indulgence* déployée par le ministère à l'égard des dix-sept élèves de l'Ecole polytechnique, ne soit pas, comme disent les *Débats*, complète, et il pose les questions suivantes :

« Est-il vrai qu'en effet les dix-sept élèves exclus, il y a bientôt un an, de l'Ecole polytechnique aient été autorisés à subir cette année leurs examens ?

» Est-il vrai qu'aucune exception n'ait été faite ?

» Si plusieurs exceptions ont eu lieu, quels en ont été les motifs ?

» Nous attendons une réponse. »

La plupart des journaux protestent ce matin contre les intentions qui paraissent avoir dicté les mesures prises à l'égard des 17 élèves de l'Ecole polytechnique exclus l'année dernière, et qui semblent dénoter un parti pris de fausser les bases d'équité et de vérité sur lesquelles reposait la plus belle de nos institutions publiques.

Le *Courrier* se défie de la conclusion obtenue à Rome pour l'affaire des Jésuites. Il craint que le gouvernement n'ait acheté ce succès au prix de la liberté de l'enseignement du Collège de France. « Avant de glorifier la victoire de notre diplomatie, dit-il, sachons bien s'il n'y a pas une honte sous les lauriers de M. Rossi, si satisfaction n'a pas été promise aux 89 pétitionnaires de Marseille et aux récentes objurgations de M. de Lespinasse ; alors seulement nous permettrons à M. Rossi de monter au Capitole à propos du Vatican et des Jésuites.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. Ed. P.., à Cherbourg. — Nous avons vos cahiers.
M. F. F...; à Lafléche. — Reçu. Presse.
M. B..., à Amiens. — Reçu. Inscrit.
M. G..., à Grenoble. — Reçu. Fait. Inscrit.
M. Se..., à Mulhouse. — Reçu.
M. C..., à Châteauneuf de M. — Très bien. Faites en autant dans tous les environs.
M. E. T. Y..., à S. — C'est parti.
M. E. C..., aux Brosses. — Excellent, le second titre. — Dans l'intérêt même de la fille du peuple, nous retardons de quelques jours. Santé et bon travail.
M. Graf... — Le rendez-vous à Nantes renvoyé à la seconde quinzaine de juillet.

Bourse. — Revue de la semaine.

La baisse des chemins de fer a exercé toute la semaine une influence bien défavorable sur toutes les valeurs. Les fonds publics, après une stagnation prolongée, ont fini par obéir à cette impulsion et sont facilement descendus à 83 et 120 75 ; mais vers ces prix il s'est manifesté une réaction assez considérable en hausse. En résultat, depuis huit jours, le 3 0/0 a fléchi de 15 centimes, et le 5 0/0 de 25.

La journée d'hier a été favorable aux chemins qui jusque là étaient sous le coup d'une panique, à notre sens, un peu exagérée ; et bien que la plupart des lignes soient en baisse, on a pu remarquer la bonne tenue de Vierzon, Rouen et Avignon.

De mauvaises nouvelles d'Haïti ont fait encore baisser les obligations.

Les lignes non constituées ont montré beaucoup d'amélioration. Bordeaux reste à 10 fr. et Boulogne à 25 fr. au dessus de samedi dernier,

Peu d'affaires industrielles, les Vieilles-Montagnes ont encore baissé de 200 fr., et la société des annonces signale ses débuts par 50 fr. de baisse.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 7 juillet.

7 h. 1/2 **OPÉRA.** — Robert-le-Diable.
7 h. 1/2 **THEATRE FRANCAIS.** — L'Avare. Mari de la Femme.
7 h 1/2 **OPÉRA-COMIQUE.** — La Part du Diable.
6 h. 3/4 **VAUDEVILLE.** — Porthos. La plus Laide. Mistères. Péché.
7 h. 1/2 **VARIETES.** — La Vendetta. 1re le Brocanteur. Gardeuse. Jongleurs
7 h. 1/2 **GYMNASE.** — Rébecca. L'Image. Mariage de raison. Somnambule
6 h. 3/4 **PALAIS-ROYAL.** — Contrebasse. Péché. Apothicaire. Frontin
6 h. 1/2 **PORTE-ST-MARTIN.** — La Biche au bois.
7 h. 1/2 **AMBIGU.** — L'Elève de Saint-Cyr. L'Abbaye de Castro.
6 h. 1/2 **GAITÉ.** — Le Sonneur. Agnès.
6 h. 3/4 **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — Exercices d'équitation.
6 h 1/2 **COMTE.** — Canards. Mystères. 3 Jambes. Barbe impossible
6 h. 1/2 **FOLIES.** — Pique assiette. Cocarde. Helmina. M. Denis.
6 h. **LUXEMBOURG.** — Thomas l'Imprimeur. Une Romance. La Chambre.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 h. à 5 h. — Le Déluge, avant pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et compagnie, rue du Croissant, 16.

[illegible]
sortie de l'École ou au passage d'une division dans une autre. Les renseignements que nous avons donnés nous avaient été fournis il y a quelques semaines ; mais depuis ce temps les choses ont marché de telle sorte que la faveur aura dans le classement des élèves plus d'empire encore que nous ne l'avions dit.

Nous avons fait voir que dans le projet dont nous avons parlé, le classement par ordre de mérite éprouverait, selon le caprice du général commandant l'École, de graves perturbations. D'après les renseignements positifs qui nous parviennent à l'instant, le classement pourra être complétement culbuté, ou plutôt il n'y aura plus de classement ; le ministère donnera les places de l'Ecole à qui il voudra, et comme il lui conviendra, sans seulement s'inquiéter des résultats du concours. Nous devons signaler ce fait au jugement du pays ; tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de l'Ecole polytechnique, tous les anciens élèves qui en sont sortis depuis cinquante ans, verront avec un profond chagrin comment l'on traite une institution où, jusqu'à ce jour, l'émulation avait été si réelle. On veut, en vérité, déshonorer le titre d'ancien élève de l'Ecole polytechnique.

La conduite comptera dans le classement de la manière suivante : il sera formé trois séries des élèves ; la première sera composée de ceux qui auront une bonne conduite ; ceux-là resteront à leurs rangs établis par le jury d'examen comme par le passé.

La seconde série descendra de trois rangs, et la troisième de VINGT RANGS. Cela résulte d'un ordre du jour qui vient d'être lu aux élèves.

Ainsi, l'élève placé le premier par le jury, pourra devenir le vingt et unième ! Ainsi encore, un élève médiocre pourra arriver au premier rang. Cela dépendra de la manière dont MM. les officiers de l'Ecole jugeront sa conduite, ou plutôt cela dépendra purement de la recommandation d'un ministre, d'un député, d'un banquier ! Les hommes qui touchent de près au Pouvoir, caseront leurs fils dans les mines ou dans les ponts et chaussées ; les élèves sans protection seront envoyés dans l'artillerie de marine. — Etre placé dans l'artillerie de marine, et aller mourir de la fièvre jaune à Cayenne, n'est-ce pas assez beau pour le fils d'un prolétaire ? Pourquoi aussi les prolétaires entreprennent-ils d'entrer à l'Ecole polytechnique ? — « Oh ! vous aviez cru, s'écrie le gouver» nement, que les portes de cette Ecole étaient ouvertes à tout le » monde. Vous aviez compté sans nous, ministres et députés d'au» jourd'hui : faites place à nos fils. Vos talents, votre mérite » éprouvé, votre travail sans relâche ne vous créent point de » droits, car vous vous êtes mal conduits en naissant prolétaires. [illegible] n'osera plus aller dans la salle de l'Institut recevoir le prix fondé par Laplace ; car ce ne sera plus désormais la récompense d'une victoire achetée par le travail, mais par les sollicitations d'une famille puissante.

Le *National* ne peut ajouter complètement foi à la nouvelle donnée par le *Journal des Débats* sur le rappel des dix-sept élèves de l'Ecole polytechnique exclus l'année dernière. Ce rappel n'était pas un fait nouveau ; il y a près de trois mois que la *Démocratie pacifique* l'avait annoncé ; le *Journal des Débats* et toute la presse n'ont fait que le répéter. Le *National*, après avoir émis ses doutes, pose de nouveau les questions suivantes qu'il engage la presse à éclaircir :

« 1° S'il est vrai qu'en effet les dix-sept élèves exclus, il y aura » bientôt un an, de l'Ecole polytechnique aient été autorisés à subir leurs examens ?

» 2° S'il est vrai qu'aucune exception n'ait été faite ?

» 3° Enfin, si plusieurs exceptions ont eu lieu, quels en ont été » les motifs ? »

Nous sommes en mesure de répondre au *National* :

1° Il n'y a eu que quatorze élèves autorisés à passer leurs examens sur les dix-sept exclus l'an dernier.

2° Il y a eu trois exceptions.

3° Les trois élèves non rappelés n'ont point voulu, pour obtenir leur rentrée, faire la démarche exigée par le ministre de la guerre et subie par leurs camarades. Ces élèves n'étaient sans doute pas suffisamment rassurés sur le sort qui leur était réservé. Les détails publiés dans nos articles avant-hier et d'aujourd'hui prouvent que leurs appréhensions n'étaient pas dénuées de fondement.

La Chambre des pairs a adopté aujourd'hui les articles du projet de loi relatif à l'ouverture de crédits pour le rachat des esclaves dans les colonies et la création d'établissements agricoles ; le vote sur l'ensemble de ce projet de loi a été renvoyé à la prochaine séance.

Association des houillères de Saint-Etienne.

Le *Journal de Saint-Etienne*, en annonçant la réunion en compagnies plus compactes des exploitations de houille, morcelées, du bassin de la Loire, saisit cette occasion pour indiquer quelques-unes des conditions qui devraient présider à la reconstitution de ces exploitations.

Après avoir montré que la concentration des sociétés doit leur procurer de grandes économies de gestion, et une meilleure distribution de forces, il ajoute que cependant les avantages de ces associations ne doivent pas se borner à des bénéfices pécuniaires [illegible] amélioration matérielle et morale d'une population ouvrière importante, a fait de grands progrès ; il est néanmoins possible de faire mieux encore. »

Pour arriver à ce mieux, le *Journal de Saint-Etienne* engage les compagnies à se rendre directement les intermédiaires entre leurs ouvriers et les fabricants de denrées, à former des agences qui opèreraient des achats en gros et fourniraient en détail aux ouvriers tous les objets de consommation nécessaires ; les bénéfices résultant de cette opération formeraient une caisse au profit des ouvriers, qui serait employée à leurs besoins présents et à venir, etc.

Le *Journal de Saint-Etienne* appelle avec instance l'intervention du gouvernement dans la reconstitution des sociétés houillères ; il fait sentir que cette intervention active et intelligente serait utile à tous les intérêts, serait une *garantie* pour tous.

Le *Journal de Saint-Etienne* promet de continuer l'étude de cette question dans de nouveaux articles. Nous suivrons avec intérêt le développement de ce travail qui justifie les espérances que nous avons fondées depuis long-temps sur la presse départementale, qui a pour mission de garder l'opinion publique contre les mauvaises influences de la presse de partis et de la préparer à l'élaboration des hautes questions sociales.

La *Quotidienne* ne croit pas à l'exactitude des nouvelles officielles ; elle publie ce matin le *post scriptum* suivant :

« P. S. — Onze heures du soir. — Des lettres de Rome du 28 et « du 29 juin nous sont communiquées. Elles contredisent la note » insérée hier dans le *Messager*, et ce matin dans le *Moniteur*. » Cette note repose sur une équivoque scandaleuse. Des conces» sions ont été faites, il est vrai, mais non point de la nature de » celles qu'indique l'article officiel. Surtout elles ne proviennent » pas de l'autorité vénérable qu'on a voulu associer à la politique » de M. Guizot. En un mot, *l'honneur et le droit du Saint-Siége sont* » *saufs*, et la trame ourdie par le gouvernement doctrinaire se dé» videra à sa honte et à son détriment. »

Ce soir, le gouvernement ne répond pas au P. S. de la *Quotidienne*.

La presse départementale se mêle activement à la polémique que provoquent M. Rossi et les Jésuites. Voici ce que dit le *Journal de la Somme* de l'expulsion prononcée par la cour de Rome :

Nous sommes les partisans sincères de la liberté ; nous la voulons pour nos ennemis eux-mêmes — et la liberté d'enseignement que réclame le parti prêtre pour nous faire retourner aux erreurs du passé, et nous resoumettre au double despotisme politique et religieux qui pesa si long-temps sur la France, nous consentirions pourtant qu'on la lui accordât ; mais ce serait à la condition expresse que, comme lui, nous jouirions du droit d'association et du droit de prédication. Nous ne craindrions pas

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 8 JUILLET 1845.

Fêtes publiques. — L'Hippodrome.

S'il est une vérité bien reconnue, bien démontrée par l'assentiment universel de l'humanité, c'est que le plaisir est la seule chose sérieuse de ce monde. La femme, l'enfant et l'homme, tous les individus des trois sexes sont d'accord là-dessus. Le plaisir est le mobile unique de nos actes et de nos efforts, le foyer de toute attraction. Vous croyez que c'est la crainte du pensum qui vous faisait ramer avec tant d'ardeur autrefois sur ces galères de l'enfance qu'on appelle le rudiment Lhomond et le *Gradus ad Parnassum*. Erreur, profonde erreur ; vous étiez dominé à votre insu par un violent essor passionnel de toupie ou de tapette franche. Et c'est en abusant des plus heureuses aspirations de notre nature que l'Université réussit à nous faire digérer ses affreuses *racines grecques* et à nous orner l'esprit et le cœur avec son berger Corydon. L'amour est la plus ravissante de toutes les occupations connues, parce que c'est l'occupation la plus féconde en plaisirs, et parce que le charme de la beauté féminine a puissance de transformer la souffrance en bonheur et le servage en séidisme aveugle. Cherchez au fond de tout travail de l'homme, maçon ou pair de France, vous trouverez une femme. Qui est-ce qui a jamais écrit un feuilleton sur n'importe quoi, fleurs ou chasse, sans s'occuper d'avance du jugement qu'en porteraient les tresses blondes, les regards noirs ou bleus ? A propos de pair de France et de jolie femme, un mot charmant que j'allais oublier. C'était dans le salon du chancelier-duc ; on devisait fidélité conjugale. Un pair à parapluie très laid tonnait contre l'immoralité de l'alliance de la poésie et de la peinture... parce que l'un de ses plus illustres collègues s'était avisé d'aimer et de plaire, contrairement à la loi et aux habitudes de la majorité du lieu, le vieux disait la haute chambre perdue dans l'opinion publique. Quel scandale ! quelle honte pour nous tous ! s'écriait-il ; vous-même, mon cher préfet, ne trouvez-vous pas la conséquence terrible ? — Eh ! mais pas si terrible, aurait répondu le plus galant de nos administrateurs, je trouve que ça nous rajeunit.

Ainsi donc le plaisir est la fin de toute chose ici-bas. Dieu ne nous a mis sur la terre que pour aimer et jouir, et la preuve en est dans le miracle du changement de l'eau en vin aux noces de Cana, opéré par le Christ, et dans son amitié pour Madeleine et dans son indulgente pitié pour la femme adultère. Le jeûne et la continence sont absurdes et contraires à la volonté de Dieu.

Mais si cela est vrai pourquoi la nation française qui tient tant à passer pour la nation la plus spirituelle du globe a-t-elle montré si peu d'intelligence et d'esprit jusqu'à ce jour, pour l'organisation du plaisir, but suprême de l'humanité ? Pourquoi cela ; parce que toutes les nations qui se disent chrétiennes, et la France la première, ont blasphémé Dieu, en le métamorphosant en tyran, en ennemi du plaisir.

J'entends souvent adresser à ma patrie bien des reproches humiliants ; je gémis chaque jour de ses hontes, de son asservissement à l'Anglais au dehors, de son aplatissement devant le Juif au dedans : traité du Maroc, mystification de Broglie, discours Sylvain Dumon, indemnité Pritchard, il n'est pas une des sottises ou des turpitudes ci-dessus qui ne m'ait fait monter le rouge au front. Cependant, je sais pour l'avoir vu que les systèmes et les hommes honteux ne sont pas de garde en France, et alors je me console du présent en me réfugiant dans l'avenir, et je m'explique la torpeur générale des esprits par la fréquence des avortements révolutionnaires. Mais comment justifier l'infériorité du génie de la France vis-à-vis de celui de Rome et d'Athènes en matière d'organisation de festival ? C'est ici que le patriotisme le plus exalté reste muet, et qu'il n'y a plus possibilité d'explications ni d'excuses, car nous n'avons pour excuse que notre impiété et notre scepticisme. Point de Dieu, point de fête. Voyez plutôt ce qui s'est passé en ces dernières années.

Nous n'avions du Var à l'Escaut qu'une seule fête populaire, celle du Saint-Sacrement, la Fête-Dieu, une fête qui se célébrait aux alentours du solstice d'été, dans la saison des roses ; vous rappelez-vous la disposition du cortége ? de jeunes vierges vêtues de blanc, marchant processionnellement, bannière en tête, dans les rues de la cité, vêtues de blanc aussi et jonchées de pivoines et ornées d'autels de fleurs de distance en distance, et des voix argentines qui chantaient les louanges du Seigneur, pendant que de jolis enfants de chœur habillés d'étoffe rose, porteurs de corbeilles roses, aspergeaient l'air et le sol d'encens et de pétales embaumés. Or, la suppression de la Fête-Dieu a été un des premiers *bienfaits* de la révolution de Juillet. Ils l'ont abolie *par esprit de tolérance*.... sous prétexte de respect pour le culte de la minorité, et nous avons parfaitement laissé faire et beaucoup ont crié bravo, le *Constitutionnel* notamment. Parce que ce culte de la minorité, autrement dit des Anglais n'a de sympathie que pour l'affreux et éprouve en revanche une antipathie féroce pour tout ce qui s'appelle l'art, pour tout ce qui est poésie, charité, jeune fille ; parce que ces messieurs d'Albion ont décidé qu'on ne pouvait décemment prier Dieu et faire son salut que dans un temple rond, silencieux et humide, il a fallu que le culte de la *majorité* du peuple français renonçât à ses cérémonies, à ses pompes, à ses chants. Pauvre peuple ! mais comme on reconnait là cette main britannique jalouse, cette main impérieuse et ennemie du bon goût, qui a créé le costume masculin de l'époque pour rendre tous les hommes affreux ; qui a forcé le jeune élégant de France de s'inoculer peu à peu la forme et les habitudes du tuyau de cheminée, emblème de l'industrie anglaise ; car il est inutile de vouloir le dissimuler plus long-temps, c'est le type du tuyau de poêle qui préside en ce moment aux destinées de la toilette française, qui régit le chapeau rond, le pantalon étriqué, la *riding-coat*, et il est évident que ce n'est qu'afin d'imiter complètement le jeu de la machine que nos lions du jour s'amusent à [illegible] par la bouche ou par les narines des bouffées d'infecte vapeur.

Un tuyau de poêle dégorgeant de la fumée de tabac, voilà l'enveloppe qu'ils avaient forgée en 1845 pour loger une créature qu'ils disaient faite à l'image de Dieu.

Ah ! que les Romains de Jules César et de Néron comprenaient mieux la poésie de la conquête et la manière de s'en servir que les Anglais et les libéraux de juillet ! Le Romain vainqueur ne supprimait pas les cérémonies de son culte national, pour faire plaisir à celui des vaincus ; il prenait les dieux de ceux-ci, leur bâtissait un temple magnifique à côté de cent autres, au milieu de la cité-reine, et il forçait tous ces dieux de bois, de marbre et d'ivoire, à se donner la main dans l'enceinte du *Panthéon*. Athènes, qui pensait comme Rome qu'un Etat bien gouverné ne pouvait avoir trop de Dieux et surtout trop de Déesses, c'est-à-dire trop de patrons et d'occasions de statues et de fêtes, Athènes avait un temple pour les cas imprévues, pour les dieux ignorés. Au moyen de cette précaution, un Dieu nouveau qui se présentait dans la capitale de l'Attique, non muni de lettres de recommandation et de passeport, ne courait pas le risque de coucher au violon ou à la belle étoile, faute de domicile. Aussi les peuples vaincus par Rome accouraient-ils en foule aux fêtes de la Rome impériale, comme tous les Grecs aux fêtes d'Olympie et de Delphes, assurés de rencontrer dans ces métropoles du paganisme les dieux de leur patrie. L'Inde britannique avait naguère pour chef un homme intelligent qui comprenait la liberté religieuse, comme la comprenaient les gouvernements de Rome et d'Athènes. Mais lorsque lord Ellenborough essaya d'appliquer ses principes de tolérance en une circonstance solennelle, à l'occasion de la restauration d'une pagode célèbre de l'Indoustan, les puritains de la compagnie des Indes le cassèrent aux gages et le renvoyèrent en Europe. Un profond philosophe me disait à ce sujet : « Le progrès de l'ennui humain dans les Deux Mondes est proportionnel à celui de la puissance anglaise. »

Les Romains étaient un grand peuple, un peuple pieux qui respectait les dieux de tous les pays. Les Anglais sont un peuple impie qui proscrit le culte des catholiques et celui des brahmines, qui réprouve les plaisirs, les tableaux, les statues. Les Romains étaient sensuels ; les Anglais sont mécaniciens. L'Angleterre a remplacé Rome dans la direction supérieure des affaires du monde ; n'allez pas chercher ailleurs les raisons de la tristesse du monde d'aujourd'hui.

Pourquoi les Français sont incapables d'organiser une fête publique... C'est que l'esprit d'impiété, d'argent et d'égoïsme souffle sur elle depuis plus d'un siècle de l'autre côté du détroit.

Les fêtes de la République ont été ridicules et mesquines, parce que la République avait aboli Dieu et l'avait remplacé par des divinités ridicules, non sympathiques aux masses.

Les fêtes de l'Empire n'employaient d'autre musique que celle du canon ; or, cette musique finit par devenir monotone surtout, quand les gémissements des amantes et des mères se mêlent aux chants de victoire.

Je sais bien que la civilisation et le gouvernement de Rome avaient à leur disposition, pour en célébrer [illegible] des fêtes nationales, les principes, [illegible] dont l'usage est interdit à la civilisation chrétienne. Napoléon aurait vaincu toute la terre, qu'il lui eût été impossible d'imposer à l'humanité les tributs [illegible] de gladiateurs et d'esclaves que Rome imposait aux nations subjuguées, tributs sanglants qui conféraient d'emblée au peuple souverain le droit de fainéantise et d'insouciance, et qui ne laissaient à l'ardeur de son imagination et de ses sens surexcités par

du commerce, de l'industrie, la valeur des hommes, la connaissance des affaires, la signification des intérêts, elle a tout appris, tout enseigné; par elle, la lumière, s'est faite dans les bourgades les plus obscures ; une toile immense, si nous pouvons nous exprimer ainsi, qui cachait le monde politique, intellectuel et moral, s'est déchirée tout-à-coup, et les populations ont compris qu'un peu de liberté, de justice et de bien-être jailliraient pour elles de ce travail infatigable, de cette lumière nouvelle, de cette parole incessante.

Mais, pour avoir beaucoup marché, pour avoir rendu d'immenses et nombreux services, la presse départementale n'a pas terminé sa tâche. Sa mission peut s'élever encore; son cadre peut encore s'agrandir. Nous trouvons en elle une virtualité qui manque déjà à la presse parisienne ; tandis que celle-ci, mordue au cœur par l'industrialisme, demande aux artifices d'une littérature étrange et d'un développement exagéré, un secours éphémère contre l'appétit blasé de ses lecteurs, l'autre marche d'un pas ferme et sûr dans les voies honnêtes du progrès ; elle ne spécule pas sur les empiriques du feuilleton-roman; elle veut instruire ; elle se soucie peu d'amuser ; en un mot, elle veut être une chaire et non pas un tréteau.

Le temps est venu de renoncer à ces mots ambitieux et vides sur lesquels on a vécu depuis 1830. On n'améliore pas les sociétés avec des mots ; on les améliore avec des idées applicables ; on les améliore en leur montrant le nouveau chemin qu'elles doivent suivre dans le monde des intérêts moraux et matériels ; on les améliore par la réforme, par l'organisation, et non pas par une critique stérile. Pour prouver que l'on marche, il ne suffit pas de tourner dans le même cercle, et de répéter chaque matin que tout est pour le plus mal dans le plus mauvais des mondes politiques possibles. Il faut encore indiquer un remède à ce mal ; après avoir montré le désordre, il faut enfin montrer où est l'ordre.

A nous donc ces questions qui plongent dans les entrailles mêmes du pays, et dont la solution importe à sa grandeur et à sa prospérité.

Notre diplomatie à Mexico.

Notre ambassadeur au Mexique vient de se trouver engagé dans l'affaire la plus inattendue et la plus bizarre, s'il en faut croire le correspondant du *Morning-Chronicle* ; nous citons textuellement :

Le dimanche 23 mai, le groom du baron Alley de Cyprey, ambassadeur français, était allé conduire trois chevaux à l'abreuvoir. Les abreuvoirs à Mexico ne sont point publics ; ce sont des établissements particuliers où il faut payer tant par cheval ; et malheureusement on n'y rencontre que des gens à moitié ivres, la lie du peuple. Un chien vint nager dans l'abreuvoir, et empêcha les chevaux de boire ; de là un combat entre le propriétaire du chien et le domestique : celui-ci partit enfin, mais il refusa de payer le droit ordinaire en disant que ses chevaux n'avaient pas bu. La maîtresse de la maison ne voulut rien entendre, et elle garda un des chevaux. Lorsque le groom fut de retour à l'ambassade, il raconta ce qui s'était passé. M. de Cyprey monta aussitôt à cheval, alla prendre à la Bourse son secrétaire, M. Gouri, et un neveu de cet Israélite, et, bien armés tous les trois, ils se rendirent à l'abreuvoir pour reprendre le cheval *vi et armis*.

peut-être forcé de demander l'exécution. M. de Bourqueney, comprenant la justice de cette réclamation, détermina M. Barrachin à partir, et celui-ci s'est embarqué le 7 pour Athènes sur le paquebot français.

Il est bon que MM. les directeurs des journaux et des revues sachent que depuis la convention postale entre la France et l'Autriche le plus grand désordre règne dans la remise de leurs feuilles. Un grand nombre de numéros sont toujours acheminés par la voie de terre, ce qui occasionne aux abonnés des retards et des frais considérables, puisqu'on paie 80 centimes pour chaque numéro. Un grand nombre se perdent et d'autres ne sont pas retirés par les abonnés. Le moyen d'éviter ces inconvénients serait de mettre au bas de la bande imprimée : *par les paquebots de la Méditerranée.*

P. S. Le grand duc Constantin est arrivé aujourd'hui à Constantinople.

Indiscrétions algériennes.

Le journal l'*Afrique* publie les lignes suivantes. On comprendra que nous ne les reproduisions que sous sa responsabilité :

On nous assure que M. le maréchal Bugeaud a récemment adressé au roi un mémoire dans lequel il se plaint de la conduite du gouvernement à son égard, et notamment du dédaigneux silence gardé par M. le ministre de la guerre sur ses propositions relatives à la colonisation militaire. On ajoute que le conseil s'est réuni pour en délibérer. Si nos informations sont exactes, il y aurait en haut lieu un vif mécontentement contre le gouverneur général, et les cartes seraient bien près de se brouiller avec lui.

M. le commandant Caillé est sans doute chargé de porter à M. le maréchal Bugeaud tels ordres qu'il conviendra pour le faire rentrer dans la voie de l'obéissance ; nous doutons qu'ils réussissent. M. le gouverneur général considère l'Algérie comme *son fief* ; chaque jour amènera de sa part de nouvelles manifestations d'indépendance contre le pouvoir central. Pourquoi aussi l'a-t-on fait si lestement maréchal de France, et pourquoi s'est-on complu à lui créer là-bas un gouvernement de pur arbitraire ?

On nous affirme également que les termes dont M. le maréchal Bugeaud a cru devoir se servir pour qualifier l'administration de M. le duc d'Aumale dans la province de Constantine ont produit en haut lieu un vif et profond mécontentement. On s'est montré extrêmement piqué de cette façon irrévérencieuse et par trop cavalière de traiter un prince du sang, un fils du roi, et cela dans un intérêt tout personnel, dans un but d'amour-propre et de vaine gloriole.

Comme dans la sphère élevée à laquelle nous faisons allusion on n'*oublie rien*, il pourrait bien se faire que le ressentiment soulevé par le langage passablement rude de M. Bugeaud ait porté un coup fatal au souvenir de ses services passés.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE DUC PASQUIER.

Séance du 1 juillet.

M. l'amiral de Mackau dépose, au nom de M. le ministre de l'intérieur, un projet de loi d'intérêt local.

M. le vice-amiral Halgan dépose l'ordre du jour appelé.

M. MÉRILHOU. MM. je demande le rejet de l'art. 1er parce qu'il parait en opposition directe avec la loi sur les colonies que vous avez votée au mois d'avril. Rapporteur de cette loi, je la soutiendrai avec force, et mon courage sera d'autant plus grand que M. le ministre qui devrait être le défenseur de cette loi est précisément celui qui vient l'attaquer. A la chambre des députés il a consenti à y laisser insérer ce paragraphe, et voici qu'il vient aujourd'hui nous demander de l'accepter. Eh bien ! je le répète, vous devez protester ou bien la loi que vous avez votée est comme non avenue.

En effet, Messieurs, le paragraphe 4 vous demande 400 000 fr. pour que l'Etat puisse concourir au rachat des noirs. Ce chiffre m'importe peu. Mais ne voyez-vous pas que si l'Etat rachète les esclaves, le rachat par le pécule est aboli ou tout au moins ne sera plus tenté. Messieurs, il faut bien en convenir ou le rachat par le pécule est bon, et vous l'avez cru puisque vous l'avez inséré dans la loi, ou bien le rachat par l'Etat est le seul praticable; mais ces deux systèmes sont exclusifs l'un de l'autre ; ils ne peuvent exister simultanément et l'illustre rapporteur de la première commission, M. le duc de Broglie l'a bien compris ainsi, et dans son magnifique rapport qu'il a publié dès cette époque il n'a pas craint de s'exprimer catégoriquement.

M. LE DUC DE BROGLIE. Je demande la parole.

M. MÉRILHOU. Messieurs, ce n'est pas tout. Les 400 000 fr. qu'on vous demande aujourd'hui suffiront-ils ? Je ne crois pas. Et tout d'abord pourquoi la commission n'a-t-elle pas maintenu que cet argent ne pouvait être attribué qu'aux invalides, aux femmes mariées et à de semblables exceptions. Et si ces 400 000 fr. ne suffisent pas qu'arrivera-t-il ? Ce qui arrivera, messieurs, je n'ai pas grand mérite à me faire prophète, mais moi je suis certain que ce chapitre inscrit au budget y existera toujours et qu'on vous demandera des millions.

M. LE DUC DE BROGLIE. Messieurs, si l'honorable préopinant n'avait pas jugé à propos d'introduire mon nom dans ces débats, je n'eusse point pris la parole, et j'aurais laissé aux honorables orateurs qui ont ouvert cette discussion, à répondre aux objections qu'on leur a faite; mais sans attribuer à mon opinion toute l'importance qu'on a voulu lui faire, je dois la défendre telle quelle.

Et tout d'abord lorsqu'on vous a dit que la commission, dont j'ai eu l'honneur d'être le président, n'avait vu que deux systèmes à suivre pour arriver à l'émancipation des noirs par le rachat, on m'a mal compris et surtout c'est bien à tort qu'on a prétendu pouvoir alléguer que nous avions rejeté le rachat par l'Etat. Je ne sais ce que peut valoir mon rapport aux yeux de la chambre; tout ce que je puis dire c'est qu'il est tout le contraire. Nous avions indiqué plusieurs systèmes ; nous les avions gradués dans l'ordre de leur importance, et le rachat par le pécule est celui que nous indiquions comme le moindre, et celui par l'Etat comme étant le préférable, et voici ce dont doit se rappeler l'honorable M. Mérilhou lui-même.

M. MÉRILHOU. J'en conviens.

M. LE DUC DE BROGLIE. Messieurs, je n'ai jamais eu grande confiance dans le rachat par le pécule. Je savais par expérience ce que vaut ce système. Il existe depuis deux cents ans dans les colonies espagnoles ; il a un avantage que vous ne lui avez pas donné : les noirs peuvent se racheter successivement ; ils peuvent acheter, le lundi, le mardi et surtout les jours de la semaine et se rendre ainsi indépendants, et, messieurs, vous savez ce qu'il en est résulté.

Je n'ai pu assister à la discussion du projet de loi dont l'honorable M. Mérilhou est le rapporteur. Je le regrette ; mais telle qu'elle est, bonne parce qu'elle règlemente une matière qui ne l'était pas et qu'elle est un progrès dans une voie ou le premier pas est le seul qui coûte, je maintiens que si vous n'acceptez que le rachat par le pécule vous paraîtriez vouloir le maintien de l'esclavage.

---

le luxe, qu'un seul essor : les fêtes, *panem et circenses*, l'essor des jeux et des festins éternels. N'ayons pas même l'air de regretter ces jouissances qu'arrosait le sang de l'homme et que Rome a expiées par sa destruction, comme Babylone et Ninive ; le seul modèle à suivre en matière de fêtes publiques, c'est la Grèce, c'est Athènes. Qui nous empêche de faire comme Athènes, nous, Athéniens par l'esprit et le cœur ; nous qui possédons, avec le centuple relatif des richesses que possédait Athènes, la femme, reine de beauté, ce type divin que Phidias devina, mais que sa patrie ne produisait pas et ne connaissait pas? Et non seulement la femme, mais tant d'autres moyens autrefois inconnus d'éblouir et de charmer les sens des plus immenses réunions d'hommes, l'opéra, la vapeur, la poudre et l'électricité.

Paris tient le sceptre de la littérature et du drame comme Athènes. Toutes les réputations artistiques réclament le baptême de l'opinion de Paris. Cela étant, si vous mettez Alcibiade à la place de M. Guizot et voici ce qui adviendra immédiatement de la substitution. Alcibiade, le lendemain de son installation consacrera une dizaine de millions à la fondation de prix annuels de poésie, d'architecture, de statuaire, de peinture et de musique ; seront admis au concours tous les artistes du globe. Ces prix donnent à la fois la richesse et la gloire. Alors tout ce qui aura reçu du ciel un rayon d'intelligence gravitera exclusivement, de ce jour, vers la France ; toute capacité sera française d'âme ; avant deux ans il n'y aurait pas de puissance en Europe, pas de forteresses, pas de budget, pas d'armée dont l'influence pût contrebalancer la nôtre, notre influence morale. On se demande quelquefois comment cette misérable terre d'Attique où les champs étaient nus, où il ne se récoltait que beaucoup de vin, un peu d'huile et de miel, comment, dis-je, cette misérable terre d'Attique avait fait pour paver ses voies publiques de statues et couvrir ses rochers de monuments de marbre et attirer dans ses ports tout le commerce des mers de l'Archipel. Athènes s'était constituée le foyer de la lumière intellectuelle, voilà le secret de sa puissance. Elle avait accaparé la distribution des couronnes de la gloire, et tous les courtisans de la divinité étaient forcés de s'incliner devant le tribunal des lettrés athéniens. O Athéniens! s'écrie Alexandre environné d'ennemis dans une ville de l'Inde, que vos suffrages me coûtent cher ! Alexandre détruit Thèbes, la ville des Béotiens, et respecte la maison de Pindare. Denis le tyran, un autre ennemi de la République, achète l'opinion des juges athéniens, et quand il a obtenu par ce moyen le prix de la poésie dramatique, sa joie est si grande qu'il en meurt... « Que ne l'avez-vous couronné plus tôt puisqu'il était si sensible à la gloire, demanda le peuple aux juges ? — Qui aurait pu espérer un aussi heureux résultat, répondirent ceux-ci ?

S'il est un peuple que Dieu ait dû regarder avec un peu plus d'amour que les autres, c'est le peuple d'Athènes, le plus humain, le plus religieux et le moins moraliste de tous les peuples, celui qui, le premier, reconnut la divinité de la passion en lui consacrant des autels.

Mais dire que parmi ces trente-cinq millions de Français, qui tous ont entendu parler de l'histoire d'Athènes, il ne s'en trouve pas un pour songer à appliquer la politique d'Alcibiade! pas un pour inventer un moyen d'amuser le peuple avec un revenu social de 1 500 millions !

Je me trompe : le gouvernement de Juillet consacre chaque année une somme de 200 000 francs à célébrer une date révolutionnaire. Les fêtes de la Grèce interrompaient toutes les guerres sur le territoire de la juridiction amphictyonique ; nous n'avons, nous, qu'une fête nationale, et cette fête a pour objet de réveiller des haines endormies, de raviver des souvenirs de guerre civile. Histoire, à quoi sers-tu, sinon à ennuyer les enfants !

Tous les gouvernements intelligents de l'antiquité ont mené les peuples par les fêtes. Rome catholique ne se soutient plus que par là. Je ne sais pas ce qu'un gouvernement un peu fort ne ferait pas avec le peuple français, qui est le peuple le plus amusable de la terre. Le peuple français eût été plus loin que celui de Rome dans son enthousiasme pour Néron. C'est pour cela que Louis XIV, qui était un profond politique dès l'âge de vingt ans, s'étudia à ressembler à ce prince, ce qui lui valut une grande partie de ses succès auprès de la nation française. Je ne pardonne pas à Racine ce sermon ridicule qu'il fit débiter contre son souverain par l'organe de Burrhus. Louis XIV n'aurait pas créé le Louvre, les Invalides et Versailles, et il n'eût pas inspiré et encouragé les poètes, s'il n'eût ressemblé à Néron sous le rapport des dominantes artistiques. Tout ce qui s'est fait de beau et de bon sous le règne de ce monarque, remonte à l'époque de ses folies amoureuses ; ses malheurs datent tous de ce temps où le roi n'était plus *amusable*, au dire de Mme de Maintenon. La France a essentiellement besoin d'un gouvernement amusable ; les fils du roi lui vont. Le peuple de Paris s'intéressait énormément au succès des chevaux du prince royal. Le duc de Nemours a tort de laisser battre les siens.

Il y a à faire toute une théorie du gouvernement de la France par les jeux du cirque, de la scène et de l'hippodrome. Je la ferai, mais un autre jour.

Les considérations importantes qui précèdent nous ont été suggérées par une entreprise récente, la création du Cirque de la barrière de l'Etoile. Le nom des Franconi est un nom justement populaire ; les encouragements du gouvernement, ceux du public et de la presse sont dus aux efforts courageux de cette famille à qui la France est redevable de la création d'un spectacle national qui l'amuse depuis un demi-siècle, nos sympathies ne pouvaient lui manquer.

Le nouvel Hippodrome construit dans des proportions plus vastes qu'aucun autre théâtre d'aujourd'hui est consacré comme l'ancien Cirque à donner au public de toutes les classes une idée des résultats que l'homme peut tirer de l'éducation du cheval. L'espace est encore trop restreint pour permettre à la science de l'équitation moderne de se développer dans les mêmes conditions que la science de l'équitation grecque et romaine. Les jours de la faction bleue et de la faction verte ne sont pas venus encore, mais c'est du moins un pas de fait vers cette voie de progrès, et déjà la fantasia arabe peut s'installer, les coudées franches, dans sa nouvelle arène et offrir à nos applaudissements ses merveilles de grâce et de souplesse. Les exercices d'équitation empruntent un charme extrême du volume des groupes ; les proportions du nouvel Hippodrome permettent de les condenser. Les courses de haies et de chars, la chasse elle-même, la chasse à courre font partie du programme habituel ; il ne manquerait à la course des haies pour passionner sérieusement le public, que de mettre en scène de véritables concurrents, des amateurs du dehors, jaloux de se disputer devant un public d'élite, le prix de la grâce et de la dextérité ; nous ne voyons pas non plus pourquoi tous les exercices de la gymnastique, tous les jeux qui demandent de la vigueur et de l'adresse, comme le saut et la lutte, seraient exclus du concours.

Au surplus, deux représentations ont eu lieu jusqu'à ce jour, toutes deux favorisées par un temps magnifique : à celle d'hier dimanche, l'entrée a été refusée à plus de deux mille personnes. Nous constatons avec plaisir ce témoignage de la sympathie du public pour un genre de spectacle qui nous semble contenir un germe précieux de développement scénique. Il faut à notre génération, appelée à fonder le régime d'association et de concorde sur la terre, d'immenses salles de réunions, où toutes les classes de la société puissent se mêler et se confondre, se polir par le contact, apprendre à s'apprécier mutuellement, harmoniser leur langage, leurs manières ; il faut procéder, en un mot, à l'égalité de ces classes par l'égalité du bon ton ; et, malheureusement, l'observation de ces deux réunions de douze mille personnes de tout âge nous a convaincu que la nation française, réputée la nation polie par excellence, avait énormément à faire pour rattraper le niveau de cette réputation usurpée. Le langage de cette époque nous a paru à la hauteur de l'élégance du costume. Quel affreux coup-d'œil que celui d'une réunion d'Européens aujourd'hui !

A l'exception de la course des chars et de la chasse à courre, sur laquelle nous ne demandons pas mieux que d'étendre un bienveillant silence, ces deux représentations ne nous ont offert qu'une répétition sur une plus large échelle des exercices du cirque des Champs-Elysées. C'est assez pour un début, ce ne serait pas suffisant pour toujours. M. Laurent Franconi, le célèbre Franconi de notre enfance, le type le plus brillant et le plus classique du colonel de cavalerie de l'Empire, a reçu du public un accueil triomphal et surtout mérité. M. Laurent Franconi, fidèle aux traditions de l'ancienne politesse, a conservé l'habitude de sortir de l'arène à reculons.

Nous croyons que l'administration du Cirque a cédé à une déplorable considération de parcimonie en se bornant à faire peindre à la détrempe les barres d'appui de ses banquettes. Nous avons été témoin de la mauvaise humeur de quelques jolis châles et de quelques habits noirs, qui se sont retirés indignés d'un pareil manque d'égards.

Est-ce la laideur exagérée du costume des hommes qui déteint ainsi sur leurs visages, ou la fumée de leur cigare qui leur verdit la face comme elle fait aux pétales du thlaspi ? J'avais déjà entendu dire que la brutale franchise de la lumière du jour était moins favorable à l'éclat de la beauté parisienne que la lumière caressante et veloutée de la nuit : ces représentations de l'hippodrome m'ont fourni l'occasion de vérifier la justesse de l'observation une fois de plus.

Or, substituez à ces ignobles chapeaux ronds le turban de cachemire, jetez quelques étoffes flottantes sur ces torses masculins disgracieux, et voilà que cette foule va prendre soudain un aspect féerique, et que la galerie métamorphosée va nous offrir le plus ravissant de tous les spectacles, des milliers de groupes charmants de jeunes hommes et de jeunes femmes, réunis pour le plaisir et parés pour la fête.

A. T.

vellement doit être adressée franco au gérant, et être accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu ; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.

On s'abonne, à Paris, rue de Seine, 10; chez tous les libraires, chez les directeurs des postes et des messageries, et chez les correspondants du Comptoir central de la librairie, qui, tous, reçoivent les abonnements sans augmentation de prix.

FAITS DIVERS.

TEMPÉRATURE. — Hier, à minit, le thermomètre centigrade de l'ingénieur Chevallier, opticien du roi, marquait 23° au dessus de 0; aujourd'hui, à six heures du matin, 21° 3|10; à midi, 30° 4|10; et à deux heures, 3[?]° 3|10.

M. COLIN ET L'ODE-SYMPHONIE. — Notre collaborateur, M. Aug. Colin, auteur du poème de l'ode-symphonie le *Désert*, a adressé à plusieurs journaux qui l'avaient injustement attaqué, une note justificative et concluante : ces journaux l'ont accueillie, il faut le reconnaître, avec une bonne grâce qui prouve que les bons procédés littéraires ne sont pas absolument tombés en désuétude. — Voici les faits : le bureau de bienfaisance de Versailles se disposait à faire représenter l'*Ode-symphonie* de MM. Félicien David et Colin, quand ce dernier fit savoir qu'il donnait son consentement gratuit à cette représentation, pourvu qu'on rendît hommage aux principes en demandant ce consentement. Si c'est là une prétention, on avouera qu'elle ne pouvait pas être plus légitime, plus généreuse. Mais le bureau aima mieux la mépriser et passer outre avec M. le maire de Versailles, malgré la loi, malgré un arrêt de la cour royale de Paris, malgré une ordonnance péremptoire et *ad hoc* du tribunal civil. M. Colin, ou plutôt son avoué qui le représentait (car notre collaborateur était complètement étranger à cet incident) se vit obligé d'opérer la saisie-arrêt de la recette produite par le concert.

Ce fut alors que diverses feuilles attaquèrent M. Colin avec la plus injuste acrimonie. On l'accusa de dureté, d'insensibilité, d'âpreté... Saisir la recette des pauvres! C'était plus qu'une mauvaise action, c'était une inconvenance! etc., etc. On vient de voir, au contraire, que M. Colin loin d'être avide, ne tenait tant à sauvegarder ses droits que pour neutraliser l'avidité des exploiteurs. Voici en termes M. Colin adressait sa ratification à la *Gazette des Tribunaux* :

« La note que vous avez insérée dans la *Gazette des Tribunaux* contient » une appréciation qui est loin de m'être favorable, et qui ne peut être jus» tifiée que par l'ignorance des faits. Vous me présentez comme un plai» deur avide et obstiné, dont le droit, il est vrai, est incontestable, mais qui » manque d'égards et de procédés. J'espère que la lecture de ma lettre dis» sipera, dans votre esprit et dans celui de vos lecteurs, d'aussi fâcheuses » préventions. Personnellement, je vous le confesse, je suis si peu ami des » chicanes et des procès, que j'ai quitté entièrement le barreau pour la » littérature. Mais, dans aucune circonstance, je ne souffrirai qu'on me dé» pouille d'aucun de mes droits, et surtout du droit d'être libéral envers les » pauvres. »

Ceux qui connaissent M. Colin n'avaient pas besoin de cette déclaration pour savoir que, malgré ses procès avec maints directeurs de théâtre, il n'est peut-être pas à Paris un homme de lettres plus désintéressé que lui. M. Colin tient aux principes et non à l'argent ; mais, ne le dissimulons pas, il lui serait impossible de ne pas protester contre une injustice. Son opiniâtreté est une affaire de conscience, et toute illégalité le trouve intraitable. Quant aux nombreux incidents relatifs à l'*Ode-symphonie*, s'il y a figuré comme principal acteur, c'est par hasard ; et, bien certainement, il eût soutenu le droit d'un autre co-associé de M. Félicien David avec autant d'énergie qu'il a soutenu le sien, par cette seule raison qu'un droit est un droit, et que tout droit est inviolable. Nos amis, nous le répétons, n'avaient pas besoin de cette explication ; nous la donnons pour ceux de nos lecteurs qui peuvent ignorer que chez M. Aug. Colin le cœur et le caractère sont au niveau des éminentes facultés de l'esprit.

TRISTE DRAME. — Une affaire judiciaire qui présente de nombreuses péripéties est racontée par les journaux de Troyes, qui rapportent les circonstances suivantes : Le nommé Bachet, ouvrier menuisier, né à Paris, est entré au service militaire et a été incorporé le 20 janvier 1841 dans le 46e régiment d'infanterie de ligne, alors en garnison à Lille ; le 24 août suivant, il a déserté en emportant sa capote, son pan[talon d'uni]forme, son bonnet de police et divers autres effets appartenant à l'État. Pendant qu'il était à Lille, Bachet avait formé une liaison avec une femme mariée, qui le suivit au moment de sa fuite, et qu'il délaissa pour former une autre liaison avec une autre femme mariée, qu'il abandonna. En 1843, il habita Troyes, et sous le faux nom d'Albert, il escroqua une somme de 45 fr. à la fille Marcel, en lui faisant croire qu'il l'épouserait. Il fut condamné pour ce fait à un mois de prison. Au commencement de l'année 1844, Bachet alla à Auxerre pour y travailler de son état de menuisier. Bientôt des relations intimes s'établirent entre lui et la fille Augustine Durand, appartenant à une famille recommandable, et tous deux quittèrent Auxerre le 10 mai 1844; Bachet y laissait de nombreuses dettes ; ils parcoururent successivement plusieurs villes du département de la Côte-d'Or. L'accusé changeait fréquemment de nom, faisait passer Augustine pour sa femme, et signalait partout son passage par des actes d'indélicatesse ou par des délits. A Dijon, sous le faux nom de Dieudonné, il alla loger pendant un mois chez la femme Lhomme, et quitta le garni sans payer son loyer et en volant un parapluie.

A Bligny, sous le faux nom de Duthé, il fit une dépense de 17 francs qu'il ne paya pas. Il s'était annoncé comme ayant l'intention de se fixer dans le pays, en qualité de maître menuisier ; à Semur, il laissa au voiturier qui l'avait conduit une malle qui ne contenait que des objets sans valeur. A Montbar, il commit des vols au préjudice des sieurs Préveau et Péverneau. A la fin du mois d'août 1844, Bachet revint à Troyes avec Augustine : la famille de cette fille avait vu avec chagrin qu'elle associait son sort à un individu dont la conduite était aussi déplorable. Le sieur Roblin, oncle d'Augustine, demeurant à Troyes, porta plainte contre Bachet, qui fut poursuivi pour délit de falsification de passeport, et condamné le 19 octobre à six mois d'emprisonnement. Bachet avait su que Roblin avait provoqué son arrestation ; il conçut contre lui un vif ressentiment. Augustine Durand avec le consentement de sa famille, s'était retirée chez le sieur Beuve, marchand drapier, homme fort recommandable, et dont le fils, Eugène Beuve, ne tarda pas à devenir l'objet de la haine et de la jalousie de Bachet, qui déclara un jour, devant Roblin, qu'il ne craindrait pas de saigner un homme qui voudrait lui enlever sa femme.

Dans les premiers temps qui suivirent l'arrestation de Bachet, Augustine continua de subir son influence, mais elle finit par écouter ses parents et écrivit à l'accusé, dans les premiers jours de février une lettre dans laquelle elle lui faisait connaître le parti qu'elle avait pris de se séparer de lui pour toujours. En recevant cette lettre, Bachet témoigna le mécontentement le plus vif. Sa haine contre Roblin et contre Eugène Beuve ne fit que s'accroître, et quelques jours après, le 18 février, jour de sa mise en liberté sa haine se manifesta par les plus violentes menaces.

décharge, et fut conduit dans la maison d'arrêt, où il témoigna de nouveau le regret d'avoir manqué Eugène.

C'est à raison de ces faits que Bachet a comparu devant la cour d'assises de l'Aube qui l'a condamné à huit ans de travaux forcés. En entendant sa condamnation, il s'est écrié : « Ah ! dans huit ans je vous retrouverai, » mes amis, et je vous ferai passer un joli quart-d'heure! Vous verrez cette » fois si je manque mon coup. »

DOUBLE SUICIDE. — Un lugubre drame est ainsi raconté par le *Messager* auquel nous laissons la responsabilité de ses commentaires : « Il y a environ trois mois, un sieur L..., âgé de cinquante et quelques années, exerçant la profession de menuisier, loua, dans la rue des Trois-Bornes, un logement qu'il vint occuper quelques jours plus tard, avec une femme d'une quarantaine d'années qu'il dit être la sienne. Une fois installé là, le nouveau ménage vécut paisiblement, en bonne intelligence, évitant les relations de voisinage, s'occupant continuellement, l'homme du travail de sa profession, et la femme des soins de la maison. L'espèce d'isolement dans lequel ces deux personnes vivaient avait d'abord excité la curiosité de quelques-uns de leurs co-locataires ; mais ceux-ci avaient renoncé à en deviner la cause, lorsqu'avant-hier, dans la matinée, une femme d'un certain âge, paraissant en proie à la plus vive inquiétude, se présenta chez le portier de la maison, et lui demanda, sans autre préambule, à quel étage logeait son mari ; et comme celui-ci ne comprenait pas la question, elle ajouta : « Mon mari, c'est M. L...! Alors, il répondit qu'il était sans doute à son travail. — Vous vous trompez, répliqua-t-elle ; je viens de recevoir une lettre de lui, dans laquelle il m'annonce l'intention de se détruire; il a même ajouté que quand je la recevrais il aurait cessé d'exister. Vous le voyez, il n'y a pas un instant à perdre. »

Au moment où elle prononçait ce dernier mot, un homme entra, et, s'adressant au portier, il lui dit avec beaucoup de calme et avec un accent auvergnat très prononcé : « Ma femme m'a écrit pour me demander pardon de m'avoir quitté, et me prévenir qu'elle allait mourir avec l'autre ; je viens voir si elle est morte. Elle vivait avec L...; vous devez connaître ça? » Cette nouvelle révélation vint confirmer les premiers soupçons ; on monta au logement du sieur L..., on frappa ; mais on n'obtint pas de réponse. On prévint le commissaire de police du quartier, qui vint sur-le-champ, et fit ouvrir la porte par un serrurier. Le doute ne fut plus possible alors : le sieur L... et la femme N... avaient cessé de vivre depuis plusieurs heures ; ils s'étaient asphyxiés à l'aide du charbon, dont on trouva les restes éteints dans plusieurs réchauds placés au milieu de la pièce. L'un et l'autre avaient rompu trois ou quatre mois auparavant une union légitime qui avait été heureuse pendant plus de quinze ans ; après les premiers moments d'erreur, ils avaient compris leur faute commune, mais ils n'avaient pas eu la force de l'effacer. Dans cette circonstance, et accablés par le remords, ils résolurent de se donner la mort. Avant d'accomplir leur projet, ils écrivirent, l'un à sa femme, l'autre à son mari, pour implorer le pardon et l'oubli de l'offense qu'ils avaient commise, et, dont la mort, disaient-ils, n'était qu'un commencement d'expiation. Ces lettres furent mises à la poste après la dernière levée, et ne parvinrent à leur adresse que le lendemain dans la matinée, quand le sinistre projet était exécuté. »

ÉTRANGE OSTRACISME. — Les habitants de la petite ville de Neukalden (Mecklembourg), située tout près de la frontière de Prusse, ont imaginé un singulier moyen de se débarrasser d'un magistrat qui leur déplaisait. Des plaintes nombreuses avaient été portées contre le bourgmestre de cette ville, mais elles étaient restées sans succès : l'administration centrale n'y avait point eu égard. Les mécontents, lassés d'attendre, se firent justice à eux-mêmes : par une belle matinée du mois dernier, 30 hommes résolus s'emparèrent à l'improviste du bourgmestre, et se relayant à tour de rôle, le transportèrent sur leurs épaules hors des limites du territoire de la ville; le bourgmestre ainsi exilé s'adressa au gouvernement, qui envoya deux commissaires à Neukalden pour y diriger une enquête sur cet étrange ostracisme. Ces commissaires ont fait arrêter la plupart des auteurs de cette plaisanterie qu'ils ont prise au sérieux, et les ont fait conduire sous bonne escorte dans les petites villes de Feteron et de Malchin : quant au bourgmestre expulsé, il a été réinstallé solennellement, sous la protection d'une brigade de gendarmes et d'un détachement de troupes de ligne. La démonstration dont il a été l'objet lui donnera-t-elle le désir de vaincre l'antipathie de ses administrés. C'est douteux. Les mariages forcés ne font jamais le bonheur des conjoints.

COUP DE POING A UN AVOCAT. — On lit dans le *Journal de la Meuse* : « Un individu de cette ville, du nom de Balthazar, avait avec un avocat une affaire dont il attendait impatiemment la solution : or, c'est à l'audience de samedi que l'arrêt devait être prononcé. Tant que Balthazar ne sut pas si on lui donnerait tort ou raison, il fut assez calme ; mais à peine le tribunal eut-il prononcé le jugement qui, en le déboutant de sa demande, le condamnait aux dépens, qu'il s'emporta violemment contre juges, avocats et procureur du roi, les accabla d'injures, et s'éloigna furieux ; puis, avant de sortir de la salle, au moment où il passait près de l'avocat avec lequel il avait eu à plaider, et qui, revêtu de sa robe et de sa toque, se disposait à porter la parole dans une autre affaire, il lui asséna sur la tête un vigoureux coup de poing qui l'assomma presque entièrement. Mais comme il ne paraissait pas vouloir en rester là, M. le procureur du roi a aussitôt requis presque toutes les personnes présentes à l'audience d'appréhender le perturbateur et de l'arrêter. Alors, comme il n'y avait pas là d'agents de la force publique, certains membres du barreau furent obligés de venir en aide à leur confrère, et de maintenir son adversaire jusqu'à ce que la garde fût arrivée. Balthazar a été ensuite, séance tenante, condamné à dix jours de prison pour irrévérence envers le tribunal, sans préjudice du jugement correctionnel qu'il sera obligé de subir pour répondre des violences exercées par lui envers un avocat dans l'exercice de ses fonctions. »

LA FOUDRE. — Le 14 juin, la foudre est tombée cinq fois de suite dans le bourg de Weleschin en Bohême, de sorte que le feu a pris presque simultanément de toutes parts. Quarante-cinq maisons, vingt-cinq granges ont été réduites en cendres. Une jeune fille de vingt-deux ans et un garçon de six ans ont trouvé la mort dans les flammes.

HIPPOPHAGIE. — « Dans la nuit du 27 au 28 juin, dit l'*Argus soissonnais*, il est arrivé un événement bizarre au château de Pinon. Les chevaux de maître appartenant à M. le vicomte de Courval, au nombre de dix ou douze, sont logés dans une écurie particulière ; l'un d'eux s'étant détaché fut trouvé le matin, lorsqu'on pénétra dans l'écurie, dévorant un autre cheval ; il lui avait, par ses morsures, ouvert, à une assez grande profondeur, le flanc gauche, et il se repaissait des chairs palpitantes ainsi extraites. Nous ne savons si la science vétérinaire constate plusieurs faits de l'hippophagie dont nous venons de parler. — Le cheval blessé et qu'on parviendra difficilement à sauver, est une jument anglaise d'un grand prix. »

ÉCROULEMENT DE VOUTE. — Un événement malheureux a eu lieu le 25 juin courant, vers les dix heures du matin, dans les mines de lignite, exploitées sur le territoire de la commune de Saint-Julien, arrondissement d'Uzès. La voûte de l'une des galeries s'est affaissée et le jeune ouvrier Henri Boiron, âgé de vingt-un ans, a été écrasé sous les décombres. La mort a dû être instantanée. Cet ouvrier travaillait, en ce moment, avec un vieux mineur nommé Achard, qui entendant un craquement à peine percep-

[...] lui a ses gestes beaucoup trop énergiques, tout en continuant à maugréer tout bas. Son affaire est appelée la première.

M. le président. — Buchot, vous êtes prévenu d'avoir rompu votre ban ; pourquoi avez-vous quitté Auxerre, où vous étiez en surveillance?

Le prévenu, d'une voix sombre. — Oui, j'ai quitté Auxerre! J'aurais quitté de même l'Asie, l'Afrique et l'Amérique ; rien ne m'aurait empêché de venir à Paris; j'y serais venu en bon vinaigre sur le dos même d'un gendarme.

M. le président. — Aucune raison ne devait être assez puissante pour vous faire commettre un délit.

Le prévenu. — Voyez cette lettre, monsieur le président.

M. le président. — Qu'est-ce que c'est que cette lettre?

Le prévenu. — C'est une lettre de Malgret, mon frère de lait; lisez-la, et vous frémirez, et vous me direz : Bravo Buchot, t'as bien fait de venir à Paris... Bien sûr que vous me direz ça.

M. le président. — Nous n'avons pas besoin de voir cette lettre; je vous répète que rien ne peut vous excuser.

Le prévenu. — Mais, monsieur le président, je suis marié, et j'avais prié Malgret de surveiller ma femme, qu'était restée à Paris, vu qu'elle est blanchisseuse, et qu'elle y a ses pratiques : « Fais bien attention, que je lui avais dit, et s'il arrive quelque.... machine, une calembredaine, écris-moi. » Alors il m'a écrit cette lettre, qu'il y a de quoi faire frémir l'univers :

« Mon gros Buchot, la présente est pour te dire que je suis en bonne » santé, et que je désire qu'elle te trouve de même; et aussi pour te dire » que ton épouse est allée hier avec le grand Chamart dîner au Galant-Tri» pier, où ils ont mangé du gras-double pour deux, une omelette au lard et » bu deux litres, dont auquel ta femme est sortie tout allumée, bras-des» sus, bras-dessous avec le grand Chamart, qu'ils se sont rendus de là à » l'Elysée du Mont-Parnasse, en chantant la romance de *l'Amour et la Ga» lette*. Je désire que ça te fasse plaisir, et j'espère t'en dire plus la prochaine » fois. »

M. le président. — Je vous répète que ce n'était pas là une raison pour rompre votre ban.

Le prévenu. — C'était une raison pour rompre tout, et surtout pour rompre les os à mon épouse ; et c'est ce que je lui promets par mon organe quand je serai dehors d'ici.

M. le président. — Faites bien attention que la justice aura les yeux sur vous, et que si vous vous portez au moindre excès envers votre femme, vous serez sévèrement puni.

Le prévenu. — Bon, bon! c'est bon!

Le tribunal condamne Buchot à trois mois d'emprisonnement.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

La section de médecine et de chirurgie a présenté, dans le comité secret de la dernière séance, par l'organe de M. Magendie, son doyen, la liste des candidats suivants, pour la place vacante dans son sein par suite du décès de M. Breschet : 1° M. Lallemand ; 2° M. Gerdy ; 3° M. Jobert de Lamballe ; 4° MM. Bérard et Blandin (*ex æquo*) ; 5° MM. Amussat et Bourgery (*ex æquo*). L'élection a eu lieu. Sur 54 votants, M. Lallemand a obtenu 33 suffrages; M. Gerdy, 16; M. Bourgery, 7; M. Bérard 2; M. Blandin 1; M. Jobert de Lamballe 1. En conséquence, M. Lallemand a été proclamé membre de l'Académie des sciences ; son élection sera soumise, selon l'usage, à l'approbation du roi.

La dernière séance publique avait été très courte, car elle avait été absorbée par la discussion des titres des candidats qui a eu lieu en comité secret ; il en est résulté que la plupart des communications avaient été remises à la séance de ce jour; aussi a-t-elle été tellement surchargée que nos deux collaborateurs, pour la partie scientifique, n'ont pu parvenir à rédiger leur compte-rendu en temps utile. Nous ne le ferons donc paraître que demain ; mais à l'avenir nous nous efforcerons de faire paraître tous les mardis, c'est-à-dire, avant tout autre journal, notre compte-rendu des séances de l'Académie des sciences.

Affaire des Charpentiers.

SALAIRES COMPARÉS.

Sous ce titre nous publions les renseignements que nous avons annoncés hier. Nos lecteurs retrouveront dans l'article qu'ils vont lire quelques calculs et quelques arguments dont nous avons nous-mêmes fait usage dans le cours de cet important débat. Nous sommes heureux de voir notre opinion pleinement confirmée par un homme dont les connaissances pratiques sont hors de contestation :

La grève des ouvriers charpentiers n'est pas d'un intérêt particulier à un corps d'état, mais bien d'un intérêt commun à tous les travailleurs.

Que veulent les ouvriers charpentiers? — Vivre.

Qu'est-ce que vivre? — Selon quelques gens, c'est seulement ne pas mourir de faim, et c'est, selon beaucoup d'autres, avoir strictement de quoi se nourrir, se vêtir, se loger et d'une manière telle que la santé soit dans un état parfait.

La santé ne peut être parfaite qu'alors qu'il y a emploi raisonnable des forces de l'individu et repos, alternés dans des proportions relatives au besoin de chaque individu, à son âge, à sa constitution, etc.

Le repos n'est pas seulement l'absence de travail, c'est aussi l'emploi des facultés matérielles et morales à des occupations autres que celles du travail journalier, comme jeux, promenades, lectures, spectacles, etc.

En réalité, le repos n'est donc presque toujours qu'une distraction variée.

Tout homme qui, aujourd'hui, parmi nous, ne peut se procurer tout ou au moins partie de ces distractions, ne jouit pas du repos rigoureusement nécessaire à sa santé.

La journée de l'ouvrier charpentier célibataire, à 4 francs suffit à répondre à tous ses besoins matériels personnels, mais sans excédant possible.

L'ouvrier charpentier chôme d'ouvrage pendant environ trois ou quatre mois consécutifs de l'année. Il chôme encore le dimanche de la paie chacun des autres mois ; parfois aussi il chôme forcément, par suite d'indisposition ou de blessure. Sur les 365 jours de l'année, il reste donc tout au plus 240 jours de travail, qui, à 4 fr. donnent 960 fr.

Lesquels divisés par 365 donnent 2 fr. 63 c. par jour, ci... 2 fr. 63 c.

Mais il est juste aussi d'ajouter les heures que font les ouvriers charpentiers dans les jours de presse; on peut porter cette augmentation à deux heures par jour pendant trois mois au plus (mai, juin et juillet), soit donc 180 heures par an à 40 c. chacune, soit 72 fr.; qui, divisés par 365 donnent 20 c. par chaque jour, ci... 0 20

Prix réel et moyen de la journée de l'ouvrier charpentier. 2 fr. 83 c.

La question est donc maintenant de savoir si, avec 2 fr. 83 c. par jour, l'ouvrier peut vivre?

…fait leur tour de France, voyage qui ne se fait qu'à plus grands frais pour eux, et qui dure souvent plusieurs années.

Maintenant comparons le sort des ouvriers charpentiers avec celui des autres corps d'état.

L'ouvrier couvreur n'a pas plus de chômage que le charpentier, parce que pendant la saison des pluies, des neiges, des vents et des froids, il y a toujours un entretien de toiture d'autant plus considérable, que la saison est plus mauvaise. Eté comme hiver, le compagnon couvreur gagne de 5 fr. à 5 fr. 50 c. et quelquefois 6 fr. par journée de dix heures de travail au plus, et en réalité de neuf heures en moyenne. Son garçon (le servant) gagne 3 fr. 50 c. et parfois 3 fr. 75 c. Ce dernier n'a d'autre savoir que le gâchage du plâtre. Les ouvriers couvreurs ne sont pas plus exposés que les ouvriers charpentiers et le sont souvent moins et moins fréquemment.

L'ouvrier maçon a moins de chômage que l'ouvrier charpentier, parce qu'il n'y a guère que les grandes gelées et les grandes pluies qui arrêtent les travaux extérieurs, et qu'il y a souvent des travaux à couvert. Pour ces ouvriers, le chômage n'est pas de deux mois. Le maçon plâtrier gagne 4 fr. 25 c. et 4 fr. 50 c. par jour; sa vie n'est que rarement exposée; son apprentissage s'est fait en travaillant d'abord comme garçon (servant) puis comme apprenti, et toujours gagnant au minimum 2 fr. 50 c par jour.

L'ouvrier garçon maçon (servant) gagne 2 fr. 50 c. par jour et n'a d'autre talent que celui de gâcher le plâtre et de le porter à son compagnon.

L'ouvrier maçon, dit Limousin, qui n'a d'autre talent que l'emploi du moellon et de la meulière, gagne 3 fr. 75 c. par jour.

Enfin, l'ouvrier tailleur de pierre gagne 4 fr. 25 c. et 4 fr. 50 c. par jour. Il peut être comparé à l'ouvrier charpentier sous le rapport de l'instruction. Il n'y a nulle comparaison à établir quant aux dangers à courir. La vie du tailleur de pierre n'est presque jamais exposée.

Le scieur de pierre travaille toujours à la tâche et gagne de meilleures journées que les autres ouvriers maçons; mais il a plus de chômage. En résumé sa journée arrive au même taux que celle du maçon plâtrier et du tailleur de pierre.

L'ouvrier menuisier gagne 3 fr. 25 et 3 50 par jour, n'a pas de chômage forcé, il travaille toujours à l'abri des intempéries, est souvent chauffé, soit dans les bâtiments en construction, soit à l'atelier, et jamais sa vie n'est exposée.

Dans la serrurerie les salaires sont ainsi répartis :

Le forgeron, 5 fr. et 5 fr. 50 c., quelques-uns 6 fr. — Le frappeur ou tireur de soufflet, 3 fr. — L'ajusteur, le tourneur et le ferreur, 4 fr.

Ces ouvriers ont peu de chômage, leur vie n'est jamais exposée; ils souffrent peu ou point des intempéries.

L'ouvrier peintre gagne 4 fr. par jour; il est toujours à l'abri des intempéries, toujours ou presque toujours chauffé; le chef de chaque atelier gagne 50 c. de plus, par jour, c'est-à-dire 4 fr. 50 c., les travaux se font en tout temps. Il n'y a pas de chômage forcé.

Les calculs ci-dessus sont faits sur la journée d'été. La journée d'hiver de tous ces ouvriers est au dessous des prix que nous venons d'indiquer: celle des charpentiers est réduite à 3 fr. 60 c; la journée moyenne réelle serait donc au dessous de 2 fr. 83 c., elle doit être réduite à 2 fr. 70 c. environ.

C'est seulement dans des cas particuliers que l'entrepreneur de charpente est intéressé à ce que la journée de ses ouvriers ne soit pas augmentée. Une augmentation ne peut lui être onéreuse que pour les travaux à prix convenu, soit par marchés, soit par soumissions, soit autrement. Dans ce cas, l'offre des ouvriers d'exécuter ces travaux à l'ancien prix de 4 fr. par jour, répond à toute plainte de l'entrepreneur. Pour les autres travaux, ceux à prix non convenus, l'entrepreneur n'a rien à souffrir de l'augmentation du prix de la journée puisque les prix de règlements sont fixés par les architectes et les vérificateurs de la direction des travaux publics, de la ville et des affaires particulières, d'*après les prix de revient*. Il y aurait, au contraire, plutôt avantage pour l'entrepreneur, à ce que le prix de la journée fût augmentée, car alors il jouirait du bénéfice de cette augmentation du prix de revient.

La main-d'œuvre est, par rapport au prix du bois ouvré, tout au plus, comme 20 est à 100. Or, l'augmentation de 1 fr. par jour, soit 25 p. 0/0 sur l'ancien prix, n'augmentera que de 5 0/0 le prix du bois ouvré. Ces 5 p. 0/0 augmentés des faux frais et du bénéfice à accorder à l'entrepreneur, seront portés à 6 p. 0/0; en réalité, c'est une augmentation peu sensible sur l'ensemble des travaux.

On prétend que, dès l'an dernier, les ouvriers charpentiers ont prévenu les entrepreneurs de charpente, que cette année, à cette époque-ci, ils demanderaient 5 fr. par jour. Si cet avertissement a été donné, les entrepreneurs n'ont aucun motif de refuser l'augmentation demandée par les ouvriers, car ils auraient dû faire leurs marchés avec les administrations et avec les particuliers, d'après ce prix de 5 fr. par jour. Dans le cas où le fait ne serait pas vrai, les travaux à prix convenus, par suite de l'odieuse concurrence que se font entre eux les entrepreneurs, donnant peu ou point de bénéfice, il est certain que cette augmentation imprévue de 5 à 6 p. 0/0 peut être pour quelques entrepreneurs une véritable ruine. Dans cette circonstance, l'Etat, la ville et enfin les particuliers ne doivent-ils pas subir, eux-mêmes, cette augmentation générale, imprévue et ruineuse? C'est ici une question d'équité, de probité, qui doit nécessairement être résolue à l'avantage des entrepreneurs.

Un point bien important, le seul peut-être qui empêche aujourd'hui tout rapprochement entre les entrepreneurs et les ouvriers, celui au moins qui sert de prétexte aux premiers pour ne pas céder, c'est que les ouvriers …cours des bois, qui augmentent ou diminuent les prix … demandes.

Les propriétaires des forêts et les marchands de bois peuvent à leur volonté augmenter ou diminuer le prix des bois, et ils s'entendent parfaitement ensemble pour cela.

Les marchands de bois propres à la menuiserie fixent les cours en raison directe de la demande. Les marchands de zinc, les manufactures de glaces, etc., s'entendent à merveille pour fixer le prix de leurs denrées, toujours en raison directe de la demande. Et jamais les entrepreneurs n'ont pensé à résister aux volontés des fournisseurs quant au prix des matériaux; au contraire, ils ont toujours vu avec plaisir cette augmentation : car elle était pour eux la preuve qu'il y avait beaucoup de travaux à exécuter.

Pour faire le commerce des bois il faut avoir beaucoup d'argent; aussi les marchands de bois sont-ils tous riches, et, par conséquent, indépendants.

Les ouvriers n'ont rien; ils vivent au jour le jour : partant ils *sont tous dépendants*.

Le prix de tous les matériaux, sans aucune exception, va toujours croissant, pourquoi le prix de la main-d'œuvre ne suivrait-il pas la même progression? Pourquoi les fournisseurs de la main-d'œuvre, les ouvriers *pour qui le salaire est la vie de chaque jour*, ne pourraient-ils pas faire varier leur prix de vente comme les fournisseurs?

On parle d'engagements pour dix ans entre les ouvriers et les entrepreneurs; il ne peut y avoir d'engagement entre des gens qui sont sans cesse remplacés par d'autres; les entrepreneurs, les ouvriers d'aujourd'hui ne peuvent s'engager pour ceux qui viendront demain. Un pareil engagement serait nul de plein droit et de fait; chacun ne peut engager que soi et que jusqu'aux limites du possible.

Les ouvriers de quatre corps d'état auraient, dit-on, offert aux charpentiers de les aider à soutenir leur demande et les charpentiers auraient refusé : les premiers auraient bien fait, c'était leur devoirs de bons frères; les seconds ont eu tort, car ils n'avaient pas le droit de refuser à leurs frères en malheur de partager les frais de la lutte, lutte qui en resultat touche aux intérêts de tous les travailleurs.

Les travailleurs doivent se soutenir entre eux et les gens de cœur être avec eux de leur voix et de leur bourse. E. L.

Nous devrons faire ici deux observations. L'espèce de contrat que les ouvriers veulent faire pour 10 ans avec les entrepreneurs n'est pas *régulier*, légalement parlant, mais sauf des circonstances tout-à fait imprévues il peut très bien être exécuté. Celui de 1833 fait pour 10 ans a duré 12 ans sans la moindre contestation.

M. E. L. fait erreur quand il dit que les charpentiers ont refusé le secours de leurs frères de quatre autres corps d'état. Les charpentiers ont refusé *pour le moment* seulement et attendu que leurs ressources leur permettaient de soutenir encore la lutte.

Loin de blâmer ces braves gens de ce refus, il faut au contraire les en louer. Ils n'ont pas voulu tant que cela n'était pas indispensable, augmenter les charges déjà si lourdes de leurs frères des autres états.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 7 JUILLET.

Dès que les journaux du gouvernement ont annoncé la dispersion volontaire des Jésuites, tous les yeux se sont tournés vers l'*Univers religieux*. C'était le vaincu qui allait parler, et, le jour de la défaite, tout vaincu attire l'intérêt. Laissons donc parler l'*Univers* :

« Cette nouvelle, qu'aucune lettre de Rome ne nous avait laissé prévoir, brise nos cœurs; rien ne peut ébranler notre foi. Si Rome l'ordonne, les Jésuites se soumettront. L'Eglise de France luttera sans eux comme elle a lutté pour eux. Leur départ n'enlève rien à ses droits, il ajoute à ses devoirs : Dieu ne permettra pas que les épreuves diminuent son courage. Le mouvement excité par les ordonnances de 1828 fut l'origine de la renaissance religieuse à laquelle nous assistons aujourd'hui. »

Cette déclaration concise et caractéristique sert de texte ce matin à toute la presse parisienne. Le journal la *Presse* la trouve empreinte de tristesse, mais aussi d'une grande et noble soumission. « Si, ajoute-t-elle, un journalisme étroit et soupçonneux a fait proscrire les Jésuites, la liberté de la presse les ramènera, car, pour son propre honneur, elle ne voudra pas qu'on puisse dire d'elle qu'ils lui ont fait peur. » La *Presse* signale ensuite ce qu'elle appelle une réticence du *Constitutionnel*, qui a demandé qu'on appliquât la mesure d'expulsion, non seulement aux Jésuites tonsurés, mais encore aux Jésuites *honteux*. Il faudrait, dit la *Presse*, n'avoir jamais pénétré dans les replis du journalisme, pour ne pas apercevoir tout ce qui se cache sous cette phrase.

Raillé par la *Presse*, le *Constitutionnel* l'est bien plus encore par le *Journal des Débats*. La feuille de M. Bertin se moque beaucoup du triomphe que le *Constitutionnel* a décerné à M. Thiers à propos de la négociation-Rossi, dont il lui attribue toute la gloire, comme on l'a vu hier. « Quoiqu'il en soit, dit en terminant le *Journal des Débats*, nous

La hausse a fait de nouveaux progrès sur toutes les valeurs, après un peu d'incertitude au début. Le chemin de Vierzon a seul un peu fléchi. On a pour la première fois coté les actions d'Amiens au parquet.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci après, on a fait au comptant : 4 1/2, 116. — Emprunt, 2 1/2. Belgique 1842, 106 — Id. 4 1/2, 102. — 3 0/0, 38. — Naples récépissés définitifs, 100 50. — Banque belge, 625. — Haïti, 385. — La Teste, 180. — Amiens 818 75. — 4 canaux sans prime 1090. — Zinc Vieille Montagne 6775. — Lin Maberly, 800. — Fer galvanisé, 515, 510. — Société annonces, 375. — Obligations de Versailles (r. d.), 1035. — Orléans, 1255. — Strasbourg, 1225. — Chemins non constitués : Orléans à Bordeaux, 665, 670. — Montereau à Troyes, 517,50, 520. — Charleroy, 506 25, 507 50. — Emprunt à terme, 83 65. — Espagne dette int., 29 5/8, 3/4.

	1er C.	P. H.	P. B.	dr C.	h.
5 0/0 compl.	121 90	121 10	120 90	121 10	120 80
— fin cour.	121 40	121 55	121 25	121 55	121 35
3 0/0 compl.	83 30	83 30	83 20	83 30	83 05
— fin cour.	83 35	83 40	83 20	83 40	83 25

au comptant.	1er C.	Der C.	Dife.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Dife.
O. de la Ville.	1430 »	» »	» »	5 0/0 Bge 1840.	102 »	102 1/2	H. » 1/2
B. de France.	3200 »	3210 »	B. 5 »	— Portugais.	» »/»	» »	
C. Gou. 1000.	1130 »	» »	» »	Esp. D active.	» »/»	» »	
C. Gan. 1000.	1136 25	1140 »	H. 5 »	5 0/0 Naples.	102 75	» »	B. » 25
hypot.	632 50	632 50	H. 10 »	— Romain.	» »	» »	
Canaux.	1275 »	» »	» »	Obl. Piémont.	1255 »	» »	
CHEMINS DE FER. St-Germ.	» »	» »	» »	Au 15. 1032 50, 1025, 1032 50.			H. 2 50
V. r. d.	460 »	455 »	H. 15 »	— 460, 450, 452 50.			H. 12 50
— r. g.	260 »	262 50	H. 2 50	— 263 75, 260, 262 50.			H. 15
Orléans.	1137 50	1145 »	H. 7 50	— 1142 50, 1132 75, 1117 50.			H. 7 50
Strasb.	247 50	» »	» »	— 247 50, 248 75.			H. 1 25
Rouen.	1027 50	1025 »	H. 10 »	— 1030, 1020, 1030.			H. 2 50
Havre.	832 50	840 »	H. 17 50	— 832 50, 837 50.			H. 7 50
Marseille.	960 »	» »	H. 5 »	— 965, 970.			
Vierzon.	735 »	740 »	» »	— 740, 732 50, 740.			B. 2 50

LONDRES, 5 juillet		PARIS, LE 3 JUILLET. PRIMES	COULISSE.
Consol.	99 1/8 3 8	3 0/0 F. p.	Av. 83 30.
Esp. act.	27 1/8	F. c. 83 50 d. 50.	Ap. 83 40.
Portug.		5 0/0 F. c. 121 50, 60 d. 50.	B. du Tré
Mexic.	37 7/8	Vers. d. 470 d. 10 au 15.	Rep.
Brésil.		Rouen, 1040 d. 10 au 15. 1045, 1050 d. 20.	3 1/8 de 2 à 9 m
3 0/0 hol.	99 1/4	Orléans, 1155, 1165 d. 10.	
2 1/2 do.	62 1/8	Marseille, 975 d. 10 au 15.	F. c, F. p
Rouen.	40 1/2		3 0/0 5 à 10.
Orléans	15 1/2		5 0/0 25.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 95.00 à 00,00; courant du mois, 95,50 à 00.00; août, 97.00 à 98,00; 4 derniers mois, 103,00 à 00,00. 4 premiers mois 1846, 106.00 à 106,50.

LILLE. — Colza 92 samedi.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 97,00 à 96,00; août, septembre et octobre, 104.00 à 00,00; novembre et décembre, 89,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 90,00 à 00,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 8 juillet.

7 h. »|» OPÉRA. —
7 h 1/2 THEATRE FRANÇAIS. — L'Avare. Mari de la Femme.
7 h »|» OPÉRA-COMIQUE. — La Part du Diable.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Porthos. La plus Laide. Gazette. Amour.
7 h. »|» VARIÉTÉS. — Brocanteur. Lansquenet. Gardeuse. Jongleurs.
7 h. »|» GYMNASE. — Dame. Changement. Somnambule.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Contrebasse. Péché. Apothicaire. Frontin.
6 h »|» PORTE-ST-MARTIN. — La Biche au bois.
7 h. »|» AMBIGU. — L'Elève de Saint-Cyr. L'Abbaye de Castro.
6 h. 1/2 GAITÉ. — L'Eclat. Belle Bouchère. Jacques.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h »|» COMTE. — Marin. Un Homme. Intermède. Brispin. Barbe.
6 h. 1/2 FOLIES. — Pique assiette. Cocarde. Helmina. M. Denis.
6 h. LUXEMBOURG. — Thomas l'Imprimeur. Une Romance. La Chambre.
SALLE VIVIENNE. Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 h. à 5 h. — Le Déluge, avant pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et compagnie, rue du Croissant, 16.

questions.

Par exemple, cette commission ferait bien de demander avec instance une musique militaire pour la colonie naissante. Voilà qui va paraître bien futile à certains graves personnages... Oui, une musique est nécessaire au chef civilisé qui veut fonder avec éclat sur les terres barbares et se faire bien venir des populations. Ignorez-vous donc ce qu'on peut obtenir en agissant sur les sens? Ne voyez-vous pas chaque jour le peuple, dans nos cités européennes, suivre avec entraînement la musique qui passe? Ne savez-vous pas que les missionnaires catholiques, dans l'Océanie, ont fait leurs meilleures conquêtes avec des images? Quand le capitaine Lesage fut envoyé par le gouvernement anglais en ambassade à Tananarivou, on ne manqua pas de lui adjoindre une *bande* d'harmonie. On prit également soin d'habiller ses officiers d'uniformes éclatants et de les charger de plumes.

Les habiles politiques de ce grand peuple colonisateur savent que les barbares respectent tout ce qui brille. Malheureusement, les autorités françaises sont trop insouciantes de ces mesures. Nous avons vu, il y a quinze ans, à Madagascar, les Houvas dédaigner et tourner en ridicule notre envoyé, M. Tourette, parce que cet officier distingué de l'administration portait un piètre uniforme et n'étalait aucun appareil. Les chefs de Tananarivou affectèrent de venir à la conférence tout couverts d'or et de plumets, caracolant sur de beaux chevaux; ils écrasèrent le représentant de la France de leur luxe, et se crurent d'autant plus grands.

Dégageons-nous donc de nos préjugés; imitons les Anglais, si judicieux et si fins.

Que les troupes envoyées dans les pays sauvages et barbares portent un uniforme *voyant*, comme on dit; que le gouverneur soit entouré d'un brillant état-major. Un excellent élément de considération, d'ordinaire, c'est le sacerdoce, c'est l'Eglise catholique avec ses costumes, ses chants, ses cérémonies. A Mayotte, toute la population étant musulmane, il faut éviter ce qui pourrait blesser ou inquiéter ses croyances. Si, dès l'abord, le prêtre ne peut agir avec facilité, il convient, du moins, que l'appareil soit accru autour du Pouvoir civil. Il faut passer des revues, offrir partout le tableau de l'organisation européenne, célébrer quelques fêtes avec une certaine splendeur, recommander par toutes les manifestations du respect le nom du roi des Français. Ayez des portraits de S. M. Louis-Philippe et des princes; des portraits équestres, et gardez-vous de les affubler du costume de la garde nationale ou autre; au contraire, chargez M. Court, M. Lépaule de couvrir des toiles d'un gros luxe royal. Quand vous aurez jeté ainsi un peu de poudre aux yeux des chefs barbares, vous rencontrerez de grandes faci-

Mme Millet, l'inspectrice zélée des petites écoles, font des vœux pour que l'on mette à la portée de l'enfant des industries manuelles, des travaux de culture. Partout aujourd'hui s'organisent des écoles industrielles et agricoles. La colonie de Petit-Bourg enseigne à ses élèves les métiers et le jardinage; les généreux directeurs de Mettray introduisent l'alternance dans les occupations, et ils attribuent à cette variété le perfectionnement moral de leurs jeunes pénitents. M. Goubaut, M. Pompée, les chefs intelligents des colléges municipaux de Paris, observent également que les difficultés de gouvernement de l'enfance tiennent surtout à la monotonie du régime universitaire. Tout le monde, aujourd'hui, s'accorde à dire, et l'Université en est convenue elle-même, qu'il n'y a pas d'éducation facile et bonne, sans l'enseignement de la musique, sans l'attrait du rhythme et de la chanson. Les mouvements mesurés, les évolutions servent de base au système des salles d'asile.

Voilà donc des principes nouveaux, des idées très fécondes, dont la valeur est constatée dans la pratique, dont il faudrait faire profiter les peuples que nous appelons à la civilisation. Il importe que la nation française, lorsqu'elle se présente aux races que son devoir fraternel est d'arracher à la barbarie, leur apporte de véritables bienfaits; qu'elle les fasse jouir de tous les avantages conquis déjà par le génie chrétien dans les domaines de la morale, de la science et de l'industrie. L'éducation, dans notre siècle, a pour principe la douceur; le travail devient plaisir pour l'enfant, dans nos salles d'asile, à Petit-Bourg, dans nos écoles municipales, et jusque dans le pénitentiaire de Mettray. Allons-nous faire encore à présent de la férule antique et solennelle aux enfants de ces races barbares, que nous prétendons sauver! La France va-t-elle se montrer colonisatrice chrétienne, ou bien s'en tiendra-t-elle aux vieux procédés du paganisme et du Moyen-Age demi-païen?

Ce sont là des questions d'un intérêt puissant, immédiat, qui touchent à la pratique même des affaires. Ceci est, nous osons le croire, de la grande politique. A-t-on songé à tout cela dans les régions supérieures du Pouvoir? Nous voudrions connaître, à cet égard, l'opinion de M. le ministre et M. le sous-secrétaire d'Etat, chargés de diriger l'œuvre colonisatrice du pays; nous voudrions savoir ce qu'ils pensent sur les divers systèmes d'éducation et sur leur application aux colonies nouvelles; nous voudrions savoir s'ils pensent quelque chose. A leur défaut, le bureau de la colonisation a sans doute fait étudier les salles d'asile, Mettray et Petit-Bourg. Mais existe-il seulement un bureau de la colonisation? La Direction des colonies s'occupe bien des colonies en bon état, des vieilles colonies; quant aux pays récemment occupés, elle en étudie l'hydrographie, les mouillages, les fortifications, les barachois, les

reuté, ne travaillant guère et s'amusant beaucoup: « Aimez votre position; » certes, ce serait bien là du temps perdu; car cet homme n'a besoin des conseils de personne pour cela. Mais ce temps est-il mieux employé, ce conseil est-il mieux placé quand on s'adresse à de pauvres ouvriers, à qui un travail incessant et une bonne santé sont constamment nécessaires pour arriver juste à ne pas mourir de faim?

Voici l'*Ordre* de Limoges, qui juge cependant à propos de donner ce beau conseil: « Il faut donc *inculquer* à chacun, dit-il, l'amour de sa position et lui faire trouver dans cette position même la plus grande dose de bonheur qu'elle comporte, jusqu'à ce qu'on arrive enfin, Dieu sait quand! à la réalisation de ces vastes et beaux projets d'Association, de Phalanstère, d'Organisation du travail. »

Mais n'y a-t-il pas là une contradiction préméditée? Si le pauvre vient à aimer sa position, n'est-il pas à craindre qu'il ne veuille plus en changer? Et à quoi bon dès lors chercher autre chose, à quoi bon l'Association, le Phalanstère, etc.? Quelle ingénieuse recette morale! Ne nous occupons pas d'améliorer le sort des pauvres, mais occupons-nous de lui *inculquer* l'amour de la pauvreté. — A quoi songeaient donc jusqu'ici les médecins? Ils se morfondent en travaux pour guérir les maladies, pourquoi ne cherchent-ils pas à inspirer aux malades l'amour de la maladie?

Nous avons entendu, il y a peu de jours, l'illustre président d'une illustre Académie, conclure au maintien intelligent de ce qui est, c'est-à-dire de la misère, de l'oppression, etc., etc; mais il faut l'avouer, l'académicien est vaincu par le journaliste de province; l'académicien ne songeait qu'à maintenir la misère, le journaliste veut la faire aimer: ce serait plus beau!

Qu'il adresse son article aux ministres, il sera très goûté, car ils aiment leur position; mais qu'il ne s'avise pas de leur demander quelque chose, car ils lui répondraient: Mon cher, restez à votre place; vous devez aimer votre position.

Cette réponse satisferait-elle notre journaliste-moraliste? Dans cet article même où il s'efforce d'inculquer aux pauvres l'amour de la pauvreté et de leur position, il indique que naguère lui-même occupait une autre position dans un autre journal; nous serions curieux de savoir si maintenant il se trouve satisfait de celle qu'il occupe, et s'il se croit moralement obligé à ne pas en désirer une autre plus avantageuse; nous désirerions qu'il en fût ainsi pour l'honneur de la morale prêchée par notre confrère, qui, après tout en exprimant sa pensée n'a fait que traduire l'égoïsme des riches repus:

> Je suis content, je suis heureux,
> Chacun doit l'être en ces beaux lieux.

Fausseté du régime parcellaire.

Nous extrayons de remarquables observations du *Journal de*

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 9 JUILLET 1845.

Nous reprendrons le 15 courant la publication du roman de M. ALEXANDRE DUMAS.

Le CHEVALIER DE MAISON-ROUGE sera suivi de UNE FILLE DU PEUPLE, de M. EUGÈNE CAMUS.

LA POLKA EN ANGLETERRE.

> Nunc pede libero
> Pulsanda tellus.

Une grande question s'est élevée cet hiver parmi les danseurs de la *fashion*. Repoussera-t-on la polka? l'accablera-t-on sous les rires dédaigneux, ou sera-t-elle prônée, apprise, dansée?

La polka s'élança d'un bond léger dans les salons anglais avec sa gracieuse originalité, son pas glissant et doux, sa mesure entraînante: aussitôt deux camps se forment; deux étendards se lèvent; la majorité se range dans l'opposition.

Confiante en son pouvoir sardonique, la jeune Angleterre dirige l'attaque, enchantée de s'escrimer contre des moulins à vent, ne fût-ce que pour s'exercer.

La même bannière rallie les valseurs en renom. Comment, eux, rois des *routs*, se laisseraient supplanter par d'obscurs champions, se remettraient à l'école, perdraient des années de pénibles et laborieuses études! C'était une innovation qui portait atteinte à leur gloire, un attentat impardonnable contre des droits acquis.

Au premier bal de polka, donné à Hyde Park, ils glissèrent adroitement dans les oreilles maternelles les mots de libertés abandon, accompagnés de foudroyantes prédictions sur la décadence de la moralité, l'oubli des convenances sociales; il fallait étouffer en son germe la conspiration de Park-lane (ainsi l'appelaient-ils).

Les aristocrates blasés déclarèrent la polka une danse intolérable, et cette décision eut encore plus d'influence sur le monde élégant que les traits acérés de la jeunesse anglaise, que les sinistres prophéties de l'envie.

Mais rien ne peut égaler la vigoureuse défense que firent les vieux lions; pour eux c'était question de vie ou de mort. Leurs cheveux, teints d'un noir de jais, s'en hérissèrent, leurs fausses dents en grincèrent de dépit.

Maintenant plus de salut pour leurs roides jointures appelées à rivaliser avec les souples et élastiques jarrets de vingt ans! plus de promenades langoureuses entre les figures de l'été et de la poule; là, ils gravitaient dans leur sphère; leur air d'aisance en imposait aux beautés novices, ignorantes encore des mystères d'une jeunesse conservée à grand renfort de faux toupets, de faux rateliers, de faux mollets, à tant par mois. Ils nommaient la danse nouvelle une étourdissante et vulgaire bourrée, un bruyant trot de village, sans délicatesse ni bon ton, protestant que, pour leur compte, ils ne l'encourageraient jamais; dernière assertion vraie de tous points, à moins qu'un miracle du magnétisme ne parvînt à donner la vie et le nerf à des mollets de coton.

Mais, chose étrange, des milliers de jeunes gens alertes et bien bâtis, intéressés à fêter la polka comme un moyen de s'avancer dans l'estime des belles, se révoltèrent contre cette innovation; l'adolescence caduque s'étonna de leur maladresse, mais la seconda de son mieux, répétant tout bas, moitié riant, moitié soupirant: Ah! si jeunesse savait! si vieillesse pouvait!

Ainsi se recruta l'opposition qui, malgré sa faiblesse, présentait, en son ensemble, un formidable aspect.

Passons aux partisans de la polka. Quels étaient-ils? qui osa entrer en lice, relever le gantelet, terrasser l'inertie, désarçonner la jeune Angleterre, frapper l'ennemi au cœur, le forcer d'avouer que la polka était une des inévitables créations du temps, un autre grand fait, comme qui dirait: la Ligue?

La gloire de la lutte revient de droit et exclusivement aux jeunes Anglaises.

Oui, la Polka est une conquête importée sur le sol britannique, imposée aux clubs récalcitrants par le tact, le courage, la persévérance de nos vaillantes compatriotes.

Eh! vraiment, ce n'était pas petite affaire! l'œuvre offrait de nombreuses difficultés; il fallait livrer deux combats, réduire deux partis; lever les scrupules des parents, soumettre les rebelles. Le premier cas était affaire de diplomatie, le second de guerre ouverte. Quant aux négociations, leurs résultats seuls nous sont connus: elles se passèrent à huis clos, dans les causeries de boudoirs transformés en conférences diplomatiques. Quant aux combats, ils se livrèrent de nuit dans les salons.

La salle de bal est, par excellence, le champ de bataille d'une femme: elle a revêtu son armure de guerre. Son pied presse d'un pas plus ferme que celui de l'homme les parquets brillants et polis. Son œil, que n'éblouissent ni les bougies ni les lustres, observe l'ennemi avec finesse. Paraît-elle absorbée par l'enivrante musique de l'orchestre, elle trace un plan de campagne. Semble-t-elle s'abandonner tout entière aux douces flatteries de son assidu cavalier, elle en médite la défaite. Plus aguerrie à la ruse qu'aux armes, elle penche pour la politique de Fabius. Elle sait frapper à glace son adversaire, ou faire bouillonner son sang comme le pétillant Champagne. Elle attire son danseur, le repousse, l'entraîne, le terrasse.

Durant les premiers jours le camp des Amazones se recruta de quelques déserteurs.

On les complimenta, on les cajola, à leur insu ils servirent d'amorce, et les faveurs dont ils faisaient parade excitèrent la jalousie de leurs rivaux.

Chaque nuit décimait l'opposition d'une manière alarmante.

Soudain les dames, serrant leurs rangs, marchèrent à l'assaut.

Plus de cajoleries! partout l'épée nue, le sabre étincelant, le poignard levé! — les questions piquantes et insidieuses, les mordants quolibets, les épigrammes acérées, les allusions cruelles frappent de droite et de gauche sans miséricorde.

Une terreur panique s'empare de l'ennemi; chaque bal éclaircit de plus en plus ses rangs. Les chefs vont mystérieusement apprendre la danse nouvelle, et se préparent une retraite à tout hasard.

Ce fut alors que les belliqueuses conquérantes changèrent de tactique. Le sarcasme fut remplacé par un froid dédain. La seule intonation de voix et la simple phrase: « Dansez-vous la polka? » coupait court à toute discussion. Jusqu'à votre conversion, vous n'obteniez que d'indifférents, que de distraits monosyllabes: « Oui, non. » Essayez-vous de justifier votre opinion? l'honneur d'une réponse vous était refusé; la déesse vous trouvait indigne de ses foudres. Et c'était bonheur si quelque dédaigneuse beauté, pirouettant sur le talon, vous demandait ironiquement: « Connaissez-vous Cellarius? » ou vous recommandait l'article *Polka* dans le journal du matin.

Quelle fut la fin de ces diverses manœuvres?

La jeune Angleterre, avec une adresse d'évolution qui eût pu exciter l'envie ministérielle, passa du côté triomphant.

Les ci-devant jeunes gens, se voyant trahis, battirent en retraite avec un savoir-vivre caractéristique; ils ne se mêlèrent plus à la danse tumultueuse. Leurs fades et pâles sourires, au lieu de courtiser de jeunes et frais visages, ne s'adressèrent plus qu'aux dames de trèfle, de cœur ou de carreau.

Une beauté célèbre leur porta le dernier coup en proclamant d'une lèvre hautaine « que jamais l'automne ne devait envier au printemps ses fleurs joyeuses et son radieux soleil. »

Et maintenant, le pied mâle et vigoureux du jeune homme, en parfait accord avec le pied joyeux et léger de sa danseuse, marque, non sans un secret orgueil, les trois temps et le silence de la nouvelle mesure. Une grande émulation aiguillonne les danseurs; les uns veulent s'élever, les autres se maintenir dans le partage des honneurs; d'anciennes réputations surnagent; d'autres sont submergées. Quelques étoiles s'éclipsent, quelques astres s'allument. Plus d'un héros du jour, transfuge de la veille, triomphe aujourd'hui aux yeux de la foule dans laquelle il se perdait hier.

Et ces femmes, aux formes aériennes, dont les pieds de satin effleurent à peine la terre, sont-ce bien ces fières amazones tout-à-l'heure encore si redoutables? Quoi, ces yeux riants et doux ont pu lancer des éclairs de dédain! Ces lèvres rosées, toute candeur, tout sourire ont pu décocher les traits acérés du sarcasme! Et maintenant, sans haleine, haletantes, forcées de s'appuyer sur votre bras, ces belles ennemies se déclarent vaincues à leur tour!

Sans l'imprévoyance de l'opposition, sans l'hésitation des parents, les choses auraient peut-être pris une autre marche; mais grâce à l'indécision générale, tandis que ceux-ci tergiversaient, que ceux-là parlemen-

ou le tort de se laisser devancer par quelques particuliers, a le tort bien plus grand de ne pas les seconder comme il le pourrait. Le peu d'écoles agronomiques qu'il a instituées ne produiront jamais de résultats sérieux sans une modification fondamentale dans l'assiette de l'impôt : lorsque la propriété sera obérée, comme elle l'est, il est évident qu'aucune amélioration importante ne peut être introduite dans l'art de la faire valoir ; à quoi servent, je vous le demande, de belles théories qu'on ne peut suivre, d'excellents outils qu'on ne peut acheter ? Point d'engrais, point de récoltes ; point de bestiaux, point de profits. — Mais pour avoir des bestiaux et des engrais, il faut des capitaux ; et où les prendre si, au lieu de dégrever, l'on continue à exiger de l'impôt au-delà de ce qu'il doit produire ?

FAITS DIVERS.

UNE LETTRE DE M. VATOUT. — Une singulière polémique s'est engagée à propos de la *Tour de Babel*. Les uns attribuent la paternité de cette comédie à M. de Lainac, secrétaire des commandements de M. le duc de Nemours ; les autres à M. Vatout. Mais ce dernier s'est indigné de cette supposition ; voici la lettre qu'il adresse ce soir au *Messager* : « Monsieur, la polémique établie dans divers journaux sur la comédie de la *Tour de Babel* » tend à me mettre au nombre des auteurs mystérieux de cet ouvrage. Permettez-moi de recourir à la voie de votre journal pour déclarer que je » n'ai jamais fait, lu ni entendu un seul vers de cette pièce. »

TRAIT DE MOEURS LITTÉRAIRES. — Un homme de lettres reconnaissant ! Des sceptiques, et il en est beaucoup aujourd'hui, considéreront cela comme un paradoxe. Voici qui les édifiera : Il s'agit d'un jeune homme qui a su, en quelques mois, se faire un nom, et par la verve de son style, son tempérament dramatique et la vigueur de son esprit, se placer de prime-saut au nombre de nos meilleurs romanciers. Ce jeune homme, malgré tant de qualités brillantes et peut-être même à cause de ces qualités, a eu des débuts laborieux. Il devait réussir, mais il trouva sur sa route un praticien littéraire qui lui fournit le moyen de prendre quelques années d'avance dans ce *steeple-chase* où les lutteurs sont si difficilement admis. Grâce à ce généreux et loyal chef de file, notre jeune homme plaça donc un bon roman dans un journal (un journal qui paie) et le lendemain du jour où il eût été très embarrassé d'acquitter son terme, il avait dans son chapeau, en or, en argent et en billets de banque une somme ronde de 15 000 fr. S'il eut le vertige de la richesse il eut surtout l'inspiration de la gratitude ; son premier soin fut de courir chez celui qui l'avait aidé, encouragé, parrainé : « Tenez, lui dit-il en l'embrassant, voilà 15 000 fr. que je vous dois. Sans vous je serais encore » pauvre, inconnu, et grâce à vous je suis riche. Il faut donc que vous partagiez avec moi ce premier tribut que m'ont payé les fabricateurs journalistes. » Et, ce disant, il vidait son chapeau sur le secrétaire de son ami, lequel tout ému de l'offre du jeune romancier faillit se brouiller avec lui parce qu'il ne voulait pas accepter son argent.

ERREUR COMMISE PAR LES MAGISTRATS D'ALENÇON. — Dans le mois de mai 1842, une vache fut volée au préjudice du sieur Gauthier ; peu de jours après, elle fut retrouvée en la possession du nommé Lefèvre, qui déclara l'avoir achetée le 16 mai, vers quatre heures et demie du matin, sur la route de Gacé à Vimoutiers, au bas de la butte du Mesnil-Gastel, d'un homme qu'il ne désigna pas d'abord positivement, mais que plus tard il dit être Germain Desvaux. Celui-ci, poursuivi sur la déclaration de Lefèvre, fut acquitté le 4 octobre 1842, par le tribunal d'Argentan, faute de preuves

AVIS AUX BAIGNEURS. — Plusieurs accidents déplorables sont arrivés hier sur la Seine : le matin entre quatre et cinq heures, le sieur Martin, âgé de 32 ans, ébéniste, quai de Béthune, s'est noyé en se baignant dans un établissement de bains publics des environs de l'île Saint-Louis ; on n'a pu le repêcher que quelques temps plus tard, quand il avait cessé de vivre. Dans l'après-midi, vers six heures, quatre jeunes gens se baignaient aux environs du Pont-au-Change ; au bout de quelques instants d'exercice de natation, l'un d'eux, le sieur Bodlin, âgé de vingt ans, disparut sous l'eau ; ses amis plongèrent et sondèrent la rivière en tous sens pendant une demi-heure, mais inutilement : ce ne fut qu'une heure plus tard qu'on put retrouver son corps privé de vie. Un autre accident de la même nature, et dont heureusement les conséquences ont été moins funestes, est encore arrivé un peu plus tard, vers huit heures et demie du soir, près du Pont-Neuf : le sieur D..., âgé de 28 ans, fabricant de jouets d'enfant, se baignait de ce côté, lorsque tout-à-coup ses forces l'abandonnèrent, et il disparut entraîné par le courant. Un marinier, le sieur Trépigny, voyant le danger qui le menaçait, courut à son secours et parvint à l'enlever à une perte presque certaine.

KARL OU LE CHATIMENT. — Ce drame de M. Lokroy qui a eu jadis un si grand succès à la Porte-Saint-Martin, vient de se jouer au naturel dans la gare de Rouen. Une correspondance de cette ville rapporte ainsi les faits : « Un homme bien vêtu et paraissant âgé de quarante ans était dans l'embarcadère, au milieu des voyageurs qui allaient partir par le convoi de six heures du soir, quand tout-à-coup il sortit, se plaça sur l'un des côtés du péristyle et se porta au cou plusieurs coups de canif. Le sang jaillit avec abondance ; ce que voyant, un employé accourut ; mais, avant qu'il fût arrivé, l'inconnu ramassa le canif qu'il avait laissé tomber, se fit de nouvelles incisions et tomba à la renverse. Heureusement un médecin se trouvait là ; on lui apporta la boîte de secours déposée à la gare, et il administra au blessé tous les secours nécessaires. Celui-ci a été ensuite transféré à l'Hôtel-Dieu.

» Voici maintenant l'explication de ce tragique évènement : Vendredi dernier, un agent supérieur de la police anglaise était arrivé à Rouen, avec la mission de requérir l'arrestation et l'extradition d'un individu né en Angleterre, qui, employé dans une maison de commerce importante de Londres, avait disparu, enlevant à ses patrons des valeurs d'au moins six cent mille francs, et que l'on supposait réfugié dans notre ville.

» Après des investigations infructueuses, l'agent anglais, désespérant de trouver ici l'homme qu'il cherchait, s'était décidé à se rendre à Paris, samedi soir, par le convoi de six heures. C'est au moment du départ de ce convoi, qu'est arrivé l'évènement que nous venons de rapporter. Ce que personne n'eût deviné alors, et ce qui a été découvert depuis, c'est que l'individu qui a essayé, dans la gare, de se donner la mort, est précisément celui que venait arrêter l'agent anglais. Arrivé de Paris à Rouen le matin, il allait monter en wagon pour retourner à Paris, lorsqu'il aperçut l'officier de police. Il se crut reconnu, et, pendant que l'autre prenait tranquillement place et roulait vers Paris, lui, à moitié mort, restait en ôtage à la police rouennaise. Hier, l'agent de police de Londres est revenu de Paris, et le blessé, qui est en bonne voie de guérison, a subi un interrogatoire. On a trouvé sur lui 60 francs seulement, et il refuse de dire où sont les valeurs considérables qu'il a détournées. Cependant, on croit être sur leurs traces. »

AFFAIRE SIBILLE. — La femme du second des inculpés arrêtés dans l'affaire de l'assassinat de Passy, vient d'être à son tour mise en état d'arrestation en vertu d'un mandat décerné contre elle par M. le juge d'instruction chargé de l'affaire. Ce serait cette femme qui aurait lavé la blouse de son mari la nuit même où le malheureux Sibille avait été tué dans de si horribles circonstances. Interrogée d'abord simplement comme témoin,

quitter ... du ministère public, pour n'avoir pas tenu le registre qui doit constater régulièrement l'avancement et la direction des travaux. Le prévenu a objecté qu'en prenant de M. Rambourg l'exploitation des mines, il n'avait reçu ni plan, ni registre, qu'il était rarement sur les lieux, et qu'il n'exploitait par lui-même que depuis fort peu de temps, que du reste il n'avait rien à dire contre l'application de la peine ; il s'est donc soumis sans protestation, aux conséquences d'une position dont il est permis de croire qu'il ignorait le devoir et la responsabilité, comme l'entend la loi, mais il avait à l'avance prouvé qu'il les acceptait comme l'humanité la plus généreuse sait seule les imposer. Pendant qu'on travaillait aux fouilles, et au moment où on prévoyait qu'on ne ramènerait que des cadavres, M. Gaillard s'était chargé d'entretenir tous les enfants orphelins jusqu'à l'âge de dix-huit ans (il y en avait vingt-deux si nous sommes bien informés), et il avait offert une large indemnité à tous ceux que ce malheur atteignait. C'est M. le procureur du roi qui a donné ces renseignements au tribunal ; ils ne pouvaient déterminer un acquittement aux yeux des magistrats, mais à des prévenus qui montrent de pareilles pièces au dossier de leur jugement, la sympathie et l'estime de toutes les honnêtes gens offrent des compensations qui font de la condamnation un titre d'honneur. »

TOMBEAU DE L'EMPEREUR. — Un funeste accident est arrivé hier, entre midi et une heure, dans l'église des Invalides. Cinq ouvriers maçons étaient occupés sous la coupole du dôme aux travaux de construction du tombeau de l'empereur ; placés sur un échafaud élevé de dix mètres environ, ils manœuvraient une pierre de taille destinée au monument, quand un faux mouvement leur fit perdre l'équilibre, et tous cinq tombèrent sur le sol. L'un d'eux, le sieur Bernier, maître compagnon, fut tué sur le coup, les quatre autres furent plus ou moins grièvement blessés, et furent transportés, l'un à l'hôpital Necker, où les soins les plus empressés lui ont été prodigués, et les autres, sur leur demande, à leurs domiciles. La situation de ces derniers ne paraît pas devoir présenter d'inquiétudes sérieuses pour leurs jours ; l'état du premier est plus grave ; cependant on espère pouvoir le conserver à la vie.

MYSTIFICATION ANGLAISE. — Les journaux anglais publient l'anecdote suivante : « Deux jeunes filles de Colchester, à l'insu l'une de l'autre, se trouvaient engagées avec un jeune homme de cette ville dans une intimité des plus vives qui dura jusqu'au départ du jeune homme pour Londres, il y a trois jours. Depuis ce moment, la correspondance qu'il entretenait avec elles leur avait donné la persuasion qu'il se disposait à les épouser. Il leur écrivit, il y a quinze jours, qu'il était enfin en position de s'établir ; il fixait un jour pour la célébration du mariage dans l'église de sa paroisse à Londres, et les invitait à faire les préparatifs de toilette nécessaires et à se pourvoir de filles d'honneur ; enfin il les priait de venir au chemin de fer la veille du jour fixé pour le mariage, leur indiquant le même convoi à toutes deux. L'une et l'autre mordirent à l'appât ; elles arrivèrent à Londres avec leurs filles d'honneur par le même convoi, mais non dans la même voiture, et, en descendant à la station de Shoreditch, se virent sans soupçonner l'objet de leur voyage. Contre leur attente, personne ne se présenta pour les recevoir, et elles éprouvèrent un premier désappointement. Cependant elles se taisaient, et, mues de la même pensée, elles prirent un cabriolet, et, à quelques minutes l'une de l'autre, arrivèrent à la rue de Kings-William, où le jeune homme leur avait écrit qu'il demeurait. Il n'y était pas ; on ne l'y connaissait pas. Au milieu de leur mutuel étonnement, les révélations se firent jour, et elles durent reconnaître qu'elles avaient été cruellement jouées. »

AUX DEVINEURS DE RÉBUS. — Les grands journaux ont plus que besoin de puffs pour remplir leurs colonnes ; l'un deux publie les lignes suivantes : « A mesure que se répandent en Allemagne les journaux *illustrés*, on commence à prendre goût aux rébus. La concurrence est telle en ce moment

---

taient, les jeunes filles agissaient, opposant le courage au nombre, l'audace à l'incertitude : elles ont décidé la victoire, et la Polka est un fait accompli.

Et maintenant que cette révolution dansante a reçu le sacre du succès, voyons ses résultats, voyons s'il y a eu progrès dans les plaisirs de la saison ou si ce n'est qu'une nouvelle phase des caprices éphémères de la mode ! Mais le sujet vaut-il qu'on le discute ? La polka est-elle, après tout, une innovation importante ?

Oui, certes, à en juger même d'après la règle de notre grande nation, où toute valeur se cote à la Bourse. Si la danse étrangère ne peut se vendre ou s'acheter, du moins elle videra vos magasins. Nous savons que le bonheur d'un million de jeunes cœurs palpitants de vie sous l'étreinte du plaisir, compte pour peu dans la balance. Gardez-vous, cependant de blâmer d'innocentes joies, avare négociant, avide marchand de bagatelles : quelle serait la valeur de vos babioles, si nos danseuses ne les mêlaient à leurs boucles blondes et brunes, n'en paraient leurs blanches épaules, leur taille souple, leurs beaux bras ? A quoi serviraient vos satins, vos nuageuses mousselines, vos étoffes chatoyantes, vos damas, s'ils n'ornaient nos fêtes ? Bénissez donc aussi la Polka, vous, qui ne voyez partout que l'intérêt, vous qui pesez la joie, qui marchandez le plaisir pour savoir ce que vous en tirerez d'or.

La révolution de la polka est beaucoup moins illusoire que la Révolution française.

— Pouah ! pouah ! murmure une grosse voix. Oui, nous l'affirmons ! la folle danse villageoise est moins chimérique, moins illusoire en son influence sur le bonheur du genre humain que la Révolution française qui laissa le peuple aussi affamé, aussi pauvre, aussi impuissant qu'elle l'avait trouvé ; — qui changea l'oppresseur, non l'oppression. L'aristocratie a été vaincue au profit de la ploutocratie ; à l'hérédité féodale a succédé l'hérédité financière, aux seigneurs des châteaux les seigneurs de la caisse ; le capital a gagné ce que la naissance a perdu. L'or des couronnes brisées, mis en monnaie, est resté Roi.

Laissons ces parallèles historiques et disons sous quel point de vue nous croyons la polka supérieure à nos danses ordinaires.

L'anglaise est une espèce de gambade mesurée, une *sauteuse* fatigante, n'occupant qu'un rang fort secondaire dans la chorégraphie.

Le quadrille, en sa monotonie, est devenu fastidieux.

A la vérité, la valse est une admirable invention et de toutes nos danses, sans contredit, la plus gracieuse et la plus fascinante. Deux formes indécises, délicieusement enlacées, flottant sur la même vague de son, suivent ensemble ses ondulations mesurées ; ensemble leurs pieds tournoyants pressent la terre.

> Quel bonheur de bondir, éperdue, en la foule,
> De sentir, par le bal, ses sens multipliés,
> Et de ne pas savoir si dans la nue on roule,
> Si l'on chasse en fuyant la terre, ou si l'on foule
> Un flot tournoyant sous ses pieds !

C'est ce parfait accord de sensation, cette union idéale de deux natures, balancées comme deux roseaux sous la brise qui rend la valse, lorsqu'elle est poétiquement sentie, si délicieuse. Il y a union et contraste ; la force mâle et la grâce féminine s'entr'aidant l'une l'autre, l'étincelante danseuse faisant ressortir le noir éclat du costume de son cavalier :

> Il faut au sultan des sultanes :
> Il faut des perles au poignard.

Auprès de l'habit noir serré à la taille, il faut l'ondoyante mousseline aux mille plis : près du visage austère, le séduisant sourire.

La valse a cependant un défaut, elle manque de figures. C'est précisément là le charme de la polka, aussi pleine d'incidents que de grâce, mariant l'entrain et la liberté rustique du paysan à l'allure élégante et fine de l'homme du monde (1).

Voyez, l'incertitude et l'hésitation, la fuite et la poursuite, l'espoir à demi exprimé, repoussé ou encouragé, raillé ou accueilli, trompeur ou trompé, la ruse féminine aux prises avec l'ardeur masculine, les sensations les plus diverses, les nuances les plus délicates, en un mot, toutes les péripéties de la passion, se retrouvent dans la polka.

Mais en voilà trop long sur la théorie : lecteurs nous vous renvoyons à la pratique.

WARD.

(1) Le Français expéditif a depuis longtemps, dans le grand monde, renoncé aux figures de la polka... La mazurka, au contraire, paraît vouloir prendre faveur avec ses figures vives et charmantes.

(Note des danseurs de la D. P.)

PROCÈS HISTORIQUE.

LA GARDE MEURT, ET NE SE REND PAS.

M. le comte Michel, capitaine au 45e de ligne, et M. le baron Michel, auditeur au conseil d'Etat, sous-préfet de Bar-sur-Aube, fils de M. le lieutenant-général comte Michel, tué à Waterloo, à la tête d'un carré de la garde impériale, ont adressé au roi une requête dont nous avons dit dans le temps quelques mots. Cette requête avait pour but de faire modifier l'ordonnance royale qui autorise la ville de Nantes à ériger un monument à la mémoire du général Cambronne.

Les fils du général Michel demandaient que la ville de Nantes ne fût pas autorisée à faire graver sur ce monument les célèbres paroles : *La garde meurt, et ne se rend pas !* qu'ils prétendent avoir été prononcées par leur père, bien qu'elles aient été attribuées au général Cambronne. A l'appui de leur requête, MM. Michel établissaient, par les témoignages de MM. Cordier, député du Jura ; Pons, de l'Hérault ; Maurice Duval, le général Harlet, le colonel Magnant, le maire de la ville de Nantes, et d'autres personnes dignes de foi, que Cambronne a constamment désavoué les paroles qu'on lui prête, et qu'aucun des historiens contemporains ne lui attribue d'une manière formelle.

La requête de MM. Michel cite les passages de plusieurs ouvrages qui contestent à Cambronne ces belles paroles ou les attribuent expressément à Michel.

Au nombre des témoignages particuliers que MM. Michel ont produit pour prouver que ces paroles ont été prononcées par leur père, on peut citer Franck, adjudant-sous-officier aux Invalides, ancien chasseur à pied de la vieille garde, témoin oculaire de la mort du général Michel ; le baron Martenot, qui commandait le bataillon dans lequel l'empereur s'est renfermé à la fin de la bataille ; enfin, le général Bertrand.

« Les fils du général Michel, dit la requête, invoquent un témoignage plus solennel et plus authentique, s'il est possible, que tous ceux qu'ils viennent de rapporter, c'est celui du confident de l'empereur, du compagnon de son exil, de l'illustre général Bertrand, qui a écrit sous la dictée du prisonnier de l'île Sainte-Hélène, les grandes choses que nous avons faites ensemble, suivant la parole de l'empereur. Ce témoignage spontané du grand-maréchal du palais, paraît aux exposants, et vous paraîtra, sire, avoir toute l'authenticité d'une attestation qui serait émanée de l'empereur lui-même. M. le général Bertrand n'a pas donné à sa déclaration la forme d'une lettre, mais il l'a consignée sur un monument que les fils du général Michel conserveront pour leurs enfants comme une inappréciable relique. Sur une pierre détachée du tombeau de l'empereur, le général Bertrand a écrit et signé de sa main cette déclaration :

« A la baronne Michel, veuve du général Michel, tué à Waterloo, où » il répondit aux sommations de l'ennemi par ces paroles sublimes : La » garde meurt et ne se rend pas ! »

» Pierre du tombeau de Sainte-Hélène. Signé BERTRAND. »

« Les fils du général comte Michel, ajoute la requête, croient avoir démontré, dans l'exposé qui précède, que l'honneur des paroles historiques : *La garde meurt et ne se rend pas*, appartient à leur père qui les a scellées de son sang en se faisant tuer à la tête de ses soldats. Ils espèrent, sire, que, dans votre bienveillante justice, vous leur conserverez cette part de l'héritage paternel, en défendant à la ville de Nantes de les graver sur le marbre qui doit perpétuer le souvenir de Cambronne. »

M. le ministre de l'intérieur, auquel le conseil d'Etat a communiqué cette requête, a émis l'avis qu'il n'y avait pas lieu de modifier l'ordonnance, attendu qu'aucune de ses dispositions n'autorise la ville de Nantes à graver sur le monument de Cambronne les paroles revendiquées pour leur père par MM. Michel.

Le conseil d'Etat, sans s'expliquer sur le fond du débat, qu'il a dès lors laissé intact, a décidé qu'en l'état des choses il n'y avait pas lieu de proposer au roi la modification de l'ordonnance. — On annonce que MM. Michel qui, jusqu'ici, n'avaient pas eu communication de cette ordonnance, vont porter leur demande devant les tribunaux.

ridionales assez défavorable, il faut le dire, aux théâtres qui, pendant neuf mois, n'ont pas fait autre chose que de marier Mlle Henriette et M. Gustave. Cet éternel mariage de M. Gustave commençant à paraître trop établi, quand les feuilles poussent aux arbres, il faut inventer, pour réveiller l'épiderme du public, des systèmes de frictions très énergiques; de là les alcides, les équilibristes, les ménageries, les nains et les géants qu'on voit se produire sur nos scènes aux lieu et place de nos grands acteurs qui prennent des congés et vont en été faire ratifier par la province tous les mariages qui ont été célébrés sur les différents théâtres de Paris pendant l'hiver. Chaque année voit apparaître de ces phénomènes caniculaires. Ils ont été rarement plus éclatants qu'en 1845. Le nain Tom Pouce au Vaudeville, l'Américain Sands et ses deux fils Maurice et Jessy aux Variétés, ont été les lions de la saison.

» Le public ne se demande jamais comment les directions de théâtres se procurent ces lucratives excentricités, qui la plupart viennent d'Amérique; il faut le lui dire. Il existe aux Etats-Unis des maisons de commerce organisées pour l'exploitation de curiosités. Elles entreprennent les cirques, les animaux, les jongleurs, et en général tout ce qui concerne le spectacle.

» La plus célèbre de ces maisons est celle de M. Titus. Le beau nom! M. Titus voyage bien plus que le Juif-Errant. S'il connaît dans un coin du monde l'existence d'un animal ou d'un homme recommandable par sa force, son adresse, sa grâce ou sa voracité, il arrive à grande vapeur sur le lieu désigné, achète, loue ou prend à bail cet objet extraordinaire. Un itinéraire est tracé, un bill de dépenses livé, un commis choisi; le commis part avec des instructions, et à la fin de sa tournée se trouve exactement, pour compter avec M. Titus, à Calcutta, à Mexico, à Londres ou à Paris. M. Titus est venu dernièrement voir ici M. Sands, son associé. Parmi les occupations qui composent l'existence de cet entrepreneur, la plus singulière est la recherche des bêtes féroces; car c'est de ses mains que Carter et Van Amburgh ont reçu ces charmants léopards qui faisaient nos délices et notre terreur.

» Quand M. Titus a écrit le plan d'une ménagerie, comme un auteur ordonne le plan d'une pièce, on le voit partir pour procurer les acteurs qu'il a désignés. En Amérique, sa patrie, il met lui-même la main à la besogne; et quand on le rencontre sur les bateaux à vapeur ou sur les *rails roads* innombrables qui traversent l'Union, il raconte très froidement qu'il court à la recherche d'un boa qui lui manque. Ses absences sont longues quelquefois, jamais infructueuses. Il revient toujours avec sa bête, ayant battu les contrées sauvages, vécu, chassé, mangé avec les Indiens, sans en être tout-à-fait mangé. Quant aux animaux de l'Asie et de l'Afrique, il ne les chasse pas lui-même: un émissaire est envoyé à des chefs de peuplades dont M. Titus est parfaitement connu; un rendez-vous est pris, et, au jour fixé, M. Titus vient, avec son argent, prendre livraison des éléphants, des panthères, des crocodiles qu'il a commandés. Une fois ces individus plus ou moins féroces, mais tous jeunes, réunis dans un point central, M. Titus les met au collège. Là commence l'emploi de ces procédés puissants qui domptent la bête et la civilisent; peu à peu, la troupe se forme. L'éducation se complète à coups de barre de fer rouge; on règle, avec un grand art et une étude approfondie des contrastes, des groupes où doivent figurer un tigre rageur, un jaguar caressant, un lion endormi, une panthère amoureuse, une hyène criarde, et tout ce bétail, une fois en état d'accomplir son roman comique, est dirigé, sous la conduite de Carter ou de Van Amburgh, vers les pays qui éprouvent le besoin de voir des acteurs à quatre pattes. Ces sortes de spectacles sont généralement goûtés en Europe, parce qu'on espère un peu voir les conducteurs de bêtes mangés par leur marchandise; mais l'on sera toujours attrapé si l'on compte sur ce divertissement: M. Titus répond de ses élèves, et dit hautement qu'il a plus peur d'un chien qu'il ne connaît pas que d'un tigre élevé par lui. »

UN CARROUSEL. — La *Revue de l'Ouest* publie les détails suivants sur une fête militaire qui a eu lieu à Niort en présence d'un grand concours de curieux; le carrousel dont il est question a été exécuté par le 1er régiment des lanciers:

« Le terrain avait été parfaitement disposé pour la commodité des spectateurs et pour les exercices de la cavalerie. Un vaste carré long était tracé au milieu du champ de manœuvres; des câbles étaient tendus sur trois des côtés qui formaient l'enceinte; le quatrième côté était formé par des gradins qui avaient été dressés très rapidement. Près de quinze mille personnes composaient une galerie magnifique, et comme toute la foule ne pouvait approcher de l'enceinte, beaucoup de personnes qui voulaient jouir du spectacle si rare et si pompeusement annoncé du carrousel, garnissaient les toitures des fermes voisines, les tertres et les monticules des environs.

» Les fanfares de la musique du régiment ont annoncé l'entrée dans le manège des pelotons de lanciers chargés d'exécuter diverses manœuvres. Les chevaux, animés par la course, par la musique, par les cris de la foule, étaient pleins de feu, et les cavaliers les conduisaient avec un rare talent d'équitation, et suivaient avec une remarquable précision les commandements du capitaine Patzius, qui dirigeait tous les mouvements avec une grande habileté. Un officier, monté sur un magnifique cheval parfaitement dressé, est entré dans le champ des manœuvres, et s'est livré aux plus curieux exercices de l'équitation. Il dirigeait son cheval avec une adresse étonnante, et le faisait caracoler en mesure au son de la musique du régiment.

» Les exercices de la deuxième partie du carrousel ont excité le plus vif intérêt. Aux premières manœuvres par quadrilles et par serpentine ont succédé les courses de la bague, du dard et de la tête à terre. Les cavaliers ont déployé dans ces courses une adresse tellement extraordinaire qu'elle a étonné tous les spectateurs. Un poteau avait rapidement été élevé près d'un des côtés de l'enceinte, et des bagues avaient été disposées pour la course. Les chevaux étaient lancés avec tant de fougue et d'impétuosité qu'il paraissait presque impossible de tenir en arrêt, à la hauteur de l'œillet dans une complète immobilité, une longue lance dont le pennon était constamment agité par le vent. Peu de cavaliers cependant sont sortis de la lice sans avoir enlevé une bague et sans avoir été salués par des applaudissements.

» Une course plus dangereuse a suivi le jeu des bagues. Il s'agissait d'enlever au galop et avec la pointe du sabre, des têtes de fer jetées sur le terrain. Cette course est réservée aux plus intrépides et aux plus habiles. Il faut presque de la témérité et se jouer de toutes les difficultés de l'équitation pour entreprendre un exercice aussi périlleux. Les cavaliers n'ont cependant pas fait défaut, presque tous ont voulu courir, et tous ceux qui sont entrés en lice ont emporté, à la pointe de leur sabre, les têtes déposées sur l'arène.

» Ensuite est venue la course du dard. Deux sous-officiers se sont fait surtout remarquer dans cette course: leurs chevaux, lancés au galop d'une des extrémités du manège, sont arrivés en ligne droite au but, et leurs dards ont porté en plein dans une tête de Méduse fixée à un poteau. Nous apprenons avec plaisir qu'ils vont obtenir le grade d'officiers. Nous avons eu ensuite le moulinet de la lance au galop: les cavaliers portaient des coups de lance dans toutes les directions; ils simulaient un combat, et semblaient poursuivre des ennemis invisibles.

» Un spectacle charmant a été la manœuvre de *la spirale*: tous les pelotons ont pris part à ce curieux exercice; les cavaliers tournaient avec la rapidité de l'ouragan dans les nuages de poussière que soulevaient les pieds des chevaux; ils avançaient sensiblement et semblaient répéter une de ces rondes qui, par la vitesse des mouvements et le déplacement insensible,

Pambour, bien connu par ses recherches et ses théories relatives aux machines à vapeur, a présenté quelques réflexions sur plusieurs points controversés dans le calcul de ces machines; il prétend que la différence de pression entre la chaudière et le cylindre, loin d'être une cause de perte de force, est au contraire la condition essentielle d'un bon travail. C'est une prétention que peu d'ingénieurs voudront admettre, nous le croyons du moins. — Enfin, nous citerons, pour terminer la liste des communications qui concernent la mécanique, un Mémoire descriptif d'un propulseur sous-marin, à aubes mobiles, destiné aux bâtiments à vapeur, par M. Boulnier; un Mémoire sur la raréfaction et la compression des gaz, par M. Lebréton; des recherches sur l'application la plus avantageuse de l'homme aux manœuvres de force de la marine, par M. Renault; et une Notice de M. Sainte-Beuve sur un mode d'ouverture et de fermeture alternatives de la fente du tube pneumatique employé dans les chemins de fer atmosphériques, mode qui consiste à employer l'élasticité même des parois métalliques du tube ou celle des lèvres dont est garnie la fente.

Nous avons maintenant à parler de deux communications contenant des aperçus profonds sur la physique. Il s'agit d'abord d'un Mémoire de M. Rougeux sur les grandes vitesses considérées dans leurs rapports avec les voitures, les courses d'hippodrome, les convois des chemins de fer, etc., etc.; l'auteur indique le moyen de descendre de voiture et d'omnibus sans se faire de mal. Il s'agit ensuite d'une théorie complète des cheminées qu'aurait trouvée M. Cazeе en réfléchissant, durant dix-sept années bien comptées, sur les caprices de sa propre cheminée.

— M. Payen a pris la parole pour faire un rapport verbal relatif à un Mémoire de M. P. Haüy sur une nouvelle explication des causes qui amènent les explosions des chaudières à vapeur, et sur les moyens de prévenir ces accidents. Ce Mémoire remonte à 1831; l'auteur, étonné de ne pas le voir figurer dans le rapport de la commission des arts insalubres qui a décerné cette année un encouragement à M. Boutigny, a fait une réclamation qui oblige M. Payen à prendre aujourd'hui la parole. La Commission n'a pas eu entre les mains le Mémoire de M. Haüy; elle déclare qu'elle l'aurait mentionné favorablement dans son rapport, s'il lui avait été remis; elle ajoute cependant que quoique ce Mémoire traite la question sous le même point de vue que M. Boutigny, et attribue les explosions des machines à vapeur, à l'état sphéroïdal que prend l'eau placée sur une surface métallique très chaude, il n'était pas de nature à modifier le jugement porté sur les idées neuves et les recherches nombreuses de M. Boutigny.

Chimie. — La chimie a été, comme à l'ordinaire, représentée par un grand nombre de Mémoires. Nous citerons d'abord celui de M. Laurent sur les nouvelles combinaisons naphtaliques, où ce chimiste éminent continue le développement de ses théories neuves et fécondes; celui de M. Péligot sur les chlorures de chrôme; celui de MM. Bussy et Lecanu sur la saponification de l'huile de ricin et l'œnanthol, principe que donne cette huile soumise à la distillation; enfin celui de M. Cloez sur l'éther chloroformique de l'alcool et sur les produits qui en dérivent, Mémoire qui comble une lacune dans l'histoire chimique de l'acide formique.

Appareil de Marsh. — M. Blondlot pense qu'on doit apporter deux perfectionnements à la méthode de Marsh pour les recherches médico-légales; 1° en faisant la désorganisation des matières animales par l'acide sulfurique, comme le conseillent MM. Flandin et Danger, il ne faudrait pas carboniser jusqu'à avoir un charbon léger et friable, ce qui cause une perte de la matière toxique; il faudrait s'arrêter au moment où les matières ont une consistance pâteuse, reprendre par l'eau et faire passer à travers la liqueur un courant de chlore pour détruire les matières organiques. Cette liqueur serait employée pour agir, avec l'acide sulfurique, sur le zinc. 2° L'appareil de Marsh serait fermé par un tube de Woulf à travers l'une des tabulures duquel passerait un tube portant des lames de zinc enroulées en spirales. Pour ralentir ou accélérer le courant d'hydrogène, on élèverait ou abaisserait ce tube, et la liqueur agirait alors sur une plus ou moins grande surface de zinc.

Synthèse des corps chlorés. — On sait que par des substitutions successives du chlore à l'hydrogène, M. Regnault a obtenu la série suivante en partant de l'hydrogène surcarboné:

hydrogène surcarboné:	2 eq.	de C,	4 de H,	
Chlorhydrate de méthylène	2	de C,	3 de H,	1 de Cl.
Chlorhydrate de méthylène monochloruré	2	de C,	2 de H,	2 de Cl.
Chlorhydrate de méthylène bichloruré (choroforme)	2	de C,	1 de H,	3 de Cl.
Chlorhydrate de méthylène perchloruré (chlorure de carbone liquide)	2	de C,		4 de Cl.

M. Melsens, en partant de ce dernier corps, est parvenu à reconstituer toute la série hydrogénée; c'est le premier exemple où on aura ainsi substitué l'hydrogène au chlore. Sa méthode consiste à mettre dans une fiole à fond plat du chlorure de carbone liquide, dissous dans de l'alcool aqueux, avec de l'almagame de potassium. La fiole étant en communication avec deux appareils réfrigérants, puis un tube de Liebig chargé d'eau, et enfin une cloche à recueillir les gaz; on chauffe le chlorure de carbone distillé, et il se forme de la potasse caustique ainsi que du chlorure de potassium. On obtient dans les quatre récipients que nous venons de décrire, le chloroforme, le chlorhydrate de méthylène monochloruré, le chlorhydrate de méthylène et enfin l'hydrogène percarboné.

Cette expérience extrêmement remarquable est très importante pour la théorie des substitutions.

Influence mystérieuse. — Dans un Mémoire sur la décomposition de l'eau par les métaux en présence des acides et des sels, M. Millon signale l'influence extraordinaire et inexpliquée exercée sur l'action des métaux sur l'eau en présence des acides, par de très petites proportions de matières étrangères. Ainsi il a reconnu que si on représente par 1 le volume d'hydrogène fourni par l'acide sulfurique peu étendu sur un certain poids de zinc, les volumes de ce gaz quand on ajoute un dix millième

de bi-chlorure de platine, deviennent	149
d'acide arsénieux,	123
de sulfate de cuivre,	45
d'émétique,	29
de sulfate d'argent,	34

ces sont desséchées. La végétation a arrêté instantanément; l'écorce du vieux bois se gerce; celle des pousses de l'année précédente se durcit, les fruits tombent; les arbres deviennent hideux. M. Pâquet attribue cette maladie au développement d'un champignon qui s'est emparé des arbres au commencement du mois de mai. Il pense qu'on pourrait l'arrêter en se servant d'une eau où on aurait fait détremper de la suie.

— M. Puvis adresse un très long et très intéressant Mémoire sur l'agriculture du sud-est de la France.

— M. Virlet d'Aoust, en tenant compte de la pente minimum probable du Djeddi qui porte au lac Melghigh les eaux du Sidi-Okbah près Biskra, du développement du cours de cette rivière, et de la hauteur de Sidi Okbah, telle qu'elle résulte, des mesures de MM. Fournel, Deneveu et Aimé, arrive à conclure que le lac Melghigh est à 53m,714 au dessous du niveau de la Méditerranée.

— M. Renaudin écrit que dans un récent orage qui a eu lieu à Ville-d'Avray, son jardinier a été frappé de la foudre, et que revenu de son évanouissement, cet homme a dit qu'il n'avait ni vu d'éclair, ni entendu de tonnerre, de telle sorte qu'il ne savait pas ce qui lui était arrivé. Si ce fait se généralise, et d'après la belle notice de M. Arago sur le tonnerre, il n'est pas isolé, il en résultera qu'on est à l'abri du danger, quand on voit un éclair, car le danger est passé, la foudre ayant marché plus vite que la lumière.

Pierres lithographiques. — Les bonnes pierres lithographiques sont toutes tirées d'Allemagne jusqu'à ce jour. Les pierres découvertes dans les environs de Foix par M. François, ingénieur des mines, et plus récemment dans l'Ariège, quoique ayant une excellente pâte et une couleur grisâtre très convenable, sont accidentées par des vénicules spathiques, et on ne peut les employer que pour les écritures et les vignettes communes. M. Leymerie, professeur de géologie à la Faculté de Toulouse, écrit que l'on a découvert à Belbèze (Haute-Garonne), un gisement de pierres exemptes de tout défaut, et comparables, supérieures peut-être à tout ce que l'on trouve dans le commerce. Ces pierres ont un grain d'une finesse extrême, d'une pureté, d'une homogénéité, d'une couleur claire favorable au dessin, absolument comme les meilleures pierres de Munich. C'est une découverte d'une haute importance pour l'industrie de la lithographie en France.

Sciences médicales. — *Anthropologie.* — *Habitants des îles Marquises.* — M. Lebâtard, chirurgien auxiliaire de la marine, adresse à l'Académie un travail sur la polynésie. Ce travail se compose: 1° de notes sur la conformation crânienne des habitants des îles Marquises; 2° d'une grammaire kanaque, suivie d'un recueil des phrases les plus usuelles de cette langue; 3° d'un dictionnaire français-kanaque. La première de ces communications, intéressant seule l'Académie des sciences, devra seule nous occuper ici.

M. Lebâtard se sert du mot *kanaque* pour désigner les habitants des îles Marquises, ce nom signifiant *homme* dans leur langage.

La constitution physique de la race kanaque est, suivant M. Lebâtard, très belle, et même supérieure à celle des Européens. La couleur de leur peau se rapproche de la teinte du cuivre rouge foncé; elle est luisante et un peu variable dans sa coloration, ce qui lui a semblé dépendre du temps plus ou moins long qu'ils passent au soleil. Leur tête est de grosseur moyenne; les cheveux noirs ou bruns, plats, gras, durs, peu longs; la barbe est rare; la charpente osseuse est solidement établie; le système musculaire bien développé; les mouvements agiles et étendus comme chez tous les peuples à l'état de nature, et qui prennent beaucoup d'exercice; leur taille est plus élevée que la nôtre: la moyenne de hauteur est d'environ 1 mètre 85 centimètres, c'est-à-dire 10 à 12 centimètres au dessus de la moyenne de l'homme ordinaire. Tout le corps est bien proportionné, les rapports du tronc et des membres normaux. Ils portent la tête un peu élevée et le haut du corps en arrière; l'assurance et la fermeté caractérisent leur démarche. La face est légèrement aplatie, le front déprimé, les pommettes saillantes; le nez gros, large, court; les yeux droits et généralement de couleur grise; la commissure externe des paupières est un peu élevée; la bouche grande, les lèvres épaisses et fortement renversées en dehors, le menton rond. Tels sont, sommairement, les caractères principaux chez les deux sexes; seulement les femmes sont beaucoup plus petites et d'une taille qui n'est pas en proportion avec la grande stature des hommes.

Il résulte des recherches auxquelles M. Lebâtard s'est livré sur les naturels des îles Marquises que la conformation crânienne est moins parfaite chez eux que dans la race caucasienne; que cette différence, quoique légère en apparence, coïncide avec un degré d'intelligence; un peu inférieur à celui des Européens; que les habitants de l'Océan pacifique forment par leur langage et leur organisation, un groupe naturel et héréditaire d'individus de la même espèce qu'on pourrait caractériser du nom de race océanienne.

Tribu américaine des Ioways. — Dans une précédente communication sur la tribu américaine des Ioways, M. Jacquinot considérait ces naturels comme offrant tous les caractères de la race américaine proprement dite, et il signalait en outre la grande analogie qui existe entre eux et les Polynésiens, particulièrement les nouveaux Zélandais.

A propos de cette communication, M. Serres émit, comme on se le rappelle, une opinion fort différente. « Je reconnais, dit-il, chez les Ioways les caractères anthropologiques des Scandinaves... Les femmes, au contraire, conserveraient quelques traits de la race mongole. »

M. Jacquinot revient dans une nouvelle communication sur cette question, et se fondant uniquement sur les caractères zoologiques, c'est-à-dire sur les caractères tirés de l'homme physique, de l'extérieur, de la forme et de la proportion des différentes parties du corps, des traits du visage, en un mot sur les caractères naturels, il compare sous ces points de vue les Scandinaves et les Ioways, et signale entre le type scandinave et le type américain ioways des différences profondément tranchées. Ainsi, tandis que tous les auteurs assignent pour principaux caractères aux Scandinaves d'avoir des cheveux blonds, les yeux bleus, le teint d'une grande blancheur, les pommettes colorées, le visage ovale, et la conformation régulière du crâne des caucasiens, les Ioways ont les cheveux toujours noirs, lisses, rudes au toucher, les poils et la barbe noirs et rares, les yeux petits, nullement obliques, rendus plus étroits encore par des paupières larges et flasques, et paraissant enfoncés à cause de la saillie des arcades sourcilières; leur nez est long, bosselé ou aquilin, mais élargi à l'extrémité; leur bouche est assez grande, la lèvre infé-

L'opinion que défend M. Serres a reçu un nouvel appui, dans cette même séance, par la lettre suivante adressée de Montpellier par M. Auguste Saint-Hilaire, à l'occasion d'une Note sur l'antiquité de la race américaine, insérée dans un des derniers comptes-rendus de l'Académie. Cette Note tendait à infirmer l'opinion émise par M. Serres sur la ressemblance des Botocudes avec les hommes de la race Mongolique, opinion que M. de Saint-Hilaire a conçue et émise lui-même, il y a un grand nombre d'années. Pendant son séjour en Amérique, en 1807, M. A. Saint-Hilaire a vu une tribu qui vivait depuis plusieurs années parmi les Brésiliens portugais; il en vit une autre qui se rapprocha d'eux pour la première fois à cette même époque, il les étudia avec le plus grand soin. Après une absence de quinze mois il revint à Rio-Janeiro, on y avait formé une sorte de colonie de Chinois ; il fut frappé de la ressemblance qui existe entre ces hommes et les Indiens en général, surtout les sauvages du Jiquitinhonha. Un peu plus tard, dans le village indien de San-Pedro il trouva quelques Chinois et il constata de nouveau une ressemblance frappante. La seule différence qu'il ait remarquée, c'est que la figure des Chinois est plus plate et plus large que celle des Américains indigènes.

Suc gastrique artificiel. — MM. Bernard et Barreswil adressent un troisième Mémoire sur les phénomènes chimiques de la digestion ; ce Mémoire est relatif au principe actif de la digestion et au suc gastrique artificiel.

Voici les corollaires les plus saillants qui en découlent :

1° L'action digestive spéciale des fluides versés dans le tube digestif se trouve toujours déterminée par la nature de leur réaction; c'est ainsi que le suc gastrique ne dissout les substances azotées qu'en raison de sa réaction acide. Lorsqu'il est rendu alcalin, ce suc est comme la salive et le fluide pancréatique, apte à digérer les matières amylacées.

2° Cette propriété remarquable que partagent ces trois fluides, de transformer l'amidon au sein d'une réaction alcaline et de dissoudre la viande et le gluten dans une réaction acide, dépend uniquement de la présence d'un principe organique, actif, identique dans les trois liquides.

3° Les modifications chimiques que les aliments éprouvent dans le tube gastro-intestinal sont donc déterminées par un principe actif unique et qui reste toujours le même ; seulement il obéit successivement aux réactions acide et alcaline qui lui servent de véhicule pour diriger spécialement son action digestive sur tel ou tel principe alimentaire.

4° Les expériences auxquelles MM. Bernard et Barreswil se sont livrés, tendent encore à démontrer la vérité de ce qu'ils avaient avancé dans leur précédent Mémoire, savoir qu'il n'y a dans le suc gastrique que deux éléments utiles, son principe organique et sa réaction acide. Aujourd'hui nous devons ajouter, disent-ils, que la salive et le fluide pancréatique ne possèdent également que deux éléments essentiels, leur principe organique et leur réaction alcaline.

5° L'idée de former du suc gastrique artificiel se présente comme la conséquence naturelle de toutes les expériences exposées précédemment. En effet, il suffit de se procurer de la matière organique qui agit dans la digestion et d'y ajouter un acide. Or, ce principe existe dans les liquides intestinaux alcalins et dans les glandes salivaires et pancréatiques.

L'une des conséquences de ces faits, si l'avenir en démontre toutefois l'exactitude, serait que désormais il ne serait plus nécessaire, pour se procurer du suc gastrique, de pratiquer des fistules stomacales sur des animaux, puisqu'on pourrait produire ce suc en quelque sorte de toutes pièces. Ces expériences n'ont pas de l'intérêt seulement au point de vue physiologique, la médecine pratique pourra peut-être aussi tirer un utile parti du suc gastrique artificiel.

Emploi de l'ergotine dans les cas d'hémorrhagies externes. — M. Bonjean (de Chambéry) dont l'Académie a reçu déjà plusieurs communications relatives à l'action physiologique et thérapeutique de l'ergotine, fait connaître dans une nouvelle Note les résultats qu'il a obtenus de l'application de l'ergotine dans les hémorrhagies externes. Voici quelques-unes des expériences qu'il a faites avec le concours de M. Chevallay, médecin à Chambéry, pour déterminer l'action de l'ergotine dans cette circonstance.

1° Une veine a été ouverte à la cuisse d'un mouton ; immédiatement après on a appliqué sur l'ouverture béante du vaisseau un tampon de charpie imbibé d'une dissolution d'ergotine. Au bout de quelques instants le tampon a été enlevé ; il ne s'écoulait plus une goutte de sang. L'ouverture de la veine était tout-à-fait oblitéré.

2° On a ouvert l'artère crurale à un lapin ; le sang s'échappait en un jet de la grosseur d'une plume d'oie. Au bout de 4 à 5 minutes l'artère a été oblitérée par le même moyen.

3° On a ouvert la plus volumineuse des veines du cou à une poule ; le sang qui coulait abondamment a été arrêté en 4 minutes par l'application d'un peu de charpie imbibée d'ergotine. La veine examinée ensuite était entièrement oblitérée.

L'ergotine qu'emploie M. Bonjean dans ses expériences est dissoute dans 12 ou 15 fois son poids d'eau et cette dissolution sert à imbiber la charpie que l'on applique sur l'ouverture des vaisseaux.

Anémie. Les individus qui subissent des pertes sanguines présentent une grande pâleur et une grande faiblesse que l'on explique par une diminution dans la quantité du sang, et que l'on comprend sous le nom qu'on pourrait utiliser ici les recherches microscopiques. Quelques micrographes allemands ont observé que la substance cancéreuse est formée de cellules cancéreuses d'un aspect particulier et qui constituent l'élément caractéristique de toutes les tumeurs dites dégénérées. En se fondant sur l'absence de ce caractère, M. Sédillot cherche à établir que les tumeurs ulcérées des lèvres que l'on avait considérées jusqu'à présent comme des cancers, doivent être rangées à l'avenir parmi les lésions de l'appareil épidermique.

— M. Cazenave, médecin à Bordeaux, adresse un travail sur un moyen de remédier à quelques infirmités de la main droite qui s'opposent à ce que les malades puissent écrire, et auxquelles l'on n'a pu jusqu'à présent opposer aucun moyen efficace.

— M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire fait hommage à l'Académie de son second Mémoire sur les singes américains, travail qui fait partie de la description générale des mammifères nouveaux ou imparfaitement connus de la collection du Muséum.

B. et Br.

Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 15 juillet, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande *directe* d'abonnement ou de renouvellement doit être adressée *franco* au gérant, et être accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu ; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.

On s'abonne, à Paris, rue de Seine, 10; chez tous les libraires, chez les directeurs des postes et des messageries, et chez les correspondants du Comptoir central de la librairie, qui, tous, reçoivent les abonnements sans augmentation de prix.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 8 JUILLET.

Le *Journal des Débats* continue à triompher de l'issue inespérée de l'affaire des Jésuites. « Vous ne voulez pas croire à la nouvelle, dit-il, vous, organe du parti légitimiste ? Vous la trouvez donc bien accablante pour vous ! Vous revendiquez l'honneur du résultat pour M. Thiers, vous organe du centre gauche ? Ce résultat vous paraît donc bien honorable ! Vous ne voulez pas croire, vous organe des radicaux, que le gouvernement ait pu obtenir de la cour de Rome une pareille concession, sans s'être engagé à livrer en retour toutes nos libertés et à faire gouverner la France par des marguilliers ? Cette concession est donc bien grande ! Elle était donc bien difficile à obtenir ! Nous n'avons qu'un mot à vous répondre à tous. La nouvelle est vraie. Ce n'est pas M. Thiers, c'est le protestant M. Guizot qui a entamé, suivi et conclu la négociation avec le Pape. Le gouvernement n'a rien abandonné, ni les libertés de l'Eglise gallicane, ni l'Université, et très certainement la France ne sera pas gouvernée par des marguilliers. Que reste-t-il donc ? Un succès dont vous êtes vous-mêmes surpris et confondus, ce qui ne vous empêchera pas de répéter demain que le gouvernement français est sans crédit en Europe! »

Le *Constitutionnel* continue à revendiquer pour M. Thiers tout l'honneur de ce qui a été fait de bien par le ministère du 29 octobre. Il donne l'énumération de tous les bienfaits dont M. Thiers a doté la France. Puisque M. Thiers fait de si belles choses étant dans l'opposition, nous nous associons au vœu exprimé hier par le *Journal des Débats* : qu'il y demeure pour la plus grande gloire et le plus grand avantage de la France.

La *Presse* n'est pas étonnée que de nombreuses protestations se soient fait entendre au Luxembourg. Elle trouve très significative l'épreuve douteuse qui a précédé le vote de l'art. 4 ajouté par la Chambre des députés au projet du gouvernement, et qui, dit la *Presse*, a rendu dangereux ce qui n'était qu'insignifiant dans sa teneur primitive.

La *Réforme* prend à partie le *Journal des Débats* sur la position qu'il persiste à garder dans l'affaire des ouvriers charpentiers. « Quoi ! s'écrie la *Réforme*, le *Journal des Débats* aurait reçu depuis 1815, au taux de la subvention actuelle, le capital énorme de CINQ MILLIONS ! Et comme le capital se double en dix ans, il aurait prélevé sur la fortune publique, sur le produit de l'impôt payé par les travailleurs VINGT A TRENTE MILLIONS, et il viendrait contester à de pauvres ouvriers une augmentation de un franc par jour de travail ! Cela n'est pas présumable. »

L'*Univers* confirme ainsi le *post-scriptum* de la *Quotidienne* : « Des lettres de Rome, en date du 29 juin, sont arrivées hier à Paris. Elles confirment de point en point tout ce que nous avons dit au sujet de la congrégation des affaires ecclésiastiques extraordinaires, et elles nous donnent l'entière assurance que l'avis de cette congrégation a été pleinement adopté par le souverain pontife. M. Rossi n'a rien obtenu de sa sainteté, qu'un refus positif. Il s'est alors adressé au R. P. des Jésuites, et là, il paraît qu'un pur amour de la paix lui a fait obtenir, probablement

Cote administrative.					
Gruaux	00 q.	00 k.	47,18	à	50,30
1re	000	00	35,75	à	36,45
2e	00	00	30,35	à	31,10
3e	00	00	21 40	à	27,40
4e	00	00	16 55	à	23 30
A liv.	1877	72	00 00	à	00 00

Cote administrative.					
Gruaux	10 q.	99 k.	00 00	à	00 00
1re	214	98	33,75	à	35,70
2	949	85	30,35	à	33,10
3e	01	57	25 15	à	00 00
4	13	45	20,70	à	22,20
A liv.	509	89	00 00	à	00,0

Bourse du 8 juillet 1845.

Après un peu de hausse sur les prix de la veille, les fonds publics sont revenus au même cours. Les chemins de fer ont continué à monter, principalement les lignes de Saint Germain, Orléans et le Hâvre.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci après, on a fait au comptant : 4 1/2, 110 20. — 4, 4 0/0, 106. — Emprunt, 83 50. — Belgique 1842, 105 3/4. — Autriche, 412 50. — Société générale, 1600. — Banque différée nouv. 151 1/8. — Passive, 7. — 3 0/0 38. — Dette intérieure, 29 1/2. — Banque belge, 630. — Haïti, 390. — Chemin de La Teste, 180. — Action de Zinc Vieille Montagne, 6750. — Aveyron, 5500. — Lin Maberly, 810. — Gaz français, 5000. — Fer galvanisé, 605. — Société annonces, 375. — Obligations de Saint-Germain nouv. 1225. — Versailles (r. d.), anc. 1035. — Orléans, 1255. — Strasbourg, 1227 50. — Grand-Combe, 1170. — Chemins non constitués : Orléans à Bordeaux, 670, petites, 675. — Montereau à Troyes, 520. — Charleroy, 505. — A terme : Emprunt, 83 65.

	1er C.	P. H.	P. B.	dr C.	h.
5 0/0 compt.....	121 20	121 40	121 20	121 35	121 10
— fin cour...	121 50	121 60	121 50	121 50	121 35
3 0/0 compt.....	83 31	83 30	83 25	83 30	83 30
— fin cour...	83 40	83 45	83 33	83 40	83 40

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville..	1430 «	1425 «	B. 5 «	5 0/0 Bge 1840.	102 3/8	102 1/4	B. « 1/4
B. de France....	3210 «	3210 «	« «	— Portugais..	67 «	« «	
C. Goo. 1000....	1120 «	1125 «	B. 5 «	Esp. D active.	37 5/8	37 5/8	
C. Gan. 1000....	1110 «	« «	« «	5 0/0 Naples.	103 «	« «	H. « 25
C. hypot........	635 «	« «	H. 2 50	— Romain..	103 3/4	103 3/8	B. « 3/8
4 Canaux.......	1275 «	1272 50	B 2 50	Obl. Piémont.	« «	« «	

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	DIFe.		
St-Germ....	10?? 50	« «	« «	Au 15, 1035, 1043 75.	H. 11 25
V. r. d......	455 «	453 75	B. 1 25	— 453, 452 50, 455.	H. 2 50
— r. g.......	262 50	265 «	H. 2 50	— 265, 267 75, 265	H. 2 50
Orléans....	1147 50	1151 25	H. 6 25	— 1147 50, 1145, 1157 50.	H. 10
Strasb......	248 75	250 «	H. 2 5?	— 250, 248 75, 250.	H. 1 25
Rouen.......	1026 25	1030 «	H. 5 «	— 1027 50, 1036 25, 1033 75.	H. 3 75
Havre.......	837 50	847 50	H. 7 50	— 840, 848 75, 847 50.	H. 10
Marseille....	770 «	« «	H. 10 «	— 967 50, 975, 962 50, 970.	
Vierzon.....	742 50	« «	H 2 50	— 740, 752 50.	H 12 5

LONDRES, 6 juillet.	PARIS, LE 2 JUILLET. PRIMES	COULISSE.
Dimanche.	3 0/0 F. c. 83 35 d. 50. F. p. 83 90 d. 50. 5 0/0 F. c. 120 75, 85 d. 50. F. p. 122 30 d. 50. Orléans, au 15, 1170, 1165 d. 10. au 31, 1175 d. 10. Rouen, 1060 d. 10. Hâvre, au 15, 830 d. 10.	Av. 83 40. Ap. 83 37 1/2. B. du Trés. Rep. 3 0/0 à 3 m. F. c. F. p. 3 0/0 10 à 15. 15 5 0/0 20.

MARCHANDISES. — **HUILE** de colza disponible, 95,00 à 00.00, courant du mois, 96.00 à 00.00; août, 97.00 à 00,00; 4 derniers mois, 103,00 à 104,00 4 premiers mois 1846, 106,00 à 107,00.

LILLE. — Colza 92,50. Lin, 77,00 à 77,50.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 97,00 à 98,00; août, septembre et octobre, 104,00 à 1?1,00; novembre et décembre, 90,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 90,00 à 00,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 9 juillet.

7 h. 1/2 **OPÉRA.** — Le Comte Ory. Jolie Fille de Gand.
7 h. 1/2 **THÉATRE FRANÇAIS.** — Zaïre. Mari de ma Femme.
7 h. 1/2 **OPÉRA-COMIQUE.** — Le Maçon.
6 h. 3/4 **VAUDEVILLE.** — Porthos. La plus Laide Gazette. Amour.
7 h. 1/2 **VARIÉTÉS.** — Brocanteur. Lansquenet. Gardeuse. Jongleurs.
7 h. 1/2 **GYMNASE.** — Dame. Changement. Le Mariage.
6 h. 3/4 **PALAIS-ROYAL.** — La Petite Contrebasse. Apothicaire.
6 h. 1/2 **PORTE-ST-MARTIN.** — La Biche au bois.
7 h. 1/2 **AMBIGU.** — L'Elève de Saint-Cyr. L'Abbaye de Castro.
6 h. 1/2 **GAITÉ.** — L'Ecart. Belle Bouchère. Jacques.
6 h. 3/4 **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — Exercices d'équitation.
6 h 1/2 **COMTE.** — Un Premier Pas. Crispin. Barbe.
6 h. 1/2 **FOLIES.** — Pique assiette. Cocarde. Helmina. M. Denis.
6 h. **LUXEMBOURG.** — Thomas l'Imprimeur. Une Romance. La Chambre.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie Lange Lévy et compagnie, rue du Croissant, 16.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

NOUVEL AN.

Nous publierons après le roman d'Alexandre Dumas, UNE FILLE DU PEUPLE, de M. EUGÈNE CAMUS.

PARIS, 9 JUILLET.

Séance de la Chambre des Pairs.

TRAITÉ-BROGLIE.

La Chambre des pairs a voté aujourd'hui la loi relative au crédit pour l'exécution du Traité-Broglie. M. le marquis de Boissy et M. le vicomte Dubouchage ont soulevé la question de la côte orientale. M. le duc de Broglie a défendu son œuvre par les pauvres raisons que nous avons déjà relevées dans la presse ministérielle, et il y a ajouté une grave erreur.

« La France, dit le noble orateur, peut envoyer sur la côte orientale d'Afrique tel nombre de croiseurs qu'il lui plaira. » Cela est vrai ; mais M. le duc de Broglie sait fort bien que le ministre n'enverra pas des forces égales à celles de l'Angleterre, à moins qu'il n'y soit contraint par les Chambres.

« La France, ajoute M. le duc de Broglie, ne s'est pas engagée à entretenir des forces à l'est de l'Afrique, parce que cela n'était pas nécessaire. Cela n'était pas utile non plus, par la raison qu'il n'y a pas d'exemple que la traite des Noirs ait jamais été faite sur la côte orientale par des bâtiments sur lesquels la France avait le droit de visite. Sur cette côte, la traite n'a jamais été faite que par un seul pavillon, le pavillon portugais, sur lequel l'Angleterre seule a le droit de visite. » Ici est la grosse erreur.

La France avait-elle droit de visite sur le pavillon anglais ? Eh bien ! la traite s'est toujours faite à la côte orientale par des bateaux arabes naviguant sous pavillon anglais.

La France a-t-elle droit de visite sur les bâtiments de l'iman de Maskat, sur les bouthres arabes ? Eh bien ! la traite n'a pas cessé de se faire par des Antalôts de la côte nord-ouest de Madagascar et de Nosse-Bé, par les Arabes de l'archipel des Comores, de Zanzibar, de Pemba, de Beurbera, de Maskat.

La France, enfin, apparemment, a droit de visite sur le pavillon français. Eh bien ! voici un petit fait qui va édifier M. le duc de Broglie : des bateaux arabes francisés font journellement la traite dans les mers de Malegache et des Comores, et l'on estime à plus de *dix mille* les esclaves introduits depuis trois ans dans la seule petite île française de Nosse-Bé.

Nous engageons M. le duc de Broglie à baser désormais ses arguments et surtout ses traités sur des renseignements plus précis, sur des faits plus certains. Pour le moment, le mal est fait. « La mer est libre à la côte orientale comme partout, a dit M. de Broglie. » Heureuse illusion ! La mer, M. le duc, là comme partout, va être asservie à la marine anglaise, et le négociateur du traité du 29 mai aura concouru à ce beau résultat.

Il est vrai que, par compensation, la mer est, de ce jour, plus libre pour les négriers portant pavillon français, et que l'Angleterre n'a plus le droit de visiter. Et pourtant, au lieu de demander

[...] ter la conduite dans le classement des élèves permettra au ministère d'accorder les places vacantes dans les services publics, à qui il voudra, et nous croyons que le ministère usera de la permission. A nos craintes le *Moniteur parisien* a répondu que nous oubliions de tenir compte du jury d'examen et des réglements. Nous avons si peu oublié ces deux choses, que nous en avons expliqué tout au long le mécanisme, dans notre article de dimanche.

Pour ceux qui doutent encore, et qui ne croient pas à la possibilité de culbuter toute la liste par ordre de mérite dressée par le jury, nous allons démontrer rigoureusement, *mathématiquement*, que le général *pourra* faire devenir le premier, l'élève placé le cent-unième sur la liste, par cela seul qu'il fera descendre de vingt rangs, tout élève classé dans la série de mauvaise conduite, ou de trois rangs tout élève classé dans la série de conduite passable.

Ce tour est facile à jouer. Le général n'a qu'à décider que les cent premiers élèves ont eu une conduite, je ne dis pas mauvaise, mais passable seulement, et que le cent-unième, fils d'un député, pour qui le ministère veut faire quelque chose, s'est bien conduit. De cette décision il résultera que le premier élève devient le troisième ; le second, le quatrième ; et ainsi de suite, le centième devient le cent troisième. En conséquence, afin de remplir le vide qui s'est fait par suite de ce reculement général, le cent-unième est placé le premier. Cela ne se fera pas, dira-t-on ; nous répondrons qu'on pourra faire mieux encore, par suite de la faculté de faire baisser un élève de vingt rangs.

Pourquoi le ministère ne commettrait-il point d'aussi criantes injustices ? Sera-t-il libre de ne point les commettre ? On en jugera par le fait suivant.

Il y a cinq ans, nous en avons été témoin, un élève classé le 53ᵉ n'avait pas les ponts et chaussées ; il était de 4 rangs trop bas. Son père, député influent, ne voulant pas que son fils devînt officier d'artillerie, s'en alla trouver le ministre des travaux publics. Après une conférence du député et du ministre, les quatre élèves classés sous les numéros 50, 51, 52 et 53 recevaient leurs brevets d'ingénieurs des ponts et chaussées. Afin d'obtenir cette faveur pour son fils, le député l'avait fait octroyer aux trois élèves qui le précédaient. N'est-il pas évident que dorénavant le ministre usera de la faculté de faire reculer les élèves gênants au lieu de leur octroyer une faveur commune aux favoris, aux protégés du système ?

Non, il n'y a plus de concours à l'Ecole polytechnique, parce que la faveur pourra tout y faire.

Nous avions donc raison de dire qu'on désorganise l'Ecole.

Désormais les jeunes gens n'y trouveront plus aucune garantie.

Les détails contenus dans la lettre suivante qui nous est adressée, ajoutent de nouvelles preuves à toutes celles que nous avons données.

Paris, 7 juillet 1845.

A messieurs les Rédacteurs de la *Démocratie pacifique*.

Le numéro de votre Journal, du dimanche 6 courant, contient un article remarquable sur l'Ecole polytechnique. Il a vivement ému tous ceux qui s'honorent du titre d'ancien élève de cette Ecole, et qui, comme moi, gémissent profondément de la décadence de cette illustre institution, par suite du nouveau régime auquel elle est soumise. Permettez moi, à cette occasion, d'appeler votre attention sur les faits qui s'y sont passés dans le mois d'avril dernier, et à la suite desquels trois élèves ont été renvoyés au ministre de l'intérieur pour aller grossir [illegible] ministre de la guerre, deux fois de nouveaux réglements ont modifié sa constitution à la suite du licenciement des élèves. Le renvoi de l'Ecole est toujours, il est vrai, resté dans les attributions du conseil de discipline, qui est seul appelé à proposer au ministre cette mesure extrême après un jugement ; mais la composition de ce conseil de discipline a été à chaque fois modifiée de telle sorte qu'aujourd'hui il ne peut réellement plus présenter aucun caractère d'impartialité.

Le conseil de discipline, en 1830, était composé presque exclusivement des professeurs qui, par la connaissance qu'ils ont du caractère des élèves, et par leurs fonctions étrangères à la discipline, présentaient des garanties réelles lorsqu'ils étaient appelés à juger les jeunes gens et à décider de leur renvoi. Les nouveaux réglements qui ont présidé à la réorganisation du mois de novembre dernier, ont eu principalement pour but d'éloigner l'Institut qui par son indépendance pouvait gêner l'action ministérielle et de faire ployer les élèves sous la discipline militaire, qui ne peut s'exercer qu'aux dépens des facultés de l'esprit ; aussi le conseil de discipline a été complètement réformé. Il se compose aujourd'hui de douze membres, savoir : le général président, le colonel, les six capitaines chargés de maintenir la discipline, un adjudant sous-officier, le directeur des études et deux professeurs seulement. Ainsi, sans chercher à faire ressortir la dépendance immédiate de cette réunion d'officiers subalternes habitués à une obéissance passive aux ordres du général, président du conseil, de qui seul ils reçoivent des ordres, et qui est seul appelé à juger de leur zèle pour faire valoir leurs titres à l'avancement, il faut reconnaître que neuf voix sur douze sont toujours prêtes à frapper et jamais à absoudre l'élève qui s'est un instant éloigné des règles sévères de la discipline militaire. Et comment pourrait-il en être autrement ? Ce sont les mêmes hommes qui par leurs fonctions sont chargés de maintenir l'ordre et la discipline, qui ont vu leurs efforts impuissants à réprimer des désordres provoqués souvent par une blâmable sévérité, ce sont ces mêmes hommes qui sous l'impression irritante qu'ils ont conservée, viennent quelques heures après s'asseoir en face de l'élève que leurs propres rapports ont signalé ; ils sont les seuls juges dans une cause où ils sont les seuls accusateurs ; que peuvent, en effet, les deux professeurs appelés à siéger si ce n'est de protester par leurs votes de la répugnance qu'ils éprouvent pour des actes qu'ils ne peuvent empêcher.

Quant au directeur des études actuel, il a fait ses preuves ; on sait qu'en toute circonstance il est opposé aux élèves ; il vote avec l'indépendance d'un soldat obéissant à tout commandement venu des hautes régions du Pouvoir.

Que deviennent alors les garanties des familles toujours bien plus profondément affligées par le renvoi de leurs enfants que les élèves eux-mêmes que l'on a voulu atteindre ; il vaudrait beaucoup mieux laisser au général la proposition directe du renvoi, plutôt que de chercher à tromper tout le monde par un simulacre de justice dont on verrait bien l'inutilité si le secret des délibérations et des procès verbaux qui s'élaborent dans le sein du conseil n'était, par ordre supérieur, soigneusement conservé.

Qu'un voleur ait à répondre de ses actes devant la justice pour s'entendre condamner à un ou deux mois de prison, nos lois lui accordent toutes les garanties possibles pour qu'il puisse faire ressortir son innocence, pour qu'il soit assuré de l'indépendance et de l'impartialité de ses juges ; il pourra même recourir à une juridiction plus élevée, s'il a trouvé ses premiers juges trop sévères. Mais lorsqu'un jeune homme laborieux aura, pour quelque étourderie sans importance, à se défendre contre l'arrêt fatal qui va briser sa carrière, plonger sa famille dans la douleur

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 4 JUILLET 1845.

LA BELLE DES ARCADES

DE BURLINGTON.

Le passage de Burlington est un de ces lieux chers aux oisifs, où l'on trouve un abri contre le soleil, un refuge en temps de pluie, et une cause de distraction, à l'usage des badauds de Londres, qui ne le cèdent point à ceux de Paris. Je le traverse à peu près tous les jours et ne m'en lasse pas, car c'est toute une étude que l'étalage des boutiques, regorgeant des innombrables superfluités qu'engendrent le luxe et l'excès de la civilisation.

Suis-je d'humeur joyeuse, je l'arpente d'un pied léger, laissant errer mon œil et ma fantaisie sur les éblouissantes parures qui scintillent derrière les vitres du bijoutier, sur les piles d'argenterie de l'orfèvre ; passant de là aux beautés de cire qui figurent à la montre des coiffeurs, puis à la savante botanique de la fleuriste d'à côté. Mais je m'arrête surtout avec plaisir devant la boutique de joujoux : quoi de plus attrayant, en effet, que ces rangées de poupées aux yeux éternellement brillants, éternellement ouverts ! que cette physionomie de polichinelle, toujours joviale ! que cette populeuse arche de Noé, qui fait rétrograder l'esprit de l'homme vers sa première enfance et vers celle du genre humain : nuageux et romantique point de départ de l'individu et de l'espèce. Parfois aussi, d'humeur plus sombre, je regarde d'un œil moins complaisant : alors, s'éclipsent toutes les gloires ! La splendeur de l'orfèvrerie n'est plus que l'éclat emprunté du plaqué ou de l'argenture : les pommades parfumées du coiffeur et ses peignes d'écaille me rappellent la corne et la graisse de porc : dans les frais bouquets de la fleuriste je distingue la trame du calicot, la teinture et le papillon. Il n'y a pas jusqu'à l'arche qui ne me semble une monstrueuse attrape, avec sa fenêtre impossible, d'où jamais colombe ne put sortir, ses sapins plus petits que Noé, son chien qui égale l'éléphant en grosseur, et cinquante autres absurdités de même force que la plus stupide d'entre les poupées ne tolèrerait pas. Dans de pareils moments, je ne puis contempler sans horreur les perruques, avec leurs odieuses imitations de la peau, les fausses tresses et les boucles au rabais, sans parler d'une traîtreuse mèche d'un noir de jais, pareille à celle que me coupa Célia, et sans plus de racines, hélas !

Mais comment penser à Célia et voir sans frémir les horribles révélations de la montre voisine ! Ces mystérieuses diagonales de tissus de crin, ces croissants de calicot soufflé, et pis encore, ces quadruples rouleaux de ouatte, en forme de boudin !... Se peut-il, grands dieux ! que de tels éléments entrent pour quelque chose dans la beauté de Célia ?

Pourquoi aussi permettre ces inutiles et perfides expositions, mesdames ? Le moyen d'admirer vos séduisantes *tournures*, après les avoir ainsi froidement disséquées et railleusement analysées ? croyez-vous mes toutes belles, que le bruissement de vos satins ne perde de son charme, pour qui connaît les artifices qu'ils recouvrent. Supprimez, croyez-moi, ces indécents musées et leurs désenchantements. Laissez-nous notre heureuse ignorance. Nous ne demandons pas mieux que de croire au beau, que d'aspirer au vrai, et l'amour, bien que cruellement bafoué, n'est pas encore éteint dans nos cœurs. Par pitié, épargnez nous de si rudes épreuves ! Souffrez que j'oublie l'étroite cage de baleine qui retient prisonnier le cœur palpitant de ma Célia ; que je puisse voir sa brillante chevelure ondoyer sous la brise, et caresser ma joue sans qu'un doute affreux me saisisse, sans que je me demande en tremblant : est-ce bien authentique ?

Il est rare, du reste, que je me livre à ces tristes études sur la physiologie sociale de la femme telle que la mode nous l'a faite. Je leur préfère de beaucoup le spectacle plus attrayant d'un magasin de mercerie ou de lingerie. Là se pavanent les cols de la dernière coupe, les cravates irréprochables, le gant phénoménal à 18 sous la paire. Parfois mon regard aventureux plongeant par-delà les séductions du dehors, pénètre jusqu'aux beautés de l'intérieur. J'avoue naïvement que les jeunes occupantes de ces modestes boutiques ont une grande part de ma sympathie et de mon intérêt. Leurs étroites cellules, murées de verre, à travers lequel l'œil du public darde et fouille jusqu'au plus petit recoin, me rappellent une ménagerie, et les pauvres jeunes filles des oiseaux au chatoyant plumage, obligées de subir l'impertinent et vulgaire examen de tout spectateur. Ce doit être aussi une triste et monotone vie que celle qui s'écoule derrière un comptoir, à attendre des heures, des jours entiers, les chalands qui ne viennent pas, ou à servir avec un obséquieux empressement ceux qui daignent entrer. Quelque changeants que soient leurs caprices, quelque pénible et infructueux que soit l'[illegible], et pour tout repos dans l'intervalle, l'incessant travail à l'aiguille, plusieurs de ces jeunes filles ont les grâces de leur âge, mais toutes sont pâles et souffrent rarement. C'est chose pénible [illegible] pour [illegible] là, emprisonnées dans le même petit espace, occupant [illegible] le même tabouret qu'à la veille, et presque dans la même attitude, consumant la fleur et la fraîcheur de la vie dans cette morne captivité.

Mais au milieu de ces sombres tableaux, dignes sujets de méditation pour nos réformateurs modernes, il se rencontre parfois de plus riants aspects. Je n'en citerai pour preuve qu'une petite boutique (à main gauche, en venant de Piccadilly), ornée avec un goût remarquable, et tenue par une fort belle personne. Les vitres en sont garnies d'un monde de dentelles, de broderies, de fleurs, de plumes, de bonnets, qui déjouent comme à plaisir l'avide curiosité du passant. A peine s'il entrevoit à travers ce magique labyrinthe les contours fins et délicats de la belle marchande, ou la masse ondoyante de sa noire et abondante chevelure.

Il y a environ deux mois qu'une bienheureuse emplette me procura la bonne fortune de contempler en plein, pour la première fois, ses grands et doux yeux bruns, car pour moi la difficulté s'était accrue d'un certain déplaisir que j'avais vu, ou cru voir, dans son clair regard, lorsque se détournant de son ouvrage, elle rencontrait le mien. Ainsi pris sur le fait, j'avais jugé prudent de battre en retraite derrière une des colonnes du passage, d'où je ne hasardais qu'un oblique coup d'œil de temps à autre, résistant de toutes mes forces à la tentation d'entrer et de lier connaissance. Cependant, mes constantes allées et venues, la rencontre accidentelle de nos yeux, établirent entre nous une sorte de lien : sans être plus encourageant, son regard devint moins sévère, et je risquai de plus longues contemplations, mais toujours à la dérobée.

Elle était sans cesse occupée. Jamais je ne la vis oisive. Quelquefois ses mains maniaient avec une rare dextérité de minces baguettes de bois jaunes terminées par une boule d'ivoire. Elle les faisait passer et repasser à travers des mailles sans nombre, de toutes couleurs, mêlant et nuançant les teintes comme celles de l'arc-en-ciel. Et ce qu'on aura peine à croire, mais qui n'en est pas moins vrai, c'est que souvent elle continuait ces difficiles manœuvres, sans même y regarder, gouvernant les fils rapides par le subtil tact de ses doigts déliés. D'autres fois, de brillants petits fuseaux d'acier glissaient entre ses mains comme d'étroits sillons de lumière, ajoutant de nouveaux réseaux au tissu de dentelle qui croissait lentement. Sa tâche finie, il fallait la voir plisser, arrondir en tuyaux, modeler sur ses doigts, la souple et aérienne garniture. Mais mon plus grand plaisir était de la regarder raccommoder des bas, [illegible] l'aiguille bleuâtre se faufilant çà et là comme un serpent qui rampe à travers la neige, de voir fil après fil jeté, ainsi que les planches d'un pont, sur le précipice béant, tandis que de temps à autre les doigts cachés à l'intérieur, s'allongeaient pour éprouver la force de la construction qui tout-à-coup livrait passage à un petit ongle rosé disparu aussitôt qu'entrevu.

L'aspect d'une jolie femme faisant des reprises éveille toujours chez un célibataire « qui n'a personne pour lui faire un pauvre point, » ainsi que l'exprime éloquemment Polichinelle, des émotions demi-agréables, demi-

foules, les officiers comme les élèves sont froissés et rudoyés ; mais ce que nous pouvons affirmer, c'est que si un adjudant a reçu quelques contusions, on ne doit point l'attribuer à une volonté arrêtée des élèves de se porter à de semblables violences. Tous les élèves que nous avons consultés, et nous en avons consulté beaucoup, sont unanimes à cet égard.

Quoi qu'il en soit, une fois égarés par la colère, les élèves ont rapidement aggravé leur tort ; ils ont fait une petite émeute d'écoliers, accompagnée de cris, et de quelques dégâts. Ils ne se doutaient pas alors que pour quelques lampes cassées, plusieurs d'entre eux devaient perdre leur avenir.

Le lendemain des désordres, vingt-un élèves étaient renfermés, soit dans la prison militaire de l'Abbaye, soit dans la prison de l'Ecole. Trois noms étaient donnés aux officiers composant le conseil de discipline; le général avait choisi trois victimes : seuls, ces trois jeunes gens ignoraient les charges qui pesaient sur eux, car j'affirme que tout le personnel de l'Ecole, avant que l'arrêt fût rendu, n'avait aucun doute sur leur renvoi définitif. Eh bien, vous allez voir combien ce choix a été heureux.

Des trois inculpés, deux sont sergents. Les faits qu'on leur reproche sont à peu près insignifiants, mais les registres de conduite font décider le renvoi du premier à l'unanimité, du second à la majorité de onze voix. Le troisième est un militaire qui ne compte pas de punitions pendant près de deux années qu'il a passées à l'Ecole ; on le *soupçonne* (terme du rapport) d'avoir donné un coup de pied à un adjudant, et on l'accuse d'avoir *cassé une lanterne*. Sur le premier fait il répond par une dénégation sur l'honneur, en faisant ressortir sa position exceptionnelle comme militaire, qui le rend passible des peines graves du code de la guerre; et sur le second chef d'accusation, il nie toute participation à la chute du reverbère.

Mais c'est peine inutile, il ne trouve que deux voix pour l'absoudre. Est-il besoin de dire que ce sont certainement celles des deux professeurs? Tous les autres juges ne sont-ils pas ces mêmes hommes qui la veille ont dévoré leur colère en voyant tous leurs efforts échouer pour ramener les élèves? Si quelques doutes pouvaient exister à cet égard, il suffira que je dise quels étaient les reproches que l'on a fait circuler parmi les juges pour entraîner une condamnation prévue à l'avance ; cet élève, disait-on, n'a pas de punition, il est vrai, mais il s'arrête toujours juste là où les punitions pourraient l'atteindre, et ensuite voyez : «Quel mauvais caractère ! il s'est fait couper les cheveux très courts le lendemain même d'un jour où un officier lui avait fait la remarque qu'il les portait trop longs ! » Nous certifions le fait.

Eh bien ! cet élève que le conseil chassait comme coupable, sans enquête, sans aucune affirmation positive, était à peine renvoyé, que tous ses camarades de salle protestaient spontanément et par écrit de son innocence. « Nous savons tous qui a éteint la lampe, disaient-ils, et sur l'honneur nous affirmons que ce n'est pas celui qui est renvoyé. » Et

(1) Nous devons ajouter que le choix des élèves secourus par tous leurs camarades se fait avec une exquise et touchante délicatesse. Chaque année les élèves qui ont passé un an à l'Ecole, élisent deux caissiers qui font les collectes trimestrielles entre leurs camarades. Les élèves qui ont des familles pauvres remettent leurs titres aux deux caissiers qui décident le secours qu'ils peuvent accorder; le reste de l'Ecole ignore complètement quel élève reçoit sa pension des mains des caissiers; l'état-major de l'Ecole l'ignore lui-même. Le bienfait reste secret, et depuis cinquante ans il ne s'est jamais élevé une plainte sur l'administration des deux élèves à cette place toute de confiance.

glaise envahissante, et nous offriraient de meilleures chances pour consolider la paix sans déshonneur.

A ce point de vue purement militaire, il y avait peut-être à examiner s'il ne convenait pas de réserver tout le sol de Mayotte à la culture des vivres, afin que cette citadelle des mers indo africaines pût se suffire largement à elle-même en temps de guerre. Cependant, comme il repugne qu'un peuple chrétien n'ait qu'un but guerrier dans ses œuvres, comme il importe de développer rapidement le foyer de la vie française à l'orient de l'Afrique, comme le gouvernement n'est pas encore en mesure de coloniser la grande terre Malegache, pour attirer sur-le-champ des capitaux de ce côté, pour donner une importance industrielle immédiate à ce nouveau monde où la France plante son pavillon, l'administration a sans doute bien fait de permettre la culture des denrées d'échange, en exigeant simplement des colons une part de plantations en vivres. A cet égard, nous croyons, contrairement à des opinions considérables, devoir approuver la conduite du gouvernement.

Quant aux avantages spécialement politiques offerts par l'établissement de Mayotte, nous avons fait voir que le gouvernement venait de les compromettre d'une manière très grave, par cette disposition du Traité-Broglie, qui appelle les Anglais à la côte orientale. Sur tous les points où nous devons faire accepter notre influence, nous allons être devancés par nos habiles rivaux. D'un autre côté, nous avons affirmé (et jusqu'à dénégation sérieuse nous garderons notre triste conviction), nous avons affirmé que la direction des colonies, découragée à l'endroit des idées de protectorat, n'enverrait plus d'instructions à nos officiers, gouverneurs et marins, sur les rapports à établir avec les populations barbares. Il y aurait bien pourtant, de ce côté, *quelque chose à faire*. Concevez-vous que la grande politique reste muette et renonce, précisément à l'heure où, de par son imprudence, les Anglais vont promener incessamment leur pavillon du cap d'Ambre à Anjouan, de Zanzibar à la baie de Saint-Augustin!

Nous supplions donc les chefs de la marine, s'ils sont autre chose que des enfants tenus à la lisière par le ministère des affaires étrangères, de porter leur attention pressante sur cette question. Qu'ils consultent, dans la Commission de Mayotte, MM. l'amiral de Hell, Achille Bédier, Jehenne, Passot, qui, tous, connaissent, pour les avoir étudiées de près, les affaires des mers Malegaches. Nous sommes convaincus que de ces hommes d'intelligence et d'expérience viendraient des conseils féconds pour l'avenir maritime du pays ; nous sommes convaincus que ces conseils épargneraient de nouveaux déboires au gouvernement de France et une nouvelle honte au ministère de la marine, qui doit en avoir assez des ennuis de Taïti.

Mais laissons ces intérêts politiques, et venons aux avantages que l'on peut espérer d'un bon gouvernement économique de la colonie de Mayotte.

La France entreprend la colonisation d'un pays mal peuplé, dont les terres ne sont pas appropriées. Le sol appartient à l'Etat. Dans cette condition, la première idée qui viendra à un esprit large et éclairé, c'est que l'œuvre nouvelle doit être faite d'ensemble, c'est que l'exploitation du pays sera confiée à une société agissant unitairement. Tout le monde aujourd'hui apprécie les vices du mor-

(1) Voir la *Démocratie pacifique* du 5 et du 9.

Par malheur, l'administration de la marine n'a songé à rien de grand, et elle a tout bonnement pris le parti de morceller le sol de Mayotte, de le couper en parcelles, déjà distribuées à cette heure entre un grand nombre de colonisateurs. On pourrait supposer d'abord que l'on s'est ainsi réservé des lots de faveur pour les besoins ordinaires de la politique. Empressons-nous de dire que le morcellement de Mayotte ne paraît être qu'un fait de négligence, puisque les concessions ont été faites sur les lieux mêmes. On peut donc espérer que l'administration consente à réparer sa faute, son oubli.

Une seule concession, jusqu'à ce jour, nous le croyons, a été approuvée, celle de la maison Ciret et Ce de Nantes. Il n'est pas trop tard pour adopter un plan d'exploitation sociétaire à Mayotte. L'autorité devrait refuser toute approbation nouvelle et mettre à l'étude un projet de compagnie générale de colonisation. Nous pensons que des membres importants de la société Ciret ne seraient pas éloignés de se rallier à l'œuvre d'ensemble. D'ailleurs, il serait bien facile d'obliger cette société à un ralliement, où tout le monde n'aurait qu'à gagner.

Nous n'avons pas besoin, apparemment, de signaler les avantages d'une gestion unitaire. Il suffit de rappeler que toute grande œuvre colonisatrice a été réalisée par de vastes compagnies. L'action individuelle substituée aujourd'hui dans l'Amérique du Nord, en Australie et dans quelques autres pays, n'infirme pas le fait général de l'histoire de la colonisation. D'ailleurs, ce que peut faire l'homme de la race saxonne, énergique, patient, tenace, auquel la vie domestique suffit, on ne saurait l'espérer de notre race, dont le caractère exige les réunions nombreuses et la vie publique.

Une grande société, en très peu d'années, ferait de Mayotte une belle et riche colonie. Elle organiserait unitairement le négoce; dans ses magasins, elle pourrait appliquer quelques-unes des garanties commerciales que tout le monde réclame, et sans lesquelles le commerce français irait se déconsidérer à l'orient de l'Afrique, comme il se déconsidère dans toutes les régions du globe. La compagnie agirait de concert avec le gouvernement local pour toutes les opérations d'établissement, travaux des ports, constructions de la ville, percement des routes. L'administration se trouverait simplifiée à un point extrême. Alors, et alors seulement, il serait possible, il serait utile et juste d'intéresser dans les bénéfices de la colonie les chefs du gouvernement, lesquels à cette heure sont exclus de toute coopération à l'œuvre industrielle. N'est-il pas déplorable de voir un gouverneur, des chefs d'administration, des officiers de la flotte concourir par leur dévouement et leur intelligence à la création, à la prospérité d'une colonie, sans que leur rude et précieux travail soit profitable à eux, à leurs femmes, à leurs enfants? Pourquoi donc imaginer que l'intérêt et l'honneur ne peuvent pas se combiner? En vérité, l'Etat fait un sort digne d'envie à nos braves marins, à nos officiers, qui s'expatrient, qui s'épuisent dans des climats meurtriers !... et n'est-ce pas bien encourageant pour eux de voir, à leurs côtés, des colons, des commerçants, des agioteurs faire fortune, tandis qu'eux, pour prix de leurs sueurs, de leur peine, souvent de leur martyre, n'ont rien que de maigres appointements et la perspective de la misère pour leur famille!....

Une société générale rendrait donc le gouvernement facile, en même temps qu'elle hâterait le développement de la vie coloniale et qu'elle réaliserait des bénéfices énormes. Les économies et la puissance de production, qui résultent d'une gestion sociétaire,

---

pénibles. Il évoque des visions de tiroirs bien rangés, en bon état et parfumés de violettes, de boutons solidement cousus, d'un joyeux foyer, d'honneurs paternels, et le fait remonter à la source de toutes ces félicités, à l'intelligente, gaie, laborieuse et affectueuse petite femme, qu'il se flatte de rencontrer un jour. Hélas ! hélas !

En attendant, il n'y avait pas grand mal, j'espère, à admirer la gracieuse courbe de son col, lorsque, penchée en avant, elle suivait de l'œil ses doigts agiles, ou que, la tête de côté, elle inspectait sa besogne inachevée, changeait cette fleur contre un bouquet ou une guirlande, ajustant le jet de cette plume jusqu'à ce qu'il vînt répondre à quelque harmonie idéale dont seule elle avait le secret. Il ne pouvait y avoir de mal à réfléchir derrière ma colonne le sourire qu'elle adressait, de temps en temps, à son unique compagnon, un petit chat blanc angora, accroupi sur le comptoir devant elle, guettant, les yeux à demi clos, les pelotes de laine colorées qui dansaient sur les genoux de sa maîtresse; et réprimant sagement de sa patte de velours les bonds tumultueux de la plus leste. La jeune femme avançait alors les lèvres comme pour embrasser le gracieux animal, en l'excitant gaiement du bout de son aiguille à tricoter, pour faire reluire ses prunelles vertes et réveiller son amitié dormante. Mais de tous les passe-temps, le plus agréable était de la voir de grand matin s'affairer à la montre de la boutique. Sa taille flexible se révélait dans toute son élégance, tandis qu'elle disposait les fleurs en couronnes, se posait pour en remplir des vases, ou bien, posée sur la pointe du pied, les bras en l'air, s'efforçait de percher ses bonnets sur les champignons les plus hauts. Un jour elle s'avisa de vouloir clouer. C'était merveille de la regarder balancer le marteau, se mordre les lèvres, viser le but, et, ses précautions bien prises, frapper un grand coup à côté. Mais elle ne se décourageait pas pour si peu, elle y alla plus doucement d'abord, [illegible], puis bien : de sorte qu'au bout d'une heure, elle avait [illegible] douze clous, tout [illegible], et [illegible] hors d'haleine, pour [illegible]. Cette preuve de son talent redoubla mon intérêt, et augmenta mon désir d'entrer. Il y avait pourtant toujours une invisible barrière sur le seuil, qui m'en défendait l'entrée. Sa réserve avait [illegible] connaissance des bornes que je n'osais franchir. Je sentais [illegible] me recevoir, sous prétexte [illegible] ; et je ne voulais au fond que la voir de plus près, connaître son histoire et confondre nos cœurs, c'était abuser de sa position, et je répugnais à cette déloyauté envers la marchande comme envers la grande dame.

Une circonstance vint encore ajouter le charme du mystère à tant de séductions. Une nuit, je revenais chez moi à pied, en passant devant l'entrée des arcades qui ouvre sur Piccadilly, je remarquai que la porte du passage, fermée d'ordinaire à cette heure, était restée entrebaillée, sans doute par quelque négligence du concierge. Je me glissai sans bruit sous les portiques. Une lumière brillait à la petite fenêtre au dessus de la boutique. Je me dirigeai à pas de loup vers mon poste accoutumé derrière la colonne. Mon cœur battait rapidement. Comme j'approchais j'entendis les doux sons d'une voix de femme qui accompagnait l'air de mélodie d'une guitare. C'était la touchante romance de M. Norton qui recommande de ne pas aimer, et qui explique pourquoi. Ce chant n'est pas nouveau, mais il est d'une beauté simple qui ne saurait vieillir et passer. La fenêtre était entr'ouverte, et j'entendais aussi distinctement que si j'eusse été dans la chambre. La voix, un peu faible, avait des accents plaintifs et vibrants, et lorsqu'elle en vint à ce vers :

Ce que vous aimez peut changer !

il me sembla qu'elle tremblait d'émotion. Je ne me trompais pas. Avant la fin du couplet qui suivit, le chant fut interrompu. Il y eut une pause, puis une reprise. De nouveau la voix trembla, se brisa, et je n'entendis plus rien. J'écoutai tout oreilles; un pas lourd fit retentir les dalles. Le gardien s'avançait de mon côté ; il me découvrit et me fit déguerpir, avec force menaces.

A vingt ans, je n'eusse pas manqué de tomber amoureux fou de la belle chanteuse nocturne ; mais sept ans d'apprentissage de la vie réelle m'avaient singulièrement refroidi et rendu sobre d'affection. J'étais envieux d'apprendre une histoire, d'analyser un caractère, de sonder un œil, un cœur pur, et voilà tout.

Le lendemain, en traversant le passage, j'avisai, pour la première fois, dans la montre de la boutique, un article de toilette masculine, — une cravate en soie brodée, qui me devint aussitôt indispensable.

Oui, dis-je en ralentissant le pas, comme je venais de dépasser la porte, c'est un motif honnête, légitime, non un prétexte creux et mensonger. C'est un cas d'échange en économie politique, un loyal traité entre le consommateur et le producteur. Moi, A, désire acheter une cravate ; elle, B, désire la vendre. Quoi de plus droit, de plus naturel, de plus strictement commercial?

Je revins.

L'humaine nature est étrangement *double*. J'avais secrètement conscience que je ne cherchais qu'une entrevue, et, en même temps, je me sentais dans ma pleine conviction d'acheteur.

A une petite distance de là, je m'arrêtai, je toussai pour m'éclaircir la voix, — puis, faisant à la hâte une ou deux enjambées, je me précipitai résolûment dans l'intérieur.

La consommation et la production se trouvaient face à face.

« Combien ceci ? dit la première, en indiquant la cravate.

» — Quinze schellings, répondit la seconde, en faisant passer l'article en question de la montre sur le comptoir. Jusque là tout était régulier. Pas un signe d'intérêt, pas un indice de connaissance antérieure ne troublait l'économie de notre position. Adam Smith lui-même eût pu nous contempler avec un sourire bénévole.

Quelle tentation me fit dévier de ce rôle abstrait? d'où nous vient cette avidité que la richesse des nations ne saurait satisfaire.

— Est-ce vous qui l'avez brodée ? demandai-je en caressant la soie.

— Oui, Monsieur, répliqua-t-elle.

— N'est-ce pas extraordinairement bon marché, repris-je, tant de fleurs brodées pour quinze schellings ! (ô consommateur, de quoi vous inquiétez-vous ?)

— Cet ouvrage n'était pas destiné à être vendu, dit-elle. Je fais peu de choses pour homme, et ne sais pas bien les prix.

(Allons donc, consommateur à l'aune ! Fais-la échec et mat. Elle ne sait pas les prix. — Marchande, tiens bon ! tu l'auras pour dix schellings... pour sept... pour cinq ! — Ah! je l'aurais bien plutôt payé un louis.)

— Peut-être l'aviez-vous brodé pour un ami ?

Et je plongeai un long regard dans les profondeurs de ses yeux bruns. Ils devinrent humides.

— Je l'avais brodé pour mon mari, dit-elle avec un soupir.

— J'aimerais à en savoir plus au long.

Je montrais du doigt les fleurs, mais j'avoue que je regardais les yeux.

— Je ne comprends pas, dit-elle, quelle histoire peut avoir une broderie.

— Celle de la brodeuse, repris-je, et c'est celle-là que je vous demanderais si je l'osais,

— Je n'aurais point de raison pour refuser de vous la dire, répliqua-t-elle ; mais c'est une vieille histoire, trop pénible et trop ordinaire pour intéresser un étranger.

— Je ne suis pas un étranger... balbutiai-je.

— Vous voulez dire que vous passez souvent. En effet, je vous ai vu bien des fois ; et je me sens aussi, moi, en pays de connaissance avec les personnes qui traversent tous les jours le passage.

Il était peu flatteur d'être ainsi confondu dans la masse des passants : mais je me consolai à l'idée d'entendre l'histoire. Je la pressai, elle consentit. Son langage avait une simplicité et une franchise que rehaussait encore l'accent irlandais, si piquant dans une fraîche et jeune bouche.

F. O. WARD.

(*La fin à demain.*)

Le général Lamoricière annonce qu'Abd-el-Kader, inquiet du côté du Maroc, a fait un mouvement vers l'Ouest, qu'il paraît très embarrassé de sa situation et qu'il perd journellement de son influence.

Les journaux de Dublin apportent quelques détails nouveaux sur la fâcheuse collision de Balling-Hassing. Le *Cork-Constitution* assure que le détachement de police qui a tiré sur la foule, n'a recouru que malgré lui à cette extrémité. On porte à dix le nombre des victimes.

Les commandements de Molly-Maguire.

On sait que les malheureux Irlandais que la misère avait enrégimentés l'année dernière, avaient adopté pour chef symbolique la fameuse Rébecca, d'où ils tenaient leurs noms de Rébeccaïtes. Aujourd'hui, c'est sous la bannière de la non moins célèbre Molly Maguire que marchent les pauvres gens poussés à l'insurrection par la famine, la souffrance, et surtout par l'impitoyable dureté des propriétaires. Un curieux document est reproduit par les journaux anglais, d'après *the Weekly register*; ce sont les instructions suivantes que la redoutable Molly Maguire vient d'adresser à ses enfants :

« Mes chers enfants, j'ai le cœur bien gros de chagrins. Comme de vilains actes commis par de vils mécréants sont imputés journellement à mes chers enfants, aussi innocents de ces actes que ceux qui ne sont pas nés, je viens vous donner quelques avertissements pour empêcher que mon nom ne soit déshonoré sur mes vieux jours. Je vous ai enseigné la patience, Dieu le sait; mais il y a des gens qu'on appelle les propriétaires; ces gens ont moins d'équité pour vous que pour leurs chiens. Peu leur importe que vous ayez assez de pommes de terre à manger ou un baillon pour vous couvrir la nuit. Il leur est fort égal qu'un tas de fumier ou un porc soit tout votre bien, et que vous n'ayez que de l'eau à boire. Je vois bien qu'il n'y a pas à compter sur de l'amélioration. Tout le bruit que l'on a fait de la commission foncière n'était, après tout, qu'une déception. On voulait tromper mon peuple. Mes chers petits, je suis assez vieille pour m'y connaître, et je vous dis que pour obtenir la bénédiction de votre bonne mère, voici ce que vous avez à faire.

1o Tenez-vous rigoureusement à la question des biens-fonds, ne donnant pas au propriétaire plus que la bonne valeur de sa ferme; 2° ne payez pas de fermage avant la moisson; 3° ne payez qu'après déduction si le prix est trop élevé; 4° pas d'honoraires du bailli à payer; 5° aucun fermier ne sera évincé, à moins qu'il ne doive deux années de fermage; 6° aidez autant que vous pourrez le bon propriétaire à toucher ses fermages; 7o chérissez les bons propriétaires et les bons agents; 8o abstenez-vous de voyager de nuit; 9o n'enlevez aucune arme à personne ni de jour ni de nuit, car il en résulte de grands malheurs. Vous avez plus d'armes que vous n'en aurez jamais besoin; 10o évitez tout contact avec la force armée ou la police : ils ne font que ce qu'ils ne peuvent empêcher; 11o Je vous en prie, ne faites pas attention à la religion d'un homme, ne considérez que ses actes; 12o Oubliez le passé; à moins qu'il n'y ait urgence, songez à l'avenir.

» Mes chers enfants, c'est en exécutant le règlement que je viens de vous prescrire que vous vous concilierez les affections de tous, à l'exception du propriétaire sans cœur. A la fidélité à ces préceptes on reconnaîtra mes enfants. Malheur à qui enfreindra mes commandements maternels : je lui infligerai un châtiment salutaire. Mais par-dessus tout, mes chers petits, malheur au propriétaire qui traitera mes commandements avec dédain!

» Je suis désolée de vous ordonner alors un péché mortel, mais ma patience est à bout; mais avant d'en venir là, au nom de Dieu et en mon nom, avant de tuer ou de blesser, prévenez par trois fois votre victime : si ces avis ne sont pas pris en considération, alors celui qui aime le danger y périra. Mais j'espère que personne ne sera assez obstiné pour se refuser à obéir à un commandement, car ce n'est ni la force armée ni la police de sa majesté qui pourront sauver la tête du misérable sans entrailles pour mes enfants affamés. Mes chers petits, observez mes commandements, et le Seigneur fera prospérer votre cause. C'est le vœu de votre affectionnée mère.

MOLLY MAGUIRE.

» Bosquet de Maguire, paroisse de Cloyne. »

Une personne, qui s'intitule *un lecteur de la Démocratie pacifique*, nous écrit pour nous dénoncer des abus commis sur un chemin de fer de Paris. Nous avons pour règle de ne prêter notre publicité à des plaintes de ce genre que sur des témoignages authentiques et irrécusables. Si donc la personne dont il s'agit veut qu'il soit donné suite aux griefs signalés, nous la prions d'entrer en rapport direct avec nous; elle nous trouvera toujours prêts à défendre les vrais intérêts du public, sans aucune préoccupation de la puissance et de l'influence des intérêts privés qu'il faut combattre.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE DUC PASQUIER.

Séance du 9 juillet.

La séance est ouverte à deux heures un quart.

Le procès-verbal est lu et adopté.

A l'ouverture de la séance la chambre procède à la reprise du scrutin sur le projet de loi relatif à l'ouverture de crédits pour concourir au rachat des esclaves dans les colonies, et pour la création d'établissements agricoles. En voici le résultat :

Nombre des votants, 101; boules blanches, 74; boules noires, 27. La chambre adopte.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à l'ouverture des crédits extraordinaires pour l'augmentation du nombre des bâtiments formant la station d'Afrique.

M. LE MARQUIS DE BOISSY. J'ai des courtes observations à présenter sur la question; le traité, selon moi, est bon; mais je voudrais savoir combien il a été payé, quels sont les sacrifices qui ont été imposés à la France pour racheter les calamiteux traités de 1831 et 1833.

L'honorable pair regrette les concessions qui ont été faites à l'Angleterre par le négociateur du dernier traité; il demande pourquoi la France s'est engagée à mettre sur la côte occidentale un si grand nombre de bâtiments. Il regrette que le rapporteur de la commission ne soit pas présent attendu qu'il aurait pu lui dire pourquoi nous avons aussi grande confiance dans les Anglais sur la côte orientale de l'Afrique relativement à l'abolition de la traite, quand ils ont un si grand intérêt à la maintenir.

L'honorable pair demande des explications à M. le ministre de la marine; il espère bien qu'il voudra lui faire l'honneur de lui répondre.

M. le ministre de la marine garde le silence.

M. LE VICOMTE DUBOUCHAGE. A cause de la gravité de la question qu'a soulevée M. le marquis de Boissy, il me semble que M. le ministre de la marine aurait dû répondre. Je voudrais savoir pourquoi le gouvernement français entretient sur la seule côte occidentale 26 bâtiments, tandis qu'il

M. LE COMTE DE CHASTELLUX dépose le rapport de la commission chargée d'examiner deux projets de loi tendant à autoriser des emprunts votés par les villes d'Aix et Avignon.

La chambre s'ajourne à vendredi.

FAITS DIVERS.

ACCIDENT ARRIVÉ AU MARÉCHAL SOULT. — Aujourd'hui, à midi, M. le ministre de la guerre se rendait au conseil quand un des essieux de sa voiture s'est rompu vis-à-vis de la caserne du quai d'Orsay. La roue de droite s'est détachée, et la caisse de la calèche, qui est tombée aussitôt de côté, a traîné à terre l'espace de trente pas avant que le cocher parvînt à arrêter les chevaux. Le valet de pied de derrière avait été jeté à la renverse; aussitôt qu'il a pu se relever, il est accouru au secours du vieux maréchal, qui se trouvait étourdi de cette terrible secousse, mais sans avoir reçu ni blessure ni contusion. Il a dû prendre le bras de son domestique et se rendre à pied aux Tuileries. A son arrivée au château, M. le ministre de la guerre a été saigné en présence même du roi. Après l'opération, il a été reconduit chez lui; son état n'inspirait, toutefois, aucune inquiétude.

NOUVELLES DU JOUR. — Un triste évènement a eu lieu ce matin au Champ-de-Mars : M. le lieutenant-général comte de Sparre, qui passait une revue comme général inspecteur, est mort frappé d'une apoplexie foudroyante. M. le comte de Sparre était pair de France et venait d'être maintenu, malgré son âge, par ordonnance royale, dans le cadre d'activité. Né le 9 juillet 1780, il accomplissait aujourd'hui même sa 65e année. — M. le duc de Marmier, député, général de brigade de la garde nationale, est mort cette nuit après une douloureuse maladie. M. le duc de Marmier avait pris part à la défense d'Huningue en 1814, comme colonel de la garde nationale mobile. — Le 3e collège électoral du département des Hautes-Pyrénées est convoqué à Bagnères pour le 2 août prochain, à l'effet d'élire un député en remplacement de M. Gauthier d'Hauteserve, démissionnaire. — M. Marey-Monge, élève consul, petit-fils de l'illustre savant, vient d'être nommé consul de France à Mogador, en remplacement de M. Heloum-Jorelle, appelé au consulat de Jérusalem. — M. Fulgence Fresnel vient d'être nommé consul de France à Djeddah, en Arabie. Cette ville, située sur la côte orientale de la mer Rouge, à 800 kilomètres environ de Suez et à 80 kilomètres de la Mecque, est le port d'embarquement et de débarquement des pèlerins musulmans qui se rendent à la ville sainte.

CONDAMNATION A MORT. — L'accusation sur laquelle le jury avait aujourd'hui à se prononcer est une des plus graves que l'on ait vu depuis longtemps se produire devant la cour d'assises de la Seine. Trois femmes ont été mortellement frappées; l'une d'elles a succombé, les deux autres n'ont échappé à la mort que par un bonheur providentiel. Après ce triple attentat, la fureur de l'assassin cherchait encore une quatrième victime! Il ne lui suffisait pas d'avoir tué sa femme et ses deux belles-sœurs (car il les croyait mortes toutes trois), il courait à travers les rues, son arme sanglante à la main, à la poursuite de la jeune Antoinette, autre sœur de sa femme, contre laquelle il était animé d'une haine sauvage. Un crime de plus eût été à déplorer, si les voisins ameutés n'eussent arrêté l'assassin. Nous avons rendu compte de cet horrible événement le jour même où il s'est passé.

Maginot est un jeune homme ayant à peine atteint 25 ans; on ne lui en donnerait pas plus de 20. Ses antécédents le représentent comme un homme dangereux. Pour sa justification, l'accusé invoque l'excuse de la jalousie. Sa femme l'aurait trompé par suite de mauvais conseils qu'elle recevait de ses sœurs; de là ce besoin de vengeance que plus de vingt témoins lui ont entendu exprimer.

La femme Maginot demeurait rue de la Huchette; elle croyait son mari parti dans son pays lorsque tout-à-coup elle le voit revenir. Il l'accable d'injures; elle se justifiait tout en s'occupant des soins de son ménage, lorsque, profitant d'un moment où elle avait la tête baissée, son mari la frappe de deux coups de couteau dans le dos : « Tiens, dit-il, tu ne feras plus la b.... avec personne. » La malheureuse essaie de se relever; Maginot redouble ses coups et la frappe jusqu'à huit fois à la gorge et à la poitrine; après quoi il prend la fuite, écarte, en les menaçant, ceux qui s'opposent à son passage, et parcourt en courant le trajet qui sépare les rues de la Huchette et de la Harpe. Il entre au no 69, trouve ses deux belle-sœurs occupées à des travaux d'aiguille et les frappe à leur tour à coups redoublés; puis on l'entend crier : « Mon affaire est faite; j'ai mérité la barrière Saint-Jacques! »

Les dépositions des témoins confirment les faits de l'instruction; il est vrai que la femme Maginot se conduisait assez irrégulièrement dans les derniers temps; mais sa conduite s'explique par les brutalités du mari. M. l'avocat général de Gérando a soutenu l'accusation, qui a été combattue par Me Perret. Au bout de quelques minutes de délibération, le jury a rapporté un verdict de culpabilité sur toutes les questions. Maginot a entendu prononcer l'arrêt de mort sans manifester la plus légère émotion.

ÉVASION D'UN NOTAIRE. — On lit dans une correspondance de Limoges : « M. X., ancien notaire, détenu à la maison de justice de Limoges, par suite d'une condamnation prononcée contre lui aux dernières assises de la Haute-Vienne, s'est évadé de sa prison en plein jour et avec un bonheur inouï. Voici quelques détails qui nous sont parvenus à ce sujet. M. X. avait depuis long-temps remarqué que le concierge avait l'habitude de déposer la clef du préau dans un meuble qu'il ne fermait pas. Dimanche dernier, pendant la matinée, X. saisit un moment où le concierge était seul pour le prier d'aller chez un notaire du voisinage faire pour lui une commission très urgente. Le concierge y consentit après quelques hésitations et sur l'invitation pressante de son pensionnaire. X. alors se hâta de fouiller dans le meuble où devait se trouver la clef qu'il cherchait; il s'en empara, la cacha dans sa poche, et referma le tiroir où il l'avait prise. Le concierge rentra au même instant et ne s'aperçut de rien. Au bout de quelques minutes, X. monta se promener au préau, et se voyant seul, il ouvrit la porte qui communique à la salle de la cour d'assises, traversa cette salle qui était déserte, et sortit par la grande porte du palais sans être remarqué de personne. Il était environ huit ou neuf heures du matin. Lorsque, une heure après, le concierge le chercha pour lui remettre le déjeuner qu'une main amie lui apportait du dehors chaque jour, le détenu n'était plus dans la maison. Toutes les recherches ont été vaines jusqu'à ce jour. »

UNE JOLIE ACTRICE DU GYMNASE. — La *Gazette des Tribunaux* annonce ce matin que le foyer du Gymnase-Dramatique est fort occupé en ce moment d'un procès qui menace l'une des plus jeunes et des plus charmantes actrices de ce théâtre. Il s'agirait de la nullité de son engagement, qui aurait été contracté en état de minorité. Ce n'est pas que la jeune comédienne veuille elle-même abandonner cette scène où déjà tant d'applaudissements l'accueillent tous les soirs; elle proteste énergiquement au contraire contre la volonté paternelle qui veut l'arracher à ses succès. Mais elle est mineure encore, et si bien mineure, que, pour avoir raison de ses refus, un conseil de famille se serait déjà formé et aurait émis l'avis qu'il fût requis contre elle de M. le président du tribunal un ordre de détention par voie de correction paternelle. Dans quelques jours le procès en nullité d'engagement sera plaidé devant la 5e chambre; d'ici là, peut-être, le directeur du Gymnase aura-t-il trouvé le moyen de conserver sans procès sa jolie pensionnaire.

LES MARCHANDES CHINOISES. — On vient d'ouvrir, rue Richelieu, un magasin chinois de parfumerie qui est tenu par de véritables Chinoises; elles

CHRONIQUE AGRICOLE.

EXPOSITION D'HORTICULTURE. — C'est demain que la Société royale d'horticulture ouvre son exposition dans la grande orangerie du Luxembourg. Notre collaborateur Isabeau, qui est depuis longtemps absorbé dans les travaux préparatoires de l'école de jardinage qu'il va fonder à Choisy-le-Roi, trouvera, nous l'espérons, quelques moments de loisir pour rendre compte de cette solennité. Nous signalerons donc seulement, en peu de mots, ce que nous avons remarqué dans une visite rapide que nous venons de faire ce matin à la salle d'exposition. Le coup-d'œil général sera moins éblouissant qu'à l'exposition du printemps : les camélias, les rhododendrons et les azalés sont entièrement passés depuis longtemps; mais une immense quantité de plantes variées compenseront suffisamment l'absence de ces fleurs magnifiques. Aujourd'hui, ce sont les œillets, les liliacées, les gladiolus qui viennent s'offrir à l'admiration des amateurs; et, avant tout, les roses avec leurs innombrables variétés. Nous craignons cependant que la curiosité publique ne soit pas aussi magnifiquement satisfaite que l'année dernière. Depuis le printemps, les extrêmes variations de la température, les alternatives continuelles de pluies froides et de soleil brûlant ont été peu favorables à la culture du rosier les fleurs les plus délicates développent difficilement leurs formes élégantes, et puis elles ne tiennent pas; c'est à peine si l'on pourra jouir, à midi, de celles qui seront écloses le matin. Nous craignons aussi que les trouveurs d'espèces nouvelles n'aient pas été très heureux pour l'année 1845. Hier soir, M. Hardy n'avait rien rencontré de remarquable dans ses immenses semis; peut-être M. Laffay aura-t-il eu plus de bonheur, c'est ce que l'on saura demain. En tous cas, les amateurs reverront avec plaisir sa rose de la reine, la plus belle trouvaille qui ait été faite depuis dix ans; nous en avons admiré aujourd'hui de magnifiques échantillons; elle a presque toute la beauté et le parfum de la grosse rose, et elle est franchement remontante.

On ne trouvera que de rares échantillons d'alstroëmères (le lis des Incas); l'exposition est venue quinze jours trop tard pour cette jolie collection, qui avait tant charmé le public en 1844. Heureusement les gladiolus sont encore fort beaux; c'est une plante qui devient à la mode, elle le mérite par l'extrême délicatesse de ses nuances si variées. Les verveines ont aussi beaucoup gagné depuis quelque temps; nous en avons vu ce matin de bleues et de rouges foncées qui ne redoutent la comparaison avec aucune autre fleur, pour la richesse de leur coloris. En général, cette exposition se fera remarquer par la perfection de toutes les plantes de pleine terre; les fleurs les plus modestes sont devenues toutes charmantes sous la direction des horticulteurs parisiens : nous n'en citerons pour exemple que la collection d'œillets de poète exposée au Luxembourg. Nous engageons les visiteurs à ne point passer devant elle sans s'arrêter, pour en étudier de près toute la perfection.

Il faudra faire voir aux enfants les fruits rouges de M. Jamin et surtout ceux de M. Souchet. Les groseilles-cerises de M. Souchet sont vraiment admirables; les branches sont surchargées de grappes merveilleuses par leur longueur et par la grosseur de chaque grain. Nous recommandons aussi un petit panier de cerises Reine-Hortense, qui donnera de terribles envies à la troupe des bambins. N'est-ce pas une honte pour notre civilisation, qu'un si beau fruit, connu depuis bientôt seize ans, n'ait pu encore chasser de nos vergers les détestables espèces aigres ou insipides que nous avaient léguées nos ignorants aïeux!

Nous signalerons encore aux gastronomes une corbeille de champignons dont la beauté serait à peine égalée par les plus beaux champignons qui croissent spontanément dans les prés. Voilà une culture qui est en progrès et qui en fera encore beaucoup avant peu; car, jusqu'à présent, les champignonistes ne cultivent qu'une seule espèce d'agaric; il est probable qu'ils réussiraient facilement à reproduire aussi le mousseron, la chanterelle, plusieurs bolets comestibles, et peut-être même la morille. Ce nouveau progrès serait d'autant plus désirable, que l'on mettrait ainsi, sans danger, à la portée des classes pauvres, une masse considérable de matières alimentaires très riches en principes nutritifs; il appartient aux habiles jardiniers parisiens, de réaliser une amélioration dont les théoriciens comprennent parfaitement la possibilité.

Nous ne terminerons point cette petite revue sans dire un mot des échantillons de thé exposés par M. Lecoq, inspecteur des plantations de la Ville de Paris. M. le ministre de la guerre, qui vient d'envoyer en Algérie un agent spécial pour développer la culture de l'arbre à thé, pourrait se convaincre, en examinant ces échantillons et en les dégustant, que M. Lecoq a presque entièrement deviné les procédés dont les Chinois font un secret; lorsque notre colonie d'Afrique produira suffisamment de feuilles, il faudra nécessairement s'adresser à M. Lecoq pour diriger la manutention de cette nouvelle denrée, car la méthode qu'il emploie donne déjà, au dire de gens experts, des résultats meilleurs que les fabriques du Brésil et de l'Inde anglaise.

Nous aurions bien voulu parler d'une curieuse machine à fabriquer les treillages, que nous avons vue fonctionner hier; mais nous finirions par anticiper trop fort sur les attributions de notre collaborateur, et certainement nos lecteurs n'y gagneraient rien.

TRAITÉ DE L'ÉDUCATION DES ABEILLES. — Quoiqu'il ait été écrit de nombreux volumes sur les abeilles, nous félicitons M. Bixio d'avoir compris dans sa bibliothèque agricole ce petit ouvrage de M. de Frarière. Jusqu'à ce que les hommes aient bien compris les grands avantages que peut leur procurer l'éducation des abeilles, il ne faudra pas se lasser de leur raconter l'histoire de cet admirable insecte et de leur vanter les plaisirs et les profits que peut procurer l'apiculture. Il est incroyable, en effet, qu'à notre époque, où le besoin d'augmenter la production se fait si vivement sentir, la culture des abeilles soit si mal appréciée. C'est à peine s'il existe le quart des ruches que l'on pourrait entretenir presque sans frais et sans travail, et encore sont-elles exploitées avec ignorance et barbarie.

« Les hommes, si variables dans leurs habitudes et dans leurs mœurs, dit un ancien apiculteur, se trouvent uniformes pour la négligence et la rapine à l'égard des abeilles. Ici, des paniers de paille usés, percés, sont laissés dans le coin d'un enclos à la discrétion des malots, des souris et des insectes. Là, des troncs d'arbres pourris, couverts de champignons et de lichens, restent dans les ronces, les orties et recèlent le dépôt précieux de la fécondité de la mère et l'admirable travail des abeilles. L'indolent propriétaire ne s'en occupe que pour piller et dévorer en un instant le travail de plusieurs mois, de milliers d'individus, dont le moins intelligent lui donnerait des leçons d'économie. Voyez

Frarière : plusieurs années de pratique assidue et d'études intelligentes lui ont fait découvrir, dans les mœurs des abeilles, des particularités qui avaient échappé même à Hubert, cet aveugle si clairvoyant. Le titre seul de quelques chapitres suffit pour piquer la curiosité du lecteur : *Police intérieure d'une ruche. Langage des abeilles. Ruses contre l'ennemi ; état de siège : fortifications. Scènes d'amour et de haine. Reine-vierge et reine-mère.* Ne croyez pas que ces titres pittoresques soient une amorce grossière à laquelle vous regretteriez de vous être laissé prendre : l'auteur donne bien ce qu'il promet, et, pour vous convaincre, nous citerons quelques passages du chapitre IX, où M. de Frarière décrit les scènes intérieures d'une ruche après un premier essaimage.

« Depuis le départ de la reine-mère, à la tête d'un essaim, jusqu'au moment de l'éclosion d'une jeune reine, le nombre des mâles s'était augmenté de plusieurs centaines d'individus. Ces mâles, fort gros, fort gourmands et paresseux, ne songeaient qu'à dormir pressés les uns contre les autres, ne se réveillaient que pour manger et profitaient des plus belles heures du jour pour aller s'ébattre au soleil en faisant un bruit assourdissant. Les abeilles, si économes pour elles-mêmes, loin de regretter la consommation prodigieuse de miel que faisaient, au retour de leur promenade ces gros individus, accueillaient, au contraire, avec force politesses messieurs les faux bourdons et leur témoignaient plus que de l'amitié. Il est vrai que toutes n'étaient pas déposées à leur offrir du miel, à les brosser ; les nourrices, les gardes, les anciennes, ne faisaient aucune attention à eux ; mais les plus jeunes leur témoignaient beaucoup d'empressement.

» La reine, s'étant dirigée de leur côté, se prit tout-à-coup de belle passion pour un des plus gros de la troupe ; elle lui offrit du miel, lui passa ses antennes sur toutes les parties du corps en lui faisant mille amitiés; ce stupide animal continuait à sommeiller et n'y prenait pas garde ; j'ignore ce qui serait arrivé, si une nouvelle reine qui venait d'éclore ne s'était mise à chanter. Aussitôt la jeune coquette abandonne son triste amant, s'élance du côté où elle avait entendu la voix de sa rivale, et parvenant auprès de la cellule qui la renfermait, elle s'efforce de la percer. Mais les gardes s'emparèrent d'elle, et la mordant, la tiraillant de tous côtés, l'obligèrent à abandonner son entreprise et à porter ses pas ailleurs. Forcée, dans sa course errante de passer auprès d'autres cellules royales, la jeune reine éprouva le même traitement de la part des abeilles qui les gardaient. Enfin sa colère ayant redoublé en entendant chanter de nouveau une des jeunes captives, elle court en délire par toute la ruche, en frappant de ses antennes toutes les abeilles qu'elle rencontrait. Son délire se communiqua de proche en proche, et toutes les circonstances qui avaient eu lieu lors de la sortie du premier essaim se renouvelèrent : bientôt la ruche se trouva de nouveau presque entièrement vide d'abeilles. »

On peut ouvrir au hasard les autres chapitres de M. de Frarière et l'on trouvera partout des récits aussi curieux, accompagnés souvent de détails de mœurs entièrement neufs. Le passage que nous avons cité donnera sans doute le désir d'étudier dans notre auteur lui-même la merveilleuse histoire des abeilles; nous serions heureux d'avoir, ainsi, quelque peu contribué à réaliser l'espérance qui a guidé M. de Frarière en écrivant son livre, et d'avoir gagné à la cause de l'apiculture des prosélytes intelligents que n'auraient pu émouvoir les calculs les plus sérieux sur le produit d'une ruche.

BAUCHER ET LAURENT FRANCONI. — L'art de l'équitation, c'est-à-dire l'art qui apprend à dresser le cheval au service de l'homme, l'art qui apprend l'homme à utiliser les moyens du cheval pour la guerre, pour la course, pour la promenade, pour la chasse, cet art intéresse trop puissamment les producteurs de chevaux pour que l'on nous reproche d'en dire quelques mots à l'occasion du nom des deux écuyers que l'ouverture d'un nouvel hippodrome vient de mettre en présence. Notre opinion personnelle aurait bien peu d'importance; aussi croyons-nous devoir déclarer qu'en écrivant les observations suivantes nous sommes tout simplement le secrétaire de M. Lecornué, l'un des plus habiles professeurs d'équitation qu'aient produits les écoles de Saumur et de Saint-Germain.

L'apparition de M. Laurent Franconi à l'hippodrome a soulevé entre tous les feuilletons de Paris une polémique assez vive sur les systèmes d'équitation. Pendant longtemps, M. Baucher a été adulé, encensé, gâté par les journaux; la roue tourne, et nous craignons que l'habile écuyer ne soit bientôt privé de cet encens qui l'a tant enivré ; qu'il se console, il sera blâmé comme il avait été loué par des gens qui ne le comprenaient pas; ces adulateurs aveugles n'ont en rien diminué ses défauts, les critiques passionnés et ignorants ne l'empêcheront pas de rester classé comme un homme remarquable dans sa spécialité. Si M. Baucher avait voulu étudier ses devanciers, s'il avait su profiter de leurs travaux, il aurait probablement compté parmi les grands maîtres en équitation ; mais son amour-propre l'a perdu, et jamais il ne deviendra un véritable homme de cheval, tant qu'il s'obstinera à prendre pour un système complet d'équitation les principes exceptionnels à l'aide desquels il a su conquérir les applaudissements du cirque.

M. Charles de Matharel a consacré ce matin, dans le *Siècle*, un article à la défense de M. Baucher, qui serait, suivant lui, bien supérieur à M. [illegible] pour lui n'ont jamais pu servir à personne, tandis que *Norma* [illegible] sans difficulté avec tout autre écuyer les exercices de M. Franconi. Voilà ce qui explique pourquoi le nouveau système, malgré une haute protection n'a jamais pu se faire accepter par nos régiments de cavalerie. Quand on a fait l'injure aux écuyers de l'Ecole de Saumur de penser qu'ils avaient besoin d'un instructeur, il eût été plus rationnel de leur envoyer Laurent avec son assiette, son aplomb, sa grâce et sa hardiesse, plutôt que M. Baucher qui, par sa position forcée, manque tellement d'aplomb qu'il peut à peine saluer convenablement le public. Le premier peut former des élèves et dresser des chevaux pour tous les services; le second n'a jamais réussi hors du cirque et il ne fera point école parce que ses succès tiennent plutôt à des moyens personnels qu'à des principes. L'un est un exécutant peut-être sans égal dans quelques circonstances ; l'autre est tout à la fois un maître habile et un exécutant distingué.

E. L.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 9 JUILLET.

Le *Journal des Débats* reproduit presque dans les mêmes termes son article d'hier sur le succès de la négociation de M. Rossi à Rome.

A propos de l'affaire récente du Mexique, le *Journal des Débats* dirige, comme il l'a déjà fait plusieurs fois, toutes les foudres de son éloquence contre « *cette démocratie audacieuse et insatiable des États-Unis*, qui, dans son ardeur de conquêtes, ne se contente pas d'afficher les projets les plus audacieux sur le Mexique, mais parle de *réannexer* la Nouvelle-Ecosse à l'Union et de *reprendre* le Canada, comme si elle l'avait jamais possédé. »

Tout le reste de l'article est sur ce ton ; il n'y est question que d'envahissements, d'humeur conquérante. Le *Journal des Débats* trouve inconcevable qu'en l'état actuel des choses, de hardis pionniers américains aient l'audace d'aller peupler les solitudes de l'Orégon en traversant des mille lieues de pays déserts où souvent manque jusqu'à l'ombre de la végétation. En vérité il nous semble que les hardis pionniers américains méritent plutôt l'admiration que les reproches et surtout le dédain!

La *Presse* revient sur la discussion à la chambre des pairs de la loi relative à l'esclavage dans nos colonies. Elle s'attache à faire ressortir la force des arguments de M. Mérilhou.

Le *Constitutionnel* cherche en vain, tout le long de deux colonnes, quel motif a pu empêcher la promulgation de la loi du conseil d'Etat.

Le *National* « applaudit de toutes ses forces » aux réflexions que nous a inspirées l'étrange mesure prise pour le classement des élèves de l'Ecole polytechnique. Le ministère, dit-il, a pris pour tâche de détruire une à une toutes les institutions qui ont fait l'honneur et la force de la France à ce titre, il ne pouvait pas oublier l'Ecole Polytechnique, il veut l'anéantir, et, si on le laisse faire, il y réussira. »

Le *National* publie un tableau instructif donnant en regard le nombre des députés présents et le nombre des députés absents aux séances dans lesquelles il y a eu des scrutins, depuis l'introduction du vote par division jusqu'à ce jour. Il y a eu faute de nombre depuis le 18 mars 1845, deux séances levées, trois séances sans vote possible, et quatre scrutins annulés. Pour 43 scrutins sur 62, il y a eu plus de 200 membres, souvent plus de 250 absents.

« Nous le demandons, dit le *National*, le scandale de l'inexactitude, le cynisme de l'indifférence peuvent-ils être poussés plus loin? Les députés qui négligent leur mandat pour s'occuper de leurs affaires ou de leurs plaisirs, ont un parti bien simple à prendre : c'est de résigner leur mandat. S'ils ne le veulent pas, c'est aux électeurs à le leur retirer. Et c'est, quant à nous, le conseil que nous nous permettons de leur donner.

Nous applaudissons sincèrement aux paroles suivantes de la *Réforme* en réponse à cette phrase matamore de la *Gazette* : « La profession de M. le comte de Chambord est celle de ses pères : il est né soldat parce qu'il est né Français. » — « S'il en est ainsi, dit la *Réforme*, c'est un double malheur pour M. le comte de Chambord, car, d'abord, la fonction militaire est essentiellement transitoire, ce n'est pas une profession ; en second lieu, les Français ne naissent pas soldats, ils le deviennent par accident, quand les dangers de la patrie les y obligent; puis ils retournent aux fonctions de la paix, les seules qui constituent des professions permanentes. »

Marchés de Paris.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 9 juillet. — Foin 1re 46 à 52 ; 2e 40 à 45; 3e 30 à 38. — Paille de seigle 1re 44 à 48; 2e 00 à 00. — Paille de blé 1re 30 à 32; 2e 28 à 29; 3e 26 à 27.

Halle à la viande du 9 juillet. — 14575 kil. Bœuf 1,50-1,20-0,80. — 10567 kil. Veau 1,50-1,30-1,00.—1920 kil. Mouton 1,60-1,30-1,10. — En gros 27440 kil. 1,26-1,20-1,14.

Marché aux bestiaux. Maison-Blanche, 8 juillet. — 220 porcs gras amenés, 169 vendus à 1,12-1,10-1,08. — Porcs maigres, 0 amenés. — Vaches laitières amenées 00, vendues 00. — Taureau amené 0.

Halles aux beurres, œufs et fromages, 7, 8 et 9 juillet. — *Beurre* (le kil. En livres 0,80 à 2,12.— En mottes Isigny 1,30 à 4,80. — En mottes Gournay

M. Heurtey, rue Neuve-des-[illegible] — DAVERTON, ancien limonadier, boulevart Poissonnière, 6, au café Pierron, aujourd'hui garçon marchand de vins rue des Marmousets, 7. Juge commissaire, M. Pillet aîné; syndic provisoire, M. Hénin, rue Pastourel, 7. — GAMACHE, corroyeur, rue Saint-Jacques-la-Boucherie, 33. Juge commissaire, M. Barthelot ; syndic provisoire, M. Maillet, rue des Jeûneurs, 14. — VILLAIRE, tailleur, rue St-Denis, 19. Juge commissaire, M. Selles; syndic provisoire, M. Richomme, rue d'Orléans-Saint-Honoré, 19. — ROLLAND, marchand de meubles, rue Neuve-Saint-Martin, 32. Juge commissaire, M. Pillet aîné ; syndic provisoire, M. Monciny, rue Feydeau, 26.

Bourse du 9 juillet 1845.

Il y a eu tendance à la baisse sur les fonds publics dès l'ouverture, et le mouvement a produit environ 20 centimes de baisse sur le 5 0/0, et 10 centimes sur le 3 0/0. La plupart des chemins ont fléchi de 10 francs; Strasbourg est resté stationnaire, et Versailles rive gauche a légèrement monté.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Belgique 1842, 105 1/2 — Id. 4 1/2, 102 1/4. — 2 1/2, 60 1/2. — Lots d'Autriche, 412 50. — Société générale, 1600. — Banque belge, 627 50. — Haïti, 390. — Hollande, 62 3/4. — Chemins de La Teste, 180. — Jouiss. des 4 Canaux, 112 50.—Canal de Bourgogne, 1090. — Actions de : Zinc Vieille-Montagne, 6750.—Union linière, 510. — Lin Maberly, 802 50. — Société des Engrais, 510.—Obligations de Saint-Germain anc., 1225.—Id. nouv. 1225.—Versaille, rive dr. anc., 1035. — Id. nouv. 1200. — Orléans, 1255. — Strasbourg, 1227 50. — Chemins non constitués : Bordeaux, gr. coupures, 675.—Id. petites, 680.—Montereau, 520, 525.—Charleroy, 503 50.—A terme. Emprunt, 83 65.

5 0/0 compt.....	1er C. 121 35	P. H. 121 35	P. B. 121 10	dr C. 121 10	h. 121 [illegible]
— fin cour...	121 50	121 50	121 30	121 30	121 [illegible]
3 0/0 compt.....	83 25	83 30	83 20	83 20	[illegible]
— fin cour...	83 10	83 30	83 20	83 20	83 [illegible]

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville...	1525	»	»	5 0/0 Bre 1840.	102 1/4	»	
B. de France...	3212 50	»	H. 2 50	— Portugais...	66	»	B. 1
C. Gou. 1000....	1120	»	B. 5	Esp. D. active.	»	»	
C. Gan. 1000...	»	»	»	5 0/0 Naples...	103	»	
C. hypot......	640	645	H. 10	— Romain..	103 3/4	»	H. [illegible]
4 Canaux......	1275	»	H. 2 50	Obl. Piémont.	1235	»	

CHEMINS DE FER.					
St-Germ.....	1037 50	»	»	F. c. 1035, 1031 50.	B. 1[illegible]
V. r. d......	450	455	H. 1 25	— 455, 450, 452 50.	B. 1[illegible]
— r. g......	265	268 75	H. 3 75	— 266 25, 270, 267 50.	H. 1[illegible]
Orléans......	1150	1147 50	B. 3 75	— 1157 50, 1145.	B. 1[illegible]
Strasb.......	250	250	»	— 251 25, 250	
Rouen.......	1032 50	1030	»	— 1036 25, 1025.	B. 1[illegible]
Havre.......	850	842 50	B. 5	— 848, 847 50, 835, 840.	B. 7[illegible]
Marseille	970	957 50	B. 12 50	— 965, 965, 957 50.	B. 1[illegible]
Vierzon.....	745	740	B. 2 50	— 745, 740, 741 25.	B. 1[illegible]

LONDRES, 3 Juillet.	PRIMES A PARIS, 30 JUIN.	COULISSE
Consol. 99 1/8.	3 0/0 F. c 83 45, 40 d. 50.	Av. 83 35.
Esp. act. 26 5/8, 27.	F. p. 03 60 d. un.	Ap. 83 30.
Portug. 66 1/8.	5 0/0 F. p.	
Mexic. 37 3/4.	F. c 121 65, 45 d. 50.	B. du Trés
Brésil.	Orléans, 1160 d. 10 au 15.	
3 0/0 hol. 99 1/8.	1170, 1172 50 d. 10 au 31.	Rep. F. c. F.[illegible]
2 1/2 do. 62 1/8.	Vierzon, 755 d. 10 au 15.	3 0/0 17 1/2, 15.
Rouen. 40 1/2.		
Orléans. 45 1/2		5 0/0 15. 20.

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 95,50 à 00,00; courant du mois, 96,00 à 00,00 ; août, 97,00 à 97,50; 4 derniers mois, 103,00 à 00,00 ; 4 premiers 1846, 107.00 à 106,00.

LILLE. — Colza, 92,75 à 92,50.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 102,00 à 103,00; août septembre et octobre, 105,00 à 106,00; novembre et décembre, 94,00 à 00,00.

SAVON.—Ordre de livraison, 90,00 à 00,00 fr. les 100 kil

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 10 juillet.

7 h 1/2 OPÉRA. —
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Mahomet.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE — Déserteur. Maçon.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE.— Arthur. 3e Mari. La Laide. Dame.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Lansquenet. Gardeuse de Dindons. Jongleur.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Changement de Main. Chacun. 2e Année.
9 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Pêche aux Beaux-Pères. Contrebasse. Famille.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Affreux Bandit. Etudiants.
6 h. 1/2 GAITÉ. — La Tour. Sonneur.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 COMTE. — Mystères. La Barbe. Crispin.
6 h. 1/2 FOLIES. — Galop. Helmina. Denis. Pique Assiette.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — La Brouille. Pauvre jeune homme. Fiancée.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 h. à 5 h. — Le Déluge avant pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant. 16.

Ventes par autorité de justice,

EN L'HOTEL DES COMMISSAIRES-PRISEURS, PLACE DE LA BOURSE.

Le 12 juillet 1845.

Consistant en bureau, chaises, glaces, trois mille cinq cents châles, cent cinquante pièces de batiste, toilette, commode en acajou et autres objets. Le tout au comptant.

AUTRE. — En l'hôtel des ventes. — Le samedi 12 juillet 1845, à midi. — Consistant en guéridon à dessus de marbre, canapé, fauteuils, chaises, pendule, vases en porcelaine et autres objets. — Au comptant.

AUTRE. — Rue Saint-Martin, no 161. — Le samedi 12 juillet 1845. — Consistant en table, guéridon, glace, cheminée à la prussienne, fauteuils, chaises, deux corps de lunettes d'optique, commode, secrétaire, ustensiles de cuisine, quatre tours à usage d'opticien avec leurs accessoires. — Au comptant.

AUTRE. — En une maison rue Saint-Dominique-Saint-Germain, no 21. — Le samedi 12 juillet 1845, à midi. — Consistant en bureaux, cartonniers, cartons, buffets, fauteuils, rideaux, pendules, flambeaux et autres objets. — Au comptant.

Journal des Débats donne beaucoup de poids, le Cabinet, par l'organe de M. Rossi, se serait engagé à étouffer dans l'intérieur du Collége de France l'expression de la libre pensée. MM. Quinet et Michelet seraient sacrifiés à l'alliance conclue entre Rome et le Cabinet des Tuileries.

Jusqu'à ce que les intentions du ministère à cet égard soient bien connues, nous retenons l'indignation qu'une pareille nouvelle excite en nous. S'il était vrai que, par une décision arbitraire, contraire aux priviléges du Collége de France, et surtout à l'esprit de l'époque et du pays, le Cabinet fit descendre de leurs chaires les deux hommes qui répandent sur l'Université le plus d'éclat, qui passionnent le plus la jeune génération, qui développent chez elle les plus nobles sentiments ; s'il était vrai qu'on dût se laisser aller à cette inqualifiable faiblesse, nous serions les premiers, les plus ardents à défendre l'indépendance de la parole et de la pensée.

Mettant sous les yeux de nos lecteurs les paroles, les écrits des deux professeurs, et surtout les plus belles pages de l'*ultramontanisme*, nous sommerions le Pouvoir de déclarer si ce sont là les principes, les vœux, les espérances que la France du dix-neuvième siècle entend désavouer et flétrir.

A l'attitude que nous prendrions, on reconnaîtrait bientôt que nous n'avons jamais été les partisans des Jésuites, mais les partisans de la liberté religieuse, de la liberté d'enseignement et d'association, qui doit couvrir de son égide les dépositaires de l'antique tradition chrétienne aussi bien que les représentants les plus actifs et les plus avancés de la pensée progressive.

Que les chaires de MM. Quinet et Michelet soient sérieusement ébranlées, nous viendrons les soutenir. Il sera curieux de voir si tous ceux qui invoquent le principe de la liberté d'enseignement et qui prétendent l'invoquer de bonne foi, se rangeront du même côté que nous.

Mais l'heure de la lutte n'a pas sonné. Il ne paraît pas qu'on songe actuellement à fermer les deux cours mis à l'index. On le ferait bien si l'on pouvait, on étoufferait volontiers ce bruit incommode. Cette triste disposition s'est manifestée trop clairement par le silence gardé au banc ministériel, lorsqu'un membre de la Chambre, trompé par ses journaux, accusait à tort M. Michelet d'avoir insulté Jeanne d'Arc.

M. Cousin, M. Villemain, lorsqu'ils étaient ministres, n'auraient sans doute pas ainsi abandonné un professeur à des attaques aveugles. Le Cabinet aimerait mieux que MM. Quinet et Michelet ne fissent pas de cours, mais il n'ose les frapper d'interdit et débutera par des actes moins tranchés.

Si nous avons compris le *Journal des Débats*, les collègues de MM. Quinet et Michelet au Collége de France seraient chargés de parler à ces deux professeurs, de leur représenter officieusement qu'il n'y a plus de Jésuites à combattre, et qu'il conviendrait, pour ne pas éterniser l'agitation, d'abandonner la sphère religieuse pour se ou religieuses, ne serait pas entraîné à une succession indéfinie d'actes arbitraires s'il avait résisté à la voix de M. Thiers, l'excitant à des persécutions mesquines. Au lieu de se complaire dans les mesures d'exclusion, il fallait organiser par une loi générale la liberté d'enseignement et d'association. Liberté pour MM. Quinet et Michelet, liberté pour les disciples de Loyola, liberté pour toutes les opinions, sauf les garanties que l'ordre public exige ; telle est la véritable solution du problème : on sera bien forcé d'y revenir.

Le Traité-Broglie.

Nous avons constaté, il y a peu de temps, des manifestations toutes nouvelles dans la *Presse* sur l'expansion de la France par la colonisation. Il paraît, malheureusement, que cette feuille n'en est encore qu'à bégayer la politique colonisatrice. Aujourd'hui, la *Presse* approuve pleinement les raisons fournies à la Chambre des pairs par M. le duc de Broglie.

L'article du traité qui impose à l'Angleterre seule l'obligation de surveiller cette côte, n'a pas et ne peut avoir pour effet de nous exclure de la mer des Indes ni du golfe de Mozambique. A vrai dire, cela allait de soi-même, et, pour notre compte, nous n'avons jamais bien compris l'importance que certains journaux et certains orateurs ont attachée à cette disposition. M. Guizot a prononcé quelques paroles pour confirmer la déclaration de M. le duc de Broglie, et désormais il ne saurait exister aucun doute raisonnable à cet égard.

Nous sommes désolés que la *Presse* n'ait pas compris ; c'est triste, mais cela ne nous étonne pas. La *Presse* complétera peu à peu ses études sur les questions maritimes ; elle ouvrira un peu sur les mers, sur l'ensemble des régions du globe, son œil exclusivement arrêté jusqu'ici sur nos ports de mer européens. Après avoir traité les questions de douanes et de quarantaines, elle pourra en venir à comprendre les grands intérêts politiques qui s'agitent sur l'Océan. Puisse notre confrère ne pas trop s'attarder dans ses progrès, afin qu'il n'ait pas à se reprocher d'avoir concouru à compromettre l'avenir maritime du pays !

Conçoit-on que la *Presse*, d'ordinaire si déplorablement anglophobe, qui ne manque pas une occasion d'entretenir l'irritation du vulgaire contre la *perfide Albion*, choisisse pour se trouver à son aise précisément l'heure où l'habileté des négociateurs anglais vient de surprendre à l'insouciance des nôtres un traité plein de graves périls pour la France ! C'est l'histoire de ce brave homme battu, cornu et content... Oh ! l'excellente caricature ! Sous une tente formée de l'énorme feuille de la *Presse*, à laquelle le crayon d'un Gavarni, d'un Granville, d'un Daumier ou d'un Cham donnerait une figure tout-à-fait naïve, voyez-vous le négociateur français, les yeux sur le public, plein de majesté, se rengorgeant ; auprès de lui, tournant le dos à la question, M. le capitaine Bouet-Wilhaumez prosterné devant le Gabon, adorant son idole, tandis que le docteur Lushington, plus calme d'attitude et tout à son affaire, le regard sur la carte du monde, couvre de sa main la côte orientale

Rio-Tinto, et la Nouvelle-Londres. Ils ont, soumis à leur influence les Indiens Mosquitos en leur donnant un roi élevé à la Jamaïque, qu'ils viennent de couronner et de baptiser au mois de mars dernier, et qui a permis à ses protecteurs de s'établir aux embouchures des cours d'eau.

De cette manière, ils sont devenus maîtres de 70 lieues de côtes, depuis le cap Gracias à Dios jusqu'au Rio-Esoudido. Leurs différentes stations sur ces rivages se trouvent aux deux bouches du Rio-Oro, à la pointe Gorda et à la Lagune des Perles. Les îles nombreuses qui bordent ces contrées sont presque toutes aujourd'hui au pouvoir des Anglais. Les plus importantes sont celles d'Ambregris, de Ruatau, de Sainte-Catherine, de la Providence et des Mangles ; les deux premières sont fortifiées. L'île d'Ambregris commande la côte mexicaine, et celle de Ruatan est la clef du golfe de Honduras. Son port est défendu par deux forts dont les feux se croisent.

L'importation de Balize s'élève année moyenne à 2 millions et demi de liv. st., et l'exportation à 300 000 liv. st. Un service actif de bateaux à vapeur relie cette possession à la Jamaïque. La population de la colonie de Balize peut être évaluée à 7 000 âmes, et la garnison est de 1 000 hommes. Voilà ce que font les Anglais, tandis que, le compas et la sonde à la main, nos ministres se livrent pacifiquement à l'étude académique de l'isthme de Suez.

Si nos ministres se bornent pacifiquement à l'étude académique de l'isthme de Suez (fait que nous ignorons : notre confrère veut parler peut-être de Panama), on peut se demander ce que fait de mieux le *Siècle*. Les journaux de l'opposition, sur ces matières, devraient s'abstenir de vaines querelles, car ils sont plus coupables encore que le Pouvoir. N'est-ce pas à eux à éclairer le pays, à lui enseigner la politique colonisatrice, à préparer l'opinion, à indiquer les parties du monde qui appellent le colonisateur français ? Si vous aviez fait à cet égard votre devoir, messieurs du *Siècle*, lors de la présentation du projet de loi pour l'exécution du Traité-Broglie, M. Alphonse Denys aurait été écouté lorsqu'il voulait parler des intérêts français à la côte orientale d'Afrique ; MM. Billault, Dufaure, de Lasteyrie, Leray, de Hell, Estancelin, etc., auraient fait connaître leur pensée, et la Chambre aurait forcé, par un vote, le gouvernement à armer et expédier vingt bâtiments pour aller défendre nos plus grands intérêts maritimes dans les mers de Madagascar. Mais non ! vous n'avez la parole que pour exhaler votre impuissante jalousie contre l'active et glorieuse Angleterre, et pour faire la guerre aux portefeuilles. Triste opposition ! tristes journaux !

Une lettre de Taïti.

Le *Times* publie la lettre suivante, écrite par un officier du navire de guerre de S. M. B. le *Talbot*, et datée de la rade de Papeïti, 12 février 1845, c'est-à-dire d'une date plus récente que celles que nous possédions :

Nous sommes arrivés ici, depuis le 10 courant, à la remorque du *Salamander* ; mais ce steamer, avant de venir nous donner la remorque, a été obligé de demander permission au commandant français. Aussitôt en rade, nous avons été prévenus que nous ne pourrions communiquer

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 9 JUILLET 1845.

LA BELLE DES ARCADES

DE BURLINGTON (1).

— En me voyant tenir ici boutique, monsieur, commença-t-elle, vous serez peut-être surpris d'apprendre que j'ai eu pour père un capitaine de l'armée qui mourut, avant ma naissance, me laissant une maison à Dublin et 700 livres sterlings de capital. Je ne sais pas bien si l'argent m'appartenait ou devait être partagé entre moi et ma mère. Toujours est-il que nous vivions heureuse ensemble, sans que jamais une question d'intérêt eût élevé un nuage entre nous.

— Il y a environ trois ans (j'en avais alors dix-sept), un jeune homme se fit présenter chez ma mère, et me fit la cour. Il n'était ni beau, ni spirituel ; mais il avait une voix si ravissante, soit qu'il chantât, soit qu'il parlât, que j'en fus complètement fascinée. Cette mélodie m'allait droit au cœur, et je sentis que je ne pourrais jamais aimer un autre.

» Ma mère s'opposa au mariage, car il n'avait ni fortune, ni avenir. Elle me dépeignit sa tournure commune, ses traits vulgaires, son intelligence bornée. Tant qu'elle parla, j'hésitai ; mais sa voix revint douce, modulée, insinuante, et je ne me rappelai rien au monde.

» Un matin, il me rencontra seule. Il parla long-temps ; je ne prenais pas garde aux paroles, je n'en entendais que la musique, grave, passionnée, persuasive. Elle m'attirait et je suivais comme dans un rêve. Il se plaignit de la cruauté de ma mère ; il proposa un enlèvement, une fuite, un mariage secret. Hélas ! tout se passa comme il l'avait dit. L'appel de cette voix m'eût fait franchir les bords d'un précipice ; elle m'entraîna à ma perte.

Ma mère fut d'abord fort irritée ; mais, une semaine après mon mariage, elle me pardonna, et nous vînmes habiter chez elle. Cette même nuit je m'éveillai en sursaut. J'appelai mon mari, il ne me répondit pas. Je descendis rapidement l'escalier ; je le trouvai sur les dernières marches, une bouteille d'eau-de-vie à la main et chancelant. La vérité m'apparut alors dans toute sa laideur ; j'avais épousé un ivrogne. Si je ne l'eusse pas surpris, peut-être se fût-il moins livré à son penchant, peut-être l'eût-il modéré. Mais une fois découvert, il s'y abandonna sans pudeur et sans frein. Il insulta ma mère, et la chassa de sa propre maison. La lune de miel n'était pas à moitié, qu'il m'avait deux fois battue pour avoir refusé de lui apporter de l'eau-de-vie.

» Au bout de sept mois, il avait dépensé tout ce que nous possédions, et nous avait réduites à la mendicité ; sa conduite empira, s'il est possible, avec notre misère. Il extorquait à ma mère le peu d'argent qui lui restait, menaçant de me maltraiter, en cas de refus. Une fois, elle résista, et il tint parole. Sans les fureurs de cette horrible nuit, j'aurais aujourd'hui un enfant.

— Eh ! bon Dieu ! m'écriai-je, pourquoi ne vous sépariez-vous pas d'un tel monstre ?

— Parce que, reprit-elle en soupirant, il me suppliait, après ces accès d'ivresse, de ne pas l'abandonner ; et cela de cette voix douce, mélodieuse, à laquelle je ne pouvais résister. Il me parlait, il chantait, et je pleurais, je l'aimais ! quoique sûre qu'il me battrait la nuit prochaine.

— Mais comment une voix pouvait-elle vous faire aimer une si exécrable brute ?

— Hélas ! que vous en dire et qu'en sais-je moi-même ? je ne l'aimais pas moitié tant avant notre mariage qu'après avoir été maltraitée et ruinée par lui. De toutes ses chansons celle que je préférais disait : « Gardez-vous, gardez-vous d'aimer ! » et plus il la chantait, plus je l'aimais, lui.

Je comprenais maintenant le mystère du chant trempé de larmes que j'avais entendu la nuit d'avant.

— Eh bien ! qu'arriva-t-il ? demandai-je.

— Un soir il revint au logis, ivre, furieux ; il me frappa violemment et me mit dehors. La pluie tombait à verse ; je courus chez ma mère qui me recueillit. Le lendemain elle en appela à la justice. Nous fûmes tous traduits devant le tribunal. Ma mère exposa ses griefs et les miens : elle dit mes souffrances cachées ; elle se livra à tout l'emportement de son indignation, jusqu'à ce que le juge lui imposa silence, et ordonna à mon mari de se défendre. Il se leva, et de ses plus doux accents déclara aux magistrats qu'il m'aimait et que je l'aimais, que nous eussions vécu heureux sans ma mère, qui le détestait, et semait entre nous la discorde. Il peignait en mots harmonieux le bonheur dont nous pourrions jouir ; et comme je demeurais tremblante, le cœur palpitant d'émotion, il se tourna tout-à-coup vers moi, et me dit : « N'est-il pas vrai, Hélène, mon Hélène chérie, que je vous aime ; n'est-il pas vrai que vous m'aimez ?

— Hélas ! pendant qu'il parlait je fondis en larmes et me jetai dans ses bras.

— Et comment se termina l'affaire ? demandai-je.

— J'ai honte à le dire. Le juge nous renvoya de la plainte, après avoir sévèrement réprimandé ma pauvre mère ; et lui, murmurant toujours sa mélodie à mes oreilles me ramena sans résistance.

— Et votre mère ?

— La foule la blâma, et elle, elle était irritée ; mais je lui dis que c'était plus fort que moi, que je n'y pouvais rien. Elle m'embrassa, pleura et me pardonna.

— Ensuite ?

— Ensuite, ce fut encore pis. Tout notre argent y avait passé, et plus de moitié de celui de ma mère. Elle me pressa de revenir vivre près d'elle. J'y allai une nuit où il me jeta de nouveau à la porte. Elle pleura de joie, pauvre femme ! et me fit rester à la maison toute une semaine pour me garder de lui. Mais le dimanche venu, je sortis et me rendis à l'église. Il m'épiait ; il me suivit à l'issue du sermon. Je ne l'avais pas vu, mais j'entendis sa voix près de moi, sa douce voix, qui disait : Hélène, mon Hélène, je suis si repentant ! parlez-moi : me délaisserez-vous ? m'abandonnerez-vous ? Mon cœur se gonfla. Je suivis la voix mélodieuse. Il me reconduisit chez lui radieux, triomphant. Le lendemain, il me battit plus cruellement que jamais.

— Combien cela dura-t-il ?

— Jusqu'à ce que le bien de ma mère fût mangé, sa maison vendue, ses meubles, tout enfin ; alors cessèrent les bonnes paroles. Il n'y eut plus de mélodie, plus de chant, plus rien que d'affreuses imprécations, et des coups ! Enfin, pour lui échapper, nous nous enfuîmes à Londres, ma mère et moi, et avec le peu d'argent que nous avions pu réunir, nous ouvrîmes cette boutique.

— Votre mère est-elle donc avec vous ?

— Non. Elle est morte.

— Et votre mari ?

— Il est encore à Dublin.

— En prison ? dans une maison de travail ?

— Non. Dans une maison de fous, dit-elle en frissonnant.

— Et vous êtes restée seule, toute seule ?

— Seule au monde, répéta-t-elle.

Je me tus et la regardai avec une profonde commisération. Tout-à-coup une secrète anxiété se peignit sur son visage, et elle reprit à la hâte son aiguille. Il y eut une pause, pendant laquelle on n'entendait que les points réguliers de la couture.

Cependant, après quelques secondes, elle mit de côté son ouvrage, et se levant, elle déploya la cravate restée sur le comptoir. Mais la fin de mon emplette, je compris, amenait la fin de ma visite, que j'aurais volontiers prolongée. Je commençai donc à manier l'étoffe d'un air de connaisseur.

— Je crains que le tissu n'en soit bien faible, dis-je.

— Oh ! monsieur, il est plus fort que la toile, je vous assure. — Monsieur n'en verra pas la fin. Il ne s'en fabrique plus de pareil, et à ce prix-là c'est un marché d'or !

Quel changement ! le charme était rompu ; la belle rêveuse, si sensible aux séductions de la musique, n'était plus qu'une vulgaire marchande. Elle avait le jargon du métier ; sa voix en avait pris l'accent trivial ; son œil obséquieux, la servilité. La consommation et la production étaient de nouveau en présence.

J'étais résolu à jouer mon rôle jusqu'au bout, et tourmentant les bords effrangés de la soie, je revins à l'attaque.

— Il y a du coton, dis-je gravement.

— Pas un atôme, Monsieur, répliqua-t-elle.

Et plissant le mouchoir d'une main exercée, elle en fit briller le lustre.

— Voyez plutôt ! la trame et la chaîne, tout est de la plus pure, de la

(1) Voir le feuilleton d'hier.

plusieurs autres îles qui dépendent de la reine Pomaré, mais presque partout ils ont été repoussés et leur pavillon foulé aux pieds et mis en pièces par les naturels. Je sais aussi que dans les escarmouches qui ont eu lieu, les naturels se sont battus beaucoup mieux que les Français; s'ils étaient bien disciplinés, cela ferait des troupes excellentes. Leur plus grande ambition est de pouvoir se vanter d'avoir tué un *Franny* (Français.)

J'espère que, quand nous reviendrons ici, en avril, il y aura quelque nouvelle décisive venue d'Europe, qu'on se batte ou non, car il est très mortifiant (*unpleasant*) pour la « souveraine des mers » de se voir soumise à une surveillance outrageante et d'être obligée de souffrir qu'un capitaine et ses officiers soient gardés par un canot de ronde sous le commandement d'officiers subalternes.

Une proclamation aux Kabyles.

Nous avouons franchement publier avec plus de plaisir la proclamation suivante qu'un belliqueux et sanglant bulletin d'Algérie. C'est la traduction d'un avis que le maréchal Bugeaud a fait tirer à 3 000 exemplaires et distribuer aux Arabes et aux Kabyles :

Le maréchal gouverneur de toute l'Algérie et du désert à tous les Arabes et Kabyles qui obéissent au roi des Français :

Le roi notre maître à tous, veut que ses sujets Arabes et Kabyles soient aussi bien gouvernés et aussi heureux que les Français. C'est une recommandation qu'il ne cesse de nous faire, chaque fois qu'il nous comble d'honneur en nous écrivant.

Pour obéir à ses ordres et aux inspirations de son cœur paternel, je vous adresse les exhortations suivantes :

Le premier moyen de réparer les maux de la guerre et d'être heureux, c'est de rester fidèles à la promesse de soumission que vous nous avez faite, et devant laquelle nous avons arrêté nos escadrons et nos bataillons. Il faut accepter franchement le décret de Dieu qui a voulu que nous soyons venus gouverner ce pays. Vous savez les malheurs qui sont arrivés aux tribus qui se sont révoltées contre nous et les volontés de Dieu.

Le second moyen, c'est de vous occuper, avec activité et intelligence, d'agriculture et de commerce ; établissez des villages, bâtissez de bonnes maisons en pierre et couvertes en tuiles, pour n'avoir pas tant à souffrir des pluies et du froid en hiver, de la chaleur en été; faites de beaux jardins et plantez des arbres fruitiers de toute espèce, surtout *l'olivier greffé* et le *mûrier* pour faire de la soie. Vous vendrez très bien l'huile et la soie, et du produit de la vente vous vous procurerez tout ce qui est nécessaire pour vous habiller et meubler vos maisons.

Faites de grandes provisions de paille et de foin, pour nourrir vos bestiaux pendant la mauvaise saison.

Construisez des hangars, pour abriter vos troupeaux contre les pluies et les neiges qui en detruisent beaucoup.

Castrez les jeunes veaux et les agneaux, sauf ceux qui sont réservés pour la reproduction, et ce doivent être les plus beaux. Les veaux et les agneaux castrés profitent davantage et se vendent mieux au marché parce que la viande est meilleure.

Ayez de meilleures charrues pour mieux labourer la terre.

Donnez un ou deux labours préparatoires aux terres que vous voulez ensemencer la même année : le premier en février ou mars, le second en mai. Par ce moyen vous n'aurez pas cette grande quantité de mauvaises herbes qui nuisent tant à vos récoltes. Avec des terres ainsi préparées, vous pourrez semer aux premières pluies d'octobre, et vos blés n'auront plus à craindre les sécheresses de mai ; ils seront en épis au milieu d'avril. Vos récoltes auront moins à redouter les sauterelles, ce fléau n'arrivant ordinairement qu'en mai ; il trouvera vos orges mûres et vos froments bien près de l'être.

dans leurs cavernes, le colonel leur fit jeter des lettres où on leur offrait la vie et la liberté s'ils consentaient à rendre leurs armes et leurs chevaux. Ils refusèrent d'abord, puis ensuite ils répondirent qu'ils feraient ce qu'on leur demandait si l'armée française était préalablement éloignée. On ne voulut pas de cette condition inadmissible. On recommença à jeter des fascines enflammées ; alors un grand tumulte s'éleva dans ces grottes : on sut plus tard qu'on y délibérait sur le parti à prendre, et que les uns demandaient à se soumettre, tandis que les autres s'y refusaient avec opiniâtreté. Ces derniers l'emportèrent ; cependant, quelques-uns des dissidents s'échappaient de temps à autre

» Le colonel Pélissier voulant sauver ce qui restait dans les grottes, leur envoya des Arabes pour les exhorter à se rendre ; les Ouled-Riah refusèrent de le faire. Quelques femmes, qui ne partageaient pas le fanatisme sauvage de ces malheureux, essayèrent de s'enfuir, mais leurs parents et leurs maris firent eux-mêmes feu sur elles pour les empêcher de se soustraire au martyre qu'ils avaient résolu de souffrir.

» Une dernière fois, M. le colonel Pélissier fit suspendre le jet des fascines pour envoyer dans les cavernes un parlementaire français : celui-ci, accueilli par une fusillade, dut se retirer sans avoir rempli sa mission. Ces différentes phases de la catastrophe avaient duré jusque dans la nuit du 19 juin. Alors, à bout de patience et n'espérant pas pouvoir réduire autrement des fanatiques, dont l'insoumission orgueilleuse était une instigation permanente à la révolte, et qui étaient le noyau perpétuel des insurrections du Dahra, on rendit au feu toute son intensité. Pendant longtemps, les cris des malheureux que la fumée allait étouffer, retentirent douloureusement à nos oreilles; puis on n'entendit plus rien que le pétillement des bois verts qui formaient les fascines. Ce silence funèbre en disait assez. On entra : 500 cadavres étaient étendus çà et là dans les cavernes. On envoya visiter les grottes et sauver ceux qui respiraient encore; on ne put en retirer que 150, dont une partie mourut à l'ambulance.

» Il faut être, comme nous, sur le théâtre des évènements pour connaître tous les efforts que l'on a tentés pour prévenir la catastrophe et comprendre l'importance qu'il y avait à réduire ces gens-là, dans l'intérêt de la tranquillité générale. La nouvelle de cette terrible issue de la lutte était à peine connue que tout le Dahra s'est soumis, apportant des armes en grande quantité. »

Réunion de la diète helvétique.

Le contre-coup du mouvement anti-jésuitique qui s'opère en France et la réunion de la diète qui a dû s'ouvrir à Zurich le 7 de ce mois, vont donner un surcroît d'intérêt aux affaires de Suisse. L'établissement des RR. PP. à Lucerne étant passé à l'état de fait accompli, les débats de la question que la dernière diète n'a pu résoudre n'en deviendront que plus vifs et plus irritants ; malheureusement il est à craindre qu'ils ne soient tout aussi stériles ; car Genève et St-Gall, Etats dont les votes, en se portant du côté libéral, auraient pu faire pencher la balance et déterminer une solution, se sont condamnés cette fois encore à la neutralité par les instructions données à leurs représentants ; et tout annonce que, sur les grandes questions qui passionnent l'opinion publique, la législature se trouvera réduite à la même inaction qu'il y a trois mois. Des incidents fâcheux viennent, d'ailleurs, raviver sans cesse les haines entre cantons. Le *Journal de Genève* raconte entre autres le fait suivant :

« Un évènement déplorable a eu lieu, dans la nuit du 28 au 29 juin, sur la frontière de Fribourg. Le citoyen Louis-Daniel Pittet, de Villars-Bramard, propriétaire de l'auberge des Treize-Cantons, située à peu de distance de la route de Faong à Coppet, près d'Henniez, ayant été cité à l'audience du préfet de Surpierre, et n'ayant pas paru, fut arrêté à son domicile, à onze heures du soir, par deux gendarmes fribourgeois assistés de l'huissier de la préfecture, qui lui enchaînèrent les mains et l'emmenèrent. Pour conduire leur prisonnier à Surpierre, les gendarmes fribourgeois du-

politiques, de quelque part qu'elles viennent et sous quelle forme qu'elles se présentent. Ils veulent la liberté pour tous, le respect absolu des droits de tous. Ils appuieront les mesures légales du gouvernement. Leurs efforts tendront à ce que rien ne vienne troubler la marche des autorités constituées, ni gêner leur liberté d'action ; ils s'opposeront à toute tentative qui pourrait être faite pour les dominer ou gêner l'expression de leur volonté.

Partant du principe de la souveraineté du peuple, l'*Association libérale* en poursuivra la réalisation, en demandant des lois vraiment vaudoises, conformes aux mœurs du pays, adaptées à ses habitudes, reposant sur des principes éprouvés par l'expérience ; elle repoussera les dispositions qui n'ont d'autre mérite que leur nouveauté ou leur provenance étrangère ; elle résistera surtout de toutes ses forces aux tentatives d'implanter de nouvelles théories sociales et communistes, qui sont en définitive l'abolition de la propriété et la consécration du despotisme. Au point de vue *fédéral*, le vœu le plus ardent de l'Association est l'union de tous les Suisses ; son affection est acquise à tous ; ses sympathies à la Suisse libérale. Le meilleur moyen pour parvenir à cette union est le respect pour la souveraineté cantonale, qui permet aux divers Etats de se développer librement d'après leur nature, et l'appui loyal aux décisions des autorités fédérales sur toutes les questions qui, d'après le pacte, doivent être décidées par elle.

Avis à l'administration des postes.

Il y a plus d'un mois que M. Conte a reçu d'un honorable citoyen de la capitale une *réclamation* sur un fait qui inculpe gravement une directrice des postes. Quoique cette *réclamation* ait un caractère tout-à-fait officiel, et quoiqu'elle ait été rédigée en termes très précis et surtout très *pressants*, aucune réponse n'a été faite encore. Il était, ce nous semble, du devoir de M. Conte de répondre sans retard à une pareille accusation. La dignité de son administration y était intéressée. Pourquoi garde-t-il si long-temps le silence? nous ne serions pas embarrassés de le dire. Nous verrons cela plus tard.

Nous n'aimons guère le scandale, aussi voulons-nous, par le présent avis, donner au chef de l'administration des postes le temps de réparer sa faute. Mais comme d'un autre côté nous ne pouvons refuser l'appui de notre publicité à la juste réclamation d'un citoyen qu'on promène depuis trois mois d'une manière vraiment inconvenante, nous déclarons ici que si dans un très court délai, M. Conte n'a pas jugé à propos de donner la satisfaction qu'on a le droit d'attendre de lui, nous publierons les détails de cette affaire sur laquelle, qu'on le sache bien, nous sommes parfaitement renseignés. Nous en avons dit assez pour être compris de ceux qui sont au courant des choses ; nous nous en tiendrons là aujourd'hui. Nous désirons sincèrement qu'on ne nous force pas à nous rendre intelligibles pour tout le monde.

Presse départementale.

Depuis quinze ans, plusieurs de nos puissants confrères en journalisme, n'emploient pour nous combattre que la conspiration du silence; et il s'est trouvé que les plus fidèles à cette tactique ont été précisément ceux qui se disent les plus libéraux et les plus amis du peuple ; nous ne devons donc pas nous étonner de voir, en province, des feuilles radicales employer le même procédé, et nous engageons le jeune et hardi rédacteur du *Conservateur de la Dordogne* à dédaigner, comme elles le mé-

---

plus riche soie. D'ailleurs, ajouta-t-elle vivement comme je tirais un épais et irrécusable fil de coton. — D'ailleurs, Monsieur, un peu de coton renforce le tissu.

Je la regardai avec étonnement. Ses grands yeux limpides soutinrent mon regard sans sourciller.

Je passai le fil entre mon index et mon pouce, m'efforçant d'en réduire l'épaisseur. Mais non, il n'y avait pas même une circonstance atténuante.

L'audacieuse petite friponne ! pensai-je en tirant ma bourse. Et pourtant, qu'elle était jolie, tandis qu'elle roulait la cravate dans un papier et en repliait soigneusement les coins.

— Et avec cela, Monsieur ?... N'aurai-je pas le plaisir de vous vendre autre chose ce matin ?

Pouah ! toujours cet exécrable et servile jargon ?

Je pris mes cinq schellings, reste de ma pièce d'or (quel triomphe pour Adam Smith !) et m'acheminai vers la porte. Ah ! me disais-je en regardant les mousselines de la montre, quand le nuage se dissipe les gloires de l'arc-en-ciel s'éclipsent. Décidément, j'aurais dû rester d'abord.

J'avais presque dépassé le seuil, lorsque une soudaine impulsion me fit revenir en arrière.

— J'ai une question à vous adresser, dis-je brusquement.

Ses grands yeux s'agrandirent encore.

— Puis-je la faire?

— Certainement.

— Mais c'est une question qui vous offensera.

— Je ne m'offense pas facilement, répliqua-t-elle.

— Eh bien donc, pourquoi avez-vous essayé de me duper tout-à-l'heure ?

— Monsieur !

— Pourquoi avez-vous essayé de me duper? répétai-je, mes yeux fixés sur les siens.

Ses paupières s'abaissèrent un moment, puis laissèrent de nouveau voir ses yeux tout aussi brillants que jamais. Un si candide, un si lumineux rayon, pouvait-il venir d'une âme double et sordide; je me sentais ébranlé.

— Comment savez-vous que j'ai essayé de vous tromper? demanda-t-elle.

— Parce que vous m'avez dit d'abord qu'il n'y avait pas de coton dans cette soie, et qu'ensuite vous êtes convenue qu'il y en avait, prétendant que l'étoffe n'en valait que mieux.

— En suis-je convenue? Alors, j'ai eu tort.

— Tort ! m'écriai-je : vous admettez donc que vous vouliez me tromper ?

— Si c'est tromper que de passer des marchandises de bas aloi comme étant de première qualité, je trompe toujours, et tant que je peux, dit-elle.

J'étais de plus en plus ébahi par l'étrange candeur de cet aveu.

— Comment pouvez-vous concilier, repris-je, un pareil procédé avec votre conscience ?

— Tous mes voisins des Arcades font de même, dit-elle, et si j'agissais autrement, il me serait impossible de payer mon loyer.

— Mais peut-être n'avez-vous jamais essayé d'un plan de conduite plus honnête ?

— Oh ! si, je l'ai fait d'abord, répondit-elle. Par exemple, je tenais des gants, et quand on m'en demandait de fabrique française, et que je n'en avais que de fabrique anglaise, j'avais coutume de le dire. Alors les chalands me laissaient là, traversaient le passage, et je les voyais acheter en face des gants que je savais être tout aussi anglais que les miens, et qu'ils payaient le double. Quant au coton, ajouta-t-elle, j'ai perdu de bien grosses sommes à l'avouer.

Tiraillé entre la richesse des nations et les devoirs de l'homme, je ne savais trop que répondre. Il fallait pourtant dire quelque chose. J'eus recours à un axiome.

— L'honnêteté est la meilleure politique à la longue, dis-je magistralement, et l'intégrité, ajoutai-je, me rappelant un vieil exemple d'écriture tout-à-fait à l'ordre du jour, l'intégrité nous assure l'approbation de notre conscience.

J'avais douze lignes de texte ronflant à l'appui de mon assertion, et, considérant ma position comme très forte, je tins bravement tête à l'ennemi,

— C'est très vrai, dit-elle, *à la longue*, mais le trimestre court, le jour d'échéance revient vite, et, à moins que de s'assurer l'approbation de son propriétaire aussi bien que celle de sa conscience, on risque de se trouver sur le pavé.

Mes douze lignes de texte étaient en pleine déroute.

— Je l'ai échappé belle lors de l'échéance du premier trimestre, continua-t-elle, profitant de ses avantages; j'avais à peine les deux tiers du loyer, un louis de moins, et j'aurais certainement reçu mon congé. Le mois d'après, je suivis l'avis de mon voisin le confiseur : je changeai de plan, et, depuis, je trouve moyen de vivre, pauvrement, il est vrai, mais je vis !

Quoique à moitié vaincu, je ralliai mes forces, et, pour en finir par un coup d'éclat, je formulai une sentence foudroyante :

— La faim ! dis-je, en frappant de mon poing le comptoir, la faim ! même la mort ! sont préférables à la duplicité.

— Pour une jeune femme, répliqua-t-elle avec calme, forcée de chercher sa vie dans les rues de Londres, il y a des dangers plus grands que la faim et pires que la mort.

La bataille était décidément perdue, mais je continuai le feu tout en me retirant.

— Etait-il donc tout-à-fait nécessaire de tromper un... une connaissance... presque un ami ?

— C'est demain le 25 mars, jour de l'échéance, répliqua-t-elle,—et le même nuage d'anxiété que j'avais déjà vu passer sur son front voila de nouveau ses traits. Je suis en retard, et si je n'ai pas fini et reporté l'ouvrage que je dois rendre ce soir, je n'aurai pas l'argent à temps, et... alors...

Je n'attendis pas qu'elle achevât. Je la saluai et sortis.

Malgré ma défaite, j'étais bien aise d'être revenu sur mes pas, car, dans la marchande, j'avais encore une fois retrouvé la femme.

Et, pensais-je en retournant chez moi, qu'est-ce que ce passage, sinon un résumé de notre république marchande? une application en pleine activité du monstrueux système qui dévore tant de jours, flétrit la fleur de tant de jeunes vies, et place tant de cœurs combattus entre la cruelle alternative de l'improbité ou de la ruine? Cette pauvre jeune femme n'est-elle pas un des milliers d'esclaves attelés au char du commerce, de cet autre Jaggernaut, et tombant par centaines broyés sous ses roues? S'il en est ainsi, quelle sanglante raillerie est donc cette extension indéfinie du commerce que nos hommes d'Etat nous offrent comme l'universelle panacée, le remède à tous maux ! Proposer à ceux qui languissent et meurent de ces efforts délétères, d'étendre encore la cause du mal qui les tue, n'est-ce pas donner une pierre au lieu de pain, un scorpion au lieu d'un œuf ? Pour moi, deux fois plus de luxe et de parure, pour l'ouvrière épuisée le double de labeur et de veillées. Deux fois plus d'or pour le riche négociant, deux fois plus de métiers, deux fois plus de populations étouffées dans les villes, deux fois plus de joues livides, deux fois plus de cœurs pervertis. Ah ! quand doublera-t-on enfin la somme de bonheur pour tous? Quand allégera-t-on la lourde charge de misères et de maladies qui pèse sur le grand nombre? Médecins de l'Etat, sondez plus avant ; fouillez au profond des plaies. Invoquez un plus grand nom que celui d'Adam Smith ; ouvrez un livre plus neuf, plus éloquent que le sien. Ne sacrifiez plus le BIEN-ÊTRE des peuples à la richesse des nations. Que ces brins de paille soulevés au hasard, vous enseignent de quel point souffle le vent ; ce vent puissant et terrible qui déjà se fait sentir dans l'ouest de l'Europe, et qui demain rugira autour de vous, là même où vous siégez. Oui, hommes d'Etat..

— Holà ! hé ! jeune homme, respect à l'autorité, s'il vous plaît ! me cria une voix avinée.

Tout absorbé dans ma vision prophétique, j'avais heurté en passant le gardien officiel du passage.

F. O. WARD.

ticles du *Breton* et de l'*Union du Tarn*.

Le *Journal de l'Indre* a bien raison de réclamer des encouragements mieux entendus pour l'agriculture : « Organisez l'enseignement rural, dit-il en se résumant, tout est là : des instituts agronomiques, des fermes expérimentales, des exploitations modèles, voilà ce qu'il faut. »

Notre intelligent confrère, l'*Observateur des Pyrénées*, à propos des orages qui désolent son département, préconise instamment le reboisement des montagnes et l'établissement d'une assurance gouvernementale contre les désastres généraux : nous reproduisons volontiers les considérations élevées qu'il développe dans ses colonnes :

L'homme isolé ne saurait, sans doute, lutter contre les intempéries qui viennent anéantir le fruit de ses travaux. Mais ce qu'un seul ne peut faire, n'est point impossible à tous. Si les esprits n'étaient pas infectés de préjugés, si l'on savait s'occuper de choses sérieuses et utiles, au lieu de perdre son temps et son activité dans des œuvres ridicules ou nuisibles, si le principe de la solidarité était apprécié ce qu'il vaut, pense-t-on que le génie civilisé demeurerait ainsi éternellement engouffré dans l'impuissance? Non, de toutes parts on verrait s'élever des voix pour indiquer des remèdes aux maux actuels et demander la protection du Pouvoir, qui serait bien obligé de l'accorder ; on verrait de toutes parts se former la sainte ligue de l'Association pour combattre tous les fléaux qui fondent sur nous et nous frappent sans pitié.

Il ne faut pas que l'opinion se le dissimule, plus l'impéritie du génie civilisé se prolongera et plus les fléaux qui dévastent la terre augmenteront d'intensité. Il est temps que l'homme, entrant dans sa véritable destinée, s'empare du rôle qui lui appartient ici-bas et établisse enfin l'ordre dans son domaine. La culture bien entendue et intégrale du globe pourra seule régulariser les conditions atmosphériques de manière à les rendre aussi favorables que possible à la santé de l'espèce et aux productions de toutes sortes qui font sa richesse. L'atmosphère si rebelle et si fâcheusement indépendante aujourd'hui, est un champ que l'homme, en état d'association, pourra féconder suivant ses besoins.

Nous n'en sommes pas encore malheureusement à cette époque de puissance de l'humanité. Mais on comprend déjà cependant quels bienfaits immenses pourraient résulter du reboisement des montagnes. Ces grandes opérations n'auraient pas seulement pour conséquences d'occuper des bras nombreux, de jeter l'aisance parmi les populations voisines, de préparer des matériaux de construction d'une excessive rareté aujourd'hui ; elles préviendraient encore graduellement les tempêtes, les inondations et les intempéries outrées. Ces avantages ne devraient-ils pas déterminer tous les conseils généraux à s'entendre pour demander aux Chambres l'application de grandes mesures dans cet ordre de faits ? Si l'on attend que le Pouvoir prenne l'initiative, on attendra en vain.....

FAITS DIVERS.

LE DUC DE MONTPENSIER A TUNIS. — On remarque les lignes suivantes dans une seconde correspondance de cette ville : « .... Le dimanche qui a suivi son arrivée dans la capitale tunisienne, le prince, accompagné de son état-major et d'un assez grand nombre de Français domiciliés à Tunis, s'est rendu à Carthage, dans une berline du bey, attelée de huit mules, pour visiter le monument que le roi a fait ériger à la mémoire de son aïeul sur le monticule même où saint Louis expira. En entrant dans la chapelle, où une messe a été célébrée, la plus vive émotion se peignait sur le visage du prince : de touchants souvenirs se dressaient devant le jeune guerrier qui, comme il l'a dit lui-même, était le seul descendant de saint Louis qui eût mis le pied sur ce coin de terre, où avait succombé l'illustre auteur de sa race.

» Le mardi, le bey, suivi de son état-major tout étincelant de dorures, est venu rendre visite à S. A. R. Il a attaché à la boutonnière du prince français une décoration en diamants, exactement pareille à celle qui est exclusivement réservée aux membres de la famille régnante de Tunis. L'entretien a été des plus affectueux, les deux princes ont eu réciproquement les attentions les plus aimables ; ils se sont séparés fort satisfaits l'un de l'autre. Dans l'après-midi du même jour, le bey a offert en cadeau à S. A. R. un magnifique sabre enrichi de brillants et trois chevaux de grand prix. Le duc de Montpensier a quitté Tunis mercredi matin à huit heures ; il a fait ses adieux au bey à la Goulette, et s'est embarqué, se dirigeant, dit-on, vers Constantinople. »

LE COMTE DE PARIS A VERSAILLES. — La reine, Mme la duchesse d'Orléans et le comte de Paris ont visité la salle d'asile de l'École normale primaire de Versailles. Les élèves-maîtres de l'École normale étaient rangés en haie avec ceux de l'École primaire supérieure, au nombre de cent cinquante. La salle d'asile renfermait près de deux cents enfants. Après les exercices, le comte de Paris a distribué lui-même des joujoux aux enfants, dont la joie ne pourrait se peindre. Mme la duchesse d'Orléans a donné en outre 200 fr. pour l'asile, et la reine a donné 500 fr. pour les cinq asiles de Versailles.

PETITES NOUVELLES. — Mme la princesse Adélaïde, M. le prince et Mme la princesse de Joinville, sont arrivés à Neuilly, de retour du château de Randan. — Les obsèques de M. le lieutenant-général comte de Sparre auront lieu demain vendredi à dix heures précises, dans l'église Notre-Dame-de-Lorette. — Par décision du conseil d'administration de la Société royale d'horticulture, la séance publique qui devait avoir lieu le dimanche 13 juillet est remise au 14, à une heure, à cause de l'anniversaire de la mort de S. A. R. Mgr le prince royal duc d'Orléans, premier protecteur de la Société royale. Les billets bleus de la séance du dimanche serviront pour la séance de lundi 14.

LA CROIX DE BERNY. — Sous ce titre, la *Presse* a commencé hier un roman épistolaire et *steeple-chase* auquel concourront quatre gentlemen-riders : le vicomte Charles de Launay, Théophile Gautier, Jules Sandeau et Méry. Chacun de ces écrivains prendra pour pseudonyme le nom de son personnage. C'est un véritable jeu de raquettes. L'un envoie le volant à droite, l'autre le renvoie à gauche, celui-ci le lance d'un côté, celui-là d'un autre, et c'est à qui montrera le plus de soudaineté, d'adresse et de présence d'esprit. Le masque des auteurs ne sera enlevé qu'au dénouement, si toutefois le public attend le dénouement pour les démasquer. Le vicomte de Launay paraît le premier en lice ; il signe, nous allions écrire *elle* signe, Irène de Chateaudun, et adresse sa missive à une certaine vicomtesse Valentine de Braimes, à Grenoble. Irène, pour nous ne savons encore quelle raison se fait appeler Mme Albert Guérin, chez Mme Taverneau, à Pont-de-l'Arche.

Irène est une jeune fille d'une haute naissance. La misère la contraignit de changer son nom et de travailler pour vivre ; mais la mort d'un oncle immensément riche lui rend une grande position. Elle a épousé le prince Roger de Monthert. Elle l'aime à la folie et lui reproche cependant de ne pas ressembler à son idéal. Son idéal a les yeux noirs, tandis que son époux a les yeux bleus ; son idéal est élancé, mais son mari l'est trop ; son idéal est un peu bourru tandis que Roger ne l'est pas du tout. Et à ce propos, Irène fait les plus jolis paradoxes du monde. Elle en veut surtout à Roger d'avoir trop voyagé, d'en être devenu sceptique et de n'avoir pas encore supporté une seule de ces affreuses douleurs qui mordent les âmes pour leur inoculer des croyances ; aussi s'est-elle enfuie du palais conjugal pour observer son désespoir. On voit qu'Irène commence son roman par où les autres finissent.

[...] ble tranquillité des visages de granit... »

PAINS ET FARINES JETÉS A L'EAU. — Le *Journal de la Meuse* reçoit la lettre suivante de Saint-Michel, 6 juillet : « Le pain du militaire, au moins, devrait être sacré ; car, première et indispensable nécessité de son existence, il doit lui donner tout à la fois la force et la santé. L'autorité doit donc veiller attentivement à ce qu'on ne vienne point compromettre, par de viles spéculations, la vie si précieuse de nos soldats, à ce qu'on ne donne point à des hommes ce que les nourrisseurs refuseraient pour les animaux. Depuis plus d'un an déjà, le régiment en garnison à Saint-Michel se plaignait amèrement de la qualité du pain qu'on lui fournissait, dans un pays dont le grain est pourtant recherché et les farines si estimées ; des enquêtes avaient même été faites à cet égard, et l'on espérait qu'à défaut de punitions sévères, un pareil avertissement rendrait désormais plus circonspect l'agent des vivres militaires. Il n'en fut rien.

» Depuis quelques temps, en effet, les plaintes des soldats devinrent plus amères encore, les distributions de pain plus détestables, et les habitudes de l'agent de plus en plus répréhensibles ; enfin, il y a quelques jours, l'autorité militaire, duement avertie, s'inquiéta sérieusement de ces plaintes, et procéda à une enquête, par suite de laquelle il fut reconnu que les farines, servant à confectionner le pain, avaient été avariées pendant les derniers temps d'humidité. En conséquence, on a ordonné que tous les pains confectionnés seraient immédiatement jetés à l'eau, et que, comme les farines mises en magasin étaient avariées, elles seraient également jetées à l'eau. C'est mercredi dernier que la sentence a été mise à exécution. Le public porte à 600 le nombre des pains jetés à l'eau, et à 40 le nombre des sacs de farines à y jeter. En outre, depuis ce moment et jusqu'à ce que les magasins de la manutention soient approvisionnés de meilleures farines, le régiment prend son pain chez un boulanger. »

UN CHEF-D'ŒUVRE POUR DIX-HUIT SOUS. — Le public ne sait pas assez combien d'épreuves, combien de tribulations subissent les pauvres gens d'esprit, qui lui consacrent leur existence. Un homme qui a beaucoup lutté, mais qui était trempé pour la lutte, rappele au *Conservateur de la Dordogne* le fait suivant relatif à la distinction si méritée qu'a reçue dernièrement M. Lachambeaudie : « Si quelquefois on reproche à l'Académie son trop de partialité à l'endroit de certains lauréats de *profession*, il faut aussi savoir la louer du choix judicieux qu'elle fait de ses heureux élus. — Ainsi, voici Pierre Lachambeaudie, le conteur populaire, qui vient de recevoir un prix de deux mille fr. pour ses fables. C'est justice, car il le méritait à plus d'un titre, d'abord pour son talent réel, ensuite pour les nombreuses vicissitudes qui ont signalé sa carrière. En voici une entre mille :

» Un jour, Lachambeaudie, le front radieux d'illusions, s'en va trouver le rédacteur en chef d'un journal spirituel. Il lui offre une de ses plus gracieuses fables, qui ne se composait que de neuf simples vers. Le rédacteur en chef la lit et la trouve charmante. Seulement il ne paie pas fort cher ces sortes d'articles, — deux sous le vers, — ce qui formait un total de dix-huit sous pour ce petit chef-d'œuvre !... »

UNE BONNE PRIÈRE. — Les journaux de Toulouse publient le fait suivant : « Samedi soir, vers neuf heures, une scène touchante se passait dans l'église de la cathédrale. Un enfant nouveau-né, du sexe féminin, avait été déposé sur les dalles de la petite porte, sous les cloches. Fort heureusement pour lui, une dame qui venait de faire sa prière le recueillit et le transporta à la sacristie. Après avoir été emmailloté et avoir reçu quelques soins, on se rendit aux fonts-baptismaux et il fut baptisé. La même dame qui avait été son sauveur voulut lui servir de marraine. De là il fut porté à l'hospice. La marraine improvisée a déclaré qu'elle allait s'occuper immédiatement de sa filleule. Puisque la Providence l'a mise sur mon chemin, a-t-elle dit, je ne l'abandonnerai pas ! »

COURAGE D'UN ENFANT DU PEUPLE. — Sous ce titre, le journal de Saint-Omer, publie la chronique suivante : « Dimanche dernier, vers deux heures après midi, des baigneurs s'étaient rendus au canal d'Aire. Parmi eux il s'en trouvait un qui ne savait pas nager. Il s'aventura trop et fut entraîné. Un de ses concitoyens, voyant le péril que courait l'imprudent, se hâta de voler à son secours, mais celui qui se noyait saisit son libérateur au cou et le mit dans l'impossibilité de se remuer. Tous deux allaient périr, et ceux qui étaient présents criaient au secours, quand un brave ouvrier survint ne consultant que son courage, il s'élance dans l'eau, plonge et ramène un des deux individus. L'autre n'avait pas encore reparu ; l'ouvrier plonge encore à différentes reprises sans le rencontrer ; mais il ne se décourage pas et voyant à quelque distance une espèce de bouillonnement, il se dirige vers cet endroit, et il est assez heureux pour saisir le second individu, qui était privé de sentiment et presque asphyxié. Par un heureux hasard, M. Coze, médecin de notre ville, passait en ce moment, et il le rappela à la vie. — Ce trait de courage et de dévouement n'est pas le seul qui honore le sieur Alfred Samelot, serrurier à Saint-Omer ; quoique jeune il a déjà retiré de l'eau vingt-six personnes. C'est lui aussi qui, lors de la fameuse inondation de 1841, se fit remarquer par son intrépidité. — Une vie encore si courte et déjà remplie par autant d'actions de dévouement, témoigne d'une noblesse de sentiment que l'on doit signaler à la reconnaissance publique. — Mais là ne peut s'arrêter la gratitude de la société : le gouvernement doit une récompense honorable à celui qui prodigue ainsi ses jours. — C'est d'un bon exemple par le temps d'égoïsme où nous vivons. — On se rafraîchit le sang en racontant des actes semblables. »

AMOUR CONTRARIÉ ET SUICIDE. — Un bien triste événement vient d'affliger la commune de Juvencourt, dépendant du canton de Bar-sur-Aube. Un jeune homme de cette commune, le sieur C....., avait eu des relations avec une jeune fille de Laferté-sur-Aube ; un enfant était né de cette union secrète. Le jeune homme avoua tout à son père, en le priant de lui permettre de se marier et de donner un nom à son fils. Le père refusa, et, plusieurs fois prié, resta inflexible. La jeune mère se maria ; son mari acceptait par cette union l'enfant né de ses relations antérieures avec C... Vendredi, C... s'était rendu à la foire de Laferté-sur-Aube ; il y rencontra son ancienne maîtresse, qui tenait à la main le fils qu'elle avait eu de lui. Obéissant en souriant à l'invitation de sa mère, l'enfant s'approcha du jeune homme en lui disant : « Bonjour, mon papa. » En proie à une sombre préoccupation aggravée par ces mots qui lui rappelaient les conséquences du refus de son père, C... partit en donnant toutes les marques d'une exaltation douloureuse. Rentré chez lui, C... chargea un fusil, en plaça le canon dans sa bouche, et, appuyant le pied sur la détente, il se fit sauter la cervelle... Le père au désespoir, se reproche cruellement aujourd'hui la mort de son pauvre fils.

DOYEN DES CENTENAIRES. — Un vétéran russe, Jessand Iwan Saproroschsky, vient de mourir à Kertsch, à l'âge de 120 ans. Né en 1725, l'année de la mort de Pierre-le-Grand, il était entré dans l'armée russe sous le règne d'Elisabeth, et avait servi successivement sous les généraux Rumianzoff, Potemkin et Suwarow. Il était resté 18 ans prisonnier chez les Turcs. Rendu à la liberté par l'intervention du duc de Richelieu, il était allé se fixer en Crimée, où il a terminé sa longue carrière.

PATERNITÉ DES TÉLÉGRAPHES ÉLECTRIQUES. — Un journal de Madrid, *el Costellano*, prétend que c'est à l'Espagne qu'est due la découverte des télégraphes électriques. A l'appui de son assertion, il cite le passage suivant de la *Gazette de Madrid* du 25 novembre 1796 : « Le prince » de la Paix, ayant appris que don F. Salva avait lu à l'Académie » des sciences un Mémoire sur l'application de l'électricité à la télé» graphie et présenté en même temps un télégraphe électrique de son » invention, a voulu examiner cet instrument ; et, charmé de la promp» titude et de la facilité avec laquelle il fonctionnait, il l'a fait voir

[...] nople, nous aurions atteint, d'ici à peu d'années, une Unité de plus, celle des *longitudes*, qui, au lieu de prendre leur point de départ de vingt endroits différents, par condescendance pour la vanité nationale, se prendraient, d'après l'accord commun des géographes et des voyageurs à la pointe du sérail, un des plus beaux sites du globe, ce point de jonction de deux parties du monde, dans le magnifique bassin de Constantinople.

UNE HEUREUSE PENSÉE. — Un fermier des environs de Bourges, ému des désastres occasionnés par les nombreux orages qui ont ravagé un grand nombre de cantons du Cher propose d'ouvrir une souscription en nature, où viendraient s'inscrire pour un nombre quelconque de décalitres de blé ceux qui n'auraient pas souffert du fléau. Ce blé, préalablement déposé après la récolte dans un endroit désigné par l'autorité, serait, sous sa surveillance, distribué aux ayant-droit dans la proportion des pertes dont chacun aurait antérieurement justifié à la préfecture. Les souscriptions en argent seraient également reçues. Voulant joindre l'exemple au précepte, l'auteur de la proposition a commencé par souscrire pour 20 hectolitres de blé, 10 de froment et 10 de marsèche.

ASSASSINAT ET SUICIDE. — Les journaux belges du 9 rapportent le drame suivant : « Ce matin, vers dix heures, le nommé Egon, célibataire, de la province de Luxembourg, employé du département des travaux publics, s'est rendu dans les bureaux de ce ministère ; il est entré immédiatement dans le cabinet de M. Barrel, chef de division, où il lui a été signifié qu'un arrêté ministériel le nommait à d'autres fonctions et lui désignait pour résidence la province de Liége, avec augmentation de traitement de 500 fr. et là sans explication, sans dire un seul mot, il a tiré sur M. Barrel deux coups de pistolet, qui heureusement n'ont point atteint ce fonctionnaire. Au bruit de la double détonation, on s'est précipité dans le cabinet de M. Barrel pour s'emparer de l'auteur de cette tentative d'assassinat. Celui-ci a voulu d'abord se frapper d'un poignard qu'il portait sur lui, puis il est parvenu à s'arracher des mains de ceux qui voulaient l'arrêter ; il est retourné en courant à son domicile, rue d'Isabelle, suivi de près par plusieurs employés et hommes de service du ministère. Arrivé chez lui, il a refermé sa porte sur lui, et quelques secondes après, il s'est tiré un coup de pistolet dans la tête. Lorsqu'après avoir forcé la porte on a pénétré dans la chambre, on n'a plus trouvé qu'un cadavre baignant dans le sang et la tête horriblement fracassée. On attribue cet acte désespéré et la tentative d'assassinat qui l'a précédé à un accès d'aliénation mentale. »

P. S. Les journaux de Bruxelles du 10 annoncent que le sieur Egon a été poussé à assassiner M. Barrel parce qu'il croyait ce dernier opposé à son avancement.

LES CENSEURS DE LEIPZIG. — Un petit journal, le *Courrier allemand*, qui s'imprimait à Leipzig et comptait déjà 5 000 abonnés, bien qu'il ne fût établi que depuis 1844, vient d'être supprimé par le gouvernement ; entre autres motifs allégués par le ministère saxon à l'appui de cette mesure, on remarque le motif suivant : « Attendu qu'il résulte des passages modifiés par la censure, ainsi que de ceux dont la publication avait été interdite, que la feuille poursuit une tendance qui rend pénibles les fonctions du censeur.... »

TOLÉRANCE ARABE. — On lit dans les causeries de la *France algérienne* : « A Paris, on se battait dernièrement au cours de M. Michelet, parce qu'on ne s'entendait pas bien sur la question de savoir si le pays doit être ou non dominé par le concile. A Alger, un musulman écoute attentivement et avec respect un discours sur les orateurs chrétiens et les martyrs d'Afrique. C'est presque une leçon de tolérance que cet indigène donne aux jeunes gens très civilisés et très éclairés de la capitale du monde littéraire. En profiteront-ils ? Nous le souhaitons, sans trop l'espérer. »

LA SAINT-JEAN A POSEN. — Le 27 juin, la ville de Posen présentait un air de fête et de joie inaccoutumé. D'élégants carrosses attelés de cinq chevaux et appelés *piontka* dans la langue polonaise, parcouraient la ville en tous sens ; une foule nombreuse d'hommes et de femmes en habits de dimanche se pressait dans les rues, et, à voir le mouvement qui régnait dans toutes les boutiques et les cafés, on aurait pu se croire un instant transporté dans l'une des cités les plus animées de l'Europe. C'est que c'était la fête de saint Jean, autrement dite la *Johannisversurs*, qui est le jour le plus important pour tout le duché de Posen, et pour tous les peuples slaves en général. C'est l'époque consacrée pour toutes les transactions. Achats et ventes de biens, affermages, contrats, baux, loyers, tout se règle, tout se fait ce jour-là pour tout le cours de l'année. Aussi voit-on à ce moment affluer du fond de la province les propriétaires et les gentilshommes campagnards pour régler leurs affaires d'argent. Les Slaves aiment à étaler un grand luxe dans ces occasions publiques ; ils amènent avec eux cocher, valets, cuisiniers, tout en ne possédant guère qu'une fortune de 60 000 fr. de capital. La plus grande partie de leurs revenus annuels est dépensée le jour de la Saint-Jean pour satisfaire leurs goûts de luxe. Les femmes polonaises achètent alors tout ce qui passe pour être porté de plus élégant et de plus distingué à Paris, et que le marchand fait tout bonnement venir de Berlin et de Leipzig.

C'est le marché surtout qui offre l'aspect le plus bizarre. Les domestiques slaves ont l'habitude de se mettre en gage pour toute l'année. Aussi, le jour de Saint-Jean, on voit arriver de la province les cochers, les valets, les cuisiniers et les cuisinières sans place, qui restent du matin au soir sur le marché public. C'est là que se rendent les maîtres qui ont besoin de serviteurs, et qui examinent depuis les pieds jusqu'à la tête les sujets qu'ils veulent prendre à leur service. Aussi, la place où ces marchés sont conclus s'appelle-t-elle le Marché des Hommes.

DES COMMUNAUTÉS JUIVES.

L'ancienne communauté des Juifs de Metz. — Le serment de la tombe. — Recouvrement des dettes juives par voie de contrainte. — Demande en nullité de poursuites.

Cette affaire qui intéresse tous les Israélites français, s'est élevée à propos d'une question d'impôt. Me Crémieux l'a exposée hier devant le tribunal civil de la Seine. Voici la curieuse plaidoierie du célèbre avocat :

M. Dreyfus et autres Israélites, pour lesquels je me présente, et qui sont placés sous le coup de saisies et de contraintes émanées du percepteur des contributions, se sont pourvus devant vous pour demander la nullité de ces poursuites. Ils ont réclamé des dommages-intérêts sur lesquels, toutefois, nous n'insistons pas. Ce que nous voulons ici, c'est la consécration d'un principe qui intéresse toute une partie de la nation. J'ajoute que si le tribunal ne croit pas d'abord tout ce que j'ai à lui raconter, je ne m'en étonnerai pas, car ce sont des détails qui semblent empruntés au quinzième siècle plutôt qu'au nôtre ; mais l'avocat qui parle devant vous se rassure, en songeant qu'il a pour juges les magistrats du dix-neuvième siècle.

Quand les Juifs étaient établis à Metz en communauté, ils participaient, et dans de grandes proportions, à toutes les charges du pays, qui leur accordait, en échange, une hospitalité fort avare. Outre ces charges, ils en supportaient beaucoup d'autres : ainsi, quand le roi venait dans la ville

la loi du 27 mai 1791, ainsi conçue :

« L'Assemblée nationale, ouï le rapport de son comité des finances, décrète *provisoirement* que toutes les contestations qui pourraient résulter du rôle fait par les Juifs de Metz, en recouvrement de la somme de 429 737 livres 12 sous 6 deniers, sur tous ceux qu'ils prétendent être contribuables dans ledit rôle, ainsi que celles qui pourraient naître des autres rôles à faire pour les charges qui leur sont propres, seront portées devant le directoire du district de Metz, département de la Moselle, pour y être statué sur l'avis de la municipalité, sauf à faire prononcer en dernier ressort par le département s'il y a lieu. »

On comprend pourquoi la loi avait ce caractère provisoire et temporaire : les décrets d'émancipation n'avaient pas encore été rendus, au moins en ce qui concernait les Juifs de Metz; car, plus heureux que leurs coreligionnaires, les Juifs du Midi, connus sous la dénomination de Juifs portugais, espagnols, avignonais, avaient été émancipés par le décret du 28 janvier 1790. Les dispositions de la loi du 27 mai 1791 furent confirmées par celles du décret du 1er mai 1791. Au reste, jusqu'à l'an X, on n'essaya même pas de mettre à exécution les lois de 1791. Survint le décret de l'an X. Il émanait d'un homme qui n'avait pas une vive sympathie pour les Israélites. Ses sentiments pour eux n'éclatèrent que trop, peu d'années après, par le fameux décret du 17 mai 1808, qui replaça les Juifs sous le régime des plus humiliantes exceptions. Le décret du 5 nivôse an X fut ainsi conçu :

« Art. 1er. Le préfet nommera une commission de deux Juifs de Metz et de trois de l'ancienne généralité, chargés, sous son approbation, de faire la répartition entre les obligés, et de donner avis sur les demandes en réduction ou décharge. — Art. 2. Les rôles ne pourront être mis en recouvrement que de l'autorité du gouvernement. — Art. 3. La demande faite par les jeunes Juifs de Metz d'une exception de taxe est rejetée. »

La communauté juive ayant été dissoute, ceux qui n'en avaient pas fait partie prétendaient qu'ils ne devaient rien payer. C'est cette prétention qui fut repoussée par le décret de l'an X. Pendant la durée de l'Empire, il fut impossible de faire acquitter les états de répartition. Mais, en 1815, les réclamations des créanciers de l'ancienne communauté des Juifs de Metz devinrent beaucoup plus vives, et elles se produisirent partout, dans le Midi comme dans l'Alsace et la Lorraine. A Avignon, à Nîmes, à Carpentras, des poursuites furent exercées. En vain les Juifs répondirent-ils que les biens de la communauté avaient été confisqués par l'Etat. Dans une de ces villes notamment, la synagogue, qui était autrefois la propriété des Juifs, était louée par eux. Ils demandèrent de ne pas payer les loyers, mais une ordonnance décida qu'il fallait payer. Les Juifs du Midi refusèrent de payer; un jugement de Tarascon admit même leurs réclamations. On arriva enfin à des propositions d'accommodement. Une transaction intervint. Pour arriver à faire payer les Juifs, voici ce qu'on avait imaginé, et le tribunal va voir à quelles folies on s'était laissé entraîner.

Pour obliger les Juifs à payer, on fixait une somme. Si le Juif prétendait que cette somme était exagérée, on soumettait le Juif à prêter un serment dont la formule était fort extraordinaire : ce serment n'était pas le petit serment *more judaïco* que vous avez aboli. Ce serment consistait dans une cérémonie lugubre et effrayante. Le Juif qui était soumis à l'obligation de prêter ce serment était amené au fond de la synagogue. Là on l'étendait dans une bière ouverte pour le recevoir. On le revêtait d'un linceul. Au milieu des flambeaux allumés, le rabbin, le livre de la loi à la main, se présentait, et le malheureux Juif, du fond de sa tombe, entendait les malédictions que la loi juive prodigue au parjure. C'est après cette cérémonie que le Juif était admis à prêter serment.

Voilà où on en était en 1815 et 1816. A Metz, deux Juifs de l'ancienne communauté et trois autres Israélites se sont avisés de faire un état de recouvrement par suite des condamnations prononcées contre eux comme représentants des anciens syndics de la communauté des Juifs de Metz, et ils ont demandé à être remboursés des sommes qu'ils ont été obligés de payer. Rien de plus juste que cette réclamation, et si elle avait été formée par voie amiable, si on avait demandé aux Israélites une contribution, la dette serait acquittée depuis longtemps. Mais on a pris une autre voie : on a fait un arrêté de liquidation et de répartition sur lequel on a porté les anciens membres de la communauté, et avec eux tous leurs parents, tous leurs alliés, ceux mêmes qui ne sont pas nés à Metz et qui n'y ont jamais été, qui vivent à Paris, tous, qu'ils soient Juifs, Protestants ou Catholiques, et on leur a dit : « Payez. » L'état de la fortune de chacun a été dressé de la manière la plus arbitraire, la plus ridicule. Et, le croira-t-on? un percepteur de contributions a lancé une contrainte pour 37 fr., et trois couverts ont été saisis chez M. Dreyfus. C'est contre cette contrainte que nous nous sommes pourvus; nous soutenons que la voie que l'on a suivie est illégale. M. le ministre de l'intérieur, dans son rapport, s'est exprimé ainsi :

« Aucune disposition n'a permis d'assimiler ces rôles, ou ce qui concerne les moyens de recouvrement, aux rôles des contributions directes. L'agent qui en est chargé, soit receveur ou percepteur municipal,

Que je me traîne en tâtonnant comme un aveugle, le long des murs;
Que je tombe comme celui qui n'a pas d'yeux;
Qu'outre cela la terre entr'ouvre ses abîmes et m'engloutisse comme Dathan et Abiron.

Telle est la première formule d'un serment *more judaïco*; elle nous vient de l'empire d'Orient.

En voici une seconde, et celle-ci a été prescrite et pratiquée en France :
Jures-tu par Dieu le père, Adonaï?
Je jure.
Jures-tu par Dieu tout puissant, Sabbaoth?
Je jure.
Jures-tu par Dieu le père, Eloï?
Je jure.
Jures-tu par Dieu qui apparut à Moïse dans le buisson?
Je jure.
Jures-tu par les dix noms de Dieu?
Je jure.
Jures-tu par toute cette loi que Dieu enseigna à Moïse son serviteur?
Je jure.

Si tu es coupable de cette chose, si tu parjures le nom de Dieu et sa loi, que Dieu envoie sur toi la fièvre quarte, tierce, quotidienne; qu'il envoie sur toi et sur tes yeux le malheur de ton âme.
Ainsi soit-il.

Que tes ennemis mangent ton bien, que Dieu lance sur toi sa colère, que tu succombes devant tes ennemis, qu'ils aient tout pouvoir sur toi, et que dans ta fuite personne ne t'accompagne.
Ainsi soit-il.

Si tu fausses les serments de Dieu, que Dieu brise ta force et ta puissance qu'il mette la désolation dans ta maison, qu'il lance contre toi des bêtes féroces, qu'il te livre à tes ennemis.
Ainsi soit-il.

Que Dieu amène sur toi le glaive de la vengeance et de la peste, qu'il t'enlève toute nourriture, que tu manges et ne sois pas rassasié.
Ainsi soit-il.

Si tu parjures ce serment, que tu dévores la chair de tes enfants, que ton cadavre soit détruit et qu'une mortalité affreuse se répande sur le corps de tes enfants.
Ainsi soit-il.

Que Dieu abandonne ta maison pour qu'elle devienne un désert, que Dieu détruise ton sanctuaire et t'efface de la terre, que tes ennemis habitent ta demeure, violent ton épouse; que Dieu te proscrive et que personne ne te reçoive.
Ainsi soit-il.

Que tu sois frappé par le glaive de la mortalité; que Dieu envoie la crainte et le chagrin dans ton âme, afin que tu prennes la fuite au bruit des feuilles, comme si le glaive te poursuivait.
Ainsi soit-il.

Que tu sois proscrit parmi les nations et que tu meures dans la terre de tes ennemis, et que la terre t'engloutisse comme elle a englouti Dathan et Abiron, et qu'elle te dévore.
Ainsi soit-il.

Si tu parjures ce serment, que Dieu repousse ton cœur inique et mauvais, que tous tes péchés et ceux de tes parents retombent sur ta tête, et que tu sois exposé à toutes les malédictions qui sont au livre de Moïse et des prophètes.
Ainsi soit-il.

Selon le droit saxon, le Juif devait se placer sur la peau d'une truie ayant mis bas dans la quinzaine précédente.

La peau devait être fendue par le dos et étendue sur les tétines.

Le Juif devait se mettre dessus, pieds nus et sans autre habillement qu'un caleçon et un drap de bure.

« Tel est son droit! » porte le texte de cette formule. (Wildvogel, *Dissertatio de juramentis Judæorum*, p. 7.)

Il paraît que, dans ces temps d'ignorance, la peau de cochon était considérée comme une espèce de talisman contre le parjure.

Voici la formule du serment telle qu'elle était imposée en Souabe dans le 13e siècle :

Le Juif doit se placer sur une peau de cochon, mettre la main droite sur les cinq Livres de Moïse, et prononcer la formule suivante :

« Je jure que telle chose, qu'un tel réclame de moi, je ne l'ai ni la possède; je ne sais où elle se trouve, je ne l'ai jamais eue en mon pouvoir; que mes domestiques ne l'ont pas cachée sous la terre, ou dans un mur ou ailleurs; que Dieu qui a créé le ciel et la terre, les montagnes et les vallées, les arbres et l'herbe, me soit en aide. Que la loi que Dieu a écrite et donnée à Moïse me soit en aide. Mais si je commets un parjure, je souhaite d'être ruiné, d'être couvert et souillé de mes propres immondices, comme il arriva au roi de Babylone, et qu'une pluie de soufre ou de poix coule sur mon dos comme sur Sodome et Gomorrhe; qu'elle s'accumule à la hauteur de 200 hommes et plus encore; que la terre s'ouvre sous mes pieds et m'engloutisse comme Dathan et Abiron, et que mon corps, qui n'est composé que de terre et de poussière, ne soit pas, comme les autres corps semblables, réuni dans le sein d'Abraham, si je ne dis pas la vérité. C'est aussi une certitude que, si je dis des choses fausses, Adonaï, c'est-à-dire Dieu, ne m'aidera plus, et que j'aurai une plaie comme Naaman et Gebase, et que le fléau qui assaillit les Israélites dans le désert et que cette malédiction que se sont attirée mes coreligionnaires, lorsqu'ils ont crucifié et tué Jésus en disant : « Que son sang retombe sur nous et nos enfants, » ne demeure pas seulement attachée à moi, mais qu'elle augmente de plus en plus et ne diminue point. Ainsi, que Dieu me soit en aide, lui qui apparut jadis à Moïse dans un buisson brûlant mais incombustible! Que tout est vrai! » (*Ancien droit public et féodal*, chap. 57. Philippson, p. 27.)

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 9 juillet. — LASNE aîné, commissionnaire en denrées coloniales, rue de Paradis, 14, au Marais. Juge commissaire, M. Milliet; syndic provisoire, M. Geoffroy, rue d'Argenteuil, 41. — LESMARTTRE, marchand de vin gargottier et logeur, boulevart de la Gare, commune d'Ivry. Juge commissaire, M. Chatenet; syndic provisoire, M. Lefrançois, rue de Louvois, 8.

Bourse du 10 juillet 1845.

La physionomie générale de la Bourse était aujourd'hui un peu à la baisse. Fonds publics et chemins de fer, tout a légèrement fléchi. Nous avons coté jusqu'à présent les récépissés Rotbschild provisoires. Désormais, nous ne donnerons que le cours des définitifs.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci après, on a fait au comptant : Emprunt, 83 45. — Espagne 3 0/0 38, 38 1/4. — Banque belge, 630. — Haïti, 390. — Chemin de La Teste, 180. — Grand-Combe, 1570. — Oblig. hypothécaires, 487 50. — Jouiss. des 4 Canaux, 120. — Id. Bourgogne, 85. — Actions de Lin Maberly, 800. — Fer galvanisé, 510. — Obligations de Versailles (r. d.) anc., 1035. — Id. nouv., 1200. — Orléans, 1255. — Grand-Combe nouv., 1190. — Chemins non constitués : Orléans à Bordeaux, 670, 665. — Montereau à Troyes, 520. — A terme : Belgique 1840, 102 3/4. — Esp. dette intérieure, 29 1/4, 3/8.

5 0/0 compt.....	1er C 121 30	P. H. 121 50	P. B. 121 05	dr C. 121 05	h. 121 10
— fin cour...	121 35	121 35	121 20	121 20	121 30
3 0/0 compt.....	83 30	83 30	83 15	83 20	83 30
— fin cour...	83 35	83 35	83 20	83 20	83 30

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville..	1425 «	« «	« «	5 0/0 Bge 1840.	102 1/4	102 1/2	H. « 14
B. de France....	3210 «	« «	B. 2 50	— Portugais..	66 1/4	« «	
C. Gou. 1000....	1115 «	« «	B. 5 «	Esp. D active.	37 3/8		
C. Gan. 1000....	1140 «	« «	« «	5 0/0 Naples.	101 50	« «	H. « 50
C. hypot.......	630 «	655 «	H. 10 «	— Romain..	104 1/8	104 1/2	H. « 11
4 Canaux.......	1275 «	« «	« «	Obl. Piémont.	1255 «	« «	

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	DIFe.		
St-Germ.....	« «	« «	« «	Au 15. 1032 50.	
V. r. d......	450 «	« «	B. 5 «	— 450, 447 50, 448 75.	B. 1 75
— r. g.......	265 «	263 75	B. 5 «	— 265, 262 50, 263 75.	B. 3 75
Orléans......	1142 50	1140 «	B. 7 50	— 1140, 1142 50, 1138 75, 1140.	B. 3
Strasb	250 «	248 75	B. 1 25	— 248 75, 250.	
Rouen.......	1020 «	1017 50	B. 12 50	— 1022 50, 1012 50.	B. 11 50
Havre.......	837 50	835 «	B. 7 50	— 835, 832 50.	B. 7 50
Marseille....	952 50	« «	B. 5 «	— 950, 955, 953 75.	B. 1 75
Vierzon.....	« «	« «	« «	— 735, 740, 732 50.	B. 6 75

LONDRES, 8 juillet		PARIS, LE 2 JUILLET. PRIMES.	COULISSE.
Consol.	99 1/8 1/4	3 0/0 F. c. 83 35 d. 50.	Av. 83 30.
Esp. act.	27 1/4	F. p. 83 70 d. 50.	Ap. 83 20.
Portug.	66 1/4	5 0/0 F. c. 121 40 d. un. 33 45 d. 50.	B. du Trés.
Mexic.	37 1/2	F. p. 122, 121 95 d. 50.	Rep.
Brésil.		Orléans, au 15, 1150 d. 10.	3 1/4 à 2 m.
5 0/0 hol.	99 1/8	au 31, 1160 d. 10.	
2 1/2 do.	62 1/8	Mars. 960 d. 10.	F. c. F. p.
Rouen.	40 1/2	Strasb. au 21, 251 25 d. 10.	3 0/0 3 10. 13 11
Orléans	45 1/2		5 0/0 10 20. 30

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 95,00 à 96,00; courant du mois, 96,00 à 96,50; août, 98,00 à 97,00; 4 derniers mois, 104,00 à 105,00; 4 premiers mois 1846, 107,00 à 00,00.

LILLE. — Colza 92,00. — Œillette rousse, 76,00. — Lin, 77,00. — Voitures, 5,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 103,00 à 00,00; courant du mois, 102,00 à 103,00; août, 105,00 à 00,00; septembre et octobre, 105,00 à 106,00; novembre et décembre, 94,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 90,00 à 00,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 11 juillet.

7 h. » |» OPÉRA. — La Juive.
7 h. 1/2 THÉATRE FRANÇAIS. — Soirée à la Bastille. Camaraderie.
7 h. » |» OPÉRA-COMIQUE. — Le Chalet. Zampa.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — 3e Mari. Arthur.
7 h. » |» VARIÉTÉS. — Brocanteur. Lansquenet. Gardeuse. Jongleurs.
7 h. » |» GYMNASE. — 2e Année. Changement. Le Mariage.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — La Pêche. Contrebasse. Apothicaire.
6 h. » |» PORTE-ST-MARTIN. — La Biche au bois.
7 h. » |» AMBIGU. — L'Elève de Saint-Cyr. L'Abbaye de Castro.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Canal Saint-Martin.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h » |» COMTE. — Crispin. Mme de Genlis. Canards.
6 h. 1/2 FOLIES. — Galop. M. Denis. Empire. Epiciers.
6 h. LUXEMBOURG. — Thomas l'Imprimeur. Une Romance. La Chambre.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie Lange Lévy et compagnie, rue du Croissant, 16.

MM. Quinet et Michelet ont défendu avec éclat les droits de l'intelligence humaine; ce n'est pas une réprimande, ce sont des félicitations qu'ils ont méritées. Il serait odieux et difficile de fermer leurs cours; il n'est pas beaucoup plus juste ni beaucoup plus praticable de restreindre leur enseignement et d'interdire à des historiens l'examen des questions religieuses.

La gloire spéciale de la France, le privilège que toutes les nations de l'Europe lui enviaient jusqu'à ce jour, c'est qu'elle admettait plus largement que tout autre pays la discussion des questions religieuses, philosophiques et sociales. Et ce droit de discussion qui nous place à la tête des Etats civilisés, ne pouvait s'exercer nulle part avec plus de convenance et d'utilité qu'au Collège de France, académie exceptionnelle où la voix du professeur ne s'adresse pas à l'enfance, mais aux générations déjà formées.

Puisque c'est aux professeurs de cet établissement que le sort de leurs deux collègues est soumis en premier ressort, nous espérons que le corps enseignant du Collège de France ne perdra pas cette occasion de s'honorer aux yeux du pays. Des savants ne se feront pas les instruments, les éditeurs responsables d'un nouveau mode de censure; ils apprécieront le talent et le courage déployés par MM. Quinet et Michelet. Quant à l'avenir, ils s'en reposeront sur la prudence et le discernement de ces deux professeurs, pour ne pas chercher à plaisir des questions irritantes que la marche de leurs cours n'amènerait pas.

Confiance dans MM. Quinet et Michelet, refus de servir le ministère dans la campagne qu'il entreprend contre la liberté de la pensée, voilà ce que nous attendons des hommes éminents qui occupent des chaires au Collège de France. Nous publions leurs noms afin de leur rappeler qu'ils ont un grave devoir à remplir. Il importe à la cause générale de l'enseignement et même du progrès intellectuel que nul ne manque à son poste. Si le Cabinet a certifié au général des Jésuites que les professeurs de France étaient divisés par des jalousies, par des intrigues; si son négociateur a promis qu'on trouverait chez nos savants de la servilité; que sur l'ordre du ministère ils déserteraient la cause de la liberté scientifique, il faut que M. Rossi retourne à Rome et déclare qu'il s'était trompé.

PROFESSEURS AU COLLÈGE DE FRANCE.

MM. Letronne,	administrateur, professeur d'archéologie.
Binet,	professeur d'astronomie.
Libri,	mathématiques.
Biot,	physique.
Regnault,	physique expérimentale.
Nisard,	éloquence latine.
Tissot,	poésie latine.
Ampère,	littérature française.
Michel Chevalier,	économie politique.
Lherminier,	législation comparée.
Mickiewicz (A),	langue et littérature slaves.
Chasles (Ph.)	littérature du Nord.
Quinet (Edg.)	littérature du Midi.
Raoul Rochette,	archéologie (à la bibliothèque roy.)

Le *Moniteur parisien* publie ce soir les lignes suivantes:

« On annonce l'arrivée prochaine à Paris du provincial-général de l'Ordre des Jésuites, envoyé de Rome pour présider à la réalisation des biens que la Compagnie possède en France. On dit déjà qu'une des congrégations autorisées par l'Etat a fait offre aux Jésuites d'une somme considérable pour leur propriété de la rue des Postes. »

La presse anglaise et la négociation Rossi.

La presse anglaise commence à se préoccuper de la polémique provoquée en France par la négociation Rossi. Voici ce que dit le *Morning Chronicle* dans son dernier numéro:

Le succès des négociations de M. Guizot auprès du Saint-Siège fait le plus grand honneur à son habileté et rend un éminent service aux intérêts de l'ordre en France. La sensation produite par les absurdes prétentions du clergé, relativement à l'éducation, mettait en danger l'existence de l'Eglise française, et il était devenu de nécessité absolue pour le gouvernement de prendre des mesures décisives pour faire taire la jalousie causée par une apparence d'empiètement religieux. Les bons catholiques de France ne sauraient se plaindre d'une démarche sanctionnée par le chef de l'Eglise. D'un autre côté, l'opinion publique sera satisfaite de cette prompte adhésion à ses demandes; sa jalousie contre le clergé s'effacera sous cette preuve de son incapacité évidente de résister à l'opinion publique, et le gouvernement français pourra désormais défendre la religion nationale contre ceux qui voudraient l'attaquer. Tandis que les séides mal avisés de l'Eglise sont privés d'un instrument de discorde et de réalisation de projets absurdes, les seides mal avisés du parti libéral seront privés d'un motif de soulever les préjugés contre les institutions religieuses. Ce résultat doit en outre faire grand plaisir à d'autres pays que la France.

Le retour des Jésuites a long-temps été un sujet de terreur pour une grande partie des habitants du continent et même pour bon nombre de nos compatriotes. Il a été d'usage d'attribuer un pouvoir immense à l'organisation secrète de l'Ordre, à l'humilité, au zèle et à l'adresse de ses membres et à la grande étendue de son influence. La façon dont on est arrivé au but projeté actuellement nous donne quelques garanties du bon

inspire la barbarie exercée contre la tribu du Dahra. Nous ne voyons dans ce qui est connu jusqu'à présent, aucune circonstance qui puisse justifier le procédé inventé par M. le colonel Pélissier pour vaincre l'ennemi. *Enfermer* dans des cavernes une tribu entière, hommes femmes et enfants, comme on enferme un renard dans son terrier!... Si une pareille abomination n'eût été commise sous la société actuelle, nous n'aurions jamais imaginé que des officiers français pussent s'en rendre coupables. On nous répondra par des sophismes; on justifiera la mesure par son succès et son but: on comptera combien cette horrible action a épargné de gouttes de sang à la France, mais qui pourra compter ce qu'elle coûte à son honneur?

Quant à nous, nous n'accepterons qu'une seule réponse: qu'on nous démontre que le sort de la colonne de M. Pélissier était compromis, et qu'il a employé le seul moyen qui se présentait pour la sauver, et assurer le salut de celles qui agissaient de concert avec lui.

Mettez en face l'héroïsme patriotique (que vous appelez fanatisme) des Arabes, et le sang-froid avec lequel a été conçu et exécuté par des Français cet acte de barbarie, et jugez.....

Voici de nouveaux détails empruntés à la *Réforme* sur ce honteux fait d'armes, qui ne justifie que trop l'appellation de *chasse à l'Arabe*, dont nous nous servons depuis longtemps pour caractériser notre guerre d'Afrique.

..... Alors le feu recommença; il dura toute la journée depuis deux heures, et fut continué dans la nuit. Les soldats y étaient employés par corvées, et c'était, je vous assure, pour eux une chose affreuse, au milieu des cris et des détonations qui retentissaient à l'intérieur.

Ce fut long-temps comme une double colonne de feu qui s'élevait devant les ouvertures de la caverne; le 20 au matin il ne restait plus qu'une masse de braise à demi consumée, et l'on n'entendait plus rien.

On se décida à pénétrer dans la grotte. Comment peindre l'affreux spectacle qu'elle offrait aux regards! Les bestiaux, rendus furieux, écrasant tout dans leur course désordonnée; les hommes, les femmes se précipitant pour fuir, étouffés, asphyxiés, éventrés. Il fallut faire vingt pas sur les cadavres des morts et des mourants. Mille personnes étaient entassées dans ce canal sans issue. Au fond on trouvait les corps *debout*, le visage collé contre les fissures pour respirer. Soixante-dix environ, qui avaient survécu, expirèrent aussitôt qu'on les eût portés dehors; d'autres encore périrent écrasés par les quartiers de roche que la chaleur avait détachés. Un grand nombre portaient des coups de yatagan et les traces de profondes blessures. Une lutte terrible avait eu lieu sans doute dans la caverne au milieu de cette nuit profonde.

Déjà près de SIX CENTS cadavres ont été retirés de la grotte; il y en a beaucoup qu'on n'a pu atteindre. HUIT CENTS hommes, femmes et enfants ont péri. Toute la tribu des Rheahs est exterminée.

TABLETTES DE NICOLAS PAPOUF.

Le dernier des Moines.

VII. — L'HABIT NE FAIT PAS LE MOINE.

(Suite (1).

Il fallut subir un interrogatoire: Pourquoi avais-je quitté le monde? qu'étais-je venu chercher dans le cloître? A tout cela je répondais avec toute la candeur de mon enthousiasme. L'abbé fit légèrement la grimace et hocha la tête; il me regarda fixement, et son regard semblait dire: Allons, dites la vérité; il est inutile de poser plus long-temps. Par malheur je posais sans le savoir; l'abbé impatienté me demanda enfin à quoi je pouvais être bon? je tirai de ma poche un petit livre et du petit livre une petite image; c'était la bonne vierge Marie drapée dans son voile bleu sur un fond d'or, et tenant pieusement dans ses mains pâles et allongées l'enfant Jésus qui la plongeait dans une maternelle extase par ses divines câlineries. A cet aspect, le révérend Père se dérida; mon nom était au bas de la benoîte image.

— Quoi! dit-il, ceci est de vous! oh! oh! mais savez-vous que si nous parvenons à établir ici notre manufacture de vitraux peints, vous pourrez nous être fort utile! Pauvre jeune homme! je comprends bien que vous soyez désillusionné du monde! vous étiez né pour la vie religieuse! comme cette vierge appartient bien à notre école! Je veux la montrer à Montalembert; mais asseyez-vous donc, vous devez être fatigué.

— Merci, dis-je à l'abbé de Thélème. J'ai besoin de prier pour me reposer; je ne veux m'asseoir qu'à la chapelle; n'est-ce pas à la porte du ciel qu'un moine doit chercher le délassement des fatigues de la vie?

— Vous parlez comme un livre, dit le Père; mais ce n'est pas tout que de bien parler, il faudra bien travailler pour nous. Venez dans notre église, vous qui êtes artiste, vous y verrez des sculptures qui vous feront plaisir. Nous avons ici un pèlerinage et des offrandes, mais il nous faudrait de petites images de notre bon saint; nous en reparlerons, soyez toujours le bienvenu et venez visiter l'église.

En achevant ces paroles dites avec beaucoup de volubilité, l'abbé marcha devant moi et je le suivis. Son bavardage m'avait désenchanté et attristé; je me sentais mal à l'aise, et mes saintes pensées me gênaient en présence de cet homme qui pourtant n'avait rien dit de mal: je me trouvais déjà déplacé dans une maison où j'entrais à peine; toutefois nous entrâmes à l'église et je m'agenouillai pour prier.

L'abbé aussi se mit à genoux avec toute l'aisance nonchalante de l'habitude, et remua les lèvres en regardant la voûte d'un air distrait: puis il se leva et me fit signe de la main en me montrant les chapelles latérales très remarquables en effet par les sculptures dont elles étaient chargées. Puis il me regarda avec le sourire protecteur à la fois et interrogateur du propriétaire qui attend des éloges:

— Qu'en dites-vous? me demanda-t-il.

Je ne répondis rien; et comment aurais-je songé à lui répondre? Mes yeux s'étaient arrêtés sur une *Mère douloureuse* ensevelissant son fils. Jamais plus sublime inspiration n'avait fait pleurer et frissonner convulsivement la pierre; jamais membres roidis par la douleur la plus affreuse, ne s'étaient surmontés avec plus de courage, pour accomplir un dernier devoir. Ce n'était pas l'antique et voluptueuse douleur de Niobé, belle encore comme Diane lorsqu'elle succombe à la jalousie de la mère de Diane; c'était la maternité souffrante, c'était la femme intérieure si je puis parler ainsi, c'était l'âme torturée d'avenir, imprimée comme par miracle sur la pierre nue: mes yeux fixés sur cette pierre pleine de gémissements comprimés, se remplissaient d'hallucinations et de larmes.

L'abbé tournait la tête de l'autre côté de l'église, et me tirait par la manche en me montrant du doigt la bête de l'apocalypse avec ses sept têtes, et la prostituée de Babylone qui semblait rire au nez des saints.

— Voyez, continua-t-il, combien de grâce dans cette tête de femme!

— Je n'y vois qu'une douleur à faire glacer le sang dans les veines, répondis-je.

— Quelle horrible bête! ajouta le Bénédictin.

A cette parole, éveillé comme en sursaut, je regardai le Père d'un air tout ébahi, cherchant la bête dont il parlait, et n'apercevant que lui-même.

— Ah! vous regardiez cette Vierge, dit-il alors assez négligemment; elle n'est pas mal.

Je me sentis indigné contre le moine, mais je contins le Dieu courroucé dans mon sein, comme dit le poète; et regardant pour me venger ce qu'il me montrait depuis plusieurs minutes:

— En effet, lui dis-je d'un ton légèrement sardonique, voilà une bête bien étonnante!

Au sortir de l'église, je fus conduit au réfectoire. La cloche venait de tinter le souper ou la collation du soir. Une vingtaine de têtes tondues et encapuchonnées parurent à la file le long des cloîtres, et me regardèrent à la dérobée. Je faisais évènement dans leur vie monotone et ennuyée: l'abbé m'arrêta gravement à la porte du réfectoire, un novice me présenta une aiguière et me versa de l'eau sur les mains, tandis que l'abbé me présentait une serviette. Je ne sais si l'on faisait cela en mémoire de Ponce-Pilate et de sa bonne excuse; mais déjà, en voyant l'air contrit de mes nouveaux confrères, leurs signes de croix piteux et leurs regards peu franchement hasardés, mes yeux se fixèrent machinalement sur l'image du Christ expiré; quelque chose de triste me disait au cœur que sa religion, comme lui, était morte dans l'âme de la plupart de ses prétendus apôtres; et c'était bien sincèrement que d'avance je m'en lavais les mains, car j'étais bien résolu à ne participer en rien aux pratiques superstitieuses d'une dévotion sans amour.

Quand on fut à table, je pus à loisir envisager mes commensaux; ils n'avaient point de figures méchantes; mais la plupart manquaient totalement de physionomie. Ce n'étaient ni ces profils osseux et extatiques que jaunit majestueusement la lumière recueillie du cloître, ni ces faces rabelaisiennes joyeusement enluminées, qui sont les deux côtés du type monacal. On ne sentait là ni l'entraînement de l'esprit ni l'exubérance de la chair; c'étaient des figures à ne faire plaisir ni à Dieu ni au diable; de vraies faces du dix-neuvième siècle. Etait-ce donc la peine de renoncer au siècle pour le retrouver au couvent?

Le repas fut assez frugal et ne dura que vingt minutes, ensuite on psalmodia les grâces. Au sortir du réfectoire, un grand moine aux manières doucereuses, s'approcha de moi, c'était le Père hôtelier; il me dit tout bas de le suivre, et me conduisit à travers les cloîtres et les cours jusqu'aux anciens bâtiments du vieux prieuré. Il ouvrit une grande porte, et me montra, dans un coin d'une vaste salle, un petit lit près duquel tremblait sur une table la lueur timide d'une chandelle. C'était là que je devais coucher pendant les jours de ma première probation: on appelle ainsi au couvent les jours que passent les postulants à attendre l'habit, et à s'initier d'abord en qualité d'étrangers et de spectateurs aux coutumes du monastère.

Le père hôtelier me salua profondément et me laissa seul.

Jamais de ma vie je n'avais habité une chambre d'un aspect si étrange; on eût dit une vieille chapelle à la hauteur des fenêtres, à la sombre sévérité des boiseries, et surtout au grand crucifix qui surmontait une vaste cheminée noire, froide et impitoyablement balayée. Une des fenêtres s'ouvrait de plein-pied sur un balcon de pierres en ruines que des touffes noires de lierre escaladaient dans l'ombre en se prenant aux fentes élargies de la muraille. Sous le balcon se creusait une vallée alors pleine d'un brouillard vague, sous lequel bruissait avec monotonie une rivière que j'entendais couler sans la voir.

Lorsque j'eus avec peine fermé cette vieille fenêtre bruyante et branlante, je ne sais quel vague effroi me saisit. Ce petit lit à la couverture brune et aux gros draps de toile-blanche, cette petite lumière perdue dans l'obscurité de cette vieille salle évidemment inhabitée depuis longtemps, tout cela avait une physionomie si froide et si mortuaire, que j'hésitais à me déshabiller; au bout d'un instant, toutefois, j'eus honte de moi-même, et je m'étendis sur un matelas fort dur, entre deux draps rudes et humides: le bout de chandelle très exigu que l'on m'avait laissé inondait déjà les bords du chandelier de sa dernière larme, et faisait danser comme un feu follet la flamme agonisante de sa mèche atterée. Je l'achevai d'un souffle.

Me voilà seul et enseveli; car cette pensée me poursuit toujours. Les formes blanchâtres des fenêtres commencent à se mouvoir et à tourner autour de moi comme des fantômes: j'espère que je vais dormir; mais la tristesse qui me serre le cœur se change en inquiétude et en malaise; je ferme les yeux et je me tiens immobile; le bruit même de ma respiration m'importune, et les battements de mon cœur me tiennent éveillé malgré moi.

Oui, j'étais bien éveillé, je vous prie de le croire; ainsi ne prenez point pour un rêve la formidable chose que j'ai ici à vous raconter.

Il y avait près d'une heure que j'étais couché: le silence le plus profond s'était étendu dans toute l'abbaye; la voix basse et grave de la ri-

(1) Voir les feuilletons des 18 et 19 mai.

les tentatives insurrectionnelles et fait un appel conciliant à toutes les opinions. Après ce discours, qui a été prononcé dans un des temples de Zurich où s'était réunie l'assemblée, elle s'est rendue au lieu ordinaire de ses séances et a commencé ses travaux.

Plusieurs journaux publient ce matin un document important : c'est une déclaration de la commune chrétienne de Breslau. Quoi qu'en dise le *Journal des Débats* « qui ne comprend pas une Eglise » sans articles de foi, » la nouvelle Eglise allemande accomplit une de ces œuvres sociales qui ne se jugent pas seulement par le dédain. Toute Réformation qui compte des adhérents par cent mille, prouve assez qu'elle répond à un grand sentiment public. Demain nous examinerons le manifeste des disciples de Ronge et nous en apprécierons la portée.

Un vif et important débat s'est engagé, le 8 juillet, dans la Chambre des communes, à propos du traité Broglie-Lushington. Lord Palmerston a attaqué le traité avec une grande violence, et récriminé contre la France avec plus de violence encore. Sir Robert Peel, il faut l'avouer, a répondu avec une supériorité réelle. Il a particulièrement repoussé toutes celles des exagérations du chef whig, qui s'adressaient à notre gouvernement :

Le noble lord, a-t-il dit, s'est fort étendu sur l'iman de Mascat, et il en avait le droit : mais je ne vois pas bien ce que nous avons à faire aux relations entre la France et l'iman de Mascat. Le noble lord a supposé charitablement que la France, dans l'arrangement passé avec l'iman, avait en vue de faire la traite. Permis à l'orateur de parler de la France comme il lui plaît ; mais, je ne crois pas que ce soit chose favorable au maintien des relations amicales entre l'Angleterre et la France, que l'habitude qu'il a prise de parler en toute occasion de la France, d'une manière si méprisante. (Applaudissements prolongés.)

Après avoir fait un vif éloge des deux négociateurs qui ont représenté la France et l'Angleterre, sir Robert Peel a rendu à l'opinion publique un hommage remarquable. Quelque chose est plus fort qu'un traité, a-t-il dit, c'est le sentiment de tout un peuple. Voici la péroraison de son discours :

Vous aviez le droit d'assujettir la reine à l'exécution littérale de ce traité, mais à mon avis, l'exemple du concert et de la coopération de la France avec l'Angleterre, aura dans l'exécution pratique des mesures ayant pour but la suppression de la traite, un poids et un effet que vous demanderiez vainement à la lettre des traités. L'exécution en est bien difficile ; quand l'opinion d'une grande nation, l'opinion de la législature et l'état de l'esprit public de la France militent contre ces traités et semblent donner des sympathies, non aux ennemis et destructeurs de la traite, mais à ceux qui la font, et quand il se mêle à cette sympathie un sentiment de fierté nationale et d'honneur national, pour combattre le droit de visite, quelle que soit votre faculté de le réclamer et votre pouvoir

conditions où s'exerce actuellement l'industrie, qu'il fallait viser à une transaction entre les deux intérêts en lutte, et qu'on devait bien se garder d'invoquer trop rigoureusement le droit absolu des parties. Des deux côtés, en effet, il y a droit indéniable de refuser tel ou tel prix de la journée ; ceci, avons-nous dit, est incontestable ; mais si chacun se renferme dans ce droit absolu, la vie n'est plus possible, et il faut en venir à l'autorité de la force brutale. Le gouvernement ne saurait permettre qu'on en arrive là. Aussi l'avions-nous engagé à intervenir pour rendre possible une transaction amiable.

Les maîtres n'ont pas compris les raisons supérieures qui conseillaient cette conduite ; ils se sont retranchés derrière leur droit, et, aujourd'hui, ils cherchent à justifier leur conduite. Ils y ont assez mal réussi. Leur *factum* est de mince valeur, et, ce qui est plus déplorable encore, ils ont dénaturé plusieurs faits, et en ont passé d'autres sous silence.

Ils rappellent qu'en 1833, une convention tacite (2) avait fixé le prix de la journée à 4 fr. ; ils affirment avoir tous scrupuleusement exécuté la convention, mais ils accusent les ouvriers de ne pas l'avoir observée.

Ici ces messieurs deviennent peu logiques. Ils parlent de l'interdit qui, à plusieurs reprises, aurait été mis par les compagnons du *Devoir* sur les chantiers où l'on avait reçu des compagnons de *Liberté*. Nous ne voulons pas contester les faits allégués ; nous les tenons pour vrais. Mais nous les prenons avec le caractère que les maîtres eux-mêmes leur donnent. Ces faits sont les déplorables et très blâmables résultats des luttes engendrées par l'esprit dévié d'une institution, bonne en soi, le compagnonage. Ce n'est pas nous qui nous montrerons indulgents pour ces haines acharnées qui ont si souvent armé les uns contre les autres les ouvriers d'une même profession, sous le seul prétexte qu'ils appartenaient à des corporations différentes. Les charpentiers sont moins que d'autres excusables de subir encore ces restes honteux des anciens temps. Eux, si raisonnables, si bons au fond, comment peuvent-ils ne pas mieux comprendre la fraternité et la solidarité qui font de tous les hommes une seule et même famille? Si la grève actuelle a pour résultat le ralliement sincère et définitif de tous les ouvriers charpentiers, nous la regarderons comme un événement heureux, et nous nous consolerons du mal que momentanément elle aura pu produire.

Ce sont les maîtres qui le disent : « Depuis 1833, des cessations partielles de travail ont eu lieu chez divers entrepreneurs pour des motifs d'une révoltante injustice et *complètement étrangers au prix de la journée*. Tantôt c'étaient les compagnons du *Devoir* qui exigeaient impérieusement l'expulsion d'un chantier des compagnons de *Liberté*, etc.... » Puis vient l'histoire de la mise en interdit du chantier de M. Terville pour des motifs semblables... Tous ces faits n'ont aucun rapport à la question du salaire ; on le voit clairement : ils ne sont cités

(1) Voir les numéros des 12, 14, 16, 17, 19, 21, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29 et 30 juin, 1er, 2, 7 et 8 juillet.

(2) Il y a eu convention *signée* ; toutefois, comme les ouvriers n'avaient pas le droit légal de stipuler collectivement des conditions, la convention a pu être qualifiée de *tacite*, mais elle a été très réelle.

il n'y a pas lieu de s'en occuper, puisque, depuis 1833, les maîtres ont, *de fait*, passé condamnation sur le *marchandage*. Il n'y en a pas eu, ou bien il y en a eu si peu, qu'on est en droit de dire que les maîtres ont, sur cela cédé aux exigences des ouvriers.

Abordant ensuite la question du prix de la journée, MM. les entrepreneurs essaient de prouver que rien n'autorise la demande de 1 franc d'augmentation. Leurs raisons ne nous paraissent pas concluantes ; mais, enfin, comme c'est là le seul point qui fût à discuter, nous ne les blâmons pas de donner les raisons qu'ils trouvent bonnes pour combattre les prétentions des ouvriers. Nous ferons remarquer seulement que si, au lieu de refuser nettement et presque brutalement la demande des ouvriers, les entrepreneurs (qui, bien qu'ils le nient, avaient été avertis de longue main) se fussent empressés de charger une commission, composée mi-partie de maîtres et mi-partie d'ouvriers, d'étudier la question et de proposer une transaction amiable, la position ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui, c'est-à-dire menaçante pour leurs propres intérêts.

Quelle idée, quelle espérance ce *factum* laisse-t-il dans l'esprit de celui qui l'a lu? Aucune. Quel pas a-t-il fait faire à la question? Aucun. Quelle conduite annonce-t-il? On ne sait. Nous ne sommes pas plus avancés qu'hier. A quoi bon alors prendre la plume pour produire si peu de résultat? Et puis quand on arrive si tard dans la discussion, on devrait bien, ce nous semble, répondre aux arguments qui ont été produits ; on devrait bien aussi se dispenser de répéter des raisonnements qui ont été cent fois réfutés, anéantis.

Comme il était impossible aux entrepreneurs *résistants* de nier la défection de quelques-uns de leurs confrères, ils ont tâché de dissimuler un peu le mal. Ils avouent 26 déserteurs sur 220 entrepreneurs de charpente. Nous avons, nous, une liste de 95 *adhérents* au nouveau tarif ; c'est un peu mieux que 26. Il est vrai que nous estimons qu'il y a dans le département de la Seine près de 300 maîtres charpentiers, tandis que la lettre des syndics n'en porte le chiffre qu'à 220. Ces messieurs n'acceptent peut-être pas comme entrepreneurs tous ceux qui n'ont pas une certaine importance. Ils ont tort de raisonner ainsi : dans une crise comme celle où est aujourd'hui l'industrie de la charpente, les petits entrepreneurs peuvent très promptement devenir de gros entrepreneurs. L'incroyable et inexplicable entêtement des maîtres facilitera nécessairement beaucoup cette transformation.

On écrit de Carcassonne à la *Gazette du Languedoc* :

« Depuis ce matin, les ouvriers charpentiers sont en *grève*. La prétention de ces ouvriers n'est pas certainement injuste : il n'y a de répréhensible en eux que la coalition. En effet, les garçons charpentiers demandent que leur journée d'été soit payée 2 fr. au lieu de 1 fr. 75 c. Certes, ce supplément de 25 centimes n'est pas exagéré, au prix où sont les objets de première nécessité. Mais à quoi attribuer la cause de cet état insolite de choses? Est-ce aux maîtres? est-ce aux propriétaires ou bien aux architectes? Nous n'accusons personne, et cependant il y a des coupables, toutefois involontaires. Ceux-là sont des hommes du jour à l

---

vière, affaiblie par les fenêtres tant bien que mal fermées, arrivait seule jusqu'à moi, et se confondait au gémissement intérieur de mon âme, lorsque tout-à-coup un craquement lentement prolongé m'annonce qu'un des panneaux de la vieille boiserie vient de s'entr'ouvrir... Ce n'était pas un de ces effets ordinaires du bois qui travaille ; certainement, une main retenait et adoucissait le bruit ; puis j'entendis le frottement d'une étoffe et les mouvements d'un corps qui s'efforçait dans une entrée étroite, puis quelques pas faits lentement et avec précaution... Je me levai sur mon séant : le bruit cessa... mais il me semblait entendre dans la profondeur de la salle une respiration retenue qui s'essoufflait comme la mienne, et des battements d'artères qui faisaient l'écho de la palpitation des miennes.

Je n'avais près de moi aucune espèce de pistolets ni d'épée, pas même un bâton de voyage.

— Y a-t-il quelqu'un ici, dis-je avec une grosse voix que je réussis parfaitement à rendre effrayante, car je me fis peur à moi-même.

Personne ne répondit.

La rivière continua son long murmure, et l'horloge de la chapelle sonna mélancoliquement onze heures.

Onze! cela me rassura un peu. Ce n'était pas encore l'heure des fantômes ; et d'ailleurs aux fantômes, s'il faut l'avouer, je croyais peu. Si ce n'est à ceux que peuvent évoquer le mysticisme et la poésie.

— Y a-t-il quelqu'un ici? demandai-je une seconde fois.

Il me sembla entendre des pas très légers et le mouvement des plis d'un large vêtement. Ce devait être la robe d'un moine, si ce n'était pas le suaire d'un squelette, car il ne me vint même pas à l'idée de supposer que ce pût être... autre chose.

Cette fois je n'y pus tenir, et la curiosité l'emporta sur la frayeur ; je sautai à bas du lit, et cuirassé seulement de ce simple appareil dont parle Racine, je commençai bravement, à l'instar de M. Xavier de Maistre, un voyage autour de ma chambre.

Je me dirigeai d'abord à tâtons vers la porte : elle était fermée, je l'ouvris ; une bouffée de vent me passa à travers les jambes et agita ma tunique flottante, je pris la clef qui était restée en dehors je la mis en dedans et je fermai à double tour, puis je la pris dans mon poing fermé à défaut d'une autre arme défensive.

— Je n'entendais plus rien ; je fis résolument trois pas, non sans un battement de cœur assez prononcé. Je ne dois pas en disconvenir.

— Tout d'un coup, je m'arrête... Entre la fenêtre et moi, je crois remarquer une masse noire. C'est comme quelqu'un d'accroupi et d'immobile.

— Qui est-là?...

— Personne ne répond. J'étends la main, je touche des vêtements de draps et je saisis un bras sec, froid et décharné... Au mouvement brusque qui m'échappe, la masse tombe à la renverse en me donnant un coup de pied dans les jambes : c'était un vieux fauteuil oublié au milieu de la salle du prieuré, et sur lequel en entrant j'avais jeté mon manteau.....

— Cette mésaventure me rassura, je ne sais pourquoi. Je crus avoir rêvé, et je ne songeais plus qu'à regagner mon lit, lorsqu'un nouveau bruit aussi étrange que le premier se fit entendre distinctement à la porte ; une main tournait doucement du dehors le bouton de la serrure, et secouait la porte qu'on semblait s'étonner de trouver fermée. Je me rapprochai doucement et je prêtai l'oreille.

— Es-tu là? demanda alors quelqu'un à voix basse.

— Qui êtes-vous? que me voulez-vous à cette heure, demandais-je tout haut en cherchant avec la clef que je tenais toujours le trou de la serrure.

— Oh! mon Dieu, dit alors en dehors la voix plus contenue encore et plus étouffée. Puis j'entendis des pas précipités comme de quelqu'un qui aurait pris la fuite. J'ouvris : il n'y avait plus rien, ni personne.

Je ne pouvais, en bonne conscience de poltron, m'aventurer dans un pareil costume et à pareille heure à la poursuite d'une apparition nocturne, le long des cloîtres de cette vieille abbaye encore inconnue pour moi ; quelque ressemblance que cela pût me donner à mes propres yeux avec Victor ou l'enfant de la forêt, l'un des plus fameux héros de la bibliothèque bleue. Je jugeai donc prudent de refermer la porte, d'en reprendre la clef et de continuer mes recherches dans les profondeurs de ma vieille chambre à coucher, bien convaincu cette fois que mes premières frayeurs n'étaient nullement chimériques, et qu'il devait y avoir près de moi quelqu'un de caché....

VIII. — PETITE PLUIE ABAT GRAND VENT.

Frère Hildephonse en était là de son histoire, et toutes les oreilles étaient tendues, lorsque malencontreusement la vieille domestique de Mme Desperriers arriva tout essoufflée et lui dit quelques mots à l'oreille, la grosse dame devint très rouge et quitta brusquement la société : nous l'attendîmes quelques instants, elle revint avec une figure toute troublée, nous pria d'excuser avec beaucoup d'embarras, appela M. Belcour en particulier et lui parla avec une sorte d'animation ; le moine se leva et fit mine de se retirer. Adrien avait disparu en emmenant sa petite sœur. Nicolas Papouff resta tout embarrassé de sa personne ; et réfléchit, pour la première fois depuis deux jours, qu'il avait été bien fort sans gêne d'accepter une hospitalité si prolongée chez des personnes inconnues, sur la foi seulement d'une sympathie subite, qui de la part de M. Desperriers et de sa famille n'était peut-être pas aussi mutuelle qu'il avait bien voulu le croire. Au fait, se disait-il à lui-même, si je n'avais que des maisons comme celles-ci pour étudier la vie positive, je n'avancerais guère dans mes recherches, et j'apprendrais très peu surtout à tirer le diable par la queue pour lui arracher ses trois poils dorés auxquels je ne pensais déjà plus. Quelle cordialité patriarcale! quel beau communisme pratique! — C'est vraiment l'hospitalité de la Bible ; — mais je n'y songeais : j'ai vraiment peur d'être indiscret et de gêner... Dans cette pensée, Papouff se levait du banc de gazon sur lequel il était jusqu'alors resté assis lorsqu'il vit venir à lui un monsieur colleté jusqu'aux oreilles et décoré d'une écharpe tricolore qui semblait cercler son ventre pour l'empêcher d'éclater.

Ce fonctionnaire, maire ou adjoint quelconque, était accompagné d'un brigadier de gendarmerie, digne des crayons d'Henri Monnier et de la muse lyrique d'Odry : un vrai type de bon gendarme.

— Monsieur, dit l'homme à l'écharpe, en abordant Papouff tout étonné, vos papiers, s'il vous plaît.

— Plaît-il? demanda l'utopiste qui croyait rêver ou avoir mal entendu.

— Monsieur l'adjoint vous demande vos papiers, dit à son tour le gendarme.

— Mais, monsieur, je ne comprends rien à ce procédé ; je ne suis ici ni dans une auberge ni sur la voie publique et je m'étonne.... Je ne refuse certainement pas d'exhiber mes papiers : mais il me semble que le domicile de madame Desperriers... Je voudrais d'abord parler à cette dame, et....

— Madame Desperriers est assez occupée en ce moment-ci avec ses créanciers et les huissiers qui viennent mettre un peu d'ordre dans ses affaires. Tout le monde sait bien que cette dame est criblée de dettes, ce qui n'empêche pas une multitude de gens qu'elle séduit par sa gracieuse mine, de lui faire encore des crédits exagérés dont elle abuse pour recevoir et héberger chez elle au hasard une foule de gens qu'on ne connaît pas. Or, monsieur, un vol considérable a été commis ce matin dans le bois de Chantilly au préjudice de l'honorable M. Noël Grognon, l'un de nos premiers manufacturiers. Le voleur est connu, mais il n'est pas seul : on l'a vu ce matin aborder amicalement deux hommes d'un extérieur assez singulier, et M. Grognon, de son côté, a déclaré s'être trouvé en voiture avec des gens d'une mine suspecte ; si bien que, comme il a en main des billets signés de je ne sais qui, endossés par votre dame Desperriers et protestés qui pis est, il a averti tous les créanciers de cette maison et envoyé son huissier d'une part, tandis que de l'autre il a fait sa déclaration à la mairie, et une visite judiciaire a été décidée pour savoir qui vous êtes, et à quel titre vous venez ici manger un pain qui n'a peut-être pas été payé au boulanger. Voilà, monsieur, ajouta en se rengorgeant le gros adjoint, fort content de sa sotte harangue ; j'espère que maintenant vous voudrez bien montrer votre passeport, si vous en avez un, et nous donner un mot d'explication sur votre présence dans une maison comme celle-ci.

Nicolas Papouff était abasourdi.

— Monsieur, dit-il enfin en apostrophant le gros adjoint, c'est une calomnie, une infamie! Voilà donc où l'on en est réduit dans le cloaque de votre civilisation moderne, lorsqu'on veut cultiver les mœurs antiques! Ce sont ici, Monsieur, les jardins d'Académus, c'est, là-bas, la maison des Muses...

— Ta ta ta! interrompit le brigadier, le propriétaire de la maison et du jardin ne s'appelle ni Emusse, ni Cacadémusse. Vos papiers, s'il vous plaît, ou sinon suivez-nous.

Ici notre héros, justement et dédaigneusement irrité, mit fièrement la main à la poche de côté de sa redingote, puis aux poches de derrière, puis aux poches de son gilet, puis à celles de son pantalon, et ne sentant rien venir, il rougit, pâlit, balbutia et se frappa le front en disant entre ses dents : J'aurai perdu mon portefeuille!

Le gendarme regarda l'adjoint, et les deux fonctionnaires échangèrent un regard qui prétendait à l'intelligence et au sardonisme ; le gros adjoint ferma à moitié un œil en pinçant les lèvres, et frappa sur sa tabatière d'un air très satisfait de lui-même.

Le pauvre Nicolas suait à grosses gouttes, et cherchait des yeux quelqu'un qui pût lui venir en aide. Il était fâché d'être venu, et aurait bien voulu s'en aller.

A. CONSTANT.

(La suite à demain.)

» mission aux colonies, assure l'exclusivité de débit aux manufactures de ces deux pays.

» Le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères,

» DE THEUX.

» Bruxelles, le 24 octobre 1839. »

Contrefaire la marque, c'est contrefaire la griffe légale, et la griffe c'est la signature : or, la contrefaçon de la signature est poursuivable dans tous les pays qui ont adhéré à l'abolition des droits d'aubaine, d'épave et de détraction. La marque seule est la monnaie morale des maisons de commerce; c'est un certificat d'origine, un acte de responsabilité personnelle, une garantie exigée par l'acheteur, une condition *siné quâ non* du marché. Contrefaire les tissus, les dessins, le pliage et l'empaquetage, c'est chercher à détourner la clientèle d'une maison, c'est un délit punissable par les lois de tous les pays; mais contrefaire les *marques* est un faux en écriture de commerce. Nous avons assez de confiance dans les tribunaux belges pour croire que si les maisons anglaises ou allemandes, victimes de la contrefaçon officielle, portaient leurs doléances aux pieds de la justice de ce pays, elles obtiendraient au moins la condamnation des employés commis par le gouvernement à la contrefaçon des marques étrangères. Et il y a des industriels et des commerçants de la plus haute fortune qui, consultés par le ministre sur l'opportunité et la nécessité d'organiser l'industrie et le commerce, ont répondu que le commerce et l'industrie jouissaient d'une excellente organisation à laquelle il n'y a rien à changer, qu'ils s'étaient enrichis sous le régime de la libre concurrence, et qu'il était loisible à chacun d'en faire autant, selon sa capacité.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE DUC PASQUIER.

Séance du 11 juillet.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. LE CHANCELIER invite l'un des secrétaires à donner lecture de l'ordonnance du roi qui élève à la dignité de pairs de France, MM. le lieutenant-général baron Buchet, Jayr, préfet de Lyon, Anisson du Perron, le vicomte Lemercier, le marquis de Portes, le baron d'Angosse, le marquis de Montépin, ancien député.

M. LE COMTE DE MONTALEMBERT dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi tendant à accorder un crédit pour la réparation de la cathédrale de Paris.

M. LE MARQUIS D'AUDIFFRET dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la fixation du budget des dépenses pour l'exercice 1846.

M. LE MARQUIS D'HOUDETOT dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi tendant à affecter une somme de 28 700 000 fr. pour l'amélioration de divers ports maritimes.

M. LE BARON CH. DUPIN dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'ouverture de crédits pour l'amélioration de la rade de Toulon et pour le port de Port-Vendres.

M. LE MARQUIS DE RAIGECOURT dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif aux embranchements de Dieppe et Fécamp sur le chemin de fer de Rouen au Hâvre, et à l'embranchement d'Aix sur le chemin de fer d'Avignon à Marseille

M. TESTE dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à des intérêts locaux.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif au chemin de fer de Paris à Lyon et de Lyon à Paris.

M. LE COMTE DARU. Messieurs, lorsque l'année dernière il était question de construire simultanément un très grand nombre de lignes de fer, je fus du nombre de ceux qui s'élevèrent contre ce système. Il me paraissait que son application ferait peser sur ses ressources publiques des charges trop lourdes. C'est qu'alors je prévoyais que le gouvernement ne serait pas maître de se maintenir dans les bornes qu'il jugeait lui-même nécessaires de ne pas franchir. Vous savez, messieurs, si mes prévisions ont tardé à se réaliser.

Quel était, l'année passée, le développement total des lignes classées. Il s'élevait à 3600 kil. et il résultait des calculs des ingénieurs que leur exécution entraînerait une dépense de 1100 millions.

Aujourd'hui donc quel est le développement de ces mêmes lignes ? il est de 5235 kil., et d'après les évaluations des hommes de l'art la dépense ne sera pas moindre de 1689 millions, et encore est-il vrai qu'on s'arrêtera là ? Après les embranchements proposés cette année en viendront d'autres qui auront les mêmes titres, ceux de Cherbourg, Sédan, Charleroi, Genève, etc., vous ne pourrez pas les repousser.

L'honorable pair entre dans de longs développements, il ne croit pas que les chemins de fer soient une bonne affaire; il y aura de cruelles désillusions, et c'est pour ce motif qu'il vote contre le projet de loi.

M. LE MARQUIS DE BOISSY. Je demande la parole pour une contravention aux règlements de la chambre. Il a été déposé sur le bureau de M. le chancelier une proposition écrite; je demande, ainsi que le veut l'art. 57 de votre règlement, qu'il en soit donné lecture.

M. LE CHANCELIER. Il est vrai, M. le prince de la Moskowa a déposé une proposition; j'ai attendu, avant d'en donner communication à la chambre, que MM. les pairs fussent plus nombreux.

M. LE PRINCE DE LA MOSKOWA. Je n'abuserai pas des moments de la chambre. Je n'ai que quelques questions à adresser à M. le président du conseil. (Parlez, parlez.)

La chambre, consultée, décide qu'elle entendra immédiatement l'honorable M. de la Moskowa.

M. LE PRINCE DE LA MOSKOWA. L'*Akhbar*, journal d'Alger, contient un fait inouï, sans exemple, heureusement, dans notre histoire militaire. M. le colonel Pélissier, s'il faut en croire ce journal, se serait rendu coupable d'un acte de cruauté inqualifiable, injustifiable à l'égard de malheureux Arabes vaincus et sans défense. Je viens demander des explications sur un pareil acte, et je les réclame comme officier de l'armée, et comme pair de France.

UNE VOIX. Il n'y a pas ici d'officier de l'armée, il n'y a que des pairs de France.

M. LE PRINCE DE LA MOSKOWA. Je sais qu'ici je ne suis et ne puis être autre chose que pair de France, mais c'est le sentiment qui anime les officiers que j'exprime ici.

Ah! messieurs, il ne s'agit pas aujourd'hui d'une question de droit. J'exprime mon opinion comme officier de l'armée. Il y va de la dignité de l'armée et du gouvernement que de pareils faits soient démentis, et que le gouvernement soit dépouillé de toute solidarité de faits aussi déplorables.

PLUSIEURS VOIX. Quels faits ?

...rait tous les débarcadères.

M. DUMON. Aussitôt que le gouvernement aura pris un parti, il présentera un projet de loi aux chambres.

La chambre entend encore MM. Daru et Dumon.

La discussion est renvoyée à demain.

Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 15 juillet, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande *directe* **d'abonnement ou de renouvellement doit être adressée** *franco* **au gérant, et être accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu ; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.**

On s'abonne, à Paris, rue de Seine, 10; chez tous les libraires, chez les directeurs des postes et des messageries, et chez les correspondants du Comptoir central de la librairie, qui, tous, reçoivent les abonnements sans augmentation de prix.

Nous reprendrons le 15 courant la publication du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE, par ALEXANDRE DUMAS.

Les personnes qui s'abonneront à partir du 16 courant recevront :

1° Les deux premiers volumes, déjà publiés, du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE;

2° Le roman entier de DICKENS : LE CARILLON DU NOUVEL AN.

Nous publierons après le roman d'Alexandre Dumas, UNE FILLE DU PEUPLE, de M. EUGÈNE CAMUS.

FAITS DIVERS.

PETITES NOUVELLES. — Le roi et la famille royale sont partis aujourd'hui pour Dreux, afin d'assister à la cérémonie funèbre de l'anniversaire du 13 juillet. Le roi et la famille royale seront de retour lundi prochain. — M. Victor Hugo, pair de France, vient de prendre ses passeports à la chancellerie du Luxembourg. L'illustre poète fera cette année le voyage qu'il a l'habitude de faire tous les ans à l'étranger. — M. de Larnac, imitant M. Vatout, écrit à un journal; il déclare qu'il n'est point l'auteur de la *Tour de Babel*, et qu'il ne connaît même pas un mot de cette pièce. — Le conseil municipal d'Angers, dont la nouvelle majorité se prononce en faveur du maire, vient de voter le budget de la ville. — Maginot s'est pourvu en cassation contre l'arrêt qui le condamne à la peine de mort.

NÉCROLOGIE. — M. le lieutenant-général Cordellier-Delanoue est mort hier dans sa soixante-dix-huitième année. — Les obsèques de M. le lieutenant-général comte de Sparre ont eu lieu aujourd'hui avec une grande pompe religieuse et militaire; le service a été célébré à l'église Notre-Dame-de-Lorette. Une députation de la chambre des pairs assistait à la funèbre cérémonie au milieu d'un grand concours de personnages politiques et de militaires de tous grades. — C'est demain samedi qu'auront lieu à la Madelaine les obsèques de M. le général duc de Marmier.

AFFAIRE DES TROIS-PONTS. — On sait qu'au mois de décembre dernier, MM. Hingray, Basset et Moreau ayant refusé le péage exigé au pont des Arts et au pont d'Austerlitz, assignèrent la compagnie des Trois-Ponts devant M. le juge de paix du 2e arrondissement, pour voir déclarer nulle et illégale la perception exercée sur lesdits ponts. M. le juge de paix se déclara incompétent, et renvoya les parties à se pourvoir devant l'administration. MM. Hingray, Basset et Moreau ont interjeté appel de cette sentence. L'affaire, appelée à la 1re chambre, après une série infinie de remises, est enfin arrivée aujourd'hui en ordre utile. A l'appel de la cause, M. l'avocat du roi Mahon s'est levé et a donné lecture d'une lettre de M. le préfet de la Seine, qui déclare intervenir pour appuyer l'incompétence de l'autorité judiciaire, attendu qu'il s'agit d'un acte administratif non justifiable des tribunaux.

Ensuite, Me Royer-Collard, professeur à la Faculté de droit, et avocat des appelants, a exposé que, s'agissant de péage, il y avait à décider une question de contributions indirectes; que ces contributions ne pouvant être établies que par des actes législatifs, les tribunaux ne devaient connaître de la validité des concessions faites par lesdits actes; et qu'enfin la compagnie n'ayant pas affiché à chaque bout du pont les lois sur lesquelles elle fondait son droit, il y avait nullité de ces actes. Il a conclu, en conséquence, à ce que le tribunal se déclarât incompétent. La cause a été continuée à huitaine pour entendre Me Paillet, avocat de la compagnie.

TROIS NOTAIRES DU MANS. — Le *Courrier d'Indre-et-Loire* publie les nouvelles suivantes : « Nous recevons du Mans de très fâcheuses nouvelles. Deux anciens notaires et un notaire en exercice, MM. D.. et M.., se seraient, dit-on, trouvés dans l'impossibilité de satisfaire à divers engagements, et l'on parle de déficits considérables. On parle aussi d'une grave déconfiture à la Flèche. En attendant des renseignements plus circonstanciés, nous ne publierons aujourd'hui que ces détails. »

UN MAIRE MYSTIFIÉ. — On lit dans le *Progressif Cauchois* : « Dans une commune du canton de Fauville, il s'est élevé un singulier procès. Qu'on en juge : A la suite d'une petite querelle de ménage, une dame de cette commune alla trouver M. le maire, et lui dit que son mari voulait tout enlever de la maison, qu'il pillait l'argenterie, saccageait les armoires, et dévalisait les buffets. M. le maire, guidé par son bon cœur, fort peut-être de l'exemple qui lui avait été donné par un sien collègue, s'empressa de consentir à la demande qui lui était faite, et se mit à dresser un inventaire. Il poussa même l'exactitude jusqu'à appliquer sur les portes une large bande de papier, portant ces mots en grosses lettres : « Défense d'enlever cette bande, *sous peine de prison.* » Cette cérémonie judiciaire était à peine achevée, que l'orage conjugal, réel ou fictif, se dissipa tout-à-coup, et que, d'un commun accord, les époux intentèrent au maire complaisant une action en abus de pouvoir, avec complication d'une demande de 8 000 fr. à titre de dommages-intérêts. Qu'on dise encore que les [illegible] processives tendent à s'effacer sur les crânes cauchois. »

L'ARGENTERIE ET LES PAVÉS. — Hier, un homme dont la mise et les manières commandaient la confiance, se présenta chez M. Durut, restaurateur, rue des Poulies, 4, et lui commanda un repas pour quatre personnes.

...la Salpêtrière.

TROIS QUAKERS. — Trois Anglais, appartenant à la secte des quakers, et membres de la société britannique et étrangère pour l'abolition de l'esclavage, sont en ce moment à Châlons, où ils se sont déjà présentés dans plusieurs maisons afin d'éveiller les sympathies en faveur de l'œuvre philanthropique à laquelle ils se sont consacrés. Ces trois missionnaires viennent de Reims et se dirigent sur Vitry et Bar-le-Duc; ils se disent envoyés de Dieu pour être utiles à l'humanité; ils distribuent des livres, des notices et ne demandent pas d'argent.

L'INDEMNITÉ PRITCHARD. — On lit dans la *Réforme* : « Le ministère a réglé à huit-clos l'indemnité de 25 000 fr. allouée au missionnaire Pritchard. Il y a huit jours environ que le trésor a payé trois lettres de change tirées du cap de Bonne-Espérance par le sieur Pritchard; l'une était de 5 000 fr. et les deux autres de 10 000 fr. Il avait fait escompter ces traites par une maison de banque de la ville du Cap (MM. George Greg et compagnie), et c'est pour le compte de cette maison que les traites ont été encaissées à Paris. »

LICITATION DU JOURNAL LE COMMERCE. — Ce journal annonce ce qui suit : « Les propriétaires du journal le *Commerce* avaient formé une société en participation; un des associés, qui avait acquis tout récemment une part d'intérêt, ayant introduit une demande en dissolution devant le tribunal de commerce, la société se trouve contrainte de se dissoudre et de procéder à la licitation du journal. »

AVIS AUX MARCHANDS. — Un marchand de Bordeaux avait vendu comme tout laine un châle où se trouvait une grande quantité de coton. Traduit pour ce fait en police correctionnelle, il a été condamné, pour *tromperie sur la nature de la marchandise vendue*, à 16 fr. d'amende et aux frais. La leçon est utile.

PHYSIOLOGIE DES COMÉDIENS. — On lit dans le *Droit* : « Il faudrait avoir la langue de cette vieille portière que les anciens appelaient la déesse aux cent voix, pour énumérer les tribulations des directeurs de théâtres de province. Tantôt c'est l'ingénue de la troupe qui accomplit son premier sacrifice à Lucine; tantôt c'est la *prima donna* qui s'est enrhumée du cerveau, comme M. Ducantal ou l'un des héros de la romance militaire d'Odry. Comprenez-vous alors l'embarras de ce cher et malheureux directeur; voyez-vous le fameux Bilboquet s'apercevant, lorsqu'il est appelé à travailler sur la grande place de la ville de Meaux, et sous les yeux de M. et Mme le maire, que, d'un commun accord, la géante et la naine ont rompu leur engagement et pris la fuite ?

» Me Maud'heux exposait à l'audience de mardi dernier, devant la 8e chambre, présidée par M. Perrot, trois variétés d'espèces d'infortunes dramatiques. Il arrive fréquemment, disait-il, aux directeurs de théâtres de province, de voir les comédiens qu'ils ont engagés manquer à leur parole et à leur signature, et partir pour une autre destination; il en est qui ne se contentent pas d'une fugue de ce genre, mais qui emportent avec eux les avances qui leur ont été confiées, en vue de leur engagement et uniquement pour en assurer l'exécution; d'autres se présentent afin de toucher ces bienheureuses avances, comme libres de tout engagement antérieur, tandis qu'ils sont déjà liés vis-à-vis d'une autre direction.

» Il en est enfin qui s'annoncent avec aplomb comme majeurs et qui, une fois les avances palpées, font valoir leur minorité pour se soustraire à l'exécution des obligations qu'ils ont souscrites et en vertu desquelles on a bien voulu escompter leurs talents. Me Maud'heux se présentait d'abord pour M. Fleury, directeur des théâtres de Lyon, qui avait cité devant le tribunal le sieur Léon Mourot, second amoureux, qui s'était engagé avec lui, avait touché 200 fr. pour rejoindre son engagement, les avait dissipés et avait, à la même époque, contracté avec le théâtre des Délassements-Comiques un autre engagement. Sur les protestations de M. Fleury, Léon Mourot avait répondu qu'étant mineur, il était à l'abri de toutes poursuites.

» Le tribunal n'a pas jugé ainsi et l'a condamné par défaut à deux mois de prison, à la restitution des 200 fr. et à 100 fr. de dommages-intérêts. Venait ensuite le tour de M. Eugène, directeur du théâtre de la Martinique, au nom duquel l'avocat présentait pareille plainte contre la demoiselle Foignet, chanteuse légère, très légère au moins à l'endroit de la délicatesse. Cette demoiselle avait sollicité et touché ses avances pour se rendre à sa destination; mais changeant de projets et de route, elle s'est furtivement embarquée pour l'île Maurice. Il en est de même de M. Gaudinot, comique, qui, pour mieux faire augurer de son intention de s'embarquer avec son directeur, avait envoyé ses malles à bord, mais qui crut pouvoir se dispenser de s'y rendre de sa personne; examen fait des malles, elles ne contenaient que de vieux haillons, ainsi que cela résulte d'un procès-verbal du commissaire de police. Mlle Foignet et M. Gaudinot sont condamnés à trois mois de prison et à quelques centaines de francs de dommages-intérêts. »

SCANDALES A BEAUVAIS. — L'*Echo* de l'Oise publie les lignes suivantes : « Nous apprenons que M. le procureur du roi vient de faire opérer quatre arrestations importantes. Deux des individus déposés ces jours derniers dans la maison d'arrêt de Compiègne sont prévenus d'attentats aux mœurs en excitant, favorisant et facilitant habituellement la débauche de leurs femmes mineures. On assure que ce fait monstrueux n'est pas isolé. D'autres hommes appartenant, comme les inculpés, aux plus basses classes de la société, feraient également de leurs femmes métier et marchandise, ce moyen d'existence semblant à leur paresse préférable au travail. L'industrie si profondément immorale que nous signalons s'exercerait depuis long-temps à Compiègne. L'autorité judiciaire informée avait l'œil ouvert sur ces débordements dont elle recherchait, sans bruit, la preuve. Il était permis de ne pas ajouter foi à la légère à de telles turpitudes. On agissait donc avec d'autant plus de circonspection que la question de savoir si les faits moralement criminels étaient légalement punissables, méritait un préalable et sérieux examen. M. le commissaire de police, après en avoir conféré avec M. le procureur du roi, reçut de ce magistrat des instructions précises qui furent exécutées par M. David avec zèle et intelligence.

» Les mesures prises pour éclairer la justice furent bientôt couronnées d'un plein succès. M. le commissaire de police, accompagné de ses agents, surprit en flagrant délit deux femmes qui, sous les yeux de leurs maris, arrêtaient les passants et les mettaient à contribution à la suite d'actes de la plus révoltante débauche. L'une de ces femmes, âgée de dix-sept ans, a fait les aveux les plus explicites; elle a raconté en pleurant, avec une sorte d'horreur, que son mari, homme capable de se porter aux dernières extrémités, l'avait souvent menacée de mort et frappée violemment pour la forcer à se prostituer; que, cédant à l'effroi qu'il lui inspire, elle se transformait chaque soir en femme publique et que, dès qu'elle avait *gagné* quelque argent, elle en faisait la remise à ce misérable toujours caché près des lieux qu'elle fréquentait, qu'en possession de cet argent il allait aussitôt le dépenser en orgies, qu'il était constamment ivre et ne se livrait à aucune espèce de travail; que les voisins attesteraient l'infamie de sa conduite, que par son ordre et en sa présence elle avait été contrainte de se montrer dans un costume qui se laisse à deviner devant des militaires; qu'elle était bien heureuse que la justice mît enfin un terme à tant de scandales.

» L'information qui se poursuit prouve, dit-on, que cette malheureuse créature n'a rien exagéré; elle serait même restée au-dessous de la vérité et les magistrats instructeurs obtiendraient des révélations inouïes. Les voisins auraient été cruellement maltraités pour avoir blâmé les prévenus; ils auraient été témoins de scènes que notre plume se refuse à retracer. Un té-

feu a éclaté subitement dans les écuries de l'auberge de l'*Aigle*. Poussé par un vent impétueux, l'incendie s'est propagé avec une rapidité telle, qu'en moins de trois quarts d'heure, Thusis ressemblait à une vaste fournaise. Cent-vingt maisons sont brûlées ; il ne reste plus debout que celle du docteur Veraguth, du landammann Henni, la maison de refuge et la maison d'école que la commune a nouvellement fait bâtir. Les dommages causés par cet incendie sont évalués à plus d'un million de florins. La situation des malheureux habitants est d'autant plus terrible qu'ils n'ont pu rien sauver. Privés la plupart de vêtements, d'aliments et sans asile, ils ont imploré la commisération des villes et des villages voisins, qui se sont empressés de leur envoyer des secours.

LA MISÈRE ET LE BLANC DE CÉRUSE. — Voici un fait qui vaut une protestation. Devrait-on oublier un instant qu'il est des industries homicides, et que depuis long-temps la société est mise en demeure de prévenir de pareils assassinats. La *Gazette des Tribunaux* rapporte ainsi cet épisode :

« Jean-Pierre Moreau, homme dans la force de l'âge, mais affaibli par la misère et la maladie, comparaissait aujourd'hui devant le tribunal correctionnel, prévenu de vagabondage et de mendicité. Cet homme, sans être pur d'antécédents judiciaires, n'a jamais été condamné pour vol ni pour aucun délit grave ; il n'a pas d'état, travaille à la journée comme il peut : quand les travaux lui manquent, il manque de tout, et devient vagabond.

M. le président. — Vous avez été arrêté, la nuit, par une ronde de police.

Moreau. — Non, monsieur ; c'est moi qui ai prié le chef de m'arrêter.

M. le président. — Vous étiez sans asile, sans moyens d'existence ?

Moreau. — Oui, monsieur.

M. le président. — Vous êtes jeune encore et vous paraissez vigoureux ; pourquoi ne travaillez vous pas ?

Moreau. — Je ne demande que du travail : quand on va travailler au blanc de céruse, on n'est pas un paresseux.

M. le président. — Vous avez travaillé à la fabrique de blanc de céruse à Clichy ?

Moreau. — Oui, monsieur ; quand on va là, voyez-vous, c'est comme si on allait commander son enterrement : on y meurt comme des mouches ; tous les jours on avale sa petite dose de poison. J'y ai travaillé deux mois, et il n'y en a pas beaucoup qui se roidissent si long-temps ; pas moins, au bout de ce temps, la colique m'a pris, et j'ai été à l'hôpital.

M. le président. — Souffrez-vous encore ?

Moreau. — Le blanc de céruse ne pardonne guère ; il me reste des palpitations de cœur.

M. le président. — Depuis combien de temps étiez-vous sorti de l'hôpital quand vous vous êtes fait arrêter ?

Moreau. — Depuis le matin, j'ai cherché de l'ouvrage ; je n'en ai pas trouvé : on me trouve trop mauvaise mine. Le soir, j'ai mendié, mais on ne m'a rien donné : on me trouve trop jeune. Je n'ai jamais volé de ma vie ; j'avais faim, et, pour ne pas être tenté, je me suis fait arrêter.

M. le président. — Vous avez dit, en effet, dans l'instruction, que vous aviez mendié.

Moreau. — C'est la vérité.

Le tribunal, sur les conclusions de l'avocat du roi, a écarté le délit de vagabondage, et, sur le chef de mendicité, a condamné Moreau à un mois de prison, et ordonné qu'à l'expiration de sa peine, il sera conduit au dépôt de mendicité. »

Bibliographie.

FEU ET FLAMME, par Alexandre Weill, auteur de *Feu contre Feu*.

M. Alexandre Weill jette feu et flamme, et il a raison, car en ce moment le Pouvoir prend à tâche d'irriter par des persécutions mesquines les catholiques orthodoxes en même temps que les philosophes indépendants. M. Weill est au nombre de ces derniers. Laissons-le parler, citons-le, c'est le meilleur éloge que nous puissions faire de son style original et chaleureux :

Il y a dans nos rangs des hommes profondément pénétrés du principe de la liberté, mais qui se tiennent à l'écart en se reposant doucettement sur l'oreiller de l'inactivité. A quoi bon batailler ? se disent-ils. Parmi tant d'erreurs la vérité surnagera toute seule comme l'huile sur l'eau ; et puis, n'est-ce pas vivre en vrai philosophe que d'être indifférent à tout ce bruit, que de conserver le calme intérieur de l'âme, au milieu de ce va et vient continuel ?... Ils oublient que rien ne ressemble autant à cette placidité philosophique que la parfaite bêtise ; la liste martyrologique de l'histoire n'est pas

Nulle part un mot d'amour ni de consolation ; nulle part une trace de l'Evangile. Vous ne voyez du Christ que ses blessures ensanglantées, mais non ses traits transfigurés, respirant le pardon et la réconciliation. En vain la douce et sainte Marie, au pied de la croix, semble-t-elle en souriant vous prier de faire grâce ; vous n'épargnez ni femme, ni enfant, ni vieillard ! Comme l'enfer vous criez toujours, « donne, donne, » donne ton sang et ta vie, donne ton âme et ton corps, ta fortune et tes biens, donne, donne, car Rome est là pour prendre, peudre, vendre, mais rendre... jamais !

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 11 JUILLET.

Le *Journal des Débats* répond à l'*Univers*, qui présente le Saint-Père comme ayant joué un rôle entièrement passif dans la négociation Rossi, et s'en étant remis entièrement au général des Jésuites. Le *Journal des Débats* reproche à l'*Univers* d'assimiler en cela la conduite du pape à celle de Ponce-Pilate, lorsqu'il se lava les mains, laissant à d'autres la responsabilité de la mort du Christ.

La *Presse* se moque de tous les journaux qui s'acharnent à discuter la question de savoir si l'ordre de dissolution des Jésuites en France émane du Saint-Père ou du général des Jésuites. L'opposition, dit-elle en terminant, voulait jeter le cabinet dans une difficulté grave et l'exposer à une défaite certaine ; elle n'a fait que lui préparer un succès et l'aider à raffermir, à la fin de la session, son existence que plusieurs votes avaient ébranlée.

Le *Constitutionnel* consacre un long premier-Paris à discuter la question de propriété de l'immeuble du Temple occupé par des bénédictines en vertu d'une concession de Louis XVIII en 1815 ou 1816. Le *Constitutionnel* revendique cette propriété pour le domaine. « Si la communauté des bénédictines est utile, dit-il, qu'on lui accorde des subsides comme aux communautés hospitalières et enseignantes ; mais qu'elle ne s'attribue pas, abusant de la coupable faiblesse des tuteurs de l'Etat, un immeuble qui vaut 2 millions, ce qui constitue à leur profit un prélèvement de 100 000 fr. sur les deniers des contribuables.

Le *National* approuve l'esprit de la circulaire de M. de Salvandy, qui enjoint aux préfets d'accompagner à l'avenir toutes les demandes de bourse d'une déclaration de la totalité des contributions des parents, affirmée par le père ou le tuteur, et certifiée par les préfets.

HALLE DE PARIS.

10 Juillet.						11 Juillet.					
Arrivages	3190 q.	24 k.				Arrivages	2318 q.	48 k.			
Ventes	3949	17				Ventes	2633	96			
Restant	24721	15				Restant	24405	67			
Cours moyen	00,00					Cours moyen	34,67				
Cours-taxe	00,00					Cours-taxe	33,84				
Cote administrative.						Cote administrative.					
Gruaux	23 q.	55 k.	48,40	à	50,00	Gruaux	00 q.	00 k.	48,40	à	49,70
1re	725	31	35,00	à	37,60	1re	000	00	35,00	à	37,60
2e	526	50	30,65	à	34,75	2	000	00	30,55	à	34,40
3e	9	00	00,00	à	21,20	3e	00	00	00,00	à	00,00
4e	19	42	19,75	à	20,35	4	00	00	19,10	à	21,70
A liv.	1709	15	00,00	à	00,00	A liv.	1678	33	00,00	à	00,00

Marchés.

Marché Saint-Antoine, 11 juillet. — Foin, 1re 00 à 00 ; 2e 48 à 50 ; — Luzerne 1re 60 à 00 ; 2e 00 à 46 ; 3e 00 à 39. — Sainfoin, 1re 44 à 46 ; 2e 38 à 40 ; 3e 35. — Trèfle 1re 44 ; 2e 36 ; 3e 32. — Paille de blé 1re 32 à 34 ; 2e 00 à 00 ; 3e 00 à 00. — Paille d'avoine, 1re 44 ; 2e 00 ; 3e 00 à 00. — Paille de seigle 1re 44. — Paille d'avoine 2e 44.

Marché aux Veaux du 11 juillet. — Taureaux amenés 8, vendus 8 à 0,92 — Vaches amenées 97, vendues 93 à 1,30-1,16-1,02. — Veaux amenés 970 sur lesquels 970 ont été vendus 1,30-1,06-1,00.

Marché de la Chapelle St-Denis des 10-11 juillet. — Porcs amenés 833, vendus 803 à 1,10-1,00-0,90. — Veaux amenés 652 et tous vendus à 1,60-1,50-1,40.

Marché de la Vallée du 11 juillet. — Agneaux 0,00 à 00,00. — Canards barbotteurs, 1,25 à 2,00. — Canetons de Rouen, 3,25 à 4,00. — Chapons gras 3,05 à 0,00. — Chevreaux ou cabris 0,00 à 00. — Dindes gras 4,50 à 6,50 ; comm., 2,25 à 3,75. — Faisans 0,00 à 0,00. — Lapins ou lapereaux 1,15 à 3,50. — Oies 0,00 à 0,00 ; do comm. 3,00 à 5,00. — Pigeons bizets 0,35 à 0,60. — Pigeons de volière 0,75 à 1,10. — Poules ordinaires 1,25 à 1,50. — Poulets gras 3 00 à 4,30. do comm. 1,00 à 1,75.

ex div., 9200. — Société des Annonces, 370. — Obligations de Grand'Combe nouv., 1190. — A terme, Belgique 1840, 102 3/4. — Chemin de La Teste, 177 50.

	1er C.	P. ft.	P. B.	dr C.	b.
5 0/0 compt.	121 «	121 «	120 90	121 «	121 05
— fin cour.	121 15	121 25	121 10	121 20	121 20
3 0/0 compt.	83 15	83 15	83 05	83 15	83 20
— fin cour.	83 15	83 20	83 15	83 20	83 10

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville.	1425 «	« «	« «	5 0/0 Bge 1840.	102 1/2	102 1/4	B. « 1/4
B. de France	3210 «	3212 50	H. 2 50	— Portugais.	« «/«	« «	
C. Gou. 1000.	1120 «	« «	H. 5 »	Esp. D active.	« «/«		
C. Gan. 1000.	1110 «	« «	« «	5 0/0 Naples.	101 50	« »	H. « 50
C. hypot.	635 «	632 50	B. 2 50	— Romain.	104 1/2	« «	
4 Canaux.	1275 «	« «	« «	Obl. Piémont.	« «	« »	

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	DIFe.	Au 15.	
St-Germ.	1030 «	« «	B. 7 50		
V. r. d.	« «	« «	« «	— 445, 452 50.	H. 3 75
— r. g.	265 «	« «	H. 1 25	— 263 75, 265, 262 50, 263.	H. 1 25
Orléans.	1137 50	1147 50	H. 7 50	— 1138, 1148 75, 1147 50.	H. 7 50
Strasb.	250 «	247 50	B. 1 25	— 248 75, 246 25, 247 50.	H. 2 50
Rouen.	1010 «	1022 50	H. 5 «	— 1010, 1025, 1007 50, 1022 50.	H. 10
Havre.	836 25	« «	H. 1 25	— 835, 810.	H. 7 50
Marseille.	« «	» «	« «	— 950, 960, 947 50, 960.	H. 6 25
Vierzon.	730 «	732 50	« «	— 732 50, 730, 740, 738 75.	H. 6 25

LONDRES, 8 juillet		PARIS, LE 10 JUILLET. PRIMES.	COULISSE.
Consol.	99 1/8 1/4	3 0/0 F. c. 83 30 d. 50.	Av. 83 20.
Esp. act.	27 1/4 3/8	F. p.	Ap. 83 22 1/2.
Portug.	65	5 0/0 F. c. 121 90 d. 50.	B. du Trés.
Mexic.	37	F. p.	Rep.
Brésil.		Orléans, au 15, 1160, 1165 d. 10.	
5 0/0 hol.	99 1/2		F. c. F. p.
2 1/2 do.	52 1/8		3 0/0 10. 12 1/2
Rouen.	40 1/2		5 0/0 20. »
Orléans.	45 1/2		

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 96,00 à 00,00 ; courant du mois, 97,00 à 00,00 ; août, 99,00 à 00,00 ; 4 derniers mois, 104,00 à 105,00 ; 4 premiers 1846, 107,00 à 108,00.

LILLE. — Colza, 92,00 à 00,00. — Lin, 77,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 104,00 à 00,00 ; courant du mois, 104,00 à 00,00 ; août, septembre et octobre, 105,00 à 106,00 ; novembre et décembre, 107,00 à 108,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 90,00 à 00,00 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

La Chambre des pairs s'occupera, sous peu de jours, de la loi relative au chemin de fer de Paris à Strasbourg. Cette ligne est recherchée par plusieurs compagnies sérieuses, au nombre desquelles nous voyons avec plaisir figurer la compagnie Aymard, formée avec le concours des administrateurs du chemin de fer de Strasbourg à Bâle. Il y aurait nécessairement avantage réciproque pour les deux entreprises à se trouver dans une sorte de communauté d'intérêts, et certes chacun applaudira aux efforts tentés par les administrateurs du chemin de fer de Bâle, dans le but d'améliorer la position de leurs actionnaires.

Spectacles du 12 juillet.

7 h. 1/2 OPÉRA. —
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Tancrède.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Part du Diable.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Arthur. 3e Mari. La Laide. Dame.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Gardeuse de Dindons. Jongleurs. Chevalier.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Changement de Main. Image. Mariage.
9 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — La Pêche. Contrebasse. Frontin. Apothicaire.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Affreux Bandit. Etudiants.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Canal Saint-Martin.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 COMTE. — Augusta. La Barbe. Crispin. Mazurka.
6 h. 1/2 FOLIES. — Galop. Denis. Gamin. Epiciers.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — La Chasse. Pauvre jeune homme. Un Service.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

NOUVEL AN.

Nous publierons après le roman d'Alexandre Dumas, UNE FILLE DU PEUPLE, de M. EUGÈNE CAMUS.

PARIS, 12 JUILLET.

MM. Quinet et Michelet.

Nous avons qualifié d'oppression les mesures méditées contre MM. Quinet et Michelet ; la presse ministérielle croit nous répondre en attestant que ces mesures ne sont pas une concession faite au général des Jésuites, qu'elles étaient résolues antérieurement à la mission de M. Rossi. Dans tous les cas, il est certain que le négociateur les a fait grandement valoir près de la cour de Rome, et quel que soit le moment où le ministère a songé à restreindre la liberté d'enseignement au Collége de France, il a conçu une malheureuse pensée. Etouffer dans le haut enseignement toute discussion religieuse, réduire l'histoire à des énumérations de dates, de noms propres et de faits arides, c'est paralyser autant qu'on le peut le mouvement intellectuel du pays, c'est imiter ces Jésuites contre lesquels on affectait de se gendarmer tout-à-l'heure, et qui enseignent à leurs disciples la lettre, la nomenclature des sciences, en excluant avec soin l'esprit de vie.

En traitant d'un point de vue général, élevé, les matières de leur cours, MM. Quinet et Michelet ont usé de leur droit, de leur liberté; ils n'en ont pas abusé. Voici comment M. Quinet terminait l'introduction de son cours sur l'*ultramontanisme* :

« Il est certain que nous avons porté la discussion sur les matières les plus graves. Le Moyen-Age n'en usait pas autrement dans ces écoles fameuses où retentissaient toujours les problèmes les plus vivants de chaque époque. Comment nous refuser aujourd'hui ce qui était le droit commun du treizième siècle ?

» Il ne peut plus y avoir pour personne d'enseignement secret. En des choses aussi vitales que celles qui s'agitent, notre pays a le droit de connaître au juste qui nous sommes. Si je vais dans son esprit, qu'il me fortifie ! Sinon, qu'il le sache et qu'il me brise. J'ai le sentiment de m'être attaché à ce qui a fait, dans les temps nouveaux, sa grandeur, sa force, son union, sa gloire devant Dieu et les hommes. Se peut-il qu'il ne veuille plus rien de tout cela?

Ecole polytechnique (1).

Le ministère n'a pas pensé pouvoir laisser sans réponse les accusations que nous avons portées contre lui, à propos des derniers faits qui se sont passés à l'Ecole Polytechnique, et qui nous paraissent démontrer bien évidemment son intention d'abaisser cette glorieuse institution au niveau de toutes les carrières dont la faveur ouvre les portes et règle la hiérarchie. Toutefois, il a été embarrassé pour trouver un organe qui consentît à balbutier sa justification, car c'est au *Globe* qu'il a confié la mission de le défendre.

« Depuis quelques jours, dit l'écrivain ministériel, les journaux » de l'opposition, la *Démocratie pacifique* en tête (le *Journal des » Débats*, qui a le premier parlé des faits dont il s'agit, doit être » fort étonné d'être rangé parmi les journaux opposants), font » grand bruit de la mesure qui vient d'être prise par le ministre » de la guerre, au sujet des dix-sept élèves de l'Ecole Polytechni- » que précédemment exclus.

» La *Démocratie* crie à l'arbitraire et présage, dans les termes » les plus sinistres, la ruine prochaine de l'Ecole. » Hélas! cette ruine est en train de s'accomplir. C'est, nous le savons, l'avis des professeurs et des répétiteurs attachés à l'Ecole; tous ses anciens élèves, répandus dans les services publics, en gémissent, et, jusqu'au bout, nous ferons tous nos efforts pour empêcher les effets du mauvais vouloir ministériel. Puissions-nous éclairer assez à temps l'opinion publique pour que le gouvernement s'arrête dans son œuvre de destruction et de démoralisation!

Certes, il ne s'agit pas seulement des faits dont parle le *Globe*, qui cherche à donner le change sur nos accusations en s'écriant :

« Au fond de quoi s'agit-il?

» Par une mesure de discipline intérieure, à la suite de graves » désordres, dix-sept élèves ont été licenciés, il y a déjà quelques » mois (ONZE mois).

» La première émotion passée, on s'est occupé de l'avenir de » ces jeunes gens, et le ministre, revenant sur l'arrêt qu'il avait dû » porter (il ne le devait pas, nous l'avons démontré), prenant en » considération le chagrin des familles, les regrets de leurs en- » fants, a bien voulu, sur l'intervention de Mgr le duc de Nemours » (nous n'avons pas voulu parler de cette haute intervention; il est » maladroit de mêler la dynastie à de tristes tripotages ministé- » riels), faciliter aux dix-sept exclus les moyens de rentrer à » l'Ecole.

» Cette conduite n'est-elle pas bonne et sage? — Un père de fa- » mille, dans sa prudence et sa sollicitude la plus tendre et la » mieux éclairée, aurait-il agi différemment?

» Eh bien! l'opposition joue l'indignation et la crainte. Elle parle » de conditions humiliantes, de démarches vexatoires imposées à » torze élèves rappelés au lieu de dix-sept, l'écrivain ministériel s'écrie : « En vérité, n'exagère-t-on pas un peu trop l'importance » de jeunes gens, pleins d'aptitude, de zèle, de science : — nous l'ac- » cordons d'autant plus volontiers que nous sommes convaincus » de leur mérite — mais lesquels, à tout prendre, sont encore sur » les bancs de l'Ecole? » Voilà qui est de la dernière maladresse. L'écrivain ministériel n'est vraiment pas fort sur l'histoire contemporaine. Qui donc a exagéré (s'il y a exagération) l'importance de l'Ecole polytechnique? N'est-ce pas le gouvernement de juillet lui-même? Avons-nous besoin de rappeler toutes les flatteries, toutes les tendresses prodiguées après 1830 à ces *jeunes gens*, à ces *écoliers?* — M. l'avocat ministériel, vous ne savez pas jusqu'où remontent vos reproches d'exagération! Nous pourrions vous citer une petite leçon de convenance donnée dans les premiers jours d'août 1830, au lieutenant-général du royaume et à ses conseillers, par ces *jeunes gens* qui ne voulaient point laisser exagérer leur importance! Le duc de Chartres remit alors à l'un d'eux que nous connaissons bien, au Palais-Royal, une ordonnance de son père qui accordait aux élèves de l'Ecole polytechnique DOUZE croix d'honneur qu'ils devaient se distribuer entre eux, plus le brevet immédiat de lieutenants (comme si tous étaient militaires!) pour prendre rang avant leurs camarades de trois promotions précédentes. Eh bien! les élèves eurent la sagesse de refuser des faveurs exagérées et qui eussent jeté le désordre dans toute la hiérarchie des armes spéciales. Ils ne se crurent pas l'importance que le Pouvoir leur accordait!

Mais d'ailleurs, ce n'est pas de l'importance de ces *jeunes gens* qu'il s'agit ; nous défendons l'institution elle-même qui a rendu tant de services à la France. Il s'agit de l'importance des principes de justice que le Pouvoir méconnaît; il s'agit de maintenir la vérité du concours que le Pouvoir veut rendre illusoire. Au lieu d'étendre le principe du concours pour tout emploi public, le gouvernement cherche chaque jour à en restreindre l'application dans les écoles spéciales où ce concours existe; il est du devoir de la presse de tenir l'attention publique constamment éveillée sur les tentatives incessantes du Pouvoir pour substituer la faveur au concours, pour sacrifier les titres du plus savant, du plus apte, à l'influence de la richesse et des hautes protections. Ne donnez pas le change sur ce que nous demandons, et ne feignez point d'ignorer pourquoi nous nous occupons de l'Ecole polytechnique, l'établissement où jusqu'à présent le concours se faisait le plus loyalement?

Sans doute « les désordres qui, depuis quelque temps ont à di- » verses reprises affligé l'intérieur de l'Ecole, trahissent quelque » indiscipline, qu'il s'agit de réprimer; » mais l'indiscipline trahit l'inintelligence de ceux qui sont chargés de diriger « une réunion de » jeunes gens, pour la plupart en âge de minorité, et dont le plus » entreprenant se soumettrait sans sourciller à la moindre injonc- » tion de ses père et mère. » Pourquoi, au lieu de vexations, de taquineries injustes, les chefs n'emploient-ils pas, pour se faire

(1) Voir les numéros des 6, 8 et 10 juillet.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 13 JUILLET 1845.

TABLETTES DE NICOLAS PAPOUF.

Le dernier des Moines.

VIII. — PETITE PLUIE ABAT GRAND VENT.

(Suite (1).

En ce moment il vit revenir l'abbé Belcour, ce qui lui fit pousser un cri de joie. Voilà monsieur qui m'a amené ici, dit-il, et qui sait bien...

— Messieurs, dit l'abbé en s'avançant, de quel droit arrêtez-vous monsieur qui est mon ami? je le connais pour avoir fait avec lui le voyage de Paris à Chantilly, et c'est moi qui l'ai amené ici.

— Mais comment appelez-vous votre ami, et amenez-vous ici un homme que vous ne connaissez que pour l'avoir rencontré en voiture?

— Parce que je suis physionomiste et que monsieur est philosophe.

— Eh bien, monsieur, moi je ne suis pas de la même profession. Je suis tout bonnement gendarme, et je suis chargé d'arrêter deux hommes qui ont été vus ce matin causant dans le bois avec un bandit qui vient de commettre un vol.

— Mais, monsieur, que peut avoir de commun?... Ah mon Dieu, ce sera notre mendiant de ce matin, dit tout-à-coup l'abbé en joignant les mains, le malheureux! Mais quels étaient ces hommes qu'on a vus causer avec lui?

— Vous probablement et monsieur, puisque vous semblez l'avouer.

— Comment l'avouer? mais je n'ai rien à avouer. Monsieur et moi nous nous promenions ce matin dans le bois, et un homme d'assez mauvaise mine est venu nous demander l'aumône. Ce personnage, s'il faut le dire, avait dans sa physionomie quelque chose de peu rassurant. Est-ce lui qui a commis le vol dont vous parlez, je n'en sais rien, mais je ne conçois pas qu'on puisse être inquiété pour avoir répondu à un mendiant. Il faut qu'en tout ceci il y ait erreur ou malveillance.

— Non pas, non pas ; voici ce qui s'est passé :

M. Noël était allé ce matin de très bonne heure toucher à Senlis un effet de vingt mille francs ; en passant dans le bois de Chantilly, il a remarqué dans un carrefour, à quelque distance du sentier qu'il suivait, trois hommes qui causaient familièrement ensemble ; l'un d'eux était un mauvais sujet qu'il a reconnu parfaitement pour l'avoir renvoyé de sa fabrique. Il a prêté l'oreille en marchant doucement, et a cru entendre prononcer plusieurs fois son nom avec des murmures et des menaces. Bientôt les trois hommes se sont séparés ; deux d'entre eux ont pris la route de Vineuil, l'autre est allé se mettre en embuscade dans les broussailles.

M. Noël a continué sa route jusqu'à Senlis, se promettant bien de prévenir les autorités et de ne revenir que bien accompagné ; mais à Senlis on l'a fait déjeuner, et comme l'honorable M. Noël est très bon vivant, il a fait honneur au vin blanc de son banquier. Puis, comme il est naturellement brave, surtout lorsqu'il a bien déjeuné, il est reparti sans aucune précaution, et a repris le même chemin ; mais, au milieu du bois, il prétend avoir été frappé d'un violent coup sur la tête qui, heureusement, n'a fait que l'étourdir, puisqu'il n'en garde aucune marque ; il est tombé, et lorsqu'il est revenu à lui, il n'avait plus son portefeuille. Il a fait aussitôt sa déclaration ; on a pris des informations à Vineuil, et l'on a suspecté à bon droit la maison Desperriers, espèce d'auberge gratuite où l'on reçoit au hasard toutes sortes de passants qui ne coûtent pas cher à nourrir, à ce que prétendent les fournisseurs.

— Arrêtez! monsieur, dit l'abbé Belcour. Est-ce un privilège de la magistrature d'insulter les femmes et de flétrir les familles honnêtes?

— Je n'insulte personne, dit l'adjoint, je constate des faits qui m'autorisent à suspecter cette maison et ceux qui s'y trouvent en ce moment ; et d'abord, vous qui défendez si bien cette dame, je voudrais bien savoir ce que vous faites chez elle?

— Monsieur!.. dit l'abbé avec une indignation pleine de mépris.

— Enfin! insista l'adjoint.

— Je fais l'éducation du fils de Mme Desperriers, acheva le philosophe en se contenant de son mieux.

— Ce n'est pas ce que rapporte la voix publique, reprit le magistrat champêtre. Cette dame est connue pour avoir eu toujours des habitudes galantes très...

— C'est une calomnie, monsieur! une calomnie infâme! Mais vous ne songez pas à l'âge de Mme Desperriers....

— Doucement! doucement! nous savons ce que nous savons. Du reste, vous vous faites mal-à-propos le champion d'une personne qui ne vous défend guère, car lorsque nous l'avons tout-à-l'heure interrogée sur vous, elle n'a pas parlé de l'éducation de son fils; elle a prétendu vous avoir accueilli par charité, et a déclaré devant tous ses créanciers que vous seul, par votre défaut d'ordre et vos dépenses excessives, vous l'aviez fait manquer à ses engagements.

— Ce que vous dites là est impossible, monsieur! Mme Desperriers n'est ni perfide, ni lâche, ni calomniatrice!... C'est une bonne et honorable mère de famille.

— Alors, Monsieur, c'est vous qui êtes un homme peu estimable, car c'est ainsi qu'elle vous traite. Vous donc, et votre ami que voilà, comme vous me faites parfaitement l'effet de Robert-Macaire et de Bertrand, vous voudrez bien, s'il vous plaît, sans bruit et sans scandale, vous rendre sous l'escorte de monsieur et de ses hommes qui sont à la porte (et il montrait le brigadier), vous rendre, dis-je... où l'on vous conduira. Marchez.

Et sans laisser aux deux philosophes le temps de se reconnaître, sans qu'ils pussent prendre congé de personne, et malgré le désir que manifestait vivement M. Belcour de parler à Mme Desperriers, le gendarme et l'adjoint les conduisirent à la porte, où deux gendarmes les attendaient. Deux ou trois gamins en blouse et autant de vieilles femmes représentant les masses populaires, applaudirent par leurs ricanements au triomphe de la justice. Le cortége se mit en marche, et c'est ainsi que les deux plus forts rêveurs de leur époque subirent quelques instants de réalité qui leur parurent le plus invraisemblable de leurs rêves, et se virent réduits, en attendant le retour de M. le maire, qui était en partie de plaisir, à passer le reste de la journée et peut-être la nuit au violon.

— Quelle indignité, disait Papouff! et comme les malheurs sont solidaires les uns des autres! Le crime et la pauvreté sont donc frère et sœur! Quoi! parce qu'une grosse dame n'a pas reçu d'en haut l'esprit d'organisation, ni le courage d'avoir tort quand elle a fait des fautes, voilà un honnête philosophe qui passe pour un vagabond et qui me fait, sans le vouloir, passer pour un voleur de portefeuilles, moi qui ne puis me consoler d'avoir perdu le mien! O justice humaine! on m'a peut-être volé mon portefeuille et mon petit bouquin, mon précieux bouquin de la perte duquel je ne me consolerais jamais! et pour cela même on m'accuse d'avoir volé le portefeuille d'autrui! Peste soit des portefeuilles! Cela compromet toujours les honnêtes gens : quand ils ne s'appellent ni M. Thiers, ni M. Guizot, bien entendu.

— Mon cher ami, disait l'abbé Belcour, car il n'y a rien qui lie d'amitié comme la communauté des malheurs, je serais inconsolable de vous avoir causé cette mésaventure, si j'avais pu en aucune manière la prévoir; mais puisque vous voyagez pour connaître les hommes, vous ne devez redouter aucun évènement : car ce sont les évènements qui nous apprennent non seulement à connaître les autres, mais aussi à nous connaître nous-mêmes. Je regrette bien vivement que le petit vieux volume diabolique soit perdu ; pendant les quelques heures de tranquillité que nous allons avoir ici, nous l'eussions déchiffré ensemble.

— Oh, ma foi, dit Papouff, les poils de la queue du diable me paraissent tellement repliés et entortillés en toutes choses, que je désespère déjà d'en trouver le bout. Je n'en regrette pas moins mon joli petit moisi livret, avec ses notes si savantes qui doivent dater d'Albert-le-Grand.

— Ce que c'est que les grandeurs humaines, dit l'abbé devenu pensif! Qui se souvient encore d'Albert-le-Grand, même sur la place Maubert? Mais le petit Albert est encore célèbre parmi les vieilles femmes... C'est peut-être que la petitesse est plus populaire que la grandeur. Les républicains de la Grèce s'ennuyaient d'entendre appeler Aristide, le Juste; le sobriquet de Grand doit être bien autrement fatigant pour l'amour-propre du vulgaire, et provoquer naturellement la haine ou l'oubli. Dieu seul est grand! a dit un grand évêque dont on a voulu depuis amoindrir la réputation. C'est une parole très belle et très vraie : et c'est pour cela peut-être que Dieu seul est presque généralement oublié, ou calomnié, ou méconnu...

— Vous battez la campagne, mon cher abbé; mais puisque nous n'avons pas le petit bouquin à déchiffrer, et que nous étions en train de raconter et d'entendre des histoires, à défaut de celle du moine votre ami dont j'attends impatiemment la fin, vous devriez me raconter la vôtre; celle de frère Hildephonse m'intéressait déjà vivement, ne sauriez-vous me dire ce qu'il y avait dans sa chambre?

— Mais rien du tout, je suppose.

— Il fallait bien qu'il y eût quelque chose.

— Oh! il y avait toujours certainement un homme qui avait peur ; mais quoique je lui aie ouï souvent répéter cette histoire, je ne veux pas en dé

(1) Voir les feuilletons des 18 et 19 mai, et 12 juillet.

sévèrement les étourderies, deviennent presque toujours plus tard les fonctionnaires les plus rigides observateurs du devoir ? A entendre le *Globe*, on croirait que les cinq mille élèves sortis jusqu'à présent de l'Ecole polytechnique ont porté le désordre dans tous les services publics, dans les ponts et chaussées, les mines, le génie, l'artillerie, l'état-major. les conseils des ministres. (N'y a-t-il pas des anciens élèves de l'Ecole polytechnique dans toutes les positions sociales les plus élevées?)

C'est avec indignation que nous avons lu la tirade du *Globe* sur les désastres de la mauvaise conduite à propos des élèves de l'Ecole polytechnique. Nous n'avons jamais rencontré une phrase plus inintelligente que celle qui termine la démonstration ministérielle. « Une bonne conduite est la meilleure garantie d'une carrière la- » borieuse, honnête, distinguée; une mauvaise conduite est le » *présage* d'une *existence agitée*, qui finit par une *ruine honteuse*. »

Ceci ne mérite plus discussion; ce n'est pas même du sophisme, c'est de la jonglerie.

« Il est rare, dit enfin le *Globe*, que la *capacité réelle ne s'allie* » *pas à la bonne conduite*, et que l'esprit véritable marche séparé » du bon sens. Les élèves sérieusement capables sont donc inté- » ressés à ce qu'il soit tenu compte de tous leurs genres de méri- » tes. » Oui, mais un compte sérieux, tandis que le compte qu'en veut faire le ministère est illusoire. Il n'y a qu'un cri à l'Ecole et parmi tous les anciens élèves contre le projet que nous avons fait connaître. Nous prétendons même que M. le ministre des finances, ancien élève de l'Ecole, blâme le nouveau réglement, et que si ce règlement avait été imaginé de son temps, il eût été un des plus ardents à le repousser. La déraison ne vient pas à tous les hommes avec l'âge.

L'Eglise allemande.

Le succès obtenu par M. Rossi auprès du pape, au moment même où, de toutes parts, on annonçait qu'il avait échoué dans sa mission, a donné lieu à des suppositions très diverses.

Nous avons de fortes raisons de croire que l'habile négociateur avait gardé en réserve, et comme dernière ressource, un argument irrésistible contre lequel est venu échouer toute la politique pontificale. M. Rossi aurait dit aux représentants de l'Eglise romaine : « La réforme religieuse qui s'opère en Allemagne sur des bases si « larges et si solides, n'est que le développement de celle qui a » en France après la révolution de 1830; nous la comprimons de- » puis huit années, mais elle s'agite toujours afin de poursuivre » son œuvre... Choisissez donc : *le retrait immédial des Jésuites*. » ou bien *une Eglise nationale en France*. »

En effet, le mouvement religieux déterminé en Allemagne et jusqu'en Pologne, par MM. Ronge et Czekski, prend des proportions effrayantes pour l'autorité du Saint-Siége. On peut en juger par ce l'arrogance et au désir de domination des prêtres en nous d... entre nous-mêmes. Car l'esprit saint est dans chacun de nous, et nous tous sommes devenus prédicateurs de la fraternité générale, qui doit unir dans une belle coalition le genre humain déchiré en mille manières.

Un évènement aussi grandiose qu'est le renouvellement de la vraie Eglise catholique, devait nécessairement être annoncé et accompagné par des miracles, et les miracles ne nous ont pas manqué ; il se peuvent comparer très bien aux miracles tant vantés de l'Eglise romaine. Un pauvre chapelain, destitué par son chapitre pour avoir suivi la voix de sa conscience dans le coin le plus reculé de l'Allemagne, écrit une page et demie contre un abus de l'Eglise romaine mille fois blâmé par d'autres auteurs, et le géant de la hiérarchie, qui semblait croître et prospérer, a reçu une plaie mortelle. Il est confus, il s'ébranle, il tombe sans défense, il est entré dans sa dernière agonie. Second miracle. Nous avons rétabli la paix dans des familles de diverses confessions, où des prêtres avaient semé la discorde entre le mari et l'épouse, la mère et la fille, sous le prétexte de la religion. Troisième miracle. Nous avons guéri la peste spirituelle de notre siècle, la misanthropie et l'indifférentisme : il n'y a pas d'indifférents entre nous. Demandez-vous encore des preuves plus éclatantes que nous sommes l'Eglise catholique?

Encore nous n'avons pas de temples, mais le temple du vrai Dieu est partout où il trouve ses adorateurs. Nos assemblées se font, les unes dans les églises des protestants, nos amis, qui nous les ouvrent avec transport, malgré les prohibitions du gouvernement; les autres sous la voûte du ciel, avec le concours de milliers d'hommes; elles se signalent par le même esprit de sincère harmonie et de fraternité qui animait les réunions des premiers chrétiens. Elles sont, pour ainsi dire, un petit tableau de ce qui arrivera de toutes les nations de la terre, quand elles seront unies dans un seul amour et dans une seule foi, selon la prédiction de notre Sauveur divin.

Aujourd'hui, comme par suite d'une convention secrète avec le le gouvernement pontifical, le *Journal des Débats*, grand partisan jusqu'ici de la liberté religieuse, combat et cherche à discréditer l'Eglise catholique allemande.

NOUVELLES DU CENTRE-AMÉRIQUE.

LES JÉSUITES A GUATEMALA.

Le commandant des troupes de San Salvador, Malespin, après s'être fait illégalement nommer président de cette république, envahit, le mois de novembre 1844, le territoire de Nicaragua à la tête de ses troupes et de celles de Honduras. La guerre se prolongea jusqu'au mois de février dernier, par la prise de Léon, capitale de Nicaragua, où Malespin exerça de révoltantes cruautés. A cette époque, les chambres de San Salvador déclarèrent illégale la présidence de Malespin, et sa déchéance fut prononcée. Le général Guzman, vice-président, fut nommé pour aller à la rencontre de Malespin. Alors

comme le prouvent des exemples récents chez d'autres nations. Notre intérêt et notre sort sont liés à ceux du peuple : nous devons le défendre, et nous comptons sur lui pour empêcher que les portes de l'arbitraire et du despotisme ne soient ouvertes devant nos concitoyens.

Voilà de la franchise. Les gouvernements d'Europe sont trop *civilisés* pour parler aussi ouvertement à leurs administrés.

Le *Guetteur de Saint-Quentin* publie l'article suivant :

« M. Victor Considerant est à Saint-Quentin depuis lundi ; au moment où nous écrivons, il a donné deux séances avec un plein succès. Nous ne savons encore combien de prosélytes nouveaux il laissera dans notre ville; car la découverte de Fourier, on le sait, ne tend à rien de moins qu'à l'établissement de l'unité, de l'harmonie universelle, et à la réalisation du bonheur sur le globe, c'est-à-dire à la solution du plus vaste de tous les problèmes, et ce n'est pas en deux jours qu'une semblable science passe tout entière à l'état de conviction dans les esprits.

» Ce que nous pouvons affirmer, ce que l'impartialité la plus vulgaire ne nous permettrait pas de contester, lors même que nos sympathies personnelles ne seraient pas dès longtemps acquises à M. Considerant et aux hommes de foi et de talent qui l'aident dans son œuvre, c'est que le chef actuel de l'Ecole phalanstérienne est accueilli à Saint-Quentin avec le plus vif intérêt. Sa parole remarquablement facile, abondante et claire, a parfaitement élucidé jusqu'ici les termes de la grave question qui préoccupe aujourd'hui les hommes réfléchis en remuant tous les cœurs généreux. Nous devons ajouter que déjà l'exposition sommaire des principes de l'Ecole a ébranlé bien des préjugés légèrement admis ou vaguement soupçonnés. Quelques bonnes paroles chaleureusement applaudies, sur les bienfaits de la Révolution et sur l'esprit du christianisme, ont commencé à venger la doctrine phalanstérienne du reproche qui lui est fait communément de marcher à l'oppression, à l'asservissement de la spontanéité de l'esprit humain et de la liberté individuelle.

» Quant à la politique, nous sommes de ceux qui pensent qu'à titre d'instrument de perfectionnement social elle ne peut être négligée sans imprévoyance funeste ; si les fondateurs de la *Phalange* et de la *Démocratie pacifique*, dans l'entraînement de la lutte contre une hostilité longtemps systématique et injuste, il faut le dire, ont quelquefois forcé l'expression de leur antipathie à l'endroit des traditions de la politique négative, de la politique de mots et de noms propres, il ne nous est pas démontré qu'ils n'attachent aucun prix à l'amélioration successive d'un élément nécessaire. Il est évident que chaque progrès du principe démocratique, que chaque victoire remportée au nom de ce principe sur l'égoïsme aveugle des repus, pour qui des lois mauvaises et des institutions oppressives sont un retranchement si commode, avance d'autant l'avènement du progrès social.

» M. Considerant était venu à Saint-Quentin sans autre prétention que

---

truire l'intérêt en vous la transmettant peut-être d'une manière infidèle ou inexacte ; c'est une suite d'aventures que vous trouverez incroyables dans notre siècle, qui pourtant sont *rigoureusement vraies*, et qui vous en apprendront plus sur le véritable esprit du catholicisme moderne, que toutes les déclamations plus ou moins de mauvaise foi qui se sont multipliées et qui se multiplient encore à propos des prêtres ou des Jésuites. Mais nous retrouverons frère Hildephonse, et puisque je vous ai promis le précis de mes propres aventures je vais vous les raconter. Elles ne sont pas étrangères à ces mêmes questions religieuses qui ne tarderont pas à préoccuper vivement toute l'Europe ; en effet, on sentira le besoin d'en finir avec le passé, si l'on veut marcher vers l'avenir ; ou de reculer vers le passé si l'on veut rompre avec un avenir effrayant. Asseyons-nous donc sur cette paille qu'on a eu la délicatesse de nous laisser ; je tousse, je me mouche et je commence.

— Je vous écoute, dit Papouff; mais c'est égal, ce gendarme et cet adjoint m'ont gâté là un bien joli rêve ! j'allais croire à l'âge d'or, à l'hospitalité antique, aux vertus patriarcales ; mon imagination partait déjà à toutes voiles, et cette ridicule aventure a été pour moi comme un verre d'eau jeté sur la tête d'un poète qui déclamerait une ode...

— Petite pluie abat grand vent, dit en souriant M. Belcour, puis comme il l'avait annoncé, il toussa, ayant toussé il se moucha, et s'étant mouché il commença ainsi son auto-biographie.

IX. — COMME QUOI, SELON CERTAINES GENS, UN CHRÉTIEN N'EST PAS UN CATHOLIQUE.

Je saute à pieds joints par-dessus ma naissance de parents *pauvres, mais honnêtes*, comme les rêveurs en ont toujours ; par-dessus mon enfance débile et incomprise, comme il convient d'en supposer une à un homme qui se pose un peu en poète, et j'entre dramatiquement en matière.

I.

UNE PREMIÈRE COMMUNION A SAINT-SULPICE.

Midi venait de sonner, la place Saint-Sulpice ondoyait de monde et resplendissait de soleil ; les deux tours, que M. Hugo compare à de grosses clarinettes, chantaient à cloches déployées ; toute la sonnerie était en branle. La grande porte de l'église venait de s'ouvrir à deux battants, et le chœur, illuminé de cierges et vaporeux d'encens, laissait voir de loin sur la place son ciel sombre et parsemé d'étoiles tremblantes. Le suisse de la paroisse, convaincu ce jour là plus que jamais de l'importance de ses fonctions, apparut alors dans toute sa gloire, le chapeau galonné en tête et la hallebarde sur l'épaule, conduisant un double rang d'enfants des deux sexes qui s'avancèrent sans confusion sur la place, où la foule s'empressa de se ranger, se dirigeant les uns d'un côté, les autres de l'autre, de manière à former un grand cercle devant le portail de l'église.

On sait que l'une des grâces du culte catholique, la grâce la plus douce et la plus touchante peut-être, tient à ses processions de jeunes filles voilées comme des vierges, blanches comme des lis, et couronnées comme des martyres ; mais lorsque dans ces jeunes filles le peuple reconnait ses enfants, lorsque les mères sont attirées, s'il m'est permis de parler ainsi, par le cœur et par les entrailles, vers cet autel paré de fleurs et couronné d'autres fleurs vivantes, lorsque le père lui-même, malgré son esprit fort, sent une larme se gonfler au coin de son œil, en regardant sa fille qui vient d'être en quelque sorte fiancée avec Dieu ; c'est alors que l'Eglise triomphe malgré ses défaites, et sent encore de l'immortalité dans ses espérances. Il y a beaucoup de gens qui ne se confessent pas ou qui ne se confessent plus : mais il y en a bien peu qui ne fassent pas faire la première communion à leurs enfants. Or, les enfants qui font leur première communion la feront faire un jour aussi aux enfants qu'ils auront ; et c'est ainsi que le catholicisme perpétuera la plus douce et la plus populaire de ses fêtes.

La paroisse de Saint-Sulpice, paroisse dévote et aristocratique, a conservé pour ses catéchismes et ses premières communions des usages particuliers. Ce sont les séminaristes qui instruisent les enfants d'après les règles transmises par M. Jean-Jacques Olier, fondateur des cathéchismes et du séminaire de Saint Sulpice, et dans une entière indépendance du curé et du clergé de la paroisse. Les jeunes gens chargés de cette œuvre charitable, mais un peu dangereuse, lorsqu'il s'agit de jeunes filles de treize à quatorze ans quelquefois, ont pour frein la surveillance peut-être un peu jalouse de leurs jeunes confrères, car dans toutes les maisons religieuses la surveillance mutuelle est en honneur, et ce qui parmi les gens du monde s'appellerait espionnage et délation, s'appelle dans ces lieux-là, charitable admonition et correction fraternelle. Il y a beaucoup à dire pour expliquer tout cela; mais il est impossible de s'entendre sur les mots lorsqu'on ne s'entend pas sur les choses.

Le jour de la première communion, depuis longtemps annoncée, arrive enfin comme le Messie. Les cathéchistes, qui depuis plusieurs mois travaillent à surexciter l'imagination des enfants, sont parvenus à se donner à eux-mêmes une partie de l'enthousiasme qu'ils voulaient allumer dans leurs jeunes ouailles. Dès le matin les cloches sonnent, l'église se pare, les blanches et fraîches jeunes filles se pressent à l'ombre des chapelles où les premiers rayons du jour descendent colorés de pourpre et d'azur ; les séminaristes, propres ce jour par extraordinaire jusqu'à une sorte de coquetterie, arrivent en surplis blancs plissés, fins comme le dessous d'un champignon des bois, avec de petites ailes empesées qui dansent sur leurs épaules : leurs cheveux sont peignés et lissés avec soin, la joie, une joie presque maternelle rend leurs yeux humides et couvre leurs traits d'une tendre rougeur. Pauvres enfants ! ils regardent les jeunes filles, les trouvent belles, et pensent dans leur cœur que le service de Dieu est doux !

Après la messe on rend, pour quelques heures, les enfants au pieux orgueil et à la douce idolâtrie de leur famille ; mais avant de les quitter la coquette basilique du faubourg royaliste les range gracieusement en cercle sur la place qu'embellit son portail, et leur permet de témoigner leur reconnaissance à ceux qui les ont instruits en se jetant dans leurs bras sous les yeux mêmes de leurs mères qui en sont peut-être jalouses. C'est là de la politique et de la popularité, s'il en fut jamais ; aussi l'église de Saint-Sulpice est-elle une des plus prospères et une des mieux dotées de la capitale. Il va du reste sans dire, que les petits garçons seulement embrassent leurs cathéchistes au milieu de la place ; les petites filles se contentent de les saluer d'un de leurs plus doux regards, puis elles leur font la révérence et s'en vont chacune de son côté.

Cette gentille cérémonie s'accomplissait donc, comme je l'ai dit, sur la place Saint-Sulpice, le jour de la première communion, sous un beau soleil de juillet de l'année 1835.

Déjà les petits communiants embrassaient leurs catéchistes avec un empressement un peu chargé, et se dédommageaient par une bruyante dissipation de la contrainte et du silence de la grand'messe. Le peuple riait en se rapprochant de ce spectacle, qui avait commencé par être touchant et qui finissait par devenir grotesque.

Les jeunes filles qui n'avaient personne à embrasser se retiraient comme désappointées, et leurs jeunes catéchistes se dirigeaient vers le séminaire, à la réserve d'un seul qui, arrêté au milieu de la place, suivait des yeux une enfant de treize à quatorze ans, communiante un peu tardive, qui, elle aussi, se retournait souvent pour le voir encore, et osa même avec sa petite main gantée de blanc envoyer un baiser au séminariste. Il rougit tout-à-coup, regarda autour de lui avec embarras, comme pour voir si quelqu'un l'avait remarqué, et se hâta de regagner le seuil de pierre de cette caserne morne et carrée qu'on appelle le séminaire de Saint-Sulpice.

Il y entra, et sans s'arrêter à ce que lui disaient ses jeunes confrères sur sa préoccupation, il monta lentement l'escalier jusqu'au troisième étage, s'arrêta à la moitié d'un long corridor, ouvrit brusquement la porte de sa cellule et se laissa tomber sur son unique chaise, devant une table chargée de livres et surmontée d'une grande croix noire et d'une mauvaise lithographie cartonnée qui représente l'*Intérieur de la sainte Vierge*.

Il resta là long-temps, immobile, absorbé dans une seule pensée ; il n'avait même pas songé à quitter son surplis qu'il froissait contre le dossier de la chaise ; ses yeux étaient fixes et ne voyaient pas. Une cloche sonna, elle appelait les séminaristes à un exercice religieux, qu'on nomme l'examen particulier, et qui consiste à écouter à genoux une série de questions adressées par feu M. Tronson à ses élèves sur toutes les pratiques de la perfection chrétienne...

— Je sais cela, dit Nicolas Papouff, et je suis sûr que Molière, notre grand observateur des travers de l'espèce humaine, avait lu les examens particuliers de M. Tronson, lorsqu'il nous représente ce bon M. Tartuffe se venant accuser.

> D'avoir pris une puce en faisant sa prière,
> Et de l'avoir tuée avec trop de colère.

— Je le crois aussi, continua l'abbé Belcour ; mais je vous disais donc que le cathéchiste en question était demeuré tout rêveur, assis comme il était tombé en entrant dans sa chambre, lorsque la cloche sonna le pieux exercice : or, il fallait que la préoccupation du jeune abbé fût bien forte, car ni le timbre perçant et agaçant de cette sempiternelle et impitoyable chanteuse à la bouche de bronze, ni le bruit des portes qui s'ouvrirent et se fermèrent à la fois dans toute la maison carrée, ni les pas précipités qui ébranlèrent les escaliers et les corridors, ne purent le distraire de sa pensée.

[A. CONSTANT.

(*La suite prochainement.*)

Chartres pour se rendre à Nogent-le-Rotrou. Dans cette ville, la salle de la mairie a été mise à sa disposition. A cet égard, nous devons adresser nos félicitations à l'autorité municipale de Nogent. Elle s'est montrée en cela plus tolérante, plus libérale que M. le maire de Chartres qui, il y a déjà quelques années (sur les instigations de quelques gens timorés) ne permit pas que M. Considerant continuât, dans la salle de la mairie de Chartres, l'exposition du système de Fourier, qu'il y avait commencée. »

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE DUC PASQUIER.

Séance du 12 juillet.

M. LE CHANCELIER tire au sort les membres de la commission chargée de vérifier les titres des nouveaux élus.

L'ordre du jour appelle la suite de la délibération des articles du projet de loi pour le chemin de fer de Paris à Lyon et de Lyon à Avignon.

La discussion continue sur l'art. 1er.

M. LEGRAND, sous-secrétaire d'Etat, défend le tracé par Dijon.

M. LE COMTE DARU cite un rapport de l'ingénieur en chef chargé du tracé de la ligne par Dijon et démontre qu'il ne présente aucun fait sans l'avoir puisé à bonne source.

L'art. 1er est mis aux voix et est adopté ainsi que l'art. 2.

M. LE BARON DE BUSSIÈRES demande la parole sur l'art. 3. Il demande qu'on retranche ces mots : « et avec un embranchement sur Grenoble. » Le gouvernement, dit-il, a fait faire ses études, mais il faut absolument que la compagnie qui voudra devenir concessionnaire fasse aussi les siennes ; or, pour qu'elle ait le temps de faire étudier le tracé du gouvernement, il est de toute nécessité qu'il y ait un retard d'apporté.

Si, au contraire, elle accepte le tracé, elle sera peut-être obligée de venir, à cause des dépenses énormes qu'elle sera forcée de faire, demander merci, ou bien encore si elle exécute les travaux, elle les fera très mal.

J'ai entendu circuler plusieurs paroles qu'on ne peut énoncer dans cette tribune, les voici : on dit que la chambre des pairs ne doit pas entraver les affaires; que l'autre chambre ayant voté, nous ne pouvons proposer aucun amendement, et que ce serait susciter de graves difficultés.

Mais est-ce que la charte n'a pas fait à la chambre des pairs une part égale aux deux pouvoirs.

Messieurs, du moment que l'un des deux ferait prévaloir son influence sur l'autre, c'en serait fait de nos institutions. Tous les ans le mal s'aggrave et les mêmes abus se reproduisent ; les membres de cette chambre voient leur indépendance compromise, il faut faire un exemple. Et en effet, messieurs, si les choses devaient toujours rester dans cet état, je le déclare hautement, je ne me croirais plus libre et je me retirerais de cette chambre.

M. BÉRENGER, rapporteur, dit que la commission persiste à défendre la rédaction du gouvernement.

M. LE PRESIDENT BOULLET appuie l'amendement de M. le baron de Bussières.

M. LE VICOMTE DODE DE LA BRUNERIE, membre de la commission. Grenoble est une de nos principales places de guerre, et un intérêt politique autant que militaire nous oblige à relier Grenoble avec le reste de la France.

M. DUMON, ministre des travaux publics. Le tracé de Grenoble à Lyon sera indiqué aussitôt que les études seront achevées.

L'article d'amendement est mis aux voix et est adopté à une forte majorité.

L'art. 3 est ensuite adopté ainsi que les autres articles.

La chambre procède au scrutin secret.

Nombre des votants, 112; boules blanches, 91; boules noires, 21. La chambre adopte.

Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 15 juillet, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

FAITS DIVERS.

PETITES NOUVELLES. — Demain, 13 juillet, sept théâtres, l'Académie royale de musique, le Théâtre-Français, l'Opéra-Comique, les Variétés, la Porte-Saint-Martin, le Cirque-Olympique et le théâtre Comte font relâche pour s'associer au deuil qui réveille en France le douloureux anniversaire de la mort du duc d'Orléans. — Le général Jackson, ancien président des Etats-Unis, est mort à l'Ermitage, près de Nashville, à l'âge de soixante-dix-huit ans. A la nouvelle de sa mort, les monuments, le port, les navires, tout New-York a pris le deuil. — Enfin la place du Carrousel va être repavée. — M. Reynard, maire de Marseille, membre de la chambre des députés, vient d'être promu au grade de commandeur de la Légion-d'Honneur. — M. Léon Roches, interprète principal de l'armée d'Afrique, porteur du traité de délimitation et de commerce ratifié à Tanger le 18 juin, était attendu aujourd'hui à Paris. — M. le duc de Bordeaux a quitté Venise le 30 juin, dans la soirée.

BOURSE ACCORDÉE AU JEUNE PROLONGEAU. — Ce n'est pas en vain que la sollicitude de M. le ministre de l'instruction publique aura été appelée sur le jeune et intéressant Prolongeau que nos amis ont entendu à la *Démocratie pacifique*, et dont nous avons parlé à nos lecteurs. Ce soir, le *Messager* publie le rapport suivant adressé au roi par M. de Salvandy : « Un enfant âgé de sept ans et demi, le jeune Prolongeau, dont l'éducation n'a pas été l'objet de soins particuliers, se fait remarquer par une facilité extraordinaire pour toutes les opérations de l'esprit, et notamment pour le calcul. Les facultés dont il est doué, à cet égard, ont frappé l'Académie des sciences, et Votre Majesté elle-même, à qui il a eu l'honneur d'être présenté, a remarqué le précoce développement de son intelligence et de son jugement.

» Il est permis d'espérer que ces facultés, cultivées et développées par l'instruction classique, pourraient plus tard être appliquées avec fruit au progrès des sciences mathématiques. Comme le jeune Prolongeau appartient à une famille entièrement dénuée de fortune, Votre Majesté a pensé que c'était à l'Etat de pourvoir aux frais de son éducation. D'après les règlements, il n'est accordé en premier lieu que des demi-bourses aux enfants qui sont admis dans les colléges royaux, en qualité d'élèves du gouvernement ; mais la position particulière du jeune Prolongeau motive l'exception que Votre Majesté a voulue, et j'ai l'honneur de lui proposer d'accorder à cet enfant, vraiment extraordinaire, une bourse entière dans le collége royal Henri IV. »

MADAME DE SPARRE. — *M. Eugène Guinot* publie les lignes suivantes dans sa dernière Revue de Paris : « La mort de M. le lieutenant général

[illegible] sur la couleur rouge ; l'attention des spectateurs redoubla, et un murmure de satisfaction parcourut l'assemblée lorsque le joueur gagna ; — il avait joué des jetons ; le banquier le paya de la même monnaie.

» Après ce premier avantage, le calculateur laissa passer plusieurs coups pendant lesquels il se contenta de piquer sa carte ; puis il se remit au jeu, qu'il poussa vaillamment, et il continua de la sorte, tantôt s'arrêtant, tantôt reprenant la partie et redoublant ses enjeux. On voyait aisément qu'il suivait une marche tracée d'avance et habilement étudiée ; chacune de ses manœuvres était le résultat des plus savantes combinaisons. Ce manége dura près de deux heures et se termina d'une manière éclatante par une série de coups brillants et heureux pour le joueur dont le succès fut salué par de vifs applaudissements. — Bravo! s'écrièrent les spectateurs ; la banque a sauté ! C'est admirable !

» En effet, la boîte placée devant le banquier était entièrement vide : tous ses jetons avaient passé entre les mains du joueur. Lorsque l'assemblée eut donné un libre cours à sa joie, le maître de la maison réclama le silence et dit : « Messieurs, la première épreuve a parfaitement réussi, mais vous savez que cela ne suffit pas ; nous allons recommencer. »

» L'épreuve fut donc renouvelée une première fois, puis une seconde, et toujours avec le même succès. Dans ces trois engagements, le calculateur procéda par un système uniforme, invariable qui faisait face à toutes les chances du hasard et qui finissait toujours par maîtriser la fortune. — Après la troisième victoire, qui était décisive, le jeu cessa et le président de l'assemblée lut un traité par lequel les assistants se formaient en société industrielle pour exploiter le système du calculateur, dont le nom deviendra peut-être célèbre avant peu, mais que nous nous contenterons de désigner provisoirement par la lettre X.

Le traité, rédigé en bonne forme, était ainsi conçu : « La société se com-
» pose de trente actionnaires. — Le capital social est de soixante-quinze
» mille francs. — Chacun des actionnaires doit verser, dans le délai de
» vingt-quatre heures, une somme de deux mille cinq cents francs pour
» constituer ce capital. — M. X... est nommé gérant de la société dans la-
» quelle il apporte son industrie, sans être tenu à aucun versement de
» fonds ; il prélèvera un quart dans les bénéfices, et le reste sera partagé
» entre les associés. — Dès que le capital sera fait, M. X... partira pour
» aller exercer son talent sur les tapis verts de l'Allemagne ; deux action-
» naires l'accompagneront en qualité de délégués et de surveillants pour
» tenir note de ses opérations ; non pas que l'on se défie de lui, mais en af-
» faires il faut agir régulièrement et ne donner aucune prise au soupçon. —
» La somme de soixante mille francs étant suffisante pour la spéculation, le
» surplus du capital est alloué au gérant et à ses deux compagnons pour
» les frais de voyage. »

Aussitôt après la lecture de cet acte, les actionnaires s'empressèrent de le signer. Douze d'entre eux se présentèrent pour accompagner M. X... Parmi ces candidats le sort désigna deux élus. On ne voulut pas procéder par élection ; le hasard devait tout décider dans cette affaire. Cela se passait mercredi dernier. Aujourd'hui, sans doute, M. X... et ses deux compagnons sont en route pour accomplir leurs grands desseins. Nous ne savons pas quel est leur itinéraire, mais ils se sont promis d'aller à tous les jeux d'été, et de faire sauter dans leurs poches l'or et l'argent de toutes les banques. »

JALOUSIE. — ASSASSINAT. — SUICIDE. — Aujourd'hui, la cour d'assises de la Seine s'est occupée de l'affaire Blanchetière, dont nous avons déjà parlé. — Charles Blanchetière, âgé de vingt-deux ans, tenait un fonds de traiteur, rue du Renard-Saint-Sauveur, 4 ; il vivait avec une demoiselle Dufour, qui tenait son comptoir. Cette demoiselle avait pris sur Blanchetière un tel empire, qu'elle le maltraitait. Quoi qu'il en soit de ces faits, niés par la demoiselle Dufour, toujours est-il que le 10 mars dernier, un évènement terrible survint dans cet intérieur, si malheureux par les querelles incessantes qui le divisaient. Blanchetière se fit apporter du charbon, et pendant que sa maîtresse dormait, il l'alluma, et ferma ensuite les portes et les fenêtres. Tous deux succombaient déjà sous l'influence délétère, quand survint Cordier, garçon de l'établissement, qui voulait parler à son maître. Il frappa trois fois inutilement à la porte ; à la quatrième fois, la demoiselle Dufour, moins accablée que Blanchetière, se leva et put ouvrir. On donna des secours aux deux victimes, et Blanchetière, qui paraissait près de succomber, fut rappelé à la vie.

Aujourd'hui, la justice lui demande compte de sa terrible action. Il veut se justifier, en disant qu'il y avait mutuel accord pour un double suicide ; mais sa maîtresse le dément. On entend quatorze témoins à charge et trois témoins à décharge. M. l'avocat-général Glandaz soutient fortement l'accusation ; Me Nogent présente la défense et dit que l'accusé était au paroxysme du désespoir. Après de vives répliques et le résumé de M. le président, le jury revient avec un verdict affirmatif, mais qui admet des circonstances atténuantes et écarte la préméditation. En conséquence, la cour condamne Blanchetière à cinq ans de réclusion, sans exposition ; c'est le minimum de la peine.

HAINE ET VENGEANCE. — On lit dans une correspondance d'Afrique : « A Oran, un soldat du train, nommé Hénon, cassé de brigadier, avait résolu de se venger contre le lieutenant Redouté, à qui il attribuait sa punition. Il se présenta en blouse à la porte du quartier, en disant qu'il allait dîner chez M. Redouté. Le maréchal-des-logis de garde lui fit remarquer qu'il devait se mettre en tenue, et comme Hénon insistait pour sortir, le maréchal-des-logis le repoussa et sentit sous sa blouse les crosses de deux pistolets. Il appela des hommes de garde pour arrêter Hénon. Celui-ci recula rapidement de quelques pas, tira un pistolet et fit feu sur le maréchal-des-logis. La balle a enlevé le turban du képy, et labouré toute la surface de la tempe droite. Les hommes de garde ayant voulu se jeter sur Hénon, ce forcené s'est armé de l'autre pistolet et s'est placé à une vingtaine de pas menaçant de brûler la cervelle au premier qui avancerait. Là il a tranquillement passé l'ongle sous la pierre de son pistolet, a ensuite examiné l'amorce, l'a remplacée, puis s'est fait sauter la cervelle. La blessure du maréchal-des-logis ne présente aucune gravité. Sans la présence d'esprit de ce sous-officier, Hénon serait allé tuer M. Redouté au moment où il dînait dans la cour de son logement à côté de sa jeune femme. »

LES HASARDS JUDICIAIRES. — Une lettre particulière de Bastia, datée du 5 juillet et adressée au *Droit*, rapporte les circonstances suivantes : « Les frères Augié, négociants de Dôle (Jura), ayant fait une banqueroute considérable, s'étaient réfugiés à Livourne, emportant avec eux plus de 300 000 fr., tant en billets de banque qu'en argenterie. Le gouvernement français ayant demandé au grand-duc de Toscane l'extradition des frères Augié, et ce prince l'ayant consentie, ces fugitifs furent arrêtés et mis à la disposition du consul-général de France à Livourne. Deux gendarmes et un brigadier de la 17e légion furent expédiés de Bastia, pour recevoir les prisonniers et les conduire en Corse, et de là dans la ville où ils doivent être jugés. Les gendarmes se sont embarqués, il y a trois jours, sur le bateau à vapeur le *Télégraphe*, d'un port de Bastia pour Livourne. Il y avait un nombre considérable de voyageurs, parmi lesquels plus de cent Lucquois. Avant de partir, l'idée vint au capitaine du bord, M. Lota, de faire l'appel nominal des passagers, pour voir s'il n'en manquait pas quelques-uns. Cet appel se fait très

» [illegible] donna à notre pénible descente.

» Pendant ce temps, le vent chasse peu à peu les nuages, et nous décou-
» vrons le fond du cratère et son bord opposé, espèce de cloison au-delà de
» laquelle se trouve une seconde excavation du même genre. Alors nous
» percevons plus fortement qu'auparavant l'odeur des vapeurs sulfureuses
» dont nous étions déterminés à découvrir la source. Nous descendons à la
» garde de Dieu sans savoir où nous arriverons, et suivant un chemin de
» plus en plus difficile, car les parois du second cratère sont plus roides
» que celles du premier. Avant d'arriver au bas, nous voyons sur notre gau-
» che des fumées que nous prenons d'abord pour des brouillards, et de lon-
» gues zônes jaunâtres qui couvrent çà et là le sol. Il n'y a plus de doute,
» nous arrivons aux bouches du volcan. Nous nous dirigeons sur ces traces
» sulfureuses, et nous atteignons des bouches d'où la vapeur sort abondante
» et avec un assez grand bruit. Là nous étions en communication directe
» avec le centre de la terre ; peut-être avec nos antipodes de Sumatra. Je
» veux porter la main à ces ouvertures, mais il m'est impossible d'enfoncer
» beaucoup mon bras à cause de la grande chaleur. Un thermomètre, qui
» ne montait qu'à 60 degrés à l'orifice, arriva en un clin d'œil au haut de sa
» course. A 20 centimètres de l'orifice, la chaleur est supérieure à celle de
» l'eau bouillante. Quoique cette ouverture ait 20 centimètres de diamètre,
» je ne pouvais voir à plus d'un mètre de profondeur, car la cheminée se
» contournait en tous sens. Il y a d'autres bouches qu'il nous fut impossible
» de toucher, car il nous aurait fallu pour cela traverser un sol aussi mou-
» vant qu'une taupinière fraîchement remuée, et notre témérité avait ses
» limites. »

Nos voyageurs continuent leurs explorations, et par une fatalité qu'ils n'avaient pu prévoir, ils sont surpris par la pluie. « Là commence le pa-
» thétique de nos aventures, la pluie et la neige tombent à torrents ; en un clin
» d'œil, une saillie intérieure du cratère occidental, transformée en pres-
» qu'île, est embrassée par deux grandes rivières ; les ravins sur lesquels
» nous comptions nous sont fermés par la présence des eaux et par le trans-
» port rapide des masses nombreuses arrachées par la violence des eaux ;
» l'artillerie du cratère fait de toutes parts un vacarme horrible ; de gros
» blocs, ricochant dix et vingt fois avant d'arriver au fond, en décrivant
» d'immenses trajectoires, volent quelquefois par-dessus nos têtes ; l'écho
» vient augmenter mille fois ce redoutable tapage ; les pierres auxquelles
» nous nous cramponnons s'arrachent, et nous coulons en bas ; tout est cou-
» vert d'eau, de boue et de neige ; nos mains sont glacées, et je ne puis
» reconnaître la forme des objets que j'empoigne ; nous mangeons de la
» neige pour tromper la faim, et nous nous asseyons à chaque pas pour
» respirer... »

Pendant que dure cette lutte inégale entre deux hommes isolés et les éléments révoltés tout d'un coup, les voyageurs hésitent, s'égarent et sont surpris par la nuit ; ils se croient condamnés à la passer tout entière dans cet horrible séjour, quand ils entendent aboyer leur chien. Ils ne tardent pas non plus à retrouver leur guide et à se réfugier en lieu de sûreté.

LES JURÉS ANGLAIS. — M. Payne, coroner, avait présidé pendant plusieurs séances un jury de quatorze membres chargé de procéder à une enquête sur une accusation d'infanticide. Le dernier jour, treize jurés furent exacts au rendez vous ; le quatorzième se fit long-temps attendre. Il arriva enfin, mais dans un état évident d'ivresse. Le dialogue suivant s'établit entre le juré et le magistrat :

Le coroner. — Monsieur, êtes-vous en état d'accomplir la mission pour laquelle vous avez prêté serment ?

Le juré, avec un regard enflammé, et chancelant sur ses jambes *avinées*, suivant l'énergique définition de Figaro, répond d'un ton bref : Certainement, je suis, j'espère, autant de sang-froid que vous, M. le magistrat.

Le coroner. — Vous paraissez cependant un peu échauffé.

Le juré. — Cela n'est pas étonnant, vu le temps qu'il fait.

Le coroner. — Mais, monsieur, vous me paraissez avoir déjeuné... et même copieusement.

Le juré. — Vous êtes charmant... Croyez-vous qu'on puisse venir ici à jeun ?

Le coroner. — Il s'agit d'une accusation grave, d'une affaire capitale.

Le juré. — Vous êtes plaisant avec votre affaire capitale ! Dans tout ce que j'ai entendu, il n'y a pas de quoi fouetter un chat.

Le coroner. — Monsieur, la manière dont vous vous présentez ici, et vos réponses sont une injure grossière envers la cour. J'ordonne que vous soyiez emprisonné au dépôt de Giltsques-Street jusqu'au moment où, devenu plus sobre, vous voudrez bien m'adresser une lettre d'excuse.

Le jury, réduit au nombre plus que suffisant de treize membres, a déclaré que l'enfant avait été trouvé mort, sans s'expliquer sur la culpabilité de la mère.

LES SUPPLICES MILITAIRES EN ALGÉRIE.

L'affreux exploit du colonel Pélissier contre les Arabes du Dahra paraît n'être qu'une suite de la profonde démoralisation qui s'est, dans ces dernières années, introduite dans l'armée d'Afrique. Nous avons depuis longtemps signalé cette honteuse plaie, que le système des *razzias* a surtout contribué à envenimer. Nous empruntons aujourd'hui à la *Gazette des Tribunaux*, dont nous voudrions pouvoir suspecter le témoignage, d'autres indices sur l'état moral de l'armée d'Afrique. Les pénalités dont on va lire la description portent un caractère tellement prononcé de rétrogradation vers les coutumes barbares et sauvages, qu'il est temps que l'opinion publique proteste avec énergie.

La France ne peut être responsable de toutes ces dégoûtantes horreurs qu'elle ignore.

« On sait, dit la *Gazette des Tribunaux*, quelle est en général sur le continent la nature des peines disciplinaires. Voici celles que l'on ne craindrait pas d'appliquer en Algérie ; nous ne parlons que des plus graves, et nous leur conserverons les noms que, dans sa naïveté brutale, leur donne le langage disciplinaire.

Ce sont le *silo*, la *barre*, la *crapaudine*, le *clou au rouge* et *au bleu*.

Voici en quoi consiste chacune de ces peines, ou, plutôt, de ces tortures :

Le *silo*. — On appelle *silo* une fosse profonde dans laquelle on descend les hommes coupables d'infractions à la discipline militaire. Le *silo* vient après la salle de police et la prison. Dans l'espace étroit qui forme le fond de cette fosse, les condamnés peuvent rarement s'asseoir ou se coucher, car presque toujours leur nombre est considérable. En

pose la jambe sur la cuisse pour attacher le pied avec les deux mains; et le condamné qui veut lutter contre les souffrances d'une telle position ne peut faire un mouvement sans se déchirer les chairs.

La crapaudine. — Le mot indique assez quel est ce genre de supplice : le bras gauche et la jambe droite sont liés derrière le dos, et s'entre-croisent avec le bras droit et la jambe gauche. Ainsi *paré* en quelque sorte, l'homme soumis au supplice de la *crapaudine* est couché tantôt sur le ventre, tantôt sur le dos. S'il se débat, s'il lutte pour changer de position, on le *dompte* bientôt en combinant la suspension avec la *crapaudine*, châtiment inventé depuis peu dans quelques provinces de l'Algérie, c'est ce qu'on appelle le *clou*.

Le clou. — Le supplice du *clou* consiste à suspendre à un clou ou à une barre, par la corde qui réunit derrière le dos et les pieds et les mains, l'homme déjà soumis à la *crapaudine*, et qui ne la supporte pas docilement. Ainsi suspendu, le condamné respire à peine, et bientôt le sang injecte et empourpre ses yeux : c'est le *clou au rouge*, et alors on le descend à terre. Si cette première opération ne suffit pas pour triompher du condamné, on le suspend une seconde fois, et la congestion ne tarde pas à bleuir son visage : c'est le *clou au bleu* ; puis on le descend à terre ; c'est là le dernier degré de la pénalité disciplinaire.

Nous avons suivi l'échelle ascendante de cette monstrueuse pénalité ; voici l'échelle descendante ; quand le patient se déclare *dompté* après avoir subi le *clou*, on le laisse quelque temps encore à la *crapaudine*. S'il est docile et demande grâce, on lui détache une jambe, puis deux ; puis il reste à la *barre* attaché seulement par un pied, et là il doit attendre que le temps fixé pour sa punition soit expiré.

Ce genre d'épreuve a ses fanatiques. Il y a tels hommes qui rougiraient de supporter patiemment la *barre* avant d'avoir passé par tous les degrés de la pénalité disciplinaire, et qui après avoir subi toutes ces épreuves en tirent vanité. Aussi n'est-il pas étonnant que de semblables châtiments paraissent indispensables à ceux qui veulent maintenir la discipline dans toute son énergie.

Des tortures pareilles à celles qu'on lui inflige démoralisent le soldat, et développent encore en lui les déplorables habitudes que lui donne le genre de guerre à demi sauvage qu'il faut faire dans ce pays. On en voit les conséquences se révéler souvent devant nos tribunaux français. Tous les ans, des soldats de l'armée d'Afrique rentrent en France avec leurs congés de libération, et l'on a pu constater qu'un grand nombre d'entre eux n'étant plus comprimés par une discipline sévère, se livraient avec une déplorable facilité aux plus graves attentats. C'est là sans doute une rare exception, et il est loin de notre pensée de vouloir en rendre solidaire l'armée, qui, à travers des fatigues et des dangers de tout genre, combat si vaillamment pour défendre nos possessions ; mais on ne peut nier l'effet dangereux des causes que nous signalons. Un officier supérieur disait : Il y a deux plaies mortelles pour l'armée, et qui tendent à compromettre les mœurs et le caractère du soldat, ce sont les tortures de la discipline et les razzias. Nous ne jugeons pas, quant à nous les questions militaires, mais nous disons que quelque part qu'elle s'exerce, la discipline doit rester dans les mœurs de la France, et que des rigueurs exagérées, en même temps qu'elles sont réprouvées par les lois de l'humanité, compromettent la moralité de la subordination plutôt qu'elles ne l'assurent.

On dira peut-être que ces supplices ne sont appliqués qu'à des compagnies qui se trouvent dans une position exceptionnelle ; cette réponse serait insuffisante : quelques-uns de nos soldats sont-ils donc des brigands pour qu'on soit obligé de les maintenir par cette discipline ; et, s'ils sont tels, pourquoi restent-ils, pourquoi les laisse-t-on soldats ?

En lisant de pareils détails, on ne sera plus étonné que des chefs, blasés en fait de cruautés, en viennent à exercer contre l'ennemi des tortures analogues à celles que les *chauffeurs* employaient contre leurs victimes.

Il est un point important à établir dans l'enquête qui sera, nous n'en doutons pas, dirigée contre les auteurs de la mort des Arabes du Dahra. Parmi les 500 ou 800 cadavres asphyxiés dans la fatale caverne, combien y avait-il de cadavres de femmes et d'enfants? Il

de cette émeute, mais elle paraît avoir été accompagnée de graves excès et même de meurtres sur quelques points. Ces nouvelles ayant été transmises rapidement à Barcelone, le capitaine-général s'est mis en marche le jour même en toute hâte, à la tête d'une colonne d'infanterie et de cavalerie appuyée de quelques pièces de canon. »

PETITE CORRESPONDANCE.

M. B. à La Flèche.—Notre ami B. a examiné. Il trouve du bon. Il va vous écrire.

M. V. à Pernambucó. — Reçu. Vos lettres viennent de trop loin, sont trop rares et trop pleines pour être jamais trop longues. Merci de tous vos détails. Continuez à nous tenir au courant de tout. C. D. réclame les notes que vous lui avez promises pour sa Revue.

M. B...... ou B....n. Nous avons écrit à J.J. dans le sens de votre lettre. — Vous devez bien savoir que la porte est ouverte à tous et surtout à nos amis. Faites donc, et envoyez ; nous examinerons. — Aujourd'hui des actions, dans 18 mois la rente.

M. L. à W. — Reçu, mais retourné et attendu par le retour du courrier.

M. de St-L... à Loudun. — Il y avait erreur sur la bande, mais nous aurions dû vous en prévenir.

M. G., à Toulon.— Nous ne connaissons pas. Donnez-nous des renseignements plus précis. En général, défiez-vous de l'étiquette. Le temps est venu où celle-là peut servir d'amorce. Allez au fond du sac.

M. L. à Cayenne. Votre lettre du 1er mai s'est croisée avec notre envoi.

M. B. à Aubenas.— Votre levrette est une charmante bête, mais elle ne sera jamais admise dans un salon. — Vous avez eu une bonne idée de faire un tour dans le soleil ; nous nous servirons de vos impressions de voyage.

M. D. à Bordeaux. — Encaissé et inscrit. — Vous ne vous trompez que d'un mois. Nous attendions pour le 15 juillet. Donc, dépêchez-vous.

M. X. à Rodez. — M. L. emporte vos commissions. Il part ce soir, 13.

M. A., à Plombières. — J. B. attend une lettre de vous.

M. E. D., à l'île Maurice. — Vous devez être arrivé. Quand aurons-nous de vos nouvelles? Nous en attendons de *précieuses*. — Que dit-on là-bas de la Ph. ?

M. A. B., à Brookfarm (États-Unis). — Êtes-vous prêts pour le clavier ? Le nôtre va retentir. — Courage et bon espoir.

M. Don J. B., à Zacatecas (Mexique). — Nous attendons ton journal promis depuis six mois. Reçois-tu exactement le nôtre ?

M. S. P., à Guadalajara (Mexique). — Il doit y avoir quelque lettre perdue, car il y a bien long-temps que nous n'avons reçu de vos nouvelles.

HALLE DE PARIS.

11 Juillet.					12 Juillet.				
Arrivages	2318 q.	48 k.			Arrivages	2424 q.	88 k.		
Ventes	2633	96			Ventes	2865	48		
Restant	24103	67			Restant	23963	18		
Cours moyen		34,67			Cours moyen		33 58		
Cours-taxe		33,84			Cours-taxe		34 10		
Cote administrative.					Cote administrative.				
Gruaux	00 q.	00 k.	48.10 à	49,70	Gruaux	48 q.	84 k.	47,10 à	49,70
1re	000	00	35,00 à	37,60	1re	10 7	36	35.00 à	37,60
2	000	00	30,55 à	34,10	2e	133	45	32 50 à	31,[illegible]
3e	00	00	00 00 à	00,00	3e	7	85	00,00 à	26,75
4	00	00	19,10 à	21,70	4e	4	50	00 00 à	22 [illegible]
A liv.	1678	33	00,00 à	00,00	A liv.	1158	66	00 00 à	00 0[illegible]

Marchés.

Marché aux fourrages du 12 juillet. *Barrière d'Enfer.*—Foin 1re 53 à 55 ; 2e 49 à 50 ; 3e 43 à 45. — Paille de blé 1re 36 à 37 ; 2e 33 à 34 ; 3e 00 à 00 — Luzerne 1re 50 à 53 ; 2e 00 à 00.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 12 juillet. — Foin 1re 48 à 52 ; 2e 40 à 45 ; 3e 00 à 00. — Paille de seigle 1re 42 à 48 ; 2e 00 à 30 — Paille de blé 1re 29 à 31 ; 2e 27 à 28 ; 3e 25 à 26.

Halle à la viande du 12 juillet. — 16154 kil. Bœuf 1,60-1,30-0,90. — 16531 kil. Veau 1,60-1,40-1,10.—1949 kil. Mouton 1,60-1,40-1,20. — En gros 28920 kil. 1,30-1,22-1,14.

Marché aux bestiaux. Maison-Blanche, 12 juillet. — Vaches laitières amenées 37, vendues 17 de 190 à 360. — Taureau amené 1.

Marché de la Vallée du 12 juillet. — Agneaux 0,00 à 00,00.—Canards barbotteurs, 1,00 à 1,30.—Canetons de Rouen, 1,40 à 3,75.—Chapons gras 4,00 à 7,00. — Chevreaux ou cabris à 4,50. — Dindes gras 6,00 à 7,00 ; comm.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Rente 4 0/0, 110 20. — Belgique 1842, 105 1/4. — Id. 4 1/2, 102 1/4. — Id. 2 1/2, 59 3/4. — Espagne différ. nouv., 15 1/4. — Passive, 6 1/2. — 3 p. 0/0, 37 3/4. — Haïti, 385. — Chemins de La Teste, 180. — Grand'Combe, 1600. —Actions de : Union linière, 510, 515. — Gaz français, 6000. — Anglais, 9200. — Société des Annonces, 365. — Obligations de Saint-Germain nouv., 1225. — Versailles riv. dr. anc., 1035.—Id. nouv., 1195.—Chemins non constitués : Orléans à Bordeaux, gr. coup., 662 50, 665. — Montereau, 510. — A terme, Emprunt, 83 60, 65.—Esp. dette intérieure, 28 5/8, 1/2 fin courant.

	1er C.	P. H.	P. B.	dr C.	h.
5 0/0 compt.....	121 «	121 10	121 «	121 10	121
— fin cour....	121 25	121 35	121 20	121 35	121 2
3 0/0 compt.....	83 20	83 25	83 15	83 25	83 1
— fin cour....	83 25	83 30	83 20	83 30	83 2

au comptant.	1er C.	Der C.	Dife.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Dife.
O. de la Ville..	1123 «	« «	« «	5 0/0 Bge 1840.	102 5/8	102 3/4	H. « 1 2
B. de France....	3211 25	« «	B. 1 25	— Portugais..	« «/«	» »	
C. Gou. 1000....	1125 «	« «	H. 5 «	Esp. D active.	37 3/8	37 1/4	
C. Gan. 1000....	1140 «	« «	« »	5 0/0 Naples.	101 50	102 «	H. « 50
C. hypot.......	635 «	632 50	H. 10 «	— Romain..	104 1/2	104 1/4	
4 Canaux.......	1275 «	« «	« «	Obl. Piémont.	« «	» «	
CHEMINS DE FER. St-Germ.....	« «	« »	« «	Au 15.			
V. r. d......	455 «	« «	« «	— 455.			H. 2 50
— r. g.......	267 50	267 50	H. 2 50	— 267 50, 270.			H. 5
Orléans.....	1150 «	« «	H. 2 50	— 1150, 1147 50.			
Strasb......	248 75	250 «	H. 2 50	— 247 50, 250, 248 75.			H. 1 25
Rouen.......	1025 «	1022 50	« «	— 1025, 1022 50, 1025.			H. 2 50
Havre.......	840 «	842 50	H. 6 25	— 840, 842 50, 841 25.			H. 1 25
Marseille....	965 «	966 25	« «	— 965, 970.			H. 10
Vierzon.....	« «	« «	« «	— 740, 747 50.			H. 8 75

LONDRES, 10 juillet		PARIS, LE 10 JUILLET. PRIMES.	COULISSE.
Consol.	99 1/8	3 0/0 F. c.	Av. 83 22 1/2.
Esp. act.	27 7/8	F. p.	Ap. 83 27 1/2.
Portug.	65 3/4	5 0/0 F. c. 121 40 d. 50.	B. du Trés.
Mexic.	36 7/8	F. p. 121 85, 95 d. 50.	Rep.
Brésil.		Orléans, au 31, 1160 d. 20. 1170, 1175 d. 10.	
5 0/0 hol.		Marseille au 31. 980 d. 10.	
2 1/2 do.	62 1/8	Vierzon au 31. 737 50, 760 d. 10.	F. c. F. p
Rouen.	40 41		3 0/0 5.
Orléans	45 1/2		5 0/0 20. 17 1/2

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 97,00 à 00,00 ; courant du mois, 97,00 à 00,00 ; août, 99,00 à 00,00 ; 4 derniers mois, 105,00 à 00,00 ; 4 premiers 1846, 108,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 92,00.—Œillette rousse, 76,00.— Lin, 76,50 à 77,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 105,00 à 106,00 ; août, septembre et octobre, 106,00 à 107,00 ; novembre et décembre, 95,00 à 00,00.

SAVON.—Ordre de livraison, 90,00 à 00,00 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 13 juillet.

7 h. 1/2 OPÉRA. —
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Relâche.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Relâche.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE.—Arthur. 3e Mari. La Laide. Dame.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Gardeuse de Dindons. Jongleurs. Chevalier.
7 h. 1/2 GYMNASE. — Relâche.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL.—La Pêche. Contrebasse. Apothicaire. Omelette.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Affreux Bandit. Étudiants.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Canal Saint-Martin.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 COMTE.—Pierrot. La Barbe. Crispin. Parade. Polichinelle.
6 h. 1/2 FOLIES. — Galop. Denis. Gamin. Épiciers.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG.—La Chasse. Pauvre jeune homme. Un Service.
SALLE VIVIENNE.—Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

1° Les deux premiers volumes, déjà publiés, du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE;

2° Le roman entier de CH. DICKENS : LE CARILLON DU NOUVEL AN.

Nous publierons après le roman d'Alexandre Dumas UNE FILLE DU PEUPLE, par M. EUGÈNE CAMUS.

PARIS, 13 JUILLET.

Collège de France.

Les professeurs du Collège de France se sont réunis aujourd'hui pour délibérer sur la communication qu'ils avaient reçue du ministère.

D'après le message officiel, les professeurs devaient engager ceux de leurs collègues qui s'étaient écartés du programme de leur cours à s'y renfermer à l'avenir.

Le corps enseignant avait compris toute l'importance du débat qui allait s'engager. Sur vingt-huit professeurs, vingt-quatre étaient présents; la discussion, présidée par M. Letronne, a duré d'une heure à quatre.

A l'ouverture de la séance M. Thénard a demandé qu'on prît une résolution conforme au message ministériel. D'un ton grave et paternel, l'honorable doyen des sciences exactes a déploré ces divisions et ces questions irritantes qui venaient troubler sa vieillesse.

M. Michel Chevalier a pris également la parole dans le sens de la communication ministérielle. MM. Michelet et Quinet ont répondu, et leurs explications chaleureuses ont occupé la plus grande partie de la séance.

La proposition ministérielle, combattue par MM. Magendie, Biot, Tissot, de Portets, a été repoussée à la majorité de treize voix contre onze.

M. de Portets, professeur de droit naturel, tout en se déclarant catholique apostolique et romain, très éloigné des points de vue adoptés par MM. Quinet et Michelet, a conjuré l'assemblée de ne pas admettre un précédent redoutable, de ne pas détruire de ses propres mains la liberté du professorat et les priviléges du Collège de France. Sa parole a produit une vive impression.

M. Magendie, tout en acceptant comme règle générale que les professeurs doivent se renfermer dans le programme de leurs cours, a déclaré que la question de savoir si MM. Quinet et Michelet avaient méconnu cette règle, ne pouvait être décidée par un mi-

les deux professeurs d'histoire et de littérature méridionale. Cette formule est due à M. Elie de Beaumont; en voici les termes: « L'assemblée accepte les explications de MM. Michelet et Quinet qui déclarent ne pas s'être écartés de leur programme et elle rappelle qu'aucun des membres du Collège de France n'a jamais entendu se soustraire à l'obligation de se renfermer dans le programme présenté par lui et adopté par l'assemblée. »

Cette déclaration pourra tromper les calculs du ministère, mais elle remplit l'attente de tous ceux qui comptaient trouver dans les professeurs du Collège de France les fermes défenseurs du progrès intellectuel et de la libre pensée.

Circulaire de la gauche constitutionnelle.

L'opposition constitutionnelle de gauche vient de publier un assez long manifeste qui peut se résumer en ces termes: « Se tenir prêt pour les élections générales, qui ne se feront probablement pas cette année, mais qui certainement auront lieu en novembre 1846. Former des comités électoraux afin d'empêcher l'intrusion des électeurs de contrebande et l'emploi des moyens de corruption. »

Certes, il est très louable de veiller à la pureté des élections; il est très méritoire de lutter avec courage et persévérance contre les manœuvres et les fraudes qui vicient, dans sa source, la souveraineté nationale; mais, est-ce là tout? Cela suffit-il pour produire de bons législateurs? La légalité électorale, la sincérité du mandat politique donneront-elles des principes et des idées aux députés? Les électeurs eux-mêmes pourront-ils se grouper et s'entendre autour de cette abstraction purement négative?

Non, la légalité, la pureté, la sincérité de l'élection ne suffisent pas pour donner à la France une représentation digne d'elle. Les élections futures produisissent-elles une Chambre toute composée d'hommes aussi probes, aussi intègres, aussi honnêtes que M. Odilon Barot, la situation ne serait pas changée pour cela; et, quand il s'agirait de former un ministère capable de relever le pays au dehors, et de l'organiser au dedans, cette assemblée d'hommes purs, mais sans idées, serait probablement fort entreprise. Les bonnes intentions sont assurément de fort bonnes choses; mais les bonnes idées ont bien aussi leur prix. Pour représenter un pays ce n'est point assez que de pouvoir dire :

Le jour n'est pas plus pur que le fond de mon cœur.

il faut encore affirmer un ensemble de vues et d'idées pressenties ou acceptées par les masses, et qui servent de boussole dans la pratique gouvernementale. En un mot, il faut unir la probité aux principes.

[illegible] pensent la remplir dans un nouveau programme. Que les hommes de la gauche y songent; nous ne sommes plus en 1828, mais en 1845. La question n'est plus seulement politique, elle est surtout sociale.

Il s'agit aujourd'hui de savoir *comment* on organisera le travail; *comment* on substituera l'association au salaire; *comment* on abaissera les barrières qui séparent encore les peuples; *comment* on développera les aptitudes et les vocations de l'enfance; *comment* on fera l'éducation des adultes en vertu d'un principe unitaire et humain; *comment* on procédera aux grands travaux de communication et de colonisation que notre globe attend; *comment* les peuples s'uniront par des institutions communes de poids et mesures, d'unité de temps, de méridien, d'hygiène quarantenaire, de police océanienne, institutions pressanties mais non réalisées par la *République française*. Il s'agit, en un mot, de reprendre en sous-œuvre mais d'une manière pacifique et sociale, les essais glorieux de nos pères, et de réaliser, pour la France et pour toutes les nations, ces grands et sublimes désirs du christianisme et de la Révolution française : Liberté, Egalité, Fraternité.

Nous adjurons l'opposition constitutionnelle de s'expliquer sur tous ces COMMENT; nous l'adjurons de vivifier ses bonnes intentions par des idées; nous l'adjurons de donner aux électeurs un enseignement positif, afin qu'ils puissent découvrir et élire des hommes de probité et de principes. Les idées d'organisation sociale pénètrent chaque jour dans les masses; la bourgeoisie n'est point étrangère à ce mouvement qui se produit de toutes parts, en France, en Europe, dans le monde entier. La gauche constitutionnelle doit s'associer à ce travail préparatoire; elle doit y prendre part, si elle ne veut pas complètement abdiquer. Il n'y a plus d'espoir que là; et, tous, nous devons unir nos efforts pour que les futures élections donnent à la France une Chambre pénétrée de ces idées régénératrices.

Affaire des Charpentiers(1).

L'affaire des charpentiers est toujours l'affaire capitale du moment, celle qui soulève les questions économiques les plus graves et les plus difficiles.

Le *Courrier français* croit voir dans le ton modéré de la lettre des entrepreneurs de charpente l'indice heureux d'une prochaine réconciliation avec les ouvriers. Le ton de ces messieurs est en effet assez calme; cependant, rien, dans ce long factum, ne témoigne d'un désir sincère de rapprochement; sans doute on voudrait qu'il eût lieu ce rapprochement, car on en a bien besoin; implicitement on avoue même que la *résistance*

(1) Voir les numéros des 12, 14, 16, 17, 19, 21, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29 et 30 juin, 1er, 2, 7, 8 et 12 juillet.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 14 JUILLET 1845

REVUE DRAMATIQUE.

VAUDEVILLE : Rentrée de Mme Albert. Le *Troisième Mari*, vaudeville en un acte, par M. Clairville. — VARIÉTÉS : Le *Brocanteur*, vaudeville en un acte, par MM. Follet et Eugène Nus. — PALAIS-ROYAL : La *Contre-basse*, vaudeville en un acte, par M. Biéville. — GAITÉ : Le *Canal Saint-Martin*, drame en cinq actes et en sept tableaux, par MM. Dupeuty et Cormon.

Une actrice exceptionnelle, digne de l'Opéra-Comique par sa voix pure et par son talent de cantatrice, digne du Théâtre-Français par l'expression de son jeu, par un sentiment vrai, pénétrant qui rappelle Dorval, Mme Albert vient de faire sa rentrée au Vaudeville.

Depuis longues années, elle avait déserté Paris, qui la regrettait. Le public a salué son retour avec chaleur : des salves d'applaudissements, des pluies de bouquets ont manifesté les sympathies que cette artiste chaleureuse avait éveillées dans la salle.

Dans le *Jeune Arthur*, drame-vaudeville de M. d'Avrigny, Mme Albert, mère désolée qu'on veut séparer de son fils, a si bien vécu dans son rôle, a exprimé avec tant de vérité le déchirement d'un cœur maternel, que beaucoup de femmes ont versé des larmes. Reparaissant ensuite sous le nom de Catherine, villageoise bressanne dans une fantaisie comique intitulée le *Troisième Mari*, cette artiste, pleine de ressources et de variété dans son jeu, a changé les pleurs en éclats de rire.

Pauvre troisième mari! il croit épouser un véritable mouton. En effet, Catherine, déjà veuve deux fois, a été la victime, le souffre-douleur de ses maris : le premier, tambour de la commune, battait sa femme pour s'entretenir la main; le second, cantonnier dans un chemin de fer, avait toujours le bras levé. Ce geste, dans l'exercice de sa profession, signifie que le convoi peut marcher sans crainte d'accident; mais en ménage

Cela veut dire que la dame
Ne passera pas sans danger.

Exaspérée à la longue, lasse d'être battue, Catherine veut rendre les coups, non pas aux défunts, c'est impossible, mais à leur successeur. Elle prend un troisième mari pour se venger sur lui de tout ce qu'elle a souffert.

Vainement Jean, dont le rôle a été parfaitement joué par Félix, se montre amoureux, dévoué, Catherine ne lui épargne aucun méchant tour. Dès le soir des noces elle met à sec la caisse matrimoniale, reçoit un amant qu'elle est obligée de cacher dans le four, et lorsque Jean demande des explications, Catherine lui répond par des soufflets.

Vli, vlan, taisez-vous;
Silence!... que je vous entende!

Vli, vlan, taisez-vous :
Je me venge de deux époux.

Jean, d'abord tout abasourdi, finit par trouver le raisonnement fort mauvais; il déclare qu'il n'endossera pas l'arriéré de ses prédécesseurs, montre un peu les dents à son tour et le vaudeville finit par une tendre réconciliation.

Cette petite pièce, bâtie sur une chanson de Béranger, a obtenu un grand succès de rire. Mme Albert dans *Arthur* et dans *le Troisième mari*, voilà une composition de spectacle qui restera long-temps sur l'affiche du Vaudeville. Dire long-temps ce n'est pas assez, nous regrettons de voir admise provisoirement et pour ainsi dire à l'essai, une actrice que Paris voudrait posséder toujours.

Le Brocanteur! ce petit vaudeville est traité un peu sans façon. Encore dans la fleur de la nouveauté, il est devenu un lever de rideau. Cependant l'intérêt n'y manque pas, et, sous le nom de Salomon, Dussert, couvert de foulards, de chaînes et de montres, est un brocanteur juif des mieux stylés. On ne saurait trop approuver les tendances de l'ouvrage. MM. Follet et Eugène Nus ont voulu railler la liberté ou plutôt la licence commerciale telle que notre société la tolère.

En fait de commerce, comme en toute autre branche de relations, la liberté pure et simple est un brandon d'anarchie, une source de désordres. Toute liberté doit être étayée de garanties et contre-poids; cependant depuis l'avènement au pouvoir politique de la bourgeoisie ou classe marchande, on a célébré aveuglément les bienfaits du commerce sans chercher à le réglementer. On n'a prévenu par aucune mesure efficace ses vices naturels, la banqueroute, l'accaparement, l'agiotage et le parasitisme ou multiplicité d'intermédiaires inutiles.

Que d'hommes absorbés, comme le brocanteur, par des professions improductives! Nous qui avons forcé la chicorée et la rave à produire du café et du sucre, comment ne songeons-nous pas à tirer des bras de l'homme tout le parti possible? La superfluité d'agents est partout effrayante et s'élève communément au quadruple du nécessaire dans tous les emplois commerciaux. Paris aurait à peine besoin de trois cents épiciers, il en a des bataillons, des légions entières.

Une autre déperdition sociale est celle des frais commerciaux, notamment dans les entreprises rivales de messageries, de roulage, qui luttent pour s'écraser, pour s'anéantir.

Les auteurs du vaudeville nouveau ne partagent nullement l'engouement de certains économistes pour le commerce, ni leur indulgence pour ses manœuvres et pour ses fraudes, qualifiées trop souvent de spéculations légitimes. Le Juif Salomon vend très cher des titres, des actions, qui n'ont aucune valeur. — C'est une infamie, un brigandage, lui dit un personnage de la pièce. — Non, c'est une affaire de commerce. Le public a bien compris le trait, et les passages du *Brocanteur*, qui ont été applaudis, sont ceux qui renferment de pareilles critiques sociales. M. Nus ne serait-il pas phalanstérien quelque peu?

La Contre-basse, inaugurée la semaine dernière au Palais-Royal, est une bouffonnerie, une parade de tréteau; mais cette bouffonnerie est des plus amusante : Luguet et Leménil y font merveille. On savait déjà que la musique est un excellent moyen de se pousser dans le monde, d'obtenir une place, de faire un heureux mariage, et je connais un jeune médecin qui apprend à chanter, *dans l'intérêt de son avancement*. Les lauriers de M. Orfila l'empêchent de dormir.

Pour conquérir des protections, pour gagner des cœurs, l'instrument a moins de pouvoir que la musique vocale; cependant un jeune pianiste peut tirer grand parti pour une intrigue amoureuse, d'une pièce à quatre mains, exécutée avec un amateur de l'autre sexe.

Ce qui avait échappé jusqu'à ce jour à toutes les méditations, c'est la puissance de la contre-basse comme moyen de séduction. M. Biéville nous l'a révélée. Le contre-bassiste est essentiel dans les quadrilles et dans les concerts : d'autant plus recherché qu'il est plus rare, il voit s'ouvrir devant lui toutes les maisons où l'on donne soit un bal, soit une soirée de musique. Plus heureux que les joueurs de violon ou de clarinette qui portent leur instrument à la main, l'exécutant sur la contre-basse trouve dans la dimension de son instrument un prétexte pour multiplier ses visites.

1° On fait apporter la contre-basse par des commissionnaires, première entrevue avec les dames et les demoiselles de la maison, œillades, commencement de séduction.

2° On vient jouer son morceau, l'on brille, seconde entrevue, la séduction s'opère.

3° On vient avec des commissionnaires chercher la contre-basse, troisième entrevue qui sera suivie de cent autres, si l'on profite de ses avantages.

Luguet, sous le nom de Belœil, après avoir savamment développé cette théorie, cherche à la mettre en pratique, pour obtenir la main de Mlle Cécile. Mais ses plans sont déjoués. Dans la boite de la contre-basse c'est un rival préféré qu'il apporte à son insu. Sommé de faire preuve de son talent en jouant tout seul un morceau de *Guillaume Tell*, Belœil perd contenance : il a choisi la contrebasse comme un moyen d'être aimable, mais il ne sait pas jouer de cet instrument. Son ignorance a besoin d'être dissimulée par le bruit d'un orchestre. — Jouer seul! Belœil ne sait à quel saint se vouer. — Par bonheur la boite de la contre-basse est vide, mais le maître de la maison, l'oncle de Cécile (Leménil) qui ne veut pas être mystifié par un mauvais plaisant ou par un suborneur, exige que le prétendu musicien joue le morceau de *Guillaume Tell* sur le violoncelle; un violoncelle est mis entre les jambes de Belœil, on place un archet dans ses doigts, il faut qu'il s'exécute.

Heureusement Léopold, le rival qui s'est introduit dans la maison par une si bizarre entrée, est un artiste du plus haut mérite, un premier prix du Conservatoire pour le violoncelle. La situation de Belœil le touche; il vient à l'aide du faux virtuose en exécutant sur le violoncelle, dans une chambre voisine, le morceau demandé. Belœil, avec force contorsions et grimaces, promène l'archet sur les cordes de son instrument, mais c'est Léopold qui produit la mélodie. L'oncle de Cécile, parfaitement dupe de cette illusion, applaudit avec transport. — Jeune homme, vous possédez un talent hors ligne, je vous donne la main de ma nièce; continuez. — A ces mots, Léopold regrette d'avoir si bien servi son rival, et quand Belœil veut exécuter encore la majestueuse musique de Rossini, le violoncelle fait entendre des airs ridicules comme : *J'ai du bon tabac dans*

les plus robustes s'y perd, et la liberté ne va pas sans doute jusqu'à épuiser, ruiner les forces des hommes, et les mettre en peu de temps hors d'état de travailler. La liberté ne va pas non plus jusqu'à exécuter de mauvais travaux, et c'est là le double résultat que le marchandage a produit parmi les charpentiers. Nous ne pouvons reproduire tous les faits qui nous ont été cités ; nous avons entendu et ceux qui ont pratiqué le marchandage et ceux qui l'ont subi : les uns et les autres sont d'accord pour attester que c'était une source d'abus et d'abus monstrueux. Aussi ont-ils tous demandé la suppression de ce mode de travail, et l'on conviendra que s'il eût pu avoir pour les meilleurs ouvriers les avantages dont on parle, ils n'y auraient pas renoncé si facilement.

» Nous le répétons : la question, examinée sérieusement, ne laisse aucun doute sur la justice des conditions réclamées par les ouvriers ; mais cette affaire qui, nous l'espérons, finira bientôt amiablement, soulève dans sa profondeur le problème le plus grave de notre époque. En sortant des faits particuliers pour entrer dans la question générale, on reconnaît bien vite que cette discussion entre le maître et l'ouvrier, entre le capital et le travail, entre le salariant et le salarié, se reproduit et se reproduira sans cesse sous une forme ou sous une autre. Ce sont les termes mêmes de cette opposition qu'il faut faire disparaître ; *c'est le salaire qui doit être transformé ; c'est le Salarié qui doit être remplacé par l'Associé.* L'antagonisme actuel produit des maux funestes à tous les gens de la production ; il est fatal pour la production elle-même. *Les faits de chaque jour démontrent cette vérité aux plus incrédules*, et, grâce à cette lumière qui se fait partout, le moment approche où l'opinion publique pèsera de toute sa puissance pour que les lois, les mœurs, la politique, travaillent de concert à préparer un ordre nouveau. Ce ne sera pas l'œuvre d'un jour, et la tâche est rude et difficile ; mais les peuples ont mis long-temps à passer de l'esclavage au servage, du servage à la féodalité, de la féodalité à l'émancipation incomplète. La Révolution qui a ouvert ce siècle a jeté dans le monde des germes qui ne périront pas ; et le jour où l'égalité a été reconnue, proclamée comme un principe, les exploitations iniques ont été condamnées à disparaître ; le jour où la démocratie française a été reconnue souveraine, chaque homme utile a eu le droit d'attendre sa part légitime des bienfaits sociaux. Le *salarié* est le dernier reste de la féodalité vaincue ; c'est à l'*associé* qu'il doit faire place. *Le temps est venu où cette théorie incontestable doit enfin s'incarner dans le monde, régler l'industrie et modifier les lois.* »

Voilà qui est bien pensé, bien senti, bien parlé. Sur ce terrain tout homme d'intelligence et de bon sens suivra volontiers le *National* et lui serrera fraternellement la main. L'insertion d'un pareil article dans un journal, qui malgré ses bonnes intentions s'était montré jusqu'ici passablement *incrédule* à l'endroit des idées sociales, l'insertion d'un pareil article, disons-nous, a certainement une haute signification ; nous tenons à la signaler comme un heureux symptôme. Quant à l'opinion du *National* touchant le *marchandage*, nous ne pouvons que lui donner une entière approbation.

La lutte dure encore entre les entrepreneurs et les ouvriers charpentiers, mais tout annonce qu'elle touche à sa fin. Les ouvriers ne devront qu'à eux-mêmes, à leur admirable tenue dans toute cette crise, le triomphe pacifique qui, désormais, ne peut plus leur manquer. Nous en sommes contents pour eux; nous en sommes contents aussi pour toute la classe ouvrière. Nous eussions désiré avoir aussi des éloges à donner aux maîtres, car nous ne sommes les ennemis d'aucun intérêt. Nous aurions aimé voir quelques entrepreneurs, comprenant que le moment est enfin venu de modifier les bases de notre régime industriel, essayer courageusement

» faire la promesse que je vous demande. Cela ne me suffit pas. Pour » être pleinement rassuré, j'ai besoin d'une garantie, et cette garantie, » voici comment je veux me la procurer :

» Vous savez aussi bien que moi combien de stères de bois, vous tous » qui êtes là, pouvez façonner par jour ou par semaine. Je tiens à être » toujours sûr d'avoir cette quantité de travail pour le nouveau salaire » de 5 fr. ; mais je consens à vous abandonner la moitié de toute la façon que vous produirez en sus du *minimum* dont je viens de parler. » Et de plus, sur la moitié qui me reviendra, je m'engage à prélever 15 » p. 0/0 à la fin de l'année pour fonder une réserve que nous placerons » à la Caisse d'épargne ou ailleurs. Cette réserve sera destinée à donner » des secours à ceux d'entre vous qui recevraient quelques blessures » pendant le travail, ou qui seraient atteints par la maladie. Les chiffres » des secours à accorder seront fixés par un conseil composé de moi et » de cinq d'entre vous. En cas de partage des voix, la mienne fera pencher la balance. Que dites-vous, mes amis, de ma proposition ? »

Que serait-il arrivé ? Les ouvriers auraient salué comme leur père l'auteur d'une pareille proposition, et dès le lendemain on les aurait vus donner, dans son chantier, la mesure de ce que peuvent des hommes intéressés à bien faire, et qui portent dans leurs travaux un esprit libre de soucis et un cœur content.

Le lecteur devinera sans peine toutes les conséquences qui découleraient de l'adoption d'une semblable combinaison. Croit-on que si tous les maîtres suivaient un pareil exemple, l'union des maîtres et des ouvriers pourrait être facilement rompue? Assurément, non. Quant à l'entrepreneur qui aurait eu assez d'intelligence et de cœur, il est évident qu'il aurait fait une bonne spéculation, et qu'il aurait rendu à la société un immense service.

Nous sommes surpris de trouver dans la *Gazette des Tribunaux* les lignes suivantes :

« La coalition des ouvriers charpentiers continue de tenir en suspens tous les travaux, malgré les concessions faites par plusieurs des maîtres dont les chantiers avaient été mis en interdit. Il paraîtrait qu'un certain nombre d'ouvriers, que leur inaction prolongée a réduits aux dernières extrémités de la misère, et qui auraient voulu reprendre du travail chez leurs anciens patrons, auraient été menacés par les meneurs de la coalition.

» Hier, en exécution de mandats de M. le juge d'instruction Legonidec, deux de ces meneurs ont été arrêtés ; un autre a été également mis en état d'arrestation ce matin. »

La *Gazette des Tribunaux* ne devrait pas donner ainsi le nom de coalition à la lutte que soutiennent en ce moment les ouvriers charpentiers. La position fausse que la loi fait aux ouvriers devrait être prise en considération par des publicistes raisonnables et sérieux ; et à moins que des faits positifs ne soient venus prouver la coalition, ils devraient, ce nous semble, éviter d'employer une pareille expression. Dans l'espèce, c'est aux entrepreneurs, plutôt qu'aux ouvriers, qu'il conviendrait d'appliquer ce mot.

Quant aux deux nouvelles arrestations, nous ne les retrouvons pas dans le *Messager*, et nous espérons qu'elles seront démenties demain.

nos peines, toutes nos tendances libérales, notre détermination de risquer notre popularité dans le but de faire passer des lois utiles, dussent aboutir à un semblable, à un si déplorable résultat. On nous prophétise des malheurs, de terribles catastrophes! En vérité, si l'on considère ce qu'a été notre conduite à l'égard du bill de Maynooth, tout ce qu'il nous a fallu affronter et vaincre pour le faire passer, je ne pense pas que le moment soit bien choisi, par l'orateur qui vient de s'asseoir, pour dire que dans nos principes vis-à-vis de l'Irlande, dans notre manière d'agir relativement aux affaires de ce pays, nous nous sommes laissé dominer par la peur. Mais je sais faire une distinction entre l'improvisateur qui s'exalte et le peuple qui pense et raisonne ; et je ne prendrai pas pour l'expression de l'opinion populaire de l'Irlande sur nos mesures, la faconde et la rhétorique de l'honorable membre; on aura beau parler de l'éloignement prétendu des masses catholiques romaines à l'égard du gouvernement ; j'ai tout lieu de croire, quant à moi, que les laïques catholiques romains d'Irlande approuvent hautement la marche que nous avons suivie, et je remarque parmi eux une disposition à coopérer cordialement avec nous.

J'ai regretté d'entendre l'honorable membre s'exprimer comme il l'a fait, sachant tout le parti qu'ici l'on cherchera à tirer de ses paroles. Je sais que l'on nous dira : « Voyez combien vos efforts ont été infructueux et impuissants. On n'a pas tenu compte de ce que vous avez fait. Quelle influence pouvez-vous espérer exercer sur l'esprit public en Irlande, lorsqu'après tout ce que vous avez fait, toutes les luttes que vous avez eues à soutenir, le membre catholique romain le plus influent de la chambre des communes vient vous dire que si vous n'allez pas encore dix fois plus loin, vous devez craindre une insurrection. »

C'est très bien aussi de faire de beaux discours dans la chambre des communes ; mais vous oubliez, en parlant ainsi, tous les embarras qui entourent un gouvernement dans l'administration des affaires de l'Irlande, que ce gouvernement soit dirigé par le noble lord John Russell ou par moi! J'ai toujours reconnu et constaté ces embarras, et malgré les observations prophétiques d'un honorable membre, je dirai au peuple d'Angleterre : « Persévérez dans cette voie, ne tenez pas compte des phrases amères que peut débiter un homme éloquent, et soyez assurés que la force de la justice, l'indulgence et la modération finiront par faire impression sur l'esprit du peuple irlandais, et que vous recueillerez le fruit de la politique que vous avez cru devoir adopter. »

LORD J. RUSSELL a reproché au premier ministre de n'avoir pas répondu péremptoirement à l'argumentation passionnée de M. Sheil. Le noble lord trouve que le bill des colléges d'Irlande est bon sous plusieurs rapports ; mais il ne se distingue pas par les principes d'égalité réclamés vivement par l'Irlande. Si vous voulez réellement cette égalité promise aux catholiques romains, pourquoi ne pas leur ouvrir les portes du collége de la Trinité à Dublin? Sans doute, comme l'a dit le premier ministre, tous les gouvernements sont entourés de difficultés. Qui ne le sait ? Une des plus grandes difficultés, le plus grand embarras du ministère actuel, c'est son ancienne conduite et sa politique ancienne. (L'opposition applaudit.) Il n'y aurait plus d'embarras si vous proclamiez au peuple d'Angleterre que vous êtes disposés à adopter et à suivre une politique de justice et d'égalité à l'égard du peuple irlandais. (Applaudissements.)

Cette discussion importante avait été provoquée par une motion de M. Bernal Osborne, membre de l'opposition. Cette motion a été repoussée par 177 voix contre 26, majorité ministérielle 151.

Les Boers au cap de Bonne-Espérance.

Les Anglais ne sont pas au bout de leurs difficultés avec les Boers du

---

ma tabatière. — Que signifie cette mauvaise plaisanterie ? d'où vient ce mystère ? Monsieur, vous avez voulu rire de moi, je vais chercher ma canne. — Beloeil épouvanté se blottit dans la grande boîte à contre-basse. — Où est ce drôle ? s'écrie l'oncle en revenant ; il a décampé, tant mieux ; il n'a laissé que sa contre-basse, qu'on la jette par la fenêtre.

Beloeil, emporté par de vigoureux commissionnaires, qui se dirigent vers la croisée, soulève le couvercle de sa prison et demande grâce. On la lui accorde à condition qu'il fera connaître le grand artiste si fort sur le violoncelle et sur la musique de *Guillaume Tell*. A ces mots, Léopold sort de sa cachette, se découvre, et c'est à lui que le vieil oncle, enthousiaste de Rossini, finit par décerner la main de Cécile.

De quelle manière cette pièce contribuera-t-elle aux progrès de l'humanité ? Je l'ignore, mais ce sera probablement en récréant, en faisant rire les hommes qui approfondissent toute la journée les questions économiques et sociales.

A la Gaîté, le *Canal Saint-Martin*, drame en cinq actes, vient d'obtenir un franc succès. Nous n'entrerons point dans les détails de l'action, nous ne vous dirons pas à la suite de quels incidents un marchand de bois, Laroche, se brûle la cervelle, des voleurs, Martial, Cabot, Pique-Vinaigre, Louchon, sont traduits en cour d'assises, tandis que la jeune Clarisse épouse Armand; il y aurait trop de fils à démêler.

Sachez seulement que ce drame offre un vif intérêt dû en grande partie aux décorations, au jeu plein de vérité des acteurs, à la mise en scène ; c'est une curieuse étude sur les mœurs de la population laborieuse aux abords du faubourg Saint-Antoine. Les ouvriers qui figurent sur la scène sont de vrais ouvriers : le bourgeron, la casquette portée de travers, le langage, les gestes, tout est nature.

Le rôle le plus important de l'ouvrage, celui du contre-maître Guillaume, est parfaitement rempli par Delaistre. On ne peut rien voir de plus leste et de plus dégagé que Francisque dans le rôle de Barbillon, gamin de Paris dont l'industrie est de repêcher les ivrognes tombés dans le canal Saint-Martin. Les voleurs, cette race si distincte des ouvriers, bien qu'ils en portent le costume, a été personnifiée avec une remarquable énergie par MM. Surville, Lesueur, Darcourt et Monnet.

C'est un spectacle saisissant, nous dirions presque beau, de les voir, la nuit, se glisser dans le chantier Laroche, en rampant le long des toits comme des couleuvres.

Les décorations du nouveau drame ont été fort applaudies ; elles représentent un vaste chantier surmonté de son grenadier en bois peint, le canal Saint-Martin avec une vue lointaine de la place de la Bastille et du génie de la Liberté, la cabine d'un bateau à bois, l'île d'Amour avec ses ombrages et ses verres de couleur fantastiques, enfin le boulevard du Temple animé par les phénomènes vivants et les jongleurs. Le bateau du marchand de bois est muni d'une soupape qui suffirait pour faire le succès de la pièce ; c'est une espèce d'oubliette dans laquelle un homme disparaît sous les yeux du spectateur.

Pour lieu de la scène, les auteurs du nouveau drame ont choisi un quartier bien connu des habitués de la Gaîté. Les enfants du faubourg Saint-Antoine ont poussé des cris de joie en reconnaissant leur patrie ; mais le succès du *Canal Saint-Martin* ne sera pas renfermé dans cette sphère. Par le caractère dramatique de la fable, par les décors de M. Ricquier, par la musique de Béancourt, par les jolies rondes dont M. Henrion l'a semée, cette pièce intéressera sans doute les douze arrondissements de Paris.

Il ne faut rien de moins que Mme Albert et le canal Saint-Martin pour déterminer le Parisien à s'enfermer au mois de juillet dans les salles de spectacle ; la chaleur fait une rude guerre au théâtre, et les divertissements en plein air obtiennent une prépondérance marquée. Où va-t-on le jour ? A l'hippodrome, à Boulogne, à Saint-Cloud, à Saint-Germain, à Versailles. Où va-t-on le soir ? Au cirque des Champs-Elysées, au Château-Rouge, à Mabille, Mabille dont nous avons tant parlé, dont nous serions tentés de parler encore.

L'auteur de ce feuilleton avait recueilli dans l'allée des Veuves quelques observations. Il avait même révélé à ses lecteurs son intention de publier le résultat de ses méditations, sous ce titre : *Le bal Mabille, étude sociale*. Mais nous sommes devancés ; un inconnu nous a coupé l'herbe sous le pied : il paraît en ce moment chez tous les libraires de Paris, un opuscule intitulé : LES FILLES D'HÉRODIADE, *ou les folles danseuses des bals publics en* 1845. C'est notre sujet, ce sont nos idées.

L'auteur a voulu, comme nous l'eussions tenté, non seulement amuser le lecteur en lui racontant l'histoire de Rose Pompon, de Maria, de Clara, et autres reines Pomaré, mais encore et surtout l'intéresser au sort des femmes jeunes et pauvres, le gagner à la cause de l'organisation du travail, le rallier s'il se peut aux points de vue de l'Ecole sociétaire. L'auteur est manifestement phalanstérien, cependant nous ne le connaissons pas et nous en sommes enchantés. Ce symptôme atteste l'expansion toujours croissante des idées sociales. Loin de nous la pensée de monopoliser la science, elle ne saurait être vulgarisée par trop de voix.

Nous laisserons l'auteur des FILLES D'HÉRODIADE justifier lui-même son titre biblique, nous apprendre comment toutes les danseuses de l'univers descendent d'Hérodiade, lorette privilégiée d'Hérode.

Qu'il débrouille cette généalogie, c'est son affaire ; mais nous lui emprunterons un passage qui est une manifestation politique; une attaque ouverte contre deux reines, Mlles Pomaré et Mogador. Il s'agit de leur enlever le sceptre du monde polkant pour l'attribuer à une Rosine inconnue dont on nous fait cet éloge.

ROSINE.

Vous croyez que je vous parlerai d'abord de Pomaré ? pas le moins du monde. Au risque de violer les lois de l'étiquette, avant la reine, je ferai passer une sujette ambitieuse déjà et qui sera quelque jour rebelle. Rosine n'a pas dix-huit ans, elle débute à Mabille cette année, je veux commencer sa gloire ; avant de porter mon encens à l'astre en son plein midi, je salue le soleil qui se lève ; le bouton me plaît mieux que la rose complètement épanouie.

Si je classais Rosine parmi les illustrations de second ordre, si je la mêlais au cortége nombreux des reines dansantes et polkantes, elle disparaîtrait dans la foule comme une nymphe dans la suite de Calypso et je perdrais toutes les notes de la fanfare que je veux sonner en son honneur.

Un beau soir, je remarquai à Mabille une femme très jeune, petite et gracieuse ; son teint légèrement bistré rappelait un peu la carnation des bayadéres et faisait éclore dans mon imagination l'orient tout entier ; j'admirai les vives allures de cette jeune femme, sa physionomie mobile, spirituelle, malicieuse et bienveillante à la fois. Elle racontait avec de grands éclats de rire une burlesque déclaration d'amour qu'elle venait de subir à bout portant : Mademoiselle, lui avait dit un adorateur éperdu, il faut que je boutonne ma redingote, sans cela mon cœur va m'échapper.

Cette femme était Rosine ; j'appris que depuis plusieurs années on la voyait se promener au Palais-Royal, dans le passage des Panoramas, sans châle et tête nue, mais remarquable par l'élégance de sa taille, et, pour attirer le respect, tenant par la main un jeune enfant (son neveu dit-elle) ; après chaque promenade elle disparaissait du côté de la rue Saint-Joseph.

La danse de Rosine est pleine de caprice et de fantaisie ; par moments cette jeune fille reste immobile, rêveuse, oubliant qu'elle figure dans un quadrille, mais par moments aussi elle se réveille, piétine vivement sur place, exécute avec ses mains des signaux télégraphiques, puis elle arrondit les bras, imitant l'oiseau qui s'envole, ou plutôt l'ange qui prend son essor ; les jambes pour danser lui sont à peu près inutiles, elle danse surtout du haut du corps comme les femmes de l'Asie.

La voix de Rosine est musicale, argentine, pleine de séduction, mais Rosine est peu connue, le vulgaire ne l'apprécie pas encore ; sa mise est modeste, insuffisante même ; nous l'avons vue au bal en simple robe d'indienne ; huit jours après sa robe était renouvelée, elle portait un châle blanc dans lequel elle se drapait comiquement comme dans un manteau et dont elle jetait les coins par-dessus son épaule, mais ce châle n'était pas brodé. L'avouerons-nous ? Rosine n'avait pas de gants.

Bientôt on la fêtera, on viendra verser à ses pieds les richesses du Potose, on l'habillera de soie, on emplumera son chapeau, nous la féliciterons d'être ainsi transfigurée ; cependant, elle nous permettra d'en gémir un peu, car alors elle sera *lancée*. Bien des mécomptes, bien des trahisons, des amertumes, des humiliations l'attendront dans sa nouvelle carrière ; hélas! elle connaît déjà les déceptions de l'amour, comme le prouve ce joli couplet qu'elle a inspiré :

> J'avais juré d'aimer Rosine ;
> Je l'écrivis étourdiment
> Sur une feuille d'églantine :
> Souffla le vent ;
> Il emporta la feuille et mon serment.

Bientôt, dans les fleurs qui seront offertes à Rosine, comme Cléopâtre elle trouvera l'aspic, et nous voudrions pour elle un bonheur sans mélange, car elle est bonne, elle a du cœur. Nous qui parcourons Mabille en observateur, qui nous interdisons toutes prétentions amoureuses, nous ne pouvons nous défendre d'une pure et sincère amitié quand nous rencontrons des natures semblables à celle de Rosine.

Le parquet de la reine Pomaré pourrait bien sévir contre une pareille provocation à la révolte.

Aucune recherche n'a pu nous apprendre quel était l'auteur anonyme des *Filles d'Hérodiade* ; mais nous croyons pouvoir affirmer que la vignette, ornement de ce petit volume, est due au crayon de M. Constant, dessinateur habile, prosateur plein d'onction, charmant poète dont les lecteurs de la *Démocratie* apprécient depuis longtemps les mérites variés.

VICTOR HENNEQUIN.

[illegible] sation, fait observer le *Grahams-Town-Journal* du 24 avril, est en termes. Les fermiers déclarent qu'ils suivront les soldats s'ils traversent la rivière Orange, et il est positif que deux mille Boers sont tout prêts à exécuter ce projet. Ainsi, nous saurons par le prochain arrivage si la politique de lord Stanley n'a pas produit une guerre générale entre les Boers et les Anglais, aussi bien qu'entre les Boers et les Gripeas.

Nouvelles de Taïti.

Plusieurs numéros du journal l'*Océanie française* d'une date ancienne (novembre et décembre 1844) viennent d'arriver à Paris; ils ne contiennent aucun fait politique intéressant. Nous y remarquons les détails suivants, dont quelques-uns témoignent, de la part des officiers anglais envers les officiers de notre marine, des sentiments tout autres que ceux dont le *Times* se faisait, il y a deux jours, le maladroit et probablement l'apocryphe interprète. Voici ce qu'on lit, entre autres, dans le journal de Taïti :

« M. le gouverneur vient de prendre possession de son nouvel hôtel. On sait que cette élégante construction a été faite à Paris, où même elle a été exposée pendant assez longtemps aux regards des curieux. Elle a été élevée à Papeïti, dans une jolie situation, assez en arrière des maisons qui s'étendent le long de la plage, et sur la même ligne que la case de Pomaré; à gauche, et sur une ligne perpendiculaire, est une belle caserne. D'autres constructions vont être entreprises sur les côtés du vaste emplacement qui est réservé devant l'hôtel et qui sert déjà de champ de manœuvres pour les troupes; derrière, et près d'une source magnifique et pittoresque qui donne naissance à une petite rivière qui va se jeter dans la mer, après avoir longé les fortifications qui défendent le gouvernement, seront les jardins. Un projet qui a été adopté, et qui consiste à ajouter deux ailes gracieuses à l'hôtel, fera un véritable palais de cette charmante demeure.

» Mercredi soir a été célébré, à Papeïti le mariage de M. Hamond, commandant du bâtiment à vapeur de S. M. britannique la *Salamandre*, avec Mlle Mary-Ann Miller, nièce de M. le général Miller, consul-général de S. M. britannique pour les îles de l'océan Pacifique. Tous les officiers de la *Salamandre*, les autorités françaises et les principaux officiers de terre et de mer, les dames anglaises, les dames françaises et les résidants anglais, avaient été invités et assistaient à cette solennité. M. le commandant Hamond n'ayant personne ici pour représenter sa famille, M. le consul-général, à son désir, avait prié M. le gouverneur et Mme Bruat de vouloir bien, dans cette circonstance, lui tenir lieu de père et de mère.

» Après la bénédiction nuptiale, qui a été donnée par M. le consul-général, une fête du meilleur goût a rempli la soirée. Toute la population, et surtout la population indigène, avait envahi les abords de l'hôtel où la solennité avait lieu. A un coup de canon tiré de la *Salamandre*, ce bâtiment a été subitement illuminé en pièces d'artifice, et la musique de l'*Uranie*, qui s'est fait entendre durant toute la soirée, a exécuté l'air du *God save the Queen*. »

Un autre numéro de l'*Océanie*, daté de décembre, contient ce récit :

« Mardi, M. le gouverneur, accompagné d'un nombreux état-major et de quelques chefs indiens de Taïti, s'est embarqué à bord du bateau à vapeur le *Phaëton* pour aller visiter l'île de Morea.

» Depuis long-temps les chefs de cette île priaient M. le gouverneur d'aller les voir chez eux; ils étaient désireux de lui montrer un pays qu'ils ont su maintenir tranquille, et où, sauf quelques rares exceptions, la raison l'a emporté sur les mauvaises suggestions.

» Le *Phaëton* s'est d'abord dirigé sur le mouillage de Papetoaï, où il a jeté l'ancre en face du village. Les habitations sont disséminées, comme à Papeïti, sur le bord de la mer, dans l'endroit de la baie le mieux abrité. Papetoaï est le point le plus populeux de l'île; son mouillage est excellent. Le chef Taïrapa, dont les bonnes dispositions ne se sont jamais démenties, attendait M. le gouverneur sur la plage, les petits chefs, les tavaras et une foule d'Indiens s'étaient joints à lui; ceux qui manquaient à cette réunion étaient partis le matin même pour aller dans l'intérieur chercher les présents et les vivres nécessaires. Taïrapa s'est empressé de faire à M. le gouverneur les honneurs de son habitation. La musique de l'*Uranie*, qui était également partie sur le *Phaëton*, a exécuté à terre plusieurs morceaux qui ont fait éclater la joie des naturels. Le soir de cette première journée, les principaux chefs de Morea ont dîné à bord du bateau à vapeur.

» Le lendemain, Taïrapa a donné un déjeuner à M. le gouverneur et à son état-major. Tous les chefs, réunis chez Taïrapa, à l'exception de Pravilla, l'ancien régent de Taïti, qui, avec le grand juge Péé, était venu à bord du *Phaëton*, tous, par respect pour leur hôte, ont refusé de s'asseoir pendant le repas. Après le déjeuner, chacun de ces chefs a prononcé un discours pour protester de son attachement à l'ordre de choses établi. Ces discours terminés, les présents, qui consistaient en vivres, ont été offerts à M. le gouverneur.

» Malheureusement, le mauvais temps qu'il a fait pendant une partie de la journée a contrarié dans quelques détails cette réception, à laquelle les chefs de Morea attachaient beaucoup d'intérêt et d'importance. Ils auraient voulu que M. le gouverneur prolongeât son séjour dans l'île au moins d'une semaine, et ils lui en ont fait manifester le désir par l'orateur Araou; ils comprenaient très difficilement que des affaires exigeassent son retour à Papeïti et qu'il dût les quitter sitôt.

» M. le gouverneur a reçu à Papetoaï la visite de M. Simpson, missionnaire anglais; à son tour il est allé le visiter dans son habitation, qui est ravissante. M. Simpson est connu pour l'intelligence, l'amour de la paix et l'esprit moral avec lequel il dirige les Indiens qui l'entourent. M. le gouverneur s'est également rendu chez M. Henry, vénérable doyen des missionnaires anglais dans l'archipel, dont le nom se rattache à la conversion du roi Pomaré, évènement le plus considérable qui ait eu lieu dans l'Océanie du Sud. M. Henry est arrivé ici en 1797.

» Le 7 au matin, jeudi, le *Phaëton* a quitté Papétoaï; et, faisant le tour de l'île par l'ouest et le sud, il est entré dans les passes de Haoumi et est allé jeter l'ancre devant le village de Afaréaïtou. Ce point est situé en face de Papeïti. Ce village n'est pas aussi considérable que le précédent, et le mouillage de Afaréaïtou est loin de valoir celui de Papetoaï. Le chef de cette portion de l'île est Haapalou. La réception faite par ce chef et

[illegible], rue de la Paix, d'une horrible maladie qu'il avait gagnée en visitant les sauvages de l'Amérique du Sud. — M. le comte Bresson, ambassadeur de France à la cour d'Espagne, est arrivé à Paris. — M. le procureur-général vient de former un pourvoi contre l'arrêt de la chambre d'accusation de la cour royale de Paris, qui, dans l'affaire du duel entre MM. Beauvallon et Dujarier, a déclaré qu'il n'y avait lieu à suivre tant contre M. Beauvallon que contre les témoins. — M. le général Blem vient de mourir à Paris. — Le *Journal de la Belgique* annonce que plusieurs Jésuites de France sont arrivés à Brugeleth, près d'Ath.

LA LISTE CIVILE ET LA PLACE DU CARROUSEL. — Les tranchées qu'il a fallu ouvrir dans la cour du Louvre pour faire les fondations du piédestal, ont fourni une quantité considérable de terre et de platras. Cette terre et ces platras, aux termes des règlements de voirie, auraient dû être transportés aux décharges publiques, situées sur des points assez éloignés. Cela eût coûté cher. On a imaginé de répandre ces platras et ces terres dans la cour du Louvre et tout au travers de la place du Carrousel; on en a fait des chaussées bombées, charmantes, mais complètement impraticables aux femmes et aux enfants par ces temps de pluies incessantes. Voilà comment la liste civile pave le Carrousel.

UN ÉBOULEMENT. — Mercredi dernier, un accident bien déplorable est arrivé aux buttes Saint-Chaumont, dans la carrière dite d'Amérique, dans laquelle un réseau de chemins de fer est établi pour l'exploitation de la pierre à plâtre. Sept ouvriers se trouvaient assis dans le fond de cette carrière et prenaient leurs repas, quand un éboulement considérable s'est subitement déclaré au dessus du lieu où ils étaient assis. Six de ces ouvriers ont heureusement pu échapper au danger en se sauvant; mais le septième, nommé Pierre, jeune et excellent ouvrier, marié depuis un mois, a été englouti sous l'avalanche; on n'a retiré que son cadavre.

SUICIDE D'UN CAPITAINE ANGLAIS. — Un suicide a affligé l'équipage du navire anglais la *Reliance*. Ce navire, arrivant de Buenos-Ayres à Londres, se trouvait par le travers de Gravesend, quand le steward entendit un coup de pistolet parti de la chambre du capitaine. La tristesse qui, depuis quelque temps, était empreinte sur le visage de Fox, donna de tristes pressentiments au steward, il s'empressa de descendre dans la cabine, où il trouva le capitaine étendu sans vie, un pistolet à la main et la tête horriblement fracassée. Il paraît que le capitaine Fox ayant eu à Buenos-Ayres quelques démêlés avec son consignataire, auprès duquel il avait été calomnié, fut chargé par ce dernier d'une lettre pour l'armateur du navire en Angleterre. Le capitaine, persuadé que cette lettre lui était défavorable et qu'il allait perdre son commandement, ne voulut pas attendre pour la remettre lui-même, et, croyant sa position perdue, se donna la mort avant d'arriver à Londres. Il était âgé de 32 ans.

AUDACIEUSE ÉVASION. — Un condamné s'est échappé avant-hier des prisons d'Orléans. Les circonstances de cette évasion témoignent d'une audace et d'une présence d'esprit peu communes. Des plâtriers travaillaient dans une pièce voisine de celle où cet homme était renfermé. Mettant à profit cette occasion, il parvint jusqu'à leur chantier. Chargeant alors ses épaules d'un sac de plâtre, il se présente au guichet. Les geôliers, le prenant pour un travailleur, lui laissent le passage libre, et notre homme, après avoir porté son sac jusqu'à la rue Vaslins, le dépose sur une borne et gagne au large. Les recherches faites pour le retrouver sont restées jusqu'à présent inutiles.

FIÈVRE TYPHOÏDE DANS UN COLLÈGE. — On lit dans le *Journal du Loiret* (Orléans): « Plusieurs cas de fièvre typhoïde se sont déclarés ces jours derniers au collège royal. La nouvelle qui s'en est répandue dans le public a jeté une alarme telle que, dans la seule journée de jeudi, 68 élèves ont été retirés par leurs parents. Pendant toute la journée d'hier le même empressement à retirer les enfants s'est manifesté, et à l'heure qu'il est il ne reste plus dans l'établissement que les élèves dont les parents sont trop éloignés pour avoir pu être avertis. Du reste les cours continuent; les pensions ont, il est vrai, cessé depuis aujourd'hui d'y envoyer leurs élèves, mais ils sont suivis par les internes dont les parents habitent la ville.

» L'état sanitaire du collège ne paraît pas cependant motiver une telle panique. Le nombre des cas est de huit, dont trois seulement ont un caractère sérieux. Aucun malade n'a succombé, et depuis sept jours il n'y a pas eu un seul cas nouveau. Par suite de cet évènement, les vacances sont commencées de fait pour le plus grand nombre des élèves. On doit des éloges à l'administration du collège pour les bons soins tout paternels qu'elle a donnés aux malades et pour le zèle dont elle a fait preuve dans cette malheureuse circonstance. »

M. POUSSIELGUE. — L'ancien administrateur général de l'armée française pendant l'expédition d'Egypte et plénipotentiaire du général Kléber avec le général Desaix, pour la conclusion du traité d'El-Arish, vient de mourir à Pise, en Toscane, à l'âge de quatre-vingt-trois ans. Il s'y était retiré pour raison de santé. M. Poussielgue a fourni au grand ouvrage d'Egypte un article fort étendu et fort remarquable sur les finances, et il a surtout contribué à la rédaction de l'*Histoire scientifique et militaire de l'expédition française en Egypte*, en 10 vol. in-8°, monument final élevé à notre campagne orientale, et qui résume tout ce que la science et l'histoire fournissent de documents sur l'antique pays des Pharaons. Ce que n'ajoutent pas les journaux qui annoncent la mort de M. Poussielgue, c'est que ce vieillard, il y a un mois, a fait à M. Thiers une longue et très remarquable réponse que les journaux du Midi ont publiée. M. Thiers l'a attaqué violemment dans le premier volume de son histoire du Consulat et de l'Empire; la protestation de M. Poussielgue est calme, digne, substantielle, et très certainement supérieure comme ton au réquisitoire de M. Thiers.

LA PROVIDENCE DES SOMNAMBULES. — Dans la nuit du 6 au 7 de ce mois, à Charmes (Vosges), un jeune domestique d'environ dix-sept ans se lève dans un état de somnambulisme, ouvre la fenêtre de sa chambre, et de là hasarde un saut sur le pavé de la rue à une hauteur d'environ quarante pieds. Eveillé par le bruit de sa chute, son maître, qui le croit sinon tué du moins très dangereusement blessé, envoie chercher M. le docteur Chevreuse, qui, à son arrivée, trouve le somnambule sur pied occupé à essuyer quelques gouttes de sang qui dégouttaient de son nez; il avait en outre une petite égratignure à l'oreille. Ne sachant comment il se trouvait là, surpris de la présence du médecin, et sans doute étonné de son accoutrement, ne comprenant rien aux soins qu'on lui offrait, le malade remonte dans sa chambre, se remet dans son lit et se rendort.

COURSE DE PIGEONS. — Trente pigeons, lancés d'Orléans le 29 juin, à cinq heures du matin, sont arrivés chez leur maître, à Anvers, le premier le même jour à midi 31 minutes, le second à midi 35 minutes, et tous les autres successivement, à quelques minutes les uns des autres, jusqu'à trois heures. Il n'a manqué à l'appel, le soir, que deux traînards qui, à la date du 7 juillet, n'avaient pas encore reparu, mais qu'on ne désespérait cependant pas de voir revenir.

ENQUÊTE AU GREAT-WESTERN-RAILWAY.— Le major général Pasley, inspecteur général des railways, chargé de l'enquête sur l'accident arrivé au Great-Western-railway, recommande de ne plus employer de wagons de bagage à 4 roues sur les chemins de fer, les autres wagons ayant six roues. Il attribue l'accident à cette différence dans le nombre de roues des wagons. Il recommande en outre la présence d'un wagon de bagages à six roues, avant les voitures des voyageurs, parce qu'en cas d'accident, le premier wagon recevrait le choc. Le major général dit que l'accident n'est point attribuable à la grande vitesse du convoi. (*Times.*)

UNE VÉRITABLE RÉVOLUTION. — Un journal hebdomadaire le *Caprice*,

[illegible] contributions indirectes contre la femme Fauvette et le sieur Guillochin. Voici les faits qui ont donné lieu au procès, tels que Me Rousset, avocat de la régie, les expose: Un des jours du mois dernier, les employés de l'octroi de la barrière de Belleville, ayant rencontré en deçà des limites, la femme Fauvette qui portait un panier, lui demandèrent si elle n'avait rien à déclarer. Sur la réponse négative de la femme Fauvette, ils se mirent en devoir de procéder à la vérification des objets renfermés dans le panier. Mais la contrevenante refusa obstinément de l'ouvrir, et se récria si fort contre les employés, qu'un sieur Guillochin, qui flanait dans le voisinage, vint officieusement, et en galant chevalier, prêter aide et appui aux résistances coupables de la dame. Cette dernière, lorsqu'elle s'est vue appuyée par Guillochin, est devenue agressive; entr'ouvrant son panier, elle en a tiré un à un une demi-douzaine d'œufs frais, avec lesquels elle s'est mise à canonner les employés. Eh bien! vous voilà contents, maintenant que vous savez ce qu'il y avait dans mon panier? Le tribunal a vu dans ces faits un refus d'exercice, et a condamné Guillochin et la femme Fauvette chacun en 50 fr. d'amende et aux dépens. »

COUVENT DE FEMMES INCENDIÉ.— Dans la nuit du 4 juillet, un incendie a éclaté au pensionnat des sœurs de Saint-Joseph-de-Léon, à Bastia. Le second étage a presque été dévoré par les flammes. Les douaniers et les sentinelles de l'hôpital et du colonel du 10e de ligne ont vu le feu sortir du toit et ont appelé du secours. Tout dormait profondément dans la maison. On sonne le tocsin. La population accourt, les marins du *Napoléon* et de l'*Antiloque*, la compagnie des grenadiers sous les ordres du capitaine Dabin sont là. On enfonce les portes; on sauve les dix-sept sœurs et les pensionnaires. A part quelques meubles, le toit qui s'est écroulé et le dommage occasionné à une partie de la maison, on n'a eu à déplorer aucun triste évènement.

Ce qu'il y avait de bien touchant, c'était de voir les pensionnaires se serrer, presque nues, au cou des sœurs: les mères, accourues sur le lieu du sinistre et appelant leurs filles; celles-ci fuyant sans souliers, presque endormies, épouvantées. Un moment après que les pensionnaires avaient quitté le dortoir, le plafond est tombé avec le toit. On avait attribué un instant cet accident aux fusées tirées à Bastia le jour où cette ville a appris que la chambre des députés avait voté des fonds pour lui construire un port. Ce bruit était sans fondement. Le feu avait pris à la cheminée de la cuisine; on croyait l'avoir éteint, mais une poutre se trouvait placée dans le tuyau et le feu s'y est concentré. Les sœurs ont reçu l'hospitalité chez les voisins. La supérieure était malade: c'est une de ses novices qui l'a emportée dans ses bras.

LA LETTRE DE M. LARNAC. — Ce matin, le *Journal des Débats* publie la lettre par laquelle M. Larnac désavoue la paternité de la *Tour de Babel*. M. Larnac mettant l'occasion à profit, intercale dans sa protestation maints passages de son dernier livre de poésie, pour prouver qu'il a les idées les plus progressives et les plus sociales. Sa lettre est plus qu'une réponse à la critique, c'est un appel à ses électeurs; en voici un extrait :

« Dans un volume d'environ trois cents pages, que j'ai publié sous le titre de *Poésies morales et philosophiques*, on trouve une fois le mot *Babel*. J'ai eu le malheur d'écrire et de faire imprimer :

La turbulente école
Aux enfants de *Babel* emprunta la parole,
Et le mot vide et fier de sa sonorité
Y remplace partout l'absente vérité.

» Mon critique s'est dit aussitôt : Je tiens le coupable! *habemus Confitentem reum*. Certes, si au lieu d'en faire un écrivain distingué, le sort en eût fait un procureur du roi; si au lieu d'un procès littéraire, il m'en eût intenté un d'un autre genre, il y aurait de quoi trembler devant une si merveilleuse adresse à appliquer les doctrines du probabilisme. — .... J'espère que mes amis politiques trouveront dans mon œuvre un grand amour de l'humanité, une grande foi dans ses destinées et dans celles de la France en particulier. Il est vrai que cette foi est inséparable pour moi de la foi religieuse. C'est dans l'une et dans l'autre que je me confie pour les progrès accomplis et à accomplir. C'est par un vœu tiré de l'une et de l'autre que j'ai terminé mon livre en proclamant que Jésus-Christ.....

A sur l'éternité
Posé les fondements de la fraternité!

» Loin d'être défavorable au progrès, j'ai représenté les inventions, les découvertes, comme autant de bienfaits de Dieu qui nous laisse pénétrer ses secrets. Peut-on leur donner une plus noble origine?

D'une prodigue main,
Il a de ses trésors semé notre chemin,
Mais il les a cachés. Errante sur la grève
La curiosité, fille amoureuse d'Eve,
Vers eux guide nos pas. Dieu nous a dit : Enfants.
Cherchez, vous trouverez.

ENLÈVEMENT DU CORPS D'UN CURÉ. —Cette curieuse affaire dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs, a vivement préoccupé la ville de Lyon, jusqu'au dénouement qui vient d'avoir lieu en police correctionnelle. Voici le sommaire des faits : M. Gourdiat, curé de l'église Saint-Polycarpe, est décédé au mois de mars dernier, dans un âge très avancé. MM. les membres du conseil de fabrique présentèrent alors une requête à l'autorité administrative pour obtenir la faveur de conserver dans l'église la dépouille mortelle de leur ancien pasteur. En attendant, le corps avait été embaumé suivant le procédé Ganal, placé dans un double cercueil en plomb et en bois, et, en cet état, conservé provisoirement dans l'église. La requête n'ayant pas été agréée par l'autorité supérieure, M. le maire de Lyon fit connaître, à la date du 19 avril, à MM. les fabriciens, que le corps devait être transporté au cimetière de Loyasse. Mais avant que ce transport se fût effectué, le corps avait disparu. On avait brisé la bière pour opérer cette profanation.

Aussitôt l'autorité commença une enquête pour rechercher le coupable. Les soupçons tombèrent d'abord sur l'abbé Girod, neveu du curé défunt; mais il s'en défendit énergiquement. Cependant, un Suisse, Antoine Arquiche, avait déposé que l'abbé Girod, vicaire de Saint-Polycarpe, lui avait proposé d'enlever le corps du défunt, et qu'il s'y était refusé. La justice fut enfin tirée sinon de ses doutes du moins de ses embarras, par une demoiselle Claudine Juveny.

Claudine Juveny, âgée de trente-cinq ans, dessinateur d'ornements d'église, s'avoua la seule coupable à M. le commissaire de police Pionin du délit de violation de sépulture du corps de M. le curé Gourdiat, et dès lors elle fut renvoyée devant le tribunal de police correctionnelle. Voici comment elle a répondu aux questions de M. le président :

M. le président. — Puisque vous vous présentez volontairement pour vous avouer coupable, nous devons penser que vous direz toute la vérité, et nous vous engageons à la dire?

La prévenue. — Je vais d'habitude tous les soirs faire ma prière à l'église. Le corps de M. le curé était déposé dans le caveau dont la porte est toujours fermée. Je savais que l'on avait l'intention de faire la sépulture dans ce caveau, lorsque j'appris que la permission en était définitivement refusée, et que le corps devait être enterré le lendemain. Il me vint à l'idée d'y mettre obstacle. Le soir, comme d'habitude, je me rendis à l'église: le caveau se trouvait ouvert; je glissai dans la gâche un morceau de vieux bois, de sorte que le sacristain, en tirant la porte, crut l'avoir fermée. A huit heures on ferma l'église; quelques personnes y restèrent. Sauf à sortir par la sacristie, je fis comme elles, puis je me réfugiai dans le caveau, de sorte

trop grande exaltation religieuse; plus que toute autre Mlle Juveny avait pour M. le curé Gourdiat une grande vénération, une excessive reconnaissance, car c'est ce pasteur qui avait pris soin de son enfance et de sa jeunesse. Cette demoiselle, qui est d'une grande piété, s'est laissé emporter par un zèle inconsidéré, mais, dans tous les cas, le motif de son action était pur; elle croyait pouvoir conserver les restes de M. Gourdiat à la vénération des paroissiens. Examinant la question de droit, le défenseur a dit que l'article 360 du code pénal n'est applicable que lorsque la violation de sépulture a été faite pour outrager la dépouille mortelle du défunt, mais non pas dans un but louable, comme dans l'espèce. Les aveux seuls de la prévenue, poursuit l'avocat, établissent la part qu'elle a prise au délit, et il y aurait danger d'ajouter une foi complète à ces aveux, car la demoiselle Juveny peut avoir cédé à des instances étrangères, et s'être dénoncée elle-même pour sauver d'autres coupables. Le tribunal, après un délibéré, a condamné la demoiselle Juveny à vingt-quatre heures d'emprisonnement et à 30 fr. d'amende, aux termes de l'article 360 du code pénal, en reconnaissant toutefois, dans son jugement, que la prévenue a agi par un sentiment de piété exaltée, et non en vue de profaner ou de violer un tombeau.

LE CHIFFONNIER-PLONGEUR.—Cet épisode plein d'humour est ainsi mis en scène par la *Gazette des Tribunaux*, cette bonne fournisseuse de toutes les originalités parisiennes :

« C'est un pinceau, et non une plume, qu'il faudrait pour peindre ce grand et robuste vieillard qui vient s'asseoir sur le banc de la police correctionnelle. Charles-François Chapon est marinier-plongeur ; depuis soixante ans il est sur l'eau ou dans l'eau ; sa peau a la couleur du cuivre rouge ; de longs favoris rouges, de plus longues moustaches retombent sur toute la partie inférieure de sa face large et fortement accusée ; ses yeux ombragés d'épais sourcils, et ses longs cheveux en désordre achèvent d'en faire la personnification mythologique d'un puissant fleuve. Sa toilette est non moins extraordinaire que sa personne. Peut-être a-t-il des vêtements, mais ils n'ont aucune forme comme couleur, recouverts qu'ils sont dans toute leur étendue d'une couche épaisse de goudron. Son chapeau est la pièce la plus curieuse de son accoutrement, il est plus que probable qu'il est de son invention comme de sa fabrique. Il est à longs bords, bas de forme, monté sur une carcasse de petites baguettes attachées par des ficelles ; le tout est recouvert d'un morceau de toile à voile sur lequel s'agitent de longues houppettes de laine rouge, à la façon des mulets d'Espagne.

Un garde rivière dépose que, sur les plaintes des maîtres mariniers, à qui on volait fréquemment des cordages, il a surveillé le prévenu ; une nuit, à deux heures du matin, il l'a surpris sortant de son bachot et portant deux bouts de cordes goudronnés récemment coupés ; dans sa poche se trouvait un couteau portant encore des traces de goudron. Il ajoute que Chapon est coutumier du fait : sur la berge on ne l'appelle que *le chiffonnier de rivière*.

M. le président. — Levez-vous, Chapon.

Chapon ne répond pas ; il semble n'avoir pas entendu la question ; il s'aperçoit qu'on attend sa réponse, il se lève, et dit :

« Un peu plus fort, s'il vous plaît ; l'eau est mauvaise pour l'oreille, ça la durcit ; pour le reste de la carcasse, tout au complet. »

M. le président. — Est-ce que vous n'avez pas d'autre état que celui de plongeur de rivière?

Chapon. — Jamais d'autre depuis soixante ans. Un hiver j'ai essayé de m'asseoir pour faire des allumettes, j'ai eu mal au cœur trois jours. Voyez-vous, à moi, la rivière, c'est ma rue, j'y vois au fond comme si les cailloux étaient des réverbères ; l'état serait bon, il ne manque pas de butin dans la rivière ; le mal, c'est qu'on ne veut pas le laisser prendre ; il faut rendre tout ce qu'on trouve.

M. le président. — Il y a bien des indices qui vous signalent comme coupable du fait qu'on vous reproche ; déjà plusieurs fois vous avez comparu devant le tribunal correctionnel pour de semblables faits ?

Chapon. — Voici ma réponse. (Il fait passer une lettre à M. le président.)

M. le président. — Qu'est-ce cela ?

Chapon. — C'est de mon chef : je suis soumissionné par le gouvernement pour repêcher.

M. le président. — Nous admettons cela, mais répondez au fait de vol de bouts de corde.

Chapon. — Les bouts, y en avait deux longs comme le bras, à trois liards la livre, voyez le tas de laine que ça peut faire !

M. le président. — Leur peu de valeur n'autorise pas à les prendre, à les couper surtout.

Chapon. Les couper ! qu'on aille donc les couper où je les ai trouvés, au fond de la rivière, cinq brasses d'eau : allez, je permets.

M. le président. — La coupure était fraîche, la corde goudronnée, et on a trouvé sur vous un couteau portant des traces de goudron.

Un gros rire saisit Chapon, qui répond, en se mesurant des yeux : Mais regardez-moi donc : est-ce que je ne suis pas une pièce de goudron ? Oui, oui, mon couteau sent toujours plutôt le goudron que le miel ; je vous dis que je les ai pêchés, les bouts de corde.

M. le président. — Vous êtes signalé aussi comme prenant fréquemment dans les bateaux du port des pierres meulières.

Chapon. — Sous les bateaux, ils veulent dire ; mais c'est mon métier, je suis payé pour ça. Tous les jours je pêche bien autre chose dans la rivière : le linge des blanchisseuses, par exemple, parce que je le garde, il faut donc dire aussi que je le vole ?

M. le président. — Et en effet, vous ne devriez pas le garder.

Chapon. — Quand les blanchisseuses me le réclament je le rends, autre-

parties qui ne sont pas toujours en harmonie avec le reste de l'édifice.

A ce point de vue, nous aurions été disposés à combattre la proposition Roger du Loiret, mais à la condition d'y voir substituer quelque chose de plus efficace et de plus complet, c'est-à-dire la révision sérieuse de toute notre législation criminelle dont chaque jour vient constater sur tous les points les vices et les lacunes.

Et cependant, ce n'est pas faute de remaniements. Ainsi les lois fondamentales en cette matière furent les lois rendues en 1789-90 et 91, auxquelles succéda le code pénal de 1791, qui fut lui même remplacé par celui du 3 brumaire an IV. Puis vinrent les codes actuels achevés en 1810 et mis en vigueur en 1811. Ils portent au plus haut point l'empreinte des idées despotiques du gouvernement de cette époque. Toutes les institutions libérales y furent paralysées ; bientôt même des décrets arbitrairement rendus vinrent effacer les dispositions qui offraient quelque obstacle à la politique du chef de l'Etat.

La Charte de 1814 apporta quelques garanties presque illusoires : à côté des lois réactionnaires sur la liberté individuelle, les cris séditieux et provocations à la révolte, le rétablissement des cours prévôtales, les lois sur la liberté de la presse, rendues en 1819 et 1822, se modifiant toutes entre elles en même temps qu'elles apportaient des changements aux Codes d'instruction criminelle et pénale. Les modifications les plus importantes résultèrent des lois du 25 juin 1824 et 20 avril 1825, sur le sacrilège, et 2 mai 1827 sur le jury. La Révolution de 1830 a été le signal de nouvelles modifications qui constituent en général de véritables améliorations. On trouve dans cette nouvelle série de lois, celles des 8 octobre 1830 et 18 avril 1831, sur le jury appliqué aux délits politiques et de la presse, et sur la procédure en matière de presse; celles des 10 décembre 1830 sur les crieurs publics, 4 mars 1831 sur les cours d'assises ; puis la loi plus générale du 24 avril 1832.

Enfin ces modifications ont elles-mêmes été modifiées; et l'on a successivement incorporé savoir : 1° au Code d'instruction criminelle, la loi du 10 avril 1834 sur les associations ; les trois lois de septembre 1835, 4 mai 1835, concernant les crimes et délits de la presse, les cours d'assises, le vote du jury ; 2° au Code pénal, la loi du 10 février 1836 sur les afficheurs et crieurs publics ; celle du 10 avril précité sur les associations ; celle du 24 mars 1834 sur les détenteurs d'armes et munitions de guerre, etc.

Comme il est facile de le remarquer, notre législation criminelle s'éloigne complètement de son origine. Organisée sous l'influence du despotisme impérial, chacune des époques suivantes y a déposé ses tendances particulières sans effacer l'empreinte du passé. L'œuvre n'est plus homogène. C'est un labyrinthe dont le jurisconsulte ne sort qu'avec peine, quand il ne s'y égare pas. C'est en même temps un arsenal qui contient au besoin des armes au service de toutes les opinions.

Malgré toutes ces lois greffées les unes sur les autres, que de lacunes ! que d'imperfections ! Nous n'essaierons pas d'entrer dans les détails ; un volume n'y suffirait pas : contentons-nous d'en indiquer quelques-unes.

1° Où sont les garanties pour le citoyen contre la passion ou la mauvaise volonté d'un juge instructeur ? Rien de plus délicat, de plus pénible que de semblables fonctions ! Elles entraînent une immense et terrible responsabilité. A qui sont-elles confiées ! Si nous disions : tel magistrat est réputé incapable de bien juger les affaires civiles, on le fait passer à l'instruction ; l'on crierait à l'impossible, et pourtant nous pourrions citer les noms.

2° Quelque haute que soit la capacité du juge, il peut être induit en erreur; alors il fera mettre un homme en arrestation, et le tuera subitement dans sa considération et sa fortune. Mais bientôt l'erreur est reconnue, le magistrat ne peut réparer le mal qu'il a fait. Il est enchaîné par ses actes. L'instruction doit suivre son cours; sans doute il se hâtera, mais le coup n'en a pas moins été porté. Tout puissant pour le mal il est impuissant pour le bien, n'est-ce pas une monstrueuse absurdité?

3° Un accusé est mis en jugement : telle sera la nature du délit, qu'un emprisonnement de quelques jours paraît aux magistrats une punition suffisante, et il a subi une détention préventive de deux ou trois mois, qui ne sont jamais imputés sur la peine qui lui est définitivement infligée.

4° Mais si son innocence est reconnue ! la détention préventive a été pour lui une cause de ruine et de déshonneur. En vain l'innocence est plus tard proclamée, le mal est fait. Il lui sera difficile, souvent même impossible de rester dans le pays qu'il habite. La société va se hâter de réparer les désastres qu'elle a causés ; l'Etat a sans doute au budget des fonds spécialement destinés à réparer

terprétation et sous l'empire d'une procédure bien plus favorable à l'accusé, puisque aujourd'hui une seule question est faite au jury : L'accusé est-il coupable de... question complexe, renfermant les deux formules anciennes, mais qui rend impossible la recherche des motifs du jury pour l'acquittement. En effet, qui pourra dire si le jury acquitte parce que le fait n'existe pas, ou parce qu'existant, l'accusé ne l'a pas commis, ou parce que les preuves ne sont pas suffisantes ! Et cependant ce n'est qu'en se livrant à cette interprétation divinatoire, qu'une pareille jurisprudence a pu se constituer.

Non seulement il y a là de funestes tendances à réprimer, mais encore il y a toute une création à produire. Point de palliatifs, point de demi-mesures. Ce qu'il faut, c'est une législation complète, entière et en harmonie avec les idées et les mœurs de notre époque.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 13 JUILLET.

Le *Journal des Débats* fait ce matin une déclaration importante en réponse aux réserves de l'*Univers religieux* sur la négociation Rossi : « Nous croyons, dit-il, pouvoir assurer de la manière la plus positive qu'il n'y a eu entre l'envoyé du gouvernement français et le général des Jésuites aucune négociation, et que M. Rossi, dans tout le cours de sa mission, n'a traité et négocié qu'avec le Saint-Siége ou ses ministres. Nous ajouterons que M. Rossi n'avait à donner et n'a donné en effet au Saint-Siége aucun avis sur la manière dont la question qu'il était chargé de traiter pouvait être ou plus promptement ou plus convenablement résolue. L'envoyé du gouvernement français avait purement et simplement pour mission d'adresser au Saint-Siége les demandes que nous avons déjà spécifiées : le Saint-Siége a résolu la question par les voies qui lui ont paru le plus propres à assurer et sa propre tranquillité et celle de l'Eglise ; mais le choix de ses moyens a été entièrement spontané, et il a pris la détermination qu'il a jugée la plus sage sans qu'elle lui eût été suggérée par aucun conseil du négociateur de la France. »

Le *National* reproduit la triste relation que nous avons empruntée nous-même à la *Gazette des Tribunaux* : « C'est la torture, s'écrie-t-il, qu'on rétablit en France... Il faut que le ministre de la guerre demande compte au maréchal gouverneur de cette affreuse justice disciplinaire de l'Algérie, et qu'il mette un terme à un état de choses si compromettant pour l'honneur du nom français. »

« Sous la Convention, dit la *Réforme*, le décret qui défendit de faire des prisonniers anglais ne put jamais être exécuté... Il faut que l'Europe sache que la France entière stigmatise l'acte de férocité accompli dans le Dahra ! »

La *Presse* annonce recevoir, par une correspondance particulière, la nouvelle que l'insurrection a également éclaté en Espagne, à Igualada et à Villafranca. Le général Concha, toujours à Tarassa, attendait de Barcelone des renforts pour marcher contre ces deux villes, dont l'une surtout, Igualada, est très importante.

Bourse. — Revue de la semaine.

Les opérations se sont beaucoup ressenties de la morte saison, et les huit jours qui viennent de s'écouler n'offrent que des variations insignifiantes sur la plupart des valeurs. Les fonds publics restent dans la stagnation, après une courte tentative de reprise, et les chemins de fer, à l'exception des deux lignes de Versailles, n'ont remonté que d'une manière à peu près insensible.

Parmi les valeurs étrangères, nous ne mentionnerons que les rentes de Naples, dont les certificats définitifs se cotent chaque jour avec faveur, et, en baisse, les divers fonds espagnols, qui continuent toujours à fléchir.

Les Haïti restent stationnaires au prix de 385 fr.

Quant aux valeurs industrielles, toujours solidaires des autres, elles ont largement éprouvé le contre-coup de la défaveur des chemins de fer. La plus brillante de toutes, la Vieille-Montagne, a baissé de 100 fr., et les autres ne paraissent guère à la cote de temps à autre que pour accuser un peu plus de faiblesse.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Imprimerie Lange Lévy et compagnie, rue du Croissant, 16.

Spectacles du 14 juillet.

OPÉRA.—Charles VI.
FRANÇAIS. — Ménage parisien. Barbier de Séville.
OPÉRA-COMIQUE. — Diamants. Nouveau Seigneur.
VAUDEVILLE. — Arthur. 3e Mari. A la plus Belle.
VARIÉTÉS. — Gardeuse de Dindons. Le Lansquenet. Jongleurs.
GYMNASE. — Changement de Main. Image. Mariage de raison.
PALAIS-ROYAL. — La Pêche. Contrebasse. Famille de l'Apothicaire. Etourneau.
PORTE-ST-MARTIN. — La Biche aux bois.
GAITÉ. — Canal St-Martin.
AMBIGU. — La Famille des Marmousets. Etudiants.
CIRQUE.—Exercices d'équitation.
COMTE. — Augusta. Crispin. Le Menuisier. La Mazurka.
FOLIES. — Le Galop. Les Epiciers. Mariage du Gamin. Denis.
LUXEMBOURG. — Perlerinette. Mon Cousin. Malheurs.

... accomplie avec précipitation. On n'a pas su éviter bien des inconvénients, et dans l'intérêt de la richesse publique et dans l'intérêt même des populations affranchies. L'abandonnement en liberté d'un peuple de mineurs n'est pas une solution scientifique. L'esprit de fraternité chrétienne doit inspirer autre chose que le délaissement de pauvres gens brutes en plein règne de l'individualisme, dans notre temps où domine le *chacun chez soi et chacun pour soi*.

Si la France s'est laissé dépasser dans l'accomplissement d'un acte d'humanité, si l'Angleterre a pris le pas sur elle dans l'œuvre de la civilisation du monde barbare, il appartient à notre pays de reconquérir son rang en donnant l'exemple d'une politique colonisatrice plus savante et plus humaine, en organisant le travail dans les colonies, où le législateur anglais, avec la liberté confuse, n'a semé que des germes de désorganisation. Il faut que la France fasse mieux que l'Angleterre pour le progrès des sociétés, pour le bonheur du monde. Voilà les rivalités saintes et que Dieu bénit.

Par malheur les idées nouvelles et généreuses sont lentes à se produire. Nous avons sous les yeux le prospectus d'une société qui va coloniser Mayotte: nous n'y trouvons pas l'indice d'une prévoyance juste et intelligente. La société annonce purement et simplement qu'il y a beaucoup d'argent à gagner sur les terrains dont elle dispose, et qu'elle en gagnera. Tel est le but unique que se proposent nos colonisateurs.

Bon Dieu! que les temps sont changés et combien nous sommes déchus! Lorsque Martin Flaccourt, en 1648, partait pour former un établissement à Madagascar, il disait que sa mission était principalement de porter dans la grande île l'esprit de la religion chrétienne et les bienfaits de la civilisation.

Aujourd'hui, le gouvernement lui-même dépasse-t-il de beaucoup nos compagnies d'armateurs par la grandeur des sentiments? Avons-nous entendu souvent, à propos de l'établissement de Mayotte, parler de barbares à sauver, de civilisation à répandre, d'esprit chrétien à propager? Non; mais on a insisté sur l'avantage d'un port de refuge et de ravitaillement, sur les profits probables d'un entrepôt placé au centre du canal de Mozambique. Triste époque où l'activité française est caractérisée par les trois termes suivants: matérialisme, égoïsme, vues étroites.

Il faut cependant aviser à changer de politique. La générosité, qui était devoir, devient de plus en plus nécessité dans le gouvernement des affaires de ce monde.

Toute nation voulant coloniser va exciter les inquiétudes, les mécontentements de l'aristocratie anglaise. Il y a là un grave péril, et ce péril, on ne peut le conjurer que d'une seule manière: en ralliant à soi toutes les sympathies de l'Europe chrétienne. Ces sympathies, on les méritera, si l'on se montre animé d'un esprit de grandeur et de charité, si l'on est réellement préoccupé du côté religieux de l'œuvre, si l'on porte dans les pays barbares (des principes nouveaux de justice, si l'on rallie les races colorées au lieu de les exploiter ou de les chasser, si l'on organise, suivant des lois libérales, les rapports du colon européen avec le travailleur noir.

(1) Voir les numéros 4, 5, 9 et 10 juillet.

... entre les ... et les travailleurs. Le moment est venu d'essayer des combinaisons nouvelles, de chercher des garanties d'ordre dans le principe de la solidarité, de l'association.

Les mêmes difficultés se présentent dans les colonies, et bien plus pressantes encore et plus compliquées. S'il plaisait aux Noirs de se coaliser, leurs besoins sont si faibles et si facilement satisfaits, que les maîtres n'auraient jamais chance de soutenir la lutte et de réduire leurs employés. Ces avantages du climat changent considérablement les conditions du travail dans les pays intertropicaux. En Europe, le pauvre subit la nécessité d'un rude labeur pour subvenir à de nombreux besoins; là-bas, l'homme demi-sauvage, s'il n'est pas contraint par la servitude, cède à l'indolence et peut travailler à ses heures. Tout le monde, maintenant, sait dans quels embarras croissants se trouvent les colonies anglaises depuis l'affranchissement des esclaves.

Mais, objecte-t-on, le remède est facile, il suffit d'avoir recours à l'immigration.

D'abord, nous devons faire observer que ce n'est pas là une solution satisfaisante. Ce n'est pas assez d'aller chercher des hommes qui meurent de faim sur quelque terre inculte et trop peuplée; il faut, dans un pays civilisé, faire accepter le travail par tout le monde. Mais, d'ailleurs, l'introduction de travailleurs sans organisation est pleine d'inconvénients et de vices. Nous prions le gouvernement d'étudier de près les faits qui se passent à l'île Maurice. C'est l'immigration qui a sauvé la richesse publique dans cette colonie; mais au prix de quel désordre! On constatait, au mois d'avril dernier (1), que sur 53 mille cultivateurs indiens introduits et restés dans l'île, près de 9 mille étaient morts, et 12 mille avaient renoncé au travail productif pour vivre de petit commerce ou de vagabondage; sur les 32 mille occupés à la grande et à la petite culture, l'enquête constate qu'il y en a toujours 6 mille en état de désertion. Le vagabondage est donc aujourd'hui la plaie de Maurice; et, malgré le nombre excessif des laboureurs introduits, les planteurs souffrent cruellement de l'irrégularité du travail. Les Noirs et les Indiens restent à l'ouvrage quelques jours, un mois; puis ils se reposent, font une petite promenade; après une séance de vagabondage, ils rentrent dans l'atelier régulier, pour reprendre ainsi et toujours leur vie mobile et insouciante.

Quant à la population indigène, on sait que, des 62 milles esclaves affranchis, il ne reste que 6 mille individus occupés à la grande et petite culture, et leur travail est excessivement irrégulier. D'ailleurs plus des deux tiers de cette population ont disparu à Maurice. Livrés à eux-mêmes, sans tutelle prévoyante et affectueuse, ces pauvres gens, isolés de tous secours intelligents, ont été enlevés par les épidémies qui ont désolé l'île.

Nous le répétons, l'Angleterre a donné une mauvaise solution à la question de la transformation du régime colonial. Il faut faire mieux qu'elle. Nous ne devons pas laisser péricliter la richesse publique, nous ne devons pas donner à nos colons le souci cruel de l'incertitude, nous ne devons pas créer des sociétés de vagabondage, nous ne devons pas abandonner brutalement à elles-mêmes des populations qui ont absolument besoin d'une tutelle pater-

(1) Le *Cernéen* du 3 avril publie les résultats d'une enquête faite par le procureur général, par le trésorier général et par quatre membres du conseil législatif.

et le capital.

Nous voudrions plus encore. On a reconnu en France les avantages de l'esprit de propriété. Le morcellement croissant permet, à certains égards, au pauvre cultivateur, de prétendre à devenir propriétaire. A Mayotte, les compagnies métropolitaines concessionnaires des terrains trouveront trop de profit à les exploiter, pour les découper et les vendre par parcelles. Voilà donc la propriété, pour longtemps, à peu près fermée au travailleur. C'est une condition injuste, pire que celle faite au prolétaire de la métropole. La France doit ménager au travailleur l'accession à la propriété, dans tous les pays régis par son esprit libéral.

Au moment de l'émancipation anglaise, une instruction de lord Glenelg, ministre des colonies, faisait expressément défense aux gouvernements coloniaux de céder aux Noirs les terrains de l'Etat, et donnait le même conseil aux colons. La France se doit à elle-même de ne pas imiter cet exemple de l'aristocratie anglaise. Lord Glenelg alléguait des raisons assez plausibles. « Si le Noir, disait-il, a un coin de terre, il s'y réfugiera, y cultivera quelques vivres, tendra à la vie sauvage, et refusera de se rallier à la grande culture. » Cherchons donc à rattacher le pauvre des tropiques aux industries principales, sans l'exclure de l'exercice d'un juste droit. Le système actionnaire permet de résoudre le problème.

Supposons que la compagnie de Mayotte se donnât dans l'acte de société la faculté, s'imposât la condition d'émettre, à mesure de l'accroissement de sa richesse, de nouvelles actions et coupons d'actions réservés aux travailleurs. Toute famille qui aurait travaillé cinq ans dans l'île et déclarerait s'y fixer, serait élevée au rang d'actionnaire. Les travailleurs auraient le droit d'acquérir des actions avec leurs économies. Comme il serait à craindre que les Noirs imprévoyants ne se défissent de leurs titres de propriété pour en dépenser follement le prix, comme il faudrait d'ailleurs empêcher les capitalistes de reprendre par la voie de l'achat la part de propriété réservée aux travailleurs, on disposerait 1° que nul ne pourrait vendre ses actions sans l'autorisation d'un conseil de famille; 2° que toutes les actions ainsi vendues ne pourraient être acquises que par des individus attachés aux ateliers.

Nous nous bornons, du reste, à indiquer l'idée; on conçoit qu'il y a là un travail à faire, des combinaisons à élaborer. Si le gouvernement comprend la fécondité du principe, il n'a qu'à en faire étudier l'application facile.

Nous ferons remarquer que l'établissement de ce droit d'accession à la propriété ne serait en quelque sorte qu'une restitution, à l'égard du plus grand nombre des travailleurs qui vont peupler Mayotte. Cette île, précédemment, comptait quarante mille âmes. Par suite des expéditions périodiques des Sakalaves du nord-ouest de Madagascar, les habitants, découragés par ce pillage et cette guerre sans fin, abandonnèrent leur pays et se réfugièrent dans les îles plus éloignées de l'archipel. La population de Mayotte se trouvait réduite à trois mille âmes, quand les Français en prirent possession; aujourd'hui elle s'est déjà élevée à près de huit mille. Ce sont, pour la plupart, les anciennes familles qui reviennent à leur terre natale, maintenant qu'un Pouvoir civilisé leur garantit sécurité et bien-être. En tout cas, ce sont des gens de l'archipel, et, à ce titre, ils peuvent considérer Mayotte comme leur patrie. Eh bien! toutes ces familles se trouvent exclues de la propriété, puisque les terres de l'île entière sont partagées entre des colons européens.

Nous reprendrons demain 16 la publication du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE, par ALEXANDRE DUMAS.

GAVARNI.

« Artiste de génie, dessinateur hors ligne, peintre de mœurs comme Labruyère, conteur spirituel et gracieux comme La Fontaine, inimitable comme lui. »

Ainsi dira la postérité en parlant de Gavarni. Je m'empresse de souscrire au jugement de la postérité.

Quelques Zoïles du présent seront peut-être disposés à voir un peu d'exagération dans cette apologie. Ce n'est pas la critique future qu'on doit réprimander ici de la vivacité de ses sympathies, c'est la critique contemporaine qu'il faut accuser de froideur et d'injustice. La France d'aujourd'hui ne sait pas ce qu'elle doit à ses plumes et à ses crayons d'esprit; elle ne sait pas à quel degré de [illegible] dans l'opinion des peuples, sans [illegible] vaudevilles. Pour me servir d'une comparaison poétique, je dirai que l'œuvre de M. Scribe est le sabot qui arrête le char de la politique française dans sa descente de la côte rapide de l'abaissement continu.

Pauvre France! Dieu qui la protège avait bien prévu dès 1814, les effets stupéfiants que l'usage immodéré du tabac et la prolongation du système représentatif devaient produire sur le tempérament trop délicat de sa nation favorite. Aussi a-t-il eu le bon esprit de créer pour la consolation de l'époque où nous sommes, une douzaine de talents supérieurs, et a-t-il armé ces natures d'élite d'une puissance proportionnelle aux [illegible] de l'ennemi qu'elles devaient avoir à combattre..... et a-t-il doué leur crayon ou leur plume de toutes les séductions susceptibles de captiver le cœur, l'intelligence et les yeux... Dieu les pourvut surtout d'une fécondité suprême, pour que la production du bien balançât celle du mal, pour que le feuilleton et la caricature pussent neutraliser à force de bon sens, d'esprit et de gaieté, l'influence délétère et intellectuelle du premier-Paris et du compte-rendu des Chambres, ces deux infatigables [illegible] de pavots et de séné.

Inutile de révéler au public le nom de baptême de tous ces charmants apôtres à qui Dieu a donné mission de sauver la France du fléau de l'ennui britannique, comme il chargea autrefois une vierge de Lorraine de la purger de l'Anglais.

Au milieu de cette sainte pléiade de poètes et d'artistes, brille d'un éclat particulier l'étoile qui s'appelle Gavarni.

L'exultation de la femme est, comme chacun sait, le mobile secret de toute poésie; Lamartine, Victor Hugo, Alfred de Musset, ne sont plus grands poètes que les autres, que parce qu'ils ont été un peu plus amoureux. Or, comme il est reçu que le bonheur et le plaisir ne peuvent prendre pied sur la terre que par l'abolition du régime constitutionnel et de la loi salique, tous les talents dont j'ai parlé plus haut, travaillent avec ardeur à préparer l'avènement de la femme. C'est donc parmi eux à qui produira les plus ravissantes créations féminines, Indiana, Héva, Clotilde, Geneviève, Isidora, Musidora et la fille aux yeux d'or, délicieuses incarnations de l'idéal, pour lesquelles on a la faiblesse de se passionner.

Mais il manque un bonheur à toutes les passions de tête, on ne sait pas la nuance précise des cheveux de l'objet aimé; toutes les autres perfections, il faut qu'on les devine, c'est une des impuissances de la poésie écrite.

Les femmes de Gavarni ont cet immense avantage sur tous les autres produits similaires, qu'on les voit par corps, qu'on les touche, qu'elles épargnent à l'imagination toute fatigue. Les femmes en effet, je parle de la généralité, s'habillent pour se dissimuler; c'est tout le contraire chez la lorette de Gavarni, qui serait moins nue sans sa robe.

La lorette appartient à Gavarni, comme le troupier à Charlet. La lorette et le troupier français, exclusivement considérés sous le rapport moral et philosophique, sont deux fruits délicieux qui ne mûrissent qu'en France, et dont il est facile de reconnaître la patrie, au bouquet de terroir qu'ils exhalent. La lorette et le troupier sont peut-être aujourd'hui les deux seules institutions qui reflètent fidèlement dans leur langage, dans leur caractère et leurs mœurs, toutes les brillantes qualités de l'esprit national, vivacité, gaieté, insouciance, générosité, dévouement. Il n'y a que [illegible] balance de comptes et de nivellement de budgets n'aient jamais pénétré. Il y aura une France tant qu'il y aura une lorette et un troupier français.

Les séides de Gavarni lui ont attribué la création de la lorette. C'est à tort, Gavarni n'a fait que découvrir la lorette comme Christophe Colomb l'Amérique; il ne l'a pas inventée. Mais le gouvernement accorde tous les jours des pensions de mille écus à des auteurs de découvertes beaucoup moins intéressantes pour le bonheur de l'humanité que celle de Gavarni. Je connais un monsieur qui prétend avoir découvert un moyen infaillible de foudroyer instantanément, d'écraser, d'anéantir d'un seul coup une armée, une flotte, une capitale, et qui ne demande pour la livraison de son secret qu'une petite récompense nationale de cent mille francs par an. Ce monsieur se dit en mesure de faire son expérience en grand sur la première ville qu'on voudra bien lui prêter.

La lorette n'est pas un instrument de destruction, au contraire. Je sais que les moralistes qui sont de mauvaises langues l'accusent d'exercer une maligne influence sur les héritages nouveau-nés; les moralistes ne voient pas que c'est précisément là le charmant côté du rôle des jolies filles en civilisation; la mission sociale de la lorette est d'employer tous ses efforts à faire restituer à la masse des travailleurs le capital parasite prélevé sur les travailleurs et enfoui depuis des temps infinis par les harpagons, au grand détriment de la société tout entière. Quand la France vaincue paya 1500 millions d'indemnités de guerre à l'Europe victorieuse qui n'en garda pas un centime, ce ne sont pas les moralistes, je vous jure, qui ont fait rendre gorge à l'ennemi.

Et la gloire de Gavarni, son principal mérite, comme dessinateur de mœurs, est d'avoir admirablement saisi et fait ressortir la grandeur de la mission sociale de la lorette. Personne n'a compris la question du capital aussi bien que la lorette; c'est d'elle ou du troupier évidemment que provient cette définition si fameuse: *l'argent est ronde, il est faite pour rouler*; car la lorette a un langage à elle.

Mais l'œuvre de Gavarni n'est pas simplement socialiste. Cette œuvre est *composée*; la question de la forme, la question de l'art pur, s'y trouve traitée de main de maître. Les hommes n'ont encore rien sculpté, rien peint, rien écrit qui se rapproche autant de l'idéal supérieur du type féminin que celui qu'a rencontré Gavarni.

J'en suis désespéré pour les admirateurs passionnés de l'antique, mais leurs trépignements de fureur ne prévaudront pas contre la vérité, et ne m'empêcheront pas de dire... qu'il y a de la femme de Phidias à celle de Gavarni; de l'Athénienne à la Parisienne, précisément la même distance que de la Madeleine à Notre-Dame-de-Paris. Etrange résultat de notre ignorance générale et de notre manie ridicule d'admirer tout ce qui n'est pas né chez nous! Voici des Français du dix-neuvième siècle qui s'obstinent à maintenir la femme grecque sur le pavois de la beauté, lorsqu'il n'y a qu'une voix parmi les poètes et les artistes de l'Athènes de Périclès pour déplorer les disgrâces physiques de la femme grecque, de l'Athénienne surtout. La Grèce, admiratrice enthousiaste de la beauté de la forme, et qui élève des temples magnifiques à toute créature un peu favorisée de la nature, la Grèce se plaint partout de la rigueur du Destin qui lui a refusé la femme.... et c'est la France, patrie de la Française, patrie de la Velléda à qui Athènes eût érigé cent temples, c'est la France qui se déclare indigne de disputer à la Grèce le prix de la beauté! La bouffissure lymphatique de l'Athénienne, sa passion pour le vin, sont stigmatisées par tous les comiques du temps. La législation est obligée d'intervenir dans les relations des époux pour assurer le service d'amour et fixer le chiffre du tribut marital. L'histoire ancienne ne nous a transmis que quelques noms de beautés célèbres, et pas un de ces noms n'appartient à la Grèce... Sapho, l'infortunée Sapho, est obligée d'expier sa laideur par le saut de Leucade; Phidias et Apelles sont obligés de confesser eux-mêmes que pour composer une médiocre Vénus, il leur faut cent modè

trop grande exaltation religieuse ; plus que toute autre Mlle Juveny avait pour M. le curé Gourdiat une grande vénération, une excessive reconnaissance, car c'est ce pasteur qui avait pris soin de son enfance et de sa jeunesse. Cette demoiselle, qui est d'une grande piété, s'est laissé emporter par un zèle inconsidéré, mais, dans tous les cas, le motif de son action était pur ; elle croyait pouvoir conserver les restes de M. Gourdiat à la vénération des paroissiens. Examinant la question de droit, le défenseur a dit que l'article 360 du code pénal n'est applicable que lorsque la violation de sépulture a été faite pour outrager la dépouille mortelle du défunt, mais non pas dans un but louable, comme dans l'espèce. Les aveux seuls de la prévenue, poursuit l'avocat, établissent la part qu'elle a prise au délit, et il y aurait danger d'ajouter une foi complète à ces aveux, car la demoiselle Juveny peut avoir cédé à des instances étrangères, et s'être dénoncée elle-même pour sauver d'autres coupables. Le tribunal, après un délibéré, a condamné la demoiselle Juveny à vingt-quatre heures d'emprisonnement et à 30 fr. d'amende, aux termes de l'article 360 du code pénal, en reconnaissant toutefois, dans son jugement, que la prévenue a agi par un sentiment de piété exaltée, et non en vue de profaner ou de violer un tombeau.

LE CHIFFONNIER-PLONGEUR. — Cet épisode plein d'humour est ainsi mis en scène par la *Gazette des Tribunaux*, cette bonne fournisseuse de toutes les originalités parisiennes :

« C'est un pinceau, et non une plume, qu'il faudrait pour peindre ce grand et robuste vieillard qui vient s'asseoir sur le banc de la police correctionnelle. Charles-François Chapon est marinier-plongeur ; depuis soixante ans il est sur l'eau ou dans l'eau ; sa peau a la couleur du cuivre rouge ; de longs favoris rouges, de plus longues moustaches retombent sur toute la partie inférieure de sa face large et fortement accusée ; ses yeux ombragés d'épais sourcils, et ses longs cheveux en désordre achèvent d'en faire la personnification mythologique d'un puissant fleuve. Sa toilette est non moins extraordinaire que sa personne. Peut-être a-t-il des vêtements, mais ils n'ont aucune forme comme couleur, recouverts qu'ils sont dans toute leur étendue d'une couche épaisse de goudron. Son chapeau est la pièce la plus curieuse de son accoutrement, il est plus que probable qu'il est de son invention comme de sa fabrique. Il est à longs bords, bas de forme, monté sur une carcasse de petites baguettes attachées par des ficelles ; le tout est recouvert d'un morceau de toile à voile sur lequel s'agitent de longues houppettes de laine rouge, à la façon des mulets d'Espagne.

Un garde rivière dépose que, sur les plaintes des maîtres mariniers, à qui on volait fréquemment des cordages, il a surveillé le prévenu ; une nuit, à deux heures du matin, il l'a surpris sortant de son bachot et portant deux bouts de cordes goudronnés récemment coupés ; dans sa poche se trouvait un couteau portant encore des traces de goudron. Il ajoute que Chapon est coutumier du fait : sur la berge on ne l'appelle que *le chiffonnier de rivière*.

M. le président. — Levez-vous, Chapon.

Chapon ne répond pas ; il semble n'avoir pas entendu la question ; il s'aperçoit qu'on attend sa réponse, il se lève, et dit :

« Un peu plus fort, s'il vous plaît ; l'eau est mauvaise pour l'oreille, ça la durcit ; pour le reste de la carcasse, tout au complet. »

M. le président. — Est-ce que vous n'avez pas d'autre état que celui de plongeur de rivière ?

Chapon. — Jamais d'autre depuis soixante ans. Un hiver j'ai essayé de m'asseoir pour faire des allumettes, j'ai eu mal au cœur trois jours. Voyez-vous, à moi, la rivière, c'est ma rue, j'y vois au fond comme si les cailloux étaient des réverbères ; l'état serait bon, il ne manque pas de butin dans la rivière ; le mal, c'est qu'on ne veut pas le laisser prendre ; il faut rendre tout ce qu'on trouve.

M. le président. — Il y a bien des indices qui vous signalent comme coupable du fait qu'on vous reproche ; déjà plusieurs fois vous avez comparu devant le tribunal correctionnel pour de semblables faits ?

Chapon. — Voici ma réponse. (Il fait passer une lettre à M. le président.)

M. le président. — Qu'est-ce cela ?

Chapon. — C'est de mon chef : je suis soumissionné par le gouvernement pour repêcher.

M. le président. — Nous admettons cela, mais répondez au fait de vol de bouts de corde.

Chapon. — Les bouts, y en avait deux longs comme le bras, à trois liards la livre, voyez le tas de laine que ça peut faire !

M. le président. — Leur peu de valeur n'autorise pas à les prendre, à les couper surtout.

Chapon. — Les couper ! qu'on aille donc les couper où je les ai trouvés, au fond de la rivière, cinq brasses d'eau : allez, je permets.

M. le président. — La coupure était fraîche, la corde goudronnée, et on a trouvé sur vous un couteau portant des traces de goudron.

Un gros rire saisit Chapon, qui répond, en se mesurant des yeux : Mais regardez-moi donc : est-ce que je ne suis pas une pièce de goudron ? Oui, oui, mon couteau sent toujours plutôt le goudron que le miel ; je vous dis que je les ai pêchés, les bouts de corde.

M. le président. — Vous êtes signalé aussi comme prenant fréquemment dans les bateaux du pont des pierres meulières.

Chapon. — Sous les bateaux, ils veulent dire ; mais c'est mon métier, je suis payé pour ça. Tous les jours je pêche bien autre chose dans la rivière : le linge des blanchisseuses, par exemple, parce que je le garde, il faut donc dire aussi que je le vole ?

M. le président. — Et en effet, vous ne devriez pas le garder.

Chapon. — Quand les blanchisseuses me le réclament je le rends, autre-

partielles qui ne sont pas toujours en harmonie avec le reste de l'édifice.

A ce point de vue, nous aurions été disposés à combattre la proposition Roger du Loiret, mais à la condition d'y voir substituer quelque chose de plus efficace et de plus complet, c'est-à-dire la révision sérieuse de toute notre législation criminelle dont chaque jour vient constater sur tous les points les vices et les lacunes.

Et cependant, ce n'est pas faute de remaniements. Ainsi les lois fondamentales en cette matière furent les lois rendues en 1789-90 et 91, auxquelles succéda le code pénal de 1791, qui fut lui même remplacé par celui du 3 brumaire an IV. Puis vinrent les codes actuels achevés en 1810 et mis en vigueur en 1811. Ils portent au plus haut point l'empreinte des idées despotiques du gouvernement de cette époque. Toutes les institutions libérales y furent paralysées ; bientôt même des décrets arbitrairement rendus vinrent effacer les dispositions qui offraient quelque obstacle à la politique du chef de l'Etat.

La Charte de 1814 apporta quelques garanties presque illusoires : à côté des lois réactionnaires sur la liberté individuelle, les cris séditieux et provocations à la révolte, le rétablissement des cours prévôtales, les lois sur la liberté de la presse, rendues en 1819 et 1822, se modifiant toutes entre elles en même temps qu'elles apportaient des changements aux Codes d'instruction criminelle et pénale. Les modifications les plus importantes résultèrent des lois du 25 juin 1824 et 20 avril 1825, sur le sacrilége, et 2 mai 1827 sur le jury. La Révolution de 1830 a été le signal de nouvelles modifications qui constituent en général de véritables améliorations. On trouve dans cette nouvelle série de lois, celles des 8 octobre 1830 et 18 avril 1831, sur le jury appliqué aux délits politiques et de la presse, et sur la procédure en matière de presse ; celles des 10 décembre 1830 sur les crieurs publics, 4 mars 1831 sur les cours d'assises ; puis la loi plus générale du 24 avril 1832.

Enfin ces modifications ont elles-mêmes été modifiées ; et l'on a successivement incorporé savoir : 1° au Code d'instruction criminelle, la loi du 10 avril 1834 sur les associations ; les trois lois de septembre 1835, 4 mai 1835, concernant les crimes et délits de la presse, les cours d'assises, le vote du jury ; 2° au Code pénal, la loi du 10 février 1836 sur les afficheurs et crieurs publics ; celle du 10 avril précité sur les associations ; celle du 24 mars 1834 sur les détenteurs d'armes et munitions de guerre, etc.

Comme il est facile de le remarquer, notre législation criminelle s'éloigne complétement de son origine. Organisée sous l'influence du despotisme impérial, chacune des époques suivantes y a déposé ses tendances particulières sans effacer l'empreinte du passé. L'œuvre n'est plus homogène. C'est un labyrinthe dont le jurisconsulte ne sort qu'avec peine, quand il ne s'y égare pas. C'est en même temps un arsenal qui contient au besoin des armes au service de toutes les opinions.

Malgré toutes ces lois greffées les unes sur les autres, que de lacunes ! que d'imperfections ! Nous n'essaierons pas d'entrer dans les détails ; un volume n'y suffirait pas ; contentons-nous d'en indiquer quelques-unes.

1° Où sont les garanties pour le citoyen contre la passion ou la mauvaise volonté d'un juge instructeur ? Rien de plus délicat, de plus pénible que de semblables fonctions ! Elles entraînent une immense et terrible responsabilité. A qui sont-elles confiées ! Si nous disions : tel magistrat est réputé incapable de bien juger les affaires civiles, on le fait passer à l'instruction ; l'on crierait à l'impossible, et pourtant nous pourrions citer les noms.

2° Quelque haute que soit la capacité du juge, il peut être induit en erreur ; alors il fera mettre un homme en arrestation, et le tuera subitement dans sa considération et sa fortune. Mais bientôt l'erreur est reconnue, le magistrat ne peut réparer le mal qu'il a fait. Il est enchaîné par ses actes. L'instruction doit suivre son cours ; sans doute il se hâtera, mais le coup n'en a pas moins été porté. Tout puissant pour le mal il est impuissant pour le bien, n'est-ce pas une monstrueuse absurdité ?

3° Un accusé est mis en jugement : telle sera la nature du délit, qu'un emprisonnement de quelques jours paraît aux magistrats une punition suffisante, et il a subi une détention préventive de deux ou trois mois, qui ne sont jamais imputés sur la peine qui lui est définitivement infligée.

4° Mais si son innocence est reconnue ! la détention préventive a été pour lui une cause de ruine et de déshonneur. En vain l'innocence est plus tard proclamée, le mal est fait, il lui sera difficile, souvent même impossible de rester dans le pays qu'il habite. La société va se hâter de réparer les désastres qu'elle a causés ; l'Etat a sans doute au budget des fonds spécialement destinés à réparer

terprétation et sous l'empire d'une procédure bien plus favorable à l'accusé, puisque aujourd'hui une seule question est faite au jury : L'accusé est-il coupable de.... question complexe, renfermant les deux formules anciennes, mais qui rend impossible la recherche des motifs du jury pour l'acquittement. En effet, qui pourra dire si le jury acquitte parce que le fait n'existe pas, ou parce qu'existant, l'accusé ne l'a pas commis, ou parce que les preuves ne sont pas suffisantes ! Et cependant ce n'est qu'en se livrant à cette interprétation divinatoire, qu'une pareille jurisprudence a pu se constituer.

Non seulement il y a là de funestes tendances à réprimer, mais encore il y a toute une création à produire. Point de palliatifs, point de demi-mesures. Ce qu'il faut, c'est une législation complète, entière et en harmonie avec les idées et les mœurs de notre époque.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 13 JUILLET.

Le *Journal des Débats* fait ce matin une déclaration importante en réponse aux réserves de l'*Univers religieux* sur la négociation Rossi : « Nous croyons, dit-il, pouvoir assurer de la manière la plus positive qu'il n'y a eu entre l'envoyé du gouvernement français et le général des Jésuites aucune négociation, et que M. Rossi, dans tout le cours de sa mission, n'a traité et négocié qu'avec le Saint-Siége ou ses ministres. Nous ajouterons que M. Rossi n'avait à donner et n'a donné en effet au Saint-Siége aucun avis sur la manière dont la question qu'il était chargé de traiter pouvait être ou plus promptement ou plus convenablement résolue. L'envoyé du gouvernement français avait purement et simplement pour mission d'adresser au Saint-Siége les demandes que nous avons déjà spécifiées ; le Saint-Siége a résolu la question par les voies qui lui ont paru le plus propres à assurer et sa propre tranquillité et celle de l'Eglise ; mais le choix de ses moyens a été entièrement spontané, et il a pris la détermination qu'il a jugée la plus sage sans qu'elle lui eût été suggérée par aucun conseil du négociateur de la France. »

Le *National* reproduit la triste relation que nous avons empruntée nous-même à la *Gazette des Tribunaux* : « C'est la torture, s'écrie-t-il, qu'on rétablit en France... Il faut que le ministre de la guerre demande compte au maréchal gouverneur de cette affreuse justice disciplinaire de l'Algérie, et qu'il mette un terme à un état de choses si compromettant pour l'honneur du nom français. »

« Sous la Convention, dit la *Réforme*, le décret qui défendit de faire des prisonniers anglais ne put jamais être exécuté... Il faut que l'Europe sache que la France entière stigmatise l'acte de férocité accompli dans le Dahra ! »

La *Presse* annonce recevoir, par une correspondance particulière, la nouvelle que l'insurrection a également éclaté en Espagne, à Igualada et à Villafranca. Le général Concha, toujours à Tarassa, attendait de Barcelone des renforts pour marcher contre ces deux villes, dont l'une surtout, Igualada, est très importante.

Bourse. --- Revue de la semaine.

Les opérations se sont beaucoup ressenties de la morte saison, et les huit jours qui viennent de s'écouler n'offrent que des variations insignifiantes sur la plupart des valeurs. Les fonds publics restent dans la stagnation, après une courte tentative de reprise, et les chemins de fer, à l'exception des deux lignes de Versailles, n'ont remonté que d'une manière à peu près insensible.

Parmi les valeurs étrangères, nous ne mentionnerons que les rentes de Naples, dont les certificats définitifs se cotent chaque jour avec faveur, et, en baisse, les divers fonds espagnols, qui continuent toujours à fléchir.

Les Haïti restent stationnaires au prix de 385 fr.

Quant aux valeurs industrielles, toujours solidaires des autres, elles ont largement éprouvé le contre-coup de la défaveur des chemins de fer. La plus brillante de toutes, la Vieille-Montagne, a baissé de 100 fr. et les autres ne paraissent guère à la cote de temps à autre que pour accuser un peu plus de faiblesse.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Imprimerie Lange Lévy et compagnie, rue du Croissant, 16.

Spectacles du 14 Juillet.

OPÉRA. — Charles VI.
FRANÇAIS. — Ménage parisien. Barbier de Séville.
OPÉRA-COMIQUE. — Diamants. Nouveau Seigneur.
VAUDEVILLE. — Arthur. 3e Mari. A la plus Belle.
VARIÉTÉS. — Gardeuse de Dindons. Le Lansquenet. Jongleurs.
GYMNASE. — Changement de Main. Image. Mariage de raison.
PALAIS-ROYAL. — La Pêche. Contrebasse. Famille de l'Apothicaire. Etourneau.
PORTE-ST-MARTIN. — La Biche aux bois.
GAITÉ. — Canal St-Martin.
AMBIGU. — La Famille des Marmouzets. Etudiants.
CIRQUE. — Exercices d'équitation.
COMTE. — Augusta. Crispin. Le Meunisier. La Mazurka.
FOLIES. — Le Galop. Les Epiciers. Mariage du Gamin. Denis.
LUXEMBOURG. — Perlerinette. Mon Cousin. Malheurs.

La Grande-Bretagne [illegible] l'abo-
lition de l'esclavage des Noirs; mais ce grand acte religieux a été accompli avec précipitation. On n'a pas su éviter bien des inconvénients, et dans l'intérêt de la richesse publique et dans l'intérêt même des populations affranchies. L'abandonnement en liberté d'un peuple de mineurs n'est pas une solution scientifique. L'esprit de fraternité chrétienne doit inspirer autre chose que le délaissement de pauvres gens brutes en plein règne de l'individualisme, dans notre temps où domine le *chacun chez soi et chacun pour soi*.

Si la France s'est laissé dépasser dans l'accomplissement d'un acte d'humanité, si l'Angleterre a pris le pas sur elle dans l'œuvre de la civilisation du monde barbare, il appartient à notre pays de reconquérir son rang en donnant l'exemple d'une politique colonisatrice plus savante et plus humaine, en organisant le travail dans les colonies, où le législateur anglais, avec la liberté confuse, n'a semé que des germes de désorganisation. Il faut que la France fasse mieux que l'Angleterre pour le progrès des sociétés, pour le bonheur du monde. Voilà les rivalités saintes et que Dieu bénit.

Par malheur les idées nouvelles et généreuses sont lentes à se produire. Nous avons sous les yeux le prospectus d'une société qui va coloniser Mayotte; nous n'y trouvons pas l'indice d'une prévoyance juste et intelligente. La société annonce purement et simplement qu'il y a beaucoup d'argent à gagner sur les terrains dont elle dispose, et qu'elle en gagnera. Tel est le but unique que se proposent nos colonisateurs.

Bon Dieu! que les temps sont changés et combien nous sommes déchus! Lorsque Martin Flaccourt, en 1648, partait pour former un établissement à Madagascar, il disait que sa mission était principalement de porter dans la grande île l'esprit de la religion chrétienne et les bienfaits de la civilisation.

Aujourd'hui, le gouvernement lui-même dépasse-t-il de beaucoup nos compagnies d'armateurs par la grandeur des sentiments? Avons-nous entendu souvent, à propos de l'établissement de Mayotte, parler de barbares à sauver, de civilisation à répandre, d'esprit chrétien à propager? Non; mais on a insisté sur l'avantage d'un port de refuge et de ravitaillement, sur les profits probables d'un entrepôt placé au centre du canal de Mozambique. Triste époque, où l'activité française est caractérisée par les trois termes suivants: matérialisme, égoïsme, vues étroites.

Il faut cependant aviser à changer de politique. La générosité, qui était devoir, devient de plus en plus nécessité dans le gouvernement des affaires de ce monde.

Toute nation voulant coloniser va exciter les inquiétudes, les mécontentements de l'aristocratie anglaise. Il y a là un grave péril, et ce péril, on ne peut le conjurer que d'une seule manière: en ralliant à soi toutes les sympathies de l'Europe chrétienne. Ces sympathies, on les méritera, si l'on se montre animé d'un esprit de grandeur et de charité, si l'on est réellement préoccupé du côté religieux de l'œuvre, si l'on porte dans les pays barbares des principes nouveaux de justice, si l'on rallie les races colorées au lieu de les exploiter ou de les chasser, si l'on organise, suivant des lois libérales, les rapports du colon européen avec le travailleur noir.

(1) Voir les numéros des 5, 9 et 10 juillet.

entre les chefs d'industrie et les travailleurs, le moment est venu d'essayer des combinaisons nouvelles, de chercher des garanties d'ordre dans le principe de la solidarité, de l'association.

Les mêmes difficultés se présentent dans les colonies, et bien plus pressantes encore et plus compliquées. S'il plaisait aux Noirs de se coaliser, leurs besoins sont si faibles et si facilement satisfaits, que les maîtres n'auraient jamais chance de soutenir la lutte et de réduire leurs employés. Ces avantages du climat changent considérablement les conditions du travail dans les pays intertropicaux. En Europe, le pauvre subit la nécessité d'un rude labeur pour subvenir à de nombreux besoins; là-bas, l'homme demi-sauvage, s'il n'est pas contraint par la servitude, cède à l'indolence et peut travailler à ses heures. Tout le monde, maintenant, sait dans quels embarras croissants se trouvent les colonies anglaises depuis l'affranchissement des esclaves.

Mais, objecte-t-on, le remède est facile, il suffit d'avoir recours à l'immigration.

D'abord, nous devons faire observer que ce n'est pas là une solution satisfaisante. Ce n'est pas assez d'aller chercher des hommes qui meurent de faim sur quelque terre inculte et trop peuplée; il faut, dans un pays civilisé, faire accepter le travail par tout le monde. Mais, d'ailleurs, l'introduction de travailleurs sans organisation est pleine d'inconvénients et de vices. Nous prions le gouvernement d'étudier de près les faits qui se passent à l'île Maurice. C'est l'immigration qui a sauvé la richesse publique dans cette colonie; mais au prix de quel désordre! On constatait, au mois d'avril dernier (1), que sur 53 mille cultivateurs indiens introduits et restés dans l'île, près de 9 mille étaient morts, et 12 mille avaient renoncé au travail productif pour vivre de petit commerce ou de vagabondage; sur les 32 mille occupés à la grande et à la petite culture, l'enquête constate qu'il y en a toujours 6 mille en état de désertion. Le vagabondage est donc aujourd'hui la plaie de Maurice; et, malgré le nombre excessif des laboureurs introduits, les planteurs souffrent cruellement de l'irrégularité du travail. Les Noirs et les Indiens restent à l'ouvrage quelques jours, un mois; puis ils se reposent, font une petite promenade; après une séance de vagabondage, ils rentrent dans l'atelier régulier, pour reprendre ainsi et toujours leur vie mobile et insouciante.

Quant à la population indigène, on sait que, des 62 milles esclaves affranchis, il ne reste que 6 mille individus occupés à la grande et petite culture, et leur travail est excessivement irrégulier. D'ailleurs plus des deux tiers de cette population ont disparu à Maurice. Livrés à eux-mêmes, sans tutelle prévoyante et affectueuse, ces pauvres gens, isolés de tous secours intelligents, ont été enlevés par les épidémies qui ont désolé l'île.

Nous le répétons, l'Angleterre a donné une mauvaise solution à la question de la transformation du régime colonial. Il faut faire mieux qu'elle. Nous ne devons pas laisser péricliter la richesse publique, nous ne devons pas donner à nos colons le souci cruel de l'incertitude, nous ne devons pas créer des sociétés de vagabondage, nous ne devons pas abandonner brutalement à elles-mêmes des populations qui ont absolument besoin d'une tutelle pater-

(1) Le *Cernéen* du 8 avril publie les résultats d'une enquête faite par le procureur général, par le trésorier général et par quatre membres du conseil législatif.

et le capital.

Nous voudrions plus encore. On a reconnu en France les avantages de l'esprit de propriété. Le morcellement croissant permet, à certains égards, au pauvre cultivateur, de prétendre à devenir propriétaire. A Mayotte, les compagnies métropolitaines concessionnaires des terrains trouveront trop de profit à les exploiter, pour les découper et les vendre par parcelles. Voilà donc la propriété, pour longtemps, à peu près fermée au travailleur. C'est une condition injuste, pire que celle faite au prolétaire de la métropole. La France doit ménager au travailleur l'accession à la propriété, dans tous les pays régis par son esprit libéral.

Au moment de l'émancipation anglaise, une instruction de lord Glenelg, ministre des colonies, faisait expressément défense aux gouvernements coloniaux de céder aux Noirs les terrains de l'Etat, et donnait le même conseil aux colons. La France se doit à elle-même de ne pas imiter cet exemple de l'aristocratie anglaise. Lord Glenelg alléguait des raisons assez plausibles. « Si le Noir, disait-il, a un coin de terre, il s'y réfugiera, y cultivera quelques vivres, tendra à la vie sauvage, et refusera de se rallier à la grande culture. » Cherchons donc à rattacher le pauvre des tropiques aux industries principales, sans l'exclure de l'exercice d'un juste droit. Le système actionnaire permet de résoudre le problème.

Supposons que la compagnie de Mayotte se donnât dans l'acte de société la faculté, s'imposât la condition d'émettre, à mesure de l'accroissement de sa richesse, de nouvelles actions et coupons d'actions réservés aux travailleurs. Toute famille qui aurait travaillé cinq ans dans l'île et déclarerait s'y fixer, serait élevée au rang d'actionnaire. Les travailleurs auraient le droit d'acquérir des actions avec leurs économies. Comme il serait à craindre que les Noirs imprévoyants ne se défissent de leurs titres de propriété pour en dépenser follement le prix, comme il faudrait d'ailleurs empêcher les capitalistes de reprendre par la voie de l'achat la part de propriété réservée aux travailleurs, on disposerait 1° que nul ne pourrait vendre ses actions sans l'autorisation d'un conseil de famille; 2° que toutes les actions ainsi vendues ne pourraient être acquises que par des individus attachés aux ateliers.

Nous nous bornons, du reste, à indiquer l'idée; on conçoit qu'il y a là un travail à faire, des combinaisons à élaborer. Si le gouvernement comprend la fécondité du principe, il n'a qu'à en faire étudier l'application facile.

Nous ferons remarquer que l'établissement de ce droit d'accession à la propriété ne serait en quelque sorte qu'une restitution, à l'égard du plus grand nombre des travailleurs qui vont peupler Mayotte. Cette île, précédemment, comptait quarante mille âmes. Par suite des expéditions périodiques des Sakalaves du nord-ouest de Madagascar, les habitants, découragés par ce pillage et cette guerre sans fin, abandonnèrent leur pays et se réfugièrent dans les îles plus éloignées de l'archipel. La population de Mayotte se trouvait réduite à trois mille âmes, quand les Français en prirent possession; aujourd'hui elle s'est déjà élevée à près de huit mille. Ce sont, pour la plupart, les anciennes familles qui reviennent à leur terre natale, maintenant qu'un Pouvoir civilisé leur garantit sécurité et bien-être. En tout cas, ce sont des gens de l'archipel, et, à ce titre, ils peuvent considérer Mayotte comme leur patrie. Eh bien! toutes ces familles se trouvent exclues de la propriété, puisque les terres de l'île entière sont partagées entre des colons européens.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 15 JUILLET 1845.

Nous reprendrons demain 16 la publication du **CHEVALIER DE MAISON-ROUGE**, par ALEXANDRE DUMAS.

GAVARNI.

« Artiste de génie, dessinateur hors ligne, peintre de mœurs comme » Labruyère, conteur spirituel et gracieux comme La Fontaine, inimitable comme lui. »

Ainsi dira la postérité en parlant de Gavarni. Je m'empresse de souscrire au jugement de la postérité.

Quelques Zoïles du présent seront peut-être disposés à voir un peu d'exagération dans cette apologie. Ce n'est pas la critique future qu'on doit réprimander ici de la vivacité de ses sympathies, c'est la critique contemporaine qu'il faut accuser de froideur et d'injustice. La France d'aujourd'hui ne sait pas ce qu'elle doit à ses plumes et à ses crayons d'esprit; elle ne sait pas à quel degré de déconsidération elle serait descendue dans l'opinion des peuples, sans l'influence de ses vaudevilles. Pour me servir d'une comparaison poétique, je dirai que l'œuvre de M. Scribe est le sabot qui arrête le char de la politique française dans sa descente de la côte rapide de l'abaissement continu.

Pauvre France! Dieu qui la protège avait bien prévu dès 1814, les effets stupéfiants que l'usage immodéré du tabac et la prolongation du système représentatif devaient produire sur le tempérament trop délicat de sa nation favorite. Aussi a-t-il eu le bon esprit de créer pour la consolation de l'époque où nous sommes, une douzaine de talents supérieurs, et a-t-il armé ces natures d'élite d'une puissance proportionnelle aux forces de l'ennemi qu'elles devaient avoir à combattre..... et a-t-il doué leur crayon ou leur plume de toutes les séductions susceptibles de captiver le cœur, l'intelligence et les yeux... Dieu les pourvut surtout d'une fécondité suprême, pour que la production du bien balançât celle du mal, pour que le feuilleton et la caricature pussent neutraliser à force de bon sens, d'esprit et de gaieté, l'influence délétère et intellectide du *premier-Paris* et du compte-rendu des Chambres, ces deux infatigables semeurs de pavots et de spleen.

Inutile de révéler au public le nom de baptême de tous ces charmants esprits à qui Dieu a donné mission de sauver la France du fléau de l'ennui britannique, comme il chargea autrefois une vierge de Lorraine de la purger de l'Anglais.

Au milieu de cette sainte pléiade de poètes et d'artistes, brille d'un éclat particulier l'étoile qui s'appelle Gavarni.

L'exultation de la femme est, comme chacun sait, le mobile secret de toute poésie; Lamartine, Victor Hugo, Alfred de Musset, ne sont plus grands poètes que les autres, que parce qu'ils ont été un peu plus amoureux. Or, comme il est reçu que le bonheur et le plaisir ne peuvent prendre pied sur la terre que par l'abolition du régime constitutionnel et de la loi salique, tous les talents dont j'ai parlé plus haut, travaillent avec ardeur à préparer l'avènement de la femme. C'est donc parmi eux à qui produira les plus ravissantes créations féminines, Indiana, Héva, Clotilde, Geneviève, Isidora, Musidora et la fille aux yeux d'or, délicieuses incarnations de l'idéal, pour lesquelles on a la faiblesse de se passionner.

Mais il manque un bonheur à toutes les passions de tête, on ne sait pas la nuance précise des cheveux de l'objet aimé; toutes les autres perfections, il faut qu'on les devine, c'est une des impuissances de la poésie écrite.

Les femmes de Gavarni ont cet immense avantage sur tous les autres produits similaires, qu'on les voit par corps, qu'on les touche, qu'elles épargnent à l'imagination toute fatigue. Les femmes en effet, je parle de la généralité, s'habillent pour se dissimuler; c'est tout le contraire chez la lorette de Gavarni, qui serait moins nue sans sa robe.

La lorette appartient à Gavarni, comme le troupier à Charlet. La lorette et le troupier français, exclusivement considérés sous le rapport moral et philosophique, sont deux fruits délicieux qui ne mûrissent qu'en France, et dont il est facile de reconnaître la patrie, au bouquet de terroir qu'ils exhalent. La lorette et le troupier sont peut-être aujourd'hui les deux seules institutions qui reflètent fidèlement dans leur langage, dans leur caractère et leurs mœurs, toutes les brillantes qualités de l'esprit national, vivacité, gaieté, insouciance, générosité, dévouement. Il n'y a que là que les idées de balance de comptes et de nivellement de budgets n'aient jamais pénétré. Il y aura une France tant qu'il y aura une lorette et un troupier français.

Les séides de Gavarni lui ont attribué la création de la lorette. C'est à tort, Gavarni n'a fait que découvrir la lorette comme Christophe Colomb l'Amérique; il ne l'a pas inventée. Mais le gouvernement accorde tous les jours des pensions de mille écus à des auteurs de découvertes beaucoup moins intéressantes pour le bonheur de l'humanité que celle de Gavarni. Je connais un monsieur qui prétend avoir découvert un moyen infaillible de foudroyer instantanément, d'écraser, d'anéantir d'un seul coup une armée, une flotte, une capitale, et qui ne demande pour la livraison de son secret qu'une petite récompense nationale de cent mille francs par an. Ce monsieur se dit en mesure de faire son expérience en grand sur la première ville qu'on voudra bien lui prêter.

La lorette n'est pas un instrument de destruction, au contraire. Je sais que les moralistes qui sont de mauvaises langues l'accusent d'exercer une maligne influence sur les héritages nouveau-nés; les moralistes ne voient pas que c'est précisément là le charmant côté du rôle des jolies filles en civilisation; la mission sociale de la lorette est d'employer tous ses efforts à faire restituer à la masse des travailleurs le capital parasite prélevé sur les travailleurs et enfoui depuis des temps infinis par les harpagons, au grand détriment de la société tout entière. Quand la France vaincue paya 1500 millions d'indemnités de guerre à l'Europe victorieuse qui n'en garda pas un centime, ce ne sont pas les moralistes, je vous jure, qui ont fait rendre gorge à l'ennemi.

Et la gloire de Gavarni, son principal mérite, comme dessinateur de mœurs, est d'avoir admirablement saisi et fait ressortir la grandeur de la mission sociale de la lorette. Personne n'a compris la question du capital aussi bien que la lorette; c'est d'elle ou du troupier évidemment que provient cette définition si fameuse: *l'argent est ronde, il est faite pour rouler*; car la lorette a un langage à elle.

Mais l'œuvre de Gavarni n'est pas simplement socialiste. Cette œuvre est *composée*; la question de la forme, la question de l'art pur, s'y trouve traitée de main de maître. Les hommes n'ont encore rien sculpté, rien peint, rien écrit qui se rapproche autant de l'idéal supérieur du type féminin que celui qu'a rencontré Gavarni.

J'en suis désespéré pour les admirateurs passionnés de l'antique, mais leurs trépignements de fureur ne prévaudront pas contre la vérité, et ne m'empêcheront pas de dire... qu'il y a de la femme de Phidias à celle de Gavarni, de l'Athénienne à la Parisienne, précisément la même distance que de la Madeleine à Notre-Dame-de-Paris. Etrange résultat de notre ignorance générale et de notre manie ridicule d'admirer tout ce qui n'est pas né chez nous! Voici des Français du dix-neuvième siècle qui s'obstinent à maintenir la femme grecque sur le pavois de la beauté, lorsqu'il n'y a qu'une voix parmi les poètes et les artistes de l'Athènes de Périclès pour déplorer les disgrâces physiques de la femme grecque, de l'Athénienne surtout. La Grèce, admiratrice enthousiaste de la beauté de la forme, et qui élève des temples magnifiques à toute créature un peu favorisée de la nature, la Grèce se plaint partout de la rigueur du Destin qui lui a refusé la femme.... et c'est la France, patrie de la Française, patrie de la Velléda à qui Athènes eût érigé cent temples, c'est la France qui se déclare indigne de disputer à la Grèce le prix de la beauté! La bouffissure lymphatique de l'Athénienne, sa passion pour le vin, sont stigmatisées par tous les comiques du temps. La législation est obligée d'intervenir dans les relations des époux pour assurer le service d'amour et fixer le chiffre du tribut marital. L'histoire ancienne ne nous a transmis que quelques noms de beautés célèbres, et pas un de ces noms n'appartient à la Grèce... Sapho, l'infortunée Sapho, est obligée d'expier sa laideur par le saut de Leucade; Phidias et Appelles sont obligés de confesser eux-mêmes que pour composer une médiocre Vénus, il leur faut cent modè

que du médiocre et peut-être du mauvais. ... cette sage résolution, si elle témoigne ainsi qu'elle veut s'entourer de lumières, qu'elle désire se créer des vues d'ensemble, un système sur la politique colonisatrice, et qu'elle entend agir avec maturité et grandeur, dans ce cas nous serons heureux, pour notre part, d'aider à cette œuvre patriotique, et nous reprendrons en détail, avec méthode, avec une conscience sévère les idées que nous n'avons fait qu'ébaucher dans ces articles.

Affaire des Charpentiers[1].

Les ouvriers charpentiers ont adressé au *Journal des Débats* une lettre en réponse à celle des entrepreneurs de charpente que cette feuille avait insérée le 11 de ce mois. La *Réforme* publie ce matin cette lettre que les *Débats* n'ont pas encore donnée. Nous la reproduisons d'autant plus volontiers qu'elle est une nouvelle preuve du bon sens et de la dignité des ouvriers. En voyant avec quel tact et quelle convenance les charpentiers soutiennent ce qu'ils regardent avec raison comme leur droit légitime, on se sent confirmé dans l'idée que bien certainement nous touchons au moment d'une heureuse transformation dans les bases mêmes de notre société pourrie.

La classe ouvrière est, évidemment, très supérieure à la classe ouvrière de l'ancien régime. Avec les idées de liberté que le nouveau régime lui a données, elle a reçu aussi de l'instruction et sa raison s'est considérablement développée. Ces nouveaux éléments de force ont bien pu, de temps à autre, amener quelques mouvements désordonnés, mais au fond, ce sont de bons éléments, et c'est avec eux que nous parviendrons à construire le nouvel édifice industriel.

Et voyez déjà le résultat de la haute sagesse des ouvriers dans la crise actuelle : leur modération a forcé les journaux ministériels, le *Journal des Débats* entr'autres à se montrer modéré ; ils ont été amenés à discuter, à discuter même avec calme. Oh ! que la partie eût été belle pour ces écrivains, si au lieu de discuter, ils avaient pu dénoncer à la vindicte des lois quelques actes coupables des ouvriers charpentiers.

Voici la lettre des ouvriers :

A Monsieur le rédacteur du Journal des Débats,

« Monsieur,

» Ayant donné place dans votre journal à la longue lettre des entrepreneurs de la charpente, nous pensons que votre impartialité vous fera un devoir de vouloir bien accueillir notre réponse ; nous vous en remercions à l'avance.

» Qu'il nous soit permis d'abord de faire observer à messieurs les entrepreneurs de charpente, que s'ils espéraient, par la publication de la lettre qu'ils ont fait insérer dans votre journal, le 11 de ce mois, nous faire ouvrir les yeux sur ce qu'ils appellent nos véritables intérêts, ils ne doivent s'en prendre qu'à eux, si la scission qu'ils nous reprochent a duré aussi longtemps.

» C'est le 17 mai dernier que nous avons fait une demande d'augmentation sur le prix de nos journées. Le 21 nous avons eu une première entrevue avec le bureau de la chambre syndicale, et le 4 juin nous avons reçu pour réponse un refus péremptoire. Si messieurs les entrepreneurs veulent preuve d'amélioration générale ... reprocher d'être moins turbulents aujourd'hui qu'il y a dix ans.

» Nous parlerons peu du marchandage : ce n'est pas nous qui avons amené la discussion sur ce terrain, et nous le mettons volontiers encore en dehors des nouvelles conditions que nous demandons ; nous ferons seulement observer à messieurs les entrepreneurs que le résultat de leur démonstration à cet égard prouve, à notre avis, le contraire de ce qu'ils avancent ; ils disent que les deux tiers des maîtres charpentiers du département de la Seine étaient ouvriers il y a douze ans ; mais puisque depuis cette époque le marchandage de la charpente est tacitement interdit aux ouvriers, il est certain que ce n'est pas par cette voie que ces messieurs sont arrivés à la maîtrise : il serait difficile, ce semble, de prouver le contraire.

» Ils abordent ensuite, disent-ils, la question de l'augmentation des salaires en elle-même, et ils font à cette occasion un historique de *l'augmentation successive* du prix de la journée des charpentiers, d'où il résulte que ce prix était plus faible en l'année 1815 qu'en 1808. A cela, nous n'avons rien à répondre, sinon que sans doute les ouvriers d'alors n'ont pas exigé tyranniquement cette différence de leurs patrons.

» Ils entreprennent aussi de faire le budget de l'ouvrier, et ils nous trouvent fort heureux de ce que le pain n'est pas aussi cher aujourd'hui que pendant les malheureuses années de guerre et de famine 1812 et 1816 : soit ; mais serait-ce par hasard à eux que nous en devons l'obligation ? Nous admettons aussi que le sarrau de toile ou de droguet est au même prix aujourd'hui qu'il y a vingt ans, et que, pour coucher une nuit, à deux, sur un grabat, dans une chambre malsaine, meublée de six à dix mauvais lits, il n'en coûte toujours, comme à cette époque, qu'une somme d'environ 20 centimes, prétendent-ils conclure par là que nous devons coucher sur des grabats, être vêtus comme des prisonniers et nous nourrir de pain et d'eau ? Car, dans leur optimisme, ils oublient de mentionner le vin et la viande, objets qu'ils considèrent sans doute comme étant du luxe pour nous. Ils ont oublié aussi de nous vanter le bienfait de l'institution des dépôts de mendicité comme un refuge assuré pour nos vieux jours.

» Ainsi, messieurs, c'est vous qui le pensez et le faites publier par toute la France : la différence est énorme entre le maître et l'ouvrier ; à nous voués aux privations et à la misère, à nous le pain et l'eau pour nourriture, et l'hôpital pour y mourir. Nous gagnerons toujours assez pour manger du pain, l'eau coule pour tout le monde, et l'hôpital, dit un vieux dicton populaire, n'est pas fait pour les chiens. Oui, la différence est grande de vous à nous, et notre besogne n'est pas la même, car, pour vous, le luxe est un besoin ; il vous faut des domestiques, des chevaux, des carrosses, des vêtements et des appartements somptueux, des repas confortables, des campagnes agréables, et toutes les joies de la famille. Et tout cela, il serait de la plus grande injustice de vous le reprocher, car vous avez une clientèle à former ; votre vie est enfermée dans un cercle continuel de privations et d'anxiétés, vous avez la tyrannie de vos ouvriers à subir, et vous n'avez pas un seul instant de repos ni pour le corps, ni pour l'esprit.

» Il est à désirer que ces messieurs nous fassent bien comprendre ces dernières vérités ; car, pour nous, qu'il nous soit permis de le dire, elles ne nous sont pas suffisamment démontrées.

» Monsieur le rédacteur, nous n'avons pas demandé que la presse s'occupât de nous, et nous voyons avec peine l'acharnement que vous mettez à nous noircir aux yeux du public. Vous auriez pu conseiller à nos patrons un peu plus de retenue dans les diatribes qu'ils ont cru devoir lancer contre nous ; vous avez, au contraire, aigri notre position relative. Nous vous laissons avec votre conscience pour juge.

» Heureusement pour nous, tous les entrepreneurs de charpente ne sont pas dans les mêmes sentiments que vos 194 correspondants ; 120 d'entre eux ont adhéré à notre demande, et ils occupent dans ce moment plus de mille de nos camarades, qui leur prouvent par leur zèle que nous ne désirons rien de plus que le rétablissement de cette bonne harmonie, indispensable

(1) Voir les numéros des 12, 14, 16, 17, 19, 21, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29 et 30 juin, 1er, 2, 7, 8 et 12 juillet.

... à Bordeaux. La distance de la frontière est trop peu grande pour que le duc de Nemours ne s'empresse pas de rendre visite à la reine d'Espagne. Aussi ne doute-t-on pas que S. A. R. le prince français ne vienne courtoisement jusqu'à Tolosa offrir ses hommages à ses royales parentes. Tels sont, du moins, les bruits en circulation aujourd'hui. »

Le *Mémorial bordelais* publie de son côté une lettre de Madrid du 7 juillet dans laquelle on remarque les lignes suivantes :

« Le duc de Séville, infant don Henri, fils cadet de l'infant don François de Paule a quitté Barcelone avec sa frégate, allant à Malaga. Ce jeune marin paraît avoir captivé par ses manières le public de Barcelone et la cour elle-même. Sa présence, au moment de l'abdication de don Carlos a ranimé l'idée de sa candidature pour la main royale de son auguste cousine Isabelle II. On dit même que l'Angleterre et le maréchal Narvaez seraient pour lui de préférence au comte de Trapani. L'infant duc de Séville est âgé de 22 ans et a fait ses études à Paris avec les princes d'Orléans ; on dit même que le prince de Joinville l'aimait beaucoup à cette époque et faisait déjà grand cas de sa capacité. S'il venait à épouser la reine et qu'il vînt à porter le titre de roi, il s'appellerait Henri V. Henri IV mourut en 1474 roi de Castille et de Léon. »

Jusqu'ici l'*Heraldo*, le confident et l'organe de la pensée intime du Cabinet-Narvaez, s'était borné à démentir, les uns après les autres, comme absurdes, ou tout au moins prématurés, les bruits qui avaient couru sur le mariage de la reine d'Espagne. Sortant aujourd'hui de ce système de réserve et de réticence qu'il s'était imposé, ce journal aborde ainsi la question :

« Nous ne voyons, dit-il, que deux combinaisons sérieuses et praticables : la première donnerait pour époux à Isabelle II un prince autrichien ou un prince de la maison de Cobourg ; l'autre combinaison, mise depuis peu sur le tapis et rendue populaire par des incidents tout récents, est celle qui assurerait la main de notre reine à un jeune prince espagnol auquel ses nobles qualités ont concilié toutes les sympathies nationales. Nos lecteurs comprendront que nous voulons parler de l'infant don Enrique, duc de Séville. Nous n'avons aucun motif pour dissimuler notre préférence décidée pour ce mariage. C'est, à notre avis, celui qui réunit l'ensemble de conditions le plus inattaquable. Un pareil choix serait le symbole d'une grande idée nationale et caresserait la fierté castillane, qui nourrit des répugnances instinctives contre un prince étranger. L'infant don Enrique est déjà plus près du trône par sa naissance, et il appartient à une branche de la famille royale qui a donné des gages et fait des sacrifices à la cause constitutionnelle : le mariage de ce prince avec la reine serait donc le meilleur moyen de réunir en un seul faisceau les diverses fractions du parti libéral, résultat auquel doivent tendre tous les efforts du gouvernement actuel... »

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE DUC PASQUIER.

Séance du 14 juillet.

M. LE DUC DE FEZENSAC donne lecture du rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif aux chemins de fer de Tours à Nantes et de Paris à Strasbourg, avec embranchement sur Reims et sur Metz.

M. CORDIER donne lecture du rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi tendant à abroger la disposition de l'article 3 de

---

les et emprunter de ci, de là, un genou, une épaule... Et les fanatiques du passé oseraient dire encore Vénus compatriote de Sapho et de Phidias ! Toute la Grèce prend feu d'un seul coup pour une femme qu'on lui vole et le tapage occasionné par ce rapt dure encore.... On compte chaque année en France plus de 20 000 séparations de corps pour cause de conversations criminelles, et le peuple français ne bouge pas. Pourquoi cela, répondez, pourquoi cette différence chez les deux peuples dans la manière d'envisager la chose ? Eh ! mon Dieu, pour une raison bien simple. La Grèce tenait à son Hélène parce qu'elle n'en avait qu'une ; la France ne s'arrache pas les cheveux pour la disparition des siennes, parce qu'elle sait en avoir des milliers de rechange.

Phidias ! Phidias ! Phidias ! s'exclament à tout propos les Barbares.. les femmes du Parthénon, la Vénus de Milo ! Et après... mais expliquez-nous donc au moins les motifs de votre admiration fanatique. Certes, ce sont de belles créatures que ces femmes des bas-reliefs du Parthénon, et la Vénus de Milo, et le ciseau qui a modelé ces formes est le ciseau d'un artiste sublime ; il n'a oublié qu'une seule chose, à savoir de donner une âme à ces corps ravissants.

Ecoutez-moi malgré votre colère, car je suis dans le vrai ; l'artiste n'a pu vous donner que ce que sa patrie possédait, et sa patrie ne connaissait en fait de femmes que des esclaves destinées au plaisir. Et comme on ne leur demandait pas d'âme à ces instruments de volupté, comme on ne leur voulait que de la chair, l'artiste leur fit un corps en harmonie avec sa destinée, un corps où *le phénomène absorba la substance* (1), où le front, séjour de l'intelligence divine, fut déprimé et réduit jusqu'aux proportions de la stupidité. La petitesse de la tête et du front est un cachet d'infériorité chez toutes les espèces. Toutes vos Vénus antiques, si suaves que soient les lignes du torse et des épaules, ne sont que des statues d'odalisques *au front stupide et fier*. Votre beauté grecque, voyez-vous, c'est encore la beauté de l'Ottoman d'aujourd'hui, la beauté de l'esclave ; et je vous dis que tous ces fronts-là sont trop étroits pour loger une âme de déesse.

Comme si, d'ailleurs, le mépris que faisait l'antiquité de la femme n'était pas écrit dans ces mythes que la peinture et la sculpture étaient chargées de traduire. Savez-vous ce que signifiait cette massive Vénus que les Phidias et les Appelles faisaient asseoir sur le dos de la tortue ? Cette attitude, hélas ! voulait dire que le premier mérite de la femme consiste à ne pas mettre le pied hors de son ménage, et à borner l'essor de son intelligence aux soins du pot-au-feu et au raccommodage des chausses conjugales. L'image de la tortue, emblème de l'immobilisme et du *chacun chez soi*, tel était le piédestal que les sages moralistes de l'antiquité assignaient aussi à la gloire de l'épouse. Que des civilisés qui n'y entendent pas malice, admirent l'harmonie du groupe, je le conçois sans peine ; mais moi qui sais le dessous des cartes, je suis naturellement moins facile à l'éloge ; et c'est précisément cette harmonie qui me fait peur. Je sens que ce front déprimé, ces lourds et vastes flancs vont trop bien à l'esclave, et que cette figure-là est clouée pour toujours sur le dos de sa monture, et ne s'envolera pas. Je pardonne volontiers aux pairs de France et aux moralistes qui font les lois, et qui ne sont jamais de la première jeunesse, leur sympathie pour la Vénus à la tortue ; mais je me suis brouillé sans retour avec un ami, jeune encore, qui préférait la Vénus à la tortue aux figures de Coustou. Coustou est le Gavarni de la sculpture. Les artistes qui ne peuvent créer en peinture ou en sculpture que du lourd, traitent les Coustou et les Gavarni de *maniérés*, parce qu'ils sont jolis. En littérature ; le léger, le facile se baptise *frivole* ; le lourd s'intitule *sérieux*. Les femmes qui ne savent pas s'habiller appellent *coquettes* celles à qui tout va bien, surtout le nu.

Gloire à la femme de France, dont le noble front rayonne du feu de l'intelligence céleste, dont la taille souple et flexible appelle toutes les comparaisons poétiques, tous les mariages d'idées gracieuses. Il n'est pas un amoureux de France, je parle d'un collégien, d'un amoureux véritable, qui n'ait vu voltiger une cousine dans ses rêves, qui ne l'ait entraînée dans le tourbillon d'une valse fantastique. Je serais curieux de voir la Vénus de Milo affublée d'une paire d'ailes, ou la Vénus à la tortue tourbillonner dans un galop final. Mais les admirateurs du grec sont capables de répondre à cela que la femme n'a pas été créée et mise au monde pour valser et voltiger dans les rêves de collège. Pardon, messieurs, la femme a été créée pour plaire, pour régner par l'attrait, par la grâce, et comme les séductions de la femme ne peuvent avoir de meilleure occasion de se développer que la danse, la danse est d'institution divine. Par conséquent, toute femme non taillée pour cet exercice est une créature incomplète.

Les femmes de Gavarni sont des créatures complètes. J'ai dit que c'était ce qu'on avait fait de mieux jusqu'à présent en matière de femmes, mais ce n'est pas encore là le dernier mot de la beauté féminine. Il faut, en effet, que cette belle moitié du genre humain ait pu se développer dans sa liberté et sa gloire pour donner le type de la beauté parfaite, et pour que ses idées et son langage soient au niveau de sa position nouvelle. La corporation des lorettes est une corporation vaillante et superbe dans sa lutte contre la morale et le civilisé, mais de qui l'éducation poétique est à faire. La première femme qui règnera sur les hommes et par droit de conquête et par droit de beauté, descendra d'une lorette.

L'éditeur Hetzel publie en ce moment une édition magnifique des *OEuvres choisies de Gavarni*. Comme la livraison ne coûtait que 50 centimes et qu'il est impossible de faire un meilleur emploi de son argent que d'acheter de la gaîté, l'idée m'est venue de souscrire à la charmante publication de l'éditeur Hetzel ; et j'ai trouvé les femmes de Paris si spirituelles et si avenantes et si gentiment illustrées, que j'ai éprouvé le besoin de proclamer leur supériorité sur toutes leurs rivales, d'où la présente attaque à Vénus de Milo...

OEuvres choisies de Gavarni ! pourquoi un choix, pourquoi ce titre ? Nous nous sommes fait assez souvent cette question au café des Arts, le café de Paris où l'on comprend le mieux l'esprit de charge : laquelle des charges de Gavarni vous semble la plus délicieuse ?.. Comme il se trouvait toujours que nous en avions chacun une trentaine de *plus délicieuses* à citer, nous nous sommes vus forcés de supprimer la question.

Mais aussi que connaissez-vous de plus réjouissant que les *Enfants terribles* et les *Infortunes de M. Coquardeau*, sinon la *Politique des Femmes*, à moins cependant que la série des *Etudiants* ou plutôt celle des *Débardeurs*... car Gavarni est un de ces réservoirs d'esprit inépuisables qui font dire d'eux comme Alexandre Dumas, Méry et Alphonse Karr : comment est-il donc possible de dépenser tant d'esprit sans se ruiner ?

Et comme si ce n'était pas assez de la séduction du crayon et des réflexions de l'artiste tout seul, pour assurer le succès de la publication nouvelle, l'éditeur a confié la rédaction du texte aux plumes les plus brillantes et les plus justement populaires de ce temps. Ont déjà paru deux charmants articles de M. Théophile Gautier sur les *lorettes* et les *Enfants terribles* ; sont attendues une foule de notices plus intéressantes les unes que les autres sur les mœurs des actrices ou la physionomie des bals publics, etc., etc., par MM. de Balzac, Gozlan, Alphonse Karr, Gérard de Nerval, Laurent-Jan, Laurent-Jan qui a négligé si long-temps de se faire une superbe réputation d'homme d'esprit, en plaçant dans un livre, la dixième partie de *celui* qu'il a dépensé si généreusement avec tous ses amis. J'ai eu plusieurs fois occasion de remarquer que la profession de Raphaël avait pour effet habituel de tenir le cœur de l'homme en joie. Les écrivains les plus gais, les causeurs les plus variés, les plus divertissants que je sache, sont de ceux qui manient le pinceau ou le crayon avec la même facilité que la plume. Laurent-Jan sait peindre, Théophile Gautier aussi, et Gavarni dessine ; Alphonse Karr est l'auteur de la plus ravissante charge d'atelier qu'on n'a jamais écrite. J'ai eu l'heureuse chance d'assister, il y a quelques jours, dans le salon de la *Démocratie pacifique*, à la lecture d'une comédie ébouriffante de gaieté, d'originalité, de verve, dont je ne sais plus le titre, mais dont l'intrigue pivote sur l'opposition entre la morale de la boutique et la morale de la conscience. L'auteur de cette enivrante composition s'appellait M. Lorentz, encore un conteur amusant et un peintre qui expose au Louvre de charmantes petites batailles et dessine d'excellentes charges équestres dans le *Charivari*. A cette règle générale exception ; Méry le poète, Méry le plus délicieux, le plus original et le plus intarissable de tous les conteurs, ne peint pas, et le Français le peintre n'a pas encore écrit.

Un officier d'artillerie qui avait habité pendant cinq ans l'Afrique, sans payer le tribut habituel à la nostalgie et à la fièvre, et à qui l'on demandait le secret de son bonheur, répondit : « Cotelettes de mouton, vin de Bordeaux, Fourier et Gavarni. » Je sais des migraines intraitables et rebelles à tous les procédés de l'art, qui disparaissent comme par enchantement devant trois pages de Gavarni. Ah ! si les prix Montyon se donnaient à qui les mérite, me disait un soir une lorette !!

A. TOUSSENEL.

(1) Définition de M. Lherm..... par M. Cousin.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Aujourd'hui cinquante-sixième anniversaire de la prise de la Bastille, une multitude de personnes appartenant à toutes les classes de la société, et un grand nombre d'élèves de toutes les écoles, sont allés en pélerinage sur le célèbre emplacement où a été élevée la colonne de la liberté. — Les jeunes gens des écoles sont allés rendre visite à MM. Michelet et Quinet, à l'occasion de l'épreuve dont les célèbres professeurs viennent de sortir avec les honneurs de la guerre. — Le géant espagnol Eleiceigui, qui vient de débarquer à Paris pour nous consoler du départ des sauvages Ioways, est âgé de vingt-trois ans, sa taille est de deux mètres trente centim., presque la hauteur d'un étage de maison, il pèse 195 kilog. (390 liv.). Sa main a 30 centimètres d'envergure, et son pied 42 centimètres de longueur. Il est allé visiter le duc de Rianzarès et le tambour-major de la 3e légion, qui a la réputation d'être le plus bel homme de Paris. — M. Rolland aîné, boucher rue Saint-Honoré, fournisseur de la reine d'Angleterre, expédiait encore ce matin à la reine Victoria une superbe culotte de roastbeef pesant plus de 250 kilog. — La séance extraordinaire de l'Académie française, qui devait avoir lieu le premier jeudi de juillet, a été remise à l'automne. Mais, sur la proposition de M. de Pongerville, il a été décidé que les sommes accordées pour les prix Monthyon seraient payées immédiatement dans l'intérêt de plusieurs familles nécessiteuses. — Dans l'assemblée qu'ont tenue hier les membres du collége de France, trois seulement, MM. Jaubert, Barthélemy Saint-Hilaire et Ampère, absents ou souffrants, n'ont pas pris part au vote. — On vient de commencer dans les Champs-Elysées et à la barrière du Trône les préparatifs pour les fêtes de juillet. — M. Brouïre-Beauvallon, procureur du roi à Bordeaux, vient de mourir dans cette ville. — M. Bourdeau, pair de France, grand-officier de la Légion-d'Honneur, vient de mourir à Limoges. — M. Ingres vient de terminer les peintures que M. le duc de Luynes l'avait chargé d'exécuter au château de Dampierre.

NOUVEL UNIFORME. — On lit dans le *Courrier de Lyon* : « Un certain nombre d'officiers et soldats de notre garnison ont déjà revêtu le nouvel uniforme qui doit remplacer l'ancien dans les corps de l'infanterie de ligne et de l'infanterie légère. Ce nouvel uniforme se compose d'une tunique fixée à la taille par un ceinturon sur lequel est un écusson en cuivre où le génie de la France est représenté en demi-bosse. Cette figure pose l'un de ses pieds sur un globe; dans sa main droite, on remarque un glaive dont la poignée est entrelacée d'une couronne de chêne et dans la main gauche une palme avec une couronne de laurier. L'ensemble de ce nouvel uniforme est infiniment plus gracieux que celui qui était précédemment en usage. »

CROIX DE BERNY. — Depuis que nous avons annoncé la fuite de Mlle de Chateaudun et le désespoir de Roger de Montbert, deux nouvelles lettres ont été publiées; elles sont signées Edgard de Meilhan et Raymon de Villiers. Ces quatre premières correspondances, dit la *Presse*, représentent ce que dans les *steeple-chases* on appelle le *départ*. Nos quatre personnages n'ont donc fait encore que se mettre en haleine. Nous n'avons vu que l'artifice littéraire; mais le vrai combat va commencer. En attendant, Raymon de Villiers s'est présenté au lecteur comme l'ami le plus héroïque, le plus désintéressé, le cœur le plus candide, l'esprit le plus austère, le philosophe le plus courageux que notre âge de fer ait jamais admiré. Quant à Edgard de Meilhan, c'est un poète, c'est un peintre, c'est à coup sûr un Théophile Gautier. Car un Théophile Gautier seul a pu écrire, a pu peindre avec ce style coloré, avec ces chaudes teintes et cette délicatesse luxuriante qui font ressembler la plupart de ses œuvres à des Callot encadrés dans des Benvenuto Cellini. Cette course d'essai de Théophile Gautier est parsemée de charmants aphorismes. Nous prenons les suivants au hasard :

« ... Un sage de l'Empire du Milieu dit qu'il ne faut pas contrarier le cours des événements. La vie se fait d'elle-même. Puisque votre fiancée se sauve, cela prouve que le mariage n'entre pas naturellement dans les conditions de votre existence. Vous auriez tort de vouloir forcer la main au hasard; il sait bien mieux que vous ce qu'il faut. — Le hasard, c'est peut-être le pseudonyme de Dieu, quand il ne veut pas signer.

» ... J'ai eu quelquefois, comme dit Gubetta, la faiblesse de faire se becqueter deux rimes au bout d'une idée, ou tout au moins au bout d'un certain nombre de syllabes, pour parler plus modestement. — La marquise, qui connaissait ce crime sans circonstances atténuantes, s'étala en éloges, en hyperboles flatteuses, me mit à côté de lord Byron, de Goëthe, de Lamartine, me trouva l'air satanique, et en fit tant que je la soupçonnai d'album, ce qui me donna tout de suite le maintien morne et farouche, ne haïssant rien tant au monde qu'un album si ce n'est deux albums.

» ... N'allez pas croire, cher Roger, d'après ce commencement un peu funèbre, que votre ami ait été la proie d'une goule, d'une lamie, d'une stryge; la marquise est, après tout, une assez belle femme; elle a des traits nobles, réguliers, quoique un peu juifs, ce qui l'induit en turban plus souvent et de meilleure heure qu'il ne le faudrait; elle ne serait que pâle, si, au lieu de blanc, elle mettait du rouge; elle a de belles mains aristocratiques, un peu frêles, un peu fluettes, trop chargées de bagues bizarres, et son pied un peu plus grand que son soulier, chose rare! car les femmes, en matière de chaussure, ont rendu faux l'axiome géométrique : Le contenu doit être moindre que le contenant.

» ... Bref, j'eus le malheur de la charmer, et la faiblesse, comme la plupart des hommes, de me laisser aller à ce commencement de bonne ou plutôt de mauvaise fortune; car cette tête décrochée ne me plaisait pas du tout, quoique d'un assez bon style et d'une conservation suffisante. Je flairais quelque littérature là-dessous, et je regardais, au bord de sa robe, si quelque reflet d'azur n'altérait pas la blancheur de ses bas — de soie ou de fil d'écosse; j'abhorre les femmes qui prennent des bains d'encre bleue. — Hélas! c'était bien pis qu'une femme de lettres avouée. — Celles-là ont la prétention de ne parler que de chiffons, de rubans et de bonnets, et vous donnent confidentiellement les recettes pour la confiture de cédrats et la crème aux fraises; elles mettent leur amour-propre à ne rien ignorer des choses du ménage et à suivre exactement les modes. — Vous ne trouverez chez elles ni papier, ni plume, ni encre, ni buvard. Si elles écrivent une ode ou une élégie, c'est au dos d'une facture ou sur une page arrachée de leur livre de comptes; la marquise médite des romans palingénésiques, et l'on voit traîner sur ses tables et ses fauteuils des bouquins solennels ayant des cornes aux endroits les plus ennuyeux; ce qui est tout-à-fait menaçant. Rien n'est plus commode qu'une muse dont les œuvres complètes sont imprimées : on sait du moins à quoi s'en tenir, et vous n'avez pas toujours la lecture de Damoclès suspendue sur la tête.

» ... Je vis seul en compagnie de quatre ou cinq livres d'élite, dans une immense salle voûtée en ogive, avec des nervures dont les points d'intersection sont marqués de rosaces d'un travail, d'une délicatesse charmante. Cette salle compose tout mon appartement, car je n'ai jamais compris pourquoi l'on divisait, par un tas de compartiments, comme l'intérieur d'un nécessaire de voyage, le peu d'espace qui nous est donné à chacun en ce monde pour rêver et dormir, pour vivre et pour mourir. Je déteste les haies, les cloisons et les murs, comme un phalanstérien.

» ... Mon cheval favori est installé à l'angle opposé dans une box de bois des îles, précaution qui l'empêche de s'abrutir dans la société des palefreniers, et le conserve cheval du monde. Le tout est chauffé par une cheminée cyclopéenne, qui mange une voie de bois à chaque bouchée, et devant laquelle on pourrait mettre un mastodonte à la broche.

PRÉSIDENCE DE M. ÉLIE DE BEAUMONT.

Séance du 14 juillet.

Pour la première fois, depuis bien longtemps, M. Cauchy s'est fait religieusement écouter; c'est qu'aussi, cette fois, il n'est point resté dans les hautes régions mathématiques où le vulgaire et même les savants ne peuvent le suivre, c'est qu'il est descendu à terre pour y aborder les questions qui touchent l'homme du plus près, c'est qu'il est venu nous chercher pour nous faire sonder avec lui les abîmes les plus profonds de l'existence et de la vie. Dans son audace scientifique, il n'est arrêté par aucune difficulté; aucun problème ne lui semble au dessus de la puissance humaine. Il veut tout faire passer sous le niveau du calcul. En demande-t-on une preuve? On la trouve dans le titre même du Mémoire lu aujourd'hui par l'illustre géomètre : Mémoire sur le secours que les sciences de calcul peuvent fournir aux sciences physiques, ou même aux sciences morales, et sur l'accord des théories mathématiques et physiques avec la véritable philosophie.

Selon M. Cauchy, il n'est aucune sorte de phénomènes, aucune sorte de questions où l'intervention des sciences mathématiques ne puisse devenir d'une extrême utilité. Il déplore que la science des nombres ne soit pas plus employée qu'elle ne l'est dans l'étude des phénomènes intellectuels et moraux. La statistique et le calcul des probabilités sont les seules applications qui aient été faites des sciences exactes à ce monde de faits qu'on croit faussement en dehors de l'algèbre. Il espère que les applications se multiplieront, et quant à lui, il tente une nouvelle application, celle de la MÉCANIQUE au domaine de la philosophie.

« Ce qui caractérise dit-il, la Mécanique, ce qui la distingue plus nettement des autres sciences, c'est l'étude de la *Force*? Mais qu'est-ce que la Force? Est-ce un être ou l'attribut d'un être? La Force est-elle matérielle ou immatérielle? Si, comme on l'admet généralement, la force dirige et modifie le mouvement de la matière, ne serait-il pas absurde de croire qu'elle est matérielle; et si elle est immatérielle, comment peut-on la mesurer, la calculer, la représenter par des nombres? Enfin, les forces que l'on considère en Mécanique rationnelle sont-elles distinctes de celles qu'on considère dans les sciences physiques et naturelles, dans les sciences morales elles-mêmes? Sont-elles distinctes, en particulier, de la force qu'on nomme force vitale? »

Telles sont les premières questions que se propose d'étudier M. Cauchy; il pense qu'elles sont dignes de l'attention, non seulement des amis d'une saine et haute philosophie, mais encore des géomètres, des chimistes et des physiciens, parce qu'une telle étude, en éclairant les bases sur lesquelles reposent les sciences mathématiques, contribuera d'une part à rendre plus facile l'enseignement de ces sciences, et d'autre part à détruire des objections spécieuses élevées contre elles avec une apparence de raison. « Des esprits timides et irréfléchis, dit-il, se scandalisent peut-être de voir l'analyse mathématique entreprendre de soumettre à ses calculs, non seulement les objets sensibles, non seulement la matière et ses attributs, mais aussi ce qui paraît immatériel, et en particulier la force elle-même. » Mais il ne craint pas l'objection que ces personnes lui feront, et qui consistera à dire que la force doit être considérée comme l'expression d'une volonté, comme le produit, l'émanation de l'intelligence, et qu'attacher la force à une matière inerte, la clouer, pour ainsi dire, à un point matériel, c'est vouloir matérialiser l'intelligence. Il ne craint pas cette objection, car il va démontrer que la Force, c'est une loi venant de l'être souverain, et à laquelle obéissent tous les êtres sans le savoir. La Force, ce n'est pour lui, ni un être matériel, ni un être spirituel, c'est une obligation imposée par la volonté suprême.

Pour suivre la démonstration un peu mystique de M. Cauchy, il faut savoir les définitions des trois sortes de forces qu'il admet, forces physiques, forces intellectuelles, forces morales. « Les forces physiques, dit-il, sont celles qui dans un système de points en repos se manifestent par des pressions, par une tendance du système au mouvement, et qui, dans le cas où le système vient à se montrer, modifient sans cesse les vitesses acquises par les différents points.

» Les forces intellectuelles sont, par exemple, celles que Képler a su appliquer à la démonstration des lois, qui portent son nom, et Newton à la découverte du principe de la gravitation universelle.

» Enfin les forces morales sont celles d'une jeune fille qui, née souvent au sein de l'opulence, et dans un rang élevé, mais dévorée d'une ambition que la terre a peine à comprendre, embrasse volontairement la pauvreté pour devenir la servante des indigents, et s'empresse d'échanger les fêtes, les honneurs, les plaisirs qui l'attendaient dans le monde, contre une vie de labeur, de dévouement et de sacrifice. »

Ces définitions posées, M. Cauchy s'occupe spécialement des forces physiques. Il remarque que les unes sont permanentes, indépendantes de notre volonté, comme la gravitation universelle : nous ne pouvons empêcher la terre de tourner, ni arrêter le soleil dans sa course à travers les espaces infinis. D'autres forces, que nous créons nous-mêmes, naissent et s'éteignent à notre volonté; par exemple, les forces par lesquelles nous donnons la locomotion aux différentes parties de notre corps. Enfin, d'autres sont indépendantes de notre volonté; nous ne les créons pas, nous ne les faisons pas agir; mais cependant elles sont variables avec notre âge, avec notre santé: ce sont les forces physiques appliquées à la digestion, à l'assimilation, à la nutrition.

Eh bien! toutes ces forces, évidemment, ne sont que prêtées momentanément aux êtres auxquels elles sont appliquées. Elles ne viennent pas de lui. Un point matériel est inerte; il n'est point la cause de sa gravitation : si on coupe un bras à un homme, il ne dépend plus de lui de le faire mouvoir; on ne peut rendre leur fonction aux organes vitaux quand l'heure de la mort a sonné. Il est donc vrai que les forces existent à la manière des lois dont elles sont l'expression la plus simple; de même que, dans la vie sociale, le législateur promulgue des lois qui font agir la société, qui s'expriment par des forces, causes des phénomènes sociaux, de même, dans le monde universel, les forces sont l'expression des lois promulguées par la volonté du législateur souverain, de l'Être suprême, unique. Telle est l'idée émise par M. Cauchy.

« Une force, poursuit l'illustre géomètre, appliquée à un corps, à un être matériel, est la puissance que confère à cet être une loi établie par le Créateur. C'est l'obligation qui lui est imposée d'obéir constamment et invariablement à la loi dont il s'agit.

» Si l'on objectait qu'il n'est pas naturel d'attribuer à un être pure-

tions faites aux instruments méridiens pour qu'on doive s'étonner que divers astronomes, que M. Bessel, entre autres, l'illustre directeur de l'observatoire de Kœnigsberg, en aient fait l'objet de leurs méditations. Dans son dernier voyage à Paris, il a indiqué cette question aux deux auteurs du Mémoire actuel, en leur conseillant de rechercher avec soin les conditions pratiques de l'isochronisme du pendule à suspension à ressort. Ils ont démontré, par leurs expériences, que le poids d'une lentille fixée à une règle de sapin étant donné, on peut toujours trouver un ressort de suspension qui rende le pendule isochrone. Quant à la loi mathématique qui lie la force du ressort au poids de la lentille, elle est intéressante à connaître, mais elle ne saurait dispenser le constructeur d'avoir recours à l'expérience directe, à cause de l'impossibilité d'apprécier numériquement les éléments qui constituent la force du ressort, comme sa constitution moléculaire, et le degré de trempe qu'il a reçu. Les auteurs se contentent donc de décrire les meilleures conditions où l'on doit se mettre pour faire l'expérience par laquelle on déterminera le poids de la lentille qui, avec un ressort donné, rendra un pendule isochrone.

— M. Biot a rédigé, pour les expérimentateurs, des instructions pratiques sur l'observation et la mesure des propriétés optiques appelées rotatoires, avec l'exposé succinct de leur application à la chimie médicale, scientifique et industrielle.

L'urine de la vache comme médicament. — Dans un Mémoire considérable et très important sur l'analyse chimique des urines des animaux herbivores, qu'il serait difficile de résumer, M. Boussingault démontre « un fait qui, dit-il, surprendra les chimistes et les physiologistes; c'est que, dans l'urine des herbivores, il y a du *bicarbonate* de potasse, et non pas, comme on le croyait, du *sous-carbonate*. En mettant de côté l'urée et l'acide hippurique, on trouve que ces urines ressemblent singulièrement à une eau minérale alcaline. On pourrait essayer de les employer pour dissoudre les calculs d'acide urique. Je parlerai plus sérieusement qu'on ne sera peut-être disposé à le croire, en disant qu'un *produit sortant de la vessie d'une de mes vaches* m'inspirerait, comme médicament, beaucoup PLUS DE SÉCURITÉ qu'une dissolution alcaline *préparée par de très habiles chimistes*. »

— M. Gaudichaud lit la cinquième partie de sa réfutation des théories établies par M. de Mirbel.

— M. Bourru présente la description d'un mécanisme prompt et facile pour éviter le naufrage d'un bâtiment, et M. Videbout un nouveau système pour la construction des voûtes et tunnels.

— M. Boutigny écrit pour expliquer que dans la chaleur réfléchie par les corps amenés à l'état sphéroïdal se trouve peut-être la preuve des interférences calorifiques.

— M. Fabre propose d'appliquer l'esprit de bois à l'éclairage, en faisant un mélange de quatre parties de cette essence avec une partie d'essence de thérébentine.

— M. Desbordeaux, de Caen, envoie de nouvelles observations sur l'argenture de l'acier et les meilleurs conducteurs métalliques qu'il convient d'employer pour effectuer la dorure, le zincage, le plombage galvaniques.

Chimie. — M. Félix Leblanc a profité d'une visite qu'il a faite aux mines de Paullaouen et Huelgoat (Bretagne) pour étudier la composition de l'air contenu dans les galeries et les cavités des mines. Il a trouvé que dans les galeries, l'air ne contient que de 17 à 18 pour cent d'oxygène, et que dans les cavités ou les entailles, la proportion descend jusqu'à 10 pour 100 sans que l'acide carbonique remplace l'oxygène manquant. Il attribue ce fait à la présence de pyrites qui se *sulfatisent* par le moyen de l'oxygène de l'air.

— M. Wurtz a entrepris, dans le laboratoire de M. Dumas, des recherches sur la constitution des acides du phosphore. Il pense avoir prouvé que l'acide hypophosphoreux est composé de 1 équiv. de phosphore, 2 équiv. d'hydrogène et 3 d'oxygène, et qu'il proviendrait de l'oxydation du radical (1 équiv. de phosphore et 2 équiv. d'hydrogène, hydrogène phosphoré) isolé par M. Paul Thénard.

— M. Paul Thénard lit un nouveau Mémoire sur les composés phosphorés. En faisant passer un courant de chlorhydrate de méthylène sur le phosphure de chaux en excès, à une température variant de 180 à 300 degrés, il a obtenu cinq corps nouveaux, dont trois liquides et deux solides. Il n'a étudié que les trois premiers, et encore parmi ceux-ci n'en a-t-il analysé qu'un seul. C'est un nouvel alcali, liquide incolore, d'une saveur chaude et amère, d'une odeur analogue à celle de l'ammoniaque, bouillant entre 40 et 41 degrés, absorbant très facilement de l'oxygène et se changeant alors en un acide. Il serait représenté par la combinaison du bicarbone d'hydrogène et du phosphore et d'hydrogène.

Sciences médicales. — *Epidémies périodiques*. — M. le docteur Assalon de Dieuze signale, dans une Note sur les maladies endémiques de la contrée qu'il habite, un fait fort remarquable, qu'aucun médecin n'avait signalé jusqu'à ce jour, et que l'on ne retrouve dans aucune histoire d'épidémies, c'est le retour exact et à périodes fixes, d'états pathologiques, graves, affectant presque toujours la même marche, les mêmes symptômes, les mêmes caractères. La plus importante de ces endémies est la fièvre typhoïde; les deux autres sont des fièvres intermittentes et des affections charbonneuses. L'auteur a observé des épidémies de fièvres typhoïdes en 1830, 33, 36, 39, 42. Les fièvres intermittentes ont été observées dans les années 1829, 32, 35, 31, 41, et les affections charbonneuses en 1831, 34, 37, 40 et 43. Voici à quelles circonstances topographiques l'auteur, frappé de cette singulière existence, en attribue les causes.

La commune de Quermange, principal foyer de ces endémies, se trouvait autrefois entourée de vastes étangs. La fièvre typhoïde y apparaissait *tous les ans*, tantôt au sud-est, tantôt au sud-ouest. Depuis vingt-cinq ans environ il s'est fait un changement remarquable dans la direction affectée par l'invasion de la maladie qui ne se montre désormais que de l'ouest à l'est. C'est que depuis vingt-cinq ans, un étang voisin, placé au nord-est du village a été supprimé; que toute la partie sud-ouest des habitations est baignée, en quelque sorte, par les flots de l'immense étang de l'Indre basse, et enfin depuis cette époque les épidémies de fièvres typhoïdes ne reviennent que chaque trois années.

M. Assalon pense que cette périodicité tient au mode d'exploitation de cet étang, qui, pendant deux ans, reste plein d'eau et de poisson, et est vidé en automne et livré à l'agriculture la troisième année. L'apparition des épidémies typhoïdes coïncide avec la seconde année durant laquelle

le col utérin afin de protéger la vessie contre de dangereuses atteintes. Immédiatement après cette incision et la dissection qui isole facilement le bas-fond de la vessie, il y a rétraction de la portion antérieure du vagin et déplacement en avant de la région postérieure de la vessie. L'affrontement et la réunion des lèvres de la division deviennent alors faciles et l'on peut ainsi réparer des pertes de substance énormes.

— MM. Hombron et Jacquinot adressent une Note sur l'organisation du nasalis larvatisme destinée à établir le degré de ressemblance qu'offre ce genre établi par M. Geoffroy-Saint-Hilaire avec les somnopathiques. Ce travail a particulièrement pour objet de démontrer qu'il n'y a pas incompatibilité, comme l'avaient prétendu quelques physiologistes, entre l'existence d'un vaste récipient stomacal et les abajoues.

— M. Guépin de Nantes communique une Note relative à un nouveau moyen de traitement de la fistule et de la tumeur lacrymale. Il propose l'emploi d'un trois-quarts-coude pour rétablir le canal nasal dans les cas d'oblitérations osseuses et pour faciliter l'introduction de clous ou bougies en étain dans les cas ordinaires.

— M. Ducros adresse trois Mémoires dont les titres suivent :

1° De l'identité des courants nerveux et des courants électriques, démontrée au moyen de la fermeture par compression de certains cercles nerveux dans les excitations tuberculeuses du plexus pharyngien.

2° Physiologie, pathologie et thérapeutique des mouvements du cœur et du sang, basées sur l'étude des lois physiques de polarité chez l'embryon du poulet et chez l'homme.

3° Etudes expérimentales et de médecine pratique sur le jet du sang dans la saignée, instantanément augmentée par les courants électriques par les courants galvaniques et par les secousses pharyngiennes ammoniacales.

— M. Belhomme adresse un Mémoire intitulé *Recherches nouvelles d'anatomie pathologique sur le cerveau des aliénés affectés de paralysie générale.*

— M. Gustave d'Eichthal fait hommage à l'Académie d'un ouvrage imprimé intitulé : *Etudes sur l'histoire primitive des races océaniennes et américaines.*

B. et BR.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 14 JUILLET.

Le *Journal des Débats* n'est que médiocrement satisfait du résultat de la séance tenue par les professeurs du collège de France. Il regrette que les paroles d'un homme aussi grave et aussi estimé que M. Thénard, n'aient point été mieux accueillies par MM. Michelet et Quinet ; il constate avec douleur que la proposition de M. Thénard aurait été votée si, « comme plusieurs personnes semblaient s'y attendre, MM. Michelet et

docile, l'institution pourrait bien être réformée par ordonnance. Cette sorte de menace d'un coup d'Etat, a produit un effet tout opposé à celui qu'on attendait, et la majorité, qui avait entendu avec faveur les explications de MM. Michelet et Quinet, n'en a été que plus ferme dans ses résolutions. »

« On attendait à Paris, avec une certaine impatience, dit le *National*, le résultat de la délibération des professeurs de cette libre institution (le collège de France), et nous sommes heureux de déclarer que la réunion a compris ses devoirs et refusé de créer, par une lâche complaisance, un précédent qui aurait été funeste à la dignité comme à l'indépendance du haut enseignement. Le ministère n'avait pourtant rien négligé pour obtenir un autre résultat. » Suivent les détails de l'affaire et de la discussion.

HALLE DE PARIS.

12 Juillet.		
Arrivages	2434 q.	88 k.
Ventes	2863	18
Restant	23963	18
Cours moyen	33,58	
Cours-taxe	34,10	

Cote administrative.

	q.	k.			
Gruaux	18	84	47,10	à	49,70
1re	10 7	36	35,00	à	37,60
2e	133	45	32,50	à	34,10
3e	7	85	00,00	à	26,75
4e	1	50	00,00	à	22 10
A liv.	1138	66	00 00	à	00 00

14 Juillet.		
Arrivages	4270 q.	96 k.
Ventes	00	00
Restant	23732	81
Cours moyen	34,79	
Cours-taxe	34,79	

Cote administrative.

	q.	k.			
Gruaux	00	00	47,75	à	48,40
1re	000	00	35,00	à	37,60
2	000	00	31,85	à	33,75
3e	00	00	25,15	à	29,30
4	00	00	20,35	à	00,00
A liv.	00	00	00,00	à	00,00

Marchés.

Marché de Sceaux, 14 juillet. — Il a été amené 968 bœufs, sur lesquels 952 ont été vendus 1,30-1,18-1,06. — 204 vaches amenées, dont 198 vendues 1,12-0,98-0,84. — Veaux amenés 1022, vendus 1014 à 1,48-1,-26-1,06. — 10936 moutons ont été amenés, sur lesquels 9922 ont été vendus, 1,69-1,42-1,24.

Marché de la Vallée du 14 juillet. — Agneaux 0,00 à 00,00. — Canards barboteurs, 1,20 à 1,60. — Canetons de Rouen, 1,75 à 3,50. — Chapons gras 3,00 à 6,50. — Chevreaux ou cabris à 0,00. — Dindes gras 4,00 à 6,50 ; comm., 1,75 à 3,00. — Faisans 0,00 à 0,00. — Lapins ou lapereaux 1,50 à 3,50. — Oies 0,00 à 0,00 ; de comm. 3,25 à 4,00. — Pigeons bizets 0,20 à 0,65. — Pigeons de volière 0,75 à 1,10. — Poules ordinaires 1,05 à 1,15. — Poulets gras 3 00 à 4,95. de comm. 1,00 à 1,25.

Bourse du 14 juillet 1845.

Le 3 0/0 a encore un peu reculé, tandis que le 5 0/0, au contraire, gagnait 10 centimes. — Tous les chemins de fer, à l'exception de Saint-Ger-

LONDRES, 11 juillet	
Consol.	99 1/8
Esp. act.	26 1/2 1/4
Portug.	65 3/8
Mexic.	30 3 4
Brésil.	
5 0/0 hol.	99 1/4
21/2 do.	
Rouen.	40 1/2
Orléans	45 1/2

PARIS, LE 10 JUILLET. PRIMES

3 0/0 F. c. 83 25 d. 50.
F. p. 83 60 d. 50.
5 0/0 F. c. 121 60 d. 50.
F. p. 121 95, 122 20 d. 50.
Rouen au 31. 1035, 1037 50 d. 10.
Orléans, au 31, 1160, 1165 d. 10.
Marseille au 31. 980, 983 d. 10.
Strasbourg au 31. 251 25 d. 10.

COULISSE

Av. 83 25.
Ap. 83 25.
B. du Trés. Rep.
3 1/8 à 3 mois.

F. c. F. p.
3 0/0 10.
5 0/0 21 1/2.

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 97,00 à 00,00; courant du mois, 98,00 à 00,00 ; août, 99,00 à 00,00 ; 4 derniers mois, 105,00 à 106,00 ; 4 premiers 1846, 108,00 à 109,00.

LILLE. — Pas de courrier.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 107,00 à 00,00; août, 108,00 à 00,00; septembre et octobre, 109,00 à 110,00; novembre et décembre, 96,00 à 97,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 90,00 à 00,00 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 15 juillet.

7 h. 1/2 OPÉRA. —
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Tancrède.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Postillon. Pré aux Clercs.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Arthur. 2e Mari. La Laide. Dame.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Gardeuse de Dindons. Jongleurs. Chevalier.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Les Aides. Changement. Mariage.
9 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — La Pêche. Contrebasse. Apothicaire. Caporal.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Affreux Bandit. Etudiants.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Canal Saint-Martin.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 COMTE. — La Barbe. Maison des Fous. 3 Jambes. 1er Pas.
6 h. 1/2 FOLIES. — Galop. Deuils. Gamin. Epiciers.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — La Chasse. Pauvre jeune homme. Un Service.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 h. à 5 h. — Le Déluge, avant pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et compagnie, rue du Croissant, 16.

principes de la Révolution française et à la libre pensée;

Lorsque MM. Quinet et Michelet, au Collége de France sentinelles avancées de l'esprit moderne, vraies sentinelles perdues, abandonnées par leurs protecteurs les plus naturels, répondaient à ces attaques par des manifestations éloquentes et passionnées;

Lorsque, dans le *Journal des Débats*, M. Libri, dépassant la ligne des deux professeurs, répandait tant de fiel contre les disciples de Loyola, et même contre tous les représentants du catholicisme, la paix du royaume des lettres et même du sanctuaire était troublée. Il régnait entre le monde ecclésiastique et le monde philosophique une animosité regrettable.

Pour ramener le calme dans l'Eglise et dans l'Université il n'existait qu'un bon moyen : constituer, organiser la liberté pour toutes ces opinions qui se heurtaient en désordre. Si le Pouvoir, comprenant que toute agitation a pour cause des essors légitimes et naturels mal-à-propos comprimés, avait reconnu, réglementé la liberté d'enseignement et d'association pour les catholiques, fussent-ils même Jésuites aussi bien que pour les représentants de la philosophie la plus avancée, que serait-il arrivé dans le pays?

Le catholicisme qui conserve au milieu de nous la tradition religieuse, la parole à jamais féconde du Christ et qui est appelé à jouer un rôle important dans notre avenir, aurait trouvé dans le droit d'association, dans l'enseignement libre les moyens de se conserver, de se perpétuer au sein des générations. Ne redoutant plus rien de l'Université pour le précieux dépôt qui lui est confié, l'opinion catholique serait devenue calme, la guerre de pamphlets, de mandements agressifs aurait cessé de sa part ou serait devenue sans prétexte et sans excuse.

La philosophie, la doctrine du progrès et de l'indépendance intellectuelle ayant aussi ses chaires libres, c'est dans ces chaires que les théories neuves, aventureuses, se seraient développées, que la polémique ardente contre les représentants du passé aurait pu se continuer si elle avait été nécessaire. Quant à l'enseignement de l'Etat, il aurait pris naturellement une position neutre, gardant un langage modéré, s'abstenant soigneusement de toute hostilité contre les différentes communions, contre les clergés constitués au sein du pays.

La liberté de propagation, de discussion, étant accordée largement aux opinions extrêmes, les chaires de l'État, élément neutre et modérateur du mouvement intellectuel, ne seraient jamais devenues une arène; jamais les professeurs n'auraient quitté le ton didactique, et s'ils s'en étaient écartés, l'autorité supérieure aurait eu le droit et le devoir de les y rappeler.

Voilà ce que nos ministres n'ont pas compris. Ils n'ont pas senti qu'on ne sortait habilement, heureusement, des conflits qu'en organisant tous les essors. Au système de l'expansion régulière accordée à tous, ils ont préféré le système de la compression... Nous regrettons, pour l'honneur de la France, que le philosophe indépendant ait un organe au milieu de nous : l'absence de chaire complètement libre rend précieux, rend sacrés les priviléges du Collége de France. Si l'on ne veut pas tuer le mouvement intellectuel du pays, il faut bien que la chaleur, la vie, la passion même soient souffertes dans l'enseignement de l'Etat, puisque l'Etat seul a le droit de faire parler la science.

Le droit de contrôle de l'Etat sur ses professeurs, le rappel au programme qui serait un acte légitime d'autorité dans les conditions que nous avons définies tout-à-l'heure, n'est qu'une tentative d'oppression et de despotisme intellectuel, aujourd'hui que l'enseignement libre est bâillonné. Les professeurs du Collége de France l'ont compris. Nous les félicitons de la résistance qu'ils ont opposée au bon plaisir ministériel.

Nous citerons encore une fois avec honneur les noms de MM. Biot, Tissot, de Portets, Magendie, qui ont noblement défendu la liberté de l'intelligence et de la parole. Nous voudrions en rester là et ne faire au blâme aucune place. Nous n'insisterons pas sur la triste position adoptée par MM. Libri et Lherminier, qui se sont faits les auxiliaires du Pouvoir dans cette campagne contre l'indépendance de la pensée. Nous ne voulons pas leur reprocher le parti qu'ils ont pris, car ils ont eu la pudeur d'en rougir, et s'ils ont voté contre MM. Quinet et Michelet, c'est en silence; mais nous ne pouvons envisager froidement la conduite de M. Michel Chevalier, qui seul a prêté l'appui d'une parole, fort peu éloquente il est vrai, à M. Thénard, chargé d'exécuter la sentence ministérielle.

M. Michel Chevalier porté à la publicité par les idées neuves, et même téméraires, en un mot, par le socialisme, M. Michel Chevalier qui, loin de s'astreindre à suivre le programme de son cours d'économie politique, y faisait entrer dès les premières leçons ses impressions de voyages en Amérique et des considérations sur les Osages, M. Michel Chevalier a trahi les nobles principes qui l'ont élevé; chaque jour il renouvelle et aggrave cette désertion dans le *Journal des Débats* par des articles pleins d'attaques contre les deux professeurs et de réticences comminatoires contre les priviléges du Collége de France.

Tant que le ministère n'aura pas renoncé à la compression, à l'intimidation, pour reconnaître et constituer toutes les libertés, on le verra multiplier les actes les plus arbitraires et les plus funestes à la considération de ceux qui le servent.

Une remarquable séance a eu lieu aujourd'hui à la Chambre des pairs. M. Guizot a prononcé deux discours, l'un sur la mission de M. Rossi, l'autre sur les brigandages qui désolent le Liban; M. Dubouchage a soulevé la question de l'organisation du travail. Nous apprécierons demain cette importante discussion dans laquelle la Chambre des pairs va rentrer probablement avec M. de Boissy.

... nous abstenons de répondre.

Est-ce ignorance ou mauvaise foi de la part du *Standard* quand il nie que la traite se fait sous pavillon anglais sur la côte orientale de l'Afrique? Il demande pourquoi les Anglais feraient la traite. Mais la chose a été clairement expliquée, et les extraits donnés ces jours-ci par plusieurs journaux, de l'ouvrage de M. Fontanier sur ce sujet, ne peuvent laisser aucun doute. On achète des Noirs sur la côte d'Afrique, non pour les envoyer cultiver le sol indien, mais pour les vendre dans l'Inde et dans les pays mahométans circonvoisins. On les y transporte sur des barques arabes portant pavillon anglais, et parfois sur navires anglais. Tels sont les faits affirmés, et que personne ne paraît contester, que M. de Broglie a implicitement admis dans son discours à la Chambre des pairs, et qu'il a voulu atténuer en annonçant que depuis deux ans cet état de choses avait cessé. Loin de nous la pensée de mettre en doute la véracité du noble pair; mais n'aurait-il pas commis une erreur? Nous nous rappelons bien une proclamation de lord Ellenborough, qui, après la conquête du Sind, prohibait l'esclavage dans ce pays; mais, outre qu'elle fut attaquée comme contraire à l'article de la charte de l'Inde, qui excepte les possessions de la Compagnie des lois sur le commerce des Noirs, elle ne s'appliquait qu'à une seule province. Nous ne connaissons, quant à nous, aucune disposition générale qui ait altéré l'ancien ordre de choses. Le *Standard* demande pourquoi on irait chercher des Noirs au-delà des mers lorsqu'il y a tant de gens dans l'Inde disposés à l'esclavage. Cette assertion est plus exacte que la première, car nous nous rappelons une circulaire fort curieuse d'un collecteur du *Malabar*. Il défendait que l'on recrutât sur son territoire des engagés pour Maurice, parce que des *esclaves* du gouvernement trouvaient là une occasion de s'enfuir, et que les propriétés que la Compagnie des Indes possède à Courg restaient incultes.

Affaire des Charpentiers[1].

Pressés par l'abondance des matières, et désirant ne pas retarder la publication de plusieurs pièces importantes du grand procès actuellement engagé entre les entrepreneurs et les ouvriers charpentiers, nous nous décidons à donner un supplément. Quelque sérieux que soit le sujet, il touche à de si grands intérêts, que tout le monde est avide de connaître ce qui peut rendre plus claire une question que certains hommes prennent tant de soin à obscurcir et à dénaturer. Quelques-uns de nos confrères se sont abstenus d'apporter à ce débat le tribut de leurs réflexions et de leurs lumières. Nous leur en faisons sérieusement reproche. En vain essayent-ils de donner à leur silence l'apparence d'une réserve commandée par la gravité même de la difficulté, nous ne pouvons voir dans cette explication qu'une défaite peu digne pour des journalistes qui veu-

(1) Voir les numéros des 12, 14, 16, 17, 19, 21, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29 et 30 juin, 1er, 2, 7, 8, 12 et 15 juillet.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 16 JUILLET 1845.

LE CHEVALIER DE MAISON-ROUGE.

Episode de 1793 [1].

TROISIÈME VOLUME.

Nos lecteurs apprendront avec plaisir que le sujet devenant de plus en plus intéressant sous la plume de l'auteur, M. ALEXANDRE DUMAS s'est décidé à donner quatre volumes, au lieu de trois, au CHEVALIER DE MAISON-ROUGE.

LA BOUQUETIÈRE.

Enfin ce fameux jeudi, jour de garde de Maurice, arriva.

On entrait dans le mois de juin. Le ciel était d'un bleu foncé, et sur cette nappe d'indigo se détachait le blanc mat des maisons neuves. On commençait à pressentir l'arrivée de ce chien terrible que les anciens représentaient altéré d'une soif inextinguible, et qui, au dire des Parisiens de la plèbe, lèche si bien les pavés. Paris était net comme un tapis, et des parfums tombés de l'air, montant des arbres, émanant des fleurs, circulaient et enivraient comme pour faire oublier un peu aux habitants de la capitale cette vapeur de sang qui fumait sans cesse sur le pavé de ses places.

Maurice devait entrer au Temple à neuf heures; ses deux collègues étaient Mercevault et Agricola. A huit heures il était rue Vieille-Saint-Jacques en grand costume de citoyen municipal, c'est-à-dire avec une écharpe tricolore serrant sa taille souple et nerveuse; il était venu comme d'habitude à cheval chez Geneviève, et sur sa route il avait pu recueillir les éloges et les approbations, nullement dissimulés, des bonnes patriotes qui le regardaient passer.

Geneviève était déjà prête : elle portait une simple robe de mousseline, une espèce de mante en taffetas léger, un petit bonnet orné de la cocarde tricolore. Dans ce simple appareil elle était d'une éblouissante beauté.

Morand, qui s'était, comme nous l'avons vu, beaucoup fait prier pour venir, avait, de peur d'être suspecté d'aristocratie sans doute, pris l'habit de tous les jours; cet habit moitié bourgeois, moitié artisan. Il venait de rentrer seulement, et son visage portait la trace d'une grande fatigue.

Il prétendit avoir travaillé toute la nuit pour achever une besogne pressée.

(1) Voyez les numéros du 21 mai au 25 juin.—La reproduction de tout ou partie de ce roman est formellement interdite.

Dixmer était sorti aussitôt le retour de son ami Morand.

— Eh bien! demanda Geneviève, qu'avez-vous décidé, Maurice, et comment verrons-nous la reine?

— Ecoutez, dit Maurice, mon plan est fait. J'arrive avec vous au Temple; je vous recommande à Lorin, mon ami, qui commande la garde. Je prends mon poste, et, au moment favorable, je vais vous chercher.

— Mais, demanda Morand, où verrons-nous les prisonniers, et comment les verrons-nous?

— Pendant leur déjeuner ou leur dîner, si cela vous convient, à travers le vitrage des municipaux.

— Parfait! dit Morand.

Maurice vit alors Morand s'approcher de l'armoire du fond de la salle à manger, et boire à la hâte un verre de vin pur. Cela le surprit. Morand était fort sobre et ne buvait d'ordinaire que de l'eau rougie.

Geneviève s'aperçut que Maurice regardait le buveur avec étonnement.

— Figurez-vous, dit-elle, qu'il se tue avec son travail ce malheureux Morand, de sorte qu'il est capable de n'avoir rien pris depuis hier matin.

— Il n'a donc pas dîné ici, demanda Maurice.

— Non, il fait des expériences en ville.

Geneviève prenait une précaution inutile. Maurice, en véritable amant, c'est-à-dire en égoïste, n'avait remarqué cette action de Morand qu'avec cette attention superficielle que l'homme amoureux accorde à tout ce qui n'est pas la femme qu'il aime.

A ce verre de vin Morand ajouta une tranche de pain qu'il avala précipitamment.

Et maintenant, dit le mangeur, je suis prêt, cher citoyen Maurice; quand vous voudrez nous partirons.

Maurice qui effeuillait les pistils flétris d'un des œillets morts qu'il avait cueillis en passant, présenta son bras Geneviève en disant : partons.

Ils partirent en effet. Maurice était si heureux que sa poitrine ne pouvait contenir son bonheur; il eût crié de joie s'il ne se fût retenu. En effet, que pouvait-il désirer de plus : non seulement on n'aimait point Morand, il en avait la certitude, mais encore on l'aimait lui, il en avait l'espérance. Dieu envoyait un beau soleil sur la terre, le bras de Geneviève frémissait sous le sien, et les crieurs publics hurlant à pleine tête le triomphe des Jacobins et la chute de Brissot et de ses complices, annonçaient que la patrie était sauvée.

Il y a vraiment des instants dans la vie où le cœur de l'homme est trop petit pour contenir la joie ou la douleur qui s'y concentre.

— Oh! le beau jour! s'écria Morand.

Maurice se retourna avec étonnement; c'était le premier élan qui sortait devant lui de cet esprit toujours distrait ou comprimé.

— Oh! oui, oui, bien beau, dit Geneviève en se laissant peser au bras de Maurice. Puisse-t-il demeurer jusqu'au soir pur et sans nuages comme il est en ce moment!

Maurice s'appliqua ce mot et son bonheur en redoubla.

Morand regarda Geneviève à travers ses lunettes vertes avec une expression particulière de reconnaissance; peut-être, lui aussi, s'était-il appliqué ce mot.

On traversa ainsi le Petit-Pont, la rue de la Juiverie et le pont Notre-Dame, puis on prit la place de l'Hôtel-de-Ville, la rue Bar-du-Bec et la rue Sainte-Avoye. A mesure qu'on avançait le pas de Maurice devenait plus léger, tandis qu'au contraire le pas de sa compagne et de son compagnon se ralentissait de plus en plus.

On était arrivé ainsi au coin de la rue des Vieilles-Haudriettes, lorsque tout-à-coup une bouquetière barra le passage à nos promeneurs en leur présentant son éventaire chargé de fleurs.

— Oh! les magnifiques œillets! s'écria Maurice.

— Oh! oui bien beaux, dit Geneviève. Il paraît que ceux qui les cultivaient n'avaient point d'autres préoccupations, car ils ne sont pas morts, ceux-là.

Ce mot retentit bien doucement au cœur du jeune homme.

— Ah! mon beau municipal, dit la bouquetière, achète un bouquet à la jolie citoyenne. Elle est habillée de blanc, voilà des œillets rouges superbes; blanc et pourpre vont bien ensemble; elle mettra le bouquet sur son cœur, et comme son cœur est bien près de ton habit bleu, vous aurez là les couleurs nationales.

La bouquetière était jeune et jolie; elle débitait son petit compliment avec une grâce toute particulière; son compliment d'ailleurs était admirablement choisi, et eût-il été fait exprès, qu'il ne se fût pas mieux appliqué à la circonstance. En outre, les fleurs étaient presque symboliques. C'étaient des œillets pareils à ceux qui étaient morts dans la caisse d'acajou.

— Oui, dit Maurice; je t'en achète, parce que ce sont des œillets, entends-tu bien. Toutes les autres fleurs, je les déteste.

— Oh! Maurice, dit Geneviève, c'est bien inutile; nous en avons tant dans le jardin.

Et malgré ce refus des lèvres, les yeux de Geneviève disaient qu'elle mourait d'envie d'avoir ce bouquet.

Maurice prit le plus beau de tous les bouquets; c'était d'ailleurs celui que lui présentait la jolie marchande de fleurs.

Il se composait d'une vingtaine d'œillets ponceau, à l'odeur à la fois âcre et suave. Au milieu de tous, et dominant comme un roi, sortait un œillet énorme.

— Tiens, dit Maurice à la marchande, en lui jetant sur son éventaire un assignat de cinq livres; tiens, voilà pour toi.

— Merci, mon beau municipal, dit la bouquetière; cinq fois merci!

Et elle alla vers un autre couple de citoyens, dans l'espérance qu'une journée qui commençait si magnifiquement, serait une bonne journée. Pendant cette scène, bien simple en apparence, et qui avait duré quelques secondes à peine, Morand, chancelant sur ses jambes, s'essuyait le front, et Geneviève était pâle et tremblante. Elle prit, en crispant sa main charmante, le bouquet que lui présentait Maurice, et le porta à son visage, moins pour en respirer l'odeur que pour cacher son émotion.

Le reste du chemin se fit gaîment, quant à Maurice du moins. Pour Geneviève, sa gaîté à elle était contrainte. Quant à Morand, la sienne se faisait jour d'une façon bizarre, c'est-à-dire par des soupirs étouffés, par

de ne pas le laisser aux *Débats*.

A propos des *Débats* : comment se fait-il que cette feuille n'ait pas inséré ce matin la lettre que les ouvriers charpentiers lui ont adressée en réponse à celle des entrepreneurs, qu'elle avait accueillie? Nous n'aurions pas cru que ce journal pût se manquer ainsi à lui-même..... Quelqu'un qui se prétend bien informé nous assure que cette insertion, qu'il est impossible de refuser, n'est que retardée : on veut donner aux entrepreneurs le temps de préparer leur réponse. Ces messieurs feront bien de ne pas attendre trop long-temps, car, le 5 juillet, ils étaient 194 pour signer la lettre adressée au *Journal des Débats*, et le 12, ils n'étaient plus que 172 pour signer celle qu'ils ont jugé à propos d'adresser au *Constitutionnel*, et que nous reproduisons textuellement. Nous avons seulement pris la liberté de souligner quelques passages sur lesquels nous voulons attirer plus particulièrement l'attention du lecteur :

LETTRE ADRESSÉE AU *Constitutionnel* PAR LA CHAMBRE SYNDICALE DES ENTREPRENEURS DE CHARPENTE.

« Plusieurs journaux, organes de l'opposition, ont entretenu leurs lecteurs de la scission survenue entre les ouvriers et maîtres charpentiers du département de la Seine, et dans chaque article ces journaux ont déversé le blâme sur ces derniers, qui, disaient-ils, refusaient un salaire légitime aux ouvriers, qui le réclamaient avec convenance.

» Quelques explications sur cette matière rendront le public juge du débat.

1° Quelle augmentation de salaire ont demandée les ouvriers ?

2° Quels motifs ont fait valoir les maîtres pour refuser l'augmentation ?

» 3° Quels moyens ont employés les ouvriers pour contraindre les maîtres à reconnaître le tarif qu'ils ont la prétention d'imposer ?

» 4° Quelle résistance opposent les maîtres à la conduite illicite des ouvriers ?

» Les ouvriers ont demandé que la journée de dix heures d'un ouvrier charpentier fût payée 5 fr. au *minimum*, au lieu de 4 fr., prix auquel était portée la journée minime ***depuis** 1833, **d'un consentement mutuel entre les maîtres et les ouvriers***. Ils ont exigé que deux heures employées après la journée, c'est-à-dire de six à huit heures du soir, fussent payées pour trois heures. Ils ont en outre voulu qu'aucun marché à prix fait ne pût être passé entre les maîtres et les ouvriers pour façonner ou poser le bois, en d'autres termes, que tout ouvrage de charpente ne fût payé qu'à la journée. Enfin, ils ont imposé aux maîtres l'obligation de signer ce marché qui lierait les parties pour dix années, sous peine de plusieurs années d'interdiction pour tout maître qui dérogerait à l'une des clauses de ce contrat.

» Les maîtres trouvent injustement la prétention des ouvriers d'être payés à un taux uniforme : le salaire doit être proportionné à la capacité de l'ouvrier.

» Les maîtres reconnaissent aux ouvriers le droit de réclamer une augmentation de salaire, mais à des conditions : Qu'un bon ouvrier, véritablement charpentier, demande une journée de 5 fr., soit ; qu'il quitte le maître qui lui refusera ce prix pour le gagner chez un autre auquel son travail sera nécessaire, rien de plus juste et de plus facile à obtenir, car bien des maîtres consentiraient à accorder ce prix à des ouvriers qui leur confectionneraient tous leurs travaux suivant les règles de l'art, et ce marché passé librement entre l'ouvrier et le maître serait encore à l'avantage de celui-ci, qui serait assuré de la parfaite exécution de ses travaux.

» Si l'on exige d'un entrepreneur pour son admission dans les travaux publics ou particuliers outre les certificats de capacité, des dépôts d'argent, quelle garantie a-t-il contre l'ouvrier qui lui manque l'assemblage d'une pièce de charpente? aucune; il perd non seulement la valeur du bois, mais encore le temps payé à l'ouvrier incapable. Ainsi, la journée de 4 fr. est suffisamment payée pour l'ouvrier médiocre, toujours facile à remplacer.

» Les maîtres ont également refusé de payer aux ouvriers trois heures de jour pour deux. Dans aucune profession l'ouvrier n'a aucun droit au paiement du temps qu'il n'emploie pas.

» Enfin, les maîtres ne reconnaissent pas aux ouvriers le droit d'exiger un tarif signé pour dix ans. Un engagement de cette nature est inadmissible ; des circonstances imprévues peuvent rendre nécessaire l'élévation ou l'abaissement du salaire, et d'ailleurs le marché entre le maître et l'ouvrier doit être entièrement libre.

» Les ouvriers n'ayant pas accueilli les raisons données par les maîtres qui se refusaient d'obtempérer à leurs demandes, et n'ayant proposé aucune modification à leurs réclamations, se sont coalisés et ont décidé que tous les travaux de charpente seraient suspendus dans toute l'étendue du département de la Seine, qu'aucun ouvrier ne devrait travailler pendant la durée de la grève, sous peine de se voir exclu des chantiers à la reprise des travaux. Ils ont enjoint aux chefs d'atelier de ne point paraître dans les chantiers pendant la grève, sous peine d'une amende de 50 fr. d'abord, et d'une interdiction de deux années, en cas de récidive, après l'ouverture des travaux. Tous ces règlements, œuvre d'une minorité de 800 à 1 000 ouvriers, réunis par le devoir du compagnonnage, ont été imposés à 2 500 autres ouvriers isolés, qui ne sont affiliés à aucune espèce de société de compagnonnage, et complétant la totalité des ouvriers du département de la Seine. La plupart de ces derniers sont mariés et tiennent des garnis occupés par les premiers, ouvriers passants qui restent deux ou trois ans à Paris.

ouvriers du ... laire si largement rétribué. Cet état de prospérité est dû au maintien de la paix, au crédit public et surtout au gouvernement qui a su mettre à profit les bienfaits de la loi sur l'expropriation publique pour exécuter de grands et utiles travaux.

» **Les maîtres charpentiers du département de la Seine, tout en déplorant une suspension de travaux, dont ils souffrent personnellement, resteront unis pour résister à la reconnaissance écrite d'un tarif attentatoire à la liberté de l'industrie, honteux pour celle des parties contractantes qui cède au despotisme d'une coalition illicite.**

» **Et, séance tenante, les mêmes membres, au nombre de 172, ont pris la résolution suivante :**

» ***De ne signer aucune espèce de compromis avec les ouvriers charpentiers, et notamment ceux de nature semblable à celui déjà mis en circulation par eux jusqu'à ce jour, 12 juillet 1845.***

» ***Et en cas d'interdiction de quelques chantiers, de fermer immédiatement leurs chantiers aux compagnons charpentiers jusqu'à la levée desdites interdictions.***

» **Suivent les signatures, au nombre de 172.**

» **Ce sont celles de MM. Abault, Albouy, Amilhau, Aubrun, Augus, Barrié jeune, Barrié aîné, Baron, Barot, Baton, Barberet, Baurens aîné, Bastias, Bellu-Daunay, Belloche, Bellois, Bernard, Beaud, Besançon, Bigot, Blanche, Boé, Bon, Bonnard aîné, Bonnard jeune, Bourdes, Bouyat, Bouchard fils, Boucheron, Borderel, Boulay, Boyaut, Brouille, Bouquet, Bruère, Canard, Cailleux, Cauderon, Camaud, Chavignot, Chedorge, Champeaud, Clavaux, Collet, Coron, Courtignon, Curé, Curot fils, Darié, Dartois fils, Decourty, Deches le Prêtre, Defiers, Delas, Depardes, Desteract, Dié, Dimet, Digeon, Dubief, Dubrugeaud, Dugat, Dupont, Dupont, Dupont, Dupré, Duquesne, Durand, Fagot, Faguet, Finot, Fleury, Gambier, Gauthier, Galinié, Giraud, Granger, Grignon, Guignand aîné, Guignand jeune, Guillotaut, Guérard, Guérin, Guimbert, Hanoyé, Hardivillier, Huvey, Jolly, Juillet, Labrèze, Lacasse, Latour, Lacroix, Laurence, Ladame, Lecat, Laporte, Leroyer, Large, Loiseau, Laroche, Lasarre, Laroze, Latruffe, Lechevin, Legendre, Loyre, Lorrin, Maillot fils, Mallère, Maire, Maubert, Martine, Marinot, Menneret, Merle, Michelet, Migeon, Millat (A), Morin, Mort jeune, Mort aîné, Nalbert aîné, Noël, Olivier, Paloux, Pagé, Papinot fils, Panard, Paimpaneau, Parois aîné, Parois jeune, Patroneille, Pelletier, Pénaron, Perissé, Peron, Petitjean, Prequin, Prevost, Preant, Rebour, Renard et Balutté, Renaux, Ricaud, Ricaut, Riollet, Rivaux, Rocher, Rosier, Roux, Saint-Salvi, Salet, Sentou, Silvy, Tétard, Terville, Thibaud, Thinselin, Thomain, Tisseron aîné, Tisseron jeune, Tisserand, Totin, Trepetin, Treignier, Turgard, Vidal, Vigneron, Vigniet. »**

Cette liste est suivie de cette mention :

SUPPLÉMENT

des rires éclatants et par des plaisanteries formidables, tombant sur les passants comme un feu de file.

A neuf heures on arrivait au Temple.

Santerre faisait l'appel des municipaux.

— Me voici, dit Maurice, en laissant Geneviève sous la garde de Morand.

— Ah! sois le bienvenu, dit Santerre en tendant la main au jeune homme.

Maurice se garda bien de refuser la main qui lui était offerte. L'amitié de Santerre était certainement une des plus précieuses de l'époque.

En voyant cet homme qui avait commandé le fameux roulement de tambours, Geneviève frissonna et Morand pâlit.

— Qui donc est cette belle citoyenne, demanda Santerre à Maurice, et que vient-elle faire ici?

—C'est la femme du brave citoyen Dixmer; il n'est point que tu n'aies entendu parler de ce brave patriote, citoyen général?

— Oui, oui, reprit Santerre, un chef de tannerie, capitaine aux chasseurs de la légion Victor.

— C'est cela même.

— Bon! bon ! Elle est ma foi jolie. Et cette espèce de magot qui lui donne le bras?

— C'est le citoyen Morand, l'associé de son mari, chasseur dans la compagnie Dixmer.

Santerre s'approcha de Geneviève.

— Bonjour, citoyenne, dit-il.

Geneviève fit un effort.

— Bonjour, citoyen général, répondit-elle en souriant.

Santerre fut à la fois flatté du sourire et du titre.

— Et que viens-tu faire ici, belle patriote, continua Santerre?

— La citoyenne, reprit Maurice, n'a jamais vu la veuve Capet et elle voudrait la voir.

— Oui, dit Santerre, avant que....

Et il fit un geste atroce.

— Précisément, répondit froidement Maurice.

— Bien, dit Santerre, tâche seulement qu'on ne la voie pas entrer au donjon; ce serait un mauvais exemple ; d'ailleurs je m'en fie bien à toi.

Santerre serra de nouveau la main à Maurice, fit de la tête un geste amical et protecteur à Geneviève, et alla vaquer à ses autres fonctions.

Après bon nombre d'évolutions de grenadiers et de chasseurs, après quelques manœuvres de canon dont on pensait que les sourds retentissements jetaient aux environs une intimidation salutaire, Maurice reprit le bras de Geneviève, et, suivi par Morand, s'avança vers le poste à la porte duquel Lorin s'égosillait en commandant la manœuvre à son bataillon.

— Bon! s'écria-t-il, voilà Maurice; peste! avec une femme qui me paraît un peu agréable. Est-ce que le sournois voudrait faire concurrence à ma déesse Raison? S'il en était ainsi, pauvre Arthémise!

— Eh bien! citoyen adjudant, dit le capitaine.

— Ah! c'est juste; attention! cria Lorin, par file à gauche, gauche... bonjour, Maurice; pas accéléré... arche!

Les tambours roulèrent; les compagnies allèrent prendre leurs postes, et quand chacune fut au sien, Lorin accourut.

Les premiers compliments s'échangèrent.

Maurice présenta Lorin à Geneviève et à Morand.

Puis les explications commencèrent.

— Oui, oui, je comprends, dit Lorin; tu veux que le citoyen et la citoyenne puissent entrer au donjon, c'est chose facile; je vais faire placer les factionnaires et leur dire qu'ils peuvent te laisser passer avec ta société.

Dix minutes après, Geneviève et Morand entraient à la suite des trois municipaux et prenaient place derrière le vitrage.

(*La suite à demain.*) **ALEXANDRE DUMAS.**

Extraits des GUÊPES de juillet.

Puisque M. Alphonse Karr ne se plaint pas de nos larcins, nous continuons à piller dans son butin mensuel.

CE QUE FAISAIT M. D'HAUBERSAËRT, LE MERCREDI 28 MAI, A NEUF HEURES ET DEMIE DU SOIR.

« Le mercredi 28 mai, à neuf heures et demie du soir, M. le vicomte d'Haubersaërt, député et conseiller d'Etat, écrasait une femme sur la place de la Madeleine. — Les roues lui passèrent sur les deux jambes. — Alors le cocher fouetta ses chevaux; mais la foule se jeta à la tête des chevaux et les arrêta. Un passant ouvrit les portières de la voiture et exigea que M. d'Haubersaërt lui donnât sa carte, qu'il remit aux personnes qui avaient relevé la blessée et la transportaient chez elle sur un brancard. Pour M. d'Haubersaërt, il ne demanda pas si elle était morte ou seulement blessée, et il n'y songea plus.

» Après quelques jours, la personne blessée envoya sa carte à M. d'Haubersaërt. Alors seulement celui-ci se rappela la chose, et fit savoir l'accident au loueur, qui, propriétaire réel des chevaux et maître du cocher, est civilement responsable des accidents qu'ils peuvent causer. Ce loueur, appelé M. Barthelomot, est venu alors offrir de rembourser les frais de la maladie. Pour M. d'Haubersaërt, il n'a pas une seule fois fait demander des nouvelles de la personne qu'il a failli tuer et qu'il a grièvement blessée.

» En opposition à la conduite de M. le vicomte d'Haubersaërt, il est consolant d'avoir à dire quelle a été celle des gens du peuple, témoins de l'accident. Une pauvre femme s'est jetée sous les roues pour en retirer la blessée; — elle n'a voulu recevoir aucune récompense, et a refusé de dire et son nom, et son adresse; — mais elle est venue chaque jour savoir *chez la portier* des nouvelles de *cette pauvre dame*. — Ce n'est qu'à force d'instance qu'on a pu faire accepter quelque chose aux hommes qui ont rapporté Mme *** sur un brancard.

» On fera parvenir le présent volume à M. le vicomte d'Haubersaërt. — J'espère pour lui qu'il aura quelque réclamation à m'adresser à ce sujet. »

Nous adressons ce numéro de la *Démocratie pacifique* à M. le vicomte d'Haubersaërt. Nous espérons comme M. Alphonse Karr, qu'il aura quelque réclamation à adresser, et jugeant qu'il lui sera précieux de ne pas supporter pendant un mois la piqûre des guêpes, nous lui offrons de transmettre à M. Alphonse Karr sa réponse, par la voie de notre journal.

LES PAUVRES DE LA VILLE D'HARFLEUR.

Nous continuons à choisir principalement les passages des *Guêpes* concernant des abus qui doivent être flétris ou peuvent être réformés :

« Voici, par exemple, un bel et bon abus :

» Les pauvres d'Harfleur ont des propriétés : je pense que c'est un legs que j'appellerai un legs pieux préférablement à tout autre. Ces propriétés consistent en deux pièces de terre attenantes l'une à l'autre, mais de façon que la plus petite, formant à peu près 16 ares, est enclavée dans une pièce appartenant à M. le maire de la ville d'Harfleur. Le chemin de fer de Rouen au Hâvre, suivant sa ligne inflexible, traverse à la fois la propriété de M. le maire et la propriété des pauvres. On a cru d'abord que ce serait une bonne affaire pour les pauvres, le chemin de fer ne prenant que 16 ares qu'il paierait, et augmentant de beaucoup la valeur du reste du terrain qu'il coupait. Mais les choses ne se sont pas passées ainsi à cause d'une erreur de M. le maire; ce magistrat a pensé que la hausse des terrains bordant les voies ferrées n'était qu'apparente, et au nom des pauvres, dont il est le tuteur légal, il a accepté, non seulement les offres de l'administration des chemins de fer pour les 16 ares du clos des pauvres, mais il a, dans sa sollicitude, fait en sorte de donner au même prix le reste de la pièce de terre à l'administration, qui n'en avait pas besoin.

» Les affaires des pauvres terminées, M. le maire a dû s'occuper des siennes. Dans l'intervalle, il avait changé d'idée sur les effets que produirait sur les terres le passage des chemins de fer ; il était revenu à l'idée vulgaire que leur valeur ne saurait que s'en accroître considérablement, et il n'a est fait donner en échange de ce que lui prenait le chemin de fer les 30 ares de l'enclos des pauvres qu'il avait vendus à l'administration.

» Le résultat de cette opération a été, pour le maire, d'acheter à très bon marché une partie de l'enclos des pauvres, qui le gênait tant qu'elle n'était pas à lui, de rendre sa pièce de terre carrée, et de faire une très bonne affaire.

» Pour les pauvres, de vendre leur terre au dessous de leur valeur, et au lieu d'avoir des bénéfices, de voir notablement diminuer leur revenu. En effet, il faut faire le remploi du prix de la terre vendue, et selon toutes les probabilités, les pauvres ne retireront plus que 62 fr. par an d'un capital qui leur rapportait jusqu'à 185 f., sans tenir compte de l'augmentation de la valeur du terrain cédé sur les bords du chemin de fer et proche d'une station. »

Nous voudrions que M. le maire d'Harfleur eût quelque chose à répondre. A lui comme à M. d'Haubersaërt nous ouvrons nos colonnes.

ÉGLISES DE CAMPAGNE.

« Dans presque toutes les églises de campagne et dans beaucoup d'autres, je crois, on applique contre une des murailles un banc au dessus duquel il est écrit en gros caractère : *Banc des pauvres*. Ceci ressemble un peu aux wagons découverts du chemin de fer; il faut être trois fois pauvre pour se résigner à s'asseoir sous cet écriteau, et bien des gens se privent du nécessaire pour payer une chaise ou leur place à un autre banc et éviter cette humiliation. La loi oblige la *fabrique* de l'église à réserver une place aux pauvres et aux personnes qui ne voudraient pas payer de chaises. Comme on n'a pas la ressource des administrations de chemins de fer, de faire tomber la pluie et la neige sur la tête, faute de ce bon moyen de forcer les gens à payer, on en a trouvé un meilleur, c'est de les mettre à un poteau qui excite plus le mépris de presque tous les hommes que le carcan auquel on attache les criminels.

» Quelqu'un qui penserait que l'église prend au sérieux les préceptes de Jésus-Christ, et qui apprendrait que dans certains temples, il y a un banc au dessus duquel il est écrit : *Banc des pauvres*, croirait que ce banc doit être le mieux placé et la plus beau de l'église, que ce banc on doit entendre les meilleures stalles du chœur.

» Car Jésus-Christ n'a même pas admis les riches à l'égalité avec les pauvres. Il est bon d'être catholique, mais il faut encore être chrétien. »

NOTRE-DAME DE PARIS.

» Au moment où l'on vient de demander aux chambres des fonds pour réparer l'église de Notre-Dame, il est, je pense, à propos de signaler une réforme nécessaire.

» Une partie de l'église, celle précisément qui contient les tombeaux, est fermée par une grille en fer.

» Je me suis long-temps demandé pourquoi cette moitié de l'église était fermée : j'ai fini par en découvrir la raison.

» Cette grille est fermée pour qu'elle puisse être ouverte par une vieille femme qui se fait pour cela donner de l'argent. »

[illegible] de tout commentaire... Marie Thiers, dit la *Gazette des Tribunaux*, est un roulier modeste, mais ce roulier n'est pas le modèle des époux. Coquet, fringant et casseur, il passe avec raison pour le coq de son endroit. Lorsqu'il a déposé son sarreau pour revêtir l'habit bleu barbeau et pantalon de cotonnade, il fait claquer son fouet avec une grâce et un succès qu'envierait le postillon de Longjumeau. Lorsqu'il entre dans le bal du village, sa présence échauffe les cœurs féminins, que ses œillades achèvent d'incendier, et les garçons les plus flambants quand il n'est pas là, pâlissent à son approche comme des lampions au soleil d'août.

Il est cependant quelque chose qui gêne le roulier Thiers dans ses aventureux exploits, et ce quelque chose, c'est tout bonnement sa femme ; car, ainsi que nous l'avons dit plus haut, Thiers est marié ; bien plus, il est père. Pour échapper au contrôle et aux reproches conjugaux, il a planté là femme et enfants, et s'en est allé vivre en garçon dans un village voisin. Mais là, ce coureur intrépide, ce papillon qui ne pouvait se poser nulle part, a trouvé la fleur qui devait le fixer, et cet homme qui avait quitté sa femme pour ne plus être en ménage, s'est mis en ménage avec une autre.

La femme Thiers fut bientôt instruite de cette particularité ; elle adressa une plainte aux autorités, une descente eut lieu chez l'époux imprudent, et le flagrant délit fut parfaitement constaté.

En conséquence de ce fait, Thiers comparaissait aujourd'hui devant la police correctionnelle (6e chambre), sous la prévention d'entretien d'une concubine dans le domicile conjugal.

Devant le tribunal, le prévenu se présente avec cette assurance et ce contentement de soi-même dont ses conquêtes lui ont donné l'habitude. « Eh bien ! quoi ? dit-il, qu'est-ce qu'on me veut ? Est-ce qu'on peut me forcer à aimer mon épouse ? Est-ce que l'homme peut faire aller son cœur à droite ou à gauche, à volonté, comme les chevaux de sa charrette ?

M. le président. — Malgré le tort que vous avez eu de quitter votre femme et vos enfants, le tribunal ne vous demanderait pas compte de votre conduite si vous n'aviez pas entretenu une étrangère dans le domicile conjugal.

Le prévenu. — Ce n'était pas le domicile conjugal, puisque je l'avais quitté, le domicile conjugal.

M. le président. — Le domicile conjugal est partout où demeure le mari.

Le prévenu. — Comment auriez-vous voulu que je sache cela, moi ? On n'étudie pas les lois pour se faire roulier.

M. le président. — Pourquoi avez-vous abandonné votre femme ? Est-ce que vous aviez quelque chose à lui reprocher ?

Le prévenu. — J'ai à lui reprocher qu'elle m'embête crânement et extrêmement.

M. le président. — Et sans motif, vous laissez ainsi votre femme et vos enfants dans la misère ?

Le prévenu. — Laissez donc ! elle est plus riche que moi, ma femme.

La femme Thiers, appelée en témoignage, déclare que son mari l'a abandonnée sans qu'elle en sache le motif.

M. le président. — Aviez-vous eu avec lui quelque querelle ?

La femme Thiers. — Je lui reprochais de ne pas travailler et de vivre sur le peu que je gagnais.

Le prévenu. — Juste ! vous m'avez humilié dans mon amour-propre et dans ma dignité d'homme.

M. le président. — Vous auriez dû mettre votre amour-propre à nourrir votre femme et vos enfants.

Le prévenu. — Le mari est le chef de la communauté... Ah ! mais c'est que je sais ça moi ; et ce que sa femme gagne lui appartient... D'ailleurs, depuis que nous ne sommes plus ensemble, est-ce que je lui ai rien demandé ?

M. le président. — Il n'eût plus manqué que cela.

Le tribunal condamne Thiers à 25 fr. d'amende.

MASSACRE. — SCÈNE DE MER. — Les journaux anglais ont annoncé, il y a quelque temps l'assassinat commis sur les côtes d'Afrique par des prisonniers ayant fait partie de navires négriers sur les personnes de M. Palmer, aspirant de Marine, et de neuf matelots anglais qui avaient amariné la *Felicidade*, bâtiment brésilien surpris en flagrant délit de traite des Noirs. Arrêtés par un autre bâtiment de la croisière, les meurtriers sont arrivés le 4 juillet à Plymouth, sur le brick de guerre le *Rapide*. Le mardi 8, ils ont comparu devant le maire de Plymouth tenant son audience de police à Guildhall (l'Hôtel-de-Ville. Les inculpés sont au nombre de dix, savoir : Francisco Pereira de Santo-Servio, ancien capitaine du navire négrier l'*Echo* ; Yago Majoural, ancien contre-maître du navire négrier la *Felicidade* ; Manoel José Alvès ; Florencio Riberrero : José Maria Martinez ; Antonio Joaquim ; Sebastiano de Santi, matelots ayant appartenu aux équipages des deux bâtiments tous Brésiliens ou Portugais ; et enfin deux Espagnols, Manoel Antonio et José Antonio.

M. Rowlake a exposé les faits suivants : Au mois de mai dernier, le brigantin brésilien la *Felicidade*, qui faisait la traite sur la côte de Sierra-Leone, a été enfin capturé par le brick de S. M. le *Wasp*, avec plus de deux cents esclaves qu'on avait entassés à son bord. Le lieutenant Stupart envoya à bord de la *Felicidade* l'aspirant Palmer et neuf matelots pour l'amariner. On se dirigea ensuite vers Sierra-Leone. Pendant le trajet, on captura un autre négrier l'*Echo* ; les hommes de l'équipage furent respectivement changés de bord. Mais bientôt les hommes laissés à bord de la *Felicidade* s'insurgèrent et massacrèrent les dix Anglais. Leur triomphe ne fut pas de longue durée. Peu de temps après, ils furent repris par un autre brick anglais le *Star*.

Les dix prévenus signalés comme auteurs de la révolte furent transportés sur le *Star* et mis aux fers. La *Felicidade*, restée sous le commandement du lieutenant Wilson, a péri vingt jours après dans une tempête à la hauteur du cap des Trois-Pointes. Le lieutenant Wilson et ses gens, qui s'étaient sauvés sur un radeau, construit à la hâte, errèrent pendant vingt jours à l'aventure, et furent enfin recueillis par le *Cygnet*. Il ne s'agit dans cette cause que du massacre de Palmer et de ses compagnons d'infortune.

Caquerrla, ancien capitaine de la *Felicidade*, non compris dans l'accusation, a été entendu comme témoin.

J'étais, a-t-il dit, commandant de *la Felicidade*, et je suis parti de Bolisa sur la côte du Brésil, pour aller faire en Afrique le commerce des esclaves. Pris en mer par le croiseur *le Wasp*, je fus conduit à son bord avec vingt-cinq de mes gens. Le lendemain, Majoural et moi nous fûmes renvoyés sur *la Felicidade*, que commandait le lieutenant Stupart, et les deux bâtiments se mirent en croisière. Le second jour on signala un autre négrier, *l'Echo*. On lui donna la chasse, et il fut pris, amariné par le lieutenant Stupart. Le lendemain matin, on nous donna pour compagnons quatre des matelots négriers de l'*Echo*, avec Santo-Servio leur capitaine.

Vingt-quatre heures s'étaient passées sans que j'eusse eu le moindre entretien avec ces hommes, lorsque Santo-Servio me prit à part et me dit ; « Ces Anglais ne sont pas armés ; avec un peu de résolution nous aurions bon marché d'eux ; j'ai ici quatre bons enfants dont je puis répondre ; vous, votre contre-maître et vos camarades, vous pourriez nous aider à faire ce coup de main. Maîtres de *la Felicidade* nous retournerions au Brésil. »

Je repoussai cette proposition avec horreur, et lui fis entrevoir aussi les dangers d'une telle entreprise dans des parages couverts de croisières anglaises. La conversation en resta là pour le moment. Mais le lendemain Santo-Servio me dit : « Voici une occasion favorable pour exécuter notre projet. Les Anglais ont goûté nos barriques de rhum, et les ont si bien fêtées, que trois sont morts-ivres ; les autres, et la sentinelle même sont endormis ; marchons ! — Malheureux ! lui dis-je en le retenant par le bras, qu'allez-vous faire ? « Pour toute réponse, il me montra ses gens qui sor[illegible] chaloupe pour mener nous à la *Felicidade*. Arrivés près de ce navire, moi avoir entendu un grand bruit. Santo-Servio criait en portugais : Tuez ! tuez ! Moi avoir vu tomber à la mer des Anglais morts ou blessés. Santo-Servio avoir dit à ses gens : Il faut servir nous de cette chaloupe pour aller prendre l'*Echo*. Ses compagnons avoir répondu eux ne pas avoir d'armes. Santo-Servio avoir tiré un coup de fusil en l'air en signe d'allégresse et avoir dit : Eh bien ! c'est assez d'un bâtiment, j'étais commandant de l'*Echo* ! je suis à présent commandant d'un autre navire ! vive la *Félicidade* ! vivent les braves qui l'ont reconquise ! »

Le témoin a ensuite rendu compte de la capture de la *Felicidade* et du peu de résistance qu'ont faite les accusés en se voyant attaqués par des forces supérieures.

Un nègre esclave, qui est devenu libre en touchant le sol anglais, s'est exprimé en langue yolloff. Un interprète a rendu ainsi sa déposition : « Moi être couché dans mon hamac lorsque avoir été réveillé par un grand bruit. Les Brésiliens avoir fait signe à moi de venir avec eux pour tuer les Anglais. Moi avoir pas voulu chercher querelle aux blancs, et être resté dans mon hamac.

Le même témoin a entendu les cris des meurtriers et de leurs victimes, et n'a rien vu par lui-même, ou peut-être ne veut-il rien dire de peur de se compromettre.

Le maire de Plymouth a déclaré qu'il y avait contre les dix inculpés charges suffisantes pour établir qu'ils s'étaient rendus coupables de plusieurs assassinats commis en pleine mer sur les côtes d'Afrique. On ne sait pas encore s'ils seront mis en jugement aux assises d'Exeter, ou à la cour criminelle centrale de Londres.

Affaire Lesurques.

DEMANDE SOUMISE AU CONSEIL DES MINISTRES.

La fille aînée de Joseph Lesurques vient de remettre entre les mains de M. le président du conseil des ministres une demande pressante signée par MM. les députés du Nord, à laquelle ont adhéré la plupart des membres de la Chambre. Cette demande, tendant à la réhabilitation de Lesurques et à la restitution des sommes injustement retenues à sa malheureuse famille est conçue dans un tel esprit de justice, que nous ne doutons pas que le résultat ne réponde au vœu exprimé par un si grand nombre de députés.

Les malheurs de la famille Lesurques lui donnent des droits aux constantes sympathies de la presse, et nous nous faisons un plaisir de publier la demande dont il s'agit.

A M. le Président du Conseil des ministres.

Messieurs les ministres,

« Depuis que l'innocence du malheureux Lesurques, mathématiquement démontrée, est devenue un fait public et patent ; depuis que de toutes parts, et par les soins de son intéressante famille, des preuves irrécusables sont venues jeter la lumière de l'évidence sur cette déplorable erreur judiciaire, toutes les députations du Nord, touchées d'une pareille infortune, n'ont cessé d'en réclamer la réparation en faveur des enfants Lesurques.

Les documents justificatifs qui ont été produits et successivement retrouvés depuis 48 ans ; les rapports si nets, si positifs, si concluants de MM. Daubanton, Debelleyme, Douet d'Arcq, de Salgues, le comte de Florac, Merlin de l'Aveyron, Emmanuel Poulle, Brosselard, spécialement le discours plein de faits de M. le comte de Valence, prononcé à la Chambre des Pairs le 14 décembre 1821, et qui occupa toute la séance de ce jour ; les paroles de M. Emmanuel Poulle à la Chambre des députés, dans la séance du 10 mars 1834 ; toutes les preuves d'innocence réunies avec un soin consciencieux, et reconnues incontestables par ces hommes éminents, ont appelé à jamais l'intérêt et la pitié sur les malheurs de la famille Lesurques, si cruellement victime des suites d'une injuste condamnation.

» Nous pensons donc, messieurs les ministres, accomplir un acte de conscience et de haute moralité en recommandant d'une manière expresse à votre bienveillance et à votre justice la malheureuse famille Lesurques.

» Nous vous prions de lui rendre l'honneur et le repos qu'elle ne cesse de solliciter avec une si louable et si pieuse persévérance.

» Nous avons su qu'une correspondance est engagée dans le but d'aviser à cette réparation, entre M. le ministre de la justice et M. le ministre des finances, et qu'ils songent notamment à faire cesser l'odieuse confiscation qui pèse sur la famille Lesurques.

» Nous espérons qu'un acte de haute justice dont vous aurez l'honneur, reconnaîtra des droits si légitimes, et viendra satisfaire à de si justes réclamations.

» Agréez, etc.

» Paris, le 4 mars 1843.

» Ont signé : MM. le comte de Montozon, baron de Maingoval, Marchant, H. Corne, Vicomte de Villeneuve, Lestiboudois, comte Roger, Behagel, vicomte d'Haubersaërt et de Staplande. »

» Nous, soussignés, membres de la Chambre des députés, persuadés qu'il s'agit ici d'un acte de réparation et de justice, adhérons sincèrement à la demande de nos honorables collègues, les députés du Nord, et de concert avec eux, recommandons à la sollicitude bienveillante de MM. les ministres les réclamations si légitimes de la famille Lesurques. »

Suivent 211 signatures de députés. La fille aînée du malheureux Joseph Lesurques continue ainsi :

Le concours de la Chambre des députés se résume dans la récapitulation suivante :

» 211 membres signataires, 65 qui ont donné l'assurance de leur concours, et 183 membres que le terme de la session n'a pas permis à M. Louis Méquillet, notre représentant, de visiter. Ainsi, nous croyons être assurés du vœu presque unanime de MM. les membres de la Chambre des députés en faveur de cet acte de justice et d'humanité, auquel se joindra aussi celui de toute la France.

» Nous espérons, MM. les ministres, que vous mettrez, autant que possible, un terme aux douleurs que nous éprouvons depuis longues années.

» J'ai l'honneur de déposer ce jour, entre les mains de M. le maréchal président du Conseil des ministres, ce titre monumental de ma malheureuse famille.

» J'ai l'honneur, etc.

» Veuve Danjou, fille aînée de l'infortuné Joseph Lesurques.

» Paris, le 1er janvier 184[illegible]. »

aussi une satisfaction donnée à leurs jardiniers, tous praticiens des plus habiles, privés par leur position de la faculté de prendre part aux concours. Aussi, nous ne doutons pas que la Société royale n'en vienne à prendre la sage mesure que le Cercle général met en ce moment à exécution, et qu'elle ne délègue, elle aussi, à des commissions spéciales le soin de juger et de récompenser les travaux des jardiniers placés, qui ne peuvent avoir le public pour juge du mérite de leurs cultures.

Revenons à l'Exposition. L'objet le plus intéressant pour les amateurs raffinés, les plantes qu'ils cherchent entre toutes aux expositions d'horticulture, les nouveautés toutes neuves manquaient à peu près ; mais c'est la faute de la saison. Nous ne sommes point à l'époque des arrivages ; ceux de nos horticulteurs qui ne reculent devant aucun sacrifice pour tenir leurs collections au complet, ne pouvaient aller contre la force des choses, en dépit de l'axiome si connu : « Il faut du neuf, n'en fût-il plus au monde. »

Ce même obstacle, celui de la saison, influait sur l'Exposition d'une manière sensible, moins pourtant qu'on aurait pu le craindre. Quelques exposants s'étaient donné des peines incroyables pour retarder ou avancer une partie de leurs plantes ; on a même peine à comprendre comment ils avaient pu si bien réussir quand on songe au temps qu'il a fait depuis le printemps, surtout depuis que les plantes d'orangerie et de serre sont en plein air.

Les pelargonium et les fuchsia ont eu, avec quelques fort belles orchidées les honneurs de l'Exposition. Nous aurions voulu voir ces plantes en plus grand nombre ; il nous a paru qu'on n'avait voulu apporter à l'orangerie du Luxembourg que ce qu'il y a de plus parfait et de plus nouveau ; un renfort de belles plantes un peu moins nouvelles n'aurait rien gâté et les lots en eussent paru plus étoffés.

Les amateurs ont remarqué dans les pelargonium nouveaux l'ampleur et l'abondance des fleurs jointe à la netteté et à la vivacité des nuances. Au point de vue économique, aujourd'hui qu'il est reconnu que le pelargonium à odeur de rose donne aux parfumeurs une huile essentielle presque égale à celle que les Orientaux obtiennent de la rose de Damas, l'attention des horticulteurs devrait se porter sur le genre si riche en espèces, dont le feuillage possède cette précieuse propriété, afin d'en obtenir des variétés d'un parfum plus pur et d'un feuillage plus abondant.

Tout en respectant comme nous le devons les décisions du jury, nous ne pouvons nous empêcher de dire ici que nous avons été vivement impressionné par le beau choix de pelargonium exposés dans le lot de M. Dufoy ; cet horticulteur n'a obtenu pour cette culture qu'une mention honorable.

Quant aux fuchsia, peu de nouveautés faisaient leur première apparition, mais celles de l'année dernière se montraient singulièrement améliorées. Nous verrons un jour le fuchsia prendre place tout l'été dans nos parterres parmi les plantes de pleine terre les plus rustiques ; car, bien qu'on ait proscrit pour les végétaux le mot acclimatation, évidemment les croisements produisent dans les plantes exotiques en général, dans les fuchsia en particulier, des hybrides dont plusieurs l'emportent de beaucoup en rusticité sur les premières espèces introduites en Europe. Malheureusement, les plus beaux échantillons de fuchsia exposés cette année étaient placés contre le jour, à une hauteur où l'œil pouvait à peine apprécier leur mérite qui consiste surtout dans la régularité de la forme et la perfection des contours.

De fort belles orchidées, surtout dans les genres Brassia et oncidium, parfumaient l'Exposition de leurs exhalaisons d'acide benzoïque ; elles se distinguaient surtout par le nombre des fleurs ; la belle brassia Carvani du lot de M. Ryfkogel attirait la foule par la bizarrerie de ses fleurs innombrables ressemblant moins à des fleurs qu'à un essaim de quelque insecte inconnu. M. Ryfkogel a obtenu une médaille d'or pour la belle floraison de sa collection.

Le lot réellement admirable de M. Jacques réunissait tout ce qu'on possède de plus parfait dans les genres pelargonium, fuchsia, verveine, gladiolus et alstroemeria. Ces deux derniers genres formés l'un et l'autre de plantes bulbeuses, font, par leur indocilité, le désespoir des horticulteurs ; ils se *forcent* encore sans trop de difficulté ; mais dès qu'il s'agit de les retarder, le plus habile praticien ne peut être sûr d'y réussir. C'est qu'il est dans la nature de la bulbe, véritable bourgeon inférieur superposé aux racines, de ne pouvoir sommeiller que pendant un temps donné, après quoi, qu'on le plante ou non, ce bourgeon indocile part, ou du moins il essaie de partir, et dans cet effort, il s'épuise s'il n'est livré en temps opportun dans une terre convenable, au cours naturel de sa végétation. Voilà pourquoi une ou deux amaryllis figuraient à l'Exposition ; voilà pourquoi le peu d'alstroemeres que M. Jacques était parvenu à conserver en fleurs étaient si justement admirées comme un vrai tour de force en horticulture.

Les roses ne se sont pas montrées avec cette profusion à laquelle on aurait dû s'attendre ; le jury n'a pas cru devoir décerner de médaille pour ce concours, ce qui n'a point empêché le public d'admirer la collection de rosiers en pots et de roses coupées exposée par M. Margottin-René ; à la vérité, elle n'était ni des plus nombreuses, ni des plus riches en nouveautés ; mais, eu égard à l'état de la température, elle méritait, sans aucun doute, les suffrages des amateurs ; nous en disons autant des roses exposées par M. Burel.

Les œillets se sont montrés cette année dans toute leur perfection ; nous avons rarement vu, même en Flandres, de plus beaux œillets flamands que ceux du lot de M. Tripet-Leblanc, qui a mérité et obtenu le premier prix pour cette culture. Ce n'est qu'à force de soins assidus qu'il est possible de conserver à l'œillet flamand sa forme arrondie, la régularité de sa corolle, la netteté du bord des pétales où pas une découpure ne doit oser se montrer ; et enfin les deux nuances distinctes bien tranchées sur fond blanc pur, qui doivent caractériser ce bel œillet. Ces qualités rares et difficiles à obtenir brillaient au plus haut degré dans le lot exposé par M. Tripet-Leblanc. Deux autres collections, celles de MM. Dubos et Ragonnot-Godefroi, le cédaient à peine en richesse à la précédente. Cette année, la mode est aux *mignardises*, autrefois nommées *mignonettes*, jolie petite variété d'œillet long-temps usitée comme bordure à l'exclusion de toute autre, et dont on retrouve encore dans beaucoup de jardins la variété commune à fond rose.

Le caractère spécial de la mignardise, peu visible dans l'espèce vulgaire, consiste dans une tache foncée qui occupe toute la partie inférieure de chaque pétale ; il en résulte dans chaque fleur un cercle central foncé entouré d'un plus grand cercle de nuance claire. M. Ragonnot-Godefroi avait exposé cette année de très belles mignardises couronnées de pour-

... l'un des plus parfaits du genre.

Les fruits et les légumes, placés comme d'habitude à la place d'honneur, ont été cette année dignes des plus grands éloges, non comme tour de force de culture, non comme produits obtenus hors de leur saison naturelle, mais comme perfection d'autant plus recommandable, qu'elle doit influer sur l'ensemble de la production en général. Les carottes courtes de M. Dulac n'ont assurément pas leurs pareilles à la halle en ce moment; un jour viendra où la halle sera tout approvisionnée en carottes égales aux siennes, et nous lui en aurons l'obligation. Nous en disons autant de ses melons si fins d'odeur, si réguliers de forme, si beaux de fraîcheur et de volume; de tels produits font honte aux produits défectueux et finissent par les chasser du marché. De même pour les fruits : qui donc osera mettre en vente les groseilles et les cerises des espèces communes, quand on verra sur le marché en même quantité et au même prix, les fruits parfaits exposés cette année? On ne doit pas se lasser de le répéter : plantez de bons arbres. Un bon arbre ne tient pas plus de place qu'un mauvais. Ajoutons que les nouvelles cerises, la reine Hortense, la belle de Spa, la belle Andigeoise, sont tout aussi productives que l'aigre cerise de Puteaux et les variétés bâtardes vendues sous le nom de Montmorency; les cultivateurs intelligents ont donc tout intérêt à substituer les bonnes aux mauvaises.

Ne négligeons pas le remarquable lot de fruits conservés de M. Forest. Lorsqu'on se mêle de conserver des fruits, il faut les considérer comme des malades qu'il s'agit, non pas d'empêcher seulement de mourir, mais bien de faire vivre en santé. Or, il n'est pas de ménagère qui ne soit fière d'offrir à ses convives des poires de dix mois et des pommes de dix-huit mois, ridées, ratatinées, dans lesquelles on mord par politesse, et qu'on crache par-dessous la table. Les pommes conservées par M. Forest nous ont paru exemptes de rides; nous nous en sommes approchés d'assez près pour en démêler l'odeur malgré le voisinage des ananas; nous aurions été heureux de mordre dedans en toute confiance.

Parlerons-nous des objets d'art admis à l'Exposition ? ce n'est que la reproduction de ceux qui figuraient à celle du Cercle général; toutefois les fleurs artificielles de M. Royer nous ont paru avoir fait encore un pas vers la perfection.

La machine au treillage réunissait un cercle de curieux vis-à-vis de la porte de l'Exposition; nous aurions voulu que son propriétaire distribuât, au lieu de ses adresses enjolivées, un prospectus où ses prix auraient été énoncés; nous voyons sur ses cartes fort élégantes qu'il est treillageur du roi : soit, cela ne fait rien à l'affaire, comme dit Alceste; treillagez pour le roi dans l'occasion et avec privilège, à la bonne heure; mais dites-nous à quel prix et à quelles conditions vous livrez vos treillages, non pas au roi, qui doit vous payer royalement, mais aux simples maraîchers comme nous, qui serions charmés de pouvoir, pour un prix raisonnable, enclore nos cultures en plein champ exposées aux visites des maraudeurs à qui la moindre barrière suffit pour faire faire sur certain article du code, de sérieuses et salutaires réflexions.

Somme toute, la Société royale d'horticulture nous a donné une belle et brillante Exposition; mais les lauriers du Cercle général restent debout, et ceux de la Société royale ne les ont point fait pâlir.

A. YSABEAU.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 15 JUILLET.

Le *Journal des Débats* revient sur l'affaire du collège de France. Les injures et les grossièretés, dit-il, ne l'empêcheront pas de dire librement son avis et de le dire avec sang-froid. Puis il dépeint les dangers inhérents au droit illimité en matière d'enseignement comme en toute autre

rait la vérité de ces nouvelles, c'est la proclamation affichée sous les murs de Barcelonne et signée Manuel de la Concha. On retrouve dans ce bando toutes les mesures de violences familières aux chefs espagnols dans les luttes intestines qui déchirent ce malheureux pays.

« Les personnes réunies au nombre de plus de quatre sont arrêtées et conduites à la citadelle. — A onze heures du soir défense aux hommes de se trouver dans la rue. — Désarmement général des armes de chasse. — Défense de porter ou garder de gros bâtons. — Institution d'un tribunal militaire pour juger les fauteurs de troubles. »

Les campagnes sont soulevées plus encore que la ville, et l'Aragon paraît inspirer des craintes au gouvernement.

Le *Siècle* demande pourquoi on n'associerait pas les ouvriers charpentiers aux bénéfices de l'entrepreneur, pour l'excédant du prix actuel considéré comme une espèce de *minimum*. Pourquoi, dit-il, ne pas leur donner ainsi le moyen d'améliorer leur sort en augmentant la masse de la richesse commune?

HALLE DE PARIS.

14 Juillet.					
Arrivages	4270 q.	96 k.			
Ventes	00	00			
Restant	23732	51			
Cours moyen			34,79		
Cours-taxe			34,79		
Cote administrative.					
Gruaux	00 q.	00 k.	47,75	à	48,40
1re	000	00	35,00	à	37,60
2	000	00	31,25	à	33,75
3e	00	00	25,15	à	29,30
4	00	00	20,35	à	00,00
A liv.	00	00	00,00	à	00,00

15 Juillet.					
Arrivages	2480 q.	25 k.			
Ventes	2215	59			
Restant	23007	17			
Cours moyen			33 91		
Cours-taxe			34,16		
Cote administrative.					
Gruaux	00 q.	00 k.	47,10	à	49,70
1re	00	00	35,00	à	36,30
2e	00	00	34,35	à	34,40
3e	0	00	00,00	à	25,45
4e	0	00	00,00	à	20,40
A liv.	1873	80	00,00	à	00,00

Marchés.

Halle aux blés. — 5 juillet. Choix, 116 à 118 k. 28,00 à 28,50. — Montereau 115 k. 27,00 à 27,50. — Champagne, 115 k. 26,00 à 26,50.

Seigles. 110 k. l'hectolitre et demi 14,50 à 15,00.

Orges. 90 k. 12,00 à 12,50; 92 à 93 k. Nogent, 13,00 à 13,50 hors barrières.

Avoines. — 150 k. 25,00 à 25,50; 145 k. 23,50 à 24,00; 140 k. 21,50 à 22,00; 135 k. 00,00 à 00,00, les 3 entrées comprises.

Issues. Son, 9,50 à 9,75 les 325 litres. — Moutures 11,00 à 11,50. — Recoupettes 11,00 à 11,50 les 100 k. — Remoulages 15 à 15,50 les qualités courantes; 16,00 à 16,50 les fines qualités; 16,75 à 17,00 les blanches.

Marché aux fourrages du 15 juillet. *Barrière d'Enfer.* — Foin 1re 54 à 55; 2e 52 à 53; 3e 45 à 46. — Paille de blé 1re 36 à 37; 2e 33 à 34; 3e 00 à 00. — Luzerne 1re 51 à 53; 2e 00 à 00.

Marché Saint-Antoine, 15 juillet. — Foin, 1re à 55; 2e 47 à 49; 3e 40 à 43. — Luzerne 1re à 58; 2e 46 à 49; 3e à 40. — Sainfoin, 2e 38 à 40; 3e 00 à 40. — Trèfle 1re 00 à 00; 2e 00; 3e 00. — Paille de blé 1re 34 à 35; 2e 00 à 00; 3e 00 à 00. — Paille d'avoine, 1re 50; 2e 00; 3e 00 à 00. — Paille de seigle 1re 00. — Paille d'avoine 1re 55.

Marché de la Maison-Blanche, 15 juillet. — Sur 217 porcs, il s'en est vendu 174 à 1,16-1,14-1,12.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, 14 juillet. — Blé 1re 18,66; 2e 18,00; 3e 17,34 — Seigle 1re 9,34; 2e 8,00. — Orge 1re 10,00; 2e 9,34. — Avoine 1re 7,66; 2e 7,33; 3e 6,66. — Farines le sac de 159 kil. 50 à 53. — Foin de 42 à 45 et de 30 à 35. — Paille de 30 à 36.

Marché de la Chapelle St-Denis des 10-11 juillet. — Porcs amenés 833, vendus 803 à 1,10-1,00-0,90. — Veaux amenés 652 et tous vendus à 1,60-1,50-1,40.

... seul est bien tenu. Le Zinc Vieille-Montagne a remonté de 200 fr., et les tissus Maberly de 10 fr.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Rente 4 1/2 0/0, 116. — Belgique 1842, 105 1/4. — Id. 4 1/2, 102. — Id. 2 1/2, 59 3/4. — Lots d'Autriche, 410. — Société générale, 1600. — Banque belge, 630. — Banque 1841, 1075. — Espagne 3 0/0, 37 1/8. — Dette intérieure, 28 1/4. — Haïti, 380. — Chemins de La Teste, 180. — Oblig. hypothécaires, 487 50. — Actions de : Zinc Vieille-Montagne, 7000, 7050. — Union linière, 610. — Lin Maberly, 800, 805, 810. — Fer galvanisé, 520. — Société des Annonces, 340. — Obligations de Saint-Germain anc., 1235. — Id. nouv., 1230. — Orléans, 1260. — Strasbourg, 1227 50. — Grand'Combe anc., 1170. — Id. nouv., 1190. — Chemins non constitués : Orléans à Bordeaux, gr. coup., 660. — Montereau, gr. coup., 517 50. —

	1er C.	P. H.	P. B.	Dr C.	h.
5 0/0 compt.	121 30	121 20	121 20	121 20	121 25
— fin cour.	121 40	121 50	121 35	121 35	121 45
3 0/0 compt.	83 10	83 20	83 10	83 20	83 20
— fin cour.	83 20	83 25	83 15	83 13	83 25

au comptant.	1er C.	Der C.	Dif.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Dif.
O. de la Ville.	1425 «	« «	« «	5 0/0 Bge 1840.	102 1/4	« «	H. « 1/4
B. de France	3225 «	« «	H. 5 «	— Portugais.	« «	« «	
C. Gou. 1000	1125 «	« «	« «	Esp. D active.	« «	« «	
C. Gan. 1000	1150 «	« «	« «	5 0/0 Naples.	101 25	101 50	H. « 25
C. hypot.	652 50	« «	« «	— Romain.	104 1/4	104 1/8	B. « 1/8
4 Canaux	1275 «	1277 50	H. 2 50	Obl. Piémont.	1255 «	« «	B. 1 25

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	Dif.		Dif.
St-Germ.	« «	« «	« «	Au 15, 1030.	B. 5
V. r. d.	455 «	452 50	B. 2 50	— 455, 452 50.	B. 2 50
— r. g.	270 «	267 50	« «	— 270, 267 50.	H. 2 50
Orléans	1145 «	1143 75	H. 3 75	— 1145, 1141 25, 1142 50.	B. 2 50
Strasb	250 «	250 «	H. 1 25	— 248 75.	
Rouen	1020 «	« «	B. 7 50	— 1025, 1015, 1020.	
Havre	835 «	830 «	B. 3 «	— 836, 836 25, 836.	B. 2 50
Marseille	957 50	« «	B. 1 25	— 957 50, 950.	B. 5
Vierzon	735 «	« «	B. 5 «	— 737 50, 735.	B. 2 50

LONDRES, 13 juillet	PARIS, LE 10 JUILLET. PRIMES.	COULISSE.
Dimanche.	3 0/0 F. c. 83 30 25 d. 50. F. p. 83 65 60 d. 50. 5 0/0 F. c. F. p. 122 15, 122 10 d. 50. Rouen au 31. 1033 d. 10. Orléans, au 31, 1160, 1157 50 d. 10. Strasbourg au 31. 252 50 d. 10.	Av. 83 22 1/2. Ap. 83 12 1/2. B. du Trés. Rep. 3 0/0 3 à 8 mois. F. c. F. p. 3 0/0 7 1/2. 5 0/0 22 1/2.

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 98,00 à 00,00; courant du mois, 99,00 à 00,00; août, 101,00 à 00,00; 4 derniers mois, 106,00 à 107,00; 4 premiers 1846, 110,00 à 00,00.

HUILE. — Colza, 97,50. — Œillette rousse, 75,50 à 78,00. — Lin, 76,50.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 107,00 à 108,00; août, 108,00 à 00,00; septembre et octobre, 109,00 à 00,00; novembre et décembre, 96,00 à 97,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 90,00 à 00,00 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Imprimerie Lange Lévy et compagnie, rue du Croissant, 16.

Spectacles du 16 juillet.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Marie Stuart.
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Mère et la Fille. Jeunesse de Henri V.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Part du Diable. Chalet.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Arthur. 3e Mari. La Laide. Dame.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Jongleurs. Lansquenet. Richelieu. Fille d'Ève.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Somnambule. Changement. Mariage.
9 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — La Pêche. Contrebasse. Apothicaire. Escadron.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Affreux Bandits. Étudiants.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Canal Saint-Martin.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 COMTE. — Canards. Augusta. Crispin. Mazurka.
6 h. 1/2 FOLIES. — Denis. L'Art. Jeune Homme. L'Espionne.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Le Chasse. Pauvre jeune homme. La Chambre.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 h. à 5 h. — Le Déluge, avant pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

[illegible] que pourrait survenir.

Nous l'avons reconnu vingt fois : oui, il y a un danger; mais ce danger ne menace ni la propriété ni la famille; il menace seulement une des bases de notre système industriel, le Salariat. Quoi que vous fassiez, il faudra que vous en veniez à remettre en question ce système vicieux : vous ne pouvez pas échapper à cette nécessité de notre époque. Jusque-là, le bon sens et la prudence ne peuvent conseiller autre chose que de louvoyer, d'atermoyer, de ménager pour attendre le moment de la réforme de notre système économique; voilà ce que le gouvernement devrait comprendre...; et, à notre grand regret, rien n'annonce encore qu'il ait ouvert les yeux.

Nous dirons peu de choses de ce *factum* des maîtres charpentiers. Il est fait avec plus de soin que le premier; mais il a toujours le tort de ne pas répondre aux faits allégués par les ouvriers et aux arguments présentés par les divers journaux qui ont défendu la cause de ces derniers.

Les maîtres acceptent la convention de 1833; ils la trouvent bonne, et ils blâment les ouvriers parce que ceux-ci ne veulent plus s'y conformer. Mais cette convention n'a été faite qu'après une grève semblable à la grève actuelle. Ce sont les ouvriers qui en ont *dicté* les conditions. Dès-lors comment pouvez-vous contester aujourd'hui aux ouvriers le *droit* d'élever des prétentions nouvelles, puisque en 1833 vous leur aviez reconnu ce droit?

La condition du maintien du prix de 5 fr. pendant dix ans, paraît aux maîtres une énormité. Est-ce de bonne foi qu'ils se récrient à ce sujet? Ne savent-ils pas que cette condition de 10 ans a été présentée pour répondre à cette objection des maîtres.

« Mais, messieurs, quelle garantie avons-nous que le lendemain du jour où nous aurons accédé à votre prix de 5 fr. vous n'élèverez pas de nouvelles prétentions? » A cela les ouvriers répondent : « Eh bien! nous ferons le marché pour 10 ans, et de cette manière tout marchera bien pendant ce temps. »

Nous ne dirons rien du charmant passage de la lettre de ces messieurs qui commence par ces mots : « Pour échapper à la surveillance de l'autorité, etc. » Ceci est très fort, et si parmi les 172 signataires il ne s'en est pas trouvé au moins 150 qui aient compris le ridicule odieux d'une telle phrase, c'est à désespérer de l'honorable corporation des entrepreneurs de charpente. (Nous en connaissons plusieurs qui ont dû bien souffrir quand, forcés par le lien corporatif, ils se seront vus dans l'obligation de signer une révoltante insinuation.

Quant aux deux résolutions qui terminent la lettre ce sont les deux qui, à nos yeux, constituent la coalition plus positivement encore que tout ce qu'on reproche aux ouvriers. Au reste, il n'est peut-être pas mauvais que les maîtres se placent ainsi eux-mêmes sous le coup de la loi. Ce n'est pas que nous appelions pour cela sur eux les foudres du parquet : loin de nous une telle pensée. Nous faisons seulement remarquer qu'après un pareil acte des maîtres une accusation de coalition contre les ouvriers est impossible.

L'ESPRIT DES OUVRIERS.

Au moment où les classes riches de la société semblent disposées à traiter très lestement les questions de salaire et de répartition qui ne regardent que les classes ouvrières, il est bon de leur faire connaître comment les ouvriers eux-mêmes, dans les journaux qu'ils rédigent, envisagent ces difficiles problèmes. Voici des extraits du dernier numéro du journal mensuel l'*Atelier*, qui est rédigé par des ouvriers. Que l'on compare cette rédaction à celle de tels journaux des hautes classes, et qu'on nous dise de quel côté se trouvent la justice et le talent.

« Loin de nous le désir d'irriter les passions que le gouvernement soulève contre lui avec tant d'imprévoyance; nous savons trop combien il est difficile de contenir dans de justes limites les réactions sociales, pour nous réjouir de la folie qui entraîne le pouvoir à prendre fait et cause pour les adversaires des ouvriers dans les luttes industrielles. Cependant, nous devons examiner comment le gouvernement, au mépris de son devoir, en est venu à se faire l'auxiliaire des forts contre les faibles, des riches contre les pauvres....

» Nous sommes bien placés pour savoir ce qui se passe dans les classes inférieures dont nous nous glorifions de faire partie, et nous pouvons affirmer que l'aveuglement du pouvoir y soulève contre lui de justes défiances, de légitimes réprobations. Long-temps parmi nous le grand nombre est demeuré indifférent aux réformes demandées par le parti radical, mais il n'en est pas de même aujourd'hui. C'est que tous nous comprenons enfin qu'il serait plus difficile de faire remonter un fleuve vers sa source que d'entraîner nos gouvernants à défendre les intérêts du peuple....

» Dès les premiers temps qui suivirent 1830, le pouvoir prêta ses gendarmes et ses prisons aux maîtres : il s'agissait, on s'en souvient, de l'introduction brusque et imprévue des machines dans plusieurs professions, notamment dans l'imprimerie. Bientôt on s'occupa de dissoudre toutes les sociétés d'ouvriers instituées dans un but de défense d'intérêts communs, alors même qu'on laissait la France se couvrir de sociétés de marchands de laines ou de fers, de vins ou de bestiaux, alors surtout que, dans un grand nombre d'industries, les maîtres formaient entre eux des chambres syndicales où se concertaient en commun les mesures à prendre envers les ouvriers. Pendant ce temps-là l'émeute industrielle avait parcouru nos cités, et la terrible devise des Lyonnais insurgés était venue faire trembler nos modernes patriciens de la crainte d'une nouvelle guerre des esclaves, d'une Jacquerie industrielle........

» Nous n'avons pas besoin de répéter ici ce que nous avons déjà dit tant de fois, savoir que nous n'approuvons pas plus le recours à la violence dans les querelles industrielles que dans les querelles politiques; c'est cette pensée même qui, à l'époque dont nous parlons, enfanta la presse ouvrière, bien humble encore aujourd'hui, mais ayant cependant conquis déjà, dans l'opinion comme devant les tribunaux, son droit de cité.

» Dès lors, de violentes et tumultueuses, les réclamations des ouvriers devinrent calmes et légales; et si, dans plusieurs circonstances, les tribunaux condamnèrent sévèrement, impitoyablement des ouvriers accusés de coalition, c'est que, la plupart du temps, les magistrats furent exposés à croire que les ressources s'amoindriront, la guerre que tu entreprends, celui qui soutiendra le plus long-temps de nous deux aura vaincu l'autre : or, tu peux me ruiner, c'est vrai, mais le sac d'écus que j'ai en réserve est plus gros que le tien : j'ai, grâce à ma position un crédit que tu ne saurais trouver, et plus tard, quand le besoin t'aura ramené dans mes ateliers, soumis et repentant, je trouverai bien moyen de me dédommager sur ton salaire à venir de ce que tu m'auras fait perdre. »

« Non, dit l'ouvrier, ton sac d'écus ne vaut pas ma sobriété, ma résignation, mon *habitude* de la misère. Je n'ai pas comme toi des besoins coûteux; ma famille est habituée aux privations. Je ne regretterai pas, pour conquérir ce que mon travail mérite, quelques jours de jeûne pour moi et les miens : tu n'en saurais dire autant. Mon estomac vaincra ton sac d'écus. »

» Et l'ouvrier n'a pas tort en disant cela à la majeure partie des maîtres....

» L'autorité! quel est son rôle? quel était son devoir dans ce débat? Aux termes des lois actuelles, elle devait rester spectatrice neutre de la querelle, prête à poursuivre toute violence qui serait faite de part ou d'autre à la liberté des transactions. C'est là un rôle inerte, passif, peu digne, mais il était légal. Elle n'a pas pu s'y résigner : elle a pris parti pour les maîtres.....

» L'autorité avait deux voies à suivre, en dehors de celle qu'elle a si malheureusement choisie. Elle pouvait peser du même poids, la loi à la main, sur les maîtres et les ouvriers, poursuivre les associations des deux parts, qu'elles se nomment *compagnonnage* ou *chambre syndicale*, et veiller sérieusement à ce que chacun, individuellement, maître ou ouvrier, pût débattre contradictoirement le prix du travail. C'est là l'esprit de la législation actuelle : nul n'eût eu le droit de résister à ces mesures, déplorables, étroites, oppressives de l'ouvrier cependant, mais enfin écrites dans la loi, et obligatoires jusqu'à ce qu'elles soient réformées.....

» Si l'autorité était ce que les honnêtes gens de toute condition la veulent, c'est-à-dire dévouée au bien de tous, sans acception de caste, ferme dans l'application des lois bonnes, tolérante dans l'application de celles qui sollicitent des réformes urgentes, voici le parti qu'elle aurait pris dans la lutte qui s'élevait entre les ouvriers et leurs maîtres.

» Le ministre de l'intérieur (et non le préfet de police, car ce dernier fonctionnaire rappelle plutôt à l'idée l'autorité répressive que l'autorité conciliante) aurait mandé à son cabinet un nombre égal de membres de la chambre syndicale des charpentiers, et d'ouvriers choisis par les divers compagnonnages de Paris, afin d'entendre leurs réclamations respectives. Ils les aurait invités à rédiger en commun un tarif fixant le prix *minimum* de la main-d'œuvre pour Paris, et pour un temps limité : il les aurait avertis en outre que ce contrat entre maîtres et ouvriers ne pouvait être que volontaire de part et d'autre; qu'en conséquence des poursuites sévères atteindraient le *maître* ou *l'ouvrier* qui interviendrait par la violence dans son exécution. Puis il les aurait autorisés à élire un tribunal composé en parties égales de maîtres et d'ouvriers, chargé de prononcer en dernier ressort sur toutes les contestations de prix non prévues par le tarif, et il leur aurait désigné pour les présider un magistrat inamovible.

» Il leur aurait de plus déclaré qu'à la session prochaine il s'empresserait de proposer un projet de loi pour régulariser l'élection de ces commissions mixtes, rendre obligatoire les minimums de salaire fixés librement par ces commissions, dans chaque localité et chaque branche d'industrie, suivant les exigences de la vie du travailleur, et en tenant compte aussi, pour quelques-unes d'elles, des considérations de concurrence avec les autres nations.....

» Alors maîtres et ouvriers se seraient mis à l'œuvre, en commun et non isolément : l'état de guerre aurait cessé; l'ouvrier aurait invoqué ses besoins, le maître l'intérêt de ses capitaux et le paiement de son œuvre intelligente; le magistrat présidant ces conseils aurait sauvegardé, par son intervention, l'intérêt du consommateur, c'est-à-dire de la société. De sorte que, pour rester dans le métier dont nous nous occupons aujourd'hui, l'ouvrier charpentier aurait obtenu les 5 francs qu'il réclame, parce qu'il aurait prouvé, ainsi que cela a été fait dernièrement, que ces 5 francs étaient pour lui un *minimum* rigoureux de subsistance; le maître aurait obtenu de lui qu'il continuât à l'ancien prix tous les travaux pour lesquels des marchés sont passés, et nous n'avons pas besoin de dire que cela eût été accepté, puisque ç'a été la première offre des ouvriers charpentiers, dès le commencement de leur grève.....

« Certaines gens crieront à l'impossible, mais il nous sera facile de leur fermer la bouche. Ce que nous disons que l'autorité devrait faire, il est un corps de métier tout entier qui l'a réalisé de lui-même, et à la honte de l'autorité, sans appui aucun ni encouragement de sa part. Il y a bientôt trois ans qu'une commission composée en nombre égal de maîtres et d'ouvriers, de véritables ouvriers, non pas des ouvriers patentés, mais *à livret*, a fixé par un tarif, pour cinq ans, et pour la ville de Paris, les prix de la main-d'œuvre dans une industrie dont l'exercice offre pourtant mille détails, et qui a à lutter contre la concurrence de la banlieue, de la province et même de l'étranger. Chaque semaine un tribunal, composé de même que la commission du tarif, juge les contestations sans frais et sans appel, et personne ne s'est jusqu'ici soustrait à cette juridiction, toute volontaire cependant. Et depuis trois ans il ne s'est manifesté aucune coalition, aucun désordre dans ce corps d'état.

» Les charpentiers étaient plus que tous les autres disposés à entrer dans cette voie. Le prix auquel ils étaient payés dernièrement avait été fixé par une *convention* faite en 1833 entre eux et leurs maîtres. Le préfet de police d'alors avait, comme celui d'aujourd'hui, pris des mesures coërcitives, qu'il dut regretter lorsqu'intervint la convention. En effet, des arrestations ne peuvent qu'aigrir les ouvriers contre les maîtres, car c'est seulement sur la plainte de ces derniers que l'autorité se décide ordinairement à poursuivre. Alors tout espoir de conciliation disparaît, et les exigences deviennent plus vives chez les ouvriers, la résistance plus acharnée chez les maîtres. »

Pense-t-on que le peuple, qui se plaît à de pareilles lectures, n'a pas le droit de demander avec une certaine autorité qu'on jette les yeux sur sa misère, et qu'on s'occupe enfin de lui assurer un sort moins misérable et surtout moins précaire?

Le *Guetteur* et le *Courrier* de Saint-Quentin, qui nous arrivent, publient les articles suivants :

« M. Victor Considerant, dit le *Courrier de Saint-Quentin*, a obtenu [illegible] nité humaine, c'est l'application du Christianisme. »

« M. Victor Considerant, dit de son côté le *Guetteur de Saint-Quentin*, a terminé ses conférences devant un auditoire composé de 7 à 800 personnes. Pour arriver en six séances à l'exposition de la doctrine sociétaire, le professeur a dû s'en tenir aux points principaux; après avoir passé rapidement en revue les transformations qu'ont subies les sociétés depuis la sauvagerie jusqu'à la phase de civilisation où nous vivons, après avoir tracé à grands traits le tableau des maux qu'entraînent le morcellement et la concurrence anarchique, M. Considerant a posé nettement le problème de l'organisation du travail qui préoccupe tous les esprits; il a montré que l'organisation du travail n'était possible que par l'association, et avec les trois éléments essentiels de toute production, c'est-à-dire par la combinaison du capital, du travail et du talent. Il s'est attaché ensuite à prouver que la loi providentielle ne s'opposait pas à ce que le travail fût environné d'attrait, et que la théorie sociétaire donnait seule les moyens de réaliser cette condition *sinè quâ non* du bonheur terrestre; enfin, il a montré comment ce système assure la répartition équitablement proportionnelle des produits, sans condamner personne à la misère qui est la plupart du temps le lot des travailleurs civilisés.

» Tout cela a été traité, nous le répétons, avec une remarquable facilité d'élocution et avec une grande force de logique. Si les auditeurs ne sont pas demeurés convaincus de l'efficacité triomphante de la série et de la nécessité d'émigrer immédiatement dans le sein du phalanstère avec armes et bagages, tous du moins ou presque tous ont dû reconnaître qu'il y avait là une théorie sérieuse destinée à remuer d'immenses questions et digne d'être étudiée ailleurs que dans les charges spirituelles du *Charivari* ou dans les dédaigneuses boutades de certains journaux qui ne savent pas ou ne veulent pas savoir.

» Cette étude, c'est dans les livres de l'Ecole qu'il faut la faire; c'est dans les ouvrages de Fourier, dont les hommes de bonne foi admireront le vaste génie alors même qu'ils n'accepteront qu'en partie ses idées. Les conférences de M. Considerant auront pour résultat certain d'inspirer à une foule de personnes le désir de s'initier plus complètement, par la lecture des publications spéciales, aux principes et au mécanisme de l'Ecole phalanstérienne, de la comparer aux autres théories de régénération ayant cours dans le monde scientifique, de se livrer en un mot à l'examen des problèmes sociaux dont les questions politiques ne sont que les prolégomènes nécessaires.

» Nous avons déjà, pour notre part, consacré plusieurs articles à l'exposition de la théorie de Fourier; nous reviendrons sur ce sujet autant que nous le permettra le cadre restreint de notre publicité. »

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE DUC PASQUIER.

Séance du 15 juillet.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. LE COMTE CHARBONNEL dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'établissement d'un bassin à flot à Saint-Nazaire.

M. LE COMTE DE LA VILLEGONTIER dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la fixation du projet du budget des recettes pour l'exercice 1846.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la fixation du budget des dépenses pour l'exercice 1846.

La parole est à M. le vicomte Dubouchage.

M. LE V COMTE DUBOUCHAGE. Messieurs, l'ouvrier, le prolétaire, l'être vivant en France d'un travail manuel et journalier, n'est point représenté, même indirectement, dans nos chambres législatives. Donc ses intérêts nous sont d'autant plus chers à nous législateurs, pairs de France et députés. Vous le savez, notre système électoral est basé sur une certaine fortune territoriale ou commerciale. Eh bien! que les bras de l'ouvrier soient, aux termes de l'édit du bon Louis XVI, la propriété la plus sacrée; cette propriété ne donne point, à celui qui n'en possède pas d'autre, le droit de concourir, même indirectement, à la représentation nationale.

Il suit de là nécessairement que l'attention législative doit être d'autant plus éveillée en tout ce qui touche aux aliments, au travail, au bien-être de ces populations innombrables qui constituent l'immense majorité de la nation.

Notre équité, autant que notre loyauté, veulent que celui dont les intérêts sont sans organe direct au milieu de nous reçoive pour lui des preuves de notre constante sollicitude.

En remontant jusqu'aux premiers âges de la monarchie, on remarque avec attendrissement le soin paternel de nos rois pour ce qu'ils appelaient, dans le langage du temps, le *menu populaire*. On voit avec quelle minutieuse attention ils réglaient dans leurs édits tout ce qui constitue le salaire, la santé, le vêtement même de l'ouvrier; quelle protection ils lui accordaient. On est étonné des détails dans lesquels ils entraient au sujet de la loyale et bonne fabrication des étoffes.

La souveraineté législative, ainsi qu'elle est constituée de nos jours, voudrait-elle faire moins? Oh! loin de moi une telle pensée!

Pendant les guerres de la République et de l'Empire, l'absence d'institutions tutélaires et de lois protectrices du travail se fit médiocrement sentir. Les esprits et les soins de chacun étaient tournés exclusivement, pour ainsi dire, aux choses militaires. Mais la paix, et une longue paix, a développé le sentiment du travail. Et c'est aujourd'hui que l'on s'aperçoit tous les jours davantage combien est fatale toute absence de lois et d'institutions pour protéger, dans le travail, la fabrication loyale contre la fabrication frauduleuse, le commerce honnête contre le commerce déloyal, et l'individualisme et l'isolement de l'ouvrier en certains cas, enfin la tyrannie du capital à l'égard du travail manuel.

Nos pères, et nous-mêmes, avons été très jaloux de veiller, dans nos lois politiques, à ce que ce qu'on appelle le *pouvoir* ne pût abuser de sa force; et quelquefois même nous avons poussé notre défiance jusqu'à l'excès.

Je sais que j'ai l'honneur, et en une telle circonstance je dirai le bonheur, de parler devant une assemblée composée de personnages humains, religieux, équitables, et qui ont toujours leur cœur ouvert et une oreille attentive lorsqu'on leur parle des besoins, des soucis, des souffrances, des misères de tant et tant de citoyens, de frères sur lesquels veille leur haute protection avec une paternelle sollicitude.

N'est-ce pas parmi vous, messieurs les pairs, que fut appelée mainte et mainte fois cette loi protectrice des enfants qui travaillent dans nos manufactures; ce que vous avez fait pour les enfants, vous le ferez pour les femmes, vous le ferez pour les hommes, vous le ferez pour tout ce qui porte le poids du joug en France; vous m'appuierez, quand je demanderai à votre tribune une organisation du travail, une suite de lois et d'institutions sociales, au moyen desquelles cesseront enfin [illegible] de l'homme, cette impuissance radicale de l'homme à être [illegible] ses plaintes et ses justes griefs. Il n'est pas bon que l'homme [illegible] dit l'Écriture, l'homme isolé est sans force. Eh! alors que [illegible] proclamé libre, si cette liberté ne le conduit qu'à une misère qui engendre pour lui l'oppres-

[illegible] et une loi sur les modèles et dessins de fabriques ; — plus tard, il vous a apporté, messieurs, une loi sur les marques de fabrique et de commerce.

Le temps, certes, n'a pas manqué pour la discussion de ces lois ; la session a été longue, et nous arrivons pourtant à son terme sans que la chambre se soit livrée à la discussion d'aucune d'elles. Pour moi, je regrette fort que de pareilles matières n'aient pas été l'objet de nos débats législatifs, non pas au moins que je trouvasse ces lois, dont deux sont à l'état de rapport, telles qu'elles dussent être adoptées, même avec les amendements de vos commissions ; mais une discussion eût été comme le prélude d'un grand ouvrage, que je regarde comme aussi urgent qu'indispensable.

Messieurs, il faut le dire, à tort ou à raison, il y a un esprit de plainte dans les classes laborieuses en France ; il règne çà et là, et non pas seulement dans la capitale, une certaine irritabilité telle que nous savons par la presse que 130 mille ouvriers ont signé des pétitions adressées à l'autre chambre pour demander une enquête sur la situation des classes ouvrières. Pourquoi le gouvernement ne ferait-il donc pas cette enquête ?

Quant à moi, qui suis animé du désir de l'ordre, de la paix et du bien-être aussi de cette classe désignée par nos anciens rois sous le nom de *menu populaire* ; je veux me livrer, de mon côté, dans l'intervalle des deux sessions, à des recherches sur l'état présent des classes laborieuses, et sur l'état où elles se trouvaient sous l'ancienne monarchie, comme sur la situation que leur avaient faite les édits de nos rois, et sur la situation qui peut et doit leur être faite de nos jours, conformément à nos mœurs, nos lois et nos idées naturelles.

Mais, je l'avoue, quelles que soient mes recherches, dont je rendrai compte, elles ne peuvent être aussi fructueuses qu'une enquête faite par le pouvoir, lequel a pour cela, à sa disposition, des moyens que je ne saurais me procurer. Ce que je dis, et ce que j'ai la ferme intention de faire est non seulement pour prouver à la chambre et au cabinet combien je tiens pour importante la solution de tant de questions d'où dépend l'organisation du travail, organisation qui intéresse, je le répète, et le commerce extérieur et le commerce intérieur, et la salubrité des aliments infectés surtout à Paris de matières plus ou moins malfaisantes, et le consommateur, et enfin et surtout le bien-être de l'ouvrier, du travailleur, du prolétaire, sans droits politiques, et par conséquent d'autant plus digne de notre sollicitude.

Messieurs, nous ne ferons pas moins en France, dans notre enceinte législative, qu'on n'a fait dans le parlement d'Angleterre, où la question des travailleurs a déjà été agitée six fois dans la dernière session, et quatre fois dans la session actuelle. A la chambre des lords comme à celle des communes, les personnages les plus considérables se montrent préoccupés de cette question, qui est, disait l'un d'eux, la plus importante affaire de la politique intérieure, puisque, ajoutait-il, il s'agit du bien-être de l'immense majorité. On a même voulu régler le nombre d'heures de travail pour les hommes et les femmes, comme nous les avons réglées pour les enfants.

Il y a plus. On lisait dans le discours de la couronne (en Angleterre) du mois de février dernier, ces propres paroles : « L'état sanitaire des habi-
» tants des grandes villes et de cette partie du Royaume-Uni (l'Irlande et
« l'Ecosse) a été le sujet d'une récente enquête devant une commission. (Là,
« il a été fait une enquête ; comment le Pouvoir en France se refuserait-il à
» ce même acte de religion et de charité ?) Le rapport, continue la reine,
» vous en sera immédiatement présenté. Il me sera bien doux, que les ren-
» seignements et conseils consignés dans ce rapport, vous mettent à même
» de trouver les moyens d'améliorer la santé et le comfort des plus pauvres
» de mes sujets. »

Mais ici, il ne s'agit pas seulement d'améliorer le bien-être de nos concitoyens, de nos frères les plus pauvres. Il s'agit d'arriver enfin à des institutions, qui mettent un terme à cet individualisme cruel, qui fait de l'homme isolé un être sans appui ; de mettre un terme à un état de choses, d'où peuvent naître ces réunions tumultueuses qui compromettent l'ordre public et causent une interruption plus ou moins longue des travaux entrepris, comme cela s'est déjà vu tant de fois.

Il s'agit de donner des organes légaux à toutes les individualités, en associant de par la loi, en corps d'état, tous les travailleurs, et en leur accordant le droit de nommer eux-mêmes leurs syndics ou délégués, syndics ou délégués par lesquels leurs doléances ou leurs réclamations seraient portées devant l'autorité, et dès-lors toutes les raisons de part et d'autre, seraient entendues, et justice serait faite. Et pourquoi, messieurs, ces syndics ou délégués, investis de la confiance des populations, ne seraient-ils pas en même temps électeurs ?

Il s'agit de faire cesser cet empoisonnement perpétuel des choses les plus nécessaires à la vie, au moins dans les grandes villes ; il s'agit de faire cesser la fraude dans la fabrication et dans le commerce, fraude qui finirait par ruiner notre négoce à l'extérieur, fraude contre laquelle s'élèvent à l'intérieur des plaintes générales ; il s'agit de protéger le fabricant honnête contre le fabricant cupide et falsificateur ; il s'agit de nous donner des institutions sociales, qui nous manquent entièrement depuis 1789 ; il s'agit enfin d'organiser le travail et surtout dans ce siècle et dans cette France (qui se vante si fort de ses lumières, de sa philanthropie, de son progrès, de son égalité envers tous les citoyens, et qui se flatte de marcher en tête de la civilisation), d'empêcher que de braves gens, chargés d'une nombreuse famille, accablés d'années ou d'infirmités, ne soient condamnés aux angoisses de la faim, et n'aient d'autre asile que l'hôpital ou la prison.

Tout cela vaut bien la peine d'une enquête, et d'une enquête sérieuse et faite avec soin. L'humanité, autant que l'amour de l'égalité et de l'ordre, nous en font un devoir ; et ce devoir, quant à moi, obscur individu, je ne refuse pas d'en prendre une part, en mon particulier.

Encore un mot, et je termine.

La législation de notre temps, depuis environ cinquante années, s'est beaucoup occupée de la propriété acquise, et très médiocrement de la propriété à acquérir, c'est-à-dire du travail et de son organisation : inutile d'en chercher, et encore moins d'en dire la raison.

Les temps sont enfin venus où il faut chercher avec fermeté, avec obstination et sollicitude les moyens de rendre le travail constant, toujours suffisamment rétribué et d'arriver à ce que le prix puisse en être légalement débattu, s'il ne peut être réglé amiablement. Le capital est dur de son naturel, surtout réuni à la puissance. Sans nul doute, il arrive quelquefois, il arrive même souvent que le travail veut être rétribué à un taux trop élevé. Certes, ce n'est jamais celui des pauvres femmes. Mais enfin, quand les plaintes des salariés sont justes, et fortes en raison, où et comment ceux-ci trouvent-ils le moyen d'être écoutés, dans l'état présent des choses, et d'avoir satisfaction ? Quel organe leur est donné pour faire entendre leurs réclamations, et où est le juge de leur différend avec le capital ?... Que font-ils alors ? Vous le savez, messieurs, ils se mettent en grève : ceci, c'est de l'anarchie.

Il est de notre devoir à tous de la prévenir, cette anarchie ; et je ne peux que solliciter le gouvernement de faire cesser un tel scandale et un tel mal dans une société aussi civilisée que la nôtre, en nous apportant, dès l'ouverture de la session prochaine, des lois qui règlent ou commencent à régler cette liberté absolue du travail, ainsi que cette concurrence effrénée, qui entraînent à leur suite tant de désastres et de souffrances.

La liberté de travail, dira-t-on, doit être absolue, ainsi que la concurrence. Soit, mais il faut qu'il y ait du travail pour tous, et que tous puissent vivre ; soit, mais tout autant que la concurrence ne favorisera pas le fraudeur aux dépens de l'honnête et probe manufacturier.

Et après tout, la liberté de la presse est-elle absolue ? Celle de l'enseignement, la voulez-vous absolue, messieurs ? La liberté même de la tribune n'a-t-elle pas ses règles ?

[illegible] fer, on pourra éluder les dispositions de la loi relative à la surveillance des condamnés : ces lois devraient être nécessairement révisées.

M. DE BUSSIÈRES demande des nouvelles du projet de loi sur les prisons. Le gouvernement a-t-il renoncé à le présenter ?

M. MARTIN (du Nord). Ce n'est pas faute du gouvernement si cette loi n'a pas été discutée cette session. Mais la magistrature a dû être consultée. Elle l'a été ; il faut maintenant procéder au dépouillement des opinions qu'elle a émises. Alors seulement on sera en mesure. Le projet de loi sera, dans tous les cas, présenté au commencement de la session prochaine.

Voilà ce que je puis répondre à M. de Bussières. Quant à la police des chemins de fer, il y a là un grand sujet de méditation pour le gouvernement. Il cherchera les mesures nécessaires, c'est son devoir, il n'y manquera pas.

M. DE BOISSY demande que le ministre des finances s'explique sur ses intentions à l'égard de la question du remboursement et de la conversion de la rente 5 0/0, ainsi qu'il l'a fait devant l'autre chambre.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances. L'honorable préopinant est dans l'erreur. J'ai refusé de m'expliquer dans une autre enceinte.

M. DUBOUCHAGE. Il y a depuis quelque temps dépréciation dans les fonds publics. (Rumeurs.) Il faut que la vérité soit connue, afin que le remède au mal soit trouvé.

Le 5 pour 100, qui était à 126, est maintenant à 121.

Le 3 pour 100 de l'emprunt Rotschild, qui était à 84 75, est tombé à 83. Les capitaux des caisses d'épargne éprouvent un retrait plutôt qu'un accroissement.

La cause, la voici : c'est cette singulière proposition qui a été faite dans une autre enceinte. On a parlé de rembourser au taux de 100 fr. une rente qui était à 126. C'est surtout l'engagement qu'a pris le ministre des finances de présenter l'année prochaine une loi de conversion à propos du chapitre des affaires étrangères.

M. DE MONTALEMBERT appelle l'attention de la chambre sur les derniers événements dont la Syrie et le Liban sont le théâtre.

Il demande à M. Guizot ce qu'on a fait pour faire cesser les massacres des chrétiens et pour empêcher le retour de ces indignités.

M. LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. Je ne me souviens pas que le préopinant ait appelé l'attention de la chambre sur les faits qu'il a signalés. Je déplore les faits, la plupart sont exacts ; ils sont affreux.

Ces faits, nous les avions prévus et prédits ; et nous avons fait tous nos efforts pour les prévenir. Nous pensions que la chute de l'ancien mode d'administration livrerait le Liban à l'anarchie. Mais nous étions dans une mauvaise position.

Nous avions pris le parti du pacha d'Egypte. Notre influence à Constantinople a dû nécessairement en souffrir.

Tout ce que nous avons pu faire, ç'a été de nous entendre avec les puissances protectrices pour protéger de concert les chrétiens de Syrie.

Nous aurions désiré obtenir le rétablissement de l'émir Beschir ; ne le pouvant pas, il a fallu nous contenter de la reconnaissance du principe qu'il n'y aurait pas dans le Liban une administration turque.

Nous avions deux intérêts à concilier : l'indépendance de la Porte et la protection des chrétiens.

Il y a deux partis en Turquie, le parti éclairé, réformateur, et le parti fanatique, le parti des vieux Turcs.

Il est trop vrai, comme l'a dit le préopinant, que l'autorité turque a été partiale, et parfois injuste et cruelle.

La lutte entre les partis est plus acharnée encore dans les provinces qu'à Constantinople. Il y a en Syrie un parti qui rêve l'anéantissement des Druses par les Maronites et des Maronites par les Druses. Nous nous sommes trouvés en Syrie en présence d'autorités qui méconnaissaient la vraie politique de leur gouvernement.

Notre position est délicate ; on ne peut procéder que par voie d'influence. Il faut déterminer la Porte à changer ses agents, à se faire obéir. C'est une tâche rude et difficile. Nous persévérerons.

Nous continuerons à surveiller l'administration qui pèse sur le Liban. Nous avons réclamé une indemnité pour les dévastations d'un couvent ; nous avons demandé de manière à n'être pas refusé, et satisfaction nous a été à l'instant même accordée.

Du reste, pour le moment, les hostilités ont cessé ; c'est une situation précaire, sans doute ; il y a encore beaucoup à faire ; nous le ferons selon notre pouvoir.

Tout en protégeant les chrétiens à cinq, nous n'avons pas renoncé à les protéger à nous seuls : quand nous nous sommes unis pour cet objet aux quatre autres puissances, c'était pour arriver plus vite au but que nous nous proposions.

Il est très vrai, comme l'a dit le préopinant, qu'il est certaines affaires en Syrie qui ont exigé les coopérations réunies des deux gouvernements de la France et de l'Angleterre. Cette coopération, quand nous l'avons jugée nécessaire, nous n'avons pas hésité à la demander.

Il est certains faits sur lesquels les deux gouvernements sont en dissidence ; nous n'oublierons rien pour faire cesser cette dissidence ; et nous avons l'espoir qu'elle cessera.

Après quelques paroles de M. de Cubières, M. de Boissy interpelle M. Guizot sur les négociations avec la cour de Rome, qui ont amené la dissolution de la société des Jésuites.

M. GUIZOT. Je remercie le préopinant de son interpellation.

Quand le gouvernement du roi s'est décidé à agir à Rome en ce qui concernait les Jésuites, il a été guidé par des motifs que la chambre appréciera dans sa sagesse. Sans renoncer à aucun des droits du pouvoir temporel, il a cru préférable de ne pas se servir de ses armes.

Une lutte du pouvoir temporel contre la puissance spirituelle a toujours été un fait très grave. Autrefois, au bout d'une telle lutte, on rencontrait le pouvoir absolu ; aujourd'hui tout n'est pas fini : le pouvoir temporel se retrouve en présence de toutes les libertés.

Nous ne voulons y porter aucune atteinte. Mais enfin la lutte une fois engagée, on ne pourrait en prévoir les conséquences. Il était sage de prévenir cette lutte. Il y avait cet autre danger : une portion de l'Eglise catholique aurait pu prendre le change et s'alarmer.

Depuis 60 ans, cette Eglise a été attaquée, persécutée, injuriée, outragée. Elle est restée à l'égard du pouvoir temporel craintive et méfiante ; à l'égard du gouvernement du roi elle se trompe ; mais enfin, nous comprenons ses craintes, ses appréhensions. Eh ! bien, c'est pour cela que nous n'avons pas voulu engager les armes temporelles. Nous avons préféré négocier à Rome.

Les faits et l'état des esprits ont été mis sous les yeux du Saint-Père ; je pourrais me contenter d'ajouter : les maisons seront fermées, les noviciats seront dissous ; je ferai plus, je dirai quelle a été la conduite de la cour de Rome à l'égard de la société de Jésus.

Comme nous ne nous étions pas servis de nos armes temporelles, elle ne s'est pas servi de son autorité officielle. J'ai une profonde satisfaction à déclarer que, dans toute cette affaire, tout le monde a fait son devoir. C'était assurément la manière la plus libérale, la plus religieuse, la plus pacifique, la plus pacifiante de terminer la question.

La plus libérale, car nous ne nous adressions qu'au bon sens et au libre arbitre de nos adversaires ; la plus religieuse, car nous épargnions des alarmes à l'Eglise ; la plus pacifique et la plus pacifiante, car nous évitions les périls que pouvait entraîner une lutte contre toutes les libertés.

M. DE MONTALEMBERT. Qu'il me soit permis d'exprimer mon impression sur l'issue de la grande affaire à laquelle on vient de faire allusion. Et ici,

[illegible] Jésuites, ils sont indignes de l'Eglise catholique et de nous ; l'Eglise catholique n'est point une armée ; ce sont des mots pompeux qui ont passé devant la chambre et n'y doivent pas rester.

Le préopinant a reconnu que dans les Jésuites il y avait un embarras pour tout le monde. Le gouvernement a tenu à ce que l'Eglise catholique et les Jésuites ne fussent pas confondus.

Mais ai-je dit que tout était fini, que la loi d'enseignement était faite ! Pas le moins du monde. Cette question s'agitera dans le sein des chambres, et elle résoudra conformément aux promesses de la Charte.

Cette décision obtenue, tous, et le préopinant lui-même, s'y soumettront. Quand la loi sera rendue, vous vous y soumettrez comme vous vous soumettez aujourd'hui aux décisions spirituelles.

M. DE BOISSY demande le renvoi de la commission à demain. Un débat s'engage entre l'honorable pair et M. le président qui, de guerre lasse, finit par déclarer que par respect pour la chambre et ne pas la fatiguer inutilement, il lève la séance.

La discussion continuera demain ; la séance est levée à six heures.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Le pourvoi en cassation formé par M. le procureur général contre l'arrêt relatif au duel dans lequel M. Dujarier a succombé, est relatif seulement à la partie de l'arrêt qui déclare qu'il n'y a lieu à suivre contre M. Beauvallon. Il n'y a aucun pourvoi contre la partie de l'arrêt qui, par des considérations de fait, décide qu'il n'y a lieu à suivre contre les témoins du combat. — A compter de demain mercredi, le prix du pain dans Paris est fixé comme suit : le pain de 1re qualité à 28 centimes le kilog. ; le pain de 2e qualité à 24 centimes le kilog.

SUICIDE D'UNE JEUNE FEMME. — Un tragique événement est arrivé hier après-midi, rue Moreau, faubourg Saint-Antoine. Il y a une huitaine de jours, un ouvrier ébéniste, marié depuis moins de deux ans, vint avec sa femme, âgée de 19 ans seulement, occuper un modeste logement au cinquième étage d'une maison de cette rue. Dès les premiers jours de leur installation, les voisins remarquèrent que la jeune femme paraissait triste et soucieuse ; mais il y avait si peu de temps qu'elle se trouvait près d'eux, qu'aucun ne crut devoir lui demander la cause de son chagrin. Les choses en étaient à ce point, quand hier, vers quatre heures de l'après-midi, des passants, dans la rue Moreau, se trouvant en face de la maison dans laquelle demeurait le jeune ménage, furent tout-à-coup distraits par une voix aiguë et mal assurée, qui criait : garez-vous ! garez-vous !... Ils levèrent aussitôt les yeux en l'air et virent à une fenêtre du cinquième étage, une jeune femme ayant les yeux cachés avec un mouchoir serré autour de la tête en forme de bandeau, qui semblait chercher l'issue à la terre ; elle monta ensuite sur une chaise, elle joignit les mains, leva la tête en l'air, puis elle se précipita de cette hauteur sur le pavé, où elle eut le crâne fracassé et fut tuée sur le coup. Cette infortunée, avant d'accomplir son funeste projet, avait, par pudeur, pris le soin de coudre sa robe à ses bas pour empêcher que l'air ne l'agitât dans sa chute. On ignore la cause de son désespoir.

DISPARITION DE Mlle PLESSY. — On lit dans plusieurs journaux les lignes suivantes, qui sont répétées ce soir par le *Messager* : « Mlle Plessy, qui depuis onze ans était sociétaire du Théâtre-Français, et qui y tenait, depuis la retraite de Mlle Mars, l'emploi des premiers rôles de la comédie, vient de quitter subitement son théâtre et de rompre violemment l'engagement de vingt ans qu'elle avait contracté avec ses camarades. Elle est, dit-on, partie pour Londres, et de là elle se rendra à Saint-Pétersbourg, où l'on assure qu'un traitement de 16 000 fr. lui est assuré pendant dix ans, au bout desquels il lui sera accordé une pension viagère de 2 000 fr., ce qui équivaut, avec les gratifications, les cadeaux et les représentations à bénéfice, qui sont très productives dans ce pays-là, à un capital de [illegible] mille francs.

A ce prix, Mlle Plessy a abandonné tous les avantages résultant de son contrat avec la Comédie-Française, c'est-à-dire 16 000 fr. de subvention annuelle, 4 000 fr. de pension qui allaient lui être acquis dans neuf ans sur les fonds sociaux et le produit de deux mois de congé qu'elle avait obtenu tous les ans, par une faveur ministérielle contraire aux règlements de la société. On voit que le marché n'est pas des plus brillants, et que ce n'était pas trop la peine de quitter les bords de la Seine pour les brouillards de la Newa. Aussi nous assure-t-on que la question d'argent a été tout-à-fait étrangère à la détermination qu'a prise Mlle Plessy, et que la cause réelle de son départ tient à des chagrins intimes qu'elle est allée essayer de distraire ou d'oublier à sept cents lieues de son pays, mais auxquels la presse doit rester étrangère. »

SQUELETTE FOSSILE. — En faisant fouiller un terrain situé à [illegible] lieues de Mobile, et non loin du continent des rivières d'Alabama et de Tombigée (Amérique septentrionale), terrain où l'on a déjà trouvé un grand nombre de pétrifications, un naturaliste hanovrien a rencontré, à trente-deux pieds de profondeur au dessous de la surface du sol, dans une couche calcaire, le squelette fossile complet d'un amphibie antédiluvien entièrement inconnu jusqu'à présent, et dont les dimensions ont dû dépasser celles de tous les animaux primitifs dont on ait encore découvert les débris. La longueur totale de ce squelette, c'est-à-dire depuis le museau jusqu'à l'extrémité de la queue, est de 114 pieds. La tête est de forme allongée, et les orbites des yeux sont très saillants ; chaque mâchoire est armée de 52 dents, savoir : 40 incisives, 3 canines et 8 molaires ; toutes ces dents sont tellement rapprochées les unes des autres que l'on n'aperçoit aucun intervalle entre elles. A chaque côté du corps, il y a quatre nageoires composées chacune de vingt-un os formant sept articulations.

FRAUDES COMMERCIALES. — Un de nos abonnés nous adresse la lettre suivante pour nous signaler un abus vraiment intolérable : « Messieurs, permettez-moi de déposer un nouveau fait dans les archives des fraudes commerciales dont vous tenez registre. A vous, sentinelles avancées du public, il convient de l'avertir des embûches et des surprises dont il peut être victime. Voici le fait : Lorsqu'un négociant, fabricant, boutiquier, rentier, etc., vient à décéder ou à cesser les affaires, par suite de malheurs ou d'improbité, il s'en suit ordinairement une vente aux enchères.

» La police permet aux brocanteurs et marchands de bric-à-brac d'exposer et revendre à la porte de la maison où se fait la vente, les objets qui y ont été achetés ; il s'ensuit que certains marchands ambulants se transportent de rue en rue et étalent et vendent ainsi des *articles neufs* qui n'ont pas été soumis aux enchères ; de cette façon, ils esquivent le petit impôt qui pèse sur les étalagistes. Là n'est pas le mal ; mais, ce qui est moins innocent, c'est que, lorsque le mort ou le failli a été parfumeur, épicier, confiseur ou papetier, vite quelques confrères se mettent à exploiter la circonstance ; ils lancent sur la voie publique une certaine quantité d'hommes, de femmes et d'enfants chargés de chocolats et de bonbons avariés, de bouteilles de liqueurs et d'odeurs sans goût, sans parfum, de fioles de câpres, de sardines, d'anchois rances ou pourris, de crayons avec deux ou trois millimètres de mine de plomb à l'intérieur, de rames de papiers défectueux et qui tombent en lambeaux au moindre contact, etc., etc.

» Toutes ces marchandises, *falsifiées exprès*, sont offertes aux passants, parées de couvertures et d'étiquettes menteuses qui annoncent qu'elles sortent des premières fabriques ; puis les crieurs ajoutent qu'elles sont vendues à mille pour cent de perte, par suite de la faillite... La police ne devrait-elle pas déjouer ces manœuvres frauduleuses et garantir les gens con-

étrangères, que les sanglantes horreurs signalées par les correspondances d'Orient, loin d'être exagérées, sont peut-être même au dessous de la réalité. M. le ministre a reculé lui-même devant le récit de tant d'atrocités. « Si j'en déroulais ici le tableau détaillé, a-t-il dit, la Chambre serait pénétrée d'émotion et d'indignation. »

Oui, il faut que l'Europe, il faut que le monde entier le sache : la Syrie, la malheureuse Syrie voit se renouveler toutes les horreurs dont la Grèce fut naguère victime : les massacres périodiques du Liban valent bien les massacres de Chio et d'Ipsara. Oui, il faut que le sang des femmes et des enfants égorgés sur le sein de leurs mères crie vengeance aux peuples et aux gouvernements de l'Europe; il faut que la lueur de l'incendie qui a dévoré les campagnes et les villages traverse la Méditerranée et reluise à l'Occident; il faut que les plaintes des populations sans asile, sans vêtements et sans pain, retentissent dans nos capitales, excitent la pitié, l'amour de l'humanité. Oui, il faut que ce tableau déchirant soit déroulé à tous les yeux; il faut que cette page douloureuse de l'histoire contemporaine soit lue et méditée par tous.

Oh! que M. le ministre des affaires étrangères avait là un beau texte pour son éloquence! L'incendie, le massacre, la dévastation, le pillage, l'égorgement des femmes et des enfants. Oh! que l'anathème contre toutes ces atrocités eût été bien placé dans la bouche d'un conservateur! Pourquoi craindre de parler haut et ferme, quand on parle au nom de l'humanité, et qu'on est sûr de faire vibrer dans les cœurs d'universelles sympathies? Nous regrettons que M. le ministre des affaires étrangères se soit borné à constater, comme un mathématicien, l'exactitude des peintures déjà tracées par la plume des écrivains. Il eût été digne de lui, digne de la France, digne de la noble assemblée qui l'écoutait, de faire entendre la voix de l'humanité éplorée, et de traiter la question avec une chaleur d'âme si entraînante que l'Europe pût être vivement impressionnée, et qu'il en résultât un concert sincère des puissances à l'effet d'arrêter l'effusion du sang!

Nous n'en prenons pas moins acte de cette déclaration d'exactitude; car elle nous sert à établir que la presse, dans cette conjoncture, a été l'écho fidèle de la vérité; que les guides de l'opinion publique sont ici dans la bonne voie, dans la voie de l'humanité; que les hommes d'Etat et les gouvernements doivent les y suivre; et qu'il ne s'agit plus, pour les uns et pour les autres, que de trouver les moyens de sauver le pays où naquit et mourut, il y a dix-huit siècles, le *Sauveur des hommes*.

Nous rendrons justice aux bonnes intentions de M. Guizot; mais il ne paraît guère comprendre par quels moyens on peut prévoir le retour périodique de ces sanglantes horreurs; sous ce rapport, M. le ministre des affaires étrangères et les écrivains de la presse sont à peu près au même niveau. M. Guizot semble croire que la France ne peut exercer qu'une action isolée et indirecte sur la Porte; il nous apprend qu'il existe en Turquie un parti conservateur intelligent et un parti conservateur fanatique; que ce dernier parti a fait tout le mal en Syrie, et que sa politique sanguinaire consiste à exterminer l'un par l'autre, les deux principaux groupes de population qui habitent le Liban, les Druses et les Maronites. C'est là le

européennes veulent sauver la Syrie, le génie de l'humanité et du christianisme doit les amener à une intervention collective, à une présence réelle dans cette terre sainte et sanglante.

Quelle doit être la nature de cette intervention collective et directe? Quel doit être le mode de cette présence réelle? Nous l'avons déjà fait pressentir. Est-ce d'une intervention armée, d'une présence armée qu'il s'agit? Non certes. Qu'on ne l'oublie pas; l'Europe doit agir ici au nom de celui qui a dit : « Quiconque se sert de l'épée périra par l'épée. Paix aux hommes de bonne volonté. » Non, il n'est pas besoin ici de tout l'appareil de la guerre; l'Orient et la Syrie savent assez combien l'Europe est redoutable dans les combats : la volonté collective des cinq puissances, manifestée par quelques commissaires, par quelques délégués; en un mot, l'union, l'accord, l'entente de l'Europe suffiraient pour mettre un terme aux désordres, pour faire cessser tous les troubles. Et, si la présence des délégués du concert européen ne suffisait pas, eh bien! que l'Europe fasse appel à tous les braves, à tous les amis de l'humanité et de la vraie gloire; que des régiments de travailleurs, d'ouvriers levés dans les nations européennes, se forment, s'organisent, et fassent flotter au vent leurs pacifiques bannières! qu'ils aillent ouvrir des routes dans la montagne du Liban et dans toute la Syrie, dessécher les marais, planter les déserts, cultiver, féconder et embellir cette terre sainte à tant de titres. Occupés à recevoir, à fêter, à imiter ces nouveaux hôtes, les Druses, les Maronites, les Osmanlis, les Arabes, les Grecs, les Juifs, les Arméniens, ne songeront plus à la vengeance, au massacre, au pillage. Peu à peu, les vieilles haines s'éteindront; l'industrie, avec ses procédés attrayants et ses prodiges, aura fourni un élément nouveau à la curiosité, à l'activité de ces peuples; l'influence diplomatique individuelle et cachée n'amènera plus de conflits, n'osera plus se produire en face de l'influence collective et ostensible. En un mot, les nouveaux essaims de populations qui s'établiront dans ces pays dépeuplés, lui rendront la prospérité et la vie, l'union et la paix.

Non, non, l'Angleterre ne s'opposera point à cette solution vraiment pacifique, inspirée par le génie de l'humanité et du christianisme; car, hâtons-nous de le dire, cette solution est aussi conforme à l'intérêt bien entendu de toutes les nations, sans en excepter la Grande-Bretagne. On est bien fort quand on peut faire appel à la fois à l'honneur et à l'intérêt. D'ailleurs, M. Guizot s'est engagé pour l'Angleterre, quand il a dit à la tribune de la Chambre des pairs : « J'affirme que les deux gouvernements sont animés des mêmes intentions, que ni l'un ni l'autre ne veulent livrer la Syrie à la dévastation, et que le gouvernement anglais n'est point capable d'abaisser sa politique au niveau de la vieille politique turque. »

C'est le troisième fait dont nous étions bien aises de prendre acte. Puisque l'Angleterre ne veut point abaisser sa politique au niveau de la vieille politique turque, eh bien! M. le ministre des affaires étrangères, c'est à vous de la relever à la hauteur de la politique humaine et sociale, pacifique et conservatrice.

Après le spectacle affligeant que nous avait donné la Chambre des députés le jour où M. Ledru-Rollin voulut appeler l'attention de

[illegible] vieille société, il en a reconnu les vices, constaté les besoins, et, animé du véritable esprit chrétien, il essaie, avec une persévérance qui mériterait le succès, de faire passer chez ses collègues un peu de cette chaleur de cœur et de ce zèle ardent qu'il met à poursuivre son œuvre sociale.

Nous ne pensons pas que M. Dubouchage ait eu l'espoir que la Chambre des pairs s'associerait à ses vœux; elle l'a écouté, plus ou moins attentivement : c'est déjà beaucoup; c'est tout ce qu'il pouvait demander. Il ne faut pas se montrer exigeant envers la noble Chambre; mais avec les journaux, ces représentants de l'opinion publique, ces sentinelles avancées de la civilisation, on a le droit d'être sévère. Eh bien! nous le disons avec douleur, avec honte pour la presse, dont nous sommes un des soldats, à peine une ou deux feuilles ont-elles daigné consacrer plus de huit ou dix lignes au discours de M. Dubouchage! Que voulez-vous? il s'agissait de question sociale! Les *Débats* appellent cela « des *lieux communs* également dénués de raison, d'intérêt et d'opportunité! » Et c'est ainsi que parle l'organe semi-officiel du gouvernement de Juillet, quand nous touchons à l'anniversaire de la révolution de 1830! C'est à n'y pas croire.

Dans la séance d'hier, à la Chambre des pairs, M. le marquis de Boissy s'est exprimé en ces termes :

« J'avais cité un article d'un acte du parlement anglais, réservant pour la compagnie des Indes le privilége de l'esclavage. Je l'avais cité comme une pièce officielle, en ayant la précaution de dire que cet acte datait de 1833. M. le duc de Broglie, dont nous connaissons tous le profond savoir, me fit observer que cet acte avait dix ou douze ans d'existence; et, que depuis, la traite avait été complétement abolie. Je m'arrêtai devant l'assertion d'un homme si profondément savant, et qui ne peut être réputé ignorer rien de ce qui a rapport à la traite.

» Cependant, depuis, j'ai voulu vérifier s'il n'y avait pas quelque oubli, quelque manque de mémoire de la part de M. le duc de Broglie, notre négociateur, et qui, certainement, avait lu avec une grande attention tout ce qui pouvait avoir trait à l'esclavage. Eh bien, l'acte dont je parle, et qui porte la date de 1833, réservait pour la compagnie des Indes le privilége de l'esclavage jusqu'au treizième jour d'avril 1854.

» Et ce n'est pas tout; il y a un acte du parlement d'Angleterre, acte qui n'a point douze ans, qui est récent, puisqu'il est de la fin de l'année 1843, qui maintient l'esclavage au profit de la compagnie des Indes, au profit des propriétaires dans les possessions anglaises de l'Inde. »

Aujourd'hui, sur l'insistance de M. de Boissy, M. le duc de Broglie a fait observer que l'Angleterre avait interdit très sévèrement la traite à ses sujets de l'Inde. Cela est vrai, mais il est également vrai que des Noirs esclaves sont journellement transportés de l'Afrique dans les ports indiens, et que ce trafic se fait même sous pavillon anglais. Il est encore certain que, grâce au Traité-Broglie, le pavillon français va couvrir la traite à la côte orientale, et qu'il en sera ainsi tant que nous n'aurons pas de fortes croisières dans les mers Malegaches.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 17 JUILLET 1845.

LE CHEVALIER DE MAISON-ROUGE.

Episode de 1793 (1).

TROISIÈME VOLUME.

L'OEILLET ROUGE.

La reine venait de se lever seulement. Malade depuis deux ou trois jours, elle restait au lit plus long-temps que d'habitude. Seulement, ayant appris de sa sœur que le soleil s'était levé magnifique, elle avait fait un effort et avait, pour faire prendre l'air à sa fille, demandé à se promener sur la terrasse, ce qui lui avait été accordé sans difficulté.

Et puis une autre raison la déterminait. Une fois, une seule il est vrai, elle avait, du haut de la tour, aperçu le dauphin dans le jardin. Mais, au premier geste qu'avaient échangé le fils et la mère, Simon était intervenu et avait fait rentrer l'enfant.

N'importe, elle l'avait aperçu, et c'était beaucoup. Il est vrai que le pauvre petit prisonnier était bien pâle et bien changé. Puis, il était vêtu, comme un enfant du peuple, d'une carmagnole et d'un gros pantalon. Mais on lui avait laissé ses beaux cheveux blonds bouclés, qui lui faisaient une auréole que Dieu a sans doute voulu que l'enfant martyr gardât au ciel.

Si elle pouvait le revoir une fois encore seulement, quelle fête pour ce cœur de mère!

Puis enfin il y avait encore autre chose.

— Ma sœur, lui avait dit Mme Elisabeth, vous savez que nous avons trouvé dans le corridor un fétu de paille dressé dans l'angle du mur. Dans la langue de nos signaux, cela veut dire de faire attention autour de nous et qu'un ami s'approche.

— C'est vrai, avait répondu la reine qui, regardant sa sœur et sa fille en pitié, s'encourageait elle-même à ne point désespérer de leur salut.

Les exigences du service étant accomplies, Maurice était alors d'autant plus le maître dans le donjon du Temple, que le hasard l'avait désigné pour la garde de jour, en faisant des municipaux Agricola et Mercevault les veilleurs de nuit.

Les municipaux sortants étaient partis après avoir laissé leur procès-verbal au conseil du Temple.

— Eh bien! citoyen municipal, dit la femme Tison en venant saluer Maurice, vous amenez donc de la société pour voir nos pigeons. Il n'y a que moi qui suis condamnée à ne plus voir ma pauvre Héloïse.

— Ce sont des amis à moi, dit Maurice, qui n'ont jamais vu la femme Capet.

— Eh bien! ils seront à merveille derrière le vitrage.

— Assurément, dit Morand.

— Seulement, dit Geneviève, nous allons avoir l'air de ces curieux cruels qui viennent de l'autre côté d'une grille jouir des tourments d'un prisonnier.

— Eh bien! que ne les avez-vous vus sur le chemin de la Tour, vos amis, puisque la femme s'y promène aujourd'hui avec sa sœur et sa fille, car ils lui ont laissé sa fille à elle, tandis que moi, qui ne suis pas coupable, ils m'ont ôté la mienne. Oh! les aristocrates! il y aura toujours, quoi qu'on fasse, des faveurs pour eux, citoyen Maurice.

— Mais il lui ont ôté son fils, répondit celui-ci.

— Ah! si j'avais un fils, murmura la geôlière, je crois que je regretterais moins ma fille.

Geneviève avait pendant ce temps-là échangé quelques regards avec Morand.

— Mon ami, dit la jeune femme à Maurice, la citoyenne a raison. Si vous vouliez d'une façon quelconque me placer sur le passage de Marie-Antoinette, cela me répugnerait moins que de la regarder d'ici. Il me semble que cette manière de voir les personnes est humiliante à la fois pour elles et pour nous.

— Bonne Geneviève, dit Maurice; vous avez donc toutes les délicatesses.

— Ah! pardieu, citoyenne, s'écria un des deux collègues de Maurice, qui déjeunait dans l'antichambre avec du pain et des saucisses, si vous étiez prisonnière et que la veuve Capet fût curieuse de vous voir, elle ne ferait pas tant de façons pour se passer cette fantaisie, la coquine.

Geneviève, par un mouvement plus rapide que l'éclair, tourna ses yeux vers Morand, pour observer sur lui l'effet de ces injures. En effet, Morand tressaillit; une lueur étrange, phosphorescente pour ainsi dire, jaillit de ses paupières, ses poings se crispèrent un moment; mais tous ces signes furent si rapides, qu'ils passèrent inaperçus.

— Comment s'appelle ce municipal? demanda-t-elle à Maurice.

— C'est le citoyen Mercevault, répondit le jeune homme; puis il ajouta comme pour excuser sa grossièreté, un tailleur de pierre.

Mercevault entendit et jeta un regard de côté sur Maurice.

— Allons! allons! dit la femme Tison, achève ta saucisse et ta demi-bouteille, que je desserve.

— Ce n'est pas la faute de l'Autrichienne si je les achève à cette heure, grommela le municipal; si elle avait pu me faire tuer au 10 août, elle l'eût certainement fait; aussi le jour où elle éternuera dans le sac, je serai au premier rang, solide au poste.

Morand devint pâle comme un mort.

— Allons, allons! citoyen Maurice, dit Geneviève; allons où vous avez promis de nous mener; ici, il me semble que je suis prisonnière, j'étouffe.

Maurice fit sortir Morand et Geneviève : les sentinelles, prévenues par Lorin, les laissèrent passer sans aucune difficulté.

Il les installa dans un petit couloir de l'étage supérieur, de sorte qu'au moment où la reine, madame Elisabeth et madame Royale devaient monter à la galerie, les augustes prisonnières ne pouvaient faire autrement que de passer devant eux.

Comme la promenade était fixée pour dix heures et qu'il n'y avait plus que quelques minutes à attendre, Maurice non seulement ne quitta point ses amis, mais encore afin que le plus léger soupçon ne planât point sur cette démarche tant soit peu illégale, ayant rencontré le citoyen Agricola, il l'avait pris avec lui.

Dix heures sonnèrent.

— Ouvrez! cria du bas de la tour une voix que Maurice reconnut pour celle du général Santerre.

Aussitôt la garde prit les armes, on ferma les grilles, les factionnaires apportèrent leurs armes. Il y eut alors dans toute la tour un bruit de fer, de pierres et de pas qui impressionna vivement Morand et Geneviève, car Maurice les vit pâlir tous deux.

— Que de précautions pour garder trois femmes, murmura Geneviève!

— Oui, dit Morand, en essayant de rire. Si ceux qui tentent de les faire évader étaient à notre place et voyaient ce que nous voyons, cela les dégoûterait du métier.

— En effet, dit Geneviève, je commence à croire qu'elles ne se sauveront pas.

— Et moi, je l'espère, répondit Maurice.

Et se penchant à ces mots sur la rampe de l'escalier :

— Attention, dit-il, voici les prisonnières.

— Nommez-les moi, dit Geneviève, car je ne les connais pas.

— Les deux premières qui montent sont la sœur et la fille de Capet. La dernière, qui est précédée d'un petit chien, est Marie-Antoinette.

Geneviève fit un pas en avant. Mais, au contraire, Morand au lieu de regarder se colla contre le mur.

Ses lèvres étaient plus livides et plus terreuses que la pierre du donjon.

Geneviève avec sa robe blanche et ses beaux yeux purs semblait un ange attendant les prisonniers pour éclairer la route amère qu'ils parcouraient et leur mettre en passant un peu de joie au cœur.

Mme Elisabeth et Mme Royale passèrent après avoir jeté un regard étonné sur les étrangers; sans doute la première eut l'idée que c'étaient ceux que leur annonçaient les signes, car elle se retourna vivement vers Mme Royale et lui serra la main, tout en laissant tomber son mouchoir comme pour prévenir la reine.

(1) Voyez les numéros du 21 mai au 16 juillet. — La reproduction de tout ou partie de ce roman est formellement interdite.

[illegible] admis aux examens de sortie, afin que leurs notes de conduite ne leur soient point comptées puisqu'ils rentrent en grâce, on ne s'est pas aperçu, sans doute, qu'on demandait une chose des plus injustes ; car, les notes de conduite étant comptées à ceux qui n'ont point encouru l'expulsion de l'Ecole, il est impossible qu'il n'en soit pas tenu compte pour ceux qui ont encouru cette expulsion, et qui, autrement, se trouveraient plus favorablement traités que leurs compétiteurs. Une telle combinaison était inadmissible, et le gouvernement a fait, à cet égard, tout ce que permettait la justice, en même temps qu'une paternelle indulgence. »

Le *Moniteur de l'Armée* prétend qu'il n'y a que treize élèves de rappelés ; tous les élèves de l'Ecole croyaient qu'il y en avait quatorze ; il paraît qu'il a fallu une victime de plus à ces messieurs de la guerre, ou plutôt que quatre élèves, au lieu de trois, n'avaient pas de recommandations auprès de Mgr le duc de Nemours, qui a, pour le moment, le droit de grâce dans toutes les affaires qui concernent l'armée. A part cette petite différence, on voit que le récit ministériel est tout-à-fait conforme à celui que nous avons donné. Nous demanderons seulement au ministère comment il a pu permettre l'insertion d'une phrase semblable à celle-ci : «Parmi les élèves non rappelés, qui n'ont pas sollicité, par des lettres individuelles, la faveur de rentrer à l'Ecole, *il en est qui ne l'eussent point obtenue, par des motifs étrangers à leur conduite à l'Ecole.* » Cette phrase est odieuse et impolitique : elle est odieuse, car elle est destinée à faire peser sur des jeunes gens, déjà assez malheureux de voir leur avenir brisé, une accusation dont nous ne voulons point définir le sens ; elle est impolitique, car elle laisse croire que ce ne sont point des considérations de justice qui ont fait agir le gouvernement dans cette circonstance ; car elle prouve qu'en décimant l'Ecole l'an passé, afin de réprimer un acte d'indiscipline, on ne s'était nullement occupé de trouver les coupables.

Nous ne reviendrons pas sur les justes représentations que nous avons faites sur l'introduction des notes de conduite dans le classement. Tout le monde a compris que l'on s'était arrangé de manière à tenir compte, dans la distribution des places, des recommandations et protections de tous genres, en justifiant par des motifs de plus ou moins bonne conduite les bouleversements de la liste dressée par le jury d'après le mérite réel des élèves ; tout le monde a compris que, dès cette année, le principe du concours était détruit à l'Ecole Polytechnique.

Nous ajouterons seulement qu'on pouvait très bien ne pas tenir compte de la conduite pour les élèves rappelés, puisque, sans commettre d'injustice, on ne tiendra pas compte de leur travail de l'année, de leurs travaux graphiques et de plusieurs autres exercices auxquels leur absence de l'Ecole les a empêchés de prendre part.

Dans toute cette affaire, le gouvernement se conduit avec injustice, hypocrisie et maladresse, mais il atteint le but qu'il se propose, il affaiblit l'Ecole polytechnique, d'où se détournent aujourd'hui beaucoup de jeunes gens dégoûtés d'une carrière qui ne présentera plus désormais de garantie assurée.

---

lons, de sacs de fèves, etc. On voyait aussi des [illegible] de terre qui avaient contenu de l'eau, des caisses, des papiers, et un grand nombre d'effets. Malgré les efforts des officiers, on ne put empêcher les soldats de s'emparer de tous ces objets, de chercher les bijoux et d'emporter des burnous tout sanglants. J'ai acheté un collier pris sur un des cadavres, et je le garderai, ainsi que deux yatacans que le colonel nous a envoyés comme un souvenir de ces effroyables scènes.

» Personne n'a pu savoir ce qui s'est passé dans la grotte, et si les Arabes, étouffés par la fumée, se sont résignés à la mort avec ce stoïcisme dont ils font gloire, ou bien si ce sont leurs chefs et les fanatiques marabouts qui se sont opposés à leur sortie. Quoi qu'il en soit, ce drame est affreux, et jamais à Sagonte ou à Numance plus de courage barbare n'a été déployé. Le nombre des cadavres s'élevait de 800 à 1 000. Le colonel ne voulut pas croire à notre rapport, et il envoya d'autres soldats pour compter les morts. On en sortit de la grotte 600 environ, sans compter tous ceux qui étaient entassés les uns sur les autres, ni les enfants à la mamelle, presque tous cachés dans les vêtements de leurs mères. Le colonel témoignait toute l'horreur qu'il éprouvait d'un si terrible résultat ; il redoutait principalement les attaques des journaux, qui ne manqueraient pas, sans doute, de critiquer un acte si déplorable, ***quoique inévitable, à mon avis.***

» Ce qu'il y a de certain, c'est que l'on a obtenu ainsi que tout le pays se soumette ; de tous côtés il nous arrive des fusils et des parlementaires ; le prestige superstitieux qui s'attachait aux grottes est détruit pour toujours dans ce pays. Ce prestige était immense ; jamais les Turcs n'avaient osé les attaquer, et ces idées étaient justifiées ici par le fanatisme religieux et par d'anciennes prophéties qui faisaient croire que ces cavernes étaient imprenables. Il n'y a eu d'autres prisonniers que la femme et le fils d'un kalifat, qui s'est échappé, et quelques Arabes dont l'état exige des soins.

» Le 23 au soir, nous avons porté notre camp à une demi-lieue plus loin, chassés par l'infection ; et nous avons abandonné la place aux corbeaux et aux vautours, qui volaient depuis plusieurs jours autour de la grotte, et que, de notre nouveau campement, nous voyons emporter des débris humains. Le 27 juin, nous sommes arrivés à Mambu-Sieli-Tik-Nigliel, à une demi-lieue de la mer. Le 4 ou le 5 nous devons être rendus à Orléans-ville, et le 10 ou le 12 à Alger. »

Les dernières nouvelles reçues de deux importantes colonies anglaises, le Cap et la nouvelle-Zélande, sont d'une nature fort inquiétante : au Cap, les Griquas et les Boers continuent à se faire une guerre acharnée, et le gouverneur a été obligé d'envoyer chercher des renforts à l'Ile Maurice ; dans le district de Natal, l'autorité de la métropole est à peine reconnue ; à la nouvelle-Zélande, les naturels, soulevés contre les Européens, se sont emparés de plusieurs points importants et, entre autres, de Rororarika, ville située dans la baie des Iles ; les colons ont été forcés de s'enfuir vers la mer ; plusieurs bâtiments anglais et une corvette américaine le *Saint-Louis*, les ont recueillis à leur bord.

A Auckland, autre établissement plus considérable occupé par les Anglais, on éprouvait aussi des craintes sérieuses, et tous les Européens, de 18 à 60 ans, étaient enrôlés dans la milice et journellement exercés pour faire face à tout évènement : « Si le gouvernement ne se décide à envoyer des troupes à la Nouvelle-Zélande, dit un journal anglais, nos colonies dans ces parages seront dans une position des plus critiques. »

Dans la séance de la chambre des communes du 14 juillet, ces évènements ont donné lieu à une interpellation à laquelle M. Hope, secrétaire des colonies, a répondu en déclarant qu'il était prêt à communiquer au

---

parce qu'on a voulu éclairer davantage une question que les trois premiers ne connaissaient pas suffisamment.

A ce propos je prierai l'honorable préopinant de ne pas se faire aussi facilement l'écho de bruits qui n'ont rien de vrai, et de ne pas y croire quand il est impossible à qui que ce soit de savoir exactement ce qui s'est passé. Il évitera de tomber dans de graves erreurs, et je ne citerai qu'un exemple pour ne pas sortir de la question qui nous occupe.

Un membre de cette chambre a cru, et d'autres avec lui, que le gouvernement anglais avait choisi la côte orientale afin de faire la traite à son profit. Eh bien, de l'autre côté du détroit, on a dit la même chose de la France : on a prétendu qu'en croisant sur les côtes occidentales de l'Afrique, la France ne manquerait pas de continuer la traite. Messieurs, vous savez ce qu'il y a de vrai.

M. KÉRATRY. Je viens, Messieurs, vous demander la suppression des concours généraux comme nuisibles aux professeurs et aux élèves eux-mêmes.

Ils ont pour effet immanquable de créer des vanités précoces, de jeter dans l'âme des jeunes gens les semences de ces rivalités, de ces ambitions qui troubleront plus tard la société. Comment arrive-t-on à former des élèves vainqueurs aux concours généraux ? En mettant les jeunes plantes en serre chaude aux dépens du reste de la classe, en poussant, en chauffant une dizaine d'intelligences, pendant qu'on laisse tout le reste dans la plus honteuse ignorance.

Les chefs d'institution obligés de produire chaque année un certain nombre d'élèves distingués destinés à triompher dans des concours d'apparat, ne peuvent convenablement surveiller les progrès de la majorité de leurs élèves. La production des lauréats est devenue pour certaines institutions une industrie lucrative, comme pour certains éleveurs l'élève des chevaux de course. Je demande formellement la suppression de ce fléau, de cet abus intolérable.

M. DUBOUCHAGE signale une institution utile où pour 220 fr. de pension les enfants de nos ouvriers reçoivent une excellente éducation. Les élèves y apprennent un état, etc.

M. DE SALVANDY. Messieurs, une demande de secours m'a été adressée par le chef de l'institution dont on vient de parler. J'ai fait prendre des renseignements ; ils signalent dans cet établissement des avantages réels et quelques défectuosités. Quand ces défectuosités auront disparu, le secours sera accordé.

Quant aux concours généraux, comme toutes les choses humaines, ils ont leurs avantages et leurs inconvénients ; les avantages dépassent de beaucoup les inconvénients signalés.

Ce n'est pas au moment où le concours est ouvert, que j'irai décourager les concurrents par des paroles de blâme.

M. DUBOUCHAGE interpelle M. Salvandy pour connaître le résultat des délibérations des professeurs du collège de France, et les mesures adoptées pour mettre un terme aux excentricités de certains professeurs.

M. DE SALVANDY. Je n'ai rien à répondre sur le premier point, car les délibérations de l'assemblée dont on a parlé sont secrètes.

Quant au second point, je ferai mon devoir, mais je ne dois pas répondre.

M. DE BOISSY signale la violation de l'art. 67 de la Charte qui a placé la Charte sous la garantie du courage des gardes nationales. Les gardes nationales supprimées ne sont pas rétablies.

M. DUMON. Nous prenons la responsabilité de la violation que le préopinant dénonce.

M. DE BOISSY. Ce n'est pas là une réponse ; ce n'en serait une qu'autant qu'il y aurait une loi sur la responsabilité des ministres.

L'orateur revient sur la question de l'incompatibilité des fonctions de préfet avec celles de législateur.

M. LE PRÉSIDENT. Ce que vous dites, vous l'avez déjà dit deux ou trois

---

— Faites attention, ma sœur, dit-elle, j'ai laissé échapper mon mouchoir.

Et elle continua de monter avec la jeune princesse.

La reine dont un souffle haletant et une petite toux sèche indiquaient le malaise, se baissa pour ramasser le mouchoir qui était tombé à ses pieds ; mais plus prompt qu'elle son petit chien s'en empara et courut le porter à Mme Elisabeth. La reine continua donc de monter et après quelques marches se trouva à son tour devant Geneviève, Morand et le jeune municipal.

— Oh ! des fleurs ! dit-elle ; il y a bien long-temps que je n'en ai vu. Que cela sent bon, et que vous êtes heureuse d'avoir des fleurs, madame !

Prompte comme la pensée qui venait de se formuler par ces paroles douloureuses, Geneviève étendit la main pour offrir son bouquet à la reine. Alors Marie-Antoinette leva la tête, la regarda, et une imperceptible rougeur parut sur son front décoloré.

Mais, par une sorte de mouvement naturel, par cette habitude d'obéissance passive au règlement, Maurice étendit la main pour arrêter le bras de Geneviève.

La reine alors demeura hésitante, et, regardant Maurice, elle le reconnut pour le jeune municipal qui avait l'habitude de lui parler avec fermeté, mais en même temps avec respect.

— Est-ce défendu, monsieur ? dit-elle.

— Non, non, madame, dit Maurice. Geneviève, vous pouvez offrir votre bouquet.

— Oh ! merci, merci, monsieur ! s'écria la reine avec une vive reconnaissance.

Et saluant avec une gracieuse affabilité Geneviève, Marie-Antoinette avança une main amaigrie, et cueillit au hasard un œillet dans la masse des fleurs.

— Mais, prenez tout, madame, prenez, dit timidement Geneviève.

— Non, dit la reine avec un sourire charmant ; ce bouquet vient peut-être d'une personne que vous aimez, et je ne veux point vous en priver.

Geneviève rougit, et cette rougeur fit sourire la reine.

— Allons, allons ! citoyenne Capet, dit Agricola, il faut continuer votre chemin.

La reine salua et continua de monter ; mais, avant de disparaître, elle se retourna encore en murmurant :

— Que cet œillet sent bon et que cette femme est jolie !

— Elle ne m'a pas vu, murmura Morand, qui, presque agenouillé dans la pénombre du corridor, n'avait effectivement point frappé les regards de la reine.

— Mais vous, vous l'avez bien vue, n'est-ce pas, Morand ? n'est-ce pas, Geneviève ? dit Maurice doublement heureux, d'abord du spectacle qu'il avait procuré à ses amis, et ensuite du plaisir qu'il venait de faire à si peu de frais à la malheureuse prisonnière.

— Oh ! oui, oui, dit Geneviève, je l'ai bien vue, et maintenant, quand je vivrais cent ans, je la verrais toujours.

— Et comment la trouvez-vous ?

— Bien belle.

— Et vous, Morand ?

Morand joignit les mains sans répondre.

— Dites donc, dit tout bas et en riant Maurice à Geneviève, est-ce que ce serait de la reine que Morand est amoureux ?

Geneviève tressaillit, mais se remettant aussitôt.

— Ma foi, répondit-elle en riant à son tour, cela en a en vérité l'air.

— Eh bien ! vous ne me dites pas comment vous l'avez trouvée, Morand, insista Maurice ?

— Je l'ai trouvée bien pâle, répondit-il.

Maurice reprit le bras de Geneviève et la fit descendre vers la cour. Dans l'escalier sombre, il lui sembla que Geneviève lui baisait la main.

— Eh bien ! dit Maurice, que veut dire cela, Geneviève ?

— Cela veut dire, Maurice, que je n'oublierai jamais que pour un caprice de moi vous avez risqué votre tête.

— Oh ! dit Maurice, voilà de l'exagération, Geneviève. De vous à moi, vous savez que la reconnaissance n'est pas le sentiment que j'ambitionne.

Geneviève lui pressa doucement le bras.

Morand suivait en trébuchant.

On arriva dans la cour. Lorin vint reconnaître les deux visiteurs et les fit sortir du Temple.

Mais, avant de le quitter, Geneviève fit promettre à Maurice de venir dîner Vieille rue Saint-Jacques le lendemain.

(*La suite à demain.*) **ALEXANDRE DUMAS.**

Bibliographie.

DISCOURS, RAPPORTS ET TRAVAUX INÉDITS SUR LE CONCORDAT DE 1801, par Jean **ETIENNE PORTALIS**, ministre des cultes et membre de l'Académie française, publiés et précédés d'une introduction par le vicomte **FRÉDÉRIC PORTALIS**.

Nous avons déjà signalé l'importance et l'actualité de cet ouvrage, dont la seconde partie paraît en ce moment. Le recueil des discours de M. Portalis est un ensemble de documents qui jette un grand jour sur la législation religieuse de la France. Le concordat de 1801 qui nous régit encore y est commenté par un de ses auteurs. M. Frédéric Portalis a rédigé en tête du nouveau volume une analyse historique des lois françaises en matière de culte. C'est un travail plein d'intérêt et d'érudition. Viennent ensuite des rapports de Jean-Etienne-Marie Portalis sur l'organisation des séminaires métropolitains, sur la situation des curés de cathédrales, sur les fabriques des églises, sur les Pères de la foi et l'association du Sacré-Cœur. Dans cette dernière pièce nous remarquons un curieux passage. Il rend compte du nom de Pacanaristes donné souvent aux Jésuites sous le Consulat et sous l'Empire.

« Quant à la société des *Pères de la Foi*, qui s'appellent aussi les
» *Adorateurs de Jésus*, ou les *Pancanaristes*, elle tient à des plans
» plus vastes que les deux autres agrégations. Il paraît qu'elle suit
» l'institut des Jésuites.

» On sait que ces anciens religieux n'ont jamais été entièrement dé-
» truits.

» Dans le moment même de leur proscription, ils furent protégés par
» Frédéric II, roi de Prusse, et par Catherine II, impératrice de Russie.

» La cour de Rome, par ménagement pour la France et pour l'Espa-
» gne, résista aux sollicitation de la Prusse et de la Russie, qui vou-
» laient conserver les Jésuites tels qu'ils avaient toujours existé. Ils ne
» purent conséquemment se maintenir dans ces deux Etats que sous un
» nom simulé et avec un costume un peu différent de celui qu'ils avaient
» porté avant la dissolution de leur compagnie.

» Dans le cours de la Révolution française, le Cabinet de Russie est
» revenu à la charge. Il a demandé au pape une nouvelle autorisation
» pour les Jésuites, et il l'a obtenue, sous la condition que les Jésuites
» ne pourraient exister qu'en Russie.

» Dans le temps où l'on s'occupait de cette négociation, un nommé
» Pacanari, tailleur de pierres, ensuite soldat, puis emprisonné à Rome,
» et mis en liberté par les Français, se mit à la tête d'un certain nombre
» d'ecclésiastiques et forma le projet de faire revivre l'Institut des Jé-
» suites, principalement dans ce qui concernait l'enseignement et les
» missions.

» Votre majesté faisait alors la conquête de l'Egypte, et le pape Pie VI
» était prisonnier à Florence.

» Depuis, l'empereur d'Allemagne a favorisé dans ses Etats l'établis-
» sement des Pacanaristes. Le pape n'a pas encore osé les approuver.
» Ils ont une maison à Rome ; mais à proprement parler, ils n'y sont que
» tolérés.

» On prétend que les anciens Jésuites réfugiés en Russie ont refusé de
» reconnaître les Pacanaristes et de se réunir à eux. Mais il est certain
» que ceux-ci observent le même institut, se lient par les mêmes vœux
» et font profession de ne dépendre que du pape seul.

» Les Pacanaristes avaient à Lyon un établissement d'éducation qui fut
» fermé par ordre supérieur. Ils sont établis dans la ville de Belley et dans
» celle d'Amiens. Ils viennent d'être appelés par la commune de Beau-
» vais. Ils existent dans plusieurs villes de l'Empire, et partout ils se
» consacrent à l'éducation de la jeunesse. »

Le recueil des discours de M. Portalis forme une lecture attachante, pleine de curieuses révélations et dont l'utilité pratique est augmentée par la publication de toutes les lois encore en vigueur, de toutes les décisions du conseil d'Etat auxquelles Jean-Etienne-Marie Portalis prit une part directe ou indirecte.

soldats courageux et honorables; mais à côté d'eux il y a des corps disciplinaires, et c'est à l'égard de ces derniers que les moyens de discipline extra-réglementaires sont appropriés. En Afrique, rien ne ressemble à nos guerres européennes.

Il est bien difficile que dans des circonstances pareilles les chefs n'adoptent pas des punitions plus sévères que celles que nous avons dans nos armées d'Europe. On a d'ailleurs beaucoup exagéré les faits de cette nature; des irrégularités ont été commises; mais cela tenait aux circonstances que j'ai signalées.

Le préopinant m'a blâmé d'avoir désapprouvé et déploré ce qui s'était passé dernièrement à l'égard d'une tribu d'Arabes insoumis. Mais mes expressions s'adressaient au fait en lui-même. Je serai plus explicite en ce moment.

Un des plus honorables officiers de l'armée d'Afrique, le brave colonel Pélissier, s'est trouvé dans une situation embarrassante.

La tribu victime en cette circonstance s'était rendue coupable des plus horribles excès. Les membres de cette tribu avaient plus d'une fois mutilé nos soldats laissés blessés à l'entrée des grottes. C'est ce qui était arrivé en 1842 aux soldats du maréchal Bugeaud.

Plus tard, le général Cavaignac éprouva de la part de cette tribu *le même désagrément*. (On rit.) Si j'avais été à la place du colonel Pélissier, peut-être aurais-je aussi adopté des mesures sévères et terribles. Si vous voulez réprimer de tels actes, il faut alors évacuer l'Afrique; car vous n'inspirerez jamais à un militaire l'obligation de recevoir l'offense et de ne pas la rendre.

Quant au fait en question, qu'on s'en rapporte à la sollicitude du ministre de la guerre. Il ne laissera impuni aucun fait digne de châtiment.

M. DE CASTELLANE. Il y a en Afrique des corps entièrement composés de soldats ayant subi des jugements. C'est à ceux-là seuls que sont appliquées des punitions extra-réglementaires. Est-ce avec la salle de police que vous punirez ces hommes?

Voilà ce qui est arrivé à ma connaissance aux environs de Bougie. Un soldat avait été renfermé dans une cellule en bois servant de salle de police. Un colon vient à passer; le soldat le prie de l'aider à ouvrir sa cellule; la cellule ouverte, le soldat traite avec le colon et lui vend la salle de police. Le lendemain quand on arriva, on ne trouva plus rien; la salle de police et le prisonnier avaient disparu.

M. DE BOISSY insiste sur la nécessité de supprimer les supplices barbares. L'approbation du ministre de la guerre ne fera qu'encourager ces excès blâmables.

La chambre passe au ministère de la marine.

M. DE GABRIAC signale l'absence des aumôniers sur les vaisseaux de l'État. Notre flotte est délaissée dans l'abandon le plus fâcheux, privée de tout secours religieux.

M. DE MACKAU reconnaît la lacune signalée et prend l'engagement de la combler.

M. L'AMIRAL GRIVEL prononce un discours écrit dans lequel il répond à diverses attaques dirigées dans la chambre des députés contre le département de la marine, en ce qui concerne la construction des bâtiments, leur armement et les approvisionnements de nos arsenaux, ainsi que la proportion établie entre les navires à voiles et les navires à vapeur. L'état actuel de ces derniers ne permettrait pas de les utiliser dans un combat d'escadre contre escadre. Il faut attendre pour cela les perfectionnements qu'ils recevront encore.

M. CH. DUPIN. Le matériel de la marine a été l'occasion des accusations les plus graves, je dirai même les plus violentes. On a été jusqu'à faire planer d'odieux soupçons sur le personnel de cette partie de l'administration de la marine.

L'orateur entreprend sur ce point la justification de l'administration, et se livre à une discussion détaillée des chiffres et des choses.

S'il y a 50 millions en moins dans nos arsenaux, c'est qu'il y a 50 millions en moins dans nos budgets. La comptabilité de la marine est parfaitement tenue; le contrôle y est efficace et complet.

La discussion est continuée à demain.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — On s'est vivement préoccupé à Paris du jugement par lequel le tribunal civil de Bayonne a condamné le gérant de la *Sentinelle des Pyrénées* et M. Achille Marrast, avocat d'Orthez, à 30 000 fr. de dommages-intérêts pour avoir commis le délit d'injure et de diffamation envers MM. Clavérie et Lescun, juges à Orthez. Appel a été interjeté contre cette exorbitante condamnation, que nous nous réservons d'apprécier. — Le duc de Rianzarès, mari de la reine Christine, a été reçu hier à Neuilly par le roi et la famille royale. — Le roi et la reine des Belges sont de retour à Bruxelles de leur voyage à Londres. — Les élections consulaires ouvriront au palais de la Bourse, à Paris, le 21 de ce mois, à 11 heures du matin. M. le ministre de l'instruction publique a chargé M. le conseiller, doyen de la Faculté de médecine de Paris, de se rendre à Orléans pour examiner les caractères de la fièvre thyphoïde qui y a éclaté. M. Orfila est parti immédiatement avec M. le docteur Chomel. — La fugue de Mlle Plessy met en émoi la Comédie-Française, qui paraît disposée, assure ce soir la *Patrie*, à agir judiciairement contre la fugitive. Mlle Plessy possède un immeuble qui servirait de garantie à la Comédie-Française pour le paiement de l'indemnité à laquelle elle prétend avoir droit.

LA FRANCE ET L'ANTIQUITÉ GRECQUE. — Voici un arrêté ministériel que ratifiera toute la France littéraire; il honore M. de Salvandy qui l'a signé : « Considérant les obligations de toutes les nations civilisées, et particulièrement de la France, envers l'antiquité grecque, arrêtons ce qui suit : La Bibliothèque nationale, qui se fonde à Athènes, est comprise, à dater de ce jour, dans le nombre des établissements publics entre lesquels seront distribués les ouvrages publiés sous les auspices de notre département, ou provenant, soit du fonds des souscriptions, soit du dépôt légal. »

RÉQUISITOIRE CONTRE UNE ACTRICE CÉLÈBRE. — Les journaux de province ne sont pas toujours très galants envers les artistes, même les plus illustres, qui vont soumettre leur gloire parisienne au contrôle de la critique départementale, témoins le *Journal de Rennes* et le *Quimpérois*; voici quelques lignes d'un article de cette dernière feuille : «.... Nous nous associons de tout cœur aux observations du *Journal de Rennes* relatives aux » bénéfices scandaleux que prélèvent certains saltimbanques, et en particulier, Mlle Rachel; n'est-il pas honteux qu'une soirée d'une femme inutile (nous sommes réservé et poli), se paie trois mille francs, quand des » hommes utiles, quand des magistrats haut placés dans la hiérarchie administrative ou judiciaire, ne reçoivent qu'une même somme pour le labeur de toute une année... » Mlle Rachel, une saltimbanque! ah! le *Quimpérois* n'y songe pas. Et puis, n'est-ce pas bien trouvé de comparer les honoraires d'un digne magistrat payé pour faire pendre les gens avec ceux d'une tragédienne qui les délasse en les agitant de nobles émotions!... Décidément, notre confrère est un athée. Il faut n'avoir pas le moindre grain de religion artistique pour proférer de tels blasphèmes. Nous protestons.

NOUVELLE ESPÈCE DE VOL. — On lit dans la *Gazette des Tribunaux* : « Une femme de vingt-cinq ans, Emilie Frétou, avait à répondre aujourd'hui, devant le tribunal correctionnel, d'un genre de vol d'autant plus

féré mon titre, je veux qu'il soit inséré tel quel, sans qu'on y retranche une virgule. » Oncques l'honnête comptable n'avait vu transformation pareille. Ce fut bien pis quand MM. de T..., D... et C... de L... eurent pris connaissance de l'article. L'auteur y ruinait de fond en comble leurs doctrines; d'un trait de plume il biffait leur programme; ils avaient dit rouge jusque là, il leur faisait dire jaune; en un mot, sur tous les points et sur toutes les choses, ils se donnaient à eux-mêmes les plus ignominieux démentis.

« Nous n'insérerons pas cette diatribe, proclamèrent d'une seule voix les trois hommes d'État. — Alors, dit tranquillement le capitaliste écrivain, je suis aussi maître que vous ici, je provoque sur l'heure la dissolution de la société, la mise aux enchères de l'entreprise, et je l'achète. Vous m'avez pris jusqu'ici pour un actionnaire de coin de rue, qui s'en va la bouche béante vers toutes les boutiques à la porte desquelles on fait la parade. Eh bien! vous vous êtes trompés, et ce n'est pas, j'imagine, la première fois. S'il faut tout vous dire, je représente ici un certain nombre de commerçants qui, sentant le besoin d'un journal pour servir leurs intérêts, ont jeté les yeux sur le vôtre et m'ont choisi pour mener l'affaire à bon terme. J'ai peut-être usé de ruse, mais il n'y avait pas d'autre expédient pour vous faire quitter la place, et, dans la sphère des actions industrielles et des commandites, tous les moyens sont bons; le mien aura de plus l'avantage de faire rire à vos dépens. » — Les hommes d'État, qui ne rient guère, ont entamé un procès; les parties sont en présence, et, en attendant, les gens du palais se frottent les mains. »

MONUMENT ÉLEVÉ A O-KÉ-WI-MI. — On lit dans l'*Artiste, Revue de Paris* : « MM. Lassus, architecte, et A. Préault, statuaire, sont décidément chargés de l'exécution d'un monument funèbre, élevé à la mémoire de la pauvre O-Ké-Wi-Mi, femme de l'indien Ioway le *Petit-Loup*. Ce monument en pierre, d'une coupe sévère et élégante, a la forme d'un cône tronqué dont l'extrémité supérieure s'arrondit en dôme, surmonté d'une croix. Des bas-reliefs emblématiques le décorent et le complètent. Et d'abord, du pied de la tombe s'élance une fleur en bronze, dont la longue tige serpente tout autour de la pierre et vient épanouir sa corolle au milieu de la hauteur; un fantôme lugubre, *le mal du pays*, drapé d'un vaste suaire, se penche et cueille la fleur de vie. Tout au-dessus, et gravé en or sur une plaque de bronze, se dessine le plan des *montagnes rocheuses*, et des savanes où se déroula la vie paisible des Ioways, jusqu'au jour, à jamais mémorable pour eux, où ils vinrent visiter les merveilles de notre vieille Europe. Mais ils ne reviendront pas tous dans leur beau pays; l'Europe, comme le *Minotaure* antique, a exigé le tribut de sang des sauvages enfants du Missouri. C'est ce qu'expriment à merveille les vers de M. Antony Deschamps, qui seront gravés au-dessous du bas-relief.

« Enfin, le médaillon en bronze d'O-Ké-Wi-Mi est placé au milieu du petit dôme, tout au-dessous de la croix qui termine le cénotaphe. Toutes les sculptures sont modelées avec cette fermeté et cette puissance qui caractérisent le talent de M. Auguste Préault. Quant à l'ensemble d'ornement, M. Lassus a surmonté toutes les difficultés du sujet avec un rare bonheur. Le profil est plein de finesse, la conception poétique et pittoresque. Ce sera certainement un des mausolées les plus curieux du cimetière Montmartre. »

UN CURÉ DE CAMPAGNE. — L'intéressant épisode que voici est raconté par l'*Observateur de la Haute-Marne* : « Le curé d'une commune des environs de Langres faisait cueillir dernièrement de la fleur de tilleul par quelques enfants du village. L'un de ces enfants, plus agile que les autres, avait atteint les branches d'un énorme tilleul avec la légèreté d'un écureuil. Le curé, avisant un rameau couvert de fleurs, invite l'enfant à les cueillir. Ce rameau trop faible se rompt sous le poids de l'enfant, qui tombe et se casse la cuisse. Le curé s'est chargé de pourvoir aux frais qu'occasionnera la maladie du petit garçon; de plus, il a déclaré qu'il garderait les moutons en place de l'enfant malade, jusqu'à ce qu'il ait trouvé un jeune pâtre pour le remplacer. Le nouveau pâtre n'a été trouvé qu'au bout de trois ou quatre jours, et, pendant ce laps de temps, le curé disait sa messe au point du jour; après quoi, le pasteur d'hommes se transformait en pasteur de moutons, à la grande édification de ses paroissiens. »

MARBRES FRANÇAIS. — L'Italie avait jusqu'à ce jour conservé le monopole des marbres précieux. La France lui payait un tribut annuel considérable. M. Fau. de Curnieu, vient de découvrir une magnifique carrière de Portor, dont la beauté dépasse celle du beau marbre de Palmaria (golfe de la Spezzia, duché de Gênes), seule contrée où ce marbre ait été encore exploité; c'est dans la commune de Ferrières, arrondissement de Saint-Pons (Hérault), que cette carrière est située. Elle longe une route royale dans l'étendue de deux cents mètres, et n'est pas à trois lieues du canal du Midi. La beauté du fond noir de ce portor, de sa riche veine d'un jaune vif, laisse en arrière les marbres à fond gris et veines pâles que nous recevons d'Italie. Les bancs ont vingt mètres de long sur cinq d'épaisseur. Leur profondeur restera sans doute longtemps inconnue.

LE SANG ET LA CHAIR DES REQUINS. — Voici, d'après le *Times*, un épisode touchant du naufrage du *Felicidade*, ce négrier à bord duquel furent massacrés, comme nous le rappelions hier, un aspirant et dix matelots anglais. On se souvient que plusieurs hommes de l'équipage, dévorés par la soif, succombèrent en essayant de se désaltérer avec de l'eau de mer. Les naufragés survivants ayant recueilli dans une voile un peu d'eau de pluie purent, à l'aide de ce secours, étancher leur soif pendant quelques jours. Enfin, arrivés à ce moment suprême où l'eau et les vivres manquaient totalement, un de ces malheureux avisa un expédient qui était leur dernière ressource. Les cadavres des hommes qui avaient succombé avaient attiré autour du radeau un assez grand nombre de requins. Encouragés par le lieutenant Wilson, leur commandant, homme plein d'énergie et de fermeté, les naufragés firent un nœud coulant à l'extrémité d'un des cordages qui reliait le radeau, et étant parvenue à enlacer un requin de huit pieds de long, ils en burent le sang et se nourrirent de sa chair. Ils réussirent ainsi, pendant les vingt jours qu'ils errèrent misérablement, à prendre encore trois requins, avec lesquels ils conservèrent quelques restes de vie, jusqu'à l'instant où ils furent recueillis. Quatre matelots et le lieutenant ont seuls survécu à cette horrible catastrophe.

ENCORE LE DÉPIT AMOUREUX. — *Le Droit* raconte l'épisode suivant : Oh! M. Charles, donner un soufflet à une jeune fille... et à une jeune fille aussi jolie et aussi accorte que Mlle Louise Soubeiran, ce n'est pas pardonnable. Qu'allez-vous me dire pour votre justification? Je suis curieux de vous entendre. Vous paraissez bien triste et bien penaud sur le banc de la police correctionnelle. Cependant vous cherchez à vous donner des airs de matamore au moment où Mlle Louise s'avance pour déposer. Vous relevez la tête, vous mettez la main dans votre gilet à la manière napoléonienne, vous vous assurez sur vos jambes. Tout cela n'est pas très-naturel. Et pourquoi ces regards jetés en coulisse sur la plaignante? Y aurait-il de l'amour froissé sous jeu? Mlle Louise est rouge comme une cerise. Après avoir hésité un peu, elle dit :

M. Charles m'a rencontrée dans l'escalier. Il m'a reproché devant témoins d'avoir parlé à mon cousin. Ça m'a piquée, et je lui ai fait observer qu'il m'ennuyait, que je parlerais à mon cousin quand je voudrais, que cela ne le regardait pas, et que je ne voulais plus le voir. Là-dessus, il est devenu pâle comme un mort; il s'est approché de moi, et m'a fait ce que vous savez. Oh! c'est affreux!

Mlle Louise, qui sanglotte, cache sa figure dans son mouchoir.

CHRONIQUE AGRICOLE.

SOCIÉTÉ ROYALE D'HORTICULTURE. — Nous avons dû céder à un véritable jardinier l'honneur de juger l'Exposition de la Société d'horticulture. Cette mission revenait de droit à notre collaborateur Ysabeau; mais nous n'avons pas voulu nous priver d'assister à la distribution des prix, et de recueillir les faits intéressants que M. Héricart de Thury sait toujours si ingénieusement encadrer dans ses rapports. Voilà dix-sept ans que la Société d'horticulture existe, il lui a fallu bien des efforts pour se faire connaître et pour attirer à elle les illustres patrons qui lui permettront d'agrandir et d'étendre sur toute la France l'heureuse influence qu'elle exerce déjà autour de Paris. Cette fois, M. le ministre de l'agriculture et du commerce a pu trouver quelques instants pour venir présider la séance. Nous espérions rencontrer dans son discours quelques détails statistiques qui auraient fait ressortir l'importance de l'horticulture; il eût été bien facile de démontrer que cette industrie contribue puissamment à améliorer le bien-être du peuple, et personne, mieux que M. le ministre, ne pouvait évaluer en chiffres la valeur réelle des bienfaits que l'horticulture répand autour d'elle. Mais les secrétaires de M. Cunin-Gridaine n'ont pas voulu se donner la peine d'analyser les nombreux documents qui vont s'enfouir tous les jours dans leurs cartons, et ils se sont contentés de relire, pour la centième fois, ce discours banal que nous avons entendu dans toutes les réunions de comices agricoles; une seule phrase en forme le fond : le ministre déclare que l'agriculture et l'horticulture ont droit à toutes les sympathies du gouvernement du roi; voilà tout, jamais le ministre ne va plus loin. Quand donc se lassera-t-il de stéréotyper sa fameuse déclaration? Quand se décidera-t-il à prouver sa sympathie autrement que par des paroles?

LES JARDINIERS ROSCOVITES. — Vous ignorez sans doute, lecteur, ce que c'est que Roscoff? C'est un petit bourg placé au fond du Finistère sur les bords de l'Océan; il y a vingt ans, sa population vivait misérablement du commerce de cabotage; les terres, assez pauvrement cultivées, ne valaient pas plus de 1 200 francs l'hectare. Le jardinage a tout changé. Avec du goëmon, du sable de mer et un peu de fumier, les habitants ont complètement transformé leur sol; les terres faites de pierre, comme ils disent, sont devenues des marais de première qualité qui valent jusqu'à 3 500 fr. et qui se louent 250 fr. l'hectare.

Les Roscoviens sont aujourd'hui les plus habiles jardiniers de France; leurs légumes viennent faire concurrence aux maraîchers de Paris jusque sur la halle. Au mois de mars dernier, les artichauts et les chouxfleurs qui paraissaient sur les grandes tables arrivaient de Roscoff. Mais leur empire ne se borne pas à Paris : l'Angleterre leur paie aussi son tribut. Tous les jours, des barques chargées de légumes traversent la Manche et vont approvisionner les gastronomes de Douvres, de Plymouth et de Londres. Ce n'est pas encore là que les Roscoviens s'arrêtent; leur ambition ne serait pas satisfaite s'ils ne faisaient parvenir leurs produits jusqu'aux dernières limites de l'Europe; le marché de Saint-Pétersbourg tire ses plus belles primeurs de cette ville si industrieuse.

LES CHAMPIGNONISTES. — Nous avons entendu avec plaisir proclamer parmi les lauréats l'habile champignoniste dont nous avions admiré les produits le premier jour de l'Exposition. En 1800 le champignon ne se produisait que sur couche en plein air; M. Chambry, jardinier, rue de la Santé, rencontra en se promenant des champignons comestibles que le hasard avait fait pousser dans une vieille carrière abandonnée; M. Chambry se hâta de mettre à profit son observation; pendant quelque temps il exploita seul, avec de grands bénéfices, la découverte qu'il avait faite; ses confrères énervéillés du bas prix de ses champignons parvinrent bientôt à connaître ses procédés qu'ils s'empressèrent d'imiter. Maintenant il existe à Paris environ cent jardiniers qui ne font autre chose que des champignons dans les carrières; ils en fournissent annuellement huit millions de paniers à la halle. La culture à l'air libre a presque entièrement disparu, il lui était impossible de soutenir la concurrence; et du reste ses produits étaient presque seuls pendant la mauvaise saison. Cependant, elle aurait pu se maintenir encore dans une proportion, à la vérité, très réduite; car les champignons de carrière restaient toujours d'une qualité un peu inférieure à ceux qui venaient dans les jardins; mais cette lutte désespérée est devenue tout-à-fait impossible depuis que M. Noaillon, le lauréat de la Société, a trouvé le moyen de produire sur les six cents mètres de couche qu'il cultive dans les carrières d'Yvri, des champignons plus beaux, plus fermes, plus fins que les champignons même produits spontanément par la nature dans certains pâturages.

LE THÉ. — Le prix du Luxembourg, fait par la Chambre des pairs pour les nouvelles spécialités en horticulture, a été partagé entre M. Lecoq et M. Demarson. Nos lecteurs connaissent déjà M. Lecoq de réputation; c'est lui qui a inventé la charmante petite serre de salon si admirée aux expositions depuis deux ans. Le prix lui a été décerné pour les procédés de manutention au moyen desquels il donne à la feuille de thé le parfum, la saveur, la forme exigée par les consommateurs raffinés. La Société a de plus recommandé très instamment M. Lecoq au ministre de l'agriculture et du commerce. Nous espérons que cet horticulteur intelligent sera bientôt enlevé à la direction des promenades publiques de Paris pour aller diriger la culture et la préparation du thé dans nos possessions africaines.

L'ESSENCE DE GÉRANIUM. — Le prix du Luxembourg a été aussi décerné à M. Demarson pour la culture en grand du géranium rosat et l'application de ses produits dans la parfumerie. Le géranium ou pelargonium rosat contient en grande abondance, dans ses tiges et dans ses feuilles, une essence dont le parfum est très analogue à celui de l'essence de rose.

Depuis quelques années les parfumeurs provençaux ont eu la malheureuse idée de sophistiquer le parfum favori des Orientaux, en le mélangeant avec le produit de la distillation du géranium; c'est un petit vol commercial très naturel lorsque l'on fait partie d'une société civilisée. Nous sommes même très surpris que les falsificateurs n'aient point encore reçu quelques médailles d'encouragement, car leur opération avait certainement pour résultat de très jolis bénéfices. Lorsque l'on distille à Paris des pétales de rose, on n'obtient guère en poids qu'une partie d'essence pour cinq mille parties de fleurs, et cette essence se vend encore aujourd'hui

[...]établissement agricole de Montbellet des détails du plus haut intérêt, que nous allons transcrire presque intégralement, car nous nous ferions un reproche d'affaiblir le charme de cet article en le réduisant à une simple analyse.

« Quand vint le moment propice d'appeler, pour l'Asile de Montbellet un certain nombre d'enfants, on dut se préoccuper des moyens d'opérer cette sorte de recrutement sans employer la violence et en recourant seulement à des voies de persuasion, afin que les nourriciers fussent bien convaincus que ceux qu'on allait leur enlever retrouveraient, dans leur nouvelle résidence, les mêmes soins affectueux, et, de plus, une éducation complète, qui pût leur ouvrir l'accès d'une carrière avantageuse. M. l'inspecteur des enfants trouvés avait été chargé de cette mission, dont il s'est acquitté avec bonheur. Par ses soins, vingt-deux enfants furent réunis à Autun, le 28 juin dernier. M. Minangoin, directeur de l'Asile agricole de Montbellet, s'était rendu à la ville avec un grand char destiné à transporter ses nouveaux élèves. La soirée qui a précédé le départ a présenté une scène fort attendrissante. Les parents adoptifs de tous ces enfants ont eu peine à s'en séparer, bien qu'ils eussent été pleinement rassurés sur leur sort par la voix persuasive de M. Minangoin. Peut-être même on aurait pu difficilement triompher de leur tendresse expansive, si l'on n'eût pris soin de fixer l'heure du départ au point du jour, et d'emmener les enfants à l'improviste afin de leur épargner des adieux trop pénibles. Telle est pourtant la fragilité des impressions de l'enfance, que, à peine en route, les petits voyageurs, avec leur insouciance, avaient recouvré toute leur gaîté.

» Leur passage à travers un grand nombre de communes du département a été une sorte de marche triomphale. Partout on se pressait autour du cortège; on s'informait, avec une affectueuse curiosité de sa destination, et quand on avait reconnu le contentement que ces jeunes enfants laissaient éclater sur leur visage, quand on avait observé la sollicitude inquiète et éclairée de l'homme honorable sous la direction duquel ils sont désormais appelés à vivre, à s'instruire, à se moraliser, partout éclatait la satisfaction la plus complète; on bénissait le nom du fondateur de la pieuse institution, et, plus d'une fois, on versa des larmes d'attendrissement, en présence de ces pauvres petits êtres abandonnés, qui allaient trouver des frères dans leurs camarades, une famille dans les chefs de l'asile qui les recueillait.

» Arrivés dans la soirée à Châlon, les enfants furent accueillis dans l'hôpital de Saint-Louis, où tout avait été disposé pour les recevoir. Le lendemain, ils se rendirent à Tournus, où leur présence devint l'objet d'une véritable fête publique. Dans cette ville, en effet, se trouvaient soixante enfants appartenant à l'Asile, qui étaient venus au devant de leurs nouveaux frères, plus l'aumônier, les sœurs, l'instituteur et les contre-maîtres de l'établissement. Ceux que nous pouvons appeler les vétérans s'empressèrent autour des nouveaux arrivés, couvrirent leurs têtes de fleurs et de feuillages, leur prodiguèrent de tendres caresses, et l'un d'eux, prenant la parole, leur fit, dans un langage plein de naïveté, le tableau de l'existence heureuse qu'ils allaient mener, et leur promit l'affection la plus dévouée. M. Minangoin a cru devoir ajouter au discours du jeune élève de l'Asile quelques mots de nature à accroître encore la douce émotion qu'éprouvaient les enfants et les témoins de ce spectacle : « Votre présence, leur a-t-il dit, sera pour nous un accroissement de famille, une augmentation de bonheur; elle réserve à Montbellet un nouvel avenir. Bénissons donc tous, mes bons amis, la main paternelle du magistrat qui nous réunit! bénissons la Providence qui veille ainsi sur l'enfance abandonnée! » M. l'aumônier de l'Asile s'est aussi laissé aller, en présence des nouveaux venus, à une improvisation dans laquelle s'est manifestée la manière véritablement chrétienne, et pous pouvons dire patriotique, dont cet honorable ecclésiastique entend son ministère. Ses efforts, a-t-il dit aux enfants, tendront constamment à faire d'eux des chrétiens sincères et de bons citoyens.

» Après cette réception, tout le cortège s'est rendu à l'église paroissiale de Saint-Philibert. On y a entendu les vêpres, et M. le curé a prononcé un discours parfaitement approprié à la circonstance, qui rappelait les vertus et les succès de saint Vincent de Paul, le protecteur, le père des enfants abandonnés. Les anciens élèves ont exécuté pendant l'office, et avec un ensemble remarquable, plusieurs chœurs sous la direction de M. Verpinet, jeune instituteur fort distingué, qui, en acceptant l'humble poste de Montbellet, a fait preuve d'un bien rare désintéressement, et a montré qu'il est encore quelques cœurs généreux pour lesquels le bien qu'ils peuvent faire est l'attrait le plus puissant.

» A l'issue des vêpres, les enfants ont pris leurs rangs, et, précédés d'un drapeau aux couleurs nationales et d'un tambour, ils se sont rendus à la sucrerie, où un banquet leur avait été préparé dans une belle cour que les directeurs de cette usine, MM. Charbonneau et Lanney, s'étaient empressés d'offrir. Une foule innombrable circulait autour des tables pendant ce repas, qui a été terminé par l'exécution de plusieurs chœurs.

» Vers huit heures du soir, le cortège, accompagné d'un très grand nombre d'habitants de Tournus qui l'ont suivi presque jusqu'à mi-chemin, s'est mis en marche pour Montbellet, où on est arrivé à dix heures. Le lendemain, dans le sein de cet établissement, toute trace, sinon tout souvenir de la fête avait disparu, et les petits agriculteurs, nouveaux et anciens, reprenaient le cours de cette vie régulière et laborieuse, qui, nous n'en doutons pas, se gravera en traits ineffaçables dans leur pensée, et un jour se représentera à leurs souvenirs, comme la phase la plus calme et la plus heureuse de leur existence. »

Il est impossible de rien ajouter à ce récit touchant; nous dirons seulement que l'asile de Montbellet a été fondé par les soins de M. Delmas, préfet de Saône-et-Loire; il nous eût été bien agréable d'enregistrer aussi le nom de l'honorable inspecteur chargé du service des enfants trouvés et de leur recrutement, mais notre confrère de Mâcon a oublié de le faire connaître.

L'ancienne et la nouvelle école d'équitation. M. Char les de Matharel a répondu hier dans le feuilleton du *Siècle* à notre article de la semaine dernière sur Baucher et Laurent Franconi. Nous regrettons que notre confrère n'ait pas suivi l'exemple que nous lui avions donné, en citant textuellement les propositions qu'il voulait combattre; il se serait ainsi évité la peine de batailler contre des idées qui ne sont pas les nôtres, et peut-être serait-il entré dans le véritable champ de la question; nous allons essayer de l'y ramener en écrivant encore une fois sous la dictée du savant Hippiâtre qui dirigeait naguère le manège du Luxembourg.

Nous avons dit que l'équitation avait pour but de dresser les chevaux au service de l'homme pour la guerre, pour les courses, pour la chasse, etc. Un cheval bien dressé doit s'identifier avec son cavalier, lui obéir et exécuter tous les mouvements qu'il lui commande, non pas comme un esclave sous l'influence de la torture, mais comme un serviteur fidèle qui comprend la parole de son maître et qui exécute ses ordres pour ainsi dire spontanément, sans crainte, et même avec plaisir. Pour le cheval, la parole du maître, c'est l'action des jambes et de la main qui doivent se faire sentir sans douleur excepté dans certains cas très rares où le cavalier a besoin de développer chez son cheval une énergie dont il ne se sert pas habituellement. Le cavalier lui-même doit se [...] étaient devenus rétifs, et ne voulaient plus tenir le rang; il y en eut un qui fut atteint du vertige; un autre se tua; les hommes mêmes furent victimes de cette méthode irrationnelle. Toute l'armée s'est soulevée contre M. Baucher; il avait fallu des ordres positifs, et presque menaçants, pour obtenir un semblant d'approbation de la part des officiers, qui craignaient de compromettre leur avancement en avouant et en motivant leur opinion. Le comité de cavalerie n'a donc fait autre chose, en condamnant le système Baucher, que de proclamer officiellement le jugement de l'armée. Le duc d'Orléans, que M. de Matharel invoque, ne nous semble point une autorité suffisante pour modifier l'opinion que les faits et le raisonnement ont établie d'une manière inébranlable dans notre esprit.

M. de Matharel n'a pas voulu sans doute parler sérieusement lorsqu'il dit que l'ancienne école n'a formé en trente ans que trois chevaux. S'imagine-t-il donc que nous avons voulu faire l'inventaire de l'ancienne école en citant Tableau, Aboukir et Norma? Faut-il rappeler au savant écuyer du siècle, l'Aimable de M. Coupé, le Badue de M. Cordier, le Séville de M. Rousselet, tous les chevaux de tête du manège de Versailles, sous M. D'Abzac, le Cerf et le Maître de danse sous M. d'Aure, le Jovia, sous notre doyen M. Kuntzmann, etc.; et hors du manège, tous les chevaux dressés par M. Desjardins pour l'Empereur, le plus inattentif des cavaliers, etc. Mais nous n'en finirions pas, et il faut nous arrêter.

Maintenant, si nous examinons la contre-partie, si nous voulons juger les deux méthodes par l'effet qu'elles produisent sur le cavalier lui-même, à laquelle devrions-nous donner la préférence? Sera-ce à celle qui forme des écuyers capables de monter tous les chevaux de l'école de Saumur, comme MM. d'Aure et Laurent Franconi, ou celle qui ne donne pas assez confiance à son cavalier pour lui permettre de monter un cheval sans préparation, comme cela s'est vu pendant tout le temps qu'il a régenté l'école de cavalerie. Nous prions M. de Matharel de juger lui-même la question.

E. LEFÈVRE.

P. S. Nous engageons notre confrère à s'enquérir, avant de nous répondre, de l'accueil que les hippiatres allemands ont fait à la méthode Baucher. Le journal la *Réaction* pourra lui fournir, sur ce sujet, quelques renseignements précieux.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 16 JUILLET.

« Le discours de M. Dubouchage sur l'organisation du travail, dit le *Journal des Débats*, n'était pas de nature à faire une bien vive impression sur la chambre. Nous passons sur ces lieux communs également dénués de raison et d'opportunité. »

Le *Journal des Débats* insère la lettre qui lui a été adressée au nom des ouvriers charpentiers et que nous avons publiée hier. Il la fait suivre de réflexions sur lesquelles nous nous réservons de faire les nôtres.

Pour le premier-Paris de la *Presse*, le discours de M. Dubouchage n'existe pas. La séance de la chambre des pairs n'a porté que sur le Liban et les Jésuites.

Le *Constitutionnel* consacre son premier article aux évènements de l'Espagne. Dans son article sur la chambre des pairs, ni M. Dubouchage ni la question de l'organisation du travail soulevée par lui ne sont mentionnés.

Le *Constitutionnel* nous a prévenu du reste que ces questions étaient trop graves, trop irritantes pour pouvoir être traitées à la tribune, et qu'elles demandaient à être étudiées dans le *silence* du Cabinet des hommes d'Etat.

Le *National* ne parle aussi que de la Syrie et des Jésuites à propos de la séance de la Chambre des pairs.

La discussion qui a eu lieu à la Chambre des pairs relativement au Liban, inspire de nobles et libérales paroles au *Courrier français* :

« Pour nous, dit-il, qui n'avons jamais attaqué dans l'entente cordiale que ses misérables résultats, nous nous réjouirions de la voir prendre pour but de ses efforts une œuvre digne des deux plus grandes nations du monde. L'alliance de M. Guizot et de M. Peel s'ennoblirait à nos yeux et deviendrait bientôt populaire des deux côtés du détroit. M. Guizot le comprendra-t-il? et s'il le comprend, aura-t-il assez d'influence sur le gouvernement britannique pour lui faire abjurer la jalousie qu'il nourrit depuis des siècles contre notre protectorat d'Orient pour le décider à auver avec lui des populations dont le seul crime est d'être notre allié notre ami! »

« La Chambre des pairs, dit la *Réforme*, a commencé aujourd'hui la discussion du budget. M. Dubouchage a présenté quelques observations sur la nécessité de s'occuper d'une organisation du travail. Bonnes intentions, sans doute, mais paroles perdues; si bien perdues que personne n'a même pris la peine d'y répondre. »

Si bien perdues, ajouterons-nous, que la plupart des organes de la presse, ceux-là même qui affichent le plus de sympathies pour les classes souffrantes, ne les ont pas recueillies. Ces journaux attendent sans doute que la question ouvrière soit devenue une question de portefeuilles pour s'en occuper. Patience, ce temps viendra, et peut-être bientôt!

Le *Siècle* consacre une grande partie de son article sur la chambre des pairs, à la question soulevée par M. Dubouchage. Il en comprend l'importance et il provoque l'initiative du gouvernement.

« M. Dubouchage, dit le *Commerce*, a demandé l'organisation du travail qui, *selon lui*, ruine l'industrie et le commerce » — et selon le *Commerce ?*

PETITE CORRESPONDANCE.

MM. B... et S..., à Lyon. — Reçu. Nous examinerons. Tâchez d'activer.

M. C. B..., à Lyon. — Reçu. Vous auriez attendu longtemps; l'effet était payable chez nous. Comment ne nous aviez vous pas avisés de votre changement de résidence.

M. B..., à Aubenas. — De mieux en mieux.

M. G..., à Grenoble. — Reçu. Inscrit. Nous vous enverrons sous peu les renseignements demandés.

M. J. M..., à Besançon. — Inscrits, vous et vos amis.

M. L..., à Houdan. — Reçu. Nous vous attendons.

M. J. de L..., à S. — Votre plan de campagne est excellent. Faites entrer en ligne de compte l'appui que vous recevrez du corps d'armée, et vous douterez moins de la promptitude du succès. M. Ch. D... n'a jamais écrit et n'écrira vraisemblablement jamais pour la Revue phalanstérienne.

— Paille de blé 1re 29 à 32; 2e 24 à 28; 3e 00 à 00.

Halle à la viande du 16 juillet. — 17430 kil. Bœuf 1,60-1,30-0,90. — 15650 kil. Veau 1,40-1,20-0,90. — 2787 kil. Mouton 1,60-1,40-1,20. — En gros 32400 kil. 1,30-1,23-1,16.

Marché de la Vallée du 16 juillet. — Agneaux 0,00 à 00,00. — Canards barbotteurs, 0,90 à 1,80. — Canetons de Rouen, 2,50 à 3,75. — Chapons gras 3,00 à 6,50. — Chevreaux ou cabris à 0,00. — Dindes gras 7,00 à 8,00; comm., 3,50 à 5,50. — Faisans 0,00 à 0,00. — Lapins ou lapereaux 1,10 à 3,75. — Mout. pré salé 18 — Oies comm. à 4,00. — Pigeons bizets 0,30 à 0,75. — Pigeons de volière 0,65 à 1,10. — Poules ordinaires 1,50 à 2,25. — Poulets gras 3,00 à 4,10. do comm. 0,75 à 1,60.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 14, 15 et 16 juillet. — *Beurre* (le kil. En livres 1,16 à 2,12. — En mottes Isigny 1,40 à 3,70. — En mottes Gournay 1,20 à 3,10. — Petit beurre 1,02 à 1,52. — Beurre salé ou fondu 0,00 à 0,00. — *OEufs* (le mille). Du 14, 35 à 52. — Du 15 juillet 28 à 50. — Du 16, 00 à 00. — *Fromages* (la dizaine) Brie 12 à 30. — A la pie 5 à 15.

Marché aux chevaux du 16 juillet. — Chevaux de selle et de cabriolet entrés 104, vendus 24 de 190 à 1100. — De trait 240 entrés, vendus 28 de 420 à 900. — Hors d'âge 139 entrés, vendus 17 de 85 à 325. — Anes entrés 11, vendus 3 de 30 à 75. — Chèvres, 8 amenées 2 vendues 18 à 34. — Voitures 31 amenées, 8 vendues de 110 à 580. — Encan 3, de 80 à 200. — Essai 85.

Bourse du 16 juillet 1845.

Insignifiantes variations sur la rente comme sur les chemins de fer. C'était la liquidation de ces derniers, qui s'est faite avec des reports très modérés; il y a même eu un dépôt considérable sur celui de Vierzon, qui ne peut s'expliquer que par un découvert de la spéculation sur cette valeur. Le Zinc Vieille-Montagne a continué à s'améliorer. La hausse est de 50 fr. sur les cours d'hier.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Rente 4 0/0, 110 20. — Emprunt, 83 30, 40. — Belgique 1842, 105 1/4, 1/2. — Id. 4 1/2, 102. — Lots d'Autriche, 405 410. — Société générale, 1600. — Banque belge, 630. — Espagne passive, 6 1/2. — Dette intérieure, 28. — Haïti, 380. — Chemins de La Teste, 180, 177 50, 175. — Grand'Combe, 1600, 1595, 1590. — Jouiss. des 4 Canaux, 115. — Actions de : Zinc Vieille-Montagne, 7100. — Lin Maberly, 810. — Gaz, comp. française, 5000. — Société des Annonces, 340. — Obligations de Saint-Germain nouv., 1232 50. — Orléans, 1260. — Chemins non constitués : Orléans à Bordeaux, gr. coup., 657 50, 660, 665. — Montereau, gr. coup., 515, 517 50. — A terme : Emprunt, 83 50 fin cour.

	1er C	P. H.	P. B.	dr C.	h.
5 0/0 compt.....	121 20	121 35	121 20	121 25	121 20
— fin cour...	121 30	121 45	121 30	121 45	121 35
3 0/0 compt.....	83 10	83 05	83 15	83 10	83 20
— fin cour...	83 10	83 15	83 15	83 15	83 15

au comptant.	1er C.	Der C.	Dife.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Dife.
O. de la Ville..	1425 «	« «	« «	5 0/0 Bge 1840.	102 1/8	« «	B. « 1/8
B. de France....	3230 «	3210 «	H. 15 «	— Portugais..	« «/«	« «	
C. Gou. 1000....	1125 «	1130 «	H. 5 «	Esp. D active.	36 3/4	« «	
C. Gan. 1000....	1150 «	« «	« «	5 0/0 Naples.	101 50	« «	
C. hypot.......	650	632 50	« «	— Romain..	104 5/8	« «	H. « 1/«
4 Canaux.......	1277 50	« «	« «	Obl. Piémont.	1255 «	« «	
CHEMINS DE FER. St-Germ.....	1030 «	« «	B. 5 «	Au 15.			
V. r. d......	« «	« «	H. 2 50	— 455.			H. 2 50
— r. g.......	270 «	« «	« «	— 270, 263 75.			H. 1 25
Orléans....	1137 50	1140 «	B. 2 75	— 1140, 1136 25, 1140.			B. 2 50
Strasb	250 «	250 «	« «	— 248 75, 250.			H. 1 2
Rouen.......	1020 «	« «	« «	— 1015, 1020.			
Havre.......	833 «	837 50	H. 7 50	— 830, 833 75.			B. 1 25
Marseille....	955 «	B. 2 50	« «	— 951 25, 955.			
Vierzon.....	733 «	« «	« «	— 733 50, 740, 737 50.			H. 2 5

LONDRES, 13 juillet

Consol. 98 3/4.

PARIS, LE 16 JUILLET. PRIMES

3 0/0 F. c.
F. p. 83 35 d. un. 83 45, 50 d. 50.
5 0/0 F. c. 121 45 d. 50.
F. p. 122 10, 122 15 d. 50.

Orléans, au 31, 1155 d. 10.
Strasbourg au 31. 251 25, 252 50 d. 10.

COULISSE.

Av. 83 10.
Ap. 83 12 1/2.
B. du Trés.
Rep.
3 0/0 2 à 7 mois.

F. c. F. p.
3 0/0 7 1/2. 15.
5 0/0 17 1/2. 27 1/

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 99,00 à 00,00; courant du mois, 100,00 à 99,00; août, 101,00 à 00,00; 4 derniers mois, 108,00 à 107,00; 4 premiers 1846, 110,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 92,50.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 109,00 à 00,00; août, septembre et octobre, 109,00 à 110,00; novembre et décembre, 97,00 à 00,00.

SUIFS de place, les 50 kil., toujours tenus par la boucherie à 56 fr., et très calmes. — Suifs de Russie disponibles, à peu près délaissés aux cours précédents, 55 fr. 50 à 56 fr. — 3 derniers mois, 58 fr. 50 à 59 fr.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 17 juillet.

7 h. 1/2 OPÉRA. —
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Iphigénie en Aulide.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Diamants de la Couronne.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Arthur. 3e Mari. Porthos. Bugolin.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Jongleurs. Lansquenet. Brocanteur. Fille d'Eve.
6 h. 1/2 GYMNASE. — 2e Année. Changement. Mariage.
9 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — La Pêche. Contrebasse. Apothicaire. Lune.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Affreux Bandit. Etudiants.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Canal Saint-Martin.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 COMTE. — Crispin. Pierrot. Homme de Carentan. Cracovienne.
6 h. 1/2 FOLIES. — Deuls. L'Art. Jeune Homme. L'Espionne.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — La Chasse. Pauvre jeune homme. La Chambre.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 h. à 5 h. — Le Déluge, avant pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et compagnie, rue du Croissant, 16.

giée la discussion des problèmes les plus élevés, les plus généreux. Telle est la destination du Collége de France, et dès l'ancien régime, on vit cette institution se modifier constamment pour y atteindre.

En 1773, Louis XV, supprimant au Collége de France une chaire de langue Syriaque qui faisait double emploi avec la chaire d'hébreu et n'attirait presque pas d'auditeurs, dota l'institution d'une chaire de mécanique, afin que jointe aux chaires de géométrie et d'astronomie déjà établies, elle complétât l'enseignement le plus général et le plus élevé des sciences mathématiques. C'est ainsi que l'enseignement supérieur des sciences physiques était représenté par les chaires d'anatomie, de chimie et d'histoire naturelle.

Au Collége de France on enseignait alors le latin, mais ce n'était pas la grammaire ni le vocabulaire de cette langue, c'était l'art d'apprécier ses orateurs et ses poètes.

En 1774, Louis XVI créa dans son Collége royal deux chaires consacrées, l'une à la littérature française, l'autre à la branche la plus élevée, la plus philosophique du droit, à celle qui met en question les bases mêmes de la législation, *le droit de la nature et des gens*. Le premier professeur de littérature française au Collége de France, fut l'abbé Aubert ; le premier professeur de droit de la nature et des gens s'appelait Bouchaud.

Dès le dix-huitième siècle, on n'aurait pas compris que le gouvernement dît à un professeur de cet établissement : Renfermez-vous dans la partie technique de votre enseignement, apprenez à vos élèves des mots, des faits, des dates. Il aurait répondu : Mes élèves ne sont pas des enfants et je ne suis pas moi-même un régent de Louis-le-Grand, d'Harcourt ou de Montaigu. J'initie des hommes faits à la partie générale, supérieure de la science, et j'examine avec eux les bases mêmes sur lesquelles reposent la nature et la société.

Depuis la Révolution de Juillet, et jusqu'à l'année 1845, le caractère large et indépendant de l'enseignement au Collége de France s'est encore développé. Jamais le Pouvoir n'a eu la pensée d'intervenir et de dire aux hommes qu'il plaçait dans cet établissement privilégié, pour y représenter l'esprit philosophique de la France : obéissez à votre programme, faites votre classe. Le gouvernement ne l'a pas dit à M. Lherminier, lorsque, à propos de législation comparée, il ressuscitait avec un enthousiasme républicain les beaux jours de la Convention, et traitait si cavalièrement toutes les autorités politiques et religieuses du passé, du présent et de l'avenir.

Le gouvernement n'a pas rappelé au programme de son cours M. Michel Chevalier, lorsque, tout occupé d'apprendre l'économie politique qu'on le chargeait d'enseigner, il traitait de la création du monde, de la race jaune, de la race rouge et de la race noire, en attendant que ses études fussent terminées.

Le gouvernement a fait plus, et, par une déclaration formelle, officielle, insérée au *Moniteur* du 17 mars 1831, il a constaté qu'une large

« Si tel n'a point été le but de l'institution primitive du Collége de France, si ce n'est pas conformément à ces vues qu'ont été créées quelques-unes des chaires actuellement existantes, du moins y sommes-nous ramenés aujourd'hui par le mouvement actuel des études, et par l'état nouveau des sciences et de la littérature. Tout ce qu'il y a d'arrêté, de défini dans les connaissances humaines est devenu indispensable à l'éducation de la jeunesse ; c'est la part de l'enseignement qui est dévolue aux écoles universitaires. Tout ce qui est général, indéfini, tout ce qui est critique, discussion, philosophie générale ; tout ce que les jeunes gens sont libres d'apprendre ou d'ignorer peut être enseigné au Collége royal de France. Ainsi se perfectionnera le système complet de l'enseignement national. »

Si le Pouvoir a oublié ces paroles, les professeurs s'en sont souvenus, et l'on sait comment la tentative de compression dirigée contre le Collége de France a ridiculement avorté. Nous applaudissons à ce résultat, mais il faut en mesurer toutes les conséquences. La philosophie de MM. Quinet et Michelet n'est pas celle de la France entière ; les opinions qui ne sont pas représentées au Collége de France, dans ce sanctuaire inviolable de la pensée, voudront dire aussi leur mot sur la religion, sur l'avenir de la société, sur l'histoire de notre pays. Leur fermer la bouche serait une choquante injustice, et la liberté d'enseignement sera nécessairement le dernier mot de la crise intellectuelle où le pays est engagé.

AFFAIRE DE LA SENTINELLE DES PYRÉNÉES.

Nous démontrions lundi dernier toutes les imperfections de notre législation criminelle et l'arbitraire qui peut résulter de la nécessité d'interpréter cette multitude de lois entassées sans esprit de suite. Si nous avions eu besoin d'une preuve à l'appui de nos assertions, nous la trouverions aujourd'hui dans le jugement du tribunal de Bayonne qui vient de condamner le gérant de la *Sentinelle des Pyrénée* et M. Achille Marrast, avocat à Orthez, à trente mille francs de dommages-intérêts, à l'insertion du jugement dans les journaux de Bayonne, Orthez et Pau, plus, dans deux journaux de Paris.

En ce qui concerne l'affaire en elle-même, si l'on croit avoir atteint le but qu'on devait se proposer, c'est-à-dire la juste punition d'un acte vraiment répréhensible et blâmable, on nous paraît être complètement dans l'erreur. Une pareille exagération dans la condamnation donne tout simplement à la décision judiciaire le caractère d'un acte de vengeance et d'esprit de coterie. Aux yeux de bien des gens, ce jugement porte les traces de la passion ou tout au moins de préoccupations affligeantes.

Nous sommes loin de suspecter la conscience des juges, mais prenant leur sentence avec l'impression fâcheuse qu'elle a produite, nous constatons les résultats déplorables de ces interprétations de la jurisprudence, lesquelles dans des circonstances donnouvelle, spéciale pour les dépositaires ou agents de l'autorité, et pour toute personne ayant un caractère public et attaquée à raison de ses fonctions.

Bien qu'à notre époque la corruption soit à l'ordre du jour, on veut cependant conserver l'apparence de la pureté ; on redoute la publicité ; les enquêtes ne sont pas toujours favorables, l'exemple l'a démontré ; les comparutions devant le jury ont leurs jours de danger, et l'on conçoit dès-lors que certains fonctionnaires aient cherché le moyen d'obtenir sans aucun risque satisfaction d'un article trop véridique. Le moyen a consisté dans ceci : ne pas réclamer de répression pénale et porter devant les tribunaux civils une action en dommages-intérêts. Telle est la combinaison consacrée par une jurisprudence que nous déclarons mauvaise et presque immorale, car elle permet à des fonctionnaires de fuir la solennelle justice du jury et enlève aux citoyens comme au public les garanties que la loi de 1819 a voulu consacrer.

Affaire des Charpentiers[1].

L'autorité persévère dans la funeste voie où elle était entrée. Voyant l'impuissance de ses premiers actes à faire capituler les ouvriers, elle a voulu frapper un grand coup : une descente de commissaires de police a eu lieu hier chez la *Mère* des charpentiers. Cette fois, ce n'est pas l'autorité administrative qui a tiré le glaive, c'est l'autorité judiciaire ; c'est M. le juge d'instruction Legonidec qui, ne trouvant pas dans les dépositions des huit ouvriers arrêtés dernièrement assez de faits constituant le délit de coalition qu'on tient tant à établir, a sans doute cru qu'une descente et une perquisition au lieu même où se réunissent les compagnons du *Devoir*, lui procureraient les éléments dont il avait besoin pour son procès.

Nous félicitons M. le préfet de police d'être resté étranger à une pareille détermination.

Quelle responsabilité M. Legonidec fait peser aujourd'hui sur l'autorité judiciaire ! Quelles conséquences peut avoir pour les maîtres auxquels il a cru rendre service, et peut-être pour la société qu'il croit, sans doute, avoir préservée de grandes perturbations, cette maladroite, impolitique et funeste mesure, laquelle semble plutôt un acte de colère qu'une résolution réfléchie, telle qu'on devait l'attendre d'un magistrat !

Qu'un juge d'instruction, habitué à ne prendre conseil que de lui-même, abuse parfois du pouvoir discrétionnaire qu'il tient de la loi, c'est toujours un tort ; mais quand il ne tombe que sur des individus isolés, sur des prévenus de vols ou de crimes, dont les neuf dixièmes sont réellement coupables, ce tort ne saurait entraîner après lui des inconvénients graves.

(1) Voir les numéros des 12, 14, 16, 17, 19, 21, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29 et 30 juin, 1er, 2, 7. 8, 12, 15, 16 et 17 juillet.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 18 JUILLET 1845.

LE CHEVALIER DE MAISON-ROUGE.

Episode de 1793[1].

TROISIÈME VOLUME.

SIMON LE CENSEUR.

Maurice s'en revint à son poste le cœur tout plein d'une joie presque céleste : il trouva la femme Tison qui pleurait.

— Et qu'avez-vous donc encore, la mère, demanda-t-il ?

— J'ai que je suis furieuse, répondit la geôlière.

— Et pourquoi ?

— Parce que tout est injustice pour les pauvres gens dans ce monde.

— Mais enfin....

— Vous êtes riche, vous ; vous, vous êtes bourgeois, vous venez ici pour un jour seulement, et l'on vous permet de vous y faire visiter par de jolies femmes qui donnent des bouquets à l'Autrichienne, et moi qui niche perpétuellement dans le colombier, on me défend de voir ma pauvre Sophie.

Maurice lui prit la main et y glissa un assignat de dix livres.

— Tenez, bonne Tison, lui dit-il, prenez cela et ayez courage. Eh ! mon Dieu ! l'Autrichienne ne durera pas toujours.

— Un assignat de dix livres, fit la geôlière, c'est gentil de votre part. Mais j'aimerais mieux une papillotte qui eût enveloppé les cheveux de ma pauvre fille.

Elle achevait ces mots quand Simon qui montait, les entendit et vit la geôlière serrer dans sa poche l'assignat que lui avait donné Maurice.

Disons dans quelle disposition d'esprit était Simon :

Simon venait de la cour où il avait rencontré Lorin. Il y avait décidément antipathie entre ces deux hommes,

Cette antipathie était beaucoup moins motivée par la scène violente que nous avons déjà mise sous les yeux de nos lecteurs que par la différence des races, source éternelle de ces inimitiés ou de ce penchant que l'on appelle des mystères et qui cependant s'expliquent si bien.

Simon était laid ; Lorin était beau. Simon était sale ; Lorin sentait bon. Simon était républicain fanfaron ; Lorin était un de ces patriotes ardents, qui, pour la Révolution, n'avaient fait que des sacrifices ; et puis, s'il eût fallu en venir aux coups, Simon sentait instinctivement que le poing du muscadin lui eût non moins élégamment que Maurice décerné un châtiment plébéien.

Simon en apercevant Lorin s'était arrêté court et avait pâli.

— C'est donc encore ce bataillon-là qui monte la garde, grogna-t-il.

— Eh bien ! après, répondit un grenadier à qui l'apostrophe déplut, il me semble qu'il en vaut bien un autre.

Simon tira un crayon de la poche de sa carmagnole et feignit de prendre une note sur une feuille de papier presque aussi noire que ses mains.

— Eh ! dit Lorin, tu sais donc écrire, Simon, depuis que tu es le précepteur de Capet ; Voyez, citoyens. Ma parole d'honneur, il note ; c'est Simon le censeur.

Et un éclat de rire universel parti des rangs des jeunes gardes nationaux, presque tous jeunes gens lettrés, hébéta pour ainsi dire le misérable savetier.

— Bon, bon, dit-il en grinçant des dents et en blémissant de colère ; on dit que tu as laissé entrer des étrangers dans le donjon, et cela sans permission de la commune. Bon, bon, je vais faire dresser procès-verbal par le municipal.

— Au moins celui-là sait écrire, répondit Lorin ; c'est Maurice, tu sais, brave Simon ; c'est Maurice, Maurice poing de fer, connais-tu ?

En ce moment justement, Morand et Geneviève sortaient.

A cette vue, Simon s'élança dans le donjon, juste au moment où, comme nous l'avons dit, Maurice donnait à la femme Tison un assignat de dix livres comme consolation,

Maurice ne fit pas attention à la présence de ce misérable, dont il s'éloignait d'ailleurs par instinct toutes les fois qu'il le trouvait sur sa route, comme on s'éloigne d'un reptile venimeux ou dégoûtant.

— Ah ! ça, dit Simon à la femme Tison, qui s'essuyait les yeux avec son tablier ; tu veux donc absolument te faire guillotiner, citoyenne.

— Moi, dit la femme Tison, et pourquoi cela ?

— Comment ! tu reçois de l'argent des municipaux pour faire entrer les aristocrates chez l'Autrichienne...

— Moi ! dit la femme Tison ; tais-toi, tu es fou.

— Ce sera consigné au procès-verbal, dit Simon avec emphase.

— Allons donc, ce sont les amis du municipal Maurice, un des meilleurs patriotes qui existent.

— Des conspirateurs, te dis-je ; la commune sera informée d'ailleurs, elle jugera.

— Allons, tu vas me dénoncer, espion de police.

— Parfaitement, à moins que tu ne te dénonces toi-même.

— Mais quoi dénoncer ; que veux-tu que je dénonce ?

— Ce qui s'est passé, donc,

— Mais puisqu'il ne s'est rien passé.

— Où étaient-ils les aristocrates ?

— Là, sur l'escalier.

— Quand la veuve Capet est montée à la tour ?

— Oui.

— Et ils se sont parlé ?

— Ils se sont dit deux mots.

— Deux mots, tu vois ; d'ailleurs ça sent l'aristocratie ici.

— C'est-à-dire que ça sent l'œillet.

— L'œillet ! pourquoi l'œillet ?

— Parce que la citoyenne en avait un bouquet qui embaumait.

— Quelle citoyenne ?

— Celle qui regardait passer la reine.

— Tu vois bien, tu dis la reine, femme Tison ; la fréquentation des aristocrates te perd. Eh bien ! sur quoi donc est ce que je marche là, continua Simon en se baissant.

— Eh ! justement, dit la femme Tison, c'est sur une fleur, sur un œillet ; il sera tombé des mains de la citoyenne Dixmer, quand Marie-Antoinette en a pris un dans son bouquet.

— La femme Capet a pris une fleur dans le bouquet de la citoyenne Dixmer ? dit Simon,

— Oui, et c'est moi-même qui le lui ai donné, entends-tu, dit d'une voix menaçante Maurice qui écoutait ce colloque depuis quelques instants et que ce colloque impatientait.

— C'est bien, c'est bien, on voit ce qu'on voit, et on sait ce qu'on dit, grogna Simon qui tenait toujours à la main l'œillet froissé par son large pied.

— Et moi, reprit Maurice, je sais une chose et je vais te la dire, c'est que tu n'as rien à faire dans le donjon et que ton poste de bourreau est là-bas près du petit Capet, que tu ne battras pas cependant aujourd'hui attendu que je suis là et que je te le défends.

— Ah ! tu menaces et tu m'appelles bourreau, s'écria Simon en écrasant la fleur entre ses doigts ; ah ! nous verrons s'il est permis aux aristocrates..... Eh bien ! qu'est-ce donc que cela ?

— Quoi ? demanda Maurice.

— Ce que je sens dans l'œillet donc ? Ah ! ah !

Et aux yeux de Maurice stupéfait, Simon tira du calice de la fleur un petit papier roulé avec un soin exquis et qui avait été artistement introduit au centre de son épais panache.

— Oh ! s'écria Maurice à son tour, qu'est-ce que cela, mon Dieu ?

— Nous le saurons, nous le saurons, dit Simon en s'approchant de la lucarne. Ah ! ton ami Lorin dit que je ne sais pas lire, eh bien ! tu vas voir.

Lorin avait calomnié Simon, il savait lire l'imprimé dans tous les caractères et l'écriture quand elle était d'une certaine grosseur. Mais le billet était minuté si fin, que Simon fut obligé de recourir à ses lunettes. Il posa en conséquence le billet sur la lucarne et se mit à faire l'inventaire de ses poches, mais comme il était au milieu de ce travail, le citoyen Agricola ouvrit la porte de l'antichambre qui était juste en face de la petite fenêtre, et un courant d'air s'établit qui enleva le papier léger comme une plume, de sorte que quand Simon, après une exploration d'un instant, eut découvert ses lunettes et après les avoir mises sur son nez, se retourna ; il chercha inutilement le papier, le papier avait disparu.

Simon poussa un rugissement.

— Il y avait un papier, s'écria-t-il ; il y en avait un ; mais gare à toi, citoyen municipal, car il faudra bien qu'il se retrouve.

(1) Voyez les numéros du 21 mai au 17 juillet. —

[illegible] Lénard. On arrive chez le *Père* et la *Mère* des compagnons, on fouille tous les meubles, tous les dortoirs, tous les sacs des ouvriers ; tout ce qu'on trouve de papiers on le saisit, et l'on met la main sur la caisse des secours généraux. C'est un meuble en bois de chêne, solidement construit, et semblable aux caisses des banquiers et des négociants ; on la brise ; on se voit alors en présence d'une caisse en fer qui était dans la caisse en bois ; il n'était pas très facile de briser cette caisse à secret et à cadenas ; on envoie chercher un serrurier ; mais aucun ne veut ou ne peut se charger de l'opération.

» On allait la briser quand le compagnon caissier survient et ouvre sur la première invitation. On saisit quelques papiers de comptabilité complètement insignifiants et on emporte 2 500 ou 3 000 fr. tant en argent qu'en billets de banque. C'était juste la somme totale affectée aux secours quotidiens pour les ouvriers qui ne travaillent pas. Ce n'est pas tout : M. et Mme Lénard, *Père* et *Mère* des compagnons, sont arrêtés, conduits chez le commissaire de police, et de là à la Préfecture où ils étaient encore à midi aujourd'hui. Cependant, le commissaire de police de La Villette certifiait aux agents de police que le *Père* et la *Mère* des compagnons étaient de braves et honnêtes gens qui ne s'étaient jamais mêlés de rien ; de plus, M. et Mme Lénard ont offert un cautionnement de 10, 15 et 20 000 fr. pour qu'on les laissât à leur établissement. La police n'a pas voulu les écouter ; ils ont été conduits en prison à la Préfecture. Notez que les vingt agents de police agissaient malgré les avis et les conseils du commissaire de police de La Villette à qui les ouvriers charpentiers rendent toute justice ; quant à ceux-ci, ils ont laissé faire et n'ont pas opposé la moindre résistance. »

On les a sommés de se disperser : ils se sont dispersés ;

On a fouillé la maison de leur Mère : ils ont subi cette exécution ;

On a fouillé leurs effets : ils n'ont rien dit ;

On a brisé leur première caisse en trente morceaux ; on a pris leur argent, leurs papiers ; ils ont regardé en silence et ont même facilité l'ouverture de la seconde caisse qu'on ne pouvait briser.

Voilà quelle a été la conduite droite, loyale et pacifique des ouvriers charpentiers.

Il serait curieux de mettre en regard de cette conduite celle des maîtres charpentiers coalisés ; nous citerons un seul fait :

« Cent trente maîtres charpentiers ont accepté le nouveau tarif et leurs chantiers sont rouverts ; cet état de chose ne plaît pas aux autres maîtres charpentiers dissidents, et voici pour l'instant le plan qu'ils mettent à exécution pour empêcher leurs collègues de travailler. Ils viennent de monter, dit-on, une grande coalition avec les marchands de bois de charpente pour refuser toute fourniture :

» 1° Aux propriétaires qui veulent faire travailler les ouvriers charpentiers sans le concours assez inutile des maîtres.

» 2° Aux maîtres charpentiers qui ont souscrit au nouveau tarif.

» Croyez-vous que la police intervienne, qu'elle arrête ces coalitionnistes, qu'elle saisisse leur argent, leurs papiers ? Pas le moins du monde, elle les laisse se coaliser impunément... »

[illegible] tout ce qui peut pousser l'homme à franchir les bornes de la légalité, on n'y parviendra pas. Le seul résultat qu'on obtienne c'est qu'on aura décuplé, centuplé la sympathie qu'ils inspirent.

Outre le *Père* et la *Mère*, sept ouvriers charpentiers ont été arrêtés ; parmi eux s'est trouvé M. Vincent, le secrétaire des compagnons du *Devoir*, et le dépositaire de la clef de la caisse qu'on nomme le *Rouleur*. Ce dernier a été relâché ce soir après avoir subi un interrogatoire.

Les agents n'ayant pu faire ouvrir la Caisse en fer se disposaient à l'emporter, déjà ils l'avaient descendue dans la cour, lorsque le *Rouleur* est venu les tirer d'embarras en l'ouvrant. L'enlèvement des registres, des papiers et de l'argent s'est fait sans ordre. On n'a pas même compté les espèces en présence du *Rouleur*. Jusque dans les plus petits détails on a semblé prendre à tâche d'exaspérer ces braves gens.

Savez-vous pourquoi l'on a arrêté le *Père* et la *Mère* : c'est qu'ils ont affiché dans leur boutique les noms des cent trente maîtres charpentiers qui ont adhéré au nouveau tarif. Il y a huit jours, on arrêtait pour le même motif et on conduisait chez le commissaire de police M. Paillaud, marchand de vin, rue Polivoau, n° 13. Sur un mot d'explication, M. le commissaire de police a fait relâcher M. Paillaud. Il n'en a pas été de même pour M. et Mme Lénard.

Les ouvriers charpentiers sont parfaitement tranquilles sur l'issue de cette lutte. Ils sont sûrs de ne pas donner prise à une accusation sérieuse ; et forts de la bonté de leur cause ils attendent avec confiance les évènements. Une seule chose les inquiète : ils craignent que la nouvelle de ce qui vient de leur arriver ne cause parmi leurs camarades des départements une sensation trop vive, et que s'exagérant les dangers des compagnons de Paris, ces braves gens ne se laissent aller à des démonstrations irréfléchies, dont une autorité ombrageuse pourrait prendre occasion pour recourir à quelque mesure de rigueur. Ils nous prient d'engager en leur nom leurs frères des provinces d'être rassurés comme ils le sont eux-mêmes, et de ne donner à l'autorité aucun sujet de plainte. Nous nous chargeons avec empressement d'un semblable message.

Les DÉBATS et les charpentiers.

Si les *Débats* n'ont pas inséré, dès le lendemain de sa réception, la lettre des ouvriers charpentiers, c'est qu'ils voulaient se donner le temps de méditer et d'arranger leur réponse. Ce matin, 16 juillet (1), elle a paru dans ce journal accompagnée de réflexions passablement étendues, bien

(1) Cet article était écrit et composé dès hier. Au moment où nous parvint un premier avis de la descente de la police à la Villette (avis auquel nous ne voulûmes pas ajouter foi), nous ajournâmes la publication de notre réponse aux *Débats*. Aujourd'hui. Nous nous décidons à le donner tel qu'il a été fait en dehors des émotions qui nous agitent en ce moment.

[illegible]

« Les délégués des ouvriers, disent les *Débats*, [illegible] de leur cô- » té, on n'avait pas d'éloignement pour des arrangements propres à em- » pêcher que les engagements déjà contractés ne fussent préjudiciables » aux entrepreneurs. *Il fallait qu'ils le fissent connaître dès l'ori- » gine.* »

Mais cela a été dit dès l'origine, messieurs des *Débats*, et vous ne pouvez pas l'ignorer.

Suivant ledit journal, il y aurait un peu de confusion dans ce que les ouvriers disent touchant le *marchandage*. Quant à lui, il s'en tient à cet argument déjà produit par les maîtres : que s'il n'y avait pas eu de marchandage depuis douze ans, tous les ouvriers devenus maîtres, durant ce laps de temps, n'auraient pas pu le devenir. C'est une simple affirmation qui aurait besoin d'être prouvée. Mais ne raisonnons pas, c'est inutile : les faits parlent. Les ouvriers ont affirmé qu'*il n'y avait pas eu de marchandage depuis* 1833, et personne n'est venu protester contre la fausseté de l'assertion.

Modulant ensuite en ton paternel, le grand et féodal journal daigne se montrer ému du sort des ouvriers ; il proteste de son vif désir de le voir s'améliorer.

« *Nous ne dirons point aux ouvriers que leur conduite est par- » faite* ; il s'en faut, nous le savons bien. *Il y a pour eux des amé- » liorations très désirables, et personne ne les souhaite plus vive- » ment que nous*..... La plainte que la lettre exprime avec amertume » revient à dire que, même dans nos pays civilisés, chez les deux nations » les plus riches de l'Ancien-Monde, il y a des besoins qui ne sont satis- » faits que d'une manière incomplète, *et même quelques-uns qui ne le » sont pas du tout : c'est un fait évident qui n'est contesté par per- » sonne*. Il serait à désirer qu'une fraction très considérable de la popu- » lation fût mieux nourrie, mieux vêtue, mieux logée qu'elle ne l'est au- » jourd'hui..... Ce mieux, en ce qui concerne le matériel, est éloigné en- » core de la perfection, et même de ce que les philosophes, amis de l'hu- » manité, et les hommes d'État animés de généreuses sympathies, *con- » sidèrent comme le nécessaire* ; SOIT. Mais n'est-il pas vrai que nous » avançons vers le terme où nous voulons arriver ; et, en avançant, » marchons-nous à pas de tortue ou d'un pas accéléré vers le terme au- » quel nous voulons arriver ? *Il y a quelque chose à faire*, beaucoup » *de choses même*. Mais celui qui prétendrait tout faire en un jour ou » en un an, ou même dans l'espace de vingt ans, de cinquante, serait » fou ou un ennemi de la chose publique. L'amélioration du sort des » ouvriers... est une œuvre lente et de longue haleine. On ne l'accomplira » que moyennant beaucoup de conditions, parmi lesquelles il faut citer » en première ligne *l'amour de l'ordre chez les ouvriers, leur esprit » d'économie, et, il faut le dire*, LEUR PATIENCE. »

Bravo ! messieurs ; voilà un plaidoyer en faveur du *statu quo*, un magnifique bill d'indemnité pour ceux qui conduisent les affaires publiques ! Vos conseils sont excellents, et nous ne demandons pas mieux que de les approuver sans réserve ; nous n'y mettons qu'*une seule condition* : c'est qu'ils ne seront pas, passez-nous le mot, une misérable jonglerie, un

---

Et il descendit rapidement, laissant Maurice abasourdi.

Dix minutes après, trois membres de la commune entraient dans le donjon. La reine était encore sur la terrasse, et l'ordre avait été donné de la laisser dans la plus parfaite ignorance de ce qui venait de se passer. Les membres de la commune se firent conduire près d'elle.

Le premier objet qui frappa leurs yeux fut l'œillet rouge qu'elle tenait encore à la main. Ils se regardèrent surpris, et s'approchant d'elle :

— Donnez-nous cette fleur, dit le président de la députation.

La reine, qui ne s'attendait pas à cette irruption, tressaillit et hésita.

— Rendez cette fleur, Madame, s'écria Maurice avec une sorte de terreur, je vous en prie.

La reine tendit l'œillet demandé.

Le président le prit et se retira suivi de ses collègues dans une salle voisine pour faire la perquisition et dresser le procès-verbal.

On ouvrit la fleur, elle était vide.

Maurice respira.

— Un moment, un moment, dit l'un des membres, le cœur de l'œillet a été enlevé. L'alvéole est vide, c'est vrai, mais dans cet alvéole un billet bien certainement a été enfermé.

— Je suis près, dit Maurice, à fournir toutes les explications nécessaires. Mais, avant tout, je demande à être arrêté.

— Nous prenons acte de ta proposition, dit le président, mais nous n'y faisons pas droit. Tu es connu pour un bon patriote, citoyen Lindey.

— Et je réponds sur ma vie des amis que j'ai eu l'imprudence d'amener avec moi.

— Ne réponds de personne, dit le procureur.

On entendit un grand remue-ménage dans les cours.

C'était Simon qui, après avoir cherché inutilement le petit billet enlevé par le vent, était allé trouver Santerre et lui avait raconté la tentative d'enlèvement de la reine avec tous les accessoires que pouvaient prêter à un pareil évènement les charmes de son imagination. Santerre était accouru ; on investissait le Temple et l'on changeait la garde, au grand dépit de Lorin, qui protestait contre cette offense faite à son bataillon.

— Ah ! méchant savetier, dit-il à Simon en le menaçant de son sabre. C'est à toi que je dois cette plaisanterie, mais sois tranquille, je te la revaudrai.

— Je crois plutôt que c'est toi qui paieras tout ensemble à la nation, dit le cordonnier en se frottant les mains.

— Citoyen Maurice, dit Santerre ; tiens toi à la disposition de la commune, qui t'interrogera.

— Je suis à tes ordres, commandant ; mais j'ai déjà demandé à être arrêté et je le demande encore.

— Attends, attends, murmura sournoisement Simon, puisque tu y tiens si fort, nous allons tâcher de faire ton affaire.

Et il alla retrouver la femme Tison.

LA DÉESSE RAISON.

On chercha pendant toute la journée dans la cour, dans le jardin et dans les environs le petit papier qui causait toute cette rumeur et qui, on n'en doutait plus, renfermait tout un complot.

On interrogea la reine après l'avoir séparée de sa sœur et de sa fille ; mais elle ne répondit rien, sinon qu'elle avait, sur l'escalier, rencontré une jeune femme portant un bouquet ; que cette jeune femme lui avait offert ce bouquet, et qu'elle s'était contenté d'y cueillir une fleur.

Encore n'avait-elle cueilli cette fleur que du consentement du municipal Maurice.

Elle n'avait rien autre chose à dire ; c'était la vérité dans toute sa simplicité et dans toute sa force.

Tout fut rapporté à Maurice lorsque son tour vint, et il appuya la déposition de la reine comme franche et exacte.

— Mais, dit le président, il y avait un complot alors ?

— C'est impossible, dit Maurice, c'est moi, qui en dînant chez Mme Dixmer lui ai proposé de lui faire voir la prisonnière, qu'elle n'avait jamais vue. Mais il n'y avait rien de fixé pour le jour, ni pour le moyen.

— Mais on s'était muni de fleurs, dit le président, ce bouquet avait été fait d'avance.

— Pas du tout, c'est moi-même qui ai acheté ces fleurs à une bouquetière qui est venue nous les offrir au coin de la rue des Vieilles-Haudriettes.

— Mais, au moins, cette bouquetière t'a présenté le bouquet ?

— Non, citoyen, je l'ai choisi moi-même entre dix ou douze, il est vrai que j'ai choisi le plus beau.

— Mais on a pu, pendant le chemin, y glisser ce billet ?

— Impossible, citoyen, je n'ai pas quitté une minute Mme Dixmer, et pour faire l'opération que vous dites dans chacune des fleurs, car remarquez que chacune des fleurs, à ce que dit Simon, devait renfermer un billet pareil, il eût fallu au moins une demi-journée.

— Mais enfin, ne peut-on avoir glissé parmi ces fleurs deux billets préparés ?

— C'est devant moi que la prisonnière en a pris une au hasard, après avoir refusé tout le bouquet.

— Alors, à ton avis, citoyen Lindey, il n'y a donc pas de complot ?

— Si fait, il y a complot, reprit Maurice, et je suis le premier, non seulement à le croire, mais à l'affirmer ; seulement, ce complot ne vient point de mes amis. Cependant, comme il ne faut pas que la nation ne soit exposée à aucune crainte, j'offre une caution et je me constitue prisonnier.

— Pas du tout, répondit Santerre, est-ce qu'on agit ainsi avec des éprouvés comme toi. Si tu te constituais prisonnier pour répondre de tes amis, je me constituerais prisonnier pour répondre de toi. Ainsi la chose est simple, il n'y a pas de dénonciation positive, n'est-ce pas ? Nul ne saura ce qui s'est passé. Redoublons de surveillance, toi surtout, et nous arriverons à connaître le fond des choses en évitant la publicité.

— Merci, commandant, dit Maurice, mais je vous répondrai ce que vous répondriez à ma place. Nous ne devons pas en rester là, et il nous faut retrouver la bouquetière.

— La bouquetière est loin ; mais sois tranquille, on la cherchera. Toi, surveille tes amis, moi je surveillerai les correspondances de la prison.

On n'avait point songé à Simon, mais Simon avait son projet.

Il arriva vers la fin de la séance que nous venons de raconter, pour demander des nouvelles, et il apprit la décision de la commune.

— Ah ! il ne faut qu'une dénonciation en règle, dit-il, pour faire l'affaire ; attendez cinq minutes et je l'apporte.

— Qu'est-ce donc ? demanda le président.

— C'est, répondit le cordonnier, la courageuse citoyenne Tison qui dénonce les menées sourdes du partisan de l'aristocratie, Maurice, et les ramifications d'un autre faux patriote de ses amis nommé Lorin.

— Prends garde, prends garde, Simon. Ton zèle pour la nation t'égare peut-être, dit le président ; Maurice Lindey et Hyacinthe Lorin sont des éprouvés.

— On verra ça au tribunal, répliqua Simon.

— Songes-y bien, Simon, ce sera un procès scandaleux pour tous les bons patriotes.

— Scandaleux ou non, qu'est-ce que ça me fait à moi. Est-ce que je crains le scandale, moi. On saura au moins toute la vérité sur ceux qui trahissent.

— Ainsi tu persistes à dénoncer au nom de la femme Tison.

— Je dénoncerai moi-même ce soir aux Cordeliers et toi-même avec les autres, citoyen président, si tu ne veux pas décréter d'arrestation le traître Maurice.

— Eh bien, soit, dit le président qui, selon l'habitude de ce malheureux temps, tremblait devant celui qui criait le plus haut. Eh bien, soit, on l'arrêtera.

Pendant que cette décision était rendue contre lui, Maurice était retourné au Temple où l'attendait un billet ainsi conçu :

« Notre garde étant violemment interrompue, je ne pourrai, selon toute probabilité, te revoir que demain matin : viens déjeuner avec moi, tu me mettras au courant en déjeunant, des trames et des conspirations découvertes par maître Simon.

> On prétend que Simon dépose
> Que tout le mal vient d'un œillet,
> De mon côté, sur ce méfait,
> Je vais interroger la rose.

Et demain, à mon tour, je te dirai ce qu'Arthémise m'aura répondu.

» Ton ami, LORIN. »

« Rien de nouveau, répondit Maurice, dors en paix cette nuit et déjeune sans moi demain, attendu que vu les incidents de la journée, je ne sortirai probablement pas avant midi.

» Je voudrais être le zéphir pour avoir le droit d'envoyer un baiser à la rose dont tu parles.

» Je te permets de siffler ma prose comme je siffle tes vers.

» Ton ami, MAURICE.

» *P.-S.* Je crois au reste que la conspiration n'était qu'une fausse alarme. »

Lorin était en effet sorti vers onze heures avec tout son bataillon, grâce à la motion brutale du cordonnier.

Il s'était consolé de cette humiliation avec un quatrain et ainsi qu'il le disait dans ce quatrain, il était allé chez Arthémise.

(*La suite à demain.*) ALEXANDRE DUMAS.

[illegible] des excuses pour ses écarts.

Pour prêter aux charpentiers un ridicule qu'ils n'ont pas, le *Journal des Débats* suppose une proposition qui n'a point été faite. « Soutiendra-t-on, dit-il, que le partage devrait s'opérer entre l'ouvrier et le maître sur le pied de l'égalité. » Personne n'a proposé cela. Nous sommes les seuls dans la presse qui aient demandé que les maîtres fissent participer leurs ouvriers aux bénéfices de leur entreprise; nous avons parlé de partage par moitié, mais il ne s'agissait que du surplus de bénéfice que l'activité et le zèle des ouvriers auraient procuré aux maîtres *au delà du bénéfice actuel*. Ce qui est tout autre chose que le partage dont parlent les *Débats*. Au reste, les ouvriers n'ont jamais réclamé la moindre part dans les bénéfices; ainsi on pouvait se dispenser de parler de partage.

Mais en livrant ce lièvre, le rusé journal savait ce qu'il faisait : « Si nous ne nous trompons, dit le patelin auteur de l'article, ces idées d'égalité absolue se sont malheureusement accréditées parmi les ouvriers; de là pour eux de déplorables illusions; de là dans le programme notifié par les charpentiers aux entrepreneurs, l'article établissant une paie uniforme de 5 fr., article sur lequel la lettre garde un silence, en effet, prudent. » Eh! quoi, messieurs, vous osez accuser de réticences, quand on serait en droit de vous renvoyer l'accusation? Vous osez venir sur l'uniformité du salaire, quand on vous a démontré clair comme le jour que la différence des chômages établissait une différence de salaire entre le bon et le mauvais ouvrier. Enfin, vous avez le courage de reprocher aux ouvriers leur *coalition*, et vous ne trouvez pas un mot à dire contre la *coalition* flagrante des maîtres! Ici, permettez-nous de vous le dire : vous avez manqué d'habileté, car vous vous êtes ôté même l'apparence de l'impartialité. Allez, tous vos beaux discours ne feront pas prendre le change sur vos véritables sentiments à l'égard des travailleurs, et pour qu'on croie désormais à la sincérité des démonstrations de sympathie pour les masses souffrantes il faudra des actes sérieux et souvent répétés. Sans cela, sachez-le bien, toute votre rhétorique restera sans effet.

Ce soir, la *Gazette de France* fait observer que les lions doctrinaires sont devenus des agneaux vis-à-vis des Jésuites et des professeurs universitaires, qu'ils n'ont voulu atteindre les premiers que par le pape et les seconds que par l'admonition fraternelle de leurs collègues.

La *Gazette de France* aurait dû ajouter que les ouvriers sont les seuls envers lesquels le Pouvoir se croie dégagé de toute modération.

Le Comité du centre gauche.

Le comité du centre gauche vient d'adresser aussi sa circulaire aux électeurs; nous ne la reproduisons pas plus que nous n'avons publié celle de la gauche constitutionnelle, parce que l'une ne nous paraît pas plus sérieuse, plus sociale que l'autre. Il n'y a pas de grandes questions qui s'agitent, il n'y a que de petits intérêts qui s'escriment. La *Patrie* fait ce soir une juste critique de ce nouveau programme d'opposition :

« ... On voit, dit-elle, qu'entre le ministère et les meneurs du centre gauche, il y a quelque chose de plus et d'autre que des dissentiments sur les questions politiques : on s'est connu, on s'est vu de près, on a marché long-temps ensemble avant de se brouiller; on a la mémoire pleine de réminiscences qui deviennent autant de griefs, et ce qu'on a fait jadis en commun, on se le jette mutuellement à la tête. Le rédacteur de la circulaire n'a pu même, malgré la gravité de la circonstance et en dépit de son langage collectif, résister au plaisir de faire connaître, en citant les noms de MM. Guizot et Duchâtel, le cas particulier qu'il fait d'eux. Nous ne tenons nul compte de ces rancunes, et franchement, nous croyons que le pays, y compris ce qu'on appelle l'opinion centre gauche, s'y intéresse peu. »

Le paquebot à vapeur *Caledonia* a apporté des nouvelles des États-Unis du 30 juin. Au départ de ce navire le bruit courait à New-York qu'un navire de guerre français avait bombardé Mazatlan, petit ports mexicain. On ignorait les causes aussi bien que les détails de cet évènement, qui serait de nature à compliquer les rapports de la France et du Mexique, déjà compromis par l'insulte faite à M. Alley de Ciprey.

Le prince Constantin à Constantinople.

La correspondance du *Sémaphore* donne les détails suivants sur l'arrivée et la présence à Constantinople du grand-duc Constantin :

« Mercredi 18, est arrivé à Buyuk-Déré, où l'ambassade russe passe l'été, le grand duc Constantin, second fils de l'empereur de Russie. Être le fils de l'empereur de Russie et s'appeler Constantin, cela vous le pensez bien, a dû agir puissamment sur toutes les imaginations. Les Grecs sont dans le délire et les Turcs voudraient voir le jeune prince russe à tous les diables. Comme il voyage incognito, les pyroscaphes de guerre qui se trouvent dans le même mouillage avaient reçu la défense de saluer. Cependant, jeudi matin, le grand-amiral et le ministre des affaires étrangères s'empressèrent de venir le complimenter de la part de Sa Hautesse. Il se rendit ensuite à Hunkiar-Iskelessy (échelles du monarque), sur la rive d'Asie du Bosphore, pour y visiter la pierre qu'Orlow y fit dresser en 1833, comme signe de l'alliance et de l'amitié qui est censée unir la Russie à l'empire Ottoman; c'est là que l'armée russe a campé, et ce lieu rappelle encore le traité de funeste mémoire qui en porte le nom.

» Ce devoir accompli, il se dirigea de nouveau vers le palais de l'ambassade, qu'il quitta samedi pour se rendre au sérail de Beylerbey; son premier soin a été de rendre visite au patriarche grec et au moindre prélat de ce rite; quand il fut reçu par Sa Hautesse, il alla s'asseoir sur un fauteuil qu'on lui avait préparé à sa droite. Lundi, il est enfin descendu à Péra où nous avons pu le voir de près avec sa suite, qui se compose d'un vice-amiral, d'un colonel et de son professeur. On y remarque encore un peintre de marine, artiste distingué, dit-on, et deux jeunes barons aspirants de marine, de l'âge du prince.

» Le grand-duc est âgé de dix-sept ans environ; il est d'une taille au dessus de la moyenne, mais d'une constitution très délicate et très frêle. Il est

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE DUC PASQUIER.

Séance du 17 juillet.

La séance est ouverte à deux heures. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget des dépenses pour l'exercice 1846.

La délibération est arrivée au ministère de la marine.

M. D'AUDIFFRET, rapporteur, expose les principes d'une bonne comptabilité des matières dans le département de la marine, et insiste sur la nécessité d'introduire des améliorations depuis long-temps réclamées dans cette branche importante de l'administration publique.

M. CHARLES DUPIN reprend la suite du discours qu'il a commencé à la fin de la séance d'hier. Il reproduit une partie des raisons qu'il a fait valoir hier pour justifier la comptabilité de la marine. Il entre à cet égard dans de nouveaux détails, s'occupe plus spécialement de la comptabilité des matières, et repousse le blâme infligé sur cet objet au ministre de la marine par la chambre des députés.

M. DE BOISSY présente sur le ministère de la marine une série d'observations. Mais d'abord il demande au ministre de la guerre pourquoi on empêche nos soldats d'aller à la messe. Puis, venant à la marine, il combat l'opinion exprimée hier par l'amiral Grivel. L'amiral pense que la science n'a pas dit son dernier mot, et qu'avant d'augmenter nos armements il faut attendre les perfectionnements que la science nous promet dans la construction des navires. Il faut qu'un grand peuple comme la France soit toujours prêt à faire face aux éventualités; en attendant les améliorations à venir, il faut s'occuper de la sécurité du présent.

Relativement à la comptabilité des matières, l'orateur donne lecture de l'amendement voté par la chambre des députés sur cet objet.

Cet amendement contient un blâme sévère contre l'administration de la marine.

M. DE CASTELLANE. Le préopinant se plaint qu'on empêche les soldats d'aller à la messe. Ce qui est vrai, c'est que l'obligation d'assister au service divin, qui existait autrefois, n'existe plus aujourd'hui; mais on ne s'oppose pas à ce que les militaires y assistent.

M. LE MINISTRE DE LA MARINE. La comptabilité de la marine a pu donner lieu à des critiques partielles, mais le gouvernement n'accepte pas le blâme que M. de Boissy prétend lui avoir infligé. Si l'amendement dont on a parlé avait été l'expression d'un blâme, je n'aurais pas l'honneur de parler en ce moment devant la chambre. En fait de comptabilité dans la marine, nous voudrions que cette comptabilité fût dans une maison de verre, et que chacun pût y voir librement et sans obstacle. C'est le vœu de tous, depuis le plus humble employé jusqu'au ministre. Les faits parlent pour nous.

Jamais nos vaisseaux n'ont été mieux construits, mieux armés et mieux équipés. L'ordonnance du 14 juillet 1844 a introduit des améliorations utiles, essentielles. Dans cette ordonnance, nous avons réservé la comptabilité des matières; nous n'avons pas voulu trancher une question de cette importance, qui se lie à des améliorations de même nature dans les autres ministères.

On a parlé de l'Océanie; je n'ai à cet égard que deux mots à dire. Nous avons sur ce point du globe des hommes dignes de notre confiance, et nous sommes assurés que les questions pendantes dans ces parages recevront une solution satisfaisante. Quant à l'indemnité au missionnaire Pritchard, elle n'est pas encore payée. L'amiral Hamelin a reçu l'ordre de prendre sur cet objet les renseignements qui nous sont nécessaires avant de procéder au paiement.

M. DE BOISSY se défend du reproche d'avoir accusé nos agents dans l'Océanie.

On passe au ministère des finances.

M. LE COMTE BEUGNOT propose le rejet de l'amendement introduit par la chambre des députés dans la loi des dépenses, qui ordonne l'insertion au *Moniteur* des nominations dans l'ordre de la Légion-d'Honneur.

Si la chambre des pairs a consenti à enregistrer en quelque sorte la loi des dépenses, c'était à la condition qu'aucune valeur étrangère n'y serait introduite. Si cette condition n'est pas observée, nous rentrons dans la plénitude de notre puissance législative.

L'orateur énumère diverses mesures très importantes ainsi glissées d'une manière subreptice dans la loi des dépenses. Il ajoute :

L'amendement dont je demande le rejet a un caractère essentiellement politique, et ce n'est pas dans une loi de finances qu'il doit figurer. Permettez-moi de vous en retracer l'origine.

En 1839, un membre de cette chambre dont la mort récente a laissé dans cette enceinte un vide qui n'est pas encore comblé, crut devoir faire une proposition que les deux chambres adoptèrent, mais à laquelle la sanction royale fut refusée. Cette proposition faisait au gouvernement une obligation d'insérer dans le *Moniteur* toutes les nominations dans l'ordre de la Légion-d'Honneur, avec l'indication des motifs. L'insertion de cette disposition dans une loi de finances a été maintes fois proposée par divers membres de la chambre des députés. Enfin elle a été admise cette année, réduite aux termes de la simple insertion dans le *Moniteur*, et c'est en cet état qu'elle se présente à nos délibérations dans la loi que nous discutons et dont cet amendement constitue l'article 9.

Ainsi ce que la prérogative royale a refusé, on veut le faire arracher par force; on veut violenter sa liberté et la placer dans l'alternative de compromettre ses services publics par un refus de sanction à la loi de finances, ou de sacrifier son libre arbitre en donnant une sanction forcée. Si cette tentative réussit, vous verrez l'année prochaine la chambre des députés retrancher au budget 14 millions sur la somme destinée au paiement de la dette publique, afin de vaincre votre opposition persévérante à la désastreuse mesure de la conversion de la rente 5 pour 100. Par ces motifs, je demande le rejet de l'article 9.

M. PASSY. J'ai souci de la dignité de cette chambre autant qu'aucun de ses membres; toutefois je ne puis adhérer à l'opinion que vous venez d'entendre.

C'est dans cette enceinte qu'est née la proposition dont l'article en discussion ne reproduit qu'une partie. Comment cette chambre repousserait-elle aujourd'hui ce qu'elle adoptait autrefois? Il n'y a aucune collision à craindre sur une question à propos de laquelle les deux chambres sont d'accord. Attendez que cette collision se manifeste; alors vous userez de votre droit; il sera temps alors de défendre votre prérogative; mais attendez un acte grave, sérieux.

Ce moment n'est pas venu, à mon avis. La chambre ne fera pas la démonstration solennelle qu'on lui propose. Je demande l'adoption de l'art. 9.

M. TESTE. S'il ne s'agissait que de la disposition elle-même, il n'y aurait pas deux opinions dans cette enceinte. Mais là n'est pas la question. Ce qu'on vous demande est un précédent fâcheux, menaçant. Vous devez maintenir votre liberté législative. Le respect du pays pour cette chambre est à ce prix. Il ne dépend pas de vous de délaisser vos prérogatives et vos droits, vous en avez le dépôt, non la propriété.

Il y a plus, ce n'est pas seulement la prérogative de la chambre des pairs qui a reçu dans l'art. 9 une grave atteinte; c'est la prérogative royale. Ce serait faire violence à la royauté, ce serait l'obliger à accepter une disposition, que dans sa sagesse elle a refusée.

Certes, s'il vient jamais une occasion grave pour vous de faire acte de fermeté, c'est celle qui se présente aujourd'hui.

[illegible] vient de se montrer au collège d'Orléans, comme beaucoup des épidémies analogues qui se montrent à des intervalles plus ou moins longs partout où un nombre considérable d'individus sont réunis dans un même lieu et soumis à des influences communes, est due à des causes que nous ne pouvons pas saisir, et qu'elle ne peut en aucune manière être attribuée ni à la disposition des lieux ni au régime, puisque dans ces mêmes conditions, auxquelles rien n'a été changé, l'état sanitaire avait été depuis longues années aussi satisfaisant que possible. » — D'un autre côté, une maladie épidémique qui présente tous les caractères de la fièvre typhoïde, sévit à Alençon; elle a déjà fait quelques victimes. Elle sévit contre les femmes plus fortement que contre les hommes; les personnes sédentaires en sont surtout atteintes; on remarque que les malades ont en général de quinze à trente ans.

COALITION DE PAPETIERS. — Nous lisons dans le *Courrier de la Moselle* : « La concurrence et le monopole s'exercent partout aux dépens de l'ouvrier et du pauvre. On sait qu'une société financière s'est récemment créée à Paris, dans le but d'attirer en ses mains, à l'aide d'un capital considérable, les produits de toutes les papeteries : voici qu'à leur tour, les papetiers se coalisent pour n'acheter les chiffons que d'une seule main. On nous assure du moins, qu'il en est ainsi pour les papetiers de la Moselle, de la Meurthe et des Vosges, et que tous se sont *engagés* à n'acheter leur matière première que d'un entreposeur de Nancy, qui serait, en quelque sorte, l'agent général de cette coalition.

« Mais que deviendra le pauvre diable qui ramasse le chiffon, quand, dans le cercle de trois départements, un seul individu pourra faire la baisse sur les prix? Et que diraient les papetiers, et peut-être que dirait la justice, si les collecteurs de chiffons des trois départements s'engageaient entr'eux à ne vendre leurs produits qu'à une seule personne, c'est-à-dire à faire, sur le prix, la hausse à leur gré? »

RÉHABILITATION. — On lit dans les journaux belges : « La cour d'appel de Bruxelles a rendu un arrêt ordonnant la réhabilitation de M. Ch. Th. Crespin et de Théodosie Crespin, marchands relieurs, domiciliés rue de Brabant, no 20, hors la porte de Cologne, déclarés en état de faillite par jugement du tribunal de Gand en date du 23 novembre 1837, représentés devant la cour par l'avoué Wyvekens. Après une faillite dont les frais toujours trop considérables, avaient absorbé presque tout son avoir, ne faisant aux créanciers qu'un faible dividende, Crespin amena à Bruxelles sa sœur, sa femme et ses enfants et redevint simple ouvrier. A force de zèle, de courage et d'économie, il est parvenu à payer intégralement tous ses créanciers; et il reçoit enfin la juste récompense de sa probité.

FAILLITES. — L'*Echo rochelais* publie la lettre suivante, qui lui est adressée par son correspondant de Saintes : « Cette ville vient d'être frappée de plusieurs sinistres qui ont profondément affligé ses habitants. Le 3 de ce mois, la maison de banque Gaudin-Bellecour déclarait la cessation de ses paiements et accusait un passif de plus de *onze cent mille francs*, tandis que son actif est des plus minimes. Aussitôt les scellés furent apposés, et le tribunal de commerce déclara la faillite ouverte. Des personnes de toutes classes, de toutes conditions sont intéressées dans cette faillite. Que de domestiques et de pauvres ouvriers perdent ainsi le fruit d'un long travail et voient la misère remplacer la petite aisance qu'ils espéraient pour leur vieillesse! Le lendemain, les deux fils aînés de M. Gaudin furent arrêtés et conduits en prison, où les imprécations du peuple les ont accompagnés. Leur père, vieillard presque octogénaire, fut laissé chez lui pour donner des renseignements aux syndics. Depuis lors, on voit chaque jour arriver de départements fort éloignés, des négociants qui viennent s'assurer par leurs propres yeux d'un désastre qu'ils ne soupçonnaient même pas. Cette faillite en a entraîné d'autres à Angoulême; on cite surtout celle de la maison Magistel, dont le chef est gendre de M. Gaudin-Bellecour. Les papiers de M. Magistel ont été mis sous le scellé; lui-même a été arrêté. Cette catastrophe plonge dans la consternation les parents et les amis de ces deux familles. »

LA FOUDRE. — La foudre est tombée sur le pensionnat de Notre-Dame-des-Anges, près d'Allauch (Bouches-du-Rhône). L'aumônier du pensionnat était occupé à se raser devant la fenêtre de sa chambre; le fluide électrique, en brisant un carreau de vitre, a passé près de lui. Son visage a reçu plusieurs brûlures, et la commotion qu'il a éprouvée a fait vaciller son rasoir, qui est entré dans ses chairs. M. l'aumônier a dû garder le lit. Entrant dans une des salles du même pensionnat, la foudre a légèrement atteint M. l'abbé Caire, de Marseille, qui s'y trouvait par hasard, et l'a déchaussé.

CONDAMNATION DU JOURNAL LA BOUSSOLE. — Le sieur Chauvet, gérant de la *Boussole*, revue hebdomadaire, était traduit aujourd'hui devant la 7e chambre du tribunal correctionnel de la Seine, sous la prévention d'avoir contrevenu aux art. 15 de la loi du 25 mars 1822 et 3 de la loi du 8 octobre 1830, en publiant un compte-rendu infidèle, de mauvaise foi et injurieux, à l'occasion du procès de l'Association de Saint-Louis. Ce compte-rendu consistait dans les lignes suivantes :

« En terminant son magnifique plaidoyer pour l'œuvre de Saint-Louis,
» Me Berryer, s'adressant aux juges qu'il venait d'écraser d'éloquence et de
» logique, leur avait dit : Nous allons voir si vous êtes de dignes magistrats
» ou de vils complaisants du Pouvoir. »

La question légale du procès consistait à savoir si l'on pouvait considérer comme un compte-rendu ces quelques lignes d'appréciation. M. l'avocat du roi de Royer n'a pas hésité à conclure pour l'affirmative. Il s'est attaché à démontrer tout ce qu'il y avait d'injurieux pour les magistrats dans l'esprit de l'article. Le tribunal, malgré la plaidoirie de Me Belleval, a condamné le gérant de la *Boussole* en un mois de prison et mille francs d'amende, minimum de la peine.

TRAVAIL DES PRESSES FRANÇAISES. — Les presses françaises ont imprimé dans le courant des six premiers mois de 1845, savoir : ouvrages écrits en toutes langues, mortes et vivantes de tous les pays, 3 342; estampes, gravures, lithographies, dont la publication a été soufferte par les lois de septembre, 778; cartes et plans géographiques, 62; ouvrages de musique, plus de 500; total d'environ 4 682 ouvrages.

INCENDIE D'UNE FILATURE. — « Au moment de mettre sous presse, lit-on dans l'*Echo du Nord*, nous apprenons que l'immense filature de coton de MM. Motte-Bossut et Comp., située à Roubaix, à peu près vis-à-vis de la Société de l'*Union*, est actuellement la proie des flammes. Au dire des personnes qui ont quitté cette ville vers une heure, le feu s'est déclaré à midi, et il a fait de tels progrès qu'on désespérait de pouvoir sauver la moindre partie de ce vaste établissement industriel. Le feu, dit-on, s'est communiqué rapidement au principal escalier, ce qui a mis plusieurs ouvriers dans la nécessité de se sauver par les fenêtres. Nous manquons, du reste, de détails. » — P. S. Des incendies ont malheureusement éclaté aussi à Rênes et à Lyon.

INCESTE. — On lit dans le *Journal de la Meuse* : « Jeudi dernier, avertie qu'un viol venait d'être commis ou tenté dans la commune de Beney, canton de Vigneulles, par un père, nommé Pierre Mangin, sur sa propre fille, âgée d'environ vingt et un ans, et remarquable par sa rare beauté, la justice s'est transportée sur les lieux, pour procéder à une enquête minutieuse et arrêter le coupable. Mais pendant que les magistrats interrogeaient la pauvre jeune fille, qui s'efforçait autant que possible d'atténuer le crime de son père, celui-ci, trompant la surveillance des gendarmes, s'est précipité dans son puits. C'est là, en effet, qu'après de longues recherches, la force publique stupéfaite a retrouvé mort l'accusé qu'elle était chargée d'arrêter. »

DOULEUR D'UN PÈRE. — On lit dans l'*Armoricain*, de Brest : « Vendredi dernier, 3 000 bateaux sortirent de Brannaug, île à l'ouest d'Arran, pour al-

ment où le sieur R..... allait sortir pour se rendre à son travail, l'habitant de la maison nº 8, la tête tout près des barreaux qui garnissaient l'ouverture en dehors, les bras croisées, comme la nuit précédente, semblait diriger ses regards de son côté. Le dimanche matin, en s'habillant, les yeux de R..... furent encore frappés par l'aspect de cet homme, toujours à la même place, dans une immobilité complète. Cette circonstance extraordinaire le détermina à avertir le concierge du nº 8, qui depuis deux jours n'avait pas vu rentrer un jeune ouvrier tapissier, locataire d'un cabinet situé au sixième étage sur le derrière de la maison. Le commissaire de police du quartier, prévenu immédiatement, s'empressa de monter, avec un serrurier, au logement qui lui avait été indiqué. Plusieurs coups frappés à la porte étant restés sans réponse, on la fit ouvrir, et le premier objet qui frappa les regards fut le cadavre de ce malheureux jeune homme suspendu à une des barres de fer de la haute fenêtre de son cabinet. Un de ses pieds était encore appuyé sur la chaise où il était monté pour accomplir sa funeste résolution.

NE PAS SAVOIR L'ANGLAIS. — Un journal de dimanche dernier raconte une bizarre aventure qui est arrivée à Mlle Calvé, la semaine dernière. A la première représentation de *Guillaume Tell*, la charmante prima donna, qui n'avait point encore débuté, se trouvait seule dans une loge d'avant-scène, qui est ordinairement occupée par les artistes, et qui communique tout à-la-fois avec les secondes galeries et avec la scène. Un *loafer*, qui rôdait par là, ayant trouvé la porte ouverte et voyant une femme seule, crut probablement que c'était une demoiselle des troisièmes galeries, et s'approcha d'elle en lui faisant signe qu'il voulait lui parler. Mlle Calvé, voulant chasser le malotru, chercha à se rappeler comment on disait en anglais : « Eloignez-vous ! » et, croyant avoir trouvé le mot, elle lui dit : « *Go ahead* (allez de l'avant). » Le journal qui a recueilli cette anecdote ajoute que le quidam profita si bien de l'invitation, que Mlle Calvé fut obligée d'invoquer le secours d'un officier de police. Mais ce dernier détail est malicieusement exagéré. La vérité est qu'il suffit d'un signe majestueux de Katarina indignée pour faire disparaître l'importun.

UNE PLUIE DE POISSONS. — *Le Courrier*, de Louisville annonce que, pendant un violent orage qui éclata le 15 de ce mois sur cette ville, une foule de petits poissons tombèrent avec la pluie dans les faubours de la cité. Quelques-uns avaient, dit-il, de trois à quatre pouces de long, et ils étaient tout frétillants dans les mares d'eau où ils étaient tombés.

DE GRANDES PROMESSES. — Le *Correspondant de Nuremberg*, apporte une nouvelle d'une haute importance : il annonce que le *Bulletin des Lois* du royaume de Prusse publiera prochainement une charte constitutionnelle, une loi qui convoque à Postdam les états-généraux prussiens ; une autre loi conférant à tous les citoyens ayant reçu une éducation libérale les droits d'électeurs et d'éligibles, enfin une loi sur la presse. Toutes les prophéties du *Correspondant* doivent se réaliser en moins d'un mois. Qui vivra verra. — En attendant, le gouvernement prussien vient de défendre la vente d'un ouvrage publié par M. Fischer, avocat à Breslau, dans lequel l'auteur se borne à demander la proclamation de la constitution promise par le père du roi régnant.

UNE EXCENTRICITÉ. — Les Anglais n'ont pas seuls le privilège de la bizarrerie et de l'excentricité ; l'anecdote suivante, que le *Petit-Courrier* de Bar-sur-Seine raconte dans son dernier numéro, en est la preuve ; « Le sieur J.-B. B..., de Marolles-sous-Lignière, résolut de faire de son vivant ce que peut-être on ne ferait pas après sa mort. Il va trouver le charron et le maréchal de son village, commande au premier un cercueil, au second une croix, et fait faire également une tombe telle qu'il l'a désirée. Tous se mettent à l'œuvre : le cercueil est prêt, la croix se confectionne ; mais B., pour se faire honneur, fait incruster au milieu de cette croix un double louis de 40 fr., et aux trois extrémités une pièce de 5 fr., au millésime de 1845. Le jour de la livraison, B. réunit chez lui les trois ouvriers qui lui avaient préparé sa dernière demeure, invita le fossoyeur et les porteurs en titre ainsi que plusieurs amis, et les traita de son mieux. Le drap destiné à ensevelir le corps de B. servit de nappe à ce singulier festin. Avant de se séparer, cet amphitryon excentrique fit promettre à ses joyeux convives de se réunir chez lui tous les ans le jour de la Saint-Jean, pour fêter ensemble l'anniversaire de son patron. Il fut aussi convenu que le drap destiné à faire un linceul à B. servirait toujours de nappe, et qu'il ne serait jamais lavé. Le jour de la Saint-Jean dernière, la tombe était posée sur l'emplacement acheté par B. Voici l'inscription qui y est gravée : « Ici reposera le corps de J.-B. B., né à Butot (Yonne), âgé de..., mort le..., regretté de sa famille et de ses amis. »

LE FOIE D'UN MARI MANGÉ PAR SA FEMME. — Cette affaire, d'une étrangeté incroyable, a causé la plus vive sensation a Athènes, où elle vient d'être jugée. Le crime ou plutôt la démence n'avait jamais été poussée jusqu'à cet excès. Le récit seul inspire une horreur invincible. Voici les faits tels qu'ils résultent de la procédure criminelle :

Il y a un mois environ qu'une femme de Nauplie eut l'irrésistible envie de manger un plat de foie humain. Comme elle se trouvait dans un état où l'on croit généralement qu'il est dangereux de contrarier un désir de femme, son mari se donna toutes les peines du monde pour se procurer des foies de toute espèce ; mais après chaque essai le désir primitif persistait plus violent : « On ne me trompe pas ainsi, disait la femme, je connais trop bien la différence de goût qui existe entre un foie d'homme et les foies que vous me servez. »

succès des plus ravissants, et le souvenir de leurs récentes folies, les rajeunit de vingt ans.

— M. le juge de paix, dit la conjointe, vous savez qu'il faut peu de chose pour mettre une honnête femme en ribotte ;... une bouteille de cidre, s'il est bon, et l'on est prise. J'en avais juste bu une avec des amis qui voulaient gager une domestique ; quand on me vit lancée, on me dit de ficher une claque à mon homme.... On lui tint les mains, et, bon, je lui en fichai.... Voilà tout, foi d'honnête femme !...

Mathieu Pichard. — M. le juge de paix, n'y a pas là-dedans de quoi fouetter un chat..... J'ai consulté, et je sais mon affaire. Ma femme n'a exercé de voies de fait qu'envers moi, et un mari ça ne compte pas ; j'ai consulté. Et puis c'est pas la nuit que ça s'est passé ; nous n'avons troublé le sommeil de personne, tout le monde riait, c'est donc pas un délit..... J'ai consulté. La police, qui se fâche maintenant, riait comme les autres..... D'ailleurs, je suis le chef de la communauté, et je veux que mon épouse me batte (étendant les mains), je lui pardonne..... Elle avait bu ; que voulez-vous que fasse une femme qu'a bu ? Qu'elle tombe. Eh bien ! elle tombait.

— Dis donc qu'on me poussait, Pichard..... On me poussait et ça m'achevait.....

— Mais c'est ce que je voulais dire, ma poule..... Enfin, si elle m'a donné des claques, n'en a-t-elle pas le droit..... (Rires.) Oui, c'est le droit de la femme de battre son mari. (Approbation chez les commères de l'auditoire.) Oui, c'est un droit..... j'ai consulté, c'est dans le code..... article..... (Pichard se gratte la tête, mais ne vient pas à bout de trouver l'article.....)

M. le juge de paix condamne M. et Mme Pichard à 11 francs d'amende chacun.

Pichard. — 11 fr. chacun ! c'est bien ; c'est très bien..... Nous paierons si nous en avons le moyen ; mais si nous ne l'avons pas, nous n'paierons pas..... J'ai consulté..... Viens, ma poule.....

Les conjoints Pichard sortent en souriant à tout l'auditoire, qui le leur rend de bon cœur.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 17 JUILLET.

La *Réforme* et le *National* annoncent ce matin que, dans la journée d'hier, la police a fait une descente chez la *mère* des charpentiers, à la petite Villette ; qu'un commissaire s'y est livré à une perquisition minutieuse qui a amené la saisie des registres des compagnons et d'un sac d'argent. A la suite de cette perquisition, la *mère* des charpentiers, son mari et plusieurs ouvriers ont été arrêtés.

Cette nouvelle nous est parvenue hier, dans la soirée, mais ne connaissant pas l'individu qui nous l'apportait, et ne pouvant croire que l'Autorité ait pu commettre une pareille faute, nous n'avons pas voulu en parler dans notre feuille. Il était d'ailleurs trop tard pour que nous pussions aller aux renseignements. Seulement nous avons suspendu la publication d'un article que nous avions fait en réponse aux réflexions dont les *Débats* avaient accompagné la lettre des ouvriers charpentiers.

Nous espérons que, fidèles à la règle de conduite qu'ils se sont imposée, et à laquelle ils doivent la bonne position qu'ils ont su prendre, les ouvriers charpentiers, quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, continueront à s'abstenir de toute manifestation bruyante. Leur cause triomphera, et l'intérêt qu'ils inspirent ne peut que s'en accroître.

Le *Journal des Débats*, discutant avec l'*Univers* la question de la liberté d'enseignement, s'écrie : « Il n'est pas possible qu'un établissement quelconque, fût-ce un établissement aussi élevé dans l'ordre de la science que le collége de France, soit sans règle et sans discipline. » C'est là le procédé ordinaire de discussion du ministère actuel. Ainsi, quand les ouvriers charpentiers demandent une augmentation de salaire motivée sur le renchérissement des denrées, le *Journal des Débats* répond : « Il n'est pas possible que l'on pense à établir un partage égal des bénéfices entre les maîtres et les ouvriers. » Quand on démontre que le mode d'évaluation des notes de conduite dans le classement des élèves de l'École polytechnique permettra au bon plaisir de bouleverser complètement les listes de sortie dans les services publics, d'autres organes du cabinet répondent : « Il n'est pas possible que l'on ne fasse pas compter la conduite aux élèves qui ont mérité l'exclusion, lorsqu'on la fera compter à ceux qui sont demeurés à l'école. » De cette façon, le ministère est toujours sûr d'avoir raison, du moins devant ceux qui ne lisent que ses réponses.

A propos de l'exposition de condamnés qui a eu lieu sur la place du Palais-de-Justice, le *Constitutionnel* s'élève contre le scandale inutile, et même nuisible, de cette punition, vieux reste d'une législation surannée. « Les scènes scandaleuses qui ont lieu dans ces sortes de cas, dit le *Constitutionnel*, ne prouvent-elles point que cette peine est un anachronisme, et qu'au lieu d'atteindre au but, elle ne sert qu'à encourager l'orgueil des malfaiteurs incorrigibles ? »

Marchés.

Marché aux fourrages du 17 juillet. *Barrière d'Enfer.*—Foin 1re 54 à 55;

tive, 6 ép. — Dette intérieure, 28. — Chemins de La Teste, 175. — Grand'Combe, 1600.—Naples, 1085.—Actions de : Zinc Vieille-Montagne, 1150, ... — Lin Maberly, 810, 807 50. — Société des Annonces, 330. — Société des ... grais, 520. — Obligations d'Orléans, 1260. — Strasbourg, 1230. — Chemins non constitués : Orléans à Bordeaux, gr. coup., 660. — Montereau, ... coup., 512 50. — Id. petites, 515, 517 50. — Charleroy, 498, 497. — A terme Banque de France, 3250.—Naples, récép. Rothschild, 101 50.—Chemin d'Amiens, 605.

5 0/0 compt.....	1er C 121 45	P H. 121 50	P. B. 121 35	dr C. 121 50	h. 121
— fin cour...	121 45	121 70	121 45	121 60	121
3 0/0 compt.....	83 05	83 25	83 05	83 20	83
— fin cour...	83 10	83 35	83 10	83 35	83

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIF.
O. de la Ville. .	1425 «	» «	« »	5 0/0 Bge 1840.	102 1/8	» «	H.
B. de France....	3250 «	3215 «	H. 5 «	— Portugais. .	« «/«	» »	
C. Gou. 1000....	1130 «	« «	« »	Esp. D active.	36 5/8	« »	B.
C. Gan. 1000....	» »	« «	« »	5 0/0 Naples.	101 50	« «	
C. hypot.......	655 «	652 50	» «	— Romain..	104 1/2	» «	B.
4 Canaux.......	« »	« «	« «	Obl. Piémont.	1260 «	» »	H.
Chemins de fer. St-Germ.....	1030 «	« »	» «	Au 31. 1030, 1037 50.			
V. r. d......	457 50	456 25	« «	— 457 50, 460.			H.
— r. g.......	270 «	275 «	H. 5 »	— 272 50, 277 50, 275.			H.
Orléans....	1145 «	1147 50	H. 7 50	— 1145, 1150, 1148 75.			H.
Strasb	250 »	251 25	H. 1 25	— 251 25, 252 50.			H.
Rouen.......	1020 «	1025 «	H. 5 »	— 1022 50, 1028 75.			H.
Havre.......	835 »	840 «	H. 2 50	— 837 50, 812 50, 840.			H.
Marseille....	965 »	« «	H. 10 «	— 960, 967 50, 965.			H.
Vierzon.....	740 «	743 75	H. 3 75	— 740, 745, 742 50.			H.

LONDRES, 15 juillet		PARIS, LE 17 JUILLET. PRIMES.	COULISSE
Consol.	98 5/8	3 0/0 F. c. 83 30 d. 50.	Av. 83 10.
Esp. act.	25 1/8 1/1	F. p. 83 50, 60 d. 50.	Ap. 83 30.
Portug.	67 3/8	5 0/0 F. c. 121 65, 75 d. 50.	B. du Trés. Rep.
Mexic.	33 3/4	F. p. 122 20, 122 25 d. 50.	
Brésil.		Orléans, au 31, 1152 50, 1160 d. 10.	3 1/8 à 6 mois
5 0/0 hol.	99 1/4	Rouen au 15. 1045 d. 10.	
2 1/2 do.		Hâvre 850 d. 10.	F. c.
Rouen.	40 1/2	Marseille 970 d. 10.	3 0/0 7 1/23.
Orléans	45 1/2	Strasbourg au 31. 755 d. 10.	3 0/0 20.

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 99,00 à 00,00 ; courant du mois, 100,00 à 99,00 ; août, 101,00 à 00,00 ; 4 derniers mois, 106,00 à 107,00 ; 4 premiers 1846, 110,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 92,50.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 109,00 à 00,00 ; août, septembre et octobre, 109,00 à 110,00 ; novembre et décembre, 97,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 90,00 à 00,00 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Une piquante espièglerie échappée à la plume de M. de Balzac, nous est offerte sous ce titre : *Petites misères de la vie conjugale*. Qui n'avouera après avoir parcouru cette ravissante critique de l'hymen, qui n'avouera se retrouver soi et les siens ? qui ne reconnaîtra toutes les phases différentes de cette lune de mariage, lune tantôt amincie en croissant, tantôt pâle et terne toutes rousses ? qui ne s'attribuera même les quelques péripéthies qui composent ce livre savant ? M. de Balzac en entrant dans toutes les particularités de la vie conjugale, nous les dévoile d'une manière si bouffonne, qu'il est impossible de ne pas parcourir cette œuvre charmante avec l'intérêt ou plutôt l'insatiable curiosité qu'elle inspire. Ajoutons un mot encore et disons que l'esprit seul de l'auteur qui a entrepris ce *pendant* à la *Physiologie du mariage*, est une garantie précieuse pour ce volume dont l'illustration due au talent de M. Bertall, mérite aussi les plus grands éloges.

ON DEMANDE DES EMPLOYÉS. — S'adresser en personne de midi à deux heures, rue de Grenelle Saint-Germain, 66, à M. Fremaux. Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Spectacles du 18 juillet.

7 h. 1/2 **OPÉRA.** — Favorite.
7 h. 1/2 **FRANÇAIS.** — École des Vieillards. Jeux de l'Amour.
7 h. 1/2 **OPÉRA-COMIQUE.** — Richard. Dame blanche.
7 h. 1/2 **VAUDEVILLE.** — Arthur. 3e Mari. Patineau. Bugolin.
6 h. 1/2 **VARIÉTÉS.** — Jongleurs. Lansquenet. Brocanteur. Fille d'Ève.
6 h. 1/2 **GYMNASE.** — 2e Année. Changement. Mariage.
9 h. 1/2 **PALAIS-ROYAL.** — La Pêche. Contrebasse. Apothicaire. Lune.
6 h. 1/2 **PORTE-SAINT-MARTIN.** — La Biche au Bois.
6 h. 1/2 **AMBIGU.** — Affreux Bandit. Etudiants.
6 h. 1/2 **GAITÉ.** — Canal Saint-Martin.
6 h. 1/2 **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 **COMTE.** — Crispin. Mme de Genlis. 3 Jambes. Canards.

Imprimerie Lange Lévy et compagnie, rue du Croissant, 16.

de pousser plus loin l'absence de principes et d'idées.

Les questions économiques et sociales qui commencent à préoccuper tout le pays, pas un mot. Rien sur les droits des prolétaires, sur l'organisation du travail, aucune allusion à l'enquête réclamée par les ouvriers. Silence complet sur les besoins de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, sur la marine, la colonisation, sur les alliances continentales par lesquelles nous pourrions faire contrepoids aux prétentions de l'Angleterre. Le manifeste du centre gauche n'aborde que la question politique: c'est encore trop dire; il se renferme dans la question ministérielle. Il faut manœuvrer de manière à renverser le Cabinet, voilà ce que l'on recommande aux électeurs; mais quelle était l'œuvre à laquelle ce Cabinet a manqué, quelle est la mission que les hommes du centre gauche rempliraient mieux à sa place? Voilà ce qu'on ne sait pas nous dire.

Dans le courant de la dernière session, nous nous sommes trouvés plusieurs fois d'accord avec le centre gauche, notamment dans les questions de dignité nationale, dans les questions du Maroc et de Taïti. Nous ne nous réjouissons pas de l'impuissance de ce parti, mais nous devons la signaler; nous devons l'engager à combler, par des études sérieuses, les lacunes révélées par sa profession de foi; nous l'engagerons encore, dans l'intérêt de son avenir, à chercher un autre mot de ralliement que le nom de M. Thiers. M. Thiers est un homme sans doctrines, et qui ne supplée pas à l'absence de principes par de l'habileté. Ceux qui s'obstinent à nous le présenter comme candidat au Pouvoir devraient se rappeler qu'en 1840 on dut le faire sortir du ministère comme on fait sortir un enfant d'un magasin à poudre auquel son imprudence va mettre le feu.

Depuis cette fameuse époque, par quels actes M. Thiers a-t-il pu reconquérir la confiance et les sympathies du pays? En toute occasion, il s'est montré partisan déclaré des fortifications de Paris et de leur armement. Il y a peu de mois, au moment où l'opinion publique s'animait contre les bastilles, on sait par quel tour de passe-passe M. Thiers lui a donné le change.

La question des Jésuites, comme toute question philosophique et religieuse, intéresse peu l'homme du 1er mars. Lorsqu'il était au Pouvoir, il tolérait en France la compagnie de Jésus, avec une grande insouciance; depuis, il a voulu détourner l'attention publique de l'armement des forts, et réparer les brèches de sa popularité en flattant une des antipathies les plus prononcées du parti libéral; nous avons vu M. Thiers exploiter à la tribune l'agitation soulevée en France par MM. Quinet et Michelet, par le procès Affnaër, par la guerre de Lucerne et le roman de M. Eugène Süe. M. Thiers a dénoncé les Jésuites pour dissimuler la fonte des boulets, a réclamé leur expulsion, tandis qu'on fabriquait des mortiers, a dirigé les regards sur Rome pour les détourner de Canonville. Il n'y a que le centre gauche en France qui ait eu assez de simplicité pour ne pas voir cette manœuvre, assez de bonhomie pour y applaudir.

Cette question des Jésuites, engagée par M. Thiers aux applaudissements du *Constitutionnel*, quels fruits a-t-elle portés? Nous avons vu M. Rossi, renvoyé du pape au général des Jésuites et

discussion entre les Jésuites et les hommes qui les combattent. Expulser, persécuter est propre à la barbarie; réfuter, convaincre, telle est la marche que doit suivre une civilisation avancée.

M. Thiers, dans la question des Jésuites, a nui à la cause et aux progrès de la liberté. A-t-il eu plus de tact et de bonheur dans les autres sujets qu'il a discutés à la tribune? Ne regardant que le passé, fermant son intelligence à toute idée d'avenir, nous l'avons entendu qualifier l'occupation des îles Marquises de *sottise*, le percement de l'isthme de Panama de *niaiserie*: telles sont ses opinion en fait de colonisation et d'expansion maritime. Quant aux convictions qu'il possède sur les questions intérieures, sur l'avenir des classes pauvres, par exemple, et sur le droit au travail, nous n'avons pas à les juger: M. Thiers n'a jamais prononcé un mot qui touche à l'un de ces problèmes.

Un parti abdique lorsque dans des circonstances graves et compliquées il reconnaît, il avoue un pareil chef. Nous savons très bien que beaucoup de membres de l'opposition aujourd'hui, partisans et prôneurs de M. Thiers parce qu'il est en disponibilité, le blâmeraient presque aussi sévèrement que nous s'il arrivait au Pouvoir; mais nous ne comprenons rien à cette tactique qui ne s'en prend jamais qu'aux ministres et qui décerne l'inviolabilité aux hommes d'Etat tombés du Pouvoir, comme s'ils avaient déposé avec leurs portefeuilles toutes les imperfections qui soulevaient l'opposition contre eux. M. Thiers est un homme dangereux pour la France, nous l'avons dit lorsqu'il était au Pouvoir, nous le disons maintenant qu'il en est sorti, afin de lui en fermer l'accès s'il est possible. Un heureux symptôme nous fait espérer que nos vœux à cet égard seront exaucés. Le président du 1er mars écrit l'histoire de l'Empire: lorsque Napoléon, sur lequel M. Thiers modèle tous ses actes, conçut la même pensée, il était à Sainte-Hélène, et sa carrière politique était finie.

Maintenant que nous avons exposé notre opinion sur le centre gauche et sur son général, nous dirons au *Journal des Débats* qu'il sied mal au parti ministériel d'exprimer une opinion analogue en termes triomphateurs. Si l'opposition manque d'idées, les patrons des *Débats* en auraient-ils davantage? Ils en ont moins, et chaque jour, à défaut de solutions puisées dans la raison et les principes, ils essaient de trancher toutes les questions par la force: contrainte envers le corps enseignant, contrainte envers l'Ecole polytechnique, violence inutile et provocatrice à l'égard des ouvriers charpentiers; voilà toute la politique actuelle du ministère. Où prendrait-il le droit d'être fier?

La propagation d'idées neuves, fécondes, conciliatrices, devient chaque jour un besoin plus impérieux, car dans les convictions des opposants et dans celle des conservateurs nous ne trouvons que le vide.

Aujourd'hui, la Chambre des pairs a terminé ses travaux. La session est donc close de fait. C'est lundi prochain que doit être lue dans les deux Chambres l'ordonnance de clôture.

ceux-ci de coalition, les entrepreneurs ne se gênent guère pour faire ouvertement eux-mêmes de la coalition.

Tous les ouvriers charpentiers, sans exception, refusent-ils de travailler au dessous d'un certain tarif? nul doute, s'écrie-t-on, il y a là un fait de coalition. On ne peut citer aucune violence matérielle exercée contre qui que ce soit? N'importe: il est évident pour les maîtres que les ouvriers se laissent imposer par quelques meneurs. Ces meneurs, quels sont-ils? Tantôt, ce sont les 800 compagnons du *Devoir*, qu'on dit être les ouvriers les plus habiles; tantôt ce sont les paresseux et les mauvais sujets qui, comme partout, font l'immense majorité. Tel est le cercle dans lequel on tourne. — Nous n'essaierons pas de mettre d'accord ces deux opinions.

Les ouvriers se conduisent-ils bien? affectent-ils de se montrer partout calmes et paisibles? Evidemment il y a là un indice de coalition!

Vous verrez que M. Legonidec présentera comme preuve du délit qu'il recherche, ce fait, que nous étions si heureux de proclamer hier, cette admirable patience, cet incroyable sang-froid que les ouvriers ont opposés aux provocations des agents chargés de faire l'expédition judiciaire de la Villette!

Les ouvriers demandent pourquoi la Justice leur accorde une préférence dont ils se passeraient bien, et pourquoi elle n'a pas aussi quelques descentes et perquisitions à l'adresse de Messieurs les entrepreneurs?

La question nous paraît toute naturelle.

On arrête des ouvriers parce qu'ils *ont pris la résolution* de ne pas travailler à moins qu'on ne souscrive à certaines conditions?

Pourquoi n'arrête-t-on pas les maîtres qui *ont pris la résolution* de ne pas accéder au tarif proposé par les ouvriers?

On arrête M. et Mme Lénard, le *père* et la *mère* des charpentiers, parce que l'on a vu *affichée dans leur établissement la liste des* 130 *maîtres* qui ont adhéré au nouveau tarif? Pourquoi n'arrête-t-on pas les entrepreneurs qui *ont inséré dans un journal ayant* 24 ou 25 *mille abonnés* les noms de tous les maîtres qui ont résolu de ne jamais accéder audit tarif?

Pour éclairer la justice nous nous empressons de publier une lettre que nous venons de recevoir. Elle émane d'un homme digne de foi, et d'ailleurs rien ne sera plus facile que de vérifier l'exactitude des faits graves qu'elle révèle.

A messieurs les Rédacteurs de la *Démocratie pacifique*.

Messieurs,

Les entrepreneurs de charpente se divisent actuellement en deux catégories: ceux qui ont adhéré à la demande des ouvriers, et ceux qui s'y sont refusés.

Ces derniers s'y refusent encore, et paraissent, au dire de leurs délé-

(Voir les numéros des 12, 14, 16, 17, 19, 21, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29 et 30 juin, 1er, 2, 7, 8, 12, 15, 16, 17 et 18 juillet.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 19 JUILLET 1845

LE CHEVALIER DE MAISON-ROUGE.

Episode de 1793 (1).

TROISIÈME VOLUME.

LA DÉESSE RAISON (SUITE)

Arthémise fut enchantée de voir arriver Lorin. Le temps était magnifique comme nous l'avons dit; elle proposa, le long des quais, une promenade qui fut acceptée.

Ils avaient suivi le port au charbon tout en causant politique, Lorin racontant son expulsion du Temple et cherchant à deviner quelles circonstances avaient pu la provoquer, quand, en arrivant à la hauteur de la rue des Barres, ils aperçurent une bouquetière qui, comme eux, remontait la rive droite de la Seine.

— Ah! citoyen Lorin, dit Arthémise, tu vas, je l'espère bien, me donner un bouquet.

— Comment donc, dit Lorin, deux si la chose vous est agréable.

Et tous deux doublèrent le pas pour joindre la bouquetière, qui elle-même suivait son chemin d'un pas fort rapide.

En arrivant au Pont-Marie, la jeune fille s'arrêta, et se penchant au dessus du parapet, vida sa corbeille dans la rivière.

Les fleurs séparées tourbillonnèrent un instant dans l'air. Les bouquets, entraînés par leur pesanteur, tombèrent plus rapidement, puis bouquets et fleurs surnageant à la surface, suivirent le cours de l'eau.

— Tiens! dit Arthémise en regardant la bouquetière qui faisait un étrange commerce; on dirait... mais oui... mais non... mais si... Ah! que c'est bizarre!

La bouquetière mit un doigt sur ses lèvres comme pour prier Arthémise de garder le silence, et disparut.

— Qu'est-ce donc? dit Lorin, connaissez-vous cette mortelle, déesse?

— Non. J'avais cru d'abord... Mais certainement je me suis trompée.

— Cependant elle vous a fait signe, insista Lorin.

— Pourquoi donc est-elle bouquetière ce matin, se demanda Arthémise en s'interrogeant elle-même.

— Vous avouez donc que vous la connaissez, Arthémise, demanda Lorin.

— Oui, répondit Arthémise, c'est une bouquetière à laquelle j'achète quelquefois.

— Dans tous les cas, dit Lorin, cette bouquetière a de singulières façons de débiter sa marchandise.

Et tous deux, après avoir regardé une dernière fois les fleurs qui avaient déjà atteint le pont de bois et reçu une nouvelle impulsion du bras de la rivière qui passe sous ses arches, continuèrent leur route vers la Râpée où ils comptaient dîner en tête-à-tête.

L'incident n'eut point de suite pour le moment. Seulement, comme il était étrange et présentait un certain caractère mystérieux, il se grava dans l'imagination poétique de Lorin.

Cependant la dénonciation de la femme Tison, dénonciation portée contre Maurice et Lorin, soulevait un grand bruit au club des Jacobins, et Maurice reçut au Temple l'avis de la commune que sa liberté était menacée par l'indignation publique. C'était une invitation au jeune municipal de se cacher s'il était coupable. Mais, fort de sa conscience, Maurice resta au Temple, et on le trouva à son poste lorsqu'on vint pour l'arrêter.

A l'instant même Maurice fut interrogé.

Tout en demeurant dans la ferme résolution de ne mettre en cause aucun des amis dont il était sûr, Maurice, qui n'était pas homme à se sacrifier ridiculement par le silence comme un héros de roman, demanda la mise en cause de la bouquetière.

Il était cinq heures du soir lorsque Lorin rentra chez lui: il apprit à l'instant même l'arrestation de Maurice et la demande que celui-ci avait faite.

La bouquetière du Pont-Marie jetant ses fleurs dans la Seine lui revint aussitôt à l'esprit. Ce fut une révélation subite. Cette bouquetière étrange, cette coïncidence des quartiers, ce demi-aveu d'Arthémise, tout lui criait instinctivement que là était l'explication du mystère dont Maurice demandait la révélation.

Il bondit hors de sa chambre, descendit les quatre étages comme s'il eût eu des ailes, et courut chez la déesse Raison, qui brodait des étoiles d'or sur une robe de gaze bleue.

C'était sa robe de divinité.

— Trêve d'étoiles, chère amie, dit Lorin. On a arrêté Maurice ce matin, et probablement je serai arrêté ce soir.

— Maurice arrêté!

— Oh! mon Dieu oui, dans ce temps-ci rien de plus commun que les grands évènements, on n'y fait pas attention parce qu'ils vont par troupe, voilà tout. Or, presque tous ces grands évènements arrivent à propos de futilités. Ne négligeons donc pas les futilités. Quelle était cette bouquetière que nous avons rencontrée ce matin, chère amie?

Arthémise tressaillit.

— Quelle bouquetière?

— Et pardieu! celle qui jetait avec tant de prodigalité ses fleurs dans la Seine.

— Eh! mon Dieu! dit Arthémise, cet évènement est-il donc si grave que vous y reveniez avec une pareille insistance?

— Si grave, chère amie, que je vous prie de répondre à l'instant même à ma question.

— Mon ami, je ne le puis.

— Déesse, rien ne vous est impossible.

— Je suis engagée d'honneur à garder le silence.

— Et moi je suis engagé d'honneur à vous faire parler.

— Mais pourquoi insistez-vous ainsi?

— Pour que... Corbleu! Pour que Maurice n'ait pas le cou coupé.

— Ah! mon Dieu! Maurice guillotiné, s'écria la jeune femme effrayée.

— Sans vous parler de moi, qui, en vérité, n'ose pas répondre d'avoir encore ma tête sur mes épaules.

— Oh! non, non, dit Arthémise, ce serait la perdre infailliblement.

En ce moment l'officieux de Lorin se précipita dans la chambre d'Arthémise.

— Ah! citoyen, s'écria-t-il, sauve-toi! sauve-toi.

— Et pourquoi cela? demanda Lorin.

— Parce que les gendarmes se sont présentés chez toi, et que tandis qu'ils enfonçaient la porte, j'ai gagné la maison voisine par les toits et j'accours te prévenir.

Arthémise jeta un cri terrible. Elle aimait réellement Lorin.

— Arthémise, dit Lorin en se posant, mettez-vous la vie d'une bouquetière en comparaison avec celle de Maurice et celle de votre amant? S'il en est ainsi, je vous déclare que je cesse de vous tenir pour la déesse Raison, et que je vous proclame la déesse Folie.

— Pauvre Héloïse, s'écria l'ex-danseuse de l'Opéra; ce n'est point ma faute si je te trahis.

— Bien! bien! chère amie, dit Lorin en présentant un papier à Arthémise. Vous m'avez déjà gratifié du nom de baptême; donnez-moi maintenant le nom de famille et l'adresse.

— Oh! l'écrire, jamais, jamais, s'écria Arthémise, vous le dire, à la bonne heure.

— Dites-le donc et soyez tranquille, je ne l'oublierai pas.

Et Arthémise donna de vive voix le nom et l'adresse de la fausse bouquetière à Lorin.

Elle s'appelait Héloïse Tison et demeure rue des Nonandières, 24.

A ce nom Lorin jeta un cri et s'enfuit à toutes jambes.

Il n'était pas au bout de la rue qu'une lettre arrivait chez Arthémise.

Cette lettre ne contenait que ces trois lignes:

« Pas un mot sur moi, chère amie, la révélation de mon nom me perdrait infailliblement. Attends à demain pour me nommer, car ce soir j'aurai quitté Paris.

» Ton HÉLOÏSE. »

— Oh! mon Dieu! s'écria la future déesse, si j'avais pu deviner cela, j'eusse attendu jusqu'à demain.

Et elle s'élança vers la fenêtre pour rappeler Lorin s'il était encore temps, mais il avait disparu.

LA MÈRE ET LA FILLE.

Nous avons déjà dit qu'en quelques heures la nouvelle de cet évènement s'était répandue dans tout Paris. En effet il y avait à cette époque des indiscrétions bien faciles à comprendre de la part d'un gouverne-

(1) Voyez les numéros du 21 mai au 18 juillet. — La reproduction de tout ou partie de ce roman est formellement interdite.

ateliers, ils s'étaient déjà rendus auprès du conseil de la société des architectes pour l'engager à vouloir bien se charger de transmettre leurs réclamations et leurs prétentions à messieurs les entrepreneurs de charpente. Mais, soit préoccupation, soit que la question eût été mal présentée, ou parce qu'elle l'était par l'une des parties seulement, le conseil ne crût pas pouvoir prendre un rôle qui ne lui était pas offert d'un commun accord par les maîtres et les ouvriers.

C'est regrettable parce que son intervention aurait peut-être évité un conflit onéreux pour tous, et dont les résultats, en aigrissant réciproquement les maîtres contre les ouvriers, ne peut que retarder une conciliation dont tout le monde sent le besoin.

Agréez, etc. *Un de vos actionnaires.*

Qu'en pensent M. Legonidec et messieurs du parquet? Le cas, sans doute, leur semble embarrassant. Que vont-ils faire? Lanceront-ils un réquisitoire et des mandats d'amener contre les membres de la chambre syndicale des maîtres charpentiers? Nous ne les y engageons pas; pour nous, malgré les inconvénients qu'engendrent souvent les corporations comme celles des entrepreneurs de charpente, nous voulons qu'on ait pour elles des ménagements. Ne contiennent-elles pas des germes d'unité, de solidarité? Ne sont-elles pas enfin un commencement d'organisation? Or, dans notre société si peu organisée, nous voulons qu'on respecte tout ce qui a une tendance à l'organisation. Mais cette tolérance, cette indulgence que nous réclamons pour les maîtres, quand ceux-ci ne dépassent pas certaines bornes, nous les demandons aussi pour les ouvriers; et si dans les hautes régions du Pouvoir on a quelque pudeur, quelque souci de l'opinion publique, nous sommes persuadés que des ordres seront donnés pour que MM. Legonidec et autres calment un peu leur ardeur *incarcérante*.

Aujourd'hui un procès en coalition contre les ouvriers charpentiers est impossible, à moins, comme nous le disions tout-à-l'heure que nos magistrats n'aient perdu le sens et la raison.

Tout pleins des pénibles émotions qu'avaient excitées en nous les faits dont nous tracions hier le triste récit, nous avons cependant voulu imiter le bel exemple donné par les ouvriers. Nous avons voulu être calmes et modérés. Aurons-nous réussi à cacher la légitime indignation dont nous sommes encore saisis?

Nous apprenons, ce soir, que M. le commissaire de police de La Villette s'est de nouveau présenté au centre des compagnons charpentiers pour les engager à se tenir tranquilles. M. le commissaire a pu se convaincre par lui-même que ces braves ouvriers étaient tion et M. le préfet de police ont uniquement pour cause le fait de coalition, et non celui de compagnonnage. Il est vrai que ces arrestations ont été opérées dans un lieu qui sert ordinairement de réunion au compagnonnage; mais cette coïncidence était inévitable, et la question du compagnonnage n'en est pas moins entièrement étrangère aux poursuites. Tout, nous le répétons, est renfermé dans le seul fait de coalition.

» Les mêmes journaux entrent dans des détails de nature à montrer que les agents de l'autorité auraient agi avec une sorte de violence; MM. les commissaires de police et leurs agents sont restés dans la limite de leurs devoirs; ils ne se sont écartés en rien de l'esprit de modération et de mesure que comportait leur mission. »

Malgré les dénégations du *Messager*, touchant les violences que certains journaux (et nous entre autres) ont reprochées aux agents qui ont *opéré* avant-hier à la Villette, nous maintenons que des procédés d'une révoltante brutalité ont été employés.

Quant à la part que M. le préfet de police revendique dans la mesure que tous les hommes sensés ont blâmée, nous voulons bien la lui accorder, puisqu'il la réclame; mais alors il voudra bien prendre également sa part dans le blâme que nous avons dû exprimer sur cette fatale mesure.

La *Patrie*, à laquelle l'on ne peut reprocher d'être hostile à l'administration, n'hésite pas cependant à blâmer les procédés de la police; ce journal du soir continue ainsi:

« ... Le parquet a sans doute voulu constater le délit de coalition, si durement puni par le code; mais, dans les circonstances où toute cette affaire s'est produite, était-il bien nécessaire, était-il juste de rechercher ce prétendu délit? La loi, en définitive, n'a pas été faite pour empêcher les ouvriers de s'entendre sur tout ce qui touche leurs salaires; il suffit qu'ils agissent sans violences et sans troubles, comme ont fait les maîtres qui ont cru devoir adhérer à la demande des compagnons, comme ont fait ceux qui ont décidé qu'ils maintiendraient l'ancien taux. Peut-on prouver l'oppression de quelques ouvriers sur d'autres? qu'on les poursuive au nom de la loi; mais, si l'on n'a arrêté la *mère* et quelques compagnons que parce que la liste des cent trente maîtres adhérents a été affichée dans l'établissement de La Villette, on fait un usage injuste et maladroit de la force publique, et l'on se sert de la loi pour défendre aux ouvriers ce qui est permis aux maîtres. »

Avant-hier, le comte de Clarendon, à la chambre des lords, et lord Palmerston, à la chambre des communes, ont présenté chacun une motion impliquant un blâme sur la conduite du gouvernement vis-à-vis de l'Espagne, dans la question des sucres de Cuba et de Porto-Rico, qui,

On remarque dans le *Courrier de Marseille* les lignes suivantes qu'il est assez difficile de comprendre: « On nous communique une lettre de » Tunis, en date du 10 juillet, qui annonce qu'un débarquement de » troupes aurait eu lieu à Tripoli, manifestant des intentions hostiles » contre la régence de Tunis. »

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE DUC PASQUIER.

Séance du 18 juillet.

A l'ouverture de la séance, M. le baron Feutrier prononce l'éloge funèbre de M. Aubert, enlevé à la chambre le 18 avril dernier.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif au chemin de fer de Tours à Nantes, et au chemin de Paris à Strasbourg, avec embranchement sur Reims et sur Metz.

M. CH. DUPIN appelle l'attention de la chambre sur le tracé du chemin de fer de Tours à Nantes, à Angers. Deux tracés sont en concurrence, l'un qui contourne la ville, l'autre qui la traverse en partie. Je ne saurais trop recommander à M. le ministre des travaux publics, dit l'orateur, de prendre en considération dans le choix qu'il fera, les intérêts de la population d'Angers.

M. DUMON, ministre des travaux publics. Les deux tracés seront étudiés avec soin par l'administration. Une enquête a été ordonnée à cet effet, et l'honorable M. Dupin peut être sûr que tous les intérêts engagés dans la question seront sauvegardés.

Les articles du projet sont successivement adoptés sans discussion.

On procède au scrutin secret sur l'ensemble du projet; en voici le résultat:

Votants, 100. Boules blanches, 92. Boules noires, 8.

La chambre adopte.

La chambre reprend le scrutin sur le projet de loi, tendant à abroger l'article 3 de la loi du 1842, qui met à la charge des départements et des communes les deux tiers des indemnités à payer pour les terrains nécessaires à l'établissement des chemins de fer.

Votants, 99; boules blanches, 97; boules noires, 2.

La chambre adopte.

La chambre adopte également au scrutin secret, par 94 boules blanches contre 4 noires, le projet de loi relatif à l'établissement d'un bassin à flot à Saint-Nazaire.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la fixation du budget des recettes pour l'exercice 1846.

M. DUBOUCHAGE demande la parole.

PLUSIEURS VOIX. Parlez! parlez!

M. DUBOUCHAGE présente des considérations générales sur les recettes et les dépenses. Le chiffre des dépenses dépasse toujours celui des recettes, et c'est un état de choses auquel il faudrait enfin mettre un terme. Il n'y a qu'un remède à une situation pareille; il faut augmenter l'impôt ou diminuer les dépenses. L'honorable pair pense qu'il y a d'abord à modérer les dépenses consacrées aux travaux publics, car les charges du pays sont trop

---

ment dont la politique se nouait et se dénouait dans la rue.

La rumeur gagna donc terrible et menaçante la Vieille-rue-Saint-Jacques, et deux heures après l'arrestation de Maurice on y apprenait cette arrestation.

Grâce à l'activité de Simon les détails du complot avaient promptement jailli hors du Temple; seulement, comme chacun brodait sur le fond, la vérité arriva quelque peu altérée chez le maître tanneur; il s'agissait, disait-on, d'une fleur empoisonnée qu'on aurait fait passer à la reine et à l'aide de laquelle l'Autrichienne devait endormir ses gardes pour sortir du Temple; en outre, à ces bruits s'étaient joints certains soupçons sur la fidélité du bataillon congédié la veille par Santerre. De sorte qu'il y avait déjà plusieurs victimes désignées à la haine du peuple.

Mais Vieille-rue-Saint-Jacques on ne se trompait point, et pour cause, sur la nature de l'évènement, et Morand d'un côté, et Dixmer de l'autre, sortirent aussitôt laissant Geneviève en proie au plus violent désespoir.

En effet, s'il arrivait malheur à Maurice, c'était Geneviève qui était la cause de ce malheur. C'était elle qui avait conduit par la main l'aveugle jeune homme jusque dans le cachot où il était renfermé et duquel il ne sortirait, selon toute probabilité que pour marcher à l'échafaud.

Mais en tout cas, Maurice ne paierait pas de sa tête son dévouement au caprice de Geneviève. Si Maurice était condamné, Geneviève allait s'accuser elle-même au tribunal, elle avouait tout. Elle assumait la responsabilité sur elle, sur elle seule, bien entendu, et aux dépens de sa vie elle sauvait Maurice.

Geneviève au lieu de frémir à cette pensée de mourir pour Maurice, y trouvait au contraire une amère félicité.

Elle aimait le jeune homme, elle l'aimait plus qu'il ne convenait à une femme qui ne s'appartenait pas. C'était pour elle un moyen de reporter à Dieu son âme pure et sans tache comme elle l'avait reçue de lui.

En sortant de la maison, Morand et Dixmer s'étaient séparés. Dixmer s'achemina vers la rue de la Corderie, et Morand courut à la rue des Nonandières. En arrivant au bout du Pont-Marie, ce dernier aperçut cette foule d'oisifs et de curieux qui stationnent à Paris pendant ou après un évènement, sur la place où cet évènement a eu lieu, comme les corbeaux stationnent sur un champ de bataille.

A cette vue, Morand s'arrêta tout court; les jambes lui manquaient, il fut forcé de s'appuyer au parapet du pont.

Enfin, il reprit, après quelques secondes, cette puissance merveilleuse que, dans les grandes circonstances il avait sur lui-même, se mêla aux groupes, interrogea, et apprit que dix minutes auparavant on venait d'enlever, rue des Nonandières 24, une jeune femme coupable bien certainement du crime dont elle avait été accusée, puisqu'on l'avait surprise occupée à faire ses paquets.

Morand s'informa du club dans lequel la pauvre fille devait être interrogée. Il apprit que c'était devant la section-mère qu'elle avait été conduite, et il s'y rendit aussitôt.

Le club regorgeait de monde. Cependant, à force de coups de coude et de coups de poing, Morand parvint à se glisser dans une tribune. La première chose qu'il aperçut fut la haute taille, la noble figure, la mine dédaigneuse de Maurice, debout au banc des accusés, et écrasant de son regard Simon qui pérorait.

— Oui, citoyens, criait Simon; oui, la citoyenne Tison accuse le citoyen Lindey et le citoyen Lorin. Le citoyen Lindey parle d'une bouquetière sur laquelle il veut rejeter son crime, mais je vous en préviens d'avance, la bouquetière ne se retrouvera point; c'est un complot formé par une société d'aristocrates qui se rejettent la balle les uns aux autres, comme des lâches qu'ils sont. Vous avez bien vu, d'ailleurs, que le citoyen Lorin avait décampé de chez lui quand on s'y est présenté. Eh bien! il ne se retrouvera pas plus que la bouquetière.

— Tu en as menti, Simon, dit une voix furieuse, et il se retrouvera, car le voici.

Et Lorin fit irruption dans la salle.

— Place à moi, cria-t-il, en bousculant les spectateurs; place.

Et il alla se ranger auprès de Maurice.

Cette entrée de Lorin, faite tout naturellement, sans manière, sans emphase, mais avec toute la franchise et toute la vigueur inhérente au caractère du jeune homme, produisit le plus grand effet sur les tribunes, qui se mirent à applaudir et à crier bravo.

Maurice se contenta de sourire et de tendre la main à son ami, en homme qui s'était dit à lui-même: Je suis sûr de ne pas demeurer longtemps seul au banc des accusés.

Les spectateurs regardaient avec un intérêt visible ces deux beaux jeunes gens, qu'accusait comme un démon jaloux de la jeunesse et de la beauté, l'immonde cordonnier du Temple.

Celui-ci s'aperçut de la mauvaise impression qui commençait à s'appesantir sur lui. Il résolut de frapper le dernier coup.

— Citoyens, hurla-t-il, je demande que la généreuse citoyenne Tison soit entendue. Je demande qu'elle parle! Je demande qu'elle accuse!

— Citoyens, dit Lorin, je demande qu'auparavant la jeune bouquetière qui vient d'être arrêtée, et qu'on va sans doute amener devant vous, soit entendue.

— Non, dit Simon, c'est encore quelque faux témoin, quelque partisan des aristocrates. D'ailleurs, la citoyenne Tison brûle du désir d'éclairer la justice.

Pendant ce temps, Lorin parlait bas à Maurice.

— Oui, crièrent les tribunes, oui, la déposition de la femme Tison; oui, oui, qu'elle dépose.

— La citoyenne Tison est-elle dans la salle? demanda le président.

— Sans doute, qu'elle y est, s'écria Simon. Citoyenne Tison, dis donc que tu es là.

— Me voilà, mon président, dit la geôlière; mais si je dépose, me rendra-t-on ma fille?

— Ta fille n'a rien à faire avec l'affaire qui nous occupe, dit le président; dépose d'abord, et puis ensuite adresse-toi à la commune pour redemander ton enfant.

— Entends-tu, le citoyen président t'ordonne de déposer, cria Simon; dépose donc tout de suite.

— Un instant, dit en se retournant vers Maurice le président étonné du calme de cet homme ordinairement si fougueux, un instant. Citoyen municipal, n'as-tu rien à dire d'abord?

— Non, citoyen président. Simon qu'avant d'appeler lâche et traître un homme tel que moi, Simon aurait mieux fait d'attendre qu'il fût mieux instruit.

— Tu dis, tu dis, répéta Simon avec cet accent railleur de l'homme du peuple, particulier à la plèbe parisienne.

— Je dis, Simon, reprit Maurice avec plus de tristesse que de colère, que tu seras cruellement puni tout-à-l'heure, quand tu vas voir ce qui va arriver.

— Et que va-t-il donc arriver? demanda Simon.

— Citoyen président, reprit Maurice sans répondre à son hideux accusateur, je me joins à mon ami Lorin pour te demander que la jeune fille qui vient d'être arrêtée soit entendue avant qu'on fasse parler cette pauvre femme, à qui l'on a sans doute soufflé sa déposition.

— Entends-tu, citoyenne, cria Simon, entends-tu, on dit là-bas que tu es un faux témoin?

— Moi un faux témoin, dit la femme Tison, ah! tu vas voir; attends, attends.

— Citoyen, dit Maurice, par pitié ordonne à cette malheureuse de se taire.

— Ah! tu as peur, cria Simon, tu as peur. Citoyen président, je requiers la déposition de la citoyenne Tison.

— Oui, oui, la déposition! crièrent les tribunes.

— Silence! cria le président; voici la commune qui revient.

En ce moment on entendit une voiture qui roulait au dehors avec un grand bruit d'armes et de hurlements.

Simon se retourna inquiet vers la porte.

— Quitte la tribune, lui dit le président, tu n'as plus la parole.

Simon descendit.

En ce moment des gendarmes entrèrent avec un flot de curieux, bientôt refoulé, et une femme fut poussée vers le prétoire.

— Est-ce elle? demanda Lorin à Maurice.

— Oui, oui, c'est elle; dit celui-ci. Oh! la malheureuse femme! elle est perdue!

— La bouquetière! la bouquetière! murmurait-on des tribunes, que la curiosité agitait; c'est la bouquetière!

— Je demande avant toute chose la déposition de la femme Tison, hurla le cordonnier; tu lui avais ordonné de déposer, président, et tu vois qu'elle ne dépose pas.

La femme Tison fut appelée et entama une dénonciation terrible, circonstanciée. Selon elle, la bouquetière était coupable, il est vrai, mais Maurice et Lorin étaient ses complices.

Cette dénonciation produisit un effet indicible sur le public.

Cependant Simon triomphait.

— Gendarmes, amenez la bouquetière, cria le président.

— Oh! c'est affreux! murmura Morand en cachant sa tête entre ses deux mains.

La bouquetière fut appelée et se plaça au bas de la tribune, vis-à-vis de la femme Tison dont le témoignage venait de rendre capital le crime dont on l'accusait.

Alors elle releva son voile.

— Héloïse! s'écria la femme Tison, ma fille... toi ici...

— Oui, ma mère, répondit doucement la jeune femme.

— Et pourquoi es-tu entre deux gendarmes?

— Parce que je suis accusée, ma mère!

— Toi... accusée! s'écria la femme Tison avec angoisse, et par qui?

— Par vous, ma mère!

ALEXANDRE DUMAS.

(*La suite à demain.*)

[...] de Hauranne, Léon de Malleville, Berger, Ganneron, Boudet [...]. — Le deuxième collége électoral du département de la Haute-Saône est convoqué à Jussey pour le 9 août prochain, à l'effet d'élire un député en remplacement de M. le duc de Marmier, décédé. — M. le duc et Mme la duchesse de Nemours seront, le 24 juillet, à Châteauroux, où ils séjourneront le 25. LL. AA. RR. partiront le 26 pour Guéret. — La reine Christine, qui possède, on le sait, les salines de Dieutze, a fait offrir aux habitants de Salins, dit le *Franc-Comtois*, les fonds nécessaires pour établir un chemin de fer de cette ville à Dôle. — M. et Mme Thiers sont à Vichy ; M. et Mme de Lamartine aux eaux de Néris. — Mme la maréchale Bugeaud et sa famille viennent de débarquer à Marseille.

Fêtes anniversaires de juillet. — Les accidents qui ont eu lieu, l'année dernière, à l'entrée des Champs-Elysées, ont fait renoncer à l'illumination de la grande avenue dont le rond-point forme le centre. Cependant, un spécimen de cette brillante décoration pourra être vu le 29 juillet : c'est sur la partie du quai d'Orsay, qui sépare la Chambre des députés du pont des Invalides, qu'il doit être transporté, mais, cette fois, escorté d'autres magies en verres de couleur et de feux d'artifice sur le bassin de la Seine qui baigne le mur de ce quai.

La fête nautique du soir sera, dit-on, un véritable enchantement. Elle s'étendra du Pont-Royal au pont des Invalides. Des bateaux à vapeur, décorés, bariolés de mille pavillons, éclairés de cent mille feux, seront placés dans les deux bassins, lesquels seront eux-mêmes encadrés par une longue suite de candélabres surmontés de flammes de couleur ; puis, cent batelets de formes vénitienne, indienne, chinoise, algérienne, circuleront sur le fleuve, et lanceront des bombes, des pétards, des flammes de Bengale, des chandelles romaines et autres feux éblouissants. Deux bataillons seront en outre rangés en bataille sur la berge des Invalides, et lanceront des étoiles tricolores ; puis, de la musique, des harmonies d'instruments de toutes sortes se mêleront au bruit du canon. Les arches du pont de la Concorde seront aussi illuminées par des lustres et des girandoles, et le grand feu d'artifice sera couronné par cinq bouquets.

C'est autant qu'il en faut pour satisfaire l'appétit des plus robustes amateurs, et pourtant ce n'est pas tout encore. Non, car nous n'avons parlé que de la fête du soir, et, le jour, il y aura aussi une fête nautique : joûte sur l'eau, ceci est plus classique ; courses en canots par les Christophe Colomb de Bercy, Asnières et autres lointains rivages ; courses au canard par les gamins de Paris ; courses en baquets, etc., sans compter les jeux d'oie et d'anguille, etc., etc. ; il y en aura pour tous les goûts. Toutes les ambitions seront satisfaites, et, notez, ceci satisfera les plus difficiles ; notez que l'ordonnateur de toutes ces merveilles, le créateur de toutes ces féries, celui dont la baguette enfantera tous ces prodiges, est le magicien Visconti.

Formidable explosion. — On nous adresse la note suivante en nous en garantissant l'exactitude : « Cette après-midi, vers 3 heures, la paisible et aristocratique rue du Mont-Thabor a été mise en émoi par une épouvantable explosion qui s'est fait entendre dans toute la rue, au ministère des finances, rues Castiglione et Saint-Honoré ; aussi, en un instant, la foule a envahi les cours et la rue à ce point que toute circulation était pour ainsi dire impossible. La police est arrivée dans la rue une demi-heure après, M. Allard, son chef en tête ; mais, malgré l'exploration et l'enquête la plus minutieuse, il a été impossible de savoir exactement d'où provenait cette explosion et même où elle avait eu lieu. Cependant tout le monde indiquait les maisons contiguës portant les numéros 8 et 10 vers la rue du Mont-Thabor, et 339 dans la rue Saint Honoré. A 5 heures du soir, l'émotion du quartier durait encore. Nous ne dirons pas toutes les conjectures qu'on faisait, elles paraîtraient trop absurdes. La police ne quitte pas le quartier. »

Paternité des télégraphes électriques. — Nous nous félicitons d'avoir reproduit sous ce titre un fait publié par les feuilles espagnoles, puisqu'il nous vaut la lettre suivante : «... En répétant après les autres journaux que c'était aux Espagnols qu'on devait l'invention des télégraphes électriques, vous aviez sûrement oublié que dès 1839 j'avais publié dans le *Ménage sociétaire*, ouvrage qui se vend à votre librairie et dont vous avez fait l'éloge dans la *Phalange*, l'article suivant : « C'est avec raison que je » revendique pour mon pays cette brillante invention. Arthur Young, dans » la relation de son voyage agronomique fait en France, en 1787, dit, tom I, » page 188 : « Je fus rendre visite à M. Lomont, mécanicien fort ingénieux. » *Il a fait une découverte fort remarquable* dans l'électricité. Vous écrivez » deux ou trois mots sur du papier, il les prend avec lui dans une chambre, » et tourne une machine dans un étui cylindrique au haut duquel est un » électromètre, une jolie petite balle de moelle de plume; un fil d'archal est » joint à un pareil cylindre électriseur dans un appartement éloigné. Sa » femme, en remarquant le mouvement de la balle qui correspond, écrit » les mots qu'ils indiquent, d'où il paraît qu'il a formé un alphabet de » mouvements; *comme la longueur du fil d'archal ne fait aucune différence » sur l'effet, on pourrait entretenir une correspondance de fort loin*. Quel » que soit l'usage qu'on en pourrait faire, la découverte est admirable. »

» Je dirai à cette occasion que Fourier a eu raison de dire que la France est l'enfer des inventeurs. Ce M. Lomont que j'ai connu et qui avait d'ailleurs apporté de notables perfectionnements au métier à filer, est mort dans un état voisin de la misère, et c'est avec raison que je demandais dans mon ouvrage qu'on établit des maisons d'invalides civils, pour y placer des artistes ou des savants malheureux.

» Harel. »

Bien que nous accueillions avec reconnaissance la communication de M. Harel, puisqu'elle nous fait connaître le nom d'un de ceux qui se sont occupés de l'application de l'électricité à la télégraphie, et que ce nom est celui d'un compatriote, notre impartialité nous fait un devoir de déclarer ici que des expériences analogues à celles que fit M. Lomont, ont été exécutées dès l'année 1748 par le docteur Watson, évêque de Llandaff, en Angleterre. D'autres expériences du même genre ont été également faites en 1750, par Winkler, à Leipsic, et quelques années après par Lemonnier, à Paris, et Bétancourt, à Madrid.

Ébauches d'associations. — L'*Echo de la Frontière* publie les lignes suivantes : « Un des moyens les plus sûrs d'améliorer le sort de la classe laborieuse, qu'une interruption de travail suffit pour mettre dans la misère, c'est de former des caisses de secours mutuels auxquelles peuvent être appelées à participer toutes les personnes bienfaisantes, quels que soient leur rang et leur fortune. Le principe de l'association ne peut mieux convenir qu'à des réunions dont le but est la bienfaisance ; il peut exercer une heureuse influence sur la moralité de la classe ouvrière. Quelques centimes jetés avec discernement peuvent produire du bien. La bienfaisance, pour qu'elle soit fructueuse, doit être cultivée comme un champ. L'autorité de l'expérience le prouve tous les jours ; on appelle seulement l'attention sur l'importance secourable de l'association des tailleurs d'habits de Valenciennes qui a toujours secouru ceux de ses membres qu'atteignent les maladies, le malheur avec ses souffrances les plus fréquentes comme les plus inattendues, et dont la situation prospère témoigne plus en faveur de la bienfaisante association que tous les arguments de la bienveillance même la plus favorable.

» Que tous les amis de l'ordre et du bien public concourent à l'établissement de si utiles associations, et ainsi la bienfaisance cessera d'être une prime donnée à la mendicité; un grand mal sera détruit dans son principe, sans sacrifices sensibles de temps et d'argent. — Il est question d'une nouvelle association de ce genre entre les ouvriers peintres, tapissiers et vitriers de Valenciennes ; elle n'attend plus que l'autorisation de l'administration

[...] Hottot ne cherche pas à nier le délit qui lui est imputé. Il raconte au tribunal sa triste histoire, et ne demande qu'une chose, c'est d'être conduit dans un dépôt de mendicité où il travaillera à se faire une petite masse ; puis, quand il aura la somme nécessaire, il retournera dans son pays pour achever ses jours près de sa femme. Le tribunal s'empresse de lui accorder la triste faveur qu'il réclame. » — Misère, misère, quand donc l'association nous délivrera-t-elle de tes maux! Quand les hommes s'affranchiront-ils de ton joug affreux en fécondant les germes de richesse que la Providence leur a données et que la société laisse improductives !...

Terribles caprices de la foudre. — Il y a quelques jours, quatre habitants d'Elmanru (près Vitry-le-Français) étaient occupés à couper du bois aux environs du village, lorsqu'un orage terrible éclata instantanément sur leur tête ; ils n'eurent que le temps de se réfugier sous les arbres les plus voisins pour éviter les cataractes diluviennes qui tombaient du ciel. Un de ces hommes s'était réfugié sous un saule, les trois autres étaient réunis sous un peuplier. Les éclats se succédaient à de courts intervalles, et le tonnerre se rapprochait d'instant en instant... Enfin, un rapide éclair vint envelopper d'une vive lueur le lieu où se trouvaient les quatre bûcherons. Après les premiers moments de stupeur, les trois hommes qui ne s'étaient pas quittés jetèrent les yeux sur leur camarade : une flamme claire jaillissait de ses vêtements, et toujours debout sous le saule, il ne paraissait s'apercevoir de rien... — Tu brûles, mais tu ne vois donc pas que tu brûles ! lui criaient ses camarades; n'obtenant pas de réponse, ils s'approchèrent de lui, et restèrent muets de terreur en s'apercevant qu'il n'était plus qu'un cadavre. Le fluide électrique l'avait frappé à quelques pas d'eux sans qu'ils s'en fussent aperçus. Tout le monde sait que les pointes électriques servent de conducteur au fluide électrique ; le tonnerre, par conséquent, aurait dû tomber sur le haut peuplier et épargner le saule rabougri ; mais un caprice de la foudre avait fait une seule victime au lieu de trois.

Triste drame. — On lit dans l'*Union* de la Réole : « Il y a deux ans, dans le mois d'août, un malheureux jeune homme de la commune de Soussac, dans un accès de délire furieux, tua son frère, qui travaillait avec lui à aplanir l'aire de la famille. Interdit pour ce fait, et placé dans un hospice d'aliénés, on a dû le pourvoir d'un tuteur pour la conservation de sa fortune. Le tuteur nommé était son père, vieillard de soixante-un ans. Lundi dernier, 7 du courant, le notaire de Listrac, M. Largeteau, dressait un inventaire dans le domicile de l'interdit, attenant à celui de son père et tuteur, lorsque ce dernier, à la suite d'une discussion entre les intéressés, rentre dans sa maison, se saisit d'un fusil, et vient le décharger presque à bout portant sur sa bru, la malheureuse femme de celui qui fut tué par son frère. La plus grande partie de la charge a porté dans l'épaule droite, quelques plombs ont effleuré les chairs de la poitrine. Aussitôt après avoir tiré ce coup de fusil, le vieillard est rentré dans sa maison, dont il a barricadé le seuil. On a envoyé chercher la gendarmerie de Pellegrue, qui est arrivée une heure et demie après cet horrible événement. On a enfoncé la porte de la maison ; mais, quand les gendarmes ont pu pénétrer dans l'intérieur, la justice humaine avait perdu tous ses droits : ils n'ont plus trouvé qu'un cadavre. Le malheureux vieillard s'était pendu. »

Danger d'enfermer des enfants. — Un déplorable accident est ainsi raconté par l'*Abeille* du 12 juin : « Il est arrivé un affreux accident dans une des écoles publiques de la seconde municipalité. Un joli enfant nommé Jacob Polhenus, âgé d'environ huit ans, ayant mérité une punition à son école, fut enfermé dans une chambre obscure, sous les escaliers de l'église. La maîtresse qui lui avait infligé cette punition fut obligée d'aller tout de suite après donner ses soins dans une autre classe à cause de l'absence d'une sous-maîtresse malade, et pendant quelque temps elle oublia son prisonnier. Cependant, avant la clôture de l'école elle l'envoya mettre en liberté. En arrivant on vit la tête de l'enfant passée par une ouverture ou panneau situé à la partie supérieure de la porte. Ayant ouvert la porte, on s'aperçut que le malheureux était pendu par la tête et qu'il était déjà mort et froid. Il paraît que l'enfant, effrayé par l'obscurité, ou espérant se sauver, avait, à l'aide d'une planche placée contre la porte, monté suffisamment pour passer sa tête par l'ouverture et que la planche étant tombée, il était demeuré pendu par la tête. La chute de la planche avait donné au corps une secousse suffisante pour rompre les articulations du cou et produire une mort instantanée. Le coroner, appelé à constater ces faits, et le jury d'enquête ont rendu un verdict en conséquence. La maîtresse, cause involontaire de ce malheur, est, dit-on, une femme d'une très grande douceur et fort aimée de ses jeunes élèves. On nous assure qu'elle est désespérée de ce malheur qu'elle aurait pu éviter en ne renfermant pas un élève si jeune dans une si triste prison. On craint que sa raison ne puisse y résister. »

Hydrophobie. — Une malheureuse servante vient de succomber, à Dieppe, aux atteintes de l'hydrophobie. Cette pauvre fille avait été mordue il y a quelques mois, et, selon la croyance répandue dans nos populations, elle était allée à Nibas se faire *affranchir*. Il paraît que le remède n'a pas réussi, puisqu'elle vient d'expirer dans des souffrances horribles.

Deux parricides. — Les correspondances de Lyon et de Saintes contiennent chacune le récit d'un parricide ; l'âme se serre en présence de ces affreux détails. La société ne doit elle pas intervenir quand la famille se dissout, se déprave, quand l'amour ne lui sert plus de lien, quand la haine le remplace et que l'anarchie des intérêts provoque d'aussi effrayantes catastrophes. Voici d'abord la correspondance datée de Saintes:

« Le 4 juillet dernier, un horrible drame a répandu la consternation dans la commune de Clénac (arrondissement de Saintes). Une femme, Marie Pineau, séparée d'avec son mari depuis vingt années, avait gardé près d'elle son fils, Jean Guillon, âgé de trente-deux ans. Les époux habitaient deux maisons contiguës. Il s'élevait de fréquents orages entre Marie Pineau et Jean Guillon. Ils commençaient par échanger des injures, et presque toujours ce prélude était suivi de coups reçus et donnés. La mère battait son fils, qui la frappait à son tour, affreuse lutte à laquelle il était difficile d'apporter un terme, tant, d'une part et d'autre, il y avait [...] d'acharnement. La menace de la gendarmerie effrayait Guillon ; la mère parvenait ainsi à se soustraire à ses mauvais traitements, et le 4 juillet, après une nouvelle scène, Guillon épouvanté passa chez son père, où Marie Pineau alla le rejoindre un peu plus tard. Elle l'engagea à revenir pour prendre un bouillon qu'elle lui avait préparé. Il refusa, et elle eut l'imprudence de lui adresser de nouvelles injures et de s'armer d'une branche avec laquelle elle lui porta quelques coups. Guillon, exaspéré, furieux, arracha à un fagot une autre branche recourbée à l'une des extrémités, et il frappa sa mère avec tant de violence que la cervelle jaillit, le sang coula à flots ; et quatre fois l'arme terrible tomba de toute la force de ce furieux sur la tête de sa mère qui expirait à ses pieds. Pendant cette scène, le mari tournait le dos, et il prétend n'avoir rien vu. C'est avec peine qu'on a pu s'emparer de Guillon. Ce misérable a répondu à ceux qui lui reprochaient son crime: « C'est vrai, je l'ai tuée ; qu'on m'en fasse autant. »

LES SOCIALISTES.

Nous empruntons à la *Revue indépendante* du 10 juillet les dernières pages du travail étendu publié par M. F. Vidal, sur le *Principe de la répartition*. Nous aurons à discuter et à combattre les principes essentiels de M. Vidal. Cet écrivain distingué ne nous paraît pas avoir embrassé d'un point de vue assez élevé et assez large le principe de la *justice distributive* ; il lui est arrivé de méconnaître, à quelques égards, la Théorie de Fourier, pour n'en avoir pas péné-

que fondée par Casimir Périer dans les jours de tourmente, c'est-à-dire maintenir *l'ordre dans la rue* ; ils croient que tout est là. Si vous voulez leur démontrer que cette société si tranquille en apparence, si calme à la surface, est en proie à une anarchie profonde, à un immense désordre ; que partout les intérêts sont aux prises ; qu'il importe également d'établir l'ordre dans les relations économiques, dans l'agriculture, dans l'industrie, dans le commerce, de mettre fin à cette guerre civile des intérêts, *d'améliorer*, afin de conserver, etc.... — Ils vous reprochent aussitôt de propager des illusions dangereuses, de provoquer la haine entre les différentes classes de citoyens, de pousser à la guerre sociale, etc. — Et, d'un autre côté, certains révolutionnaires vous reprochent en même temps d'assoupir et d'endormir le peuple, de détourner son attention des questions politiques, de prêcher le matérialisme, etc.

» Le fait est que le socialisme ne pousse pas à l'émeute, ne galvanise pas le peuple, à tout propos, avec les mots de guerre et de patrie. Le socialisme aime la paix, l'ordre ; il prêche la concorde, le travail, l'organisation pacifique et féconde, et non pas le ravage et la destruction ; il préfère la charrue à l'épée, l'atelier au champ de bataille ; il professe que la destinée des hommes n'est pas d'échanger des coups de fusil et des volées de canon. Les socialistes, en outre, ne croient pas à la valeur absolue des virements et des revirements politiques. Aux disciples de l'école américaine ils ont osé dire : « Vous aurez beau changer la dynastie et la dénomination du chef de l'Etat, remplacer le roi par un dictateur, par un empereur, par un président, par un consul, manier et remanier la constitution ou la Charte, etc. ; si vous ne voulez point toucher aux institutions économiques, transformer le salariat, la concurrence ; régler, d'après de nouveaux principes, les droits respectifs des maîtres et des travailleurs..... le sort des classes laborieuses ne sera pas sensiblement modifié ; et nous ne voyons pas trop ce que le peuple pourrait gagner à ces révolutions qui coûtent si cher, et qui produisent si peu de résultats. Êtes-vous pour l'association, pour l'organisation, oui ou non La réforme politique est-elle, à vos yeux, un but ou un moyen ? Où prétendez-vous nous conduire ? Prononcez-vous une bonne fois ; mais que votre réponse soit nette, franche, catégorique.

» Les démocrates intelligents se sont depuis longtemps déclarés socialistes ; les autres ont continué à tourner dans le cercle vicieux qu'ils parcourent depuis vingt ans.

» Les libéraux de la droite et de la gauche, les hommes d'Etat en exercice ou en expectative, n'ont pas manqué non plus d'attaquer ou de faire attaquer les idées sociales. — Quoi ! les socialistes voudraient nous faire accroire que le bonheur de la France ne dépend pas de la chute de M. Guizot, du triomphe de M. Thiers ou de M. Molé, de l'adjonction des capacités ou de la révision des lois de septembre ! Ils osent nous demander sérieusement ce que pourrait gagner le peuple à un changement de ministère, et ils paraissent douter de la vertu souveraine de nos recettes purement politiques ! Haro sur les novateurs !

» Les socialistes n'avaient pas ménagé davantage les catholiques et les néo-catholiques:

« Vous prétendez que Dieu, après s'être complu à créer le monde, à former l'homme à son image, a aussitôt maudit sa créature, lui a donné, dans sa bonté infinie, la misère pour destinée. Vous ajoutez que c'est la conséquence du péché originel, que le mal est à tout jamais nécessaire; sans doute, pour être dispensés d'y porter remède... — Mais vous blasphémez votre Dieu, et vous ne pouvez échapper au raisonnement d'Epicure (1). Si la misère est la suite du péché originel, tous les fils d'Adam étant solidaires, pourquoi donc les uns sont-ils riches, les autres misérables ? Pourquoi la misère est-elle fatalement héréditaire dans les classes du peuple ? Comment, selon l'expression d'un écrivain éloquent (2), la richesse est-elle devenue un droit, la pauvreté un devoir ? — Allons ! vous admettez la dualité en Dieu, deux principes coéternels, le bien et le mal. Pour vous, Satan n'est pas l'ange rebelle et déchu : c'est le rival de Dieu même, et le rival heureux. Vous oubliez que Jésus a racheté le monde, vous ne comprenez rien à l'Evangile ! Vous allez jusqu'à proclamer que la création est manquée, que le désordre triomphe et doit triompher, que l'esprit des ténèbres a vaincu ; vous n'avez pas même le sentiment religieux, la conception de Dieu ! Ah ! vous êtes des manichéens, vous êtes des hérétiques! Il y a longtemps que vous avez été condamnés par les conciles !

» Enfin, aux économistes, les novateurs avaient démontré, par l'économie, que la science abstraite des valeurs est une science sans objet et sans but, une science impossible, qu'elle doit changer de route au plus vite, s'allier étroitement à la morale, à la philosophie et à la politique, se transformer en science sociale, en science des droits et des devoirs de l'individu dans la société, aborder franchement les vastes problèmes de l'organisation du travail et de la répartition des richesses, devenir enfin la science de l'ordre économique et de la justice distributive, sous peine de s'annihiler complétement, d'être réduite à se réfugier dans un désespérant fatalisme, à toujours conclure par une négation : — *laisser faire* ou ne rien faire.

» Parmi les économistes, les plus jeunes et les plus intelligents ont été ébranlés. Dans les chaires officielles, on parle maintenant d'association et d'organisation; on ne professe plus les doctrines négatives de l'école dite libérale ; on ne dit plus qu'il n'y a qu'à laisser faire; on ne repousse plus d'une manière absolue l'intervention du pouvoir en matière d'industrie ; on tente enfin de constituer une espèce d'éclectisme qui concilie tant bien que mal les vieilles erreurs avec les principes nouveaux. Cependant des faiseurs de chiffres, des statisticiens, protestent toujours contre les théories modernes. La vieille économie, l'économie purement descriptive, a perdu sa bataille de Pharsale ; la démocratie a définitivement triomphé du patriciat. Nous avons conquis en principe, sinon en fait, l'organisation, l'association, c'est-à-dire la liberté réelle, la véritable liberté, la liberté pour tous ; laissons les Pompéiens se lamenter, dire que la liberté est morte avec la domination de l'aristocratie. Permis à eux de sonner les funérailles de la vertu, de regretter le salariat et la concurrence ! Au lieu de briser leur plume, qu'ils continuent même à défendre leur vieux drapeau ; nous rendrons justice à leurs efforts et à

---

(1) Ou Dieu veut détruire le mal et ne le peut, et alors il est impuissant ;
Ou il le peut et ne le veut pas, et alors il est méchant ;
Ou il ne le veut et ne le peut, et il est méchant et impuissant à la fois ;
Ou bien il le veut et il le peut ; mais alors comment y a-t-il du mal ?
— Épicure. —
Du moins comment le mal serait-il à tout jamais nécessaire ?

(2) George Sand, *le Compagnon du tour de France*.

fixe et équitable, les instruments nécessaires ; mais ils veulent que le peuple conquière lui-même, par son travail, à la sueur de son front, l'aisance et la liberté.

» *Gaudeant possidentes* ! Que les heureux du jour jouissent donc en paix de leur fortune bien ou mal acquise ; qu'ils en jouissent sans crainte et sans remords ! On ne leur demande rien ; mais si, librement, ils veulent prêter leurs capitaux aux travailleurs, on leur en servira l'intérêt et même on les bénira.

» En démontrant la puissance productive de l'association et du travail organisé, en prouvant que la misère provient surtout de nos institutions vicieuses ou incomplètes, qu'elle ne doit pas être imputée aux individus, les socialistes ont innocenté les riches aux yeux des pauvres, et ils ont fait comprendre aux classes laborieuses qu'elles pouvaient, qu'elles devaient s'enrichir elles-mêmes. — Ils n'ont donc pas prêché la haine entre les différentes classes de citoyens.

« Les socialistes ont détourné le peuple de l'émeute, lui ont fait prendre en horreur les moyens violents et le désordre, cela est vrai ; ils l'ont même converti aux idées d'ordre, de hiérargie, d'autorité, ce que n'avaient pu faire ni les journaux de la gauche, ni les journaux conservateurs, c'est encore vrai ; ils ont en lui développé le sentiment de la dignité humaine, de la moralité ; ils ont exalté, ennobli l'ouvrier, gonflé son cœur d'enthousiasme et de dévouement : si bien que dans ce cœur d'où l'espérance aujourd'hui a chassé le désespoir, d'où l'ardente charité déborde, il n'y a plus de place pour la haine, cela est également vrai. Aussi l'ouvrier ne conspire-t-il plus, ne nourrit-il plus des idées de vengeance ; il lit, il étudie, il travaille, il fréquente les cabinets de lecture au lieu de fréquenter les cabarets, il fait des journaux, il cultive son intelligence pour se rendre digne de l'avenir qu'il espère, du rôle qu'il croit être appelé à remplir. D'un socialiste on ne fera jamais un conspirateur ou un émeutier. Lisez les journaux populaires : tous prêchent la paix, l'ordre, la concorde, la tolérance, la véritable charité, tous s'efforcent de moraliser le peuple, de développer en lui le cœur et l'intelligence, les plus nobles facultés, les plus généreux sentiments ; tous proclament avec générosité le respect dû aux intérêts existants, tous maudissent la paresse et glorifient le travail. Les journaux rédigés par les ouvriers ont transformé les prolétaires, ils ont plus fait que tous les professeurs de morale.

» Ces ouvriers, autrefois indisciplinables et impatients de toute autorité, comprennent aujourd'hui la nécessité de l'ordre, de la hiérarchie, de la discipline ; et si le Pouvoir était assez intelligent pour prendre réellement souci de leurs intérêts, s'il voulait faire quelque chose, organiser des ateliers, il trouverait les prolétaires prêts à répondre à son appel, à se rallier à lui sincèrement et sans arrière-pensée. Il dépend du Pouvoir de se faire le défenseur, le protecteur des classes pauvres, de se faire aimer et bénir du peuple, de diriger enfin le grand mouvement socialiste qui se prépare. Mais le Pouvoir semble ne pas comprendre son rôle, il aime mieux rester neutre, se tenir à l'écart, laisser faire que de diriger, sauf, comme toujours, à intervenir plus tard, trop tard, par la force et par la compression. (Au lieu de réprimer simplement la manifestation du désordre, il vaudrait mieux en prévenir la cause.) Cependant le Pouvoir est le tuteur naturel des mineurs politiques ; ce serait son devoir de prendre en main les intérêts du peuple, de faire valoir les droits des classes laborieuses, de réclamer pour elles des garanties contre la toute-puissance des entrepreneurs d'industrie, contre les abus de la concurrence et du monopole. Mais, hélas ! le Pouvoir lui-même est à la discrétion des manufacturiers et des marchands ; il a depuis longtemps abdiqué toute direction et toute initiative. Il y a bien encore, en France, une machine administrative, une bureaucratie organisée d'une manière quelconque, et fonctionnant tant bien que mal, mais il n'y a plus de Pouvoir. Les ministres s'agitent, et quelques marchands les mènent !

» Qu'importe ? le mouvement est donné, l'avenir appartient irrésistiblement aux idées sociales. Ces graves questions s'agitent aujourd'hui en tous pays, elles sont incessamment mises à l'ordre du jour : il faudra bien qu'elles soient résolues. Hâtez-vous donc d'étudier et d'approfondir ces vastes problèmes, vous tous qui aspirez à exercer une influence sur les hommes et sur les choses, car les temps approchent où quiconque n'aura là-dessus rien à dire sera compté pour RIEN. »

Le *Constitutionnel* donne une longue et flasque paraphrase du théorème économique de l'*offre* et de la *demande* comme régulateur du salaire, puis il censure le gouvernement de n'avoir point sérieusement étudié ces *questions*. L'homme d'État qui fait de pareils articles dans le *Constitutionnel* nous paraît n'avoir pas fait non plus de grands efforts de recherche. Disons cependant que l'article du *Constitutionnel* est dicté par la sympathie pour les ouvriers.... à moins qu'il ne le soit par l'antipathie pour le ministère.

Le *Courrier français* fait ressortir la partialité déplorable du Pouvoir qui sévit contre les ouvriers, et semble ignorer tout ce qui se passe dans le camp des maîtres.

Nous applaudissons aux lignes suivantes du *Commerce*, et nous l'invitons à donner à ses lecteurs le plan détaillé de l'organisation dont il trace si bien le large programme :

« On a souvent parlé d'organisation du travail sans trop s'entendre sur la valeur de cette formule. L'organisation, telle que nous la comprenons, telle qu'il est possible de la concilier avec la liberté, ne doit être ni un loi de police, ni un système disciplinaire ; elle ne doit violenter aucun principe de production et de vie ; elle doit rapprocher les éléments industriels, les capitaux qui sont les bras de l'entrepreneur, les bras qui sont les capitaux de l'ouvrier ; elle doit leur faciliter les moyens de s'unir par un libre accord et par un concert spontané. Cette organisation qui n'a rien d'utopique, qui ne tend pas à donner une constitution artificielle à la société, qui l'accepte au contraire telle qu'elle est, pourrait servir en outre à régler le mouvement des travailleurs de ville en ville, à créer des écoles pratiques, à instituer des caisses de prévoyance, à éclairer le gouvernement sur les intérêts des classes laborieuses et sur les moyens d'en améliorer le sort. »

PETITE CORRESPONDANCE.

M. F. O. W. à Londres. — 100 valent mieux que 10 ; mais n'envoyez, s'il vous plaît, que 10.
M. D. à Nismes. — Nous avons reçu. Merci de votre obligeance.
M. O. à Dijon. — Reçu. C'est très bien.
MM. B. et S. à Lyon. — Reçu. Nous attendons votre prochaine lettre.
M. B. à Bône. — Bien. Nous allons vous écrire.
M. D. J. B. à Zacatecas. — On a reçu la lettre et ce qu'elle contenait.

HALLE DE PARIS.

17 juillet.			18 juillet.		
Arrivages	4509 q.	75 k.	Arrivages	1717 q.	28 k.
Ventes	4787	42	Ventes	1027	04
Restant	23166	49	Restant	23856	43
Cours moyen	34,45		Cours moyen	35,13	
Cours-taxe	34 45		Cours-taxe	34,49	

Cote administrative. (17 juillet)					Cote administrative. (18 juillet)				
Gruaux	00 q.	56 k.	47,10 à	49,70	Gruaux	00 q.	00 k.	50,30 à	52,8
1re	00	00	35,00 à	37,60	1re	00	00	35,00 à	38,8
2e	00	00	31,85 à	34,40	2e	00	00	33,75 à	31,4
3e	00	00	26,10 à	26,75	3e	00	00	26,75 à	27,4
4e	00	00	19,10 à	20,40	4e	00	00	21,00 à	00,0
A liv.	3632	34	00,00 à	00,00	A liv.	749	45	00,00 à	00,00

Marchés.

Marché aux Veaux du 18 juillet. — Taureaux amenés 5, vendus 5 à 0,80 — Vaches amenées 68, vendues 68 à 1,22-1,06-1,90. — Veaux amenés 874 sur lesquels 874 ont été vendus 1,56-1,38-1,20.

Marché de la Chapelle St-Denis des 17-18 juillet. — Porcs amenés 774, vendus 725 à 1,50-1,05-1,00. — Veaux amenés 788 et tous vendus à 1,40-1,20-1,10.

Marché de la Vallée du 18 juillet. — Agneaux 0,00 à 00,00. — Canards barbotteurs, 0,00 à 2,00. — Canetons de Rouen, 2,50 à 3,75. — Chapons gras 3,75 à 7,00. — Chevreaux ou cabris à 0,00. — Dindes gras 6,50 à 10,00 ; comm., 3,50 à 5,00. — Faisans 0,00 à 0,00. — Lapins ou lapereaux 1,25 à 2,75. — Mout. pré salé 00 — Oies comm. 2,75 à 4,25. — Pigeons de volière 0,65 à 1,10 ; de bizets 0,25 à 0,75. — Poules ordinaires 1,25 à 2,50. — Poulets gras 3,00 à 4,25. de comm. 0,90 à 2,50.

Les fonds publics, et particulièrement le 3 0/0, ont un peu fléchi, il y a eu plutôt baisse sur les chemins ; mais, en résultat, les variations sont presque insensibles.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci après, on a fait au comptant : Emprunt, 83 40. — Belgique 4 1/2 0/0, 102. — Id. 2 1/2, 59 3/4. — Chemin de La Teste, 180, 177 50. — Canal de Bourgogne, 1090. — Rente de la Ville 5 0/0, 102 50. — Actions de Lin Maberly, 805. — Société des Annonces, 325. — Obligations de Saint-Germain nouv., 1232 50. — Versailles (r. d.) nouv., 1197 50. — Strasbourg, 1230. — Grand-Combe anc., 1170. — Chemins non constitués : Orléans à Bordeaux, gr. coup., 660, 662 50. — Id. petites, 670. — Montereau à Troyes, gr. coup., 515. — Id. petites, 520. — Charleroy, 491. — A terme : Emprunt, 83 60. — Chemin de La Teste, 175.

0/0 compt.....	1er C. 121 50	P. H. 121 55	P. B. 121 45	dr C. 121 50	h. 121 50
— fin cour...	121 65	121 65	121 50	121 50	121 60
3 0/0 compt.....	83 30	83 30	83 20	83 20	83 20
— fin cour...	83 30	83 35	83 20	83 20	83 31

au comptant.	1er C.	Der C.	Dif.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Dif.
O. de la Ville...	1425	«	«	5 0/0 Bge 1840.	102 5/8	«	H. « 1/
B. de France...	3240	«	B. 5	— Portugais...	«	«	
C. Gou. 1000...	1127 50	»	B. 2 50	Esp. D. active.	36 5/8	« «	
C. Gan. 1000...	1150	»	»	5 0/0 Naples...	101 60	«	
C. hypot......	652 50	«	«	— Romain..	101 5/8	104 1/2	
4 Canaux......	1277 50	»	«	Obl. Piémont.	1260	«	

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	Dif.		Dif.
St-Germ.....	«	»	«	F. c. 1040, 1045, 1040.	H. 2 50
V. r. d......	432 50	480	H. 3 75	— 463, 460.	
— r. g......	280	275	«	— 280, 275.	
Orléans......	1150	1152 50	H. 5	— 1152 50, 1155, 1117 50.	B. 1 25
Strasb.......	253 75	253 75	H. 2 50	— 252 50, 255, 253 75.	H. 1 25
Rouen.......	1030	1027 50	H. 2 50	— 1028 75, 1030, 1022 50, 1025	B. 3 75
Havre.......	«	«	«	— 845, 840.	
Marseille	«	«	«	— 965, 960.	B. 5
Vierzon.....	740	«	B. 3 75	— 740, 745, 741 25.	B. 1 25

LONDRES, 16 Juillet.
Consol. 98 3/4.
Esp. act. 25 7/8, 26.
Portug. 64 1/2 7/8.
Mexic. 37 7/8.
Brésil.
5 0/0 hol. 99 1/4.
2 1/2 de.
Rouen. 40 40 1/2.
Orléans. 45 1/2

PRIMES. PARIS, 30 JUIN.
3 0/0 F. c. 83 35, 40 d. 50.
F. p. 83 50 d. un. 70, 60 d. 50.
5 0/0 F. c. 121 65, 80 d. 50.
F. p. 122 d un. 122 25, 20 d. 50.
Orléans, 1160, 1157 50 d. 10 au 31.
Rouen 1045 d. 10 au 15.
Mars., 975 d. 10 au 31.
Strasb., 255, 253 75 d. 10.

COULISSE
Av. 83 30.
Ap. 83 22 1/2.
B. du Très
2 1/8 de 3 à 9 m.
Rep. F. c. F. p.
3 0/0 5. 12 1/2, 15
5 0/0 10.

MARCHANDISES. — **HUILE** de colza disponible, 99,00 à 00,00 ; courant du mois, 100,00 à 101,00 ; août, 101,50 à 102,00 ; 4 derniers mois, 107,00 à 00,00 ; 4 premiers mois 1846, 110,00 à 00,00.

LILLE. — Colza 94,00. — Œillette rousse, 76,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 102,00 à 104,00 ; août, 104,00 à 00,00 ; septembre et octobre, 105,00 à 00,00 ; novembre et décembre, 94,00 à 00,00 ; 4 prem. mois 1846, 86,00 à 87,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 90,00 à 00,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 19 juillet.

7 h. » » **OPÉRA.** —
7 h. 1/2 **THÉATRE FRANÇAIS.** — Femme de 40 ans. Mari à la campagne.
7 h. » » **OPÉRA-COMIQUE.** — Déserteur. Zampa.
6 h. 3/4 **VAUDEVILLE.** — 3e Mari. Arthur.
7 h. » » **VARIÉTÉS.** — Fille d'Eve. Maître d'Ecole. Jongleurs. Lansquenet.
7 h. » » **GYMNASE.** — 2e Année. Changement. Le Mariage.
6 h. 3/4 **PALAIS-ROYAL.** — La Pêche. Contrebasse. Apothicaire.
6 h. » » **PORTE-ST-MARTIN.** — La Biche au bois.
7 h. » » **AMBIGU.** — Etudiants.
6 h. 1/2 **GAITÉ.** — Canal Saint-Martin.
6 h. 3/4 **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — Exercices d'équitation.
6 h. » » **COMTE.** — Crispin. Maison des Fous. Docteur Gall.
6 h. 1/2 **FOLIES.** — Galop. M. Denis. Empire. Epiciers.
6 h. **LUXEMBOURG.** — Thomas l'Imprimeur. Une Romance. La Chambre.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 h. à 5 h. — Le Déluge, avant pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

de poser une limite intellectuelle en matière d'enseignement, et d'être le seul appréciateur, le seul juge souverain de cette limite.

Voilà assurément, de la part d'un ministère conservateur, une innovation assez étrange; car, jusqu'à présent, aucun des pouvoirs qui ont dirigé les sociétés anciennes ou modernes ne s'était avisé de vouloir *limiter* les investigations de l'esprit humain et la libre communication des idées par l'enseignement.

On comprend que les gouvernements, gardiens de l'ordre public, répriment toute parole parlée ou écrite qui serait de nature à exciter à la violence, à la subversion, à la révolte; c'est leur droit, c'est leur devoir. Et certes, à ce point de vue, le gouvernement actuel ne peut se plaindre de manquer de moyens de répression; il a sous la main un luxe de pénalité dont il n'accusera pas le législateur de s'être montré avare.

Mais, à un professeur, à un écrivain, à un homme d'idées qui s'avance paisiblement dans le domaine de la raison pure et de l'investigation scientifique, crier: « Halte-là! tu dépasses la limite qui me convient; je suis seul juge souverain et en dernier ressort de cette limite, » ce n'est pas faire un acte de gouvernement et de conservation; c'est tuer l'enfant qui vient à la lumière; c'est commettre un crime de lèse-progrès, un crime de lèse-humanité.

Un gouvernement ami des hommes, un gouvernement qui veut le bonheur du peuple, loin d'empêcher, d'entraver, de limiter le développement des idées, doit en favoriser l'éclosion, l'extension indéfinie: car s'il est bon de maintenir ce qui est, il n'est pas moins utile de chercher, de préparer, de prévoir ce qui doit être; et les chercheurs, les préparateurs, les discoureurs qui, dans le monde intellectuel signalent la route à suivre, mettent dans les âmes l'espérance et le calme; il sont ainsi les plus fervents soutiens du présent, en même temps que les plus hardis pionniers de l'avenir.

Eh bon Dieu! ce n'est pas des idées que vient le danger; c'est bien plutôt de leur absence. L'indifférence, l'égoïsme, le matérialisme ont pénétré dans tous les rangs de la société; c'est à ce mouvement destructeur qu'il faudrait poser une limite. Les idées ne sont malheureusement que trop rares; au Collège de France, dans les Académies, au sein de l'Université ou du catholicisme, il y a bien plutôt à stimuler, à développer, à faire éclore, qu'à limiter et à étouffer. L'idée politique elle-même se meurt chaque jour dans le premier-Paris, et la presse se transforme en un bureau d'annonces. Le journal devient affiche, et l'esprit public demeure sans boussole, sans vie morale.

Dans un pareil état de choses, n'est-ce pas se montrer gratuitement illibéral et pusillanime que de prétendre exercer un droit souverain de limitation et de bornage en matière de théories scientifiques et de haut enseignement? Car il faut bien le remarquer: le Pouvoir ne ferait plus ici de bornage légal et représentatif, à l'aide des majorités constitutionnelles; il ferait de l'absolutisme scientifique; le gouvernement juge une seule chose, c'est qu'il y a lieu à poser la limite; il en fait faire la demande auprès des tribunaux par ses officiers judiciaires; mais c'est, en définitive, le jury, et le jury seul, qui pose cette limite, et qui la pose, non pas à l'idée, à l'intention intellectuelle, mais à la parole égarée par la passion.

Le Pouvoir s'arroge donc un droit de souveraineté qu'il n'a pas, quand il provoque des mesures pour limiter les recherches historiques et philosophiques, l'idée et l'enseignement des professeurs du Collège de France; et M. Biot était parfaitement dans le vrai en soutenant, lors des dernières délibérations, que l'on pouvait et devait opposer une fin de non-recevoir préjudiciable à cette censure limitative imaginée par le ministère.

Ce n'est pas à un Pouvoir qui se matérialise chaque jour dans la légalité même, qui se fait gloire de l'épithète de *borne* tombée sur lui du haut de la tribune, qui se pavane dans son ignorance et son impuissance à résoudre les nombreuses et difficiles questions que le mouvement naturel des choses fait surgir de toutes parts; ce n'est pas, disons-nous, à un pareil Pouvoir que la France reconnaîtra jamais ce droit de souveraineté intellectuelle, cette omnipotence illimitée, ce privilége arbitraire de poser une limite à l'idée, privilége que le ministère prétendait se donner à lui-même.

Que l'autocrate russe, chef temporel et spirituel, qui est censé posséder à la fois le *pouvoir* et le *savoir* élevât une pareille prétention, nous le comprendrions; mais un gouvernement fondé sur la souveraineté nationale, un gouvernement issu d'une révolution populaire, un gouvernement représentatif, en un mot, comment peut-il s'égarer jusqu'à vouloir directement et souverainement limiter l'idée pure, la pensée sainement progressive.

Quant à nous, nous sommes convaincus que, dans cette circonstance, comme dans beaucoup d'autres, le Pouvoir méconnaît son véritable intérêt, et qu'il ne comprend pas ce qu'il y a de profondément conservateur dans le travail de la pensée, dans l'innovation intellectuelle. C'est parce qu'il fait de la conservation mal entendue et subversive, que le Pouvoir marche ainsi, malgré lui, au plus odieux, au plus dangereux de tous les absolutismes, à l'absolutisme intellectuel. Cet absolutisme, il est vrai, n'est encore que négatif; il se contente de vouloir poser une limite à l'idée, mais, après avoir ordonné ce qu'il ne faut pas penser et enseigner, on est bien près d'imposer ce qu'il faut penser et croire. Nous ne craignons pas que le ministère actuel en vienne là; car, lui-même le confesse, il n'a ni théorie ni pratique. Pourtant, notre devoir est de lui signaler la voie fausse dans laquelle il s'engage, et de protester au nom de la raison humaine et de l'honneur de notre pays, contre cette souveraineté intellectuelle négative, contre ce droit direct et absolu du limité en matière d'idées et d'enseignement.

La Réforme de Luther et la Révolution française ont définitivement proclamé et sanctionné la liberté de l'esprit humain; la législation française moderne a reconnu le principe de cette liberté, puisqu'elle en a réglé l'usage, puisqu'elle fournit au Pouvoir les

Non, non, à l'heure qu'il est, il n'y a plus de limite intellectuelle possible; et il ne reste au Pouvoir qu'un parti à prendre, c'est d'appeler à lui la science, c'est de seconder, de favoriser le mouvement des idées positives qu'a enfantées la liberté de l'esprit humain, et qui possèdent à la fois une vertu conservatrice et une vertu rénovatrice, une puissance d'ordre en même temps qu'une puissance de progrès.

Affaire des Charpentiers (1).

LE PÈRE, LA MÈRE ET LE PARQUET.

Ce soir 19 juillet, ni la *Mère* ni le *Père* des charpentiers ne sont encore relâchés. La sœur de M. Linard (et non pas Lénard comme nous l'avons imprimé par erreur) a présenté vers quatre heures, au Parquet, une requête à l'effet d'obtenir la liberté, sous caution, du *Père* et de la *Mère*. L'heure était trop avancée pour qu'on pût avoir une réponse aujourd'hui. La mise en liberté devant être signée par le chef du Parquet, et sous sa responsabilité, ce magistrat a voulu en conférer avec M. le juge d'instruction, et prendre connaissance lui-même du dossier. Ce n'est donc que dans la journée de lundi, qu'une décision sera prise.

M. et Mme Linard vont donc rester deux jours de plus sous les verrous, le mari à la Force, la femme à Saint-Lazare! Deux jours de plus leur établissement va être abandonné à la gestion de deux jeunes filles de 17 à 19 ans! Quelles énormes charges pèsent donc sur M. et Mme Linard pour que, dès le lendemain de leur arrestation, et après le premier interrogatoire, l'autorité judiciaire n'ait pas jugé à propos d'aller elle-même au devant des vœux de cette pauvre famille, et ne lui ait pas facilité la mise en liberté sous caution, au moins de l'un des deux, de la *Mère* Linard par exemple? A l'heure qu'il est, cette malheureuse femme est malade de la révolution que lui a occasionnée cette arrestation, à laquelle elle était si loin de s'attendre. Ses deux filles et sa sœur, Mme Chatelain sont réellement inquiètes. Quant aux charpentiers, la position de leur *Mère* est ce qui les attriste le plus; c'est vraiment une douleur filiale dont on ne peut s'empêcher d'être touché.

La plupart de nos magistrats sont mariés; plusieurs ont des enfants, des filles peut-être; eh bien! que ne conservent-ils, même dans l'exercice de leurs fonctions, (fonctions toujours pénibles et quelquefois cruelles), le souvenir de leurs filles, de leur femme, de leur mère? Ce souvenir ne pourrait que les disposer, quand ils ont affaire à des femmes, à tempérer, à adoucir le plus possible, les rigueurs de la loi. Est-il absolument nécessaire qu'un magistrat soit insensible, qu'il ait le cœur sec et dur? N'y a-t-il pas moyen, sans nuire aux exigences du service, de se montrer parfois doux et bienveillant? Ne pourrait-on, dans certains cas extraordinaires, aller même jusqu'à la complaisance? — De la complaisance? vous demandez de la complaisance à un soldat de la loi? — Et pourquoi non? manquerait-il à ses devoirs et agirait-il mal, par exemple, le procureur du roi ou le juge d'instruction qui, touché de la situation

(1) Voir les numéros des 12, 14, 16, 17, 19, 21, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29 et 30 juin, 1er, 2, 7, 8, 12, 15, 16, 17 18 et 19 juillet.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 19 JUILLET 1845.

LE CHEVALIER DE MAISON-ROUGE.

Épisode de 1793 (1).

TROISIÈME VOLUME.

LA MÈRE ET LA FILLE. (SUITE.)

Un silence effrayant, silence de mort, vint s'abattre tout-à-coup sur ces masses bruyantes, et le sentiment douloureux de cette horrible scène étreignit tous les cœurs.

— Sa fille! chuchotèrent des voix basses et comme dans le lointain, sa fille, la malheureuse!

Maurice et Lorin regardaient l'accusatrice et l'accusée avec un sentiment de profonde commisération et de douleur respectueuse.

Simon, tout en désirant voir la fin de cette scène, dans laquelle il espérait que Maurice et Lorin demeureraient compromis, essayait de se soustraire aux regards de la femme Tison, qui roulait autour d'elle un œil égaré.

— Comment t'appelles-tu, citoyenne? dit le président, ému lui-même, à la jeune fille calme et résignée.

— Héloïse Tison, citoyen.

— Quel âge as-tu?

— Dix-neuf ans.

— Où demeures-tu?

— Rue des Nonandières, n° 24.

— Est-ce toi qui as vendu au citoyen municipal Lindey, que voici sur ce banc, un bouquet d'œillets, ce matin?

La fille Tison se tourna vers Maurice, et après l'avoir regardé:

— Oui, citoyen, c'est moi, dit-elle.

La femme Tison regardait elle-même sa fille avec des yeux dilatés par l'épouvante.

— Sais-tu que chacun de ces œillets contenait un billet adressé à la veuve Capet?

— Je le sais, répondit l'accusée.

Un mouvement d'horreur et d'admiration se répandit dans la salle.

— Pourquoi offrais-tu ces œillets au citoyen Maurice?

— Parce que je lui voyais l'écharpe municipale, et que je me doutais qu'il allait au Temple.

— Quels sont tes complices?

— Je n'en ai pas.

— Comment! tu as fait le complot à toi toute seule?

— Si c'est un complot, je l'ai fait à moi toute seule.

— Mais le citoyen Maurice savait-il...

— Que ces fleurs contenaient des billets?

— Oui.

— Le citoyen Maurice est municipal; le citoyen Maurice pouvait voir la reine en tête-à-tête, à toute heure du jour et de la nuit. Le citoyen Maurice, s'il eût eu quelque chose à dire à la reine, n'avait pas besoin d'écrire, puisqu'il pouvait parler.

— Et tu ne connaissais pas le citoyen Maurice?

— Je l'avais vu venir au Temple du temps où j'y étais avec ma pauvre mère; mais je ne le connaissais pas autrement que de vue.

— Vois-tu, misérable! s'écria Lorin, en menaçant du poing Simon, qui, abaissant la tête, atterré de la tournure que prenaient les affaires, essayait de fuir inaperçu. Vois-tu ce que tu as fait?

Tous les regards se tournèrent vers Simon avec un sentiment de profonde indignation.

Le président continua.

— Puisque c'est toi qui as remis le bouquet, puisque tu savais que chaque fleur contenait un papier, tu dois savoir aussi ce qu'il y avait d'écrit sur ce papier.

— Sans doute, je le sais.

— Eh bien! alors, dis-nous ce qu'il y avait sur ce papier?

— Citoyen, dit avec fermeté la jeune fille, j'ai dit tout ce que je pouvais et surtout tout ce que je voulais dire.

— Et tu refuses de répondre?

— Oui.

— Tu sais à quoi tu t'exposes?

— Oui.

— Tu espères peut-être en ta jeunesse, en ta beauté?

— Je n'espère qu'en Dieu.

— Citoyen Maurice Lindey, dit le président, citoyen Hyacinthe Lorin, vous êtes libres, la commune reconnaît votre innocence et rend justice à votre civisme. Gendarmes, conduisez la citoyenne Héloïse à la prison de la section.

A ces paroles, la femme Tison sembla se réveiller, jeta un cri effroyable et voulut se précipiter pour embrasser une fois encore sa fille. Mais les gendarmes l'en empêchèrent.

— Je vous pardonne, ma mère, cria la jeune fille pendant qu'on l'entraînait.

La femme Tison poussa un rugissement sauvage et tomba comme morte.

— Noble fille! murmura Morand avec une douloureuse émotion.

LE BILLET.

A la suite des évènements que nous venons de raconter, une dernière scène vint se joindre comme complément de ce drame qui commençait à se dérouler dans ses sombres péripéties.

La femme Tison, foudroyée par ce qui venait de se passer, abandonnée de ceux qui l'avaient escortée, car il y a quelque chose d'odieux même dans le crime involontaire, et c'est un crime bien grand que celui d'une mère qui tue son enfant, fût-ce même par excès de zèle patriotique, la femme Tison, après être demeurée quelque temps dans une immobilité absolue, releva la tête, regarda autour d'elle égarée, et se voyant seule, poussa un cri et s'élança vers la porte.

A la porte, quelques curieux, plus acharnés que les autres, stationnaient encore; ils s'écartèrent dès qu'ils la virent, en se la montrant du doigt et en se disant les uns aux autres:

— Vois-tu cette femme, c'est celle qui a dénoncé sa fille.

La femme Tison poussa un cri de désespoir et s'élança dans la direction du Temple.

Mais arrivée au tiers de la rue Michel-le-Comte, un homme vint se placer devant elle et lui barrant le chemin en se cachant la figure dans son manteau:

— Tu es contente, lui dit-il, tu as tué ton enfant.

— Tué mon enfant! tué mon enfant! s'écria la pauvre mère; non, non, il n'est pas possible.

— Cela est ainsi, cependant, car ta fille est arrêtée.

— Et où l'a-t-on conduite?

— A la Conciergerie; de là elle partira pour le tribunal révolutionnaire, et tu sais ce que deviennent ceux qui y vont.

— Rangez-vous, dit la femme Tison, et laissez-moi passer.

— Où vas-tu?

— A la Conciergerie.

— Qu'y vas-tu faire?

— La voir encore.

— On ne te laissera pas entrer.

— On me laissera bien coucher sur la porte, vivre là, dormir là. J'y resterai jusqu'à ce qu'elle sorte, et je la verrai au moins encore une fois.

— Si quelqu'un te promettait de te rendre ta fille?

— Que dites-vous?

— Je te demande, en supposant qu'un homme te promît de te rendre ta fille, si tu ferais ce que cet homme te dirait de faire.

— Tout pour ma fille, tout pour mon Héloïse, s'écria la femme en se tordant les bras avec désespoir. Tout, tout, tout.

— Ecoute, reprit l'inconnu, c'est Dieu qui te punit.

— Et de quoi?

— Des tortures que tu as infligées à une pauvre mère comme toi.

— De qui voulez-vous parler? Que voulez-vous dire?

— Tu as souvent conduit ta prisonnière à deux doigts du désespoir où

(1) Voyez les numéros du 21 mai au 19 juillet. — La reproduction de tout ou partie de ce roman est formellement interdite.

[illegible] Les travaux de charpente des Batignolles (chemin de fer) dont M. Lorrin avait pris l'entreprise, viennent d'être mis en régie. Vingt ouvriers charpentiers ont été embauchés pour lundi au prix du nouveau tarif. Ce qu'il y a de plus curieux c'est que le *gâcheur* (le contre-maître) qu'on a choisi est du nombre des ouvriers arrêtés. On a, dit-on, l'espoir qu'il pourra être mis en liberté jeudi ou vendredi de la semaine prochaine; à ce moment-là les travaux sur ce chantier exigeront 120 ou 150 ouvriers.

Nous ne savons de quelle manière le *gâcheur* dont nous venons de parler sortira de prison; ce sera peut-être sous caution; n'importe, le fait n'en est pas moins très curieux. Malgré le désir que nous aurions aujourd'hui de nous abstenir de tout blâme trop sévère, nous ne pouvons nous empêcher de répéter, en finissant, que dans cette malheureuse affaire, l'Autorité a été maladroite et impolitique jusqu'à la culpabilité.

POLÉMIQUE DE CERTAINS JOURNAUX.

MM. Michelet et Quinet ont été, pendant trois années, les représentants souvent passionnés, exclusifs, mais toujours éloquents et courageux d'un principe cher à la France, la liberté de la pensée. Ces deux professeurs ont joint à ces leçons orales qui enthousiasmaient la jeunesse, la publication de trois ouvrages remarquables, *les Jésuites*, *le Prêtre et la Femme*, *l'Ultramontanisme*. L'ultramontanisme est un beau livre, livre né fort naturellement des idées que l'auteur avait à développer devant son public chargé d'apprécier les littératures du Midi. M. Quinet devait parler de l'Espagne. Il s'est montré assez consciencieux pour y faire un voyage, et l'impression dominante qu'il a rapportée, c'est le sentiment du mal qu'a fait à ce pays le catholicisme ultramontain. C'est là une impression grave, sincère; elle méritait un examen digne et sérieux, et rien ni dans les leçons ni dans les livres de M. Quinet ne justifie les injures que le *Globe* se permet à son égard :

« Si ce n'était pas perdre et gâcher horriblement son temps, dit ce journal, nous eussions depuis long-temps donné à nos lecteurs l'analyse des leçons de M. Quinet. L'exposé de ce gâchis politico-historico-scientifique et quelques citations auraient mis tous les gens de cœur et de bon sens du côté de ceux qui ne veulent pas qu'un scandale, plus affligeant pour les lettres que pour les opinions, se prolonge indéfiniment. Nous avons lu ces cahiers avec quelque curiosité, et nous restons confondus à l'idée qu'ils ont pu occuper un jour le monde savant et la société française.

» Jamais l'excentrique et le bizarre ne furent poussés à ce point de débauche littéraire, dans des matières si sérieuses qu'à peine les plus grands hommes osaient y toucher. C'est un véritable cauchemar politique, et après avoir lu on demande à tâter le pouls de l'auteur.

» Nous avertissons les deux grands hommes persécutés que, s'ils ont quelques journaux pour eux, ils ont contre eux bien des pères et toutes les mères.

» Ce pouvoir est trop saint, trop fort, pour ne pas vaincre deux hommes aussi faibles que nos deux pauvres philosophes. Bientôt les yeux s'ouvriront d'eux-mêmes et reconnaîtront la maladie dont ils sont attaqués. Il n'y a que contre les critiques de quelques honorables [illegible]; c'est dans les colonnes du *Journal des Débats* que M. Quinet a publié son apologie il n'y a pas trois mois encore. *Ces attaques violentes, ces imperturbables calomnies, ces folles extases*, ne semblaient pas au *Journal des Débats* ni dangereuses, ni ridicules. »

Citer textuellement des articles où la colère est aussi dépourvue de dignité où les convenances de la discussion sont ainsi mises en oubli, c'est venger complètement les deux professeurs outragés.

M. de Salvandy à M. Letronne.

Il a été souvent question de la lettre que M. le ministre de l'instruction publique écrivit le 28 mars à M. Letronne, l'administrateur du Collège de France, à l'occasion des cours de MM. Michelet et Quinet. C'est cette lettre qui a été lue dans l'assemblée générale du 15 juillet. Elle est publiée ce soir par le *Moniteur parisien*; nous nous empressons de la reproduire comme document à conserver :

« Monsieur l'administrateur, immédiatement après notre entrevue du 22 courant, j'ai reçu et examiné le procès-verbal de la séance de l'assemblée générale en date du 15, que vous m'avez adressé, aux termes des ordonnances, pour avoir mon approbation. Je ne puis la donner. L'assemblée générale n'était composée que de onze membres, sur les vingt-huit professeurs royaux qui constituent le Collège de France, et elle a omis de remplir la mission d'ordre intérieur que les règlements lui imposent.

» Cette mission importe d'autant plus à l'Etat et au Collège de France lui-même, que ce corps antique et illustre, entièrement étranger à l'Université, ne tenant par aucun rapport et par aucun lien à la discipline non plus qu'à la hiérarchie de l'enseignement universitaire, a reçu des actes de la puissance publique qui le régissent le privilége de ne relever que de lui-même dans le cours ordinaire des choses : ces actes confèrent uniquement à l'assemblée générale le soin de remédier à toutes les infractions et à tous les désordres. Vous savez que les infractions sont réelles et diverses. Le désordre est public. Voici deux ans déjà que des professeurs ont de leur propre autorité changé la nature et la destination de chaires qui ont été instituées par l'Etat, quelquefois pour eux-mêmes, avec une destination expresse, et qui doivent être régies par des programmes dûment délibérés en assemblée et approuvés par le ministre. Ces leçons ont été publiées dans ces deux années et viennent de l'être encore par les professeurs, sous des titres qui sont le démenti public et avéré de l'institution. L'enseignement a disparu pour faire place à la polémique, et je n'ajoute pas qu'il résulte des publications que j'ai sous les yeux que la polémique de la presse politique la plus hardie s'est vue bien souvent dépassée.

» Quand j'ai eu l'honneur de prendre la direction du département de l'instruction publique, l'année scholaire était ouverte depuis trois mois. Le gouvernement du roi, après en avoir délibéré, s'est abstenu d'intervenir au milieu de la paix profonde et du recueillement studieux de toutes nos écoles, dans la pensée que l'assemblée générale, à l'époque de la séance semestrielle, se préoccuperait enfin de cet état de choses : elle qui s'est tenue le 15 courant. Il résulte de ce procès-verbal, que l'assemblée générale, à une majorité de dix-sept membres contre sept opposants, a pensé qu'il y avait lieu de rappeler qu'aucun membre du Collège de France ne peut se soustraire à l'obligation de se renfermer dans le programme de son cours; que ce programme doit être présenté par le professeur à l'assemblée, et adopté par elle. J'ai revêtu de mon approbation ce procès-verbal.

» Recevez, etc.

Le ministre de l'instruction publique,
» SALVANDY. »

Souscription pour le Liban.

QUELLE PENSÉE DOIT LA DIRIGER.

Un comité de souscription et de distribution de secours vient de se former à Beyrouth. Ce comité fait appel à la charité de l'Europe chrétienne en faveur des malheureuses populations du Liban.

A la France, à l'Europe, qui jouissent de la paix et de l'abondance le comité libanais demande l'obole de la pitié pour vingt mille infortunés cultivateurs sans pain et sans asile. Leurs champs ont été ravagés, leurs récoltes détruites, leurs maisons incendiées; ils ont tout perdu; ils n'ont plus rien, plus rien... pas même un espoir de récolte. La terre n'est plus pour eux la mère nourricière de tous les hommes; les neiges de l'hiver les attendent, et les horreurs de la famine succèderont aux horreurs de la guerre, si la charité européenne ne vient au secours de ces infortunés.

Qui ne sentirait son cœur ému à l'idée de toute une population réduite à mourir de faim sur le sol qu'elle fécondait de ses pénibles labeurs! Ces enfants orphelins, ces femmes qui ont vu égorger sous leurs yeux leurs maris et leurs frères, ces vieillards sans famille, les voilà qui tendent leurs mains suppliantes vers les nations européennes! Ils vous implorent, vous qui vivez dans l'opulence, vous qui pouvez largement satisfaire à tous vos désirs! Entendez ces cris de détresse qui partent du fond de la Méditerranée! Vous qui foulez la soie dans vos somptueux appartements, vous qui en faites l'ornement de vos personnes, songez que vingt mille cultivateurs dont le travail a fourni peut-être la matière de ces riches tissus, meurent de faim et de misère! Ah! ne détacherez-vous pas une imperceptible parcelle de votre superflu pour qu'ils puissent vivre et travailler encore?...

Nous ne nous dissimulons pas que cette aumône, quelque abondante qu'elle puisse être, ne remédiera que très imparfaitement à tous ces maux causés par la guerre; nous savons bien que l'aumône n'est qu'une des manifestations les moins efficaces de la charité sociale, et que, dans cette circonstance surtout, il faudrait des manifestations plus élevées et plus complètes du sentiment chrétien et humain; mais, en attendant que les gouvernements européens réalisent de grandes mesures capables de prévenir à jamais le retour de ces sanglantes horreurs, le comité libanais, pour parer aux nécessités les plus pressantes, a dû prendre une initiative qui l'ho[illegible]

---

tu marches toi-même en ce moment, par tes révélations et tes brutalités. Dieu te punit en conduisant à la mort cette fille que tu aimais tant.

— Vous avez dit qu'il y avait un homme qui pouvait la sauver. Où est cet homme? Que veut-il? Que demande-t-il?

— Cet homme veut que tu cesses de persécuter la reine, que tu lui demandes pardon des outrages que tu lui as faits, et que si tu t'aperçois que cette femme, qui, elle aussi, a une mère qui souffre, qui pleure, qui se désespère, par une circonstance impossible, par quelque miracle du ciel, est sur le point de se sauver, au lieu de t'opposer à sa fuite, tu y aides de tout ton pouvoir.

— Ecoute, citoyen, dit la femme Tison, c'est toi, n'est-ce pas, qui es cet homme?

— Eh bien?

— C'est toi qui promets de sauver ma fille?

L'inconnu se tut.

— Me le promets-tu? T'y engages-tu? Me le jures-tu? Réponds.

— Ecoute. Tout ce qu'un homme peut faire pour sauver une femme, je le ferai pour sauver ton enfant.

— Il ne peut pas la sauver! s'écria la femme Tison en poussant des hurlements. Il ne peut pas la sauver. Il mentait lorsqu'il promettait de la sauver.

— Fais ce que tu pourras pour la reine, je ferai ce que je pourrai pour ta fille.

— Que m'importe la reine, à moi! c'est une mère qui a une fille, voilà tout. Mais si l'on coupe la tête à quelqu'un, ce ne sera pas à sa fille, ce sera à elle. Qu'on me coupe le cou et qu'on sauve ma fille. Qu'on me mène à la guillotine, à la condition qu'il ne tombera pas un seul cheveu de sa tête, et j'irai à la guillotine en chantant :

> Ah! ça ira, ça ira, ça ira,
> Les aristocrates à la lanterne...

Et la femme Tison se mit à chanter avec une voix effrayante; puis, tout-à-coup, elle interrompit son chant par un grand éclat de rire.

L'homme au manteau parut lui-même effrayé de ce commencement de folie et fit un pas en arrière.

— Oh! tu ne t'éloigneras pas comme cela dit la femme Tison au désespoir et en le retenant par son manteau; on ne vient pas dire à une mère : fais cela et je sauverai ton enfant, pour lui dire après cela : peut-être! La sauveras-tu?

— Oui.

— Quand cela?

— Le jour où on la conduira de la Conciergerie à l'échafaud.

— Pourquoi attendre? pourquoi pas cette nuit, ce soir, à l'instant même?

— Parce que je ne puis pas.

— Ah! tu vois bien, tu vois bien, s'écria la femme Tison; tu vois bien que tu ne peux pas, mais moi je peux.

— Que peux-tu?

— Je peux persécuter la prisonnière, comme tu l'appelles; je peux surveiller la reine, comme tu dis, aristocrate que tu es. Je puis entrer à toute heure, jour et nuit, dans la prison, et je ferai tout cela. Quant à ce qu'elle se sauve, nous verrons. Ah! nous verrons bien! puisqu'on ne veut pas sauver ma fille, si elle doit se sauver, elle. Tête pour tête veux-tu? Madame Veto a été reine, je le sais bien; Héloïse Tison n'est qu'une pauvre fille, je le sais bien; mais sur la guillotine nous sommes tous égaux.

— Eh bien! soit, dit l'homme au manteau; sauve-la, je la sauverai.

— Jure.

— Je le jure.

— Sur quoi?

— Sur ce que tu voudras.

— As-tu une fille?

— Non.

— Eh bien, dit la femme Tison, en laissant retomber ses deux bras avec découragement; sur quoi veux-tu jurer alors?

— Ecoute, je te jure sur Dieu.

— Bah! répondit la femme Tison; tu sais bien qu'ils ont défait l'ancien et qu'ils n'ont pas encore fait le nouveau.

— Je te jure par la tombe de mon père.

— Ne jure pas par une tombe, cela lui porterait malheur. Oh! mon Dieu, mon Dieu! Quand je pense que dans trois jours peut-être moi aussi je jurerais par la tombe de ma fille. Ma fille, ma pauvre Héloïse, s'écria la femme Tison avec un tel éclat qu'à sa voix déjà retentissante plusieurs fenêtres s'ouvrirent.

A la vue de ces fenêtres qui s'ouvraient, un autre homme sembla se détacher de la muraille et s'avança vers le premier.

— Il n'y a rien à faire avec cette femme, dit le premier au second, elle est folle.

— Non, elle est mère, dit celui-ci et il entraîna son compagnon.

En les voyant s'éloigner la femme Tison sembla revenir à elle.

— Où allez-vous, s'écria-t-elle; allez-vous sauver Héloïse. Attendez-moi, alors, je vais avec vous. Attendez-moi, mais attendez-moi donc.

Et la pauvre mère les poursuivit en hurlant; mais au coin de la rue la plus proche, elle les perdit de vue. Et ne sachant plus vers quel point tourner, elle demeura un instant indécise, regardant de tous côtés, et se voyant seule dans la nuit et dans le silence, ce double symbole de la mort, elle poussa un cri déchirant et tomba sans connaissance sur le pavé.

Dix heures sonnèrent.

Pendant ce temps et comme cette même heure retentissait à l'horloge du Temple, la reine, assise dans cette chambre que nous connaissons, près d'une lampe fumeuse, entre sa sœur et sa fille, et cachée aux regards des municipaux par Madame Royale qui faisait semblant de l'embrasser, relisait un petit billet écrit sur le papier le plus mince qu'on avait pu trouver, avec une écriture si fine qu'à peine si ses yeux brûlés par les larmes avaient conservé la force de la déchiffrer.

Le billet contenait ce qui suit :

« Demain mardi, demandez à descendre au jardin, ce que l'on vous accordera sans difficulté aucune, attendu que l'ordre est donné de vous accorder cette faveur aussitôt que vous la demanderez. Après avoir fait trois ou quatre tours, feignez d'être fatiguée, approchez-vous de la cantine et demandez à la femme Plumeau la permission de vous asseoir chez elle. Là, au bout d'un instant, feignez de vous trouver plus mal et de vous évanouir. Alors, on fermera les portes pour qu'on puisse vous porter du secours, et vous resterez avec Madame Elisabeth et Madame Royale. Aussitôt la trappe de la cave s'ouvrira, précipitez-vous, vous, votre sœur et votre fille par cette ouverture et vous êtes sauvées toutes trois. »

— Mon Dieu! dit madame Royale, notre malheureuse destinée se lasserait-elle?

— Ou ce billet ne serait-il qu'un piège, reprit madame Elisabeth.

— Non, non, dit la reine : ces caractères m'ont toujours révélé la présence d'un ami mystérieux, mais bien brave et bien fidèle.

— C'est du chevalier, demanda madame Royale?

— De lui-même, répondit la reine.

Madame Elisabeth joignit les mains.

— Relisons le billet chacune de notre côté tout bas, reprit la reine, afin que si l'une de nous oubliait une chose, l'autre s'en souvînt.

Et toutes trois relurent des yeux; mais comme elles achevaient cette lecture, elles entendirent la porte de leur chambre rouler sur ses gonds. Les deux princesses se retournèrent: la reine seule resta comme elle était; seulement, par un mouvement presque insensible, elle porta le petit billet à ses cheveux et le glissa dans sa coiffure.

C'était un des municipaux qui ouvrait la porte.

— Que voulez-vous, monsieur? demandèrent ensemble Madame Elisabeth et Madame Royale.

— Hum! dit le municipal. Il me semble que vous vous couchez bien tard ce soir...

— Y a-t-il donc, dit la reine en se retournant avec sa dignité ordinaire, un nouvel arrêté de la Commune qui décide à quelle heure je me mettrai au lit?

— Non, citoyenne, dit le municipal; mais si c'est nécessaire, on en fera un.

— En attendant, monsieur, dit Marie-Antoinette, respectez, je ne vous dirai pas la chambre d'une reine, mais celle d'une femme.

— En vérité, grommela le municipal, ces aristocrates parlent toujours comme s'ils étaient quelque chose...

Mais, en attendant, soumis par cette dignité hautaine dans la prospérité, mais que trois ans de souffrances avaient faite calme, il se retira.

Un instant après, la lampe s'éteignit, et, comme d'habitude, les trois femmes se déshabillèrent dans les ténèbres faisant de l'obscurité un voile à leur pudeur.

Le lendemain, à neuf heures du matin, la reine, après avoir relu, enfermée dans les rideaux de son lit, le billet de la veille afin de ne s'écarter en rien des instructions qui y étaient portées, après l'avoir déchiré et réduit en morceaux presque impalpables, s'habilla dans ses rideaux, et réveillant sa sœur, passa chez sa fille.

(*La suite prochainement.*) **ALEXANDRE DUMAS.**

charité chrétienne et de la raison. D'une part, les moines maronites, loin d'être catholiques dans l'acception réelle de ce mot, sont d'un exclusivisme et d'une ignorance déplorables ; ils soufflent aux populations un esprit d'intolérance et de vengeance qui entretient les haines ; au lieu de chercher à éteindre le feu, ils l'attisent. D'une autre part, la demi protection de la France sert de prétexte à l'Angleterre pour aider les Druses et se les attacher. L'Angleterre veut être sur le pied d'égalité avec la France. Elle se dit : « La France a les Maronites, il faut bien que j'aie les Druses. » De telle sorte quo ces deux groupes en sont venus à partager tous les vieux préjugés qui divisaient ces deux nations.

Eh quoi ! au temps des croisades, alors que l'islamisme était fort, l'Europe savait s'unir pour le combattre ; aujourd'hui, devant l'islamisme faible et abattu, l'Europe ne sait pas s'unir pour le remplacer par un principe supérieur d'humanité, de travail et d'association !

Nous le répétons en terminant : les intentions et le but du comité libanais sont incontestablement très honorables, et nous les approuvons sans réserve ; mais les fondateurs de ce comité nous paraissent avoir commis une faute, et nous les engageons vivement à la réparer, s'il en est temps encore.

AGITATION EN CATALOGNE.

La défaite et l'expulsion de don Carlos, la majorité de la reine Isabelle n'ont point assuré la tranquillité de l'Espagne. Il y règne toujours une cause de fermentation : c'est l'imitation servile et maladroite du régime administratif français, la tendance à tout concentrer dans la capitale en opprimant les libertés des provinces. Cette concentration, contraire aux vrais principes de la science sociale, est fatale en tout pays. Chez nous, elle a rencontré des résistances et provoqué les insurrections de la Vendée. En Espagne, où la nature du sol, où l'histoire du pays divisent plus profondément les provinces, la suppression absolue, peu intelligente de leurs privilèges, devait trouver des résistances encore plus prolongées. Les annales de tous les peuples se lient par de nombreuses analogies. La Vendée, en arborant la cocarde des Bourbons, combattait pour ses privilèges locaux, pour ses libertés provinciales, et c'est le recrutement ordonné par la Convention qui donna le signal du soulèvement dans ce pays. En Espagne, les Basques, les Navarrais, les Catalans, qui, sous l'étendard de Charles V, combattaient naguère pour leurs fueros, ont toujours souffert le recrutement avec impatience, et cette opération vient d'occasionner en Catalogne de nouveaux malheurs. A San-Andrès-del-Palomar il a fallu employer les armes pour imposer aux jeunes gens le tirage au sort. Après un combat dans lequel ont péri huit ou dix hommes, ce village a été emporté par soixante cavaliers et cinq compagnies d'infanterie; le tocsin sonnait à Santa-Coloma, à Bota et dans plusieurs autres lieux. Après le combat, un conseil de guerre a fait fusiller deux révoltés ; trois furent condamnés aux présides, et quarante-cinq détenus provisoirement à bord du navire *Soberano*.

Lorsque ces nouvelles furent parvenues à Narvaez, voulant frapper d'intimidation la Catalogne, il fit signer à la reine une ordonnance aux termes de laquelle on exigera des populations où le tirage au sort n'aurait pu avoir lieu, une amende de 10 000 réaux (2 500 fr.) à verser dans les caisses du trésor pour chaque individu qu'elles auraient dû fournir.

On voit qu'en Espagne la violence est à l'ordre du jour, et que les secrets de la politique de conciliation y sont ignorés. Malheureusement, ce ne sont pas nos ministres qui les enseigneront à Narvaez.

La *Gazette de Madrid* publie un décret qui prouve que Narvaez est résolu à pousser jusqu'au bout son déplorable système d'arbitraire et d'intimidation. Par ce décret, le jury est complètement supprimé en matière de presse. Espartero est dépassé. Si de nouvelles commotions désolent l'Espagne, ne sera-t-on pas en droit d'en faire retomber la responsabilité sur les imprudents ministres qui la mènent ! Comment M. Martinez de la Rosa a-t-il pu s'associer à un pareil acte de démence ?

Ce soir, la *Patrie* considère ce décret comme un signe caractéristique de la tendance contre-révolutionnaire du gouvernement espagnol. C'est révolutionnaire qu'il fallait dire. En effet, c'est Narvaez qui provoque des révolutions dans son malheureux pays, en tendant à outrance les ressorts du Pouvoir, en aigrissant les esprits, et en comprimant sans cesse la presse et les idées.

Le gouvernement français est implicitement solidaire de ces excès ; eût-on osé les commettre si on n'avait pas cru pouvoir compter sur son silence !

Débarquement des troupes turques à Tripoli.

Hier, nous ne voulions pas croire à un pareil fait ; mais il s'agit réellement d'une reprise de cette comédie qui se joue tous les étés sur la scène Méditerranéenne ; seulement, il y a plus qu'une promenade maritime de quelques navires turcs ; les équipages ont débarqué à Tripoli. Nous ne pouvons nous imaginer que cette manifestation, quoique poussée plus avant que les années précédentes, soit moins puérile au fond ; cependant, le *Sémaphore* de Marseille lui donne une assez grande portée dans un article dont nous extrayons ce passage :

« Ainsi que le faisait pressentir l'envoi de plusieurs de nos bâtiments à Tunis, la Turquie, poussée sans doute par l'Angleterre, menace de nouveau le bey de cette régence ; et cette fois, il nous sera peut-être difficile de le défendre aussi efficacement que par le passé, car il s'agit d'une attaque par terre, et non de la prochaine apparition d'une escadre turque, que la France est toujours à même de repousser. Voici ce que l'on a appris d'une manière positive : Dans les premiers jours de juin, divers bâtiments expédiés de Constantinople ont débarqué à Tripoli de Barbarie 4 à 500 hommes de troupes turques, annonçant que d'autres envois de troupes devaient être faits immédiatement pour porter à 4 000 le nombre des soldats turcs destinés à faire partie d'une expédition contre Tunis. On compte beaucoup sur le mécontentement des populations de cette dernière régence pour avoir raison du bey.

» Le bey de Tunis, qui est exactement informé de tout, a donné les ordres nécessaires pour que des fortifications fussent élevées prompte-

gage le bill de Maynooth. Puisse aussi O'Connell ajouter à la revendication permanente du rappel quelques idées pratiques auxquelles l'orangiste lui-même puisse se rallier et vers lesquelles se dirige l'ardeur inquiète des populations !

Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 31 juillet, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande *directe* d'abonnement ou de renouvellement doit être adressée *franco* au gérant, et être accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu ; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.

On s'abonne, à Paris, rue de Seine, 10 ; chez tous les libraires, chez les directeurs des postes et des messageries, et chez les correspondants du Comptoir central de la librairie, qui, tous, reçoivent les abonnements sans augmentation de prix.

FAITS DIVERS.

JEUNES AFRICAINS ENVOYÉS EN FRANCE. — On remarque les lignes suivantes dans la *Revue coloniale* de juin qui a paru aujourd'hui : « En entretenant, à diverses reprises, les lecteurs de la *Revue coloniale* des nouveaux établissements que le gouvernement a formés sur la côte occidentale d'Afrique, nous nous sommes toujours attachés à mettre en relief, en même temps que leur but commercial, leur destination philanthropique et civilisatrice. C'est en se plaçant à ce dernier point de vue, qu'en 1844, le département de la marine a accueilli avec empressement la proposition, faite par le gouverneur du Sénégal, d'envoyer en France, pour y être élevés et instruits, plusieurs enfants, fils ou neveux des chefs de la côte du Gabon. Ces enfants, au nombre de six, et dont l'âge varie de neuf à quinze ans, sont : Logo, fils de Piter, roi du Grand-Bassam ; Gogo, frère du précédent ; Sceay, fils de Waka, roi près du Grand-Bassam ; Quaben, Hatou et Louis, fils de trois chefs du Gabon. A leur arrivée à Paris, en septembre 1844, ils ont été confiés aux soins de deux chefs d'institution de Paris, MM. Regnier et Bellaguet. Au mois d'octobre, un autre jeune noir, nommé Sarah, a été admis à participer au mode d'éducation adopté pour les six autres. Tous savaient à peine l'alphabet lorsqu'ils sont entrés en pension ; les notes périodiques dont ils ont été l'objet constatent que, généralement intelligents et appliqués, ils lisent déjà bien, écrivent presque couramment, et que quelques uns montrent de l'aptitude pour le calcul. Des progrès aussi prompts donnent lieu d'espérer que la mesure adoptée à leur égard sera féconde en bons résultats. Indépendamment de ces Africains, l'administration locale avait fait embarquer en même temps pour la France, sur le *Nisus*, six Sénégalais, dont trois sont destinés à entrer dans une école d'arts et métiers, pour y acquérir des connaissances théoriques et pratiques dirigées de préférence vers la métallurgie. A raison de leur défaut d'instruction suffisante, ils ont été préalablement placés dans une école préparatoire à Châlons-sur-Marne : leur travail y est généralement satisfaisant.

» Les trois autres Sénégalais ont été signalés par le gouverneur comme ayant une vocation prononcée pour le sacerdoce ; ils ont été admis dans un des établissements de l'institut de Ploërmel pour y recevoir une instruction préparatoire propre à les faire entrer plus tard au Séminaire du Saint-Esprit, où déjà ont fait leur éducation théologique les trois prêtres noirs qui sont maintenant employés au Sénégal. Les trois nouveaux venus annoncent de la facilité et un vif désir de s'instruire. La réalisation des vues annoncées à leur égard doit être un des plus utiles moyens d'assurer l'accomplissement de la mission de civilisation et d'humanité que la France est appelée à remplir sur le continent africain. »

LA SOCIÉTÉ BIBLIQUE ET LES INDIENS IOWAYS. — « On raconte, dit le *Courrier du Hâvre*, qu'un missionnaire envoyé de Londres au Hâvre, est parti pour Boston sur le navire le *Versailles*, à bord duquel les Indiens Ioways ont pris passage pour retourner dans leur pays. D'après quelques informations sorties de bonne source, il paraît que la Société biblique de Londres a pris ombrage de l'accueil qui a été fait, en France, à ces sauvages. Les cérémonies religieuses pratiquées à la mort de la femme de Petit-Loup ont donné à craindre aux missionnaires protestants que le catholicisme n'eût fait, sur les Ioways, une impression qu'il leur a paru utile de combattre. Tel est, dit-on, le but de l'intervention du Pritchard embarqué avec les Ioways pour les Etats-Unis. »

M. LE GÉNÉRAL CORDELIER DELANOUE. — Le général Cordelier Delanoue, qui vient de mourir à Paris dans sa 73[e] année, était né en 1767, à Farmoutiers, département de Seine-et-Marne, où son père exerçait la profession de notaire. Destiné lui-même au notariat, le jeune Cordellier, dont la vocation était tournée vers l'état militaire, s'échappa de l'étude paternelle et s'engagea comme simple soldat dans le régiment de *Boulonnais* (infanterie). Le général Cordelier fit les premières campagnes des guerres nationales de 1791 à 1794, et fut blessé au siége de Thionville, puis à Maubeuge lors du fameux déblocus. Il fut envoyé dans les départements de l'Ouest par le comité de salut public, en l'an II de la République, et combattit avec avantage les principaux chefs vendéens Stofflet, Larochejaquelein, Marigny, Charette. Désigné en 1800 pour faire partie de l'expédition d'Egypte, il resta en disponibilité jusqu'à l'année 1813, époque où sa retraite fut définitivement fixée. 1814 et l'invasion des troupes étrangères ôtèrent au général Cordelier tout espoir de rentrer en activité, et, depuis ce temps, il dut se résigner à vivre obscurément du minimum de sa retraite. Le général Cordelier était, après le général Lapoype, le plus ancien de l'armée. C'était un bon et noble cœur, plein de généreuses convictions. Le général était le père de Cordelier Delanoue, honorable écrivain de la jeune école.

EXPLOITATION DES VIANDES PUTRÉFIÉES. — Nous laissons à la correspondance-Mallet la responsabilité du fait suivant : « On sait que toutes les viandes gâtées sont reléguées dans la banlieue de Paris, où divers établissements les triturent, les macèrent et les analysent pour en extraire une multitude de produits qui trouvent leurs débouchés dans l'industrie et le commerce. On sait aussi qu'avec du charbon on peut désinfecter les viandes les plus gâtées. Eh bien ! il paraît que certains industriels sont parvenus à faire en grand, avec ces affreux résidus, d'excellents consommés, en extrayant de ces viandes l'osmazome et la gélatine, et que ces consommés sont ensuite expédiés à Paris et distribués dans une foule d'établissements de marchands de bouillons et de restaurateurs. »

LES BARBOUILLEURS D'AFFICHES. — Depuis long-temps une guerre acharnée existe dans la corporation des afficheurs ; ils sont divisés en deux camps : d'un côté les employés de la société des affiches peintes dite société de la *Boule Rouge* ; de l'autre les anciens afficheurs de placards imprimés ; cette dernière industrie serait à peu près ruinée par la première, qui tendrait à la remplacer complètement ; de là grande colère de la part des afficheurs à la main, qui se sont avisés de parcourir la nuit les boulevarts et

parvint enfin à faire ouvrir le cercueil qui renfermait l'objet de ses vives affections. Le docteur, qui l'avait accompagné, examina le cadavre et dit : — « Elle est morte ; mais la mort ne remonte pas à plus de deux heures, car je sens encore un reste de tiédeur ! » Il y avait alors deux jours que la malheureuse femme était enterrée !

LE VALET DU BOURREAU. — On lit dans le *Journal de l'Ain* du 16 juillet : « Un tragique événement, arrivé ce matin au faubourg de Saint-Nicolas, a mis en émoi la ville de Bourg. Un ancien valet de l'exécuteur de Châlon-sur-Saône, le nommé Bouet, âgé de 61 ans, natif d'Ingranges (Maine-et-Loire), vivait avec une pension de retraite chez la femme Poncet, qui tient un café en face de l'hôpital. Cet homme s'était cru offensé par une plaisanterie d'un remplaçant, lequel, dans la soirée d'hier, avait frappé avec la main deux petits coups sur son chapeau, et il lui avait dit de prendre garde à lui.

» Ce matin, en effet, vers huit heures, Bouet entre au café en proférant de terribles menaces contre le remplaçant, qu'il trouve occupé à déjeuner. La fille Poncet ayant remarqué un couteau-poignard caché sous les vêtements de Bouet, s'interpose entre cet homme et son antagoniste en disant à celui-ci de s'en aller. Aussitôt Bouet, devenu furieux, se précipite sur cette fille et lui porte cinq coups de couteau. La fille Poncet para heureusement les coups, et reçut dans le bras les blessures dirigées contre sa poitrine.

» La femme Poncet arrive au secours de sa fille, et cette malheureuse mère tombe affreusement atteinte d'un coup dans le ventre au dessous du foie. Tout cela s'était passé avec tant de rapidité que les gens qui se trouvaient là, frappés de stupeur, n'avaient pu arrêter ce furieux. Enfin, un remplaçant se précipite sur Bouet et le renverse ; mais il est lui-même dangereusement frappé d'un coup de couteau dans le côté. On ne sait ce qui serait arrivé, car la vue du sang semblait accroître la fureur du meurtrier, s'il ne se fût trouvé là un homme d'une force peu commune pour désarmer Bouet au moment où il se préparait à faire de nouvelles victimes. Les personnes blessées ont été transportées à l'hôpital où tous les soins désirables leur ont été donnés. L'état de la femme Poncet laisse peu d'espoir. Bouet a été arrêté. »

LE DRAME DE LA MISÈRE. — C'est au journal le *Périgord* que nous empruntons les douloureux détails qui suivent : « Un cultivateur aisé des environs de Saint-Céré (Lot) rencontre son frère, occupé dans un champ à ramasser des racines sauvages, qu'il destinait, faute de pain, à apaiser la faim de sa famille. Attendri par une aussi grande misère, il dit à son malheureux frère : « Va chez moi, dis à ma femme de te donner une *tourte* de pain, en attendant que je puisse te faire porter un sac de grains. » Le malheureux se rendit chez son frère, mais sa belle-sœur, moins compatissante que son mari, refusa obstinément le pain offert et promis. Désespéré de ce refus, atterré de voir s'évanouir l'espérance de faire manger ses enfants, l'infortuné alla se jeter dans un puits. Le mari, informé quelques minutes après, de la cruauté de sa femme, courût à la recherche de son frère, et telle fut sa colère, lorsqu'il l'eut trouvé mort, qu'il s'arma d'une hache, et, dans un moment d'emportement déplorable, il en porta un coup à sa femme, et lui fendit le crâne en deux. »

AFFAIRE SIBILLE. — L'instruction relative à l'assassinat commis à Passy, sur la personne de l'ouvrier mécanicien Sibille, se poursuit avec activité. Il paraîtrait que des charges assez graves seraient révélées contre les deux inculpés dont on a annoncé l'arrestation. Malgré les dénégations dans lesquelles ils se renferment, on a retrouvé le restaurateur chez lequel ils avaient dîné, sur le chemin de la Révolte, avec la victime. Ils seraient restés, d'après les témoignages recueillis, jusques après onze heures chez ce restaurateur : et lorsqu'ils en seraient sortis, le malheureux Sibille se serait trouvé dans un état presque complet d'ivresse. Différents témoins auraient rencontré vers minuit les deux inculpés et Sibille sur la route qui conduit du chemin de la Révolte au lieu où a été commis l'assassinat. D'autres charges se produiraient encore, et tout porterait à croire que ce sont les vrais coupables qui sont placés sous la main de la justice.

LES SIFFLETS VAINQUEURS. — Le maire de Lyon a rapporté son arrêté qui interdisait les marques d'approbation ou d'improbation au théâtre, lors des débuts des acteurs. « Cette mesure (qui a excité les désordres que nous » avons fait connaître) n'a pas atteint son but, dit l'arrêté : Il convient d'at- » tendre du temps et de l'adoucissement des mœurs une réforme que dési- » rent les amis de l'art dramatique. »

COURAGE ET PRÉSENCE D'ESPRIT D'UNE FEMME. — On lit dans le *Journal de Saône-et-Loire* : « Mme veuve M..., qui tient un café à Louhans, fait exécuter, depuis quelques jours, des réparations intérieures qui ont nécessité la démolition d'un mur de la maison. Deux heures du matin allaient sonner, lorsqu'un industriel pénétra dans la salle du café ; Mme M..., qui couche à l'étage supérieur et qu'une circonstance fortuite tenait éveillée, entendit, quelque léger qu'il fût, le bruit que faisait le voleur. S'élancer hors du lit, froisser une allumette, descendre en courant, une chandelle à la main, fut pour Mme veuve M... l'affaire d'une minute. Mais le voleur ne manquait ni de présence d'esprit ni d'expérience : il s'effaça pour la laisser passer ; puis, allongeant la tête sur l'une de ses épaules, il souffla la chandelle et battit en retraite. Mme M... n'eut que le temps de remarquer qu'il portait une chemise de couleur.

» Toute autre femme, ainsi côte à côte, seule, dans l'obscurité, avec un malfaiteur, aurait été anéantie par la frayeur ; mais telle ne fut pas Mme M... : elle chercha à arrêter l'audacieux visiteur, le poursuivit au milieu des décombres ; deux fois elle fut sur le point de le tenir, et deux fois il lui échappa, en laissant toutefois dans ses mains les preuves irrécusables de sa force et de son héroïsme, une partie notable de l'une de ses bretelles, et s'élança dans la rue Neuve. Mme M... se mit à sa poursuite en criant au voleur ! des voisins accourent dans un désordre de toilette qui attestait leur empressement ; ils relancèrent le long des arcades le très agile industriel, qui atteignit le pont du moulin de la Salle, et disparut dans une des rues du faubourg Saint-Jean. »

ENCORE UN PARRICIDE. — Un second drame, non moins effrayant que celui dont nous parlions hier, est rapporté dans une correspondance publiée par le *Censeur de Lyon* ; on y lit : « ... Un crime atroce vient d'être commis à Terray hier lundi, 14 du courant, et a jeté la consternation dans le pays. Un fils, un enfant de quinze ans, vient d'assassiner sa mère, l'épouse du nommé Bonnard. Depuis assez longtemps Bonnard père avait quitté sa femme et habitait la ville de Marseille. Il s'était fait suivre de son fils. Le fils Bonnard partit mercredi dernier de cette ville, muni d'un pistolet double, chargé, dit-il, par son père. Ce malheureux paraît être arrivé le samedi. Depuis ce moment jusqu'à l'époque de la perpétration du crime, il n'a pas cessé d'épier celle qui bientôt devait tomber sous sa main parricide.

» Rôdant sans cesse autour de la maison qu'habitait sa mère, il s'appliquait à connaître ses habitudes et parvint à savoir qu'elle devait se rendre hier au matin dans un fonds qu'elle possède près du hameau de Flévieu : Il paraît qu'il l'a suivie de loin, et, après s'être assuré qu'au retour elle ne pouvait passer ailleurs que par un espèce de carrefour entouré de haies de toutes parts, c'est là qu'il établit son embuscade, qu'il a le temps de convenir avec lui-même de la place où il frappera sa victime et de s'assurer des moyens de retraite. Tout est bien combiné : un couteau-poignard est ouvert dans une poche de côté, et, si le pistolet fait défaut, l'arme tranchante y suppléera ; mais le pistolet ne fera pas défaut. Le jeune Bonnard n'oublie aucune précaution : dans la crainte que l'arme ne contienne une poudre éventée, il a tiré la veille l'un des deux coups ; le voilà rassuré (j'ai failli dire tranquille) : l'arme fatale ne ratera pas.

vait, toujours, d'arriver au même but par des moyens plus simples et plus productifs.

» Il avait acheté quelques exemplaires beurre-frais d'un volume de vers publié sous le titre de *Soirs d'orage*, par un de ses amis, Eugène Orrit, mort et enterré depuis deux ans, et il se présentait comme l'auteur du livre chez les particuliers auxquels il supposait quelque vocation pour le rôle de Mécène : à ceux qu'il n'osait aller trouver directement et dont l'Almanach du Commerce, son innocent complice, lui avait révélé le nom et l'adresse, il écrivait une espèce de lettre circulaire, dans laquelle il exprimait le vœu ardent de devenir de leurs personnes généreuses et avec la considération distinguée qu'il leur promettait, le très humble et éternel débiteur. Nous sommes heureux de pouvoir offrir à nos lecteurs un spécimen épistolaire de M. L'Avisé; la missive qu'on va lire a été envoyée à un M. Wasmsley, riche étranger; en voici la teneur :

« Monsieur, je n'ai pas l'honneur d'être personnellement connu de vous, » mais la réputation de bonté qui vous est acquise me donne l'espoir que » vous voudrez bien excuser ma démarche, et que vous accueillerez avec » indulgence mon volume intitulé : *Les Soirs d'orage*. Cet ouvrage est, du » reste, le fruit de beaucoup de travaux qui ne sont pas finis encore, et » que je vous prie d'avoir la bonté d'encourager. Malade depuis bien long- » temps, toutes mes ressources se sont épuisées; j'ai tout souffert et tout » sacrifié sans jamais recourir au secours de personne; mais aujourd'hui » mes maux sont plus grands que ma volonté, et je soumets mon ou- » vrage à votre appréciation, afin que vous daigniez en faire l'acquisition au » prix qu'il vous plaira d'y fixer. Je n'ajouterai rien, car vous saurez com- » prendre tout ce que ma démarche a de pénible : j'ai besoin et je souffre, » c'est tout vous dire. EUGÈNE ORRIT. »

» Le riche étranger fit-il la sourde oreille ou daigna-t-il jeter une papillote sonore à ce troubadour ambulant, c'est ce qui n'a pu être constaté dans l'instruction. Quoi qu'il en soit, L'Avisé parait s'être livré quelque temps à son poétique commerce. A la façon du vieil Homère, son prétendu patron, il s'en allait en aveugle heurter à toutes les portes. Souvent il déposait son bagage littéraire chez le concierge de la maison, et comme la circulaire était annexée au paquet, il revenait le lendemain tristement reprendre ses *Soirs d'orage* repoussés avec perte, ou gaiement empocher ce qu'il appelle encore complaisamment le montant de sa souscription. Dans le premier cas, il trouvait parfois une lettre remplie de louanges ou de conseils; mais la louange et les conseils lui allaient à peu près comme la perle du coq de la fable. Un général en faveur dans les cadres d'activité l'honorait d'une triple tartine d'éloges et de soupirs.

« Ce que vous avez si bien peint, monsieur, je l'ai ressenti mille fois dans » ma vie; pour trouver tant d'harmonie et de grâce, vous avez donc pillé » mes rêves... Moi, aussi, poète, j'avais rêvé comme toi une chaumière, assise » sur le penchant d'un monticule boisé, et lavant ses pieds rustiques dans » les eaux d'un fleuve limpide, etc. »

» Le Cincinnatus termine son dithyrambe en engageant le poète à prendre un emploi civil ou militaire. Voyez-vous d'ici M. L'Avisé réduit au pain de munition, ou, si vous l'aimez mieux, au picotin du soldat? Fi donc! général, vous prenez une Muse pour une vivandière. — L'histoire ne dit pas si la lettre du général était *chargée*. Une de nos célébrités contemporaines, qui, comme on va le voir, goûte peu les vers, adressait ce peu de mots à L'Avisé :

« Je vous remets (chez le portier, sans doute) votre volume, monsieur, » parce qu'il me serait inutile et que vous pouvez en tirer quelque parti. Si » je me permettais de vous donner un conseil, ce serait celui de chercher » un emploi quelconque pour assurer votre existence, et de regarder les » vers comme un simple délassement. Il s'en fait aujourd'hui des quantités » de bons, de mauvais, de médiocres. On ne lit guère plus les uns que les » autres, et je ne sache pas d'emploi plus stérile du temps. Je vous dis ceci » à cause des tristes exemples que j'ai eus et que j'ai eu ce genre sous les » yeux. LAMENNAIS. »

Il a été produit dans le procès un billet dans lequel nous avons noté ce peu de mots :

« J'ai reçu le manuscrit que vous avez eu l'obligeance de me remettre, » et je l'ai parcouru avec intérêt. Recevez l'assurance, etc. COUSIN. »

» Eh bien ! malgré ces relations si brillantes et ce concours d'éloges, L'Avisé, qui vient de terminer un petit travail intitulé : *Réflexions sur la surveillance de la haute police, dans son application au délit de vagabondage*; L'Avisé, compétent en pareille matière, à plus d'un titre, puisqu'il résulte de l'extrait des sommiers de la préfecture de police qu'il a été condamné trois fois à la peine de l'emprisonnement pour vagabondage, et aussi sans doute comme plagiaire de Villon, en 1839, l'infortuné L'Avisé se voit enlever sa couronne poétique, et s'entend condamner encore, sur les réquisitions de M. l'avocat du roi de Charencey, à quinze jours de prison. »

LA CHASSE ET LA PÊCHE. — On lit dans les dernières Guêpes d'Alphonse Karr : « Il est juste de protéger la propriété, — mais la protection donnée aux biens de ceux qui possèdent ne doit pas trop prendre sur le pauvres biens de ceux qui ne possèdent pas. — Sous prétexte de protéger à quart de lieue de la côte : — non seulement on détruit ainsi une immense quantité de poissons qui ne profite à personne, mais encore la nature, qui a donné à une carpe 360 000 œufs, a réservé une partie des petits poissons pour la nourriture des gros, — de telle façon que cette pêche — détruit les petits poissons, et chasse les gros, qui ne peuvent plus vivre sur les côtes.

» La pêche au chalut constitue donc un petit braconnage, et de la plus dangereuse espèce, et ces braconniers ne peuvent, comme les autres, échapper à la vue; ils ne peuvent se cacher dans les buissons ou dans les cavernes; il faut qu'ils viennent dans les ports de mer.

» On ne les réprime pas, — parce qu'il n'y a pas de propriétaire de la mer; — parce que les pêcheurs de profession, auxquels on est censé réserver le monopole du commerce de la pêche, ne sont ni éligibles ni électeurs. — C'est cependant un privilége qu'on devrait respecter, car il est chèrement acheté : — tout pêcheur est marin à la disposition de l'État depuis l'âge de seize ans jusqu'à celui de cinquante-cinq ans.

» Comme il n'y a de respectable que les intérêts des électeurs et des éligibles; — comme les propriétaires de la terre sont également propriétaires de bateaux, on défend le braconnage sur la terre, et on le protège sur la mer.

» Ne croyez pas cependant que l'administration ne s'occupe pas de la mer : on permet aux propriétaires de bateaux de détruire le poisson sur nos côtes — et de dépeupler la mer, — mais on défend aux pauvres gens de prendre quelques verres d'eau de mer pour assaisonner leurs légumes ou faire cuire pour leur dîner — le poisson de rebut dont vous ne voulez pas. »

AUX AGRICULTEURS. — La Société d'agriculture des trois cantons réunis : Mésieux, la Verpillière et Hérieux, dont le siége est à Saint-Laurent-de-Mure (Isère), dans un concours public qui aura lieu le 3 septembre prochain, sur les neuf heures du matin, au siége de la Société, donnera une médaille en or de la valeur de 500 fr. ou bien une médaille en or de la valeur de 100 fr. et 400 fr. en espèces au choix du vainqueur, à la meilleure charrue, avec ou sans avant-train, de la force de deux ou quatre chevaux, qui remplira les conditions suivantes :

1° Le moins de traction. — La Société se procurera les instruments nécessaires pour ce.

2° La plus grande simplicité. — Tout en permettant de varier les labours en largeur et en profondeur avec facilité et promptitude.

3° La plus grande solidité, et d'un prix modéré. — Afin que les agriculteurs puissent l'employer avec avantage de préférence aux anciennes charrues.

4° Propreté et élégance. — Sans nuire à la bonté de l'instrument.

Pour l'une et l'autre charrue, le fond de la raie ouverte devra être tranché horizontalement et parfaitement nettoyé ; le labour devra être net et correct, sans éraillures du côté de la terre non encore labourée. A égalité de labour, la charrue de deux chevaux obtiendra l'avantage comme étant d'un usage plus général.

Les personnes qui désireront concourir sont prévenues que le jury qui doit décerner la médaille et qui est pris dans le sein même de la Société, s'adjoindra les principales notabilités agricoles étrangères à la Société qui voudront bien honorer le concours de leur présence. — Les personnes qui désireront avoir de plus amples renseignements pourront s'adresser, par lettres affranchies, à M. Coche, secrétaire de la Société, à Saint-Laurent-de-Mure (Isère), ou à M. Reverchon, membre du bureau de la Société, à Diémor, par la Verpillière (Isère).

Marchés.

Marché aux fourrages du 19 juillet. *Barrière d'Enfer*.—Foin 1re 54 à 65; 2e 50 à 51; 3e 44 à 45. — Paille de blé 1re 35 à 38; 2e 33 à 34; 3e 00 à 00. — Luzerne 1re 49 à 50; 2e 43 à 44.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 19 juillet. — Foin 1re 48 à 51; 2e 40 à 46; 3e 00 à 00. — Paille de seigle 1re 35 à 37; 2e 00 à 33. — Paille de blé 1re 28 à 32; 2e 25 à 27; 3e 00 à 00.

Halle à la viande du 19 juillet. — 17685 kil. Bœuf 1,40-1,20-0,80. — 16548 kil. Veau 1,35-1,15-0,90.—2620 kil. Mouton 1,50-1,30-1,10. — En gros 29120 kil. 1,36-1,28-1,20.

Marché aux bestiaux. Maison-Blanche, 19 juillet. — Vaches laitières amenées 84, vendues 47 de 150 à 420. — Taureau amené 1. — Porcs amenés 90, vendus 90 à 1,26-1,24-1,22.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 17, 18 et 19 juillet. —*Beurre*(le kil. En livres 1,06 à 2,12. — En mottes Isigny 1,40 à 4,10. — En mottes Gournay 1,10 à 3,00. — Petit beurre 1,00 à 1,52. — Beurre salé ou fondu 0,00 à 0,00. — *OEufs* (le mille). Du 17, 20 à 58. — Du 18 juillet 30 à 54. — Du 19, 28 à 50. — *Fromages* (la dizaine) Brie 10 à 22. — A la pie 5 à 13.

Marché aux chevaux du 19 juillet. — Chevaux de selle et de cabriolet entrés 100, vendus 28 de 225 à 1000.—De trait 256 entrés, vendus 26 de 310 à

— Charleroy, 477 50. — A terme : Emprunt, 83 60. — Chemin d'Amiens, ...

	1er C.	P. H.	P. B.	Der C.	D.
5 0/0 compt....	121 70	121 70	121 60	121 60	121 ...
— fin cour...	121 85	121 70	121 65	121 70	121 ...
3 0/0 compt....	83 25	83 30	83 25	83 30	83 ...
— fin cour...	83 25	83 30	83 25	83 30	83 ...

au comptant.	1er C.	Der C.	Dife.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Dife.
O. de la Ville..	1430 «	« «	H. 5 «	5 0/0 Bge 1840.	102 2/8	« «	
B. de France....	3280 «	« «	B. 10 «	— Portugais..	« «/«	« «	
C. Gou. 1000....	1130 «	« «	H. 2 50	Esp. D active.	« «	« «	
C. Gan. 1000....	« «	« «	« «	5 0/0 Naples.	104 50	« «	
C. hypot.......	655 «	« «	H. 2 50	— Romain..	104 1/2	« «	
4 Canaux.......	1277 50	« «	« «	Obl. Piémont.	1260 «	1262 50	H. 2 50

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	Dife.		Dife.
St-Germ.......	1030 «	« «	« «	Au 31. 1032 50.	B. 7 50
V. r. d........	460 «	« «	« «	— 462 50, 460.	
— r. g.........	277 50	277 50	H. 2 50	— 275, 277 50.	H. 2 50
Orléans.......	1147 50	« «	B. 3 «	— 1147 50, 1152 50, 1150.	H. 2 50
Strasb	256 25	255 «	H. 1 25	— 253 75, 256 25, 255.	H. 1 25
Rouen........	« «	« «	« «	— 1020, 1023.	
Havre........	840 «	« «	« «	— 840, 837 50.	B. 2 50
Marseille....	950 «	950 «	« «	— 957 50, 947 50, 951 25.	B. 1 75
Vierzon.......	730 «	« «	B. 10 «	— 740, 736 25, 730.	B. 11 25

LONDRES, 17 juillet.		PARIS, LE 19 JUILLET. PRIMES.	COULISSE.
Consol.	98 3/4	3 0/0 F. c. 83 35 d. 50.	Av. 83 25.
Esp. act.		F. p. 83 60, 65 d. 50.	Ap. 83 30.
Portug.	61 1/2	5 0/0 F. c. 121 70, 80 d. 50.	B. du Trés.
Mexic.	37 1/8	F. p. 122 30 d. 50.	Rep.
Brésil.		Orléans, au 31, 1152 50, 1162 50 d. 10.	
5 0/0 hol.	99 1/8		
21/2 de.		Marseille 962 50 d. 10.	F. c. F. p.
Rouen.	40, 40 1/2	Strasbourg au 31. 257 50 d. 10.	3 0/0 a.
Orléans	45 1/8		5 0/0 16, 5. 30, 1

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 100,50 à 00,00; courant du mois, 101,50 à 00,00 ; août, 102,50 à 00,00 ; 4 derniers mois, 100,00 à 00,00 ; 4 premiers 1846, 110,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 94,00 à 94,50. — Œillette rousse, 76,00 à 75,00. — Lin, 77,50.—Cameline, 79,50.—Chanvre, 80,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 103,00 à 104,00; courant du mois, 104,00 à 00,00; août, 104,00 à 105,00; septembre et octobre, 105,00 à 00,00; novembre et décembre, 93,00 à 94,00.

SAVON.—Ordre de livraison, 90,00 à 00,00 fr. les 100 kil.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 18 juillet. — GUÉRARD, ancien limonadier faubourg St-Martin, 114, demeurant à La Chapelle, rue de Jessaint, 16. Juge commissaire, M. Delon; syndic provisoire, M. Huet, rue Cadet, 1. — RENOUF, pâtissier, faubourg Saint-Antoine, 64. Juge commissaire, M. Delon ; syndic provisoire, M. Thierry, rue Monsigny, 9. — ROGER SITT, marchand de nouveautés, galerie de Valois, 116, Palais-Royal. Juge commissaire, M. Gallais; syndic provisoire, M. Tiphagne, rue de la Boule-Rouge, 20. — BELZ, tailleur, rue Saint-Honoré, 97. Juge commissaire, M. Gallais; syndic provisoire, M. Millet, boulevart Saint-Denis, 23. — LACROIX, calandreur-cylindreur, rue de la coutellerie, 25. Juge commissaire, M. Delon ; syndic provisoire, M. Monciny, rue Feydeau, 26. — PRAVE, ayant fait le commerce sous la raison Prave et Ce, rue de Trévise, 7. Juge commissaire, M. Gaillard ; syndic provisoire, M. Clavery, marché Saint-Honoré, 21. — GRANET, ancien boulanger aux Batignolles, demeurant barrière Blanche, 4. Juge commissaire, M. Delon ; syndic provisoire, M. Breuillard, rue de Trévise, 6.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 20 juillet.

7 h. 1/2 VAUDEVILLE.—Arthur. 2e Mari. Patineau. Bogolin.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Jongleurs. Lansquenet. Chevalier. Fille d'Eve.
6 h. 3/4 GYMNASE. — Changement. Mariage. Image. Les Aides.
9 h. 1/2 PALAIS-ROYAL.—La Pêche. Contrebasse. Apothicaire. Ugolin.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois.
6 h. 1/4 AMBIGU. — Affreux Bandit. Etudiants.
6 h. 1/4 GAITÉ. — Canal Saint-Martin.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 COMTE.—Mort aux Rats. Docteur Gall. Turban.
6 h. 3/4 FOLIES. —.Denis. L'Art. Jeune Homme. L'Espionne.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG.—La Chasse. Tom Puff. Chasse au Renard.
SALLE VIVIENNE.—Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

[illegible] (car, de l'autre côté des Pyrénées, le jury n'existait encore que pour les délits de presse, et le décret de Madrid équivaut par conséquent à une abolition complète de cette institution.)

Certes, l'accusation portée par ces journaux est de la plus haute gravité. Les ministres du gouvernement représentatif français conseiller au gouvernement espagnol une violation flagrante de la loi constitutionnelle! Auraient-ils donc oublié que le système actuel est sorti d'une révolution faite contre une violation de cette nature? Serait-il possible que les hommes qui ont combattu, à Paris, les ordonnances de juillet 1830, aient conseillé, à Madrid, le décret de juillet 1845? Y aurait-il donc, pour ces hommes inexplicables, deux morales, deux justices, selon les temps et les lieux? Et, dans ce cas, ne devrions-nous pas frémir de voir les destinées de la France en de pareilles mains?

Notre impartialité nous oblige à le dire: l'accusation portée contre le ministère n'est pas étayée de preuves. Rien n'établit, rien n'indique même, que ces conseils criminels aient été donnés. Il est vrai que le Cabinet des Tuileries est le protecteur avoué et, en quelque sorte, le tuteur politique de Madrid; mais dans cette circonstance, est-il impossible que le pupille ait agi sans le consentement de son tuteur? Narvaez ne serait-il donc qu'un mannequin dont M. Guizot tiendrait les ficelles; ne peut-on pas supposer que ce mannequin ait fait un faux mouvement.

Le *Journal des Débats*, l'organe le plus sérieux du Cabinet, blâme le coup-d'Etat de Narvaez; mais, selon nous, ce blâme n'est point assez net, point assez énergique. Le ministère doit se défendre, non seulement d'avoir été l'instigateur du crime, mais d'en avoir été le complice par faiblesse, de l'avoir laissé commettre par une coupable complaisance. La sécurité du pays et l'honneur du Cabinet sont également engagés dans cette affaire. Si les ministres actuels étaient convaincus d'avoir conseillé le décret liberticide de Madrid, ce frère puîné des ordonnances de juillet, ne se verraient-ils pas accusés de trahison par le pays même? Et oseraient-ils faire les prochaines élections?

Il faut donc qu'on s'explique de part et d'autre. Les journaux accusateurs doivent fournir des preuves, s'ils en ont par devers eux. Nous les adjurons de prouver leur accusation, au nom de la foi publique, au nom de l'ordre et de la liberté également en péril. En affaire aussi grave, l'intérêt de l'accusateur est de démontrer ce qu'il avance par des faits et des documents irréfragables, ou du moins par un faisceau de présomptions tellement enchaînées et concluantes qu'elles ne laissent aucun doute à l'esprit. De leur [illegible] qui vient de rouvrir pour l'Espagne la carrière des révolutions sanglantes! Et, s'il n'a pas conseillé ce coup-d'Etat, comment se fait-il qu'il n'ait pu empêcher de l'accomplir? »

Aussitôt que le nouveau décret arbitraire de Narvaez a été connu à Madrid, les rédacteurs de tous les journaux se sont assemblés. Ils ont oublié les divergences d'opinion qui les séparent, et compris qu'en présence d'un attentat menaçant pour le salut de la pensée, ils devenaient tous solidaires.

Quelle mesure ont-ils prise? Nous ne le savons pas encore. Sans doute que les correspondances de demain nous l'apprendront; en attendant, on peut s'attendre à une protestation énergique de tous les publicistes espagnols.

Le *Times* du 18 annonce que l'offre d'une médiation anglo-française combinée, a été acceptée avec empressement par les autorités de Montevideo.

Sur notre marine à vapeur.

Le *Descartes*, frégate à vapeur de 540 chevaux, commandée par M. le capitaine de vaisseau Verninac-Saint-Maur, est arrivé à Toulon venant de Rochefort. La traversée a duré 180 heures; la vitesse moyenne du bâtiment a été de 10 milles (18 500 mil.) à l'heure, et la consommation totale de combustible de 600 tonneaux de houille de New-castle.

Ces résultats font peu d'honneur à l'administration. La vitesse obtenue n'a rien de surprenant, et la consommation de houille, et de houille d'une excellente qualité, a été de 6 k. 17 par force de cheval et par heure. C'est à peu près 50 p. 100 de plus que n'exigent les machines qui se fabriquent aujourd'hui partout excepté, à ce qu'il paraît, dans les arsenaux de la marine.

La houille des bateaux à vapeur revient ordinairement à 4 fr. le tonneau dans la Méditerranée; ainsi chaque journée de marche du *Descartes* en consommera pour 3 200 fr.; sur quoi l'incurie des constructeurs du navire coûtera environ 1 000 fr.

La nation, qui s'impose de si lourds sacrifices pour l'installation de la flotte à vapeur, a droit d'attendre que l'emploi en soit fait avec intelligence et économie. Il est permis de demander au corps savant des ingénieurs de la marine ce qu'obtiennent journellement de simples constructeurs, et de ne pas rétrograder vers l'enfance de l'art, lorsque tout avance autour d'eux.

Le Journal des Ecoles.

Nous venons de lire le numéro de juillet du journal mensuel *les Ecoles*. Ce numéro est, comme le précédent, intéressant et substan[illegible] même élan? Qui doute que la manière dont une science est [illegible] flue efficacement sur le développement, comme hommes, des individus qui y consacrent leur vie. Et dans l'esprit étroit de l'enseignement et de la discipline que les jeunes gens subissent dans les écoles, nous voyons une des influences les plus assoupissantes dont le pays ait à gémir.

» Dans les cours, des médiocrités partielles morcellent la science en spécialités sans portée; sous prétexte d'instruction positive, on la cherche plus bas qu'elle n'est, on regarde des atômes au microscope, et on les prend pour des mondes. Avec des faits on veut se passer d'idées; on procède par des nomenclatures et on conclut par des statistiques. Ce n'est pas que, pour médire des théories et des hypothèses, on fasse moins d'hypothèses et de théories; l'esprit de l'homme ne pouvant tout-à-fait s'annuler, en dépit qu'il en ait, on en fait encore, seulement un les fait moindres.

» Dans la première école de droit du royaume, il n'y a ni chaire de droit politique, ni chaire de droit international, ni chaire de législations comparées. Il semble que ce sont des matières qu'on ait crainte d'aborder. On interprète et patiemment et péniblement le code sans songer ni aux principes ni à l'histoire de notre droit français. Si quelques professeurs sortent, par la portée de leur esprit, de ce cercle étroit de l'enseignement officiel, ce sont des efforts individuels qu'il faut reconnaître sans s'abuser du reste. A l'école de médecine de Paris, le génie aujourd'hui consiste en une certaine intrépidité âpre à trouver çà et là quelque filet nerveux qui ait jusqu'ici échappé à la loupe. Il y a tels hommes célèbres qui n'ont jamais fait que des préparations anatomiques; il y en a qui n'ont inventé que des mots. Nulle part on n'affiche un mépris plus cynique pour le travail de la pensée.

» Et qu'on ne croie pas que, pour être moins élevé, cet enseignement soit plus pratique: il n'a pas même l'avantage de faire des instruments là où il ne fait pas des hommes. — Ce que nous disons de l'école de droit et de l'école de médecine de Paris, nous pourrions le dire aussi bien de toutes les écoles spéciales. C'est partout la même mesquinerie et la même stérilité; et quelques hommes éminents, qui occupent telle ou telle chaire, ne suffisent pas à changer l'esprit général de l'enseignement. »

Concours des canaux et des chemins de fer.

DERNIER ARTICLE (1).

Nous ne sommes pas partisans exclusifs des chemins de fer, la discussion à laquelle nous nous sommes livrés l'a suffisamment établi. Nous ne croyons pas non plus que l'on doive partout et toujours écarter les rails-ways des canaux et des rivières. Mais pour que l'on ne nous prête pas des opinions qui ne seraient pas les

(1) Voir la *Démocratie pacifique* des 7, 11 et 14 avril.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 21 JUILLET.

REVUE DRAMATIQUE.

THÉATRE-FRANÇAIS : Débuts de Mlle Rimblot. — *Tancrède*. — *Le Médecin malgré lui*.

Cette semaine, les premières représentations ont fait défaut, mais une jeune tragédienne, Mlle Rimblot, a débuté aux Français. Il est temps que ce théâtre songe à recruter sa troupe féminine. Dans la comédie, les actrices lui manquent totalement. Mme Volnys a peu de chaleur; Mme Anaïs commence à prendre des chevrons. Malgré sa jeunesse et sa vivacité, ou plutôt à cause même de ces qualités, Mlle Brohan n'est pas encore propre à tous les rôles. Seule, depuis la retraite de Mlle Mars, Mlle Plessy supportait le poids de l'édifice. Avec un peu d'affectation, cette artiste avait de la dignité, de l'élégance. Par suite de son départ imprévu, la Comédie-Française est sans clef de voûte, et le temple va s'écrouler, si, pour le soutenir, on ne découvre pas quelque séduisante cariatide.

Sans posséder plus de sujets féminins, la tragédie semble moins dépourvue. La popularité, le talent, l'activité de Mlle Rachel font illusion; mais la grande actrice ne saurait suffire à tout; elle se lasse, et le renfort d'une tragédienne lui viendrait fort à point.

Mlle Rimblot, qui essaie actuellement le cothurne sur notre première scène, est une belle personne aux cheveux noirs, aux traits majestueux et réguliers; son port a de la noblesse. Ses débuts nous paraissent heureux; nous l'avons applaudie dans *Tancrède*; Mlle Rimblot a joué le rôle d'Aménaïde fort convenablement, sans révéler toutefois des qualités rares et supérieures.

Il est possible que la pièce ne lui permette pas de déployer tous ses moyens. Quand on veut apprécier une actrice, la tragédie de Voltaire n'est pas une excellente pierre de touche. Voltaire auteur dramatique, ce n'est pas Voltaire tout entier; malgré la variété, la mobilité de ce génie, il n'a pas également bien fécondé tous les champs qu'il a voulu ensemencer. Voltaire est complet dans la discussion religieuse et dans le sarcasme, son visage était fait pour le sourire sardonique, sa plume pour l'ironie mordante, acérée. Cette intelligence était un acide énergique, un dissolvant chargé par la Providence d'en finir avec le Moyen-Age et de décomposer la vieille société française.

Dans l'accomplissement de sa tâche providentielle, Voltaire est puissant, irrésistible; au théâtre il est froid; ses tragédies, pour la plupart, seraient jouées fort à propos par des lycéens un jour de distribution de prix. Nous l'aimons encore moins comme auteur épique; sa *Henriade*, toute en vers sérieux, un peu lourds, a je ne sais quel arrière-goût de *pensum*. On ne peut lire un pareil poème qu'au collège à l'époque où, pour faire diversion à l'ennui des racines grecques et de la prosodie, on lit avec plaisir jusqu'à la préface du dictionnaire latin; alors les *Incas*, de Marmontel, paraissent une lecture enivrante. On lit la *Henriade*, je le crois bien, ou lirait M. Viennet et M. Valout, et jusqu'à la *Tour de Babel*.

Toutefois, dans les productions les moins heureuses de Voltaire (et, dans son œuvre, *Tancrède* n'est pas tout-à-fait au dernier rang), on retrouve un style facile, correct et clair, dont la limpidité est un grand charme; ce style est fait pour la polémique, c'est un poignard; mais, alors même qu'on ne l'emploie pas à frapper, il brille.

Félicitons l'administration des Français d'avoir fait quelques études pour donner aux décorations et à l'armure des chevaliers normands une couleur véritablement historique; félicitons M. Beauvallet, jouant Tancrède, de n'avoir pas fait résonner trop brutalement le trombone qu'il a dans la poitrine.

Le jour où nous avons vu Mlle Rimblot débuter dans *Tancrède*, la représentation a été terminée par le *Médecin malgré lui*, de Molière. Le succès de cette pièce est éternellement jeune. Sganarelle en habit jaune et vert, puis en costume de médecin grotesque, est un des bons rôles de Samson. En applaudissant à la verve, à l'esprit, au naturel de cet artiste, le public a paru l'amnistier de sa complicité dans l'admission, les répétitions et les représentations de la *Tour de Babel*, cette pièce enterrée au son du flageolet, du galoubet et des clefs forées.

Rien de plus vif que le dialogue du *Médecin malgré lui*; chaque mot dans cette pièce est un trait.

« MARTINE. Un homme qui me réduit à l'hôpital; un débauché, un traître qui me mange tout ce que j'ai!

» SGANARELLE. Tu as menti, j'en bois une partie. — Qui m'a ôté jusqu'au lit que j'avais! — Tu t'en lèveras plus matin. — Enfin qui ne laisse aucun meuble dans toute la maison! — On en déménage plus aisément. — Et qui du matin au soir ne fait que jouer et que boire! — C'est pour ne me point ennuyer. — Et que veux-tu pendant ce temps que je fasse avec ma famille? — Tout ce qu'il te plaira. — J'ai quatre pauvres petits enfants sur les bras. — Mets-les à terre. — Qui demandent à toute heure du pain. — Donne-leur le fouet. Quand j'ai bien bu et bien mangé, je veux que tout le monde soit saoûl dans ma maison. »

Ces reparties de Sganarelle sont amusantes; cependant elles révèlent des misères sociales qui depuis le règne de Louis XIV se sont perpétuées sans amélioration sensible. Le ménage de Sganarelle c'est celui de nos cultivateurs, de nos ouvriers, de nos artisans. La femme pliant sous le faix des travaux domestiques, les enfants affamés, l'homme cherchant dans l'ivresse des distractions ruineuses, tel est le tableau qu'offriraient bien des chaumières, des boutiques ou des mansardes si nous pouvions d'un coup de baguette en enlever la toiture, à l'exemple du diable boiteux mettant à jour les intérieurs de Séville.

La vie conjugale empoisonnée par des récriminations amères, avilie par des scènes de violence brutale, la naissance des enfants considérée comme un fléau, est-ce donc là une destinée digne de l'homme? Depuis des siècles nos gouvernants se sont légué une grande insouciance pour les infortunes du prolétaire qui compose la majorité de la nation. On n'a porté aucun remède à la plaie sondée par Molière; on s'est contenté d'en détourner les yeux ou de donner au père de famille pauvre, pour spécifique contre ses maux, de respectables avis sur les dangers de l'intempérance. Joignez-y l'apologie des caisses d'épargne et de leurs merveilleux effets par M. Charles Dupin, économiste ordinaire du roi.

Epargner c'est un bon conseil, mais il ne soulage pas toutes les détresses. Le prolétaire émettra souvent [illegible] l'opinion exprimée par un personnage de La Fontaine:

> Je crois, dit-il, qu'il [illegible]
> Mais le moindre ducaton
> Ferait bien mieux mon affaire.

Les philosophes officiels, couronnés à l'Académie et patentés pour moraliser le peuple français, n'entendent pas de cette oreille. Ils aiment mieux donner à Sganarelle des conseils que de l'argent. C'est moins coûteux; d'ailleurs on a sur ce sujet une théorie toute prête: donnez de l'argent à l'ouvrier, il peut en faire un mauvais usage, boire, se livrer à des orgies. Si vous lui donnez de bons conseils, il est impossible qu'il en abuse; ce qu'il pourra faire de pis, c'est de ne pas les suivre.

Cet ingénieux raisonnement appartient à M. Cousin, auteur de plusieurs beaux ouvrages, entre autres d'une édition de M. Jouffroy, soigneusement revue et corrigée. Nous convenons avec lui que les bons conseils sont un remède anodin, qu'on peut administrer sans inconvénient, comme le docteur Sangrado administrait à ses malades de l'eau claire; mais ce régime est peu nutritif, et si des aliments substantiels peuvent donner des indigestions, du moins ils nourrissent.

Je conseille à Sganarelle de renoncer à la bouteille, de ne plus vendre aucune pièce de son mobilier, d'alimenter sa femme et ses enfants. Je lui saurai gré des efforts qu'il pourra faire pour suivre mes avis; mais, sans effort pénible, Sganarelle deviendrait tempérant, le bonheur de sa femme et de ses enfants seraient assurés, si les conditions sociales étaient améliorées.

Le bûcheron qui s'exténue à faire des fagots toute la journée dans la solitude des forêts, est vivement tenté de charmer ses ennuis, en prenant pour compagnon une bouteille. S'il était récréé par la conversation, s'il travaillait au sein d'un groupe d'amis, s'il variait ses occupations plusieurs fois dans la journée, Bacchus ne lui serait plus nécessaire.

Faites élever les enfants du fagotier aux frais de la commune organisée; que ces enfants soient initiés de bonne heure à des travaux faciles, attrayants, de manière à couvrir promptement leur dépense; que l'association simplifie le travail de Martine; qu'elle puisse, remettant par fois à d'autres le soin des enfants et du pot au feu, se livrer à des travaux lucratifs dont le produit ne passe point par les mains de son mari, et tous les germes de discorde sont supprimés dans cette famille. Chacun fait son propre bonheur et celui d'autrui sans user ses forces à lutter contre la tentation. MM. Charles Dupin et Cousin peuvent remettre en poche l'un son apologie des caisses d'épargne, l'autre ses sentences sur le rude sentier qui conduit à la vertu et à la pairie.

Sganarelle est improvisé ou, comme eût dit le duc de Saint-Simon, Sganarelle est *bombardé* médecin. Le voilà revêtu de la robe noire, portant un chapeau élevé, dessiné sur le modèle des cornets de tric-trac. Sommé de donner son avis sur une maladie, le fagotier n'est pas embarrassé le moins du monde. Il s'en tire comme un docteur patenté par le charlatanisme: *Cabricias arci thuram, catalamus, singulariter, nominativo, hæc musa, la muse, bonus, bona, bonum. Deus sanctus, est-ne oratio latinas? Etiam*, oui. *Quare*, Pourquoi? *Quia substantivo et adjectivum concordat in generi, numerum et casus.*

Sur le mot de *casus*, M. Samson fait une chute en tombant à la renverse avec son fauteuil, pasquinade qui n'est pas dans Molière et qui nous paraît d'un goût plus que douteux.

« Ces vapeurs dont je vous parle, continue le faux médecin, venant à » passer du côté gauche où est le foie, au côté droit où est le cœur, il se » trouve que le poumon, que nous appelons en latin *armyan*, ayant » communication avec le cerveau, que nous nommons en grec *nasmus*, » par le moyen de la veine cave, que nous appelons en hébreu *cubile*, » rencontre en son chemin lesdites vapeurs qui remplissent les ventricules » de l'omoplate.... »

[illegible] dans de sages vues d'économie publique, de justice distributive, de puissance nationale, de relations extérieures, les bases de son immense création de chemins de fer? N'a-t-il pas manqué d'énergie et d'audace pour résoudre ce problème? N'a-t-il pas honteusement abdiqué toute prévoyance entre les mains du hasard? N'est-il pas allé à la dérive des influences de la Chambre élective?

A-t-il au moins réparé par la sagesse, la vigueur de l'exécution, les vices si nombreux de la conception? Encore moins : la sagesse la plus vulgaire disait d'attaquer successivement les diverses lignes, afin de profiter pour chacune d'elles de l'expérience acquise sur les autres, du personnel formé, des inventions faites. On avait sous la main une armée qui s'énerve dans l'oisiveté, de nombreux ingénieurs civils et militaires, que l'on pouvait charger de travaux d'art; on pouvait confier aux ingénieurs des mines et à l'artillerie la fabrication ou l'achat des machines; on pouvait même, en cette occurrence, inaugurer l'ère pacifique dans laquelle nous entrons, par la création d'une armée des travaux publics; on pouvait tout cela, mais on ne l'a pas fait.

Ces chemins, bien ou mal tracés, bien ou mal entrepris, les voilà bientôt terminés. Qui va les exploiter? qui aura le droit de tarifer, c'est-à-dire de régler les mouvements journaliers du pays et de la production? La prudence veut que ce soit l'Etat. Les ennemis du gouvernement le pressent de s'en emparer. Mais le gouvernement résigné à toutes les faiblesses, court humblement déposer aux pieds de la Banque, déjà presque souveraine, ce droit presque royal.

En vérité, jamais il ne s'était encore présenté une question plus féconde en grands résultats que celle des chemins de fer, et jamais plus complet avortement n'aura été dû à l'incapacité administrative. Nous le demandons à tout esprit juste, ainsi conçus, ainsi construits, ainsi exploités, les chemins de fer n'auront-ils pas perdu beaucoup de leur utilité?

Passons maintenant à la question du voisinage des chemins de fer et des canaux, et étudions-la sous divers aspects.

Examinons d'abord sur quelles parties du territoire ces voies de fer et d'eau tendent à se porter en vertu même des exigences de leur construction. Les chemins de fer et les canaux réclament des pentes douces et des courbes largement développées. Le chemin de fer a l'avantage sous le rapport des pentes, il le perd pour les courbures; mais la différence n'est pas telle, que le tracé de l'une des voies ne puisse facilement être utilisé pour l'autre. Ce qui constitue la différence capitale, c'est la nécessité de l'alimentation. Il faut que le point le plus élevé d'une ligne navigable soit toujours surmonté d'une zône de terrain assez riche en eau pour pourvoir aux dépenses de la navigation. Il faut de plus que le canal puisse de distance en distance recevoir de nouvelles eaux, et ne soit pas [illegible] complet de navigation serait celui où chaque vallée posséderait une ligne navigable en harmonie avec son importance. Mais ceci exigerait dans les largeurs des écluses une gradation combinée que l'on n'a pas encore su obtenir.

Longtemps on avait pensé que les transports à grande distance représenteraient sur les chemins de fer la plus forte somme de travail exécuté, et par suite du produit. On devait, en conséquence, courir toujours au plus droit pour réunir les centres de population éloignés et négliger les points intermédiaires. Si donc les extrémités des chemins de fer se trouvent dans les vallées, le milieu de la ligne pouvait s'en écarter. Mais l'expérience a démontré l'inexactitude de cette manière de voir. Elle a prouvé que les transports à petite distance, se reproduisant constamment et en très grande quantité, représentaient une plus forte somme de travail, et laissaient une plus grande part de bénéfice. On a dû, dès-lors, modifier les tracés, rechercher tous les points populeux placés à peu de distance de la ligne à parcourir. Cette condition a fait, pour les chemins de fer, ce que la nécessité de l'alimentation avait fait pour les canaux, considérer chaque ligne isolément. Le problème à résoudre n'étant plus que la réunion du maximum de produit et du maximum de dépenses, on a dû, presque partout, se placer dans les vallées; c'était seulement là que l'on pouvait satisfaire à la fois à ces deux conditions. Voilà pourquoi, en Amérique comme en Europe, en Angleterre comme en France, partout on a exécuté les chemins de fer d'une manière incohérente et morcelée, on les a placés dans le voisinage des canaux ou des rivières. Raisonnant sans vues d'ensemble, on n'avait aucune bonne raison pour en agir différemment, et la présence des voies navigables était plutôt un avantage qu'un inconvénient, car elle était l'indice et en partie la cause d'une grande abondance de populations et de produits. Mais la question du tracé des chemins de fer est-elle résolue, lorsqu'on atteint, pour chaque ligne isolée, le minimum de la dépense et le maximum du produit? Nous ne le pensons pas. Nous croyons ce problème plus vaste, plus complexe et digne, de tous points, de l'attention de l'homme d'Etat et de l'économiste.

Un gouvernement qui ne verrait pas dans les chemins de fer une nouvelle pâture à jeter à l'agiotage, qui se sentirait au dessus de cette mesquine pensée, d'avoir au moins, eu égard à la population, un aussi long et absurde développement de chemins de fer, que ses voisins, se demanderait quel parti il peut tirer de ces voies nouvelles, pour augmenter la production des richesses en temps de paix et faciliter la défense du territoire en temps de guerre, et, dans ce but, quelle direction il faut donner aux tracés.

La première question à résoudre serait celle-ci : « L'attraction que les populations doivent exercer sur la direction des rails-ways doit-elle être toujours proportionnelle à leur masse et à leurs richesses? Ne doit-on pas quelquefois rechercher, de préférence, elle ne la diminue pas.

Donc, au point de vue financier lui-même, avec la logique exclusive du coffre-fort, mais du *coffre-fort de l'Etat*, il peut ne pas être convenable de donner en toutes circonstances, les chemins de fer aux plus grandes masses de capitaux et de populations.

Si nous faisons appel à la prévoyance et à l'habileté du gouvernement, nous arriverons encore au même résultat.

Doit-il y avoir dans un pays deux nations, l'une riche, à laquelle on donne encore parce qu'elle a déjà beaucoup, l'autre pauvre à laquelle on refuse tout parce qu'elle ne possède rien. De pareilles injustices ne sont-elles pas de nature à engendrer des jalousies et des principes de désunion? Ne serait-il pas convenable, par exemple, d'attacher à la dynastie nouvelle, par le bienfait des communications rapides, les populations peu sympathiques du centre et du midi, de prouver par des actes, que l'on porte à ces populations délaissées l'intérêt qu'elles méritent.

Et cet acte éclatant de justice ne serait-il pas en même temps un acte de grande habileté, car ces populations réveillées de leur léthargie industrielle, secouant leurs préjugés séculaires, rivaliseraient bientôt d'activité et d'intelligence, avec les populations les mieux douées.

Ces considérations ne sont pas les seules. Si calme que paraisse l'horizon politique, il peut se lever, du Nord ou du Midi, de l'Orient ou de l'Occident, des nuages gros de tempêtes. On doit donc, du sein de la paix, préparer la fortune de la guerre, et s'aider de la puissance des chemins de fer pour favoriser les combinaisons de la stratégie.

De tout temps la France a été la grande route des nations; sa position géographique l'y dispose, et le caractère sympathique de ses habitants a su prêter du charme à ces relations forcées. Favoriser ces déplacements, leur donner les ailes de la science nouvelle, les multiplier sans cesse, ce sera fortifier jusqu'à les rendre indestructibles, les liens d'affection qui doivent nous unir aux autres peuples.

Ces considérations et d'autres que nous aurions pu encore y joindre, déterminent les tracés des lignes principales du pays; il s'agit maintenant de les coordonner en un seul système.

Deux conditions doivent présider à cet arrangement définitif.

La première est d'obtenir pour l'ensemble des voyageurs et des marchandises, le parcours unanime, car tout déplacement non motivé, est une perte. Pour cela il faut que le système ne contienne pas de nœuds vicieux, pas de points obligés, que l'on puisse se rendre dans toutes les directions, sans trop s'écarter de la route. Ce premier principe condamne absolument la convergence de toutes les lignes de fer sur Paris, convergence qui constitue au profit de la capitale, un véritable impôt payé par les provinces.

Prendre un paysan dont le seul mérite est l'impudence, l'introduire dans une maison comme médecin, prétendre qu'avec de l'assurance et du jargon il peut faire illusion et remplir sa tâche aussi habilement que ses confrères, c'était adresser à la médecine du dix-septième siècle une ironie sanglante et bien méritée. Aujourd'hui l'enseignement médical a fait des progrès; il s'est répandu dans le public trop de notions anatomiques élémentaires, pour qu'on puisse acquérir de l'autorité, même sur un Géronte, en affirmant que le poumon a communication avec le cerveau par le moyen de la veine cave. Cependant les médecins, les véritables médecins nous débitent encore souvent des *armyan*, des *cubile* et des *nasmus*.

Seront-ils jamais capables de répondre pertinemment, à l'improviste, sur toutes les parties de leur science, vaste science qui embrasse la connaissance anatomique et physiologique de toutes les parties du corps humain, de ses fonctions, de ses altérations accidentelles ou maladives, des agents minéraux, animaux, végétaux qui peuvent influer sur lui, le tout en tenant compte de la diversité des âges, des tempéraments et des sexes!

Dans cette mer, l'intelligence humaine est noyée. Il n'y aura de médecine tout-à-fait intelligente et consciencieuse, que du jour où des groupes de médecins se seront réparti, à titre de spécialités, toutes les branches de l'art médical; division, subdivision du travail, rétribution du médecin par la commune, par la province, par l'Etat, en raison inverse du nombre des malades et des morts, en raison directe de la santé publique : telles sont les réformes à réaliser pour que la dernière profession de Sganarelle arrive à son maximum de considération et d'utilité. Le médecin recevant une rétribution de chaque malade, obligé de soigner ses intérêts personnels au chevet des mourants, c'est là une situation fausse et pénible que Molière a parfaitement signalée.

« SGANARELLE. Je vous donne le bonjour.

» GÉRONTE. Attendez un peu s'il vous plait. — Que voulez-vous
» faire? — Vous donner de l'argent monsieur.

» SGANARELLE (*tendant sa main par derrière, tandis que Géronte*
» *ouvre sa bourse*). Je n'en prendrai pas monsieur. — Monsieur! — Point
» du tout. — Un petit moment. — En aucune façon. — De grâce? —
» Vous vous moquez. — Voilà qui est fait. — Je n'en ferai rien. — Eh!
» — Ce n'est pas l'argent qui me fait agir. — Je le crois.

» SGANARELLE (*après avoir pris l'argent*). Cela est-il de poids? —
» Oui monsieur. — Je ne suis pas un médecin mercenaire. — Je le sais
» bien. — L'intérêt ne me gouverne point. — Je n'ai pas cette pensée. »

Nous applaudissions à toutes les innovations qui ont pour objet de transformer la médecine en service public, notamment à la proposition récemment soumise à l'Académie des sciences morales par le docteur Loir, et suivant laquelle des médecins rétribués par la commune iraient constater à domicile la naissance des nouveau-nés auxquels le transport à la mairie est souvent fatal, surtout en hiver. On pourra faire d'utiles progrès dans le même sens, mais l'exercice de la médecine comme des autres arts ne sera parfaitement et normalement constitué que dans une commune organisée intégralement d'après le principe de l'association.

L'organisation de la commune fera seule disparaître ces ridicules et ces vices contre lesquels s'indignait Molière, et qui ont survécu presque tous à la Révolution de 89. Organiser la commune, tel doit être le but de tous les esprits sérieux et dévoués. Quant à ces journaux d'ordre inférieur, ces forbans de la presse, ces pamphlets qui cherchent à lancer le sarcasme sur une pareille œuvre, ils retarderaient, s'ils pouvaient quelque chose, l'avènement du bonheur pour l'humanité; mais ils sont impuissants. L'histoire naturelle les rangera parmi ces moustiques dont la piqûre n'empêche pas les navigateurs de découvrir des mondes.

VICTOR HENNEQUIN.

REVUE MUSICALE.

La quinzaine qui vient de s'écouler n'a fourni qu'un mince bagage au feuilletoniste musical; nous profiterons de cette latitude laissée à la fantaisie pour discourir sur une question générale qui, du reste, emprunte de l'actualité au changement récent qui s'est opéré dans la direction d'un de nos deux théâtres lyriques royaux.

Réglons d'abord nos tout petits comptes avec les deux théâtres.

L'Académie royale de musique est toujours dans le *statu quo*, et l'on ne voit rien poindre à l'horizon, sinon des hypothèses très problématiques La semaine dernière, on avait annoncé *Charles VI*, qui n'a pu être joué, parce que, nous a-t-on dit, M. Latour ne s'était point trouvé prêt pour le rôle de M. Baroilhet. Cette explication nous paraît beaucoup plus acceptable que celle donnée par les personnes atteintes d'anglophobomanie, et qui trouvent tout simple de croire que lord Cowley défend à M. Guizot, qui l'accepterait, de laisser chanter à l'Opéra : « *Jamais en France, jamais l'Anglais ne règnera.* » Nous avons souvent fait la guerre au ministère pour la pusillanimité qu'il montre dans ses rapports avec le cabinet anglais; mais notre opinion politique ne va pas jusqu'à nous autoriser à prendre lord Cowley pour un niais représentant des imbéciles, et M. Guizot pour le dernier des poltrons, présidant un conseil composé de ridicules trembleurs. Quoi qu'il en soit, il paraît que le refus de M. Latour a amené la résiliation de son engagement. La question de son départ nous paraît être, pour la critique, comme celle de son entrée, une chose à peu près indifférente. A propos de cette perte, un de nos confrères conseillait à M. Marié de tourner ses vues vers l'emploi des barytons. Nous l'engageons vivement à méditer cet avis, qui pourrait être bon. Il y a beaucoup de barytons en nom sur la liste du personnel de l'Opéra; mais il n'en est pas moins vrai que l'on est réduit à faire chanter le rôle de Guillaume Tell par M. Canaple. Il y a donc-là une bonne place à prendre pour un chanteur intelligent, même à l'époque où M. Baroilhet sera revenu de sa tournée à Londres, où il recueille, dit-on, une moisson de lauriers. Nous mériterions bien, Français que nous sommes, de voir les Anglais, ces excellents appréciateurs du *vrai* mérite artistique, nous enlever M. Baroilhet, et nous aurions peut-être encore le mauvais goût de ne pas trop nous en affliger

A l'Opéra-Comique, il y a eu mercredi un modeste début, celui de Mme Martin-Charlet, qui avait choisi le joli rôle de Bettly du *Chalet*. Mme Martin est une charmante femme, ce qui, dans un monde bien organisé et riche en talents de toutes sortes, devra être une condition *sine quâ non* d'admission dans les troupes théâtrales. Elle est intelligente actrice, possède une excellente organisation musicale, et l'habitude du chant sur une grande échelle, lui fera perdre, nous l'espérons, quelques défauts d'émission et d'articulation encore exagérés, le premier jour, par la peur qui dessèche tous les organes de l'appareil vocal, et qui rendrait bien utile pour tous les débutants impressionnables, le verre d'eau consacré des tribunes d'orateurs. Mme Martin-Charlet, dont les prétentions ne visent point aux premiers emplois, pourra rendre de précieux services à l'opéra Comique. Mocker, à qui le rôle de Daniel convient parfaitement, a très bien secondé la débutante. Il y a gagné des applaudissements mérités. Il est impossible d'avoir plus de naturel et de laisser aller. M. Grard en est arrivé à un tel point dans la vibration des notes que son chant ressemble maintenant à un chevrottement caduc perpétuel. Nous n'aurions jamais cru qu'un défaut pût faire en aussi peu de temps d'aussi rapides progrès. M. Grard a des amis dangereux qui lui écrasent la tête sous la pierre de leurs éloges. Il est encore temps pour lui de revenir à une manière plus conforme au sens commun; mais il n'a pas, croyons-nous, un seul moment à perdre.

Chaque fois que nous entendons le charmant ouvrage de M. Adam, les singulières théories de la plupart des jeunes aspirants-compositeurs nous reviennent en mémoire. A les entendre, c'est méconnaître entièrement leur portée et leur mérite que de leur donner à composer la musique d'un acte. « Que faire avec un acte, s'écrient-ils? Quel développement donner aux morceaux? Où trouver la place d'un beau final d'une heure dans un ouvrage qui ne doit pas durer plus de quarante-cinq minutes? On appelle cela nous mettre à l'essai; mais comment faire nos preuves emmaillotés dans de pareilles limites, etc... » Nous en écririons dix pages sur ce ton. Nous avouons en toute humilité que ces plaintes nous ont toujours médiocrement émus. Grétry, Dalayrac, Della Maria, Nicolo, Méhul, Berton, Boïeldieu, Hérold, Auber et *tutti quanti*, ont parfaitement su montrer dans de tous petits actes de quoi ils étaient capables. Nous déclarons que celui-là serait un bien mauvais juge qui ne reconnaîtrait pas dès les premiers morceaux d'*Il Barbiere* ou de tout autre chef-d'œuvre de Rossini, qu'il a affaire à un homme de génie et de talent. Que demande-t-on aux jeunes auteurs? de donner toute la mesure de leurs forces. Non pas, mais de prouver simplement qu'ils ont quelques grains de mélodie dans la tête, et qu'ils ne sont pas tout-à-fait ignorants dans l'art de faire manœuvrer un orchestre. On va même jusqu'à accepter cette ignorance chez eux, à condition que l'invention rachète l'absence du savoir; témoin, Hipp. Monpou dont les *Deux Reines* ont très bien établi la réputation, nonobstant l'orchestration la plus inexpérimentée qui se pût voir, et Nicolo n'a jamais été bien fort sous ce rapport même à l'époque où il avait acquis le droit de tailler en plein drap dans les opéras en trois actes, voire dans les opéras en cinq actes. (*La Lampe merveilleuse*.)

Certes, un acte est plus que suffisant pour faire ses preuves. Si le compositeur a du talent et de l'imagination, il fera une jolie ouverture, il a le champ libre là, quelle que soit la longueur du poème; il écrira de jolis couplets, un joli duo, trio ou quatuor, suivant le personnel qui lui sera livré, et le public lui signera, par ses applaudissements, un bon pour un poème en trois actes. S'il n'a que du talent et pas d'imagination à quoi bon lui donner dès l'abord le droit d'ennuyer le public pendant trois heures consécutives? Une heure, c'est déjà bien raisonnable : *à fortiori*, s'il n'a ni talent ni imagination, mais seulement des protections puissantes. Ce n'est point là que sont les justes griefs des jeunes auteurs. Ce qui leur manque, ce qu'ils doivent réclamer, ce sont les occasions de composer et de faire jouer des ouvrages en un acte. Ce que devraient encore exiger les rares candidats qui parviennent à se faufiler à travers la porte encombrée par la foule des musiciens sans ouvrages, et défendue par la troupe, peu nombreuse, mais bien armée, des auteurs arrivés ce que devraient exiger ces heureux candidats, disons-nous, c'est qu'on n'étouffât pas l'inspiration qui peut être en eux sous des poèmes tellement lourds, qu'aucune musique n'en saurait

la théorie de Fourier était impossible, que c'était un rêve, une utopie, une absurdité; car c'est ainsi qu'on juge toutes les choses nouvelles, sans se donner la peine de les étudier, de les approfondir. L'esprit français accueille plus facilement, plus volontiers, avec plus de bienveillance, de faveur, une plaisanterie qu'une découverte, qu'une science. Maintenant, nous ne prétendons pas dire qu'il ne reste plus d'incrédules dans notre ville; seulement on peut affirmer que si des personnes nient encore la valeur des vérités exposées par M. Considerant, c'est qu'elles n'ont pas bien suivi son cours, c'est qu'elles n'ont pas lu les ouvrages de l'Ecole sociétaire, c'est que, jusqu'à présent, elles n'ont pas voulu s'éclairer.

Mais parmi les personnes intelligentes et de bonne volonté, bien des préventions ont disparu. Il faut avouer aussi que M. Considerant a admirablement répondu à chaque objection qui lui était posée; et les applaudissements ont chaque fois manifesté l'approbation générale; la dernière séance surtout a été intéressante par la solution que M. Considerant a donnée de toutes les questions; la précédente ne l'avait pas été moins, mais c'était l'exposition de la théorie des passions; c'était par conséquent de la science dans toute l'étendue du mot; et une science, quels que soient le talent, la facilité de parole du maître, exige toujours quelque travail d'esprit de la part des auditeurs, surtout quand il faut saisir et comprendre cette science en une séance. Cependant la connaissance des passions naturelles et vraies, étant nécessaire pour apprécier le système de Fourier qui repose entièrement sur l'attraction passionnelle, M. Considerant a bien fait d'initier les auditeurs à cette étude.

Il a donc démontré que les passions n'étaient que les penchants donnés à l'homme par la nature, afin qu'il accomplisse sa destinée; les unes au nombre de cinq sont sensitives et se rapportent aux sens, à la vue, à l'ouïe, au toucher, à l'odorat, au goût; quatre autres sont animiques et se rapportent à l'âme, aux affections, ce sont l'amitié, l'amour, l'ambition, l'amour de la famille; trois autres sont distributives, c'est la cabaliste ou le sentiment de l'émulation, la papillonne ou alternante, c'est-à-dire le besoin de variété, la composite ou le mélange de plusieurs plaisirs résultant en même temps de l'âme et des sens; il est encore une passion supérieure, l'unitéisme, qui est le sentiment religieux, l'amour de l'unité, de l'ordre, de l'accord universel, c'es-à-dire du bien général et de l'humanité. Toutes ces passions, les seules qui existent, sont bonnes en elles-mêmes et ne produisent de mauvais effets que parce qu'on les détourne de la voie qui doit les conduire au but. Il ne s'agit donc pas d'éteindre les passions que Dieu nous a données, il ne s'agit donc pas de corriger l'œuvre de Dieu; le problème à résoudre consiste à chercher une forme sociale dans laquelle, toutes les passions natives trouvant leur essor nécessaire, s'équilibrent de façon qu'aucune ne dégénère en excès. M. Considerant, en exposant la théorie de Fourier, a montré que le problème était résolu par l'association dans la phalange, qui utilise toutes les forces, qui augmente les produits, les richesses, et le bien-être de tous, et qui donne satisfaction à tous les besoins physiques, intellectuels et moraux.

Quant à l'Ecole sociétaire, ses principes et son but sont maintenant appréciés par une foule de personnes à qui les intéressantes leçons faites par M. Considerant ont inspiré le desir de s'initier plus complètement à l'étude des ouvrages spéciaux. Cette étude, nous ne craignons pas de la recommander, car nous pensons que Fourier doit être classé au premier rang parmi les réformateurs; si les solutions qu'il indique ne sont pas toutes jugées acceptables, on lui reconnaîtra du moins le mérite d'avoir jugé et pressenti avec un tact extraordinaire les abus d'un individualisme sans frein, et d'avoir admirablement posé le problème de l'organisation du travail par l'association.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — M. Villemain, dont la santé continue de s'améliorer, vient de partir pour un voyage en Suisse, dont on espère beaucoup pour son rétablissement complet. — M. Dubois (d'Angers), ancien procureur-général, ancien député de Maine-et-Loire, vient de mourir à Angers. — Sur le refus de M. Jobert de Lamballe, chirurgien en chef de l'hôpital Saint-Louis, M. le baron Philippe Royer vient d'être nommé chirurgien de l'Hôtel-Dieu, en remplacement de M. Breschet.

OUVRIERS COMPAGNONS D'ARLES. — Voici les dernières nouvelles d'Arles à la date du 12 juillet : « Les ouvriers compagnons des chantiers du chemin de fer sont en pleine insurrection : cette collision d'ouvriers à ouvriers paraît avoir de la gravité; on parle de plusieurs blessés. La force publique a été obligée d'intervenir. A l'heure où j'écris ces lignes, à la suite de sages mesures prises par l'autorité, un des quartiers, le plus central de la ville est occupé militairement par la gendarmerie et la troupe de ligne. On attend d'un instant à l'autre M. le procureur du roi de Tarascon, ainsi qu'un escadron de cavalerie qui est dans cette dernière ville. »

HÉMORRHAGIE CAUSÉE PAR LA DÉTONATION D'UN MORTIER. — Les artilleurs de Vincennes qui s'exercent à l'école du tir au canon et au mortier, sont vivement affectés de la maladie imprévue du meilleur pointeur du régiment, celui qui a eu l'honneur rare d'enlever le tonneau, il y a quelques jours; mais la détonation du mortier qu'il avait ajusté fut si violente qu'une épouvantable hémorrhagie du cerveau se déclara; aujourd'hui son état est tel que les médecins désespèrent de le sauver.

TENTATIVE DE SUICIDE D'UN VOLEUR. — On lit dans la *Gazette des Tribunaux* : « Nous avons déjà rapporté les circonstances de l'arrestation du nommé Demortain, qui, surpris en flagrant délit de vol dans une voiture omnibus de l'entreprise des Favorites, a cherché à se donner la mort en se tirant un coup de pistolet dans la poitrine. Cet individu, à ce qu'il paraîtrait, aurait bien promptement repris ses esprits, car, conduit dans le cabinet du commissaire de police du quartier du Palais-de-Justice, M. Jennesson, il aurait tenté d'y voler la propre bourse de ce magistrat; cet individu, disons-nous, dont les audacieux antécédents sont tout un roman, avait manifesté à son entrée au dépôt de la préfecture l'intention de mettre fin à ses jours.

» La précaution de surveillance, qui s'exerçait dans les cellules des inculpés, devant, en supposant que cette intention fût sérieuse, lui ôter toute

[illegible] portée à l'hôpital, et ce n'est qu'après un traitement régulier qu'elle a recouvré la santé. La veuve Meunier, ne pouvant obtenir de la compagnie une réparation équitable pour le préjudice qu'elle avait éprouvé de la part de la compagnie, s'est vue contrainte de lui intenter une action en dommages-intérêts, tant en son nom personnel qu'au nom de son jeune enfant encore au berceau. Le tribunal, après avoir entendu Me Dalin pour la veuve Meunier, et Me Margerand pour la compagnie, a condamné cette dernière à payer à la demanderesse une somme de 2,000 fr.; 1,200 fr. devront être placés à la caisse d'épargne pour être remis à l'enfant à l'époque de sa majorité, et le reste sera compté à la veuve Meunier.

UNE CONVENTION TENUE PAR DES SAUVAGES. — Un grand conseil d'Indiens a été tenu, dernièrement, sur le territoire compris dans la limite de la nation des *Creek* (Criques). Les tribus suivantes y étaient représentées : les Muxcogees, Seminoles, Chickasaws, Choctaws, Schawuees, Delawares, Piankeshaws, Osages, Kirckarpoos, Quapaws, Peolies et Cadoes, Le gouverneur Butler, le colonel Logan et le lieutenant Flent, de l'armée des Etats-Unis, étaient présents. Des discours ont été faits par les chefs des différentes tribus; toutes proposent de se réconcilier avec les hommes blancs et d'étendre l'autorité de ceux-ci jusqu'aux frontières de leurs frères les Camanches et les Pawnee-Mahaws. Le gage habituel de paix a été échangé : c'est une tête de tabac à la paille était attaché un chapelet de graines blanches. En tête du cortége se trouvait une députation de Cadoes portant le tabac, et des Osages portaient le chapelet.

Si une réponse favorable est obtenue de la part des Camanches et des Pawnee-Mahaws, le roi des Muxcogees a résolu d'appeler pour le printemps prochain, dans les grandes Plaines Salées, une plus grande convention que celle-là.

Quelques-uns de ces enfants des forêts sont remarquables par leur stature, leurs manières et leur tenue. *Black-Dog* (le Chien-Noir), chef des Osages, est un homme de huit pieds anglais, d'une force herculéenne, ayant une voix de commandement. Il a parlé pendant cinq minutes et demie, et le discours qu'il a prononcé se résume ainsi : « Frères, vous avez la parole bonne, mais votre bœuf est meilleur. » Lui et les siens, dans les premiers quatre jours, ont consommé 12 livres de bœuf; après cela il n'en ont plus mangé que 8 livres, pendant le reste de leur séjour.

A PROPOS DES GROTTES DU DAHARA. — L'évènement tragique dont les grottes du Dahara viennent d'être le théâtre, a, dans l'histoire, deux précédents; le premier se rapporte à une époque fort reculée de l'histoire romaine; les détails nous manquent. Vers la fin de la guerre d'extermination faite par les Romains aux Samnites, les derniers débris de cette peuplade belliqueuse cherchèrent un refuge dans les cavernes des Apennins; ils y périrent en partie de faim et en partie par le procédé Pélissier. L'historien latin rapporte le fait en trois mots avec une indifférence toute romaine : *Fame vel fumo extincti*.

Le second exemple est plus rapproché de nous; nous pouvons, d'après les historiens contemporains, le rapporter avec quelques détails.

A la suite d'une campagne désastreuse en Italie sous François Ier, l'armée se repliait en désordre vers les passages des Alpes par le Piémont; Bayard soutenait l'arrière-garde. L'indiscipline était telle à cette époque dans nos armées que Bayard lui-même, malgré l'autorité de son nom et de ses vertus, ne pouvait empêcher nos troupes de tout dévaster sur leur passage. Dans les villages et les bourgs où l'on séjournait, on mettait le feu en

---

triompher. Une sottise en un acte est toujours trop longue, et celles-là, les paroliers devraient les réserver pour les théâtres purement littéraires; au moins, ils n'entraîneraient point dans leur chute les malheureux compositeurs innocents de leurs méfaits. Malheureusement, c'est le contraire qui a lieu, et l'Opéra-Comique semble être le réceptacle obligé des immondices rejetés par les autres réservoirs dramatiques. C'est de là qu'est né cet aphorisme contre lequel nous, musiciens, nous ne saurions trop protester : « Ce qui est mauvai à dire est encore très bon à chanter. » Malheureusement encore, beaucoup de compositeurs, trop exclusivement musiciens, ont aidé à propager cette fausse et détestable maxime. Le vrai, c'est que ce qui est mauvais à dire est dix fois mauvais chanté.

Nous disions tout-à-l'heure que les aspirants heureux devraient exiger, etc. Mais ils ne le peuvent pas, en fait. Ils ont autour d'eux des concurrents par centaines qui, à leur défaut, accepteraient avec enthousiasme les poèmes dont ils ne voudraient pas. D'ailleurs, il faut bien le dire, les compositeurs sont généralement beaucoup trop étrangers à ce qui n'est pas exclusivement l'art musical. Ils sont mauvais juges du mérite et de l'intérêt d'une œuvre dramatique.

Il y en a qui sont tout assez dénués du sentiment de la musique dramatique, et nous comprenons sous ce titre toute composition musicale alliée à la poésie, pour trouver tout simple que l'on mette en musique quoi que ce soit; un prospectus de journal (nous en possédons un de Berton), le jardin des racines grecques, les fables de Lafontaine (cela s'est vu de nos jours), le catéchisme des enfants : tout enfin. Ce sont ceux-là qui trouvent tout simple de faire une messe sans comprendre une seule des pensées que cache le latin de la liturgie; qui chantent *kyrie eleison* sur un allégro pastoral, quelque chose comme une *poule* de contredanse, et *resurrexit* sur un pas redoublé.

Pour en revenir au grief réel des jeunes compositeurs, c'est une arène qui leur manque; et ce n'est point à eux seulement qu'elle fait défaut, c'est aux grandes entreprises théâtrales qui ont besoin d'œuvres pour prospérer et qui sont à la veille (nous pourrions dire au jour) de n'en point trouver. Sur qui M. Basset peut-il aujourd'hui jeter les yeux dans l'hypothèse menaçante du prochain silence de M. Auber? Quel est le compositeur qui a fait ses preuves, et qui est en possession de la faveur du public? Le premier en tête est M. Adam qui n'a encore obtenu aucun succès retentissant et prolongé par un grand ouvrage. Le *Chalet*, à propos duquel cette digression est venue sous notre plume, est le meilleur de ses ouvrages. Après, qui nommerons-nous? M. A. Thomas? C'est un homme de talent, sans doute, mais où sont ses succès? M. Montfort? C'est tout au plus si le public sait qu'il a fait jouer deux ouvrages. M. Clapisson? Il n'a encore réussi que par des fragments? M. Cadaux? Les *Deux gentilshommes* sont une promesse, mais il faut voir venir. MM. L. Boulanger, A. Boïeldieu, Bousquet? promesses qui attendent la consécration de l'avenir. M. Th. Labarre? Il a fait jouer autrefois un ouvrage, les *Deux Familles*, totalement oublié aujourd'hui, sauf un air de basse qui est passé dans le domaine classique. Le *Ménétrier* va être pour lui une épreuve décisive, mais il faut attendre. Mais dans tout cela néant peut-être, pour le présent; rien de certain, tout au moins.

Et au grand Opéra c'est bien pis. M. Halévy marche de chute en chute : il tombe de *Reine de Chypre* en *Charles VI*. M. Donizetti paraît vouloir en rester sur le quatrième acte de la *Favorite*. Les opéras futurs de M. Meyerbeer se perdent dans le lointain le plus nuageux. Qui avez-vous à mettre en ligne? M. A. Thomas? *Carmagnola* et le *Guerillero* vous répondent. M. Dietsch? le *Vaisseau fantôme* se dresse menaçant. M. Niedermeyer? Nous sortons à peine de *Marie Stuart*.

Voilà donc la situation que nous a faite le monopole. Avouez que c'est un peu fait pour donner un vif désir du régime de la libre concurrence qui avait produit simultanément à la France, Grétry, Cherubini, Berton, Nicolo, Della-Maria, Devienne, Méhul, Dalayrac, et une foule d'autres que nous oublions, n'ayant le loisir de compulser aucun document, ou dont la réputation n'a pu franchir les frontières de la postérité, bien qu'ils aient écrit des ouvrages dignes d'attirer la foule pendant leur nouveauté.

Ah! messieurs, vous voulez avoir des œuvres remarquables, et vous ne voulez rien faire pour former de compositeurs? Adressez-vous donc à l'industrie; qu'elle vous fabrique des machines à opéras, comme on fait des machines à calcul, à poèmes latins. Dans le nombre des combinaisons données par le hasard, vous chercherez, si toutefois vous avez des hommes capables de discerner ce qui sera bien de ce qui est mal. Vous voulez des palais magnifiques, et vous ne donnez pas même des maisons à bâtir à vos architectes? Croyez-vous donc que Saint-Pierre de Rome fût le coup d'essai de Michel-Ange? que Philibert Delorme ait produit les Tuileries, Erwin Steinbach la cathédrale de Cologne et le Primatice Chambord avant d'avoir jamais vu aucune réalisation de leurs épures? N'oubliez donc pas le vieux proverbe latin de vos classes : *Fit fabricando faber*. Il n'y a point un seul des grands compositeurs qui n'ait commencé sa carrière par des écoles, plus ou moins pleines de promesses, soit, mais sans valeur d'ensemble réelle. Les plus précoces de tous, Mozart, Rossini, ont écrit bien des sornettes avant de produire leurs admirables chefs-d'œuvre, et nous voudrions avoir sous la main la kyrielle d'ouvrages sans renom qui ont précédé *Cosi Fan tutte* et *Il Barbiere di Siviglia*.

De tout cela la direction des Beaux-Arts n'a ni conscience ni souci. Elle se laisse aller à la remorque des exigences inintelligentes et rapaces des hommes d'argent qui détiennent nos premières scènes lyriques, envahies comme toutes les branches de l'industrie humaine par le mercantilisme étroit et égoïste, qui traite de billevesées chimériques toutes les vues de stabilité et d'avenir, parce que pour lui tout se rapporte à l'individualité mortelle de l'exploitant vivant. Un directeur de de théâtre aujourd'hui, est un homme qui n'a d'autre but que de faire la fortune la plus grande et la plus rapide possible, dût-il ne laisser après lui que des ruines. Et de cela il ne faut pas accuser l'homme qui ne fait qu'user de son droit, mais il faut honnir l'administration inintelligente qui lui a laissé conquérir ce droit.

M. Basset, le directeur actuel de l'Opéra-Comique, nous paraît avoir compris la situation faite à son théâtre par le passé que nous venons de décrire. La lutte qu'il vient de soutenir avec la société des auteurs dramatiques semble prouver qu'il sent la nécessité d'élargir un peu la voie ouverte aux jeunes compositeurs. Nous n'avons pas eu le loisir de suivre tous les détails de ce conflit, mais nous en avons assez compris pour reconnaître que le droit, la raison et les principes libéraux étaient du côté de M. Basset. Il voulait deux choses dont l'intérêt privé le plus égoïste pouvait seul contester la légitimité. 1° Le droit de faire représenter des traductions d'opéras étrangers, quand les œuvres indigènes ne suffiraient pas à alimenter les plaisirs du public; 2° l'abaissement du droit d'auteur sur les ouvrages en un acte, dont l'exagération constitue une prime injuste en faveur des opéras en trois actes, au détriment des jeunes auteurs et pour la plus grande gloire et richesse de messieurs les grands auteurs.

N'était-il pas vraiment grotesque de voir ces messieurs dont l'imagination est aux abois tenir à peu près ce langage : « Nos pièces ne valent pas grand'chose, c'est vrai; le public s'y ennuie et cesse d'y venir; mais nous sommes Frrrrançais, l'honneur national avant tout. Vous, monsieur le directeur, vous continuerez à vous ruiner en représentant nos ouvrages qui ont deux mérites : d'abord, d'être du cru; en second lieu, de nous rapporter des droits et des primes auxquels nous tenons beaucoup; vous, débonnaire public, vous continuerez à bâiller à nos replâtrages, mais nous n'entendons pas céder à des *étrangers* le droit de vous divertir et de vous charmer. » Ce chauvinisme artistique nous paraît aussi déplaisant que ridicule. Eh! messieurs les auteurs, faites de bonnes pièces; remplissez la salle et la caisse, vous pouvez être sûrs qu'il ne prendra pas fantaisie au directeur de renoncer aux recettes sûres de vos bons ouvrages, pour courir après d'autres chances. Il est bien entendu que cette introduction des opéras étrangers est renfermée dans des limites raisonnables, et M. Basset n'a jamais entendu faire de l'Opéra-comique une succursale des théâtres italien et allemand, mais simplement se précautionner contre la disette très imminente de bons ouvrages français.

Quant à la seconde demande de M. Basset, elle n'a pas besoin d'être défendue devant des juges désintéressés : néanmoins, il a dû céder devant la résistance obstinée de la Société des auteurs. Il a mieux aimé transiger que d'en venir à des hostilités ouvertes. Nous ne pouvons l'en blâmer. Après tout, il n'a aucune mission directe qui puisse l'obliger de défendre à ses risques et périls les intérêts des jeunes auteurs qui étaient principalement en jeu dans cette affaire. Sa tentative prouve ses bonnes dispositions à leur égard, et c'est tout ce qu'on pouvait raisonnablement attendre de lui. M. Basset est avant tout dépositaire de graves intérêts financiers qu'il aurait pu compromettre par une plus longue insistance. La charge de protéger les jeunes auteurs incombe à la direction des Beaux-Arts seule, qui provoque leur éclosion et cesse de s'en occuper du jour où ils sont venus à terme. A ce propos nous lui demanderons ce qu'est devenu le projet de création d'un troisième théâtre lyrique dont toutes les commissions compétentes, officielles ou non, ont reconnu la nécessité et constaté l'opportunité?

Ainsi que nous l'avions dit en commençant cet article, nous avons bien traité une question générale, mais c'est la fantaisie qui nous a guidé à sa guise, et non à la nôtre; il se trouve que nous n'avons pas dit un mot de ce que nous voulions dire. Notre intention était de poser les principes qui doivent guider un directeur dans la composition du personnel de son théâtre. Nous voulions montrer que la supériorité permanente d'un théâtre dépend de la bonne composition des ensembles et de l'éducation avancée des masses, et non pas du mérite, si transcendant qu'il puisse être, d'un, de deux ou trois premiers sujets; que le système contraire, plus favorable à la réclame, peut faire la fortune d'un directeur, témoin M. Véron, mais assure la ruine de l'exploitation théâtrale qui y est soumise; voyez le grand Opéra. Mais nous n'avons ni le courage d'effacer tout ce que nous venons d'écrire, ni le temps d'entreprendre cette nouvelle thèse, que nous remettons à un autre jour, ainsi que plusieurs autres de même nature auxquelles, nous le craignons, l'inactivité de nos théâtres lyriques laissera, pour quelque temps encore, le champ libre.

ALLYRE B.

...du chevalier Bayard.

Enfin, Walter-Scott rapporte dans son histoire d'Ecosse, que dans les luttes fréquentes des clans entre eux, une tribu entière, hommes, femmes et enfants, fut anéantie par un procédé analogue.

HORRIBLE NAUFRAGE. — Pendant la nuit du 1er au 2 juin, le capitaine Roxby du navire anglais *Chance*, se trouvant dans les environs des rochers qui forment ce qu'on appelle l'île Saint-Paul et qui sont situés à 45 milles au nord de l'Equateur et 29 degrés à l'ouest, voulut s'assurer de leur existence dont beaucoup de navigateurs doutent encore. Le capitaine Roxby était convaincu, si ces roches existaient, qu'à la route qu'il faisait, il les verrait dans la matinée ; c'est ce qui arriva à huit heures du matin, mais au grand étonnement du capitaine et de son équipage, à neuf heures et demie ils aperçurent un pavillon hollandais flottant au bout d'un espars sur l'île. On approcha à deux milles de distance d'où il fut possible de voir quelques créatures humaines dans un horrible état d'épuisement, faisant quelques signes. Un canot, mis immédiatement à la mer, fut envoyé à leur aide.

Avant d'aller plus loin dans son récit, M. Roxby fait aussi la description de cet amas de rochers sur lequel il appelle l'attention des navigateurs : Le groupe est de quatre rochers, dont le plus gros a 250 pieds carrés ; on dirait le résultat d'une éruption volcanique, la pierre ayant une ressemblance parfaite avec la lave des volcans. Ces rochers sont très pointus, leur sommet est toujours couvert d'oiseaux de mer ; ils ne s'élèvent pas, le plus haut, de 40 pieds au dessus du niveau de la mer, et quelques-uns de leurs fragments sont tout-à-fait perpendiculaires. A l'arrivée du grand canot, les matelots qui le montaient virent à peu près vingt personnes étendues çà et là et, en apparence, mourantes. Ne pouvant toutes les prendre à la fois, on embarqua le capitaine, le second, le maître-d'hôtel, le charpentier, deux matelots et trois jeunes novices, en laissant l'assurance aux onze individus qui restaient que le canot ne ferait qu'aller et venir, et serait de retour bientôt pour les secourir.

Le navire le *Chance* était en travers : le canot fut bientôt à bord, et le capitaine, apprenant qu'il y avait encore onze personnes sur l'île, fit mettre la chaloupe à la mer, et l'envoya avec le canot faire un nouveau voyage à l'île. Pour montrer combien fut prompte cette opération, le capitaine Roxby constate qu'il ne se passa pas douze minutes avant que tout fût prêt et que le départ des deux embarcations eût lieu. Par une déplorable fatalité, le vent se leva tout-à-coup, et presque instantanément une effroyable houle, allant à l'ouest, se déclara.

Après cinq heures des plus pénibles efforts, ne pouvant vaincre les effets de la mer et du courant, les deux embarcations durent, pour éviter de plus grands malheurs, retourner à leur navire. Il arriva un moment où le capitaine Roxby crut tout perdu : sa chaloupe et son canot n'étaient plus visibles du bord de son navire, et il les crut naufragés. Pendant dix jours entiers, le capitaine Roxby resta en vue de l'île, espérant toujours que le vent et la mer se calmeraient ; ce fut en vain : il ne vit plus rien sur l'île, le vent soufflait toujours avec force, la mer ne baissait pas ; il comprit que ces pauvres créatures avaient dû achever leur effroyable existence, et fit route pour sa destination, d'autant plus qu'à bord de son navire les provisions se faisaient rares, et qu'il était temps pour lui de rentrer au port. Une fois que les naufragés hollandais qu'on avait réussi à sauver furent en état de s'expliquer, on apprit qu'ils appartenaient au navire *John-Henrick*, capitaine Edkelcubury, allant d'Amsterdam à Batavia avec trente-trois personnes à bord, et qui avait fait naufrage sur l'île Saint-Paul dans les circonstances suivantes, le 29 mai dernier :

A trois heures du matin, sous toutes voiles, le navire courait droit sur des rochers aperçus par les hommes de quart qui jetèrent un cri d'alarme, mais trop tard ; la barre fut mise dessous et le navire avait à peine commencé son évolution, qu'il talonna ; une lame vint le frapper et le chavira sur le côté. On coupa les mâts, on jeta tout ce qu'on put à la mer ; vains efforts : les bordages menaçaient de partir, une perte totale était inévitable. Le capitaine alla passer une corde autour d'un des rochers ; sept fois il fut enlevé par la lame et sept fois il revint à la charge, et le corps déchiré, abîmé, il parvint enfin à revenir à bord, où la corde fut aussi attachée. Presque tout l'équipage, au moyen de ce va et vient, se rendit à terre sur les rochers. Quatre des plus déterminés chargèrent le canot de provisions et voulurent essayer de les débarquer, mais écrasés par les brisants, ils disparurent avec leur embarcation.

Assemblés sur la terrible rive où ils étaient sauvés, les naufragés ne virent devant eux que la faim et la mort. Pas de linge sur eux, que les lambeaux d'habillement avec lesquels ils s'étaient traînés jusque-là, un petit quart de beurre, un quart de farine, un petit biscuit et un petit baril de genièvre, voilà ce qu'ils avaient. Droit sous la ligne, exposés au soleil ardent de ce parage, et n'ayant pas une goutte d'eau pour la soif, qu'on se fasse une idée des souffrances de ces hommes !

Tourmentés par la chaleur, ils restaient plongés dans l'eau jusqu'au menton pendant la journée entière. Le soir, ils buvaient un petit coup de genièvre. Mais leur petite provision fut bientôt épuisée, et ils se mirent à parcourir ces rochers pour y trouver une ressource quelconque. Ils attrapèrent quelques oiseaux marins dont ils se nourrirent d'abord, mais leur présence effraya ces oiseaux qui s'enfuirent, et bientôt, non plus, il ne resta aucune trace du bâtiment. La soif, la chaleur les rendaient fous. A l'aide d'un verre grossissant et du soleil, ils brûlèrent leur linge et se servirent de ce feu pour cuire quelques aliments, mais la soif était plus forte que la faim.

Un soir, quelques gouttes de rosée se firent sentir. On prépara une toile pour recevoir la pluie, et tous, la bouche béante, ils essayèrent de recueillir quelques gouttes d'eau ; mais ce n'était qu'un nuage qui passait. Le troisième jour du naufrage, à leur grande joie, un navire fut en vue, ce bâtiment avait un pavillon américain, on hissa le pavillon sur l'espars, et pour avoir une chance de plus d'être aperçus, le maître, sept matelots et un passager s'embarquèrent dans le canot qui avait été sauvé. Ils partirent vers le navire en se servant d'un morceau de planche pour pousser leur embarcation, car ils n'avaient pas d'aviron.

Le navire américain ne se détourna pas de sa route, quoique cependant il ait dû voir le canot. Les pauvres gens qui étaient à bord firent tous les efforts possibles pour regagner l'île, mais le courant les a entraînés au large et bientôt ils n'ont plus été aperçus. Quel a été leur sort ?... La terre la plus proche est à deux cents lieues, et ils n'avaient rien à bord, ni voile, ni avirons, ni compas. Le désespoir de ceux qui restèrent sur l'île fut à son comble, ils succombaient rapidement à la chaleur, lorsque le cinquième jour de cet horrible naufrage, le *Chance* a paru. Au nombre des 11 naufragés restés sur l'île de Saint-Paul, il y a le docteur. Ils auront infailliblement péri, car ils avaient à peine un ou deux jours à vivre quand ils ont été abandonnés par le *Chance*.

VARIÉTÉS.

ÉCONOMIE SOCIALE.

Un homme d'une tournure d'esprit fort originale, qui a été envoyé comme commissaire du gouvernement belge aux expositions d'industrie de Paris et de Berlin, qui a de vastes connaissances industrielles, qui a long-temps médité sur les plus difficiles problèmes de l'économie politique, M. Jobard, de Bruxelles, a conçu l'idée singulière d'ériger toutes les branches du travail en monopole à

...tent.

Ceux qui travaillent commencèrent à dire à ceux qui écrivaient : Ne vous semble-t-il pas que nous adorons les faux dieux ? et ceux qui écrivaient continuèrent à prôner la *libre concurrence* et à nier des maux qu'ils ne ressentaient pas, qu'ils ne connaissaient même pas.

Mais enfin la fraude, l'adultération, l'empoisonnement des produits se mêlant à la partie, la lutte n'en devint que plus meurtrière, et la victoire resta seulement au plus rusé, au plus coupable ; et l'on vit de très grandes fortunes s'élever sur la tromperie, le dol et la mauvaise foi ; et l'on vit les plus honnêtes, les plus sincères, les plus instruits d'entre les travailleurs tomber victimes des plus fripons et des moins capables.

Ceux qui travaillaient s'adressèrent de nouveau à ceux qui écrivaient et leur dirent : Vous le voyez, la lutte est insoutenable dans cette arène où chacun est *seul contre tous*. Ceux-ci leur répondirent : *Associez-vous ! associez-vous* ! Et ils s'associèrent par pelotons et se crurent un moment les plus forts ; mais si la lutte individuelle cessa, elle se reproduisit par groupes, et les collisions pour être moins fréquentes, n'en furent que plus longues et plus terribles. On s'aperçut qu'on venait de passer seulement de l'état barbare de l'*individualisme* à l'état de *féodalité*. C'était un progrès ; mais les Burgraves de l'industrie n'accordent plus la trêve de Dieu ; il faut vaincre ou mourir, et ils meurent tous, les uns d'un coup, les autres du contre-coup ; et ceux qui travaillent se demandent avec anxiété : « Si nos chefs s'en vont, qui donc va nous donner du travail et du pain ? » et ils s'adressent encore à ceux qui écrivent pour exposer leurs griefs ; et ceux qui écrivent, ne sachant plus que dire, s'en prennent au gouvernement et poussent au hasard le cri d'*organisation du travail*, sans pouvoir indiquer ce qu'il faut faire pour réparer ce qu'ils ont défait.....

Or, en ce temps-ci il y eut un homme absent qui travaillait et qui écrivait à la fois, qui sentait le mal pour l'avoir éprouvé et qui indiquait le remède pour l'avoir deviné.

Cet homme proposait de créer une *propriété industrielle, commerciale, scientifique, artistique et littéraire.*

Donnez à chacun la propriété de ce qu'il invente, combine, adopte ou choisit, pour servir de base à son travail, de fondement à sa fortune ; que serait une *machine*, un *livre*, un *opéra*, un *procédé*, une *recette* ; que serait un *emblème*, une *enseigne*, une *étiquette* ? garantissez-lui la possession exclusive des œuvres de son génie ou de sa simple élection, comme celle de son nom, et faites de tous ces néophytes de la propriété nouvelle, autant de *meuniers* de *Sans-Souci* qui puissent *de par la loi résister même au roi.*

C'est alors que vous verriez chacun cultiver, à qui mieux mieux, le patrimoine que vous auriez consacré à la pérennité, que vous verriez le désert se changer en oasis, la jachère en guéret, la bruyère en jardin, par la seule influence magique des mots *propriété*, *patrimoine*, *héritage*.

Qui pourrait nier que la civilisation actuelle dont nous sommes un peu trop vains, n'est pas le résultat du Code de la propriété foncière et mobiliaire, qui pourrait nier que les progrès de l'industrie ne sont pas le résultat de la légère fraction de propriété accordée aux inventeurs par la loi des brevets ?

La preuve, c'est que tous les pays qui n'ont point donné garantie aux œuvres du génie n'ont pas fait les mêmes progrès que nous, et sont restés nos tributaires, nos vassaux.

Que serait-ce donc après la reconnaissance pleine et entière de la propriété *scientifique*, *industrielle*, *artistique*, *littéraire* et *commerciale* ? Propriétés qui n'empiétant point sur le passé, laissant tout comme il est, ne porteraient que sur les choses à venir.

Par exemple : les machines futures, les livres futurs, les dessins futurs, les partitions futures, etc., en devenant propriétés transmissibles au choix du testateur, constitueraient une nouvelle classe très honorable de conservateurs, dont les enfants, incertains de la résolution dernière de leur père, seraient obligés de s'instruire et de se bien conduire pour lui plaire ; ce qui n'arrive pas toujours avec l'hérédité forcée.

Cette nouvelle propriété serait soumise à un impôt *progressif volontaire*, c'est-à-dire que lorsque le titulaire cesserait de payer sa quote-part, il ne pourrait plus réclamer la protection des lois contre les contrefacteurs, ce qui devrait être de droit pour toute propriété qui se soustrait à l'impôt.

Ajoutons que tout inventeur pourrait être *exproprié pour cause d'utilité ou d'agrément public*, si la nation le jugeait nécessaire.

Qu'on ne vienne pas après cela arguer du danger des monopoles qui feraient, dit-on, renchérir les objets et nuiraient à leur bonne qualité : nous répondrions en montrant l'Angleterre, dont les trois quarts des fabrications sont fondées sur le *monopole des patentes*, et qui vend cependant à meilleur marché que tout le monde les objets monopolisés tout en les fabriquant de meilleure qualité que dans les pays où les industries similaires sont livrées à la *libre concurrence*. Exemple : les ciseaux, à un schelling la douzaine de paires ; les éperons, à 3 fr. la douzaine ; les pelles et pincettes à 58 cent. ; les serrures, les tranchets, les plumes d'acier, les fers à cheval et presque toute la quincaillerie se trouve monopolisée à l'aide d'outils patentés pour bien faire et faire beaucoup.

Travaillez donc à ces prix-là sur le continent avec votre *libre concurrence* !

Oui, on s'est grossièrement trompé en confondant, sous un même anathème, le *monopole agricole* et le *monopole industriel* ; le premier est dangereux parce que les produits de la terre sont bornés et indispensables ; mais les produits de l'industrie ne sont ni l'un ni l'autre ; s'ils sont trop chers ou mal conditionnés, on s'en passe et le monopoleur se ruine ; et puis les inventeurs ne sont-ils pas là qui se hâtent de faire autre chose de mieux et à meilleur marché.

Qui oserait après cette explication parler des dangers du *monopole universel* ?

Oui, le monopole industriel est *le triomphe du bon marché et de la bonne qualité* : sans garanties, pas de capitaux ; sans capitaux, pas d'industrie en grand ; sans industrie en grand, pas d'industrie à bon marché ! C'est pourquoi la France fera long-temps encore aussi bien et souvent mieux que l'Angleterre, mais jamais à aussi bas prix.

On s'est trompé encore au sujet de la concurrence, à la Révolution, et c'est faute d'avoir fait la distinction suivante qu'on a éprouvé tant de déceptions ; il fallait dire :

La libre concurrence dans les sciences, les arts et la littérature est une excellente chose ; la prime à qui mieux fait, c'est de l'émulation et de la meilleure ; mais dans l'industrie et le commerce, la prime est à qui fait

» s'il n'y a pas d'opposition ou si les oppositions sont levées ou écartées,
» le demandeur sera mis en possession de l'industrie dont il sollicite la
» concession, après avoir prouvé qu'il a les moyens suffisants pour l'ex-
» ploiter. Il sera soumis à un impôt progressif à partir de ce mo-
» ment :

Pour la	1re	année de	25 fr.
—	2e	—	50
—	3e	—	100
—	4e	—	200

et ainsi de suite en augmentant de cent francs chaque année et à perpétuité.

Si l'invention est dépassée par une autre, et si elle ne rapporte plus, il suffira d'interrompre le paiement pour qu'elle tombe dans le domaine public.

Il en serait de même pour les marques de fabrique, pour les dessins et modèles, pour les partitions musicales et les autres œuvres de l'esprit de combinaison, sauf à régler la quotité de l'impôt de protection sur les bases les plus équitables, par exemple :

Pour la	1re	année du dépôt	5 fr.
—	2e	—	10
—	3e	—	15

et ainsi de suite, en ajoutant 5 fr. à l'impôt de l'année précédente.

Les sommes que cet impôt volontaire rapporterait au Trésor seraient très considérables et serviraient à remplacer la plupart des impôts immoraux que l'on est forcé de prélever sur le sel, le pain, la viande et les boissons du peuple.

La postérité ne comprendra pas dans quel but un gouvernement qui passait pour très éclairé, s'évertuait à disputer à l'auteur de tout progrès, au premier homme du monde, à l'inventeur enfin, la propriété des fruits de son génie ou de son travail, pour le réduire, selon l'expression pittoresque du baron Séguier, à la condition de la poule qui ne parvient jamais à manger un des œufs qu'elle a pondus.

Si la propriété des inventions était reconnue et garantie comme la propriété foncière, vous en verriez surgir de toutes les têtes et d'excellentes, et l'état d'inventeur serait alors ce qu'il doit être, le premier des métiers, la plus noble profession du monde.

Dans un prochain article, nous présenterons à M. Jobard quelques objections ; nous essaierons surtout de lui faire comprendre que son utopie n'est point une solution de ce problème qu'on a appelé l'Organisation du travail et que les socialistes de notre temps se sont efforcés de résoudre.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 20 JUILLET.

Le *Journal des Débats* publie *in extenso* le rapport des ministres espagnols et le décret de la reine contre la liberté de la presse.

Dans son premier article France, il jette un coup-d'œil sur les travaux de la Chambre des pairs, et fait remarquer que depuis quelques années cette Chambre descend bien plus profondément qu'elle ne le faisait par le passé, dans cette habitude de discussions journalières qui mettent à profit pour les grandes questions politiques et administratives, son expérience et ses lumières.

La *Presse* conteste la nouvelle donnée par le *National* hier au sujet de la dissolution qui, suivant ce dernier, aurait été décidée à la suite de la déception produite par l'application de la nouvelle loi des patentes. La *Presse* affirme d'abord que les résultats de la loi des patentes étaient parfaitement prévus ; puis elle a toutes raisons de croire que rien n'est résolu au sujet de la dissolution. Il est possible qu'elle ait lieu cette année ; mais il n'est pas probable, dit-elle, que l'on ait discuté cette mesure en l'absence de M. Duchâtel ; il paraît certain, au contraire, que le conseil des ministres ne sera pas appelé, avant la fin du mois d'août, à trancher cette question dans l'un ou l'autre sens.

Le *Constitutionnel* s'élève contre la partialité dont le Pouvoir fait preuve dans l'affaire des ouvriers charpentiers. Il rappelle que quand la justice a dû intervenir dans les coalitions des messageries et du roulage, les entrepreneurs n'ont eu rien à démêler avec les sergents de ville et les agents de police. Comment n'a-t-on pas accepté la caution qui était offerte par les époux Linard ?

La *Réforme*, après avoir reproduit l'accusé de réception adressé par M. de Salvandy, à M. Letronne, administrateur du Collège de France, se demande si le gouvernement se croit dispensé d'être sincère : « Non, dit-elle, le Collège de France n'a point prétendu censurer les deux professeurs que l'on citait à son tribunal—parce qu'on n'avait pas le courage de les frapper soi-même. »

Le *Courrier français* relève aussi ce qu'a de peu sincère la réponse de M. de Salvandy à M. Letronne.

Le *Globe* prend la défense de l'exposition des condamnés et plaisante la *Réforme* sur ses arguments *impayables* !

Bourse. — Revue de la semaine.

La stagnation du 3 0/0 s'est un peu étendue aux autres valeurs. Cependant, nous signalerons une reprise d'environ 1/2 p. 0/0 sur le 5 p. 0/0. La majeure partie des chemins de fer a montré depuis huit jours une bonne tenue ; les deux lignes de Vierzon et Marseille ont seules fléchi, malgré l'opinion qui les classe généralement parmi les meilleures. Dans les fonds étrangers, il n'y a eu de variations notables que sur la rente d'Espagne, en baisse de 3/4 p. 0/0.

Les obligations de la Ville, caisses Gouin et Ganneron, Quatre-Canaux et Caisse hypothécaire sont en hausse légère.

Quant aux valeurs industrielles, elles ont été signalées par 800 francs de hausse sur les Vieille-Montagne. Par contre, la nouvelle entreprise connue sous le nom de Société des Annonces fléchit chaque jour et donne, depuis samedi dernier, 55 fr. de baisse.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 21 juillet.

7 h. »|» **OPÉRA.** — Charles VI.
7 h. »|» **FRANÇAIS.** — Tancrède. Mari à la campagne.
7 h. »|» **OPERA-COMIQUE.** — Fra Diavolo. Chalet.
7 h. »|» **VAUDEVILLE.** — Arthur. 3e Mari. Patineau. Bugolin.
6 h. 1/2 **VARIÉTÉS.** — Jongleurs. Lansquenet. Souper de Louis XV.
6 h. »|» **GYMNASE.** — Changement. Mariage. Image. Les Aides.
9 h. »|» **PALAIS-ROYAL.** — La Pêche. Contrebasse. Apothicaire. Ugolin.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

dont il est facile de reconnaître le style et l'argumentation d'un bout à l'autre de la pièce. Nous n'avons pas voulu retrancher un mot de ce manifeste sauvage. Qu'on le lise attentivement d'abord, nous ferons nos réflexions ensuite.

« Dans la presse, à la tribune et dans le monde on a souvent reproché à l'armée d'Afrique les ghazia, l'incendie des moissons et des villages, et la destruction des arbres. Un évènement cruel mais inévitable, celui des grottes des Ouled-Rhia dans le Dabra, paraît avoir réveillé la sensibilité publique. Il est donc opportun d'examiner la valeur de ces reproches et de justifier enfin l'armée d'Afrique des accusations peu réfléchies qui ont été si souvent dirigées contre ses actes

» Nous espérons démontrer qu'au lieu du blâme, c'est l'éloge qu'il faudrait lui donner. Car, si dans certains cas, elle fait violence aux sentiments d'humanité qui l'animent à un aussi haut degré que toute autre partie de la nation; c'est par dévouement patriotique.

» Nous commencerons par examiner à son véritable point de vue le terrible siège des grottes des Ouled-Rhia. Pour que le public puisse apprécier cet évènement funeste, il faut qu'il sache combien il était important pour la politique *et pour l'humanité* de détruire la confiance que les populations du Dahra et de beaucoup d'autres lieux avaient dans les grottes.

» Toutes les tribus qui en possèdent s'y croyaient inexpugnables, et dans cette opinion, elles se sont de tout temps montrées fort récalcitrantes. Sous les Turcs elles refusaient l'impôt fort souvent, et quand la cavalerie du gouvernement se présentait, la tribu entière se retirait dans les cavernes où l'on ne savait pas la forcer. Abd-el-Kader lui-même l'a éprouvé, à l'égard des Sbéha qui se sont mis deux fois en révolte contre lui; il a pu les réduire au moyen de sa grande influence morale qui lui a permis de les faire bloquer et séquestrer par les tribus environnantes. Un pareil moyen serait inefficace entre nos mains; on ne sert pas les *Chrétiens*, comme on servait Abd-el-Kader.

» Le gouverneur général après avoir soumis et en très grande partie désarmé l'Ouarensenis, se rendit à Orléansville afin d'aviser aux moyens d'obtenir les mêmes résultats dans tout le Dahra, déjà fortement ébranlé par M. le général Bourjoly et le colonel Saint-Arnaud. Trois colonnes furent formées et confiées aux colonels Ladmirault, Saint-Arnaud et Pélissier. Le colonel Ladmirault devait agir isolément dans l'est de Ténès, les deux autres devaient opérer de concert dans le bas Dahra. M. de Saint-Arnaud partait de Ténès, et devait parcourir la chaîne montagneuse qui règne tout le long de la mer. M. le colonel Pélissier devait descendre le Chélif jusqu'à Ouarizen, de là remonter chez les Beni-Zentes et puis prendre par l'ouest la chaîne de montagnes que M. de Saint-Arnaud envahissait par l'est. Le colonel Pélissier après une ghazia chez les Beni Zentes somma les Ouled-Rhia de se soumettre; une partie de la tribu y consentit en montrant beaucoup de tergiversations, l'autre partie refusa d'une manière absolue; force fut de l'attaquer. Les guerriers battus se retirèrent dans leurs grottes célèbres où d'avance ils avaient envoyé leurs femmes, leurs enfants, leurs troupeaux et leurs mobiliers. Le colonel Pélissier en fit l'investissement, cette opération lui coûta quelques hommes arabes et français. Quand l'investissement fut complet, il tenta de parlementer au moyen des Arabes qui étaient dans son camp; on fit feu sur les parlementaires, et l'un d'eux fut tué. Cependant à force de persévérance on parvint à ouvrir des pourparlers, ils durèrent toute la journée sans aboutir à rien. Les Ouled-Rhia répondaient toujours: *Que le camp français se retire, nous sortirons et nous nous soumettrons.* Ce fut en vain qu'on leur fit à plusieurs reprises la promesse de respecter les personnes et les propriétés, de n'en considérer aucun comme prisonnier de guerre et de se borner au désarmement. De temps à autre on les prévenait que le combustible était ramassé et qu'on allait les chauffer si on n'en finissait pas. De délai en délai la nuit arriva.

phe était arrivée.

» Ce cruel évènement, qui nous afflige tous, surprend notre jugement par sa nouveauté dans les fastes de la guerre, mais au fond il n'est pas plus barbare que plusieurs autres choses qui se pratiquent en Europe et contre lesquelles l'opinion ne se récrie pas, parce qu'il est convenu que ce sont des maux indispensables.

» La guerre, la politique et même l'humanité, veulent que l'on emploie tous les moyens (1), quelque énergiques qu'ils soient, pour arriver le plus promptement au but. C'est servir aussi les intérêts de la philanthropie, car les guerres prolongées par l'emploi de moyens non vigoureux sont celles qui ruinent les nations et multiplient les victimes.

» Ces principes incontestables étant posés, nous demandons si le siège des grottes est plus cruel que le bombardement et la famine dont nous accablons la population entière des villes de guerre en Europe.

» Et en mer, ne canonne-t-on pas un vaisseau à le faire couler ou sauter, jusqu'à ce qu'il ait amené son pavillon?

» Toutes ces choses-là sont identiques, c'est la guerre avec ses conséquences forcenées. Si les philanthropes ne veulent pas les voir, qu'ils aient le talent de donner aux peuples et aux gouvernements des sentiments de paix éternelle.

On redoute pour l'avenir la haine profonde dont la catastrophe des Ouled-Rhia aura rempli tous les cœurs. Oui, sans doute, il y aura de la haine contre nous dans le cœur des Arabes: elle a toujours existé, elle existera long-temps. Cet évènement ne peut guère y ajouter; mais il inspirera une terreur salutaire qui ne sera pas moins favorable au vainqueur Les populations reconnaissant qu'elles sont obligées de subir le joug, qu'elles n'ont plus aucune retraite assurée, se résigneront et se livreront paisiblement à l'agriculture, au commerce, qui auront bientôt réparé les maux de la guerre. Si, au contraire, elles n'avaient éprouvé qu'une répression bénigne, conforme aux idées peu judicieuse des philanthropes, elles seraient souvent tentées de faire des tentatives pour reprendre leur indépendance, et de ces insurrections multipliées, naîtrait pour elles un état de choses désastreux et prolongé, qui rendrait leur situation beaucoup plus cruelle qu'elle ne l'est actuellement par suite du coup de foudre qui les a frappées. Il leur a causé de graves dommages, mais ce n'est que momentané.

Les intérêts de l'armée victorieuse et de la France tout entière, ont aussi leurs droits. Si par notre bénignité nous laissons se perpétuer l'esprit de révolte, nous aurons souvent à réprimer, et dans ces répressions incessantes, nous userons beaucoup plus de soldats, nous dépenserons beaucoup plus d'argent que si, au début, nous avions sévi énergiquement. Serait-ce là bien entendre les intérêts de l'humanité et de la philanthropie?

Les répressions énergiques produisent les mêmes effets chez tous les peuples, dans la guerre ordinaire, dans la guerre civile, dans les émeutes. Il vaut mieux pour la politique et pour l'humanité frapper fort une fois que de frapper souvent.

Cent exemples nous ont prouvé que les soumissions n'étaient bonnes et durables que lorsque les tribus avaient immensément souffert des maux de la guerre. Presque toutes celles qui n'avaient pas senti le poids vigoureux de nos armes, ont toujours mal obéi et se sont révoltées à la première occasion. C'est justement le cas des populations des deux rives du Chéliff central. Dans l'hiver de 1842 à 43 nous soumîmes cette contrée avec une extrême facilité. Deux ou trois petits combats en firent les frais. Les populations n'éprouvèrent aucun dommage; elles n'eurent à supporter aucune contribution de guerre; la plus sévère discipline fut observée parmi les troupes. Nous parcourûmes pendant plus de six semaines les deux rives du

(1) Nous en exceptons l'empoisonnement, l'assassinat des chefs, les perfidies, et nous ne parlons que des moyens de force ouverte.

(*Note du Moniteur algérien.*)

de modération et d'humanité nous a été bien profitable. Les rigueurs que nos troupes viennent d'exercer seront mille fois plus efficaces. Les ghazias; l'évènement des grottes, le désarmement, nous garantiront, *sur ce point*, une domination facile et une assez grande tranquillité. Les faits qui ont suivi cette insurrection, auront aussi de l'influence sur des parties du pays qui n'ont pas été atteintes.

» Quant au reproche qui s'adresse aux ghazias, à la destruction des arbres et des moissons, à l'enlèvement des troupeaux et des populations, nous répondrons par ce que nous avons déjà dit dans d'autres occasions.

» Que l'on fasse naître en Afrique des intérêts concentrés et immobiles comme on les trouve dans les grandes villes de l'Europe, et l'on peut être convaincu que nous n'irons pas nous exténuer à poursuivre des troupeaux et des populations à travers les ravins, les montagnes, les plaines et le désert. Il serait bien plus brillant de faire des entrées triomphales dans de grandes cités et la guerre marcherait cent fois plus vite. Il suffirait de gagner deux ou trois batailles qui nous ouvriraient la route de ces grands centres de population et d'intérêts. Mais comme dans toute guerre, il faut pour la finir atteindre les intérêts, force est de nous en prendre à ceux qui existent dans le pays où nous opérons. C'est beaucoup plus difficile, beaucoup plus pénible qu'en Europe, et c'est là, on ne saurait le redire pour qu'on le comprenne enfin, ce qui exige une grosse armée; non pas pour gagner des batailles, mais enfin de pouvoir se subdiviser beaucoup *sans trop s'affaiblir*, pour saisir des intérêts fugitifs, éparpillés sur toute la surface du sol.

» C'est pour n'avoir pas su atteindre les intérêts que les Russes guerroient depuis quarante-six ans dans le Caucase. Nous voudrions bien que l'on nous dise ce que l'humanité a gagné dans la prolongation de cette guerre.

» Qu'on se persuade donc enfin que l'armée appelée par la loi sous le joug salutaire de la discipline, n'a pas répudié pour cela tout sentiment d'humanité et de pitié. Elle aussi fait de la philanthropie sans s'en vanter, et si certaines personnes en France ne la reconnaissent pas, les Arabes savent très bien le proclamer. Mais elle ne se livre aux sentiments humains aussi vifs chez elle que chez toute autre partie de la nation, qu'après la victoire et le succès politique. Elle pense que les sentiments d'humanité doivent d'abord s'exercer envers la patrie dont on ne doit pas sacrifier indéfiniment les enfants et les finances par une philanthropie intempestive. Elle frappe fort et puis elle tâche de guérir ou du moins d'adoucir les maux qu'elle a faits. C'est ainsi qu'elle comprend ses devoirs envers le pays et envers les vaincus. »

C'est donc bien entendu. M. le maréchal, gouverneur de l'Algérie, justifie la conduite de M. le colonel Pélissier; il justifie l'abominable système de guerre qui fleurit depuis quelques années en Afrique, et il se moque très délibérément « de la sensibilité de la » presse et des philanthropes. »

Puisque M. le gouverneur général avait, dans sa prévoyance ingénieuse et inventive, « recommandé lui-même pour les cas d'ur» gence LE MOYEN employé par le colonel Pélissier, » il est juste qu'il en assume la responsabilité, et désormais le colonel Pélissier doit disparaître de la cause. Aussi bien, M. le maréchal gouverneur n'eût-il pas pris les devants, nous nous proposions de le mettre nous-mêmes en cause et de remonter plus haut encore; car c'est le système même de la guerre d'Afrique dont la conscience de la France doit faire justice, et c'est d'abord au ministre qui aujourd'hui tolère et encourage cette guerre infâme que l'opinion publique doit reporter sa juste indignation.

Et d'abord parlons du procédé de M. le maréchal Bugeaud mis à

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 22 JUILLET 1845.

LE CHEVALIER DE MAISON-ROUGE.

Episode de 1793 (1).

TROISIÈME VOLUME.

LE BILLET (SUITE).

Un instant après elle sortit et appela les municipaux de garde.

— Que veux-tu, citoyenne, demanda l'un d'eux en paraissant sur la porte, tandis que l'autre ne se dérangeait pas même de son déjeuner pour répondre à l'appel royal.

— Monsieur, dit Marie-Antoinette, je sors de la chambre de ma fille, et la pauvre enfant est en vérité bien malade. Ses jambes sont enflées et douloureuses, car elle fait trop peu d'exercice. Or, vous le savez, monsieur, c'est moi qui l'ai condamnée à cette inaction. J'étais autorisée à descendre me promener au jardin; mais comme pour descendre il me fallait passer devant la porte de la chambre que mon mari habitait de son vivant, au moment de passer devant cette porte, le cœur m'a failli, je n'ai pas eu la force, et je suis remontée, me bornant à la promenade de la terrasse. Maintenant cette promenade est insuffisante à la santé de ma pauvre enfant. Je vous prie donc, citoyen municipal, de réclamer en mon nom auprès du général Santerre l'usage de cette liberté qui m'avait été accordée; je vous en serai reconnaissante.

La reine avait prononcé ces mots avec un accent si doux et si digne à la fois, elle avait si bien évité toute qualification qui pouvait blesser la pruderie républicaine de son interlocuteur, que celui-ci, qui s'était présenté à elle couvert, comme c'était l'habitude de la plupart de ces hommes, souleva peu à peu son bonnet rouge de dessus sa tête, et, lorsqu'elle eut achevé, la salua en disant:

— Soyez tranquille, madame, on demandera au citoyen général la permission que vous désirez.

Puis en se retirant, comme pour se convaincre lui-même qu'il cédait à l'équité et non à la faiblesse:

— C'est juste, répéta-t-il; au bout du compte, c'est juste.

— Qu'est-ce qui est juste, demanda l'autre municipal?

— Qu'à cette femme promène sa fille qui est malade.

— Après... Que demande-t-elle?

— Elle demande à descendre et à se promener une heure dans le jardin.

— Bah! dit l'autre, qu'elle demande à aller à pied du Temple à la place de la Révolution, ça la promènera.

La reine entendit ces mots et pâlit; mais elle puisa dans ces mots un nouveau courage pour le grand évènement qui se préparait.

Le municipal acheva son déjeuner et descendit. De son côté, la reine demanda à faire le sien dans la chambre de sa fille, ce qui lui fut accordé.

Madame Royale, pour confirmer le bruit de sa maladie, resta couchée, et madame Elisabeth et la reine demeurèrent près de son lit.

A onze heures, comme d'habitude, Santerre arriva. Son arrivée fut, comme à l'ordinaire, annoncée par les tambours qui battirent aux champs, et par l'entrée du nouveau bataillon et des nouveaux municipaux qui venaient relever ceux dont la garde finissait.

Quand Santerre eut inspecté le bataillon sortant et le bataillon entrant, lorsqu'il eut fait parader son lourd cheval aux membres trapus dans la cour du Temple, il s'arrêta un instant: c'était le moment où ceux qui avaient à lui parler lui adressaient leurs réclamations, leurs dénonciations ou leurs demandes.

Le municipal profita de cette halte pour s'approcher de lui.

— Que veux-tu, lui dit brusquement Santerre?

— Citoyen, dit le municipal, je viens te dire de la part de la reine...

— Qu'est-ce que cela, la reine? interrompit Santerre.

— Ah! c'est vrai, dit le municipal étonné lui-même de s'être laissé entraîner. — Qu'est-ce que je dis donc là, moi? Est-ce que je suis fou? je viens te dire de la part de Mme Veto...

— A la bonne heure, dit Santerre, comme cela je comprends. Eh bien! que viens-tu me dire? voyons.

— Je viens te dire que la petite Veto est malade, à ce qu'il paraît, faute d'air et de mouvement.

— Eh bien! faut-il encore s'en prendre de cela à la nation? La nation lui avait permis la promenade dans le jardin; elle l'a refusée, bon soir.

— C'est justement cela, elle se repent maintenant, et elle demande si tu veux permettre qu'elle descende.

— Il n'y a pas de difficulté à cela. Vous entendez, vous autres? dit Santerre en s'adressant à tout le bataillon. La veuve Capet va descendre pour se promener dans le jardin. La chose lui est accordée par la nation; mais prenez garde qu'elle ne se sauve par-dessus les murs, car si cela arrive, je vous fais couper la tête à tous.

Un éclat de rire homérique accueillit la plaisanterie du citoyen général.

— Et maintenant que vous voilà prévenus, dit Santerre, adieu. Je vais à la Convention. Il paraît qu'on vient de rejoindre Roland et Barbaroux, et qu'il s'agit de leur délivrer un passeport pour l'autre monde.

C'était cette nouvelle qui mettait le citoyen général de si plaisante humeur.

Santerre partit au galop.

Le bataillon qui descendait sa garde sortit derrière lui. Enfin, les municipaux cédèrent la place aux nouveaux venus, lesquels avaient reçu les instructions de Santerre relativement à la reine.

L'un des municipaux monta près de Marie-Antoinette et lui transmit cette décision.

La reine remercia le municipal et s'aperçut, tout en le remerciant, que sa fille rougissait et que sa sœur venait de remercier mentalement Dieu.

— Oh! pensa-t-elle en regardant le ciel à travers sa fenêtre, votre colère se reposerait-elle, Seigneur, et votre droite terrible serait-elle lasse de s'appesantir sur nous?

— Merci, monsieur, dit-elle au municipal avec ce charmant sourire qui perdit Barnave et rendit tant d'hommes insensés, merci!

Puis, se retournant vers son petit chien qui sautait après elle tout en marchant sur les pattes de derrière, car il comprenait aux regards de sa maîtresse qu'il se passait quelque chose d'extraordinaire.

— Allons, Black, dit-elle, nous allons nous promener.

Le petit chien se mit à japper et à bondir, et après avoir bien regardé le municipal, comprenant sans doute que c'était de cet homme que venait la nouvelle qui rendait sa maîtresse joyeuse, il s'approcha de lui tout en rampant, en faisant frétiller sa longue queue soyeuse, et se hasarda jusqu'à le caresser.

Cet homme, qui peut-être fût demeuré insensible aux prières de la reine, se sentit tout ému aux caresses du chien.

— Rien que pour cette petite bête, citoyenne Capet, vous eussiez dû sortir plus souvent, dit-il. L'humanité commande que l'on ait soin de toutes les créatures.

— A quelle heure sortirons-nous, monsieur? demanda la reine. Ne pensez-vous pas que le grand soleil nous ferait du bien?

— Vous sortirez quand vous voudrez, dit le municipal; il n'y a pas de recommandation particulière à ce sujet. Cependant, si vous voulez sortir à midi, comme c'est le moment où l'on change les factionnaires, cela fera moins de mouvement dans la tour.

— Eh bien! à midi, soit! dit la reine, en appuyant la main sur son cœur pour en comprimer les battements.

Et elle regarda cet homme qui semblait moins dur que ses confrères, et qui, peut-être, pour prix de sa condescendance aux désirs de la prisonnière, allait perdre la vie dans la lutte que méditaient les conjurés.

Mais aussi en ce moment où une certaine compassion allait amollir le cœur de la femme, l'âme de la reine se réveilla; elle songea au 10 août et aux cadavres de ses amis jonchant les tapis de son palais. Elle songea au 2 septembre et à la tête de la princesse de Lamballe surgissant au bout d'une pique devant ses fenêtres. Elle songea au 21 janvier et à son mari mourant sur un échafaud au bruit des tambours qui éteignaient sa voix. Enfin elle songea à son fils, pauvre enfant dont plus d'une fois

(1) Voyez les numéros du 21 mai au 18 juillet. — La reproduction de tout ou partie de ce roman est formellement interdite.

ban enfin, qui a pris plus de grandes places en Europe que vous n'avez pris de misérables villages ouverts en Afrique, qui était, lui, tout à-la-fois un grand capitaine, un grand cœur et un grand génie, vous devriez savoir que le maréchal Vauban, il y a deux siècles, dans un livre qui est un monument, a écrit comme un des premiers principes du code de la guerre chez les nations civilisées, que des militaires *tirent aux défenses* et que des vandales seuls tirent aux habitations et bombardent les villes!

Mais laissons ces comparaisons misérables. Quand encore, ce qui n'est pas vrai, on pourrait assimiler le *procédé* du Dahra au bombardement des villes, flétri il y a deux cents ans par Vauban, M. le maréchal Bugeaud serait-il bien venu aujourd'hui, au dix-neuvième siècle, à *inventer* des procédés du même genre, à ajouter des *nouveautés* aux traditions les plus odieuses des temps passés? Nous avions cru, nous, que M. le maréchal Bugeaud saurait, au besoin, mener énergiquement en même temps qu'humainement et honorablement la guerre en Algérie, mais nous espérions surtout que ce qu'il saurait *inventer* pour ce malheureux pays c'étaient des procédés de pacification. Nous nous étions étrangement trompés.

M. le maréchal Bugeaud est parti pour l'Afrique avec cette belle devise : *Aratro et ense*. La charrue avait alors le pas sur l'épée. Il n'était pas question alors de *chauffer* et de *fumer* des femmes et des enfants dans les terriers où ils se seraient réfugiés!

M. le maréchal Bugeaud, et nous croyons qu'il était sincère, parlait alors en homme qui avait compris sa mission, la belle et noble mission de GOUVERNEUR. Aujourd'hui il parle et agit en homme qui ne comprend plus que la guerre brutale, la guerre d'extermination et de dévastation, la terreur; aujourd'hui enfin, après avoir, pendant quelques années, généralisé le noble système de razias ou ghazias, comme il lui plaira d'écrire; après avoir encouragé la dévastation, l'incendie des maisons, le sac des tribus, et fait la guerre en barbare, voici qu'il rétrograde au-delà de la barbarie, et qu'il se glorifie d'emprunter les procédés de guerre les plus efficaces aux sauvages eux-mêmes!

L'acte du colonel Pélissier, quand il ne se présentait que comme un épouvantable accident de guerre, a indigné la France : le cri de la réprobation publique a été si spontané, que l'Europe, heureusement, n'a [illegible] abomination qu'enveloppée déjà de la protestation de la [illegible] entière. Aujourd'hui que cet acte est systématiquement justifié par le gouverneur de l'Algérie lui-même, aujourd'hui que par un mépris de tous les sentiments, on le défend officiellement comme un fait naturel, *humain*, comme une invention *qui ne surpend le jugement que par sa nouveauté*; aujourd'hui que l'homme qui représente aux yeux du monde la nation française, et la royauté française en Afrique revendique la responsabilité de cet acte, qu'il en fait complaisamment la théorie, et qu'il l'investit en face de l'Europe du caractère de la PRÉMÉDITATION, cet acte prend des proportions telles que les protestations de l'opinion publique ne suffisent plus pour laver la tache faite à l'honneur de la France.

Affaire des Charpentiers[1].

MISE EN LIBERTÉ DE LA MÈRE ET DU PÈRE.

Aujourd'hui, à sept heures du soir, la *Mère* et le *Père* des charpentiers ont été mis en liberté sous caution. Nous y avions compté; cependant il s'en est fallu de peu que cette libération ne fût renvoyée à demain. Notre impartialité nous fait un devoir de rendre à M. le chef du Parquet Croissant et à M. le juge d'instruction Legonidec, la justice qui leur est due dans cette occasion : ils ont mis vraiment toute la complaisance possible pour lever divers obstacles qui se présentaient aujourd'hui lundi, jour où aucune chambre ne siège au Palais.

Nous ne nous doutions pas, samedi, quand nous écrivions notre article sur les devoirs des magistrats envers certains prévenus, que, dans le même moment, M. le chef du parquet mettait en pratique les sentiments de bienveillance auxquels nous faisions appel. A peine Mme Chatelain (la sœur de la *Mère*) venait-elle de quitter le cabinet de M. Croissant, que ce magistrat se rendait auprès de M. Legonidec, et compulsait le dossier. Avant de quitter le Palais, il avait mis un *visa* favorable au bas de la requête.

Malheureusement, c'étaient hier dimanche, et aujourd'hui lundi, deux mauvais jours pour ceux qui ont affaire à la justice; quand Mme Chatelain se présenta à midi au parquet, M. Croissant lui dit qu'il avait fait tout ce qui était de sa compétence; que la mise en liberté approuvée par lui et par le juge d'instruction, devait être regardée comme acquise, mais que les vacances du lundi rendaient probable un renvoi à demain, pour les dernières formalités. Sur cette réponse, dont une partie au moins était satisfaisante puisqu'elle promettait presque que M. et Mme Linard recouvreraient demain leur liberté, Mme Chatelain passe à la Force et à Saint-Lazare, pour rendre l'espoir aux deux prisonniers, et de là retourne à La Villette où tous les compagnons l'attendaient dans la plus vive anxiété. Désappointés, puisqu'ils ne voyaient pas leur *Mère*, ils se consolèrent cependant, par l'assurance que demain elle leur serait rendue. Il était alors trois heures et demie; chacun se complaisait dans cette espérance, et la joie reparaissait sur les visages..... Cependant, après une foule de démarches, et grâce au retour de bonne volonté du parquet, le *Père* et la *Mère* ont pu être élargis aujourd'hui même, à six heures et demie. A peine les deux voitures dans lesquelles étaient montés M. et Mme Linard eurent-elles atteint la rue du faubourg Saint-Martin que tout le long du chemin c'étaient à chaque pas des rencontres de charpentiers surpris d'apercevoir dans un fiacre la *Mère* et le *Père* qu'ils croyaient encore sous les verrous. Ces braves gens accou-

[illegible] rien dire à personne, était allée au Palais offrir 2 000 fr. pour obtenir la liberté de *la Mère*. On n'avait pas voulu recevoir son argent, mais on l'avait rassurée en lui disant qu'une autre caution avait été acceptée, et qu'aujourd'hui même celle qu'elle voulait délivrer serait rendue à la liberté. Tous les assistants étaient émus, et la bonne voisine, heureuse d'avoir revu la *Mère*, s'est retirée modestement et comme embarrassée de ce qu'elle venait de raconter.

Quand nous avons quitté La Villette nous avons laissé ces braves ouvriers dans la joie la plus vive; ils avaient oublié leurs propres souffrances et proclamaient ce jour le plus beau jour de leur vie; demain ils auront à penser aux quinze camarades qui sont à la Force.

[1] Voir les numéros des 12, 14, 16, 17, 19, 21, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29 et 30 juin, 1er, 2, 7. 8, 12, 15, 16, 17 18 19 et 20 juillet.

Le nombre des entrepreneurs ***adhérents*** augmente tous les jours; ils sont aujourd'hui 142. Nous n'avons pas de détails bien précis sur la réunion des ***opposants*** qui a eu lieu samedi. Cependant on nous a assuré qu'il y avait eu des querelles, et même des voies de fait. Nous ne garantissons rien, mais dans tous les cas si cela était, ce ne serait pas la première fois que cela aurait eu lieu.

Les travaux en régie au chantier du chemin de fer des Batignolles, qui devaient commencer lundi, ne pourront reprendre que mercredi. Le toisé qui doit servir à arrêter le compte avec l'entrepreneur congédié n'a pu être terminé ce matin; mais 60 ouvriers sont retenus, au nouveau tarif, par l'architecte de la Compagnie, qui est venu lui-même aujourd'hui à la Villette.

Suivant toutes les apparences, la réunion des entrepreneurs va être débordée et n'osera bientôt plus tenir.

La réunion des journalistes qu'avaient annoncée les correspondances de Madrid d'hier, n'a point eu lieu. La presse espagnole est unanime dans ses protestations contre le nouveau décret; mais les rédacteurs des feuilles conservatrices ***Heroldo***, ***Globo***, ***Tiempo***, ***Castellano*** **et** ***la Posdata*** ont refusé de répondre au rendez-vous de l'***Espagnol*** et des journaux de l'opposition.

Cette abstraction est fâcheuse. On était loin de s'y attendre. *El Globo* s'excuse en disant que cette réunion était inutile, puisque la presse a blâmé sans acception de drapeau le fameux décret Narvaez. Mais, puisqu'il y a identité dans les opinions, il devrait y avoir concert dans la manœuvre, et sans contredit, une manifestation énergique et personnelle de tous les rédacteurs de Madrid aurait été de nature à impressionner le pays et à servir d'avertissement salutaire au Pouvoir.

Il est des cas où des publicistes doivent payer de leur personne; nous regrettons vivement que les journalistes conservateurs ne l'aient pas compris. Ils n'ont eu ni l'intelligence de leur profession ni celle de la situation : Puissent-ils n'avoir pas à s'en repentir!

---

elle avait, sans pouvoir lui porter secours, entendu de sa chambre les cris de douleur, et son cœur s'endurcit.

— Hélas! murmura-t-elle, le malheur est comme le sang des hydres antiques; il féconde des moissons de nouveaux malheurs!

BLACK.

Le municipal sortit pour appeler ses collègues et prendre lecture du procès-verbal laissé par les municipaux sortants.

La reine resta seule avec sa sœur et sa fille.

Toutes trois se regardèrent.

Madame royale se jetta dans les bras de la reine et la tint embrassée.

Mme Elisabeth s'approcha de sa sœur et lui tendit la main.

— Prions Dieu, dit la reine; mais prions ainsi, afin que personne ne se doute que nous prions.

Il y a des époques fatales où la prière, cet hymne naturel que Dieu a mis au fond du cœur de l'homme, devient suspecte aux yeux des hommes, car la prière est un acte d'espoir ou de reconnaissance. Or, aux yeux de ses gardiens, l'espoir ou la reconnaissance de la reine était une cause d'inquiétude, puisque la reine ne pouvait espérer qu'une seule chose, la fuite; puisque la reine ne pouvait remercier Dieu que d'une seule chose, de lui en avoir donné les moyens.

Cette prière mentale achevée, toutes trois demeurèrent sans prononcer une parole.

Onze heures trois quarts sonnèrent, puis midi.

Au moment où le dernier coup retentissait sous le timbre de bronze, un bruit d'armes commença d'emplir l'escalier en spirale et de monter jusqu'à la reine.

—Ce sont les sentinelles qu'on relève, dit-elle. On va venir nous chercher.

Elle vit que sa sœur et sa fille pâlissaient.

— Courage! dit-elle en pâlissant elle-même.

— Il est midi, cria-t-on d'en bas. Faites descendre les prisonnières.

— Nous voici, Messieurs, répondit la reine, qui, avec un sentiment presque mêlé de regret, embrassa d'un dernier coup-d'œil et salua d'un dernier regard les murs noirs et les meubles sinon grossiers, du moins bien simples compagnons de sa captivité.

Le premier guichet s'ouvrit, il donnait sur le corridor. Le corridor était sombre, et dans cette obscurité les trois captives pouvaient dissimuler leur émotion. En avant courait le petit Black; mais lorsqu'on fut arrivé au second guichet, c'est-à-dire à cette porte dont Marie Antoinette essayait de détourner les yeux, le fidèle animal vint coller son museau sur les clous à larges têtes, et, à la suite de plusieurs petits cris plaintifs, fit entendre un gémissement douloureux et prolongé. La reine passa vite sans avoir la force de rappeler son chien et en cherchant le mur pour s'appuyer.

Après avoir fait quelques pas, les jambes manquèrent à la reine, et elle fut forcée de s'arrêter. Sa sœur et sa fille se rapprochèrent d'elle, et un instant les trois femmes demeurèrent immobiles, formant un groupe douloureux, la mère tenant son front appuyé sur la tête de Madame Royale.

Le petit Black vint la rejoindre.

— Eh bien! cria la voix, descend-elle ou ne descend-elle pas?

— Nous voici, dit le municipal, qui était resté debout, respectant cette douleur si grande dans sa simplicité,

— Allons, dit la reine.

Et elle acheva de descendre...

Lorsque les prisonnières furent arrivées au bas de l'escalier tournant, en face de la dernière porte sous laquelle le soleil traçait de larges bandes de lumières dorées, le tambour fit entendre un roulement qui appelait la garde. Puis il y eut un grand silence provoqué par la curiosité, et la lourde porte s'ouvrit lentement en roulant sur ses gonds criards.

Une femme était assise à terre, ou plutôt couchée dans l'angle de la borne contiguë à cette porte. C'était la femme Tison, que la reine n'avait pas vue depuis vingt-quatre heures, absence qui, plusieurs fois dans la soirée de la veille et dans la matinée du jour où l'on se trouvait, avait suscité son étonnement.

(*La suite à demain.*) **ALEXANDRE DUMAS.**

Bibliographie.

M. le chevalier de Tapiès vient de publier un livre ayant pour titre *La France et l'Angleterre*.

Ce livre, ayant pour objet une comparaison morale et physique des deux pays, offrait de nombreuses difficultés, et on est effrayé, au premier aperçu, du courage qu'il a fallu pour l'entreprendre.

L'auteur est-il parvenu à son but? La réponse à cette question se trouvera dans le résultat de l'examen très abrégé que la critique doit se proposer, avec les ménagements que mérite une œuvre de cette importance et de cette étendue.

Il ne s'agit pas, en effet, d'un travail de pure statistique plus ou moins exacte, mais d'une appréciation des conditions d'existence des deux peuples les plus influents du globe et de leur puissance réciproque.

Les éléments de cette puissance ont donc besoin d'être étudiés à leur source, en les divisant en puissance morale et en puissance matérielle; mais on est obligé de reconnaître que la première étant une conséquence de la seconde, il est indispensable de s'occuper d'abord de la dernière.

COMPARAISON DE LA PUISSANCE MATÉRIELLE.

Population.

Suivant l'auteur, la population de la France en 1841, époque du dernier recensement, était de 34 millions, et y compris celle des colonies, de 37 millions.

A la même date, la population des trois Royaumes-Unis de l'Angleterre, s'élevait à 27 millions, et y compris celle de ses colonies, à 132 millions.

Ce premier point de comparaison établit déjà, par aperçu, l'immense différence qui doit en résulter pour l'influence matérielle des deux nations.

Nourriture.

Une autre différence pour la vigueur des deux populations, ressort du mode de nourriture.

Le Français ne consomme, terme moyen, que 40 livres de viande par an, l'Anglais en consomme 100.

Propriété.

Le sol compte en France, 4 300 000 propriétaires; l'Angleterre n'en compte que 200 000.

En France, sur 34 millions d'habitants, plus de 20 millions sont attachés aux travaux des champs.

En Angleterre, sur 27 millions d'habitants, 9 millions seulement y sont occupés.

COMMERCE.

Importations et exportations en France.

La valeur des importations, de 1837 à 1842, a été de	6 007 400 000
Et celle des exportations, de	5 374 200 000
Excédant en importations :	633 200 000

En Angleterre.

La moyenne des exportations pour les années 1841, 1842 et 1843, est évaluée à	3 000 000 000
Et celle des importations en 1840, 1841 et 1842, à	1 615 000 000
Excédant en exportations :	1 385 000 000

Il résulte de ce rapprochement, qu'en France les importations excèdent les exportations, par an, de 90 millions, et qu'en Angleterre les exportations excèdent les importations, par an, de 460 000 000.

L'examen général de l'ouvrage de M. de Tapiès serait trop long. Il présente la preuve d'immenses recherches sous les rapports religieux, politiques et sociaux.

On est obligé, néanmoins, d'avouer que son livre, tout en offrant de nombreux et précieux renseignements statistiques, n'a pas le caractère de comparaison absolu que l'auteur aurait voulu lui imprimer et qu'il n'a pu lui donner, faute de similitude dans l'organisation administrative des deux pays.

Enfin, l'ensemble de son travail, auquel on peut reprocher quelques inexécutions dans des matières spéciales, mais dont on reconnaît généralement l'utilité, à cause des nombreuses recherches auxquelles l'auteur a dû se livrer, mérite l'attention des hommes sérieux qui s'occupent d'économie politique.

Il est empreint, d'ailleurs, d'un esprit de modération et accompagné de réflexions morales et judicieuses sur tous les sujets qui intéressent le plus vivement la société actuelle, telle que l'ont faite cinquante ans de révolutions et d'expérience.

En somme, on peut assurer le lecteur que l'auteur a atteint le but modeste qu'il s'est proposé, en répandant des connaissances positives généralement ignorées, même par un certain nombre de législateurs modernes.

A. C.

représentant d'Appleby. A la mort de son père, lord Horwick prit le titre de comte Grey qu'il a porté jusqu'ici. En 1812, le ministre Percival de l'administration duquel il n'avait point voulu faire partie, fut assassiné par Bellingham; une nouvelle voie s'offrait à lord Grey pour rentrer au pouvoir, mais les circonstances étaient telles, qu'il refusa le portefeuille, malgré les sollicitations dont il était l'objet.

» La retraite de Lord Liverpool en 1827 plaça M. Canning à la tête des affaires. Ce fut avec surprise et regret qu'on vit lord Grey refuser son appui à cet homme d'Etat célèbre, contre les attaques du parti tory. Lord Grey prit une part glorieuse au jugement de la reine Caroline devant la chambre des pairs. C'est à l'éloquence avec laquelle il stigmatisa la conduite inique des agents employés à surveiller la reine, c'est à ses efforts et à ceux des avocats de la défense, que la reine dut de voir déjoué l'ignoble complot tramé contre son honneur et sa vie. A partir de ce moment lord Grey rentra dans la vie privée ; mais en 1830, à la dissolution du cabinet Wellington il dut reprendre encore une fois les rênes du gouvernement. Il est inutile de rappeler ici les saines mesures qu'adopta sa politique. Son nom et ses actes appartiennent à l'histoire de la nation.

Lord Grey dans l'âge mûr, était d'une taille élevée, d'une constitution vigoureuse. L'expression de sa physionomie était toute patricienne ; sa voix flexible et sonore. Comme orateur, lord Grey était bref et correct ; son style purement classique et sans affectation captivait l'attention, fascinait ses auditeurs. Lord Grey avait épousé en 1794 Mary-Elisabeth Pousonby, dont il a eu un grand nombre d'enfants. Son fils aîné lord Horwick, qui a été secrétaire de la guerre et membre du cabinet Melbourne, lui succède dans ses titres et ses propriétés et prend maintenant le titre de comte Grey.

Seconde lettre de la mère Molly.

Le *Pilot* publie dans ses colonnes cette seconde adresse aux Molly Maguires :

« Mes chers enfants, dit-elle, je saisis cette occasion favorable de vous remercier de l'attention que vous avez portée à mes douze commandements ; mais je regrette profondément qu'une poignée de voleurs, sans cœur, sans chapeau, sans souliers, sans habit, sans chemise, sans argent, cherche à vous compromettre et à vous faire violer mes commandements. Je crains qu'ils ne soient soudoyés par quelque ennemi (j'espère que le gouvernement n'y prête pas la main); mais j'ai adopté des plans, mes chers enfants, qui déjoueront leurs mauvais desseins. Il y a dans chaque bourgade de vrais enfants des miens, qui guetteront l'approche de ces viles créatures, et quand ils apercevront, ils crieront au chien enragé ; par ce fait seul, il sera donné 20 sous de récompense ; je prie, je conjure tous les propriétaires de s'unir pour cette chasse, et celui qui sera l'heureux *captour* recevra 40 sous s'il s'adresse à l'un de mes comités, et en outre ma bénédiction et celle de mes enfants, car mes règles ne seront pas violées sans impunité, à moins que dans un cas très grave. »

La mère mentionne comme méritant tous ses éloges quelques bons propriétaires, et notamment M. Oreilly, dont les actes sont excellents et dont les paroles à la réunion de Casen devraient être reproduites en lettres d'or :

« Moi, la mère, ajoute-t-elle, j'ai eu le plaisir de les entendre, et toute vieille que je suis j'ai applaudi d'une voix de tonnerre. Demandez-vous au fond du cœur, disait ce brave homme aux propriétaires assemblés, si vous êtes bons et indulgents pour vos fermiers, si vous êtes justes avec eux ; il a dit encore une foule d'excellentes choses ; ma mémoire commence à me manquer, ce qui fait que je ne vous en parle pas davantage. Si vous respectez bien mes commandements, mes chers petits, vous ne tarderez pas à voir que la mère fait plus pour vous et votre bonheur que la commission de lord Devon. Vivre et laisser vivre les autres, voilà ma devise, et j'espère bien que dans ma prochaine lettre je pourrai vous citer beaucoup de propriétaires qui l'auront adopté. Les agents sont généralement des drôles sur qui j'ai l'œil, et j'en connais qui sont pires que les propriétaires. Puisse Dieu vous guider dans vos actions et vous diriger dans vos bons conseils, tel est le vœu de votre affectionnée mère,

MOLLY MAGUIRE.

» Bocage de Maguire, le 12e jour du mois flottam 1845.

» *N. B.* J'espère bien que la police ne s'amusera pas à faire disparaître ma présente proclamation ; pour tranquilliser le pays elle vaut cent fois mieux que tous les détachements militaires. »

Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 31 juillet, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande *directe* d'abonnement ou de renouvellement doit être adressée *franco* au gérant, et être accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu ; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.

On s'abonne, à Paris, rue de Seine, 10; chez tous les libraires, chez les directeurs des postes et des messageries, et chez les correspondants du Comptoir central de la librairie, qui, tous, reçoivent les abonnements sans augmentation de prix.

FAITS DIVERS.

UNE NOUVELLE BROCHURE DU PRINCE DE JOINVILLE. — Le *Morning-Post* publie les lignes suivantes : « On parle beaucoup à Paris de l'apparition prochaine d'une seconde brochure du prince de Joinville. On dit que le désir de S. A., en donnant suite à la brochure de l'année dernière, est de compléter l'exposition de ses vues au sujet de la marine française, si nous en devons croire les renseignements qui nous sont parvenus de bonne source. Le prince ne donne guère de repos à sa plume. Des informations reçues par la *Gazette d'Augsbourg* il résulte que S. A. écrit non seulement des brochures, mais aussi des articles de journaux. Il existe depuis quelque temps à Paris un journal qui préconise hautement les idées du royal marin, et à la collaboration duquel, assure-t-on, le prince contribue souvent. »

LES OUVRIERS D'ARLES. — Le journal *le Sud* ajoute les détails affligeants qui suivent à ceux que nous avons publiés hier ; ils sont extraits d'une lettre d'Arles, datée du 10 : « Nous sommes ici dans une très-grande anxiété. Une rixe épouvantable vient d'éclater entre les ouvriers des chemins de fer. La querelle s'est engagée sur le chantier du viaduc du pont de Crau ; les Dévorants ont attaqué les Loups ; les pinces, les compas, les bâtons ont été mis en jeu d'abord ; puis on en est venu aux haches et aux pistolets. Il y a eu une dizaine de blessés à l'hôpital : un ouvrier a une balle dans un bras un autre a les reins cassés, un troisième la poitrine enfoncée, et puis des têtes fendues, des nez écrasés, des contusions sans nombre, etc. Nous sommes sur pied depuis lors : la troupe n'étant pas assez forte, il a fallu envoyer quérir en toute hâte un escadron de chasseurs qui arrive à l'instant. La nuit

En sachant que tous deux nous devons nous y rendre,
Dans ces vers je te fais savoir
Que là sous peu je vais t'attendre.

TENTATIVE D'ASSASSINAT PAR INCENDIE. — Les journaux de Périgueux nous rapportent le compte-rendu d'une affaire judiciaire qui a vivement ému la population de cette ville : Dans la soirée du 4 août dernier, jour de dimanche, après avoir inutilement attendu son mari qui était allé à Sarlat, la femme Carcenac fut se coucher dans le grenier à foin, selon l'habitude des gens du pays à l'époque des fortes chaleurs. Elle était depuis quelques instants profondément endormie, quand tout-à-coup elle fut réveillée par une forte fumée qui la suffoquait. Elle aperçut aussitôt les flammes qui dévoraient sa maison. — Descendant à la hâte l'échelle qui mettait en communication le grenier avec la chambre d'habitation, et traversant le foyer de l'incendie, elle réussit à échapper à la mort cruelle dont elle était menacée. Toutefois d'horribles blessures avaient profondément ulcéré son visage et ses mains. Aux premiers cris d'alarme, les voisins accoururent en grand nombre sur le théâtre du sinistre. Mais il était trop tard : l'incendie trouvant pour aliment des matières essentiellement combustibles, avait fait des progrès si rapides que tout fut la proie des flammes.

Une jeune fille ayant mis par hasard le pied sur un mouchoir rempli de chanvre, on examina ce mouchoir, et comme on le reconnut pour être celui de Pierre Bessard, on pensa que cet individu n'était pas étranger au malheur dont la famille Carcenac venait d'être frappée. Un fait digne de remarque donnait de la consistance aux soupçons : Nul membre de sa famille n'était venu porter aide aux travailleurs. Et cependant personne plus que Bessard n'était intéressé à la conservation des bâtiments incendiés, car il était propriétaire de ces bâtiments, bien qu'il ne dût en jouir qu'à la mort de la femme Carcenac ; personne n'était mieux placé, disait-on, pour apercevoir les flammes et entendre les appels de secours. M. le juge de paix du canton de Saint-Cyprien, informé de l'événement arrivé dans la commune de Tursac, se transporta sur les lieux, procéda à l'audition des témoins, et diverses circonstances vinrent corroborer les soupçons des habitants de la contrée.

Ainsi, le mouchoir rempli de chanvre qui avait été trouvé non loin de la maison incendiée ayant été présenté à la femme Carcenac, elle déclara qu'il était en tout semblable à celui que François Bessard portait à la tête peu de jours avant l'incendie. — Un autre témoin affirma la même chose. Vainement Bessard et sa femme tentèrent de nier que ce mouchoir leur appartînt, François Bessard leur fils, après quelques hésitations, avoua que le mouchoir qu'il portait quelques jours avant l'incendie ressemblait à celui qui avait été trouvé. Pierre Bessard avait prétendu que le dimanche au soir il s'était couché dans sa grange avec sa femme et ses enfants, et qu'ils avaient dormi toute la nuit sans avoir rien entendu. — Ici encore le témoignage de François Bessard fut fatal à l'accusé. En effet, cet enfant déposa que dans la nuit de l'incendie, étant couché avec sa mère et ses frères, ils entendirent un grand bruit et aperçurent bientôt les flammes. Que son père entrant à ce moment et venant du dehors, ne voulut pas lui permettre d'aller voir le feu. Plus tard, François Bessard voulut rétracter ses paroles, mais il comprit facilement que ce serait inutile. Pierre Bessard fut arrêté, non seulement comme incendiaire, mais encore comme auteur d'une tentative d'assassinat. — L'arrêt n'était pas encore rendu quand le courrier de Périgueux est parti.

MISÈRES SOCIALES. — Une nouvelle catastrophe vient d'arriver à Lyon. Un ouvrier cordonnier, qui se trouvait dans un état voisin de la misère, et qui venait de perdre sa femme, la seule confidente de ses maux, n'a pu résister au désespoir qui l'accablait. Il a pris dans ses bras son enfant, âgé de quatre ans ; il l'a pressé sur son cœur ; puis il s'est jeté avec lui par la fenêtre du sixième étage. Un instant après, on relevait dans la rue deux cadavres.

On lit d'un autre côté dans le *Journal de Rennes* : « Une coutume immorale ramène chaque année, le jour de la Saint-Pierre, la foire aux domestiques. Des hommes et des femmes remplacent alors le bétail : ceux-là avec un bouquet au chapeau, et celles-ci, avec une petite gaule blanche à la main, viennent s'offrir dans leurs rustiques atours aux bourgeois et aux maîtres qui ont besoin de se faire aider ou servir. Le cidre, la joie et l'espérance ne manquent pas ce jour-là, et par suite la honte et le découragement ne manquent guère non plus le lendemain. Aussi lundi, une de ces pauvres filles de campagne, sans ressource et sans place, ne sachant plus où donner de la tête, errait le long du Mail, semblant chercher l'endroit le plus commode pour se noyer, lorsque la police, informée du projet sinistre que tout révélait dans cette femme, la sauva de son désespoir. »

Enfin les journaux de Caen publient le triste fait que voici : « Un suicide étrange a eu lieu vendredi soir à Buron (Calvados). Un maçon de cette commune, nommé Varignon, reçut une lettre qui lui annonçait que des poursuites allaient être dirigées contre lui à fin de paiement d'un billet de 52 fr. qu'il avait endossé pour un de ses amis. Ce malheureux ne pouvant faire face à l'obligation qu'il avait souscrite, et harcelé de questions par sa femme, à laquelle il ne voulait pas faire connaître la vérité, perdit la tête, s'élança dans la cour de sa maison, et se précipita dans un puits. Quelques voisins, qui avaient été témoins de la chute, arrivèrent, et lui jetèrent une corde. Mu par cet instinct de la conservation, qui est naturel à tout homme dans une pareille position, il saisit cette corde, et il était déjà hissé presque jusqu'à la hauteur de l'orifice, lorsque soudain, parmi les voix qui l'encourageaient, il entendit celle de sa femme. Aussitôt, lâchant volontairement la corde en s'écriant : « Ah ! ah ! c'est toi ! eh bien ! adieu... » il se laissa retomber au fond. Quand on l'en retira, il était complètement asphyxié. Tous les secours qui lui furent apportés furent inutiles : ce malheureux avait cessé de vivre. »

L'EXPOSITION DE BRUXELLES. — Plusieurs de nos artistes envoient quelques-uns de leurs ouvrages à l'Exposition des Beaux-Arts de Bruxelles, qui ouvre le 15 août. L'*Echo de la Frontière* fait à ce sujet les observations suivantes : « Nous ferons remarquer que nos voisins d'outre-Quiévrain viennent d'adopter une mesure qui devrait bien s'étendre à toutes les frontières : ils ont décidé que les ouvrages de peinture et de sculpture seraient exemptés de la visite des douanes en entrant en Belgique. On conçoit tout l'avantage de cette détermination, surtout pour ce qui regarde les œuvres de sculpture, qu'un déballeur imprudent peut disloquer et rompre dans la précipitation avec laquelle s'opère toujours une visite de douanes. On ne saurait qu'applaudir à cette tolérance éclairée et tout-à-fait favorable aux progrès et à la communication des arts dans tous les pays. Du moins on n'aura pas à reprocher aux Belges les coups de sonde des employés de l'octroi de Lille, qui percèrent de plusieurs trous, il y a peu d'années, un superbe tableau expédié de Paris. »

CRIME ET VENGEANCE ATROCES. — Un correspondant du *Herald* de Cincinnati lui relate l'horrible histoire qui suit, et dont une habitation située près du Oakland Cottage, dans le Mississipi, aurait été le théâtre. Un planteur avait ordonné, avant de mourir, à ses héritiers, de donner la liberté à ses esclaves. Les héritiers s'étant abstenus d'exécuter cette dernière volonté du défunt, les esclaves résolurent de se venger de ceux qu'ils appelaient leurs oppresseurs, et incendièrent la maison de l'économe. Elle fut entièrement brûlée, et un jeune enfant blanc périt dans les flammes. Neuf des incendiaires furent arrêtés immédiatement par leur maître. Deux furent pendus sur le lieu même : les sept autres furent renfermés dans une cabane en bois, et on les y brûla, pour venger, par la peine du talion, l'enfant qui avait été leur victime.

Eugène), âgé de 37 ans, né à Paris, fabricant de bijouterie ; 5o Buchey (Pierre-Eugène), âgé de 47 ans, né à New-York, fabricant de bijouterie ; 6o Rommelin (Etienne-Henri), âgé de 39 ans, né à Jonarre (Seine-et-Marne), fabricant de bijouterie ; Azemard (François), âgé de 52 ans, né à Paris, fabricant de bijouterie ; 8o Prieur (Jean), âgé de 47 ans, né à Etain (Meuse), fabricant de bijouterie ; 9o Ravier père (Brutus), âgé de 50 ans, né à Paris, fabricant de bijouterie ; Hérauld (Arthur-Nicolas), âgé de 35 ans, né à Trumilly (Oise), fabricant de bijouterie ; 11o Nounckèle (Constantin), âgé de 47 ans, né à Courtray (Belgique), fabricant de bijouterie. Tous les accusés demeuraient à Paris au moment de leur arrestation.

L'acte d'accusation, dont il a été donné lecture résume de la manière suivante, les charges qui s'élèvent contre chacun des accusés : Une ordonnance royale, en date du 7 avril 1838, a prescrit une recense générale des ouvrages d'or et d'argent, et l'emploi de nouveaux poinçons. Depuis cette époque, le type du poinçon en usage à Paris pour les petites garanties d'or est une tête d'aigle. Un poinçon à tête de rhinocéros sert à marquer les chaînes ; chaque pièce contrôlée porte, d'un côté, l'empreinte du poinçon qui est constamment le même ; de l'autre celle de bigorne, dite de contremarques ; celles-ci représente des insectes microscopiques, vus de profils, enlacés les uns dans les autres, et rangés sur dix ou douze lignes différentes, variés à l'infini ; il diffère inévitablement sur chaque bijou. De là, la conséquence que le fabricant dont les ouvrages présenteraient toujours la même contremarque, serait facilement convaincu de faux. Avant l'emploi fait récemment d'un instrument mobile dit *stilophore*, le concours simultané de deux employés appelés, l'un présenteur, et l'autre marqueur, était indispensable pour l'exécution de ce double poinçonnage.

Ces diverses et ingénieuses combinaisons avaient été adoptées dans le but de mettre obstacle à la fraude. L'expérience avait appris que trop souvent on avait trouvé le moyen de mettre en défaut la prévoyance de l'autorité ; des fabricans avides étant parvenus à contrefaire les poinçons de l'Etat, s'étaient affranchis de la formalité de l'essai et du paiement du droit imposé par la loi. Leurs manœuvres avaient eu non-seulement pour résultat de léser essentiellement les intérêts du Trésor, mais encore de faire aux autres négocians une concurrence ruineuse.

Enfin, en 1842, les fabricants, alarmés d'un pareil état de choses, convaincus qu'ils étaient qu'il devait exister une contrefaçon des nouveaux poinçons de l'Etat, nommèrent une commission pour rechercher les preuves matérielles d'un crime qui, de jour en jour, leur devenait plus préjudiciable ; et c'est à la suite d'une enquête rigoureuse que les accusés ont été mis en prévention, et qu'ils ont comparu aujourd'hui devant la cour. Voici comment l'acte d'accusation constate les résultats des diverses expertises auxquelles a fait procéder la justice pour établir : 1° le poids des bijoux non soumis au contrôle de l'Etat ; 2o l'importance du préjudice causé au Trésor ; 3o le chiffre des bénéfices réalisés par les accusés ; 4o le titre des bijoux non soumis à l'essai de 1839 à 1844.

L'accusé Feugère a fait frapper de fausses marques 250 256 grammes de bijoux, environ les deux tiers de sa fabrication : son or était un peu au-dessous de 747 millièmes, titre de tolérance. Le préjudice qu'il a causé au Trésor est de 57 908 fr. Buchey et Rommelin, de 1840 à 1844, ont fait frapper de fausses marques 131 907 grammes : le préjudice qu'ils ont causé au Trésor est de 30 893 fr. Leur or est, en moyenne, de plus de 20 millièmes au dessous du titre légal. Prieur, pendant le même temps, a fait frapper de fausses marques 95 903 grammes, le neuvième de sa fabrication : si les chaînes et soudures touchent bien, il n'en est pas toujours de même de leurs accessoires et des pièces creuses qui sont, en moyenne, à 99 millièmes au dessous du titre de tolérance ; le préjudice qu'il a causé au Trésor est de 21 961 fr. Azémard a, pendant le même temps, fait frapper de fausses marques 18 059 grammes, le tiers environ de sa fabrication ; la moyenne de ses bagues et pendeloques creuses, essayées avec leurs soudures, n'est que de 710 millièmes.

Le préjudice qu'il a causé au trésor est de 4 135 fr. 15 c. Ravier père, de 1842 à 1844, a fait frapper de fausses marques 111 139 grammes, les deux tiers de sa fabrication ; les ouvrages en or plein, tels que bagues, alliances, sont en moyenne à un millième au-dessous du titre de tolérance. Le préjudice qu'il a causé au trésor est de 25 450 fr. Hérault, pendant les mêmes années de 1842 à 1844, a fait frapper de fausses marques 96 171 grammes, environ le cinquième de sa fabrication ; les pendeloques creuses ne donnent en moyenne que 698 millièmes. Le préjudice qu'il a causé au trésor est de 8 512 francs. Nounckèle n'a fait frapper que 70 à 80 paires de pendeloques, qui doivent figurer aux comptes de ceux qui ont été les intermédiaires dans cette opération frauduleuse. En définitive, le total du préjudice causé au trésor s'élève à la somme de 156 263 fr. Boucher, Jacquet et Dusseaut, qui se sont fait payer les 4/7 du droit, ont dû toucher et partager entre eux 89 287 f. 40 c. La faiblesse de titre de l'or a procuré aux fabricants une source nouvelle de bénéfice, qu'ils n'ont pu faire qu'en trompant le commerce et les particuliers, auxquels ils livraient des marchandises qu'ils savaient être revêtues d'une garantie mensongère.

Le nombre des témoins cités dans cette affaire est de 101, dont 67 cités directement par le ministère public, 12 à la requête de Jacquet ; 16 à la requête de Dusseaut, et 6 à la requête de Buchey et Rommelin. L'interrogatoire des accusés à l'audience, n'a révélé aucun fait nouveau. Les débats de cette cause occuperont probablement quatre audiences.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

PRÉSIDENCE DE M. ÉLIE DE BEAUMONT.

Séance du 21 juillet.

Horloge luni-solaire. — M. Philippe Breton, ingénieur des ponts et chaussées, bien connu des lecteurs de la *Démocratie pacifique*, présente un Mémoire dont M. Arago rend compte avec de grands éloges. Ce Mémoire a pour titre : De l'action perturbatrice exercée par la lune et par le soleil sur la pesanteur à la surface de la terre. Il se compose d'une partie théorique et d'une partie pratique ou expérimentale. M. Breton a placé dans la première toute la science qu'on lui connaît, et il est arrivé à des résultats fort remarquables. Quant à la seconde partie, il propose une expérience qu'il serait très heureux de voir entreprendre ; nous espérons que la commission nommée par l'Académie jugera le travail qui lui est soumis digne d'un encouragement, et que l'auteur sera mis ainsi en position de faire lui-même son expérience ou au moins d'aider de ses conseils la personne qui construira son appareil. Voici de quoi il s'agit.

Le soleil et la lune attirant inégalement la masse entière de la terre et les corps placés à sa surface, altèrent périodiquement la direction et l'intensité de la pesanteur de ces corps. De là résulte, comme on sait, le phénomène des marées, phénomène d'une étude difficile parce qu'il se produit dans une masse qui n'est pas infiniment petite en comparaison de celle du globe, et parce que les vents et le frottement de l'eau sur elle-même et sur le fond de la mer en altèrent les lois. Si on peut isoler et amplifier suffisamment les effets des forces troublantes du soleil et de la lune sur un corps qu'on ait sous la main, ce corps constituera une véritable horloge luni-solaire, qui n'aura pas d'autres moteurs que la lune et le soleil. Tel est le but de l'appareil très simple proposé par M. Breton,

qu'à chaque instant la force troublante est représentée en grandeur et en direction par une corde de la sphère passant en son point le plus bas, et dirigée vers l'astre ou vers le point opposé du ciel. Cette sphère des forces est ensuite coupée par le cône diurne de l'astre qui a son sommet au point le plus bas de la sphère, et enfin la projection horizontale de l'intersection donne l'orbite du fil à plomb. Pour deux astres troublants, il faut combiner les mouvements du fil à plomb suivant deux orbites différentes, et en déduire l'orbite résultante.

Nous mettrons en rapport avec l'auteur les personnes qui désireraient obtenir de plus grands détails, et surtout celles qui voudraient s'occuper de l'expérience.

—M. Chasles donne connaissance à l'Académie de quelques propriétés qu'il a découvertes sur les arcs de la lemniscate comparées aux arcs d'une section conique dont la différence est rectifiable. Pour les sections coniques, on considère les tangentes menées par les extrémités des arcs; pour la lemniscate on considère, au contraire, les droites menées perpendiculairement aux rayons secteurs qui partent du centre et aboutissent aux extrémités des arcs. Par ces considérations, on démontre des propriétés déjà connues, telles que celles-ci : la lemniscate est le lieu des pieds des perpendiculaires abaissées du centre d'une hyperbole équilatère sur les tangentes à cette courbe; les rayons vecteurs de la lemniscate et de l'hyperbole menés du centre commun et de même direction, forment un produit constant. On arrive en outre à d'autres propriétés nouvelles et fort remarquables, par exemple : Un rayon vecteur et la normale menée par un point de la lemniscate, déterminent sur l'hyperbole deux points situés sur une même ordonnée ; à deux arcs égaux de la lemniscate, correspondent sur l'hyperbole, deux arcs dont la différence est rectifiable, etc.

— M. Poncelet lit un Mémoire important et dont nous regrettons de ne pouvoir donner une analyse, parce que la voix du célèbre et habile ingénieur, n'est pas toujours parvenue jusqu'à nous. Ce Mémoire est relatif à l'écoulement des gaz et aux recherches de M. Pecqueur sur ce sujet.

— M. de Caligny présente une Note sur l'effet utile d'une roue de côté à palettes plongeantes, selon le système de MM. Coriolis et Bellanger ; il a trouvé, chiffre presque incroyable, que les roues donnent en travail utile s'élevant jusqu'à 81 pour 100 du travail dépensé.

— M. Mallat est auteur d'une Note sur la balistique, où il prétend avoir découvert des propositions extraordinaires sur le tir des bombes, mais propositions qu'il ne démontre et n'énonce même pas clairement.

— M. Lesueur prétend avoir inventé un nouveau système d'essieu approprié à la traction de toutes espèces de voiture, bien préférable à tout ce qu'on connaît, mais il n'en donne pas la description.

— Un inventeur, qui signe d'une manière fort peu lisible, (nous avons cru deviner qu'il se nomme Penal) réclame la priorité pour la suppression des rails latéraux dans le système atmosphérique, suppression proposée dernièrement par MM. Valerio et Julien. Les wagons, dans le système de M. Penaf, prendraient uniquement leur point d'appui sur le tube qui serait suffisamment aplati pour que la chose devînt possible.

Nouvelles armes à feu. — MM. Coste et Jarre ont imaginé une nouvelle manière de charger les armes par la culasse qui nous a semblé fort ingénieuse. On sait que les fusils ou carabines ainsi chargés présentent ordinairement le grave inconvénient de *cracher* lorsque le feu prend à la poudre. Dorénavant ce crachement sera impossible, si l'on emploie le tube-cartouche de MM. Coste et Jarre. C'est un petit tube fermé par un bout, qui reçoit la cartouche, et que l'on place dans le canon de l'arme. Lorsque le canon est fixé et que le chien s'abat sur la capsule mise en même temps que le tube, la poudre ne trouve point d'issue à la culasse. Ce tube sert un très grand nombre de fois et peut recevoir la cartouche ordinaire.

Ardoises des Ardennes. — M. Sauvage, ingénieur des mines, a fait sur les schistes ardoisiers du terrain silurien des Ardennes, des recherches importantes qu'il résume de la manière suivante :

Ces schistes sont formés de débris de roches anciennes et d'éléments qui proviennent de la décomposition des roches feldspathiques ou amphiboliques ; car la chlorite elle-même dérive probablement de ces dernières. L'amphibole se montre d'ailleurs en plusieurs endroits du terrain ardoisier. Elle constitue par son association avec l'albite, les diorites intercalées au milieu des strates sous forme de dikes.

Ces éléments sont intimement mélangés en parties d'une grande ténuité, mais d'inégale grosseur. La chlorite y est u[illegible] ten [illegible] poussière colorant les autres débris et souvent souillée par l'hydrate de fer ou l'oxyde de manganèse. Le silicate d'alumine anhydre s'y trouve sous forme de paillettes luisantes ; le quarz, en très petits grains. Enfin on y rencontre accidentellement et en très petite quantité du cuivre et quelques grains de corindon.

— Puisque nous parlons de géologie et de minéralogie, c'est le cas de citer une machine imaginée par M. Sainte-Preuve pour séparer les matières d'inégale densité, telles que les minerais métalliques et leurs gangues, ou l'or et les sables. Ce procédé repose sur l'inégale énergie avec laquelle s'éloignent d'un centre de rotation les substances qui ont des poids très variables sous même volume. C'est une application du principe de la force centrifuge.

— M. Steinheil, envoyé par la Bavière, qui vient d'admettre partiellement le système métrique, pour construire un étalon copié sur les éta-

la décharge de la bouteille de Leyde ; il conteste les résultats obtenus par M. Knochenbauer.

— M. Baudrimont adresse une réclamation contre le Mémoire déposé dans une des dernières séances par M. Millon, et où ce chimiste prétendait que la composition de l'acide chloroazotique donnée par M. Baudrimont n'était pas exacte.

— M. Despret a fait, en 1823, des expériences sur la compressibilité des liquides ; son Mémoire n'a pas alors été couronné par l'Académie qui avait proposé cette question en prix. L'année suivante, l'Académie donna un encouragement à un travail de MM. Sturm et Colladon sur le même sujet. M. Despret fait remarquer aujourd'hui que dans le Mémoire de ces savants il se trouve un résultat important déjà signalé par lui. Ce résultat consiste en ce que la compressibilité des liquides diminue à mesure que la pression exercée devient plus considérable.

Chimie. — M. Bouis a soumis à une nouvelle étude l'action que le chlore exerce sur le cyanure de mercure en dissolution dans l'eau, sous l'influence des rayons solaires. M. Gay-Lussac, le premier, a reconnu que cette action produit un liquide qu'il n'a pas étudié. M. Sérullas a trouvé la composition de ce corps dangereux, mais il n'a pu expliquer convenablement toutes les réactions produites. M. Bouis a recommencé ce travail, et croit qu'on doit admettre trois chlorures du chlorure solide de cyanure de mercure déjà connu : l'un monochloré, l'autre bichloré, et le troisième trichloré.

— M. Frémy lit la suite de ses recherches sur une nouvelle série d'acides formés d'hydrogène, de soufre, d'hydrogène et d'azote, qu'il appelle corps sulfazotés. En faisant passer un courant d'acide sulfureux sur l'azotite de potasse, et, faisant intervenir l'action de l'eau, il a obtenu onze acides nouveaux ayant des réactions fort remarquables, qui pourront être employées avantageusement dans les analyses qualitatives des sels basiques.

— M. Gaudichaud lit la sixième partie de sa Réfutation des théories établies par M. de Mirbel dans son Mémoire sur le *dracæna australis* (cordyline australis).

— M. Thiesson est connu pour les remarquables portraits daguerriens que seul il sait effectuer avec une étonnante netteté. Les beaux résultats qu'il avait obtenus à Paris, lui ont donné l'idée de constituer une espèce de musée anthropologique au moyen des portraits de quelques types pris dans les différentes races qui peuplent la surface de la terre. Il est donc parti pour Lisbonne où il a daguerréotypé tous les nègres remarquables qu'il a trouvés dans cette ville où ils sont fort nombreux. Il présente aujourd'hui vingt-quatre portraits à l'Académie dont les membres manifestent hautement leur opinion approbative des efforts faits par M. Thiesson. Nous n'avons jamais vu de plus beaux daguerréotypes que ceux de M. Thiesson, qui nous semble avoir atteint presque la perfection pour le portrait. Nous avons observé que les nègres viennent bien mieux que les blancs, et nous serions tentés d'en conclure que pour obtenir de beaux portraits daguerriens, il serait convenable de se couvrir la figure d'une couleur noire à l'huile.

— A cause de l'anniversaire des journées de juillet, l'Académie des sciences ne siégera pas lundi prochain ; elle remet sa séance hebdomadaire au mercredi suivant, 30 courant.

B.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 21 JUILLET.

Le *Journal des Débats* ne peut louer ses patrons sans se livrer envers ses adversaires à quelque attaque perfide. Aujourd'hui, il juge à propos de comparer la conduite qu'a tenue le gouvernement français dans les affaires des Jésuites avec celle qu'a suivie le parti libéral en Suisse. Le gouvernement français, dit-il, pouvant tout faire contre les Jésuites, et même au nom de la loi, n'a rien tenté que par les voies de la conciliation. En Suisse, au contraire, où les Jésuites existent en vertu de la loi, les libéraux prétendent les chasser en la violant... Avant d'attaquer les libéraux suisses au profit de notre ministère, on devrait nous dire si ce dernier est intervenu auprès d'eux, avec convenance, avec intelligence, pour leur indiquer une meilleure solution que celle des armes. Là est la question. Mais le *Journal des Débats* ne veut pas s'en douter.

Il s'est engagé entre la *Presse* et le *Siècle* une très singulière discussion sur les communistes et les Jésuites. La *Presse* défend ceux-ci contre le *Siècle*, qui ne veut pas qu'on les ménage plus que ceux-là. La *Presse* publie ce matin à ce sujet les lignes suivantes :

« Oui, nous croyons que si un danger grave menace l'avenir des sociétés, ce danger prendra naissance dans le progrès, progrès qu'on ne peut nier, que font les idées communistes parmi les classes ouvrières, non seulement en France et en Angleterre, mais encore dans des pays où il n'existe ni institutions représentatives, ni liberté de la presse, ce qui prouve que ces idées s'étendent d'elles-mêmes et ont une grande intensité. Aussi long-temps que l'équilibre se maintiendra, ou à peu près, entre la production et la consommation, ceux qui n'ont d'yeux que pour voir ce qui est à leurs pieds pourront s'abuser et nier le progrès et le danger des idées communistes ; mais viennent en France une crise commerciale prolongée, une chambre élective où l'opposition de gauche soit en majorité, un ministère pusillanime, comme il n'est pas sans exemple qu'il y en ait eu en France, depuis 1830, et alors apparaîtront, dans toute leur étendue, ce progrès qu'on aura négligé de combattre, ce danger

42. — Trèfle 1re 00 à 60 ; 2e 00 ; 3e 00.

Marché de la Vallée du 21 juillet. — Agneaux 0,00 à 00,00. — Canards barbotteurs, 1,00 à 2,00. — Canetons de Rouen, 2,50 à 3,50. — Chapons gras 3,00 à 0,50. — Chevreaux ou cabris 2 à 9,00. — Dindes gras 6,50 à 00,00 ; comm., 2,50 à 4,50. — Faisans 0,00 à 0,00. — Lapins ou lapereaux 1,00 à 2,00. — Mout. pré salé 00 — Oies comm. 3,00 à 4,00. — Pigeons de volière 0,55 à 1,00, do bizets 0,20 à 0,60. — Poules ordinaires 1,25 à 2,25. — Poulets gras 3,00 à 4,00. do comm. 0,80 à 1,50.

Bourse du 21 juillet 1845.

Le 3 p. 0/0 demandé à l'ouverture a entraîné avec lui le 5 p. 0/0. Tous deux ferment avec vingt centimes de hausse sur le dernier cours de samedi. Les chemins, plus fermes encore, ont tous monté et pour la plupart de quinze francs environ.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci après, on a fait au comptant : 4 p. 0/0 110 20. — Banque belge, 687 50. — Chemins de La Teste, 177 50. Grand'Combe, 1600. — Actions de Zinc Vieille-Montagne, 7450. — Union linière, 500. — Lin Maberly, 810. — Gaz français, 5000. — Anglais, 9200. — Belleville, 1700. — Société des Annonces, 310, 315. — Obligations de Saint-Germain nouv., 1230. — Orléans, 1260. — Strasbourg, 1230. — Chemins non constitués : Orléans à Bordeaux, gr. coup., 665, 670. — Montereau à Troyes, gr. coup., 515. — Charleroy, 498. — A terme : Espagne, dette intér. 28 5/8 fin cour. 3/4 fin prochain. — Chemin de La Teste, 177 50. — Amiens, 605, 610.

5 0/0 compt.....	1er C. 121 60	P. H. 121 70	P. B. 121 60	dr C. 121 70	h. 121 [illegible]
— fin cour...	121 75	121 90	121 70	121 85	121 7[illegible]
3 0/0 compt.....	83 30	83 35	83 30	83 35	83 [illegible]
— fin cour...	83 35	83 50	83 35	83 50	83 [illegible]

Au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville..	1430 «	« «	« «	5 0/0 Bge 1840.	102 1/2	« «	H. «1/4
B. de France....	3225 «	« «	B. 5 «	— Portugais..	« «/«	« «	
C. Gou. 1000....	1130 «	« «	« «	Esp. D active.	« «	« «	
C. Gan. 1000....	« «	« «	« «	3 0/0 Naples.	« «	« «	
C. hypot.......	855 «	« «	« «	— Romain..	104 1/2	102 1/4	B. «1/4
4 Canaux......	« «	« «	« «	Obl. Piémont.	1262 50	« «	

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	DIFe.		
St-Germ.....	1035 «	« «	H. 5 «	Au 31. 1042 50, 1040, 1042 50.	H. 10
V. r. d......	475 «	472 50	H. 12 50	— 462 50, 475.	H. 15
— r. g......	280 «	285 «	H. 7 50	— 280. 282 50	H. 5
Orléans....	1162 50	1167 50	H. 20 «	— 1157 50, 1153 75, 1170.	H. 20
Strasb......	255 «	258 75	H. 3 75	— 255, 260.	H. 5
Rouen.......	1030 «	1035 «	H. 5 «	— 1032 50, 1028 75, 1037 50.	H. 12 [illegible]
Havre.......	815 «	850 «	H. 10 «	— 845, 855, 852 50.	H. 15
Marseille....	« «	« «	« «	— 985, 970, 957 50, 965	H. 12 [illegible]
Vierzon.....	742 50	« «	H. 12 50	— 737 50, 747 50, 730, 745.	B. 15

LONDRES, 19 juillet	
Consol.	99 1/4 3/8
Esp. act.	26 1/4
Portug.	65 1/2
Mexic.	37 1/8
Brésil.	
5 0/0 hol.	99 1/2
2 1/2 do.	
Rouen.	40 3/4
Orléans	45 1/2

PARIS, LE 21 JUILLET. PRIMES

3 0/0 F. c. 83 45 d. 50.
F. p. 83 75 d. un. 70, 85 d. 50.
5 0/0 F. c. 121 85, 90 d. 50.
F. p. 122 30, 50 d. 50.
Orléans, au 31, 1160 d. 20, 1162 50, 1175 - 10.
au 15, 1173, 1180 d. 20; 1190 d. 10.

COULISSE.

Av. 83 25.
Ap. 83 50.
B. du Trés.
Rep.
F. c. F. p[illegible]
3 0/0 7 1/2.
5 0/0 15.

MARCHANDISES. — Huile de colza disponible, 99,00 à 00,00 ; courant du mois, 100,00 à 101,00 ; août, 101,50 à 102,00 ; 4 derniers mois, 107,00 à 00,00 ; 4 premiers mois 1846, 110,00 à 00,00.

LILLE. — Colza 94,00. — Œillette rousse, 76,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 103,00 à 104,00 ; août 104,00 à 00,00 ; septembre et octobre, 105,00 à 00,00 ; novembre et décembre, 94,00 à 00,00 ; 4 prem. mois 1846, 86,00 à 87,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 90,00 à 00,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 22 juillet.

7 h. 1/2 OPÉRA. —
7 h. 1/2 THÉATRE FRANÇAIS. — Louise de Lignerolles. Ecole des Maris.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Part du Diable. L'Eau merveilleuse.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. 1re repr. L'Homme et la Mode. Bugolin. Une Dame
7 h. 1/4 VARIÉTÉS. — L'Ours. La Neige. 1er Souper. Jongleurs.
7 h. 1/4 GYMNASE. — Somnambule. Changement. Le Mariage.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — 1re repr. L'Ecole buissonnière.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — La Biche au bois.
7 h. 1/4 AMBIGU. — Etudiants.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Canal Saint-Martin.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 COMTE. — Pierrot. Docteur Gall. Mazurka.
6 h. 1/2 FOLIES. — Galop. M. Denis. Empire. Epiciers.
6 h. LUXEMBOURG. — Un Aveu. L'Ecrivain public. Chasse aux belles filles.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 h. à 5 h. — Le Déluge avant pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et compagnie, rue du Croissant, 16.

[illegible] quelques vaisseaux sortent du port de Toulon pour se rendre dans les eaux de cette régence. La presse enregistre cette tentative de la Porte, et tout se borne à une double démonstration qui n'a pas de suite.

L'opinion publique s'est habituée à regarder cette pointe maritime comme une sorte de comédie jouée chaque année dans le bassin oriental de la Méditerranée. On ne pouvait croire que la Porte songeât réellement à attaquer le bey de Tunis et à jeter ainsi le trouble dans nos possessions africaines. Le divan de Constantinople, il est vrai, n'a jamais reconnu notre droit d'occupation ; mais, après toutes les déclarations si explicites et si solennelles faites par le gouvernement français et par les Chambres, on pouvait supposer que la Porte regardait le fait de notre occupation comme définitif, comme irrévocable, c'est-à-dire comme étant en voie d'acquérir l'autorité et la sanction du droit.

Pour nous, depuis plusieurs années, lorsque la pointe maritime de la Porte nous a fourni l'occasion de traiter la question tunisienne, nous nous sommes attachés à faire comprendre toute la portée de cette question, et à montrer sa connexion intime avec la question algérienne. Nous avons signalé la persistance de la Porte à soumettre d'abord le bey de Tripoli, pour venir à bout ensuite plus aisément du bey de Tunis, comme une preuve évidente, comme une preuve de fait des intentions ultérieures et des dispositions secrètes du gouvernement turc à l'endroit de nos possessions algériennes. Le gouvernement turc ne peut ignorer, il n'ignore pas que le succès de son expédition contre Tunis amènerait inévitablement une insurrection générale en Algérie, et compromettrait ainsi gravement l'œuvre que la Frnce poursuit dans cette contrée africaine avec tant de peines et de sacrifices. Sa persistance à agir contre Tunis suppose donc qu'il ne reconnaît pas la légitimité de cette œuvre.

Chaque année, nous avons appelé l'attention du ministère français sur cette délicate affaire. Jusqu'à ce moment, il eût été possible de prévenir le mal. Que fallait-il pour cela? Demander des explications positives au divan de Constantinople, scruter ses arrière-pensées et provoquer de sa part une déclaration formelle de ses intentions à l'égard de notre droit sur l'Algérie. A quoi bon entretenir à grands frais des représentants à Constantinople? A quoi bon avoir établi des lignes de paquebots à vapeur qui nous ont rapprochés de cette capitale?

Depuis plus de quatre années, on a eu bien assez de temps pour porter la lumière dans cette affaire tunisienne. Mais, à l'heure qu'il est, il faudra avoir recours à l'action militaire. On lit, en effet, dans le *Courrier de Marseille* :

« Nous apprenons que divers bâtiments venant de Constantinople, ont débarqué à Tripoli de Barbarie, dans les premiers jours de juin, 500 hommes de troupes turques et que de nouveaux envois étaient annoncés. L'armée turque qui doit être réunie à la régence de Tripoli pour pénétrer sur le territoire tunisien sera de 6 000 hommes environ, non com-[illegible]

« Tout porte à croire que la Turquie [illegible] exploiter le mécontentement des tribus limitrophes de la régence de Tripoli et provoquer un soulèvement contre l'autorité du bey de Tunis. Nous pensons qu'au besoin, la France, qui ne peut abandonner la cause de ce prince, ferait passer quelques régiments dans ses Etats, au risque même de compliquer ses rapports avec le Cabinet de Londres. »

Telle est la situation extrême à laquelle vient de nous réduire l'inaction de notre ministère et de notre diplomatie. Il est probable que la France sera obligée de protéger militairement le bey de Tunis comme elle a été obligée d'exécuter l'empereur de Maroc, à Isly, à Tanger, à Mogador. Nous avons soumis le représentant de l'islamisme occidental; nous allons avoir en face de nous, nous allons avoir à combattre indirectement le chef de l'islamisme oriental. Dans l'une et l'autre lutte, il est aisé d'apercevoir derrière notre antagoniste une puissance avec laquelle notre gouvernement prétend entretenir une entente cordiale. Réussirons-nous, malgré cette complication, à protéger le bey de Tunis comme nous avons réussi à exécuter l'empereur de Maroc? Notre lutte contre les forces terrestres ou maritimes de la Porte n'aura-t-elle pas un contre-coup fâcheux à Constantinople et dans la politique générale? La question tout entière de la Méditerranée et de notre droit à la possession de l'Algérie, ne se trouve-t-elle pas soulevée à la fois vis-à-vis de la Porte et vis-à-vis de l'Europe? Le moment est venu de la résoudre.

Affaire des Charpentiers [1].

Nous venions de quitter les ouvriers charpentiers lorsque, hier au soir, nous prîmes la plume pour raconter la fête de famille dont nous avions été les témoins. Nous avions trop de joie au cœur pour songer alors aux tristes réflexions que suggèrent naturellement tous les détails du déplorable procès qu'on a intenté à ces pauvres gens. Nous nous sommes laissé dominer par de douces émotions, et, à l'exemple de ces bons ouvriers, nous avons un moment oublié notre colère. Le plaisir rend l'âme si bonne, a dit Béranger. Il nous eût été difficile de mêler un mot de reproche aux éloges, bien mérités cette fois, que nous avions à donner au chef du parquet et à M. le juge d'instruction. Ce matin nous retrouvons, avec le calme des sens, la froide raison qui réclame ses droits dans cette grave affaire ; nous lui rendons son empire, et nous redevenons sévères. Toutefois, en discutant de nouveau la conduite, tenue depuis l'origine du procès, par les deux magistrats que nous avons loués, nous n'oublierons pas ce qu'ils ont fait de bien hier, mais nous en prendrons occasion pour les sommer de faire eux-mêmes un petit examen de conscience. Cet examen, s'ils le font avec bonne foi, pourra bien leur causer un peu de confusion : tant si bon marché, et long-temps encore, après sa découvenue, les funestes résultats de son incroyable légèreté se dresseront devant lui et l'accableront du poids d'une terrible responsabilité.

Il y a dans le monde des médecins politiques un certain nombre de recettes fort en renom, et qui n'en sont pas pour cela meilleures. Chez beaucoup de ces Messieurs il est reçu qu'une dose plus ou moins forte de prison est un excellent spécifique pour guérir les éruptions cutanées qu'on aperçoit de temps à autre sur le corps social. Une perturbation de ce genre est-elle signalée? vite on administre le divin remède, la prison. Il y a deux sortes de prisons : la prison par arrêt (celle-là demande trop de temps, et puis on n'est pas toujours assez sûr des tribunaux à qui on la demande) et la prison préventive. Oh ! celle-là, on peut toujours se la procurer. C'est l'affaire d'un tour de main. La plupart des médecins qui l'appliquent prétendent que si elle ne fait pas de bien, elle ne fait jamais de mal, surtout quand il s'agit de prolétaires. Aussi c'est merveille de voir avec quelle libéralité on en distribue les prises !

Etre en prison, qu'est-ce donc pour des gens qui logent dans un méchant garni, et mangent dans une mauvaise gargote? Il y a même pour eux avantage, économie; ils n'y perdent que la liberté... La liberté? Vous en parlez bien à votre aise ! C'est donc peu de chose à vos yeux que la liberté d'un ouvrier? Vous ne vous sentez aucun remords quand, sur le plus vague soupçon, vous arrachez un brave homme à ses travaux pour le jeter au milieu des escrocs et des voleurs? Et quand il s'agit d'une femme, n'est-ce pas encore pis? Pourtant vous ne semblez pas vous en douter. Ainsi, messieurs, l'arrestation de la *Mère* des charpentiers vous a paru une arrestation sans importance. Cette femme, aurez-vous dit, n'est certainement pour rien dans la coalition, n'importe, elle aura peut-être quelques renseignements à nous donner, envoyons-la en prison, nous l'aurons plus sous la main. — Mais cette brave femme se trouvera confondue à Saint-Lazare avec le rebut de la population féminine de Paris. — Qu'y faire, dites-vous? Après tout, l'inconvénient n'est pas grave, et vous passez outre.

Ignorez-vous donc, messieurs, qu'au temps où nous vivons il existe un tribunal de qui tout relève, même les juges de nos tribunaux, même le procureur du roi? l'opinion publique. C'est ce tribunal qui jugera votre conduite dans l'affaire des charpentiers. Ne comptez pas sur son indulgence, car ce n'est pas votre faute si nous n'avons pas eu une émeute. Placés, par hasard, entre deux classes d'hommes en lutte pour une question sociale, vous n'avez même pas pris le temps d'examiner l'affaire ; vous vous êtes hâtés d'user de rigueur contre ceux qui avaient raison, et, sans l'admirable bon sens de ceux-ci, une redoutable émeute aurait certainement surgi dans Paris.

Au reste, sans doute vous en êtes aux regrets ; s'il en est ainsi, croyez-nous, ayez le courage de vous arrêter, de reculer même ; il vous faut, en effet, reculer beaucoup si vous voulez qu'on oublie

(1) (Voir les numéros des 12, 14, 16, 17, 19, 21, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29 et 30 juin, 1er, 2, 7, 8, 12, 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 22 juillet.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 24 JUILLET.

LE CHEVALIER DE MAISON-ROUGE.

Episode de 1793 [1].

TROISIÈME VOLUME.

BLACK (SUITE).

La reine voyait déjà le jour, les arbres, le jardin, et au delà de la barrière qui fermait ce jardin son œil avide allait chercher la petite butte de la cantine où ses amis l'attendaient sans doute, lorsqu'au bruit de ses pas la femme Tison écarta ses mains, et la reine vit un visage pâle et brisé sous ses cheveux grisonnants.

Le changement était si grand que la reine s'arrêta étonnée.

Alors, avec cette lenteur des gens chez lesquels la raison est absente, elle vint s'agenouiller devant cette porte, fermant le passage à Marie-Antoinette.

— Que voulez-vous, bonne femme? demanda la reine.

— Il a dit qu'il fallait que vous me pardonniez.

— Qui cela? demanda la reine.

— L'homme au manteau, répliqua la femme Tison.

La reine regarda madame Elisabeth et sa fille avec étonnement.

— Allez, allez, dit le municipal, laissez passer la veuve Capet ; elle a la permission de se promener dans le jardin.

— Je le sais bien, dit la vieille ; c'est pour cela que je suis venue l'attendre ici : puisqu'on n'a pas voulu me laisser monter, et que je devais lui demander pardon, il fallait bien que l'attendisse.

— Pourquoi donc n'a-t-on pas voulu vous laisser monter? demanda la reine.

La femme Tison se mit à rire.

— Parce qu'ils prétendent que je suis folle! dit-elle.

La reine la regarda, et elle vit en effet dans les yeux égarés de cette malheureuse, reluire un reflet étrange, cette lueur vague qui indique l'absence de la pensée.

— Oh! mon Dieu! dit-elle, pauvre femme! que vous est-il donc arrivé?

— Il m'est arrivé... vous ne savez donc pas? dit la femme; mais si... vous le savez bien, puisque c'est pour vous qu'elle est condamnée...

— Qui?

— Héloïse.

— Votre fille?

— Oui, elle... ma pauvre fille !

— Condamnée... mais par qui? comment? pourquoi?

— Parce que c'est elle qui a vendu le bouquet...

— Quel bouquet?

— Le bouquet d'œillets... Elle n'est pourtant pas bouquetière, reprit la femme Tison, comme si elle cherchait à rappeler ses souvenirs, comment a-t-elle donc pu vendre ce bouquet?

La reine frémit. Un lien invisible rattachait cette scène à la situation présente; elle comprit qu'il ne fallait point perdre de temps dans un dialogue inutile.

— Ma bonne femme, dit-elle, je vous en prie, laissez-moi passer, plus tard vous me conterez tout cela.

— Non, tout de suite; il faut que vous me pardonniez ; il faut que je vous aide à fuir pour qu'il sauve ma fille...

La reine devint pâle comme une morte.

— Mon Dieu ! murmura-t-elle en levant les yeux au ciel.

Puis, se retournant vers le municipal :

— Monsieur, dit-elle, ayez la bonté d'écarter cette femme ; vous voyez bien qu'elle est folle.

— Allons, allons, la mère, dit le municipal, décampons.

Mais la femme Tison se cramponna à la muraille.

— Non, reprit-elle, il faut qu'elle me pardonne pour qu'il sauve ma fille.

— Mais qui cela?

— L'homme au manteau.

— Ma sœur, dit Mme Elisabeth, adressez-lui quelques paroles de consolation.

— Oh! bien volontiers, dit la reine. En effet, je crois que ce sera le plus court.

Puis se retournant vers la folle.

— Bonne femme! que désirez-vous? dites.

— Je désire que vous me pardonniez tout ce que je vous ai fait souffrir par les injures que je vous ai dites, par les dénonciations que j'ai faites, et que quand vous verrez l'homme au manteau, vous lui ordonniez de sauver ma fille, puisqu'il fait tout ce que vous voulez.

— Je ne sais ce que vous entendez dire par l'homme au manteau, répondit la reine; mais s'il ne s'agit, pour tranquilliser votre conscience, que d'obtenir de moi le pardon des offenses que vous croyez m'avoir faites, oh! du fond du cœur, pauvre femme! je vous pardonne bien sincèrement, et puissent ceux que j'ai offensés vous pardonner de même!

— Oh! s'écria la femme Tison avec un intraduisible accent de joie ; il sauvera donc ma fille, puisque vous m'avez pardonné. Votre main, madame, votre main.

La reine étonnée tendit sans y rien comprendre sa main, que la femme Tison saisit avec ardeur, et sur laquelle elle appuya ses lèvres.

En ce moment la voix enrouée d'un colporteur se fit entendre dans la rue du Temple.

— Voilà, criait-il, le jugement et l'arrêt qui condamnent la fille Héloïse Tison à la peine de mort pour crime de conspiration.

A peine ces paroles eurent-elles frappé les oreilles de la femme Tison que sa figure se décomposa, qu'elle se releva sur un genou et qu'elle étendit les bras pour fermer le passage à la reine.

— Oh! mon Dieu, murmura la reine qui n'avait pas perdu un mot de la terrible annonce.

— Condamnée à la peine de mort, s'écria la mère, ma fille condamnée! mon Héloïse perdue! il ne l'a donc pas sauvée et ne peut donc pas la sauver. Il est donc trop tard. Ah!

— Pauvre femme, dit la reine, croyez que je vous plains.

— Toi, dit-elle, et ses yeux s'injectaient de sang. Toi, tu me plains, jamais! jamais!

— Vous vous trompez, je vous plains de tout mon cœur, mais laissez-moi passer.

— Te laisser passer? La femme Tison éclata de rire. Non! non! je te laissais fuir parce qu'il m'avait dit que si je te demandais pardon et que si je te laissais fuir, ma fille serait sauvée ; mais puisque ma fille est condamnée, puisque ma fille va mourir, tu ne te sauveras pas.

— A moi, messieurs, venez à mon aide, s'écria la reine. Mon Dieu! mon Dieu! mais vous voyez bien que cette femme est folle.

— Non, je ne suis pas folle, non, je sais ce que je dis, s'écria la femme Tison. Voyez-vous, c'est vrai, il y avait une conspiration, c'est Simon qui l'a découverte. C'est ma fille, ma pauvre fille qui a vendu le bouquet. Elle l'a avoué devant le tribunal révolutionnaire, un bouquet d'œillet, il y avait des papiers dedans.

— Madame, dit la reine, au nom du ciel!

On entendit de nouveau la voix du crieur qui répétait :

« Voilà le jugement et l'arrêt qui condamnent la fille Héloïse Tison à la peine de mort pour crime de conspiration. »

— L'entends-tu, hurla la folle autour de laquelle se groupaient les gardes nationaux. L'entends-tu? condamnée à mort! c'est pour toi, pour toi qu'on va tuer ma fille, entends-tu pour toi, l'Autrichienne.

— Messieurs, dit la reine, au nom du ciel, si vous ne voulez pas me débarrasser de cette pauvre folle, laissez-moi du moins remonter, je ne puis supporter les reproches de cette femme : tout injustes qu'ils sont, ils me brisent.

Et la reine détourna la tête en laissant échapper un douloureux sanglot.

— Oui, oui, pleure, hypocrite, pleure, cria la folle, ton bouquet lui coûte cher... d'ailleurs, elle devait s'en douter ; c'est ainsi que meurent tous ceux qui te servent. Tu portes malheur, l'Autrichienne : on a tué tes amis, ton mari, tes défenseurs, enfin on tue ma fille. Quand donc te tuera-t-on à ton tour pour que personne ne meure plus pour toi?

Et la malheureuse hurla ces dernières paroles en les accompagnant d'un geste de menace.

La reine cacha son visage entre ses mains.

— Malheureuse! hasarda madame Elisabeth ; oublies-tu que celle à qui tu parles est la reine?

— La reine! elle... la reine! répéta la femme Tison dont la démence s'exaltait d'instant en instant, si c'est la reine qu'elle défende aux bourreaux de tuer ma fille... qu'elle fasse grâce à ma pauvre Héloïse... les rois font grâce... Allons! rends-moi mon enfant et je te reconnaîtrai pour la reine... jusque-là tu n'es qu'une femme et une femme qui porte malheur, une femme qui tue!..

— Ah! par pitié, madame, s'écria Marie-Antoinette; voyez ma douleur, voyez mes larmes...

Et Marie-Antoinette essaya de passer, non plus dans l'espérance de fuir, mais machinalement, mais pour échapper à cette effroyable obsession.

— Oh! tu ne passeras pas, hurla la vieille; tu veux fuir, madame Veto... je le sais bien, l'homme au manteau me l'a dit ; tu veux aller rejoindre les Prussiens... mais tu ne fuiras pas, continua-t-elle en se cramponnant à la robe de la reine; je t'en empêcherai, moi! A la lanterne, madame Veto! Aux armes, citoyens! Marchons... qu'un sang impur...

Et les bras tordus, les cheveux gris épars, le visage pourpre, les yeux

(1) Voyez les numéros du 21 mai au 22 juillet. — La reproduction de tout ou partie de ce roman est formellement interdite.

[illegible] dont nous extrayons les curieux passages qui suivent :

Méhémet-Ali a soixante et seize ans, s'il est vrai qu'il appartienne lui-même à cette grande année de 1769 qui a vu naître Napoléon, Cuvier, M. de Châteaubriand, le maréchal Soult, le duc de Wellington. Il est plutôt petit que grand ; mais il ne perd rien de sa taille. Sa barbe est tout-à-fait blanche, mais son pas est encore ferme ; et si l'extrême mobilité de ses traits pouvait ôter chez lui quelque chose à la dignité du visage, on la retrouverait tout entière dans l'indomptable énergie du regard. Les princes ont traversé, en continuant à se donner la main, le vestibule qui sépare la cour intérieure de la salle de réception. Arrivé au pied du divan qui occupe tout le fond de cette pièce, Méhémet-Ali s'y est jeté brusquement plutôt qu'il ne s'y est assis, pendant que M. le duc de Montpensier prenait place à sa droite.

S. A. R. a commencé par présenter à son hôte les personnes de sa maison, et ensuite l'état-major du *Gomer*, qui, dans toutes les circonstances solennelles, fait naturellement partie de son cortège d'honneur. Artim-Bey, ministre des affaires étrangères, faisait fonction d'interprète, pendant qu'un mamelouck, c'est quelquefois un général, armé d'un chasse-mouche de palmier, le promenait alternativement sur la tête de chaque prince. C'est ici un grand honneur que d'être chargé du chasse-mouche, et le lendemain nous l'avons vu dans les mains d'Artim-Bey, pendant une entrevue du prince avec Saïd-Pacha. Le chasse-mouche de Méhémet-Ali ne vous rappelle-t-il pas un peu ce bougeoir que se disputaient chaque soir à Versailles les plus grands seigneurs de la cour de Louis XIV ? La présentation terminée, on s'est assis des deux côtés du divan, et il n'est resté debout avec l'interprète que le mamelouck faisant face au Pacha. Deux pipes, plus riches encore que les premières, ont été apportées, le café a été offert à toutes les personnes assises, et l'entretien a commencé régulièrement.

Le Pacha, après avoir exprimé à S. A. R. combien il s'estimait heureux de la recevoir, s'est informé à plusieurs reprises et avec une vivacité affectueuse de la santé du roi, ajoutant qu'il priait Dieu chaque jour de le conserver à la France ; qu'il n'avait pas de meilleur allié, de conseiller plus bienveillant que Louis-Philippe. Revenant au voyage du prince, Méhémet-Ali lui a dit qu'il n'épargnerait rien pour lui rendre toute course facile, tout séjour agréable à Alexandrie, au Caire, dans la haute Egypte. Le prince a répliqué que c'était lui d'abord qu'il venait voir en Egypte, ses grands travaux, les merveilleuses créations de sa volonté. C'était mettre Méhémet-Ali sur le sujet qui, en ce moment, lui tient le plus au cœur, le barrage du Nil. L'ingénieur, M. Mongel, homme fort expert, lui demandait trois ans pour le faire. « Faites-le en deux ans, et prenez plus d'hommes et d'argent, » lui a dit le pacha. Je cite ce mot, parce qu'il le caractérise admirablement. Méhémet-Ali se sent vieux et il veut jouir vite. Il y a cela d'abord ; mais il faut dire que toute sa vie il a eu cette hâte d'en finir avec la chose commencée. Pendant que l'une de ses pensées se réalise, une autre déjà le préoccupe. Suivez-le attentivement dans ses conversations ; même pendant qu'il parle, son regard porte toujours plus loin que ses interlocuteurs.

Il racontait donc à M. le duc de Montpensier comment les petits barrages qu'il faisait jadis dans le Fayoum lui avaient donné l'idée d'en construire un immense qui, remplaçant tous les autres, rendrait des millions de bras à l'agriculture, qui, est aujourd'hui la grande préoccupation de son génie. La conversation venant à s'épuiser sur ce point, le prince a nommé Ibrahim, qu'il se propose d'aller voir au Caire. Ce nom a aussitôt rappelé au pacha son second fils, celui qu'il a tant pleuré, Toussoun. Ces deux noms [illegible] récla-
» ma vivement. Je lui ordonnai d'obéir. L'ennemi trouva ces deux pièces, » et s'en empara avec des cris de joie ; mais il y perdit du temps, c'est ce » que je voulais. Bientôt cependant il se remit à mes trousses. Comme il » gagnait sur nous : — Nous sommes perdus ! s'écria un kodja près de moi. » — Tais-toi, lui dis-je, et au galop, nous voilà en plaine.

» C'est maintenant, dis-je à mes cavaliers, ralentissez le pas de vos chevaux et apprêtez-vous ; l'ennemi arrive, croyant avoir bon marché de » nous, je l'attendais. Je donne un coup de talon dans le ventre de mon » cheval et me retourne brusquement ; ma troupe en fait autant et l'ennemi » nous trouve prêts. Ce fut alors son tour de fuir. Je le ramenai ainsi jusqu'à la montagne. Le lendemain Ibrahim et Toussoun y entrèrent, et tout » fut soumis. On me livra les chefs, que je renvoyai à Constantinople. La » guerre avait duré deux ans. »

Ce fut pendant cette guerre que Méhémet-Ali apprit à lire, et la manière mérite aussi d'être racontée : « Mes officiers, c'est encore lui qui raconte, » voulaient pénétrer mes desseins, et je n'avais que faire de les leur dire ; » ils m'entouraient sans cesse et me pressaient de questions. Pour me soustraire à leurs opportunités, je me mis à apprendre à lire, et quand l'un » d'eux revenait à la charge : Tiens, lui disais-je en lui présentant mon livre, » tu ferais mieux de me dire ce qu'il y a là. » Il avait alors quarante ans.

Le voyage du prince n'a aucun caractère politique, et nous racontons sans conclure. Mais il doit nous être permis de dire que la réception faite par le vice-roi au fils du roi des Français a été à la fois éclatante et toute cordiale. Nous ne doutons pas que le même accueil n'attende au Caire S. A. R. La sollicitude puissante et en quelque sorte paternelle de Méhémet-Ali suivra son jeune hôte jusque dans la Haute-Egypte. Le vice-roi n'a pas voulu que M. le duc de Montpensier prît, pour remonter le Nil, un autre bateau que le sien. Saïd-Pacha y joindra le sien, qu'il commandera lui-même, et un troisième portera les tentes et les provisions. Jamais les ruines de l'antique Thèbes n'auront été visitées plus magnifiquement depuis le jour où l'armée française, saisie tout-à-coup d'une admiration profonde, leur présenta les armes.

M. le vicomte Dubouchage nous adresse la lettre suivante :

« Messieurs les rédacteurs, dans l'état actuel des choses, en France, une enquête générale sur la situation des classes laborieuses me paraît tout à la fois juste et nécessaire. Elle a été demandée cette année par cent trente mille ouvriers. Le gouvernement n'ayant point manifesté l'intention de s'en occuper, j'ai cru devoir déclarer à la chambre des pairs, dans la séance du 15 juillet, que j'essaierais, moi, simple individu, de faire cette enquête, et que, dans le courant de la session prochaine, je rendrai compte, à la tribune, du résultat de mes recherches. Certes, les moyens dont je dispose pour cela sont faibles, comparativement à ceux que possède le gouvernement. Mais bien des personnes sans doute viendront à mon aide, du moins s'il m'est permis d'en juger par les documents qu'on m'adresse déjà de divers côtés.

» Il s'agit de régler les conditions du travail en France et d'améliorer le sort de trente millions d'individus. Cette question d'ordre social et

[illegible] tiront pour leur voyage dans les Pyrénées demain mercredi. — M. le maréchal Soult, président du conseil, est parti aujourd'hui, à midi, pour sa terre de Saint-Amans-la-Bastide, département du Tarn. — M. le duc de Bordeaux, de retour de Venise, est arrivé le 4 juillet à Frohsdorf. — La réunion des conseils généraux, qui devait avoir lieu le 18 août, est retardée jusqu'au lundi suivant 25. — Encore une razzia ! Le 29 juin, le général Cavaignac a fondu sur les Hamelan-Gharaba ; 300 chameaux, environ 12 000 moutons, un butin considérable, sont tombés au pouvoir de nos troupes. — Le célèbre violoniste Artôt vient de mourir à Paris.

SOLDATS ET MARINS DE TAITI. — La commission chargée de distribuer les fonds destinés aux familles des soldats ou marins tués dans l'expédition de Taïti, et aux soldats ou marins réformés pour blessures, a reçu jusqu'à ce jour vingt-neuf demandes. Sur ces vingt-neuf demandes, onze seulement étaient régulières. Ce sont les demandes formées par les pères, mères ou veuves de Fournier, — Gobert, — Gautel, — Hermanze, — Gayan, — Lemestre, — Fautret, — Hervé, — Vaillant, tués ou morts de blessures reçues au combat de Mahahéna ; — Vaudré, mort de blessures reçues à Hapape, — et par Guichon, réformé pour blessures reçues à Faaa. Il a été fait aux ayant-droit une distribution provisoire, en attendant que l'expiration d'un temps normal suffisant pour recevoir toutes les réclamations permette de faire une distribution définitive. La commission attend de nouvelles pièces et de nouvelles explications pour statuer sur les dix-huit autres réclamations.

La commission invite de nouveau les marins ou les familles de marins qui ont des droits à la souscription de faire parvenir leurs réclamations, soit à M. David (d'Angers), membre l'Institut, rue d'Assas, 14, soit à M. Dornès, avocat, rue de Seine, 10.

Les marins blessés doivent produire le congé de réforme ; les enfants des marins tués, l'acte de décès du père et leur acte de naissance ; les veuves, leur acte de mariage, l'acte de décès du mari et un acte constatant le nombre, le sexe et l'âge des enfants, s'il en existe ; les père ou mère, l'acte de décès du fils. Les réclamants doivent indiquer exactement le domicile et faire légaliser les pièces par le maire de la commune. Plusieurs journaux qui ont ouvert la souscription n'ayant pas encore envoyé les fonds dont ils sont dépositaires, la commission les invite à les adresser à M. Goudchaux, banquier, rue de Provence, 41. La commission invite particulièrement les journaux des départements maritimes à reproduire cet avis.

AFFAIRE DES FAUX POINÇONS. — Les débats de l'affaire des faux poinçons ont continué aujourd'hui à l'audience de la cour d'assises. Un appareil a été apporté de la direction de la Monnaie ; il a fonctionné devant le jury, et des expériences de marque et de poinçonnage ont été faites par le graveur et les employés de la garantie. L'audition des témoins a continué ensuite. On en compte cent quarante.

ASSASSINATS COMMIS RUE SAINT-BENOIT. — Un crime affreux a été commis hier, dans la soirée, rue Saint-Benoît. Le nommé Degny, âgé de 3[illegible] ans, employé en qualité de garçon de bureau au palais des Beaux-Arts, demeurait depuis quelque temps dans la maison n° 7 de cette rue ; peu de temps après son entrée dans cette masion, le concierge crut devoir lui faire quelques observations sur une habitude qu'il tendait à introduire et qui pouvait scandaliser les autres locataires. Ces observations furent très mal reçues par Degny. Cependant les choses en restèrent là ; de part et d'autre on resta à distance ; on ne se parla plus : et, à ceci près, tou[illegible]

---

noyés dans le sang, la malheureuse tomba renversée en déchirant le lambeau de la robe à laquelle elle était cramponnée.

La reine éperdue, mais débarrassée au moins de l'insensée, allait fuir du côté du jardin, quand tout-à-coup un cri terrible, mêlé d'aboiements et accompagné d'une rumeur étrange, vint tirer de leur stupeur les gardes nationaux qui, attirés par cette scène, entouraient Marie-Antoinette.

— Aux armes ! aux armes ! trahison ! criait un homme que la reine reconnut à sa voix pour le cordonnier Simon.

Près de cet homme qui, le sabre à la main, gardait le seuil de la hutte, le petit Black aboyait avec fureur.

— Aux armes, tout le poste ! cria Simon. Nous sommes trahis. Faites rentrer l'Autrichienne. Aux armes ! aux armes !

Un officier accourut. Simon lui parla, montrant avec des yeux enflammés l'intérieur de la cabine. L'officier cria à son tour aux armes !

— Black ! Black ! appela la reine en faisant quelques pas en avant.

Mais le chien ne lui répondit pas et continua d'aboyer avec fureur.

Les gardes nationaux coururent aux armes et se précipitèrent vers la cabine, tandis que les municipaux s'emparaient de la reine, de sa sœur et de sa fille, et forçaient les prisonnières à repasser le guichet qui se referma derrière elles.

— Apprêtez vos armes, crièrent les municipaux aux sentinelles.

Et l'on entendit le bruit des fusils qu'on armait.

— C'est là, c'est là, sous la trappe, criait Simon. J'ai vu remuer la trappe, j'en suis sûr. D'ailleurs, le chien de l'Autrichienne, un bon petit chien qui n'était pas du complot, lui, a jappé contre les conspirateurs qui sont probablement dans la cave. Eh ! tenez, il jappe encore.

En effet Black, animé par les cris de Simon, redoubla ses aboiements.

L'officier saisit l'anneau de la trappe. Deux grenadiers des plus vigoureux, voyant qu'il ne pouvait venir à bout de la soulever, l'y aidèrent mais sans plus de succès.

— Vous voyez bien qu'ils retiennent la trappe en dedans, dit Simon. Feu ! à travers la trappe, mes amis, feu !

— Eh ! cria Mme Plumeau, vous allez casser mes bouteilles.

— Feu ! répéta Simon, feu !

— Tais-toi, braillard, fit l'officier, et vous, apportez des haches et entamez les planches. Maintenant, qu'un peloton se tienne prêt. Attention ! et feu dans la trappe aussitôt qu'elle sera ouverte.

Un gémissement des ais et un soubresaut subit annonça aux gardes nationaux qu'un mouvement intérieur venait de s'opérer. Bientôt après on entendit un bruit souterrain qui ressemblait à une herse de fer qui se ferme.

— Courage, dit l'officier aux sapeurs qui accouraient.

La hache entama les planches. Vingt canons de fusils s'abaissèrent dans la direction de l'ouverture qui s'élargissait de seconde en seconde.

Mais par l'ouverture on ne vit personne.

L'officier alluma une torche et la jeta dans la cave ; la cave était vide.

On souleva la trappe qui, cette fois, céda sans présenter la moindre résistance.

— Suivez-moi, s'écria l'officier en se précipitant bravement dans l'escalier.

— En avant ! en avant ! crièrent les gardes nationaux en s'élançant à la suite de leur officier.

— Ah ! femme Plumeau, dit Simon, tu prêtes ta cave aux aristocrates !

Le mur était défoncé. Des pas nombreux avaient foulé le sol humide, et un conduit de trois pieds de large et de cinq pieds de haut, pareil au boyau d'une tranchée, s'enfonçait dans la direction de la rue de la Corderie.

L'officier s'aventura dans cette ouverture, décidé à poursuivre les aristocrates jusque dans les entrailles de la terre ; mais à peine eut-il fait trois ou quatre pas, qu'il fut arrêté par une grille de fer.

— Halte ! dit-il à ceux qui le poussaient par derrière, on ne peut pas aller plus loin ; il y a empêchement physique.

— Eh bien ! dirent les municipaux, qui, après avoir renfermé les prisonniers, accouraient pour avoir des nouvelles, qu'y a-t-il, voyons ?

— Parbleu ! dit l'officier en reparaissant, il y a conspiration ; les aristocrates voulaient enlever la reine pendant sa promenade, et probablement qu'elle était de connivence avec eux.

— Peste, cria le municipal. Que l'on courre après le citoyen Santerre, et qu'on prévienne la commune.

— Soldats, dit l'officier, restez dans cette cave et tuez tout ce qui se présentera.

Et l'officier, après avoir donné cet ordre, remonta pour faire son rapport.

— Ah ! ah ! criait Simon en se frottant les mains. Ah ! ah ! dira-t-on encore que je suis fou ? Brave Black ; Black est un fameux patriote. Black a sauvé la République. Viens ici, Black, viens.

Et le brigand, qui avait fait les yeux doux au pauvre chien, lui lança quand il fut proche de lui un coup de pied qui l'envoya à vingt pas.

— Oh ! je t'aime, Black, dit-il ; tu feras couper le cou à ta maîtresse. Viens, ici, Black, viens.

Mais au lieu d'obéir, cette fois, Black reprit en criant le chemin du donjon.

(*La suite à demain.*) ALEXANDRE DUMAS.

Bibliographie.

INTRODUCTION HISTORIQUE A LA SCIENCE DE L'AVENIR, par un PROLÉTAIRE.

Chaque jour la classe ouvrière s'éclaire, ses manières se perfectionnent, elle acquiert un sentiment plus complet de sa dignité. Déjà cette classe a eu ses poètes, bientôt elle aura, symptôme plus grave, ses économistes, ses socialistes. L'auteur de l'*Introduction historique à la science de l'avenir* est un prolétaire qui a contemplé, compris le mouvement des sociétés et qui cherche à faire profiter ses compagnons de travail de la lumière qui a brillé dans son intelligence. Il commence par flétrir la société actuelle rongée par l'égoïsme, puis il se demande si un pareil état de choses doit être définitif, s'il n'est pas transitoire comme les institutions babyloniennes, persanes, indiennes, chinoises, égyptiennes, grecques, romaines, que notre prolétaire passe en revue. Il conclut qu'il n'y aura de salut pour l'humanité que dans l'application des principes du christianisme, charité, fraternité, association, unité.

L'*Introduction à la science de l'avenir* écrite dans un style clair et naturel est faite pour répandre parmi les ouvriers des notions historiques et sociales parfaitement saines.

L'auteur ne conclut pas avec assez de précision et ne nous fait pas connaître par quelle méthode il entend réaliser dans la société les préceptes de l'Evangile, mais le titre de son ouvrage ne nous promettait qu'une *Introduction historique à la science*. Ce titre est heureusement rempli.

Nous espérons que l'auteur se sentira encouragé pour pousser plus loin ses études sociales. Nous achèverons de le faire connaître à nos lecteurs par quelques citations prises dans son livre.

« Que de mal se donnent les hommes qui nous gouvernent pour enrayer le char de la liberté. Les simples les prennent pour de grands génies ; eux-mêmes sont fiers de passer pour tels, tandis qu'à la fin il se trouvera qu'ils n'auront fait preuve que d'une habileté malheureuse. Quels avantages cette habileté procure-t-elle à la société ? De la rendre stationnaire, en froissant son existence, en ajournant sa transformation, et, avec elle, tous les principes d'activité ; en répandant la source de la prospérité publique, et en écrasant le peuple de tout le poids d'une ambition parasite et orgueilleuse. Mais la société ne vit pas au jour le jour : elle se meut en vertu de principes qui se rattachent au but moral de l'humanité. L'individu peut être plus ou moins froissé dans son passage au travers des obstacles que lui ont suscités l'ignorance ou les passions, mais la masse sociale y trouve une renaissance et le moyen de renouveler ses forces productives.

» L'état actuel de la société ne peut donc être considéré comme un but ; le contraire sera prouvé surabondamment par les considérations que nous aurons lieu de faire plus loin. Mais de ce qu'il n'existe plus de complots, de ce que l'émeute n'ensanglante plus nos rues, de ce que le commerce et l'industrie poursuivent paisiblement leur cours, beaucoup de gens prennent occasion de croire ou de faire croire que tout est bien. C'est comme si l'on prenait la fécondité de la terre et l'abondance de ses produits pour terme de la société. Voyez, disent-ils, tout est tranquille ; la France, lasse des révolutions, voit son commerce prendre une nouvelle extension, son industrie faire tous les jours de nouveaux progrès ; le bien-être matériel existe en proportion des facultés de chacun ; le travail est équitablement salarié, et tout ouvrier peut se faire une position heureuse dans les conditions actuelles. Ne voyons-nous pas constamment le peuple se répandre en joyeux ébats ! les démonstrations de sa joie ne sauraient être équivoques ; les amples libations qui se font aux barrières, deux jours sur sept, attestent suffisamment la sécurité de la classe ouvrière, et son peu d'appréhension du lendemain.

» Tel est à peu près le raisonnement de ceux qui ne s'arrêtent qu'à la superficie des choses, et dont le cœur de glace reste étranger aux luttes morales qui recouvre cette surface riante et sensuelle ; ils n'aperçoivent pas les souffrances de tous les jours qui provoquent cette démonstration passagère et les privations sans nombre qu'elle suppose. Celui qui jouit abondamment et constamment du nécessaire, ne saurait y trouver un calcul de plaisir, et son abondance ordinaire lui fait chercher ailleurs une satisfaction qu'elle ne saurait lui donner. Il n'en est pas ainsi de l'ouvrier ; celui-ci n'a pas de fortune ; il exerce une industrie quelconque, et perçoit un salaire dont la fixation est abandonnée à un arbitraire permanent. S'il a une famille, il faut que son travail lui suffise, et son salaire n'en recevra pas la plus légère augmentation. L'habitation commune devient un réduit ; et des enfants sans éducation perpétuent l'oubli des devoirs les plus essentiels dans la génération qui va suivre. Une telle existence échappe au domaine de la morale, qui doit régir les sociétés ; et c'est là que prennent leur source le scepticisme, le libertinage, le vol, la prostitution, le suicide, l'assassinat, et tous les crimes enfin pour lesquels la société se voit dans l'obligation d'entretenir un luxe de cours d'assises, de magistrats, de police, de prisons, de bagnes, et de consacrer des sommes énormes pour sévir contre des désordres qui tendent à sa ruine. Nos institutions actuelles consacrent à la répression du mal des trésors qui pourraient le prévenir et faire naître le bien à sa place.

» Conciliez l'intérêt de tous avec les droits de tous ; comprenez les besoins de votre époque ; organisez le travail ; recherchez les capacités et le mérite personnel ; honorez le talent, la probité, des mœurs pures ; et les hommes ne seront pas si difficiles à gouverner qu'il soit besoin de tant de lois, de tant de gens pour les faire observer, et de tant de pouvoir pour y parvenir. »

... plusieurs coups à la gorge avec un rasoir et sépara la tête du corps. Il essaya ensuite à son pantalon l'arme meurtrière et se dirigea tranquillement vers la geôle. Là, il demanda à parler au geôlier, et lui dit en souriant : « Je viens me constituer prisonnier, je mérite à mon tour la mort que j'ai donnée à ma maîtresse. »

Le concierge crut d'abord qu'il extravaguait ou qu'il se permettait une odieuse plaisanterie ; mais en voyant des taches de sang à ses habits, il jugea à propos de le retenir et de le faire conduire devant le juge. Dans son interrogatoire, Jimenez a fait les aveux les plus détaillés et les plus précis. Maria-Cruz Josué, restée veuve avec deux enfants, âgée de 35 ans, jouissait de quelque fortune. Elle voulait bien continuer avec lui un commerce illicite ; mais comme il était plus jeune qu'elle, et âgé de vingt-huit ans seulement, elle refusait de l'épouser de peur qu'il ne dissipât son bien. Ce refus humiliant a inspiré à Jimenez la funeste résolution de la tuer, et de mourir après elle. Son projet était préparé depuis long-temps. De crainte que le rasoir ne vacillât dans sa main, il en avait détaché la lame, et l'avait fixée au manche d'une alène : de cette manière il avait porté des coups assurés. L'instruction se poursuit contre le meurtrier, qui ne tardera pas à comparaître devant le jury.

UN DISCOURS EN BELGIQUE. — Les journaux de Bruxelles contiennent la singulière note que voici : « Vendredi, 11 courant, à huit heures du matin, les élèves de rhétorique des divers athénées et colléges du royaume prenant part au concours annuel, ont été réunis chacun dans leur ville respective et ont subi l'épreuve de l'examen écrit, dont le sujet, désigné par le sort, était, pour cette année, un discours en langue maternelle. La matière du sujet qu'ils ont eu à traiter était conçue en ces termes :

« La nation belge, considérée par rapport aux titres qu'elle possède à l'estime et à la considération des autres peuples, est généralement assez mal appréciée. On demande un discours où l'orateur s'efforcera de rappeler et de faire ressortir les principales gloires du pays. Un amour invincible de l'indépendance nationale, un courage militaire à toute épreuve et fécond en héros fameux, une aptitude remarquable aux arts, aux sciences et aux lettres, telles sont les qualités qui ont de tout temps distingué nos pères et dont les Belges d'aujourd'hui n'ont pas dégénéré. » Et en post-scriptum : « Il sera accordé aux concurrents cinq heures pour terminer leur travail. »

Dire à des jeunes gens que leur pays est « généralement assez mal apprécié, » et leur demander les développements de cette idée disgracieuse, cela n'est pas très heureux. Du reste, la susceptibilité d'aucun journal bruxellois ne paraît s'en alarmer ; la critique de l'*Indépendant* porte sur un autre point : « ..... Nous nous étonnons, dit-elle, d'une question semblable posée à des élèves qui viennent à peine de terminer leurs études humanitaires ; question très féconde il est vrai, mais qui demanderait des mois de recherches et de réflexion ; question qui est du domaine de la plus haute politique, posée à des jeunes gens de 17 à 19 ans, qui non seulement ne peuvent consulter aucun ouvrage, mais qui ont à peine le temps de réunir leurs souvenirs et d'établir le plan de leurs discours, puisqu'ils doivent avoir résolu le problème en cinq heures. »

UNE FÊTE A DIGNE. — On lit dans le *Journal des Basses-Alpes* : « La société de prévoyance et de secours mutuels de la ville de Digne a célébré dimanche dernier, son huitième anniversaire. Le banquet a eu lieu dans le nouvel enclos Pierre, au milieu duquel on avait élevé une sorte d'arc-de-triomphe en buis, qui formait le meilleur effet. Sur la porte était un transparent sur lequel on lisait : *l'association transformera le monde*. Le banquet a duré jusque vers les huit heures et demie du soir, et a été clos par un toast de M. le président de la société, à M. le maire de la ville de Digne. »

PÊCHE DE LA BALEINE. — Nous extrayons du *Newburyport Herald*, journal des Etats-Unis, les renseignements suivants sur la pêche de la baleine dans les ports de l'Union : « Le nombre de navires baleiniers, dit cette feuille, s'élève à 625, jaugeant pour la plupart quatre cents tonneaux, ce qui donne en somme un total de 200 000 tonneaux. La majeure partie de ces navires fait la pêche dans l'Océan-Pacifique. Il faut environ 15 ou 16 000 hommes pour équiper ces bâtiments, et la moitié, à peu près, qui va à la mer pour la première fois, en revient, après un voyage fatigant et pénible, parfaitement exercée. On estime à 25 000 000 de dollars la valeur de la flotte baleinière. La quantité d'huile importée aux Etats-Unis s'élève à 400 000 barils, dont la moitié environ est composée d'huile de spermaceti. »

AVIS A TOUS LES CAPITAINES DE NAVIRE ANGLAIS. — Les capitaines et armateurs de Liverpool sont en ce moment exclusivement occupés d'un fait qui s'est passé à la Nouvelle-Orléans, et qu'ils considèrent comme une violation de droits, de nature à porter préjudice au commerce de l'Angleterre avec les Etats-Unis. Le capitaine York, commandant le navire *Alderson*, partit de Hull en janvier dernier et arriva à New-Orléans le 10 mars. Dès son entrée dans le port, il adressa au consul anglais une plainte contre son second, auquel il avait eu de graves reproches à faire pendant la traversée. Mais un certain M. Chilton, sujet anglais, et se disant fondé de pouvoirs des armateurs, ayant pris le parti du second, fit emprisonner le capitaine, qui se vit forcé de donner caution. La cour devant laquelle fut portée l'affaire, après une enquête, et sur le témoignage de divers capitaines, déclara qu'il n'y avait pas lieu à suivre. Cependant, M. Chilton, non content d'avoir privé injustement le capitaine de sa liberté, s'adressa de nouveau aux tribunaux, et parvint, sans produire aucune pièce justificative, à se faire mettre en possession du navire, dont il a retiré le commandement au capitaine York. Les faits ne sont encore connus que par un mémoire imprimé à New-Orléans. On espère à Liverpool que cette affaire n'en restera pas là et que la question de droit sera vidée à fond.

CAPTATION. — On a souvent parlé de captation de testament dont se seraient rendus coupables quelques membres du clergé. Mais ces accusations étaient la plupart du temps extrêmement vagues. Voici cette fois une dénonciation signée d'un père de famille, et publiée dans les termes suivants par le *Précurseur de l'Ouest*. Nous souhaitons que la publicité donnée à cette accusation provoque une réponse satisfaisante des accusés.

« J'avais deux filles ; l'une d'elles vient de mourir. Ma fille avait pour directeur l'aumônier de l'hôpital de Condé, M. X... ; lorsqu'elle fut malade, il lui conseilla de faire un testament, après lui avoir persuadé que la loi ne s'opposait pas à ce qu'elle disposât de ses biens, que, par conséquent, elle ne ferait rien de préjudiciel aux intérêts de son frère et de sa sœur. Lorsque le notaire et les témoins furent réunis, on leur demanda de garder le secret du testament. Cela se faisait en dehors de moi. On comprend qu'on avait le conseil de ce mystère.

» Lorsque le notaire demanda à ma fille quelles étaient ses intentions, elle déclara qu'elle me donnait tous ses biens, mais à la charge de remplir les dons qu'elle voulait faire et qui comprenaient à peu près tout ce dont elle pouvait disposer ; de sorte que j'allais me trouver le distributeur de sa fortune. Ces dons s'adressaient entre autres aux frères de la doctrine chrétienne de Condé pour 10 000 francs, à une demoiselle Léonie, nièce de l'aumônier, pour 6 000 fr. ; à la marraine de celle-ci et deux amies intimes de cette marraine, 800 fr. et 400 fr. de rente, etc.

» Je n'ai pas besoin de rappeler l'habitude de certains prêtres d'employer des intermédiaires pour se faire attribuer, pour eux-mêmes ou pour ce qu'ils appellent les besoins de la religion, la fortune de leurs pénitentes. Un des témoins, jugeant qu'on agissait, sans m'avoir prévenu, contre l'intérêt de mes autres enfants, crut devoir se retirer. Les autres témoins le suivirent bientôt, et le testament ne se fit pas. Le lendemain, il n'était plus temps. Comme preuve de la captation dont ma pauvre enfant était l'objet, je pourrais citer vingt faits. J'ai à ma disposition une lettre de MM. les frères de la doctrine chrétienne où ils avouent la connaissance qu'ils avaient ...

— Le forçat Lepique Frédéric, depuis sa condamnation à la peine de mort, pour assassinats commis sur le forçat Bastien et tentés sur un autre condamné de sa salle, était détenu dans un cachot du bagne, en attendant la sanction ou la commutation peu probable de sa peine. Cet homme qu'aucun repentir n'avait touché, et qui paraissait peu soucieux du terrible châtiment qu'il s'était attiré, avait cependant, des manières polies et respectueuses envers ses supérieurs, contre lesquels il n'articulait aucune plainte. Implacable dans ses haines, il n'était pas sans générosité envers ceux qu'il croyait victimes d'une injustice ; c'est ainsi qu'il s'était fait le défenseur d'un malheureux que son idiotisme ne préservait pas toujours de traitements inhumains.

» M. l'aumônier du bagne s'empressa de porter des consolations à Lepique, qui le remercia beaucoup de son zèle, en lui faisant connaître qu'il était protestant, et il demanda lui-même les secours d'un ministre de sa religion. M. Le Foudrey se rendit aussitôt auprès de lui, et le trouva cependant encore dans un grand état d'irritation ; il exprimait même son regret de n'avoir pu étendre sa vengeance sur tous ceux qui l'avaient excitée. Des exhortations soutenues, des lectures pieuses et la réflexion dans un esprit qui ne manquait pas de rectitude, amollirent peu à peu ce caractère rétif, et il s'établit entre le condamné et son consolateur une telle effusion de sentiments religieux, que Lepique ne cherchait plus qu'à témoigner son repentir et à se préparer à supporter dignement le châtiment dont il proclamait la justice.

» Le 14 de ce mois arriva à Brest l'avis qu'aucune commutation n'avait pu être accordée. Des dispositions furent prises pour que le jugement reçût son exécution le lendemain, à quatre heures de l'après-midi. M. Le Fourdrey, dans les bonnes dispositions où était le patient, jugea convenable de lui apprendre le moment fatal où il cesserait de vivre. Des appréhensions s'élevèrent sur ce que prévenu si tôt il ne tentât un suicide, si les moyens de surveillance n'étaient augmentés ; il s'empressa de rassurer ses chefs à cet égard, en exprimant que c'était avec bonheur qu'il avait appris de son digne pasteur qu'il n'avait plus que le temps de se disposer à bien mourir et à se rendre digne de la *communion* qui lui était promise pour le lendemain matin. Il la reçut en effet avec recueillement ; il prit ensuite des aliments comme à son ordinaire et sans vouloir qu'on y ajoutât du superflu.

A quatre heures, plus de 3 000 forçats composant la chiourme, étaient réunis sur l'esplanade du bagne. La gendarmerie et les troupes de la marine étaient rangées en face pour le maintien de l'ordre. Le profond silence qui ajoutait à la gravité de cet appareil, fut seulement rompu par un roulement de tambours, annonçant l'approche du patient ; il marchait avec calme, donnant le bras à son pasteur ; il reçut sur l'échafaud ses derniers conseils et ses adieux. Deux secondes après, il était devant un autre juge. »

LA FEMME, LE MARI ET L'AMANT. — L'épisode suivant est raconté par le *Droit* : « La jeune femme qui vient s'asseoir sur le banc de la 6e chambre est fort jolie ; de ses grands yeux noirs coule un torrent de larmes, et elle semble demander d'avance grâce et pitié à ses juges pour la faute qu'elle a commise. Elle est repentante ; elle a tout avoué. Une parole peut la sauver. Cette parole sera-t-elle prononcée par l'homme qui s'avance au pied du tribunal ? Cet homme est pâle et tremblant ; de ses lèvres serrées jaillit une légère écume. Il ne la prononcera pas, cette parole de pardon qu'attend de lui sa femme suppliante, qu'attend de lui l'auditoire tout entier. Car du banc des témoins des voix charitables lui jettent ces mots : « Donnez votre désistement ! donnez votre désistement ! » Il reste impassible, et la loi doit suivre ici la volonté du mari.

» Sur la demande de M. le président, il déclare d'une voix ferme persister dans sa plainte. La prévenue éclate en sanglots. A côté de la femme Palmyre Forgeon, vient s'asseoir le nommé Egypte Adam, son complice. Il pleure aussi et semble beaucoup plus préoccupé de son sort que de celui de sa compagne de prévention. Cette attitude n'est pas commune aux inculpés de complicité d'adultère. Ordinairement, sous la honte de comparaître en police correctionnelle, on voit poindre en eux je ne sais quel amour-propre satisfait qui s'augmente de toute l'admiration qu'éprouvent les spectateurs pour les charmes de la femme assise à côté d'eux. Ils sont encore sur ce banc comme les protecteurs naturels, comme les soutiens de celle qu'ils ont entraînée dans l'abîme. Celui-ci avoue et pleure.

» Forgeon, le mari, a des torts à se reprocher. Sans parler des plus graves, nous dirons qu'il a eu l'imprudence de laisser pendant des journées entières sa jeune femme dans la société d'Adam, son ouvrier, qu'il laissait travailler dans son propre domicile, tandis que lui allait travailler au dehors. L'ouvrier abusa de cette confiance. Il arracha sa victime à ses devoirs et l'attira chez lui. Ces torts de son mari, la jeune femme aurait pu s'en armer à l'audience ; elle ne l'a pas fait ; elle a mieux aimé expier entièrement sa faute et se renfermer dans une humble résignation. Du reste, nous le dirons, car c'est là une impression d'audience, il faut que le sort fait par le mari à sa femme ait été bien dur pour qu'elle ait été obligée de se mettre sous la protection d'Adam.

» Un mauvais plaisant disait à côté de nous, « qu'Adam n'était pas le premier homme du monde. » Si notre voisin veut que, pour mériter ce titre, on déploie tous les avantages que la nature prodigue à ses élus et qui captivent ordinairement le cœur des femmes, certes, le complice de Mme Forgeon n'y a aucun droit. Petit, difforme, l'œil louche, la taille voûtée, il emprunte encore à sa douleur intéressée de nouveaux éléments de laideur. Véritablement sa vue seule aurait dû désarmer le mari. Une femme est assez punie lorsqu'en public elle est condamnée à s'asseoir à côté d'un tel complice, sous le poids d'une telle prévention.

» Les faits étant constants, le tribunal n'a eu qu'à appliquer la peine ; les deux prévenus ont été condamnés chacun à trois mois de prison. Mme Forgeon se trouve mal ; on l'emporte hors de l'audience. »

Nous recevons de Marseille, par voie extraordinaire, la triste nouvelle de la destruction de plus d'un tiers de la ville de Smyrne par l'incendie. Le feu s'est déclaré le 3 juillet à six heures et demie du soir, dans une auberge, et s'est étendu avec une violence extrême dans le quartier habité par les Arméniens, qu'il a détruit presque complètement. De neuf cents maisons arméniennes, il n'en est resté que trente et une debout. Le feu, ayant trouvé dans les tavernes et dans les magasins des aliments de combustion, a envahi sur deux points le quartier franc et y a exercé des ravages effrayants. Deux grandes maisons de ce quartier, l'hôpital Saint-Antoine, le vaste établissement de la Charité et les neuf dixièmes des maisons des Grecs catholiques ont été consumés. Le feu a duré sans interruption pendant dix-sept heures, activé par un vent violent qui propageait l'incendie.

Au total, quatre mille maisons sont détruites, et on évalue à plus de 200 millions la perte, car les caravansérails entiers avec leurs magasins ont été brûlés sans qu'il eût été possible de rien sauver des marchandises qu'ils contenaient. Des milliers de personnes se trouvent sans asile et sans pain, errant dans les rues, au milieu des décombres. Cette malheureuse ville commençait à peine à se remettre des désastres de l'incendie de 1841.

Cours de législation industrielle.

PAR M. WOLOWSKI.

Le droit au travail.

Détruire l'ordre social existant, fonder une société nouvelle, ce fut toute la pensée du dix-huitième siècle. La politique, la philosophie ... curieux d'étudier les mouvements de certains économistes qui, sous le prétexte de réparer les brèches, de relever les murs abattus, de consolider et de compléter l'édifice, finiront par ne rien laisser de cette masure, et construiront à la place, sans trop s'en douter peut-être, quelque magnifique monument que nous serons obligés d'admirer.

M. Wolowski appartient à cette école de transition que nous avons déjà signalée et qui s'efforce de jeter un pont entre le monde actuel et le monde des utopistes. Ce qu'il y a de remarquable c'est que les trois représentants les plus distingués de cette école sont tous trois des professeurs officiels. MM. Blanqui, Wolowski et Michel Chevalier se tiennent à égale distance et des hardiesses du socialisme moderne et de l'immobilisme entêté de la vieille économie politique. L'œuvre de ces économistes consiste à préparer par des institutions transitoires l'avènement de la société nouvelle que nous appelons de tous nos vœux et qui aurait pour fondement l'Organisation du travail et l'Association des travailleurs. Si toutes leurs propositions étaient adoptées, si tous leurs projets étaient mis à exécution, nous entrerions dans cette phase sociale que Fourier désigne sous le nom de *garantisme*. Nous analyserons leur programme et l'on verra que si le gouvernement s'avisait de mettre un jour en pratique, il ne resterait rien ou presque rien de cette société hideuse et malfaisante, qui livre les travailleurs à la merci des maîtres, abandonne à la misère l'ouvrier sans ouvrage, pousse la jeune fille de l'atelier dans la prostitution, et laisse mourir sans asile le vieillard épuisé par le travail.

Nous voulons aujourd'hui appeler l'attention sur quelques leçons de M. Wolowski. Nous allons reproduire les idées progressives qu'il a émises sur la grande question du droit au travail.

« Le principe de la liberté, dit le professeur, l'introduction des machines et le régime des grandes manufactures qui en est la conséquence, ont établi un nouvel ordre social et économique. Cette rénovation de notre constitution industrielle a provoqué déjà et réclame encore une foule d'institutions nouvelles, regulatrices et auxiliaires, dont l'ensemble donnera à l'industrie moderne une organisation complète fondée sur la base sacrée de la liberté. »

L'exposé de cet ensemble d'institutions, d'améliorations et de réformes constitue la tâche particulière que M. Wolowski s'est imposée dans son enseignement.

Lorsque Turgot, dans le fameux édit de 1776, proclama que le droit de travailler était la première, la plus sacrée et la plus imprescriptible de toutes les propriétés, les circonstances n'étaient pas les mêmes qu'aujourd'hui ; cette reconnaissance solennelle du droit au travail n'avait pas tout-à-fait le sens que lui ont donné de nos jours des circonstances toutes nouvelles. Turgot se trouvait en présence des corporations, et son but, était l'abolition des priviléges : « Nous voulons, disait-il, abroger ces institutions arbitraires » qui ne permettent pas à l'individu de vivre de son travail, qui » éteignent l'émulation et l'industrie, et rendent inutiles les talents » de ceux que les circonstances excluent de l'entrée d'une com» munauté. » Il s'agissait donc alors de lever les obstacles qui ne permettaient pas à l'homme industrieux de développer ses facultés et qui empêchaient l'ouvrier d'appliquer son travail et ses forces partout où l'appelaient les besoins de l'industrie. On a peine à comprendre, s'écrie M. Wolowski, que jamais on ait pu méconnaître à ce point les droits les plus sacrés de l'individu, qu'il y ait eu un état social plaçant les plus absurdes conditions entre l'homme qui demandait du travail et celui qui voulait lui en fournir, et défendant au travailleur de bonne volonté de faire usage de ses forces et lui ordonnait de mourir de faim dans l'inaction. La Révolution a heureusement accompli la réforme tentée par Turgot. Ce qu'on réclame aujourd'hui pour les ouvriers, ce n'est plus le droit de porter leur travail où bon leur semble, le droit d'exercer leur métier sans conditions, le droit d'accomplir librement la fonction dont ils se sentent capables, c'est la faculté de trouver en tout temps une occupation, c'est le pouvoir d'obtenir du travail et de vivre en travaillant.

Il n'est que trop vrai que dans le nouveau régime où est entrée l'industrie, l'ouvrier n'est pas assuré de trouver du travail toutes les fois qu'il le désire. C'est au gouvernement d'offrir un emploi toujours certain à tous les bras qui se présentent, lorsque l'industrie privée ne peut les occuper utilement. On a dit trop souvent que le travail était une simple marchandise et que l'Etat n'avait à s'inquiéter de savoir si cette marchandise trouvait ou non un placement avantageux, pas plus qu'il ne s'inquiète du placement et du débit de toute autre valeur. C'est là une erreur grave, quand elle ne serait pas inhumaine. Si le travail est une marchandise, il faut reconnaître au moins qu'elle est d'une nature toute particulière ; presque tous les produits peuvent être conservés plus ou moins long-temps sans perdre de leur valeur, tandis que le travail qu'on n'emploie pas à l'instant est perdu sans retour.

J.-B. Say prétendait qu'à la rigueur la société n'est pas forcée de fournir du travail à tous les ouvriers, et M. Droz dit que leur offrir un emploi toujours certain, « c'est désapprendre aux hommes l'art de se procurer du travail. » — Voilà un art d'une espèce singulière et fort utile vraiment à la société, l'art de perdre son temps à chercher une occupation qu'on ne trouve pas et de vivre misérable dans l'incertitude du lendemain. On voit combien M. Wolowski s'écarte de l'odieuse orthodoxie de l'ancienne économie politique. Il veut que tout homme valide, qui demande de l'ouvrage et qui n'en trouve pas, puisse s'adresser au gouvernement : le défaut d'ouvrage une fois constaté, dit-il, le devoir du gouvernement commence ; le droit au travail ne doit pas être un vain mot ; c'est à l'Etat de garantir l'exercice de ce droit, le plus grand et le plus sacré de tous les droits du citoyen :

« Pour employer les bras inoccupés, dit-il encore, l'Etat peut creuser des canaux, défricher des marais, reboiser les montagnes, fonder des colonies agricoles, etc. ; c'est ainsi qu'il arrachera à la misère tant de malheureux ouvriers qui ne réclament d'autres secours que le travail ; c'est ainsi qu'il guérira cette plaie du paupérisme qui afflige toutes les contrées industrielles : l'extinction du paupérisme est une des tâches les plus pressantes que la société moderne ait à remplir. Si cette tâche est difficile, gardons-nous de croire qu'il soit impossible à l'Etat de l'accomplir dignement. Les ressources publiques sont limitées, sans doute ; aussi nous ne demandons pas que le gouvernement essaie de lutter par l'aumône contre la

travailleurs sans ouvrage, mais ces établissements qui reposent sur des intérêts privés, ne sont qu'un odieux moyen d'exploitation, et les manœuvres de ces charlatans infâmes qui spéculent sur la misère de l'ouvrier devraient appeler la plus active surveillance de la police et toutes les rigueurs des lois. Du reste, quand les bureaux de placement ne seraient pas une spéculation honteuse, ils ne pourraient encore remplir convenablement leur mission. Les institutions privées sont insuffisantes pour une pareille tâche; il faut des institutions publiques générales, agissant sur une vaste échelle et dans des vues désintéressées. La commune, disons mieux, l'Etat doit prendre ces institutions sous son patronage direct et centraliser toutes les demandes de travail par l'inscription des travailleurs et des entrepreneurs. Dans les départements, les conseils municipaux; à Paris, la préfecture de police, qui embrasse déjà dans son ressort les livrets d'ouvriers et les sociétés de secours, devraient être chargés de tenir ce registre d'inscription. Ce serait là peut-être la tâche la plus importante de toutes celles qui leur sont confiées.

» L'inscription des travailleurs qui demandent de l'ouvrage et des entrepreneurs qui réclament des bras, l'organisation d'un comité public de placement donneraient au Pouvoir les moyens de contrôler les demandes de secours et de déterminer à l'avance les travaux extraordinaires qu'il devrait offrir aux bras inoccupés. Par ces sages mesures, l'Etat ne se trouverait point exposé à encourager la paresse par des secours mal répartis; il arracherait les ouvriers aux mauvaises suggestions de la paresse et leur offrirait la moralisation du travail; il appellerait tous les hommes de bonne volonté à remplir les cadres immenses de l'industrie publique et pourrait en peu de temps doter la France de ces grands travaux que réclament impérieusement les intérêts du commerce et de l'agriculture. Ce serait donc à la fois, comme nous le disions tout-à-l'heure, un moyen d'augmenter la richesse nationale et d'améliorer le sort de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre. La paix assurée, l'ordre rétabli, le calme de notre époque pacifique permettent aujourd'hui au gouvernement d'accomplir l'œuvre que lui ont léguée les gouvernements antérieurs et nous devons espérer que son activité intelligente ne manquera point à la grandeur de sa tâche. »

Comme on le voit, l'économie politique nouvelle demande que l'Etat reconnaisse le droit au travail comme le plus sacré de tous les droits, et en adoptant ce principe fondamental elle se sépare pour toujours de la science ancienne. Le droit au travail reconnu par l'Etat, garanti par les institutions, c'est le commencement d'une société meilleure. Que le gouvernement se mette donc à l'œuvre sans retard. il n'a point de devoir plus impérieux à accomplir, car, nous l'avons dit déjà, ce qu'il y a de plus infâme au milieu de toutes les infamies qui déshonorent la société, c'est que l'homme qui vient offrir ses facultés et ses forces et qui demande un peu de pain en échange de son travail, soit repoussé par cette société maudite qui laisse mourir de faim dans la rue l'homme de bon vouloir. Il est temps qu'un fait aussi honteux pour la civilisation disparaisse. Ouvrez donc ce registre où l'ouvrier qui demande de l'ouvrage et l'entrepreneur qui demande des ouvriers viendront s'inscrire; mettez en rapport ces deux hommes qui se cherchent et qui ne se trouvent pas; vous serez utiles aux pauvres, vous serez utiles aux riches. Quand votre bonne volonté pour les classes laborieuses se bornerait aujourd'hui à cette simple mesure, vous auriez déjà fait quelque chose de louable et qui nous donnerait de bonnes espérances. Ce registre ouvert vous mettrait en contact avec le peuple; vous apprendriez directement de lui quels sont ses besoins et ses souffrances; vous sauriez combien est redoutable ce fléau des travailleurs qu'on appelle le chômage; vous sauriez combien il est difficile, même au plus actif et au plus laborieux, d'obtenir le triste privilége de travailler pour les jouissances du riche. Quand vous auriez vu de près toutes ces misères, vous penseriez peut-être que ce ne serait pas faire assez encore que d'assurer un emploi à tous les travailleurs et vous vous avanceriez avec courage dans la grande voie des réformes.

Mais ne sont-ce pas là de vaines espérances? Le Pouvoir écoutera-t-il au moins la voix des économistes? Peut-on encore attendre quelque chose des hommes qui nous gouvernent depuis quinze q

... par le Journal, ... par le ... et ... que pareille façon d'entendre la guerre. La philanthropie, dit M. le maréchal Bugeaud, rendrait la guerre impossible; soit, mais sans un certain degré de philantropie, la guerre devient odieuse et abominable.

« Si le gouvernement, dit le *National*, approuve une pareille théorie, il a eu tort de chasser encore une fois les Jésuites de France; car ce n'est autre chose que la célèbre maxime : *La fin justifie les moyens* tant et si justement reprochée à la milice de Loyola. »

Le *Globe* est parfaitement satisfait des détails qui « expliquent et » montrent dans son vrai jour le fait regrettable qui a valu tant d'injures » au colonel Pélissier et à nos braves soldats d'Afrique. » Qui donc, s'il vous plaît, a injurié nos braves soldats? On reconnaît à cette phrase le procédé de diversion familier au ministère.

Le *Journal des Débats* s'abstient prudemment de toute réflexion.

HALLE DE PARIS.

21 juillet.				22 juillet.			
Arrivages	3996 q.	75 k.		Arrivages	943 q.	69 k.	
Ventes	321	95		Ventes	904	32	
Restant	28209	68		Restant	28248	41	
Cours moyen	34,42			Cours moyen	34,45		
Cours-taxe	34,43			Cours-taxe	34,43		

Cote administrative.						Cote administrative.					
Gruaux	00 q.	56 k.	47.10	à	50,30	Gruaux	00 q.	00 k.	47,00	à	49,05
1re	00	00	45 30	à	35 65	1re	00	00	35,00	à	38,85
2e	00	00	31.85	à	33,10	2e	00	00	31,85	à	31,70
3e	00	00	26,75	à	00,00	3e	00	00	26,10	à	28,65
4e	00	00	18 45	à	22,30	4e	00	00	20,40	à	00,00
A liv.	749	15	00 00	à	00,00	A liv.	749	15	00,00	à	35,05

Marchés.

Marché aux fourrages du 22 juillet. *Barrière d'Enfer.*—Foin 1re 53 à 58; 2e 49 à 50; 3e 42 à 44. — Paille de blé 1re 34 à 36; 2e 32 à 33; 3e 00 à 00. — Luzerne 1re 52 à 55; 2e 46 à 00.

Marché de la Maison-Blanche, 22 juillet. — Sur 176 porcs, il s'en est vendu 166 à 1,18-1,16-1,14.

Marché de la Chapelle St-Denis du 22 juillet. — Vaches grasses amenées 84, vendus 43 à 1,06-0,96-0,78. — Veaux amenés 416, et tous vendus à 1,60-1,40-1,20. — Vaches laitières amenées 118, vendues 42 de 200 à 480. — Taureaux amenés 9, vendus à 0,80, et un vendu 480.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, 21 juillet. — Blé 1re 18,66; 2e 18,00; 3e 17,34. — Seigle 1re 9,34; 2e 8,00. — Orge 1re 9,34; 2e 8,00. — Avoine 1re 7,66; 2e 7,33; 3e 6,66. — Farines le sac de 159 kil. 50 à 53. — Foin de 40 à 45 et de 30 à 35. — Paille de 30 à 36.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 16 juillet. DESLANDES, tailleur, rue de Lille, 11. Juge-commissaire, M. Leroz; syndic provisoire, M. Haussman, rue Saint-Honoré, 290.

Du 21 juillet, — MARTELLI, ancien fabricant de chaux à Vaugirard, demeurant rue Lafayette, 2. Juge-commissaire, M. Letellier-Delafosse; syndic provisoire, M. Magnier, rue Taitbout, 14. — ÉDELINNE, libraire bouquiniste, rue Vaugirard, 10. Juge-commissaire, M. Pillet aîné; syndic provisoire M. Colombel, rue Castellane, 12.— COQUELIN, limonadier, rue des Mathurins-Saint-Jacques, 3. Juge-commissaire, M. Devinck; syndic provisoire, M. Baudouin, rue d'Argenteuil, 36. — LANDEAU, ancien marchand de nouveautés, cidevant rue Saint-Honoré, 214, actuellement rue de Bondy, 78. Juge-commissaire, M. Delon; syndic provisoire, M. Gromort, passage Saulnier, 4 bis.

Bourse du 22 juillet 1845.

Les fonds publics, après avoir longtemps paru descendre, restent enfin dans les mêmes prix que la veille. Il y a encore une hausse très notable sur tous les chemins de fer. Les actions de la Société des Annonces ont, pour la première fois, un peu repris.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : 4 p. 0|0, 110 20. — Belgique 4 1|2. 102 1|8. — Société générale, 1610. — Banque 1841, passive, 6 5|8, 7. — 3 p. 0|0, 38. — Banque belge, 642 50. — Chemins de La Teste, 180. — Grand'-Combe, 1600. — Amiens, 622 50. — Union linière, 495 —Lin Maberly, 805. — Gaz français, 5000, 750 25. — Anglais, 9200. —Société des Annonces, 310, 320. — Entrepôt des Batignolles, 600.— Société des Engrais, 510.—Obligations de Saint-Germain nouv., 1230. — Orléans, 1260. — Chemins non constitués : Orléans à Bordeaux, gr.

... F. c. 1180 d. 20; 1175, 1205 d. 10. | ... 3 0/0 5.
Rouen 1050 d. 20 au 31.
Hâvre, 880 d. 10 au 15. | 50/0 10.

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 101,00 à 00,00; courant du mois, 101,50 à 102,00; août, 103,00 à 00,00; 4 derniers mois, 108,00 à 109,00; 4 premiers 1846, 110,00 à 111,00.

LILLE. — Colza, 95,00 à 00,00. — Lin, 78,25.—Cameline, 80,00.—Chenevre, 81,00.

ESPRIT 3|6. — Disponible et courant du mois, 104,00 à 105,00; août, 105,00 à 106,00; septembre et octobre, 107,00 à 00,00; novembre et décembre, 05,00 à 00,00.

SAVON.—Ordre de livraison, 90,00 à 00,00 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Nous sommes priés de reproduire la lettre suivante insérée dans la *Presse* du 12.

AU RÉDACTEUR.

« Paris, 10 juillet 1845

» Monsieur, dans votre numéro du 10, vous parlez d'un dentiste qui aurait été condamné par les tribunaux à restituer à une cliente la somme de 500 fr. et aux dépens du procès pour de mauvaises dents à succion qu'il lui aurait faites; et comme je suis le seul à Paris qui fasse les dents à succion, j'espère de votre impartialité, monsieur le rédacteur, de faire connaître au public que mon nom est étranger à cette condamnation, et de vouloir bien insérer la présente lettre dans votre prochain numéro.

» J'ai l'honneur d'être, etc.,

W. ROGERS, 270, rue Saint-Honoré,
inventeur des dents osanores posées à succion. »

Spectacles du 23 juillet.

7 h. »|» OPÉRA. — Le Dieu et la Bayadère. Lady Henriette.
7 h. 1|2 THEATRE FRANÇAIS. — L'Ecole des Vieillards. Suite d'un Bal.
7 h. »|» OPERA-COMIQUE. — Les Diamants de la couronne.
7 h. 3|4 VAUDEVILLE. — L'Homme et la Mode. Bugolin. Une Dame.
7 h. »|» VARIÉTÉS. — Le Chevalier du Guet, 1er Souper, 3 Polkas.
7 h »|» GYMNASE. — Somnambule. Changement. Le Mariage.
6 h. 3|4 PALAIS-ROYAL. L'Ecole buissonnière. Pretintaille. Contrebasse.
7 h. »|» PORTE-ST-MARTIN.—La Biche au bois.
6 h. »|» AMBIGU. — Etudiants.
6 h. 1|2 GAITÉ. — Canal Saint-Martin.
6 h. 3|4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h »|» COMTE. — Pierrot. Docteur Gall. Mazurka.
6 h. 1|2 FOLIES. — Galop. M. Denis. Empire. Epiciers.
9 h. LUXEMBOURG. — Un Aveu. L'Ecrivain public. Chasse aux belles filles.
SALLE VIVIENNE — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 h. à 5 h. — Le Déluge, avant pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant. 16.

de M. Eugène Camus.

Les personnes qui s'abonneront à la Démocratie Pacifique à partir du 1er août recevront :

1° Tout ce qui aura paru du Chevalier de Maison-Rouge (3 volumes) ;

2° Un roman entier de Ch. Dickens : LE CARILLON DU NOUVEL AN.

PARIS, 23 JUILLET.

Justification des horreurs de la guerre d'Afrique !!

Nous avons donné avant-hier, sous l'impression d'une première lecture, nos sentiments sur le manifeste que M. le maréchal Bugeaud s'écrit dans son journal officiel pour justifier l'acte de sauvagerie dont M. le colonel Pélissier a consenti à se faire l'instrument dans le Dahra. La réflexion n'a fait que rendre plus profonde notre indignation contre l'épouvantable doctrine de M. le gouverneur de l'Algérie.

Nous croyions, nous, que quand des circonstances terribles, fatales, absolues, avaient invinciblement commandé un de ces actes qui soulèvent contre eux tous les sentiments de l'humanité, ceux à qui était échu le malheur de l'accomplissement n'avaient qu'une conduite à tenir : nous croyions qu'ils devaient implorer le pardon du monde, se présenter en victimes de la fatalité, déplorer la rigueur du sort et exposer les motifs de la nécessité inattaquable à laquelle ils s'étaient vus condamnés. Voilà ce qu'exigent les instincts les plus simples de l'humanité, voilà la conduite qu'ils inspirent aux hommes qui ne les ont pas complètement étouffés dans leur cœur. Nous croyons savoir que M. Pélissier, lui-même, le chauffeur du Dahra, en face des résultats de son abominable action s'est senti saisi d'une terreur suprême, et que, à l'aspect des cadavres des femmes et des enfants qu'il avait *fumés*, il a senti, un moment, qu'il allait attirer sur lui la réprobation du monde et devenir un objet de dégoût et d'horreur universelle.

M. le maréchal Bugeaud qui avait prévu la retraite dans les grottes, imaginé et recommandé à son subordonné le procédé du Dahra, n'a rien senti de semblable : et au lieu de déplorer en termes dignes, humains et sincères l'attentat commis par des mains françaises, il met une sorte de gloire à revendiquer la *priorité* [...] après avoir été sommé, à l'une des deux tribunes nationales, de déplorer cette exécution, était venu annoncer que de *nouveaux rapports* l'ayant édifié sur les circonstances de l'affaire, il retirait son blâme et qu'à la place de M. Pélissier il eût fait comme lui. Nous pensions donc que M. le maréchal Bugeaud allait démontrer aux yeux de l'Europe que la colonne engagée sur le Dahra était perdue sans l'acte de M. Pélissier, que le salut de nos propres soldats l'avait invinciblement exigé et qu'aucune autre voie de salut n'était ouverte. Voilà ce à quoi nous nous attendions en toute confiance.

Quelle n'a pas été notre indignation, quand nous avons, nous aussi, vu les *rapports*? quand M. Bugeaud, plaidant la justification de l'atrocité du Dahra, nous a appris qu'il n'y avait pas eu d'autre motif à cette abomination, *que la destruction de la confiance des tribus dans leurs grottes!* ou la convenance de ne pas *perdre quelques jours* à en faire le blocus!

Nous disons *perdre quelques jours*, quoique M. le maréchal Bugeaud ait écrit *perdre quinze jours*. Ces quinze jours de M. Bugeaud sont une gasconnade, une misérable exagération, au service d'une odieuse cause. A qui persuadera-t-on que, les grottes investies comme elles l'étaient par nos soldats, et les bouches des grottes en nos mains, il eût fallu quinze jours pour réduire la population prisonnière! Un homme comme M. Pélissier, muni des instructions inventives de M. Bugeaud, eût trouvé mille moyens de réduire en moins de trois jours ces hommes, ces femmes, ces enfants, ces vieillards entassés dans ces cavernes. Evidemment, si, par exemple, pour ne pas faire tort à l'invention employée, on eût incommodé ces malheureux par la fumée de quelques fascines, et qu'on leur eût donné ensuite six heures de nuit pour se calmer et réfléchir, au lieu de les étouffer net comme on a eu la lâcheté de le faire, il est permis de croire que le résultat n'eût pas été le même.

Mais non. Il résulte des faits et des doctrines du manifeste que l'on a *été bien aise* d'avoir *l'occasion* de faire ce que l'on a fait, et qu'on s'est dépêché de la saisir aux cheveux. On avait prévu la retraite dans les grottes, on tenait à faire perdre aux tribus leur confiance dans les grottes, et on avait donné des instructions formelles, bien préméditées, bien étudiées, auxquelles M. Pélissier n'a pas eu le cœur de refuser son concours en répondant à l'inventeur qu'il était un colonel français et non un chauffeur. Cette exécution, d'ailleurs, entrait merveilleusement dans les doctrines de terreur de M. Bugeaud. On aurait pu parfaitement, puisque l'on avait prévu la retraite, disposer tout pour un blocus efficace. S'il importait autant que ledit M. Bugeaud de détruire la confiance des tribus dans leurs grottes, ce résultat méritait bien de devenir un but d'expédition. Si avec les 80 mille hommes et les centaines de mil[...] pourvu qu'on ne par[...] pas trop longtemps, refuseraient de se rendre. On voulait une occasion et un prétexte, on s'est ménagé l'un et l'autre.

Il n'y a pas de termes pour caractériser cette politique odieuse ; on voudrait ne pas croire qu'une semblable conception ait pu se produire dans la tête d'un maréchal de France et rencontrer des officiers français capable de l'accepter. Mais on ne peut pas reculer contre l'évidence. Rien n'était plus facile que de disposer un blocus et un siége : on n'a pas voulu du blocus, du siége, de la capitulation, on avait prémédité, choisi l'étouffement. Voilà ce qui résulte du manifeste de M. le gouverneur. Et dans ce manifeste ne lit-on pas d'ailleurs « que l'évènement du Dahra *inspirera une* » TERREUR SALUTAIRE *qui ne sera pas moins favorable au vaincu* » *qu'au vainqueur.* » Et l'on explique que cette manière d'agir est *la plus humaine et la plus judicieuse.*

Cet évènement a déjà porté ses fruits. En Europe, il a soulevé contre l'armée française, qui ne pouvait manquer d'en être rendue solidaire, l'indignation de toute la presse et de tous les cœurs. En France il a eu un résultat plus funeste encore ; nous avons honte à le dire, il a trouvé des défenseurs ! — Il est dans la presse une école de cynisme qui ne recule devant l'apologie effrontée d'aucun mauvais sentiment, d'aucun acte détestable, lorsqu'elle croit flatter de près ou de loin le Pouvoir. Elle n'a pas craint, en cette circonstance, à Paris et dans quelques journaux des provinces, de donner de nouvelles preuves de la manière dont elle entend le dévouement et le courage. De telle sorte que, devant l'Europe, il reste avéré que les atrocités qui se commettent en Afrique ont, sur le territoire français, des complices, des avocats, des apôtres.

Mais, misérables que vous êtes, qui ordonnez, qui commettez, qui défendez, et vous, ministres qui acceptez ou tolérez des faits aussi atroces, ne comprenez-vous donc pas, au seul point de vue de la politique, si vous n'avez plus de sentiment ni de cœur, ne comprenez-vous pas quel tort immense vous portez à la nation française ? Ne comprenez-vous pas qu'en provoquant dans tous les journaux de l'Europe le récit des CRUAUTÉS DES FRANÇAIS EN ALGÉRIE, des ATROCITÉS DES FRANÇAIS EN ALGÉRIE, vous donnez beau jeu aux ennemis de la France, et fomentez dans des millions de cœurs des haines profondes contre la nationalité généreuse à laquelle vous êtes indignes d'appartenir ? Croyez-vous que les cruautés et les perfidies de la politique anglaise dans le passé, ne pèsent pas sur son présent et sur son avenir dans l'esprit des peuples ? Ne savez-vous donc pas que c'est dans les sympathies, dans l'amour ardent qu'elle doit inspirer aux peuples pour la noblesse de son caractère, pour son dévouement à la sainte cause de la liberté et de l'humanité, que la nation française doit

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 24 JUILLET.

LE CHEVALIER DE MAISON-ROUGE.

Episode de 1793 (1).

TROISIÈME VOLUME.

LE MUSCADIN.

Il y avait deux heures à peu près que les évènements que nous venons de raconter étaient accomplis.

Lorin se promenait dans la chambre de Maurice, tandis qu'Agésilas cirait les bottes de son maître dans l'antichambre ; seulement, pour la plus grande commodité de la conversation, la porte était demeurée ouverte, et dans le parcours qu'il accomplissait, Lorin s'arrêtait devant cette porte et adressait des questions à l'officieux :

— Et tu dis, citoyen Agésilas, que ton maître est parti ce matin ?

— Oh ! mon Dieu, oui.

— A son heure ordinaire ?

— Dix minutes plus tôt, dix minutes plus tard, je ne saurais trop dire.

— Et tu ne l'as pas revu depuis ?

— Non, citoyen.

Lorin reprit sa promenade et fit en silence trois à quatre tours, puis s'arrêtant de nouveau :

— Avait-il son sabre ; demanda-t-il ?

— Oh ! quand il va à la section, il l'a toujours.

— Et tu es sûr que c'est à la section qu'il est allé ?

— Il me l'a dit du moins.

— En ce cas, je vais le rejoindre, dit Lorin. Si nous nous croisions, tu lui diras que je suis venu et que je vais revenir.

— Attendez, dit Agésilas.

— Quoi ?

— J'entends son pas dans l'escalier.

— Tu crois ?

— J'en suis sûr.

— En effet, presque au même instant la porte de l'escalier s'ouvrit et Maurice entra.

Lorin jeta un coup-d'œil rapide sur lui et voyant que rien en lui ne paraissait extraordinaire :

— Ah ! te voilà enfin, dit Lorin, je t'attends depuis deux heures.

— Tant mieux, dit Maurice en souriant, cela t'aura donné du temps pour préparer les distiques et les quatrains.

— Ah ! mon cher Maurice, dit l'improvisateur, je n'en fais plus.

— De distiques et de quatrains ?

— Non.

— Bah ! mais le monde va donc finir ?

— Maurice, mon ami, je suis triste.

— Toi, triste ?

— Je suis malheureux.

— Toi, malheureux ?

— Oui, que veux-tu, j'ai des remords.

— Des remords ?

— Eh ! mon Dieu, oui, dit Lorin ; toi ou elle, mon cher, il n'y avait pas de milieu. Toi ou elle, tu sens bien que je n'ai pas hésité ; mais, vois-tu, Arthémise est au désespoir, c'était son amie.

— Pauvre fille !

— Et comme c'est elle qui m'a donné son adresse...

— Tu aurais infiniment mieux fait de laisser les choses suivre leur cours.

— Oui, et ce serait toi qui à cette heure serait condamné à sa place. Puissamment raisonné, cher ami. Et moi, qui venais te demander un conseil, je te croyais plus fort que cela.

— Voyons, n'importe, demande toujours.

— Eh bien ! comprends-tu? Pauvre fille, je voudrais tenter quelque chose pour la sauver. Si je donnais ou si je recevais pour elle quelque bonne torgniole, il me semble que cela me ferait du bien.

— Tu es fou, Lorin, dit Maurice en haussant les épaules.

— Voyons, si je faisais une démarche auprès du tribunal révolutionnaire.

— Il est trop tard, elle est condamnée.

— En vérité, dit Lorin, c'est affreux de voir périr ainsi cette jeune femme.

— D'autant plus affreux que c'est mon salut qui a entraîné sa mort. Mais après tout, Lorin, ce qui doit nous consoler, c'est qu'elle conspirait.

— Eh mon Dieu ! est-ce que tout le monde ne conspire pas peu ou beaucoup, par le temps qui court. Elle a fait comme tout le monde, pauvre femme !

— Ne la plains pas trop, ami, et surtout ne la plains pas trop haut, dit Maurice. Car nous portons une partie de sa peine. Crois-moi, nous ne sommes pas si bien lavés de l'accusation de complicité qu'elle n'ait fait tache. Aujourd'hui à la section j'ai été appelé Girondin par le capitaine des chasseurs de Saint-Leu, et tout-à-l'heure, il m'a fallu lui donner un coup de sabre pour lui prouver qu'il se trompait.

— C'est donc pour cela que tu rentres si tard ?

— Justement.

— Mais pourquoi ne m'as-tu pas averti ?

— Parce que dans ces sortes d'affaires tu ne peux pas te conten[ir ; il] fallait que cela se terminât tout de suite, afin que la chose ne [fît] pas de bruit. Nous avons pris chacun de notre côté ceux que nous a[vions] sous la main.

— Et cette canaille-là t'avait appelé Girondin, toi, Maurice, un pur !...

— Eh ! mordieu, oui, c'est ce qui te prouve, mon cher, qu'encore une aventure pareille et nous sommes impopulaires ; or, tu sais, Lorin, quel est, aux jours où nous vivons, le synonyme d'impopulaire, c'est *suspect*.

— Je sais bien, dit Lorin, et ce mot-là fait frissonner les plus braves, mais n'importe !... il me répugne de laisser aller la pauvre Héloïse à la guillotine sans lui demander pardon...

— Enfin, que veux-tu ?

— Je voudrais que tu restasses ici, Maurice, toi qui n'as rien à te reprocher à son égard. Moi, vois-tu, c'est autre chose, puisque je ne puis rien de plus pour elle, j'irai sur son passage, je veux y aller, ami Maurice, tu me comprends, et pourvu qu'elle me tende la main.

— Je t'accompagnerai alors, dit Maurice.

— Impossible, mon ami, réfléchis donc : tu es municipal, tu es secrétaire de section, tu as été mis en cause, tandis que moi je n'ai été que ton défenseur ; on te croirait coupable, reste donc ; moi, c'est autre chose, je ne risque rien et j'y vais.

Tout ce que disait Lorin était si juste qu'il n'y avait rien à répondre. Maurice échangeant un seul signe avec la fille Tison marchant à l'échafaud dénonçait lui-même sa complicité.

— Va donc, lui dit-il, mais sois prudent.

Lorin sourit, serra la main de Maurice et partit.

Maurice ouvrit sa fenêtre et lui envoya un triste adieu. Mais avant que Lorin eût tourné le coin de la rue, plus d'une fois il s'y était remis pour le regarder encore, et chaque fois, attiré par une espèce de sympathie magnétique, Lorin se retourna pour le regarder en souriant.

Enfin, lorsqu'il eut disparu au coin du quai, Maurice referma la fenêtre, se jeta dans un fauteuil, et tomba dans une de ces somnolences qui, chez les caractères forts et pour les organisations vigoureuses, sont les pressentiments des grands malheurs, car ils ressemblent au calme précurseur de la tempête.

Il ne fut retiré de cette rêverie, ou plutôt de cet assoupissement, que par l'officieux, qui, au retour d'une commission faite à l'extérieur, rentra avec cet air éveillé des domestiques qui brûlent de débiter au maître les nouvelles qu'ils viennent de recueillir.

Mais voyant Maurice préoccupé, il n'osa le distraire, et se contenta de passer et repasser sans motifs, mais avec obstination, devant lui.

— Qu'y a-t-il donc? demanda Maurice négligemment ; parle, si tu as quelque chose à me dire.

— Ah ! citoyen, encore une fameuse conspiration, allez !

Maurice fit un mouvement d'épaules.

— Une conspiration qui fait dresser les cheveux sur la tête, continua [...]

— Vraiment ! répondit Maurice, en homme accoutumé aux trente conspirations quotidiennes de cette époque.

— Oui, citoyen, reprit Agésilas ; c'est à faire frémir, voyez-vous ! [...] que [...] penser, cela donne la chair de poule aux bons pa[triotes].

— Voyons cette conspiration, dit Maurice.

(1) Voyez les numéros du 21 mai au 23 juillet. — La reproduction de tout ou partie de ce roman est formellement interdite.

...nne de France est engagée devant le monde.....

Nous avons entendu émettre une idée épouvantable : nous avons entendu dire par des gens *qui y croyaient*, que l'on était bien aise d'inoculer à l'armée, par la guerre d'Afrique, des sentiments de cruauté et de férocité qui la séparassent complètement du reste de la nation et la rendissent plus propre aux services qu'on pourrait un jour avoir à lui demander à l'intérieur. Cette idée est horrible. Il faut que le ministère agisse de manière à ce que personne ne puisse douter qu'une pareille supposition le calomnie.

Nous n'avons pas tout dit sur l'inepte manifeste de M. le gouverneur de l'Afrique, nous aurons à examiner, entre autres choses, la valeur pratique de son système de terreur, d'horreurs et d'atrocités, comme moyen de domination de l'Algérie. Nous ajoutons pourtant un mot : c'est que, nous avons depuis longues années constamment défendu le député, le général et le maréchal Bugeaud contre les hostilités de la presse. Nous avions cru, de bonne foi, que l'*homme de la rue Transnonain* avait été une création passionnée de l'esprit de parti. Aujourd'hui, nous le reconnaissons avec une tristesse profonde, après plus de huit années de bons rapports et d'illusions tout-à-coup violemment évanouies, ce que nous avions pris pour une création de la passion, était une réalité !...

Ce soir, le *Messager* publie un grand nombre de dépêches d'Afrique qui détaillent longuement des faits que nous avons constatés déjà d'après les correspondances particulières.

Après avoir raconté la destruction d'un grand village appelé Tikobain, destruction entreprise par le général Gentil pour neutraliser l'influence de Ben-Salem et de Bel-Kassem-Oukassi, M. le maréchal Bugeaud ajoute ces lignes caractéristiques :

« ... Il est évident pour moi que cet état de choses n'existerait » pas si nous avions frappé rigoureusement ces populations, ruiné » l'influence des chefs qui les tiennent continuellement en hostilité » contre nous et mis à leur place un pouvoir créé par nous et » s'appuyant sur l'autorité de nos forces. Si nous ne faisons pas res» pecter par des actes vigoureux notre frontière et les tribus sou» mises, nous perdrons toute puissance morale, ce qui entraîne» rait la perte de la puissance matérielle. »

On voit que M. le maréchal Bugeaud est de plus en plus dans la conviction que la guerre d'Afrique doit être poussée à outrance.

Les lettres particulières d'Alger annoncent d'une manière certaine la rentrée d'Abd el-Kader dans le Maroc. El Khadir el Slaoui, ministre-plénipotentiaire de l'empereur de Maroc, pour le traité de Lalla-Magrhnia, et qui avait été emprisonné, a été rendu à la liberté.

Le *Phare des Pyrénées* du 20 juillet publie la nouvelle suivante :

CHRONIQUE DU JOUR. — Les ouvriers charpentiers de Carcassonne, qui s'étaient mis en grève ont repris leurs travaux. — Les troubles d'Arles sont apaisés, mais les travaux ne sont pas encore repris. — M. et Mme la duchesse de Nemours ont quitté Paris aujourd'hui, ainsi que nous l'annoncions hier. — Un courrier extraordinaire est arrivé dimanche soir de la Haye à Londres, apportant la nouvelle que le roi de Hollande s'embarquerait le samedi suivant à Rotterdam et serait le lendemain à Londres. — L'empereur Nicolas a inauguré le 11 juillet le nouveau fort de la ville de Cronstadt. — Demain, 24 juillet, toutes les personnes restées fidèles au souvenir d'Armand Carrel, mort le 24 juillet 1836, se réuniront à midi précis à la tourelle de Saint-Mandé, sur l'avenue de Vincennes, pour aller visiter ensuite la tombe du célèbre écrivain.

STATUE DU DUC D'ORLÉANS. — La statue équestre de M. le duc d'Orléans, terminée depuis plusieurs semaines, est partie ce matin de l'atelier du fondeur, M. Soyer, rue des Trois-Bornes, pour venir à sa destination dans la cour du Louvre. Le prince est en uniforme de lieutenant-général, avec le grand cordon de la Légion-d'Honneur ; il monte un magnifique cheval. Il semble passer une revue et saluer de son épée. Le cheval marche au pas et repose sur trois jambes. La statue arrivera demain. Voici l'itinéraire qu'elle suit : la rue des Trois-Bornes, la rue de la Roquette, la place de la Bastille, la rue Saint-Antoine, la rue Louis-Philippe, puis les quais jusqu'au Louvre, où elle entrera par le guichet du pont des Arts. Dans la cour du Louvre, autour du piédestal, prêt à recevoir la statue, on dresse les solides appareils qui permettront de la hisser. Son inauguration se fera définitivement le 29 juillet.

Cette statue pèse 10 000 kil. — Cette lourde masse de bronze est transportée au Louvre au moyen d'une machine ingénieuse inventée par M. Bocher, charpentier du roi. Cette machine marche avec la régularité d'une horloge. Un châssis maintient la statue perpendiculairement ; on la fait glisser sur des poutres nommées *parates*. Le système fonctionne avec une facilité surprenante. La moitié de Paris assistait aujourd'hui à ce spectacle qui se continuera demain ; car la statue n'est arrivée encore qu'à la place de la Bastille où elle couchera cette nuit.

LE VÉRITABLE AUTEUR DE LA TOUR DE BABEL. — Enfin tous les doutes vont disparaître ; voici la lettre que nous recevons à l'instant :

« Monsieur, j'arrive à Paris, d'où je m'étais absenté pour quelques affai» res de commerce, et j'apprends avec peine tout le bruit qu'a causé ma » pauvre comédie. Qu'on n'accuse personne, car l'auteur de la *Tour de* » *Babel*, caché jusqu'ici sous le pseudonyme d'Anatole Bruant, est votre » très humble serviteur

« **ANATOLE BRUYANT**, 120, rue St-Honoré.

« Ce 22 juillet 1845. »

SUICIDE D'UNE FEMME PAR DÉSESPOIR. — Une femme X... avait quitté son mari il y a quelque temps pour aller vivre avec un ouvrier des ports dans la rue de Bercy ; peu de temps après, elle parut en avoir un vif repentir. Le profond chagrin dans lequel elle paraissait plongée ne tarda pas à jeter le trouble dans son esprit, et bientôt sa raison parut fortement menacée. Avant-hier soir, l'ouvrier avec lequel elle vivait maritalement, après être rentré un peu tard, s'était couché et s'était endormi presque aussitôt. Le lendemain matin, quand il se réveilla, surpris de ne pas entendre la femme X..., il jeta un coup d'œil autour de lui, et fut saisi d'horreur en voyant cette malheureuse baignée dans son sang, sans vie, la tête presque entièrement détachée du tronc. Elle avait profité de son sommeil pour s'emparer d'un de ses rasoirs, et s'était, avec cette arme, coupé la gorge de part en part. Sa mort avait dû être instantanée.

[...] de hache ont atteint la tête, mais aucun heureusement ne paraît être [...] tel. M. le procureur du roi, le commissaire de police du quartier et un [mé]decin, immédiatement avertis, se rendirent sur les lieux. On disait, malg[ré] l'âge de la victime, qu'une affaire de séduction avait amené cette dépl[ora]ble catastrophe.

AFFREUSE APPARITION. — Deux sœurs, Mlle Emma et Lucie O..., promenaient dimanche dernier au bois de Boulogne ; toutes deux s'[arrê]tèrent un instant d'une folâtre compagnie. Tout-à-coup un cri retentit, [on] accourut, et l'on trouva la plus jeune des deux sœurs en proie à de violen[tes] convulsions ; on en chercha la cause, et l'on aperçut, près de l'endroit [où] elle s'était reposée, un homme livide qui venait de se pendre. L'effroi [des] jeunes personnes et de leurs amies fut tel qu'elles purent à peine appeler [du] secours. Un équipage passait, l'équipage s'arrêta ; le cocher et son ma[ître] descendirent de la voiture ; la corde avec laquelle l'homme s'était pendu [fut] coupée, mais les secours devenaient inutiles : le cœur avait cessé de batt[re]. Le malheureux suicidé était proprement vêtu ; il semblait être un artisan ai[sé] ; sa barbe était fraîchement rasée ; il avait retiré la cravate qu'il portait à s[on] cou afin de rendre plus prompte la strangulation ; cette cravate était ou[verte] à sa taille. L'âge de cet homme pouvait être quarante ans. Le corps a [dû] être transporté à la Morgue.

UNE ÉVASION MANQUÉE. — On écrit de Guéret (Creuse), le 18 juillet : [« Le] 14, au dépôt de sûreté de la Souterraine, a eu lieu une tentative d'évas[ion]. Vers minuit, le gendarme de service, ayant entendu le bruit d'une scie, [se] hâta d'avertir toute la brigade, qui pénétra aussitôt dans la chambre [où] étaient renfermés les détenus, au nombre de quatre : deux forçats sor[tis] du bagne de Rochefort et dirigés sur Bourges pour être entendus en justi[ce] ; un troisième, soldat au 25e de ligne, sortant de la maison centrale de Li[mo]ges, et dirigé sur le pénitencier de Saint-Germain ; le quatrième, canon[nier] de marine, sortant aussi de la maison centrale de Limoges pour être con[duit] dans la maison d'arrêt de Bourges, et dont la peine (deux années de ré[clu]sion) expire en juin 1846.

» Les gendarmes, s'étant livrés aux investigations les plus minutieu[ses], ont constaté que la principale porte, ayant au moins neuf centimètres d'[é]paisseur, avait été sciée dans toute sa largeur (quatre-vingt-dix cen[ti]mètres) ; ils ont découvert, entre les deux semelles d'un soulier, la scie [que] les prisonniers avaient employée : cette scie, longue de dix-huit centi[mè]tres, avait pour manche un bouchon de carabine, qui a servi à faire [re]connaître la complicité du soldat de la ligne. Leurs recherches termin[ées], ils durent séparer des trois autres prisonniers le canonnier de marine [qui] n'avait point voulu seconder la tentative d'évasion, et s'était exposé à l[eur] ressentiment. »

ATTENTAT AUX MOEURS EN PLEINE AUDIENCE. — Hier, au mom[ent] où le tribunal de police correctionnelle (8e chambre) allait lever l'audie[nce], le brigadier de service de la garde municipale s'approche de M. l'avocat [du] roi, et lui déclare que, sur la plainte d'une femme mêlée dans la foule [de] l'auditoire, il venait d'arrêter un individu auquel la plaignante impu[te] des actes d'un cynisme révoltant sur sa personne. M. l'avocat du roi [re]quiert immédiatement le tribunal d'instruire cette affaire séance ten[ante]. M. le président fait approcher le prévenu, la plaignante et deux [au]tres personnes qui se présentent comme témoins de ce fait d'une incompré[hen]sible audace. Le prévenu est un homme de quarante-cinq ans ; il déc[lare] se nommer Gautier, être marchand de pain d'épices, marié et père de [...] enfants.

« Qu'on me laisse aller chercher mon propriétaire, dit-il, ou qu'[au] » moins on me permette de l'envoyer chercher ; et tenez, j'ai de l'argent [...]

— L'Autrichienne a manqué de s'enfuir.

— Bah ! dit Maurice, commençant à prêter une attention plus réelle.

— Il paraît, dit Agésilas, que la veuve Capet avait des ramifications avec la fille Tison, que l'on va guillotiner aujourd'hui. Elle ne l'a pas volé, la malheureuse !

— Et comment la reine avait-elle des relations avec cette fille ? demanda Maurice, qui sentait perler la sueur sur son front.

— Par un œillet. Imaginez-vous, citoyen, qu'on lui a fait passer le plan de la chose dans un œillet.

— Dans un œillet !... Et qui cela ?

— M. le chevalier de... Attendez donc... C'est pourtant un nom fièrement connu... mais, moi, j'oublie toujours ces noms... un chevalier de Château... Que je suis bête ! il n'y a plus de châteaux... Un chevalier de Maison...

— De Maison-Rouge ?

— C'est cela.

— Impossible !

— Comment, impossible ! Puisque je vous dis qu'on a trouvé une trappe, un souterrain, des carrosses.

— Mais non, c'est qu'au contraire, tu n'as rien dit encore de tout cela,

— Ah bien ! je vais vous le dire, alors.

— Dis. Si c'est un conte, il est beau du moins.

— Non, citoyen, ce n'est pas un conte, tant s'en faut, et la preuve, c'est que je le tiens du citoyen portier. Les aristocrates ont creusé une mine ; cette mine partait de la rue de la Corderie, et allait jusque dans la cave de la cantine de la citoyenne Plumeau, et même elle a failli être compromise de complicité, la citoyenne Plumeau. Vous la connaissez, j'espère ?

— Oui, dit Maurice, mais après.

— Eh bien ! la veuve Capet devait se sauver par ce souterrain-là. Elle avait déjà le pied sur la première marche, quoi ! C'est le citoyen Simon qui l'a rattrapée par sa robe. Tenez, on bat la générale dans la ville, et le rappel dans les sections ; entendez-vous le tambour, là. On dit que les Prussiens sont à Dammartin et qu'ils ont poussé des reconnaissances jusqu'aux frontières.

Au milieu de ce flux de paroles, du vrai et du faux, du possible et de l'absurde, Maurice saisit à peu près le fil conducteur. Tout partait de cet œillet donné sous ses yeux à la reine et acheté par lui à la malheureuse bouquetière. Cet œillet contenait le plan d'une conspiration, qui venait d'éclater avec les détails plus ou moins vrais que rapportait Agésilas.

En ce moment le bruit du tambour se rapprocha, et Maurice entendit crier dans la rue :

— Grande conspiration découverte au Temple par le citoyen Simon. Grande conspiration en faveur de la veuve Capet découverte au Temple !

— Oui, oui, dit Maurice, c'est bien ce que je pense. Il y a du vrai dans tout cela. Et Lorin qui, au milieu de cette exaltation populaire, va peut-être tendre la main à cette fille et se faire mettre en morceaux.....

Maurice prit son chapeau, agrafa la ceinture de son sabre et en deux bonds fut dans la rue.

— Où est-il ? se demanda Maurice ; sur le chemin de la Conciergerie sans doute.

Et il s'élança vers le quai.

A l'extrémité du quai de la Mégisserie, des piques et des baïonnettes surgissant du milieu d'un rassemblement, frappèrent ses regards ; il lui sembla distinguer au milieu du groupe un habit de garde national et dans le groupe des mouvements hostiles. Il courut, le cœur serré, vers le rassemblement qui encombrait le bord de l'eau.

Ce garde national, pressé par la cohorte des Marseillais, était Lorin ; Lorin pâle, les lèvres serrées, l'œil menaçant, la main sur la poignée de son sabre, mesurant la place des coups qu'il se préparait à porter.

A deux pas de Lorin était Simon. Ce dernier, riant d'un rire féroce, désignait Lorin aux Marseillais et à la populace en disant :

— Tenez, tenez ! vous voyez bien celui-là ; c'en est un que j'ai fait chasser du Temple hier comme aristocrate ; c'en est un de ceux qui favorisent les correspondances dans les œillets. C'est le complice de la fille Tison qui va passer tout-à-l'heure. Eh bien ! le voyez-vous, il se promène tranquillement sur le quai, tandis que sa complice va marcher à la guillotine, et peut-être même qu'elle était plus que sa complice, que c'était sa maîtresse et qu'il était venu ici pour lui dire adieu ou pour essayer de la sauver.

Lorin n'était pas homme à en entendre davantage. Il tira son sabre hors du fourreau.

En même temps la foule s'ouvrit devant un homme qui donnait tête baissée dans le groupe et dont les larges épaules renversèrent trois ou quatre spectateurs qui se préparaient à devenir acteurs.

Cet homme, c'était Maurice. Arrivé jusqu'à Lorin, il lui jeta son bras gauche au cou.

— Sois heureux, Simon, dit Maurice. Tu regrettais sans doute que je ne fusse point là avec mon ami pour faire ton métier de dénonciateur en grand. Dénonce, Simon, dénonce, me voilà !

— Ma foi, oui ! dit Simon avec son hideux ricanement, et tu arrives à propos. Celui-là, dit-il, c'est le beau Maurice Lindey qui a été accusé en même temps que la fille Tison et qui s'en est tiré parce qu'il est riche, lui.

— A la lanterne ! à la lanterne ! crièrent les Marseillais.

— Oui dà ? essayez donc un peu, dit Maurice.

Et il fit un pas en avant et piqua, comme pour s'essayer, au milieu du front un des plus ardents égorgeurs que le sang aveugla aussitôt.

— Au meurtre, s'écria celui-ci.

Les Marseillais abaissèrent les piques, levèrent les haches, armèrent les fusils ; la foule s'écarta effrayée, et les deux amis restèrent isolés et exposés comme une double cible à tous les coups.

Ils se regardèrent avec un dernier et sublime sourire, car ils s'attendaient à être dévorés par ce tourbillon de fer et de flamme qui les menaçait, quand tout-à-coup la porte de la maison à laquelle ils s'adossaient s'ouvrit et un essaim de jeunes gens en habits, de ceux qu'on appelait les muscadins, armés tous d'un sabre et ayant chacun une paire de pistolets à la ceinture, fondit sur les Marseillais et engagea une mêlée terrible.

— Hurrah ! crièrent ensemble Lorin et Maurice ranimés par ce secours, et sans réfléchir qu'en combattant dans les rangs des nouveaux ve[nus] ils donnaient raison aux accusations de Simon. Hurrah !

Mais s'ils ne pensaient pas à leur salut, un autre y pensa pour eu[x] : un petit jeune homme de vingt-cinq à vingt-six ans, à l'œil bleu, fr[ap]pant sans relâche avec une adresse et une ardeur infinie avec un sa[bre] de sapeur qu'on eût cru que sa main de femme ne pouvait soulev[er] ; s'apercevant que Maurice et Lorin, au lieu de fuir par la porte qu['il] semblait avoir laissée ouverte avec intention, combattaient à ses cô[tés], se retourna en leur disant tout bas :

— Fuyez par cette porte ; ce que nous venons faire ici ne vous regar[de] pas et vous vous compromettez inutilement.

Puis tout-à-coup et voyant que les deux amis hésitaient :

— Arrière, cria-t-il à Maurice, pas de patriotes avec nous ; munici[pal] Lindey, nous sommes des aristocrates, nous.

A ce nom, à cette audace qu'avait un homme d'accuser une quali[té] qui à cette époque-là valait sentence de mort, la foule poussa un gr[and] cri.

Mais le jeune homme blond avec trois ou quatre amis, sans s'effr[ayer] de ce cri, poussèrent Maurice et Lorin dans l'allée, dont ils referm[èrent] la porte derrière eux, puis ils revinrent se jeter dans la mêlée, qui [fut] encore augmentée de l'approche de la charrette.

Maurice et Lorin, si miraculeusement sauvés, se regardèrent éton[nés et] éblouis.

Mais ils comprirent qu'il n'y avait pas de temps à perdre et cherchèr[ent] une issue.

Cette issue semblait ménagée exprès ; ils entrèrent dans une cour et [au] fond de cette cour trouvèrent une petite porte dérobée qui donnait sur [la] rue Saint-Germain-l'Auxerrois.

A ce moment, du Pont-au-Change déboucha un détachement de g[en]darmes qui eut bientôt balayé le quai, quoique de la rue transversale [où] se tenaient les deux amis, on entendit pendant un instant le bruit d'u[ne] lutte acharnée.

Ils précédaient la charrette qui conduisait à la guillotine la pauv[re] Héloïse.

— Au galop ! cria une voix ; au galop !

La charrette partit au galop. Lorin aperçut la malheureuse jeune fil[le] debout, le sourire sur les lèvres et l'œil fier. Mais il ne put même écha[n]ger un geste avec elle. Elle passa sans le voir au milieu d'un tourbill[on] de peuple, qui criait :

— A mort ! l'aristocrate. A mort !

Et le bruit s'éloigna décroissant et gagnant les Tuileries.

— En même temps la petite porte par laquelle étaient sortis Maurice [et] Lorin, se rouvrit, et trois ou quatre muscadins, les habits déchir[és] et sanglants, sortirent. C'était probablement tout ce qui restait de la p[e]tite troupe.

Le jeune homme blond sortit le dernier.

— Hélas ! dit-il, cette cause est donc maudite !

Et jetant son sabre ébréché et sanglant, il s'élança vers la rue des La[]vandières.

(La suite à demain.) **ALEXANDRE DUMAS.**

encore sans destination; c'étaient précisément les plus voisines de l'ancien hôtel de Charolais, dont M. le baron Grillon-Deschapelles est aujourd'hui propriétaire. L'administration municipale voulut y bâtir une école; mais aussitôt M. Deschapelles déclara s'y opposer en invoquant les lettres-patentes du 11 août 1656.

Tel était le motif de la contestation portée d'abord devant M. le président du tribunal civil de la Seine, jugeant en état de référé, puis, sur l'appel, devant la première chambre de la cour royale. — La cour a prononcé la confirmation pure et simple de l'ordonnance de référé.

DILIGENCE INCENDIÉE PAR UN CIGARE. — La diligence de Narbonne à Carcassonne a été incendiée par l'imprudence d'un fumeur qui a laissé tomber quelques étincelles d'un cigare sur la paille placée sous ses pieds. On a pu sauver les bagages, et l'on a dû dételer les chevaux en livrant la voiture aux flammes. Au milieu de la route, par un soleil ardent, loin de tout cours d'eau, on ne pouvait porter de secours.

UN TRÉSOR PÊCHÉ. — En pêchant dans une rivière près de Rennes, un individu a ramené un petit coffret en bois recouvert d'une feuille de plomb et hermétiquement fermé; dans ce coffret se trouvaient 80 pièces d'or, brillantes comme si elles venaient d'être frappées et portant l'effigie d'Henri IV, avec cette date : 1582. Le Journal de Rennes qui rapporte ce fait a dû mal lire la date, car Henri IV n'était pas roi sous ce nom en 1582.

SUCRE DE BETTERAVES. — PERFECTIONNEMENT. — « On a beaucoup parlé, lit-on dans l'*Echo de la Frontière*, d'une importante découverte faite par M. Achille Duquesne, de notre ville, touchant un perfectionnement essentiel apporté à la fabrication du sucre de betterave. Cette découverte consisterait principalement : 1° à réduire, par la torréfaction, les betteraves en cossettes, et par conséquent à pouvoir les garder long-temps, et en extraire aisément le sucre et en toute saison; 2° à tirer toutes les parties saccharines de la cossette, sans restriction, à l'aide de la vapeur. Ces procédés simplifient singulièrement, à ce qu'il paraît, la fabrication; ils sont appelés à donner un bénéfice notable dans le rendement des sucres, et ils peuvent enfin modifier assez profondément les procédés, même les meilleurs, adoptés jusqu'ici. Des expérimentations viennent d'avoir lieu sur cette nouvelle méthode, dans l'usine de M. Hamoir-Boursier, à Saultain. Ces essais, quoique contrariés par le peu de perfection d'appareils construits à la hâte, et par la médiocre qualité de cossettes faites en Allemagne d'après le procédé Haber, et altérées par le voyage et le temps, n'ont pas laissé que de donner une idée favorable de la découverte, et de montrer tout ce qu'on en pourrait tirer dans de meilleures conditions avec des appareils perfectionnés et des matières premières de choix. »

SMYRNE. — Cette ville tire son nom de Smyrna, princesse d'Ephèse, qui, comme Didon, fut obligée de s'expatrier, et fonda cette cité, qui était dans l'origine sur les bords du Mélès, au pied du mont Sypyle. Homère y naquit [vers l'an 900] avant Jésus-Christ; ainsi que l'indique de reste le surnom de Mélésigène. Smyrne l'ancienne éprouva plusieurs révolutions qui détruisirent ses murs, sans faire oublier son nom illustre; ce n'est plus qu'un village turc appelé Bournabout (Nez-au-Vent), où tous les grands seigneurs ont leur campagne. La Smyrne d'aujourd'hui, fondée par Alexandre-le-Grand, placée sur les bords de la mer, est un des principaux ports des côtes d'Asie; il est le lieu d'échange de l'Asie avec l'Europe. Tandis que les vaisseaux européens remplissent son port, les caravansérails sont encombrés, de leur côté, par les exportations asiatiques qui s'y renouvellent sans cesse. Les paquebots de notre administration des postes y font relâche pour leurs voyages dans les échelles du levant.

La population de Smyrne, qui forme, dans sa variété, un véritable abrégé du monde, est évaluée à 150 000 âmes. Vers la fin du dix-huitième siècle, le quartier franc fut brûlé. Sous la Restauration, pendant la guerre des Turcs contre les Grecs, notre consul général, l'honorable M. David, préserva Smyrne d'être incendiée et les Grecs qui y résidaient d'être massacrés. La situation de Smyrne est des plus heureuses; mais la peste, les tremblements de terre, les révolutions et les incendies la désolent souvent. Smyrne est construite presque tout en bois, à cause des commotions souterraines qui désolent ces parages. Notre consul général résident est M. le vicomte de Ségur-Montaigne. — Un supplément au *Sud* de Marseille, du 10 juillet, porte à SEPT MILLE le nombre des maisons que l'incendie aurait dévorées à Smyrne.

UN TYPHON. — M. Isidore Hedde, faisant partie de la mission de la Chine comme délégué de la chambre de commerce de Saint-Etienne, a écrit à l'un des principaux négociants de cette ville une lettre que publie le *Mercure ségusien*, et dans laquelle nous remarquons ces passages : « Je suis arrivé en Chine au mois d'août dernier, après six mois environ de traversée et de relâches. Nous avons failli, en arrivant à Macao, tomber dans un typhon, dont heureusement nous n'avons vu que la queue. Ce typhon, qui est un vent terrible, particulier aux mers de Chine, a détruit plus de 20 000 habitations sur les côtes, déraciné des forêts entières et englouti nombre de navires. Le centre du typhon s'est trouvé heureusement 50 à 60 lieues plus loin au nord. Nous sommes restés pendant tout le temps à la cape, c'est-à-dire fuyant devant le vent. Si nous eussions été dans le centre, nous aurions péri, attendu que le vent fait le tour du compas, c'est-à-dire qu'il vient dans toutes les directions. »

LE TUNNEL DE ROSNY. — Nous avons déjà appelé l'attention de l'administration sur les dangers que présentait le tunnel de Rosny; nous lisons à ce sujet les lignes suivantes dans le *Mémorial de Rouen* : on a remarqué que depuis plusieurs jours les convois du chemin de fer s'arrêtent avant de traverser le tunnel de Rosny; on fait alors passer dans les wagons couverts les voyageurs qui se trouvent dans les tombereaux de troisième classe, et quand le souterrain est passé, chacun reprend la place qu'il occupait d'abord. L'administration ne laisse rien transpirer des causes de cette mesure; mais si nous nous en rapportons à quelques voyageurs, elle serait motivée par la crainte des accidents qui pourraient résulter de la chute des pierres de la voûte. Le tunnel est en effet simplement taillé dans le roc, sans aucun revêtement pour maintenir les pierres et en prévenir l'éboulement.

Des ébranlements et des fissures se sont manifestés, des fragments se sont détachés depuis quelques jours, et ce fait pourrait se renouveler pendant le passage des convois, qui occasionne toujours un mouvement dans le souterrain. Nous engageons l'autorité à s'enquérir de ce qu'il y a de fondé dans ces bruits, et l'administration du chemin de fer à faire connaître exactement au public, inquiet à bon droit, ce qu'il doit croire. Il est certain que s'il y a le moindre danger de voir des fragments tomber de la voûte, il est indispensable de recourir à des réparations promptes et sérieuses, car la chute imprévue d'un fragment plus volumineux que ceux qui ont pu tomber jusqu'à ce jour pourrait amener une déplorable catastrophe, et le changement de wagon à l'entrée du souterrain serait alors une mesure insuffisante.

CONTREFAÇON DES POINÇONS DE LA MONNAIE. — Un curieux autant qu'instructif incident, a donné hier un vif intérêt à l'audience de la cour d'assises. — Voici quelques détails sur cet épisode plus technologique encore que judiciaire :

Nous remarquions aujourd'hui au pied de la cour tous les appareils du bureau de garantie, dont M. le président a ordonné l'apport pour donner lieu, audience tenante, à des expériences de nature à faciliter l'intelligence des faux reprochés aux accusés. Tous les yeux se fixent surtout sur un coffre en

qu'il a été parfaitement facile de distinguer les objets placés sur les tables des présenteurs et des marqueurs, bien que trois volets de l'atelier fussent fermés.

M. le président. — J'invite M. Barre à vouloir bien s'approcher pour compléter les démonstrations qu'il a données hier. Nous ferons procéder ensuite sous les yeux de MM. les jurés, aux opérations de la marque, en figurant autant que possible la manière dont ces opérations s'accomplissent dans les ateliers de la Monnaie.

M. Barre, graveur général de la Monnaie. — J'ai fait apporter pour le représenter à la cour et au jury, un faux poinçon que j'ai sculpté sur bois en le grossissant démesurément pour rendre la démonstration facile et pour permettre à l'œil nu de distinguer les moindres détails de la gravure.

Pour faire ce faux poinçon, j'ai opéré d'après les procédés auxquels le faussaire a dû recourir. Ainsi voici la tête d'aigle qui forme le corps de la gravure; voici les plumes de la tête indiquées par ces rainures qui s'en vont jusqu'aux bords de la gravure; seulement sur l'original elles n'apparaissent pas sur le relief de la partie latérale. Les bords ont été limés de manière à effacer tout prolongement des crans, contrairement à ce qui se pratique dans tous les poinçons de ce genre. Le faussaire, auquel cette particularité extrêmement délicate aura échappé, a prolongé les crans qui s'aperçoivent sur les empreintes fausses.

Dusseaut. Oui, mais je le rappelle, moi aussi, je suis graveur, je connais mon métier, et à ceux qui me connaissent on ne persuadera jamais que je ne sache pas parfaitement relever la gravure d'un poinçon.

M. le président. — M. Marchand et M. Philippe voudraient-ils approcher et préparer les instruments que voici, pour procéder aux opérations de la marque ? (Mouvement d'attention).

M. Marchand s'approche alors de l'armoire en fer dont nous avons déjà parlé. Il ouvre l'une des trois serrures qui la ferment; M. Philippe et l'un des autres employés ouvrent avec une clef particulière les deux autres serrures.

On retire du coffre la bigorne, c'est-à-dire un morceau d'acier recouvert à sa surface supérieure d'imperceptibles points qui sont autant de signes gravés représentant chacun un insecte différent; la bigorne se visse sur une tige en fer, laquelle repose elle-même sur un billot de bois qu'on amène au milieu de l'auditoire. M. Marchand retire ensuite de l'armoire en fer une boîte ou plutôt un petit coffret en acier, fermé à clef, et renfermant les différents poinçons dont chaque jour on est appelé à faire usage; ils diffèrent selon la nature des objets soumis au contrôle : il y a des poinçons pour la grosse argenterie, d'autres pour l'orfèvrerie, d'autres pour la menue bijouterie, et encore se subdivisent-ils selon la nature des objets; on en compte jusqu'à quatre-vingt treize.

Enfin une sorte de cuvette en cuir bouilli, pleine de chaînes en or, est placée sur la table des pièces à conviction. Un employé dit présenteur s'assied près de cette table, ayant entre les jambes le billot qui sert de piédestal à la bigorne; un second employé, armé d'un marteau et qui représente le marqueur, se place en face du premier, de manière à avoir également entre les jambes le billot de la bigorne. Le présenteur saisit alors dans la cuvette aux bijoux une chaîne en disant : de l'or; à ce mot le marqueur cherche le poinçon qui s'approprie à la nature de l'objet présenté l'objet à la bigorne par le présenteur, puis appuyant ce poinçon sur la partie de laquelle la bigorne sert en quelque sorte d'enclume, il frappe un léger coup de marteau : de ce même coup une double empreinte se trouve produite; d'un côté l'image gravée sur la bigorne, de l'autre l'empreinte du poinçon; seulement la première empreinte varie selon que l'objet contrôlé a été placé plus vers le talon ou vers le bout de la bigorne.

Cette opération est plusieurs fois répétée. Les épreuves ainsi obtenues sont alors soumises à MM. les jurés, avec une loupe assez puissante pour leur permettre autant que possible l'observation de la gravure. On leur remet également un bijou portant les fausses empreintes, afin qu'ils puissent s'éclairer par la comparaison. M. Barre s'approche alors individuellement de chaque juré et l'assiste de ses conseils, lui indiquant à quelle distance il convient de placer la loupe et l'objet soumis à son action; ses efforts obtiennent peu de succès; beaucoup de jurés fixent, même sans s'en douter, l'image par le côté opposé à celui qui portait l'empreinte, mais ni les uns ni les autres ne paraissent arriver à distinguer nettement la gravure.

M. le président fait lever les stores et ouvrir les fenêtres, dans l'espoir qu'un meilleur jour viendra en aide aux yeux peu exercés des jurés. MM. les défenseurs s'évertuent de leur côté à saisir ces images microscopiques, et qui sont véritablement dans les limites extrêmes de l'infiniment petit. Nous entendons Mᵉ Marie assurer à ses confrères que, pour sa part, il croit apercevoir sur les empreintes légales les traces de ces fameux crans, seuls indices matériels du faux.

Si ce n'était la présence des accusés, la salle d'audience, durant ces tentatives désespérantes d'examen et de recherches, donnerait volontiers l'aspect d'un cours scientifique ou d'un amphithéâtre de physique : des conversations s'engagent sur tous les points de la salle. Les physionomies si intelligentes de Dusseaut et de Jacquet reflètent alors une expression d'ironie sardonique qu'ils réussissent mal à dissimuler. Pendant ce temps, M. Marchand, placé près du coffre aux poinçons, suit d'un œil attentif et presque inquiet les pérégrinations du poinçon légal, qui bientôt rentre entre ses mains et qu'il s'empresse de replacer dans sa cassette de fer.

Malgré toutes ces explications *de visu*, la cour a décidé aujourd'hui, sur la demande du jury, que les magistrats et les jurés se rendraient en personne à la Monnaie, dans les bureaux de la garantie, pour y procéder à de nouvelles expertises en présence des accusés et de leurs défenseurs. — Demain on entendra le réquisitoire de M. l'avocat général Glandaz. Les plaidoiries commenceront ensuite et ne dureront pas moins de deux audiences.

Le concours d'*harmonie et accompagnement* pratique a eu lieu hier au Conservatoire royal de musique. Le jury, composé de MM. Halévy, Caraffa, Amb. Thomas, Panseron, Leborne, Benoist, Barbereau, Batton et Marmontel, a décerné un premier prix à M. Bazille, élève de M. Le Couppey; un deuxième prix à M. Hinard et trois accessits à MM. Cahen, Jonas et Laffitte, tous élèves du même professeur.

La vérité sur l'accroissement des crimes et des délits.

STATISTIQUE CRIMINELLE DE 1843.

Le garde des sceaux publie annuellement le compte-rendu de la justice criminelle, espèce d'enquête officielle sur l'état moral de la société, où se trouvent les plus précieuses révélations, que s'efforcent de pallier les journaux conservateurs. A nous, au contraire, il importe de les mettre au grand jour, ce que nous allons faire, en démontrant, pièces en main, que la criminalité croît en France six fois plus vite que la population. Ce sera une solide réponse à ceux qui accusent d'exagération notre critique sociale, et mieux encore, un ferme appui à nos conseils incessants de politique nouvelle.

La statistique criminelle embrasse une période de dix-huit ans,

espèces de crimes; savoir : 1° Les rébellions et violences contre des agents de l'autorité; 2° les coups et blessures volontaires ayant occasionné une incapacité de travail de plus de vingt jours; 3° enfin les vols qualifiés; — réduction qui portant sur un ordre de faits très nombreux, masque l'accroissement de tous les autres, plus rares parce qu'ils sont plus graves.

A cette simple indication (1), tout lecteur initié aux affaires criminelles, soupçonnera aussitôt un déclassement plutôt qu'une amélioration réelle.

Et il aura raison. Voici pourquoi.

Ces trois espèces de crimes appartiennent à volonté à la compétence correctionnelle ou à la compétence criminelle, suivant qu'il plaît au ministère public et aux tribunaux de signaler ou de passer sous silence les circonstances aggravantes qui les accompagnent. L'usage s'établit de plus en plus dans les parquets de *correctionnaliser* ces affaires, en vue d'une justice plus prompte, plus économique, plus sûre, et on peut l'affirmer, souvent moins sévère que celle du jury surtout en matière de vol. Par suite, les faits, qui autrefois, sous une pratique plus rigide, allaient à la cour d'assises, aboutissent aujourd'hui à la police correctionnelle. Voilà tout le secret de cette apparente réduction, dont certains journaux, admirateurs quand même du présent, font tant de bruit; elle existe *pour les affaires soumises au jury*, et nullement *pour les méfaits*. Que cette explication soit exacte, la preuve en est dans le chiffre élevé des délits correspondant à ces crimes :

Les coups et blessures volontaires ont crû de . . . 25 p. 100.
Les rébellions, outrages et violences envers des agents de l'autorité, de 72
Les vols. 90

Que répondre à ces rapprochements ? N'est-il pas évident que la diminution des affaires portées en cour d'assises ne tient qu'à une combinaison administrative, et non à un respect plus général de l'autorité publique, des personnes et des propriétés ?

Cette preuve n'est pas la seule.

N'est-il pas certain que l'effet constant de la civilisation est d'adoucir les mœurs et de raffiner les besoins ? L'adoucissement des mœurs et ses nuances, la politesse extérieure, l'affadissement des caractères, la prudence de conduite, tendent évidemment à diminuer les crimes contre les personnes, qui supposent, en général, quelque rudesse de tempérament et d'habitudes, tandis qu'à l'opposé le raffinement des besoins, qui éveille l'amour des jouissances matérielles, excite davantage la cupidité, et doit tendre à multiplier les crimes contre les propriétés. En deux mots, la violence est un caractère de barbarie, la fraude est un caractère de civilisation. C'est en vertu de cette loi que les crimes contre les personnes sont plus communs dans les campagnes que dans les villes; que la Corse est toujours le département où se commettent, proportionnellement à la population, le plus de crimes contre les personnes; la Seine, au contraire, celui qui offre le maximum de crimes contre les propriétés; et tous les départements tendent, c'est un fait d'observation évidente, à se distinguer de la Corse et à se modeler sur la Seine.

Il s'ensuivrait donc *à priori* que grâce aux progrès incontestables de la civilisation, la progression générale devrait être moindre pour les crimes contre les personnes que pour les crimes contre les propriétés. C'est justement le contraire qui arrive s'il faut en croire la statistique des cours d'assises. En effet, dans la première période, les crimes contre les personnes n'étaient que de 25 p. 100, et il y avait un accusé sur 17 639 habitants; dans la dernière, le rapport est de 31 p. 100, et il y a un accusé sur 14 994 habitants; ce qui indiquerait un retour en barbarie, contrairement à l'évidence.

Il faut donc soupçonner une influence artificielle, nous l'avons dit. Les crimes contre les personnes, de leur nature plus graves, mieux déterminés dans leur caractère, se prêtent moins facilement à un accommodement de juridiction que les crimes contre les propriétés, voilà tout.

Ce procédé des procureurs du roi, vivement recommandé par les magistrats supérieurs, s'applique à beaucoup de faits et détruit complètement l'autorité des tableaux relatifs aux affaires criminelles considérées isolément. Comme d'ailleurs aucune barrière profonde ne sépare les crimes des délits, il faut, pour conclure avec quelque solidité, les réunir en un seul total. Voici les résultats de cette opération :

Première période (1826-1830).		Quatrième période (1841-1843).	
Moyenne annuelle.			
Accusés,	7 130	Accusés,	7 213
Prévenus,	61 123	Prévenus,	93 537
Total,	68 253	Total,	100 750

Accroissement de 47 p. 100.

Ainsi, tandis qu'en dix-huit ans la population s'est accrue de *sept et demi* pour cent, la criminalité a monté de *quarante-sept* pour cent; six fois plus vite et davantage.

Voilà la vérité, toute la vérité. De ce train-là, dans quelques centaines d'années, le chiffre des inculpés égalera celui de la population (2), et n'étaient les doubles et triples emplois pour récidive,

(1) Avant la réforme de 1832, les deux crimes n'étaient pas distincts, ce qui, pour la comparaison, oblige à les réunir ici.

(2) Les accusés et les prévenus ne sont pas les seuls qui aient affaire à la justice; il faut y joindre :

1° Les contumaces dont le nombre a été (en 1843) de	505
2° Les prévenus poursuivis à la requête des administrations publiques	103 537
3° Les inculpés de contraventions de police	192 282
4° Les inculpés déchargés des poursuites par ordonnances de non-lieu	26 302
5° — par arrêts de non-lieu	813
Total,	323 439
Accusés et prévenus (en 1843)	102 463
Total des individus incriminés pour délits divers (en 1843)	425 902

lieu des Chambres d'accusation. Le nombre de ces affaires ainsi avortées, mesure exactement le zèle des officiers de police judiciaire dont la vigilance et l'intelligence facilitent la constatation des délits ; il mesure aussi l'esprit de sévérité des magistrats instructeurs. Or, voici depuis 1831, année où ces documents sont fournis pour la première fois, le rapport de ces affaires impoursuivies à la totalité des plaintes inscrites :

1831	49 pour 100.	1835	46 pour 100.	1839	48 pour 100
1832	49	1836	47	1840	48
1833	46	1837	47	1841	48
1834	45	1838	46	1842	48
				1843	49

Ainsi, depuis cinq ans, il y a tendance constante à restreindre plutôt qu'à étendre les poursuites ; il y aurait même à suspecter des relâchements, si, d'ailleurs, il n'était établi que le nombre des acquittements diminue tant en police correctionnelle qu'en Cour d'assises, ce qui démontre que le ministère public concentre de plus en plus ses poursuites sur les délits d'une véritable gravité et bien constatés. Qu'indique donc cet accroissement des *impoursuivis* ? qu'envain se multiplient les procès-verbaux des agents inférieurs pour des faits de petite importance, ils ne contribuent pas à grossir le lot des audiences correctionnelles et criminelles, à raison du triage sévère des procureurs du roi et des Chambres du conseil. Le caractère plus grave des délits qui résistent à cette épreuve n'en est que mieux établi. Comment d'ailleurs compter sur cette différence d'activité en voyant les crimes les plus odieux, assassinats, meurtres, faux, incendies, attentats à la pudeur, suivre une loi d'ascendance parallèle à celle des simples délits? Jamais, certes, de tels attentats n'ont pu être protégés par l'insouciance des magistrats du parquet. Il faut donc recourir à une autre cause plus réelle.

II. Cette cause serait-elle le *système pénitentiaire* actuel dont les vices multiplieraient les récidives? Celle-ci a plus de puissance, car il est très exact de dire que les prisons et les bagnes sont des foyers de corruption. Toutefois, n'exagérons rien. Aujourd'hui les récidivistes forment le quart des accusés et le cinquième des prévenus; à supposer que par une merveilleuse nouveauté, il n'y ait plus de récidives, resteront toujours à la charge et à l'effroi de la société les trois quarts des accusés et les quatre cinquièmes des prévenus? Est-ce peu de chose sur une population coupable, de cent mille individus par an? A ce compte, généreux sans nul doute, l'accroissement sera encore de 35 p. 100 en dix-huit ans, c'est-à-dire de quatre à cinq fois plus rapide que celui de la population. Ainsi encore, de ce côté, le terrain fait défaut.

III. La *réforme pénale* de 1832 offre-t-elle un appui plus solide? Il est vrai que la peine a été adoucie pour quelques crimes, tels que la fausse monnaie et l'incendie de maisons non habitées; il est vrai encore que l'admission rendue plus facile des circonstances atténuantes équivaut à un adoucissement général des pénalités. S'ensuit-il que les malfaiteurs en aient été encouragés? On pourrait le croire si, avant la réforme, les peines *appliquées* étaient plus sévères ; mais, en fait, il arrivait que l'exagération de la pénalité provoquait des acquittements scandaleux, tandis qu'aujourd'hui ils sont devenus plus rares. La répression étant plus assurée doit être plus efficace. S'il en était autrement, il suffirait donc de menacer tout coupable de l'échafaud ou des galères pour prévenir les crimes? Mais, non: une expérience, que l'histoire fait remonter jusqu'à Solon, témoigne que l'exagération des peines provoque l'acquittement des coupables, et cette impunité porte à l'imitation bien plus qu'un châtiment moins impitoyable. Les législateurs de 1832 se fondèrent sur cette observation d'une éternelle vérité, et nul mécompte n'est venu, jusqu'à présent, démentir leurs prévisions. Comment, en effet, imputer à leur indulgence l'accroissement des crimes, puisque les délits, dont la répression est confiée à la sévérité bien connue des tribunaux correctionnels, croissent

s'agit plus seulement d'un acte isolé, d'un épisode terrible ; cet évènement barbare est érigé en théorie ; on le fait procéder d'un nouveau principe de guerre qu'on a le courage d'appeler un principe d'humanité. »

La question des influences électorales pour lesquelles on emploie généralement l'appât très coûteux des travaux publics, inspire ce matin à plusieurs journaux des diatribes et des doléances au sujet de la corruption ; mais, tant qu'on ne pourra proposer pour remède que des prospectus plus ou moins puritains de tels ou tels candidats au ministère, la moralisation des élections ne sera pas plus avancée. Loin de nous la pensée d'innocenter le cabinet Guizot ; mais quels sont donc, depuis trente ans, les ministres qui se sont vertueusement renfermés dans cette impartialité affichée par les oppositions de toutes les époques?

Un évènement grave, dit la *Presse*, s'est passé le 9 juillet sur les limites qui séparent la Croatie ottomane de la Croatie autrichienne. Les insurgés de la première ont violé le territoire autrichien et assailli à l'improviste le cordon militaire qui gardait la frontière. Les Autrichiens, très inférieurs en nombre, auraient perdu 3 officiers et 300 soldats. Le gouvernement autrichien a immédiatement demandé satisfaction et pris des mesures énergiques pour prévenir le retour de semblables tentatives. — Dans l'Albanie, l'insurrection est plus menaçante que jamais.

PETITE CORRESPONDANCE.

MM. B. et S., à Lyon. — Tout nous est bien parvenu, et nous vous le marquions le 19.

M. C. à Châlon sur Saône. — Oui, nous avons reçu. — L'ordre est donné depuis longtemps de vous envoyer triple pour tous les cas de ce genre. Il y a eu oubli, signalé et réparé.

M. de F., à Brest. — Reçu, Merci. Bravo! Nous vous écrivons.

M. G., à Lyon. — Nous pourrons vous donner le G. T. que vous demandez au prix de 24 fr.

HALLE DE PARIS.

22 juillet.						23 juillet.					
Arrivages	943 q.	09 k.				Arrivages	12226 q.	47 k.			
Ventes	904	32				Ventes	998	52			
Restant	28248	41				Restant	28476	06			
Cours moyen	34,45					Cours moyen	37,64				
Cours-taxe	34,45					Cours-taxe	34 85				
Cote administrative.						Cote administrative.					
Gruaux	00 q.	00 k.	47,00	à	49,05	Gruaux	00 q.	00 k.	47.10	à	00,00
1re	00	00	35,00	à	38,8	1re	00	00	35 00	à	38 25
2e	00	00	31,85	à	31,70	2e	00	00	33,75	à	34.40
3e	00	00	26,10	à	28,85	3e	00	00	23 35	à	25,45
4e	00	00	20,40	à	00,00	4e	00	00	49 10	à	00,00
A liv.	749	15	00,00	à	35,05	A liv.	749	15	38 20	à	40,45

Marchés.

Marché Saint-Antoine, 22 juillet.— Foin, 1re à 55 à 60 ; 2e 48 à 50; 3e 00 à 00. — Sainfoin, 1re 44 ; 2e 40 ; 3e 35. — Luzerne 1re 56 à 00 ; 2e 40 à 00; 3e à 34. — Paille de blé 1re 34 à 00; 2e 00 à 00; 3e 28 à 29. — Paille de seigle 1re 35 à 38 ; 2e 30 à 32 ; 3e 23 à 25. — Paille d'avoine, 1re 45; 2e 40 à 00. — Trèfle 1re 00 à 31 ; 2e 00 ; 3e 00.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 23 juillet. — Foin 1re 48 à 51 ; 2e 40 à 46; 3e 00 à 34. — Paille de seigle 1re 33 à 35; 2e 28 à 30. — Paille de blé 1re 28 à 32; 2e 25 à 27; 3e 00 à 00.

Halle à la viande du 21 juillet. — 15779 kil. Bœuf 1,50-1,20-0,80. — 14944 kil. Veau 1,50-1,30-1,00.—2251 kil. Mouton 1,50-1,30-1,20. — En gros 32840 kil. 1,30-1,23-1,16.

Marché de la Vallée du 23 juillet. — Agneaux 0,00 à 00,00.—Canards barbotteurs, 1,00 à 1,25.—Canetons de Rouen, 2,50 à 3,75.—Chapons gras 2,50 à 8,00. — Chevreaux ou cabris 0 à 4,00. — Dindes gras 4,00 à 6,50 ; comm., 1,25 à 2,50. — Faisans 0,00 à 0,00. — Lapins ou lapereaux 1,25 à 3,25. — Mont. pré salé 00 — Oies comm. 2,75 à 0,00. —Pigeons de volière 0,70 à 1,00; de bizets 0,25 à 0,60. — Poules ordinaires 1,25 à 2,00. — Poulets gras 3,00 à 4,00. de comm. 0,85 à 1,50.

615. — A terme : Espagne dette intérieure, 28 1/8, 3/4. — Amiens, 625.

	1er C.	P. H.	P. B.	dr C.	h.
5 0/0 compt.....	121 85	121 85	121 65	121 65	121 75
— fin cour...	121 85	121 90	121 80	121 85	121 85
3 0/0 compt.....	83 60	83 60	83 55	83 55	83 50
— fin cour...	83 60	83 60	83 50	83 50	83 60

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville...	1425	«	B. 2 50	5 0/0 Bge 1840.	« «	«	
B. de France...	3230	«	«	— Portugais...	«	«	
C. Gou. 1000....	1125 «	«	B. 5	Esp. D. active.	« «	«	
C. Gan. 1000...	«	«	«	5 0/0 Naples...	101 50	«	
C. hypot.......	655 «	«	«	— Romain..	104 1/2	«	
4 Canaux......	1277 50	«	«	Obl. Piémont.	«	«	
CHEMINS DE FER. St-Germ.....	1052 50	1062 50	H. 13 75	F. c. 1055, 1067 50.			H. 18 75
V. r. d......	485 «	485	«	— 485, 487 50, 485.			
— r. g......	300 «	295 «	B. 2 50	— 298 75, 300, 295.			B. 3 75
Orléans......	1190 «	1191 25	H. 8 75	— 1185, 1197 50, 1180, 1185.			B. 5
Strasb.......	272 50	268 75	H. 3 75	— 270, 272 50, 266 25, 270.			H. 1 25
Rouen.......	1045	1048 75	H. 8 75	— 1042 50, 1040, 1030.			H. 4
Havre.	865 «	867 50	H. 10	— 862 50, 870.			H. 5
Marseille	980 «	985 50	H. 7 50	— 975, 995, 990.			H. 12 50
Vierzon.....	747 50	750	H. 10	— 750, 757 50, 745, 755.			H. 7 50

LONDRES, 21 Juillet	PRIMES. PARIS, 22 JUILLET.	COULISSE
Consol. 96 1/8, 1/4.	3 0/0 F. c.	Av. 83 60.
Esp. act. 26 1/8, 3/8.	F. p. 83 95, 84 d. 50.	Ap. 83 52 1/2.
Portug. 65 1/2.	5 0/0 F. c. 121 90 d. 50.	
Mexic. 37.	F. p. 122 45, 80 d. 50.	B. du Trés
Brésil.	St-Germ. au 15. 1070 d. 10.	3 0/0 à 3 et 9 m.
3 0/0 hol. 99 3/8.	Orléans, 1205, 1220 d. 20. 1225 d. 10 au 15.	Rep. F. c. F. p
2 1/2 do.	F. c. 1200 d. 20 ; 1195, 1205 d. 10.	3 0/0 5. 15, 12 1/2
Rouen. 40 1/4.	Rouen 1060 d. 20. 1075 d. 10 au 15.	
Orléans. 43 1/4		5 0/0 10. 20

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 101,00 à 00,00; courant du mois, 102,00 à 00,00 ; août, 103,00 à 00,00 ; 4 derniers mois, 109,00 à 00,00 ; 4 premiers 1846, 110,50 à 111,00.

LILLE. — Colza, 95,00 à 95,50.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 108,00 à 00,00 ; août, 109,00 à 00,00 ; septembre et octobre, 110,00 à 111,00 ; novembre et décembre, 96,00 à 97,00.

SAVON.—Ordre de livraison, 89,00 à 00,00 fr. les 100 kil.

SUIFS de place, les 50 kil., maintenus par la boucherie à 56 fr.—Suifs de Russie disponibles, délaissés de 55 fr. 50 à 56 fr. — 2 derniers mois, 58 fr. 50 à 59 fr. calmes. — Les détenteurs, néanmoins, paraissent peu disposés à vendre.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 24 juillet.

7 h. »|» OPÉRA. —
7 h. 1|2 THÉATRE FRANÇAIS. — Tancrède.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Le Déserteur.
7 h. 3|4 VAUDEVILLE. — L'Homme et la Mode. Bugolin. Une Dame.
7 h. »|» VARIÉTÉS. — 1er Souper. La Nuit. Lansquenet.
7 h »|» GYMNASE. — Dame. Changement. Image. Les Aides.
6 h. 3|4 PALAIS-ROYAL. L'École buissonnière. Pretintaille. Roman.
7 h. »|» PORTE-ST-MARTIN.—La Biche au bois.
6 h. »|» AMBIGU. — Etudiants.
6 h. 1|2 GAITÉ. — Canal Saint-Martin.
6 h. 3|4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h »|» COMTE. — Pierrot. Docteur Gall. Mazurka.
6 h. 1|2 FOLIES. — Galop. M. Denis. Empire. Epiciers.
6 h. LUXEMBOURG. — Laveuses de Provence. Indians.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 h. à 5 h. — Le Déluge, avant pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et compagnie, rue du Croissant, 16.

Les personnes qui s'abonneront à la DÉMOCRATIE PACIFIQUE à partir du 1er août recevront :

1° Tout ce qui aura paru du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE (3 volumes) ;

2° Un roman entier de CH. DICKENS : LE CARILLON DU NOUVEL AN.

PARIS, 24 JUILLET.

Un officier supérieur qui a long-temps fait la guerre en Afrique et qui connait à fond l'Algérie, nous adresse, avec des félicitations sur la campagne que nous avons entreprise contre le système de guerre dévoilé par le manifeste de M. Bugeaud, une communication que nous publions immédiatement. Nous n'avions pas attendu ce témoignage pour savoir qu'en nous élevant de toute la force de notre indignation contre des atrocités dont la continuation déshonorerait irrémédiablement l'armée d'Afrique et la France elle-même, nous trouverions dans l'armée les sympathies de tous les hommes qui comprennent l'honneur militaire et la dignité du métier des armes.

DU CARACTÈRE ODIEUX DE LA GUERRE D'AFRIQUE

ET DES MODIFICATIONS QU'ELLE DOIT SUBIR.

L'exécution de la tribu des Ouled-Riah, car nous ne saurions nous résoudre à décorer du nom de fait d'armes cet épisode lugubre, est enfin venu révéler à la France le caractère odieux qu'a pris la guerre en Algérie depuis environ quatre années.

Si l'article du *Moniteur algérien* qui prétend expliquer à la France les nécessités de la guerre d'Afrique et qui essaie de justifier la destruction d'une tribu entière par les flammes, a déchargé le colonel Pélissier d'une partie de la responsabilité de cette atrocité, il nous a révélé que la destruction des Arabes par le fer et le feu est aujourd'hui érigée en système par M. le maréchal Bugeaud, et qu'à l'avenir d'autres actes semblables se commettront si toutefois il parvient à trouver dans l'armée un second exécuteur de ses jugements.

Cet article du journal officiel de l'Algérie, article qui par la forme et le fond porte le cachet irrécusable de son origine, exprime du reste les amères déceptions que M. le maréchal Bugeaud a trouvées au bout du système qu'il a prôné et mis en honneur pour l'Algérie.

En effet, n'y a-t-il pas de quoi se désespérer d'avoir annoncé depuis plus d'un an que l'Algérie était soumise, et de voir que chaque jour cette assertion est démentie par les faits, que si Abd-el-Kader est sur le territoire du Maroc, il conserve des relations avec les populations que sa voix long-temps encore, n'auront pas la puissance d'arrêter une colonne de » 8 000 Français. Elle parcourra le pays tant que dureront les vivres » qu'elle portera avec elle, et tant qu'elle aura des transports pour ses » malades et ses blessés... »

Il avait dès cette époque reconnu la faiblesse des Arabes et leur impuissance contre les armes françaises ; il avait reconnu le peu de mérite qu'il pouvait y avoir à vaincre les Arabes, mérite que cependant il a fait sonner bien haut dès qu'il s'est agi de recueillir de hautes récompenses.

Mais, comme on n'en peut douter, s'il attachait alors peu d'importance aux victoires sur les Arabes, il disait dans la même lettre : « Comment donc soumettre les Arabes ? Il n'y a pas deux moyens : dominez » les intérêts agricoles ; mettez-vous en mesure de leur dire : Vous ne » sèmerez pas ; vous ne moissonnerez pas ; vous ne pâturerez pas sans » notre permission. Alors ils seront forcés de se soumettre, car ils ne » peuvent vivre dans le désert. Que faut-il pour obtenir ce résultat ? » 90 000 ou 100 000 hommes *judicieusement employés*. »

On le voit, dès 1838, existait déjà dans la pensée de M. Bugeaud l'idée d'exterminer le peuple arabe ; et la guerre de razzias, d'incendie et de meurtre sur les femmes, les vieillards et les enfants, qu'il a commencée dès 1841, était la signification incomprise par la France de ce *judicieux emploi* de 100 000 hommes. On ne pouvait, en effet, croire que de sang-froid, à tête reposée, un homme pût rêver l'extermination d'un peuple ! Et nous, les premiers, nous croyions qu'un *judicieux emploi* des troupes et des ressources de la France pouvait résoudre la question de domination du peuple arabe. Mais loin de nous la pensée que la destruction des populations et de leurs ressources fût le *moyen judicieux* à employer pour la réussite des vues de la France.

Après avoir exprimé hautement notre indignation contre le crime politique commis contre les Ouled-Riah, nous devons examiner si réellement M. Bugeaud a compris la mission qui lui a été confiée, et s'il a montré l'habileté qu'on s'est plu à lui reconnaître jusqu'à présent. Nous prétendons ici démontrer que le gouvernement auquel on a prodigué toutes les ressources qu'il a demandées, s'est montré inintelligent, non seulement dans le choix de ces ressources, mais dans leur emploi, et qu'il a gravement compromis la puissance et la gloire de la France en Algérie.

Comme on l'a vu plus haut, dès 1838 il avait reconnu l'impossibilité où étaient les Arabes de résister à une simple colonne de 8 000 Français, et il avait proclamé que c'était aux populations mêmes qu'il voulait s'en prendre pour les soumettre. Mais que fallait-il faire pour obtenir ce résultat ? Il fallait d'abord étudier ce qu'étaient les tribus, et les moyens de résistance dont elles étaient capables, puis établir ses moyens d'action d'après ces connaissances acquises. Que fait M. Bugeaud ? Il commence par affirmer sans preuve que la population arabe s'élevait à 8 millions d'âmes, soit 800 par lieu carrée, c'est-à-dire qu'elle était plus dense que la population de beaucoup de contrées de la France ! Ses bulletins annoncent des moyenne de 1000 à 1200 cavaliers. Que ces cavaliers, parcourant rapidement le pays sans convois et sans embarras, atteignaient à coup sûr les populations, quelle que fût la rapidité de leur fuite, encombrées qu'elles étaient de femmes, d'enfants et de troupeaux, et qu'enfin ces cavaliers châtiaient rudement toutes les populations qui témoignaient la moindre velléité de se soumettre à la France.

Que fallait-il donc faire pour soumettre les populations ? Les débarrasser d'abord des bandes d'Abd-el-Kader et des Kalifats, qui étaient l'obstacle à toutes les soumissions ; il fallait former une nombreuse cavalerie française capable de faire des détachements assez forts pour poursuivre incessamment les cavaliers de l'émir et des kalifats, les atteindre ou du moins rendre impossible leur séjour dans les tribus, et de lancer en même temps dans plusieurs directions d'autres colonnes qui auraient prouvé aux tribus que la fuite ne pourrait désormais être pour elles une ressource, celles-ci étant inévitablement atteintes et châtiées quand elles auraient voulu se déplacer à notre approche.

Dix-huit à vingt mille hommes de cavalerie française, et non indigène, étaient nécessaires pour soumettre tout le pays, et vingt mille hommes d'infanterie auraient suffi pour occuper toutes les places, soit de la côte, soit de l'intérieur.

On comprend que, dès lors, les tribus, mises dans l'impossibilité de fuir et assurées d'une protection réelle, n'auraient pas tardé à subir la loi du plus fort. On comprend que nos colonnes de cavalerie auraient vécu sur le pays sans le ravager, en n'exigeant que le nécessaire pour la nourriture des hommes et des chevaux, et que les convois étaient à l'avenir chose inutile.

Au lieu de cela, qu'a fait M. Bugeaud ? Il a imaginé de mettre en mouvement de lourdes colonnes d'infanterie escortant des convois encore plus lourds, et cependant indispensables, puisque les Arabes fuyant avec leurs ressources ne laissaient rien sur la route de nos troupes : c'est avec ces convois qui ne faisaient que quatre à cinq lieues par jour, qu'il avait la prétention d'atteindre les cavaliers arabes et de protéger les tribus auxquelles il demandait des soumissions, sans vouloir comprendre qu'en l'absence d'une soumission efficace, il n'y avait pas de soumission possible, et c'est encore avec de l'infanterie qu'on feint de demander la soumission des Arabes.

Dirons-nous maintenant ce que nous pensons : M. Bugeaud n'a point de conviction, il n'a pas l'intelligence de son œuvre, car s'il l'avait, la foi lui serait venue ; s'il a demandé 80 mille hommes, c'est qu'il a pensé qu'on ne pourrait refuser le maréchalat à qui a commandé 80 mille hommes. Il ne veut ni la légalité en Algérie, ni les capitaux qui fécondent l'agriculture. Que veut-il pour l'Algérie ? Il serait embarrassé de le dire ; il cherche à s'y rendre impossible ; telle sera et telle doit être la conclusion de son œuvre.

LA MAGISTRATURE AUX COLONIES. (1)

Nous publions aujourd'hui la deuxième lettre que nous a adressée

(1) Voir le manifeste de M. le général de Lamoricière, dans le journal l'*Afrique* du 18 au 22 juin.

(1) Voir la *Démocratie pacifique* du 3 juillet.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 24 JUILLET.

LE CHEVALIER DE MAISON-ROUGE.

Épisode de 1793 (1).

TROISIÈME VOLUME.

LE CHEVALIER DE MAISON ROUGE.

Maurice se hâta de rentrer à la section pour y porter plainte contre Simon.

Il est vrai qu'avant de se séparer de Maurice, Lorin avait trouvé un moyen plus expéditif, c'était de rassembler quelques Thermopyles, d'attendre Simon à sa première sortie du Temple et de le tuer en bataille rangée.

Mais Maurice s'était formellement opposé à ce plan.

— Tu es perdu, lui dit-il, si tu en viens aux voies de fait. Ecrasons Simon, mais écrasons-le par la légalité. Ce doit être chose facile à des légistes.

En conséquence, le lendemain matin, Maurice se rendit à la section et formula sa plainte.

Mais il fut bien étonné, quand à la section le président fit la sourde oreille, se récusant, disant qu'il ne pouvait prendre parti entre deux bons citoyens animés tous deux de l'amour de la patrie.

— Bon ! dit Maurice ; je sais maintenant ce qu'il faut faire pour mériter la réputation de bon citoyen. Ah ! ah ! rassembler le peuple pour assassiner un homme qui vous déplaît, vous appelez cela être animé de l'amour de la patrie. Alors, j'en reviens au sentiment de Lorin, que j'ai eu le tort de combattre. A partir d'aujourd'hui, je vais faire du patriotisme comme vous l'entendez, et j'expérimenterai sur Simon.

— Citoyen Maurice, répondit le président, Simon a peut-être moins de torts que toi dans cette affaire ; il a découvert une conspiration, sans y être appelé par ses fonctions, là où tu n'as rien vu, toi dont c'était le devoir de la découvrir ; de plus, tu as des connivences de hasard ou d'intention, lesquelles, nous n'en savons rien, mais tu en as avec les ennemis de la nation.

— Moi, dit Maurice, ah ! voilà du nouveau, par exemple, et avec qui donc, citoyen président ?

— Avec le citoyen Maison-Rouge.

— Moi ; dit Maurice stupéfait ; moi, j'ai des connivences avec le chevalier de Maison-Rouge ? Je ne le connais pas, je ne l'ai jamais...

— On t'a vu lui parler.

— Moi !

— Lui serrer la main.

— Moi ?

— Oui.

— Où cela ? quand cela ?

— Citoyen président, dit Maurice, emporté par la conviction de son innocence, tu en as menti.

— Ton zèle pour la patrie t'emporte un peu loin, citoyen Maurice, dit le président, et tu seras fâché tout-à-l'heure de ce que tu viens de dire, quand je te donnerai la preuve que je n'ai avancé que la vérité. Voici trois rapports différents qui t'accusent.

— Allons donc ! dit Maurice ; est-ce que vous pensez que je suis assez niais pour croire à votre chevalier de Maison-Rouge ?

— Et pourquoi n'y croirais-tu pas ?

— Parce que c'est un spectre de conspirateur avec lequel vous tenez toujours une conspiration prête pour y englober vos ennemis.

— Lis les dénonciations.

— Je ne lirai rien, dit Maurice. Je proteste que je n'ai jamais vu le chevalier de Maison-Rouge, et que je ne lui ai jamais parlé. Que celui qui ne voudra pas croire à ma parole d'honneur vienne me le dire, je sais ce que j'aurai à lui répondre.

Le président haussa les épaules. Maurice, qui ne voulait pas être en reste avec personne, en fit autant.

Il y eut quelque chose de sombre et de réservé pendant le reste de la séance.

Après la séance, le président, qui était un brave patriote, élevé au premier rang du district par le suffrage de ses concitoyens, s'approcha de Maurice et lui dit :

— Viens, Maurice, j'ai à te parler.

Maurice suivit le président, qui le conduisit dans un petit cabinet attenant à la chambre des séances.

Arrivé là, il le regarda en face, et, lui posant la main sur l'épaule :

— Maurice, lui dit-il, j'ai connu, j'ai estimé ton père, ce qui fait que je t'estime et je t'aime. Maurice, crois-moi, tu cours un grand danger en te laissant aller au manque de foi, première décadence d'un esprit vraiment révolutionnaire. Maurice, mon ami, dès qu'on perd la foi, on perd la fidélité. Tu ne crois pas aux ennemis de la nation : de là vient que tu passes près d'eux sans les voir, et que tu deviens l'instrument de leurs complots sans t'en douter.

— Que diable ! citoyen Maurice, je me connais, je suis homme de cœur, zélé patriote. Mais mon zèle ne me rend pas aveugle, mon patriotisme ne me rend pas fanatique ; voilà vingt conspirations prétendues que la République signe toutes du même nom. Je demande une fois pour toutes à voir l'éditeur responsable.

— Tu ne crois pas aux conspirateurs, Maurice, dit le président, eh bien, dis-moi, crois-tu à l'œillet rouge pour lequel on a guillotiné hier la fille Tison ?

Maurice tressaillit.

— Crois-tu au souterrain pratiqué dans le jardin du Temple et communiquant de la cave de la citoyenne Plumeau à certaine maison de la rue de la Corderie ?

— Non, dit Maurice.

— Alors, fais comme Thomas l'apôtre, va voir.

— Je ne suis pas de garde au Temple, et l'on ne me laissera pas entrer.

— Tout le monde peut entrer au Temple maintenant.

— Comment cela ?

— Lis ce rapport, puisque tu es si incrédule, je ne procéderai plus que par pièces officielles.

— Comment ! s'écria Maurice lisant le rapport, c'est à ce point ?

— Continuez.

— On transporte la reine à la Conciergerie !

— Eh bien ! répondit le président.

— Ah ! ah ! fit Maurice.

— Crois-tu que ce soit sur un rêve, sur ce que tu appelles une imagination, sur une bellevesée, que le comité du salut public ait adopté une si grave mesure ?

— Cette mesure a été adoptée, mais elle ne sera pas exécutée comme une foule de mesures que j'ai vu prendre ; et voilà tout...

— Lis donc jusqu'au bout, dit le président.

Et il lui présenta un dernier papier.

— Le récépissé de Richard, le geôlier de la Conciergerie ! s'écria Maurice.

— Elle y a été écrouée à deux heures.

Cette fois Maurice demeura pensif.

— La Commune, tu le sais, continua le président, agit dans des vues profondes. Elle s'est creusé un sillon large et droit ; ses mesures ne sont pas des enfantillages, et elle a mis à exécution ce principe de Cromwell : « *Il ne faut frapper les rois qu'à la tête.* »

— Lis cette note secrète du ministre de la police.

Maurice lut :

« Attendu que nous avons la certitude que le ci-devant chevalier de Maison-Rouge est à Paris ; qu'il a été vu en différents endroits, qu'il a laissé des traces de son passage en plusieurs complots heureusement avortés, j'invite tous les chefs de sections à redoubler de surveillance...

(1) Voyez les numéros du 21 mai au 24 juillet. — La reproduction de tout ou partie de ce roman est formellement interdite.

mode de redressement des torts, ce singulier correctif à l'inégale répartition des avantages sociaux. Un nouveau Mirabeau ferait entendre ses foudres, si l'on venait proposer à une nouvelle Assemblée nationale de décréter la banqueroute. La brûlante question du paupérisme et du prolétariat peut s'agiter impunément... Qui donc oserait, de nos jours, faire appel à ce monstrueux spécifique, à ce ridicule cercle vicieux que les démagogues, dans leur ignorance de l'histoire, ont nommé la loi agraire?

« Les socialistes, — écrivait tout récemment, dans la *Revue indépendante*, l'un de nos économistes les plus distingués, M. F. Vi-
» dal, — les socialistes ne poussent pas à la guerre sociale... ils ne
» demandent point qu'on dépouille les riches, les possesseurs ac-
» tuels... ils veulent que le peuple conquière lui-même, par son
» travail, à la sueur de son front, l'aisance et la liberté... Que les
» heureux du jour jouissent donc en paix de leur fortune... on ne
» leur demande rien. »

Voilà ce que pensent les socialistes, ces révolutionnaires d'aujourd'hui; voilà ce que le peuple veut.

Les colons, je le dis avec bonheur, ne sauraient trop présumer des sentiments de la France et de ceux qui la gouvernent. On ne voudrait pas enrichir le pauvre aux dépens du riche : on ne voudra pas non plus, dans le but de créer des garanties en faveur de la population esclave, dépouiller la population libre des avantages qu'elle tient de la nature et de la civilisation ; on ne voudra pas, on n'osera pas décréter contre elle à la fois l'incapacité politique et le déshonneur.

Mais sait-on bien où l'on s'arrêterait, si l'on s'engageait une fois dans ce singulier système de garanties? On devrait, sous peine d'inconséquence, commencer par étendre la proscription, des magistrats proprement dits, à tous ceux qui, de près ou de loin, tiennent à l'administration de la justice; et, tout d'abord, il faudrait enlever aux créoles, avec la répression, la recherche et la constatation des crimes et des délits. Or, il n'y a pas que le procureur du roi et le juge de paix qui soient officiers de police judiciaire : il y a encore le maire, le commissaire de police, qui, en outre, exerce les fonctions du ministère public devant les tribunaux inférieurs; il y a les agents de police de la ville et de la campagne, il y a les gendarmes. C'est surtout de la part de ces officiers subalternes que les abus sont à redouter. Les vexations ne nous viennent pas ordinairement du procureur du roi ou du juge de paix ; elles nous viennent plutôt de l'agent de police et du gendarme. Eh bien donc! plus de procureur du roi créole, plus de juge de paix créole; mais aussi, plus de commissaires de police, plus d'agents de police, plus de gendarmes créoles.

En attendant que la justice rende ses arrêts, il faut pourvoir à la détention des prévenus ; quand les arrêts ont été rendus, il faut en assurer l'exécution. Il y a donc aux colonies, comme partout, des geôles, des prisons; il y a, par conséquent, des geôliers, des gardiens, des surveillants. Mais ces prévenus, ces condamnés sont en grande partie des esclaves ! Mais l'abus du pouvoir est si facile, quand le pouvoir s'exerce sur un repris de justice ! La qualité du patient est presque une excuse... Il suffit; les colons ne pourront plus être geôliers ni surveillants dans les prisons.

Ce n'est pas tout. La police militaire occupe, aux colonies, le plus important degré dans l'échelle des garanties publiques. Là-

c'est-à-dire pendant cinq mois ... que ... peut alors se retirer à la campagne, y prendre ses cantonnements, et échapper ainsi aux rigueurs du climat, à la dyssenterie et à la fièvre jaune. Bien, très bien. Mais la force armée, pour être mise en contact avec les esclaves, ne doit pas être composée de créoles. Ces pauvres esclaves ! on les brutaliserait, on les maltraiterait, on les garrotterait, on les crosserait sans pitié. Allons vite, une loi portant licenciement des milices des colonies !

Si, de la justice criminelle, nous passons à la justice civile, la difficulté se complique. Les esclaves, jusqu'à ce jour, n'avaient point de procès, si ce n'est toutefois quand ils se croyaient en droit de revendiquer la liberté, auquel cas ils étaient représentés en justice par le procureur du roi ou par un patron bienveillant. Mais la loi qui vient d'être votée par les Chambres leur crée une personnalité civile : ils peuvent désormais acquérir et contracter. Certains contrats, peut-être même les plus importants, se passeront avec les maîtres. Mais les esclaves ne savent pas écrire. Nécessité pour eux de s'adresser à un notaire. Or, je le dis, ce sera là une chose grave par rapport au nouvel ordre social que va développer aux colonies la promulgation de la loi sur le pécule et le rachat forcé. Le notaire n'est pas seulement un rédacteur ; c'est un officier public, un vrai magistrat. Au dessous du magistrat qui juge, et tout à côté du magistrat qui concilie, se trouve le magistrat qui avertit et qui éclaire, en d'autres termes, le notaire. Eclairer les parties sur la nature et la forme de leurs contrats : voilà une belle, mais redoutable mission. Elle sera belle surtout, elle sera surtout redoutable, lorsque, des deux parties qui se présenteront devant le notaire, l'une aura pour elle la richesse, l'éducation, l'expérience, l'influence de la position et du rang, l'autre n'aura rien, rien que sa pauvreté, son inexpérience, son incapacité et son humilité. Je le demande, qu'a-t-on à redouter de la part du magistrat qu'on ne doive redouter encore plus de la part du notaire? Celui-ci n'est-il pas, en sa qualité de moniteur, bien plutôt que le juge, et bien longtemps avant le juge, le vrai, le suprême dispensateur du pécule? Il le sera durant la vie de l'esclave, il le sera surtout à l'heure de sa mort ; car c'est lui qui recevra les testaments, et, sous ce dernier point de vue, il devra, par sa légitime influence dans la question, désormais capitale, de la distribution des biens, aider puissamment à l'organisation de la famille esclave ou l'anéantir dans son germe. Le notaire ! eh ! c'est l'homme nécessaire, indispensable, partant l'homme dangereux. Il faudra donc interdire le notariat aux créoles.

Nous pourrions aller jusqu'à prétendre que les fonctions d'avocat et d'avoué devraient encore leur être interdites, car l'avoué et l'avocat exercent aussi leur part d'influence dans l'administration de la justice.

Mais la proscription que nous avons montrée s'étendant nécessairement, des magistrats, aux officiers de police judiciaire, et de ceux-ci, à tous les employés de la justice, devra embrasser dans son vaste réseau tous les fonctionnaires de l'ordre administratif, allons plus loin, tous les fonctionnaires publics en général; car il n'en est pas un, de quelque ordre qu'il soit, qui ne soutienne de fréquents et d'importants rapports avec la population esclave, qui n'en doive soutenir de plus fréquents et de plus importants encore, par l'effet de la législation nouvelle.

que cette magistrature ne puisse être confiée qu'... hommes ... pays. Cependant, pour être conséquent avec lui-même, le ministère devra expédier chaque année, à la Martinique et à la Guadeloupe, avec une cargaison de magistrats, une cargaison de maires. Reste à fixer leurs appointements.... Je me trompe; il reste encore à déterminer ce que deviendront, dans ce système d'écrasement et d'abrutissement de la race libre, intelligente, civilisée, je ne dirai pas les colons, mais les colonies.

Mais voilà bien une autre affaire. Ces magistrats, ces fonctionnaires que l'on imposera aux colons, il faudra bien prendre gar[de] qu'ils se *créolisent*, comme dirait cet ex-conseiller à la cour royale de la Martinique, M. Rouvellat de Cussac, qui, par une publication dont l'esprit n'est pas nouveau (je n'en dirai pas autant du style), vient de signaler son nom à tous les amis de la justice et de la vérité. Mais le moyen qu'ils ne se *créolisent* pas, ces magistrats ? Je ferai voir, messieurs les rédacteurs, que la chose n'est pas facile ; et le principal reproche que l'on doive adresser, je pense, à l'article 112 de l'ordonnance de 1828, dont je vous entretenais dans ma première lettre, c'est que, tout en outrageant les colons, il ne remédiait à rien. Mais enfin je puis me tromper. M. de Cussac veut qu'on ressuscite cet article 112 : il paraît qu'il a trouvé son compte à ne pas se marier. Eh bien ! soit : les magistrats européens ne pourront plus contracter mariage aux colonies; ils n'y pourront plus acquérir de propriétés foncières. Je crains fort, pour le dire en passant, que la première incapacité ne soit pas du goût de tout le monde et que les Don Juan qui la préconisent ne soient quelque peu *gascons* : j'en fais juge M. de Cussac lui-même. Toutefois, c'est accordé : plus de mariage, plus d'acquisition territoriale possible. Mais, à votre tour, M. de Cussac, veuillez m'accorder ce que je réclame ici de vous impérieusement, ce que je réclame de votre honneur comme homme, de vos lumières comme jurisconsulte, de votre dignité comme magistrat, ce que je réclame au nom de ces cheveux blancs dont vous semblez, dans la préface de votre livre, vous faire un titre envers le public, ce que je réclame au nom de Dieu, qui, dites-vous, hait et punit le mensonge, qui vous punirait, monsieur, si vous osiez ne pas répondre affirmativement à mon appel ; accordez-moi que, si la magistrature coloniale pouvait être soumise au régime que vous indiquez, jamais encore le cynisme et la folie n'auraient formé sur terre une aussi étroite alliance !... Quoi ! Des hommes auxquels on impose le célibat, en vue même de leur action sur toute une population où le concubinage est en honneur et que l'on veut porter au mariage ! Des hommes qui ne peuvent devenir propriétaires et prendre leur assiette dans le pays où ils sont appelés à exercer le plus auguste des ministères ! Vous jugerez, messieurs les rédacteurs, si le remède ne serait pas pire que le mal. Je ne m'étendrai pas sur un pareil sujet ; mais je désire, en terminant cette lettre qui, si vous le permettez, ne sera pas la dernière, rappeler quelques lignes d'une brochure que publiait en 1832 M. de Lacharière, sous le titre : *Système de colonisation suivi par la France* : — « Les commissions
» qui ont siégé près du ministère de la marine ont plus d'une fois
» commis des erreurs déplorables. Elles se sont prononcées contre
» l'inamovibilité des magistrats ; elles ont décidé que les présidents
» des cours royales seraient changés tous les trois ans, comme

---

— Eh bien ! demanda le président?

— Il faut que je te croie, citoyen président, s'écria Maurice...

Et il continua :

« Signalement du chevalier de Maison-Rouge : cinq pieds trois pouces, cheveux blonds, yeux bleus, nez droit, barbe châtaine, menton rond, voix douce, mains de femme...

» 35 à 36 ans. »

Au signalement, une lueur étrange passa à travers l'esprit de Maurice, il songea à ce jeune homme qui commandait la troupe de muscadins qui les avait sauvés la veille Lorin et lui, et qui frappait si résolument sur les Marseillais avec son sabre de sapeur.

— Mordieu ! murmura Maurice, serait-ce lui? en ce cas la dénonciation qui dit qu'on m'a vu lui parler, ne serait point fausse. Seulement je ne me rappelle pas lui avoir serré la main.

— Eh bien ! Maurice, demanda le président, que dites-vous de cela maintenant, mon ami?

— Je dis que je vous crois, répondit Maurice en méditant avec tristesse ; car depuis quelque temps sans savoir quelle mauvaise influence attristait sa vie, il voyait toutes choses s'assombrir autour de lui.

— Ne joue pas ainsi ta popularité, Maurice, continua le président. La popularité aujourd'hui, c'est la vie. L'impopularité, prends-y garde, c'est le soupçon de trahison, et le citoyen Maurice Lindey ne peut pas être soupçonné d'être un traître.

Maurice n'avait rien à répondre à une doctrine qu'il sentait bien être la sienne. Il remercia son vieil ami et quitta la section.

— Ah ! murmura-t-il, respirons un peu, c'est trop de soupçons et de luttes. Allons droit au repos, à l'innocence et à la joie ; allons à Geneviève.

Et Maurice prit le chemin de la vieille rue Saint-Jacques.

Lorsqu'il arriva chez le maître tanneur, Dixmer et Morand soutenaient Geneviève, en proie à une violente attaque de nerfs.

Aussi, au lieu de lui laisser l'entrée libre comme d'habitude, un domestique lui barra-t-il le passage.

— Annonce-moi toujours, dit Maurice inquiet, et si Dixmer ne peut pas me recevoir en ce moment, je me retirerai.

Le domestique entra dans le petit pavillon, tandis que lui, Maurice, demeurait dans le jardin.

Il lui sembla qu'il se passait quelque chose d'étrange dans la maison. Les ouvriers tanneurs n'étaient point à leur ouvrage et traversaient le jardin d'un air inquiet.

Dixmer revint lui-même jusqu'à la porte.

— Entrez, dit-il, cher Maurice ; entrez, vous n'êtes pas de ceux pour qui la porte est fermée.

— Mais qu'y a-t-il donc? demanda le jeune homme.

— Geneviève est souffrante, dit Dixmer, plus que souffrante, car elle délire.

— Ah ! mon Dieu ! s'écria le jeune homme, ému de retrouver là encore le trouble et la souffrance. Qu'a-t-elle donc?

— Vous savez, mon cher, reprit Dixmer ; aux maladies des femmes personne ne connaît rien, et surtout le mari.

Geneviève était renversée sur une espèce de chaise longue. Près d'elle était Morand, qui lui faisait respirer des sels.

— Eh bien? demanda Dixmer.

— Toujours la même chose, reprit Morand.

— Héloïse ! Héloïse ! murmura la jeune femme à travers ses lèvres blanches et ses dents serrées.

— Héloïse ! répéta Maurice avec étonnement.

— Eh ! mon Dieu oui, reprit vivement Dixmer ; Geneviève a eu le malheur de sortir hier et de voir passer cette malheureuse charrette avec une pauvre fille nommée Héloïse que l'on conduisait à la guillotine. Depuis ce moment-là, elle a eu cinq ou six attaques de nerfs et ne fait plus que répéter ce nom.

— Ce qui l'a frappée surtout, dit Morand, c'est qu'elle a reconnu dans cette fille la bouquetière qui lui a vendu les œillets que vous savez.

— Certainement que je sais, puisqu'ils ont failli me faire couper le cou.

— Oui, nous avons su tout cela, cher Maurice, et croyez bien que nous avons été on ne peut pas plus effrayés. Mais Morand était à la séance, et il vous a vu sortir en liberté.

— Silence, dit Maurice, la voilà qui parle encore, je crois.

— Oh ! des mots entrecoupés, inintelligibles, reprit Dixmer.

— Maurice, murmura Geneviève ; ils vont tuer Maurice. A lui, chevalier, à lui !

Un silence profond succéda à ces quelques paroles.

— Maison-Rouge, murmura encore Geneviève ; Maison-Rouge !

Maurice sentit comme un éclair de soupçon ; mais ce n'était qu'un éclair. D'ailleurs il était trop ému de la souffrance de Geneviève pour commencer ses paroles.

— Avez-vous appelé un médecin, demanda-t-il?

— Oh ! ce ne sera rien, reprit Dixmer : un peu de délire, voilà tout.

Et il serra si violemment le bras de sa femme, que Geneviève revint à elle et ouvrit, en jetant un léger cri, ses yeux qu'elle avait constamment tenus fermés jusque-là.

— Ah ! vous voilà tous, dit-elle, et Maurice avec vous. Oh ! je suis heureuse de vous voir, mon ami ; si vous saviez comme j'ai... Elle se reprit. Comme nous avons souffert depuis deux jours.

— Oui, dit Maurice, nous voilà tous ; rassurez-vous donc et ne nous faites plus de ces terreurs pareilles. Il y a surtout un nom, voyez-vous, qu'il faudrait vous déshabituer de prononcer, attendu qu'en ce moment, il n'est pas en odeur de sainteté.

— Et lequel, demanda vivement Geneviève.

— C'est celui du chevalier de Maison-Rouge.

— J'ai nommé le chevalier de Maison-Rouge ! moi, dit Geneviève épouvantée.

— Sans doute, répondit Dixmer avec un rire forcé. Mais vous comprenez, Maurice, il n'y a rien là d'étonnant, puisqu'on dit publiquement qu'il était complice de la fille Tison et que c'est lui qui a dirigé la tentative d'enlèvement qui par bonheur a échoué hier.

— Je ne dis pas qu'il y a quelque chose d'étonnant à cela, répondit Maurice ; je dis seulement qu'il n'a qu'à se bien cacher.

— Qui? demanda Dixmer.

— Le chevalier de Maison-Rouge, parbleu ? la Commune le cherche, et ses limiers ont le nez fin.

— Pourvu qu'on l'arrête, dit Morand, avant qu'il n'accomplisse quelque nouvelle entreprise qui réussira mieux que la dernière.

— En tout cas, dit Maurice, ce ne sera pas en faveur de la reine.

— Et pourquoi cela? demanda Morand.

— Parce que la reine est désormais à l'abri de ses coups de main.

— Et où est-elle donc? demanda Dixmer.

— A la Conciergerie, répondit Maurice, on l'y a transférée cette nuit.

Dixmer, Morand et Geneviève poussèrent un cri que Maurice prit pour une exclamation de surprise.

— Ainsi, vous voyez, continua-t-il, adieu les plans du chevalier de la reine ! La Conciergerie est plus sûre que le Temple.

Morand et Dixmer échangèrent un regard qui échappa à Maurice.

— Ah ! mon Dieu ! s'écria-t-il, voilà encore madame Dixmer qui pâlit.

— Geneviève, dit Dixmer à sa femme, il faut te mettre au lit, mon enfant, tu souffres.

Maurice comprit qu'on le congédiait, il baisa la main de Geneviève et sortit.

Morand sortit avec lui et l'accompagna jusqu'à la vieille rue Saint-Jacques.

Là, il le quitta pour aller dire quelques mots à une espèce de domestique qui tenait un cheval tout sellé.

Maurice était si préoccupé qu'il ne demanda pas même à Morand, auquel d'ailleurs il n'avait pas adressé un mot depuis qu'ils étaient sortis ensemble de la maison, qui était cet homme et que faisait là ce cheval.

Il prit la rue des Fossés-Saint-Victor et gagna les quais.

— C'est étrange, se disait-il tout en marchant. Est-ce mon esprit qui s'affaiblit, sont-ce les événements qui prennent de la gravité ? Mais tout m'apparaît grossi comme à travers un microscope.

Et pour retrouver un peu de calme, Maurice présenta son front à la brise du soir et s'appuya sur le parapet du pont.

(*La suite à demain.*) **ALEXANDRE DUMAS.**

... une pareille politique.

...us avons provoqué en vain les explications de la presse ministé-... sur la part de responsabilité que l'on pourrait attribuer à notre ...ernement dans le nouveau coup-d'Etat de Narvaez. Mais si les jour-... se taisent, les correspondances parlent. Or, celle de Madrid, qui ... sous les yeux du ministère français avant d'arriver aux principales ...es de Paris, loue l'attentat contre la presse avec une vivacité in-...ante. Puisse cette admiration n'être que le fait d'un traducteur trop ... et peu avoué !

Assassinat de M. Joseph Leu.

...e feuille extraordinaire de la *Gazette d'Etat* de Lucerne du 20 juil ...u soir, bordée de noir, contient la nouvelle suivante :

« Notre père Leu est assassiné ! M. Joseph Leu d'Ebersol, membre du ...d conseil et du conseil de l'instruction publique, l'homme estimé de ... qui a rendu tant de services au canton, que le peuple honorait et ché-...it comme un père, fidèle à l'Eglise et à la constitution, a été tué d'un ... de pistolet dans le cœur, la nuit du 19 au 20 courant, un quart d'heure ...s minuit, dans son lit où il était endormi. »

Le meurtrier de M. Leu est jusqu'à ce moment inconnu ; une récom-...e de 2 000 fr de Suisse est promise à celui qui mettra l'autorité sur les ...s du coupable. Celui qui livrera le coupable recevra 6 000 fr. de Suisse. ...est malheureusement que trop vrai que cet assassinat a un caractère ...tique. Y aurait-il, dans notre patrie, un parti assez vil pour employer le ...yen le plus odieux de se débarrasser d'un adversaire politique ? »

... Joseph Leu soutenait les Jésuites avec ardeur. Sa conduite dans les ...ières luttes avait excité de vifs ressentiments populaires. Toutefois ...e peut encore attribuer ce crime à l'affligeante exaltation d'une pas-... politique. Cet évènement cause en Suisse une sensation inexprima-... Le docteur Steiger est décidé à se fixer à Berne, où il doit arriver à ...n de ce mois. Sa présence en Suisse inspire toujours un grand effroi ...arti qui domine à Lucerne.

FAITS DIVERS.

...RONIQUE DU JOUR. — Don Carlos a fait demander au pape l'autorisa-... de rester à Rome ; cette autorisation lui a été accordée, dit-on, par le ...t-Père. — La statue du duc d'Orléans a continué aujourd'hui sa mar-... triomphale à travers Paris. Des femmes et des enfants n'ont cessé de ...r des fleurs, des couronnes sur le front de bronze qui rappelle les traits ...rince populaire. — M. le comte de Sainte-Aulaire, notre ambassadeur ... France en Angleterre, vient d'arriver à Paris. — La *Patrie* assure ...soir que M. Anatole Bruyant n'est qu'un épicier peu littéraire qui ne ... être l'auteur de la *Tour de Babel*. D'un autre côté, M. Prosper de Mont-...écrit de Berne à divers journaux pour se dire l'auteur exclusif de cette ... fameuse comédie. Est-ce une nouvelle mystification ? — Le supplé-...nt alloué aux capitaines de corvette embarqués comme seconds vient ...re porté du cinquième au tiers de leur solde fixe

...AFFAIRE DE LA RUE BASSE-DU-REMPART. — L'instruction de l'affaire ... de la rue Basse-du-Rempart, et dans laquelle beaucoup d'inculpés avaient ... mis en état d'arrestation, vient d'être terminée. Une ordonnance de la ...ambre du conseil vient de renvoyer trente-neuf individus, et entre autres ...fameux Pique-Vinaigre, devant la 7e chambre correctionnelle, sous l'im-...tation du délit d'attentats aux mœurs et d'excitation à la débauche. D'a-...ès la nature scandaleuse de l'affaire et les turpitudes qu'elle doit révéler, ...n'est pas douteux que les débats auront lieu à huis-clos.

...ASSASSINAT ET SUICIDE. — Un nouveau crime a été commis hier, dans ...près-midi, rue de Bercy. Le sieur James, marchand des quatre-saisons, ...meurant au no 33 de cette rue, vivait maritalement avec la veuve Char-...er. Depuis plusieurs jours, ses habitudes et sa conduite avaient donné lieu ... penser que sa raison se trouvait dérangée ; cependant, il n'avait pas ma-...festé jusqu'à présent une grande exaltation. Hier, vers trois heures de l'a-...rès-midi, dans un moment où sa raison venait de l'abandonner tout-à-fait, ...e saisit d'une hache et menaça d'en frapper la femme Chartier. Celle-ci, ...frayée, s'enfuit chez son frère, demeurant au no 36 de la même rue ; mais ...mes l'y poursuit, l'atteint et lui assène sur la tête un coup de hache qui la ...nverse et lui fait au crâne une large blessure, dont le sang jaillit avec ...rce. Au même instant, James ouvre la fenêtre, située au premier étage, et ... jette dans la rue. Il se relève bientôt, remonte dans la chambre où il ...ient de commettre son crime, et se jette de nouveau par la fenêtre ; mais, ...ette fois, il se blesse grièvement à la tête et reste sur le pavé. La femme ...hartier a été conduite immédiatement à l'hospice Saint-Antoine. Son état ...st désespéré. L'état de James est moins grave ; cependant, on a été aussi ...bligé de le transporter à l'hospice, où il va être l'objet d'une surveillance ...oute particulière.

LES PETITES VOLEUSES. — La loi relative à la démonétisation des mon-...naies de billon, qui vient d'être promulguée, ne pouvait manquer de pro-...duire une certaine sensation dans les départements où la circulation de ces ...valeurs se manifeste en plus grande abondance. En Bretagne, en Norman-...die, en Flandre, la quantité prodigieuse des fausses pièces de dix centimes ... la lettre N a éveillé l'attention des comptables, qui auront à verser dans ...es grandes caisses des sommes importantes produites par cette menue mon-...naie, qui affluera immanquablement dans les paiements des contributions ...de toutes natures acquittées en totalité en monnaie de billon, par suite des ...instructions du ministre des finances récemment publiées. De là le scrupu-...leux examen de ces pièces quand elles figurent dans les versements faits ...aux percepteurs, qui soumettent les pièces douteuses à la vérification par l'acide nitrique. Ces précautions, toutes naturelles, prennent, aux yeux de la masse de la population, le caractère du refus, sans exception, de ces sor-...tes de valeurs ; aussi, dans les échanges journaliers, sont-elles depuis quel-...que temps en défaveur, et le plus souvent refusées. Dans le département du Nord, le peuple désigne ces pièces de dix centimes sous le nom de *petites voleuses*.

COMBAT D'ANIMAUX DANS L'INDOUSTAN. — Au mois de mars, le prince de Waldemar, cousin du roi de Prusse, se trouvait à Luknow, capitale du royaume d'Oude. La cour du padischah de cette ville, depuis la chute de l'empire du grand Mogol, est l'une des plus brillantes de l'Indoustan. On lit ce qui suit dans la relation des combats d'animaux qui ont eu lieu en l'hon-...neur du prince : « ... On s'avança hors de la galerie pour assister à un com-...bat d'animaux dont le théâtre était une arène située en avant du palais à quelques degrés plus bas. Là marchaient trois ou quatre vigoureux buffles aux cornes prodigieusement longues, tandis que deux tigres, leurs adversai-...res, s'obstinaient à rester dans leurs cages. Enfin, à l'aide de bâtons pointus, on parvint à les en chasser, et ils dépassèrent, en passant rapidement entre eux, les buffles, qui les poursuivirent de leurs cornes et les firent bien-...tôt rentrer au fond de leur refuge. Tout-à-coup, d'une cage placée au côté opposé, s'élance un énorme tigre qui, la queue hérissée, l'œil enflam-...mé, rugissant de colère, atteignit en quelques bonds le plus fort des buf...

toute la population de Bonn se dispose à y concourir. Pendant les trois jours que durera cette fête, les façades de toutes les maisons seront couvertes de guirlandes, de couronnes et de bouquets. Il y aura tous les soirs illumination générale : même les tours des églises seront enveloppées de festons de verres de couleur, et tous les établissements publics seront ornés de transparents analogues à la circonstance ; des feux d'artifice se-ront tirés sur divers points de la ville et notamment sur la terrasse de l'Ob-servatoire.

Les plus célèbres musiciens et *dilettanti* de l'Allemagne et des pays étrangers ont promis d'assister à la fête. Le comité chargé de la direction des festivals a reçu de M. Habeneck, de Paris, une lettre dans laquelle le célèbre artiste, non seulement accepte l'invitation qui lui a été adressée pour la fête, mais se met à la disposition du comité pour prendre une part active aux solennités musicales.

Voici le programme de la fête : Le 10 août, veille du jour de l'inaugura-tion du monument : Festival au manège, à huit heures du soir, sous la di-rection de M. Louis Spohr : deux compositions de Beethoven, savoir : 1o *messe solennelle* en *ré* majeur, 2o *symphonie avec chœurs*. Le 11 août : à neuf heures du matin, service à la cathédrale, où M. l'évêque de Bonn offi-ciera pontificalement, et où sera exécutée la *messe* no 1er en *ut* majeur de Beethoven, sous la direction de M. Breidenstein, professeur d'archéologie à l'université de Bonn.

A midi, sur la place de la cathédrale, sous la direction de M. Liszt : 1o Avant l'inauguration, cantate écrite pour la circonstance par M. de Rellstab et mise en musique par M. Liszt ; 2o Après l'inauguration, chœur pour voix d'hommes, par M. Breidenstein. A huit heures du soir, au manège, sous la direction de M. Spohr, sept ouvrages de Beethoven, savoir : 1o Symphonie no 5 en *ut* mineur ; 2o concerto de piano en *mi* bémol majeur, exécuté par M. Liszt ; 3o l'introduction et les deux premiers morceaux de l'oratorio in-titulé : *Le Christ sur la montagne des Oliviers* ; 4o ouverture de *Coriolan* ; 5o canon à six voix de *Fidelio* ; 6o quatuor pour deux violons, alto et basse ; 7o finale du second acte de *Fidelio*. Le 12 août, à neuf heures du soir, au manège, sous la direction de M. Spohr, grand concert où les plus distingués des artistes et dilettanti présents se feront entendre et qui sera terminé par l'ouverture d'*Egmont* de Beethoven.

LA COMÉDIE FRANÇAISE ET Mlle PLESSY. — On était bien informé quand on annonçait ces jours derniers que la Comédie-Française allait former une demande en dommages-intérêts contre sa belle fugitive. Voici la requête qui a été présentée au tribunal civil de la Seine :

« Pour MM. les artistes sociétaires du Théâtre-Français, représentés par les membres du comité, contre Jeanne-Sylvanie Plessy, demeurant à Paris, rue de Valois-Saint-Honoré, 5 ; il plaise au tribunal : Attendu que Mlle Jeanne-Sylvanie Plessy, après de brillants essais au Théâtre-Français, fut re-çue sociétaire du théâtre dès le 4 novembre 1843, et qu'aussitôt qu'elle eut atteint sa majorité elle adhéra à l'acte de société et aux divers règlements qui forment la loi des sociétaires, ce qui eut lieu suivant acte passé devant Me Gambier et son collègue, notaires à Paris, le 10 octobre 181? ; qu'aux termes de l'acte de société, art. 47 (discipline), il est dit que tout sociétaire qui aura cessé son service sans le consentement par écrit de la société, sera exclu ; le tout sans préjudice des autres moyens de répression portés au rè-glement pour les cas pareils.

« Attendu que le décret de Moscou du 15 octobre 1812, porte, art. 25 : « Tout sociétaire qui quittera le théâtre sans en avoir obtenu la permission, perdra le montant des retenues faites pour assurer le service des pensions, et n'aura droit à aucune pension ; » que l'ordonnance royale du 18 mai 1822 dit, art. 20 : « Lorsqu'il aura été constaté et reconnu qu'un sociétaire, au mépris de ses engagements sociaux, aura abandonné le théâtre, ledit so-ciétaire perdra tout droit à pension et à remboursement de ses retenues, et il sera, en outre, passible de toutes actions en recours, indemnités, dommages-intérêt et toutes autres actions qui pourront être exercées contre lui.

« Attendu que Mlle Plessy avait, plus qu'aucune autre sociétaire du Théâ-tre-Français, reçu du théâtre et de l'autorité des marques de bienveillance et de faveur ; qu'on lui avait fait une position tout exceptionnelle, et que c'est dans une situation semblable, qu'oubliant tous ses devoirs, elle vient de rompre les liens qui l'attachaient à la Comédie : que le 8 de ce mois, au moment où elle écrivait qu'une maladie grave la retenait chez elle, Mlle Plessy prenait un passeport pour Londres et partait secrètement pour se rendre en Russie ; qu'il paraît que cette actrice, pendant deux mois de congé qu'elle a passés à Londres tout récemment, avait contracté un engagement secret avec le théâtre de Saint-Pétersbourg ;

« Attendu que les circonstances de cette désertion et le funeste exemple qu'elle donne ont appelé toute l'attention de l'autorité et de la Comédie elle-même ; que, conformément aux règlements ci-dessus cités, il va être fait application à Mlle Plessy des peines qu'elle a encourues ; qu'elle cessera de faire partie de la société du théâtre, et qu'elle perdra tout droit à pen-sion et à ses fonds de retenue ; attendu, en outre, que le théâtre éprouve un notable préjudice par le départ de Mlle Plessy, qu'elle va manquer dans un grand nombre de rôles, et que si le théâtre était lié pour les engagements qu'il avait pris vis-à-vis d'elle, de son côté, Mlle Plessy était liée au Théâtre-Français par les engagements les plus positifs et du droit le plus strict ; que son exemple, s'il était suivi par d'autres sociétaires, pourrait amener la dé-sorganisation du théâtre ; que de forts dommages-intérêts sont dus à la so-ciété du Théâtre-Français dans une pareille circonstance ;

« Attendu que Mlle Plessy a laissé quelques valeurs en France, que les comédiens veulent atteindre au plus tôt ; condamner Mlle Plessy, envers la Comédie-Française, au paiement de *deux cent mille francs* à titre de dom-mages-intérêts, lesquels dommages les demandeurs se réservent de justi-fier par notes et par états ; dès à présent, dire qu'il sera accordé sur lesdits dommages-intérêts une somme provisionnelle de 20 000 fr., ce qui sera exé-cuté nonobstant opposition ou appel, et condamner Mlle Plessy aux dépens. »

L'affaire a été continuée à huitaine.

LE MARQUIS DE LANGLE CONTRE SA FEMME. — Le tribunal civil de Dinan est en ce moment appelé à statuer sur la demande en séparation de corps formée par le marquis de Langle, membre de la chambre des députés, contre Mme Adélaïde Sourdot, son épouse. Cette grave affaire excite au plus haut point l'intérêt du public. — Long-temps avant l'heure indiquée pour l'ouverture des portes du tribunal, la foule se précipite et encombre les abords. C'est qu'aussi elle n'est pas attirée seulement par l'affaire en elle-même, mais encore par le talent des avocats qui doivent plaider. En effet, chose inconnue dans les annales judiciaires de Dinan, deux avocats de Paris, Me Boinvilliers pour Mme la marquise de Langle, et Me Lachaud pour le marquis, viennent agrandir le débat par un intérêt nouveau de curiosité. Des billets d'entrée ont été distribués ; dans l'enceinte comme dans le pré-toire, toutes les places sont prises : les tribunes réservées aux dames sont bientôt remplies.

C'est le 14 juillet que ce procès scandaleux s'est entamé devant la justice. M. le marquis de Langle, député, plaidant, par l'organe de MM. Bonnier et Lachaud, contre Adélaïde Sourdot, son épouse, qu'il accusait d'avoir com-mis un adultère en 1834, et d'avoir quitté, en septembre dernier, le domi-cile conjugal. Me Boinvilliers, plaidait pour Mme de Langle, qui demandait reconventionnellement la séparation en raison des calomnies publi... son mari. L'un des avocats du député de Quimperlé a exposé ... M. de Langle. Selon lui, Mme de Langle aurait trompé son ... étudiant, M. P...., qui leur avait été présenté. M. de Langle ... maison. Jamais M. P... n'a vu Mme de Langle en secret. Cependant il l'ai-mait, et le laissa voir plusieurs fois, et même à M. de Langle, qui continua de le conduire dans les maisons qu'il fréquentait. Un jour, M. P... donnant le bras à Mme de Langle, lui dit : Je vais partir, je penserai à vous. » Elle garda le silence, mais son mari avait vu ou entendu M. P..., il éclata en re-proches, en rentrant, contre sa femme, et comme elle disait n'aimer que son mari, et offrit d'écrire à M. P..., celui-ci y consentit ; elle fit un brouillon qu'elle communiqua à son mari. Il fut convenu qu'elle remettrait la lettre le lendemain à M. P..., que M. P... la lui rendrait, et qu'elle la remettrait en-suite à son mari. Depuis, Mme de Langle n'a plus revu cette lettre ; elle est restée dans le portefeuille de son mari ; or, si elle lui avait supposé la por-tée qu'on veut lui donner aujourd'hui, elle eût pu facilement la reprendre.

D'ailleurs, quelle a été la conduite du marquis après l'envol de cette let-tre ? Le lendemain, le surlendemain, pendant trois semaines, il fut, comme par le passé, l'ami de plaisirs de M. P... A Auteuil, il passe la nuit avec lui ; la veille de son départ, ils dînent ensemble à Tortoni. M. de Langle aurait-il agi ainsi envers le séducteur de sa femme ? M. P... parti, Mme de Langle se dispose à faire un voyage en Angleterre pour toucher 10 000 fr. qui lui restent dus par sa tante sur une dot de 30 000 fr. qui lui avait été promise. Elle va partir avec ses deux enfants, et la somme à toucher doit être em-ployée à payer une portion des dettes de son mari. Elle part, et M. de Lan-gle le souffre. Il permet qu'une femme adultère fasse un voyage avec ses enfants, pour aller recueillir le dernier débris d'une dot qui paiera ses det-tes. Déjà, depuis long-temps, à l'époque où Mme de Langle a écrit la lettre qu'on tourne contre elle, elle souffrait en silence. « Ne me parlez pas, ne m'écrivez pas, » lui disait son mari. « Je vous priverai de vos enfants, lui di-sait-il plus tard, si vous n'êtes pas polie envers Mme D... (la maîtresse du marquis). » Avant Mme D..., M. de Langle avait eu des relations secrètes avec les femmes de chambre de sa femme, et quand Mme de Langle a quitté Beaumanoir, le domicile conjugal, ce n'a été que vaincue par le scandale et par la nécessité.

Me Boinvilliers démontre que rien, en 1840 et après, dans la correspon-dance des époux, ne montre M. de Langle irrité contre sa femme, ni la mar-quise humiliée ou exaspérée contre son mari. Au mois d'août 1830, M. de Langle songeait à se présenter comme candidat aux prochaines élections lé-gislatives. Un triple lien de politique, de convenance et d'affection, unissait les deux époux. Mme de Langle écrivait à son mari, alors à Paris :

« Les lettres de maman me tuent : elles ne parlent que de ta nomination.
» Mais est-ce que tu aurais accepté ? J'ai dit ici que tu avait tout refusé.
» Mon Dieu ! est-ce que tu aurais eu la faiblesse d'accepter, mon Dieu ! de
» prendre un poste indigne de toi (les fonctions de sous-préfet), tandis que
» tu seras député ? Tu aurais bien dû m'écrire un mot en disant que tu n'a-
» vais pas hésité un moment. Je serais si heureuse, et je crains que tu ne
» te laisses abaisser. — J'étouffe ; adieu

» Je t'embrasse, chéri René. »

Dans une autre lettre, nous lisons : « Mais donne donc ta démission, et vite ; mais ici on croit que c'est fait ; tu es sûr d'être nommé. — Arrive donc ; il n'y a pas deux partis à prendre ; il n'y a que cela à faire. A genoux, ta démission, et reviens à l'instant. Je te mets dans mes bras. Que ne suis-je auprès de toi. » Etc., etc.

Quel est le style de M. de Langle ? Le 4 août 1842, il appelle sa femme *chère chérie* ; il emploie les petits mots les plus doux. Le 29 décembre 1841, il lui parle comme un amant à une amante : « Quand serai-je près de toi pour te presser sur mon cœur, chère chérie ? Pense à moi. Je t'embrasse sur ton bec rose. » Perdant la sous-préfecture et la députation, Mme de Langle était la sauvegarde de son mari, et il lui disait : « Vous êtes trop pure et trop chevaleresque pour le monde où nous vivons. » Il a donc oublié tout cela, puisqu'il vient sans pudeur traîner dans la boue le nom et la réputation de sa femme, c'est qu'il agit sous l'influence de Mme D...

« Ah ! s'est écrié Me Boinvilliers, si vous saviez ce que Mme de Langle a souffert depuis 1842 ! Mme D.... était venue habiter le château de Beau-manoir : chaque jour, Mme de Langle était forcée de subir la compagnie de l'indigne concubine de son mari ; et quand son orgueil se réveillait, quand son honneur outragé la faisait se conduire envers cette femme comme elle le méritait, elle était en butte aux menaces et à la colère de M. de Lan-gle. « Si vous n'êtes pas polie envers Mme D...., vos enfants n'auront pas de vacances », lui disait-il. Quand l'épouse légitime ne saluait pas la maî-tresse, elle était maltraitée devant les domestiques. M. de Langle ne recu-lait devant aucun scandale. Depuis sept heures du matin jusqu'à neuf heu-res du soir, il ne quittait pas Mme D.... ; il faisait avec elle des parties de chasse, et il mettait tout le public dans la confidence de ses amours. Il faisait des voyages avec Mme D...., lui faisait souvent des cadeaux ; en un mot, il outrageait tous les jours, sans aucune pudeur, le domicile conju-gal. Un jour, en 1841, il vint dire à sa femme que Mme D.... allait venir s'établir définitivement à Beaumanoir. Ce jour-là, la résolution de Mme de Langle fut prise. Mais le Ciel lui réservait un autre calice d'amer-tume.

« Un jour, la cuisinière vint réclamer à Mme de Langle, de la part de son mari, le livre sur lequel on inscrivait les dépenses du ménage ; Mme de Langle le lui remit, et ce fut à Mme D.... que cette domestique demanda ce qu'il fallait mettre à dîner pour le lendemain. Misérables détails, mes-sieurs ; mais c'est là le comble de l'outrage, l'oubli de tout ce qu'il y a de respectable et de sacré chez la mère de famille. La cuisinière, désolée de la mission qu'on l'avait forcée de remplir, descendit en larmes. « Vous pleurez, je crois ? lui dit Mme D... ; je vais vous chasser. » La position était intolé-rable, et c'est alors que Mme de Langle partit. Elle a refusé constamment depuis de revenir au domicile conjugal, et elle vit dans la retraite, espé-rant des jours meilleurs. Quelle a été, depuis, la vie de M. de Langle ? Il a gardé son luxe, ses chevaux anglais ; il a continué ses courses au bois de Boulogne avec Mme D.... »

Me Lachaud a pris la parole dans l'audience du 15 ; il a insisté sur les points que Me Bonnier avait indiqués, en y ajoutant toutefois une accu-sation inattendue : il a prétendu que Mme la marquise de Langle, de ses mains si douces, si rosées, si gracieuses, avait en diverses circonstances donné de gros soufflets à son mari. Me Boinvilliers, dans une réplique élo-quente, a justifié la marquise de toutes les accusations produites contre elle par Me Lachaud. Voici le portrait qu'il a fait de sa cliente : « Mme de Lan-
» gle est une âme tendre, honnête, d'un caractère expansif ; c'est une de ces
» natures privilégiées douées d'une ingénuité charmante, d'une vivacité ex-
» trême. Chez les jeunes filles pures de ce caractère, vous trouverez de
» l'exaltation ; chez les femmes, une grande promptitude de sentiments. Vous
» verrez dans la correspondance combien Mme de Langle est expansive,
» s'effrayant outre mesure des choses moindres ou ordinaires, d'une suscep-
» tibilité d'innocence extrême, employant des expressions dont elle ne pèse
» pas toujours le sens. Son mari lui même l'appelait *ma sensitive*. M. de
» Langle, lui, est un homme du monde, qui, s'il en a les qualités en a aussi
» les défauts. Il est impérieux, jaloux ; il veut tout faire ployer sous sa vo-
» lonté ; aussi après avoir délaissé sa femme, il devait nécessairement la
» rendre malheureuse. Voilà les deux personnes que vous avez à juger. Je
» parle avec modération, car j'ai encore présentes à ma pensée les dernières
» paroles de ma cliente. »

Voici en quels termes Me Lachaud avait modifié l'appréciation de Me Boin-villiers : « Il faut reconnaître, messieurs, que mon honorable confrère a fait
» le portrait de Mme de Langle avec un enthousiasme qui prend sa source
» dans la candeur de son esprit, portrait flatté et qui n'est pas ressemblant.
» Mme de Langle, c'est une nature mobile, dangereuse, séduisante ; elle est
» douée de cet attrait sympathique que toutes les femmes ne possèdent pas ;

un examinateur sera chargé spécialement de cette partie et pourra disposer de neuf points dans le jugement définitif ; 2° l'économie rurale, attribuée à un examinateur disposant de six points ; 3° la vétérinaire agricole avec un examinateur et six points ; 4° la chimie, la physique, la minéralogie, la géologie et la technologie agricole ; un examinateur et trois points ; 5° la botanique appliquée à l'agriculture ; 6° la silviculture ; 7° l'arboriculture. Ces trois sujets seront attribués à un seul examinateur avec trois points ; 8° la comptabilité rurale, un examinateur et trois points ; 9° la mécanique agricole, 10° les constructions rurales ; 11° l'arpentage, le nivellement et le dessin linéaire, avec un seul examinateur et trois points. Le total des points pourra ainsi être de trente-trois ; le candidat, pour obtenir un diplôme de capacité, devra en réunir au moins dix-sept, dont douze pour l'agriculture, l'économie rurale et la vétérinaire réunies.

L'examen sera public et se composera de quatre épreuves successives, savoir : 1° Interrogatoire d'une heure trois quarts ; 2° Pratiques agricoles exécutées par le candidat ; 3° composition écrite sur une question d'agriculture tirée au sort ; 4° leçon orale d'une demi-heure sur une question d'économie rurale tirée au sort. Le diplôme sera délivré gratuitement. Les demandes d'admission à l'examen devront être rendues au ministère vingt jours au moins avant la réunion de la commission ; ces demandes seront accompagnées d'un acte de naissance et d'un certificat de bonne vie et mœurs. Les examens commenceront à l'Institut du Grand-Jouan (Loire-Inférieure) et à l'Institut de Lasaulsaie (Ain) le 15 octobre 1845.

Puisque le ministère commence à comprendre combien il est utile que le gouvernement dirige l'enseignement agricole, il y a lieu d'espérer qu'il se mettra bientôt en mesure de répandre lui-même cet enseignement, en instituant des chaires et des écoles d'agriculture. Toutes les écoles qui existent aujourd'hui en France ont été fondées par de simples particuliers, par des communes ou par des départements : l'État leur fournit quelques secours pécuniaires ; mais cela ne suffit pas. Les plus petits États de l'Allemagne nous donnent à ce sujet un exemple qu'il faut se hâter d'imiter : outre les grands instituts chargés du haut enseignement de la science agricole, il existe chez nos voisins de petites écoles spéciales pour certaines parties de l'agriculture. Ainsi, à Bayreuth, en Bavière, il existe depuis cinq ans une école spéciale pour la culture des prairies, leur entretien, leur amélioration, leur nivellement ; des institutions semblables existent dans la Hesse, dans la Prusse, dans le Wurtemberg.

INSTITUTS D'IRRIGATEURS. — S'il est un principe incontestable en économie rurale, c'est, sans aucun doute, celui qui pose les prairies comme base de toute agriculture : or, la science démontre que les irrigations peuvent seules fournir un moyen puissant d'accroître considérablement les prairies, d'augmenter et d'améliorer leurs produits. Depuis deux ans, le ministre de l'agriculture et le ministre des travaux publics ont déclaré plusieurs fois à la tribune que le gouvernement était tout disposé à favoriser le développement des irrigations en France, mais aucun fait ne prouve encore que leurs promesses doivent bientôt se réaliser. La première chose à faire pour exécuter des irrigations, c'est de former des hommes capables de diriger les travaux sur le terrain : ces hommes manquent chez nous d'une manière presque absolue, et ils manqueront tant qu'il n'existera pas plusieurs écoles spéciales d'irrigations. Des instituts semblables à ceux d'Allemagne peuvent être créés à peu de frais : en moins d'une année, on y formerait des jeunes gens suffisamment instruits sinon pour diriger de grands systèmes d'irrigations applicables à toute une contrée, au moins pour établir des prairies arrosées sur les cours d'eau privés qui sont innombrables, qui coulent à peu-près sans utilité pour la plupart des terrains qu'ils traversent. Ce que le gouvernement devrait faire, ce qu'il ne fait pas, un simple particulier a entrepris de l'exécuter avec l'appui d'une société d'hommes dévoués à l'agriculture. C'est une entreprise qui mérite d'être encouragée et soutenue par l'opinion publique : si M. Henri Pellault persévère dans son projet, il rendra certainement au pays un des plus grands services que l'on puisse lui rendre aujourd'hui. Non seulement, M. Pellault veut former des irrigateurs, il veut de plus entreprendre, à ses risques et périls, tous les travaux d'irrigations qui lui seront proposés. Pour encourager les propriétaires à convertir leurs terres en prairies arrosées, M. Pellault s'engage à faire toutes les avances nécessaires de ses propres deniers, sans exiger de remboursement avant que le succès de son opération ait été incontestablement constaté. Avec une condition aussi sévère, on peut douter du succès. L'argent de l'Institut fondé par M. Pellault ; aussi n'appelle-t-il à son œuvre que des hommes de dévouement : les irrigateurs seuls auront, en tous cas, un traitement assuré ; mais aucun bénéfice n'est promis aux coopérateurs pécuniaires. Cependant si la société agit avec prudence, si elle choisit pour son coup d'essai des localités convenables, il est très possible que l'entreprise de M. Pellault ne soit pas moins fructueuse qu'elle est honorable.

ÉCONOMIE DU BÉTAIL. — Plusieurs agronomes se sont souvent occupés de rechercher quelle devait être la ration des animaux domestiques pour produire le plus grand bénéfice possible : cette question, qui est d'un si haut intérêt, ne peut être résolue que par des observations pratiques très nombreuses et assez difficiles à exécuter. Le huitième congrès central des agriculteurs allemands, réunis à Munich, a entrepris de lever successivement tous les doutes qui obscurcissent encore ce principe fondamental de l'éducation du bétail. Nous extrayons du journal *la Réaction* les règles suivantes dont le congrès a constaté l'exactitude pour la race ovine.

Lorsqu'on nourrit trop les animaux, la nourriture ne rapporte pas tout le bénéfice qu'elle devrait produire ; mais il y a perte assurée lorsque l'on ne donne que la quantité nécessaire absolument à l'entretien de l'animal. Pour les moutons comme pour les bœufs, on peut admettre que un soixantième en foin du poids de l'animal suffit pour former la ration quotidienne d'entretien. Avec cette ration, des moutons pesant 40 kilogr. ont perdu en peu de temps environ moitié de leur poids ; ensuite ils se sont constamment maintenus à ce minimum ; mais leur santé, sans être absolument mauvaise, paraissait assez fragile, leur laine poussait peu et perdait une grande partie de sa qualité.

On ne peut compter sur une augmentation de chair ou de laine qu'autant que la ration accordée aux moutons est portée au double de la ration d'entretien. Le poids du corps augmente de plus en plus, et le fourrage rend un bénéfice d'autant plus grand que la ration de production est plus forte, que l'espèce du mouton est plus grande et que les animaux sont étudiés toutes les phases de la vie animale, cet homme sera chargé de veiller à l'amélioration et à la multiplication des animaux domestiques. Le vétérinaire, tel que nous le comprenons, devra savoir combattre les fléaux qui frappent les espèces animales, tout en consolidant la base même de l'économie rurale.

» Son action est composée, multiple : d'un côté, il exerce une vigilance active sur les troupeaux de bêtes à cornes, principale richesse des habitants ; de l'autre côté, il dicte les pratiques les plus économiques pour élever des animaux. Sans cesse auprès des agriculteurs, vivant avec eux, préoccupé de leurs intérêts, il en est le guide, le conseiller, il sait qu'à l'aide d'appareillements bien entendus, par des croisements convenables, il pourra créer des races supérieures à celles qui existent, et appropriées aux besoins différents du pays.

» Sa mission n'est point achevée ; d'autres circonstances vont réclamer d'autres combinaisons. Une année, les fourrages manquent ; la plus grande inquiétude règne dans les campagnes ; les troupeaux sont menacés d'une destruction complète si l'on ne prévient l'invasion de la famine. Le vétérinaire sait que des substances, qui d'ordinaire ne servent pas à la nourriture des animaux, peuvent les substanter, quand on leur fait subir certaines préparations ; et il sauve d'une mort certaine le bétail dont la perte eût entraîné la ruine des propriétaires.

» Tantôt, il enseigne aux habitants le mode d'engraisser vite et à peu de frais les bêtes pour la boucherie ; ailleurs, il recommande une autre industrie plus en rapport avec les productions du sol. »

Si les vétérinaires ne jouent pas, dans les campagnes, le beau rôle que leur fait M. Hamon dans sa brochure, c'est que l'enseignement est insuffisant, c'est que les écoles ne sont point organisées pour fournir aux élèves l'instruction qu'ils devraient recevoir. La Belgique qui n'est entrée que depuis un petit nombre d'années dans cette carrière, a compris plus largement que l'administration française la nécessité de l'enseignement vétérinaire ; une ferme expérimentale est annexée à son école ; les élèves peuvent y étudier l'économie du bétail sous toutes ses faces ; ils peuvent devenir de véritables vétérinaires, tandis que notre école d'Alfort, toute royale qu'elle est, ne produit que des hippiatres dont la science est encore nécessairement très incomplète. M. Hamon demande avec raison que l'enseignement soit constitué chez nous à peu près comme il l'est en Belgique : il rappelle que l'empereur Napoléon avait décrété que des écoles d'expériences seraient placées, l'une à Alfort, l'autre à Lyon. Le but de ces écoles devait être la solution des questions obscures et controversées, relatives à l'appareillement, aux croisements des animaux, à l'hérédité des qualités physiques et morales, à la transmissibilité des tares et autres défauts accidentels. Qui pourrait contester qu'une pareille réforme dût produire les résultats les plus avantageux ! personne assurément, nous sommes convaincus que le ministère même de l'agriculture en reconnaîtrait l'utilité ; c'est presque une raison pour que la réforme n'ait pas lieu. Ces messieurs de l'administration savent parfaitement ce qu'il y aurait à faire, mais ils ne font rien, ce qui ne les empêche pas de répéter en toutes occasions que l'agriculture a droit à toutes les sympathies du gouvernement du roi.

IMPOT DU SEL. — M. le ministre des finances, qui a fait aussi tant de protestations de dévouement à l'agriculture, commence, dit-on, à oublier les promesses si solennelles que la proposition de M. Demesmay lui avait arrachées, lors de la discussion sur l'impôt du sel. On assure que ses employés ont trouvé de nouvelles difficultés insurmontables contre les projets de dénaturation ou de dégrèvement ; ils ne veulent consentir à aucun essai qui pourrait compromettre l'équilibre du budget ; en conséquence, l'agriculture et toutes les classes pauvres devront continuer à sacrifier leur santé et celle de leur bétail pour satisfaire l'insatiable avidité du fisc.

E. L.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS — 24 JUILLET.

Le *Journal des Débats* publie ce matin une longue appréciation de lord Grey : « Lord Grey, dit-il, n'est point un homme de génie. Il n'était à la hauteur ni des Pitt, ni des Fox, ni des Burke, ni des Sheridan ; mais il possédait la rare union de l'intégrité, de la droiture, de la constance, du respect de soi-même, de toutes ces qualités morales qui constituent le *caractère*. Il eut aussi l'avantage de venir dans un temps où les événements grandissaient forcément les hommes. Car, nous le répétons, il est bien plus difficile d'être un grand homme aujourd'hui qu'il y a quarante ans. »

Le *Journal des Débats* termine en déclarant que lord Russell, « ce type du plus parfait gentleman » est supérieur par les qualités intellectuelles à l'homme d'État qui vient de perdre l'Angleterre.

La *Presse* soutient contre le *Siècle* que la loi qui prescrit l'observation des dimanches et fêtes n'a point été abrogée par la charte de 1830. Elle s'indigne en outre de l'argutie au moyen de laquelle les anarchistes de tous les degrés voient l'abrogation des lois spéciales dans les principes proclamés dans la constitution.

Le *Constitutionnel* accuse le *Journal des Débats* de s'être fait le défenseur des Jésuites en Suisse. — Le rôle d'un gouvernement libéral et ami, dit-il à ce sujet, était ou de s'abstenir ou d'obtenir, par son intervention, des concessions mutuelles de la part de tous les partis.

Pauvre France ! s'écrie le *Commerce*, il semblerait que nos hommes d'État dussent profiter de l'absence des chambres pour se mettre sérieusement au travail. Loin de là, le Pouvoir prend ses vacances comme le parlement, et les ministres s'envolent à la suite des députés.

« On assure, dit le *Courrier français*, que le ministère a traité avec la compagnie Duveyrier pour l'application du nouveau système aux élections. Les candidatures des députés conservateurs seront annoncées à plusieurs reprises avec la liste de leurs bienfaits aux arrondissements et départements, sans compter les *réclames*. L'affaire sera bonne pour la compagnie. »

Le *National* relève l'optimisme des hommes d'État de l'Europe qui ont eu la prétention d'amener le monde à un état de calme et de tranquillité telle qu'il n'y eût plus désormais de place que pour l'activité qui se développe au milieu des arts de la paix. Mais comment ne voit-on pas, dit-il, que partout les faits donnent un éclatant démenti à ce programme ? D'un bout du monde à l'autre on ne voit, au contraire, que guerres civiles, insurrections des peuples et conflits près d'éclater entre les puissances.

1575 ont été vendus, 1,24-1,10-1,00. — 18 vaches amenées, dont 15 vendues 1,08-0,94-0,80. — Veaux amenés 1052, vendus 1052 à 1,44-1,-26-1,08. — 7308 moutons ont été amenés, sur lesquels 6985 ont été vendus, 1,48-1,30-1,12.

Marché de Nangis du 23 juillet. — 532 veaux amenés et vendus 1,10 à 1,50 le k. — 26 bœufs amenés et vendus 1,00 à 1,20 le k. — 22 vaches vendues 0,80 à 1,00 le k. — 00 moutons 0,00 à 0,00. — 9 porcs 0,90 à 1,00. Froment 112 hect. à 17,00 l'hect. — Avoine 112 hect. à 6,80 l'hect.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 23 juillet. — LIGNY, imprimeur-lithographe, rue Salle-au-Comte, 7. Juge commissaire, M. Chatenet, syndic provisoire, M. Hérou, rue des Deux-Écus, 33. — HENRY, marchand de vins, faubourg Montmartre, 32. Juge commissaire, M. George ; syndic provisoire, M. Battaret, rue Cléry, 9. — MARTIN, ébéniste, faubourg Saint-Denis, 24. Juge commissaire, M. George, syndic provisoire, M. Pascal, rue Richer, 32.

Bourse du 24 juillet 1845.

Bien que les cours aient paru faiblir à diverses reprises, la tenue a été bonne sur le 3 0/0, qui a fait jusqu'à 83 67 1/2 à la coulisse. Le 5 0/0, sans affaires, reste dans les mêmes prix. — Après avoir beaucoup monté à l'ouverture, les chemins de fer ferment la plupart comme la veille, Strasbourg en baisse de 6 fr. 25, et Saint-Germain de 2 fr. 50. — Les reports en 3 0/0 se sont un peu tendus.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Emprunt, 83 90. — Belgique 1842, 105 3/4. — Autriche, 412 50. — Société générale, 1610. — Haïti, 382 50. — Chemins de La Teste, 190. — Amiens, 620. — Actions de : Zinc, Vieille-Montagne, 7300 — Union linière, 470 — Lin Maberly, 812 50. — Gaz français nouv., 4800. — Obligations de Versailles riv. dr. anc, 1030. — Orléans, 1260. — Strasbourg, 1235. — Grand'Combe nouv., 1190. — Chemins non constitués : Orléans à Bordeaux, gr. coup., 675, 685, 680. — Montereau, gr. coup., 515. — Id. petites, 517 50. — A terme : Emprunt, 83 90. — Chemins de La Teste, 190. — Amiens, 625, 627 50, 622 50, 625.

	1er C.	P. H.	P. B.	dr C.	D.
5 0/0 compt.	121 75	121 75	121 70	121 70	121 65
— fin cour.	121 90	121 90	121 80	121 80	121 85
3 0/0 compt.	83 60	83 60	83 55	83 60	83 55
— fin cour.	83 60	83 60	83 55	83 60	83 [illegible]

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville	1430	«	H. 5	3 0/0 Bge 1840.	102 5/8	«	H. « [illegible]
B. de France	3236	«	«	— Portugais	65	«	
C. Goh. 1000	1123 «	«	«	Esp. D. active.	« «	«	
C. Gan. 1000	1150	«	«	5 0/0 Naples	101 60	101 75	H. « [illegible]
C. hypot.	652 50	650	B. 5	— Romain	104 1/2	«	
Canaux	1277 50	«	«	Obl. Piémont.	«	«	

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	DIFe.		
St-Germ.	1072 50	«	H. 10	F. c. 1075, 1077 50, 1062 50, 1063.	B. 2 50
V. r. d.	487 50	485	«	— 487 50, 497 50, 485, 486 25.	H. 1 25
— r. g.	296 25	295	«	— 290, 300, 295.	
Orléans	1205 «	1205	H. 13 75	— 1200, 1215, 1197 50, 1200.	H. 5
Strasb.	270	266 25	B. 2 50	— 272 50, 263 75.	B. 6 25
Rouen	1060	«	H. 11 25	— 1055, 1067 50, 1050.	
Havre	870 «	870	H. 2 50	— 872 50, 882 50, 870.	
Marseille	1005 «	1007 50	H. 25	— 993 75, 1010, 995.	H. 5
Vierzon	757 50	760	H. 10	— 757 50, 765, 755.	

LONDRES, 22 Juillet	PRIMES. PARIS, 22 JUILLET.	COULISSE
Consol. 99 1/4. Esp. act. 26 3/8. Portug. 65 5/8. Mexic. 36 3/4. Brésil. 5 0/0 hol. 2 1/2 do. 62 1/2. Rouen. 40 1/4. Orléans. 43 1/4	3 0/0 F. c. F. p. 83 90, 95 d. 50. 5 0/0 F. c. F. p. 122 45 d. 50. Orléans, 1220 d. 20. 1220, 1225 d. 10 au 31. 1232 50 d. 20 ; 1250 d. 10 au 15. Mars. 1015 d. 10 au 31.	Av. 83 60. Ap. 83 62 1/2. B. du Trés. Rep. F. c. F. p. 3 0/0 B. 121 [illegible] 5 0/0 10. 30

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 101,00 à 102,00 ; courant du mois, 102,00 à 103,00 ; août, 103,00 à 102,50 ; 4 derniers mois, 109,00 à 108,50 ; 4 premiers 1846, 112,00 à 111,00.

LILLE. — Colza, 95,50 à 97,00. — Œillette rousse, 77,00. — Lin, 78,50. — Cameline, 79,50.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 108,00 à 00,00 ; août, 109,00 à 00,00 ; septembre et octobre, 110,00 à 111,00 ; novembre et décembre, 96,00 à 97,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 89,00 à 00,00 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 25 juillet.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Marie Stuart.
7 h. 1/2 THÉATRE FRANÇAIS. — Mari à la campagne. Femme de 40 ans.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Diamants de la Couronne.
7 h. 3/4 VAUDEVILLE. — La Mode. Ami Grandet. 3e Mari.
7 h. 1/2 VARIÉTÉS. — 1er Souper. Lansquenet. Fille d'Ève.
7 h. 1/2 GYMNASE. — Changement. 2e Année. Mariage.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. L'École buissonnière. Pretintaille. Roman.
7 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — La Biche au bois.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Étudiants.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Canal Saint-Martin.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 COMTE. — Docteur Gall. Maison des Fous. La Barbe.
6 h. 1/2 FOLIES. — Galop. M. Denis. Empire. Épiciers.
6 h. LUXEMBOURG. — Lavenses de Provence. Indiana.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 h. à 5 h. — Le Déluge, avant pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

Nous publierons ensuite **UNE FILLE DU PEUPLE**, de M. EUGÈNE CAMUS.

Les personnes qui s'abonneront à la DÉMOCRATIE PACIFIQUE à partir du 1er août recevront :

1° Tout ce qui aura paru du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE (3 volumes) ;

2° Un roman entier de CH. DICKENS : **LE CARILLON DU NOUVEL AN.**

PARIS, 25 JUILLET.

Association agricole.

Forces vivantes, les idées subjuguent le monde ; la lutte est rude, mais elle est décisive ; — car il leur suffit d'avoir triomphé sur un point pour que la victoire leur soit assurée sur tous les autres ; — car leur force est telle qu'elles répandent la vie autour d'elles, et que ceux-là mêmes qui les combattent avec le plus d'acharnement, ne peuvent se débarrasser de leurs étreintes : elles entrent tout armées dans leurs cerveaux et modèlent sur elles-mêmes les propres pensées de leurs adversaires. Mais, dans ce combat où il faut vaincre et s'assimiler le monde, l'Initiateur meurt... meurt enseveli dans son triomphe, dont lui seul a le secret. Aussi, nous, disciples d'une Idée à laquelle nous avons consacré notre existence entière, ne devons-nous jamais abandonner ce terrain qu'un Initiateur-martyr a conquis sur le monde pour le lui rendre plus riche et plus beau. Les insultes jetées à ses conceptions ne nous ont jamais découragés, car nous savions que ces insultes se changeraient en glorifications dans la bouche même de ceux qui les proféraient. Aujourd'hui nous pouvons compter un exemple de plus de cette heureuse transformation.

Il y a deux ans, nous avions engagé une polémique assez vive avec le *Rhône*, de Lyon, journal conservateur aveugle, ministériel renforcé, journal complètement rétrograde. A la suite du compte-rendu du banquet célébré par nous pour l'anniversaire de la naissance de Fourier (numéro de la *Phalange* du 9 avril 1843), et comme pour faire ombre aux hommages que nous avions rendus à ce grand génie, nous avions placé les paroles du *Rhône* qui traitait les conceptions de Fourier d'*enfantillages*. Oui, le *Rhône* nous disait alors : « La *Phalange* se rabattra sur les bienfaits présumés de l'association fouriériste, mais nous lui ferons observer que nous discutons sur des choses sérieuses et non sur des enfantillages. » Nous lui répondîmes en le priant de faire connaître à ses lecteurs deux passages écrits par Fourier, en 1822, sur l'association, et que nous lui citâmes, il convient même de reproduire aujourd'hui l'un de ces passages :

« Vers, ... s'engage dans des efforts gigantesques et des opérations difficiles, qui donnent bien quelques résultats séduisants pour les travaux des compagnies actionnaires, mais qui, en définitive, sont peut-être plus dangereux que profitables à la masse du peuple.

» En effet, ces opérations, sans améliorer la triste condition des pauvres, ont le vice de fournir des aliments à l'agiotage et aux jeux d'effets commerciables ; elles tendent en outre à concentrer les *forces* de l'industrie dans les mains des détenteurs de capital et à accroître indéfiniment cette masse de sangsues qui, sans exercer l'industrie active, en perçoit tous les bénéfices... Il n'est pas surprenant que nos auteurs n'aient traité que de l'Association *inverse*, qui n'associe que les *directeurs* et non les *coopérateurs*... »

Le *Rhône* a-t-il compris, a-t-il étudié ces paroles, marquées au coin du génie? La rédaction de ce journal a-t-elle passé en d'autres mains? Nous l'ignorons complètement, mais toujours est-il que voici ce que nous trouvons dans un de ses derniers numéros. Après avoir établi qu'il faut favoriser en France l'introduction de la grande culture et l'avènement de la classe laborieuse, il ajoute :

« Grande propriété et grande culture, petite propriété et petite culture, ne sont pas des idées qui se traduisent nécessairement l'une par l'autre. L'Irlande est un pays de grande propriété et de petite culture. Mais là ce n'est pas la terre qu'on exploite, c'est l'homme lui-même.

» Il est vrai, sans doute, que la grande propriété favorise la grande culture, comme il est vrai que la petite propriété peut lui être un obstacle. Mais cet accord, comme ce contraste ne sont pas des nécessités. En effet, *ne pourrait-on pas appliquer la grande culture à la petite propriété? On le pourrait par l'association rurale*. Est-ce un rêve absurde que d'imaginer une *association de petits propriétaires*, dans le but d'appliquer à leurs terres le système de grande culture? Oui et non.

» Ce serait un rêve, en effet, de considérer comme possible l'application actuelle et même prochaine de ce remède. Il faut prendre *le temps, les mœurs, les idées, les hommes*, tels qu'ils sont, et il est positif que le progrès dont il s'agit est loin encore de pouvoir s'opérer.

» Mais au moins faut-il reconnaître que ce moyen non encore applicable le deviendra plus tard, lorsque la lumière se sera faite et se sera répandue sur cette matière. Il ne faut pas douter de l'avènement de ce qui est bon ; ce serait douter de la raison de l'homme ; ce serait douter de la Providence.

» Dans l'instruction populaire devrait figurer en première ligne, pour nous du moins, pays de petite propriété, le principe d'association appliqué à la culture de la terre ; et si cette instruction élémentaire était secondée par des essais pratiques, faits non par des spéculateurs, mais par des hommes graves et considérés, par de modestes propriétaires qui ne dédaigneraient pas de s'associer à de petits cultivateurs, de leur servir de guide et de leur montrer comment on peut rendre le travail agricole plus productif, et retirer du terrain le même produit, tout en cédant à l'industrie une partie plus ou moins considérable du temps des travailleurs, nous sommes convaincus que notre économie publique en recevrait peu à peu de sensibles améliorations ; tout en conservant les avantages politiques et moraux de la division des propriétés territoriales, nous en verrions les inconvénients économiques s'atténuer de jour en jour.

» Il est démontré aujourd'hui qu'un petit propriétaire, possédant une terre de mille francs qui lui rapporte le deux et demi pour cent, aurait, dans une association du genre de celle dont nous parlons, une action qui porterait le revenu au moins à huit ou dix pour cent. »

N'est-il pas curieux de voir en embryon la conception de Fourier dans le même journal qui la traitait, il y a deux ans, d'enfantillage? Et si ce sont les mêmes rédacteurs qui ont écrit les lignes précédentes, ne devons-nous pas les remercier de leur bonne foi et de la conscience apportée par eux dans l'étude à laquelle nous les avions conviés, et ne devons-nous pas ajouter ce fait à tous les autres dans l'expérience comparative que nous faisons depuis quinze ans? Elle nous a constamment fait reconnaître que les organes conservateurs sont plus accessibles au progrès, à un progrès véritable, que la plupart des feuilles radicales.

Nous ne chicanerons pas le *Rhône*, pour avoir qualifié de rêve la croyance à l'application actuelle et même prochaine de l'Association agricole ; car il considèrera qu'il suffit que cette idée existe pour qu'elle puisse être réalisée le jour où des capitaux se trouveront réunis pour la mettre à exécution : ce qui peut arriver d'un moment à l'autre, sans avoir à *changer les temps, les mœurs, les idées, les hommes*.

Ou pour mieux dire, et pour donner un sens plus large au scrupule du journal le *Rhône*, qui prévoit que l'Association ne sera applicable *que lorsque la lumière sera faite*, reconnaissons que l'idée seule de l'Association agricole ne suffit pas : qu'il faut en effet que la lumière se fasse sur ce point ; or, quel sens réel donner à cette expression? le voici :

Pour être réalisée, l'Association, outre les hommes et les capitaux, demande une *science* : l'Association est un art véritable. Ce n'est pas tout d'avoir l'idée de se réunir, de s'associer ; quelque grande que soit la pensée qui arrive du premier coup à l'Association de la commune agricole, comme base fondamentale des Sociétés-Humaines, cette pensée demeurerait incomplète, irréalisable, si une pensée d'ordre supérieur ne venait la vivifier, et lui donner la loi qui doit procéder à son organisation.

Entendu en ce sens, le scrupule du *Rhône* est juste et très fondé en raison : pour lui, la lumière n'est pas faite ; car il faut l'avouer l'idée seule d'Association est une pensée obscure ; elle a besoin d'être illuminée par la science.

Et c'est en effet ici le point capital : l'idée de l'Association est entrée dans le monde, elle appartient maintenant à tous, elle est du domaine commun, elle ne peut périr ; mais la science de l'Association, science indispensable, existe-t-elle? Voilà la question.

Pour nous, nous croyons, après avoir étudié, que cette science existe ; nous croyons que l'homme de génie qui, dans ces derniers temps, a établi avec le plus de verve, de logique, de bon sens, la nécessité de l'Association domestique agricole, nous croyons que cet homme a aussi découvert la science qui doit réaliser l'idée, et qu'il en a posé les bases principales : pour nous donc, la lumière est faite, et nous ne cherchons à vérifier au contact de l'expérience, si cette lumière est la véritable.

Mais pour ceux qui de Fourier n'ont accepté que l'idée de l'Association agricole (et ils sont nombreux maintenant, car beaucoup p

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 26 JUILLET.

LE CHEVALIER DE MAISON-ROUGE.

Episode de 1793 (1).

TROISIÈME VOLUME.

LA PATROUILLE.

Comme il achevait en lui-même cette lugubre réflexion, tout en regardant l'eau couler avec cette attention mélancolique dont on retrouve les symptômes chez tout Parisien pur, Maurice, appuyé au parapet du pont, entendit une petite troupe qui venait à lui d'un pas égal, comme pourrait être celui d'une patrouille.

Il se retourna : c'était une compagnie de la garde nationale qui arrivait par l'autre extrémité. Au milieu de l'obscurité, Maurice crut reconnaître Lorin.

C'était lui, en effet. Dès qu'il l'aperçut, il courut à lui les bras ouverts.

— Enfin, s'écria Lorin, c'est toi. Morbleu ! ce n'est pas sans peine que l'on te rejoint.

> Mais puisque je retrouve un ami si fidèle
> Ma fortune va prendre une face nouvelle.

Cette fois tu ne te plaindras pas, j'espère, je te donne du Racine au lieu de te donner du Lorin.

— Que viens-tu donc faire par ici en patrouille, demanda Maurice que tout inquiétait?

— Je suis chef d'expédition, mon ami, il s'agit de rétablir sur sa base primitive notre réputation ébranlée.

Puis se retournant vers sa compagnie :

— Portez armes, présentez armes, haut les armes, dit-il. Là, mes enfants ! il ne fait pas encore nuit assez noire. Causez de vos petites affaires, nous allons causer des nôtres.

Puis revenant à Maurice.

— J'ai appris aujourd'hui à la section deux grandes nouvelles, continua Lorin.

— Lesquelles ?

— La première, c'est que nous commençons à être suspects, toi et moi.

— Je le sais. Après?

— Ah ! tu le sais.

— Oui.

— La seconde, c'est que toute la conspiration à l'œillet a été conduite par le chevalier de Maison-Rouge.

— Je le sais encore.

— Mais ce que tu ne sais pas, c'est que la conspiration de l'œillet rouge et celle du souterrain ne faisaient qu'une seule conspiration.

— Je le sais encore.

— Alors, passons à une troisième nouvelle. Tu ne la sais pas celle-là, j'en suis sûr. Nous allons prendre ce soir le chevalier de Maison-Rouge.

— Prendre le chevalier de Maison-Rouge?

— Oui.

— Tu t'es donc fait gendarme ?

— Non, mais je suis patriote. Un patriote se doit à sa patrie. Or, ma patrie est abominablement ravagée par ce chevalier de Maison-Rouge qui fait complot sur complot. Or, la patrie ordonne à moi, qui suis un patriote, de la débarrasser du susdit chevalier de Maison-Rouge qui la gêne horriblement, et j'obéis à la patrie.

— C'est égal, dit Maurice, il est singulier que tu te charges d'une pareille commission.

— Je ne m'en suis pas chargé, on m'en a chargé ; mais, d'ailleurs, je dois dire que je l'eusse briguée, la commission. Il nous faut un coup éclatant pour nous réhabiliter, attendu que notre réhabilitation, c'est non seulement la sécurité de notre existence, mais encore le droit de mettre à la première occasion six pouces de lame dans le ventre de cet affreux Simon.

— Mais comment a-t-on su que c'était le chevalier de Maison-Rouge qui était à la tête de la conspiration du souterrain?

— Ce n'est pas encore bien sûr, mais on le présume.

— Ah ! vous procédez par induction?

— Nous procédons par certitude.

— Comment arranges-tu tout cela, voyons, car enfin...

— Ecoute bien.

— Je t'écoute.

— A peine ai-je entendu crier : Grande conspiration découverte par le citoyen Simon... Cette canaille de Simon ! il est partout ce misérable ! — que j'ai voulu juger de la vérité par moi-même. Or, on parlait d'un souterrain.

— Existe-t-il ?

— Oh ! il existe, je l'ai vu.

> Vu de mes deux yeux vu, ce qui s'appelle vu.

Tiens, pourquoi ne siffles-tu pas?

— Parce que c'est du Molière, et que, je te l'avoue, d'ailleurs, les circonstances me paraissent un peu graves pour plaisanter.

Eh bien ! de quoi plaisantera-t-on alors, si l'on ne plaisante pas des choses graves.

— Tu dis donc que tu as vu...

— ... Le souterrain. Je répète que j'ai vu le souterrain, que je l'ai parcouru, et qu'il correspondait de la cave de la citoyenne Plumeau à une maison de la rue de la Corderie ; à la maison no 12 ou 14, je ne me rappelle plus bien.

— Vrai ! Lorin, tu l'as parcouru ?

— Dans toute sa longueur, et, ma foi ! je t'assure que c'était un boyau fort joliment taillé ; de plus, il était coupé par trois grilles en fer, que l'on a été obligé de déchausser les unes après les autres ; mais qui, dans le cas où les conjurés auraient réussi, leur eussent donné tout le temps, en sacrifiant trois ou quatre des leurs, de mettre Mme veuve Capet en lieu de sûreté. Heureusement, il n'en est pas ainsi et cet affreux Simon a encore découvert celle-là.

Mais il me semble, dit Maurice, que ceux qu'on aurait dû arrêter d'abord étaient les habitants de cette maison de la rue de la Corderie.

— C'est ce que l'on aurait fait aussi si l'on n'eût pas trouvé la maison parfaitement dénuée de locataires.

— Mais enfin cette maison appartenait à quelqu'un ?

— Oui, à un nouveau propriétaire, mais personne ne le connaissait ; on savait que la maison avait changé de maître depuis quinze jours ou trois semaines, voilà tout. Les voisins avaient bien entendu du bruit, mais comme la maison était vieille, ils avaient cru qu'on travaillait aux réparations. Quant à l'autre propriétaire, il avait quitté Paris.

J'arrivai là sur ces entrefaites.

— Pour Dieu ! dis-je à Santerre en le tirant à part ; vous êtes tous bien embarrassés.

— C'est vrai, répondit-il, nous le sommes.

— Cette maison a été vendue, n'est-ce pas ?

— Oui.

— Il y a quinze jours?

— Quinze jours ou trois semaines.

— Vendue par-devant un notaire ?

— Oui.

— Eh bien ! il faut chercher chez tous les notaires de Paris, savoir lequel a vendu cette maison et se faire communiquer l'acte. On verra dessus le nom et le domicile de l'acheteur.

— A la bonne heure ! c'est un conseil cela, dit Santerre, et voilà pourtant un homme qu'on accuse d'être un mauvais patriote. Lorin, Lorin ! je te réhabiliterai ou le diable me brûle.

— Bref ! continua Lorin, ce qui fut dit, fut fait. On chercha le notaire, on retrouva l'acte, et sur l'acte le nom et le domicile du coupable. Alors Santerre m'a tenu parole, il m'a désigné pour l'arrêter.

— Et cet homme c'était le chevalier de Maison-Rouge.

— Non pas, son complice seulement, c'est-à-dire probablement.

— Mais alors comment dis-tu que vous allez arrêter le chevalier de Maison-Rouge.

— Nous allons les arrêter tous ensemble.

— D'abord connais-tu ce chevalier de Maison-Rouge ?

— A merveille ?

— Tu as donc son signalement ?

— Parbleu ! Santerre me l'a donné. Cinq pieds deux ou trois pouces ; cheveux blonds, yeux bleus, nez droit, barbe châtaine ; d'ailleurs, je l'ai vu.

— Quand ?

— Aujourd'hui même.

— Tu l'as vu ?

— Et toi aussi.

Maurice tressaillit.

(1) Voyez les numéros du 21 mai au 25 juillet. — La reproduction de tout ou partie de ce roman est formellement interdite.

Assassinat ou suicide de M. Joseph Leu.

Assassinat ou suicide, ces deux mots résument la politique passionnée que provoque en Suisse la mort de M. Leu. La *Gazette de Lucerne*, avec la plus étrange violence, accuse les radicaux de ce crime ; la *Nouvelle Gazette de Zurich* l'attribue sans hésiter à un suicide ; voici ce que dit ce dernier journal :

« On croit maintenant que M. Leu d'Elberzoll a porté atteinte à ses jours et n'a pas été victime d'un assassinat politique. Toutes les circonstances semblent indiquer un suicide. M. Leu s'était couché le 19 à dix heures avec sa femme; son enfant était endormi à ses pieds. Il toussa beaucoup ; sa mère entendit sonner minuit, un quart d'heure après il y eut une détonation. La femme de M. Leu se réveille, aperçoit le feu de l'arme et de la couverture du lit et appelle aussitôt au secours, M. Leu expira un instant après. L'autopsie a eu lieu le 20 dans la soirée. Comme les portes de la maison et des appartements avaient été soigneusement fermées, la *Gazette d'Etat* est obligée de supposer, pour soutenir qu'il y a eu assassinat que le meurtrier s'était caché dans la maison. Elle ajoute qu'après le meurtre on a trouvé ouverte la porte de la chambre à coucher de M. Leu ainsi que celle de la maison et qu'on a vu dans le voisinage les traces de deux hommes. Mais tout cela s'explique par l'arrivée d'une foule de personnes. Le coup a été tiré de si près qu'on a trouvé des traces de feu à la chemise de M. Leu. On ne sait pas ce qu'est devenue l'arme. Cet événement a singulièrement effrayé le gouvernement. D'après une correspondance d'hier il y avait dix-sept domestiques dans la maison et deux chiens de garde qui veillaient. »

Voici, au contraire, en quels termes la *Gazette de Lucerne* cherche à prouver qu'il ne faut voir dans ce triste événement qu'un meurtre provoqué par le fanatisme radical :

« .... Tout dans ce meurtre indique un plan dès long-temps et parfaitement combiné. On suppose que le meurtrier s'était introduit de jour et caché dans la maison pour accomplir son exécrable attentat. Toutes les portes intérieures et extérieures de la maison ont été trouvées ouvertes, de sorte qu'il est évident que l'auteur du crime, favorisé par le premier effroi des habitants, s'était sauvé par là.

» Rien n'est comparable à la douleur de la veuve, de la mère presque nonagénaire, des deux sœurs et des cinq enfants qui survivent à la victime, si ce n'est celle de la population lucernoise, qui accourt de toutes les parties du canton pour s'assurer de la réalité du crime et de son malheur.

» Il était facile de prévoir que les assassins auraient recours à toutes sortes de mensonges pour se laver de leur forfait, s'il est possible, aux yeux du monde. Mais ce que l'on n'aurait pu supposer, c'est que le journalisme radical de Suisse accuserait sa victime de s'être elle-même donné la mort. D'autres organes du radicalisme soutiennent au contraire qu'il est mort victime d'un complot du patriciat de Lucerne. La première hypothèse se réfute elle-même, puisque l'arme qui a arraché la vie à M. Leu n'a été trouvée ni dans sa chambre ni dans son lit. Quant à la seconde, il est bon de rappeler ici ce que nous avons énoncé dans son temps : c'est qu'il a été trouvé dans les poches d'un prisonnier fait sur les corps francs, à Lucerne, une lettre écrite et signée par le nommé Weibel, l'un des coryphées du radicalisme d'Argovie et chef des corps francs de ce canton, où se trouvait cette phrase : « Leu est le premier auquel il faut faire passer le goût du pain. »

» Sous la date du 18, veille du crime, le *Nouvelliste vaudois* annonçait que l'aristocratie lucernoise, réunie dans un banquet, avait déclaré qu'il était temps de se *débarrasser des paysans*. Elle annonçait donc que l'on allait commencer par LEU ET CONSORTS. Ce fait prouve que le projet d'assassinat était d'avance connu par les adeptes de la Jeune-Suisse, et qu'ils prenaient soin, au moment où il allait être exécuté, d'en rejeter l'horreur

qui ont infligé ces abominables punitions. En publiant ces faits, nous ne doutons pas, nous mettons le gouvernement en mesure et en demeure de faire une enquête. Nous nous trouverions heureux, pour notre compte, que cette enquête vînt démentir les faits que nous allons avancer sur la foi de nos correspondants :

» En 1844, le nommé Pellegonou, pionnier à la 1re compagnie, a été attaché des pieds et des mains à une barre de fer et exposé pendant deux jours à une température de 45 degrés dans la plaine du Sig. Quand on le rapporta à Oran, on fut obligé de lui couper les deux poignets, et il succomba dans la nuit. Quelques mois après, Drouillet, soldat au 1er bataillon d'Afrique, exposé au même supplice, a dû subir l'amputation d'un bras. On voit aujourd'hui encore, dans les rues d'Oran, un soldat du même bataillon, qui se traîne sur deux jambes de bois : c'est un malheureux auquel il a fallu faire cette double amputation, après qu'on l'eût détaché de la roue de canon, à laquelle il avait été amarré.

» En octobre 1840, un officier dont le cheval revint en boitant, soit par accident, soit par la faute de son soldat, fit administrer à celui-ci plus de cent coups de nerf de bœuf et le fit jeter en prison, en accompagnant cet ordre des recommandations les plus inhumaines.

» Dans les premiers mois de 1840, un homme qui avait vendu des cartouches fut condamné à être exposé pendant huit nuits. Un jour qu'il ne voulut pas se rendre de bonne volonté au lieu désigné, dans la crainte d'être dévoré par les bêtes féroces, il fut, par ordre, attaché à un arbre et enduit de miel, et comme il ne pouvait supporter ces souffrances, il demandait le moyen de se brûler la cervelle. « Il est trop lâche », dit un adjudant en lui faisant remettre un fusil. Le patient le chargea lui-même, mit le canon dans sa bouche et pressa la détente avec son pied. Mais, par un hasard extraordinaire, l'amorce seule prit feu et le coup ne partit pas. Sur quoi l'adjudant, il faut le reconnaître, le fit défiler et mettre en liberté.

» En 1841, les nommés Bazin et Schmidt ayant déserté, emporté leurs effets et vendu des cartouches, furent passés à la savate, soumis au supplice de la crapaudine, puis suspendus à un arbre pendant toute une nuit, enfin placés dans les silos jusqu'au paiement de leurs effets au moyen de retenues de 25 c. par jour sur leur prêt. Parmi les hommes qui ont été soumis à ces tortures, il en est un à qui il a fallu couper un poignet, et qui trouva un puissant protecteur dans M. le baron Larrey. Grâce à son intervention, il obtint une pension de 300 fr. que lui fait l'officier qui ordonna le supplice.

» Au camp des Oliviers, en 1842, les silos étaient de dix pieds de profondeur sur vingt de circonférence. Les condamnés étaient jetés dans ces prisons souterraines, sans vêtements, avec la chemise ou le caleçon seulement. Un nommé Benet, après avoir été jeté dans un de ces silos, fut mis à la crapaudine pendant quatre jours. Cet homme était, du reste, un habitué des silos. Un jour, il demanda au factionnaire de sortir ; mais, à peine remonté, il tomba mourant ou mort. On courut avertir un officier qu'un homme du silo était bien malade. Mais, sur le nom de Benet qui, du reste, était un fort mauvais sujet, l'officier répondit : « Je ne me lève pas pour une canaille comme ça. » Un procès-verbal, rédigé le lendemain, apprit que cet homme, usé par le besoin, était mort d'une diarrhée chronique.

» Ce n'est pas du reste, ainsi qu'on l'a dit, dans les compagnies de discipline seulement que de pareils traitements sont en usage. Notre correspondant affirme avoir vu des soldats de régiments de ligne, des

... Il n'a pas de mission de Dieu, il usurpe un titre qui n'appartient qu'aux envoyés de Jésus-Christ : il répand partout sur son passage l'erreur et le mensonge ; *ce misérable* n'est autre chose qu'un commis-voyageur, et son but est de vendre des petits livres. J'ai assez bonne opinion du jugement des habitants de cette ville pour croire que ceux qui, par curiosité, ont acheté ces livres, après les avoir lus, les jetteront au feu ; ça ne mérite pas autre chose.

» J'ai lu, mes frères, avec le plus grand soin, les traités où sont exposées les doctrines de Fourier, j'ai été entendre les prédications de son disciple, je connais donc parfaitement son système que j'ai approfondi ; et quand je vous en parle, vous pouvez me croire. Eh bien ! *tout y est mauvais*, impie, non moins contraire au bon sens qu'à notre sainte religion.

» On vous promet un printemps perpétuel (1)... Quelle folie ! Dieu seul peut changer les saisons. Promettre un tel résultat aux faibles efforts de l'homme, c'est une coupable témérité.

» Il en est de même de toutes les promesses fallacieuses du fouriérisme ; tout y est absurde et impraticable, ça ne se réalisera jamais. Ou si, grâce à quelques détails ingénieux, un essai peut subsister quelque temps, cette œuvre éphémère ne tardera pas à s'écrouler, parce qu'elle manque de base et que le principe en est essentiellement faux. L'oubli fera bien vite justice de ces vaines théories ; ça viendra se heurter contre le catholicisme, comme toutes les autres sectes qui ont voulu l'attaquer, comme la saint-simonienne avec la promiscuité de femmes, en un mot comme toutes les sectes rationalistes.

» Je peux dire avec satisfaction que les efforts pour introduire ici des nouveautés scandaleuses ont complètement échoué. Si un tout petit nombre de personnes ont prêté l'oreille aux paroles de l'artisan de mensonge, c'est que sans doute leurs affaires leur laissent un loisir assez grand pour s'occuper de ces futilités. Mais tout le reste de la population a sagement repoussé ces folles rêveries et demeure fidèlement attachée à la foi de ses pères... C'est la grâce que je vous souhaite. »

Nous nous bornerons à rappeler au prêtre qui s'est rendu coupable de semblables paroles deux textes dont il ne récusera pas sans doute l'autorité :

TU NE MENTIRAS PAS.

Décalogue.

Et moi je vous dis : Celui qui lui dira (à son frère), INSENSÉ, *sera condamné au feu de l'enfer.*

(Evangile selon saint Math. Ch. V. verset 22.)

Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 31 juillet, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande *directe* d'abonnement ou de renouvellement doit être adressée *franco* au gérant, et être accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu ; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.

---

(1) Journet s'était servi de ces expressions, par métaphore, en faisant la description des prodigieuses améliorations que le travail de l'homme peut faire subir au globe et aux climats.

— Ce petit jeune homme blond qui nous a délivrés ce matin, tu sais ; celui qui commandait la troupe des muscadins et qui tapait si dur.

— C'était donc lui ? demanda Maurice.

— Lui-même. On l'a suivi et on l'a perdu dans les environs du domicile de notre propriétaire de la rue de la Corderie ; de sorte qu'on présume qu'ils logent ensemble.

— En effet, c'est probable.

— C'est sûr.

— Mais il me semble, Lorin, ajouta Maurice, que si tu arrêtes ce soir celui qui nous a sauvés ce matin, tu manques quelque peu de reconnaissance.

— Allons donc ! dit Lorin. Est-ce que tu crois qu'il nous a sauvés pour nous sauver ?

— Et pour quoi donc ?

— Pas du tout. Ils étaient embusqués là pour enlever la pauvre Héloïse Tison quand elle passerait. Nos égorgeurs les gênaient, ils sont tombés sur nos égorgeurs. Nous avons été sauvés par contre-coup. Or, comme tout est dans l'intention, et que l'intention n'y était pas, je n'ai pas à me reprocher la plus petite ingratitude. D'ailleurs, vois-tu Maurice, le point capital c'est la nécessité ; et il y a nécessité à ce que nous nous réhabilitions par un coup d'éclat. D'ailleurs, j'ai répondu de toi.

— A qui ?

— A Santerre ; il sait que tu commandes l'expédition.

— Comment cela ?

— Es-tu sûr d'arrêter les coupables ? a-t-il dit.

— Oui, ai-je répondu, si Maurice en est.

— Mais es-tu sûr de Maurice ? depuis quelque temps il tiédit.

— Ceux qui disent cela se trompent ; Maurice ne tiédit pas plus que moi.

— Et tu en réponds ?

— Comme de moi-même. Alors j'ai passé chez toi ; mais je ne t'ai pas trouvé ; j'ai pris ensuite ce chemin, d'abord parce que c'était le mien et ensuite parce que c'est celui que tu prends d'ordinaire; enfin, je t'ai rencontré, te voilà; en avant, marche !

« La victoire en chantant
Nous ouvre la barrière... »

— Mon cher Lorin, j'en suis désespéré, mais je ne me sens pas le moindre goût pour cette expédition ; tu diras que tu ne m'as point rencontré.

— Impossible ! tous nos hommes t'ont vu.

— Eh bien ! tu diras que tu m'as rencontré et que je n'ai pas voulu être des vôtres.

— Impossible encore.

— Et pourquoi cela ?

— Parce que cette fois tu ne seras plus un tiède, mais un suspect... et tu sais ce qu'on en fait des suspects : on les conduit sur la place de la Révolution et on les invite à saluer la statue de la Liberté, seulement, au lieu de saluer avec le chapeau, ils saluent avec la tête...

— Eh bien ! Lorin, il arrivera ce qu'il pourra ; mais, en vérité, cela te paraîtra sans doute étrange, ce que je vais te dire là.

Lorin ouvrit de grands yeux et regarda Maurice.

— Eh bien ! reprit Maurice, je suis dégoûté de la vie...

Lorin éclata de rire.

— Bon ! dit-il ; nous sommes en bisbille avec notre bien-aimée, et cela nous donne des idées mélancoliques. Allons, bel Amadis ! redevenons un homme, et de là nous passerons au citoyen ; moi, au contraire, je ne suis jamais meilleur patriote que lorsque je suis en brouille avec Arthémise. A propos, sa Divinité, la déesse Raison, te dit des millions des choses gracieuses.

— Tu la remercieras de ma part ; adieu, Lorin.

— Comment, adieu !

— Oui, je m'en vais.

— Où vas-tu ?

— Chez moi, parbleu !

— Maurice, tu te perds.

— Je m'en moque.

— Maurice, réfléchis, ami, réfléchis.

— C'est fait.

— Je ne t'ai pas tout répété...

— Tout, quoi ?

— Tout ce que m'avait dit Santerre.

— Que t'a-t-il dit ?

— Quand je t'ai demandé comme chef de l'expédition, il m'a dit : prends garde !

— A qui ?

— A Maurice.

— A moi !

— Oui. Maurice, a-t-il ajouté, va bien souvent dans ce quartier-là.

— Dans quel quartier ?

— Dans celui du chevalier de Maison-Rouge.

— Comment ! s'écria Maurice, c'est par ici qu'il se cache !

— On le présume, du moins, puisque c'est par ici que loge son complice présumé, l'acheteur de la maison de la rue de la Corderie.

— Faubourg Victor ? demanda Maurice.

— Oui, faubourg Victor.

— Et dans quelle rue du faubourg ?

— Dans la Vieille-rue-Saint-Jacques.

— Ah ! mon Dieu ! murmura Maurice ébloui comme par un éclair.

Et il porta sa main sur ses yeux.

Puis au bout d'un instant, et comme si pendant cet instant il avait appelé tout son courage.

— Son état ? dit-il.

— Maître tanneur.

— Et son nom ?

— Dixmer.

— Tu as raison, Lorin, dit Maurice comprimant jusqu'à l'apparence de l'émotion par la force de sa volonté, et je vais avec vous.

— Et tu fais bien. Es-tu armé ?

— J'ai mon sabre, comme toujours.

— Prends encore ces deux pistolets.

— Et toi ?

— Moi, j'ai ma carabine. Portez armes, armes bras, en avant, marche !

La patrouille se remit en marche accompagnée de Maurice qui marchait près de Lorin, et précédée d'un homme vêtu de gris qui la dirigeait. C'était l'homme de la police.

De temps en temps on voyait se détacher des angles des rues ou des portes des maisons, une espèce d'ombre qui venait échanger quelques paroles avec l'homme vêtu de gris ; c'étaient des surveillants.

On arriva à la ruelle. L'homme gris n'hésita pas un seul instant ; il était bien renseigné. Il prit la ruelle.

Devant la porte du jardin par laquelle on avait fait entrer Maurice garrotté, il s'arrêta.

— C'est ici, dit-il.

— C'est ici. Quoi ? demanda Lorin.

— C'est ici que nous trouverons les deux chefs.

Maurice s'appuya au mur, il lui sembla qu'il allait tomber à la renverse.

— Maintenant, dit l'homme gris, il y a trois entrées : l'entrée principale, celle-ci et une autre entrée qui donne dans un pavillon. J'entrerai avec six ou huit hommes par l'entrée principale ; gardez cette entrée-ci avec quatre ou cinq hommes, et mettez trois hommes sûrs à la sortie du pavillon.

— Moi, dit Maurice, je vais passer par-dessus le mur, et je veillerai dans le jardin.

— A merveille, dit Lorin, d'autant plus que de l'intérieur tu nous ouvriras la porte.

— Volontiers, dit Maurice. Mais n'allez pas dégarnir le passage et venir sans que je vous appelle. Tout ce qui se passera dans l'intérieur, je le verrai du jardin.

— Tu connais donc la maison ? demanda Lorin.

— Autrefois, j'ai voulu l'acheter.

Lorin embusqua ses hommes dans les angles des haies, dans les encoignures des portes, tandis que l'agent de police s'éloignait avec huit ou dix gardes nationaux pour forcer, comme il l'avait dit, l'entrée principale.

Au bout d'un instant le bruit de leurs pas s'était éteint sans avoir dans ce désert, éveillé la moindre attention.

Les hommes de Maurice étaient à leur poste et s'effaçaient de leur mieux. On eût juré que tout était tranquille et qu'il ne se passait rien d'extraordinaire dans la vieille rue Saint-Jacques.

Maurice commença donc d'enjamber le mur.

— Attends donc, dit Lorin.

— Quoi ?

— Et le mot d'ordre.

— C'est juste.

— *OEillet* et *souterrain*. Arrête tous ceux qui ne te diront pas ces deux mots. Laisse passer tous ceux qui te le diront. Voilà la consigne.

— Merci, dit Maurice.

Et il sauta du haut du mur dans le jardin.

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

(*La suite prochainement.*) ALEXANDRE DUMAS.

...qu'à présent lui témoigner publiquement ma reconnaissance. »

...ME NOCTURNE. — Dans le courant de la nuit dernière, une patrouille garde municipale à cheval, qui passait dans la rue Neuve-des-Petits-...ps, entendit, dans la direction de la rue Chabannais, les cris de : Au ...r! Les soldats composant la patrouille se dirigèrent aussitôt vers cette ... aperçurent deux individus qui luttaient péniblement. L'un des deux, ...ait vêtu avec élégance, étreignait fortement un jeune homme en ...e qui cherchait à s'échapper des bras de son antagoniste. Ils furent ...ôt séparés, et, après des explications, les gardes municipaux emmenè-...avec eux et consignèrent au poste de la Pointe-Saint-Eustache le jeune ...e en blouse, qui venait d'être reconnu pour un voleur de profession. ...ou avait essayé d'enlever la bourse d'un passant, dans la poche de der-... de sa redingote; mais ce passant l'avait saisi en flagrant délit et n'a-...oulu le lâcher qu'entre les mains des gardes municipaux.

...TABAC EN AFRIQUE. — On lit dans le *Moniteur algérien* : « La cul-...du tabac en Algérie commence à prendre un développement digne d'at-...n. Il a été fait dans la plaine de la Mitidja des plantations importan-... dans le Sahel et dans les villages qui avoisinent Blidah il y a aussi de ...s plantations agglomérées qui comportent ensemble de 4 à 500 000 ... A Bône, 40 hectares sont plantés. Enfin on peut évaluer à 200 000 ...rammes la quantité de tabac qui sera récoltée cette année dans la co-..., et cette quantité aurait été beaucoup plus considérable, si les semis ...ient pas été généralement négligés dans la province d'Alger.

...es cultivateurs mieux éclairés ne manqueront pas, nous ne saurions ...e leur recommander, de prendre à l'avenir plus de soins de leurs se-...t de les multiplier non seulement pour leurs propres besoins, mais ... vendre des plants à ceux qui en manqueront. Les instructions publiées ...administration fournissent tous les renseignements nécessaires sur les ...dés à employer et les précautions à prendre en pareil cas. Les uns ni ...tres n'offrent pas de difficultés. M. Lebeschu, agent supérieur de l'ad-...stration des tabacs, a à sa disposition, cette année un crédit de 170 000 f. ...era augmenté, au besoin, pour acheter avantageusement les produits ...tés. On sait d'ailleurs que l'administration des tabacs prend ses disposi-... pour continuer chaque année ces achats. »

...E RECONNAISSANCE ET UN ASSASSINAT. — Un sieur X..., tailleur, ... été entraîné, il y a quelques jours, dans une maison publique, aux ...ons de la rue d'Argenteuil, par un de ces individus qui ont recours aux ...urces les plus ignobles pour vivre. En sortant de cette maison, le tail-... s'aperçut qu'on lui avait volé 15 à 20 fr. dans sa poche, et il fut con-...a que ce vol avait été commis par l'individu qui l'avait conduit dans ...eu, et qui s'était empressé de s'éloigner sans l'attendre. Avant-hier, ... la soirée, le sieur X... passant dans la rue du Rempart, crut reconnaî-...on homme; il s'approcha de lui et lui réclama la somme qui lui avait ...érobée; celui-ci nia, mais le tailleur insista et voulut le conduire chez ...ommissaire de police du quartier, où, lui dit-il, il se faisait fort de le ...ondre. L'individu fit semblant d'accepter et se dirigea avec lui vers le ...missariat : mais ils n'eurent pas plus tôt fait une vingtaine de pas, que, ...ant un couteau de sa poche, il en porta un coup violent au tailleur en ...e poitrine; fort heureusement, l'arme fut arrêtée par un os, et ne pé-...a pas jusqu'au cœur. Le commissaire de police du quartier, informé ...ette tentative de meurtre, vint immédiatement, accompagné d'un mé-...n, qui prodigua ses soins au blessé. Après lui avoir fait donner les pre-...s secours, le magistrat le fit transporter à son domicile, où l'on espère ...voir le conserver à la vie. Des ordres ont été donnés sur-le-champ pour ...ercher l'auteur de cette criminelle tentative, et l'on n'a pas tardé à se ...r de sa personne et à le conduire en lieu de sûreté.

...E DÉCOUVERTE A MEUDON. — Une découverte curieuse vient d'être ... à Meudon, près de Paris : en réparant la chaussée qui conduit au châ-..., on a trouvé trois pierres druidiques de grande dimension; près de ces ...res étaient des ossements humains tombant, pour ainsi dire, en pous-...e; deux haches de *silex* fort tranchantes étaient elles-mêmes parmi ces ...ments. On a trouvé aussi au même lieu des défenses de sanglier. Mal-...reusement l'une des pierres, celle qui pouvait présenter le plus d'intérêt, ... cassée. Les deux haches ont été déposées chez le maire de Meudon, ... a écrit à M. de Montalivet, intendant de la liste civile, afin que celui-ci ...dât si les fouilles devaient être reprises et exécutées sur une plus grande ...elle dans l'avenue qui dépend du château.

...N ÉPISODE DE LA GUERRE D'ALGER. — « Dans une razzia exécutée ... les Defeltan, fraction des Beni-Ouragh, une femme indigène qui portait ... ses bras sa fille, âgée de deux ans, fut tuée d'une balle qui blessa l'en-..., au moment où cette pauvre mère cherchait à l'emporter loin du théâtre ... combat. Dans la mêlée qui eut lieu en cet endroit, toute la famille de ...e enfant périt, et elle-même aurait peut-être partagé le sort tragique de ... parents, blessée comme elle l'était, sans un carabinier du 6e léger, qui la ... dans ses bras et l'apporta au camp. Déposée à l'ambulance, la pauvre ...pheline y fut l'objet des soins les plus empressés; mais après sa guérison, ...position eût été bien triste, si un officier d'état-major ne l'eût recueillie et ...née à Alger, avec l'intention de n'abandonner jamais cette infortunée pe-...e fille, sauvée miraculeusement au milieu du massacre qui l'a privée de ...te sa famille. »

...AFFREUX DRAME A ORAN. — Une horrible tentative d'assassinat vient ...avoir lieu à Oran sur les personnes de M. et Mme Chéronnet. Voici com-...ent l'*Echo d'Oran* en rend compte : « Dans la nuit de samedi dernier, ...re minuit et une heure, deux individus, l'un grand, l'autre petit, ayant ... figure couverte d'une espèce de masque, se sont introduits dans la cham-...e à coucher des époux Chéronnet. Mme Chéronnet ne dormait pas encore, ...n mari sommeillait profondément. Ces deux hommes se sont précipités ...rs l'entrade où est placé le lit. Mme Chéronnet s'est relevée en criant et a ...oulu couvrir le corps de son mari. L'un des assassins l'a frappée à coups de ...uteau au bras droit et à la figure; l'autre attaquait en même temps le ...ari qui s'était retiré de son lit tout ensanglanté, cherchant à lutter contre ...s assassins. Il en avait saisi un, lorsqu'un coup de couteau l'a étendu sur ... plancher. Mme Chéronnet a eu le courage de monter sur la terrasse et de ...ner au secours. Les assassins se sont enfuis, laissant dans la cour un cou-...eau catalan dit *navaja*. M. le docteur Saiget est arrivé le premier, puis ... le général de Trobriand et M. le procureur du roi. Un quart-d'heure après, ... parquet, la police et la gendarmerie se livraient aux plus actives recher-...hes. A quatre heures du matin le chien de la maison est arrivé en gémis-...ant; il avait une patte attachée dans la gueule à l'aide d'un foulard. Plu-...sieurs arrestations ont été faites dans la journée. »

...AFFAIRE DU PÉAGE DES TROIS PONTS. — La première chambre du tri-...bunal civil de la Seine, présidée par M. Debelleyme, a entendu aujourd'hui ... plaidoirie de Me Paillet, avocat de l'administration des ponts, et la ré-...plique de Me Royer-Collard dans l'intérêt de MM. Basset, Moreau et con-...sorts. M. l'avocat du roi Mahon a pris ensuite la parole : il a conclu à ce que ... tribunal, sans se préoccuper de la question du fond, déclarât que le juge ... de paix s'était avec raison déclaré incompétent, mais qu'il avait eu tort ...toutefois de renvoyer l'affaire devant la juridiction administrative. Le tri-...bunal, statuant contrairement à ces réquisitions, a rendu le jugement dont ... la teneur suit :

« Attendu que l'objet de l'instance est une demande en dommages-inté-...rêts et restitution de sommes payées; qu'une telle demande est en elle-...même, sans contestation possible, de la compétence exclusive de l'autorité ...judiciaire; qu'à la vérité, si la décision à rendre dépendait de l'interpré-...tation d'actes administratifs, l'autorité judiciaire devrait, non pas se des-...saisir, mais surseoir jusqu'à ce que l'autorité administrative eût interprété ...les actes mêmes; qu'il ne s'agit point de l'interprétation de tels actes; ...que ce n'est pas du marché même passé entre la compagnie des trois ponts

« Après avoir, pendant dix-huit heures continues, couru du nord au sud, puis du sud au nord, de l'est à l'ouest; après avoir ravagé le grand centre de la population grecque et catholique, détruit le quartier arménien, attaqué le quartier turc et menacé les bazars, le feu a été heureusement arrêté à l'extrémité nord de la rue Franque : d'un côté par le vaste local de MM. Sponty, qui a préservé le quartier de la marine; de l'autre, par les efforts des officiers et des équipages français et autrichiens, à qui les habitants de la rue des Roses et des quartiers environnants sont évidemment redevables de l'existence de leurs habitations. Les pertes produites par la catastrophe du 3 juillet sont évaluées de 150 à 200 millions de piastres. Plus de quatre mille maisons, magasins et boutiques; une quarantaine de khans; l'église arménienne; le convent des capucins; quatre convents turcs; deux mosquées : l'école des sœurs de la charité; l'hôpital Saint-Antoine; les consulats des Pays-Bas, de Belgique et de Toscane, sont devenus la proie des flammes. Des 800 maisons presque toutes richement construites dont se composait le quartier arménien, à peine en reste-t-il quarante. Le *Kenourio Makalà*, presque exclusivement habité par des catholiques indigènes, la rue Franque, une partie des quartiers de Saint-Georges, de San-Dimitri et des hôpitaux, ne présentent plus aujourd'hui que des décombres et des monceaux de cendres. »

AFFREUX ACCIDENT. — La dame D...., plus que septuagénaire, et habitant la rue du Rocher, était occupée dans sa cuisine, lorsque, s'étant approchée trop près d'un fourneau allumé, le feu prit à ses vêtements : elle chercha d'abord à l'éteindre; mais ne pouvant y parvenir, et le feu faisant toujours des progrès, elle se décida à appeler du secours du dehors les voisins vinrent aussitôt qu'ils entendirent les cris de détresse; malheureusement, le peu d'instants qui s'était écoulé avait suffi aux flammes pour consumer entièrement les vêtements de la dame D..., et lui brûler fortement les chairs sur plusieurs parties du corps. On lui prodigua tous les soins que réclamait son état; mais les brûlures étaient tellement graves, qu'elle ne put y survivre : elle a succombé le lendemain matin, après avoir enduré les plus atroces souffrances.

UN MALHEUR AUX COURSES DE BRUXELLES. — Les courses de chevaux ont eu lieu à Bruxelles mardi dernier. Le dernier jockey du prince de Beauvau, lancé par dessus la tête de son cheval, est tombé sur un pieu et s'est cassé la clavicule gauche et le nez. Malgré les soins les plus prompts, il a succombé à sa blessure. Ce malheureux était père de douze enfants.

AQUEDUC DE ROQUEFAVOUR. — On écrit de Marseille : « Les travaux du pont-aqueduc de Roquefavour attirent toujours de nombreux visiteurs qui reviennent émerveillés de la précision et de la célérité des moyens employés pour cette œuvre colossale. Déjà le regard se fatigue à suivre dans les airs les piles hardies sur lesquelles les blocs de pierre roulent en chemin de fer avec un bruit de tonnerre. Toutes les cinq minutes, un de ces blocs gravit le plan incliné et va prendre place à cent cinquante pieds au dessus de la rivière. Au commencement de la semaine, on était arrivé à la hauteur du cintre du second rang d'arches; quelques mois de travail achèveront de dessiner cette partie du monument, dont la physionomie sera bientôt entièrement changée.

UN ENFANT A DEUX TÊTES. — Une singulière et monstrueuse affaire vient d'occuper le tribunal civil de Nantes : — Le 15 mars dernier, M. le docteur Deluen fut appelé par la sage-femme Canard pour donner ses soins à la femme Reclus, dont l'accouchement présentait des difficultés. Au premier coup-d'œil, le docteur Deluen jugea le cas tellement grave, qu'il réclama lui-même les lumières d'un de ses confrères. Il fallut recourir à un moyen extrême : sacrifier l'enfant pour sauver la mère. L'opérateur perfora le crâne de l'enfant, la délivrance s'ensuivit. Plusieurs personnes étaient présentes, notamment le mari de l'accouchée, qui donna son assentiment à la résolution prise par les hommes de l'art. Malgré cette terrible opération, la mère succomba. Ce malheureux enfant était le huitième auquel la dame Reclus donnait naissance. Déposé d'abord à terre à l'état de cadavre, quand on le releva on s'aperçut qu'il avait deux visages. M. le docteur Deluen, frappé de cette circonstance, désira, dans l'intérêt de la science, l'examiner à loisir. Il en fit la demande au sieur Reclus sans lui laisser ignorer son dessein, à quoi le sieur Reclus répondit : « Vous pouvez le prendre, si cela vous fait plaisir; pour moi, qu'est-ce que j'en ferais? »

Peu d'heures après, un parent du père de cet enfant mort-né apportait le cadavre soigneusement empaqueté dans un panier d'osier chez M. Deluen, d'où il fut ensuite transporté à l'École préparatoire de médecine. Là on le moula en plâtre, puis on procéda à son examen à l'aide du scalpel, c'est-à-dire qu'il fut disséqué avec grand soin et amené à l'état de squelette. Mais tandis que la science, dans un but noble et élevé, se livrait à l'investigation la plus scrupuleuse d'une aberration de la nature pour en tirer des enseignements qu'elle pourrait peut-être faire servir au profit de l'humanité, dans le faubourg où était né le phénomène certains esprits calculateurs supputaient les profits qu'il aurait été possible de réaliser en livrant le petit monstre à la curiosité publique; et pendant que le sieur Reclus, devenu veuf, ne songeait qu'à la jeune famille dont il restait l'unique appui, voilà qu'il s'entend blâmer d'avoir abandonné sans conditions le cadavre de son enfant phénoménal, tandis que cela valait 20 000 fr. et davantage.

Les propos et mille autres analogues répétés chaque jour à satiété par les orateurs féminins et les plus fortes têtes d'un quartier populeux, ne pouvaient manquer d'obtenir enfin quelque influence. Si leur effet ne fut pas très prompt, il fut du moins certain, et trois semaines après l'accouchement de sa femme et la cession de son enfant mort-né au docteur Deluen, le sieur Reclus entama ses premières négociations pour que cet enfant-monstre lui fût rendu. M. le docteur Deluen, aussi surpris que peu édifié de cette demande, prend des renseignements, acquiert la certitude qu'elle n'a pas un but bien moral, et alors répond par un refus formel. De son côté, le sieur Reclus, de plus en plus mal conseillé, appelle en justice M. le docteur Deluen et l'École préparatoire de médecine en la personne de M. le docteur Lafont, l'un de ses professeurs les plus distingués.

L'assignation formulée contre M. le docteur Deluen l'accuse : 1° de s'être, le 15 mars 1845, profitant du désordre et de la douleur où lui Reclus était, emparé du cadavre de son enfant et de l'avoir, contre son gré, confié à l'École préparatoire de médecine de Nantes, qui a fait disséquer ce cadavre; 2° il demande, en conséquence, au sieur Deluen, de lui restituer ledit cadavre, ou au moins le squelette, et, à défaut, de lui payer la somme de 20 000 fr. à titre de dommages-intérêts. Le sieur Reclus a été débouté de ses tristes prétentions.

PRÉPARATIFS DES FÊTES DE JUILLET.

QUINZIÈME ANNIVERSAIRE.

BARRIÈRE DU TRÔNE. — On y dispose quatre orchestres de danse, deux petits théâtres, un feu d'artifice, des ifs et des guirlandes d'illumination, avec un mât de Cocagne.

COLONNE DE JUILLET. — On place sur le tailloir du chapiteau, et tout autour du monument, à la base, de beaux appareils d'illumination. Le fût de la colonne sera richement pavoisé.

PANTHÉON. — On couvre la coupole d'un grand appareil d'illumination.

HÔTEL-DE VILLE. — La principale façade et le beffroi reçoivent des conduits de gaz, qui lanceront 20 000 gerbes de feu.

TOUR NOTRE-DAME. — On prépare l'illumination de la plate-forme des tours.

PONT-NEUF. — On vient de dresser sur le terre-plein de la statue de Henri IV trois mâts de cinquante mètres de hauteur, qui ... trois flammes tricolores sur lesquelles on lira : 27, 28 et 29 Juillet. ...

... reçoivent tout un monde de petits industriels et de saltimbanques qui y jettent déjà les fondements d'une véritable ville ambulante.

ARC DE L'ÉTOILE. — Le grand monument reçoit son splendide appareil pour le gaz, qui illuminera son couronnement. La Madeleine, la chambre des députés, le ministère de la marine, celui des finances seront magnifiquement illuminés.

FEU D'ARTIFICE. — Le feu d'artifice aura, cette année, des proportions colossales; il se composera de quatre grands tableaux, ou coups de feu :

Premier tableau : Trois grands écussons d'artifice dressés sur le quai d'Orsay, devant la rue de Bourgogne, et portant ces dates : 27, 28 et 29 *Juillet*. Dix mille coups de fusil à étoiles, de couleurs variées. — Deuxième : Sept grands plantons de feux guillochés. — Troisième : Embrasement de la grande pièce dressée devant le palais des députés. Cette pièce représentera Neptune sur son char, entouré de sa cour. Embrasement de vingt-huit palmiers, petites fontaines et d'une grande, ainsi que d'une immense cascade ou nappe de feu sur le pont de la Concorde. — Quatrième et dernier : Bouquet panaché, formé de quarante-cinq mille fusées, dont cinq cents dites parachutes, et une grande volée de bombes. — Ce n'est pas tout : Durant le feu d'artifice, le fleuve sera couvert de bateaux à vapeur, de nacelles, de gondoles, illuminés et pavoisés, qui vomiront feux et flammes. Cinq cents coups de canon viendront donner le ton dans cet immense concert infernal, tandis que quatre bateaux-galiotes s'embraseront, et formeront sur l'eau un spectacle vraiment *fulgurant*.

La vérité sur l'accroissement des crimes et des délits.

STATISTIQUE CRIMINELLE DE 1843 (1).

IV. Est-il permis du moins, puisque le mal est certain, de ne pas s'en alarmer, parce que beaucoup de ces délits si multipliés ne présentent guère aux yeux des populations que peu ou point d'immoralité? Avant de répondre, consultons encore les chiffres officiels.

De la première à la dernière période, la progression est celle-ci :

Injures et diffamations,	20 p. 0/0
Coups et blessures volontaires,	25
Vagabondages,	52
Rébellion, outrages et violences envers des agents de l'autorité,	72
Escroquerie,	80
Vols,	90
Délits divers contre les mœurs,	94
Abus de confiance,	158
Banqueroute simple,	200
Mendicité,	259

On le voit, les délits les plus graves augmentent énormément, et ils mesurent l'immoralité légale mieux que les crimes. Le crime n'est guère qu'un accident et une exception : le délit témoigne d'une habitude. Telle commune qui a été le théâtre de plusieurs assassinats est certainement moins pervertie que telle autre adonnée au vol et au maraudage, bien qu'aucun attentat pareil n'y ait jamais été commis. Même les délits qui ne déshonorent pas annoncent un certain mépris pour les lois sociales, qui dispose les prévenus à l'insubordination et l'enseigne aux autres citoyens. Ils ont donc aussi leur danger. Le braconnage, par exemple, est à juste titre considéré comme un signe de démoralisation, bien qu'il ne soit puni habituellement que d'une amende.

V. Restent enfin pour dernière explication les progrès de la statistique. C'est le *Constitutionnel* qui a inventé celle-là dans ses grandes colonnes afin d'enrayer son feuilleton : il a poussé la naïveté jusqu'à souhaiter vivement de voir croître tous les ans le nombre des parricides, des assassinats et crimes pareils, attendu que cela prouverait les progrès de la statistique, qui, avant l'an de grâce 1843, dédaignait de constater ces vétilles. Si le *Constitutionnel* avait jamais aligné à la sueur de ses doigts et de son front les 36 colonnes des états criminels, il saurait que depuis 1826, les informations essentielles de la statistique présentent les mêmes garanties d'exactitude; que les progrès ultérieurs ont consisté dans l'addition de nouveaux éléments, et non dans l'invention de nouveaux moyens de certitude. Est-ce qu'avant la révolution de juillet on pouvait se tromper plus qu'aujourd'hui sur le nombre des *prévenus et des accusés* traduits devant les cours d'assises et les tribunaux correctionnels? Est-ce que les minutes des greffes, les états mensuels et trimestriels présentaient moins de garanties? Quel est donc l'instrument nouveau que la statistique a découvert? Le *Constitutionnel* devrait bien le signaler.

Nous voilà donc conduits pas à pas à de solides conclusions. La progression de la criminalité sextuple de celle de la population, ne s'explique par aucune cause accidentelle et artificielle; elle doit donc tenir à l'essence même de la situation sociale, telle que nous la font les conflits universels d'intérêts et de passions qui jaillissent d'une fièvre d'activité sans ordre et sans but supérieur.

Si quelques optimistes protestaient, voici encore des chiffres convaincants.

Les frais de justice criminelle qui, dans la première période (1826-1830) montaient à 3 400 000 fr., se sont élevés dans la dernière à 4 625 000 fr. (2), différence en plus de 1 225 000 fr., soit 36 pour 100. Si la progression n'est pas aussi forte que celle de la criminalité, cela tient à la cause que j'ai signalée, cause qui, pour n'avoir jamais figuré jusqu'à présent dans les rapports des ministres ou les travaux des publicistes, étrangers d'ordinaire aux habitudes intérieures des parquets, n'en est pas moins très réelle, la substitution plus générale de la procédure correctionnelle à la procédure criminelle.

Autre enseignement plus affligeant! les suicides qui, dans les trois périodes, donnaient pour moyenne annuelle 1764, 2 119, 2 575, ont atteint, dans la dernière année, celui de 2 900; et sur ce nombre on compte, en neuf ans, 165 suicides d'enfants âgés de moins de 16 ans, dont quelques-uns avaient huit, neuf et dix ans. Des enfants qui trouvent la vie trop amère! Jamais si douloureux spectacle fut-il donné à l'humanité! Pour atténuer la portée de cette révélation, on a prétendu que les socialistes, avec leurs promesses décevantes d'un progrès impossible et d'un perfectionnement imaginaire, étaient pour beaucoup dans ces suicides. Eh bien! que l'on ouvre

(1) Voir la *Démocratie pacifique* du 24 juillet.

(2) Le budget de 1846 ne porte que 4 400 000 fr., mais on sait que tous les ans, depuis dix ou douze, un crédit supplémentaire est demandé.

grain à côté du bien particulier? Et quand ces ferments d'égoïsme et de scepticisme s'agitent dans des natures plus violentes ou plus malhabiles, se traduisent en innombrables méfaits, reflet bien affaibli de la réalité, pourquoi ne pas confesser le mal et chercher franchement le remède? Les critiques de la société triompheront bien plus joyeusement si en s'aveuglant dans le péril on tombe dans l'abîme.

Le remède? On le poursuit tous les jours par l'amélioration du système répressif, disent les conservateurs-bornes. Si là est le remède, d'où vient donc que la criminalité monte, monte toujours? En vain, comme le constate la statistique, jury et magistrats déploient une fermeté croissante; le crime projette de plus en plus ses branches au grand jour, ses racines dans l'ombre. Et cela dure depuis six mille ans. Quand un remède, après de longues épreuves, ne réussit pas à dominer le mal qui empire toujours, faut-il bien conclure que ce remède, s'il n'est pas inutile, du moins est insuffisant. C'est le cas de la pénalité. Assurément si on supprimait les tribunaux et les prisons, la société ne tiendrait pas vingt-quatre heures; d'où la nécessité absolue de maintenir avec énergie leur action. Mais que l'on avoue franchement qu'ils n'opposent aux flots du crime qu'une barrière impuissante! Un redoublement de sévérité dans les lois reproduirait le scandale des acquittements que provoque une législation draconienne; car la pitié ne s'éteint pas au fond de l'âme humaine: et ce sentiment de commisération et d'équité ne permet pas de demander aux juges d'épuiser à toute occasion la mesure de rigueur dont ils disposent, sous peine de révolter leur conscience et la conscience publique.

D'autres espèrent beaucoup de la réforme pénitentiaire. Sans doute elle sera un bien, mais de très petite importance. Nous avons vu qu'en supposant toute récidive prévenue, le mal ne serait diminué que d'un quart pour les crimes, d'un cinquième pour les prévenus; ce serait donc un bien faible palliatif. Mais s'attendrait-on à trouver un système qui supprime toutes les récidives? Croit-on que de longues habitudes de vice et de crime, qui ont gangrené jusqu'à la moelle des os, fléchiront par enchantement sous la magique influence d'une ceinture sombre et muette de murailles? Il faut faire la part du diable, et elle est grande. Ce sera beaucoup, ce sera énorme, si à grand renfort de silence, d'isolement et d'abêtissement, on réduit de moitié seulement les récidives, c'est-à-dire d'un huitième ou d'un neuvième la totalité des crimes et des délits. Est-ce bien rassurant pour l'avenir social?

Faut-il donc se croiser les bras et laisser faire? c'est bon pour des Musulmans, esclaves de la fatalité; mais cela ne va ni à nos mœurs, ni à nos caractères, ni à nos consciences. Que faire donc? Avouer d'abord franchement que tout ne va pas pour le mieux dans un état social où la naissance d'un agneau et d'un veau est toujours accueillie avec plaisir, tandis que celle d'un enfant est souvent considérée comme un malheur, bien qu'il semble que le fils de la femme, foyer d'intelligence, de sentiment et de force, dût valoir pour le profit de la société, autant, pour le moins, que celui de la brebis ou de la vache. Et une fois fait ce premier pas dans la sagesse, virer de bord, prévenir pour n'avoir pas à réparer, ne plus attendre pour dompter le mal qu'il ait grandi; au lieu de tenter la chimérique conversion des vétérans du bagne, en éloigner les jeunes générations; s'ingénier en conséquence à bien diriger, pour les utiliser un jour, toutes les facultés de l'enfance par des salles d'asile, des écoles *pratiques*, des ateliers de travail pour l'adolescence; fonder dans chaque département des colonies agricoles industrielles, à l'exemple de Mettray (1), Ostwald, Pe-

(1) On s'obstine à qualifier Mettray de colonie *pénitentiaire*; c'est à tort, puisque cet établissement est consacré aux enfants *acquittés pour avoir agi sans discernement*, par conséquent déclarés innocents. C'est une maison d'éducation où l'on pourrait, comme à Petit-Bourg et ailleurs, recevoir des enfants qui n'eussent point comparu devant les tribunaux, confondus avec les autres, sans violer aucune loi ni aucune ordonnance.

nul homme, c'est un dogme chrétien, n'est prédestiné au vice; toutes ces passions, forces incompressibles qui, aujourd'hui, éclatent en essors subversifs, enfanteraient de nobles vertus et de grandes actions. Ainsi voyons-nous et les vents et les flots, et les fluides divers, passions de la nature, servir tour à tour à la production ou au bouleversement, suivant que le génie humain sait les diriger.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS — 25 JUILLET.

Ce matin, le *Journal des Débats* déclare et cherche à prouver dans un long article que la session qui vient de finir est une de celles qui ont donné à la France le plus de résultats. Il trouve que ce qu'on lui doit surtout, c'est d'avoir consolidé les ministres; « mais, s'écrie-t-il avec admiration, une fois leur parti pris de demeurer, quelle fermeté de caractère! quelle persévérance! quel dévouement à leur politique *et à leurs amis!*... » Tout l'article est sur ce ton. Ceci ressemble assez à une réclame électorale. La dissolution serait-elle certaine?

Nous ne nous étions pas trompés en disant que le manifeste de M. Bugeaud causerait en France une sensation profonde. Il réagit ce matin sur la plupart de nos journaux. La *Presse* ayant annoncé que M. Bugeaud se présenterait à Paris, aux prochaines élections, en concurrence avec M. Taillandier, le *Courrier français* répond ainsi: « Avant de se présenter devant le dernier des collèges électoraux de France, que M. le maréchal Bugeaud commence par désavouer l'acte atroce du Dahra et le manifeste insensé de sa philantropie africaine. Les électeurs de Paris n'ont pas d'amnistie pour de pareils faits et de pareils discours. »

Le *Courrier français* fait suivre cette déclaration d'un article intitulé le nouveau Dey d'Alger; il s'y plaint que le régime le plus arbitraire et les habitudes les plus serviles soient en honneur en Afrique, à ce point que l'on en vienne à regretter le si regrettable gouvernement du maréchal Vallée. Le *Courrier français* termine par une épigramme qui ne pouvait qu'affaiblir son article; il assure que la meilleure manière de se rendre agréable à M. le duc d'Isly est d'apprendre, non pas la langue berbère, mais le patois périgourdin.

Le *Siècle* déclare ce matin que ce qui lui paraît le plus pressé, le plus important à faire en France, c'est d'y raffermir les institutions libérales; voici toutefois ce qu'il concède *aux novateurs*:

« Nous sommes disposés à louer, à exciter plutôt qu'à blâmer ou à contenir cette ardeur d'investigation à laquelle la civilisation doit son magnifique développement; nous respectons, même dans leurs écarts, les novateurs généreux qui consacrent leurs veilles à la découverte ou à la réalisation d'impossibles théories pour le bonheur de l'humanité; mais nous distinguons des hommes que n'abandonne jamais cette pensée d'être utiles, ceux qui se font une déplorable habitude de dénigrer tout ce qui n'est pas de leur secte et de rabaisser tout ce qui ne tend pas à leurs fins. »

Bourse du 25 juillet 1845.

Il y a eu peu de variations sur les fonds publics. Le 5 0/0, presque nul, ferme pourtant en hausse de 5 centimes sur la veille, tandis que le 3 0/0 a baissé d'autant. — La faiblesse des chemins, déjà visible à la fermeture d'hier, a continué aujourd'hui; toutes les lignes ont fléchi, mais de fort peu de chose.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant:

Rente 4 1/2, 116. — Belgique 1842, 106. — Id. 4 1/2, 102. — Autriche, 412 50. — Espagne 3 0/0, 38 1/2, 1/4. — Dette intérieure, 28 1/2. — Banque belge, 642 50. — Chemins de La Teste, 190, 192 50. — Actions de: Zinc, Vieille-Montagne, 7300. — Union linière, 475, 485 — Lin Maberly, 802 50. — Gaz français nouv., 4800. — Obligations de Versailles riv. dr. anc., 1030. — Orléans, 1260. — Chemins non constitués: Orléans à Bordeaux, gr. coup., 675, 680. — Id.

(2) Les journalistes qui nient la misère ne paraissent pas connaître le tableau CLXV des statistiques criminelles, qui énumère toutes les morts accidentelles, et entre autres celles dues au froid, à la faim et à la fatigue. L'année 1843 en compte 91. C'est ici que le *Constitutionnel* aurait droit d'invoquer les progrès de la statistique.

Portug. 65 1/4.
Mexic. 37.
Brésil.
5 0/0 bol. 99 3/8.
2 1/2 d°. 62 3/8.
Rouen. 40 3/4.
Orléans. 46.

5 0/0 F. c.
F. p. 122 25 d. un. 40 50 d. 50.
Orléans, 1230, 1248 d. 20 au 15.
1242 50, 1245 d. 10 au 15.
Mars. 1015, 1020 d. 20 au 31.
Strasb. 270 d. 10 au 15.
Vierzon 772 50, 780 d. 10 au 15.

R. du Trés.
3 0/0 44 m. 1 1/4 à 2 m.
Rep. F. c. F. p.
5 0/0
3 0/0

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 101,00 à 102,00; courant du mois, 102,00 à 103,00; août, 103,00 à 00,00; 4 derniers mois, 109,00 à 108,00; 4 premiers 1846, 111,00 à 110,00.

LILLE. — Colza, 9?,00. — Lin, 78,50. — Voitures, 5,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 107,00 à 103,00; août, 108,00 à 109,00; septembre et octobre, 110,00 à 111,00; novembre et décembre, 96,00 à 10,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 88,00 à 00,00 fr. les 100 kil.

HALLE DE PARIS.

24 juillet.

Arrivages	943 q.	09 k.
Ventes	904	32
Restant	28248	41
Cours moyen	34,45	
Cours-taxe	34,85	

Cote administrative.

Gruaux	00 q.	00 k.	47,00	à	49,00
1re	00	00	35,00	à	38,80
2e	00	00	31,25	à	34,70
3e	00	00	26,10	à	28,65
4e	00	00	20,40	à	00,00
A liv.	749	15	00,00	à	35,05

25 juillet.

Arrivages	1967 q.	55 k.
Ventes	1762	71
Restant	28363	94
Cours moyen	33,00	
Cours-taxe	34,84	

Cote administrative.

Gruaux	00 q.	00 k.	49 25	à	52,[illegible]
1re	00	00	33 65	à	37,60
2e	00	00	31,20	à	31,[illegible]
3e	00	00	00.00	à	00,0
4e	00	00	24.24	à	00,0
A liv.	1441	40	00 00	à	00,0

Marchés.

Marché de la Vallée du 25 juillet. — Agneaux 0,00 à 00,00. — Canards barbotteurs, 1,00 à 2,00. — Canetons de Rouen, 2,50 à 3,25. — Chapons gras 2,50 à 8,00. — Chevreaux ou cabris 0 à 4,00. — Dindes gras 6,75 à 10,00; comm., 2,00 à 5,50. — Faisans 0,00 à 0,00. — Lapins ou lapereaux 0,75 à 2,50. — Mout. pré salé 8,00 — Oies comm. 2,75 à 3,25. — Pigeons de volière 0,60 à 1,10, do bizets 0,30 à 0,75. — Poules ordinaires 1,20 à 2,40. — Poulets gras 2,75 à 3,85. do comm. 0,75 à 1,50.

VERSAILLES, 25 juillet. — Foin 1re 42 à 48; 2e 36 à 40; 3e 32 à 37. — Paille de froment 27 à 34; d° d'avoine 00 à 00. — Trèfle 30 à 00. — Luzerne 44 à 48. — Regain 00 à 00.

294 veaux ont été vendus de 1,00 à 1,30 le kil. sur pied.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 26 juillet.

7 h. 1/2 OPÉRA. —
7 h. 1/2 THÉATRE FRANÇAIS. — Mérope.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Part du Diable.
7 h. 3/4 VAUDEVILLE. — La Mode. Ami Grandet. 3e Mari.
7 h. 1/2 VARIÉTÉS. — 1er Souper. Chevalier du Guet. 2 Pierrots.
7 h 1/2 GYMNASE. — Sept Merveilles du Monde.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. L'École buissonnière. Pretintaille. Contrebasse.
7 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — La Biche au bois.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Étudiants.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Canal Saint-Martin.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 COMTE. — Docteur Gall. Premier Pas.
6 h. 1/2 FOLIES. — Galop. M. Denis. Empire. Epiciers.
6 h. LUXEMBOURG. — Laveuses de Provence. Indiana.
SALLE VIVIENNE — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 h. à 5 h. — Le Déluge, avant pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et compagnie, rue du Croissant, 16.

Les personnes qui s'abonneront à la DÉMOCRATIE PACIFIQUE à partir du 1er août recevront :

1o Tout ce qui aura paru du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE (3 volumes) ;

2o Un roman entier de CH. DICKENS : LE CARILLON DU NOUVEL AN.

PARIS, 26 JUILLET.

Contraste.

La Révolution de Juillet fut éminemment généreuse et humaine. Les combattants improvisés des trois journées montrèrent à la fois ce courage, cette grandeur d'âme qui s'acquièrent ordinairement dans le métier des armes : aucune cruauté, aucun assassinat, aucune de ces atrocités dont un maréchal de France ose faire aujourd'hui l'apologie !

Chose à jamais mémorable ! Dans ce grand mouvement populaire, dans cette lutte de trois jours entre le militaire et le travailleur, on sut conserver, au milieu même d'une grande cité, tous les principes d'honneur et de loyauté que montrent les armées modernes sur le champ de bataille. En face de troupes bien armées et bien organisées, les combattants de Juillet, mal armés et sans organisation firent pourtant bonne guerre. Le peuple de Paris sut parfaitement distinguer entre l'adversaire qu'il fallait dompter et l'*homme* qu'il fallait respecter. Tous les prisonniers eurent la vie sauve et la liberté ; tous les blessés furent également secourus et soignés.

Dans les mouvements populaires de la première Révolution française, on avait eu à déplorer des scènes de carnage, des assassinats publics, des massacres dans les prisons, des têtes promenées au bout des piques, des cadavres mis en lambeaux par la populace. Toutes ces scènes de férocité épouvantèrent l'Europe : la Révolution française lui apparut comme une orgie sanglante, comme une barbarie et une rétrogradation. Mais, en juillet 1830, le principe révolutionnaire s'est réhabilité aux yeux du monde ; car il a et d'humanité. En Afrique, ce sont quelques soldats démoralisés par les tortures qu'on leur inflige sous prétexte de discipline, par les pillages et les massacres auxquels on les habitue, par l'enseignement de la théorie jésuitique : « la fin justifie les moyens » appliquée à la guerre.

La Révolution de Juillet a eu deux grands caractères : l'humanité, l'unité. Prolétaires et bourgeois, capitalistes et travailleurs ont communié dans ces deux nobles sentiments ; leurs mains sanglantes et noircies de poudre se sont fraternellement serrées pour combattre et vaincre l'*ennemi*, mais aussi pour amnistier et sauver l'*homme*. Et, au moment où nous écrivons, prolétaires et bourgeois, capitalistes et travailleurs communient de nouveau dans un même sentiment d'indignation contre les horreurs du Dahra, contre les théories monstrueuses à l'aide desquelles on voudrait les justifier. C'est toujours la même inspiration d'humanité, de franchise et de bravoure, qui est l'ame et le génie même de la France ; c'est toujours la même unité entre toutes les classes de la société française, quand il s'agit de stigmatiser des actes de bourreau et de maintenir les vrais principes de l'honneur militaire.

Mais il ne suffit pas de s'accorder pour flétrir des actes de barbarie ; il faudrait aussi s'entendre pour réaliser les progrès sociaux que l'humanité réclame. En 1830, prolétaires et bourgeois se sont unis pour s'opposer au rétablissement de l'ancienne féodalité nobiliaire ; en 1845, ne s'uniront ils pas pour empêcher l'installation définitive de la nouvelle féodalité industrielle ? Depuis quinze ans, les bourgeois vainqueurs ont fait leurs affaires ; ce n'est point un reproche que nous leur adressons. Mais les prolétaires aussi ont payé de leur sang la victoire de 1830 ; il est temps qu'on songe sérieusement à eux. Les prolétaires ne demandent pas à la bourgeoisie le sacrifice de sa position ; ils ne pensent pas la faire rétrograder ; et, ce qui le prouve, c'est qu'ils ont combattu pour elle en 1830. Mais, sans vouloir renverser la bourgeoisie, les prolétaires ont le droit de lui dire : « Examinons si les relations qui nous unissent sont conformes à la justice et à la saine économie ; examinons si les conditions du travail ne pourraient pas être plus avantageuses et pour vous et pour nous ; et, puisque nous avons vaincu définitivement la féodalité nobiliaire, cherchons si nous ne pouvons pas organiser la société de manière à éviter de tomber dans la féodalité industrielle. »

Prolétaires et bourgeois ! les sentiments d'humanité doivent conduire aux idées d'association. Au fond, votre intérêt est le même. d'elles-mêmes, et, au lieu des atrocités [illegible], vous pourrez porter en Algérie les progrès que vous aurez réalisés en France.

Dangers que courent nos compatriotes à Montevideo.

Des bruits fâcheux nous viennent d'Angleterre. Ils nous font craindre que les dernières dépêches envoyées aux ministres plénipotentiaires de France et d'Angleterre, dans la Plata, n'enjoignent à M. le baron Deffaudis et à M. Gore-Ouseley de restreindre leur mandat auprès de Rosas à une médiation anodine au lieu de parler et d'agir s'il le faut, au nom de la force, et dans le sens d'une intervention véritable.

Si ces bruits sont fondés et nous allons voir comment ils acquièrent une grande probabilité, Montevideo est perdu, dix mille de nos compatriotes sont sacrifiés aux vengeances d'Oribe et à une complaisance incompréhensible des Cabinets de France et d'Angleterre vis-à vis de Rosas.

Les fabricants de Manchester ont adressé, il y a quelques jours, aux Chambres anglaises, par l'organe de M. Gibson, une pétition demandant la libre navigation du Parana (affluent de la Plata) pour commercer avec la République du Paraguay, située, comme l'on sait, dans l'intérieur des terres ; les négociants de Manchester se plaignaient en même temps des entraves de toutes sortes apportées au commerce de la Plata par le gouvernement de Buenos-Ayres ; le blocus hermétique que Rosas voulait placer devant Montevideo n'était pas oublié.

Sir Robert Peel répondit très laconiquement à M. Gibson que d'après le droit des gens le général Rosas pouvait établir le blocus hermétique, seulement qu'il fallait que ce blocus existât pour toutes les nations. Que la France avait d'abord eu la prétention d'en être exempte, mais qu'ayant plus tard reconnu son erreur, toute difficulté était levée.

Or, nous le demandons, sir Robert Peel aurait-il prononcé ces paroles fatales pour Montevideo, si l'intervention n'avait pas été sacrifiée par les Cabinets de Londres et des Tuileries. Pourquoi donner à Rosas le seul moyen de s'emparer de Montevideo en affamant cette ville par un blocus hermétique, si l'on voulait venir efficacement en aide à cette malheureuse capitale ?

Les Cabinets d'Europe, en invoquant le droit des gens en faveur de la politique cruelle de Rosas, commettent un acte d'éclatante inhumanité. Dans l'espace de septans, les Etats d'Europe ont vu plus de trente-deux mille de leurs habitants émigrer à Montevideo (1) : la

(1) Voir l'ouvrage de M. Th. Baines qui vient de paraître à Liverpool.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 26 JUILLET.

TABLETTES DE NICOLAS PAPOUF.

Le dernier des Moines.

IX. — COMME QUOI, SELON CERTAINES GENS, UN CHRÉTIEN N'EST PAS UN CATHOLIQUE.

I.

UNE PREMIÈRE COMMUNION A SAINT-SULPICE.

(Suite (1).

Pour la première fois peut-être de sa vie de séminariste, il resta membre paralysé et inerte de ce corps qui se meut au son d'une cloche, et ne donna aucun signe de vie, tandis que tous ses confrères, aiguillonnés les uns par la ferveur, les autres par l'appétit, se hâtaient d'aller commencer une espèce de prière qui finit toujours par le dîner.

Or, quel était ce jeune homme ? Je ne vous dirai pas de me regarder pour vous en faire une idée, car les années m'ont bien changé, et je celui ressemble plus. Je suis chauve, et une chevelure longue et bouclée entourait encore sa tête : ses yeux étaient bienveillants et tristes comme les miens, mais ses lèvres exprimaient moins de dédain et d'ironie que je n'en laisse malgré moi se cacher aux coins de ma bouche ; il n'avait pas enfin un ventre si protubérant que le mien, car il ne doutait de rien encore, et n'avait pas reposé sur le double oreiller de Montaigne, l'insouciance et l'incuriosité, sa tête pourtant assez bien faite, s'il veut en croire son amour-propre.

Cependant au silence profond qui avait succédé au bruit dans les corridors, et au bourdonnement de la prière qui commençait, il s'aperçut tout-à-coup de sa distraction et tressaillit ; il porta la main à ses yeux et la retira toute mouillée de larmes ; il avait pleuré, comme il avait oublié la règle du séminaire, sans s'en apercevoir : et peut-être y avait-il une douceur secrète dans ses pleurs comme dans l'oubli. Le souvenir de la règle transgressée involontairement le rappela de son rêve à une réalité pénible, et de ces larmes, si douces lorsqu'il les laissait couler sans le savoir, il ne sentit plus alors que l'amertume.

Il se leva comme un homme qui s'éveille en sursaut, et se mit en devoir de sortir pour descendre à la prière ; puis il s'arrêta cherchant une excuse et n'en trouvant point. Il lui semblait que ses supérieurs et ses confrères allaient lire sur son visage la cause de son irrégularité : il referma donc lentement la porte qu'il avait déjà ouverte, revint devant son crucifix, près de sa chaise, s'aperçut qu'il avait gardé son surplis et l'ôta, puis, se jetant à genoux sur le plancher de sa cellule, il se mit à prier avec effusion en cachant son visage dans ses deux mains.

La cloche du dîner l'arracha à cette méditation. Au réfectoire son absence pouvait être plus facilement remarquée et entraînerait nécessairement un interrogatoire. Il se lava rapidement les yeux et le visage avec un peu d'eau, se composa une contenance, exercice dont au séminaire on acquiert malgré soi l'habitude, et descendit rapidement l'escalier pour se confondre dans la foule des séminaristes qui, sortant de la salle des exercices par deux portes à la fois, se répandaient le long des cloîtres et allaient se ranger dans le réfectoire devant leurs places respectives.

Le criminel fut assez heureux pour entrer sans être aperçu, ou du moins il pensa n'avoir pas été remarqué, ce qui, au séminaire, est presque toujours une erreur. Le supérieur entra le dernier, accompagné des directeurs. C'était un vieillard aux reins courbés, aux cheveux d'un blanc jaunâtre et au nez barbu. Il frappa impatiemment un petit coup sec sur la table principale avec un maillet destiné à cet usage, et prononça le *Benedicite* ; puis on se mit à table. Trois séminaristes, décorés de grands tabliers de toile jaune, commencèrent à apporter tour à tour les soupières de ferblanc où fumait le potage ; et la lecture commença.

Après quelques passages de l'Ecriture-Sainte en latin, lus comme par manière d'acquit, au bruit des assiettes qu'on se distribuait et de tout l'embarras du premier service, le lecteur, placé dans une chaire au milieu du réfectoire, procéda à la continuation de la vie édifiante de saint Stanislas Kotska, de la Compagnie de Jésus, modèle proposé à l'admiration et à l'imitation de la jeunesse ecclésiastique : on y voyait comment cet aimable enfant, né d'une des plus nobles familles de Pologne, résista bravement à toute sa famille, qui voulait l'empêcher de se faire Jésuite, et s'en alla, déguisé en mendiant, chercher un asile chez les bons Pères, qui l'accueillirent avant l'âge de majorité ; comment une parole libre le faisait tomber en syncope, ce qui prouverait, dans un enfant de cet âge une intelligence de certaines choses, extrêmement développée, et une bien grande irritabilité nerveuse qui s'accorde mal avec les idées vulgaires de la chasteté et de l'innocence. On y voyait enfin comment il préférait à tous les sentiments naturels pour jamais étouffés dans son cœur, et à toutes les vertus chrétiennes du commun des martyrs, l'obéissance entière, aveugle, passive à la Compagnie de Jésus. Aussi en était-il bien récompensé par des visites fréquentes de la sainte Vierge, qui lui prodiguait les caresses les plus maternelles, et lui donnait souvent son divin enfant à embrasser et à garder. Enfin le bon Stanislas, après avoir subi une foule de persécutions de la part de ses parents, après avoir reçu miraculeusement plusieurs fois la communion de la propre main des anges, trouvait un moyen tout simple d'échapper à la tyrannie du monde et de mourir Jésuite, puisqu'il fallait renoncer à vivre dans ce saint état. Les macérations et le jeûne lui offraient un moyen court et facile de se débarrasser de la vie, et la sainte Vierge, toujours indulgente, venait bientôt déposer la couronne du martyre sur le front de l'enfant suicidé.

Belcour était habitué à ces lectures, et jamais il ne lui était venu au cœur ni à l'esprit de se révolter contre de pareilles images. Mais ce jour-là un changement étrange venait de s'opérer en lui : dans le gracieux adieu de la jeune fille, dans le regard caressant de ses beaux yeux bleus, toute une vie nouvelle s'était révélée à lui ; ce jour-là donc, tout distrait qu'il était encore en entendant malgré lui tomber dans ses oreilles les maximes étonnantes et les plus singuliers exemples qui remplissent le pieux ouvrage, il releva la tête vers le lecteur avec un étrange sourire d'indignation et de mépris : un directeur placé en face de lui le remarqua et tirant de sa poche un petit calepin crasseux, y traça furtivement quelques notes au crayon. Voilà donc la destinée du pauvre jeune homme doublement compromise : il rêve au regard d'une jeune fille et se fait mal noter de ses supérieurs, les deux plus mortels écueils qui puissent traverser et briser l'existence monotone d'un séminariste.

II.

LE PARLOIR.

Après le dîner et les grâces dites, tout le séminaire se rend en silence à la chapelle pour l'*Angelus*. Or en passant le long des cloîtres, plus d'un séminariste jette un regard furtif sur la grande porte vitrée qui conduit au parloir ; car derrière cette porte attendent ordinairement et stationnent curieusement les gens du monde qui viennent visiter les pauvres reclus, et qui pourront les faire demander après l'*Angelus*, à l'heure de la récréation.

Et à propos de cela je me demande pourquoi les heures de repos sont appelées récréation : création nouvelle ? Sommes nous donc comme ces plantes qui croissent mieux lorsqu'on n'y touche pas ? la nature est-elle plus féconde aux heures où on ne la cultive pas, et pour que Dieu soit plus libre de créer faut-il que l'homme se repose ?

— C'est possible, dit Papouff ; mais trève, je vous prie, à vos digressions : voyons la suite de l'histoire.

— Les séminaristes passaient donc l'un après l'autre devant la porte vitrée à travers laquelle chacun, avec ces battements de cœur connus des prisonniers de tous genres, reconnaissait une mère, une sœur, un père ou un frère qui l'attendait. Bien peu reconnaissaient un ami : on habitue avec soin les séminaristes à n'en avoir pas.

Le jeune abbé que vous connaissez bien, le cathéchiste des jeunes filles, passa à son tour devant cette porte et plongea malgré lui un regard derrière le vitrage... mais il détourna tout-à-coup les yeux avec épouvante, comme si une vision infernale se fût dressée là devant lui ; en effet, sous le vestibule, près de la statue de Marie, il avait cru entrevoir une jeune fille blanche et voilée qui attendait aussi l'heure du parloir. Sa taille, sa tournure, l'air candide de toute sa personne... à n'en pas douter c'était bien elle... et pourtant... c'était impossible.

Un règlement rigoureux promulgué dans tous les catéchismes de Saint-Sulpice, défend aux jeunes demoiselles, sous quelque prétexte que ce soit, de visiter au séminaire les jeunes gens qui les instruisent. Un règlement non moins sévère défend aux catéchistes de recevoir de semblables visites ; Adèle ne l'ignorait pas (car elle se nommait Adèle), et c'était bien elle pourtant que le pauvre abbé avait reconnue à travers la porte vitrée qui conduit au parloir.

Son cœur battit violemment, et le sang remontant de son cœur à sa tête, multiplia des bourdonnements dans ses tempes : il s'efforça de croire que ce n'était pas Adèle, il fit tout ce qu'il put pour penser à autre chose, il invoqua la sainte Vierge avec angoisse ; mais par malheur la sainte Vierge se présenta alors à son imagination avec tout l'éclat d'une vision céleste : il vit ses yeux qui ne ressemblaient aux yeux d'aucune autre femme, avec ses regards perdus dans un azur si vague qu'ils semblaient refléter l'immensité tout entière et l'animer d'une flamme venue du cœur ; il vit cette bouche tout à la fois maternelle et virginale, qui semble ne connaître d'autres baisers que ceux du miraculeux enfant de l'esprit d'amour. Mais pourquoi Marie était-elle si jeune encore et si frêle dans sa taille élégante ? Pourquoi vêtue de blanc comme les petites communiantes de Saint-Sulpice !... Ah ! malheureux ! ce n'est pas Marie !... Et savoir qu'elle est là : qu'elle vient pour moi, et pour qui viendrait-elle ? Quoi ! malgré la défense expresse ! quel motif peut donc la rendre si hardie, la timide et naïve enfant ! Comme elle me regardait ce matin ! Comme le mouvement de sa petite main en s'approchant de ses lèvres était gracieux et joli ! Les gants blancs vont si bien aux petites

(1) Voir les feuilletons des 18 et 19 mai, et 13 juillet.

expédiées ont été adressées à Rosas par les ambassadeurs de France et d'Angleterre; qu'ont-elles produit? rien, absolument rien. Nous nous trompons, elles ont fait plus de mal que de bien, car elles ont contribué à faire croire aux résidants étrangers de Montevideo que la mère-patrie ne les abandonnait pas; et certes, à cette époque, si nos braves compatriotes et les autres étrangers qui ont pris les armes n'eussent pas eu l'espoir que l'on viendrait bientôt à leur secours, peut-être ne se seraient-ils pas armés.

Maintenant le gant a été jeté; tout le monde a été compromis; une transaction entre Montevideo, Rosas et Oribe est devenue impossible. Il faut que le sacrifice soit complet. Il le sera, et si M. Guizot et sir Robert Peel s'arrêtent à une simple médiation, si leur droit des gens leur fait accorder à Rosas l'autorisation de mettre le blocus hermétique devant Montevideo, c'en est fait : une grande hécatombe d'hommes, de femmes et d'enfants sera le résultat de cette politique pusillanime, et les capitaux considérables que le commerce a engagés dans ces parages seront perdus sans retour.

Les affaires de Montevideo intéressent des milliers de famille, nous espérons que les journaux ministériels s'empresseront de démentir les bruits qui viennent d'Angleterre s'ils sont faux. La raison d'Etat sous laquelle s'est réfugié sir Robert Peel, répugnera, nous l'espérons, aux ministres français. S'ils veulent encore l'intervention, s'ils veulent l'indépendance de Montevideo, s'ils veulent procurer des garanties au commerce, ils le diront. Il n'y a pas d'excuse à des prétendues raisons d'Etat, quand les forces de deux pays sont aussi grandement disparates que le sont celles de Buenos-Ayres et de la France.

Affaire des Charpentiers[2].

NOUVELLE RUPTURE.

Nous savions depuis trois ou quatre jours que plusieurs entrepreneurs [...] amour-propre, de jeter un voile sur le passé et de tendre fraternellement la main aux ouvriers. Ils n'ont pas compris ce qu'une pareille conduite aurait eu de noble et de vraiment raisonnable.

Et ils ont repoussé les propositions des ouvriers à une immense majorité. Sur 174 membres présents, nous assure-t-on ce soir, 167 ont voté pour le rejet, 7 se sont retirés, et un s'est abstenu.

Si ces messieurs croient avoir fait de la dignité, ils se trompent étrangement. A l'heure qu'il est ce sont les ouvriers qui jouent encore le beau rôle.

Nous le répétons pour la troisième fois à messieurs les entrepreneurs : « La colère et l'amour propre sont de mauvais conseillers. » Ce matin on était tout près de s'entendre : la seule condition à laquelle les maîtres semblassent peu disposés à acquiescer était la signature en doubles expéditions dont *une serait remise aux ouvriers*. Ce soir tout est rompu.

La nuit, dit-on, porte conseil. Nous attendrons à demain pour examiner plus à fond les conséquences probables de cette nouvelle rupture. Peut-être aura-t-on fait quelques réflexions.

Des quatorze bills d'O'Connell.

Nous avons annoncé hier qu'O'Connell préparait quatorze bills pour les soumettre à la législation anglaise. Rapportons les plus importants :

1° Acte pour donner à la reine le pouvoir d'exercer sans délai la prérogative qui lui appartient évidemment de convoquer son parlement d'Irlande. — Ceci est le thème spécial d'O'Connell; nous avons peine à croire qu'il ait pleine foi dans la possibilité d'un parlement irlandais, mais en tout cas c'est sa machine de guerre, qui lui permet d'inspirer toute confiance à ses compatriotes, et à l'aide de laquelle il arrache de temps en temps aux oppresseurs anglais de rares concessions.

2° Acte pour établir à perpétuité la parfaite égalité aux yeux de la loi des chrétiens de toute secte, et pour empêcher à jamais en Irlande l'existence de toute suprématie légale ou temporelle. — Naturellement, la secte opprimée réclame l'égalité, mais pourquoi la même secte, triomphante dans d'autres pays, opprime-t-elle à son tour et ne reconnaît-elle pas l'égalité des chrétiens de toute secte? En refusant de reconnaître une suprématie temporelle, O'Connell accepte cependant une suprématie spirituelle, celle du pape; ce point donnera lieu à de grandes contestations de la par des Anglais et fera échouer ce bill.

3° Acte pour définir l'*absentéisme* et le punir d'une amende. — L'absentéisme, c'est-à-dire l'absence permanente des propriétaires qui consument au dehors les produits irlandais est une des plaies du pays, mais ils préféreront une amende au déplaisir de vivre sur une terre ennemie.

[...] à cause des améliorations faites par ledit fermier. Il suffit d'y penser [...] instant pour reconnaître là une anomalie qui, quoique pratiquée tous [...] jours en France, n'est pas raisonnable.

En outre, il est utile que le fermier tire le plus grand parti de sa terre [...] il ne le peut qu'en améliorant, et il ne sera poussé fortement à améliorer que s'il est assuré de recueillir les fruits de cette amélioration, et qu'une élévation de bail ou une expulsion ne l'empêchera pas de recueillir [...] fruits, qui, en agriculture, ne peuvent être obtenus qu'au bout de lon[...]gues années : longs baux, bonnes cultures, renouvellement des ba[ux] sans aggravation de charges pour le fermier, cultures meilleures.

Au surplus toutes ces choses ont été vivement discutées en Angleterre depuis quelques années, surtout par les Chartistes, et les actes propo[...]sés par O'Connell sur ces matières, seront peut-être ceux qui passeront avec plus de facilité, au grand ébahissement de nos propriétaires français qui pensent généralement que la propriété de la terre est constituée par tout le globe, comme elle l'est dans la France entière depuis 1789, comme elle l'était à Rome il y a deux mille ans.

11 et 13. Actes pour faire vendre en petits lots les propriétés adjugées publiquement, et les propriétés de la couronne non affectées au service public, avec droit de rachat et de paiement à termes réservé aux tenanciers. — Autre dérogation à notre droit de propriété. Les petits lots de terre sont la manie irlandaise; ne pouvant être riche, on veut vivre de pommes de terre sur sa propre terre : O'Connell favorise cette tendance pour diminuer le nombre des propriétaires anglais, et transformer les tenanciers en propriétaires.

Comme on le voit, après tout, ces propositions d'O'Connell n'ont qu'une portée assez limitée; ses moyens ne sont que des palliatifs transitoires; le grand agitateur n'a pas encore compris un seul mot à l'association agricole et industrielle; il laisse, il enfonce ses Irlandais dans le morcellement le plus complet; son idéal est de rendre chaque famille irlandaise, non plus fermière, mais propriétaire soit à titre direct d'achat, soit à titre indirect de bail perpétuel; propriétaire, de quoi? d'une petite hutte, avec un petit carré de terre autour. Voilà où en est réduit le roi de l'Irlande, faute d'avoir su ouvrir son intelligence aux clartés de l'association; celle-ci lui aurait dit que son but est mesquin; qu'il faut réunir tous ces pauvres propriétaires, comme il sait les réunir pour agiter le pays et réclamer contre l'Angleterre; qu'il faut les réunir pour travailler ensemble à la terre, pour manufacturer ensemble, pour centupler leurs forces, leurs produits, leurs richesses, leur consommation, par l'emploi simultané et concordant de leurs bras et de leur intelligence; mais O'Connell se fait vieux, et il est difficile, dans un âge avancé, d'adopter des idées nouvelles, et surtout d'être le premier à les préconiser. C'est ainsi que par l'acte 8, (non mentionné plus haut) il demande l'abolition de la loi des pauvres, et la conversion des maisons actuelles de [...]

(1) Voici la CIRCULAIRE de M. Lainé : — « *Africaine*, — Montevideo, 18 avril 1845. Le contre-amiral, commandant en chef la station du Brésil et de la Plata, a l'honneur de prévenir MM. les résidants français à Montevideo qu'il a reçu des instructions qui lui prescrivent de reconnaître le blocus ABSOLU de cette ville, dans les derniers jours du mois courant, si toutefois il est reconnu par toutes les puissances. »

(2) Voir les numéros des 12, 14, 16, 17, 19, 21, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29 et 30 juin, 1er, 2, 7, 8, 12, 15, 16, 17 18 19, 20, 22 et 23 juillet.

---

mains des jeunes filles! Elle a approché la main de ses lèvres et m'a envoyé..... oh! je n'ose y penser..... un baiser! Un baiser de cette petite bouche si suave et si pure dont les prières doivent intimider les anges chargés de les recueillir!... Mon Dieu! mon Dieu! ayez pitié de moi! Qu'est-ce que j'ai donc? Mon cœur est plein de trouble : les larmes sont toujours près de mes yeux, je ne puis plus prier; et cependant il se fait en moi comme un grand rayonnement de joie inquiète et comme une ivresse de je ne sais quelle félicité dont je me souviens sans l'avoir jamais connue... O Marie! sauvez-moi; Marie priez pour moi, Marie, venez! Oh, non, ce n'est pas vous : c'est elle toujours... Adèle!... toujours Adèle!

L'abbé, tout en faisant intérieurement ce désespéré monologue, répondait machinalement à l'angelus, se levait avec les autres, se remettait à genoux, se relevait, se tournait, saluait, marchait, prenait de l'eau bénite, en offrait à son voisin, se signait et sortait sans trop savoir ce qu'il faisait.

Le portier était à l'entrée de la chapelle, appelant d'une voix enrouée les élèves pour le parloir.

— Monsieur Belcour! aboya enfin le cerbère.

— Est-ce moi? dit le pauvre abbé tout tremblant, comme si dans la maison il y avait eu beaucoup de personnes du même nom que lui.

— M. Belcour! répéta le portier impatienté, avec l'accent d'un homme qui sait ce qu'il dit et qui s'étonne qu'on le fasse répéter.

— Qui donc me demande? hasarda le jeune homme qui cherchait à douter encore, pour concilier avec sa conscience, la joie qui faisait palpiter son cœur.

— C'est une communiante, répondit le portier, affairé et impatienté; puis il appela un autre nom.

— Ainsi c'est donc possible, se disait Belcour en traversant la cour lentement! elle est venue et je ne dois pas la recevoir. Oh! je ne le dois pas, et je ne la recevrai pas. Mais... il faut bien savoir ce qu'elle veut, ajoutait-il comme par réflexion et en marchant toujours. Pauvre enfant! il lui est arrivé peut-être quelque chose d'extraordinaire... Et puis d'ailleurs, elle sait bien qu'elle ne peut pas venir ici : si je ne l'avais pas prévenue... oh! alors... mais c'est elle après tout que cela regarde. Le règlement me fait bien un devoir d'engager ces pauvres enfants à ne pas venir, mais il ne me force pas de les mettre à la porte si elles se présentent : oh! non, ce serait bien mal; et d'ailleurs un jour de première communion, ce serait presque un sacrilège!

En raisonnant ainsi, mon habile casuiste était arrivé au parloir. Adèle accourut au-devant de lui :

— C'est moi, dit-elle en souriant avec une voix enjouée et caressante, à la fois douce et décidée. Je viens pour que vous me grondiez et pour que vous me mettiez à la porte; car je sais bien que je ne devais pas venir : mais vous avez été si bon pour moi, je suis si heureuse aujourd'hui, qu'il a bien fallu venir vous le dire. Maintenant, ajouta la jolie enfant en prenant un petit air suppliant, renvoyez-moi si vous voulez; mais je suis bien sûre que vous ne vous fâcherez pas. C'est une chose si naturelle que de remercier ceux qui nous font du bien!...

— Mon enfant, dit Belcour d'une voix plus timide que celle de la jeune communiante, puisque vous avez cru devoir prendre sur vous de manquer pour une fois à nos règlements, puisque vous êtes venue, je n'aurai pas le triste courage de vous renvoyer ainsi. C'est votre bon cœur qui vous a inspirée, et il doit être infaillible, aujourd'hui qu'il est devenu le sanctuaire de Dieu. Entrez, et asseyez-vous.

— Oh! que vous êtes bon! Je le savais bien, dit la dangereuse innocente en avançant ses deux petites mains comme pour prendre celles de l'abbé.

Le jeune homme tressaillit et recula en s'écriant tout bas :

— Mais, prenez donc garde...

— A quoi donc? fit la communiante en regardant naïvement autour d'elle.

L'abbé s'assit sur le banc du parloir, Adèle se plaça tout près de lui avec la confiance et l'empressement tout candide d'une enfant qui veut se rapprocher le plus possible de son père.

— Je pourrai donc vous remercier à mon aise de toutes vos bontés pour moi!

— Ma fille, votre reconnaissance exagère, vous ne m'avez aucune espèce d'obligation, je n'ai fait que mon devoir, et je ne comprends pas pourquoi vous, plus que toutes les autres...

— Oh! je le comprends bien, moi! Ne suis-je pas venue au catéchisme bien tard, lorsque j'étais déjà bien grande et bien honteuse! Maman m'a présentée à vous en vous priant d'avoir de l'indulgence, elle vous dit que j'avais eu une enfance bien pénible et bien maladive; vous pouviez voir d'ailleurs que nous étions bien pauvres, et vous m'avez accueillie pour cette raison-là même avec plus de bonté. Vous me faisiez rester après le catéchisme pour m'interroger après les autres afin de ménager mon amour-propre. Vous m'avez fait recevoir aux examens, et ces vêtements mêmes que je porte, c'est à vous encore...

— Assez! assez! dit l'abbé qui rougissait comme une jeune fille, vous vous trompez, mon enfant, ce n'est pas moi; c'est la paroisse qui s'est chargée elle-même...

— Oui, parce que vous étiez dans la paroisse. Oh! je sais tout; aussi je vous aime bien, allez!

Et cette dernière parole fut dite avec un accent si pur, si vrai, si confiant, elle fut accompagnée d'un regard si candide et si beau, que le pauvre abbé balbutiant en vain pour trouver une réponse, ne put rien dire et baissa les yeux.

— D'ailleurs, ajouta Adèle comme par réflexion, ce n'est pas seulement pour vous remercier que je suis venue, vous pouvez me rendre encore un grand service?

— Un service; oh! mon enfant, lequel? dit Belcour avec une effusion et un empressement involontaires.

— Vous savez à peu près ma position : je suis fille d'un officier suisse qui a quitté Paris à la Révolution de juillet; ma mère et moi nous devions aller le rejoindre. Mais comme il est protestant et protégé par des protestants très attachés à leur religion, nous avons craint qu'il ne voulût forcer ses enfants à être comme lui. Ma mauvaise santé a jusqu'à présent servi de prétexte pour différer toujours le voyage; mais elle différait aussi ma première communion, tant désirée de moi et de ma mère. Enfin je l'ai faite, et mon pauvre père ne voudra pas maintenant me rendre infidèle aux engagements que je viens de contracter avec Dieu dans l'église catholique. Je ne crains plus que pour mon cher petit frère. Il a été baptisé chez les protestants, et l'on m'a dit que ce baptême-là n'est pas bon. Il faudrait donc le faire instruire pour le préparer à un nouveau baptême.

— Eh bien, mon enfant, ce n'est pas une chose si difficile : présentez votre frère à M. le curé de la paroisse, je vous recommanderai s'il le faut, et il sera instruit convenablement.

— Oh! mais voici la grande difficulté. C'est que mon petit frère a une peur horrible de tous les prêtres : lorsqu'il vient avec nous à l'église, il se serre contre maman et tremble de tous ses membres dès qu'un de ces messieurs vient à passer près de nous. Et je le comprends bien un peu : ils ont tous l'air si sec et si sévère! Cependant, pour nous avoir entendues parler de vous, il vous aime déjà de tout son cœur, car c'est un bon petit enfant que mon cher Ambroise; il vous a vu une fois, et lorsqu'il a su que c'était vous, il a dit qu'il n'avait pas peur et qu'il irait volontiers vous dire bonjour. Ainsi vous voyez : si nous voulons le faire catholique, il faut que vous fassiez pour lui ce que vous avez fait pour moi. Alors, ajouta Adèle avec un sourire charmant, nous serons vos deux petits enfants et vous serez notre petit père. Voulez-vous?

Et la trop affectueuse enfant prit le bras de Belcour entre ses deux mains, et allait, par un geste plein d'innocente câlinerie, appuyer sa tête sur l'épaule de l'abbé, qui se retira et la repoussa doucement en lui disant d'une voix émue : Adèle, finissez, il ne faut pas faire cela.

La jeune fille parut tout étonnée et retira ses mains; mais elle ne parut pas avoir compris pourquoi, car elle fit une petite moue d'enfant qui boude, et dit d'un air triste :

— Vous ne voulez donc pas?

— Quoi! ma fille, instruire votre jeune frère? Oh! bien volontiers, au contraire. Mais en quel lieu et comment pourrais-je?...

— Mais ici, par exemple, à la même heure qu'aujourd'hui, il viendrait quelquefois, si vous le permettiez.

— Qu'il vienne, mon enfant, qu'il vienne tous les jours; ce sera pour moi une manière bien douce d'utiliser mes récréations, je vous assure.

Le visage de la jeune fille devint tout rayonnant de joie.

— Eh bien! dès demain je vous l'amènerai, dit-elle.

— Mais, ma fille...

— Oh! alors, ce ne sera plus contre la règle. Je ne viendrai pas pour vous voir; j'amènerai mon frère, qui ne sort jamais seul. Oh! que je suis heureuse! Pauvre petit, comme il sera content et comme il va vous aimer! Oh! vous êtes notre bon petit père; nous viendrons demain sans faute. Il faut à présent que je m'en aille, car je suis pressée d'annoncer cette grande nouvelle à maman et à Mimi; Mimi, c'est le nom que je donne à mon frère. Au revoir, petit père, à demain.

Et Adèle se leva, rajusta son voile, secoua les bouts de sa ceinture blanche, et partit légère comme une petite colombe, en se retournant plusieurs fois pour voir et saluer encore du regard et du geste celui qu'elle laissait enchanté, fasciné, mais engagé à la recevoir tous les jours sous prétexte d'une bonne œuvre, et préoccupé maintenant d'un seul sentiment et d'une seule idée, sans que sa conscience lui fît entendre les mêmes murmures. Avait-il déjà transigé avec elle? ou la conversation enfantine de cette pauvre petite avait-elle dissipé des scrupules dont il reconnaissait maintenant les fausses alarmes? Je ne saurais moi-même le dire maintenant : ce qu'il y a de certain c'est que ce jour et cette heure influèrent fatalement sur la destinée du jeune homme et commencèrent au milieu des parfums intérieurs de la vertu et des rêves de l'innocence le nœud d'un drame sombre et piquant qui devait finir par une mort tragique; et pour moi par une longue et cruelle expiation que je n'ai pas achevée encore et dont chaque jour m'apporte et m'impose les nouvelles rigueurs.

A. CONSTANT.

(*La suite prochainement.*)

» Un jeune nègre, âgé de quatorze ans, se place comme domestique chez un habitant d'Alger ; il y demeure quelque temps, ses maîtres sont satisfaits de son service ; il est content de ses maîtres, les uns et les autres ne demandent pas mieux que de vivre sous le même toit ; mais un indigène se présente et réclame ce jeune homme ; il ne prétend pas être son parent, son tuteur, son ami ; il affirme que le nègre est son esclave, qu'il l'a acheté, et qu'il le réclame comme étant sa propriété ; refus de la part du Français de satisfaire à cette demande, refus plus formel encore de la part du nègre ; l'indigène fait la menace d'enlever ce dernier par la violence.

» Le Français se voit donc à la veille de soutenir une lutte dans son domicile, et, pour éviter ce danger, il court chez le procureur du roi, il lui raconte comment il retient ce jeune homme chez lui, que la libre volonté de ce dernier est formellement exprimée et qu'il invoque le droit des gens et le droit politique, qui ne veulent pas qu'un homme soit la propriété d'un autre homme, à l'instar d'un chien ou d'un cheval, sur le territoire français. Il croyait sa cause imperdable dans les circonstances actuelles surtout, où la France se coalise avec les autres nations pour détruire l'esclavage, non seulement dans ses colonies, mais dans tous les autres pays.

» M. le procureur du roi Cevertegnt ne l'a pas pensé ainsi ; il a argué de la capitulation signée avec le dey, lors de l'entrée des Français à Alger : « Par ce traité solennel, a-t-il dit, nous avons promis de respecter les propriétés des indigènes ; ce nègre est la propriété du maître qui le réclame, il ne s'appartient plus, vous devez le lui rendre ; différemment vous pourriez être poursuivi comme retenant le bien d'autrui, et coupable du crime que la loi qualifie *séquestration de personnes*.. »

» Ainsi, voilà qui est bien entendu, la traite des noirs est qualifiée piraterie, on ne la laissera plus faire en Guinée, à Zanzibar ou à Nossibé ; cinquante-deux navires français et anglais seront en croisière permanente sur la côte occidentale d'Afrique pour s'opposer à la vente des noirs, pour confisquer les esclaves à ceux qui les auront achetés et payés, rendre ceux-ci à la liberté et appliquer aux acheteurs les peines que la loi inflige à la piraterie, mais ceux qui se livrent à ce commerce dans l'intérieur de l'Afrique n'auront qu'à les vendre aux Maures d'Alger, ceux-ci seront acheteurs légitimes, et la protection du parquet ne leur manquera pas. »

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Demain dimanche, à midi, les prix seront distribués aux élèves de l'École municipale de dessin et de sculpture. Cette solennité, suivie d'un concert, aura lieu à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. le préfet de la Seine. L'exposition des travaux des élèves est ouverte jusqu'au 3 août, la rentrée devant avoir lieu le 5. — Le roi de Hollande vient d'arriver à Londres. — La peine de mort prononcée par la cour d'assises de la Seine contre le nommé Duquay, cordonnier, pour assassinat commis sur sa femme, vient d'être commuée par le roi en la peine des travaux forcés à perpétuité. — Un nommé Robinson (George), âgé de soixante-huit ans, et qu'on dit fils naturel de George IV, vient d'être renvoyé devant les assises de Londres pour attentat aux mœurs. — Mystification sur mystification ! Voici maintenant un troisième personnage qui se présente pour assumer la paternité de la *Tour de Babel*. Ce personnage est M. le baron Eugène de Lendname, rue Saint-Anastase, 15. — Il a plu toute la journée, il pleut encore ce soir ; nous craignons que l'incertitude du temps ne se prolonge demain, et ne nuise au soleil qui doit rappeler la première et éblouissante journée de Juillet.

AFFAIRE DES FAUX POINÇONS. — ARRÊT. — Cette affaire est terminée ; l'arrêt a été rendu aujourd'hui à six heures et quart. Dusseaut et Jacquet, déclarés coupables d'usage fait sciemment d'un faux poinçon de l'État, ont été condamnés, le premier à dix ans de réclusion, le second à six ans de la même peine. Tous deux subiront en outre l'exposition. Dusseaut a été déclaré dégradé de la Légion-d'Honneur. Tous les autres accusés sont acquittés. La cour a statué ensuite sur les conclusions de la régie et condamné les bijoutiers à la confiscation des bijoux saisis et aux restitutions envers la régie.

ÉRECTION DE LA STATUE DU DUC D'ORLÉANS. — La statue équestre de M. le duc d'Orléans a été élevée sur le riche piédestal de marbre blanc, préparé depuis quelques jours, au centre de la cour du Louvre. Un public nombreux assistait à l'ascension de cette statue. Voici le procédé qui a été employé : Dès hier, deux grandes et puissantes chèvres avaient été perpendiculairement placées au nord et au midi du piédestal, solidement tenues par tous les côtés par de nombreux câbles dont le point de résistance était à terre ; en outre à une hauteur de 12 mètres environ on a fixé une pièce de bois horizontale allant d'une chèvre à l'autre ; et un puissant appareil de moufles, de poulies et de cordages a été rattaché à cette traverse. Enfin la statue était embrassée dans un autre réseau de cordages ; puis à l'aide encore de la chèvre cabestan de M. Rocher, et en moins de deux heures la statue s'est élevée sans secousses avec une régularité admirable. Quand elle s'est trouvée à hauteur convenable, on a viré au nord l'appareil de moufles et de poulies et elle est venue d'elle-même à sa destination dernière, aux applaudissements de la foule. La tête du prince est tournée du côté du pavillon de l'Horloge et des Tuileries. Maintenant, les serruriers vont poser la grille d'entourage qui est toute prête, en même temps que d'autres ouvriers vont débarrasser les abords du monument de tout ce qui masque.

ENFANTS DANS LES MANUFACTURES. — Le rapport au roi, inséré, comme nous l'avons dit, dans le *Moniteur* du 25 sur l'exécution de la loi du 22 mars 1841, relative au travail des enfants dans les manufactures, indique par les dispositions de cette loi, commence à recevoir une application générale. Le nombre des enfants employés au dessous de 16 ans est de 70 000 : on sait que d'après cette loi aucun enfant au dessous de 8 ans ne peut être admis, et que de 8 ans à 12 ans le travail est fixé à 8 heures par jour, interrompues par un repos, et de 12 à 16 ans de 12 heures : le rapport n'énonce pas la proportion des deux catégories sur les 70 000 enfants. Nous constatons avec plaisir que les écoles intérieures dans les manufactures aux frais des maîtres se multiplient. Par la loi en question tous les enfants sont assujettis au livret : cette mesure de police reçoit partout son exécution.

BUDGET DE 1846. — Le *Moniteur* contient le budget de 1846. — Les dépenses sont fixées à 1 463 924 208 fr. dont 343 034 536 fr. pour la dette publique, 14 794 451 fr. pour les dotations, 694 936 930 fr. pour le service des ministères, 149 733 226 fr. pour frais de régie, 66 678 740 fr. pour restitutions, non valeurs, etc., 134 361 517 pour travaux publics, et 19 484 802 fr. pour crédits royaux.

UN CANDIDAT MODÈLE. — M. F. de Moncey, neveu de l'illustre maréchal, se porte candidat au collège de Montbéliard, pour remplacer M. Tourangin, député démissionnaire. M. de Moncey a publié une profession de foi d'un laconisme exemplaire. « Voici, dit-il, ma profession de foi, je n'y puis rien changer, mais je la justifierai : « 1o Dieu et ses commandements ; 2o la France et ses lois ; 3o la dynastie de Juillet ; 4o les États généraux d'a-

les de France, une société pour l'établissement de *crèches*. Cette institution toute chrétienne comble une véritable lacune au milieu des nombreux établissements de charité que nous possédons déjà. Les salles d'asile ne reçoivent que des enfants âgés de trois ans. Les crèches seront les salles d'asile des enfants au dessous de cet âge, et permettront à leurs parents de se livrer durant toute la journée aux travaux qui leur assurent une existence ; c'est indiquer suffisamment que les crèches sont principalement établies en faveur de la classe ouvrière.

LA FOUDRE A PARIS, A BORDEAUX, A SCHLESTADT. — Hier, pendant l'orage qui a éclaté vers quatre heures sur Paris, le tonnerre est tombé rue Sainte-Élisabeth, dans l'école chrétienne. Après avoir brisé la fenêtre, il s'est introduit dans une classe où se trouvaient une trentaine de jeunes filles, et, par un hasard heureux et providentiel, il n'a atteint aucune d'elles. Le fluide électrique a brisé ensuite l'autre fenêtre, et a été renverser deux arbres du jardin. Il n'a plus commis d'autre dégât. Personne n'a été blessé ; mais on peut imaginer quelle frayeur ont ressenti ces pauvres enfants.

De son côté, le *Mémorial bordelais* rapporte que la foudre est tombée à Bordeaux dans deux endroits différents : d'abord sur le pavé du cours d'Aquitaine, et ensuite dans le chantier de MM. Armand et Goureau. Là, en faisant un trou large comme une pièce de 5 fr., elle est entrée par la dernière des fenêtres de l'atelier des ouvriers menuisiers, où, fort heureusement, il ne se trouvait qu'un jeune homme, qui est resté près de dix minutes presque asphyxié par l'odeur du soufre. Après avoir glissé le long d'un établi et avoir brisé en mille morceaux une petite glace dont il a noirci tout le mercure, le fluide électrique s'est échappé par le toit en déchirant une poutre et en enlevant une planche à laquelle il a fait une ouverture de plus de cinquante centimètres. Après son départ, le feu a éclaté dans la toiture ; mais, grâce à de prompts secours, il a été éteint sur-le-champ. Le fer de plusieurs rabots a été oxidé, et une partie de l'acier que ce fer renfermait a été fondue.

» La foudre est encore tombée, lundi dernier, sur le quartier de cavalerie de Schlestadt. Elle est entrée par une fenêtre dans une chambre où se trouvaient deux dragons, qu'elle a atteints, puis elle a franchi de nouveau la fenêtre, a pénétré dans une chambre occupée en ce moment par deux cavaliers et les a blessés tous les deux. Traversant un mur fort épais, le fluide a pénétré dans une cantine, où il a causé des dégâts assez considérables ; enfin, il a disparu en laissant une forte odeur sulfureuse qui a asphyxié presque complètement deux femmes qui travaillaient dans cette pièce. Fort heureusement que le régiment se trouvait en ce moment hors du quartier, sur le terrain de manœuvre ; sans cette circonstance, on aurait eu sans doute de plus grands malheurs à déplorer. En rentrant au quartier, les soldats trouvèrent leur quatre camarades étendus sur le plancher et ne donnant plus aucun signe de vie. Des soins empressés leur furent prodigués et les ranimèrent : on espère les sauver tous les quatre. Leurs corps ne présentaient aucune lésion extérieure. La foudre avait atteint l'un d'eux au côté droit de la poitrine, mais sans le blesser ; elle avait parcouru tout ce côté en l'épilant complètement sans intéresser autrement la peau. En le quittant, elle avait pénétré dans le sabot de son camarade, qui était debout à côté de lui et lui avait noirci le devant du pied. »

MEURTRE INVOLONTAIRE. — Le métayer d'une des propriétés de M. de S..., voisine de Nîmes, s'était aperçu depuis quelque temps qu'un renard dont le gîte était dans le voisinage faisait chaque nuit des ravages dans sa basse-cour. Il fit part de cette remarque à tous les gens de la maison, et chacun, tour à tour, fit son possible pour tuer ou éloigner l'ennemi commun ; cependant, les déprédations continuant toujours, un soir de la semaine dernière, le métayer lui-même prit un fusil et alla se mettre à l'affût dans un fossé ; d'un autre côté, le berger en fit autant, et vint se placer à peu de distance de son maître, sans toutefois l'apercevoir et ne soupçonnant pas même sa présence.

Après une heure d'attente environ, le berger, voyant remuer à une quinzaine de pas de lui quelque chose que la clarté douteuse de la lune ne lui permit pas de bien distinguer, supposa que c'était le renard qui se tenait en embuscade, épia le moment favorable pour se glisser dans la ferme, et lâcha son coup de fusil. La charge porta entière dans la tête de l'infortuné métayer qui tomba mort ! A la vue du meurtre dont il était l'auteur involontaire, le berger se livra à un tel désespoir que le système vital en a été dangereusement affecté. Un médecin appelé sur-le-champ lui administra les secours que réclamait sa triste position et n'a pas cessé de le voir chaque jour ; mais jusqu'à présent l'état du malade est presque désespéré.

AFFREUX MALHEUR A BELLEVILLE. — En sortant de Paris par le faubourg du Temple, immédiatement après avoir traversé le boulevard extérieur, la première maison que l'on trouve à droite, en montant la rue de Paris ou Grande-Rue, à l'entrée de la Courtille est un établissement de marchand de vins traiteur, ayant pour enseigne : *A la Veilleuse* ; cet établissement, qui était autrefois une sorte d'annexe de celui du fameux Desnoyer, avait changé de propriétaire depuis un an environ ; il était exploité depuis lors par un jeune ménage, parfaitement uni, qui avait su lui conserver son ancienne vogue ; en un mot, les affaires étaient bonnes, et la situation de l'établissement était tout-à-fait prospère. Le père de l'un des époux demeurait avec eux et les aidait, de son côté, à maintenir cette heureuse situation. Avant-hier au soir, quand l'établissement fut fermé, chacun se retira pour prendre son repos. Le père couchait dans une chambre voisine de celle de ses enfants, et il avait l'habitude de les réveiller chaque matin immédiatement après avoir sonné pour réveiller les garçons et les autres employés de l'établissement. Hier matin, à l'heure ordinaire, il s'acquitta comme de coutume de ce soin ; les gens de la maison descendirent aussitôt et chacun reprit ses occupations.

Cependant le maître et la maîtresse n'avaient pas répondu à l'appel du père ; celui-ci frappa une seconde fois à la cloison qui le séparait d'eux et n'eut pas plus de succès. Il pensa alors que la fatigue de la veille avait rendu leur sommeil plus lourd, et voulant leur laisser prendre un peu de repos, il s'habilla sans insister davantage, et descendit pour surveiller et ordonner lui-même la besogne. Deux heures plus tard environ, ne les voyant pas descendre, il monta à leur chambre et frappa de nouveau ; cette fois encore il ne reçut pas de réponse. Ce silence persistant et tout à fait extraordinaire lui fit craindre un malheureux père que quelque catastrophe terrible ne fût arrivée : bouleversé par cette pensée, il fit ouvrir la porte sur-le-champ et pénétra aussitôt à l'intérieur de la chambre ; mais en ce moment le spectacle le plus douloureux s'offrit à ses yeux.

Les deux époux étaient étendus sans mouvement sur le parquet à côté du lit ; la femme avait le bras passé autour du cou de son mari et semblait respirer encore, mais elle ne pouvait articuler aucun mot, aucun son. On s'empressa de prodiguer des secours à ces deux infortunés, malheureusement, ils n'eurent pas de succès ; le mari avait cessé de vivre depuis plusieurs heures, et la femme expira presque au même moment.. Cette double mort, tout à fait accidentelle, a causé une douloureuse affliction dans la commune de Belleville. Voici comment on explique ce malheur : Dans le milieu de la nuit, le mari aurait été frappé dans son lit d'une attaque d'apoplexie foudroyante ; il aurait fait un mouvement qui l'aurait fait tomber sur le parquet et serait mort à l'instant même. La femme, réveillée par le bruit de la chute, et se trouvant dans un état de grossesse avancée, se serait empressée de voler à son secours, et trouvant son corps inanimé, aurait éprouvé un violent saisissement qui aurait déterminé chez elle une révolution qui a dû provoquer sa mort.

UN ÉCROULEMENT A POUILLON. — Le bourg des Basses-Pyrénées vient

rendus à l'établissement par le laborieux ajusteur Menard : il fut promu au grade d'officier ou contre-maître de première classe. Dans ce nouveau poste Menard n'a cessé de mériter les éloges de ses chefs et d'exciter leur bienveillance : ils demandèrent pour lui la croix d'honneur, qui lui a été décernée par une ordonnance royale en date du 1er mai 1845. C'est la semaine dernière que M. le directeur a remis la croix d'honneur à Menard, chef ou plutôt maître entretenu de première classe à l'atelier d'ajustage de l'usine nationale d'Indret. Les chefs et les ouvriers de l'établissement ont applaudi à la distinction dont cet habile ouvrier vient d'être l'objet, et c'était jour de fête dans l'établissement. Il serait à désirer que l'étoile créée par Napoléon pour récompenser les services rendus au pays dans toutes les carrières, fût toujours aussi bien placée.

17 VOLEURS ET 4 JEUNES FILLES ARRÊTÉS. — Une association de jeunes voleurs désolait depuis quelque temps le commerce de détail des quartiers Saint-Jacques, Saint-Sulpice et Saint-Marcel. Chaque jour les étalages des marchands de nouveautés, des lingères, des brocanteurs étaient soumis à des razzias que la surveillance des marchands était impuissante à empêcher. La police avertie avait mis en campagne ses agents les plus actifs et les plus intelligents pour surprendre en flagrant délit les auteurs de ces vols qui se commettaient en plein jour, et avec autant d'habileté que d'audace ; quelque temps la surveillance active que l'on exerça fut inutile, les vols continuèrent, et l'adresse des filous auxquels on avait affaire parut mettre l'expérience des agents en défaut. Mais, dit la *Gazette des Tribunaux*, à dater d'avant-hier, il n'en fut plus de même ; tout le personnel de la bande, dont un nommé Jacques H..., âgé de vingt-deux ans, était le chef, était connu ; toutes ses démarches étaient épiées, et les mesures de sûreté si bien prises, que Jacques H... lui-même fut arrêté en flagrant délit de vol dans le magasin du sieur Hubert, marchand de nouveautés, quai Montebello.

Dix-sept individus appartenant à cette bande ont été mis en état d'arrestation, ainsi que quatre jeunes filles qui prenaient une part active à leurs méfaits. Dans les différentes perquisitions opérées sur ces individus et à leurs domiciles, on a saisi des objets provenant de vol, et que les marchands dépouillés ont reconnus. Comme toujours, le Mont-de-Piété joue un grand rôle dans cette affaire, et à défaut des pièces de toiles, de mousseline, de dentelles, etc., que la justice recherchait, elle a trouvé des reconnaissances constatant l'engagement de ces diverses marchandises auxquelles les voleurs n'avaient pas même pris la peine d'enlever les étiquettes des magasins où elles avaient été dérobées.

UN CAFÉ MAURE A PARIS. — Un spectacle d'un nouveau genre va remplacer pour la curiosité parisienne les chefs arabes et les Indiens Ioways. Une Française, établie depuis plusieurs années à Alger où ses affaires ne prospéraient pas, a conçu l'idée de transporter en France un échantillon de la musique, de la danse et du costume des Algériens. Elle est partie, il y a environ un mois, dans l'intention de fonder à Paris un café maure ; elle a emmené avec elle, pour attirer et captiver les consommateurs, une juive et une mauresque, toutes deux d'une beauté remarquable, et trois musiciens juifs, qui forment l'orchestre barbaresque complet. Ces trois artistes sont : 1o le violoniste, qui joue alternativement des deux instruments semblables au violon et appelés, l'un *rebab*, et l'autre *kamendja* ; 2o le *bitardji*, qui joue de la guitare (keuitra) ; 3o le *terror*, dont l'instrument est le tambour de basque (tar). Les femmes chanteront et danseront successivement.

La personne qui va exploiter cette industrie nouvelle s'était d'abord adressée, dit-on, à des musiciens musulmans ; mais quelque séduisantes que fussent ses offres, ils ont résisté, trouvant leur dignité personnelle singulièrement compromise dans le métier qu'on voulait leur faire faire. Les musiciens juifs se sont montrés plus philosophes. Le journal l'*Algérie* se demande si les mouvements expressifs de la danse arabe, admis en Afrique par respect pour les mœurs locales et consacrés d'ailleurs par un usage séculaire, n'effaroucheront pas la pudeur municipale ; dans ce cas, les nymphes algériennes en seraient réduites à chanter.

ENCORE LES SAUTERELLES. — Le 17 juillet, vers midi, les sauterelles qui avaient disparu depuis quelque temps, firent une nouvelle irruption sur Alger. A une heure et demie, elles tombaient comme une pluie, et s'attachaient aux vêtements et au visage ; il fallait continuellement les chasser, autrement on en aurait été bientôt couvert. C'est sur le haut de la ville surtout qu'elles s'abattaient en plus grand nombre. On les balayait comme on fait chez nous de la neige. Les nègres et les Biskris s'en font un régal ; ils les ramassent par poignées, les épluchent, en enlèvent la tête, les pattes et les ailes, et les avalent au grand ébahissement des Européens, qui ne dissimulent pas leur dégoût pour cet étrange régal. Les Maures, qui ont vu deux irruptions semblables suivies de la peste, croient que, cette fois encore, c'est un signe de l'apparition prochaine de la peste.

LES COSTUMES A ALGER. — Nous regrettons que le journal l'*Algérie* publie le fait suivant sans un mot de regret sur la disparition de ces beaux et capricieux habillements qui ont, plus qu'il ne le pense, provoqué les sympathies de la France pour la terre africaine. « Le goût des broderies d'or et d'argent, dit-il, qui était autrefois commun aux Maures et aux Juifs, a presque entièrement disparu chez les habitants d'Alger. La simplicité du costume français a fait renoncer à cet étalage d'ornementation, qui, aujourd'hui, n'est plus de mode pour personne. C'est une sorte de révolution qui s'est opérée dans le costume par suite de notre contact. Les Juives ont également renoncé au sarma, cette énorme coiffure qui paraissait si ridicule aux Français, et attirait aux dames d'Israël les quolibets de nos troupes et de nos touristes. Elles ont adopté le châle français et la même chaussure que nos dames. Quant à la coiffure, elles n'en sont point encore au chapeau ; c'est le foulard qui couvre les beaux cheveux noirs si communs parmi les femmes indigènes, aussi bien israélites que mauresques. »

COMMENT S'APPRENNENT LES LANGUES EN AFRIQUE. — Il faut avoir quelque fois le courage de ses observations ; le journal l'*Algérie* n'a point reculé devant ce devoir ; il publie les lignes suivantes qui se commentent suffisamment d'elles-mêmes : « Les progrès de la langue française à Alger, tant parmi la population israélite que parmi la population mauresque, suivent ceux de la prostitution. Beaucoup de familles indigènes, ruinées par la dépréciation du numéraire et par d'autres causes encore plus regrettables, sont réduites, pour échapper à la misère qui les accable, à spéculer sur la beauté des jeunes filles, qui sont livrées souvent par leurs mères, moyennant un prix débattu et convenu. Le commerce des noirs a perdu sont activité ; mais, par une triste compensation, le commerce des blanches se fait en plein jour. La jeune fille sort de la maison paternelle pour entrer dans le harem du chrétien ; alors elle passe de main en main, prise et répudiée tour à tour, jusqu'à ce qu'enfin elle aille tomber dans l'égout de la prostitution.

» Quelques-unes ont assez de prévoyance pour mettre en réserve les tristes profits de leur commerce ; on cite quelques filles publiques qui, après avoir exercé pendant plusieurs années, ont cédé leur clientèle et sont devenues de grandes dames. On en cite d'autres, actuellement en exercice, qui depuis quelques années ont déjà acquis des propriétés considérables. Il est juste de dire que le plus grand nombre de ces malheureuses meurent dans la misère, dévorées à la fleur de l'âge par les maladies, fruits de l'ivrognerie et de la débauche. Mais presque toutes, quelle que soit d'ailleurs leur destinée, gagnent à ce contact d'apprendre la langue française. En même temps aussi elles laissent déteindre un peu d'arabe sur les Européens qui les fréquentent. C'est de cette manière plus qu'irrégulière que les deux langues s'apprennent. Nous pensons qu'il serait du devoir de l'administration de four-

porteurs des billets en ont poursuivi le paiement contre M. Colson et son conseil judiciaire. Ceux-ci ont soutenu que les billets n'avaient pas de cause, le brevet étant nul, parce que l'objet de ce brevet ne constituait pas une invention et n'était pas de nature à être breveté, que par suite la vente en était nulle, et que Colson ne pouvait être tenu d'en payer le prix. Me Camille Girard a soutenu la demande de M. Dargand. Me Da, avocat, a présenté la défense de M. Colson et de son conseil judiciaire. L'avocat se demande si le fait d'imprimer un morceau de musique ou de poésie, sur du papier à lettre et non sur du papier ordinaire, sur le 2e feuillet et non sur le 1er, pouvait sérieusement constituer une invention et quelle pouvait en être l'utilité. A l'appui de cette défense, l'avocat donne lecture au tribunal, comme spécimen de l'invention, d'une pièce de vers imprimée d'après le procédé Lambert. Elle est intitulée : *le Pacha*, mélodie romantique, paroles de Thévenot et musique de Vimeux ; la voici :

Veux-tu, mon odalisque, un turban de paillettes ?
Veux-tu brûler la myrrhe au fond des cassolettes ?
Veux-tu le tube d'or d'un brillant narguillé ?
Veux-tu des diamants et des perles d'Asie ?
Du santal indien, des fleurs d'Andalousie ?
Les roses du Bengale et les parfums d'Hellé ?

Veux-tu, ma Vénitienne, une *blanche* gondole
Pour aller chaque soir chanter la barcarolle
Sous le pont des Soupirs, sur l'onde du Lido ?
Veux-tu l'anneau du doge au jour des fiançailles,
Ou le stylet d'argent qui se plonge aux entrailles
Par les nuits de fureur sous un soyeux rideau ?

Veux-tu, mon Espagnole, au doux son des guitares
Parcourir avec moi les îles Baléares
Et t'embaumer d'amour sur le Guadalquivir ?
Veux-tu pèleriner, madone, à Compostelle,
Ou tes yeux noirs, voilés d'un réseau de dentelles,
D'ardentes voluptés au Prado t'assouvir ?

Le tribunal a été de l'avis de Me Da ; il a annulé le brevet.

PHILIBERT DONDON ET LA COMBUSTION SPONTANÉE. — Philibert Dondon, dit le *Droit*, est un bohémien pur sang, qui a fait tous les métiers sur le pavé de Paris ; il a ouvert des fiacres, il a appelé les bourgeois *généraux* et *princes du sang*, pour avoir un petit sou ; il a vendu des contremarques ; il a servi de compère aux escamoteurs... Il a tout fait... il a travaillé de tous les métiers qui n'exigent point de travail. Quelque chose manquerait à sa gloire, il n'avait point vendu d'allumettes chimiques allemandes ; il n'avait point exercé cette profession, qui est la première des professions bohémiennes, puisqu'elle repose, en définitive, sur quelque chose, et que, pour l'exercer, il faut avoir devant soi un certain capital ; on inspire quelque confiance. Les bohémiens de Paris ne jouissent, en général, ni de l'un ni de l'autre de ces avantages.

Dondon alla se présenter dans une fabrique d'allumettes de Belleville ; il se proposa en qualité de commis-voyageur pour Paris et la banlieue. Dondon a la physionomie intelligente ; il fut agréé. On lui remit cent douzaines de *chimiques* et un panier pour porter cette magnifique pacotille. On attendit assez longtemps des nouvelles du commis-voyageur ; enfin un beau jour il se présenta à son patron l'œil morne et la tête baissée. Il ne rapportait ni argent, ni allumettes, et prétendit que sa cargaison tout entière, allumettes et panier, avait été incendiée. Tout avait disparu... par combustion spontanée. Il ne restait aucune trace de la marchandise. Le patron refusa d'adopter ce phénomène comme article de foi. Il porta plainte, et Dondon comparaissait aujourd'hui devant la police correctionnelle.

M. le président, au prévenu. — Persistez-vous à soutenir que le panier a été détruit par le feu avec tout ce qu'il contenait ?

Dondon. — Si je le soutiens ! plus que jamais ! C'est la vérité des vérités.

— Comment, suivant vous, cet accident serait-il arrivé ?

— Pendant que j'étais en train de boire un canon chez un marchand de vins de la rue de Lancry... ; je sors, plus rien.

— Vous n'avez pas d'autres preuves à nous donner ?

— J'ai la preuve qu'une dame qui était à sa fenêtre a vu un chien se jeter dans le panier... Il n'en faut pas davantage... ces allumettes, c'est si plein de trahison !

— Et personne n'a vu le feu... dans une rue assez fréquentée ?

— Vous comprenez... l'un passe, l'autre repasse... chacun va à ses affaires, et l'on ne s'occupe pas de ce qui arrive à côté.

Dondon est condamné à quinze jours de prison.

Il frappe la barre du poing et s'écrie : N... d'un chien !...

Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 31 juillet, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande *directe* d'abonnement ou de renouvellement doit être adressée *franco* au gérant, et être accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu ; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.

On s'abonne, à Paris, rue de Seine, 10 ; chez tous les libraires, chez les directeurs des postes et des messageries, et chez les correspondants du Comptoir central de la librairie, qui, tous, reçoivent les abonnements sans augmentation de prix.

le sait, un des souvenirs dont s'honore le plus l'Angleterre. »

« Nous sommes peut-être, dit le *National*, le peuple le plus humain et le plus généreux qui existe, et cependant, grâce à nos razzias, à nos incendies, aux moyens de discipline tortionnaire introduits depuis quelque temps, les journaux étrangers ont pu présenter nos soldats à l'Europe comme des êtres altérés de sang et prêts, si on les lâchait sur elle, à commettre tous les excès. Voilà ce qu'a produit le système dont M. Bugeaud est l'organe. Dans l'armée, la démoralisation ; chez les Arabes, une haine qui ne s'éteindra jamais ; dans la nation, un sentiment de doute sur la légitimité de la conquête ; chez l'étranger, un redoublement d'antipathie contre l'action des armées françaises.

« Si c'est pour cela qu'on a mis M. Bugeaud à la tête de notre colonie, il a parfaitement réussi, et ceux qui lui ont donné le pouvoir n'ont que des actions de grâce à lui rendre pour la manière dont il s'en est servi ; mais si l'on voulait sérieusement soumettre, pacifier, s'assimiler l'Algérie, il faudrait se hâter de prendre un autre homme et d'autres moyens : car brûler n'a jamais converti personne. »

Les journaux suivant leur sympathie, regardent comme irrécusable les uns l'assassinat, les autres le suicide de M. Leu d'Ebersol.

HALLE DE PARIS.

25 juillet.					26 juillet.				
Arrivages		1987 q.	35 k.		Arrivages		4409 q.	84 k.	
Ventes		4762	74		Ventes		2916	40	
Restant		28383	91		Restant		28877	68	
Cours moyen		33,90			Cours moyen		34,48		
Cours-taxe		34 93			Cours-taxe		34,91		
Cote administrative.					Cote administrative.				
Gruaux	00 q.	00 k.	49 25	à 39,90	Gruaux	00 q.	00 k.	50,00	à 53,32
1re	00	00	35 65	à 37 60	1re	00	00	35,00	à 36,95
2e	00	00	31,20	à 34,40	2e	00	00	33,50	à 33,75
3e	00	00	00 00	à 00,00	3e	00	00	26,10	à 00,00
4e	00	00	24 21	à 00,00	4e	00	00	00,00	à 00,00
A liv.	1444	40	00 00	à 00,00	A liv.	2394	25	00,00	à 00,00

Marchés.

Halle aux blés. — 23 juillet. Choix, 116 à 118 k. 28,50 à 29,00. — Montereau 115 k. 27,50 à 28,00. — Picardie 115 k. 00,00 à 00,00. — Champagne, 115 k. 26,50 à 27,00.

Seigles. 110 k. l'hectolitre et demi 14,00 à 14,50.

Orges. 90 à 92 k. 11,75 à 12,00 ; 92 à 94 k., 12,50 à 13,00 hors barrières.

Avoines. — 150 k. 21,50 à 25,00 ; 145 k. 24,00 à 24,50 ; 140 k. 21,50 à 22,00 ; 135 k. 00,00 à 00,00, les 3 entrées comprises.

Issues. Son, 8,00 à 9,00 les 325 litres. — Moutures 0,00 à 9,50. — Recoupettes 10,50 à 11,00 les 100 k. — Remoulages 00 à 15,50 les qualités courantes ; 00,00 à 16,50 les fines qualités ; 17,00 à 18,00 les blanches.

Marché Saint-Antoine, 25 juillet. — Foin, 1re 00 à 00 ; 2e 48 à 50 ; 3e 42 à 44. — Sainfoin, 1re 00,00, 2e 38 à 40. — Luzerne 1re 58 à 00 ; 2e 45 à 47 ; 3e 34 à 36. — Paille de blé 1re 00 ; 2e 28 à 30 ; 3e 00 à 00. — Paille de seigle 1re 28 à 29 ; 2e 00 à 00 ; 3e 00 à 00. — Paille d'avoine, 1re 00 ; 2e 00 à 36. — Trèfle 1re 00 à 00 ; 2e 00 ; 3e 00.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 26 juillet. — Foin 1re 48 à 50 ; 2e 40 à 44 ; 3e 30 à 35. — Paille de seigle 1re 28 à 31 ; 2e 26 à 27. — Paille de blé 1re 28 à 30 ; 2e 25 à 27 ; 3e 00 à 00.

Marché aux fourrages du 26 juillet. *Barrière d'Enfer*. — Foin 1re 52 à 55 ; 2e 48 à 50, 3e 40 à 42. — Paille de blé 1re 34 à 35 ; 2e 32 à 33 ; 3e 31 à 00. Paille de seigle ; 2e 36 à 00. — Luzerne 1re 42 à 40 ; 2e 36 à 00.

Marché aux Veaux du 25 juillet. — Taureaux amenés 4, vendus 4 à 0,84. — Vaches amenées 74, vendues 74 à 1,24-1,10-1,06. — Veaux amenés 1084, sur lesquels 1084 ont été vendus 1,54-1,36-1,22.

Marché de la Vallée du 26 juillet. — Agneaux 0,00 à 00,00. — Canards barboteurs, 0,80 à 2,00. — Canetons de Rouen, 2,75 à 3,50. — Chapons gras 3,00 à 6,50. — Chevreaux ou cabris 0 à 0,00. — Dindes gras 6,00 à 9,00 ; comm., 2,50 à 5,00. — Faisans 0,00 à 0,00. — Lapins ou lapereaux 1,25 à 2,75. — Mout. pré salé 0,60 — Oies comm. 3,00 à 3,60. — Pigeons de volière 0,60 à 1,00 ; de bizets 0,20 à 0,70. — Poules ordinaires 1,25 à 2,25. — Poulets gras 3,00 à 4,50, de comm. 0,80 à 1,55.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 24 juillet. — PFEIFFER, marchand de cuirs à Batignolles, rue de l'Écluse, 26. Juge commissaire, M. Cornuault ; syndic provisoire, M. Heurtey, rue Geoffroy-Marie, 5. — GOURLAY, passementier, faubourg St-Denis, 32. Juge commissaire, M. Lefebvre ; syndic provisoire, M. Henrionnet, rue Cadet, 13. — JEANDÉ, boucher et marchand de vins à la Chapelle, rue de la Charbonnerie, 24. Juge commissaire, M. Dubois ; syndic provisoire, M. Battarel, rue Cléry, 9. — Dame veuve DUCROT, parfumeuse et bimbelotière, rue Quincampoix, 52. Juge commissaire, M. Riglet ; syndic provisoire, M. Saivres, rue Michel-le-Comte, 23. — FAVEREAU, boulanger à Grenelle, rue de la Vierge, 3. Juge commissaire, M. Dubois ; syndic provisoire, M. Millet, boulevart, Saint-Denis, 24.

Du 25 juillet. — CHANSON, ancien négociant et agent d'affaires, rue St-Honoré, 1er. Juge commissaire, M. Le Roy ; syndic provisoire, M. Haussmann, rue St-Honoré, 290. — BECKER, limonadier, rue Molière, 2. Juge commissaire, M. Jouet ; syndic provisoire, M. Duval-Vaucluse, rue Grange-aux-Belles, 5. — DUBOIS, fabricant de chapeaux, rue Ste-Avoie, 55. Juge

à Canaux......	»		»		Obl. Piémont.			

CHEMINS DE FER.						
St-Germ......	1070 »	»	»	F. c. 1062 50, 1080.	H. 17
V. r. d......	480 »	477 50	B. 2 50	— 477 50, 482 50.	H. 1
— r. g......	290 »	286 25	B. 6 25	— 288 75, 288 25, 290.	H. 1
Orléans......	1200 »	1202 50	B. 3 75	— 1 93, 1215.	H. 30
Strasb......	262 50	266 25	H. 2 50	— 262 50, 270.	H. 7
Rouen......	1042 50	1052 50	H. 7 50	— 1045, 1065.	H. 30
Havre......	875 »	880	H. 5	— 870, 882 50.	H. 13
Marseille......	997 50	1000	H. 5	— 997 50, 1015.	H. 20
Vierzon......	750 »	755	B. 5	— 757 50, 755, 765.	H. 13

LONDRES, 24 Juillet	PRIMES. PARIS, 25 JUILLET.	COULISSE
Consol. 99 1/4.	3 0/0 F. c.	Av. 83 52 1/2.
Esp. act. 26 1/2 3/8.	F. p. 83 90, 95 d. 50.	Ap. 83 57 1/2.
Portug. 37 3/4.	5 0/0 F. c.	
Mexic. 37.	F. p 122 45, 50 d. 50.	B. du Trés
Brésil.	Orléans, au 15. 1220, 1230 d. 20, 1230 40 d. 10.	3 0/0 de 1 à 6
5 0/0 hol.	Havre, 900 d. 10.	
2 1/2 de. 62 3/8.	Marseille, 1020, 25 d. 20, 1027 50, 35 d. 10	Rep. F. c. F.
Rouen. 44 1/4	Strasb. 270 d. 10	3 0/0 p. 15
Orléans. 46 1/2.	Vierzon, 780 d. 10.	5 0/0 5 30.

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 101,00 à 00,00 ; courant du mois, 102,00 à 103,00 ; août, 102,00 à 00,00 ; 4 derniers mois, 108,00 à 107,50 ; 4 premiers 1846, 110,00 à 109,50.

LILLE. — Colza, 96,00 à 95,50. — Œillette rousse, 77,00. — Lin, 79,00. — Voitures, 5,25 à 5,50.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 108,00 à 109,00 ; août, 109,00 à 00,00 ; septembre et octobre, 111,00 à 112,00 ; novembre et décembre, 96,00 à 97,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 88,00 à 00,00 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : **F. CANTAGREL.**

ON DEMANDE DES EMPLOYÉS. — S'adresser en personne de midi à deux heures, rue de Grenelle Saint-Germain, 66, à M. Fremaux. Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Spectacles du 27 juillet.

7 h. 1/2 OPÉRA. —
7 h. 1/2 THÉATRE FRANÇAIS. — Cinna. Agare.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Déserteur. Fra-Diavolo.
7 h. 3/4 VAUDEVILLE. — La Mode. Ami Grandet. 3e Mari.
7 h. 1/2 VARIÉTÉS. — 1er Souper. Epicier. Lansquenet. 3 Polkas.
7 h. 1/2 GYMNASE. — Sept Merveilles du Monde. Dame. Changement.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Représentation extraordinaire.
7 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — La Biche au bois.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Etudiants.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Canal Saint-Martin.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 COMTE. — Docteur Gall. Crispin. La Barbe.
6 h. 1/2 FOLIES. — M. Denis. Epiciers. Helmina. Jeune Homme.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Laveuses de Provence. Indiana.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 h. à 5 h. — Le Déluge, avant pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

y après d'un an, à Milan, par une commission spéciale, à cinq années de *carcere duro*, ou Spielberg, sous prétexte de communisme.

M. Charles Trouillet est fils de M. Claude Trouillet, de Lyon, qui a eu l'honneur de fonder le premier, à Milan et en Italie, des compagnies d'assurance contre l'incendie. M. Charles Trouillet, ayant le goût des affaires industrielles, était entré à Lyon chez un fabricant de soieries. Après quelques années d'apprentissage, il se disposait à s'établir, lorsqu'un riche négociant de Milan, M. Charles Galli, lui proposa de le mettre à la tête d'une grande fabrique de soieries, qu'il voulait fonder près du lac de Côme. M. Charles Trouillet accepta et partit avec M. Galli.

L'organisation de cette fabrique exigea que M. Charles Trouillet fit plusieurs voyages à Lyon et un voyage à Paris. Recommandé, dans cette dernière ville, à un sieur Partesotti, réfugié italien, par un autre réfugié italien, qu'il connaissait à Lyon, M. Trouillet, cédant aux instances de M. Partesotti, eut la faiblesse de promettre à celui-ci de faciliter en Lombardie l'introduction de quelques publications communistes et politiques, introduction qui devait lui être rendue facile par la proximité du territoire de Côme et de celui de la Suisse italienne.

Quelque temps après le retour de M. Trouillet à Côme, un commissaire de police de Milan, dont le nom est devenu célèbre dans les procès politiques, M. Bolza fait une descente dans la fabrique de M. Charles Galli et y trouve en effet quelques publications prohibées. M. Trouillet fut arrêté. Ceci se passait en septembre 1843. La prolongation de la captivité de M. Trouillet paraissait à Milan une cruauté gratuite au milieu du calme dont jouit la Lombardie depuis les événements de 1831 et de 1833, lorsque, après un procès que l'on avait fait durer très long-temps, et que la police environnait du plus grand mystère, les esprits furent frappés de stupeur en apprenant la condamnation de M. Trouillet *à l'exposition et à cinq années de* carcere duro *au Spielberg*. (1) Personne ne comprenait le mot de cette lugubre énigme. Il était en effet étrange qu'un délit politique, puni avec une si grande rigueur, n'eût pour victime qu'une seule personne. — M. Trouillet fut conduit au Spielberg.

Entre-temps un homme mourait presque subitement à Paris. Cet homme, c'était ce même Partesotti, auquel M. Trouillet avait été

(1) La peine de l'exposition a été remise à M. Trouillet qui, comme tous les condamnés politiques de l'Autriche, que l'on appelle généralement *coupables de haute trahison*, avait été condamné à la peine de mort.

passeports qui devaient lui servir à livrer à l'Autriche deux réfugiés qu'il devait lui-même accompagner en Italie, inhabile dans les préparations chimiques, il s'empoisonna en maniant les réactifs. Quel fut l'étonnement, la stupeur de ses amis, lorsqu'ils trouvèrent dans ses papiers les brouillons de sa correspondance avec le vice-roi de Milan, le directeur de la police de cette capitale et l'ambassadeur d'Autriche à Paris! lorsqu'ils trouvèrent dans ces pages tracées par une main infâme, l'histoire de la trahison qui avait livré leurs amis aux vengeances du gouvernement dont l'agent les avait engagés dans plusieurs affaires terminées par des exécutions sanglantes! Il fallut se rendre à l'évidence, les tables de proscription étaient devant eux. — Nous avons nous-mêmes entre les mains la copie textuelle d'un assez grand nombre des dénonciations de ce misérable.

Eh bien! on répugne à le croire, mais cela est. Voici pourquoi notre compatriote, M. Charles Trouillet, a été condamné à cinq ans de *carcero duro* au Spielberg. La chose est tout au long et minutieusement décrite dans une des lettres de Partesotti à la police de Milan, du 26 décembre 1842.

C'est à l'instigation de ce Partesotti lui-même que M. Trouillet avait promis de répandre des écrits politiques en Lombardie; il en porta, en effet, ou en fit passer à son adresse, à Côme, où la police les trouva. D'après Partesotti, M. Trouillet faisait aussi partie de la *Legione italica*, société qui n'a jamais existé en Lombardie.

M. Trouillet, nous l'admettons, se proposait donc de faire de la propagande communiste; mais comment se fait-il que la police, si experte de Milan, n'ait pas pu découvrir un seul complice à M. Trouillet? Evidemment parce que celui-ci, ayant reconnu, à la pratique, les difficultés d'une telle entreprise, se sera prudemment abstenu, et, au lieu de distribuer ses publications, les aura gardées par devers lui. La preuve en est dans une lettre du 1er août 1843, dans laquelle Partesotti dit que M. Trouillet *« n'avait rien exécuté faute de nouvelles instructions. »*

M. Trouillet n'est donc pas coupable aux yeux de la loi. Il n'y a eu chez lui qu'intention et non perpétration d'un délit politique.

Nous le répétons, la preuve de l'innocence légale de M. Trouillet est tout entière dans ce fait qu'il n'a eu que des projets de propagande.

Or, M. Trouillet est Français. Comment se fait-il que sa qualité de Français n'ait pas conduit, soit à l'éloigner d'Italie, soit à le faire condamner à une peine moins terrible?

Nous supposons que M. le baron Denois, consul général de

[illegible] semble que l'expiation est assez forte! C'est une question de justice élémentaire et d'humanité: M. le ministre des affaires étrangères nous entendra et le comprendra.

Plusieurs journaux ont donné ce matin une version de l'affaire du Dahra, qui vient un peu à la décharge de M. le colonel Pélissier. Il résulterait de cette version qu'on ne pourrait pas accuser avec justice cet officier d'avoir *cherché l'occasion* d'appliquer les sauvages instructions de M. le maréchal Bugeaud. Nous nous empressons, dès aujourd'hui, d'en prendre acte, en attendant que nous achevions ce qui nous reste à dire à propos de cette déplorable exécution.

Réponse à l'ORDRE, de Limoges.

Est-ce donc mal à nous de moraliser nos frères, dit l'*Ordre*, de Limoges, en répondant à la critique que nous avons faite d'un travail dans lequel il posait en principe la nécessité d'inculquer aux classes ouvrières l'amour de leur position? — Non, ce n'est pas un mal en un sens, surtout quand c'est en toute sincérité de cœur que vous témoignez ainsi pour les classes pauvres votre affection; et cette affection, reconnaissons-le, elle est constatée par les divers articles de votre publication placés sous nos yeux; mais, permettez-nous de trouver dans ce conseil un excès, un abus de morale. En effet, la religion se contente de prêcher au pauvre la résignation, et en échange, elle lui offre, non pas la satisfaction, qui pourrait paraître assez stérile, d'avoir accompli un devoir, mais d'immenses, d'éternelles récompenses. En cherchant à inspirer la résignation et en ayant soin d'appuyer ses préceptes de toute l'autorité de son caractère et des objets vénérés au nom desquels il parle, le prêtre a donc une sorte de logique, puisque, s'il demande un sacrifice dont il ne dissimule pas l'étendue et la difficulté, il fait entrevoir une large compensation à l'accomplissement de ce sacrifice.

Mais que le moraliste, le philanthrope vienne engager le pauvre, non pas à la résignation, mais, ce qui est plus fort, à l'*amour* de la misère, que fera-t-il valoir pour demander encore plus que le prêtre? Il ne donne, il n'offre, il ne promet rien.

Que dans l'intimité, que dans des entretiens particuliers on adresse à de pauvres malheureux ces encouragements à la patience, à l'espoir, à une meilleure conduite, cela peut être bon quelquefois, ou en tous cas ne fait pas de mal; mais que signifient de tels conseils quand on s'adresse à des masses? car la *misère générale* est due à *des causes générales*, qu'atténuent très peu la sobriété et la bonne conduite individuelles, et les masses commencent à le comprendre.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 28 JUILLET 1845.

REVUE DRAMATIQUE.

PALAIS ROYAL: L'*Ecole buissonnière*, vaudeville en deux actes, par MM. Lefranc et Labiche. — VARIÉTÉS: Le *Premier Souper de Louis XV*, vaudeville en un acte de MM. Mélesville et Clairville. — GYMNASE: Les *Sept Merveilles du Monde*, revue en six tableaux, par MM. Carmouche et Varin.

La reprise de *Mérope* par Mme Mélingue a eu lieu aux Français avec éclat. Dans les deuxième et troisième actes surtout, l'actrice a trouvé de belles inspirations. Elle n'est pas restée au dessous des souvenirs laissés par Mlle Georges dans ce grand rôle de Mérope, rôle pénible, parce qu'il est constamment passionné.

Quant aux trois pièces nouvelles qui ont apparu cette semaine, elles feront peu d'honneur aux auteurs. Si l'*Ecole buissonnière* se soutient, ce sera par le jeu des acteurs, Tousex, Grassot, Mlle Irma. Le *Premier Souper de Louis XV* devra la prolongation de son existence aux costumes, et les *Sept Merveilles du Monde* vivront surtout par les machines et les décors.

Mlle Irma, sur laquelle repose toute l'intrigue de l'*Ecole buissonnière*, est un jeune rhétoricien de l'Empire qui déserte le lycée avec son costume bleu à retroussis rouges, analogue à celui des Invalides. Mlle Irma, ou plutôt Lucien, entre au hasard dans une maison voisine du bois de Boulogne, et accepte un déjeuner chez un officier de cavalerie. Au second acte, nous retrouvons Lucien dans l'intérieur de l'établissement d'Ecouen, consacré aux filles de la Légion-d'Honneur; notre écolier a pénétré dans ce sanctuaire à l'étourdie, en franchissant deux ou trois murs, et il est fort étonné de se trouver en face de sa sœur, pensionnaire de l'établissement.

Nous n'essaierons pas de vous expliquer comment Lucien marie sa sœur avec le jeune officier qui lui a donné à déjeuner au premier acte; probablement vous tenez peu à le savoir.

Le tissu de la pièce est trop léger pour supporter un commentaire. Parlons plutôt des acteurs.

Mlle Irma, novice encore sur la scène du Palais-Royal, s'y est conquis une position par la vivacité de son jeu. Elle est la cheville ouvrière du vaudeville nouveau. Alcide Tousez et Grassot, excitent un fou rire par leur seule entrée. Leur costume est une excellente charge des modes impériales. Le public a vivement apprécié Mme Leménil dans le rôle d'une cantinière parvenue, femme d'un officier-général, et chargée d'inspecter le pensionnat d'Ecouen. Mme Brizard, c'est son nom, porte la robe à taille courte et le chapeau emplumé de l'époque; elle fait marcher au pas militaire les jeunes écolières, mais à ses leçons de stratégie elle ne joint pas des leçons de beau style, et il est curieux de l'entendre s'écrier en décachetant un billet doux: *Voyons un peu ce que chante ce vieux champignon-là.*

Dans l'*Ecole buissonnière* nous n'avons trouvé à signaler que les acteurs. Dans le *Premier Souper de Louis XV*, on ne peut admirer que les costumes. Mme Paul-Ernest, chargée du personnage de Louis XV, porte un habit de satin bleu largement brodé d'argent; la veste, la culotte, les bas à coins argentés, les souliers eux-mêmes, tout est blanc. Ainsi parée, Mme Paul-Ernest a montré une grâce que nous voudrions lui voir déployer dans un véritable rôle; Mlle Pitron avait revêtu la robe à paniers de Marie Leckzynska, un diadème étincelant surmontait sa coiffure poudrée. Beaucoup de jeunes actrices, déguisées en seigneurs de quinze ans, rivalisaient par l'éclat et la fraîcheur de leurs costumes.

Une troupe de femme élégamment travesties, c'est un spectacle attrayant et qui peut dispenser les auteurs de bien des traits spirituels. Ils ont compté sur cette ressource, et, pour nous faire admirer plus de corsages féminins, MM. Mélesville et Clairville ont introduit sur la scène un bataillon de femmes équipées en gardes françaises. Un bataillon, c'est trop dire, mais nous avons vu deux pelotons d'amazones commandées par des officiers de leur sexe, défiler, manœuvrer, faire l'exercice. L'habit bleu galonné de blanc des gardes françaises, moulé sur de fines tailles, a été scrupuleusement respecté, et le costumier ne s'est pas permis d'autre délit contre l'histoire qu'un plumet rouge et blanc, attaché par lui sur les chapeaux.

Le défilé des gardes françaises a été vivement applaudi. Ce luxe nous séduirait aussi, s'il servait d'accessoire, d'ornement, de mise en œuvre à une conception dramatique intéressante; mais ce déploiement d'amazones est mal amené. Il semble que les auteurs, à bout d'idées et de saillies, interrompent la pièce pour changer le théâtre en orgue de barbarie, un de ces orgues à mécanique, où l'on voit des soldats de bois peint traverser un salon dont les portes s'ouvrent et se ferment d'elles-mêmes.

Certains critiques assez pédants et amateurs du grec divisent une action dramatique en trois points: la *protase*, l'*épitase* et la *péripetie*, c'est-à-dire, pour employer la langue française, l'exposition, le nœud, le dénouement. Dans le *Premier souper de Louis XV*, nous avons pour protase une brillante exhibition de costumes-Pompadour; pour épitase, un défilé de gardes françaises; pour péripétie, un menuet dansé par le roi Louis XV et toute sa cour. Ce n'est pas un vaudeville, c'est un ballet aussi complet que les ressources et la dimension du théâtre des Variétés le comportent.

Nous ne dissuadons pas le public de voir cette pièce, mais nous lui annonçons le genre d'intérêt qu'il doit y chercher.

Si le monde avait déjà sept merveilles, MM. Carmouche et Varin n'en ont pas créé une huitième, en composant la pièce représentée hier pour la première fois au Gymnase. Cette pièce est une revue des évènements accomplis pendant l'année 1845. L'esprit ne manque pas dans cette œuvre, mais le bon goût y fait quelquefois défaut. Cependant le public a été trop sévère en accueillant par un bruit discordant le nom des auteurs. Il y a, dans les *Sept Merveilles*, des parties comiques, très heureusement venues, de bonnes critiques des travers actuels, et la pièce, déjà protégée par des changements à vue, par une mise en scène très luxueuse, sera facilement sauvée par quelques coupures.

Au lever de la toile, nous sommes dans le royaume du rococo; tout y sommeille, les hommes sont affublés de bonnets de coton, la coiffure des femmes est poudrée. Deux divinités, la *Mode* et le *Caprice*, viennent tirer de sa torpeur cette population somnolente. Le Caprice, c'est Mlle Désirée en costume de page, Mlle Désirée, vive, alerte, conservant seulement dans ses bras un peu trop de roideur; la Mode, c'est Mlle Lobry en robe de deux couleurs, coiffée d'un chapeau empanachée dont la passe est plus étroite que celle des bibis adoptés par Rose Pompon elle-même..

A cette brillante apparition les rococos se frottent les yeux, puis ils demandent qu'on les laisse tranquilles. Pourquoi innover, pourquoi se livrer à la mode, au caprice? Le monde n'a plus de progrès à faire, est-ce qu'il ne possède pas sept merveilles? — Vos merveilles sont plus vieilles que le Juif-Errant, plus vieilles que le temps lui-même; il faut du neuf, d'ailleurs il en existe déjà et vos pyramides, votre colosse de Rhodes sont depuis long-temps surpassés.

A ce défi les rococos se sentent piqués; ils demandent au caprice des preuves à l'appui de son arrogante assertion. — A moi, disent les uns, les Pyramides, les jardins de Sémiramis, le temple d'Ephèse. — A moi répondent les autres, Tom Pouce, les Ioways, l'hippodrome, la tragédie de *Virginie*.

De part et d'autre les merveilles appelées se présentent, et l'avantage est d'abord à l'antiquité. La tête de bronze du colosse de Rhodes qui sort de terre et occupe le fond du théâtre avale et absorbe le nain Tom Pouce; mais par degrés les modernes prennent le dessus.

Les rococos eux-mêmes sont obligés d'admirer Tisserant vêtu en calicot et surnommé Madapolam, lorsqu'il vient célébrer avec emphase nos grands magasins de nouveautés; les rococos admirent le long et interminable tableau de la *Smala* peint par M. Horace Vernet, ils s'extasient tandis qu'au son de la musique ce gigantesque ruban de toile défile au fond du théâtre comme un dessin d'écran mobile ou comme un verre de lanterne magique.

Les reproductions de curiosités contemporaines qui ont eu le plus de succès près du public et qui pourront assurer l'existence de la pièce, malgré des parties moins heureusement venues, c'est la danse des Indiens Ioways et la parodie de Virginie.

Au Gymnase, nous avons revu les Ioways avec leurs plumes d'aigle, leur bariolage rouge et vert, leurs arcs, leurs flèches, leurs sonnettes et leurs grelots.

Nous avons reconnu le *Nuage-Blanc*, la *Pluie-qui-Marche*, les *Pieds-Ampoulés*. le *Petit-Loup*, le *Grand-Marcheur*, le petit *Général-Commandant*, sans excepter les femmes, le *Pigeon-qui-Roucoule*, le *Pigeon-qui-se-Rengorge* et l'*Ourse-Femelle*.

Au Gymnase, comme à la salle Valentino, de grossiers tambours sont placés sous l'étendard de la tribu, une musique infernale commence. Le chant de guerre entonné par Hébard a obtenu un grand succès de rire; des miaulements, des grognements, des sifflements accompagnent le chanteur, enfin les Ioways dansent autour de leurs musiciens. — Voici, dit leur guide, le *Petit-Loup*, guerrier célèbre dans toute l'Amérique du Nord pour son courage et son humanité; attaqué par huit ennemis, il en

que la majeure partie des bénéfices industriels passe entre les mains des parasites intermédiaires entre les fabricants (maîtres et ouvriers) et les consommateurs. Cette seule remarque mène dans l'application à toute une transformation sociale.

Affaire des Charpentiers[2].

La nuit n'a pas porté conseil. Messieurs les entrepreneurs n'ont fait aucune bonne réflexion : rien n'est changé aujourd'hui dans la position respective des parties, si ce n'est que de part et d'autre on semble s'être raffermi dans la résolution de ne pas céder.

Blessés de la manière dont leurs propositions ont été repoussées dans l'assemblée d'hier, et de l'espèce de défi porté à leur pauvreté par les entrepreneurs, les ouvriers ont décidé ce matin qu'ils persévéreraient dans la ligne de conduite, sage, mais ferme, qu'ils suivent depuis sept semaines. Et ils ont eu raison. La lutte va donc continuer. D'un côté, nous continuerons, sans doute, à voir la prudence et la dignité ; de l'autre?..... De l'autre, nous n'osons dire ce que nous nous attendons à voir ; nous serions fâchés d'accuser à tort, aussi nous tairons-nous ; mais, ou nous nous trompons fort, ou bientôt nous aurons lieu de relever, de la part des maîtres, quelque nouvelle manœuvre coupable. Attendons.

Suivant les renseignements qui nous sont parvenus, il paraîtrait que le Bureau (la petite réunion devant laquelle avaient été entendus, hier matin, les délégués des ouvriers) s'est trouvé complétement débordé par l'assemblée générale. Les grandes réunions d'hommes ont cela de particulier, c'est qu'elles se laissent facilement passionner ; un mot bon ou mauvais, dit à propos, suffit souvent pour produire ce résultat. Le Bureau qui, comme nous l'avons dit hier, n'avait paru hésiter que devant la signature du traité en doubles expéditions, n'a pas même pu faire accepter la fixation d'un seul prix pour tous les ouvriers, (condition, ne l'oublions pas, qui avait été acceptée en 1833, et dont on s'est parfaitement trouvé pendant 12 ans) ; on en est revenu à demander *le debat de gré a gré*. Quelques orateurs ont mis en jeu l'amour-propre de leurs confrères, et, une fois sur ce terrain, il n'a plus été possible de faire entendre des paroles raisonnables.

Nous avons pour habitude de respecter les opinions de tout le monde, pourvu que ces opinions soient réfléchies et sincères. Mais, de bonne foi, est-il raisonnable à MM. les entrepreneurs, dans un moment où l'on cherche à conclure la paix, de venir remettre sur le tapis l'absurde prétention du *débat de gré a gré* dont personne ne parlait plus ? Non. Et nous ne saurions blâmer trop sévèrement une pareille manière d'agir.

Le moment était bien choisi vraiment pour se montrer difficiles et pour faire de l'amour-propre ? Nous vous attendons dans huit jours, messieurs les fanfarons, il faudra bien que vous finissiez

---

(2) Voir les numéros des 12, 14, 16, 17, 19, 21, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29 e 30 juin, 1er, 2, 7. 8, 12, 15, 16, 17 18 19, 20, 22, 23 et 27 juillet.

administrative pour l'engager à remplir son devoir social, nous n'avons pu nous empêcher de lui adresser un nouvel appel. C'est le troisième, ce sera le dernier. Puisse-t-il être entendu ?

On nous assure qu'un autre ouvrier charpentier vient d'être arrêté ce matin dans son lit. Courage ! messieurs du parquet, courage! Continuez vos arrestations, elles ne vous procureront pas plus de ressources pour votre accusation que toutes celles que vous avez déjà faites. Et cela parce qu'au fond il n'y a rien de coupable dans la conduite des ouvriers.

ONZE HEURES DU SOIR. Nous recevons à l'instant de MM. les entrepreneurs une copie lithographiée de l'*ultimatum* présenté hier par les délégués des ouvriers à la Chambre syndicale des entrepreneurs. Nous ne reproduisons pas cette pièce dont le contenu est depuis long-temps connu de nos lecteurs.

Les ouvriers, ignorant si leur rédaction contenait bien tout ce qui était nécessaire pour garantir l'exécution des conditions auxquelles ils tiennent, s'étaient adressés à des avocats distingués qui ont joint une sorte de consultation à cet *ultimatum*, renfermant un résumé des propositions faites et les formalités au moyen desquelles on pouvait donner toutes garanties aux maîtres et aux ouvriers.

Les signataires de la consultation sont MMes Marie, Joly et Ledru-Rollin, avocats et députés.

MM. les entrepreneurs n'ajoutent aucun commentaire à l'*ultimatum* des ouvriers, persuadés qu'ils sont, sans doute, que la simple lecture de cette pièce suffira pour la faire juger défavorablement. Quant à nous, nous la trouvons parfaitement juste et raisonnable. Les prétentions d'aujourd'hui sont les mêmes que les ouvriers ont mises en avant dès le commencement. Nous les avons examinées, discutées et justifiées une à une ; nous n'avons donc aucune raison de changer d'opinion.

Une seconde justification du cabinet espagnol.

Celle-ci est plus sérieuse que la première ; le Cabinet Narvaez assure qu'il n'a rien fait de plus, en modifiant le jury espagnol pour les affaires de la presse, que de suivre les errements des ministres français. Voici comment s'exprime à ce sujet la *Gazette de Madrid* :

« Pour répondre aux assertions hasardées des journaux, pour faire voir au pays combien il y a peu de vérité dans toutes les clameurs de la presse, pour démontrer enfin combien ces feuilles se plaignent à tort de l'oppression qu'elles disent peser sur elles, nous croyons opportun de présenter à nos lecteurs le texte des résolutions dernièrement adoptées dans cette France, que l'on nous cite à tous propos et où personne n'osera soutenir certainement que la liberté de la presse n'existe pas. La loi dont il s'agit et dont nous avons déjà fait mention dans notre article précédent, fut promulguée en 1835, c'est-à-dire cinq ans après la révolution de juillet, qui avait fait consigner dans la charte constitutionnelle l'application du jury aux délits de la presse. Le mal était arrivé à un tel état de gravité et de scandale à cause principalement du jury, que, malgré le principe consigné dans la charte, on

» les généraux Prim et Ametller se préparent à pénétrer en Espagne par
» Bourg-Madame, point situé à un quart de lieue de Puycerda, et que
» les autorités françaises ont reçu l'ordre de les arrêter. »

M. Rossi et S. S. le pape.

Un journal qui a souvent prouvé que ses informations étaient sûres, le *Journal de Francfort* prend ainsi à partie le *Journal des Débats* et même le *Moniteur universel* à propos de l'affaire des Jésuites :

« Depuis quelques jours le *Moniteur* français et les *Débats* contiennent des assertions singulières et de curieuses déclamations sur la mission que M. Rossi est allé remplir à Rome. Voici à cet égard des renseignements positifs. Le pape a repoussé toutes les insinuations du gouvernement français, il n'a voulu accéder à rien. La congrégation des cardinaux a décidé deux fois dans ce sens, en sorte que M. Rossi n'a rien obtenu. Enfin, M. Rossi a jugé à propos de s'adresser au général des Jésuites pour en obtenir quelque chose par les voies amiables. Il paraîtrait que le général des Jésuites aurait, sous sa responsabilité, sans ordre ni avis du chef de l'Eglise, fait avec le gouvernement français une sorte de transaction dont les clauses ne sont pas encore parfaitement connues. Cette nouvelle nous est donnée comme vraie dans tous ses détails. »

D'après plusieurs lettres particulières d'Italie, le résultat de la mission de M. Rossi à Rome aurait produit une sorte de contre-coup ; des manifestations anti-ultramontaines auraient éclaté simultanément sur plusieurs points. A Parme, des arrestations auraient été faites ; à Modène, l'effervescence aurait été telle parmi les étudiants que les cours de la faculté de médecine auraient été suspendus ; enfin à Castel-Bolognese (légation de Ravenne), un assez grand nombre de carabiniers pontificaux auraient succombé dans une collision avec les jeunes gens de la ville et des campagnes voisines.

Mort de M. Leu.

La plus étrange incertitude règne toujours en Suisse au sujet de la mort de M. Leu. Voici deux extraits de journaux qui peuvent donner une idée des contradictions que provoque ce dramatique événement :

NOUVELLE GAZETTE DE ZURICH. — « Le 22 juillet, les funérailles de M. Leu ont eu lieu à Hochdorf; 1 000 personnes assistaient à cette cérémonie. La plus grande tranquillité a régné pendant tout le temps de la cérémonie. Tout est calme dans le canton. L'opinion qu'il y a eu suicide et non assassinat s'affermit de plus en plus, mais on n'ose pas s'exprimer tout haut. »

GAZETTE DE BALE. — « Des conducteurs de diligences arrivés de Lucerne nous annoncent que le meurtrier de M. Leu est parvenu à s'évader. Il se nomme Ledlinger, était journalier dans la maison de M. Leu, qui lui demandait depuis long-temps le paiement d'une dette. Le meurtrier aurait avoué qu'il s'était servi d'un vieux fusil. Ainsi, on peut dire en l'honneur de la Suisse, que la politique n'a point trempé dans cet assassinat. »

D'après les lettres de Lucerne, citées par la *Presse*, le conseiller d'Etat Siegwart Muller aurait heureusement échappé à une tentative d'assassinat dans la funeste nuit du 19 au 20. De nombreuses arrestations y ont été faites dans les journées du 20 et du 21. On aurait voulu mettre la

---

tué sept, et s'il a épargné le huitième c'est qu'il n'a pas pu l'atteindre.

Rébard, jouant le rôle de la *Pluie-qui-Marche*, s'avance alors près de la rampe et prononce quelques phrases dans un baragouin grotesque. Ce chef, continue l'interprète, nous dit que s'il avait cru que le lac salé fût si large, il ne serait jamais venu en France, mais qu'il est content parce qu'il retournera bientôt dans son pays.

Cette scène est amusante. La parodie de Virginie n'a pas moins réjoui les spectateurs. Sylvestre est excellent dans le rôle de Claudius ; Delmas joue Virginius avec une chaleur très burlesque. On a beaucoup ri de Virginie (Mme Doche) faisant des adieux continuels au mobilier de sa famille et apostrophant ainsi les pénates :

Vieux lares qui sentez.....

Mais les opinions ont été partagées sur le mérite de certaines pointes un peu trop personnelles, et notamment de ce couplet sur une artiste renommée pour ses pièces fugitives :

On l'appellera Plessis-les-Tours, ...
A cause de celui qu'elle vient de faire.

Ce couplet, bissé par les uns, a été été sifflé par les autres : diversité de jugement qui s'est reproduite quand il s'est agi d'apprécier la pièce entière. Cependant, nous le répétons, il y a du bon dans cette œuvre, et nous pardonnerons plus d'un lazzi mal réussi, en faveur de vertes critiques contre la Bourse, la spéculation, l'agiotage et les journaux mercantiles sacrifiant à l'annonce, la politique, la littérature, et jusqu'aux nouvelles. MM. Carmouche et Varin nous ont offert sur la scène du Gymnase le spécimen d'un journal-monstre, d'un journal-Eleicegui, auprès duquel l'*Epoque* elle-même est un Tom Pouce. Ce journal gigantesque occupe au Gymnase tout le fond du théâtre ; c'est L'IMMENSITE,
« prix ; 40 sous par an, 4 francs par mois, 40 francs par jour.
» Primes garanties aux abonnés : 1 500 francs de rente, ou un cha-
» peau-Gibus, au choix de l'administration.
» *Nouvelles et faits divers.* — Les hannetons ont été rares cette an-
» née. (L'abondance des annonces nous oblige à supprimer les autres
» nouvelles.) »

L'apparition des Ioways, la parodie de *Virginie*, la critique des jeux de Bourse et des journaux spéculateurs, voilà, dans les *Sept Merveilles du Monde*, des parties bien vivantes. L'arbre planté par MM. Carmouche et Varin sur la scène du Gymnase pourra fructifier, si on sait le dépouiller de quelques rameaux parasites.

La rentrée de Mme Albert continue à rappeler la foule au Vaudeville. Après avoir applaudi la séduisante actrice dans le *Jeune Arthur* et dans le *Troisième Mari*, après l'avoir vue dans le rire et dans les larmes, le public avait besoin de la juger dans un rôle intermédiaire, et l'*Ami Grandet*, vaudeville en trois actes, de Comberousse, a été repris. Le talent varié de Mme Albert a parfaitement supporté l'épreuve. Elle est jeune et coquette dans le rôle de la duchesse ; ses manières élégantes, sa voix flexible et pure font d'elle une grande dame accomplie.

Bardou est excellent sous le nom de l'*Ami Grandet*, personnage principal. La princesse (Mme Guillemin), excite les bravos et le rire, quoique sa toilette voyante, ses grands chapeaux, dans le goût de la Restauration, et sa manière de prononcer *Buonaparte* frisent un peu la caricature.

VICTOR HENNEQUIN.

Bibliographie.

DES LOIS DU TRAVAIL ET DES CLASSES OUVRIÈRES, par Gustave DUPUYNODE, docteur en droit, avocat à la Cour royale de Paris.

Nous félicitons M. Dupuynode d'avoir dirigé ses études vers l'organisation du travail, vers le grand problème de notre époque ; nous félicitons cet auteur de l'érudition qu'il a déployée. Nous applaudissons à la clarté, à l'élégance de son style ; mais cette part faite aux éloges, nous déclarons que nous sommes loin d'accepter les opinions de M. Dupuynode. Son livre le classe non parmi les socialistes mais parmi les économistes de la bourgeoisie, et sans doute il n'espérait pas notre assentiment lorsqu'il rangeait nos convictions au nombre des utopies impraticables.

L'auteur examine d'abord l'ancienne organisation de l'industrie ; il passe en revue les corporations, les règlements de fabrication. Cette partie de l'ouvrage émaillée de souvenirs historiques, d'anecdotes variées, forme une lecture très attachante. Nous adhérons d'ailleurs aux conclusions de l'auteur quand il déclare que les maîtrises et les jurandes ne doivent pas être ressuscitées.

Mais une profonde dissidence nous sépare de M. Dupuynode lorsqu'il vient célébrer, après tant d'autres, les avantages de la concurrence et la liberté du commerce, lorsqu'il prononce par exemple ces paroles étranges :

» Quant aux théories des socialistes, une question pour moi les do-
» mine, celle du droit. On aura beau me décrire les souffrances qu'ap-
» porte à sa suite la concurrence et les bienfaits des institutions qu'on
» prétend avoir découvertes, il restera encore, si l'on veut me convaincre,
» à me démontrer la légitimité de ces institutions. Or, je crois que cha-
» cun de nous possède des droits, des facultés, qu'on ne peut lui retirer,
» que son destin tout entier n'est pas à la merci des chefs qu'il se donne
» ou qui usurpent, et je place la liberté du travail au nombre de ces
» droits. »

Offrir à l'homme les moyens d'assurer son bien-être, organiser successivement sur tous les points du sol, des établissements agricoles et industriels, où nul ne soit retenu par contrainte, où chacun choisisse sa fonction avec la certitude d'être constamment et largement rétribué, c'est violer un droit! Quel droit? Celui de mourir de faim. Pense-t-on que les ouvriers en soient très jaloux?

Toutes les objections que M. Dupuynode oppose aux Saint-Simoniens et aux phalanstériens, sans distinguer entre les deux Ecoles, prouvent qu'il ne saurait définir exactement les systèmes dont il parle, et qu'il se bat contre des êtres imaginaires. Connaître à fond la théorie de l'association universelle et l'adopter avec enthousiasme, c'est une seule et même chose. Si on repousse cette théorie, c'est qu'on n'en possède pas une idée nette ; voilà un fait général dont l'écrit de M. Dupuynode nous fournit une preuve de plus.

A l'appui de son opinion contraire au socialisme, M. Dupuynode cite un passage de M. de Lamartine sur l'*Organisation du travail*. Un grand prestige s'attache au nom de l'illustre orateur ; mais il lui est arrivé quelquefois, comme à M. Dupuynode, de traiter des sujets qu'il n'avait pas approfondis. Nous sommes certains que M. de Lamartine regrette lui-même la légèreté avec laquelle il s'est prononcé dans la question de l'*Organisation du travail*, et qu'il s'étonnera de voir l'économie politique chercher une *autorité* dans l'improvisation brillante, mais superficielle, à laquelle il a donné ce titre.

Les personnes qui possèdent les notions les plus élémentaires de la théorie de Fourier seront bien surprises d'apprendre que M. Dupuynode reproche à ce grand réformateur de n'avoir pas compté l'*intérêt* parmi les mobiles de l'activité sociale, et d'avoir tout soumis à la loi implacable du *devoir*. Prêcher à des phalanstériens que « l'intérêt, honnête» ment entendu, est un sentiment très légitime et nécessaire à l'homme, » surtout dans la carrière de la production », c'est vraiment inconcevable.

Voici un écrivain qui a soigneusement compulsé les archives industrielles du moyen-âge et même de l'antiquité. Lorsqu'il s'agit de nous décrire le passé, il ne se pardonnerait pas une erreur de date ou de nom propre. Quant aux faits du temps présent, quant au mouvement intellectuel de notre époque, quant aux doctrines qui luttent au milieu de nous pour devenir maîtresses de notre avenir, on les juge au hasard ; il n'est pas humiliant de les ignorer ; sans en connaître le premier mot, il est permis de prendre la plume. O M. Dupuynode ! si vous continuez ainsi, les économistes attitrés de la *classe moyenne* prononceront pour vous le *dignus es intrare* ; ils vous placeront dans leur paradis en compagnie de Malthus, de M. Rossi et de M. Léon Faucher ; peut-être ils vous ouvriront un jour l'Académie des sciences morales, mais vous n'aurez pas notre estime, et pourtant nous aimerions à vous l'accorder.

Nous aimerions à lire le livre que vous écrirez quand vous aurez une idée juste et saine de ces socialistes, qui seuls apportent à notre époque la solution des grands problèmes économiques et sociaux. Alors vous pourrez produire d'utiles ouvrages, car vos intentions sont bonnes et votre plume n'est pas mal taillée.

V. H.

... il est petit de taille et fluet; ses traits, fortement dessinés, indiquent une grande énergie, une volonté ferme, en même temps que ses manières simples annoncent des habitudes calmes et réfléchies. Ce qui le caractérise partout parmi les hommes qui se disputent aux Etats-Unis l'honneur de la présidence, c'est l'invincible puissance, l'application dont il est doué; c'est un travailleur infatigable. Au congrès, dans la chambre des représentants, dans les comités, on le trouve partout homme habile et dévoué aux affaires. Les circonstances qui ont amené l'élection de M. Polk sont assez singulières. A la convention, qui se réunit à Baltimore au printemps de 1844, c'était peut-être à lui qu'on pensait le moins comme candidat à la présidence; mais chaque coterie voulant fixer l'élection sur l'homme qu'elle avait choisi, il en résulta des jalousies et des querelles. C'est du besoin de conciliation éprouvé par tous les partis qu'est résultée cette candidature imprévue. Le rôle de M. Polk est donc magnifique, puisqu'il a mission de réconcilier toutes les opinions. »

LA STATUE DU DUC D'ORLÉANS
ET LA COUR DU LOUVRE.

Nous avons vu en place, aujourd'hui, au milieu de la cour du Louvre, la statue équestre en bronze du duc d'Orléans. Les bras, comme on dit, nous en sont tombés. C'est une œuvre bien malheureuse. Le prince, dont la figure était douce, la taille élégante, les allures simples et faciles, est posé en matamore, le chapeau de travers et le bras droit ridiculement roidi et rejeté en arrière; la figure rude et grossière correspondant parfaitement au reste du corps. C'est une manière de chenapan, de traîneur de sabre, de casseur d'assiettes, tout ce que vous voudrez, hormis un jeune prince de bonne façon et de noble tournure. Le cheval est à l'avenant. Impossible d'imaginer quelque chose de plus mal charpenté, de plus ridiculement posé, de plus contrefait que ce mastodonte; le prince se connaissait pourtant en chevaux, et ce n'est assurément pas dans ses écuries que le statuaire a trouvé le modèle de cette bête informe.

Nous ne pouvions en croire nos yeux; nous ne pouvions pas croire que ce fût là l'ouvrage de l'artiste dont tout Paris a admiré, il y a quelques années, à la même place, une œuvre tellement éminente, qu'à notre avis rien de plus noble n'avait encore été fait en statuaire de haut style. Quelle chute! et se peut-il que le même homme soit l'auteur de l'admirable statue du duc Emmanuel-Philibert et de cette caricature du duc d'Orléans? Nous tremblons pour le Napoléon équestre confié au même ciseau. Puisse l'artiste se relever d'aussi haut qu'il vient de tomber et prendre sa revanche!

— Profitera-t-on du moins de la pose de cette détestable statue pour faire passer la cour du Louvre, de l'état de mauvaise cour de ferme où on l'a laissée jusqu'ici, à celui de cour d'un palais? Nous le désirons sans oser l'espérer. Rien n'est plus triste, plus délabré et plus misérable que cette cour, si ce n'est la place du Carrousel qui l'avoisine. Des terres-pleins raboteux et fangeux, un pavé rongé et défoncé, un odieux puits, de nombreuses places pour des flaques d'eau, un éclairage à l'huile rare et enfumé, pendant que les plus mauvaises rues de Paris et les plus pauvres villes de provinces sont éclairées au gaz, voilà ce que l'on voit encore dans la cour de ce chef-d'œuvre de l'architecture! C'est à ce point que si l'on se décide à faire quelque chose pour la cour du Louvre en faveur de la statue dont on vient de l'orner, nous serons tentés de pardonner à celle-ci l'usurpation de la place qu'elle occupe.

Fêtes de Juillet.

Les funestes accidents qui ont eu lieu l'année dernière entre la place de la Concorde et les Champs-Elysées, ont fait modifier cette année-ci le programme des fêtes. Cette sollicitude de la police municipale mérite de justes éloges. L'intention en a été bonne et sage, mais les emplacements destinés aux spectateurs ont-ils été bien choisis? Ceux-ci pourront-ils en très grand nombre et en sécurité jouir du coup-d'œil de la fête? Nous regrettons vivement de le dire, les chances d'accidents sont peut-être aussi grandes aujourd'hui que l'année dernière.

Voici un principe que nous voudrions voir adopter par la police municipale:

Lorsqu'on a plusieurs spectacles à présenter successivement à 300 000 personnes, il faut agir comme au théâtre, où l'on change les décorations sur place; il ne faut pas obliger cette foule immense à courir après différentes scènes.

Loin de se conformer à ce principe, la police municipale a dispersé les tableaux de la fête sur différents points qui, bien que trop peu éloignés pour diviser favorablement la foule l'exciteront à se déplacer plusieurs fois en masse.

Les feux d'artifice sont disposés devant la Chambre des députés.

Le pont de la Concorde est illuminé du côté des Tuileries. Cette illumination s'étend de la surface de l'eau jusqu'au sommet d'une douzaine d'obélisques placés sur le tablier du pont. De grands lustres suspendus garnissent les arches. Des flotilles de bateaux élégamment pavoisés et brillant de feux de toutes couleurs sont destinés à sillonner en tous sens le bassin du fleuve compris entre ce pont et le Pont-Royal.

Une autre illumination très splendide est préparée sur le quai d'Orsay, à partir du pont des Invalides.

Ces dispositions ne laissent donc aux spectateurs que le quai de la rive droite.

On se portera de préférence sur le pont Royal, d'où l'on jouira de ce triple spectacle: illumination du pont de la Concorde, illumination des bateaux, et feu d'artifice. Les abords de ce pont sont très étroits. Voilà un premier danger. Mais, après le feu d'artifice et après avoir contemplé ces illuminations, la masse compacte qui se trouvera sur le pont Royal, sur les quais des Tuileries et sur la terrasse du bord de l'eau,

... commission, formée de ... membres ... pairs, députés, magistrats, professeurs, sera présidée par M. le comte Portalis. — M. le lieutenant-général Bedeau est arrivé à Paris hier au soir. — La Bourse de Paris sera fermée le 29 juillet.

PREMIÈRE JOURNÉE DU 15e ANNIVERSAIRE. — Nous avions calomnié le soleil de juillet; il n'a pas favorisé Paris de ses plus chauds rayons, mais il n'a pas permis aux nuages de s'obscurcir, et quoique le temps semblât douteux, cependant la journée a été belle; aussi une immense population a-t-elle visité les préparatifs des divertissements publics qui auront lieu après demain aux Champs-Elysées et à la barrière du Trône. Dès le matin, les trois grands mâts dressés sur le terre-plein du Pont-Neuf ont été garnis de leurs bannières aux couleurs nationales, qu'ils conservent pendant les trois jours. Des distributions de secours ont été faites, en outre, à domicile dans les douze arrondissements. L'ordonnance de police qui vient d'être placardée pour prescrire des mesures d'ordre et de sûreté pendant les fêtes, est quatre fois plus étendue que le programme descriptif des réjouissances qui auront lieu le 29. Libellée en 37 articles, elle porte notamment que le 29 au soir le passage sera interdit sur les ponts de la Concorde et des Invalides. Comme d'usage, le passage des voitures dans un grand nombre de rues aux environs des Tuileries et des Champs-Elysées, sera également interdit à cause de la foule.

HÉROISME D'UN COLLÉGIEN. — M. le recteur de l'Académie de Caen, par un rapport en date du 19 courant, a informé M. le ministre de l'instruction publique d'un fait remarquable qui vient de se passer à Avranches: Le jeune Emile Leplat, élève de seconde au collège de cette ville, s'est signalé par un acte de courage et de dévouement digne des plus grands éloges. Un jeune homme, nommé Verdel, se baignait dans la rivière de la Sée, lorsque la marée montante le saisissant, l'entraîne au large; il appelle à son secours. Un nommé Pichard s'élance, arrive jusqu'à lui; mais il ne peut vaincre le courant, et tous les deux vont disparaître, lorsque Emile Leplat, âgé de 17 ans, se précipite dans la mer et cherche à leur porter secours. Saisi au bras par Pichard, il ne se débarrasse que pour avoir les jambes saisies. Il y eut alors un instant de lutte désespérée entre ces deux hommes dont l'un voulait sauver l'autre et qui allaient se perdre tous deux.

» L'élève Leplat échappe enfin à cette étreinte mortelle. Mais il ne se décourage pas: le danger qu'il vient de courir, la fatigue qui se fait sentir déjà ne lui font pas abandonner sa résolution. Il persiste à suivre à la nage les deux infortunés que le courant entraîne toujours. A la fin, une occasion favorable se présente: il saisit Verdel par les cheveux, l'entraîne à la nage jusqu'à un banc de sable où il peut prendre pied, et lui soulève la tête hors de l'eau. Verdel, après être resté quatorze heures sans connaissance, est rendu à la vie; malheureusement Pichard avait lâché le brave Leplat, et ce n'est que le lendemain que le corps de cet infortuné a été retrouvé sur la grève. » — Le roi, sur le rapport de M. le ministre de l'instruction publique, par une ordonnance en date d'aujourd'hui, a nommé l'élève Leplat boursier au collège royal de Caen.

UNE EXPLOSION DE CHAUDIÈRE. — Une explosion terrible s'est fait entendre aujourd'hui, vers une heure et demie de l'après-midi, à bord du steamer *Wasp Richemond* amarré devant l'embarcadère de Dyr's Hall. C'était la chaudière qui venait d'éclater avec un fracas épouvantable. Quatre hommes ont été blessés, le chauffeur surtout a été porté immédiatement à l'hôpital, dans un état déplorable. On frémit quand on pense qu'un peu plus tard tous les passagers eussent été à bord; l'heure de l'embarquement approchait.

ENCORE DEUX EFFETS DE FOUDRE. — Le 23, après-midi, la foudre est entrée dans une maison, à Cugnaux, près de Toulouse, en passant par le tuyau de la cheminée; elle a renversé un enfant de douze ans et un homme qu'elle a poussé sous un lit. Lorsqu'on a voulu s'approcher de ces malheureux, l'enfant était mort et en[illegible]nsumé. Quant à l'homme, il était tellement serré sous le lit, qu'on [illegible] peines du monde à l'en retirer; il en a été quitte pour quelques [illegible]. — Voici un effet fort curieux produit par le fluide électrique. Pendant l'orage de mercredi dernier, le tonnerre est tombé sur une maison de la rue Dugommier, et a pénétré par une fenêtre laissée ouverte et placée vis-à-vis de la cheminée, dans l'appartement de Mme G..., absente dans ce moment. Ce ne fut pas sans étonnement que cette dame aperçut en rentrant la glace de la cheminée renversée au milieu de son salon, couchée sur les châssis et brisée en mille morceaux, dont pas un n'était déplacé. Malgré toutes les recherches, il a été impossible de retrouver les clous d'attache qui retenaient la glace.

CYNISME D'UN MARQUIS. — Le *Progressif cauchois* raconte cette abominable histoire: « ..... Il n'y a pas longtemps, un homme qui porte un grand nom et qui est aussi marquis, a demandé la main d'une jeune personne, à qui, sans compter de magnifiques espérances, ses parens donnaient 500 000 fr. Le mariage se conclut et l'époux reçut les 500 000 fr. Le soir même de l'hyménée, quand il eut amené sa jeune femme dans le domicile conjugal, il lui fit cet incroyable aveu: « Je ne vous ai prise, madame, que
» parce que vous étiez riche, je ne vous aime pas. Mon cœur appartient à
» madame, et il lui montrait une autre femme installée chez lui, et elle le
» conservera; s'il vous convient d'avoir ici le second rang, vous pouvez y
» rester; si la position vous déplaît, vous êtes libre de retourner auprès de
» vos parents. » La pauvre épouse, depuis cette affreuse scène, est presque folle, et son père est mort de chagrin. Quant au marquis, il est reçu à la cour, il a un rang dans le monde, et siégerait au Luxembourg, si l'hérédité de la pairie n'avait pas été abolie après 1830..... »

DÉTAILS SUR LE MALHEUR SURVENU A BELLEVILLE. — Les deux époux se nomment Diotran. Il paraît que ce n'est ni à une apoplexie du mari ni au saisissement de la femme qu'il faut attribuer la mort de ces malheureux. Le *Droit* rectifie ainsi la version que nous avions empruntée hier aux journaux du soir: « ... La chambre dans laquelle ils couchaient est située au second étage, dans un corps de bâtiment où se trouve une filature. C'était, autrefois, une grande salle de bal dans laquelle on a fait des cloisons légères et tout l'étage est parqueté. Dans une chambre qui précède celle où ils étaient, couchaient leur père et un de leurs garçons, puis venait la leur, et à la suite une troisième chambre dans laquelle couchaient d'autres garçons. Il y a trois jours, un épicier de la maison a fait des confitures dans la cheminée d'une chambre voisine de celle où couchaient les garçons du marchand de vin, et depuis ce jour, les époux Diotran sentaient l'odeur du charbon; cette odeur s'était même répandue dans toute la maison: le sieur Diotran s'en était plaint, et croyant qu'elle provenait d'une cheminée à la prussienne, placée dans sa chambre, il en ferma la clef.

Les garçons de l'épicier couchent dans la chambre même où on avait fait des confitures; ils sentaient bien l'odeur, mais ils n'en furent pas incommodés; les époux Diotran n'eurent pas le même bonheur, et aujourd'hui, il est prouvé qu'ils sont morts asphyxiés par la vapeur du charbon répandue dans leur chambre. L'autopsie de leurs cadavres a été faite ce matin même, par MM. les docteurs Bayard et Tardieu, en présence de M. le commissaire de police de Belleville, et il a été constaté qu'ils ont succombé à une asphyxie causée par la vapeur du charbon... Ces malheureux ont été suffoqués pendant leur sommeil; la femme a été trouvée couchée en travers du corps de son mari, et comme cette position fait penser avec raison qu'elle a succombé après, cela n'a dû avoir lieu que parce qu'elle s'est trou-

... qui doit servir de moteur à une belle frégate que l'on construit à ... lamare.

MYSTÉRIEUX INCENDIE EN MER. — Le navire russe le *Hoppet*, de 600 tonneaux, se trouvait le 1er juin dans la Méditerranée, allant de Naples en Espagne; le navire était sur lest, n'ayant à bord que quelques peintures, minéraux et collections de curiosités, que le capitaine pour obliger le consul, s'était chargé de débarquer. Le vent était S.-E., le navire, ayant mis ses bonnettes, filait quatre milles à l'heure. Une espèce de comète, ayant à peu près la forme d'un balai, entourée d'un cercle blanc, fut aperçue au-dessus du navire; il était huit heures du soir, et la vigie observa comme un jet de feu qui descendait le long du grand mât, et aussitôt tout l'arrière, et une partie des bordages de babord sautèrent avec une détonation semblable à celle d'un coup de fusil. Le navire était en feu, depuis le grand mât jusqu'au couronnement. On ouvrit immédiatement les écoutilles d'arrière, et on jeta de l'eau dans la cale, mais les flammes, au lieu de s'éteindre, paraissaient augmenter d'intensité. Au bout de quelques minutes, on vit que le *Hoppet* coulait rapidement, et l'on n'eut que le temps de mettre les embarcations à la mer, sans pouvoir prendre de compas ni de provisions. A peine l'équipage était-il en sûreté que le feu gagna les mâts et que le navire s'abîma, enveloppé par les flammes. Après dix-huit heures, les naufragés, aidés par un bon vent de S.-O., parvinrent à gagner l'île d'Ivica. « La cause de cet étrange événement, disent les journaux anglais, est encore entourée d'un profond mystère, et c'est aux gens qui s'occupent de sciences qu'il faut laisser déterminer si c'est le fluide électrique qui a frappé le navire, par un temps clair et sans orage, ou bien si une combustion spontanée a pu éclater parmi les minéraux et prendre autant d'intensité sans que les dix-huit personnes qui étaient à bord s'en aperçussent. »

ESCADRE D'ÉVOLUTION ANGLAISE. — On sait que l'escadre d'évolution anglaise continue à s'exercer dans les eaux de la Manche. Le journal la *Flotte* dit à ce sujet: «... Tous les amis du progrès dans la marine, doivent suivre avec un grand intérêt des expériences dans lesquelles on voit des vaisseaux porter huit ou dix fois moins de lest que dans l'ancien système de construction, où on équilibrait les canons par le lest. Le capitaine Symonds a obtenu ce résultat en ajoutant de 4 pieds 6 pouces à 5 pieds 5 pouces aux vaisseaux de premier rang; 5 pieds 9 pouces aux vaisseaux de 90; 4 pieds 4 pouces aux vaisseaux de 80, et en acculant les varangues dans la même relation. Les Américains ont obtenu à peu près les mêmes résultats par des moyens tout-à-fait contraires: ils ont donné plus de places aux varangues dans la partie cylindrique, et ont pincé davantage les façons de l'avant et de l'arrière. C'est un beau champ ouvert aux études savantes du génie maritime. »

ÉTATS-MAJORS INHOSPITALIERS. — L'amiral Cockburn avait fait connaître, par une circulaire, à tous les officiers de la marine en demi-solde, que ceux qui seraient désireux d'ajouter à leur instruction, pourraient se rendre à Portsmouth et demander à l'amiral Parker un ordre d'embarquement au moyen duquel ils seraient reçus sur les vaisseaux de l'escadre. Beaucoup se sont empressés de répondre à cet appel. La dépêche disait qu'ils seraient tenus de subvenir de leurs deniers aux frais de leur séjour aux tables des états-majors; mais il paraît que les enfants d'Albion n'aiment pas à être dérangés dans leur confort. Les états-majors titulaires ont refusé leurs tables à leurs camarades qui, réduits à vivre de la pitance du matelot, ont vite évacué cette escadre inhospitalière

MADEMOISELLE PLESSY A GRETNA-GREEN. — Quelques personnes assez au courant des nouvelles théâtrales assurent qu'un plénipotentiaire du Théâtre-Français a eu le bonheur de rejoindre Mlle Plessy, et que le retour de cette jolie actrice est plus que probable. M. Eugène Guinot ne partage pas cette opinion dans sa *Revue de Paris*... « Vous n'avez donc pas lu, dit-il, dans le compte-rendu des dernières séances du parlement que lord Brougham vient de faire adopter une ordonnance par laquelle les couples furtifs qui vont se marier à Gretna-Green sont désormais tenus de faire un séjour de six semaines dans cette localité conjugale, avant que le célèbre forgeron puisse les unir en légitime mariage? Lord Brougham, dans sa sagesse, a voulu donner aux grandes passions le temps de réfléchir et aux grands parents le temps d'arriver pour opposer les ressources de leur éloquence à de trop faciles unions. Or, vous savez que Mlle Plessy a quitté Paris avec la ferme résolution de se marier. Le compagnon qu'elle a pris n'est pas à d'autres fins, et le choix fait par la jeune et belle actrice indique suffisamment la pureté de ses intentions. Pour que le moindre doute ne soit pas permis, elle a décidé que le mariage aurait lieu avant l'arrivée en Russie. En pareille circonstance, lorsqu'on n'a pas pris le temps de se mettre parfaitement en règle, lorsqu'on veut éviter les lenteurs, les formalités, les chicanes et les témoins, il est tout naturel de songer à Gretna-Green, ce classique autel qui a déjà vu s'agenouiller, sous le voile de mariée, tant de comédiennes françaises et de tous les pays.

» Se marier à Gretna-Green, c'est ce que Mlle Plessy pourrait appeler un mariage dans la coulisse. Mais la belle fugitive et M. Arnould, son heureux complice, en se rendant en Ecosse, ignoraient l'ordonnance de lord Brougham. Arrivés à Gretna-Green, le forgeron les a priés de laisser écouler le délai prescrit avant la célébration du mariage. Les voilà donc obligés d'attendre et de rester six semaines entre l'enclume et le marteau.

» Pendant ce temps-là, le Théâtre-Français, après de mûres délibérations, vient, dit-on, d'envoyer en Angleterre un ambassadeur chargé d'offrir à la fugitive un traité de paix avec les conditions les plus douces et les plus honorables. Le diplomate dramatique s'est dirigé vers Londres, où sans doute il lui sera facile de se mettre sur les traces des doux fiancés; il les rejoindra, mais nous craignons bien que ses peines ne soient perdues. Il aura beau proposer à Mlle Plessy une augmentation de part, trois représentations à bénéfice et un supplément à ses congés ordinaires, l'actrice ne cèdera pas. L'ambassadeur, ajoute-t-on, est aussi chargé de gagner M. Arnould en lui offrant un traité par lequel le théâtre s'engagerait à jouer chaque année une pièce de lui avec une forte prime. M. Arnould aimera mieux se marier, et il sait bien qu'à Paris ce mariage aurait trop d'obstacles à combattre, trop de liens à briser, trop d'ennemis et d'amis à vaincre. La Russie gagnera donc sa cause. Déjà des arrhes considérables ont été données, dit la chronique. Mlle Plessy, en signant son engagement avec Saint-Pétersbourg, a reçu les épingles du contrat, épingles enrichies de diamants.

» On assure aussi que M. Arnould est engagé en qualité de régisseur du théâtre impérial; et, selon l'usage, il doit avoir reçu à titre d'avances le premier trimestre de ses appointements, quelques fourrures de prix et un uniforme complet. Pourquoi cet uniforme? demanderont ceux qui ne sont pas au courant des mœurs et des usages moscovites. En Russie, tous les fonctionnaires civils, tous les employés qui reçoivent un traitement de l'Etat, et les comédiens eux-mêmes, sont assimilés aux militaires; ils ont le titre du grade qui correspond à la valeur de leur emploi. Ainsi, le surintendant des théâtres, M. Guedénof, a le grade de général; Rubini est colonel de cavalerie; Allan, que nous avons vu jadis au Gymnase, est chef de bataillon; Daudel, des Variétés, capitaine; Bressant, lieutenant. — M. Arnould, régisseur, aura le grade de major. Que le Théâtre-Français renonce donc au vain espoir de ramener la fugitive. Les roubles et les diamants de la Russie doivent triompher, et à moins d'événements imprévus, dix ans s'écouleront avant qu'il nous soit donné de voir revenir la riche Mlle Plessy, accompagnée de son époux, le major Arnould. »

LE PETIT COUPEUR DE SONNETTES. — Les locataires de plusieurs mai-

détails curieux sur une chasse aux sangliers qui vient d'avoir lieu dans le Luxembourg aux environs de La Roch : Jeudi dernier, soixante-neuf chasseurs et une centaine de traqueurs étaient réunis dans la chaumière du garde de Berimesnil. L'arrêté du gouverneur de la province qui autorisait la battue l'avait placée sous la direction du garde général. La veille, dix braconniers étaient allés reconnaître le gîte des sangliers, et des traces récentes leur avaient indiqué que ces animaux se tenaient dans un immense marécage garni d'une raspe touffue de bouleaux, d'aulnes, de saules où l'on ne pouvait presque pas pénétrer. A l'aube du jour, l'expédition guidée par ces renseignements, se mit en marche en observant le plus profond silence. Vers quatre heures du matin, les traqueurs, conduits par un chasseur expérimenté, allèrent se placer en échelons sur les trois quarts de la circonférence de l'enceinte. Pendant ce temps le garde général rangeait les chasseurs du côté opposé, de sorte que les sangliers se trouvaiedt entourés de toutes parts. A un signal donné les cent traqueurs s'ébranlèrent en jetant des cris et en poussant les sangliers sur les chasseurs immobiles à leur poste. A cette immense clameur les hôtes de l'antique forêt fuient épouvantés du côté où ils n'entendaient aucun bruit. Un loup arrive le premier sur le cordon de chasseurs et tombe sous le plomb meurtrier d'un touriste anglais accouru à cette fête. Deux chevreuils suivent le loup, mais à regret le canon du fusil s'abaisse devant eux, parce qu'il est défendu de les tirer. De renards, de lièvres, une innombrable foule sortent à leur tour du sein de la forêt, puis on ne voit plus rien.

Des chasseurs se livrent déjà au dépit ; il en est qui accusent l'impéritie du garde-général ou révoquent en doute l'existence des sangliers qu'ils sont venus chercher ; quelques vieux braconniers seuls sourient sournoisement et attendent l'oreille au vent, le cou tendu, le troupeau de sangliers. Il arrive en effet : un bruit extraordinaire, semblable à celui d'un escadron de cavalerie qui traverserait un taillis, se fit entendre et retentit plus près de moment en moment. On découvre à travers les broussailles l'ondulation produite par les sangliers qui avancent en une file noire et allongée. A l'aspect monstrueux de celui qui leur sert de guide, chacun reconnaît le terrible *Baudet* si redouté dans le pays. Un coup de fusil part, la bande de ces animaux se disperse et le baudet roule à terre. Mais, prompt comme la pensée, il se relève, s'arrête une seconde pour reconnaître son téméraire ennemi et fond sur lui. Le chasseur s'écarte de la ligne droite, et le sanglier, poussé à fond de train, manque le but et reçoit en passant un nouveau coup de feu qui lui casse une patte.

Cependant il a franchi l'enceinte, et il fuit vers les bois environnants. Il va s'échapper peut-être, lorsque Jacoby, de Wibogne, et Titeux, de St-Hubert, accompagnés de chiens dressés à cette chasse, se mettent à sa poursuite. Longtemps les chiens ne peuvent l'atteindre. Ils courent enfin de front avec lui ; l'un d'eux le saisit par une oreille, d'un bond s'élance de l'autre côté et force ainsi le sanglier à courir avec la tête presque renversée. D'un élan, celui ci se défait du chien et l'éventre d'un coup de boutoir. D'autres remplacent le chien mis hors de combat, et parviennent à suspendre la course du *baudet*.

Titeux arrive armé de son couteau ; d'un bond il saute à califourchon sur le sanglier et se prépare à l'égorger ; Jacoby l'a vu, il le suit de près, et, plus hardi encore que son émule, il saisit le sanglier par les pattes de derrière, se retourne, l'enlève de terre sur son dos et le renverse. Titeux, tombé sous l'animal, s'arrache vivement de cette position périllense, et les spectateurs de cette scène le voient avec terreur saisir le sanglier par les oreilles, lui tenir la hure contre terre sous son genou vainqueur et ouvrir la gorge au monstre aussi tranquillement qu'il l'eût fait s'il se fût agi d'un cochon domestique.

Sur un autre point une laie de 150 kil., suivie de ses marcassins, est blessée ; furieuse, elle poursuit le chasseur imprudent qui se laisse surpren-

ROUGE (3 volumes) ;

2° Un roman entier de CH. DICKENS : LE CARILLON DU NOUVEL AN.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS — 27 JUILLET.

Le *Journal des Débats* s'élève avec indignation contre le langage violent de la *Gazette de Lucerne*, qui fait un appel à l'esprit de vengeance et aux plus furieuses représailles. « Ce contre quoi nous devons protester, disent les *Débats*, au nom de l'ordre, au nom de la société, au nom même de l'humanité, c'est l'intervention violente des partis dans l'action de la loi. La Société exerce la justice et non la vengeance ; la sentence qui frappe des coupables doit être un châtiment et non une représaille. »

« Jamais, dit le *Courrier français*, document officiel (le rapport de M. Cunin-Gridaine) ne fut plus pauvre en renseignements. Rien d'exact, rien de précis, tout y est vague et insaisissable. Le temps n'a cependant pas manqué pour recueillir les faits, les classer, les apprécier. Le ministère aurait-il reculé devant les intérêts de quelques gros industriels? aurait-il craint de mécontenter quelques électeurs? de diminuer les profits de quelques députés fabricants? Il est permis de le craindre, car la loi a été appliquée à tâtons, article par article, paragraphe par paragraphe. Il est tel alinéa dont on exécute les dispositions, tel autre qu'on laisse impunément violer. Voudrait-on se faire aussi de la loi sur les manufactures une arme électorale? tout permettre au fabricant qui vote bien, tout défendre à celui qui vote mal? Ce serait le sublime de la corruption. »

Le *Constitutionnel* trouve le rapport sur le travail des enfants dans les manufactures, fort peu concluant. « Que penserait-on, dit-il, d'une loi fiscale de laquelle un ministre dirait officiellement : « Elle est à peu » près appliquée partout, et les cinq sixièmes des contribuables s'y sou» mettent. » On ne concevrait guère la mansuétude du gouvernement qui laisserait échapper par les mailles du filet quinze ou vingt pour cent de son revenu. Mais si une loi fiscale est appliquée sans ménagement, pourquoi n'appliquerait-on pas aussi une loi morale dans toute son étendue et sans exception aucune? »

La *Réforme* publie un article intitulé : *Des peines militaires et de leur influence*, qu'il termine ainsi : « Le parlement, dans son aveuglement étrange, a permis au pouvoir de dresser autour de Paris les formidables menaces d'une ceinture de forts. Prenons bien garde qu'il ne transforme nos soldats par une éducation inconnue jusqu'ici dans nos fastes militaires, et qu'il ne jette un jour dans ces forts qui dominent nos têtes, des satellites aussi durs, en quelque sorte, et aussi insensibles que les pierres mêmes de ces murailles menaçantes. »

La *Quotidienne* publie sous le titre de : 1re journée—*le gouvernement à bon marché*, une appréciation comparative des recettes et dépenses pendant les périodes égales de 1814 à 1829, et de 1830 à 1845. Voici les gros chiffres des tableaux donnés par la *Quotidienne* :

1814 à 1829.		1830 à 1845.	
Recettes.	15 911 135 625	Recettes.	19 179 299 523.

3 0/0 de 25. Nous signalerons encore aujourd'hui cette preuve de solidarité évidente entre ces deux genres de valeurs, solidarité qui tend à augmenter avec le complet classement des actions de chemins de fer.

Les chemins non constitués ont également pris part à ce mouvement. La nouvelle ligne de Charleroy à Erquelinnes a été la plus favorisée.

Il s'est fait peu d'actions industrielles. La Vieille-Montagne a fléchi de 250 fr.; le Lin Maberly reste stationnaire, tandis que l'Union linière, après avoir beaucoup baissé, regagnait rapidement 40 fr. environ.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 28 juillet.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Robert-le-Diable.
7 h. 1/2 THEATRE FRANÇAIS. — La Mère et la Fille. Femme de 40 ans.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Diamants de la Couronne. Panier fleuri.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — La Mode. Ami Grandet. 3e Mari.
7 h. 1/2 VARIÉTÉS. — 1er Souper. Lansquenet. Fille d'Eve. Roquefinette.
7 h. 1/2 GYMNASE. — Sept Merveilles du Monde. Changement. Chacun.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Ecole buissonnière. Contrebasse. La Pêche.
7 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — La Biche au bois.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Etudiants.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Canal Saint-Martin.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 COMTE. — Docteur Gall. Crispin. Giselle. Mazurka.
6 h. 1/2 FOLIES. — M. Denis. Epiciers. Helmina. Jeune Homme.
6 h. LUXEMBOURG. — Laveuses de Provence. Indiana.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

[illegible] de cette contrée ne paraît avoir aucun rapport avec cette guerre de la Kabylie, réprouvée par les Chambres, par le ministère et par l'opinion publique, C'est une grave erreur qu'il importe de dissiper.

Le mot de Kabylie, employé seulement pour désigner les environs de Bougie, doit s'appliquer à la plupart des contrées montagneuses de l'Algérie, lesquelles sont toutes habitées par les Kabyles. Dès lors, la guerre faite dans l'ouest de l'Algérie, dans l'Ouaransenis, dans le Dahra et dans l'Aurès est tout entière faite contre les Kabyles; car les montagnes de l'ouest de l'Algérie sont celles de la haute Tafna; l'Ouaransenis est la contrée montagneuse d'où sortent les principaux affluents de la rive gauche du Chélif, le Dahra est cette chaîne de montagnes qui s'étend depuis l'embouchure du Chélif entre la mer et ce fleuve, jusqu'à Cherchell et Miliana; et enfin l'Aurès est la Kabylie du sud de la province de Constantine. Ainsi, M. le maréchal Bugeaud, en dépit de la réprobation des Chambres, du ministère et de l'opinion, poussait avec activité la guerre contre les Kabyles, grâce à l'ignorance où l'on est généralement en France de la répartition des populations de l'Algérie sur son sol.

Aujourd'hui les journaux annoncent qu'une insurrection venant d'éclater aux environs de Delhys, M. le maréchal est parti avec deux bateaux à vapeur pour la réprimer. Qu'importe que la guerre se propage dans le pâté des montagnes de Bougie, ce ne sera qu'une extension de cette lutte qu'il est si impolitique d'engager avec des populations qui, selon l'expression même de M. le maréchal Bugeaud (discours du 24 janvier dernier à la Chambre des députés), n'attaquent pas et se contentent de se défendre.

Ainsi donc la guerre contre la Kabylie est commencée depuis plus d'un an; elle se faisait pendant la session et en face de la réprobation des Chambres, et elle va redoubler d'ardeur dans l'intervalle des deux sessions : il est plus que probable que de nouvelles troupes seront arrachées à la faiblesse de M. le ministre de la guerre, et que les Chambres auront prochainement à enregistrer de nouveaux crédits supplémentaires pour les frais de ces incessantes et stériles expéditions.

Pour qui connaît l'histoire, il est évident que cette guerre s'éternisera; car qui ne sait qu'en Espagne, sous les ordres de Pelage, une poignée de chrétiens réfugiée dans les Asturies résista pendant des siècles contre tous les efforts du puissant empire des Sarrasins. Ce n'est pas que nous ayons la crainte de voir la France vaincue par les Kabyles; mais, à considérer le fait matériel de cette guerre sans issue prochaine, n'est-ce pas un échec pour la France, qu'un déploiement de forces aussi considérables (près de 100 mille hommes qu'il faut sans cesse renouveler et une dépense annuelle de 100 millions) pour obtenir péniblement un résultat qui se produirait forcément et plus rapidement au moyen de l'invasion de l'Algérie par des populations industrieuses et agricoles.

[illegible] en présence d'une population nombreuse, forte et [illegible]

N'est-il pas évident que l'esprit de rébellion se propage chez eux par ce seul fait qu'ils sont incessamment sous le coup de l'extermination, de l'incendie et de la dévastation. Permis, sans doute, à M. le maréchal Bugeaud d'avoir les idées les plus subversives du progrès, de l'ordre et de l'humanité; mais il n'est pas permis à un gouvernement, qui se pique d'être celui de la nation la plus civilisée du monde, de partager de semblables erreurs et de ne rien faire pour en arrêter l'effet.

Que faut-il donc pour attirer en Algérie une population nombreuse, résultat si désirable? Il faut laisser un libre accès aux capitaux qui fécondent l'agriculture et l'industrie; il faut conséquemment donner à ces capitaux la sécurité que la loi et nos institutions métropolitaines leur assurent; il faut, en un mot, faire de l'Algérie une partie intégrante de la France. Avant peu, il ne sera plus possible d'échapper à cette nécessité; car déjà Alger, Bone et Oran sont plus près de Paris que ne l'étaient, il y a trente ans, Perpignan, Bayonne et Bastia. Avant peu, sans doute, il ne sera plus possible de refuser des institutions aux Français de l'Algérie, sous le prétexte des nécessités de la guerre : pourquoi donc sans cesse ajourner le progrès qui en résultera?

Dans un prochain article, nous examinerons comment il serait possible de séparer, dès à présent, le commandement militaire de l'administration civile et judiciaire, qui devraient faire retour à leurs ministères respectifs, et être centralisées à Paris.

Dans le numéro du 26 juillet, 2e colonne, ligne 45, au lieu de *démontrer que le gouvernement*, lisez : *démontrer que le gouverneur*. — 3e colonne, ligne 46, au lieu de : *en l'absence de soumissions efficaces*, lisez : *en l'absence de protection efficace*.

Les fêtes actuelles et celles de l'avenir.

Par une belle soirée d'été, levez les yeux vers la voûte céleste, et voyez resplendir cette multitude innombrable de soleils et de tourbillons qui peuplent l'espace sans bornes. Si l'âme humaine pouvait entendre leurs concerts harmonieux, voir toutes les magnificences de leurs créations, de leurs processions, de leurs évolutions, ce serait là, sans contredit, la fête la plus sublime, la plus enivrante, qu'il fût jamais donné à l'imagination de concevoir, aux beaux arts de réaliser. Ce serait à la fois la fête du travail, du plaisir et de la gloire; car, au sein de l'infini, ces trois faces de la vie sont identiques. Ce serait la véritable fête de l'être incréé, éternel, absolu, qui a reçu bien des noms parmi les hommes, mais que l'humanité actuelle ne peut encore nommer, fêter, bénir, parce que la société actuelle n'est pas encore faite à son image.

Il n'y a plus de fête religieuse possible dans notre milieu social; [illegible] cessions, nous n'avons plus que des défilés de troupes. L'éclat des baïonnettes a remplacé la lumière des cierges; les nuages de poudre tiennent lieu du parfum des encensoirs; les fleurs, les palmes vertes, les jeunes filles vêtues de blanc, tout cela a disparu pour céder le pas au municipal et au sergent de ville. C'est que toutes ces choses charmantes étaient l'expression artistique d'un dogme encore incomplet, d'une conception imparfaite de l'Être infini. C'est que ces cérémonies étaient encore à moitié païennes; c'est qu'elles étalaient la morgue d'un clergé qui s'était montré dominateur et corrompu; c'est qu'elles n'étaient plus empreintes du sentiment populaire; c'est qu'elles offraient la contradiction choquante d'un symbole de mortification, à côté d'un luxe clérical prélevé sur le pénible labeur des masses.

Voilà pourquoi il n'y a plus de procession à Paris, cette tête du genre humain; voilà pourquoi on n'y fête plus le soleil parvenu à son apogée dans notre hémisphère; voilà pourquoi on ne pare plus les maisons, les édifices, les rues, les places publiques de cette grande cité, des palmes et des fleurs que l'astre du jour a revêtues de couleurs si brillantes et si variées, et de toutes les productions riantes dont ses féconds baisers ont couvert notre terre depuis son retour. C'est précisément parce que Paris est la tête de l'humanité qu'il veut de la logique et de la raison dans ses symboles artistiques.

Mais les beaux-arts ne périront pas : ils ont encore, comme la science et l'industrie, un brillant avenir. Toutes les fois que l'humanité, par la main des révolutions, tourne un feuillet du livre des destinées, sa science se dissout dans l'éclectisme, sa sentimentalité s'efface dans l'égoïsme et l'indifférence; mais, quand le feuillet a été tourné, quand l'esprit des générations naissantes a commencé à y lire les sublimes révélations qui y sont écrites, la foi, l'enthousiasme et l'amour s'emparent des cœurs, les agitent, les transportent, les font vivre d'une vie nouvelle, et l'expression artistique jaillit de toutes parts en gerbes nombreuses, éclatantes, inattendues.

C'est alors que le poète trouve des voix et des noms qui font vibrer tous les cœurs, des créations et des symboles qui se gravent dans toutes les âmes; c'est alors que la pierre, empreinte de l'esprit de vie qui anime l'architecte, chante, au milieu des peuples frappés d'admiration, les louanges de l'Etre éternel et infini; c'est alors que le peintre, par les images et les couleurs qui lui révèlent l'amour nouveau, impressionne, enflamme, électrise les masses émerveillées; c'est alors que le musicien, par ses chants inspirés, par la grande voix de l'orchestre et des chœurs, rappelle aux populations qui l'écoutent les concerts magnifiques et les harmonies ravissantes des mondes infinis qui redisent sans fin l'hymne de la gloire éternelle; c'est alors que la chorégraphie, l'évolution, la procession, la cérémonie prennent des proportions sublimes qui expriment aux yeux et à l'esprit des spectateurs charmés les

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 29 JUILLET 1845.

UNE QUESTION PIVOTALE.

LA PLUIE ET LE BEAU TEMPS.

Vous rencontrez à chaque instant des civilisés qui vous disent : Peste soit des réunions de famille où la conversation intime roule sur la pluie et le beau temps! Le civilisé considère la question barométrique comme le beau idéal de l'insignifiance. Un sujet de causerie qui les intéresse un peu plus, c'est le détail d'un joli coup de trente et quarante au tripot de la Bourse, une histoire de Grec, l'explication du bonheur de M. le marquis de..... au wisth, ou bien encore le récit de la triste fin d'une danseuse de France, obligée de s'unir légitimement à un lord, un vrai lord, pour conserver les bonnes grâces d'une camériste puritaine. Quand ces conversations-là ont été suffisamment épicées, accentuées, arrosées d'alcool enflammé et parfumées d'encens de caporal : « Mon Dieu! la délicieuse soirée *que* nous avons donc passée hier! dit le lendemain matin le civilisé en bâillant.

Il existe rue du *Constitutionnel* et rue du *Globe* deux variétés d'écrivains singulières, et dont les individus sont affectés d'une monomanie très amusante; ils se prennent au sérieux et consacrent deux ou trois heures par jour, depuis tantôt dix ans, à discuter la question de savoir lequel des deux est le plus grand citoyen français des temps modernes, de M. Thiers le Provençal ou de M. Guizot le Languedocien. Or, il faut vous dire que le Provençal est un gaillard de quatre pieds neuf pouces, [illegible], et que son rival mesure juste une ligne de plus. Celui-ci porte un faux toupet, celui-là des besicles; ils sont très déchirés tous les deux; ce qui n'empêche pas leurs séides de les traiter effrontément de *super*-orateurs et d'athlètes invincibles. Le journaliste qui croit à M. Guizot proclame crétin celui qui croit à M. Thiers, et réciproquement; mais tous les deux s'accordent pour proclamer crétinissime l'écrivain socialiste qui ne fléchit pas servilement le genou devant l'une ou l'autre de ces marionnettes politiques. J'ai pour ennemi politique et pour ami de cœur un architecte civilisé, obscurant de haut titre qui nourrit son intelligence du *premier-Paris* des *Débats*, un journal que la pudeur devrait me défendre de nommer. Cet infortuné fonctionnaire, bien intentionné mais crédule, ne s'est-il pas imaginé, sur la foi de son journal et sur l'affirmation de sir Charles Napier, que le gouvernement français préparait en ce moment même une descente en Angleterre, expédition qui sera d'autant plus dangereuse, ajoute-t-il, que personne ne se doute de la chose... Vous connaissez, n'est-ce pas, cette délicieuse bouffonnerie parlementaire qui se joue tous les trois mois sur les tréteaux de la Chambre des communes, en Albion, et que le *Journal des Débats* ne manque pas de reproduire : sir Charles Napier accusant sir Robert Peel de trahir les intérêts de sa patrie et de se traîner à la remorque de la politique française, et le Robert Peel repoussant de son air le plus sérieux et le plus magnanime cette redoutable accusation de félonie. Eh bien! cet homme qui lit tous les jours les *Débats*, sans y être forcé, n'a jamais confessé le travail attrayant. Je l'ai entendu traiter les abeilles d'utopistes!

Retenez bien ceci une fois pour toutes, homme sensé (l'architecte qui précède n'est pas tenu de prendre cette apostrophe pour une personnalité) : quand deux civilisés s'accordent pour proclamer tel sujet de conversation fastidieux, soyez convaincu *in petto* que le sujet condamné est riche de quelque intérêt supérieur que le vulgaire ignore; et alors conformément à la méthode de l'écart absolu, formulez hardiment la proposition contraire à l'opinion des deux civilisés. Il y a quatre-vingt-dix-neuf chances sur cent pour que vous vous rencontriez nez à nez avec la vérité, en prenant par cette route, et cela vous fera dans le monde une réputation de penseur original et profond; car le paradoxe doit être la vérité onze fois au moins sur dix dans la société civilisée basée sur le mensonge et la fausse morale.

Exemple : Vous êtes en société; un civilisé vient de déclarer souverainement insipide la conversation sur la pluie. Vous relevez le gant jeté par le civilisé, vous dites que vous ne connaissez, au contraire, qu'une seule question au monde qui mérite d'occuper l'attention des hommes graves, celle de la pluie ou du beau temps; et vous vous élevez vivement contre la froideur du gouvernement à l'endroit du baromètre. Pour peu qu'une jeune et jolie personne ait souri à l'énoncé de la proposition, vous demandez à prouver que la question du bonheur et du malheur de l'humanité n'a jamais été qu'une question barométrique. Cette démonstration est facile, vous la trouvez partout.

La chute de l'homme qui ne manque pas d'une certaine gravité, a eu pour cause une variation trop brusque de température. Un paradis n'est autre chose en effet qu'un pays où règne l'équilibre de température, première condition de la prospérité physique et morale des planètes. Or, la terre a joui de cet équilibre comme les autres, dans sa première enfance, mais j'ai dit les conséquences douloureuses de ce choc effroyable que lui fit éprouver la lune dans les convulsions de son agonie, la terre perdant ce jour-là sa couronne boréale, foyer de chaleur et de lumière, les pôles subitement englacés. Tous nos maux datent de là. Demandez aux herschéliens et aux saturniens qui nous raillent si inhumainement aujourd'hui du haut de leur bonheur; demandez-leur d'où leur vient tant d'insolence et de félicité. Ils vous répondront que leur planète n'a d'autre avantage sur la nôtre que celui du printemps éternel et des nuits embaumées avec illumination de feux de Bengale... Et leurs nuits sont embaumées parce que les huit (1) lunes de leur planète sont vivantes et qu'elles remplissent avec amour leurs fonctions de satellites qui consistent, comme chacun sait, à raffiner les arômes des cardinales, à velouter pour les habitants de celles-ci les rayons trop ardents de l'astre de lumière et à moduler dans l'espace leurs concerts de parfums. Herschell! que de fois mon désir m'a rapproché de l'heure où mon âme sera fraction de la tienne, où moi aussi je pourrai respirer à mon tour la senteur composée d'héliotrope, d'œillet rouge et de rose qui nage dans l'atmosphère bleue de tes nuits! Une seule de tes nuits, Herschell, pour tous les jours qui me restent à vivre sur cette misérable terre empestée de moralisme, où la femme est esclave!

Mais je crois m'apercevoir que j'ai violé un précepte de Boileau et que j'ai fait prendre dès le début à cette question de la pluie et du beau temps des allures formidables. J'oublie trop fréquemment que je m'adresse à des civilisés dont l'entendement [illegible] pour des considérations cosmogoniques de [illegible] ordre. J'oublie que ces civilisés, l'Institut y compris, sont des amis de la routine qui tiennent en réserve le sobriquet d'Icare à l'usage des voyageurs généreux qui ne veulent pas garder pour eux le secret de leurs découvertes. Icare, c'est Colomb, c'est Keppler, c'est Galilée, c'est Fulton. Ce nom glorieux d'Icare, au lieu d'en avoir fait l'objet de leur reconnaissance et de leur admiration officielle, au lieu d'avoir baptisé de ce nom le courage du génie, du génie victime de son amour pour le progrès, ils en ont fait le synonyme d'orgueilleux et de fou! L'humanité, ô honte! être arrivée à l'âge de six mille ans déjà, sans compter les mois de nourrice, et n'avoir pas osé encore réhabiliter la mémoire de Prométhée et d'Icare, ces hardis tentateurs qui conquirent à l'homme l'obéissance de l'Air, de la Terre et du Feu. C'est-à-dire que je consentirais à passer Sylvain Dumon des travaux publics, pendant un mois et plus, avec toutes les charges amoureuses attachées à ce titre, rien que pour me trouver à même de réparer cet oubli coupable et de faire ériger un temple magnifique aux deux sublimes inventeurs du ballon et du haut-fourneau. Je demande formellement que les statues colossales de Prométhée et d'Icare figurent à l'avant du monument que le gouvernement a l'intention de consacrer à l'industrie. En attendant, essayons de nous rabattre un peu vers la Terre, pour demeurer autant que possible en vue de nos pygmées. Comme dit la *Presse* qui calomnie ses anciens rédacteurs, faisons un mauvais journal pour être lu, et passons au déluge.

Qu'est-ce que c'est que le déluge sinon une question de pluie? Le déluge, qui tient une si grande place dans l'Histoire ancienne et dans *l'Epitome Historiæ sacræ* sur lequel ils m'ont tenu un an ou deux dans mon enfance, le déluge est une pluie qui tomba quarante jours, après quoi, dit *l'Epitome historiæ sacræ*, Dieu envoya un vent violent, et les eaux décrurent peu à peu. On voit par ces deux premières citations que la question de la pluie et du beau temps n'a pas toujours été aussi indifférente pour l'espèce humaine que les civilisés veulent bien le dire. Quant le Dieu de la Bible a quelque communication désagréable à adresser à son peuple, c'est la pluie qu'il emploie en manière de télégraphe; quand il est de bonne humeur, au contraire, il lui envoie le beau temps. L'idée de l'intervention des êtres supérieurs dans la question barométrique, s'est conservée d'ailleurs dans la tradition de tous les peuples. Quand il y a une éclipse dans certaines contrées de l'Asie, les savants l'expliquent en disant que c'est le grand dragon qui va avaler le soleil. En France, le peuple qui prend ses comparaisons plus près de lui, dit en entendant gronder la foudre : voilà le diable qui bat sa femme. Je reviens [illegible] la Bible... un caractère bien quinteux, selon moi, et avec qui les rapports habituels devaient être bien désagréables. Très souvent je me surprends à me dire : mais comment diable ce Dieu qui a créé tous les [illegible] les a créés comme bon lui semblait, ne les a-t-il pas créés [illegible] qu'il ne dût trouver que de la satisfaction avec eux. [illegible] pauvres gens sont venus au monde comme ça, et ce n'est pas [illegible] s'ils ne sont pas parfaits. Ce Dieu n'est pas logique. Encore un [illegible] d'Israël que je ne peux pas sentir, c'est celui qu'ils appellent [illegible]oth, le dieu des armées, un soi-disant dieu de charité, de

(1) Les astronomes ne connaissent encore que six satellites à Herschell. Il y a long-temps que le télescope de l'analogie a découvert les deux autres. L'amour module par huit comme l'amitié par cinq. Par conséquent, Herschell, la cardinale d'amour ne peut se passer d'un cortège de huit satellites. La Terre a également besoin d'être escortée de cinq satellites, et souffre affreusement de ce que sa position désastreuse ne lui permet pas d'en entretenir un pareil nombre.

soleil, animées par un immense concours de peuple. Et tous ces symboles seront des symboles de vérité et d'harmonie ; ils uniront tous les cœurs dans un sentiment d'amour infini, tous les esprits dans une pensée de fraternité et de progrès collectif. Et ces fêtes vraiment religieuses, auxquelles tous prendront part, hommes, femmes et enfants, ces grandes solennités auront lieu sur tous les points du globe. Il y aura ainsi solidarité de joie, de bonheur et d'adoration dans le genre humain tout entier, dont la voix s'unira à celle de la terre et des cieux pour glorifier cet amour infini que tout cœur alors sentira et que toute langue saura nommer.

Nous trouvons dans le dernier numéro de l'*Union* de Saintes un très bon article sur le discours que M. Dubouchage a prononcé à la Chambre des pairs sur la question de l'organisation du travail. Voici une partie de l'article de l'*Union*. Ce journal qui n'a paru jusqu'à présent qu'une fois par semaine, annonce qu'il ne tardera pas à paraître huit fois par mois. Nous souhaitons vivement qu'il accomplisse bientôt ce projet. Les excellentes tendances de cette feuille, en faveur des classes délaissées, méritent la sympathie de tous les hommes de bien.

« M. Dubouchage n'a pas fait seulement un bon discours mais il a fait encore une bonne action. La chambre, froide et dédaigneuse, a passé outre avec empressement ; que lui importe au reste que sur 35 millions d'hommes qui composent la population de la France, il y en ait 32 millions qui ne possèdent que les ressources de leur travail et que ce travail n'ait aucune organisation ; il s'agit bien de cela vraiment, et des maux de la concurrence, et des grèves et des chômages, et de la misère toujours croissante et des gouffres béants du budget. Ecoutez ! on s'occupe de la grande négociation de M. Rossi, de la permission que le révérend Père Roothaan a bien voulu donner au gouvernement Français d'exécuter les lois du pays, et du beau triomphe remporté sur les Jésuites sans coup férir. Voilà les questions qui préoccupent les ministres, qui émeuvent les chambres, qui passionnent les journaux, et c'est à peine si dans le compte-rendu de la séance du 15 juillet, le discours de M. Dubouchage a les honneurs d'un souvenir. La *Démocratie pacifique* est le seul journal qui l'ait rapporté en entier ; pourquoi la *Réforme*, qui a soutenu avec tant de chaleur, de persévérance et de talent la cause des travailleurs, pourquoi le *National* qui commence à mettre la verve et l'éclat de son style au service des questions sociales et qui déclarait dernièrement dans un article fort remarquable que l'esclavage avait fait place au servage, le servage au salariat et que l'évolution sociale ne serait accomplie que lorsque le salariat serait remplacé par l'association, pourquoi tous les journaux qui ont pris en main la défense des questions d'organisation semblent-ils s'associer par leur silence aux dédains des journaux ministériels ? Voilà ce que nous ne pourrions nous expliquer, si nous ne savions depuis long-temps combien les luttes de personnes, les discussions de pure politique, les grandes petites choses que le pouvoir accomplit et le soin passionné et souvent exclusif des actes de la politique ministérielle, font perdre de vue aux hommes les mieux intentionnés, les questions de principe et les grands intérêts du pays. »

permis de louer les services.

Art. 5. Lorsqu'un marchand français sera convenu avec un esclave de lui fournir la somme nécessaire pour l'achat de sa liberté, à la condition qu'il s'engagera à travailler pour lui, suivant certains arrangements, et le propriétaire de l'esclave, le marchand français remettra à l'esclave la somme nécessaire pour l'achat de sa liberté devant l'autorité locale, ou s'il n'y en a pas, en présence du gouverneur, ou s'il n'y en a pas, en présence des autorités appelées à le remplacer. L'acte d'affranchissement ayant été effectué conformément à la coutume du pays, par l'autorité locale, ou par le gouverneur ou par toutes autres autorités tenant leur lieu et place, si l'esclave devenu libre de cette manière se refusait à remplir les conditions par lui convenues en la présence des autorités plus haut mentionnées, l'esclave sera contraint par lesdites autorités, juge, gouverneur ou autres, de rendre l'argent qui lui a été versé par le négociant. S'il ne le fait pas, les autorités déjà mentionnées le contraindront de suivre le négociant auquel il a loué ses services. Le négociant qui ne versera pas à l'esclave la somme nécessaire pour l'achat de sa liberté en présence des autorités sus-mentionnées, risquera de perdre les avances qu'il aura faites, le gouvernement local devenant alors sans aucun pouvoir sur l'esclave affranchi.

Art. 6. Lorsqu'un contrat aura été passé suivant les formes indiquées par la présente convention entre des négociants français et des sujets de Sa Hautesse, libres par naissance, achat ou émancipation, lesdits individus dont les services seront loués seront tenus de suivre les négociants français et de travailler pour eux pendant le temps et suivant les conditions spécifiées au contrat, et s'il en est besoin, les officiers de Sa Hautesse ou résidant sur les places, emploieront la force pour assurer l'exécution du contrat et le départ des individus loués moyennant salaire.

Art. 7. Le gouverneur de Bourbon promet que les négociants français exécuteront ponctuellement toutes les conditions contenues dans l'acte fait et passé entre lesdits négociants français et les travailleurs venant des Etats de Sa Hautesse Saïd-Bin-Sultan.

Art. 8. Sa Hautesse Saïd-Bin-Sultan promet de donner à son gouverneur ou autres officiers en son lieu et place, et qui le représentent dans tous les pays sous sa domination s'étendant du cap Delgado au nord, les ordres nécessaires pour l'exécution de la présente convention suivant son objet sans aucun empêchement. La présente convention sera obligatoire lorsqu'elle aura été ratifiée par S. M. le roi des Français ou son représentant le gouverneur de Bourbon, qui en informera Sa Hautesse Saïd-Bin-Sultan aussitôt que possible.

Fait et signé à la troisième expédition à Zanzibar le 24 avril 1845.

Le lieutenant commandant le *Messager*,
Signé : LEMAUFF DE KERDUDAD.

Bruits relatifs aux Jésuites.

Un journal belge, qui reçoit souvent de bonnes informations de ses correspondants belges, l'*Indépendance* de Bruxelles, publie les lignes suivantes :

Si nous devons en croire quelques renseignements qui nous parviennent d'assez bonne source, il paraîtrait que les Jésuites français, atteints par le résultat des négociations poursuivies par M. Rossi, ne devraient point quitter le royaume, ni même abandonner complètement leurs maisons, mais seulement se disperser, cesser de vivre en communauté. On nous assure que les membres de la compagnie sont en instance auprès du gouvernement pour qu'il indique avec précision ce qu'il entend par communauté, c'est-à-dire pour qu'il fixe le nombre de pères qui pourront vivre ensemble sans tomber sous l'interdiction provoquée contre eux.. Ils ont fait observer, dit-

France [illegible] ainsi. L'administration des douanes de France a su, par diverses dis[positions], entraver nos exportations de toiles vers ce pays de manière à faire éprouver d'année en année une diminution déplorable pour notre industrie. Comme si elle voulait faire un nouveau pas dans cette voie et renchérir sur les mesures hostiles précédemment prises par elle, cette administration a ordonné, le 22 mai dernier, une tarification par nuances et d'après des types donnés. Cette mesure ne tarda pas à soulever de vives réclamations. Cette injustifiable rigueur est venue aggraver les souffrances déjà si grandes de cette classe nombreuse de la population de cette province qui s'adonne à l'industrie linière. Effrayés de cette détresse toujours croissante, nous croyons qu'il est de notre devoir d'implorer la puissante intervention de V. M. pour écarter les conséquences fâcheuses qui résulteraient du maintien des mesures prises par le gouvernement françai[s].

Avis aux architectes, entrepreneurs et propriétaires qui ont des travaux en souffrance.

Les ouvriers charpentiers nous prient de faire connaître aux perso[n]nes qui, par suite du refus des maîtres charpentiers opposés à leur demande, ont à souffrir de l'interruption des travaux, qu'il leur est fa[cile] de se procurer des ouvriers à l'une des conditions suivantes :

1° S'adresser à l'un des maîtres charpentiers qui ont adhéré au pro[gramme] des ouvriers. (Plus bas nous en donnons la liste.)

2° S'adresser directement aux ouvriers charpentiers ; ils fourniront [les] ateliers nécessaires pour mener à bonne fin les travaux qui leur ser[ont] confiés, au prix *minimum* de 5 fr. pour la journée.

LISTE DES MAITRES CHARPENTIERS QUI ONT ADHÉRÉ :

MM.
Loret, à Saint-Ouen.
Lecoq, à Pantin, rue d'Allemagne.
Genet, rue de l'Arcade, aux Thermes.
Mouchelet, aux Vertus.
Ardoin, boulevard Strasbourg (extra-muros).
Pommier, rue Saint-Maur, 5 bis.
Clément, rue du Parc-St-Fargeau.
Auger, rue Frémicourt, 13, à Grenelle
Bertin, route de la Cour-Neuve, 7, à Saint-Denis.
Cuvillier, rue d'Allemagne (Petite-Villette).
Guignan, rue Verron, à Montmartre.
Gaubert, rue de la Goutte-d'Or, 25, à la Chapelle-Saint-Denis.
Pairaut, rue de Sèvres, à Clamart.
Renaud, au Point-du-Jour.
Hudron, rue de l'Eglise, à Passy.
Prévost, allée des Veuves, 20.
Pinel, à Nogent-sur-Marne.
Fournigault, à Nogent-sur-Marne.
Lacroix, rue Chevallant, 3, à la gare d'Ivry.

MM.
Descombes, rue de l'Eglise, aux Batignolles.
Lambert, à Vitry-sur-Seine.
Laureille, rue de Lafayette, 59.
Pouy, faubourg Saint-Martin, 140.
L'heritier, place du Palais-de-Justice
Sauriac, rue Caroline, aux Batignolles
Escarguel, Grande-Rue, à Boulogne
Galinier, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 191.
Descourt, rue Ste-Marie, Batignolles
Maugenot, r. de la Santé, Batignolles
Jugant, rue de l'Echiquier, 42.
Duplessy, à Sablonville.
Bréard et Cie, boulev. des Amandiers
Joliffé, faubourg Saint-Martin,
Lapaloque, boulevart de la barrière Blanche.
Tain, rue Favard, 2, à Boulogne.
Labbé, r. de Longchamp, 5, à Chaillot
Denet, rue de La Bruyère.
Brochard, boulevart Strasbourg,
Dupré, rue d'Aubervilliers, 7.
Bertrand, rue d'Aubervilliers, 7.

---

justice et de clémence qui affectionne par-dessus tout l'odeur du sang humain et de la poudre à canon, le même à qui M. Bugeaud a dû rendre de solennelles actions de grâce l'autre jour, en l'honneur de la destruction de cette tribu arabe, qu'un de ses lieutenants a réussi à *chauffer*. Huit cents personnes, femmes, enfants, vieillards, brûlées, asphyxiées dans un four naturel pour motif de bulletin ! Savez-vous qu'ils étaient moins barbares au moyen-âge que de nos jours. Lorsque le roi Louis VII, *dit le Jeune*, eût fait *chauffer* dans l'église de Vitry ces trois-cents personnes qui y avaient trouvé un refuge, le bras de Dieu s'appesantit sur lui et le frappa d'excommunication majeure, et le força d'entreprendre un long voyage en terre sainte pour expier son crime. On se vante aujourd'hui de ces atrocités-là ; non seulement il y a des cerveaux pour les concevoir, des bras pour les exécuter, mais on trouve des plumes, des plumes vénales pour les justifier ! Et les bourreaux ne seraient pas pleinement satisfaits s'ils ne mettaient Dieu de moitié dans leurs crimes. Vous avez raison, Fontenelle, si Dieu a fait l'homme à son image, l'homme le lui a bien rendu.

De quelque côté que mes regards se portent dans l'histoire, dans celle du passé comme dans celle de l'avenir, ils s'arrêtent fatalement sur une question de baromètre, par la raison bien simple que là est le nœud de tous les drames qui ont ensanglanté la carrière du genre humain, et que tout le bonheur de l'avenir pivote sur une question de richesse universelle, c'est-à-dire de beau temps.

Qui chasse de leurs froides montagnes les barbares d'Asie, sinon la rigueur du climat de leur pays natal ? Qui les pousse vers les riches contrées du sud, sinon le besoin du soleil ? Les historiens les plus civilisés n'ont jamais pu assigner d'autre cause aux invasions des Goths, des Huns et des Mogols. Ils s'ennuyaient de la pluie. C'est encore aujourd'hui le brouillard britannique qui force l'Anglais à s'exiler de sa patrie brumeuse, et qui le fait déborder sur toutes les patries des autres, pour le plus grand déplaisir des artistes et l'ennui de l'humanité.

L'attrait qui pousse les peuples du Nord vers les régions équatoriales, agit sur les animaux avec la même puissance. C'est le besoin de jouir, d'être heureux et d'aimer, qui chasse de chez nous, chaque année, la tourterelle et la caille, aux approches de la froide saison. L'amour est une passion de luxe, qui veut les [illegible] s. *Abs Cerere et Baccho, friget Venus.* Mais je veux attaq[uer] [illegible] de plus haut.

L'homme est [illegible] touches, [illegible] sensitives, [illegible] trois distributives [illegible] examinez le jeu de ces diverses touches dans l'histoire, [illegible] quelle influence exerce sur chacune [illegible] la pluie [illegible] vous allez voir que cette histoire [illegible] de l'homme se réduit à l'enregistrement de ses beaux et de ses [illegible].

Commençons par examiner les rapports de la vue avec la question de la pluie [illegible] beau temps. Comprenez-vous une belle fête sans soleil ? [illegible] charme les regards, tout spectacle qui veut arriver à l'[illegible] par le chemin des yeux a besoin de reflets splendides et d'éclat rayonnant : et rien ne rayonne par la pluie. Je ferai observer à ce [illegible] l'homme de la civilisation, l'homme de 1845, est, après le hibou, la seule créature qui ne puisse regarder fixement le soleil. Le civilisé est ébloui au physique par l'éclat de cet astre, comme il l'est au moral par l'éclat des richesses et des voluptés d'harmonie auxquelles il refuse de croire. Tous les êtres doués de sensibilité animique saluent avec allégresse le retour de la lumière du jour, excepté les directeurs de théâtre et certains autres oiseaux de nuit infiniment trop sensibles. Cette débilité d'organe est une preuve de l'imperfection *accidentelle* de l'homme de 1845, une preuve qu'il n'a pas atteint toute sa croissance. L'harmonien croira au bonheur, et ne voudra pas ajouter foi aux récits de la civilisation, où il trouvera écrit que des femmes étaient obligées de se vendre pour vivre ; que des travailleurs mouraient de faim sur le pavé des grandes villes, pendant que des oisifs y nageaient dans l'opulence et mouraient de satiété. L'harmonien, vrai roi de la terre, admis en coopération créatrice avec les planètes, ne baissera plus les yeux devant l'éclat de l'astre-roi ; et le coq, qui aime, comme l'aigle et l'alouette, à mirer ses yeux dans le foyer des rayons lumineux, le coq ne fera plus subir à son propriétaire, l'homme, sa petite mortification qu'il lui inflige tous les jours, quand il incline la tête pour darder ses regards vers le zénith, et qu'il a l'air de dire au spectateur qui le contemple : « Tâche donc d'en faire autant. »

On nous parle toujours de la supériorité des fêtes de Rome et de Delphes sur celles de Paris et de Londres ; c'est que le soleil était toujours convié aux fêtes d'autrefois.

Après la vue vient l'odorat, cette gamme de délicates perceptions dont je dirai les notes, ce sens mystérieux qui joue un si grand rôle dans les relations d'amour. Ici encore, n'est-ce pas la chaleur du soleil qui distille pour la fleur ces arômes enivrants qui parlent toujours femme, prédisposent aux langueurs et doublent les moyens d'aimer ? Savez-vous pourquoi les encensoirs des fleurs sèment plus de parfums durant la nuit que durant le jour ? c'est que la corolle embaumée est la couche nuptiale de la plante, et que le dieu Cupidon, qui fait tout au rebours des autres, ne veut pas qu'on dorme la nuit.

C'est bien encore le soleil qui donne au raisin, à la prune, à la pêche leur saveur délicieuse, leurs arômes tentateurs, leurs couleurs veloutées. L'année de la comète, date illustre dans les fastes de la gastrosophie, réveille chez le gourmet un souvenir de soleil. Les entrepreneurs de spectacles n'en prétendent pas moins que tout irait mieux dans le monde pour les consommateurs et *pour le théâtre* si le soleil voulait bien ne pas [illegible] aux maraîchers de la banlieue, pour la fabrication des petits pois [illegible]. Voilà où nous amènent insensiblement les ravages des idées anglaises. Le grand Breton a commencé par nous ôter notre esprit et notre [illegible] national pour nous donner en place son esprit constitutionnel et son frac noir étriqué, et nos plus charmants gentilshommes de France sont aujourd'hui de taille, d'abdomen et de grâce à lutter avantageusement contre les plus parfaits gentlemen d'outre-mer. Il n'y avait plus que notre soleil pour faire encore ombrage à ces jaloux voisins ; ils le font ridiculiser dans les journaux et sur la scène, en attendant que la chambre des députés de France imitant celle des communes d'Angleterre, force par le prohiber à l'entrée.... dans l'intérêt des producteurs de houille. On croit toujours que je veux rire quand je dis de ces choses, je parle sérieusement hélas ! la détérioration de la climature de ma patrie est un fait accompli qui m'arrache des [gé]missements sincères. Et si l'on savait comme moi de quelle ma[nière] tout cela finira !...

L'oiseau des bois, l'insecte, le tambour, l'instrument à corde, refu[sent] de parler par la pluie. La pluie met en fuite les naïades, les dry[ades], les hamadryades ; plus de chants, de danses champêtres, plus de g[azon] ni d'herbe tendre, plus de nacelle ni de pleine eau par la pluie. Voilà [pour] le toucher et l'oreille. Les sujets de cette nature sont si vastes qu'il [faut] bien se contenter de les effleurer en passant. Je résume pour les rapp[orts] des cinq touches ou passions sensitives avec la question de pluie ou beau temps. Plaisirs des sens, plaisirs du cœur, plaisirs d'été, pl[aisirs] d'hiver rien de complet sans le soleil.

J'aborde les affections, les passions du cœur. L'amitié est la pre[mière] passion, le premier lien affectueux, la passion de l'enfance. Or, on ne p[eut] pas jouer à la toupie, jouer aux barres, courir ni gambader par la p[luie]. Tous les enfants naissent pionniers, la terre ne se remue pas par la p[luie]. Vous rappelez-vous quelque chose de plus mélancolique qu'une réc[réa]tion dans une salle. Le raisin, emblème d'amitié, ne mûrit pas en An[gle]terre.

L'amour ! on n'aime pas par la pluie ; l'amour, fils de Vénus, est né [dans] la patrie du soleil, sur les rives odorantes de la Méditerranée aux [flots] bleus. L'azur est la couleur d'amour, c'est la couleur du ciel dans [les] beaux climats où l'air parle d'amour. Hélas ! le civilisé qui ne sait r[ien] aux questions du beau temps et d'amour, le civilisé ne peut pas co[m]prendre la question de solidarité immense contenue dans ces mots : printemps pluvieux. Rien ne lui dit, comme aux fauvettes, que le pr[intemps] est la saison d'aimer, l'époque que Dieu assigne dans toutes [les] contrées du globe à l'application du principe capital : *crescite et multiplicamini*. Il ne sait pas que la torpeur des sens engendrée par la pl[uie] dans la saison d'amour, réagit d'une façon douloureuse sur la race à [ve]nir et que l'enfant est condamné à expier par sa laideur et sa débili[té] le crime de froideur du père et de la mère. Malheur, trois fois malheur [aux] générations des années pluvieuses ! Vous ne savez pas pourquoi les r[aces] s'abâtardissent si rapidement en France ; je viens de vous l'appren[dre] : parce que depuis deux siècles la climature de la France va se détérior[ant] sans cesse. C'est un effet de ce retour offensif de la gelée qui vient [gril]ler la vigne, au temps où fleurit l'aubépine, et prolonger l'hiver jusq[u'à] la fin du règne de la lune rousse, ce fléau redoutable que l'antiquité [ne] connut pas.

Ah ! vous espériez, humains dénaturés, pouvoir impunément déch[irer] le sein de votre mère et la dépouiller de sa chevelure de forêts. Dieu v[ous] punit de votre aveuglement et de votre ingratitude par votre laideur, [vo]tre misère et la brièveté de votre existence. Votre incurie vous a va[lu] les déjà de quatre fléaux pestilentiels ; un pour l'Asie (choléra), un p[our] l'Afrique (peste), un pour l'Amérique (fièvre jaune), un pour l'Europe ([le] plus). Au lieu de chercher à tarir la source de ces épidémies, vous avez [tra]vaillé à agrandir son bassin : le ciel récompensera vos efforts. Les flé[aux] endémiques à chaque partie du monde se sont mariés, grâce à votre en[tre]mise. Attendez quelque temps que les enfants nés de l'union interasia[tique] soient développés ; je ne vous dis que ça... mais le vent emporte mes p[aroles].

...eau, faub. St-Martin, 192.
...Chevau, rue Ménilmontant, 41.
Fouché, rue de Paris, 40, à Clichy-la-Gareune.
Dénoux, rue St-Maur-Popincourt, 5.
Lejeune, rue des Tournelles, 24. (La Chapelle.)
Lefebvre, rue Grange-aux-Belles, 69.
Bertrand, quai de Seine, 15, à Courbevoie.
...ierce, rue Ernestine, 7, à La Chapelle.
...asy, rue Singer, à Passy.
Millerat, à Neuilly.
Laché, à St-Denis.
...iss, rue de Bercy, 83.
Michel, rue St-Louis.
Panier, entrepreneur de travaux publics.
Charpentier, rue des Catacombes, 20, à Montrouge.
Gillet (Benoît), passage Tournet, à Grenelle.
Seyeux, rue de Par.-Poissonnière, 10.
Rosot, rue Blanche, 61.
Teston, Grande-Rue, 43, à Boulogne.
Cavillier, rue Chatillon, 8.
Bruneau-Lunard, rue des Gardes, 7.
Asplat, rue de Charenton, cour du Chemin-Vert, 58.
Baudinet, rue Chabrol, 44.
Dozzé, rue d'Aguesseau, 40, à Boulogne.
Gaudin, route de Charenton, 147, à Bercy.
...ly, dit Rochelaas, à Bondy.
Thierry, rue Popincourt, 64.

Vacher (Louis), rue de la Mairie, à Montmartre.
Lardais, rue Saint-Dominique, 223.
Dagonneau, rue des Dames, aux Batignolles.
Lafrance, rue de la Procession, 37, à Plaisance.
Baunet, rue du Chemin-des-Lapins, 13, à Montrouge.
Desharl..., rue du Commerce, 21, à Grenelle.
Méchin, boulevart de l'Hôpital, 46.
Tourba, rue Mademoiselle, à Grenelle.
Blancheton, à la Chapelle, 122.
Dussau, rue du Cherche-Midi, 41.
Chataignai, rue Champagne, 4.
Bauvais, rue Destrée, 18.
Lefebvre, rue de l'Église, à Grenelle.
Drevet, rue du Désir, barrière Fontainebleau.
Audré, à Issy.
Auclair, rue Marbœuf, 14.
Lenoir, rue du Chemin-de-Fer, à Plaisance.
Séguin, rue du Chemin-de-Fer, à Plaisance.
Longuet, boulevart des Fourneaux.
Fillol, rue de la Maison-Dieu.
Dugat jeune, rue du Cherche-Midi.
Vittière, à Vaugirard.
Guillemin, rue du Théâtre, à Grenelle.
Auger, rue Mouffetard, 304.
Delepaut, rue de Sèvres, 111.
Parlebas, rue Marbœuf, 10.
Chartron, rue Sainte-Placide, 15.
Guéritot, boulev. de l'Hôpital, 30 bis.
Aufert, r. du Faub.-du-Temple, 16.
Fouquet, rue du Théâtre, à Grenelle.

Au moment où nous publions cette liste, d'autres maîtres charpentiers apportent leurs signatures ; nous les ferons connaître.

FAITS DIVERS.

DEUXIÈME JOURNÉE DU QUINZIÈME ANNIVERSAIRE. — Aujourd'hui 28, des services funèbres, en mémoire des citoyens morts en juillet 1830, ont été célébrés dans les édifices consacrés aux différents cultes. A l'église Saint-Paul, dans la paroisse de laquelle se trouve la colonne de Juillet, un service spécial a été célébré à dix heures du matin, en présence de MM. le comte de Rambuteau, préfet de la Seine, le lieutenant général Jacqueminot, commandant supérieur des gardes nationales de la Seine, accompagné de M. le général Carbonnel, chef de l'état-major général de la garde nationale, et, escorté de son état-major; le lieutenant général vicomte Sébastiani, commandant la première division militaire, et son état-major; le général Aupick, commandant la place de Paris; des officiers supérieurs et autres des divers régiments de la garnison, des maires et adjoints du 9e arrondisse-

...l'entrée de laquelle, sur la berge même, sont dressés onze obélisques qui seront illuminés de la même manière et dont les feux devront se confondre avec ceux de la décoration principale.

Une autre illumination devra produire aussi un effet ravissant: c'est celle du pont de la Concorde. Tout le côté du levant de ce pont, depuis l'origine des cintres jusqu'au dessus du mur du parapet sera illuminé en verres de couleurs disposés sur une palissade mobile dans laquelle le vide des arcades est ménagé pour recevoir quinze grands lustres qui seront suspendus à la voûte dans la proportion de trois par chaque arche, et éclairés de la même manière; au dessus du pont, du même côté, sont placés huit obélisques qui figureront des colonnes de feu et formeront avec l'autre partie un ensemble merveilleux. Le port d'Orsay, en regard des Tuileries, contre la rivière, sera fermé dans toute son étendue par une haie de feu derrière laquelle huit autres obélisques éclaireront quatorze grands mâts à cimes dorées et pavoisées. C'est en face de ce point, entre les ponts Royal et de la Concorde, qu'auront lieu, à partir de trois heures après midi, la joûte sur l'eau, les courses en barques et autres divertissements nautiques.

Les charpentes du feu d'artifice qui sera tiré vers neuf heures sur le quai d'Orsay, sont entièrement dressées; il ne reste plus qu'à placer les artifices, ce qui se fait le jour même. Ce feu sera multiple; il est divisé en deux grandes parties séparées l'une de l'autre d'une centaine de pas, la première prenant à la rue de Bourgogne, et s'étendant jusqu'à l'entrée du pont de la Concorde, et la seconde en face du jardin de la Chambre des députés; des charpentes sont en outre dressées de distance en distance en avant pour multiplier l'effet. A la barrière du Trône, les travaux touchent également à leur terme; il y aura de ce côté deux théâtres, un de pantomimes et un de funambules, deux orchestres de danse et un mât de cocagne. Le feu d'artifice sera tiré contre la grille de la barrière. Le Rond-Point est entouré d'ifs, et fermé par un cordon en forme de guirlande pour l'illumination du soir. L'illumination de la colonne de Juillet sera fort belle aussi; les lanternes à gaz qui l'entourent, ont reçu aujourd'hui de superbes candélabres à branches superposées, terminées en cassolettes percées d'une multitude de trous qui donnent une lumière dentelée d'un très bel effet.

PANORAMA D'EYLAU. — Si l'utilité et l'instruction des spectacles sont marquées par un vif intérêt, par l'aspect d'une belle et grande œuvre, tout le monde s'y précipite. C'est à ce sentiment qu'est due la vogue des panoramas : ils nous identifient avec des pays lointains et nous rappellent de glorieux souvenirs. Sous ces différents points de vue, le Panorama d'Eylau est encore supérieur à ceux qui l'ont précédé, aussi est-il l'objet de la curiosité de tous les étrangers et des amateurs d'arts et de notre gloire militaire.

L'EMPEREUR DE CHINE ET SA MÈRE. — La *Gazette d'Augsbourg* publie, datée de Macao, 26 mars, une lettre dans laquelle on lit cette singulière anecdote : « Les fonctionnaires publics chinois racontent qu'après la conclusion de la paix avec l'Angleterre, l'empereur voulut faire une visite à sa mère, qui est entrée récemment dans sa soixante-dixième année; elle refusa de le recevoir; l'empereur renouvela sa visite, mais en vain. Enfin, il se jeta à genoux devant la porte et la supplia de le recevoir: elle l'accabla de reproches, en lui disant que son père lui avait donné l'empire en bon état et que, par sa faiblesse et par les conseils pernicieux de courtisans accessibles à la corruption, il l'avait mis en danger et perdu en partie. La vieille impératrice avait toujours été du parti de la paix, mais jamais elle n'avait pu se faire écouter. L'empereur jura de punir tous ceux qui l'auraient trompé par de faux rapports et cette réaction continue. »

LES SATELLITES DE ROSAS. — « ... Depuis le combat de la India-Muerta, lit-on dans une correspondance de Montevideo, Ignacio-Oribe, frère du général en chef de l'armée de Rosas, a établi son camp dans le département de Maldonado. ¡Non loin de ce camp vivait une pauvre Canarienne.

...faites depuis pour le retrouver sont restées infructueuses.

DEUX SUICIDES. — Un bien déplorable évènement est arrivé à Navarreins dans la matinée du 22. M. Lerendu, sous-lieutenant de voltigeurs au 72e de ligne, s'est donné la mort d'un coup de pistolet. On ne dit pas la cause de ce suicide. — A Lyon, une dame de 80 ans, qui jouissait d'une certaine aisance, s'est pendue à l'aide d'une petite corde, à la tringle des draperies de son lit. Les souffrances d'une maladie paraissent être la cause de ce suicide.

UNE FEMME DE LA GRANDE ARMÉE. — A l'entrée de l'avenue d'Auteuil, on peut voir, tous les jours, dans un angle obscur d'une boutique de charron-carrossier, une femme de 70 ans environ, de petite taille, mais forte, et dont les traits sont empreints d'une vivacité et d'une masculinité singulières. En l'examinant attentivement, on découvre sur sa poitrine, et à demi caché sous des haillons, un ruban qui fut rouge. Ce ruban est la décoration de la Légion-d'Honneur; ce ruban fut attaché sur la poitrine de cette femme, le soir de la bataille d'Eylau, par l'empereur lui-même, et cette femme se nomme Breton-Double, maréchal-des-logis du 9e de chasseurs de la garde.

Breton-Double, engagée comme volontaire en 1805, à la suite de son mari et de son beau-fils, dont elle n'avait pas voulu se séparer, a fait toutes les campagnes d'Allemagne. Blessée d'un coup de feu sous l'aine, à Friedland, elle guérit heureusement et revint au corps peu de jours après. A la journée des Quatre-Bras (1815), au moment où elle chargeait à la tête de son peloton, un boulet lui fracassa la jambe; au même moment, le capitaine Breton-Double, son mari, tombait mort à quelques pas. Prisonnière de guerre, elle fut envoyée en Angleterre, de là en Irlande, et entra à l'hospice de Dublin, où elle subit l'amputation. En 1815, elle revint en France et fit inutilement de longues démarches pour obtenir une pension, ou, au moins, le paiement de son traitement comme légionnaire; mieux accueillie, après 1839, dans les bureaux de la guerre, elle avait cependant depuis long-temps perdu l'espérance de voir régulariser sa position, lorsqu'il y a quelques jours elle a reçu une dépêche lui annonçant qu'elle venait d'obtenir 1o la liquidation d'une double pension, l'une à titre de maréchal-des-logis-chef en retraite, l'autre, comme veuve d'un capitaine mort sur le champ de bataille; 2o la liquidation des arrérages de son traitement de légionnaire; 3o un bureau de tabac près du pont de Grenelle.

RETOUR DE LA MECQUE. — On lit dans une correspondance d'Alger : « ... Je viens d'être témoin d'une cérémonie bien curieuse pour un Européen, celle du retour des pèlerins de la Mecque dans leurs familles. Leur arrivée avait été annoncée dès la veille : toute la population se rendit au devant d'eux, à cheval, à pied, avec les femmes, les enfants, les drapeaux des marabouts et force coups de fusil, sans lesquels il ne peut y avoir de fête chez ce peuple singulier. Je me joignis au cortège avec quelques autres personnes de ma connaissance qui n'étaient pas moins impatientes que moi de savoir ce qui allait se passer. Après avoir ainsi marché pendant quelque temps au milieu de ce pêle-mêle pittoresque, nous aperçûmes enfin les voyageurs tant désirés et tout le monde se mit alors à chanter ou plutôt à crier en chœur :

« — O pèlerins, dans la chambre de Dieu, avez-vous vu le prophète de
« Dieu. — Nous l'avons vu, nous l'avons vu, et nous l'avons laissé à la Mec-
« que; il y prie, jeûne, fait ses ablutions et lit les livres de Dieu; » répondirent les pèlerins avec la même énergie; après quoi chacun s'empressa d'aller les saluer, les complimenter, de baiser leurs vêtements et de leur offrir l'hospitalité. C'était à qui aurait le bonheur de les posséder pour attirer sous sa tente la bénédiction du Tout-Puissant. J'ai remarqué que tous les pèlerins avaient rapporté de la Mecque des chapelets qu'ils donnaient à leurs parents ou amis, et des fioles remplies de l'eau de *Birzemzem*, fontaine qui se trouve dans la chambre de Dieu (Bit-allah). Cette eau sacrée

---

...les. Charles Fourier, dès 1832, n'avait-il pas aussi prévenu les civilisés de l'apparition prochaine du choléra; ils ont ri du prophète, et le choléra est venu. Révélez au ministre de l'intérieur toute l'importance de la question de pluie ou de beau temps, considérée dans ses rapports avec l'hygiène publique et l'amélioration de l'espèce humaine, il vous répondra comme dans la question de salaire soulevée par les charpentiers : que la question est trop délicate pour que le gouvernement se permette d'intervenir. Comprenez-vous l'excuse! des ministres fainéants qui reculent devant la solution d'une question, sous prétexte que cette question est grave... Mais malheureux, au contraire, c'est pour cette raison même que l'intervention du Pouvoir est de droit.

Vous venez de le voir, pas d'amour par la pluie, par conséquent pas de bonheur, pas d'enthousiasme (composite), car l'amour est la plus délirante de toutes les affections de l'homme, c'est la passion éminemment génératrice d'enthousiasme et de volupté. La tristesse du temps déteint sur les charmes de la réunion de famille; car l'enfance demande du mouvement et de l'air; elle souffre par compression; elle est comme emprisonnée dans l'enceinte du foyer domestique, où il faut que ses besoins de tapage et d'action fassent explosion sur quelqu'un. Aussi la meilleure des mères civilisées s'empresse-t-elle de se débarrasser sur autrui des soins de la famille, rendus trop rebutants par la pluie. En affaire d'ambition, de gloire, de conquêtes, quel rôle immense n'a pas joué de tout temps la question de baromètre! Que de noms obscurs illustrés tout-à-coup par le soleil, que de noms éclatants ternis avec autant de rapidité par la pluie! Le soleil se leva radieux le matin de la journée d'Austerlitz; il ne parut pas sur l'horizon au jour de Waterloo. Qui nous dit que l'avenir de la France, de l'Europe, de l'humanité, n'a pas dépendu ces jours-là d'une question de soleil.

L'enthousiasme patriotique, l'enthousiasme religieux ne s'allument qu'aux rayons du soleil et du soleil d'été; le fluide électrique ne joue pas par la pluie. L'église requiert l'assistance du soleil pour ses cérémonies extérieures. Que le printemps de 90 eût été humide et glacial comme celui de 1845, la population de Paris ne se portait pas en masse au Champ-de-Mars et le mouvement sublime de la fédération avortait. Une ondée en 1830, au beau milieu de la bataille, et le peuple parisien acceptait une transaction peut-être; le joug du Pouvoir quel qu'il soit, est moins lourd par la pluie. La réflexion est si naturelle, que tout le monde l'a faite. Croyez-vous que le sort du prolétaire soit plus brillant aujourd'hui qu'en 1830, et la liberté du travailleur plus complète? Pas le moins du monde; mais il faisait très chaud en juillet 1830, et il pleut affreusement aujourd'hui, 28 juillet 1845 : voilà la différence. Ajoutons, pour être vrai, que l'ouvrier est quelque peu désillusionné aussi à l'endroit des théories libérales, et que les banquiers, à qui l'on a fait curée de la fortune publique depuis 1830, sont moins bien disposés qu'à l'époque des glorieuses à vider leurs ateliers dans la rue.

Je pourrais démontrer avec la même facilité que la question de pluie ou de beau temps est une question d'abondance ou de disette, de fortune ou de ruine pour le vigneron et le cultivateur, pour le fabricant de drap et le fabricant de pantalons d'été, pour l'entrepreneur d'écoles de natation et le marchand de parapluies, pour vous, pour moi, pour tout le monde. Que vous semble de l'insignifiance de la question de pluie ou de beau temps?

A. TOUSSENEL.

L'enfance dans nos ateliers industriels.

Nous empruntons des détails déchirants à un travail adressé aux *Annales de la Charité* par Mlle Eugénie Michel; nous laissons parler, avec son cœur, cette observatrice consciencieuse :

« ... Parmi les établissements industriels qui existent près de Paris, il y a plusieurs fabriques d'impressions sur étoffes; et c'est là sur tout que sont la plaie et le malheur de cette population de plusieurs milliers d'habitants : population à moitié nomade, recevant des Lyonnais, des Alsaciens, des Belges, des Allemands, les gardant quelques mois, un an, deux ans, puis laissant aller ceux-là pour en reprendre d'autres; partant, n'ayant presque pas de liens de famille, vivant au jour le jour, et ne conservant ni moralité, ni retenue, ni avenir. De là, le désordre sous toutes les faces, la perversité avec toutes ses conséquences. Dans ces fabriques, chaque ouvrier imprimeur a besoin d'un aide qui lui prépare sa couleur; pour cela, il prend un enfant, garçon ou fille, qui peut avoir de cinq à quinze ans; l'âge ne fait rien; la force suffit; et si la force n'existe pas, la nécessité ou les mauvais traitements la remplacent. Pour gagner 60 cent., l'enfant travaille depuis six heures du matin jusqu'à sept heures du soir en été, depuis sept heures du matin jusqu'à la nuit en hiver, et le tout constamment debout, monté sur un petit escabeau.

» A peine vêtu, sans bas, avec un vieux pantalon de toile ou une robe trouée en toute saison, parce que la couleur brûle les vêtements, avec des sabots ou des souliers percés, l'enfant sort des ateliers, chauffés parfois outre mesure pour les besoins de la fabrication, afin d'aller prendre ses repas chez sa mère, qui, travaillant de son côté, lui a laissé à la maison du pain et une pomme ou un peu de soupe froide et un demi verre de mauvais vin; ou bien, il trouve sa mère qui, chargée d'enfants et de misère, lui fait faire pendant cette heure, qui devrait être une heure de repos pour le pauvre petit, des ouvrages fatigants qui lui laissent à peine le temps de manger. L'heure du repas écoulée, l'enfant revient vers la fabrique, l'hiver, soufflant dans ses doigts engourdis, soulevant avec peine ses pieds bleuis par le froid de la neige et attendant l'instant de la rentrée accroupi avec ses camarades le long du bâtiment et dans l'humidité; on appelle cela se reposer une heure!

» L'été, se mettant à jouer, et, à la suite d'un gros mot ou d'une malice, se battant avec acharnement, garçons ou filles, devant un cercle d'ouvriers de trente à cinquante ans, qui applaudit le plus fort et le plus méchant; puis enfin, rentrant à l'atelier au coup de la cloche, la figure en sang, le corps meurtri, et ne recevant pour réprimande ou pour consolation que de nouveaux coups ou des moqueries. Voilà pour le corps. Maintenant, à ce contact de douze heures passées chaque jour auprès d'hommes pour la plupart corrompus, les petits garçons se gangrènent; ils imitent le cynisme de leurs maîtres; ils renchérissent sur eux en jurements, en paroles ignobles, en brutalité; c'est un grand mal sans doute, et l'on craint que le mal ne puisse être réparé; mais les petites filles, elles se perdent sans retour. Pour ces pauvres enfants, il n'y a pas d'enfance, pas d'ignorance : la corruption du corps précède celle de l'âme; mais l'autre la suit infailliblement. C'est une joie pour ces maîtres grossiers d'enseigner à ces pauvres petites malheureuses tous les mystères du vice et toutes ses phases impures; aussi quels résultats! La flétrissure à dix ans, la maternité à quinze, l'infamie acceptée sans honte et sans remords.

» La démoralisation d'une partie de la population des grandes villes qui n'est connue que de ceux qui, ou s'y mêlent, ou la surveillent, ou cherchent à l'épurer, se montre ici au grand jour sans baisser le front. La jeune fille, j'allais presque dire l'enfant qui est devenue mère, non par la séduction qui laisse le repentir, mais par l'habitude du vice, parle ici haut et fort, certaine de retrouver encore un homme qui s'unira à elle, ou qui deviendra pour un temps son compagnon de débauche; son enfant n'aura pas de père, qu'importe! qu'importe aussi comme elle l'élèvera! Lorsqu'elle lui aura donné ces premiers soins que toute corrompue qu'elle est, elle ne lui refuse pas jusqu'à deux ans, elle ne s'en inquiétera plus; elle ne saura plus s'il voit et s'il entend; il sera témoin de toutes les turpitudes, oublié dans la rue pendant des heures; puis, il ira en fabrique et fera à son tour comme son père, comme sa mère.

» Là, c'est le désordre dans toute sa laideur; autre part, c'est la cupidité dans ce qu'elle a de plus infâme; car alors, si la mère envoie son enfant aux ateliers, ce ne sera plus par insouciance, mais afin d'en tirer profit. J'ai vu parfois des misères assez grandes et assez difficiles à soulager entièrement pour qu'il me fût impossible de blâmer les parents qui recherchaient cette ressource; mais c'étaient des exceptions, et cela ne durait pas; tandis qu'au contraire je vois chaque jour des mères envoyer leurs filles aux fabriques sans aucun souci des dangers qui les y attendent, sans aucune douleur des traitements et des enseignements qu'elles y reçoivent; et lorsque, les croyant dans l'ignorance, je les préviens et les conjure de retirer leurs enfants, de les faire travailler autrement et de les préserver d'une perte certaine, elles me répondent ces mots : « Je n'y peux rien, elles feront comme
« les autres; tant mieux si elles s'en tirent, faut que j'aie mes 3 fr. 50 tous
« les samedis! »

» Il n'y a rien d'exagéré, rien de dit au hasard : ce que j'avance, j'en suis certaine, ce que j'affirme, ce sont des faits de tous les jours, à la connaissance de tous, et, je le dis avec une amère tristesse, des faits adoptés comme indifférents par les chefs de maisons et tolérés par les autorités.

» N'est-il donc pas possible de faire exclure les filles de ces ateliers? Il y a dans la commune plus de garçons qu'il n'en faut pour subvenir aux besoins des fabricants; au moins ce rapprochement honteux cesserait, et avec lui la corruption et ses suites déplorables. Je le répète, aucune de mes assertions n'est entachée d'exagération : depuis plusieurs années, pour accomplir les devoirs d'une association, j'entre dans toutes les maisons, j'approche de toutes les souffrances, je connais toutes les misères, et presque partout, j'ai trouvé les traces de la corruption des enfants, et j'ai vu la honte de l'existence des parents qui, abandonnant leurs enfants comme ils ont été abandonnés eux-mêmes, ne recherchent qu'une seule chose, les 50 c. que la pauvre créature gagne après douze et treize heures de travail. (Il y a des fabriques où, pendant plusieurs mois, on travaille jusqu'à minuit, ou même toute la nuit plusieurs fois par semaine.)

» Oh! qu'il est douloureux de voir ces petits corps pâles, affaiblis, souffreteux! d'entendre sortir de ces bouches, qui devraient tout ignorer du mal, des paroles infâmes, des récits ignobles, que nul conseil ne fait taire, que nulle présence n'arrête! Je demandais un jour au digne pasteur de cette commune pourquoi il faisait faire la première communion si tôt à des enfants ignorants de tous les devoirs religieux, et qui comprenaient ses instructions avec tant de peine. « Pour plusieurs raisons, me répondit-
« il; si on attendait une année de plus, il ne serait plus temps! » Effrayantes paroles qui disent tout!... »

... préoccupe en ce moment toute la ville de Lir'a, en Espagne. La singularité des faits, la considération générale dont jouissait l'accusé, sont de nature en effet à piquer vivement la curiosité publique. Cet épisode curieux est rapporté ainsi dans une lettre particulière adressée à la *Gazette des Tribunaux* : « ... Don Anastasio Castrillo, docteur ès-sciences médicales et médecin titulaire de la baronnie, ou arrondissement de Willamarchante, s'était acquis, par un long exercice de sa profession, une grande réputation de science et de probité. C'était un homme doux, affable, presque timide au premier abord ; aussi l'étonnement a été extrême lorsqu'il a été arrêté comme auteur de l'assassinat commis dans la nuit du 15 avril dernier en la personne de son frère Vicente Castrillo, orfèvre et marchand de diamants à Valence. Vicente Castrillo ayant besoin de capitaux pour son commerce, avait résolu de vendre une ferme qui lui appartenait à Villamarchante, et il était entré à cet effet en pourparlers avec un habitant du pays.

Dona-Mariana Quinza, mère du docteur et de l'orfèvre, en fut instruite, et voulut absolument acheter la ferme ; mais elle faisait des propositions moins avantageuses que son concurrent. Un rendez-vous fut donné dans la ferme même à Vicente Castrillo, qui partit de Valence pour venir s'entendre avec son frère, lequel était muni des pleins pouvoirs de leur mère. Après quelques instans d'entretien, Anastasio proposa à son frère de venir chez lui. Le fermier et sa femme, qui les avaient accompagnés, restèrent dans l'antichambre avec les gens de la maison ; ils laissèrent les deux frères en conférence dans une salle au rez-de-chaussée. Ils y étaient à peine depuis un quart-d'heure, lorsqu'on entendit l'explosion d'une arme à feu ; le docteur Anastasio sortit tout effaré, tenant un fusil de chasse à la main, et s'adressant aux deux fermiers il leur dit : « Il vient de m'arriver un grand » malheur, j'ai tué mon frère. » Les fermiers voulaient prendre la fuite de peur de se trouver compromis. Anastasio leur barra le passage, et ne les laissa sortir qu'après leur avoir fait promettre solennellement de ne rien révéler.

« Je vais, ajouta-t-il, prendre mes précautions pour qu'aucun de nous ne soit accusé de meurtre. » Il appela en effet ses domestiques, et leur ordonna de porter le cadavre dans la rue, à six ou huit pas de la porte d'entrée ; il eut la précaution d'envelopper le corps dans le manteau de l'homicidé et de le coiffer de sa casquette pour faire croire qu'il avait été assassiné par un inconnu. Il fit ensuite laver toutes les taches de sang. Après avoir présidé avec une extrême sérénité et un étonnant sang-froid à tous ces préparatifs, il alla faire des visites à ses malades, afin sans doute de se créer un alibi. Pour aller et pour revenir, il a dû passer deux fois devant le corps sanglant de sa victime !

L'alcade de Villamarchante, instruit à une heure du matin qu'une ronde de police avait découvert un homme mort dans la rue de Montanetta, s'y rendit accompagné de chirurgiens. Il manda aussi le docteur Castrillo, qui feignit de dormir, et parut ne s'éveiller qu'avec peine. Il fut le premier à reconnaître son frère, et donna les signes de la plus vive douleur. Le rôle fut si bien joué, que tout le monde lui prodigua des consolations ; on était très loin d'élever le moindre soupçon contre lui. Cependant il était difficile qu'un pareil fait qui avait eu des témoins restât long-temps secret. Des propos indiscrets furent tenus par le fermier et son fils. Dona Vicenta elle-même, la femme du fermier, disait qu'elle avait vu brûler l'amorce, et le malheureux Vicente tomber roide mort. Comment, lui demanda-t-on, avez-vous pu voir commettre le crime, si vous n'étiez pas dans la rue ? Les réponses embarrassées de dona Vicenta appelèrent des questions plus pressantes ; le mystère fut enfin divulgué, et Anastasio livré à la justice.

Vaincu par l'évidence des preuves, le docteur a été forcé de convenir qu'il était l'auteur de la mort de son frère, mais que la catastrophe était arrivée sans sa volonté. « J'étais, a-t-il dit, en désaccord avec mon frère pour une très faible somme ; il ne s'agissait que de quelques piastres ; je lui représentai que la ferme qu'il voulait aliéner était un bien de famille, et qu'il devait donner à notre mère la préférence sur tout autre acquéreur, parce qu'il retrouverait sa part de l'immeuble dans la succession. « Je vois ce que c'est, dit Vicente, notre mère ici n'est qu'un prête-nom ; c'est toi, mon frère, qui veux profiter de la circonstance pour acheter mon bien à vil prix. » A ces mots, il s'empara d'un fusil de chasse, suspendu horizontalement à un râtelier, et il me coucha en joue. Je lui arrachai l'arme des mains ; pendant cette lutte, le fusil, que je ne croyais pas chargé, partit spontanément, et mon malheureux frère fut atteint à bout portant. »

Ce récit spécieux était contredit par beaucoup de circonstances de la cause. Lorsque, trente-six heures après la mort de don Vicente, le juge de première instance s'était transporté au domicile de don Anastasio, il n'avait remarqué d'abord rien d'extraordinaire, parce que le docteur et ses gens avaient pris tous les soins imaginables pour faire disparaître les moindres vestiges du meurtre sur le parquet et les parois de la muraille ; mais on ne pense jamais à tout ; sur une chaise placée près de la porte de la rue, on voyait encore l'empreinte de gouttes de sang. Le juge, poursuivant ses investigations, avait aperçu un fusil de chasse posé horizontalement sur des crampons de métal. Examen fait de cette arme, on avait reconnu qu'elle n'était point chargée, mais les experts armuriers et chasseurs avaient déclaré, à l'inspection du bassinet et du canon, que ce fusil avait servi récemment à tirer un ou deux coups.

[illegible]squ'alors la [illegible] n'avait eu lieu [illegible] sorte, que pour la forme ;

... en qualité de correspondant adjoint de la maison Dufour et Fellens. Le but de leur voyage était la publication de nos chefs-d'œuvre littéraires, par la vente de l'*Echo des Feuilletons*. Le point central de leurs opérations devait être New-York. Ils étaient partis rivaux, ils arrivèrent ennemis. M. de Lirac ferma son entrepôt à M. Santune, et ce dernier, privé de marchandises, se vit obligé de cesser son commerce et de repasser l'Océan.

En septembre 1843, M. Santune était de retour à Paris. La maison Dufour et Fellens pour le dédommager de sa déconvenue, lui offrit une nouvelle mission : on lui attribuait la Louisiane, les îles du golfe du Mexique, les grandes et les petites Antilles ; là du moins il serait souverain et personne ne viendrait lui disputer l'empire de ces contrées. M. Santune se rendit donc dans ces nouveaux parages ; mais quel ne fut pas son étonnement lorsque, à peine débarqué à la Nouvelle-Orléans, les mêmes difficultés qui avaient fait échouer ses premières tentatives l'obligèrent à quitter une seconde fois l'Amérique. Me Blot-Lequesne, avocat de M. Santune, a, sur l'exposé des faits qui précèdent, demandé que la maison Dufour et Fellens fût tenue d'exécuter le traité qu'elle a contracté avec son client, et condamnée à l'indemniser des frais considérables qu'elle lui a occasionnés. Le tribunal a déclaré le traité résilié, et condamné la maison Dufour et Fellens à payer à Santune la somme de 3 500 fr. à titre de dommages-intérêts, laquelle somme ferait compensation avec la même somme avancée par la maison Dufour à Santune.

Ainsi que nous l'avons annoncé, LE CHEVALIER DE MAISON-ROUGE, par ALEXANDRE DUMAS, aura QUATRE volumes au lieu de trois.

Nous publierons ensuite UNE FILLE DU PEUPLE, de M. EUGÈNE CAMUS.

Les personnes qui s'abonneront à la DÉMOCRATIE PACIFIQUE à partir du 1er août recevront :

1° Tout ce qui aura paru du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE (3 volumes) ;

2° Un roman entier de CH. DICKENS : LE CARILLON DU NOUVEL AN.

PETITE CORRESPONDANCE.

A. F. C. à Saint-Geniez. — Au 31 décembre 1843, 7 283 162 fr. — Lois du 19 juillet 1837, et des 11 et 25 juin 1841, ensemble 10 800 000 fr. — Les travaux embrassent une longueur de 272 kilom., commencés en 1836, avec les crédits ordinaires de la loi du 30 juin 1835.

M. A. à Melle. — Reçu. Inscrit. Merci.

M. P. C. à Besançon. — Reçu. Nous ferons *tout* ce que vous désirez.

M. C... à Sel... (Côte-d'Or). — Vous êtes inscrits. Nous nous occupons de rassembler les documents dont vous parlez, et nous poussons de tous côtés à la création des *embryons* en question.

M. B. à Strasbourg. — Ecrivez à B. ingénieur des ponts et chaussés à Aubenas.

M. C. à Lille. — Nous sommes d'accord.

HALLE DE PARIS.

26 juillet.			28 juillet.		
Arrivages	1409 q.	84 k.	Arrivages	2396 q.	23 k.
Ventes	2016	10	Ventes	2190	72
Restant	28877	68	Restant	27183	40
Cours moyen	34,48		Cours moyen	37,38	
Cours-taxe	34,91		Cours-taxe	35.52	

Cote administrative.

	q.	k.					q.	k.			
Gruaux	00	00	50,00	à	53,52	Gruaux	00	00	45.20	à	50,30
1re	00	00	35,00	à	36,95	1re	00	00	35.00	à	38 85
2e	00	00	32,50	à	33,75	2e	00	00	33,10	à	34,40
3e	00	00	26,10	à	00,00	3e	00	00	00 00	à	00,00
4e	00	00	00,00	à	00,00	4e	00	00	20 00	à	20,40
A liv.	2394	25	00,00	à	00,00	A liv.	4990	00	00 00	à	00,00

Bourse du 28 juillet 1845.

La plus grande partie de la Bourse s'est passée aux environs de 83 fr. 60, et vers la fin, la hausse a pris le dessus, et l'on reste à 83 fr. 75. Tous les chemins de fer ont également continué leur mouvement ascendant, à l'exception de Strasbourg, qui n'a pas varié.

Consol. 98 7/8, 99.
Esp. act. 26 1/8.
Portug.
Mexic.
Brésil.
5 0/0 hol. 99 1/2.
2 1/2 d°. 62 1/2.
Rouen. 41 3/4
Orléans. 46 1/2.

3 0/0 F. c.
F. p. 83 95, 84 d. 50.
5 0/0 F. c.
F. p. 122 50, 60 d. 50.
St-Germain, au 15. 1105 d. 10.
Orléans, 1245 60 d. 20, 1255 65 d. 10.
Rouen, 1100, 1105 d. 10.

Av. 83 ...
Ap. 83 75.
B. du Trés.
Rep. F. r. F. p.
3 0/0 15
5 0/0 30

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 101,00 à 100,00; courant du mois, 104,00 à 102,00 ; août, 102,00 à 00,00 ; 4 derniers mois, 108,00 à 107,00 ; 4 premiers 1846, 110,00 à 109,00.

LILLE. — Pas de courrier.

ESPRIT 3/6. — On ne s'est pas occupé d'affaires en 3/6.

SAVON. — Ordre de livraison, 88,00 à 00,00 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 29 juillet.

7 h. 1/2 OPÉRA. —
7 h. 1/2 THÉATRE FRANÇAIS. — Mari à la campagne.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Déserteur. Fra-Diavolo.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — La Mode. Ami Grandet. 3e Mari.
7 h. 1/2 VARIÉTÉS. — 1er Souper. Les Anglais. Fille d'Eve. Roquefinette.
7 h. 1/2 GYMNASE. — Sept Merveilles du Monde. Changement. Dame.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Ecole buissonnière. Contrebasse. Pretintaille.
7 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — La Biche au bois.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Etudiants.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Canal Saint-Martin.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 COMTE. — Docteur Gall. Fantasque. Mazurka. Wamba. La Barbe.
6 h. 1/2 FOLIES. — M. Denis. Jeune Homme. Espionne. L'Art.
6 h. LUXEMBOURG. — Laveuses de Provence. Indiana.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 h. à 5 h. — Le Déluge, avant pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant. 16.

[...] politique, [...] se moquaient des utopies socialistes, et quelquefois même se permettaient de dénoncer à l'opinion publique les hommes *insensés* qui, au nom d'une idée sociale, venaient troubler la foi politique des radicaux et libéraux, en faisant voir le vide des théories de droits constitutionnels sans le *droit au travail*, le premier des droits *de l'homme*, puisqu'il renferme le droit de vivre.

Aujourd'hui, les rôles sont changés ; les *amis* politiques du peuple se trouvent délaissés pour les *rêveries* économiques. Les idées sociales, sous une forme ou sous une autre, font des progrès rapides parmi les classes laborieuses. L'agitation politique des chartistes en Angleterre se transforme en agitation sociale. La charte politique se range derrière un nouveau drapeau populaire, sur lequel sont inscrits les mots : *Chartist cooperative land society*. (Association pour l'achat et l'exploitation sociétaires de la terre par les prolétaires chartistes.) Le grand agitateur politique lui-même, Fergus O'Connor, se trouve forcé de proclamer dans son journal le *Northern-Star*, l'inutilité des droits politiques et des priviléges électoraux sans les avantages des droits sociaux, et surtout sans le *droit au travail* et la *propriété des instruments* (terres, machines, maisons, etc.). La coopération et l'association sont des principes à l'ordre du jour parmi les chartistes, et c'est par le moyen de la richesse et de la puissance sociétaires du travail qu'ils espèrent conquérir les droits politiques pour lesquels ils ont combattu depuis quinze ans.

Ce n'est pas sans efforts cependant que les hommes politiques se font quasi-socialistes. Il est facile de voir que la nécessité les pousse dans cette voie nouvelle. La masse des travailleurs se laisse entraîner par la question sociale de l'organisation du travail, et les *roués* de l'ancien libéralisme se trouvent obligés de suivre le mouvement des esprits sous peine de perdre entièrement leur influence acquise par des années d'agitation démagogique. Le désir de conserver leur influence les fait tomber dans l'exagération, et ils revendiquent sur les socialistes eux-mêmes la priorité de l'idée économique de l'Association.

Ils sont néanmoins un peu embarrassés de leur nouvelle position et de la tradition purement potitique (et souvent hostile à l'idée d'une réforme sociale) qu'ils sont obligés de traîner à leur suite. De là des projets différents pour l'organisation du travail. Autant de projets que de rivaux. Le principe de l'association est morcelé en lambeaux pour former autant de trousseaux d'idées économiques à l'usage des ci-devant fiancés du peuple. Il y a le projet d'O'Connor, le projet d'O'Brien, le projet de Watkins, le projet de Hill et de maints autres radicaux devenus socialistes depuis un ou deux ans, pour ne pas se trouver absolument dépouillés de toute influence sur le peu-

prime toutes les autres questions. On se plaint de la stérilité de l'agitation d'O'Connell et de ses affidés politiques, qui devient pour l'Irlande une duperie trop prolongée. Dans une de ces dernières circulaires nous remarquons les paroles suivantes :

« D'un côté on nous dit, mes enfants, que nous devons être tran-
» quilles et rangés, parce que nous payons moins d'impôts que les
» Anglais ; d'un autre côté, on nous fait payer un impôt considéra-
» ble, sous prétexte d'obtenir le *rappel* de l'union avec l'Angle-
» terre, afin d'avoir un parlement irlandais, et de nous délivrer du
» joug des *Saxons*. Mes enfants, nous payons beaucoup d'impôts ;
» nous sommes fort opprimés ; et ce n'est pas le Saxon seul qui
» nous fait payer l'impôt, qui nous opprime. Ce n'est pas une
» question de Saxons et de Celtes, de catholiques et de protestants,
» c'est une question de vie, de travail. C'est la *terre* qu'il nous faut
» à un prix raisonnable, ni plus, ni moins. Or, la terre est déte-
» nue par des catholiques aussi bien que par les protestants. Et
» les propriétaires et leurs agents catholiques ne sont-ils pas aussi
» durs et aussi tyrans que les propriétaires et leurs agents protes-
» tants, et souvent même plus durs et plus exigeants ? Pourquoi le
» propriétaire catholique serait-il plus excusable pour ses exigen-
» ces que le propriétaire protestant ! parce qu'il donne un louis
» tous les ans pour grossir la rente d'O'Connell. Et ce louis, c'est
» vous qui le lui fournissez sur les cent louis que vous payez par
» an pour le loyer exorbitant de votre petit terrain.

» Vous êtes accablés d'impôts de tous genres, parce que vos re-
» présentants soutiennent le gouvernement anglais, à la condition
» d'être libres de faire ce qu'ils voudront en Irlande, et de vous
» pressurer par tous les moyens possibles pour s'enrichir person-
» nellement... Encore une fois, mes enfants, il nous faut la *terre*
» sans loyer écrasant et sans dîmes à payer. »

Ces paroles de la mère invisible des classes pauvres en Irlande n'ont pas besoin de commentaire. Il est facile d'y voir le sentiment qui domine toutes les questions dans ce malheureux pays comme en Angleterre et sur le continent. La question sociale domine déjà toutes les agitations politiques. Les *roueries libérales* et *conservatrices* auront bientôt fait leur temps, comme celles de la comédie politique et parlementaire. Dieu soit loué !

Affaire des Charpentiers(2).

La *grève* actuelle des charpentiers diffère considérablement de toutes les autres *grèves*, même de celle de 1833, avec laquelle ce-

(1) Voir les numéros des 12, 14, 16, 17, 19, 21, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29 et 30 juin, 1er, 2, 7, 8, 12, 15, 1?, 17 18 19, 20, 22, 23, 27, 28 et 29 juillet.

réclamation générale, et qu'on fit droit à la demande des ouvriers. Il s'agissait, comme aujourd'hui, d'une augmentation du prix de la journée et d'un salaire uniforme pour tous les charpentiers.

La *grève* de 1833 se termina par une convention *signée*. C'était une innovation importante puisqu'elle était, en fait, une reconnaissance aux ouvriers du droit de débattre *collectivement* le prix et les conditions de leur salaire.

Sans leur refuser positivement ce droit, la loi le leur conteste cependant par voie indirecte, en ne leur permettant pas de se réunir pour délibérer en commun sur leurs affaires et prendre des résolutions obligatoires pour tous ; (les assemblées des divers compagnonnages qui sont tolérées n'ont pas ce caractère de généralité).

Si, légalement, les ouvriers n'ont pas ce droit, chacun sent qu'en équité on ne saurait le leur refuser. Ce sentiment est général ; aussi trouve-t-on à chaque instant, dans la pratique, des faits qui protestent contre l'espèce de déni de justice dont les ouvriers ont tant à souffrir. Que les entrepreneurs essaient de réagir contre cette tendance, cela se conçoit : la loi leur donne le droit de se réunir, de se concerter et d'agir collectivement par l'intermédiaire d'une Chambre syndicale ; ils sont un corps, une puissance ; naturellement ils sont peu désireux de voir les ouvriers devenir, eux aussi, un corps et une puissance. Mais que l'Autorité, par amour du *statu quo*, résiste à cette tendance libérale de tous les bons esprits, qu'elle ait recours à des poursuites contre les ouvriers et jusqu'à des emprisonnements préventifs, alors qu'il n'y a eu aucune violence exercée contre qui que ce soit, voilà ce que nous ne pouvons excuser.

Les ouvriers se sont concertés, dira-t-on ; il y a de leur part coalition. A cela nous avons déjà répondu : Si le fait de s'être concertés librement, sans employer la contrainte, constitue la coalition, les entrepreneurs aussi ont commis ce délit, et, en bonne justice, puisqu'on jugeait convenable de ne pas diriger contre eux des poursuites, on aurait dû montrer la même tolérance envers les ouvriers.

Les ouvriers se concertent ; ils obéissent à des meneurs ; ils se meuvent comme une armée organisée !... Quelle abomination! Mais, messieurs, pourquoi vous plaindre de cet ensemble dans leurs mouvements ? Pourquoi vouloir les punir de ce qu'ils s'entendent tous parfaitement ? N'est-ce pas précisément à ces germes d'organisation et d'unité que vous devez l'absence de tout tumulte, pendant une *grève* qui a laissé pendant près de deux mois, dans les faubourgs de Paris, 4000 ouvriers inoccupés ?

Etrange contradiction. Tandis que le procureur du roi et M. le juge d'instruction trouvent dans cet accord des ouvriers, des raisons suffisantes pour agir avec rigueur contre des hommes paisibles, monsieur le préfet de police, lui, le regarde

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 30 JUILLET.

TABLETTES DE NICOLAS PAPOUF.

Le dernier des Moines.

II. — COMME QUOI, SELON CERTAINES GENS, UN CHRÉTIEN N'EST PAS UN CATHOLIQUE.

II.

LE PARLOIR.

(Suite (1).

L'abbé Belcour (car je m'oubliais ici à parler à la première personne je reviens à la troisième) l'abbé Belcour quitta le parloir avec tout un paradis dans le cœur, et dans l'âme toute une épopée de félicité naïve. L'idée de la bonne œuvre à faire et du jeune enfant à instruire l'avait tout à coup rassuré ; et d'une crainte peut-être un peu puérile, il avait passé tout à coup et sans transition à une sécurité exagérée. Adèle n'était-elle pas un ange ? ne la verrait-il pas tous les jours, et cela sans que la règle fût violée et sans que le devoir en souffrît, puisque le motif de ses visites au séminaire serait si catholique et si plausible ! C'est ainsi que les passions naissantes nous font d'agréables mensonges et trompent facilement notre cœur, tant nous avons besoin d'être séduits. Rien n'est perdu tant que nous avons peur des occasions et de nous-mêmes, et nous ne sommes véritablement en danger que quand nous ne craignons plus rien.

Belcour, en sortant du parloir, alla se joindre à la première société venue de ses confrères ; car les récréations, à Saint-Sulpice, consistent en promenades par groupes étendus sur deux rangs, qui se regardent et se promènent ainsi en marchant alternativement, les uns en avant, les autres en arrière, c'est-à-dire à reculons. Cette manière incommode et peu naturelle de marcher est un des exercices auquel il faut se rompre lorsqu'on vient au séminaire. Je m'abstiens des réflexions malignes qu'on pourrait faire là-dessus.

Rien de plus froid, de plus guindé et de moins expansif que les conversations de ces jeunes gens dont l'avenir dépend souvent d'une parole hasardée, et qui se sentent toujours, au milieu de leurs confrères, entourés de la surveillance invisible des directeurs. Si quelques caractères moins faussés, si quelques natures joyeuses et franches se réunissaient pour causer sans contrainte et avec gaieté des choses du monde les plus innocentes, on les note bientôt pour être repoussés des ordinations, on flétrit leur réunion du sobriquet de la *bande joyeuse*, les directeurs conseillent aux fervents de s'éloigner de ces jeunes gens trop mondains, et dans tous les petits groupes cabaleurs des congréganistes, on les recommande aux prières. Du reste, la bande joyeuse tout en se faisant mettre

(1) Voir les feuilletons des 18 et 19 mai, et 13 et 27 juillet.

à l'index, n'en est pas moins pour cela sous la main et sous les yeux de la congrégation. Il se trouve toujours parmi les directeurs de Saint-Sulpice, un faux bonhomme qui fait à ses confrères une opposition convenue, et qui se range du parti des *égrillards*, comme on les appelle. Celui-là se fait aimer de la bande joyeuse et ne tarde pas à obtenir toute la confiance de ces cœurs trop francs et de ces âmes trop aimantes. Il entre dans tous leurs petits secrets, les approuve dans leurs opinions larges, ne se scandalise jamais de leurs tentations les plus excentriques. Les pauvres enfants sont charmés d'avoir trouvé un père et un ami dans un de leurs maîtres. Il arrive seulement qu'à l'époque de l'ordination aucun d'eux n'est appelé, et que souvent pendant les vacances ils reçoivent à domicile une invitation de ne plus revenir ; ce qui pour des enfants de familles pauvres qui ont usé dans le séminaire leurs belles années et leurs modestes espérances, devient presque un arrêt de mort.

Belcour, qui avait pris le catholicisme au sérieux, ne soupçonnait pas même l'existence de ces manœuvres. Les conversations de ses confrères ne l'amusaient ordinairement pas, et il se mettait au hasard au bout d'un rang pour pouvoir à volonté changer de côté, et se dispenser ainsi de marcher à reculons, ce qu'il trouvait fatigant et ridicule, et ensuite pour rêver à son aise et se dispenser de rien dire. Ce jour-là donc, prenant comme toujours sa compagnie au hasard, il fut assez malheureux pour se joindre à la bande joyeuse. Or, le directeur qui l'avait déjà noté au réfectoire, ne l'avait pas quitté des yeux depuis sa rentrée dans la cour. Le bon sulpicien, en voyant le catéchiste se diriger du côté des parias, fit une grimace significative, quitta un instant la société des fervents dont il était entouré, et se cachant sous le vestibule de la chapelle, derrière une des colonnes qui s'y trouvent, tira encore une fois de sa poche son petit calepin, et y fit une seconde croix au crayon à côté du nom de Belcour.

III.

LA NOUVELLE LAURENCE.

Quinze jours s'étaient écoulés avec la rapidité d'un beau rêve qui doit finir toujours trop vite, et le séminariste commençait seulement à vivre. Ses pensées étaient plus grandes et plus libres, sa religion plus tendre et plus éclairée. La douce indulgence du Christ s'était fait sentir à son cœur, et il se sentait plein d'espérances pour lui-même et de miséricorde pour les autres. La pensée de l'enfer et des tortures éternelles ne venait plus troubler son sommeil bercé de gracieuses images ; dans la beauté d'une enfant il avait compris la bonté de Dieu ; quelque chose d'inconnu pour lui, mais de si suave et de si pur, qu'il s'y abandonnait sans la moindre crainte, avait gagné peu à peu toutes les facultés de son âme et les avait rendues harmonieuses comme un instrument bien accordé ; il ne vivait plus en lui-même ; deux enfants remplissaient toutes ses pensées. c'était pour eux qu'il priait en s'éveillant, c'était à eux qu'il songeait toute la matinée, jusqu'à l'heure bien heureuse du parloir, alors il les revoyait tous deux ; le petit garçon, beau petit ange allemand aux yeux bleus et à la tête blonde, lui répétait ses instructions de la veille ; Adèle interrompait quelquefois la leçon par des réflexions puériles mais pleines de grâce, qui avaient pour but d'attirer un instant sur elle l'attention du docteur. Celui-ci affectait peut-être de s'en occuper moins à mesure qu'il s'en préoccupait davantage. L'abbé, alors, voulait gronder la charmante espiègle et la regardait malgré lui ; puis, lorsqu'il avait rencontré les yeux de la jeune fille, il ne pouvait s'empêcher de détourner les siens et de sourire.

Mais cette gaieté infantine d'Adèle ne devait pas durer long-temps. Elle devint en peu de jours sérieuse et pensive ; ses beaux yeux bleus se remplirent de langueur, et son doux visage d'enfant parut avoir maigri et pâli. Belcour lui demanda si elle était malade :

— Oh ! non, répondit-elle en secouant tristement la tête, je ne suis pas malade, mais je ne sais pas ce que j'ai : je me sens toute changée. Il n'y a pas long-temps encore, j'aurais joué comme une enfant ; je me faisais une grande fête d'une promenade au Luxembourg ; quelques fleurs me rendaient heureuse ; maintenant, je n'aime plus tout cela, et il me semble que ce temps-là est déjà bien loin, bien loi derrière moi.

Le cœur du séminariste battit avec force sans qu'il sût lui-même pourquoi. Il prit le ton le plus paternel et le plus calme qu'il put trouver.

— N'avez-vous rien qui vous fasse de la peine ? demanda-t-il.

— Non, rien qui me fasse précisément de la peine ; car, c'est une chose singulière, je suis triste, et il me semble que je suis plus heureuse. Je pense toujours, toujours à la même chose. Ce n'est pourtant pas quelque chose de mal, au contraire. Eh bien ! quelquefois, en y pensant, je me sens prise d'une envie de pleurer que je ne peux pas comprendre, et au lieu d'avoir pour cela envie de penser à autre chose, c'est à cela que je voudrais penser toujours.

L'abbé rougit, et fut honteux de rougir, ce qui le fit rougir encore davantage.

— Mais quelle est donc cette chose ? demanda-t-il presque tout bas, et avec une légère hésitation.

— Oh ! ce n'est pas une chose ; je me suis mal exprimée : c'est quelqu'un.

Il y eut un silence de quelques minutes. Les deux interlocuteurs avaient les yeux baissés. Si un médecin eût pu prendre alors la main de Belcour, il lui eût trouvé la fièvre.

— Tenez, au fait, dit la jeune fille, d'un ton naïvement décidé, et en relevant ses deux beaux yeux, rendus plus beaux encore par l'expression d'un angélique amour, je ne sais pas pourquoi je n'oserais pas vous le dire : est-ce que c'est mal d'aimer son petit père ? Eh bien ! ce qui me rend triste le matin, c'est le désir que j'ai de vous voir à midi, et le temps me semble si long ! Oh ! comme je compte les heures et les minutes ! Enfin, l'heure arrive ; je vous vois ; vous parlez à mon frère et à moi ; je vous écoute, et je suis heureuse. Mais je suis triste pourtant, parce que l'heure va bientôt finir : la cloche va sonner ; vous allez me quitter pour vous en aller tout seul dans votre séminaire, où il me semble qu'on ne vous aime pas. Moi, je voudrais être avec vous toujours. Et puis quand je vous quitte, je reste jusqu'au soir comme engourdie et toute préoccupée de votre souvenir ; alors je ne puis ni lire, ni travailler, ni répondre à ce qu'on me dit. J'aspire à me coucher et à dormir pour faire arriver le lendemain plus vite ; mais, par malheur, je ne dors pas toujours, et alors les nuits sont bien longues !

A cet aveu si détaillé, si vrai, si candide, Belcour était resté comme foudroyé. La passion endormie dans son propre cœur venait de s'y réveiller tout-à-coup souveraine et invincible. Le cri du devoir devenait déjà dans sa conscience plus faible que le murmure impérieux d'une première affection. Il sentit que déjà il avait oublié pour jamais quinze ans de sermons sur les fins dernières ; sa religion s'était transfigurée sous un rayon d'amour, mais son désespoir n'en fut que plus profond, car l'amour même lui faisait un crime de son imprudente confiance et du trou-

leur manière de voir, c'est qu'ils ont compris que l'exercice de ce droit doit être pur de toute violence, enfin que les moyens pacifiques doivent seuls être employés.

Quant à leurs anciens camarades, qui ont eu le bonheur de passer maîtres, s'ils ont, en changeant de position, changé d'avis sur certains points, la plupart d'entre eux ont malheureusement conservé leur violence de 1833, et c'est à eux probablement qu'il faut attribuer le dédaigneux refus des propositions des ouvriers dans la séance de samedi dernier.

De pareils faits sont tristes; mais ils sont si fréquents et ils s'expliquent si facilement qu'on n'a pas lieu de s'en montrer surpris. Pour nous, c'est un effet tout naturel de cet antagonisme des intérêts qui, jusqu'ici, a servi de base à notre organisation industrielle. Aussi, tout en combattant de toutes nos forces ces faits déplorables, tout en essayant de ramener les maîtres à des sentiments meilleurs, aurons-nous, au milieu de nos critiques sévères, quelques paroles d'excuse. Toute la faute, en effet, n'est pas à eux : notre régime industriel en a sa part.

Nous saisirons même cette occasion pour dire aux ouvriers qui seraient portés à trop mal juger les entrepreneurs, à les croire plus mauvais qu'ils ne sont ; nous leur dirons :

Ne soyez pas injustes envers vos adversaires, ne leur supposez pas une nature plus mauvaise que la vôtre. Tous les hommes se ressemblent : naturellement ils ont tous plus de penchant pour le bien que pour le mal, et si, quatre-vingt-dix fois sur cent, on les voit faire plutôt le mal que le bien, c'est que, malheureusement, quatre-vingt-dix fois sur cent, ils sont placés dans des positions fausses, dans des positions qui lèsent leurs intérêts ou qui froissent quelques-unes de leurs passions. Ne voit-on pas, en effet, tous les jours des ouvriers, qui se faisaient remarquer par leurs bons sentimens, prendre dès qu'ils deviennent maîtres, les mêmes allures et le même esprit qu'ils blâmaient huit jours auparavant chez leurs propres patrons? Il faut donc le reconnaître : toute la responsabilité du mal ne doit pas retomber sur ceux qui le commettent, et, pour être justes nous devons éviter de pousser jusqu'à la haine des querelles qui, en dernière analyse, sont plutôt le résultat de l'opposition des intérêts que du mauvais cœur des individus.

Il nous appartenait, à nous, qui, plus d'une fois, avions dit aux maîtres de dures vérités, de rappeler aux ouvriers que dans leurs ennemis d'aujourd'hui ils devaient voir encore des frères, mais des frères égarés qu'il n'était pas impossible de ramener.

Suisse, de concert avec les grandes puissances. On peut espérer en outre que les grandes puissances ne voudront pas se faire les alliées d'un ordre que le pape lui-même abandonne en montrant ainsi qu'il partage l'opinion de Ganganelli qui les a supprimés, attendu que le repos de l'Eglise catholique était impossible avec eux, et de quel front le ministère français pourrait-il inviter les autres grandes puissances à s'immiscer dans les affaires de la Suisse indépendante en faveur des Jésuites que lui-même a renvoyés? L'Angleterre adhérerait d'autant moins à cette invitation que dans ce moment elle subit la résistance illégale du clergé irlandais inspiré par les Jésuites contre le bill des collèges irlandais, et la Prusse aussi ne se prononcera pas en faveur des Jésuites dans un moment de crise sur l'existence ou la non existence de son église catholique allemande. »

Le camp de Bordeaux.

Les journaux de Bordeaux publient sur les préparatifs des camps dont cette ville va se trouver entourée, des détails qui prouvent que l'argent n'y sera point épargné :

« ... Toute maisonnette, disent les correspondances bordelaises, est aujourd'hui un hôtel, et on ne lit de tous côtés que ces mots : ***Hôtel de Nemours, hôtel d'Aumale***, et une foule d'autres inscriptions empruntées à la circonstance. Du reste, les plus obscurs réduits se louent des prix fous : deux chambres, sur une propriété voisine du château qu'habitera le prince, ont été louées 800 fr. à un colonel de cavalerie. Nous avons visité hier, dans le plus grand détail, les lieux où doit être établi le camp. En voici à peu près la topographie : Le camp de campement de la cavalerie est le premier. On le rencontre en venant de Bordeaux, à droite du pont qui traverse le village de Saint-Médard. Il se développera dans une vaste lande qui longe la grande route.

» Quant au camp de campement de l'infanterie, il se trouve à près de cinq kilomètres du camp de la cavalerie. — On s'y rendra par un chemin qu'on trouve à gauche après le village de Saint-Médard, chemin impraticable aujourd'hui, mais qui deviendra bientôt une large et belle voie, grâce aux travaux des soldats du génie. — Le lieu où sera placé le camp de l'infanterie est une vaste lande inculte, brûlée du soleil et où l'on ne marche que péniblement à travers des sables profonds ; c'est un site sauvage, rafraîchi un peu cependant par les verdures des forêts de pins qui l'entourent et ferment de tous côtés l'horizon.

» C'est là que sont établies toutes sortes de constructions en planches, destinées à servir de cafés, etc. Les cuisines des soldats sont presque toutes construites en ce moment ; elles se composent de deux mètres carrés environ, creusées dans la terre : on y a bâti une espèce de fourneau en briques, abrité par un demi-losange en planches ; ces cuisines sont placées en alignement, sur une ligne immense que l'œil a peine à embrasser; chaque escouade a la sienne.

» A deux kilomètres sur la gauche du camp de campement de l'infanterie, perdu dans les touffes d'arbres, s'élève le château de Belfort, appartenant à M. le comte de Courcy, qui l'a loué à S. A. R. M. le duc d'Aumale

vue de l'instruction des soldats que les camps formés par des troupes permanentes pour l'instruction et quelquefois pour l'amusement des princes.

Presse départementale.

Les écrivains de la presse départementale étant, pour l'immense majorité, loin du grand foyer d'intrigues et de corruption que la centralisation entretient à Paris, expriment en général leurs convictions en toute sincérité, quoique souvent avec une virulence de polémique expliquée et excusée, jusqu'à un certain point, par le contact extrêmement rapproché de leurs adversaires ; ajoutons que ces convictions sont souvent beaucoup plus éclairées, beaucoup plus avancées, même parmi les conservateurs, que la plupart des convictions des écrivains quotidiens de Paris. Aussi avons-nous toujours pris plaisir à reconnaître la bonne foi et la loyauté des écrivains de la presse départementale, mais par malheur, ils ne sont pas toujours les seuls à écrire dans *leurs* journaux. Des influences prépondérantes forcent quelquefois les gérants ou propriétaires des feuilles départementales d'admettre certains articles qui viennent de Paris, et qui font presque toujours tache sur le journal. Sans parler des torts que peuvent avoir quelquefois à se reprocher sur ce point les feuilles radicales, il faut constater que ce sont les feuilles conservatrices, qui, par leur dépendance presque obligée, sont le plus facilement atteintes de ce mal.

En effet, le ministère a établi à Paris ce que l'on appelle le bureau de l'esprit public ; ce sont quelques écrivains façonnés à l'école du *Globe* (c'est tout dire), et qui infectent les journaux de province de leurs diatribes, de leurs personnalités et de leur honteux cynisme.

Répétons-le encore : ce qui est mauvais et blâmable dans les journaux de province ne leur appartient pas, leur est imposé : ce qui est bon leur appartient en propre.

L'affaire des charpentiers de Paris ne pouvait manquer de devenir le sujet de nouvelles diffamations de la part du bureau de l'esprit public; il n'y a pas manqué. Voici quelques citations :

« FRANCE MÉRIDIONALE. — Les journaux radicaux font encore curée de la difficulté soulevée par les ouvriers charpentiers de Paris... Comme nous sommes *convaincus* que l'insuffisance du salaire n'existe pas, *qu'il y a* ***intervention longuement méditée***, menées politiques à l'appui de la fameuse pétition d'enquête, en un mot oppression des bons ouvriers par les mauvais, nous sommes médiocrement inquiets pour l'ordre social des suites de cette triste bouderie..... »

« JOURNAL DE SAONE-ET-LOIRE. — Quand le devoir des journaux flatteurs du peuple eût été de conseiller à des hommes

---

ble qu'il avait jeté dans l'âme pure de cette enfant. Cette pensée terrible : je ne puis jamais être à elle ! tonna dans son âme plus formidable mille fois que la trompette du jugement dernier. En effet, Belcour n'était plus libre. Déjà deux pas irrévocables l'avaient approché de l'autel : il était diacre.

Il se leva brusquement sans répondre à la pauvre Adèle et prétexta quelques devoirs à remplir, pour rompre ce jour-là avant la fin de la récréation un entretien si dangereux. La petite imprudente chercha d'abord à le retenir en lui prenant une main qu'il n'eut pas la force de retirer, puis comme il insistait, elle lui jeta les enivrantes caresses de son regard en lui murmurant : A demain ! l'abbé embrassa le petit Mimi qu'Adèle embrassa aussitôt à son tour comme pour lui reprendre ce qu'on venait de lui donner, et la petite famille se sépara avec une vague inquiétude.

Le séminariste n'osa pas traverser la cour tant il craignait d'être abordé et distrait par ses confrères. Le ciel et l'enfer se combattaient dans son cœur, et il fallait à de si grandes émotions l'ombre de la chapelle et le silence du sanctuaire.

Il suivit les cloîtres alors déserts, entra dans la chapelle du séminaire, se mit à genoux devant l'autel et s'inclinant profondément sous le poids de sa triste pensée, il commença à prier avec ferveur.

La prière est ce qu'il y a dans la religion de plus consolant et de plus sage ; c'est la réflexion sanctifiée par la foi et la méditation soutenue par l'appui de Dieu. Ainsi la pensée s'agrandit et le cœur se soulage. L'homme devient presque invincible contre les découragements du monde, lorsqu'il sent chaque jour son immortalité garantie par des entretiens intimes avec l'Éternel.

Belcour avoua simplement à Dieu son amour, et cet aveu soulagea son âme ; il sentit sa passion naissante déposée au sein même de la miséricorde infinie s'y changer toute en sacrifice. Il pensa qu'il était temps de rompre des relations jusqu'alors innocentes, mais qui, demain peut-être, ne le seraient plus. Il ne songeait ni à son propre avenir compromis, ni même aux vœux qui l'engageaient à l'Eglise. Un vrai sentiment est toujours généreux et pur ; mais il voulait sacrifier tout au repos d'Adèle. Elle viendra demain, se dit-il, que ce soit pour la dernière fois. O mon Dieu ! vous voyez bien que je l'aime, et vous me donnerez le courage de prévenir son malheur. Cette résolution procura au jeune homme un calme qui n'était pas sans abattement; Il remplit avec résignation les devoirs du reste de la journée, et le soir, au lieu de se coucher, il se mit à genoux au pied de son lit et continua sa prière jusque bien avant dans la nuit. Il ne s'endormit que bien tard, et rêva qu'il montait au ciel avec Adèle en suivant le sentier étroit d'une montagne escarpée. Tout-à-coup le démon se présentait et leur disputait le passage ; lui alors il luttait corps à corps avec Satan, et roulait avec lui dans l'abîme, tandis que les anges gardiens venaient au devant d'Adèle et la conduisaient triomphante jusqu'à la porte de cette céleste Jérusalem où peut-être elle allait éternellement oublier l'ami qui se perdait pour elle.

Ce rêve lui causa une joie amère, et il l'accepta pour un présage. Et cependant, disait-il... Oh ! je ne craignais plus l'enfer... Mais je ne pouvais pas alors pressentir le supplice d'être à jamais séparé d'elle !

Le calme douloureux du réveil et les longues prières du matin le confirmèrent dans sa résolution généreuse.

Il souffrit toute la matinée comme s'il eût été sur la croix, et il regarda plusieurs fois son crucifix avec angoisse.

L'heure du parloir arriva enfin.

— Déjà ! se dit en frissonnant le pauvre jeune homme qui avait si longuement et si cruellement attendu, et qui eût voulu attendre encore.

Il aborda la jeune fille les yeux baissés et le cœur serré ; sa résolution était prise et il la croyait inébranlable.

— Adèle, lui dit-il d'une voix très grave, j'ai aujourd'hui quelque chose de très sérieux à vous dire.

— Oh ! mon Dieu, qu'est-ce que c'est donc? Vous aurais-je fâché sans le savoir, bon petit père? Oh ! je vous en demande pardon d'avance, c'était bien contre ma volonté, toujours !

— Vous ne m'avez pas fâché, ma chère enfant, et je vous aime trop d'ailleurs pour me fâcher jamais contre vous. Mais il faut cesser de nous voir.

— Cesser de nous voir ! Oh ! j'espère que non. Et pourquoi donc ne vous verrais-je plus? Ce n'est pas cela que vous avez voulu dire, n'est-ce pas ?

— Vous ne l'avez que trop bien entendu ma pauvre enfant. J'ai réfléchi devant Dieu à ce que vous m'avez confié hier, et j'ai compris que mon devoir était de ne plus souffrir vos visites.

— Mais vous n'avez donc pas compris ce que je vous disais hier! s'écria la naïve enfant. Puisque je suis déjà triste de ne pas vous voir assez, que voulez-vous que je fasse quand je ne vous verrai plus?

— C'est précisément cette excessive affection qu'il faut modérer ou combattre, poursuivit courageusement l'abbé ; tout ce qui est exagéré est mauvais.

— Suis-je donc maîtresse de vous aimer peu ou beaucoup, et pensez-vous qu'on se donne à soi-même les sentiments qu'on éprouve ?

— Lorsqu'on n'est pas maître d'une affection, il faut y renoncer, dit sentencieusement le pauvre catéchiste.

Il fut tout étonné et presque scandalisé de voir la petite fille sourire.

— Et comment voulez-vous qu'on renonce à ses affections lorsqu'on n'en est plus maître? lui répondit-elle avec une force de bon sens qui confondit toute la théologie de l'abbé.

Il ne savait plus que répliquer, car son propre cœur lui disait déjà assez combien la réponse était juste.

Il fit cependant un effort sur lui-même et ajouta :

— Mon enfant on peut s'aimer sans se voir si souvent. Ne vous créez pas ainsi à vous-même un besoin imaginaire : apprenez à vous refuser quelque chose, et si l'affection que vous me portez est véritable, faites aussi quelque chose pour moi ; n'en auriez-vous pas le courage?

— Oh ! tout pour vous ; excepté ne vous plus voir.

— Adèle vous êtes une enfant égoïste : ce n'est pas moi que vous aimez, c'est vous-même puisque vous ne savez pas me sacrifier une chose qui vous fait plaisir.

— Mais comment cette chose-là me ferait-elle plaisir, si je ne vous aimais pas?

Cette petite avait des reparties accablantes. Belcour trouva donc nécessaire de rompre brusquement l'entretien.

— Adieu, Adèle, dit-il en se levant, si vous avez une véritable amitié pour moi, ne revenez pas demain.

L'enfant, cette fois, parut blessée ; une larme que son jeune orgueil voulait retenir s'échappa de ses beaux yeux et roula sur sa joue comme une goutte de pluie sur le tissu velouté d'une fleur.

— Je comprends, dit-elle, c'est que je vous ennuie. Pardonnez-moi, car j'ai en effet bien abusé de votre bonté... pour moi seule je n'aurais pas osé... mais je croyais que vous aimiez un peu mon frère....

Elle ne put achever ; ses larmes coulaient malgré elle, elle porta son mouchoir à son visage et éclata en sanglots.

La séminariste en ce moment était un martyr. Ce qu'il y avait de généreux et même d'héroïque dans sa position l'exalta encore davantage, le moment d'ailleurs était décisif.

— Adieu, ma fille, répéta-t-il d'une voix ferme, et il sortit du parloir.

— Adieu, monsieur, murmura faiblement Adèle que son petit frère essayait en vain de consoler.

Le lendemain elle ne revint pas. Mais quand elle serait venue elle n'eût point vu l'abbé Belcour : le pauvre jeune homme était malade.

IV.

UN PÉCHÉ MORTEL.

Pendant son indisposition qui fut assez grave et qui dura plusieurs jours, l'abbé s'informa si personne n'était venu le demander au parloir.

— Personne.

— Allons, Dieu soit loué dit-il en soupirant amèrement, c'est une chose finie, elle ne viendra plus.

Et il tombait dans un abattement si profond que toute espérance semblait à jamais bannie loin de son cœur.

Il put enfin descendre à la classe de théologie. Il s'y était toujours ennuyé ; mais d'habitude il échappait à l'ennui par le sommeil. Cette fois sa répugnance pour les misérables subtilités de l'école gothique fut poussée jusqu'au dégoût et jusqu'à révolte intérieure; et pour comble de malheur il ne put dormir.

Une pensée unique, une pensée gracieuse et désolante, un rêve du paradis perdu, un ange exilé revenait sans cesse dans son âme avec un doux reproche et un douloureux sourire; il lui semblait alors que les saints et les martyrs avaient bien peu souffert, eux qui n'avaient jamais aimé que le ciel et qui n'avaient sacrifié qu'eux-mêmes. Grand sacrifice, en vérité, de s'immoler pour ce qu'on aime ! mais sacrifier ce qu'on aime, c'est au dessus des forces de l'homme. Jésus lui-même ne l'a point fait, Dieu même ne pourrait pas le faire. Oh ! je suis un insensé, j'ai voulu m'élever jusqu'à l'héroïsme et je n'ai été que barbare.

Il demandait adroitement et indirectement des nouvelles d'Adèle à tous ses confrères, qui sortaient pour aller à la paroisse; car le catéchisme de persévérance qui continue après la première communion, était confié à d'autres catéchistes. Ceux-là auraient pu voir Adèle qui d'habitude était assidue aux instructions et aux offices. Quelques-uns souriaient malignement lorsque Belcour, après l'avoir dépeinte, sans pouvoir se faire comprendre, se décide enfin à la nommer en cherchant dans sa mémoire comme si ce nom n'y était pas ineffaçable ; mais personne ne peut lui rien dire : personne ne l'a vue.

Le dimanche suivant il se rend à l'Eglise avec tout le séminaire. Son cœur bat avec force, et, dans une anxiété mortelle, il passe en regardant du coin de l'œil si la jeune fille est à la place accoutumée, vers la chapelle Saint-Maurice. Il ne voit personne ; la jeune fille n'est pas venue à la messe.

A. CONSTANT.

(*La suite prochainement.*)

...inattendu peut-être, mais réel ; la modération est un signe certain de force, et l'on compte avec ceux qui sont forts. Les journaux radicaux eux-mêmes, qui naturellement se seraient peut-être laissé emporter à quelque excès de paroles, ont subi l'influence réactrice de cette modération, et ont dû se mettre au ton des ouvriers.

Des tribunaux de prud'hommes, voilà ce que l'on réclame généralement. Le désir est bon et prouve un besoin de conciliation, mais le moyen est insuffisant, si le *Courrier de Lyon* veut bien cependant nous permettre de le dire, car il nous reprocherait encore notre *ours* ; que faut-il faire pour attendrir en notre faveur ce superbe critique ; hasardons-nous à citer le jugement qu'il porte contre nous. Il fera la joie de nos amis :

« Nous croyons inutile, pour le moment, de nous occuper de ces théoriciens qui prétendent réduire l'humanité, libre, intelligente, l'humanité qui pense, sent et marche par sa propre impulsion, *à l'état d'une machine fonctionnant régulièrement*, consommant juste la quantité de charbon voulue, donnant juste par minute le nombre de coups de piston déterminé par le calcul, et fournissant avec exactitude la force de chevaux, la quantité de marchandises en vue de laquelle elle a été établie.

» Et encore n'y a-t-il pas de machine qui ne se détraque parfois, qui ne nécessite des réparations ; qui n'ait sa part d'imprévu et d'exceptionnel. Comment en serait-il donc autrement de notre humanité qui a en elle-même sa force d'impulsion, qui n'est pas seulement matière et ne vit pas seulement de pain ? Esprits téméraires ou singulièrement étroits, méticuleux et matérialistes qui voudraient la soumettre à une règle mathématique, lui interdire tous ces élans irréguliers et impétueux, tous ces mouvements excentriques *qui peuvent bien la jeter dans des voies fausses et dangereuses ; mais dont la résultante définitive est toujours le triomphe du juste et du vrai* ; détruire cette spontanéité qui fait sa vie et sa force, qui en est du moins la conséquence naturelle et nécessaire !

» Tous ces bouillonnements sont-ils autre chose que les accidents prévus et ordinaires de la vie sociale, et quel autre devoir le gouvernement a-t-il à remplir que d'en surveiller les développements ? d'empêcher qu'ils ne dégénèrent en cause d'anarchie et que d'assurer le triomphe de la justice et du droit sur des prétentions désordonnées et sur les violences matérielles ? »

A côté de cette magnifique prosopopée politique, nous ne pouvons rien placer de mieux que cette nouvelle définition de l'organisation du travail donnée par le *Journal de Reims* :

« Organiser le travail, c'est le régler, c'est en fixer les conditions et les produits, c'est-à-dire, c'est tout simplement entraver la liberté ! Ce que nous voulons démontrer, et ce que la plupart des journaux semblent ne pas comprendre lorsqu'ils s'occupent de cette question ardue. »

Le journaliste de Reims peut se consoler de n'être pas compris par les journaux, il est assuré de l'approbation de l'Académie des sciences morales et politiques.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Le *Journal des Débats*, la *Patrie*, le *Messager* et le *Moniteur parisien* n'ont pas paru aujourd'hui ; le *Siècle*, le *National*, le *Constitutionnel* et le *Commerce* ne paraîtront pas demain. — Samedi dernier, Louis-Philippe et sa famille ont visité la maison royale et l'abbaye de Saint Denis. — M. Guizot est parti ce soir pour sa terre du Val-Richer, près de Lisieux. — Par ordonnance, en date du 23 de ce mois, l'ouverture de la session des conseils généraux de départements, pour la présente année, est fixée au 25 août prochain, à l'exception des départements de la Corse et de la Seine, dans lesquels elle aura lieu le 1er septembre et le 3 novembre. — Le *Moniteur* publie ce matin deux ordonnances royales par lesquelles l'intérim du département de l'intérieur confié à M. Dumon cesse à partir d'aujourd'hui, tandis que celui du ministère des affaires étrangères est confié à M. Duchâtel. — Une autre ordonnance royale approuve les modifications apportées aux art. 39, 41, 46 et 49 des statuts de la compagnie du chemin de fer de Paris à Rouen.

TROISIÈME JOURNÉE DU 15e ANNIVERSAIRE. — Ce matin, à six heures, le canon des Invalides a inauguré cette journée par 21 coups de canon. Malheureusement, le temps était affreux : une pluie diluvienne convertissait en marais le jardin des Tuileries, les bords de la Seine, les Champs-Elysées et la place du Trône. Cependant, vers les onze heures, la pluie cesse et le soleil se fait voir par moments : chacun espère. Dès cinq heures du matin, deux mille ouvriers se mettaient à l'œuvre pour mettre la dernière main aux préparatifs de la fête. Les serruriers achevaient de poser la grille circulaire de la statue de M. le duc d'Orléans, dans la cour du Louvre. A neuf heures, on a ouvert les quatre portes du chantier qui l'environne, et le public est entré en foule. C'est ainsi qu'a eu lieu, sans plus de cérémonial, l'inauguration de la statue du prince royal.

A midi, la famille royale est arrivée de Neuilly au palais des Tuileries par la rue dite Faubourg du Roule, les rues Royale et de Rivoli, à cause de l'encombrement des Champs-Elysées. Sur les deux heures, la famille royale, Mme la duchesse d'Orléans et ses enfants, se sont rendus dans la grande salle de marbre du Musée Charles X, par la grande galérie de peinture, qui était fermée au public, et, du grand balcon, la famille royale a pu voir la statue érigée par l'armée au jeune prince, et si mal exécutée par M. Marochetti.

A deux heures, trois coups de canon ont annoncé le commencement des réjouissances. Les théâtres des Champs-Elysées et de la barrière du Trône ont levé le rideau pour représenter leurs scènes guerrières ; les orchestres de danses ont joué, sans danseurs bien entendu, à cause de la boue qui couvrait le parquet ; les amateurs de l'antique mât de Cocagne ont commencé leurs dangereuses luttes ; les acteurs des joûtes nautiques sur le bassin du Pont-Royal ont exécuté brillamment les leurs en présence des autorités : les jouteurs formaient deux camps, celui des rouges et celui des bleus. Une véritable escadre de petites gondoles, de bateaux à vapeur, de barques, de nacelles, tous pavoisés et garnis de lanternes de couleur, pour les promenades fantastiques et vénitiennes de ce soir, couvrait une partie du bassin. On admirait beaucoup un bateau de blanchisseuses, converti en palais enchanté par la baguette féerique de l'architecte. Ce palais a été remorqué par un bateau à vapeur.

P. S. — *Minuit*. — Tout Paris a pensé comme notre collaborateur M. A. T. que la question barométrique était la plus grande question du jour : Le feu d'artifice réussira-t-il ? Les illuminations pourront-elles avoir lieu ? La pluie fera-t-elle grâce au peuple des Trois-Journées ? Voilà ce que tout le monde se demandait. Nous avons eu raison de ne point désespérer de la providence de juillet ; le temps, qui s'était assez bien relevé pour favoriser les joûtes nautiques, s'est raffermi vers les six heures, et est devenu superbe pour le concert des Tuileries, le feu d'artifice et les illuminations.

A sept heures et demie, le roi a paru au balcon du château avec la reine et le comte de Paris. S. M. paraissait jouir d'une excellente santé. Elle a salué la foule et donné le signal du concert. A neuf heures, le feu d'artifice a commencé ; il a duré une heure, et, à part de trop longs entr'actes, qu'expliquaient la pluie dont certaines parties de poudre ont dû être im-

d'Angleterre, le roi et la reine de Prusse assisteront à cette fête. »

POURSUITES CONTRE UN PRÊTRE. — Une ordonnance du 24 juillet, rendue sur le rapport de M. Rhoné, maître des requêtes, autorise la continuation des poursuites commencées contre le sieur Leca, desservant de la succursale de l'église de Moncale (Corse), pour avoir procédé aux cérémonies religieuses d'un mariage sans qu'il lui eût été justifié d'un acte de mariage préalablement reçu par l'officier de l'état civil.

LA COMMUNAUTÉ DES URSULINES ET UNE SUCCESSION. — On lit dans les lettres de Lyon : « Un procès intenté à la communauté des Ursulines de notre ville s'agitait ces jours derniers devant la première chambre du tribunal civil. Voici les faits qui y avaient donné lieu. Mme Lechevin, ancienne supérieure de la communauté des Ursulines, est décédée à Lyon, dans le courant de l'année 1835 ; après son décès, les dames du couvent firent dresser un inventaire de ses biens, et, d'après un procès-verbal du juge de paix, en date du 3 décembre 1835, il parut résulter que toute sa succession ne se composait que de quelques effets mobiliers, évalués à la modique somme de soixante francs. Cependant cette dame avait pendant long-temps tenu à Lyon un pensionnat de demoiselles de premier ordre, qui avait dû lui procurer d'abondants bénéfices ; d'un autre côté, elle avait vendu en 1825 divers immeubles d'une valeur considérable et dont la communauté avait évidemment profité. En cet état, Mme veuve Lallié, héritière naturelle de Mme Lechevin, a formé à la communauté une demande tendant à se faire restituer l'héritage de sa parente, indûment retenu par le couvent des dames de Sainte-Ursule. Sur le refus de la communauté qui soutenait que Mme Lechevin n'avait laissé aucune fortune, un procès s'est engagé. Le tribunal, dans son audience du 11 juillet courant, a rendu un jugement qui décide que la succession de la dame Lechevin doit être portée à une somme de 55 000 fr., et en conséquence il condamne la communauté à payer cette même somme à Mme veuve Lallié, avec les intérêts depuis le jour de l'ouverture de la succession. »

UN ACTE DE CIVISME. — On lit dans le *Courrier d'Indre-et-Loire* : « Cinq ouvriers employés aux travaux du pont de Cinq-Mars-la-Pile, montés sur un radeau, venaient tomber dans la Loire dans un endroit où le fleuve avait une profondeur de 4 à 5 mètres. M. Bonnin, témoin de cet affreux accident, se précipita sans hésitation au fond de l'eau, et, après de grands efforts, en ramena les cinq malheureux qui, cramponnés l'un à l'autre, se seraient inévitablement noyés sans ce généreux secours. Bonnin est père de famille ; bien des fois déjà il a donné des preuves de sa généreuse et intrépide habileté. La société ne devrait-elle pas décerner une récompense civique à cet utile citoyen ? »

COURAGEUSE AÉRONAUTE REÇUE A COUPS DE FUSIL. — On devine que ce fait n'a pu se passer en France ; mais comprendra-t-on qu'il ait eu lieu près d'une ville tant de fois poétisée par nos plus galants voyageurs et nos plus brillants touristes. C'est en effet le *Diario* de Séville qui parle d'une ascension dont la population de cette cité a eu le spectacle le 20 juillet. — L'épouse de l'aéronaute est seule montée dans la nacelle que soutenaient deux ballons. L'ascension a réussi parfaitement ; mais en descendant au milieu des allées d'arbres qui bordent la route entre les villages de Tomares et de Castilleja, l'intrépide voyageuse a été reçue à coups de fusil par les habitants de ces localités, qui ont en outre brisé la nacelle et se sont emparés de quelques effets qu'elle contenait. Le chef politique a pris les mesures nécessaires pour rechercher et punir les auteurs de ces incroyables excès.

EMPOISONNEMENT PAR UNE FEMME SUR SON MARI. — Françoise Blanchon, âgée aujourd'hui de trente ans, se maria dans l'année 1840, avec Jean Gras, cultivateur ; celui-ci appartenait à une famille aisée qui ne consentit qu'avec peine à cette union, à cause de la mauvaise réputation de la fille Blanchon. La bonne harmonie ne régna pas longtemps dans le ménage, ou plutôt la femme ne tarda pas à montrer par sa conduite que la vie commune lui était à charge. La perspective d'une position avantageuse avait pu seule la déterminer à s'unir à Jean Gras, qui était dans un état voisin de l'imbécilité et enclin à la paresse ; mais son espérance fut trompée, et le père Gras, portant dès-lors tout son amour du côté de sa fille, lui fit, par un premier acte, donation du tiers de ses biens en préciput, et vendit ensuite, par un second, tous les biens qui lui restaient à Lesprats, son gendre, moyennant une pension viagère. Cette double disposition porta une vive irritation dans le cœur de Françoise, et elle détermina son mari à demander à son père une provision alimentaire devant le juge de paix de Montpezat. Ce magistrat condamna ce dernier à payer à son fils une pension annuelle de deux hectolitres de blé. Plus tard, intervint un accord entre le père et le fils, par suite duquel le premier, pour se libérer de cette pension céda au second une pièce de terre en toute propriété.

Le succès de cette action judiciaire fut loin de satisfaire la femme Gras, et ses mauvais procédés pour son mari augmentèrent de jour en jour. Ce n'est qu'avec peine qu'elle lui donne le pain nécessaire à sa subsistance, qu'elle lui refuse le plus souvent. Pour être plus libre, elle le force, après deux ans de mariage, à aller coucher chaque soir dans la maison de son père sur un mauvais grabat, et dans une chambre exposée à toutes les intempéries des saisons. Des propos nombreux, qui ne trahissent que trop les pensées qui l'agitent, annoncent à tous qu'elle verra avec plaisir la mort de Jean Gras.

C'est dans ces circonstances que celui-ci, après avoir mangé une soupe qui lui avait été préparée par sa femme, dans la journée du mardi 28 janvier dernier, éprouve les symptômes les plus graves : des douleurs atroces au bas-ventre suivies de vomissement, et accompagnées d'une soif inextinguible ; depuis ce moment le malheureux peut à peine se traîner ; le samedi il mange encore d'une soupe à l'ail que lui présente sa femme, et la nuit suivante il avait cessé de vivre. Une mort si prompte frappe d'étonnement toute la contrée ; l'on se rappelle alors une foule de circonstances auxquelles on n'avait pas d'abord attaché d'importance ; l'on remarque avec surprise qu'aucun médecin n'a été appelé ; les symptômes de la maladie augmentent les soupçons, et la certitude d'un empoisonnement est dans tous les esprits. L'autorité s'émeut, une procédure est instruite, et c'est par suite des faits qui se sont révélés que Françoise Blanchon a été renvoyée devant la Cour d'assises de Tarn-et-Garonne sous l'accusation d'empoisonnement. Trente-neuf témoins ont été appelés, tant par le ministère public que par la défense. Malgré les efforts de cette dernière, Françoise Blanchon a été condamnée aux travaux forcés à perpétuité.

ENLÈVEMENT D'UN ENFANT. — On remarque les détails qui suivent dans une correspondance de Blois, datée du 25 juillet : Le tribunal correctionnel de cette ville était saisi de l'appréciation d'une affaire qui sortait, par les circonstances aussi graves qu'étranges qui s'y rattachent, du cercle des préventions dont les tribunaux de cette nature sont ordinairement appelés à connaître. L'affaire dont il s'agit ne procède pas à la requête du ministère public ; c'est entre parties que la contestation s'agite. D'un côté se trouve une jeune fille à peine majeure, qui porte les vêtements des filles de la campagne, et dont la tenue décèle une assurance qui n'est cependant exclusive ni de pudeur ni d'honnêteté. D'un autre côté, et parmi les prévenus, se trouve une vieille femme à contenance embarrassée, à paroles hésitantes, puis un vieillard dont la vivacité a quelque peine à se contenir, et un jeune homme, son fils, qui joue, dans toute cette affaire, un rôle assez malheureux de lovelace campagnard.

La jeune fille raconte que le 11 juin dernier elle fut prise tout à coup, dans la maison du sieur R... père, chez lequel elle servait en qualité de do-

peut se le dissimuler, par des apparences assez graves, pour que le ministère public se considère comme engagé à en étudier les faits.

CHARRIEURS ET ROULOTIERS. — La *Gazette des Tribunaux* publie les curieux détails qui suivent : « Une instruction judiciaire, dont le soin est confié à M. Desmortiers-Déterville se poursuit en ce moment contre une association de plus de vingt individus, hommes et femmes, appartenant tous à cette catégorie dangereuse et presque toujours insaisissable de voleurs que l'on désigne sous le nom de *charrieurs* et de *roulotiers*.

» Les charrieurs, qui ont leurs chefs, leurs mots de ralliement, leurs points de réunion, et qui forment une sorte de franc-maçonnerie vagabonde organisée, parcourent la France dans tous les sens, et exploitent sous toutes les formes l'ignorance et la crédulité publiques. Ce sont eux qui pratiquent le vol à l'américaine, qui jouent la scène du Polonais réduit à vendre à vil prix la croix ornée de pierreries de son père ; qui vendent des bijoux faux, de la toile de coton terminée à ses deux extrémités par une faible partie en fil de lin ; qui éventrent les malles de cuir avec un rasoir sur l'impériale des diligences ; qui, au bureau d'arrivée des messageries, s'emparent de malles richement garnies au lieu et place des leurs, qui ne contiennent que des pavés soigneusement empaquetés dans du foin, etc., etc., car nous ne terminerions pas si nous voulions consigner ici l'énumération de toutes leurs coupables ruses.

» La police, à la vérité, arrête de temps à autre quelqu'un d'entre eux dans le cours de ses exploits ; mais le plus souvent il devient très difficile, sinon impossible, de saisir leurs traces. En effet, aussitôt quelque vol audacieux commis par eux, ils quittent la localité qui en a été le théâtre, et, soit qu'ils prennent le chemin de fer, la malle-poste, ou qu'ils se servent de leur propre voiture, car beaucoup parcourent la province sous l'apparence d'opulents voyageurs, une distance de cent kilomètres les sépare du lieu du délit, avant même que ceux qui en ont été victimes aient eu le temps de formuler leur plainte entre les mains de l'autorité. Un tel état de choses, en éveillant à juste titre la sollicitude de l'autorité, fit rechercher les moyens de placer enfin sous la main de la justice les membres de cette insaisissable association de malfaiteurs. Des mesures de sûreté furent prescrites à cet effet par M. le préfet de police, et ces mesures auraient eu, à ce qu'il paraît, pour résultat de procurer l'arrestation de la presque totalité des charrieurs.

» On avait su qu'une maison isolée d'un nouveau village bâti entre les barrières du Montparnasse et de Montrouge, et auquel on a donné le nom de Plaisance, était un centre de réunion pour ces individus, qui y changeaient de costumes selon les rôles qu'ils se proposaient de jouer, et qui y déposaient au besoin le fruit de leurs vols. L'individu qui habitait cette maison avait pris une patente de marchand de vins pour détourner les soupçons et expliquer en quelque sorte les allées et venues continuelles d'étrangers qu'il recevait. Cette maison fut l'objet d'une surveillance spéciale, et l'on ne tarda pas à y arrêter des charrieurs des plus habiles et de saisir de nombreuses et importantes pièces de conviction. D'un autre côté, les renseignements que l'on avait recueillis auraient appris que, dans ce moment, les charrieurs sont occupés à exploiter une classe d'individus au préjudice de laquelle ils commettent chaque année des détournements considérables : nous voulons parler des remplaçants et jeunes conscrits substituants.

» Voici à cet égard comment procèdent les charrieurs : ils savent dans quelles localités se tiennent les conseils par lesquels doit être prononcée l'admission des remplaçants, admission après laquelle il est d'usage de remettre au remplaçant tout ou forte partie de la somme pour laquelle il a engagé sa liberté. Les opérations terminées, un charrieur prend place dans chacune des voitures revenant à Paris, où ne manquent pas de se trouver plusieurs remplaçants curieux de visiter la capitale avant de rejoindre le régiment qui leur est désigné pour le service. En route on lie connaissance ; le charrieur ébauche pour son propre compte un vol à l'américaine avec un des remplaçants voyageurs ; puis, à l'arrivée dans la cour des messageries, il désigne sans être vu, à d'adroits camarades qui l'attendent, ceux des voyageurs avec lesquels il y a moyen de faire un semblable coup. Ces renseignements et quelques autres, non moins singuliers et aussi précis, furent mis à profit par la police, qui, en une seule matinée, arrêta dans les cours des messageries un bon nombre de charrieurs qui arrivaient avec les jeunes conscrits par les voitures d'Amiens, de Beauvais, de Chartres, de Melun, etc.

PAUVRETÉ DES INSTITUTEURS COMMUNAUX. — On lit dans l'*Authie*, journal de Doullens : « ... On sait combien est triste le sort des instituteurs dans les communes rurales : recevant un traitement qui suffit à peine au plus strict nécessaire, logés dans de mauvaises masures, ils passent tout leur temps dans des classes malsaines où ils sont exposés à prendre le germe de maladies dangereuses. Pour prouver que ce tableau n'a rien d'exagéré, nous citerons l'exemple de M. Chaponnet, ancien élève-maître de l'école normale d'Amiens, aujourd'hui instituteur à Templeux-la-Fosse (arrondissement de Péronne), qui, atteint d'un mal que l'on attribue à l'insalubrité de sa classe, vient de souffrir l'amputation d'une jambe. Touchés de l'état de détresse dans lequel ils voyaient leur collègue, sa femme et ses trois enfants en bas-âge, les instituteurs du voisinage de Templeux se sont spontanément cotisés pour leur venir en aide à tous. Mais ce qu'ils ont pu donner est maintenant épuisé, le mal s'est encore aggravé et le besoin devient de jour en jour plus pressant sous le toit du pauvre instituteur. Dans cette extrémité, un appel a été fait aux instituteurs du ressort de l'académie d'Amiens, en faveur de M. Chaponnet, une souscription est ouverte, à cet effet, à Doullens ; c'est M. Poulhot, instituteur communal, qui est chargé de recevoir les offrandes. Il ne manque pas, dans l'arrondissement de Doullens, d'écoles aussi mal établies et mal entretenues que celle de Templeux. — Nous citerons entre autres celle de Bouquemaison dont nous avons déjà publié dans ce journal l'attristante description. — Nous pourrions indiquer encore celle d'Acheux, laquelle, sans être précisément insalubre, est néanmoins fort loin de correspondre à l'idée que l'on se fait naturellement de l'école d'un chef-lieu de canton. »

Nous avons voulu reproduire ce passage pour appuyer les réclamations que nous avons formulées tant de fois en faveur d'une classe de citoyens aussi mal rétribuée qu'elle est honorable et importante.

A MM. les rédacteurs de la *Démocratie pacifique*.

Monsieur,

Ayant lu dans le *Constitutionnel* de ce matin, un récit inexact de l'accident qui est arrivé à l'étalon *Physician*, et dont les détails me paraissent lui avoir été fournis dans une intention peu bienveillante pour l'établissement que je dirige, je m'empresse de vous envoyer ci-après les rectifications que je viens d'adresser à ce journal.

1o Il y a exagération dans le prix d'achat de *Physician*. Ce cheval a coûté 2 500 livres sterling (62 500 fr.) et non 55 000 fr.

2o C'est le seul accident de cette nature qui se soit jamais présenté au Dépôt des Remontes. Je ne connais même pas d'étalon du nom de *Vivian*.

3o L'article du *Constitutionnel* est rédigé de manière à laisser croire qu'il y a eu de la négligence dans cette malheureuse affaire, et que personne ne se trouvait auprès des chevaux quand l'accident est arrivé. Le palefrenier de *Physician* le tenait dans sa *boxe*, et cet étalon s'est échappé de vive force. Un autre palefrenier quittait à peine *Ibrahim* quand *Physician* a forcé le passage pour aller attaquer ce cheval. C'est ainsi que le premier coup de pied qui a été lancé a cassé l'avant-bras gauche du *Physician*, mort hier après la réduction de la fracture.

... à l'Académie, de telle sorte que les élèves comprennent combien la culture forestière peut être utile à l'agriculture proprement dite, et que ces deux arts doivent se soutenir mutuellement. Treize professeurs sont attachés à l'établissement ; tous les mois ils se réunissent en assemblée générale pour conférer sur les affaires de l'Ecole. L'enseignement est en trois parties ; les leçons orales, les démonstrations et les excursions. Les cours sont distribués de la manière suivante :

1° *Partie agricole.* — A. La production. 1. Production des plantes ; culture des vignes ; culture des arbres fruitiers. 2. Production du bétail ; élève des chevaux ; élève des vers à soie. — B. La technologie. — C. Direction des biens ; comptabilité agricole ; exploitation de Hohenheim.

2° *Partie forestière.* — Notions générales. — A. Culture des forêts particulières. 1. Production des forêts ; botanique forestière ; culture des forêts ; technologie ; garde des forêts ; chasse. 2. Commerce des bois. — B. Economie de l'art forestier. 1. Economie générale. 2. Economie spéciale pour le Wurtemberg ; lois forestières pratiques de l'administration.

3° Branches auxiliaires. Sous ce titre se trouve compris l'enseignement des mathématiques, leur application à l'arpentage, à l'estimation et à l'exploitation des forêts. — L'histoire naturelle et les sciences physiques. — L'étude des lois forestières, enfin l'architecture rurale et le dessin spécialement appliqué aux machines.

L'enseignement de la théorie est confirmé par toutes les démonstrations nécessaires sur les champs de la ferme et sur des champs d'expérience pour l'agriculture ; des excursions dans tout l'arrondissement de Hohenheim, fournissent aux élèves la confirmation des préceptes théoriques. L'établissement possède aussi un jardin qui renferme près de mille plantes indigènes et un jardin de plantes exotiques. Il y a aussi un musée avec des collections de terres, de laines, de bois, de minéralogies, botanique, zoologie, zootomie, de produits agricoles fabriqués, de modèles d'instruments aratoires, d'appareils mathématiques, physiques et chimiques.

Les élèves, qui sont au nombre de cent vingt à cent trente, paient cent francs pour être reçus dans l'établissement ; ils y sont logés, chauffés, éclairés, blanchis, mais ils doivent se pourvoir de livres et se nourrir à leurs frais. Ils sont admis à jouir de la lecture des journaux que reçoit l'école moyennant un abonnement d'un franc cinquante par an. On peut aussi obtenir la permission d'entrer à l'Académie comme élève temporaire moyennant trente-trois centimes par jour.

L'Ecole pratique a pour but de former de petits régisseurs, des maitres-valets ; on se propose surtout d'y donner une bonne instruction agricole aux fils de paysans qui cultivent leurs terres de leurs propres mains. M. Schwerz avait commencé cette école avec dix jeunes garçons de quatorze ans qui sortaient de la maison d'orphelins ; le nombre des élèves fut augmenté sous la direction de M. le baron d'Ellrichshausen qui institua un cours de trois années ; il commença aussi à recevoir des fils de paysans de seize à dix-huit ans et d'anciens militaires qui voulaient entrer dans l'agriculture. Les paysans payaient une pension de onze francs par an ; mais depuis le jubilé du roi Guillaume-le-Bien-Aimé, l'enseignement est devenu entièrement gratuit pour tous les sujets du royaume.

La direction de cette école est confiée à un inspecteur spécial qui explique aux élèves la théorie des opérations qu'ils exécutent, dans les champs, sous ses yeux. Tous les travaux de la ferme sont confiés aux élèves, on n'emploie pas de domestiques. La première année on leur fait faire d'abord la main-d'œuvre la plus facile, ils soignent la pépinière, la vacherie, etc. ; la seconde année on leur apprend à labourer avec les bœufs qu'ils soignent aussi à l'étable ; ils font les greffes de la pépinière, ils ont la manutention du colza, du houblon et de tous les grains en magasin. La troisième année les élèves ont la direction de l'écurie ; ils exécutent avec les chevaux toutes les opérations de culture perfectionnée ; ils manœuvrent les semoirs, les charrues à deux oreilles, etc. ; ils apprennent à semer ; ils cultivent les champs d'expériences, le lin, le chanvre, la houblonnière ; ils exécutent des irrigations. On leur fournit aussi l'occasion de se familiariser avec la technologie agricole, en leur permettant de prendre part aux travaux de la fabrique de sucre de betteraves, de la brasserie, de la distillerie, de l'amidonnerie et de l'atelier de charonnage. Enfin, pour compléter leur instruction et pour les habituer à commander, on confie aux plus anciens et à tour de rôle, la direction de la main-d'œuvre. L'inspecteur fait des leçons théoriques de deux ... journal de Hohenheim, qui rend compte de toutes les expériences faites dans l'institut ; plusieurs anciens élèves se font honneur d'y consigner leurs travaux personnels, en sorte que les méthodes nouvelles se propagent avec rapidité. Le journal compte à peu près trois mille abonnés. Il n'existe en France qu'un seul recueil agricole dont le succès puisse se comparer à celui de Hohenheim, c'est le journal d'agriculture pratique publié par le docteur Bixio. Nous terminerons en faisant remarquer que le roi de Wurtemberg ne néglige aucune occasion d'introduire dans son institut toutes les innovations qui se montrent sur quelque point de l'Europe avec une certaine apparence d'utilité ; il a fait construire des fabriques de toutes espèces, qui se rattachent à l'agriculture ; il a même fondé, en 1842, une magnanerie d'après le système d'Arcet, dans laquelle l'éducation du vers à soie est dirigée selon la méthode rationnelle, propagée par M. Camille Bauvais.

Voilà ce qu'a pu faire le roi d'un petit Etat de 1 600 000 habitants avec un budget de 20 000 000 de francs ; notre gouvernement, avec son budget colossal n'a pu ou plutôt n'a voulu fonder aucune école publique d'agriculture ; doit-on s'étonner que les cultivateurs n'accordent aucune confiance à toutes les protestations de dévouement pour l'industrie agricole dont nos ministres font parade à tous propos.

VOYAGE AGRONOMIQUE EN FRANCE, par M. Lullin de Chateauvieux. — L'apparition des voyages agronomiques de M. de Chateauvieux n'est pas précisément un fait nouveau ; depuis long-temps déjà la *Bibliothèque universelle de Genève* avait livré au public des lettres sur l'agriculture française qui se trouvent en partie reproduites dans l'ouvrage que nous annonçons ; mais l'œuvre de M. Lullin s'est successivement enrichie de tout ce qu'a pu fournir à l'auteur l'observation du mouvement agricole si multiple et si prononcé depuis le commencement de ce siècle. On ne peut se dissimuler cependant que dans cette facture successive, dans ces annotations et ces remaniements, l'unité et l'ensemble du livre n'aient été un peu compromis ; il a perdu sa physionomie première d'actualité et de spontanéité des impressions du voyageur, mais il n'a pas entièrement atteint les formes d'une esquisse statistique agricole que M. Lullin paraissait avoir en vue. Un tel travail d'ailleurs a pris depuis quelques années de telles proportions qu'il était difficile à un écrivain déjà avancé en âge et placé d'ailleurs hors du centre même de la vie agricole, d'y atteindre. Les publications du gouvernement, importantes quoique incomplètes, les travaux spéciaux de statistique locale dont le nombre augmente chaque jour, imposent à l'écrivain qui essaie un travail général des recherches, une exactitude et un soin qui doivent aggraver singulièrement son labeur. L'instant approche sans doute où la France possèdera un résumé complet et méthodique de sa position agricole sous les points de vues divers de l'art et de l'économie sociale ; mais, si les fondements de l'édifice se posent de toutes parts, les matériaux sont encore tous au pied de l'œuvre.

Le travail de M. Lullin réduit cependant à ces véritables proportions, considéré comme le résumé des observations prolongées pendant une existence agronomique de plus de quarante années, existence laborieuse et plus ou moins pratique, a un mérite incontestable ; on doit accorder à l'auteur un jugement sûr, calme, une certaine finesse d'observation et l'alliance quelquefois de vues philosophiques élevées, à une grâce dans les détails épisodiques.

La première partie du travail est consacrée à des aperçus généraux de l'agriculture française. Le sol, son appropriation, la production progressive, des vues d'amélioration dans toutes les branches, assolements, bestiaux, etc., on y trouvera d'excellentes observations, des considérations d'économie politique d'une haute portée ; on y regrettera quelques longueurs, le défaut peut-être de caractère assez tranché dans la pensée et dans le style. Ce dernier défaut en est-il un réel ; M. Lullin est-il moins affirmatif, moins tranchant parce qu'il a vu beaucoup et vu sous beaucoup de faces ? le lecteur en jugera.

Le deuxième volume intéresse plus vivement ; les théories et les dissertations générales font place à un résumé par régions de l'agriculture même de la France ; situation topographique, physionomie industrielle, spécialité productive végétale ou animale, tout est assez heureusement saisi, quoique esquissé à grands traits ; quelques-uns de ces traits ont légèrement changé sur plusieurs points ; mais tellement profondes ne sont pas ces modifications que la vérité ne soit encore frappante. M. Lullin était l'homme de l'époque agricole qui s'en va ; il avait assisté à son avènement : lié avec Péclet, Sismondi, plus tard avec Dombasle, ... de M. EUGÈNE CAMUS.

Les personnes qui s'abonneront à la DÉMOCRATIE PACIFIQUE à partir du 1er août recevront :

1° Tout ce qui aura paru du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE (3 volumes) ;

2° Un roman entier de CH. DICKENS : LE CARILLON DU NOUVEL AN.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 30 juillet.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Guerillero.
7 h. 1/2 THEATRE FRANCAIS. — Mérope.
7 h. 1/2 OPERA-COMIQUE. — Diamants de la Couronne.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — La Mode. Ami Grandet. 3e Mari.
7 h. 1/2 VARIÉTÉS. — 1er Souper. Les Anglais. Fille d'Eve. Roquefinette.
7 h. 1/2 GYMNASE. — Sept Merveilles du Monde. Changement. Dame.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Ecole buissonnière. Contrebasse. Pretintaille.
7 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — La Biche au bois.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Etudiants.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Canal Saint-Martin.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 COMTE. — Docteur Gall. Fantasque. Mazurka. Wamba. La Barbe.
6 h. 1/2 FOLIES. — M. Denis. Jeune Homme. Espionne. L'Art.
6 h. LUXEMBOURG. — Laveuses de Provence. Indiana.
SALLE VIVIENNE — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 h. à 5 h. — Le Déluge, avant pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

...veille dans laquelle les délégués des charpentiers ont donné à M. Delessert, et non au préfet de police, tous les renseignements, toutes les explications qui pouvaient lui faire comprendre la portée et la justice de leurs réclamations. L'entrevue a duré une heure et un quart, et pendant ce temps les six envoyés ont répondu à toutes les questions avec la plus entière liberté. Chacun d'eux a parlé, de sorte que M. Delessert a pu se convaincre par lui-même de l'accord qui règne parmi ces hommes sur la question qui occupe actuellement tout Paris.

Nous n'étions pas présents à cette entrevue, et il est impossible qu'on nous ait rapporté tout ce qui y a été dit ; mais nous affirmons, sans crainte d'être démentis, que M. le préfet de police aura trouvé les ouvriers tels que nous les lui avons dépeints dès l'origine du débat, c'est-à-dire pleins de bon sens, de modération, de loyauté et de raison, enfin, dignes, sous tous les rapports, du plus vif intérêt.

Plusieurs points de la question paraissaient avoir besoin d'explications. M. Delessert, comme beaucoup d'autres personnes à Paris, ne pouvait regarder comme juste et raisonnable la prétention d'un *salaire uniforme* pour l'ouvrier ordinaire aussi bien que pour l'ouvrier habile; nous ne savons pas quelle est aujourd'hui son opinion sur ce point, mais nous, qui connaissons les explications qu'ont pu lui donner les délégués des ouvriers, nous oserions affirmer qu'elle n'est plus ce qu'elle était. Nous aussi, nous avions été choqués de ce tarif uniforme, et pourtant il nous a fallu le trouver raisonnable quand nous sommes allés aux informations. Nous pensons qu'il en aura été de même pour M. Delessert.

Les délégués se louent beaucoup de l'accueil qu'ils ont reçu de M. le préfet de police, et de l'intérêt qu'il leur a témoigné. M. Delessert n'a pas craint de rendre hommage à la modération, à la prudence et à la sagesse avec lesquelles, jusqu'ici, tous les charpentiers en général ont soutenu leurs prétentions. Il a exprimé le désir de voir se terminer à l'amiable une lutte qui nuit aux intérêts des entrepreneurs, à ceux des charpentiers, et aussi à ceux de plusieurs autres corps d'état. Nous aimons à croire que, bien renseigné maintenant sur la position des ouvriers, sur leurs griefs et sur leurs prétentions, M. le préfet de police n'hésitera pas à employer *officieusement*, auprès des maîtres *opposants*, son influence personnelle pour les amener à revenir sur la déplorable détermination prise par eux dans la séance de samedi dernier. M. Delessert regrette sans doute de n'avoir pas vu plus tôt les charpentiers, et il doit sentir qu'aujourd'hui, plus que jamais, c'est un devoir pour lui de presser la conclusion de cette affaire.

Que d'excellentes et concluantes raisons M. le préfet de police peut faire valoir auprès des maîtres récalcitrants ! A la rigueur, les ouvriers peuvent fort bien se passer d'eux maintenant ; avant-hier nous avons enregistré les noms de cent cinquante-trois entrepreneurs propres, ont rompu l'œuvre de conciliation au moment où elle allait être conclue.

Quelle belle position; et qu'il sera facile à M. Delessert de triompher de l'entêtement peu intelligent de quelques meneurs! Nous disons de quelques meneurs, parce que nous avons trop bonne opinion des hommes en général pour croire qu'à l'heure qu'il est, et après toutes les explications qui ont été données, il se trouve encore cent soixante-sept entrepreneurs assez peu judicieux pour supposer qu'ils puissent, sans manquer à leurs devoirs de bons citoyens, refuser de signer la paix, même aux conditions qui leur sont faites. Eh! quelles sont donc ces conditions? au chiffre près, absolument les mêmes que celles qui furent acceptées en 1833 par la chambre syndicale. En vérité, M. Delessert a trop beau jeu ; et s'il ne réussit pas, c'est qu'il s'y prendra bien mal.

La position des ouvriers s'améliore tous les jours. Avant-hier ils avaient les signatures de 153 entrepreneurs ; huit nouveaux sont venus signer; ce sont :

MM. Lablonde, rue de la Vannerie, 8.
Emile Lasarre, rue Saint-Dominique Saint-Germain, 227.
Champau, rue de l'Eglise, 8 (à Grenelle).
Eyerre (François), Route d'Orléans, 140 (Montrouge).
Boyer, rue Saint-Fargeau, 85 (Belleville).
Grand, rue des Francs-Bourgeois-Saint-Marcel, 4.
Nicolardeau, rue Grange-aux-Belles, 55.
Bourgogne, rue Pascal.

Quand donc les *opposants* voudront-ils ouvrir les yeux? C'est pourtant bien clair.

Nous recevons ce soir, des ouvriers charpentiers, la lettre suivante que nous nous empressons de publier :

A MM. les rédacteurs de la *Démocratie pacifique*.

Messieurs, nous vous prions de vouloir bien accueillir les explications suivantes dans votre prochain numéro :

MM. les entrepreneurs avaient pensé que, pour terminer toutes les difficultés, sans être amenés à aucune concession, bien que nous dussions espérer qu'ils consentiraient du moins aux plus légitimes, ils n'avaient besoin que d'inviter les ouvriers charpentiers à nommer une commission et à se présenter devant la chambre syndicale. Leur espoir et le nôtre ont été déçus. Et, pour cela, il a suffi à la seconde commission des charpentiers de déclarer aux entrepreneurs qu'elle se retirerait si ces derniers ne voulaient pas lui remettre l'extrait de leur procès-verbal, comme ils l'avaient proposé, en échange des signatures consacrant le tarif de 1845. En présence du refus des entrepreneurs, la nouvelle commission a dû se retirer sans accéder à aucune concession, d'autant plus qu'un désir de conciliation, et non la nécessité, avait inspiré cette démarche, puisque déjà 145 maîtres (aujourd'hui le nombre en est de 160) avaient adhéré aux propositions des charpentiers.

Toutefois, nous devons reconnaître avoir été assez bien reçus par la commission des entrepreneurs, à l'exception de M. le président, qui a mais qu'il donnait encore, selon les capacités, 4 fr. 25, 4 fr. 75, 5 fr. et même 7 fr. avec des gratifications par dessus le marché...

Quant au prix de journée de 4 à 7 fr. selon les capacités, nous ne le contestons pas : alors 4 fr. était la moyenne admise ; mais aujourd'hui, c'est 5 fr. qui est devenu le minimum ; nous engageons donc M. Rocher à pratiquer son système d'encouragements sur le pied de cette dernière base, et à faire pour la journée de 5 fr. et ce qu'il faisait pour celle de 4 fr. quand il croira devoir récompenser et stimuler les capacités.

Nous ne croyons pas que M. Rocher soit très sûr de sa mémoire quant aux gratifications. Nous nous rappelons qu'il a envoyé plusieurs fois ses ouvriers à la campagne, à Nanteuil, entre autres, et qu'il ne leur payait tout juste que 4 fr., bien que l'usage soit d'augmenter la journée de 50 c. quand l'ouvrier est obligé de quitter Paris. Or, il fallait faire alors plus de trois lieues soir et matin. C'eût été le cas de donner des gratifications, et cependant M. Rocher n'a pas jugé à propos d'en ajouter. A cette époque, il est vrai, les travaux manquaient, les temps étaient durs; M. Rocher chez lequel les ouvriers retournaient, bien souvent malgré eux, parce que la besogne était rare, pensait sans doute qu'ils devaient se trouver trop heureux alors d'avoir du travail et que leur en procurer le dispensait des gratifications les mieux acquises.

Paris, ce 30 juillet 1845.

LA COMMISSION DES OUVRIERS CHARPENTIERS.

Il paraît, d'après cette lettre, qu'une boutade du président de la chambre syndicale a, tout-à-coup, mis fin à une discussion sur laquelle on avait fondé l'espoir d'une réconciliation générale. Et quel est le motif de cette malencontreuse boutade de M. le président? Il est vraiment curieux le motif. Le noble président trouve que la demande d'une copie *signée* du procès-verbal qui rappellera les conditions du nouveau traité, constitue, de la part des ouvriers, une *injure* envers les maîtres. Eh quoi! La demande d'une copie *signée*, pour tout titre, pour toute garantie, à celle des parties contractantes qui a le malheur de ne pouvoir *légalement* traiter, constituerait une injure envers l'autre partie! Mais dans quel pays a-t-il donc vécu cet entrepreneur président? Ce n'est certes pas en France. Car en France nous n'avons jamais entendu dire, par exemple, qu'un locataire demandant un bail signé fit injure à son propriétaire; ou qu'un propriétaire manquât à son entrepreneur en exigeant un devis signé pour des travaux à exécuter. Le cas est-il différent? Que veulent les ouvriers? Ils savent bien que cette copie du procès-verbal de la séance de ces messieurs ne peut valoir ce que vaut un traité régulier; mais ils pensent que dans le cas, peu probable mais possible, où un entrepreneur de mauvaise foi oserait prétendre qu'il n'y a pas eu convention, cette copie de la délibération aurait une force morale dont ils pourraient se servir utilement....Mais quittons M. de Saint-Salvi, et passons à M. Rocher.

M. Rocher, entrepreneur de la liste civile, a cru devoir réclamer contre un bruit qui, suivant lui, l'aurait représenté à tort comme *adhérent* au nouveau tarif des ouvriers. Pour notre part nous n'avons vu le nom de M. Rocher sur aucune liste d'*adhérents*. Nous

(1) Voir les numéros des 12, 14, 16, 17, 19, 21, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29 et 30 juin, 1er, 2, 7, 8, 12, 15, 16, 17 18 19, 20, 22, 23, 27, 28, 29 et 30 juillet.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 31 JUILLET.

TABLETTES DE NICOLAS PAPOUF.

Le dernier des Moines.

IX. — COMME QUOI, SELON CERTAINES GENS, UN CHRÉTIEN N'EST PAS UN CATHOLIQUE.

IV.

UN PÉCHÉ MORTEL.

(Suite (1).

Un mois environ après les scènes que nous venons de raconter, c'était à Saint-Sulpice la veille d'un grand jour : le jour de l'ordination ; jour de délivrance pour les uns, d'engagement irrévocable pour les autres; jour où l'on se console trop souvent d'avoir cessé d'être un homme pour devenir un diacre ou un prêtre, par l'espérance de cesser bientôt d'être un séminariste pour devenir un vicaire ou un curé ; car la majorité des élèves du sanctuaire ne trouve rien de terrible à ce moment solennel ; il n'y a que le petit nombre des âmes d'élite et des vrais croyants qui songe alors à la responsabilité du ministère et qui tremble.

Une certaine agitation troublait le silence des corridors : on entendait s'ouvrir et se fermer des cellules et des pas affairés et précipités, monter et descendre; çà et là une porte entr'ouverte cachait à demi deux abbés chuchotant à voix basse, le visiteur ayant soin de tenir religieusement un de ses pieds en dehors de la chambre du visité, pour ne pas encourir la sévérité des règlements qui, n'admettant pas entre deux séminaristes d'innocents tête à tête, prononcent l'exclusion sans pitié pour toute infraction de ce genre. Or, nous l'avons déjà dit, la peine d'exclusion pour la plupart de ces pauvres enfants sans état, sans fortune et souvent sans famille, c'est la peine de mort. On aurait donc tort de reprocher aux sulpiciens une discipline molle à l'endroit des mœurs ; on peut se demander seulement comment il se fait qu'on ait besoin d'une sévérité pareille.

Des groupes de séminaristes stationnaient aux portes des directeurs, et affectaient un peu plus de silence que les autres : c'étaient les appelés et les élus du lendemain qui venaient tour à tour déposer aux pieds du père spirituel un dernier scrupule de conscience.

Or, parmi ces élus, il y en avait un dont le front ne rayonnait certes pas de toute la félicité du ciel; il se tenait à l'écart, pâle, morne, les yeux baissés ; évitant les regards de ses confrères, et attendant son tour avec l'anxiété du criminel qui attend sa sentence de mort; c'était le pauvre catéchiste, le trop affectueux protecteur d'Adèle. Il entra enfin à son tour, et vint à genoux, près d'un homme revêtu d'un surplis, à la figure froide et immobile comme celle d'un Saint pierre.

— Mon père! murmura-t-il ; mon père...

Il ne put achever : sa poitrine pleine de sanglots était prête à se briser. On entendait les palpitations de son cœur... Le prêtre impassible ne le regardait même pas : il fit seulement un petit geste de la main qui semblait dire : Dépêchez-vous, d'autres attendent.

Le malheureux jeune homme voulut faire un effort pour parler, mais les larmes jaillirent avant la voix, et cachant son visage dans ses mains, il se mit à sangloter.

— Après? lui demanda sèchement le directeur.

Le pénitent pleurait et ne répondait pas; le prêtre fit un geste de mépris.

— Comment ne vous êtes-vous pas encore guéri de cette sensibilité puérile, murmura-t-il, et comment pouvez-vous pleurer ainsi? Voyons, parlez. Qu'avez-vous à me dire? Je n'ai pas le temps de vous attendre.

— Mon père, reprit enfin le jeune homme avec un effort désespéré, je m'accuse en ce moment solennel où je devrais mourir à toute chose pour n'appartenir qu'au Dieu dont je suis appelé à être demain le ministre..... Je m'accuse d'avoir ouvert mon cœur à l'affection d'une créature.

Le sulpicien, de pâle qu'il était, devint blême, et laissa tomber sur la tête du jeune homme un regard implacable comme la damnation éternelle.

— Et quelle est cette créature? demanda-t-il avec l'accent de l'ironie la plus méprisante.

— Une jeune personne... une enfant... oh! ce n'est qu'une enfant encore...

— Oh! fit le directeur en détournant la tête avec dégoût : puis reprenant sa pose de statue, il parut se résigner à entendre le reste, et dit froidement : Continuez.

— Mon père, croyez qu'aucun mauvais désir, qu'aucune mauvaise pensée n'a flétri cette affection. Je l'aime comme j'aimerais un ange: seulement la pensée de cette enfant a rempli tout mon cœur, et je sens qu'intérieurement j'ai été infidèle à Dieu.

— Mais enfin vous avez eu des relations quelconques avec elle, vous la voyez, vous lui parlez !

— Mon père, j'avais cessé de la voir. Je lui avais dit formellement de ne plus venir au séminaire.

— Elle venait donc au séminaire! Et le prêtre, en faisant cette question, se recula et rangea son surplis qui touchait le bras du pénitent.

— Elle m'amenait son jeune frère que je m'étais chargé d'instruire...

— Et vous n'en aviez pas parlé à vos supérieurs! et vous agissiez ainsi de votre chef! ce qui arrive n'est que trop mérité. Celui qui aime le danger y périra.

— Oh! mon père, ne me condamnez pas ainsi sans pitié. Dès que j'ai compris le danger, les mesures les plus rigoureuses ont été prises. Je lui ai déclaré que je ne voulais plus la revoir, et elle n'est pas revenue. Mais...

— Et bien?

— Mais je pensais toujours à elle, et...

— Achevez donc.

Et craignant qu'elle ne fût malade, sachant du reste que son jeune frère était gravement indisposé, je suis moi-même allé la voir... chez sa mère.

— Fort bien! de mieux en mieux! courage, continuez! dit le prêtre avec un sourire amer.

Le jeune homme garda un instant le silence et essuya ses yeux.

— Quel a été le résultat de cette criminelle visite? insista le confesseur.

— Mon père, en la voyant je n'ai pu me défendre d'un élan de joie. Il me semblait que je retrouvais mon enfant. Toutes mes craintes au sujet de son sexe et de sa beauté me parurent alors des scrupules absurdes, des rêves de ma solitude ; je ne sentais plus pour elle que l'amitié la plus désintéressée et la plus pure, et je me reprochais d'avoir si mal interprété la sienne...

— Et quel a été le résultat de ces suggestions du démon ?

— En me voyant, elle a poussé un cri de joie, et elle est accourue à moi avec tout l'abandon d'une enfant ; elle s'est en quelque sorte jetée dans mes bras, et moi, sans y penser, sans réfléchir à rien, dans le premier moment de mon émotion, j'ai ouvert mes bras... et...

— Quoi? dit le sulpicien en fronçant le sourcil.

— Et je l'ai embrassée, acheva l'abbé, d'une voix étouffée et en baissant la tête.

Cet aveu fut suivi d'un silence.

— Allez, dit enfin le directeur ; dites à un autre d'entrer.

— Est-ce que vous me refuseriez l'absolution, mon père?

— Allez, vous dis-je; vous êtes bien hardi de me demander l'absolution après vos sacrilèges !

— Mais, mon père, c'est demain l'ordination.

— Que vous importe? vous n'en serez pas, j'espère!

— Oh! mais savez-vous que j'ai une mère! une pauvre vieille mère infirme qui attendait cette journée de demain comme un malade attend la santé et la vie. Elle est lasse de souffrir, dit-elle ; et si cette espérance lui échappe, elle mourra.

— Quelle pitié! murmura entre ses dents le saint homme ; elle n'est donc pas chrétienne cette femme!

— Elle souffre, monsieur, elle souffre, et elle est seule. Sa patience se lasse, et la tentation devient plus forte que son courage...

— Vous proférez là une parole impie ; jamais Dieu ne souffre que nous soyons tentés au dessus de nos forces. Vous devriez mieux connaître votre Ecriture sainte. Finissons-en. Vous n'êtes pas en état de recevoir demain la prêtrise ; et si vous craignez de commettre le dernier des sacrilèges, vous ne vous présenterez pas. C'est le jugement irrévocable que je prononce de la part de Dieu, dont votre confesseur tient la place. Si vous n'avez pas perdu toute espèce de foi catholique, vous obéirez.

— Je ne puis pas assassiner ma mère, cria le jeune homme exaspéré !

— Malheureux, dit le prêtre, toujours pâle, froid, dédaigneux et impas-

(1) Voir les feuilletons des 18 et 19 mai, et 13 au 29 juillet.

sivetė? L'auteur travaille le dimanche à ses ouvrages, le peintre à ses tableaux, le député à ses discours, le juge, le conseiller-d'Etat ou de la cour des comptes à leurs rapports, l'avocat à ses plaidoyers, l'ingéoieur et l'architecte à leurs plans ; le notaire reçoit ses clients, l'homme dans les affaires règle ses opérations de la semaine, le colonel passe des revues et fait exécuter de grandes manœuvres, le roi préside le conseil des ministres et donne des audiences, les marguilliers et les curés eux-mêmes s'assemblent pour discuter les intérêts de la fabrique; vous aussi, monsieur, vous travaillez le dimanche à vos articles, et vous faites travailler à votre journal auteurs, compositeurs, imprimeurs, plieuses, porteurs, et vous envoyez votre valet de chambre commander à votre tailleur, à votre bottier ou à votre chapelier d'avoir à terminer les vêtements sur lesquels vous avez compté pour aller, non pas à l'Eglise, mais à quelque partie de plaisir fort peu chrétienne. Empêchez tout le monde de travailler, ou n'empêchez personne, et songez que la plupart des gens ont besoin du travail pour vivre et pour être moraux.

3° Où va l'ouvrier qui ne travaille pas le dimance? Vous le savez, ce n'est pas à l'Eglise; c'est au cabaret et dans les lieux de débauche ; l'ouvrier qui fait le lundi est celui qui fait le dimanche, celui qui revient épuisé par la débauche, qui se réveille tard le lundi est trop fatigué pour pouvoir travailler. Le lundi est la conséquence du dimanche. Comme l'a dit un économiste, le corps s'use plus vite dans le prétendu repos de la corruption que dans la bienfaisante activité du travail. Ce n'est pas le soir des jours de travail, c'est le dimanche que l'ouvrier revient aviné, malade, qu'il bat sa femme et ses enfants, brise ses meubles, trouble le repos de ses voisins et apporte dans sa famille le venin de la corruption! Vous parlez des sociétés protestantes. Voulez-vous connaître la statistique officielle des dimanches en Angleterre? Voici ce que vous pourrez lire.

« On a calculé que l'ivrognerie et les désordres du dimanche tuent » annuellement en Angleterre cinquante mille hommes ; la moitié des » insensés, les deux tiers des pauvres, et les trois quarts des criminels » de ce pays se trouvent parmi les gens qui passent le dimanche à boire » et à se corrompre. Chaque année on compte en Angleterre quinze mille » hommes et dix mille femmes emprisonnés par suite d'ivresse. En Ir- » lande aussi l'ivrognerie est un vice qui fait de déplorables progrès ; le » peuple irlandais dépense chaque année en boissons spiritueuses six » millions de livres sterling (150 millions de francs). Les épiciers vendent » des spiritueux en détail, et les femmes trouvent commode de s'enivrer » de whiskey en ayant l'air d'aller acheter ce qui est nécessaire à l'en- » tretien de leurs familles. »

Passez-vous aux Etats-Unis, vous lirez : « L'ivrognerie produit les » trois quarts des crimes qui se commettent dans ce pays, et l'on compte » chaque année 37 mille morts par excès de boissons. »

En présence de ces statistiques, ne vantez plus, croyez-moi, la moralité de l'oisiveté du dimanche dans les sociétés protestantes. La grande aberration sociale du protestantisme est précisément de ne pas comprendre qu'il faut du plaisir à la vie, que l'homme en prend à tout prix, et que quand on ne lui offre pas des plaisirs publics, il passe sa journée au milieu des bouteilles, des cartes et des filles de mauvaise vie. Interrogez [...]

celle-ci : ne forcer personne ni à aller ni à ne pas aller à l'Eglise, ni à travailler ni à ne pas travailler le dimanche; mais offrir à chacun le moyen de mêler la prière au travail, d'unir les deux choses les plus saintes ; tenir sans cesse ouverts et les Eglises et les lieux de travail, afin de procurer chaque jour à l'homme une sphère de moralité et de bien-être.

Nouvelles de Taïti.

Nous reproduisons sans commentaires les lignes suivantes du *Morning Chronicle* :

« Nous avons reçu le 23 courant par le steamer ***Péru***, parti de Valparaiso, des nouvelles d'une nature lâcheuse de l'île de Taïti. Elles ont été apportées à Valparaiso par la barque anglaise ***Simlah***, et une frégate française qui avait mis à la voile le 23 février. Les détails suivants sont contenus dans le *Lima Comercio* : « Nous lisons dans l'*Océanie* du 23 février, qu'un différend s'est élevé entre les autorités de Papeïti et le capitaine de la corvette anglaise ***Talbot***. La cause de ce différend est dans le refus qu'a fait le commandant du ***Talbot***, capitaine Talbot, de tirer deux salves de 21 coups de canon, l'une pour le pavillon français, l'autre pour celui du protectorat. En conséquence, les autorités françaises dans l'île ne voulurent point permettre à la corvette de communiquer avec la terre jusqu'à ce que cette condition fût remplie. Alors le ***Talbot*** mit à la voile pour les îles Sandwich, ayant à bord le général Miller, consul anglais dans l'Océan Pacifique. Toutefois, le steamer ***Salamander*** restait à Papeïti. La reine Pomaré était à Rajatea avec quelques chefs taïtiens. Elle avait renvoyé au régent nommé par les Français à Taïti le pavillon du protectorat, qui, hissé à Raïatea, avait été renversé par elle et par ses partisans. »

Ni le ***Comercio***, ni notre correspondant, n'indiquent le fait bien clairement, cependant nous présumons que la présence de M. Miller à bord du ***Talbot*** avait pour but d'aller prendre possession de ses fonctions de consul dans l'île, et que le refus des autorités françaises de permettre au navire de communiquer avec la terre était pour empêcher le général Miller d'aborder. Notre correspondant ajoute que le commandant du steamer ***Péru***, qui venait d'arriver de Valparaiso, avait annoncé que le contre-amiral Seymour, à bord du *Collingwood*, de 80 canons, allait mettre à la voile pour Callao dans le but de communiquer avec M. Ada o, chargé d'affaires anglais au sujet des nouvelles de Taïti.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Le ***Toulonnais*** annonce d'une manière formelle que M. Bugeaud, en dépit de l'opinion publique, de la presse et de la déclaration qu'il a faite aux chambres, va néanmoins entamer la guerre de la Kabylie. Dans ce but, il s'est embarqué pour Dellys, le 22 juillet. — C'est vendredi prochain 2 août que le roi et la famille royale partiront pour le château d'Eu. — M. le duc et Mme la duchesse de Nemours étaient, le 27 juillet, à Guéret.

— Don Carlos et la princesse de Beïra sont arrivés à Gréoulx le 24 juillet. — Notre célèbre compatriote, l'ingénieur Brunel, vient, dit le ***Standard***, d'inventer une nouvelle locomotive qui donnera aux trains une vitesse de 50 milles à l'heure (17 lieues environ). — Le ***Réveil de l'Ain*** a été saisi, et son gérant paraîtra le 6 août devant la cour d'assises de Bourg. Le ***Réveil*** est accusé « d'avoir outragé et tourné en dérision la religion de la majorité « des Français ; d'avoir cherché à troubler la paix publique en excitant le « mépris ou la haine des citoyens contre une ***classe de personnes***. »

LES MENUISIERS DE SAINT-ETIENNE. — On lit dans le ***Mercure ségusien*** du 27 : « Les ouvriers menuisiers de notre ville ont tous repris leurs travaux. C'était hier jour de Sainte-Anne, leur fête ; et, ornés de leurs couleurs, ils ont promené leur ***mère***, tambours et musique du régiment en tête.

» Voici comment cette catastrophe a eu lieu : A trois heures moins [...] minutes, on manœuvra pour partir ; le patron, croyant pouvoir le faire [...] point où il était amarré, se fila jusque sous le pont, et fit marcher en av[...] lorsque, s'apercevant que cette manœuvre le conduisait sur la chaussée, [...] fit arrêter, puis marcher en avant. La proue du ***Creusot*** est venue [...] s'acculer contre l'***Aigle*** n. 2, qui était amarré à 80 mètres en amont du p[...] tandis que la poupe heurtait avec fracas la pile du pont, de telle sorte q[...] ce bateau se trouvait presque en travers du fleuve, exposé à toute la fo[...] du courant qui l'a brisé. » Le ***Creusot*** est allé s'engloutir un peu plus ba[...]

MŒURS JUDICIAIRES EN AMÉRIQUE. — La maison de M. Barker, juge [...] Athènes dans l'Etat de l'Ohio, ayant été incendiée, l'auteur présumé de [...] crime fut arrêté et conduit devant deux juges de paix chargés de procé[der] à l'instruction. M. Wall Guillaume, conseil de l'inculpé, se rendit à l'[au]dience armé de deux pistolets d'arçon qu'il déposa sur le bureau, en [di]sant qu'il avait affaire à forte partie, et qu'il devait prendre ses pré[cau]tions. Cette affectation d'une crainte évidemment chimérique a été fort [mal] vue du tribunal. M. Welch, attorney du district, a fait aussitôt apporter [une] petite seringue remplie d'eau, il l'a placé sur son bureau en face de [M.] Wall, et a dit : « Les armes à feu ratent quelquefois, mais je réponds q[ue] celle-ci ne manquera pas son effet si par événement j'étais insulté. » C[ette] plaisanterie a excité les éclats de rire et les applaudissements de l'auditoi[re]. La cour a ensuite ordonné au shériff de s'emparer des pistolets, ce qui [a été] exécuté sans que M. Wall Guillaume montrât la plus légère opposition. [Le] ministère public, de son côté, a déclaré qu'il était prêt à remettre son [arme] hydraulique entre les mains du shériff, si tel était le bon plaisir de la co[ur]. Cet incident burlesque a été suivi d'une procédure très sérieuse, à la sui[te] de laquelle le prévenu a été mis en accusation pour crime d'incendie.

LES CAMBRIOLEURS. — Il y a, dit le ***Droit***, deux sortes de cambrioleurs : le ***cambrioleur à la flan*** et le ***cambrioleur nourrisseur***. Cambrioleur ve[ut] dire voleur dans une chambre; le mot ***à la flan*** indique celui qui opère [au] hasard, qui s'introduit dans une chambre sans savoir ce qu'il y trouve[ra]. Le ***cambrioleur nourrisseur***, au contraire, est celui qui nourrit une affa[ire]; il prend ses informations ; il sait que telle personne a des fonds chez e[lle] ou un riche butin à exploiter, et il prend toutes ses mesures pour conn[aître] le moment opportun où il pourra opérer et savoir de quelle manière [il] s'introduira dans cet intérieur. On cite dans ce genre un voleur que [la] justice n'est pas parvenue à atteindre, et qui, pendant six mois, a été h[abi]ter auprès d'une vieille dame rentière, demeurant aux Batignolles. Vo[isin] complaisant, attentif, il est parvenu à bien connaître les localités ; puis [un] beau matin, il a pénétré chez cette dame par une cave qu'il avait lo[uée], en perçant la voûte, comme ont fait les voleurs de la rue Saint-Anto[ine] chez le bijoutier Richer, et il l'a dévalisée d'une somme importante. [Ce] fait, qui n'a pas été connu, remonte déjà à quelques mois.

Nous sommes entrés dans ces détails à propos d'un vol commis av[ant-]hier, par des cambrioleurs de la première espèce. Ceux-ci, comme nous [a]vons dit, n'opèrent qu'au hasard, et le hasard n'est pas toujours favor[able], comme il l'a prouvé en cette occasion. Ils s'étaient introduits dans [une] maison rue des Francs-Bourgeois, au Marais, et n'avaient trouvé à [...] qu'au dernier étage. Là ils pénétrèrent, à l'aide d'effraction, dans quelq[ues] mansardes occupées par des ouvriers, et où ils ne trouvèrent rien à [leur] convenance ; mais dans un petit cabinet du même pallier, occupé pa[r la] femme Tillet, marchande d'allumettes chimiques, ils furent plus heur[eux] et trouvèrent une somme de six francs et quelques sous que cette malh[eu]reuse, âgée de soixante ans, avait économisée péniblement. Mais il pa[raît] que ce butin ne les satisfit pas, car un d'eux, en quittant les lieux, écr[ivit] avec un charbon sur la muraille : « Nous sommes volés. » Malgré le [peu] d'importance du vol, la police a fait des recherches actives, mais sans [ré]sultat jusqu'à ce jour.

PRIX DE 25 000 FRANCS. — AVIS AUX ARTISTES. — Le journal l'Ar[tiste], qui, comme on sait, vient d'absorber la ***Revue de Paris***, sous la rédac[tion] en chef d'un de nos plus heureux littérateurs, M. Arsène Houssaye, p[ublie] aujourd'hui une nouvelle inattendue: c'est l'annonce d'un prix de 25 0[00 fr.] proposé aux peintres qui accepteront un concours dont voici les condi[tions]

---

sible ; est-ce ainsi que vous respectez le tribunal de la pénitence!

Le séminariste retomba à genoux, une sueur froide coula sur son front; sa voix devint comme le râle d'un mourant, et c'est à peine si l'on entendit qu'il disait : J'obéirai. Puis il reprit avec désespoir : Votre jugement ne peut donc pas s'adoucir, mon père? Songez-vous que ma mère en mourra, songez-vous que peut-être le désespoir la poussera au suicide!

— Qu'est-ce que cela peut faire à ma détermination, répondit-il avec le calme d'un cadavre ; est-ce que les péchés possibles de votre mère changent la nature et l'étendue de nos devoirs !

A cette parole terrible il n'y avait plus rien à répondre. Le malheureux sortit de la chambre de son directeur, balançant entre l'athéisme et la haine de Dieu. Le lendemain était un jour de fête solennelle, le lendemain il devait offrir à Dieu pour la première fois ce sacrifice eucharistique, objet depuis vingt ans de son amour, de son espérance et de ses rêves; le lendemain il sortit du séminaire et n'assista même pas à la messe. Un abîme s'était creusé tout-à-coup dans son cœur. Le soir il s'enivra avec un soldat qu'il avait rencontré; le jour d'après il sentit son cœur vide même de l'affection qu'il avait rêvée pour une enfant. Cet amour tout pur et tout mystique s'était violemment brisé avec ses croyances. L'Adèle de ses rêves était remontée au ciel avec les autres anges, il ne restait plus qu'une enfant étrangère à laquelle il n'avait rien à dire et dont il s'étonnait d'avoir été si vivement épris : il ne la revit plus. Il avait subitement vieilli : ses traits prirent un caractère sardonique et dur : ses cheveux tombèrent. Un mois après il suivait sans verser une larme le triste convoi de sa mère suicidée, puis une maladie trompeuse lui fit espérer de la rejoindre, mais la mort ne voulait pas encore de lui, et je l'en remercie maintenant, car j'ai échappé à l'abrutissement et à l'athéisme. Dieu a eu pitié de moi parce que ses ministres ont été impitoyables, et s'il m'est impossible d'être désormais catholique comme eux, j'ai du moins le bonheur d'être encore chrétien comme je l'étais dans mon enfance.

Eh bien, monsieur, croiriez-vous que d'aussi épouvantables malheurs m'aient servi aux yeux d'un certain monde de forfait et de flétrissure? Croiriez-vous que le clergé me reproche ce qu'il m'a fait souffrir? Croiriez-vous que cette monstrueuse et immorale appréciation de toutes les affections du cœur, qui n'admet l'innocence ni dans le serrement de main d'un ami, ni dans les caresses d'une enfant, est encore la règle de conduite de ces misérables brahmes qui m'ont fait sacrifier ma mère!

Vous figurez-vous ces hommes priant pour ma conversion avec un front serein et des yeux sans larmes, et gémissant tranquillement dans leurs conversations de table les jours de congé, sur les scandales que j'ai donnés à la sainte église!

Mon ami, il faut bien qu'il y ait une justice au ciel, autrement Dieu ne devrait jamais oser porter ses regards sur la terre!

La tête chauve de l'abbé s'abaissa alors sur sa poitrine, et il y eut un silence douloureux semblable à celui qui présida à la première entrevue de Job et de ses peu consolants amis ; mais Papouff avait lu le livre de Job et il essaya pas de consoler Belcour qui, du reste, ne resta pas comme l'antique patriarche de la douleur, sept jours et sept nuits la tête courbée sous le chagrin; bientôt il se remit, reprit son calme ordinaire, et ayant passé la main sur son front comme pour en chasser un reste de sombres pensées, il regarda l'autre rêveur et lui sourit à peu près comme les augures de Rome devaient se sourire entre eux au dire du grand orateur Cicéron.

— Mais enfin, lui dit alors Papouff qui ne cherchait qu'à le distraire en changeant le sujet de la conversation, tout cela n'explique pas comment nous nous trouvons ici.

— Au contraire, reprit gravement Belcour, cela vous explique comment je suis en dehors de la société pour avoir voulu en concilier les lois avec ma conscience : or, comme dans l'Ecriture Sainte il est dit qu'un abîme attire un autre abîme, une destinée de paria en entraîne une autre ; et voilà pourquoi et comment nous nous sommes rencontrés et compris à la première vue!

— Mais enfin, dit Papouff, comment la maison honnête où nous nous trouvions ne nous a-t-elle pas garantis....

— Mon ami, reprit Belcour, la société n'admet comme honnête que ce qu'elle organise selon ses lois. Or, trouvez-vous dans la société actuelle beaucoup de maisons où le premier rêveur venu soit admis comme un frère, et où l'hospitalité s'exerce à la manière antique avec autant d'abandon et de poésie? vous étiez chez des parias et vous auriez dû le comprendre. Mais croyez-vous que les maires, les adjoints et les gros commerçants qui ont perdu leur portefeuille étant ivres, ou feignent de l'avoir perdu, comprennent beaucoup la philosophie des parias? Vous avez vu comment on m'a traité au sujet de cette pauvre dame qui nous a si bien accueillis et comment on l'a traitée elle-même devant nous : tout cela ne m'étonne pas, tout cela est une conséquence de notre position. J'ai eu le malheur étant abbé de prendre au sérieux le Christianisme et le catholicisme ; quant à elle, je ne sais pas l'histoire de sa conscience ; mais je puis vous dire en abrégé ce que je connais de sa vie et de son caractère ; écoutez et vous jugerez.

Mme Desperriers, dont le vrai nom est Mme Meissemburger, car son mari était Allemand et ministre de l'Eglise réformée, persécutée pour des motifs d'intérêt par la famille de son mari, a été obligée de se réfugier en France. Elle n'a pu emporter avec elle qu'une petite rente venant de sa mère et à l'aide de laquelle elle élève péniblement ses deux enfants. Elle n'est pas même principale locataire de la maison de campagne qu'elle habite. Cette maison est louée par une dame de Paris qu'on appelle, je crois, Mme Garnier, et qui la cède à Mme Desperriers pendant quelques mois de l'année. Je ne connais en aucune façon Mme Garnier, mais j'ai entendu dire que son caractère, sans être moins estimable, n'a rien de commun avec celui de son amie. On leur attribue seulement [une] certaine ressemblance physique, et toutes deux ont également deux [en]fants à peu près du même âge. Mais revenons à Mme Desperriers.

Cette femme que vous avez vue si gaie, si cordiale, si philosophi[que]ment causeuse, est véritablement le type de ce qu'on peut appeler [un] ange de la terre. Vous souriez, mauvais plaisant, et vous vous repré[sen]tez cette bonne grosse personne voltigeant avec une auréole et des [ailes] diaphanes! Quelle détestable habitude ont les Français de tout me[ttre] en caricature! Non, mais plaisanterie à part, jamais corps aussi em[bar]rassé d'embonpoint ne donna l'hospitalité à une âme aussi délicate [et] pure; jamais doux rêves de jeune fille ne se plurent autant à vieillir [dans] une respectable mère de famille. Vous avez entendu ce misérable ép[ais] sanglé d'un torchon tricolore la traiter de femme galante.....

— Halte-là! dit Papouff; respect à l'écharpe nationale et aux coul[eurs] de l'arc-en-ciel de juillet!

— C'est vrai, mille pardons, dit Belcour ; je me laisse emporter par [un] peu d'humeur, et l'écharpe, pour être pâle et déteinte, n'en est pas m[oins] respectable. Vous avez entendu, disais-je, ce pauvre homme parler [lé]gèrement des mœurs de Mme Desperriers. Eh bien! sachez que jamai[s la] fabuleuse Artémise n'a mieux respecté la foi conjugale et toutes les v[ertus] domestiques que cette sainte et vénérable femme ; sachez qu'elle ex[agère] même les devoirs de son sexe à un tel point que la mort de Lucrèce [lui] semble une action toute naturelle et qu'elle la blâme seulement de s'[être] tuée après au lieu de se tuer avant. Sachez...

— Je n'ai pas besoin de tant en savoir interrompit Papouff, et je v[ous] crois sur parole. J'en veux seulement à notre salute de n'avoir pas [ré]pondu pour nous et de nous avoir laissé fourrer au violon comme des [pas] grand'chose, nous qui... nous dont... nous auxquels...

— Eh! mon cher, reprit Belcour avec une sorte de vivacité, es[t-ce] qu'on peut empêcher les singes d'être malfaisants, et les loups plein[s de] rage, et les hommes d'argent d'être de mauvaise foi? Ecoutez, écou[tez] encore, et vous jugerez quand vous serez instruit.

Jamais Mme Desperriers n'a contracté de dettes pour son pr[opre] compte ; et les billets qu'on lui reproche d'avoir endossés ont été ac[cep]tés par elle en échange de son argent comptant. Car elle est tou[jours] prête à le prodiguer pour secourir ceux qui se disent dans le malh[eur]. Quant aux propos désobligeants qu'on lui prête, ils prouvent à eux s[euls] toute la malveillance de ce commerçant, qui devine sans doute une [par]tie du mépris qu'il nous inspire, et qui, pour s'en venger, joint la ca[lom]nie aux procédés les plus contraires à la bonne foi. Ni l'adjoint [ni le] brigadier n'ont pu entendre les lâches paroles qu'ils prêtent à une bo[uche] si généreuse ; ils s'en sont rapportés à une relation mensongère q[ue je] ne veux pas même redire à ma pauvre vieille amie : je sais trop q[uels] ménagements on doit à la sensibilité de la vertu qui a souffert.

— Toujours est-il que tout le monde ménage assez peu la nôtre,

[illegible] ils eurent affaire au fils de la maison qui, à ce qu'il paraît, remplaçait avec assez d'insouciance son père dans son comptoir. Soit que ces sauteurs eussent besoin de faire une recrue, et qu'ils s'en aperçussent la facilité dans le peu de vocation que témoignait le jeune marchand pour la profession paternelle, soit qu'en l'engageant dans leur troupe, ils entrevissent le moyen d'obtenir à meilleur compte les objets dont ils venaient de faire emplette, ils firent ressortir aux yeux du jeune homme les avantages de leur joyeux état, et ils le firent si bien que la séduction ne tarda pas à être opérée. Le soir même le jeune bonnetier figurait dans la troupe en qualité de Pierrot. Il avait d'ailleurs suffisamment l'embouchure du cornet à piston pour tenir sa place dans l'orchestre en plein vent.

» Avant-hier dimanche, il soufflait de tous ses poumons dans son instrument devant une société aussi nombreuse que variée dans sa composition. Tout-à-coup, il se sent administrer un vigoureux coup de pied dans le dos, ou à peu près.... C'était le père, qui, depuis vingt-quatre heures à la recherche de son héritier, l'avait enfin retrouvé. Mais dans quelle situation, grand Dieu ! déguisé en paillasse et en exerçant les fonctions. Voyant son fils en pareil équipage, il était d'abord resté stupéfié ; mais bientôt la colère avait fait place à la surprise. Aussitôt une lutte assez vive s'engage entre le marchand bonnetier et toute la troupe ; le bonhomme saisit son fils au collet et l'attire à lui, tandis que les baladins, ne voulant pas lâcher leur proie, tirent en sens opposé, et le paillasse est ainsi ballotté pendant plusieurs minutes. Puis une rixe générale s'engage, à laquelle prend part le public. On se heurte, on se pousse, on se contusionne ; les chapeaux sont foulés aux pieds ; un désordre inexprimable règne dans la foule et attire de nouveaux curieux qui augmentent encore le tumulte. Enfin, des gardes municipaux arrivent et obtiennent la restitution de l'enfant prodigue ; mais le public accompagne de ses huées, jusqu'à la place de la Concorde, le malheureux père et son fils, qui ont beaucoup de peine à se soustraire aux risées dont ils sont l'objet. »

Ordinairement nos feuilletonistes se contentent d'être spirituels; c'est beaucoup, ce n'est pas assez. Si celui du *Constitutionnel* avait cherché à pénétrer la signification de ce qu'il ne verbalisait que comme une drôlerie, il y aurait trouvé la confirmation, à tous les étages sociaux, du trop célèbre mot de M. de Lamartine, *la France s'ennuie*. Oui, tout le monde s'ennuie en France, même les fils de boutiquiers... Douloureuse révélation, car pour que l'ennui, cette grande souffrance de l'âme, cette affreuse épidémie morale, atteigne jusqu'à nos générations *positives*, il faut que le pays soit bien malade. Le *Constitutionnel* n'a vu là qu'un canard ; mais ce canard trahit d'une façon sanglante l'impuissance de cette politique libérale qu'il perpétue. Non, non, cette politique-là, nous en sommes convaincus, n'arrachera jamais aucun de nos jeunes travailleurs, industriels, marchands, ouvriers, commis, prolétaires de toutes sortes, à cet ennui que Fourier a si éloquemment constaté et dont il a si laborieusement et si ingénieusement formulé les remèdes. Il y a quelqu'un de plus ridicule que le jeune homme auquel une vie de bohémien a paru moins stupide qu'une vie de bonnetier, ce quelqu'un, c'est tout le monde; c'est notre Société qui, ayant reçu de Dieu les moyens de se guérir de tous ses maux, les subit avec une inconcevable apathie.

UN PAUVRE ENFANT. — Nous avions hier, dit un des rédacteurs judiciaires du *Droit*, un bien triste spectacle devant les yeux. — Fresch est un enfant de quatorze ans, qui est prévenu d'avoir dérobé une pièce de toile à la devanture d'un marchand de nouveautés, de complicité avec Ajalbert, voleur plus âgé et plus habile. Pendant que celui-ci faisait le coup, Fresch tendait devant les vitres du magasin une chemise qui était suspendue à l'étalage, de manière à cacher aux commis les faits et gestes de son camarade. Fresch et Ajalbert comparaissaient aujourd'hui devant la justice. Fresch est l'un de ces pauvres petits malheureux qui doivent le jour à ces unions illégitimes qui figurent pour une si grande part dans la statistique des cohabitations parisiennes. Il lui est arrivé ce qui arrive à tant d'autres. Quelque temps après sa naissance, la mésintelligence se mit dans le ménage de contrebande : les parents de Fresch se séparèrent. Il fut ballotté entre deux volontés contraires. Quel fut le résultat pour lui ?... Une très mau[illegible]

— Oh ! merci, maman, merci !

Les débats de l'affaire en elle-même n'offraient aucune importance, les deux prévenus avouant le délit.

Ajalbert est condamné à six mois de prison ; Fresch fils est acquitté comme ayant agi sans discernement. Le tribunal ordonne qu'il sera rendu à sa mère. L'enfant témoigne une joie qui ne fait point honneur au sieur Fresch, mais qui prouve, bien certainement en sa faveur.

ENCORE UN PAUVRE ENFANT. — Ce fait vient en quelque sorte compléter celui qui précède ; l'un et l'autre mettent en face du tribunal des hommes deux malheureux enfants auxquels Dieu a donné de bons instincts, et que la société imprévoyante jette dans son fatal creuset de misères :

M. le président, à Petit. — Eh bien ! vous avez été trouvé en état de vagabondage ?

Petit. — J'étais couché dans une boutique.

M. le président. — Vous voulez dire *sous* une boutique de la place de la Fête, à Belleville?

Petit. — Mettons. Je couche où je peux.

M. le président. — Vous êtes bien jeune pour être ainsi livré à vous-même.

Petit. — Il est vrai que je ne brille pas par la taille ; ça n'empêche pas que j'ai seize ans, et qu'il faut bien me conduire tout seul.

M. le président. — Et vos parents ?

Petit. — D'abord, je n'en avais qu'*une* de parent. Je suis, comme on dit, un enfant naturel, et je n'ai jamais connu que ma mère.

M. le président. — Eh bien ! pourquoi n'allez-vous pas loger chez elle ?

Petit. — C'est qu'elle est morte depuis trois mois.

M. le président. — Comment faites-vous pour vivre ?

Petit. — Bah ! chaque jour amène son pain : en demandant à chacun de me donner de l'ouvrage, on y ajoute toujours du pain et quelque chose avec, et puis un coup de vin par-ci par-là, aussi bien qu'un petit coin pour me coucher.

M. le président. — Mais lors de votre arrestation, vous n'aviez pas trouvé d'asile.

Petit. — C'est ma faute ; je m'y étais pris trop tard pour me mettre en quête. Tout le monde était couché à Belleville, et je suis sûr que le propriétaire de la boutique en question n'aurait pas été fâché que je lui eusse servi de bon chien de garde. Au reste, faites de moi ce que vous voudrez ; je ne connais personne au monde qui puisse ou veuille me réclamer.

« A ce moment, un monsieur d'une apparence respectable sort du fond de l'auditoire, et s'avançant à la barre : « Si le tribunal veut bien me le permettre, je réclamerai, moi, ce pauvre abandonné qui m'intéresse. Je suis père de famille, établi à Paris ; et sans pouvoir accueillir cet enfant chez moi, je me fais fort de le placer chez un de mes amis, qui a besoin d'un apprenti intelligent, et où il sera parfaitement bien traité. » — « Le tribunal, ajoute la *Gazette des Tribunaux*, félicite ce brave citoyen de sa bonne action, et lui remet Petit, qu'il renvoie de la plainte. »

ACADÉMIE DES SCIENCES.

PRÉSIDENCE DE M. ÉLIE DE BEAUMONT.

Séance du 30 juillet.

M. Faraday de la Société royale de Londres et M. Dove de l'Académie des sciences de Berlin, tous deux connus dans le monde savant pour leurs beaux travaux sur l'électricité, assistent à la séance de l'Académie des sciences.

La botanique et les botanistes. — Nos lecteurs savent combien M. Gaudichaud et M. de Mirbel sont profondément divisés sur la question de l'accroissement des végétaux et par suite sur toute la physiologie végétale ; ils savent que M. Gaudichaud, partageant en principe l'opinion de la Hire et de Dupetit-Thouars, prétend prouver que les tiges des végétaux s'accroissent par la descension des tissus ligneux éma[illegible]

[illegible] ce n'est pas un savant vulgaire, à qui il serait facile de refuser la parole ; car, il est membre de l'Académie des sciences, et on ne saurait le chasser de son fauteuil. On invente alors la conjuration du silence ; on fait le vide autour de M. Gaudichaud pour que ses paroles n'aient point de retentissement.

Mais cela ne saurait réussir, M. Gaudichaud à raison ; il faut que la presse le dise bien haut, et répète toutes les semaines que M. de Mirbel a tort, qu'il manque à la dignité du savant en fuyant la lutte, et que tous les botanistes, ses collègues, qui attendent de lui une faveur quelconque, et qui n'osent se prononcer, commettent un acte que de tout temps on a appelé lâcheté. Que M. de Mirbel le sache bien, il ne convaincra personne de son bon droit en se contentant de sourire dédaigneusement lorsque M. Gaudichaud donne les preuves des erreurs de son adversaire, et MM. Adrien de Jussieu, Auguste de Saint-Hilaire, Adolphe Brongniart et Achille Richard n'en seront pas moins réputés des savants peu soucieux des intérêts de la science, mais pleins de sollicitude pour leurs intérêts personnels, parce qu'ils tiennent la tête baissée lorsque M. Gaudichaud fait appel à leur science, à leur bonne volonté.

M. Gaudichaud a raison; ces messieurs « seront forcés d'aborder la » question franchement, en amis de la science, et sans les arrière-pensées » qu'ils cachent sous le voile d'un dédaigneux silence ; car ce moyen, » qu'on a souvent employé du temps d'Aubert du Petit-Thouars et autres, et qui toujours a réussi, est aujourd'hui connu, usé, et incompatible avec la libre publicité des débats scientifiques. »

La presse est là, et elle soutiendra M. Gaudichaud. Nous applaudissons de grand cœur à sa chaleureuse protestation. « Le découragement ne » saurait m'atteindre, car je ne transigerai jamais avec mes convictions, » je vais continuer mes travaux dans la direction que je me suis tracée, » parce que cette direction est, selon moi, la meilleure et la seule progressive. »

» Si malgré toutes les preuves matérielles et irrécusables, que j'ai fait » passer sous les yeux de l'Académie, de la descension des tissus ligneux, je ne suis pas parvenu à la convaincre, il ne me restera plus » qu'à m'écrier, moi aussi :

» Et pourtant ils descendent ! »

Que M. Gaudichaud se rassure, nous ne sommes plus au temps de Galilée ; les étouffeurs intellectuels ne sauraient réussir. Avant peu, il faudra bien que MM. de Mirbel, de Jussieu, Richard, Brongniart et autres, entrent dans la lutte ou s'avouent hautement vaincus. Un fait est un fait, et ces messieurs ne sauraient nier un fait qu'à la condition de déchoir de la haute position où ils se trouvent ; ils auront peur des arrêts de l'histoire.

Chimie. — Les communications chimiques ont été nombreuses, ainsi que cela arrive dans tant de séances de l'Académie. Nous parlerons d'abord du rapport fait par une commission composée de MM. Dumas, Regnault et Pelouze rapporteur, sur quatre Mémoires de M. Gustave Chancel, relatifs à l'histoire de l'acide butyrique. La transformation des sucres en acide butyrique, a dit le savant M. Pelouze, sous l'influence des ferments et des carbonates terreux, fournissant un nouveau moyen de préparer, avec facilité et économie, des quantités considérables de cet acide dans un grand état de pureté, on devait s'attendre à voir bientôt son histoire enrichie de nouveaux faits importants. Cette espérance est déjà réalisée ; les recherches de M. Chancel sur les substances dérivées de l'acide butyrique, recherches dont il s'est occupé sans relâche pendant deux années, ont élevé nos connaissances sur cette matière au niveau de celles que nous possédons sur les acides organiques les mieux étudiés. Après les travaux de M. Chancel, l'histoire de l'acide buytrique est aussi complète que l'est celle de l'acide acétique, par exemple, avec lequel il a d'ailleurs

---

Papouff, et le commencement de mon voyage ne m'engage pas du tout à le poursuivre.

— Et qu'avez-vous donc à poursuivre ? L'étude de la société ? et vous vous mettez en dehors pour connaître ce qui se passe en dedans? Pauvre rêveur !

— Mais vous en avez fait autant, ce me semble?

— Oui, mais pour une cause qui doit me rendre plus excusable ; pour une conviction religieuse.

— Que depuis vous avez perdue.

— Non, mais qui s'est affranchie en moi de la tyrannie et des sots préjugés des hommes.

— Mais enfin que deviendrez-vous et que deviendrai-je ?

— Si c'est le présent qui vous inquiète. Ne craignez rien. Notre arrestation n'est qu'une mystification désagréable, il est vrai, mais qui ne peut avoir aucune suite. Parler à un mendiant qui est soupçonné d'avoir commis ensuite un vol, ne saurait constituer une prévention sérieuse. On s'amuse tout bonnement à nous faire sentir que nous sommes des pauvres, et demain au plus tard nous en serons quittes.

— Si c'est l'avenir que vous craignez, la crainte, dit la Bible, est le commencement de la sagesse. Croyez-moi, ne cherchez plus le bout des trois poils de la queue du diable, vous y seriez entortillé, et voilà tout. L'avenir seul pourra en trancher les nœuds par l'association unitaire. Quand à vous, si vous voulez étudier pour vous instruire, utilisez de votre mieux vos facultés dans la société actuelle. Soyez professeur ou manœuvre, feuilletoniste ou porteur d'eau ; alors vous n'aurez pas besoin de courir après les misères qui tournent avec le monde, elles viendront passer devant vous.

CHAPITRE DERNIER.

COMME QUOI PAR UN MALHEUR AUQUEL UN PETIT NOMBRE DE PERSONNES SERA SENSIBLE, LA SUITE DES TABLETTES DE PAPOUFF EST COMPLÈTEMENT PERDUE.

C'est égal, ces tablettes de Papouff sont quelque chose de bien ennuyeux ! disait hier au café des Arts un gros monsieur en reposant sur la table de marbre la *Démocratie pacifique*.

— Est-ce que monsieur aurait trouvé mon portefeuille ? s'écria alors un autre monsieur assis à côté de lui.

— Qui vous parle de votre portefeuille ?

— Ah ! pardon, c'est qu'à vous entendre parler si savamment du travail que j'ai commencé de publier, j'ai cru que vous en connaissiez la suite.

— Comment ! vous êtes l'auteur de *Nicolas Papouff* ! Ah ! bien, je suis bien aise de vous rencontrer. Ah ça, mon cher monsieur, pourriez-vous me dire à quoi riment toutes les billevesées que vous contez là, et ce que tout cela veut dire ?

— Mon Dieu, cela ne rime à rien, je ne l'ignore pas ; je voulais faire le tableau de notre époque en commençant par ce qu'il y a de mieux, les rêveurs et les utopistes. Seulement, comme je voulais m'abstenir de faire du roman, je m'aperçois que ma philosophie ne veut rien dire. Le peu que vous avez lu vous a ennuyé, n'est-ce pas ? Eh bien c'était là le plus beau. Figurez-vous qu'ensuite j'entrais à pleine voile dans les réalités positives et que je disséquais longuement et minutieusement la vie réelle de notre siècle. Aussi c'était froid, c'était pâle, c'était à périr d'ennui. Mais j'ai perdu mon portefeuille.

— Ah ! fit le gros monsieur en respirant, ce n'est pas malheureux.

— Mon Dieu si; c'est très malheureux : car c'est un travail absolument perdu, et jamais je n'aurai le triste courage d'écrire une seconde fois tout cela.

— Espérons que la société se découragera comme vous et qu'elle ne recommencera pas non plus l'époque ennuyeuse que vous aviez eu tort de vouloir peindre.

— Pourquoi donc ai-je eu tort, s'il vous plait ?

— Parce qu'une pareille reproduction est une laideur de plus. Nous avons bien assez de visages insignifiants à regarder pour nous ennuyer, sans que vous les immobilisiez encore plus par la peinture.

Ce que disait le gros monsieur ne manquait pas de sens ; aussi l'autre gros monsieur qui était moi-même, ne répliqua-t-il rien, et tous deux en silence achevèrent l'un son café et son journal, l'autre sa bière et sa rêverie.

NOTE SUPPLÉMENTAIRE ET ESSENTIELLE.

Comment ! fin de Nicolas Papouff? Mais on ne mystifie pas ainsi son lecteur, m'a dit un de mes amis, une de ces naïves et précieuses natures qui s'amusent à toutes les marionnettes possibles, qui lisent tous les feuilletons et s'intéressent à tous les personnages des histoires les plus saugrenues. — Mais vous ne pouvez pas quitter ainsi vos héros dans l'embarras. Comment vont-ils faire ? que deviendront-ils ?

..... L'assemblée à l'instant
Cria tout d'une voix : Et Cérès que fit-elle ?
— Ce qu'elle fit ? un prompt courroux
L'anima d'abord contre vous.

Avant de vous dire, ami lecteur, comment Nicolas Papouff, après avoir si généreusement conspiré contre la queue du diable, après avoir commencé un tour du monde qui s'arrête à Chantilly, après avoir été accusé du vol d'un portefeuille parce qu'il avait perdu le sien, après avoir voyagé au pays des utopies et traversé même l'Icarie de M. Cabet, s'empressa de revenir à Paris où il finit par tirer, comme tout le monde, le diable par la queue sans s'inquiéter davantage de son petit grimoire; avant de vous expliquer tout cela, je voudrais savoir comment nos savants et nos philosophes feront pour ne pas tourner dans le même cercle vicieux et pour ne plus laisser désormais traîner à la remorque des poils dorés de la fatale queue, toute la majesté de leur intelligence et tout le succès de leurs veilles.

Je vous dirais bien aussi ce que devint l'abbé Belcour, si je savais moi-même ce que deviendra le catholicisme, qui repousse si inhumainement les cœurs aimants et les têtes pensantes. Je vous dirais ce que devint M. Noël Groguon, si vous vous intéressiez le moins du monde à cet insipide personnage. Vous sauriez la fin de l'histoire de frère Hildephonse, si l'on pouvait prévoir la fin de ces tristes capucinades qu'on sent avec effroi remuer seules dans notre corruption morale et politique, comme des vers sur des cadavres. Je vous dirais ce qu'il y avait de caché dans sa chambre, si vous pouviez me dire ce qu'il y a dans la nôtre ; je veux dire dans celle de notre belle patrrrie, où le grrrand peuple frrrançais est souvent représenté d'une manière si imperceptible ou si mythologique. Je vous raconterais ce que devint la famille Desperriers, si vous pouviez me dire ce que deviennent les femmes qui n'ont ni mari ni fortune, et quel avenir la société garde aux enfants qui grandissent sans avoir de père. Je profiterais enfin, pour tirer tous mes personnages d'embarras, du moment où la société elle-même se retirera d'affaire ; et comme il pourrait se faire que cela ne fût pas de sitôt, je dépose ma plume pour prendre un crayon. Au lieu de raconter l'histoire des masques drôlatiques et moraux qui passeront devant moi, j'en esquisserai le profil, et je préparerai ainsi, pour un charivari quelconque, les seules illustrations dont notre époque soit curieuse. Quant au roman philosophique, je n'y renonce pas tout-à-fait ; car, en ce moment même, j'arrange en quatre in-octavo l'histoire du petit Poucet et de ses aventures politiques.

Adieu donc et au revoir, mon bon et cher lecteur, que j'ai peine à quitter tant vous êtes pour moi un rare et précieux ami : pour vous dédommager de mes histoires peu amusantes, je vous promets bientôt des contes... et do do, l'enfant do ! Aux heures où chacun doit rester inactif et couché, heureux ceux qui dorment ! et c'est pourquoi enfants d'un siècle stationnaire et énervé, nous avons besoin qu'on nous berce ou qu'on nous montre des joujoux !... Allons, bon peuple de Paris, c'est aujourd'hui la fête de Juillet et celle du duc d'Orléans, deux illustres morts voici des joûtes sur l'eau, des feux d'artifice, des saltimbanques, vive le grand Bilboquet et ses émules ! Allons, riez bons petits enfants et dites merci à Papa ; pour moi je n'aime pas le bruit et j'ai peur de cette foule, j'aime mieux rentrer chez moi et dormir.

A. CONSTANT.

(*La suite prochainement.*)

faits d'où ce chimiste pense pouvoir conclure :

1° Que l'oxygène peut se dissoudre dans la litharge en fusion comme il se dissout dans l'argent, et qu'il ne constitue pas alors une combinaison sur-oxydé.

2° Qu'il n'existe entre la litharge jaune et la litharge rouge que des différences physiques de structure, de couleur et de densité qui n'altèrent en rien la composition chimique. Ces différentes variétés peuvent être produites à volonté par voie sèche, suivant les circonstances de température et de vitesse de refroidissement.

— M. Ch. Gerhardt a déjà communiqué un Mémoire sur une nouvelle classe de composés organiques, les anilides. Ces composés naissent dans les mêmes circonstances que les amides, et présentent les mêmes caractères chimiques ; mais les anilides naissent d'un alcali organique, et sont capables de régénérer cet alcali sous l'influence des acides et des alcalis minéraux, en s'assimilant de nouveau les éléments de l'eau. Les anilides déjà communiqués à l'Académie étaient ceux des acides oxalique, formique et benhoïque ; aujourd'hui, M. Gerhardt parle de celui de l'acide sulfurique.

— Nous avons indiqué les expériences curieuses faites par M. Millon sur l'influence exercée par de petites quantités de substances étrangères sur la décomposition de l'eau par les métaux. M. Barreswil explique aujourd'hui cette influence d'une manière qui paraît simple et satisfaisante.

« On peut admettre, dit-il, que si le zinc, l'étain et le plomb sont attaqués par l'acide hydrochlorique avec une énergie plus grande sous l'influence de quelques gouttes d'un sel de platine que sans cette influence, c'est que le métal précipité (platine) au contact du métal précipitant constitue un véritable élément voltaïque. En effet, si au lieu de platine en dissolution, on se sert d'un fil de platine avec lequel on touche le métal à dissoudre on obtient le même résultat.

Si l'acide arsénieux accélère, comme tout le monde le sait, la décomposition de l'eau par le zinc (phénomène analogue au précédent), tandis qu'il entrave l'action des acides sur le fer, cette anomalie apparente tient à ce que ce dépôt formé sur le zinc est poreux, tandis que celui qui recouvre le fer est imperméable comme une *dorure*; la preuve en est que si l'on gratte une surface de fer ainsi arseniqué, et si on la remet dans la même liqueur, la réaction devient plus vive qu'elle n'est sur le même fer entièrement décapé.

Cette enveloppe protectrice ne doit pas être nécessairement métallique; il suffit qu'elle soit adhérente, imperméable et insoluble dans le bain ; ainsi, c'est parce qu'il se recouvre d'une enveloppe insoluble de nitrate de chaux, que le marbre ne se dissout pas dans l'acide nitrique concentré.

En résumé donc, les résultats des expériences de M. Millon pouvaient être prévus et trouver une explication très simple sans recourir à aucune force nouvelle.

— M. Dejean présente une Note sur la relation qui existe entre la hauteur des liquides et leur vitesse d'écoulement.

— M. Babinet lit une Note sur un projet nouveau de pendule isochrone dont il promet de faire construire un modèle.

— M. Charnoz, professeur de physique au Collège de Metz, envoie un Mémoire sur la chaleur dégagée par la combustion de l'hydrogène dans l'oxygène. Le nombre qu'il trouve est 33 866.

Mathématiques. — M. Liouville lit en son nom et en celui de M. Lamé, un rapport très favorable sur un Mémoire de M. Alfred Serret relatif à la représentation des fonctions intégrales elliptiques et ultra elliptiques de Legendre. M. Serret a trouvé une infinité de courbes dont les arcs, comme ceux de la lemniscate, jouissent de la propriété d'avoir une différentielle égale à celle d'une fonction elliptique de première espèce.

L'Académie a voté l'insertion du Mémoire de M. Serret dans le *Recueil des Savants étrangers*.

— M. Cauchy communique un Mémoire sur de nouveaux théorèmes de géométrie.

Nous espérons que cet illustre géomètre ne se laissera pas intimider par les critiques qui ont assailli sa communication sur les forces, et qu'il nous donnera bientôt la suite de son travail, et en particulier ce qui concerne la force vitale.

— M. Alphonse Peltier envoie une brochure intitulée : *De la cyanométrie et de la polarimétrie atmosphériques*, ou Notice sur les additions et les changements au cyano-polariscope de M. Arago, pour le rendre cyano-polarimètre dans l'observation de tous les points du ciel.

M. Arago n'avait pas encore fait connaître son polariscope et son cyanomètre ; c'est par une indiscrétion du constructeur de l'instrument que M. Peltier en a eu connaissance. M. Arago a vivement protesté contre cet abus et contre les théories émises dans la brochure ; il a promis de faire connaître en détail tous ses griefs. Cette question nous occupera donc dans notre prochain compte-rendu.

Les poissons. — M. Agassiz adresse un Mémoire dans lequel il fait ressortir :

1° L'analogie qui existe entre les premiers états de l'embryon des poissons et l'organisation des poissons fossiles des terrains les plus anciens ;

2° Le parallélisme que présentent les phases du développement em-

not. C'est par eux que le vulgaire reconnaît au premier abord les variétés les plus fugitives d'une même race, les caractères nationaux, en un mot; à plus forte raison l'observateur parviendra-t-il à reconnaître des races plus tranchées.

Il est évident qu'un seul de ces divers caractères pris isolément ne saurait suffire pour la détermination des races humaines ; aussi c'est de leur réunion que M. Jacquinot entend parler, et non de l'un ou de l'autre de ces caractères exclusivement.

Dans la détermination qu'il a faite des Ioways, M. Jacquinot ne s'était pas écarté des principes qu'il vient de rappeler ; cependant M. Serres en ayant contesté l'exactitude, a reproché à l'auteur « d'avoir négligé les véritables caractères anthropologiques, bases de la science. »

M. Jacquinot, cherchant dans les écrits mêmes de M. Serres la valeur de ces caractères, trouve que, soit dans la description qu'il a donnée des Botocudes, soit dans la détermination qu'il a faite des Ioways, il n'a indiqué en définitive que ces mêmes caractères extérieurs auxquels lui, M. Jacquinot, a donné le nom de caractères zoologiques, tandis que M. Serres les appelle anthropologiques, distinction inutile et sans fondement d'après l'auteur.

Mes déterminations restent donc entières, dit en terminant M. Jacquinot, et je regarderai comme complète l'analogie entre les Ioways et les Polynésiens, jusqu'à ce que M. Serres ait démontré leur ressemblance avec les Scandinaves, par la comparaison exacte et détaillée des caractères zoologiques ou anthropologiques.

M. Serres répond à cela que les deux points principaux qu'il s'est proposé d'établir dans l'une des précédentes séances, savoir la ressemblance de certaines peuplades du nord de l'Amérique, des Botocudes en particulier avec les Mongols et celle des hommes Ioways avec la race Scandinave, ne sont nullement infirmés par les observations de M. Jacquinot. Quant à la ressemblance que M. Jacquinot prétend exister entre les Ioways et les Polynésiens, c'est à lui, dit-il, à en fournir la preuve. Je n'ai rien avancé à cet égard et par conséquent rien à soutenir.

En ce qui concerne les deux ordres de caractères qui doivent servir de base aux classifications zoologiques et à la détermination des races humaines, M. Serres persiste à croire qu'ils diffèrent essentiellement ; c'est ce qu'il se propose de démontrer prochainement à l'occasion du rapport qui devra être fait sur les communications de M. Jacquinot et de M. Lebâtard dont il a été question dans notre précédent compte-rendu.

B. et Br.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. L. à Schirmeck. 0,25 c.

M. T. à Saint-Etienne. — Nous envoyons.

M. F. C. — Demain une lettre partira pour Espalion.

M. B. D. à Montpellier. — Conservez-nous les livraisons de la Ph. que vous avez en trop, sauf cas d'un abonnement.

M. B. à La Flèche. — B. promet de vous écrire d'ici à cinq jours. M. D. est aux Pyrénées ; on lui a dirigé votre lettre.

M . . . . , *l'un de nos abonnés* de Paris. — Nous désirerions causer avec lui sur les questions soulevées au sujet du journal dans sa lettre anonyme.

M. D. à Colmar. — Reçu.

M. C. à Castres. — La continuation du journal tient lieu d'accusé de réception.

MM. B. et S. à Lyon. — Reçu.

M. A. à Marseille. — Reçu.

M. S. à Strasbourg. Reçu.

M. E. B. à Sainte-Hermine. — Reçu. Inscrit.

M. J. M. à Besançon. — Nous avons reçu de M. Pel..y 130 fr. pour votre compte.

HALLE DE PARIS.

28 juillet.			30 juillet.		
Arrivages	2396 q.	23 k.	Arrivages	3539 q.	14 k.
Ventes	2190	72	Ventes	00	00
Restant	27183	40	Restant	26781	78
Cours moyen	37,38		Cours moyen	35,67	
Cours-taxe	35,52		Cours-taxe	35,67	

Cote administrative.

Gruaux	00 q. 00 k.	45 90	à	50,30	Gruaux	00 q.	00 k.	50,30	à	54,95
1re	00 00	35,00	à	38,83	1re	00	00	36,30	à	00,00
2e	00 00	33,10	à	34,40	2e	00	00	33,10	à	35,65
3e	00 00	00,00	à	00,00	3e	00	00	25,50	à	00,00
4e	00 00	20,00	à	20,40	4e	00	00	24,20	à	00,00
A liv.	4990 00	00 00	à	00,00	A liv.	4826	18	00,00	à	00,00

Marchés.

Halle aux blés. — 30 juillet. Choix, 116 à 118 k. 29,50 à 30,50. — Montereau 115 k. 28,00 à 28,50. — Picardie 115 k. 00,00 à 00,00. — Champagne, 115 k. 27,50 à 28,00.

Seigles. 110 k. l'hectolitre et demi 14,00 à 14,50.

Orges. 90 à 92 k. 12,50 à 12,75 ; 92 à 93 k., 13,00 à 13,50 hors barrières.

Scourgeons. 12,50 à 13,00.

Avoines. — 150 k. 24,50 à 25,00 ; 145 k. 23,50 à 24,00 ; 140 k. 21,00 à 21,50 ; 135 k. 20,00 à 20,50, les 3 entrées comprises.

Issues. Son, 8,00 à 8,50 les 325 litres. — Moutures 0,00 à 0,00. — Re-

ont débuté brillamment, mais sont restés un peu plus faibles vers la clôture ; toutefois, excepté Orléans et Versailles rive droite, tous ferment en baisse sur la précédente cote. — La rente intérieure d'Espagne a monté de près de 1 pour 100. Du reste, rien à signaler sur les autres valeurs.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Belgique 1842, 100 1/8. — Société générale, 1610. — Banque belge, 640. — Dette intérieure, 29 1/8. — Chemins de Sceaux, 190. — Comptoir Gannerou, 1145. — Actions de : Zinc, Vieille-Montagne, 7250. — Union linière, 500. — Lin Maberly, 810. — Gaz français, 5000, 5025. — Obligations d'Orléans, 1260. — Strasbourg, 1230. — Grand'Combe nouv., 1190. — Chemins non constitués : Orléans à Bordeaux, gr. coup., 682 50, 685. — Montereau, gr. coup., 51... — A terme : Emprunt, 84 10. — Chemin de La Teste, 190 fin courant.

5 0/0 compt. . . .	1er C. 122 »	P. H. 122 »	P. B. 121 90	dr C. 121 90	b. 121 ...
— fin cour. . .	122 »	122 05	121 90	121 90	121 ...
3 0/0 compt. . . .	83 65	83 75	83 65	83 75	83 ...
— fin cour. . .	83 75	83 90	83 75	83 80	83 75

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville. . .	1420		«	5 0/0 Bge 1840.	102	«	
B. de France. . .	«	«	«	— Portugais. . .	«	»	
C. Gou. 1000. . .	«	«	«	Esp. D. active.	«	«	
C. Gan. 1000. . .	«	«	«	5 0/0 Naples. . .	102	102 05	B. « ...
C. hypot.	620	610	B. 20	— Romain. .	101 3/8	101 1/4	H. « ...
4 Canaux.	1277 50	»	«	Obl. Piémont.	1265	«	

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	DIFe.		
St-Germ.	1080 «	« «	«	F. c. 1090, 1095, 1082 50.	H. ...
V. r. d.	495 «	485 «	B. 10	— 500, 505, 485.	B. ...
— r. g.	300 «	305 «	H. 7 50	— 300, 307 50, 302 50.	H. ...
Orléans.	1212 50	1240 «	H. 10	— 1237 50, 1252 50, 1235.	B. ...
Strasb.	270 «	271 25	H. 1 25	— 270, 271 25, 270.	
Rouen.	1090 »	1080 «	H. 10	— 1085, 1090, 1077 50.	H. ...
Havre.	895 «	900 «	H. 12 50	— 895, 905, 900.	H. ...
Marseille. . . .	1042 50	1045 «	H. 20	— 1035, 1050, 1035.	H. ...
Vierzon.	785 «	790 «	H. 20	— 782 50, 800, 787 50.	H. ...

LONDRES, 26 Juillet	PRIMES. PARIS, 25 JUILLET.	COULISSE
Consol. 99.	5 0/0 F. c.	Av. 83 77 1/2
Esp. act. 26 1/8.	F. p. 84 05 d. un. 84 10, 25 d. 50	Ap. 83 85.
Portug. 63	3 0/0 F. c.	
Mexic.	F. p. 122 05 d. 50.	B. du Trés
Brésil.		3 0/0 2 à 4 m.
3 0/0 hol. 99 3/4.		
2 1/2 de. 62 3/8.		Rep. F. c. F. p.
Rouen. 41 1/4 3/4.		5 0/0 5, 10.
Orléans. 47.		3 0/0 5 10.

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 101,00 à 102,00 ; courant du mois, 103,00 à 00,00 ; août, 102,00 à 103,00 ; 4 derniers mois, 108,00 à 108,50 ; 4 premiers 1846, 110,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 96,00 à 00,00. — Œillette rousse, 77,50. — Lin, 79,00. — Chanvre, 81,00 — Voitures, 5,25.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 108,00 ; courant du mois, 108,00 à 109,00 ; août, 109,00 à 00,00 ; septembre et octobre, 111,00 à 112,00 ; novembre et décembre, 96,00 à 97,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 88,00 à 00,00 fr. les 100 kil.

SUIFS de place (les 50 kil.), toujours 56 fr., avec très peu d'affaires. — Suifs de Russie disponibles, 56 fr. — 2 derniers mois, 59 fr. les uns comme les autres, de mieux en mieux tenus.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 31 juillet.

7 h. 1/2 OPÉRA. —

7 h. 1/2 THÉATRE FRANÇAIS. — Une Confidence, Femme juge et partie.

7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Diamants de la Couronne. Eau merveilleuse.

7 h. 3/4 VAUDEVILLE. — La Mode. 3e Mari. Arthur. Bugollo.

7 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Représentation extraordinaire.

7 h. 1/2 GYMNASE. — Sept Merveilles du Monde. Changement. 2e Année.

6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Ecole buissonnière. Contrebasse. Pretintaille.

7 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — La Biche au bois.

6 h. 1/2 AMBIGU. — Etudiants.

6 h. 1/2 GAITÉ. — Canal Saint-Martin.

6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.

6 h. 1/2 COMTE. — Docteur Gall. Mystères. Giselle.

6 h. 1/2 FOLIES. — M. Denis. Jeune Homme. Espionne. L'Art.

6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Laveuses de Provence. Indiana.

SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 h. à 5 h. — Le Déluge, avant pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant. 16.

dées si l'on en juge par ce passage :

« Il n'est pas facile d'analyser la doctrine de Fourier, et quoiqu'il » ait intitulée théorie harmonienne, elle est pleine de confusion, » de bizarrerie et d'incohérence. Elle est exposée dans un langage » inintelligible, rempli de néologismes et de termes singuliers et » incompréhensibles. *Le monde de Fourier est gouverné par les passions* AUXQUELLES CORRESPONDENT LES ATTRACTIONS. Mais dans » l'état actuel des choses, les passions s'agitent malheureuses et » comprimées dans un milieu provisoire; plus tard, elles seront » heureuses et satisfaites dans un milieu entièrement nouveau. Il » n'y aura plus alors d'action comminatoire sur les élans de l'âme, » sur les instincts du corps; plus de justice répressive, plus de délits, plus de peines. La contrainte et l'incohérence feront place à » l'harmonie et à l'unité. Pour employer fructueusement toutes les » passions, il a fallu les grouper : c'est de là que nous sont venus » le *familisme*, la passion *cabaliste*, la *papillonne*, la *composite*, etc. » L'humanité compte douze passions radicales, sept de l'âme, cinq » de la chair. C'est le jeu libre et complet de ces douze passions » qui inspire l'homme à la passion de l'unité, laquelle résulte de la » combinaison de toutes les autres. La loi d'attraction une fois » trouvée, il fallait aviser à son application. C'est le phalanstère » qui donnera la solution de ce problème; tout y sera organisé pour » une vie attrayante et libre, une vie au goût de chacun. Le phalanstère répond à tout, il résout tout, questions intellectuelles et » questions matérielles. Les quatre ou cinq cents familles qu'il embrasse vivent dans la profusion et jouissent d'une béatitude » absolue. Dans le phalanstère tout est harmonique, et les *groupes* » et les *séries* sont gouvernés par la puissance attractionnelle. »

Suivent des citations de Fourier relatives à la *série des choutistes*, à la cuisine sociétaire, aux petits pâtés, aux géniteurs, etc.

Nous ne reprocherons pas à la *France* la déloyauté avec laquelle elle choisit et amasse ce qu'elle peut trouver de plus excentrique, de plus choquant pour les esprits vulgaires, dans une œuvre sérieuse dont elle-même fait son profit lorsqu'elle bégaie ces mots nouveaux pour elle : *Organisation du travail*. Des citations de Fourier lancées dans la publicité, même avec une intention de dénigrement et de sarcasme, sont des semences qui portent toujours leurs fruits. Il se rencontrera parmi les lecteurs de la *France* des hommes dont l'esprit sera moins étroit, moins impuissant que celui de ses rédacteurs. Ces lecteurs intelligents comprendront ce qu'il y a de sublime et de fécond dans l'application aux arts productifs, à l'agriculture, à la cuisine même, de cette émulation, de cette ambition, de cet esprit de corps stimulés aujourd'hui dans le seul intérêt de la dévastation et du carnage. Que la *France* cite toujours Fourier, nous ne nous en plaindrons pas.

Nous féliciterons au contraire ce journal de participer dans la mesure de ses lumières et de ses forces au mouvement des idées contemporaines : *bataille des pâtissiers, couronnes boréales, anti-crocodiles*, voilà ce qu'on opposait, il y a quinze ans, aux disciples de Fourier, voilà tout ce qu'on voulait voir dans les conceptions de leur maître... Aujourd'hui qu'ils ont fait des progrès dans l'opinion, la France, comme les autres journaux, les discute, et nous étions loin de penser que la *France* fût aussi avancée.

Les Quarantaines.

La question si importante des quarantaines, cette question complexe qui se rattache à la fois aux intérêts du commerce et à l'hygiène publique, ne peut être bien résolue que par un règlement unitaire délibéré et adopté par toutes les puissances européennes. On fait chaque jour des traités pour fixer les limites géographiques des Etats, pour ouvrir des débouchés au commerce; l'Europe, il y a cinq ans, a fait un traité pour ôter la Syrie à Méhémet-Ali et la rendre au sultan; pourquoi n'établirait-on pas, par des conventions, un système général et uniforme de mesures quarantenaires? La contagion n'a pas de nationalité, et il importe également au commerce et à la santé de tous les peuples de se préserver des fléaux contagieux, en préjudiciant le moins possible à la liberté, à la rapidité des communications.

Il ne faut pas se le dissimuler, entre la prudence conservatrice qu'impose l'intérêt suprême de la santé publique, et le penchant bien naturel qui porte à abréger des délais fastidieux aux voyageurs et nuisibles au commerce, il y a une route difficile à tenir. Pour tracer avec exactitude un méridien entre ces deux pôles extrêmes, ce n'est assurément pas trop que d'avoir recours aux lumières de toutes les puissances européennes et au principe de solidarité dont elles doivent sentir plus que jamais l'aiguillon en pareille matière.

Toutefois, puisque les nations demeurent isolées dans cette question, comme dans beaucoup d'autres, et qu'aucune d'elles ne prend l'initiative d'une entente générale, il nous semble qu'il existe un principe qui peut servir de boussole à chaque gouvernement, pour éviter de faire naufrage entre la Charybde de l'intérêt sanitaire et le Scylla de l'intérêt commercial. Ce principe, c'est l'égalité relative des temps de quarantaine. De cette manière, tel point infecté du globe que l'on puisse prendre sera toujours à la même distance géographique de tel autre lieu donné. Il n'y aura plus des distances quarantenaires et des distances géographiques.

Et qu'on ne craigne pas que l'adoption de ce principe établisse une dangereuse rivalité entre les nations, pour diminuer les temps de quarantaines. On peut se fier ici à l'instinct de conservation, qui posera à cette rivalité ses limites naturelles, à moins qu'on ne suppose que cette nouvelle puissance qu'on appelle la féodalité mercantile poussât l'égoïsme et l'oubli de toute humanité, de tout sentiment patriotique jusqu'à vouloir exposer tout un pays au fléau de la contagion. Mais il n'est pas probable que l'influence de la féodalité mercantile sur les gouvernements aille jamais jusque là.

Eh bien! disons-le, ce principe d'égalité, qui est aujourd'hui le seul système raisonnable dans la question qui nous occupe, le gouvernement français répugne à l'adopter. Il vient de faire, il est vrai, quelques pas vers ce principe; mais il hésite, il s'arrête; on dirait qu'il recule devant l'adoption complète, malgré les réclamations du commerce et des particuliers. Nous nous plaisons à reconnaître que le ministère a introduit quelques améliorations dans notre régime quarantenaire. Mais ces améliorations ne sont-elles pas insuffisantes? Le ministère a-t-il fait tout ce qu'il pouvait, tout ce qu'il devait faire? Y a-t-il trop d'exigence à demander que nous marchions sur la même ligne que les autres peuples, lorsque nous avons la prétention d'être la nation la plus avancée et surtout la plus logique dans nos institutions?

Je ne vous parlerai pas de l'ancien état de choses. Je ne puis me défendre d'un profond sentiment de honte en songeant que pendant cinq années les paquebots anglais ont transporté les voyageurs à Paris avec un avantage de seize jours sur les paquebots français de la Méditerranée, et cela en faisant le tour des côtes de France, d'Espagne et d'Angleterre! C'est maintenant une affaire jugée irrévocablement.

Voyons donc l'état de choses nouveau tel qu'il résulte des ordonnances rendues au commencement de cette année, pour ce qui regarde Alexandrie et l'Egypte.

Il n'y a qu'un seul départ direct, par mois, d'Alexandrie à Marseille, tandis qu'il y en a deux par mois pour l'Angleterre. Premier désavantage pour les paquebots français.

Le voyage direct d'Alexandrie à Marseille s'effectue en sept, huit ou neuf jours, ce qui fait une moyenne de huit jours; la quarantaine étant de quatorze jours et le voyage de Marseille à Paris de trois jours, c'est donc vingt-cinq jours que l'on est obligé de passer dans le voyage d'Alexandrie à Paris.

Par la voie d'Angleterre, il faut, d'Alexandrie à Southampton, quatorze, quinze ou seize jours, en moyenne quinze jours, douze heures de station à Southampton pour attendre l'avis du conseil privé, puis trente-six heures pour aller de Southampton à Paris; en tout dix-sept jours.

Il y a donc une différence de huit jours en faveur du paquebot anglais : c'est là un fait incontestable, malgré ce qu'on a pu dire à ce sujet à la chambre des députés. Il est vrai qu'au moyen de certaines formalités extrêmement tracassières et dispendieuses, on peut ne faire que douze jours de quarantaine à Marseille, au lieu de quatorze; mais pour démontrer ce qu'il y a de peu sérieux dans cette réduction, il me suffira de dire que, parmi les dix-sept voyageurs qui se trouvaient avec moi au lazaret, il n'y en a eu que trois, en me comptant, qui ont accepté cette faveur. Je pourrais invoquer ici le témoignage de M. le général Ventura, de MM. Lafont, de Kerouan en faveur de mon assertion. C'est là un fait qui doit se reproduire très souvent, surtout pour les voyageurs qui ont des objets précieux et ne veulent point les voir détériorés par la poussière, l'humidité et la buée de la mer.

Ainsi donc, le voyageur des paquebots français est en libre pratique, à Marseille, vingt-deux jours après son départ d'Alexandrie; tandis que celui des paquebots anglais se trouve sur les quais du Havre, seize jours et quelquefois quinze jours après son embarquement. Or, de deux choses l'une : ou ce dernier peut communiquer la peste, et alors il faut arrêter les provenances d'Angleterre; ou bien il n'est plus contagieux, et alors pourquoi celui de Marseille reste-t-il cinq à six jours de trop en quarantaine? Voilà où commence l'absurde, mais il ne s'arrête pas là.

En effet, il est bien reconnu qu'il y a une saison en Egypte où il n'y a pas de peste; que cette saison revient périodiquement à la même époque,

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 1er AOUT 1845.

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

Pour les intelligences éveillées aux délicatesses de l'art, c'est une véritable bonne fortune qu'un livre de poésie pure, où la pensée, fine et de choix toujours, se relève encore par la saveur de l'expression; où l'idée, se jouant brillamment à travers les mille difficultés vaincues du rhythme, arrive au lecteur qu'enchâssé dans la forme savante du vers.

C'est à l'une de ces délicates jouissances de l'esprit que nous convie aujourd'hui M. A. Desplaces par la publication de sa *Couronne d'Ophélie*. Il y aurait mauvaise grâce à trop insister auprès de l'auteur sur l'application peu complète à son livre de ce titre, d'ailleurs si poétique. Bien qu'il l'ait expliqué, et en quelque sorte justifié dans les tercets qui ouvrent son recueil, nous ne croyons pas inutile d'avertir ceux à qui ce doux nom d'Ophélie pourrait faire pressentir de bien douloureux chants, que la muse de M. Desplaces n'a rien de la sombre mélancolie de la fiancée d'Hamlet. Si elle la rappelle, c'est seulement dans sa jeune fantaisie à composer sa guirlande de feuilles prises à toutes les tiges. Plutôt rêveuse que triste, cette muse, dans une heure de caprices charmants, s'est mise à cueillir par les jardins de l'art sa gerbe de fleurs préférées; mêlant les plus suaves aux plus brillantes, elle a fait sa couronne variée et choisie.

> « Ma fantaisie est comme Ophelia :
> » Dans sa couronne auprès du dahlia,
> » Auprès du myrte, on voit le brin de mousse. »

Mais, comme Ophelia, si elle a uni de ses doigts distraits, le fenouil à la rose, le romarin au cactus, plus que la folle amante d'Hamlet, soucieuse de son odorante moisson, elle a su y glisser la fleur qui défend d'oublier.

Le recueil dont nous allons parler ne se compose que de douze ou treize cents vers au plus et c'est le seul que nous ait donné l'auteur depuis 1839, année où parurent ses premiers essais, *Une Voix de plus*. Après un silence aussi prolongé quelques amis de son jeune talent se sont étonnés de l'exiguité de son nouvel ouvrage; ils se sont demandé si ce n'est point là un symptôme d'alanguissement et de lassitude, fruit de ces apparitions dans le monde bruyant du journalisme. Pour nous, loin de nous ranger à ce blâme, nous avouons qu'en des temps de prolixité sans mesure, où les feuilles se font de plus en plus larges, les *Revues* de plus en plus lourdes, un livre de mince et svelte allure nous semble plutôt un progrès.

Louons donc l'auteur de la *Couronne d'Ophelie* de cette sobriété de bon goût, de cette sévérité dans le choix qui ne lui a pas permis de mêler aux fleurs de sa moisson des tiges moins odorantes ou trop hâtivement venues.

Savoir choisir, ne serait-ce pas là tout le secret de l'art? M. Desplaces, du moins l'aurait ainsi compris et il nous l'a prouvé en élaguant de son œuvre tout ce qui pouvait en compromettre la valeur : les banalités, les redites, reflets et beautés d'emprunt qui décèlent chez beaucoup les maîtres trop fréquentés. Pour lui, il a sa veine propre et il s'y tient. En maint endroit il nous initie à ses secrets penchants : il est pour les moules mignards et les cadres restreints, il aime :

> Le camée et la miniature,
> Les œuvres d'art en raccourci.

Ecoutez-le plutôt, le *rimeur de peu d'haleine*, écoutez-le dans sa grâce maligne vous parler de lui-même et de ses prédilections :

> Je n'ai pas de ces larges ailes
> Qui planent sur un monde entier;
> Mon domaine est un frais sentier,
> Mes astres sont des étincelles.
>
> Si la rose m'ouvre son cœur
> Je m'enivre de son arôme;
> Je recueille tout frais atome,
> Je bois toute fine liqueur.
>
> De mes butins les plus frivoles
> Je fais emploi substantiel,
> Et plus d'un estime le miel
> Dont je remplis mes alvéoles.
>
> Il faut de plus robustes reins
> Pour soulever les gros poèmes;
> Les sonnets, les rondeaux eux-mêmes,
> Vont mieux à mes légers burins, etc.

Et plus loin, avec une affectueuse ironie, s'adressant à un épique :

> Planez haut, j'applaudis. Portez vos mains robustes
> Aux grands troncs; moi j'ai peine à tailler mes arbustes.

Ainsi, le poète nous le dit : il a émondé son arbuste avec amour; les feuilles parasites sont tombées sous son doigt rigide, la sève n'a été réservée qu'aux pousses heureuses; et sa pensée, dégagée de luxe inutile, se détache de la strophe dans sa pose la plus coquettement épanouie.

Ce goût de l'achevé, d'ailleurs, témoigne d'un grand respect pour la forme du vers. Si les rimeurs en abusent trop souvent, les habiles et les délicats échappent à cet excès. Sentant fort bien que plus l'enveloppe est riche et plus elle trahirait la pauvreté du fond, ils ne donnent à traduire à la langue des vers que ce qu'ils ont de plus intime et de plus inexpliqué au cœur. Eux, du moins, ils savent y voir le cristal précieux, taillé des doigts mêmes de la muse, et auquel on ne doit confier que l'essence de la pensée.

Cette charmante préoccupation, toutefois, n'aurait-elle pas son écueil, et, à trop chercher le fini, ne s'exposerait-on pas à rencontrer le travaillé?

> Des ellipses je fais étude :
> Une phrase aux pans bien taillés
> Tient mes esprits émerveillés
> Au charme de son attitude.

Mais ces rejets étudiés, ces ellipses neuves ou hardies dont le vif poète semble faire tant de cas; ce chevaleresque goût de la rime abondante, toutes ces jeunes façons, en un mot, n'auraient-elles pas abouti parfois à de la roideur? Certes, ce n'est point une certaine flexibilité nerveuse qui manque à ses allures; mais on y voudrait aussi un peu d'abandon, de naturel, de mollesse surtout. C'est merveille vraiment que la dextérité de cette muse à travers les accidents variés de son thème; sa légèreté à n'effleurer que la cime des choses et à n'en prendre que le poétique miel; son adresse à garantir la gaze de sa tunique des épines du rhythme; mais on s'inquiète, on s'impatiente à la longue de cette science de souplesse; on la voudrait, par moments, moins preste et fuyante, pensive même, et se laissant aller, sur quelque marge en fleurs, au courant d'une indolente rêverie.

Une habitude un peu trop chère, peut-être, à M. Desplaces, c'est sa complaisance à nous entretenir de sa jeunesse. Tout heureux de son printemps, la lèvre animée d'étincelant sourire, il nous parle sans cesse des fraîcheurs de son avril :

> Et je proclame la jeunesse
> Le plus beau don que fait le ciel.

On croirait presque à une glorification exclusive de cette belle saison de la vie. Prenez-y garde, cependant; j'en sais plusieurs qui prisent fort aussi les viriles ardeurs de l'été ou les mélancolies de l'automne. Chaque âge a ses bonheurs et ses tristesses qu'il faut savoir également chanter et consoler. Il serait peu généreux, d'ailleurs, de rappeler qu'ils ont vieilli à ceux qui nous ont devancés. Parmi eux, combien d'esprits vivaces chez lesquels un beau vers, un rayon de soleil, révèlent des facilités inattendues d'enthousiasme qu'envieraient à bon droit les plus prompts d'entre nous! Et puis, être jeune, ce n'est pas seulement avoir vingt ans, c'est être riche d'illusions et de ferveur. Voilà la vraie jeunesse, la seule regrettable! celle qu'on rencontrerait parfois sous plus d'une tête blanchie, et qu'on chercherait souvent en vain dans les esprits malades de notre génération.

Mais ce n'est point chez l'auteur de la *Couronne d'Ophélie* qu'on pourrait soupçonner les rides du cœur. Si, comme à d'autres, il lui arrive, à ses heures d'amertume, de faire preuve aussi de science précoce de la vie, de s'écrier par exemple :

> Puisqu'on trouve, quand se détruit
> L'amour, ce refuge de l'âme,
> Comme un ver au sein d'un beau fruit,
> L'égoïsme au cœur de la femme.
>
> Puisque l'aiguillon des chagrins
> Fait saigner les plus grands courages;
> Puisque les fronts les plus sereins
> Sont tout retentissants d'orages.
>
> Sans rien désirer ni vouloir,
> Fais donc, ami, dès la jeunesse,
> Du renoncement à l'espoir
> Le principe de la sagesse.

Et ailleurs encore :

Des négociants anglais rapportent pourtant que M. Gore-Ouseley a adressé à Oribe une note pareille à celle qu'il a envoyée au gouvernement argentin au sujet de l'intervention. Oribe aurait répondu qu'il ne demandait pas mieux que de mettre un terme à l'effusion du sang et à la guerre fomentée par des étrangers restés *impunis*, mais que ses troupes continueraient à protéger l'honneur et à garantir l'indépendance des *deux* républiques.

Nous sommes très disposés à croire que telle a été la réponse d'Oribe; comme lieutenant de Rosas, il tient évidemment beaucoup à punir les étrangers, et comme ex-président de Montevideo, il se croit encore obligé de défendre à sa manière l'honneur de la République orientale et de l'Uruguay.

Nous le demandons, n'est-il pas étrange de voir des Etats comme la France, l'Angleterre et le Brésil, réunis dans une pensée d'humanité et de liberté commerciale, pour mettre un terme à la guerre féroce qui se fait sur la Plata, prendre cependant la voie interminable des protocoles plutôt que d'imposer à Rosas un dernier *ultimatum*.

Lorsque l'on défend les lois de la justice et de l'humanité, lorsque l'on veut secourir une population écrasée par trois années de siège et de blocus, il faut agir avec vigueur, avec enthousiasme, et non point se laisser traîner à la remorque des prétentions d'un homme comme Rosas, qui n'a qu'un seul but, celui de gagner du temps pour avoir raison de Montevideo, soit par les armes, soit par la famine.

On connaît désormais la politique de Rosas, voici un extrait qui permettra de l'apprécier sous d'autres rapports, nous l'empruntons au *Courrier français* d'hier :

« Rosas se montre toujours digne de lui-même ; son dernier exploit est un tour d'escroc. M. Ellauri, chargé d'affaires de la république de Montévidéo et M. Le Long, son consul, avaient adressé de France des dépêches à leurs correspondants du Brésil. Des émissaires de Rosas se sont présentés à la poste de Rio-Janeiro et usurpant le nom et la qualité des destinataires, ils se sont fait remettre les correspondances des deux agents montevidéens. C'était une action infâme, un vol véritable; Rosas n'a pas eu cependant la pudeur de le cacher ; il s'est enorgueilli de son crime, et dans la *Gaceta mercantil*, journal officiel de Buenos-Ayres, il a fait insérer les dépêches interceptées. Sous ce titre : *Correspondance interceptée du sauvage unitaire Ellauri et de l'anarchiste français Le Long*, il publie les lettres volées et les fait suivre des plus grossières injures.

» Il y a longtemps que nous savons ce qu'est Rosas, et sa nouvelle infamie ne peut pas nous étonner. Qu'en dira cependant M. Guizot? Osera-t-il encore prendre la défense de son ami, donner le nom d'allié de la France au dictateur escroc de Buénos-Ayres? Nous ne savons, mais on comprendra parfaitement que les vingt mille Français résidant à Montevideo ne veuillent pas se confier à la parole de cet homme et qu'ils préfèrent mourir les armes à la main plutôt que de se livrer, eux et leurs familles, à la clémence de Rosas! »

Un complot à Sarragosse.

La correspondance ordinaire de Madrid, du 25 juillet, apporte les nouvelles suivantes :

« Le courrier d'Andalousie vient d'apporter les nouvelles suivantes :

La guerre dans la Kabylie.

C'en est fait, la *France algérienne* confirme la nouvelle dont nous doutions hier encore en citant le *Toulonnais* ; la guerre de la Kabylie aura donc lieu.... Tant pis pour la colonisation, tant pis pour la France ; l'*Akhbar* ajoute à ce sujet les détails suivants :

« M. le maréchal Bugeaud a voulu repousser lui-même Ben-Salem et Ben-Kassem. — Il prendra le commandement supérieur des deux colonnes organisées à Dellys sous les ordres de M. le général Gentil et de M. le colonel Pélissier, chef d'état-major, qui s'est embarqué le 20 juillet pour Dellys, avec plusieurs officiers de l'état-major général.

» Les Kabyles se préparent activement à la lutte. De tous côtés on arrête des individus de cette race qui se trouvent pourvus d'armes ou de munitions qu'ils ont souvent l'effronterie de venir acheter sur nos propres marchés. Dans l'Est, un Kabyle nommé Hadj-Salah-Ben-Mohammed, de la tribu de Zouaou, a été arrêté sur le territoire des Hannenchas, par le caïd du marché de Souk-Arras ; il introduisait deux mulets chargés d'une centaine de canons de fusil et d'une cinquantaine de pistolets, tous montés et destinés aux Kabyles de sa tribu. Avant-hier on a saisi auprès de la Maison-Carrée un autre Kabyle qui emportait dans ses montagnes une charge de balles.

» La colonne du colonel Pélissier sera composée de : un bataillon de Zouaves, deux du 6e léger, deux du 13e, une section de montagne, un détachement d'artilleurs-tirailleurs, une section d'ambulance, et un escadron de chasseurs à cheval. »

L'*Akhbar* d'Alger publie les tristes détails que voici :

« Un événement sinistre, résultat de la plus odieuse trahison, vient d'arriver dans la subdivision d'Orléanville. Les Sbéah de la rive droite ont tenté un assassinat pendant la nuit sur leur caïd, nommé par la France, ainsi que sur dix spahis qui l'aidaient à prélever l'impôt ; ils se sont emparés des burnous de deux de ces derniers, qui ont été tués, et les assassins s'en sont revêtus. Déguisés de la sorte, ces misérables ont été, au nombre de trois cents, au devant de notre aga des Sendjes, Hadj-Ahmet, lequel était alors en route avec des cavaliers de ces tribus et une trentaine de spahis que le colonel de Saint-Arnaud lui avait envoyés comme escorte d'honneur pendant les fêtes du mariage de son fils. L'aga allait précisément chercher sa bru chez ses parents pour l'emmener à la demeure nuptiale, lorsqu'il aperçut cette nombreuse troupe de cavaliers qui marchaient à sa rencontre. En apercevant les burnous rouges en tête de la bande, il ne soupçonna aucune trahison et crut que c'étaient ses collègues du Makhzen de la subdivision qui venaient pour lui faire honneur. Les Sbéah, à la faveur de leur ruse déloyale, purent approcher tout près de l'aga et lui décharger leurs fusils presque à bout portant. L'aga tomba roide mort, ainsi que deux caïds et sept à huit gens de leur suite. Les braves spahis qui l'accompagnaient, malgré la disproportion du nombre, se défendirent courageusement ; ils eurent cinq hommes tués. Des fantassins, au nombre de deux à trois cents, embusqués dans un ravin, firent feu sur la queue du cortège en même temps qu'il était attaqué en tête.

Six nouveaux entrepreneurs viennent de souscrire au tarif des ouvriers charpentiers ; ce sont Messieurs :

Prévost, rue Popincourt, 66 ;
Nalbert, frères, rue Popincourt, 10 ;
Maubrex, rue Popincourt, 24 ;
Tisserand, aux Batignolles ;

que je suis aujourd'hui ce que j'ai toujours été. Lorsque, il y a huit ans, j'ai commencé mon enseignement, j'ai débuté par chercher les rapports des littératures et des institutions religieuses. L'opinion publique était alors fort éloignée de ce genre de questions ; je pouvais me considérer comme isolé et abandonné dans cette voie. Depuis ce temps-là, au contraire, l'attention générale a été portée de ce côté ; ce n'est pas moi qui suis allé au devant de tout ce bruit. Je n'ai pas renoncé à cette carrière d'idées dans mon enseignement, lorsque je pouvais croire que j'y resterais seul ; est-ce une raison d'y retourner, parce qu'aujourd'hui l'esprit public s'en mêle? Je n'ai pas craint l'isolement, pourquoi craindrais-je la foule?

» Il y a sept ans, M. le ministre actuel de l'instruction publique m'a fait l'honneur d'assister à l'une de mes leçons, et je conserve le témoignage de l'approbation qu'il y a donnée. J'entrais alors dans la voie où je n'ai cessé de marcher ; je montrais les rapports de l'Evangile de saint Jean avec la religion des Perses. Le résultat de ce premier enseignement a été résumé dans un volume intitulé le *Génie des Religions*. Personne alors n'a songé que ce fût une chose étrangère aux lettres, que de montrer la source des grands poètes dans les croyances et dans les cultes.

Appelé au Collége de France, j'ai porté dans l'étude des littératures méridionales le même esprit qui avait jusque là dirigé mon enseignement. Sans doute il m'eût été infiniment plus commode de traduire, pour mon auditoire, un auteur espagnol ou italien ; j'ai pensé que dans ce noble Collége de France, je ne pouvais donner une tendance trop élevée ni trop philosophique à la critique. J'ai traité, dans une suite de leçons qui seront publiées bientôt, de Dante, de Pétrarque, de Machiavel, de Boccace, de Barros, de Calderon, des philosophes italiens du seizième siècle, etc. ; mais il ne suffisait pas de parler isolément de chacun de ces hommes, il fallait montrer une fois le lien qui les rassemble, la société dans laquelle ils vivent. Or, le lien qui les unit, c'est la religion. Otez-moi le christianisme, tout mon sujet disparaît. Comprenne qui pourra, que je parle sérieusement de l'Italie sans Rome, de l'Espagne, des Arabes sans l'islamisme.

» Otez-moi, si vous le voulez, tous les prosateurs du Midi, ne me laissez qu'un poète : choisissez. C'est Pétrarque. Je le veux bien, il suffit pour ramener la difficulté tout entière. J'ouvre au hasard ses œuvres, et je tombe sur ce traité : *Du droit de l'Etat et de l'iniquité du Saint-Siége*. Me voilà de nouveau en proie aux questions les plus grandes! Fermerai-je le livre?

» Imaginez un enseignement sur Homère, Pindare, Sophocle, et que le professeur soit tenu de ne rien dire des dieux ni de la religion grecque! autant vaudrait fermer cette chaire. Retranchez de la littérature française Bossuet, Fénélon, Massillon et tout Port-Royal, il le faut, si l'on veut que les lettres ne touchent pas l'Eglise ; et encore cela ne servira de rien ; le professeur retrouvera l'Eglise dans une tragédie, dans une comédie, dans *Athalie*, dans un vers de Molière. Où s'arrêter dans cette voie? Pour être conséquent il faudrait dire à chaque professeur de littérature : ne parlez pas de morale, c'est l'affaire du prêtre; laissez l'histoire, elle appartient à l'historiographe; les institutions au jurisconsulte, les monuments à l'architecte, la nature au naturaliste, la terre au géologue, le ciel à l'astronome! Après ce travail, une chaire de littérature serait, en effet, peu redoutable; elle n'aurait plus aucun sens.

» De plus, on n'aurait rien fait encore si l'on n'appliquait le même système aux sciences. Le littérateur pourra, par une juste réciprocité, dire au physicien : Il ne vous est plus permis de toucher à la chimie ; au géologue : J'interdis le déluge ; à l'anatomiste : J'interdis toute comparaison avec l'échelle inférieure des êtres, car cela heurte l'idée que je me forme des premiers chapitres de la Genèse. Lorsque l'honorable M. Ampère est venu couronner sa carrière par ses travaux sur l'encyclopédie des sciences, il eût fallu lui fermer la bouche en lui rappelant qu'il était là pour refaire chaque année sa

---

Aussi je doute et de la rose
Et de l'étoile, et du regard ;
Et si je crois à quelque chose,
C'est à l'oubli, c'est au hasard ; etc.

Il se dément presque aussitôt ; car, au fond, il croit encore à la femme et aux beaux vers, à l'idéal, à la constance même, du moins il la conseille quelque part :

Enchaînez vos regards, tenez-les recueillis.
Comme la mouche à miel qui de la rose au lis
Porte son aile et son caprice,
Abeilles, n'allez pas, sans pitié ni repos,
Butiner en tous sens les arbres de l'enclos ;
Posez-vous sur un seul calice.

La *Couronne d'Ophélie* n'est point un recueil de pièces éparses que ne relie entre elles aucun lien d'unité. C'est un livre varié, mais plus pensé qu'il ne semblerait au premier abord. Le fil de la composition se déroule avec harmonie, et la trame se peut suivre sans trop de peine sous les broderies où elle se dérobe. La première partie est un hymne à la jeunesse, à la vie, aux aspirations d'un idéal amour que le poète salue ainsi dans une stance de facture parfaite :

Je viens à vous les mains pleines de roses,
Acceptez-les, offertes à genoux ;
J'ai pris soin de cueillir les plus belles écloses,
Et du jardin, voyez, je viens à vous
Les mains pleines de roses.

Comme les *violettes* à un propice rayon, son âme, longtemps *captive sous les vents aigus*, vient de s'ouvrir. Ce sont des chants printanniers, des bouquets de villanelles et de triolets, des conseils charmants à la manière de Ronsard : *Aimez-moi, cependant qu'êtes belle*... Cueillez le jour : *Carpe diem* :

Hâtez-vous : dans les ondes vives
C'est l'heure ou jamais de puiser ;
Cueillez la fleur aux vertes rives,
Aux lèvres roses le baiser.

Attendre encor serait peu sage ;
Aimons en des temps [illegible] ;
Aimons, tandis que ton [illegible]
S'encadre de longs cheveux bruns.

Puis viennent les jours moins lumineux, les heures de doute et d'expérience [illegible]

Que j'ai vu sans venir à terme
De fruits en mon verger périr,
De boutons fanés [illegible] germe,
De roses mortes sans s'ouvrir!

Et sa pensée s'en [illegible] triste, son vers se trempe de larmes ; ne lui demandez [illegible] chansons de tout-à-l'heure, il ne saurait plus vous les dire ; sa lèvre s'y refuse ; et c'est bien à regret, car il aime la joie et le bonheur.

Je ne suis pas de ceux pourtant
Qui se complaisent dans leurs larmes ;

Le bonheur a pour moi des charmes,
Je le poursuis d'un vœu constant.

Car je sais tout le prix des choses.
J'aime la joie, et sur mon seuil,
Au lieu de tentures de deuil,
Je voudrais voir pendre les roses.

Les roses de la joie refleuriront ; laissez s'éteindre ces trop vives ardeurs d'un idéal envolé. Et comment ne pas reprendre à l'espérance, ne pas renouer avec la vie pour ses côtés aimables quand on ne compte au plus que vingt-cinq ans? Il est des amours plus vraies, je veux dire plus possibles, auxquelles, dans son abandon, le poète peut encore recourir. Et il y aura recours, et il leur devra d'heureuses et riantes inspirations, telles que : *les projets déjoués, à Février*, et *le rimeur abandonné*, où l'ironie aux lèvres, le malin rimeur se plaint en jouant de l'inconstance de sa Lucy.

Mais Lucy, pareille à Lesbie,
Car les femmes n'ont point changé,
De cette honte m'a chargé,
Que jadis Catulle a subie, etc.

Il y aura bien encore çà et là, et avant ces stances moqueuses, des moments d'amers retours pendant lesquels il échappera à M. Desplaces des accents de vraie tristesse : ainsi, dans cette pièce intitulée *Repos du cœur*, l'une de ses mieux écrites et, à coup sûr, celle qui reste la plus sentie de son recueil. Mais ces moments deviennent plus rares en avançant. La poésie est là, d'ailleurs, qui le sollicite, et elle a des secrets qui consolent de bien des déceptions! Comment résister à de si précieux appels? L'artiste s'y laissera naturellement aller, et pour tout dire, je le soupçonne même, comme tous les rêveurs, de n'avoir jamais été fervemment épris que de sa muse.

Mais aussi, quel culte à l'art! comme il l'étudie sous toutes ses formes ; *il passe sa vie aux pieds des statues*, devant les toiles et les marbres aux beaux contours. Ici c'est une rime en l'honneur de *la blonde infante qu'a peinte en pied Valasquez de Silva* ; là, c'est une strophe d'où sort en relief, et sa rose fanée au sein, la naïve et jolie fille de Greuze ; puis [illegible] c'est un paysage calme de M. Aligny qui lui inspire [illegible] le goût antique de Chénier. A toutes ces poétiques échappées du domaine de la fantaisie viennent se mêler des compositions plus [illegible] où la pensée monte sous le souffle religieux. Tel [illegible] pour titre : *Le clocher n'est plus au milieu du village*. L'auteur [illegible] avec émotion les dedans municipaux [illegible] et flagelle de son vers les villageois esprits-forts. Mais ceux qu'il [illegible] sans cesse et avant tout de sa verve railleuse, ce sont [illegible] du poème, les *capacités propriétaires*, [illegible] *hommes* [illegible] comme il les appelle, bourgeois et rhéteurs qui, couvrant [illegible] du masque de l'indifférence, font profession de mépris pour le *bel art*. Sachons gré à M. Desplaces de ces franches représailles [illegible] une cause qu'affligent chaque jour de nouvelles défections. Il est bon que les plus jeunes se lèvent et protestent, lorsque les plus autorisés à le faire se renferment dans les silences académiques où s'absorbent [illegible] les besoins d'un nouvel ordre d'idées. Et puis, si peu sensibles qu'ils les supposent aux charmes de la poésie,

les bourgeois le seront encore assez pour sourire des premiers à ces spirituelles sorties. Ils en goûteront le tour ferme et original ; ils en comprendront surtout le motif. Dans le désordre qu'on remarque depuis quelques années au camp littéraire, dans cette absence de chef et de drapeau, les groupes divers, en butte aux sarcasmes du dehors, en proie aux dégoûts d'une position mal assise, s'efforcent d'y échapper par l'ironie. Ainsi fait, à ses heures d'impatience, *l'auteur de la couronne d'Ophélie*. En son dépit contre la vulgarité de notre époque et ses tendances positives, il lui oppose ces temps où il était de bel air d'accueillir avec empressement les choses de l'esprit ; et il va jusqu'à lui préférer les jours des marquises lettrées et des écrivains de boudoir.

Il est encor des salons politiques
Où de pédants bourdonne un noir essaim ;
Mais, pour former des cercles poétiques,
Nous n'avons plus Lespinasse ou Tencin.

Nous n'avons plus la Pompadour, ni même,
A son défaut, madame de Mailly,
Qui, dans sa coupe en cristal de Bohême,
Au bras du roi, buvait si bien l'Aï.

Compagne, hélas! de sa fuite précoce,
Quand mai s'en va, la rose le rejoint ;
Puis, au milieu des gloires du négoce,
Ces beautés-là ne s'acclimatent point.

Ce sont-là des rimes bien trouvées, avouons-le, des strophes de coupe nette et d'allure fringante ; mais, n'en déplaise à M. Desplaces, nous ne voudrions pas, même au prix de tels vers, revenir aux temps poudrés de la Pompadour. Notre époque a ses côtés acceptables et glorieux qui nous la font aimer. Il nous semble, du reste, qu'il est quelque chose de plus digne de la mission du poète que le dédain des masses ; c'en est le noble souci : le sentiment de leurs souffrances à consoler et de leurs travers à corriger par de sages enseignements. Voilà quelle devrait être l'ambition dernière de tout littérateur, la fin sacrée à laquelle devraient tendre les efforts des esprits doués, et peut être est-ce aussi par là seulement qu'on peut arriver à laisser quelque trace de son passage. Mais cette préoccupation grave est précisément ce dont nous déplorons l'absence dans le volume de M. Desplaces. Ce n'est pas que nous voulions nous retrancher derrière ce qui lui manque pour lui contester ce qu'il possède à un haut degré : nous avons assez volontiers reconnu ce qu'il y a de travail fin dans son livre pour qu'il nous soit permis de manifester nos réserves. Au surplus, c'est moins un regret pour le présent qu'un vœu pour l'avenir que nous exprimons ici. Il est à souhaiter que dans ses chants futurs le poète s'ouvre de plus larges horizons, et qu'après nous avoir donné les fleurs, il nous donne les fruits de sa pensée. Espérons qu'en avançant, en mûrissant, moins préoccupé de la forme, l'artiste en lui ne débordera pas le penseur ; que, de plus en plus soucieux du fond humain et durable, voyant dans la poésie le moyen et non le but, il ne dépensera pas son nerveux talent à ciseler des fantaisies, mais qu'il lui donnera une sorte de consécration, en le mettant au profit des idées belles, grandes, fécondes et utiles.

A. LACAUSSADE.

…; quel rapport cela peut-il avoir avec le Midi? A ceux qui, comme vous, cherchent le vrai et non un prétexte, je réponds que le programme de mon cours renferme les littératures méridionales dans leurs rapports avec les institutions ; qu'en publiant le volume de mes leçons, j'ai sans doute le droit d'y donner un titre plus précis, et de marquer ainsi le mouvement de l'esprit humain entre deux époques.

» Dira-t-on que le christianisme ne regarde en rien le Midi, que la Révolution française ne compte plus, qu'elle n'a pas même été aperçue par l'Italie et l'Espagne, par Monti, qui cherche l'enfer du Dante dans la Convention, par Alfieri, Manzoni et la nouvelle école espagnole ?

» Cette lettre est trop longue, monsieur, et cependant elle m'a paru nécessaire pour expliquer comment je ne puis déférer aux observations bienveillantes que vous m'adressez. J'ai la conscience qu'en cédant aujourd'hui sur un point, je serais contraint logiquement de céder demain sur un autre ; et pour me rendre la vie plus facile, il ne me resterait qu'à abandonner la liberté et la dignité de l'enseignement. Les vives inimitiés qui s'adressent à nous, s'étendraient bientôt à d'autres, si nous manquions à notre tâche : autant vaut les assumer sur nous.

» J'ai le plaisir, au milieu de ces luttes, de ne haïr personne ; les difficultés ne viennent pas de nos adversaires, elles sont dans la situation même. N'ayant pas cherché le combat, je ne le fuirai pas non plus ; et puisque des paroles aussi tempérées que les vôtres n'ont pu me convaincre de renoncer à ce que je considère comme le droit et la vie de l'enseignement public, je ne pense pas que personne autre m'y décide aisément. »

MARINE A VAPEUR.

Ce matin, le *Moniteur* publie les lignes suivantes :

« Le roi, par une décision prise en conseil, sur le rapport concerté entre le ministre de la marine et le ministre des finances, a autorisé l'emploi immédiat, pour le service de la marine royale, de dix bâtiments à vapeur sur le total des dix-sept qui ont été construits en vertu de la loi du 16 juillet 1840, pour desservir les lignes des correspondances transatlantiques non encore établies. Ces dix bâtiments à vapeur sont : *l'Albatros, le Caraïbe, le Labrador, le Montézuma, l'Orénoque, le Panama*, de 450 chevaux ; *le Caïman, l'Elan, l'Espadon, le Phoque*, de 220 chevaux.

» Ces quatre derniers sont, dès à présent, disposés pour le service auquel il s'agit de les affecter, et les six bâtiments de la force de 450 chevaux sont de ceux dont les travaux d'installation ont été arrêtés, il y a dix-huit mois, par ordre de M. le ministre de la marine, afin de les tenir prêts à recevoir avec une égale facilité, dès qu'il y aurait lieu, soit la destination de service de paquebot, soit celle de bâtiment à vapeur de guerre. Au moyen de la disposition qui vient d'être adoptée à l'égard de ces bâtiments, il sera pourvu ainsi qu'il suit à la composition de la division navale qui doit stationner sur les côtes occidentales d'Afrique, sous le commandement de M. le contre-amiral Montagniès de La Roque, ayant pour chef d'état-major et capitaine de pavillon M. le capitaine de vaisseau Bouët-Villaumez.

État des vingt-six bâtiments à vapeur et à voiles destinés à la surveillance des côtes occidentales d'Afrique.

Bâtiments à vapeur. — De 450 chevaux, le *Caraïbe*, portant le pavillon du contre-amiral. De 220 chevaux, le *Caïman*, l'*Elan*, l'*Espadon*, le *Phoque*. De 160 chevaux, l'*Australie*, l'*Euphrate*, le *Narval*.

Bâtiments à voiles. — Corvette de guerre de 30 canons, la *Camille*. Corvettes de 380 tonneaux, l'*Indienne*, l'*Infatigable*. Brick de 18 canons, l'*Alcibiade*; de 20 canons, le *Grenadier*. Bricks-avisos, l'*Alcyon*, le *Bougainville*, la *Comète*, la *Cigogne*, la *Flèche*, le *Léger*, le *Pavillon*, le *Rossignol*, la *Surprise*. Goëlettes, l'*Amarante*, la *Fine*, l'*Hirondelle*, la *Jonquille*.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — M. le duc et Mme la duchesse de Nemours sont arrivés à Limoges le 28. — M. Villemain est à Genève. — L'Académie des inscriptions et belles-lettres tiendra sa séance publique annuelle demain 1er août, à deux heures. On entendra : un rapport de M. Lenormant sur les ouvrages envoyés au concours sur les antiquités de la France ; un rapport de M. Laboulaye sur les prix fondés par le baron Gobert ; une notice historique sur Eméric David, par M. le baron Walckenaer, secrétaire perpétuel ; un mémoire sur l'*Histoire du Tiers-Etat*, par M. Augustin Thierry ; un mémoire de M. Victor Leclerc, sur Dante ; et un mémoire de M. Reinaud sur l'Inde. — A compter de demain, 1er août, le prix du pain est fixé dans Paris à 33 cent. le kil. de première qualité et à 26 cent. le kilog. de seconde qualité. — Aujourd'hui a eu, ou plutôt n'a point eu lieu l'adjudication du journal le *Commerce* sur la mise à prix de 100 000 fr.; personne ne s'étant trouvé pour surenchérir, elle a été ajournée. — M. le baron Pelet, pair de France, lieutenant général, de la section de réserve, est nommé directeur du dépôt général de la guerre et conservera transitoirement le titre de directeur-général du dépôt de la guerre. — Une ordonnance du roi, du 16 juillet, réunit le dépôt général de la guerre à l'administration centrale du ministère de la guerre, et donne à ce service une nouvelle organisation.

SOCIÉTÉS SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES. — Une ordonnance royale du 27 juillet, porte qu'il sera publié, à dater du 1er janvier prochain, sous les auspices du département de l'instruction publique, un Annuaire des sociétés scientifiques et littéraires du royaume, comprenant : 1° Les statuts et règlements de ces Sociétés, par extraits pour le passé, intégralement pour l'avenir ; 2° un exposé de leur origine, de leur but et de leurs ressources ; 3° une analyse de leurs travaux les plus importants et de ceux de leurs membres ; 4° la relation des séances et assemblées publiques de l'année ; 5° le compte rendu des prix décernés dans ces assemblées, et le programme annuel des prix proposés ; 6° la liste des membres résidant, correspondants et associés ; 7° la nomenclature des principaux corps savants des autres États.

MORT DU BARON BOSIO, SCULPTEUR. — Avant-hier, à huit heures du matin, l'on a trouvé dans son lit, mort sans convulsions, sans agonie et sans maladie préalable, un des statuaires éminents de notre époque, M. Bosio, qui était baron, officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Michel et membre de l'Institut. M. Bosio naquit à Monaco le 19 mars 1769. Il était conséquemment âgé de 76 ans 4 mois et 10 jours. Pajou était son maître. Le nombre des ouvrages que nous devons au ciseau correct et gracieux de cemaître est innombrable, voici les principaux : Les bas-reliefs de la colonne de la place Vendôme, le roi et la reine de Westphalie, exposés en 1810, *l'Amour lançant des traits* exposé en 1812, *l'Amour séduisant l'Innocence, l'Aristée* de l'escalier du Louvre, *l'Hyacinthe* du Luxembourg, *le duc d'Enghien* exposé en 1817, la statue de Louis XIV de la place des Victoires et les inimitables bas-reliefs du piédestal, *la France et la Fidélité*, du monument de Malesherbe de la salle des Pas-Perdus au Palais-de-Justice, *Hercule combattant Achelous*, groupe en bronze du jardin des Tuileries, le quadrige de l'arc de triomphe du Carrousel, la statue colossale de l'empereur qui couronne la colonne de Boulogne. Il a exécuté pour le grand escalier du musée de Versailles un admirable groupe en marbre blanc représentant la France distribuant des couronnes à ses enfants illustres, exposé en 1844. Cette année on admirait au Salon, sous le numéro 2 015, sa *Jeune Indienne*, en marbre, ajustant à l'une de ses jambes une bandelette ornée de coquillages. Bref les œuvres de Bosio auraient suffi à faire la réputation de dix artistes. Carle Elschouet est son dernier et son plus fidèle élève.

incident du séjour à Londres de S. M. néerlandaise : «... Lundi dernier, le roi de Hollande a reçu une singulière visite. Dans le courant de la journée, S. M. a été visitée dans l'hôtel Nivart, par deux individus, frère et sœur. Le roi qui aime beaucoup ses sujets, surtout en pays étranger, en apprenant que des compatriotes désiraient le voir, s'empressa de les faire amener en sa présence. C'étaient des pauvres pêcheurs du Zuyderzée, revêtus du costume brillant et original de leurs ancêtres. Le roi fut tellement satisfait de l'honnête simplicité de cette démarche congratulatoire, qu'il leur fit transmettre par son ministre des colonies une marque personnelle d'estime et d'affectueuse bonté. »

304e ASCENSION. — « Mardi, lit-on dans les feuilles de Londres, M. C. Green, le célèbre aéronaute, a fait sa 304e ascension dans le ballon *Fassau*. Il est parti de Crémorne, Chelsea, accompagné de sa femme et de huit personnes parmi lesquelles on cite lord Beresford et M. Matthews Clown du théâtre de Drury-Lane, en grand costume de son emploi. Cette scène avait attiré un grand nombre de curieux ; l'ambassadeur de Perse surtout suivait avec infiniment d'attention tous les préparatifs du départ. »

UNE RAZZIA AUX TUILERIES. — On lit dans la *Gazette des Tribunaux* : « La partie du quinconce du jardin des Tuileries qui longe la terrasse du bord de l'eau jusqu'au grand bassin, et au centre de laquelle se dresse sur un piédestal la représentation en marbre d'un sanglier, est signalée depuis longues années comme un des lieux de rendez-vous de ces êtres immoraux dont le vice semble se propager à Paris dans une progression effrayante. C'est surtout dans les jours de réjouissances publiques, où le jardin reste ouvert jusqu'à une heure assez avancée de la nuit, que ces misérables se réunissent en ce lieu, où l'épaisseur de l'ombrage empêche l'éclat des illuminations de pénétrer. La police, qui pourchasse ces individus avec une persévérance dont va bientôt témoigner devant la justice l'odieuse affaire dite de la *rue du Rempart*, avait pris ses mesures hier pour les placer sous la main de la justice. Au moment où, vers neuf heures, ils se trouvaient réunis au nombre de vingt ou trente, chantant d'impurs refrains, dansant en rond et se livrant à tout le cynisme de leurs habitudes, une brigade d'agents fondit sur eux, et en arrêta la majeure partie. Plusieurs d'entre eux parvinrent à s'échapper ; mais la foule des curieux dont l'expédition des agents avait attiré l'attention, ayant su de quoi il s'agissait, et à quelle sorte de gens la police avait cette fois affaire, prit parti pour elle, et arrêtant les fugitifs au passage, leur administra à coups de canne une correction extra-légale dont plus d'un sans doute portera longtemps les marques. Quatorze de ces individus, la plupart bien connus, et ayant été arrêtés maintes fois dans la galerie d'Orléans, au Palais-Royal, ou dans les garnis mal famés qui servent de refuge ordinaire à leurs pareils, ont été envoyés au dépôt de la Préfecture et déférés ce matin à la justice. »

LA PROPRIÉTÉ EN ALGÉRIE. — Une question intéressante a été soumise au conseil d'État dans sa séance du 25 juillet ; la *Gazette des Tribunaux* la résume ainsi : L'immeuble connu sous le nom arabe de *Djenam-Hassein pacha*, ou Jardin du Dey, est occupé, depuis la conquête de l'Algérie, par des hôpitaux militaires ; mais, en 1835, le domaine ayant voulu aliéner des dépendances de cet immeuble, apprit que des prétentions étaient élevées à la propriété dont il s'agit par des acquéreurs des droits de Hadjomar et de Néfissa, petit-fils d'un ancien dey d'Alger, Hassan VI, qui avait régné de 1205 à 1212 de l'ère mahométane, ou de 1790 à 1797 de l'ère chrétienne.

En conséquence, le directeur des domaines, voulant connaître les motifs sur lesquels on se fondait, le représentant des héritiers Hassan cita Mohamed-el-Haffif devant le Medjelès (Tribunal du Muphti) pour y déposer ses dires, faire entendre ses témoins et écouter ceux consultés par le directeur des finances, les interpeller au besoin et faire connaître ses réponses.

Le 30 juillet 1835, en présence du muphti et de ses assesseurs, Mohamed-el-Haffif répondit : « qu'il n'avait pas amené de témoins avec lui ; qu'il savait bien que Achmet (Achmet XI, qui régna de 1219 à 1222 — 1804 à 1807) avait pris ledit immeuble, à charge d'en payer un loyer annuel de 300 fr.; que cette somme avait été payée la première année, mais que depuis il n'avait été rien payé. » Le directeur des finances somma le sieur Mohamed-el-Haffif de prouver ce qu'il avançait ; celui-ci répondit qu'il y avait des témoins ; mais, sommé de les faire connaître, il n'a pas répondu. Alors le directeur des finances a objecté qu'il n'existait sur les livres turcs aucune trace du paiement allégué, et il a produit ces livres. De plus, il a donné lecture de dépositions écrites et signées de témoins appelés par le gouvernement, et il en est résulté qu'en fait il était établi que les deys d'Alger exerçaient sur le jardin litigieux des droits de propriété absolue et sans condition aucune. Le directeur des finances a ensuite invité le medjelès à faire comparaître lesdits témoins présents à l'audience et à les interroger, pour que des débats puisse sortir la vérité. Les trois premiers témoins ont été entendus sans que personne ait élevé d'objection.

Le muphti a alors déclaré au nom du tribunal, qu'il était inutile d'entendre les autres témoins, parce que lui, personnellement, ainsi que tous les membres du tribunal, savaient aussi bien que les témoins tout ce que ceux-ci pourraient dire. Sur cette déclaration du muphti, le directeur des finances demande acte du motif du refus et de ce qu'il était de notoriété publique que le jardin du dey avait été confisqué. Mais le muphti a répondu que le jardin étant *habbous*, n'avait pu être confisqué.

Sur quoi le directeur des finances a objecté « que ce n'était pas le premier exemple d'une propriété *habbous* qui de fait aurait été confisquée ; qu'une confiscation était dans tous les pays une mesure extra-légale, mais que les conséquences admises dans les États Barbaresques n'en étaient pas moins absolues ; qu'il ne voulait pas examiner si Achmet-Pacha avait eu le droit ou non de confisquer cette propriété ; que ce n'était pas au gouvernement français à discuter ce point ; qu'il s'agissait seulement d'établir comme un fait matériel que, depuis 1804 jusqu'à l'arrivée des Français, ledit jardin avait été possédé par les deys sans interruption. »

Le muphti a répondu que ce fait était de notoriété publique ; qu'il le savait, que le gouvernement français pouvait conserver ledit immeuble au même titre, mais qu'il n'avait pas à en donner une déclaration écrite, non plus que de son refus d'entendre les autres témoins.

Sur quoi le directeur des finances a dressé un procès-verbal du résultat de la séance, afin d'en informer qui de droit. A ce moment, les héritiers d'Hassan-Pacha avaient cédé tous leurs droits à un sieur Gaudoit, qui, en 1839, les rétrocéda à un sieur Cassidon, qui mourut bientôt.

Les héritiers Cassidon se pourvurent en restitution du jardin du dey ; mais leur demande a été rejetée.

EFFRAYANTE RENCONTRE DE DEUX STEAMERS. — Un accident épouvantable, arrivé le 11 juillet dans la mer Noire, est ainsi rapporté par le *Journal de Constantinople* : « Le bateau à vapeur ottoman *Iscudar*, parti vendredi passé pour Trébisonde, rencontra vers neuf heures et demie du soir, à 40 milles à peu près de l'embouchure du Bosphore, le *Medzeraï-Tidjaret*, autre pyroscaphe de la même compagnie, qui faisait route pour Constantinople avec 172 passagers qu'il avait pris à Trébisonde, à Samsoun et à Sinope. Ils avançaient tous deux dans des directions opposées, par un temps calme et un superbe clair de lune, à 10 ou 12 milles environ de la côte, le *Medzeraï-Tidjaret* filant 10 milles à l'heure et l'*Iscudar* 8 et demi. Dès qu'ils s'aperçurent de loin, les deux steamers manœuvrèrent pour s'éviter mutuellement, et, dans ce but, ils dévièrent en même temps d'un quart de vent du côté de terre. Cette manœuvre, n'ayant été remarquée ni à l'un ni à l'autre bord, ils persistèrent, toujours pour s'éviter, à dévier dans le même sens, jusqu'à l'instant où l'*Iscudar* vint tomber en plein, de toute la vitesse de sa marche, sur le *Medzeraï-Tidjaret* qui lui présentait le travers. Le choc fut terrible, et dans le premier moment on ne sut pas lequel des deux bâtiments avait le plus souffert. Mais presque aussitôt de nombreuses voies

déterminer à retirer cette somme. Voici dès-lors le stratagème qu'il imagina : il proposa à Deyriès de lui faire contracter mariage avec une jeune personne d'Argenteuil, qu'il lui annonça être la nièce de l'adjoint de cette commune. Deyriès, dont l'intelligence paraît assez faible, se laissa prendre à cette fable.

Dans la soirée du 2 février, Beauchêne proposa donc à Deyriès de le présenter dès le lendemain au père de la demoiselle, et il lui conseilla de bien garnir ses poches d'or et d'argent, afin, disait-il, d'éblouir la famille et d'obtenir le consentement nécessaire dès la première entrevue. Les deux ouvriers se mirent en route à deux heures du matin ; et comme Deyriès s'étonnait d'un départ si matinal, Beauchêne lui objecta qu'il avait promis au papa d'arriver de bonne heure, afin de l'aider à tailler les vignes. Toutefois, Deyriès, qui avait peut-être conçu quelque défiance, n'avait mis que 28 fr. dans sa bourse, à l'insu de son camarade, qui le supposait beaucoup mieux nanti.

Partis de La Villette, Beauchêne et Deyriès suivirent le chemin qui conduit au pont d'Asnières. Là, sous prétexte d'abréger la distance qui leur restait à parcourir, Beauchêne quitta la grande route pour traverser les champs de la rive droite de la Seine. Deyriès le suivit. Quoique la terre fût couverte de neige, un épais brouillard rendait l'obscurité de la nuit complète. Lorsqu'ils furent assez loin des habitations, Beauchêne s'arrêta alléguant un besoin, et comme Deyriès continuait tranquillement sa marche, il revint tout-à-coup derrière lui, et le frappa à la partie postérieure de la tête d'un coup de marteau si violent, qu'il l'étendit à ses pieds. Cependant, Deyriès n'était qu'étourdi ; revenu aussitôt à lui, il put saisir son assassin par les jambes, et malgré les coups redoublés dont il était assailli, le renverser à son tour. Une lutte désespérée s'engagea alors entre ces deux hommes. Enfin Deyriès parvint à se relever et à s'enfuir, et, sans le savoir, il reprit le chemin par lequel il était venu, tandis que Beauchêne se dirigeait vers Gennevilliers.

Deyriès, dont le sang coulait abondamment, tomba deux fois en défaillance, et, à cinq heures du matin, il arriva à une maison d'Asnières où on lui prodigua tous les secours nécessaires. Presque à la même heure, Beauchêne était arrêté par le garde champêtre de Genevilliers, auquel il avait fait le récit d'une prétendue attaque nocturne, dont son camarade et lui avaient été victimes. L'invraisemblance de son récit le fit retenir jusqu'au moment où la nouvelle de l'assassinat parvint à Gennevilliers. Beauchêne, traduit aujourd'hui devant la cour d'assises de la Seine, a prétendu avoir frappé Deyriès, par suite d'une querelle dans laquelle celui-ci avait été l'agresseur, et s'être servi non d'un marteau, mais d'une pierre ramassée par lui sur le lieu même de la lutte. Ce système, détruit par le témoignage de Deyriès et par tous les éléments de la cause, n'a pas été accueilli par les jurés. Déclaré coupable sans circonstances atténuantes, Beauchêne a été condamné à la peine de mort.

CASSATION DE L'ARRÊT MAGINOT. — La cour de cassation a cassé aujourd'hui l'arrêt de la cour d'assises de la Seine, qui condamnait à la peine de mort le nommé Maginot, convaincu d'assassinat sur sa femme et ses trois belles-sœurs. La cassation se fonde sur ce que l'acte d'accusation n'avait pas été notifié cinq jours francs avant l'ouverture des débats, ainsi que le prescrit le code d'instruction criminelle.

VARIÉTÉS.

Le monautopole

OU NOUVEAU SYSTÈME D'ÉCONOMIE SOCIALE,

PAR M. JOBARD, DE BRUXELLES.

Singulier temps que le nôtre. Chaque souffle de l'air fait éclore une doctrine sociale ; les théories les plus contradictoires se heurtent l'une contre l'autre ; le domaine de la pensée est comme un champ clos où les systèmes les plus opposés viennent prendre place pour se provoquer et se combattre. Une des conceptions les plus excentriques de notre époque, c'est bien certainement celle de M. Jobard que nous avons fait connaître dernièrement à nos lecteurs. Il s'agit, comme on sait, d'abolir ce qu'on appelle en matière d'industrie le domaine public, et de soumettre toute découverte, toute fabrication, toute pensée, tout travail, au régime de la propriété individuelle exclusive : « Que tout soit à quelqu'un et rien à tous, dit M. Jobard pour résumer son système. C'est exactement le contraire de la devise d'une certaine école socialiste : « Que tout soit à tous ; » rien n'appartient à l'individu que ce qui suffit à ses besoins actuels. » Le *monautopole* (c'est le nom que l'auteur donne à son système) est l'antipode mathématique du communisme. « Il faudrait s'affliger et non » se réjouir, dit encore M. Jobard, de l'expiration d'un brevet comme de » l'abandon au domaine public d'une propriété quelconque ; il faudrait » prier les gens de garder ou d'accepter un *monopole industriel* ; tous » ceux qui voudront y réfléchir conviendront avec nous que le domaine » public est la main morte de l'industrie. Plus de domaine public ! » On n'a jamais poussé plus loin le fanatisme de la propriété morcelée.

Le nouveau monde industriel auquel nous convie l'auteur est un paradis terrestre ; tous les fléaux qui désolent notre malheureuse société ont disparu. La concurrence, la lutte, les banqueroutes, la misère, toutes ces maladies du corps social sont radicalement guéries par le monautopole qui est une panacée universelle. Comme tous les faiseurs d'utopie, M. Jobard a fait une *utopie* bienheureuse, une *île de féliciens*. Ce n'est pas un reproche que nous lui adressons, loin de là : ce ne seraient pas des socialistes qui auraient le droit de s'emporter contre la recherche d'une panacée sociale. Mais notre auteur a-t-il vraiment découvert le remède à tous les maux, et trouverait-on dans son nouveau tout le bonheur qu'il nous promet ? Nous en doutons.

La première impression qu'a produite sur nous ce rêve économique, c'est un sentiment de frayeur. Si le domaine industriel était, comme le fut jadis le sol, soumis au partage entre les hommes ; si chaque portion de ce domaine était attribuée à un propriétaire qui en deviendrait le maître exclusif et absolu ; si la propriété industrielle, artistique et commerciale, était établie sur les mêmes bases que la propriété territoriale en France, il nous semble que les cataractes de la chicane s'ouvriraient sur le monde, et que nous péririons tous dans un déluge de procès. « Qui terre a, guerre a, » dit le proverbe. Dieu sait quelles innombrables disputes, quelles contestations embrouillées, quels débats interminables a soulevés la délimitation du sol, depuis les Romains, ce peuple de plaideurs, jusqu'aux Normands, leurs dignes héritiers. Et remarquez que l'homme peut, sur la terre, planter sa borne et creuser son fossé pour marquer sa limite. Si la borne immobile et le fossé profond ne peuvent arrêter la fureur des procès, que sera-ce dans le domaine industriel, ce monde aux limites vagues et flottantes? Souvenez-vous des chica-

[illegible] vingt, trente, cinquante lieutenants ou succédanés ; car » les procédés des arts changent, se remplacent et se perfectionnent sans » cesse. » Mais alors nous voilà revenus à la concurrence que nous avions maudite au point de départ. Pour qu'un privilége soit réel, il faut, comme sous l'ancien régime, qu'une seule personne en France ait le droit d'imprimer la musique. Qu'est-ce qu'un domaine exclusif sur lequel tout le monde a le droit d'empiéter ? A quoi me sert mon monopole si chacun peut remplacer mes produits par des produits analogues ? En vérité, nous ne voyons pas bien comment le système de M. Jobard pourrait remédier aux inconvénients de la guerre industrielle. Ce ne sont pas seulement les fabricants d'un même produit qui se plaignent de la concurrence ; ce sont aussi les fabricants de produits analogues. Ce qui a tué l'industrie des fileuses, ce sont les machines à filer ; ce qui a tué l'invention de Quinquet, c'est l'invention de Carcel ; ce qui a tué le sucre de canne et les colonies, c'est le sucre de betterave, etc. Nous concevrions très bien qu'on défendît de faire du sucre en France afin d'assurer aux colonies un monopole industriel ; mais s'il est permis de remplacer un produit par « vingt, trente, cinquante lieutenants ou succédanés », s'il est permis de remplacer le sucre de canne par le sucre de betterave ou de pommes de terre, les colonies auront toujours à redouter le département du Nord. Aujourd'hui les fabricants d'allumettes se ruinent entre eux par la concurrence ; dans le système de M. Jobard, le monopoleur des allumettes chimiques aurait tué le monopoleur des allumettes soufrées : voilà toute la différence.

En résumé, ou le monopole est complet, et une seule personne en France aura le droit d'exercer telle industrie ; ou bien le monopole est incomplet et l'on peut remplacer le produit monopolisé par un produit analogue : dans le premier cas, le progrès industriel s'arrête et les consommateurs sont livrés à la merci du monopoleur ; dans le second cas, nous avons tous les inconvénients de la concurrence sans en avoir tous les avantages.

Il est facile de voir combien un pareil système est contraire aux tendances générales de notre époque, combien il est loin de répondre à ce besoin d'organisation qui se fait sentir de tous côtés dans l'industrie, dans les arts et surtout dans le commerce. Au lieu de diviser, de morceler le champ du travail, au lieu de donner à chacun son lopin industriel et de parquer dans leur coin les individus isolés, il convient mieux d'unir les forces qui s'éparpillent et de rallier les travailleurs que l'isolement affaiblit : le chacun chez soi amène le chacun pour soi, la séparation conduit à l'égoïsme. Si les éléments de la société, sous l'influence de l'individualisme, se sont désagrégés, la science économique s'efforce de les rapprocher par l'association. Nous tendons évidemment à la solidarité des travailleurs, à la fusion des industries à l'union des hommes et des choses. M. Jobard a le tort de lutter contre ce courant général en exagérant le principe de la propriété exclusive, isolée, morcelée, quand tout nous pousse à la propriété sociétaire, combinée, solidaire.

L'auteur nous présente son système comme la meilleure organisation possible du travail. Est-ce que le travail serait organisé, si chacun avait le monopole ou le monautopole d'une branche quelconque d'industrie ? Est-ce qu'une armée serait organisée, si chaque capitaine combattait au hasard à la tête de sa compagnie ? Nous l'avons dit cent fois, une chose est organisée quand les diverses parties dont elles se composent obéissent à un principe d'ordre et d'unité. L'idée d'organisation implique nécessairement les idées d'union et de direction. Organiser l'industrie, cela signifie unir et combiner toutes les forces actives, les rallier vers un centre commun, les diriger par des pouvoirs spéciaux et hiérarchisés. Où est l'union, où est la hiérarchie, où est la direction dans le système du monautopole ? Mais c'est tout le contraire de l'organisation, c'est l'isolement, c'est l'individualisme, c'est l'anarchie, c'est la société actuelle avec quelques inconvénients de plus.

Le monautopole ne corrigerait point les injustices du salariat, de cette loi distributive par laquelle le maître s'enrichit, tandis que l'ouvrier peut à peine subvenir à ses premiers besoins. Le monautopole ne remédierait point à cette expansion vicieuse des populations qui viennent s'engouffrer et s'étouffer dans les villes, tandis que les bras manquent au travail des champs ; il ne changerait rien à la séparation actuelle de l'industrie agricole et de l'industrie manufacturière, séparation funeste à l'une et à l'autre, quand il serait si facile, en les réunissant, de fournir du travail aux ouvriers pendant les chômages industriels, des bras à l'agriculture quand les travaux de la terre les réclament. Bref, le monautopole ne modifierait point sensiblement notre constitution économique ; il

(1) Cliquot de Blervaches, de l'école de Gournay.

[illegible] de Mascate, conclu à la date du 17 novembre 1844.

Le *Journal des Débats* fait remarquer que ce traité est le seul qui ait jamais existé avec l'iman de Mascate, et qu'ainsi tombent toutes les imputations de lord Palmerston, de la presse anglaise et de quelques journaux français, touchant au renouvellement déguisé de la traite.

La *Presse* consacre son premier article aux améliorations à introduire dans le matériel et le personnel de notre armée navale.

Le *Constitutionnel* s'élève contre l'abus de force que l'Angleterre paraît disposée à commettre pour forcer le Brésil à renouveler les conventions répressives de la traite, comme elle a forcé le Portugal à accepter le traité analogue.

On annonce, dit le *National*, que l'adjudication du chemin de fer du Nord aura lieu du 12 au 15 septembre. Il attribue ce long et dommageable retard au désir que l'on a d'écarter de l'adjudication tous les mal-appris assez osés pour se présenter dans la lice contre ces grandes maisons qui sont, sans contredit, à la tête du crédit en Europe. M. Rothschild procède par absorption, et M. Dumon viendra ensuite avec l'élimination. M. Rothschild a déjà su absorber plusieurs compagnies rivales. On connaît les façons d'agir de la commission, qui admet ou rejette, sans formuler au besoin aucune raison, les soumissionnaires qui ne plaisent point. « Eh ! mon Dieu ! dit le *National* en terminant, soyez-donc plus francs ! Que Louis-Philippe abdique, et qu'on mette en sa place M. le baron de Rothschild ! ce sera toujours du nouveau, et la France s'ennuie ! »

On nous communique, dit la *Presse*, une lettre de Turin, 24 juillet, dans laquelle nous puisons les nouvelles suivantes : « Le bruit court qu'un congrès de princes italiens doit avoir lieu ces jours-ci au château de Racconigi, où la famille royale passe la saison d'été. On ne connaît pas le but de ce congrès, mais il paraît positif que des préparatifs se font à Racconigi pour la réception de plusieurs princes. »

HALLE DE PARIS.

30 juillet.					31 juillet.				
Arrivages	5539 q.	14 k.			Arrivages	6735 q.	78 k.		
Ventes	00	00			Ventes	00	00		
Restant	26784	78			Restant	26769	30		
Cours moyen	35,67				Cours moyen	35,33			
Cours-taxe	35,67				Cours-taxe	35,33			
Cote administrative.					Cote administrative.				
Gruaux	00 q.	00 k.	50,30 à	54,95	Gruaux	00 q.	00 k.	47,75 à	56,05
1re	00	00	36,30 à	00,00	1re	00	00	36,30 à	38,20
2e	00	00	33,10 à	35,65	2e	00	00	33,10 à	35,65
3e	00	00	23,50 à	00,00	3e	00	00	23,50 à	26,73
4e	00	00	24,20 à	00,00	4e	00	00	20,40 à	00,00
A liv.	4826	18	00,00 à	00,00	A liv.	4718	13	00 00 à	00,00

Marchés.

Marché aux fourrages du 30 juillet. *Barrière d'Enfer*. — Foin 1re 45 à 44 ; 2e 49 à 50 ; 3e 43 à 45. — Paille de blé 1re 35 à 36 ; 2e 32 à 33 ; 3e 00 à 00. Paille de seigle ; 2e 33 à 00. — Luzerne 1re 48 à 50 ; 2e 00 à 00.

Marché de Poissy, 31 juillet. — Il a été amené 1863 bœufs, sur lesquels 1803 ont été vendus 1,22-1,10-1,98. — 79 vaches amenées, dont 72 vendues 1,01-0,90-0,75. — Veaux amenés 896, vendus 895 à 1,44-1,-26-1,08. — 8570 moutons ont été amenés, sur lesquels 8188 ont été vendus, 1,44-1,22-1,04.

Marché de Nangis du 30 juillet. — 417 veaux amenés et vendus 1,10 à 1,40 le k. — 30 bœufs amenés et vendus 1,00 à 1,15 le k. — 27 vaches vendues 0,90 à 1,00 le k. — 50 moutons 1,00 à 1,10. — 17 porcs 1,00 à 1,10. Froment 135 hect. à 17,35 l'hect. — Avoine 227 hect. à 6,40 l'hect.

Marché de la Vallée du 30 juillet. — Agneaux 0,00 à 00,00. — Canards barbotteurs, 1,10 à 2,00. — Canetons de Rouen, 2,50 à 2,75. — Chapons gras 2,50 à 6,00. — Chevreaux ou cabris 0 à 6,00. — Cochons de lait 7,00. — Dindes gras 5,00 à 6,00 ; comm., 3,00 à 4,00. — Lapins ou lapereaux 1,00 à 2,90. — Mout. pré salé 0,00 — Oies comm. 3,75 à 4,25. — Pigeons de volière 0,70 à 1,00 ; do bizets 0,25 à 0,60. — Poules ordinaires 1,25 à 2,50. — Poulets gras 3,00 à 4,25. do comm. 0,80 à 1,50.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 28, 29 et 30 juillet. — *Beurre* (le kil. En livres 0,78 à 2,04. — En mottes Isigny 1,30 à 4,00. — En mottes Gournay 1,10 à 3,00. — Petit beurre 0,81 à 1,12. — Beurre salé ou fondu 0,00 à 0,00. — *Œufs* (le mille). Du 28, 32 à 58. — Du 29 juillet 30 à 51. — Du 30, 00 à 00. — *Fromages* (la dizaine) Brie 13 à 35. — A la pie 5 à 15.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, 28 juillet. — Blé 1re 19,34 ; 2e 18,66 ; 3e 18,00. — Seigle 1re 10,00 ; 2e 8,00. — Orge 1re 10,00 ; 2e 8,00. — Avoine 1re 7,66 ; 2e 7,33 ; 3e 6,66. — Farines le sac de 159 kil. 52 à 54. — Foin de 42 à 45 de et 50 à 36. — Paille de 28 à 30.

[illegible]
503, 504. — A terme : Espagne, dette intérieure, 30 1/4, 1/8 fin août.

	1er C.	P. H.	P. B.	dr C.	h.
5 0/0 compt.	121 75	» »	» »	» »	[illegible]
— fin cour.	121 90	121 90	121 75	121 75	[illegible]
3 0/0 compt.	83 75	83 75	83 65	83 65	83 7[illegible]
— fin cour.	83 80	83 80	83 65	83 70	83 [illegible]

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville	1130		»	5 0/0 Bge 1840.	103	102 3/4	B. » [illegible]
B. de France	3225	»	»	— Portugais	65	»	
C. Gou. 1000	1130	»	»	Esp. D. active.	33	»	
C. Gan. 1000	1145	»	»	5 0/0 Naples	102 05	»	
C. hypot.	610	615	H. 5	— Romain	101 1/4	»	
4 Canaux	1277 50	»	»	Obl. Piémont.	1265	»	

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	DIFe.		
St-Germ.	1077 50	» »	B. 2 50	F. c. 1080, 1075.	B. 7 [illegible]
V. r. d.	490 »	» »	H. 5	— 490, 486 25.	H. [illegible]
— r. g.	302 50	300 »	H. 3 »	— 300, 297 50.	H. [illegible]
Orléans	1232 50	1227 50	H. 12 50	— 1235, 1227 50, 1231 25.	H. [illegible]
Strasb.	268 75	268 75	B. 2 50	— 270, 267 50, 268 75.	B. [illegible]
Rouen	1072 50	1067 50	H. 12 50	— 1070, 1075, 1065.	B. [illegible]
Havre	895 »	» »	B. 5	— 900, 883 75, 885.	H. 13
Marseille	1027 50	1020 »	B. 25	— 1030, 1020, 1022 50.	B. [illegible]
Vierzon	770 »	» »	B. 20	— 780, 770, 772 50.	H. 13

LONDRES, 29 Juillet
Consol. 98 3/8, 3/4
Esp. act. 25 7/8, 26.
Portug. 64 1/2.
Mexic. 37.
Brésil.
5 0/0 hol. 99 1/2.
2 1/2 do. 62 7/8.
Rouen. 41 1/2, 42
Orléans. 47, 48.

PRIMES. PARIS, 31 JUILLET.
3 0/0 F. c.
F. p. 84 15, 10 d. 50.
5 0/0 F. c.
F. p. 122 40, 25 d. 80.
Vers. d. au 13. 510 d. 10.
Orléans, 1255, 1215 d. 20 ; 1260 d. 10.
Rouen, 1100 d. 10.
Marseille, 1045, 1040 d. 20.

COULISSE.
Av. 83 80.
Ap. 83 70.
B. du Trés.
Rep. F. c. F. [illegible]
5 0/0 12 1/2.
17 1/2.
3 0/0 30, 32 1/2.

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 101,00 à 102,00 ; courant du mois et août, 102,00 à 103,00 ; 4 derniers mois, 108,00 à 109,00 ; 4 premiers 1846, 110,00 à 111,00.

LILLE. — Colza, 95,50 à 00,00. — Œillette rousse, 77,50. — Lin, 79,00. — Cameline, 80,00 à 80,25. — Chanvre, 81,50 — Voitures, 5,25.

ESPRIT 3/6. — Disponible, courant du mois et août, 108,00 à 00,00 septembre et octobre, 110,00 à 111,00 ; novembre et décembre, 96,00 97,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 88,00 à 00,00 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 1er août.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Les Huguenots.
7 h. 1/2 THEATRE FRANÇAIS. — Othello.
6 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — La Part du Diable.
7 h. 3/4 VAUDEVILLE. — L'Ami Grandet. La Mode. 3e Mari.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Une Fille d'Eve. Le Chien du contrebandier.
7 h. 1/4 GYMNASE. — Sept Merveilles du Monde. Changement. 2e Année.
7 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — École buissonnière. Contrebasse. La Pêche.
7 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — La Biche au bois.
7 h. 1/2 AMBIGU. — Etudiants.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Canal Saint-Martin.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 COMTE. — M. Jean. Docteur Gall. Mazurka.
6 h. 1/2 FOLIES. — M. Denis. Jeune Homme. Espionne. L'Art.
6 h. LUXEMBOURG. — Service d'ami. Indiana. Pauvre jeune homme.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 h. à 5 h. — Le Déluge, avant pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

par les anciennes institutions de la France, représente parmi nous le culte de la famille et de l'hérédité. L'opposition radicale n'envisageant que l'avenir, et le concevant à sa manière, médite un profond changement politique, et s'élève par degrés à l'idée d'une transformation sociale.

Entre ces deux termes, le parti conservateur maintient l'équilibre : il est ennemi du mouvement, soit en avant, soit en arrière. S'il désire le progrès, il le veut lent, insensible ; ses sympathies sont acquises à la classe moyenne, à la dynastie de Juillet, et, dans son amour du repos, il répugne aux simples changements de ministère.

Les légitimistes, les radicaux, les conservateurs, voilà trois termes essentiels au mouvement de cette bascule, qu'on appelle avec emphase *le jeu de nos institutions*. Mais dans un pareil mécanisme, quelle est la place, quelle est l'utilité, quel sera l'emploi de cette opinion terne qu'on appelle : *opposition dynastique* ou *centre gauche*?

Perpétuer le règne exclusif de la classe moyenne, en négligeant complètement les intérêts des travailleurs; rappeler avec enthousiasme la Révolution de Juillet et réclamer l'exécution du programme de l'Hôtel-de-Ville ; taquiner à tout propos le ministère investi du pouvoir, le tout pour empirer un peu les choses en mettant M. Thiers à la place de M. Guizot, est-ce là une politique capable de constituer un parti sérieux?

Que veut l'opposition dynastique? Hélas! la presse et le pays se sont trouvés unanimes pour constater la nullité de ses deux manifestes récents ; sur les besoins actuels, sur l'avenir de la France, la gauche en sait aussi peu que le centre gauche, M. Thiers n'est pas plus édifié que M. Barrot. En dehors des questions ministérielles et des stériles abstractions politiques, est-il un côté saillant par lequel l'opposition dynastique se sépare des conservateurs? La gauche dynastique proteste contre l'optimisme du ministère, qui déclare la France riche et heureuse; mais a-t-elle sondé profondément les misères que notre société renferme? a-t-elle revendiqué pour les prolétaires le droit au travail? a-t-elle appuyé l'extrême gauche dans sa proposition d'enquête sur le sort des classes ouvrières? Nullement; et des rumeurs venues du centre gauche, comme des autres parties de la Chambre, ont couvert la voix de l'orateur qui venait plaider à la tribune la cause des ouvriers charpentiers.

L'opposition dynastique réclame avec une juste amertume contre la faiblesse du ministère vis-à-vis de l'étranger ; elle est indignée des humiliations qu'il nous faut subir au Maroc, à Taïti ; elle attache au pilori de la publicité les noms des députés qui votent l'indemnité Pritchard ; mais, si elle gouvernait, quelle serait sa politique à l'extérieur? quels contrepoids opposerait-elle à l'influence anglaise? comment résoudrait-elle la question du droit de visite? quel serait son système de colonisation, d'expansion maritime? Elle n'en sait absolument rien.

L'opposition dynastique sent que la France est mal gouvernée, elle le dit ou l'imprime chaque matin, mais les mécontentements même les plus justes, dépourvus de plan, de projets, de science, ne constituent pas un parti vivace. La presse de la gauche et du centre gauche n'instruit pas les masses, elle se traîne à leur remorque, elle flatte leurs préjugés, elle réussit près des esprits vulgaires en leur servant la pâture qui leur est propre, le lieu commun. Cette presse fait sur le pays l'effet de la torpille, elle l'endort, elle le dissuade de toute recherche, de tout travail, de tout effort en lui n'est pas encore près d'ouvrir les yeux sur l'insuffisance de son programme et de ses patrons actuels ; si nous en jugeons par l'article que ce journal vient de consacrer à M. de Lamartine.

« Depuis long-temps la voix de M. de Lamartine était muette. Nous ignorons si c'est à lui qu'il faut attribuer une espèce de manifeste radical que vient de publier le *Bien public* de Mâcon ; mais, comme dans ce manifeste nous retrouvons les sentiments amers qui animaient l'illustre poète à la fin de la session, nous sommes portés à croire que celui-ci n'y est pas resté entièrement étranger. Nous le regretterions, toutefois, car si les actes du gouvernement semblent, à plusieurs égards, légitimer la violence de ces incriminations, il serait fâcheux néanmoins de voir un homme de la valeur de M. de Lamartine passer, presque sans transition, de l'opinion conservatrice à ces résolutions extrêmes où il se trouverait presque en avant du radicalisme ; il serait plus fâcheux encore d'avoir à lui attribuer des jugements d'une injustice flagrante contre des hommes dont il a été en mesure, plus que personne, d'apprécier les hautes lumières, la courageuse indépendance et le dévouement absolu aux intérêts du pays. »

Voici les paroles que le *Siècle* attribue avec regret à l'illustre orateur, paroles auxquelles un journal vraiment progressif et libéral eût pu trouvé à donner quelques applaudissements :

« La nation conspire, parce qu'elle est rassasiée d'humiliations extérieures et de déceptions domestiques. Il lui déplaît de voir notre diplomatie jouée par l'Europe, à Constantinople, à Alexandrie, à Londres, à Tanger, à Rome. L'entente cordiale la blesse ; alliance léonine où tous les sacrifices sont d'un côté, les exigeances hautaines, le dédain de l'autre. Il lui déplaît de voir les destinées de l'Orient ballottées par l'Angleterre et la Russie, qui se départissent comme une proie, celle-ci l'Asie-Mineure et l'Egypte, celle-là la Turquie d'Europe et la clef du Bosphore, — Byzance. Il lui déplaît, enfin, de sacrifier partout et toujours à cette cordiale entente, à cette foi punique, notre gloire, notre commerce, le sang de nos soldats, l'honneur du pavillon!

» Le corps électoral conspire, parce que son droit est illusoire, menteur ; parce que la chambre qui procède de lui n'est aucunement son expression ni sa pensée. La lèpre des fonctionnaires le ronge, la vénalité l'envahit, la corruption le décime. Il ne formule pas librement ses choix ; car, s'il apporte sur un plateau de la balance sa conscience, sa loyauté, le pouvoir jette dans l'autre faveurs privées, dons aux églises, dons aux communes, dons aux comices, canaux, routes, lignes de fer, tout l'or du budget!

» La bourgeoisie conspire! Mère de deux révolutions, maîtresse à deux fois de la couronne et du gouvernement, elle a laissé ramasser l'une ; la part de l'autre, c'est en vain qu'elle la revendique aujourd'hui. Privée, de fait, de tout droit politique, puisqu'à l'exercice de ce droit est attachée une forte portion d'impôt ; restreinte à l'excès dans ses facultés municipales ; désarmée dans les premières villes du royaume, et dans les autres ne possédant, de la garde nationale que les cadres, elle en est aujourd'hui au regret de sa victoire, au désir secret de la recommencer peut-être!

» *Le peuple conspire! il conspire, lui ; parce qu'il a faim, parce que dans notre organisation vicieuse le travail ne nourrit pas l'homme et qu'à chaque jour ne suffit pas son pain. Il conspire, et c'est raison parce qu'à défaut d'autres droits on devrait bien au moins lui donner le droit imprescriptible, sacré, de subsister et de vivre!* »

L'intervention salutaire de M. de M. de Lamartine, d'une intelli-

Ici la *Presse* est plus libérale que le *Siècle*, mais à l'égard de l'opposition dynastique, M. de Lamartine avait un tort impardonnable :

« Le publiciste de Mâcon examinant les circulaires électorales récemment publiées par les comités de la gauche constitutionnelle et du centre gauche, arrive à conclure que M. Thiers, M. Odilon Barrot et leurs amis, unis dans la même pensée, ayant *la même inintelligence des intérêts de la France*, ne songent qu'à amener un changement d'administration qui laisserait debout le même système. »

Une pareille conclusion est un péché qui scandalise le *Siècle*, mais que nous sommes contraints d'absoudre, car nous l'avons souvent commis et nous serons probablement obligés de le commettre souvent encore.

Nouveau ministère belge.

La crise ministérielle est terminée en Belgique; le *Moniteur de Bruxelles* fait connaître aujourd'hui la composition du nouveau cabinet. M. Van de Weyer est nommé ministre de l'intérieur ; M. Deschamps, ministre des affaires étrangères, du commerce et de l'industrie ; M. d'Hoffschmidt, ministre des travaux publics ; M. Malou, ministre des finances ; MM. d'Anethan et Dupont conservent leur portefeuille de la justice et de la guerre.

Il est digne de remarque que l'opinion libérale, qui a renversé le ministère Nothomb, n'ait obtenu aucune part dans la nouvelle combinaison ministérielle ; tandis que le parti catholique a été renforcé par l'introduction d'un de ses plus chauds défenseurs dans le cabinet. Les élections semblaient indiquer un tout autre résultat. Cette exclusion du parti libéral s'explique assez difficilement ; il serait triste de penser que le roi Léopold repousse aujourd'hui systématiquement les hommes dont le talent et l'énergie ont le plus contribué au triomphe de la révolution qui lui a donné la couronne. Il est à craindre que l'opposition, blessée ainsi dans ses prétentions les plus justes, refuse son concours au gouvernement et ne se soulève avec plus d'énergie encore qu'elle ne l'avait fait contre M. Nothomb. On ne peut se dissimuler que le chef du nouveau cabinet aura besoin d'une grande habileté pour se maintenir dans sa position ; il faudra qu'il donne des gages positifs au parti libéral avant que celui-ci l'accepte comme un ministère de conciliation.

Si le nouveau cabinet veut être réellement un cabinet de conciliation, il doit oublier les errements de la vieille politique, les rancunes étroites de l'esprit de parti; il doit se rallier tous les hommes éminents du pays, à quelque opinion qu'ils appartiennent, en faisant appel à leur patriotisme, en réclamant leur coopération et en leur réservant un rôle honorable dans l'inauguration de la politique nouvelle.

Cette politique aurait pour but l'organisation de l'agriculture, de l'industrie et du commerce ; elle placerait bientôt la Belgique dans des conditions de prospérité que les grands empires de l'Europe poursuivent en vain par une autre voie. Nos voisins sont déjà poussés, pour ainsi dire instinctivement vers le but que nous signalons ; qu'ils continuent; qu'ils s'avancent dans la route du véritable progrès, et les petites luttes de parti se calmeront d'elles-mêmes, car tous les partis seront absorbés et satisfaits par le parti du bien public.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 2 AOUT 1845.

FRAGMENTS D'UN VOYAGE EN MOLDO-VALACHIE.

1836-1837.

BUCHAREST.

§ Ier.

Le 28 janvier 1836, à cinq heures du soir, par un brouillard épais et pénétrant comme ceux qui enveloppent souvent Paris vers la fin de l'automne, nous nous arrêtâmes devant une haie de chardons desséchés et de bruyères entrelacées, et le vieux Popohankiala s'écria d'un ton tout joyeux : *Boukouresquté!* comme le marin lorsqu'il entrevoit la terre après une longue et laborieuse traversée. Nous étions en effet arrivés à Bucharest. Il y avait alors dix-huit jours que nous avions quitté Kronstadt, quarante-deux, Vienne, et soixante-quatre, la cour des messageries Laffitte et Caillard.

A cette interpellation de notre guide : *desqué dé oucha* (1), une barrière à bascule, semblable à celles que nous avions remarquées à l'entrée et à la sortie des villages en Autriche, et conséquemment formée d'une longue poutrelle de bois brut, se souleva du milieu de la haie. Nous entrâmes. Je me rappellerai toujours cette étrange arrivée. Enfouis dans nos larges peaux d'ours, M. G*** et moi, nous étions grotesquement juchés, les jambes repliées à la turque, sur un traîneau dont le moindre défaut était de ressembler à une cage à poulets, et de nous disloquer les membres à chaque pas. Je demandai le nom de la barrière? On me répondit qu'elle se nommait *Kérestréo*. C'était l'une des plus importantes de la ville. Cela, je l'avouerai, me donna une pauvre opinion des autres. En deçà de la barrière se présente une sorte de forum, et au delà du forum, une rue. Le forum qui n'a sans doute jamais reçu d'autre baptême que celui du ciel, offrait pour le moment le tort peu gracieux aspect d'un champ de foire sur lequel se sont pendant quelques heures ébattues deux ou trois mille bêtes à cornes.

C'était une boue noire et gluante d'où l'on ne parvenait qu'à grand' peine à se tirer. Malgré leur intrépidité naturelle, nos petits chevaux ne pouvaient faire deux pas de suite sans ployer le genou. Le traîneau lui-même, épuisé, poussait des gémissements lamentables et menaçait de rester en place ou de se rompre. La position, amusante peut-être pour des spectateurs indifférents, n'avait pour nous aucun charme. Nous regardions d'un œil morne et désespéré ce nouveau lac asphaltite, qui nous étreignait de toutes parts, ne nous laissant pour toute ressource que de nous lancer au sein de ses abîmes et de tenter de les franchir, dussions-nous y rester enfouis jusqu'au cou.

Saint-Julien, sous les espèces d'un *tchâran*, nous vint heureusement en aide. Le brave homme n'avait pu voir d'un œil insensible notre crue embarras; il attela ses deux gros buffles de chaque côté de nos chevaux leur plongea son aiguillon dans les flancs, et, le traîneau s'y prêtant de bonne grâce, trois minutes après nous étions sauvés. Mais ce cri : *Sté poutsintel, — Arrêtez-vous!* — parti non loin de nous, nous retint de nouveau en place. Un homme en uniforme gris de fer, parements rouges, casquette ronde à petite visière bordée de cuivre, et porteur d'une moustache qui eût fait honneur au plus fier magyar, s'avança. Cet homme était ce que nous appelons en France un employé des *Droits réunis*.

L'Allemagne et ses nombreuses principautés nous avaient appris à redouter le pandæmonium enfumé au fond duquel on entraîne le pauvre voyageur, afin de le faire passer, lui et ses effets, au tamis d'une police aussi méticuleuse que lente et rapace. Nous savions d'avance que parmi beaucoup d'autres bienfaits du même genre, la civilisation européenne avait doté la Moldo-Valachie de ces établissements moins profitables à la société qu'au gouvernement qui en fait usage : aussi, voulant éviter pour la vingtième fois de tomber sous les griffes de ceux qui les dirigent, empressés d'ailleurs que nous étions de toucher au port, avions-nous caché nos effets au fond du traîneau, deux bottes de paille de maïs par dessus.

Vaines mesures! le sort nous plaçait en face de l'un de ces cerbères qui ont un flair de chakal et un œil de lynx. Au lieu de nous prendre, ce sur quoi cependant nous comptions, pour de paisibles *tscholoi* (1) revenant de la *mochie* (2), il nous soupçonna de contrebande, et force nous fut de le suivre, escortés de deux *dorabans*.

Nous trouvâmes au poste leur chef, qui, nous ayant salué poliment, nous adressa les questions suivantes :

— *Do undé venitzé?*
— *Tché fatchi?*
— *Tché vrai?*
— *Undé mertgé?*

Ce qui signifie, nos lecteurs l'ont sans doute compris, tant la langue moldo-valaque, soit dit en passant, est douce et facile :

— D'où venez-vous?
— Que faites-vous?
— Que voulez-vous?
— Où allez-vous!

Nous répondîmes d'une façon satisfaisante ; après quoi, sur l'observation de l'uniforme gris-de-fer, notre interrogateur courut lui-même visiter le traîneau. Ainsi pris au piège, nous attendions stoïquement ce qui devait en résulter. Toute inoffensive qu'elle fût, puisque nous n'apportions aucun objet prohibé, aucun libelle susceptible d'effrayer le consul de Russie, M. de Ruckmann, notre supercherie nous coûta dix florins d'amende, soixante-cinq piastres de douane, et douze kreutzers pour chaque doroban. C'était beaucoup, c'était trop pour le crime dont nous nous étions rendus coupables. Il n'en fallut pas moins s'exécuter de bonne grâce. Le sacrifice fait, nous remontâmes sur le véhicule, et pénétrâmes dans la rue.

Frappé de sa singularité, je voulus savoir comment elle s'appelait : c'était le *Pô de Mogochoïa*. Le Pô de Mogochoïa est la Chaussée-d'Antin de Bucharest ; il traverse à-peu-près la ville sur une largeur de six toises. Ici la boue prend un autre aspect : elle n'est plus noire ni tenace comme sur le forum, elle se convertit en flaques liquides et grisâtres. Impossible, dans cette grande artère, de faire un pas à pied sec. On se plaint des éclaboussures à Paris ; que dirait-on de Bucharest? Le cheval valaque a l'habitude de relever si fièrement le pied en trottant, qu'il couvre de boue les maisons, de leur base au sommet, ce qui n'est pas difficile, vu leur peu d'élévation, et qu'il fait pousser d'effrayantes imprécations aux passants, inutilement rangés le long des murs.

Tout en marchant, je me représentais, par induction, les autres rues de la capitale des Hospodars et je me sentais le cœur serré. Si, me disais-je, celle-ci est la plus riche et la plus fréquentée, que doivent être les moins renommées!

Mais je demeurai peu de temps sous l'empire de cette réflexion. Par un effet atmosphérique assez bizarre, plus la nuit descendait, plus le brouillard paraissait se dissoudre. Mes yeux qui jusqu'alors n'avaient voyagé — qu'on me passe le mot — que *terre à terre*, prirent insensiblement une direction plus élevée. Le Pô de Mogochoïa se remplissait. Le cocher valaque est d'une dextérité sans égale : landaws, dorozski, traîneaux, kaleskas, se croisaient avec une vitesse effrayante, sans se froisser. A voir scintiller la lumière de leurs doubles lanternes, on eût dit des feux follets se frayant un passage au milieu de la foule et jouant dans l'espace.

Cependant, le temps s'écoulait ; sept heures sonnaient à la Métropole, et nous n'arrivions pas au logis de mon compagnon de voyage, qui m'avait offert obligeamment l'hospitalité ; et nous suivions toujours la même rue, à travers une cohue pareille à celle qui envahit la rue Vi-

(1) Ouvrez la porte.

(1) Petits nobles, gentillâtres.
(2) Banlieue de Bucharest.

« Depuis l'arrivée de M. Ouseley, rien n'est changé. On négocie pour » la paix entre Buenos-Ayres et Montevideo ; mais il est douteux qu'on » réussisse si on laisse agir Rosas comme il voudra, ou si on n'emploie la » force ; et dans ce cas Rosas, forcé de retirer ses troupes, pourrait » bien se venger sur le commerce anglais. Si la paix était faite avec » Montevideo, la guerre recommencerait avec le Paraguay ou le Brésil. » Le nouveau ministre ou commissaire français, est arrivé à Montevido. On dit que M. Ouseley se rendra aussi dans cette dernière » ville. »

Une partie des troupes de la garnison de Mexico a tenté de renverser le gouvernement actuel. Cette révolte a été assoupie immédiatement. Voici la version du *Times* :

« Le 7 juin, à trois heures de l'après-midi, on entendit quelques coups de fusil dans la direction du palais. Un instant après, on aperçut des troupes sur les toits du palais et sur les tours de la cathédrale voisine. Nous apprimes ensuite que le général Herrera, président, et M. Rosa, ministre des finances, avaient été faits prisonniers et qu'un pronunciamento avait eu lieu ; mais on ne savait si c'était en faveur de Santa-Anna ou d'une autre personne.

» La situation était critique, mais le gouvernement a échappé au danger, grâce au courage du colonel du 4e régiment de ligne, qui se trouvait dans la caserne voisine du palais. Cet officier supérieur envoya sur-le-champ un détachement pour avertir le ministre de la guerre et mettre le commandant de la citadelle sur ses gardes. Il attaqua les troupes révoltées dans le palais, tua une douzaine d'hommes et força le reste de se rendre. Il délogea ensuite les soldats qui avaient pris position sur le toit et sur les tours de la cathédrale, et au bout d'une demi-heure la révolte était comprimée. L'officier commandant le régiment révolté fut tué dans la mêlée, mais le brigandier Rangel, le chef du complot, s'est évadé ; Rangel avait séduit, dit-on, une grande partie des régiments, et si les 250 hommes du palais avaient pu tenir une heure, l'insurrection serait devenue générale. La diplomatie est charmée du résultat de cette affaire, car elle augmentera la force morale du gouvernement, s'il sait en profiter. »

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Le roi part demain pour Eu. — *The Globe* de Londres nie que la reine Victoria doive rendre au roi une nouvelle visite dans son château d'Eu. — Le roi a nommé chevalier de la Légion-d'Honneur M. Sauvage, inventeur de l'hélice, propulseur à qui appartient l'avenir de la navigation à vapeur. — Les promotions suivantes viennent d'avoir lieu dans l'ordre de la Légion-d'Honneur : Au grade de grand'croix, M. Ducampe de Rosamel, vice-amiral, pair de France. Au grade de commandeur, M. Leprédour, capitaine de vaisseau de première classe, commandant le vaisseau-école le *Borda*. — Le *Moniteur* publie ce matin, dans sa partie officielle, le tableau du prix de l'hectolitre de froment, pour servir de régulateur aux droits d'importation et d'exportation des grains et farines. Selon ce tableau, le prix moyen est de 18 fr. 30. — Une statue assise de M. le duc d'Orléans, exécutée en marbre par M. Pradier, et destinée au musée de Versailles, vient d'être transportée au Louvre. — Le conseil d'arrondissement de Nantes a émis à l'unanimité le vœu que la loi des patentes fût réformée.

CONCOURS DU CONSERVATOIRE. — Ce matin a eu lieu la première séance publique du concours du Conservatoire. Le corps d'armée des pianos a ouvert la marche. Treize concurrents sont d'abord entrés dans la lice. La classe de M. Zimmermann a remporté un brillant avantage. Le premier prix, M. Peronnet ; l'un des deux seconds prix, M. Hocmel (un aveugle) et l'accessit, M. Lecureux, sont les élèves de cet heureux professeur. M. Descombes, 2e second prix, est élève de M. Laurent. Après les hommes, dix-huit concurrentes se sont fait entendre. M. Herz a remporté : un premier prix, Mlle Palni ; le second prix, Mlle Moulin, une enfant que son jeune âge seul a empêché d'avoir le premier, et deux accessit Mlles Aubriot et Marescot. Mme Farrenc a eu, un premier prix, Mlle Aulagnier et un accessit

de les voir servir dans l'armée russe ; on a en même temps confisqué tous les biens de la famille. Les actes de cette nature deviennent tellements fréquents dans ce malheureux pays qu'ils n'excitent plus même l'attention. »

UNE ARAIGNÉE VOLEUSE. — Nous sommes trop avancés dans la saison des canards pour ne pas faire nos réserves en reproduisant les lignes suivantes que nous apportent les feuilles mâconnaises : « M. P. avait deux boutons de chemise d'or émaillé surmontés d'une petite mouche en acier bruni, si finement exécutée, que souvent M. P. faisait illusion en feignant d'être importuné par les mouches. L'un de ces boutons fut perdu. M. P. conçut quelques soupçons, mais les dissimula par prudence. Un an après, le second bouton, que M. P. plaçait tous les soirs sur un meuble, disparut à son tour. La vieille servante de la maison fut accusée de larcin et congédiée sans autre forme de procès. Sur ces entrefaites, on partit pour la campagne. Dimanche dernier, revenue à Mâcon pour inspecter ses appartements, Mme P. découvrit une grosse toile d'araignée sous les lambris de son alcôve. D'un coup de balai elle fit justice ; mais quelle ne fut pas sa surprise en voyant tomber du plafond les deux boutons d'or ! La pauvre servante fut immédiatement rappelée ; son innocence était manifeste. Une araignée de forte taille, trompée par la ressemblance et croyant saisir une mouche, avait enlevé les boutons et les avait cachés dans sa toile. La pie voleuse est éclipsée. »

LES BASQUES FRANÇAIS ET LES ESPAGNOLS. — On écrit de Saint-Jean-Pied-de-Port à la *Sentinelle des Pyrénées* : « Une extrême agitation règne en ce moment sur notre frontière, par suite d'un crime dont les détails ne nous sont point encore bien connus, mais qui pourrait avoir de très grandes conséquences. Ces jours derniers, des Espagnols étaient venus construire indûment une maisonnette en bois dans une partie de la forêt d'Irati appartenant à la France, mais dont les Espagnols limitrophes revendiquent aussi la possession. Les autorités françaises firent procéder par les douaniers, dit-on, à la démolition de cette maisonnette, ce dont nos voisins, comme on le pense bien, gardaient une profonde rancune. Dans la nuit de samedi au dimanche, un maire d'une de nos communes de la frontière a été assailli en compagnie d'un brigadier des douanes par des malfaiteurs espagnols, qui ont laissé le brigadier mort sur la place, ont enlevé le maire et l'ont transporté sur le territoire espagnol. Si cet attentat a eu lieu avec les circonstances que nous venons d'indiquer il ne demeurera pas impuni : il est à craindre qu'il ne provoque de la part des Basques français de violentes représailles. Quand donc les deux gouvernements s'entendront-ils pour arrêter une délimitation définitive de cette partie de la frontière et mettre un terme à des querelles et à des désordres sans cesse renaissants ? »

DÉFAUT DE CAUTIONNEMENT. — Le sieur Mauduit, gérant de la *Sentinelle de l'Armée*, a déclaré au ministère de l'intérieur, le 12 du mois dernier, que désormais cette feuille cesserait de s'occuper de matières politiques, et en conséquence il a demandé et obtenu le retrait de son cautionnement. Cependant, le ministère public ayant opéré la saisie des numéros des 16 et 24 juillet, comme renfermant encore des articles politiques, le sieur Mauduit était cité à comparaître aujourd'hui, à raison de cette contravention, devant la 6e chambre correctionnelle du tribunal civil de la Seine, présidée par M. Pinondel. M. Mauduit ne s'est point présenté, et le tribunal, conformément aux réquisitions de M. l'avocat du roi Roussel, l'a condamné par défaut à un mois de prison et 200 fr. d'amende.

HÉROÏSME D'UN AVEUGLE. — On lit dans les *Petites Affiches* de Lunéville : « Une jeune fille qui se baignait dans la Meurthe fut entraînée et par le courant et disparut, lorsque le sieur Bischoff, dit l'Evêque, aveugle, attiré et dirigé par les cris de sa femme qui était sur le bord de l'eau, plongea et parvint à la sauver. On ne peut trop signaler ce dévouement et ce courage, surtout de la part d'un homme atteint de cécité. »

LE PRINCE DE MONTPENSIER AU CAIRE. — Nous lisons les lignes suivantes dans les dernières correspondances d'Alexandrie : « M. le duc de Montpensier est arrivé le 8 au Caire. Il est descendu au palais de plaisance du vice-roi, situé sur le Nil, à deux lieues de la ville. Saïd-Pacha, qui avait précédé le prince, l'a reçu sur le rivage et l'a accompagné au palais, où l'attendait Ibrahim-Pacha, entouré d'une suite nombreuse, et revêtu de son grand uniforme. La distance du palais au Caire a été traversée triomphale-

[illegible] fut obligé de faire du feu et les hirondelles quittèrent le pays. Tous les villageois de la plaine, qui s'étaient rendus avec leurs troupeaux sur les montagnes situées à l'est d'Erzeroum, furent obligés d'abandonner leurs campements, à cause de la neige qui s'y était accumulée à la hauteur de cinq pieds. Les bêtes nouvellement nés durent être portées dans cette fuite précipitée ; néanmoins il y eut fort peu de mortalité parmi les bestiaux. Si le thermomètre était encore descendu de quelques degrés, c'en était fait de toutes les récoltes, et le pays, ruiné, eût été livré à toutes les horreurs d'une affreuse disette. »

UN NOUVEL INCENDIE A QUÉBEC. — Un nouvel incendie a éclaté à Québec, et a détruit un autre tiers de cette malheureuse ville. Voici ce que nous lisons dans le *Québec*, gazette du 30 juin : « Samedi soir, le 28 juin, juste un mois après le grand feu du 28 mai, le feu a éclaté dans les faubourgs de Saint-Jean, près de l'enceinte extérieure des glacis, où il fut éteint le 28 mai. Cette fois, le vent soufflait avec violence du nord-est, de même qu'il soufflait de l'ouest le 28 mai, et le temps était très sec. Le feu a détruit la presque totalité du faubourg Saint-Jean et une partie du faubourg Saint-Louis, depuis la porte Saint-Jean, en longeant le sommet du côteau Sainte-Geneviève jusqu'à la tour no 4, et jusqu'à deux rues au dessous de la route Saint-Louis, un certain nombre de maisons près la tour no 3 ayant échappé, ainsi que quelques-unes près la côte d'Abraham. Nous n'avons entendu parler que de deux victimes. Quoique l'incendie eût éclaté la nuit, la plupart des habitants, avertis par le rapide progrès de l'incendie du 28 mai, s'échappèrent avec une partie de leur mobilier. Ce n'est que vers huit heures, dans la matinée du dimanche, qu'on est parvenu à se rendre maître vers la tour no 4, car il n'y avait plus rien à brûler, et on avait eu soin de faire sauter plusieurs maisons nord de la route Saint-Louis. Le comité général, institué après l'incendie du 28 mai, se réunit de nouveau pour porter secours aux victimes auxquelles tous les édifices publics ont été ouverts.

» Rien ne saurait peindre la scène de désolation, qui n'est que la trop fidèle reproduction de celle d'il y a un mois. Le dégât causé dans les propriétés est peut-être plus grand encore. La population du faubourg Saint-Jean était de dix mille habitants, et la plupart des habitants de Saint-Roch s'étaient réfugiés dans ce faubourg. Aujourd'hui, Québec est réduite à la haute ville intra muros, et à la basse ville, depuis le fleuve Saint-Charles au dessous de Hope-Gate, jusqu'au Cap-Blanc, sur le fleuve Saint-Laurent, espace qu'elle couvrait, après la destruction des faubourgs, pendant le siége de 1775. Il ne reste dans les faubourgs qu'un nombre de maisons égal à celui d'il y a un demi-siècle. On organise une patrouille de nuit ; on souscrit chez M. Gemazie, libraire, rue Sainte-Famille. Une députation, composée des évêques catholiques et protestants de Québec, des membres de la cité, de plusieurs membres de la corporation et de deux des principaux citoyens de Québec, s'est rendue à Montréal pour prier le gouverneur général de vouloir bien convoquer le parlement sur-le-champ, afin d'obtenir des secours pour les malheureuses victimes, et de faire reconstruire les maisons plus solidement que par le passé.

» Treize cents maisons se trouvant détruites, six mille personnes au moins se voient sur le pavé, sans compter les victimes de l'incendie antérieur. Près de trente rues sont en ruines. Il y a de puissantes raisons de croire qu'il a été rallumé par des incendiaires. Les autorités font toutes les recherches possibles pour découvrir les coupables. Depuis quelque temps une personne, atteinte d'aliénation mentale, avait prophétisé la destruction de cette partie de la ville. Cette personne est entre les mains de la justice, mais aucune autre arrestation n'a eu lieu. Un grand nombre de victimes sont arrivées à Montréal pour chercher de l'ouvrage. Les compagnies d'assurance perdent 380 000 dollars par cette nouvelle catastrophe. Le gouvernement fait tout son possible pour secourir les victimes ; on doit avancer 20 000 dollars pour satisfaire aux exigences immédiates, et on va sur-le-champ faire un emprunt de 400 000 dollars en Angleterre, garanti par la province. Cette somme sera prêtée aux propriétaires ruinés à un taux d'intérêt justement assez grand pour empêcher la province de perdre en fin de compte. » — Les journaux anglais annoncent aussi qu'une grande partie de la ville de Matanzas a été la proie des flammes.

DU SECRET DES MÉDECINS. — Aucune loi ne dispense les médecins de

---

vienne de cinq à six heures du soir. M. G*** ne pouvait suffire au flux de mes questions.

— Quel est ce palais ?

— Celui de M. Lynch, Français d'origine, aujourd'hui Valaque et boyard.

— Quelle est cette case ?

— Celle de Mme Katresco.

— Ce vaste bâtiment ?

— C'est le divan.

— Celui-ci ?

— L'habitation de M. de Stirbey-Bibesco (1).

— Cet autre ?

— Appartient à l'aga.

— Ce dorozska ?

— Au colonel Georges Philippesco.

A huit heures, le traineau s'arrêta devant une bicoque.

C'était là. Enfin !

J'ai dit bicoque, je maintiens le mot. Loin de moi de vouloir offenser en rien l'amour-propre de M. G***. A cette époque, beaucoup de maisons ne valaient pas la sienne. J'ignore si, depuis, elle a été rebâtie ; toujours est-il qu'elle n'avait qu'un étage branlant, un escalier de bois fendillé depuis le bas jusqu'en haut, et une toiture dont il ne restait plus que la charpente, le tout posé sur des pierres brutes et de mauvais moellons. Comme une pauvre femme qui cherche à voiler sa misère sous un vieux manteau, elle s'abritait sous un badigeon naguère blanc. Son unique étage était occupé par la première actrice du théâtre valaque, la *gouqouâna* (1) Calliope, belle et fort aimable Grecque dont nous aurons occasion de dire quelques mots ; et son rez-de-chaussée par M. G***.

Nous entrâmes dans un magasin grand comme le prétoire d'un juge de paix. A chacun, dit-on, son luxe et sa coquetterie. De ce magasin, la devanture était couverte de papier vert pomme, et les volets étaient, dans le jour, repliés sur eux-mêmes, comme les feuilles d'un paravent, ou étendus en forme de tapisserie le long de la muraille, afin de charmer les chalands.

Si je m'appesantis sur ces détails de localité, en apparence futiles, c'est que cette maison offrait un spécimen frappant de la majeure partie des autres.

M. G*** vint nous recevoir et nous fit passer dans une arrière-pièce, où nous trouvâmes réunis trois compatriotes : MM. Henri de Mondonville, Tavernier et Xavier Villacrose. L'un habitait la Valachie depuis vingt-cinq ans, et s'y trouvait bien ; l'autre y exerçait la médecine, après avoir porté le mousquet dans la vieille garde de Napoléon ; et le troisième y occupait depuis un an le poste d'architecte du divan. Leur accueil fut des plus affectueux. Une lettre de Vienne leur avait appris notre prochaine arrivée, et cependant ils doutaient encore que nous eussions eu assez de témérité pour affronter le passage des Krappacks au cœur de l'hiver.

Quand on arrive du pays natal, quand on a franchi huit cents lieues, et qu'au bout de cette longue route on rencontre des compatriotes, que de choses on doit avoir à leur dire, que de nouvelles à leur raconter !

— Place au feu, place à table ! s'écriaient-ils avec enthousiasme. Et Paris ? et Sens ? et Meaux ? et la France ? reprenaient-ils ensuite d'une même voix. Et en prononçant ce mot magique : la France ! tous ils essuyaient une larme ; ils nous pressaient les mains, ils nous regardaient, nous souriaient... *intenti que ora tenebant !*

— Parlez-nous de nos amis, de nos parents, de Paris, disaient-ils à la fois.

— Monsieur, me demandait l'un, le plus jeune, ma mère, que fait ma mère, ma pauvre mère ?.... Mais vous ne l'avez pas vue, c'est juste, vous ne la connaissez pas ; je suis fou. — Monsieur, reprenait l'autre, la France est toujours la première des nations, n'est-ce pas, comme sous l'Empire ? Celui-là, c'était un vieux soldat de Wagram, qui, je viens de le dire, avait échangé son sabre contre une lancette. Et, au lieu de répondre à sa question, je baissais la tête. — Le troisième ajoutait : Il y a bien long temps que j'ai quitté mon pays, bien des années que les malheurs m'en ont exilé ; mais si je pouvais le revoir un instant, un seul instant, franchir le pont de Kehl, embrasser d'un coup-d'œil le réseau qui encadre ma belle et célèbre Bourgogne.., ah ! je reviendrais mourir avec moins de regrets sur la terre étrangère. Et c'étaient de nouvelles larmes, de nouveaux soupirs, de nouveaux et plus vifs témoignages de sympathie.

Mon père, qui avait beaucoup connu autrefois M. de Mondonville, m'avait remis une lettre pour lui. Je ne l'eus pas plustôt annoncée qu'il fallut en faire immédiatement la remise. M. de Mondonville tremblait en brisant le cachet, il tremblait en la dévorant, il tremblait encore en arrivant à la signature. Sa lecture achevée, il la recommença, tourna la lettre et la retourna en tous sens. On eût dit qu'il en faisait l'analyse. Je le regardai : ses yeux étaient humides. Ses amis l'interrogèrent : il ne put prononcer un mot. C'est que cette lettre lui avait rappelé de vieux souvenirs, attendrissants, pleins de charme, et que son cœur était gonflé d'émotions.

Après des privations, des souffrances semblables à celles que nous venions d'éprouver, on se doute que nous fîmes honneur au souper de notre hôtesse. A dix heures, Mme G***, avec cette sollicitude, partage exclusif des femmes, s'étant aperçue que le sommeil nous gagnait, donna le signal de la retraite.

Le lendemain, notre première pensée, en ouvrant les yeux, fut de nous rendre aux bains. *Le besoin s'en faisait d'autant plus vivement sentir* que nous n'avions pu changer de linge depuis dix-huit grands jours, et que nos guides nous avaient laissé, sans doute comme souvenir, une collection de ces insectes qui, dit-on, sont fort jolis vus au microscope, mais qui n'ont rien de séduisant à l'œil nu.

On trouve à Bucharest deux sortes de bains : des bains turcs et des bains valaques. J'avais beaucoup entendu vanter les premiers, nous nous y fîmes conduire. Ces bains sont situés dans le quartier des *Leipsikani*, l'un des plus laids de la ville. Le bâtiment qui les renferme ressemble, extérieurement, à une immense ruche à miel. J'en fis trois fois le tour sans pouvoir découvrir la porte, et demandai à M. G*** par où on y entrait. Il me répondit en me montrant une trappe à fleur de terre, semblable à celles qui recouvrent l'ouverture des caves dans certaines rues des villes de provinces. Cela me surprit, mais ne me parut pas impossible. Je me rappelai que les Orientaux tiennent moins à la forme qu'au fond ; que l'extérieur de leurs habitations les intéresse peu ; qu'ils réservent tout pour l'intérieur ; qu'ils aiment les jouissances intimes, et qu'enfin, pour comparer leur toilette à leurs bâtiments, ils sont presque toujours vêtus avec négligence, quoiqu'ils s'inondent d'essences et de parfums.

M. G*** ayant soulevé la trappe, nous descendîmes huit marches et nous nous trouvâmes dans une salle ronde d'une centaine de pieds de circonférence, pavée en marbre blanc sans nervure, revêtue en marbre rose tacheté de bleu, et occupée, dans tout son pourtour, par un immense divan dressé en forme de lit de camp et confortablement matelassé. Une trentaine de verres convexes, et concaves d'un pied de diamètre, enchâssés dans la pierre de taille du dôme et obscurcis par les épaisses vapeurs qui voltigeaient dans cette salle, l'éclairaient d'un jour douteux et somnifère. Huit piliers de granit soutenaient l'énorme voûte de ce dôme, et de chacun de ces piliers sortait un robinet de cuivre qui versait dans des vasques de marbres gris une eau chauffée à différents degrés. Plusieurs baigneurs, étendus nonchalamment sur le divan, dormaient comme des juges à l'audience ou des députés à la chambre. Un silence étrange régnait en ces lieux. Etions-nous donc dans le royaume des gnomes ?

M. G*** frappa dans ses mains, et nous vîmes tout à coup paraître, comme s'il fût sorti de terre, un petit homme trapu comme Œsope, barbu comme un faune et bizarrement accoutré. Je me crus en présence de l'un de ces génies que nous montre Galland dans ses contes des *Mille*

(1) L'un des hommes les plus distingués de la Valachie, le frère du hospodar actuel.

(2) *Gouqouana* correspond à *signora*.

... à la cour suprême l'arrêt de la cour d'assises qui refusait de prononcer une semblable condamnation.

C'est hier que la cour de cassation s'est occupée de cette intéressante affaire; la solution a été inattendue : elle a rendu un arrêt par lequel elle a rejeté le pourvoi de M. Saint-Pair et le pourvoi du procureur du roi de la Pointe-à-Pitre. Sur le premier pourvoi, la cour a considéré qu'aucun texte de loi, qu'aucun principe de droit ou de morale n'affranchit les médecins de l'obligation de déposer sur les faits dont ils ont eu connaissance à raison de l'exercice de leur profession, et qu'ainsi le juge d'instruction avait sainement appliqué l'article 80 du code d'instruction criminelle. Sur le second pourvoi, la cour a considéré qu'il résultait des motifs de l'arrêt de la cour d'assises que ce qui avait eu lieu entre lui et le sieur Giraud avait été *confidentiel*, que ce n'avait été même que *secrètement* qu'il avait été introduit près du blessé; qu'ainsi la cour d'assises, en refusant de condamner à l'amende un médecin qui, sous la foi du serment, déclarait que c'était avec promesse du secret qu'il avait donné des soins à un blessé, n'avait violé aucune loi.

PROSTITUTION D'UNE FEMME PAR SON MARI. — Nous avons déjà parlé de l'arrestation de deux individus qui auraient contraint leurs femmes à se prostituer, et prélevé le tribut de cet odieux commerce. *L'Echo de l'Oise* publie, à ce sujet, tous les détails qui suivent : «...La chambre du conseil a été saisie de tous les éléments de l'instruction ; elle a constaté, en fait, que la femme d'un des inculpés avaient atteint depuis plusieurs années l'*âge de majorité*. Quelque blâmable et scandaleuse qu'ait pu être la conduite du nommé Demussy, sa femme étant majeure, aucune disposition de loi ne pouvait plus l'atteindre lui-même. La chambre du conseil a donc dû relaxer le sieur Demussy. Mais les magistrats instructeurs ont renvoyé devant le tribunal de police correctionnelle : 1° le nommé Degouy, cordonnier, âgé de 22 ans, demeurant à Compiègne, sous la prévention d'avoir forcé à la débauche et à la corruption sa jeune femme âgée de 17 ans, *mineure* ; 2° la femme Demussy, elle-même, pour avoir excité aux désordres la femme Degouy, et subsidiairement sous la prévention de vol d'un parapluie pendant le cours de scènes honteuses. Cette affaire est arrivée le 23 devant le tribunal de Compiègne.

» M. Buzenery, procureur du roi, occupe le siége du ministère public. Il a la parole pour exposer sommairement les faits de la prévention. Le ministère public ne croit pas devoir requérir le huis-clos; mais il ferait arrêter quiconque, à l'audience, se permettrait des rires indécents ou des manifestations d'une certaine nature. On procède à l'audition des témoins qui sont au nombre de quatorze, et parmi lesquels on remarque M. le commissaire de police. Il résulte de l'ensemble des dépositions, que les femmes Degouy et Demussy se livraient constamment dans des lieux publics à la débauche la plus effrénée, sous les yeux mêmes de leurs maris. Des scènes scandaleuses ont eu lieu sur la place d'Armes et dans les avenues. Les maris, armés de bâtons, veillaient à ce que ces dames ne fussent pas troublées dans leurs *occupations*. Les nombreux témoins confirment que Degouy contraignait sa jeune femme à se prostituer ainsi ; qu'il la battait et lui refusait à manger lorsque la recette n'avait pas été, selon lui, assez lucrative ou lorsque la femme Deguy n'avait pas apporté *tout le zèle* qu'il désirait. Un jour, cette malheureuse était au lit, malade; son mari la força de se lever pour se rendre dans un bal mal famé, afin d'y faire des *conquêtes payantes*. Dans le domicile conjugal, des militaires de la garnison étaient reçus moyennant un prix débattu.

» Les époux Degouy ont un enfant issu de leur mariage; cette circonstance seule aurait dû éveiller le remords dans l'âme de Degouy ; mais son incurable paresse l'a fait spéculer sans pitié sur la jeunesse et les quelques rappelle les motifs qui l'ont déterminé à ne point requérir le huis-clos, car il faut qu'un grave et sévère enseignement résulte des débats eux-mêmes. Abordant les faits de la cause, tels qu'ils résultent de l'instruction orale et écrite, l'organe du ministère public montre Degouy et Demussy spéculant en commun sur les dérèglements de leurs femmes, assistant aux scènes de débauche et de prostitution, dissipant un ignoble salaire : le ministère public regrette vivement de n'avoir pu comprendre dans la poursuite le mari de la femme Demussy qui, aux yeux de la morale, est aussi coupable que Degouy.

» M. le procureur du roi commente les dépositions des témoins et les interrogatoires des prévenus ; il convient que la femme Degouy avait de mauvais penchants, et que son inconduite précéda le mariage ; mais la preuve est acquise jusqu'à la dernière évidence que, loin de s'opposer aux désordres de sa femme, Degouy y a excité au contraire par tous les moyens. Sans doute, la femme Degouy aurait dû se jeter dans les bras de la justice qui l'aurait protégée contre les violences morales et matérielles de son mari, et M. le procureur ne cherche pas à dissimuler le sentiment qui l'anime à cet égard ; mais il n'y a rien qui puisse atténuer les torts de Degouy, et le ministère public croit ce prévenu indigne de toute espèce d'indulgence.

» Quant à la femme Demussy, tout en établissant qu'elle a contribué à la corruption de la jeune mineure, M. le procureur du roi reconnaît cependant qu'elle peut invoquer comme circonstances atténuantes certains antécédents de la femme Degouy et les violences du mari de cette dernière qui, seules peut-être, eussent été de nature à produire tous les faits déplorables de cette cause. Ce magistrat soutient également la prévention contre la femme Degouy, quant au vol du parapluie. Après avoir ainsi discuté les faits de la cause, l'organe du ministère public examine la *question de droit*. Il a soutenu que l'art. 334 du Code pénal, paragraphe 2, était essentiellement applicable à Degouy qui avait l'autorité et la surveillance légale sur sa femme mineure. Le législateur a précisément voulu que *quiconque* avait autorité spéciale sur des mineurs, fût passible d'une peine doublement sévère s'il abusait de son ascendant dans un but de débauche et de corruption. S'il en était autrement, s'écrie M. le procureur du roi ; si un mari pouvait impunément prostituer, contraindre à la prostitution la femme mineure qu'il a juré de protéger, et dont en principe il doit guider l'inexpérience, alors ce serait un dangereux exemple, une funeste atteinte à la morale publique. L'organe du ministère public établit, en outre, que le premier paragraphe de l'art. 334 du Code pénal est applicable à la femme Demussy. »

Aucun avocat, aucun avoué ne se présentant pour prendre la défense des prévenus, le tribunal s'est retiré aussitôt en chambre du conseil. Après une délibération de trois quarts d'heure, l'audience a été reprise, et M. le président a prononcé ce jugement :

Par application des articles 334 et 335 du Code pénal, Degouy est condamné en trois années d'emprisonnement et 300 fr. d'amende ; — Par application des articles 334 et 335 et 401 du Code pénal, la femme Demussy est condamnée en deux années d'emprisonnement et 50 fr. d'amende; — Tous deux solidairement aux dépens, et le tribunal fixe à deux années la durée de la contrainte par corps pour recouvrement de l'amende et des frais à charge de Degouy ; — En outre, à l'égard de Degouy : Interdiction de toute tutelle et curatelle et de toute participation aux conseils de famille pendant dix ans ; — A l'égard de la femme Demussy : Interdiction des droits mentionnés ci-dessus pendant deux ans.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES. — L'Académie des inscriptions et belles-lettres a tenu aujourd'hui sa séance publique annuelle au palais de l'Institut, sous la présidence de M. Pardessus. A l'ouverture de la séance, M. le président a proclamé les prix dans l'ordre suivant : Sur cette question proposée en 1839 et successivement prorogée depuis : « Rechercher l'origine, les émigrations, et la succession des peuples qui ont habité au nord de la mer Noire et de la mer Caspienne, depuis le troisième siècle jusqu'à la fin du onzième ; déterminer le plus précisément, etc. » L'Académie décerne le prix à M. Neumann, professeur d'histoire à l'académie de Munich, pour son Mémoire portant pour épigraphe : *Rerum gestarum memoria.*

Prix de Numismatique. — L'Académie décerne le prix de numismatique, ... Les ducs de Champagne.

Prix extraordinaires fondés par M. le baron Gobert, pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent : L'Académie décerne le premier de ces prix à M. Jules de Pétigny, pour le 3e volume de ses Etudes sur l'histoire, les lois et les institutions de l'époque mérovingienne, et décide que M. de Monteil sera maintenu dans la possession du second prix, qui lui a été décerné. L'Académie propose pour sujet du prix ordinaire à décerner en 1847, l'histoire de l'étude de la langue grecque dans l'occident de l'Europe, depuis la fin du cinquième siècle jusqu'à celle du quatorzième.

Le rapport sur les Mémoires envoyés aux concours, relatifs aux antiquités de la France, a été fait par M. Lenormant, et celui sur les ouvrages envoyés au concours des prix extraordinaires par M. Laboulaye. — Après la distribution des prix, M. le baron Walckenaër, secrétaire perpétuel, a lu une notice sur la vie et les ouvrages de M. Emeric David ; on a entendu ensuite la lecture d'un fragment d'une histoire de la formation et des progrès du tiers-état, du treizième au quatorzième siècle, par M. Augustin Thierry.

(1) L'art. 80 du Code d'instruction criminelle de la métropole, porte à ... francs seulement le maximum de l'amende encourue par le témoin récalcitrant ; mais le Code d'instruction criminelle de la Guadeloupe, du 13 octobre 1828, porte ce maximum à 150 fr. Cette différence, qui se rencontre dans la plupart des cas où l'amende est prononcée par la législation criminelle des colonies françaises, paraît, ajoute la *Gazette des Tribunaux*, avoir été motivée par la différence de valeur qui existe entre l'argent qui circule dans les colonies et l'argent de France.

VARIÉTÉS.

COURS DE M. EDGARD QUINET.

Avant de nous livrer à aucune appréciation des idées qui sont la base de l'enseignement de M. Edgard Quinet, et pour mettre nos lecteurs en mesure de juger la moralité et la justice des persécutions dirigées, en vain, Dieu merci, contre le célèbre professeur, qu'il nous soit permis de résumer rapidement, mais très fidèlement, les dernières leçons du cours qu'il vient de terminer. Pour donner à cette analyse succinte une plus grande précision, nous citerons la date de chacune des leçons que nous allons parcourir.

Le 24 avril, le professeur entra dans la seconde partie de son enseignement. Après avoir, dans la première, montré l'Eglise dans toute sa splendeur, il arrive à sa phase de décadence progressive. L'esprit humain semble avoir accompli une évolution qui doit le mettre en antagonisme avec toute autorité immobile. Au sein même du pouvoir établi, quand les temps sont venus, les dissidences éclatent, et chacune des fractions de cette autorité qui se décompose, se dispute la certitude et l'infaillibilité. Dans le catholicisme, le concile contre-balance le pape, ou plutôt, ces deux aspects d'une même puissance l'anihilent elle-même en se neutralisant l'un par l'autre. La conscience humaine ne se sent pas plus disposée à fléchir devant l'infaillibilité du concile que devant l'infaillibilité du pape; et ces deux forces, provenues de la même source, qui se disputent le sommet de la hiérarchie, achèvent de jeter le doute sur la légitimité des privilèges qu'elles s'attribuent; Jean Hus est brûlé vif, bien moins pour ses opinions que pour sa résistance à l'autorité du concile; il les enveloppe dans la même négation, il ne reconnaît que l'autorité invisible qu'il porte en lui, la révélation incessante qui se développe en son âme, et dont il ne trouve pas l'expression dans le pouvoir qui prétend gouverner le monde moral. L'autorité n'a rien à répondre de péremptoire, elle se contente d'étouffer la voix qui crie. A partir de là, la protestation a ses martyrs, Jean Hus est le précurseur de Luther.

Quiconque a recours à la force matérielle répudie l'intelligence et sera tôt ou tard puni de ce divorce sacrilège. L'Eglise chrétienne est tout d'abord obligée, pour faire intervenir la violence dans l'exercice de son pouvoir, de faire appel à un tout autre esprit que celui de son fondateur. Elle demande à Mahomet de faire triom-

---

... Une Nuits.

— *Selam alekoum*(1) ! nous dit-il en s'inclinant jusqu'à terre.

Et, à son tour, il frappa deux coups dans sa main difforme, accompagnant cet appel d'une sorte de gloussement. Deux *bayaches* (2) s'avancèrent alors vêtus en athlètes qui se préparent au pugilat. C'étaient deux jeunes garçons de vingt-cinq ans, grands, forts, aux yeux caves, au regard terne, et qui, par suite d'un long séjour dans les bains, avaient la peau jaune et sèche comme du parchemin.

Notre présence en ces lieux disant mieux que nous n'eussions pu le faire, sans doute, dans quel but nous y étions venus, ils nous mirent la main au collet, et nous nous trouvâmes en un clin-d'œil déshabillés des pieds à la tête. L'un nous glisse dans les pieds des galoches de bois, hautes de six pouces ; l'autre nous roule autour du corps trois ou quatre aunes de toile jaune, après quoi, nous ayant mis sur la tête un turban, ils nous dirigent vers le bain.

Nous entrâmes d'abord dans un cabinet voûté dont la température était plus que tiède. L'eau ruisselait de tous côtés sur le pavage et allait se perdre dans une cannelure creusée exprès le long du mur. Nous y fîmes une station de deux minutes, et passâmes ensuite dans un second cabinet, un peu plus grand que le premier, voûté de même et garni de trois grandes coquilles de pétoncle alimentées chacune par un tube continuellement ouvert. Une eau plus chaude encore s'en échappait, débordant des cuves et remplissant l'espace d'effluves si pénétrantes et si condensées que je crus que j'allais en être asphyxié. Au bout de dix minutes, qui me parurent autant de siècles, l'un des bayaches ouvrit un troisième cabinet, de beaucoup plus grand que les deux autres, et au milieu duquel, sans me prévenir, il me poussa brusquement, tandis que M. G***, sur un autre point, subissait le même sort. Ce cabinet était une fournaise, on y brûlait ! Je voulus me plaindre, je ne le pus ; ma voix expira dans ma gorge, ma tête s'égara, mes jambes vacillèrent, et je m'affaissai sur moi-même.

Cette prostration dura seulement quelques secondes, au bout desquelles ma poitrine s'étant dilatée, la respiration reprit son cours. J'ouvris les yeux et pus me reconnaître. Au milieu de la pièce, vaste amphithéâtre à voûte en arceaux qui, tant la pierre en était habilement cimentée, semblait taillée à vif dans un bloc de granit, se trouvait un grand bassin en praxias représentant une roue dont le moyeu et les jantes formaient une fontaine à compartiments. L'eau de cette fontaine, fournie par huit tubes en cuivre à bec de girole, jaillissait en faisant la gerbe. Le trop plein fuyait par de petits réversoirs invisibles. Quatre compartiments étaient occupés par autant d'indigènes sur la physionomie empourprée desquels rayonnait la béatitude.

Voulant partager leur bonheur, je regardai autour de moi, et, n'apercevant plus mon bayache, je fis comme l'écolier en l'absence du maître, je m'élançai d'un bond vers la bienheureuse fontaine. Je payai cher ma curiosité ! Chaque compartiment est chauffé, par des conduits souterrains, à plusieurs degrés différents. Or, dans ma précipitation, oubliant de prendre les informations nécessaires, et de passer graduellement d'un bain dans un autre, j'avais plongé les deux jambes dans le bassin le plus chaud. Soixante-quatorze degrés ! six degrés de moins que la plus grosse source de Niderbrong, au courant de laquelle les habitants vont, dit-on, cuire leurs œufs ! Inutile d'ajouter que je n'y restai pas long-temps. Je retirai mes jambes en poussant un cri et en faisant une grimace qui excitèrent l'hilarité des baigneurs. J'avais les mollets aussi rouges que des homards cuits à point.

Furieux, j'appelai mon bayache : probablement il y avait une consigne. Aucune voix ne répondit à la mienne qu'un écho triste et comme enroué. Je tentai de fuir, malgré l'état fort peu présentable dans lequel je me trouvais; la porte était solidement fermée. J'avais perdu mes forces, je les avais retrouvées, je commençais de nouveau à les perdre ; or, si ces diverses transitions ne m'effrayaient pas, elles étaient assurément loin de me faire plaisir. Je ne pouvais m'expliquer l'extatique silence de mes co-baigneurs. Persuadé que vingt-quatre heures de ce régime devaient réduire un homme à sa plus simple expression, je les regardais avec attention, et il me semblait à travers la brumeuse atmosphère qui les enveloppait, les voir sensiblement se raccornir. Et cependant, ils paraissaient plus que jamais au comble du bonheur. Il faut donc, me disais je, que ce bain soit pour eux une mer de voluptés dont je suis indigne d'apprécier les ineffables délices !

Sur ces entrefaites, la porte s'ouvre et les deux bayaches reparaissent. L'un tient une aiguière d'argile dans laquelle il fait dissoutre un savon rose odorant ; l'autre apprête, en le frisant, un paquet d'étoupe. Celui-ci me fit signe de m'étendre sur une table de marbre que je n'avais pas encore aperçue, ce à quoi je me résignai passivement; il lava son étoupe dans l'eau savonneuse et m'en aspergea la figure et le corps. Le second bayache, qui, par mesure de précaution, m'avait empoigné — c'est le mot — par le cou et les jambes, afin que je ne pusse regimber, me frotta la poitrine et le dos avec des gants de crinoline ; puis, m'ayant enlevé comme une plume, il me déposa tout de mon long dans le premier compartiment de la fontaine. Débarrassé du savon qui m'empâtait des pieds à la tête, je sortis de ce bain pour entrer dans un autre, et ainsi de suite jusqu'au dernier. C'était celui qui m'avait si cruellement échaudé ; je ne le trouvai pas plus intolérable que les autres, quoique l'eau n'eût rien perdu de sa chaleur.

Ma promenade achevée, je dus m'étendre pour la seconde fois sur la table, afin de subir, opération vraiment douloureuse, la désarticulation des mains, des bras et des jambes. Enfin, pour couronner l'œuvre, l'un de mes bourreaux me retourna le visage sur le marbre, monta sur la table, et m'appliqua un violent coup de pied dans les reins.

Peut-être beaucoup de lecteurs révoqueront-ils en doute ce récit, et cependant rien n'est plus exact. Historien fidèle, je ne crains qu'une chose, c'est d'être resté au dessous de la vérité.

Pendant un moment, je me crus l'épine vertébrale rompue : ce ne fut heureusement qu'une peur. Revenu de la défaillance que m'avait causée cet acte au premier abord si brutal, je me trouvai entre les mains du second bayache qui me labourait la plante des pieds avec une pierre ponce. C'était le complément de mon odyssée. Je repris mes galoches, mes trois ou quatre aunes de toile, mon turban, je repassai dans le second cabinet, deux minutes après dans le premier, et de là dans la salle commune. Un troisième bayache est préposé au service spécial de cette salle. Il m'enveloppa d'une chaude couverture, me roula sur le divan en tous sens, me parfuma avec de l'eau de rose et avec une pâte oléagineuse de la plus suave odeur.

A ce moment survint notre Esope, portant sur un plateau des *doultchaz*, excellentes confitures qu'il m'offrit avec toutes sortes de salamalecs. J'en pris une cuillerée. Le bayache étendit sur moi un *pichtemal*, ou couvre-pied de soie, m'entoura de coussins moelleux, remplaça mon premier turban par un autre en toile de lin nommé *sargué*, et se retira en m'invitant, chose superflue, à dormir.

— Eh bien ! me dit M. G***, au bout d'une heure d'un profond sommeil, que vous en semble ?

— Mais, répliquai-je, en me palpant, ces bains ne sont, ma foi, pas si mauvais qu'ils en ont l'air. Je suis dans un état assez satisfaisant.

Il appela. Le petit homme, intelligent et alerte, apporta deux longues chibouques allumées. Nous fumâmes et fîmes nos apprêts de départ. Je suis obligé d'en convenir, jamais je ne m'étais senti si alègre ; j'éprouvais dans tous les membres une ambitieuse élasticité; j'aurais défié Mabille ou Petipas.

Et de ce bain, tout compris, veut-on en savoir le prix?... Un *moumtzig*, c'est-à-dire DIX-SEPT SOLS DE FRANCE ! A Paris, un bain russe simple coûte quatre francs.

(La *suite à demain*.)

STANISLAS BELLANGER.

(1) Je vous salue.
(2) Serviteurs.

pervertir et fausser l'esprit des livres saints en les interprétant selon les besoins de ses intérêts temporels et les exigences de sa domination ; la papauté n'est qu'un fétichisme, le pontife suprême est l'ante-Christ ! Luther accomplit son œuvre avec tristesse et regret, il déplore les dures nécessités dont il est l'instrument. Calvin le complète, il n'a rien qui le rattache au passé ; « c'est d'une main froide qu'il ferme l'église, et l'on sent, à le voir, qu'elle ne se rouvrira pas. »

Cependant, ces hommes qui espèrent, en dégageant le christianisme de tous ses éléments étrangers, le ramener à l'âge d'or et revenir aux temps des apôtres, sont saisis d'une tristesse lugubre; ils ont atteint leur but sans être plus heureux. C'est que le progrès ne peut jamais consister dans un retour à un point quelconque des temps écoulés. Leur nature, épuisée par la lutte, n'avait rien des natures primitives qu'ils voulaient reproduire; et puis, Dieu ne se répète jamais ! Il fallait, à des temps nouveaux, une conception nouvelle de la vie. La réforme n'alla pas si loin, elle voulut, à son tour, tracer des limites arbitraires au mouvement général des esprits, et Luther mourut au milieu des angoisses d'un esprit chancelant, pressentant, sans la comprendre, sans l'admettre comme dernière conséquence de son initiative, la révolution française qui devait en être le plus complet épanouissement. De son vivant même, les idées évangéliques essayent de transfigurer le monde politique et social, mais l'heure n'est pas sonnée, le bonheur est encore une utopie, presqu'une impiété; ce n'est que trois siècles après que « quatorze armées de paysans partiront de France pour » aller dans toute l'Europe réaliser les prophéties de Luther ! »

Du reste, le protestantisme devait accomplir son œuvre de destruction dans le cercle même qu'il avait tracé. L'Ecriture Sainte qui, à son point de vue, contient exclusivement toute l'autorité religieuse, ne saurait être trop complètement à l'abri de toutes les atteintes du doute et de l'incrédulité. Voilà donc la science qui s'évertue à entourer la divine parole de tous les caractères de l'authenticité; c'est une sainte mission, s'il en fut, entreprise et consommée par les esprits les plus éminemment religieux ; mais hélas ! l'analyse découvre des lacunes que la foi naïve n'avait jamais aperçues. Il y a des passages où la main de l'homme se trahit, où il semble que l'art ait osé se mêler à l'inspiration ; cette confusion, ce mélange impie demande des distinctions salutaires. Il faut que le monde gradue sa confiance selon le degré de sainteté de chacun des livres qui composent la divine épopée; il faut aussi faire sa part à l'esprit de négation brutale qui envahit le monde de plus en plus, afin que son domaine étant une fois circonscrit, tout ce qui se trouve en dehors devienne inébranlable à tout jamais. Toutes ces considérations émanent des plus pures intentions; mais hélas ! chaque savant détache une pierre du vieil édifice. Celui-ci un mot, celui-là une syllabe, et le doute pénètre dans ces intelligences comme la goutte d'eau à travers le rocher ; et l'exégèse allemande aboutit à Strauss. Au même temps que la lettre éclate, l'esprit se fait jour, il se dégage des enveloppes qui l'emprisonnaient et se répand sur le monde, il s'infiltre presque insensiblement dans les mœurs et dans les lois des nations. « Le peuple ne cesse de s'inquiéter de ce qu'ont dit Marc ou Luc pour devenir évangéliste à son tour. »

Le 16 mai, M. Edgard Quinet a fait les plus judicieuses applications des idées précédentes à l'histoire du seizième siècle. La découverte de l'Amérique semblait devoir ouvrir au catholicisme des horizons nouveaux. Un peuple primitif, n'ayant d'autre idéal que les splendeurs de la nature, tendait les bras vers le Dieu chrétien, c'est-à-dire vers le Dieu de miséricorde et d'amour; mais le catholicisme ne comprit pas qu'il n'avait qu'à bénir ce peuple enfant; il n'aperçut pas les âmes que Dieu lui envoyait et ne vit qu'un immense territoire qui devait augmenter sa puissance matérielle; il s'y précipita, non pas en apôtre, mais en conquérant, en conquérant dur, farouche, implacable, en conquérant païen, proclamant le *væ victis*, et ne pardonnant jamais : *dans cet Eden, il ne vit qu'un Eldorado* !

L'Espagne reçut le châtiment de son infamie ; la cupidité, qui avait été son seul mobile, la dégrada à ses propres yeux ; la vie sociale s'arrête en elle ; elle se fait, pour se survivre, la gardienne jalouse de toutes les choses du passé; elle incarne son esprit de persécution et de fanatisme dans la personne de Philippe II. La … et de Calvin.

Le catholicisme s'installa au Nouveau-Monde dans toute la plénitude de sa splendeur ; mais son âme semblait d'autant plus vide que son corps était plus somptueusement vêtu, là où il eût fallu répandre tous les dons de l'esprit vivant, l'Eglise n'avait à donner que des traditions mortes, des souvenirs qui ne répondaient à rien pour ce monde sans passé. C'était l'alliance inféconde de la Vierge au vieillard, d'une âme primitive à une forme surannée. Profanation inutile qui ne devait rien produire et ne produisit rien ! Les villes de l'Amérique du sud, nées d'hier, sont déjà vieilles et pleines de rides ; elles sont endormies depuis trois siècles à l'ombre d'un mancenillier !

Dans un prochain article, nous résumerons les dernières séances du cours de M. Edgard Quinet.

E. S.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS — 1er AOUT.

Le *Journal des Débats* publie des nouvelles plus rassurantes de Beyrouth. Il assure que l'accord des cinq représentants de Constantinople a déjà produit d'heureux résultats. Il ajoute : « La population chrétienne de Beyrouth se loue beaucoup du consul français de cette ville, M. Poujade, dont la conduite a été tout à la fois conciliante et énergique. »

La *Presse* constate ainsi l'ajournement de l'adjudication du journal le *Commerce* : « Ce journal, qui s'était vendu à l'enchère, il y a à peine un an, 367 000 fr., et qui des mains de MM. les marquis de Tamisier était passé dans celles de MMr de Tocqueville, de Corcelles, Combarel de Leyval, Lajuinais, etc., représentant ce qu'on est convenu d'appeler la jeune gauche, mise à prix à 100 000 fr., n'a pas trouvé d'acquéreurs. Une nouvelle adjudication est indiquée pour le 15 août; la mise à prix a été réduite à 10 000 fr., c'est-à-dire à beaucoup moins que ne valent le mobilier et le matériel, qui se composent de tout ce qui est nécessaire à l'impression d'un journal. »

La *Presse* se demande comment il se fait que le *Commerce* ait été ainsi déserté par les capitaux lorsque les capitalistes se jettent sur les nouveaux organes avec une ardeur frénétique ?... C'est que les vieux journaux s'en vont. Mais s'en vont-ils pour faire place à des idées nouvelles ? La *Presse* ne le pense point. Il lui paraît donc que le journalisme tourne en ce moment dans un cercle vicieux. Elle annonce la collaboration de M. de Lamartine au journal le *Progrès* qui n'a point encore paru.

Le *National* constate la profonde irritation que le système réactionnaire de Narvaez a produit en Espagne.

La *Réforme* accuse le pouvoir d'avoir moins calmé qu'irrité les esprits dans les questions de salaire.

Le *Constitutionnel* reproduit de nouvelles lettres de Taïti qui confirment les faits que nous avons publiés hier. « On voit, s'écrie-t-il, que rien n'est changé dans notre situation et que l'humiliation qu'on nous a fait subir n'a pas même désarmé les ennemis de notre protectorat ! » Voici, ajoute-t-il, ce qu'est le général Miller :

« Ce successeur de Pritchard qui joue un double rôle et qui semble avoir des instructions contraires à celles de l'amiral Seymour, est un ancien capitaine, Français, qui combattait à Waterloo dans les rangs de notre armée. Il est devenu plus tard secrétaire et aide-de-camp de lord Cochrane, dans les guerres de l'Amérique du Sud. Il a passé ensuite au service de la Grande-Bretagne et, inspiré par le génie de son nouveau gouvernement, il fait la guerre avec intimité à son ami M. Bruat. »

HALLE DE PARIS.

31 juillet.						1 août.					
Arrivages	6735 q.	78 k.				Arrivages	3513 q.	26 k.			
Ventes	00	00				Ventes	2773	21			
Restant	26769	30				Restant	27501	21			
Cours moyen	33 32					Cours moyen	33,86				
Cours-taxe	33.51					Cours-taxe	35,30				
Cote administrative.						Cote administrative.					
Gruaux	00 q.	00 k.	47.75	à	56,05	Gruau	00 q.	00 k.	48,40	à	49,70
1re	00	00	36 30	à	38 20	1re	00	00	00,00	à	00,00
2e	00	00	33,10	à	35.65	2e	00	00	31,85	à	35,65
3e	00	00	25 50	à	26,75	3e	00	00	28,00	à	00,00
4e	00	00	20 43	à	00,00	4e	00	00	21,00	à	00,00
A liv.	4718	15	00 00	à	00.00	A liv.	00	00	00,00	à	00,00

La liquidation des opérations de juillet s'est faite en baisse sur les fonds publics et sur les chemins de fer. La plupart de ces derniers n'ont fléchi que de peu de chose, et la ligne de Marseille ferme seule en hausse.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Rente 4 0/0, 115 75 — Emprunt, 83 95 — Belgique 1842, 106 1/8. — Id. 1 1/2, 102 3/4. — Société générale, 1605. — Dette intérieure, 28 7/8. — Chemins de Grand-Combe. 1650. — Actions de : Aveyron, 5500. — Lin Maberly, 812 50, 815. — Gaz français, 5000. — Anglais, 9300, 9250. — Obligations de Saint-Germain anc., 1225. — Id. nouv., 1425. — Orléans, 1260 — Chemins non cotés : Orléans à Bordeaux, gr. coup., 682 50, 687 50. — Montereau, 520, 525. — Charleroy, 502 50, 503. — A terme : Emprunt, 84 15 fin courant. — Banque de France, 3235 fin courant. — Naples, 102. — Belge, 102 1/2. — Amiens, 635, liquidation, 630 au 15 août.

5 0/0 compl.....	1er C.	121 80	P. H.	121 85	P. B.	121 80	dr C.	121 85	h. 121 [illegible]
— fin cour...		122 »		121 10		121 93		121 95	12[illegible]
— en liquidat.		121 70		121 80		121 70		121 60	121 [illegible]
3 0/0 compl.....		83 70		83 75		83 70		83 75	83 [illegible]
— fin cour...		81 75		83 85		83 75		83 75	83 [illegible]
— en liquid..		83 70		83 70		83 55		83 55	8[illegible]

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville...	»		»	5 0/0 Bge 1840.	102 3/4	»	
B. de France...	3225	»	»	— Portugais...	»	»	
C. Gou. 1000...	1430	»	»	Esp. D. active.	33	»	
C. Gan. 1000...	»	»	»	5 0/0 Naples...	» »	»	
C. hypot.....	620	617 50	H. 2 50	— Romain..	101 1/3	»	
4 Canaux......	»	»	»	Obl. Piémont.	1267 50	»	

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	DIFe.		
St-Germ.....	1075 »	1070 »	B. 7 50	Au 15. 1077 50. En liq. 1065, 1075	
V. r. d.....	482 50	» »	B. 7 50	486 25. — 483, 486 25.	
— r. g......	300 »	» »	» »	298 75. — 300, 297 50.	
Orléans......	1230 »	1230 »	H. 2 50	1230, — 1227 50, 1225 25.	B. 3
Strasb.......	268 75	267 50	B. 1 25	267 50, — 268 75, 267 50.	B. 1 [illegible]
Rouen.......	1057 50	1067 50	B. 10	1050, — 1055, 1050.	H. [illegible]
Havre.......	885 »	» »	B. 10	882 50, — 880, 880.	B. 13
Marseille....	1032 50	1033 75	H. 13 75	1030, — 1020, 1030.	B. 3
Vierzon.....	767 50	763 »	B. 5.	772 50, — 767 50, 772 50.	H. 7 [illegible]

LONDRES, 29 Juillet	PRIMES. PARIS, 31 JUILLET.	COULISSE.
Consol. 98 1/2, 5/8.	3 0/0 F. c. 84 10, 83 90 d. 50.	Av. 83 70.
Esp. act. 26 1/8.	F. p.	Ap. 83 75.
Portug.	5 0/0 F. c. 122 35 d. un 40 25 d. 50.	
Mexic. 36 1/8.	F. p.	B. du Trés
Brésil.		3 1/8 à 3 m. 3[illegible]
5 0/0 hol. 99 3/4.	au 15.	Rep. F. c. F. p
2 1/2 do. 62 3/4.	Orléans, 1240, 1245 d. 20 ; 1255 60 d. 10.	5 0/0 12 1/2,
Rouen. 41 1/4	Rouen, 1085 d. 10.	25.
Orléans. 48 1/2.	Marseille, 1050 d. 10.	5 0/0 35, 33.

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 102,00 à 00,00; courant du mois, 104,00 à 00,00 ; 4 derniers mois, 109,00 à 00,00 ; 4 premiers 1846, 112,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 95,50 à 96,00. — Œillette rousse, 77,50. — Cameline 81,00. — — Voitures, 5,25.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 107,00 à 00,00; septembre et octobre, 110,00 à 00,00; novembre et décembre, 96,00 à 97,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 88,00 à 00,00 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 2 août.

7 h. 3/4 VAUDEVILLE. — L'Ami Grandet. La Mode. 3e Mari.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Le Chien. Le Souper. La Meunière.
7 h 1/2 GYMNASE. — Sept Merveilles du Monde. Changement. 2e Année.
7 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Ecole buissonnière, Contrebasse. Frontin.
7 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — La Biche au bois.
7 h. 1/2 AMBIGU. — Etudiants.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Canal Saint-Martin.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h 1/2 COMTE. — Homme de Carentan. Marin. Menuisier. Intermèdes.
6 h. 1/2 FOLIES. — M. Denis. Jeune Homme. Espionne. L'Art.
6 h. LUXEMBOURG. — Service d'ami. Indiana. Pauvre jeune homme.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 h. à 5 h. — Le Déluge, avant pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant. 16.

---

blie aujourd'hui. C'est une circulaire du comité électoral pour la défense de la liberté religieuse.

Le comité, représenté par son président, M. de Montalembert, par son vice-président, M. de Vatimesnil, et par son secrétaire, M. Henri de Riancey, déplore la dispersion des Jésuites, défend la papauté de toute participation à cette mesure, et conjure les électeurs catholiques de refuser leurs suffrages à tout candidat qui ne se prononcerait pas en faveur de la liberté d'enseignement.

Le commencement de la circulaire est légèrement puéril et nous ne voyons pas trop quel intérêt les catholiques attachent à démontrer que l'ordre de dissolution n'est pas émané du pape, mais d'un général subordonné au pape et fort éloigné d'agir contre les intentions du Saint-Siége dans une affaire de cette importance. La conclusion de la circulaire est plus sérieuse ; le parti catholique s'organise et se dispose à porter ses efforts sur un seul point, le triomphe de la liberté d'enseignement.

Dans cette voie, nous souhaitons le succès aux catholiques ; la liberté d'enseignement est une condition de salut pour les vérités religieuses qu'ils conservent et qui forment une des précieuses traditions de l'humanité. Nous demandons la liberté d'enseignement dans un intérêt plus large encore, dans l'intérêt de toutes les doctrines philosophiques, sociales ou religieuses. Si la plume est libre en France, la parole ne l'est pas, le régime du bon plaisir l'étouffe. Un jour, la presse libérale regrettera de s'être laissée devancer par les journaux qu'elle qualifie de rétrogrades, lorsqu'il s'agissait de revendiquer une liberté nécessaire au progrès social.

La *France* essaie de nous répondre ce matin. Nous avons dit et nous répétons à ce journal qu'il parle de la théorie de Fourier comme un aveugle parlerait des couleurs. Non, ce n'est pas être impartial, ce n'est pas analyser une doctrine avec loyauté que d'emprunter à son auteur des citations même textuelles, lorsqu'on choisit ce que son œuvre contient, non pas de fondamental, mais d'excentrique.

Quand un journal ne consacre qu'une colonne à l'exposition du système de Fourier, il devrait nous en faire connaître les principes et l'enchaînement général, définir *l'attraction*, *la loi sériaire*, montrer comment cette loi de l'ordre universel appliquée à toutes les branches de l'industrie est proposée comme solution au grand problème de notre époque, l'organisation du travail.

Présenter à ses lecteurs les bases, la substance de la théorie de Fourier, voilà ce que la *France* ne pouvait pas faire, faute d'études; elle a mieux aimé parler *mirlitons*, et c'est par hasard qu'elle nous a fait grâce de la *mer de limonade* et des *queues*.

Nous le disons encore une fois, c'est là une tactique vieille de quinze ans, et dédaignée aujourd'hui par nos contradicteurs intelligents. N'eût-il pas été plus digne d'un journal honnête et sérieux d'emprunter à la théorie de Fourier les principes féconds, les idées salutaires qui lui acquièrent chaque jour des convictions plus pro-

de trôner aux Tuileries.

Algérie.

SÉPARATION DU POUVOIR CIVIL ET DU COMMANDEMENT MILITAIRE.

L'homme est de glace aux vérités, il est de feu pour le mensonge, dit La Fontaine. C'est ce que craignait M. le général de Damremont, mort sous les murs de Constantine, lorsque, dès le 15 janvier 1834, il combattait devant la commission d'Afrique l'erreur si perfidement accréditée, qu'il faudrait sacrifier hommes et argent dans des proportions effrayantes pour tirer parti des possessions françaises dans le nord de l'Afrique. Il semblait en effet prévoir le gouffre qu'allait ouvrir aux ressources de la France, le conseil si désastreux donné par M. le maréchal Bugeaud en 1838, savoir : « Qu'il faudrait 90 ou 100 mille hommes, *judicieusement* » *employés*, pour s'emparer de toute la régence. »

Sans s'être expliqué plus catégoriquement sur les ressources militaires et financières des Arabes, M. le général de Damremont, qui commandait une brigade du corps d'expédition en 1830, avait aperçu dès cette époque la faiblesse des Arabes et l'inutilité d'un si vaste déploiement de forces pour surmonter l'obstacle qu'ils pouvaient opposer.

Aujourd'hui, quel est le résultat de l'emploi, depuis bientôt cinq années, des 80 mille hommes, accordés si légèrement sur la seule autorité du dire de M. le maréchal Bugeaud? La guerre est plus flagrante que jamais, une guerre d'extermination est entreprise contre tout ce qui est Kabyle dans l'ancienne régence, guerre qui durera vingt ans et qui nécessitera que l'armée actuelle, qui est de 80 mille hommes, soit portée à 150 mille.

M. Bugeaud avait dit, en 1838 : « Mettez-vous en mesure de pouvoir » dire aux Arabes, vous ne semerez pas, vous ne moissonnerez pas, vous » ne pâturerez pas sans notre permission, » et il avait demandé au gouvernement 90 à 100 mille hommes ; on lui en a accordé 87 000, et cependant depuis cinq ans les Arabes ont semé, moissonné et pâturé sans sa permission ; c'est pourquoi, en désespoir de cause, il a adopté l'extermination pour obtenir, dit-il, par la *terreur*, ce qu'il n'a pu obtenir par l'ascendant de sa stratégie.

Dans notre numéro du 26 juillet dernier, nous avons fait connaître pourquoi M. le maréchal Bugeaud n'avait pas obtenu les résultats qu'il avait annoncés depuis long-temps : on a pu se convaincre que c'est parce qu'il n'avait pas su faire *un choix judicieux* des moyens qu'il fallait employer, parce qu'il n'avait pas compris que c'est seulement avec une nombreuse et bonne cavalerie qu'on pouvait atteindre des populations nomades ou les protéger, et parce que, eût-il eu à sa disposition une nombreuse cavalerie, il n'en connaît ni l'emploi ni les ressources.

Conviendra-t-il au ministre de la guerre d'accéder aux demandes incessantes d'augmentation du chiffre de notre armée d'Afrique que lui adresse M. le gouverneur-général, et qui sont d'autant plus impératives que le ministre n'a plus l'appui des chambres? C'est ce que nous ne

population agricole de 6 à 7 mille individus dont l'existence future est encore problématique en ce qu'ils sont composés pour la plupart de prolétaires sans ressources et sans aptitude pour l'agriculture.

Le bilan du gouvernement militaire en Algérie est donc depuis quinze ans une dépense d'environ un milliard de francs, la mort de 150 mille hommes de notre armée, la destruction par le fer, le feu et la hache des ressources du pays, Abd-el Kader non détruit, la guerre de la Kabylie commençant, et seulement 7 à 8 mille colons installés. Si un pareil état de choses devait se perpétuer longtemps, il vaudrait mieux abandonner immédiatement l'Afrique.

Heureusement tous les moyens n'ont pas encore été tentés, et, à vrai dire, celui qui devait amener des résultats aussi désastreux, a *seul* été mis en pratique jusqu'à présent. Il est donc du devoir du gouvernement métropolitain d'intervenir directement dans la gestion de nos affaires d'Afrique, et de mettre un terme au chaos qui y règne actuellement. Pour cela il devra étudier lui-même l'état des choses et comprendre enfin que la guerre et le commandement militaire ne peuvent être que *l'accessoire* dans un pays qui ne compte pas (dans le Tell et le Sahara, c'est-à-dire dans environ 25 mille lieues carrées) plus de 1 500 000 habitants (1), et qui n'a à nous opposer qu'un nombre très restreint d'ennemis, jusqu'à présent insaisissables, parce que nous n'avons eu que de l'infanterie attachée à de lourds convois pour les atteindre, et qui semblent se multiplier parce qu'ils ont pour eux l'espace et l'horizon entier.

Aujourd'hui donc qu'il n'y a plus ni 8 millions d'Arabes, ni 4, ni même 2 millions, et que c'est en comptant largement que l'on arrive à 1 500 000. Le ridicule état de siége dans lequel le gouvernement tient l'Algérie comprime tout espèce de progrès, car c'est en vertu de cet état de siége que l'on refuse au pays l'administration que nous avons en France; qu'on maintient la justice à l'état d'instrument du gouverneur en lui refusant l'inamovibilité de ses juges ; qu'on rejette avec obstination le régime de la loi, lequel seul peut donner des garanties aux spéculations à longue échéance telles que l'agriculture : c'est en vertu de cet état de siége que le ministre de la guerre s'est mis sous la domination absolue de M. le maréchal Bugeaud et voit fort souvent toutes ses décisions mises à néant par des arrêtés d'*urgence*. A cause de cet état de siége on repousse ce qu'il y a de bon dans nos institutions pour l'Algérie, et au lieu de rester dans le vrai, on échafaude tous les trois ou quatre ans une administration soi-disant civile, mais réellement sans nom dans aucun pays. On promulgue sur la propriété des ordonnances inexécutables, et qui sous prétexte d'échanges obligées de terres, autorisent la spoliation. Comment veut-on que le crédit s'établisse en Algérie sous un pareil régime? On agiote, on brocante, et, dans le fait, aucune autre espèce d'opération

(1) Consulter à cet égard les écrits de M. le capitaine Leblanc de Prebois, les *Départements algériens* et *l'Algérie prise au sérieux*, en vente chez Dumaine, 36, rue et passage Dauphine et le Manifeste de M. le lieutenant général de Lamoricière, extrait du *Moniteur algérien* et reproduit par l'*Afrique* du 16 juin dernier.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 3 AOUT 1845.

FRAGMENTS
D'UN
VOYAGE EN MOLDO-VALACHIE.
1836-1837.

BUCHAREST (1).

§ II.

A défaut d'hôtels, à Bucharest, il y a, ou plutôt il y avait alors des *caravanséraï*, vastes bâtiments entre les quatre murs desquels les voyageurs assez malheureux pour n'avoir pas d'amis en Moldo-Valachie, trouvaient en arrivant, pour tout meuble, de la paille, et, couchés pêle-mêle sur cette paille, des Valaques, des Moldaves, des Hongrois, des Transylvaniens, des Allemands, des Roumeliotes, des Albanais, des Serviens, des Bessarabes, des Bulgares, des Arméniens, des Juifs, des Grecs, des Russes, des Italiens, des Dalmates, des Galliciens, des Turcs, voire souvent des *Zigans*. Tous ces hommes s'expriment, comme de raison, chacun dans sa langue. Or, je vous le demande, quelle figure voulez-vous que fasse un Français, l'être le moins polyglotte de la terre, mais par contre le plus douillet, au milieu de cette moderne Babel?... Tel était pourtant le sort affreux qui m'était réservé, si je n'avais connu M. G***, et par la suite, M. W***.

Située dans une position basse, et en certains endroits marécageuse, cette ville se trouve par 44°27' de latitude nord, et 23°48' de longitude est, à 70 lieues de la mer Noire, 18 du Danube et 100 de Jassy, capitale de la Moldavie. Elle offre au premier abord un aspect étrange, j'allais presque dire sauvage, tant elle diffère des villes d'Europe et a de rapport avec les grand villages de la Mauritanie. Si l'on en jugeait d'après l'espace immense qu'elle occupe, elle pourrait aisément contenir un demi-million d'habitants: elle n'en renferme que cent trente mille. Toutes les maisons ou à peu près n'ont, nous l'avons dit, qu'un étage, et la majeure partie de ces maisons sont entourées ou de *maïdans*, ou de jardins, ou de terrains incultes, la plupart d'une vaste étendue. Pas le moindre vestige d'architecture ; les tremblements de terre ne le permettent pas, et l'on sait trop quels ravages ils font pour que l'on s'expose à en subir les conséquences. Des briques, de la chaux et du bois, tels sont les éléments de construction : des briques pour former les murs, de la chaux pour les enduire, et du bois pour abriter l'œuvre. Il faut que les maisons soient assez légères pour se maintenir debout en suivant les ondulations de la terre quand vient le tremblement; plus lourdes, elles tomberaient. Les églises seules, au nombre de quatre-vingt-quatorze, sont construites en briques et affectent le style byzantin ; elles ont chacune deux ou trois clochers, mais pas de cloches : ici le clocher est pour le fidèle ce qu'est pour un soldat le panache de son général, un point de ralliement, et rien de plus. Les cloches sont suspendues à la barre horizontale d'une espèce de potence en forme d'H, laquelle est plantée à vingt pas en avant de la porte des églises. Une douzaine de maisons sur quinze ou seize mille prennent des allures de palais ; c'est qu'en effet, à certaine distance, les colonnes qui les escortent ou qui les précèdent, soutenant d'élégants frontons couverts de bas-reliefs, justifient assez cette vaniteuse prétention ; mais, quand on s'approche, on ne tarde pas à reconnaître tout ce qu'elle a d'exorbitant : ces colonnes, de loin si droites et si belles, de près ne sont plus que des troncs d'arbre couverts d'une terre-glaise blanchie au lait de chaux, et ces sculptures, ces bas-reliefs, que de mesquins moulages faits en plâtre. Bref, à l'exception, comme nous l'avons dit, de quelques églises, de quelques casernes, de quelques couvents, aucun bâtiment, pas même le divan, pas même l'habitation de l'hospodar, n'était digne alors de fixer un peu l'attention.

Les rues, en majeure partie privées de noms, sont longues, étroites, et en toute saison malpropres. En 1836, bien petit était le nombre de celles qui avaient pu obtenir d'être pavées ; les autres étaient recouvertes de madriers à peine équarris, jetés transversalement, et sous lesquels on avait creusé des canaux destinés à l'écoulement des immondices de la ville, des eaux ménagères et des pluies. Mais, comme la terre de ces canaux n'était retenue par aucun revêtement, il en résultait des éboulements qui entravaient la marche des eaux, lesquelles, en croupissant, exhalaient pendant les chaleurs des miasmes fétides. Quant aux rues privilégiées (autre inconvénient), pavées en pierres pointues, qui toutes manquaient de soubassement, elles se défonçaient et formaient de profonds récipients envahis, à l'époque des neiges, par une vase fangeuse sur laquelle les ardents rayons du soleil épuisaient vainement leur soif. Il fallait alors que les habitants, pour circuler librement, comblassent ces fondrières avec des fascines ou de la paille, et l'on peut se faire une idée du misérable aspect qu'elles offraient.

N'oublions pas de dire un mot de la négligence avec laquelle, pendant l'hiver, la ville est traitée. Si le mal est grand, le remède est facile. Les premières neiges parues, le traînage commence. La neige, toujours abondante, monte rapidement jusqu'à deux ou trois pieds de hauteur, souvent davantage. A force d'être piétinée par les chevaux, les traîneaux, les voitures, les passants, elle se convertit en glace, et, mélangée de terre, de sable et de cailloux, elle acquiert bientôt la dureté de la pierre. Le mois de mars venu, sept ou huit cents galériens dispersés dans les rues, le boulet au pied, la pioche à la main, sont occupés à briser cette glace. Mais cette glace, une fois détachée par épais fragments, qu'en font-ils? Au lieu, comme chez nous, de l'emporter hors la ville, ils se contentent de la relever en pyramides le long des maisons. Là, saisie par les premiers rayons du soleil d'avril, elle se fond et reprend sa place première dans la rue, d'où on ne peut plus dès lors l'expulser. Aussi, pendant la belle saison, toutes les communications sont elles envahies par une poussière grise et lourde comme la cendre, non moins compromettante pour les yeux que pour les poumons.

Bucharest est entouré de *mahâlas* ou faubourgs dont les rues tortueuses sont, en guise de murs, bordées de haies vives ou de planches brutes, derrière lesquelles on entrevoit de petites maisonnettes habitées par une nombreuse populace. L'intérieur de la ville est divisé en cinq quartiers principaux déterminés chacun par une grande rue qui s'allonge indéfiniment comme une immense patte d'araignée. Chaque quartier a sa couleur distinctive, ses com-missaires, ses sous-commissaires, ses *epistates* (inspecteurs) et ses *vatas' ei* (gardiens). Les us et coutumes de l'Orient voulant que les magasins se groupent par genre d'industrie, on distingue le quartier des *Leipsikani* ou marchands qui s'approvisionnent tous les ans à la foire de Leipsick ; celui des *Bakans* ou épiciers, des *Sarafs* ou banquiers, des *Kojokars* ou pelissiers. Viennent ensuite les *Abadji* ou marchands d'habits, les *Terkoukouls* ou bimblotiers, les *Matchelars* ou bouchers, les *Zarzavatjiou* ou legumiers, les *Skaoumeté* ou musiciens. Les marchands de modes habitent le quartier des nobles ou *Boyards*. Quant aux boulangers ou taverniers, ils habitent partout. J'oubliais le quartier des *Kofetas* ou confiseurs, qui n'est pas des moins importants, et celui des *Ferars* ou quincailliers. Les Juifs ont aussi leurs retranchements, appelés *Ocrêt*, qui n'ont aucune communication avec ceux des Arméniens et des *Arzoukians*, ou Serviens et Bulgares, non plus qu'avec ceux des *Nemtzilors* ou Allemands et des *Fransouzeskys* ou Français. L'éclairage se compose de 722 lanternes, la plupart du temps défoncées, sans chandelles, et la garde de la ville est confiée, pendant la nuit, à cinquante hommes préposés *ad hoc*, et sept cents *quine acolo* (qui là?) rétribués par les habitants.

En ce temps-là, Bucharest renfermait des établissements dignes à tous égards d'intérêt. Parmi les plus remarquables nous citerons :

1° Le Musée d'histoire naturelle et d'antiquités. Les collections du premier, qui déjà comptaient plusieurs pièces fort intéressantes, n'étaient pas encore nombreuses, mais tout portait à faire présumer qu'elles ne tarderaient pas à le devenir; dans le second, on rassemblait chaque jour les divers objets antiques que procurait l'exploration du sol, si riche en ce genre, de l'ancienne Dacie;

2° Le collége de Saint-Sava, qui a remplacé le lycée créé en 1810 par le révérend métropolitain Ignace. Ce collége était et est encore admirablement dirigé par un homme du plus haut mérite, M. Poyénaz. La littérature française y occupait le premier rang, après le valaque;

3° La bibliothèque publique, composée de cinq à six mille volumes et de manuscrits orientaux, fort rares de nos jours et fort appréciés. Cette bibliothèque est dûe à la sollicitude éclairée du R. Ignace, qui l'a achetée au savant Sonnini de Magnoncourt, ancien officier de marine, naturaliste et voyageur distingué.

4° Enfin les cinq hôpitaux de *Coltza*, *Saint-Panthéléman*, *Wessariou*, *[illegible]* et *Mavroiéni*. La règnent l'ordre le plus admirable et la plus parfaite propreté. Là les soins les plus touchants, les plus empressés, sont prodigués aux malheureux que la maladie retient sur un lit de souffrances, par de jeunes et presque toujours jolies religieuses, courageusement dévouées à l'accomplissement de leurs pieux devoirs.

(1) Voir la *Démocratie pacifique* du 2 août.

conseils d'arrondissement et des conseils municipaux y soient créés avec leurs pouvoirs protecteurs des droits des citoyens. Enfin, que la justice y soit assise régulièrement comme en France.

Tout cela est possible, car Alger, Bône et Oran, les trois chefs-lieux futurs de ces départements ne sont aujourd'hui qu'à 108 heures de Paris, et bientôt n'en seront qu'à 68 heures quand le chemin de fer de Paris à Marseille sera fait.

Tout cela est possible, car nous défions qu'on cite en Algérie un seul cas qui ne puisse recevoir une solution satisfaisante au moyen de nos codes français, que l'on peut d'ailleurs modifier sur certains points s'il est nécessaire.

Tel est le régime que nous désirons voir s'établir sans délai en Algérie ; par ce moyen le ministre de la guerre échapperait à l'oppression du gouverneur en ce qu'il n'aurait plus qu'à traiter avec lui de l'objet de sa compétence, par ce moyen un ordre satisfaisant s'établirait bientôt en Afrique, car il ne serait plus sujet à être interverti par les faiseurs de système.

Ce qui fait la faiblesse du ministère de la guerre en Algérie, c'est que le gouvernement local lui échappe sans cesse pour ce qui est des attributions qui devraient ressortir aux autres ministères. En effet si nous voulions détailler ici les attributions de ces ministères et le personnel qui leur est nécessaire, on serait effrayé de voir que le ministre de la guerre a la prétention de les suppléer tous avec une *direction* et *trois bureaux*. On conçoit tous les tiraillements qui existent entre les administrations d'Alger et celle du ministère de la guerre, dont on fait peu de cas ; parce qu'on connaît son impuissance. De là la stagnation qui frappe de mort l'Algérie entière. Il est donc temps que le gouvernement et les Chambres s'occupent sérieusement et *avec connaissance de cause* de l'importante question d'Alger, qui est une question de puissance ou de déchéance pour la France, selon qu'elle sera comprise de haut, ou abandonnée à l'intelligent pouvoir du sabre.

Il existe à Paris une grande Société des Architectes.

Les questions relatives aux prix de la main d'œuvre dans tout ce qui concerne les travaux du bâtiment sont essentiellement de la compétence et du ressort de cette Société.

Ce sont les architectes qui règlent les mémoires. La demande d'augmentation de salaire, présentée par les charpentiers, n'est pas autre chose qu'une question de règlement de prix. Chacun comprend, en effet, et c'est ce qui nous a fait attribuer, avec raison, à l'amour-propre, à l'orgueil ridicule de MM. les entrepreneurs de charpente :

Monsieur le rédacteur en chef,

La grève des ouvriers charpentiers continue ; ils ont publié à plusieurs reprises les motifs de la détermination qu'ils ont prise. Jusqu'ici la chambre syndicale des entrepreneurs de charpente a à peu près gardé le silence ; elle ne peut cependant laisser plus long-temps sans réponse des erreurs qui pourraient s'accréditer ; il faut que le public puisse juger sainement la question ; la chambre espère donc de votre impartialité la publication de cette lettre.

Les ouvriers demandent une augmentation du salaire, qui serait porté de 4 à 5 fr. Un entrepreneur, auquel son âge et son expérience donnent un grand poids, qui, lui-même, a débuté par être ouvrier, M. Rocher, a déjà dit qu'il payait des ouvriers charpentiers à un taux plus élevé, suivant leur capacité. Le fait est vrai, et presque tous les maîtres charpentiers en faisaient autant. Les ouvriers ont répondu à M. Rocher, et ils ne contestent pas le paiement de ce salaire plus élevé, qu'ils portent eux-mêmes de 4 à 7 fr. (La lettre de M. Rocher ne porte que de 4 à 5 fr. 50 c.) Cet aveu, vous le voyez, a fait faire un grand pas à la question ; ce que les ouvriers exigent aujourd'hui, c'est donc un *minimum* de 5 fr. pour tout ouvrier, même inhabile, sauf sans doute à augmenter dans la même proportion le salaire des ouvriers qui, avant la grève, gagnaient déjà de 4 à 5 fr. 50 c. Les ouvriers veulent en outre que ce nouveau tarif soit exécutoire pendant une période de dix ans et qu'il soit garanti par un engagement écrit des entrepreneurs.

Ces exigences sont-elles fondées ? le *minimum* de 5 fr. pour tous les ouvriers charpentiers, habiles ou inhabiles, est-il juste, quand les ouvriers même très capables dans les autres professions du bâtiment sont loin d'y atteindre ? La chambre affirme au contraire que ce tarif qui augmente le prix de la main-d'œuvre d'un quart serait la ruine certaine des entrepreneurs si leur bénéfice sur les cliens n'était pas augmenté dans une semblable proportion.

D'un autre côté, l'exécution de ce tarif pendant dix ans exposerait les entrepreneurs à des chances trop dangereuses pour qu'ils puissent y consentir. Si une crise politique ou commerciale, si une guerre, venaient modifier l'industrie du bâtiment ou arrêter les travaux, quel est le maître qui pourrait suffire à payer les ouvriers ?

Enfin, quel engagement écrit peut être fait par les entrepreneurs qui n'ont pas le pouvoir légal de faire exécuter par leurs confrères des conventions qu'ils auront prises en leurs noms ? Qui empêchera les ouvriers qui, en 1833, se sont contentés du tarif de 4 fr., de rompre de nouveau la convention qui porterait leur salaire à 5 fr. ? Et d'ailleurs on ne pourra jamais forcer les maîtres nouvellement établis à exécuter un tarif qu'ils n'auront pas signé ; il en résulterait donc une concurrence ruineuse pour ceux qui auront accepté le tarif imposé par les ouvriers.

Les ouvriers invoquent en leur faveur l'adhésion au nouveau tarif de 160 entrepreneurs, dont plusieurs journaux ont publié les noms et les adresses. Il faut s'entendre sur cette liste, qui forme l'argument invoqué contre nous.

...cère de conciliation, a le regret de dire que les demandes des ouvriers sont exagérées et qu'elle est forcée de les repousser. Le désir de conciliation de la chambre syndicale ne peut pas être nié. Une première fois elle a app... les délégués des ouvriers ; après des pourparlers fort calmes, on paraiss... devoir s'entendre, et une seconde réunion avait été indiquée ; mais, d... l'intervalle de ces deux réunions, la première commission déléguée a ... renversée par les ouvriers et remplacée par une deuxième pour ainsi ... intraitable, et en présence de laquelle tout espoir de conciliation a dû d... paraître ; il n'est donc pas juste d'imputer à la chambre syndicale la p... longation de la grève que les ouvriers seuls semblent vouloir éterniser ... l'exagération de leurs exigences.

Les membres du bureau de la chambre syndicale des entrepren... de charpente,

SAINT-SALVI, président ; DUPRÉS, vice-présiden... MORT, trésorier ; ALBOUY, ROUX, secrétaires.

« La chambre syndicale, dit cette lettre, a jusqu'ici à peu près g... le silence, tandis que les ouvriers charpentiers ont, à plusieurs repr... publié les motifs de leur détermination. » Si nous avons bonne mém... MM. les entrepreneurs ont publié deux lettres fort étendues, une dan... *Débats*, l'autre dans le *Constitutionnel*, tandis que, en dehors de l... production pure et simple de leur première lettre adressée à la Cha... syndicale, les ouvriers n'ont guère publié, dans les journaux que la le... du 30 juillet et l'avis aux propriétaires et aux architectes. MM. les en... preneurs, persuadés que le public aurait plus de confiance dans leurs ... sertions que dans celles des ouvriers, ont essayé, dans leurs deux ... mières lettres d'exploiter au profit de leur cause l'ignorance du public ... la question. Bien des gens repoussaient, en effet, comme absurde et ... juste la prétention d'un *salaire uniforme* ; bien des gens confondai... le *marchandage* avec les travaux à la tâche, et regardaient comme ... praticable de rendre un tarif obligatoire pour tous. C'est précisément ... ces trois points que ces messieurs ont élevé l'échafaudage de leur p... mique. Il pouvait bien y avoir là quelque habileté, mais à coup sûr ... sonne ne reconnaîtra dans ce mode de procéder une grande loyauté ... discussion.

Au moment où MM. les entrepreneurs publiaient les deux prem... lettres, la plupart de leurs assertions avaient été rectifiées ou démen... et la plupart de leurs arguments discutés et réfutés par les diverses f... les qui avaient étudiées l'affaire avec un peu de soin. Ils n'ont tenu ... compte de ces réponses ; on eût dit qu'elles n'étaient pas parvenues jusqu'à eux. Pour ce qui nous regarde, nous dirons que nous avons ... gulièrement envoyé à la chambre syndicale *plusieurs exemplaires* ... chacun des numéros de la *Démocratie pacifique* où se trouvait le m...

On nous avait beaucoup vanté la métropole comme position et comme monument ; on prétendait qu'elle commandait entièrement la ville, qui, vue du parvis, offrait un coup-d'œil extraordinaire. Désireux de nous en assurer par nos propres yeux, nous nous y rendîmes. Il y avait alors trois mois que nous habitions Bucharest. Aux rudes empreintes de l'hiver avait succédé le riant visage du printemps. Les arbres et les fleurs étaient dans tout le luxe de leur épanouissement ; de tous côtés éclatait la joie que ramènent avec eux les beaux jours. Pour une ascension de la nature de celle que nous allions faire, le moment était donc des plus favorables.

La métropole est redevable de sa fondation à saint Spiridion, évêque *in partibus* d'Erivan, en Arménie. Ce fut lui qui, après en avoir dessiné le plan, dirigea les ouvriers et en fit l'inauguration. A sa mort, on enferma le cœur de cet évêque dans une urne d'or, ses entrailles dans une bombe d'argent, ses insignes pontificaux dans une analabe de soie revêtue de fer, et on les enterra sous la première marche du temple, afin que les fidèles s'inclinassent devant en entrant. Quant à son corps, embaumé et ligamenté comme celui d'un guèbre, il fut envoyé à Erzeroum, ville natale de saint Spiridion.

Comme toutes les églises grecques, celle-ci est bâtie en forme de croix, la tête tournée vers l'orient, et entourée d'un vaste cloître dans lequel on pénètre par quatre portes principales surmontées chacune d'une tourelle en briquetage. On assure que ce cloître était moins destiné à servir de retraite aux moines qu'à défendre l'église-mère, à l'époque où, ayant envahi la terre sacrée, les Musulmans y menaçaient la demeure de Dieu. Trois clochers couronnent la métropole et lui donnent quelque ressemblance avec une forteresse et ses fortins. Ces clochers, œuvre de fantaisie, se distinguent par la variété de leurs formes. L'un a des angles saillants et des angles rentrants, l'autre des pilastres et des cannelures, le troisième des colonnettes torses et des chapiteaux. Leur ensemble a quelque chose d'original, de gracieux. Leurs dômes, comme la toiture de la basilique, sont couverts de plomb peint en vert.

L'entrée principale, à gauche de laquelle se trouve la salle des assemblées présidées par le métropolitain, est précédée d'un péristyle décoré à l'extérieur et à l'intérieur de peintures que n'eussent pas avouées Murillo ou Rubens, et dont les sujets sont tirés de l'Evangile et de l'Apocalypse. Viennent ensuite le vaisseau de l'église, parallélogramme parfait, coupé en deux parties égales destinées : la gauche aux hommes, la droite aux femmes ; les murailles, lavées à la chaux, la nef, la balustrade qui cerne le sanctuaire, dorés avec beaucoup de luxe, couverts d'incrustations fort curieuses et surchargés de tableaux, d'arabesques et de moulures.

On le voit, ce temple est d'une simplicité toute patriarchale, mais il y règne un air de splendeur et de dignité calme que viennent encore augmenter le silence le plus imposant et les mystérieuses clartés d'un jour qui chute sous des vitraux coloriés.

Plusieurs étrangers, comme nous voyageurs, nous accompagnaient. Nous allâmes frapper à l'une des portes du cloître. Un moine y habitait seul, nous avait-on dit : il en était le custode, comme aussi celui de l'église. Ce moine était vieux, laid et sévère observateur de la loi somptuaire ; mais, du reste, honnête, spirituel, et, qui plus est, fort instruit. Mieux que personne il connaissait le pays, les chroniques et les traditions, et l'on nous avait assuré qu'il nous servirait avec empressement de cicérone ; qu'il aimait à causer et s'exprimait avec élégance.

On ne nous avait pas trompé. Il vint à nous, vêtu comme Cratès et non moins gai que lui.

La métropole visitée, ainsi que je viens de le dire, nous nous dirigeâmes au nord du plateau sur lequel elle est construite, et fîmes halte devant une petite porte à claire-voie réservée dans un mur d'appui. Cette porte nous donna accès dans un enclos carré au milieu duquel était un *tumulum* que nous gravîmes par une dizaine de marches. Là, nous poussâmes simultanément une exclamation de surprise et d'admiration. Nous dominions Bucharest à plus de six cents pieds ! Le temps était d'une limpidité extrême, aucun nuage, si petit qu'il soit, ne roulait dans le ciel, aucun souffle de vent ne bruissait dans l'air. Je levai la tête, quelques aigles noirs planaient majestueusement au-dessus de nous. Armé d'une longue vue, compagne habituelle de mes excursions, j'embrassai du regard le vaste bassin au fond duquel la ville est capricieusement éparpillée. A droite, refuge des tortues, de grands marécages, qui, comme de gigantesques émeraudes, tranchaient nettement sur le sol ; à gauche, des forêts de mélèzes, de pins et de vieux chênes, retraite du loup, du chacal et de l'ours ; en avant, des plaines de maïs en fleur, des vallées couvertes de troupeaux, des mochies de roseaux et de feuillage ; en arrière, la croupe accidentée de ces collines, derniers plis mourants de la chaîne des Krappacks, dont le poète a dit : *Intacta œvis congenita mundo !* Enfin, au milieu de ce cadre digne des Titans, Bucharest s'étendait de tous côtés à perte de vue, noyé, confondu dans une immense savanne de jardins !

A ce moment, le soleil descendait dans toute sa splendeur, versant ses flots d'or sur les dômes éclatants des trois cent-soixante-cinq clochers des quatre-vingt-quatorze églises de la ville : on eut dit d'une mer de rubis ! Jamais, non jamais je n'avais assisté à un spectacle plus beau, plus majestueux ! Bucharest nous fit l'effet de l'une de ces villes fantastiques comme en décrit seul le burin poétique de Martynn.

C'était aussi l'heure de la journée à laquelle la population afflue dans les rues, où les équipages se croisent sur les ponts, où les boyards aiment à étaler leur luxe si éclatant, si somptueux. Les hommes nous paraissaient des pygmées, les équipages des chariots d'enfant, et la ville en masse, une indescriptible agglomération de choses enchevêtrées et tranchées en deux parties bien distinctes, par un ruban d'argent, la Dimbowitza ! Faut-il murmurai-je, que ce panorama si resplendissant, d'ici, ne soit en réalité qu'une magnifique décoration de théâtre ! Faut-il que MM. Philastre et Cambon nous en offrent autant à Paris !...

L'un des voyageurs s'approcha du moine qui jusqu'alors était demeuré silencieux, et lui demanda quelques explications auxquelles il s'empressa de satisfaire. La première concernait l'origine de Bucharest.

Toutes les origines remontent à des fables. Bucharest, probablement l'ancienne *Thyanus*, et plus tard la *Bu-Curia Dominicalis* des princes Valaques, a trouvé ses poètes. Son origine a donné lieu à une tradition qui, peu connue aujourd'hui, est, par cela même, autant que par son originalité, plus curieuse.

En l'année... la tradition ne dit pas au juste laquelle, il y avait à Varna (1) un marchand arménien si riche qu'il eût pu, si la fantaisie lui en était venue, acheter et payer comptant la ville de Constantin (2), soit en argent, soit en or, soit même en diamants. Ce nouveau Crésus, outre sa fortune, possédait une fille d'une beauté extraordinaire. Guzla (3), c'était son nom, à peine âgée de dix-sept ans, était surnommée la p... *d'Orient*. On eut en vain parcouru l'Asie pour trouver une femme qui put lui être comparée. Le marchand avait beaucoup de peine à défendre ses richesses contre la rapacité des grands de l'empire ; mais ce n'était rien comparativement au tourment que lui causait sa fille. La conservation de cet autre trésor absorbait sa vie. Déjà plusieurs fois, et quoiqu'il fit pour la soustraire à tous les regards, la beauté de Guzla, vantée au loin par la renommée, avait amené à Varna une foule de prétendants à sa main : aucun d'eux n'avait réussi à l'obtenir de son père. Le bonhomme était difficile. Il voulait un gendre qui prit sa fille pour elle-même, non pour sa beauté merveilleuse et pour sa fortune bien plus merveilleuse encore. Mais le moyen d'imaginer que les galants ne fussent guidés par ces deux mobiles, ou tout au moins par l'un ou par l'autre.

Guzla se chargea elle-même de mettre à néant la difficulté. Elle était vive, ardente, passionnée. La perspective de rester vierge et martyre toute sa vie, ainsi que le lui promettaient les exigences de son père, lui souriait fort peu. Une jeune fille préfère toujours, ne serait-ce que par curiosité, le mariage au célibat. Guzla souleva son voile virginal, plongea un regard rapide au milieu de ses soupirants, et ce regard décida de son sort.

Le lendemain, on vint dire au marchand que, profitant de la nuit, sa fille avait pris la fuite. A cette nouvelle, que l'on se fasse une idée de la fureur du bonhomme et de son désespoir. Il s'arracha la barbe, et mit en pièces ses vêtements. Peu s'en fallut qu'il n'allât se jeter dans un puits. Heureusement il lui était encore resté dans l'esprit assez de lucidité pour voir qu'il allait commettre une sottise : il remit à un autre jour ce projet, et ne songea plus qu'au moyen de retrouver son imprudente fugitive.

Japhet (c'est ainsi qu'il se nommait de son nom de baptême) avait de la sagacité. Après y avoir mûrement réfléchi, il se dit : Une fille peut quitter la maison de son père, cela s'est vu, mais il est rare qu'elle commette seule cette énormité. Elle en est d'ordinaire la provocatrice, ou tout au moins l'instrument docile. Donc Guzla a pris sa volée en compagnie d'un amant ; mais lequel ? N'en ai-je pas compté jusqu'à cent, tous plus ardents les uns que les autres ?

Puis, une idée soudaine lui venant : Cinq pachas, pensa-t-il, la ... vaient des yeux : l'un d'eux l'aurait-il fait enlever pour la plonger au fond d'un harem ? Ma fille devenir une esclave ! la maîtresse d'un osmanlis ! De douleur, le pauvre marchand s'arracha encore sa longue barbe, et peut-être cette fois n'en eût-il pas laissé un seul poil, sans l'intervention d'un poulain. Ce poulain, nommé Kébir, était issu de Z... cavale arabe à laquelle l'Arménien tenait particulièrement. Attiré par ses hennissements, Japhet courut à son écurie, et bientôt il se rendit compte des plaintes de Kébir : sa mère avait disparu ! La vérité se faisait jour. Guzla s'était servie de la cavale pour gagner plus rapidement le large. Mais de quel côté avait-t-elle dirigé ses pas ?

Bah ! se dit le bonhomme, courons toujours après elle ; nous verrons plus tard.

A cet effet, il appelle le chef de ses employés, afin de lui conférer les rênes de sa maison pendant son absence, et lui faire ses recommandations. Hélas ! un malheur n'arrive jamais sans un autre malheur ; séduit sans doute par l'exemple, l'employé avait également pris la fuite.

(*La suite prochainement.*) STANISLAS BELLANGER.

(1) Roumélie.
(2) Constantinople.
(3) Lyre.

veaux venus.

Un peu effrayés du nombre toujours croissant des *adhérents* au tarif, MM. les entrepreneurs cherchent à diminuer la valeur de ces derniers. Sur les 160 *adhérents*, 18 seulement, disent-ils, figurent sur la liste publiée par l'*Almanach des bâtiments pour* 1845, lequel, ajoute la lettre, ne porte le nombre des entrepreneurs qu'à 179.

Il paraît cependant que même aux yeux de ces messieurs, on peut être bien réellement entrepreneur, bien qu'on ne figure pas sur la liste officielle de l'*Almanach des bâtiments*. Dans leur lettre au *Journal des Débats*, du 10 juillet, ces messieurs comptaient 220 entrepreneurs, c'est-à-dire 41 de plus que ne porte l'*Almanach*. Que devient donc l'argument qui refuse le titre d'entrepreneur à la plupart des 160 *adhérents*, pour ce seul motif qu'ils ne figurent pas sur ledit *Almanach* ?

Quant à l'assertion que les 161 *adhérents* ne peuvent occuper un certain nombre d'ouvriers que *momentanément*, le public saura la réduire à sa valeur. Si MM. les *opposants* persistent à faire *grève*, ils élèveront à leur niveau tous les *petits entrepreneurs*, qui dès-lors leur feront une redoutable concurrence.

Pour tout homme de bonne foi, les argulies, les mauvaises chicanes et les insinuations dont MM. les entrepreneurs se servent pour repousser une transaction qui est désormais *inévitable*, ne sont que de misérables procédés auxquels ils devraient se hâter de renoncer s'ils ont le moindre désir de faire preuve de bienveillance, de justice et de bon sens.

M. Guillotot, entrepreneur assez important, est venu adhérer ce matin au tarif. Il a immédiatement embauché 40 ouvriers.

On lit dans la *Gazetta italiana* :

« Mieux informés que beaucoup de journalistes parisiens, nous pouvons affirmer à nos lecteurs que M. Rossi a atteint le but de ses négociations, en s'adressant directement aux ministres de Grégoire XVI, et non pas au père Hootham, et que les maisons des Jésuites seront fermées en France par la volonté expresse du pape, lequel a de plus enjoint au général de la Compagnie, de rappeler à Rome les Jésuites français les plus ardents et les plus audacieux.

Nos monuments industriels.

Nous sommes allé visiter la gare du chemin de fer du nord; nous croyions trouver dans cet édifice, un de ces monuments qui caractérisent le génie d'une grande époque industrielle. Cette opinion nous paraissait d'autant mieux fondée, que cette gare est comme le portique où viennent se réunir en un seul faisceau les vastes voies de fer qui relient la capitale de la France, d'une part avec l'Angleterre par la Manche, et de l'autre avec le nord et le centre de l'Europe par la Belgique, la Hollande et le Rhin. Quelle a été notre surprise et notre déception ! Nous nous trouvions en face du hangard, le plus informe, le plus hideux que puisse construire un maçon mal-appris. Quelle idée les étrangers prendront-ils des progrès de l'architecture au dix-neuvième siècle chez le peuple qui ose prétendre encore au sceptre des arts.

En y réfléchissant bien, nous nous sommes pourtant rendu compte de cette personnification de l'époque financière dans laquelle nous avons le bonheur de vivre. C'est bien là l'œuvre de ces rois marrons de la bourse, qui ne voient dans le progrès qu'une occasion sans cesse renaissante de vendre et revendre des actions dont ils n'apprécient la valeur qu'autant qu'elles produisent une prime plus ou moins forte. Quant à la question d'utilité publique? — Fi donc ! Que leur importe, ils ne s'en inquiètent non plus que de la gloire de leur pays ; pour ces messieurs, le pays c'est la bourse ; les sympathies, l'agiotage ; le dévouement, la prime et le report.

Voilà les fruits que nous récoltons. Les sociétés à la tête desquelles se prélassent les banquiers du jour, ne songent et ne doivent songer tout d'abord qu'à la question d'*argent*. Au gouvernement seul la tâche d'appliquer les merveilles de l'art aux bienfaits de l'industrie; il élèvera un palais, là où les hommes de bourse ne bâtiront qu'une guérite de cantonnier. De l'argent, ils en ont ; mais ils le tiennent en réserve pour sacrifier aux dieux du jour : l'*annonce* et l'agiotage.

SUR L'ASSASSINAT DE M. LEU.

On nous communique l'article suivant ; nous n'hésitons pas à l'insérer, parce qu'il nous paraît contenir des arguments très justes et des réclamations très légitimes :

« Les Jésuites essaient, par tous les moyens imaginables, d'insinuer que le parti radical tout entier a pris part à l'*assassinat* du conseiller Leu, de Lucerne. Nous ne devions pas en attendre moins des Jésuites ; mais, chose odieuse, la *Presse* a admis, dans son numéro du 29 juillet, un article qui accuse les radicaux de la manière la plus formelle.

Il paraît n'exister aucun doute, chez l'auteur de cet article, que la mort de M. Leu ne provienne d'un assassinat : sans même prendre la peine de discuter la possibilité d'un suicide, il soutient que mille circonstances doivent faire considérer cet assassinat, non comme un acte isolé de vengeance, mais bien comme le résultat d'un complot très étendu pour massacrer les chefs du parti jésuitique partout où ce parti domine.

Or, quelles sont ces circonstances? La *Presse* les rapporte ; examinons-les.

C'est surtout aux rédacteurs des journaux radicaux que s'en prend le Jésuite. Ces feuilles, dit-il, se sont toujours élevées contre les magistrats qui ont encouru la haine du parti radical. Mais quoi ! vous voulez donc qu'elles les encensent ? Vraiment, on ne conçoit pas comment un homme soit assez insensé pour aller baser là dessus une telle accusation. Quels sont ces magistrats ? Les chefs du parti ennemi des libéraux, qui ont cruellement abusé de la victoire. Dans l'état des choses, quel devait être le langage de ces derniers? Devaient-ils appeler les bénédictions du Ciel sur leurs bourreaux, ou parler d'eux avec indignation? Lisez donc les journaux rédigés par les Jésuites, et vous verrez que, tout Jésuites qu'ils soient, il leur est impossible de cacher la haine implacable qu'ils ont vouée aux nouveaux magistrats. Leur journal doit avoir lieu incessamment, et elle a même déjà eu à réprimer des manifestations qui s'y rattachent. Voulez-vous savoir en quoi consistent ces manifestations ? Des enfants ont appelé un Jésuite par son nom, et des femmes, chose atroce, mais heureusement inouïe dans les annales de la Suisse, dit bénévolement le journal, une femme a osé se rendre coupable du même crime !

Ensuite, une preuve évidente que tout le parti radical, surtout les rédacteurs de leurs journaux, ont assassiné M. Leu, et en assassineront beaucoup d'autres, c'est qu'il est question..... (faites le signe de la croix) il est question qu'un disciple de l'abbé Châtel va ériger à Soleure une église suisse.

Enfin, ce qui est bien plus péremptoire encore que tout ce qui précède, ce qui annonce nécessairement que les radicaux vont faire une Saint-Barthélemy de toute la Suisse jésuitique, c'est qu'il y a dans ce pays-là un journal qui pousse le cynisme jusqu'à dire ouvertement qu'il est communiste !...

Eh bien ! radicaux, et vous surtout leurs journalistes, qu'avez-vous à répondre? Voilà des arguments sans réplique... Voyons, défendez-vous, si vous l'osez... J'espère que vous voilà bien et dûment atteints et convaincus des massacres qui ont commencé par M. Leu, et qui finiront par Dieu sait qui.

Nous avons vu à quoi se résument les mille circonstances qui accablent le parti libéral. N'est-il pas déplorable que la presse, dont la mission est d'éclairer l'opinion publique, ne soit souvent que l'instrument de la haine et de la calomnie !

(1) Voir les numéros des 12, 14, 16, 17, 19, 21, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29 et 30 juin, 1er, 2, 7, 8, 12, 15, 16, 17 18 19, 20, 22, 23, 27, 28, 29 et 30 juillet.

« Au moment où nous mettons sous presse, dit le *Journal du Hâvre* du 1er août, nous recevons le *Courrier des Etats-Unis* où nous lisons les détails suivants sur le bombardement de Mazatlan. Il aurait été provoqué, dit-on, par un acte arbitraire exercé contre les boulangers français de cette ville, dont on aurait brutalement fermé les établissements. Le capitaine de l'*Hermione* aurait demandé pour ce fait une indemnité de 11 300 piastres, et, n'ayant pas reçu de réponse satisfaisante, il aurait, le 21 mai, signifié au gouverneur de la ville, aux consuls étrangers et au capitaine de la corvette anglaise *Thalia* qui se trouvait dans le port, qu'il allait procéder à un bombardement. Le capitaine anglais aurait protesté contre un pareil acte, en déclarant qu'il le considérait comme un crime de piraterie, et, sans doute, en menaçant de s'y opposer. Tout cela est bien précis, et pourtant, jusqu'à preuve contraire, nous y verrons, sinon une fable, du moins des exagérations ridicules. »

Les nouvelles de l'Inde n'ont pas grande importance. Ackbhar-Khan, le jeune chef du Kaboul, paraît avoir renoncé à son projet d'attaque contre Peshawer. Le Lahore est plus tranquille, et l'on pense que l'intervention anglaise sera ajournée. Dans le Népaul, Matabhar Singh, premier ministre, tout dévoué aux intérêts de l'Angleterre, a été assassiné le 17 mai à l'instigation du rajah son maître. Il serait possible que cet évènement troublât les relations pacifiques du gouvernement de l'Inde avec le Népaul.

Le choléra fait des victimes dans toutes les parties de l'Inde.

Les journaux de l'Austalie annoncent la découverte d'une nouvelle île de Guano. Sa situation est encore un secret, mais on suppose que c'est dans la partie méridionale du continent.

Le journal l'*Algérie* publie les lignes suivantes sur Abd-el-Kader :

« Abd-el-Kader, dit-elle, a enfin quitté le territoire de l'Algérie, et s'est retiré, accompagné seulement d'une centaine de cavaliers, au sud-est, dans le désert, au milieu des terres de libre parcours qui n'appartiennent ni à l'Algérie ni au Maroc, et qui sont désignées dans la langue arabe sous les noms de *Terrains de la Rencontre*, *Terres du Fusil*.

» D'après les clauses du traité de délimitation signé à Lala-Magirna, nous avons, aussi bien que l'empereur Abd-el-Rhaman, le droit de poursuivre dans ces terres vagues tout ennemi qui nous y inquièterait. Mais ce n'est pas dans cette saison que nous pouvons envoyer des troupes dans un désert sans eau et sans végétation. Dans ces contrées, du reste, Abd-el-Kader ne doit trouver aucun moyen d'existence pour lui et pour sa troupe, aussi son séjour ne peut-il y être que momentané.

» Reviendra t-il en Algérie ? Ses partisants l'attendent. Rentrera-t-il au Maroc ? Moulei-Abd er-Rahman fait tous ses efforts pour l'en empêcher. Dans une telle situation, nous devons toujours nous tenir sur nos gardes. C'est dans ce but que le général Cavaignac reste en observation au sud de Zebdou.

» Moulei-Abd-er-Rahman a envoyé au milieu de la Deïra de l'ex-émir, douze chérifs de la famille régnante, pour obtenir d'elle qu'elle acceptât de se soumettre aux ordres de l'empereur sans s'y faire contraindre par la force.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — M. et Mme la duchesse de Nemours sont arrivés à Périgueux le 1er août, à cinq heures du soir. — M. le prince et Mme la princesse de Joinville sont de retour à Paris. — Un avis de M. le ministre des travaux publics porte que l'adjudication de la concession du chemin de fer de Paris à la frontière de Belgique et des embranchements dirigés de Lille sur Calais et Dunkerque, et celle de la concession du chemin de fer de Fampoux à Hazebrouck, auront lieu le 9 septembre prochain, à deux heures après midi. — Les obsèques de M. Bosio ont eu lieu aujourd'hui dans l'église Saint-Germain-des-Prés. — Dans une lettre adressée à M. le ministre de l'instruction publique, M. Botta, consul de France à Mossul, annonce que toutes les sculptures extraites des fouilles de Ninive sont heureusement arrivées à Bagdad. — Dans la nuit du 11 au 12 avril dernier, un incendie a dévoré une partie du quartier Saint-Pierre, Île Bourbon. La perte est évaluée à 300 mille francs. — La princesse de Canino va bientôt quitter Paris où elle a séjourné près d'une année. Voulant adoucir les regrets que lui fait éprouver son éloignement de France, la princesse a décidé la famille de M. Victor Hugo, et M. Victor Hugo lui-même à l'accompagner en Italie.

PUBLICATIONS OFFICIELLES. — Le *Moniteur* publie ce matin les trois ordonnances suivantes : 1o Ordonnance du 27 juillet, qui ouvre au ministre des affaires étrangères, sur l'exercice 1844, un crédit supplémentaire de 200 000 fr., applicable aux frais de voyages et de courriers ; 2o ordonnance de la même date, qui ouvre au même ministre, sur l'exercice 1845, un crédit supplémentaire de 500 000 fr. pour missions extraordinaire ; 3o ordonnance du 31 juillet, qui, d'après un avis du conseil d'amirauté, remplace le

tilés ; ils sont retombés dans le fleuve et ont été engloutis instantanément. Ce spectacle était horrible. Deux Français, MM. Christophe Gueydan et François Laglaise se trouvent parmi les blessés. »

GEORGES SAND ET CHRISTINE DE SUÈDE. — Un auteur allemand très renommé par l'influence qu'il exerça sur la jeunesse, lors des guerres de 1813, 1814 et 1815, M. le professeur Arndt, vient de publier une nouvelle édition de ses œuvres, dans lesquelles il raconte qu'il n'a jamais trouvé une ressemblance plus frappante que celle de George Sand avec le portrait de la reine Christine de Suède, fille de Gustave-Adolphe, qui se trouve à Grypsholm.

MORT DU GÉNÉRAL DESAIX. — Dimanche, 27 juillet, à dix heures du matin, le général Desaix, commandant le département de l'Yonne et résidant à Auxerre, a été frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante. A onze heures, le général avait cessé d'exister. M. Desaix était neveu du général qui a succombé si glorieusement à Marengo.

UN CONFLIT A SAINT-AMAND. — Un conflit a eu lieu lundi dernier à Saint-Amand (Nord) entre le maire de cette ville et le commandant de la garde nationale, au sujet de quelques détails de service. Le maire avait manifesté l'intention de restreindre aux pompiers du détachement qui avait assisté au service funèbre du jour le bénéfice du tir à la cible. Le commandant de la garde nationale voulait que tout son bataillon participât à cet avantage. Un lieutenant de pompiers, autorisé sans doute par le maire, voulut faire battre le rappel pour ses hommes ; le commandant insista pour qu'il n'en fît rien, et, voyant que son autorité allait être méconnue, il tira son épée et creva la caisse du tambour, ce qui mit fin au débat. Rapport du fait a été envoyé à l'autorité supérieure, à la fois par le maire et par le commandant de la garde nationale.

ACCAPAREMENT DES PAPETIERS. — On lit dans l'*Echo de Vésonne*, du 1er août : « Les fabricants de papiers de la Charente, au nombre de vingt-deux, se sont réunis à Angoulême, dans le but d'examiner les propositions d'association soumises par une compagnie dont le siège serait à Paris, et qui centraliserait dans un seul dépôt les produits de toute l'industrie papetière. On sait que la société avancerait 75 p. 0/0 sur les produits entreposés, et, maîtresse unique du marché, pourrait alors faire la loi aux consommateurs, et réaliser, pour les banquiers bailleurs de fonds, des bénéfices énormes. Ceci ne serait, ni plus ni moins, qu'un accaparement immoral ; aussi sommes-nous heureux d'apprendre que le projet a rencontré très peu de sympathies dans l'assemblée des fabricants de la Charente. » Cependant, d'après le *Charentais*, tout ne serait pas encore terminé, et une commission, nommée sous la présidence du tribunal de commerce, aurait été chargée de présenter un nouveau travail sur la question.

LA FOUDRE. — On écrit de Hambourg, le 22 juillet : « Hier, un maçon qui travaillait sur un toit à une cheminée a été frappé de la foudre. Ce malheureux a une trace bleue sur l'œil gauche. Ses cheveux sont en partie brûlés. Un ouvrier qui aidait ce maçon est aussi tombé à la renverse, et il n'a repris l'usage de ses sens qu'au bout de deux heures. »

SINISTRE RÉPARÉ PAR LE CONCOURS DES CITOYENS. — Les orages qui, pendant huit jours, n'ont cessé de gronder sur le département de la Sarthe, ont particulièrement et cruellement ravagé l'arrondissement de Saint-Calais. Dans une des communes de cet arrondissement une grange avait été complètement démolie un samedi soir et les matériaux, amoncelés au pignon de la maison, auraient inévitablement renversé cette dernière si le torrent fut revenu la saper. Le dimanche matin le temps menaçait encore et la commune tout entière était frappée de stupeur à l'aspect de ses prairies inondées, de ses terres ravinées, de ses chemins pour long-temps impraticables.

L'honnête maire de cet honnête commune, quoique justement préoccupé de ses propres pertes n'hésita pas, après la grand'messe, à monter sur la pierre des publications et à faire un appel à la charité publique. Quelques paroles sur les misères de l'isolement et sur la puissance des efforts réunis électrisèrent les auditeurs qui, le maire en tête, se rendirent, au nombre de quarante, sur le lieu du sinistre; là, chacun mettant aussitôt et gaiement la main à l'œuvre, en trois heures d'un travail exécuté avec un entrain admirable, le terrain fut complètement déblayé et la maison mise à l'abri d'une ruine complète.

L'HÉRITIER UNIVERSEL. — Ce type, que les satiriques romains nous ont transmis, que le clergé du moyen-âge a légué comme une précieuse tradition au clergé contemporain, ce type de l'avidité patiente et de l'avarice hypocrite, tend malheureusement à se multiplier dans nos provinces, et à passer de l'ordre individuel à une classification plus générale. Un de nos correspondants nous écrit à ce sujet : « Il y a dans l'arrondissement » de Saint-M... un monsieur dont la profession consiste à recevoir pour les « sociétés religieuses les legs des particuliers. Ce personnage, qui a déjà » reçu de la sorte de très fortes sommes, est connu généralement sous le nom » de l'*Héritier universel*. Effectivement, dans un pays planté de croix » comme celui-ci, il est rare qu'un testament ne contienne pas un legs » à son adresse. »

TENTATIVE D'ASSASSINAT. — On écrit de Nieucappelle, 28 juillet : « Une tentative d'assassinat vient d'être commise sur la personne de Rose de Haeze, fille d'un cultivateur de cette commune, âgée de vingt-cinq ans. Le nommé François Deleu, homme marié, a tiré sur elle à bout portant un coup de pistolet chargé avec un plomb haché. Ce n'est qu'en levant le bras que la jeune fille a pu détourner la charge dirigée vers sa tête. Elle a reçu, tant dans la tête qu'au bras et sur le corps, des blessures dont heureusement aucune ne semble être mortelle. L'assassin allait lui tirer un deuxième coup de pistolet, lorsque le frère de Rose l'en a empêché. On attribue le crime à une lâche vengeance. F. Deleu avait prétendu, avant son mariage, à la main de Rose de Haeze ; mais elle lui avait été refusée à cause de l'inconduite du jeune homme. L'auteur du crime a été arrêté le soir même et mis à la disposition du procureur du roi de Furnes. »

DÉSORDRES A BORDEAUX. — On lit dans le *Mémorial bordelais* du 31 juillet : Des désordres fâcheux sont survenus pendant l'avant-dernière soirée aux Chartrons, sous les fenêtres des consuls de Hollande et de Naples. A tort ou à raison, une troupe d'individus, tous étrangers, à ce que l'on prétend, se sont rassemblés vers minuit, et après un charivari fort bruyant, ils ont brisé quelques vitres, puis à l'aide de gaffes, ils ont arraché les écussons des deux consulats et les ont jetés à la rivière. Le motif de ce désordre est, dit-on, l'absence des pavillons de Naples et de Hollande et le défaut d'illuminations dans une journée qui rappelle la victoire du peuple. On instruit sur cette affaire. Un évènement de la même nature est arrivé l'année dernière chez M. le consul de Hambourg. »

UNE DESCENDANTE DES INCAS. — Il existait depuis 1803, dit le *Corsaire-Satan*, dans la rue des Vieilles-Etuves, une princesse du sang des Incas, et par conséquent une arrière-petite-fille du soleil. Cette femme illustre, qui trouvait moyen de vivre heureuse avec 1 000 fr. de revenu, se nommait Fatime-Palmyre-Moholie-Bézia-Kipacki. Frappée d'une attaque d'apoplexie foudroyante, elle est décédée dans un âge fort avancé. Les *Petites-Affiches* nous ont appris ce trépas quasi-royal, qui aurait, sans leur mention, passé incognito comme le décès d'un simple pair de France.

MÉSAVENTURE D'UN ÉCOLIER. — Mercredi dernier, un jeune Américain, élève dans l'institution de M. G....., avait obtenu, pour raison de santé, la permission de sortir, à la condition qu'il serait rentré à neuf heures, moment où les élèves se couchent. Mais il s'attarda, et il était plus d'onze heures lorsqu'il arriva à la porte de la pension. Afin de ne pas réveiller le portier, et peut-être aussi dans la crainte d'une punition, il se mit en devoir de rentrer en escaladant le mur. Déjà il était parvenu à une certaine hau-

[illegible] de l'Ordre, cette décoration lui confère un rang au-dessus de la classe de l'Ordre à laquelle elle appartenait, de sorte que M. de Glucksberg, qui était déjà commandeur, et qui vient d'être nommé Danebrogsmand, se trouve placé au-dessus du grade de commandeur, mais sans atteindre au grade immédiatement supérieur, qui est celui de grand'croix. »

FAUX JETONS DU JOCKEY-CLUB. — La chambre d'accusation de la cour royale de Paris a rendu aujourd'hui son arrêt dans l'affaire de M. le prince de Berghes. Elle a prononcé le renvoi de l'accusé devant la cour d'assises de la Seine, sous l'accusation de faux en écriture privée. Dans le cas où il n'y aurait pas de pourvoi contre l'arrêt de renvoi, l'affaire serait appelée, dit-on, dans la deuxième quinzaine d'août, sous la présidence de M. le conseiller d'Esparbès de Lussan. Le siége du ministère public sera occupé par M. l'avocat-général Glandaz. Me Paillet est chargé de la défense de M. le prince de Berghes.

LES INFORTUNES D'UN SAVANT. — « Avant-hier, dit la *Gazette des Tribunaux*, vers cinq heures du soir, une foule nombreuse stationnait devant une maison de la rue du Dragon. Un événement burlesque avait rassemblé tous ces curieux. Un de nos savants les plus distingués, commentateur de Rabelais, venait de recevoir sur son chapeau un des projectiles sans nom qui mit autrefois Janot dans une colère si plaisante. Le savant n'était pas moins furieux, et c'était sa comique exaspération qui avait fait attrouper tant de monde. « Voyez un peu, disait-il, quelle horreur! » Le pauvre savant continua enfin sa marche jusqu'à une maison voisine où il était attendu à dîner. En arrivant, il s'empressa de raconter sa piteuse aventure. Parmi les convives se trouvait un commissaire de police, qui ne lui dit pas, comme jadis son collègue à Janot : « Je vous conseille de laisser ça là. » Cependant le savant ne veut pas porter plainte, parce qu'il ne sait de quelle fenêtre est tombé le projectile, et qu'il serait obligé de faire retomber cela sur le portier de la maison comme responsable des faits des locataires. »

LA COMÉDIE-FRANÇAISE CONTRE MADEMOISELLE PLESSY. — Mlle Plessy abandonne décidément la Comédie-Française et les avantages qui lui étaient assurés. Toute réconciliation semble aujourd'hui devenue impossible. Si le bruit qui court est vrai, Mlle Plessy aurait, à l'heure qu'il est, renoncé même à son nom pour prendre légitimement celui d'un homme de lettres connu par quelques succès, et le mariage de la belle fugitive aurait été célébré en Angleterre avec la précipitation qu'autorisent les lois de ce pays. Quoi qu'il en soit, après avoir déclaré la guerre dans des conclusions qui rappellent les brillants essais de Mlle Plessy, son admission comme sociétaire à sa majorité, sa position exceptionnelle et de faveur, l'héritage si brillant de Mlle Mars qu'elle commençait à recueillir, la Comédie-Française, après avoir énuméré tous ses souvenirs et tous ses regrets, a demandé, pour réparer le mal que lui causait la désertion de Mlle Plessy, une condamnation contre elle en paiement de 200 000 fr. de dommages intérêts et de 20 000 fr. de provision.

La guerre ainsi déclarée, la Comédie-Française a engagé la lutte. Ainsi, à une précédente audience, l'avoué de la Comédie-Française, Me Denormandie, avait, à l'appel de la cause, demandé défaut contre Mlle Plessy. L'avoué de Mlle Plessy, Me Desgranges, avait posé des conclusions exceptionnelles dans lesquelles Mlle Plessy demandait aux sociétaires de la Comédie-Française la communication des pièces dont ils entendaient se servir contre elle, notamment l'engagement qu'elle aurait signé et les statuts de la Comédie-Française. Sur la réponse de l'avoué de la Comédie-Française qu'il n'y avait pas de pièces à communiquer, le tribunal avait remis à ce jour pour adjuger le profit du défaut demandé contre Mlle Plessy, faute par elle de conclure au fond.

Me Denormandie, avoué de la Comédie-Française, a fait observer hier au tribunal civil, présidé par M. de Belleyme, que Mlle Plessy n'avait pas fait poser des conclusions au fond, et qu'il y avait lieu de donner défaut contre elle; et pour le profit, la condamner à payer à la Comédie-Française, 200 000 fr. de dommages-intérêts, et 20 000 fr. de provision.

Me Chaix-d'Est-Ange, avocat de Mlle Plessy, s'est étonné de l'insistance opiniâtre de la Comédie-Française dans ses poursuites contre Mlle Plessy, et il s'est engagé à faire poser des conclusions au fond pendant l'audience.

Le tribunal avait prononcé aujourd'hui jugement par défaut, sauf à le rapporter si des conclusions au fond étaient posées à l'audience même, au nom de Mlle Plessy. Mlle Plessy a fait poser en effet à l'audience, et par le ministère de Me Estienne, des conclusions fort brèves qui sont ainsi conçues :

« Pour Mlle Jeanne-Sylvanie Plessy, ayant pour avoué Me Estienne ; contre MM. les artistes sociétaires du Théâtre-Français, ayant pour avoué Me Denormandie ; attendu que Mlle Plessy n'a pas manqué à ses engagements ; que dès lors les conclusions des demandeurs ne sont pas fondées ; il plaise au tribunal, les déclarer purement et simplement non recevables en leur demande, les en débouter, et les condamner aux dépens. »

L'affaire a été immédiatement mise au rôle, et il est probable qu'elle en sortira avant les vacances. Le procès jusqu'ici s'est réduit à un combat d'avant-postes. Mais les parties sont en présence ; la lutte ne saurait se faire attendre long-temps. C'est Me Marie, comme nous l'avons dit, qui soutiendra les droits de la Comédie-Française ; Me Chaix-d'Est-Ange plaidera pour Mlle Plessy.

SÉANCE DU CONSEIL DES PRUD'HOMMES. — Le conseil des prud'hommes pour l'industrie des métaux a tenu aujourd'hui son audience publique. Le bureau général était présidé par M. Paillotet, vice-président. Cinq affaires ont été appelées : la première, qui avait pour objet un paiement de salaire, a été conciliée, et l'ouvrier payé à l'instant. Dans la seconde, des parents demandaient contre un bijoutier la résiliation d'un contrat d'apprentissage, parce que le maître avait exercé des sévices contre leur fils, son apprenti ; la véracité de leur assertion est restée douteuse, dans tous les cas l'indocilité de l'apprenti paraissait avoir pu exciter la colère du patron ; sur les représentations du bureau, cette affaire a été conciliée, et les parents ont consenti à renvoyer leur fils chez le maître ; mais celui-ci s'est engagé formellement à s'abstenir dorénavant de toute correction corporelle.

Dans la troisième et la quatrième affaires, des parents demandaient aussi la résiliation de l'apprentissage de leurs enfants, sous des prétextes plus ou moins spécieux, mais à travers lesquels il était facile d'entrevoir que le motif véritable était l'espoir de tirer parti de ce que leurs enfants avaient déjà appris ; selon sa jurisprudence, le Conseil s'est montré sévère envers ces parents cupides et de mauvaise foi ; il a ordonné que les apprentis rentreraient, sous les trois jours, dans les ateliers des maîtres, envers lesquels il a condamné les parents à des indemnités pécuniaires s'ils ne forçaient pas leurs enfants à continuer l'apprentissage.

Dans la cinquième affaire, il s'agissait d'une question de marchandage. M. Besnard, entrepreneur de serrurerie du débarcadère du chemin de fer du Nord, avait donné à titre de marchandage la confection de la grille de clôture à un sieur Fouquet; celui-ci avait embauché des ouvriers, qui, à ce qu'il paraît, n'ayant pas été payés intégralement par lui, demandaient directement leurs paiements arriérés à M. Besnard, qui offrait de payer, mais dans les limites du prix arrêté pour le marchandage, dont, de son côté, il demandait la résiliation, attendu que les travaux n'avaient pas été finis dans le temps fixé ; du reste, il abandonnait aux ouvriers le prix entier de ce marchandage, et prenait à sa charge ce qui restait à faire pour la mise en état. Le bureau général a prononcé la résiliation demandée, et ordonné que le restant dû sur le prix convenu avec Fouquet serait réparti entre les ouvriers, mais il a rejeté le surplus de leur demande tendant à leur paiement intégral par l'entrepreneur. Les motifs principaux de cette décision ont été : que

sous ?

— C'est vrai.

— D. Il paraît que vous faites ce métier depuis fort long-temps? — R. C'est vrai.

— Nous trouvons dans le dossier mention d'arrestations qui remontent à 1813, 1817, 1827, 1835 ?

— C'est vrai.

— Vous retombez sans cesse dans le même délit ?

— C'est vrai... mais il n'y a pas délit de ma part.

— La mendicité dans les maisons est un délit très grave et qui est réprimé par la loi.

— C'est vrai.

— D. Eh bien ! qu'avez-vous à dire ? — R. J'ai à dire que ce délit là, je n'en suis pas fautif.

D. Comment ! Mais vous avez été surpris plusieurs fois en flagrant délit ? — R. C'est vrai ; mais je ne suis pas coupable....

D. Vous n'êtes pas coupable? — R. (Tirant un paquet de sein.) Non, car le coupable... le voilà.

Carpé montre un petit chien fort gentil, qui joue des pattes avec une amabilité très significative.

M. le président. — Qu'est-ce que cela signifie ? — R. Cela signifie que ce n'est pas à moi que l'on fait l'aumône, mais à Médor que voilà, qui saute pour le gouvernement, qui saute pour le drapeau tricolore, qui saute pour M. le duc de Bordeaux, qui saute pour tout le monde. Allons, Médor, saute pour ces messieurs les juges, tu auras du sucre (bas et montrant le poing à Médor) : Veux-tu sauter, gredin. Médor ne saute point. Il est sans doute intimidé par l'appareil de la justice. Son maître lui tire l'oreille ; il jappe d'une manière plaintive.

Carpé. — Ne faites pas attention... C'est sa manière de dire bonjour aux personnes de distinction. (Bas, d'un ton menaçant : Gredin !)

M. le président. — Mais, dites-moi... En 1817, en 1827, en 1837, quand vous avez été arrêté, vous n'aviez pas ce chien.

— Non... mais j'avais son père, *Trocadéro*, qui était bien fringant aussi .. Sous l'empire, j'avais son grand-père, *Wagram*, qui ressemblait à un vieux grognard, à cause de ses grandes oreilles de chien... Je ne suis jamais sorti de cette famille-là... Entre nous, c'est à la vie, à la mort... (A Médor, du ton le plus gracieux) : Allons, petit, saute pour ces messieurs! (Médor ne bouge pas.) Gredin! Carpé n'est condamné qu'à vingt-quatre heures de prison. Il dit aussitôt à son chien : « Saute donc ! » Médor persiste à ne pas obéir. Carpé lui donne un grand coup de pied et se retire en saluant le tribunal.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS — 1er AOUT.

Le *Journal des Débats* publie une nouvelle glorification du cabinet Guizot. Lorsque l'opposition, dit-il, reproche encore au ministère de céder partout et toujours, ce dernier répond par les deux succès diplomatiques qu'il fût le plus difficile d'obtenir : l'abolition du traité sur le droit de visite et la dissolution de l'ordre des Jésuites en France.

« Il semble, dit en terminant le *Journal des Débats*, que ces deux grands résultats aient été placés exprès à la fin d'une session qui avait commencé par les plus violentes et les plus injustes attaques contre cette politique même. Une si glorieuse justification était bien due à M. Guizot, une si sévère réponse à ses petits calomniateurs... Mais M. Guizot avait-il besoin d'être justifié ? etc., etc. »

Probablement que les mécaniques de la *Presse* empêchent ses voisins de dormir ; elle soulève, du reste, une curieuse question intéressant l'industrie et les propriétaires ; elle désire que la première ait toute liberté de se produire, tant qu'elle n'occasionne pas au voisinage d'insupportables inconvénients, soit par la fumée, soit par le bruit, soit par l'odeur ; mais elle voudrait aussi que la propriété ne fût pas trop exigente, et que, sur le terrain légal, l'indépendance de l'autorité judiciaire se conciliât avec celle du pouvoir administratif. Elle absout ainsi les excentricités de certaines industries importunes :

« Un établissement industriel cause aux propriétés voisines un certain préjudice. Mais ce dommage est l'effet nécessaire de l'industrie elle-même. L'administration l'a prévu, atténué autant que possible ; et nonobstant elle a autorisé l'exploitation. L'industriel n'a violé d'ailleurs aucune loi, aucun réglement général ou particulier. Dans de telles circirconstances, une condamnation à des dommages-intérêts nous paraît une illégalité flagrante. »

Dernièrement, en présence de l'association fondée pour l'adoption des jeunes orphelins, M. Charles Dupin a proclamé que l'ouvrier n'avait jamais été plus heureux, et qu'aujourd'hui il ne sait plus ce que sont des haillons ; la *Réforme* lui répond :

« Oh ! il est bien vrai que la misère se cache, que les haillons se tapissent au coin des bornes de ces rues sombres et fangeuses où jamais ne se posa l'escarpin verni du pair de France ! Et qu'irait faire le pauvre à vos fêtes, quelle consolation, quel adoucissement à ses souffrances pourrait-il trouver dans le spectacle de vos joies et de vos plaisirs? Ce contraste entre le luxe extrême et la suprême indigence, qui le prévient, qui le fait disparaître? C'est le pauvre lui-même ; plus fier ou plus généreux que vous; il se supprime de sa propre volonté, et se réfugie dans sa ténébreuse demeure pour vous laisser jouir en paix, sans souci, sans remords, de vos fastueuses promenades que déparerait sa présence.

» Mais suivez-nous un moment, non dans ces horribles bouges où s'entassent pêle-mêle hommes, femmes, enfants et vieillards, où manquent à la fois l'air, le feu et le pain ; non, nous ne voulons pas vous mettre en face de cette réalité hideuse : suivez-nous simplement à la bibliothèque du Luxembourg ou à celle de l'Institut. Pair de France et académicien, vous saurez bien y découvrir quelque statistique ; ouvrons-la, fût-ce une des vôtres. Qu'y verrons-nous? Qu'il y a dans Paris *soixante-quinze mille indigents* inscrits aux bureaux de charité, et que l'administration évalue de *quinze à vingt mille* le nombre des *pauvres honteux*. Ce qui porte à *cent mille* le nombre des malheureux qui n'ont pour ressource que la charité publique. »

PETITE CORRESPONDANCE.

MM. B. et S. à Lyon. — Reçu. Nous approuvons tous les termes de votre lettre. Nous savons que nous pouvons compter sur M. F. comme sur nous-même.

M. Ch. D. à Gray. — Nous avons bien reçu votre remise en date du 24 juin dernier. Nous vous avons adressé le duplicata de la première liv. de la Ph. Renvoyez-nous celle qui est maculée.

M. S. à Strasbourg. — Très bien pour Mme H. et Mme L. : mais vous aussi vous êtes échu.

MM. à Millau. — Vous devez avoir vu F. C.

M. M. J. M. et Ste-A. à Besançon. — Envoyez-nous tout de suite des *Solidarité*, fussent-elles en feuilles.

M. L. à Nantes. — Nous y étions décidés, et cela va partir très prochainement. Quant à votre plan général, nous vous écrirons.

34560 kil. 1,26-1,13-1,00.

Marché aux bestiaux. Maison-Blanche, 2 août. — Vaches laitières amenées 51, vendues 22 de 210 à 430. — Porcs maigres amenés 4, vendus 2 1,40. — Porcs gras amenés 90, vendus 90 à 1,14-1,12-1,00.

Marché de la Vallée du 2 août. — Agneaux 0,00 à 00,00. — Canards barbotteurs, 0,90 à 1,75. — Canetons de Rouen, 2,50 à 3,00. — Chapons gras 3,00 à 6,50. — Chevreaux ou cabris 0 à 0,00. — Cochons de lait 0,00. — Dindes gras 5,50 à 6.00 ; comm., 2,50 à 4,00. — Lapins ou lapereaux 1,10 à 2,75. — Mout. pré salé 0,00 — Oies comm. 3,00 à 3,80. — Pigeons de volière 0,85 à 1,00, do bizets 0,20 à 0,55. — Poules ordinaires 1,20 à 2,00. — Poulets gras 3,00 à 4,00. do comm. 0,80 à 1,50.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 31, 1er et 2 août. — *Beurre* (le kil. En livres 1,14 à 2,18. — En mottes Isigny 1,10 à 4,10. — En mottes Gournay 1,40 à 3,20. — Petit beurre 1,00 à 1,36. — Beurre salé ou fondu 0,00 à 0,00. — *Œufs* (le mille). Du 31, 23 à 55. — Du 1er août 24 à 50. — Du 2, 33 à 35. — *Fromages* (la dizaine) Brie 13 à 25. — A la pie 6 à 14.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 1er août. — ROY, serrurier-charron, rue Vaneau, 27. Juge commissaire, M. Delon; syndic provisoire, M. Tiphagne, rue de la Boule-Rouge, 20. — LECOSSOIS, serrurier en bâtiments, rue des Fossés-Saint-Victor, 4. Juge commissaire, M. Delon ; syndic provisoire, M. Breuillard, rue de Trévise, 6. — JAGOT (Paul et Léon), marchand de literies, rue Grenetat, 5. Juge commissaire, M. Gallais ; syndic provisoire, M. Geoffroy, rue d'Argenteuil, 41.

Bourse du 2 août 1845.

La cherté des reports en liquidation s'est trouvée suivie d'une hausse assez forte sur toutes les valeurs, et principalement sur les chemins de fer. — Les lignes non constituées ont imité les autres : Montereau reste en hausse de 12 fr. 50 c.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Rente 4 1/2 0/0, 115 75. — 4 0/0, 110 — Belgique 1842, 106 1/8. — Id. 4 1/2, 102 1/2. — Dette intérieure, 38. — Haïti, 380. — Chemins de La Teste, 190. — Amiens, 635. — Actions de : Zinc, Vieille-Montagne, 7250, 7275. — Lin Maberly, 812 50. — Gaz anglais 9300. — Obligations de Versailles riv. dr. anc., 1030. — Id. nouv., 1185. — Strasbourg, 1232 50. — Mulhouse, 1025 — Chemins non constitués : Orléans à Bordeaux, gr. coup., 675, 680. — Id. petites, 690. — Montereau, 532 50, 537 50, 532 50. — A terme : 5 1/2 0/0 belge 1840, 102 1/2. — Espagne, dette intérieure, 29 au 15, 29 1/8 au 31. — Amiens, 630, 635.

5 0/0 compt....	1er C. 121 75	P. H. 121 90	P. B. 121 75	dr C. 121 90	h. 121 [illegible]
— fin cour...	122 »	122 15	122 »	122 10	121 [illegible]
3 0/0 compt....	83 65	83 75	83 65	83 75	83 75
— fin cour...	83 70	83 85	83 70	83 85	83 75

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville...	1420		»	5 0/0 Bge 1840.	102 1/2	»	B. » 1/4
B. de France...	3220	»	B. 5	— Portugais...	»	»	
C. Gou. 1000....	»	»	»	Esp. D. active.	»	»	
C. Gan. 1000...	»	»	»	3 0/0 Naples...	103 »	»	
C. hypot......	620	617 50	»	— Romain..	104 1/4	»	
4 Canaux......	1277 50	»	»	Obl. Piémont.	1267 50	»	

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	DIFe.		
St-Germ......	» »	» »	» »	Au 15. 1077 50.	
V. r. d......	495 »	» »	H. 12 50	— 493, 496 25, 493.	H. 8 75
— r. g......	305 »	» »	H. 5 »	— 300, 307 50	H. 8 75
Orléans......	1280 »	1240 »	H. 10 »	— 1227 50, 1247 50, 1246 25.	H. 10 25
Strasb......	268 75	275 »	H. 7 50	— 267 50, 272 50.	H. 5
Rouen......	» »	» »	»	— 1045, 1067 50, 1065.	H. 13
Havre......	885 »	» »	»	— 880, 900.	H. 20
Marseille	1027 50	1033 »	H. 4 25	— 1027 50, 1047 50, 1045.	H. 15
Vierzon.....	777 50	» »	H. 12 50	— 772 50, 787 50, 780.	H. 47 5

LONDRES, 31 Juillet	PRIMES. PARIS, 31 JUILLET.	COULISSE
Consol. 98 1/2.	3 0/0 F. c. 83 85, 95 d. 50.	Av. 83 70.
Esp. act. 26 5/8.	F. p.	Ap. 83 85.
Portug. 65 1/2.	5 0/0 F. c. 122 20, 35 d. 50.	
Mexic. 36 3/8.	F. p.	B. du Trés.
Brésil.		4 3 1/8 à 5 m.
5 0/0 bol. 99 1/2.	au 15.	Rep. F. c. F. p.
2 1/2 do. 62 5/8.	Orléans, 1275 d. 10.	3 0/0 45.
Rouen. 41 1/4.	Strasb. 270. 275 d. 10.	
Orléans. 48 1/2.		50/0 27 1/2.

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 102,00 à 103,00; courant du mois, 104,00 à 00,00 ; 4 derniers mois, 109,00 à 00,00 ; 4 premiers 1846, 111,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 95,50 à 96,00. — Œillette rousse, 77,50. — Lin, 79,00. — Voitures, 5,25.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 107,00 à 108,00; septembre et octobre, 111,00 à 112,00; novembre et décembre, 96,00 à 97,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 88,00 à 00,00 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 3 août.

7 h. 1/2 OPÉRA. —
7 h. 1/2 THÉATRE FRANÇAIS. — Mérope. Mari à la campagne.
6 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Diamants de la Couronne. Eau merveilleuse.
7 h. 3/4 VAUDEVILLE. — L'Ami Grandet. 3e Mari. Porthos. Bugolin.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Le Chien. Le Souper. Carmagnole. Mme Gibou.
7 h. 1/2 GYMNASE. — Sept Merveilles. Changement. Aumônier.
7 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Ecole buissonnière. Contrebasse. La Pêche.
7 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — La Biche au bois.
7 h. 1/2 AMBIGU. — Etudiants.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Canal Saint-Martin.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 COMTE. — Wamba. Ariel. Le Docteur. Mazurka. Fantasmagorie.
6 h. 1/2 FOLIES. — M. Denis. Jeune Homme. Secret. Gamin.
6 h. LUXEMBOURG. — Service d'ami. Indiana. Pauvre jeune homme.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 h. à 5 h. — Le Déluge, avant pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

ent n'a suffi pour garantir la majorité d'un peuple contre l'horrible tyrannie de la misère. Partout, dans l'ancien monde, le peuple est condamné à une vie d'opprobre et de souffrance; les constitutions libérales de France et d'Angleterre sont aussi impuissantes que le pouvoir absolu des vieilles monarchies pour améliorer le sort des travailleurs; la théocratie infaillible du souverain pontife n'a jamais pu tirer les populations romaines de l'abrutissement physique et moral dans lequel elles croupissent depuis des siècles. Nous avons souvent cité des exemples qui ne laissent aucun doute sur cette question. Maintenant le nouveau monde va se charger de nous fournir un nouvel argument, en prouvant par des faits que la règle est la même sur tous les points du globe; et que partout, même au milieu des meilleures conditions matérielles de prospérité, les nations tombent infailliblement dans le paupérisme lorsqu'elles mettent leur bonheur sous la sauvegarde exclusive des formes politiques.

Les institutions républicaines sont à leur tour convaincues d'impuissance; les prolétaires des Etats-Unis gémissent aussi dans la misère et dans la dégradation. L'Europe peut, sans rougir, dresser l'inventaire de ses parias; l'Amérique n'a pas le droit de lui en faire honte. Il est facile de se laisser prendre d'admiration lorsqu'on regarde superficiellement l'immense mouvement industriel des Etats de l'Union américaine; mais lorsque l'œil s'est accoutumé aux reflets éblouissants de ce grand flot qui s'agite à la surface de la société, lorsqu'il pénètre dans ses parties profondes, il voit que le fleuve charrie, au milieu d'un limon immonde, des milliers d'êtres humains qui se débattent en vain et disputent, sans succès, leur misérable existence à la violence du courant.

On se fait en Europe une toute autre idée de la prospérité toujours croissante des Etats-Unis, et nos assertions seraient sans doute accueillies avec incrédulité si nous ne pouvions les corroborer d'un témoignage irrécusable, d'un témoignage que la presse américaine elle même s'est chargée de nous fournir. Voici donc le tableau véritable du sort des prolétaires, tracé d'après nature, à New-York, par M. Horace Greely dans la revue *the Universalist Quaterly* :

« J'habite dans la plus peuplée, la plus riche, la plus industrieuse des cités américaines; elle a grandi par le commerce, et le commerce y est actif et prospère : chaque année ses ressources, son négoce, sa richesse s'accroissent immensément. Eh bien! dans cette cité il existe au moins cinquante mille individus dont la vie n'est jamais assurée un mois d'avance. Des milliers de tailleurs, de chausseurs, de relieurs, etc., gagnent un salaire à peine suffisant pour satisfaire leurs besoins de première nécessité : si l'ouvrage vient à manquer, ce qui arrive quelquefois pour tous les corps de métiers, jour. Les plus habiles ouvrières ne peuvent économiser plus de trente dollars par an, leur nourriture et leur logement déduits; il faut qu'elles paient, avec ces misérables économies, leur habillement et les autres choses indispensables. Telle est la position d'une immense classe d'ouvrières dans les temps de *prospérité*.

» Lorsque arrive l'adversité, c'est-à-dire la maladie ou le chômage, que deviennent-elles? Supposons un cas très ordinaire, un moment de calme dans l'industrie qui diminue l'ouvrage du quart; on renverra tout d'abord de l'atelier les moins habiles, par conséquent celles qui gagnaient le moins et qui pouvaient le moins économiser, ou plutôt qui ne pouvaient rien économiser du tout; que vont-elles devenir? Les familles chez qui elles vivaient, étant à peine au dessus de la misère, sont dans l'impossibilité de continuer à les nourrir pour rien. J'en vois autour de moi des milliers dénuées ainsi de tout moyen honnête d'existence: quelle condition la misère les force-t-elle d'accepter? Je vais vous le dire. Quand la vertu les a réduites à la plus profonde détresse, au plus cruel désespoir, un misérable protecteur les circonvient peu à peu; il fait entendre des paroles sympathiques; il s'indigne contre tant de souffrances imméritées; il renouvelle avec une infatigable persévérance ses offres de secours; il met aux pieds de la malheureuse sa bourse et son cœur; enfin, profitant du trouble de la reconnaissance et de la joie, il consomme le déshonneur de la victime infortunée.

» Celles qui envisagent avec calme leur position, raisonnent froidement leur dernière ressource: « j'ai été fidèle à la vertu, se disent-elles, jusqu'à braver la faim; le vice ne m'enverra pas plus de souffrances; s'il me dégrade, au moins me donnera-t-il, en compensation, les jouissances du luxe et du bien-être; » et elles acceptent résolument le déshonneur. Elles auraient accompli une existence honorable si la société eût su fournir à chaque individu le moyen de gagner ce qui est indispensable à son existence.

» Depuis trente ans, la richesse, la population, les travaux industriels de cette cité que j'habite ont presque doublé, des centaines d'inventions importantes sont arrivées à leur perfection, la science s'est vulgarisée, le travail est devenu plus productif; mais la société repose toujours sur une base dégradée par la pauvreté et la misère, etc. »

Un pareil tableau n'a pas besoin de commentaire; il suffit de savoir qu'il est parfaitement exact, et, sur ce point nous ne pouvons conserver aucun doute, car nous lisons en même temps dans le *Albany freeholder* la nouvelle suivante: Le conseil municipal de New-York vient de voter une somme de 20,000 liv. pour établir une colonie de pauvres sur les terres du domaine public; un cinquième de sa population se compose de mendiants.

Ce fait doit donner à réfléchir aux hommes de tous les partis qui te des femmes pauvres, ni la grève des charpentiers, rien n'a distrait l'économiste officiel de ses extases. Il y a long-temps que nous connaissons M. Charles Dupin pour un admirateur passionné du temps présent. Quelle époque, en effet! Elle organise partout des caisses d'épargne, grâce auxquelles les vieilles cuisinières trouvent de jeunes calculateurs qui les épousent pour leur argent. Voilà un résultat moralisateur que M. le baron Dupin a dignement célébré dans un curieux passage de sa brochure sur les caisses d'épargne.

« Aussitôt que les domestiques croient avoir fait des économies suffisantes, les uns les emploient à l'acquisit on d'un morceau de terre dans leur village natal, les autres en disposent pour commencer un petit commerce ou prendre un état d'artisan. *Les domestiques du sexe le plus faible et le plus tendre*, comme les jeunes ouvrières, rêvent d'une autre loterie et d'un prochain remboursement. Leur imagination se figure dans l'avenir le plus prochain, le bien-être d'un petit ménage et le bonheur de la maternité : noble sentiment qui, pour la continuation possible et l'accroissement du genre humain, vit surtout par l'espérance et devance la fortune. Il y a là de doux secrets et plus d'un espoir naïf qui confie son avenir à la caisse d'épargne.

Quand, par extraordinaire, beaucoup d'années d'attente ont fait languir cet espoir, tout n'est pas encore perdu. Il y a très peu d'années, j'avais besoin, pour un travail statistique, d'étudier l'état des mariages à Paris, et de relever les âges ainsi que les professions des deux sexes, sur les registres matrimoniaux de la capitale. Je fus frappé du grand nombre de femmes de chambre, de femmes de charge, *et surtout de cuisinières, mariées dans la période à la fois critique et respectable de quarante à cinquante ans*. Pour les unions d'une autre époque, la différence moyenne des âges est de trois années en plus du côté de l'époux; mais au contraire, pour les épouses que je viens de signaler, et qui s'approchent plus ou moins de parfaire la cinquantaine, le problème était renversé; c'était le mari qui devenait le plus jeune. Le miracle ne s'opérait que par un remboursement plus ou moins complet de la caisse d'épargne; *moderne réalité qui remplace avec avantage les imaginations riantes et menteuses cachées sous l'image féerique de la fontaine de Jouvence!* »

Le procédé célébré par M. Charles Dupin n'est pas neuf, c'est celui que Panurge employait pour marier les vieilles. « Par ce » moyen, à l'une donnois cent florins, à l'autre six vingts, à l'autre » trois cents; selon qu'elles estoyent bien infâmes, détestables » et abominables. Car d'autant que elles étoyent plus horribles » et exécrables, d'autant il leur falloyt donner davantage. Incontinent m'en allois à quelque pourteur de cotrets gros et gras et » faisois moy-mesme le mariage: mais, premier que lui monstrer » les vieilles, je lui monstrois les escutz. »

Une cuisinière de quarante à cinquante ans qui s'est formé un petit capital en faisant danser l'anse du panier, courtisée par un spéculateur qui la battra quand il aura vidé ses poches, quel spectacle édifiant! comme il réjouit l'esprit et le cœur! Nous ne résistons pas à notre enthousiasme. Allons de ce pas au marché aux

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 4 AOUT.

REVUE DRAMATIQUE.

VARIÉTÉS : *Emile ou le chien du contrebandier*, par M. de Terre-Neuve.

Nous ne pouvons cette semaine offrir à nos lecteurs qu'un plat fort mince; il s'agit d'un chien savant. Ce serait pour des Chinois un régal assez substantiel, mais en France on ne mange pas les chiens. *Emile* ne peut offrir à ses admirateurs que des jouissances intellectuelles, et nous devons avouer qu'elles sont bornées.

Comment! direz-vous, cette semaine il ne s'est produit sur la scène qu'un chien savant? Vous oubliez M. Potron qui a fait représenter jeudi dernier, au Théâtre-Français, une comédie nouvelle intitulée : *Une Confidence*. Je n'oublie rien, mais je ne puis vous parler de la confidence faite par M. Potron au Théâtre-Français, attendu que cette confidence a été pour moi un secret bien gardé. — Vous n'avez pas vu la pièce, pourquoi cela? — Après tout, je n'ai pas de raison pour vous cacher la vérité, écoutez donc :

Un de nos littérateurs les plus éminents, M. Alexandre Dumas a pensé que le génie dramatique était comprimé à desssein, que toute œuvre hardie, chaleureuse, vivante était exclue de notre première scène, que la direction du Théâtre-Français manquait sciemment à sa mission. Ce que M. Dumas pensait, il n'a pas craint de l'écrire, nous avons été heureux de l'imprimer. — Depuis ce temps, le Théâtre-Français nous bat froid et lorsqu'il veut inaugurer une pièce nouvelle, il néglige régulièrement de nous inviter à la fête.

Est-ce là un bon ou un mauvais procédé? nous l'ignorons. En considérant l'insignifiance des pièces données aux Français depuis des mois, depuis des années, nous sommes parfois tentés de croire que M. le commissaire royal, plein d'égards et d'attention pour nous, veut nous dispenser de subir des représentations ennuyeuses. Quoiqu'il en soit, cette irrévérence ou cette politesse nous oblige à garder le silence lorsqu'un nouveau phénomène se fait jour sur la scène des Français.

Si vous teniez à présenter au public une revue dramatique bien complète, vous iriez au bureau des Français prendre vos billets comme tout le monde. — Non pas, s'il vous plaît, c'est une faiblesse que nous avons quelquefois commise, mais dont il faut s'abstenir. Que ce soit au Château Rouge, à la Chambre des députés, au théâtre, à l'Académie française ou à Mabille, un journaliste ne doit payer sa place nulle part. Ce n'est pas une question d'argent, c'est une question de principe.

Vous rappelez-vous la surprise et l'indignation de Don Quichotte lorsqu'on lui présente un mémoire au sortir de sa première hôtellerie? Notre chevalier s'est fait servir de la merluche, il a bu du vin qu'on lui a entonné dans la bouche avec un roseau, attendu qu'il ne pouvait ouvrir la visière de son casque, raccommodé avec des rubans verts; il a réclamé de l'avoine pour amuser un peu l'insatiable faim de Rossinante, il a couché dans un lit, peut-être a-t-il fendu la tête à quelque garçon d'écurie et tailladé à coups d'épée des outres de vin qu'il prenait pour des géants; cependant à l'aspect d'un mémoire, il hésite, il se consulte et finit par dire :

« J'ai le plus grand respect pour les traditions de la chevalerie, et je désire me conformer en tout à la conduite des anciens preux. Or, j'ai compulsé attentivement l'histoire d'Amadis de Gaule, de Tyran-le-Blanc du chevalier du Soleil, du beau ténébreux, et je n'ai vu nulle part que ces illustres paladins aient soldé des comptes d'hôtellerie. Souffrez que je ne laisse point mourir les prérogatives de la chevalerie. Je vous paierai en coups de lance, en coups de masse d'armes, et suis tout prêt à vous casser la tête si vous voulez; n'espérez point d'autre paiement. Je redresse les torts, je défends les opprimés; je consacre ma vie au service de l'humanité, qu'elle me défraye. »

Ainsi répondra le journaliste à toute institution qui a besoin, non de sa lance, mais de sa plume, à tout ce qui vit de la publicité. Tout voir, être partout, entrer dans toute assemblée sans subir d'impôt ni de contrôle, comme y pénètre le soleil, croyez-vous que ce soit là un privilège exorbitant? Nous allons au Cirque, à l'Hippodrome, il est vrai; mais hélas! hélas! nous allons aussi à la Chambre des députés, pour y entendre des orateurs dont la voix imite celle des corbeaux, des corneilles et des choucas. Nous allons applaudir Mme Albert, au Vaudeville, j'en conviens encore, mais on a la cruauté de nous placer dans la salle de l'Institut et au centre lorsque l'Académie des inscriptions tient sa séance publique annuelle, lorsqu'il s'agit de subir une dissertation sur les pots cassés de Carthage et les cruches fêlées de Ninive!!

Admettons que, dans ce spectacle mouvant, l'intérêt l'emporte sur l'ennui; qu'il y ait plaisir à voir en première loge défiler la civilisation avec son cortège d'hommes d'Etat suffisants et nuls, d'acteurs grimaçants, d'épiciers naïfs, de magistrats gonflés, si bien nommés par Mirabeau *potirons en robe*. Ce plaisir est compensé par des charges : tout pouvoir est une servitude.

Un jour que Napoléon, en bas de soie blancs, en costume de bal, avait envoyé l'impératrice l'attendre au sein d'une fête, un travail pressé le retint dans son cabinet : il étudia toute la nuit le budget de la marine. La clarté de l'aurore le trouva la plume à la main, toujours en costume de bal, et disant à ses secrétaires : Combien de gens s'imaginent qu'on est empereur pour se divertir!

Le journaliste n'est pas empereur, tant s'en faut; cependant, comme chacun lui fait la cour, il faut bien qu'il se croie une puissance; cette puissance est un joug. Oui, nous avons notre place marquée dans toutes les réunions d'affaire ou de plaisir; mais pour nous, ce qui amuse les autres, le spectacle lui-même, est une corvée. Nous y allons pour observer, pour nous souvenir, pour jeter nos impressions dans ces vastes colonnes qui ont toujours faim, qui rugissent comme les bêtes du Cirque romain, et qui, pour s'assouvir, demandent notre cœur, notre âme, notre pensée. Le germe que nous portons en nous ne sera point développé par la culture ni mûri par le soleil; on n'attendra point que le fruit soit cueilli dans la saison favorable: chaque jour il faut que l'arbre porte ses fruits et qu'une multitude affamée les dévore.

Si la sève s'épuise, on pressera la tige, on l'écrasera sous des cylindres. Il faut que la pensée de l'écrivain coule toujours, et où va-t-elle? Jamais il n'aura le loisir de la fixer dans des moules durables, de la condenser dans des livres sérieux, ces piédestaux dans lesquels on monte plus tard en habit d'académicien ou de pair de France. Sa sève, son arôme vital se perd comme le Rhin dans les sables, se répand sur la surface du journal qui ne sera pas lu mais *parcouru* négligemment sur la table d'un café, et qui, le lendemain de son apparition, ne servira plus qu'aux emballages.

Croyez-vous que cette existence intellectuelle ne soit pas un sacrifice, un martyre, et si le journaliste ne se borne pas à remplir des colonnes, s'il veut propager de grandes idées, éveiller la sympathie en faveur des opprimés, s'il appelle chaque matin le règne de la vérité, de la liberté et de la justice, croyez-vous que sa vie ne soit pas aussi méritoire que celle des chevaliers errants, et qu'il n'ait pas comme eux le droit de passer fièrement par toutes les portes?

J'irai aux Français quand la direction du théâtre m'y invitera, pas avant; toutefois, les procédés de l'administration ne doivent pas être imputés aux auteurs, et sans avoir été initiés à la *confidence* de M. Potron, nous pouvons répéter ce qu'on nous a dit, à savoir: que sa pièce est agréable, intéressante, qu'elle roule sur une intrigue de bal masqué, et que ses dominos ont de l'esprit, qualité plus rare qu'on ne croit, même sous *le loup* de velours noir. Que de vrais dominos sont au bout de leur latin quand ils vous ont dit : *Je te connais*, ou quand ils ont crié : *Beau masque!* afin de répondre à l'homme ou à la femme qui se retourne : *Ce n'est pas toi!*

Emile est un chien savant dont les tours sont encadrés dans un vaudeville sans importance. L'auteur a eu la modestie de se cacher sous le pseudonyme de *Terre Neuve*.

Voici ce qu'Emile sait faire : il est chien de contrebandier; lorsque les douaniers dînent, il va dérober sur leur table la bouteille et le pâté qu'il remet soigneusement en place après les avoir fait vider par ses maîtres. Un paquet de dentelles est caché dans un nid; Emile, préposé à la garde de ce dépôt, rompt sa chaîne, enlève la dentelle, la fait passer aux contrebandiers et reprend son collier de lui-même.

Quand on lui demande où il a pris le précieux paquet, il choisit dans un alphabet mobile les trois lettres qui composent le mot NID.

Emile écrit encore NAPOLÉON, et fait plusieurs gentillesses dont nous voulons laisser la surprise à nos lecteurs. Nous espérons qu'ils sauront se montrer philosophes, si la conduite d'Emile ne répondait pas à ses talents et s'il ne savait pas se conserver en bonne odeur auprès du public pendant la représentation tout entière. Les fâcheux précédents du jeune artiste donnent à notre avertissement quelque valeur.

Emile ne fait sur le théâtre que des tours curieux, mais il est évident que l'intelligence de ce chien et surtout celle de sa race recevra, quand on le voudra, des emplois utiles. Lorsqu'on agira sur les animaux par un système général, lorsqu'on emploiera des commandements uniformes à l'égard de toutes les espèces intelligentes, on obtiendra par la parole plus

» Nous devons nous attendre évidemment à ce que cette dernière ville fera la plus vive opposition à ce projet, qui ne tend à rien de moins qu'à la frapper de ruine et de mort.

» Ceci ne peut être toutefois, pour nous, qu'une question toute secondaire; mais on se demande et on doit se demander si notre gouvernement pourrait souffrir avec impassibilité, qu'à 15 kilomètres d'un port comme celui de Dunkerque, il s'élevât sur le territoire belge un semblable établissement, qui, en temps de guerre, pourrait servir de refuge ou de station à des bâtiments de guerre anglais, et devenir ainsi une cause incessante d'inquiétude pour notre port et pour notre marine...

» Si l'Angleterre a depuis, durant plus d'un siècle (de 1688 à 1793), recours à tous les expédients pour anéantir le port de Dunkerque, il ne faut pas s'étonner qu'après ses vaines tentatives, dans la prévision de certaines éventualités, cette puissance n'ait aujourd'hui quelque pensée hostile, en donnant la main à la création, sur les confins de notre territoire, d'un port étranger, qui, dans un temps donné, pourrait efficacement balancer la fortune des intrépides marins de Dunkerque.

» Les raisons, d'ailleurs, qui ont fait choisir par l'ingénieur anglais le point de la Panne comme rapprochant Londres de Bruxelles de quarante-huit heures, ne sont guère péremptoires, sous le point de vue purement industriel; car, pourquoi ne point accorder, sur un chétif hameau de cent et quelques habitants, la préférence à la voie de Dunkerque, ville commerçante de 25 000 âmes, par sa valeur relative, quatre ou cinquième port, en tête de pont sur la mer du Nord, alors qu'entre cette ville et le point de prédilection désigné par l'ingénieur anglais il n'existe qu'une différence, à destination de Londres à Bruxelles, de huit à dix heures au plus, qui se réduit à trois quarts d'heure, proportionnellement à la vitesse par voie ferrée?

» Donc il existe dans ce projet une arrière-pensée d'un gouvernement perfide... »

Ce serait là, en effet un procédé singulier d'entente cordiale. Malheureusement, dans l'état de fausseté générale des relations entre les puissances, c'est pour nous une nécessité de nous tenir toujours en garde contre les vues habiles et perfides de l'aristocratie anglaise. Nous pensons qu'il suffira que le fait signalé par le *Commerce de Dunkerque* arrive à la connaissance de nos ministres pour qu'il soit immédiatement avisé comme il convient. Les intérêts de la Belgique et de la France sont trop intimement liés, pour que les deux gouvernements ne s'entendent pas à l'effet d'écarter un danger menaçant pour l'Europe entière. Il importe à tous les Etats européens de ne pas laisser à l'Angleterre la chance de prendre pied sur le continent. L'aristocratie anglaise n'a que trop de positions inquiétantes, depuis Héligoland jusqu'à Malte, depuis Gibraltar jusqu'à Corfou. La Belgique ne fera pas la faute d'arranger elle-même, sur ses côtes, un poste militaire, dont les Anglais seraient maîtres au premier coup de canon tiré en Europe.

Le *Toulonnais*, annonçait, il y a quelques jours, qu'un Arabe nommé Ali-Ould Sadi avait eu la tête tranchée le 10 juillet, à Milianah, par ordre de M. le gouverneur-général. L'*Algérie* fait aujourd'hui, à l'occasion de ce fait, des observations qui prouveraient le retour des excès que nous avons signalés en 1843, contre lesquels

sagée au point de vue purement politique :

« Sous le point de vue de la politique générale de notre pays, l'établissement des Jésuites à Lucerne est une faute grave de la part du gouvernement de ce canton. C'est une faute qu'il pourrait facilement réparer; je n'ajoute pas qu'il le devrait, car je sens qu'après tout ce qui s'est passé, la Suisse est mal placée pour parler à Lucerne de devoirs à remplir envers la Confédération. Je n'en appellerai point ici aux sentiments fédéraux de ce gouvernement; j'en appellerai à ses sentiments cantonnaux, à son intérêt présent et à venir, comme gouvernement conservateur et comme directoire; car il est facile de démontrer que si la faute qu'il a commise a eu, pour la Suisse entière, de déplorables conséquences, elle en aura tôt ou tard pour lui-même de plus fâcheuses encore. »

Lundi dernier, à la chambre des lors, lord Beaumont a présenté quelques observations sur les relations de la Grèce avec la Turquie, et sur les troubles qui ont eu lieu aux frontières de ces deux Etats; il s'est plaint aussi amèrement de ce que l'influence anglaise diminuait chaque jour en Grèce, tandis qu'au contraire le parti français gagnait sans cesse du terrain. Lord Aberdeen a nié avec force que l'Angleterre fût évincée au profit de la France de la position qu'elle doit occuper à Athènes, et il a déclaré qu'il vaudrait bien mieux qu'on se réunît pour former *parti grec*, que d'entretenir ces divisions de parti français, de parti anglais et de parti russe par de mesquines susceptibilités et de misérables conflits d'influence. La chambre des communes a adopté unanimement une motion ayant pour objet de faire accorder, par décision royale, un secours de 500 000 fr. aux incendiés de Québec.

Affaire des Charpentiers (1).

Au moment où les entrepreneurs de charpente se raidissent de plus et plus et rendent ainsi une conciliation plus difficile; au moment où l'autorité judiciaire redouble ses rigueurs (plus de 25 ouvriers sont actuellement sous les verrous), on devait s'attendre à voir le *Journal des Débats* entrer en lice et attaquer, à son tour, des hommes à qui, malgré son bon vouloir d'hostilité, il est obligé de rendre hommage pour leur admirable modération. Qui le croirait? C'est cette modération même des ouvriers qui irrite les écrivains des *Débats*. Ils ont raison, en effet, de s'en irriter, car de tous côtés la belle conduite des charpentiers leur concilie les sympathies du public. Les *Débats* le sentent bien; aussi redoublent-ils d'efforts pour les leur enlever. Ce journal, défenseur peu intelligent du gouvernement issu de juillet, publie ce matin, contre les ouvriers charpentiers, un réquisitoire odieux dont le double but est d'exciter l'ardeur, déjà bien assez vive, du Parquet, et de piquer l'amour-propre des ouvriers. Quel bonheur, en effet, si, trop sensibles à l'espèce d'accusation de lâcheté qui leur est lancée aujourd'hui, ces braves gens s'exaspéraient au point de sortir de la voie pacifique où ils ont eu jusqu'ici le courage de rester! Un peu d'émeute, messieurs les ouvriers, et les entrepreneurs sont sauvés! Quoi! vous êtes tranquilles! Vous n'exercez aucune violence? Vous ne troublez l'ordre nulle part?... Ah!

(1) Voir les numéros des 12, 14, 16, 17, 19, 21, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29 et 30 juin, 1er, 2, 7, 8, 12, 15, 16, 17 18 19, 20, 22, 23, 27, 28, 29, 30, 31 juillet et 3 août.

pareillement chez M. le préfet de police, près duquel les classes ouv ont constamment trouvé une sollicitude éclairée, une protection active, même temps qu'il montrait un dévouement infatigable à la cause des et qu'il savait maintenir l'ordre sans jamais s'écarter d'une modération faite. Les avertissements bienveillants de M. Gabriel Delessert n'ont pu quer de faire impression sur leurs esprits. Par ces entretiens, par ces sultations, comme par les offres des entrepreneurs de charpente, les vriers ont dû être portés à réfléchir sur leur position. Ils ont dû apprécier qu'ils perdaient à s'abstenir de travail, ils ont dû connaître la portée et caractère de leurs actes; en un mot, ils ont dû s'éclairer. Il est donc per d'espérer que l'activité va renaître dans les ateliers de Paris.

Les entrepreneurs de charpente ont offert aux ouvriers de porter de 5 fr. le taux moyen de la journée. Ils ont expliqué aux délégués des vriers qu'un engagement de dix ans ne pouvait être souscrit valabl qu'un tel acte n'aurait pas de sens et manquerait de sanction. Le prix de journée ne peut se régler sérieusement que pour une campagne. La ca gne suivante, il pourra, suivant les circonstances, être plus haut ou bas; mais personne n'est en état de dire d'avance ce qu'il devra être. les entrepreneurs actuels ont-ils le pouvoir de lier ceux qui seront preneurs dans dix ans, dans cinq ans, l'an prochain? Les délégués des vriers ont-ils qualité pour lier un ouvrier quelconque, non-seulement l'an prochain, mais même pour cette année? Les entrepreneurs se aussi refusés à admettre que le salaire dût être absolument, inflexibl le même pour tous les ouvriers. Tel qui recevait 4 fr., recevra 5 fr., mais celui qui recevait 5 fr. 50 c. n'aura-t-il plus que 5 fr., et celui dont journée ne valait que 3 fr. 50 c., pourquoi serait-il porté à 5 fr.? Il par cependant certain que les ouvriers n'ont rien voulu rabattre des cond qu'ils avaient notifiées à l'origine. Engagement pour le terme de dix nées, égalité absolue des salaires, suppression totale du marchandage, les articles de leur programme enfin, ont été par eux maintenus. Ils ne vent pourtant tarder à s'apercevoir que par là ils se donnent complè tort. Dans leur programme, l'article qui tendait à hausser le prix de main-d'œuvre pouvait très bien se soutenir, pourvu qu'il y eût des cir tances propres à justifier la hausse, telles qu'un redoublement d'acti dans les constructions, une disposition marquée entre l'offre des bras et demande. Sous cette réserve même, les hommes qui ont des sympa généreuses et veulent que le bien-être général s'accroisse étaient favora à cet article; mais tout le reste du programme était absurde ou odi contraire à l'ouvrier laborieux, au père de famille, qui cherche à créer patrimoine à ses enfants. Si les ouvriers persistent à repousser l'offre des trepreneurs, de leur programme c'est cette partie vexatoire ou insensée seule sera debout, et comment alors méritera d'être qualifiée leur levée boucliers? De quel œil, pour peu qu'on ait le sentiment de la justice, po ra-t-on voir leur cause?

« Les ouvriers charpentiers se sont abstenus jusqu'à présent de trou l'ordre matériel. Il faut leur en tenir compte et leur en savoir gré. C'est preuve du progrès de nos mœurs publiques. On rend hommage à la Personne n'ose l'enfreindre manifestement sur la place publique. Les c ses ouvrières ont appris pendant les premières années qui suivirent la volution de Juillet ce que leur coûtaient les perturbations. Mais l'é dans la rue n'est pas le seul mode suivant lequel on puisse faire de la v lence. Si par exemple, et comme on prétend qu'il en a été question, comité s'organisait qui s'arrogeât le droit de donner des permis de tra sous tel ou tel entrepreneur, dans tel ou tel atelier, à l'exclusion de tel tel autre, et qui délivrât des cartes où cette autorisation de travail exprimée; si des inspecteurs nommés par le même comité parcouraient chantiers de Paris, et sommaient tout charpentier qu'ils rencontreraient leur montrer leur carte, nous le demandons, la loi ne serait-elle pas vi d'une façon très dangereuse? *N'y aurait-il pas flagrant délit de coali et d'intimidation? Dès lors ceux qui se permettraient de tels actes s'exposeraient-ils pas à être poursuivis avec rigueur?*

---

de résultats que par les brutalités actuellement en usage. A la vérité, c'est seulement sous le régime de l'association, dans de grandes exploitations agricoles et industrielles à la fois, qu'on pourra tirer tout le parti possible de l'animal et de la création tout entière.

VICTOR HENNEQUIN.

P. S. — Dans notre avant dernier feuilleton, nous avons annoncé qu'une esquisse des bals publics, avait paru sous ce titre: *Les Filles d'Hérodiade*. Un ami nous avait communiqué les épreuves de ce livre et nous avions cru pouvoir en extraire un chapitre intitulé: *Rosine*. Par suite de cette insertion nous avons reçu les deux lettres suivantes:

« Monsieur,

» Je vous remercie de l'intention qui vous a porté à parler de mon petit livre, *les Filles d'Hérodiade*, mais on vous a mal renseigné. Il y a quinze jours vous annonciez que cet opuscule était déjà publié; il paraîtra seulement dans les premiers jours de cette semaine. Vous avez dit encore que la vignette, ornement de ce petit volume, était due au crayon de M. Constant, c'est une erreur. M. Constant a dessiné récemment un groupe qui représente la femme luttant contre la séduction, mais cette vignette est destinée à un autre opuscule actuellement sous presse, *les Oiseaux de la nuit*. Quant à *mes Filles d'Hérodiade*, leur couverture doit offrir aux regards une jeune femme en costume d'amazone, portant robe traînante et casquette sur l'oreille; ce sera, si vous voulez, la reine Pomaré, qui prend, comme vous savez, la qualité d'artiste équestre: ce sera Céleste Mogador, actuellement attachée à l'Hippodrome, ou bien Rose Pompon, qui naguère a été renversée et traînée par son cheval dans une allée du bois de Boulogne.

» Je vous remercie, Monsieur, d'avoir bien voulu dire que mon livre avait quelques prétentions sérieuses, que j'avais voulu intéresser les puissants à la situation des femmes pauvres, et faire comprendre, même à la partie frivole du public, la nécessité d'organiser le travail. Cependant vous allez trop loin en me donnant, sans me consulter, un brevet de phalanstérien orthodoxe. Je prends un vif intérêt à toutes les questions sociales, mais je n'ai pas accepté de cocarde, et, pour repousser votre insinuation d'un seul mot, je ne suis pas plus phalanstérien que vous.

» Veuillez agréer, etc. L'AUTEUR DES *Filles d'Hérodiade*. »

« Monsieur,

» Vous avez inséré, dans votre feuilleton, quelques lignes qui me concernent. Je ne connais pas l'auteur de ces lignes beaucoup trop flatteuses, et c'est à vous que j'adresse mes remerciements.

» Vous me présagez une brillante carrière; j'espère que vos vœux me porteront bonheur. Déjà comme vous l'avez annoncé, je commence à me transfigurer; ceux qui m'ont vue samedi dernier, à Mabille, ont admiré mon chapeau de crêpe rose, ma robe de soie, mon écharpe noire, — je vous prie de croire que j'avais des gants. — Cependant mon succès ne sera pas complet tant que je n'aurai pas reçu un surnom comme Pomaré, Rose Pompon et Mogador; aidez-moi donc à trouver cela; je voudrais quelque chose de court et de gentil. On m'a proposé *Follette* et *Diablotine*, mais je n'en veux pas. Follette est un nom d'épagneul; pour Diablotine, c'est ainsi que dans les contes on appelle une méchante fée qui change les diamants en couleuvres et en lézards.

» Tout ce que vous avez dit de moi est exact, sauf une exception; je suis loin d'avoir autant d'esprit que vous le supposez et vous avez fort exagéré ce que ma danse peut offrir de gracieux. L'article que vous avez publié renferme d'ailleurs une omission grave. Si l'on m'a crue digne de quelque éloge, j'ignore pourquoi l'on n'a pas remarqué ma bonne sœur Nelly qui est moins vive ou plutôt moins folle que moi, mais qui mérite bien qu'on l'aime et qu'on l'estime. Si je ne vous parle ici que de sa bonté c'est qu'elle ne désire pas la publicité et que je ne veux pas offenser sa modestie.

» Veuillez agréer l'assurance de ma considération la plus distinguée,

» ROSINE. »

Bibliographie.

DE L'ADMINISTRATION DE LA FRANCE, par M. BÉCHARD.

En ce moment les études de droit administratif prennent un rapide essor. Tout ouvrage qui nous initie comme celui de M. Béchard à l'organisation municipale, cantonnale, départementale de la France a beaucoup de chances pour trouver des lecteurs. Si M. Béchard s'était borné à nous faire connaître quel est en matière administrative l'état actuel de la législation, son œuvre, même renfermée dans cette sphère eût été utile et les titres de l'auteur, membre de la chambre des députés, avocat aux conseils du roi et à la cour de cassation, auraient augmenté près des hommes pratiques l'autorité de ses consciencieux travaux.

M. Béchard était dans les meilleures conditions pour publier un *manuel* de droit administratif; il a voulu faire davantage, son livre est un cours de science politique, économique et sociale.

M. Béchard est, à la chambre, un des plus dignes représentants du parti légitimiste et nous n'avons jamais jeté l'anathème à ce parti. Tous les éléments hostiles et divisés de l'opinion publique en France représentent à nos yeux des principes providentiels impérissables et destinés à s'harmoniser un jour. Le parti légitimiste, c'est la tradition, c'est la famille, c'est l'hérédité, c'est aussi la conservation, la mise en lumière des germes d'organisation que recélait l'ancienne France et que la Révolution de 89 a trop légèrement sacrifiés.

Cette mission sociale des royalistes est comprise parfaitement par M. Béchard. Il réclame contre l'excès de la concentration actuelle, et demande par quelles institutions il serait possible de ressusciter la vie administrative des centres provinciaux; M. Béchard parle avec sympathie, avec regret, des anciennes corporations d'arts et métiers. Il se demande s'il n'y aurait pas quelques étincelles à ranimer dans cette cendre.

Aux yeux de l'auteur comme aux nôtres, l'industrie a besoin d'ê constituée, organisée; elle ne peut l'être que par le principe d'as *ciation*.

Jusqu'ici nous applaudissons sans réserve aux idées de M. Bécha mais il faut lui demander suivant quelle méthode, d'après quel systè il entend substituer l'unité, l'association, l'harmonie, à l'incohérence, morcellement, au désordre. Sans doute, il ne conclut pas au rétabli ment pur et simple de l'ancien régime. Dans quel moule nouveau co binera-t-il ces éléments qu'il emprunte au passé?

M. Béchard a sérieusement étudié la théorie de Fourier, on le rec naît à la tournure de ses pensées et même à son style, il a conservé ses lectures jusqu'à l'expression de *série* qu'il emploie souvent av bonheur. Pourquoi donc, dans la conclusion de son livre range-t-il ce théorie parmi les systèmes avortés? Voici ses paroles:

« A quoi ont abouti les travaux du Newton de l'ordre moral et
» brillantes théories d'attraction passionnelle qui, substituant l'attrait
» plaisir à la chaîne du devoir prétendaient fonder l'unité sociale sur
» combinaisons algébriques de groupes et de séries de groupes, c
» chant dans un libre essor donné aux douze passions cardinales la
» rantie des sept droits naturels, et qui promettaient de changer le mo
» en un eldorado de richesses et de jouissance? Malgré les prom
» enthousiastes d'un bénéfice décuple, trentuple, centuple, infinitési
» les civilisés s'obstinent dans leurs systèmes surannés, et la pha
» industrielle attend encore la modeste mise de fonds nécessaire à s
» établissement. »

Il est impossible que M. Béchard considère comme sérieuse, cette o jection tant de fois opposée aux phalanstériens: votre système n'a encore été appliqué, donc il est impraticable. Si on lui disait à lui-mê vos projets de décentralisation sont absurdes, parceque la centralisati absolue, excessive, règne encore dans le pays, il trouverait la conclus peu logique. Le motif qui empêche M. Béchard d'adhérer complètem à la théorie sociétaire est plus grave: Notre auteur croit cette thé hostile au christianisme; il la qualifie *d'anti-chrétienne*, et il appelle tous ses vœux la fondation d'une école *qui s'appuyant sur la tradi religieuse, rattache aux préceptes de l'Evangile et à l'histoire l'Eglise tout notre avenir social.*

Nous prétendons nous, que cette école, si elle se propose d'organi l'association universelle, ne saurait différer essentiellement de l'éc sociétaire. Nous prétendons *à priori*, qu'un système dont la conclusi est l'établisement sur la terre de la paix, de la fraternité, de l'harmo doit concorder avec les principes du christianisme. S'il est vrai q cet accord échappe souvent aux intelligences vulgaires ou peu cultivé c'est aux esprits distingués et nourris par l'étude, comme celui de M. B chard, qu'il appartiendrait de le mettre en lumière. Voilà le plus g service qu'ils puissent rendre à l'humanité.

V. H.

habile journal a groupé autour de l'accusation de coalition tous les ...its *douteux*, *inexacts* ou *faux* qui pouvaient égarer l'opinion de son ...ublic.

Notre numéro d'hier répondait par avance à plusieurs des arguments ...s *Débats*, arguments qui sont tout bonnement empruntés aux divers ...anifestes publiés par les entrepreneurs.

On oublie toujours que ce salaire uniforme et cet engagement pour ...usieurs années, qu'on qualifie d'injustes, d'absurdes, d'insensés, ont été ...ceptés par les maîtres en 1833 ; que depuis lors les rapports des ...aîtres avec leurs ouvriers ont été des plus faciles. Faut-il que nous ...pétions encore ici que la plupart des entrepreneurs qui repoussent aujourd'hui les propositions des ouvriers, qui appellent sur eux les fou...res du parquet, faisaient *grève* eux-mêmes en 1833 et se montraient ...'une violence extrême ? Si l'écrivain des *Débats* ne sait pas cela, il con...ît bien peu la question, et il ferait mieux de n'en pas parler.

Heureusement que, si habiles qu'ils soient, les avocats des mauvaises ...auses ne pensent pas à tout, et souvent ils se prennent dans leurs propres ...lets.

Pour l'écrivain des *Débats*, la coalition est prouvée par les mesures ...êmes que les ouvriers prennent dans leur intérêt commun. Les ouvriers ...concertent, ils font *grève* : donc il y a coalition.

Mais d'un autre côté le même écrivain reconnaît que l'abondance des ...avaux autorise une demande d'augmentation de salaire, et que, dans ...e certaine mesure, il serait juste d'accéder à cette demande. — L'é...rivain des *Débats* voudrait-il bien nous dire, la main sur la conscience, ...jamais les maîtres consentent à ces augmentations sur la simple de...ande des ouvriers, et s'il n'a pas toujours fallu une *grève* et une ...*rève prolongée* pour leur arracher la concession la plus légitime ? ...us sommes certains que malgré son imperturbable aplomb, il n'osera ...s nier cette nécessité d'une *grève*.

Or, du moment qu'il y a *grève*, il est évident que pour le moins habile ...nos procureurs du roi il y a matière à une accusation de coalition. ...est donc dans un cercle vicieux qu'on veut enfermer les ouvriers ? C'est ...surde, c'est odieux ; c'est plus que cela : c'est une haute imprudence. ...uand une loi aboutit à une pareille injustice, le sentiment public la ré...rouve, et ceux qui l'enfreignent trouvent partout des cœurs sympathiques ...i leur prêtent appui. Des ministres intelligents comprennent le ...nger et ils savent l'éviter ; en n'appliquant la mauvaise loi qu'à ...dernière extrémité, quand ils ont su moins pour excuse des scènes ...violence et de désordre.

Allez, allez, Messieurs des *Débats*, tous vos efforts ne réussiront pas ...égarer l'opinion publique, et cette opinion, nous aimons à l'espérer, ...ura se prononcer assez haut pour que vos patrons, malgré vos excita...ons, reculent devant l'application des mesures rigoureuses que vous leur ...seillez. Ils ne sauront pas assez fous pour jouer ainsi sans raison et ...s justice le repos de la capitale.

Nous recevons ce soir la lettre suivante :

Paris, le 3 août 1845.

M. le rédacteur,

Les ouvriers charpentiers du département de la Seine ont refusé, dans leur ...union de ce jour, d'accepter l'arbitrage de M. le préfet de la Seine ou de ...le préfet de police qui leur avait été proposé, dans le but de faire cesser ...grève, et ce, à l'unanimité, par le conseil de la chambre syndicale des en...preneurs de charpente dans sa séance du 2 courant.

Veuillez, M. le rédacteur, insérer la présente dans votre prochain numéro, ...nous croire bien sincèrement, etc.

Au nom des membres du bureau de la chambre,
DUPREZ, vice-président.

Nous ne savons pas quel intérêt MM. les entrepreneurs peuvent trou...r à la publication du fait contenu dans cette lettre. Les charpentiers ...eulent que le prix de la journée ordinaire soit augmenté d'un franc. ...est la condition qu'ils mettent à leur concours. Les maîtres leur offrent ...arbitrage. Arbitrage de quoi ? qu'est-ce que signifie cet arbitrage ? Il ...y a rien à arbitrer. Les charpentiers veulent, avec juste raison, relever ...prix de leurs salaires ; les maîtres s'y refusent quoiqu'ils n'aient rien ...perdre, puisque ce sont les clients qui paieront l'augmentation de la ...main-d'œuvre. Que les parties cherchent à s'entendre directement ou par ...ermédiaires, rien de mieux ; mais assurément les ouvriers, dont les ...ditions d'existence sont ici engagées, ne peuvent s'en remettre à per...nne du soin de décider à quel prix il *doit leur convenir* de livrer leur ...avail. Les maîtres n'ayant aucun intérêt sérieux dans la question, on ...conçoit qu'il leur en coûte peu d'abandonner la solution à un arbitrage.

Ainsi donc, quelque garantie que puisse offrir aux ouvriers le caractère ...s magistrats ci-dessus désignés, les ouvriers ont fait très sagement de ...pas accepter la proposition insidieuse des entrepreneurs. Quand une ...ficulté survient dans l'exécution d'un contrat, les parties engagées ...ivent recourir à la décision d'une autorité extérieure ; mais quand il ...agit de faire un contrat, de s'engager, d'engager son travail, son exis...ce, sa vie, il serait souverainement ridicule d'aller faire déterminer ...autrui à quelles conditions on s'engagera.

La facilité avec laquelle MM. les entrepreneurs renoncent à leur libre ...bitre, en cette occasion, prouve, nous le répétons, jusqu'à quel point ...sentent eux-mêmes qu'ils n'ont aucun intérêt sérieux engagé dans la ...estion. Evidemment cette proposition des entrepreneurs est déri...re, évidemment en le faisant ces messieurs n'ont pu avoir d'autre ...que de compromettre, aux yeux du public, la position des ouvriers, ...attirer sur eux l'espèce de blâme qui s'attache à ceux qui, dans ...e contestation refusent de se soumettre à l'arbitrage des personnages ...orables. Ce calcul, s'il a été fait, sera, du moins nous l'espérons, ...oué par les explications dans lesquelles nous venons d'entrer. ...u surplus nous reviendrons, s'il en est besoin, sur ce sujet, et nous ...permettrons pas que de malheureux ouvriers soient victimes de l'a...resse de rhéteurs et des sophistes.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — M. le duc et Mme la duchesse de Nemours ...ent à Perigueux le 1er août. — Le fameux procès intenté à sa femme ...M. le marquis de Langle a eu enfin son dénouement. Le 29 juillet, le ...ibunal a rendu un jugement par lequel a été prononcée, *de plano*, la ...paration de corps entre les époux au profit de Mme la marquise de ...ngle ; il a ordonné que la mère resterait chargée de l'éducation de sa ...le et il a compensé les dépends entre les parties. — M. Alphonse Karr,

...l'œuvre, s'étaient donné rendez-vous dans la vaste salle du Trône, M. Bé...ranger (de la Drôme), président de la société, a fait un rapport sur l'exercice de 1844. Il résulte de ce document que le patronage a été exercé cette année sur 318 enfants sortis de la prison pénitentiaire de la Roquette. Sur ce nombre, la conduite de 261 est satisfaisante. La proportion des récidives n'est que de 7 1/4 sur cent, c'est-à-dire que sur cent enfants confiés au patronage, et qui avant cette institution étaient presque tous fatalement portés au crime, près de 93 sont aujourd'hui ramenés à une vie honnête et laborieuse. Ce résultat est immense et il a été obtenu avec de bien faibles moyens : la société n'a dépensé que 30 000 francs. Nous sommes heureux de constater que le patronage des jeunes libérés obtient de plus en plus la sympathie et le concours des hommes de bien de tous les rangs de la société.

CONVERSION D'UN ÉMIR. — Un jeune émir, nommé Meçaoud Rozlan, appartenant à la famille du kaïmacan druse qui vient d'exercer de si cruelles vengeances contre les Maronites, s'est converti tout récemment au catholicisme. Ce n'est pas sans peine que, secondé par un voyageur français, M. Plichon, il a pu accomplir son projet. A Tripoli, à Smyrne, il a failli devenir victime du fanatisme des musulmans, qui avaient été prévenus de son projet d'embrasser le culte catholique. Le jeune émir voyageait avec un passeport français, sous le nom de Pierre Dumont.

FUNESTE ACCIDENT. — Un ancien et digne officier, M. Pérotti, capitaine d'infanterie en retraite, père de famille, et qui avait honorablement traversé toutes les guerres de l'Empire, vient de périr de la manière la plus funeste. Au moment où cet officier venait de descendre d'un tilbury appartenant à un ami, un cheval de roulier, attelé à une lourde voiture et abandonné sur la voie publique, en face du Jardin-du-Roi, par la coupable insouciance de son conducteur, s'est jeté furieux sur ce tilbury, a renversé M. Pérotti, et lui a passé sur le corps avec sa voiture. Le capitaine, relevé mourant et horriblement mutilé, n'a survécu que peu d'heures à cet horrible malheur.

VOLS COMMIS SUR DES ENFANTS. — Une des plus ignobles industries des malfaiteurs, c'est certainement le vol commis sur la personne de pauvres jeunes enfants, entraînés loin de la surveillance de leurs parents, au moyen de promesses ou de présents. Tel est le délit reproché à Victorine Lemaire, qui se dit lingère et qui est de plus en état de vagabondage. C'est au Marché-aux-Veaux qu'elle exerçait ses manœuvres. Apercevait-elle des enfants qui jouaient ensemble, elle s'approchait d'eux, elle les emmenait à l'écart et leur enlevait leurs boucles d'oreilles ou leur collier. Ainsi, elle a dépouillé de ses bijoux une charmante petite fille que l'appareil de la justice effraie quelque peu, et qui se rassure à la voix paternelle de M. le president Pérignon. Elle manifeste la crainte la plus vive en apercevant la prévenue.

Une autre petite fille a été victime d'un pareil vol ; bien qu'âgée de sept ans seulement, grâce à cette intelligence que montrent les enfants de Paris, elle était préposée par sa mère à la vente de ses boites de lait. A plusieurs reprises, Victorine Lemaire est venue lui parler, l'a emmenée au cabaret, lui a fait boire deux ou trois verres de vin bleu, lui a dérobé son lait pour le vendre à son profit. Elle l'a battue quand elle s'avisait de se plaindre. Le tribunal a condamné la prévenue à une année de prison.

ENFANTS PERDUS. — Dans la soirée du 31 juillet, une enfant du sexe féminin, couverte de vêtements attestant l'aisance de sa famille, mais trop jeune pour pouvoir en indiquer le domicile, ni fournir aucun renseignement propre à le faire découvrir, a été recueillie dans le quartier de la Porte-Saint-Martin par des personnes qui l'ont conduite au bureau du commissaire de police. Ce magistrat a envoyé l'enfant abandonnée ou perdue à la préfecture, où sa famille pourra la réclamer si cet avis lui parvient. — Deux autres enfants, mais ceux-ci appartenant au sexe masculin, ont été de même amenés dans la journée du 1er août, au commissariat du quartier du Palais-Royal, par des habitants de la rue Richelieu, qui les avaient trouvés pleurant sur la voie publique, après avoir perdu leur bonne, sous la garde de laquelle on les avait envoyée jouer au jardin des Tuileries. On pourra de même les réclamer à la Préfecture de police, où ils ont été provisoirement conduits.

Le commissaire de police du quartier de la Porte-Saint-Denis a également envoyé à la Préfecture un jeune garçon sourd-muet qui avait été abandonné près des halles par des individus qui, selon toute probabilité, l'auraient amené sur ce point populeux de la capitale avec l'intention arrêtée d'avance de le perdre et de l'abandonner à la charge de la charité publique.

CHEF DE BANDE DES HABITS NOIRS. — Un départ de condamnés a eu lieu hier de la prison de la Roquette. Ce convoi cellulaire, qui se compose de onze condamnés, a pour destination le bagne de Toulon. Ces malheureux avaient été exposés sur la place du Palais-de-Justice, les 15, 16 et 17 du mois dernier ; on a remarqué que Mack, dit Labussière, ce chef de la bande dite *des habits noirs*, qui a été exposé à la même époque, ne fait pas partie de ce départ. Il paraîtrait, dit la *Gazette des Tribunaux*, que, par une mesure de prévoyance et dans la prévision de chances d'évasion sur lesquelles ce condamné aurait pu compter, l'autorité judiciaire et le pouvoir administratif se seraient entendus pour que Mack subit sa peine, non pas dans un bagne, mais dans une des maisons centrales, où, pour plus de sûreté, il serait soumis au système cellulaire. »

PETIT ICONOCLASTE. — Le 23 mai dernier, à sept heures du soir, on célébrait l'office dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois. L'orgue murmurait ses accords ; de douces voix d'enfants allaient se perdre dans les ogives du vieil édifice ; les fidèles, à genoux, chantaient les louanges de Marie ; tout, dans cette réunion du soir, respirait la paix et le recueillement. En ce moment, un jeune apprenti serrurier, Marie-Victor Maurice, dit Lepoitevin, âgé de treize ans, était monté sur une pierre de taille, laissée, en attendant son emploi, sous le portail de l'église. Du haut de cette pierre, une latte à la main, l'enfant, sans jamais sans doute avoir entendu parler des iconoclastes, agissait comme le plus farouche d'entre eux. D'un coup, il raccourcissait le nez de saint Marcel ; d'un autre, il faisait une manchotte de sainte Radegonde ; d'un troisième, il enlevait à saint Cloud cette palme immortelle qui donne entrée dans le calendrier.

Un autre enfant, Henri Petitjean, se douta que ce genre d'amusement pouvait bien ne pas être permis, et il alla prévenir le suisse : on arrêta le petit vandale, qui comparaissait hier en police correctionnelle, prévenu du délit de mutilation et de dégradation d'un monument public, délit puni par l'article 257 du Code pénal. Interpelé par M. le président

fait défaut aux bras et au courage, n'ont d'autre perspective, au sein de leur misère, que la prison ou le dépôt de mendicité, s'ils ont le courage de résister à la tentation du vol.

SUICIDES. — L'hôtel de Nevers, rue du Musée, 8, a été dans la nuit de vendredi à samedi le théâtre d'un déplorable suicide. Un homme de 45 à 50 ans, se présente au maître de l'hôtel vendredi au soir, et demande une chambre pour y passer la nuit. On accède à sa demande. Mais bientôt une détonation se fait entendre, on monte et la chambre du nouvel arrivant est défoncée ; alors un spectacle horrible frappe les yeux, le malheureux s'était fait sauter la cervelle d'un coup de pistolet.

Le commissaire du quartier a été mandé ; après son arrivée on a fait une enquête pour découvrir le nom et la demeure de cet homme : c'est M. Laurent, maître maçon, aisé et considéré, demeurant rue de Varennes, 36. On se perd en conjectures pour expliquer cet acte de désespoir.

Avant-hier au matin, un homme assez bien mis, dans un grand état d'exaltation mentale, s'est précipité dans la Seine du haut du pont d'Iéna ; des mariniers occupés à pêcher sont accourus à l'instant, mais il avait disparu, et leurs recherches ont été infructueuses. Hier, dans la soirée, le cadavre a été retrouvé. On attribue cet acte de désespoir à des chagrins de famille.

On écrit de Rouen : « La veille du jour où l'on fêtait l'anniversaire d'une révolution faite au nom de la *souveraineté du peuple*, un homme, un pauvre ouvrier, égaré par la misère, cherchait dans le suicide le remède à ses maux. Sur son grabat se trouvait une lettre adressée à ses voisins. « La misère me tue, disait-il, je suis ouvrier tisserand, et au-» jourd'hui ce métier ne peut pas faire gagner 75 centimes par jour ; c'est » trop souffrir, la mort est ma seule espérance. »

AFFREUX ASSASSINAT. — La Cour d'assises du département de la Marne aura à s'occuper, dans sa session prochaine, qui ouvrira le 11 août, d'un crime horrible, commis le dimanche de Pâques dans la commune de Courtisolle, arrondissement de Châlons. Pendant la nuit du 23 au 24 mars dernier, deux individus se sont introduits dans la maison habitée par le sieur Collard, âgé de près de 70 ans ; après avoir étranglé ce vieillard à l'aide d'une corde terminée à l'une de ses extrémités par un nœud coulant, ils lui ont volé une somme de 7 000 francs environ ; puis, dans l'espérance de faire disparaître les traces de leur crime, ils ont mis le feu à la maison, qui a été entièrement incendiée, ainsi que ses dépendances. Cependant une circonstance fortuite n'a pas permis que ce crime restât ignoré ; un lit de plumes jeté sur le corps du malheureux Collard, gisant sur le carreau de sa chambre, le préserva d'une destruction totale ; les pieds et les mains seuls ont été brûlés ; la tête, le cou et le corps présentaient les traces nombreuses de violence. Quels pouvaient être les auteurs de ce crime épouvantable ? La rumeur publique n'a pas hésité à en accuser un nommé Mosnier, domestique, qui a habité longtemps le voisinage de Collard ; il a été immédiatement mis sous la main de la justice, et l'instruction paraît avoir appris qu'il avait eu pour complice un nommé Prost, avec lequel il s'était trouvé dans la maison d'arrêt de Châlons, où ils subissaient l'un et l'autre des condamnations pour vols, et où ils auraient formé le projet de commettre d'autres crimes à leur sortie. — Ces deux prévenus sont âgés chacun de 24 ans seulement.

VOL AUDACIEUX. — La maison du sieur Drevet, maître charpentier, située au lieu dit la Butte-aux-Cailles, dans la commune de Gentilly près Paris, se trouve un peu isolée. Lundi, sur les dix heures du soir, la dame Drevet se trouvait seule et attendait le retour de son mari, lorsqu'on frappa à la porte. Elle ouvrit sans la moindre défiance, et aperçut deux hommes en blouse, qui demandèrent à parler au maître charpentier. La dame Drevet, croyant avoir affaire à des ouvriers, leur dit qu'elle attendait son retour et les invita à entrer. Ces hommes la suivirent dans sa chambre d'habitation, mais arrivés là, ils changèrent d'allure et l'un d'eux, la saisissant par les bras, lui dit qu'il leur fallait de l'argent. La femme du charpentier, saisie de cette brusque attaque, dit à l'autre malfaiteur de prendre quelques pièces qui se trouvaient dans le tiroir d'une chiffonnière ; il s'en empara en effet ; mais revenant vers elle, il lui dit qu'il leur fallait plus d'argent que cela, qu'ils savaient très bien qu'elle en trouverait, et qu'elle eût à déclarer promptement où il était, qu'autrement ils se verraient forcés d'attenter à sa vie. Se voyant à la merci de ces hommes déterminés, la dame Drevet dit à celui qui la tenait de la laisser libre et qu'elle allait le satisfaire ; elle prit en effet un sac de huit cents francs dans le bas d'une armoire et le leur remit. Ils n'en demandèrent pas davantage et s'esquivèrent aussitôt. Le sieur Drevet arriva quelques instans après, et il trouva sa femme encore sous l'impression de cette scène affreuse. Il a été trouver de suite les gendarmes de la Maison-Blanche, qui ont fait une battue dans les environs, mais sans résultats.

UN TRÉSOR ET LE MAGNÉTISME. — Le tribunal de Bruxelles de 1re instance vient d'être saisi d'une cause sans précédents jusqu'à aujourd'hui, dans laquelle le magnétisme va jouer un rôle. Il y a quelques jours, un menuisier, en faisant des travaux dans la cave de la maison qu'il habitait, trouva, enfouie dans la terre, une somme de 2 400 fr. en monnaies de France aux millésimes de 1696 à 1709. En allant payer son loyer, il révéla au propriétaire de la maison la découverte du trésor ; celui-ci réclama la totalité de la somme trouvée, se fondant sur sa qualité de propriétaire du fonds, pour obtenir la première moitié ; pour obtenir l'autre moitié, il soutient qu'il connaissait l'existence du trésor dans la cave : il prétend que c'est dans un accès de somnambulisme qu'il a entrevu le trésor, et soutient qu'il a donné connaissance de cette circonstance à plusieurs personnes, avant la trouvaille.

LES PIRATES D'EXETER. — *The Globe* nous donne les nouvelles suivantes de ces malheureux dont nous avons raconté la révolte et l'arrestation : « On n'a pas encore fixé le jour pour l'exécution des condamnés qui attendent la mort dans la prison d'Exeter, pour piraterie suivi d'assassinat. Les habitants de la ville font tous leurs efforts pour qu'il plaise à S. M. de faire exécuter la sentence ailleurs, n'étant pas très [illegible]tés de voir le supplice de sept misérables créatures humaines. Le docteur Lienn est arrivé à la sollicitation conjointe des légations brésiliennes, espagnoles et portugaises pour assister les coupables dans leurs derniers moments. C'est un prêtre catholique né au Brésil. Des ordres formels défendent à qui que ce soit de communiquer avec eux, à moins qu'il ne soit officiellement attaché à la prison. Deux officiers sont constamment auprès d'eux jour et nuit. »

SINGULIER TESTAMENT. — On a trouvé, dit le *Sud* de Marseille, un legs assez singulier dans le testament d'une dame de notre ville, décé-

Mécène quelque peu débonnaire, en protecteur des arts, il aurait ambitionné et porté avec un orgueil suranné le titre de *chevalier*. S'il faut en croire son légataire universel, M. Guenin était au contraire un modèle de bon sens, de raison et d'intelligence aussi bien que de toutes les vertus.

M. Guenin avait trois sœurs. L'une d'elles, Mme Renaud, mourut ainsi que ses enfants. Les deux autres se nomment Mme Charpentier et Mme Duport. La femme de M. Guenin, à laquelle il avait légué, par un testament de 1823, l'usufruit de sa fortune, décéda quelques années après. Dans ce testament, M. Valpinçon, qui est devenu depuis le légataire universel du défunt, n'était pas même nommé; la fortune du testateur était répartie d'une manière fort inégale entre ses trois sœurs : il avait donné à Mme Renaud 2 millions, à Mme Charpentier 500 000 fr. et à Mme Duport 1 200 fr. de rente viagère. L'avocat des héritiers du sang a soutenu que l'inimitié du frère pour la troisième sœur tenait uniquement à ce qu'elle n'avait pas voulu quitter son bonnet de paysanne. Il a été répondu au raisonnement que la seconde sœur portait aussi un bonnet rond. En 1838, Mme Charpentier mourut en laissant un fils simple fermier auquel l'oncle ne témoigna qu'une tendresse très froide et fort peu empressée.

« M. Guenin a dit devant la cour l'avocat de M. Valpinçon qu'il a institué son légataire, ne pouvait mourir sans testament. » Quoi qu'il en soit, avant sa mort, M. Guenin fit un nouveau testament dans lequel il institua pour son légataire universel M. Edouard Valpinçon, banquier, né en 1817, qui n'avait avec lui aucun lien de parenté, qui n'avait pas été nommé dans son premier testament, mais qui était le fils d'un de ses anciens camarades et son filleul. Par ce testament, M. Guenin donnait 5 à 600 000 fr. à son neveu; mais sa sœur y est cruellement maltraitée. On ne lui laissait qu'une somme insignifiante. Les circonstances dans lesquelles ce testament avait été fait ont donné lieu à un long procès qui a eu au Palais et dans le monde beaucoup de retentissement. Le 15 mars, on administrait l'extrême onction au malade; le 16, il testait, et le 17, il rendait le dernier soupir.

M. Charpentier et Mme Duport ont attaqué, par captation, le testament de leur oncle et frère. Ils ont soutenu que le 16 mars, il n'était pas sain d'esprit, et ont offert la preuve de ces allégations. Les demandeurs avaient obtenu un jugement qui ordonnait une enquête sur certains des faits articulés par eux, et qui la refusait sur plusieurs autres articulations. Mais le même jugement de la 1re chambre du tribunal civil repoussait une fin de non recevoir tirée d'un vice de forme. On avait prétendu que le testament était nul, parce que parmi les sept témoins qui y avaient figuré, un témoin, le sieur Pergod, n'était pas Français. Cette fin de non recevoir n'ayant pas été adoptée en 1re instance, les héritiers Guenin ont eux-mêmes interjeté appel du jugement. De son côté, M. Valpinçon a fait appel relativement à la partie du jugement qui ordonnait l'enquête.

Les plaidoiries de cette importante affaire ont rempli plusieurs audiences à la cour. Me Chaix-d'Est-Ange, dont la plaidoirie a rempli deux audiences, a soutenu la fin de non recevoir tirée du défaut de qualité du témoin, en attaquant le testament avec non moins de vivacité devant le tribunal. Me Philippe Dupin a pris la parole pour le notaire qu'on voulait rendre responsable du vice de forme, M. Jamin. — Me Baroche a occupé toute l'audience du samedi 26 juillet. Il a défendu, dans l'intérêt de Valpinçon, la validité du testament. Cette cause, qui occupe depuis si long-temps l'attention publique, et dont les débats se sont prolongés pendant un si grand nombre d'audiences, revenait encore hier devant la cour, présidée par M. Séguier. Une affluence considérable remplissait l'auditoire. La cour, après avoir entendu M. Poinsot, substitut du procureur général, et contrairement à ses conclusions, a repoussé la fin de non recevoir et infirmant la partie du jugement qui ordonne l'enquête, a déclaré le testament bon et valable, sans permettre la preuve d'aucun des faits allégués contre sa validité.

HOMICIDE PAR IMPRUDENCE. — M. Karol Danelle, âgé de vingt-sept ans, graveur sur bois, né à Varsovie, et demeurant à Paris, rue Saint-Jacques, 81, rentrait chez lui, entre minuit et une heure, le 27 juin dernier. Il venait de dîner en ville. Sachant qu'il rentrerait tard, il s'était muni d'un pistolet, dans la crainte de quelque mauvaise rencontre. En regagnant son domicile il avait son pistolet à la main, et il le tenait encore en montant son escalier, parce que plusieurs fois, la maison n'ayant pas de portier, il avait trouvé des gens sans aveu rôdant ou cachés à divers étages. Le pistolet était armé et chargé avec de petites chevrotines. De la main droite il tenait la clé de sa chambre, de la gauche il tenait son pistolet. Arrivé sur le carré du troisième étage, il heurte une personne; l'obscurité était profonde. Danelle est effrayé, et dans le mouvement que la peur lui imprime, d'ailleurs, il n'y a à cela aucun inconvénient.

M. le président. — L'agent qui vous a dit cela a le plus grand tort il ne pouvait pas vous autoriser à faire une chose que la loi défend.

Le prévenu. — Je répète, Monsieur le président, que je ne portais pas habituellement ce pistolet. Le jour de l'évènement, je devais aller chez un de mes amis à Montrouge. En prenant un mouchoir dans mon armoire, j'aperçus ce pistolet; et comme j'allais dans un quartier dangereux, l'idée me vint de prendre cette arme. C'est la fatalité qui a tout conduit dans cette malheureuse affaire. Dans la crainte qu'il n'y eût quelque malfaiteur dans l'escalier, et pour éviter d'être obligé de faire usage de mon pistolet, j'eus la précaution, en mettant le pied sur la première marche, de faire craquer la batterie de mon pistolet en l'armant. Ce bruit eût été entendu de ceux qui auraient pu se trouver dans l'escalier... La maison n'est pas sûre du tout; il n'y a pas de portier; la fermeture est mauvaise... j'ai fait souvent de mauvaises rencontres dans l'escalier.

M. le président. — Vous avez commis une première imprudence, c'est de porter un pistolet chargé avec des chevrotines, et de le tenir armé dans un escalier sans lumière. Il suffisait d'un faux pas pour tuer quelqu'un ou vous tuer vous-même... En effet, vous avez tué quelqu'un.

Le prévenu. — Tout ça, c'est la fatalité... J'ai heurté une femme qui attendait son fils, et ce jeune homme, par suite de cette fatalité, s'était suicidé le matin même... Le choc a fait partir la détente de mon pistolet.

M. le président. — Dites que vous avez eu peur... Vous êtes entré dans la maison comme si elle était infestée de malfaiteurs.

Le prévenu. — Je ne suis pas poltron; mais si vous saviez combien de fâcheuses rencontres j'ai faites dans l'escalier!

Le propriétaire de la maison habitée par Danelle donne sur le prévenu d'excellens renseignements. Il en donne de bien meilleurs encore sur sa maison; il affirme qu'il n'y en a pas, dans tout Paris, une plus sûre que la sienne. M. Amédée Roussel, avocat du roi, soutient la prévention, tout en demandant pour l'inculpé le bénéfice des circonstances atténuantes. Me Faverie présente la défense de Danelle. Il fait connaître les excellentes qualités du prévenu, et termine en disant : Ce jeune homme, cela est évident pour le tribunal comme pour moi, est sous l'empire de préoccupations fâcheuses; il a une crainte exagérée des voleurs. Eh bien! si le tribunal croit devoir le condamner, que ce soit avec une extrême indulgence; que votre jugement lui soit un avis salutaire, et que, par une sorte d'homéopathie judiciaire, la crainte de la police correctionnelle le guérisse pour l'avenir de la crainte des voleurs. — Le tribunal, attendu les excellents antécédents du prévenu, lui faisant application des articles 1 et 2 de la loi du 25 mai 1834, et des articles 319 et 463 du Code pénal, condamne Karol Danelle à quinze jours d'emprisonnement.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS — 3 AOUT.

Une curieuse polémique s'est engagée ou plutôt a repris avant-hier entre la *Presse* et le *Globe-Epoque*. La *Presse*, on s'en souvient, à propos de la non adjudication du *Commerce*, avait parlé avec assez d'amertume des évolutions du journalisme. Elle en avait vivement critiqué les développements exagérés, avait même traité de folie la conception de l'*Epoque*, et ne concevait pas que des millions se prissent à la glu de pareilles excentricités.

Dès hier, le *Globe* répondait : « Ce que la *Presse* blâme est tout simplement ce que M. de Girardin a inventé. » Et le *Globe* rappelait en effet un prospectus de la *Presse* de 1837 dans lequel était indiqué la combinaison de plusieurs journaux en un seul. — Ce matin, la *Presse* réplique au *Globe* en huit colonnes. Oui, dit la *Presse*, il y avait une idée juste dans la combinaison de 1837; mais celle de 1845, n'est que de l'exagération et du délire; elle n'a pu être ainsi forcée que par des gens entre les mains desquels le *Globe*, malgré tant d'efforts et de sacrifices n'a pu que perdre ses abonnés et descendre de 2 400 à 1 800. La *Presse* aborde ensuite une discussion de chiffres extrêmement importante. Nous nous contentons d'en reproduire les faits qui suivent :

« Oui, cela est vrai, on peut faire un journal grand comme l'*Epoque*, le *Soleil* et le *Progrès*, double du *Journal des Débats* et de la *Presse*, sans qu'il en coûte un centime de plus de timbre et de poste, mais tous formant plus de 1 300 000 habitants.

PETITE CORRESPONDANCE.

A l'auteur des *Considérations sur la marine*. — Nos félicitations cordiales. — Priez donc notre ami T. de nous donner une autorisation précise; les termes de sa première lettre ne nous permettent pas d'agir.

M. L. A..., à Lezoux. — Ecrire à Paris même, et non pas à Brest.

M. A. A. de B..., à l'île Maurice. — Merci pour le mot de la tendre mère; nous veillerons affectueusement sur l'enfant. — Ou reprends pour la machine. — Mais certainement qu'on te charge des recouvrements, puisque tu es de bonne volonté. Fais vite. Les titres aux mains d'E. D.

M. V..., à Lorient. — On accepte de grand cœur ce qui vient du cœur. L. est en route; mais il ne sera pas sur vos côtes avant un mois. — L'*hyper-major* absorbe en ce moment X : belle mer, bonne brise, grande largue, dix nœuds à l'heure, et la terre en vue.

Marchés.

Marché aux bestiaux. Maison-Blanche, 2 août. — Vaches laitières amenées 51, vendues 22 de 210 à 430. — Porcs maigres amenés 4, vendus 1 1,40. — Porcs gras amenés 90, vendus 90 à 1,14-1,12-1,00.

Bourse.---Revue de la semaine.

Il y a eu cette semaine encore une progression très notable dans les cours des fonds publics et surtout des chemins de fer. Orléans, Marseille et Vierzon ont gagné 30 francs; Strasbourg a légèrement monté; Rouen seul reste stationnaire; quelques appréhensions causées par l'état des parties souterraines de cette ligne sont la cause probable de cette froideur.

En général l'aspect est très satisfaisant, et toutes les valeurs montrent de la fermeté ici comme à Londres, où les consolidés ont continué à monter malgré l'état fâcheux de la température, et les craintes que l'on éprouvera pour la récolte des céréales si la saison ne s'améliore pas d'ici à quelque temps. —

Il n'y a eu sur les fonds étrangers et en affaires industrielles que des variations insignifiantes. Aujourd'hui le 3 p. 0/0 était à 83, 37 1/2 fin courant à la coulisse.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 4 août.

8 h. 1/2 **OPÉRA.** — La Reine de Chypre.
7 h. 1/2 **THEATRE FRANÇAIS.** — Une Confidence. L'Ecole des Vieillards.
7 h. 1/2 **OPERA-COMIQUE.** — La Dame blanche. Richard.
6 h. 3/4 **VAUDEVILLE.** — L'Ami Grandet. 3e Mari. Porthos. Bugolin.
7 h. 1/2 **VARIETES.** — Le Souper. Fille d'Eve. Le Chien. Maître d'école.
7 h. 1/2 **GYMNASE.** — Sept Merveilles. Changement. L'Homme gris.
6 h. 3/4 **PALAIS-ROYAL.** — Ecole buissonnière. Contrebasse. La Pêche.
7 h. 1/2 **PORTE-ST-MARTIN.** — La Biche au bois.
7 h. 1/2 **AMBIGU.** — Etudiants. La Révolte des Marmouzets.
6 h. 1/2 **GAITÉ.** — Canal Saint-Martin.
6 h. 3/4 **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 **COMTE.** — La Barbe. Ariel. Le Docteur. Mazurka.
6 h. 1/2 **FOLIES.** — Jeune Homme. M. Deols. Mariage du Gamin de Paris.
6 h. 1/2 **LUXEMBOURG.** — Service d'ami. Indiana. Pauvre jeune homme.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 h. à 5 h. — Le Déluge, avant pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant. 16.

la volonté les ailes de la foudre, et former ainsi les cordons nerveux de l'être *globe-humanité*, dont les chemins de fer seront les vaisseaux circulatoires.

Eh bien ! en présence de ce développement des moyens de communication rapide, en présence de cette organisation matérielle de l'unité humaine, que se passe-t-il dans le monde de l'intelligence officielle? La pensée s'arrête, se meurt, s'anéantit. Au moment où les organes circulatoires se créent, l'esprit de vie s'en va. La presse, que la vapeur vient si puissamment seconder, ne trouve plus ni l'idée ni la parole d'édification sociale. Au lieu de créer l'unité spirituelle, la presse semble prendre à tâche de fractionner, de morceler, de pulvériser la vieille idée politique.

Serions nous donc à l'une de ces époques palingénésiques où les faits dépassent les idées et préparent une grande rénovation sociale? Déjà, avant 89, la civilisation était débordée de toutes parts. — La découverte de l'Amérique par Christophe Colomb, — la réforme de Luther, — la multiplication des livres par l'imprimerie, — la recrudescence des principes chrétiens de liberté, d'égalité et de fraternité, due à la philosophie du dix-huitième siècle, tout poussait la vieille forme sociale basée sur le servage ou le salariat, et sur la séparation et la lutte des nationalités, à une transformation profonde, à un rajeunissement salutaire. Dès lors, on pouvait entrevoir que la civilisation était atteinte d'un mal incurable. Dans son dernier souffle, ou, si l'on veut, dans sa dernière agonie, elle produisit la révolution française. C'est sur l'esprit de cette révolution qu'a vécu le monde depuis cinquante ans. On dirait que l'Europe ne l'a combattu que pour s'en emparer. Mais cet esprit politique, entaché encore de violence et de fourberie civilisée, trouve aujourd'hui son tombeau au premier-Paris, et il ne reste plus que l'esprit d'industrialisme.

Toutes les tendances instinctives de notre époque n'en sont pas moins des tendances vers la création d'un organisme social dont la notion n'est point encore assez nettement conçue.

N'importe, la civilisation actuelle, en mourant, nous lègue de précieux germes d'avenir; mais, chose remarquable, ces germes sont de l'ordre matériel, et ils se trouvent dominés par la féodalité mercantile, qui croit avoir intérêt à maintenir la base de la forme civilisée, c'est-à-dire le prolétariat et toutes les injustices, tous les désordres anti-économiques et anti-sociaux qu'il entraîne après lui. De là, le prétendu système de conservation; de là l'armement des capitales et des grands centres de population, ainsi que la tendance à la démoralisation des armées, auxquelles on ne peut plus présenter un but utile et glorieux d'activité.

Il est donc urgent que l'esprit nouveau, l'esprit d'association et d'harmonie, souffle sur ce mouvement matériel et matérialiste, pour lui communiquer une vie intellectuelle et morale qu'il n'a pas. L'esprit s'est laissé devancer par la matière; il doit se hâter de la rejoindre pour éclairer sa marche défectueuse. Il doit l'empêcher de nous conduire à une forme sociale que son analogie avec celle du moyen-âge a fait désigner sous le nom de *féodalité industrielle*, dans laquelle la masse des salariés et des petits travailleurs sont exploités et rançonnés par les barons de l'industrie, comme s'agglomère d'une manière ... eux-mêmes. Sous ce régime, il est vrai, les chefs militaires ne sont plus maîtres de la société; ils sont soumis aux chefs industriels, qui tiennent dans leurs mains le nerf de la guerre, les capitaux; la société est dirigée par des hommes qui travaillent, mais leur travail n'est qu'une lutte, comme celle des barons féodaux, lutte d'antagonisme entre eux, lutte d'oppression contre les salariés; et, en définitive, ce travail très peu productif se trouve injustement payé par une augmentation rapide et indéfinie de richesses, de luxe, de bien-être; tandis que le dénûment et la misère des salariés, des véritables producteurs, ne fait que s'accroître. Aussi, ce régime oblige-t-il de multiplier les hôpitaux, les prisons, les fortifications, les mesures de police. Il domine l'autorité politique et le système représentatif lui-même, dont il fausse les ressorts; enfin, il ne manque jamais de faire pencher la balance du côté des plus forts, c'est-à-dire des plus riches.

A ces traits, on reconnaîtra aisément la situation présente. Oui, nous entrons en pleine féodalité industrielle; et cette phase extrême de la civilisation expirante ne disparaîtra que devant le véritable esprit d'association, d'harmonie et d'unité. Les chemins de fer, la navigation à vapeur, la télégraphie électrique, les banques et les sociétés par actions, tous ces moyens d'union et de communication rapide entre les hommes, entre les peuples, ne sont qu'une préparation à la réorganisation sociale, mais ne sont pas cette réorganisation. Pour que cet organisme matériel, qui appartient à une société supérieure, puisse fonctionner selon sa nature, il faut que l'esprit le vivifie par l'unité de direction, et qu'il l'applique au grand but de toute société humaine, qui est l'organisation équitable et économique de tous les travaux et l'amélioration du sort de tous.

L'Opposition du centre gauche.

Qui n'a pas été agréablement surpris, durant les nuits d'automne, par le scintillement capricieux d'un ver luisant? Approchez, ouvrez la main pour toucher ce corps illuminé. C'est un vil insecte. Il n'a brillé un instant que parce qu'il faisait nuit obscure. Ce ver est l'emblème de l'opposition dynastique et constitutionnelle. Durant la nuit des passions, des préjugés politiques et de l'engouement révolutionnaire, elle a brillé. Le jour enfin parait, les passions font place aux principes, le bavardage cède à la raison, l'engouement au bon sens, et déjà l'opposition n'est plus qu'un corps sans lumière, un être sans mouvement, un squelette politique!

Jusqu'à présent l'opposition dynastique n'a été qu'une intrigante, aspirant au ministère. Ce n'est pas sa faute si la cour n'a pas voulu d'elle; elle s'est même quelque peu compromise par ses avances... Encore si l'opposition dans ce rôle équivoque avait montré de l'aptitude et de l'esprit. Hélas! elle n'a prouvé que sa profonde ignorance des intérêts du peuple et son incapacité complète à gérer les affaires du pays. Sa vanité rappelle le vrai tonneau de Heidelberg : l'écho en est d'autant plus retentissant, qu'il est vide, complétement vide.

Tout ce qui est dans l'histoire, dit Leibnitz, est du progrès. L'humanité n'est pas un cheval aveugle qui tourne dans un moulin; ce serait calomnier, et l'homme, et la nature, et le créateur. Tout mar... ments, ... lui. Tel géant meurt à vingt ans, tandis qu'un homme de taille moyenne, bien constitué, vit cent ans et au-delà. Cette vérité s'est traduite par une maxime vraiment populaire : *Paix avec l'extérieur, liberté à l'intérieur !!*

Le chef du gouvernement de Juillet a parfaitement compris la première partie de cette vérité. Il s'en est fait l'incarnation vivante. Mais ces ministres responsables n'ont pas été à la hauteur de la seconde partie de l'axiome sans laquelle le corps politique n'est qu'un tronçon moitié mort, moitié vivant, dont chaque mouvement inspire l'horreur ou la pitié, — à moins que l'on ne préfère dire qu'il est semblable à cette belle femme endormie en plein soleil placée tout récemment dans le jardin des Tuileries sur une espèce de tombeau, image trop réelle de ce que veulent faire de la France ses directeurs peu intelligents, une paresseuse assoupie quand tout le reste du monde marche à la lumière d'un jour nouveau.

Mais l'opposition, elle, ne comprend rien. Depuis quinze ans, elle attaque le ministère pour sa politique à l'extérieur et le soutient pour la compression à l'intérieur. Faisons un instant abnégation des principes. Pour peu que l'opposition eût eu de l'esprit, de l'habileté et du savoir faire, elle eût tenu une conduite toute contraire. Elle aurait passé condamnation sur l'extérieur et ne se serait attaché qu'aux principes de liberté et d'ordre dans l'intérieur, ne fût-ce que pour renverser les conservateurs-bornes.

Il faut un principe, une idée grande, sublime, claire et communicative pour enthousiasmer tout un peuple; il faut un lien intellectuel dont la racine soit engagée dans le cœur pour former une unité nationale et indissoluble! Le peuple n'est pas si bête qu'on le croit. Il voit et connaît parfaitement les coulisses et les ficelles politiques. Eh! si vous aimez le peuple, pourquoi n'élevez-vous pas la parole contre cette compression et cette tyrannie stupide, qui étouffe la France dans ses propres langes? Qui donc a voté les lois de septembre? qui donc prélève un milliard et demi d'impôts qui se perdent en gaspillage? pourquoi restez-vous muets quand il s'agit d'améliorer le sort des travailleurs, d'organiser le travail et de le mettre en accord avec les besoins et l'intelligence du peuple? Compères, par trop débonnaires quels autres que vous ont employé des centaines de millions à cette œuvre de barbarie qu'on appelle les fortifications, tandis que le dernier duché allemand possède déjà plus de chemins de fer que la grande France? Qui donc a voté les fonds secrets sous votre ministère? La fraction Barrot elle-même. Où est le seul bienfait, le seul bien-être que vous ayez procuré à la France? Éternels babillards, quand donc avez-vous défendu énergiquement les libertés de la pensée et le droit des opprimés? Vous n'avez de la passion que pour des intérêts personnels et de la colère que contre les places de vos adversaires. Le moindre progrès vous intimide. Vous êtes aussi inintelligents et plus encore, aussi immobiles que ceux que vous appelez conservateurs-bornes. Vous dites que le gouvernement vous doit beaucoup. Soit. Il vous doit tant que jamais il ne vous paiera. Mais la nation, la France ne vous doit rien, et elle ne vous demandera jamais rien non plus, car vous n'avez rien à lui donner.

Vous êtes ces faux révolutionnaires dont un homme de gouvernement de 1792 a tracé le portrait de main de maître :

« Le faux révolutionnaire, dit-il, est peut-être plus souvent en-
» core en deçà qu'au delà de la révolution. Il est modéré ou il est
» fou de patriotisme, selon les circonstances. Il s'oppose aux me-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 5 AOUT 1845.

FRAGMENTS D'UN VOYAGE EN MOLDO-VALACHIE.

1836-1837.

BUCHAREST (1).

Dès lors, nul doute, Guzla, Ibrahim et Zara se sont dirigés du même côté, l'un emportant les deux autres. Qui s'y serait jamais attendu! Courir les grands chemins avec un jeune homme de vingt-cinq ans, grand, il est vrai, bien fait même, adroit, spirituel, mais sans le moindre *para* dans sa poche!

Japhet ignorait que l'esprit humain, et surtout celui des jeunes filles, quand il s'agit d'amourette, est plein de bizarrerie.

La trahison d'Ibrahim, loin de la lui faire abandonner, le fortifia plus que jamais dans sa résolution première; il jura par Haïgue d'aller à la recherche des coupables, dût toute sa fortune y passer, dût le reste de ses jours s'écouler par monts et par vaux. S'il parvient jamais à les rejoindre, sa vengeance sera aussi terrible qu'implacable.

Ce parti pris, il liquide promptement ses affaires, met en liberté son poulain; puis, persuadé de son instinct, de son intelligence, et ne doutant pas qu'il ne trouve les traces de sa mère, il l'épie d'un œil attentif. L'évènement répondit à son attente.

A peine sorti de l'écurie, Kébir fit huit ou dix bonds sur lui-même pour s'assurer sans doute s'il était bien libre; il lança une ruade à droite et à gauche, s'arrêta comme pour écouter, se mit à hennir, ouvrit ses naseaux, gratta la terre avec rage; après quoi, au moment où on s'y attendait le moins, se relevant, les yeux pleins de flammes, les oreilles couchées sur le col, il partit en bondissant comme un faon.

Japhet, qui montait un excellent cheval, avait prévu le cas. Le poulain se dirigeait vers le nord; il l'eut bientôt rejoint. Ils voyagèrent ainsi pendant cinq grands jours, le poulain ne s'arrêtant que pour boire ou brouter quelques bouillées d'herbe tendre, l'arménien que pour laisser paître aussi sa monture, et visiter lui-même ses provisions de bouche.

Mais le pauvre Kébir avait entrepris une tâche bien lourde, hélas! et bien fatigante; ses forces s'épuisaient, et avec elles son ardeur. Trop faible encore pour se passer de lait, il faisait en vain appel à sa mère. Qui sait, en admettant qu'il fût bien sur ses traces, à quelle distance elle pouvait encore se trouver? qui sait même si, obéissant à ses cavaliers, elle ne fuyait pas toujours? Déjà, ralentissant sa course effrénée, il n'avançait plus qu'au pas, traînant sa longue queue noire sur le sable et laissant retomber mollement sa crinière.

Vers la fin du sixième jour il s'arrête, relève sa jolie petite tête abattue, aspire l'air à longs traits, et d'un bond franchit un torrent au delà duquel paissaient librement cinq ou six cavales. Il avait cru reconnaître sa mère. Trompé dans son espoir, il revenait lentement sur ses pas, quand l'une des cavales, devinant sans doute sa détresse et en ayant grande pitié, accourut à lui en hennissant comme pour l'engager à prendre ses mamelles. Mais le fier enfant du désert détourna tristement la tête et continua de s'éloigner.

Deux jours après, le marchand et son guide arrivaient sur les rives escarpées de l'*Isther* (1). C'était le soir. Le poulain tendit son cou gracieux vers le fleuve, huma l'air avec une nouvelle ardeur, promena ses naseaux ardents sur le sol et se coucha. Comme il n'avait ni bu ni mangé de la journée et qu'il pouvait à peine se tenir sur ses jambes, le père de Guzla eut peur. Ne serait-il pas désolant que le seul aide sur lequel il put compter vînt à lui manquer, et cela, au moment peut-être où il allait le mener à son but! Pensant que la nuit rendrait à Kébir ses forces et son énergie, le vieillard se retira à quelque distance, dans le tronc d'un vieux chêne, à l'une des branches duquel il avait attaché son cheval.

A l'aube du jour il se leva et courut plein d'inquiétude au rivage; il tremblait d'y trouver son guide mort. Cruel désappointement! Loin de mourir, le perfide Kébir avait, sans faire de bruit, pris les devants. Son vieux maître, pour le coup, arracha tout-à-fait sa barbe et mit à nu la partie de son chef que le temps avait jusque là respectée. *Maudit rejeton des tempêtes* (1), se disait-il en lui-même; qu'est-il devenu? A-t-il remonté, descendu ou traversé le fleuve? Dans l'un des deux premiers cas, je devrais reconnaître l'empreinte de son pied sur le sable. Le bonhomme chercha, il ne trouva rien. Aurait-il osé franchir l'Isther à la nage? Cela étant, il a dû être entraîné par les flots, car il n'est pas présumable qu'il ait pu dompter un courant du milieu duquel on distingue à peine les deux rives.

Partant de ce raisonnement, qui offrait en effet quelque vraisemblance, le marchand allait rebrousser chemin, renonçant, quoiqu'il eût dit, à Guzla, à Ibrahim et à sa cavale, lorsqu'un pêcheur étant venu, au moment même à passer, chargé de ses filets, et, voyant l'inquiétude dans laquelle il était, voulut en savoir la cause. L'arménien ne se fit pas prier, il lui conta son histoire. Le pêcheur l'ayant ouï fort attentivement, lui donna le conseil de persévérer dans ses recherches.

— Mais comment voulez vous que je passe ce grand fleuve, demanda piteusement Japhet? et de quel guide pourrais je dorénavant réclamer l'appui dans un pays que je ne connais pas?

— N'est-ce que cela qui vous arrête, répliqua le pêcheur, venez avec moi, j'ai près d'ici une barque et des rames, je me fais fort de vous transporter à l'autre bord et de vous servir d'éclaireur.

Ce qui fut dit fut fait. La traversée effectuée, les deux voyageurs se mirent aussitôt en marche. Le pays qu'ils traversaient était magnifique, le sol d'une fertilité rare, l'air d'une pureté délicieuse, et cependant, chose étrange, c'était à peine s'il semblait de loin en loin habité. A quoi donc attribuer cette solitude? Arrivés sur les bords d'une rivière dont les environs ravissants avaient tout d'abord attiré ses regards, Japhet voulut savoir comment on l'appelait. La Dimbonitza, répondit le pêcheur. Puisqu'il en est ainsi, reprit le bonhomme, ce lieu me plaît, passons y la nuit, demain, plus dispos, nous continuerons notre route. Et tenez, positivement, j'entrevois là bas, dans ce feuillage, une cabane qui, si ceux qui l'habitent, ne sont pas trop inhospitaliers, pourra nous servir d'abri.

Ce disant, il entraînait son compagnon de voyage. Tout à coup, un bruit singulier lui fait prêter un instant l'oreille. On eut dit du pas relevé de deux chevaux. L'Arménien se retourne... O bonheur! sa cavale, suivie de son poulain accoure en bondissant dans sa direction. Zara, la noble bête, de loin l'a reconnu. Elle lui exprime sa joie de le retrouver par de petits hennissements. Quant à Kébir, il ne témoigne son bonheur que par l'avidité avec laquelle il s'attache aux mamelles de sa mère.

Sans perdre de temps, le marchand prie son nouveau guide de se rendre à la cabane qu'il lui a indiquée, afin, quoiqu'il arrive, de s'assurer d'un gîte. Quant à lui, profitant d'un reste de jour, il veut aidé de sa cavale, explorer la plaine, ne doutant pas qu'il n'arrive à découvrir la retraite de Guzla et de son ravisseur.

Mais le ciel avait résolu de mettre à bout sa patience; le bonhomme ne découvrit rien. Peut-être les deux amants avaient-ils abandonné, ou plutôt perdu leur monture, et continué de fuir, ne se croyant pas assez éloignés de leur pays pour être à l'abri de toutes poursuites. Peut-être...

(1) Voir la *Démocratie pacifique* des 2 et 3 août.

(1) Le Danube.
(1) Qualification que les Orientaux donnent à leurs chevaux.

» aux dévots. Faut-il appuyer nos alliés ? ils déclameront contre les
» rois et vous proposeront de mettre en état d'accusation le grand
» Mogol même. Faut-il réclamer les droits du peuple opprimé par
» le gouvernement ? ils ne parlent que du respect pour les lois et
» de l'obéissance due aux autorités établies, etc. »

Ah ! monsieur Thiers, vous avez fait un portrait de Robespierre. Il vous a payé d'avance. Cette citation est de lui. Tout y est, jusqu'à vos vivacités contre les Jésuites !

Au moment où nous terminions les considérations qui précèdent, le *Mémorial de Rouen* nous apportait les lignes suivantes :

« En ce moment, la marotte de l'opposition, c'est l'organisation du travail, l'amélioration du sort de la classe ouvrière. Nous voudrions pour beaucoup que le beau zèle dont elle s'est éprise pour cette grande œuvre fût sincère ; mais, vraiment, nous en doutons. Que des hommes comme ceux de la *Démocratie pacifique*, qui rêvent tout un autre avenir, et qui subordonnent la politique proprement dite aux idées sociales, parlent d'organisation du travail, nous le comprenons, et si nous ne nous associons pas à toutes leurs illusions, au moins avons-nous foi dans leurs généreuses sympathies, mais comment pourrions-nous accorder la moindre confiance à la protestation de tous ces journaux, qui ne voient, dans la question si grave dont il s'agit, qu'un prétexte à de violentes déclamations contre le gouvernement, et qui veulent si peu la fin, qu'ils refusent tous les moyens de l'atteindre ? »

Nous avons besoin d'expliquer par un mot l'observation que nous avons présentée sur l'embarcadère du chemin de fer du Nord. Ce dont nous avons voulu nous plaindre, c'est que le gouvernement, élevant une gare pour une Compagnie, se dispensât d'y imprimer le caractère monumental que ses ingénieurs s'efforcent de donner aux constructions nationales : là est le mal. Où manquent les préoccupations de l'honneur et de la dignité du pays, au point de vue artistique comme au point de vue politique, manquent aussi l'unité, l'utilité, le grandiose qui révèlent une œuvre vraiment gouvernementale.

M. de Rothschild, par l'intermédiaire de son journal (les *Débats*), vient de notifier aux ministres et au public qu'on ait à le débarrasser des Compagnies qui voudraient lui enlever le chemin du Nord. Quoi ! depuis trois ans il attend ce chemin, il aurait pu l'avoir à d'excellentes conditions (nos ministres avaient consenti à le lui donner pour rien ; c'était signé), et maintenant qu'il veut encore bien condescendre à prendre ce chemin *en le payant*, il se trouve des gens assez impertinents pour le lui disputer. Le *Journal des Débats* a raison ; car quand le roi de la finance exprime un désir, les autres agioteurs et spéculateurs doivent s'y rendre : sans la puissante influence de M. de Rothschild, est-il certain que les chemins eussent été enlevés à l'Etat par la Banque ? Nullement. Les Compagnies sont donc tenues à la reconnaissance et au respect envers M. de Rotschild : si elles ne se retirent pas d'elles-mêmes, les ministres du roi, qui sont un peu ceux de M. de Rothschild, les mettront à la porte, ce que disent les *Débats* en termes choisis ; par exemple :

« Le marché est dans une situation favorable pour accueillir les vastes opérations financières que vont amener les adjudications des chemins de fer, mais à la condition toutefois que ces adjudications ne tomberont pas en mains incapables d'en supporter le fardeau, et de prévenir le découragement des actionnaires, qui ne manquerait pas d'arriver si, par suite d'une concurrence téméraire et aveugle, les conditions de l'adjudication, déjà bien restreintes par la loi, ne présentaient plus qu'un bénéfice très problématique pour les concessionnaires.

» Toutes les grandes entreprises financières maintiennent leur crédit les

[...] charges à la main, comment l'administration du timbre prétend s'y conformer. Le papier doit être fait à la main ; il faut vingt cuves environ pour confectionner les 60 000 rames nécessaires à la consommation de l'Etat. Aucune usine ne peut actuellement fournir toute cette quantité, mais huit ou dix en France peuvent en fournir facilement le tiers ; il semblait donc naturel de scinder la fourniture en plusieurs lots, comme cela a déjà été fait.

On veut bien admettre le concours de plusieurs usines, mais on exige (art. 14), qu'elles soient concentrées dans un rayon de 3 kilomètres. Un seul groupe en France réunit ces conditions, c'est celui qui est établi dans la vallée de Thiers, en Auvergne. Tous les autres sont donc exclus.

Tout le monde sait que la trituration des pâtes, destinées à la fabrication des papiers, se faisait autrefois au maillet, et que ce mode de trituration a été abandonné par la presque totalité des usines de France et par toutes celles d'Angleterre. Or, l'article 8 du cahier des charges déjà cité, porte que « les pâtes destinées à la fabrication des papiers du timbre, seront battues et triturées dans des moulins à maillets ». De là encore exclusion de toutes les usines qui ont rejeté ce mode suranné de fabrication ; de là encore privilége en faveur du groupe d'usines de la vallée de Thiers qui l'a conservé. Nous ne chicanerions pas l'administration du timbre sur son horreur instinctive pour le progrès, si ce culte des anciens et vicieux procédés de fabrication ne constituait une flagrante injustice.

Est-ce là, nous le demandons, une sérieuse et sincère application du principe de la concurrence en matière d'adjudication ? Nous ne le pensons pas ; nous ne pouvons y voir qu'une déloyale mystification ? Nous savons que la fourniture des papiers du timbre est d'une nature spéciale, et que l'administration a besoin de l'entourer de surveillance et de garanties. Mais tout cela peut parfaitement se concilier avec une rédaction plus équitable du cahier des charges. Il nous suffira, pour le prouver, de rappeler qu'il y a peu d'années encore, la fourniture du papier pour le timbre s'est faite en dehors de ces conditions, et beaucoup mieux qu'elle ne s'opère par le soumissionnaire actuel que l'on veut favoriser ; et d'ailleurs, si ces conditions sont nécessaires, pourquoi ne pas faire un marché de gré à gré, puisque un seul groupe d'usines les remplit. Pourquoi un simulacre d'adjudication, lorsqu'on ne peut en voir la réalité ?

Les vives réclamations soulevées par cet arbitraire administratif, ont un instant ému M. le ministre des finances ; l'adjudication a été différée, mais les bureaux l'ont emporté sur les scrupules du ministre, et l'adjudication a été remise au 9 courant, sans aucune modification dans le cahier des charges.

Nous ne nous ferons pas l'écho des bruits qui circulent à ce sujet parmi les marchands et les fabricants de papiers. Nous aimons à croire qu'ils n'ont pas de fondement, et que messieurs les administrateurs du timbre, n'ont pour l'Auvergne aucun motif de prédilection qu'ils ne puissent avouer. Toutefois, nous leur dirons que dans le siècle où nous sommes, il ne suffit pas d'être purs, il faut encore le paraître.

On remarque les lignes suivantes dans une correspondance de Vienne datée du 24 juillet et adressée à l'*Univers* :

«.... Voilà le roi de Prusse qui va sur les bords du Rhin déployer tous les fastes de la royauté, et qui convie tous les princes de l'Europe à venir jouir du spectacle de sa magnificence ! Notre prince de la paix, M. de Metternich, se rend à Johannisberg pour avoir une entrevue avec Frédéric-Guillaume. Il sait, comme nous le savons tous, que le roi de Prusse est déterminé à donner une constitution à son royaume, et il n'a point caché en partant qu'il se rendait près de lui pour l'en dissuader.

[...] fondre !

C'est à la presse indépendante à faire contrepoids ; à elle de neutr[...] ser les funestes effets de la mauvaise presse, de la presse sans cœur [...] sans conviction.

Le refus des charpentiers de soumettre leur différend avec les maîtres [...] l'arbitrage d'un des premiers magistrats de la cité, sera, nous n'en d[...] tons pas, exploité contre eux par les plumes habiles qui sont toujo[...] prêtes à défendre les forts. Dès hier nous avons pleinement justifié ce [...] fus des ouvriers ; quelques explications sont peut-être encore nécess[...] res, car peu de personnes ont assez réfléchi à cette question pour la [...] saisir. Nous ne craindrons pas de nous répéter ; l'essentiel est que [...] nous fassions bien comprendre.

Quand une contestation s'élève entre les signataires d'une conventi[...] sur la manière de l'interpréter, il est évident que ce n'est ni l'une [...] l'autre des parties contractantes qui peut décider la question : le dé[...] doit être porté devant un tribunal ou devant un arbitre. Mais quand [...] n'y a pas encore convention ; quand chacune des parties est enco[...] dans la plénitude de ses droits, ce ne peut être un tiers (tribunal [...] arbitre) qui dicte la convention, si cela se voit quelquefois ce ne p[...] être que lorsqu'il s'agit d'une affaire peu importante, et ce n'est ass[...] ment pas le cas ici.

Dans le conflit actuel il y a une circonstance qui rend encore [...] à fait impossible l'adoption du moyen proposé par les entrepren[...] C'est qu'il n'y a nulle parité entre les deux positions. Expliquons-n[...]

Les ouvriers ont, dans le débat, un *intérêt d'argent*. Le chiffre [...] quel sera fixé le prix de la journée influera nécessairement beauc[...] sur leur existence ; le salaire étant leur unique ressource.

Les entrepreneurs sont-ils dans une position analogue ? Non. N[...] l'avons déjà prouvé : *ils n'ont aucun intérêt d'argent* dans la questi[...] Si le prix de la journée augmente, ils augmenteront d'autant le prix [...] travaux ; ce sont les propriétaires qui supporteront la hausse du sala[...]

Mais alors quel intérêt ont-ils donc à repousser les propositions [...] ouvriers ? Nous l'avons déjà dit aussi : un *intérêt d'amour-prop[...]* Rien de plus.

Et maintenant :

Que risquent les ouvriers à s'en rapporter à la décision d'un arbit[...] Ils risquent de voir leur prétention réduite d'une quantité quelconq[...] Une *erreur* de l'arbitre peut donc leur causer un dommage réel.

Que risquent les entrepreneurs à s'en remettre au jugement d'un [...] bitre ? Rien du tout ; absolument rien. En effet, que peut-il arriver ? [...] pis, c'est que l'arbitre donne gain de cause complet aux ouvriers, q[...] accepte toutes leurs conditions. Eh bien ! non-seulement la bourse [...] MM. les entrepreneurs n'est pas entamée, puisque, comme nous ven[...] de le voir, la question d'argent ne les regarde pas, mais encore la q[...] tion d'amour-propre, leur seul enjeu dans cette affaire, est compl[...] ment sauve. Ils n'ont pas cédé aux ouvriers ; ils ont obéi à un tribu[...] auquel, dans leur désir de faire cesser une situation préjudiciable à t[...] d'intérêts, ils avaient cru devoir s'en rapporter.

Nous le demandons à toute personne de bonne foi : des deux côtés [...] position est-elle égale ?

Nous en convenons cependant, dans l'hypothèse que nous venons [...] prendre, si l'amour-propre des maîtres est sauf, son triomphe n'est [...] éclatant.

Mais notre hypothèse se réalisera-t-elle ? A-t-elle seulement une chan[...] Hélas ! non. Que ce soit M. de Rambuteau ou M. Délessert qui pron[...] la sentence, il est plus que probable qu'un retranchement quelconq[...] sera fait au programme des ouvriers... Et alors ce sont eux qui sont [...]

(1) Voir les numéros des 12 juin au 4 août.

(mais la chose était moins probable), Zara, d'accord avec eux, avait-elle promis de l'égarer.

Quoiqu'il en soit, la nuit étant venue, et craignant de ne plus retrouver la cabane où devait l'attendre son compagnon, Japhet se rapprochait de la rivière, espérant que le courant pourrait le diriger. Hélas ! murmurait-il en marchant, que faire ? A quel parti s'arrêter ?

Il fut interrompu par la voix de deux personnes dont une haie touffue le séparait. Quoique jeunes toutes deux, elles s'exprimaient, par prudence sans doute, à voix basse. Le marchand était trop près d'elles pour ne pas entendre tout ce qu'elles se confiaient.

— Mais cet homme, disait l'une, es-tu bien sûr que ce soit un pêcheur ?

— Je serais assez disposée à le croire, répondait l'autre, si ce n'était son costume, qui est celui d'un Bulgare et non d'un Valaque.

— Et tu lui as promis de passer la nuit au logis ?

— Pouvais-je le lui refuser ?

— Si c'était un espion de ton père ?

— Tu me fais trembler !

— Est-il seul ?

— Il a un ami.

— Et cet ami, où est-il ?

— Je l'ignore.

— Craignant quelque surprise, je suis accourue au devant de toi, afin [d]e te prévenir.

— Nous sommes découverts !

— Tu crois ?

— J'en suis sûre.

— Alors il faut fuir.

— Où est Zara ?

— Je l'ai perdue de vue.

— C'est bien cela, son maudit poulain nous aura vendus ; partons.

— A pied ? au milieu de la nuit ?

— Demain, peut-être, il ne serait plus temps.

— Partons donc, fit en soupirant la voix la plus douce.

— Un moment ! cria à son tour le vieil arménien en s'élançant au travers de la haie, son large cimeterre à la main.

Ibrahim et Guzla tombèrent tous deux à genoux, Guzla implorant le pardon de son père, et Ibrahim, la tête inclinée, attendant impassiblement son sort. Japhet, trop heureux de retrouver sa fille, se sentit ému. Il laissa glisser à ses pieds son arme, et pressa les deux coupables sur son cœur.

Huit jours après cette réunion si fortuite, le pêcheur qui, pour sa peine, avait reçu une forte récompense, voulant retourner à sa barque et à ses filets :

— Ecoute, lui dit le vieux marchand, ce pays me plaît, je te l'ai déjà fait remarquer, cette vallée est charmante, cette rivière admirable, reste ici. Je suis riche, mon intention est de fonder une colonie, tu m'aideras. Ibrahim et toi vous conduirez les travaux. Consens-tu ?

— Je consens, répondit le pêcheur, et le lendemain même on se mit à l'œuvre.

L'œuvre marcha rapidement. Les matériaux et les bras semblaient attirés par la lyre d'un nouvel Amphyon. Le père de Guzla n'épargnait pas l'or. Les indigènes, les voyageurs, hommes et femmes, enfants et vieillards, accouraient. En peu de temps la colonie se trouva fondée, pourvue de tout ce qui était nécessaire à son existence, et surtout prodigieusement habitée, sans qu'il eût fallu pour cela recourir au procédé de Romulus.

Il ne s'agissait donc plus que de lui donner un nom. Le vieil arménien avait exprimé le désir quelle fut appelée *Ibrahimguzla*. Ce nom fut voté par acclamation. Mais elle ne le conserva pas longtemps. La colonie, d'abord un simple village, avait bientôt pris les développements d'une grande ville. Le fondateur était mort ; les enfants l'étaient également. Voulant rendre hommage à sa mémoire, les habitants donnèrent son nom à la ville, qui, à dater de ce moment, fut appelée *Boukor-Askéi*(1), et par corruption *Boukouresquié*, *Boukarest*, *Bucharest*.

En 1698, c'est-à-dire environ 300 ans après la fondation de Bucharest, le waïwode Constantin Bessaraba étant venu la visiter, la trouva comme Japhet, tellement de son goût, que, pour en faire le siége permanent de son gouvernement, il abandonna, suivi de toute sa noblesse, la jolie ville de Tergowitz. Depuis lors courut par le peuple ce dicton fameux :

Dimbowitza, apa dulce, quine o bea nu se maï duce.

« Dimbowitza, eau douce, qui te boit ne s'en va plus. »

La Dimbowitza traverse, comme nous l'avons dit, Bucharest dans toute sa longueur, forme en effet par ses gràcieuses sinuosités, le plus réel agrément de cette ville, et va se jeter dans le Danube, en roulant dans ses flots des monticules de sable si fin et si éclatant, que par un beau soleil, on dirait du Pactole traînant ses vagues d'or et d'argent !

(*La suite à demain.*) **STANISLAS BELLANGER.**

(1) Ville de Boukor.

Bibliographie.

MOTIFS DÉTERMINANTS D'EMBRASSER LA FOI CATHOLIQUE, [...] M. D'AGAR DE BUS.

Ce livre est une bonne action, car il se vend au profit des pauvres. L'aute[...] actuellement dans sa 66e année, a voulu rendre la fin de sa carrière u[...] en répandant les convictions religieuses qui étaient le fruit de son ex[...] rience. Long-temps matérialiste exclusif, il est arrivé par degrés à l[...] catholique, mais son catholicisme est éclairé et conserve l'empreinte [...] études philosophiques qui remplirent une grande partie de sa vie.

Si M. de Bus réclame la liberté d'enseignement, c'est au profit de t[...] tes les croyances.

« Demander la liberté d'enseignement de cette manière, et en vertu [...]
» la loi fondamentale, ce n'est pas montrer de la tendance à dominer [...]
» esprits dans un intérêt exclusif, c'est au contraire fournir à la jeune[...]
» les moyens de s'instruire dans toutes les croyances et de choisir c[...]
» que l'expérience lui indiquera comme la plus propre à la conduire [...]
» but de toute bonne éducation, lequel consiste à rendre l'homme m[...]
» leur dans son propre intérêt et dans celui de la société dont il fait p[...]
» tie ; c'est enfin exciter parmi les personnes qui se vouent à l'instr[...]
» tion une louable émulation et les porter à rivaliser de zèle : consid[...]
» tion qui n'est pas le moindre avantage de la liberté de l'enseignemen[...]

M. de Bus passe en revue les preuves de la divinité du Christ, s'arr[...] long-temps sur les prophéties et forme des vœux pour le retour à l'u[...] de toutes les communions chrétiennes. L'orthodoxie de l'auteur a su t[...] bien se concilier avec des principes féconds empruntés à la science [...] ciale. Suivant M. de Bus, Dieu exerce son action par des moyens au[...] incompréhensibles et aussi puissants que lui, lesquels prennent le nom [...] lois physiques quand elles se rapportent au monde matériel et de l[...] morales lorsqu'elles ont pour objet la fondation et la conservation des [...] ciétés humaines ; mais toutes ces lois semblent dériver d'un grand *pr[...] cipe* à l'aide duquel Dieu régit le monde et lui donne le mouvement et [...] vie : ce principe est celui d'**ATTRACTION**, qui prend dans l'ordre mora[...] nom d'amour.

Nous applaudissons à l'ouvrage de M. Bus, parce que l'auteur trava[...] à concilier deux éléments de vie intellectuelle, impérissables et fécon[...] la science et la foi, la raison et le respect des traditions chrétiennes. T[...] en faisant la guerre, ainsi que Charles Fourier, au nom de philosoph[...] M. d'Agar de Bus est philosophe. Ce n'est plus aux points de vue h[...] tiles, étroits, du voltérianisme ou du catholicisme aveugle et lit[...] qu'il est permis d'écrire aujourd'hui sur les matières religieuses. [...] temps est venu d'apprécier tout ce qu'il a de légitime, de providen[...] dans tous les essors de l'esprit humain.

De compter la nuit de travail pour deux jours.

Un mot sur ces trois articles qui se rattachent à la même catégorie. N'est-il pas juste que les heures en dehors de la journée soient comptées pour moitié, puisque celles de la nuit sont comptées double?

Enfin, nous demandons que les grandes journées commencent au 1er mars et finissent à la fin d'octobre.

En tout ceci, nous ne changeons presque rien au règlement de 1833, nous ne nous écartons pas de la voie tracée par la moitié des entrepreneurs d'aujourd'hui qui étaient ouvriers à cette époque.

Le règlement de 1845 ne diffère de celui de 1833 que par le *minimum* porté à 5 fr. au lieu de 4. Le prix des heures avant et après la journée a été réglé par l'usage établi depuis douze ans, et MM. les entrepreneurs ne le contestent pas.

Il nous reste à parler du terme et de la durée de ces conventions.

Le tarif de 1833 ne fait pas mention de l'époque à laquelle les deux parties pourraient de droit procéder à un nouvel engagement, suivant les circonstances et les besoins du jour.

Mais il avait été convenu sur parole, et nous devions le considérer comme un engagement d'honneur, que de part et d'autre on ne pourrait déchirer le traiter ou en changer la forme avant dix ans. Il faut le dire à l'honneur de tous, le traité a été respecté pendant toute sa durée. En 1840, des grèves ont eu lieu dans diverses professions. Les ouvriers charpentiers, liés par leur engagement, ont continué leurs travaux.

Au surplus, l'exemple d'une convention fixée pour plusieurs années a été donné par MM. les entrepreneurs en 1822. Ils avaient alors à entreprendre de longs travaux : ils voulaient le faire avec sécurité, sans craindre une demande d'augmentation de salaire. Ce qu'ils trouvaient juste alors, nous le trouvons juste aujourd'hui.

Quelques nouveaux *adhérents* au tarif des charpentiers sont venus grossir la liste que nous avons donnée ; aux noms déjà connus il faut ajouter :

MM. Loupa, quai Jemmapes, n. 200.
Chevalerat, à la Gare.
Simondet, à Neuilly.
Trèsfels, rue de Ris, n. 15, Belleville.
Largé, rue Popincourt, n. 100.
Grand, rue des Francs Bourgeois-Saint-Marcel, n. 4.
Labernardière, rue Neuve Guillemin, n. 11.
Mévret, à Neuilly-sur-Seine.
Maillot, Marché-aux-Chevaux, n. 5.

Le nombre des *adhérents* est maintenant de 177.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Ce matin, à huit heures, le roi, la reine, LL. AA. RR. Mme la princesse Adélaïde, Mme la duchesse d'Orléans, M. le comte de Paris, M. le duc de Chartres, Mme la duchesse d'Aumale, le comte d'Eu, le duc d'Alençon et le prince de Wurtemberg, ont quitté la résidence de Neuilly pour se rendre à Eu. — M. le duc et Mme la duchesse de Nemours étaient à Tulle le 30 juillet et à Libourne le 3 août. — M. le duc d'Aumale est arrivé au camp de Bordeaux. — M. Cunin-Gridaine est à Vichy. — Viennent d'être nommés députés, à Montbéliard, M. Parandier, conservateur, par 119 voix sur 148 ; à Bagnères, M. de Goulard, également conservateur, par 124 voix sur 131, et M. de Charaud-Latour, à Vigan, par 203 voix sur 208. — M. Hyppolyte Cogniard a été installé, hier dimanche, comme directeur du Vaudeville. — Une caravane de Hadjis, venus de Mogador, vient d'arriver à Marseille. Cette troupe marocaine, composée de douze familles, compte passer un mois dans cette ville, et reprendre ensuite la mer, pour gagner la Mecque en pèlerinage. — L'administration fait opérer, en ce moment, de nombreuses visites chez les armuriers et les couteliers pour s'assurer qu'ils ne vendent pas d'armes prohibées.

M. DE METTERNICH. — « Une lettre particulière, lit-on ce soir dans la *Gazette de France*, et arrivée aujourd'hui même des frontières de l'Autriche, annonce que M. de Metternich aurait été frappé d'une attaque d'apoplexie foudroyante, en arrivant à son château de Johannisberg. Au moment du départ du courrier qui apporte cette lettre à Paris, le bruit courait aussi que les médecins de M. de Metternich avaient renoncé à tout espoir de rappeler à la vie l'illustre diplomate. Par suite de cet évènement, le projet des conférences qui devaient avoir lieu au château de Stolzenfels, près Coblentz, entre le roi de Prusse, lord Aberdeen et le prince de Metternich, est naturellement rompu. La mort de M. le prince de Metternich amènera, sinon des changements dans la politique autrichienne, du moins des directions nouvelles dans la diplomatie des diverses chancelleries des autres puissances. Si la nouvelle que nous annonçons est vraie, comme on peut le croire, il est surprenant que le gouvernement n'en soit pas informé, ou que ses journaux gardent le silence à cet égard. »

AFFREUX INFANTICIDE. — On lit dans le *Courrier de Lyon* : « On vient, assure-t-on, de découvrir un crime horrible qui aurait été commis aux environs de Feurs le 24 juin dernier. Un fille, après avoir accouché ce jour-là, alluma un grand feu et y jeta son enfant. Cette mère eut l'épouvantable patience de tisonner le feu jusqu'à ce que son enfant fût entièrement réduit en cendres. »

HAINE ET VENGEANCE. — Le *Commercial* de Cincinnati, du 30 juin, donne les détails suivants sur une affreuse scène de carnage qui a eu lieu aux environs de la rivière Vachitta, dans la Louisiane. Deux planteurs, dont les habitations se touchent, étaient en désaccord. Il y a quelque temps, un cheval fougueux, appartenant à l'un d'eux, sauta dans la propriété de l'autre planteur, qui l'étendit raide mort d'un coup de feu. Peu de jours après, un nègre, appartenant au propriétaire du cheval, étant venu dans la même plantation, fut également frappé de mort ; le même jour, le planteur auquel appartenaient le nègre et le cheval, prit son fusil, se rendit dans la maison de celui qui les avait tués, l'attendit dans la cour et le tua. Au bruit du coup, le fils du planteur assassiné sortit de la maison ; l'assassin lui commanda de s'arrêter, et aussitôt, rechargeant son arme, l'ajusta et l'étendit à ses pieds. La fille du planteur arrivait à la porte à cet instant ; alors l'assassin saisit son couteau, lui coupa la gorge et s'enfuit. Les esclaves de la plantation donnèrent l'alarme ; l'assassin fut poursuivi, arrêté, et conduit dans la prison la plus voisine pour attendre son jugement.

LA SOIE ET LE COTON A BONE. — On remarque encore les lignes suivantes dans la *Seybouse* de cette ville : « Une machine à filer la soie

de l'attribuer au système cellulaire ; mais aujourd'hui comment contester que le nouveau suicide soit dû au désespoir qui s'est emparé du malheureux détenu, au milieu de l'obscurité infernale dans laquelle il a été plongé? La cellule noire est un supplice atroce digne de figurer sur la liste des tortures imaginées dans un autre temps. »

BILLET DE BANQUE EN PIÈCES. — Avant-hier dans la journée, devant le numéro 27 de la rue de Provence, on ramassait les fragments d'un billet de banque semés çà et là le long du ruisseau. Personne ne savait d'où pouvait provenir cette étonnante lacération, ni qui avait pu répandre ces débris précieux. Plusieurs personnes se hâtaient d'emporter de petits morceaux par curiosité, et sans l'idée que cela put valoir quelque chose, lorsqu'un passant a fait observer que le billet, même lacéré, serait accepté à la banque pourvu qu'on en put présenter plus de la moitié, et que le numéro fut visible sur l'un des morceaux. Chacun des possesseurs de fragmens est venu alors rapporter sa part; mais il a été impossible de retrouver le numéro. On peut donc douter que le billet soit remboursable dans cet état.

MALLE-POSTE VERSÉE. — Mercredi dernier, la malle-poste de Moulins à Montpellier a versé en descendant la côte de la Rouvière, entre les hameaux dits du Cotonier. Cet accident est dû à l'imprudence d'une femme qui jeta sur la route un fagot de bois au moment où la malle passait. Les chevaux furent effrayés et se jetèrent de l'autre côté de la route. Comme ils étaient lancés au grand trot, il fut impossible au postillon de les maîtriser. Après avoir fait trois tours sur elle-même, la voiture s'arrêta sur un plateau de quelques mètres, placé, comme par miracle, au milieu d'un précipice. Le postillon, en sautant de son siège, s'est démis un pied ; le courrier n'a éprouvé que de légères contusions, et s'est trouvé, il ne sait comment, la tête entre les jambes ; un voyageur s'étant fortement suspendu aux courroies, a suivi les mouvements de la malle et en a été quitte pour la peur ; un cheval a péri et deux ont été grièvement blessés.

SUITES D'UN PROFOND SOMMEIL. — Jeudi, une des voitures publiques qui desservent la route de Paris à Toulouse se croisa, entre Salbris et Vierzon, avec trois charrettes attelées chacune d'un cheval, et conduite par un seul homme. Le charretier monté sur la dernière était endormi. Un de ses chevaux se jeta sur ceux de la diligence, qui s'effrayèrent, et la traînèrent dans le fossé de la route, où elle culbuta et se brisa. Un grand nombre de voyageurs furent blessés, plusieurs même assez grièvement pour ne pas pouvoir continuer leur route. On assure que le sommeil du charretier était si profond, qu'il ne fut pas troublé par cette scène de désordre ; il fallut, pour le réveiller, qu'un voyageur, dont la femme avait été horriblement mutilée, lui administrât une correction proportionnée à sa tendresse conjugale.

CONVERSION A STOCKHOLM. — On écrit de cette ville au journal *l'Univers* : « Dans le mois d'avril dernier un sieur Nilsson, peintre, sujet suédois, fut condamné par la cour royale de Stockholm pour avoir abjuré le culte luthérien, religion dominante en Suède, et embrassé le catholicisme, à l'exil perpétuel avec confiscation de ses biens et avec une perte de tous ses droits civils et politiques. Le sieur Nilsson adressa au roi une supplique où il sollicitait sa grâce, et comme sa majesté ne voulut pas statuer sur cette demande sans que l'affaire eût été jugée par la cour suprême. M. Nilsson se pourvut en appel devant celle-ci. Cette cour, après une délibération qui a duré deux jours, vient de confirmer l'arrêt des premiers juges. On assure que cette décision n'a été prise qu'à la majorité de rigueur et après des débats très orageux. Aussi le président de cette cour vient-il d'envoyer sa démission au ministre de la justice.

ORGIES PARISIENNES. — Nous lisons dans la correspondance de Mallet : « De nombreuses arrestations viennent d'être faites aux Champs-Elysées ; différents établissements de la plus infâme dépravation s'y étaient organisés ; on en cite un où les hommes et les femmes, voire des jeunes gens se rencontraient costumés en sauvages, dans un vaste jardin disposé pour les plus infernales orgies. »

CONCOURS DU CONSERVATOIRE. — La 3e séance des concours publics des élèves du Conservatoire de musique et de déclamation, qui a eu lieu aujourd'hui, a été consacrée au concours d'opéra-comique auquel ont pris part 21 concurrents, 5 hommes et 16 femmes. Le jury était composé de M. Halévy, président, et de MM. Monnais, Bottée de Toulmon, Adolphe Adam, Batton, de Planard, G. Delavigne, de Saint-Georges et Meired ; M. Alf. de Beauchesne remplissait les fonctions de secrétaire. Voici quel a été le résultat de ce concours : 1er prix accordé en partage à Mlle Dameron et M. Bussine ; 2e prix à Mlle Lavoye ; 1er accessit en partage à MM. Grignon, Jourdan et Mlle Mercier ; 2e accessit, également en partage, à Mlle Grim et Kar.

DÉTAILS SUR UN ASSASSINAT. — Un bourrelier, âgé de 30 ans, vient de comparaître devant la cour d'assises de l'Eure sous la plus grave des inculpations. Alais a commis un meurtre. Voici l'acte d'accusation qui a été lu dans l'audience. Nous nous contenterons de faire observer que le chef du parquet considère la profonde pauvreté du malheureux comme une grave présomption criminelle :

Le 22 janvier 1845, vers dix heures du matin, la dame Langlois, femme du garde champêtre de la commune de Brestot, qui avait prêtée une scie au nommé Pompée Allais, bourrelier, et qui, depuis quelques jours, à plusieurs reprises, était allée frapper à sa porte sans obtenir de réponse, rencontra le frère de ce dernier, et le pria de l'accompagner pour aller chercher la scie dont elle avait besoin. Tous deux, suivis du nommé Victor Marais, entrèrent dans la maison de Pompée Allais, dont la porte était fermée seulement par un loquet. Joseph Allais pénétra seul dans la maison de son frère ; mais au bout de quelques instants, on le vit reparaître pâle et se soutenant à peine, en s'écriant : « Ah! mon Dieu! il y a là un homme assassiné! »

Les magistrats, avertis, se transportèrent sur les lieux, et dans la maison de Pompée Allais, un spectacle affreux s'offrit à leurs regards. Dans la cuisine tout était en désordre; sur une table, on voyait les restes d'un repas tout souillé de sang et de cendres, sur le sol de l'âtre et sur l'aire de l'appartement, de larges mares de sang que l'on avait tenté d'étancher avec de la cendre: dans un coin, un amas de vêtemens ensanglantes; enfin, un instrument en forme de hache, tranchant d'un côté, contondant de l'autre appelé *merlin*, également taché de sang. Dans la chambre contiguë, se trouvait un cadavre dans un état complet de nudité, couché sur le dos le long de la muraille; la face était recouverte d'une couche tellement épaisse de

moignages, l'instruction constata son départ de Brestot, le 18 janvier à trois heures du matin; elle put le suivre pas à pas pendant le voyage qu'il fit de Brestot à Rouen, de Rouen à Pont-Audemer, de Pont-Audemer à Honfleur, et l'information le montra porteur de la bourse du malheureux Duval, prodiguant sans nécessité l'argent qu'il avait volé, et cherchant dans une ébriété continuelle un refuge contre les terreurs qui l'assiégent. A Honfleur, on perd ses traces.

Plus d'un mois se passe, et les recherches les plus actives restaient infructueuses, lorsque le 6 mars un individu, prenant le nom de Louis Duval et présentant une patente à ce nom, est arrêté au Hâvre au moment où il présentait à M. Tennière, banquier en cette ville, un billet de 200 fr. dont la signature était fausse. Le 11 février précédent, cet homme prenant le même nom, était parvenu à se faire remettre par le sieur Debry, boucher au Hâvre, sur un billet également faux, souscrit à l'ordre de Louis Duval, une somme de 160 fr. ; quand on le fouilla, un troisième effet faux de la somme de 150 fr. fut trouvé en sa possession. Le prétendu Louis Duval, interrogé par le juge d'instruction près le tribunal du Hâvre, fut bientôt obligé de confesser que son véritable nom était Pompée Allais, et après avoir pendant quelque temps essayé de nier le crime dont il s'était rendu coupable, accablé par l'évidence, pressé de questions, il se reconnut pour être l'auteur de faux billets et l'assassin du malheureux dont il avait pris le nom. Transféré à Pont-Audemer et sommé de s'expliquer sur la manière dont il avait accompli son crime, Pompée Allais raconta qu'il avait tué Duval d'un coup de pistolet, tiré à bout portant dans l'oreille gauche, et que sa victime n'étant pas tombée immédiatement, il lui avait asséné un coup de merlin, auquel la mort avait été attribuée dans le principe. L'examen du cadavre de Duval fait de nouveau et avec plus de soin par deux hommes de l'art, justifie l'exactitude de cette déclaration.

L'accusé avoue en outre qu'il avait déshabillé Duval, qu'il lui avait pris une somme de 12 fr., contenue dans une bourse qu'il portait sur lui, et qu'ensuite, s'emparant de ses clés, il s'était rendu à son domicile et y avait soustrait une somme de 300 fr. cachée dans un coffre ; plus une assez grande quantité de linge. Pour atténuer la gravité de ces aveux, qui du reste lui étaient arrachés par la nécessité, Pompée Allais a constamment cherché à faire croire à la justice qu'il n'avait point prémédité son crime. Il allègue une prétendue querelle qui se serait élevée entre lui et Duval, à la suite de laquelle, poussé par l'ivresse et la colère, il se serait rendu coupable d'un meurtre non prémédité; mais chaque témoignage dans l'information est venu lui donner le démenti le plus formel. Il est prouvé que depuis longtemps cette idée s'était emparée de son esprit; qu'à l'avance il s'était muni d'armes meurtrières ; que le jour et l'heure ont été choisis, et qu'avant de commettre l'assassinat, toutes ses mesures étaient prises pour que le crime restât ignoré pendant plusieurs jours et qu'il eût le temps de se soustraire aux recherches de la justice. En effet, depuis longtemps Pompée Allais ne travaillait plus ; sa misère était telle, que le boulanger refusait de lui livrer du pain, lorsqu'il ne le payait pas immédiatement. Il était toujours sombre, et la terreur qu'il inspirait dans le pays était si grande, que l'instituteur de la commune, locataire d'une partie de la maison qu'il habitait, n'osait par coucher sous le même toit. Dans la soirée du lundi 13 janvier, l'accusé emprunta au nommé Richard Homo un pistolet, et quand il est interrogé sur cet emprunt et sur son motif, Pompée Allais donne les explications les plus contradictoires ; il prétend tantôt qu'il avait l'intention de s'en servir aux fêtes des rois, sans réfléchir que les fêtes des rois étaient alors passées, tantôt qu'il voulait tirer sur un chien qui passait dans son jardin. Quant au merlin, c'est au malheureux Duval lui même que l'accusé emprunta cet instrument, huit jours environ avant le 18 janvier.

Quatre jours avant l'assassinat, il montrait à la femme Viard un rat qu'il prétendait avoir tué pendant la nuit, d'un coup de pistolet, et lui demandait si elle avait entendu le bruit de la détonation ; sur la réponse négative de cette femme, il ajoutait : « Si vous entendiez par hasard du bruit, n'ayez pas peur : j'en ai bien d'autres que je tuerai de même. » Une lettre trouvée au domicile de Pompée Allais et écrite par lui quelques heures sans doute avant le crime, vient fournir à l'accusation la preuve la plus irrécusable de la préméditation. Dans cet écrit, l'accusé, dont on connait le plus profond dénûment, fait savoir à l'un de ses créanciers, le sieur Gallais, qu'il va pouvoir lui rembourser une somme de 100 f. empruntée au mois de juin dernier. Enfin, le 18 janvier dernier, quand Pompée Allais a la certitude que Duval viendra souper le soir avec lui, qu'il lui sera facile de l'enivrer, que ce dernier s'endormira après le repas et auprès du feu comme il s'était endormi la veille, et comme il avait l'habitude de le faire, selon le témoignage de Langlois ; quand l'accusé sait que Duval a parlé à plusieurs personnes de son départ pour Vatteville et que par conséquent sa disparition ne sera pas remarquée, lui-même, à neuf heures du soir, le 28 janvier, va trouver sa voisine, la femme Morin, et la prévient que le lendemain il sera absent et qu'elle n'ait pas à s'étonner de ne pas le voir. A toutes ces circonstances qui établissent si invinciblement la préméditation, ajoutons encore les réponses mêmes du coupable. Il a dit : « Quand j'ai assassiné Duval, je croyais qu'il avait sur lui
« beaucoup plus d'argent que je n'en ai trouvé. Un peu avant de venir pour
« souper, il entra chez moi et me remit une paire de bas que je payai 4 fr.;
« il mit cet argent dans son sac et ce sac me parut contenir une somme
« beaucoup plus élevée que celle de 12 francs environ que j'ai trouvée. Je
« suppose maintenant que Duval étant retourné chez lui après avoir reçu
« mes 4 francs, y aura laissé une partie de son argent. »

Malgré les efforts de la défense, Alais a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

PRÉSIDENCE DE M. ÉLIE DE BEAUMONT.

Séance du 4 août.

Dans le comité secret de la dernière séance, la section de zoologie et d'anatomie comparée a présenté, par l'organe de M. Duméril, son doyen, une liste de candidats pour la place de correspondant devenue vacante par suite du décès de M. Provençal.

M. Duméril a commencé par avertir que la section désirait ne présenter, dans cette circonstance, que des candidats plus particulièrement anatomistes.

Aucune objection n'ayant été faite contre cette détermination, la liste a été arrêtée de la manière suivante : MM. 1° Muller, à Berlin ; 2° Carus, à Dresde ; 3° Baer, à Saint-Pétersbourg, et Rathke, à Kœnigsberg ; 4° Purkinje, à Breslaw, et Valentin, à Berne ; 5° Delle Chiaje, à Naples, et Nordmann, à Odessa ; 6° Eschricht, à Copenhague, et Newport, à Londres.

Aujourd'hui l'élection a eu lieu : sur 44 suffrages exprimés, M. Muller en a obtenu 44, et M. Carus 1. En conséquence, M. Muller a été déclaré élu.

Astronomie. — M. Laugier a lu un rapport sur les tables numériques du mouvement héliocentrique de Mercure calculées par M. Leverrier. Ces tables sont fondées sur les observations méridiennes faites à l'Observatoire de Paris, et sur les passages de Mercure sur le soleil. Ces observations forment deux séries, l'une relative à 157 positions de Mercure du 20 avril 1836 au 18 août 1842 ; l'autre relative à 240 positions du 8 mars 1801 au 22 octobre 1828. Après avoir discuté

cristaux isolés d'amphigène et de pyronène, qui ont été, chose inobservée jusqu'à ce jour, rejetés par les éruptions du Vésuve le 22 avril dernier. Les cristaux d'amphigène ont des dimensions qui s'élèvent jusqu'à celles d'une noisette ; ils se présentent sous leur forme ordinaire de trapézoèdres. Les cristaux de pyronène sont aussi assez bien cristallisés et appartiennent pour la plupart à la variété bisunitaire de Haüy.

— M. Daubrée présente une Note sur la présence de nombreux débris de bois ferrugineux fossiles dans le minerai de fer pisolitique tertiaire de plusieurs localités de l'Alsace. Au milieu de beaucoup de grains amorphes, on distingue de nombreux fragments où la structure fibreuse est parfaitement prononcée. En traitant les fibres par l'acide hydrochlorique, et les observant au microscope, on voit les cellules dont elles sont formées blanchir et laisser un résidu de silice pure. La partie soluble est formée d'oxyde de fer mélangé d'oxyde de manganèse et d'une très petite quantité d'alumine.

M. Daubrée conclut de ses essais et observations que ce sont des débris de bois dont le tissu a été complètement remplacé par des substances étrangères, sans qu'il ait changé de structure. La silice a pénétré tous les vaisseaux, s'est moulée sur leurs parois en forme de tubes extrêmement minces, en conservant même les orifices circulaires disposés le long de ces tubes, tandis que l'oxyde de fer s'est infiltré moins subtilement, car il encroûte, en quelque sorte, les tubes siliceux et remplit les différents interstices des fibres.

— M. Dufrénoy présente, de la part de M. Delesse, un Mémoire sur un nouvel hydrosilicate d'alumine et de potasse, et une analyse de diaspore de Sibérie faite par M. Damour.

— M. Edouard Collomb écrit à M. Elie de Beaumont qu'il a observé, le 15 juin dernier, des amas de neige persistant encore sur le revers oriental des Vosges, depuis le Rothenbach jusqu'au Hoheneck, au fond de la petite vallée de Munster : quelques-uns de ces amas avaient encore une surface de quatre à cinq mille carrés. M. Collomb attribue l'accumulation de ces neiges à de violents vents de l'ouest.

Physique. — M. Melsens, qui, dernièrement, a annoncé avoir remarqué la formation d'espèces de bulles de savon faites en mercure, lorsqu'on projette de l'eau sur du mercure, donne aujourd'hui quelques détails sur les propriétés optiques de ces bulles mercurielles. Il pense avoir prouvé qu'elles offrent une transparence infiniment plus grande qu'on n'aurait pu le supposer : elles forment des lentilles qui concentrent parfaitement la lumière.

Si, entre deux lames de verre, au moyen d'un compresseur, on vient à écraser les petits globules formés par l'ébullition de l'eau sur le mercure, avec agitation pour amener le contact de l'air, on obtient des disques ou des lames d'une transparence incontestable, et à travers lesquels la lumière blanche se teint d'une couleur violacée bien caractérisée.

— M. Fastier présente les dessins d'un système de chemin de fer atmosphérique où il prétend employer à la fois et la compression et la raréfaction de l'air.

M. Cauchy, donne lecture d'une courte notice sur un théorème général de géométrie analytique.

— M. Payen donne aussi lecture d'un rapport sur le concours des arts insalubres de la fondation Monthyon ; comme à ce rapport, il manque les conclusions, nous en parlerons dans une autre circonstance.

— Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre dernier compte-rendu, M. Arago a donné quelques détails sur le mauvais procédé que M. Peltier vient d'employer à son égard, en décrivant un instrument que l'inventeur n'avait pas encore fait connaître, sans son autorisation, en n'en ayant connaissance que par le constructeur. M. Peltier a aggravé ses torts en attribuant à M. Arago une foule de bévues et d'erreurs dont le savant secrétaire perpétuel de l'Académie n'a pas eu de peine à faire justice. Si cette polémique continue, nous reviendrons sur le fonds du débat, et nous en profiterons pour décrire l'ingénieux instrument imaginé par M. Arago pour mesurer l'intensité de la couleur bleue du ciel, et en même temps apprécier la polarisation de la lumière.

De la Pellagre, de son origine, de ses progrès, de son existence en France, de ses causes et de son traitement. — Tel est le titre d'un livre dont M. le docteur Théophile Roussel fait hommage à l'Académie et que M. le secrétaire dépose au nom de son auteur sur le bureau.

livre M. Roussel pour en faire sortir toute l'importance. Puissent de pareilles révélations provoquer la sollicitude des corps savants et des gouvernants sur cette immense population des campagnes dont on ne connait encore que si incomplètement toutes les misères ! B.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS — 4 AOUT.

Le *National* publie ce matin une appréciation de la nouvelle lettre des membres de la chambre syndicale des charpentiers. Il fait un juste éloge de la probité des ouvriers charpentiers, et discute les résistances des entrepreneurs avec une trop grande bienveillance d'expressions en ce qui nous regarde pour que nous puissions reproduire ses arguments.

Le *Globe* répond aujourd'hui au long réquisitoire que la *Presse* dirigeait hier contre l'*Epoque*. L'attaque était vive ; la réponse l'est plus encore. Le nom du rédacteur en chef de la *Presse* y revient à chaque ligne en des termes que ne nous paraissent pas excuser les plus justes ressentiments. La *Presse* avait voulu battre en brèche une grande opération journalistique, et elle l'a tenté hier avec des objections passionnées, peut-être, mais la riposte est moins financière, moins administrative, moins parlementaire, enfin, que personnelle. De semblables débats, ainsi engagés, ainsi soutenus, le public ne peut que concevoir une très triste opinion des feseurs de journaux ; et ce pauvre journalisme n'avait pas besoin d'être encore plus déconsidéré qu'il ne l'est !

En somme, le *Globe-Epoque* accuse M. Emile de Girardin d'avoir calomnié sa propre gestion, d'avoir cherché à justifier l'opinion que la propriété de la *Presse* était due principalement à feu son gérant M. Dujarrier, de s'être fait pauvre et même incapable, pour mieux ruiner, pour mieux saper, l'édifice de ses adversaires et rivaux. Le *Globe* accuse M. Emile de Girardin d'avoir tellement exagéré cette pauvreté qu'il semblerait que la *Presse* de 1845 comme celle de 1837 n'eût plus qu'à se mettre en vente au prix de onze cents francs. Il persiste à trouver que les affaires de la *Presse* sont excellentes malgré la désolante situation que M. de Girardin en a présentée hier. Et si *Presse* est une excellente opération, il s'attache à prouver que l'*Epoque* est constituée pour en être une bien supérieure.

La *Quotidienne* entre dans le débat du *Globe* et de la *Presse* : « Maintenant, s'écrie-t-elle, les royalistes qui vont aux journaux de la presse marchande n'ignorent plus où ils vont !... Ils vont aux gens d'affaires !... »

Les hommes qui veulent être au courant des secrets, des principaux épisodes, des mystérieuses questions du journalisme industriel, doivent suivre, à la source même, les incidents de ce curieux tournoi dans lequel le *Corsaire-Satan* a rompu une lance ce matin :

« Le public, dit-il, sait qu'en dehors des recettes régulières et du fermage des annonces, il existe pour quelques feuilles des ressources politiques et financières qui font qu'un publiciste intelligent, et tout à la fois co-propriétaire désintéressé de sa feuille, économise 30 000 fr. de rentes avec des appointements de 10 000 fr. et des pertes de 12 000 fr. C'est nous direz-vous, que tout se compense, et vous aurez raison. »

Le lundi n'est pas fatal seulement au travail des prolétaires, il l'est quelquefois, souvent même, au journalisme parisien. Aussi ne trouvons-nous dans les feuilles du matin que des articles retardataires. La *Presse* attaque M. Bugeaud sur ses erreurs en Afrique. — Le *Constitutionnel* s'occupe des produits de l'industrie à Vienne ; — le *Courrier français* des hôpitaux civils ; — le *Siècle* des fausses terreurs de lord Palmerston ; — le *Journal des Débats* des travaux du conseil d'Etat ; et la *France* des promesses menteuses de juillet.

Marchés.

Marché de Sceaux, 4 août. — Il a été amené 1001 bœufs, sur lesquels 904 ont été vendus 1,20-1,10-1,98. — 276 vaches amenées, dont 268 vendues 1,06-0,90-0,76. — Veaux amenés 519, vendus 510 à 1,36-1,-18-1,00. — 11852 moutons ont été amenés, sur lesquels 9410 ont été vendus, 1,42-1,18-0,94.

Marché de la Vallée du 4 août. — Agneaux 0,00 à 00,00. — Canards barbotteurs, 1,10 à 2,25. — Canetons de Rouen, 2,50 à 3,50. — Chapons gras 2,00 à 6,25. — Chevreaux ou cabris 0 à 0,00. — Cochons de lait 0,00. — Dindes gras 5,50 à 6,50 ; comm., 2,50 à 4,00. — Lapins ou lapereaux 0,90 à 2,75. —

... fin courant. — Amiens, 635, 637 50, 635.

	1er C.	P. H.	P. B.	dr C.	h.
5 0/0 compt.	121 90	122 »	121 90	122 »	
— fin cour.	122 15	122 30	122 15	122 25	
3 0/0 compt.	83 80	83 95	83 80	83 95	
— fin cour.	83 90	83 95	83 90	83 95	

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville	1420		»	5 0/0 Bge 1840.	102 1/8	»	B. »
B. de France	3220	»	»	— Portugais	»	»	
C. Gou. 1000	1125	»	»	Esp. D. active.	36	»	
C. Gan. 1000	»	»	»	5 0/0 Naples	102 »	»	
C. hypot.	617 50	»	»	— Romain	101 1/4	»	
4 Canaux	1277 50	»	»	Obl. Piémont.	1267 50	1270	H.

CHEMINS DE FER.				
St-Germ.	1100 »	» »	H. 30 »	Au 15. 1090, 1100, 1095.
V. r. d.	495 »	500 »	H. 5 »	— 500, 505, 500.
— r. g.	319 50	320 »	H. 15 »	— 307 50, 325.
Orléans	1255 »	1260 »	H. 20 »	— 1250, 1270, 1268 75.
Strasb.	275 »	» »	»	— 275, 278 75, 275.
Rouen	1067 50	» »	H. 10	— 1075, 1062 50, 1060.
Havre	897 50	» »	H. 12 50	— 895, 905.
Marseille	1055 »	1050 »	H. 15 »	— 1050, 1060, 1047 50, 1060.
Vierzon	793 »	790 »	H. 12 50	— 795, 797 50, 785, 792 50.

LONDRES, 2 Août

Consol. 98 1/2, 3/8.
Esp. act. 26 7/8.
Portug. 65 1/2.
Mexic. 36 3/4.
Brésil.
5 0/0 hol. 99 3/4.
2 1/2 do. 63 1/2.
Rouen. 40, 41.
Orléans, 47, 48.

PRIMES. PARIS, 4 AOUT.

3 0/0 F. c. 84. 83 95 d. 50.
F. p.
5 0/0 F. c. 122 40, 45 d. 50.
F. p. 123 d. 50.
Orléans, au 15. 1290, 1295 d. 10.
fin c. 1300 d. 20.
Rouen, au 15. 1090 d. 10.
Hâvre, 925 d. 10.
Strasb. 277 50, 280 d. 15.

COULISSE.

Av. 83 90.
Ap. 84 15.
B. du Trés.
Rep. F. e. F.
3 0/0 5, 10.
5 0/0 25, 30.

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 104,00 à 00,00 ; courant du mois, 105,00 à 00,00 ; 4 derniers mois, 109,50 à 110,00 ; 4 premiers ... 111,50 à 112,00.

LILLE. — Pas de courrier.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 109,00 à 00,00 ; septembre et octobre, 112,00 à 00,00 ; novembre et décembre, 97,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 88,00 à 00,00 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

VENTE VOLONTAIRE.

Lundi 25 août 1845, à deux heures après midi, sera vendu par adjudication publique et à de longs termes, en l'étude de Me Rencker, notaire à Colmar, le moulin appartenant à la famille Keller, à Colmar, consistant en moulin à farine à trois tournants, foulon à chanvre, maison d'habitation, grange, écuries, remises, étables, cour, jardin et vignes, place à se baigner, le tout comprenant une contenance d'environ 1 hectare sur le Logelbach, ban de Colmar, à peu de distance de la ville. — Ce domaine peut servir à tout autre établissement industriel.

Spectacles du 5 août.

7 h. 1/2 OPÉRA. —
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Mahomet. Folles amoureuses.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Déserteur. Pré aux Clercs.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Ami Grandet. 3e Mari. Porthos. Bugolin.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Le Souper. Saltimbanques. Epicier. Le Chien.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Changement. Fumiste. Sept Merveilles.
9 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — La Pêche. Contrebasse. Pretintaille. Ecole.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Affreux Bandit. Etudiants.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Canal Saint-Martin.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 COMTE. — Mort aux Rats. Docteur Gall. Ariel. Mazurka.
6 h. 1/2 FOLIES. — Galop. Télégraphe. Jeune Homme.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Tailleur. Une Femme. La Grisette.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

quel sujet met ainsi les armes à la main à deux guerriers du même camp? Deux journaux politiques et quotidiens ont évidemment pour but d'éclairer le pays sur ses intérêts, de faire triompher des principes et des doctrines. Si la *Presse* et le *Globe* se battent, ce doit être pour des idées ; sans doute ces deux journaux ne s'entendent pas sur les améliorations à réaliser en France, sur les moyens de concilier l'ordre et la liberté, la conservation et le progrès.

Détrompez-vous : les deux journaux en lutte ne se disputent que des abonnés, ou pour mieux dire, que de l'argent. La boutique ancienne et bien achalandée ne veut pas souffrir qu'une boutique nouvelle vienne installer près d'elle une plus large enseigne, un plus brillant étalage. La *Presse* veut faire avorter l'*Epoque* ; le *Globe-Epoque* veut tuer la *Presse*.

Cette longue, cette orageuse discussion ne nous transporte pas sur le terrain des doctrines et des idées, Nous sommes en vrai champ de foire. Chaque *Fontanarose* frappant à coups de baguette sur son tableau de toile, décrie et rabaisse le phénomène vivant qu'on exhibe sous la tente de son voisin : « On n'a rien à vous montrer d'intéressant là-dessous, cette baraque ne fera pas ses frais ; mais ici vous trouverez du nouveau, du curieux ; entrez, suivez le monde, prrrrrenez vos billets. »

Dans cette discussion nuisible à la considération des deux parties, chaque journal conserve son caractère ; la *Presse* raisonne mieux que le *Globe* ; elle fait du mercantilisme et de la personnalité avec moins d'effronterie, mais l'impression générale qui ressort de ce débat chez les lecteurs judicieux, c'est que la presse périodique n'a plus de mission, qu'elle n'enseigne pas, qu'elle vend des feuilletons, et surtout des annonces, qu'elle périra par le mépris s'il ne s'opère pas une réaction violente et si la législation n'intervient pas.

Quelques mots sur le sujet du débat.

Le *Globe*, journal très spirituellement rédigé, mais peu lu parce que la verve n'est pas, en France, un passeport suffisant pour le cynisme, pour les doctrines inhumaines et compressives, le *Globe* a peine à vivre dans son format actuel. Pour attirer l'attention et les capitaux, il imagine de prendre des proportions colossales et de s'appeler l'*Epoque* : il compte réaliser ainsi 40 000 abonnés et des annonces pour un million de francs.

D'abord la *Presse* ne dit pas un mot des prospectus de l'*Epoque*, mais enfin l'apparition de ce journal semble imminente ; la *Presse* dimanche dernier, la *Presse* réplique à son tour. La *Presse* qui a eu le tort d'engager le journalisme contemporain dans les voies de la spéculation purement matérielle. Mettre les journaux à quarante francs, les forcer de se vendre au dessous du prix de revient, c'est les obliger à chercher leurs moyens d'existence dans les annonces d'abord, et puis, si les annonces ne suffisent pas, dans la réclame littéraire, artistique, dans le trafic des questions industrielles, dans le commerce des influences politiques.

Les conceptions de M. de Girardin ont activement contribué à démoraliser le journalisme. Cette grave responsabilité encourue ne nous empêchera pas de constater que la *Presse* voit assez juste quand elle prédit malheur à l'*Epoque*, ce papillon aux ailes gigantesques dont le *Globe* est la chenille. Le *Globe* a senti le coup, car il s'emporte et descend, dans son numéro d'hier, à de tristes personnalités que nous ne voulons pas reproduire.

Cependant la *Presse*, de son côté, donne quelque prise, et dans les critiques du *Globe* il en est qui portent fort juste.

« Le service de la *Presse* coûte aujourd'hui à ses actionnaires, tout compris, 282 000 fr. ; ses revenus s'élèvent, y compris le traité fait avec la compagnie Duveyrier pour les annonces, à 300 000 fr. ; la balance, en faveur des actionnaires est donc de 18 000 fr., c'est-à-dire rien, car ces 18 000 fr. ne servent pas à payer les intérêts des capitaux engagés dans l'affaire. »

En effet, c'est là un des caractères de la presse marchande, in souciance complète à l'égard des bénéfices apparents et justifiables. On gagne peu ou point, on donne le journal à perte, peu importe. Par quels moyens secrets se comblera donc le déficit, alors que le dévouement des actionnaires, pour une idée féconde, pour un principe, pour une cause n'existe pas ?

Quant à l'*Epoque*, elle compte sur les abonnements, sur les annonces et la vente par numéros.

« L'*Epoque* établira à Paris un service considérable de vente au numéro, d'après le système anglais. Chaque numéro se vendra *trois sous*, ancien style. Tout autorise à croire que cette vente produira des résultats considérables. Un journal en contenant dix, tous complets, et ne coûtant que *trois sous*, ancien style, c'est-à-dire le prix du *Moniteur parisien*, sera une véritable nouveauté. Le prospectus de l'*Epoque* a porté cette vente, largement organisée, à domicile, dans les cours des Messageries, à l'embarcadère des chemins de fer, à dix mille numéros. On arrivera sans nul doute à ce résultat ; mais supposons-le, en attendant, de moitié. »

L'*Epoque* table encore sur d'autres profits dont la *Presse* lui a ... il y a peu de jours, M. de Royer, magistrat fort honorable du parquet de Paris, eut recours à la *Presse*, pour faire insérer quelques lignes relatives à une œuvre de charité ; la *Presse* demanda *dix francs la ligne*. M. de Royer, ménager de l'argent des pauvres, refusa. Il n'est donc pas difficile de placer à la troisième page l'équivalent de 258 petites lignes d'annonces, sans les faire payer dix francs chacune. »

Ce matin la *Presse* reprend la parole et détruit impitoyablement toutes les illusions de l'*Epoque*. Nous citons :

« *Première observation.* — PAPIER. — Votre papier, — dites-vous, — ne vous coûtera que 47 fr. les mille feuilles. Soit. Le *Journal des Débats*, le *Constitutionnel* et la *Presse*, qui emploient 15 000 rames de papier par an, le paient 30 fr. la rame de 32 kilos. Or, de deux choses l'une, ou votre format, qui doit contenir 4 000 lignes d'annonces et dix journaux, ne sera que d'un tiers plus grand que le format actuel du *Journal des Débats*, du *Constitutionnel* et de la *Presse*, ou le superbe papier sur lequel l'*Epoque* doit être imprimée ne sera que du papier à sucre, à moins toutefois que ce ne soit du papier pelure d'ognon.

Deuxième observation. — TIRAGE. — 7 fr. le mille, c'est le même prix que celui que paient à M. Normand le *Constitutionnel* et le *Journal des Débats*. Ce n'est pas cher, eu égard au format de l'*Epoque* ! mais il faudra voir quel tirage et quelle encre !

» Rien, dites-vous, ne sera épargné pour que le *feuilleton-roman* que vous vouliez supprimer en décembre 1844 et que vous proclamez maintenant être un *fait considérable* méconnu par M. de Girardin, occupe dans l'*Epoque* une place conforme à la dernière de vos deux opinions diamétralement opposées. Il est compris pour 150 fr. par jour !!!!! Quelle magnificence ! Vous ne savez donc pas que la *Presse* — dont le feuilleton n'a que dix colonnes, et celui de l'*Epoque* doit en avoir douze, — paie presque le double de cela à Alexandre Dumas, George Sand, de Balzac, Frédéric Soulié, Théophile Gautier, Jules Sandeau ! Mais on sera si glorieux d'occuper dans le feuilleton de l'*Epoque* une place à côté des *Mémoires de Mlle Flore* écrits par M. Gabriel, que les écrivains en renom seront trop heureux de se mettre au rabais au lieu de se mettre à l'enchère ! Le *Constitutionnel*, pour enlever à la *Presse* M. Eugène Sue, lui a donné 10 000 fr. par volume ; l'*Epoque*, pour enlever à la *Presse* M. Dumas fera autrement : elle lui dira : Votre traité avec MM. de Girardin et Veron vous assure 64 000 fr. par an, je vous en offre 32 000 ! A la bonne heure, ce sera là une idée neuve, et si elle réussit, celle-là ne manquera pas d'imitateurs.

Cinquième observation. — ADMINISTRATION. — 50 000 francs par an. Pour un journal destiné à servir tous les abonnés du *Globe* c'est assez, c'est même trop.

Septième observation. — VENTE AU NUMÉRO. — Mais il y a un élément de succès sur lequel vous comptez immensément. « L'*Epoque*, » dites-vous, établira à Paris un service considérable de vente au numé- » ro, d'après le système anglais. Chaque numéro se vendra trois sous ! » Le prospectus de l'*Epoque* a porté cette vente largement organisée, à

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 6 AOUT 1845.

FRAGMENTS D'UN VOYAGE EN MOLDO-VALACHIE.

1836-1837.

BUCHAREST (1).

§ III.

. . . . Koltza-l'Ancien nous rappela l'épisode à la suite duquel Charles XII, le plus grand capitaine de son siècle, devint prisonnier des Turcs. Après la désastreuse bataille de Pultawa, où il s'était si vaillamment comporté, blessé grièvement à la cuisse, et porté mourant sur un brancard, il s'était retiré à Varnitza, près Bender, et là, il songeait au moyen de rappeler à lui la fortune, qui, pendant dix ans, lui avait été constamment fidèle, lorsque le czar Pierre Ier, apprenant ses projets, fit demander aux Turcs son expulsion de leur territoire. Afin de légitimer cette demande, on lui prêtait l'intention de s'emparer du trône de Pologne, sous le nom de Stanislas, de se liguer ensuite avec l'empereur d'Allemagne, pour tomber à l'improviste sur Constantinople.

... Irrité, le sultan ordonne à Charles XII de s'éloigner au plus vite. Charles XII, qui craignait d'être livré à ses ennemis, ne tient aucun compte de cet ordre, et comme des troupes nombreuses marchaient contre lui, il rassemble à la hâte deux cents hommes, la plupart ses domestiques, et prend le parti de résister avec eux.

Pendant trois heures, en effet, il se battit comme un lion. Un soldat turc lui ayant crié de se rendre, étonné de cette audace, il regarde de tous côtés comme pour s'assurer de ce qui peut en être la cause... Seul, de sa petite cohorte, il était resté debout ! Tous ses braves défenseurs jonchaient le sol ! Son équipage, ses meubles, ses papiers, ses effets, tout avait été pillé ou brûlé ! Voyant qu'il ne pouvait échapper à sa destinée, Charles XII fondit l'épée à la main sur l'ennemi, déterminé du moins à vendre chèrement sa vie. Mais l'un de ses éperons s'étant embarrassé dans la dépouille d'un cadavre, il tomba et fut immédiatement désarmé.

Cet événement avait lieu le 12 février 1773.

Le pacha de Bender, Ismaël, eût pour le royal prisonnier mille égards, et s'écria en l'apercevant les habits déchirés, ses bottes, ses mains couvertes de sang, de poudre et de boue : « Le Tout Puissant soit béni de ce que ta Majesté est en vie ! mon désespoir est amer d'avoir été réduit par force à exécuter les ordres de sa Hautesse. » L'hospodar de Valachie Constantin Brancowan, le même qui fut un an après décapité à Constantinople, étant venu le recevoir aux portes de Bucharest, et lui ayant dit : « On prétend, sire, que Votre Majesté a tué vingt janissaires de sa main ? — Bah ! repartit le monarque en souriant, on augmente toujours les choses de moitié. » Le lendemain, il partit pour Démotica, vieux castel des environs d'Audrinople.

— Et maintenant, poursuivit le narrateur, vous voyez ici, là, et là, *Roswant*, *Oudrikani* et *Elephtarious*, dont il serait trop long de vous faire aujourd'hui l'historique ; *Episcopi Rimnikou*, monastère qui, ainsi que l'indique en partie son nom, a été élevé par les soins d'un saint évêque de Rimnick ; enfin *Saint-Sava*, *Skiti Kaloiéro*, *Spira* et *Kretzulesko* qui ont long-temps servi de casernes aux Turcs. A l'époque où ces derniers firent pour la dernière fois leur rentrée dans Bucharest par la barrière que vous devez apercevoir se dressant là-bas comme une espèce de redoute, ils étaient commandés par Nassein-Pacha. Nassein était aussi cruel qu'impitoyable. L'un de ses officiers étant venu lui dire qu'on ne savait où loger les troupes musulmanes :

— A quoi servent, dit-il, ces grands bâtiments ?

— Seigneur, ce sont des monastères.

— Eh bien ! que mes soldats soient logés dedans.

— Seigneur, ils sont occupés.

— Et par qui ? par de misérables popas ?

— Seigneur, quarante mille habitants désarmés y ont cherché un refuge.

— Qu'on les déloge.

— Seigneur, ils n'ont pas d'autre abri ; leurs maisons ont été pillées et brûlées.

— Alors qu'on fasse d'eux comme on a fait de leurs maisons, s'écria Nassein avec impatience.

— Mais, seigneur, si nous brûlons les logis, où caserons-nous nos soldats ?

— C'est juste. Les habitants, dis-tu, n'ont pas d'armes, eh bien ! qu'ils soient massacrés !

— Les femmes, les enfants, les vieillards ?

— Les femmes, les enfants, les vieillards.

Et la volonté du cruel despote fut exécutée. Le monastère de Spiron, seul, échappa à cette horrible boucherie, l'un des faits les plus dramatiques de l'histoire valaque. Cinq cents jeunes filles s'y étaient retirées, la plupart dévouées au culte de Dieu. Toutes, après avoir subi de sanglants outrages, furent livrées aux flammes. Le lendemain de ce jour à jamais néfaste, le Dembowitza, d'ordinaire si calme et si pur, portait au Danube des flots de sang et des milliers de cadavres.

La Porte désavoua hautement la féroce conduite de Nassein, qui, pour échapper au cordon, fut obligé de résigner son commandement et de s'exiler de lui-même en Asie.

Au moment où notre cicérone achevait le récit de cette dernière chronique, quelqu'un ayant parlé des kans ou caravansérai :

— Rien de bien intéressant ne les concerne, répliqua le vieux moine. Toutefois, ajouta-t-il après quelques minutes de réflexion, je vous dirai, si vous le permettez, quelques mots du kan qui fut bâti par *Manouch*, ou plutôt je vous entretiendrai de *Manouch* lui-même.

Nous fîmes un signe d'adhésion, et il reprit aussitôt :

— Manouch était un prince arménien de la grande et célèbre famille des Mirza. Victime des révolutions qui, à tant d'époques, bouleversèrent son pays, il s'expatria et s'établit, pauvre comme Job, dans une ville de la Roumélie, où il se fit commerçant. Ses opérations réussirent. En peu d'années, il devint immensément riche. On comparait sa fortune à celle de Boukor, son compatriote. Lié de la plus étroite amitié avec le pacha de Routschouck, Tersénickli-Oglou, et avec le fameux grand-visir Moustapha-Baïractar, il suivit ce dernier à Constantinople et prit une part active aux événements politiques qui avaient pour but de venger la mort de l'excellent sultan Sélim III, étranglé dans le sérail par l'ordre de son cousin Moustapha IV. Baïractar ayant échoué dans sa glorieuse entreprise (1), et s'étant fait sauter en mettant lui-même le feu à la poudrière impériale, dans laquelle il avait pu se renfermer, Manouch, proscrit dès-lors, prit la fuite. Sa tête fut mise à prix. Suivi seulement de six serviteurs dévoués, il traversa la Turquie, armé jusqu'aux dents, et se retira à Bucharest, où il fit beaucoup de bien. La ville lui doit le vaste kan que vous voyez. Huit mois après, secrètement averti par Kossew, pacha et successeur de Tersénickli-Oglou à Routschouck, que ses ennemis avaient conçu le projet de s'emparer de sa personne, il quitta la Valachie et passa en Transylvanie.

Une aventure étrange signala son arrivée en ce pays. Manouch, d'un courage et d'une intrépidité extraordinaires, était un de ces hommes pour qui la peur est un vain mot, une expression vide de sens.

Arrivé depuis cinq minutes à peine au poste de la *Tour-Rouge* (2), il fumait, assis tranquillement sur une pierre, en attendant que l'on eût visité ses effets, quand une balle, évidemment dirigée contre lui, emporta sa pipe. Surpris, mais non effrayé, Manouch alla chercher une autre pipe et revint se placer au même endroit. Il y était à peine qu'une seconde balle frappa rudement un poignard qui sortait de l'une de ses poches. Cette fois il leva la tête afin de s'assurer d'où pouvaient lui venir ces deux coups. Ils venaient de deux Turcs, qui, après l'avoir inutilement traqué de buissons en buissons pendant l'espace de quatre-vingts lieues, et n'ayant pas le droit de le relancer jusque sur le territoire transylvanien, exaspérés de voir qu'il leur échappait en leur faisant perdre l'espoir de toucher la somme promise à ceux qui l'amèneraient mort ou vif à Constantinople, étaient accourus, pour le tuer, sur les hauteurs au fond desquelles se trouve la grande cour du poste autrichien.

— *Gochd !* murmura Manouch, sans changer de posture : *tzelzenenk anonz intch bès gltche tzenen marte.* (3)

Et aussitôt s'emparant d'une petite carabine d'Alep coquettement montée en argent, qui ne le quittait jamais en voyage, il l'arma et l'étendit dans la direction des Turcs. L'un d'eux tomba frappé mortellement. Quant à l'autre, ne voulant pas d'autre preuve de la terrible adresse de Manouch, il s'éloigna lestement.

Manouch passa de la Transylvanie en Autriche, et de l'Autriche il gagna la France où il demeura 5 ans. Il habitait à Paris un splendide hôtel (4) qu'il avait meublé somptueusement. Grand, beau, bien fait, jeune encore (il avait environ 37 ans), doué d'une intelligence rare, d'une érudition peu commune, et d'un esprit éminemment distingué, il adopta promptement les mœurs françaises et fut bientôt réputé, dit-on, le plus élégant étran-

---

(1) Voir la *Démocratie pacifique* des 2, 3 et 5 août.

(1) Voir à cet égard l'intéressant ouvrage intitulé les *Janissaires*, par notre ami M. Alphonse Royer.

(2) La Tour-Rouge, frontière limitrophe de la Transylvanie et de la Valachie, contient un poste autrichien, une douane et un lazaret.

(3) Les maladroits ! montrons-leur comment on descend un homme. (En Arménien.)

(4) Cet hôtel, situé rue de Verneuil, a été démoli depuis lors et converti en boutiques.

mieu discuter, non sur l'avenir de la société, sur les intérêts des masses, mais sur le prix du papier, du tirage, du pliage et sur tous les détails d'un tripotage mercantile.

Espérons que la conscience publique se révoltera, qu'elle imposera au journalisme, pour être accepté, la condition d'avoir des idées et de les propager, de proclamer des principes et de les suivre. Espérons aussi que la prochaine législature mettra un terme à ce développement anormal du mercantilisme, en frappant les journaux d'un timbre proportionnel à la dimension de leur format et au revenu de leurs annonces.

On imposerait ainsi la boutique, on émanciperait la pensée. Déjà nous avons développé cette thèse, et nous comptons bien y revenir.

Intérêts maritimes.

TRAITÉ DE ZANZIBAR.

Le *Journal des Débats* vient de publier le texte du traité conclu par M. le capitaine Romain-des Fossés avec le sultan de Maskat et Zanzibar. En voici les principales dispositions :

Les Français auront le droit de résider, commercer, posséder, acquérir librement dans les états de l'Imam, et resteront généralement soumis à la juridiction de leur consul. Un droit unique de 5 pour 100 *ad valorem* frappera les marchandises françaises. Diverses dispositions du droit des gens civilisé sont introduites dans nos rapports avec le chef de Zanzibar. L'article 15 accorde aux Français la faculté de former, soit à Zanzibar, soit sur tout autre point des états de l'Imam des magasins d'approvisionnements *de quelque nature que ce soit*.

Le *Journal des Débats*, au mois de mars, publiant les dispositions de ce traité, citait les ports des Etats de l'iman dans lesquels la France consentait à payer le droit de 5 pour 100, et dans le nombre il nommait Gameroun ou Bender-Abasse et Ormouz. Le texte ne donne aucun nom de port, et fait bien. Gameroun et Ormouz sont des points sur lesquels la Perse prétend avoir des droits et qu'elle dispute à Seïd-Saïd. Il eût été assez maladroit d'attribuer, dans les termes d'un traité, au sultan de Maskat des possessions réclamées par le gouvernement de la Perse, au moment même où nous travaillons à établir avec ce gouvernement des relations avantageuses.

Il y a, dans le traité, un article fort important que, précédemment, le *Journal des Débats* n'avait pas signalé. C'est celui qui réserve au pro-

Seïd-Saïd peut être un instrument précieux dans l'œuvre de civilisation des régions à l'orient de l'Afrique. Ce chef est actif, industrieux, plein d'ambition; mais il a besoin de l'impulsion du génie chrétien. Il appartient à la France de prendre partout l'initiative féconde et glorieuse pour le développement de la vie civilisée, dans ces parages, où elle est reine par ses possessions de Mayotte et de Madagascar.

Pour accomplir dignement cette mission, il faut que la puissance de notre pays éclate à tous les yeux. Il faut que Seïd-Saïd, que les sultans des Comores, que les petits chefs indépendants de Madagascar, que les Houvas surtout sachent que la France est forte et résolue en même temps que modérée et libérale. Il ne faut pas que notre rivale l'Angleterre puisse se montrer incessamment et seule à tous ces chefs, à toutes ces populations, et leur imposer ses influences. Nous devons être partout où se présentent les Anglais; nos vaisseaux doivent être aussi nombreux, pour le moins, que les leurs. Eh bien! croit-on que ce résultat soit atteint par ce déplorable traité Broglie qui livre à l'aristocratie anglaise la police de la côte orientale? Que le gouvernement se hâte donc de réparer cette faute désastreuse; que l'opinion publique se prononce et force le ministère à agir, à expédier une flotte dans les mers malegaches. Si le pays ne se prononce pas avec énergie, à cet égard, on peut compter que rien ne sera fait; car, n'en doutez pas, sous ce traité Broglie, il y a un fait de concession et de faiblesse.

La France ne peut pas abandonner à la Grande-Bretagne l'œuvre de la civilisation des mondes barbares. Il lui convient de prendre dans cette œuvre sa part de profit; il lui appartient surtout de prendre sa part de dévouement et de gloire. La France ne doit pas laisser cette fonction à l'aristocratie anglaise, parce que l'esprit de cette aristocratie n'offre pas au monde chrétien assez de garanties. Elle exploite trop impitoyablement le peuple qu'elle gouverne dans son île, pour qu'on puisse livrer exclusivement à ses soins l'éducation et le gouvernement des races colorées et encore en état d'enfance. Que l'aristocratie anglaise renonce à ses prétentions à la domination universelle des mers, sinon son insatiable ambition préparera au monde de grands troubles. L'Angleterre a une portion de continent au nord de l'Amérique; elle a la Guyane, elle a ses grandes Antilles. L'Angleterre a le continent d'Australie tout entier et les vastes îles de la Nouvelle-Zélande; l'Angleterre a l'Inde, et, par l'Inde, elle tient dans ses mains la moitié de l'Asie. L'Angleterre possède l'Afrique du sud. Cet empire sur toutes les parties du monde est grandiose et glorieux. Mais, de grâce, que l'Angleterre laisse quelque

(1) Les traités de l'Angleterre et de l'Union américaine avec l'iman ont été publiés dans les *Annales maritimes* d'octobre 1843.

Le *Constitutionnel* entend-il que M. Thiers n'aurait pas conclu [illegible] *nutile* traité avec Seïd-Saïd? Qu'eût-il donc fait, M. Thiers? Qu'a [fait] l'honorable chef du centre gauche lorsqu'il était au Pouvoir? Quels sont [les] efforts et les actes intelligents qu'il oppose aux présentes *formules* [...] *nales* du traité? Est-ce l'envoi à Zanzibar d'un consul, M. Noël, le[quel] ne put être reconnu et dut revenir piteusement en France? Nous ne [sa]vons pas s'il est intelligent, mais il n'est pas heureux d'expédier [un] agent qui ne doit pas être admis. Dès 1840, dans la *Phalange*, nous [di]sions que pour établir de bonnes relations avec l'iman, il convien[drait] d'envoyer auprès de lui un négociateur revêtu d'une autorité impos[ante]. Le gouvernement s'est décidé, bien qu'un peu tard, à agir dans [cette] voie.

En somme, la France, dans ces régions comme sur tous les points [du] globe, s'est laissée devancer; elle est en retard partout. Est-ce une [rai]son pour renoncer, pour ne rien faire? Que le *Constitutionnel* ait [donc] le bon sens et la loyauté de juger impartialement les actes qui int[éres]sent l'avenir maritime et commercial du pays, ou bien qu'il fasse, [de] bonne fois, avec franchise, la déclaration échappée un jour à son pa[tron] M. Thiers : *La France doit renoncer à être une puissance maritime.*

Le *Constitutionnel* emploie une singulière argumentation pour dé[mon]trer l'inutilité du traité de Zanzibar et détourner l'esprit public des [con]trées de l'Est-Afrique.

Il a été établi, dit-il, d'une part, (lettre de M. Dejean de la Bâtie [aux] *Débats*) que le commerce entre la France et Zanzibar ne peut avoir lieu [qu'à] la condition de prendre Bourbon pour entrepôt.

D'autre part, il a été démontré que l'île Bourbon ne pouvait servir d'en[trepôt] au commerce avec Zanzibar, à cause des périls de ses rivages. [« Il] » n'est pas de service plus rude, a-t-on dit avec raison, que celui des m[ers] » de cette île. La navigation de Bourbon est le désespoir de nos marins. »

D'où il résulte que le commerce avec Zanzibar ne pouvant avoir lieu directement, ni par entrepôt, n'est réellement pas possible.

En vérité, il est trop facile de se donner raison par de tels ar[gu]ments. Puisque le *Constitutionnel* voulait bien se servir de nos par[oles] et les trouver bonnes, il aurait dû loyalement dire que si nous a[vons] combattu l'idée de l'entrepôt de Bourbon, ça été pour opposer à cette [île] éloignée et sans port la position centrale et magnifique de Mayotte. C[om]ment! le *Constitutionnel* qui affecte de nous montrer les pays de l'O[rient] livrés à l'Angleterre, ne sait-il pas que nous avons, dans ces mers, Ma[da]gascar et l'île Mayotte à cette heure occupée et en voie de développem[ent]? Est-ce donc par ignorance complète de nos intérêts maritimes que [ce] journal et M. Thiers n'ont pas trouvé une parole pour attaquer la di[spo]sition du traité Broglie qui appelle les Anglais à la côte orientale [d'A]frique?

---

ger de l'époque (1). Son luxe et sa prodigalité furent cause de sa perte. La Porte demanda son extradition. Le gouvernement français s'y refusa, mais Manouch reçut du duc d'Otrante une lettre qui l'engageait à partir. Le soir du jour où lui arriva cette invitation, il se rendit dans une maison où l'on jouait (2). L'un de ses amis, le comte de Lorieu, si je ne me trompe, l'y avait depuis une quinzaine présenté, et il y était fort bien accueilli.

Ce soir-là, il y avait nombreuse réunion. Le jeu était animé; les paris se succédaient avec une fiévreuse impatience. Manouch joua comme d'habitude fort gros jeu, et, comme d'habitude, il gagna. Peut-être ses succès tenaient-ils à ce qu'il jouait sans y attacher d'importance, *misant* plus largement que beaucoup d'autres, parce que sa fortune lui en faisait presque une obligation, et que ses succès l'y autorisaient. Quoi qu'il en soit, il gagnait. Les pertes au jeu, quand elles sont opiniâtres, irritent et font sortir de leur caractère habituel ceux qui en sont victimes. Impatienté de perdre toujours et de voir devant Manouch une somme énorme, un jeune lieutenant de cavalerie, M. de P***, ne put s'empêcher de s'écrier de façon à être entendu de l'assemblée:

— Il a un bonheur insolent!

— Qui cela, *il*? demanda l'Arménien, sentant le rouge lui monter au front.

— Vous, parbleu! répondit le lieutenant.

— Alors, monsieur, vous me permettrez de vous dire que si vous trouvez mon bonheur insolent, j'ai bien lieu d'être surpris que vous veuillez l'être plus que lui.

— Monsieur!...

— Pas de bruit, je vous en prie. N'obligez pas un *barbare* à vous faire observer qu'il y a ici des dames...

— Vous me rendrez raison...!

— Volontiers. Mais, auparavant, je veux, vous me ferez bien cette petite concession, prouver à mes partners que si mon bonheur est, comme vous le prétendez, insolent, c'est aux caprices du hasard que j'en suis redevable, et non, comme votre exclamation pourrait le faire supposer, à quelque supercherie.

— Monsieur, je ne vous ai pas accusé.

— J'aime à le croire, et cependant je persiste. Vous avez dans la main une centaine de louis, j'imagine?

— A peu près.

— Admettez-vous que je puisse avoir là quatre ou cinq fois cette valeur?

— Beaucoup plus.

— Peu importe. Réunissez-vous à ces messieurs, formez entre vous la même somme, je la joue d'un seul coup. Seulement, vous tiendrez les cartes pour moi, et l'un de ces messieurs, à votre choix, les tiendra contre vous. De plus, je ne veux ni permettre que l'on vous donne, ni vous donner moi-même le moindre conseil. Vous obéirez à vos inspirations. Est-ce convenu?

— Voilà, monsieur, répartit l'officier au comble de l'étonnement, voilà qui, de votre part, dénote une bien grande confiance en ma loyauté, car enfin...

(1) Manouch parlait facilement douze langues, et passait en effet pour le *Brummel* de Paris.

(2) Madame la comtesse d'A...d.

— Cette confiance est naturelle : n'exposant, pour ce qui vous concerne, que le sixième environ de ma mise, vous jouerez, j'en suis persuadé, comme si, en gagnant, vous deviez réellement gagner et non perdre. Votre conscience y est engagée.

La partie commença. On jouait alors l'*écarté*, le jeu en vogue. Le lieutenant gagna.

— Messieurs, s'écria Manouch, une revanche?

Une seconde partie s'engagea. Un nouveau partner était venu s'asseoir en face de M. de P***. M. de P*** l'emporta encore : le jeu lui venait à pleines mains.

— Seriez-vous d'avis de soutenir une troisième épreuve? demanda l'un des joueurs.

— Certainement, repartit Manouch en souriant. Monsieur (il s'inclinait devant le lieutenant) a le bonheur trop... à mon tour, j'allais presque dire insolent, pour que j'ose me permettre une observation. D'avance je souscris à tout.

— Même à jouer quitte ou double? dit l'officier piqué au vif dans son amour propre.

— Même à jouer quitte ou double, répliqua l'Arménien. Vous soignez si bien mes intérêts que j'aurais tort de refuser.

Cette réponse était un second appel à toute la galerie. En un clin d'œil, la table fut couverte d'or.

— Vous consentez toujours à ce que je tienne les cartes? fit M. de P., en s'adressant à Manouch.

— Comment donc! plus que jamais.

Les cartes furent battues, rebattues et coupées. Du premier coup le lieutenant prit trois points.

— Messieurs, s'écria l'ami de Baïractar, l'avantage est pour moi. Une proposition!

— Laquelle?

— J'offre aux deux joueurs de changer de place.

— Du tout, du tout! repartirent les parieurs en même temps, la règle du jeu s'y oppose.

Mais avant que le premier mouvement d'étonnement soulevé par cette ouverture eut été calmé, Manouch avait de lui-même opéré le changement.

La partie continua. Le lieutenant marqua ses cinq points. Son partner n'en avait pas pris un seul.

L'Arménien compta froidement le gain. Il s'élevait à près de *cent mille francs*! Aussitôt, faisant douze lots de chacun huit mille livres, il les envoya, séance tenante, aux maires de Paris pour être distribués aux pauvres de leurs arrondissements respectifs (1). Puis, prenant le lieutenant à l'écart :

— Le jour, lui dit-il, commence à paraître, il faut qu'avant quelques heures j'aie quitté Paris. Je n'ai pas oublié la satisfaction que vous m'avez demandée, je suis prêt à vous l'accorder.

— Monsieur, répliqua vivement M. de P...., j'étais loin de penser

(1) Historique. — Le lendemain on lisait dans le *Journal de Paris* : Un riche étranger, qui a voulu garder l'anonyme, a envoyé aux douze maires de Paris une somme de *quatre-vingt-seize mille francs*, pour, cette somme, être distribuée aux malheureux de leurs arrondissements. Un pareil trait n'a pas besoin d'éloges.

qu'un *barbare*, comme il vous a plu de vous nommer, dut jamais do[n]ner une leçon de savoir vivre à l'un de ceux qui prétendent être le p[eu]ple le plus civilisé du monde. Je m'avoue doublement coupable. Oub[liez] donc ma ridicule sortie, accordez-moi votre estime, et comptez que v[ous] aurez toujours en France un ami sincère et dévoué.

Manouch tendit la main au lieutenant, et deux heures après il [é]tait en voiture, ne pensant assurément pas qu'il s'éloignait de Paris p[our] toujours.

Tout, dans la vie de ce noble cœur, était marqué au coin de l'étrang[e]. Au moment où il allait franchir la barrière Saint-Martin, un encom[bre]ment de voitures ayant arrêté momentanément sa chaise, il mit la [tête] hors de la portière. Un carrosse bourgeois était dans le même emba[rras]. Une dame vêtue avec beaucoup de recherche occupait le fond de ce c[ar]rosse, et cette dame, la célébrité de son siècle, se nommait Mlle Le[nor]mand.

— Pardieu, se dit Manouch, la rencontre est bizarre, il faut, si [cela] se peut, que j'en profite. Voilà cinq ans que je désire voir cette fam[euse] pythonisse, et jamais, tant son salon de la rue de Tournon est tou[jours] encombré, l'occasion ne s'était présentée plus belle.

Et se penchant tout-à-fait en dehors de sa voiture :

— Mosoch, dit-il, Mosoch.

Son domestique de confiance parut.

— Tu vois cette dame?

— Oui, monseigneur.

— Va t'informer si elle veut bien me faire l'honneur de m'acco[rder] trois minutes d'audience dans son carrosse?

Mosoch partit et revint aussitôt. La devineresse consentait.

Pardonnez-moi ma liberté grande, madame, lui dit Manouch en s'a[s]seyant devant elle, je suis étranger, et de longtemps sans doute je ne [re]mettrai les pieds dans votre pays.

— De long-temps, en effet, balbutia Mlle Lenormand, qui, machin[ale]ment, avait pris la main gauche de son visiteur et en interrogeait [les] lignes palmaires avec une vive attention.

— Continuez, continuez, reprit l'Arménien, voyant qu'elle parai[ssait] hésiter. Je serai enchanté de connaître mon sort.

— Enchanté!... Je ne vous demanderai pas, monsieur, si vous [avez] assez de force d'âme pour lutter contre la mauvaise fortune. Cela se [lit] sur votre visage. Ecoutez-moi donc.

Elle fit alors la biographie de Manouch depuis le jour où il était [né] jusqu'au moment de sa rencontre fortuite avec lui. Puis, arrivé là :

— Vous allez de ce pas, lui dit-elle, en Russie?

— Oui, madame.

— A Saint-Pétersbourg?

— C'est encore vrai.

— L'empereur Alexandre vous fera l'accueil le plus empressé.

— Voilà qui est très flatteur, assurément.

— Il vous offrira du service, vous nommera feld-maréchal, vous [dé]corera des Ordres de Saint-André et de Saint-Wladimir.

— De mieux en mieux.

— Il voudra vous faire épouser l'une des plus belles et des plus [sé]duisantes jeunes femmes de la cour.

— Ah! par exemple, quelque tentant que cela soit, je refuserai.

— Je le sais. Depuis la mort de la seule femme que vous ayez ai[mée]

... condamné politique!... — On assure que l'ordre de rentrer en France a été expédié à M. de Saligny, notre envoyé au Texas : « Ce rappel, dit ce soir la *Patrie*, doit sans doute être interprété en ce sens, que le Texas faisant désormais partie de l'Union américaine, la France n'a plus besoin d'y avoir un représentant spécial. » — La *Gazette du peuple* annonce qu'elle cesse aujourd'hui ses publications à Draguignan, pour avoir le temps de reparaître ailleurs avant la fin de l'année ; nos lecteurs se rappellent que nous avons plusieurs fois signalé la tendance loyale et les idées sympathiques de cet organe ; qu'il reparaisse donc bientôt ! — Il y a trois jours, Frédérick-Lemaître a joué aux Célestins, à Lyon, le beau drame de Victor Hugo, *Ruy-Blas*. Le succès a été complet et pour l'œuvre et pour l'artiste.

RAPPEL DU DUC DE MONTPENSIER. — Une lettre en date d'Alexandrie, 18 juillet, et écrite à bord de la corvette *le Cuvier*, porte que M. ...rqueney, neveu de notre ambassadeur à Constantinople, envoyé en mission pressée auprès de M. le duc de Montpensier, a dû remettre au jeune prince des dépêches par lesquelles on le prie avec instance de renoncer à son voyage en Russie. Ce fait a été commenté de diverses manières. Quelques personnes disaient que la guerre civile avait recommencé et que tout était à feu et à sang en Syrie ; d'autres ont supposé que l'on avait voulu seulement soustraire le jeune prince aux prières et aux supplications des chrétiens du Liban, qui paraissaient définitivement sacrifiés. Nous ne voulons pas croire à cette déshonorante supposition.

MORT DE SCHNEIDER. — M. Schneider aîné, membre de la chambre des députés, vient d'être victime d'un bien funeste accident. M. Schneider est tombé de cheval à cent mètres au plus de son habitation, dans le bel établissement du Creusot, qu'il dirigeait avec son frère, et est mort sur le coup. M. Schneider avait à peine quarante ans. Il était chevalier de la Légion-d'Honneur et membre du conseil général de Saône-et-Loire. Sa mort inspire de profonds regrets.

AVOCAT CONTRE AVOCAT. — Si l'esprit court les rues, en France, ce n'est pas à coup sûr l'esprit des convenances. C'est encore à Toulouse qu'un avocat, Me Bouchage, a outragé gravement un de ses confrères en lui crachant au visage. Cité devant le conseil de son ordre, Me Bouchage a été condamné à quinze jours de suspension. Me Bouchage a fait appel de cette décision.

DES GENS TROP PRESSÉS. — M. Nicolas-Marie Habert, ancien passementier à Paris, avait laissé, en mourant, une succession de deux millions environ. Sa veuve survivait ; mais à défaut d'héritiers directs, la moitié de cette succession était dévolue à des collatéraux. Pour les héritiers de la ligne paternelle, pauvres habitants de la ville de Sancerre, réduits à recourir aux secours de la bienfaisance publique, la possession attendue d'une fortune de trois à quatre cent mille francs était comme la réalisation d'un conte des *Mille et une Nuits*. Mais malheureusement immédiate de l'un des témoins, qui seul avait été incarcéré. M. le procureur général a formé sur-le-champ opposition à cet arrêt, de sorte que la mise en liberté de ce malheureux jeune homme n'a pu avoir lieu. En présence de pareils résultats, on ne peut que déplorer le conflit qui existe entre la jurisprudence de la cour de cassation et celle des cours royales. »

LES MINES ALGÉRIENNES. — On lit dans *la Seybouse* de Bône : « Les habitants de Bône ont compris l'immense intérêt et la prodigieuse richesse que pouvait répandre dans ce pays la mise en exploitation des mines du Bou-Hamera et de la Belelieta. Ne voulant pas rester étrangers à une entreprise qui intéresse à un si haut degré l'avenir du pays, ils se sont réunis pour prier M. le ministre de la guerre de leur réserver dans l'acte de concession un certain nombre d'actions ; une liste a été à cet effet couverte de signatures, et le chiffre des actions que les habitants de Bône demandent à prendre s'élève déjà à 350,000 fr. Nous félicitons les habitants de cette ville de cet esprit d'association qui se manifeste parmi eux d'une manière si utile pour propager les ressources industrielles et agricoles du pays et donner à la province la vie réelle de la colonisation. Nous ne saurions trop insister sur l'importance du traitement sur lieu de ces minerais si réductibles, si malléables, si peu alliés à des matières étrangères, et d'un traitement très facile. Ce n'est plus une entreprise comme l'exploitation des mines de Mouzaïa ; elle est plus vaste et plus essentielle au pays. La question de traitement sur lieu du minerai est celle sur laquelle il importe le plus d'éclairer l'opinion publique ; il appartient à la société d'agriculture de se rendre en cette circonstance l'organe des intérêts de la province. On ne peut d'une manière plus influente faire appel aux sympathies de la France et de l'Europe pour faire ressortir les avantages prodigieux de ce pays, ses ressources variées, la richesse qu'il promet à une exploitation intelligente, qu'en créant dans le pays même, par l'effort de tous, les premiers moyens de faire cesser la longue atonie durant laquelle le progrès de Bône a été comme paralysé. »

NOS PEINTRES ET NOS ÉGLISES. — D'ici à quelques semaines, M. Flandrin va découvrir les peintures qu'il a exécutées aux voûtes de Saint-Germain-des-Prés ; M. Mottez, les peintures à fresque du porche de Saint-Germain-l'Auxerrois ; M. Drolling, la chapelle Saint-Louis dans Saint-Sulpice. Enfin, les deux chapelles situées à droite et à gauche du sanctuaire à Notre-Dame-de-Lorette vont être prochainement ouvertes. Voilà de la besogne pour la critique ! Il paraît aussi que M. Horace Vernet va peindre cette année même le grand plafond de la salle des Pas-Perdus de la Chambre des députés, qui lui a été confié il y a déjà longtemps. Du reste, le palais Bourbon et ses dépendances sont présentement encombrés de maçons, de terrassiers et même de fagoteurs.

CARICATURES A LUCERNE. — On lit dans le *Fédéral* de Genève : « Nous avons sous les yeux trois caricatures publiées à Berne sur la mort Pluchot, emporté par la colère et sans nulle provocation, se serait armé d'un couteau et lui en aurait porté un coup dans le bas-ventre, un peu au dessous de l'aine gauche.

En faisant ce récit, le malheureux blessé, qu'une rare énergie soutenait contre la perte de son sang et d'atroces douleurs, montrait au chef de ronde et à ses hommes, la large plaie que lui avait faite le coup de couteau du cocher. On s'empressa de requérir le secours des médecins de la localité, qui, sur l'invitation du commissaire de police de Belleville, s'empressèrent de se rendre près du blessé ; un premier appareil fut apposé sur sa plaie béante, et l'on put dès-lors le transporter sur un brancard à son domicile, avec l'espérance de le sauver. Ce premier soin accompli, on se mit à la recherche de l'auteur de cette tentative de meurtre ; les rondes des sixième et cinquième arrondissements, après avoir recueilli quelques vagues renseignements, se dirigèrent vers les barrières avoisinant le cimetière de l'Est ; et cette mesure procura presqu'immédiatement l'arrestation du cocher, qui fut trouvé à une heure du matin dans un cabaret de la barrière du Combat. Cet individu, qui se nomme D....., est âgé de vingt-deux ans seulement ; il appartient, en qualité de cocher, médaillé sous le numéro 3 089, à la Compagnie générale. Ce matin D... a été déféré au parquet ; quant au malheureux bottier Pluchot, il résultait du rapport des médecins, que l'artère crurale n'ayant pas été atteinte, on a presque la certitude de le sauver.

ABOMINATION. — On lit dans le *Progrès* d'Arras : « Une femme de mauvaise vie vient d'être incarcérée à Arras sous la prévention d'un crime horrible qui dénote une dépravation inouïe. Cette femme aurait livré son enfant, de quatre ans, pour satisfaire les passions honteuses d'un individu qui reste inconnu. Le crime a été révélé par une maladie qui s'est déclarée sur la malheureuse victime. »

SUICIDE AU BORD DE LA MER. — On lit dans le *Progressif cauchois* : « Mercredi dernier, en plein jour, le sieur Gédon, préposé des douanes à Saint-Valery-en-Caux, s'est suicidé sur le bord de la mer. Après avoir fait son quart, il s'approcha du rivage, se coucha par terre, et, dans cette position, s'enfonça son sabre dans le ventre. Parmi les spectateurs accourus en toute hâte, se trouvaient le fils de ce malheureux et sa femme ; celle-ci est tombée en faiblesse à la vue d'un spectacle aussi inattendu pour elle, et ce n'est qu'avec beaucoup de peine qu'on parvint à lui faire reprendre connaissance. On ne sait à quoi attribuer la fatale détermination du sieur Gédon : âgé de cinquante à soixante ans, il avait gagné sa retraite en 1842, et rien chez lui ne dénotait un dérangement quelconque des facultés intellectuelles.

» Il est mort pendant la nuit, au milieu d'affreuses douleurs ; son arme l'avait traversé de part en part. »

MEURTRIER DÉCOUVERT. — Dans la soirée du 9 avril 1843, la femme Marcel, âgée de 70 ans, demeurant à Canaples, département de la Somme,

---

...ent aimée, vous avez juré de ne plus vous remarier (1).

— Et je tiendrai mon serment, dit en soupirant Manouch.

— Vous avez deux fils, poursuivit la sibylle ; de ces deux fils, l'un mourra jeune, l'autre obtiendra de grands honneurs. La Porte demandera votre extradition, comme elle l'a demandée en France. Le czar refusera. On aura recours aux menaces. Ces menaces seront sans succès. On achètera l'un de vos serviteurs...

— Puis-je dès à présent savoir lequel ?

— Celui-là même que vous venez de m'envoyer.

— Mosoch ?... C'est impossible !

— Il recevra l'ordre de vous empoisonner, poursuivit froidement la ...thonisse, et...

— Achevez.

— Et il vous empoisonnera, murmura-t-elle en laissant retomber la main du jeune homme.

En ce moment, l'encombrement des voitures cessait. Mlle Lenormand entrait dans Paris. Ses chevaux piaffaient avec impatience. Ne voulant pas la retenir davantage, Manouch ôta de ses doigts un diamant de grand prix, le lui offrit galamment, et comme elle se récriait, disant que le peu d'oracle qu'elle venait de rendre ne méritait pas une si royale magnificence :

— Peut-on, reprit Manouch en souriant, se montrer trop reconnaissant trop généreux envers ceux qui vous sauvent la vie ?

— Vous sauver la vie ! je le voudrais, balbutia la devineresse ; mais hélas ! ni moi ni personne n'en serions capable : on ne peut lutter contre la destinée.

— Vous croyez ? Eh bien, à quel nombre d'années fixez-vous le temps que je dois encore passer sur la terre ?

— A deux ans.

— Conservez donc ce bijoux comme dépôt. Si dans deux ans et deux mois je ne suis pas venu vous le réclamer, vous le garderez en mémoire de moi.

Et s'inclinant avec un profond respect, Manouch rejoignit sa chaise et partit.

Ici l'un des voyageurs ayant demandé le dénouement.

— Qui de vous, messieurs, ne l'a deviné ? répartit le vieux moine. Celle que Robespierre, Marat, Saint-Just, Mme Tallien, Joséphine Beauharnais, Bonaparte, l'empereur Alexandre, le roi de Prusse, Talleyrand, le grand comédien Talma, le peintre David, le duc de Berry, *e tutti quanti* ne dédaignèrent pas de consulter, celle-là, dis-je, se trompait rarement. Manouch passa en Russie. Reçu à bras ouverts par l'empereur, il prit auprès de lui du service, devint feld-maréchal et chevalier de tous les ordres de l'empire. On voulut le marier, il repoussa tous les offres. La Porte demanda son extradition. Elle fut refusée. La Russie, comme vous le savez, convoite depuis cent cinquante ans la possession, sinon de la Turquie tout entière, au moins de Constantinople, veut y arriver en détachant de l'empire ottoman ses provinces les plus importantes. Or, sachant que Manouch était de l'une des plus influentes familles de l'Arménie, elle espérait se servir de lui et de son nom pour s'emparer de ce beau pays.

Cependant un an, dix-huit mois s'étaient écoulés. Rien n'annonçait qu'une catastrophe dût avoir lieu. Les ennemis de Manouch semblaient avoir renoncé à le poursuivre. Quant à lui, plus l'époque fatale approchait, plus il affectait d'indifférence et de gaîté.

Un jour (c'était le dernier des deux ans qui lui avaient été accordés), seul, dans son palais, il soupait servi par Mosoch... Mosoch plus dévoué que jamais à son maître. Sur sa table était un plat de ces *serlets* du Volga, devenu fameux depuis qu'un opulent sybarite, je ne sais plus lequel, les payait, au cœur de l'hiver, *huit cents roubles* la pièce, les pêcheurs étant obligés d'aller au péril de leur vie les chercher bien avant dans le fleuve, sous la glace. Manouch en attaquait un, lorsque tout à coup regardant son domestique :

— Te rappelles-tu, Mosoch, cette belle dame dans le carosse de laquelle je montai à la barrière Saint-Martin de Paris, il y a juste aujourd'hui deux ans ? Et comme Mosoch s'inclinait en forme d'affirmation, Manouch poursuivit :

— J'allais la prier de me dire ce que les bonnes gens en France appellent *ma bonne aventure*. Sais-tu ce qu'elle me prédit ?... Elle me prédit que je mourrais empoisonné, et que l'empoisonneur serait... tu ne devines pas ?

Mosoch devint pâle et ne répondit rien.

— Comme tu trembles et quelle figure effarée tu as, poursuivit gaîment l'ami de Moustapha. En vérité, si j'étais superstitieux, je serais tenté de croire qu'en te nommant elle ne m'en a point imposé.

— Monseigneur, balbutie Mosoch, la physionomie livide, je puis vous jurer...

— Rassure-toi, mon brave serviteur. Une semblable idée est loin de moi. Tu n'as pas besoin de te justifier. N'ai-je pas pour garantie de ta fidélité la manière dont tu t'es comporté hier à mon égard ? Il t'était si facile de te débarrasser de moi en me laissant couler au fond de la Newa. Mais non, tu as mieux aimé relever ma barque et me tirer de l'abîme en risquant d'y rester toi-même. Tiens, prends cette bourse, tu as bien acquis ce qu'elle contient.

En parlant de la sorte, Manouch avait mangé la moitié peut-être d'un serlet. Tout-à-coup, pris d'un malaise étrange, il s'arrête, des tranchées affreuses se déclarent, des tiraillements horribles l'empêchent de parler. Il jette les yeux sur Mosoch. Mosoch, à genoux, tendait vers lui des bras suppliants. Sur ses joues coulaient silencieusement de grosses larmes.

— Misérable ! s'écrie Manouch après un violent effort, la sorcière avait donc dit vrai !... Oh ! tu mourras avant moi.

Et il lui plongea son couteau dans le cœur.

— Mosoch, ajouta notre cicérone, ne succomba point. Il alla se livrer de lui-même à la justice, et raconta de point en point ce que je viens de vous dire. Le matin même du jour où il venait d'empoisonner son généreux maître, il avait reçu *vingt mille roubles*. Le dénouement de ce tragique épisode se trouve consigné dans la correspondance que j'ai toujours entretenue avec Manouch.

— Vous le connaissiez ? demandai-je.

— Beaucoup.

— Vous ne nous dites point ce que devint le meurtrier ?

— Il fut envoyé aux mines.

— Et les deux fils de Manouch ?

— Quant à eux, l'oracle s'est trompé. L'aîné a failli mourir des suites d'une blessure reçue devant Varna, mais enfin il s'est heureusement rétabli. Il est aujourd'hui général et l'un des plus distingués de l'armée russe. L'autre fils est chambellan de l'empereur Nicolas, qui l'affectionne particulièrement. Tous les deux ont hérité des colossales richesses de leur père (1).

. . . .

— Eh bien ! me demanda M. X W***, en me ramenant chez lui après notre longue visite à la métropole, que pensez-vous de notre cicerone indigène ?

— Je pense, répliquai-je, que c'est un homme fort instruit et fort amusant.

— Vous avez raison. C'est un véritable Asmodée. Il sait tout. Que de Cléophas il a déjà guidés dans le labyrinthe de Bucharest ! Il n'est si petite maison, si petit monument, si petit personnage dont il ne connaisse *ad unquem* l'existence et l'histoire. Parlez-lui des barrières de la ville, des *mahalas*, des *maïdans*, des habitations célèbres à quelque titre que ce soit, du palais brûlé, des hospodars, vous verrez !

— Je compte bien recourir à son obligeance et compléter ainsi mon album.

— Dites-moi, n'avez-vous rien remarqué en lui de particulièrement étonnant ?

— Pardon, j'ai remarqué la facilité de son élocution, la netteté de ses expressions, leur allure toute européenne. De la part d'un Valaque et surtout d'un moine, cela m'a surpris.

— Faites-lui raconter ses propres aventures, votre étonnement cessera.

— Elles méritent la peine d'être écoutées ?

— Certainement.

— Je ne serai point indiscret ?

— Pas le moins du monde. Il vous redira ce qu'il a déjà dit cinq ou six cents fois depuis vingt ans. Cela le flatte. A défaut de voyageurs, il conterait son histoire aux échos de la métropole. Pour lui c'est un besoin. *Trahit sua quemque voluptas*. Qui n'a son faible ici-bas ? Du reste, je vous le répète, vous aurez lieu de vous en féliciter.

(*La suite prochainement.*)

STANISLAS BELLANGER.

---

(1) Manouch avait épousé une Rouméliote catholique dont il était éperdument amoureux. Forcé par suite de la précipitation de sa fuite de la passer en Valachie, elle y fut tellement tourmentée qu'elle résolut à son tour, confiant ses enfants à une main amie, de braver les périls du voyage et de passer en France. Mais la mort l'arrêta dans le bannat de Temeswar. Elle avait alors 23 ans.

(1) Manouch avait une quantité énorme de pierreries, et parmi ces pierreries un diamant d'une telle grosseur et d'un orient si pur qu'il jetait des feux assez éclatants pour éclairer comme une lumière même. — Ce diamant fut offert au czar par les fils de Manouch. Il fait partie des joyaux de la couronne impériale.

comparu devant le jury de la Somme. L'accusé a été condamné à 15 ans de travaux forcés et à l'exposition.

Aujourd'hui, à l'issue du concours de violon, une véritable émeute a eu lieu au Conservatoire. Le public a salué, par les sifflets les plus énergiques et les huées les plus méprisantes, les décisions du jury dans la distribution des couronnes. M. Carafa, qui avait le malheur de présider ce jury, a dû traverser lentement le grand escalier et le long vestibule des Menus-Plaisirs, en se faisant jour au milieu d'une foule animée qui exprimait son indignation par les apostrophes les plus directes et les plus virulentes. M. Carafa a fait courageusement face à cette tempête, et a stoïquement supporté la bourrasque d'injures que lui, peut-être, ne méritait pas, car deux voix sur neuf avaient jugé comme le public. L'élève, que le public regardait comme frustré de ses droits par une inqualifiable injustice, M. Dumas, était en même temps accompagné dans la cour qui donne sur la rue du Faubourg-Poissonnière par des hourrahs et des bravos dont l'enthousiasme était multiplié par l'indignation.

Nous nous bornons aujourd'hui à la constatation du fait. Nous en renvoyons l'appréciation à l'article général que nous donnerons lundi prochain sur l'ensemble des concours.

Voici le programme de la journée : le jury était composé de MM. Carafa, président; — Vogt, Girard, Tulou, Vidal, Tilman, Meifred, Pastou, Franchomme. Quatorze concurrents se sont fait entendre. Cinq élèves de M. Habeneck, cinq élèves de M. Massart, et quatre élèves de M. Alard. Les élèves de MM. Habeneck et Alard ont exécuté un concerto de Viotti et les élèves de M. Massart un concerto de Kreutzer.

Le concours a été généralement très fort. Le jury a décerné : un premier prix, 7 voix sur 2, à M. Berou, élève de M. Habeneck ; les deux autres voix se sont portées sur M. Dumas, élève de M. Alard ; un second prix à M. Elena, élève de M. Habeneck, 6 voix sur 9 ; deux voix se sont portées sur M. Dumas, et une sur M. Lecieux, élève de M. Habeneck ; un accessit en partage à M. Champenois, élève de M. Massart, 5 voix ; une voix s'est portée sur M. Lecieux, et une sur M. Amyon, élève de M. Massart.

Le concours de violoncelle avait précédé celui de violon ; même jury. Le public était resté assez indifférent. Il n'y a pas eu de premier prix. Un second prix a été décerné à M. Marx, et un accessit à M. Tolbecque.

Affreux incendie à Toulon.

Le supplément du *Courrier de Marseille* du 2 août contient ces lignes désolantes :

« Nous recevons de notre correspondant de Toulon la triste nouvelle que nous nous empressons de porter à la connaissance de nos lecteurs :

« Toulon, le 1er août 1845.

« L'émotion nous domine ; nous traçons ces lignes en présence d'un désastre immense, irréparable ; notre magnifique établissement du Mourillon est en feu depuis ce matin.

» A onze heures et demie le canon d'alarme s'est fait entendre et la cloche de l'arsenal a sonné le tocsin ; bientôt un mouvement inaccoutumé s'est fait remarquer en ville et dans le port, on accourait de toutes parts s'enquérir de l'évènement qui mettait ainsi l'autorité en émoi. Mais on n'a pas tardé à voir s'élever au-dessus du Mourillon d'épaisses colonnes de fumée, et une notable partie de la population s'est dirigée vers ce point, où l'on a envoyé d'abord les pompes à incendie de l'arsenal, la plupart des ouvriers des diverses directions et de toutes les troupes disponibles de la garnison. M. le vice-amiral préfet maritime, M. le maré- ont voulu se rendre utiles ; elles portent de l'eau et du vin aux ouvriers et aux soldats altérés par la chaleur.

» Six heures du soir. — L'incendie continue ses ravages. »

Le *Sémaphore* ajoute le *post-scriptum* suivant à une lettre qui ne fait que reproduire les détails publiés par le *Courrier de Marseille* :

P.-S. Des voyageurs arrivés ce matin par la diligence qui a quitté Toulon hier à huit heures du soir annoncent qu'à ce moment le feu continuait et qu'on avait à déplorer la perte d'un grand nombre de travailleurs. Le plus grand désordre régnait autour du Mourillon. Les habitants des maisons voisines jetaient leurs meubles par les croisées ; bien que ces maisons se trouvent à une assez grande distance du foyer de l'incendie, la chaleur était si forte, que les persiennes sont toutes calcinées.

La version officielle affaiblit beaucoup celle du *Sémaphore* et du *Courrier de Marseille*. Voici en quels termes le *Moniteur* du matin et le *Messager* de ce soir résument cet affreux désastre :

» Un incendie, qui pouvait avoir les suites les plus graves, a éclaté à Toulon le 1er août. A midi, le feu s'est déclaré sur divers points du chantier du Mourillon, situé au dehors de la ville. Le vent soufflait de l'est avec force. M. le vice-amiral, préfet maritime, s'est immédiatement rendu sur les lieux. Les secours ont été organisés aussitôt et portés dans le plus grand ordre par les troupes de toutes armes. Dans la nuit du 2, on était maître du feu. Le 3, il était complètement éteint. La plus grande partie de l'établissement du Mourillon a été sauvée. Les vaisseaux en construction n'ont pas été atteints. L'incendie a été concentré sur deux hangars contenant environ 14 000 stères de bois, qui ont été entièrement consumés. La perte, évaluée au plus haut, s'élève à trois millions. Ce sinistre paraît être l'œuvre de la malveillance. On a quelques raisons de l'attribuer à des forçats. On a trouvé, parmi les pièces de bois, des mèches d'étoupe et de résine. Les ordres les plus sévères ont été donnés pour découvrir les coupables. La police croit être sur leurs traces. »

PETITE CORRESPONDANCE.

M. L. à Houdan. — Vous recevrez sous peu de jours une circulaire qui répondra à votre proposition.

M. P. C. à Besançon. — La machine est à la disposition de M. B.....

M. C. G. à Saint-Etienne. — Nous avons reçu votre lettre du 1er août, mais non pas le mémoire que vous annonciez y être joint.

M. E. T. Y. à S. — Mille pardons de la corvée inutile, ce n'est pas notre faute. — C'est entendu pour le reste.

M. F. C. en voyage. — Nous avons besoin de vous *de suite*.

M. L. B. à Reims. — A. B. réclame une réponse.

HALLE DE PARIS.

4 août.		
Arrivages	9840 q.	93 k.
Ventes	7161	41
Restant	27872	00
Cours moyen	34,90	
Cours-taxe	35,20	

5 août.		
Arrivages	4004 q.	92 k.
Ventes	00	00
Restant	26807	13
Cours moyen	35,50	
Cours-taxe	33,27	

Cote administrative (4 août).

Gruaux	00 q.	00 k.	47,10	à	56,85
1re	00	00	36,30	à	38,20
2e	00	00	32,52	à	35,00
3e	00	00	21,20	à	29,00
4e	00	00	18,45	à	20,40
A liv.	00	00	00,00	à	00,00

Cote administrative (5 août).

Gruaux	00 q.	00 k.	49,05	à	00,00
1re	00	00	36 00	à	37 60
2e	00	00	34,40	à	35.65
3e	00	00	28 00	à	00,00
4e	00	00	24 20	à	00,00
A liv.	0000	00	44 60	à	40,00

	1er C.	P. H.	P. B.	Der C.
5 0/0 compt.	122 00	122 5	122 »	122 5
— fin cour.	122 30	122 40	122 25	122 25
3 0/0 compt.	83 95	» »	» »	» »
— fin cour.	84 05	84 20	83 95	83 95

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville...	1418 75		B. 1 25	5 0/0 Bge 1840.	«	«	
B. de France...	3220	«	«	— Portugais...	«	«	
C. Gou. 1000...	1130	1125	«	Esp. D. active.	36	35 1/4	H.
C. Gan. 1000...	1145	«	«	3 0/0 Naples...	102 «	«	
C. hypot....	617 50	«	»	— Romain..	104 1/4	«	
4 Canaux.....	1275 »	»	B. 2 50	Obl. Piémont.	1270		

CHEMINS DE FER.				
St-Germ.....	« «	« «	« »	Au 15. 1100, 1107 50, 1100.
V. r. d......	507 50	500 «	« «	— 507 50, 510, 500.
— r. g......	330 «	326 25	H. 6 25	— 335, 320.
Orléans......	1270 «	1260 «	» »	— 1270, 1277 50, 1260, 1262 50.
Strasb.......	277 50	276 25	H. 1 25	— 277 50, 275.
Rouen.......	1082 50	1082 50	H. 15	— 1085, 1090, 1070, 1072 50.
Havre.......	902 50	900 «	H. 2 50	— 910, 892 50.
Marseille....	1062 50	1055 «	H. 5 «	— 1065, 1070, 1050
Vierzon.....	800 «	795 «	H. 5 «	— 795, 800, 780, 785

LONDRES, 3 Août	PRIMES. PARIS, 5 AOUT.	COULISSE.
Dimanche	3 0/0 F. c. 84 25, 20 d. 50. F. p. 84 45 d. un. 70 d. 50. 5 0/0 F. c. 122 50, 60 d. 50. F. p. 123, 20, 25 d. 50. St-Germ. au 15. 1120 d. 20. Orléans, id. 1295, 82 50 d. 20, 1300 d. 10. Rouen, id. 1100 d. 20. 1105, 1050 d. 10. Marseille, id. 1805 d. 10.	Av. 84 05. Ap. 83 97 1/2 B. du Trés Rep. F. c. F. 3 0/0 10, 15. 5 0/0 25, 30.

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 104,00 à 104,50; courant du mois, 105,50 à 00,00; 4 derniers mois, 110,00 à 00,00; 4 premiers [illegible] 112,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 97,00 à 96,50. Œillette rousse, 78,00. Lin, 79,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 111,00 à 00,00; septembre et octobre, 112,00 à 00,00; novembre et décembre, 97,00 à 98,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 88,00 à 00,00 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 6 août.

8 h. »/» OPÉRA. — Les Huguenots.
7 h. »/» THÉATRE FRANÇAIS. — Une Chaîne. Une Confidence.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Le Domino noir. Jeannot et Colin.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — L'Ami Grandet. 3e Mari. Porthos. Bugolin.
7 h. »/» VARIÉTÉS. — Le Souper. La Neige. Le Chien. Mme Gibou.
7 h. »/» GYMNASE. — Pascal. Sept Merveilles. Changement.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Ecole buissonnière. Contrebasse. La Pêche
7 h. »/» PORTE-ST-MARTIN. — La Biche au bois.
7 h. »/» AMBIGU. — Etudiants. La Révolte des Marmousets.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Canal Saint-Martin.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. »/» COMTE. — Ariel. Un Homme de Carentan. Le Docteur.
6 h. 1/2 FOLIES. — Jeune Homme. M. Denis. Mariage du Gamin de Paris.
6 h. LUXEMBOURG. — Service d'ami. Indiana. Pauvre jeune homme.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 h. à 5 h. — Le Déluge avant pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

e et combattre, c'est une besogne dure et ingrate, pour laquelle t bien permis d'éprouver quelque répugnance, car elle ne con- jamais qu'à des palliatifs qui sont loin de satisfaire tous les contents et ne manquent jamais d'en susciter de nouveaux.

ussi pour arracher la France à cette triste alternative entre palliatifs et l'immobilité, et la guider dans la sainte mission 'émancipation de l'humanité par la justice et le bien-être, il ne t pas d'avoir siégé et déclamé trente ans dans les conseils de position, il faut encore savoir que gouverner, ce n'est pas con- ner et exclure ses adversaires, mais les éclairer et les rallier, *'éclairant soi-même.*

ne s'agit pas tant aujourd'hui de savoir faire la guerre que avoir faire la paix, ce qui ne consiste pas seulement à la loir, mais à l'asseoir sur l'éducation des peuples et des princes r des institutions qui conduisent à l'union chrétienne des na- s. Dominer n'est plus gouverner. Arracher chaque année à la on l'élite de la jeunesse la plus productive pour la réduire, à ds frais, à l'état de machine, à peu près oisive et de grande sommation, ne saurait jamais être un moyen d'enrichir le pays 'augmenter le bien-être.

science consiste à combiner tout ce qui est bon, et non à éder par des exclusions qui, variant avec les hommes et les ques, ne peuvent produire qu'un système déplorable de bas- , dont l'effet est de paralyser les plus capables.

véritable puissance du pouvoir est dans un mot : *concilier*, et bileté de l'homme d'Etat consiste dans les diverses applica- de ce mot à tous les droits et à tous les intérêts légitimes. i en politique, il faut concilier l'ordre et la liberté ; en écono- politique, l'honneur et l'intérêt ; en religion, la foi et la rai- ; en toutes choses, enfin, la science et la vertu, le savoir et le voir.

Les Juifs rois de l'époque,

HISTOIRE DE LA FÉODALITÉ FINANCIÈRE.

PAR A. TOUSSENEL.

e livre, qui vient de paraître enfin (1), était attendu depuis g-temps avec une impatience que justifient pleinement l'esprit l'auteur, sa verve et son talent. Les lecteurs de la *Démocratie ifique* connaissent M. Toussenel ; ils ont pu le juger dans

(1) A la Librairie sociétaire, 10, rue de Seine.

Une aristocratie nouvelle s'est assise sur leur débris de tous les gouvernements qu'elle t'a fait renverser, et elle a profité de tes victoires pour resserrer tes chaînes et t'exploiter comme tes maîtres d'autrefois. Ils mentent effrontément ceux qui te parlent de ta puissance invincible, de tes conquêtes et de tes libertés.

» Ils disent que chacun de tes fils porte dans sa giberne le bâton de maréchal de France. Dérision cruelle ! car ces futurs maréchaux ne songeraient pas même à quitter leur charrue pour la gloire, s'ils n'y étaient forcés. Plaisantes libertés aussi que des libertés qui n'affranchissent pas même le travailleur de la misère et de l'hospice, et ne sauvent pas sa fille de la prostitution !

Peuple, si quelques améliorations sont survenues dans les conditions de ta vie matérielle, ces rares améliorations proviennent exclusivement de la science, et la preuve, c'est que les peuples des monarchies absolutistes ont joui de ces améliorations avant toi et plus largement que toi. Les guerres et les révolutions n'ont amené de perfectionnements que dans les moyens d'exterminer les hommes, et la seule industrie innocente qui nous soit venue de ces luttes, la sucrerie indigène, est une industrie non viable qui pèse sur le contribuable comme les fléaux dont elle est née. Et d'ailleurs, la féodalité mercantile empoisonne pour tes enfants tous les fruits du génie scientifique : elle t'écrase avec les machines qui devaient alléger tes travaux ; et chaque produit nouveau de l'industrie ou de la science, destiné à t'apporter le bien-être, se transforme en ses mains en substance vénéneuse. Le luxe est descendu dans la classe bourgeoise, mais il n'a fait que rendre la misère des classes ouvrières plus vive et plus cuisante par l'aiguillonnement des besoins et la comparaison.

Peuple, tes faux amis mentent, quand ils vantent les progrès de ta moralité, comme les scribes des ministres fainéants, quand ils vantent ta richesse. Les progrès de la moralité publique n'ont jamais fait les prisons trop étroites.

O peuple ! ne sauras-tu jamais juger des révolutions à leurs fruits, et la lumière ne se fera-t-elle pas enfin pour ton entendement !

Peuple, retire-toi de ceux qui t'ont menti et abjure tes faux dogmes. Peuple, qui vis du travail, tes vrais ennemis, tes seuls ennemis, sont les agioteurs dont le parasitisme absorbe tous les bénéfices du travail. Chaque échec que tu fais subir au pouvoir apporte à la puissance de ces parasites un élément de plus, et profite exclusivement à la féodalité mercantile, l'ennemie de la monarchie et de la liberté. En t'armant contre le pouvoirs, les imposteurs qui te mènent forcent tous les jours le pouvoir de se *fortifier* contre toi ; ils légitiment en quelque sorte son indifférence

votre divin maître ; aidez-nous à déchirer le voile épais de la misère qui obscurcit l'intelligence du peuple et empêche les rayons lumineux de la foi d'arriver jusqu'à lui. Les travailleurs sont la milice de Dieu ; bénissez le travail qui féconde la terre et donne la santé de l'âme en même temps que la santé du corps. Le Christ a pris les petits et les pauvres sous sa protection spéciale, chargez-vous de l'éducation du pauvre ; enseignez-nous à tous à pratiquer la justice de Dieu, *pour que tous les biens de ce monde*, suivant la parole de l'évangéliste, *nous soient accordés en surcroît*.

Prêtres, il s'est dit bien long-temps que c'était vous qui aviez cloué de vos mains sur le rocher du Caucase le génie de la science et du travail émancipateur ; et beaucoup vous accusent encore de vouloir retenir l'humanité dans ses lymbes d'ignorance et de misère. Prêtres, tâchez de prouver au peuple que vos accusateurs ont menti.

AU ROI.

Sire, il y a bien des choses à refaire dans une société où l'abondance des biens du Créateur peut produire la misère ; où toutes les découvertes de la science, destinées à alléger un jour le travail de l'homme, commencent par accroître sa détresse ! Et pour le prince qui voudrait tenter la réforme sociale, ce ne serait pas assez du génie, de la volonté, de la puissance et d'un règne de soixante ans comme celui de votre aïeul Louis XIV. Sire, le ciel ne vous avait pas fait naître pour accomplir cette tâche ; il vous avait donné mission de clore l'ère des bouleversements politiques ; et cette mission, vous l'avez noblement et courageusement remplie. Vous vous êtes jeté de votre personne au-devant du char de l'anarchie, pour enrayer sa marche, au risque de vous faire écraser sous ses roues : et il a fallu des miracles pour protéger vos jours contre la rage des ennemis de la paix. Votre sagesse et votre énergie ont sauvé le monde et la France du fléau d'une nouvelle guerre universelle, et la fureur de l'assassinat s'est usée contre votre clémence. C'était assez de gloire pour couronner la dernière période d'une vie éprouvée par tant de vicissitudes et de traverses douloureuses, et l'histoire impartiale, sire, enregistrera votre nom sur l'une de ses plus brillantes pages. Les soucis du pouvoir et la nécessité de défendre, contre d'éternelles attaques, la royauté affaiblie par tant de défaites successives, ne vous auront pas laissé le loisir d'appliquer votre haute intelligence à la solution des questions sociales : c'était l'œuvre de vos ministres, et non la vôtre, sire. Mais la paix, qui permet à la science de mettre les questions nouvelles à l'ordre du jour et de démontrer l'inanité des vieilles querelles politiques, cette paix est bien votre œuvre, sire ; c'est bien vous qui nous l'avez donnée, et pour cela encore votre nom sera béni.

L'entreprise glorieuse que vous n'aurez pu tenter, l'affranchissement

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 7 AOUT.

LE RANELAGH ET SES HABITUÉS.

onde que l'on coudoie dans cet Eden. — Sur quelle montagne ce para- est situé. — Un coup d'œil à la dérobée sur ses splendeurs. — Les is catégories des femmes du Ranelagh. — Première catégorie : les mes qui dansent. — Comme quoi l'amour est une duperie. — L'édu- tion de Minette. — Elle devient la *nouvelle Féronnière*. — Les *pigeons*. Deuxième catégorie : les femmes qui valsent et polkent. — La valse à ux temps. — Comment causent deux lions (idylle).

e Ranelagh ! Que de tendres souvenirs et de cuisants regrets, que de ces pensées et d'amers repentirs ce nom n'évoque-t-il pas chez la part des hommes qui ont le bonheur d'être jeunes et fous, et chez ceux plus fous qui ont le malheur de vouloir paraître jeunes sans l'être. t au Ranelagh que notre jeunesse dorée de 1845 va prendre ses s après boire ; c'est là que nos financiers et leurs fils viennent cher- r un débouché facile aux primes qu'ils ont gagnées sur les actions de lque fabuleux chemin de fer ; c'est là que nos fils de famille et de nistre vont prendre leçon de bonnes manières et de langage élégant ; t là surtout que les riches étrangers en passage à Paris cherchent regards agaçants, ces tailles gracieuses dont la renommée est venue vent troubler leur sommeil au fond de leur castel écossais, de leur eresse allemande, ou de leur principauté russe.

On coudoie au Ranelagh tous les âges et toutes les nations, toutes les utés et toutes les laideurs, tous les égoïsmes et tous les intérêts. Le elagh est une sorte de bourse où la vertu n'est pas cotée, mais où t de plaire et la rouerie sont à primes plus élevées que la grâce et la uté elles-mêmes. Comme à la bourse, il y a là des dupeurs et des dupés, gens qui trompent et d'autres qui se plaisent à être trompés, d'hon- les gens et des filous, des affaires attrayantes qui ne sont belles qu'en rence, des placements de fonds à médiocre intérêt, qui ont vite orbé le capital ; pas un point de ressemblance n'y manque, pas un, me la présence des Juifs. Là comme à l'autre bourse, c'est à eux appartient le monopole des belles entreprises et des concessions avan- euses ; à eux seuls on sourit sans méfiance, à eux seuls on fait des nces quelque peu considérables ; ils sont maîtres des meilleurs ac- s, — j'allais dire des plus mauvaises, — et disposent des trésors des res plus aisément qu'ils ne feraient des leurs. Quand les rois de la ance ont traversé le Ranelagh, nous n'avons plus, nous autres jeunes s, qu'à allumer notre cigare et à plonger les mains dans nos poches ; ne nous reste pas un bon épi à glaner dans ce champ où les moissons dessèchent si vite sous le soleil qui les dore.

C'est au Ranelagh que se nouent bon nombre des intrigues amoureu- de l'été ; mais surtout des intrigues lucratives, pour l'une des par- s'entend. Aussi est-on certain d'y rencontrer les femmes les plus à mode, les beautés les plus en renom d'entre les femmes qu'on est convenu d'appeler légères, parce qu'elles n'agissent jamais légèrement et ne se livrent qu'à bon escient. Elles y viennent provoquer l'attention de la fortune, sauf après cela à l'attendre dans leur lit, comme l'homme de la fable.

Les femmes hors de puissance d'amant, — et par amant on sait ce que nous voulons dire, — viennent au Ranelagh sans cavalier. Elles se cotisent deux ou trois ; cela dépend de la fortune présente, et louent un wurtz nécessairement découvert dont elles tirent tout le parti possible en se faisant traîner à travers les Champs-Elisées et le bois de Boulogne avant de se rendre à leur destination.

Le Ranelagh dont le nom, comme chacun sait, est emprunté à un jardin de Londres, est un établissement de bal d'été situé dans le bois de Boulogne, près du château de la Muette et de la porte de Passy. C'est le bal public par excellence, le bal aristocratique. Aller au Ranelagh suppose toujours les moyens d'avoir ou de louer une voiture.

C'est le jeudi seulement que l'on va au Ranelagh. Ce jour-là, les bons habitants de Passy, M. le maire et madame son épouse, se donnent rendez-vous sous les arbres des alentours, aux feux du gaz, et ils jouissent de l'incomparable bonheur de voir défiler et descendre devant eux les lions et les lorettes les plus distingués de la capitale.

Le Ranelagh n'a rien de bien brillant en lui-même. C'est d'abord une assez vaste salle en ovale entourée de banquettes et d'une galerie qui porte une sorte de tribune où Passy niche ceux de ses habitants assez civilisés pour entrer dans ce lieu de délices, mais pas assez pour se mêler à la foule qui l'anime. Au delà de cette salle, au plafond de laquelle pend un lustre d'une lourdeur menaçante, vient une enceinte environnée par des arcades, mais où l'on respire librement et où l'œil peut contempler la voûte des cieux. Plus loin, c'est le jardin, étroit réduit où l'on ne trouve pas le plus petit mystérieux asile, et que l'on a semé de chaises pour la plus grande satisfaction du public. C'est dans cette partie du jardin, au delà de l'enceinte à ciel ouvert, que va s'asseoir l'aristocratie féminine de cet Eden des anges déchus. A droite, un étroit sentier conduit au jeu de bagues, mais au Ranelagh le jeu de bagues est fort mal porté. Entre les arcades de l'enceinte et le rang de chaises occupées par elles, ces nobles dames ont eu le soin de laisser un espace libre où les lions jeunes et vieux viennent circuler. C'est là que s'échangent les premières œillades, là que se font les promesses les plus dorées, dorure bien légère, qui s'efface souvent au premier frottement.

Au Ranelagh, le cigarre est toléré partout, excepté dans la salle. Quant à l'orchestre, c'est la chose la moins importante de ce bal où l'on danse fort peu ; il est enchâssé dans la muraille qui sépare la salle de l'enceinte à ciel ouvert.

On danse peu, disons-nous, mais en revanche on valse et on polke ; encore faut-il observer qu'on ne se livre que fort tard à ces échauffants exercices et que beaucoup des habitués n'y ont jamais ni polké, ni valsé, ni dansé. On pourrait même, en raison de ces [illegible] être au bal, et de ces diverses façons d'entendre l'art [illegible] dames en trois catégories : les femmes qui valsent, [illegible] celles qui valsent et polkent seulement, et celles enfin qui s'abstiennent de toute espèce de mouvement chorégraphique, celles qui [illegible] *leur tête*.

Ces dernières ont d'ordinaire atteint l'âge de raison ; elles redoutent pour leurs charmes déjà chancelants l'effet de la fatigue, et pour leur visage un incarnat exagéré.

Les femmes, au contraire, qui ont si peu de soucis de leur beauté qu'elles s'oublient dans ces nombreux ébats, sont jeunes pour la plupart, jolies assez souvent, et presque toujours ce qu'on appelle *bonnes filles* ; insouciantes et rieuses, elles ont encore les instincts généreux de la jeunesse ; elles sont faciles en amour et sacrifient aisément leurs intérêts à un simple caprice de cœur ; novices dans l'art d'être aimé, chez elles le sens de la coquetterie ne s'est point encore développé aux dépens des autres sens. Hélas ! que viennent-elles faire au Ranelagh ? Vicier leur nature au contact d'une civilisation corrompue, éteindre leurs riches instincts sous les glaces de l'égoïsme et de la défiance. Et, ma foi, à ne voir les choses que du point de vue étroit de notre civilisation, n'est-ce point un pénible fardeau dont elles trouvent là à se débarrasser ? Dans le monde où elles vivent, en relations habituelles avec des hommes pour qui c'est une gloire que de tromper, une honte que d'aimer, qu'ont-elles besoin de qualités affectives, de naïveté de cœur ? C'est du luxe, et un luxe ridicule. Comme le disait un jour une de ces femmes qui *font leur tête* : — « Avoir du cœur, c'est fort beau, mais avec cela on meurt de faim. » Comme ce mot, dans la rudesse de sa forme, fait bien mettre le doigt sur la plaie hideuse qui ronge notre société.

Quoi donc ! nous en sommes venus à ce point de dégradation morale que les plus belles facultés dont Dieu ait doté notre âme, soient pour nous un embarras, une infirmité ! Nous en sommes venus à maudire ce qui devrait nous être cher, à étouffer en germe ce qui nous a été donné pour notre bonheur ! Cette belle fleur de l'amour, dont les corolles s'épanouissent si rayonnantes et si pures, à la tiède chaleur de lèvres aimées ; cette fleur dont le parfum est si doux, dont les suaves émanations plongent si bien notre âme dans de longues extases de bonheur, et ouvrent si grand notre cœur à toutes les affections ; cette fleur qui nous fait tout aimer, tout, depuis Dieu jusqu'à l'écorce rugueuse de cet arbre où notre main a tracé un caractère mystérieux, cette fleur, gardons-nous d'en respirer les senteurs, elles enivrent, et, ne l'oublions pas, nous devons la vendre. Que nous importe qu'elle se flétrisse au contact de l'or qui l'achète, que ses fruits soient desséchés, sans saveur, et même parfois amers ! Si nous donnons cette belle fleur de notre âme, la société nous jettera à la face la honte et le mépris. Si nous la vendons, au moins pourrons-nous cacher notre honte dans la soie et nous sauver du mépris par la vitesse de nos chevaux. Terrible logique, logique inflexible de ces pauvres femmes !

— Tu es bien sotte, ma chère, dit la *Marquise* à Minette, de perdre comme tu le fais tes beaux jours et ta jeunesse avec ce petit Jules !

— Mais si je l'aime, répond Minette !

— Tu l'aimes ! tu l'aimes ! c'est fort bon, mais l'aimeras-tu toujours ?

— Je ne sais pas, mais je crois bien que oui. Et puis ça lui ferais tant de peine si je le quittais !

— A lui, de la peine ? Ah ! ma chère tu es bien neuve ! Et d'ailleurs, qu'est-ce que ça te fait ? Il faut penser à toi, d'abord. Ton Jules n'a pas le sou ; il faut que tu travaille en restant avec lui ; il ne peut pas même te donner une toilette *propre*.

» ce peuple, après qu'ils l'auront déchaîné, ils lui jetteront à dévorer une
» royauté de plus. Je sais que de rudes éventualités nous attendent ;
» mais il n'y a déjà plus à reculer devant les dangers de la guerre,
» car les dangers de la paix sont plus imminents encore... Il faut que,
» sans plus tarder, la royauté d'aujourd'hui *reprenne le peuple aux*
» *Juifs*, sinon ce gouvernement *périra par ses Juifs*, comme l'autre a
» péri par *ses* prêtres, l'autre par *ses* soldats..... »

Sire, rapportez au fils les paroles du père ; dites-lui les moyens de reprendre le peuple aux Juifs, pour que les Juifs ne soulèvent plus le peuple contre le trône ; dites-lui aussi que, dans cette noble terre de France, toutes les intelligences d'élite, tous les cœurs généreux et dévoués seront à lui pour l'aider dans sa tâche.

Incendie de l'arsenal de Toulon.

Nous empruntons au journal de Toulon, la *Sentinelle de la Marine* les détails suivants sur cet effroyable désastre : « C'est vendredi, vers les onze heures du matin, que l'on a aperçu dans l'arsenal du Mourillon une fumée épaisse qui s'élevait de plusieurs points. Quelques instants après, les flammes ont entouré les pièces de bois de construction, et un effroyable incendie s'est montré à tous les yeux attristés d'un pareil spectacle. En même temps, la cloche du Mourillon et deux coups de canon tirés par le vaisseau-amiral ont donné le signal d'alarme aux autorités et à la population, qui sont accourues sur les lieux du sinistre. Le Mourillon est un second arsenal que la marine a fait construire à l'est de la ville, aux pieds de la presqu'île Lamalgue, sur le rivage et en face de la petite rade. Il est attenant, d'un côté, aux nouvelles cales où se trouvent des vaisseaux en construction ; de l'autre côté, aux maisons et autres bâtiments du nouveau port marchand. Dans cet arsenal, sous de grands hangars, sont déposées d'énormes pièces de bois de construction, qui forment le principal approvisionnement de la marine dans notre port. Les incendiaires, car il est malheureusement démontré que la malveillance a causé cet incendie, avaient amassé sous ces pièces de bois, à des endroits différents, des matières d'une combustion facile, et on a découvert plusieurs de ces foyers préparés d'avance, recouverts de copeaux, de fragments de barriques goudronnées, de chiffons et de papiers oints de suif, auxquels aboutissaient des traînées d'allumettes phosphoriques ou des mèches. Des mains criminelles, sans doute, ont allumé le feu sur quatre points divers, et aussitôt les flammes enveloppant les grandes masses de bois, l'incendie prit un développement extraordinaire.

dence indiquait avaient été prises dans la journée. Les forçats rentrèrent tous au bagne où ils étaient retenus. Les ouvriers du port furent consignés dans l'arsenal. Le bâtiment à vapeur le *Descartes* fut expédié aux îles d'Hyères pour ramener de l'escadre 600 hommes qui arrivaient, en effet, le soir même sur ce bâtiment. Aujourd'hui, on est occupé à éteindre ce vaste brasier, dans la crainte que le vent, qui a cessé de souffler d'ailleurs, ne pût transporter le feu dans les parties conservées intactes, s'il venait à s'établir. On ne sait pas d'une manière précise l'importance de la perte que fait l'État. Les uns la réduisent à 5 millions, et d'autres, qui paraissent moins informés, la portent à 40 ou 50 millions. Lorsqu'on pense à la grande quantité de bois réunis sous les hangards, au prix élevé de ces bois de construction, il est difficile de ne pas croire à une perte immense, et sous bien des rapports irréparable.»

Le *Toulonnais* publie de son côté de longs détails ; voici les plus importants : « .... Pour qui connaît la localité, le fait de l'incendie doit apparaître horrible ; pour les autres, il suffira de dire que le Mourillon est une longue ville de bois, que les ais et madriers entassés comme des assises de pierre, sur une largeur de plusieurs mètres, atteignant ainsi la hauteur d'une maison à deux étages, règnent sans île, sans interruption, sur une longueur de 400 mètres le long du littoral de la rade...Nul effort humain ne pouvait lutter contre les flammes de cet incendie qui, à peine commencé, atteignait déjà des proportions gigantesques. Les divers foyers, embrasés en même temps, venaient confondre leurs flammes, et celles-ci, plus serrées, plus explosives que celles d'un volcan en pleine activité, se déployaient librement sur une immense étendue, couvraient le soleil d'août d'un voile lugubre, à tel point que les innombrables embarcations qui accouraient vers la plage semblaient naviguer sous un nuage rempli de tempêtes. En attendant que les pertes soient enregistrées d'une manière certaine, nous pouvons avancer, sans crainte d'être démentis, que l'infernale pensée qui a tramé ce *lâche complot de destruction du port*, n'aura pas même à se réjouir d'une infime fraction de succès. Le mal matériel peut se réparer, il pouvait être *incalculable*. L'état du ciel, du vent, et l'activité intelligente des chefs ont arrêté le fléau là où l'audace pouvait le saisir et l'éteindre.

» La population, qui frémissait à l'idée d'une explosion des poudrières, s'alarmait d'un événement prévu. Le feu commençait à peine que le général Galinier avait déjà fait vider la poudrière du fort Lamalgue. L'espoir se perd de reconnaître le véritable auteur du sinistre, qui doit compter de nombreux complices. La pièce probante est au vu et su de tout le monde : on a trouvé plusieurs corps de délit sur différents points : matières inflammables, choisies et tissées par un esprit expert à la chose.

vront les trois premiers volumes parus du Chevalier de Maison-Rouge et le Carillon du nouvel an, rom traduit de l'anglais de Ch. Dickens.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — M. le duc et Mme la duchesse de Nem sont arrivés à Bordeaux le 5 août.—La ville de Mont-de-Marsan offri M. le duc et à Mme la duchesse de Nemours, pendant leur séjour cette ville, le spectacle d'une course de taureaux. — On vient de pl la statue en pied de Louis XIV, en bronze, dans le milieu de la cour trale de l'Hôtel-de-Ville, sur un riche piédestal en marbre blanc. — paraît certain que la reine d'Angleterre et le prince Albert s'embarque samedi prochain pour Anvers, à bord du yacht royal *Victoria and bert*, commandé par lord A. Fitz Clarence. — Après 36 heures d'un vail douloureux, la princesse Januaria, épouse du prince Louis de N est accouchée d'un garçon. — La princesse Amélie de Saxe cont d'écrire pour le théâtre. Son dernier ouvrage, *la Lettre de Suisse*, prochainement représentée à la cour. — Malgré la pluie qui tombe puis deux ou trois jours, il y a eu au Champ-de-Mars des exercices à On sait que la pluie n'est plus un obstacle à ces exercices, depuis que fusils sont à percussion. — La jeune reine d'Espagne est arrivée à S Sébastien le 22 juillet. — Il est toujours question du mariage du duc Bordeaux avec la princesse Marie de Modène. — A dater du 5 août, froment est libre de tous droits à l'entrée du royaume belge.

UN AMBASSADEUR MAROCAIN. — Nous lisons dans le journal l'A*gérie* : « On annonce comme chose positive l'envoi en France d'un bassadeur marocain. M. Mullony, consul américain à Tanger, est remp cé par M. Carr, le même qui en 1842 fut cause de la mésintelligence Etats-Unis et du Maroc. On croit que Mouleï-Abderrhaman refu l'*exequatur*. »

LE SECRÉTAIRE D'ABD-EL-KADER. — La cour d'assises, présidée M. Poultier, avait à juger aujourd'hui le sieur Nicolazzo Manucci, acc de faux en écriture de commerce. Cette affaire empruntait un cert intérêt au passé de Manucci, ex-secrétaire de l'émir Abd-el-Kader, d il présentait diverses attestations revêtues du sceau. A l'appel des moins, l'absence du chevalier de Montblanc et d'un sieur Roubaux, c missionnaire de roulage à Marseille, a été signalée. L'audition de deux témoins a paru tellement importante à M. l'avocat-général Glan qu'il a requis le renvoi de la cause à une autre session. Malgré l'opp

---

— C'est vrai !

— N'a-t-il pas fallu que je te prête une robe, une écharpe et un chapeau pour que tu puisses venir avec moi au Ranelagh ?

— C'est vrai.

— N'a-t-il pas fallu que je t'achète des gants ?

— Oui, c'est vrai.

— Et puis, ton Jules, vois-tu, un de ces jours te plantera là...

— Oh ! pour ça non, je ne crois pas !

— Tais toi donc : je connais les hommes mieux que toi ; je suis payé pour les connaître ; je te dis qu'il te plantera là, et tu auras dépensé ta belle jeunesse pour le roi de Prusse. Et d'ailleurs, quand même il resterait avec toi, un homme qui n'a rien, est-ce un avenir ça ?

— Quand il aura vingt-cinq ans, il doit m'épouser.

— Comptes là dessus ! et tu feras là une belle affaire ! Misère à perpétuité et des enfants par dessus le marché.

— Tu pourrais bien avoir raison ; mais après tout on reste honnête.

— Honnête ! te voilà bien ! tu t'imagines donc qu'on te croit honnête ? Folle que tu es ! Tu aimes un homme, tu te dévoues pour lui, tu vis avec lui, et tu crois qu'en te voyant passer le monde dira : « Voilà une fille honnête ! » Non, il dira : « Voilà une fille perdue, elle a un amant, elle en a plusieurs. » Oui, tu es perdue, ma chère, si tu continues ce train de vie là. Tu es rieuse, tu aimes la danse ; eh bien ! on dit que tu courres avec le premier venu ! Mets-moi de côté tous tes beaux sentiments ; laisse-là ta danse et tes jeunes gens ; *fais* un vieux, bien riche et pas trop avare ; tu n'en seras pas plus méprisée et tu y gagneras d'avoir de l'argent.

— Ah ! soupira Minette.

— Oh ! je sais bien ; ton cœur, toujours ton cœur. Après tout le vieux n'empêche pas de voir quelquefois le jeune ; ça sert toujours pour vous acheter des gants. Tiens, moi qui te parle, moi aussi j'ai été comme toi, moi aussi j'ai aimé un homme, moi aussi j'ai quitté ma mère pour le suivre et... et elle en est morte... ma pauvre mère ! Mais va, je suis bien revenue de tout ça. C'était chaque jour des humiliations et du mépris, et avec cela la faim... Oui, ma chère, la faim, et pas une croute de pain, et pas moyen de travailler pour en gagner ; je pleurais tant que je ne faisais pas pour six sous d'ouvrage par jour. Que veux-tu ? je l'aimais aussi, moi, et il m'avait abandonnée. Tous les jours j'en voyais d'autres, moins jolies, mais moins sottes aussi que moi, qui avait des laquais et des chevaux ; alors je me suis dit : « Dieu n'est donc pas juste ! Ces femmes ne valent pas mieux que moi, elles valent moins que moi, et elles sont plus heureuses, et on les méprise moins que moi. » Alors, j'ai fait comme elles ; j'ai marché à deux pieds sur mon cœur ; j'ai bien souffert, mais j'ai été guérie. Depuis ce moment là, je n'ai plus aimé, je n'ai plus rien sentir, j'ai été heureuse, si c'est çà le bonheur. Quand j'ai eu mis la main sur *le* vieux, tu sais, je n'ai pas perdu la tête, j'ai mis de côté ; et maintenant, s'il me plantait là, je ne risquerais plus de mourir de faim, voilà !

— Oh ! toi tu es bien tombée avec ton banquier ; il te donne mille francs par mois et tout ce que tu veux par dessus le marché, mais moi...

— Toi ! avec ton visage frais et rose tu auras tout ce que tu voudras : les vieux aiment ça. Je te présenterai ce soir à de mes connaissances, et c'est bien le diable si parmi eux il ne s'en trouve pas un pour toi. Je veux te lancer, mais comme tu manques d'habitude, laisse-moi faire. D'abord il faut que tu prennes un nom, car Minette, ce n'est pas un nom ça ; on ne peut pas s'appeler Minette. Voyons, comment donc pourrait-on bien t'appeler ?

— Augustine, c'est mon vrai petit nom.

— Ce n'est pas un petit nom qu'il faut, c'est un grand nom, comme qui dirait madame.... d'Harville des *Mystères de Paris* ; mais c'est la grande Joséphine qui l'a pris.

— Si je m'appelais madame Féronnier, c'est le nom de ma mère.

— Le nom de ta mère n'est pas beau ; madame Féronnier ça ne sonne pas bien, Féronnier, Féronnier ; vaudrait mieux Féronnière ; tiens ! c'est ça Féronnière ; on t'appellera la Féronnière ; c'est le nom d'une lorette du temps d'Henri IV, j'ai lu ça dans le temps.

A ce moment la calèche s'arrête devant la porte du Ranelagh ; les deux jeunes femmes en descendent et vont bientôt se mêler aux groupes élégants qui peuplent le jardin. Le soir même le sacrifice, le marché s'accomplit. Minette, la pauvre Minette est inaugurée *Nouvelle Féronnière*, et elle a désormais pour royal amant.... un ex-agent de change.

On prétend que trois semaines après, Minette avait surpassé en ruse et en rouerie, la *Marquise* elle-même, car elle partait pour Bade avec l'amant de l'amie qui l'avait si bien lancée. (Historique.)

Hâtons-nous de le dire, la classe de femmes dont nous venons de constater l'existence, est très peu nombreuse au Ranelagh : lorsqu'on arrive là, l'éducation est déjà fort avancée ; il n'y manque plus que ce vernis que l'on va prendre dans les grandes écoles.

Et voyez, je vous prie, combien les choses sont pour le mieux dans ce meilleur des mondes possibles ! A cette première catégorie des femmes habituées du Ranelagh, correspond une catégorie analogue chez les hommes : moins nombreuse encore, elle a les mêmes ridicules, les mêmes défauts, pour parler en civilisé. Elle vient là d'abord par curiosité, ensuite par plaisir, avec sa folle confiance et sa candeur d'âme. Vous croyez peut-être que ces deux analogues vont se rencontrer et inaugurer ensemble une ère de bonheur ? point ! Les pauvres filles sont les victimes de ces habits-vestes aux moustaches retroussées, nommés lions, parce qu'ils n'ont absolument rien de ce noble animal ; et les infortunés jeunes gens se font fièrement les dupes des femmes de la troisième catégorie, des *rouées* : celles-ci les appellent des *pigeons*, les tendres colombes !

Vient maintenant la seconde catégorie, celle des femmes qui ne dansent pas, mais qui valsent et qui polkent : c'est une espèce de transition ; elle n'est ni trop bonne ni trop mauvaise, ni trop dupe ni trop rouée ; c'est une ambigue. Moins confiante et plus farouche que la précédente, on l'adoucit par l'apparence, on la séduit par de douces paroles, on l'apprivoise par des cadeaux. Dans cette classe se trouvent les femmes qui aiment les plaisirs, mais qui craignent de se compromettre en s'y livrant sans modération ; celles qui sont en vacances, et qui profitent de ce moment pour revenir à leur première nature et pour faire la voltige avec les jeunes gens. Qu'un amant leur tombe sous la main, vite elles passent dans la troisième catégorie, et deviennent inabordables. Que cet amant les délaisse, les *plante-là*, comme elles disent dans leur langage figuré ; elles dépouillent peu à peu le ton hautain et dédaigneux, reviennent à la valse et à la polka, rient, babillent, sautent comme des personnes naturelles, et vont souper, comme autrefois, avec les jeunes gens les moins cousus d'or. Il en est toutefois qui demeurent fidèles à leur dernier drapeau ; cette fidélité est la seule qu'elles se permettent : c'est une grande exception dans leur existence.

Au Ranelagh, on exécute la valse à deux temps et l'on danse la polka à contre-temps. L'un est à peu près aussi laid que l'autre. Nous n'avons jamais bien saisi le charme de cette course par soubresauts et par saccades que l'on nomme valse à deux temps. Elle a le privilège d'être à la mode comme la veste courte de nos lions, et sans doute par la même raison ; pour des hommes d'un jugement aussi sain et d'un goût aussi pur que celui de nos *beaux* de 1845, l'une est le *nec plus ultra* de grâce, l'autre l'apogée de l'élégance ; de même que leur tenue et langage sont la dernière expression du bon ton et de la délicatesse. gez-en vous-même ; en voici un échantillon :

Deux dandys... — non, ne profanons pas ce mot, — deux lions debout dans le jardin, tout près de l'enceinte : l'un des deux, grand sec, appuie son épaule anguleuse contre un piliers des arcades ; son profil se dessine hardiment sur le lointain feuillage blanchi par la mière du gaz ; l'autre, gros et court, tend le jarret, et se cambre reins afin de paraître plus grand ; tous deux portent un petit cha sur l'œil droit ; tous deux fument, et ont leurs mains dans poches.

PREMIER LION. As-tu fait tes frais par là ?

DEUXIÈME LION. Oui, j'ai *chargé* une petite femme assez genti la petite Pompon. (*Chargé* est une image empruntée au langage fleuri cochers de fiacre et des chartiers.)

PREMIER LION. Et où vas-tu en sortant d'ici ?

DEUXIÈME LION. Nous irons lever un bouchon à l'*anglais*. (Lever bouchon, c'est vider un nombre assez considérable de bouteilles de cha pagne ; l'*anglais*, c'est une élégante taverne que les profanes appel Café Anglais.) Tu viens avec nous ?

PREMIER LION. Non, je vais aller au Cercle ; j'ai gagné hier 50 l j'ai une revanche à donner.

DEUXIÈME LION. Tu la donneras demain ; il est toujours assez pour donner une revanche. Allons, décide-toi, viens, viens.

PREMIER LION. Que veux-tu que j'aille faire ? je n'ai pas de femme.

DEUXIÈME LION. *Fais-en une !* Ne dirait-on pas qu'il en manque Tiens, voilà *Pomar* qui passe. (Pomar, abréviation de Pomaré.) Je l'appeler : Pomaré ! Pomaré !

Pomaré approche appuyée sur le bras d'une femme assez laide.

DEUXIÈME LION. Majesté, viens-tu souper avec nous ?

POMARÉ. Je ne peux pas, je suis avec mon amie, (elle veut dire servante), et puis j'ai un petit là-bas qui m'attend.

PREMIER LION. Bast ! ton amie viendra avec nous, elle nous donne les assiettes ; quant au monsieur, tu lui diras qu'un engagement d'h neur...

POMARÉ, interrompant. Ne parlez pas d'honneur ; ces choses-là ne v regardent pas.

DEUXIÈME LION. Oh ! oh ! la reine qui fait de l'esprit, voilà du n veau !

POMARÉ. De l'esprit, c'est toujours nouveau pour vous...

DEUXIÈME LION. Allons, la belle, *tais ton bec* si tu ne veux pas q je transporte ma main *dessus*.

POMARÉ. Pourquoi m'appeler si vous ne voulez pas que je vous ponde ?

Et sa majesté se retire lentement et avec dignité, malgré les épithè grossières qui la poursuivent.

Ce tableau est révoltant, mais il est vrai. Il fallait vivre en 1845 po voir des hommes, des jeunes gens tomber si bas qu'ils ne sachent répo dre aux saillies d'une femme que par un acte de stupide brutalité.

Malheureux dans leur première tentative, nos deux lions chercheron ailleurs quelque victime moins spirituelle et plus à leur hauteur, — leur niveau : — ils n'auront pas de peine à la trouver et une heure ap vous pourrez les voir installés avec leur conquête dans un cabinet du C Anglais,

(*La suite à demain.*)

ALPHONSE DE CALONNE.

[...]posé sur les quais de Liverpool par un bâtiment qui est reparti aussitôt; puis le consul de Liverpool l'a envoyé à l'ambassadeur français à Londres, lequel l'a mis à bord de l'*Arlequin* à l'adresse du commissaire de marine à Boulogne. Fournier montre par ses gestes de quelle manière son supplice a eu lieu. On l'a attaché à un mât et on lui a tordu les bras jusqu'à ce qu'ils eussent craqué dans leurs jointures; puis on lui a demandé de montrer sa langue, et sur son refus, au risque de l'étrangler, on lui a serré la gorge. La langue a été abattue à sa racine. On suppose que Fournier aura été témoin de quelque meurtre à bord du navire où il était embarqué, et que, pour le forcer au silence, on l'aura mutilé de cette façon. On instruit l'affaire.

MOMIE DANS LE GUANO. — Le navire anglais *Toronto*, arrivé dernièrement en Angleterre de l'île de possession, baie de Saldanha (côte d'Afrique), a rapporté une momie qu'il a trouvée enfouie dans le guano, à environ quatre pieds de la surface. Ce corps paraît avoir appartenu à un nègre d'à peu près vingt-cinq ans, sa stature est de cinq pieds dix pouces anglais. Il a été découvert dans un cercueil en un état parfait de conservation, semblable à celui des momies égyptiennes : la peau n'a pas souffert la moindre incision, les dents tiennent parfaitement à leurs alvéoles, et les cheveux eux-mêmes adhèrent encore à la tête. Les rites de la sépulture ont été observés dans l'ensevelissement, car les deux mâchoires ont été attachées et les deux orteils liés ensemble; les mains sont croisées sur le corps au-dessous de la poitrine, et ce qu'il a d'extraordinaire, c'est que la chemise est aussi parfaitement conservée, sans adhérer au corps. Le bois du cercueil, qui est fait en pin, est pour ainsi dire pétrifié; les fibres en sont parfaitement dessinées, mais d'une dureté excessive; la pesanteur du bois a quadruplé, tandis que celle du corps a diminué en proportion égale. Le cercueil était accompagné d'une inscription, qui malheureusement n'a pas été apportée, mais qui, au dire du capitaine, faisait remonter l'ensevelissement à près d'un siècle. La conservation paraît avoir pour cause la chaleur du soleil, qui a fait dégager et pénétrer à travers le bois tous les gaz contenus dans le guano, et particulièrement l'ammoniaque, qui est resté cristallisé en quantité notable.

EXPLOSION DE FEU GRISON. — Une affreuse catastrophe est ainsi racontée par les journaux anglais : « Une explosion de feu grison a eu lieu samedi dans une houillère appartenant à M. Powel, et située à Gramboch, à peu de distance d'Aberdare et de Cherthyr-Tydoil. Vers onze heures, une forte détonation a été entendue, elle était accompagnée d'une violente commotion. Au moment où l'explosion a eu lieu, on savait qu'il y avait de 150 à 200 personnes, hommes et enfants. On attendait avec une anxiété et une consternation extrêmes des détails sur cet accident. Toute la population était accourue sur les bords du puits, et chacun cherchait à reconnaître un parent, à mesure que les ouvriers sortaient de la houillère. L'air était si vicié, quelque temps après l'explosion, que personne n'osait s'aventurer pour aller à la recherche des ouvriers qui n'avaient pas reparu. Ce sont des ouvriers qui sont descendus les premiers pour tâcher de retrouver leurs malheureux camarades. Plusieurs ont été obligés de renoncer à cette périlleuse entreprise, craignant d'être asphyxiés. Enfin on est parvenu à retrouver vingt-neuf corps. Cette houillère a toujours passé pour n'être pas assainie par une ventilation suffisante. Deux ou trois chevaux ont été tués; des dégâts considérables ont eu lieu. On aura plus de détails, lorsque l'enquête aura été faite. La consternation est extrême et le deuil général à Gramboch. »

SAINT-PIERRE DE ROME. — Un des plus splendides monuments de l'art catholique, le dôme de Saint-Pierre de Rome, inspire des craintes sérieuses aux architectes. Depuis longtemps déjà, la coupole, la plus vaste qu'il y ait au monde, est fendue en plusieurs endroits, et dix arceaux de fer, du poids de 60 000 kilogrammes ont dû être pratiqués aux endroits menacés de la voûte, pour en prévenir la chûte. On vient de savoir en outre que le Lanternino, intégralement exécuté en or au dessus duquel s'élève la croix qui couronne l'édifice, est crevé de part en part.

PRINCES ATTAQUÉS. — Deux princes persans, Suleiman Mirza et Timour Mirza, qu'on a vus en Angleterre, étaient à une partie de chasse avec quelques autres membres de la famille du shah, à quelque distance de Bagdad. Ils ont été attaqués par une bande d'Arabes. Le combat a été acharné. Suleiman a été tué. Quatre autres jeunes princes ont été grièvement blessés. Timour a été traversé de part en part d'un coup de lance; il est dans un état désespéré. Il a tué trois Arabes de sa main dans le combat.

UNE MADONE AU THÉATRE DE MADRID. — On lit dans *el Tiempo* : «... Mercredi, 30 juillet, le charmant ballet intitulé *Ondine ou la Naïade* a été représenté au Cirque. Les décors sont admirables. Guy Stephane est divinement gracieuse. Le dernier décor représentant la demeure enchantée des Naïades, est d'un effet surprenant. La représentation a failli être suspendue pendant quelques jours : au dernier acte devait figurer une image de la vierge, une madone. L'autorité ecclésiastique s'est adressée au chef politique pour qu'il empêchât cette profanation. Le chef politique a obtenu du directeur du Cirque qu'une figure profane remplaçât la madone. »

UN BOULANGER ANGLAIS. — On lit dans les journaux de Londres : « Samedi dernier, un boulanger de Wild-street, a eu une idée des plus bouffonnes. Voici, au dire des feuilles anglaises, ce qu'il imagina pour attirer la pratique; il colla à sa boutique l'affiche suivante : « Avis au public! Cette boutique sera ouverte ce soir à six heures. La première femme qui entrera recevra un pain d'une livre, 6 sous et un verre de gin; la deuxième recevra un pain d'une demi-livre, 4 sous et un verre de gin; la troisième recevra un pain de quatre livres et un verre de gin, et tous ceux ou celles qui achèteront un pain de quatre livres recevront 2 sous ou un verre de gin! » Cette affiche avait attiré une foule immense de curieux, et à six heures la canaille britannique, composée de dames affamées et déguenillées, assaillait la boutique de ce boulanger phénoménal et providentiel. Des coups de poings, des coups de pieds, des yeux pochés et des bonnets lacérés ont égayé la monotonie d'une queue trop prolongée, et les policemen ont eu fort à faire. On ne dit pas quelles ont été les lauréates. »

---

d'aller présenter ses respects à M. de Marcé. Ce dernier avait peu de sympathie pour les prêtres; mais le nouveau venu avait des manières si affables, des allures si engageantes, sa physionomie était si bonne, si pleine de cordialité et de franchise, son esprit était si cultivé; il semblait, enfin, si peu embarrassé de sa double personnalité, de prêtre et d'homme du monde, que le châtelain fut obligé de faire taire ses répugnances et son antipathie; il alla même jusqu'à engager M. l'abbé à lui faire de fréquentes visites.

» L'occasion était trop belle, l'invitation trop pressante pour que M. Smith refusât; aussi vint-il souvent, trop souvent, peut-être, et il sut si bien plaire à tous, qu'on lui proposa la place de précepteur. C'était là toute son ambition, le digne homme! La mesure de ses vœux était comblée. En peu de jours, il avait benoîtement accaparé le père. Bientôt le fils n'eut plus d'autre volonté que la sienne, et, s'il faut en croire la prévention, l'éducation qu'il donnait au jeune de Marcé était loin d'être toujours irréprochable. C'était un complaisant, un ami, plutôt qu'un maître... Jamais de reproches... jamais de punitions... Pourvu que son élève fût content, tout était pour le mieux. M. de Marcé père, qui aimait son fils comme on aime un fils unique, sur lequel on a réuni toutes ses affections, ne s'apercevait pas de cette éducation facile; il avait une confiance aveugle dans les moyens qu'employait le précepteur, et son fils paraissait si heureux, qu'il s'applaudissait chaque jour de son choix.

» La vie s'écoulait ainsi bien douce au milieu de cette famille, lorsqu'au mois de mai 1844 mourut M. de Marcé. Une heure avant son décès, un des domestiques de la maison était allé chercher en toute hâte le curé Smith, qui put arriver à temps pour administrer au moribond les derniers devoirs de la religion. Dans le trajet de Cinay à Vaumenaise, le curé se montra préoccupé par des pensées d'intérêt; il disait au domestique que M. de Marcé lui avait promis une barrique de vin, et qu'il fallait lui amener ce jour là, parce que s'il venait à mourir, il ne pourrait peut-être pas l'avoir. A peine M. de Marcé a-t-il rendu le dernier soupir que M. Smith, sans respect pour les lois si saintes qu'observent même les plus impies, donne aux domestiques l'ordre de porter le cadavre dans un autre appartement, prétextant le désordre de la chambre. Lui prêtre, dont la mission est si belle dans ces moments suprêmes où l'âme, brisée par la douleur, a besoin avant tout des consolations de la religion, lui prêtre..., au lieu d'inspirer à ce pauvre orphelin de pieuses pensées en présence du corps inanimé de son père, c'est à l'argent qu'il pense... Il appelle l'enfant, l'entraîne dans la chambre mortuaire, s'y renferme avec lui et lui annonce que désormais ils habiteront ensemble au presbytère de Cinay et qu'il serait bon de soustraire à l'avidité de la famille les choses les plus précieuses qui se trouvent dans cette chambre et dans le château.

» C'est alors qu'aidé du jeune de Marcé, il arrangea d'énormes paquets qu'il fit porter lui-même à son presbytère, disant à ceux qui s'étonnèrent de ce déménagement intempestif dans un pareil jour : « Il faut bien conserver quelque chose à ce pauvre mineur. » Et comme il annonçait que M. Paul viendrait demeurer chez lui, quelqu'un lui ayant fait remarquer qu'il n'irait chez lui que si sa famille y consentait, il répondit : « Oh! je l'aurai. » De cette façon, une grande partie des meubles du château furent emportés. Une autre circonstance non moins étrange a été relevée dans l'instruction. Paul avait prié un de ses domestiques d'aller avertir ses parents. M. Smith s'y opposa vivement, et attendit que tous les objets qu'il avait mis de côté fussent arrivés au presbytère avant d'annoncer la mort à la famille. Docile à ces instructions, Paul avait aussi défendu au sacristain de la paroisse de sonner le décès de son père; et comme celui-ci observait qu'il fallait au moins le déclarer au maire, le jeune homme lui recommanda de n'en rien faire, alléguant que son précepteur ne le voulait pas. Après une longue instruction, M. l'abbé Smith fut traduit devant le tribunal correctionnel de Chinon, à la date du 30 mai 1845, comme prévenu : 1o d'escroquerie au préjudice de Paul de Marcé, en se faisant remettre, à l'aide de manœuvres frauduleuses, savoir : le 25 mars 1845, jour du décès de M. de Marcé père, quatre barriques de vin rouge, quarante et une bouteilles de vin blanc; des ballots de linge ou effets; un grand nombre d'objets mobiliers, tels que cannes, parapluies, boîte à thé, boîte à reversi, etc.; une valise contenant l'argenterie, une boîte renfermant des bijoux, et une somme de 1 070 fr.; le 27 mars, jour du convoi, dix bouteilles de vin blanc; 2o d'un abus de confiance au préjudice de M. de Marcé fils, en détournant à son préjudice un harnais de cabriolet neuf, qui ne lui avait été remis qu'à titre de dépôt. »

L'avocat de l'abbé Smith avait demandé un sursis, qui a été rejeté par le tribunal. L'abbé Smith a appelé de cette décision, mais son appel a été rejeté. Nous suivrons tous les incidents de cette curieuse affaire.

ENCORE UNE OPPOSITION AU PÉAGE DES PONTS. — Une scène assez burlesque, lit-on dans le *Droit*, a eu lieu hier soir, à l'occasion du péage du pont des Arts :

Le nommé L...., cuisinier de profession et assez loustic de sa nature, est obligé de passer souvent sur ce pont, et chaque fois il s'indigne de donner les cinq centimes obligés, ce qui à la fin de l'année écorne passablement son budget. La question pendante, relativement à ce droit de perception, est venue raviver son animosité; il s'est donc rangé au nombre des récalcitrants et a voulu, à son tour, protester par une démonstration publique. Hier soir, dans ces dispositions, L...., la tête haute, le regard fier, et les mains dans ses poches, passa donc devant la loge du buraliste.

— Monsieur! monsieur, votre son, lui cria celui-ci.

— De quoi, un sou! Néant à la requête! J'ai tout mon saoûl de vous en avoir donné des sous, répliqua le cuisinier. Farceur, ça ne se fait plus, c'est arbitraire!

— Voulez-vous bien payer, s'écria à son tour l'invalide.

— Je vous dis qu'on ne peut rien pour vous, mon brave homme, continua L....., puis, voyant le vieux soldat s'avancer, il continua en se reculant :

— Venez, nous allons voir si vous êtes fort à la course.

» En disant ces mots, il se mit à fuir à toutes jambes, puis il franchit lestement la barrière qui est à l'autre extrémité de la place Saint-Germain-l'Auxerrois, toujours poursuivi par l'invalide. Celui-ci, qui le serrait de près le voyant se diriger vers l'église et prendre la rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, où il allait lui échapper, s'avisa d'un expédient, et se mit à crier de toutes ses forces : au voleur! Les passants répondirent à cet appel, car la course rapide du fuyard lui donnait assez l'apparence d'un malfaiteur, et il fut arrêté. Un instant, messieurs, entendons-nous, s'écria L..., dès qu'on voulait le remettre à la disposition du terrible invalide, et il raconta comment il se trouvait traqué ainsi. La réaction fut prompte. On s'indigna contre la rigidité du vieux soldat, et il allait voir à son tour cette foule ameutée contre lui, mais le généreux cuisinier le prit sous sa protection, et tirant gravement un sou de sa poche, il le remit à l'invalide.

» Voilà, dit-il, en prenant une pose tragique, les cinq centimes que vous réclamez, et que vous avez bien gagnés, mais en vous les remettant, je suis bien aise de dire que je proteste tout haut, devant le peuple assemblé, contre un droit injuste et arbitraire. » Au revoir, mon vieux; sans rancune, et à une autre fois! » Chacun se mit à rire en entendant cette burlesque sortie, et les spectateurs ainsi que les héros de la scène s'éloignèrent paisiblement. »

« On place sur un endroit sec et élevé du champ, une javelle que l'on replie sur elle-même, en sorte que les épis ne portent pas à terre, mais viennent s'appuyer sur le pied de la javelle. Un homme, auquel cinq ou six femmes apportent successivement les javelles, construit le meulon en les plaçant circulairement, tous les épis dirigés au centre, et reposant sur la première javelle; il donne ainsi au meulon un diamètre deux fois égal à la longueur des tiges du froment. Sur le premier rang de javelles il en pose un second, placé de même, et continue ainsi en maintenant d'aplomb la partie extérieure du Meulon, jusqu'à ce que celui-ci soit parvenu à la hauteur d'un mètre environ. Tous les épis se trouvant au centre, ce point est plus élevé que le pourtour, ce qui est essentiel, parce que les brins de paille, ayant ainsi une pente vers le dehors du meulon, l'eau qui pourrait s'y insinuer, tend toujours à s'écouler au dehors. On comprend facilement que si la première javelle ne suffit pas pour tenir les épis plus élevés que le cul des javelles, il faut commencer le meulon en plaçant au centre une seconde javelle repliée et en croix avec la première. Lorsque le meulon est arrivé à un mètre de haut, on continue à l'élever de même, mais en croisant toujours un peu plus les épis au centre, ce qui diminue graduellement son diamètre. Enfin, à la hauteur d'un mètre soixante-quinze environ, le centre doit se trouver fortement bombé et en forme de cône; on le couvre alors d'une gerbe liée près de son extrémité inférieure, en la renversant sur le sommet du cône, et l'on arrange avec soin les épis tout autour, afin que toute la surface supérieure soit également garantie. Lorsque les blés ne contiennent pas beaucoup d'herbes vertes et qu'ils ne sont pas mouillés au moment où on les moissonne, on peut les mettre en meulon immédiatement après qu'ils ont été coupés. Dans le cas contraire, il faut attendre qu'ils soient passablement ressuyés ou que l'herbe soit du moins amortie; mais on peut toujours mettre le grain en meulon beaucoup plutôt qu'il ne serait possible de le serrer dans les granges ou même de le lier en gerbes. Une fois qu'il est en meulon, il peut y rester pendant huit ou quinze jours, et même davantage, jusqu'à ce que le temps permette de le rentrer; il n'y souffre d'aucune intempérie, la maturité du grain s'achève très bien, et celui-ci y prend une très belle qualité. »

On trouvera, dans la *Maison Rustique du dix-neuvième siècle*, quelques autres procédés pour former des meulons; ce ne sont point de pures inventions de théoriciens, mais au contraire de vrais procédés pratiques, mis tous les ans en usages par les cultivateurs allemands. Quoiqu'on rencontre toujours d'assez grandes difficultés à introduire dans l'agriculture un procédé inusité, quoique les ouvriers se prêtent difficilement à exécuter une main-d'œuvre nouvelle, nous pensons que les chefs de culture ne doivent pas reculer devant un pareil obstacle, lorsqu'il s'agit de sauver une récolte qui fait souvent toute leur fortune, et qui serait tout au moins énormément avariée faute d'un peu d'énergie pour vaincre la routine de leur pays.

NOUVELLES DE LA RÉCOLTE. — On s'accorde assez généralement à reconnaître que la végétation des blés a été jusqu'à présent très vigoureuse; mais, dans beaucoup de contrées, le grain a souffert de la rouille, et, ce qui est plus fâcheux, c'est que le grain est attaqué de la casse; il faut donc s'attendre à un rendement médiocre et aussi à une qualité très inférieure, si la température ne devient pas plus favorable. En Angleterre, le prix du blé a déjà commencé à hausser d'une manière notable; en Belgique, on craint d'avoir une récolte insuffisante; en Russie, le gouvernement a jugé prudent de permettre encore, pour cette année, la libre introduction des céréales étrangères; enfin, tous les journaux américains s'accordent à dire qu'une grande partie des Etats-Unis manquera de blé, parce que la récole a été gravement compromise, soit par des chaleurs excessives, soit par des pluies persévérantes. Voilà le commerce suffisamment averti.

MÉTÉOROLOGIE. — Lorsque l'on essaie de calculer les richesses que l'humanité perd chaque année sous l'influence fâcheuse des désordres atmosphériques, on n'est plus aussi disposé à traiter de rêveurs et d'utopistes les hommes qui ont cherché le moyen de régulariser la climature du globe. Sans doute, lorsque l'on ignorait complètement la nature de l'électricité, le mode de formation des nuages, la cause de la direction des vents, on pouvait supposer qu'il était impossible à l'homme de modifier en bien ou en mal un climat déterminé; mais nous connaissons aujourd'hui la plupart des causes qui produisent les évènements météorologiques, nous savons comment les grands courants atmosphériques sont pour ainsi dire dirigés par la position des chaînes de montagnes, des grandes forêts, et quelquefois des cours d'eau : nous savons que les vents deviennent brûlants en traversant les déserts de l'Afrique où rien ne leur fait obstacle, tandis qu'ils se refroidissent au contact des pays couvert de neige ou des glaciers perpétuels qui existent sur quelques points du continent; nous savons, et tous les paysans l'ont observé, que les forêts ont une action puissante sur les orages; l'influence du déboisement n'est plus mise en doute par personne, on n'ignore plus qu'elle contribue puisamment à la production de ces terribles inondations qui exercent maintenant de si terribles ravages dans nos contrées méridionales; enfin, on est presque certain qu'il serait possible de prévenir la production de la grêle et peut-être d'atténuer l'explosion des trombes et des pluies torrentielles. Ce ne sont là certainement que des données scientifiques encore imparfaites, mais ce ne sont plus des rêves : les auditeurs qui suivent le cours d'astronomie de M. Arago, savent que l'illustre secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences admet parfaitement la possibilité de modifier notre climature; l'observation des faits se trouve maintenant d'accord avec les théories que l'auteur de la *Science sociale* avait conçue à priori, et nous ne doutons pas, pour notre compte, que leurs prévisions ne puissent se réaliser lorsque l'on voudra se donner la peine de vérifier l'exactitude de leurs conceptions par la pratique. Il est évident que cette vérification ne peut être entreprise que sur une grande échelle et avec les forces de la société tout entière; ce ne sont point des travaux particuliers et incohérents qui viendront jamais à bout de reboiser suffisamment les montagnes pour prévenir le retour des inondations et revivifier les sources que l'imprévoyance de nos aïeux a laissé tarir; ce ne sont point des efforts particuliers qui couvriront les sables d'Afrique de ces puissantes forêts qui doivent amortir la violence des ouragans et rafraîchir leur souffle brûlant. Lorsque l'on entreprit, il y a vingt ans, sur l'indication des physiciens, de construire quelques lignes isolées de paragrêle, on échoua, non seulement parce que la science n'é-

de M. Parisot, directeur de la direction. M. de Samarjay, propriétaire hongrois, ayant cru reconnaître dans le typhus des bœufs une certaine analogie avec la petite vérole humaine, pensa que l'inoculation de l'épizootie devait produire les mêmes résultats préservatifs que la vaccine ; il en fit de suite l'expérience :

« Je pris, dit-il, de la salive d'un bœuf fortement atteint du typhus, j'en inoculai un autre animal encore bien portant ; cette opération eût pour effet de provoquer, chez le bœuf inoculé, une maladie factice dont les symptômes furent très bénins. Le malade recouvra, en peu de jours, la santé, et j'ai vérifié qu'il était désormais à l'abri de toute attaque.

» Au mois de février, lorsque le typhus se déclara dans la seigneurie d'Ivanda, dans le comitat de Torontal, on perdit 181 têtes de bétail sur 500. Pendant l'épizootie, il s'est formé une société, qui est venue acheter des animaux à Ivanda même, où le mal faisait les plus grands ravages, dans l'intention de faire des expériences sur l'inoculation. En voici les résultats :

» 16 individus ont été inoculés et mis dans une étable où 32 bœufs venaient de périr du typhus ; *les 16 bœufs inoculés ont tous heureusement échappé à la contagion.*

» Encouragé par un résultat aussi inattendu, on procéda immédiatement à l'inoculation de 81 taureaux encore sains ; ils traversèrent tous très bien la crise de l'inoculation ; il n'en mourut qu'un seul, sans qu'on ait pu vérifier la cause de cet accident. En même temps, on inocula le bétail d'une étable voisine, mais il en périt un bon nombre, parce qu'on s'y était pris trop tard et que le typhus réel avait déjà le dessus ; d'où il faut conclure que l'inoculation reste sans résultats sur les animaux déjà atteints du typhus.

» En résumé, sur 136 têtes de bétail que la société avait achetées à très bas prix, comme on le pense bien, et qui toutes ont été inoculées, il n'en est mort que 4. »

LA ROSE VERTE. — Pendez-vous horticulteurs de France ! on l'a trouvée sans vous. Hardy, Laffay et vous tous, jardiniers parisiens, qui gouverniez sans rivaux l'empire des roses, vous voilà détrônés par un ignare cultivateur Yankee. Adieu notre vieille réputation, la gloire de la France est éclipsée ; c'est un Américain qui a trouvé la rose verte, et il l'annonce au monde dans des termes qui doivent nous faire rougir de honte. Nous ne retrancherons pas un mot de ce petit article du *Charleston-Mercury*, parce qu'il est malheureusement probable que ses reproches ne manquent pas d'exactitude. Voici cette note :

« Depuis plusieurs années les amateurs des merveilles horticulturales se sont laissés enjoler par une bande de Français marchands de plantes qui vendaient très cher des nouveautés extraordinaires telles que la boule de neige noire, la rose bleue, etc. A la floraison de ce printemps, nos florimanes ont été cruellement désappointés, comme de coutume ; les victimes ont bien juré de n'accorder dorénavant leur confiance qu'à nos humbles et honnêtes jardiniers. Lorsque ces étrangers reviendront l'hiver prochain pour nous mettre à contribution, leurs images enluminées ne feront plus de dupes.

» La rose bleue, ce grand désidératum de l'horticulture, n'a jamais existé, que je sache ; mais vous pouvez affirmer que nous possédons maintenant une rose presque aussi extraordinaire, une rose verte. L'échantillon que j'envoie au bureau de votre journal, a été cueilli par moi sur un sujet élevé par M. John Bryce de Columbia. Ce sujet est venu le printemps dernier de Wilmington dans la Caroline du nord ; je ne sais rien de plus sur son origine : je l'ai vu fleurir plusieurs fois cette année, et il a invariablement donné des roses semblables à celle que je vous envoie : elle est parfaitement double et d'un vert foncé uniforme comparable au vert des feuilles. On sait que les roses deviennent doubles en transformant leurs étamines en pétales ; dans la nôtre, au contraire, les étamines sont devenues foliacées ; la fleur est formée de véritables feuilles qui ne diffèrent des autres que par leur arrangement et leur forme ; elle est évidemment issue d'une *rosa indica* et se multiplie très bien par la greffe ou par la bouture. »

Quoique les journaux américains soient éminemment sujets au puff, nous n'avons aucun motif pour reléguer au rang des fables la nouvelle du *Mercury*, car on pourrait trouver dans les annales de la physiologie végétale plusieurs cas bien constatés d'anomalies tout-à-fait analogues ; la véritable merveille ne consisterait que dans la persistance du phénomène.

E. L.

le Zollverein est une grande puissance industrielle qui semble devoir serrer de près la France et l'Angleterre. Les manufactures du Zollverein d'un côté, celles des Etats-Unis de l'autre, semblent à la veille de disputer le commerce général à ces deux peuples qui jusqu'alors faisaient la loi dans le monde commercial tout comme dans les régions de la politique. »

Le *National* est loin d'être satisfait des dernières élections d'où viennent de sortir MM. Parandier, Chabaud-Latour et Goulard. — Il pense que la lutte sera beaucoup plus vive à Jussey (Haute-Saône) ; « il s'agit de remplir là le vide laissé par M. le duc Marmier, conservateur pur-sang, et de son vivant l'un des plus pétulants interrupteurs du centre. »

Sur trois candidats, MM. Guy de Conflandry, de Marmier fils et Amédée Thierry, le *National* ne désire pas mais croit que ce dernier l'emportera parce qu'il est dévoué à la politique de M. Guizot.

Moins de baïonnettes et plus de vaisseaux ! le *Courrier français* termine ainsi un article dans lequel il demande compte à M. de Mackau de l'abandon de notre marine.

Il paraît que le débat entre M. Granier de Cassagnac et M. Emile de Girardin est arrivé à sa fin. Voici ce que le *Globe* se contente de répondre ce matin : « Nous avons dit ce que nous devions dire quant à l'affaire, et ce qu'on nous a forcés de dire quant aux personnes. Les répétitions seraient inutiles. Ainsi, qu'est-il besoin de rechercher si, comme M. de Girardin l'affirme, M. Granier de Cassagnac a écrit pendant quatre ans *sous sa dictée* ? Mon Dieu ! si cela est, M. de Girardin a eu bien tort de changer sa manière de travailler ; il dictait bien mieux qu'il n'écrit, et nous lui conseillons de reprendre un secrétaire. »

Marchés.

HALLE DE PARIS.

5 août.			6 août.		
Arrivages	4001 q.	92 k.	Arrivages	5767 q.	39 k.
Ventes	00	00	Ventes	3655	48
Restant	26807	13	Restant	26341	91
Cours moyen	35,50		Cours moyen	36,68	
Cours-taxe	35,27		Cours-taxe	35,65	

Cote administrative.						Cote administrative.					
Gruaux	00 q.	06 k.	49,05	à	00,00	Gruaux	00 q.	00 k.	47,85	à	51,60
1re	00	00	46 00	à	37,50	1re	00	00	36,95	à	39,50
2e	00	00	34,40	à	35,60	2e	00	00	33,75	à	36,30
3e	00	00	28 00	à	00,00	3e	00	00	26,75	à	28,00
4e	00	00	24 30	à	00,00	4e	00	00	18,45	à	21,00
A liv.	0000	00	14 60	à	10,60	A liv.	00	00	00,00	à	00,00

Halle aux blés. — 6 août. Choix, 116 à 118 k. 31,00 à 31,50. — Montereau 115 k. 28,50 à 29,00. — Picardie 115 k. 28,25 à 28,50. — Champagne, 00 k. 00,00 à 00,00.

Seigles. 110 k. l'hectolitre et demi 14,50 à 15,00.

Orges. 90 à 00 k. 12,75 à 13,00 ; 93 k., 13,25 à 13,50 hors barrières.

Scourgeons. 13,50 à 14,00.

Avoines. — 150 k. 24,50 à 25,00 ; 145 k. 23,50 à 24,00 ; 140 k. 21,50 à 22,00.

Issues. Son, 7,50 à 8,00 les 325 litres. — Moutures 8,50 à 9,00. — Recoupettes 10,50 à 11,00 les 100 k. — Remoulages 15,50 à 16 les qualités courantes ; 16,50 à 16,75 les fines qualités ; 17,00 à 18,00 les blanches.

Trèfles, de 45,00 à 48,00 le h.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 6 août. — Foin 1re 48 à 50 ; 2e 40 à 45 ; 3e 00 à 35. — Paille de seigle 1re 28 à 30 ; 2e 00 à 26. — Paille de blé 1re 27 à 30 ; 2e 24 à 26 ; 3e 20 à 23.

Marché Saint-Antoine, 5 août. — Foin, 1re à 00 à 00 ; 2e 46 à 48 ; 3e 00 à 35. — Sainfoin, 1re 00 à 00 ; 2e 00 00. — Luzerne 1re 00 à 55 ; 2e 44 à 50 ; 3e 00 à 35. — Paille de blé 1re 32 à 34 ; 2e 00 00 ; 3e 00 à 26. — Paille de seigle 1re 00 à 30 ; 2e 26 à 28 ; 3e 00 à 22. — Paille d'avoine, 1re 00 à 00. — Trèfle 1re 00 à 00 ; 2e 00 à 00.

Halle à la viande du 6 août. — 17551 kil. Bœuf 1,45-1,20-0,80. — 14523 kil. Veau 1,40-1,20-1,00. — 2561 kil. Mouton 1,50-1,30-1,10. — En gros 36000 kil. 1,20-1,14-1,08.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 4, 5 et 6 août. — *Beurre* (le kil.). En livres 0,82 à 2,04. — En mottes Isigny 1,40 à 3,40. — En mottes Gournay 1,00 à 3,00. — Petit beurre 1,24 à 1,54. — Beurre salé ou fondu 0,00 à 0,00. — *OEufs* (le mille). Du 4 août, 41 à 58. — Du 5, 36 à 58. — Du 6, 00 à 00. — *Fromages* (la dizaine) Brie 12 à 38 — A la pie 5 à 15.

Marché de la Vallée du 6 août. — Agneaux 0,00 à 00,00. — Canards barbotteurs, 1,00 à 1,75. — Canetons de Rouen, 2,50 à 3,25. — Chapons gras 3,00 à

... augusta, 0855. — Société des Annonces, 300. — Vieux-... 1500. — Obligations de Saint-Germain, nouv. 1230. — Chemins non con... tués : Orléans à Bordeaux, gr. coup., 687 50. — Charleroy, 503. — A terme ... Espagne, dette intérieure, 30, 30 1/8 fin courant. — Chemin de La Tes... 211 25, 215. — Amiens, 630.

5 0/0 compt....	1er C. 122 00	P. H. 122 15	P. B. 122 »	dr C. 122 15	h. ...
— fin cour...	122 25	122 40	122 25	122 40	...
3 0/0 compt....	83 95	84 15	83 90	84 15	...
— fin cour...	84 00	84 25	84 »	84 25	...

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville...	1418 75		»	5 0/0 Bge 1840.	102 3/4	»	H. ...
B. de France...	3220	3230	H. 10 »	— Portugais...	»	»	
C. Gou. 1000...	1125	»	»	Esp. D. active.	»	»	
C. Gan. 1000...	1145	»	»	5 0/0 Naples...	102 »	»	
C. hypot......	617 50	»	»	— Romain..	101 1/2	»	H. ...
4 Canaux......	1275 »	»	»	Obl. Piémont.	1267 50		B. ...

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	DIFe.		
St-Germ.....	1105 »	» »	H. 5 »	Au 15. 1102 50, 1100, 1110.	H. 10
V. r. d......	500 »	510 »	H. 10 »	— 505, 502 50, 510.	H. 10
— r. g......	330 »	330 »	H. 3 75	— 320, 330.	H. 10
Orléans......	1260 »	1258 »	H. 1 25	— 1262 50, 1292 50, 1290.	H. 27
Strasb......	276 25	277 50	H. 1 25	— 275, 261 25.	H. ...
Rouen......	1075 »	1080 »	B. 2 50	— 1075, 1092 50, 1085.	H. ...
Havre......	900 »	901 50	H. 2 50	— 900, 905.	H. ...
Marseille....	1062 50	1072 50	H. 17 50	— 1052 50, 1077 50, 1073.	H. 25
Vierzon.....	790 »	795 »	» »	— 775, 795.	H. 10

LONDRES, 3 Août	PRIMES. PARIS, 6 AOUT.	COULISSE
Consol. 98 5/8, 3/4.	3 0/0 F. c. 84 40. 25 d. 50.	Av. 84.
Esp. act. 26 3/4.	F. p. 84 80. 55 d. 50.	Ap. 84 27 1/2.
Portug.	5 0/0 F. c. 122 45, 60 d. 50.	
Mexic.	F. p. 123 25 d. 50.	B. du Trés
Brésil.	Orléans, au 15. 1275, 1300 d. 20. 1300 d. 10.	
5 0/0 hol. 99 7/8.	Rouen, id. 1075, 1085 d. 10.	Rep. F. c. F. ...
2 1/2 do.	Strasb., id. 280 d. 10.	3 0/0 10 à 15,
Rouen. 41 1/4.		5 0/0 25.
Orléans. 48 1/2.		

MARCHANDISES. — **HUILE** de colza, disponible, 104,00 à 105,00 ; courant du mois, 106,00 à 00,00 ; 4 derniers mois, 109,50 à 00,00 ; 4 premiers 1846, 111,00 à 112,00.

LILLE. — Colza, 97,00 à 98,00. Œillette rousse, 78,25 à 78,50. Lin, 79,00 à 79,25. — Voitures, 5,50 à 5,25.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 111,00 à 00,00 ; septembre et octobre, 112,00 à 113,00 ; novembre et décembre, 98,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 88,00 à 90,00 fr. les 100 kil.

SUIFS de place (50 kil.) toujours 56 fr. sans vendeurs.

— de Russie disponibles, 56 fr. ; 3 derniers mois, 59,00 à 59,50 bien tenus. Peu de détenteurs même donnent à ce prix.

L'un des gérants : **F. CANTAGREL.**

ON DEMANDE DES EMPLOYÉS. — S'adresser en personne de midi à deux heures, rue de Grenelle-Saint-Germain, 66, à M. Fremaux. Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Spectacles du 7 août.

8 h. 1/2 **OPÉRA.** —
7 h. 1/2 **THÉATRE FRANÇAIS.** — L'Agiotage. Le Légataire.
7 h. 1/2 **OPÉRA-COMIQUE.** — La Part du Diable. Le Diable à l'école.
6 h. 3/4 **VAUDEVILLE.** — L'Ami Grandet. 3e Mari. Porthos. Bugolin.
7 h. 1/2 **VARIÉTÉS.** — Représentation extraordinaire.
7 h. 1/2 **GYMNASE.** — Le Fumiste. Sept Merveilles. Changement.
6 h. 3/4 **PALAIS-ROYAL.** — Ecole buissonnière. Contrebasse. La Pêche.
7 h. 1/2 **PORTE-ST-MARTIN.** — La Biche au bois.
7 h. 1/2 **AMBIGU.** — Etudiants. La Révolte des Marmouzets.
6 h. 1/2 **GAITÉ.** — Canal Saint-Martin.
6 h. 3/4 **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 **COMTE.** — Augusta. Le Docteur. Mazurka.
6 h. 1/2 **FOLIES.** — Jeune Homme. M. Denis. Mariage du Gamin de Paris.
6 h. 1/2 **LUXEMBOURG.** — Service d'ami. Indiana. Pauvre jeune homme.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 h. à 5 h. — Le Déluge, avant pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

les plus puissants par le génie, a disparu avec Napoléon.

A l'heure qu'il est, on peut affirmer que la civilisation renonce au moyen héroïque de l'unité par les armes. L'esprit de l'antique Rome s'éteint chez les peuples. Si la Grande-Bretagne rêve pour elle et par elle, une unité quelconque, c'est uniquement l'unité maritime. Quant à la Russie, il n'est pas probable que l'idée de posséder Constantinople, emporte à ses yeux l'idée d'une conquête d'un gouvernement œcuméniques. Quoique cette possession l'y doit pourtant conduire. En France, quel homme et quel parti songent à soumettre l'Univers aux lois françaises? Hélas! les Français de 1845 ont-ils foi eux-mêmes à leur chaos de quarante mille lois? Et comment pourraient-ils avoir assez d'enthousiasme et de force pour les imposer par les armes? Quant aux cabinets de Vienne et de Berlin, la sagesse de l'un, la timidité de l'autre, nous répondent assez qu'ils ne visent pas à l'empire du monde.

Mais si, après tant de cruelles épreuves, l'humanité est parvenu à avoir le sentiment de ses destinées pacifiques; si les puissances chrétiennes ont renoncé à l'esprit de conquête, et sont bien décidées à terminer tous leurs différends par des transactions; en un mot, si cette grande et belle devise: « Paix et Travail » est devenue la pensée irrévocable des peuples et des gouvernements; ah! disons-le, combien peu on a fait encore pour réaliser ces saintes et sublimes aspirations, pour réunir en faisceau les intérêts divers des nations, pour sceller la paix par une organisation juste et naturelle du travail!

Les classes militaires et féodales se sont effacées; mais de nouvelles classes ont surgi, manufacturières, commerçantes, banquières, avocassières, plus âpres, plus avides, plus exploitantes que leurs devancières. Par un tour habile, ces nouveau-venus ont su s'approprier les avantages de la féodalité guerrière, et se débarrasser de ses charges. Cette aristocratie du coffre-fort, de la machine et de la paperasserie a eu grand soin de ne rien changer à l'ancienne loi du travail, qui est le salaire dans la plus grande partie de l'Europe, le servage en Russie, et l'esclavage dans les colonies. On a laissé l'impôt peser sur la terre; et cette masse énorme de capitaux produits par l'industrie, n'a contribué que pour une part imperceptible aux dépenses de l'Etat, tout en profitant des lois oppressives contre le travail, dont l'Etat assume sur lui tout l'odieux et tout le péril. A l'aide de cette double combinaison, la féodalité nouvelle a pris en peu de temps des proportions gigantesques; et, aujourd'hui, il n'est pas rare de voir un homme de finance, de loi ou de commerce, acquérir dans quinze ou vingt ans une fortune qu'une famille ancienne n'aurait pu conquérir dans cinq ou six siècles.

En face d'un pareil état de choses, ne devait-il pas s'élever une protestation dans les masses laborieuses? Oui, cette protestation était inévitable. Le communisme a paru; il s'est propagé rapidement dans les masses laborieuses. Aidé par la misère et la faim, il a envahi surtout l'Angleterre, la France, la Belgique, la Suisse, l'Allemagne. Dans l'esprit du peuple, le communisme a remplacé toutes les idées politiques et religieuses; il est le seul espoir, la seule foi de tout ce qui travaille et souffre. Tout ce qui vit de sa-sirs, comment ne serait-elle pas communiste? L'enfant du prolétaire, intelligent et précoce, condamné à s'abrutir auprès d'une machine, et qui voit tous les trésors de l'éducation prodigués au fils hébété du riche, comment ne serait-il pas communiste? Le petit industriel, le petit boutiquier, le petit propriétaire, qui, malgré l'ordre et l'économie, malgré les sacrifices et les privations qu'il s'impose, est sans cesse ballotté entre l'usure et la faillite, et qui voit d'immenses capitaux s'agglomérer aux mains des banquiers et des capitalistes, ou alimenter les honteuses opérations de l'agiotage et de la Bourse, comment ne serait-il pas communiste?

Le communiste ne raisonne pas l'instinct de justice qui l'anime; il sent, il voit que tout est désordonné et anarchique dans notre régime industriel, production, répartition, consommation; et il désire l'abolition de ce régime d'autant plus vivement qu'il en souffre davantage, sans s'inquiéter de savoir par quel régime meilleur il faudrait le remplacer. Le communisme n'est qu'une négation, et c'est pour cela surtout qu'il va aux masses laborieuses; car penser, réfléchir, découvrir, formuler un système, une théorie, n'est pas leur lot; c'est la fonction des savants, des publicistes et des écrivains.

Jean Hus et Jérôme de Prague, Luther et Calvin, ou fait la protestation religieuse; Cromwell, Robespierre et Napoléon, ont fait la protestation politique; le communisme, en ce moment, fait la protestation social. Telle est la série des protestations, des négations, à travers lesquelles les sociétés modernes marchent vers leurs destinées; mais la négation sociale, dont le communisme est le symptôme, peut entraîner le plus épouvantable cataclysme, si on ne se hâte de la transformer en une affirmation librement convenue et consentie par tous.

Ainsi donc, l'Europe rêve la paix, et l'Europe ne voit pas qu'elle est assise sur un immense volcan! Ainsi donc, depuis trente années, les nations chrétiennes font tous leurs efforts pour éviter les plus petites causes de guerre, et elles ne voient pas qu'il y a dans leurs entrailles une cause terrible de bouleversement! La volonté pacifique de l'Europe est un progrès incontestable; il est consolant de voir que les peuples et les gouvernements civilisés aient renoncé sincèrement à se heurter dans ces grands duels du champ de bataille, et reconnu l'impuissance de l'épée pour fonder l'unité; mais qu'importe qu'elles ne se choquent plus entre elles si elles demeurent toutes exposées aux explosions sociales et aux guerres intérieures?

Non, non, la paix réelle est impossible, tant que le prolétariat et la féodalité industrielle seront en présence; tant que le salariat ne sera pas remplacé par l'association; tant que le travail ne sera pas organisé sur ces bases naturelles et économiques! Toutes les armées que l'on tient sur pied, dans la pensée que cette attitude belliqueuse préviendra les conflits nationaux, ne pourront rien contre le conflit universel entre les serfs innombrables de la nouvelle féodalité industrielle et les barons du coffre-fort. Dans tous les pays, en France, en Angleterre, en Allemagne, les prolétaires se trouveront spontanément d'accord, puisqu'ils ont le même intérêt; et les armées actuelles, sorties de leur rang, nourries de leur es-[...] pas que le cataclysme vous [...] ne comptent plus que sur eux-mêmes pour réaliser cette organisation dont vous devriez dès à présent prendre la salutaire initiative. Il ne s'agit pas de vous immoler sur l'autel de la patrie; non, les temps du sacrifice sont passés, et le principe de l'association vous donnera à la fois sécurité et richesse. Nous vous en conjurons, dans votre intérêt, comme dans celui des prolétaires, qui sont vos frères, et que vous ne pouvez, sans renouveler chaque jour le crime de Caïn, laisser broyer par l'exécrable mécanisme industriel que vous dirigez; nous vous en conjurons, au nom de tous ces malheureux dont le travail tue le corps et l'âme, au nom de ces femmes et de ces enfants qui meurent lentement de faim et de misère, au nom de ces filles du peuple livrées à la prostitution, au nom de ces vieillards gisant sur un grabat, au nom de toutes ces douleurs, de toutes ces plaies qui vous environnent, qui vous pressent, qui vous débordent; réfléchissez, réfléchissez à la terrible puissance de ce mot, *communisme!* et songez qu'il ne peut être dominé que par un autre mot plus puissant: « Association! »

Mouvement de l'opinion dans les colonies.

On nous écrit de la Guadeloupe: « Le pays paraît pencher beaucoup plus pour le mouvement que pour la résistance. L'un des membres du conseil colonial, M. de Bovis, va positivement conclure à ce que les conseils coloniaux prennent la direction de la réforme politique, en demandant l'abolition immédiate de l'esclavage sous les conditions suivantes: 1° indemnité, qui serait consacrée à l'introduction de travailleurs libres et au développement des exploitations rurales; 2° garanties de travail; 3° représentation directe. » Nous applaudissons de grand cœur à ces nouvelles manifestations de l'esprit public aux colonies. En faisant ainsi preuve d'intelligence et de nobles sentiments, les colons ne peuvent manquer de rallier à leur cause toutes les sympathies nationales. Ce que veut en effet, nous ne dirons pas le gouvernement, mais la nation, mais la France, ce n'est pas, comme ont semblé le croire quelques esprits chagrins, que les colons soient sacrifiés à des utopies imbéciles que traînerait à sa suite une philanthropie de commande; non, ce que nous voulons, nous Français de la métropole, c'est que nos frères des colonies ne s'immobilisent pas plus longtemps, avec ceux dont la Providence leur a confié la direction, dans un régime indigne d'eux et de nous. Qu'il n'y ait d'ordre et de travail possible aux colonies que par l'esclavage, c'est là une affirmation ridicule et impie contre laquelle nous ne pouvons nous élever avec trop de force; et, sur ce point, nous nous honorons de nous être associés à toutes les voix généreuses et indépendantes de la France. Mais abolir l'esclavage pour n'y rien substituer de meilleur, introduire aux colonies cette incohérence, cette anarchie, cette promiscuité sociale connue en Europe sous le nom de *liberté des travailleurs*, de *concurrence industrielle*... Oh! si telle pouvait être la pensée du gouvernement, nous saurions nous élever contre elle avec non moins d'énergie. Le moment est venu pour le gouvernement de se prononcer, et nous remercions

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 8 AOUT.

LE RANELAGH ET SES HABITUÉS.

(Suite et fin.)

Troisième catégorie: Les femmes qui *font leur tête*. — Exploitation de l'amour. — Les roueries de Flore-Alba. — Exploitation de la vanité. — Ligue des femmes et des chevaux. — Comme quoi les marchandes à la toilette sont les véritables femmes entretenues. — La *Belle-Arsène*; comment elle devient à la mode. — Ce qu'il en coûte à un hospodar pour être formé aux belles manières et pour apprendre les finesses de la langue française.

La femme de la troisième catégorie s'abandonne bien moins aisément que les autres. Elle ne se laisse pas allécher aux simples saveurs d'un souper, aux seules fumée du Champagne. Il faut employer de plus puissants moyens, mettre en œuvre de plus vastes ressources pour dompter les vertus de cette classe hautaine et dédaigneuse.

D'abord, ces vertus là ont une antipathie bien prononcée pour tout ce qui ressemble, de près ou de loin, à un jeune et joli garçon; la jeunesse les effarouche, la beauté leur fait peur. Mais, en revanche, elles rafolent des plus vieux et des plus laids; les rhumatismes ont pour elles des charmes infinis; l'asthme leur touche le cœur et la goutte leur inspire les passions les plus profondes; c'est que ces dames ont étudié les théories de M. Azaïs, et elles savent fort bien qu'ici bas tout mal a sa compensation. Pour elles, le laid, c'est le beau! Elles ne s'attaquent à la jeunesse que lorsque celle-ci est dorée sur toutes les coutures.

Par quelle série d'angoisses et de misères n'ont-elles pas dû passer? Quels longs et terribles combats n'ont-elles pas dû livrer à leur cœur pour arriver à l'étouffer ainsi dans leurs deux mains; à comprimer, à martyriser à ce point leurs sens, à fausser si complètement la nature! Qui nous dira les dégoûts profonds, les agonies terribles qu'elles éprouvent, les efforts inouïs de courage qu'il leur faut dépenser pour clouer à leur lit de martyres leur nature révoltée? Oui, elles sont martyres, les pauvres filles, car elles ont à subir chaque jour le supplice de Mézume, et il faut que ce soit elles-mêmes qui se lient au cadavre. Ne leur enviez pas leur éphémère splendeur; savez-vous de quel prix elles l'ont payée?

Elles sont arrivées à leur arrière jeunesse à travers les désillusions continuelles de leur existence précaire, abreuvées de dégoûts et d'amertume, froissées par tous, ennuyées de tout, blasées sur tout, excepté sur la vanité, la passion du luxe et la coquetterie, trois sentiments si essentiellement féminins et si étroitement unis, seuls moyens qui leur restent de valoir encore quelque chose aux yeux des autres et de se racheter un peu du mépris public. On a dit quelque fois que ces femmes se méprisaient elles-mêmes; c'est une erreur; elles ont d'elles, au point de vue moral, la meilleure opinion possible; elles se considèrent comme tout aussi vertueuses, plus vertueuses même que celles qui, sans y être poussées par l'aiguillon de la faim, se jettent dans les bras de la corruption. Qui oserait affirmer qu'elles ont tort ou dire qu'elles ont raison? « Ah! si j'avais de quoi vivre! disent-elles... » Ces femmes dites rouées, ces *péripatéticiennes* du Ranelagh, sont de la plus dangereuse espèce pour les fils de famille qui ont du cœur ou de la vanité, ce qui est beaucoup plus fréquent.

Chez ceux qui ont du cœur, elles savent par leurs rigueurs, par leurs manœuvres habiles, exciter à la fois et encourager un amour naissant, elles lui font pousser à cet amour de longues et profondes racines en faisant naître à point la jalousie.

Flore Alba est une jolie femme chez qui la ruse et l'estime n'ont pas attendu le nombre des années. Elle a vingt-cinq ans, bien qu'elle ne s'en donne guère plus de dix-neuf, et depuis l'âge de seize ans qu'elle est *dans le monde*, comme elle le dit elle-même, elle a fait des études fort approfondies sur l'homme et sur la manière de s'en servir.

Un soir, au Ranelagh, elle avise un fils de famille tout fraîchement émancipé. « Ce jeune homme paraît fort aimable, » dit-elle assez haut, pour que le compliment ne soit pas perdu. Le jeune homme est flatté et il ne peut moins faire dans sa reconnaissance que de regarder tendrement celle dont la jolie bouche a laissé tomber de si gracieuses paroles. Les charmes de Flore Alba n'ont rien à craindre de cet examen. Il désire être présenté et la présentation a lieu par l'intermédiaire d'amis communs et officieux. On permet, on engage même à venir vous voir. Le lendemain le jeune homme ne manque pas de se rendre quelque part, rue de Provence ou de la Chaussée-d'Autin; mais madame qui l'a vu venir est sortie; c'est un moyen de se faire désirer. Le pauvre garçon n'est pas deux jours avant d'aller sonner de nouveau à cette porte pour la clef de laquelle il donnerait déjà bien des choses. Cette fois madame est visible, et elle le reçoit dans un boudoir obscur et ambré, en robe de chambre de moire blanche négligemment agrafée et qui laisse soupçonner bien des charmes. Le jeune homme, « *s'allume*, » mais on se tient sur la réserve; on lui permet de toucher le bout des doigts, d'y imprimer un baiser brûlant et d'admirer la cambrure d'un pied de Cendrillon. Après une longue visite, le jeune homme se retire en soupirant et sans trop savoir s'il a fait ou non un pas dans le cœur de la belle. Cependant on ne repousse pas ses hommages; il a le droit de revenir et même d'envoyer des cadeaux.

Il use de ce dernier privilège et il en use si bien que, touchée de ses gracieuses manières, Flore-Alba permet qu'il la conduise au bal suivant. Là, elle le met sur le siège des douleurs; elle invente pour lui des tortures inouïes dans les annales de l'inquisition. Elle rit avec l'un, cause tout bas avec un autre, prend sans façon le bras de quelque juif de la finance et donne à penser qu'on lui fait les offres les plus brillantes, qu'elle n'a qu'à frapper du pied la terre pour en faire jaillir des calèches élégantes et des chevaux fringants. Mais par compensation, le soir en rentrant à Paris, Flore-Alba permet à son jeune cavalier de lui offrir une glace à Tortoni, et de lui prendre un baiser en lui souhaitant le bonsoir. Pendant la nuit, les souvenirs de la douloureuse soirée fermentent dans la tête du jeune homme; le feu de son amour le dévore; il s'indigne de sa timidité, et le lendemain il se présente hardiment chez la cruelle beauté qu'il trouve plongée dans la plus cruelle affliction. Il s'inquiète, il interroge, il devient tendre et pressant; enfin on finit par lui avouer que l'on a des dettes et que l'on est poursuivie par ses créanciers. Quelle bonne occasion pour lui de se faire aimer! Il n'y résiste pas, il met aux pieds de la belle éplorée sa fortune et son amour. Le visage de Flore-Alba se rassérénit, et elle accepte l'une sous le couvert de l'autre. Flore-Alba ruinera peut-être ce jeune homme, et elle croira n'avoir fait qu'accomplir sa destinée en exerçant des représailles contre les hommes; n'ont-ils pas ruiné son cœur?

Les femmes qui prennent les hommes par le cœur sont rares, non qu'elles manquent de tout ce qu'il faut pour faire naître l'amour, mais parce que les hommes n'ont pas ou n'ont plus ce qu'il faut pour l'éprouver. Elles sont bien plus nombreuses celles qui font jouer les ressorts puissants de la vanité, mais elles sont aussi bien plus dangereuses.

Celles qui ont eu le talent d'arriver à un certain âge en conservant certaine apparence de jeunesse, celles qui, à force de soins et d'argent ont su empêcher la charrue du temps de creuser des sillons sur leur front et sur leurs tempes, sont d'ordinaire les plus habiles dans cet art délicat et difficile. Pour elles, il s'agit surtout de se mettre à la mode à tout prix. Les vaniteux, les vaniteux de mauvais goût s'entend, se laissent éblouir par cet éclat trompeur et viennent brûler leurs ailes à cette bougie de cire, qui n'est pas vierge, et qu'ils prennent pour le soleil.

A cette espèce, il ne faut pas seulement payer des dettes et des cache-

vriers phalanstériens qui a eu lieu dimanche dernier à la Chapelle Saint-Denis. On ne saurait trop admirer combien l'intelligence des travailleurs se développe et s'épure sous l'influence de ces enseignements fraternels.

Messieurs, en dépit des aveugles qui nient la lumière, et malgré les esprits rétrogrades ou stationnaires, le monde marche à grand pas vers l'accomplissement de ses destinées. Seulement, comme le progrès qui s'opère en ce moment est plutôt un progrès relatif qu'un progrès absolu, comme il n'a de valeur sérieuse et réelle qu'en ce qu'il prépare les voies de l'avenir, les esprits superficiels en sont moins frappés. Il faut ou beaucoup d'intelligence ou beaucoup de cœur pour démêler la tendance générale de toutes les forces morales de l'humanité vers un monde meilleur à travers le chaos qui nous étourdit et dans ce grand travail de décomposition qui s'opère sous nos yeux. Chose étrange ! dans cette œuvre de désorganisation universelle, chacun joue volontiers son rôle : celui-ci stimulé par le noble espoir d'une régénération définitive, celui-là excité par le seul motif d'un égoïste intérêt. Pour une raison ou pour une autre, tout effort contribue à briser la forme sociale contre laquelle nous protestons.

Dans l'ordre scientifique, les découvertes se succèdent avec une rapidité merveilleuse, et, chose providentielle ! chacune de ces découvertes semble venir tout exprès pour battre en brèche un préjugé ou pour poser le problème social en des termes toujours plus précis et plus rigoureux. A la vapeur qui abrège la distance, succède l'électricité qui la supprime. Or, le rapprochement miraculeux de toutes les variétés de l'espèce humaine qui en résulte, c'est comme le souffle de Dieu qui dissipe les nuages de l'ignorance et les ténèbres de l'erreur. Que voulez-vous que deviennent ces sentiments exclusifs qui séparaient les peuples, alors qu'ils vont apprendre à se connaître, c'est-à-dire à s'aimer ? Il faudra bientôt que les dominateurs du monde ne comptent plus sur ces préventions lamentables qu'ils exploitaient si bien et dont ils faisaient la principale base de leur pouvoir ; encore quelques applications de cette magie naturelle et divine, et les petits princes allemands ne pourront plus étouffer les nobles instincts de la race germanique en calomniant la France auprès d'elle, et le *God save* anglais ne sera plus un chant de guerre, et les petits ambitieux qui nous régissent n'essaieront plus de rallumer leur popularité éteinte en profanant la *Marseillaise !* les peuples se comprendront enfin, ils finiront par ne plus se poser en don Quichotte les uns vis-à-vis des autres, et par ne voir dans la plupart des effusions patriotiques de leurs chefs qu'une rouerie gouvernementale.

En même temps que les races se pénètrent, que les instincts divers de l'humanité aspirent vers leur harmonie ; en même temps qu'une partie de la science réalise, à l'heure même, d'immenses progrès, une autre partie de la science semble apporter un secours infernal au génie de l'exploitation. La mécanique apparait jusqu'ici comme l'auxiliaire de toutes les iniquités sociales qui soulèvent la conscience humaine, comme un moyen inspiré de l'enfer pour rendre le riche plus puissant, le pauvre plus infortuné, pour casser les bras à l'homme qui n'a que ses bras pour vivre, pour faire en sorte que la société puisse se passer de son travail, lui qui n'a de pain que par son travail. Aussi la science a-t-elle été déjà maudite mille fois par des populations au désespoir, par des millions d'hommes qui meurent et de femmes qui se vendent, parce qu'on n'a que faire de leurs forces et de leur courage. Pour ces multitudes faméliques, chaque découverte, chaque perfectionnement est un abîme de plus creusé dans leur enfer ; c'est une miette de pain qu'on dérobe à l'insuffisante parcelle qui leur est à grand'peine accordée.

Eh bien ! c'est justement là le service de la science : elle mène les choses rapidement à leur fin dernière ; ceux qui doutaient encore que le monde social actuel roulât [dans un cercle vicieux, inextricable, ne peuvent plus, grâce à elle, en douter. Supprimez, par la pensée, tous les travaux des socialistes, et la science matérielle, la science de la mécanique suffira encore pour poser le problème que, sous peine de mort, la société doit résoudre. Un droit naturel, long-temps méconnu, quoique le plus sacré, le plus impérieux, et, en même temps, le plus simple de tous, se dégage de tous les brouillards de l'esprit sophistique, de toutes les subtilités de la mauvaise foi ; le droit de vivre ne tardera pas, il faut bien y compter, à être inscrit en tête de toutes les chartes et de toutes les constitutions. Le droit de vivre est le corollaire nécessaire du droit de propriété, ils se supposent, se légitiment réciproquement, et ne peuvent vivre l'un sans l'autre que par surprise, et pour quelques instants. Le monde est coupable d'un crime de plus chaque fois que dans son sein un homme meurt de privation. Rafflnez la vie des privilégiés, étendez les conquêtes de l'intelligence humaine, laissez aux beaux arts la libre expansion de leur génie, mais, dans tous ces développements, n'oubliez jamais l'humanité, ou toutes ces merveilles ne seront que des mirages qui vous conduiront aux abîmes !... Le temps où le peuple se croyait condamné fatalement, par un Dieu de colère et d'iniquité, à subir toutes les peines et toutes les hontes est passé sans retour. Sa longue résignation à travers tous les siècles d'épreuve a développé en lui un sens moral qui triomphera de toute injustice. Il est mûr pour la conquête de ses droits ; il demande sa part de bonheur, et cela, en de tels termes, qu'on ne sait plus comment formuler le refus qu'on voudrait encore lui opposer. Que parlez-vous des embarras que suscite au monde le réveil du bon droit? Que fait à Dieu que des méchants soient traversés dans leurs desseins par la proclamation de sa volonté ? N'est-ce pas à vous surtout, qui voulez que tout vous soit donné par surcroît, à chercher son royaume et sa providence? Encore un peu plus de clairvoyance sur les réalités sociales, et c'est à peine si l'être consciencieux osera se permettre l'insouciance et le plaisir. La conscience s'épure dans l'humanité comme dans l'individu. Ce que les philosophes de l'antiquité acceptaient bénévolement nous indigne et nous révolte. Nous sentons que le bonheur n'est pas ou ne doit pas être une affaire de bonne fortune, mais de droit commun ! Que chacun vive par cela seul qu'il est homme, et qu'il se distingue ensuite par son utilité, c'est-à-dire par les marques de reconnaissance que ses semblables lui accordent en échange et en raison directe de cette utilité! c'est là la grande formule de la philosophie sociale de notre temps. C'est dans son esprit que se produisent et que se produiront tous les grands évènements qui éclatent ou qui se préparent. C'est un monde nouveau qui s'annonce, un prélude d'harmonie. Le peuple n'abusera plus de sa force du jour où il en aura pleine conscience. Or, ce jour, c'est demain peut-être! aujourd'hui même, voyez comme sa protestation est calme, digne et soutenue. Ah ! si la sagesse s'unit à la force, le vieux monde a vécu!»

Affaire des Charpentiers (1).

LE COMMENCEMENT DE LA FIN.

La division se met de plus en plus dans le camp des entrepreneurs ; elle gagne tous les jours du terrain; aujourd'hui elle a entamé l'état-major. L'un des deux secrétaires de la Chambre syndicale, M. Roux, et de leur plus ou moins d'importance, ... cière, quoique la question des capitaux ait bien son mérite quand il s'agit de travaux à faire exécuter. Mais, selon nous, au moment où, par suite de la résistance des maîtres, les chantiers étaient fermés, au moment où les travaux en cours d'exécution étaient, faute de bras, presque généralement suspendus, ce qui importait surtout, c'était qu'il se présentât un nombre considérable d'individus disposés à remplacer, partout où cela serait possible, les entrepreneurs *légaux*. C'est ce qui a eu lieu.

Croit-ou avoir produit un argument bien puissant, et croit-on avoir adressé aux ouvriers un reproche de quelque valeur, quand on est venu contester la qualité, l'ancienneté ou la richesse des *adhérents* dont on publiait les noms? on se tromperait fort: car, alors même que tous ces *adhérents* n'auraient pas payé patente, qu'ils auraient été de création récente et n'auraient eu que de faibles capitaux (défauts qui, dans tous les cas, n'appartenaient qu'à un certain nombre d'entre eux), nous persisterons à dire que cela a fort peu d'importance, et que, en persévérant dans leur refus d'adhérer au tarif, MM. les entrepreneurs se chargeaient eux-mêmes du soin de fournir à ces entrepreneurs *marrons* tout ce qui pouvait leur manquer au début. Il y a long-temps que nous avons fait cette observation à MM. les *opposants*. Il paraît que maintenant bon nombre d'entre eux commencent à reconnaître que notre avis n'était pas si mauvais.

Est-ce donc quelque chose de si difficile que d'être entrepreneur de charpente? Avec un bon *gâcheur*, le premier venu pourrait fort bien remplir la fonction. On a parlé de *gâcheur*, de maîtres menuisiers qui s'étaient tout à coup improvisés entrepreneurs de charpente; on a cherché à ravaler bien bas de petits entrepreneurs de la banlieue : on aurait voulu leur refuser le droit de signer comme *adhérents* au nouveau tarif; enfin on ne s'est pas fait faute d'entasser mauvaise chicane sur mauvaise chicane pour prolonger une résistance dont le véritable motif n'a pas encore été avoué.

Il y a long-temps cependant que nous le connaissons, le véritable motif de la résistance des entrepreneurs; nous n'avions pas voulu en parler dans la crainte qu'on ne nous accusât d'entrer dans la vie privée, laquelle, dans une circonstance comme celle-ci où les individus agissent avec un caractère officiel, nous semblait devoir être respectée. Mais enfin, maintenant que la lutte touche à sa fin, nous ne voyons pas d'inconvénient à dire toute la vérité.

Qu'on le sache donc : presque tous les entrepreneurs de charpente sont des spéculateurs qui construisent des maisons pour leur propre compte. On comprend maintenant le motif puissant qui leur a fait repousser l'augmentation de 1 franc sur le prix de journée. Une fois cette position prise par ces messieurs, nous ne pouvons plus les considérer comme des entrepreneurs, la question n'est plus entre maîtres et ouvriers, elle est entre des travailleurs et des spéculateurs. Dans un pareil débat, nous l'avouons franchement, nos préférences sont acquises aux ouvriers, et c'est sans le moindre scrupule que nous sacrifierions les intérêts des spéculateurs.

On nous annonce, ce soir, que les entrepreneurs ont renvoyé à samedi prochain la discussion du parti définitif qu'ils auront à prendre. Nous concevons bien leur embarras, mais nous ne pensons pas que ce soit en reculant indéfiniment contre la difficulté qu'on parviendra à la surmonter. Le parti est perdu, le plus sage est d'en convenir et de signer la paix.

Le *Journal de Maine-et-Loire* annonce que les ouvriers charpentiers d'Angers viennent d'entrer tous en grève. On dit, ajoute cette feuille, qu'ils se sont réunis dans les environs pour se concerter sur les moyens d'imposer un nouveau tarif aux entrepreneurs.

(1) Voir les numéros des 12, 14, 16, 17, 19, 21, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29 et 30 juin, 1er, 2, 7, 8, 12, 15, 16, 17 18 19, 20, 22, 23, 27, 28, 29, 30, 31 juillet, 4 et 5 août.

---

mires, il faut encore donner des chevaux, et pour en donner, il faut en avoir. Or, rien au monde ne mène loin comme ces beaux animaux, — je parle des chevaux ; — avec leur aide, on peut faire beaucoup de chemin en peu de temps, et, si l'on ne prend pas garde de mettre un frein à sa vanité comme on en met un à leur bouche, on peut être persuadé qu'ils vous feront fournir une rapide carrière ; mais gare les ravins ! M. de Buffon n'a point parlé de cette qualité toute particulière du noble animal, et il ne paraît pas s'être jamais douté qu'il pût exister une liaison si intime, une entente si cordiale entre la femme et le cheval, contre celui que le grand écrivain à manchettes appelle le roi de la création. Le fait existe, pourtant : la femme seule aurait quelque peine à ruiner un homme très riche ; elle s'est liguée avec le cheval ; depuis lors il n'y a pas de millionnaire tant soit peu corrompu qui ne puisse finir d'une manière biblique sur un fumier.

Les femmes à la mode ne sont jamais en très grand nombre, mais comme les trônes sont fort chancelants à notre époque, elles ont toutes l'espoir de s'en bâtir une quelque jour, sur les ruines de ceux qui s'écroulent.

Pour arriver à cet apogée du métier, que faut-il? Un certain luxe d'intérieur, un certain étalage de mise dont une première victime fera les frais, ou dont à son défaut une marchande à la toilette fera les avances, en escomptant à gros intérêts la signature ou plutôt les charmes de sa cliente.

La marchande à la toilette est une plaie qui ronge et mine cette malheureuse classe de notre société; c'est elle qui rend plus rapide le plan incliné sur lequel glissent ces pauvres filles, c'est elle qui creuse plus profond sous leurs pas le gouffre de la misère et l'abîme de l'hôpital. Elle se donne pour leur providence et elle n'est que leur mauvais génie. Comme ces prêtres des religions anciennes, elle pare ses victimes pour les mener à l'autel, et quand le sacrifice est consommé, elle s'empare des morceaux. Engeance infâme et maudite, elle les prend aux premiers pas qu'elles font, s'attache à elles comme le vampire à sa proie, les pousse dans le chemin de la corruption, leur dit : Marche, marche, et ne les abandonne que lorsqu'elles sont flétries et desséchées, lorsqu'il n'y a plus d'or à extraire de leur jeunesse et de leur beauté; alors les pauvres créatures tombent et se brisent.

Ainsi bien souvent, lorsqu'un homme croit enrichir de son or une femme jeune et jolie, ce n'est en réalité qu'une vieille sorcière à l'œil cave, au front hideux, aux dents ébréchées, qu'il entretient.

Supprimez les marchandes à la toilette, du même coup vous diminuerez de moitié le nombre des lorettes.

Nous ne détaillerons pas aujourd'hui à nos lecteurs les métiers ignobles, les sales industries exercées par ces monstres qui furent pourtant des femmes; nous nous réservons de traiter un jour spécialement ce triste sujet, et d'appeler alors toute la rigueur de la police et des lois sur ces honteuses traficantes. Revenons à nos tendres brebis.

Le luxe et la toilette ne suffisent pas pour exercer une grande influence sur la vanité des hommes; il faut encore des qualités physiques, un visage agréable, de la grâce, du *chic*, comme l'on dit, et des qualités d'esprit, de la souplesse, de la ruse; mais quelles sont les femmes à qui ces deux dernières fassent défaut? Les plus sottes pétillent d'esprit quand il s'agit de ruser.

Un homme est trop glorieux de causer avec une jolie femme, élégamment mise, gracieusement tournée. Chacun le regarde et le jalouse, il est heureux de l'envie qu'il excite; il affecte des airs de familiarité, cela le pose; mais la rusée les lui fera payer cher.

La belle Arsène, bien qu'elle ait déjà vu la saison des roses se renouveler au moins trente-deux fois, bien que de nombreux orages aient grondé sur sa tête, a conservé à peu près intacte la splendeur de son visage et la pureté de ses formes. Un léger embonpoint qui, du reste, ne messied point à sa grande taille, trahit seul le secret de son âge. Arsène est une belle femme dans toute l'acception du mot, mais elle est aussi rouée qu'elle est belle.

Le jour où elle parut pour la première fois au Ranelagh, il y a plusieurs années déjà, elle avait tristesse au cœur et pleurs dans les yeux ; l'homme qui avait dit l'aimer, et qu'elle aima peut-être, venait de l'abandonner.

Un jeune homme, un dandy, le roi de la fashion parisienne, se mit en tête de sécher les larmes de la belle éplorée, sur les pas de laquelle se pressait déjà notre folle jeunesse. Arsène avait produit grand effet, il voulut qu'elle en produisît plus encore, afin qu'elle jetât un brillant reflet sur lui-même, et voici à quelle occasion.

Le jeune homme que nous appellerons Arthur, si vous voulez, avait pour maîtresse une des plus jolies pensionnaires de la ratière de la rue Lepelletier. La danseuse gracieuse autant que jolie, n'avait aucunement à se plaindre des façons d'agir d'Arthur ; mais, soit caprice, soit besoin de changement, soit plutôt encore espoir d'un avenir plus brillant, soit enfin puissance] d'arguments à la Basile, le jeune rat se prit un beau jour à ronger une maille du filet dont Arthur l'avait enveloppée, et ce soir-là même, la jeune fille était venue au Ranelagh pendue au bras d'un superbe boyard. Pour un dandy comme Arthur, être ainsi délaissé par une femme, à la face de tout le monde, c'était un ridicule. Arsène se trouva là tout à point pour le lui sauver. Arthur fit si bien, ma foi, et Arsène laissa si bien faire, qu'avant la fin de la soirée, la danseuse, dépitée, se retira avec son Russe, et laissa la nouvelle débutante maîtresse de la scène.

Dès le lendemain, Arsène parut au bois dans une brillante calèche, et au bal suivant elle vint au Ranelagh avec une si splendide toilette, qu'il n'y eut plus d'yeux que pour elle, de compliments que pour ses charmes. Arsène, dès ce soir-là, fut appelée la *belle*, et dès ce soir-là aussi, elle souleva de profondes haines dans le cœur de bien des femmes. L'adepte de Therpsicore voulut lutter de luxe avec la nouvelle royauté; elle y ruina presque son boyard, dont les roubles étaient retenus par les brouillards de la Neva. Quant à Arthur, au bout d'un mois de ce train désordonné, il entra un matin chez Arsène, qu'il trouva nonchalamment couchée sur son lit de batiste et de duvet.

— Ma chère amie, lui dit-il, je viens vous faire mes adieux.

— Tes adieux ! s'écria Arsène en se dressant soudain sur sa couche ; vos adieux ! vous partez ? pour long-temps ?

— Pour long-temps.

— Et.... où allez-vous ?

— En Italie.

— Seul ?

— Tout seul.

Arsène respira plus librement.

— Vous ne voulez pas que je vous accompagne ? fit-elle avec une jolie moue.

— Non, ma belle, dans votre intérêt comme dans le mien, il vaut mieux que je parte seul. Depuis un mois que nous nous connaissons, j'ai fait pour vous — et pour moi — une large brèche à ma fortune ; je veux la réparer, et si je vous emmenais, je l'augmenterais plutôt ; et puis vous êtes posée maintenant, vous êtes ici la reine des beautés à la mode, vous n'avez qu'à parler pour voir se précipiter à vos pieds une foule d'adorateurs jeunes et vieux, profitez-en. Sitôt qu'on me saura parti, on ne manquera pas de vous faire des offres brillantes ; gardez-vous de les accepter sans réflexion, prenez votre temps et choisissez ; pour vous en faciliter les moyens, je vous donne ma calèche bleue et ses deux chevaux, et voici un portefeuille qui vous aidera pendant quelque temps à soutenir votre train. Il ne sera pas dit que j'aurai quitté une maîtresse en manant ou en banquier, sans lui laisser de quoi s'acheter des mou-

On assure que M. Duhamel, directeur des études de l'École polytechnique, vient de donner sa démission. Nous ne pouvons qu'approuver une telle détermination de la part de ce savant, et nous souhaitons vivement que son successeur ait assez de force pour s'opposer au démolissement de l'Ecole par l'autorité militaire.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Le steamer le *Dee* vient d'apporter en Angleterre des nouvelles de Vera-Cruz : Les difficultés qui se sont élevées entre le gouvernement mexicain et l'ambassadeur français n'étaient pas encore terminées, mais pour éviter une rupture avec la France, le gouvernement mexicain avait promis une réparation. — Aujourd'hui, M. Duvergier, à la majorité de 221 votants sur 258, a été proclamé bâtonnier de l'ordre des avocats pour l'année 1845-1846. — M. Martin (du Nord), ministre de la justice et des cultes, est parti hier pour le château d'Eu, où se trouvent en ce moment le roi et la famille royale. — On assure, dit un journal allemand, que l'empereur d'Autriche a fait remettre à la reine d'Angleterre une lettre autographe pour l'inviter à venir à Vienne. — Le prince et la princesse de Salerne se sont embarqués à Naples le 20 juillet, sur le paquebot le *Ferdinand II*, se rendant à Gênes, d'où LL. AA. RR. poursuivront leur route pour Paris. — Le *Censeur normand*, dirigé par M. Victor Normand, vient d'être condamné à 5 000 fr. de dommages-intérêts envers M. Mathieu Bourdon, maire de la ville d'Elbœuf. — M. Gallois donnera demain vendredi, au Cirque des Champs-Elysées, une représentation extraordinaire au profit de la crèche du 1er arrondissement.

POURVOI DE Mlle CROMBACH. — L'arrêt de la cour d'assise de la Seine, qui a condamné Mlle Louise Crombach à deux ans d'emprisonnement, comme coupable d'avoir favorisé l'évasion de la fille Caylus, détenue à Saint-Lazare, a été l'objet d'un double pourvoi : l'un formé par M. le procureur-général, l'autre par la condamnée. La cour de cassation, sous la présidence de M. Laplagne-Barris, a prononcé aujourd'hui son arrêt : la cour a joint les deux pourvois; cassé l'arrêt de la cour d'assises, et renvoyé Mlle Crombach devant telle autre cour qui sera ultérieurement désignée.

VIOLS COMMIS PAR UN SEPTUAGÉNAIRE. — Un crime odieux, un crime devant lequel la pensée recule, et qui indique la perversité la plus grande, vient de mettre en émoi le quartier de l'École-Militaire. Un vieillard, le sieur H..., plus que septuagénaire, a cruellement abusé de plusieurs petites filles, dont la plus âgée n'a pas encore huit ans, et l'une d'elles, la petite L. M..., âgée de quatre ans et demi seulement, appartenant à une famille d'honnêtes artisans, est, par suite des attentats commis sur elle, dans un état de santé si déplorable, que ses parents ont été obligés de la confier à l'hôpital des enfants malades. Toutes les femmes de ce quartier ouvrier, instruites de ce forfait, étaient dans un état de violente irritation contre ce misérable, et se seraient portées contre lui à des voies de fait graves sans l'intervention de l'autorité, qui l'a protégé contre leur juste indignation. Le sieur H... a été conduit à la préfecture de police.

UN ÉTUDIANT DÉTROUSSÉ. — Un des jours du mois de mai dernier, au moment où les étudiants, accourus aux savantes leçons de M. le docteur Lisfranc, étaient le plus attentifs, un incident assez curieux vint provoquer tout à coup une bruyante interruption. Dans un coin de l'amphithéâtre, une vingtaine d'auditeurs s'étaient levés comme un seul homme : leurs gestes et leurs discours trahissaient des sentiments de

(1) MM. Fremin, rue de Lille, 11; Lefort, rue de Grenelle, 3; Vasselin-des-Fossés, rue d'Arcole, 19; Morel d'Arleux, place Baudoyer, 6; Chatelain, rue Croix-des-Petits-Champs, 42; Lecomte, rue Saint-Antoine, 200; Charlot, rue Saint-Antoine, 69; Demandre, rue Saint-Antoine, 205.

port, arrivait à Paris, adressée, bureau restant, au nom d'un Polonais, comte ou baron. D'ordinaire la lettre voyageuse demeurait quelques jours sans que personne se présentât pour la réclamer; puis arrivait un homme de taille élevée, à la prestance militaire, aux épaisses moustaches soigneusement peignées et noircies, qui produisait ses papiers, et établissait régulièrement que c'était à lui que s'adressait la missive. L'employé qui se trouvait de service au bureau dit de la poste restante lors de la venue de l'étranger ne devait naturellement faire aucune difficulté de remettre entre ses mains la lettre, en lui disant le prix du port. Le Polonais, tout en tirant lentement sa bourse, prenait la lettre, en examinant attentivement la suscription; puis, après cet examen non sans qu'une certaine émotion se manifestât sur son visage, il rendait la lettre à l'employé, remettait prestement sa bourse dans sa poche, et se retirait en disant que la lettre portait bien son nom, mais que ce n'était pas à lui qu'elle était destinée. Un semblable fait, renouvelé depuis plusieurs années, et toujours avec les mêmes circonstances, avait dû éveiller l'attention. Après avoir attendu le délai prescrit par les règlements, on avait ouvert les lettres, mais les enveloppes ne contenaient que des feuilles de papier blanc. On se perdait en conjectures, lorsqu'une indiscrétion vint tout-à-coup mettre sur la voie du secret de cette correspondance en blanc.

Le Polonais qui faisait ses apparitions régulières et trimestrielles au bureau de la poste restante, et qui refusait constamment les lettres adressées à son nom, après avoir pris connaissance de leur suscription seulement, appartient à une famille dont tous les membres ont pris une part énergique à l'insurrection polonaise. Après les évènements de 1831, toute sa famille ayant été condamnée à la déportation, son père, ses trois frères et ses deux oncles furent dirigés sur le gouvernement de Tobolsk, et relégués dans un des districts nombreux de la frontière sibérienne, qui sont devenus la terre d'exil pour les enfants de la Pologne. Seul il parvint à échapper par la fuite à la proscription, et trouva en France un asile protecteur et généreux. Or, voici ce qu'avec ses parens il avait imaginé pour recevoir de leurs nouvelles sans payer de port : sur l'enveloppe destinée à recevoir l'adresse, chacun des membres de la famille écrivait un mot, de telle façon qu'à la simple inspection extérieure de la lettre, le Polonais, qui connaissait l'écriture de son père, de ses oncles et de ses frères, acquérait la certitude qu'ils étaient tous existants, tandis qu'en outre les différents timbres lui faisaient connaître le lieu actuel de leur résidence. Au point de vue fiscal, nous en convenons, cette façon de correspondre n'est pas d'une extrême régularité, et grand pourrait être le déficit au budget si l'usage en devenait général; mais en prenant en considération l'extrême modicité des ressources d'un réfugié, on se trouve porté à l'indulgence, et l'on devient malgré soi presque complice de sa ruse par l'approbation que l'on donne à ce que cette idée a d'ingénieux et de touchant.

FRATRICIDE. — Un crime bien déplorable a été commis, ce matin, dans le quartier Saint-Jacques. Le sieur Daniel, cordonnier, demeurant rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, 54, employait, depuis plusieurs années, comme ouvrier, son jeune frère nommé Louis, âgé de dix-neuf ans. Celui ci s'étant relâché dans son travail, son frère aîné lui en fit, à plusieurs reprises, des reproches et se disposa à le mettre à ses pièces.

Louis parut se résigner à ces nouvelles conditions et travaillait depuis plusieurs jours à son domicile, lorsque, ce matin, il se présenta chez son frère pour y chercher de l'ouvrage ; mais à peine le sieur Daniel venait-il d'ouvrir sa porte, que Louis le frappa dans le dos, vers le côté droit, d'un coup de tranchet qui l'étendit raide mort sur le carreau. L'assassin prit aussitôt la fuite ; mais il fut bientôt arrêté chez lui et mis à la disposition de M. le commissaire de police de quartier Saint-Jacques, auquel il a avoué le crime qu'il venait de commettre.

LES SANGSUES ET LES BANDITS. — Les journaux de Madrid rapportent le fait suivant : « Dans une route isolée de l'Estramadure, des vo-

TENTATIVE DE MEURTRE. — Le nommé Guyot, caporal au 11e régiment de ligne en garnison à Saint-Cloud, manqua il y a quelque temps à ses devoirs de soldat, et cette infraction lui attira une punition de quatre jours de prison. Doué d'un caractère très impressionnable, et d'une grande susceptibilité, Guyot considéra cette peine disciplinaire comme une sorte de flétrissure ; il prétendait ensuite avoir été jugé trop sévèrement, et ces idées le jetèrent dans une exaspération que rien ne pouvait calmer. Hier le caporal Guyot fut envoyé avec quelques hommes au poste du Fer-à-Cheval, dans le bois. Son humeur était toujours sombre, et ceux qui se trouvaient avec lui faisaient tout ce qu'ils pouvaient pour éviter le moindre sujet d'irritation, il y avait à peine un quart d'heure qu'ils étaient installés, quand tout à coup Guyot dit aux hommes de garde : « Que l'un de vous prenne le commandement du poste, car moi je vais me brûler la cervelle. » Et il se mit à courir du côté du pont de Sèvres, en emportant son fusil. Les soldats voulurent essayer de le retenir, mais il ne les écouta pas ; comme ils ne pouvaient abandonner leur poste, l'un d'eux courut prévenir leur officier qui se trouvait à quelque distance de là, et celui-ci donna des ordres pour qu'on se mit à la poursuite de Guyot. Ceux qu'il chargea de cette mission parvinrent à le joindre au hameau de Billancourt, commune de Boulogne. En l'apercevant, le voltigeur Samson s'avança vers lui, et le pria avec douceur de revenir à son poste. Guyot en le voyant arriver, se recula de quelques pas et mettant le voltigeur en joue, il lui dit : Samson ne vous mêlez pas de cela. Je ne vous en veux pas, mais au sergent qui m'a fait punir ; ainsi retirez-vous où je fais feu. Le soldat, ne considérant pas cette menace comme sérieuse, continua de s'avancer en essayant encore quelques représentations ; mais ce furieux, au même instant, lâcha la détente, et le malheureux Samson, atteint au côté droit, tomba à terre. La balle lui avait traversé le corps de part en part, et il resta étendu sans mouvement. Les autres soldats, irrités d'un tel attentat, et croyant leur camarade mort, se précipitèrent alors sur Guyot, qui considérait sa victime d'un œil farouche, et se laissa désarmer sans résistance. Le blessé a été transporté dans une maison voisine, où un médecin est venu lui donner des soins ; sa situation inspire quelques inquiétudes. Quant au meurtrier, il est retourné en prison, où il attendra la décision du Conseil de guerre.

CONCOURS DU CONSERVATOIRE. — La sixième séance des concours publics des élèves du Conservatoire de musique et de déclamation a été consacrée aujourd'hui aux concours d'instruments à vent. Le jury était composé de M. Habeneck, président, et de MM. Carafa, Ambroise Thomas, Dorus, Colet, Mengal, Verroust, Prumier et Buteux. 1er concours : *cor ordinaire* ; le jury a décidé qu'il n'y avait pas lieu à accorder de 1er prix ; le 2e prix a été décerné à M. Guerin ; M. Massart a obtenu le 1er accessit et M. Bonnefoy le 2e accessit. — 2e concours ; *basson*, le 1er prix a été décerné à M. Haerisses ; le 2e, à M. Linof ; M. Vanrtberghe a obtenu un accessit. — 3e concours : *clarinette* ; M. Leroy a remporté le 1er prix ; M. Lecerf, le second, et M. Barbet, un accessit. — 4e concours : *flûte* ; le 1er prix a été accordé à M. Demerssman ; le 2e, à M. Blanco ; M. Couplet a obtenu un accessit. — 5e concours : *hautbois* ; le 1er prix a été décerné à M. Castegnier ; le 2e, à M. Degouy ; M. Blanvillain a obtenu un accessit. — 6e concours : *trombonne* ; le jury a décidé qu'il n'y avait pas lieu à décerner de 1er prix ; le 2e prix a été accordé à M. Nonker ; M. Louis Moreau a obtenu un accessit.

VOL DE DIAMANTS ET DE BIJOUX. — Cette affaire, qui décèle chez les auteurs du vol considérable commis chez M. Spinelli une audace et une habileté incroyables, avait attiré aujourd'hui une grande affluence à la cour d'assises de la Seine, présidée par M. Poultier. Le principal accusé, Giordano, est un jeune homme dont la tenue et les manières fort peu distinguées contrastent singulièrement avec le rôle aristocratique qu'il a joué quelques jours à Paris, et dont M. Spinelli a été dupe. Il dé-

---

hoirs pour pleurer mon absence.

Arsène épancha ce jour là tout ce qui lui restait de larmes ; mais était-ce l'homme ou sa magnificence qu'elle regrettait ? Toujours est-il que depuis ce jour elle n'a jamais pu, même dans les plus grandes occasions, trouver une seule larme à verser : la source était désormais tarie.

Arsène reparut au bois et au Ranelagh plus brillante que jamais, mais impassible comme une statue antique et froide comme le marbre dont elle est faite. Tout-à-fait maîtresse d'elle-même et de ses moindres sentiments, elle suivit ponctuellement les *sages* conseils de son généreux galant. Elle se dressa comme un roc devant les flots d'or qu'on faisait ruisseler à ses pieds et demeura long-temps inaccessible aux plus hardis moutonniers. Alors ce devint un grand honneur que de lui toucher le bout du doigt, un précieux privilège que d'obtenir d'elle un sourire, un bonheur sans égal que de lui donner un instant le bras. On se battait pour elle, on la comblait de prévenances et de cadeaux ; c'était une gloire comme jamais gloire ne brilla dans les annales du Ranelagh.

Enfin, il se trouva un heureux dont les hommages furent agréés : était-il plus généreux et plus riche que les autres ? C'était un hospodar du sultan qui était venu se former à Paris aux belles manières et aux finesses du langage, bien qu'il ne fût déjà plus de la première jeunesse.

— La chose terrible, lui dit-elle le premier jour qu'il fut admis au petit lever de cette fière beauté, la chose terrible que d'habiter une maison avec tant de monde. Si Arthur était resté à Paris, il m'aurait loué un hôtel.

L'enfant de Mahomet ne voulut pas être moins généreux qu'un Chrétien. Deux jours après, Arsène était installée dans un petit hôtel de la rue Blanche.

— Oh ! fit-elle quand elle le parcourut avec le hospodar, que ce mobilier est mesquin dans ces grands appartements. Ne trouvez-vous pas, *Monsieur* ?

— En effet, répartit le Moldave qui parlait le français presque aussi bien qu'un Russe ; donnez des ordres à votre tapissier, et faites faire les changements que vous jugerez convenables.

Le tapissier, qui se trouvait là *par hasard*, prit bonne note de cet assentiment aux ordres de la belle Arsène.

Le « ne trouvez-vous pas, Monsieur ? » était une nuance de langage qui produisit son effet. Notre Mahométan sut, par le Mémoire qu'on lui présenta plus tard, ce que lui coûtait l'intelligence de cette phrase.

— Mais, poursuivit le vaniteux sujet du grand Turc, ne me permettrez-vous pas de vous accompagner ce soir au Ranelagh ?

— Je n'y vais pas.

— Et pourquoi donc ? Vous m'aviez fait naître l'espoir de vous y conduire.

— Un de mes chevaux est sur la litière.

— Qu'à cela ne tienne ; je viendrai vous prendre avec ma calèche.

— J'ai pour habitude de ne jamais sortir que dans ma voiture.

Cependant le hospodar, qui, dans l'élan de son bonheur, n'avait pu cacher ses douces espérances à ses amis, leur avait donné rendez-vous au Ranelagh, et il eût été honteux d'y manquer. Que faire pourtant quand les chevaux sont éclopés ? Arsène vint à son secours.

— Si j'avais une autre paire de chevaux, dit-elle, comme Berthe ou comme Mme D..., je ne me trouverais pas ainsi forcée de vous refuser.

— Vous en aurez, pensa le Moldave, pour qui les finesses de la langue devenaient de jour en jour plus intelligibles.

En effet, le soir même, un bel attelage, fourni par Crémieux, traina au Ranelagh la calèche de la belle Arsène. Par malheur, les chevaux n'étaient que loués.

— Comment ! s'écria-t-elle, quand elle l'apprit, vous avez osé faire atteler à ma voiture des chevaux de louage ? Quelle honte ! Ce n'est pas Arthur qui eût agi de cette façon !

— Arthur ! toujours Arthur ! grommela le Turc. Mais, madame, songez donc que ces chevaux valent cinq mille francs !

— Eh ! que m'importe à moi ce qu'ils valent ! Vous les ai-je demandés ? Vous m'avez amené des chevaux ; je n'aurais jamais souffert qu'on les attelât à ma voiture, si je ne les avais cru à vous... ou à moi.

— Eh bien ! soit, ils sont à vous.

— Non, maintenant je les refuse.

— Mais, madame, je vous en supplie...

— Non, non ; vous penseriez que je tiens beaucoup à ces deux chevaux.

— Veuillez excuser ma maladresse, mon ignorance...

— Deux chevaux, poursuivait Arsène sans l'écouter. Voilà vraiment une belle affaire ! Si je voulais, dans une heure, j'en aurais quatre. Je vais en acheter quatre, moi ; je vais aller moi-même chez Crémieux.

Elle sonna son cocher.

— Jean, dit-elle en clignant de l'œil, votre jument peut-elle marcher aujourd'hui.

— Oh ! non madame, répondit Jean qui avait compris le signe de sa maîtresse, elle boite encore.

— Ah, mon Dieu ! vous verrez que je serai obligée d'aller en fiacre.

— Mais, madame, fit le Moldave tout contristé, ma voiture est en bas.

— Je vous ai déjà dit, monsieur, que je ne sortais jamais que dans la mienne.

— Je vais vous envoyer les chevaux d'hier.

— Non, non, je ne veux rien tenir de vous, et d'ailleurs il me faut quatre chevaux, une calèche à la Daumont.

Une fois son amour-propre engagé, il n'est rien qu'un Turc ne fasse, c'est presque comme un Français.

— Eh bien ! dit-il avec un soupir, je vais vous envoyer quatre chevaux et une calèche à la Daumont.

— Et tout cela de louage, sans doute ?

— Ah ! madame, que vous êtes cruelle !

— Allez et vous verrez que je ne le suis pas toujours. Je vous offre une place pour aller au bois.

Ce jour là fut pour sa seigneurie un jour de triomphe, car elle fut rencontrée aux Champs-Elysées assise auprès de la Belle Arsène, et tout Paris sut le lendemain qu'il était son amant en titre.

Ces jours de triomphe se renouvelèrent souvent pendant six mois. Le hospodar reprit alors précipitamment la route de la Moldavie, laissant à Paris d'assez jolies dettes. Il avait acquis d'excellentes manières, il savait presque toutes les finesses de la langue, mais sa pauvre principauté était devenue la proie des Juifs turcs. Il ne lui restait qu'un moyen de la sauver c'était de les menacer de la corde. Ce moyen l'a-t-il employé ?

Qu'on n'aille pas croire que ceci soit un conte inventé à plaisir, je n'aurais guère que des noms à changer pour rendre ce récit vrai en tout point. La belle Arsène n'est pas un être imaginaire, elle vit, marche et parle ; on la voit souvent au Ranelagh appuyée sur le bras d'un homme assez âgé. Elle vit sagement, j'allais dire vertueusement, elle s'est interdit tout rapport avec la jeunesse qui n'est généralement bonne à rien, dit-elle, qu'à vous faire perdre du temps et à vous ruiner la santé. » Elle n'a pas même, comme la plupart des lorettes, ce que, par un étrange abus des mots, on appelle un *amant de cœur*. « Toute femme qui veut se faire une *position* ou conserver celle qu'elle a, ne doit jamais avoir d'amant de cœur. » C'est encore un de ses aphorismes.

Cet épisode nous a mené loin. Nous reprendrons quelque jour nos études sur d'autres types saillants, sur des types individuels que l'on rencontre au Ranelagh et dont nous n'avons pas encore parlé.

ALPHONSE DE CALONNE.

FIN.

encore se terminer; mais Giordano, qui veut utiliser sa visite, parle au bijoutier du mariage avantageux qui l'attend en Italie, et de l'intention où il est d'envoyer quelques bijoux à sa prétendue. Divers bijoux, ornés de diamants, lui sont aussitôt montrés; il en désigne pour une somme de 7 000 fr. On convient qu'il les prendra le lendemain, en même temps que 40 000 f. en or, et que, contre ces 40 000 fr et les bijoux, Giordano donnera, sauf compte à faire, les 50 000 fr. en pièces italiennes. Giordano arrive donc le lendemain 21, à une heure, dans une voiture élégante. L'or n'était pas prêt en totalité; Giordano part et revient à quatre heures et demie chez Spinelli. ce dernier, qui n'avait pu réunir à lui seul les 40 000 fr., se trouvait alors en compagnie de deux changeurs qui venaient d'apporter le surplus de la somme en or. Où l'échange se consommera-t-il? Au domicile de Giordano, qui en exprime le désir. Soit! dit M. Spinelli; mais les deux changeurs s'y rendront avec moi. Cette résolution paraît contrarier vivement Giordano; il se trouble un instant. Spinelli s'en aperçoit, ne peut se défendre de quelques soupçons et insiste pour que l'échange s'opère chez lui.

Giordano, persuadé qu'il chercherait inutilement à vaincre sa résistance, et voulant du moins que sa proie ne lui échappe pas tout entière, offre d'emmener dans sa voiture Spinelli, porteur des bijoux seulement, et en échange desquels lui, Giordano, plus confiant, remettra les 50 000 fr. d'or italien, qu'on reviendra ensuite peser chez Spinelli où les deux changeurs l'attendront. Cette offre acceptée, Spinelli monte dans la voiture de Giordano et arrive bientôt à l'hôtel d'Amiens. Là, après avoir invité poliment M. Spinelli à s'asseoir, Giordano commande à Lantz d'apporter une bouteille de vin de Champagne, des verres et la cassette où est son or. Spinelli s'assied près d'une table sur laquelle il dépose le paquet de bijoux. Alors, sous prétexte de faire sur cette table la place nécessaire pour les verres, la bouteille et la cassette. Giordano prend négligemment le paquet de bijoux et le met dans le tiroir ouvert d'une commode; puis il pousse ce tiroir sans le fermer, et paraissant s'apercevoir que Lantz ne lui a pas donné la clef de la cassette, il se récrie, se fâche, et, pour le presser, entre lui-même dans la seconde pièce, séparée de la première par une portière.

Quelques secondes se sont à peine écoulées que Spinelli, n'entendant plus rien, soulève la portière : Giordano et Lantz ont disparu, et les bijoux ne sont plus dans le tiroir de la commode. A la hauteur de ce tiroir, un trou avait été pratiqué dans la cloison, et un bras introduit par cette ouverture pouvait arriver aisément jusque dans le tiroir. C'est ainsi que les bijoux avaient été pris. Quant à la cassette demeurée sur la table, et qui devait renfermer les 50 000 fr. d'or italien, elle ne contenait que du plâtre. On courut sur les traces des deux voleurs, mais il fut impossible de les saisir.

Arrêtés le 26 octobre. seulement, à Champagnole (Jura), Giordano et Lantz, nantis encore de la presque totalité des bijoux, firent les aveux les plus complets devant les magistrats d'Arbois. Ramenés à Paris, ils ont changé de système. Lantz soutient que Giordano seul est coupable : à l'en croire, il a rencontré en diligence Giordano, qui avait toutes les allures d'un grand seigneur et qui l'a engagé à son service comme domestique. En tout cela, il n'a fait qu'obéir à son maître; il a été un instrument aveugle de ses manœuvres frauduleuses.

De son côté, Giordano prétend que Lantz est un voleur d'habitude, qui a soustrait non seulement les bijoux de Spinelli, mais encore les 50 000 fr. à lui Giordano; que s'il a pris la fuite, c'était pour poursuivre Lantz, qui ne voulait lui rendre ses 50000 fr. qu'en Suisse. Au nombre des bijoux volés à Spinelli, et qui n'avaient pas été saisis à Champagnole, se trouvait une bague de 590 fr , que Giordano était parvenu à soustraire à la justice. A Paris, dans sa prison, il s'adressa à l'un de ses co détenus, nommé Manucci, qui parle italien comme lui, et il le chargea, moyennant une rétribution de 20 fr., de faire vendre ou mettre la bague en gage. Celui-ci remit la bague à une fille Chèramy, sa concubine, qui porta la bague au Mont-de-Piété et en obtint un prêt de 165 fr. Cette somme fut remise clandestinement à Manucci, qui ne remit que 105 fr. à Giordano, après avoir eu soin de gratter sur la reconnaissance le chiffre 6, de manière à en faire un zéro. La falsification fut reconnue par Giordano qui porta plainte contre Manucci; c'est par suite de cette dénonciation que Manucci figure dans l'accusation actuelle.

A l'audience, Giordano a fait des aveux complets; Lantz et Manucci se sont renfermés dans des dénégations absolues. Le jury a rapporté un

sera-ce donc si l'*Epoque* n'hérite que des abonnés et des annonces du *Globe*? — Alors, au lieu de 300 000 fr. de perte annuelle, ce sera 500 000 fr., juste les cinq premiers vingtièmes versés ! » —

Le *Siècle* continue ce matin sa polémique contre la *Réforme* qui l'a sommé de justifier la mollesse impuissante et l'égoïsme du parti qu'il représente : « On devine, dit le *Siècle*, que les divisions qui se perpétuent et qui s'enveniment dans l'opposition par l'influence déplorable soit d'idées exclusives, soit d'insatiables amour-propres, servent merveilleusement les vues d'un pouvoir impopulaire et démoralisateur. Aussi avons-nous vu sans surprise le *Globe* faire trêve un moment à sa querelle de ménage contre la *Presse*, pour applaudir aux agressions de *la jeune république* contre le *Siècle*. » — Suit un vif reproche à M. Guizot qui a osé dire que l'opposition constitutionnelle est une superfétation !... En dépit de vous tous, s'écrie le *Siècle*, nous empêcherons les légitimistes et les républicains de renverser le pouvoir.

Tandis que le *Siècle* se justifie, la *Réforme* continue contre lui de vives fusillades.

Le *Courrier français* attribue à la mauvaise organisation du service des secours en cas d'incendie les développements qu'a pris le désastre survenu à Toulon.

Le *National* ayant eu à examiner avant-hier les leçons de M. Laromiguière a critiqué en passant la philosophie de M. Cousin. Grande joie de l'*Univers* : le *National*, à ses yeux, avait fait aussi bien que M. l'évêque de Langres. Mais le *National* récuse ce matin cette glorieuse comparaison épiscopale; il déclare que si l'éclectisme de M. Cousin est évidemment discutable, M. Cousin, au nom de la liberté de la pensée pour laquelle il a combattu, mérite lui-même d'être défendu contre les exagérations et les rétrogrades hostilités du clergé.

Ce matin, le *Moniteur universel* publie une ordonnance royale relative aux concessions en Algérie des terres, des forêts, des mines et bancs de sel gemme ou artificiel; des sources d'eaux salées; des desséchements de marais et des forces motrices pour l'établissement de moulins et usines sur les rivières et cours d'eau, et des prises d'eau pour les irrigations.

HALLE DE PARIS.

6 août.					7 août.				
Arrivages	5767 q.	39 k.			Arrivages	6323 q.	81 k.		
Ventes	3655	48			Ventes	4508	42		
Restant	26341	91			Restant	24350	79		
Cours moyen	36,68				Cours moyen	36,79			
Cours-taxe	35,65				Cours-taxe	35,50			
Cote administrative.					Cote administrative.				
Gruaux	00 q.	00 k.	47,85 à	51,60	Gruaux	00 q.	00 k.	44,70 à	51,60
1re	00	00	36,95 à	39,50	1re	00	00	37,40 à	39 50
2e	00	00	33,75 à	36,30	2e	00	00	34 40 à	36,25
3e	00	00	26,75 à	28,00	3e	00	00	25 50 à	24,75
4e	00	00	18,45 à	21,00	4e	00	00	19 15 à	20,50
A liv.	00	00	00,00 à	00,00	A liv.	0000	00	00,00 à	00,00

Marchés.

Marché aux fourrages du 7 août. *Barrière d'Enfer*. — Foin 1re 52 à 54, 2e 46 à 48, 3e 41 à 43. — Paille de blé 1re 33 à 34; 2e 31 à 32; 3e 00 à 00 Paille de seigle; 2e 26 à 00. — Luzerne 1re 00 à 00; 2e 44 à 45.

Marché de Poissy, 7 août. — Il a été amené 1777 bœufs, sur lesquels 1697 ont été vendus 1,20-1,10-0,98. — 84 vaches amenées, dont 81 vendues

— au cour…	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
3 0/0 compt.…	84 25	84 45	84 25	84 45
— fin cour.…	84 25	84 50	84 25	84 40

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville…	1418 75		»	5 0/0 Bge 1840.	103 »	»	H. »
H. de France…	3225	3220	B. 10 »	— Portugais…	»	»	
C. Gou. 1000…	1125	»	»	Esp. D. active.	»	»	
C. Gan. 1000…	1150	»	H. 5 »	5 0/0 Naples…	102 »	»	
C. hypot…	615 »	612 50	B. 2 50	— Romain..	104 1/2	104 1/4	B. »
4 Canaux…	1277 50	»	H. 2 50	Obl. Piemont.	1267 50		»
CHEMINS DE FER. St-Germ.…	1118 »	» »	H. 10 »	Au 15. 1120, 1122 50, 1112 50.			H. 7
V. r. d.…	517 50	522 50	H. 12 50	— 515, 522 50.			H.
— r. g.…	335 »	333 75	H. 3 75	— 330, 337 50.			H.
Orléans…	1287 50	1290 »	H. 10 »	— 1292 50, 1295, 1282 50, 1292 50			H.
Strasb.…	285 »	285 »	H. 7 50	— 285, 286 25, 281 25, 286 25.			H.
Rouen…	1095 »	1087 50	H. 15 »	— 1090, 1100, 1080, 1093 50.			H.
Havre.…	900 »	» »	B. 2 50	— 910, 902 50, 907 50.			H.
Marseille…	1075 »	1077 50	H. 5 »	— 1080, 1085, 1072 50, 1080.			H.
Vierzon…	790 »	780 »	B. 15 »	— 795, 780, 787 50.			B. 7

LONDRES, 3 Août

Consol. 98 3/4, 7/8.
Esp. act. »
Portug. 65
Mexic. 36 1/8.
Brésil.
5 0/0 hol. 99 7/8.
2 1/2 de. 62 5/8.
Rouen. 41 3/4.
Orléans. 49.

PRIMES. PARIS, 7 AOUT.

3 0/0 F. c. 84 45 65 d. 50.
F. p. 84 95. 80 d. 50.
5 0/0 F. c. 122 50, 65 d. 50.
F. p. 123 25 d. 50.
St-Germain, fin c. 1140 d. 20.
Vers. dr. au 15. 525 d. 20.
Orléans, au 15. 1300, 1315 d. 20.
Rouen, fin c. 1105, 1115 d. 20.

COULISSE

Av. 84 10.
Ap. 84 37 1/2.

B. du Trés.
Rep. F. c.
3 0/0 5, 12 1/2
F. p. 17 1/2
50/0 25 30.
F. p. 32 1/2

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 104,00 à 105,00; courant du mois, 105,00 à 00,00; 4 derniers mois, 109,50 à 109,00; 4 premiers 1846 112,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 98,50 à 00,00. Œillette rousse, 78,50 à 00,00. Lin, 79,… à 79,75. Cameline, 80,00 à 81,00. — Voitures, 5,75.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 112,00 à 114,00; septembre et octobre, 114,00 à 00,00; novembre et décembre, 97,00 à 98,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 88,00 à 00,00 fr. les 100 kil.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 8 août.

8 h. 1/2 OPÉRA. — La Favorite.
7 h. 1/2 THÉATRE FRANÇAIS. — Femme de 40 ans. Une Confidence.
7 h. 1/2 OPERA-COMIQUE. — L'Ambassadrice. Le Diable à l'école.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — L'Ami Grandet. 3e Mari. La Mansarde. Bagolin
7 h. 1/2 VARIETES. — L'Epreuve. 1er Souper. Le Chien. Trois Polka.
7 h 1/2 GYMNASE. — Le Roman. Sept Merveilles. Changement.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Ecole buissonnière. Contrebasse. La Pêche.
7 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — La Biche au bois.
7 h. 1/2 AMBIGU. — Etudiants. La Révolte des Marmouzets.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Canal Saint-Martin.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h 1/2 COMTE. — Relâche pour la répétition générale des Sept Ogres.
6 h. 1/2 FOLIES. — Jeune Homme. M. Denis. Mariage du Gamin de Paris
6 h. LUXEMBOURG. — Heureux hasard. Le Favori du Prince. Partie fine
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

gouvernement anglais sur Bornéo et l'île voisine de Labouan, l'envoi de M. Brooke dans la grande île avec le titre d'*agent confidentiel*. Nous avons parlé de cette mission, il y a un mois, et nous avons, comme il convient, loué la haute activité et l'ardente ambition de l'Angleterre, suppliant notre gouvernement de renoncer quelque peu à sa tranquillité et à sa modestie et de s'inspirer de ce glorieux modèle.

Le *Constitutionnel* paraît assez disposé à accuser l'insatiable avidité du gouvernement britannique; en tous cas, n'a-t-il pas le sentiment que l'Angleterre, en satisfaisant ses désirs ambitieux, travaille à une grande œuvre religieuse, à la civilisation des contrées barbares. Si le *Constitutionnel* oppose à la décision savante, à l'égide des efforts du gouvernement anglais, en fait de politique colonisatrice, la maladresse et la pauvreté des vues de nos ministres, c'est en apparence dans l'unique but de faire de l'opposition et contre le cabinet dont M. Thiers n'est pas.

Le *Constitutionnel* veut-il que la France, que toutes les nations chrétiennes partagent avec la Grande-Bretagne l'œuvre de la civilisation du monde? Alors qu'il donne donc des idées au pays, qu'il excite au cœur de généreux désirs, qu'il enseigne quelles conquêtes et quelles races appellent le secours de la France, afin que le pouvoir, le jour où il se décidera à agir, trouve un ferme appui dans l'esprit public. Puisque Basilan, Taïti, les Marquises semblent au *Constitutionnel* de piteuses conquêtes, des possessions peu avantageuses, que n'indique-t-il ce que les Français pourraient tenter pour entrer dignement en émulation avec leurs rivaux? Comment se fait-il que le *Constitutionnel* ne parle jamais de Madagascar? Comment se fait-il qu'il se taise sur Mayotte? Comment se fait-il que, pour se donner le plaisir de quereller le ministère, et faire croire à l'inutilité parfaite du traité de Zanzibar, il affecte d'ignorer même l'existence de l'admirable position commerciale et militaire que nous possédons à la côte orientale d'Afrique? Parce que la France doit Mayotte au ministère actuel, faut-il rayer Mayotte de la carte du monde? Eh mon Dieu! s'il vous faut des terres vierges du contact du 29 octobre, que n'allez-vous planter votre drapeau sur le sol de Madagascar, cette île presque aussi grande que l'immense Bornéo et bien plus importante au point de vue politique? M. Guizot n'a pas encore acquis peut-être le sentiment de la valeur considérable de ce point du globe; assurément il n'a pas pris la résolution d'agir fortement et de conquérir cet empire à la France. Mais donc ce qu'il n'ose faire, vous qui le prétendez si faible, et vous dites si forts; ayez donc et l'orgueil et l'honneur de le devancer, de faire mieux que lui! et quand il ne s'agirait pour vous que d'exploiter un thème à opposition, prenez-donc celui-ci: *L'expansion colonisatrice, la colonisation de Madagascar*! Jamais question sincèrement élaborée dans vos cerveaux n'aura, autant que celle-ci prise au hasard, conduit à des résultats plus grands pour la prospérité de la France et pour votre propre exaltation, — nous pouvons dire réhabilitation.

Mais si vous ne voulez pas pour notre pays les conquêtes pacifiques sur le monde barbare, que, si vous ne concevez pas la grandeur de l'œuvre colonisatrice, que si vous n'êtes pas chrétiens à ce point de vouloir que tous les hommes, vos frères, soient sauvés de l'abrutissement, et d'ambitionner, pour la France, la gloire de concourir à cette mission sainte, alors cessez donc vos critiques contre un cabinet qui n'aurait d'autre tort que de vous égaler en pauvreté dans les vues, en timidité dans l'action. Cessez, du moins, d'étaler avec des airs de regret les hardis faits et gestes de l'Angleterre, et ne travaillez pas davantage et en pure perte à ré- attaques contre un ministère qui, s'il ne vaut pas grand chose, vous vaut tout au moins; avouez franchement votre politique et répétez bravement le mot de M. Thiers: *La France doit renoncer à être une puissance maritime.*

Du reste, nous interrogeons ici le journal le *Constitutionnel*, et non pas M. Thiers. Que M. Thiers s'intéresse peu à la colonisation de Madagascar, nous le concevons: la conquête de la grande, fertile et magnifique île africaine serait œuvre si facile et si prompte qu'elle n'offrirait pas suffisamment de prétextes aux bulletins et aux récits stratégiques, pour faire suite à l'*Histoire de l'Empire*. Mais le *Constitutionnel* ne soupçonne pas la mine à feuilletons qu'il dédaigne, qu'il laisse enfouie. Si notre confrère veut prendre parti avec nous pour la colonisation de Malegache, nous lui promettons des récits de voyages, des légendes, des romans de mœurs Houvas, Betsim'saraks, Antatchimous et Bezaonzaons, à faire pâlir même les roueries du vieux Rodin, et les excentricités élégantes de Mlle de Cardoville, et les excentricités plaisantes de Rose-Pompon et de Nini-Moulin. Que le *Constitutionnel* pousse donc à la colonisation de Madagascar: il y va de l'avenir du feuilleton et de la bibliothèque d'élite, aussi bien que de l'avenir de la puissance française.

El Heraldo de Madrid prétend que les dernières arrestations opérées dans cette capitale se rattachent à une conspiration qui se subdiviserait en deux branches, l'une militaire, l'autre civile; ainsi, pendant que plusieurs des conjurés cherchaient à gagner les officiers de la garnison, d'autres s'occupaient de réorganiser les anciens miliciens nationaux, afin d'en composer le noyau de l'émeute.

Le 4 août, la diète suisse s'est occupée solennellement de l'affaire des Jésuites. Après une longue et vive discussion, la séance a été close par les votes suivants:

Pour faire sortir la question du recès de la diète, comme n'étant pas de sa compétence, 8 2|2 Etats. — Pour déclarer la question comme question fédérale, 10 2|2. — Pour inviter Lucerne, d'une manière pressante et amiable, à renoncer aux Jésuites, eu égard à sa position vis-à-vis de la confédération, 1. — Pour inviter amiablement les Etats de Schwitz, Fribourg et Valais à renoncer également aux Jésuites, 2 1|2. — Pour sommer Lucerne de renoncer aux Jésuites, 5 1|2. — Pour éloigner les Jésuites par une mesure fédérale, 8 1|2.— Sous quelque forme qu'ils se trouvent en Suisse, 4 2|2. — Au besoin par la force, 1|2.— Pour défendre l'introduction ultérieure des Jésuites dans d'autres cantons de la Suisse, 10 2|2. — Sous quelque forme qu'ils puissent se présenter, 6 2|2.

La *Gazette d'Etat de Lucerne* contient la déclaration suivante: «Nous » établirons sous peu, avec la plus entière évidence, par un rapport offi- » ciel, que la mort de M. Leu est l'effet d'un meurtre commis par un » tiers, et en même temps nous fournirons la preuve irrécusable que cet » assassinat est l'œuvre préméditée du parti radical des corps francs » tout entier.»

La Phalange, Revue de la Science sociale.

A la veille de faire paraître la troisième livraison de la *Phalange*, nous devons analyser la deuxième, comme nous avons déjà fait à l'égard de la première.

La deuxième livraison (mars-avril) contient d'abord la fin du La guerre étant terrestre et maritime, si on peut obtenir moitié en fait de pacification générale, si on peut préserver de guerre au moins les mers ce sera provisoirement un grand bien, surtout dans le cas où cette pacification des mers conduirait, par degrés, à celle des terres.

Déjà l'affaire est engrenée, et la Civilisation marche bon gré mal gré à la paix maritime universelle, d'où naîtrait bientôt la combinaison de la paix terrestre avec la maritime. Celle-ci étant la plus facile à établir, Dieu a dû la préparer avec plus de soins, parce qu'elle doit servir d'initiative, et l'opération ne pouvait être effectuée que par l'un des archipels à grandes îles, comme Angleterre, Japon, Madagascar, Antilles, etc.

Enfin, l'un de ces archipels est arrivé au terme de maturité politique, et l'Angleterre a définitivement envahi la suprématie maritime. L'affaire a été longuement débattue. La France, en 1774, luttait encore de concert avec l'Espagne. Auparavant, la Hollande et autres puissances avaient parfois balancé le monopole insulaire. Mais aujourd'hui, il n'y a plus de marine continentale *offensive* et il ne s'en élèvera plus. L'Angleterre ne permettra et ne devra tolérer que des marines de police. C'est par ruse qu'elle laisse quelques Etats comme la France rêver une résistance et tenter de mettre en mer des escadres offensives qu'on pourra anéantir du premier choc, ou même acheter avant qu'elles soient sorties du port.

Cette sujétion de la marine du continent est un garant de la paix maritime universelle, sauf l'opération de la Hanse, dont je vais parler.

J'entends plus d'un Français se récrier, et plaider pour les vieilles prétentions de disputer l'empire des mers. Je suis loin d'épouser ces plans chimériques. Je raisonne ici en neutre, comme ferait un Bavarois ou un Saxon, ou autre citoyen des pays qui, n'ayant ni port ni monopole colonial sont intéressés à ce qu'on établisse par toute la terre la plus grande liberté de circulation.

Cette libre circulation ne peut naître, en système civilisé, que d'un monopole qui absorbe tous les autres et impose au globe une rançon ou tribut pour le maintien de la paix maritime générale. Cette paix tourne au bénéfice de tous ceux qui n'ont pas la prétention romanesque de disputer l'empire des mers. Elle est même très avantageuse à ceux qui nourrissent encore cette prétention, vraiment folle d'après l'impossibilité du succès.

Combien la France eût-elle gagné si elle eût épargné les guerres maritimes et les commotions que lui a causées cette manie de lutte maritime! C'est en représaille de cette lutte que l'Angleterre suscita la révolution de 1789. Elle a coûté aux Français trois millions de têtes et plus de vingt milliards de frais, y compris les domaines nationaux absorbés, les banqueroutes nationales et la dette actuelle. Quelle serait la duperie des autres Etats s'ils s'exposaient à pareil dommage pour disputer l'empire mercantile! N'est-il pas bien préférable, pour tous les Etats d'Europe, de payer une rançon commerciale sur les denrées de zône torride, puis quelques péages sur le cabotage, pour obtenir une garantie de cessation des guerres maritimes et une suppression des nombreuses marines qu'on pourrait réduire au taux de police, à un vaisseau et une frégate pour deux millions d'habitants, ce qui donnerait quinze vaisseaux et quinze frégates pour la marine de France.

Partons d'un principe: c'est que, si l'Angleterre le veut, les choses seront ainsi. Il ne reste plus qu'à examiner si cette réduction des escadres ne serait pas le plus grand bien possible, sauf garantie de paix

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 9 AOUT 1845.

FRAGMENTS

D'UN

VOYAGE EN MOLDO-VALACHIE.

1836–1837.

LE KÉROUTZA (1).

§ II.

En fait d'histoire et de chronologie, surtout quand il s'agit d'un peuple aussi souvent agité, aussi souvent tourmenté, que l'a été de tout temps le peuple moldo-valaque, et par les Romains et par les Barbares, il est assez difficile d'arriver à des solutions parfaitement exactes. Aussi bornons-nous notre tâche à traduire l'opinion des philologues la moins erronée.

Commençons par la Moldavie.

On fait trois versions sur l'étymologie du nom de cette principauté. Suivant la première, elle se serait d'abord appelée *Cumanie*, du nom de Coman ou *Kouman*, prince tartare venu pour la subjuguer au nom de Gengis-Khan. Suivant la seconde, elle se serait appelée *Bogdanie*, du nom de *Bogdan*, prince valaque qui y aurait été reconnu waïwode. Suivant la troisième, elle tiendrait son nom du *Moldaw*, fleuve dont les eaux s'échappent des Krappacks, traversent Jassy et vont porter leur tribut au Danube.

Que la Moldavie se soit appelée Cumanie ou Bogdanie, nous n'y voyons pas d'obstacle; mais que ce soit de l'un de ces noms d'où soit dérivé celui qu'elle porte actuellement, voilà ce qu'avec la meilleure volonté du monde nous ne pouvons admettre, même en leur faisant traverser toutes les altérations de la corruption. Nous aimons mieux nous en tenir à la troisième version, la plus simple, et, à notre avis, la plus rationnelle.

Quant à la Valachie, quelques historiens prétendent qu'elle fut premièrement nommée *Flaccie*, du nom de *Flaccus*, propréteur romain que Trajan envoya dans cette contrée avec 30 000 hommes destinés à la défendre.

D'autres assurent que le mot *valaque* signifie *errant*, et qu'il a été donné par les Esclavons aux Romains de la Dacie.

(1) Voir la *Démocratie pacifique* des 2, 3, 5 et 6 août.— La reproduction du *Voyage en Moldo-Valachie* est interdite.

Bonfinius le tire au contraire du mot grec *Blax, Blakos*, (mou, lâche, paresseux) dont il fait *Flaque, Valaque*, à cause, prétend-il fort injustement, de l'inertie de ces peuples dégénérés auxquels il n'accorde plus que le mérite de savoir lancer un javelot: *Apo ton ballein tès akidos*.

Vers la fin du dix-septième siècle, de nombreuses tribus de Slaves, de Gépides et de Marcomans, venus du fond de la Russie, inondèrent l'ancienne Mœsie (la Bulgarie de nos jours), et désignèrent les colons romains sous le nom slave de *Ulhâh* ou *Wlâh*, qui signifie Italien. Quant au pays, ils le nommèrent *Woloscha siméglia* ou terre de bœufs, en raison de la grande quantité de bœufs qu'ils y rencontrèrent en le traversant.

Les Valaques sont appelés, par les Hongrois, *Owlachs*; par les Allemands, *Welsch*; par les Polonais, *Woloki*; par les Turcs, *Wlochs*.

Suivant Strabon, la Moldo-Valachie, ou plutôt la Géto-Dacie fut considérée d'abord comme une Sibérie, un Sinnamary. On y exilait tous les grands de Rome. Mais cet état de choses dura peu. L'occupation successive de ce pays, non seulement par les Gètes, les Daces, les Romains, mais encore par les Gépides, les Jazyges, les Sarmates, les Kazars, les Moangoures, les Ouzes, les Goths, les Huns, les Saxons, les Avares, les Slaves, les Patzinacites, les Lombards et les Turcomans le fit bientôt disparaître. L'empereur Gallien, averti des dévastations de ces barbares, rappela à Rome les gouverneurs qu'il y avait envoyés. Aurélien, après lui, fit émigrer les populations romaines qui pouvaient encore s'y trouver, et les transporta sur la rive droite de l'Isther.

Malgré cela, l'influence des Romains ne s'y éteignit point. Ils y étaient demeurés trop long-temps en maîtres pour n'y pas conserver toujours une sorte de priorité. Le latin y domina pendant plusieurs siècles. L'envahissement des hordes barbares seul amena sa corruption. Quant aux caractères (1), ils continuèrent à être employés jusqu'à la fin du quatorzième siècle. A cette époque, plus nombreux, plus forts, surtout plus instruits, les Slaves relevèrent le vieil héritage des Goths, introduisirent le Christianisme en Moldo-Valachie, et intercalèrent dans l'idiome du pays un grand nombre de mots relatifs au dogme et aux principes religieux. Puis, secondés par l'importante question de l'union ou de la désunion des deux églises grecque et romaine, alors en instance, ils arrivèrent au but de leurs désirs «l'asservissement intellectuel du pays, » et leurs caractères furent à tout jamais substitués aux caractères latins.

Aujourd'hui le Moldo-Valaque est un composé de slave, de latin et d'italien. Quelques mots barbares s'y rencontrent encore, mais l'usage tend chaque jour à les repousser. Cette langue ne manque ni de richesse ni d'expression. Elle flatte agréablement l'oreille et se prête facilement à la traduction des chefs-d'œuvre étrangers. Un poète valaque, M. Jean Varesco, dont nous aurons bientôt occasion de parler, a traduit avec un rare bonheur les œuvres de Lamartine et de Victor Hugo.

(1) Les caractères *cyriliks*.

Nous avons dit que la Géto-Dacie avait été pendant quelque temps la Sibérie des Romains. Qu'il nous soit permis de consacrer un souvenir à celui de ses proscrits dont l'exil fut le plus éclatant, à celui qui fut pour le siècle d'Auguste, ce que Voltaire a été pour le siècle de Louis XIV: c'est nommer le *divus* Ovide.

Un chroniqueur (nous serions fort empêché de dire son nom, il n'a signé que par un C***) écrit à la page 3 de son livre:

« La Basse-Moldavie comptait deux villes autrefois fameuses, Akermann » et Akilia. La première est l'*Odia* d'Hérodote, que les Romains appelèrent » *Julia Alba*, et que les Moldaves nomment aujourd'hui la *Czetate Alba*, » la cité blanche. Cette ville est célèbre par l'exil d'Ovide. On y voit encore un lac appelé par ceux du pays *Lacul Ovidului*, le lac d'Ovide. »

Et le chroniqueur ajoute plus bas:

« Cet auteur charmant (Ovide) dont la mémoire sera toujours chère » aux amants et aux poètes, vécut quelque temps dans la *Czetate Alba*, » puis il se retira à trois lieues de là dans un village dont on voit encore » les ruines. Près de la chaumière qu'il habitait est une petite fontaine » qui porte son nom, ainsi que le lac dont on vient de parler, sur les » bords duquel il avait habitude d'aller se promener très souvent.

» ..... La mémoire de ce grand homme a fait assez d'impression sur le » peuple de ces contrées pour qu'il en tire vanité. Il dit par tradition, « *Qu'il est venu des bords du Tibre un homme extraordinaire, qui* « *avait la douceur d'un enfant et la bonté d'un père; que cet homme* « *soupirait sans cesse et parlait quelquefois tout seul: mais que,* « *quand il adressait la parole à quelqu'un, le miel semblait couler* « *de sa bouche.* »

« .... Le lieu qu'habitait Ovide est fait pour inspirer la plus profonde » tristesse; je n'ai pu sans émotion en considérer la perspective; il me » semblait voir ses mânes errer tantôt sur le lac, tantôt sur les côteaux » et dans les bois voisins; tantôt les entendre soupirer à l'ombre d'un » sycomore, auprès de sa fontaine chérie, etc., etc. »

Plein de confiance en ce récit, qui avait toutes les apparences de la vérité, nous profitâmes de notre séjour à Galatz, pour aller faire un pèlerinage au lieu d'exil de l'ami d'Horace et de Virgile. Galatz est à moitié chemin à peu près de Buckarest à Akermann.

On ne nous avait pas trompés. Les ruines du village, la fontaine, l'emplacement de la chaumière que le chantre des *Héroïdes* habitait, tout était parfaitement exact. Nous y trouvâmes même — O! civilisation, jusques où ne pénètres-tu pas! — un honnête cicerone qui nous offrit une des agrafes en or de l'*angusticlave* du poète. Mais depuis que le jardinier de Mme Denis nous a cédé *pour rien*, c'est-à-dire moyennant deux pistoles de Berne (47 fr. 32 c.) *la véritable canne* du philosophe de Ferney, nous sommes d'un ridicule incrédulité à l'endroit des objets antiques. Aussi, au risque d'être traités de vandales, n'accordâmes nous pas la moindre attention à la précieuse agrafe. Nous la laissâmes aux Anglais.

pouvait marcher à une branche d'unité, la paix maritime, universelle, et par suite, à la paix terrestre.

L'Angleterre, pouvant aujourd'hui établir l'unité nautique sans résistance, doit aller franchement au but et notifier son plan aux continentaux ; leur représenter que les colonies n'étant plus qu'un produit illusoire pour la plupart de ceux qui en ont conservé, il sera bien plus avantageux à tous d'établir une police générale des mers, une répression des pirateries barbaresques et une garantie de libre circulation par entremise d'une hanse nautique dont l'Angleterre aurait la direction.

Toute confédération étant obligée de percevoir un tribut, exiger des contingents pour le soutien de l'union, l'on règlerait ces contingents et tributs, soit en navires, soit en argent, et les puissances intéressées à la fondation de la hanse tiendraient congrès pour statuer à cet effet.

Quels seront les tarifs des péages à établir ? Cela n'importe. Il suffira que l'Angleterre ait pour règle de gagner sur le tout plus qu'elle ne gagne au système actuel, et de se faire défrayer par les continentaux de toute police des mers, dépense qui, en garantissant aux états du continent la paix maritime et la circulation, serait dans tous les cas un bienfait pour eux.

On ne trouverait guère que deux Etats récalcitrants, la France et la Russie ; leur accession serait bientôt forcée par l'impulsion générale et par leur propre avantage, car la France pourrait réduire de moitié les frais de sa marine militaire, épargner les dégâts de forêts et les immenses dépenses où l'entraînent les guerres maritimes, quand elle fait la folie de s'y engager. Tout Français n'est-il pas confus pour sa nation lorsqu'il lit les désastres de la marine sous Louis XV et dans le cours de la Révolution ? Que sont les menus bénéfices d'un monopole colonial auprès de ces épouvantables désastres ?

Du moment où la hanse serait parvenue à l'unité, à la réunion de tous les Etats civilisés, elle procéderait activement à la répression absolue des Barbaresques et de la traite des nègres, que les Etats signataires de la sainte-alliance continuent très ouvertement, contre leurs engagements. Ces opérations rentrent dans le cadre du monopole composé dont on traite au chapitre suivant.

On peut conclure de celui-ci que la Civilisation, en comprimant certains amours-propres, aurait pu tirer un parti très utile de l'esprit commercial, qui n'a été jusqu'ici qu'une pomme de discorde. Mieux envisagé, il pouvait devenir un gage de paix et d'acheminement en 6e période. Mais l'Angleterre n'en a point conçu la théorie. D'une part, elle s'est égarée dans des spéculations sordides, rétrécies, et d'autre part, elle a été longtemps entravée par la France, la Hollande et l'Espagne. Ce n'est qu'à dater d'à présent qu'elle pourrait (si la Civilisation se prolongeait)

(1) Ce passage nous fait connaître la date de ce manuscrit, qui est de 1821. En effet, c'est dans la séance du 25 juin 1821, que M. Ternaux prononça, à propos du budget de la marine, le discours auquel Fourier fait allusion. Voir le *Moniteur*. (*Note des éditeurs.*)

phalanges, réunies à la même minute sur chaque longitude, présenteront au soleil levant une ligne de quatre mille cinq cents lieues, sur laquelle l'astre verra les humains réunis pour chanter en langue unitaire les louanges de Dieu, et, pendant les vingt-quatre heures de sa rotation, il verra cette ligne se renouveler à chaque minute sur le front de quatre mille cinq cents lieues, sauf les interruptions maritimes. Ces usages n'auront aucun rapport avec les dogmes locaux, selon lesquels on pourra adorer Mahomet ou Fo, sans manquer de prendre part au cérémonial d'unité qui plaira à tous les peuples, parce qu'il concourra à leur bénéfice et à leur plaisir, ces deux éléments étant inséparables en harmonie.

A la fin de ce cahier de Fourier, les Editeurs ont placé comme pièces curieuses de comparaison diverses dédicaces présentées par Scarron, Rotrou, Voltaire, à quelques grands personnages de leur temps, en regard d'une dédicace adressée par un modeste auteur contemporain à M. le baron James de Rothschild, chef industriel de l'époque. — Nous continuerons cette analyse.

Demain, la troisième livraison de la *Phalange* de 1845 paraîtra à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10. Cette double livraison, comprenant les mois de mai et de juin, complète, pour les abonnés, le semestre de l'année ; nous publions plus loin le sommaire des matières qu'elle contient. La prochaine livraison, qui comprendra les mois de juillet et d'août, contiendra la première partie d'un cahier inédit de Fourier, intitulé : *Crimes du commerce.*

Nous reprendrons le 15 courant la publication du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE, par ALEXANDRE DUMAS. Les personnes qui s'abonneront à partir du 15 août recevront les trois premiers volumes parus du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE et le CARILLON DU NOUVEL AN, roman traduit de l'anglais de CH. DICKENS.

FAITS DIVERS.

CONCOURS A L'ÉCOLE DE DROIT. — Hier a eu lieu la distribution des prix à l'École de droit. Le premier prix du concours pour le droit romain a été décerné à M. Picard (Louis-Joseph-Ernest), le second, à M. Baudin. Deux mentions honorables ont été accordées, l'une à M. de Chambrun, l'autre à M. Boissot. Le premier prix du concours pour le droit français a été décerné à M. Baudin, déjà couronné ; le second à M. Boissot. Sur la demande de la Faculté, un prix extraordinaire a été accordé par M. le ministre de l'instruction publique, et partagé *ex æquo* entre MM. Picard, déjà couronné, et Olivier.

INCENDIE DE TOULON. — On lit ce soir dans le *Messager* : « M. le

ACCIDENT SURVENU SUR UN CHEMIN DE FER. — Le *Globe* angl[ais] contient de nouveaux détails au sujet du grave accident arrivé sur le [...]thern and Eastern Railway. « Il est impossible, dit-il, de décrire ce q[ui] s'est passé, car cela n'a aucun précédent dans les accidents des chem[ins] de fer. Les deux voies, dans une étendue de près de 200 mètres, ont [été] arrachées, tordues, brisées. Dans certains endroits, les rails s'élevai[ent] en courbe jusque au dessus des wagons. L'engineer (l'ingénieur, cel[ui] qui surveille la locomotive) a été retrouvé vivant ; il a quelques blessu[res] légères. Le chauffeur a été tué, son corps était sous la machine au mil[ieu] des rails. On n'a pu retirer ce cadavre qu'avec beaucoup de peine. Il [est] probable que ce malheureux aura été tué tout d'un coup, car la ch[au]dière posait sur lui, et son corps porte les traces violentes de l'action [du] feu et de la vapeur. On nous a assuré que, sans les wagons de bag[ages] et celui réservé au transport des chevaux, tous les passagers aura[ient] péri. Sans doute que beaucoup d'entre eux ont été blessés, mais nous [ne] savons rien à cet égard. Il a fallu quatre heures de travail pour déb[ar]rasser la voie des débris de la locomotive, du tender et de ceux des b[a]gages, malgré le grand nombre des personnes qui se sont empressées d'[of]frir leurs bras. — P. S. Par d'autres détails qui nous parviennent à l'i[ns]tant, nous apprenons qu'aucun des passagers n'a été blessé.

ASSOCIATION DE BANQUIERS. — LE PIGEON RÉVÉLATEUR ET L[ES] BANQUIERS. — Nous lisons dans le *Progressif cauchois* de Fécam[p] : « Presque tous les journaux parlent aujourd'hui d'un projet de fu[sion] entre MM. Laffitte, Blount et comp., Rothschild frères et Hottinguer po[ur] le chemin du Nord. Ils considèrent le traité comme passé, mais ne l'[af]firment pas. Le hasard nous a renseignés d'une manière beaucoup p[lus] sûre, car on vient de nous apporter un billet trouvé à la patte d'un pi[geon] voyageur, et ce billet porte que le traité a été signé lundi 28 juillet. L'[oi]seau, qui sans doute se dirigeait vers l'Angleterre, est tombé épuisé [de] fatigue à Bénouville. » — MM. de Rothschild frères, annonce l'*Indép[en]dance* de Bruxelles, viennent de verser à la caisse générale six c[ent] mille fr. en bon du trésors belge, pour compte de la compagnie du c[he]min de fer de Charleroi à Erquelines.

MÈRE SE NOYANT AVEC SES DEUX FILLES. — Un fait inouï d[ans] les annales du crime vient de répandre la consternation dans la comm[une] de Migron, arrondissement de Saintes. Une femme, Marie Roux, s'é[tait] mariée à un cultivateur nommé Perrodeau. Cet homme jouit d'une b[on]ne réputation ; ses mœurs sont pures, son humeur est paisible. Sa fem[me,] au contraire, était généralement jugée acariâtre et colère. Deux fi[lles] étaient nées de ce mariage : l'une avait atteint sa onzième année, l'au[tre] avait à peine trois ans. Que se passa-t-il dans la journée du 28 ? Q[uel] événement vint encore troubler la paix du ménage et porter Marie R[oux] à l'acte le plus incroyable de barbarie ? On l'ignore. Ce qui est cert[ain,] c'est qu'elle sortit avec ses deux filles. Ne les voyant pas reparaître, [on] fit des recherches, et l'on aperçut, flottant sur l'eau, dans une petite [ri]vière qui a en cet endroit trois mètres de profondeur, deux bonnets [de] femme et un bourrelet d'enfant. Le crochet fut jeté dans la rivière [et] ramena à la fois les trois cadavres : Marie Roux avait lié fortement [au]tour de son corps sa fille aînée et la pauvre petite enfant, et les a[vait] noyées avec elle.

LUTTE ENTRE DES FORÇATS ET LA POLICE. — Dans la mat[inée] d'hier, lit-on dans la *Gazette des Tribunaux*, la police apprit que [...]

En disant, comme plus haut, que tout dans le récit du chroniqueur était parfaitement exact, peut-être cédions-nous un peu à notre enthousiasme : retirons le superlatif. Le chroniqueur a écrit que *le lieu qu'habitait Ovide est fait pour inspirer la tristesse* : il se trompe. Pas d'endroit, au contraire, plus ravissant, plus inspirateur. Imaginez une vaste plaine émaillée de fleurs, du milieu de laquelle se détache un petit lac de vif argent. D'un côté de cette plaine se dessinent les capricieuses ondulations d'une chaîne de collines qui couronnent de luxuriantes charmilles et de grands chênes. De l'autre côté se voit un délicieux vallon,—celui qu'avait choisi le poète. La fontaine, près de laquelle était sa maisonnette, existe toujours, — et même — est-ce une erreur de nos sens abusés ? — Il nous sembla que, tout en allant porter au lac, son seigneur et maître, la dîme de ses eaux, elle murmure encore ces plaintifs accents du proscrit :

Fine carent lacrimæ, nisi quum stupor obstitit illis,
Et similis morti pectora torpor habet (1).

« Hélas ! mes larmes ne cessent que lorsque l'engourdissement en arrête le cours, et que mes sens sont plongés dans une léthargie semblable à la mort ! »

De retour à Bucharest, nous prîmes M. de Mondonville à quartier et lui rendîmes compte de nos impressions. Rien de comparable à l'exaltation de notre débit ; le souvenir du grand poète nous mettait en verve, M. de Mondonville était attendri. Nous terminâmes en lui offrant un rameau d'églantier cueilli sur ce qui avait été le seuil de la maisonnette ovidéenne. Aussi bon que spirituel, M. de Mondonville le reçut, mais.... *odi profanum vulgus !* le jetait nonchalamment par la fenêtre :

— Que voulez-vous, murmura-t-il, je suis bien forcé de n'en pas faire plus de cas que vous de l'angusticlave.

— Permettez, repris-je, blessé de cette façon d'agir, rien ne nous disait que la boucle fût authentique ; tandis que notre rameau...

— Désolé de détruire une à une vos chères illusions. Votre rameau n'a pas plus de valeur que le premier rameau venu. Vous avez été induit en erreur.

— Je vous répète que c'est *nous* qui l'avons cueilli.

— Je le veux bien : mais qu'importe ! Vous l'avez cueilli dans le vallon de la *Czetate Alba*, n'est-ce pas ?

— Oui.

— Eh bien, le vallon de la *Czetate Alba* n'a jamais été habité par Ovide.

Nous devînmes blêmes.

— Cependant, murmurai-je après un instant d'anéantissement, le nom de la ville, *Julia Alba*, et celui du lac, *lacul Ovidului*, ne prouvent-ils pas...

— Ils prouvent que vous avez été, comme tant d'autres, du reste, que le même mirage avait attirés, la dupe d'une plaisanterie de Potemkin. Cet illustre favori de la plus grande impératrice de toutes les Russies, avait, vous le savez, décidé que le jour était venu de mettre à exécution le projet de Pierre Ier : la conquête et le démembrement de la Turquie. Catherine II devait se rendre à Kherson, où le roi de Prusse, Stanislas-Auguste, et l'empereur d'Allemagne, Joseph II, l'attendaient pour se concerter avec elle à cet égard. Les provinces qu'il fallait qu'elle traversât, sur une étendue de mille lieues, immenses solitudes, tristes, pauvres, désertes, ou occupées seulement par des bandes nomades de Tartares, offraient au coup-d'œil le plus désolant aspect. Potemkin, à l'aide de sa féerique baguette, opéra leur métamorphose. Quand sa belle et fière souveraine partit de Saint-Pétersbourg, elle trouva partout sur son passage, des maisons, des palais, des églises, cent peuples divers appelés, Dieu sait à quel prix ! pour en simuler la population ; des décorations théâtrales, des illuminations, des chants et des danses, tout enfin ce qui pouvait lui faire croire qu'au lieu d'une thébaïde, elle avait sous les yeux le plus riche fleuron de sa couronne.

C'est ainsi qu'on instruit les princes : on leur fait des villes de carton, on leur dit le contraire de ce qui est ; pour eux la fiction, la vérité point.

Chaque fois qu'elle entrait dans l'une de ces cités populeuses, animées, opulentes, Catherine II passait sous un splendide arc de triomphe, au dessus duquel on lisait en gros caractères :

« GRANDE ROUTE DE PETERSBOURG A BYZANCE. »

Et l'illustre veuve de Pierre III sentait bondir de joie son grand cœur.

Après le traité de Jassy, qui soumettait à ses lois la Bessarabie, Catherine II voulut visiter ce nouveau joyau. Arrivée à Akermann :

— Madame, lui dit Potemkin, qui, comme vous, se rappela avoir lu quelque part que c'était cette partie de la Géto-Dacie qu'avait habité l'ami de Catulle et de Properce ; madame, la possession d'Akermann doit être, à deux titres, bien chère à Votre Majesté. Outre que cette place est des plus importantes par sa position, elle a reçu dans ses murs l'un des plus grands poètes du siècle d'Auguste, le divin Ovide.

Catherine II fut tellement flattée de la communication, que, peu de temps après, ayant ordonné au général Wolland de construire une forteresse non loin de là, sur les bords du Dniester, elle donna elle-même à cette forteresse le nom d'*Ovidiopol*, désirant, dit-elle, perpétuer dans le pays conquis par ses armes, le souvenir de l'immortel auteur des *Amours*.

— Voilà, poursuivit M. de Mondonville, ce qui a accrédité en Bessarabie la fable en l'honneur de laquelle vous avez fait soixante lieues.

— Que ce soit une fable, répliquai-je, j'y consens ; mais alors comment m'expliquerez-vous le nom du lac, ce nom que la tradition, qui rarement se trompe, a perpétué jusqu'à nous ?

— D'une façon bien simple : au lieu de l'écrire, comme votre chroniqueur et comme Potemkin, *lacul Ovidului*, avec un *O* majuscule, je l'écrirai tout bonnement *lagoul ovidouloui*, avec un petit *o*, ce qui, en Moldo-Valaque, signifie, non pas *lac d'Ovide*, mais bien plus, prosaïquement, *lac des Brebis*, et cela parce qu'on y lavait autrefois, avant de les embarquer, les moutons que la Moldavie envoyait à Constantinople.

— Mais enfin, demandai-je, complètement désappointé, où placez-vous cette fameuse ville de Tomes dont le proscrit a tant parlé dans ses *[Élé]gies* ?

— A dix-neuf lieues de Silistria, près des sept embouchures du [Da]nube, *septemplicis Istri*, ainsi qu'il vous le dit lui-même.

Trois jours après cet entretien nous étions à Tomes.

Un mot sur Ovide.

Publius Ovidius Naso naquit à Sulmone, le 13 des calendes d'avril (qui correspond au 20 mars), l'an 711 de la fondation de Rome, 43 avant J.-C. Il descendait d'une longue suite de chevaliers romains.

Quid quid tentabam scribere questus erat,

a-t-il écrit pour exprimer la vocation prononcée qu'il eut pour [la] poésie, dès son plus bas âge. Il fut envoyé à Rome et destiné au barr[eau] sous la direction de Messala, puis, sous celle des rhéteurs les plus [dis]tingués, Plotius Grippus, Marcellus Fuscus et Portius Latro. Mais to[utes] ses études le ramenant vers le commerce des Muses, il bravait, pour [se] livrer à son aise, le mécontentement de sa famille. A l'âge de 17 [ans] il quitta la robe d'enfance, appelée *pretexta*, pour endosser la robe [vi]rile, appelée *toge*, puis enfin, en sa qualité de noble, celle des sénateu[rs,] appelée *laticlave*, et fit son entrée dans le Forum, c'est-à-dire dans [le] monde, *forum attingit*.

Ovide épousa successivement trois femmes. Il perdit la première, [ré]pudia la seconde, et vécut heureux avec la troisième. A cette époq[ue,] devenue province romaine, la Grèce tenait en main le sceptre des let[tres] et des arts. Cicéron, Virgile, Horace étaient allés perfectionner leurs [étu]des à Athènes : Ovide suivit la même route. La langue d'Homère lui [de]vint chère. A dix-neuf ans, la mort de son père le ramena à Rome. [Sa] naissance l'appelant aux plus hautes charges de l'Etat, il entra succe[ssi]vement dans les *triumvirs*, dans les *centumvirs*, dans le *décemvirat* [et] allait être nommé sénateur, lorsque, craignant que cette haute magis[tra]ture ne dépassât ses forces, et ne fût par trop contraire à ses goût[s, il] dépouilla la robe, signe distinctif de son grade, et revêtit celle q[u'on] appelait plus modestement *angusticlave*.

Ovide avait vingt-cinq ans quand la mort vint le séparer de ses a[mis,] de ses maîtres les plus chers, Virgile, Properce, Tibulle, — Tibulle était né la même année que lui, le même jour, et qu'il regretta si v[ive]ment que vingt ans après cette séparation cruelle, il s'écriait en[core :] « Les Destins avares l'ont enlevé trop tôt à ma tendre amitié ! » T[out à sa] douleur, il composa plusieurs élégies pleines de cœur et de sensib[ilité ;] mais déjà il s'était fait connaître par un assez grand nombre d'essais [re]marquables. Doux, bon, spirituel, on se fit gloire de le connaître. Tou[t ce] que Rome contenait de plus éminent par la naissance et par les talents [le] recherchait. Auguste le distingua, et lors de la revue des chevaliers [ro]mains, qui avait lieu tous les ans, il lui fit présent d'un coursier nu[mide] de grand prix. Deux pages ne contiendraient pas la nomencla[ture] de tous ses amis. Nous ne citerons que les plus connus, les plus di[stin]gués : Horace, déjà vieux lorsque Ovide aborda le Parnasse ; Corn[elius] Celse, l'Hippocrate des Romains ; Œmilius Macer, le chantre des ois[eaux] et des plantes ; Cornélius Sévérus, le plus grand des poètes héroïque[s]

(1) Pontiques, livre Ier, lettre 2.

... les geôliers et différents habitués des bagnes, qui les reconnurent aussitôt pour être, l'un le nommé Edme-Jean-Baptiste Boibin, âgé de 29 ans seulement, et libéré déjà de dix condamnations successives prononcées contre lui pour vols, attaques nocturnes, ruptures de ban, etc.; l'autre pour être le nommé Augustin Bertrand, âgé de 38 ans, condamné, le 24 mai 1844, à vingt ans de travaux forcés par la cour d'assises de la Seine pour vol avec violences, commis la nuit sur la voie publique.

Ces deux individus sont anciens complices du supplicié Fourrier, l'argent trouvé en leur possession provenait d'un vol commis dimanche dernier au domicile d'un charpentier, sur la route de Fontainebleau, près de Vitry. Un maître charpentier ayant été invité dimanche à prendre part à un repas de famille donné à la suite d'un baptême, un de ses parents éloignés, convive lui-même du repas, avait donné aux deux forçats libérés les indications nécessaires pour faire commettre le vol. Boibin et Bertrand, certains de trouver la maison déserte, s'y étaient introduits à l'aide d'escalade et d'effraction, et avaient enlevé une somme de 1 300 francs, une grande quantité d'argenterie, une montre, du linge et des bijoux. Le parent du charpentier, qui avait indiqué le vol à commettre, et un autre individu qui paraîtrait avoir fait le guet, ont été arrêtés, et l'on a trouvé en leur possession une partie des objets et de la somme volés.

FAMILLE DE PRÉDESTINÉS. — Hier, une jeune fille de huit à dix ans, nommée Louise Fain, restant chez ses parents, rue des Carmes, 15, se pencha sur le bord d'une croisée, au troisième étage, pour regarder dans la cour, mais elle fit ce mouvement avec tant de vivacité qu'elle trébucha sur l'appui de la croisée, qui est peu élevé, et fut précipitée du haut en bas. Elle tomba sur le ventre, et lorsque les voisins effrayés accoururent pour la relever; ils croyaient ne plus trouver qu'un cadavre; quelle fut leur surprise, lorsqu'ils s'aperçurent que Louise agissait au point de pouvoir se tenir debout, et leur disait elle-même qu'elle n'était pas grièvement blessée. Elle avait seulement une large coupure au menton, et les os de la mâchoire, qui avaient cependant porté sur le pavé, n'étaient pas même fracturés. Il paraît que tous les membres de cette famille sont destinés à des hasards aussi providentiels : le frère de Louise est en ce moment à l'hospice pour être tombé, il y a quelques jours, d'un toit élevé, et il est miraculeux qu'il ait pu survivre à une pareille chute. D'un autre côté, le père de ces deux enfants, a éprouvé plusieurs accidents du même genre sans que sa vie ait été compromise.

MORT DE TROIS ENFANTS. — Trois familles de Nîmes viennent d'être affligées par un bien douloureux événement. Dimanche dernier, trois enfants de 10 à 12 ans allèrent se baigner dans un cours d'eau d'une campagne voisine de Nîmes. Ils se jetèrent à l'eau ignorant qu'un puits assez profond avait été pratiqué dans cet endroit, où l'eau ne s'élevait ordinairement que jusqu'à la ceinture. Le premier qui s'approcha du gouffre sentant la terre manquer sous ses pieds, saisit la main d'un de ses camarades, qui se voyant entraîné par une étreinte désespérée, appela au secours, et le troisième s'étant approché en toute hâte, disparut comme eux sous les eaux. On ne retira que trois cadavres.

L'UNIFORME ET L'HABIT BOURGEOIS. — Dimanche dernier, dit le *Politique*, les habitués du parc de Bruxelles ont été témoins d'une scène déplorable, sur laquelle différentes versions ont circulé. Voici les faits dans toute leur exactitude : « Un officier, élève de l'école militaire, qui ...

... enveloppe de papier jaune, soigneusement ficelé, et ayant une étiquette sur laquelle se trouvait cette adresse : « *A M. Lévy-Lebrun, passage Chapon*, 6. » Lebrun est le nom de famille de la dame Lévy. Ce fut elle qui reçut le paquet. Le commissionnaire déclara que sa course lui avait été payée d'avance, et qu'il tenait le paquet, qui lui avait été remis à sa station, rue Saint-Honoré, 20, d'un monsieur qu'il ne connaissait point; puis il se retira sans indiquer autrement l'origine de cet envoi. La dame Lévy défait aussitôt le paquet, voit qu'il contient deux bouteilles de vin de la forme de celles du vin de Champagne, et dont les bouchons étaient goudronnés. « Je ne connais personne, dit-elle, qui puisse me faire un pareil cadeau ; » et elle ajoute en plaisantant : « Tiens! si c'était du poison! » Mais elle ne s'arrêta nullement à cette idée.

» Le lendemain, 1er janvier, les époux Lévy réunissaient leur famille à dîner ; il y avait à table quatorze ou quinze personnes, et dans le nombre des enfants. Au dessert, la dame Lévy apporta du vin de Grenache. Elle avait cru distinguer, à la couleur, que celui qui lui avait été envoyé la veille était de même espèce. Elle préféra toutefois donner de celui qu'elle avait dans sa cave, et dont l'excellente qualité lui était bien connue. Quoique les bouteilles remises par le commissionnaire mystérieux fussent restées sur un meuble, dans la salle à manger, il ne vint heureusement à l'idée de personne de vouloir goûter de ce vin ; circonstance d'autant plus singulière que la dame Lévy en avait parlé à son frère, en lui disant : « Vois donc, Lebrun, moi aussi j'ai eu mes étrennes ! Est-ce toi qui me les aurais envoyées ? » — « C'est un coup du ciel, a dit plus tard le sieur Lebrun, que cela me soit si vite sorti de l'idée, car je n'aurai pas manqué de dire : « Eh bien ! voyons donc votre vin d'étrennes ? »

» Après le départ des convives, M. Lévy porta les yeux par hasard, sur les deux bouteilles, et voulut s'assurer de la qualité qu'elles contenaient. Le goudron de l'une d'elles semblait avoir été chauffé, puis pressé avec le pouce, comme si cette bouteille avait été débouchée, puis rebouchée. Ce fut celle-là qu'ouvrit le sieur Lévy. Il mit dans sa bouche un quart de verre du liquide qu'elle contenait, en avala une gorgée, et rejeta immédiatement le surplus, trouvant à ce vin une amertume qui lui répugnait ; sa femme en goûta aussi, mais en très petite quantité.

» Pendant la nuit, le sieur Lévy fut pris de coliques, de vomissements et d'une prostration générale. Il avait le gosier brûlant et les yeux gonflés. Le lendemain matin, sa femme éprouva les mêmes symptômes. Le médecin mandé ne vit dans l'état des époux Lévy qu'une indigestion causée par le repas de la veille, et se borna à prescrire des calmants. Du reste il n'analysa pas le contenu de la bouteille qu'on lui présenta. Moins rassuré, le sieur Lévy imagina de faire sur son chien l'épreuve de ce liquide. A peine l'animal eût-il, par force, avalé une petite dose du vin suspect, qu'il ne put faire aucun mouvement, et bientôt il expira. Le commissaire de police prévenu fit analyser le vin par un pharmacien et un chimiste; il résultat de leur analyse qu'une seule des deux bouteilles, celle dont le goudron avait été pressé avec le pouce, renfermait une grande quantité d'arséniate de potasse, poison d'une extrême violence, déclaration qui a été confirmée par M. Chevalier et par le docteur Bayard. D'après leurs dires, la dose de 8 grammes de ce poison aurait suffi pour donner la mort à un grand nombre de personnes.

» Quel était l'auteur d'un si grand crime, dont toute une famille eût pu être victime? Les soupçons du sieur Lévy se portèrent, non sans hésitation, sur un fabricant d'émaux contre lequel il soutenait une concurrence ruineuse, le nommé Gineston, à Grenelle. Bientôt ces soupçons prirent assez de consistance pour que Gineston fût arrêté, le 15 janvier, par ordre du juge d'instruction. Le sieur Lévy avait recherché et produit d'anciennes factures écrites et acquittées par Gineston ; et de la comparaison seule de cette écriture avec celle de l'adresse mise sur le paquet des deux bouteilles, il résultait déjà une présomption assez grave contre Gineston. Il prétendit d'abord n'être pas allé à Paris le 31 décembre ; mais il fut démenti sur ce point par la fille Bothi, sa maîtresse. Le ressentiment que lui avait inspiré la concurrence de Lévy devint un autre élément d'accusation ; à ...

... peau noir et une barbe longue et noire qui lui couvrait presque toute la figure. Cet homme avait un accent méridional très prononcé. Il paya un franc à Jacquier pour sa commission, lui recommanda le paquet comme très fragile, lui faisant remarquer que l'adresse était dessus. Puis il avait écrit au crayon sur un carnet le numéro de la plaque du commissionnaire. Jacquier reconnut que le paquet devait contenir deux bouteilles. Un jeune apprenti bijoutier, qui était venu au même instant trouver Jacquier pour lui donner une commission, et avait vu l'inconnu, en a tracé le même signalement que le commissionnaire. Il a de plus ajouté que cet homme parlait d'une manière peu intelligible, et qu'il prononçait *ze* au lieu de *je*, comme les Italiens. Gineston, confronté avec ces individus, n'a pas été reconnu par eux, sauf toutefois la taille et la façon de parler. Gineston a en effet cet accent méridional qui les avait frappés, et notamment ce défaut de prononciation connu sous le nom de *zézayement*. »

A l'audience, les époux Lévy ne peuvent rien préciser quant à l'accusé. Le commissionnaire Jacquet ne peut reconnaître positivement l'accusé. Un apprenti, le jeune Rivet, a vu l'homme qui a donné la commission ; il trouve qu'il ressemblait à Gineston, et ne peut dire que ce soit celui-ci. L'expert Saint-Omer trouve quelques caractères similaires entre l'écriture de Gineston et l'adresse écrite donnée au commissionnaire. L'audience est levée à quatre heures et demie et remise à demain pour la fin des débats.

LE SURVEILLÉ. — Une bonne leçon ressort des détails suivants que raconte un correspondant de Chartres. Les juges de cette ville ont frappé, au nom de la loi, un malheureux qui, bien que flétri dans le passé, avait su se faire remarquer par une conduite laborieuse et se relever à ses propres yeux. Cachant sa honte, il travaillait avec courage, avec bonheur ; se croyant oublié par la société marâtre, il prenait quelques heures de trêve. Il fraudait la loi pour se réhabiliter. Cette touchante tromperie n'a pas trouvé grâce devant la fatalité du tribunal correctionnel :

Un homme, âgé de quarante-deux ans, dont les traits décèlent la souffrance, dont le langage est énergique, la parole facile et brève, comparaît devant le tribunal sous prévention de vagabondage et de rupture de ban. Le 18 janvier dernier, il se présentait devant le maréchal-des-logis de gendarmerie de Toury, auquel il déclarait être sans moyens d'existence. Conduit dans les prisons de Chartres, il disait dans son interrogatoire se nommer Camille Clodomir, minéralogiste, être né à Saint-Pierre (Martinique), avoir été à Calcutta, à Madère, en Espagne ; avoir pris un passeport à Valladolid, l'avoir fait viser au bureau de la douane à Irun, et l'avoir perdu... Immédiatement, l'instruction envoya commission rogatoire pour vérifier les faits en Espagne. On ne trouva rien en rapport avec la déclaration de Clodomir... On insiste auprès de lui, il soutient son premier récit; il accuse les lenteurs de l'instruction. Il écrit au juge d'instruction :

« Je vois une prison, dit-il, et si toutes nos prisons se ressemblent, je soutiens que ce système d'emprisonnement préventif est une forfaiture aux lois de l'organisation sociale. — Quelle justification le législateur a-t-il demandée à l'artiste, par exemple, qui voyage en colportant chez les peuples les fruits de longues études d'application ?... — L'homme est né pour le malheur ; la vie n'est le plus souvent qu'un tissu de douleurs et de calamités ; et lorsque sur le sable mouvant des intérêts de ce monde il croit poser les fondements d'une félicité solide et durable, l'aquilon survient aussitôt qui disperse au loin tous ses inutiles travaux. Or donc, si j'ai éprouvé quelques malheurs de fortune, si je suis encore malheureux, je ne murmure cependant pas ; car je pense que pour que l'eau de la fontaine laisse dormir au fond de son lit le limon du torrent, il faut que de longs jours calmes et sereins lui rendent son cristal... »

Clodomir (puisqu'il prétendait s'appeler ainsi) se faisait remarquer dans ...

... l'époque ; le mytographe Hygin, qui devait plus tard, l'ingrat ! demander la confiscation des biens du pauvre proscrit ; Varron, le plus savant des Romains ; Fabius Maximus, le favori d'Auguste et l'ami dévoué d'Ovide ; Atticus, qui censurait si sévèrement les poésies d'Ovide; Maxime Cotta, le consul, qui fut l'aïeul de la trop fameuse Messaline; le questeur Ruffin ; Brutus, Maxime, Sextus Pompée et tant d'autres !

Ovide avait ébauché le plan d'un poème épique sur la guerre des Géants, mais, entraîné par la fougue de ses passions, sa vie licencieuse et désordonnée, si désordonnée, quant à l'invincible attrait que lui inspiraient toutes les femmes, qu'il en rougissait lui-même, il abandonna la trompette des batailles pour s'armer du luth des amours. Tibulle avait célébré les dames romaines sous les noms mythologiques de Lycoris et de Cynthie, Ovide célébra la fille d'Auguste, Julie, qu'il aimait, dit-on, ardemment, sous celui de Corinne. Il lui consacra le troisième livre des *Amours*. Dans le même temps il composait les *Héroïdes*, l'un des plus beaux poèmes que nous ait conservé l'antiquité. Après les Héroïdes apparut *Médée*, tragédie sur laquelle Ovide comptait beaucoup pour consolider sa gloire, et dont malheureusement un seul vers, dont nous sommes redevables à Quintillius, est parvenu jusqu'à nous.

Ovide avait quarante ans lorsqu'il mit au monde l'*Art d'aimer*, peinture trop fidèle de la dissolution des mœurs sous Auguste. Ce poème fut composé, dit-il, non pour les femmes honnêtes, mais pour les courtisanes; *Thaïs in arte meâ est*, eut un grand succès à Rome. Si l'on jugeait de l'homme en lui-même par l'effervescence de ses vers, on le prendrait pour le plus grand débauché de son siècle ; et cependant, Martial, dans ses épigrammes, et Horace, dans quelques-unes de ses odes, ont été tout aussi loin que lui, sans soulever autant de récriminations. Ovide habitait une maison pourvue d'un vaste jardin entre la voie Claudienne et la voie de Flaminius. Il aimait à cultiver la terre, ne buvait ni le Falerne, ni le Cécube, improuvait la joie bruyante des festins, les saturnales de l'ivresse et les déplorables fureurs du jeu.

Quand la foudre de César vint le frapper, il mettait la dernière main à l'ouvrage qui devait immortaliser son nom, aux *Métamorphoses*. Interrompu par l'exil dans la révision de ce chef-d'œuvre, comme Virgile l'avait été par la mort dans celle de son *Enéide*, il voulait aussi le livrer aux flammes, mais, dit Suétone, des copies s'en étaient heureusement répandues dans Rome, et le fruit des longues veilles du poète nous fut conservé.

Parlerons-nous des causes de son exil? Tant d'écrivains distingués, Aurélius-Victor, les Voltaire, les Bayle, les Catrou, les Ginguené, les Villenave, se sont étudiés sans succès à les rechercher, que nous ne ramasserons point le gant après eux. Disons seulement que l'*Art d'aimer* fut le prétexte de son bannissement (1), et que le jour où il partit pour la Géto-Dacie, ce fut un deuil général. « Divinité qui habitez ces lieux, » s'écriait Ovide en élevant ses yeux vers le Capitole; vous, temples, que » je ne verrai plus ; et vous, dieux puissants que Rome révère, je vous » dis adieu pour jamais ! » Sa femme s'arrachait les cheveux et se meurtrissait la poitrine ; tous ses parents, ses amis, ses serviteurs sanglotaient ; Celse le pressait sur son cœur, et disait en pleurant : « La colère des dieux n'est point implacable ; vis, et crois qu'elle s'apaisera. »

C'était au mois de novembre 703, dix ans après Jésus-Christ. Ovide avait alors cinquante ans. Il alla s'embarquer à Brindes, mit pied à terre dans la Grèce, se rembarqua à Cenchrée, et, après une longue et périlleuse navigation, arriva à Tomes, sur cette rive gauche du Pont-Euxin que les anciens appelaient *Axène*, c'est-à-dire *inhabitable, inhospitalière*.

Tomes ou Tomi, que quelques géographes ont appelé *Tomiswar*, et que les uns désignent sous le nom d'*Eski-Pagana*, dut sa fondation au meurtre d'Absyrte, égorgé par Médée. « Médée, fuyant son père, aborda » sur cette plage, dit lui-même Ovide dans la neuvième élégie des » *Tristes*, et là elle plongea le fer dans le flanc de son jeune frère, dis» persa ses membres sur le sable, exposa ses mains livides et sa tête san» glante sur la pointe d'un rocher, espérant de la sorte arrêter les re» cherches de ceux qui le poursuivaient. Ce lieu fut donc nommé » *Tomes* (1), parce qu'une sœur y coupa les membres de son frère : » *Quia fertur in illa membra soror fratris consecuisse sui.* »

Les Tomitains étaient des Celses, des Daces, des Sarmates. Méfiants, querelleurs, sanguinaires, ne connaissant aucune loi, ces barbares se couvraient de peaux de bêtes, portaient de longs cheveux, une longue barbe, un casque de fer, et marchaient toujours armés d'un couteau de guerre, d'un arc, d'un carquois et de flèches empoisonnées dans le sang des vipères. Leur ville, ceinte de remparts, était entourée d'ennemis redoutables. On y était toujours sur le qui-vive. « Le pays, dit encore » Ovide, est couvert de rochers, et sans culture, car les violents oura» gans du nord y exercent continuellement leur fureur. Le sol y est » brûlé, desséché par un froid méotique éternel. Le Danube et la mer y » gèlent. Pas un arbre, pas un fruit ; l'absynthe seule y croît en assez » grande abondance. »

Et ce fut là que fut relégué ce poète charmant, ce divin Ovide, cet aimable interprète des amours ! Et ce fut là qu'il trouva encore dans son âme assez de chaleur pour écrire ses *Tristes*, ses *Pontiques*, ces lettres admirables, qui, lues devant une assemblée de Scythes et de Sarmates, arrachèrent ce cri à l'un d'eux : « *Ah! ce que tu as écrit de César aurait dû te rétablir dans l'empire de César !* »

Ovide avait appris la langue des Barbares, au milieu desquels sa mauvaise fortune le forçait à vivre : *didici getice sarmaticque loqui*. Il conversait avec eux, et charmait ainsi les longues heures, les longs jours de son cruel exil. Mais le funeste climat de cet horrible pays ne tarda pas à détruire sa santé, attaqué déjà par les chagrins de l'ostracisme.

Il mourut la même année que Tite-Live, l'an 770 de Rome, ayant à peine soixante ans.

Ovide avait exprimé le désir que ses cendres fussent ramenées à Rome. Il n'en fut rien. En 1560, son tombeau fut retrouvé à Tomiswar. Voici l'épitaphe copiée dessus :

> Fatum necessitatis lex.
> Hic situs est vates quem divi Cœsaris ira
> Augusti patria cedere jussit humo.
> Sœpe miser voluit patriis occumbere terris ;
> Sed frustra ; hunc illi fata dedere locum.

Tomes n'est plus aujourd'hui qu'un village dénué, physiquement, de tout intérêt. Pas le moindre vestige de remparts ou de ruines. Entouré de rochers abrubptes et stériles, qui semblent le repousser dans la mer, il est sans cesse fouetté par une bise âpre, mordante, destructive, qui arrête la sève des arbres et des fleurs, et donne à ce pauvre coin de la Bulgarie d'aujourd'hui, si belle partout ailleurs, si féconde et si riche, le plus misérable, le plus affligeant aspect. Certes, Ovide n'exagérait pas les tortures auxquelles il était en proie, quand il s'écriait que rien à Tomes ne pouvait convenir à sa santé si chétive : *nec cœlum, nec aquæ faciunt, nec terra, nec auroe.*

— Mon cher aristarque, dis je à M. de Mondonville, après cette seconde excursion ovidienne, on rapporte qu'une reine de Hongrie, la séduisante Isabelle, montra au savant Bargéus un style d'or sur lequel était écrit : *Ovidii Nasonis calamus*. Ce style avait été trouvé à Tomiswar. Moinsheureux qu'elle, nous n'avons pu recueillir que quatre pièces de monnaies que des paysans bulgares, qui creusaient une digue au bord de la mer, se sont empressés de nous remettre. Ces pièces, les voici. J'espère que vous en ferez meilleur cas que de notre rameau d'églantier. De quelle époque elles datent, c'est ce que nos fort minimes connaissances en numismatique ne nous permettent pas de vous dire. Nous comptons sur vous pour nous l'expliquer.

M. de Mondonville accepta. Toutefois, comme ces quatre pièces se ressemblaient, il nous obligea à en conserver une, prit pour lui la seconde et se chargea de remettre en notre nom les deux autres au Musée de Bucharest. Quant à nous apprendre à quel règne elles appartenaient, cela lui fut impossible, elles étaient trop frustes. Ce que nous pouvons dire, c'est qu'elles sont du module d'une pièce de vingt sols, que sur l'une des faces on croit distinguer deux personnages, et sur l'autre face des oiseaux, des serpents et des rats.

(*La suite à demain.*)

STANISLAS BELLANGER.

---

(1) Un poète anglais, nommé Georges Ethérège, qui ne manquait pas de talent, et qui, pour avoir su plaire à la duchesse d'York, femme de Jacques II, reçut une mission équivalant à un exil, fit à ce sujet une épigramme dont voici les deux derniers vers :

Ovid to Pontus sent, for too much wit,
Eth'rege to Turquey, for the want of it.

« Ovide fut envoyé au Pont pour avoir eu trop d'esprit ; Ethérège en Turquie pour en avoir manqué. »

(1) De *Temno*, couper, fendre amputer.

que devait occuper son défenseur, une pièce de vers à lui dédiée, intitulée : *Le Surveillé dans les prisons de Chartres*. En voici un extrait :

Mais qu'ai-je dit? C'était une chimère;
Je suis proscrit, j'appartiens à la loi.
J'ai dû bannir cette joie éphémère,
Il manque au ciel une étoile pour moi.
Et tristement je le dis en silence :
Mon front courbé pourrait encor rougir,
Car son bandeau flétri de *surveillance*
Ne doit tomber qu'au moment de mourir.
Oui, c'est donc vrai, quand la peine est subie,
L'opprobre encor survit au châtiment;
Moi, surveillé, je n'ai plus de patrie,
Et sur mon front est le sceau du méchant.
Il faut du pain, un toit, une guenille,
Mais, à mes bras, je les demande en vain,
Et l'enfant croit éviter un reptile
En me fuyant sur le bord du chemin.
Ah! cependant, de cette pauvre fange
Dieu fit jadis un pur et noble cœur,
Que la bonté sur les ailes d'un ange
Ranimerait d'un rayon de chaleur.
Ainsi, parfois, le jour dans le bocage,
L'abeille va butiner son doux miel
Sur le bourgeon d'un trop amer feuillage,
Qui, sans ses soins, n'eût produit que du fiel.
Quand on créa le ban de surveillance,
On en cacha le danger avec art;
Car cet arrêt, loin d'affermir la France,
Au lieu du pain, mit en main un poignard.
Oui, cet abus, qui devient injustice
En éloignant du chemin de l'honneur,
Aigrit l'esprit, encourage le vice,
Et des vertus fait dessécher la fleur...
Pourquoi briser froidement sur sa tige
L'épi des champs qui doit porter ses fruits?
En émondant les rameaux, l'on néglige
De conserver la corrolle du lys.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS.— 8 AOUT.

Le *Globe* reprend aujourd'hui la discussion contre la *Presse*. C'est une guerre à mort! Si nous nous sommes tus un moment, s'écrie le *Globe*, c'est que M. Boutmy était venu nous demander grâce pour M. Emile de Girardin.....

« Mais pardieu! mes mignons, vous n'y aurez rien perdu. Ah! le *Globe* vous rend les armes! Eh bien! il les reprend à cette heure, et nous verrons bien qui les déposera le dernier. Loyaux mendiants de trêves menteuses, qui attribuez à votre fière attitude ce que vous avez dû à votre humiliation, nous allons voir qui se lassera de combattre; et il faudra, ici comme dans Homère, que chaque champion dise son histoire. Si vous avez oublié la vôtre, nous vous la rappellerons, soyez-en sûrs... »

On peut prévoir ce que deviendra cette reprise d'hostilités; une pareille violence dépasse même les exagérations auxquelles se laissait entraîner le journalisme fiévreux que 1830 avait produit. Le *Globe*, en finissant son article, semble s'être inspiré de celui que nous suggérait avant-hier sa lutte avec la *Presse*. Nous ne nous attendions pas à retrouver là l'écho de nos protestations contre la presse purement marchande. Citons donc pour l'édification des lecteurs :

« Oui, ces grandes phrases, ces grands élans, ce soin si nouveau des intérêts de l'actionnaire, tout cela n'est qu'une comédie. Au fond, il n'y a qu'une ignoble avidité de marchands, qui craignent de voir déserter leur boutique. Qu'il se fonde un journal conservateur de plus, pour soutenir les intérêts de la politique ferme et prudente; qu'il s'élève une tribune de plus, où de nouveaux talents se produiront; que des écrivains honorés, anciens collaborateurs de la *Presse*, travaillent avec ardeur, avec conviction, à l'édifice de leur avenir politique; qu'est-ce que cela fait aux amis et associés de M. Cleemann? La politique, les lettres, le travail sérieux et sincère, cela ne rencontre aucune sympathie, cela ne produit aucune émotion, cela ne réveille aucun respect dans des âmes que quinze ans de tripotages ont endurcies, sur des cœurs qui sont devenus de bronze, et qui rendraient un son de gros sous si l'on frappait dessus.

PETITE CORRESPONDANCE.

A E. C., aux Brosses. — Excusez le retard, ami. Nous avons reçu l'œuvre. Bon courage jusqu'au bout. Il est possible que L. vous visite; il est dans vos parages.

M. A. L., à Périgueux. — Nous vous envoyons notre reste. — Quant à l'autre affaire, les choses doivent se faire ouvertement.

M. P. B., à Taragona. — Reçu. Il sera fait comme vous désirez.

M. A., à Alger. — Reçu, inscrit; mais nous avons le regret de n'avoir point vu M. M. qu'un ami de Mostaganem, en ce moment près de nous, désirerait beaucoup voir. Il ne nous a point laissé son adresse.

M. B, à Bouchain. — Pas de libraire à Douai! — Vous êtes en règle. — Le 3e numéro paraît seulement aujourd'hui.

M. O., à Dijon. — Reçu. Fait. Nous attendons des remises. N'avez-vous rien reçu de M. C... de Sel...?

M. J. B., à Dôle. — Reçu. Fait.

MM. B. et S., à Lyon. — Reçu 150 et 600. Merci.

A DN. S. P., à Guadalajara. — Reçu. Remercîments à vous et félicitations à nos nouveaux amis. Nous vous écrirons prochainement en vous expédiant votre commande.

M. B., à Aubenas. — Justement. — C'est une chose que vous n'avez pas besoin de nous recommander, mais nous aimons bien mieux Paris que Lyon.

HALLE DE PARIS.

7 août.					8 août.				
Arrivages	6323 q.	34 k.			Arrivages	5788 q.	69 k.		
Ventes	4508	42			Ventes	4936	07		
Restant	24350	79			Restant	21469	26		
Cours moyen	36,79				Cours moyen	36,48			
Cours-taxe	35,90				Cours-taxe	35,95			
Cote administrative.					Cote administrative.				
Gruaux	00 q.	00 k.	44,70 à	51,60	Gruaux	00 q.	00 k.	47,15 à	50,00
1re	00	00	37,40 à	39,50	1re	00	00	37,35 à	40,10
2e	00	00	34,40 à	36,25	2e	00	00	33,10 à	36,95
3e	00	00	25,50 à	24,75	3e	00	00	28,00 à	29,00
4e	00	00	19,45 à	20,50	4e	00	00	18,45 à	19,40
A liv.	0000	00	00,00 à	00,00	A liv.	00	00	00,00 à	00,00

Marchés.

Marché de la Vallée du 8 août. — Agneaux 0,00 à 00,00. — Canards barbotteurs, 1,00 à 1,75. — Canetons de Rouen, 2,50 à 2,75. — Chapons gras 3,50 à 6,50. — Chevreaux ou cabris 0 à 2,25. — Cochons de lait 0,00. — Dindes gras 5,00 à 6,25; comm., 2,00 à 4,50. — Lapins ou lapereaux 1,25 à 2,70. — Mout. pré salé 0,00 — Oies comm. 3,50 à 4,00. — Pigeons de volière 0,30 à 0,95 de bizets 0,20 à 0,50. — Poules ordinaires 1,25 à 2,25. — Poulets gras 2,75 à 3,75. do comm. 0,65 à 1,50.

Marché aux Veaux du 8 août. — Taureaux amenés 2, vendus 2 à 0,86. — Vaches amenées 61, vendues 60 à 1,28-1,10-0,92. — Veaux amenés 1020, sur lesquels 1008 ont été vendus 1,50-1,30-1,10.

Marché Saint-Antoine, 8 août. — Foin, 1re à 50 à 56; 2e 45 à 47; 3e 00 à 00. — Sainfoin, 1re 00 à 47; 2e 40 à 43; 3e 00 à 36. — Luzerne 1re 00 à 56; 2e 00 à 00; 3e 40 à 45. — Paille de blé 1re 31 à 00; 2e 28 à 29; 3e 00 à 26. — Paille de seigle 1re 00 à 30; 2e 00 à 26; 3e 20 à 24. — Paille d'avoine, 1re 00 à 00. — Trèfle 1re 00 à 40; 2e 00 à 35.

Marché de la Chapelle St-Denis du 7 août. — Porcs amenés 941, 900 vendus à 1,15-1,10-1,00. — Veaux amenés 861, et tous vendus à 1,40-1,30-1,10.

VERSAILLES, 8 août. — Foin 1re 42 à 48; 2e 00 à 40; 3e 32 à 36. — Paille de froment 27 à 33; de d'avoine 00 à 36. — Trèfle 28 à 35. — Luzerne 35 à 40. — Regain 00 à 00.

274 veaux ont été vendus de 1,10 à 1,40 le kil. sur pied.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 7 août. — BOULÉ, imprimeur en caractères, rue Coq-Héron, 3, personnellement et comme seul gérant de la société Boulé et Compe. Juge commissaire, M. Lefebvre; syndic provisoire, M. Henrionnet, rue Cadet, 13. — DUFET, fabricant de chaussures, rue Bourg l'Abbé, 7. Juge commissaire, M. Dubois; syndic provisoire, M. Baudocin, rue d'Argenteuil, 36. — BUSSONNAIS, fabricant bijoutier à façons, rue Saint-Martin, 186. Juge commissaire, M. Riglet; syndic provisoire, M. Thierry, rue Monsigny, 9. — VARLET, fabricant tôlier, place du Trône, 3. Juge commissaire, M. Cornuault; syndic provisoire, M. Geoffroy, rue d'Argenteuil, 41. — CAEN, marchand de mousselines, rue Bourbon-Villeneuve, 46. Juge commissaire, M. Dubois; syndic provisoire, M. Pascal, rue Richer, 32. — BISSON, marchand de vins, rue

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville...	»		»	5 0/0 Bge 1840.	103 »	»	»
B. de France...	3220	»	»	— Portugais...	65	»	
C. Gou. 1000....	1125	»	»	Esp. D. active.	36 1/2	»	
C. Gan. 1000...	1150	»	»	5 0/0 Naples...	102 »	»	
C. hypot......	612 50	»	»	— Romain..	101 1/2	»	
4 Canaux......	1277 50	»	»	Obl. Piémont.	1267 50	»	»

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	DIFe.		
St-Germ......	1115 »	» »	» »	Au 15. 1120, 1120, 1116 25.	B. 1 [illegible]
V. r. d......	516 25	512 75	H. 3 75	— 320, 315, 320.	H. 2 [illegible]
— r. g.......	337 50	333 »	H. 1 25	— 337 50, 332 50, 336 25.	B. 1 [illegible]
Orléans......	1285 »	1285 »	B. 5 »	— 1290, 1275, 1281 25.	B. 11 [illegible]
Strasb.......	285 »	285 »	»	— 285, 287 50, 282 50.	H. 3 75
Rouen.......	1083 75	1085 »	B. 5 »	— 1090, 1082 50, 1082 50.	B. 12 »
Havre.......	900 »	» »	»	— 900, 905, 902 50.	H. 5 »
Marseille	1072 50	1072 50	B. 5 »	— 1077 50, 1068 75, 1070.	B. 10 »
Vierzon.....	765 »	785 »	H. 5 »	— 768 75, 770, 770.	B. 17 [illegible]

LONDRES, 6 Août	PRIMES. PARIS, 8 AOUT.	COULISSE
Consol. 99 1/6.	3 0/0 F. c. 84 43 55 d. 50.	Av. 84 10.
Esp. act. 27 1/8, 27.	F. p. 84 70 d. un.	Ap. 84 37 1/2.
Portug. »	id. 84 90, 80 d. 50.	B. du Trés
Mexic. 36.	5 0/0 F. c. 122 45 d. 50.	3 et 4 m.
Brésil.	Orléans, au 15. 1300, 1295 d. 20.	Rep. F. c. [illegible]
5 0/0 hol.	au 31. 1330, 1312 50 d. 20.	3 0/0 10.
2 1/2 do. 62 7/8.	— 1110, 1105 d. 20.	F. c.
Rouen. 41 1/2, 41.	Avignon. — 1110 d. 10.	5 0/0 23 20.
Orléans. 40.	Bâle. — 290, 292 50 d. 10.	F. p.

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 104,50 à 105,00; courant du mois, 106,50 à 00,00; 4 derniers mois, 110,00 à 111,00; 4 premiers 110, 112,50 à 00,00.

LILLE. — Colza, 99,50 à 00,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 113,00 à 114,00; septembre et octobre, 114,00 à 00,00; novembre et décembre, 97,50 à 98,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 88,00 à 00,00 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

ON DEMANDE DES EMPLOYÉS. — S'adresser en personne de midi à deux heures, rue de Grenelle Saint-Germain, 66, à M. Fremaux. Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Vente par autorité de justice.

En une Maison sise à Paris, place Vendôme, 16.

Le 12 août 1845.

Consistant en guéridon, armoire à glace en acajou, tapis, divan, armoire glace, fauteuil, tableaux et autres objets, etc. Au comptant.

AUTRE, sur la place publique de la commune des Prés Saint-Gervais, le 10 août 1845. — Consistant en bureaux, fauteuils, tables, horloge, commode, canapé, brouette, marteaux, objets de cuisine et autres. — Au comptant.

Spectacles du 9 août.

8 h. 1/2 OPÉRA. —
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Zaïre. Les Héritiers. Soirée à la Bastille
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — 1re repr. le Ménétrier.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — L'Ami Grandet. 3e Mari. La Mansarde. Bugolin
7 h. 1/2 VARIÉTÉS. — La Meunière. Le Souper. Le Chevreuil. Le Chien.
7 h. 1/2 GYMNASE. — L'Aumônier. Sept Merveilles. Changement.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — La Pêche. Contrebasse. L'Escadron. 2 Papas.
7 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — La Biche au bois.
7 h. 1/2 AMBIGU. — Etudiants. La Révolte des Marmouzets.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Canal Saint-Martin.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h 1/2 COMTE. — Ariel. M. Jean. Crispin.
6 h. 1/2 FOLIES. — Jeune Homme. M. Denis. Mariage du Gamin de Pari
6 h. LUXEMBOURG. — Heureux hasard. Le Favori du Prince. Partie fine.
SALLE VIVIENNE — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 h. à 5 h. — Le Déluge, avant pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

nihil, de tous les pouvoirs politiques. Si l'on excepte la grande négation communiste que nous avons signalée dans les masses laborieuses, l'opinion publique officielle ne se passionne plus, ni pour une négation, ni pour une affirmation politique et sociale.

Depuis cinquante années surtout, la France et l'Europe ont été victimes de tant de déceptions, que toute idée effraie, toute science paraît chimérique. Ce préjugé favorise la paresse de l'esprit. Il est si commode de s'endormir, comme Montaigne, sur l'oreiller de l'indifférence. On a d'ailleurs grand soin de colorer cet hébètement intellectuel et moral des beaux noms de prudence, de conservation et même de philosophie. On se croit esprit fort parce qu'on nie la possibilité d'une science sociale, qui, enseignant l'avenir des sociétés humaines, donne par là même la clef du présent et du passé.

Oui, les trois monosyllabes de Montaigne sont la fidèle peinture de notre époque. La situation toute entière s'explique par cet universel « Que sais-je? » D'où vient le délabrement, l'épuisement du système représentatif? N'est-ce pas de l'absence d'idée, de science? Pourquoi les débats scandaleux de la presse, la prédominance du feuilleton, le grand format, le mercantilisme des écrivains et le discrédit où sont tombés les journaux? N'est-ce pas parce que la plupart des hommes qui tiennent une plume, n'ont aucune conviction arrêtée, aucune science positive? Pourquoi l'opinion de la gauche, si brillante autrefois, est-elle devenue aujourd'hui si pâle et si terne? N'est-ce pas parce que ses discours de tribune et ses articles de journaux ne sont plus qu'une paraphrase ennuyeuse des trois monosyllabes de Montaigne « que sais-je? » Enfin, pourquoi le pouvoir actuel se glorifie-t-il de son ignorance, et se fait-il un titre à la confiance publique de l'épithète de *borné?* N'est-ce pas parce qu'il est l'expression d'une bourgeoisie qui ne peut formuler sa pensée que par cette devise : « Que sais-je? »

Ainsi, d'une part, les masses laborieuses, les salariés, les petits industriels et les petits propriétaires, en France, en Angleterre, en Allemagne, en Belgique, en Suisse et dans toute l'Europe, disent : « Nous savons que nous ne voulons pas du régime anarchique de l'industrie et de la désorganisation actuelle de la société ; » tandis que, d'une autre part, les classes bourgeoises qui ont remplacé l'aristocratie nobiliaire, les hommes politiques et les écrivains disent : « Que savons-nous? Et, puisque nous ne savons rien, ne faisons rien. »

La négation communiste des prolétaires n'arriverait qu'à une désorganisation et à une anarchie plus grandes encore que la désorganisation et l'anarchie actuelles ; le scepticisme oisif des bourgeois ne produit que détérioration et péjoration pour tous et dans tous les rangs de la société, mais surtout dans les rangs inférieurs.

C'est pourquoi, entre ces deux négations, nous venons, au nom de la science sociale, proclamer une affirmation générale pour toute la société. Nous affirmons que l'état social actuel peut et doit se transformer sans violence et sans ruse, par l'entente cordiale de tous les intérêts. Profondément émus des douleurs physiques qui produisent le communisme des prolétaires, et des douleurs morales qui entraînent le scepticisme des bourgeois, nous tendons la main aux uns et aux autres, afin de les unir fraternellement, non plus contre la féodalité nobiliaire à jamais anéantie, mais dans une pensée d'association et d'organisation.

Nous affirmons aux bourgeois et aux capitalistes que l'association et la répartition proportionnelles, loin de diminuer leur richesse, ne feront que l'augmenter, et leur donneront la sécurité qu'ils n'ont pas. Nous affirmons aux prolétaires et aux travailleurs qu'ils ont le droit sacré de vivre, de travailler, d'être associés, de voir leur part de rétribution augmenter en proportion de la richesse générale ; mais que toute violence ne ferait que reculer la réalisation de ce droit, et qu'ils doivent employer toute leur force, tout leur sang, toute leur vie à l'organisation ; car toute force, tout sang, toute vie employée à la lutte et à la guerre, est un vol fait à l'humanité.

Et maintenant, que d'autres hommes produisent les mêmes affirmations ; qu'ils disent, comme nous : « Nous avons une science qui fait connaître les destinées des sociétés ; nous savons comment il faut organiser le travail ; nous savons par quels moyens on peut améliorer le sort de tous, et surtout des classes pauvres et nombreuses. » Que, de toutes parts s'élèvent de pareils groupes d'*affirmateurs!* Gloire à eux! Gloire à l'Humanité! L'œuvre que nous avons entreprise est immense, universelle ; et, de tous les points de l'horizon, nous voyons surgir avec joie des amis et des frères, qui nous aident en affirmant le grand but social que nous affirmons, qui prennent part au labeur et au triomphe.

Eh! bon Dieu! n'est-ce donc pas à ce rôle d'affirmateur que nous ne cessons d'appeler, de convier, de solliciter tout ce qui pense, tout ce qui parle, tout ce qui écrit, tout ce qui exerce quelque influence sur l'opinion publique et sur le mouvement des sociétés? Qu'importent certaines dissidences? Qu'importent des points de vue différents? Tous doivent apporter leur pierre à l'édifice, afin de contribuer à son unité et à son harmonie. La science sociale est une et multiple ; et, entre les véritables socialistes, il n'y aura jamais concurrence que pour faire le bien, c'est-à-dire pour associer les bourgeois et les prolétaires, en dissipant ou plutôt en édifiant le déplorable scepticisme des uns et le redoutable communisme des autres.

Revue germanique.

La *Phalange* a été le premier journal français qui ait mis en avant l'idée d'une alliance franco-germanique. Dans les premiers temps de la révolution de juillet, l'alliance était par le fait rétablie entre les deux peuples. Mais, d'un côté, les gouvernements allemands, entraînés par le mouvement réactionnaire de la diète de Francfort, regardèrent d'un œil jaloux l'établissement d'une dynastie issue d'une révolution ; de l'autre, le gouvernement de juillet, reniant sa source dès le lendemain de son existence, préférait se concilier les sympathies de la diète plutôt que celles du peuple allemand proprement dit. La presse française à son tour, toujours imbue des idées napoléoniennes de conquêtes territoriales, contribuait de son mieux à rendre cette alliance impossible, et à justifier les appréhensions des gouvernements allemands. On peut dire d'elle qu'elle travaillait littéralement pour le roi de Prusse.

N'importe ; malgré toutes ces fautes, malgré tous les obstacles créés artificiellement ou mis en travers par la force des situations, cette alliance, sous le point de vue moral et intellectuel, n'a pas cessé un instant d'exister. Seulement, les rapports et les points d'union ne sont plus les mêmes. Dans l'espace de quinze années, la situation des deux peuples initiateurs de la civilisation a changé du tout au tout.

Jusqu'en 1834, et même jusqu'en 1840, l'Allemagne n'a joué qu'un rôle passif. L'œil constamment dirigé sur la France, c'est de Paris qu'elle attendit son Messie. Elle ne pouvait pas s'abandonner à la croyance, que la France eût renoncé à l'initiative du progrès humanitaire ; elle croyait que le gouvernement de juillet, une fois vainqueur des émeutes et des factions, saisirait d'une main vigoureuse l'étendard du progrès pour le planter victorieusement sur le temple de la civilisation européenne. Mais 1840 a dessillé les yeux à la presse et aux populations allemandes. La conduite de la France, dans la question d'Orient, les cris de guerre poussés dans ce temps contre la population germanique des bords du Rhin, ont produit une révolution entière dans les esprits allemands. « Nous n'avons plus rien à attendre de la France, s'écria, d'un commun accord, la presse allemande, il est temps de quitter notre rôle passif et expectant, il est temps que nous mettions la main à l'œuvre nous-mêmes. Qui sait, l'initiative de l'humanité va peut-être passer de la France à l'Allemagne. Les temps de Luther et de Thomas Munzer peuvent revenir sous d'autres formes et pour d'autres besoins. A l'œuvre, à l'œuvre!! » Tels furent les cris poussés, malgré la censure, par la presse allemande, et ces cris ont été entendus de toute l'Allemagne, y compris les princes et les gouvernements, car en Allemagne, la presse, qui est encore vierge de révolutions, qui n'est pas, à quelques rares exceptions près, entachée de corruption et d'industrialisme, exerce une immense influence sur toutes les classes de la société.

Pourquoi le nier? à quoi bon se faire illusion? A l'heure qu'il est, le mouvement philosophique et politique est en Allemagne. La science sociale, apanage de l'esprit français, y a trouvé plus d'adhérents qu'en France, les hommes du gouvernement même en sont pénétrés, et si les résultats pratiques ne sont pas encore visibles à l'œil français, c'est que

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 10 AOUT 1845.

FRAGMENTS
D'UN
VOYAGE EN MOLDO - VALACHIE.
1836—1837.

LE KÉROUTZA (1).

§ III.

L'étendue de la Moldo-Valachie a été pendant fort longtemps indéterminée. Obligés de fuir devant les hordes tartares, qui, du neuvième au onzième siècle, vinrent envahir et ravager leur pays, les Moldo-Valaques s'étaient d'abord retirés entre l'Aluto et le Danube, ce qui forme aujourd'hui le district de Craïowa. Mais bientôt affaiblis, exténués par les continuelles attaques de ces barbares, et voulant se soustraire à leur joug, ils abandonnèrent les nouveaux foyers qu'ils s'étaient choisis. Franchissant la chaîne ardue des Krappacks, ils se répandirent en Transylvanie et se placèrent sous l'appui du grand dieu Béla, qui non seulement les reconnut sujets transylvaniens, mais encore leur permit de conserver leur qualité générique.

Désormais à l'abri de toute crainte, les Moldo-Valaques imitèrent les Saxons et les Saxons de la Hongrie. Ils fondèrent deux colonies importantes, l'une à Fagarasch, l'autre à Maramosch ; puis mettant à profit les faveurs qu'on leur avait toujours accordées jusqu'alors, ils se créèrent eux-mêmes des chefs connus sous le nom de *Banes*, et s'occupèrent activement de leur réorganisation militaire, afin de pouvoir rentrer en possession de leur pays. Le moment venu, secondés par leurs puissants protecteurs, auxquels, en retour de l'accueil qu'ils avaient reçu, ils venaient de concéder la suzeraineté de la Moldo-Valachie (2) ; les deux banes se mirent à la tête de troupes nombreuses aguerries et repassèrent les Krappacks. Ces deux banes se nommaient : celui de Fagarasch, Raddo-Negro ou Rodolphe-le-Noir ; celui de Maramosch, Bogdan. Jeunes, dévoués à leur cause, ardents, intrépides, ils expulsèrent les Tartares et se partagèrent le pays. Bogdan s'établit en Moldavie, et Raddo-Negro en Valachie, en prenant l'un et l'autre le titre slave de *Waïwode*.

A dater de ce moment, la Moldo-Valachie eut des limites à peu près fixes. Les successeurs des deux banes firent tous leurs efforts, sinon pour les agrandir, du moins pour les consolider. Quelques-uns réussirent à leur donner une régularité géographique ; mais celui de tous dont les hardies tentatives obtinrent le plus de succès, ce fut le Moldave Etienne. Ce prince que l'histoire a surnommé *le Grand*, joignait à une rare bravoure une intelligence remarquable. Prévoyant que les Ottomans, jaloux de sa puissance, ne tarderaient pas à venir l'attaquer, il prit ses dispositions et attendit l'ennemi de pied ferme.

L'évènement justifia son attente. Le 12 avril 1394, Bajazet Ier, que ses récentes conquêtes en Anatolie et en Grèce avaient enivré, envoya son séraskier, Soliman pacha, camper avec son armée jusque sur les bords du Pruth, et accourut bientôt après le rejoindre en personne ; mais ce fut pour assister à la déroute de ses troupes. Etienne, furieux de la hardiesse avec laquelle elles étaient venues le braver, les avait battues complètement.

Bajazet Ier ne se tint pas pour vaincu. Il appela du fond de l'Asie ses meilleures réserves qui étaient allé combattre son beau-père, le prince de Caramanie, jeta un pont de bateaux sur le Danube, passa le fleuve, mit tout à feu et à sang, et ne s'arrêta que sur la rive droite du Sireth, non loin du village de Rasboï. De son côté, Etienne, prévenu à temps de ses intentions, parut à la tête de jeunes et vaillantes cohortes. On en vint aux mains, et de part et d'autre on se battit avec un acharnement dont les annales du temps offrent peu d'exemples. Chaque soldat se comportait en chef, chaque chef en héros. Mais les Moldo-Valaques étaient trop inférieurs, numériquement, à leurs redoutables adversaires, pour espérer cette fois de les vaincre ; ils furent à leur tour culbutés. Obligé de céder le champ de bataille, Etienne, le valeureux Etienne se hâta de fuir vers Nemeviez, ville fortifiée dans laquelle il avait laissé sa famille.

Il marcha toute la nuit sans prendre un instant de repos. A l'aube du jour, il se trouva aux portes de la ville. Pensant que les sentinelles, l'ayant reconnu, allaient s'empresser de lui ouvrir, il prit une corne de buffle montée en or qu'il portait toujours à son cou, et en tira un son éclatant. A ce bruit, sa mère, sa vieille mère, s'imagine qu'il est, comme d'habitude, vainqueur. Elle monte sur les remparts, afin de le mieux voir et de jouir plus amplement de son triomphe. Mais elle ne l'a pas plutôt aperçu couvert de sang et de boue, son panache brisé et ses armes pendantes, que, devinant la vérité, elle commande aux gardiens des tours de laisser les herses baissées et les ponts levés ; puis, apostrophant Etienne avec énergie :

— « Est-ce bien toi, lui dit-elle, que je vois en cet état, toi, mon fils, » toi le héros toujours heureux, toujours couronné de lauriers, aujourd'hui vaincu et entaché de honte!... Fuis, indigne, fuis de ma présence, et si jamais tu veux reparaître à mes yeux, que ce ne soit que » chargé des dépouilles de nos ennemis!... Retourne au combat ; j'aime » mieux te voir mourir au poste où ton devoir t'appelle, que d'avoir à » te reprocher la vie que je t'aurais sauvée aux dépens de ton honneur! »

A ces paroles foudroyantes, Etienne, plein de confusion, se retourne, et, malgré ses fatigues, malgré ses blessures, il met son cheval au galop. Dans le premier moment de stupeur, il avait laissé rouler à terre sa corne de buffle ; mais, non loin de là, rencontrant un soldat qui portait à sa selle une trompette :

— Donne, Vintilas, lui dit il, donne vite et suis-moi.

Il sonne lui-même le ralliement, rassemble les débris de son armée ; dix mille hommes encore lui restent.

— Moldaves et Valaques! s'écrie-t-il, volte face et courons aux Turcs!

Arrivé à un trait d'arquebuse de l'ennemi, il harangue de nouveau ses soldats :

— Point de quartier aux mécréans, leur dit-il, repoussons leurs bandes orgueilleuses jusque dans les flots du Danube!...

Aussitôt, ranimée par son exemple et son enthousiasme, sa petite armée s'ébranle, marche intrépidement à la rencontre du Séraskier, qui, ne s'attendant pas à tant d'audace, ne put soutenir le choc, se battit avec molesse et se retira rapidement laissant au vainqueur un butin immense.

Impatient de compléter sa victoire, Etienne poursuivit les Turcs jusqu'à Waslonis, envahit ensuite Bucharest, et en chassa Bajazet.

Ce fils d'Amurath, que son étonnante activité avait fait surnommer *Ilderim*, c'est-à-dire l'*Eclair*, avait la religieuse habitude de faire chaque jour recueillir la poussière qui s'attachait à ses vêtements et à la plante de ses pieds, afin qu'on en formât plus tard une brique, qui, à l'heure de sa mort, serait placée sous sa tête, en foi des paroles du prophète (1) : » L'homme dont le corps et les pieds ont été couverts de la poussière » des sentiers du Seigneur, sera par lui préservé du feu de l'enfer. » Or, il surveillait lui-même cette opération, lorsqu'il apprit la nouvelle défaite de son lieutenant. Etienne, gênant sa retraite, eût facilement pu s'emparer de sa personne ; mais respectant, trop généreusement peut-être, l'œuvre sainte à laquelle il se livrait, il lui laissa le temps de fuir, le contraignit à repasser le Danube et à se retrancher dans Andrinople et Varna.

Ces succès firent faire à la Moldo-Valachie un pas immense vers son indépendance, et contribuèrent puissamment à l'agrandissement de son territoire. Les Moldaves en profitèrent habilement : il n'en fut pas de même des Valaques. Plus remuants que leurs alliés, ils ne tardèrent pas à se préparer à de nouveaux combats, à d'irréparables malheurs. L'an 1391, le Waïwode Mirtza attaqua le premier les Ottomans. Bajazet, qui avait eu le temps de recomposer une nombreuse armée, battit les Valaques et les gréva d'un impôt de 4 000 *onces d'or*, 50 *juments pleines* et 24 *faucons*.

Peu effrayés de ce revers, les Valaques, de 1444 à 1446, renouvelèrent leurs attaques, et, soutenus par les Hongrois, se soulevèrent plus énergiquement que jamais. Mais ils succombèrent encore et leurs impôts furent doublés. En 1460, ils tentèrent une troisième épreuve, qui causa définitivement leur perte et celle de leurs voisins, les Moldaves. Mahomet II, alors occupé à conquérir les îles de l'Archipel, revint sur ses pas, marcha contre les turbulents, les battit et les condamna à un tribut perpétuel. Il est vrai de dire que, garanti par un traité conclu à Andrinople (2), ce tribut ne fut rigoureusement payé que jusqu'en l'année 1544, mais il n'en influença pas moins d'une façon des plus désastreuses sur les destinées du pays. Les Turcs avaient construit sur le Danube les for-

---

(1) Voir la *Démocratie pacifique* des 2, 3, 5, 6 et 9 août.—La reproduction du *Voyage en Moldo-Valachie* est interdite.

(2) Ils avaient en outre consenti à ce que le bannat de Craïowa demeurât tributaire des Hongrois, et fût octroyé à leurs mandataires, les chevaliers teutons et les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, chargés de protéger les frontières contre le retour possible des barbares.

(1) Bajazet II, le *Véli*, c'est-à-dire *le saint*, renouvela plus tard cette étrange cérémonie.

(2) Voir, à cet égard, l'ouvrage de M. Félix Colson : De l'état présent et de l'avenir des principautés de Moldavie et de Valachie, etc.

romans un mélange d'idées saint-simoniennes et voltairiennes. Toute l'Allemagne dévorait, par cent mille exemplaires, *les Lettres de Paris*, par Boerne; le moindre journal allemand avait ses deux correspondants à Paris qu'il payait largement pour initier ses lecteurs au mouvement français. L'Allemagne intellectuelle ne pensait, n'agissait que par la France.

Dix ans, c'est peu de temps pour la vie d'une nation, dira-t-on. Eh bien! c'est presque un siècle si l'on compare à cette époque le mouvement actuel de la presse allemande à l'égard de la France.

A l'inverse de ce qui se passe en France, presque tous les journaux littéraires ont disparu en Allemagne et ont fait place à des journaux et à des revues politiques et sociales. Autant les abonnés français aiment le feuilleton roman, autant les abonnés allemands l'ont en horreur. La *Gazette rhénane* avait six mille abonnés au bout de neuf mois, et elle n'avait pas l'ombre d'un feuilleton roman, la *Locomotive*, petit journal satyrique, mais sérieux et social au fond, fondé par notre ami Held à Leipsick, comptait quinze mille abonnés au bout d'un an: il fut supprimé violemment par la police de la diète qui en eut peur. De tous les grands journaux allemands dont les abonnés se montent à 10 000 et 15 000, pas un n'a un feuilleton roman, tout au plus des articles de critique, tant sur les théâtres et concerts que sur les livres nouvellement parus; ceux qui de temps à autre en insèrent, ne regardent ni au nom de l'auteur ni au contenu; quelques journaux, tels que la *Gazette des postes* et le *Journal de Francfort* ont de petites feuilles supplémentaires, de peu d'importance, dans lesquelles on rejette le menu littéraire sans influence ni portée. Ce que l'abonné allemand demande avant tout d'une feuille politique, c'est d'abord des principes et de la conséquence dans la ligne politique. Il fait bien la part des difficultés que la censure suscite à tous moments aux organes du progrès; mais une fois que le public allemand d'aujourd'hui a la conviction qu'un journal est ou vendue aux hommes de la réaction, ou entaché d'industrialisme, ce journal est condamné sans rémission, et son existence matérielle elle-même est fortement compromise.

Nous n'avons pas besoin de prouver qu'en France la situation de la presse, malgré sa liberté, fait contrepied à celle de l'Allemagne. Est-ce la faute de la presse? Non. C'est le pays qui le veut ainsi. Un pays, quel qu'il soit, vaut son gouvernement et ses organes de publicité. De plus, les journaux allemands ont presque tous abali les correspondances de Paris. La *Gazette d'Augsbourg*, qui en avait jusqu'à huit, n'en a plus que deux dont elle insère rarement les élucubrations, à moins qu'elles ne lui soient imposées. La *Gazette de Leipsick* n'en a plus qu'une; les autres ples est possible, logique et naturelle. L'Allemagne et la France sont deux nations (n'importe laquelle d'elles soit à la tête du mouvement), dont l'une ne peut pas faire un pas, ni en avant ni en arrière, sans entraîner l'autre. Nous verrons ce que l'Allemagne peut nous donner, et nous l'accepterons de bon gré, car nous l'avons payée d'avance!

Un long premier-Paris de la *Presse* se termine ce matin par les lignes suivantes adressées à M. Granier de Cassagnac:

Vous vous flattez étrangement quand vous dites « que M. de Girardin » a une peur affreuse de la concurrence que l'*Epoque* doit faire à la » *Presse*. » Cette peur est si grande, en effet, qu'il est prêt à ouvrir les colonnes de la *Presse* à l'annonce de l'*Epoque*, comme il les a ouvertes ce matin à la *Gazette du Commerce*, comme il est prêt à les ouvrir au *Monde*, au *Soleil*, au *Progrès*, à l'*Esprit public* et à tous les journaux qui se fonderont, sous la réserve d'en discuter, s'il lui plaît, les combinaisons financières et les garanties politiques.

Nous ne doutons pas de la disposition de la *Presse* à ouvrir, ainsi qu'elle en prend ici l'engagement, ses colonnes à l'annonce de tous les journaux qu'elle nomme. Mais nous nous demandons comment il a pu se faire que ladite *Presse* ait formellement et itérativement refusé, il y a fort peu de temps, l'annonce (payante, bien entendu) de la *Démocratie pacifique*! Cette exception pourrait avoir de quoi nous rendre fiers.

Affaire des Charpentiers (1).

L'autorité judiciaire n'était sans doute pas contente des faibles ressources fournies à l'accusation par la longue instruction de l'affaire des charpentiers; elle a voulu tenter un nouveau coup de filet. Deux descentes ont eu lieu simultanément, ce matin, chez les deux *Mères* des charpentiers de Paris. A la chaussée du Maine une perquisition des plus minutieuses n'a amené aucune saisie. Un ouvrier, qui courait au moment où les agents arrivaient, a seul été arrêté. « Cet homme court: donc, il fuit; cet homme fuit: donc, il est coupable. » Rien de plus logique. A La Villette, on a été plus heureux, et la prise a été bonne. On a saisi tous les registres du compagnonnage depuis 1830!... Quelle prise! Et quelle lumière ces livres vont jeter sur l'affaire!

On dirait, en effet, que, dans cette affaire, messieurs du parquet ont pris à tâche de faire maladresse sur maladresse. Déjà lors de la première expédition, ils avaient eu le tort de saisir la caisse des compagnons, puisque leur intention n'était pas (ils l'ont déclaré dans les journaux offi-

(1) Voir les numéros des 12, 14, 16, 17, 19, 21, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29 et 30 juin, 1er, 2, 7, 8, 12, 15, 16, 17 18 19, 20, 22, 23, 27, 28, 29, 30, 31 juillet, 4, 5 et 8 août.

Les réactions en Espagne.

Les réactions vont leur train en Espagne. En supposant qu'il ait quelque exagération dans les lignes suivantes de l'*Eco del Comercio* du 2 août, elles n'en donnent pas moins l'idée d'une sourde inquiétude dans le pays et d'un système réactionnaire enclin à toujours aux taquineries cruelles et aux tyrannies brutales:

« Parmi les diverses personnes qui ont été bannies de Malaga figurent MM. Bresca, Viches, Garia, Segovia et Reboul, hommes honorables. Il en agit de même sur d'autres points. Nous sommes arrivés à une époque très heureuse, sans doute. Personne n'est en sûreté, ni le négociant, ni le propriétaire, ni l'industriel, ni l'ouvrier. Il suffit qu'il plaise à qu'un de dénoncer une conspiration, pour que, par mesure de précaution, on oblige les progressistes à abandonner leurs foyers, leur famille et leurs affaires. Voilà deux ans que dure l'émigration des Espagnols en Afrique. L'Algérie est peuplée, en grande partie, d'Espagnols de nos côtes méridionales, tandis que les classes ouvrières quittent la Biscaye, Santander et les Asturies pour le continent américain. Mais tout cela porte peu aux hommes de l'ordre de choses actuel qui désirent qu'il n'y ait pas en Espagne d'autre parti politique que le leur.

« ..... L'*Espectador*, revenant sur les arrestations qui ont eu lieu dernièrement, dit que M. Sagasti n'a pas été pris en sortant de chez un ami, mais bien dans sa propre maison, à une heure de la nuit, où des sergents furent introduits par un locataire, qui leur ouvrit une porte secrète. M. Sagasti fut conduit d'abord à la caserne des gardes-du-corps, mais, une heure après, il fut mis au cachot par ordre du capitaine-général. Don Antonio del Riego, neveu du célèbre général de ce nom, fut invité à aller parler au capitaine-général, qui désirait le voir; et, cette invitation, il sortit de chez lui, et fut arrêté à l'instant. On assure que cette arrestation est due à une ancienne rancune d'un personnage de l'ordre de choses actuel. Aujourd'hui, le général Creips a été arrêté aussi. On ajoute que de nombreuses listes de proscription sont entre les mains des agents de police, et que les persécutions vont de nouveau être à l'ordre du jour.

» On dit que le gouvernement s'occupe de fonder un journal pour défendre ses actes et neutraliser l'effet produit par les feuilles de l'opposition. Les journaux ministériels jouent un triste rôle en Espagne; ils sont utiles cependant, en ce sens qu'ils servent à occuper quelques milles. »

M. Leu et M. Steiger.

Toutes les nouvelles qui nous arrivent de Suisse, accusent dans les esprits la plus fâcheuse exaltation. On lit ce qui suit dans les dernières correspondances de Lucerne, datées du 5 août:

« Hier soir, à cinq heures, quarante sous-officiers et soldats pénétrèrent dans l'hôtellerie du Vent et enlevèrent de la salle le portrait du d

---

teresses d'Ibraël, de Tourno et de Giurgewo. Ces forteresses leur permettaient de dicter des lois aux deux principautés. Ils en profitèrent pour s'en arroger définitivement la suzeraineté, laquelle fut assez singulièrement contrebalancée plus tard par le protectorat de la Russie.

En résumé, dans l'état où elle se trouve actuellement, la Moldavie est bornée par la Bessarabie, la Pologne, la Buchowine, les Krappacks, ces Alpes Bastaniciennes des anciens, et la Valachie; et celle-ci par les Krappacks, le Danube et la Moldavie. La première a 70 lieues de diamètre, la seconde 90 lieues du levant au couchant, et 50 du midi au nord.

La Moldavie se divise en treize, et la Valachie, grande et petite, en vingt districts ou gouvernements, que l'on nomme, en moldo-valaque, *Jouletsi*, en turc *Kadeuleks*. Toutes deux elles jouissent, depuis le traité d'Akermann, du libre exercice de leur religion, d'une administration nationale indépendante, d'une entière liberté de commerce. Les hospodars sont élus à vie par l'assemblée générale des boyards, et, dit M. Vaillant dans un excellent ouvrage sur cet intéressant pays, en cas de mort, d'abdication ou de destitution, le président du haut divan, les ministres de l'intérieur et de la justice composent, sous le nom de *caïmacanie*, un triumvirat provisoire, qui, cinq jours après son entrée en exercice, doit publier les feuilles des candidats au trône, et procéder au choix des députés électeurs, en sorte que toutes les élections soient faites dans un délai de quarante jours, et que le prince soit élu le soixantième.

Jassy, capitale de la Moldavie, que les Turcs appellent *Jasch*, et qui se trouve située sous le 47° 81' de latitude nord et le 25° 10' de longitude-est, Jassy est une cité fort ancienne. Ses fondateurs, si nous en croyons Cellarius, auraient été les *Jascii* (*municipium Jassiorium*), peuples qui avoisinaient les Gètes et les Daces, au-delà du Pruth et en deçà du Dniester. Située moitié sur le penchant d'une colline, moitié dans une plaine, la position de cette ville est charmante. Comme Bucharest, contenant de vastes terrains vagues, et d'immenses jardins, elle occupe une superficie considérable. Elle pourrait loger 100 000 habitants, et n'en compte que 40 000. Il y a trente ans, ce n'était, à proprement parler, qu'un gros bourg. L'incendie de 1827, en la détruisant de fond en comble, fit justice de l'état de délabrement dans lequel on l'abandonnait. Les tremblements de terre, plus cruels que le feu, l'ont à peu près toujours respectée. Aussi les plus riches Moldaves se sont-ils donné la jouissance de quelques maisons, de quelques hôtels, de quelques palais construits à l'européenne.

Bref, mieux bâtie, mieux pavée, et surtout mieux entretenue que Bucharest, Jassy affiche aujourd'hui des prétentions, du reste légitimes. Elle aspire à sortir du rang des villes orientales pour s'élever au niveau de nos cités de l'occident. Passent quelque vingtaine d'années sur son front hospodarial, et ses efforts lui auront acquis la récompense à laquelle elle a dès à présent droit. Tous nos vœux, toutes nos sympathies sont pour sa prospérité.

Un séjour beaucoup moins prolongé dans cette ville que dans la capitale de la Valachie, ne nous a pas permis de l'examiner sous ses différents aspects. Nous serons donc sobre de détails, en ce qui la concerne. En général, nous n'aimons à parler avec quelque aplomb, que de ce que nous connaissons bien. Il en est de même des récits qui nous sont faits. Plus ils sont merveilleux, plus ils sont attrayants, plus ils éveillent notre méfiance: Nous tenons sous ce rapport un peu de saint Thomas.

Jassy, depuis 1529 la résidence officielle de l'hospodar et de la noblesse, est divisée en quatre quartiers. Plus favorisée que Bucharest, elle est éclairée par 550 reverbères à l'huile, possède un collège, le rival de celui de Saint-Sava, une bibliothèque importante et un musée d'histoire naturelle. Si les monuments religieux n'y sont pas en aussi grand nombre que dans la métropole des Valaques, (on en compte une soixantaine) ils sont peut-être plus élégamment construits, plus somptueusement décorés.

N'ayant que peu de temps à notre disposition, nous ne pûmes visiter qu'une église. C'était du reste la plus remarquable. On la nomme l'église des *Trois Saints*.

Fondée par le prince Basile, en 1622, et placé sous l'invocation de Saint-Basile, de Saint-Jean Chrystôme et de Saint-Grégoire, trinité qui lui valut le nom sous lequel nous la connaissons, cette église est toute construite en larges pierres dures, et son style architectonique appartient à l'ordre bysantin. Plusieurs tours légères et gracieuses la couronnent. Sa surface entière est recouverte d'arabesques sculptées en pierres et fort ingénieusement disposées. Ses fenêtres ogivales sont hautes, étroites, et ne laissent pénétrer dans le sanctuaire qu'un jour pâle, incertain, mystérieux. De magnifiques lampes d'argent sont constamment allumées sous chacune de ses trois grandes nefs. Comme ceux de la métropole valaque, les murs de cette basilique sont décorés de peintures *al fresco* d'une adorable naïveté. L'apocalypse en fait en beaucoup d'endroits les frais. L'église des *Trois-Saints* nous rappela sous certains rapports la collégiale de Saint-Denis.

Nous remarquâmes, dans le chœur, le portrait du prince Basile, peint à fresque et de grandeur naturelle. A sa gauche, celui de son fils, l'aîné de ses 27 enfants; à sa droite, celui de sa femme, la mère de cette nombreuse lignée. Le portrait du fils est à l'huile, le portrait de la mère est en tapisserie, brodé par la princesse elle-même; ce dernier d'une admirable exécution.

Le prince Basile était d'origine albanaise. Si l'on en croit la chronique, il aurait, dans les premières années de sa jeunesse, exercé le métier de pêcheur d'anguilles, puis celui, beaucoup plus lucratif, d'orpailleur. A trente ans, possesseur de grands trésors, il se rendit à Constantinople pour y entrer dans les charges publiques. Basile était ambitieux. Sachant la vénalité du gouvernement ottoman, et ayant ouï dire que la *topouze* de la Moldavie était libre, il demanda à l'acheter. Sa demande fut agréée, et le pêcheur d'anguilles devint du jour au lendemain prince régnant. Mais il ne put jouir long-temps de sa haute fortune. Dur, sévère, inflexible, et par dessus tout injuste, il s'était fait bientôt détester. La tyrannie ressemble à ces laves qui rongent sourdement le sol et forment des volcans. La colère des Moldaves éclata, et Basile tomba renversé de son trône, que vint occuper Etienne XII, surnommé *Burduze*, c'est-à-dire *le Gros*.

Cependant, une ressource lui restait: c'était de retourner à Constantinople, et de recommencer ce qu'il avait fait en quittant pour la première fois l'Albanie. Basile avait épousé Théodicée, fille du fameux hetman des cosaques, Kiemielnisky. Il demanda et obtint de son beau-père une armée avec laquelle il se rendit en hâte à Soczava, place forte dans laquelle il avait laissé sa famille et ses richesses. Mais le Burduze l'y avait depuis plusieurs jours devancé: Soczava s'était rendue à lui sans combattre. Pour comble d'infortune, les Cosaques abandonnèrent jusqu'au dernier le prince déchu. Basile fit un nouvel appel à l'hetman. Kiemilnisky qui, depuis plusieurs années, passait ses jours et ses nuits à boire et à s'enivrer, reçut en souriant son gendre, et, pour toute réponse, lui présenta une coupe pleine, en l'engageant à noyer dans le vin sa douleur.

— Jusqu'ici j'avais cru, s'écria le prince indigné, que les Cosaques étaient des hommes engendrés par des hommes; mais je vois que je m'étais trompé: ce ne sont que des ours changés en hommes ou des hommes changés en ours!

Basile se retira dans la *Dumbrawa-Roschine* (1) et reprit courageusement, pour vivre, son ancien métier, prouvant ainsi que s'il avait été mauvais prince il était du moins homme de cœur. En effet, la fortune seule l'avait aveuglé; la rapidité de son élévation ne lui avait pas laissé le temps de s'étudier au nouveau rôle qu'il allait jouer, et ses défauts étaient moins le résultat du calcul que de l'inhabileté et de l'inexpérience.

Basile mourut d'une façon tragique. Craignant, bien à tort assurément, qu'il ne cherchât à ressaisir la topouze pour la remettre à son fils, ses ennemis avaient lâchement résolu de le faire assassiner. Un soldat, dont le cœur s'était chargé de cette mission odieuse. Il trouva le proscrit tendant ses filets, et leva sur lui son épée pour le frapper par derrière. Mais l'ombre de son bras s'étant dessinée sur l'eau, Basile se retourna et lançant sur l'assassin ce coup d'œil terrible avec lequel Marius à Minturnes dût terrasser le soldat cimbre:

— Misérable, lui dit-il, ne peux-tu me laisser mourir en paix!

Basile était vieux, cassé, misérablement vêtu, mais il avait laissé croître sa barbe, avait un air imposant. Effrayé, l'assassin prit la fuite et ne reparut plus. Toutefois, le pauvre pêcheur ne pouvait éviter son sort. Un jour, ayant plongé la main dans un réservoir qu'il s'était fabriqué lui-même, il se rejeta brusquement en arrière en poussant un cri: un aspic noir s'était enroulé autour de son bras! C'était une femme qui l'avait glissé au milieu des anguilles.

Une heure après, Basile n'était plus. L'horrible mégère, qui épiait de loin son agonie, accourut elle-même scalper, comme un Huron ou un Iowa, sa chevelure, afin de prouver qu'elle s'était bien acquittée de sa promesse; puis elle précipita le cadavre au fond du torrent.

Jassy, sous le rapport du confortable, l'emporte sur Bucharest. On y trouve plusieurs hôtelleries où l'on se procure tout ce dont on peut avoir besoin. Une promenade, appelée *Copeau*, est le rendez-vous habituel de la bonne compagnie. Les environs de la ville sont délicieux, et cependant, nous ne savons pourquoi, on y remarque peu de maisons de plaisance. On parle beaucoup de la propriété du prince régnant (2). Située à Sokola, elle se distingue par ses eaux vives, ses jardins à l'anglaise et sa riante position. Vient ensuite le beau château de Stinka, appartenant à M. Nicolaki Rosnovand, président du divan princier, qui eu pendant quelque temps toutes les chances de devenir prince régnant. Ce château a un aspect royal. Sa situation est l'une des plus admirables du pays. Mais, à part ces deux résidences, rien n'est bien digne de l'attention.

En sortant du consulat de France, qui, en l'absence de M. Mimaut, était géré par M. Blanc Duclos, nous allâmes visiter d'ancien palais des hospodars, brûlé à l'époque où le premier prince Stourdza régnait.

Ce palais n'offrait plus alors que des ruines. « Par leur aspect grandiose, dit M. le consul général A. Cochelet (3), que nous copions textuellement, ces ruines donnaient une idée de ce qu'étaient dans ces temps anciens la puissance et la représentation des hospodars « pendant leur règne éphémère, vendaient les emplois, influençaient » jugements, et cherchaient tous les moyens possibles de s'enrichir, » se faire des partisans et surtout pour acheter des protecteurs à » stantinople. »

(*La suite prochainement.*) STANISLAS BELLANGER.

(1) *Rouges-Bocages*. On appelait ainsi la Buckowine parce que le sang Polonais avait souvent arrosé ces forêts.

(2) Le fils du savant M. Mimaut, auquel, entre autres antiquités précieuses, nous devons le *Lougsor*.

(3) Itinéraire des principautés de Valachie et de Moldavie.

L'article suivant du *Standard*, en réponse à quelques fanfaronnades maritimes du *Siècle*, vient à point pour corroborer la leçon profondément ironique contenue dans la citation que nous avons faite ce matin d'un passage des manuscrits de Fourier. Faut-il donc que la France en soit réduite à recevoir aujourd'hui de l'Angleterre d'aussi rudes exemples de modération, de sagesse et d'humanité?

« Le journal le *Siècle* parle avec une confiance réelle ou affectée de la facilité avec laquelle l'Angleterre pourrait être envahie par des marines à vapeur. Envahir l'Angleterre à l'aide de la vapeur !... cela serait aussi impossible que d'envahir le pic de Ténériffe. Nous ne parlerons pas des moyens d'agression de l'Angleterre, ces moyens sont odieux et nous espérons que l'Angleterre ne sera plus provoquée à s'en servir. Mais en ce qui concerne les moyens de défense de l'Angleterre nous pouvons nous féliciter, sans blesser personne, et en dépit de lord Palmerston et du *Siècle*, nous sommes intimement convaincus que ces moyens dépassent ceux de toute autre nation et même ceux de l'Angleterre jusqu'à ce jour. On parle d'une invasion à l'aide de la vapeur : ceux qui lancent cette menace ont-ils calculé le nombre de navires à vapeur dont peut disposer l'Angleterre ? l'ont-ils comparé à celui des autres nations ? La marine à vapeur militaire et marchande de la Grande-Bretagne dépasse un tonnage d'un demi-million de tonnes et peut-être le chiffre va-t-il à un million. Y a-t-il une nation européenne possédant le dixième de ce chiffre? Si l'on compare le nombre des marins de la Grande-Bretagne à celui des marins des autres nations, on trouvera que le nombre de nos marins l'emporte de beaucoup.

» Cependant, malgré cette supériorité incontestable en marins et en bateaux à vapeur, sans compter la marine militaire à voiles, qui est peut-être plus grande encore, lord Palmerston et le *Siècle* nous disent que nous serons envahis. Comment, et de quels points? Il est naturel de croire que le gouvernement britannique ne se laissera pas intimider par un armement comme la flotille de Boulogne, que trois steamers de première classe feraient disparaître avant huit jours, nonobstant toutes les batteries de terre pour les défendre. Si le gouvernement britannique avait la guerre avec une puissance maritime, il commencerait par détruire la marine de l'ennemi, et comme il aurait des forces navales supérieures, il arriverait à son but avec une grande facilité, eu égard aux changements opérés dans la manière de faire la guerre sur mer. Que signifient les forts pour la défense des ports depuis que l'on se sert de canons de gros calibre dont sont armés nos navires à vapeur de première classe, et qui ont une portée plus grande que les canons dont on se sert à terre? Ainsi une marine à vapeur en lutte avec celle de l'Angleterre serait détruite au bout d'un mois, car une marine à vapeur ne peut rester longtemps loin du rivage. Dans ce cas, il n'y aurait plus à craindre une invasion. Après un mois de guerre, la marine à vapeur de l'une des parties belligérantes sera détruite, et l'on doit supposer que la plus forte tiendra le plus longtemps, surtout quand sa supériorité est de 10 à 1.

» Nous pourrions en dire davantage si nous voulions nous vanter. Nous pourrions parler de la sécurité que nous donne notre position insulaire, mais nous aimons mieux nous appuyer sur la justice de l'Angleterre, sa modération, son désir ardent de voir prospérer tous ses voisins, mais c'est lord Palmerston et ses copistes et admirateurs français qui nous ont forcés d'établir la position militaire inexpugnable de l'Angleterre. »

CHAMBRE DES COMMUNES,

VOYAGE DE LA REINE VICTORIA SUR LE CONTINENT.

Une curieuse discussion s'est engagée avant-hier dans la chambre des communes, à propos du voyage de la reine d'Angleterre sur le continent. Les observations de lord Campbell sont intéressantes à plus d'un titre. Elles initient le public continental aux mœurs parlementaires et dynastiques de nos voisins :

LORD CAMPBELL. J'adresserai au noble lord président du conseil une question relativement au voyage que S. M. se propose de faire prochainement au continent. Loin de moi la pensée de jeter quelques obstacles sur les pas de la reine voyageant pour son agrément et dans le but de cimenter le sentiment amical qui existe heureusement entre l'Angleterre et les nations étrangères et qui ne saurait manquer d'être encouragé par l'échange de visites royales et les relations amicales des souverains. Un acte ancien empêchait le souverain d'Angleterre de quitter le pays sans l'agrément du parlement. Cette loi est tombée en désuétude depuis long-temps et maintenant rien n'empêche que le souverain se rende partout où il lui plaît et voyage à son gré. Le roi Guillaume III a exercé ce droit ; mais alors la reine régnante, son épouse, exerça les fonctions royales en son absence. Georges Ier exerça aussi ce droit, mais après avoir nommé des lords-juges, ayant à leur tête l'archevêque de Cantorbéry, avec la mission d'exercer comme une régence. Cela eut lieu en 1716, 2e année du règne de George Ier. Il est vrai que le roi Georges III ne s'écarta jamais à une distance de 100 milles du lieu de sa naissance. Peut-être eût-il mieux valu qu'il voyageât. Peut-être s'il se fût absenté et s'il eut visité les bords du Rhin où les principes du libéralisme prévalaient à un haut degré, il n'eût pas résisté si long-temps à l'émancipation des sujets catholiques romains.

Georges Ier, dans un discours qu'il fit à la fin de la session avant de partir pour l'Allemagne, déclara que dans le but d'assurer la paix et de contribuer à la prospérité du pays pendant son absence, il se proposait de constituer son fils, le prince de Galles, dépositaire de l'autorité royale. Cependant il y eut plus tard quelques malentendus, et treize lords-juges furent nommés à sa place. L'archevêque était membre de cette commission. Georges II au moment de partir, nomma sa femme régente. Le 16 mai 1735, le roi, en son conseil, déclara qu'il allait visiter ses domaines d'Allemagne et qu'il nommait sa très chère femme régente en son absence. Georges II suivit invariablement l'exemple de Georges Ier ; il nomma des lords-juges ; il ne s'absenta jamais long-temps de Londres. Georges III ne quitta jamais l'Angleterre. Georges IV ne s'absenta qu'une fois. Le 17 septembre 1821 des lords-juges furent nommés; ils étaient dix-neuf. De grands inconvénients résulteraient de la non-observation du précédent suivi déjà plusieurs fois dans des cas antérieurs. Je n'aime pas à voir l'autorité royale en vacance. Pour la sûreté de la monarchie pendant l'absence de la reine, il doit être fait ce que l'on a fait précédemment. En conséquence, je désirerais savoir si pendant l'absence de S. M. on est dans l'intention de nommer des lords-juges dépositaires de l'autorité royale.

LE LORD CHANCELIER. Je vais répondre aussi brièvement que catégoriquement aux observations de mon noble ami : le gouvernement de S. M. n'a pas l'intention de donner le conseil à la reine de nommer des lords juges pendant son absence pour le court voyage qu'elle se propose de faire. Avant que la reine ne fît le voyage de France on consulta sir F. Pollock, premier baron actuel, et le feu procureur général sur l'opportunité de nommer une régence ou des lords commissaires pendant l'absence de la reine. Après examen approfondi de la question tous deux furent d'avis qu'il n'était nulle-

parole.

— Nous reprendrons le 15 courant la publication du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE, par ALEXANDRE DUMAS. Les personnes qui s'abonneront à partir du 15 août recevront les trois premiers volumes parus du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE et le CARILLON DU NOUVEL AN, roman traduit de l'anglais de CH. DICKENS.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — L'affaire des Trois-Ponts, qui devait être plaidée hier sur le fond au tribunal de première instance, a été continuée à quinzaine. — L'*Union provinciale* de Clermont, journal légitimiste, vient d'être condamnée par la cour d'assises de Riom à 1 000 fr. d'amende et trois mois de prison, minimum de la peine. — M. de Balzac vient de partir pour l'Allemagne. Ce soir, la *Gazette de France* reproduit plusieurs sentences philosophiques et politiques du célèbre romancier ; la *Presse* annonçait hier que M. de Balzac reviendrait à Paris avec la fin des *Paysans*. — M. Léon Pillet est de retour d'Allemagne ; la *Patrie* dit ce soir qu'il a obtenu de M. Meyerbeer un traité qui oblige le célèbre compositeur à faire représenter, d'ici au mois de mars prochain au plus tard, sur notre Académie royale de Musique, l'opéra, depuis si longtemps annoncé et promis : l'*Africaine*. Promesse décevante! — Mlle Rachel donne en ce moment à Strasbourg des représentations qui sont fort suivies. — L'Académie de Rouen vient de remettre au concours l'*Eloge de Casimir Delavigne* pour 1846 ; les travaux envoyés cette année ont été jugés insuffisants pour mériter le prix qui consiste en une médaille d'or. Un prix de 800 francs sera aussi décerné, en 1848, à l'auteur de la meilleure histoire du commerce maritime de Rouen depuis les temps les plus reculés jusqu'au seizième siècle.

HUMANITÉ D'UN PRINCE. — Si M. le duc de Nemours a pu s'endormir à la chambre des pairs, et S. A. R., il faut l'avouer, était bien excusable, il a prouvé qu'il ne dormait pas sur la route de Libourne. Voici ce qu'on écrit de cette ville à l'*Echo de Vésone* : « Un accident douloureux est venu troubler ici le plaisir d'une courte excursion de LL. AA. RR. Une voiture contenant trois personnes, dont le cheval s'était effrayé, fut précipitée dans un ravin. M. le duc de Nemours, sous les yeux duquel se passait ce triste évènement, s'élança aussitôt hors de sa voiture, et fut le premier à relever les victimes, parmi lesquelles se trouvait une dame, qui paraissait, au premier abord, assez grièvement blessée. Le prince s'assura promptement que le mal n'était pas aussi grand qu'on l'avait cru avant l'examen : il prodigua ses soins aux blessés avec une bienveillante sollicitude, et ne quitta le théâtre de ce fâcheux accident qu'après s'être convaincu qu'il n'aurait aucune suite fâcheuse. Le prince vint alors rassurer la princesse, qui, pendant toute la durée de cette scène douloureuse, avait manifesté la plus vive émotion. »

VIN DE GRENACHE. — Cette curieuse affaire a continué aujourd'hui devant la cour d'assises de la Seine. Parmi les témoins, on a principalement entendu M. Chevalier, chimiste, et M. le docteur Devergie, chargés conjointement d'une nouvelle expertise. M. Chevalier a déclaré de nouveau que le vin de Grenache envoyé aux époux Lévy avait été saturé d'une quantité assez notable d'arséniate de potasse ; se renfermant toutefois dans la spécialité de sa mission, il ne s'est point expliqué sur la question de savoir si cette quantité était suffisante pour donner la mort. Ce dernier point a été traité par M. le docteur Devergie, qui a émis l'opinion que la dose de substance tonique mêlée au vin de Grenache n'était point telle qu'elle dût inévitablement occasionner la mort. Les symptômes observés chez M. Lévy et sa prompte guérison ont confirmé le témoin dans cette opinion. L'accusation a été soutenue avec force, dans toutes ses parties, par M. l'avocat-général Glandaz. Me Chaix-d'Est-Ange a présenté ensuite la défense, en s'attachant à démontrer que les débats n'avaient aucunement éclairci la mystérieuse obscurité qui règne encore sur la véritable origine de l'envoi fait aux époux Lévy. Après le résumé de M. le président Poultier, le jury s'est retiré pour délibérer. Au bout d'une demi-heure, le jury a rapporté un verdict négatif sur toutes les questions. En conséquence, la cour a prononcé l'acquittement de l'accusé. Le sieur Ginestan s'est retiré après avoir remercié avec effusion son défenseur.

LES PORTEURS DE BONS ESPAGNOLS. — « Ils viennent de se réunirent, lit-on dans la *Patrie*, sous la présidence de M. Mauguin. L'assemblée était très nombreuse. M. Mauguin a rendu compte de l'état des finances de l'Espagne. Les créanciers ont paru disposés à refuser la nouvelle conversion de la dette telle qu'elle paraît projetée par M. le ministre des finances, M. Mon, et doit résulter de la loi rendue par les cortès. Il a été décidé qu'on adresserait des pétitions aux chambres espagnoles, aux chambres de France et au ministre français. Les pétitions aux chambres et au ministère de France, doivent demander surtout que le 3 0/0 intérieur ne soit pas admis à être coté à la Bourse de Paris. »

M. MICHELET A CHERBOURG. — M. Michelet vient de faire un voyage à Cherbourg. On lit dans le journal de cette ville : « Pendant son séjour à Cherbourg, l'illustre professeur du Collége de France a été l'objet de l'intérêt le plus vif et des hommages les plus empressés. Plusieurs citoyens, dans le dessein de lui témoigner le respect et l'admiration que leur avaient inspirés le talent et la science, et surtout les sympathies qu'avait éveillées, dans leurs cœurs, l'indépendance de caractère de ce défenseur courageux de la libre pensée, avait résolu spontanément de lui offrir un banquet. Mais M. Michelet, à leur grand regret, a refusé avec modestie cette offre, qui l'honorait, a-t-il dit, mais que l'état de sa santé ne lui permettait point d'accepter. » — M. Michelet est de retour à Paris.

DÉCISION FAVORABLE A L'AGRICULTURE. — Le conseil général du département de la Nièvre a pris, dans sa dernière session, l'initiative d'une mesure qu'il serait bien désirable de voir imiter par les autres conseils. Il a voté les fonds de premier établissement d'une école d'agriculture départementale et de vingt deux bourses. On enseignera dans cette école l'agriculture et toutes les notions qui s'y rattachent, comme l'économie des animaux domestiques, la connaissance et le croisement des races, l'hygiène des bestiaux, les éléments de la médecine vétéri-

encore coupés des *OEuvres de Béranger*, qu'un autre libraire reconnaît également lui avoir été volés à son étalage. Ce jeune étranger donne les marques du plus violent désespoir, et fait à travers ses sanglots et ses larmes l'aveu complet de sa faute. Le besoin seul l'y a poussé, car c'est à peine s'il peut vivre avec la pension mensuelle que ses parents lui font servir. Me Lefebvre présente d'office la défense du prévenu. Le tribunal condamne ce jeune homme à quinze jours de prison. « C'est à votre défenseur, dit M. le président, que vous devez l'indulgence dont le tribunal a fait preuve à votre égard ; mais qu'au moins cette leçon vous serve à l'avenir. » — La leçon eût été complète si M. le président avait indiqué à ce pauvre jeune homme un moyen de gagner honnêtement sa vie !...

AFFAIRE JUDICIAIRE HORRIBLEMENT TRAVAILLÉE. — Ce mot est est sorti de la bouche même d'un président de cour d'assises. — « Un individu, lit-on dans le *Courrier de la Meuse*, est traduit pour coups et blessures devant la cour. Il s'appelle Richelot et habite la ville d'Ourchea. Sa famille est honorable, et quelques-uns de ses membres appartiennent au clergé. Plusieurs prêtres se font remarquer dans l'auditoire : on en compte jusqu'à sept. Le public, d'abord peu nombreux, augmente et paraît animé. En effet, les parents de l'accusé, animés d'un zèle imprudent, se sont imaginés qu'ils trouveraient un appui dans l'influence du clergé. Nous rapportons les paroles de M. le président Julien, qui, dans sa haute impartialité, s'est, après la lecture de l'acte d'accusation, exprimé en ces termes : « Messieurs les jurés, cette affaire a été horriblement travaillée. » C'est avec indignation que nous vous le disons, des prêtres mêmes, des » prêtres du Dieu de toute justice, se sont mis à la tête des intrigues, et » ont sourdement travaillé pour nous empêcher d'être justes nous-» mêmes. Des jurés ont reçu des lettres écrites par leurs femmes, sous » l'inspiration des obsessions de leurs directeurs. Nous rendons la jus-» tice, messieurs les jurés, au nom de Dieu, et les ministres de Dieu de-» vraient la respecter. Du reste, que l'on prenne garde, le parquet a les » yeux ouverts, et, si l'on a employé des manœuvres criminelles, quel » que soit le caractère sacré de l'individu, la loi saura l'atteindre. »

A midi, au moment de la suspension de l'audience, M. le président recommande encore à MM. les jurés de se tenir en garde contre l'intrigue. Reconnu coupable par le jury, l'accusé a été condamné à quinze mois de prison. — Peut-être le président de la cour d'assises de la Meuse avait-il raison. Mais un magistrat de cet ordre, si sa haute impartialité pouvait fléchir, devrait, nous semble-t-il, être plutôt favorable à l'accusé qu'à l'accusateur, et provoquer l'indulgence plutôt que les rigueurs d'un jury.

LES AMIS DES LUMIÈRES. — On lit dans une correspondance de Berlin, 2 août, que les Amis des Lumières (Licht freund) ont tenu dans cette ville une réunion à la suite de laquelle la résolution suivante a été prise : « La liberté de conscience et d'enseignement est reconnu comme la base de toute vraie culture et la seule garantie de son développement ultérieur. Ces droits chèrement achetés, notre siècle est décidé à les maintenir. La religion, le culte est l'affaire des particuliers et des communes. Cependant un certain parti, se targuant de son influence, ne poursuit que des buts machiavéliques, trouble les consciences, favorise une hypocrisie subversive de la morale, suspecte et anathématise les hétérodoxes et propose de les traiter en ennemis. Comme de pareilles prétentions blessent les droits d'autrui et brisent les liens sociaux, les soussignés fermement décidés à défendre de tout leur pouvoir, par les voies légales, les souverains biens se croient obligés de protester publiquement contre ces menées. »

LE CHOLÉRA A LAHORE. — D'après les dernières nouvelles qui sont arrivées de l'Inde. Le choléra sévit sans relâche sur la capitale de Runjet. Chaque instant du jour semble acquitter sa dette en lui livrant son contingent de victimes. Un phénomène bien connu dans l'ordre physique se reproduit dans l'ordre moral. Comme on voit pendant un tremblement de terre le lion se coucher à côté de l'agneau, les animaux les plus féroces perdre tout leur courage, de même à Lahore les partis politiques qui avaient montré jusqu'alors le plus d'énergie s'effacent dans le péril extrême ; ce sont au contraire les plus timides qui surgissent. C'est Goulab-Sing, le vétéran de cent combats, l'homme fort, l'esprit fier et audacieux, qui se retire de la lutte et ne songe plus qu'à regagner paisiblement ses montagnes ; c'est Jowahir-Sing, le Thersite indien, le débauché faible et pusillanime, qui saisit le pouvoir et gouverne le peuple sikhe avec la quenouille de sa sœur. Ces milices si turbulentes qui mettaient la fortune publique au pillage, qui faisaient et défaisaient les rois, qui n'élevaient hier un chef sur le pavois que pour l'en précipiter demain, se soumettent et se laissent dépouiller aujourd'hui sans un effort, sans un murmure. C'est qu'en huit jours deux mille de leurs frères d'armes ont été emportés par le fléau, et la mort est toujours là, qui moissonne sans cesse. Que leur importe alors si Jowahir, comme le voleur qui, dans le moment de contagion, se montre impunément au grand jour, s'acharne sur les dépouilles de leurs compagnons, s'il enrichit ses trésors du butin dont ils étaient gorgés, leurs colliers et leurs bracelets d'or ? Qu'importe si le même sort est réservé au tyran et à l'esclave? Cette ville naguère si bruyante, où deux cent mille âmes se livraient à une affreuse orgie, est maintenant silencieuse comme la tombe, ses bazars sont déserts, ses caravansérails abandonnés. Mais à chaque heure du jour, de chaque rue, au même instant, débouche un sombre cortège qui se dirige vers les eaux sacrées du Ravi, au bord duquel s'élève le bûcher funéraire. Celui qui l'allumait le matin y est consumé le soir ; une ou deux heures de maladie dévorent la plus forte constitution. L'œuvre de destruction est si rapide, qu'en moins de deux semaines, du 14 au 29 mai, le combustible a manqué aux funérailles. Sur une population de deux cent mille âmes, la mortalité est journellement de cinq à sept cents personnes.

COURS DE PHRÉNOLOGIE. — Un de nos amis qui a suivi le cours de phrénologie de M. Place, à l'Athénée royal, nous communique la note suivante : « Vendredi dernier, M. Place a terminé son cours de phrénologie à l'Athénée royal. Après avoir passé en revue les progrès accomplis par cette science depuis Gall, son fondateur, l'honorable professeur a essayé de faire ressortir les influences de l'organisme cérébral sur nos déterminations diverses, et sur la destinée de l'humanité. A-t-il dit tout ce qu'il y avait à dire sur un pareil sujet ? A-t-il élevé à la hauteur de la science sociale cette partie de la science de l'homme ? Malheureusement, nous avons à regretter cette lacune dans l'exposition, du reste claire, précise et savante, que M. Place a faite de la théorie phrénologique. Il

LE MAGNÉTISME EXPLOITÉ. — Toutes les sciences qui commencent sont exploitées par les faiseurs. Pendant que les chercheurs convaincus travaillent, les chevaliers d'industrie escroquent. La scène suivante est du reste une bonne leçon pour tout le monde. Nous la reproduisons d'après la *Gazette des Tribunaux* :

« Un ancien instituteur, le sieur C..., retiré depuis long-temps à Fontainebleau, où il jouit d'une honnête aisance, avait été, dans l'espace de quelques mois, victime de plusieurs vols, et tous ses efforts pour en découvrir l'auteur avaient été inutiles. Il avait renvoyé successivement plusieurs servantes sur lesquelles ses soupçons s'étaient arrêtés, et il vivait seul depuis quinze jours, lorsqu'un nouveau vol fut commis dans son secrétaire pendant qu'il dînait chez un de ses amis. De nouvelles recherches furent faites, et n'eurent pas un plus heureux résultat que les premières, et M. C... se désolait, lorsqu'il eut connaissance de l'histoire de ce jeune fermier du village de Wissous que l'on avait cru assassiné, et dont le retour, annoncé par une somnambule, s'accomplit ainsi que la *Gazette des Tribunaux* l'a raconté. L'ancien instituteur résolut d'avoir recours au même procédé. Dès le lendemain donc il se mit en route, gagna Corbeil, et prit place sur le chemin de fer, impatient d'arriver à Paris. Chemin faisant, il lia conversation avec un monsieur de bonnes manières placé près de lui; on parla du magnétisme, de ses prodiges; M. C... raconta alors ce qui lui était arrivé; il dit le projet qu'il avait conçu de recourir à cette merveilleuse science pour découvrir les voleurs dont il avait été la victime. — Parbleu! monsieur, dit alors son interlocuteur, le hasard vous sert à merveille, car je suis l'intime ami du savant magnétiseur et de la somnambule dont vous parlez; pour peu que cela vous soit agréable, je me ferai un plaisir de vous présenter à eux, et je ne doute pas qu'ils ne satisfassent complètement votre désir. »

M. C... accepta avec empressement. On arriva à Paris, et pendant qu'on réclamait les bagages, l'inconnu invita M. C... à entrer dans un café, où il le laissa seul, sous prétexte de terminer une affaire urgente dans le quartier, et en affirmant que son absence ne durerait pas plus d'un quart d'heure. Une heure environ s'écoula, heure bien lente pour l'impatience de l'ancien instituteur. Enfin l'obligeant voyageur reparut, et l'on se mit en chemin pour la visite projetée. On arrive rue des Moulins : M. C... entre avec son guide dans une maison d'assez modeste apparence, et d'abord il s'étonne qu'un si savant magnétiseur ait une si chétive habitation ; mais il se dit qu'il ne faut pas juger sur l'étiquette du sac ; et bientôt il est introduit dans un appartement au troisième étage, et présenté au magnétiseur et à sa somnambule : « Mon cher ami, dit au savant le personnage qui servait d'introducteur au brave rentier, je suis désolé que mes affaires ne me permettent pas d'assister à l'intéressante séance qui va avoir lieu ; mais je te recommande monsieur, je te prie de le traiter comme moi-même ; je reviendrai ce soir, mais à une heure avancée. Adieu ! »

» A peine est-il parti, que la somnambule prend place dans un large fauteuil ; après quelques passes du magnétiseur, elle s'endort. On l'interroge, et, répondant aux questions qui lui sont faites, elle dit que la personne qui vient la consulter arrive d'une ville éloignée de douze lieues de Paris, ville où il y a une splendide résidence royale; elle dit le nom de la rue où est située la maison de M. C..., en décrit l'aspect, parle du jardin qui y est attenant, et déclare que, par ce jardin, des voleurs se sont introduits à différentes époques, qu'elle indique avec exactitude. Le bon rentier est dans l'admiration. « Quels sont ces voleurs? » demande le magnétiseur. — Je les ai aperçus, répond la somnambule, mais je ne les vois plus. Les voici... non... Il fait bien chaud... de l'air! je n'en puis plus... — C'est fâcheux, dit le magnétiseur, mais il y aurait danger à la maintenir dans cet état; il faut que je l'éveille: nous recommencerons un peu plus tard, lorsque l'atmosphère sera moins chargée d'électricité. Restez donc, mon cher monsieur : vous dînerez sans façon avec nous, afin que, par ce détestable temps d'orage, nous saisissions l'instant favorable dès qu'il se présentera.

» L'invitation est acceptée : on se met à table; la somnambule mange comme quatre, tout en se plaignant de la fatigue et de l'extrême faiblesse qu'elle éprouve. Le repas se prolonge ; la nuit vient. M. C... parle de se retirer; mais on lui dit qu'alors tout serait manqué, et il est décidé que l'on passera la nuit, s'il le faut, pour attendre que la somnambule ait retrouvé toute sa lucidité. A minuit, l'habitant de Fontainebleau s'endort dans un fauteuil, et il ne se réveille qu'au grand jour. Il regarde autour de lui, et est fort étonné de se trouver seul ; il se lève, appelle : personne ne répond. Il saisit le cordon d'une sonnette, et l'agite violemment : une servante arrive alors, une longue note à la main ; c'est la carte du dîner, à laquelle on a ajouté le prix du loyer de l'appartement pour vingt-quatre heures. Qu'on juge de la surprise de l'ancien instituteur ! il est dans un hôtel garni; l'appartement où il a passé la nuit a été retenu à son nom; les personnes avec lesquelles il a dîné sont tout à fait inconnues au maître de la maison, qui est même fort mécontent qu'elles se soient retirées si tard... Par un mouvement instinctif, le malheureux M. C... porte la main à sa poche... Heureusement sa bourse est intacte. Mais si on ne l'a pas volé, quel est donc le mot de l'énigme? Il le cherchait encore lorsqu'il arriva chez lui, où il le trouva enfin, à la vue de ses meubles brisés et vides. La razzia était complète; les voleurs avaient tout enlevé, jusqu'aux rideaux du lit. Plainte a été portée; mais, jusqu'à présent, ni à Fontainebleau ni à Paris, on n'a rien pu découvrir. »

LA FAMILLE MOLIN. — Nous laissons le journal le *Droit* rendre compte de cette bonne scène de comédie qui se passait hier sur les bancs de la 6e chambre :

A l'appel du nom de Molin, trois individus, un homme, une femme et un enfant viennent s'asseoir sur les bancs.

M. le président. — Mais il n'y a qu'un prévenu.

La femme Molin. — C'est moi.

— Que font là ces deux autres personnes ?

— C'est mon homme et mon garçon.

— Qu'ils se retirent de là... ils ne sont pas prévenus ; ils n'y ont que faire.

Le père Molin se jette en pleurant dans les bras de la mère Molin; Molin fils se fourre entre eux deux et sanglotte comme un jeune bœuf. Ce tableau de famille a véritablement quelque chose de déchirant. Nous doutons que le grand procès des Trabucaires, qui va bientôt se dérouler devant la cour d'assises de Perpignan nous offre une situation plus dramatique. Enfin les si lourdement, qu'il ramasse toutes les ordures dans les escaliers et les traîne après lui. L'autre jour je lui faisais des reproches ; il m'a bousculé rudement, et de là mon balai est tombé sur sa jambe. Voilà tout.

Les deux autres Molin. — Voilà tout.

La mère Molin est condamnée à 25 fr. d'amende. Les deux autres Molin se précipitent vers le banc des prévenus et reprennent la position que nous avons décrite ci-dessus. — On les fait sortir, et nous les voyons descendre ainsi entrelacés jusque dans la salle des Pas-Perdus.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS.— 9 AOUT.

La *Presse* répond au *Globe* : « M. Granier de Cassagnac, dit-elle, voudrait bien que nous nous donnassions, aux yeux de nos lecteurs, le tort qu'il s'est donné aux yeux des siens. Il voudrait bien nous entraîner sur le terrain des personnalités injurieuses qu'il n'avait paru quitter hier que pour y revenir ce matin avec furie. Il n'y réussira pas. Le sentiment qu'il nous inspire n'est aucunement celui de la colère. Nous connaissons l'homme, depuis long-temps, et aujourd'hui, tout le monde le connaît. Personne ne croira donc un mot de ce qu'il dit d'une prétendue demande de trève qui lui aurait été faite au nom de M. de Girardin ! Comme cela est vraisemblable ! Comme celui-ci a prouvé qu'il en avait besoin! Aussi ne ferons-nous pas même à cette gasconnade l'honneur de lui donner un démenti. M. Granier de Cassagnac est toujours le même, et le procédé dont il se sert pour faire croire qu'il est tout au moins un demi-dieu devant lequel courbe la tête et fléchit le genou, pouvoir et opposition, M. Guizot aussi bien que M. Thiers, ce procédé n'est pas neuf, et ce n'est pas la première fois que M. Granier de Cassagnac l'emploie, bien qu'il ne lui ait jamais réussi. Il l'a déjà employé en 1840, alors qu'il écrivait à M. l'abbé Angelin une lettre qui a été lue à la tribune et que tous les journaux ont reproduite... »

Dans cette lettre, M. Granier de Cassagnac réclame la délégation coloniale comme un moyen d'arriver à la chambre avec plus de solidité et d'indépendance. La *Presse* publie une autre lettre de M. Granier dans laquelle ce dernier fait dire à M. Thiers que M. de Cassagnac est le premier journaliste de l'Europe, elle rappelle ensuite que M. Granier se fit moquer de lui par tous les rieurs de Bordeaux en se posant comme le défenseur et le représentant du ministère, à la réunion vinicole qui eut lieu en septembre 1843 dans la capitale de la Gironde.

« Il ne faut cependant pas, s'écrie la *Presse*, juger trop sévèrement M. Granier de Cassagnac. Lorsqu'il se dépeint complaisamment ainsi sous les couleurs d'un journaliste devant lequel tout le monde tremble ou prie; lorsque, pour donner quelque crédit à ses récits, il les orne de fables qui font plus d'honneur à son imagination qu'à son caractère, et de noms propres, qu'il fait intervenir arbitrairement, il est de bonne foi ; il ne croit pas qu'il soit un imposteur. Il n'est qu'un gascon. »

Le *Constitutionnel* annonce que dans un conseil des ministres qui s'est tenu ces jours derniers, il a été résolu que la dissolution n'aurait pas lieu. On aurait reconnu, dit l'organe de M. Thiers, qu'il est bon d'accoutumer le pays à garder la même chambre pendant cinq ans ; on espère, d'ailleurs, avoir bon marché de la majorité dans la session prochaine et la gagner mieux en détail qu'on ne la gagnerait en masse. Il ajoute que la promotion des pairs est ajournée à deux mois.

Le *Journal des Débats* croit devoir repousser les bruits qu'a provoqués l'incendie de Toulon. Il s'étonne qu'on ait pu les accueillir, même sous la forme du doute; il s'étonne même qu'on n'ait pas accusé M. Guizot et M. de Mackau, tandis qu'on inventait à plaisir, d'avoir mis le feu au Mourillon pour être agréables aux Anglais.

Le *National* analyse et juge les débats que les Jésuites viennent encore de provoquer dans la diète de Zurich. Il constate que le parti radical est resté dans la légalité fédérale.

Le *Courrier français* revient sur le droit de visite: les amis de M. Guizot, dit-il, veulent lui frapper une médaille ; on ne devra y mettre pour exergue qu'un seul ~~mot~~ : mystification !

Le *Siècle* a pour premier Paris un long et premier article bibliographique, car il en promet d'autres, en l'honneur des *Etudes sur l'Angleterre*, de M. Léon Faucher. On lit dans cet article l'axiôme suivant : l'Angleterre est un peuple à part.

La *Réforme* reproche à notre gouvernement de ne pas lutter contre l'expansion du Zollwerein.

Le *Globe* discute nos articles sur le communisme et sur l'impuissance du pouvoir : Nous lui répondrons.

Marchés.

Marché de la Vallée du 9 août. — Agneaux 0,00 à 00,00. — Canards barbotteurs, 0,90 à 1,50. — Canetons de Rouen, 2,00 à 3,00. — Chapons gras 2,75 à 6,25. — Chevreaux ou cabris 0 à 3,00. — Cochons de lait 5,00. — Dindes gras 5,00 à 7.00; comm., 2,50 à 4,00. — Lapins ou lapereaux 1,00 à 3,50. — Mont. pré salé 0,00 — (illes comm. 2,75 à 4,00. — Pigeons de volière 0,50 à 0,85 de bizets 0,23 à 0,55. — Poules ordinaires 1,25 à 2,50. — Poulets gras 2,75 à 3,75. do comm. 0,65 à 1,50.

Marché aux fourrages du 9 août. *Barrière d'Enfer.* — Foin 1re 48 à 51, 2e 45 à 46 ; 3e 00 à 00. — Paille de blé 1re 31 à 36; 2e 31 à 32; 3e 00 à 00 Paille de seigle; 2e 00 à 00. — Luzerne 1re 00 à 00; 2e 40 à 44.

Cote administrative.					
Gruaux	00 q.	00 k.	47,45	à	50,00
1re	00	00	37,55	à	40,10
2e	00	00	33,10	à	36,95
3e	00	00	28,00	à	29,00
4e	00	00	18,45	à	19,10
A liv.	00	00	00,00	à	00,00

Cote administrative.					
Gruaux	00 q.	06 k.	46,50	à	51,00
1re	00	00	38 20	à	40,75
2e	00	00	35,65	à	37 35
3e	00	00	00,00	à	00,00
4e	00	00	18 45	à	21,60
A liv.	0000	00	00 00	à	00 00

Bourse du 9 août 1845.

Les chemins de fer, un peu faibles au commencement de la Bourse, ont fini par remonter. Les fonds publics ont suivi la marche opposée. Il est probable que le développement considérable donné aux opérations en actions et promesses de chemins de fer fait sortir quelques capitaux de la rente au profit de ces derniers.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : 4 p. 0/0, 110. — Société générale, 1590. — Banque 1841, passive, 7. — 3 p. 0/0, 38 3/8, 1/4. — Haïti, 380. — Chemins de La Teste, 220. — Actions de : Zinc Vieille-Montagne, 7400, 7450. — Lin Maberly, 837 50, 835. — Obligations d'Orléans, 1265. — Chemins non constitués : Orléans à Bordeaux, gr. coupures, 682 50, 685. — Charleroy, 512. — A terme : Espagne, dette intérieure, 30 1/8 fin c. — Chemins de La Teste : 222 50.

	1er C.	P. H.	P. B.	dr C.	h.
5 0/0 compt....	121 95	122 05	121 80	121 80	121 [illegible]
— fin cour...	122 15	122 20	122 »	122 »	122 [illegible]
3 0/0 compt....	84 20	84 25	84 15	84 15	84 [illegible]
— fin cour...	84 30	84 40	84 30	84 30	84 [illegible]

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville...	1115		»	5 0/0 Bge 1840.	102 3/4	103	»
B. de France...	3220	»	»	— Portugais...	»	»	
C. Gou. 1000...	»	»	»	Esp. D. active.	» »	»	
C. Gan. 1000...	»	»	»	5 0/0 Naples...	101 50	»	B. » 50
C. hypot.....	610 »	»	H. 2 50	— Romain..	101 1/4	104 1/2	H. » 11
4 Canaux.....	1277 50	»	»	Obl. Piemont.	1267 50	»	»

CHEMINS DE FER.					
St-Germ.....	1115 »	1117 50	H. 2 50	Au 15 1115. 1112 50, 1120.	H. 3 75
V. r. d......	515 »	517 50	B. 1 25	— 515, 517 50, 517 50.	B. 2 50
— r. g......	330 »	335 »	»	— 330, 336 25, 336 25.	» »
Orléans......	1273 75	1282 50	H. 2 50	— 1280, 1290.	H. [illegible]
Strasb.......	285 »	285 »	»	— 282 50, 285.	H. [illegible]
Rouen.......	1055 »	1067 50	H. 17 50	— 1057 50, 1075, 1067 50.	B. 15 »
Havre.......	900 »	» »	»	— 900, 902 50.	» »
Marseille....	1070 »	1072 50	»	— 1065, 1080, 1077 50.	H. 7 50
Vierzon.....	760 »	» »	H. 5 »	— 770, 785, 780.	H. 10 »

LONDRES, 7 Août

Consol. 98 7/8 99.
Esp. act. 27 1/8, 27.
Portug. 65 1/2.
Mexic. 35 3/4.
Brésil.
5 0/0 hol. 99 3/4.
2 1/2 do. 62 5/8.
Rouen. 41, 41 1/2.
Orléans, 49.

PRIMES. PARIS, 9 AOUT.

3 0/0 F. c. 84 50 40 d. 50.
F. p. 84 70, 65 d. un; 80, 85 d. 50.
St-Germain, fin c. 1140 d. 20.
Orléans, au 15. 1255, 1290 d. 20.
au 31. 1315, 1330 d. 20.
Rouen, fin c. 1080, 1095 d. 20.

COULISSE

Av. 84 35.
Ap. 84 32 1/2.
B. du Trés.
3 0/0 à 3 m.
Rep. F. c.
3 0/0 20 à 15.
F. c.
5 0/0 20 à 35.
F. p.

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 105,00 à 00,00; courant du mois, 106,00 à 00,00 ; 4 derniers mois, 110,00 à 00,00; 4 premiers 1846 112,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 99,00 à 00,00. Œillette rousse, 79,50. Lin, 79,50.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 115,00 à 114,00; septembre 115,00 à 00,00; octobre, 113,00; novembre et décembre, 97,00 à 95,00.

SAVON.—Ordre de livraison, 88,00 à 00,00 fr. les 100 kil.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

ON DEMANDE DES EMPLOYÉS. — S'adresser en personne de midi à deux heures, rue de Grenelle Saint-Germain, 66, à M. Fremaux. Les lettres non affranchies ne seront pas reçues.

Spectacles du 10 août.

8 h. »|» OPÉRA. —
7 h. »|» THÉATRE FRANÇAIS. — Une Chaîne.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Le Chalet. La Part du Diable.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — L'Ami Grandet. 3e Mari. L'Homme. Bugolin.
7 h. »|» VARIÉTÉS. — 2 Pierrots. Le Souper. Jongleurs. Le Chien.
7 h. »|» GYMNASE. — Le Roman. Sept Merveilles. Changement. Fumiste
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — La Pêche. Contrebasse. L'Escadron. 2 Papas
7 h. »|» PORTE-ST-MARTIN. — La Biche au bois.
7 h. »|» AMBIGU. — Etudiants. La Révolte des Marmouzets.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Canal Saint-Martin.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. »|» COMTE. — Ah ! mon Habit. Chansonnette. Le Docteur.
6 h. 1/2 FOLIES. — Jeune Homme. M. Denis. Mariage du Gamin de Paris.
6 h. LUXEMBOURG. — Heureux hasard. Le Favori du Prince. Partie fine.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 h. à 5 h. — Le Déluge, avant pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

flotte a périclité depuis quelques années, malgré l'augmentation
budget de la marine : elle a acquis la conviction que les mil-
ons de la France ont été mal employés et sans résultat sensible
ur l'amélioration et l'approvisionnement de nos arsenaux.

Ce n'est là qu'un côté de la question maritime : que ne peut-elle
pprendre également ce que deviennent les traditions, les manœu-
es, sur notre escadre d'évolution, et quelle est l'instruction qu'y
çoivent nos officiers et nos matelots ? Elle verrait les comman-
nts, faute d'idées supérieures, de direction convenable, tomber
ns des détails d'une futilité réellement risible, et qui plus est
rnicieuse ; elle verrait les officiers harcelés pour des niaiseries,
égoûtés de leur état par le peu de considération, de liberté, de
nquillité qu'on leur laisse sur les vaisseaux où on les réduit au
le de caporaux. Les commandants, oubliant toute dignité, s'oc-
pent des plus minimes détails du quart, d'une goutte d'eau, d'un
u tombé sur le pont ; ils s'en occupent aux dépens de leur consi-
ération personnelle, et de celle de leurs officiers, bien souvent. —
uant aux équipages, toujours pleins de dévouement, ils oublient
qu'ils savent de leur métier, et se rouillent, en quelque sorte,
ns des exercices fastidieux, sur la rade des îles d'Hyères.

Comme on ne tient qu'au *système peinture*, aux choses du de-
rs, à la forme, et nullement au fond, on leur apprend à faire vite
s niaiseries, sans s'occuper des choses sérieuses, utiles. Si, par
ception, on s'occupe de celles-ci, on les exécute à la course,
en ou mal ; il n'importe, il faut parler aux yeux, rien de plus ;
ssi, nous le répétons, les équipages deviennent-ils moins ma-
s de jour en jour, et les bons gabiers plus rares.

Si, pour un service quelconque, un vaisseau est détaché de l'es-
dre, il s'empresse d'en mettre de côté les traditions, pour former
réalité son équipage au métier de la navigation. Ce vaisseau
ntre-t-il, après un an de navigation véritable, il est ce qu'on ap-
lle *arriéré*, c'est-à-dire qu'il a besoin d'un nouvel apprentissage
ur *oublier* à faire bien, en mettant le temps matériellement
cessaire, et apprendre à faire vite en faisant très mal. Ceci est
éré, connu depuis longtemps, et en dit plus que tous les com-
ntaires ; nous ne craignons pas d'être sérieusement démentis
r des officiers de la flotte. Depuis longtemps, disons-nous donc,
est constaté que les bâtiments qui font le mieux les exercices en
de, vont le plus mal à la mer.

Tel vaisseau qui change ses huniers sur rade en sept et huit mi-
ntes, met tout bonnement une heure et une heure et demie pour
changer un seul à la mer, avec un peu de houle et de brise, si
nt est qu'il le fasse. Un mat de hune se remplace, en exercice
ns vingt minutes et moins ; il faut généralement une demi jour-
e pour le remplacer à la mer ; avec un temps ordinaire, les vais-
aux modèles y mettent une journée entière et plus. C'est qu'en
de on travaille pour les yeux seuls, on escamote (terme consa-
é) ; à la mer, c'est autre chose : il faut agir sérieusement, et
and on a perdu, dans des exercices *steeple chasse* maritime,
abitude d'un service réel, on se trouve désorienté, on oublie
e foule de précautions essentielles et l'opération est indéfiniment
ongée, parce qu'il faut s'arrêter à chaque instant pour réparer les
missions.

Tous ces exercices ennuient souverainement les matelots parce
e leur bon sens naturel leur en a démontré depuis long-temps
nutilité, ils sont pour eux une source très féconde de punitions
i les dégoûtent de plus en plus d'un métier où tout est pri-
tion, où on travaille jour et nuit, sans répit, sans compensation
cune, sans avoir même la consolation d'être utile à quelque
ch? Rien, absolument rien. Pas une institution, pas un fait qui at-
testent que l'on se soit occupé d'eux avec quelque intelligence,
avec le désir d'alléger le poids de leurs souffrances fabuleuses. A
Brest, le sort des ouvriers devient intolérable. Dans les terribles
mois d'hiver, de décembre à avril, l'aspect de leur famille désolée,
mourante de faim, de froid dans un bouge infect, les pousse au
désespoir, à la révolte. Pour adoucir pareille détresse, pour tout
remède à ces soulèvements périodiques, on applique les baïon-
nettes, les prisons ; et les enfants, les femmes des malheureux in-
carcérés, que deviennent-ils ? — Quels enfants ? quelles femmes ?...
Qu'ils s'arrangent !...

Il y a déjà trop de population en France, trop de pauvres sur-
tout, et M. le président de la Chambre des députés nous a appris
que le gouvernement n'était pas chargé de donner du pain et
du travail à ceux qui n'en ont pas ; que le gouvernement n'avait
pas été institué pour s'occuper de semblables vétilités....

Oh ! quelle responsabilité les puissants du jour assument sur leur
tête ; puissent-ils ouvrir les yeux et voir pendant qu'il en est temps
encore !

Dans le Midi, les ouvriers sont moins à plaindre ; mais nulle part
on ne se préoccupe de leurs plus impérieux besoins. Partout ils ont
une peine extrême à se loger même à des prix exorbitants ; à Tou-
lon, la rapacité égoïste des propriétaires de maisons, membres du
conseil municipal, fait remettre indéfiniment l'agrandissement *in-
dispensable* de la ville, et le gouvernement n'intervient pas, au
nom de l'humanité, pour briser cette odieuse exploitation. Ces mal-
heureux, après une journée du travail le plus pénible, sont obligés
de courir à une lieue pour regagner leur gîte. A Brest, c'est pis en-
core : tous les ans, les halles servent, pendant des mois entiers,
de refuge aux misérables qui n'ont pu trouver à se loger. Dans les
jours de l'hiver, c'est pitié de voir les ouvriers couverts de hail-
lons arriver souillés de boue, trempés jusqu'aux os, de la banlieue
où ils sont forcés d'aller se loger. Ils arrivent fatigués déjà de
leur course, faite de nuit bien souvent. Quel travail peuvent four-
nir des malheureux dans cet état ? ils sont transis de froid, leurs
mains débiles et gercées peuvent à peine tenir un outil. Avant
qu'ils puissent travailler, plusieurs heures de répit leur sont néces-
saires ; le gouvernement a donc tout intérêt à ce qu'il n'en soit pas
ainsi... Eh bien ! personne n'y a pris garde. Puisqu'il y a tout inté-
rêt, cependant, et que l'intérêt règle tout aujourd'hui, pourquoi le
gouvernement ne fait-il pas bâtir, à proximité des ports, de gran-
des maisons communes pour loger les ouvriers ? Il loge bien gratis
les forçats... Ces maisons contiendraient des écoles, des salles d'a-
sile, des crèches, et les femmes des ouvriers pourraient alors join-
dre le produit de leur travail au gain de leurs maris pour élever la
famille ; les ouvriers paieraient avec joie un logement si bien placé ;
ils béniraient le gouvernement...

Mais nous oublions que les millions de la France ne doivent être
employés qu'à élever des prisons, des retranchements, des forts
de tous les modèles, et à fondre des canons.

A Brest, un moyen se présentait pour donner un peu d'air à la
ville, pour la débarrasser d'une de ses immondices ; il ne fallait
que laisser faire. On s'y est opposé. M. Tritchler, ingénieur civil, a
proposé de jeter sur le port un pont qui reliât Brest à Recouvrance,
Il a soumis un modèle en relief, et un devis à toutes les autorités,
aux notabilités ; tous, M. le préfet maritime lui-même, l'ont trouvé
parfait, facile à exécuter. Les fonds abondaient ; eh bien ! il y a
plus de quatre ans que M. Tritchler a proposé son projet, et Brest
et Recouvrance n'en sont pas moins deux villes séparées : l'une
barrent le port à son entrée ;

5° Toute facilité pour transborder une armée, armes et bagages,
d'un côté à l'autre, s'il s'agit de repousser une descente ;

6° Et avec tous ces avantages, le *Valmy*, notre plus gros vaisseau,
passera sous le pont, laissant cinq mètres entre le pont et l'extré-
mité de ses mats ; il y passera sans interrompre un instant la circu-
lation des piétons. Quels résultats ! et tout cela coûtera... 1 200 000 fr,
juste le capital de 60 000 fr. de rente 5 p. 100, rapport actuel des
sales, incommodes et dangereux bachots qui servent de lien entre
Brest et Recouvrance. Et qu'on ne s'y trompe pas, l'érection de ce
pont, serait utile aux ouvriers de l'arsenal, à la classe pauvre avant
tout, classe qui fournit la majeure partie des 60 000 fr. des bachots ;
et comme la circulation triplera dès la première année, on pourra
supprimer le paiement pour les ouvriers, bientôt pour tous les pié-
tons. On peut affirmer que trois ans après l'inauguration du pont
Tritchler, de la rue de Siam à l'escalier du port, côté de Recou-
vrance, ce pont ne serait pas le seul joignant les deux rives. La
ville de Brest même, et nous osons lui conseiller de prendre l'ini-
tiative, en aurait jeté un par dessus la rue Royale ou Grande-Rue,
aux environs de la rue de la voûte joignant le quartier Keravel à
l'une des rues de traverse ou Couëdic, ou même aux deux à l'aide
d'une petite coupée tombant dans la rue de Siam, alors artère cen-
trale de Brest transfiguré, et devenu, par cette seule opération,
une ville magnifique.

Quand le pouvoir régulier abandonne les fonctions de l'intelli-
gence directrice, il est rare que les administrés osent et surtout
puissent le remplacer, à cause de la divergence et de l'hostilité des
intérêts. Toutefois Brest est une ville très avancée, et nous pou-
vons espérer que notre voix y sera entendue.

Après ce que nous venons de dire, à la course, est-il besoin de se
résumer, pour montrer clairement que les intérêts maritimes de la
France sont dans un état de dépérissement, de stagnation déplora-
ble, aussi bien pour ce qui concerne les arsenaux et leurs ouvriers,
la flotte et son personnel, que pour ce qui concerne les colonies
faites et à faire ? est-il besoin de démontrer que notre marine est
dirigée par des mains ignorantes, inhabiles ou insouciantes de son
honneur ? Il est bien temps que le scandale et la honte d'une pa-
reille direction finissent !

Le Jésuitisme.

Nous n'avons d'antipathie pour aucune opinion, pour aucun
groupe d'hommes, pas même pour les enfants d'Ignace. Notre
conception scientifique est assez large pour tout comprendre et tout
expliquer.

A nos yeux, le Jésuite est une transition ambiguë entre la rigi-
dité du principe chrétien et les tendances nouvelles de l'humanité
vers la justification de tous les essors passionnels, justification qui
ne peut résulter que de leur harmonie dans l'individu et dans le
milieu social.

Le Jésuite ne se rend pas compte à lui-même de ce rôle qu'il
joue depuis trois siècles. Il agit fatalement, sans science, sans cons-
cience, et par conséquent d'une manière désordonnée.

Aussi, la transition jésuitique, comme toutes les transitions am-
biguës, a-t-elle un caractère monstrueux et repoussant. C'est ce qui
explique l'aversion, l'antipathie invincible des masses pour le jé-
suitisme et les Jésuites.

Les masses, qui ont le sentiment profond de l'ordre, aussi bien
que de la liberté, sentent instinctivement que la justification abso-

---

UILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 11 AOUT 1845.

Le Conservatoire de musique

ET LES CONCOURS.

C'est pour la première fois qu'il nous était donné de suivre dans leur
ier les concours du Conservatoire, qui chaque année viennent éveiller
nt d'espérances dans le cœur des élèves, de leurs parents, de leurs amis
chez le public, dont les plaisirs sont si vivement intéressés à la pros-
rité de ce grand établissement. Beaucoup de ces espérances demeurent
ues ; ce n'est pas là qu'est le mal ; si forts, si agiles que soient les
hlètes dans un cirque, il ne peut jamais y avoir que quelques vain-
urs et beaucoup de vaincus. Mais le grand mal, c'est que parfois les
ncus prennent la place des vainqueurs, et qu'il suffit d'une couronne
l donnée pour jeter le doute et le discrédit sur les lauriers les plus lé-
timement acquis. De ce que nous avons vu, il résulte évidemment pour
us, et cette conviction sera partagée par tous ceux qui ne sont pas inté-
ssés à penser le contraire, il résulte, disons-nous, que tout est à re-
re dans l'organisation du conservatoire en ce qui concerne la distribu-
n des récompenses dues au mérite. Nous nous constituons aujourd'hui
suprême tribunal. Le jury de concours a jugé les élèves, le public a
gé le jury ; nous jugerons, nous, les élèves, le jury et le public. Ceux
e nos lecteurs qui connaissent les détails de la cause apprécieront notre
gement. Nous nous en remettons pour les autres, à la confiance que
us croyons avoir méritée par notre impartialité et notre sincérité habi-
elles.

Nous parlerons d'abord de la scène scandaleuse provoquée par la dis-
ibution des prix du concours de violon, parce que cette scène nous pla-
ra tout d'abord sur le terrain de la critique la plus générale et la
us radicale. Rappelons à nos lecteurs que, conformément aux habitudes
e la *Démocratie pacifique*, ce ne sont point les individus, mais bien les
stitutions que nous mettons en cause. Pour la plupart de ceux que nous
upçonnons d'avoir gravement erré, nous professons beaucoup d'estime,
ur quelques-uns même nous avons une cordiale amitié ; nous sommes
nvaincus que leurs erreurs proviennent uniquement des fausses posi-
ons où ils se trouvent placés. Nous voulons démontrer, en un mot, non
s que les membres du jury sont des hommes injustes et partiaux, mais
e l'organisation même du Conservatoire et la composition du jury ren-
nt impossibles, ou peu s'en faut, les conditions d'impartialité et de
stice qui devraient présider à tous les concours.

Nous avons raconté (numéro du 6 août) l'énergique, mais incon-
nante protestation du public contre les juges du concours de violon.
e public a eu parfaitement tort, nul ne le conteste, dans la forme de la
manifestation. Puisque, par une tolérance louable, le jury, depuis la mort
de Cherubini ne défend plus les applaudissements, le public devait se
renfermer dans l'alternative du silence ou des bravos pour toute démons-
tration de son jugement. Mais pour tous ceux qui connaissent l'irrésisti-
ble puissance de la *cabaliste*, surtout lorsque, agissant sur une assem-
blée nombreuse, elle éveille la *composite* (enthousiasme), la conduite du
public dans cette circonstance paraîtra, sinon excusable, du moins parfai-
tement expliquée.

Voilà ce qui s'était passé durant le concours de violon. Pour le public,
et sur presque tous les points, nous partagions son sentiment ; les élèves
à ne considérer que la manière dont ils avaient joué leur concerto et lu
le morceau à première vue (disons tout de suite que le public ne peut
pas et que le jury ne devrait pas considérer autre chose), les élè-
ves, disons-nous, s'étaient classés à peu près dans l'ordre suivant :

1° Dumas, élève de M. Alard ; — 2° presque au même niveau pour le
public, et tout à fait pour nous, Champenois, élève de M. Massart ; —
3° Mangeant, de M. Alard ; Amyon, de M. Massart, *ex-æquo* ; — 4° Elena,
Montaubry, de M. Habeneck ; Dien, de M. Massart, *ex-æquo*. Nous ne
classerons pas les autres. Nous signalerons seulement à M. Massart un
de ses élèves qu'il est inutile de nommer, et qu'il a eu grand tort de
faire concourir. Ce jeune homme n'était point capable de prendre rang
dans un concours formé d'élèves aussi habiles, et M. Massart qui entrait
pour la première fois en lice eût mieux fait de s'en tenir aux trois élèves
très remarquables que nous avons signalés. En présence de ce classe-
ment fait par le public, voici quel a été le jugement du jury : M. Bérou,
2e prix de 1844, élève de M. Habeneck, a eu le 1er prix. — M. Eléna,
enfant de 14 ans qui donne de belles espérances, élève de M. Habeneck,
a eu le 2e prix. — M. Altès, élève de M. Habeneck, a eu l'accessit en
partage avec M. Champenois, élève de M. Massart. Ce dernier n'a obtenu
bien juste que les cinq voix nécessaires pour être nommé ; M. Altès en a
eu 8. Les voix perdues se sont ainsi réparties : M. Dumas, deux voix
pour le 1er prix ; — M. Dumas, deux voix pour le 2e prix ; M. Lecieux,
élève de M. Habeneck, une voix pour le 2e prix ; — M. Lecieux, une voix
pour l'accessit ; — M. Amyon, de M. Massart, une voix pour l'accessit.
Ainsi, sur 33 votes émis, la classe de M. Habeneck en a réuni 23 ; celle
de M. Massart 6, et celle de M. Alard 4. Ce résultat était trop ouverte-
ment opposé aux convictions du public pour ne pas produire la plus dou-
loureuse impression : nous avons dit notre opinion pour la manière dont
l'indignation s'était manifestée, nous expliquerons tout à l'heure la cause
de ce partage des votes.

Nous n'avons pas compris dans notre classement M. Bérou, qui a ob-
tenu le premier prix, voici pourquoi. M. Bérou, en sa qualité de 2e prix
de 1844, ne pouvait concourir que pour le premier. Evidemment, plu-
sieurs élèves se sont montrés supérieurs à lui dans l'épreuve publique.
Cela le mettait hors de concours. Quant à ce qui avait pu se passer du-
rant toute l'année entre les quatre murs du Conservatoire, nous ne le sa-
vons pas et nous ne voulons pas le savoir. Nous ajoutons que le jury de-
vrait également ignorer ou du moins faire entièrement abstraction de tous
les éléments étrangers au mérite manifesté pendant le concours. Les élè-
ves, en un mot, devraient être jugés à la manière des pièces littéraires
ou scientifiques qui se disputent les médailles et les couronnes académi-
ques, et dont les juges ne connaissent ni les auteurs ni l'origine. M. Bé-
rou est, assure-t-on, un violoniste d'un grand mérite : nous ne contestons
rien sous ce rapport. Nous déclarons seulement que, soit émotion, soit
cause matérielle tenant à l'instrument, il n'a pas été heureux dans son
concerto. S'il est réellement le plus fort des élèves de violon du Conser-
vatoire, ce n'était pas un premier prix de concours qu'il fallait lui don-
ner, c'était un prix d'excellence. Dans tous les collèges, dans toutes les
institutions où l'on s'occupe d'instruire la jeunesse, il y a des prix d'ex-
cellence pour les élèves qui ont fait preuve de capacité pendant tout le
cours de l'année, et des prix spéciaux pour les élèves qui font preuve de
capacité dans un moment donné. Nous demandons formellement, dans
l'intérêt du Conservatoire, pour l'avantage des élèves comme pour la di-
gnité des juges, que cette amélioration y soit introduite. De cette division
il résultera ce qui doit être, que les notes de l'année perdront leur in-
fluence sur le choix des lauréats des concours.

Il y a aujourd'hui bien d'autres éléments étrangers et étranges, qui
influent sur les choix du jury. Ainsi, on fera entrer en ligne de compte
qu'un élève est à sa dernière année, qu'il va avoir 21 ans ; que la cons-
cription va l'atteindre, d'autres fois qu'il est très jeune, que sa famille
est digne d'intérêt, que c'est un jeune homme distingué dans d'autres
parties de la musique, qu'il est plein de bonnes qualités ; on dira que
l'émotion l'a empêché de faire usage de tous ses moyens, comme si l'as-
surance n'était pas un des éléments les plus essentiels du talent qui doit
se produire en public. On alléguera cent autres raisons du même genre ;
tout cela doit être mis en dehors du concours dont le programme se réduit
à ceci : 1° exécuter un concerto longuement appris ; 2° exécuter à pre-
mière vue un morceau de musique. Pour le reste, ayez des prix d'excel-
lences, des prix de bonne conduite, des prix de mérite musical, des
prix de précocité, des caisses de secours, procurez des places aux néces-
siteux, etc., etc., mais ne jetez pas le désordre dans un classement qui
doit être rigoureusement équitable, par des considérations dont plusieurs
souvent sortent entièrement du domaine de l'art. Quant aux influences de
faveur, qui font appel à l'affection ou à l'intérêt des juges, nous n'en par-
lons pas, bien qu'elles existent sans aucun doute, mais du moins celles-là
ne sont pas avouées.

Reprenons maintenant la question spéciale des votes du jury dans le
concours de violon. Voici là-dessus notre pensée toute entière : M. Habe-
neck, l'un des trois professeurs de violon du Conservatoire, est en même
temps directeur des études et, chacun le sait, directeur de fait de cet éta-

[illegible] contre l'ordre social, qui, malgré cette justification, ne se généraliseront heureusement pas ; car alors la société périrait, si ce n'est par les révolutions d'ensemble, du moins par les atteintes de détail.

Nous concevons donc toutes les antipathies que le jésuitisme et les jésuites ont soulevées, surtout en France, pays de franchise, de loyauté et de logique. Mais ce n'est pas seulement dans notre pays que les Jésuites excitent des répulsions. L'expérience a prouvé et prouve chaque jour que partout où ils s'établissent naissent des troubles et des desordres. Au lieu de produire la paix, la conciliation, la religion, la présence des Jésuites suscite des querelles, des divisions, des haines dans les familles, dans les communes, dans l'Etat, et souvent même des guerres et des meurtres, comme dans la malheureuse Suisse.

Aujourd'hui, en Italie même, cette terre classique du jésuitisme, la répulsion qui suit partout les enfants d'Ignace se manifeste d'une double manière : à la cour de Rome et dans les populations. A la cour de Rome, le pape n'a pas craint de les sacrifier pour avoir les bonnes grâces et l'appui du château des Tuileries. A Parme, les élèves eux-mêmes des bons Pères se sont révoltés contre eux. Les Jésuites ne peuvent plus même s'attacher ceux dont ils font l'éducation, ceux dont on leur a donné l'esprit à façonner.

Voici comment la *Gazetta italiana*, journal qui se publie à Paris, et qui est toujours bien informé de tout ce qui se passe au-delà des monts, raconte cet évènement :

« Le désordre commença dans l'école dirigée par les jésuites, parce que l'un des élèves, M. Bernardi, avait été injustement éloigné du concours. Ses compagnons prirent fait et cause pour lui, résistèrent aux maîtres, sortirent en tumulte de l'école et ramenèrent tous ensemble le jeune Bernardi chez lui.

» Les jésuites eurent recours à la police et au père de l'élève pour obtenir satisfaction et faire punir le jeune Bernardi. La police envoya des factionnaires devant la maison de celui-ci, que l'on se proposait d'arrêter pendant la nuit.

» Les élèves ayant vu les factionnaires à la porte de leur camarade, se divisèrent en trois bandes ; deux occupèrent les soldats pendant que la troisième monta chercher le jeune Bernardi, et tous ensemble se mirent à parcourir les rues en criant : *à bas les jésuites ! à bas les jésuites !* Beaucoup de personnes se réunirent aux étudiants. Les autorités craignant des troubles plus graves, appelèrent sous les armes les troupes de la garnison qui allèrent stationner avec de l'artillerie sur la place du palais ducal. Lorsque les soldats virent la foule approcher, ils chargèrent leurs fusils. Les étudiants s'avancèrent seuls en disant à la troupe : « Ne tirez pas, car nous ne sommes pas les coupables. » En effet, les soldats ne bougèrent pas, et la foule se dispersa petit à petit.

» Pendant la nuit, Bernardi et six autres élèves furent arrêtés. Le lendemain, trois députés des étudiants se présentèrent au ministre de l'intérieur, ils exposèrent leurs plaintes contre les jésuites et demandèrent la délivrance de leurs compagnons. Le ministre les écouta avec bienveillance, fit mettre immédiatement en liberté les six élèves, et, trois jours après, il fut aussi accordé à M. Bernardi de sortir de prison. »

---

misère (dans les basses classes) que l'Angleterre ; mais déjà le hideux paupérisme a mis le pied sur le sol libre des Etats-Unis, et au plus épais de ses centres de force et d'industrie ; chaque jour il y fera un pas de plus ; il n'en sera pas chassé par des institutions politiques seulement, car sans doute ces institutions auraient eu le pouvoir de ne pas le laisser pénétrer ; il n'en sera chassé que par une réforme sociale.

Le Parquet, les Charpentiers et M. Delessert (1).

Par ordonnance en date du 8 de ce mois, la chambre du conseil du tribunal de la Seine a renvoyé devant le tribunal de police correctionnelle pour y être jugés comme prévenus des délits de coalition, de coups et violences, et de menaces avec ordre ou sous condition, les nommés Vincent, dit Condom ; Dublé, dit Langevin ; Daussois, dit Mâconnais ; Feroussat, dit Lyonnais ; Goualier ; Dubois ; Lecomte, dit Parisien ; Lecomte, dit Lafrance ; Morizot, dit Nivernais ; Blondeau, dit Guépiu ; Blanchard ; Garnier ; Dumoulin ; Suzette ; Denatte, Arrivières ; Augier, dit Mazagran ; Barbier, tous ouvriers charpentiers.

Il a été réservé à statuer à l'égard de la dame Linard, dite *la Mère*, inculpée d'ailleurs dans une seconde poursuite.

Voilà donc l'affaire des charpentiers portée au grand jour des débats. Sous peu nous allons connaître le résumé de cette longue instruction à laquelle M. Legonidec a consacré tout son talent d'investigation. Nous l'avons dit, et nous ne craignons pas de le répéter aujourd'hui, malgré l'arrêt de la chambre du conseil qui renvoie 16 ouvriers en police correctionnelle : ce procès est une faute ; c'est un coup de vigueur qui ne produira rien de sérieux, et qui n'aura servi qu'à semer des germes d'irritation contre l'Autorité et contre les entrepreneurs auxquels, à tort ou à raison, on rapportera les poursuites dont le parquet a bien voulu endosser la responsabilité.

Les saisies faites et la longue instruction de M. Legonidec, ont, comme nous l'avons déjà dit, produit fort peu de chose ; on n'est pas très rassuré sur l'issue du procès, tant l'accusation est faiblement étayée. On ne pouvait cependant différer davantage : on a risqué le renvoi. Mais comme on tient à n'avoir pas tort, et comme on est persuadé qu'il doit exister des preuves écrites de la coalition, on a jugé à propos de faire à l'improviste, une nouvelle perquisition, de mettre la main sur d'autres ouvriers, enfin d'entamer une nouvelle affaire, une nouvelle instruction. Vous croyez peut-être que tout ceci a été déterminé par quelques révélations importantes? Détrompez-vous. On a agi au hasard. M. le juge d'instruction joue à colin-maillard. Il n'y voit pas clair du tout ; c'est égal : il se jette au milieu de la foule, et comme il a les bras longs, il ne lui est pas difficile d'attraper trois ou quatre ouvriers, qui deviennent tout aussitôt des prévenus. Cela lui est d'autant plus facile que, par privilège spécial, il lui est permis, à lui, de rentrer plusieurs fois de suite dans le rond.

« On pense que ces petites razzias jettent le découragement parmi les

(1) Voir les numéros des 12, 14, 16, 17, 19, 21, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29 et 30 juin, 1er, 2, 7, 8, 12, 15, 16, 17 18 19, 20, 22, 23, 27, 28, 29, 30, 31 juillet, 4, 5, 8 et 10 août.

reau, et le nez dans vos dossiers? Il ne vous arrive donc pas quelquefois de lever la tête, et de porter vos regards au delà de l'étroite enceinte de votre cabinet? Il ne vous est donc jamais venu à l'idée qu'un procès simple en apparence pourrait bien se rattacher à une grande question sociale, et que, dans ce cas, la moindre démarche, la moindre circonstance devient importante, et réclame la plus grande attention? Depuis que vous avez commencé les poursuites contre les ouvriers les plus raisonnables, les plus calmes, les plus patients qu'on ait jamais vus, il ne vous est donc pas venu dans l'esprit le plus léger doute, le plus petit scrupule sur la bonté de votre marche?... Mais vous ne voyez donc personne? Parmi vos amis et vos conseils il ne s'est donc pas trouvé un seul homme de bon sens qui ait eu le courage de vous avertir de votre faute? Nous vous plaignons sincèrement. Un jour viendra où la vérité sera reconnue, et si, alors, on trouve que nous ayons eu raison, c'est que vous, messieurs les magistrats, vous aurez eu doublement tort, car les avertissements ne vous auront pas manqué.

Ce qui nous étonne le plus, c'est que M. Delessert laisse traquer comme on le fait avec une recrudescence d'acharnement les braves ouvriers qu'il a vus, qu'il a écoutés et qui très certainement lui ont paru dignes d'intérêts et d'égards. L'accueil plein de bienveillance qu'il leur a fait, il y a seulement quelques jours, témoigne assez de ses sentiments à leur égard ; comment se fait-il donc qu'il n'intervienne pas pour engager l'autorité judiciaire à être plus douce et plus équitable. Il serait fâcheux pour lui que la conduite du parquet jetât le moindre doute sur la sincérité des paroles flatteuses dont les ouvriers lui sont si reconnaissants. M. Delessert ne peut pas laisser ainsi inachevée l'œuvre de justice et de paix qu'il a si bien commencée.

En attendant qu'on ait pu faire entendre raison à la Justice, elle poursuit le cours de ses exploits. Elle ne s'est pas bornée hier à une seule visite chez les deux *Mères*, elle leur en a fait une seconde dans l'après-midi. Aujourd'hui aussi elle leur a rendu double visite ; c'est beaucoup trop de politesse, vraiment! A chaque fois on a parcouru toutes les chambres et tous les coins de la maison ; on a fouillé tous les charpentiers, même ceux qui étaient fort tranquillement à table, buvant ou mangeant. Il s'agirait d'une conspiration pour ramener Henri V, qu'on n'y mettrait pas plus de soins et de rigueurs.

Deux nouvelles arrestations ont eu lieu aux environs du domicile de la *Mère* des compagnons du faubourg Saint Germain.

Les charpentiers ne se laissent pas effrayer par ce luxe de rigueurs ; ils comprennent toute la valeur de l'*agitation pacifique* qu'ils ont commencée, et, pleins de foi dans la justice de leurs prétentions, ils se résignent avec courage à toutes les tracasseries et à toutes les avanies qu'il plaira aux agents du parquet de leur faire subir encore.

Deux nouveaux entrepreneurs se sont fait inscrire ce matin parmi les adhérents ; ce sont :

MM. Loire, rue Villefosse, 9.
Courtignon, rue du Faubourg Saint-Denis, 109.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Il paraît certain que l'entrevue du duc et de la duchesse de Nemours avec la reine d'Espagne aura lieu à Pampelune du 17 au 22 de ce mois. — Des membres du comité supérieur de l'instruction primaire inspectaient, depuis quelques jours, les diverses

---

blissement. L'influence qu'il a conquise n'est, nous nous plaisons à le reconnaître, que le juste fruit de son talent, de ses travaux et des services de tout genre qu'il a rendus à l'art musical, en France ; cette influence l'honore comme toutes les positions légitimement acquises honorent ceux qui les occupent.

Il ne peut venir à la pensée de personne de protester contre un pareil fait. Mais ce qui est moins naturel, ce qui est anormal et dangereux, c'est que M. Habeneck se trouve être en même temps l'égal de MM. Alard et Massart en qualité de professeur de violon, et leur supérieur en qualité de directeur des études. C'est comme si un colonel était en même temps capitaine dans son régiment. Les divers professeurs d'une même spécialité sont nécessairement en concurrence ; cela est un bien pour l'institution, et cette lutte émulative des professeurs multipliée par l'émulation des élèves ne peut que produire d'excellents résultats pour la force des études. Mais le jury se trouve être, de fait, composé en grande partie de professeurs du Conservatoire, d'artistes attachés à l'orchestre de l'Opéra, à la musique du roi, faisant partie de la société des concerts, et subissant en conséquence la haute influence de M. Habeneck, de qui, souvent, dépend en partie leur avancement ou les récompenses honorifiques qu'ils espèrent obtenir pour leurs travaux. Qui ne reconnaîtra de suite combien la position faite à ces juges est fausse? Et notez bien que nous n'accusons nullement M. Habeneck d'imposer brutalement ses préférences aux membres du jury qui sont placés sous sa dépendance. Nous admettons qu'il lui répugnerait d'user d'un semblable procédé et nous sommes convaincu que les hommes dont il est ici question n'accepteraient pas une semblable dégradation. Ce n'est point ainsi que les choses se passent. Mais on sait que M. Habeneck estime beaucoup le talent de tel elève ; on sait qu'il le regarde comme le meilleur de toute l'école. Tous les membres du jury ne sont pas violonistes, et ils doivent s'incliner, sous le rapport de la compétence, devant le jugement de M. Habeneck. On sait de plus que M. Habeneck regarde comme défectueuse et peu conforme aux saines traditions la manière de jouer et d'enseigner d'un des professeurs de violon. On en conclut naturellement, toujours par la considération de compétence, que les élèves de ce professeur ne peuvent pas mériter des couronnes. Bref, toutes sortes de considérations, d'entraînements inconscients pour la plupart, font que, l'honneur et la délicatesse restant saufs de part et d'autre, un jugement déplorable, évidemment absurde, se trouve être prononcé. Que résulte-t-il de là? Que le jury perd toute créance auprès du public, moins indulgent que nous, parce qu'il est moins éclairé dans ses interprétations, et attribuant les votes aux plus vilains motifs, et à la plus honteuse servilité. De plus, les lauriers se transforment en ronces et en chardons qui font saigner les fronts sur lesquels on pose les couronnes. Ainsi, le jeune Ema[illegible] que l'alliance d'un jeu animé, plein de verve et de promesses avec les apparences d'une grande jeunesse avait fait couvrir d'applaudissements chaleureux, a dû se retirer confus sous la honte et les yeux pleins de larmes, parce que le public, qui avait crié bravo à la précocité de son talent, ne pouvait accepter qu'on lui décernât un second prix bien mieux mérité par beaucoup d'autres, et a couvert par des huées et des sifflets l'annonce de son nom.

Il en a été de même de M. Altès qui a pu entendre que les bravos décernés à l'accessit s'adressaient nommément à M. Champenois, et de M. Bérou qui a pu entendre les cris de tous les élèves du Conservatoire portant en triomphe M. Dumas injustement privé de la couronne. Ainsi donc, l'injustice commise n'a pas même pour excuse la satisfaction de ceux pour qui on la commet. Ce n'est plus seulement une vilaine chose, c'est une chose stupide. C'est pire qu'un crime, disait M. de Talleyrand, c'est une faute, c'est une maladresse.

Cela appelle une réforme prompte, immédiate, radicale. Encore une ou deux expériences de ce genre, et le jury sera forcé, pour voiler ses gaucheries, de supprimer la publicité des concours, c'est-à-dire les concours eux-mêmes. Cet avis a été ouvertement proposé par plusieurs membres après la scène du 5 août. Il ne supporterait pas, nous le savons, une minute de discussion ou d'examen de sang-froid ; mais cette mesure serait la conséquence forcée d'un pareil état de choses, s'il se prolongeait.

En conséquence de ce que nous venons de dire, nous demandons formellement que M. Habeneck donne sa démission de professeur de violon, qu'il se réserve pour des fonctions plus hautes, plus importantes, et plus en harmonie avec l'influence qui lui est légitimement acquise. Son école est continuée par M. Alard, son élève ; ainsi, l'enseignement n'y perdra rien, et la moralité des positions réciproques y gagnera beaucoup. Nous sommes d'autant plus fondé à demander à M. Habeneck lui-même cette démission, que la multitude de ses importants travaux lui laissent peu de loisir de s'occuper de sa classe, et que M. Habeneck, professeur de violon, aurait pu plus d'une fois mériter des remontrances de M. Habeneck directeur des études. Nous demandons, de plus, que le jury soit composé, autant que possible, de membres étrangers au Conservatoire, ignorant tout ce qui peut concerner la conduite, le talent, la position, les tenants et aboutissants des élèves, et d'hommes compétents dans la spécialité. Il faudrait, pour bien faire, que les membres de chaque jury ne fussent connus et ne se connussent eux-mêmes qu'au dernier moment. On éviterait ainsi les obsessions des parents et des amis, auxquelles, pour si indépendant que l'on soit, il est difficile, souvent impossible, de rester indifférent. Il faudrait, de plus, qu'on se dispensât d'appeler les noms des élèves qui concourent ; ils seraient désignés par des numéros d'ordre. Cette mesure est d'autant plus facile à adopter, que M. Ferrières prononce [illegible] trois quarts de ces noms de manière à ne pas les laisser entendre. Avec ces divers moyens, on arriverait, croyons-nous, à un classement, sinon toujours irréprochable, du moins consciencieux de la part des juges. C'est tout ce que l'on peut exiger aujourd'hui, jusqu'à ce que le classement par les pairs et par vote des intéressés eux-mêmes, le seul qui présente des garanties complètes d'équité, puisse s'organiser. Mais ce n'[illegible] par la société civilisée.

Avant de passer aux autres concours, disons que celui des violons a été d'une très grande force, et qu'il a conservé au Conservatoire sa glorieuse réputation. Il présentait cette particularité intéressante que deux concertos différents y ont été entendus. M. Massart, à qui le choix du morceau appartenait cette année, avait indiqué un magnifique concerto en *ré* mi-

neur de R. Kreutzer, son maître. M. Habeneck a tenu à conserver à ses élèves l'habitude contractée depuis vingt-cinq ans de jouer exclusivement du viotti. Les élèves de M. Massart ont donc joué le concerto choisi par leur professeur, et ceux de MM. Habeneck et Alard ont joué un concerto de viotti. La belle et large musique de Kreutzer n'a pas eu le désavantage dans cette espèce de concours inattendu.

Maintenant que, à propos du concours de violon, nous avons exposé nos idées sur le mode d'après lequel les concours devraient être organisés, nous pourrons passer rapidement en revue les résultats produits par le Conservatoire dans les diverses spécialités. Un mot encore auparavant sur une observation générale et préalable.

On accorde avec beaucoup trop de facilité aux élèves le droit de concourir. Ici encore interviennent en foule les considérations étrangères au mérite des concurrents et à l'art musical. Les professeurs qui présentent les élèves pour le concours, et le jury d'examen qui fait le triage, méritent sous ce rapport de graves reproches. Les professeurs oublient trop que pour un concours la qualité absorbe la quantité, et le jury se montre beaucoup trop facile. Une séance dans laquelle on entend trente-un pianistes jouant chacun deux morceaux, total soixante-deux, ne peut manquer d'oblitérer l'attention la plus robuste. Le choix ne reste possible que pour ceux qui l'ont fait d'avance, et qui peuvent se dispenser d'écouter. Les juges consciencieux demeurent nécessairement indécis ; l'avis d'un voisin que l'on sait compétent et que l'on suppose impartial fait pencher la balance.

Sur les treize pianistes-hommes qui ont concourru, le plus grand nombre était digne de concourir. Le jury et le public se sont trouvés d'accord pour les prix, si ce n'est que le public eût volontiers donné le premier prix en partage avec M. Peronnet, à M. Hoemel, l'aveugle, à qui il n'a manqué qu'une voix pour cela et qui a eu le deuxième prix à l'unanimité.

Dans ce concours, les honneurs ont été pour M. Zimmermann.

Les pianistes-femmes étaient au nombre de dix-huit. Il eût été avantageux pour tout le monde d'en retrancher six au moins, savoir quatre de la classe de Mme Coche, et deux de la classe de Mme Farrenc. Nous aurions été fort empêché de dire notre avis sur la distribution des couronnes. Nous pouvons dire seulement que nous avons vivement applaudi à la nomination de Mlle Aulagnier, premier prix à l'unanimité ; de Mlle Moulin, deuxième prix à l'unanimité, et des quatre accessits, Mlles Aubriot, Lalaune, Marescot et Delaitre. Nous sommes loin de nous inscrire contre le premier prix décerné, à la majorité, à Mlle Palluy ; mais nous aurions été embarrassé de choisir entre elle et plusieurs autres.

Les honneurs ici ont été pour M. Herz, quant au nombre, et pour Mme Farrenc, dont Mlle Aulagnier est l'élève.

Le deuxième concours était celui du chant. Vingt-trois femmes y ont pris part, et nous ne savons combien d'hommes, mais le nombre était moindre. [illegible] avouons humblement que nous avons lâchement déserté à la vingt-[illegible] concurrente. Nos oreilles bourdonnaient, et à peine remis des soixante-deux morceaux de piano de la veille, nous étions complètement inhabile à exercer la fonction de juge que nous nous étions imposée. Sur les concurrents que nous avons entendus, nous pourrions

…ans tous ses droits civils lui avait par ce fait même rendu son grade …la Légion-d'Honneur. M. Quénault, avocat-général, a conclu au re… …u pourvoi. La cour, après une longue délibération séance tenante, a …la cause en délibéré pour prononcer son arrêt jeudi ou samedi pro…

…L'HYGIÈNE EN ALGÉRIE. — Une lettre d'Alger écrite au *Moniteur …isien* contient les prescriptions suivantes : « Le fréquent usage de la …eur d'absinthe, dont une partie de la population européenne a pris …bitude, a produit de nombreuses maladies, des décès même ; à tel … qu'on a craint que les fabricants français qui expédient en Algérie …quantités considérables de cette liqueur ne l'eussent falsifiée, par …crimnelle cupidité, à l'aide de substances corrosives. Heureusement …en est rien ; mais les gens de l'art appelés, à ce qu'il paraît, à pro…r à des analyses chimiques, se sont accordés à blâmer le funeste …ge de cette boisson, et ont motivé leur opinion de la manière suivante : …est ordinairement deux fois par jour, avant les repas, que les per…nes qui se sont habituées à la liqueur d'absinthe la prennent, étendue …s un verre d'eau. Un certain nombre même la boivent pure, après … blasées sur son goût mêlée avec l'eau qui en atténuait la force. …cool entre dans sa composition pour environ 70 parties sur 100. …ile essentielle d'anis et l'extrait d'absinthe y entrent pour le reste. …e liqueur nuit à l'estomac, non seulement par son degré alcoolique, … aussi par l'extrait d'absinthe, amer, tonique, qui, après avoir été …ord d'un bon effet sur l'organe digestif, ne tarde pas à devenir inop…un, et ensuite nuisible par sa qualité excitante. L'huile essentielle …s, qui entre dans cette composition, et qui rend la boisson laiteuse, …on mélange avec l'eau, apporte aussi son surcroît de nocuité. Enfin, … qu'il y a de plus fâcheux, c'est qu'on a l'habitude de prendre cette …son avant les repas, quand l'estomac est vide, et qu'elle en irrite …les parois bien plus qu'elle ne le ferait mêlée aux aliments. »

…LEU S'EST-IL SUICIDÉ ? — Si M. Leu, dit le *Journal allemand de …ncfort* n'entretenait pas la pensée d'un suicide, il doit avoir été, …lque temps avant sa mort, assiégé d'étranges pressentiments : lui …ne payait jamais ses domestiques qu'à la fin de l'année, il les avait … cette fois le jour de la Sainte-Marguerite. Quelqu'un, surpris de … dérogation à ses habitudes, lui demanda s'il était mécontent de ses …iteurs et s'il voulait les renvoyer : « Non, reprit-il, mais je règle leurs …s, parce que je ne pense plus vivre longtemps. » Se trouvant à …erne quelques jours avant de mourir, il dit à un de ses parents : « Je …sais si je verrai encore votre ville. »

…OUVEAU SYSTÈME PLANÉTAIRE. — La *Gazette de France* publie …reproduit ce soir les curieuses observations qui suivent : La terre …t plus à 34 millions de lieues du soleil ; elle est distante tout au plus …525 mille lieues ; le soleil n'a plus qu'un misérable diamètre de …0 lieues, au lieu de 320 000 lieues ; la colossale planète de Jupiter …ouve réduite à la petitesse ridicule de 477 lieues de diamètre au lieu …33 500 lieues, et son volume pourrait être contenu 217 fois dans ce… de la terre, au lieu de la contenir 1 470 fois. Ainsi notre globe, avec … diamètre de 2 866 lieues, devient la planète la plus considérable de … système ; notre satellite, la lune, est elle-même plus grosse que …autres planètes, et nous ne sommes pas bien inférieurs en grosseur …stre du jour. Tel est le résultat des calculs qu'un astronome, un ex…cteur de l'Observatoire, vient de soumettre au public et aux savants

indéterminée. Suivant toutes les apparences, elle viendra aux assises d'août, qui commencent le 25 du courant. Toutefois, il ne serait pas impossible, et à cet égard on croit que c'est l'intention du parquet, qu'elle fût renvoyée aux assises de novembre, pour pouvoir être jointe à l'affaire d'une autre bande de Trabucaires, dont l'instruction, évoquée par la cour royale de Montpellier, n'est pas encore terminée. Dans ce cas, tous les prévenus et accusés, au nombre de 25 ou 26, seraient jugés ensemble dans le courant du mois de novembre prochain. Il est bon de remarquer que les 8 ou 10 accusés qui doivent passer en jugement à la fin du mois ont été arrêtés, avant que le noyau et le chef de la véritable bande des Trabucaires eussent commis les faits horribles qui leur sont imputés.

L'accusation qui pèse sur eux comprend uniquement l'accusation générale d'avoir organisé en France une bande de malfaiteurs, et d'avoir fait le coup de feu avec les troupes françaises, dans une occasion où, pour protéger leur fuite, ils déchargèrent sur les patrouilles françaises des coups de trabucos, qui n'atteignirent personne, et où, dans la riposte, ils eurent deux des leurs tués. Le propriétaire de la métairie qui leur servait d'asile est seul accusé, outre sa complicité présumée pour le fait ci-dessus, d'être le complice du meurtre de deux gendarmes, qui furent tués par une bande logée chez lui, à la poursuite de laquelle ou s'était mis.

» Quant à la véritable bande de Trabucaires, il n'est pas à supposer qu'elle puisse être jugée par le jury qui va se réunir ; on doute que l'instruction soit terminée, et d'ailleurs un pourvoi en cassation contre l'arrêt de renvoi suspendrait le jugement d'une affaire que la défense a intérêt de retarder le plus possible pour laisser à l'exaspération publique le temps de se calmer. On dit que, quant à ceux-ci, il paraît que l'accusation a recueilli des éléments et des preuves de la nature la plus grave, qui tendent à démontrer que les assassinats commis sur la personne d'un ou de plusieurs sequestrés, l'ont été en France, et tombent, par conséquent, sous le coup de la loi française. Voilà la véritable affaire importante qui pourrait avoir un dénoûment sanglant. »

FRATRICIDE. — L'autopsie cadavérique du malheureux Antoine Daniel a eu lieu hier en présence de M. le juge d'instruction Bazire. Le meurtrier, qui assistait à cette triste opération, n'a pas cessé, pendant toute sa durée, de répondre d'abondantes larmes. Son système de défense n'a pas du reste varié. Il nie avoir prémédité son crime et explique la possession du tranchet dont il s'est servi pour frapper son frère, par cette circonstance que celui-ci le lui aurait remis lui-même la veille pour qu'il le fît repasser et le lui rapportât le lendemain. Il a été transféré à la Force, où il est détenu au secret.

ENCORE UNE GUERRIÈRE DE L'EMPIRE. — Il vient de mourir à Gand une femme qui, pendant dix-sept ans, a fait comme militaire toutes les guerres de l'Empire. Marie Schellynck, née à Gand, fut enrôlée comme soldat dans un régiment de ligne ; elle assista à douze batailles, reçut six coups de sabre à Jemmapes et fut faite prisonnière en Italie. Au passage du pont d'Arcole, elle fut blessée d'un coup de feu à la cuisse. Son sexe, quoique reconnu, ne l'empêcha pas d'être nommée sous-lieutenant par Napoléon. A la bataille d'Iena, elle fut décorée de la croix de la Légion-d'Honneur, et reçut une pension de 700 francs. Voici les paroles que lui adressa l'Empereur en lui remettant sa décoration : « Recevez de mes mains la croix des braves que vous avez si noblement » méritée. Puis, se tournant vers les officiers : Saluez cette courageuse

midi, fut assassiné, en rentrant paisiblement chez lui, par un des Forcioli et le nommé Agostini. Le 27 août 1837, le sieur Camilli, tomba également sous les coups des Forcioli. Enfin, le 6 septembre 1841, Jean-Baptiste Giustiniani, Mathieu Giustiniani, faillirent rester victimes d'un guet-apens dressé par leurs ennemis ; ils survécurent heureusement à leurs blessures. A l'occasion de ces attentats sauvages, deux des Forcioli et le sieur Agostini, leur parent, furent condamnés par contumace à la peine de mort. Au milieu de ces scènes de meurtre, la commune d'Arbellara avait pris la plus étrange physionomie. Chaque membre de ces deux familles ne sortait plus qu'avec ses armes, la famille Forcioli avait construit autour de sa demeure de véritables fortifications : les portes étaient barricadées, des meurtrières avaient été pratiquées aux croisées, une tour avait même été élevée, d'où les Forcioli dominaient sur leurs ennemis et pouvaient épier leurs moindres démarches.

L'autorité s'était émue de cette espèce de guerre renouvelée des temps barbares, et des tentatives de conciliation avaient été essayées par des personnes qui jouissaient d'une influence méritée sur les deux familles. Une espèce de trêve fut conclue : trois années se passèrent sans qu'on eût à déplorer de nouveaux malheurs, et on put croire un moment que le duel avait pris fin. Une circonstance très accidentelle vint montrer que ces haines avaient conservé le même emportement. Le 31 octobre 1844, sept des membres de la famille Giustiniani s'étaient rendus d'Arbellara sur la route d'Olmeto, à un endroit convenu avec M. Peretti, maire d'Olmeto ; ce dernier devait mesurer en leur présence un terrain par eux acquis. Ils attendaient M. Peretti, lorsque, ayant tourné la tête aux aboiements de leurs chiens, ils aperçurent à quelques pas d'eux, dans un fourré, un domestique des Forcioli, puis à quelque distance, quatre personnes armées qu'ils reconnurent bientôt pour des membres de cette famille.

Les Giustiniani se hâtèrent de gagner les éminences ; une lutte s'engagea enfin entre la famille Forcioli et celle de Giustiniani. Le combat devint général et se termina par la mort de deux des Forcioli. A raison de ces faits, Charles Giustiniani a été traduit devant la cour d'assises de la Corse pour répondre à une accusation de meurtre volontaire. Declaré coupable de meurtre avec circonstances atténuantes, il a été condamné à huit années de réclusion. Charles Giustiniani s'est pourvu contre cet arrêt devant la cour de cassation qui vient de rejeter le pourvoi.

HAMEÇONS POUR ATTIRER LES DIAMANTS. — M. le comte de Castelnau, chargé d'une mission scientifique dans l'Amérique méridionale, écrit de Cuyaba, le 16 janvier 1845, au ministre de l'instruction publique : « … Je suis parvenu, après avoir employé un peu moins de deux cents lieues qui sépare cette ville de celle de Goyas. Cuyaba est probablement la plus centrale du monde, étant à 500 lieues de la mer la plus voisine (l'Océan-Pacifique). Après avoir pris ici six jours de repos, j'en repartis pour visiter les mines de diamants qui sont situées à quarante lieues au nord dans de vastes prairies, et près de la petite ville de Diamantino. Les diamants se trouvent à trois ou quatre pieds de la surface, au milieu d'une couche de *cascalho* ou cailloux roulés, parmi lesquels il s'en trouve d'une nature particulière que l'on nomme ici *cativos*, et dont la présence est tellement liée à celle des diamants que les esclaves ignorants qui sont employés aux travaux mettent souvent dans leurs bateilles (sortes de gamelles de bois qui servent au lavage) des *cativos*, pour attirer, disent-ils, les diamants. J'allai ensuite reconnaître les sources du Paraguay, dont la position est indiquée sur les meilleures

---

…ter huit qui n'avaient aucun droit à concourir, et qu'on aurait dû …er après la première page. La plupart avaient choisi des morceaux …e longueur démesurée. Nous nous montrons très indulgents en nous …nt au nombre huit. En général, le Conservatoire persévère dans sa …rable insuffisance pour l'enseignement du chant. Le plus grand …re des élèves semblent ignorer les premiers éléments de la pose et …émission du son. Il y a de grandes améliorations à désirer de ce …té. Ce ne sont pas les voix et les organisations qui manquent, ce … les moyens de mettre au dehors les voix et de cultiver les organi…

…yant pu assister à toute la séance, il nous est impossible de contrôler …gement du jury. Nous regrettons seulement de ne pas voir figurer … les lauréats le nom de Mlle Moisson, élève de M. Panseron, qui … avec une voix magnifique et parfaitement posée, chose rare au …ervatoire, un talent des plus dramatiques et des plus expressifs. Le … aura jugé comme la *France musicale* que « malheureusement la …ure de son organe la condamne à un genre de musique qui n'est plus … mise aujourd'hui. » A quoi peut servir en effet aujourd'hui une … qui *ne peut* chanter *que* les magnifiques et larges inspirations de … de Gluck, de Sacchini, de Méhul ? Quel parti peuvent tirer d'une … voix MM. Auber, Donizetti, etc. ? A quoi bon poser une couronne … de ces jolies têtes qui la demandent avec si gracieux sourires ? …Moisson a le tort de n'être pas jolie. Et puis quelle idée de se for… … voix et un talent à chanter admirablement un magnifique mor… de la *Clemenza di Tito* de Mozart ? Nous sommes bien sûr, quant …s, que le jury de 1845 n'aurait pas eu le mauvais goût de décerner …couronne à Mme Pisaroni.

…us avons vu avec plaisir que la gentille Mlle Roullié avait eu un se… …prix. Nous l'avons retrouvée quelques jours plus tard, au concours …éra-comique où, sauf quelques intonations douteuses, elle a chanté …finiment de goût et d'habileté, et joué avec beaucoup de finesse … scènes du *Barbier de Séville*. Mlle Grim a partagé le second prix … Mlle Roullié. Ce jugement était conforme à celui du public qui …couvert Mlle Grim d'applaudissements ; nous ne partagions …ment les sentiments du public. Quant aux accessits donnés à Mlles …ron et Lemercier, nous ne pouvons qu'y applaudir. Nous n'avons …entendu ou nous n'avons pu saisir les noms de Mlles Mercier, … et Brocar.

…'avons point entendu le concours des hommes ; mais nous de…dire que de grands éloges nous sont revenus sur M. Bussine, qui a … le premier prix en partage avec M. Jourdan.

…vons une observation fondamentale à faire sur le concours d'o…mique. Comment ne se procure-t-on pas des accompagnateurs … ? Comment M. Habeneck, qui a pour habitude de diriger le pre… …rchestre du monde, peut-il consentir à conduire un double quatuor …ts qui courent après les notes et pataugent dans les mesures ? … s'on doit tenir à un accompagnement régulier et ferme, c'est …s'agit de soutenir des jeunes gens que leur inexpérience dessert … sans qu'ils aient à lutter contre un orchestre que récuserait le der-

nier directeur de province. Mlle Dameron et M. Bussine ont obtenu un premier prix mérité. Le second prix a été donné à Mlle Marie Lavoye, charmante ingénue, qui a parfaitement joué quelques scènes du *Mauvais œil*, mais qui a grand besoin d'apprendre à chanter, et que nous engageons à s'exercer sur de moins pitoyable musique.

Le concours du grand opéra a révélé le talent remarquable de Mlle Courtot, qui a rivalisé d'expression avec Mme Stoltz dans le quatrième acte de la *Favorite*. M. Mathieu a obtenu le second prix que personne ne lui avait disputé.

Enfin, jeudi dernier, la clôture a eu lieu par les concours des instruments à vent : on a entendu défiler successivement les cors, les bassons, les clarinettes, les flûtes, les hautbois, les trombones, les cors à pistons, et les trompettes qui ont sonné le jugement dernier. Dans cette séance a failli se renouveler la fâcheuse scène du concours de violon. D'abord, le public avait été assez indisposé par un deuxième prix de cor donné à M. Guérin, au détriment, suivant le public et le professeur lui-même, de M. Massart, qui porte un nom mal recommandé au Conservatoire. M. Massart, le professeur de violon, peut puiser dans les succès de ses élèves auprès du public, des consolations pour le désagrément qu'il a de ne pas plaire à tout le monde. M. Massart, le corniste, a obtenu l'accessit. M. Gallay n'est pas habitué à ne point avoir de premier prix dans sa classe, mais l'élève qui aurait dû l'obtenir, et qui avait eu le deuxième prix l'année dernière, étant tombé au sort dans l'intervalle, et n'avait pu se rendre à Paris pour le concours. Si c'est l'autorité militaire qui a empêché ce jeune homme de recueillir la récompense de ses travaux, nous ne lui faisons pas compliment de cette rigueur. Pour les clarinettes, le désappointement du public s'est manifesté par de sourds murmures éclairés de quelques sifflets. M. Leroy avait obtenu le premier prix, parfaitement mérité. Mais le second, décerné à M. Lecerf, par six voix contre trois qui s'étaient portées sur M. Barbet, a fait murmurer le public. Puis, l'accessit ayant été donné à M. Barbet par huit voix contre une, égarée sur M. Rose, des applaudissements, dont l'énergie équivalait à des sifflets pour la nomination précédente, ont éclaté dans toute la salle, et se sont long-temps prolongés. M. Lecerf a dû trouver la couronne bien lourde. Nous avons de sincères compliments à adresser à M. Klosé pour l'habileté et l'excellente qualité de son de ses élèves, et pour le gracieux morceau de concours qu'il leur a composé. M. Klosé continue dignement son digne professeur M. Berr.

Le premier prix de flûte a été parfaitement mérité par M. Demersmann, tout jeune élève qui possède déjà toutes les qualités de l'artiste consommé, et fait honneur à son habile professeur M. Tulou. Nous ne pouvons rien dire sur les autres concours auxquels il ne nous a pas été possible d'assister.

Somme toute, le Conservatoire de Paris demeure toujours une magnifique école instrumentale et une assez triste école de chant. Mais nous étions profondément attristés en pensant que tous ces artistes qui montraient tant de talent allaient se trouver aux prises avec la vie que la société actuelle fait aux artistes musiciens, c'est-à-dire réduits à se disputer entr'eux des places à la fois précaires et misérables de 80 à 100 fr.

par mois. On nous a cité entre autres un cor de beaucoup de talent, obligé, pour ne pas mourir de faim, de jouer une partie de second violon dans un théâtre de vaudeville. Et pendant ce temps là des villes de premier ordre, dans les départements, ne peuvent parvenir à monter un orchestre supportable ! Quelle belle organisation unitaire, et quel rayonnement du centre sur la surface du cercle !

OPÉRA-COMIQUE. — Première représentation du *Ménétrier*, par MM. Scribe et Labarre.

Le Conservatoire nous a pris trop d'espace pour que nous puissions entreprendre l'analyse du *Ménétrier*, dont la première représentation a eu lieu hier devant une foule nombreuse et très attentive. Il s'agissait en effet de savoir si M. Labarre était ou n'était pas un des hommes que doit chercher le directeur de l'Opéra-Comique pour recruter ou plutôt pour former le corps des compositeurs réduit aujourd'hui au plus mince état-major. Nous attendrons, pour nous prononcer, d'avoir pu faire une étude plus approfondie de la partition de M. Labarre. Nous nous bornerons à signaler une tyrolienne, un duo et surtout deux chœurs d'hommes au second acte, qui pourraient suffire peut-être à faire la réputation de l'ouvrage nonobstant les langueurs d'un poème assez insignifiant. Nous citerons encore un trio bouffe au troisième acte, d'une excellente facture et d'un tour très heureux. La pièce s'est bien soutenue jusqu'à la fin. Chose rare au théâtre, le premier acte est inférieur aux deux autres.

La direction confiante dans les promesses que donnait le talent, éprouvé en détail, de M. Labarre n'a pas ménagé les frais de la mise en scène. Le premier levé de rideau est magnifique. Sur la grande place d'un village du Tyrol, laissant apercevoir au fond une gorge sauvage et pittoresque, sous les larges rameaux d'un tilleul qui occupe le milieu de la scène, une joyeuse assemblée de Tyroliens et de Tyroliennes se livrent aux charmes de la danse et du chant. Le coup d'œil est des plus heureux, et l'on peut se croire à l'Opéra. Nous pensons seulement que les petites danseuses qui occupent le centre du groupe nuisent à l'effet. Leurs poses prétentieuses, leurs ronds de jambes et de bras enlèvent à la scène le naturel et le laisser-aller qu'elle devrait avoir.

Les principaux rôles sont remplis par MM. Mocker, Henri, Mlles Revilly et Lavoye. M. Sainte-Foy joue un niais. M. Mocker s'est montré comédien intelligent, mais chanteur insuffisant. Un rôle de premier ténor d'expression et de force n'est pas son fait. C'est une faute à lui, croyons-nous, de l'avoir accepté. « Ne forçons point notre talent, etc., » a dit avec un grand sens le bon La Fontaine. Cette phrase devenue proverbiale devrait être gravée dans la mémoire de tous les artistes. En restant dans l'emploi qui convient à ses facultés, M. Mocker peut faire dire de lui qu'il est un excellent artiste ; en se déplaçant il court risque de se faire regarder comme un chanteur médiocre. Nous parlerons des autres artistes lundi prochain dans notre compte-rendu détaillé de l'ouvrage.

ALLYRE BUREAU.

vient d'être le théâtre d'un assassinat, sur lequel la justice informe. M. le juge d'instruction Turbat s'est rendu hier sur les lieux, et a confronté le meurtrier, qui a été arrêté aussitôt après son crime, avec le cadavre de sa victime. Ce matin, l'autopsie cadavérique a eu lieu, et déjà de nombreux témoins ont été entendus. D'après les premiers renseignements recueillis, il paraîtrait qu'une violente inimitié existait entre deux cultivateurs qui, dans la matinée d'avant-hier, eurent une altercation ensemble à propos d'un lot de récolte. L'un des deux, après avoir proféré des menaces de mort contre son adversaire, serait rentré chez lui et se serait armé d'une fourche de fer à trois dents, avec laquelle il serait venu assaillir celui-ci. La lutte, il est facile de le concevoir, ne pouvait être longue entre un individu ainsi armé, et un homme sans défense. Atteint en pleine poitrine d'un coup de fourche tellement violent qu'une des dents de fer s'est brisée dans la plaie; le malheureux cultivateur n'a survécu que de quelques instants à sa blessure. — Le meurtrier a fait l'aveu du meurtre, mais il repousse avec énergie tout ce qui tendrait à établir la circonstance aggravante de la préméditation. Il prétend n'avoir agi que sous l'empire d'un mouvement de colère qui l'aurait en quelque sorte privé de sa raison. — Privé de sa raison! le malheureux, et pour un lot de terre! Quand la société harmonisera les intérêts de tous, tous auront le bien-être dans le présent, la sécurité pour l'avenir, et l'on ne verra plus ces épouvantables crimes enfantés par le conflit des plus cupides égoïsmes.

— Dimanche 3 août, à trois heures de l'après-midi, un meurtre a été commis dans une rue du village de Thézan (Hérault), devant un café et en présence de nombreux témoins. L'auteur de ce crime est une femme l'arme dont elle s'est servie est un pistolet. Voici, dit-on, les circonstances du meurtre: « Antoine Pioch avait contracté envers les mariés Giniés une dette qu'il ne voulait ou ne pouvait pas payer. Les poursuites faites par ces derniers pour obtenir sa libération l'irritèrent, et si l'on en croit l'opinion publique, qui s'est manifestée ouvertement en faveur de la femme Giniés, il n'est sorte d'injures et d'outrages que Pioch n'adressât à celle-ci en toute occasion, à ce point que, craignant pour ses jours et ceux de son mari, elle s'était munie d'un pistolet qu'elle chargea et qu'elle portait constamment sur elle pour l'employer à sa défense. Dimanche dernier, Pioch passa devant sa porte, et, en présence de plusieurs personnes, proféra contre elle des injures, parmi lesquelles la femme Giniés en distingua une de la dernière grossièreté: elle s'élança alors vers lui; celui-ci alla au devant d'elle et la frappa à la tête avec une clef qui la blessa et la couvrit de sang; cette malheureuse femme tirant aussitôt le pistolet de sa poche, le déchargea à bout portant sur Pioch, qui fut renversé et expira presque sur-le-champ. La femme Giniés a été arrêtée et conduite dans les prisons de Béziers.

ACCIDENT FATAL. — Un lieutenant-colonel du deuxième régiment d'infanterie de marine, en garnison à Brest, M. de Montigny, se rendait, dans sa voiture, à la caserne de Pontanézen, accompagné de son domestique. Parvenu à la descente assez rapide de Messidou, connu sous le nom de la Vierge, sa jument, jeune bête de trois ans, très fringante, se mit tout-à-coup à ruer avec violence, brisant à coups de pieds l'avant-train et le brancard de droite de la voiture. Cette jument, surexcitée encore par une blessure qu'elle se fit à la cuisse, s'emporta avec une rapidité effrayante. Préoccupé du danger qu'il courait, l'infortuné colonel, blessé aux jambes, ainsi que son domestique, saisit ce dernier à bras-le-corps, et lui dit: « Mon ami, nous sommes perdus! » Prenant alors un parti désespéré, il s'élança à terre; mais, soit que ses vêtements ou ses éperons se fussent accrochés à la voiture, il perdit l'équilibre, et vint violemment tomber, la tête en avant, sur la banquette pavée d'une auberge, située à droite de la route. Conservant son sang-froid, le domestique réussit à ressaisir les guides flottantes, dirigea la voiture contre un fossé, et l'y fit verser. Dételant immédiatement la jument, il revint à toute bride à Brest pour réclamer des secours. Malheureusement, M. de Montigny n'a pu survivre à sa blessure.

UN TRISTE MARIAGE. — Nous laissons à la *Gazette des Tribunaux* la responsabilité des détails bizarres qui suivent, en déplorant, s'ils sont exacts, que deux familles honorables se chargent de justifier, les accusations dont le mariage est l'objet de la part de nos romanciers. Qu'est-ce qu'un mariage célébré sous les auspices de la haine? La société n'aurait-elle pas le droit d'intervenir contre une aussi monstrueuse union? Nos lecteurs seront les juges de cette question.

« Plusieurs mariages se célébraient aujourd'hui à l'une des mairies du faubourg Saint-Germain, et les curieux qu'attirent d'ordinaire ces sortes de cérémonies remarquaient avec un certain étonnement le contraste étrange que deux groupes silencieux, assis à distance l'un de l'autre, faisaient avec l'agitation heureuse et souriante des familles qui se pressaient autour de leurs mariés. Dans l'un de ces groupes, se trouvait une jeune et jolie personne de dix-huit ans, qui paraissait triste et abattue, et dont la toilette simple et sévère ne semblait pas annoncer que tout à l'heure M. le maire dût ceindre son écharpe pour elle; de l'autre côté de la salle, deux jeunes gens étaient assis et paraissaient attendre avec impatience l'arrivée d'un troisième personnage, dont sans doute la présence était plus que celle de tout autre, indispensable pour le moment. C'était, en effet, le marié que ses deux témoins attendaient. Enfin, une voiture arriva; un jeune homme en descendit. Bien que sa mise, quoique propre, fût d'un négligé et d'un sans-façon peu en harmonie avec la solennité dont il devait être l'acteur principal, ses manières révélaient le jeune homme, et un arrêté comme coupable d'enlèvement de mineure, sa présence fut judiciairement constatée dans son domicile. L'instruction criminelle se poursuivit; elle devait amener un renvoi devant la cour d'assises, à moins qu'un mariage ne vînt tout réparer. Mais déjà les deux jeunes gens eux-mêmes, par suite des diverses péripéties de l'instruction criminelle, avaient vu succéder dans leur cœur l'aversion à l'amour, et la pensée d'un mariage fut repoussée bien loin. Un débat criminel était donc imminent, et les deux familles, comprenant tout ce qu'il pouvait avoir de périlleux pour l'avenir, pour l'honneur de leurs enfants, intervinrent de toute leur autorité; le mariage fut ordonné. D'ailleurs, la justice criminelle ne pouvait s'arrêter que devant l'officier de l'état civil. Ce matin donc, le jeune homme sortit de prison sous l'escorte d'un garde municipal en bourgeois, qui avait ordre de ne pas le quitter, de le réintégrer en prison, si le mariage ne se contractait pas, et de ne le laisser libre qu'après la célébration du mariage. C'est ce qu'il fit: mais les deux époux, tout en obéissant, s'étaient dit qu'ils n'en auraient que le nom, et qu'ils ne se reverraient jamais. On a vu comment ils ont tenu leur parole. Quelques heures après le mariage, la chambre du conseil du tribunal de la Seine rendait, au rapport de M. Turbat, une ordonnance de non-lieu sur l'inculpation de rapt, et le marié montait en chemin de fer pour s'éloigner de sa femme au plus vite. Sera-ce là le vrai dénouement de ce petit drame judiciaire? Espérons que, comme l'un des plus charmants vaudevilles de M. Scribe, il aura son second acte, et que quelque baron de *Salsbach* saura compléter la *réparation*. »

RÉVÉLATIONS. — Depuis quelques jours, la cour d'assises de la Flandre orientale s'occupe de l'assassinat du curé de Rooborst dont on accuse un certain de Ruys, homme mal famé qui aurait eu pour complices les deux frères de Tant et leurs concubines. Les journaux ont parlé, il y a long-temps, des principales circonstances de cette mystérieuse affaire. Un incident des plus dramatiques a eu lieu, ces jours derniers, au milieu même de l'audience. L'*Organe* de Gand en rend compte ainsi:

Les débats ouverts depuis lundi, se poursuivaient d'une manière active; quatorze témoins, joints aux quarante-huit entendus antérieurement, avaient encore déclaré des faits très accablants, et les dénégations de Ruys étaient devenues moins énergiques que les jours précédents. A 11 heures et demie, au moment avant de suspendre l'audience, M. le président avait demandé à l'accusé Ruys s'il ne sentait pas que le moment était venu de dire la vérité. — « Je n'ai rien à reconnaître, » fut la réponse de cet accusé.

L'audience fut suspendue, et Me Coryn jeune demanda et obtint la permission d'avoir une conférence particulière avec son client, Aug. de Tant. Cette conférence se prolongea environ 20 minutes, pendant lesquelles Me Ruysse s'entretint également avec son client Ruys. Il paraît qu'alors ce dernier se refusa à toute révélation.

A midi 10 minutes, lors de la reprise de l'audience, Aug. de Tant fut ramené à la barre. Alors Ruys se leva et demanda à M. le président de conférer avec son avocat, ce qui lui fut accordé; l'audience fut de nouveau suspendue.

Au bout de 10 minutes, les gendarmes ramenèrent Ruys. A sa vue, Henri de Tant devint d'un pâle hideux à voir, et une sueur abondante couvrit la figure d'Aug. de Tant. Le bruit que les accusés allaient faire des révélations s'était répandu dans la salle, et la foule considérable qui assistait aux débats, attendait avec un vif attrait le dénoûment de cet incident dramatique. Un silence religieux régna dans la salle, justifié par l'intérêt de la scène qu'on attendait et dont voici le compte-rendu:

M. le président. — Ruys, avez-vous quelque chose à dire?

L'accusé Ruys, d'une voix ferme. — Oui, M. le président, Je vais raconter toute l'affaire. (Mouvement dans l'auditoire.)

M. le président. — Un instant; que deux gendarmes se placent entre les trois premiers accusés.

Cet ordre est immédiatement exécuté.

L'accusé Ruys. — Le Jeudi-Saint, je me suis rendu chez Aug. de Tant. Durant toute la semaine, ils m'avaient cassé la tête (*zy hadden myn hoofd zot geraesd*) avec leur proposition d'aller assassiner le curé de Rooborst, et Henri, qui connaissait la contrée, parce qu'il avait habité dans les environs, avait déjà été inspecter les localités, car moi, je n'y connaissais pas le chemin. Il fut donc résolu d'aller assassiner le curé de Rooborst qui, au dire des frères de Tant, avait beaucoup d'argent et était un Juif (*eenen smaus was*).

Nous sommes partis, Henri et moi, à trois heures de relevée, et nous avons été rejoints au bout d'un quart d'heure par le petit (Aug. de Tant) au delà du chemin de fer, vers Gendbrugge; nous avons pris la route de Rooborst, où nous sommes arrivés vers minuit. Henri de Tant a été dans une ferme et y a pris un soc de charrue et a commencé à forcer la fenêtre de la maison curiale; mais comme il n'avait pas assez de forces, le petit (Auguste) a commencé à briser et a réussi à enlever le volet. Nous sommes entrés tous les trois dans la maison, et après avoir allumé de la lumière, j'ai dit: Le curé dort, enlevons tout ici, mais ne lui faisons point de mal. — Non pas, a répondu le petit (Auguste), il ne faut pas qu'il nous dénonce; il faut le tuer. La dessus nous sommes entrés dans la chambre du curé, qui s'est éveillé en sursaut, et a élevé la main; le petit (Auguste) lui a donné le premier coup avec le soufflet (*de Blaespyp*) et nous avons frappé ensuite tous les trois. (Mouvement d'horreur dans l'auditoire.)

M. le président. — Auguste de Tant, qu'avez-vous à dire à cela?

Auguste de Tant. — Tout ce qu'il dit est faux; je n'ai participé en rien à ce crime.

M. le président. — Ruys, continuez.

L'accusé Ruys. — Le curé mort, nous avons commencé à chercher; le petit (Auguste) a pris des essuie-mains du vin, etc. Je lui ai dit de ne pas voler ces choses-là, qui nous trahiraient; il n'a pas voulu m'écouter. Nous avons trouvé dans une première bourse, qui n'est pas celle déposée sur le bureau de la cour, sept pièces de 10 florins, cinq pièces de 5 florins et un louis; dans une seconde, six pièces de 5 francs, des demi-francs et des quarts de francs. Nous avons partagé l'argent dans la maison d'Auguste de Tant. — Non, mais je l'ai vu entrer ainsi chez moi.

M. le président. — Cela ne prouve pas qu'il est entré ainsi dans un cabaret.

Ruys. — J'ai été dans un cabaret, que je ne puis pas précisément indiquer: c'était vis à vis de l'église.

M. Fiers, juge d'instruction, fait remarquer que le dire de l'accusé Ruys, quant à la route suivie par les coupables, est d'accord avec le résultat des recherches faites du côté de Gendbrugge pour constater la place où a été coupé un des bâtons saisis par la police.

Auguste de Tant, interpellé de nouveau par M. le président, dit qu'il n'est pas coupable; que s'il avait participé au crime, il n'aurait pas été dans l'obligation d'emprunter de l'argent. Ruys est un vaurien; il peut dire ce qu'il veut.

Constance Stevens, interpellée par M. le président, dit que la nuit du jeudi au vendredi, Henri de Tant ne l'a pas quittée.

M. le président. — Dans l'état où se trouve cette affaire, je crois qu'il vaut mieux abandonner momentanément les accusés à eux-mêmes; ils pourront apprécier leur position. L'audience est levée et remise au lendemain.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 10 AOUT.

La *Réforme* s'étonne à son tour du parti violent qu'a adopté le parquet. « Nous ne connaissons pas encore, dit-elle, les faits particuliers que l'acte d'accusation peut mettre à la charge de chacun d'eux; mais nous affirmons hautement que, quant au fait général, il est impossible de se conduire avec plus de prudence et de modération que ne l'ont fait les ouvriers charpentiers. »

Nous nous associons aux vœux formulés par le *Constitutionnel*, qui constate *à priori* qu'une glorieuse justice a toujours été rendue au corps des sapeurs pompiers par le gouvernement, par la presse, par les sociétés d'assurances; mais il ne trouve pas que ce soit assez. Il voudrait que l'Etat ouvrît un cours permanent entre tous les officiers de sapeurs-pompiers du royaume pour les progrès et les découvertes relatives à leur arme. « En ce qui concerne Paris, dit-il, si une cinquième compagnie est nécessaire, on pourrait en faire une véritable école normale, où, de tous les points de la France, on enverrait des jeunes gens pour y servir et s'instruire pendant un temps limité. On formerait ainsi une riche pépinière de sapeurs-pompiers habiles, exercés dans la première et la meilleure école du monde. »

Ce matin, le grand format accuse son indigence: le *Journal des Débats* et la *Presse* vivent exclusivement de nouvelles étrangères. C'est dans les journaux à petit format qu'il faut aller chercher des idées.

Le *Courrier français* assure que le pape a adressé aux évêques français une encyclique, à l'effet de leur recommander une opposition plus modérée au gouvernement et l'abstinence en fait de questions politiques. « Le succès de la diplomatie française est donc complet: Rome a commencé par accorder l'expulsion des Jésuites et finit par semoncer les évêques; elle donne raison au *Juif-errant* et au conseil d'Etat... » Néanmoins, le *Courrier français* regrette que la religion manque autant à son avenir qu'à notre révolution de juillet: ni l'une, ni l'autre, s'écrie-t-il, n'ont le bon esprit de se retremper dans leurs origines vivantes.

Le *Siècle* justifie de nouveau l'opposition de gauche contre la seconde partie du manifeste que vient de publier le *Bien public* et qu'il attribue à M. de Lamartine; — le *Commerce* suppose qu'avec deux ans de plus de session, le ministère aura le temps de corrompre cette partie du corps électoral qui aurait pu rester incorruptible; — la *France* ne croit pas qu'une résolution ait encore été prise relativement à la dissolution. — Le *Globe* répond de nouveau à la *Presse* en des termes tels qu'il ne nous est plus possible de résumer une pareille discussion.

Bourse. — Revue de la semaine.

L'impulsion donnée aux fonds publics par la hausse des chemins de fer, s'est moins vivement fait sentir sur le 5 que sur le 3 p. 0/0, et hier encore, à la fermeture de la Bourse, le 5 p. 0/0 restait à dix centimes plus bas que samedi dernier, tandis que le 3 p. 0/0 avait au contraire gagné 45 centimes. On a cherché à expliquer cette divergence marquée par un besoin d'argent subitement nécessité par des versements à faire dans plusieurs compagnies de futurs soumissionnaires dont l'accord tout récent a produit sur quelques uns une hausse assez considérable.

Les chemins de fer présents et futurs absorbent complètement l'attention et il se fait peu d'affaires hors de là, si l'on en excepte pourtant le 3 p. 0/0, assez animé depuis dix jours.

Aujourd'hui dimanche il ne s'est rien fait à la coulisse.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 11 août.

8 h. 1/2 OPÉRA. — 1re représent. le Diable à quatre. Le Comte Ory.
7 h. THÉATRE FRANÇAIS. — Mérope. Le Légataire.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Le Ménétrier.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — L'Ami Grandet. 3e Mari. L'Homme. Bugo...
7 h. VARIÉTÉS. — 2 Pierrots. Le Souper. Jongleurs. Le Chien...
7 h. GYMNASE. — Le Roman. Sept Merveilles. Changement. Artiste
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — La Pêche. Contrebasse. L'Escadron. 2 Papas
7 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au bois.
6 h. AMBIGU. — Etudiants. La Révolte des Marmouzets.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Canal Saint-Martin.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

---

tion des capitaux et la distribution de la fortune publique. Aussi régime hypothécaire a-t-il de tout temps attiré l'attention des nomistes et des législateurs. Depuis quelques années surtout, plaintes ont été vives. En voyant les capitaux abandonner l'agriculture, se retirer peu à peu de la propriété immobilière pour se r dans l'industrie, dont on acceptait toutes les chances de ruine, s aussi de fortune rapide et brillante, on a compris instinctivent qu'il y avait là un fait anormal et destiné à porter tôt ou tard a perturbation dans le crédit public. On a cru voir la cause du dans notre système hypothécaire, et chacun s'est évertué à en e la critique la plus amère; nul n'a proposé une solution satisfante. Il faut même reconnaître que la violence des attaques n'a peu contribué à donner aux capitaux la direction qu'ils ont se, et à les détourner des placements hypothécaires qu'on ne sait de représenter comme n'offrant pas, dans la réalité, les sécurités et les garanties sur lesquelles avait dù compter le créancier moment du placement.

l est bien certain que notre système hypothécaire n'est pas sans faut, que des améliorations notables peuvent y être apportées ; is croit-on sérieusement que la cause du mal signalé soit exclusivement dans les vices de notre régime hypothécaire? Les lois sur taux de l'intérêt n'y sont-elles pas pour quelque chose. Les immenses développements de l'industrie et du commerce n'ont-ils pas éré dans le crédit une révolution complète en ouvrant de nouveaux débouchés où les capitaux se sont précipités avec d'autant s d'ardeur que les gains étaient plus rapides et plus considérables.

Dans ces circonstances, est-il probable qu'une réforme hypothécaire telle que la comprend le gouvernement puisse avoir la moindre influence sur la direction et la répartition de la richesse publique? Evidemment, cela n'aura aucun résultat, surtout si cette réforme ne porte que sur des questions de formalités à rendre plus moins considérables, plus ou moins coûteuses. Il en sera de la hypothécaire ainsi amendée ou réformée ce qu'il en a été de la de 1841 sur l'expropriation forcée dont on prônait d'avance les résultats merveilleux. Les capitaux ne devaient plus s'éloigner de propriété territoriale; leur circulation moins timide fécondrait sources intarissables de l'agriculture, du commerce et de l'industrie; enfin, l'on prêterait davantage sur hypothèque, parce que remboursement serait plus prompt et moins incertain!

Au fond, tout ceci n'était que du verbiage; dans la réalité, cette ,comme toute loi nouvelle, en donnant matière à interprétation, servi que les intérêts des hommes d'affaire.

Tel sera l'unique résultat de la loi hypothécaire, si la commission récemment nommée par le garde des sceaux ne porte pas vues au delà de la simple question de forme. Si l'on n'y prend garde, les Codes, à force de réglementer les droits individuels, les duiront à néant ou les feront passer aux mains des gens d'affaires. Le capital, accumulé par les travaux des générations antérieures, tend à se concentrer chaque jour aux mains des banquiers; nos grands politiques ne semblent pas s'en apercevoir, absorbés qu'ils sont dans leurs discussions vides et creuses de chaque jour. Après tout, ils ne savent pas même dire où est le mal, comment pourraient-ils trouver le remède?

Eh bien! la commission sur les hypothèques peut prendre en ce int une glorieuse initiative, si elle veut se dégager des procédés utiniers, procéduriers et paperassiers, et régénérer la science du oit en y introduisant le principe de l'économie sociale. Mais pour la, il ne faut pas que son travail se réduise, comme nous l'avons t, à un simple remaniement des textes. Il faut qu'elle se donne ur mission et pour but de constituer et de développer le crédit ncier, d'attirer les capitaux par la confiance et de les mettre

propriété territoriale tant que cette propriété ne sera pas mieux ordonnée, et que l'agiotage trouvera plus de bénéfices à spéculer sur le crédit public. Le commerce, l'industrie, l'agriculture, continueront de souffrir, car ce qui les tue, c'est le morcellement, c'est le désordre, c'est la concurrence effrénée.

En cet état de choses, qu'y a-t-il donc à faire pour empêcher que le morcellement, les formes juridiques outrées, les fraudes de toute nature ne restreignent indéfiniment le bénéfice du droit individuel? Qu'y a-t-il à faire en un mot, pour améliorer en même temps et la position des détenteurs actuels des biens, successeurs héréditaires ou conventionnels, des propriétaires primitifs, et le sort de ceux qui n'ont pour toute fortune que leurs bras ou leur talent? Voilà l'immense problème qui agite aujourd'hui les sociétés. La législation féodale et la législation romaine y maintiennent encore un régime industriel qui n'est plus en harmonie avec le besoin des masses et les moyens de production. La transformation de ce régime industriel, el est le but que doivent se proposer aujourd'hui les législateurs et les économistes. C'est en considérant le problème du double point de vue économique et législatif qu'on trouvera une bonne solution.

Le germe de cette solution existe du reste dans l'ensemble des lois civiles et commerciales. De quoi s'agit-il en effet? D'associer les trois éléments de toute production, le capital, le travail et le talent, et de substituer la propriété actionnaire à la propriété morcelée. Or, en combinant les principes de la société civile et de la société commerciale, on peut fonder de vastes exploitations agricoles et manufacturières dont le fonds commun, meuble ou immeuble, appartiendrait à l'être moral constitué par le consentement même de toutes les parties intéressées. C'est dans cet être collectif que résidera le droit particulier du capital, du travail et du talent. Le point essentiel est de donner une garantie solide au capitaliste par la bonne organisation et la bonne direction de l'entreprise.

Le fait seul de l'association substituée sous la garantie de l'Etat au morcellement produira d'immenses économies et augmentera considérablement le revenu général, et, par conséquent, le dividende de l'actionnaire.

Et maintenant, pense-t-on que le porteur de pareilles actions ne serait pas plus propriétaire, dans l'acception réelle du mot, qu'un propriétaire actuel de terres, de maisons ou de capitaux qui a toutes les peines du monde à tirer de son bien quelques pour cent de fermages, loyers ou intérêts; qui est sans cesse exposé, non-seulement à des difficultés avec ceux qui lui paient cette redevance, mais encore à des procès sur son droit de propriété lui-même, procès où le fonds et le revenu périssent souvent entre les mains des gens d'affaires? D'ailleurs la propriété actionnaire permettant plus aisément à tous les associés de devenir propriétaires, offre, par cela même, un moyen puissant d'ordre et de stabilité.

C'est alors que l'œuvre de la législation consistera plus particulièrement, le nouveau mode de propriété étant donné, à déterminer quelles seront les formes les plus propres à garantir les droits des femmes et des mineurs, et à remplacer le système hypothécaire actuel.

Telles sont les études que doit se proposer la commission hypothécaire pour faire œuvre profitable. Tels sont les principes qu'elle doit s'attacher à poser et à développer dans les travaux sur lesquels nous nous réservons de revenir pour examiner plus spécialement la valeur des réformes proposées au code des hypothèques, et celles qu'on pourrait y adjoindre ou y substituer.

Le conseil d'arrondissement de Gannat a émis le vœu de voi convertie en loi, dans la prochaine session, la proposition de M. Demesmay sur la réduction de l'impôt du sel. Nous espérons que la grande majorité des conseils d'arrondissement se prononcera

voiture. Le cortége royal s'est formé; il a traversé lentement Saint-James-Park et Parlement-street au bruit des acclamations publiques. Lorsque la reine est arrivée à la chambre des lords, les musiciens des divers régiments de la garde ont exécuté l'hymne national, et des salves d'artillerie ont annoncé l'arrivée de la reine. De bonne heure avaient été occupées toutes les places disponibles dans la salle des séances de la chambre des lords. A midi et demie le comte de Shasfesbury a pris place sur le sac de laine. L'évêque d'Ely a fait la prière d'usage; le comte de Shasfesbury se tenant agenouillé, la figure tournée du côté du trone. Le duc de Wellington portait le costume de feld-maréchal. S. A. Dwarkanaulth Tagore, son fils et son neveu, après avoir échangé des poignées de main avec le duc de Wellington, ont été conduits à des places réservées dans la galerie des pairs. Les tribunes diplomatiques étaient occupées comme d'habitude. On remarquait en première ligne les ambassadeurs de France, de Russie, de Prusse, d'Autriche et de Turquie.

Un fauteuil pour le prince de Galles avait été placé à la droite du trône, et celui du prince Albert à gauche. Les salves d'artillerie et les fanfares militaires, quelques minutes avant deux heures, annoncèrent l'arrivée de sa majesté et du cortége royal. De la salle on entend parfaitement les acclamations du public. La reine fait son entrée dans la salle, présidée par le duc de Wellington. Le duc d'Argyll et le comte de Zetland portent les insignes de la royauté. — Sa majesté s'appuie sur le bras du prince Albert, qui la conduit à son trône. La duchesse de Buccleuch suit la reine. Ayant pris place au trône, sa majesté dit, d'une voix claire, que leurs seigneuries peuvent s'asseoir. L'huissier de la verge noire, sir Auguste Cliford, mande la chambre des communes. Le président paraît bientôt suivi d'un grand nombre de membres. A la barre, le président adresse à la reine cette allocution :

Très gracieuse souveraine, nous, fidèles et respectueux sujets de votre majesté, les communes du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande réunies en parlement, venons présenter à votre majesté notre bill définitif de subsides pour la présente année. Nous allons clore une session rendue laborieuse plus que d'habitude par le rapide développement de l'industrie et des entreprises humaines dans la construction des chemins de fer, dont nous attendons les meilleurs résultats pour le commerce et l'industrie. Nous avons consacré beaucoup de temps et de peine dans l'intérêt de la réalisation de ces importants projets, malgré la masse des autres affaires publiques, qui appelaient nécessairement notre attention. Votre majesté a daigné, au début de cette session, approuver la manière dont nous avons exécuté l'acte pour donner des effets plus efficaces aux donations charitables en Angleterre. Nous avons continué à faire des lois dans le même esprit pour l'Irlande. Nous avons accordé une dotation plus convenable au collége de Maynooth. Nous avons aussi tenu compte des circonstances particulières de cette partie du royaume et des sentiments religieux de la majorité des habitants. Nous espérons et croyons que l'encouragement donné par ce parlement et les précédents à l'éducation du peuple aura placé la tranquillité et l'amérioration à venir de l'Irlande sur une base sûre et solide. Nous n'avons pas perdu de vue la condition des pauvres indigents d'Ecosse, et guidés par les renseignements que votre majesté avait ordonné de nous communiquer, nous avons amendé la loi relative aux pauvres d'Ecosse, de manière à leur assurer une subsistance permanente. Nous nous sommes efforcés, par diverses mesures, d'améliorer matériellement les intérêts agricoles du pays. Mais nous rappelons surtout avec plaisir les mesures adoptées pour la plus grande sécurité et extension du commerce national. Je veux parler des mesures relatives à la banque en Angleterre, étendues avec de certaines modifications à l'Ecosse et à l'Irlande, ce qui a donné des garanties au commerce. L'abolition et la réduction de droits et d'impôts ont également apporté des facilités au commerce. Nous avons matériellement réduit le droit sur le sucre, et toute charge fiscale a été écartée sur l'important article du verre. Pour faire face à l'insuffisance des revenus, nous avons jugé nécessaire de continuer, pour une certaine période, la taxe sur les revenus, et nous avons cru, d'accord avec les inspirations de votre majesté, ajouter à l'efficacité du service naval, et en même temps donner une ample protection au commerce. Il était de mon devoir de tracer cette brève esquisse des travaux de la session.

Nous croyons que sous les auspices de la divine providence, ces travau seront utiles aux intérêts du pays et au bien-être des sujets de votre majest

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 12 AOUT.

FRAGMENTS

D'UN

VOYAGE EN MOLDO-VALACHIE.

1836–1837.

LE KÉROUTZA (1).

§ IV.

La Moldo-Valachie contient 3 577 villes, bourgs et villages. Beaucoup de ces localités sont intéressantes au point de vue historique. Mais le cadre de notre travail ne nous permettant pas d'y introduire une statistique générale, nous ne parlerons que des capitales, qui sont ou ont été la résidence officielle des hospodars.

En première ligne se présente Kimpowlongho. Cette ville qui, ainsi que l'indique son nom, *Campum-longum*, camp long, est d'origine romaine, dut sa fondation, comme première capitale reconnue de la Valachie, à Raddo-Negro ou Rodolphe-le-Noir, qui en détermina lui-même l'emplacement, trois jours après son entré dans le pays (2).

Elle était jadis des plus importantes. Réduite aujourd'hui aux plus minimes proportions, rien n'atteste plus son ancienne et noble splendeur. Beaucoup de villages se décideraient avec peine à lui céder le pas. Reine déchue, isolée, appauvrie, elle ressemble à une nécropole. Son aspect serre le cœur, son grand âge appelle les égards. Et cependant, l'ingratitude des hommes est si grande, et si destructive la puissance du temps, qu'elle serait à cette heure absolument oubliée, si la beauté ravissante de ses environs, ses plaines luxuriantes, ses montagnes escarpées, ses forêts vierges, ses vallons verdoyants, ses torrents fougueux ne s'étaient chargés de protester en sa faveur.

On viendrait de loin pour jouir d'un spectacle aussi magnifique. Nous ne pouvions donc nous en priver. Deux raisons d'ailleurs nous y attiraient. La première, c'était de voir la tête pétrifiée de Matthias Corvin, que les habitants conservaient alors avec soin. La seconde, c'était d'aller visiter une fameuse grotte, plus fameuse que connue, située à quatre milles de Kimpowlongho.

Nous commençâmes par la grotte. Ne pouvant nous accompagner lui-même, l'Isprawnick nous donna son fils, bon et charmant jeune homme de vingt ans, qui, conjointement avec deux de ses amis et un domestique, devait nous servir de guide. De la ville à la grotte il n'y a pas moins de quatre milles, qu'il faut faire à pied, au milieu de la montagne.

Nous partimes. C'était le 10 mai.

Il nous fallut d'abord gravir un sentier pierreux, étroit, bordé à gauche par un rocher à pic, et à droite par des ravins dont l'œil n'ose mesurer la profondeur. Le soleil dardait sur nous ses rayons brulants. De cinq que nous étions, l'un portait une carabine, l'autre des pistolets, celui-ci une hache, celui-là une sorte de tromblon. Le dernier, grand et robuste valaque de cinq pieds huit ou dix pouces, se chargea d'une masse de cordages, d'une échelle, d'une torche et de plusieurs bougies.

Stephanesko (le fils de l'Isprawnick) s'était mis à la tête de la petite caravane. Ne pouvant marcher deux de front, nous le suivions à la file. Outre ses inégalités naturelles, le sol était parsemé de cailloux ronds et glissants, qui, en nous faisant à chaque instant trébucher, nous obligeaient à nous cramponner aux saillies aiguës du rocher. De pas en pas se présentaient devant nous des touffes de genêts sauvages d'où s'échappaient en pétillant de gros lézards verts, des bouillées de genièvre et d'ajoncs qu'on ne pouvait franchir sans se déchirer les mains et les jambes. La promenade devenait un supplice.

Tout-à-coup, Stephanesko s'arrête et tressaille. Nous l'interrogeons. Sans se retourner, il s'incline un peu sur la gauche, et nous montre du doigt un mur de houx au milieu des baies rouges duquel étincelle le dos tacheté de blanc et de noir d'un serpent : c'était un dipsas, c'est-à-dire celui de tous les reptiles dont le venin mortel est le plus subtil! L'herbe longue qui lui servait de couche semblait fanée par son contact. Des fourmis ailées se croisaient en tous sens sur son corps, et donnaient à croire qu'il était mort depuis plusieurs jours. Mais en l'examinant avec attention, on reconnaissait le contraire au frémissement onduleux de ses anneaux. Il faisait tranquillement sa sieste au soleil.

Comme il nous barrait le passage, et que nous ne pouvions ni faire un détour, ni le franchir, Stephanesko prit la carabine et la lui déchargea sur le dos. Il était temps! Eveillé par nos exclamations, le dipsas s'était fièrement redressé en sifflant d'une manière affreuse. Atteint en travers par deux chevrotines, il alla rouler dans le ravin.

Ce petit incident, joint aux mille difficultés de la route, avait beaucoup retardé notre ascension. Nous mîmes trois heures à la faire. Impatients d'échapper aux dévorantes atteintes de la chaleur, nous courûmes aussitôt nous asseoir sous l'espèce d'auvent qui forme l'entrée de la grotte. Les parois du rocher étaient tapissées d'oxalides, de vigne vierge, et d'une quantité considérable de plantes parasites. De la voûte, fendillée sans doute par le tassement des terres qui la surchargent, l'eau suintait en gouttelettes perlées. Une racine grasse, que le gluten avait détachée des parties rocheuses auxquelles elle adhérait, pendait presque jusqu'à terre, et servait d'échelle à une innombrable colonie de chenillettes, qui, ayant établi leur olympe dans les fissures de la voûte, descendaient, maigres et plates, pour brouter l'herbe tendre qu'abritait l'auvent, et remontaient un instant après repues d'une verdure dont on distinguait l'éclatante couleur sous la transparence de leur peau.

Assis sur des quartiers de roches, nous causions de choses et d'autres, en attendant qu'un peu remis de nos fatigues et moins échauffés, nous pussions nous aventurer dans la grotte, et supporter sans danger la transition subite d'une extrême chaleur à un froid des plus pénétrants. Stéphanesko nous apprit que l'endroit où nous étions s'appelait l'*Antre de l'Ours*; nous lui en demandâmes la raison. Il nous répondit par ce que vous allez lire.

— Il y a dix ans, sachant qu'une bande de loups venait de faire irruption dans le pays, un pâtre, nommé Kiverniss, résolut de lui donner la chasse. A cet effet, il se mit huit jours de suite aux aguets : huit jours sans succès. Le neuvième jour, deux heures environ avant le coucher du soleil, ennuyé de faire inutilement le planton, et pensant que la bande vorace s'était dispersée à droite et à gauche, Kiverniss allait se retirer. Tout-à-coup, à quinze pas de distance de l'endroit où il s'est embusqué, il voit apparaître un loup. Ce loup, que la terre semble avoir vomi, l'œil ardent, la langue pantelante, est d'une taille énorme, et Kiverniss n'a pour l'attaquer qu'un bâton ferré. Mais quand on est jeune, robuste, audacieux, a-t-on besoin d'autre chose? D'un bond il est sur ses traces, le poursuit pendant une grande heure, et le relance jusque dans cette grotte, où il entre immédiatement après lui.

Kiverniss ne tarda pas à se repentir de son imprudence. Tout agile qu'il était, il avait affaire à un adversaire qui ne lui cédait en rien. Obligé, pour ne pas perdre sa piste, de faire dans la montagne mille tours et détours, ses forces s'étaient épuisées. Il ne se traînait plus qu'avec peine. Craignant que le loup n'eût connaissance de cette grotte, dans les obs-

(1) Voir la *Démocratie pacifique* des 2, 3, 5, 6 9 et 10 août.—La reproduction du *Voyage en Moldo-Valachie* est interdite.

(2) On se rappelle que Raddo-Negro venait de quitter la colonie de Fapratsch.

moyens d'enseignement académique en Irlande. Vous pouvez compter sur ma volonté d'exécuter ces mesures de la manière la plus propre à inspirer de la confiance dans les institutions qui ont reçu votre sanction et de réaliser votre vif désir de contribuer au bien-être de cette partie de mes domaines.

Je continue à recevoir de toutes les puissances étrangères des assurances de leur disposition amicale vis-à-vis de l'Angleterre. La convention que j'ai récemment conclue avec le roi des Français pour la suppression plus efficace de la traite des noirs, en établissant une coopération cordiale et active entre les deux puissances, offrira de meilleures chances que par le passé d'un succès complet dans l'obtention d'un objet pour lequel l'Angleterre a fait tant de sacrifices.

Messieurs de la chambre des communes, je vous remercie de la libéralité avec laquelle vous avez voté les subsides pour le service de l'année courante.

Mylords et messieurs. A votre retour dans vos divers comtés, des devoirs vous attendent presque aussi importants que ceux de l'accomplissement desquels je vous relève aujourd'hui. Je suis certaine que vous encouragerez et confirmerez par votre influence et votre exemple cet esprit de dévouement et de contentement que vous trouverez généralement répandu sur tout le pays. Dans l'accomplissement de toutes les fonctions qui vous sont confiées pour le bonheur public, vous pourrez compter en toute assurance sur mon appui cordial; et j'invoque la bénédiction de la divine Providence sur nos efforts combinés pour encourager l'industrie, augmenter le bien-être de mon peuple, et lui inculquer ces principes de religion et de morale, qui sont les plus solides fondements de notre sécurité et de notre bonheur.

Après avoir prorogé le parlement, la reine est partie le samedi soir même pour Wolwich, et s'y est embarquée sur le yacht *Victoria-and-Albert*, qui s'est avancé dans la Tamise avec les steamers d'escorte jusqu'à Sea-Reach, à l'embouchure du fleuve, où l'on a jeté l'ancre et où la reine a dû passer la nuit à bord. Le lendemain dimanche, à la pointe du jour, la flottille aura cinglé vers Anvers, où l'on comptait arriver à six heures du soir. Des lettres de Coblentz annoncent que la reine Victoria est attendue au château de Bruhl pour lundi au plus tard. On espère qu'elle assistera ce jour-là même à la fête de Beethoven, qui sera célébrée à Bonn, et le lendemain à une espèce de concert-monstre qui aura lieu dans la même ville.

Congrès du Zollverein à Carlsruhe.

Le congrès du Zollverein est en ce moment réuni à Carlsruhe. Depuis la dernière réunion qui a eu lieu à Berlin, la situation industrielle et commerciale de l'Allemagne a changé de face. La Prusse a conclu deux traités commerciaux, l'un avec l'Angleterre, l'autre avec la Belgique. Par le premier, elle a donné des garanties réelles au développement de l'industrie indigène en Allemagne; par le second, elle lui a ouvert des débouchés nouveaux.

Ces efforts n'ont pas été sans exercer une influence salutaire sur les progrès de l'industrie allemande. Ils ont produit un autre résultat non moins important. Ils ont fait comprendre les inconvénients du système prohibitif, et les avantages du système sagement protecteur. Garantie par ce moyen de la concurrence redoutable de l'Angleterre, l'Allemagne a compris en outre qu'elle ne pouvait et ne devait pas rester plus long-temps sans se servir de ce même moyen, bien qu'en sens inverse à la France.

Les droits de douane sur certains produits de notre industrie sont trop élevés. Cette vérité, que personne n'a jamais contestée ici, commence à se faire jour en Allemagne. L'opinion publique et celle des économistes les plus distingués d'au delà du Rhin sont parfaitement unanimes à cet égard.

La réforme de ces droits sera la première question dont s'occupera le congrès du Zollverein à Carlsruhe. Elle est réclamée par la Bavière et le Wurtemberg. L'union de Thuringe lui est favorable. La Hesse-Darmstadt la désire ardemment et depuis long-temps; ce sont, en un mot, l'opinion et le vœu général de toute l'Allemagne du sud.

affaires intérieures du royaume. Ce parti, composé presque en entier de la vieille noblesse, a trouvé, dans les Etats de Juttland particulièrement, des interprètes fermes et éloquents. Le second parti, celui du gouvernement, dans lequel figure toute la haute bourgeoisie danoise et qui tient entre ses mains le timon des affaires, tout en trouvant que ces appréhensions étaient exagérées, protestait également contre l'incorporation, et votait pour le *statu quo*. Le troisième enfin, celui de la jeune génération, connu sous le nom du parti allemand, et embrassant sans distinction des classes tous les partisans du progrès et des idées nouvelles, soutenait que les duchés de Schleswig, de Holstein et de Lauenbourg appartenaient de droit par la langue, les mœurs et les sympathies des habitants à la grande famille allemande, et qu'ils devaient tôt ou tard entrer de fait dans la Confédération germanique. Les Etats de Danemarck, où toutes ses opinions se sont produites aussi nettement que possible, se sont reposés l'année dernière sans rien arrêter, sinon qu'une adresse serait présentée au gouvernement pour l'inviter à s'occuper de la question. Les choses en sont là quant au Danemarck. Mais la question une fois soulevée a réveillé l'attention de l'Allemagne, et a trouvé dans presque tous les pays de la confédération un grand retentissement. Dans les Etats provinciaux de la Prusse le principe de l'unité allemande a été soutenu avec vigueur. La diète du grand duché de Bade s'est prononcée dans le même sens. La diète de Wurtemberg réunie en ce moment a suivi cet exemple. Elle vient de décider, sur la proposition de sa commission, qu'elle inviterait le gouvernement à veiller de concert avec les gouvernements des autres Etats de la confédération à ce que rien, ni directement ni indirectement ne pût faire perdre aux duchés de Holstein et de Lauenbourg leur caractère de parties intégrantes de la confédération germanique. Les débats qui ont précédé ce vote ont été vifs. « L'incorporation de ces duchés dans le royaume de Danemarck, a dit le député Duvernoy, non seulement troublerait la sûreté intérieure et extérieure de l'Allemagne, mais elle anéantirait la force de la confédération, car elle la blesserait dans son intégrité et dans sa solidarité, deux principes fondamentaux, posés et reconnus par l'article 56 de l'acte additionnel de Vienne. »

On voit que la question ne pourra manquer d'être examinée par la prochaine diète de la confédération.

Des lettres particulières de Copenhague parlent d'un complot républicain que l'on aurait découvert dans cette capitale. Les principaux meneurs seraient parvenus à s'échapper et à s'embarquer pour l'Angleterre.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Le collége électoral de Jussey (Haute-Saône) s'est réuni, le 9 août pour procéder à l'élection d'un député, en remplacement de M. le duc de Marmier, décédé. Voici le résultat du scrutin: Nombre de votants, 260; M. de Marmier fils a réuni 134 voix; M. Amédée Thierry 106; M. de Villeneuve 17; voix perdues 3. M. de Marmier fils, ayant réuni la majorité absolue des suffrages, a été proclamé député. — Mme la princesse de Saxe-Cobourg-Gotha est accouchée heureusement d'un prince, au château d'Eu, samedi 9 août, à onze heures et demie du matin. — Le Musée du palais des Thermes et de l'hôtel de Cluny, inauguré l'année dernière, va voir enrichir sa belle collection d'objets moyen-âge et renaissance qui formaient, à Abbeville, le musée particulier du savant archéologue M. Boucher de Perthe. M. de Perthe a doté le Musée de Cluny de cette collection qu'on dit très belle et très précieuse, à cette seule condition que la salle du Musée qui la renfermera portera le nom du donateur. — La police a arrêté hier, dans une maison de la rue Montmartre, un homme prévenu de contrefaçon du timbre de l'Etat. — Le prix d'honneur de rhétorique a été remporté cette année au concours général des colléges de Paris, par l'élève Chassang, du collége Charlemagne et de l'institution Favart. Le prix d'honneur de philosophie a été remporté par un élève du collége Stanislas. Cette année,

.... Dans cette circonstance, ces braves sauveteurs s'étaient adressés plusieurs fois à M. l'abbé Clavel, qui avait appartenu à leur section dans la Société internationale des naufrages, pour lui demander son concours et le consulter sur ce qu'ils avaient à faire. M. l'abbé Clavel étant absent de Paris depuis quelque temps, vient de leur adresser une lettre de félicitations et d'encouragements. Les sauveteurs de la Seine sont au nombre de plus de huit cents; ils forment une phalange d'hommes intrépides dont la plupart ont déjà sauvé la vie à plusieurs de leurs semblables périssaient dans les flots ou au milieu des flammes. Plusieurs sont décorés de la croix d'honneur, et quelques-uns ont reçu des médailles spéciales d'encouragement.

JEUNES FILLES DE RÉFUGIÉS POLONAIS. — Avant-hier, la galerie de l'hôtel Lambert était le théâtre d'une scène touchante. C'était l'examen public de l'école des jeunes Polonaises, filles de réfugiés, fondée il y a quelques mois dans son hôtel par Mme la princesse Czartoryska, fondatrice présidait l'assemblée. Près d'elle étaient plusieurs des dames qui assistent la princesse dans la carrière laborieuse qu'elle s'est tracée. On y remarquait aussi M. le curé de la paroisse de Saint-Louis et M. Dousay, délégué par le ministre de l'intérieur pour assister à cet examen; puis les professeurs, la plupart Polonais et la plupart aussi donnant leurs leçons gratuitement; enfin on pouvait distinguer à son émotion ceux des parents des élèves qui se trouvent à Paris, quelques-uns même étaient accourus de la province. La princesse Czartoryska dans une courte allocution, fit observer que cette institution avait pour but spécial de préparer les jeunes filles de réfugiés polonais à se rendre un jour utiles à leur patrie, à devenir capables de se soutenir elles-mêmes par le travail et de fournir un jour à la Pologne de bonnes institutrices. Puis la princesse remercia les professeurs, fit appel à la sollicitude du gouvernement français, et l'on procéda à l'examen qui fut suivi de la distribution des prix. Au sortir de la séance, une somme d'argent réunie spontanément parmi les assistants fut présentée à la princesse pour venir en aide à l'institut naissant.

LES OJIBBEWAYS. — Une nouvelle troupe d'Indiens, composée de onze personnes, de la tribu des *Ojibbeways*, vient d'arriver à Paris, et est descendue à l'hôtel Bedford, rue Saint-Honoré. Les Ojibbeways habitent les rivages septentrionaux du Lac supérieur, l'une des parties les plus sauvages de l'Amérique du Nord.

SUICIDES. — M. Lejay de Bellefond, lieutenant au 55e de ligne, s'est brûlé la cervelle, à Levreux, lundi dernier. La cause de cet acte de désespoir n'est pas connue. — D'un autre côté, on écrit la lettre suivante de Béthune, 7 août: « Un suicide a été commis hier à l'hospice de Béthune. Un malade voyageur, entré la veille, et qui par ses cris et son exaspération empêchait tout le monde de dormir, fut transféré mardi soir dans une des cellules destinées aux aliénés. Cette cellule, située au rez-de-chaussée, est éclairée par une fenêtre donnant sur le jardin et garnie de barreaux de fer; hier, sur les dix heures du matin, paraissant beaucoup plus calme, le malade fut abandonné à lui-même pendant cinq minutes environ; à la rentrée de l'infirmier dans la cellule, il fut trouvé pendu avec sa cravate à l'un des barreaux de sa croisée. Le peu d'élévation du barreau, qui n'est séparé du sol que par un appui d'un mètre vingt centimètres de hauteur, avait obligé le patient d'allonger les jambes et de prendre la position d'un homme qui s'assied. Malgré le peu de temps qu'il est resté dans cet état et les soins les plus empressés, il n'a pu être rappelé à la vie. »

DEUX CADAVRES. — Dans la matinée du 30 juillet dernier, des bergers de la commune de Bonnieux, arrondissement d'Apt, se trouvant réunis sur la montage de Luberon, furent attirés près d'une touffe de broussailles par les aboiements d'un de leurs chiens. S'étant approchés, ils aperçurent, sous des branches fraîchement coupées, les cadavres de deux hommes. Prévenu par ces bergers, le garde forestier Viens se rendit aussitôt sur les lieux, et après avoir constaté le crime, il en informa

---

eurs méandres de laquelle aucun être humain n'avait peut-être encore mis le pied, et que la bande signalée n'y eût établi son repaire, Kiverniss fit brusquement volte-face. Jugez de sa terreur, lorsque, en se retournant, il aperçut un ours brun, d'une taille colossale, qui, debout, à une portée de pistolet, semblait épier son retour pour l'attaquer au passage. De plus courageux que Kiverniss eussent perdu contenance: son sang-froid le soutint.

La grotte n'avait qu'une issue; il fallait donc renoncer à fuir. Un trou d'environ vingt pouces de diamètre, se voyait à huit ou dix pieds de terre dans l'une des parois massives du rocher. Ce trou, noir comme la gueule d'un canon, n'offrait pas une retraite des plus rassurantes, car on ne savait encore où il pouvait aboutir; mais Kiverniss n'avait pas, pour le moment, d'autre planche de salut. Entasser à sa base plusieurs grosses pierres les unes sur les autres, et se glisser dedans, la tête la première, fut pour lui l'affaire d'un instant.

Une fois là, il se crut à l'abri de toute atteinte. Le malheureux! Pendant qu'avec beaucoup de peine il parvenait à se retourner sur lui-même, l'ours était accouru, et, rétablissant l'échafaudage de pierres que Kiverniss avait eu le soin de renverser d'un coup de pied, il se dressait le long du rocher, pour aller chercher sa proie dans l'étroit retranchement où il l'avait vue disparaître. Kiverniss se trouva pour ainsi dire nez à nez avec lui. Il prit son bâton, le lui plongea par le bout ferré dans la gueule, et parvint à le faire reculer; mais le monstre revint à la charge avec d'épouvantables grognements. Toutefois, au bout de dix minutes d'une lutte acharnée, il battit en retraite.

Sur ces entrefaites, la nuit était venue. La plus profonde obscurité régnait dans la grotte. Ne voulant pas compromettre le succès de sa victoire, Kiverniss prit le parti d'attendre au lendemain pour se hasarder à sortir. La prudence autant au moins que l'émotion le tinrent toute la nuit en éveil.

Aux premières lueurs du jour, il allonge la tête hors de sa retraite. Acculé à dix pas de là, dans un angle, l'ours léchait l'une de ses grosses pattes velues, tout en guettant son prisonnier du coin de l'œil! Pensant que l'horrible bête ne pourra soutenir ainsi long-temps le siége, Kiverniss prit bravement son parti. Une vieille croûte de mamouliga errait dans sa poche, il la dévora. Vers le soir, la soif se faisant vivement sentir, il promena sa langue sur la pierre humide du rocher. La nuit reparut, nouvelle insomnie. Dès que le crépuscule perça dans la grotte, Kiverniss allongea pour la centième fois la tête: le maudit ours n'avait pas bougé de place. Il léchait toujours sa grosse patte, tout en dardant son petit œil stupide à la fois et féroce dans la direction du trou. Un moment le pâtre conçut quelque espoir. Plusieurs loups, au milieu desquels il n'eût pas de peine à distinguer celui qu'il avait poursuivi la surveille, s'avançaient en hurlant d'une façon menaçante. Il crut qu'un combat, à la suite duquel il pourrait peut-être s'échapper, allait s'engager entre eux et l'ours. Vain espoir! Les loups, au nombre de cinq, passèrent tranquillement un à un, l'ours ne fit pas un mouvement hostile. Ce jour là, n'ayant rien à manger ni à boire, Kiverniss gratta la mousse courte et grasse qui marbrait en quelques endroits la roche et se la mit dans la bouche.

Cinq jours, cinq siècles! s'écoulèrent ainsi. Pendant la nuit du cinquième au sixième jour, s'imaginant que l'ours s'était momentanément éloigné, Kiverniss avait cédé aux pressantes instances du sommeil. De formidables grognements le réveillèrent en sursaut. Le soleil jaillissait dans la grotte, et l'ours tentait de nouveau l'escalade du trou. Cette fois, épuisé, transi, n'ayant plus la force ni le courage de se défendre, et ne voyant pas d'ailleurs qu'il put jamais s'échapper, Kiverniss résolut de s'abandonner au sort qui lui était réservé. Pourquoi prolonger davantage sa cruelle agonie? Ne fallait-il pas que tôt ou tard il devînt la proie du monstre?... Il fit le signe de la croix, laissa tomber son bâton, et ferma les yeux.

Cependant sa disparution avait été remarquée. Ses compagnons s'en étaient émus. On l'aimait, à Kimpowlongho. L'inquiétude fut générale. On se demanda ce qu'il pouvait être devenu. Quelqu'un se rappela lui avoir entendu exprimer l'intention d'aller chasser le loup, et l'on ne douta plus qu'il n'eût mis à exécution son projet.

Pensant qu'il peut s'être égaré dans la montagne, huit ou dix jeunes pâtres s'arment de fusils, et se mettent à sa recherche.

La première journée s'écoule sans qu'ils parviennent à rencontrer le moindre indice. Dans la matinée de la seconde (c'était la septième du pauvre captif), ils prennent une direction opposée à celle de la veille, appelant à haute voix, et de temps à autre tirant quelques coups de fusil.

Le hasard les amena enfin en face de la grotte, le même hasard les y fit entrer. Que l'on se représente le cruel spectacle qui s'offrit alors à leurs yeux: Kiverniss, couché, la tête en bas, sur des pierres, pâle, amaigri, ne donnait plus aucun signe de vie! Tous ils l'entourent avec empressement... il n'était pas mort! son cœur palpitait encore et de ses lèvres livides s'échappait un reste de souffle!

L'un des pâtres prit le bras droit de Kiverniss, et y vit du sang, ... profonde blessure. Ne doutant pas que leur malheureux camarade n'eût été victime d'une bête fauve, et que cette bête ne dût bientôt revenir, ils s'embusquèrent dans un coin de la grotte, à quelques pas du blessé. Ils n'attendirent pas long-temps. Bientôt l'ours parut, suivi de deux oursins. Sans leur donner le temps de prendre le vent, les pâtres firent sur eux une décharge générale de leurs armes, et les virent tomber les uns sur les autres. Ils courent les dépouiller de leur épaisse fourrure, et en enveloppèrent Kiverniss, entre les lèvres duquel ils avaient fait glisser quelques gouttes de raki.

Pauvre Kiverniss! ranimé par la chaleur de la peau et du spiritueux, il ouvrit faiblement les yeux. Son étonnement égalait sa joie. Il ne pouvait croire qu'il fut encore de ce monde.

Au bout d'un quart d'heure de soins, il put apprendre à ses compagnons ce que je viens de vous raconter. Son récit achevé, persuadés qu'il était en état de soutenir le transport, ceux-ci l'étendirent sur un brancard de feuillage qu'ils venaient de préparer en hâte, et se remirent aussitôt en marche. Mais ils n'eurent pas fait un mille qu'ils s'arrêtèrent consternés: ils ne portaient plus qu'un cadavre! Exténué, Kiverniss ne respirait plus qu'avec peine au moment où on l'avait enlevé: la transition trop subite de la grotte au grand air l'avait tué.

A dater de ce funeste jour, la grotte fut appelée *l'Antre de l'Ours*, ajouta notre narrateur, pendant longtemps personne, dans le pays, n'y remettre les pieds. Mais enfin la curiosité l'emporta sur la crainte. Des anciens compagnons de Kiverniss s'y hasardèrent de nouveau, poussèrent la hardiesse jusqu'à se glisser dans le trou qui lui avait servi d'asile, l'explorèrent avec soin, et en ressortirent... ce que vous en ressortiriez vous-mêmes, si vous voulez bien vous en rapporter à moi.

— Vous l'avez visité?

— Certainement.

— Il n'y a pas le moindre danger?

— Pas le moindre.

Nous nous levâmes; puis, ayant allumé trois bougies, nous nous avançâmes avec précaution, en suivant une sorte de rue de l'espèce de celles qui sont pratiquées dans les catacombes de Paris. Craignant quelques mauvaises rencontres, nous tenions nos armes prêtes. Nous ne fîmes déloger que des renards et quelques oiseaux de nuit, que l'odeur de la poudre et l'éclat des bougies épouvantaient. Après dix minutes de marche, éclairés que nous étions par de vastes soupiraux naturels, notre ch...

vers une heure du matin, cinq loups se sont introduits dans le parc de moutons d'une ferme à Auberville, commune d'Envermeu. Des claies avaient été renversées ou brisées por les loups pour se frayer un passage. Le fermier, averti du désastre, vers trois heures, n'a trouvé, à son arrivée, que quelques débris de moutons qui avaient été dévorés les premiers. De 172 moutons que renfermait le parc, 58, dont quelques-uns légèrement blessés, ont été retrouvés dans les environs; 82 ont été ramassés éventrés dans les champs où les chassaient les loups vers Sainte-Agathe et Notre-Dame-d'Alihermont, à 9 kilomètres d'Auberville; enfin, 32 n'ont pas encore été retrouvés. Le propriétaire du troupeau, accompagné des gens de sa maison, et guidé par les traces de carnage, s'est mis à la poursuite des loups, qui n'ont lâché prise que vers quatre heures du matin,

SUICIDES D'UN JEUNE HOMME ET DE DEUX JEUNES FILLES. — Le jeune Grandvigne, âgé de 19 ans, demeurant rue Charlot, 8, vient de se donner la mort par asphyxie. — Il y a deux jours, rue du Ponceau, 31, une forte odeur de charbon sortait d'une chambre fermée au sixième étage de la maison, jeta l'alarme parmi les locataires. On avertit le commissaire de police, M. Barlet, qui fit ouvrir la porte, et l'on trouva, étendues sur le carreau, deux pauvres jeunes filles, dont une seule conservait encore un reste de vie. L'autre avait succombé. C'étaient deux jeunes fleuristes que des chagrins d'amour avaient poussées au suicide!...

NOUVEAU COURS DE M. ÉMILE CHEVÉ. — M. Emile Chevé ouvrira un nouveau cours de musique vocale et d'harmonie le mercredi, 27 août, à 8 heures du soir, chez lui, rue Saint-André-des-Arts, n° 60, et le continuera les lundis, mercredis et vendredis, à la même heure.

Des places sont réservées aux dames.

LA BONNE ET LA MAUVAISE PRESSE EN BELGIQUE. — Hier, dimanche, il a été lu dans toutes les églises du diocèse de Liége, un nouveau Mandement de l'évêque de cette ville sur la bonne et sur la mauvaise presse. Le *Journal de Liége* publie à ce sujet les détails curieux qui suivent :

L'instruction pastorale, publiée en 1843 par les évêques réunis de la Belgique, n'a point produit tous les résultats qu'on en attendait : les populations ont compris qu'elle avait bien plutôt un but politique qu'un but religieux, et les dons pécuniaires offerts à la bonne presse n'ont pas été assez considérables pour lui permettre de couvrir ses frais. Le prélat de Liége a donc imaginé de solliciter du souverain Pontife une bulle d'érection pour l'Association de Saint-Joseph en faveur de la presse catholique, et ce qu'il demandait lui a été accordé avec force indulgences plénières et partielles, dont on fera le dénombrement au prône de nos églises. Chaque curé est invité à provoquer dans sa paroisse l'établissement d'une Confrérie de Saint-Joseph pour la presse catholique; l'évêque accordera le décret d'autorisation, moyennant le paiement d'une somme assez ronde, prise dans la caisse de la Confrérie. En outre, les paroisses opulentes verseront par année les dons calculés d'après les inspirations de leur zèle; ceux qui appartiennent à une classe moins aisée, mais qui sont encore assez favorisés des biens de la fortune, sont invités à donner dix ou cinq francs annuellement; enfin l'on réclame des autres l'aumône d'un ou de deux centimes par semaine.

Voici quelle est l'organisation de cette conscription qu'on va lever :

« I. Chaque curé a un registre matricule sur lequel il inscrit les noms des associés. Il choisit parmi les associés, selon l'étendue des paroisses, quatre personnes notables avec lesquelles il forme le conseil paroissial qu'il préside. Le conseil nomme un secrétaire chargé de la correspondance. — II. Chaque doyen forme, avec les curés associés de son décanat, le conseil cantonal. Ce conseil nomme un secrétaire, avec lequel correspondent les secrétaires des conseils paroissiaux. — III. Un bureau central, composé de six membres, présidé par Mgr l'évêque ou par un de ses vicaires-généraux, est chargé de la direction générale de l'Association. Il nomme un secrétaire-général, avec lequel correspondent les secrétaires cantonnaux. — IV. Un autre bureau, composé de cinq membres, est chargé par Mgr l'évêque de l'examen des livres et écrits que l'Association adopte. »

Les institutions de Mgr l'évêque de Liége disent, entre autres choses : « Une

œuvre des crèches et sur les bienfaits qu'elle assure. C'est une pensée digne de saint Vincent de Paul que celle qui a fondé les crèches : si ce grand bienfaiteur de l'enfance, celui dont l'ardente charité recueillait les petits enfants abandonnés et les entourait de tous les soins qu'exige leur faiblesse, si saint Vincent de Paul eût vécu dans ce siècle de travail et d'industrie, il aurait, à côté de son hospice d'enfants trouvés, établi une crèche où la mère indigente et laborieuse eût déposé tous les jours son enfant au lieu de l'abandonner, où elle eût rempli avec amour ses devoirs maternels au lieu de les méconnaître. Il eût ainsi remonté à la source du mal qu'il voulait réparer; les charges de son hospice se seraient trouvées de beaucoup diminuées, et l'hospice serait peut-être même devenu inutile.

« Parcourons quelques-uns des principaux avantages de cette œuvre. L'enfant recevra ici de sa mère un lait que n'auront pas appauvri les privations, car la mère, par son travail, pourra se procurer une meilleure nourriture. Au lieu de végéter sans soins, sans surveillance, dans un local souvent peu salubre, l'enfant confié à des mains vigilantes et sûres, et placé dans des chambres aérées et spacieuses, l'enfant, dis-je, se développera en acquérant une bonne et solide santé. S'il survenait quelque indisposition le nourrisson recevrait à l'instant les soins éclairés de nos médecins. L'influence de cette première éducation se fera sentir à tous les âges de la vie : la ville de Paris, dont les enfants sont souvent chétifs et débiles, fournira à la patrie, à l'industrie, un contingent plus nombreux d'hommes sains et vigoureux. La mère, affranchie du soin de garder son enfant, sans inquiétude sur lui, sera tout entière à son ménage, à son mari, au travail; le travail du mari, augmenté de celui de la femme, procurera à la communauté plus d'aisance, plus de bonheur. Le nombre des indigents ne peut manquer de décroître.

De tels avantages sont précieux sans doute, mais ce ne sont pas les seuls : la classe ouvrière, la classe indigente, trouveront dans les soins donnés à leurs enfants un nouveau motif de reconnaissance qui les attachera aux classes supérieures; le patronage, devenu pour le riche une douce occupation, se prolongera souvent au delà de la Crèche et de l'Asile; ce sera un lien de protection d'un côté, de reconnaissance de l'autre; lien utile à tous, non-seulement aux obligés, mais aux protecteurs eux-mêmes, qui souvent comme la colombe, ont besoin de la fourmi :

Il faut, autant qu'on peut, obliger tout le monde;
On a souvent besoin d'un plus petit que soi,

a dit l'ami de l'enfance, le bon La Fontaine. La Crèche, je ne saurais trop le redire, est une œuvre digne de toutes les sympathies dont vous l'honorez, une création à la fois charitable et utile. Qu'il me soit donc permis de rendre hommage à la généreuse pensée qui a fondé les Crèches. Le nom de M. Marbeau est désormais inséparable de cette charité ingénieuse, éclairée, qui donne mieux que de l'argent, qui donne de la moralité, de la santé, du bien-être. Qu'il me soit aussi permis de glorifier le 10e arrondissement, qui, de si près, a suivi l'exemple du 1er, et le donne, comme lui, à tous les autres. Notre tâche, au reste, était facile, car les nobles habitants du faubourg Saint-Germain, ses propriétaires, ses magistrats, ses commerçants, n'ont jamais fait défaut à un appel charitable. »

Ces paroles ont vivement impressionné l'assemblée. La cérémonie a été terminée par le *Domine salvum* chanté par les orphéonistes. Le lendemain, une nouvelle crèche, rue de la Comète, 14, quartier des Invalides, a été également inaugurée. — Grâce à Dieu, une bonne et sainte pensée aura été enfin comprise par quelques-uns de nos administrateurs. Puisse cet exemple être suivi dans toutes les communes où de pauvres mères et de pauvres enfants ont besoin de secours et de protection.

Distributions des prix.

COLLÉGE MUNICIPAL FRANÇOIS Ier.

La distribution des prix du collége François Ier, qui a eu lieu aujourd'hui, était présidée par M. le comte de Rambuteau, pair de France, préfet de la Seine, assisté de MM. les membres du Conseil Municipal: Mortimer-Ternaux, H. Say, Sanson Davillier, Pelassy de l'Ousle, Boutron, tous membres du conseil d'administration du collége, dont le développement est dû en partie à leur zèle intelligent. Parmi les personnes siégeant à l'estrade et qui étaient venues témoigner de leur sympathie pour l'institution, nous avons remarqué M. Ferdinand de Lasteyrie et M. Berger (ancien maire), députés, M. Wolowski, professeur au Conservatoire des Arts et Métiers.

Des *journaux de travail* où sont consignées des notes sur chacun des devoirs de l'enfant, dans chaque faculté, doivent être régulièrement vus et *visés* par les parents. On sait que généralement les familles ne s'occupent guère des études, et il est bien d'exiger en quelque sorte des soins qu'on est trop porté à négliger.

Un principe nouveau nous a frappé. M. Goubaux a organisé une espèce d'état-major, des moniteurs généraux, des *sergents*, qui sont élus par leurs camarades. Ainsi les enfants eux-mêmes concourent, par délégation, au bon gouvernement du collége. L'application de ce principe de l'élection a été poussée plus loin encore. Tous les prix et accessits d'*excellence* ont été donnés sur le choix libre des élèves. M. Goubaux a déclaré qu'un esprit de haute justice avait présidé à ces choix et que les directeurs eux-mêmes n'auraient pas élu les plus dignes avec autant de sûreté. Combien est excellent ce principe du jugement par les pairs, et combien il importe de l'introduire peu à peu dans toutes les fonctions! La couronne ainsi obtenue acquiert un plus grand prix. Aussi fallait-il voir comme l'applaudissement devenait vif, passionné, unanime, pour les prix décernés suivant ce mode nouveau.

A cet égard, nous devons faire observer qu'il manque un élément d'émulation à nos colléges municipaux. Il n'y a pas cette lutte entre institutions rivales, entre colléges rivaux, ces grandes batailles des Concours qui font que chaque pension, chaque collége adopte avec enthousiasme ses lauréats. On ne les applaudit pas seulement parce qu'ils sont les premiers, parce qu'ils ont le mieux mérité; on les applaudit encore par esprit de corps, parce qu'ils représentent avec honneur l'établissement au dehors, parce qu'ils rapportent à chacun de leurs camarades une part de leur gloire. Il est donc à désirer que nos colléges municipaux, où les langues vivantes servent de base à l'éducation, soient mis bientôt en émulation par un concours.

Le système nouveau, réalisé par M. Goubaux, par M. Pompée, et généreusement adopté par le Conseil municipal, a cet avantage considérable de multiplier les branches d'enseignement. Outre que l'esprit de l'enfant en acquerra plus de libéralité et de largeur, nous devons rappeler ici une observation très remarquable faite par l'intelligent directeur de François Ier. M. Goubaux reconnait positivement que la *variété* des études rend les enfants plus heureux, plus souples, et leur gouvernement d'autant plus facile et plus doux. Quelle lumière dans ce fait! Ah! messieurs les chefs d'institution, lisez donc le *Traité d'éducation* de Charles Fourier, et vous verrez s'ouvrir devant vous un monde nouveau, celui de l'éducation libre, souriante et toujours féconde. Assez long-temps l'enfance a perdu son temps sur les bancs des écoles, au milieu des ennuis de la monotonie et des tortures de la contrainte!

Voici les noms des élèves le plus souvent couronnés. Nommons d'abord les prix d'excellence décernés par les élèves eux-mêmes :

Rose, Deherain, Martin, Desnoss, Matta, Duquesne, Schobloque. Le prix de l'élève Matta est particulièrement honorable et pour lui et pour ceux qui l'ont voté. Matta était malade depuis trois mois; ses camarades, par une inspiration toute spontanée, généreuse, se sont souvenus qu'il était supérieur et par son travail et par son intelligence et par sa bonne conduite, et ils lui ont offert la couronne à l'*unanimité* des voix.

Les lauréats, dont le nom a été le plus souvent applaudi, sont : Deherain, Videloup, Dereck, Rose, Costel, Martin, Vatone, Chanteloup, Tetot, Desnoss, de Rambur.

Nous avons entendu parmi les noms plusieurs fois répétés des heureux de la fête, celui de Fischa. C'est le nom d'une famille princière de Madagascar. La mère de cet enfant, femme de mérite, qui a reçu une bonne éducation à l'Ile Bourbon, est, par son droit de naissance, princesse des Bétanimènes, la province la plus belle et la plus riche de la côte orientale, aujourd'hui conquise et exploitée par les Houvas. Son frère Bérora est mort à Paris, il y a douze ans, au moment où il allait entrer à l'Ecole polytechnique. Un autre enfant, né à l'Ile Malagache, Laborde, est au collége François Ier.

---

s'arrêta, ce que nous imitâmes, se coucha ventre à terre et colla son oreille sur le sol. Il se releva ensuite et nous annonça que nous touchions au but. En effet, il fit quelques pas encore, tourna une sorte de pilier abrupte de forme quadrangulaire, s'arrêta de nouveau et s'écria avec intention : C'est là!

Nous étions dans une grande salle haute et comme enfumée, qui se déployait circulairement devant nous. Un écho phénoménal répéta vingt fois le « c'est là » de notre cicérone, et vingt fois par degrés parfaitement distincts. Depuis la *Simonetta*, qui nous avait renvoyé cinquante-deux fois le même mot, nous n'avions rien entendu de semblable. Nous fîmes le tour de la salle, et n'eûmes pas de peine à nous orienter. La description qu'on nous avait faite était on ne peut plus exacte. Le trou, semblable à un œil de bœuf, était bien à huit ou dix pieds du sol.

Sur l'observation que nous fîmes, pourquoi on n'avait pas encore essayé d'en élargir l'orifice, il nous fut répondu qu'on l'avait tenté, mais sans succès. Le rocher était tellement dur, que le fer s'émoussait dessus. La mine seule eût pu peut-être l'entamer, mais on craignait qu'elle n'occasionnât des éboulements trop considérables.

Cette explication nous satisfit sur un point, non sur l'autre. L'idée seule que, pour aller à la découverte de nous ne savions quoi, nous allions être obligés de passer par l'œil de bœuf du pauvre Kiverniss, nous souriait médiocrement. Nous aurions autant aimé nous en dispenser. Mais le moyen, maintenant, de reculer! L'amour-propre vous fait faire de terribles choses!

Après avoir disposé les cordages, passé dans son bras notre échelle, et pris une bougie, Stephanesko nous avait montré l'exemple, en s'engageant le premier dans le trou. Nous le suivîmes. Le domestique seul resta.

Intérieurement, le trou forme un entonnoir. Toutefois il faut d'abord ramper l'espace d'une dizaine de pieds en poussant devant soi sa bougie, après quoi on se trouve sur un plateau où l'on peut, en y mettant quelque précaution, se redresser. Ce plateau, ou plutôt cette crypte, dont la circonférence est d'environ une trentaine de pieds, n'offre rien de remarquable qu'un gouffre béant, d'un diamètre de trois pieds, qui en occupe le milieu. Là, de petits courants d'air qui soufflent on ne sait d'où, menaçaient à chaque instant d'éteindre nos lumières. Notre jeune guide déroula aussitôt son échelle. On en attacha un bout à des anfractuosités saillantes et on lança l'autre bout dans le gouffre.

J'avoue qu'à ce moment le courage faillit nous manquer. L'intrépidité naturelle de Stéphanesko ne lui avait-elle pas fermé les yeux sur le danger auquel il s'exposait si témérairement? Nous ne savions si nous devions le suivre plus loin. La gueule des enfers ne devait pas être plus sombre que ce gouffre dont nos quatre bougies réunies ne parvenaient pas à chasser l'obscurité.

Heureusement cet état de vertiges et de terreur dura peu. L'amour-propre encore l'emporta. Nous nous laissâmes glisser le long de l'échelle en nous cramponnant fortement aux nœuds; et, après avoir descendu une quinzaine d'échelons, nous nous trouvâmes, ô prodige! dans une salle éclairée comme pour le bal, par des milliers de becs de gaz!

Ces feux provenaient de la réverbération de nos bougies sur d'innombrables stalactites, et sur des concrétions taillées à facettes comme par la main du lapidaire.

Dans un coin, (la salle peut avoir une circonférence de quinze à seize mètres et une élévation de sept à huit pieds, irrégulièrement), murmure un filet d'eau limpide qui sort enclapotant d'un tube de glace, et va, brillant comme l'acier, se perdre sous des couches horizontales de bostrychites. Dans un autre coin s'élèvent par rayons, comme une étagère, des pierres multicolores, des pétrifications de toutes sortes, des scaphites, des coraux, voire des plantes fossiles. On dirait d'un boudoir tapissé en émeraudes, en topazes, en rubis.

Toutes les richesses de la terre semblent réunies en ce lieu mystérieux. Jamais les souterraines demeures de l'Aveyron, du Doubs ou du Schirken n'ont rien offert de si beau, de si extraordinaire. Nous voulûmes parler, impossible! nous ne nous comprenions pas; le choc aigu des voix, joint à la sonorité métallique de la salle, ne formaient plus de nos paroles qu'un bruissement confus, inintelligible.

Voyant notre curiosité vivement éveillée, Stéphanesko s'avança vers un pilier d'opale, le toucha du doigt et le fit tourner sur lui-même comme une lourde meule sur son axe. Nouveau prodige! nous découvrons plusieurs autres petits cryptes aussi magnifiquement meublées que la première, et au centre desquelles on ne peut pénétrer qu'en se courbant en deux. On dirait que le monolythe qui leur sert de porte va au moindre attouchement se détacher et vous écraser sous sa masse. Point du tout. Le monolythe est parfaitement solide; sa mobilité ne provient que de la bizarre disposition du local.

Il faudrait huit jours pour étudier convenablement tous les phénomènes géologiques accumulés dans ce merveilleux capharnaüm, et un volume au moins pour les analyser. Nous laisserons à d'autres ce soin important.

Toutefois, ne nous éloignerons-nous pas sans mentionner un fait digne d'intérêt. Voulant emporter un souvenir de cet admirable pays des Gnômes, nous cherchions à dérober aux parois de la salle quelques-uns de ses ornements. Tout à coup, une détonation terrible se fait entendre, suivie d'éclats retentissants. La foudre, descendant dans le gouffre, n'eut pas produit plus d'effet. Nous nous crûmes perdus; Stéphanesko se prit à rire. Au bout d'une demi minute, le bruit qui était toujours allé *decrescendo*, finit par devenir insensiblement perceptible, et nous pûmes distinguer ces mots :

— *Domno, ieste noapte.*

C'était tout bonnement le domestique de notre guide qui nous donnait avis que la nuit était venue.

Nous consultâmes nos montres, il était près de huit heures : c'est-à-dire que nous étions restés, dans notre excursion, trois fois plus de temps que nous ne devions. Sans attendre davantage, nous jetâmes un dernier regard à cet autre monde inconnu, à ce nouveau royaume de Golconde et de Visapour, au milieu duquel nous étions descendus comme par enchantement; puis, nous remontâmes à l'aide de l'échelle, et, faisant de même que les écrevisses, nous reparûmes, à reculons, aux yeux satisfaits du domestique, qui, après avoir usé tout son tabac, commençait à trouver notre absence infiniment prolongée.

Le brave garçon ne nous avait pas trompé, la nuit était bien venue, les soupiraux ne nous donnaient plus la moindre clarté. Quelques étoiles scintillaient au ciel. Que faire, en pareille occurrence? Sur une grande route, c'eut été la chose du monde la plus simple, il ne se fut agi que de se mettre en marche; mais ici, s'aventurer par un étroit et obscur sentier, au milieu des broussailles et des précipices, il ne fallait guère y songer.

Un rond-point spacieux et uni précédait la grotte. Nous y amassâmes du bois et de la mousse, et allumâmes un grand feu, afin d'éloigner les bêtes fauves; puis, chacun de nous se coucha à l'entour et ferma les yeux en bénissant la fatigue et en maudissant la faim.

Le lendemain, à l'aube du jour, nous nous remîmes en marche pour Kimpowlongho avec une célérité que notre jeûne forcé justifiait suffisamment.

(*La suite à demain.*) **STANISLAS BELLANGER.**

M. Laurent a donc été nommé correspondant de l'Académie des sciences; c'est un choix qui honore cette assemblée, car M. Laurent est placé maintenant au premier rang parmi tous les chimistes de l'Europe. Aussi l'Académie devra-t-elle, à la première occasion, le nommer membre titulaire; elle accomplira alors un acte de justice tardive.

— Nous avons parlé dans notre précédent compte-rendu des détails que M. Arago a donnés sur le polarimètre et le cyanomètre de son invention. Aujourd'hui nous aurions à entretenir nos lecteurs d'une seconde communication de l'illustre secrétaire perpétuel de l'Académie, relative à la photométrie. Tout le monde savant attend depuis long-temps le travail annoncé par M. Arago sur cette partie tout-à-fait obscure de la physique, et qui présente d'ailleurs des difficultés insurmontées jusqu'à ce jour. M. Arago n'a encore fait cependant que décrire verbalement un seul des appareils qu'il a fait construire pour résoudre la question. Cet instrument fort ingénieux repose sur les principes de la double réfraction et il permet d'obtenir, par le dédoublement des images des teintes d'intensités fort diverses. Malheureusement, M. Arago n'a pas fixé par écrit la description assez compliquée du mécanisme qui garantit l'exactitude de l'observation, principal mérite d'un appareil de ce genre. Nous n'avons pu, en conséquence, étudier après coup la communication du célèbre astronome, et la comprendre suffisamment pour la reproduire ici. Nous sommes forcé d'attendre qu'il veuille bien publier une description exacte de cet instrument, ainsi que du polarimètre et du cyanomètre, description qu'il s'est d'ailleurs engagé à donner bientôt.

Etamage des glaces. — La seule communication qui ait aujourd'hui présenté de l'intérêt, après celle de M. Arago, est la Note envoyée par M. Tourasse sur l'étamage des glaces par l'argent. On sait que pour forcer la lumière qui a pénétré dans l'intérieur des glaces, de rebrousser chemin, de se réfléchir au lieu de traverser le miroir, on recouvre la face de derrière des glaces d'une couche métallique. Cette mince feuille de métal est un amalgame d'étain. Cet amalgame offre plusieurs inconvénients. D'abord il est soumis à de faciles gerçures; ensuite, l'action du soleil, et surtout l'humidité l'altèrent profondément. Enfin, et c'est là l'inconvénient le plus grave, le maniement du mercure qu'il faut allier à l'étain pour constituer l'étamage, expose les ouvriers à tous les dangers causés par les émanations mercurielles. Aussi les ouvriers étameurs sont-ils ceux qui, après les ouvriers employés à la fabrication de la céruse, exercent l'état le plus insalubre. Déjà, l'invention de la dorure galvanique par immersion a rendu un service immense à la société en remplaçant par des procédés salubres les dangers de la dorure au mercure. Il restait encore à supprimer l'emploi de ce métal délétère dans l'industrie de l'étamage des glaces.

Un Anglais, M. Dragton, a trouvé, il y a déjà quelque temps, le moyen de déposer sur le verre, par des combinaisons chimiques, une couche d'argent qui donne à la glace une pureté de réflexion bien supérieure, dit-on, à celui qui provient de l'étamage par l'étain et le mercure. Mais ce moyen n'était pas industriel; il présentait des difficultés commerciales et pratiques que le cessionnaire de son brevet, en France, M. Tourasse, a pris plus d'un an à surmonter. M. Tourasse prétend pouvoir livrer, dès le 1er septembre, des glaces de toutes dimensions et de toutes formes au même prix que les étameurs au mercure, et il a présenté aujourd'hui des échantillons de sa fabrication qui nous ont semblé ne rien laisser à désirer. Nous souhaitons vivement que son procédé ait tout le succès qu'il en attend, car son application n'offre effectivement aucun danger, ainsi que nos lecteurs peuvent le remarquer. Ce procédé consiste en effet à dissoudre dans l'eau distillée du nitrate d'argent, à y ajouter de l'alcool, du carbonate d'ammoniaque, de l'ammoniaque et de l'huile essentielle de Cassia, à verser la liqueur ainsi préparée sur la glace en y ajoutant, au moment de l'opération, de l'huile essentielle de girofle. Au bout de deux heures, l'argent réduit par ces huiles essentielles, couvre la glace d'une couche parfaitement homogène de l'argent le plus pur.

— M. Cauchy présente encore un Mémoire sur divers théorèmes d'analyse et de calcul intégral; M. Babinet lit une nouvelle Note sur le pendule isochrone qu'il a proposé dans une des dernières séances; MM. de Saint-Venant et Wantzel envoient un Mémoire sur l'écoulement de l'air; M. Amyot adresse un long Mémoire sur les développées elliptiques des courbes planes; M. Lecomte, la Description d'une nouvelle soupape pour former la fente longitudinale du tuyau des chemins de fer atmosphériques.

— M. Dujardin, auteur d'un télégraphe électrique, indique le parti qu'on pourrait en tirer pour annoncer à chaque instant la position du convoi sur un chemin de fer. Il suffirait que les locomotives, en passant en certains endroits convenablement espacés, fissent partir des détentes qui feraient effectuer à toutes les stations certains signaux convenus d'avance.

— M. Sainte-Preuve écrit que, d'après l'observation très juste de M. Balard, l'hydrogène sulfuré qui infecte le port de Marseille provient de l'action des matières organiques, et particulièrement animales, sur le sulfate de soude qui se trouve dans les eaux de la Méditerranée. Or, dit-il, il ne faut pas croire que pour rendre à ce port sa salubrité, il serait suffisant d'en éloigner les égoûts de la ville, car le port est encombré de navires qui portent une population suffisante pour fournir tous les éléments nécessaires à la décomposition du sulfate de soude. On n'obtiendra donc l'assainissement du port qu'en le lavant par une eau suffisamment abondante. Mais les eaux de la Durance, se mélangeant avec celles de la mer, produiraient un fâcheux effet; car les animalcules des eaux douces et des eaux salées ne pouvant vivre dans le nouvel élément formé, donneraient lieu à une nouvelle décomposition de matière animale. Il faut laver le port avec de l'eau salée prise dans la rade, et injectée dans le port par des machines hydrauliques simples, telles que des entonnoirs à double courbure, ou des chambres à air, avec cheminées ascendantes et double soupape.

Chimie. — MM. Fontan et Barruel sont auteurs d'un Mémoire sur les préparations sulfureuses obtenues en faisant agir un courant d'hydrogène, depuis la base jusqu'au sommet, où elle acquiert la grosseur d'un doigt, et alors il pousse un grand nombre de gousses. M. Paquet trouve remarquable que les graines de ce pois donnent des végétaux présentant tous la même monstruosité; il devrait conclure à une nouvelle variété: pois paquet (*pisum monstrum*).

— Nous avions bien raison de dire que M. Gaudichaud ne resterait pas toujours seul à défendre les vrais principes de la physiologie végétale contre M. de Mirbel et autres savants *bornes*. Un cultivateur agronome, M. Joubert, écrit aujourd'hui à l'Académie, que la théorie soutenue par M. de Mirbel, la seule qui soit répandue dans l'enseignement classique, lui avait toujours laissé une grande incertitude dans l'esprit, mais que, pour faire comme tout le monde, par suite de la condescendance de l'élève pour le professeur, il avait fini par la subir. Il se croyait donc convaincu de la réalité du cambium, lorsqu'il eut connaissance de la polémique de M. Gaudichaud. Alors la lumière se fit dans son esprit, toute incertitude cessa, et il reconnut combien la théorie de M. de Mirbel et autres botanistes officiels et patentés est en contradiction avec les faits qui se passent chaque jour sous les yeux du cultivateur.

En effet, dans la théorie de M. de Mirbel, il n'y a pas de raison pour que les troncs, les branches aient des positions déterminées par rapport aux racines. Tout le contraire a lieu dans la théorie de M. Gaudichaud, et la nature est d'accord avec cette dernière. Les positions des troncs et des branches se rapportent toujours exactement à la disposition des faisceaux des racines. Quand on vient à couper une branche, on trouve toujours que la racine correspondante est morte, chancrée ou en voie de dépérissement; donc, les tissus descendent.

Nous convions tous les botanistes du monde à venir se ranger autour de M. Gaudichaud, à imiter M. Joubert, car il faut que la vérité triomphe.

— M. Irroy écrit qu'en 1816 il a sauvé sa récolte en séparant les épis de blé de la paille du froment sur place, au fur et à mesure de la moisson, et en desséchant ensuite les épis au four, à une température de 40 à 50 degrés. Ainsi on chasse l'humidité, et on évite les charançons sans faire des frais considérables. Il conseille ce procédé pour la moisson de cette année où un séjour prolongé sur le terrain, par les temps pluvieux qu'il fait, compromet sa conservation.

Les huîtres artificielles. M. Carbonnel prétend avoir trouvé le moyen de faire des bancs d'huîtres artificiels dans l'intérieur des terres, même à Paris. Il changera, s'il on veut, le bassin à poissons rouges des Tuileries en un bassin à huîtres excellentes. Nous espérons que la liste civile ne manquera pas d'user de cette nouvelle source de revenus!

Sciences médicales. — *Influence du noyer sur l'économie.* — M. le baron d'Hombres Hirmas, correspondant de l'Institut, adresse un Mémoire sur les effets de l'ombrage du noyer. L'opinion que l'ombrage du noyer est nuisible aux hommes comme aux végétaux est fort ancienne et généralement répandue parmi le peuple des campagnes; quelques physiologistes même partagent cette opinion. Les habitants des campagnes, dit M. d'Hombres Hirmas, ne manquent jamais de prévenir leurs connaissances qui viennent les visiter de ne point s'arrêter sous les noyers, et racontent les funestes effets de leur ombrage. Les travailleurs de terre, les moissonneurs, les faucheurs ne se mettraient pas à l'ombre d'un noyer, pour faire leur repas et prendre l'heure du repos d'usage, au milieu des journées chaudes de l'été. Les bergers ne rassembleraient pas leurs troupeaux sous cet arbre lorsque, pendant les fortes chaleurs, il les font chômer dans les champs. Enfin, beaucoup de gens dignes de foi disent avoir éprouvé des maux de tête, des défaillances, des envies de vomir, pour s'être arrêtés sous des noyers et avoir été soulagés instantanément en s'éloignant de ces arbres. D'autres ont vu des malheureux suffoqués, asphyxiés, parce qu'ils y étaient restés plus longtemps, s'y étaient endormis et n'avaient pu fuir assez tôt.

M. d'Hombres Hirmas jugeant que ces affirmations méritaient que la chose fût examinée, a fait des expériences eudiométriques à différentes heures du jour, par un temps calme, avec un ciel serein, avec la pluie, pour rechercher si l'air à l'ombre des noyers était moins pur que celui pris sous d'autres arbres et au milieu des champs. Il n'a pas trouvé de différence appréciable. Il pense que c'est à l'odeur stupéfiante et soporative qui s'exhale du noyer qu'il faut uniquement attribuer ces effets. Il a cherché, en outre, à s'assurer s'il était vrai que le voisinage du noyer fût funeste à la végétation des plantes situées dans son voisinage, et il a effectivement reconnu que les céréales en particulier, placées au pied du noyer éprouvaient un déchet proportionné à l'envergure de l'arbre.

B.

THÉATRE. — M. Comte donnera, selon son usage, et pour les vacances, un ouvrage important ayant pour titre: *les Sept Ogres* ou *la Biche blanche*, féerie à grand spectacle, ornée de décors et costumes nouveaux, et d'une multitude de surprises et de métamorphoses. Des places gratuites seront données aux lauréats de tous les colléges et pensionnats. S'inscrire au théâtre Choiseul trois jours à l'avance.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. B. à Aubenas. — C. vous engage à demander Lyon tout de suite.
M. A. M. à Reims. — Reçu. Merci. Mais A. B. attend toujours une réponse de L. B. et le prie de retirer sa dernière lettre.
M. V. à Brest. — Reçu. Pris note. — Dites à de F. que dans les conditions qu'il nous indique cela ne peut pas faire l'ombre d'un doute. Les prémisses entraînent forcément la conséquence. — La circulaire est en route. — Votre lettre place Brest en tête de colonne.
M. D. à Meaux. — Nous sommes pleins de reconnaissance.
M. M. à Beaugency. — Reçu. Nous vous remercions vivement.
M. L. à Coulommiers. — Nous vous serrons chaudement la main.
M. K. à Coupvray. — Nous n'avons jamais douté de vous.
M. F. à Houdan. — Reçu; merci.
M. H. à Bacqueville. — Nous savions que vous seriez toujours là.
M. A. B. à Coullons. — Votre début ne nous promettait pas la conclusion que nous trouvons admirable.

0,00. — Chevreaux ou cabris 0 à 15,00. — Cochons de lait 0,00. — Dindes 5,00 à 5,50; comm., 1,75 à 3,75. — Lapins ou lapereaux 0,80 à 2,... Mout. pré salé 0,00—Oies comm. 3,00 à 3,25.—Pigeons de volière 0,60 à ... do bizets 0,20 à 0,65.— Poules ordinaires 1,00 à 2,00. — Poulets gras ... 3,75. do comm. 0,90 à 1,75.

Marché de Sceaux, 11 août. — Il a été amené 837 bœufs, sur lesquels 822 ont été vendus 1,22-1,12-1,00.—291 vaches amenées, dont 286 vendues 1,08-0,92-0,78. — Veaux amenés 430, vendus 427 à 1,41-1,-22-1,02. — ... moutons ont été amenés, sur lesquels 8896 ont été vendus, 1,48-1,26-1,02.

Bourse du 11 août 1845.

Les fonds anglais venaient en baisse ce matin, et pour un instant avaient comprimé le 3 p. 0/0, qui reste cependant en hausse de 15 centimes sur la veille. Le 5 p. 0/0, presque abandonné par la spéculation, s'est montré ... ble jusqu'à la fin de la Bourse, et a fini par reprendre un peu pour la clôture. Les chemins ont baissé, à l'exception de Vierzon, qui, les jours précédents, était seul en baisse au milieu de la hausse générale.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant: 4 1/2, 116. — 4 0/0, 110. — Belgique 1842, 106 1/8. — Société générale 1580. — Banque 1841, passive, 6 7/8. — Dette intérieure, 30 3/8. — Banque belge, 642 50. — Chemins de La Teste, 217 50, 215. — Grand'Combe, 1... — Canal de Bourgogne, 1090. — Amiens, 638 75. — Montereau, 555, 55... — Actions de: Zinc Vieille-Montagne, 745, 7500. — Id. nouvelle, 2800. — Union linière, 490. — Aveyron, 5500. — Lin Maberly, 832 50, 835. — Obligations de Saint-Germain anc. 1225. — Id. nouv. 1220. — Orléans, 1265. — Strasbourg, 1230. — Grand'-Combe anc., 1190. Chemins non constitués: Orléans à Bordeaux, gr. coupures, 692 50. — A terme: Espagne, dette intérieure, 30 1/2 fin c. — Chemins d'Amiens, 637 50, 636 25. — Montereau 555, 557 50.

5 0/0 compt....	1er C.	121 80	P. H.	121 90	P. B.	121 75	dr C.	121 80	h. ...
— fin cour...		122 »		122 05		121 90		122 05	...
3 0/0 compt....		84 15		84 15		84 10		84 15	...
— fin cour...		84 35		84 45		84 35		84 45	...

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville...	1415		»	5 0/0 Bge 1840.	103 »	102 3/4	B. ...
B. de France...	3220	»	»	— Portugais...	65	»	»
C. Gou. 1000...	1125	»	»	Esp. D. active.	» »	»	
C. Gan. 1000...	1130	»	»	3 0/0 Naples...	101 80	101 75	
C. hypot......	610 »	607 50	B. 2 50	— Romain..	101 1/2	»	H. ...
4 Canaux......	1277 50	»	»	Obl. Piémont.	1262 50	»	»

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	DIFe.		
St-Germ......	1117 50	» »	»	Au 15. 1120, 1118 75.	B. ...
V. r. d......	517 50	516 75	H. 1 25	— 516 75, 520, 516 25.	B. ...
— r. g......	330 »	333 75	B. 1 25	— 336 25, 337 50, 332 50.	B. ...
Orléans......	1282 50	1282 50	»	— 1295, 1280.	H. ...
Strasb......	282 50	283 75	B. 1 25	— 282 50, 281 75, 282 50.	B. ...
Rouen......	1070 »	» »	H. 2 50	— 1075, 1060.	B. ...
Havre......	902 50	890 »	H. 10 »	— 902 50, 890, 897 50.	B. ...
Marseille	1070 »	» »	B. 2 50	— 1060, 1065.	B. ...
Vierzon......	777 50	780 »	»	— 780, 787 50, 785.	H. ...

LONDRES, 9 Août	PRIMES. PARIS, 11 AOUT.	COULISSE.
Consol. 99.	3 0/0 F. c. 84 43 40 d. un; 45 d. 50.	Av. 84 35.
Esp. act. 27.	F. p. 84 75 d. un; 90, 85 d. 50.	Ap. 84 45.
Portug. »	5 0/0 F. c. 122 20, 15 d. 50.	B. du Trés.
Mexic. 36.	— F. p. 122 55 d. un, 85, 75 d. 50.	
Brésil.	Vers. dr. F. c. 835 d. 10.	Rep. F. c.
5 0/0 hol. 99 3/4.	Id. g. au 15. 340 25 d. 10.	3 0/0 20 à 30.
2 1/2 do. 63 3/4.	Orléans, au 15. 1285, 1290 d. 20.	F. c.
Rouen. 42 1/2.	au 31. 1320, 1315 d. 20, 1335 d. 10.	5 0/0 25 à 35.
Orléans. 50 1/4.		F. p. 32 1/2

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 106,00 à 00,00; courant du mois, 107,00 à 00,00; 4 derniers mois, 111,00 à 00,00; 4 premiers 1846, 113,00 à 00,00.

LILLE. — Pas de courrier.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 115,00 à 00,00; septembre et octobre, 114,00 à 115,00; novembre et décembre, 97,00 à 98,00.

SAVON.—Ordre de livraison, 88,00 à 00,00 fr. les 100 kil.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 12 août.

7 h. 1/2 OPÉRA. —
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Une Confidence. Un Femme de 40 ans.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Le Ménétrier.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE.—Ami Grandet. 3e Mari. Porthos. Bugolin.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Prem. rep. Mme Panache. Le Chien.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Cériguy. Changement. Sept Merveilles. Somnambule.
9 h. 1/2 PALAIS-ROYAL.—La Pêche. Contrebasse. Pretintaille. Ecole.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Affreux Bandit. Etudiants.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Canal Saint-Martin.
6 h. 1/2 COMTE. — Le Marin. Première représ. : Les Sept Ogres.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 FOLIES. — Galop. Télégraphe. Jeune Homme.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG.—Tailleur. Une Femme. La Grisette.

SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 h. à 5 h. — Le Déluge, avant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

---

une dissolution de la Chambre et les anniversaires de juillet et d'août avaient donné quelque reste d'animation à la polémique; mais ce n'était là qu'une recrudescence du verbiage métaphysique de l'opposition et des vieilles haines politiques. Heureusement, cela ne pouvait durer longtemps : les partis, dans ce qu'ils ont d'exclusif et de haineux, sont aujourd'hui discrédités et impuissants. Quant à la métaphysique de l'opposition, elle ennuie le pays au profit du *statu quo* doctrinaire. Les programmes électoraux de la gauche et du centre-gauche, et les premiers-Paris des journaux de l'opposition qui les ont appuyés, n'ont fait qu'augmenter l'indifférence et l'apathie de l'opinion publique.

La presse n'a donc pas tardé à retomber dans son atonie habituelle. C'est un épuisement universel, un affaissement, une prostration morale qui ne laisse plus de place qu'aux préoccupations égoïstes. De quoi les journaux entretiennent-ils le public? De débats scandaleux sur leurs intérêts de boutique. Les journaux ne discutent plus, n'enseignent plus; ils posent en principe, comme on le voit dans le spécimen du *Monde*, qu'il ne faut donner au public que les faits et des nouvelles, et s'abstenir de toute réflexion, de tout commentaire.

Ainsi, à l'heure qu'il est, en théorie comme en pratique, le journalisme né de la philosophie du dix-huitième siècle et de la révolution française, donne solennellement sa démission; il abdique le pouvoir spirituel; il renonce à diriger les sociétés humaines vers les destinées heureuses promises par l'Evangile, préparées par le mouvement scientifique et industriel qui s'est opéré depuis trois siècles.

Voilà la presse revenue à son point de départ, à la *gazette* et aux *nouvelles*, comme on appelait les journaux vers le milieu du siècle dernier. Voilà la presse réduite aux faits et aux annonces de maisons à louer, de chevaux à vendre, de bonnes et de portiers à placer! Plus d'idée générale! Plus de sentiment qui fasse battre le cœur! Plus d'approbation pour ce qui est bien, de blâme pour ce qui est mal! Un journal est une machine à publicité, un bulletin, une affiche, un placard, tout ce qu'on voudra; mais qu'il se garde bien d'être une idée, un sentiment, une volonté! Ce serait porter atteinte à la liberté du public! Qu'on lui expose les faits, mais qu'on le laisse juge!

Eh bien! au moment où la presse déclare qu'elle n'a plus rien à dire, qu'elle ne doit plus rien dire; au moment où les journaux ne se font plus remarquer que par l'absence d'idées et de convictions, par l'ennui qu'ils inspirent; le format des feuilles publiques reçoit des proportions démesurées. Etrange inconséquence! On bannit du journal le raisonnement, la pensée, la science, et on lui donne des dimensions colossales! On le rétrécit spirituellement, on l'élargit matériellement. Aux yeux de nos écrivains-spéculateurs, les colonnes d'un journal ne sont que des colonnes à affiches du boulevart; c'est à qui les aura plus grandes et mieux remplies, afin d'attirer plus de pièces de cinq francs.

jamais espérer, croire et agir. C'est pour eux, c'est pour leurs idées que la place se fait dans l'opinion publique. Eh! pourquoi la Providence aurait-elle permis cet effacement de toutes les vieilles idées politiques? N'est-ce pas pour que nous puissions plus aisément écrire, dans la pensée de nos contemporains, les nouvelles convictions sociales? Pourquoi ce scepticisme et cette atonie? N'est-ce pas parce que nous avons à donner le ton et la foi raisonnée, en appelant les esprits sur le terrain de l'organisation du travail et de l'association? Pourquoi ce discrédit et cette démission de la presse? N'est-ce pas parce que nous avons à prendre le pouvoir spirituel, à inspirer confiance à tous, en révélant aux sociétés humaines leurs destinées?

Redoublons d'efforts et de courage en face de la faiblesse et du découragement de la vieille politique; élevons notre étendart pacifique et social autour duquel viendront se grouper les débris de tous les partis, autour duquel fraterniseront à jamais les prolétaires et les bourgeois, les capitalistes et les travailleurs. Que tous les hommes de bonne volonté puissent lire chaque jour sur notre bannière l'immortelle devise qui doit relever la France et sauver le monde: « Association! organisation du travail! » Courage! courage! amis de la patrie et de l'humanité! Et, quand le moment viendra d'une manifestation puissante dans le corps électoral, qu'elle se fasse en vertu de ces idées sociales! Que les électeurs tendent ainsi la main aux prolétaires! Et, mieux instruite que toutes les législatures de 89, de 93 ou de 1830, qu'une chambre nouvelle, représentant les véritables intérêts de la France si indissolublement unis à ceux de l'Europe et de l'humanité, entre dans la voie pratique des idées d'association et d'organisation du travail! et, à défaut d'une chambre intelligente que l'opinion se forme et grandisse; car la société peut se sauver sans l'initiative du pouvoir.

Nouvelle phase de l'affaire des Charpentiers (1).

L'affaire des charpentiers, entre maintenant, dans une phase nouvelle. Le *Journal des Débats* et le *Siècle* publient, ce matin, une lettre officielle par laquelle la Chambre syndicale des entrepreneurs de charpente, qui, depuis plus de deux mois, s'est si activement occupée de la *grève* actuelle, reconnait tout-à-coup qu'elle est incompétente pour terminer le différend, et dit naïvement son *meâ culpâ* pour les transactions qu'à des époques antérieures elle a cru pouvoir accepter, par *déférence pour des hommes dont on ne pouvait pas, dit-elle, mettre en doute l'expérience et l'équité.*

Quelle peut être la cause de cette brusque résolution, et à qui MM. les entrepreneurs sont-ils redevables de la lumière nouvelle qui vient de les illuminer si soudainement? Peut-être y a-t-il là dessous plus d'un mystère; pour le moment, constatons un fait, fait grave, beaucoup plus grave

(1) Voir les numéros des 12, 14, 16, 17, 19, 21, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29 et 30 juin, 1er, 2, 7, 8, 12, 15, 16, 17 18 19, 20, 22, 23, 27, 28, 29, 30, 31 juillet, 4, 5, 8, 10 et 11 août.

qui leur sont confiés;

» Considérant que toute question de salaire est en dehors de ces statuts;

» Que si, à diverses époques, la chambre syndicale est intervenue dans des questions de cette dernière nature, c'est uniquement sur la demande des ouvriers, à titre officieux et par simple avis;

» Que si cet avis a, pendant longues années, prévalu dans l'usage, c'est par suite de la *déférence naturellement accordée à des hommes dont on ne pouvait mettre en doute l'expérience et l'équité*;

» Considérant qu'une nouvelle demande d'intervention tendant à modifier l'état de choses actuel a été adressée par les ouvriers à la chambre syndicale, et que cette chambre a donné son avis, qui n'a pas prévalu;

» Que cette demande ayant pour objet notamment d'exiger des entrepreneurs un engagement d'une durée de dix ans est inadmissible pour le fond comme pour la forme;

» Que la chambre syndicale est incompétente à donner suite à une pareille demande; attendu qu'indépendamment de ce qu'elle a de contraire aux plus simples notions de justice et de raison, un engagement de cette nature, pour être obligatoire, doit être réciproque et contracté par des parties ayant qualité;

» Que cette condition jusqu'à présent ne s'est point rencontrée de la part des ouvriers;

» Qu'en effet des circulaires adressées en leur nom à la chambre syndicale et aux entrepreneurs individuellement ont été ensuite désavouées; que des propositions faites par de soi-disans délégués, parlant au nom de tous les ouvriers, ont été également l'objet d'un désaveu, après que les bases d'un arrangement avaient été réciproquement posées;

» Que des conventions faites particulièrement entre quelques maîtres et leurs ouvriers ont été annulées, faute de l'approbation d'un comité directeur inconnu, agissant dans l'ombre et en violation des lois;

« Dans cet état de choses, la chambre syndicale est d'avis qu'elle est incompétente pour donner aucune suite à la demande dans laquelle persistent les ouvriers, et qui soulève une question de contrat;

» Qu'à cet égard il n'y a d'engagements possibles que ceux qui seraient contractés librement et individuellement entre les entrepreneurs et les ouvriers.

« Fait à Paris, le 9 août mil huit cent quarante-cinq. »

(Suivent les signatures.)

Pour copie conforme :

Le président de la chambre syndicale,
SAINT-SALVI.

Cette lettre est, évidemment, l'œuvre d'un jurisconsulte habile à qui les entrepreneurs auront exposé leur embarras; Trouvant, après un mûr examen de la situation, que l'acte constitutif de la corporation des entrepreneurs de charpente n'autorisait pas la chambre syndicale à faire un traité, touchant le salaire, avec la masse des ouvriers, ledit jurisconsulte aura compris qu'il y avait là un moyen de tirer ces messieurs de l'impasse où ils s'étaient laissé acculer, et leur a fait part de cette heureuse découverte.

A l'assemblée de samedi dernier, l'expédient a été proposé, expliqué et.... accepté. Quel bonheur, en effet, d'échapper ainsi à la honte de subir la loi des ouvriers! Une chambre syndicale d'entrepreneurs! On n'a pas dû discuter longtemps. Ceux des entrepreneurs qui étaient si chatouilleux sur le point d'honneur, et ceux que l'état de leurs affaires poussait à demander l'acceptation du tarif nouveau, ont dû applaudir tous au moyen proposé, puisqu'il mettait fin au différend. On ne se sera guères donné la peine d'examiner les conséquences de cette rupture de toute relation corporative des maîtres et des ouvriers. Ces messieurs se seront séparés enchantés, et l'auteur du procédé aura été chargé de rédiger la déclaration en forme de lettre que l'on vient de lire.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 13 AOUT.

FRAGMENTS D'UN VOYAGE EN MOLDO-VALACHIE.

1836-1837.

LE KÉROUTZA (1).

§ V.

..... Matthias Corvin, l'un des plus actifs, des plus sages, des plus habiles souverains de la Hongrie; Matthias à qui ses peuples doivent le code de lois qu'ils appelèrent eux-mêmes leur grande charge, *decretum majus*; Matthias de qui on a dit, le jour où il rendit le dernier soupir: « Corvin est mort: après lui, plus de justice! » Matthias était accessible aux humaines faiblesses, et sortait quelquefois de son noble caractère.

Le comte de Presbourg, Banffy, l'un de ses plus dévoués serviteurs, avait une femme jeune et jolie. Matthias la vit et en devint éperdument amoureux. Le comte était vieux, laid, et fort peu galant, mais méfiant, et par cela même plus jaloux de ses droits conjugaux que ne devraient l'être les maris, au gré des amants. Ce que l'on appelait alors, en Hongrie comme en France, *les charmants droits du seigneur*, n'avait jamais obtenu ses sympathies. Il était de ceux qui ont le ridicule de penser que les hommages d'un roi flétrissent, aussi bien que ceux de tout autre mortel, l'objet auquel ils s'adressent. Les sourires de Matthias à Hierma lui avaient déjà déplu: ses assiduités le blessèrent. Toutefois, ne pouvant fermer sa porte au monarque, il eut, pour l'éloigner recours à mille ruses, toutes plus insidieuses les unes que les autres. Tantôt, il attaquait Hierma auprès de Matthias, tantôt il attaquait Matthias auprès de Hierma. Hierma était une jeune femme sans esprit, sans talent, coquette, inconstante, et rien de plus. Matthias était un prince ardent, il est vrai, bien fait de sa personne, mais brutal, aimant toutes les femmes, ou plutôt n'en aimant aucune, et les courtisant pour le seul plaisir de les attacher à son char, et d'en faire ensuite ses victimes.

Mais le comte de Presbourg ne connaissait pas la nature humaine. Il ne savait pas qu'exalter les défauts d'un homme, ses conquêtes, ses inconstances, et même sa rudesse, c'était, loin d'endormir, éveiller au contraire la curiosité d'une jeune femme, l'exciter, lui donner l'envie de connaître ce grand conquérant, et qu'il en est de même de l'homme, et surtout d'un roi.

Désespéré de l'insuccès de ses tentatives, Banffy imagina, pour mettre une digue au torrent, de soustraire sa trop inflammable épouse aux brûlants regards de Matthias. Matthias se plaignit. Banffy fit la sourde oreille. Matthias se fâcha. Banffy n'en tint aucun compte. Matthias en vint aux menaces. Banffy les entendit sans trembler.

Huit jours après, il était enfermé dans la célèbre forteresse de Clausembourg, le Spielberg des Hongrois!

L'un de ses amis étant venu solliciter son élargissement, Mathias écrivit lui-même au prisonnier:

— Comte, quand vous m'aurez indiqué la retraite de Hierma, vous serez libre.

Le prisonnier répondit ironiquement au tyran:

— Sire, quand un lion aime une lionne, il parvient toujours à retrouver ses traces, et n'a pas besoin pour cela qu'on le mette sur la piste.

Mathias, dont le flair royal n'était sans doute pas très bon, ne put dépister Hierma, et Banffy mourut en prison.

De longues années s'écoulèrent. Mathias était vieux; la loi commune vint l'atteindre; il alla rejoindre son infortuné serviteur.

Cependant le comte de Presbourg avait laissé un fils. Ce fils, alors âgé de vingt-deux ans, était grand, robuste, résolu. Il avait juré de venger son père. N'ayant pu y parvenir, du vivant du roi, il résolut d'y arriver après sa mort. Le jour où l'on exposa Mathias dans une chambre ardente, Wladimir se glissa parmi les seigneurs de la cour, et mettant à profit le moment où tous les regards étaient tendus vers l'estrade sur laquelle reposait le cadavre du monarque, il s'approcha, souleva la tête livide de Mathias et lui appliqua un soufflet; après quoi, tirant brusquement son sabre, comme si le sacrilège qu'il venait de commettre n'avait pas dû calmer sa fureur, il sépara la tête du tronc et sortit de la chambre, brandissant d'une main son hideux trophée, de l'autre son arme sanglante.

Telle avait été la stupeur générale que personne ne songea d'abord à lui barrer le passage. Ce ne fut qu'au bout de plus d'une heure que l'on donna l'ordre de le faire arrêter. Mais déjà il n'était plus temps. Waldimir avait gagné du terrain.

Monté sur un excellent cheval de Transylvanie, il portait à l'arçon de sa selle la tête de Matthias, de laquelle, à l'imitation des Turcs, il avait ôté la cervelle, pour mettre à la place du sel et du foin.

Arrivé à Prasma, petite ville peu éloignée de Kronstadt, il s'arrêta pour se reposer une journée. Ce repos fut cause de sa perte. Les soldats envoyés à sa poursuite l'atteignirent. Averti de leur approche, il se remit aussitôt en marche, s'engageant au cœur des Krappacks, et espérant encore leur échapper. Malheureusement, exténué par une course longue et forcée, son cheval se soutenait à peine sur ses jambes. Au moment où il traversait un torrent, le pied lui ayant manqué, la pauvre bête roula dans les flots, entraînant avec elle son maître.

Les soldats, qui le suivaient de près, relevèrent le jeune fugitif; mais il était mort. Quant à la tête de Matthias, détachée de la selle par le choc, on ne put remettre la main dessus. Le torrent l'avait entraînée.

Cent vingt ans après cet évènement, un montagnard, traversant un lac à trois cents verstes du lieu où s'était noyé le fils de Banffy, ramassa une tête pétrifiée. Un long séjour dans l'eau avait, en tuméfiant les chairs, altéré les traits du visage, qui, cependant, conservait encore forme humaine.

A la nouvelle de cette découverte, les savants du lieu s'émeuvent. Une commission est nommée. Un érudit étranger reconnait ou croit reconnaître la tête à une espèce de boucle d'oreille qu'elle portait encore incrustée dans la pierre de l'une de ses joues: c'était celle du fameux roi de Hongrie!...

Nous tenons cette chronique de l'Isprawnick de Kimpowlangho, excellent homme s'il en fut. Cela ne veut pas dire que nous soyons pleinement de son avis. Le septicisme a fait tant de progrès en France, surtout depuis ces dernières années!

Quoiqu'il en soit, nous ne pouvions convenablement nous dispenser de paraître convaincus. Nous examinâmes la tête avec toute l'attention que méritait une semblable *curiosité*, et parûmes enchantés de l'avoir tenue dans nos mains.

.... Après Kimpowlongho vient immédiatement Tergowitz, seconde capitale de la Valachie. L'histoire ne nous a pas transmis le nom de celui qui posa les premiers fondements de cette ville, mais tout porte à croire que son origine est des plus anciennes. Située dans une contrée délicieuse, ayant d'un côté pour limite une chaîne de charmante collines, et de l'autre côté une belle et vaste plaine, au milieu de laquelle serpente la Dimbowitza, cette ville fut longtemps le siège permanent du gouvernement. Elle ne perdit ses prérogatives qu'à l'époque (20 mars 1690) où le waïwode Constantin Bessaraba l'abandonna pour aller honorer de sa présence la naissante ville de Boukor. Tergowitz était alors pour la Valachie ce que Versailles était pour la France. Toute la noblesse y avait fixé son séjour. Son opulence excitait l'envie des autres grandes villes. Frappée au cœur par le départ de la cour, elle tomba dans l'isolement le plus complet. Tous ses habitans, naguères si joyeux, à l'imitation du maître, sortirent de ses murs, et dès lors elle fut à tout jamais oubliée. Le temps a consommé l'œuvre. A peine aujourd'hui peut-on la classer au rang des villages. De son antique splendeur il ne reste plus que des ruines. Aussi, ce que nous avons dit de Kimpowlongho doit-il, et à bien plus juste raison, lui être appliqué. De grandes rues, de hauts et larges remparts, de grands et vieux édifices, le sombre et imposant palais du souverain, tous devenus la proie de l'abandon, disent seuls actuellement ce qu'elle était autrefois.

Un poète de mérite (M. Jean Eliade), enfant du pays, épris d'un pieux enthousiasme pour les glorieux souvenirs que lui rappelait cette noble cité, lui a sous ce titre:

UNE NUIT SUR LES RUINES DE TERGOWITZ.

consacré sa plume et ses veilles. Il invoque les héros qui l'ont tour à tour habitée, défendue, et les propose pour modèles à leurs descendants. Cette

(1) Voir la *Démocratie pacifique* des 2, 3, 5, 6 9 10 et 12 août.—La reproduction du *Voyage en Moldo-Valachie* est interdite.

l'ancienne.

Mais, en fait, reconnaissons-le, ces dangers que nous venons de signaler ne seront peut-être pas aussi graves qu'on pourrait le craindre : quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse la *grève* sera toujours le moyen par lequel les ouvriers forceront les maîtres à accéder à leurs légitimes exigences.

Que de gens vont s'écrier que nous sommes des fauteurs de désordres; ces gens-là auront tort. Nous en ferons juges, si l'on veut, ces mêmes agents de l'Autorité auxquels nous venons de faire allusion. Nous supposerons seulement qu'ils sont doués de quelque sympathie pour les travailleurs, et qu'ils ont au fond du cœur des sentiments de justice ; nous leur dirons :

Quand les ouvriers auront à demander une augmentation de salaire raisonnable, comment devront-ils s'y prendre? S'il n'y a plus un centre commun représentant tous les entrepreneurs, et pouvant s'engager pour eux, il faudra nécessairement qu'à un jour donné les ouvriers *s'entendent tous* pour que chacun demande à son patron l'augmentation qui aura été jugée convenable et juste, il faudra bien qu'aucun ouvrier ne retourne chez celui ou ceux qui n'auront pas consenti à l'augmentation... N'appellera-t-on pas cela une coalition? La réponse n'est pas douteuse. Qu'on veuille donc bien nous indiquer alors par quel moyen les ouvriers pourront se faire rendre justice. Sous le régime industriel actuel, il n'y en a pas d'autre que la *grève*. Qu'aura-t-on donc gagné à faire déclarer la chambre syndicale incompétente pour terminer le différend actuel? Rien. Les choses iront comme par le passé ; seulement il y a plus de chances de perturbations. Il n'y a pas lieu de tant se féliciter. Quant à nous, nous croyons qu'on aurait beaucoup mieux fait de continuer le système qu'avaient accepté, il y a vingt trois ans, des hommes dont l'expérience et l'équité ne sauraient être mises en doute, comme dit la lettre.

On n'a vu qu'une chose : sauver l'amour-propre de certains membres de la chambre syndicale.

Y sera-t-on parvenu? Nous en doutons fort.

Que vont faire aujourd'hui ceux des entrepreneurs qui ont mis le plus d'acharnement à repousser les prétentions des ouvriers? Adhéreront-ils ou n'adhéreront-ils pas au tarif? Dans le premier cas, leur amour-propre recevra une cruelle atteinte ; dans le second, ils ne trouveront pas d'ouvriers.

On n'a certainement pas pensé à tout cela. On s'est trop hâté d'accepter l'expédient proposé et on ne tardera pas à reconnaître qu'on a eu tort.

L'espace nous manque aujourd'hui, pour en finir avec la lettre de la chambre syndicale. Nous y reviendrons plus tard.

Une nouvelle descente de police a eu lieu hier matin à La Villette. Elle n'a rien produit. La *Mère* des charpentiers, désolée de voir ainsi sa maison exposée deux et trois par jour aux visites de la police, a cru devoir se rendre chez M. le préfet de police accompagnée de cinq de ses *enfants*. Cette brave femme a supplié M. Delessert de vouloir bien s'entremettre pour que l'autorité judiciaire mit fin à des poursuites qui ont pris aujourd'hui le caractère de véritables tracasseries. L'entretien a duré plus d'une heure, et comme la première fois les ouvriers sont sortis enchantés de l'accueil de M. le préfet de police. En parlant aux ouvriers et à leur *Mère*, M. Delessert n'a obéi sans doute qu'aux inspirations de son cœur; peut-être aussi a-t-il cédé à l'admiration qu'inspire à toute âme honnête le beau et noble caractère déployé dans cette circonstance par les charpentiers. Nous sommes charmés que M. le préfet voie les ouvriers, qu'il

Telle est la physionomie de l'assemblée ; on s'entretient des succès d'un collège, mais nullement de ceux d'un élève. Ce n'est pas une fête de famille, mais une sorte de marché où les industriels qui dans Paris et la banlieue façonnent la jeunesse à la civilisation, étalent leur marchandise.

Détournons nos regards de ce triste trafic. Écoutons la musique qui fait entendre la *Marseillaise* et les tambours qui battent au champ. Il est midi, voici le grand maître de l'Université, précédé de ses massiers, entouré du conseil royal. Que de robes violettes, rouges, jaunes, noires, d'hermine, de soie, de galons! Ce sont les splendeurs des antiques costumes, les symboles de la vieille scholastique qui font leur apparition. L'assemblée se lève pour saluer le passé dont un professeur se fait bientôt l'organe en prononçant un discours latin.

On pense bien que nous n'allons point reproduire ici les lieux communs renfermés dans ce discours, prononcé d'ailleurs à voix très basse par M. Durand, professeur agrégé de rhétorique au Collège royal de Louis-le-Grand. Nous nous contenterons de dire que l'orateur a insisté sur l'utilité de l'histoire et a essayé de faire ressortir la supériorité des historiens modernes sur ceux de l'antiquité. Les ministres historiens actuels ou futurs ont eu ainsi l'avantage de recevoir un éloge pompeux assaisonné de beaucoup de superlatifs et d'adverbes que seul nous entendions. Comme le discours a été assez long, nous avons eu le temps de jeter un coup d'œil sur toute la salle, et nous avons remarqué parmi les spectateurs, M. l'ambassadeur d'Autriche, M. l'ambassadeur de Sardaigne, M. le chargé d'affaires de Belgique, M. le lieutenant-général Sébastiani, commandant la première division militaire ; M. le général Carbonel, chef d'état-major de la garde nationale ; M. le préfet de la Seine. Nous avons remarqué également les fils du pacha d'Égypte et leur suite, plusieurs jeunes Persans et quelques autres étrangers de distinction.

Mme la comtesse de Salvandy se trouvait à côté de M. l'ambassadeur de Sardaigne; elle était appelée à cette cérémonie par le plaisir d'entendre proclamer son jeune fils qui a obtenu un accessit en troisième. Comme toute l'assemblée applaudissait, M. de Salvandy a remercié en demandant qu'on ajournât à un an les bravos qu'un prix mériterait peut-être à son fils.

Après le discours latin, M. de Salvandy a prononcé d'une voix bien accentuée, mais d'abord émue, l'allocution suivante que nous reproduisons en entier. Ce discours bien écrit, a été fréquemment interrompu par de nombreux applaudissements. Nous n'aurions que des éloges à donner à M. le ministre, s'il avait tenu quelque compte de la mission du siècle actuel, s'il n'avait pas semblé dire que tout est accompli, s'il n'avait pas déclaré qu'il n'y a plus qu'à jouir. Hélas! l'enfantement n'est pas à sa fin ; l'humanité est bien souffrante encore et la société est loin d'être bien organisée.

Quoi qu'il en soit, voici le discours de M. le ministre :

Jeunes élèves,

Vos parents et vos maîtres sont contents de vous. L'année a été bonne pour le travail et la discipline. Vous promettez une génération qui ne sera inférieure pour les principes et les lumières à aucune de celles qui vous ont précédés. L'État n'a que des espérances à constater en venant inaugurer les premiers succès de la jeunesse qui le perpétuera.

Vous ne pouvez ignorer tout ce qui s'attache à vous de sollicitude.

présente. Enfants de la France, vous prendrez votre part de tous les travaux, de toutes les émotions, de toutes les fortunes de la France (Vifs applaudissements.)

L'Université a conformé le cours entier des études aux progrès et aux besoins nouveaux. Je ne parle pas des lettres classiques, ces admirables modèles qui ne sont plus des contre sens dans un régime et un enseignement où la liberté antique peut être mise hardiment en présence de la liberté moderne. L'histoire, dont parlait si bien tout-à-l'heure un maître éloquent qui ne la professe pas, vous est une longue et forte introduction à la vie civile. Et elle ne peut oublier que sa mission est de vous découvrir les ressorts saisissables par lesquels la Providence conduit le monde, ce qui élève les États ou les abaisse, comment la France a conquis et doit maintenir son haut rang dans l'univers.

Plus tard, quand la vie du monde va s'offrir à vous, des guides différents vous seront donnés: les sciences et la philosophie; la philosophie qui instruira votre jeune raison à méditer sur elle-même, au moment de prendre le gouvernement de votre destinée. Elle viendra vous expliquer les procédés de l'entendement et de la volonté, pour vous faire remonter jusqu'à leur principe, vous raconter la suite rapide des écoles où se succèdent les plus beaux génies de tous les siècles, pour vous tenir au courant des grands mouvements de l'esprit humain, et vous avertir de l'importance fondamentale de ces questions, de leur grandeur insoluble ; enfin, exposer devant vous les principes de la morale, la loi du devoir, son origine et sa sanction, c'est-à-dire Dieu partout : grave et noble enseignement que l'Université ne pourrait délaisser sans abaisser l'esprit français et se découronner elle-même (Vive approbation), mais qu'elle entend arrêter où les droits d'un autre enseignement commencent, celui qui descend de Dieu à l'homme, celui-là qui travaille à remonter par les sentiers humains de l'homme à son auteur. Ainsi préparés, nous vous rendons à la famille qui vous a donnés à nous, à l'État qui vous attend pour recueillir à votre tour le patrimoine d'honneur et d'ascendant que les générations françaises se transmettent l'une à l'autre. Et nous sommes tranquilles. L'héritage ne périra point faute d'héritiers. (Acclamations prolongées.)

L'éducation virile du collège vous dispose bien, jeunes élèves, à toutes vos destinées. Vous y apprenez l'égalité, la vie commune, l'habitude du travail, le respect de l'autorité, l'obéissance. Pour obéir invariablement à une règle invariable, il faut se commander à soi-même. C'est là l'empire difficile à prendre et à exercer. Vous le trouverez indispensable dans la vie, à tous les jours qui s'écoulent. Il l'est dans la vie civile pour le pouvoir; il l'est pour la liberté. Fils d'un autre régime, nos pères ne le possédèrent pas. Il leur manqua dans la carrière des révolutions ; il leur manqua dans la carrière des conquêtes : la main de Dieu deux fois les mena aux abîmes. (Mouvement.)

Forts de leur expérience et de la nôtre, nous avons été plus heureux. Nous avons pu dans les mêmes épreuves gouverner nos passions, et pourvoir à nos destinées. Il nous a été donné de faire sortir l'ordre et la royauté d'une victoire populaire ; la paix, d'une révolution armée. Vous voyez les résultats! Partout, la sécurité, le travail, la richesse, des merveilles, et le monde saluant du nom de paix un état de choses où le canon de la France depuis vingt ans semble avoir le privilège de se faire entendre dans tout l'univers, en Grèce, en Belgique, sur la côte mexicaine, dans l'Atlantique, dans la Méditerranée, sur cette terre d'Afrique, où les princes de France plantent la croix et l'épée comme saint Louis leur aïeul, mais en la faisant française sans contestation et sans retour.

---

invocation est des plus remarquables. Lecteur, quoiqu'elle perde beaucoup de son énergie et de son charme à être traduite, permettez-nous de la transcrire ici.

« Ombres de nos aïeux, je ne viens pas troubler vos cendres ; mes » mains ne sont point armées du glaive qui, tant de fois le vengeur » de la Valachie, fut déposé sur votre cercueil. Je viens, dans le calme » des nuits, tresser des guirlandes de lauriers pour orner vos tombeaux, » et je raconte à vos fils épris de votre gloire les exploits qui ont fait » votre renommée. »

« Ces plaines m'ont rappelé vos succès ; ces monts parlent encore de » vos victoires, et le ruisseau ne cesse de me dire que ses ondes furent » teintes du sang de nos ennemis. Je les vois là, devant moi, ces héros » de Kimpowlongho, d'Ardgisch, de Bucharest, d'Iassy, depuis Trajan » jusqu'à ces jours terribles où les vestiges de notre grandeur se sont » effacés. La voix de Raddo-Negro retentit au-delà de ces montagnes; » tous les Romains accourent pour l'aider à conquérir le trône de ses » pères, et jurent de mourir ou de vaincre. »

« Mitschée a rassemblé ses phalanges guerrières ; sa parole s'est fait » entendre, et Mourad, vaincu, se retire humilié. La Valachie est libre » du Karpath à l'Isther. Le Danube, témoin de cette lutte glorieuse, a » cru voir les Romains renaître sur ses bords, et le Balkan a vu fuir les » fils naguère si vains du Croissant. Étienne, ce héros de Moldavie, digne » émule des preux, est un des premiers capitaines de son siècle : il venge « son pays, et les tyrans succombent à leur tour. »

« Niemwitz me représente en ces murs cette mère lacédémonienne qui » appelle son fils au combat, et l'excite à revenir avec ou sur son bou» clier. Là, flottent les [illegible] libres et victorieux de Michel, le brave » des braves. Sur ses pas triomphants accourent ces guerriers, [illegible] » [illegible] du Capitole. Boulezek inspire l'épouvante aux Tartares ; à ses » pieds [illegible] mord la poussière, Kaiophnek marche sur » ses traces, et cueille dans les champs de l'honneur ses plus beaux » lauriers. »

« L'autel s'écroule sous des coups redoublés ; mais, s'armant de la » croix, signe du triomphe, [illegible] ranime le courage de l'armée, et » [illegible] le bras vengeur qui Dieu même [illegible]. Le Danube engloutit » [illegible] d'Ottomans, et le Valaque, au pied de la croix, élève un » [illegible] trop long-temps outragé. L'aigle romaine prend son essor au» [illegible] ces monts qui lui restent soumis ; elle orne de lauriers sa dou» ble tête, et rien ne borne plus son vol impérieux.

« Édifices pompeux qu'avaient élevés nos ancêtres, ô tour d'où l'œil a » vu tant de fois la victoire couronner leurs exploits, quelle éloquence » ont pour moi vos antiques débris! La mousse verdoyante, ce granit » écroulé, l'arbuste qui gémit au souffle du vent qui le balance, me par» lent gloire et liberté. Ces souvenirs confus d'une antique nature, le » sourd gémissement des vents, héros, ce sont vos noms que le fleuve » du temps répète dans ces vieux monuments. »

On voit, dans l'un des cimetières de Tergowitz, le tombeau d'un homme qui, mort dans la quarante-quatrième année de son âge, employa sa vie à la manière de Sardanapale, et prit pour épitaphe celle du voluptueux satrape :

Hæc habeo quæ edi, quaque exaturata libido
Hausit : at illa jacent multa et præclara relicta.

Épitaphe qu'Aristote prétend être digne d'un pourceau, et dont on peut trouver l'équivalent dans ce honteux apophthègme gravé au bas de la statue élevée au fils d'Acrannzès :

Manges, bois, divertis-toi bien ;
Tout le reste n'est rien.

Personne, dans le pays, ne put nous dire le nom de ce grand citoyen, pas plus que les quelques particularités que nous aurions voulu avoir sur sa vie. On l'avait complètement oublié. *Patria ingrata* !

STANISLAS BELLANGER.

FIN.

Le tueur de lions.

On sait qu'on a donné ce nom, qu'eut envié Nemrod, au jeune et intrépide chasseur qui débarrasse la province de Constantine de ces hôtes aussi majestueux qu'incommodes. Jules Gérard vient d'ajouter un nouveau trophée à ses trophées de chasse déjà si nombreux. Voici une lettre dans laquelle Gérard raconte avec une simplicité antique son nouveau fait d'armes :

« Guelma, le 20 juillet 1845.

» Le 16 juillet, à onze heures du soir, trois lions arrivèrent au gué de Bou'l begh (Oued-Cherf), dans les gorges de la Mahona. Je les attendais depuis plusieurs nuits [illegible] d'un laurier-rose. Le premier me voit, je lui envoie une balle qui lui fracasse les deux épaules. Il roule et revient pendant que je recharge mon fusil. Ses compagnons, effrayés de ses rugissements, disparaissent. Quand il arrive à bout portant, je l'envoie encore rouler dans le lit de la rivière. Il revient encore, même manège ; à la troisième fois [illegible] mort. Les quatre balles l'ont frappé, la première [illegible], la troisième à l'œil gauche et la quatrième un peu au [illegible] de l'œil. C'était un lion de trois ans qui avait fait beaucoup [illegible] dans ce pays où j'étais allé à la prière des Arabes, qui ne voulaient [illegible] me laisser retourner à Guelma. »

Un vol dans le quartier Saint-Jacques.

Le quartier Saint-Jacques a été troublé l'avant-dernière nuit par une audacieuse tentative [illegible] les détails sont accidentés comme un drame. La maison portant le n° 20, rue Copeau, a un mur de jardin qui se trouve en retrait de quelques mètres sur l'alignement des autres maisons, et dans l'angle de ce mur a été construite une échoppe habitée par un cordonnier et sa femme. Le jardin dont nous venons de parler est séparé par un mur mitoyen d'un autre jardin appartenant à la pension bourgeoise tenue par la dame Lambert, et située rue Neuve-Saint-Étienne, 13. Cette description était nécessaire pour l'intelligence des faits que nous avons à raconter. Nous allons suivre maintenant le voleur dans son expédition. L'échoppe de la rue Copeau touche presque au faîte de la muraille, et elle est adossée, pour ainsi dire, à un arbre assez fort qui se trouve en dedans du jardin, de sorte qu'en grimpant sur le toit l'escalade est facile pour pénétrer à l'intérieur du n° 20. Arrivé là, le voleur trouvait à l'angle opposé du mur touchant à la maison bourgeoise une cabane à lapins, qui lui offrait encore un nouveau moyen d'ascension. Contre cette cabane se trouvait une échelle qu'il alla porter de l'autre côté pour assurer sa retraite; puis, afin de passer dans le second jardin, il descendit sur le toit d'un pavillon adossé contre la cabane à lapins, et ensuite put pénétrer dans la cuisine de la pension bourgeoise.

Là, notre homme se trouva à son aise, comme chez lui ; il alluma une chandelle, se servit un reste de gigot et d'autres comestibles, but du vin et même de l'eau de Seltz, et, lorsqu'il fut restauré, il mit dans un grand sac de toile toute la batterie de cuisine, puis il reprit le chemin par où il était venu. Il commença donc par remonter sur le toit du pavillon, et franchit le mur après avoir déposé son butin sur le toit de la cabane. Mais dans le pavillon couchait un domestique de la dame Lambert, nommé Pierre, qui ne se réveilla qu'à cette seconde ascension du voleur et l'aperçut qu'au moment où il franchissait le faîte du mur. Paralysé par l'effroi que lui causa cette apparition, il resta quelque temps dans l'impuissance d'agir, et tout ce qu'il put faire quand il revint à lui fut de monter sur le toit du pavillon et de crier de toutes ses forces pour donner l'éveil dans la maison voisine. Ces clameurs attirèrent le sieur Colette, étudiant, habitant de la maison rue Copeau, 20, qui venait de rentrer : il s'avança dans le jardin sans savoir de quoi il s'agissait ; et Pierre, du haut du mur, lui montra le voleur qui, en ce moment, se dirigeait vers l'échelle qu'il avait prudemment placée pour opérer sa retraite.

L'étudiant, [illegible] à quel homme il avait affaire, rentra chez lui pour prendre un fusil qu'il avait chargé contre toute éventualité, et il redescendit ; lorsqu'il revint, le voleur était déjà monté sur l'échelle, et à l'aide d'une corde il essayait d'attirer à lui le sac qui renfermait son butin. M. Colette l'ajusta, et après lui avoir intimé inutilement l'ordre de se rendre, lâcha la détente de son arme, mais la capsule seule partit. Mais [illegible] succès, au lieu de le décourager, enhardit davantage l'étudiant. Abandonnant son fusil devenu inutile, il se précipita vers l'échelle et la tira à [illegible] à faire tomber le voleur, mais celui-ci, en se voyant serré [illegible] saisit le faîte du mur à deux mains et d'un bond il fut bientôt sur le toit de l'échoppe.

Ce matin, le commissaire de police du quartier, M. Jacquemain, faisait une enquête relative à cette audacieuse tentative, et il a recueilli quelques renseignements qui, selon toute apparence, le mettront bientôt sur la trace du coupable.

[illegible] le prosélytisme dans l'incrédulité, [illegible] jeunesse les croyances qui fortifient et plus tard consolent, sans avoir rien à donner en échange, rien à mettre à la place, c'est là un crime public à peu près inconnu de l'histoire, et peut-être l'ordre religieux n'a-t-il pas de témoignage plus éclatant que ce concert de tous les législateurs, de tous les pères, de tous les maîtres, dans un même sentiment de respect pour l'enfance. L'Université renierait son chef, s'il hésitait à exprimer ces pensées à sa tête. (Assentiment.) Et pourquoi aurait-il cette faiblesse? Le siècle présent ne la commande pas. Il loue la pensée impériale qui a rouvert les temples, et il fait plus : car il les remplit.

Jeunes élèves, Dieu vous a traités en enfants privilégiés. Il vous a faits les fils d'un grand siècle, les citoyens d'une grande nation, les témoins d'un grand règne. De généreuses institutions vous attendent. Elles vous ont donné la sécurité de vos jeunes années. Elles vous donneront la dignité de l'homme et du citoyen, qui est la première des richesses, qui élève l'âme et la repose, qui fortifie l'esprit et le développe. A tous les jours de votre vie, à tous les degrés de votre carrière, elles vous proposeront pour but cette couronne de l'estime publique dont une voix éloquente, à la place où je suis, vous disait naguère, et devrait vous dire encore (sensation), que cette solennité est l'image et le prélude.

On ne pouvait mieux caractériser d'un mot le noble régime qui devait seul terminer nos incertitudes et nos révolutions. C'est à ce prix coûteux des révolutions que vos pères l'ont conquis. Vous n'aurez qu'à en jouir. Mais apprenez de bonne heure que ce n'est pas peu de chose. Il y faut tout ce que l'éducation doit vous donner, des esprits sains, de la foi, des mœurs ; on ne conserve des institutions libres qu'en les méritant. (Ces paroles sont suivies d'applaudissements unanimes et prolongés.)

Après ce discours, M. Bourdon, inspecteur-général des études, a commencé la lecture de la liste des prix et accessits.

M. le baron Thénard, vice-président du conseil royal, a proclamé le prix d'honneur de philosophie, qui a été remporté par M. Caro, élève du collège Stanislas. M. Caro a aussi obtenu le premier prix de dissertation française.

M. le conseiller Poinsot a proclamé le prix d'honneur des sciences, qui a été remporté par M. Coullard-Descos, élève du collège Louis-le-Grand.

M. le conseiller Dubois a proclamé le prix d'honneur de rhétorique, qui a été remporté par M. Chassang, élève du collège royal de Charlemagne.

Les collèges qui ont remporté le plus de prix et de nominations sont ceux de Charlemagne, qui a eu 100 nominations, dont 25 prix, et Louis-le-Grand, qui a eu 98 nominations, dont 20 prix. Sainte-Barbe, qui fait partie de ce dernier collège, a obtenu 28 nominations, dont 7 prix : 4 premiers prix et 3 seconds.

LISTE COMPLÈTE DES PRIX ET ACCESSITS.

(L.-L.-G., Louis-le-Grand ; C., Charlemagne ; H., Henri IV; B., Bourbon ; S., Stanislas ; S.-L., Saint-Louis ; R., Rollin ; V., Versailles.)

Philosophie.

Dissertation en Français.

1er prix. — Caro (S.).
2e prix. — Lecœur de Quincy (L.-L.-G.).
Accessits. — Godard Desmarest (S.) ; de Foucher (S.); Triboulet (C.) ; Bonifas (S.-L.).

Dissertation en Latin.

1er prix. — Caro (S.).
2e prix. — Lecœur de Quincy (L.-L.-G.).
Accessits. — De Briey (S.); Triboulet (C.); de Foucher (S.).

Mathématiques spéciales.

1er prix, prix d'honneur. — Coullard-Descos (L.-L.-G.).
2e prix. — Parran (L.-L.-G.).
Accessits. — Le Bouedec, de Lorient (L.-L.-G.); Houbigant (L.-L.-G.); Picard-Polti (S.) ; Gallimard (C.); Lesguillier (L.-L.-G.); Astier (C.); Vidal (C.); Convents (V.).

Physique (deuxième année).

Premier prix. — Bernard (L.-L.-G.)
Deuxième prix. — Herr (C.).
Accessit. — Lefaibvre (V.) ; Joubert (S.); Triger (H.) ; Boilly (H.); Daigremont (S.-L.) ; Woertyn-Sévin (S.-L.) ; Huet (B.), Pirel S.-L.).

Chimie.

Prix. — Mercier (H.).
Accessits. — Boilly (H.) ; Brun (S.-L.) ; Pirel (S.-L.) ; Joubert (S.).

Mathématiques élémentaires.

Premier prix. — Bonnel (S.).
Deuxième prix. — Houzé (C.).
Accessits. — Jacobé (S.-L.) ; Olry de Labry (L.-L.-G.) ; Hugo, de Paris (L.-L.-G.); Serré-Guino (C.) ; Keller (L.-L.-G.).

Mathématiques accessoires.

Premier prix. — Darras (V.).
Deuxième prix. — Chevallier (R.).
Accessits. — Leturcq (C.) ; Moussu (S.) ; Tombeck (C.).

Physique (première année).

1er prix. — Duterme (R.).
2e prix. — Chevallier (R.).
Accessits. — Houzé (C.) ; Piquet (B.) ; Serré-Guino (C.) ; Isambert (L.-L.-G.) ; Alan (C.); Fargues de Taschereau (B.) ; Grenier (C.) ; Jacobé (S.-L.).

Histoire naturelle.

Prix. — Chevé (S.-L.)
Accessits. — Bozorian (L.-L.-G.); Charra (R.); Dumas (C.); Crosse (B.)

Rhétorique.

Discours latin.

1er prix, prix d'honneur (nouveaux.) — Chassang (C.)
2e prix (nouveaux). — Dottain (B.)
1er prix (nouveaux.) — Blain des Cormiers (H.)
2e prix (vétérans). — Harant (C.); id. (nouveaux.) Pouget (S.-L.)
3e accessit (nouveaux). — Guibert (B.); 4e (vétérans), Blanchet (H.); 6e (vétérans), Aubertin (B.)

[illegible] (nouveaux), Guibert (B.); 5e (nouveaux); Cadet-Gassicourt (L.-L.-G.); 6e (nouveaux), Bacquoy-Guédon (L.-L.-G.); 7e (nouveaux), Auzou (R.); 8e (nouveaux), Challemel-Lacour (S.).

Version grecque.

1er prix (nouveaux. — De Bellune (V.).
2e prix (nouveaux). — Beaume (B.).
1er accessit (vétérans). — Lisle (L.-L.-G.) ; 2e (vétérans), Poyard (B.); 1er accessit (nouveaux), Blancard (L.-L.-G.) ; 4e (vétérans, Romilly (C.) ; 2e (nouveaux), Blain des Cormiers (H.) ; 6e (vétérans) , Aubertin (B.) ; 3e (nouveaux) , Guibert (B.) ; 4e (nouveaux), Clerc (L.-L.-G.) ; 5e (nouveaux), Chassang (C.) ; 6e (nouveaux), Assolant (S.) ; 7e (nouveaux), de la Coulonche (B.) ; 8e (nouveaux), Sagey (B.).

Histoire.

1er prix (nouveaux). — Gouzy (C.).
2e prix (nouveaux). — Craquelin (C.).
1er accessit (nouveaux). — Dottain (B.) ; 2e (nouveaux) , Lambert de Sainte-Croix (L.-L.-G.) ; 3e (nouveaux), Marlot (S.-L.) ; 4e (nouveaux). Assolant (S.) ; 5e (nouveaux), Parron-Coste (L.-L. G.) ; 6e (nouveaux), Guiard de Marigny (V.) ; 7e (nouveaux), Longchampt (S.-L.).

Seconde.

Thème latin.

1er prix. — Lamm (L.-L.-G.).
2e prix. — About (C.).
Accessits. — Jarry (L.-L.-G.); Libert (H.); Bricon (C.); Taine (B.); Desbordes (S.); Sohier (R.); Quinot (C.); Grandjean (S.).

Version latine.

1er prix. — Lagrange (C.).
2e prix. — About (C.).
Accessits. — Darier (B.); Quinot (C.); Legrand d'Elbœuf (H.); Jarry (L.-L.-G.), Pessonneaux (H.); Martini (R.); Greard (V.); Fouchy (R.).

Vers latins.

1er prix. — Larcey (C.).
2e Prix. — Bricon (C.).
Accessits. — Taine (B.); Weiss (L.-L.-G.); Merlet de Kergestein (S.); Lamm (L.-L.-G.); Dormoy (C.); Quinot (C.); Dumas (C.); Port (L.-L.-G.)

Version grecque.

1er prix. — Dumas (C.)
2e. — Jarry (L. L. G.)
Accessits. — Larcey (C.), Battier (B.), Libert (H.), Lagrange (C.), de Parnajon (H.), Quinot (C.), About (C.), Delamarre (L. L. G.)

Thème grec.

1er prix. — Londe (L.-L.-G.)
2e. — Weiss (L.-L.-G.).
Accessits. — Libert (H.) ; de Bème (L.-L.-G.) ; Dommartin (L.-L.-G.) ; Lamm (L.-L.-G.) ; Dumas (C.) ; Fourchy (R.) ; Merlet de Kergestein (S.) ; About (C.).

Histoire.

1er prix. — Tissot (C.).
2e. — Weiss. (L.-L.-G.)
Accessits. — Taine (R.) ; Romieu (H.) ; Labaudy (R.) ; Loys (V.) ; Hubbard (S.-L.) ; Fain (S.-L.) ; Falateuf (L.-L.-G.) ; Bricon (C.).

Troisième.

Thème latin.

1er prix. — Hello (L.-L.-G.).
2e prix. — Pelletier (C.).
Accessits. — Du Mesgnil (S.-L.); Aquarone (R.); Dupré (B.); Malvoisin (C.), Villetard (L.-L.-G.) ; D'Audigier (S.); Sivry (H.); Vacquier (C.).

Version latine.

1er prix. — Levasseur (B.).
2e prix. — Cheron (H.).
Accessits. — Aquarone (R.); Leducq (C.); Dorigny (S.-L.); Hello (L.-L.-G.); Wissocq (B.); Salvandy (H.); Floquet (S.-L.); D'Audigier (S.).

Vers latin.

1er prix. — Potrel (S.-L.).
2e prix. — Dupre (B.).
Accessits. — Lemoine (L.-L. G.); Dorigny (S.-L.); D'Audigier (S.); Aquaronne (R.) ; Du Mesgnil (S.-L.) ; Hugo (C.); Gautier (L.-L.-G.); Sœhnée (L.-L. G.).

Version grecque.

1er prix. — Leduc (C.).
2e prix. — Chéron (H.).
Accessits. — Crisafuly (C.); Dupré (B.); Pelletier (C.); Sœhnée (L.-L.-G.) Froger-Deschesnes (L.-L.-G.) ; Aquarone (R.) ; Durand Claye (L.-L. G.) ; Possoz (C.).

Thème grec.

1er prix. — Duraud-Claye (L. L. G.).
2e prix. — Froger-Deschesnes (L.-L.-G.).
Accessits. — Villetard (L.-L.-G.) ; Sauvage (B.) ; Plé (C.) ; Depret (L.-L.-G.); Du Mesgnil (S.-L.); Le [illegible]ucq (C.); Sœhnée (L.-L.-G.), Crisafuly (C.).

Histoire.

1er prix. — Doniol (C.).
2e prix. — Duverdy (H.).
Accessits. — Theurier de Pommyer (S.); Masnat (H.) ; Chollet (B.) ; Brincard (R.); Regnet (B.); Mille (B.); Moris (B.); Civrieux (R.).

Quatrième.

Thème latin.

1er prix. — Gautier (L.-L.-G.)
2e prix. — Beltin (L.-L.-G.)
Accessits. — Chacles (C.), Alaux (C.), Monin (C.), Billacoys de Boismont (L.-L.-G.), Wahl (B.), Veron (H.), Barrot (S.-L.), de Bibesk[illegible]

Version latine.

1er prix. — Billacoys de Boismont (L.-L.-G.)
2e prix. — Bertrand (B.)
Accessits. — Du Colombier (B.), Alaux (C.), Boileau (C.), [illegible] Hubert (C.), Monin (C.), Gautier (L.-L.-G.), Cartier (B.)

[illegible] (B.); Gilles (C.); Vuaslart (L.-L.-G.); Hillemand (C.); Laurent (S.)

Version grecque.

1er prix. — Cathelineau (B.).
2e prix. — Lefebure (L.-L.-G.).
Accessits. — Benoist (C.); Bazin (C.); Massaloud (C.); de Bénazé (B.); Laurent (S.); Vuaflard (L.-L.-G.); Nogués (L.-L.-G.); Prudhomme (C.)

Histoire.

1er prix. — Massaloup (C.).
2e prix. — Brucker (C.).
Accessits. — Arnoux (H); Martory (C.); Morel d'Arieux (C.); Favre (C.); Mancel (H.); Choppin (L.-L. G.); Gilles (C.); Baillard (H.).

Sixième.

Thème latin.

1er prix. — Lefèvre (B.).
2e prix. — Gouny (C.).
Accessits. — Puard (C.); Audibert (C.); Kieffer (L.-L.-G.); Pigeonneau (H.) ; Lacasse (L.-L.-G.); Maucomble (C.); Cabi (L.-L.-G.); Moreau (C.).

Version latine.

1er prix. — Gerbibon (B.).
2e prix. — Abard (B.).
Accessits. — Cheron (C.); Paulmier (R.); Girod (L.-L.-G.), Moreau (C.); de Bionville (H.); Duval (S.-L.); Guillemot (L.-L.-G.); Pigeonneau (H.).

Histoire.

1er prix. — Feray (L.-L.-G.)
2e prix. — Fournier (C.)
Accessits. — Lefebvre (B.); 2e Azur (C.); Pauay (R.); Caby (L.-L.-G.); Déuain (V.); Pigeonneau (H.); 7e Bérard (B.); 8e Monrose (L.-L.-G.)

Les prix se sont ainsi partagés :

	PRIX.		ACCESSITS.		NOMINATIONS.
Charlemagne,	25	—	75	—	100
Louis-le-Grand,	20	—	78	—	98
Bourbon,	14	—	42	—	56
Henri IV,	6	—	38	—	44
Stanislas,	4	—	23	—	27
Rollin,	3	—	16	—	19
Saint-Louis,	3	—	27	—	30
Versailles,	2	—	8	—	10

Une lettre de Pampelune, adressée au *Heraldo*, contient les détails suivants sur une collision qui aurait eu lieu entre des Français et des Espagnols :

« Le 26 juillet, plus de 200 Français, armés, pénétrèrent dans la vallée de Zalazar, mirent le feu à une maison qui servait de résidence aux gardes-chasses et détruisirent un pont sur la rivière Urbelacha, ainsi que les écluses qui servaient à la navigation des trains de bois. Tous ces attentats furent commis par les Français, au moment où les habitants étaient occupés aux travaux des champs, sans se douter le moins du monde d'une attaque de la part d'individus avec lesquels aucune sorte d'altercation n'avait eu lieu.

» Dès que cette nouvelle se répandit dans la vallée, tous les hommes quittèrent leurs travaux et s'armèrent précipitamment de haches, de bâtons et de quelques fusils de chasse, et se présentèrent devant les Français, qui firent feu, et se retirèrent en toute hâte, mais malgré la précipitation de leur fuite, cinq d'entre eux furent pris les armes à la main, et l'on recueillit quatre fusils, une baïonnette et deux autres armes, que les fuyards avaient abandonnées.

» Dès qu'il eut connaissance de cet évènement, l'alcade de Ochagovia en fit part au chef politique, qui se trouvait en ce moment à l'embouchure du canal d'Aragon, où il était allé recevoir sa majesté. Le secrétaire du chef politique, en l'absence de son supérieur, reçut la dépêche de l'alcade, et ordonna immédiatement que les Français faits prisonniers, fussent mis à la disposition d'un juge de première instance de Oriz, pour être jugés, conformément à nos lois, et comme ayant été arrêtés sur le territoire espagnol au moment où ils commettaient les attentats en question. Cette mesure a obtenu l'assentiment général. On assure aussi que le secrétaire du chef politique écrivit, par voie extraordinaire, au consul de sa majesté à Bayonne, pour l'instruire de ce fait, et dans le but que les autorités françaises contînssent leurs subordonnés, afin d'empêcher des conflits qui pourraient troubler l'harmonie qui existe entre les deux nations.

» Cet évènement, ainsi que d'autres semblables qui ont eu lieu dans ces dernières années, doit être attribué au peu de soin que l'on a mis à placer les termes qui, sur cette partie de la frontière, doivent séparer la vallée de Zalazar, comme territoire espagnol, du pays de Ciza, appartenant au canton français de Saint-Jean-Pied-de-Port. Les Français ont la prétention de pousser leurs limites une lieue plus loin qu'elles ne doivent l'être et ils veulent nous prendre une portion considérable de la forêt d'Irati, nommé Zabaleta, où se trouvent d'excellents bois de construction, dont ils ont besoin pour leur marine. Mais le traité de Basilea, l'accord fait par Caro et Ornano en 1785, et d'autres documents semblables, prouvent que le droit est de notre côté, et que les Français ne comptent que sur la force pour appuyer leurs injustes prétentions. »

Nous reprendrons le 15 courant la publication du Chevalier de Maison-Rouge, par Alexandre Dumas. Les personnes qui s'abonneront à partir du 15 août recevront les trois premiers volumes parus du Chevalier de Maison-Rouge et le Carillon du nouvel an, roman traduit de l'anglais de Ch. Dickens.

FAITS DIVERS.

Chronique du jour. — Le roi a reçu de la reine Victoria les lettres qui accréditent lord William Hervey en qualité de son ministre plénipo-

se voyant maîtresse du logis, eut la fantaisie d'allumer, sans autre motif que celui de s'amuser, un fourneau de charbon. Puis, pour activer le feu, de manière à ce qu'il n'en restât plus aucune trace au retour de sa mère, elle prit un soufflet et souffla. La vapeur délétère du charbon, qui n'avait pas d'issue se répandit bientôt dans la chambre, et les deux jeunes filles, atteintes presque simultanément par le gaz, tombèrent l'une et l'autre sans connaissance. Quelques instants après, la dame N... rentra. En voyant ses deux filles étendues sur le carreau, et apercevant auprès d'elles un réchaud de charbon qui brûlait encore, elle comprit ce qui s'était passé. Son premier mouvement fut de s'emparer de ses enfants, et de les porter sur le carré en jetant des cris perçants. Des voisins accoururent. On donna des secours aux deux asphyxiées; mais l'une d'elles seulement, Adélaïde, fut rappelée à la vie. La pauvre petite fille de trois ans avait succombé à l'asphyxie.

GRAVE ACCIDENT. — Trois ouvriers travaillaient passage Saint-Roch à l'entablement du deuxième étage d'une maison, lorsque l'échafaudage sur lequel ils étaient placés, et qui était mal assujetti, est tombé avec un grand fracas. Un passant, qui reçut une des premières pierres tombées du toit, n'eut que le temps de se reculer précipitamment, et évita ainsi une mort certaine. Ce passant était le docteur Debout, qui se trouva ainsi tout prêt pour porter secours aux victimes dont il avait failli partager le sort. Le maître maçon et ses deux ouvriers ont été blessés dans leur chute, le premier très grièvement. Le docteur Debout leur prodigua tous les soins dont ils avaient si grand besoin, et il ne se retira qu'après l'arrivée du commissaire de police, qui donna les ordres nécessaires pour le transport des blessés. Les deux ouvriers n'ont eu que quelques égratignures, et en ont été quittes pour une saignée et un pansement.

RIXE SANGLANTE. — Des sapeurs-mineurs, employés aux fortifications, se trouvaient un des jours de la semaine dernière dans le cabaret du sieur Berme, logeur au fort de Bicêtre, où étaient en même temps attablés des ouvriers terrassiers. Ils étaient tous en état d'ivresse, bientôt une querelle s'engagea entre les soldats et les ouvriers, et ils finirent par en venir aux mains. Le marchand de vins s'interposa pour essayer de les calmer, mais ils sortirent, et la lutte continua au dehors avec un acharnement extraordinaire. Dans le combat, le terrassier Lévêque, qui avait pour adversaire le nommé Bénecle, sapeur du 3e régiment, lui lança à la tête une pierre qui l'étendit à terre sans mouvement. Cet évènement arrêta leur fureur et Lévêque se hâta de prendre la fuite. Des soins furent donnés au blessé par ses camarades; il avait reçu le coup dans l'œil, et on a dû le transporter au Val-de-Grâce. D'après le rapport des médecins on craint que sa vie ne soit compromise. Lévêque, qui après ce mauvais coup s'était enfui assez loin, a été arrêté par la gendarmerie et conduit au commissaire de police de Gentilly, qui l'a fait de suite transférer à Paris, au dépôt de la préfecture.

LA BANDE DES AUVERGNATS. — Douze accusés comparaissent hier devant la cour d'assises de la Seine, présidée par M. Poultier, sous l'inculpation de vols nombreux commis de 1842 à 1844, avec toutes les circonstances aggravantes d'effraction, de nuit, maison habitée, etc. Comme dans la plupart des affaires de ce genre, c'est encore aux révélations de l'un des principaux coupables que la justice doit d'avoir été mise sur la trace de tous ces malfaiteurs; le révélateur est un nommé Jean-Noël Gaillard, qui, après avoir passé de longues années dans le crime, fatigué des agitations de sa vie et d'une lutte dans laquelle il savait bien devoir succomber tôt ou tard, prit un jour la détermination d'en finir avec la justice par des révélations complètes et sincères. Gaillard se trouvait alors sous le coup de plusieurs plaintes pour crimes de différente nature: la procédure, qui aboutit à l'affaire actuelle, a été spécialement appliquée à la poursuite des vols dont il s'est rendu coupable avec les onze autres individus, dont les noms suivent: 1° Arribat (Jean); 2° femme Arribat, née Marie Muteau; 3° Vacheresse (Etienne); 4° Loutange (Guillaume); 5° Ganneron (Isidore); 6° Conbi (Jean) dit Fleuret; 7° Sebrié, dit Leborgne; 8° Gignac (Antoine); 9° Cayron (Jean); 10 Chaulat (Pierre); 11° Ginesty (Pierre). Il résulte de l'ensemble de la procédure que tous ces inculpés avaient entre eux des rapports individuels, qu'ils vivaient même pour la plupart dans une étroite intimité, et qu'ils ont tous participé, comme complices et comme receleurs, aux vols commis par l'accusé Gaillard. Selon le dire de l'accusation, Gaillard est un de ces révélateurs en qui la justice peut et doit avoir une entière confiance; car, non seulement toutes ses déclarations sont conformes aux faits antérieurement constatés, mais encore elles concordent avec une foule de détails et de circonstances matérielles qui en démontrent la parfaite exactitude. Cette affaire a occupé encore l'audience d'aujourd'hui; elle finira demain.

CINQ CONDAMNATIONS A MORT. — La cour d'assises de la Flandre-Occidentale a prononcé, après cinq jours de débats la peine de mort contre les nommés Ruys, Auguste et Henri de Tant, déclarés coupables d'assassinat, suivi de vol, du curé de Rooborst. Nous avons rapporté avant-hier les circonstances dramatiques qui ont précédé le verdict du jury. Les deux femmes accusées de complicité de ces crimes, ont été déclarées non coupables. L'arrêt devra recevoir son exécution sur la place publique de Gand. — On lit d'un autre côté dans la correspondance de Bruges que, dans son audience du 5 août, la cour d'assises de la Flandre-Occidentale, a condamné les nommés Frédéric d'Heygers, âgé de vingt-trois ans, et Jacques d'Heygers, âgé de vingt-quatre ans, tous les deux scieurs de long, nés et domiciliés à Hulste, convaincus d'avoir commis plusieurs vols avec circonstances aggravantes, à la peine de mort, et par corps aux frais du procès. L'exécution aura lieu sur une des places publiques de la ville de Bruges.

AFFREUSE CATASTROPHE A NANTES. — On écrit de cette ville à la *Gazette de France*: « Aujourd'hui dimanche, 10 août, troisième et dernière journée des courses de Nantes, au moment où la lice allait s'ouvrir pour le prix de barrières que devaient courir des amateurs, l'une des baraques contenant les spectateurs s'est tout à coup écroulée, et plus de mille personnes, femmes, enfants, vieillards, se sont trouvées ensevelies sous les débris de l'édifice. Un cri de terreur a retenti dans tout l'hippodrome, et bientôt les cris des blessés et des mourants lui a répondu. Deux personnes sont mortes sur le coup, une autre est mortellement blessée, et l'on compte plus de quatre-vingts autres personnes plus ou moins dangereusement blessées, dont une vingtaine au moins ont les membres fracturés. La baraque, construite en planches de sapin, contenait un millier de spectateurs. On attribue généralement ce grave malheur à l'incurie de la police, chargée de vérifier la solidité des établissements de cette nature.

ACQUITTEMENT DU JOURNAL LE RÉVEIL. — Voici quelques détails [illegible] péchés à chacun des [illegible] jour de [illegible] la mort. » "Ainsi, l'Eglise n'a qu'à sonner ses cloches: tous les criminels vont trouver le chemin du Ciel moyennant bourse déliée... Et l'histoire des folies humaines dira qu'en 1845 l'Eglise, châtiée par deux révolutions, affichait encore ainsi l'impunité et la corruption, et qu'il se trouvait à Paris un gouvernement pour tolérer *ce genre d'escroquerie*, et trafiquer lui-même de l'autorité de l'Etat *avec de tels larrons*. Il est facile de voir, au reste, que l'exploitation de la conscience et de la crédulité du peuple est mise sur une grande échelle. Voici encore un exemple digne des précédents... Voilà le parti qui va partout disant que ses adversaires n'ont pas de religion... »

M. Perrot, procureur du roi, a soutenu énergiquement l'accusation contre M. Francisque Bouvet, qui s'est reconnu l'auteur de l'article incriminé. Voici les paroles que cet écrivain a adressées aux jurés et à la cour avant que le verdict d'acquittement fut prononcé:

« La liberté de discussion, a-t-il dit, est nécessaire en religion comme en politique. Accepter toutes choses sans examen, proscrire toutes discussions sur les idées sociales pour avoir la paix, la tranquillité, ce serait couvrir la société d'un linceul, aboutir à la matière, à la mort. Mais tout en réclamant une discussion libre, j'admets, je reconnais que le principe religieux est la base de l'état social. Même avant le christianisme les nécessités sociales avaient démontré l'existence de l'être suprême, et tous mes écrits font foi des sentiments que j'ai professés à cet égard. Je ne suis pas irréligieux. Aussi dans l'accusation portée contre moi, il y a erreur. On a confondu la religion avec les pratiques superstitieuses qui l'abaissent et qui l'altèrent. Le respect pour la religion n'implique pas la défense de signaler, de déplorer les excès commis en son nom. Ce n'est pas d'aujourd'hui du reste que les hommes qui ont attaqué les abus religieux ont été victimes de leur courage. Socrate a été condamné à mort comme blasphémateur, Xénocrate a été poursuivi, Jésus-Christ a été crucifié, saint Etienne lapidé pour avoir mal parlé des prêtres et de la religion de son temps. Les apôtres ont été chassés par la calomnie, méprisés, selon l'expression de saint Paul, comme des balayures. C'est par le paganisme qu'ils voulaient réformer, par la religion qu'ils voulaient épurer, qu'ils ont été persécutés, mis à mort. La vérité a triomphé; le soleil continue à briller, même dans un ciel chargé de nuages, précurseurs de l'orage.

» La question religieuse est posée aujourd'hui entre les partis comme elle le fut toujours. Deux principes ennemis sont en présence: l'absolutisme, dont le siège est à Rome; et la liberté, établie dans le droit français. Déjà deux fois la liberté a vaincu; mais depuis quelques années l'ultramontanisme a relevé la tête; il a reparu dans la lice; il est venu engager de nouveaux combats. Comment se fait-il que le ministère public obéisse à ses inspirations, et que moi, le représentant de l'esprit de la France, je sois au banc des accusés! Ah! messieurs, vous aimez le gouvernement de votre pays. Réfléchissez-y pour lui-même. Que voulez-vous qu'il gagne à cette protection de Rome? La protection de Rome, c'est l'ombre du mancenillier, qui donne la mort. Du reste, cette lutte n'est pas d'hier. L'esprit de Rome est l'opposé de tous les progrès de l'esprit humain. Voyez Galilée et sa persécution. L'ultramontanisme essaya aussi de soumettre à sa domination l'esprit français, mais il trouva une barrière dans les lumières et la fermeté des parlements, qui soutinrent en France les idées qui avaient succombé en Espagne et en Italie. La philosophie vient ensuite proclamer les principes de liberté et d'humanité qui ont opéré nos deux révolutions. Reculerons-nous aujourd'hui? Quant à moi, messieurs les jurés, j'attendrai avec confiance votre décision. Le *Réveil* s'est donné la mission de réveiller l'esprit public engourdi par les journaux de notre département: il ne manquera pas à sa tâche. »

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 12 AOUT.

Le *Journal des Débats* publie ce matin un intéressant article statistique sur le compte-rendu annuel des ingénieurs des mines. « Pour l'industrie du fer comme pour tant d'autres, dit ce journal, la France marche en tête des Etats continentaux de l'Europe. Ses hauts-fourneaux ont produit, en 1843, 422 622 tonnes de fonte brute, laquelle, élaborée, a donné 308 445 tonnes de gros fer et 9 559 tonnes d'acier. En 1833, la fonte produite avait été de 235 000 tonnes, le gros fer de 153 000, l'acier de 6 400. On voit que, sauf cette dernière branche de l'industrie du fer, qui, chez nous, n'est que trop stationnaire, nous étions dans le vrai en disant que la production générale a doublé en dix ans. Si nous nous reportons plus loin encore, en 1820, nous trouvons pour la fonte 112 500 tonnes. L'accroissement ici est donc comme de 1 à 4. »

Le *Journal des Débats* constate en terminant l'immense impulsion que recevra l'industrie du fer, quand seront accomplis les travaux qui doivent relier la Saône à la Marne par une voie navigable tracée au milieu des usines à fer du groupe de Champagne; car ces travaux mettront en communication le riche bassin houiller de la Loire avec les gîtes ferrifères de la Haute-Marne, c'est-à-dire les deux portions du territoire français les plus abondants en combustible et en minerai de fer.

Le *Journal des Débats* fait suivre cette appréciation métallurgique d'un long entrefilet dans lequel il reproche au *National* d'altérer et de ridiculiser les détails relatifs à la tournée du duc de Nemours et du duc d'Aumale.

« On nous assure, dit le *Constitutionnel*, à propos de l'élection de M. de Marmier fils, on nous assure qu'on avait inventé un nouveau moyen de séduction. Le ministère n'avait pas dédaigné de remplir, en faveur de quelques-uns des électeurs de l'arrondissement, ayant des filles à marier, l'emploi de M. Villaume, et de promettre une intervention amicale, pour ménager des mariages avantageux. Quelques places accordées à propos auraient servi de dot. M. Duchâtel, désappointé par le résultat de l'élection, persistera-t-il dans ces dispositions toutes paternelles?... »

« Quant à nous, dit de son côté le *National*, nous avons à nous féliciter de ce résultat par rapport à M. Amédée Thierry lui-même. Il est engagé depuis longtemps dans de laborieuses et savantes études vers lesquelles sa bonne fortune le ramène à son corps défendant. Il aurait fait de mauvais discours; il fera de bons livres. Nous y gagnerons deux fois. Nous aurions eu à le poursuivre comme député, nous aurons sans doute à le louer comme historien. »

La *Réforme* publie un manifeste du parti démocratique signé par MM. Arago, député, Baune, Dupoty, Etienne Arago, Félix Avril, Ferdinand Flocon, Guinard, Joly, député, Ledru-Rollin, député, Lemasson, Lesseré, Louis Blanc, Pascal Duprat, Récurt, Schœlcher, et Vallier, membres du conseil de rédaction de la *Réforme*. Nous examinerons ce document. — La *Réforme* s'étonne ensuite que nous ayons pu dire que les ré-

[illegible]	[illegible]	[illegible]
Ventes	8572	60
Restant	10132	21
Cours moyen	38,31	
Cours-taxe	36,32	

Cote administrative.

Gruaux	00 q.	00 k.	49,70	à	51,60
1re	00	00	38,21	à	41,40
2e	00	00	35,80	à	37,60
3e	0	00	00,00	à	00,00
4e	0	00	18,45	à	21,00
A liv.	00	00	00,00	à	00,00

Arrivages	[illegible]	[illegible]
Ventes	00	00
Restant	26827	01
Cours moyen	39,37	
Cours-taxe	36,34	

Cote administrative.

Gruaux	00 q.	00 k.	53,30	à	[illegible]
1re	000	00	38,20	à	[illegible]
2	000	00	36,95	à	[illegible]
3e	00	00	26,25	à	[illegible]
4	00	00	00,00	à	[illegible]
A liv.	2272	71	00,00	à	[illegible]

Marchés.

Marché aux fourrages du 12 août. *Barrière d'Enfer*. — Foin 1re 52 à [illegible] 2e 46 à 48; 3e 41 à 42. — Paille de blé 1re 32 à 34; 2e 30 à 31; 3e 00 à [illegible] Paille de seigle; 2e 00 à 00. — Luzerne 1re 46 à 00; 2e 00 à 00.

Marché de La Chapelle-Saint-Denis, 12 août. — Taureaux amenés 11 vendus 11 à 0,82 — Vaches grasses amenées 62, vendues 44 à 1,06-0,92-0,[illegible] — Vaches laitières amenées 83, vendues 36 de 190 à 460. — Veaux amenés et vendus 356 à 1,40-1,14-0,96.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, 11 août. — Blé 1re 22,33; 2e 21,00; 3e 20,0[illegible] — Seigle 1re 11,41; 2e 9,34. — Orge 1re 10,00; 2e 9,31. — Avoine 1re 7,66 2e 7,00; 3e 6,66. — Farines le sac de 159 kil. 58 à 60. — Foin de 40 à [illegible] et de 30 à 35. — Paille de 27 à 30.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 11 août. — **ALEXANDRE**, ancien tanneur à Pont-L'Evêque, actuellement limonadier et tenant hôtel garni, rue du Bouloy, 16. Juge commissaire M. Dubois; syndic provisoire, M. Colombel, rue Castellane, 12.

Du 1er août. — **THERY**, marchand de bouteilles, Faubourg Saint-Denis 97. Juge commissaire, M. Gallais; syndic provisoire, M. Tiphagne, rue de Boule-Rouge, 20.

Bourse du 12 août 1845.

Le 3 p. 0/0 a continué à monter, le 5 p. 0/0 le suit péniblement. Les variations ont été peu intéressantes sur les grandes lignes des chemins de fer à l'exception pourtant du Bordeaux, dont le début au parquet a été signalé par une hausse considérable. Toutes les affaires ont été négligées pour les promesses de chemins qui ont été en grande faveur, et ferment en grande demande.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant Emprunt, 84 60. — Belgique 1842, 106 1/4. — Id. 4 1/2. 102. — Autriche 412 50. — Société générale, 2530. — Banque 1841, passive, 7. — 3 0/0, 38 [illegible] — Dette intérieure, 30 1/2. — Banque belge, 642 50. — La Teste, 210. — Grand'-Combe, 1690, 1700. — Jouissances 4 Canaux, 135. — Montereau 557 50. — Bordeaux, 707 50, 725. — Actions de: Zinc, Vieille-Montagne 7500. — Id. nouvelle, 2900, 3100. — Lin Maberly, 830. — Oblig. de St-Germain nouv. 1220, 1225. — Strasbourg, 1230. — A terme: Chemins d'Amiens, 636 25. — Montereau, 555, 557 50, 556 25.

5 0/0 compt....	1er C. 121 90	P. H. 121 90	P. H. 121 80	dr C. 121 80	b. [illegible]
— fin cour...	122 10	122 20	122 05	122 15	[illegible]
3 0/0 compt....	84 35	84 35	84 30	84 35	[illegible]
— fin cour...	84 50	84 60	84 45	84 55	[illegible]

Au comptant.	1er C.	Der C.	Dif.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Dif.
O. de la Ville..	1415 «	« «	« «	5 0/0 Bge 1840.	102 3/4	103 «	H. [illegible]
B. de France....	3220 «	3225 «	H. 5 «	— Portugais..	63 »	» »	
C. Gon. 1000....	1125 «	1130 «	H. 5 «	Esp. D active.	36 1/2	« «	
C. Gan. 1000....	1150 «	605 «	« «	5 0/0 Naples.	101 75	102 «	B. [illegible]
C. hypot.......	602 50	« «	B. 2 50	— Romain..	104 1/2	« «	
4 Canaux.......	1280 «	« «	H. 2 50	Obl. Piémont.	1267 50	« «	
CHEMINS DE FER. St-Germ.....	1115 «	« «	B. 2 50	Au 15. 1117 50.			B. [illegible]
V. r. d......	518 «	515 »	B. 3 75	— 517 50, 515, 516 25.			
— r. g......	330 «	331 25	B. 2 50	— 330			B [illegible]
Orleans....	1280 «	1285 «	H. 2 50	— 1280, 1290, 1287 50.			H. [illegible]
Strasb......	281 25	281 25	B. 2 50	— 281 25, 280, 282 50.			
Rouen.......	1063 75	1065 «	H. 5 »	— 1062 50, 1065, 1060.			
Havre.......	900 «	897 50	H. 7 50	— 892 50, 900.			H. [illegible]
Marseille...	1065 «	« «	B. 5 »	— 1067 50, 1070, 1067 50.			H. [illegible]
Vierzon.....	780 «	782 50	H. 2 50	— 782 50, 787 50, 785.			

LONDRES, 10 août.	PARIS, LE 12 AOUT. PRIMES.	COULISSE.
Dimanche	3 0/0 F. c. 84 60 d. 50. F. p. 85, 85 15 d. 50. 5 0/0 F. c. F. p. 122 85, 90 d. 50. Orléans, au 31, 1315 d. 20, 1330 d. 10.	Av. 84 50. Ap. 84 57 1/2. B. du Trés. 3 0/0 à 2 m.; [illegible] à 7 m. F. c. 3 0/0 20, 15. 5 0/0 30.

MARCHANDISES. — **HUILE** de colza disponible, 106,00 à 00,00; courant du mois, 106,50 à 00,00; 4 derniers mois, 111,00 à 00,00; 4 premiers mois 1846, 113,00 à 00,00.

LILLE. — Colza 99,00. — Œillette rousse, 80,00. Lin, 79,50. Cameline 81,50. Chanvre, 83,00. Voitures, 6,75.

ESPRIT 3/6. — Disponible, courant du mois et septembre, 115,00 00,00; octobre, 113,00 à 114,00; novembre et décembre, 97,00 à 98,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 88,00 à 00,00.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 13 août.

8 h. » 1/» **OPÉRA.** — Le Diable à quatre. Stradella.
7 h. » 1/» **THEATRE FRANCAIS.** — Zaïre. L'Agiotage.
7 h. » 1/» **OPERA-COMIQUE.** — Le Chalet. Le Domino noir.
6 h. 3/4 **VAUDEVILLE.** — L'Ami Grandet. 3e Mari. L'Homme. Bugolin.
7 h. » 1/» **VARIETES.** — Le Brocanteur. Meunière. Mme Panaché. Le Chien.
7 h. » 1/» **GYMNASE.** — 2e Année. Sept Merveilles. Changement. Homme gris
6 h. 3/4 **PALAIS-ROYAL.** — Brancas le rêveur. Le Docteur Robin. Fiorina
7 h. » 1/» **PORTE-ST-MARTIN.** — La Biche au bois.
6 h. » 1/» **AMBIGU.** — Etudiants. La Révolte des Marmouzets.
6 h. 1/2 **GAITÉ.** — Canal Saint-Martin.
6 h. 3/4 **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — Exercices d'équitation.
6 h. » 1/» **COMTE.** — Un Homme de Carentan. Les Sept Ogres.
6 h. 1/2 **FOLIES.** — Jeune Homme. M. Denis. Mariage du Gamin de Paris
6 h. **LUXEMBOURG.** — Heureux hasard. Le Favori du Prince. Partie fine
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

... Mais l'heure de l'examen et de la critique est enfin venue : c'est déjà beaucoup. Si nous nous sommes quelquefois élevés contre la détraction et la calomnie, loin de fuir la discussion, nous l'avons toujours appelée. Nous avons pris pour devise cette parole du Christ : « Si j'ai mal parlé, montrez-moi en quoi j'ai erré ; si j'ai bien parlé, pourquoi me frappez-vous ? »...admirable parole qui nous a toujours semblé la fidèle expression des lois de la justice considérées dans leur application à la critique littéraire et scientifique ! Frappez donc, mais ne calomniez pas, messieurs les critiques. Ou plutôt, qui vous fait la calomnie, que nous fait la détraction ? La vérité doit, tôt ou tard, inévitablement triompher ; la raison, comme a dit un grand homme, finira tôt ou tard par avoir raison. Frappez, frappez toujours, décriez, calomniez ; mais dites pourquoi vous nous frappez, rendez enfin le public juge de vos coups, et qu'il nous soit enfin permis d'appeler de vos sentences au tribunal de l'humanité.

Tandis que, dans la *Revue des Deux-Mondes*, un critique évidemment inférieur à la mission qu'il s'était donnée, osant affronter les plus sublimes conceptions du génie, se trouble, s'égare, et, comme pris de vertige, ébloui par tant de vive lumière, s'abat sur les rédacteurs de la *Démocratie pacifique*, et sans résoudre les questions qu'il s'était lui-même posées, substituant tout à coup la passion à l'examen, au lieu d'une réfutation des théories de Fourier, entonne l'oraison funèbre de ses disciples, un écrivain de la *Gazette de France*, M. Nettement, s'imagine de nous attaquer brutalement, en livrant au mépris public une morale que nous répudions, une cosmogonie qu'il n'a pas comprise. Ainsi donc, une morale qui n'est pas dans nos livres, une cosmogonie qu'on déclare avoir prise dans nos feuilletons, voilà ce qu'on nous oppose !

C'est à M. *Eugène Sue* et à son *Juif-Errant* que nous sommes redevables, en apparence, de la critique de la *Gazette de France*. A ce propos, il importe de remarquer que si, pour la *Revue des Deux-Mondes*, nous ne sommes plus que de vaines ombres attardées sur le rivage du Léthé, ce fleuve de l'oubli ; pour la *Gazette*, nous sommes vivants, bien vivants, et nous possédons, avec la vie, tous les attributs de la force et de la santé ; nous sommes, par le temps qui court, les plus redoutables adversaires de la religion et de la morale, les infatigables souleveurs de questions humanitaires, les audacieux représentants de la théorie du bonheur. Nous nous sommes assis sur les ruines du catholicisme, et de ces ruines que nous avons faites nous-mêmes, planant sur l'esprit de notre époque, nous soufflons sur la philosophie et la littérature contemporaines, et nous les animons ; nous inspirons le *Juif errant* et les *Mystères de Paris*, ces deux énergiques manifestations de l'esprit moderne. Comment, nous le demandons, faut-il le bonheur pour tous, mais le bien, si ou il n'y ait identité parfaite entre le plaisir et la vertu. Ah ! ah ! messieurs de la *Gazette*, nous vous y prenons. Comment appelez-vous une réticence de ce genre ? Le public attend, répondez. Autrement nous ferons ce que vous savez bien que fit Demosthènes, quand il eut vainement sommé son rival de répondre lui-même : nous répondrons pour vous, et nous dirons qu'une pareille réticence est tout simplement de la calomnie.

Ce n'est pas la première fois que nous prenons la *Gazette* en flagrant délit de soustraction frauduleuse des idées de Fourier. La *Gazette* est notre ennemie d'enfance ; elle était déjà bien vieille, bien respectable, quand nous naissions à la vie, et ses attaques comptent pour la première faveur que nous ayons reçue en venant au monde. Son système d'autrefois était celui d'aujourd'hui, et l'on peut en juger. Fourier soutient, sans nul doute, que « les passions humaines » étant d'institution divine, doivent être satisfaites ; » il soutient encore que « l'on doit être amené par la progression logique des » idées à inventer un nouvel ordre social qui donne un libre cours » à ces penchants divins. » Soit, mais est-ce là tout ce que dit Fourier ? Prenez garde ; ce n'est pas seulement ici de la soustraction frauduleuse, c'est de la falsification. Encore une fois, le mécanisme social découvert par Fourier devra-t-il avoir pour unique vertu de donner un libre cours aux passions de l'homme, quels que puissent être d'ailleurs les résultats moraux de cette satisfaction des passions ? Non, mille fois non, et la *Gazette* le sait mieux que personne, car nous le lui avons dit à satiété dès 1836. Les penchants de l'homme, lui avons-nous dit, lui disons-nous encore, sont de création divine ; donc, à moins de supposer que Dieu ne soit pas essentiellement bon (ce qui, selon nous, serait une impiété), le mal n'est pas inhérent à la nature humaine ; donc, il est inhérent à la société ; donc il faut chercher et établir un nouvel ordre social tel, que les passions, fonctionnant désormais dans un milieu qui leur soit approprié, réalisent nécessairement le bien. Que la *Gazette* essaie de réfuter cette logique là, à la bonne heure. Mais quand, sans se donner la peine d'analyser le mécanisme social découvert par Fourier, sans se donner la peine de montrer que, dans cette nouvelle société, les passions de l'homme aboutissent nécessairement à des résultats tout aussi monstrueux que dans la société actuelle, la *Gazette* se prend à s'écrier que « les idées » de Fourier stipulent positivement ou supposent logiquement l'a» bolition de la propriété, celle du mariage, la promiscuité, la né» gation de la liberté humaine et par conséquent de la moralité » des actions ; » il ne nous reste, après avoir perdu patience, qu'à lui adresser l'apostrophe de Pascal au révérend père Jésuite.

... quel nous ne pouvons consacrer ni temps ni espace nous le qualifions d'odieux, nous le qualifions d'impie. Que la nature humaine, faussée depuis si long-temps, puisse être considérée comme *déchue*, nous le voulons bien ; mais que la réhabilitation lui soit interdite ici-bas, et que le genre humain tout entier, le front courbé dans la poussière, les mains étendues vers Dieu, n'ait plus qu'à crier merci, voilà ce que nous repoussons, ce que nous condamnons au nom de Dieu lui-même, ce que nous repoussons au nom du peuple, au nom de ces classes laborieuses pour lesquelles nous ne cesserons jamais de demander la moralité et le bien-être, ce que nous repoussons au nom du Christ dont la *Gazette de France* essaie en vain de parodier les doctrines, du Christ, qui, en recommandant aux hommes la fraternité, c'est-à-dire l'association, les a conviés par cela même à l'établissement d'une société où régnerait le bonheur et où triompherait la justice. Entre les doctrines de la *Gazette de France* et les nôtres, que l'humanité choisisse. Mais que disons-nous ? en dépit de l'aveuglement et du sophisme, le choix a de tout temps été fait dans la conscience du genre humain. Elles sont vieilles, bien vieilles, les doctrines du feuilleton de la *Gazette* ; avec elles, on n'a plus qu'à radoter ; et nous ferons observer à ce propos, que si la terre, ainsi que le prétendrait Fourier, suivant la *Gazette*, n'a pas encore toutes ses dents, la *Gazette* a, depuis longtemps déjà, perdu les siennes.

Jusqu'ici, on le voit, il n'est pas question de cosmogonie, de génèse. Nous ne nions pas cependant que les théories sociales de Fourier ne puisent dans sa cosmogonie de l'élévation et de l'ampleur. Que ce soit la loi de tout être créé de débuter par la souffrance, et que le bonheur doive être pour lui un laborieux enfantement ; que l'homme, notamment, ait été constitué par le Créateur l'artisan de ses propres destinées ; il n'y a rien là que de conforme à la majesté divine et à la dignité de la créature. Nous voudrions pouvoir en dire autant de toutes les puérilités de la *Gazette* sur le paradis perdu, l'enfer, le purgatoire, les anges rebelles, le démon, de toutes ces ridicules et vulgaires interprétations des grands mystères de la tradition, dont la *Gazette* nourrit encore ses abonnés.

Qu'on le sache bien. Si les limites de ce journal ne nous permettent pas d'aborder les hautes questions de cosmogonie et de destinée transcendante des êtres, il s'en faut de beaucoup que Fourier ait émis, dans cet ordre d'idées, aucune vue générale que l'Ecole sociétaire veuille tenir sous le boisseau. Que l'intelligence et la vie ne s'arrêtent pas à l'homme, mais se continuent parmi les astres et les univers ; que ces grandes créatures exercent dans l'harmonie générale des fonctions d'un ordre supérieur et toujours provi-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 14 AOUT.

DERNIER FRAGMENT

D'UN

VOYAGE EN MOLDO-VALACHIE.

1836-1837.

ÉPILOGUE.

(L'intérêt avec lequel on a suivi les divers fragments d'un *Voyage en Moldo-Valachie*, nous fait un devoir de rétablir ici un chapitre ; dans l'ordre des matières, il devait être le premier des fragments intitulés : LE KAROUTZA ; mais l'introduction est devenue épilogue, par suite d'un simple remaniement. L'importance de ce travail, aurait nécessité ces curieux *post-scriptum* quand même la curiosité de nos lecteurs n'en aurait pas commandé la publication.)

RAPIDITÉ DES VOYAGES MOLDO-VALAQUES.

En aucun lieu du monde, que nous sachions, on ne voyage avec plus de rapidité, mais aussi avec moins de comfortable qu'en Moldo-Valachie. La Russie, sous ces deux rapports si renommée, est de beaucoup en arrière. Les postes moldo-valaques sont de quatre lieues, ou mieux, de seize kilomètres. Chacune compte un relais, lequel tient toujours à votre disposition des chevaux de selle, des chevaux de trait, des buffles ou des bœufs. Vous avez donc au choix quatre moyens de transport : le premier, à pied ; le second, à cheval ; le troisième, en voiture ; le quatrième, enfin, à buffles ou à bœufs. Nous ne parlerons ni du premier, ni du quatrième : quelles que soient leurs garanties, ils sont l'un et l'autre trop économiques pour ne pas coûter fort cher. Restent donc le transport à cheval et le transport en voiture.

A cheval, vous êtes accompagné d'un *postach* qui, comme le *talar* en Turquie, a la funeste habitude de franchir l'espace ventre à terre, et que, en l'absence de routes tracées, vous devez suivre sous peine de vous égarer et de faire trois fois le chemin ordinaire. Vous arrivez de la sorte à destination portant en croupe un *lombago* d'une huitaine de jours ; mais qu'importe ! vous êtes arrivé.

En voiture, accompagné de deux ou trois *souroudjious*, vous partez avec la fougue d'un coup de vent, vous ne roulez pas sur la terre, vous rasez comme une hirondelle ; puis bientôt, exténué, asphyxié par la poussière qui vous enveloppe de toutes parts, vous perdez l'ouïe, la vue, la respiration ; mais qu'importe encore, si vous en êtes quitte pour cela ! C'est si peu, eu égard aux tribulations dont vous pouviez être, ainsi que vous l'allez voir, la victime !

Que si maintenant vous nous demandez, à nous qui en avons fait l'expérience, pour lequel de ces deux moyens de transport il serait le mieux d'opter ? Nous vous répondrons : cela tient au tempérament. Si le tissu cellulaire de cette partie de votre individu que l'on ne peut nommer sans exciter chez le lecteur un sourire, est assez solidement conditionné pour résister au contact meurtrier d'une selle ; si vous avez dans l'épine dorsale la souplesse d'un clown, la vigueur d'un centaure, et dans la poitrine assez de souffle pour, sans respirer, dévorer une poste ; si, en un mot, vous ne redoutez ni le vertige, ni les faux pas, ni le lombago... prenez un cheval et un postach. Dans le cas contraire, prenez une voiture et trois souroudjious.

Vous vous romprez, il est vrai, le cou, vous vous briserez un bras ou une jambe ; peut-être, à la fois, ces deux membres ; vous vous fracasserez les reins ou pour le moins vous enfoncerez vous une côte, mais vous aurez évité les inconvénients du cheval.

Quoiqu'il en soit, la vérité nous force à dire que des deux moyens le plus usité est celui de la voiture. Cela peut paraître bizarre au premier abord, paradoxal, incroyable, et cependant cela est. On s'explique du reste cette étrangeté en se rappelant que tous les goûts sont dans la nature.

Aussi, ne nous occuperons-nous que de ce dernier moyen.

Avis aux touristes.

Voulez-vous voyager en Moldo-Valachie ? Vous vous rendez chez l'aga, ou, à défaut d'icelui, chez l'isprawnick de la ville que vous habitez. L'aga vous demande où vous désirez aller, votre jour, votre heure, votre adresse. Ces formalités remplies, il vous remet un *podoroge*, feuille de route que vous êtes obligé de montrer, à chaque relais, au *capitan* ou maître de poste ; vous versez ensuite, ainsi que cela se pratique en Russie, le prix total de votre voyage, après quoi vous pouvez retourner tranquillement chez vous.

Au jour et à l'heure indiqués, vous voyez paraître devant votre porte un modeste véhicule : c'est celui qui vous est destiné. Nous avons dit modeste et ce n'est pas sans raison. Représentez-vous une boîte sans couvercle, haute de trente pouces, large de deux pieds, longue de trois, encastrée dans quatre roues d'une seule pièce arrondies au hachereau, et montée sur deux essieux de bois, le tout sans qu'on ait employé un clou. C'est, vous le voyez, un peu plus qu'une brouette et un peu moins qu'un tombereau, c'est une auge. Des harnais de corde, qui se composent de deux traits et d'un collier de sangle dans lequel l'animal passe la tête de lui-même et s'en débarrasse aussi aisément, attachent huit, dix, douze chevaux, cela dépend du trajet que vous avez à faire, à un timon encore paré de son écorce. Trois des chevaux sont montés à poil, sans étriers et sans mors, par trois valaques, qui, le fouet à la main, attendent flegmatiquement que vous soyez prêt. Ce moment venu, vous vous accroupissez tant bien que mal sur le lit de foin fermenté dont le char, en guise de siége, est rempli ; puis, vous donnez le signal du départ. Alors le premier souroudjiou pousse un cri long, aigu, sauvage, fait voltiger son grand fouet autour de sa tête, et, ainsi que l'a pittoresquement écrit le comte Demidoff, n'étant appuyé ni soutenu par rien, vous partez en vous cramponnant aux rebords de votre brutal équipage, comme un cavalier malhabile s'attache aux crins d'un cheval emporté.

Arrivé à l'une des portes de la ville, on s'arrête. Vous avez à soumettre votre podoroge au visa d'un préposé, et à lui donner un *bacchis* de passage. Le bacchis est une des mille variétés du pour-boire. Il n'est pas obligatoire, mais il est d'usage, et exerce une grande influence sur les destinées de votre voyage. Le donnez-vous de bonne grâce, cela vous vaut de la part du préposé un gracieux salut accompagné de ces mots au souroudjiou : *mergé courrint* — marche rapidement. Paraissez-vous, au contraire, hésiter, vous n'avez qu'un simple *mergé*. Mais le bacchis porte une si légère atteinte à la bourse, qu'il est rare qu'un voyageur se refuse à le verser. Un Moldo-Valaque est plus heureux en recevant un *zwantziguer*, c'est-à-dire environ quatre-vingt centimes, qu'un Français en recevant cinq francs.

Les fonctions des trois souroudjious ne commencent réellement qu'au-delà des barrières. Ces lignes franchies, le premier se met à hurler d'une façon tantôt lamentable, tantôt gaie, toujours discordante, jusqu'à ce que l'haleine vienne à lui manquer. Le second lui succède, puis le troisième, et enfin le premier, qui recommence de plus belle en accompagnant son chant de gestes furibonds, de coups de fouet bruyants et d'évolutions de jambes effrénées, afin que l'ardeur de l'attelage ne puisse un instant se ralentir.

Or, dès que le Souroudjiou a entonné l'*ut*, il oublie tout ou plutôt il ne se souvient plus que de trois choses : son gosier, son fouet, ses chevaux. Désormais le véhicule et le voyageur ne sont pour lui que des accessoires indignes d'attention. Il franchit tout sans calcul. Fossés, ravins, torrents, broussailles, rien ne l'effraie, rien ne l'arrête. Nos courses au clocher n'ont rien de comparable ; nos *steeple chase* sont des jeux d'enfant. Une roue se brise, le chariot chancelle, perd son équilibre, étale à dix pas de là son fardeau, lui casse une épaule ou une cuisse, et n'en continue pas moins sa route en bondissant en tous sens comme un ballon élastique. Vous avez beau geindre, appeler à votre aide de toute la force de vos poumons ; inutile ! le Souroudjiou n'entend pas ; l'exaltation de son zèle le rend sourd.

Arrivé au relais, mais seulement alors, il s'aperçoit qu'il lui manque une roue et son voyageur. (1).

Le véhicule dont nous venons de faire la description se nomme un *karoutchor*. Il est aux Moldo-Valaques ce que le *corricolo*, si spirituellement esquissé par le plus charmant de nos conteurs, est aux Napolitains, avec cette différence cependant que celui-ci peut avec un cheval, transporter sept ou huit personnes, tandis que celui-là ne peut, au contraire, avec sept ou huit chevaux, transporter qu'un seul voyageur.

Chose étrange, les boyards seuls, en Moldo-Valachie, sont encore astreints, dans toute la force du terme, au redoutable karoutchor. Nous nous trompons : n'y sont astreints que ceux qui ne peuvent se procurer une voiture particulière. Mais comme pour résister à un voyage aussi périlleux, aussi destructif que ceux que vous font faire les Souroudjious, il faudrait une voiture de fer ou un *kéroutza*, qu'une voiture de fer serait trop lourde à traîner, et un kérontza, espèce de fourgon massif,

(1) Voir la *Démocratie pacifique* des 2, 3, 5, 6, 9, 10, 12 et 13 août.—La reproduction du *Voyage en Moldo-Valachie* est interdite.

(1) Que l'on ne croie point que nous exagérions. Cette manière de voyager est scrupuleusement exacte. Nous pourrions, si la chose en valait la peine, renvoyer, pour vérifier le fait, aux ouvrages de MM. Wilkinson, Thouvenel et de Bawr.

de l'Université.

Le Mexique déclare la guerre aux Etats-Unis.

Le paquebot anglais *Fidelia*, qui vient d'arriver à Liverpool apporte une nouvelle grave, la déclaration de guerre que le Mexique a définitivement adressée aux Etats-Unis. Voici les termes de ce document belliqueux.

José Jeoquin de Herrera, général de division et président par intérim de la république mexicaine aux citoyens de ladite république.

Savoir faisons que le Congrès général a décrété et le pouvoir exécutif sanctionné ce qui suit : « Le Congrès national de la république mexicaine considérant que le Congrès des Etats Unis du nord a, par décret qu'a sanctionné ce pouvoir exécutif, résolu d'incorporer le territoire du Texas dans l'Union américaine;

» Que cette manière de s'approprier des territoires sur lesquels les autres nations ont des droits, introduit une monstrueuse nouveauté compromettant la paix du monde et violant la souveraineté des nations.

» Que cette usurpation consommée au préjudice dû Mexique était depuis longtemps et perfidement préparée, pendant que l'on proclamait hautement la plus cordiale amitié de la part de la république mexicaine et que les traités existants entre elles et les Etats-Unis étaient scrupuleusement et légalement respectés;

» Que la dite annexion du Texas aux Etats-Unis foule aux pieds les principes conservateurs de la société, attaque tous les droits que le Mexique a sur le territoire, est une insulte à sa dignité comme nation souveraine et menace son indépendance et son existence politique;

» Que la loi des Etats-Unis, en ce qui touche l'annexion du Texas aux Etats-Unis, ne détruit pas du tout les droits du Mexique sur ce territoire, droits actuels et qu'il compte faire respecter;

» Que les Etats-Unis ont foulé aux pieds les principes qui servaient de base aux traités d'amitié de commerce et de navigation et plus spécialement aux délimitations fixées avec précision même avant 1832 qui sont violées par cette nation;

» Et enfin que l'injuste spoliation dont les Etats-Unis veulent rendre victime le Mexique, donne à celui-ci le droit d'employer toutes ses ressources et toute sa puissance à résister, jusqu'à l'extrémité, à ladite annexion;

» Il est décrété :

» 1° La nation mexicaine appelle tous ses enfants à la défense de son indépendance nationale menacée par l'usurpation du Texas qui doit être réalisée aux termes du décret d'annexion adopté par le Congrès et sanctionné par le président des Etats-Unis du nord.

» 2° En conséquence, le gouvernement mexicain appellera aux armes toutes les forces de terre, suivant le pouvoir qui lui est accordé par les lois existantes et dans l'intérêt de la conservation de l'ordre public, pour la sanction de ses institutions et au besoin pour servir de réserve à l'armée. Le gouvernement, aux termes des pouvoirs à lui accordés le 9 décembre 1844, mettra sur pied le corps spécifié par ledit décret, sous le titre des défenseurs de l'indépendance et des lois.

» MIGUELL ARTISTAN, président des députés; FRANCISCO CALDE-

blie une excentricité des plus originales, avec cette épigraphe : « La vérité est étrange, plus étrange que la fable. » Nous citons la feuille anglaise : « Moïse était berger. Noé, fermier. Confucius, charpentier. Mahomet, dit le prophète, ânier. Méhémet-Ali, barbier. L'empereur actuel du Maroc, brocanteur. Bernadotte, ex-roi de Suède, était chirurgien dans la garnison de la Martinique, lors de l'invasion des Anglais. Mme Bernadotte était simple blanchisseuse à Paris. Napoléon, qui descendait d'une obscure famille corse, n'était que major, lorsqu'il épousa Joséphine, fille d'un marchand de tabac, créole de la Martinique. Franklin était imprimeur. Le président Boyer, barbier mulâtre. Le président Tyler, capitaine milicien. Olivier Cromwell, brasseur. Le président Polk, aubergiste. Le beau père d'Isabelle, reine d'Espagne, mari de Christine et beau frère du roi de Naples, était jadis garçon de café. Le général Espartero était sacristain.

Le roi Christophe d'Haïti, esclave de S. Kitt. Le président actuel d'Haïti, également esclave. Bolivard, droguiste. — Le général Paez, vacher. Vasco de Gama, matelot. Colomb, matelot. Louis-Philippe, maître d'école en Suisse, à Boston et à la Havane. Catherine, impératrice de Russie, était grisette de régiment. Le gouverneur actuel de Madère était tailleur, et le ministre actuel des finances en Portugal était simple marchand de vin de Madère.

En ce moment l'Espagne et le Portugal comptent bon nombre de ducs, marquis, comtes, vicomtes et barons, jadis cuisiniers, tailleurs, perruquiers, savetiers, balayeurs et mulâtres. Ces traits caractéristiques suffiront à prouver que des individus sortis des rangs les plus infimes de la société sont arrivés au plus haut degré des honneurs, de la puissance, de la fortune, et qu'ils ont même accaparé trônes, couronnes et autels. Brutus, avant d'être Brutus, n'était-il pas Brute?

ADJUDICATION DU JOURNAL LE COMMERCE. — On sait que l'adjudication du journal le *Commerce* avait été fixée à aujourd'hui 13 août. La mise à prix a été de 10 000 fr. Après la lecture de l'ancien cahier des charges et du cahier des charges nouveau, au moment où il allait être procédé aux opérations, il est intervenu une opposition qui a dû faire ajourner de nouveau la vente, sans fixation de jour. Cette opposition était formée par cinq des fondateurs de la société encore en exercice. Le nombre total des fondateurs est de douze, savoir : MM. le marquis de Tamisier, de Quillebeuf, Dumas de Lavareille, de Corcelles, député; de Tocqueville, député; Lanjuinais, député; de Combarel, député; de Viart, député; Roche, avocat; Lamartinière, rentier; Mirabel-Chambeau, avocat à la cour de cassation et Poirier, gérant.

DISPARITION DE M. EUGÈNE BAICHÈRE, AVOCAT. — La *Patrie* publie ce soir une nouvelle étrange : « On a dû lire dans plusieurs journaux, dit-elle, une note par laquelle on priait instamment les personnes qui ont déjeuné samedi dernier, au café de Paris, avec M. Eugène Baichère, avocat à la cour royale de Paris, de se faire connaître à M. B. Maurice, rue Montholon, 24 bis. Nous croyons qu'il est temps d'expliquer le but de cette note. La publicité ne peut que seconder les recherches actives de la police. M. Eugène Baichère, avocat à la cour royale de Paris, demeurant passage Saulnier, 18, a quitté sa femme à neuf heures du matin, en lui annonçant l'intention d'aller d'abord au bain, puis de tou-

pâles, amaigris et presque livides révèlent de précoces débauches. D'autres plus âgés, portant barbe et moustaches, l'habit boutonné jusqu'au collet se font remarquer par le cynisme de leur attitude, ce sont ceux-ci qui, dans les rencontres ménagées par eux entre leurs plus jeunes complices et des promeneurs imbéciles ou timorés, jouaient le rôle d'agents de police, et extorquaient de l'argent aux victimes, sous le prétexte de leur éviter de mauvaises affaires avec la justice. Après l'appel de la cause, M. le président procède à l'interrogatoire des prévenus qui répondent comme il suit :

1° Pierre-Louis Dubret, âgé de 34 ans, agent d'assurances; 2° Charles-Narcisse Reneux, 19 ans, dessinateur; 3° Victor-Edmond Lépinoy, dit Morel, 21 ans, ouvrier sellier; 4° Louis-Etienne Rey, dit l'Auvergnat, 22 ans, commis marchand; 5° Jean Parat, dit Prosper, 28 ans, courtier en vins; 6° Pierre-Louis Roux, dit Coco, 40 ans, commis-voyageur; 7° Alphonse Vincent, 23 ans, garçon limonadier; 8° Alexandre-César Froment, 28 ans, charcutier; 9° Vital Migoule, dit le Gascon, 33 ans, garçon de salle; 10° Edouard-Frédéric Rigal, 19 ans, garçon limonadier; 11° Célestin Couché, 19 ans, domestique; 12° Henri-Victor Planchon, dit Paletot, 42 ans, commis marchand; 13° Jean-Edouard Forion, 21 ans, commis marchand; 14° Pierre Ney, dit Godfordum, 33 ans, domestique; 15° Louis Bufard, sans profession; 16° Louise-Emilie Bernier, 28 ans, fleuriste; 17° Jacques-Mathieu Blaizot, 26 ans, traiteur; 18° Joséphine Ger-mont, femme Blaizot; 19° Auguste Coulan, dit Pistolet, 35 ans, commis marchand; 20° Jean-François Loison, dit Adolphe, 36 ans, traiteur; 21° Alexandre Dulioust, 27 ans, employé; 22° Pierre Ianel, dit Alexandre, ans, logeur; 23° Jean-Joseph Giraud, 44 ans, traiteur; 24° Marie Lor-, femme Gueret, 32 ans, logeuse; 25° Désirée-Angélique Nourrit, dite Julie, 38 ans, fille soumise; 26° Julie-Alexandrine de Glane, 28 ans, couturière; 27° Louis Meyer, dit Gros-Roux, dit l'Alsacien; 28° Gustave Laghèse, dit Rigolet; 29° Auguste Dulip; 30° Virginie-Marie Solsson. — (Les quatre derniers font défaut.)

Cet interrogatoire préliminaire terminé, M. l'avocat du roi Auspach requiert le huis-clos, les débats étant de nature à porter atteinte aux bonnes mœurs. Le tribunal, faisant droit à ces réquisitions, prononce immédiatement le huis-clos. En conséquence, la salle est évacuée par le public. Les détails de cette affaire et le nombre des témoins à entendre (environ quarante) prolongeront sans doute les débats jusqu'à samedi.

DÉNOUEMENT DE L'AFFAIRE DES AUVERGNATS. — Les débats de l'affaire dite bande des Auvergnats se sont terminés aujourd'hui à la Cour d'assises de la Seine, après avoir occupé trois audiences. Le jury, entré dans la chambre de ses délibérations à 1 heure un quart, en est sorti à 5 heures un quart, avec un verdict négatif à l'égard des accusés Cayron, Grignac, Vacherelle, femme Arribat et Mouilleron, lesquels ont été déclarés acquittés de l'accusation portée contre eux. Le verdict était affirmatif à l'égard des autres accusés, mais modéré par l'admission de circonstances atténuantes en faveur de Gaillard, Comby et Ganneron. En conséquence de ce verdict, la Cour, après en avoir délibéré, a condamné Arribat à vingt ans de travaux forcés, Fontange et Cholat, chacun à huit ans de la même peine, Ganneron, à cinq ans de prison, Gaillard et Comby, chacun à deux ans de la même peine.

---

beaucoup plus vulgaire que le karoutchor, dont l'origine est daco-romaine, et conséquemment des plus nobles; il en résulte que les boyards sont condamnés jusqu'à nouvel ordre à se faire casser aristocratiquement les les jambes ou les bras.

Moins jaloux qu'eux de ce privilège, et voulant circuler partout sans être obligé d'emporter toute une pharmacie, nous avons fait comme font les bourgeois, nous nous sommes pourvus d'un excellent kéroutza. C'est moins distingué, mais c'est plus commode et surtout beaucoup moins trompeur. Outre sa solidité à toute épreuve, le kéroutza est couvert, et, véritable arche de Noé, peut donner asile à une demi-douzaine de personnes, à des munitions de toutes sortes, à des malles, et même, au besoin, à une ménagerie.

Voilà pourquoi, ayant parcouru les deux principautés danubiennes dans ce rustique équipage, nous avons fait de son nom l'exergue de nos humbles études. Ceci posé, entrons en matière.

N'en déplaise à M. Blanqui, dont nous apprécions d'ailleurs le talent comme économiste et comme écrivain, nous ne croyons pas qu'un homme, quel que soit sa sagacité, sa pénétration, voire son génie, puisse parler avec autorité d'un pays et d'un peuple, quand il ne les a vus qu'à vol d'oiseaux; et cependant, que de voyageurs en crédit l'ont tenté, dont nous aurions à citer les noms, si nous voulions nous donner la peine de les rechercher !

Pour bien connaître un peuple, pour être en état de le juger, il faut aller habiter avec lui, apprendre sa langue, se pénétrer de ses institutions, s'initier à ses mœurs, s'identifier avec ses us, et le suivre, si nous pouvons ainsi dire, méthodiquement dans sa marche. C'est ce que nous avons fait.

Avons-nous atteint notre but?.... On ne nous ôtera pas du moins le bien modeste mérite d'avoir eu de bonnes intentions.

DES ORIGINES MOLDO-VALAQUES.

Les Moldo-Valaques descendent : les Moldaves, des Gites, ainsi que les appelaient les Romains — *gétipaides*, enfants d'Egypte, et non, comme on l'a plusieurs fois prétendu, des Gépides — et les Valaques, des Daces, qui, appelés *Daï* par les Grecs, et *Daœ* par les Scythes, étaient sortis de la Sarmatie et de la Thrace.

Les Gites et les Daces habitaient les régions comprises entre l'Ister ou Danube au midi et à l'orient, les monts Krappacks ou Carpathes au nord, et la Teïsse à l'occident : ce que l'on appelle aujourd'hui Transylvanie, Valachie, Moldavie.

Mus par les mêmes principes, les mêmes mœurs, le même amour de la guerre et les mêmes besoins, ces deux peuples ne tardèrent pas à se liguer et à se fondre en une seule famille pour tenir tête aux Romains qui menaçaient de les envahir, et dès lors leur territoire commun s'appela la Dacie.

Les Daces étaient sobres, laborieux, bons guerriers. Leur courage allait jusqu'à la témérité, et leur dévouement jusqu'au fanatisme. Cela tenait à l'opinion répandue parmi eux que la mort n'était qu'un passage, et qu'en sortant de cette vie ils allaient rejoindre Zamolxis qui, de leur législateur, était devenu leur Dieu. (*gétai a thanatidzontes*.)

Zamolxis ou Zalmoxis, qui naquit en Dacie au commencement de la LXII[e] olympiade (an 490 avant J.-C.), et que quelques anciens confondent avec Thalès, tandis que d'autres révoquent en doute son existence, et ne voient en lui qu'un personnage mystique analogue à Silène, le professeur de Bacchus, Zamolxis, disons-nous, fut l'un des plus célèbres et des plus heureux jongleurs de son temps. Le hasard l'ayant amené fort jeune à Samos, il y entra au service de Pythagore, qui, charmé de son aptitude, l'admit au nombre de ses élèves. Zamolxis suivit son maître à Crotone, chez l'athlète Milon, qui lui avait offert l'hospitalité, l'aida à fonder son *Omacholon* (1), et devint le pilier de sa fameuse école. Il se lia avec Télange, maître d'Empédocle, avec Armineste, celui de Démocrate, et avec Astrée. On sait quelle était la belle doctrine du fils de Mnésarque : elle tendait à fortifier l'âme en la purifiant, à dompter les sens, à faire supporter les privations, de quelque nature qu'elles fussent, à vaincre la douleur, et enfin à façonner l'esprit aux habitudes de la méditation. « La vie d'un pythagoricien, dit Platon dans sa *République*, est devenu le synonime d'une vie exemplaire. » Zamolxis, plus que personne, n'eût jamais dû l'oublier. Il s'en écarta cependant en devenant amoureux de la belle et illustre Théano, élève et épouse de Pythagore, et en le lui déclarant; mais il fut bientôt obligé de fuir, pour éviter le courroux du maître.

Il parcourut la Chaldée, où il perfectionna ses travaux en astronomie, l'Egypte, où il étudia la médecine, et la Phénicie, où il acquit de précieuses connaissances en géométrie.

De retour en Dacie, il songea sérieusement à mettre à profit l'instruction qu'il avait acquise. Grâce à quelques prédictions heureuses pronostiquées sur l'état des cieux, il gagna la confiance du peuple et capta la faveur des grands. Il les attirait, sous prétexte de les régaler, dans une vaste salle qu'il avait fait construire exprès, à l'imitation des Ioniens, et là, favorisé par leur grossière ignorance, il leur enseignait la métempsychose, affirmant que ni lui ni personne n'était destiné à mourir, que l'homme, en quittant la terre, allait dans un lieu où il jouissait d'éternelles félicités. Sa réputation devint immense. Le roi Deucaos le considérait comme l'infaillible organe de la volonté des Dieux, et voulut partager son trône avec lui. Mais Zamolxis refusa. Habile et ambitieux outre mesure, il aspirait à un autre but. Aux yeux des Daces, il passait déjà, dit Hérodote, pour un génie, *paimôn*, il voulut passer pour un Dieu.

Pythagore, pendant plusieurs années, s'était séquestré du monde en priant sa mère de prendre note de tout ce qu'elle verrait pour qu'un jour il pût accroître son crédit, en affirmant qu'il revenait des enfers, où il avait appris tout ce qui se passait sur la terre. Zamolxis marcha sur ses traces. Il se retira clandestinement dans une montagne élevée, ardue, inaccessible presque, dont il fit son olympe, et ne conserva de rapport qu'avec le roi et ses ministres : avec le roi qui, voyant les Daces obéir aveuglement à ses ordres, dès qu'ils émanaient des oracles fatidiques de Zamolxis, tenait celui-ci en grand honneur : avec les ministres qui, gagnés par les largesses du monarque, se prêtaient de bonne grâce à ce manége imposteur.

Au bout de trois ans, Zamolxis reparut sur la scène dans toute la splendeur de sa gloire, et, secondé par ses partisans, tous empressés à exalter sa puissance, il fut déifié. Rien ne nous apprend l'époque de sa mort. Nous savons seulement qu'il laissa d'immenses richesses, irrécusables témoignage de la ferveur et de la charité des Daces.

Ammius Marcellin prétend que ce célèbre prophète était de ces hommes qui, dans la Thrace, repoussaient le commerce des femmes avec une sorte de sainte horreur, et passaient à cause de cela pour des êtres privilégiés dont la vie était vouée au culte des autels. Si l'assertion est exacte, nous devons en induire que Zamolxis se serait condamné à cette continence pour se punir de sa conduite légère envers Théano.

Quoiqu'il en soit, les Daces étaient si fermement convaincus de sa sincérité et de l'infaillibilité de ses oracles que, suivant Strabon, ils allaient plus gaiement à la mort que d'autres n'entreprenaient un voyage. Dion Cassius en cite un exemple.

LE PROPHÈTE ZAMOLXIS ET THÉANO.

C'était sur la fin du règne de Domicaïte, et la veille d'une grande bataille que les Romains devaient livrer à ce valeureux monarque. Retranchés dans les profonds ravins qui ceignent les plaines de la Cumanie (1), dépourvus de vivres, harassés par des marches forcées, les Daces commençaient à perdre cette énergie qui soutient le soldat et fait l'homme d'action. Un grand conseil aussitôt s'assembla. Les plus âgés, avec la prudence que donne les cheveux blancs, opinent pour la paix; d'autres, guidés par leur habitude des camps, réclament seulement une trève. « Qu'avons-nous besoin de paix ou de trève, s'écrient chaleureusement « vingt jeunes guerriers que les droits de la naissance ont appelé au con« seil. Il nous faut des combats ! »

A peine dits, ces mots courent de bouche en bouche jusque dans les rangs de l'armée où ils trouvent de nombreux échos. Chaque homme, oubliant la faim qui le tourmente, ses fatigues, ses souffrances, brandit avec fierté son pesant javelot, revêt son casque de fer, sa cuirasse de cuir, son bouclier d'osier que double une peau de daim, et court, plein d'une nouvelle ardeur, se ranger sur le plateau qui domine la plaine de *Coganum*. De là il parcourt d'un regard impatient le champ de bataille.

Mais, nous l'avons dit, tous les chefs ne partageaient pas ce noble enthousiasme. Eudoxas, commandant de l'une des plus fortes cohortes, s'opposait à un engagement; il alléguait l'infériorité numérique des Daces et la position avantageuse des Romains. Décœneus, le rusé devin, le hardi interprète des augures, Décœneus, le successeur de Zamolxis, le secondait de toute son influence. Voyant Béribistes (2), fils du vieux Domicaïte, prêt à faire avancer ses troupes, il court à lui, et de sa voix puissante; « S'il ne s'agissait, s'écrie-t-il que des Scythes ou des Thraces, je « vous dirais : Marchons ! mais il s'agit des Romains, de cet infatigable « ennemi devant les aigles duquel fuient tous les peuples de la terre ! « Combinons donc plus sagement nos plans. Consultons les oracles, agis« sons d'après leurs décisions, la victoire nous couronnera peut-être de « ses palmes et nous oublierons nos malheurs passés ! »

Il dit, et aussitôt l'on s'empresse à lui obéir. Un *anthropobole* (3) est

(1) De *omaichmia* association, réunion, assemblée.

(1) La Moldavie.

(2) Ce nom est composé de *ber* ou *bir*, qui signifie chef, et de *bistos*, nom d'une partie du peuple auquel ce soldat-roi commandait.

(3) De *Anthrôpo*, homme, et de *boleô*, je lance.

s présenté qu'un long amas de planches couvrant ou retenant par s membres blessés, de nombreuses victimes. Un cri prolongé, dérant, a suivi plutôt que signalé cette catastrophe. Les nombreux clateurs accourus des autres tribunes ou de l'intérieur de l'hippome, ont rapidement relevé les malheureux blessés, qui ont été transtés aussitôt, les uns au centre de la prairie, les autres dans les baues placées derrière les tribunes, d'autres enfin, dans des voitures geamment offertes. Des scènes d'une douleur variée, dont le récit it trop pénible, appelaient en ce moment l'intérêt et les secours pus sur vingt groupes différents.

L'empressement sympathique et généreux que fait naître tout mal r dans une population comme la nôtre, n'a pas manqué dans cette te occurence. Les personnes les plus grièvement blessées ont été soies par des médecins, puis transportées sur des civières improvisées, c des ménagements admirables. Si on n'a pas su aussitôt à quoi s'en ir sur le nombre des individus atteints, on a connu au moins les cas plus graves. Un homme d'une cinquantaine d'années, nommé Blot, sureur de bois, ayant eu la tête écrasée par l'échafaudage sous lequel e trouvait, n'a pu retrouver ses sens après une saignée, et a été jugé du. Le malheureux a expiré, en effet, sur le seuil de l'hospice. Un fant de 15 ans, étouffé sous les planches, présentait aussi peu de nces de salut. Les autres victimes, pour être moins en danger, n'en rnient pas moins des fractures graves ou des contusions fort douloues. L'impression morale, la vive anxiété des familles, les larmes rédues par ceux qui venaient de reconnaître des parents et des amis, rmi les victimes, complétaient, comme on le pense, ce spectacle de uleurs.

» Nous n'avons pu être fixés que ce matin sur le nombre des blessés. us donnons plus loin la liste des victimes enregistrées ce matin à 10 ures, au bureau de la police. D'autres noms seront indubitablement outés à ceux-là dans le courant de la journée. Il faut espérer que la rt s'en tiendra aux deux infortunés que nous citons plus haut. Cendant, les fractures de jambes sont fort nombreuses et peuvent avoir s suites funestes. Nous ne présentons aujourd'hui qu'un premier reé fait à la hâte ; demain ou après-demain seulement, il nous sera posle d'apprécier toutes les conséquences de ce cruel évènement.

La première pensée qui vient à l'esprit après le coup d'un malheur pa l est une pensée de réaction et de plainte. On accuse l'imprévoyance s hommes chargés de veiller à la sûreté publique. Le droit de la doue r est toujours légitime. Il est certain que cet évènement pouvait être évu et évité par un surcroît de précautions prudentes. Cependant, pour s qui venons d'informer sur les causes de l'évènement, la condamtion à prononcer devient difficile. Il résulte de nos renseignements pris diverses sources que c'est au mauvais état de l'hippodrome, à l'humité qui a traversé plusieurs couches de terre qu'il faut attribuer la ute de la loge construite par M. Lodier. Cette loge s'est affaissée en ssant dans la terre profondément amollie par les eaux qui y séjourient pendant les pluies.

« Ce mouvement une fois produit en avant, rien n'a pu l'arrêter, car

Le prévenu fait dresser ses chaises dans l'auditoire, nous en ouvrons un, et nous y lisons la chanson suivante :

Rencontre de Joséphine avec Napoléon dans les cieux.

JOSÉPHINE.

Salut, grand empereur de France,
Salut, me reconnaissez-vous?
Après une si longue absence,
Je vous revois, mon cher époux ;
Moi qui fus votre souveraine,
Des Français je vis le bonheur ;
Mais plus que moi, une Autrichienne
A su subjuguer l'empereur.

NAPOLÉON.

Qu'aperçois-je au travers de la nue,
A Sainte-Hélène, sur mon tombeau?
Voyez, c'est Bertrand, l'âme émue,
Et mes autres vieux généraux.
Ecoutez, leur voix argentine
Semblent répéter tous en chœur:
L'on devrait mettre Joséphine
A côté de notre empereur.

JOSÉPHINE.

Entendez-vous, le canon gronde,
Vos cendres viennent d'arriver;
Voyez cette foule de monde
Pour voir le cortège passer.

. . . .

NAPOLÉON.

Merci, Providence divine,
Mes derniers vœux sont accomplis;
Pour toujours, chère Joséphine,
Ici nous voilà réunis.
Bertrand, et vous, peuple de France,
Qui ne me comblez que d'honneurs,
Je vous bénis; bonne espérance;
Vous aimez toujours l'empereur.

Le prévenu. — Vous avez daigné jeter les yeux sur ma marchandise, messieurs; maintenant vous savez qui je suis. J'ai fait partie des goguettes les plus recommandables : *les Enfants de la Veuve, les Bergers de Syracuse, les Francs Lurons, les Singes effarouchés*, etc. Je connais M. Edouard Donvé, M. Billioux, M. Aslin, M. Tournemine, tous gens bien établis et patentés.

J'ai soutenu plus d'une fois Emile Debraux, quand il avait bu un coup de trop; Dauphin et Pinas m'ont donné bien des fois une poignée de main. Je me recommande à la clémence du tribunal.

Le père Anacréon n'est condamné qu'à vingt-cinq fr. d'amende.

CHRONIQUE AGRICOLE.

COURS DU BLÉ. — La persévérance du mauvais temps a donné l'éveil aux spéculateurs ; sur presque tous les points de la France, le prix du blé a subi une hausse très marquée, et, si la pluie devait continuer encore une semaine ou deux, les cours s'élèveraient, sans aucun doute, dans une proportion inquiétante pour le consommateur. Espérons que nous serons dispensés de subir cette fâcheuse épreuve.

Blé 1re quál.	[illegible]	[illegible]
Blé 3e	18	55
Seigle	11	88
Scourgeon ou orge	11	56
Avoine	7	56
Fèves	13	14

ARRAS, 9 août. Vente des blés très active avec une nouvelle augmentation de 50 c. par hect. les seigles, les escourgeons et les avoines ont aussi été plus recherchés. La farine augmente.

Blé blanc	17 à 19	
Id. roux	13	18 70
Seigle	9	10 50
Escourgeon	9	11 25
Avoine	6	6 75

Dans le Sud : BAYONNE, 4 août.

Froment (l'hect.)	23 65
Blé d'Inde	23 00
Seigle	16 25
Orge	12 00
Avoine	8 80
Pommes de terre	5 50
Fèves de marais	15 25

TOULOUSE, 6 août.

Blé fin et bladette 1re qté	22 50
Id. Id. 2e qté	21 75
Id. Id. 3e qté	21 00
Mitaden fin	21 00
Id. dits de commerce	20 00
Id. aduri pour vermicelle	22 00
Maïs	15 00
Avoine	8 50

Dans l'Ouest : NIORT, 7 août.

Froment	18 51	à 19 15
Baillarge	9 25	9 57
Avoine (quintal)	16 00	0 00
Son id.	10 00	0 00

LE MANS, 8 août.

Froment	21 65
Méteil	18 55
Seigle	13 50
Orge	8 90
Avoine	6 80

NANTES, 5 août. — La continuité de la pluie empêche de ramasser les récoltes qui sont en partie coupées. Cette circonstance, qui tend à détériorer la qualité, rend les achats difficiles. Il reste peu de froments vieux, beaucoup de provenances manquent ; ceux qui restent sont tenus en baisse de 75 c. à 1 fr. sur les derniers cours. L'orge est rare et se vend avec faveur.

---

té. Les uns vont emplir vingt amphores d'une eau pure destinée aux tions ; les autres cueillent des rameaux d'olivier, les trempent dans ile sacrée, les brûlent et en ramassent avec soin les cendres, afin d'en mer un cercle autour d'une petite arène réservée au chef des arusces. Pendant ce temps, une fosse profonde avait été creusée et recourte de planches trouées en plusieurs endroits, et l'on avait amené un ne Dace d'une vingtaine d'années destiné au sacrifice.

Aussitôt douze *canéphores* le saisissent, les uns par les pieds, les aus par les bras, ceux-ci par la tête ; ils le balancent pendant deux mies, le lancent vigoureusement dans l'espace et le reçoivent sur la nte acérée de leurs lances.

Le sacrifice ainsi accompli, Décœneüs s'approcha pour constater l'état la victime. Dans le cas où elle n'eût pas été frappée de mort sur le np, on devait la déclarer impure et en sacrifier sur-le-champ une au. Le devin la reconnut digne du grand Zamolxis, en fit joyeusement la claration ; après quoi, armé d'une épée à lame courte et à double nchant, il éventra le jeune Dace, écarta ses entrailles fumantes d'où la s'exhalait encore, et demeura plongé dans la plus morne méditation. consultation achevée, il descendit dans la fosse, vêtu d'une tunique nche et la tête ceinte de bandelettes ; puis, reparaissant inondé de g des pieds à la tête, il s'écria, en s'adressant aux soldats humblent prosternés devant lui :

Ainsi l'ordonnent les destins !

« Dix d'entre les plus jeunes, d'entre les plus braves, d'entre les mieux s de l'armée, se réuniront l'arme basse, le front découvert et le myrte à la main. Ils se rendront ainsi au camp des Romains, proposeront la paix et s'offriront en ôtages. »

Il n'a pas achevé que de sourds murmures roulent aussi bruyamment s les rangs de l'armée que l'onde agitée sur la mer. Décœneüs s'élance milieu des principaux groupes et accuse leur mollesse, leur pusilmité. Sa voix rude et vibrante a le retentissement du tonnerre.

— Avez-vous peur? dit-il avec un noble courroux. Qui vous arrête? ulez-vous braver la volonté suprême de votre Dieu?

A ces mots, les murmures cessent, le calme renaît, et cent voix brient aussitôt l'honneur de partir.

— Arrêtez ! reprend le vieil interprète, et que chacun de vous sache avant tout le sort réservé aux dix ôtages.

« Ainsi l'ont décidé les destins : les dix ôtages mourront, mais l'are sera sauvée ! »

Loin d'attiédir la résolution des Daces, cette prédiction ne fait que ccroître. Cent autres jeunes gens accourent se joindre aux premiers.

— Enfants ! s'écrie de nouveau Décœneüs, Zamolxis vous attend là ut !... Marchez à la gloire !

On procède au tirage. Dix héros sortent de l'urne. L'histoire a conrvé leurs noms ; ce sont : Pharaïs, Ephestros, Epicaïste, Mistras, rxis, Scutès, Dapyx, Role, Cotison, Amyntas. Ils s'apprêtent, font des ieux à ceux de leurs amis qui restent, et se dirigent bravement vers le mp des Romains.

Ils n'ont pas disparu dans la plaine, que Décœneüs assemble une sende fois le conseil. Ce que vient d'ordonner le vieillard couvre un projet audacieux. De son succès dépend le sort de la Dacie.

Son plan développé, il réunit, à son de trompe, les décurions, les centurions et les véxillaires, dont les cohortes ont été récemment organisées à la romaine par Sextus Servilius, transfuge, sur la fidélité duquel on peut d'autant plus compter que sa tête est proscrite à Rome. Décœneüs assigne à chaque soldat le poste qu'il doit occuper, stimule l'énergie des moins hardis, applaudit au zèle des plus intrépides, ensuite, il donne le signal.

Il a choisi le moment où les ombres de la nuit commencent à envelopper la terre, où l'ennemi, comptant sur la paix que sont venus lui demander les dix ôtages, se livre aux douceurs du repos, aux joies imprudentes des libations, aux trompeuses caresses des courtisanes. Conduits par Athéas et Thuméïicus, leurs guides les plus sûrs, les nouvelles légions tournent la montagne et s'avancent armées jusqu'aux dents. Servilius, le premier, se jette sur les sentinelles avancées, les poignarde, enveloppe étroitement les tentes et livre un passage aux Daces, qui passent au fil de l'épée tout ce qui leur tombe sous la main.

Ce fut une horrible boucherie. Au point du jour des milliers de cadavres jonchaient le sol. Faute de victimes, maintenant à frapper, les vainqueurs s'abandonnaient au pillage. Le camp, dévasté et brûlé, ils songèrent à leurs dix ôtages. On les fit rechercher, on examina les morts, ce fut sans succès. De ces malheureux jeunes gens, il ne restait aucune trace. Décœneüs interrogé ne savait lui-même que répondre, lorsqu'un soldat dace parut, disant que, dirigés par le vindicatif Tasius Acruměrus, trois escadrons romains les avaient emmenés.

Habitués à lutter contre les Romains, et sachant que, loin de les abattre, une défaite ravive leur ardeur, les Daces ne perdent point un instant.

Obligés de recompléter leurs rangs éclaircis, ils appellent à leurs secours les *Hippomalgi*, qui traient leurs juments pour faire avec leur lait ce fameux fromage connu dans l'antiquité sous le nom d'*hippace* ; les *Galactophagie*, qui ne se nourissent que de chair de bouc ; les *Abii*, les plus pauvres, mais les plus probes de tous les peuples ; les *Amanœci*, qui n'habitent que leurs chariots de guerre ; les *Sauromates*, renommés pour la trempe de leurs armes ; les *Bastames*, les plus lestes et les plus adroits montagnards ; enfin, les *Tygirètes*, indigènes des rives du Tysas (Dneister) dont ils ont tiré leur nom.

L'attente des Daces ne fut pas trompée. Les Romains, peu de temps après leur déroute reparurent, renforcés de troupes fraîches et aguerries, parmi lesquelles des peuples gaulois ; les *Boii*, les *Scordisci* et les *Taurisci* appelés génériquement *Uttriculaires* ou bateliers de liége, à cause de l'habitude qu'ils avaient de construire avec élégance et solidité des barques de peaux et d'osier, ayant la forme d'une outre ; les *Misi*, peuples de la Thrace que Cluvisius nomme *Caperobata* ou hommes religieux, parce qu'ils ne mangeaient rien de ce qui avait eu vie. — Les *Mysi* qu'Homère appelle les combattants de près, à cause de leur bravoure. On remarquait encore les *Briges*, ces hercules qui fournissaient aux Romains leurs *Tignarii* ou charpentiers ; les *Mygdones*, qui faisaient l'office de *dindrophores* ou bûcherons ; les *Brébyces*, reconnaissables à leur air farouche ; les *Mudobytini* et les *Boythini*, dont les vêtements étaient de cuir et de fer ; enfin les *Thyici* et les *Maryandini*, tous peuples répandus depuis lors en Asie.

Les Romains revinrent à la charge plus impétueux et plus résolus que jamais. De leur côté, les Daces soutinrent intrépidement le choc ; mais, beaucoup inférieurs en nombre, ils ne pouvaient longtemps tenir tête, la trahison d'ailleurs s'était également glissée dans leurs rangs. Ils eurent beau faire des prodiges de valeur ; le jour de leur défaite était venu : frappés d'une terreur panique, ils se débandèrent et prirent brusquement la fuite, laissant aux Romains un butin plus riche que celui qu'ils leur avaient précédemment enlevé.

Le lendemain de ce funeste évènement, réunis au tour de Décœneüs, les chefs Daces déploraient amèrement les terribles conséquences de la guerre et avisaient au moyen d'obtenir une paix cette fois définitive et sincère. Tout à coup, ils voient accourir dans leur direction dix coursiers aux naseaux haletants, à la longue crinière et à la prunelle de feu. Ils traînaient à leurs queues dix cadavres, ceux des malheureux ôtages que les Daces avaient envoyé naguère aux Romains !

Ainsi s'accomplit la prédiction de Décœneüs, en l'an 84 de J.-C. Les ôtages avaient une fois sauvé l'armée, mais ils étaient tombés victimes de leur dévouement.

Exaspérés à la vue de tant de cruauté, les Daces recommencèrent les hostilités, tantôt vainqueurs, plus souvent vaincus. Sous Domitien, l'avantage fut pour eux. Les consuls Appius, Sabinus et Cornélius Fuscus, battus sur tous les points à la fois, trouvèrent eux-mêmes la mort sur le champ de bataille.

Les Romains, à leur tour, demandèrent la paix, et le roi des Daces, Décébale, ne la leur accorda qu'après avoir obtenu un tribut annuel et des garanties solides.

Cet état de chose dura jusqu'en l'an 102 de J.-C. A cette époque, Trajan, qui venait d'être élevé à l'empire, résolut de réparer les fautes de Domitien. Il ordonna d'abord la construction sur l'Ister, de ce pont fameux dont Apollodore de Damas fut l'ingénieur, fit passer en Dacie une armée formidable, livra bataille aux Daces, les vainquit et réduisit leur pays en province romaine.

L'influence morale de Zamolxis était si grande que, semblable aux vieux et solides monuments, elle devait résister aux révolutions dévastatrices du temps, et se perpétuer d'âge en âge. Nous en retrouvons encore quelques traces de nos jours. Les choses ont changé de place, les noms se sont altérés, mais le fond est toujours demeuré le même. Il est certaine partie de la Moldo-Valachie où le prophète-Dieu est révéré comme un saint. On lui sacrifie des victimes, il est vrai, d'une façon beaucoup plus inoffensive que du temps des Daces : c'est plutôt une consécration qu'un sacrifice. Ce qu'il y a d'étrange, c'est que, tant est puissante la tradition, ceux qui pratiquent cette œuvre païenne, n'en sont pas moins de fort zélés chrétiens.

FIN DU DERNIER FRAGMENT.

STANISLAS BELLANGER.

A Paris et dans tout son rayon d'approvisionnement, la hausse s'est fait très vivement sentir. Les blés de fermiers valaient, au dernier marché, de 27 à 33 fr. l'hect. et demi ; le seigle se tient ferme ; mais il n'a pas encore monté. Il en est de même pour les avoines.

IRRIGATIONS. — M. le ministre de l'agriculture et du commerce vient d'adresser aux conseils-généraux les trois questions suivantes, concernant les irrigations :

1° Aflo de régler ce qu'on appelle le droit de barrage, ne conviendrait-il pas d'accorder aux propriétaires de terrains irrigables, sans qu'il soit en rien dérogé aux lois qui règleut la police des eaux, le droit d'appuyer sur l'héritage d'autrui, à la charge d'une juste et préalable indemnité, les ouvrages d'art nécessaires à la prise d'eau?

2° Pour rendre possible une plus grande extension de l'arrosage des terres en favorisant la création de nombreuses associations, ne serait-il pas bon de déclarer d'utilité publique l'entreprise des propriétaires qui, possédant plus de la moitié en étendue des terrains riverains d'un cours d'eau non navigable, ni flottable ou d'une section de ce même cours d'eau déterminée par l'administration, demanderaient à s'associer pour faire une prise d'eau commune à l'usage des riverains et pour l'irrigation de leurs propriétés?

3° Ne faudrait-il pas que cette déclaration entraîna le droit d'expropriation du droit d'usage des eaux pour tous les riverains qui ne voudraient pas faire partie de l'association, et aussi le même droit d'expropriation pour tous les terrains appartenant à autrui, nécessaire à l'établissement de la prise d'eau?

Ces questions sont en elles-même très importantes ; mais elles sont résolues depuis longtemps en théorie et en pratique : nous ne pouvons donc considérer la circulaire de M. le ministre que comme un moyen dilatoire, comme une excuse qu'il se prépare pour justifier l'ajournement des grands travaux d'irrigation et de la législation spéciale si solennellement promise à la tribune des deux chambres. Tous les congrès agricoles, toutes les sociétés d'agriculture qui se sont occupés de la question des irrigations, ont proclamé la nécessité de l'association pour tirer des eaux tout le service qu'on peut en attendre ; un inspecteur général d'agriculture, envoyé, par M. Cunin-Gridaine, en Italie et en Allemagne pour étudier la législation du pays la plus avancée dans la pratique des irrigations, a montré dans un excellent rapport, distribué aux chambres, comment devaient être résolue les questions que M. le ministre semble regarder comme douteuses ; il a signalé la législation sarde comme un type sur lequel nous devions nécessairement modeler notre propre législation ; et le motif qu'il invoque pour justifier sa préférence, c'est que la législation sarde a établi plus fermement qu'aucune autre la nécessité de l'association sous la direction de l'Etat. C'est qu'elle a mieux su fondre tous les intérêts particuliers dans l'intérêt général.

M. Mauny de Mornay, l'inspecteur dont nous parlous, a formulé son opinion avec une netteté remarquable ; nous ne pensons pas que les conseils généraux puissent se dispenser d'étudier son rapport, s'ils veulent eux-mêmes émettre une opinion de quelque valeur; aussi leur recommandons-nous de lire attentivement la fin du premier chapitre conçu dans les termes suivants :

« J'ai désiré faire connaître que la législation qui met dans la dépendance de l'Etat toutes les eaux naturelles autres que celles de sources, est la seule bonne et la plus profitable au pays. En Lombardie et en Piémont, pas une goutte d'eau n'est perdue ; tout est appliqué avec économie et intelligence, de manière à faire produire au sol tout ce qu'on peut en attendre, ou à mettre en mouvement d'utiles usines. Les règles du droit y sont claires et franches ; beaucoup de luttes et de procès sont évités, et je ne crois pas que la France puisse jamais utiliser complètement toutes les eaux si abondantes qui coulent sur son sol, tant que l'Etat, c'est-à-dire la communauté des citoyens ne les possèdera pas sans conteste, quelque soit leur volume et leur destination ; ne les administrera pas, ne les concèdera pas avec ou sans conditions, et ne les répartira pas avec justice et impartialité entre l'agriculture et l'industrie manufacturière. »

Avec une législation partant d'une base aussi large, on comprend que le droit de barrage, le droit d'association, le droit d'expropriation, ne sont que de simples corollaires dont la solution ne peut rester un instant douteuse. Tout le monde sait du reste que les conseils généraux, pendant leurs courtes sessions, ont à peine le temps de règler les affaires départementales; il leur est absolument impossible d'étudier et de formuler des projets de législation ; M. le ministre de l'agriculture et du commerce sait cela mieux que personne ; il prévoit bien que ces conseils généraux répondront fort peu à ces trois questions, et il espère, sans doute, se faire une arme de leur silence pour renvoyer encore à d'autres temps l'exécution des promesses qu'on lui avait arrachées dans le cours de la session. Les départements du Midi, qui ont un besoin indispensable des irrigations, qui souffrent, qui languissent cruellement, parce que l'administration repousse avec une force d'inertie incroyable l'application des eaux à l'agriculture, ces départements doivent répondre aux questions de M. Cunin-Gridaine en lui reprochant sa négligence et en le sommant de réaliser dans le plus bref délai les projets de canalisation et d'arrosage dont la nécessité est si bien constatée. L'état sait bien trouver du temps et de l'argent pour les grandes améliorations qui intéressent le commerce, pourquoi n'en sait-il plus trouver dès qu'il s'agit de l'intérêt de l'agriculture? Le *Courrier des Bouches-du-Rhône* adresse, sur ce sujet, des réflexions excellentes au conseil général de son département.

« Il y a cinq ou six ans, dit il, que M. le préfet des *Bouches-du Rhône* présentait l'irrigation de la Camargue comme une entreprise d'utilité publique, et annonçait d'une manière presque positive sa prochaine réalisation, grâce à l'intervention du gouvernement. Le temps a passé sur cette promesse de M. le préfet, et, malheureusement pour notre contrée, pro-

...pour les écoles, mais aussi pour tous les cultivateurs qui ont peu de temps à consacrer à la lecture. Plusieurs parties de cet ouvrage, et entre autres les chapitres consacrés au bétail se mettent bien au-dessus des Manuels qui ont été composés en France ; nous regrettons toutefois que l'auteur n'ait rien dit des bêtes ovines ni de la comptabilité. M. Nicklès ajouterait beaucoup au mérite de sa traduction, s'il voulait combler cette lacune dans la prochaine édition qui ne se fera sans doute pas attendre longtemps.

E. L.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS.— 13 AOUT.

Le *Journal des Débats* publie les détails du banquet qui a été offert à M. Guizot par les électeurs des cantons de Saint-Pierre-sur-Dives et de Mezidon que M. le ministre des affaires étrangères représente dans le sein du conseil général du Calvados. — Un toast chaleureux a été porté à M. Guizot par M. Legraud, maire de Saint-Pierre. Le ministre y a longuement répondu dans un discours dont voici quelques passages :

« Je vous remercie de votre excellent accueil. Je vous remercie de l'intérêt si vif, si affectueux que vous témoignez pour moi dans les luttes que je suis appelé à soutenir. Que votre honorable président me permette seulement de ne pas tenir à ce sujet le même langage que lui. Ces luttes si vives, Messieurs, quelquefois si rudes, je ne m'en suis jamais plaint, je ne m'en plaindrai jamais. C'est la condition de la vie publique dans un pays libre.

» Le dirai-je, Messieurs ? je trouve qu'on est envers l'opposition, envers la presse, envers les journaux, à la fois trop exigeant et trop timide. On leur demande une impartialité, une modération, une justice que ne comportent guère nos situations respectives et la nature de notre gouvernement. Ils ont leurs passions, nous avons les nôtres. Acceptons, tolérons notre liberté mutuelle au lieu de nous en plaindre.

» Vous qui approuvez mes principes et partagez mes convictions, vous mes amis politiques, acceptez donc franchement la liberté de la presse, lisez les journaux sans vous irriter ni vous plaindre de leur rudesse, de leur violence ; mais gardez avec eux la pleine indépendance de votre pensée ; jugez les hommes politiques, non d'après ce qu'ils disent, mais d'après la connaissance personnelle que vous avez de leur caractère et de leurs antécédents. Appréciez les actes politiques, non d'après le tableau qu'on en fait dans les journaux, mais d'après leurs résultats dans le pays et pour le pays. N'ayez point de colère, point d'humeur contre tout ce mouvement, tout ce bruit que la presse élève incessamment autour de vous ; mais n'ayez de confiance que dans les faits, dans votre propre jugement. Ainsi, seulement, vous ne serez les dupes ni les jouets de personne, et vous parviendrez, avec un peu de sang-froid et de patience, à voir les choses et les hommes selon la vérité.

« Faisons, Messieurs, en ce moment même, un essai de cette méthode. Oublions toute la polémique dont la politique que j'ai eu l'honneur de soutenir a été et est tous les jours l'objet. Considérons cette politique, non dans ce qu'on en dit pour l'attaquer ou pour la défendre, mais dans les faits déjà accomplis par elle, dans ses résultats généraux, acquis, évidents. »

M. Guizot a jeté ensuite un coup d'œil sur les résultats que la politique pacifique a produits pour la France depuis 1830. Il a conclu en proclamant que la continuation pure et simple de cette politique peut seule assurer la prospérité de la famille sociale du sommet à la base... Combien il est malheureux que M. Guizot n'aboutisse jamais qu'à l'adoration de ses œuvres et à l'optimisme le plus absolu.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. A., à Poitiers. — Envoyez. Vous êtes en bonne compagnie.
M. N... N. à Angers. Reçu. Merci des bons termes de votre lettre.
M. P. S. à Troyes. Reçu. Merci. Nous aurons un vif plaisir à vous voir.
M. M. à Cherbourg. Reçu. 1|6 15 juin, 5|6 10 juin. Bon espoir.
M. G. à Esqueh... — Puisque vous allez venir à Paris, nous causerons avec vous.
M. L. V. à Orbec. Reçu. Que tous fassent comme vous !
M. B. à Bouchain. Reçu. Vous serez tenu au courant.
M. H. à Nogent-le-R. — Reçu. C'est bien ! nous vous écrivons.
M. U. à Toulon. — Reçu. Merci de votre plan topographique et des détails qui y sont joints; mais c'est bien tard. La *D. P.* ne devait elle pas être particulièrement renseignée et la première instruite ?
M. C. à Cormery. Reçu. Nous savions bien que votre nom ne ferait pas plus défaut cette fois-ci que les autres.
M. M. à Bellac. Merci. Nous suivrons vos instructions.
MM. S. et J. B. à Dôle. Reçu. — Espérance et courage.
M. M. à Metz. — Reçu. Nous savons à quel point nous pouvons compter sur vous.
M. P. S. à Troyes. — Reçu. Inscrit. Nous vous connaissions pour fidèle.
M. A. B. au Faouet. — Reçu. Inscrit au livre d'honneur.
M. O. à Dijon. — Reçu.
M. C. A. à Saumur. — C'est bien à vous d'avoir voulu que votre ville comptât parmi les cités dévouées.

Marchés.

Halle aux blés. — 13 août. Choix, 116 à 118 k. 32,50 à 33,00. — Montereau 115 k. 30,50 à 31,00. — Picardie 115 k. 30,00 à 30,50. — Champagne, 00 k. 00,00 à 00,00.

Seigles. 110 k. l'hectolitre et demi 17,00 à 17,50.

Orges. 90 k. 12,75 à 13,00; 92 à 93 k., 13, 50 à 14,00 hors barrières.

Avoines. — 150 k. 25,00 à 25,50; 145 k. 24,50 à 25,00; 140 k. 21,50 à 22,00; 135 k. 20,00 à 20,50.

Issues. Son, 8,00 à 8,50 les 325 litres. — Moutures 9,00 à 9,50. — Recoupettes 10,50 à 11,00 les 100 k. — Remoulages 15,50 à 16 les qualités con-

12 Août.		
Arrivages	3334 q.	36 k.
Ventes	00	00
Restant	26827	01
Cours moyen	39,47	
Cours-taxe	36,34	

Cote administrative.

	q.	k.			
Gruaux	00	00	52,30	à	00,00
1re	000	00	38,20	à	41,40
2	000	00	36,95	à	00,00
3e	00	00	26,25	à	50,55
4	00	00	00,00	à	00,00
A liv.	2272	71	00,00	à	00,00

13 Août.		
Arrivages	2000 q.	61 k.
Ventes	0000	00
Restant	23326	11
Cours moyen	47,80	
Cours-taxe	36,72	

Cote administrative.

	q.	k.			
Gruaux	00	00	52,25	à	[illegible]
1re	00	00	38,20	à	[illegible]
2e	00	00	35,00	à	[illegible]
3e	0	00	00,00	à	[illegible]
4e	0	00	21,65	à	[illegible]
A liv.	267	06	00,00	à	[illegible]

Bourse du 13 août 1845.

Rente et chemins, tout était en faveur à l'ouverture; mais peu après la rente a baissé et ferme pour le 5 p. 0|0 à 20 c. et pour le 3 p. 0|0 à 10 c. au-dessous des prix de clôture d'hier. Quant aux chemins, il n'y a pas précisément de la baisse, mais seulement un peu de froideur. Naples a fléchi de 25 centimes.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : 4 1|2, 116 ; 3 p. 0|0, 110. — Emprunt, 84 70. — Rente belge, 4 1|2, 102 1|2. — Autriche, 415. — Société générale, 1580. — Banque belge, 642 50. — 3 p. 0|0, 38 1|4, 38 1|2. — Dette intérieure, 30 au comptant. — Chemins de La Teste, 210, 212 50. — Grand'Combe, 1700. — Jouissances 4 canaux, 135. — Id. Bourgogne, 85. — Montereau, 555, 553 75. — Actions de Zinc Vieille-Moutagne, 7500. — Union linière, 480, 490. — Aveyron, 6550. — Lia Maberly, 820, 815.—Galvanisation du fer, 500. — Hippodrome Franconi, 1100. — Obligations de Versailles, rive dr. anc. 1035. — Nouv. 1195. — Chemins non constitués : Charleroy, 503. — A terme : 84 75, 84 70. — Espagne dette intérieure, 30 fin c. — Chemin de Montereau, 555, 553 75.

	1er C.	P. H.	P. B.	dr C.	h.
5 0/0 compt....	121 85	121 90	121 85	121 75	[illegible]
— fin cour...	122 15	122 13	121 90	121 95	[illegible]
3 0/0 compt....	84 50	84 55	84 30	84 30	[illegible]
— fin cour...	84 60	84 65	84 40	84 45	[illegible]

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville...	1440		H. 5	5 0/0 Bge 1840.	102 7/8	»	B. [illegible]
B. de France...	3225	»	»	— Portugais...	65	»	»
C. Gou. 1000...	1130	»	»	Esp. D. active.	» »	»	[illegible]
C. Gan. 1000...	»	»	»	5 0/0 Naples...	101 75	»	B. [illegible]
C. hypot......	605 »	600 »	B. 5 »	— Romain..	101 1/2	»	»
4 Canaux......	» »	»	»	Obl. Piémont.	» »	»	

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	DIFe.		
St-Germ.....	» »	» »	»	Au 15. 1120, 1115.	B. [illegible]
V. r. d.....	515 »	515 75	B. 1 25	— 517 50, 515.	B. [illegible]
— r. g......	330 »	333 75	B. 2 50	— 331 50, 335, 333 75.	H. [illegible]
Orléans.....	1287 50	1282 50	B. 2 50	— 1290, 1281 25, 1285.	B. [illegible]
Strasb......	282 50	281 25	»	— 282 50, 281 25.	B. [illegible]
Rouen.......	1062 50	» »	H. 2 50	— 1067 50, 1062 50.	H. [illegible]
Havre.......	897 50	» »	H. 2 50	— 900.	» [illegible]
Marseille....	1067 50	» »	B. 2 50	— 1070.	H. [illegible]
Vierzon.....	785 »	» »	»	— 785, 785.	» [illegible]

LONDRES, 11 Août.
Consol. 99 1/8.
Esp. act. 27 3/8.
Portug. »
Mexic. »
Brésil.
5 0/0 hol. 100.
2 1/2 de. 63 1/8.
Rouen. 42 42 1/2.
Orléans. 50 1/2.

PRIMES. PARIS, 13 AOUT.
3 0|0 F. c. 84 65. 60 d. 50.
F. p. 84 90 d. un.
Id. 85 13, 85 05 d. 50.
5 0/0 F. c. 122 20, 122 20 d. 50.
— F. p. 122 85, 122 90 d. 50.
Orléans, 31 août, 1312, 1310 d. 20.
Rouen, fin c. 1060, d. 20.
1097 50, 1100 d. 10.

COULISSE.
Av. 84 00.
Ap. 84 42 1/2
B. du Très 1 m. ; 6 m. [illegible]
Rep. F. c.
5 0/0 20 à 10.
F. c.
3 0/0 25 à 30.
F. p. 32 1/2.

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 106,00 à 00,00; courant du mois, 107,00 à 00,00; 4 derniers mois, 110,00 à 110,50; 4 premiers 1846, 113,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 99,50 à 99,25, Œillette rousse, 80,00. Voitures, 6,50.

ESPRIT 3|6. — Disponible, courant du mois et septembre 115,00 à 00,00; octobre, 113,00 à 114,00; novembre et décembre, 97,00 à 98,00.

SAVON.—Ordre de livraison, 88,00 à 00,00 fr. les 100 kil.

SUIFS de place (50 kil.) 57 fr. — de Russie disponibles, 57 fr. A peu près sans vendeurs. — 3 derniers mois, 59,50 à 60 fr.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 14 août.

7 h. »|» OPÉRA. —
7 h. »|» FRANÇAIS. — Le Dépit. Femme de 40 ans. Une Confidence.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Le Ménétrier.
7 h. »|» VAUDEVILLE.—Ami Grandet. 3e Mari. Porthos. Rugolin.
6 h. 1|2 VARIÉTÉS. — La Meunière. Le Souper. Mme Panache. Le Chien.
6 h. »|» GYMNASE. — La Belle. Sept Merveilles. Changement.
9 h. »|» PALAIS-ROYAL.—Brancas. Le Docteur. La Pêche. Fiorina.
6 h. 1|2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois.
6 h. »|» AMBIGU. — Affreux-Bandit. Etudiants.
6 h. »|» GAITÉ. — Canal Saint-Martin.
6 h. »|» COMTE. — Crispin. Les Sept Ogres.
6 h. 1|2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. »|» FOLIES. — Jeune Homme. Denis. Télégraphe.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 h. à 5 h. — Le Déluge : avant pendant et après. — Intérieur du Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

jamais entendu dans les fêtes scolaires. L'honorable orateur pris pour thème la défense de l'Université. Cette défense a été avec une convenance, avec une fermeté d'idées, avec une élé- n de sentiments que nous ne saurions trop vivement applaudir norer.

portrait tracé par M. Lemaire est peut-être un peu flatté; l'ex- nt professeur nous a montré l'Université comme il la conçoit, ne il la représente sans doute. Nous doutons, pour notre part, le corps universitaire s'occupe suffisamment de développer le cœur de ses élèves le sentiment religieux. On ne donne ce qu'on a. M. Rendu, membre du Conseil royal, présidant à la ibution des prix du collége Stanislas, a terminé son allocution rnelle et libérale par ces paroles : « Religion et liberté, c'est mot d'ordre de la France. » Voilà une belle devise; c'est la e. Nous souhaitons que l'Université et l'Eglise en viennent à comprendre et à appliquer dans toute sa largeur ce prin- de l'accord de la liberté humaine avec l'ordre divin, cette loi ême des *attractions proportionnelles aux destinées*.

oi qu'il en soit, constatons que la grande bataille engagée e le Clergé et l'Université a déjà eu ce bon résultat de faire pro- cer plus souvent le nom de Dieu dans la sphère universitaire. mots engagent plus qu'on ne pense, et peut-être les noms sa- quelque temps répétés, révéleront-ils insensiblement à la rai- philosophique le lien de la terre avec le ciel.

Université a le tort d'être lente à renoncer au culte exclusif du et du latin. Nous apprécions parfaitement les inquiétudes ma- stées par M. Lemaire (avec beaucoup de tact, d'ailleurs) à l'é- des tendances industrielles excessives de notre temps; nous sons avec lui que l'étude des lettres peut servir de contrepoids ieux à cet entraînement vers les choses matérielles; nous ous, en effet, que de l'œuvre des poëtes et des penseurs, des nds écrivains, viennent incessamment, comme d'une source di- les plus nobles désirs, les plus hautes aspirations de l'huma- Mais si les sociétés humaines ont progressé, si la transfor- ion du monde par l'esprit du Christianisme est un fait cons- il s'ensuit qu'il faudrait abandonner un peu moins la jeunesse inspirations de l'antiquité païenne, et faire, dans nos études, place plus large à nos écrivains français. Il nous semble, en- que l'étude des écrivains chrétiens de l'Espagne, de l'Italie, Angleterre, de l'Allemagne ne saurait avoir pour effet d'éveil- dans les âmes des idées étroites et égoïstes.

urquoi donc les langues vivantes n'ont-elles pas leurs prix au cours général? Pourquoi les arts du dessin, la musique n'y vent-ils pas une petite place? Certes, les beaux-arts n'ont ja- rétréci ni diminué l'âme humaine. L'université a-t-elle peur de re de sa gravité et de son ennui?

Lemaire, aujourd'hui, cherchait à consoler les mères « qui se ent tout bas et souvent; tout haut des rigueurs du régime uni- taire. » Eh mon Dieu! les mères n'ont pas tort. L'Université bienveillante, sans doute; mais elle n'est pas amusante, il faut r. Ce qui lui manque, c'est le principe de l'*attraction*, c'est et versions. Tels élèves composent dix ou douze thèmes latins dans un jour. Ainsi l'on abrutit de fraîches et belles intelligences par l'excès d'un exercice unique. Douze thèmes! grands dieux! Pauvres enfants martyres! Nous tenons le fait de l'un des honora- bles bourreaux chargés d'imposer quotidiennement ce supplice à ses élèves.

Nous félicitons de grand cœur les chefs d'institution qui conçoi- vent l'importance de la variété. L'Université devrait consacrer ce principe dans une large réforme du Concours général. L'Université devrait être plus libérale, plus souple, plus riante, un peu moins antique et solennelle, un peu plus chrétienne. Le Christ disait : « *Laissez venir à moi les enfants, car le royaume de Dieu est à eux.* » L'Université n'a pas assez profondément médité sur cette parole. Elle en comprendra le sens, si elle observe d'un regard at- tentif et intelligent l'institution des Salles d'asile, cette *nouvelle ré- vélation*. Là tout est sourire, bonheur, travail facile et attrayant; là tout est ordonné conformément au principe essentiel de la *va- riété*; là il y a une liberté mesurée, et c'est pour cela que la Salle d'asile est plus près de l'ordre divin qu'aucune autre institution.

Nous avons plaisir à citer les excellentes paroles prononcées à Charlemagne par M. le baron Thénard sur les avantages des sciences.

« Si je passais maintenant de l'étude des sciences à leurs applications, je vous les montrerais pénétrant dans les ateliers, inventant ou du moins éclairant tous les arts, mettant tout à profit, créant partout des riches- ses, transformant les substances les plus viles en produits précieux, don- nant à la matière jusqu'à cent fois, mille fois sa valeur primitive, répan- dant l'aisance et le bien-être dans toutes les classes de la société, procu- rant à l'homme une nourriture plus saine, des vêtements meilleurs, des demeures plus commodes, et contribuant ainsi puissamment à la civili- sation du genre humain.

» Je vous les montrerais surtout découvrant, perfectionnant, fécon- dant la machine à vapeur, merveille des temps modernes, avec laquelle l'homme ne connaît plus d'obstacles qu'il ne puisse vaincre.

» Désormais les mers les plus éloignées et les plus semées d'écueils ne lui opposeront que des barrières impuissantes. Il franchira les distan- ces aussi rapidement que l'oiseau voyageur. Les communications les plus promptes s'établiront entre les peuples : au lieu de s'entre-déchirer, ils apprendront à se connaître, à s'estimer, à se respecter; partout ils imiteront la France dans ses magnifiques Expositions de l'industrie, élé- ments de paix et de progrès, qui jettent aujourd'hui tant de lustre sur un règne que la postérité mettra sans doute au rang des plus sages et des plus admirables. Déjà même la plupart de ceux qui nous environnent suivent ce noble exemple, *et bientôt sur tous les points du monde ci- vilisé, dans les capitales des empires, s'ouvriront de grands con- cours nationaux, peut être européens, de grandes luttes en un mot, mais des luttes toutes pacifiques, toutes généreuses, où le vaincu instruit par le vainqueur aura lui-même part à la victoire.*

» Telles sont, jeunes élèves, les vives lumières dont les sciences or- nent l'esprit. Telle est leur influence sur la destinée humaine. Leur étude n'est pas seulement utile, elle est nécessaire, elle est indispensable. avec le même succès que les lettres. Votre éducation serait manquée si vous ne compreniez la langue d'Homère, la langue de Virgile, la langue de Racine : elle serait incomplète si vous ne connaissiez ni la cause ni la nature des choses. »

M. le baron Thénard, en exposant ainsi le côté supérieur et reli- gieux de la mission des sciences, répondait dignement aux craintes exprimées par M. Lemaire.

Sauf quelques réserves, avons-nous dit, à l'endroit des perfec- tions de l'Université, le discours de M. Lemaire est une bonne, juste et belle œuvre. Partout on y sent l'inspiration vraiment libé- rale et généreuse, soit que l'orateur célèbre notre époque d'enfan- tement et d'ardeur progressive, soit qu'il recommande à la jeunesse l'esprit de loyauté et de liberté, soit qu'il proteste contre toute ten- dance de compression des forces naturelles, soit qu'il raille, sous une forme ingénieuse, les dandis oisifs et inutiles, soit qu'il justi- fie la rudesse un peu sauvage des mœurs collégiennes, en de tels termes que notre pensée s'est tout-à-coup reportée vers les *Petites Hordes* du Phalanstère. L'âme de M. Lemaire semble être toute dégagée des préjugés communs, toute ouverte aux idées saines et fécondes, et nous pouvons recommander à sa droite intelligence la lecture du *Traité d'éducation* de Charles Fourier.

M. Orfila, au Collége Bourbon, a fait une allocution chaleureuse.

« Toutes les fonctions publiques, a-t-il dit, sont aujourd'hui le prix du travail et appartiennent à ceux qui savent s'en rendre dignes. Le mé- canisme de notre état social est désormais fondé sur un vaste *Concours* où chacun montre ce qu'il sait, où le mérite personnel, la capacité, le dévouement au bien général sont des titres à la faveur de tous. La Fran- ce, après s'être placée à la tête des nations civilisées, doit se maintenir dans cette glorieuse position. Sachez que de toutes parts on rivalise de zèle pour nous enlever la triple royauté des lettres, des sciences et des arts, et que nous devons conserver une supériorité qui nous honore; dans ce *grand concours* de tous les membres de la famille européenne, soyons toujours au premier rang, car celui-là seul est digne et digne de nous, et si tout le monde nous l'envie, personne jusqu'ici ne nous le conteste. »

M. Orfila, après avoir conseillé aux élèves de prendre dignement leur rôle dans cette grande œuvre de la nation française et de la fa- mille européenne, a ajouté :

« Sachez que nous n'emportons de cette vie que la perfection que nous avons donnée à notre âme, et que nous n'y laissons que le bien que nous avons fait. »

La comparaison du concours ne nous paraît pas de tous points juste. Tous les enfants, dans nos colléges, reçoivent une même éducation, une préparation à peu près égale, et chacun peut, à la rigueur, prétendre à l'honneur et aux triomphes du Concours. Dans la société en est-il de même? Non; M. Orfila ne peut pas le croire sérieusement. Il y a encore des catégories, et la fraternité n'est pas réalisée. C'est assez la coutume d'esprits même excellents et généreux de s'aveugler sur ces questions. M. le comte de Rambu- teau a dit à Louis-le-Grand :

EUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 15 AOUT.

De la prochaine Campagne de chasse.

UESTION DE LA CAILLE, DE LA PERDRIX, DU FAISANDEAU ET DU LIÈVRE (1).

année de paille, année de cailles, c'est un nouveau dicton de chasse j'ai improvisé hier au milieu de la campagne, en entendant les chants ultipliés des cailles. C'était la première fois, depuis 1827, que j'assis- à une manifestation aussi remarquable, remarquable surtout à cette que avancée de la saison. Nous touchons, en effet, à la fête de la ge, et le 15 août est le grand jour où les colonnes des oiseaux fri- s'ébranlent pour se diriger vers le littoral de la mer du Midi. Lors- les cailles chantent avec la même ardeur au mois d'août qu'au mois mai, c'est signe que l'ordre des saisons a été interverti, que l'hiver est prolongé jusqu'au milieu du printemps, que le printemps s'est rat- pé sur l'été, que l'été se rattrapera sur l'automne. C'est encore le e d'une température humide et orageuse, favorable à la végétation herbes parasites chères à la caille. Si l'ouverture de la chasse ne de- pas être retardée d'une dixaine de jours, cette année, en raison du rd de la moisson et de la difficulté de la récolte, je dirais aux chas- : « Faites provision de numéro neuf pour les premiers jours de ptembre, vous trouverez à le dépenser. » Mais la chasse ne s'ouvrira ablablement pas dans la Picardie, l'Artois, la Flandre et la Lorraine t le 10 ou le 15 du mois prochain, et en ce temps-là les principales onnes d'émigration auront déjà franchi les Pyrénées et les Alpes. On que les cailles, nées à l'ouest du méridien de Paris, gagnent l'Afri- par l'Espagne, et les autres par l'Italie et les îles de la Méditerranée. cailles de la Prusse, de la Russie, de la Pologne et celles des vertes pro- ces du Danube, retournent au soleil par les étapes de la Grèce et des de l'Archipel. Vénus n'avait fait élection de domicile à Cythère rigo) qu'en considération de l'affluence prodigieuse des cailles qui abattaient deux fois par an sur les terres de cette île. J'ai déjà dit que caille est, après le moineau franc et la tourterelle, le plus valeureux de les oiseaux d'amour, l'un des plus dignes, par conséquent, des aym- es de la Vénus antique. Tout le monde comprendra pourquoi la ne vient qu'en troisième ligne sur cette liste de mérite. Le moineau tourterelle sont fidèles et monogames; ils n'ont pas, comme la pour se maintenir au diapason du paroxisme amoureux, le res- de la papillonne, et il était juste de leur tenir compte de cette infé- té de moyens naturels. Par une raison analogue, le juge impartial classer le moineau franc avant la tourterelle à qui la lune Hébé ère a départi l'heureux privilége du baiser, le plus précieux des ributs de l'homme. Aussi madame Vénus se sert-elle indifféremment d'un attelage de moineaux francs ou de tourterelles pour ses voyages d'agrément; mais vous l'avez rarement rencontrée dans un char traîné par des cailles.

Il y aura donc beaucoup de cailles cette année en septembre, si les froides nuits d'automne n'arrivent pas trop tôt; et plus d'une paresseuse devra s'attarder en octobre, dans nos vignes feuillues et non dépouillées de leur récolte, et dans nos chaumes infestés de moutarde et de mercu- riales, et dans les jeunes trèfles semés sur les céréales de printemps et d'automne dont l'humidité désastreuse de la saison a développé la taille. A quelque chose malheur est bon, vous voyez; oui, mais le pauvre arti- san à qui cette mauvaise saison va faire payer le pain plus cher, aura-t-il du moins la consolation de se rattraper sur les cailles? Hélas! non, et voilà précisément où est l'injustice et le mal; car c'est le bon Dieu, et non le propriétaire qui a créé les cailles; par conséquent, les cailles, en droit absolu, appartiennent au premier occupant, et nul ne peut être privé de son droit naturel de caille, à moins d'indemnité. Si j'étais gouvernement, je ferais rendre à l'impôt de chasse un revenu de cinquante millions, au minimum, et je consacrerais la totalité de ce revenu à indemniser le pro- priétaire de la perte de ses droits naturels qu'on lui a pris, mais qu'on ne lui a pas payés. La ville de Paris va imposer cette année le gibier à l'en- trée; c'est très bien, j'approuve complètement la mesure, quoique le nouvel impôt, modestie à part, doive quadrupler pour le moins le chiffre de mes contributions indirectes, mais je voudrais qu'on assignât à ce tri- but prélevé sur la table du riche une destination culinaire spéciale au profit des classes pauvres. Eh! sans doute au profit des pauvres ména- ges... mais qui serait chargé d'enrichir l'ordinaire du pauvre des bénéfi- ces de la législation philanthropique. La loi du 3 mai 1844 avait prescrit aussi de livrer aux pauvres des hospices tout le produit des confiscations de gibier, lièvres, perdreaux et faisans; or, interrogez un peu les pen- sionnaires de ces asiles du malheur pour savoir s'ils ont jamais entendu dire qu'un des leurs ait péri d'une indigestion de caille ou de faisan. C'est comme çà en civilisation, que voulez-vous! Mais alors, serrons nous donc les coudes pour pousser tous ensemble à la démolition de cette société maudite. — Je ne demande pas mieux.

Il existe chez le peuple français un préjugé renouvelé des Grecs qui laisserait croire que la caille a besoin d'être guidée par l'expérience et les conseils du râle de genêt dans ses pérégrinations outre-marines. C'est un conte; le nom de *roi des cailles* qu'on a donné au râle de genêt est un titre usurpé; le râle de genêt voyage quelquefois de conserve avec la caille; ce n'est pas étonnant; on va dans les mêmes pays, on démé- nage au même terme; on a les mêmes goûts, paresse invincible pendant le jour, besoin de circuler pendant la nuit; on se rencontre donc, on se dit bon jour, on fait un petit bout de route ensemble, mais là se bornent les relations amicales des deux espèces. Ce qui a donné lieu de croire qu'il y avait contrat d'assurance entre le râle de genêt et la caille pour l'affaire de la traversée, c'est qu'il est rare de tomber sur un passage de cailles en septembre, sans lever en même temps un grand nombre de râles, et que le *craquettement* de ceux-ci retentit vigoureusement dans la plaine au soir de ces belles nuits d'automne que les cailles attendent pour partir.

Une chose vraie encore, c'est que les bonnes années de cailles sont de bonnes années de râles, et réciproquement. Attendez-vous à voir pas mal de râles de genêt, de marouettes cette année. La marouette est, comme tous les lecteurs de la *Démocratie* le savent, un petit râle d'eau à bec jaune, excellent en pâté, un gibier de passage, plus difficile à le- ver qu'à tirer, et qu'on rencontre à chaque pas dans les bons marais de France par les années humides, surtout dans les prairies où déborde l'eau des fleuves. Le passage des marouettes a déjà commencé; j'ai ren- contré quelques individus de l'avant-garde dans les prés-marais de l'Es- sonne; malheureusement, M. le préfet de Seine-et-Oise ne veut pas qu'on les tire, à moins qu'on ne les tire en bateau. On a fait observer judicieu- sement à M. le préfet de Seine-et-Oise que la bécassine et la marouette, qui sont les gibiers de marais par excellence, habitaient les prés maréca- geux, les queues d'étangs, et non la surface des étangs; que, par consé- quent, ce gibier là ne pouvait pas se chasser en bateau. Tant pis pour la chasse au marais, a répliqué l'empereur au petit pied de Seine-et-Oise : que les bécassines et les marouettes changent de mœurs; pas de bécas- sines sans bateau; et les braves gens qui, sur la foi du sens commun, avaient amodié les marais des communes riveraines de l'Essonne, dans l'espoir légitime qu'on leur permettrait d'y chasser au mois d'août, ces braves gens, disons-nous, ainsi que les communes, en ont été pour leurs frais de contrat. Je n'ai jamais bien compris pourquoi ces dignes préfets, qui n'entendent rien aux affaires de chasse, s'avisent de prendre ainsi des arrêtés ridicules, qui ne peuvent avoir d'autre résultat que de com- promettre l'administration vis-à-vis des gens sensés. Je leur ai dit cent fois que je ne demandais pas mieux que de leur donner de sages avis sur la matière, et que mes consultations étaient gratuites; le désir de servir ma patrie et les intérêts des chasseurs étant le seul mobile qui m'ait toujours guidé. Ces offres généreuses n'ont abouti à rien; l'orgueil ad- ministratif s'est révolté contre la prescription de la science, et c'est un fort grand mal. Passe encore si l'ignorance préfectorale se bornait à pri- ver le chasseur d'un plaisir innocent et les communes d'un revenu impor- tant, mais il arrive trop souvent que cette ignorance déplorable de l'his- toire naturelle, porte préjudice à des industries plus sacrées.

C'est ainsi qu'un ancien arrêté de ce même préfet de Seine-et-Oise, obéissant à un préjugé absurde, a presque supprimé dans le département l'élève du pigeon. Parce que quelques cultivateurs barbares ont supposé sans preuve que les pauvres colombes étaient des ennemies acharnées de la récolte, voilà que le préfet a ordonné à tous les possesseurs de colom- biers de les tenir fermés pendant quatre mortels mois de l'année, à l'épo- que des semailles, à l'époque des récoltes. Le pigeon fuyard, qui ne peut vivre en captivité, a préféré la mort à l'esclavage; le propriétaire d'ail- leurs, se voyant dans l'obligation de nourrir à domicile des oiseaux dont le bas prix de vente ne pouvait compenser les frais d'éducation et d'en- tretien, s'est décidé à leur tordre le cou, si bien que le revenu du culti- vateur et le revenu public ont été gravement affectés à la fois. On estime que cinq cents couples de pigeons rapportent moyennement une centaine d'écus, la vente des pigeonneaux et celle de la colombine y compris. C'est trois cents francs de perdus, jetés à l'eau sans compensation aucune; la colombine est un engrais précieux nécessaire à la végétation d'une foule

(1) L'auteur des feuilletons de chasse de la *Démocratie pacifique* se voit regret, forcé d'interdire la reproduction de ses articles, à raison l'abus coupable que certains entrepreneurs de publicité littéraire fait de son autorisation.

frir. »

Ainsi, il y a bien deux classes de parents et deux classes d'enfants : ceux qui sont *naturellement* (comme on dit) destinés aux métiers, aux industries pénibles, répugnantes et mal rétribuées ; ceux qui sont appelés au culte raffiné des lettres, des sciences, des beaux-arts, à la richesse et aux honneurs. Il y a donc des hommes (et c'est le grand nombre) qui sont, par le fait de notre organisation sociale, privés de tous les bienfaits de cette éducation libérale, si justement appréciés par l'honorable procureur général, M. Hébert, dans son allocution aux élèves de Saint-Louis.

« Apprendre et se perfectionner tous les jours par l'étude et la réflexion, c'est la tâche la plus belle, la jouissance la plus pure d'un esprit élevé qui ne veut point déchoir, et dans cet exercice assidu de la pensée, le cœur ne gagne pas moins que l'esprit ; car l'ignorance est une des sources du mal, et presque toujours nous devenons meilleurs en nous éclairant d'avantage. . . . .

« Vivez donc, jeunes élèves, de cette vie de l'intelligence et de l'âme qui fait le bonheur et la dignité de l'homme. »

Ainsi, l'homme qui n'a pas le loisir de l'étude, de la réflexion, d'un exercice assidu et délicat de la pensée, est exposé à *déchoir* ; ainsi la *dignité* et le *bonheur*, pour l'homme, sont attachés à cette vie de l'intelligence et de l'âme. Ah ! combien d'êtres humains, dans notre société, dont, chaque jour, plusieurs de nos conservateurs chantent la prospérité et l'excellence, combien sont exclus de cette condition nécessaire à la dignité et au bonheur ! Combien sont condamnés à l'ignorance et à la misère, *ces sources du mal !* Ah ! que nous sommes loin encore de cette fraternité enseignée par la religion, et dont l'Homme-Dieu est venu porter le commandement à la terre ! Hélas ! dans ces fêtes de l'Université, nous ne voyons encore que la fête des familles bourgeoises, nous ne pouvoir qu'une fête demi-païenne. La grande fête vraiment chrétienne des concours, ce sera celle où tous les enfants de la France seront conviés par une préparation commune. La grande fête chrétienne, ce sera celle où toutes les phalanges enfantines des nations et des races diverses, engageront leurs luttes scolaires, d'un bout du monde à l'autre, aux applaudissements des peuples fraternellement unis. Sainte fraternité ! Harmonie faite à l'image des hiérarchies célestes, vos jours se lèveront bientôt sur nos fronts ranimés, vos splendeurs illumineront nos âmes régénérées ! Viennent ces solennités des concours unitaires ! Vienne cette fête glorieuse de l'enfance ! Et puisse, en attendant, dame Université pénétrer de plus en plus le sens de son propre nom, et comprendre qu'elle doit tout embrasser dans son sein et donner aux enfants de tous les hommes une éducation intégrale !

Distribution des prix.

des Colléges royaux et communaux.

LOUIS-LE-GRAND.

Il y avait foule à la distribution des prix de Louis-le-Grand. Le vieux collége a presque repris son rang, cette année : il a 20 prix au con-

Weiss, Dommartin, Hello (Sainte-Barbe), Froger-Deschênes, Gautier frères et Bellin (Sainte-Barbe, Gilly, Moncourt et de la Barre (Sainte-Barbe), de Laubadère,

COLLÉGE HENRI IV. Président, M. Saint-Marc Girardin ; vice-président, M. Gaillard. Le discours a été prononcé par M. Didier, professeur de rhétorique. Les prix d'honneur ont été remportés par les élèves Boutemard et Ratisbonne en philosophie ; par l'élève Faure en mathématiques spéciales ; et par les élèves Lenien et d'Herlen en rhétorique.

COLLÉGE SAINT-LOUIS. Président, M. Hébert, procureur général ; vice-président, M. Beudant, inspecteur des études. Le discours a été prononcé par M. Loudière, professeur de rhétorique. — Les prix d'honneur ont été remportés, en philosophie, par les élèves Boniface et Marchand ; en mathématiques spéciales, par les élèves Boitard, Phiquepul et Wœstyn ; et en rhétorique, par les élèves Lacour et Massier.

COLLÉGE CHARLEMAGNE. Président, M. le baron Thénard ; vice-président, M. Cayx, inspecteur des études. Le discours a été prononcé par M. Girard, professeur de seconde. — Les prix d'honneur ont été remportés par les élèves Leune, en philosophie ; Astier, en mathématiques spéciales, et Harrant, en rhétorique.

COLLÉGE BOURBON. Président, M. Orfila ; vice-président, M. Ozanneaux, inspecteur des études. Le discours a été prononcé par M. Weiss, professeur d'histoire. — Le prix d'honneur de philosophie a été remporté par l'élève Moreau-Deviquet, de la pension Mathé ; celui des sciences, par l'élève de Braneck, de la pension Saint-Edme ; celui de rhétorique, par l'élève Bontan, de l'institution Bellaguet.

COLLÉGE ROLLIN. Président. M. Aubé, membre du conseil général de la Seine ; vice-président, M. Auvray, inspecteur de l'Académie de Paris. — Le prix d'honneur de philosophie a été remporté par le jeune Beulé de Saumur ; celui de mathématiques, par l'élève de Vassart, et celui de rhétorique, par l'élève Dedual.

COLLÉGE STANISLAS. Président, M. Rendu, membre du conseil royal ; vice-président, M. Viguier, inspecteur général des études. Le discours a été prononcé par M. Jourdain, professeur de philosophie. — Les prix d'honneur ont été remportés, en philosophie, par l'élève Caro, qui avait obtenu également la veille le prix d'honneur au grand concours : en mathématiques spéciales, par l'élève Joubert, et en rhétorique, par l'élève Chauveau.

COLLÉGE DE VERSAILLES. Président, M. Aubernon, pair de France, préfet de Seine-et-Oise. Le discours a été prononcé par M. Jacques, professeur de philosophie. — Les prix d'honneur ont été remportés, en philosophie, par les élèves Desroys du Roure et Klenck ; en mathémathiques spéciales, par les élèves Convents et Castel, et, en rhétorique, par les élèves Delacroix et Perrin de Bellune.

COLLÉGE SAINTE-BARBE. La fête des prix, à Sainte-Barbe, avait un caractère de famille qu'on ne trouve que dans cette maison. Un ancien barbiste, M. le vicomte Lemercier, pair de France, présidait. Auprès de lui siégeait l'honorable maire du 12e arrondissement, M. Delanneau, dont le nom est à jamais lié à celui de Sainte-Barbe. Nous ne répèterons pas les noms, déjà appelés au Concours général et à Louis-le-Grand. Sainte-Barbe a obtenu au Concours 7 prix et 28 nominations ; à Louis-le-Grand, 234 nominations, dont 62 prix.

Perte du Colibri.

Le *Cernéen* de Maurice du 10 mai, que nous recevons aujourd'hui, nous apporte une déplorable nouvelle. Le brick de l'Etat le *Colibri* a sombré sur les côtes de Madagascar ; le commandant

de la Belgique.

Nous savons, il y a longtemps, à quoi nous en tenir sur le patriotisme des écus, qu'ils soient allemands ou français, mais jusqu'à présent du moins nous avons cru au sentiment national des industriels allemands. Nous avons déjà relevé une manifestation d'un fabricant député en Wurtemberg, qui a menacé le Zollverein d'une scission, cette menace vient d'être repétée dans une réunion d'industriels à Carlsruhe, qui demandent à cor et à cris l'augmentation des tarifs pour les articles étrangers qui leur font concurrence. Indépendamment que les Etats du sud de l'Allemagne sont liés au Zollverein jusqu'en 1853, en vertu des traités signés, la menace d'une séparation d'avec la Prusse est aussi ridicule, qu'anti-nationale. Le Zollverein ne doit son existence et sa popularité qu'à l'idée d'unité politique qu'on lui a prêtée, et à la disparition des nombreuses barrières de douanes au cœur de l'Allemagne. Si donc les fabricants du sud, insistent aujourd'hui à rétablir ces barrières, entre les Etats allemands et la Prusse qui les avoisinent de tous les côtés, ils ne devraient pas tant parler de l'esprit national qui les anime. Dans leur bouche ce n'est qu'une amère ironie que le peuple allemand aussi bien que l'étranger saura parfaitement apprécier. Le roi de Prusse défend dans cette affaire les sages principes de la liberté commerciale, réunie aux intérêts de toute l'Allemagne. La Prusse, nous en sommes sûr, ne cédera pas ; en ceci comme en bien d'autres choses, le peuple allemand, d'accord avec la monarchie prussienne, lutte contre la féodalité des gros industriels et de leurs rapaces empiétements sur l'initiative gouvernementale.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Les dernières lettres d'Alger annoncent que M. le maréchal Bugeaud a obtenu un congé de trois mois, qu'il va passer en France. — On parle à Alger d'un duel à outrance qui aurait prochainement lieu entre deux généraux de l'armée, MM. B... et B... Ce duel aurait été autorisé par le ministre. « Nous supprimons d'autres détails, dit la *Patrie*, car ils tiennent du roman et nous font croire à l'inexactitude de ce bruit. » — M. le général Dejean est mort samedi dernier à Tours. — M. l'archevêque de Paris publie, sous la date du 12 août, un mandement qui ordonne des prières publiques pour demander un temps favorable aux biens de la terre. — A compter de samedi, 16 août, le prix du pain, dans Paris, est fixé comme suit : Le pain de 1re qualité, à 34 cent. le kilog., et le pain de 2e qualité, à 26 cent. le kilog. — Le *Moniteur* publie une ordonnance du roi, datée du 12 août, qui règle les vacances de la cour des comptes. Ces vacances dureront du 1er septembre au 31 octobre. — Le *Moniteur* publie également la liste par ordre de mérite des jeunes gens qui, à la suite des examens de sortie de l'école navale, ont été nommés au grade d'élève de la marine de deuxième classe, à date du 1er août 1845. — M. Tony Conte, chef de bureau à l'administration des postes, fils aîné de M. le directeur général de cette administration, vient de mourir à Paris à l'âge de trente-huit ans, des suites d'une longue et douloureuse maladie. — On n'a encore aucune nouvelle de M. Eugène Baichère ; sa famille est dans la désolation.

---

de plantes de jardins ; le pigeonneau est une viande à bas prix qui fournissait un aliment salubre à la portion la moins aisée des travailleurs des champs ; toutes ces ressources se sont donc anéanties par le fait d'un arrêté barbare et basé sur un préjugé. Préjugé, monsieur le préfet, vous dis je, préjugé et rien de plus. Le pigeon ne peut faire aucun tort à la moisson à l'époque des semailles, parce que le pigeon ne gratte pas le sol comme la poule pour déterrer les grains, parce qu'il ne le déchiquète pas comme la pie et la corneille, parce qu'il se contente de ramasser les grains qui n'ont pas été enfouis par la herse et qui ne sont pas destinés à germer. Il ne grimpe pas après les récoltes sur pied pour émietter les épis, il n'est pas plus dangereux avant la moisson qu'aux époques de semailles. Il n'y a qu'une seule saison, une saison de quinze jours au plus où l'intérêt de la chose publique exige qu'il soit renfermé, c'est le temps de la récolte des navettes, des lupins et des vesces, l'intervalle qui sépare l'opération de l'abattage de ces grains et celle de la rentrée dans la grange.

Un administrateur éclairé et désireux de servir les intérêts de l'agriculture ferait donc sagement de borner à la durée de cet intervalle la captivité de ces pauvres colombes qui font cent fois plus de bien que de mal aux campagnes, en les débarrassant d'une multitude de mauvaises graines ennemies des moissons. Laissez-vous toucher par le tableau des souffrances des innocentes créatures, M. le préfet de Seine-et-Oise ; un bon petit mouvement d'humanité et d'humilité, voyons, et rapportez votre arrêté cruel ; Dieu nous tient compte après cette vie de notre justice et de notre miséricorde, et ne mesure pas la valeur de la récompense à la puissance de ceux qu'on oblige. Si vous étiez M. le préfet de la Seine, un digne chevalier des vieux jours, je m'adresserais à votre galanterie et je réussirais probablement à faire vibrer les fibres de votre cœur, en vous priant de prendre sous votre protection l'oiseau chéri de la Vénus fidèle ; si vous aviez servi sous les drapeaux de Mars comme M. Napoléon Duchatel qui est passé d'emblée du grade de capitaine d'état-major à celui de préfet de première classe, je chercherais à vous attendrir en faveur de mes clientes, en invoquant le souvenir des procédés délicats du dieu de la guerre pour la déesse d'amour ; mais parce que vous n'êtes pas M. de Rambuteau, ni M. Napoléon Duchatel, il ne s'en suit pas, M. le préfet, que vous ne puissiez accueillir avec la considération qu'elle mérite, une requête aussi puissamment fondée en droit et en raison. Laissez-moi donc espérer que vous y aurez égard, et quand vous aurez commencé à réparer vos torts à l'endroit du pigeon, tâchez de songer à la question de la bécassine. Quand on est en train de bien faire, c'est mal de s'arrêter.

On sait que la loi du 3 mai a pris courageusement les cailles sous sa protection spéciale, en déclassant ces oiseaux que les ornithologistes avaient rangés jusque-là, et avec quelque raison, dans la catégorie des oiseaux de passage ; j'apprends avec joie au public que cette loi a commencé à produire son effet pour la France ; mais qu'il y a loin de cet effet à celui que pourrait produire une décision humanitaire prise en commun par le congrès de toutes les puissances riveraines de la Méditerranée. Je ne suis pas ambitieux, mais j'avoue que je serais heureux d'attacher mon nom à la conclusion d'un traité qui règlerait la question de la caille entre les grandes puissances.

Si la caille a le droit de se féliciter des dispositions tutélaires de la loi du 3 mai, la perdrix n'a pas à s'en plaindre, le lièvre encore moins. Sous le régime de l'ancienne législation, un hiver aussi long, aussi accentué de neige que celui que nous avons subi l'an passé, eût vu l'extermination sévir sur ces deux races ; car le froid et la neige interrompent les travaux des champs, et l'oisiveté qui est *la mère de tous ses fils* est surtout celle du braconnage. Sous le régime de la loi nouvelle au contraire, la neige pendant l'hiver, devient un temps d'arrêt dans la destruction une sorte de trève de Dieu ; la neige force le chasseur à tourner son activité du côté des espèces malfaisantes, loups, blaireaux, fouines, renards. Les arrêtés de préfecture qui interdisent la chasse pendant la neige, servent les intérêts du chasseur en mode composé : conservation des animaux utiles, destruction des bêtes nuisibles.

Aussi les perdreaux eussent-ils littéralement couvert la superficie de certaines plaines sans les contre-temps de la saison de la ponte ; mais les orages et les inondations ont porté un coup terrible à l'espèce. La perdrix grise a énormément souffert dans le nord ; dans les régions voisines de la capitale, l'éclosion retardée par l'inclémence du printemps jusqu'aux derniers jours de juin, a coïncidé avec la première coupe des prairies interfeuilles. Cette coïncidence a amené des résultats funestes. J'ai vu détruire sur le territoire d'une seule commune de Seine-et-Marne plus de quarante nids de perdrix. Heureusement que l'industrie de la faisanderie commence à faire quelques progrès dans le sein des campagnes, et que les faucheurs trouvent déjà à placer avantageusement le plus grand nombre des œufs qu'ils découvrent. Quand toutes nos ménagères sauront élever les perdreaux, les faisandeaux et les cailles aussi facilement que les poulets, la trouvaille d'un nid de perdrix ne sera plus considérée par le chasseur comme un malheur irréparable ; il s'en réjouira au contraire, car en enlevant à la perdrix sa première couvée qui ne sera pas perdue, on la forcera d'en faire une seconde et le nombre des compagnies devra s'accroître d'autant. En somme, consolons-nous, il y avait tant de perdrix à la fin de février, qu'elles n'ont pas pu mourir toutes ; et nous avons le droit d'espérer que nous en retrouverons encore en septembre plus qu'il n'en aurait fallu il y a quelques années pour constituer ce qu'on appelle une brillante campagne ; seulement, nous aurions pu avoir mieux.

Le faisandeau plus délicat et plus sensible que le perdreau aux influences du froid et de l'orage a naturellement plus souffert ; mais ce gibier là est compté, les riches qui le possèdent proportionneront la tuerie au chiffre des existences ; la masse des chasseurs n'a pas à se préoccuper de la question.

L'interdiction de la chasse pendant la neige ayant préservé du plomb mortel une notable quantité de hases, j'estime que la prochaine campagne ne laissera rien à envier sous le rapport de l'abondance du lièvre, au souvenir des plus belles années de la Restauration.

Il y a des dates célèbres pour les chasseurs. L'hiver de 1838 et celui de 1844 resteront honorés dans la mémoire des chasseurs de canards. Le chiffre du gibier d'eau qui s'est tué en France l'an dernier doit arriver à une série de zéros effrayante. Or, j'ai appris que beaucoup de ces transfuges des grands lacs de l'Europe septentrionale qui couvraient nos étangs et nos plaines cet hiver, n'ont pas jugé à propos de regagner leur patrie au printemps ; à l'heure qu'il est, un grand nombre de nos étangs sont déjà peuplés d'une foule de palmipèdes qui ne demandent qu'à faire connaissance avec la poudre fine. La bécassine a devancé aussi de quinze jours son époque ordinaire de passage ; ainsi donc, chasseurs de marais et de rivières, huttiers, tendeurs et autres, réjouissez-vous et graissez vos bottes molles, on vous promet un peu d'agrément cette année.

Mais j'oublie à parler bécassine, que cette affluence de gibier d'eau n'a qu'une cause, l'intempérie désastreuse de cette saison d'été. Je parlais tout-à-l'heure de dates de chasses célèbres. Puisse, hélas ! la date de l'année actuelle ne pas conquérir dans l'histoire la même célébrité que celles de 1816 et de 1709. J'ai parcouru dans ce dernier mois la région qui entoure Paris dans un rayon de 40 lieues ; quel triste et désolant spectacle m'a offert la campagne ! Dans le Nord, la pomme de terre pourrissait sous le sol ; les céréales versées attendaient le soleil pour sécher et mûrir ; dans la Brie, dans la Beauce, la moisson se commençait et ne s'achevait pas ; le blé fauché germait dans les épis : les armées de moissonneurs, condamnées par la pluie à une inaction ruineuse pour le cultivateur, attendaient l'arme au bras que le retour du beau temps leur rendit le travail, et le soleil s'obstinait à ne pas reparaître, et les cultivateurs désespérés disaient : Encore une quinzaine comme celle-là, et la récolte est perdue. Heureusement que depuis lors la pluie a quelque peu cessé, et que le soleil a lui par rares échappées. Cependant, comme je passais samedi dernier par la ville de Melun, de pauvres femmes désolées m'apprirent que le blé avait augmenté le matin même de deux francs par hectolitre.

Or, pendant que ces choses-là se passaient au sein de la France qui travaille, l'agiotage continuait d'incendier de ses fureurs la France qui spécule ; la chambre des agents de change continuait à enregistrer des différences de DEUX MILLIONS par quinzaine sur le seul jeu des actions de chemins de fer ; et le ministère se glorifiait, au milieu des frères et amis, des progrès toujours croissants de la prospérité publique, engendrée et obtenue par sa politique glorieuse, cette politique modeste qui a fait de nous les valets de l'Anglais au-dehors, les valets du juif au-dedans... Et M. le ministre de l'instruction publique s'extasiait en style académique sur les bonheurs du présent, dont les enfants de la génération actuelle n'avaient plus qu'à jouir, disait-il... *plus qu'à jouir* ! Et je sentais d'amères pensées d'indignation et de colère sourdre secrètement dans mon âme aux chorus d'optimisme de tous ces phraseurs officiels, et ma justice appelait l'apparition de la sentence fatale sur les murs du palais consacré au veau d'or, d'où l'allégresse du parasite repu insulte si cruellement à la misère du travailleur des champs !

A. TOUSSENEL.

Vlérich ne parut pas à son bureau, et on le supposait indisposé; mais dans la journée, un de ses amis, qui avait été instruit de cette absence, se rendit chez lui : il habitait avec Louise Demay une chambre située au troisième étage, rue des Vinaigriers, 32, dans une maison où se trouve un passage.

» La concierge, à qui on demanda de ses nouvelles, répondit qu'elle n'avait vu sortir ni Vlérich ni sa maîtresse, et supposa qu'ils étaient chez eux. Le visiteur, alors, monta et frappa plusieurs fois à la porte sans recevoir de réponse. Effrayé de ce silence, il prêta l'oreille et bientôt il entendit à plusieurs reprises un son qui ressemblait au râle d'un agonisant. Supposant, avec raison, qu'il s'était passé à l'intérieur de cette chambre quelque mystère lugubre, la personne qui venait de le découvrir courut en toute hâte avertir M. Gabet, commissaire de police du quartier de la Porte-Saint-Martin, qui se rendit aussitôt sur les lieux et fit ouvrir la porte par un serrurier. Lorsque le magistrat pénétra dans cette chambre avec les personnes qui l'accompagnaient, un spectacle épouvantable vint s'offrir à leurs yeux : Vlérich et sa maîtresse étaient étendus sur un lit inondé de sang ; le premier, qui n'était pas mort, tenait encore un pistolet qu'il s'était tiré au cœur, et râlait d'une manière affreuse. Le cadavre de la femme Demay, dont la mort remontait à plusieurs jours, était déjà en décomposition et exhalait une odeur infecte.

« Maintenant on ne peut apprécier que par des conjectures la manière dont le crime a été commis. La femme Demay avait reçu le coup de pistolet qui l'a tuée dans la tempe gauche ; et d'après la position qu'elle avait conservée il est à présumer que le meurtrier l'a frappée pendant qu'elle était endormie. Vlérich n'avait à sa disposition qu'un seul pistolet qu'il a dû recharger après la perpétration du crime, pour opérer son suicide ; mais, selon toute apparence, il a hésité longtemps avant d'en venir à cette extrémité, et il a dû passer des heures longues et terribles en présence de celle qu'il venait d'assassiner. On a remarqué que le feu avait pris à un oreiller et qu'il avait été éteint par le sang. Vlérich, par les ordres de M. Gabet, a été transporté à l'hospice Saint-Louis ; mais il est mort quelques instants après. La justice avait ordonné l'autopsie du corps de la femme Demay et on a retrouvé dans l'intérieur de sa tête les deux balles que son assassin avait introduites dans le pistolet pour lui donner la mort. »

MEURTRE ET SUICIDE A BONE. — Le 26 juillet, la ville de Bone (Algérie), d'ordinaire si tranquille, dit le journal la *Seybouse*, a été le théâtre d'un évènement tragique. Vers neuf heures du soir, Mme P..., accompagnée de sa fille, jeune enfant d'une dizaine d'années, et de sa belle-sœur, revenait du jardin d'essai en ville, lorsque sous les arcades de l'aqueduc elle fut accostée par un homme qui s'approcha d'elle; après quelques courtes, mais vives explications, cet individu, tirant de dessous ses vêtements, les uns disent une carabine, d'autres un pistolet, ajusta la dame P...; le coup partit et atteignit cette dernière dans la figure. L'auteur de cet attentat s'était éloigné; bientôt la détonation d'une arme à feu se fit entendre, le meurtrier s'était brûlé la cervelle, et son cadavre gisait à quelques pas du théâtre du crime. Cet individu a été reconnu pour être A..., sous-lieutenant au 2e régiment de la légion étrangère.

ATTENTAT A LA PUDEUR PAR UN PRÊTRE. — L'abbé Laugé, curé desservant d'une commune de l'arrondissement de Foix (Ariège), fut accusé d'attentat à la pudeur commis avec violence sur de jeunes enfants. Il prit la fuite et se réfugia chez ses parents, dans l'Andorre, petite république neutre. L'autorité française l'y saisit. Traduit devant la cour d'assises de l'Ariège, il prétendit que son arrestation avait été illégale, et la cour admit le déclinatoire proposé à cet égard. La cour de cassation cassa l'arrêt et renvoya l'accusé devant la cour d'assises de la Haute-Garonne. Après des débats qui ont occupé trois audiences, l'accusé Laugé vient d'être condamné aux travaux forcés à perpétuité et à l'exposition. Il a entendu prononcer sa condamnation avec l'impassibilité qu'il s'est efforcé de garder pendant tout le cours des débats.

ENLÈVEMENT DE PAPIERS FRANCS-MAÇONNIQUES. — On lit dans la *Gazette de Leipsick* : « M. de Gloeden, père de M. Gloeden, professeur à l'Université de Rostok, dans le temps qu'il possédait encore une fortune considérable, avait acheté et recueilli différents documents francs-maçonniques qui prouvent que la Prusse avait et a encore l'intention de se servir de la franc-maçonnerie pour établir sa prépondérance politique sur l'Allemagne. M. Gloeden ayant perdu sa fortune, grâce à l'hospitalité européenne de sa maison, conçut l'idée d'offrir ses papiers au prince de Prusse pour la somme de 10 000 thalers. Le prince lui en fit offrir 5 000, que M. de Gloeden refusa. Dernièrement deux gendarmes mecklenbourgeois (M. de Gloeden est Mecklenbourgeois) se présentent chez lui. Après avoir répété l'offre de 5 000 thalers pour ces papiers, et sur le refus de la part de M. Gloeden, ils lui déclarèrent qu'ils sont autorisés par la police de faire une perquisition domiciliaire et d'enlever les papiers de vive force. M. de Gloeden protesta en vain, les papiers furent trouvés et enlevés. Il vient d'intenter un procès au gouvernement de Mecklenbourg qui, en agissant ainsi, a violé et les lois du pays et celles du droit des gens. »

LA ROYAUTÉ EN ESPAGNE. — Une lettre d'Hernani, du 6 août, adressée au *Héraldo* de Madrid, contient les lignes suivantes : « Leurs majestés étant arrivées à la Herrera, mirent pied à terre et commencèrent à gravir la côte escarpée du petit village d'Alza. Elles arrivèrent à la place un peu fatiguées, mais très satisfaites de leur course, accompagnées seulement de la sous-gouvernante et de la première dame d'honneur. C'était jour de fête au village, et tout le peuple était réuni sur la place et dansait au son du tambourin. Le curé était assis sur une charrette d'où il paraissait présider à la fête, et il s'entretenait avec le régidor du village et quelques autres habitants. Leurs majestés s'approchèrent d'eux et le dialogue suivant s'établit. Un habitant du village d'Alza : Venez-vous de Saint-Sébastien. — La reine: Oui. — Le villageois: Vous êtes sans doute des femmes de militaires? — La reine : Non. — Le villageois: Mais vous êtes Espagnoles? — La reine: Oui, nous sommes de Madrid. — Le villageois: Vous plaisez-vous dans ce pays? — La reine: Beaucoup, il est très agréable. — Le villageois: Voulez vous vous asseoir? — La reine: Non, nous voulons repartir. — Le villageois : Les chemins sont mauvais ici, mesdames, et vous devez être fatiguées. — La reine : N'importe ; savez-vous qui nous sommes? — Le villageois : Non, mais je présume que vous êtes des femmes de généraux ou des dames à peu près de ce rang. — La reine: Non, nous sommes vos deux reines. Dès qu'ils entendirent ces derniers mots, le curé et les personnes qui l'entouraient

thoven de mille rayons étincelants. Des bravos non interrompus saluèrent la noble figure du grand maestro. Il y eut un moment de transport général où toutes les mains des assistants se joignirent et se pressèrent involontairement. On vit quelques figures de braves Allemands qui versèrent des larmes d'attendrissement. La reine Victoria a paru à trois heures sur le balcon du château et a été saluée par des *Hoch es lebe die koenigin Victoria* ! Français, Allemands, Anglais, tous mêlèrent leurs voix à celles des habitants de Bonn. La reine s'est fait présenter tous les professeurs de l'Université ; ceux qui furent jadis les maîtres de son royal mari.

» Parmi les surprises que le roi de Prusse ménage à la reine Victoria pendant son séjour à Bruhl, lit-on dans une correspondance de Bonn, on doit mettre en première ligne l'attention qu'il a eue de faire venir de Bensbergh vingt jeunes élèves de l'école militaire qui feront auprès de la reine le service de pages en costume antique. Six jeunes demoiselles des premières familles de la ville seront attachées au service particulier de S. M. Les appartements destinés à la reine ont été meublés avec une magnificence prodigieuse. Le lit de la chambre royale a six pieds carrés. On raconte au sujet de ce lit une anecdote qui prouve que la reine Victoria a conservé les habitudes patriarcales des premiers temps du mariage de Georges III. »

MASSACRE JUDICIAIRE. — La *Gazetta italiana*, qui se publie à Paris, contient, dans son dernier numéro du 14, des détails sur une scène effrayante qui a eu lieu à Luques le 29 juillet : « Cinq individus, dit-elle, ont été exécutés, et le sixième a été marqué et condamné aux galères perpétuelles. Ces malheureux étaient coupables de différends crimes, tels que vols et attentats à la pudeur. Nous ferons observer, ajoute la *Gazzetta italiana*, que si ces mêmes crimes avaient été commis à quelque mille de distance, sur le sol de la bienheureuse Toscane, la condamnation à mort n'aurait pas été prononcé ; car, en Toscane, le fer de la guillotine ne s'use pas, le grand duc suivant les maximes des grands écrivains qui réprouvent la peine de mort... Quand on fit venir le bourreau de Parme, le gouvernement toscan ayant refusé d'envoyer le sien, comme une si grande besogne exigeait plus d'un individu, on chercha cinq aides dans les galères de Vareggio. Mais aucun ne voulut accepter, quoique l'on prodigua des offres très avantageuses. Un agent de police de la petite ville de Pepia se chargea de réunir les individus qu'il prit parmi les surveillés de sa juridiction. A la rentrée dans Pepia, les cinq misérables qui avaient les mains souillées de sang, furent reçus, avec leur embaucheur, par la fureur publique, et se sauvèrent en fuyant, mais le peuple toscan, justement irrité d'avoir parmi eux des êtres si abjects, détruisit les maisons de ces individus et livrait leurs noms à l'infâmie. — Nous nous réjouissons, dit en terminant la *Gazzetta italiana*, de voir que le peuple italien, loin de participer à ces orgies sanglantes, les repousse de toutes ses forces, et il loue le grand duc de Toscane de ne donner jamais des exemples pareils dans son pays... »

M. FÉLICIEN DAVID. — On lit dans un journal allemand : M. Félicien David s'occupe dans ce moment à composer un oratorio, *Moïse sur le mont Sinaï*, qui sera exécuté pour la première fois à Vienne. Ce compositeur se rendra d'abord dans le sud de l'Allemagne, à Stuttgard, Francfort, Bade, puis il se rendra à Vienne pour retourner à Paris y achever un grand opéra sur un libretto de Scribe destiné à l'Académie royale de musique.

AFFAIRE DU PRINCE DE BERGHES. — Aujourd'hui, une foule immense remplissait la salle de la cour d'assises de la Seine : M. le prince de Berghes devait comparaître devant elle pour répondre à l'accusation dont nous avons fait connaître tous les détails. La *Patrie* trace le portrait suivant de l'accusé, qui dit se nommer Marie-Joseph-Eugène, prince de Berghes, et être âgé de 22 ans :

» Au moment où l'accusé est introduit, suivi par le garde chargé de l'accompagner, un grand bruit se fait dans toute la salle. Nombre de curieux montent sur leurs bancs; toutes les dames se lèvent à la fois par un mouvement unanime et dirigent leurs lorgnons sur l'accusé, qui semble à peine s'apercevoir de l'agitation et de la curiosité dont il est l'objet. Il se dirige, sans manifester visiblement beaucoup d'embarras ni d'émotion, vers la place qui lui est désignée, et se penche, avant de s'asseoir, vers son défenseur, Me Paillet, avec lequel il s'entretient quelques instants le sourire sur les lèvres. M. le prince de Berghes est un jeune homme grand et mince, dont la tournure élégante et les manières aisées annoncent, dès le premier aspect, et malgré la simplicité de sa mise, l'habitude du monde. Ses cheveux bruns sont taillés courts et parfaitement lissés ; il porte de petites moustaches et des favoris peu touffus ; sa figure, sans être pâle ni maladive, semble annoncer néanmoins une complexion délicate. En somme, cette physionomie est loin, il faut en convenir, d'exprimer cette intelligence plus ou moins vive qui souvent rejaillit sur ses traits : le front est bas et quelque peu déprimé ; les lèvres sont minces, entr'ouvertes, et le menton légèrement rentré. Nous devons pourtant ajouter, en laissant de côté toutes les préoccupations physiologiques fondées sur la configuration physique des traits de l'accusé, que l'expression de son visage et surtout de ses yeux n'offre en aucune façon le cachet de la déraison ou de l'idiotisme, comme nous étions disposés d'avance à le croire, d'après les bruits qui ont couru depuis la mise en accusation du jeune prince de Berghes... »

Après la lecture de l'acte d'accusation, M. le président Poultier procède à l'interrogatoire de l'accusé :

D. Accusé, levez-vous. Convenez-vous ici, comme vous en êtes convenu dans l'instruction, que c'est vous qui avez fait fabriquer 25 jetons imités de ceux de ceux de la société du Jokey-Club ? — R. Oui, monsieur le président.

D. Convenez-vous également que la signature Grandhomme a été apposée par vous sur chacun de ces jetons? — R. Oui.

D. Comment avez-vous pu être amené, dans la situation sociale où vous êtes, à commettre une action que la justice a le droit de qualifier de crime ? — R. Il m'est impossible à moi même de m'en rendre compte.

D. La justice ne peut se contenter d'une pareille réponse, et l'accusation dit que vous n'avez pu commettre cette action que dans un seul but, celui de vous procurer de l'argent ? — R. (Avec assurance.) Non, Monsieur, car j'en avais toujours à ma disposition.

D. Ceci n'a pas été établi par l'instruction ; mais sans rechercher si le fait est exact, ce fait n'effacerait point le crime qui vous est imputé, et l'accusation n'en a pas moins le droit de dire que c'est pour vous procurer de l'argent, pour satisfaire un besoin d'argent, que vous avez fabriqué de faux je-

trois? — R. C'est vrai.

D. Et enfin, le 27, vous avez remis à M. de Montesquiou, par l'entremise d'une autre personne, sept jetons, représentant 700 fr., pour parfaire le paiement d'une dette plus considérable? — R. Oui.

D. Eh bien! voilà ce qui contredit vos paroles. Vous prétendez ne pas vous être rendu compte de ce que vous faisiez, et cependant on voit que vous avez fait des valeurs reçues en échange des faux jetons un usage fort intelligent, puisqu'elles vous ont servi à payer ce que vous deviez et ce que vous aviez perdu au jeu? — Mon intention n'était pas de laisser aller les choses si loin ; je voulais prévenir ces messieurs.

D. Vous ne l'avez pas fait; vous n'avez rien avoué que lorsque la justice a été saisie d'une plainte, et encore pas immédiatement ; car loin de dire alors que vous aviez entendu faire une plaisanterie, vous avez prétendu que les faux jetons vous avaient été donnés, aux courses de Chantilly, par un sieur Zarlati ; c'est la preuve que vous compreniez la gravité de l'action que vous aviez commise. — R. Je ne l'ai cachée que quand on m'en a fait voir la gravité.

D. MM. les jurés apprécieront votre réponse. Quoi qu'il en soit, je dois faire remarquer qu'avant de faire des aveux, vous avez plusieurs fois reproduit devant le juge d'instruction la fable de Zarlati. Vous voyez dans quelle série de mensonges peut entraîner une mauvaise action. Vous avez vu Lefèvre deux fois avant de faire vos aveux ; vous l'avez supplié de garder le silence, de ne pas vous déshonorer ; vous lui avez offert vos services. Tout cela est d'un homme qui comprend ce qu'il fait et à quoi il s'est exposé. Vous avez dit, en avouant le fait au juge d'instruction, que vous aviez cédé à de mauvais conseils : était-ce vrai ? — Non, monsieur : il n'en était rien.

D. Vous avez allégué aussi que vous vouliez donner 2 000 fr. à une femme avec laquelle vous avez eu des relations avant votre mariage, relations qui auraient continué après : cela n'était pas vrai non plus? — Non, monsieur ; j'étais dans un tel état de trouble que je ne savais plus ce que je disais.

D. Au surplus, cette femme a été entendue dans l'instruction ; elle a formellement démenti votre allégation, et vous-même n'avez pas tardé à reconnaître que c'était un mensonge. En résumé, vous reconnaissez les faits qui vous sont imputés ; mais vous prétendez n'en avoir compris ni calculé la portée et les conséquences ; messieurs les jurés apprécieront.

On a ensuite entendu les témoins qui ont confirmé les faits. — M. l'avocat général Nouguier a soutenu l'accusation, et Me Paillet la défense. Après un quart d'heure de délibération, le jury, à la simple majorité a rendu un verdict de culpabilité sur toutes les questions. Des circonstances atténuantes ont été, à la majorité, admises en faveur de l'accusé. — En conséquence, la cour a condamné M. le prince de Berghes à trois années d'emprisonnement et à 100 fr. d'amende. — Le prince s'est retiré sans proférer une parole.

AMÉNITÉS DE MM. LES AVOCATS. — On avait beaucoup parlé déjà du procès que la mère de Mlle Désiré intentait au Gymnase, pour lui enlever sa fille et faire casser par le tribunal l'engagement auquel ce théâtre tient comme à son meilleur succès... Mais on ne s'attendait pas au spectacle que les avocats de l'affaire ont donné à la cour et au public. Ce soir, le bruit courait que ces messieurs seraient réprimandés par le conseil de l'ordre. On verra s'ils l'ont gagné. Voici en quels termes M. Léon Duval est entré en matière :

« Mlle Désirée est engagée au théâtre du Gymnase, par un traité de quatre ans qui porte la date du 12 juillet 1844. Je demande, au nom de la mère, la nullité de cet engagement. La raison pour laquelle je la demande, grâce à Dieu, je ne suis pas condamné à la dire. Mlle Désirée la sait, le parterre la sait, tout le monde la lui dit, et tout le monde la plaint. Son directeur le sait aussi, mais il la trouve plaisante. Que veut donc cette mère, nous fait-on dire par les journaux d'estaminets? Est-ce que Mlle Désirée n'est pas une fille de théâtre? est-ce qu'elle pourrait faire autrement? est-ce que cette vie n'est pas celle de Bohême? est-ce qu'on y a des mœurs? est-ce qu'on y a une mère? est-ce qu'on n'y a pas les yeux fermés sur tous les devoirs de la vie? Après tout, pourquoi tant se désoler? C'est la chute d'un ange, et pas autre chose. Mais combien elle a gagné à cette chute! Elle est maintenant la première grisette de Paris ; elle a acquis ce qu'il nous faut, de la grâce, du laisser-aller, un cœur facile, des allures décolletées et des toilettes provocantes.

« Voilà ce que dit le directeur, et il a raison. Malheur, malheur aux mères qui confient leurs filles au théâtre! Il y a bien une actrice vertueuse, même dans Gil-Blas, et qui meurt de honte dans un couvert. Mais son directeur la blâme et la désapprouve. Avant les père et mère, avant Dieu et avant l'âme... le Vaudeville! Mais alors quand on raisonne si bien, quand on veut enchaîner un enfant aux coulisses, quand on veut la perdre à son aise, il faut s'y prendre mieux et faire un contrat en règle. Or, voici ce qu'on a fait. Mais long-temps, bien long-temps avant que la maternité légale fut venue, le théâtre avait produit son effet ordinaire. Des symptômes faciles à remarquer annoncèrent insensiblement que la direction maternelle, quelque douce, quelque bonne qu'elle fût, n'était plus écoutée. Un jour Désirée reçut une lettre dans laquelle on lui disait : « ... Vous savez bien, Désirée, cette fleur » que vous cultiviez dans votre petit jardin de Chartres, comme elle était » belle, fraiche et pure! eh bien, une limace est venue qui l'a salie de sa » bave ; et depuis ce temps-là elle n'inspire plus que le dégoût. »

« Alors, la mère de Mlle Désirée a résolu de faire son devoir, quoi qu'il lui en coûtât. Mais qu'il est difficile de faire son devoir avec une fille qui se perd ! Mlle Désirée a désormais besoin du théâtre, parce qu'elle y trouve la liberté... et le reste. Il s'en est suivi que, quand elle a été grondée, elle s'est mutinée, et elle a oublié qu'elle parlait à sa mère. La mère a eu la simplicité de se servir des verroux et des grilles. Mlle Désirée a fait des scènes, elle a cassé des carreaux, et elle s'est fait même une coupure au doigt avec du verre, et elle a crié par les croisées qu'on l'assassinait. Vous savez que toutes les filles qui se débauchent disent que leurs mères les battent ; c'est une règle invariable. Un soldat passait, elle l'a appelé, elle lui a montré son sang, et elle a trouvé espiègle d'exciter sur un fantassin l'empire de la jeunesse et de la beauté. Que vous dirai-je? Mlle Désirée a tant fait que, depuis 48 heures, elle ne couche plus chez sa mère ; depuis ce temps-là, elle est rieuse, et elle se promène au bras.... de quelqu'un.... de quelqu'un qui est marié, qui a trois enfants, et qui a un rôle dans l'apologue du petit jardin de Chartres.... »

De pareils coups de pinceaux ont piqué d'honneur M. Philippe Dupin, il n'a pas voulu être dépassé en coloris, et a riposté avec une violence et dans un style dont voici un échantillon :

«... Le procès n'est autre chose, je ne crains pas de le dire, qu'une hideuse spéculation. Il y a une chose qui a son éloquence, ce sont les dates. Il y a quatre ans que Mlle Désirée a été engagée au théâtre par sa mère, qui a été elle-même actrice, et qui, par conséquent, n'agissait pas en ignorance de cause. Ainsi, elle l'a prise elle-même par la main et elle l'a conduite dans le lieu d'où elle veut aujourd'hui l'arracher au nom de la morale. Pendant quatre ans elle a touché intégralement les appointements de sa fille ; jusque là, elle avait trouvé que tout était au mieux, puis, sa susceptibilité, sa moralité s'est réveillée. Mais à quelle époque? C'est au mois de mai, où un succès magnifique venait de révéler pour la jeune artiste les plus

signé veuve Pochonnet, femme Goldstucker et Désirée Pochonnet.

« ... Mais la mère s'est prise à rêver pour sa fille un avenir doré qu'elle a cherché à exploiter immédiatement. Il ne faudrait pas avoir vu le *Père de la Débutante* pour ne pas connaître des pères et mères d'actrices. Ils se jettent à la tête des directeurs jusqu'au succès de leur enfant, puis après ils font la loi à leur tour. Je dois dire aussi, puisque mon adversaire plaide au nom d'une mère, que cette mère disait à sa fille qu'il fallait se préserver avec le plus grand soin de toutes les liaisons de théâtre, et que la fille protestait de son innocence. Il est vrai que Mme Goldstucker pouvait citer son propre exemple : car ce n'est pas au théâtre, mais dans la finance, ce qui est beaucoup plus avantageux, qu'elle a choisi ses liaisons. Lors donc qu'on vient plaider au nom de la morale, moi je réponds : mensonge, hypocrisie, intérêt.

« La vérité est que cette jeune fille était en proie à des scènes intérieures de la dernière violence ; qu'elle était réduite à 5 francs par mois ; qu'elle était constamment frappée par son *excellente* mère ; que plus d'une fois elle a été obligée d'appeler la garde pour se soustraire à ces incessantes brutalités ; que l'autre jour encore elle a été forcée de casser un carreau pour appeler à l'aide les gens de la rue et qu'elle s'est gravement blessée à la main. Voici un certificat du médecin qui le constate et qui constate aussi qu'elle avait des contusinso à l'épaule, au côté gauche et à l'estomac. Voilà comme la fille était traitée chez sa mère qui veut, dit-elle, la retirer du théâtre où elle se perd ; et qui dit cela ? une femme qui a été elle-même à la scène, et qui n'y a pas été une de ces exceptions dont parlait mon adversaire, qui a mené la vie que vous savez, et qui veut sans doute offrir à cette fille l'édification de son exemple. Il y a des mères que des motifs semblables animent, mais celles-là ne calomnient pas leur enfant... »

M. Léon Duval qui était entré le premier dans une pareille voie de personnalités inqualifiables, semble avoir été honteux d'y avoir été si bien suivi par son adversaire, car dans une réplique, il s'est exprimé ainsi.... peut-être s'est-il souvenu du conseil de l'ordre :

« Tout le monde dit que nous avons de belles lois civiles, et qu'elles sont sagement appliquées par les tribunaux. Les étrangers nous les envient, et ils nous envient aussi ceux qui marchent à la tête du barreau, et qui vous aident dans l'interprétation de leur esprit et de leur texte. Mais, il faut en convenir, pour obtenir le bénéfice de la loi, il y a un moment pénible à passer : c'est ce moment que Mme Goldstuker vient de subir. J'avoue que je ne vois pas bien clairement à quoi il servait de vous apprendre que Mme Goldstuker a deux enfants qui ont été légitimés par le mariage. Je n'aperçois pas l'utilité de cette révélation, quand il s'agit, après tout, de juger si Mlle Désirée est liée au théâtre du Gymnase par un engagement valide. J'y vois même un inconvénient grave ; car enfin ce lycéen de treize ans qui a paru au fond de l'auditoire ignorait sans doute que sa naissance avait été un malheur, réparé plus tard par la sainteté du mariage ; et c'est peut-être pousser la vengeance un peu loin que d'atteindre un enfant qui n'a pas fait le procès, qui n'y est pour rien, et qui a la bonne habitude de vénérer sa mère. Il me semblait qu'il y a avait dans nos codes une loi de 1819 pour avertir que la liberté des discussions judiciaires ne doit pas aller jusqu'à la licence, et que les diffamations étrangères au procès étaient surtout interdites. Je me souviens même que cette loi est l'ouvrage des publicistes les plus éminents dont la tribune française s'enorgueillisse : M. de Serre, M. Guizot, M. Royer-Collard et de M. de Broglie. Voilà pourquoi, pour ce qui me concerne, je n'aurais pas voulu être l'exécuteur d'une rancune aussi acerbe... »

De semblables incidents d'audience devaient être dénoncés à la conscience publique. De pareils abus de paroles sont des scandales, des diffamations contre lesquels la presse ne saurait réagir avec trop d'unanimité. — Le tribunal a remis à huitaine pour rendre son jugement. Mais les avocats seront jugés avant les clients.

La pauvre femme ! — Une femme de cinquante ans proprement vêtue, d'une physionomie douce et craintive, Rose Bonnechose, comparaissait hier devant le tribunal correctionnel comme prévenue de vagabondage. La *Gazette des Tribunaux* continue ainsi :

M. le président. — Vous n'aviez donc pas de domicile qu'on vous a trouvée assise sur un banc, au milieu d'une nuit pluvieuse ?

La prévenue. — Pardon, Monsieur, j'avais un logement et un mobilier, mais j'ai tout abandonné.

M. le président. — Pourquoi ?

La prévenue. — Quand on est malheureuse, la tête vous tourne, on ne sait plus ce qu'on fait. J'ai demeuré cinq ans dans la même maison, comme dévideuse de coton ; mais comme je n'avais plus d'ouvrage depuis longtemps, et que je ne pouvais plus payer mes termes... Ce n'est pas ma faute, messieurs, on ne veut plus de moi pour travailler, parce que je suis souvent malade, et... jamais bien forte... J'en devais quatre... oui, quatre termes !... J'ai eu peur, et j'ai préféré tout laisser et m'en aller à la grâce de Dieu.

M. D., à Tonnains. Merci ami, l'obole du pauvre est une offrande plus agréable à Dieu que les écus du riche.

M. Ch. à Launiers. Merci. C'est entendu ; que tous fassent comme vous.

M. des M. à Marck. Merci. Inscrit.

M. C. C. à Wesserling. Reçu. C'est bien.

M. P. à Gallardon. Prenez votre temps. Nous apprécions, croyez le bien, les sacrifices à leur valeur relative. Nous n'avons pas du tout interrompu l'envoi.

M. L. à Chatellerault. Ce sera bien comme vous le voulez. — 10 juin 1843.

M. P. à Moulins. Reçu, et courage, tout va bien.

M. P. P. à Pierre. Reçu. Compliments sympathiques et remerciements aux *quatre*.

M. B. au B..n. Reçu. Félicitations sincères au nouveau venu M. D. Quant à vous, vous étiez attendu.

M. D. à Grenoble. Reçu. Des torts ainsi avoués, ainsi réparés deviennent des mérites.

M. C à Bourgoin. Reçu. Nous vous connaissons tous dévoués.

M. Ch. D. Bien. Mais vous verrez que Pierre a déjà répondu. Oui, sans doute, à terme, mais promesse de suite.

M. R. à Saumur. Si cela en vaut la peine, et nous vous serrons la main.

M. P. à Chatellerault. Reçu.

M. L. à Mulhouse. MM. D. et M. n'ont pas été avisés de la traite que vous nous avez adressée.

M. de M. à Coulommiers. Remerciements cordiaux. Compliments à notre ami L.

M. A. à Alger. Reçu, inscrit. Nous aurons égard à vos observations.

MM. S. à Montbeliard. Reçu. — C. vous envoie une bonne poignée de main.

M. E. B. à Dieuze. Reçu. Nous avons lieu d'être très contents.

M. de T. à Bourges. Reçu. Merci. A. B. ira vous voir sous peu.

M. D. à Tours. Reçu, vous avez bien fait. Veuillez vous présenter au secrétariat de la loge maçonnique, pour recevoir 18 fr. d'ab. à la Ph. que vous nous transmettrez.

M. D. à Bruxelles. Merci. Nous vous enverrons le reçu. Non, sans doute il ne faut pas, et cela ne sera pas. Nous aurons égard à votre avis pour l'époque propice à Bruxelles.

M. R. à Besançon. — Faites une demande à l'inspecteur du corps.

A tous. — Le mouvement est engagé sur toute la ligne. Les réponses arrivent par masses. Courage ! que tous fassent leur devoir, le succès est certain.

HALLE DE PARIS.

13 Août.			14 Août.		
Arrivages	2089 q.	61 k.	Arrivages	2923 q.	19 k.
Ventes	0000	00	Ventes	2010	21
Restant	23326	11	Restant	33022	95
Cours moyen	47,30		Cours moyen	29,01	
Cours-taxe	36,72		Cours-taxe	29,01	

Cote administrative.

			13 Août						14 Août		
Gruaux	00 q.	00 k.	52,25	à	53,50	Gruaux	00 q.	00 k.	49,70	à	51,10
1re	00	00	38,20	à	41,40	1re	000	00	39,50	à	41,40
2e	00	00	33,00	à	36 93	2	000	00	35,03	à	38,85
3e	0	00	00,00	à	00,00	3e	00	00	26,73	à	31,85
4e	0	00	21,65	à	00 00	4	,00	00	00,00	à	00,00
A liv.	287	66	00,00	à	00,00	A liv.	2913	18	00,00	à	00,00

Marchés.

Marché aux fourrages du 15 août. *Barrière d'Enfer.* — Foin 1re 52 à 53, 2e 47 à 48, 3e 44 à 46. — Paille de blé 1re 29 à 30 ; 2e 27 à 28 ; 3e 00 à 26 Paille de seigle ; 2e 00 à 00. — Luzerne 1re 43 à 46 ; 2e 00 à 00.

Marché de Nangis du 13 août. — 451 veaux amenés et vendus 1,10 à 1,40 le k. — 29 bœufs amenés et vendus 1,00 à 1,20 le k. — 8 vaches vendues 0,80 à 1,00 le k. — 52 moutons 1,20 à 1,30. — 10 porcs 1,00 à 1,10. Froment 135 hect. à 19,90 l'hect. — Avoine 227 hect. à 7,00 l'hect.

Marché de Poissy, 14 août. — Il a été amené 1949 bœufs, sur lesquels 1844 ont été vendus 1,18-1,10-0,98. — 101 vaches amenées, dont 93 vendues 1,09-0,92-0,76. — Veaux amenés 862, vendus 862 à 1,46-1,-28-1,10. — 8732 moutons ont été amenés, sur lesquels 8766 ont été vendus, 1,50-1,24-1,00.

Marché aux bestiaux. Maison-Blanche, 12 août. — Vaches laitières amenées 00, vendues 00 de 000 à 000. — Porcs maigres amenés 12, vendus 0 0,00. — Porcs gras amenés 176, vendus 142 à 1,14-1,12-1,10.

Marché de la Vallée du 14 août. — Agneaux 0,00 à 00.00. — Canards barbotteurs, 1,00 à 2,25. — Canetons de Rouen, 2,50 à 3,25. — Chapons gras 2,25 à

tions de Zinc Vieille-Montagne, 7500, 7525. — Union linière, 470. — Aveyron, 5500, 5550. — Lin Maberly, 815, 812 50. — Obligations de Versailles rive dr. anc. 1035. — Orléans, 1265. — A terme : Espagne dette intérieure, 29 3/4. — Naples, 102. — Chemins de La Teste, 212 50. — Montereau, 555, 560. — Bordeaux, 732 50, 730.

	1er C.	P. H.	P. B.	dr C.	h.
5 0/0 compt....	121 70	121 75	121 70	121 70	121 7
— fin cour...	121 95	122 »	121 85	121 85	121 9
3 0/0 compt....	84 30	84 40	84 30	84 35	84 3
— fin cour...	84 45	84 50	84 35	84 35	84 1

au comptant.	1er C.	Der C.	Dife.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Dife.
O. de la Ville...	1410	1405	B. 5	5 0/0 Bge 1840.	103 »	»	H. »
B. de France...	3225	3245	H. 20 »	— Portugais...	»	»	»
C. Gou. 1000...	»	»	»	Esp. D. active.	36 1/2	»	
C. Gan. 1000...	1150	»	»	5 0/0 Naples...	101 75	»	»
C. hypot.....	600 »	»	»	— Romain..	104 1/2	»	»
4 Canaux.....	1280 »	»	H. 2 50	Obl. Piémont.	» »	»	

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	Dife.		Dife.
St-Germ.....	» »	» »	»	Au 13. 1115.	» »
V. r. d.....	315 »	» »	H. 1 25	— 315, 312 50.	H. 2 50
— r. g......	332 50	333 75	» »	— 335, 331 25.	H. 2 50
Orléans.....	1277 50	1277 50	H. 5 »	— 1280, 1281 25, 1275, 1276 25	B. 6 75
Strasb......	280 »	281 25	»	— 280, 282 50, 261 25.	» »
Rouen......	1057 50	» »	H. 5 »	— 1037 50, 1052 50.	B. 10 »
Havre......	697 50	» »	» »	— 697 50.	B. 2 50
Marseille....	» »	» »	»	— 1062 50, 1065, 1057 50.	B. 11 50
Vierzon.....	780 »	» »	B. 5 »	— 782 50, 770, 772 50.	B. 12 50

LONDRES, 12 Août.

Consol. 99 1/8, 1/4.
Esp. act. »
Portug. »
Mexic. »
Brésil. »
5 0/0 hol. 1001/4.
2 1/2 do. 42.
Rouen. 42 1/4.
Orléans. 50 1/4.

PRIMES. PARIS, 14 AOUT.

3 0/0 F. c. 84 60 45 d. 50.
F. p. 84 95, 85 d. 50.
5 0/0 F. c. 122 10, 122 05 d. 50.
— F. p. 122 70 d. 50.
Orléans, 31 août. 1300, 1290 d. 20.
Rouen, fin c. 1085, d. 10.
Marseille, id. 1080 d. 10.

COULISSE.

Av. 84 40.
Ap. 84 35.
B. du Trés
3 1/8 à 0 m.
Rep. F. c.
3 0/0 15.
F. p. 20, 17 1/2
5 0/0 20.
F. p. 32 1/2.

MARCHANDISES. — Huile de colza, disponible, 106,00 à 00,00 ; courant du mois, 107,00 à 108,00 ; 4 derniers mois, 110,00 à 111,00 ; 4 premiers 1846, 112,00 à 113,00.

Lille. — Colza, 99,00 à 98,50, Œillette rousse, 80,00. Lin, 79,75 à 79,50. Cameline, 81,50. Chanvre, 84,00. Voitures, 6,50.

Esprit 3/6. — Disponible, courant du mois et septembre 115,00 à 00,00 ; octobre, 113,00 à 00,00 ; novembre et décembre, 98,00 à 00,00. 4 premiers 1846 92,00.

Savon. — Ordre de livraison, 88,00 à 00,00 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 15 août.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Le Diable à quatre.
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Les Demoiselles de Saint-Cyr.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Le Ménétrier.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Ami Grandet. 3e Mari. Porthos. Bugolin.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Le Souper. Mme Panache. Le Chevreuil. Le Chien.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Diplomate. Sept Merveilles. Changement. Homme gris.
9 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Braneas. Le Docteur. Pretintaille. Mme Camus.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Affreux Bandit. Etudiants.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Canal Saint-Martin.
6 h. 1/2 COMTE. — La Barbe. Normande. Les Sept Ogres.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 FOLIES. — Jeune Homme. Denis. Télégraphe.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 h. à 5 h. — Le Déluge ; avant pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et Compagnie, rue du Croissant, 16.

...ours blasonnés, contre lesquels la philosophie avait soulevé droit la bile de nos pères. De leur côté, les paysans et les s'unissaient contre les seigneurs, leur refusaient foi, obéis- et travail; les jacqueries s'organisaient, éclataient terribles glantes; et ces révoltes préludaient à la grande révolution qui fut le triomphe du peuple et de la bourgeoisie.

bien! les mêmes phénomènes qui se produisaient alors au de l'anarchie féodale, nous les voyons se reproduire aujour- au milieu de l'anarchie industrielle. Les barons du coffre fort , mais avec des formes plus polies, ce que faisaient les sei- s féodaux. Les ouvriers refont, mais avec beaucoup plus de , ce que faisaient les paysans du moyen-âge. Aux deux extré- du monde industriel, le même désordre se manifeste. Les sa- fort grève, afin d'obtenir des conditions meilleures de travail; anquiers, entrepreneurs de chemins de fer, se coalisent afin loiter l'Etat et les consommateurs.

rès le triomphe politique du peuple et de la bourgeoisie, les omistes et les législateurs révolutionnaires crurent, de très e foi sans doute, que la concurrence était la véritable base du e industriel. Ils se figurèrent que ce régime allait produire sortes de bienfaits; qu'il serait utile à la fois au producteur consommateur; qu'il distribuerait et répartirait équitable- ent les richesses. A leurs yeux la concurrence semblait porter e une vertu réparatrice, une puissance de construction; ils ndaient à lui voir enfanter un Eldorado industriel et so-

économistes et les législateurs s'efforcèrent donc de mainte- concurrence toujours *naturelle et libre* (ce sont les expres- de l'article 419 du Code pénal). Ils pensèrent bien que la coa- pourrait s'en mêler, et que la concurrence pourrait devenir e et *forcée*; mais ils regardèrent cette possibilité comme une tion, et ils firent de la coalition un délit. Du reste, par un ment d'équité fort louable, ils punirent la coalition des maîtres bien que celle des ouvriers. Ils punirent aussi la coalition des ciants et des banquiers. Ils se figurèrent ainsi avoir donné la ct être de raison, à cette abstraction métaphysique, qu'ils laient la concurrence *naturelle* et *libre*.

is l'expérience a prouvé que dans la fixation et dans la circu- des valeurs (et le travail doit être compris parmi les valeurs), alition était permanente; qu'elle était la règle, et non l'excep- Le fait naturel et libre, dans le système de la concurrence in- ielle, c'est la coalition; de même que le fait naturel et libre, la féodalité ancienne, c'était l'union des seigneurs ou des as. Est-il possible que des intérêts qui ne sont pas associés lidaires, mais qui sont obligés au contraire de lutter contre foule d'intérêts de même nature ou de nature opposée, ne marchandises, papiers et effets publics? Mais, c'est là tout le commerce. Et quelle nuance établirez-vous entre la société en participation d'une douzaine de négociants qui achètent toute une sorte de denrée, et la coalition? Qu'est-ce donc que les *voies et moyens frauduleux quelconques* dont il est parlé dans l'art. 419 du Code pénal? Est-ce que les commerçants et banquiers coalisés ont besoin d'avoir recours à de pareils moyens?

Evidemment toute spéculation commerciale, tout mouvement circulatoire, dans l'état actuel de l'industrie et de la législation industrielle, n'a d'autre but que *d'opérer la hausse ou la baisse du prix des denrées ou marchandises ou des papiers et effets publics, au-dessus ou au-dessous des prix qu'aurait déterminés la concurrence naturelle et libre du commerce.*

La pensée et l'action commerciale se trouvent donc constamment à l'état de délit, d'après le code pénal lui-même. En effet, un commerçant ou des commerçants ne peuvent spéculer qu'au point de vue de leur intérêt personnel, qui n'est malheureusement pas l'intérêt de la société.

Aussi, les dispositions de l'article 419 du code pénal relatives à la coalition des commerçants, et les disposition de l'art. 414 relative à la coalition des maîtres, sont-elles tombées en désuétude et demeurées sans application. On n'a guère fait usage que de l'article 414 contre les coalitions des ouvriers, et cela par la raison bien simple que ces coalitions, plus tumultueuses et plus actives, étaient habituellement accompagnées ou suivies de troubles, de désordres, d'agitations dans la rue et les ateliers; agitations que ne produisaient pas les coalitions plus latentes, plus polies, mais non moins oppressives et injustes, des maîtres ou des commerçants et banquiers.

A l'heure qu'il est, la coalition des commerçants et banquiers ne craint plus de se montrer à découvert; elle vient de se former contre le gouvernement lui-même. Les cinq Compagnies du chemin de fer du Nord se sont unis, et il n'y aura plus d'enchères. C'est là une coalition authentique, une coalition bien mieux prouvée que celle des charpentiers. Et, il faut le dire, la coalition des cinq compagnies a pour mobile un intérêt bien moins précieux et bien moins général que la coalition des charpentiers. D'une part, ce sont quelques capitalistes et quelques banquiers nageant dans l'or et dans l'abondance; de l'autre, ce sont des travailleurs utilement productifs, qui ont besoin de nourrir leur famille, et qui se trouvent quelquefois dans un cruel dénuement. Remplacez les capitalistes et banquiers parasites, remplacez-les par quelques commis habiles dans le calcul et la belle main; la société n'en souffrira guère. Mais comment remplacer les 5 mille charpentiers qui travaillent à Paris?

De tous ces faits, nous sommes en droit de conclure que la coalition est l'état permanent et habituel de l'industrie et du commerce comme attentats à la propriété. La coalition est toujours entachée de ruse ou de violence indirecte; c'est une lutte, une guerre contre l'intérêt de tous au profit de quelques uns.

L'ASSOCIATION, au contraire, ce serait la solidarité établie entre tous les intérêts, l'augmentation proportionnelle de la richesse et du bien être pour tous les coopérateurs au travail. Ainsi, par exemple, si l'Etat avait exécuté le réseau de chemins de fer qui doit couvrir la France; s'il avait associé, dans cette grande opération industrielle, les capitalistes et les travailleurs, en donnant à ceux-ci un intérêt dans le produit, c'est-à-dire des *actions de travail*; si, ensuite, maître de l'exploitation de toutes les lignes, il eût balancé le profit des uns par celui des autres, et diminué progressivement le prix du transport, de manière à le faire descendre le plus rapidement possible à zéro pour les classes pauvres et nombreuses. Oh! alors, on aurait pu reconnaître dans ce système l'ASSOCIATION; mais, pour avoir adopté un système tout contraire, on est condamné à subir la coalition.

A la GAZETTE DE FRANCE.

En faisant appel à la rédaction sérieuse de la *Gazette de France*, nous comptions bien sur une réponse sérieuse. Notre attente n'a pas été trompée. Voici ce que nous lisons ce matin dans la *Gazette de France*:

La *Démocratie pacifique* nous attaque violemment aujourd'hui, et elle rappelle les premières discussions que nous avons eues avec son spirituel directeur. Cette attaque vient à propos du dernier feuilleton de M. Nettement sur le *Juif-Errant*, feuilleton dans lequel il n'avait point été parlé de la *Démocratie pacifique*, mais du système de Fourier.

M. Nettement est absent de Paris dans ce moment; il doit revenir bientôt: nous lui laisserons la défense des passages que la *Démocratie* combat.

Comme nous ne voulons pas nous exposer au reproche de réticence et de falsification, nous croyons devoir adresser à ces messieurs quelques questions auxquelles nous les prions de répondre, et nous leur promettons de discuter avec le plus grand soin les points de dissidence entre eux et nous.

La vie de l'homme se borne-t-elle, selon eux, à ces quelques années que nous passons ici-bas?

Y a-t il un homme-Dieu dans le monde? Cet homme-Dieu est-il le Christ?

Les préceptes qu'il a donnés sont-ils obligatoires?

Nos facultés de concevoir, de jouir et d'aimer, doivent-elles être en rapport avec Dieu même, et, par conséquent, sont-elles disposées ici bas pour une sphère plus haute que celle dans laquelle nous sommes?

La *Démocratie pacifique* comprendra que c'est le point véritable du débat entre nous, et que ce n'est pas sur des détails, sur des systèmes que nous devons entrer en discussion.

EUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 16 AOUT.

COURRIER DE PARIS.

haumière. — Le bal Mabille. — Le Nouveau-Tivoli et le Ranelagh. — Lions. Liquidation. — Bains de France et d'Allemagne. — Fête de Beethoven.

e soleil a de la peine à se débrouiller. Les jours se suivent et se ressemblent. Ils sont froids, tristes et brumeux. Il pleut si souvent que même d il ne pleut pas on ne voit dans les rues que des gens munis de parapluies. L'autre jour, je faisais cette observation à un architecte fort disposé qui brandissant ce respectable ustensile venait, par un ciel semé des belles étoiles, chercher au spectacle sa jeune et jolie compagne.

— On ne sait pas ce qui peut arriver, me répondit-il tranquillement. En effet, le lendemain, il pleuvait à verse, et pendant que moi je me mais à tous les diables pour trouver une voiture, mon homme, abrité son immense riflard, me criait en riant:

— N'est-ce pas, monsieur, que j'avais raison, hier soir?

Malgré cette bizarrerie de l'atmosphère, ou plutôt à cause même de bizarrerie, Paris est moins désert qu'il ne l'est ordinairement à cette que. Les gens qui ont leur campagne redoutent d'y aller. Ceux qui ne ont que dans les campagnes des autres sont, bon gré, mal gré, obligés de renoncer à cette économique plaisir. On reste donc à Paris, et on de s'y plaire.

dis qu'on a l'air, je devrais dire qu'on s'y plaît réellement. Paris est ville à part. Elle ne ressemble à aucun autre au monde. Elle a les tages de toutes et presque aucuns de leurs inconvénients. On peu se ser à Naples, s'amuser à Vienne, s'étourdir à Saint-Pétersbourg, vivre fortablement à Londres, on ne se plaît qu'à Paris. Nulle part on n'est chez soi, et il serait difficile d'être quelque part plus au milieu du e. L'art et la nature ont donné à d'autres capitales un cachet parti- Paris seul n'a rien d'exclusif, rien d'autochtone, et on lui ôterait titre de capitale de France en brisant cette centralisation au moyen de elle il absorbe en lui la vie de tous les clochers, qu'il resterait en non seulement la première ville de l'Europe, mais la capitale du

pourtant Paris n'est pas sans physionomie. Il en a une; mais elle est mobile, si changeante, si fugitive, qu'on aurait de la peine à la définir. urs, vous avez trois mois de froid qui vous glace ou de chaleur qui étouffe. A Paris, été comme hiver, il fait chaud et froid jusqu'à fois par jour. Ailleurs, les rues sont silencieuses à telle heure; et agitées à telle autre: à Paris, chaque minute marque à sa ère dans un mouvement sans commencement et sans fin. Ailleurs, n'avez qu'à regarder pour distinguer l'homme d'épée de l'homme plume, le magistrat du fonctionnaire, le manant du gentilhomme, la de qualité de la simple bourgeoise ou ouvrière; à Paris, toutes sses sont égales devant la loi de la mode, toutes se confondent et se dent dans un milieu commun, créé par l'intelligence, protégé par goût, et consacré par le plaisir.

ne sais pas où ce fusionisme s'arrêtera, mais il est certain que si rien ne dérange la marche de la civilisation, Paris deviendra dans un temps peu éloigné, la ville par excellence de la sociabilité humaine. Elle avait autrefois deux types qui paraissaient lui appartenir sans partage: le *gamin* et la *grisette*. La civilisation les a déjà presque anéantis, l'un et l'autre. Le gamin n'est plus qu'un petit vagabond, flairant à chaque pas la police correctionnelle; et la grisette vise trop à passer pour une grande dame pour ne pas se heurter à tout moment contre la porte d'un hospice. En perdant ces deux types Paris a perdu le seul trait caractéristique de son individualité. Ce n'est pas non plus, comme jadis, la ville de fumée et de boue. Les plus petits commis ne vont maintenant qu'en bottes vernies; et les balcons les mieux embaumés de la rue Bréda sont ceux qui touchent aux cheminées.

Mais une chose qui distingue Paris des autres capitales, surtout dans l'été, ce sont ses bals publics. La Chaumière, Mabille, le nouveau Tivoli, et le Ranelagh, sont des établissements comme on n'en trouve dans aucun pays. Les jardins qu'on voit dans les villes de l'Allemagne ne s'ouvrent qu'à la promenade. Le soir il y a quelquefois des flûtes et des violons; mais des danseurs et des danseuses, jamais. Ce sont tout bonnement des réunions philarmoniques ou les pères de famille vont prendre de la bière et fumer leur pipe, pendant que leurs épouses et leurs filles s'occupent à coudre et à tricoter. En Russie, en Italie et en Angleterre, le peuple des villes danse hors les barrières, mais un bal d'hiver comme le Prado où des réunions dansantes d'été comme celles de la Chaumière, du Nouveau-Tivoli, du Ranelagh, et du Mabille, n'existent qu'à Paris.

Il y a quelques années, la Chaumière n'était qu'un petit chalet ombragé modestement le jour et éclairé plus modestement encore le soir. C'est aujourd'hui un véritable palais. Jardin, parterre de fleurs, montagnes russes, feu de Bengale, lanternes chinoises, rien n'y manque. La société qui y venait s'est modifiée comme le reste. La grisette a presque disparu. Il n'y a plus d'Elisa, d'Henriette, de Rose; il n'y a que la femme de M. un tel, étudiant en droit, ou de M. un tel, étudiant en médecine, portant fièrement le nom de son époux, et se faisant appeler madame. La toilette de ces dames a suivi le même progrès; elle est devenue recherchée, prétentieuse, souvent ridicule; elle absorbe presque toujours les inscriptions de l'année et au delà. Et voyez l'influence des femmes: l'étudiant a changé aussi. Son costume est devenu plus soigneux; il a pris un faux air de *lion*; mais son caractère a resté le même. Fier, insouciant, tapageur, il tient surtout à se montrer tel à la Chaumière, par goût, habitude, ou calcul. Il faut qu'il y règne en maître, ou qu'il abdique. Son pouvoir absolu n'y connaît qu'une barrière: c'est le propriétaire de la maison et le garde municipal, protecteurs patentés du sexe faible, de la morale et de l'ordre public. Et pourtant cette barrière même, l'étudiant la franchit souvent. On a beau lui crier: Holà! hé! vous allez trop loin; il va toujours. Les gestes *prohibés* ont pour lui un attrait particulier. Le *cancan* n'existerait pas qu'il l'aurait inventé... ... douce et soumise comme une esclave, qu'il n'en... ... main prête pour une correction paternelle. A ... ... tés à la Chaumière, et les annales de la police ... ... trent tous les ans de très divertissantes. M... ... quel entrain! quelle chaleur! quelle vie! Co... ... comme les heures y passent vite! La Chaum... ... quartier latin!

A une autre extrémité de Paris, un peu plus loin que la barrière Rochechouart, s'élève le nouveau Tivoli, ou le *Château-Rouge*. C'est une création d'hier, et par conséquent sans traits arrêtés. Nous avons vu dans les premiers moments, des membres de tous les clubs et des femmes très haut placées dans la galanterie. Pure curiosité!

Ces grandeurs n'ont fait que passer par le nouveau Tivoli. Ce qui reste, ce qui fait la base et le fond de cet établissement, ce sont les honnêtes épiciers du faubourg, les commis des maisons de commerce en détails, la petite bourgeoisie. M. Edouard renfonce son cou dans sa cravate, tire le col de sa chemise de calicot jusqu'aux oreilles, met une de ses mains dans la poche de son pantalon, plante l'autre sur sa hanche, s'approche avec forces révérences d'une jeune fille, et l'invite à danser.

— Tu peux accepter, Henriette, répond une grosse femme en avalant un verre de bière; Monsieur m'a l'air comme il faut.

Le père joint son consentement à celui de la mère en faisant un signe de tête, et la jeune fille part rouge comme une cerise et les yeux baissés comme si on la menait à l'autel. Edouard a beau allonger ses phrases, faire étalage de son amabilité; on ne lui répond que par des monosyllabes. Il a beau chercher à déployer ses grâces en hasardant quelques pas équivoques; c'est tout au plus si l'on s'aperçoit de sa présence. La contredanse vient de finir, et on n'est pas plus avancé que quand on se mettait en place.

— Mademoiselle, puis-je vous offrir, une glace, balbutie enfin Edouard tout rouge à son tour, en reconduisant sa compagne auprès de sa respectable famille.

— J'aime autant un verre de bière que me garde ma mère, lui répond la jolie Henriette en retirant son bras.

Et l'on se quitte avec les mêmes convenances et tout contents d'être débarrassés l'un de l'autre.

Renfermé dans ces limites, le bal du nouveau Tivoli mourrait d'ennui à dix heures si les fantassins et leurs compagnes, toutes *élèves du Conservatoire*, n'étaient là pour le prolonger jusqu'à minuit. Nous conseillons au propriétaire du Nouveau-Tivoli de ne pas se borner, s'il veut relever le ton de sa société, à répandre des paquets de billets d'entrée sur le boulevard de Gand; qu'il établisse entre ce boulevart, le quartier latin et son établissement des *omnibus gratis*, et il réussira peut-être.

De même que la Chaumière représente les écoles et le nouveau Tivoli le peuple des faubourgs, de même le Mabille appartient à une classe qui lui est particulière. C'est la haute bourgeoisie, le *juste-milieu* du monde galant. L'étudiant et le faubourien n'y paraissent qu'en se conformant aux us et coutumes établis. Les commis-voyageurs en gros, les caissiers des maisons de banque, voire même les bons négociants en personne, y tiennent la haute main. Les étrangers de distinction, quelques fonctionnaires dépités, et deux ou trois pairs de France complètent ce noyau pivotal. Plusieurs sont accompagnés de leurs *amies* avouées: d'autres glanent sur le bien commun. Les femmes de Mabile, j'entends celles qui donnent le ton, veulent surtout être respectées. Elles haussent les épaules en coudoyant des *petites filles* du quartier latin, et rient de pitié en regardant les ébats excentriques de la reine Pomaré et de Mogador. Elles font des quadrilles à part, face à face quelquefois avec des épouses légitimes, polkent peu et ne valsent jamais. Mais trop peu nombreuses encore pour dominer la foule elles se laissent déborder par elle. Et

encore émis des idées plus positives, plus arrêtées que celles qui foisonnent à ce sujet dans tous les écrits de Fourier.

Sur les trois questions suivantes, nous répondrons à la *Gazette* que si elle veut s'éclairer, elle n'a qu'à lire seulement les trois livraisons de la nouvelle *Phalange* que nous venons de publier; elle y trouvera des études propres à l'édifier sur les rapports de la théorie sociétaire et du christianisme. Quant à affirmer que *tous* les partisans de la doctrine sociale de Fourier acceptent la divinité du Christ, nous n'oserions pas plus en prendre la responsabilité que la *Gazette*, probablement, n'oserait répondre elle-même pour tous les hommes qui acceptent avec elle le suffrage universel, l'assemblée nationale, en un mot, ses doctrines politiques.

Nous n'ajouterons plus qu'un mot que nous ne devrions pas être obligés de dire à la *Gazette*, c'est que nous nous croyons très positivement, aujourd'hui, par notre donnée sociale même, les plus fidèles disciples du Christ.

Quand la *Gazette* voudra discuter *sérieusement* avec nous sur ces points ou sur d'autres plus voisins des questions sociales proprement dites, elle nous trouvera toujours prêts pour une polémique sérieuse, digne et bienveillante; nous lui en donnons la garantie formelle.

Question des monnaies de billon.

Sur tous les points de la France, à Paris comme dans les départements, le retrait des pièces de billon est devenu un sujet de désordre et de rixes très graves; on devait s'y attendre, et l'administration aurait dû prendre d'avance toutes les mesures pour prévenir ou adoucir le froissement des intérêts individuels; elle le devait d'autant plus qu'elle savait combien il serait difficile de concilier, en cette circonstance, les exigences légales avec l'équité, de sauvegarder le trésor public sans léser grièvement les citoyens. Jusqu'à présent on n'a considéré cette question que d'un côté; on ne s'est préoccupé que de la difficulté de l'échange des pièces démonétisées; mais ce n'est pas tout; ce n'est pas même la partie la plus délicate de la question; nous allons donc l'exposer brièvement, mais complètement.

On ne connaît pas exactement la valeur du billon qui circule en France: la commission des monnaies estime à sept millions de francs environ les pièces de six liards qui ont pu être émises avant la Révolution, et à trois millions les dix centimes marqués à l'N et fabriqués sous l'Empire; mais, dans ce compte, la commission fait abstraction complète des pièces fausses et des pièces étrangères; elle pose en principe que ces deux catégories de pièces doivent rester à la charge de leurs détenteurs actuels. Nous verrons plus bas si le gouvernement peut sanctionner une décision aussi rigoureuse sans blesser l'équité: examinons d'abord les mesures qui ont été prises pour assurer aux citoyens le remboursement des pièces dont la légalité n'est point douteuse.

Une circulaire du ministère des finances a autorisé tous les contribuables à verser, entre les mains des receveurs ou percepteurs, leur monnaie de billon; mais seulement jusqu'à concurrence de celles qui seraient évidemment douteuses.

« On pourrait aussi reconnaître les pièces fausses *en les éprouvant au touchaux*, ainsi que cela se pratique pour les bijoux d'or. Les pièces de bon aloi *laissent une trace blanche* qui ne se retrouve pas dans les pièces fausses. Ce procédé est le plus facile et bien certainement le plus exact. On ne pourrait placer sur la même ligne que le *mélange de six parties de fort vinaigre et d'une partie de sel gris chauffé à 30 ou 40 degrés*. Ce procédé est à la portée de tout le monde. »

Quoiqu'en dise la commission, personne n'admettra qu'il soit possible à un percepteur de transformer son bureau en laboratoire d'essayeur; aussi doit-on peu compter sur ces agents pour faciliter l'écoulement de la monnaie de billon. Du reste, lors même que les comptables n'hésiteraient point à se compromettre jusqu'à concurrence de leurs recettes, il est évident que le surplus du billon resterait sans emploi entre les mains des détenteurs, car il ne leur serait pas possible d'en opérer le change puisque tout le monde cherche à s'en défaire.

Cet inconvénient très sérieux n'existe plus aujourd'hui à Paris; un bureau de change sera ouvert demain dans l'Hôtel des monnaies et fonctionnera jusqu'au 31 décembre; on pourra s'y présenter depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, et toutes les sommes, jusqu'à concurrence de 150 fr., seront immédiatement échangées contre des espèces non sujettes à démonétisation. Le bureau, nous le savons, ne sera pas très sévère, et il acceptera volontiers les pièces dont l'aspect pourra faire supposer la légalité; mais il repoussera toutes celles qui portent une marque étrangère ou qui sont évidemment fausses. Quant à ces dernières, nous n'avons rien à dire, la question nous paraît au contraire très douteuse pour certaines pièces étrangères et pour un grand nombre de pièces de six liards qui sont fausses et qui avaient cependant cours dans le commerce.

Lorsque l'Etat met en circulation des monnaies de bon aloi et bien fabriquées, les citoyens ne peuvent s'en prendre qu'à eux-mêmes s'ils acceptent des pièces fausses pour des pièces légales; l'Etat ne doit pas être responsable de la négligence ou de l'insouciance du public. Mais lorsque, au contraire, le monnayage de l'Etat n'est pas loyal ou lorsque les pièces qui sortent de ses ateliers sont tellement mal fabriquées qu'il est facile de les confondre avec les pièces contrefaites, alors les citoyens ont peut-être le droit d'exiger que le trésor supporte la peine de ses méfaits en leur remboursant la valeur de toutes les pièces dont ils sont détenteurs.

Pourquoi voudrait-on, par exemple, que les simples particuliers porteurs de pièces de six liards fausses fussent victimes de l'erreur qu'ils ont commise, si c'est l'Etat lui-même qui les a induits en erreur? Est-ce donc leur faute si un décret du 5 ventôse an XII a ordonné que les anciennes pièces de deux sols continueraient d'avoir cours pour six liards, qu'elles eussent ou non conservé leur empreinte? A quels signes pouvaient-ils distinguer une pareille monnaie? Est-ce qu'un morceau de métal sans empreinte est une monnaie? Non, sans doute; on était cependant forcé de l'accepter de par l'art. 475 du Code pénal. Est-il juste, nous le demandons, de se montrer aujourd'hui bien sévère à l'égard de ceux qui ont cru mais il n'en est rien. Quiconque est au courant de l'histoire du monnayage en France, sait parfaitement que, sous l'Empire, les ateliers de Paris et de Limoges ont émis une grande quantité de pièces de mauvais aloi, à bas titre, dont l'aspect est rouge ou jaune, parce que l'alliage de cuivre dépasse la quantité déterminée par la loi. On sait aussi que trop souvent les pièces viennent mal sous le balancier de l'Etat; les directeurs de monnaies ont intérêt à faire servir les coins usés, foulés et incapables de donner une bonne reproduction; aussi n'est-il pas rare de rencontrer des espèces toutes neuves dont l'empreinte est molle, sans netteté et avec cette apparence que les graveurs caractérisent par le mot de flou.

Le public a donc encore été naturellement poussé à accepter, sans trop y regarder, toutes les pièces qu'on lui présentait, car il ne pouvait reconnaître leur légalité à aucun caractère extérieur, bien évident et bien incontestable. S'il se trouve dans la circulation beaucoup de pièces fausses, l'Etat doit reconnaître qu'il y a puissamment contribué, et il ne peut sans injustice en imputer la faute aux citoyens qui n'ont pas commis d'erreurs grossières.

Nous comprenons parfaitement combien la tâche de l'administration est délicate; nous savons tout le souci que doit lui inspirer l'intérêt du trésor; mais elle doit penser aussi qu'une trop grande sévérité pourrait ébranler la confiance du public pour les monnaies de l'Etat; elle doit se rappeler que la plus grande partie du billon est entre les mains des classes pauvres, et que ce n'est point le cas d'agir avec toute la rigueur du droit. Dans de pareilles circonstances il ne faut pas oublier ce vieil axiome:

Summum jus, summa injuria.

Affaire des Charpentiers (1).

En donnant, dans notre numéro du 12, le texte de la nouvelle résolution prise par la Chambre syndicale des entrepreneurs de charpente, nous avons essayé de faire voir quelles en seraient les conséquences; nous avons montré qu'en se retirant du débat, en se déclarant incompétente, la Chambre syndicale, au lieu de faire avancer la question, la reportait au point où elle était il y a 25 ans; enfin qu'elle nous ramenait au débat de gré à gré. Aujourd'hui, nous allons examiner la résolution en elle-même, et nous ferons ressortir aux yeux de tous l'esprit qui l'a dictée.

Le rédacteur de cette pièce s'est évidemment proposé deux buts: il a voulu sortir la chambre syndicale de l'embarras où l'avaient mise son égoïsme et son amour-propre maladroitement engagés dans la question; et d'un autre côté il a cherché à diminuer, par tous les moyens en son pouvoir, la sympathie du public pour les ouvriers.

Nous avons dit comment et jusqu'à quel point il avait atteint son premier but. La Chambre syndicale est, il est vrai, sortie de l'embarras du moment; mais, pour cela, elle a constitué un état de choses dans lequel à tout instant le prix de la journée pourra être remis en question.

(1) Voir les numéros des 12, 14, 16, 17, 19, 21, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29 et 30 juin, 1er, 2. 7. 8, 12, 15, 16, 17 18 19, 20, 22, 23, 27, 28, 29, 30, 31 juillet, 4, 5, 8, 10, 11 et 12 août.

---

comme cette foule est composée d'éléments les plus disparates, la physionomie du bal Mabile est très bariolée aussi. Pourtant il y a plus de laisser-aller qu'au Château-Rouge, et moins de bruit qu'à la Chaumière.

Passons au Ranelagh, c'est le rendez-vous de l'aristocratie galante. Les abords sont encombrés par des équipages. Les femmes qui se croiraient perdues si on les voyait à la Chaumière, et qui ne vont qu'en cachette à Mabille y brillent en première ligne. Elles y sont comme chez elles, elles font les honneurs de la maison. Depuis la clôture du parlement et l'ouverture des bains de mer, plusieurs d'entre elles n'y paraissent qu'en deuil ou en demi-deuil. Elles savent aussi bien que vous et moi tout ce qui a été dit sur Pritchard et la question du Maroc, et ne se trompent pas d'un centime sur le cours des actions et des fonds publics. La finance et la politique touchent aux arts. Aussi des actrices et des chanteuses de concert ne se croient pas déplacées au Ranelagh. Quant aux hommes, c'est la fleur de la gentlemenerie. Ce sont les *beaux* du Café de Paris, les artistes, les hommes de lettres, les journalistes, sans compter les matadors du monde politique, financier et diplomatique.

Et pourtant sauf quelques importations étrangères, comme la belle Lola Montès, toutes ces dames ont débuté très modestement. On les a vues presque toutes, il y a plus ou moins d'années, à la Chaumière. Elles étaient alors jeunes, fraîches, presque modestes. On les a revues plus tard à Mabile, moins jeunes, moins fraîches, mais plus élégantes et plus hardies. Si aujourd'hui chargées d'années, de fard et de dentelles, elles règnent au Ranelagh, la faute n'est certes pas à elles. Elles y sont arrivées par le droit d'avancement, et c'est un droit comme un autre quand il est reconnu et accepté.

Ce qui perd les jeunes filles à Paris, car cette existence si brillante en apparence n'est qu'un abîme de dépravation; ce ne sont ni les étudiants, ni les commis; ce sont les *lions*, les *beaux* de toute espèce, la *jeunesse dorée* enfin. Ils ont tous des chevaux, des équipages, des appartements et des monceaux d'or à leur offrir. S'ils ne tenaient leurs promesses qu'à moitié; mais chacun jurant tout, c'est à peine si plusieurs réunis ensemble ils trouvent de quoi satisfaire aux goûts de luxe et de vanité qu'ils éveillent dans le cœur de ces pauvres créatures! Jugez ce que peuvent produire de pareilles sociétés en commandite!

Si j'étais gouvernement, je [illegible] pour faire cesser cet état de choses. Je [illegible] autres malfaiteurs. J'en ferais une ménagerie à p[illegible]. Mon [illegible] est tout prêt, je n'aurais qu'à donner 10 000 francs d'appointements à M. X... le savant et habile auteur des articles *chasse aux lions* du *Corsaire-Satan*; je lui donnerais même la croix de la Légion-d'Honneur.

Et mon ami F. n'aurait pas volé tous ces honneurs, car le *lion* de Paris est l'animal non seulement méchant, mais rusé, perverti, corrompu; il ne vit que d'expédiens et de détours.

Après les femmes l'occupation principale du *lion* est le jeu. C'est défendu. Raison de plus pour que le *lion* y morde. Vous avez vu tout l'hiver, ces groupes rôdant, à l'approche de minuit, sur le boulevard de Gand. C'étaient autant de *parties* projetées ou arrangées. Des sommes considérables y ont passé. Que de malheurs s'il fallait s'exécuter. Mais le *lion* n'est pas tenu d'être bon joueur. On est payé rarement quand on sait qu'on est triché souvent. Les duels sont proscrits. Les tribunaux font peur au *lion*. Aussi, les récalcitrants n'ont-ils pas grand chose à risquer. La liquidation est même d'autant plus difficile qu'elle n'est nullement périlleuse. Mais qui en souffre? Ce sont les fournisseurs d'abord, ce sont ensuite les *amies* de ces messieurs. J'en connais beaucoup qui ne comptent que sur ces sortes de *rentrées* pour s'acquitter envers les uns et les autres!

Mais quittons ces régions où l'esprit et le cœur étouffent. Sortons de Paris; courons au bord de la mer; voyons ce qui se passe aux bains.

Le mauvais temps a tout dérangé. Les baigneurs sont rares sur les bords de la mer. Le Havre, Dieppe, Boulogne et Trouville sont déserts. A Vichy, à Plombières, à Néris on se baigne peu, tant on a peur d'attrapper une fluxion ou un rhumatisme de plus. Il fait également un froid sans exemple à Baréges et à Bagnères.

Les bains de l'Allemagne sont plus animés. Les étrangers affluent à Bade et à Hombourg. La roulette est un aimant irrésistible.

Mais ce qui préoccupe en ce moment les esprits au-delà du Rhin, c'est la fête de l'inauguration de la statue de Beethoven à Bonn. Cette fête a commencé le 12 de ce mois et durera plusieurs jours. Meyerbeer, Liszt, Thalberg, Mme Pleyel et autres célébrités musicales, s'y sont données rendez-vous. Nous ne savons pas qui représente la France. M. Auber est encore souffrant; M. Adam est retenu. Qui voulez-vous citer après. Où sont, hélas! nos compositeurs? qui les connaît?

Patience! le génie musical de la France n'est pas encore éteint. Il ne fallait qu'une occasion pour faire connaître Félicien David. Il ne faut que quelques occasions pareilles pour faire connaître les autres. Déjà MM. Labarre, Boulanger, Clapisson, Cadeau, ont pris leur place à l'Opéra-Comique. L'administration pleine de zèle, d'intelligence et de bonne volonté, qui préside aux destinées de ce théâtre, se propose de frapper à des portes plus modestes encore; elle prendra le talent où il se trouvera. Si l'exemple de M. Basset ne reste pas stérile, l'Académie royale de musique se réveillera probablement aussi, et l'émulation fera le reste.

En attendant, nos deux scènes lyriques se disputent les faveurs de MM. Meyerbeer et Donizetti. Jusqu'à présent toutes les chances sont pour l'Opéra-Comique. Donizetti a pris un engagement envers M. Basset; le *Camp de Silésie* serait bien à sa place dans la salle Favart. Que M. Pillet [illegible] *Africaine* ou le *Prophète*!

Nos grands journaux ont tous leurs correspondants à Bonn: ce sont M. Fiorentino pour le *Constitutionnel*, M. Elwar pour la *Presse*, M. Berlioz pour le *Journal des Débats*. Je vous offre mes services et mes renseignements.

Cela dit, à tantôt!

W...

Confession d'une courtisane.

(La *Revue indépendante* a publié dans ses livraisons des mois de mai et de juin derniers, sous le titre d'*Isidora*, un des plus beaux livres que George Sand ait écrits. Malgré la défense de reproduction qu'a formellement annoncée l'éditeur, nous ne pouvons résister au désir de mettre les pages suivantes sous les yeux de nos abonnés qui, sans aucun doute, voudront recourir à la *Revue indépendante* pour connaître en entier ce chef-d'œuvre de style et de sentiment. Reproduire un semblable extrait, c'est aider l'auteur dans l'accomplissement d'une bonne action. Révéler et réhabiliter les âmes, c'est un travail de poète, et un semblable travail est sacré, car il met la société sur la voie de la justice et des réparations. Voici, racontée par elle-même, à une rivale qu'elle aime, à l'amie d'un austère philosophe nommé Jacques Laurent, l'histoire d'une femme à laquelle Dieu avait donné le génie et que la société a faite courtisane.)

— Ecoutez, écoutez, s'écria Julie en se pliant sur le coussin de velours resté à terre aux pieds d'Alice, dans une attitude à demi-familière, à demi prosternée: je ne veux pas que vous me croyiez meilleure que je ne le suis. J'aimerais mieux que vous me crussiez pire, afin d'avoir à conquérir votre estime que je ne veux ni surprendre ni extorquer. Je veux vous dire toute ma vie. »

Et comme Alice fit involontairement un geste d'effroi, elle ajouta avec abattement:

« Non, je ne vous raconterai rien: je ne le pourrais pas non plus; mais je tâcherai de me faire connaître, en parlant au hasard; car mon cœur est plein de trouble, et je ne puis recevoir en silence un bienfait que je crains de ne pas mériter.

« Oh! madame, on n'est pas belle et pauvre impunément, dans notre abominable société de pauvres et de riches, et ce don de Dieu, le plus magique de tous, la beauté de la femme, la femme du peuple doit trembler de le transmettre à sa fille. Je me rappelle un dicton populaire que j'entendais répéter autour de moi dans mon enfance: *Elle a des yeux à la perdition de son âme*, disaient les commères du voisinage, en me prenant des mains de ma mère pour m'embrasser. Ah! que j'ai bien compris depuis cette naïve et sinistre prédiction!

« C'est que la beauté et la misère, forment un assemblage si monstrueux! La misère laide, sale, cruelle, le travail implacable, dévorant, les privations obstinées, le froid, la faim, l'isolement, la honte, les haillons, tout cela est si sûrement mortel pour la beauté! Et la beauté est ambitieuse; elle sent qu'elle est une puissance, qu'un règne lui serait dévolu si nous vivions selon les desseins de Dieu; elle sent qu'elle attire et commande l'amour; qu'elle peut élever une mendiante au dessus d'une reine dans le cœur des hommes; elle souffre et s'indigne du néant et des fers de la pauvreté. Elle ne veut pas servir, mais commander; elle veut monter et non disparaître; elle veut connaître et posséder; mais, hélas! à quel prix la société accorde-t-elle ce règne funeste et cette ivresse d'un jour!

« Et moi aussi j'ai voulu régner, et j'ai trouvé l'esclavage et la honte. Vous pensez peut-être qu'il y a des âmes faites pour le vice, et condamnées d'avance; d'autres âmes faites pour la vertu et incorruptibles. Vous êtes peut-être fataliste comme les gens heureux qui croient à leur étoile. Ah! sachez qu'il n'y a de fatal pour nous en ce monde que le mal qui nous environne, et que nous ne pouvons pas le conjurer. S'il nous était donné de le juger et de le connaître, la peur tiendrait lieu de force aux plus faibles. Mais que sait-on du mal quand on ne le porte pas en soi? Nos bons instincts ne sont-ils pas légitimes, et par cela même invincibles? A qui la faute si nous sommes condamnés à périr ou à les étouffer?

» Ton ambition t'a perdue, me disait ma pauvre mère en courroux après mes premières fautes. Cela était vrai; mais quelle était donc cette ambition si coupable? Hélas! je ne m'en connaissais pas d'autre que celle d'être aimée! Suis-je donc criminelle pour n'avoir pas trouvé l'amour

» Vu le refus fait par les ouvriers charpentiers, actuellement résidants dans ce département, d'accepter *l'intervention* de M. le préfet de la Seine, dans la question qu'ils ont soulevée au sujet de leur salaire, *intervention demandée, par le journal organe spécial des ouvriers*; etc. »

Cette phrase est si simple et si naturelle, qu'assurément il ne viendrait à l'idée de personne d'y soupçonner la moindre perfidie. Voyons cependant :

C'est probablement la *Démocratie pacifique* que l'auteur de la déclaration aura voulu désigner par ces mots : *Un journal organe spécial des ouvriers*, car, nous seuls, avons proposé *l'intervention* d'un préfet, de M. le préfet de police. Ce titre *d'organe spécial des ouvriers* ne nous est pas rigoureusement applicable. Nous serions flattés que les ouvriers nous acceptassent comme leur organe spécial, si, par ce dernier mot, il fallait entendre le journal en qui ils ont le plus de confiance. Mais, on le sait, nous nous sommes donné une mission plus générale; nous défendons toutes les classes, tous les droits ; nous blâmons toutes les oppressions, tous les abus, qu'ils viennent d'en haut, d'en bas ou du milieu; bref, nous nous efforçons de justifier notre second titre : *Journal des intérêts des Gouvernemens et des Peuples*. Un instant nous avons cru que la chambre syndicale faisait allusion à *l'Atelier*, journal mensuel spécialement consacré aux ouvriers et rédigé par des ouvriers ; mais *l'Atelier* avait proposé l'intervention du ministre de l'intérieur. Au reste, ni *l'Atelier*, ni nous, n'avions parlé au nom des ouvriers. Nous avions *conseillé à l'autorité* de s'entremettre ; nous lui avions dit que c'était son devoir, et nous avions exprimé l'espoir qu'une pareille intervention aurait eu pour résultat : 1° De bien établir les prétentions des parties; 2° De faciliter un rapprochement entre les maîtres et les ouvriers.

Ainsi (première insinuation perfide) les ouvriers n'ont pas refusé plus tard un moyen de conciliation proposé par eux-mêmes.

Mais, il y a mieux. Ce n'est pas *l'intervention* de M. le préfet que les ouvriers ont refusée (ils auraient été au contraire très satisfaits de voir un haut fonctionnaire se placer entre eux et les maîtres, et faire entendre de part et d'autre des paroles de conciliation) ; mais ce que les entrepreneurs ont offert, c'est *l'arbitrage* du préfet; ce qui est bien différent. Un arbitre est un juge, ce n'est plus un intermédiaire, un simple *conseilleur* ; et le bon sens le plus vulgaire, pourvu qu'on veuille réfléchir un peu, comprendra que, dans une affaire où une des deux parties (les maîtres) n'avait, en tant qu'entrepreneurs, aucun intérêt d'argent engagé, tandis que pour l'autre (les ouvriers) le plus ou le moins d'élévation du chiffre du salaire constituait un immense intérêt d'argent, il n'y avait pas lieu à demander ou à accepter un arbitrage. Les parties pouvaient se laisser éclairer, conseiller, influencer même, par un intermédiaire *officieux*, mais nullement juger.

Nous avons longuement prouvé cette thèse dans notre numéro du 5 août; nous nous contentons de le rappeler aujourd'hui en ajoutant que MM. les entrepreneurs ne tiennent aucun compte de nos arguments sur la question, arguments qui ont été portés à leur connaissance, et qu'ils exploitent avec une audace vraiment coupable la crédulité du public.

Déjà nous avions trouvé mauvais que ces messieurs, en publiant le refus d'arbitrage, exploitassent la disposition générale des esprits à mal juger ceux qui refusent de faire décider un différent par un arbitre ; que bien ! nous appellerons encore cela une insinuation perfide.

Cette accusation lancée contre les ouvriers, d'avoir désavoué des propositions faites en leur nom par quelques-uns de leurs camarades, nous paraît hasardée. Que des ouvriers, non constitués en corps, aient avec les maîtres des rapports un peu irréguliers, cela est tout naturel, et nous ne voyons pas que des hommes raisonnables puissent leur en faire reproche ; aussi sommes nous enclins à ne voir dans la phrase du dernier manifeste des maîtres qu'un prétexte pour justifier le coup qu'ils méditaient.

Qu'on relise attentivement cette pièce dont la rédaction a dû être longuement méditée, et l'on n'y trouvera pas un mot sur la position précaire des ouvriers, rien qui confesse la nécessité de donner aux travailleurs des moyens de faire valoir leurs prétentions sans recourir à la coalition, seule ressource que leur laisse la législation actuelle. L'égoïsme se révèle à chaque ligne de ce *factum*, et, dans son ensemble, il cache, sans doute, un piège. Nous ne tarderons pas, au surplus, à être fixés à cet égard.

Puisse M. le préfet de police, qui vient un peu tardivement, il est vrai, de s'entremettre dans cette affaire, comprendre la position des ouvriers et ne pas prêter les mains, sans le savoir, à quelque combinaison dont les ouvriers pourraient devenir les victimes !

De nouvelles adhésions sont venues au tarif des ouvriers ; le nombre des adhérents est aujourd'hui de 222.

Depuis les derniers évènements qui se sont produits en Suisse, il n'est survenu que deux faits remarquables dans le sein de la diète suisse :

1° Le rejet, à une forte majorité, des propositions faites, par les cantons ultramontains, pour le rétablissement des couvents d'Argovie ;

2° Une décision par laquelle plusieurs cantons libéraux votant, dans un intérêt de paix et de conciliation, avec les états de la ligue catholique, de manière à former une majorité de 14 voix, ont prononcé que l'on prélèverait sur le fonds fédéral la somme de 150,000 livres de Suisse que le canton de Lucerne a été contraint de débourser pour se défendre contre les corps francs.

Du reste, la diète touche au terme de ses travaux. Comme si l'esprit de vertige et de haine les avait inspirés, ils n'auront point été plus décisifs que ceux de la précédente session et n'auront abouti qu'à aigrir et à exalter les ressentiments.

A Berne, un mouvement radical semble se préparer ; à Lausanne, la nouvelle constitution, sortie de la discussion démocratique et sociale dont nous avons publié le compte-rendu, vient d'être adoptée à une grande majorité. En ce moment tout est à redouter. Les cœurs et les esprits, au lieu de craindre, semblent solliciter une explosion. Dans un semblable état de choses, une intervention puissamment chrétienne pourrait seule garantir la Suisse des maux qui la menacent, mais peut-on l'attendre, doit-on l'espérer de la diplomatie européenne?

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — On écrit d'Eu que le roi prend beaucoup d'exercice. Sa majesté sort souvent et alternativement en voiture et à pied pour ... fauteuils. Mme la duchesse s'est assise, ayant à sa droite M. le duc de Nemours et à sa gauche M. le duc d'Aumale. La dame d'honneur de Mme la duchesse et les officiers accompagnant LL. AA. RR. se sont mis derrière, en avant des professeurs, fonctionnaires et membres des diverses facultés du ressort de cette académie. Des places avaient été réservées pour les pairs, députés, et les membres du conseil municipal.

» Le professeur de troisième a prononcé le discours d'usage, et avait choisi pour texte l'influence de l'instruction. M. Avignon, recteur de l'Académie, a montré le roi et la famille royale pour modèle aux familles et a rappelé les palmes universitaires qu'étaient placées naguère sur les fronts des deux princes qui assistaient à cette fête de famille. Après ce discours, le censeur a fait l'appel des lauréats. M. le duc de Nemours avait voulu donner les trois prix d'honneur de philosophie, de mathématiques spéciales et de rhétorique. S. A. R. a couronné l'élève Girard, qui a eu le premier, l'élève Castanier, pour le second, et l'élève Grotz, pour le troisième de ces prix. Ces trois élèves ont successivement reçu, avec leurs couronnes, de riches ouvrages, reliés avec luxe, aux armes du prince. Mme la duchesse a aussi couronné quelques élèves. M. le duc d'Aumale a remis plusieurs prix et notamment le prix de dessin élémentaire à l'élève Youssouf (ben Youdas), fils d'un chef de tribu d'Afrique. Le prince a parlé quelques minutes à cet élève, qui est boursier de l'État dans l'établissement. Au moment où le censeur a fait connaître que la rentrée des classes, fixée au 6 octobre, était reportée au 20 du même mois, par dépêche télégraphique du ministre de l'instruction publique, qui avait accordé cette prorogation sur la demande de M. le duc de Nemours, une salve de hourras est partie de tous les bancs des élèves, dont la joie et le contentement ont provoqué à plusieurs reprises les sourires de LL. AA. RR. » Les pères de famille bordelais ne seront peut-être pas tous enchantés de la galanterie de M. le ministre de l'instruction publique.

DISPARITION DE M. L'AVOCAT BAICHÈRE. — Les mêmes incertitudes règnent encore au sujet de M. Baichère. La correspondance-Mallet contient les détails suivants sur l'étrange et mystérieuse disparition de cet avocat : « ... Quoiqu'on ait exploré en tous sens Paris, la banlieue, la Seine, les carrières, on n'a recueilli aucune nouvelle de M. Eugène Baichère. Tout le quartier avoisinant la rue Saulnier est dans un état d'émotion indicible par le fait de cette inconcevable disparition. Toute la police est sur pied jour et nuit, et cependant aucune trace n'est obtenue depuis la sortie de ce jeune homme du café de Paris. Comme M. Baichère était porteur d'une somme qui pouvait tenter la cupidité des malfaiteurs, on se livre aux plus sinistres dispositions. M. Baichère était tout récemment marié; il est père d'un enfant âgé aujourd'hui de sept mois. M. Baichère est âgé de trente à trente-cinq ans. Il est droit, grand, élancé; sa figure expressive, un peu pâle, est ornée d'un fort collier de barbe noire. Toute sa famille est, comme on le comprend aisément, dans une véritable désolation... »

VOYAGES POUR L'EGYPTE ET POUR LES INDES. — Le ministre des finances vient de décider que le service direct effectué de Marseille en Egypte par les paquebots de l'administration des postes serait porté à *deux ordinaires par mois*. Ainsi à l'avenir, outre le départ du 4, il y aura le 24 de chaque mois un départ de Marseille pour Alexandrie, directement. Ce second départ a été fixé provisoirement au 24 de chaque

---

pour moins encore, pour n'avoir pas su qu'il n'existait pas?

» Et ne trouvant pas la réalité de l'amour, il a fallu me contenter du semblant. Des hommages et des dons, ce n'est pas l'amour, et pourtant la plupart des femmes qui portent le même nom que moi dans la société n'en demandent pas davantage. Mais le plus grand malheur qui puisse échoir à une femme comme moi, c'est de n'être pas stupide. Une courtisane intelligente, douée d'un esprit sérieux et d'un cœur aimant ! mais c'est une monstruosité !

» Et pourtant je ne suis pas la seule. Quelques-unes d'entre nous meurent de douleur, de dégoût et de regret, au milieu de cette vie de plaisirs, d'opulence et de frivolité qu'elles ont acceptée. Ce n'est pas la cupidité, ce n'est pas le libertinage qui les ont conduites à ce que la société considère comme un état de dégradation. Il est vrai qu'elles ont commis comme moi des fautes, et qu'elles ont caressé aussi de dangereuses, de coupables erreurs. Elles ont accepté leur opulence de mains indignes, et lâchement reçu comme un dédommagement de leur esclavage ou de leur abandon, des richesses qu'elles auraient dû haïr et repousser.

» Il y a beaucoup d'intrigantes qui, pour s'assurer ces richesses, jouent avec la passion, menacent d'une rupture, feignent la jalousie, poursuivent de leurs transports étudiés un amant qui les quitte, enfin trafiquent de l'amour d'une manière honteuse. A celles-là, rien de sacré, rien de vrai. Elles n'aiment jamais ; elles quittent un amant par la seule raison qu'un amant plus riche se présente. Ces femmes là me font horreur, et je me surprends à les mépriser comme si j'étais irréprochable ! Mais quelques-unes d'entre nous valent mieux sans qu'on s'en aperçoive, sans qu'on leur en sache aucun gré. Elles ne calculent pas, elles ne comptent pas avec la richesse. Le hasard seul a voulu que le premier objet de leur passion fût riche, et elles n'ont pas prévu qu'en se laissant combler, elles seraient regardées bientôt comme vendues. Puis dans l'habitude du luxe où elles vivent, avec les besoins factices qu'on leur crée, avec l'entourage de riches admirateurs qui fait leurs relations, leur âme s'amollit, leur constitution s'énerve, le travail et la misère leur deviennent des pensées de terreur. Si elles changent d'amant, c'est un riche qui se présente, c'est un riche qui est accepté. Devenues futiles et aveugles, un homme simple et modeste n'est plus un homme à leurs yeux ; il n'exerce pas de séduction sur elle ; un habit mal fait la rend ridicule, le défaut d'usage, la simplicité des manières le font paraître déplaisant, et nous serions humiliées d'avoir un tel protecteur, et de paraître avec lui en public. Nous devenons plus aristocratiques, plus patriciennes que les duchesses de l'ancienne cour et les reines modernes de la finance.

» Et puis l'oisiveté est une autre cause de démoralisation, et c'est encore par là que nous en venons à ressembler aux grandes dames. Nous avons pris l'habitude de donner tant d'heures à la toilette, à la promenade, à de frivoles entretiens ; nous trônons avec tant de nonchalance sur nos ottomanes ou dans nos avant-scènes, qu'il nous devient bientôt impossible de nous occuper avec suite à rien de sérieux. Nos sots plaisirs nous excèdent, mais la solitude nous effraye, et nous ne pouvons plus nous passer de cette vie de représentation stupide, qui est à la fois un fardeau et un besoin pour nous.

» Et puis encore l'orgueil ! Cette sorte d'orgueil particulier aux êtres qu'on s'est efforcé d'avilir, qui ont donné des armes contre eux, et qui, ne pouvant retrouver le vrai chemin de l'honneur, se font gloire de leur contenance intrépide. Oui cet orgueil là, pour être illégitime, n'en est pas moins jaloux, ombrageux et despotique à l'excès. On pourrait le comparer à celui de certains hommes politiques qui se drapent dans leur impopularité.

« Jugez donc de ce que doit souffrir une tête douée d'intelligence et de raison, quand, poussée par la fatalité dans cette voie sans issue, elle arrive à perdre la puissance de se réhabiliter, sans en avoir perdu le besoin. Ah ! madame, vous n'êtes pas, vous, une femme vulgaire, vous avez un grand cœur, une grande intelligence. Il est impossible que vous ne me compreniez pas. Vous ne voudriez pas m'insulter en me mettant sous les yeux les prétendus éléments de mon bonheur, le nom et le titre que je porte, la sécurité de ma fortune, de ma liberté, ma beauté encore florissante et mon esprit généralement vanté et apprécié par de prétendus amis. Mon nom de patricienne et mon titre de comtesse, je les dois à l'amour aveugle et obstiné d'un homme que je ne pouvais pas aimer, et que j'ai souvent trompé, avide et insatiable que j'étais d'un instant d'amour et de bonheur impossibles à trouver ! Cet homme excellent, mais homme du monde malgré tout, jaloux sans passion et généreux sans miséricorde, n'eût jamais osé faire de moi sa femme, s'il eût dû survivre à la maladie qui l'a emporté. A son lit de mort, il a voulu, par un étrange caprice, me laisser dans le monde un rang auquel je ne songeais pas, et que j'ai eu la faiblesse d'accepter sans comprendre que ce serait encore là une fausse dignité, une puissance illusoire, une comédie de réhabilitation, un masque sur l'infamie de mon nom de *fille*.

La famille du comte de S... n'a pas voulu me disputer le legs considérable dont je jouis, et cette crainte du scandale est la marque de dédain la plus incisive qu'elle m'ait donnée. Je sais bien que dans le temps où nous vivons je pourrais braver ce dédain, me pousser par l'intrigue dans les salons, y réussir, y tourner la tête d'un lord excentrique ou d'un Français sceptique, faire encore un riche, peut-être un illustre mariage, qui sait ! Aller à la cour citoyenne comme certaines filles publiques, bien autrement avilies que moi, s'y sont poussées et installées à force d'impudence ou d'habileté. Mais je n'ai pas la ressource d'être vile, et ce genre d'ambition m'est impossible. Mon orgueil est trop éclairé pour aller affronter des mépris qui me font souffrir par la seule pensée qu'ils existent au fond des cœurs, quelque part, chez des gens que je ne connais même pas. Je ne pourrais pas, je n'ai jamais pu m'entourer de ces femmes équivoques qui ont fait justement comme moi, par les mêmes hasards, mais avec d'autres intentions et d'autres moyens. J'abhorre l'intrigue, et j'éprouve une certaine consolation à écraser ces femmes-là du mépris qu'elles m'inspirent.

» Mais, hélas ! pour valoir mieux qu'elles, je n'en suis que plus malheureuse. Ne pouvant m'amuser à la possession des bijoux et des voitures, à la conquête des révérences et à l'exhibition d'une couronne de comtesse sur mes cartes de visite, j'ai l'âme remplie d'un idéal que je n'ai jamais pu, et que, moins que jamais, je puis atteindre. Le manque d'amour me tue, le besoin d'être aimée me torture... Et pourtant, je ne suis pas sûre de n'avoir pas perdu moi-même, au milieu de tant de souffrances, la puissance d'aimer.

» Ah ! la voilà, cette révélation qui vous effraie et à laquelle vous n'osiez pas vous attendre ! Je vous ai devinée, Alice, et je sais bien ce qui a disposé votre grand cœur à m'absoudre de toute ma vie. Dans votre vie de réserve et de pudeur, à vous, vous vous êtes dit, avec l'humilité d'un ange, que les femmes comme moi avaient une sorte de grandeur incomprise, qu'elles se rachetaient devant Dieu par la puissance de leurs affections, et que, comme à Madeleine, il leur serait beaucoup pardonné, parce qu'elles ont beaucoup aimé. Hélas ! vous n'avez pas compris que Dieu serait trop indulgent s'il permettait aux âmes qui abusent de ses dons de ne pas arriver à la satiété et à l'impuissance. Le châtiment est là pour le cœur de la femme comme pour les sens du débauché.

« Et ce malheur incommensurable n'est pas l'expiation des âmes vulgaires, sachez-le bien. J'ai été frappée, en Italie, de la différence qui existait entre moi et presque toutes ces femmes d'une organisation à la fois riche et grossière. Elles avaient bien aussi des alternatives d'illusion et de déception, mais leurs sens sont si actifs, que leur illusion n'est pas tuée par ses nombreuses défaites. J'ai connu, à Rome, une jeune fille de vingt ans qui me disait tranquillement, en comptant sur ses doigts : « J'ai aimé trois fois, et j'ai toujours été trompée ; mais, cette fois-ci, je suis bien sûre d'être aimée, et de l'être pour toujours. » Huit jours après, elle était trahie ; elle fut d'abord folle, puis malade à mourir ; puis, quand elle fut guérie, il se trouva qu'elle était passionnément éprise du médecin qui l'avait soignée, et qu'elle disait encore : « Cette fois-ci, c'est pour toujours. » J'ignore la suite de ses aventures ; mais je gagerais qu'elle est aujourd'hui à son dixième amant et qu'elle ne désespère de rien. Pourtant cette fille était honnête, sincère, elle donnait toute son âme, elle se dévouait sans mesure, elle était admirable de confiance, de miséricorde et de folie. C'était une mobile et puissante organisation. Nous ne sommes point ainsi, nous autres Françaises, nous autres Parisiennes surtout. Nous n'avons peut-être pas moins de cœur qu'elles ; mais nous avons beaucoup plus d'intelligence, et cette intelligence nous empêche d'oublier. Notre fierté est moins audacieuse ; elle est plus délicate. Elle ne se relève pas aussi aisément d'un affront, elle raisonne ; elle voit le nouveau coup qui la menace dans la récente blessure dont elle saigne. Ce n'est pas une force égarée qui cherche aveuglément le remède dans l'oubli du mal et dans de nouveaux biens. C'est une force brisée qui ne peut se consoler de sa chute et qui se regrette amèrement elle-même.

« Eh bien, Alice, voilà longtemps que je parle et que je ne vous ai encore rien dit, rien fait comprendre peut-être. C'est que je suis un énigme pour moi-même. Malade d'amour, je n'aime pas. Une fois dans ma vie, j'ai cru aimer... J'ai longtemps caressé ce rêve comme une réalité dont le souvenir faisait toute ma richesse, et, à présent !... Eh bien, à présent, hélas ! je ne suis pas même sûre de n'avoir pas rêvé. Ah ! si je pouvais, si j'osais raconter ! Tenez, c'est comme pour aimer : *Vorrei e non vorrei*.

TENTATIVE D'ASSASSINAT. — Une odieuse tentative d'assassinat a été commise dans la nuit de jeudi à vendredi de la semaine dernière, sur la personne de l'homme d'affaires d'un riche propriétaire de Saint-Martin-de-Seignaux. L'assassin a dû monter sur un arbre, et tirer de là sur l'homme d'affaires, qui était couché dans une chambre, au premier étage : la balle, heureusement, a frappé le lit sans l'atteindre. On est à la recherche du coupable. « Nous ne répéterons pas, ajoute la *Sentinelle des Pyrénées*, les bruits qui circulent à ce sujet dans la contrée ; s'ils étaient fondées, ce serait un fort triste présage, et la gendarmerie aurait fort à faire l'hiver prochain. La misère est si grande dans nos campagnes !.. et tout malheureusement annonce que, loin de s'améliorer, la position de nos paysans va encore empirer ! »

AFFREUSES MUTILATIONS. — La gendarmerie vient d'arrêter et de conduire dans les prisons d'Uzès un mari et sa femme, accusés de mutilations horribles sur un individu qui entretenait des relations avec cette femme, et que celle-ci a fait tomber dans un guet-apens. On craint que la blessure ne soit mortelle.

AFFAIRE DES CARTES BIZEAUTÉES. — Cette affaire, connue aussi sous le nom d'affaire des grecs, a été renvoyée, on le sait, par suite d'un arrêt de cassation, devant la cour royale de Rouen (chambre des appels de police correctionnelle). Elle a été appelée hier devant cette cour, présidée par M. le premier président Franck-Carré. Les détails sont trop connus pour qu'il soit nécessaire de revenir sur l'interrogatoire des prévenus et sur les dépositions des témoins. Après les plaidoiries de quelques-uns des défenseurs, l'audience a été renvoyé au lendemain pour le prononcé de l'arrêt.

ATTEINTE AU DROIT DES GENS. — On écrit de Saint-Jean-Pied-de-Port au *Mémorial des Pyrénées*, que M. le maire de Bustince-Iribary et ses quatre compagnons, enlevés le 25 juillet dernier sur le territoire français, par les ordres de l'alcade de la vallée de Salazar, au sujet de l'affaire d'Iraty, loin d'avoir encore été rendus à leurs familles, comme on l'espérait, ont été conduits d'Ochogavia à Aoïza, où il est question de les traduire devant un tribunal espagnol. — « Cette affaire, ajoute la feuille de Bayonne, pourraient, si les deux gouvernements n'y prenaient garde, avoir des suites peut-être fort graves, car les Espagnols ne se font pas faute de présenter les faits sous un jour très mensonger, et ils parlent en outre avec une singulière arrogance. »

LES FÊTES DE COLOGNE ET DE BONN. — La *Gazette de Cologne* n'est pleine que de récits relatifs à la réception de la reine d'Angleterre et aux fêtes de Bonn. Cinquante mille coups de fusil tirés, une girandole de mille fusées, une illumination féerique qui inondait Cologne d'un foyer de lumière, voilà les principaux traits du tableau. Le roi et la reine de Prusse, la reine Victoria et le prince Albert assistaient, à bord d'un magnifique bateau à vapeur, au magnifique spectacle, qui s'est prolongé jusqu'à près de minuit.

MEURTRE ET SUICIDE MANQUÉS. — Un jeune homme de Solignac avait demandé en mariage une jeune personne de la même localité ; il paraît que ses désirs avaient été accueillis, seulement on l'avait engagé à attendre encore une huitaine de jours, pour déterminer définitivement cette affaire. Dans cet intervalle, quelques personnes lui donnèrent à entendre que ce délai n'était qu'une manière très honnête de se débarrasser de lui. Cette confidence le mit en fureur, et ayant fait appeler la demoiselle, il lui tira à bout portant un coup de pistolet. Immédiatement après, il se déchargea lui-même un autre coup de feu sous la mâchoire. Heureusement que la jeune personne n'a pas été atteinte, et qu'une partie de ses vêtements a seulement été brûlée. Quant au jeune homme, il [illegible] cet homme qui vaquait à ses fonctions dès le matin, parvint à s'introduire dans l'appartement du médecin. De là, il sauta sur le toit de la boulangerie, atteignit le mur de ronde et se jeta enfin dans les prairies situées au pied de l'établissement. Depuis ce moment, on n'en a plus eu de nouvelles. Notre fugitif est un homme de trente à trente-cinq ans, vigoureux et déterminé. Il a eu un doigt de la main gauche coupé... »

PARRICIDE. — Une horrible affaire judiciaire est ainsi rapportée par une correspondance de Marseille : «... Le sieur Lacanaud vivait à Eyragues ; il avait eu d'un premier mariage plusieurs enfants et entr'autres Etienne Lacanaud dont la conduite, dans sa famille, n'avait pas été bonne. Etienne Lacanaud s'était engagé et était arrivé jusqu'au grade de maréchal-de-logis dans un régiment de chasseurs. Lacanaud père, avait épousé en secondes noces la femme Tourzet de Lapierre, qui, veuve elle-même, avait une jeune fille de quinze ans, Mélinde Lapierre. Etienne Lacanaud, retourné dans ses foyers après sa libération du service, avait eu avec son père des discussions d'intérêt, et sa haine s'était envenimée par le refus qu'il avait éprouvé dans ses prétentions à la main de Mélinde. Cet état d'irritation s'était manifesté à plusieurs reprises par des paroles violentes et qui révélaient de fatales intentions : *J'ai soif du sang de mon père*, avait dit Etienne Lacanaud ; et dans plusieurs lettres adressées à son père, il le provoquait en duel ; ses menaces étaient devenues telles, que Lacanaud père fut obligé d'invoquer, contre son fils, l'autorité de M. le procureur du roi de Tarascon. Le 18 mai dernier, pendant que son père et sa famille étaient réunis dans le jardin, Etienne Lacanaud se présente armé d'un poignard qu'il avait tenu caché sous sa blouse. Il se précipite sur son père qu'il frappe d'abord à la lèvre supérieure, puis dans les reins, et redouble par un coup de poignard à la dame Tourzet qui voulait intervenir. Il est enfin arrêté par son frère, s'échappe, va dîner tranquillement chez le sieur Cayol, sans témoigner la moindre émotion, sans garder aucune impression du drame terrible où il venait de jouer un rôle sanglant : puis il va se coucher, et la gendarmerie le saisit tandis qu'il est plongé dans un profond sommeil : *Laissez-moi cinq minutes pour me brûler la cervelle*, dit-il alors aux soldats. Les blessures faites à Lacanaud père, si elles n'ont pas été mortelles sur-le-champ, paraissent devoir l'être dans un avenir peu éloigné. A l'audience, l'accusé a eu une attitude dédaigneusement calme, et il semblait quelquefois ironiquement sourire aux souvenirs sanglants que rappelaient les dépositions des témoins. Etienne Lacanaud, déclaré coupable de parricide avec circonstances atténuantes, a été condamné à l'exposition et aux travaux forcés à perpétuité. »

MISSION DE LA PRESSE. — On sait que Me Bac a présenté, devant la cour d'assises du Puy-de-Dôme, la défense de l'*Union provinciale* de Clermont, et que, malgré ses efforts, le gérant de ce journal a été condamné à 1,000 francs d'amende et à trois mois de prison. — Les efforts de l'avocat méritaient mieux. On pourra juger de l'ampleur et de la vigueur de sa plaidoirie par le passage suivant, relatif à l'influence exercée par le journalisme consciencieux :

« La presse, a dit l'honorable avocat, a pour mission d'organiser l'union de tous les partis. Nous avons vu, triste spectacle, l'anarchie régner sur les consciences, la guerre civile déchirer les entrailles du pays. Nous avons vu des hommes qui, par leur position et leur expérience, pouvaient rendre de grands services au pays, se retirer dans la solitude et maudire leur temps ; nous avons vu souvent des jeunes gens, enflammés par les nobles instincts de la liberté, se jeter à la bouche des canons et tomber martyrs des pressentiments de nos destinées futures ; nous avons vu des luttes aveugles, sanglantes, et qui semblaient ne pas devoir trouver leur fin, puis nous avons vu ces tumultes s'apaiser, les passions

PETITE CORRESPONDANCE.

M. B. D., à Montpellier. — Reçu. Merci à vous et à vos amis. Félicitations aux nouveaux. — Pris bonne note, mais pour plus tard. — Nous avons bien reçu votre remise le 5 août.

M. L. T. R., à R. — Reçu. Nous vous verrons? — Tout 1840.

M. A., à Marseille. — Reçu. Bien. Marseille conserve son rang.

MM. E. et L., à Rouen — Reçu. L'adhésion sympathique nous est particulièrement précieuse.

M. H., à Athènes. — Expédié immédiatement.

M. B., à Genève. — Reçu. Compliments affectueux aux *trente*. Chargez-vous de remercier M. O., si ce n'est NO.

M. E. B., à Sainte-Hermine. — Il ne faut jamais désespérer ; aujourd'hui moins que jamais.

M. M., à Lorient. — Reçu avec reconnaissance. La table du tome IV est sous presse.

M. J., à Thann. — Reçu. Vous pouvez dormir sans remords. D.b.l.n vous serre la main.

MM. B., à Valence. — Reçu. Oui, vous avez raison, à très grands pas. Merci à M. D. — Nous vous envoyons ce que vous demandez.

M. S., à Niort. — Reçu. C'est bien, très bien.

MM. B., au Pouliguen. — T. n'avait que trop raison dans son feuilleton sur l'influence de la pluie et du beau temps. Merci d'autant plus.

M. M....n, à Metz. — Reçu. Il sera fait comme vous voulez.

M. H., à Champmoron. — Si tous raisonnaient comme vous, et si nous suivions votre conseil, la subversion, et les épines qu'elles poussent seraient perpétuées jusqu'à l'intervention directe des puissances sidérales.

M. G., à Erns.... — Reçu. Merci. Nous avons de bonnes raisons.

Marchés.

Marché de la Vallée du 15 août. — Agneaux 0,00 à 00,00. — Canards barbotteurs, 1,10 à 1,80. — Canetons de Rouen, 2,50 à 3,60. — Chapons gras 2,50 à 6,00. — Chevreaux ou cabris 0 à 00,00. — Cochons de lait 0,00. — Dindes gras 5,50 à 7,50 ; comm., 2,25 à 3,25. — Lapins ou lapereaux 1,00 à 3,00. — Mout. pré salé 0,00 — Oies comm. 0,00 à 0,00. — Pigeons de volière 0,50 à 1,00 de bizets 0,25 à 0,50. — Poules ordinaires 1,25 à 2,25. — Poulets gras 2,50 à 4,00. do comm. 1,00 à 1,50.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 16 août.

7 h. 1/2 **OPÉRA.** —
7 h. 1/2 **FRANÇAIS.** — Une Confidence. Femme de 40 ans.
7 h. 1/2 **OPÉRA-COMIQUE.** — Le Ménétrier.
7 h. 1/2 **VAUDEVILLE.** — Ami Grandet. 3e Mari. Porthos. Bugolin.
6 h. 1/2 **VARIÉTÉS.** — Le Souper. Mme Panache. Le Chevreuil. Le Chien.
6 h. 1/2 **GYMNASE.** — Diplomate. Sept Merveilles. Changement. Homme gris.
9 h. 1/2 **PALAIS-ROYAL.** — Brancas. Le Docteur. Pretintaille. Mme Camus.
6 h. 1/2 **PORTE-SAINT-MARTIN.** — La Biche au Bois.
6 h. 1/2 **AMBIGU.** — Affreux Baudit. Etudiants.
6 h. 1/2 **GAITÉ.** — Canal Saint-Martin.
6 h. 1/2 **COMTE.** — La Barbe. Normande. Les Sept Ogres.
6 h. 1/2 **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 **FOLIES.** — Jeune Homme. Denis. Télégraphe.
SALLE VIVIENNE — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 h. à 5 h. — Le Déluge ; avant pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

… au Spielberg.

Vingt et un jours se sont écoulés depuis la publication de ces articles. Ce délai était plus que suffisant pour que le ministère pût recueillir des informations, soit à Milan, soit à Vienne, auprès de notre consul-général et de notre ambassadeur, et cependant aucune note n'a été transmise encore à nos journaux ministériels sur ce déplorable évènement !

Mais puisque la presse ministérielle garde le silence, nous croyous nécessaire de rappeler à MM. les ministres la responsabilité qu'ils encourent dans une aussi grave question de droit des gens et d'humanité.

Nous l'avons dit, M. Charles Trouillet, jeune homme de vingt-trois ans, n'a été condamné que pour avoir cédé un instant aux instigations d'un agent provocateur de l'Autriche, en s'engageant à distribuer en Lombardie des brochures politiques et communistes. Nous avons constaté que M. Trouillet n'a pas mis ce projet à exécution. Nous avons surtout insisté sur un point, c'est que M. Trouillet a été condamné *seul*, sans complice : ce qui est d'une immense importance, car ce fait prouve que cette conspiration *de haute trahison*, comme l'appelle la police de Milan, était purement imaginaire.

Eh bien ! puisqu'on semble ignorer les tortures auxquelles est soumis notre malheureux compatriote pour avoir, non pas fait, mais songé à faire de la propagande en Lombardie, qu'on lise donc le paragraphe 14 du Code pénal autrichien qui contient la définition du *carcere durissimo* ; en voici la traduction textuelle.

« Le condamné sera placé dans un cachot séparé de toute communication. Ce cachot n'aura d'espace et ne recevra de lumière que ce qu'il faut pour vivre. Le condamné sera constamment chargé de lourdes chaines aux mains et aux pieds. Il sera toujours retenu, à l'exception des heures de travail, par une chaîne attachée à un cercle de fer qui entoure son corps. Il aura pour toute nourriture du pain noir et de l'eau : un mets chaud (cibo caldo) tous les deux jours, et jamais de viande. Son lit sera en planches nues. Il lui sera défendu de voir qui que ce soit, et de parler à personne, sans exception. Cet aliment chaud (cibo caldo) consiste en deux tranches de pain de seigle trempées dans de l'eau chaude et assaisonné avec un peu de saindoux ou de suif (sego). »

Ce régime est commun aux condamnés au *carcere duro*. Le poids des chaines qu'ils portent est de 10 kilogrammes. Le travail forcé consiste à tricoter, ouvrage qui peut être fait sans quitter les chaines. Ils n'ont ni lumière, ni feux, ni papier, ni livres ; ne sortent jamais de leurs cellules froides et humides que quand une spéciale et bien rare faveur le leur permet. On ne doit donc pas s'étonner que des hommes d'une santé robuste aient succombé en peu d'années à ces cruels traitements. Ne sait-on pas que les prisons politiques du Spielberg ont tué le comte Oroboni, mort de faim, le colonel Moretti, mort de marasme, le docteur Albertini, de consomption, le docteur Monari d'apoplexie, etc.; et qui n'a pas présent à la pensée les souffrances de Silvio Pellico, d'Adryane, de Maroncelli ? Il y a plus et voici pourquoi nous disions qu'il est temps que notre jeune compatriote exilé de l'empire d'Autriche, revienne en France, c'est que l'histoire contemporaine a aussi enregistré des traitements dignes de l'ancienne inquisition que la police de Milan inflige aux prévenus politiques .... Les exemples ne nous manqueraient pas.

En 1833, un prêtre et prédicateur célèbre, M. Bianchi, est mis en prison; peu de temps après, il meurt de rage à la suite des tortures qu'on lui infligea pour lui faire dénoncer ses complices. Et pour étouffer le scandale de ces traitements infâmes, le comte Bolza, … faites d'une manière normale. Heureusement que ces prêtres et ces médecins refusèrent de se prêter à cette délation posthume.

Lancetti, homme de lettres, mis en prison postérieurement aux dernières affaires de 1831 et 1833, à un moment où régnait le plus grand calme, et dans des circonstances qui rappellent le procès de M. Trouillet, car on ne lui trouva pas de complices, fut relâché, faute de preuves, après une année de détention, mais dans un état de santé tel qu'il mourut très peu de temps après en accusant le comte Bolza de l'avoir empoisonné. Ce malheureux jeune homme avait succombé en effet sous les étreintes violentes de douleurs intestinales qui s'étaient déclarées durant sa captivité. Tout le monde n'a-t-il pas présent à la pensée le martyre de l'économiste Ressi et de Mme Honorine Castiglioni ? M. Charles Trouillet avait lui-même été extrêmement malade pendant qu'il n'était encore qu'incarcéré au *Tribunale criminale*, prison préventive de Milan.

Voilà des faits authentiques, des circonstances irréfutables ! Voilà les traitements odieux, inouis, que la police milanaise, dans son zèle inquisitorial, et pour s'attirer les bonnes grâces de la bureaucratie de Vienne, inflige aux hommes, innocents ou coupables, qui tombent sous son impitoyable main.

Nous avons voulu les dénoncer encore au mépris de tout homme de bien, pour mettre en garde les personnes qui pourraient être le jouet des agents provocateurs de l'Autriche, et pour avertir une seconde fois la religion de M. le ministre des affaires étrangères.

Si notre cabinet n'agit pas fortement, résolument, à Vienne, pour obtenir l'élargissement de notre malheureux compatriote Touillet, qui a déjà subi deux années d'un horrible emprisonnement, ce cabinet se couvrirait de honte. N'est-ce pas trop déjà d'avoir négligé, oublié, étouffé peut-être cette déplorable affaire? N'est-il pas douloureusement étrange que les details n'en arrivent de Milan à Paris que deux ans, deux siècles ! après leur accomplissement?... Comment n'a-t-on pas cherché à tendre une main amie à un malheureux Français, enterré dans les infâmes cellules du Spielberg, où il ne sera bientôt plus qu'un cadavre !

Dangers de l'arbitraire épiscopal.

On sait que M. l'archevêque de Paris est de retour dans son diocèse du voyage qu'il vient de faire en Allemagne. Le prélat est resté absent environ deux mois, pour le rétablissement de sa santé, gravement attérée par une affection épatique, disent les uns, pour étudier sur les lieux, disent les autres, les causes et le progrès du mouvement politico-religieux qui s'opère en ce moment dans les Etats germaniques. Il peut se faire que les deux motifs attribués au voyage de Mgr Affre soient également vrais. Quoi qu'il en soit, une certaine partie du public attend l'ouvrage sur le *sort des pauvres curés succursalistes* annoncé par le prélat dans son dernier Mandement, et celui de M. le chanoine Clavel sur les *libertés canoniques de l'Eglise en France*.

Les incidents survenus à la suite du Mandement de M. l'archevêque de Paris contre le *Bien social*, les manifestations de l'opinion publique à ce sujet, et la soumission du rédacteur en chef de cette feuille, que les uns regardent comme insuffisante et les autres comme trop obséquieuse, sont de nature à changer le plan et les dispositions des travaux respectifs de l'archevêque et du chanoine; mais elles ne changeront pas l'opinion publique, aujourd'hui entièrement fixée sur les réclamations du haut clergé en faveur de *la liberté*, qu'il ne veut que pour lui seul, et sur l'état de servitude dégradante où se trouvent en France *quarante mille prêtres* à une époque de civilisation et de progrès, au dix-neuvième siècle.

Pour notre part nous ne cesserons jamais de réclamer des garan- … confirmative du pape Paul IV sur le concile de Trente.

M. Brebion refusa d'approuver un acte dans lequel on invoque le bras séculier pour forcer les chrétiens dissidents à croire sous peine de tortures. Interpellé sur la question de savoir s'il est ou non catholique, l'abbé Brebion prend dans sa poche un manuscrit qui va faire connaître l'état de sa conscience, mais avec le manuscrit il tire une lettre adressée par lui à M. Pagnerre, cette lettre tombe sur le parquet, le prélat s'en empare, l'ouvre, la lit, et conclut de son contenu que M. Brebion n'est pas catholique.

C'est sur de pareilles pièces, c'est par suite de secrets surpris dans le tête à tête que Mgr l'évêque de Beauvais crut pouvoir interdire toute fonction ecclésiastique à l'abbé Brebion dont les mœurs n'étaient incriminées par personne et dont l'enseignement public a toujours été d'une scrupuleuse orthodoxie.

Ce n'est pas tout, à l'exemple de prêtres et même de prélats fort révérés dans l'église, l'ecclésiastique ainsi frappé, cultivait les lettres, la poésie. Après l'avoir interdit dans son diocèse, l'evêque de Beauvais exige la communication de tous ses manuscrits et livre au feu la valeur de cinq volumes in-8° qui avaient coûté 20 ans de recherches.

L'abbé Brebion fut obligé de subir cette exécution. Son existence dépendait de sa résignation ; il avait besoin de la recommandation de l'évêque pour être employé dans son diocèse natal ; mais, à cet égard, les espérances de l'abbé Brebion furent trompées. Il ne lui reste plus aujourd'hui d'autre ressource que de s'adresser au conseil d'Etat, et de demander judiciairement la réparation du dommage qui lui a été causé par un acte tyrannique.

Nous ne tranchons pas la question de savoir si les opinions secrètes de l'abbé Brebion sont ou non conformes à l'enseignement de l'Eglise; nous déclarons seulement que cette question n'a été convenablement ni discutée ni jugée. La décision arbitraire de Mgr l'evêque de Beauvais, les violences dont elle a été accompagnée compromettent gravement le caractère épiscopal. En réclamant pour le clergé inférieur un jury ecclésiastique, des garanties analoges à celles que tous les citoyens trouvent dans la charte et dans les lois civiles, nous prétendons sauvegarder la dignité du clergé tout entier, celle des évêques aussi bien que celle des desservants. [illegible] les institutions religieuses? Bien au contraire, les garanties que nous invoquons sont consacrées par les canons; elles étaient respectées aux premiers siècles du christianisme. Ce que nous demandons, c'est le retour à la constitution primitive de l'Eglise. On peut en juger par ces textes que l'abbé Brebion a cités dans sa requête au conseil d'Etat :

« En quelque dignité qu'une personne soit constituée, son témoignage » ne suffit pas pour condamner un ecclésiastique : ainsi, quand un évêque » connaît SEUL, par écrit, ou d'une manière quelconque, une faute d'un » clerc contre la foi ou contre les mœurs, il ne peut l'interdire; car s'il l'in- » terdit, il est lui-même excommunié de la communion des évêques. » (Lois ecclésiastiques, t. I, p. 220.)

« Le pape Léon-le-Grand, dans ses ÉPITRES, dit formellement qu'un évêque qui interdit arbitrairement un prêtre, sans l'audition des témoins, leur confrontation avec l'accusé et sa libre défense, mérite la peine du talion, c'est-à-dire de la déposition ; et dans les onze premiers siècles de l'Eglise, tout évêque qui interdisait arbitrairement un prêtre était dépossédé, et on lui cassait sa crosse, d'un bois tendre, sur la tête. » (Clément Saint-Just, dans ses notes.)

L'émancipation du clergé inférieur est une question qu'on ne peut plus éluder. Il faudra prochainement la résoudre en revenant aux principes larges et féconds des origines du christianisme.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 17 AOUT.

Analogies contrastées et autres.

Réponse à MM. les rédacteurs de la *Démocratie pacifique*. — Analogie du professeur de philosophie destitué. — Singulière vertu du persil. — Analogies contrastées du dahlia et de la rose.

A MM. les rédacteurs de la *Démocratie pacifique*.

Vous me demandez s'il est nécessaire que la *Démocratie* réponde sérieusement à l'article qui a paru le 1er du courant dans la *Revue* de M. Buloz, cet allobroge illettré qui attribue effrontément la tragédie de *Cinna* à Racine, et à qui néanmoins le gouvernement n'a pas honte de conserver la haute surintendance de la scène française, au grand scandale de tous les amis de la littérature et de la gloire nationales. Vous voulez savoir encore s'il me conviendrait de me charger de la riposte, dans le cas où j'aurais résolu par l'affirmative la première de ces deux questions.

Je viens de lire l'article incriminé, et voici ma réponse : *Ne l'un ne l'autre.*

Des gens sensés comme vous ne peuvent pas raisonnablement se compromettre dans une polémique sérieuse avec un monsieur qui écrit *unithéisme* avec un *h*. Je suis fâché que vous n'ayez pas senti que cet *h* là tranchait la question à lui seul. Je sais trop, quant à moi, les devoirs que m'impose ma dignité de feuilletoniste pour laisser s'abaisser ma plume jusqu'au niveau de semblables injures ; se courbe pour les ramasser qui voudra. Attendez voir que j'aille me charger d'illuminer l'entendement d'un philosophe qui repousse le système du monopole des assurances par l'Etat, sous prétexte que les bénéfices de ce monopole ne serviraient qu'à *multiplier les sbires et les Jésuites* (textuel).

Mes bons amis, je suis désolé de vous le dire, mais vous ne tenez pas assez compte de l'influence des désordres atmosphériques sur le cerveau des philosophes. Notre maître était plus juste et plus tolérant que vous. Donnez vous le plaisir de relire la *Fausse industrie*, vous y trouverez page 426 une nomenclature intéressante des tribulations de la propriété où vous serez sans doute fort surpris de voir figurer côte à côte les deux fléaux ci-après : REDOUBLEMENT D'ATTAQUES DES PHILOSOPHES !!! PROGRÈS DES INTEMPÉRIES ET DES PESTES. Cet homme avait tout deviné, tout prévu ! cet homme qui lisait dans le ciel aussi couramment que vous et moi dans le *Constitutionnel*, avait posé en principe la simultanéité de recrudescence des maladies de l'air et des maladies du cerveau.

Voyez le baromètre, messieurs, écoutez la nouvelle effrayante qui circule dans Paris depuis deux jours, que la fièvre jaune vient d'éclater dans cette capitale en même temps que la peste à Alger, je ne vous en dis pas davantage, et soyez indulgents à l'endroit des sophistes, et laissez passer leurs sottises, comme vous laissez passer le mauvais temps et la peste. Les grenouilles et les corbeaux croassent aussi à la venue de la tempête, le hibou hue de tristesse à la venue du jour. Est-ce que l'idée vous est venue jamais de faire à toutes ces bêtes un crime de leur sensibilité ?

Fourier ne vous donne-t-il pas d'ailleurs dans un emblème parlant que je veux remettre sous vos yeux le portrait du sophiste? Pesez bien chacun des mots de cette analogie adorable qui fait mon désespoir et mon bonheur tout ensemble, et vous allez comprendre que le sophiste obéit à sa nature ainsi que le hibou, quand il hue au soleil.

LES PERROQUETS.

« J'explique ici l'analogie du perroquet, emblème des faux savants, des gens habiles à manier la parole et à en abuser en discours et en écrits. Tout est magnifique dans leur plumage littéraire. On n'y trouve que perfectibilités perfectibles, vertus civiques, amour du commerce, balance, contrepoids, garantie, équilibre, et bonheur suprême assuré au peuple si l'on veut mettre les philosophes à la tête du gouvernement. La nature a dû donner un plumage superbe à l'oiseau emblématique de ces hableurs; il étonne, comme nos sophistes, par son habileté à manier la parole; mais c'est l'oiseau le plus perfide par ses morsures.

» Comme il n'y a qu'astuce et pièges dans leurs discours, la nature en dépeint la fausseté dans certains perroquets, par la double couleur du bec montrant une mandibule blanche, symbole de la pureté qu'affectent ces beaux parleurs. Le bec présente un énorme crochet, image de la rapacité de tous ces êtres à parole fleurie, démagogues, gens de loi, sophistes, etc, gens qui par le verbiage s'accrochent à tout, comme le perroquet par son bec.

» Leur éloquence ne tend qu'à la rapine; elle ne couvre que pièges et noirceurs, figurées par la langue noire du perroquet. Il est inutile et immangeable, en symbole de l'inutilité de leur bel esprit. Il est bateleur comme eux, habile à faire cent minauderies et à se retourner en tout sens; image des caméléons littéraires, il harrasse, il étourdit par son cri aigre et perçant, son bavardage perpétuel; comme ces sophistes qui étourdissent le siècle de leurs phébus de perfectibilité, et harrassent l'administration sur ce qu'elle ne veut pas élever le peuple au vrai bonheur, en donnant les bonnes places aux philosophes.

» Voilà le portrait de ces hommes qui étouffent la découverte de l'Association, pour maintenir leurs charlataneries. Si l'on veut se rallier à la nature, il faut enfin les juger comme les juge la nature, dans ces tableaux parlants qu'elle nous en a donnés. Les détails sur les espèces de cet oiseau, notamment sur la petite verte, la blanche huppée jaune, et la coiffée d'azur en cadre jaune, auraient fourni sur les philosophes et leurs doctrines, de très belles analogies. »

Vous avez entendu, la langue du perroquet (sophiste) est noire comme celle de la vipère (calomniateur), en symbole de la perfidie de ces deux méchantes bêtes, et vous ne pouvez pas faire que cette langue soit blanche ; essayons donc de souffrir en silence ce que nous ne pouvons empêcher.

Ecoutez encore d'autres détails que Fourier savait sur les sophistes, et qu'il n'a pas osé révéler, de peur d'indisposer contre lui certaines machoires civilisées.

Le perroquet qui parle de tout comme le sophiste, ne comprend pas le sens des paroles qu'il profère... comme le sophiste.

L'haleine du sophiste, je voulais dire du perroquet, est empestée comme celle de la vipère. Or, cette infection, qui tient à distance toutes les personnes bien *nées*, et qui montre le dégoût de tous les nobles esprits pour les distributeurs de calomnies, est le premier châtiment de la maudite engeance.

Le perroquet affectionne la graine du tourne sol, emblème de l'adulation qui salue le soleil levant, image de la royauté, et le suit dans sa course ; c'est à dire que le sophiste vit à flatter la puissance. De quoi meurt-il, à présent, repondez ?

Le perroquet meurt par le persil, une plante garnie d'un riche feuillage, et dont la feuille est douée d'une saveur fraîche et stimulante, emblème de loyauté et de travail attrayant. Et le persil est précisément la plante purificatrice par excellence, le spécifique dont les fumeurs de tabac et les mangeurs d'ail font usage pour se désinfecter la bouche. Que de leçons intéressantes pour nous tous, gens sages, dans ce simple aperçu des relations naturelles d'un oiseau et d'une plante ! Et comme Dieu nous dicte sa volonté par la voix du persil. Cette voix dit :

Le sophiste périra comme toutes les autres lèpres de la terre, par l'organisation du travail attrayant.

Alors, occupons-nous, mes amis, d'organiser le travail attrayant, et laissons siffler et bavarder les sophistes sans nous inquiéter de leurs criailleries. Parlons franc, s'ils attaquent avec autant d'acharnement no-[?] … convenons que notre maître n'est guère en arrière avec eux. Comment donc ! nous voulons l'extermination de la race, nous le leur

Vous vous récriez contre le grand format; mais est-il autre chose qu'un symbole du principe bourgeois qui prévaut dans notre législation? Il y a longtemps en France que la quantité remplace la qualité.

La presse en général, si mauvaise qu'elle soit, exprime l'opinion publique. En voulez-vous une preuve. Voyez la presse allemande : jusqu'en 1840, la presse germanique à l'exception des revues philosophiques et littéraires, ne représentait aucune opinion politique ni sociale. Elle répétait machinalement les nouvelles de l'étranger et n'existait qu'en vue des annonces absolument comme la grande presse actuelle de Paris. Eh bien ! une fois le peuple allemand en éveil, des journaux - principes, des feuilles représentant des idées philosophiques, nationales et sociales surgirent tour à tour rapidement. Les abonnés vinrent par milliers et les journaux-annonces, afin de ne pas disparaître, furent forcés de changer de rédaction et d'arborer un drapeau quelconque. Aujourd'hui même, après la suppression violente de la plupart de ces dernières feuilles par la police, l'ancienne presse, poussée dans le mouvement, est bon gré mal gré forcée de suivre la ligne des feuilles assassinées par la censure. L'ombre de ces grandes défuntes leur fait encore peur ! Chez nous c'est tout-à-fait le contraire. Si le journal l'*Epoque* a trouvé des actionnaires pour deux millions de fr., c'est que de prime-abord, il s'est posé comme feuille marchande, comme boutique d'annonces. Que la *Réforme*, le *National*, la *France* ou tout autre journal de principes en fasse autant avec les noms les plus célèbres en tête de la rédaction, et nous verrons si la Bourse prend cela au sérieux.

Mais dira-t-on encore, la presse corrompue n'a d'abonnés qu'à cause des feuilletons-romans. La France est fatiguée des premiers-Paris et des discussions politiques. Soit. Il y a long-temps que Lamartine a dit: « La France s'ennuie. » Cette France qui s'abonne aux feuilletons est surtout représentée par les femmes et ce sont ces femmes qui trouvent la politique de leurs maris très ennuyeuse. Mme la marquise de Langle l'a bien dit tout au long, les autres pensent de même, et, en voyant ce qu'est devenue cette politique, on peut admettre qu'elles n'ont pas tout-à-fort tort. Mais l'ennui est le pire de tous les vices.

Cependant, si les romanciers seuls sont les maîtres du terrain, pourquoi se laissent-ils exploiter par les faiseurs, par les barons financiers? Pourquoi Dumas, Soulié, Sue, Sand, Balzac ne s'associent-ils pas pour renverser la presse exploitante et tout ce qui en dépend afin d'être les maîtres à leur tour? Pourquoi permettent-ils que des marchands de draps, des agents de change, des avocats sans cause et autres gens prosaïques soient les législateurs et les administrateurs de la France, tandis qu'eux, véritables rois de l'époque servent de vers à l'aide desquels MM. les entrepreneurs de la publicité hameçonnent les goujons politiques? C'est ici que gîte le lièvre... C'est que ces messieurs à l'exception d'un ou deux n'ont pas d'idée commune, représentant réellement le progrès, et que là où il n'y a pas d'idée commune il ne peut y avoir ni association, ni pouvoir, ni influence permanente sur les masses.

Les romanciers non plus, à quelques rares exceptions près, ne sont pas à l'abri du mal général. Ils ne vivent pas en dehors de la société. Le roman, de même que le premier Paris, n'est que le reflet de la vie sociale. De là ces monstrueux accouplements, cette promiscuité fâcheuse entre des littérateurs et des journaux de différentes opinions, incompatibles les unes avec les autres. Donc les romans-feuilletons au fond ne valent pas mieux que leurs lecteurs.

Donc le feuilleton-roman à son tour cédera forcément la place à l'enthousiastes, mais encore des sentiments et des idées qui contupléront leur puissance et qui ranimeront en eux toutes les fibres de la poésie. Mais, dira-t-on, pourquoi ne le faites-vous pas vous-mêmes, vous qui êtes à la source de cette science? A cela, nous répondons que chacun fait ce qu'il peut. Il n'y a que Dieu qui fasse ce qu'il veut.

Notre mission est de déblayer le terrain social, de le sillonner et de le féconder. Nous n'avons jamais fait défaut à cette sainte mission. A d'autres, d'y couper des plates-bandes, de le couvrir de fleurs et de frais ombrages. Il y a sur ce terrain de la place pour tout le monde, surtout pour le talent et le génie.

La science sociale est une arène ouverte à tous les talents, à toutes les gloires, elle est universelle et ne connaît point d'exclusion. Tout y trouve sa place et sa valeur, non selon les caprices d'une société incohérente et fausse, mais selon le cachet même que Dieu a imprimé à chaque individualité, selon les passions de l'âme et les facultés de l'esprit.

Dès que les hommes de talent se seront réchauffés à ce foyer divin et rayonnant qui est le soleil de la politique et des arts de l'avenir, la presse retrouvera son ancienne dignité, l'art ne se prostituera plus pour flatter les caprices corrompus de la médiocrité et des sots. Les artistes et les écrivains, pénétrés de leur sainte mission sacerdotale respecteront mieux le peuple et conserveront leur dignité personnelle, et la presse marchande disparaîtra faute d'aliment.

Parce que le présent dégoûte tous les esprits élevés, toutes les âmes enthousiastes, faut-il désespérer de l'avenir? Non. La France est malade, mais elle touche à une crise salutaire. La presse, cette chaire sacrée de la pensée, reprendra l'initiative du progrès, et au lieu de regarder le passé, tracera la voie aux générations futures. Nous avons donc, en dépit du présent, nous avons foi dans cet avenir qui est moins éloigné qu'on ne le pense; oui, nous avons foi dans l'avenir de la presse et de la société française!

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Il est certain maintenant que le duc et la duchesse de Nemours partiront de Bayonne vers la fin du mois pour se rendre près de leurs cousines la reine Isabelle et la reine-mère. LL. AA. RR. iront, la première journée, de Bayonne à Bidart, Saint-Jean-de-Luz, Urugue, Irun, Oyarzun, Astigarraga, Audoain et Tolosa, où elles coucheront. Le lendemain, elles se rendront à Pampelune par Arriva, Lecumberri et Irrurzun. A ce sujet, la *Gazette de France* publie ce soir ce qui suit : « On assure que Louis-Philippe consent au mariage de son fils, le duc de Montpensier avec l'infante Luisa Fernanda, seconde fille de la reine Marie-Christine, et que c'est pour traiter cette affaire que M. le duc et Mme la duchesse de Nemours se rendent en Espagne. » — D'après le *Journal des Postes de Francfort*, le bruit court à Berlin que le prince de Prusse se rendra dans quelques semaines à Paris, afin de répondre à une invitation qu'il aurait reçue du roi Louis-Philippe. — Le général Changarnier se porte, dit-on, candidat au collège électoral d'Autun, appelé à élire un député en remplacement de M. Schneider, décédé. — On lit les singulières lignes qui suivent dans une correspondance adressée à la *Gazette du Midi* : « M. Bonfort, chargé d'affaires d'Ibrahim-Pacha, va se rendre à Paris pour ramener le fils aîné de ce prince, dont la conduite paraît n'être pas exemplaire. La réception qui l'attend auprès de son père et du vice-roi engagera sans doute ses camarades à suivre plus docilement les bons avis qu'on leur donne. » — En Belgique, les femmes viennent, par une ordonnance royale, d'être déclarées inadmissibles aux emplois de l'administration des postes. — Par suite d'une erreur que nous regrettons, nous avons dit hier que le *Cour*... parvenu à sa connaissance, et il est à croire, dit-il, qu'il aurait été ... d'un fait aussi grave.

DUEL ENTRE DEUX GÉNÉRAUX. — Le journal l'*Afrique* cite les ... gues de la *Patrie* d'avant-hier, relatives à un duel qui serait à la ... d'avoir lieu entre deux généraux de notre armée de l'Algérie, et que ... avions regardé comme invraisemblable. « Ce fait, dit l'*Afrique*, n'... malheureusement que trop exact : les deux généraux que nous pour... nommer, parce que leurs noms sont dans toutes les bouches à Al... sont MM. les maréchaux de camp Bourgon et Bourjolly ; les témoins ... vent être le général Korte pour le général Bourjolly, et le géné... Yussuf pour le général Bourgon. Les conditions du duel, si ce que l'... nous en a rapporté est vrai, sont telles, que le gouvernement local se... impardonnable de ne pas intervenir dans cette déplorable affaire. MM. ... généraux Bourjolly et Bourgon, ajoute l'*Afrique*, sont l'un et l'au... d'anciens militaires et des officiers distingués. Il ne faut pas qu... France, pour une malheureuse querelle particulière, soit exposée à ... voir privée des bons et loyaux services qu'elle a droit d'attendre d'e... Puissent ces lignes arriver à temps, et empêcher une funeste catastrophe.

LE GÉNÉRAL LAMORICIÈRE. — Le journal l'*Algérie* confirme la ... trée prochaine de M. le maréchal Bugeaud en France, et ajoute : « M. ... lieutenant-général de Lomoricière est désigné pour remplir son intéri... mais il refuse d'accepter une telle responsabilité *par simple délégati*... du gouverneur-général, et demande une *commission spéciale* du go... vernement qui lui permette d'agir librement suivant que les circons... ces l'exigeront. »

UN TOAST DU ROI DE PRUSSE. — Au dîné donné au château ... Brühl, le lendemain de l'arrivée de la reine d'Angleterre, le roi de Pru... a proposé le toast suivant, qui a été accueilli avec enthousiasme : « ... » sieurs, remplissez les verres jusqu'aux bords. Il s'agit d'un mot qui » le retentissement le plus doux dans les cœurs anglais et allemands. » Naguère il a retenti sur un champ de bataille péniblement con... » comme symbole d'une heureuse fraternité d'armes ; aujourd'hui, il » tentit après une paix de trente ans, fruit des travaux pénibles de ce... » époque, ici, dans les provinces allemandes, sur les bords du beau fle... » du Rhin. Ce mot, c'est *Victoria*. Messieurs, videz vos verres jusqu'... » fond. »

M. RONGE A HALBERSTADT. — Une lettre de cette ville adressée ... *Journal allemand de Francfort* contient les lignes suivantes : « M. Ronge a prêché ici aujourd'hui dans la cour de la cathédrale. Com... il terminait son sermon par ces mots : Rome doit tomber et tombera, ... catholique s'écria : Et toi hérétique aussi ; puis il s'avança vers Ro... pour lui lancer une pierre. On l'arrêta, mais un autre catholique placé ... côté de M. Ronge lui asséna un coup de bâton et le renversa. Ronge ... un effort pour se relever et gagner sa maison ; mais la foule le poursui... et le maltraita. La police se trouvant dans l'impossibilité d'arrêter le t... multe, il fallut appeler les cuirassiers, mais leur intervention ne fut p... suffisante ; alors il fallut employer les armes. Plusieurs personnes ... été, dit-on, grièvement blessées. La tranquillité ne s'est rétablie qu'... près la démolition de la maison du catholique qui avait menacé Rong... Ce catholique est un marchand généralement détesté pour son fa... tisme... »

LES FUMEURS ET LES LOUPS. — Le *Sémaphore de Marseille* r... porte le fait suivant : « Dimanche, à neuf heures du soir, une fami... marseillaise qui revenait des Camoins, rencontra à peu de distance de ... village, une personne qui lui parut excessivement agitée, elle leur ... conta qu'en traversant un champ voisin, elle avait entendu un sinis... hurlement, accompagné du bruit que fait un animal en sautant ... bonds rapides. Se rappelant que deux loups avaient été signalés dans ... environs, cette personne, qui n'avait point d'armes, eût l'idée d'activ... vivement sa pipe et delancer autour d'elle de nombreuses étincelles, ... tandis que le loup venait droit vers l'homme qui ne comptait que sur ...

---

crions à tue-tête tous les jours, et nous trouverions mauvais qu'ils songeassent à se défendre; mais vous n'y songez pas, mes chers, c'est bien là de l'injustice et de la civilisée encore; que diable! n'écorchez pas l'anguille si vous ne voulez pas qu'elle crie.

Je trouve fort naturel pour mon compte que le hibou se lamente de la venue du jour, puisque la lumière du jour va mettre fin à ses assassinats et à ses vols que protégeait l'ombre coupable de la nuit. Et je comprends de même que le philosophe qui trône dans les ténèbres, et dont la puissance n'a d'autre base que l'ignorance et la misère du grand nombre, s'effraie des clartés de la vraie science qui doit détrôner l'erreur et le philosophisme. Ils ne veulent pas entendre parler d'anti-lions, d'anti-requins et d'anti-crocodiles, je le crois parbleu bien, et ils ont grandement raison, car ils sentent parfaitement que la création de ces êtres doit être précédée de celle de l'anti-philosophe. Ils sont dans leur droit, je vous le répète, en nous calomniant comme ils font, et nous ne devons pas leur répondre.

Qu'un professeur de philosophie en disponibilité écrive dans la *Revue de l'autre Monde, que le fouriérisme se dissout*, que la petite congrégation des *phalanstériens est bien près d'être conquise*. Quel mal cela vous fait-il, dites un peu. Cela vous empêche-t-il de recevoir tous les jours de *tous les coins de la terre* des témoignages sonnants de la sympathie de tous les nobles cœurs pour la sainte cause de l'organisation du travail. Si vous lui envoyiez au philosophe pour le faire crever de dépit, rien que la liste de vos souscriptions d'un jour, avec défi de s'en procurer autant pour sa philosophie; si vous le condamniez à lire quelques fragments de la lettre touchante que cette dame de G..., dont je regrette de ne pas savoir le nom, vous adressait naguère de son lit de douleur et qui nous a fait verser à tous de si douces et de si bonnes larmes. Hélas! l'infortuné ne comprendrait pas cet éloquent langage, ou bien il traiterait de folie cette inspiration sublime du dévouement et de la charité. Plaignez le philosophe, mes amis, et ne lui reprochez pas l'infériorité de sa nature qui lui a refusé le don de l'enthousiasme et de l'attendrissement.

Qu'il dise encore que *l'égoïsme est le Dieu de l'école, que le Virgile est né qui doit s'emparer de la doctrine du maître, et la mettre au service de la philosophie et s'en servir pour faire son chemin dans le monde.* Quel mal cela nous fait-il! N'est-il pas reçu depuis long-temps que les philosophes ont le monopole du désintéressement et de la vertu, ce qui ne les empêche pas de se faire au besoin les instruments dociles des rancunes de tout commissaire royal qui a quelques affronts à venger!

Qu'il appelle encore Fourier *magicien*, libre à lui; il peut être bien sûr que nul de nous ne sera tenté de le traiter de sorcier.

Ne dites pas que vous êtes venu à lui aux jours de ses désagréments, que vous lui avez tendu une main amie pour le relever, lorsque la décision du grand maître de l'Université l'a renversé de sa chaire; ne lui faites pas reproche de son ingratitude; car c'est un philosophe qui a défini l'ingratitude *l'indépendance du cœur*, celui-ci ne vous devait rien. *Oignez Sophiste, il vous poindra*, dit la *Sagesse des nations*; pourquoi aussi ne pas consulter la *Sagesse des nations*, avant de vous engager dans une lutte de principes?

Fourier définit le libre arbitre, l'accord du principe moteur divin (la passion) avec le principe moteur humain (la raison). La faculté d'obéir à son libre arbitre est, selon Fourier, ce qui constitue la liberté, le bonheur; cependant, le philosophe soutient que Fourier n'admet pas l'intervention de la raison dans la solution du problème du bonheur, que voulez-vous faire à cela? On ne peut pas forcer..... à comprendre un philosophe qui n'a pas soif... de comprendre.

Impossible de répondre au sophiste qui vous accuse d'*ajourner la cosmogonie*, quand la *Phalange* publie les plus charmants traités que Fourier ait jamais écrits sur la cosmogonie, quand le feuilleton de la *Démocratie*, (*si parva licet*..) dépense tant de logique et d'efforts pour démontrer la nécessité où se trouve la terre de renouer l'entente cordiale avec la planète cardinale d'amour.

Pour ces raisons et deux mille autres que le défaut d'espace m'oblige de supprimer, vous laisserez tomber sans la relever l'agression du sophiste dont le métier consiste à sophistiquer les idées, ainsi que son nom l'indique. Vous ne reconnaîtrez pas au premier philosophe venu, par une complaisance mal habile, le droit de s'attaquer à l'immortel auteur de la Théorie sociétaire. Et vous accorderez noblement votre pitié à qui méritait châtiment, vous souvenant de ces fameuses paroles de l'Evangile : il sera beaucoup pardonné au professeur de philosophie destitué qui aura beaucoup travaillé pour M. Buloz l'allobroge, lequel attribue à Racine la tragédie de *Cinna*.

Mais laissons là ces sophistes à langue noire pour nous occuper de sujets plus gracieux, plus parfumés, plus riants. Deux de nos amis de l'Aveyron, nous ont adressé les deux analogies contrastées qui suivent pour satisfaire à la curiosité d'une jeune dame qui leur avait demandé l'analogie du dahlia.

A. TOUSSENEL.

LE DAHLIA ET LA ROSE.

Au premier coup d'œil jeté sur une plate-bande de dahlias, plantes de collection, vous reconnaissez de suite, à la variété des attitudes, à l'éclat des parures, à la rivalité des poses et des couleurs, que vous êtes devant une réunion de femmes, sur un théâtre d'ambition, d'intrigue, de coquetterie, où les passions pour éclater et tout bouleverser n'auraient besoin que du regard, de la parole et du mouvement. Votre instinct ne vous trompait pas. Vous avez devant vous un cercle de *grandes dames parvenues*.

Les tubercules par où la plante s'enracine dans le sol et s'épanouit dans l'air sont la fidèle image des sacs d'écus où la grande dame parvenue puise sa force et son éclat. Sur eux elle repose, d'eux elle vit, par eux elle brille. Ecus et tubercules se gardent en lieu sûr, à l'abri des gelées pendant les mauvais temps, et ne produisent qu'aux beaux jours, encore même en germant restent-ils mystérieusement enfouis. Les tubercules du dahlia font un bon mets, par représentation des bons dîners que la grande dame emploie volontiers ses écus, par ostentation et par sensualité.

La tige du dahlia s'élève tantôt droite, tantôt oblique, comme la classe qu'elle représente; mais peu ferme dans son port, elle a besoin d'un appui contre le vent. Chacun devine que ce bâton sec, dit *tuteur*, qui disparaît presque complètement sous un feuillage touffu, c'est le mari de la grande dame qui la soutient contre le souffle de la critique, en même temps qu'il est entièrement absorbé par elle.

Vous vous étiez souvent étonné de la trame grossière des feuilles du dahlia; maintenant vous comprenez. Les feuilles sont l'emblème des travaux qui préparent l'épanouissement de la fleur; ils ont été rudes pour la parvenue, pendant son enfance et ses deux premières jeunesses, nombreux, habilement conduits, surtout étalés avec emphase, ce qu'annoncent la vigueur, la dentelure, la symétrie et l'expansion du feuillage; c'est le symbole de l'intrigue par où tant de femmes ont grandi et prospéré. Et si vous remarquez que les feuilles du dahlia ressemblent par leur forme et la couleur à celles des solanées, cette famille d'empoisonneuses, vous ne vous étonnerez plus de la quantité de poison que peut contenir la main de certaines grandes dames. Comme les dahlias à leur feuillage les parvenues se trahissent à leurs mains, privées, quoiqu'elles fassent, d'aristocratique distinction. C'est elles qui ont inventé les gants.

Pour prix de l'épargne représentée par les tubercules, et de l'activité intrigante peinte dans la feuille, elles se couronnent enfin comme les dahlias d'éclat et de richesse. De là une variété infinie de formes, de nuances, de teintes, emblème des innombrables variétés de parure; on y était si peu habituée, qu'on en charge sa tête jusqu'à plier sous le fardeau. Mais ces pétales si veloutés, plissés avec tant d'art, peu soyeux du reste, n'exhalent point de parfum, parce que la richesse seule n'a ...

94 fr. Nous aimons à croire que les heureux héritiers de l'immense fortune de M. Poiseux auront su ou sauront reconnaître convenablement l'acte de probité de M. Soyer. Dans tous les cas, la découverte qu'il a faite aura servi à faire éclater l'innocence d'une pauvre domestique que l'on avait chassée quelques jours avant, sous l'inculpation d'avoir dérobé cet or, dont on soupçonnait l'existence. »

INCENDIE A SMYRNE. — On lit dans une correspondance de cette malheureuse ville : « L'aspect de Smyrne est toujours des plus déchirants, et à mesure qu'on déblaye les décombres amoncelées dans les quartiers incendiés, on aperçoit davantage les épouvantables ravages causés par le dernier fléau. Au milieu de cette désolation générale, la charité publique ne cesse de faire des efforts inouïs pour adoucir le sort de tant d'infortunés restés sans asile et sans pain ; ce qu'elle a fait jusqu'ici tient du prodige, et les sentiments généreux qu'ont montré à l'envi toutes les classes de la population dans cette triste circonstance honorent l'humanité. Les établissements publics et les comités de secours, surtout, rivalisent de dévouement et de zèle par leur conduite qui est au-dessus de tout éloge.

« Le 14 est arrivé de Constantinople le steamer *Eregli*, avec les secours envoyés par le sultan. Ces secours seront distribués, sous la surveillance de Son Exc. le gouverneur et des autorités, à toutes les personnes désignées par les comités de secours et les chefs des différentes communautés. Les ordres du sultan concernant la reconstruction des quartiers incendiés et les mesures à prendre pour prévenir le retour d'une pareille catastrophe ont été communiqués aux premiers drogmans des divers consulats et aux délégués de chaque nation, convoqués à cet effet au palais du gouverneur. Il paraît, d'après le plan proposé par l'architecte envoyé de Constantinople, que les nouvelles rues seront élargies alignées, que les saillies des maisons seront interdites, enfin que les maisons en bois ne pourront dépasser le nombre de trois ou quatre à la suite l'une de l'autre, et que chacun de ces groupes sera séparé par un mur en pierres, assez fort et assez élevé pour présenter un obstacle au feu en cas de malheur. »

UN NÉGRIER FRANÇAIS. — Un curieux procès judiciaire est engagé devant la cour d'assises d'Ile-et-Vilaine :

Il s'agit de savoir, dit l'*Auxiliaire breton* de Rennes, si un capitaine marchand a, sous le pavillon français, fait la traite des nègres et encouru les sévères dispositions de la loi du 4 mars 1832. C'est par un renvoi de la cour de cassation que cette affaire, qui eût dû être déférée aux tribunaux du Sénégal, vient devant la cour d'assises d'Ile-et-Vilaine, appelée à prononcer sur le sort du capitaine Emile-Jean-Jacques Bellet. La défense est confiée à Me Méaulle ; M. Ménard est au banc du ministère public.... Le capitaine Bellet venait à peine d'échapper à la notoriété publique qui signalait comme négrier son navire *Luiz d'Albuquerque*, quand, en 1844, il arma de nouveau à Nantes et fit voile vers la côte d'Afrique.

Après avoir touché à différents points, il vint enfin à Albreda (rivière de Gambie), où un incendie s'étant déclaré à bord, il fut sabordé et coulé. Des bruits singuliers se répandirent alors ; on attribua ce sinistre au capitaine, et cette accusation provoqua une enquête, dans laquelle les hommes du premier voyage déclarèrent avoir fait la traite sous les ordres du capitaine Bellet. Pour se disculper de ce dernier fait, car l'inculpation d'incendie fut bientôt écartée, le capitaine le qualifia de fable inventée soit par son second, Geffrin, soit par les Anglais, acharnés contre lui, disait-il, parce qu'il les avait dévoilés dans la presse française. Il regrettait en outre vivement de n'être pas en France parce que trois des marins de la précédente campagne y étaient et pourraient le justifier.

Quoiqu'il en soit, le capitaine Bellet demanda et obtint le renvoi de ce procès devant les tribunaux d'Europe. L'accusé est un homme jeune encore; sa mise est élégante et il s'explique avec une grande facilité. Rien n'est plus étrange que la présence de cet officier, distingué de manières et de langage, au milieu de rudes matelots, incapables, pour la plupart, de lier deux idées; on croirait assister à une scène de la *Coucaratcha*.

Le premier témoin entendu, et le plus important pour l'accusation, est ... pour mon navire, il m'en fallait 200 pièces ; je m'en suis informé récemment à Nantes. Or, ma goëlette étant de 92 tonneaux aurait déja eu trop de chargement en eau et en nègres pour que j'y ajoutasse un lest de sable...

M. MÉNARD. Que parlez-vous de 400 nègres! vous n'en avez jamais eu plus de 56! — R. Précisément; spéculer sur 56 nègres est impossible : les frais absorberaient tout. C'est folie d'opérer sur moins de 400...

Nous publierons le résultat de ce curieux épisode judiciaire.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. C. à Sel... — Tout reçu. — Assez, assez! c'est trop déjà, et tranquillisez-vous.

M. C. à Semur. — C'est bien plus que vous n'aviez annoncé. Merci à tous.

M. O. à Dijon. — Reçu. Nous expédions. Vous avez un bel exemple à citer.

M. A. S. à Périgueux. — Bravo! c'est marcher.

M. A. L. à Périgueux. — Elle est digne de *marquer l'heure* du triomphe, cette montre-là! — Dites à L. de compter sur cette heure, et remerciez D.

M. de G. à Toulon — Reçu. Voilà du lest et le vent est bon.

M. P. à Sainte-Marie-aux-Mines. — Reçu. Merci à tous. *Idem* à MM. L. et W.

MM. G. et D. à Laon. — Reçu et merci aux deux.

M. P. à Metz. — Merci à tous.

M. L. à Toulouse. — Reçu. — A. B. vous verra bientôt, il sera heureux de connaître l'anonyme.

M. C. à Montiers-s-S. — Vous êtes toujours au premier rang.

M. C. à Châteauneuf de M. — Vous n'en êtes pas moins un brave.

M. C. à Valence. — Bien. Courage.

M. P. à Niort. — Compris.

M. E. M. à Warmeriville. — Bravo. Expédié. A. B. vous écrit et probablement C. vous verra bientôt.

M. A. à M......ter. — Merci pour l'envoi et pour la lettre.

M. X. à Toulon. — Mais il a passé, flambard! Un peu changé en nourrice.

HALLE DE PARIS.

14 Août.

Arrivages	2923 q.	19 k.
Ventes	2010	21
Restant	33022	95
Cours moyen	29,01	
Cours-taxe	29,01	

Cote administrative.

Gruaux	00 q.	00 k.	49,70	à	54,10
1re	000	00	39,50	à	41,40
2	000	00	35,65	à	38,85
3e	00	00	26,75	à	31,85
4	00	00	00,00	à	00,00
A liv.	2913	18	00,00	à	00,00

15 Août.

Arrivages	1665 q.	27 k.
Ventes	0000	00
Restant	23236	94
Cours moyen	30,87	
Cours-taxe	38,91	

Cote administrative.

Gruaux	00 q.	00 k.	49,00	à	56,70
1re	00	00	39,50	à	41,40
2e	00	00	36,95	à	38,85
3e	0	00	28,65	à	00,00
4e	0	00	15,25	à	19,75
A liv.	3199	94	00,00	à	00,00

Marchés.

Marché de la Vallée du 16 août. — Agneaux 0,00 à 00,00. — Canards barbotteurs, 1,20 à 1,65. — Canetons de Rouen, 2,75 à 3,25. — Chapons gras 2,50 à 6,25. — Chevreaux ou cabris 5 à 10,00. — Cochons de lait 0,00. — Dindes gras 5,50 à 8,50 ; comm., 2,50 à 4,00. — Lapins ou lapereaux 1,25 à 3,00. — Mout. pré salé 0,00 — Oies comm. 2,90 à 4,75. — Pigeons de volière 0,45 à 0,90 do bizets 0,25 à 0,50. — Poules ordinaires 1,25 à 2,50. — Poulets gras 2,75 à 4,00. do comm. 0,75 à 1,50.

Halle à la viande du 16 août. — 18752 kil. Bœuf 1,40-1,20-0,80. — 15991 kil. Veau 1,45-1,30-1,00. — 2638 kil. Mouton 1,50-1,30-1,10. — En gros 33360 kil. 1,30-1,23-1,16.

Marché aux Veaux du 15 août. — Taureaux amenés 7, vendus 7 à 0,80. — Vaches amenées 78, vendues 75 à 1,28-1,10-0,92. — Veaux amenés 874, sur lesquels 874 ont été vendus 1,60-1,40-1,20.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 14, 15 et 16 août. — *Beurre* (le kil.). En livres 1,10 à 2,22. — En mottes Isigny 1,60 à 3,80. — En mottes Gournay 1,40 à 3,40. — Petit beurre 1,34 à 1,62. — Beurre salé ou fondu 0,00 à 1,04. — *OEufs* (le mille). Du 14 août, 35 à 56. — Du 15, 32 à 58. — Du 16, 47 à 56. — *Fromages* (la dizaine) Brie 13 à 25. — A la pie 5 à 15.

---

5 0/0 compt....	1er C. 121 75	P. H. 121 80	P. B. 121 75	dr C. 121 80	h. 121 70
— fin cour...	121 90	122 »	121 90	121 95	121 85
3 0/0 compt....	84 30	» »	» »	» »	84 35
— fin cour...	84 40	84 45	84 40	84 40	84 35

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville...	1100	»	B. 5	5 0/0 Bge 1840.	103 »	»	»
B. de France...	3240	»	B. 5 »	— Portugais...	»	»	»
C. Gou. 1000....	1125	1130	»	Esp. D. active.	»	»	
C. Gan. 1000...	1150	»	»	5 0/0 Naples...	» »	»	» »
C. hypot......	605 »	600 »	»	— Romain..	104 1/4	»	B. » 1/4
4 Canaux......	1280 »	»	»	Obl. Piémont.	1270 »	»	»

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	DIFe.		DIFe.
St-Germ......	» »	» »	»	Au 15. 1110, 1105.	B. 10 »
V. r. d......	» »	» »	» »	— 520, 512 50, 517 50.	H. 8 »
— r. g.......	332 50	345 »	H. 11 25	— 342 50, 332 50, 337 50.	H. 8 25
Orléans......	1275 »	1280 »	H. 2 50	— 1287 50, 1270, 1277 50.	H. 1 25
Strasb.......	278 75	282 50	H. 1 25	— 282 50, 278 75, 281 25.	» »
Rouen.......	1037 50	» »	» »	— 1067 50, 1050, 1061 25.	H. 8 75
Havre.......	890 »	» »	B. 7 50	— 905, 895, 900.	H. 2 50
Marseille....	1060 »	» »	»	— 1070, 1055, 1060.	H. 2 50
Vierzon.....	782 50	» »	H. 12 50	— 790, 770, 790.	H. 17 50

COMPENSATIONS.

St-Germ. 1110.
Vers. d. 510.
— g. 335.
Orléans. 1275.
Rouen, 1035.
Havre, 895.
Avignon, 1055,
Strasb. 280.

PRIMES. PARIS, 16 AOUT.

3 0/0 F. c.
F. p.
5 0/0 F. c.
— F. p.
Orléans, 31 août. 1290, 1305 d. 20.
» 1300, 1320 d. 10.
Rouen, fin c. 1075, d. 20, 1095 d. 10.

COULISSE.

Av. 84 30.
Ap. 84 42 1/2.
B. du Trés
1 1/8 à 8 m.
Rep. F. c.
3 0/0 15.
F. p.
5 0/0 15 32 1/2.
F. p.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 106,50 à 00,00; courant du mois, 107,50 à 00,00; 4 derniers mois, 111,00 à 00,00; 4 premiers mois 1846, 113,00 à 00,00.

LILLE. — Pas de courrier.

ESPRIT 3/6. — Disponible courant du mois, 115,00; septembre, 114,00 à 00,00 ; octobre, 113,00 à 112,00 ; novembre et décembre, 97,00 à 98,00; 4 premiers mois 1846, 92,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 88,00 à 00,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 17 août.

7 h » 1/2 OPÉRA. — Guillaume Tell.
7 h. » 1/2 FRANÇAIS. — Les Demoiselles de Saint-Cyr. Georges Dandin.
7 h. » 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — La Part du Diable. Jeannot et Colin.
7 h. » 1/2 VAUDEVILLE. — Arthur. L'Homme. 3e Mari. Une Dame de l'Empire
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Le Brocanteur. Le Chien. Mme Panache. Mme Gibou.
6 h. » 1/2 GYMNASE. — Diplomate. Sept Merveilles. Changement. Homme gris.
9 h. » 1/2 PALAIS-ROYAL. — Brancas. Le Docteur. Pretintaille. Mme Camus.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois.
6 h. » 1/2 AMBIGU. — Affreux Bandit. Etudiants.
6 h. » 1/2 GAITÉ. — Canal Saint-Martin.
6 h. » 1/2 COMTE. — Maison des fous. Les Sept Ogres. Mazurka.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. » 1/2 FOLIES. — Jeune Homme. Denis. Télégraphe.
SALLE VIVIENNE. — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 h. à 5 h. — Le Déluge ; avant pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

Dieu en soit loué, la propriété d'*attraire* et de charmer, propriété dont les parfums sont le symbole. Et ce n'est point le seul signe de réprobation dont Dieu ait frappé le dahlia. Glissez votre doigt dans les tuyaux de ces pétales, à la base de chacun vous trouverez une bractée écailleuse, signe de l'avidité qui est au fond de toutes ces splendeurs. Et au centre, ces écailles réunies forment un noyau que les fleuristes appellent le cœur sec, comme le cœur des grandes dames parvenues. Et telle est la répugnance naturelle pour la froideur d'âme, que le dahlia n'est estimé qu'à la condition de masquer son cœur sous une enveloppe florale pleinement double : pour peu qu'il perce, la plante est rebutée, quelle que soit l'élégance de sa toilette. Ainsi, des femmes qui ne savent briller que par le faste. Autour de la fleur, dans le calice qui la supporte et l'embrasse, même insensibilité ; les pétales sont verts ou incolores, sans dentelure ni broderie, pour témoigner du défaut d'affections délicates dans l'entourage de la grandeur insolente et dédaigneuse de son humble origine, même de la part de ceux qui l'exaltent et la caressent.

La grande dame parvenue sacrifie à sa vanité et à ses joies mondaines ses devoirs d'épouse et de mère de famille ; par imitation, les étamines et les pistils se convertissent en pétales, c'est-à-dire que la plante double avec une grande facilité ; s'il en reste quelques-uns, ils se perdent dans l'étalage des atours. Nous n'ignorons pas que la réduction du nombre des organes reproducteurs prophétise la moindre fécondité qui, dans l'espèce humaine comme dans toutes les autres, naîtra d'une culture raffinée ; mais il est des limites au delà desquelles disparaîtrait la dignité avec l'espérance ; et l'on a droit de tenir pour suspecte toute plante qui se condamne par coquetterie à une virginité absolue.

Une existence aussi évaporée doit être ruineuse : aussi le dahlia qui a bien doublé ne donne-t il pas de graine, c'est-à-dire que la grande dame parvenue cesse de produire et d'accroître sa fortune ; elle dépense, elle dépense, elle dépense et ne rapporte rien. Pour fleurir dans le monde à la saison prochaine, ses enfants seront obligés de puiser des forces à un tubercule non consommé, c'est-à-dire, à quelque sac d'écus oublié; ils auront à recommencer la destinée laborieuse de leur mère.

A quel âge la pleine prospérité des grandes dames parvenues? Vers 35 ans. Donc la pleine floraison des dahlias sera au mois d'août, en plein été. Mais parce que beaucoup d'entr'elles ne s'épanouissent que vers la quarantaine, qui est le mois de septembre de la vie féminine, beaucoup de dahlias se retardent jusqu'alors tandis que quelques-uns, pour figurer les élévations précoces, éclosent en juillet.

Pour achever ce tableau ajoutons un dernier trait ; il est foudroyant d'évidence. Le dahlia n'était dans l'origine qu'un obscur petit végétal que la main d'un voyageur cueillit un jour sur les côtes arides de la Nouvelle-Hollande ; on le baptisa du nom de *Georgine*. Développé par une culture habile sous un climat étranger, il est devenu l'orgueilleuse plante que vous savez, qui se pavane partout avec fracas dans les jardins, dans les fêtes, dans les bals même où elle se déguise sous le nom sonore de DAHLIA ! Combien de Georgettes avons-nous vues, humbles filles de village, qui, transplantées loin du sol natal sont devenues, grâce aux soins amis de quelques fleuristes qui les ont cultivées, la gloire des jardins publics, des fêtes et des bals où elles se font annoncer sous les noms retentissants de Mme la marquise de... A., de (Velléda), Velléda, Saturnia, Amaryllida, etc....) Je leur propose ce nom même de *dahlia* qui serait fort bien porté, ainsi que magnolia, bignonia, azalea, camelia, gardenia, fuchsia, prudenia, beaucoup moins laids que la plupart de ceux dont elles s'affublent.

Après ce dernier trait de lumière et de ressemblance, qui osera nier la science de l'analogie ? qui ne méprisera les savants pour avoir fait *dahlia* du genre masculin lorsque si évidemment le dahlia est l'emblème d'une classe féminine ? mais les civilisés n'en font pas d'autres.

Lectrice digne d'estime, qui, par vos charmes ou d'honnêtes travaux, êtes montée d'une obscure condition à de hautes destinées, ou qui en nourrissez en votre âme une ambitieuse espérance, ne voyez pas dans ce tableau des analogies des dahlias une satire de la Providence contre votre ambition. Le suprême Ordonnateur des mondes sait fort bien que l'ordre consiste en ce que chacun soit à sa place ; et si vous occupez celle que vos mérites vous assignent, vous avez religieusement accompli ses volontés ; si vous ne l'occupez pas, en conscience vous devez y aspirer. Ce ne sont pas les phalanstériens qui vous flétriront de la double épigramme de *grande dame* et de *parvenue* ; vous êtes pour eux une vivante protestation contre un état social qui a jeté des ronces sur vos pas et ensanglanté vos pieds, tandis que le monde devait des guirlandes de fleurs à votre berceau et des couronnes de diamants à votre radieuse jeunesse. Le dahlia symbolise la morgue des prétentions reposant sur la grossièreté des sentiments et l'indélicatesse des moyens pour parvenir : votre emblème, à vous, lectrice visitée du bonheur, c'est la rose greffée sur l'églantier.

Que la rose soit l'emblème de la femme *comme il faut*, seul mot peu élégant que la langue fournisse pour résumer toutes les perfections féminines, c'est si clair que les civilisés eux-mêmes l'ont entrevu. Ils ont deviné le sens de l'épine qui blesse légèrement le ravisseur, de l'incarnat et du satin des pétales, du bouton non éclos, de la fleur à demi-épanouie, de son arôme enivrant. Depuis on leur a enseigné pourquoi la plante affectionnait les lieux frais, pourquoi le calice était découpé avec élégance et la feuille finement dentelée. Aussi reste-t-il peu de chose à leur apprendre. Qu'il nous suffise de leur signaler comme complément d'études l'huile de rose si précieuse qu'elle s'est vendue en Orient où elle n'est pas frelatée de géranium (dont je ne veux pourtant pas médire) jusqu'à trois fois son poids d'or, la fermeté de ses tiges et de ses rameaux, l'infinie variété de ses espèces toutes charmantes, à l'exception d'une ou deux qui trompent l'odorat (avertissement aux nobles filles d'Eve) sa facile reproduction par boutures, toutes analogies trop transparentes pour mériter explication. J'insiste seulement sur la propriété de cet arbuste de se greffer sur sauvageon, parce que l'églantine ou rose sauvage, aux vives et longues épines, aux pétales simples mais fraîchement colorés, au fruit éclatant de rougeur et rempli de graines, embellissant de ses longues grappes de fleurs les sentiers, les haies et les bois, dépeint la jolie fille des champs facile à transformer par l'éducation (la greffe) en toute variété de rose. — Un pareil emblème, pour représenter les triomphes légitimes de la vertu et de la beauté, n'a rien d'humiliant. Il n'est pas de rose qui ait à rougir d'avoir couru la chance de rester églantine.

Ces révélations de la science, l'instinct des femmes, si sûr en toute chose délicate, les avait pressenties. En vain la mode avait prôné, exalté, perfectionné le dahlia ; jamais femme comme il faut n'en a posé un sur son corsage, ni sur son chapeau. Une femme qui tomberait dans de tels égarements serait perdue. Jamais l'amour n'a osé offrir à l'*objet* aimé un bouquet de dahlias. Je suppose même qu'à l'avenir, averties par nous, les femmes se garderont de témoigner trop de goût pour cette culture, car il y a toujours une secrète affinité entre nous et les plantes que nous aimons.

Les bêtes elles-mêmes avaient suspecté le dahlia. Tandis que la rose enivre de ses arômes des milliers de jolis insectes qui viennent raviver leurs couleurs et leurs amours dans son sein, il n'y a guère que les limaces qui fréquent le dahlia. Essayez donc un peu, ô poètes civilisés, de faire des poèmes sur le mariage du papillon et du dahlia !

Aussi dirons-nous en terminant, forts de notre conviction ; le dahlia est le produit d'une civilisation corrompue ; l'engouement qu'il inspire une aberration ; le dahlia passera, comme est passé l'hortensia ; mais la rose ne passera point.... ni nos paroles non plus, nous l'espérons bien.

J. B. et J. D.

le baron de **BEVILLE**, chef de bataillon du génie.
RAMBOURG, propriétaire des houillères de Commentry.
le comte **SAVARY DE LANCOSMES BRÈVES**, membre du conseil général du département de l'Indre.
le marquis d'**HAVRINCOURT**, membre du conseil d'administration de Grignon.
POMMIER, membre du conseil général et secrétaire du congrès central d'agriculture.
LEDAGRE, président de chambre du tribunal de commerce de la Seine.

DE HAUT, avocat à la cour royale, ancien chef du cabinet du ministre des travaux publics.
LABOT, avocat à la cour de cassation et aux conseils du roi.
DURMONT, agréé au tribunal de commerce.
POUMET, notaire.
DYVRANDE, avoué près le tribunal de première instance.
CHAMPETIER DE RIBES, avocat à la cour royale, secrétaire du conseil.

BUT. — Il n'y a d'agriculture productive que celle qui dispose d'abondans fumiers. Point de fumiers sans bestiaux; point de bestiaux sans fourrages, point de fourrages sans prairies. Toute la science agricole se résume donc à ceci : créer des prairies nouvelles. — Pourquoi l'Angleterre produit-elle, et les bestiaux, et les chevaux nécessaires aux besoins de sa population, de son industrie ? — Parce que les cultivateurs ont su transformer le tiers du territoire en pâturage, tandis qu'en France sur trente millions d'hectares de terre, nous n'en possédons que quatre millions en prairie; ce n'est pas un septième. Aussi, nos ouvriers se nourrissent de légumes ; notre armée manque de chevaux ; et en cas de guerre générale et subite, nous serions désarmés devant l'invasion. — Combien de vastes propriétés donnent des revenus insignifians ! elles n'ont pas de prés. — Transformez par l'irrigation le tiers des héritages en herbages, et aussitôt les revenus augmenteront. Les terres mieux fumées, s'amélioreront ; le propriétaire et le fermier s'enrichiront.

Un hectare de prairie produit en moyenne, de revenu annuel.	200 fr.
Un hectare de terre ensemencée	40 fr.
Différence en faveur des prairies	160 fr.
Un hectare de prairie se vend en moyenne.	4,000 fr.
Un hectare de terre se vend.	1,000 fr.
Différence en faveur des prairies.	3,000 fr.

Ces chiffres sont officiels; ils sont même au-dessous de ceux apportés à la tribune de la Chambre des Pairs, par M. Cunin-Gridaine, ministre de l'agriculture.

« En Provence, sur la Crau, dans ce désert pavé de galets, l'hectare arrosé se vend 4,000 fr. ; dans les « Vosges, les graviers sans végétation de la Moselle, et, par conséquent, sans valeur, ont acquis par l'irri- « gation une valeur d'au moins 5,000 fr. par hectare ; à Autun, des terres valant à peine, il y a cinq ans, « 900 fr. se vendraient aujourd'hui, qu'elles reçoivent les bienfaits de l'irrigation, au moins 5,000 fr. En « Bretagne, enfin, grâce à la haute science agricole de M. Rieffel, l'hectare de landes qu'on aurait payé « trop cher à 300 fr., il y a quelques années, trouverait facilement, maintenant qu'il est en pré irrigué, « des acheteurs à 2,500 fr. » (Extrait du *Moniteur* du 20 avril.)

Ce qui a été pratiqué sur la Crau, en Provence, sur les graviers de la Moselle, à Autun, en Bretagne, est possible dans tous les pays. Partout, en effet, où l'on peut conduire de l'eau, on obtient sûrement des herbages. L'eau ne manque pas dans notre pays ; il ne s'agit que de savoir la mettre en œuvre. — Il n'est pas de canton qui ne soit traversé par un fleuve, une rivière, un ruisseau ; il n'est pas de domaine qui ne possède une source, un étang, où dans lequel on ne puisse, au moyen d'un réservoir, réunir et amener les eaux de la pluie. — Pour marcher l'égale de l'Angleterre, la France doit créer six millions d'hectares de prairie nouvelle, dont la valeur, augmentée de 3,000 fr. par hectare, produirait un capital de dix-huit MILLIARDS. Un hectare de prairie produit 200 fr. ; un hectare de terre 40 fr. ; ce serait donc 160 fr. d'augmentation de revenu par hectare, soit pour six millions d'hectares, neuf cent soixante MILLIONS, somme égale au budget normal de la France entière.

MOYENS. — Avec de l'eau, on fait du pré ; il n'est pas d'agriculteur qui ne soit convaincu de cette vérité, mais comment se procurer cette eau ? Comment, quand on la possède, la distribuer dans les champs ? — Voilà ce que le plus grand nombre ignore. — Les fleuves, les rivières, les ruisseaux, sillonnent notre territoire dans tous les sens. Il n'est donc pas de canton où l'on ne puisse dériver des eaux pour l'arrosage des terres, au moyen d'un barrage et d'un canal d'irrigation. Il n'est pas un domaine qui ne possède une source, un étang, où dans lequel il ne soit possible d'établir un réservoir pour les eaux de pluie. L'ignorance seule des cultivateurs ou le manque d'argent s'opposent donc à ce qu'ils mettent en œuvre cet élément de fortune que la nature leur met entre les mains. — La Compagnie française ira vaincre ces deux obstacles. — A l'exemple de ce qui se fait en Lombardie, en Espagne, en Angleterre, dans quelques localités du midi de la France, elle exécutera des canaux d'irrigation. — Ses ingénieurs visiteront les propriétés, lèveront les plans des irrigations possibles, dresseront les devis, détermineront en kilogrammes la quantité de foin que devra produire la nouvelle prairie ; la compagnie sera toujours prête à entreprendre l'exécution des travaux, moyennant un forfait, avec cette condition expresse que le propriétaire ne sera tenu au paiement qu'après qu'il aura été dûment constaté que la prairie produit la quantité de fourrage promise par l'ingénieur ; de telle sorte que sans avancer de fonds, sans courir de risques, chacun pourra augmenter ses revenus. — On appelle un architecte pour donner le plan, la distribution d'une maison ; on appellera un ingénieur irrigateur pour indiquer les irrigations possibles, et en tracer les rigoles. — Il y a des entrepreneurs de maisons ; il y aura des entrepreneurs de prairies. Dès aujourd'hui la Compagnie est en mesure d'exécuter les irrigations qui lui seront proposées. Elle s'est entourée d'hommes spéciaux, qu'elle a été chercher en Italie, ce pays modèle, où des terrains naturellement stériles ont acquis par les arrosages une fertilité à ce point magnifique, qu'on mettrait en doute les récits des voyageurs, si des documens officiels ne venaient les confirmer. M. Cunin-Gridaine disait à la tribune :

« En Lombardie, dans cette plaine du Pô, si pauvre par la nature du sol, et si riche par le génie de ses « habitans, l'irrigation habilement employée depuis des siècles, est arrivée à faire produire à l'hectare de « prairie un revenu brut annuel de 1,098 fr. Là, un domaine de 148 hectares, prairies et terres arables, « donne au propriétaire *qui n'exploite pas*, un revenu, net de toute charge, de 31,450 fr. (ou, par hectare, « de 212 fr. 50 c.), et donne au fermier sept pour cent d'intérêt du capital d'exploitation. Ainsi, dans « cette heureuse contrée, on compte par chaque kilomètre carré 176 habitans, tandis que dans la plaine « belge il n'y en a que 145, et en France que soixante-quatre. » (Extrait du *Moniteur* du 20 avril.)

La *Compagnie française* entreprend de réaliser chez nous les merveilles produites chez nos voisins.

La science de l'irrigation est une science positive, qui n'a pas de mécomptes possibles. Toute entreprise bien conduite doit aboutir à un succès certain, infaillible. Pour s'en convaincre il suffit de regarder autour de soi. Les bienfaisans effets de l'eau déversée sur les terres sont écrits sur le sol. — Ce que fait aujourd'hui la *Compagnie française* n'est donc point une tentative, un essai d'un nouveau système agricole ; mais bien réellement la mise en pratique de procédés reconnus infaillibles ; elle a déjà commencé ses travaux dans les départemens de la Creuse, de l'Indre, de la Nièvre, de l'Yonne, de la Seine, du Cher, etc., etc. Elle s'adresse à tous ceux qui possèdent. Elle offre de les enrichir, tout en relevant la France de l'état d'impuissance où elle n'est que parce qu'elle manque de pâturages. — Son appel sera entendu.

La Compagnie Française sera constituée en Société anonyme au capital de 5 MILLIONS, divisé en dix mille titres de 500 f. chacun, sur lequel il n'a été versé qu'un 5ᵉ, soit 100 fr. L'acte social a été reçu par Mᵉ POUMET, notaire, faubourg Poissonnière, 1, à Paris.

Banquier de la Compagnie, M. CALON JEUNE, dépositaire des fonds, rue Hauteville, n. 53, à Paris.

ON NE PEUT, EN AUCUN CAS ÊTRE OBLIGÉ AU-DELA DE LA SOUSCRIPTION.

PERSONNEL DE LA COMPAGNIE.

Le directeur général, M. HENRI PELLAUT, offre toutes les garanties désirables. Sa gestion est assurée par un cautionnement de 100,000 fr. Sa capacité et son expérience résultent de son passé. Propriétaire-cultivateur à Saint-Pierre-du-Mont, il a pratiqué les irrigations avec de grands succès. Son livre : *l'Art de s'enrichir par l'agriculture en créant des prairies*, est aujourd'hui dans toutes les mains. En 1845, il a été chargé par M. le ministre de l'agriculture d'aller étudier les magnifiques travaux d'irrigation qui font de la haute Italie le plus beau pays de l'Europe. Attaché au barreau comme avocat, pendant huit ans, il a acquis la pratique des affaires. Docteur en droit, il a pris rang parmi les jurisconsultes par son *Commentaire de la nouvelle loi sur les irrigations*.

L'ingénieur en chef, M. le marquis DE PARETO, élève de l'Ecole royale de Turin, — qui est pour le Piémont ce qu'est pour la France l'Ecole polytechnique, — a acquis par ses études spéciales, par sa connaissances des arrosages pratiqués avec tant de succès dans la rivière de Gênes, où sont situées ses propriétés, le droit de diriger tous les ingénieurs de la compagnie. Du reste, sa supériorité est attestée en ces termes par M. le vicomte de Tracy, membre de la chambre des députés :

« Je m'empresse de confirmer ici l'opinion que je « vous ai exprimée au sujet de M. DE PARETO ; je « pense qu'il est parfaitement en état de remplir les « fonctions que vous lui destinez, et qu'il possède les « connaissances essentielles à la direction et à la distribution des eaux destinées aux irrigations. »

Les autres ingénieurs n'ont été admis que sur justification de leur capacité et leurs études spéciales.

DROITS DES ACTIONNAIRES.

Les actions sont au porteur, transmissibles sans endos, par la seule remise du titre. Elles donnent droit au souscripteur ;

1° A un intérêt de 4 p. 0/0 du capital versé, qui sera servi chaque année sans modification possible à cet engagement ;

2° A 1 p. 0/0 sur le capital non versé, à titre de prime pour l'obligation prise de tenir ce capital à la disposition de la compagnie ;

3° A une part dans les bénéfices et dividendes ;

4° A un dix millième de la propriété de tout ce qui composera l'actif de la compagnie, terrains, prairies, canaux, brevets et machines ;

5° A prendre part aux assemblées générales ;

6° A faire prendre son action au pair en paiement de tout ce qu'il pourrait devoir à la compagnie, ce qui assure les actionnaires contre toute chance de perte : car tous ceux qui seront débiteurs de la compagnie, pour travaux d'irrigation ou autres services rendus, auront intérêt à acheter des actions. EN OUTRE, à chaque titre seront joints trois coupons détachables, transmissibles aux tiers par la simple remise. — Le PREMIER COUPON donne droit à la visite d'un domaine par un ingénieur de la compagnie. — Le SECOND, à une consultation gratuite du conseil du contentieux sur un procès tenant au régime des eaux. — LE TROISIÈME, à l'analyse gratuite des eaux, terres et marnes d'un domaine par un chimiste attaché à la compagnie. A n'en pas douter, ces coupons seront recherchés, et constitueront promptement une valeur négociables dans les mains de l'actionnaire, qui rentrera, par la vente de ses coupons, dans une partie de son capital, et n'en continuera pas moins à recevoir l'intérêt de 500 fr. et sa part dans les dividendes.

COMBINAISON FINANCIÈRE.

Le service des intérêts à 4 0/0 de toutes les sommes versées est assuré aux actionnaires ; sous ce point de vue, les actions de la Compagnie française offrent toute la sécurité et la régularité d'une rente sur l'état. Sur tous les cinquièmes versés, il est accordé 1 0/0 par an à titre d'échange de l'obligation prise par le souscripteur, de tenir ces cinquièmes à la disposition de la Compagnie. Ainsi, chaque actionnaire recevra sur 100 fr., 4 0/0, soit 4 fr. Sur 400 fr., cinquièmes non versés, 1 0/0 soit 4 fr., au total 8 fr. ; c'est donc en réalité 8 0/0 qu'il encaissera chaque année, et cela n'est que juste, puisque par l'apport de son crédit particulier, il constitue au profit de la Société un crédit général de cinq millions, bien qu'en réalité elle n'ait reçu qu'un million.

Jusqu'à ce jour les petits capitalistes ont dû se tenir à l'écart des affaires industrielles, qui, toutes, exigent un assez longtemps pour réaliser des bénéfices et payer des intérêts et des dividendes ; la Compagnie française a pour but de leur ouvrir l'entrée des chances favorables des grandes entreprises, son capital ne sera pas employé à construire des usines, à acheter des machines ; les travaux qu'elle exécutera représenteront toujours le capital employé. Ses chances de perte sont nulles ; car, à vrai dire, ses opérations ne sont que des prêts faits à la terre, prêts dont le recouvrement est garanti par un privilége hypothécaire écrit dans le Code civil. Tout capital qui n'augmente pas, périt fatalement ; que sont devenues les rentes constituées sous Louis XIV ? Il y a donc danger à rester insouciant devant la marche progressive de son siècle.

DIVIDENDES ET BÉNÉFICES.

La Compagnie française n'engage son capital que dans des entreprises qui lui présentent de grands bénéfices à réaliser : par sa position, elle est à même de choisir. Ainsi, elle a commencé les études d'un canal qui dérive de la Saudre, à Blancafort, canton d'Aubigny (Cher), aura un parcours de 40 kil. et portera sur les plateaux de la Sologne des eaux et des marnes qui fertiliseront tout ce pays ; il coûtera 600,000 fr. à construire, et donnera un produit annuel de CENT VINT MILLE FRANCS ; de plus, il constituera une valeur immobilière de DEUX MILLIONS QUATRE CENT MILLE FRANCS. — Les entreprises d'irrigation chez les particuliers ne présenteront pas des bénéfices moindres. Chaque année de la Compagnie transformera 3,000 hectares de terre en prairie, ce qui n'est que 36 hectares par département. — En admettant qu'elle ne prélève sur la plus value que 200 fr., elle trouverait avec les particuliers un bénéfice de 600,000 fr. Ainsi, par un seul canal d'irrigation 120,000 francs, qu'il faut par prudence réduire à la moitié, ci. . . . . 60,000 fr.

Chez les particuliers, 600,000 fr., qu'il faut par prudence réduire au quart. . . 150,000

Total. 210,000

Deux cent dix mille francs de bénéfice à partager entrer les actionnaire, soit 21 0/0 du capital versé. De tels calculs n'ont rien d'exagéré ; ils se justifient par les paroles même du ministre de l'agriculture, et par les chiffres qu'il a apportés à la tribune de la chambre des pairs.

De nombreuses adhésions, que le défaut d'espace nous empêche de publier ici, ont été adressées à M. H. PELLAUT, par

MM. le duc DECAZES, grand référendaire de la Chambre des pairs. — Le duc DE MORTEMART, pair de France. — Le baron DE BEVILLE, chef de bataillon du génie. — DARBLAY, député, intendant des mines de Seine-et-Oise. — EMILE DE GIRARDIN, député de Tarn-et-Garonne, membre du conseil général de la Creuse, rédacteur en chef de la *Presse*. — PAUL RAMBOURG, membre du Conseil général de l'Allier. — Le docteur MÉRAT, membre de la Société royale d'agriculture. — Le marquis DE TRAVANET, membre du conseil général du Cher. — DE HAUT, avocat, ancien chef du cabinet du ministre des travaux publics. — Le marquis DE VOGUÉ, membre du conseil général du Cher. — Le comte DE LANCOSME-BRÈVES, président de la Société hippique de Mézières, membre du conseil général de l'Indre. — LEDAGRE, président de la chambre au Tribunal de Commerce de Paris, — POMMIER, membre du conseil général d'agriculture, secrétaire du congrès central. — CONTZEN, négociant, propriétaire dans l'Indre. — RAMBOURG, propriétaires des houillères de Commentry. — Le lieutenant-général comte ALEXANDRE DE GIRARDIN. — HEUILHARD DE MONTIGNY, ancien président de la cour royale de Bourges.

ON SOUSCRIT CHEZ M. CALON JEUNE, BANQUIER, RUE HAUTEVILLE, 53 ; ET POUR LES RENSEIGNEMENS, AU SIÉGE DE LA SOCIÉTÉ PROVISOIRE, RUE DE MARIVAUX, 3.

MODÈLE DE SOUSCRIPTION. — *Je soussigné, demeurant à déclare souscrire actions de la COMPAGNIE FRANÇAISE D'IRRIGATION.* *SIGNER,* *(Jeter à la poste.)*

...ers d'abord, la chose présentait de graves difficultés. Les ouvriers n'allaient pas à l'Église. A Sainte-Marguerite du faubourg Saint-Antoine, par exemple, au milieu de 80 mille ouvriers, on ne voyait, les jours de grandes solennités, que 200 à 300 femmes. L'abbé Massard, homme de zèle, de dévouement, orateur populaire, proposa alors à M. Haumet, curé de Sainte-Marguerite, quelques moyens pour engager les ouvriers à venir écouter la parole évangélique. Un projet fut dressé et soumis à Mgr l'archevêque, qui l'accepta avec empressement. MM. les ministres de l'intérieur et des cultes l'approuvèrent. Ce projet, basé sur l'attrait, consistait :

1° A réunir les ouvriers, même hors de l'église, une fois par mois, le dimanche, de sept à dix heures du soir.

2° A chanter les psaumes ordinaires, des cantiques français avec accompagnement de chœurs et d'orgue expressif à faire des lectures morales d'économie sociale, à réciter des poésies populaires et religieuses, à expliquer des problèmes scientifiques, à lire des panégyriques d'hommes utiles et à faire une instruction religieuse (explication d'un point de dogme ou de morale).

3° A former un fond de réserve pour venir au secours des malades six mois après la réception des membres, et pour couvrir les dépenses du luminaire, d'ornements, d'impression, etc.

4° A tirer tous les mois une loterie dont les prix seraient des livres d'histoire et de piété.

5° A souscrire à la propagation de la foi (2 fr. 60 c. par an).

Cette œuvre avait pour supérieur général Mgr l'archevêque, pour président-né le curé de chaque paroisse, pour prêtre-directeur un vicaire de la paroisse.

La cotisation fut fixée à 50 cent. par mois, indépendamment de 5 cent. versés à la mort de chaque membre de l'œuvre ; des diplômes devaient être distribuées aux personnes qui fréquenteraient les réunions douze fois sur treize.

Aucune obligation de pratiques religieuses n'était exigée ; tous les cultes, toutes les positions sociales étaient acceptés avec la plus grande tolérance.

On sait que les frères des écoles chrétiennes, tous sortis du peuple, forment le lien naturel entre les populations et le clergé. Le premier lieu de réunion fut donc une salle des frères de Sainte-Marguerite du faubourg Saint-Antoine. Les premières réunions n'étaient composées que de 15 à 20 personnes. Peu à peu, ce nombre s'augmenta de telle sorte, que l'emplacement devenant trop petit, les ouvriers consentirent à se donner rendez-vous dans l'église même de Sainte-Marguerite. Là, la réunion prit un nouvel essor, mais elle n'avait pas de nom. M. Duetz, maître de pension, qui faisait des lectures aux ouvriers, fit adopter celui-ci : *OEuvre paroissiale de saint François Xavier*. Bien qu'elle fut inspirée par le souvenir d'un célèbre Navarrais, une pareille dénomination était mal choisie, parce qu'elle pouvait être mal interprétée. Loin de nous la pensée de ne pas reconnaître dans le conquérant apostolique des Indes orientales au 16e siècle une des plus grandes figures historiques. Nous savons quel fut son dévouement pour toutes les classes souffrantes. Il ne recula devant aucun soin, fut-il le plus abject, pour adoucir dans ses nombreux voyages les maux des malades qui en-

Quoi qu'il en soit, l'œuvre paroissiale de saint François Xavier était née viable ; elle devait grandir, et grandit en effet ! Le faubourg Saint-Germain, qui se montre généralement sympathique aux œuvres de bienfaisance, s'intéressa à cette nouvelle œuvre, et l'église de Saint-Sulpice, et celle de Saint-Pierre au Gros-Caillou, suivirent l'exemple de Sainte-Marguerite. Des membres honoraires pris dans tous les rangs furent attachés à l'œuvre ; leur cotisation fut réglée à 60 fr. par an. Le dévouement du jeune abbé Gibert, son élocution facile et spirituelle, les savantes conversations de l'abbé Moigno, donnèrent à la réunion de Saint-Sulpice un éclat inaccoutumé. A Saint-Pierre du Gros Caillou les discours pleins d'atticisme et de bon goût de l'abbé Dreux-Brézé, et la chaleureuse, populaire et éclatante parole de MM. les abbés Bonnafous et Laroque charmaient également la foule. L'église St-Laurent de la rue du Fg-Saint-Martin, grâce aux soins vraiment apostoliques de M. le curé Lacoste et de l'abbé Bruyère, eut plus tard sa réunion d'ouvriers et ses membres honoraires.

L'œuvre paroissiale de Saint-François Xavier commence ici une seconde phase ; elle introduit d'utiles améliorations dans ses statuts. Nous allons en donner un aperçu. Toutefois, rappelons en passant un fait digne d'être constaté. Les premières réunions de Saint-Sulpice se tinrent dans la chapelle des Frères, rue de Fleurus. Le local n'était pas suffisant, et comme M. le curé de Saint-Sulpice, pour déférer à certaines exigences que nous croyons par trop mondaines, refusait de donner à la réunion la vaste et magnifique nef de son église, les ouvriers de l'œuvre demandèrent les cryptes de cet édifice qui leur furent accordés. En quelques jours ils creusèrent les caveaux, ils construisirent une chapelle, planchéyèrent le sol, mirent des bancs, approprièrent et créèrent de rien un local qui contient actuellement mille personnes. Honneur à ces braves gens ! Un appel fût fait aux statuaires de Paris, qui s'empressèrent d'envoyer des exemplaires de très belles sculptures du moyen-âge.

Revenons à saint Laurent. Ici l'œuvre de saint François Xavier se débarrasse, et nous l'en félicitons, des charges imposées aux membres de la propagation de la foi, c'est-à-dire de 2 fr. 60 par an. Cette économie, jointe à celles des cadres, des diplômes, des envois de lettres, etc., permet à cette réunion de donner aux membres malades 6 fr. par semaine, et 100 fr. à la veuve ou à la famille des membres décédés.

Il y a plus, les ouvriers d'ateliers de l'œuvre de Saint-Laurent, qui sont au nombre de 2 500, en leur qualité de travailleurs mêlés à l'industrie, demandent une organisation encore plus complète ; ils voudraient fonder une *association matérielle sous le patronage de l'Eglise*. Les plus grands *utopistes* de la réunion voudraient payer une cotisation de 3 fr. par mois, pour avoir 2 fr. par jour en cas de maladie, et 75 centimes lorsqu'ils manquent d'ouvrage. Les moins hardis demandent seulement une cotisation de 1 fr. 50 c. par mois, et 2 fr. par jour durant leur maladie.

Or, il a été constaté, n'en déplaise aux optimistes de l'école de M. Charles Dupin, dans l'une des œuvres dont nous parlons, œuvre qui renferme un grand nombre d'ouvriers établis, de concierges,

... (1) ... en l'île, à Saint-Gervais, à Saint-Roch, à Saint-Merry, à Saint-Jacques-du-Haut-Pas, à Saint-Nicolas-des Champs, grâce aux soins de MM. les abbés Collas, Castelbou, Falcimagne, Anat (curé), Martin de Noirlieu, Garry et Crose, de sorte que l'on compte déjà à Paris 15 000 ouvriers inscrits à l'œuvre paroissiale de Saint-François-Xavier. Il est bon pourtant de remarquer que toutes ces œuvres de mutualité morale, intellectuelle et matérielle, ne forment pas entre elles un tout compacte et unitaire, comme paraissent le craindre MM. les ministres. Ce ne sont que des œuvres paroissiales et, par conséquent, particulières, dominés par les influences matérielles de chaque paroisse.

La province imite volontiers la capitale ; aussi trouvons-nous la même institution, quoique en certaines villes comme au Hâvre, elle ait changé de nom (2), à Bourges, à Poligny, à Reims, à Lille (3), à Lyon où elle a réuni promptement 2 000 ouvriers, etc., etc. Ajoutons toutefois que cette impulsion est donnée par les évêques de la province qui, se trouvant à Paris, ont présidé quelques réunions où ils ont promis d'en établir aussi dans leurs diocèses.

L'Œuvre de Saint-François-Xavier offre aux ouvriers des avantages qu'ils n'ont pu jusqu'à présent trouver ailleurs. Ils ont le droit de se réunir en grand nombre et de manifester leurs sentiments. C'est là qu'il est curieux d'étudier l'état moral et le bon goût naturel des ouvriers. Si un orateur s'écarte trop de son sujet, ou s'il prétend en imposer par de grandes phrases et par des arguments guindés, il tombe à plat devant le bon sens du peuple. Les travailleurs trouvent donc ce qu'ils cherchent avec avidité, une instruction scientifique et sociale, quoique d'ailleurs ces dernières matières ne soient que timidement abordées par les orateurs. Indépendamment de la poésie populaire, de la musique, de la morale évangélique qui y est prêchée simplement et pieusement, les prolétaires ils trouvent encore des secours, un patronage bienveillant et lorsqu'ils sont malades, des médecins et des médicaments gratuits, ils sont en outre visités par leurs co-associés qui, sous le nom de *visiteurs* vont s'assurer si les médicaments ont été distribués.

Certes, beaucoup d'autres améliorations peuvent être apportées à ces Œuvres de mutualité intellectuelle et matérielle. Il serait à désirer, par exemple, comme le réclame un grand nombre de membres, que des réunions où les distractions seraient associées à l'instruction se formassent tous les dimanches, comme à Lille et que les sociétaires pussent y conduire leurs femmes et leurs enfants. Il serait à désirer surtout que les cotisations des membres devinssent progressivement plus fortes et qu'une autorité méticuleuse n'apportât pas d'obstacle à leur accroissement.

Déjà le quart d'heure de Rabelais a sonné pour MM. les ministres de l'intérieur et des cultes. Les paroles des orateurs sacrés,

(1) Dans la plus grande partie des états le chômage, est de sept mois sur douze.

(2) *Société des amis du Peuple*.

(3) A Lille les membres de l'Œuvre se réunissent aussi les autres dimanches dans une salle commune. Là ils prennent de la bière, causent et les objets de consommation sont livrés par l'Œuvre au prix coûtant.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 18 AOUT 1845.

REVUE DRAMATIQUE.

PALAIS-ROYAL. *Brancas*, par M. Alexandre Delavergne. — PORTE-SAINT-MARTIN. *Les Jeux d'Illus*, divertissement, par M. Risley et ses deux fils. — AMBIGU. *Paris et la Banlieue*, drame en cinq actes et en onze tableaux, par MM. Dupeuty et Cormon. — La *Revue des Deux-Mondes*. — La Chaumière.

« Ménalque (de Brancas, chevalier d'honneur de la reine-mère, frère du duc de Villars), appelle ses valets l'un après l'autre ; on lui perd tout, on lui égare tout : il demande ses gants qu'il a dans ses mains, semblable à cette femme qui prenait le temps de demander son masque lorsqu'elle l'avait sur son visage. Il descend du palais ; et, trouvant au bas du grand degré un carrosse qu'il prend pour le sien, il se met dedans ; le cocher touche et croit ramener son maître dans sa maison. Ménalque se jette hors de la portière, traverse la cour, monte l'escalier, parcourt l'antichambre, la chambre, le cabinet ; tout lui est familier, rien ne lui est nouveau ; il s'assied, il se repose, il est chez soi. Le maître arrive ; celui-ci se lève pour le recevoir, il le traite fort civilement, le prie de s'asseoir, et croit faire les honneurs de sa chambre ; il parle, il rêve, il reprend la parole : le maître de la maison s'ennuie et demeure étonné ; Ménalque ne l'est pas moins et ne dit pas ce qu'il pense ; il a affaire à un fâcheux, à un homme oisif, qui se retirera à la fin il l'espère, et il prend patience : la nuit arrive qu'il est à peine détrompé (1). » Voilà ou à peu près ce que fait Brancas au Palais-Royal. A la dernière scène on dit au distrait : *Vous oubliez votre femme*, c'est-à-dire ce vaudeville finit par un mariage comme tous les autres. Cette petite pièce est comiquement jouée par Derval.

Dernièrement nous avons exprimé notre admiration pour la désinvolture avec laquelle M. Sands, Américain, vêtu d'un juste au-corps en tissu d'argent, fait pirouetter en l'air ses deux fils, Maurice et Jessy et les rattrape en prenant des attitudes académiques. Dans cet exercice le père est un bilboquet dont chaque fils tour à tour devient la boule. M. Sands se couche ensuite tout de son long sur un tapis rembourré et continue à jongler avec ses fils qu'il reçoit tantôt sur ses mains, tantôt sur la plante de ses pieds. Il paraît que ce divertissement familial est fort de mode aux États-Unis. Avant M. Sands, un autre Américain, M. Risley, avait paru sur nos théâtres, employant également à des tours d'équilibre ses *deux jeunes fils* dont nous ignorons les noms de baptême. Nous ne savons pas si les trophées de M. Sands ont empêché M. Risley de dormir, mais M. Risley nous est revenu, et ses merveilleux exercices ont été encadrés par M. Pichler dans un petit ballet que la Porte-Saint-Martin donne au public concurremment avec la *Biche au bois*. C'est le ballet mythologique avec nymphes guidées par l'Amour ; rien n'y manque, pas même le satyre à la barbe pointue, aux cornes naissantes, tirant par intervalles des gammes aiguës de la flûte aux sept tuyaux. Ce ballet nous a plu, la mythologie est assez passée de mode pour y revenir, elle a bien assez vieilli pour paraître neuve. C'est ainsi que la toilette de 1825, le petit chapeau, le col raide, les favoris, les breloques, l'habit court reparaissent après vingt années, malgré la louable résistance des artistes qui protestent en faveur de la barbe, des habits larges et des cols rabattus.

Au milieu du ballet intitulé par M. Pichler *les Jeux d'Illus*, intervient la famille Risley ; pour elle un tapis vert orné de roses artificielles était préparé : les exercices commencent.

Entre la famille Sands et la famille Risley nous avons peine à décider, à distinguer même ; des deux côtés nous voyons un homme fait, de belle prestance, tenant par la main deux jolis enfants. Le costume des deux groupes est un tissu argenté collant sur le corps ; les exercices nous paraissent identiques. Pour de rapides observateurs comme nous, les Sands et les Risley, c'est le même trio reflété dans une glace. Il nous a paru cependant que si le jeune Maurice Sands est doué d'une beauté tout exceptionnelle, il règne dans les jeux de la famille Risley plus d'ensemble et d'aplomb, avantage dû sans doute au peu de différence d'âge qui existe entre les deux enfants. Les Sands et les Risley sont souples, gracieux, élégants ; rien ne trahit l'effort dans leurs poses. Un pur sentiment de l'art se révèle dans toutes leurs attitudes. Nous applaudissons au succès de ces deux groupes ; il contribuera sans doute à détruire le préjugé qui déconsidère et flétrit presque les exercices du corps.

Paris et la Banlieue, drame en cinq actes, est une remarquable série de décorations et serait, sans deux scènes, une bonne pièce.

La mise en scène a trop dominé les auteurs ; le machiniste qui devait obéir leur a fait trop souvent la loi ; l'intrigue n'est trop longtemps qu'un prétexte de tableaux. Le drame a fléchi quelquefois sous le poids des décors ; mais ces décors du moins sont variés, splendides, et c'est un élément de succès que nous sommes fort loin de dédaigner.

Au lever de la toile nous apercevons une barrière de Paris, agents de l'octroi en habit vert, occupés à sonder les marchandises, cabarets où les ouvriers s'attablent ; factionnaire qui se promène en silence ; la vie, le mouvement, la vérité partout. Un seul détail de ce tableau a été improuvé par le public. Il s'agit d'un fraudeur qui se présente à la barrière avec un ventre postiche rempli de liqueurs ; on le guérit par la ponction de cette hydropisie factice, et la sonde officielle fait jaillir à flot de son ventre le liquide prohibé. Cette farce est de mauvais goût, et nous conseillons de la supprimer.

MM. Dupeuty et Cormon nous transportent dans un théâtre de la banlieue, au moment d'une répétition générale. Au milieu des danseuses se pavane Laurent, appelé Groseillon dans la pièce et jouant pour la première fois le rôle de l'amour. Les roses dont il est couronné, son visage à la Tousez, enluminé de vermillon, les grandes ailes de dindon fixées à son dos, son tricot de couleur de chair, sa robe de gaze, tout excite le rire. N'oublions pas son arc et son carquois, qui doivent avoir coûté 25 sous à quelque foire du voisinage. Groseillon est un charmant Cupidon. Il faut voir les nymphes de la banlieue fuir tout effarouchées, quand il les ajuste avec ses sagettes. Le costume de Mme Jouve, dans le rôle de Nini, a paru généralement un peu décolleté. C'est une courte jupe de gaze, à travers laquelle l'actrice est trahie toute entière par une teinte rosée. L'amour et les nymphes répètent un ballet devant un magnifique rideau de glace qui occupe le fond de la scène ; il reflète à la fois les acteurs et toute la salle de l'Ambigu avec son lustre et sa foule de spectateurs.

L'emploi d'un rideau de glace au théâtre n'est pas nouveau. En 1834 j'ai vu à Londres, au théâtre de Victoria, un miroir colossal doubler la salle de spectacle et produire un effet magique. A l'Ambigu, l'effet obtenu est plus surprenant encore, car la glace est une illusion, ce n'est pas un miroir qu'on a sous les yeux, c'est un simple rideau de gaze. Derrière ce voile transparent, des doublures imitent toutes les poses des acteurs qui occupent le devant de la scène, et le parterre, les loges, ce lustre, ces spectateurs, que vous croyez reflétés par un effet naturel, tout cela n'est qu'une décoration peinte.

On n'est pas longtemps dupe du prestige, bientôt on saisit quelques légers désaccords entre les acteurs placés sur le premier plan et ceux qui derrière la séparation transparente jouent le rôle de reflet et d'image ; mais pendant quelques minutes une illusion complète est produite. Alors même qu'elle est détruite, le tableau ne laisse pas d'être gracieux.

Du théâtre de la banlieue, MM. Dupeuty et Cormon nous conduisent au sein d'une foire animée par des charlatans qui nous assourdissent de leur musique discordante. Vient ensuite un entr'acte bien long, bien fatigant. Qui nous délivrera des entr'actes ? Pour en sauver l'ennui, pourquoi tous les théâtres n'adopteraient-ils pas l'usage d'amuser le public par des intermèdes et par exemple de faire chanter des romances entre la rampe et le rideau. A l'Ambigu, pendant l'entr'acte que nous signalons, le public a bâillé, puis murmuré, puis sifflé d'impatience. Quand les enfants pleurent, la nourrice les remet en belle humeur avec des chansons ou des contes de la mère l'Oie. Le public des boulevards est un enfant qu'on appaise en excitant son sentiment patriotique. Avec un sourire un peu ironique et qui nous a rappelé M. Thiers, jetant en pâture à l'opposition ces grandes idées de liberté, de patriotisme, de nationalité dont il se moque très bien au fond, le chef d'orchestre de l'Ambigu fait exécuter la *Marseillaise*, le parterre et le paradis chantent en chœur, la mauvaise humeur des faubouriens se dissipe.

La recette réussit durant trois couplets, mais ensuite les bâillements recommencent, les sifflets renaissent, il faut user d'une autre panacée. C'est la polka cette fois qui vient au secours de l'Ambigu et qui conduit les spectateurs jusqu'au lever de la toile.

Elle se lève, et nous comprenons, nous excusons tous les retards ; qu'il a fallu de soins et de dépenses pour réaliser le tableau qui s'offre à nous ! Sous nos yeux jouent les eaux de Saint-Cloud, nous sommes en face de la cascade, ornée à chaque degré de jets d'eau qui forment l'aigrette. C'est une onde véritable, une eau frémissante, argentée, qui jaillit ou s'écoule. Elle se réunit près de la rampe dans un large bassin d'où s'élève, comme à Saint-Cloud, un jet d'eau monstre. Il se résout en pluie et sa chute musicale couvre par moments la voix des acteurs.

Après avoir emprunté à l'eau tant de prestiges, l'Ambigu, dans son

(1) Extrait des *Caractères* de Labruyère.

petits capitaux associés grandiront; le gouvernement, qui n'a pas su tirer parti des fonds des caisses d'épargnes, se trouvera heureusement dépassé; une partie de ces fonds prendra une autre direction, et l'*association mutuelle sous le patronnage de l'Eglise* deviendra un fait social.

L'art gagnera aussi à tout cela, car le peuple en a un profond sentiment. Des orateurs très estimés par un certain public ont échoué à ces réunions; ce qui est compassé et recherché n'est pas reçu; ne faut-il pas à ces âmes chaleureuses une parole de feu, imagée, vivement expansive? Ce que veut le peuple, c'est encore, c'est toujours la parole de l'apôtre *plenus fortitudine*. La musique, la poésie, le remuent puissamment; les vers de MM. Achille Duclésieux, Villenave père, sur la vie future et ceux d'un jeune architecte, M. Clodius Hebrard de Lyon, les ont souvent impressionnés.

Et il faut le dire, parce que cela est consolant, le noble esprit, les sympathies fraternelles, les saintes émotions qui planent dans les grandes réunions sociales produisent de vraies jouissances. De hauts personnages s'y donnent de fréquents rendez-vous, heureux de se trouver en contact avec tous ces jeunes cœurs. Gloire donc à vous, jeunes prêtres qui avez été ramené par le peuple à la parole évangélique, à la parole de charité.

Continuez votre mission. Rappelez-vous que la France jouissait dès le Ve siècle du code de ces lois saliques, si douces, si humaines, auxquelles le clergé de cette époque avait pris une grande part, où tout se résolvait en amendes, et qui ne mentionnaient même pas la peine de mort. C'est que le sublime dévouement des évêques avait soumis à l'esprit de l'évangile la force brutale des Francs, vainqueurs de la puissance romaine!

Mais aujourd'hui, ce n'est plus contre des hordes barbares que l'église doit réagir; c'est contre l'égoïsme, le mercantilisme, la concurrence anarchique et l'accaparement; c'est contre les misères nombreuses enfantées par l'agiotage!...

Apôtres de notre époque efforcez-vous donc de préparer le règne de la justice sur la terre. Eclairez les grands et les petits. Le chaos est aujourd'hui dans les intérêts matériels comme il était dans les races au IVe et au Ve siècle. Cet état de choses ne peut être reformé que par des transactions pacifiques ou des guerres d'extermination. Mais laisserez-vous les tempêtes se déchaîner sur le monde entier? Montrez donc à tous, à toute heure, à tout instant, que l'association est le principe qui développera chez les hommes l'amour du prochain et sauvegardera les intérêts de tous.

L'association c'est le ralliement, c'est l'alliance, ce sera la Cité des hommes devenue la Cité de Dieu.

« Le journal anglais le *Times* a tenté, mercredi dernier, dit le *Courrier du Havre*, un *coup de bourse*; cette feuille, on le sait, est très coutumière du fait. Elle a publié en très grosses lettres, appât auquel sans doute les niais d'Angleterre se laissent plus facilement attraper, une prétendue déclaration de guerre du Mexique contre les Etats-Unis. Une espèce de panique a pris, à Londres, les détenteurs de fonds mexicains; une baisse en est résultée, et le tour a été fait. Il faut que le *Times* ait qu'il avait commandées, à neuf heures du soir, les tambours... une aubade au chef de la garde communale. A cette occasion, il y eut un grand tumulte, et nous avons à regretter de graves excès. Nous ne savons pourquoi l'autorité n'a pas pris immédiatement les mesures nécessaires pour réprimer les désordres. A dix heures seulement on appela le grand poste de la garde communale et des troupes. A leur arrivée, elles firent évacuer la place devant l'hôtel de Prusse. On nous assure que les perturbateurs ont été harangués plusieurs fois et que les soldats n'ont reçu l'ordre de tirer qu'à la dernière extrémité; mais il est certain que les sommations n'ont pu être entendues que par les personnes placées près des troupes, et ce sont précisément les personnes les plus éloignées qui ont été frappées par les balles. Il y a eu neuf personnes de tuées, parmi lesquelles un père de famille fut atteint au moment où il sortait de sa maison pour s'informer de ce qui se passait. Le nombre des blessés est de 20. La foule se disperse, mais il reste toujours dans les rues un grand nombre de curieux. On n'a battu la générale qu'après onze heures du soir pour appeler la garde communale. Il est fâcheux qu'elle n'ait pas été mandée plus tôt. L'ordre n'a été rétabli que vers trois heures. Ce matin, entre six et sept heures, le prince a quitté la ville. Il règne une grande agitation. On espère que la garde communale maintiendra l'ordre. Le conseil municipal vient de publier l'arrêté suivant: « Tous les maîtres, ouvriers, de » même que tous les parents, sont invités à garder chez eux leurs enfants » mineurs et leurs apprentis, à partir de 8 heures du soir et de ne plus » leur permettre de sortir sous peine d'engager leur responsabilité. Toutes » les grandes portes doivent être fermées à neuf heures du soir. Toutes » les personnes qui seraient trouvées réunies en groupes dans les rues » devront se séparer sur l'ordre des patrouilles et de la garde communale, » veillant au maintien de l'ordre. Les hôtels, cafés et lieux publics de» vront être fermés à neuf heures. Le conseil municipal espère que les » dispositions de cette ordonnance seront ponctuellement exécutées. »

Dans la séance de la diète suisse du 12 août, il a été donné lecture du rapport du Vorort sur l'exécution de la résolution de la diète concernant les corps-francs. Il en résulte que la plupart des cantons ont prohibé la formation des corps-francs. Quelques Etats n'ont pas encore obtempéré à la résolution par des circonstances purement accidentelles. D'ailleurs les lois faites à cet égard dans les divers cantons varient beaucoup. Ainsi la loi de Schwytz prononce la peine de mort tandis que celle de Saint-Gall ne prononce qu'un emprisonnement de quelques mois. Saint-Gall a proposé de faire une loi nouvelle sur les corps-francs portant que les cantons où se formerait un des corps-francs, seraient immédiatement occupés par des troupes fédérales si les gouvernements cantonnaux ne pouvaient les supprimer. Après une longue discussion, le vote a donné le résultat suivant:

Première proposition: Inviter les Etats qui n'ont pas encore fait des lois contre les corps-francs d'en faire une immédiatement. (19 1/2 Etats.)

Proposition de Lucerne: Inviter les Etats à dire, s'ils ont des dispositions pénales, pour le cas où des crimes ordinaires seraient commis dans une expédition des corps-francs. (7 Etats.)

Pour la proposition de Saint-Gall (1 canton, celui de Saint-Gall.)

...remplacement de M. le baron Lemarant, admis, par ordonnance du ... dans la deuxième section du cadre des vice-amiraux et contre-amiraux. Par deux ordonnances royales, signées à la même date, sont nommés: Au grade de contre-amiral, M. Deloffre; au grade de capitaine de vaisseau, M. Laurencin, en remplacement de M. Deloffre; au grade de capitaine de corvette, à l'ancienneté, M. Bernard de la Gâtinais, en remplacement de M. Verdier, décédé. Au choix, M. Cornette de Venancourt, en remplacement de M. Laurencin; au grade de lieutenant de vaisseau, à l'ancienneté, MM. Monneret, en remplacement de M. Chaudru de Trélissac, admis à la retraite, et Sonolet, en remplacement de M. Bernard de la Gâtinais, nommé capitaine de corvette. Au choix, M. Mallet, en remplacement de M. Cornette de Venancourt, nommé capitaine de corvette.

M. ET Mme DUCHATEL A EMS. — On lit dans la *Chronique de Paris* du *Constitutionnel*: « Nous avons reçu des nouvelles des eaux d'Ems. Les eaux d'Ems accélèrent un peu la circulation, favorisent la transpiration et font maigrir. M. le comte et Mme la comtesse Duchâtel y ont passé plusieurs semaines. On sait qu'il y a à Ems une table de roulette et une table de *trente et quarante*. Ce qui a surpris tout le monde, c'est que M. Duchâtel a beaucoup joué. On s'est demandé dans quel but et par quel entraînement cet homme d'état a pu se donner ainsi en spectacle et se décider à risquer son argent. M. Duchâtel, que nous sachions, n'eut pas une *jeunesse orageuse*; ses amis racontent même que, dans son adolescence, il fut plutôt économe que prodigue. M. Duchâtel n'a donc pas joué par un retour de jeunesse. Depuis que ce ministre de l'intérieur a épousé une femme charmante, il possède une grosse fortune, ce n'est pas parti de Paris avec l'idée fixe et le besoin d'aller à Ems *faire sauter la banque*. M. Duchâtel n'a certainement pas joué par cupidité. On explique ainsi cette petite folie de jeune homme: M. Duchâtel s'est entendu reprocher sa politique molle et indolente, et bien ... à l'action tonique des eaux d'Ems, M. Duchâtel aurait voulu ajouter l'émotion fébrile du jeu; ce petit calcul hygiénique expliquerait l'assiduité de tous les jours de M. Duchâtel au trente et quarante et à la roulette. Il arrivait à l'ouverture des portes, et ne quittait la partie que lorsque la banque était levée; le traitement était régulier et complet. Mais rassurez-vous, Mme la comtesse Duchâtel autorisait, surveillait, contrôlait les pertes de son mari. Elles se sont bornées, pour tout le temps de son séjour à Ems, à une dizaine de mille francs. Il n'y a pas là grand dommage, M. le ministre de l'intérieur, mécontent comme un joueur en perte, sera seulement revenu avec plus d'horreur contre cette fatale passion du jeu, et avec plus de sévérité contre les maisons de jeu clandestines que, par vengeance, il fera plus vite fermer. »

DANGERS DE BATTRE SA FEMME. — Marie Germain, femme Bi..., dont le mari est cultivateur à Crans, vient de comparaître devant la cour d'assises de l'Ain, sous l'accusation d'avoir attenté par le poison à la vie de son mari. Elle ne voulait point, a-t-elle dit, le faire mourir, mais seulement se venger un peu de ce qu'il la battait. Cependant il a été établi qu'elle avait proféré contre lui des menaces de mort, et ce qui prouve que ses intentions étaient criminelles, c'est que deux jours après la première indisposition de son mari, elle retournait à Meximieux chercher de l'arsenic. Déclarée coupable, avec circonstances atténuantes, elle a été condamnée à vingt ans de travaux forcés et à l'exposition.

---

nouveau drame, met à contribution le dieu du feu. Le tableau final représente la place de la Concorde et les Champs-Elysées illuminés pour les fêtes de juillet. Lors de la première représentation, la féerie de ce décor échoua totalement, il était plus de minuit, les conduits à gaz à peu près épuisés ne fournirent pas assez de combustible pour illuminer tous les portiques; mais actuellement les représentations de *Paris et la Banlieue* commencent à cinq heures précises et le dernier décor est éblouissant.

Nous avons fait la part du décorateur et du machiniste, ils ne méritent que des éloges. Quand à la pièce, nous l'avons dit, elle serait bonne sans deux scènes.

Ce que la direction du théâtre demandait aux auteurs du drame, c'était une fable qui fournit l'occasion de promener un des personnages à travers tous les tableaux curieux, saisissants de Paris et de la banlieue. Voici la fable inventée dans ce but: Une gouvernante, Mme Renaud, possède toute la confiance d'un vieux millionnaire, M. de Clamarens. Son crédit va si loin, qu'elle a pu installer dans l'hôtel de son maître ses trois neveux, dandys de mauvais ton, vrais bandits de vingt-cinq à trente ans. La famille Renaud prétend bien hériter à tout prix de M. de Clamarens. Mais un jeune homme, Frédéric, arrive à Paris; il est fils naturel du millionnaire. Si le père et le fils venaient à se rencontrer, une reconnaissance, un testament s'ensuivraient sans doute, et les espérances de la famille Renaud seraient déjouées.

M. de Clamarens est malade, très malade; il mourra nécessairement dans deux jours; promenons, amusons Frédéric jusque-là; que le fils, entraîné dans un tourbillon de plaisirs, ne puisse voir son père que mort.

Vous tenez maintenant le nœud de la pièce. Vous comprenez pourquoi Frédéric, séduit par de faux et perfides amis, les trois neveux de Mme Renaud, est promené des théâtres de la banlieue à la fête de Saint-Cloud.

Le dialogue est spirituel, et quelques scènes d'un puissant effet dramatique nous faisaient espérer une bonne pièce. Au second acte, M. de Clamarens regarde avec attendrissement son fils Frédéric, qui lui est présenté par un fidèle serviteur, Pascal, et qu'il n'ose reconnaître.

Sur le second plan, Mme Renaud, [illegible] de défiance, observe d'un regard pénétrant [illegible] millionnaire et dans le fond de la scène les trois neveux [illegible] attendent pour agir l'ordre de leur tante, [illegible]

La situation est pleine d'intérêt et le public a témoigné par ses applaudissements combien ces personnages [illegible] admirablement groupés.

Plus tard, deux grossières invraisemblances ont détruit l'espoir que nous fondions sur cette pièce; on découvre au dénouement que Frédéric est fils de Mme Renaud et de M. de Clamarens, qui a conservé cette femme pendant vingt ans à son service, sans reconnaître une ancienne maîtresse. M. de Clamarens épouse sa bonne; exposer une pareille conception, c'est en faire une critique assez complète. Les trois coquins de neveux iront se marier aux [illegible].

Voici la seconde invraisemblance impardonnable. Les trois neveux en désespoir de cause veulent assassiner Frédéric, ils l'attirent dans une partie écartée du bois de Vincennes et se disposent à lui brûler la cervelle; Frédéric est sauvé par son bon ange Pascal, qui vient apporter des pistolets et qui en apporte même trop, il en a six dans ses poches. Les assassins sont effrayés, contenus; Frédéric n'aurait plus qu'à se retirer, lorsque, par un vertige inconcevable, il se déclare obligé d'honneur à se battre en duel avec un de ses meurtriers. Un duel avec un assassin! M. Frédéric se fait des engagements d'honneur une idée fort originale. Le dévoué Pascal se prête à servir de témoin dans cet absurde combat; les deux adversaires marchent l'un vers l'autre, Frédéric tire et manque, son ennemi arrive à bout portant et va froidement lui brûler la cervelle, lorsque Mme Renaud, *deus ex machinâ*, se jette éplorée entre les deux combattants.

Le drame de *Paris à la banlieue* peut vivre par la magnificence des décorations. Mais la reconnaissance tardive de Mme Renaud, par son maître, et le combat singulier de Frédéric avec Jacques sont inadmissibles. Contre ces deux épisodes les murmures du public ont protesté.

Mme Guyon, dans le rôle de Mme Renaud, est une belle, intelligente et puissante actrice. Chilly a parfaitement joué le rôle du vieux serviteur Pascal. Mlle Sauve est charmante dans le rôle de Nini.

Nous venons de passer en revue toutes les nouveautés théâtrales fraîchement écloses. Le théâtre Comte a bien donné récemment la *Barbe impossible*, mais il nous été impossible de voir cette barbe. Le jour de la première représentation elle était précédée d'une autre pièce, nos moments étaient comptés et nous avons été forcé de nous retirer après le lever de rideau. Pareille mésaventure nous est arrivée une fois à Bobino.

Ce nom italien nous rappelle une historiette assez curieuse.

M. Ferrari, dans la *Revue des Deux-Mondes*, a consacré quelques pages au dénigrement de Fourier et de ses disciples, dénigrement habile, il faut en convenir. L'écrivain s'est contenu, il a joué la modération, l'impartialité, nous a concédé quelques éloges afin de surprendre la confiance du public et de nous porter des coups plus sûrs. Mais nous connaissons trop bien le but secret de cet article pour y faire une attention sérieuse. M. Ferrari répétant avec plus de méthode et de lucidité ce qu'il a déjà dit dans son *Essai sur les principes et la limite de la philosophie de l'histoire*, classe Fourier parmi les mystiques, les illuminés, les [illegible] qui veulent sauver l'humanité par la puissance occulte des nombres. Suivant MM. Baloz et Ferrari associés pour une vendetta commune, les disciples de Fourier, pour ne pas être bafoués et pour faire leur [illegible] dans le monde, retient chaque jour quelque nouvelle partie de leur absurde système, et l'Ecole sociétaire se décompose.

Voilà ce qu'on lit dans la *Revue des Deux-Mondes*, ce qu'on lisait aussi dans l'Essai sur la philosophie de l'Histoire, avec une variante cependant. Dans son livre, publié il y a plus d'un an, M. Ferrari, en condamnant le maître, amnistiait les disciples. Une note fort gracieuse faisait toutes réserves en faveur des phalanstériens, de *ces hommes d'un talent éminent qui se vouent à la sainte cause de l'organisation du travail*. Pourquoi M. Ferrari a-t-il cessé d'être gracieux pour nous et nous enveloppe-t-il aujourd'hui dans l'anathème fulminé contre notre maître? Ce changement est facile à concevoir.

M. Ferrari a publié, comme beaucoup de personnes ne le savent pas, un livre intitulé: *Essai sur le principe et les limites de la philosophie de l'Histoire*. Attendu que ce livre n'était pas très excellent et traitait avec dédain des vérités sacrées à nos yeux, nous ne nous sommes pas crus obligés d'en faire l'éloge. Nous avons apprécié cette publication en quelques mots dans une Revue bibliographique du 29 avril 1844, où il était question de dix-neuf autres ouvrages.

Premier grief pour M. Ferrari, qui voulait un article de plusieurs colonnes pour lui tout seul.

Nous avouons encore que les lignes consacrées à M. Ferrari n'étaient pas rédigées au point de vue de l'admiration. L'article commençait ainsi:

Essai sur le principe et les limites de la philosophie de l'histoire, par M. Ferrari.

« Voulez-vous des systèmes historiques? ouvrez ce livre. Voulez-vous » de la philosophie pédantesque, obscure? ouvrez ce livre. M. Ferrari » des pages pour tous les goûts et peut dire à tous venants comme F... » narose: Prenez, prenez mon élixir! M. Ferrari, après avoir amassé » dans sa tête, comme dans le réservoir d'une fontaine, une certaine » dose d'érudition, la laisse couler à plein robinet pendant 550 pages. » Son livre traite de M. Lamennais, de M. de Bonald, de Fourier, » M. Cousin, des miracles, des chrétiens, des mystiques, des utopistes. » Comment ces sujets se trouvent-ils enchaînés? Nous l'ignorons. Il » permis de ne pas tout comprendre dans un ouvrage qui commence » par cette phrase:

« La spontanéité, la moralité, l'inspiration sont des phénomènes identiques dans le principe; antérieurs à l'histoire, s'ils ne sont pas fixés par l'intelligence, inaccessibles à l'intelligence lors même qu'ils se produisent dans l'histoire. Cette poésie muette de la spontanéité est toujours inséparable de la vie, etc., etc. »

La plupart des auteurs sont très satisfaits quand on les cite. Mais M. Ferrari est bizarre, il ne nous sut aucun gré d'avoir emprunté à son ouvrage cette citation textuelle. Peut-être même sera-t-il fâché de voir cette citation se reproduire aujourd'hui: c'est pourtant une double réclame pour l'*Essai sur la philosophie de l'histoire*.

De notre compte-rendu du 29 avril 1844, date la grande colère de M. Ferrari contre nous, elle s'est traduite par l'article de la *Revue des Deux-Mondes*.

Il est très utile d'avoir la mémoire bonne. Si M. Ferrari l'avait eue meilleure, ses souvenirs seraient partis de plus haut.

Il y a quelques années, lorsque M. Ferrari, victime de dénonciations fanatiques, fut exclu de la chaire qu'il occupait à Strasbourg, aucun organe de la presse ne protesta contre cet abus de pouvoir, aussi fréquemment ni aussi vivement que la *Phalange*, unique organe de l'Ecole sociétaire à cette époque. M. Ferrari paraissait alors enchanté de nos articles et nous recevions tous les jours ses félicitations verbales. Assidu à nos soirées du mercredi, habitué de nos salons et de nos bureaux, il était près de nous sur le pied d'un ami, d'un camarade.

Le professeur disgracié avait compté sur les réclamations que la presse...

..., il déclare la somme dont il est porteur; on pèse ses pièces avec une rigoureuse précision, puis on les met dans un sac numéroté, et on lui délivre un bulletin indiquant le jour où il pourra revenir pour connaître le résultat du compte et de la vérification de ses pièces et toucher à l'instant le montant du change. Cette personne n'attend pas, et elle ne perd par conséquent pas de temps. Tous les bureaux sont en communication immédiate au moyen d'une grande galerie couverte qui circule à l'entour de la cour d'honneur de l'hôtel. Des gardes municipaux et des sergens de ville sont placés à toutes les portes pour protéger les citoyens contre les voleurs. De nombreux employés de l'administration reçoivent et dirigent les personnes dans les bureaux, et tout le monde s'accorde à louer la politesse et l'empressement dont ils font preuve à l'égard du public. Voici maintenant ce que deviennent les pièces de deux sous et de six liards quand elles ont passé au change. Ces pièces sont divisées par grands sacs de 500 francs, puis transportées dans un vaste caveau fermant à trois serrures, par trois clés différentes remises tous les trois jours à trois principaux fonctionnaires de la Monnaie et du ministère des finances; ce caveau renferme tous les métaux précieux appartenant à l'Etat. Toute la journée le change a été considérable; de neuf heures du matin à une heure de l'après-midi, plus de huit cents personnes avaient pu convertir leur monnaie et emporter la valeur en argent.

STATUE DU DUC D'ORLÉANS A SAINT-OMER. — La ville de Saint-Omer va inaugurer le mois prochain, par une grande fête, la statue qu'elle élève à M. le duc d'Orléans. Le prince est représenté debout, la tête couverte, passant une revue. Il a le bras droit déployé; sa main gauche s'appuie sur un tronc d'arbre mutilé, d'où l'on voit sortir deux jeunes rameaux. La ressemblance laisse peu à désirer. Les détails du costume révèlent une main délicate et expérimentée. Un long manteau, ouvert par devant, prête à la statue, vue de face, un aspect véritablement monumental, sans nuire à l'effet qu'elle doit produire lorsqu'on la contemple du côté opposé. Au lieu d'entasser les plis sur le dos, l'artiste les a heureusement rejetés à droite et à gauche, de telle sorte que le manteau dessine et laisse entrevoir de loin les formes souples et élégantes du jeune général. Cete statue est l'ouvrage de M. Raggi.

L'INCENDIE DE TOULON ET L'AMIRAL BAUDIN. — Nous extrayons d'une lettre qui nous est adressée quelques détails intéressants sur le courage et le sang-froid montrés par l'amiral Baudin lors de l'incendie du Mourillon: « ... Quand j'ai vu les chantiers de bois prendre feu en sept ou huit endroits différends, j'ai cru que c'en était fait de la moitié de notre marine, que tout l'arsenal était perdu. Heureusement, nous avons à notre tête un de ces hommes rares, inaccessibles à la crainte, pleins d'activité et de sang-froid, calmes au milieu des plus grandes catastrophes. Dans la journée du 1[er] août, l'amiral Baudin, par sa haute intelligence, la spontanéité d'appréciation dont il a fait preuve, par son sang-froid et sa persévérance à faire exécuter une décision prompte et immédiate a sauvé le port et la ville de Toulon. Tous ceux qui ont combattu sous les ordres de l'amiral, ont eu en lui foi pleine et entière; ceux qui l'ont vu dans la journée du 1[er] août n'ont plus qu'une pensée: si jamais des circonstances graves se présentent, que l'amiral Baudin soit à notre tête et nous serons pleins d'espoir. Le vent était est variable au sud-est, l'amiral débarqua à l'angle saillant qui est près de la scierie mécanique; du premier coup-d'œil il jugea admirablement bien la position. La décision fut prompte: ... ténacité du feu, le dévouement et l'intelligence de ses subordonnés. Avec des inférieurs moins dévoués, la part faite au feu par l'amiral eut été trop faible et tout était perdu. Honneur à celui qui a si bien apprécié tout et tout le monde... »

COMPOSITIONS ANNULÉES. — On lit dans le *Moniteur de l'Armée*: « Quelques journaux ont rendu un compte inexact des causes qui ont déterminé le ministre de la guerre à faire recommencer aux candidats de Versailles les concours pour l'admission à l'École spéciale militaire. Le grand nombre de ces candidats ayant obligé de les diviser en plusieurs séries qui ne pouvaient faire les compositions que successivement, il est arrivé que ceux des dernières séries ont eu connaissance à l'avance par des élèves de Paris, des sujets donnés, au lieu de les recevoir séance tenante. Par ce motif, le ministre a annulé pour les candidats de Versailles l'épreuve des compositions, et ordonné qu'elle fût recommencée. Il en est résulté un retard dans les opérations du jury de Versailles; et comme il importait que l'examen des candidats se terminât promptement, afin de pouvoir envoyer ceux qui seraient reconnus admissibles, devant le jury du second degré avant que ce jury quittât la capitale, le ministre a fait examiner par deux des jurys de Paris une partie des candidats de Versailles. Les examens sont aujourd'hui terminés dans ces deux localités. »

CONTREFAÇON DU TIMBRE DE L'ÉTAT. — On lit dans la *Gazette des Tribunaux*: « Depuis plusieurs mois on s'apercevait au ministère des finances qu'une branche importante des revenus du fisc, celle qui résulte de l'impôt du timbre, éprouvait une diminution sensible et chaque jour croissante. On avait cherché à se rendre compte de cet état de choses, et l'on n'avait pu trouver moyen de l'expliquer d'une manière satisfaisante, car la consommation des différentes natures de papiers timbrés avait augmenté, au lieu de décroître; on fut dès lors induit à penser qu'il existait une fabrique occulte de faux timbres qui ensuite étaient mis en circulation. La police une fois mise en éveil, d'actives investigations eurent lieu; plusieurs individus, la plupart garçons de recette, furent arrêtés, et il fut facile de leur faire avouer qu'ils avaient fait usage de lettres de voiture revêtues de timbres faux. Par suite de ces aveux, on remonta à la source, et l'on finit par découvrir, dans une maison de la rue B...aubourg, l'atelier où les contrefacteurs se livraient à la fabrication des faux timbres sec et noir dont sont revêtues les lettres de voiture. Il paraîtrait, d'après les premiers renseignements qui ont été recueillis, que cette fraude s'exerçait depuis trois ou quatre années, époque où, on se le rappelle, l'administration découvrit un atelier où l'on apposait un faux timbre sur du papier servant à l'impression des journaux.

» Dans l'espèce actuelle, les faussaires et ceux qui se sont rendus leurs complices en faisant usage du timbre faux, réalisaient d'énormes bénéfices. On porte approximativement à huit ou neuf cent mille francs le chiffre du préjudice que le Trésor aurait éprouvé. Des arrestations nombreuses ont été opérées. Les premiers individus placés sous la main de la justice ont été les nommés R..., imprimeur lithographe; O..., B..., R..., B..., L..., tous garçons de recette; la femme H..., bordeuse de souliers; enfin, le sieur L..., bijoutier. Ces arrestations, opérées sur mandats de M. le préfet de police, avaient suffi pour mettre la justice au courant ... chez eux leur amour pour leur souveraine. Cet incident a produit un très bon effet.

« Le morceau capital du concert, celui qui avait été réservé pour la bonne bouche, si je puis me servir de cette expression, était la cantate composée par M. Listz en l'honneur de Beethoven, sur des paroles du poëte Wolf. Ce morceau a été faiblement apprécié par le public, soit qu'il ait été mal rendu, soit que les beautés qu'il renferme, dit-on, aient échappé à la grande majorité des auditeurs. Le concert terminé, LL. MM. et LL. AA. RR. sont retournées au chateau de Bruhl. Ce soir, les fêtes se termineront par un bal brillant, auquel sont invités tous les étrangers de distinction qui se trouvent à Bonn. Après le concert, la plus grande partie des étrangers ont quitté Bonn, les uns pour se rendre à Cologne, les autres pour remonter le Rhin jusqu'à Coblentz. Demain, la petite ville de Bonn reprendra les habitudes paisibles dont ces quatre jours de fêtes l'avaient fait sortir. Le roi des belges est attendu ce soir à Bonn. S. M. a fait retenir des appartements pour elle et sa suite à l'hôtel de l'Etoile-d'Or. »

CHARLEMAGNE ET LA REINE VICTORIA. — Le correspondant assez peu orthodoxe du *Globe* de Londres lui adresse de Cologne la lettre suivante: « La reine est allée visiter la cathédrale. On lui a montré le tombeau de Charlemagne et des débris de squelettes prétendus saints. Tout ce qu'il reste du pauvre Charlemagne, c'est son crâne, authentiquement reconnu, et un des bras quelque peu apocryphes. Certains anatomistes ont prétendu que ce bras n'était autre chose que le tibia d'un jeune garçon. Mais peu importe! Les grandes reliques se composent des objets suivants: Les linges qui servirent à emmailloter le Sauveur, la robe que portait la Vierge le jour de la Nativité, l'écharpe teinte de sang que portait le Sauveur le jour de la Passion, le linge sur lequel fût posée la tête de saint Jean-Baptiste après sa décollation, et une riche collection de pierres précieuses et de bijoux donnée à Charlemagne par Haroun, roi de Perse, et par le patriarche de Jérusalem. S. M. a visité les petites reliques et ensuite elle s'est rendue à la Rathans (l'hôtel-de-ville), bâtiment érigé au lieu où naquit Charlemagne. »

PROSPÉRITÉ DES CHEMINS DE FER BELGES. — Le dernier relevé des produits des chemins de fer de Belgique a donné un résultat plus satisfaisant qu'on ne le prévoyait. Comparativement à l'année 1844, les recettes du 2[e] trimestre de cette année ont donné une augmentation de 230 464 fr. ou plus de 8 p. 0/0. Cette augmentation porte surtout sur le transport des marchandises, qui dépassent de 40 millions de kilogrammes celui du deuxième trimestre de 1844. Au total, les recettes des six premiers mois de cette année se sont élevées à la somme de 5 millions 482 960 fr.; les six premiers mois de l'année 1844 n'avaient donné que 4 millions 938 483. C'est donc une augmentation de 544 477 fr. ou de 11 p. 0/0. On pense que les revenus des chemins de fer de Belgique s'élèveront à la fin de l'année 1845 à la somme de 12 millions.

MOEURS ÉLECTORALES EN ANGLETERRE. — On lit dans le *Times*: « Des scènes violentes ont signalé l'élection de Sanderland. M. Hudson a obtenu sur le colonel Thompson une majorité de 130 voix. Aussitôt que le résultat a été connu, la populace s'est mise à lancer des pierres contre les voitures qui avaient amené M. Hudson. Plusieurs ont été entièrement démolies; celle du maire a beaucoup souffert. Le maire a été at-...

---

indépendante ferait entendre en sa faveur et sur la publicité qui en résulterait pour lui. Chaque jour il attendait la réparation de l'injustice commise à son égard; son attente fut trompée, le ministère fit la sourde oreille; malgré tous nos efforts, M. Ferrari demeura professeur en disponibilité, peut être même l'appui que nous lui avions prêté le fit-il suspecter de socialisme; c'était compromettant, c'était grave.

Alors parut un ouvrage bien fait pour détruire de pareils soupçons, *Essai sur la philosophie de l'histoire*, où tous les représentants de la philosophie universitaire, officielle étaient sérieusement appréciés dans la première partie du volume, tandis que Fourier *le mystique* était berné dans les dernières pages comme une espèce de fou qui avait chanté le pouvoir occulte des nombres, qui indiquait des procédés nouveaux pour accommoder *la culotte du roi Dagobert* et qui prescrivait d'accomplir le curage des fosses d'aisance *en costume de hussard*.

Le procédé nous surprit, disons mieux, nous indigna; nous ne fûmes pas désarmés par une note élogieuse rédigée en notre faveur, dernière concession faite à des services rendus. Nous dîmes en peu de mots notre pensée sur la valeur intellectuelle et morale du nouveau livre.

Maintenant, que M. Ferrari revienne à la charge, qu'il persiste à juger Fourier non d'après ses idées économiques et sa théorie de l'association, mais d'après les parties les plus excentriques de son œuvre; qu'il imite ainsi la tactique de nos adversaires les plus inintelligents et les plus déloyaux, qu'il nous retranche d'un trait de plume la qualité d'*hommes éminents*, peu importe; le public a maintenant le secret de cette petite affaire. Il comprendra qu'il ne s'agit pas ici d'une discussion franche, ouverte pour éclairer des questions graves, mais bien d'un amour propre froissé. Il comprendra que nous ne soyons pas pressés de répondre à M. Ferrari dans la partie sérieuse de notre journal et qu'aujourd'hui nous lui accordions une mention dans le feuilleton de théâtre entre M. Comte et le bal Mabille.

Nous avons déjà parlé des bals publics; nous en avons reparlé, nous en avons trop parlé, nous en avons rabâché; mais que le lecteur nous pardonne encore une excursion dans ces lieux de plaisir. Dans un feuilleton de théâtre, on ne parle pas souvent des philosophes, et nous voulons imiter ces parents qui ne donnent pas une médecine amère à leurs enfants sans leur en faire passer le goût avec un morceau de sucre.

Un peu de sucre pour débarrasser notre palais de la saveur philosophique.

Il y a en jeudi huit jours, un étudiant en droit, que nous appellerons Arthur, avait à se plaindre d'une jolie danseuse de la Chaumière. Il ne s'agissait pas d'une infidélité, mais de bien pis, d'un de ces tours où la probité même du beau sexe est compromise.

On avait nié obstinément, donné des explications assez plausibles, et offert de tout réparer par un rendez-vous dans le jardin du père Lahire.

Cependant Arthur était resté plein de défiance: Aglaé, par intervalles, lui inspirait que mépris. «Elle va m'attendre à la Chaumière, se dit-il, eh bien! elle m'attendra inutilement: je veux passer ma soirée à une lieue d'elle, à l'autre extrémité de Paris, au jardin Mabille.»

Un sage parent, mis dans la confidence d'Arthur, approuve sa résolution, lui conseille de fuir une séduction dangereuse, et pour plus de sûreté, pour prévenir toute faiblesse, le conduit en lui donnant le bras jusqu'au jardin de l'allée des Veuves.

Dans ce riant séjour, Arthur s'ennuya pour la première fois. Il avait plu toute la journée, et bien que le temps se fût remis vers le soir, nombre de belles, découragées par l'humidité, étaient absentes. Les grandes célébrités faisaient défaut: Rosine seule apparut; elle était accompagnée d'une jeune fille qu'elle a choisie pour vis à vis perpétuel, et qui, pour la taille, pour le regard, pour la chevelure, pour le costume, forme avec elle un couple admirablement assorti. Cette jeune fille appelle Rosine *Follette* et reçoit d'elle en échange le joli surnom de *Frisette*. Elles sont inséparables.

Follette et Frisette dansèrent à Mabille quelque temps, mais elles avaient ce soir-là de plus importantes affaires. La vogue, disons mieux, la popularité de Rosine en est venue à ce point, que le directeur du Château-Rouge lui avait promis un présent pour l'attirer à son bal. « Il est neuf heures, dit-elle tout-à-coup. Allons, Frisette, partons pour le Château-Rouge; à neuf heures vingt minutes, nous y serons. «

Cette parole tomba dans l'oreille d'Arthur. « Neuf heures, s'écria-t-il, j'ai encore le temps d'arriver à la Chaumière, c'est là seulement qu'on vit, c'est là qu'on respire. »

Et les belles résolutions, direz-vous, et les perfidies dont on avait eu à souffrir dans le passé, et les trahisons infaillibles de l'avenir! Tout cela n'est rien. Raisonne-t-on quand on aime?

Le sage correspondant qui avait conduit Arthur à Mabille ne lui avait laissé qu'un franc dans sa poche, c'est juste le prix d'entrée de la Chaumière, il ne restait rien pour la voiture; mais une voiture n'eut fait que retarder notre étudiant; des chevaux de fiacre exténués de privation peuvent-ils courir aussi vite qu'un jeune homme passionné? Arthur court et dépasse en un clin d'œil tous les équipages; les étoiles rouges qui, dans l'obscurité, révèlent seules le passage des omnibus, restent bien loin derrière lui; il franchit d'un saut les Champs-Elysées, un second élan le porte à la Croix-Rouge, d'un troisième bond il arrive à la Chaumière, tout en sueur. Depuis son départ vingt minutes étaient à peine écoulées.

Notre étudiant se promène et cherche. Eh bien! le croirez-vous? Elle n'y était pas!

Arthur admira ce soir-là bien des beautés, Nelly d'abord, dont nous pourrions trahir les secrets; nous nous contenterons de dire qu'elle possède un chapeau de paille à rubans blancs et un châle de la même couleur.

Arthur fut diverti par la querelle burlesque de deux étudiants méridionaux, dont l'un avait eu le tort impardonnable d'adresser la parole à *la femme* de l'autre, mais enfin le but d'une course héroïque, fabuleuse, était manqué. Elle n'y était pas!

Nous savons qu'il avait plu jusqu'à six heures du soir et que la terre était trempée, mais quand on a des torts à réparer on se dévoue. S'il n'y avait eu ce soir-là qu'une seule femme à la Chaumière, cette femme devait être Aglaé. Il y en avait plus de cent et la coupable n'y était pas!

Arthur écrivit et se plaignit. Lorsque les cours d'amour, institution du moyen âge seront rétablies, elles décideront si la lettre qu'il reçut et que nous allons reproduire est une justification suffisante:

Mon ami,

Je reçois vos lettres toujours avec plaisir et je ne m'en fâcherez pas. Je ne suis pas aller à la Chaumière, le temps étez trop mauvais; j'en suis été très fachez, car je vois que vous êtes un bon ami pour moi. Je ferai *tous ceux* qui dépendra de moi pour vous rendre heureux. L'on m'avait induit en erreur, je le vois maintenant, aussi suis-je bien changez à votre égard. J'ai réfléchi aux bon conseils que vous m'aviez donné et j'entrevois un avenir tranquille et heureux. Aussi n'ai-je qu'un désir, celui d'être le plutôt possible près de vous.

Venez me voir le plutôt possible,

Votre amie,

AGLAÉ.

L'évènement qui cette semaine a le plus impressionné le monde polkant est l'apparition définitive des *Filles d'Hérodiade*, répandues maintenant chez tous les marchands de nouveautés. Elles ont été publiées de compagnie avec les *Oiseaux de Nuit*, vignette de l'abbé Constant prose et vers de Théodore Staines. Ce dernier opuscule nous a paru charmant; nous en reparlerons au premier jour.

VICTOR HENNEQUIN.

Les dimensions du feuilleton de notre collaborateur nous interdisent, pour aujourd'hui, tous détails au sujet du *Ménestrier* et du *Diable-à-Quatre*. Nous nous bornerons, pour le moment, à signaler au public, pour le *Ménestrier*, la musique consciencieuse et souvent très belle de M. Th. Labarre, et, pour le *Diable-à-Quatre*, la danse ravissante et l'esprit mimique de Carlotta Grisi, la pétulance de Mlle Maria, la correction savante et gracieuse de Mlle Sophie Dumilâtre, la séduisante tournure de Mlle Marquet sous l'habit d'un cavalier polonais, l'élégance de Petipa en redingote hongroise; les pas remarquables, remplis de goût, dessinés par M. Mazillier; les charmants décors et la mise en scène. L'Académie-Royale de danse peut, croyons-nous, enregistrer un succès de plus. Nous regrettons de ne pouvoir comprendre dans nos éloges M. Scribe pour le *libretto* du *Ménestrier*, et M. Adam pour la musique du *Diable-à-Quatre*. Le premier acte, cependant, renferme des parties ravissantes et très soignées sur lesquelles nous reviendrons; mais, dans le second, le compositeur nous a paru s'être un peu trop reposé sur la séduction de la chanterelle d'un violon-solo.

ALLYRE B.

[...] a rendu son arrêt dans cette affaire dont nos lecteurs connaissent les détails. La cour, considérant que les faits imputés aux prévenus les constituent coupables d'une tentative d'escroquerie, et attendu que Lambert a déjà été condamné pour crime, ainsi que cela résulte d'un arrêt de la cour d'assises de Maine-et-Loire, a condamné Lambert à cinq années d'emprisonnement; Walker et Peyronnet à trois ans; Fraser et O'Gleby à deux ans, et Emma Caye à un an de la même peine. La cour a condamné en outre chacun des susnommés à 50 fr. d'amende, et tous solidairement aux frais du procès. La cour de cassation sera sans nul doute saisie de nouveau de cette affaire, et c'est en chambres réunies qu'elle sera appelée à se prononcer sur la grave et importante question de droit que ce procès présente.

DEUX ENFANTS PERDUS. — Deux pauvres abandonnés ou perdus dans deux quartiers différents de Paris, l'un près de l'Observatoire, l'autre dans le voisinage de la Halle, ont été recueillis hier, jour de la fête de l'Assomption, par les agents de la préfecture de police. Ces enfants sont provisoirement placés au dépôt, d'où ils seront transférés, si leurs familles ou quelques personnes charitables ne les réclament, dans un des asiles publics de l'enfance. Ces enfants ont dit se nommer : l'un d'eux, Louis-Charles Limandet; l'autre, Victor Félix. Ils n'ont pu indiquer leurs demeures. Ils sont tous deux vêtus avec un certain soin, et paraissent appartenir à des parents aisés.

TÊTE D'ENFANT REMPLIE DE FOURMIS. — Nous n'eussions pas osé reproduire le fait suivant, si le *Sémaphore* de Marseille ne le prenait gravement sous sa responsabilité : « Un respectable père de famille, témoin d'un phénomène domestique qui lui paraissait digne de fixer l'attention du public et des savants, nous avait adressé, il y a deux jours, une lettre où ce phénomène était minutieusement décrit. Il nous disait que la tête de son fils âgé de douze ans, était devenue, par une cause inconnue et que les savants pourraient seuls, peut-être, pénétrer, un nid de fourmis. Après s'être plaint de vives douleurs, cet enfant n'avait été soulagé, que le jour où deux fourmis formant l'avant-garde d'une noire armée : *nigrum agmen*, étaient sorties par son oreille. L'auteur de ce récit qui exerce, à la rue Sainte, la profession d'instituteur, ajoutait qu'il allait présenter son fils portant dans sa tête un bataillon de fourmis, à M. le docteur Martin, et le soumettre à l'examen des médecins de l'hospice. La science qui est si avide d'excentricités, avançait déjà une foule de conjectures; l'enfant, dont la tête se trouvait si étrangement peuplée, avait dû se coucher dans un champ et recevoir par l'orifice de l'oreille, un jeune couple de fourmis, lequel n'avait pas tardé à se voir, dans les cavités cérébrales du fils de l'instituteur de la rue Sainte, entouré d'une fourmillante et incommode famille. Cet enfant phénoménal a été conduit à l'hospice et l'on se disposait à traiter à fond la question de savoir comment des fourmis avaient pu pénétrer et se reproduire dans une tête, quand on a été forcé de reconnaître que le fils du respectable instituteur chassait aux fourmis, et trouvait plaisant de les intro-

« Quoi qu'il en soit, à cinq heures moins cinq minutes, une affreuse secousse, accompagnée d'un bruit horrible, semblable à un tremblement de terre, bouleversa tout à coup les environs, et vint produire jusque dans les villes de Mézières et Charleville une épouvantable commotion; la mine venait d'éclater, et au dessus d'un tourbillon de fumée, on vit comme une gerbe s'élever dans les airs, et projeter, en se divisant sur un cercle fort étendu, une grêle de débris de pierres, de terre et de matériaux de toute nature, qui retombèrent d'une hauteur prodigieuse, et vinrent déchirer et joncher la terre partout où la foule se trouvait répandue.

A cet instant, tout le monde fut saisi de terreur; on entendit de toutes parts des cris déchirans; les uns se sauvaient, d'autres se couchaient à plat ventre; un grand nombre guettaient en l'air pour éviter les projectiles qui menaçaient de les écraser.

» Des quartiers de rochers et de terre tordue ont été lancés à près d'un kilomètre près du corps d'officiers qui étaient dans le chemin couvert, et au milieu d'eux sont tombés des pierres et des morceaux de terre en grande quantité : plusieurs ont été atteints par des parcelles et des éclaboussures, sans être néanmoins blessés. Tout près du général, à ses pieds pour ainsi dire, est venu s'enfoncer dans le sol une pierre de près d'un pied cube. Au loin dans la campagne et jusque dans la citadelle, la mine a porté ses ravages; le toit de la demeure du commandant de place de la citadelle a été percé à plusieurs endroits, ainsi que ceux des autres bâtiments. C'est en vérité un miracle, quand on pense aux terribles effets de cette mine, qu'il n'y ait pas eu plus de victimes et de plus grands malheurs que ceux que l'on a à déplorer.

» Un homme a été écrasé par un quartier de roche et est mort pour ainsi dire sur le coup; deux hommes ont eu le bras cassé, dix ou douze ont reçu des contusions plus ou moins fortes, beaucoup ont eu leurs vêtements souillés par des parcelles de débris lancés par la mine; et comme dans ces sortes d'événements il arrive toujours quelque chose de bizarre, il est arrivé qu'un de ceux qui se trouvaient sous cette grêle meurtrière, se sauvait à toutes jambes; les pans de sa redingote, soulevées par l'air, volaient à sa suite; une très grosse pierre vint à tomber au ras de ses reins, vis-à-vis la jambe portée en avant, coupa net, à la hauteur de la ceinture, le pan de la redingote, qui alla s'enterrer avec la pierre, et sans que cet homme, dans son épouvante, se fût aperçu de la manière miraculeuse dont il venait d'échapper à la mort. »

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS — 17 AOUT.

Le *Constitutionnel* est d'avis que la réunion des souverains et des diplomates qui a lieu en ce moment sur les bords du Rhin a un but politique que l'avenir révélera et qu'il est possible cependant d'entrevoir : Il s'agirait, pour l'Autriche, de jeter les bases d'un Zollverein méridional qui contrebalancerait celui du Nord; et, pour la Prusse, de neutraliser une dangereuse concurrence : cette dernière puissance serait secondée dans ses projets de résistance par l'Angleterre qui souffre trop déjà du Zollverein prussien pour ne pas s'opposer de tous ses efforts à celui que

M. B. des Condé-sur-Vesgre. — Merci. Nous continuons votre noble rôle. — Vous de ceux-là? vous n'en avez jamais été et vous n'en serez jamais.

M. E. B. à Toulon. — Reçu votre remise en date du 12.

M. G. à Clermont-F... — Merci, ami, nous vous connaissions bien. — Tout va bien et tout ira bien. Les grandes causes ne tombent jamais quand elles sont servies par de nobles cœurs. — Il sera temps quand vous viendrez.

M. B. à Moissac. — Nous avons eu assez de preuves de votre dévouement et de vos sympathies.

M. T., à Plombières. — Merci. Nous ferons traite. Le C. S. est absent. Nous vous écrirons. — Vous êtes un brave!

M. B. à Fougères. — Reçu, merci. Nous acceptons tous les termes de votre lettre et nous vous en remercions; nous désirons beaucoup vous voir et causer.

M. G. à L.-le-S. — Reçu. Ayez meilleure estime de l'offre.

M. C. F. G. à Besançon. — Inscrit la somme annoncée à Mme V.

Bourse.---Revue de la semaine.

Les chemins de fer ont, à l'exception du Vierzon, reculé de quelques francs cette semaine. Hier, en liquidation du 15, le prix des reports a éprouvé une augmentation considérable, indice d'une rareté d'argent produite sans doute par la faveur exagérée que l'on accorde depuis quelque temps aux promesses d'actions de tout genre. Ces dernières valeurs, par suite des arrangements pris par les diverses compagnies soumissionnaires, ont vu leurs prix jusque là très bas s'élever rapidement, et dans des proportions correspondantes aux parts que chacune doit obtenir dans cette combinaison.

Les fonds publics ont également souffert de cet engouement du public, et restent faibles et peu animés.

Les fonds étrangers, délaissés ainsi que les actions industrielles, n'offrent pas de variations sensibles.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 18 août.

7 h. OPÉRA. — Diable à quatre.
7 h. FRANÇAIS. — Femme de 40 ans. Une Confidence.
7 h. OPÉRA-COMIQUE. — Le Ménétrier.
7 h. VAUDEVILLE. — Arthur. L'Homme. 3e Mari. Une Dame de l'Empire.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Le Brocanteur. Le Chien. Mme Panache. Mme Gibou.
6 h. GYMNASE. — Diplomate. Sept Merveilles. Changement. Homme gris.
7 h. PALAIS-ROYAL. — Brancas. Le Docteur. Pretintaille. Mme Camus.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois.
6 h. AMBIGU. — Affreux Bandit. Etudiants.
6 h. GAITÉ. — Canal Saint-Martin.
6 h. COMTE. — Maison des fous. Les Sept Ogres. Mazurka.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp., rue du Croissant, 16.

...-Inférieure : de 8,868, le nombre des électeurs se trouve ré... à 8,446. Nous ignorons le résultat obtenu dans les autres départements.

Remarquons que le ministre du 29 octobre avait expressément en vue par sa loi des patentes cette diminution des électeurs *patentables* ; rappelons-nous que sous la Restauration, les *libéraux* dont se compose ce ministère, s'agitaient de toute manière pour faire dans ce temps-là accroître le nombre de cette classe d'électeurs qu'ils écartent aujourd'hui. Rappelons encore que l'administration actuelle met en usage les mêmes petits abus de pouvoir et les mêmes tracasseries dont on usait sous la Restauration, admettant, les yeux fermés, les électeurs favorables, et chicanant misérablement les électeurs de l'opposition ; et ayons en même temps présent à la pensée cet aveu que la *Presse*, journal conservateur intelligent, a émis ces jours derniers : si l'on réunissait les conservateurs pour leur faire voter sur la liberté de la presse, nous craindrions que la majorité n'abolît cette liberté.

Ce sont cependant les libéraux de la Restauration qui tiennent aujourd'hui une conduite si différente de ce qu'ils avaient annoncé dans leur guerre de 15 ans !

Eh ! bon Dieu ! toute leur justification est dans ce seul mot : ils n'étaient pas gouvernés alors ; maintenant ils gouvernent. Ce ne sont pas les hommes qu'il faut accuser ; pour maintenir notre société fausse, subversive, ne reposant que sur l'oppression, sur l'injustice, comment voulez-vous qu'on n'emploie que des moyens justes, loyaux, équitables ? Tant que vos sociétés seront mal faites, vos chefs vous gouverneront par la ruse et par la force : vous aurez beau en changer, ce sera toujours la même chose ; l'expérience de 4,000 ans est là pour le prouver ; — c'est la forme sociale qu'il faut modifier.

Le soin de la réalisation progressive d'un meilleur avenir ne doit pas néanmoins nous faire fermer les yeux sur les fautes du présent ; nous ne sommes point de ceux qui demandent que l'état social empire pour mieux le guérir ; or, selon nous, le pouvoir actuel en France est sur une pente qui le conduirait bientôt aux plus terribles catastrophes, si on le laissait prendre une prépondérance démesurée ; la corruption et la falsification de l'opinion électorale sont un des moyens dont il veut se servir pour conquérir cette prépondérance. Que le corps électoral se réveille, se surveille et s'épure lui-même : que partout des comités électoraux se fondent ; les listes électorales ont été partout indignement *travaillées* ; c'est au concours spontané des citoyens qu'il appartient de ramener la vérité sur ces listes, en attendant que le corps électoral lui-même soit éclairé et agrandi.

Les Jésuites et les indulgences.

Nous avons expliqué comment le jésuitisme, au fond de ses doctrines machiavéliques, contient l'idée de la justification des passions humaines. Mais nous avons montré, en même temps, que ce qui rend le jésuitisme absurde et monstrueux, c'est qu'il justifie les résultats mauvais des passions...

Voltaire appelait les Jésuites des *renards* ; ils ne méritent plus ce nom aujourd'hui. En effet, s'ils avaient la moindre finesse d'esprit, ils comprendraient ce qu'il y a d'incomplet, ce qu'il y a d'éternellement impossible et repoussant dans leur point de vue, et ils se hâteraient de le compléter et de le rendre attrayant par l'enseignement d'une théorie d'association. Mais il paraît que le Jésuite moderne, le Jésuite de 1845 n'a plus cette souplesse, cette habileté et ce savoir-faire du Jésuite d'autrefois. Le Jésuite moderne est devenu rude et grossier ; il ne sait que heurter, lutter, guerroyer, quand il est épaulé quelque part par le pouvoir temporel qui, malheureusement, dans beaucoup de pays encore, est demeuré sous le coup de l'épouvante causée par les allures subversives de l'idée révolutionnaire.

Les indulgences sont un des corollaires de la doctrine jésuitique touchant la justification des passions humaines, même dans leurs faux essors. Le pape et Rome sont arbitres suprêmes de l'expiation ; ce sont eux qui l'imposent et qui en profitent. Mais comme cette expiation est toujours chose insignifiante ; comme elle se résout en quelques pratiques d'ascétisme, en quelques dons pécuniaires ; comme on ne fait rien surtout pour transformer le milieu social dans lequel la passion a été faussée ; comme elle rencontre sans cesse les mêmes pierres d'achopement, et que la facilité du pardon et l'absence d'expiation sérieuse sont pour elle de nouveaux encouragements, il en résulte les inconvénients les plus graves pour la moralisation individuelle, de même que pour l'ordre et le progrès social. Voilà pourquoi Luther avait raison de prêcher contre les indulgences ; voilà pourquoi il a réussi auprès d'une nation aussi grave et aussi réfléchie que la nation allemande.

Eh bien ! quoique la protestation religieuse du seizième siècle et la philosophie du dix-huitième aient démontré, jusqu'à la dernière évidence, les abus et les dangers qu'il y a pour la société dans la vente des indulgences, Rome, les Jésuites et quelques fanatiques ultramontains n'ont pas voulu en démordre. On vend des indulgences, même à Paris. Le *Réveil* (de l'Ain) s'est élevé avec indignation contre un pareil trafic ; il a été poursuivi et acquitté. Le jury a été unanime ; d'où l'on peut conclure que MM. les jurés sont peu partisans des indulgences.

D'où vient donc la persistance et la ténacité d'un usage, ou, pour mieux dire, d'un abus aussi contraire à la philosophie sceptique de notre époque ? Ne serait-ce pas qu'il y a, dans l'idée des indulgences, la justification de la passion individuelle et l'imputabilité sociale ? Les indulgences spirituelles ne seraient-elles pas une protestation indirecte contre la loi temporelle trop matérielle et trop brutale ? La sévérité impitoyable de cette loi, qui va jusqu'à retrancher l'individu de la société par la mort, ne mérite-t-elle pas d'être critiqué et tenue, pour ainsi dire, en haleine, par l'excessive indulgence de l'autre loi, qui ouvre le ciel à deux battants au plus grand coupable ? Tandis que la loi temporelle, la loi de César, agit comme s'il y avait des fautes irrémissibles, et pousse l'expia[tion] ... pour défendre les indulgences, les raisons que nous venons d'exposer. Ce qui le prouve encore, c'est que le pape, dans sa pratique temporelle, est aussi impitoyable, aussi bourreau que César. D'une main, il distribue des indulgences à toute la catholicité ; de l'autre, il ordonne de fusiller les frères Bandiera et tant d'autres généraux coupables, bien dignes assurément d'indulgence et de pardon.

Quand il existera un pouvoir unitaire ; quand la société sera organisée conformément aux vues de Dieu sur le jeu harmonique des passions ; alors, s'il y a encore quelques vices et quelques crimes, ce seront les indications de nouveaux perfectionnements à apporter au milieu social ; et, en réalisant ces perfectionnements, qui seront l'expiation essentielle de la faute commise, le pouvoir se montrera plus rigoureusement exact que la loi temporelle de César, plus large et plus indulgent que la loi spirituelle de Rome.

Les habitudes de l'esprit de parti sont tellement profondes en France, qu'il est encore d'une extrême difficulté d'y suivre une ligne d'opinion large, supérieure, exclusivement guidée par la vérité, l'humanité et la justice.

Pour nous, qui n'avons d'autre intérêt que celui des principes, nous éprouvons, à suivre avec impartialité la ligne qu'ils commandent, des obstacles dont on ne se fait pas facilement l'idée. Il n'y a pas de jour où cette *impartialité*, dont nous nous sommes fait une loi absolue de ne nous écarter jamais sciemment en parlant des hommes et des choses, ne nous attire les reproches les plus contradictoires et quelquefois les plus désolants. On ne peut donc pas s'habituer à nous voir marcher droit et ferme au milieu des passions et des préjugés des partis contemporains en distribuant le blâme et l'éloge suivant la seule inspiration de notre conscience et de nos principes ! Qu'on nous éclaire sur chaque question par des avis raisonnables, par des critiques raisonnées, nous nous en montrerons toujours reconnaissants ; mais que l'on nous fasse dévier de la ligne droite de la justice, c'est ce que l'on n'obtiendra par aucune considération, par aucun effort.

Nous avons publié ce matin un article où nous faisions connaître les tentatives louables et les résultats heureux d'un certain nombre de membres du clergé de Paris, en faveur des classes ouvrières de la capitale. Eh bien ! cet article, écrit sous l'impression d'un grand devoir de publicité, nous a déjà valu plusieurs expressions de blâme !

Quoi donc ! parce que quantité de membres du clergé nous sont hostiles, parce que nous avons fréquemment à nous élever contre des vues arriérées ou étroites, contre des tendances rétrogrades, contre de mauvais instincts de domination malheureusement trop enracinés encore dans le haut clergé surtout, nous devrions nous taire sur les actes méritoires de l'Eglise ?

Quoi ! nous reprochons chaque jour à l'Eglise son oubli des vrais principes de l'Evangile ; nous l'invitons à s'animer au foyer ardent de charité, d'amour et de liberté de la doctrine du Rédempteur des esclaves, à comprendre ses devoirs, son rôle et sa mission dans la

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 19 AOUT 1845.

LES BRETONS,

POÈME PAR M. A. BRIZEUX.

En même temps que le mouvement général des intelligences pousse au rapprochement et à l'union des peuples, il se manifeste une autre tendance curieuse à observer, et qui, contradictoire en apparence, concourt pourtant au même but ; de toutes parts on remonte aux origines, on recueille les traditions, on recherche avec ardeur ce qui constitue le caractère distinctif, la nationalité, la race. C'est qu'en effet cette grande unité vers laquelle marche l'espèce humaine, loin d'exclure la variété, la réclame ; car à cette double condition seulement s'établira l'harmonie. Il est donc naturel et nécessaire qu'en s'acheminant vers le but que la Providence leur fait entrevoir, races, nations, tribus, s'interrogent, s'étudient, se reconnaissent, afin de pouvoir mieux remplir un jour, dans l'œuvre commune, le rôle assigné à chacun des groupes de la grande famille, suivant ses aptitudes particulières.

Le poème que nous annonçons se range parmi les travaux de cette seconde catégorie. Souvenirs et paysages de la vieille Bretagne, mœurs, coutumes, croyances, superstitions, fêtes et rudes labeurs de ses peuplades restées primitives, l'auteur a tout retracé, tout réuni, tout condensé dans cette rustique épopée. Une histoire d'amour, simple et naïve se mêle entre ces éléments divers. Des groupes tantôt sévères, tantôt gracieux, traversent la scène ; la vie humaine s'y déroule sous ses phases variées ; pourtant chacun des acteurs de ce drame, chacun des détails de ce tableau demeure subordonné au personnage principal, et ce personnage n'est autre que la Bretagne elle-même : grande figure dont plusieurs ont essayé dans ces derniers temps de reproduire quelques traits ; mais à M. Brizeux était réservé l'honneur de tailler la statue, de consacrer définitivement l'image. Malgré tout ce qui a pu être dit avant lui, son livre est aussi neuf que si personne n'avait traité le même sujet ; privilège du talent : il rajeunit tout ce qu'il touche.

C'est au lendemain de la révolution de Juillet que M. Brizeux a fait son entrée dans la carrière littéraire. Sa virginale *Marie*, idylle pleine de fraîcheur et de parfum, faisait un aimable contraste avec les agitations ardentes et le tumulte orageux de cette époque.

> Rien ne trouble ta paix, ô doux Létâ ! le monde
> En vain s'agite et pousse une plainte profonde,
> Tu n'as pas entendu ce long gémissement
> Et ton eau vers la mer coule aussi mollement.

Ainsi disait le poète chantant ses amours au bord de la rivière natale ; mais comment échapper tout-à-fait à l'influence de toutes ces grandes questions qui ébranlaient alors le monde ? Par instant, le jeune barde oubliait *Marie* pour chanter des hymnes à la Liberté, à la Pitié : il s'écriait devant la tombe de George Farcy : *Paix à toi, noble cœur !* ou à l'aspect de quelque autel ébranlé :

> Dans ton éternité tu peux t'asseoir tranquille,
> Car pour l'éternité ta parole est fertile
> O toi qui de l'amour fis ta suprême loi !

On pourrait comparer ce poème de *Marie* à une petite île bien verte et bien fleurie. Au milieu résonne avec mélodie la flûte d'un pâtre. Sur les confins et tout à l'entour gronde sourdement la mer.

Les idées philosophiques et sociales, les doctrines d'art, les généreuses préoccupations touchant le progrès humain qui se laissaient vaguement entrevoir dans son œuvre première, le poète essaya de les formuler avec le développement nécessaire dans un nouveau recueil, les *Ternaires*. Il y joignit des récits d'un voyage en Italie, mêlant à la bruyère de son pays la branche de myrte et d'oranger. Cette fois le livre, par son côté philosophique, s'adressait à un public plus restreint. Le succès fut moins vif. Pourtant que de choses remarquables ou charmantes ! Avouons-le néanmoins ; il y avait çà et là quelques lacunes ; on pouvait reprocher à certaines pièces un peu d'obscurité dans la pensée et d'étrangeté dans la forme. Que dans une nouvelle édition M. Brizeux remplisse ces vides et rectifie ces défauts ; qu'il ajoute deux ou trois colonnes au portique ; qu'il entrelace le long des frises ses sculptures dans un meilleur ordre, l'applaudissement lui viendra sans restriction.

Quoiqu'il en soit de la destinée des *Ternaires*, M. Brizeux reparaît aujourd'hui avec un poème de six mille vers ; œuvre entreprise avec amour, poursuivie avec opiniâtreté, sur laquelle il a concentré toutes ses forces et qui réalise heureusement, empressons-nous de le dire, toutes les promesses données au début par ce talent ferme et délicat. Si dans *Marie* la poésie s'offrait à l'état de fleur, elle s'est aujourd'hui transformée en un fruit plein de suc, plein de saveur, et de la plus saine maturité.

Le poème des *Bretons* doit, nous le croyons, assurer à son auteur un rang extrêmement distingué dans notre littérature. Si le succès n'est pas tout d'abord bruyant, il n'en arrivera pas moins sûrement, et n'en sera que plus durable. Sous quelques rapports, il offre comme un pendant au *Jocelyn* de M. de Lamartine. Avec moins de mouvement, moins de pathétique, moins d'ampleur et d'éblouissant éclat, il ne tombe pas, comme le fait parfois Jocelyn, dans la banalité romanesque. Il a quelque chose de plus franc, de plus solide et de mieux venu. J'aime le bon recteur calmant les terreurs et guérissant le chagrin de la pauvre Anna, qui s'est enfermée au couvent dans la crainte de ravir une âme à Dieu en épousant Loïc, parce que ce jeune homme a étudié au presbytère pour devenir prêtre.

> A son saint tribunal
> Il demanda la fille, et lui dit, le brave homme,
> Qu'on pouvait se sauver en toute voie ; en somme,
> Que Loïc, mauvais clerc, serait bon laboureur.

Au contraire, l'évêque, qui, dans la prison de Grenoble, pousse avec tant de violence Jocelyn au sacerdoce, me paraît intolérant et dur. Lorsque, pour se consacrer à une œuvre de dévouement général, on en est réduit à briser le cœur qui vous aime le mieux ; quand on perd, en la réduisant aux mauvais conseils de désespoir, l'âme qui n'avait d'appui qu'en vous, n'en doutons pas, Dieu ne peut pas trouver que sa loi d'amour soit accomplie. Tout ceci soit dit, sans chercher le moins du monde à faire descendre l'illustre poète des *Méditations* et des *Harmonies* de la sphère radieuse où plane souverainement son vol.

Ce qui caractérise surtout l'œuvre de M. Brizeux, c'est l'art consommé avec lequel il a su appliquer notre vers à la peinture de la vie du peuple. Maître de son langage, joignant la correction aux qualités rhythmiques, il sait le plier à tout dire ; il le force à rendre avec vigueur, avec relief, tous les aspects, tous les détails de l'existence du laboureur, du tisserand, du mineur, du matelot, du conscrit réfractaire. Il descend jusqu'à la plus extrême familiarité sans arriver au trivial ; il côtoie quelquefois la prose, mais il n'y tombe pas, et, l'instant d'après, il se relève dans un noble élan. Dans telle scène, vous trouvez l'entrain communicatif, la gaîté du groupe des peintures flamandes, moins leur grossièreté ; dans telle autre, c'est une beauté attendrissante, un sentiment profond, une entente du groupe qui se rapproche (sans aucune pensée d'imitation pourtant) de certaines toiles de Léopold Robert, celui de tous les artistes modernes qui a su le mieux comprendre et le plus puissamment exprimer la dignité de l'être humain. M. Brizeux groupe volontiers autour de l'homme les animaux qui le servent. Il aime à peindre les bestiaux. Çà et là, il décrit aussi avec grandeur les phénomènes naturels, et, suivant la pensée druidique, l'action possible de l'homme sur les éléments. On retrouve alors comme un écho de la voix majestueuse et sereine de Virgile dans ses Géorgiques, et des accords mystérieux de la harpe du vieux barde Taliésin.

Dans la manière de M. Brizeux, il y a l'élégance des âges de culture heureusement combinée avec la verdeur de sève, la franchise des chants primitifs. Ce dont il a justement horreur, c'est le genre académique, la convention.

Il lui a été reproché, par une autorité grave, de manquer aux promesses de son titre en ne peignant que la Bretagne agricole et maritime. Ce sont là, a-t-on dit, des proportions trop restreintes. Pourquoi n'avoir point parlé de l'âge héroïque, des grands hommes et des grandes guerres de la Bretagne, des Montfort, des Châteaubriand, des Clisson. A cela,

les grandes questions sociales. Quels que soient, au reste, les sujets sur lesquels porteront nos discussions, notre polémique avec la *Démocratie* ne pourra être que *sérieuse, digne et bienveillante*, et conforme à l'estime que nous professons pour ses honorables rédacteurs. »

La détermination que prend la *Gazette* pour ses discussions ultérieures avec nous est un acte de libéralisme dont aucun journal libéral ne nous a encore donné l'exemple.

Nouveaux détails sur les troubles de Leipzig.

Après la revue, comme nous l'avons dit, les tambours de la garde communale donnèrent une aubade au prince Jean, qui était logé à l'hôtel de Prusse. La musique fut souvent interrompue par des cris. Enfin quelqu'un lança une pierre contre l'hôtel et brisa des vitres. Ce fut un signal, aussitôt des pierres furent lancées de tous côtés et bientôt il ne resta pas une vitre. Le commandant du bataillon des chasseurs, le colonel Butler reçut l'ordre de faire feu ; mais il n'obéit pas. Le colonel a donné sa démission. Un autre commandant le remplaça et celui-ci exécuta l'ordre qu'il reçut. Parmi les personnes qui ont été tuées dans cette émeute, il y a deux employés des postes. Le tumulte, loin de s'appaiser, alla toujours croissant. L'ordre ne fut rétabli que vers le matin. Sur le bruit du meurtre d'un étudiant, ses camarades partirent pour Halle et Iéna, et le lendemain matin ils revinrent avec une foule d'étudiants de ces deux universités. Le docteur Robert Blum, d'accord avec les étudiants réunis, avait remis une pétition au conseil municipal pour le prier de faire partir le bataillon de chasseurs et de confier le rétablissement de l'ordre uniquement à la garde municipal. Le conseil fit annoncer que le bataillon de chasseurs recevrait l'ordre de partir. Aussitôt tout le monde se retira. On demandait des obsèques solennelles pour les personnes tuées, mais le conseil municipal n'a pas consenti.

Le nombre constaté des morts est de 14. Le *Choral* de Luther, chanté par la foule, a produit une impression profonde dans toute la ville. L'ancienne défiance religieuse, inspirée par la dynastie régnante, à l'exception toutefois du roi, renaît. On craint beaucoup pour la liberté de la conscience. Outre l'infanterie, on a fait venir plusieurs régiments de cavalerie. La garnison est convoquée au château royal. Dans une assemblée d'étudiants on n'en comptait que 700 ; mais il y avait 2000 bourgeois. On déclara que le meurtre des citoyens devait être expié ; mais que l'on emploierait les voies légales. Il est décidé que l'on enverra une députation au roi, pour lui remettre une adresse.

Voici l'adresse du conseil municipal au roi :

« Sire, nous regrettons profondément avec nos concitoyens, amis de la » légalité et de l'ordre, les tristes événements qui ont eu lieu ici.

» Nous le déclarons respectueusement par devoir envers votre majesté, » nos concitoyens et nous-mêmes nous sommes d'autant plus peiné que, » pour rétablir l'ordre, on n'ait pas employé la garde communale, que, si » si elle avait été appelée, elle aurait détourné le malheur qui nous a tous » frappés. Nous supplions V. M. d'ordonner une enquête sévère contre » tous ceux qui ont pris part à ces événements de quelque côté que ce » soit. Dans ces temps d'agitation notre espoir repose sur la sagesse et la » justice de V. M. et dans notre confiance inébranlable dans votre solli- » citude pour le bien du pays. V. M. daignera recevoir l'expression du » dévouement de notre ville et de notre fidélité inébranlable. (Suivent les » signatures.) »

On a reçu à Liverpool, par le *Britannia*, les plus déplorables détails sur un grand incendie qui a ravagé New-York, dans la matinée du 19 juillet. L'année 1845 est fertile en incendies aux États-Unis. Philadelphie, Mobile, Wilmington, Pittsburg et Québec ont été victimes des fureurs de l'élément dévorant ; à cette liste il faut ajouter New-York. Tout l'espace entre Broad-Street, Exchange-Place, Beaver-Street et Broad-way ont été brûlés, ainsi que bon nombre de maisons dans les rues voisines. New-Street a été complétement détruite, 268 édifices ont été consumés. On va jusqu'à dire que les pertes ne s'élèvent pas à moins de 6 millions de dollars ; jusqu'à présent on n'a pu rien savoir de bien précis à ce sujet, mais on pense qu'on peut les évaluer à 5 millions de dollars. Le feu a commencé à deux heures et demie du soir le 19 juillet et n'a été éteint que le lendemain à midi. Les journaux de Halifax parlent aussi d'un terrible incendie à Saint-John, New-Brunswick. Les pertes sont estimées à 70,000 liv. sterl.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — M. Robillot, conseiller de préfecture des Vosges, vient d'être nommé sous-préfet de l'arrondissement de Remiremont, en remplacement de M. Brackenhoffer, appelé aux fonctions de conseiller de préfecture du Bas-Rhin. — L'administration des douanes vient de publier une circulaire qui annonce la conclusion d'un traité définitif de commerce entre la France et la république de la Nouvelle-Grenade. — Le ministre de l'agriculture et du commerce, venant des eaux de Vichy, est de retour à Paris. — Le conseil municipal d'Aurillac vient de décider qu'il serait élevé une statue en bronze, sur une des places de la ville, à la mémoire de Gerbert, précepteur de Robert, roi de France, le premier Français qui se soit assis dans la chaire de saint Pierre, sous le nom de Sylvestre II. — La ville de Beaune a ouvert une souscription pour l'érection d'un monument à Monge, né dans cette ville. — La duchesse d'Angoulême, abandonnant le séjour de Goritz, a décidément fixé sa résidence au château de Frohsdorff, qu'un trajet d'une heure seulement par le chemin de fer sépare de Vienne. Tous les membres de la famille impériale sont venus successivement visiter la duchesse.

VICTORIA A STOLZENFELS. — On écrit de Coblentz, le 16 août : « La Reine d'Angleterre est arrivée avant-hier à Stolzenfels. La bateau royal *der Kœnig*, à bord duquel se trouvaient S. M. B., le roi et la reine de Prusse, le roi des Belges, le prince Albert et le prince royal de Prusse, a passé le même jour devant Coblentz, à quatre heures et demie. Toute la population de la ville et les nombreux étrangers qui se trouvent dans ces murs s'étaient portés sur les quais pour assister au spectacle de la réception qu'on devait faire à la reine de la Grande-Bretagne.

» Lorsque le bateau à vapeur royal est arrivé en vue de la ville, à environ un quart de lieu en aval, la citadelle d'Ehrebrenstein a commencé le feu de toutes ses batteries. Les forts environnants et les batteries de la place y ont répondu, et ces détonations, auxquelles se mêlaient des feux de peloton tirés par toutes les troupes stationnées sur les quais, dans les forts et sur toute la longueur du front, ont produit un concert tel que l'oreille de l'homme en a rarement entendu de pareil. C'était un roulement sans interruption, dont les échos des vallées voisines répétaient les formidables accords.

» Le 15, il y a eu grand dîner au château de Stolzenfels. La table était de 30 couverts. Le prince de Metternich était du nombre des con-

cun desquels une question principale a été renvoyée : ainsi il y a la ... mité des hypothèques légales, celui du crédit foncier, celui de la publi- cité, de la transcription, etc., etc.

LA FRANCE ET L'ILE BASILAN. — Plusieurs journaux ont par[lé] dans ces derniers temps de l'intention qu'aurait eue le gouvernem[ent] français d'occuper l'île de Basilan. Nous trouvons à ce sujet les lig[nes] suivantes dans le journal la *Flotte*, que nous avons tous lieu de cr[oire] parfaitement informé.

« Nous croyons tenir d'une source certaine que M. Paris, command[ant] l'*Archimède*, retournera sous peu de jours dans les mers de Chine, po[r]teur de dépêches à l'amiral Cécille, relatives à l'occupation proposée [de] l'île de Basilan. Si nous sommes bien renseignés, le gouvernement fr[an]çais aurait renoncé au projet d'établir un comptoir sur cette île éloign[ée,] malgré les vives instances du contre-amiral commandant notre stat[ion] navale dans ces mers. Tous les renseignements qui nous sont parven[us] ne laissent aucun doute sur l'insalubrité de cette contrée éloignée.

» En même temps que l'Angleterre signait la paix avec la Chine, [son] pavillon flottait sur l'île Hong-Kong, à l'entrée de la rivière de Canto[n.] Malgré l'habileté toute particulière des Anglais pour coloniser, mal[gré] tous les avantages qu'ils peuvent retirer du commerce de l'opium et [de] la proximité de l'Inde, leur établissement de Hong-Kong ne paraît p[as] devoir arriver de sitôt à un grand état de prospérité. Les maladies [ne] cessent de frapper la population blanche d'une effrayante m[or]talité. On assure que la garnison de l'île, composée d'un régiment entier, pour être tenue constamment au complet, avait dû être tot[ale]ment renouvelée en moins de trois ans. »

SINGULIÈRE POLÉMIQUE. — *La Revue Catholique*, *la Lecture [et] la Censure*, dans un article intitulé : les Jésuites, M. Thiers et les é[lec]tions ; reproche à la presse libérale d'être violente, injurieuse et pass[ion]née. Voici en quels incroyables termes *la Lecture et la Censure*, ré[di]gée par des ecclésiastiques, donne à ses adversaires des leçons de c[on]venance. «.... Les Jésuites étaient seuls coupables, puisque seuls [ils] avaient été les premiers instigateurs, les ardents promoteurs de l'*ins[ur]rection cléricale*, de la *révolte épiscopale*, comme disent les nouve[aux] voltairiens, avec l'urbanité qu'on leur connaît ; seuls donc, les Jésu[ites] devaient porter la peine de leurs méfaits, et se voir expulsés ignomin[ieu]sement d'un pays auquel, nouveaux conspirateurs des poudres, ils av[aient] essayé de mettre le feu, en troublant, par la revendication import[une] d'un droit commun, la béate quiétude de nos triomphateurs révoluti[on]naires. Quelle audace, en effet ! aller attaquer la bête fauve jusque d[ans] sa tannière ! aller la relancer juste au moment où, après avoir essuyé [le] sang qui rougissait naguère sa gueule et ses griffes, elle commença[it à] tourner et retourner lourdement sur elle-même, tête sur queue, s[igne] infaillible d'un repos prochain !... Imprudents Jésuites ! vous n'avez, [en] vérité, que ce que vous méritez. Quoi ! le monstre, après bien des c[on]vulsions, avait enfin trouvé une position commode ; déjà il commença[it à] s'endormir, et ne demandait pas mieux que de vous laisser tranquille[s] jusqu'à son réveil ; et c'est alors, assure-t-on, que, peu jaloux de v[otre] propre repos, vous n'avez pas craint de lui faire entendre votre cri [de] guerre, et de le pousser du pied, en lui criant : Or sus, vil animal, l[ève-]toi et en garde !...

« Aussi, voyez comme il se dresse soudain sur lui-même, les oreil[les] tendues, le sang dans les yeux, la langue sur les dents ! Écoutez, com[me]

M. Brizeux pourrait répondre que ces personnages féodaux n'intéresseraient peut-être plus guère aujourd'hui dans un poème. Les guerres civiles de la Révolution auraient pu fournir un épisode ; mais ces guerres n'ont été qu'un accident ; elles sortent du fond habituel de la vie du peuple breton.

Plus de châteaux féodaux ; une bourgeoisie qui, là comme ailleurs, a accepté l'uniformité d'aspect, le niveau commun ; où donc trouver l'originalité, les traits nationaux, le caractère distinctif ? Dans le peuple seul, et c'est là naturellement que le poète a dû les aller chercher. Il a touché du passé les traditions principales, les points saillants, les choses qui ont laissé trace dans les mœurs. Il avait pour but, non point de peindre en détail les Bretons de tous les temps, mais seulement les Bretons de nos jours. Son livre, à ce point de vue, nous semble suffisamment compréhensif. Il répond à toutes les conditions d'une épopée familière et contemporaine.

Nous avons indiqué la sympathie de M. Brizeux pour le laboureur, pour l'ouvrier pauvre et résigné. Écoutons ses pèlerins au sortir d'une mine qu'ils viennent de visiter :

> O pauvres paysans,
> Nous qui trouvons la bêche et le fléau pesants,
> Et notre champ aride, et que le peu qu'il donne,
> Semé par le temps froid, par le chaud se moissonne ;
> Ce fer qui nous fatigue, ô pauvres laboureurs,
> A d'autres malheureux, coûta d'autres sueurs.
> Oui, de plus malheureux ! car jamais sur leur face
> Le souffle bienfaisant d'une brise qui passe,
> Jamais un beau soleil pour réjouir leurs yeux,
> Ou de fraîches odeurs sortant des chemins creux,
> Et jamais dans les blés, le chant de l'alouette,
> Que le fermier écoute en menant sa charrette !
>
> — Ah ! tu dis vrai, Litez, répartit avec feu
> Le prêtre, qui semblait comme inspiré de Dieu ;
> Sur notre vieux pays malheur, quand ses collines,
> Partout retentiront du fracas des machines,
> Lorsque les laboureurs seront des ouvriers,
> Et que nos frais étangs, nos ruisseaux, nos viviers
> Serviront aux conduits de quelque usine impure,
> Enfin le jour où l'art chassera la nature !
> Tout travail est béni ; mais nous autres bretons,
> Dieu nous fit laboureurs ; tels qu'il nous fit, restons.

Oui, le poète a raison ; c'est aux travaux de l'agriculture qu'il est nécessaire avant tout d'appeler l'homme. Sans doute comme il le dit si bien, *tout travail est béni*. Il ne faut pas proscrire l'industrie ; loin de là, ses progrès méritent la plus grande admiration ; mais pour peu qu'on ait l'esprit poétique et l'âme généreuse, comment ne pas s'affliger en voyant de quelle manière l'industrie, dans son état de désordre actuel, s'en va partout gâtant, souillant la nature, et écrasant le travailleur, en même temps qu'elle multiplie la richesse ?

Nous citerons une autre scène fort touchante. Loïc et Anna, le couple amoureux dont le poème raconte les aventures, réunissent à leur noce les mendiants et les estropiés. Il leur font servir un bon repas, puis les invitent à danser avec eux.

> En danse ! la bombarde entonne son refrain.
> Le clerc vient inviter Giletta, la pauvresse,
> Qui de plaisir rougit et d'orgueil se redresse :
> « A mon âge, dit-elle, y pouvez-vous penser ?
> » Avec un beau jeune homme, une vieille danser !
> » Devant vos habits neufs étaler mes guenilles !
> » Puis voyez sous mes bras, voyez mes deux béquilles ! »
> Mais Anne aussi priait un noble mendiant
> Qui, tout en disant non, la suivait cependant ;
> Bien d'autres font de même ; et déjà les besaces
> S'agitaient, les habits entr'ouvraient leurs crevasses ;
> Mais les cœurs bondissaient de joie ; il n'était plus,
> Grâce aux braves sonneurs, ni pauvres, ni perclus :
> Comme en ces âges d'or, lointain qui toujours brille,
> Tous ne formaient entre eux qu'une seule famille.

Pour donner une idée de toutes les tendances de M. Brizeux, pour indiquer la complète signification de son livre, nous terminerons, en transcrivant encore la ballade des Conscrits de Plô-Meûr. Quelle plus saisissante protestation contre les horreurs de la guerre !

> Jeunes gens désolés qui partez pour la France,
> Conscrits d'un temps de paix, emmenez l'Espérance !
> Elle vous guidera loin de nos verts taillis :
> Un jour vous reviendrez avec elle au pays.
>
> Un temps fut (que jamais seigneur Il ne renaisse) !
> Où tous ceux de vingt ans maudissaient leur jeunesse ;
> Par bandes chaque année on les voyait partir :
> Hélas ! on ne voyait aucun d'eux revenir.
>
> Les bourgs étaient déserts ; des gens usés par l'âge,
> Ou des enfants erraient seuls dans chaque village
> Partout, les bras manquaient pour semer ou planter,
> Et les femmes enfin cessèrent d'enfanter.
>
> Lorsque ceux de Plô-Meûr, pour ces grandes tueries,
> Furent marqués : « Le loup est dans nos bergeries,
> Dirent-ils en pleurant ; soumettons-nous au mal
> Et tendons notre gorge aux dents de l'animal. »
>
> Ils dirent au curé : « Nous partirons dimanche ;
> Prenez pour nous bénir, l'étole noire et blanche. » —
> A leurs parents : « Mettez vos vêtements de deuil. » —
> Au menuisier : « Clouez pour nous tous un cercueil. »
>
> Horrible chose ! on vit, traversant la bruyère,
> Ces jeunes gens porteurs eux-mêmes de leur bière ;
> Ils menaient le convoi qui priait sur leurs corps ;
> Et vivants, ils disaient leur office des morts.
>
> Beaucoup de gens pieux des communes voisines
> Étaient venus : leurs croix brillaient sur les collines ;
> Sur le bord des chemins quelques uns à genoux
> Disaient : « Allez, chrétiens, nous prierons Dieu pour vous. »
>
> Au milieu de la lande où finit la paroisse
> S'arrêta le convoi : ce fut l'heure d'angoisse.
> Dans la bière on jeta leurs cheveux, leurs habits,
> Et tout l'enterrement chanta *De profundis*.
>
> Les pères sanglotaient : il semblait que les femmes
> Dans leurs cris forcenés voulaient jeter leurs âmes ;
> Tous appelaient leurs fils en se tordant les bras ;
> Comme s'ils étaient morts, eux ne répondaient pas.
>
> Graves, et sans jeter un regard en arrière,
> Ils partirent, laissant à Dieu leur vie entière,
> Deux à deux ils allaient tout le long des fossés,
> Si mornes qu'on eût dit de loin des trépassés.
>
> Dieu reçut ces martyrs. Dans quelque fosse noire
> Leurs os depuis longtemps sont plus blancs que l'ivoire ;
> Quant aux parents la mort n'en laissa pas un seul :
> Pères et fils tiendraient dans le même linceul.
>
> Jeunes gens désolés qui partez pour la France,
> Conscrits d'un temps de paix, à vous, bonne espérance.
> Le monde est beau, partez ! De retour au pays,
> Fièrement, vous direz un jour : J'ai vu Paris !

H. H.

fr. 15 c. ; de Whitehall à Saint-John par bateau à vapeur, 150 milles (… kil.), pour 25 c. ; de Saint-John à Lapraire par chemin de fer, 15 milles (24 kil.), pour 50 c. ; de Lapraire à Montreal par bateau à vapeur, … milles (14 kil. 1/2, pour 50 c. Total, 401 milles (644 kil.), d. 2 88 ou 15 fr. 55 c. Ainsi, le voyageur américain peut faire 644 kilom. pour 15 f. … c., tandis que le voyageur français qui veut aller de Paris à Rouen, dont la distance n'est que de 137 kilom., ou le quart seulement de la distance ci-dessus, doit payer 16 fr. pour la première classe; 13 fr. pour la deuxième et 10 fr. pour le troisième. A raison de 10 fr. pour 137 kil., on aurait 40 fr. à payer pour aller de New-York à Montreal.

AQUEDUC SUSPENDU. — On lit dans le *Journal du chemin de fer* : « L'aqueduc suspendu jeté sur le fleuve Allegheny à Pittsburg sert pour le canal de la Pensylvanie, depuis la ville d'Alleghany jusqu'à celle de Pittsburg. Il vient d'être terminé ; c'est un travail unique dans le monde. Le plan avait été conçu par M. J. A. Roebling. L'aqueduc suspendu consiste en sept arches d'environ 160 pieds chacune, du centre de l'une des arches à celui de l'arche suivante. Il est suspendu par six piliers de maçonnerie et par deux arcs-boutaus. Le corps de l'aqueduc est en bois, ayant 14 pieds de large par en bas, et 16 1/2 en haut, avec 8 pieds 1/2 de profondeur sur les côtés. Il n'y a que deux cibles en fil de fer ayant chacun sept pouces de diamètre, et qui sont suspendus aux deux côtés de la masse du bois ; chacun de ces câbles consiste en 1,900 longueurs de fils de fer d'un huitième de pouce d'épaisseur, dont la force réunie dépasse 2 millions de livres. Les deux câbles réunis peuvent soutenir un poids de 2,000 tonnes. On a empêché l'oxidation des câbles au moyen d'un vernis durable appliqué à chaque fil de fer séparé. En outre, ils sont protégés par une enveloppe solide de fils recuits et bien peints. Les câbles ne s'étendent pas au-dessous du sol ; leurs extrémités se lient à des chaînes qui passent sous la terre et qui sont attachées à de larges plaques de métal couvertes de pesantes masses de maçonnerie, dont le poids résiste à toutes les pressions des chaînes. Les chaînes sont faites du meilleur fer de chaudières ; chaque barre est forgée d'une pièce sans soudure. Les chaînons ont 4 pouces, sur 1 pouce 1/2. Toute la maçonnerie, formant le point d'attache, est scellée avec du ciment et du mortier. On est assuré de la conservation des chaînes sous terre par la propriété bien connue de la chaux et du ciment d'empêcher l'oxidation. La longueur totale du corps d'aqueduc est de 1140 pieds ; celle des câbles réunis aux chaînes de 1283. Le poids total d'une arche est de 880 tonnes. »

EXPOSITION NATIONALE BELGE. — L'ouverture de l'Exposition nationale des beaux-arts pour l'année 1845 a eu lieu le 15 à Bruxelles. Deux discours ont été prononcés à cette occasion : l'un par M. Van de Weyer, ministre de l'intérieur; l'autre par M. Navez, président de la commission. L'Exposition comprend environ huit cents toiles ; on y remarque plusieurs tableaux de genre envoyés par des artistes français : Eugène Lepoitevin, Duval Lecamus, Bellanger, Eugène Isabey, Biard, etc.

LA TÊTE DU MARI. — Les habitants de Brooklyn (Etats-Unis), ont été mis en grand émoi par un fait étrange. Un individu étant mort, sa femme fit procéder aux funérailles avec une précipitation qui provoqua des soupçons. Elle s'était refusée à laisser exposer le corps comme cela se pratique d'ordinaire. La justice, prévenue, crut devoir procéder à l'exhumation. La fosse fut ouverte, et grande fut l'horreur des assistants, lorsqu'ils virent sortir du cercueil un cadavre décapité. La veuve fut aussitôt arrêtée, mais elle refusa d'abord de donner aucune explication. On s'adressa alors au médecin qui avait donné ses soins au défunt, et qui déclara avoir en sa possession la tête absente, en ajoutant qu'elle lui avait été vendue par la femme. Pour se justifier lui-même de ce singulier achat, il prétendit que, sur cette tête, se trouvait un cancer des plus hideusement curieux, sur lequel il avait voulu se livrer à des études importantes. La veuve a protesté qu'elle n'avait fait qu'exécuter un marché conclu entre le médecin et son mari, du vivant de celui-ci qui avait lui-même reçu le prix de sa tête.

ADRESSE ET MALADRESSE. — Nos lecteurs connaissent l'adresse des magistrats de Kœnisberg et la réponse du roi de Prusse. Une adresse conservatrice et adulatrice redigée par quelques ultra-royalistes, et adressée au roi, circulait depuis quinze jours dans cette ville, mais n'ayant obtenu qu'une douzaine d'adhésions, elle vient d'être supprimée. Le journal de Leipzick dit à ce sujet, en français : « Ce n'était pas une adresse, mais une maladresse. »

TRIBUNAUX.

COUR D'ASSISES D'ILLE-ET-VILLAINE.

AFFAIRE DU NAVIRE LUIZ D'ALBUQUERQUE. — TRAITE DES NÈGRES.

Audiences des 13 et 14 août.

7e témoin, Célestin Cotte, revenant du Sénégal sur le navire où étaient Bruneau, Moreira et Geffrin, il a entendu dire à ceux-ci qu'ils avaient, en 1842, porté des nègres à Bahia ; mais il ignore d'où ces nègres provenaient.

L'accusé. — Fixons bien cette date, c'est après leur séjour à Bathurst que ces hommes ont dit cela au témoin.

8e témoin, Dupont, dit François, marin au Hâvre, a fait le deuxième voyage du *Luiz d'Albuquerque*, et a entendu dire à Bruneau, Moreira et Geffrin qu'ils avaient, dans leur précédent voyage, porté à Bahia 56 nègres qu'ils avaient pris à l'île Saint-Thomas.

M. Ménard. — Était-ce avant le séjour à Bathurst ? — R. Mais oui, c'était en allant à Albreda… c'était des causeries du gaillard d'avant.

M. le président. Moreira n'a-t-il pas été soupçonné d'avoir mis le feu au navire, et n'a-t-on pas pensé qu'il voulait détourner les soupçons et les rejeter sur le capitaine ? — Je ne sais pas pour le capitaine, mais pour Moreira c'était drôle… Le soir où le feu se déclara, il prit le quart et nous renvoya tous, nous offrant de l'eau-de-vie à discrétion. Peu après qu'on l'eût vu avec une lumière sur le pont, l'incendie se déclara dans un baril d'eau-de-vie qui était près de sa cabane. Quant au capitaine, il sauva au péril de ses jours un baril de poudre qui était dans le pont.

L'accusé. Si j'avais eu la volonté de brûler mon navire pour gagner, comme on l'a dit, la prime d'assurance, je n'y serais pas allé m'exposer à me faire sauter.

M. Ménard. Vous deviez aller à bord du moment où le feu y était, car sans cela vous eussiez été coupable de baraterie; et une fois à bord vous deviez sauver la poudre, sous peine de sauter comme les autres.

L'accusé provoque sur ces faits quelques explications. Il lui importe, dit-il, de se disculper jusqu'au dernier soupçon du crime dont il a été déjà déclaré innocent. Il en résulte un débat étranger à l'affaire. Me Méaulle demande de lire à cette occasion un passage du rapport de M. le juge royal du Sénégal.

Le témoin insiste et donne quelques détails ; mais à la demande de l'accusé on lit une déposition faite au Sénégal par Gaultier, et dans laquelle celui-ci a déclaré ne pas savoir ce qu'il y avait dans la malle du capitaine.

8e Témoin. Chevalier, marin à Saint-Malo, a fait partie du 2e équipage et a entendu dire à ceux du premier équipage qu'ils avaient fait la traite en 1842. Il a été après l'incendie à Sainte-Marie de Bathurst, mais personne ne lui a parlé de cette affaire… C'est tous des Anglais, dit-il, j'entends pas ce jargon-là.

L'ACCUSÉ. — Et pourquoi avez-vous parlé d'une façon à Albreda et de l'autre à Gorée ? — R. Parce qu'à Albreda vous nous avez menacés de nous laisser pourrir sur les fourmillières, si nous ne disions pas comme vous… Un capitaine, ça se tire d'un pays étranger; mais que voulez-vous que fassent de pauvres matelots s'il les y abandonne ?

9e Témoin. Femme Robin de Saint-Malo. Son fils, actuellement en mer, lui a dit avoir porté des nègres à Bahia, alors qu'il fit le premier voyage du *Luiz d'Albuquerque*. La famille de M. Bellet a sollicité ce jeune homme de revenir à la déposition qu'il fit à Bahia.

L'accusé. — Tous ces gens veulent me perdre, parce qu'ils se sont mis en tête que, si je suis condamné, j'aurai à les indemniser de toutes les pertes qu'ils ont éprouvées en voyages, arrestations, etc.

L'on passe à l'audition des témoins à décharge.

10e témoin. M. Milrand, commissaire de l'inscription maritime à Nantes. Ce témoin a reçu les dépositions de Bruno et de Moreira, qui ont déclaré s'être parjurés dans leurs premiers interrogatoires, et y avoir été poussés par Geffrin. Le témoin, connaissant les habitudes rancunières des matelots, en a conclu que les hommes du premier voyage auraient voulu se venger de quelque acte de sévérité de leur capitaine. (Vive sensation.)

Il s'engage un débat assez vif sur cette disposition, entre le témoin et M. Ménard qui fait remarquer à celui-ci qu'il y a divergence entre l'acte qu'il a rédigé et sa déposition. Il résulte en effet du premier que c'est lui qui après avoir reçu la rétractation de Bruneau, a fait venir Moreira, tandis qu'aujourd'hui il dit que cet homme s'est volontairement présenté à lui pour faire sa rétractation.

M. Milrand rejette cette différence sur une erreur de rédaction.

M. Ménard fait en outre observer que Moreira est le seul qui jusqu'ici ait été payé, tandis qu'on doit à tout le reste de l'équipage. L'accusé répond qu'il a payé cet homme d'après les réclamations personnelles du consul de Portugal.

11e témoin, M. Dubois Guéhenneue, lieutenant de vaisseau, a été témoin de l'acte de rétractation ; il a trouvé que Bruneau et Moreira semblaient de très bonne foi.

12e témoin, le brigadier de gendarmerie Duclos, dépose du même fait.

13e témoin, M. Massiminte, consul de Portugal à Nantes, a servi d'intermédiaire à Moreira pour se faire rembourser de ses appointements, et dans cette circonstance, ayant appris de cet homme qu'il avait fait d'abord une fausse déclaration, il l'a engagé à se rétracter.

M. Ménard. — M. Massiminte sait-il si la traite est défendue à Bahia ? — R. Elle l'était il y a un an. J'ignore si elle l'est encore.

14e témoin, Bruno (c'est le matelot qui s'est le premier rétracté, et qui était cuisinier à bord du *Luiz*). — Geffrin et les autres m'ont forcé au Sénégal de mentir et de dire que le capitaine avait fait la traite.

Geffrin. — C'est un menteur ; il a du reste été élevé chez le capitaine, et sa famille est son obligée.

Le ministère public oppose à Bruno sa confrontation avec le capitaine son serment alors fait sur l'Evangile qu'il dit la vérité, et son insistance sur l'exactitude de sa déclaration.

Un juré. — Comment Bruno a-t-il su que M. Bellet avait un avoué à Nantes, et comment est-il allé trouver Me Vernes ? Comment, en un mot, a-t-il su que cet avoué était chargé des affaires de M. Bellet ?

A cette question d'une haute gravité, il est impossible de tirer une réponse de Bruneau qui semble n'y rien comprendre.

Dernier témoin. M. Haudais, négociant à Rennes. En 1842 ou 1843, son frère, commandant un bâtiment de l'Etat, à Bahia, lui a dit avoir visité le navire de M. Bellet et n'avoir rien remarqué qui pût faire croire à un fait de traite.

M. Ménard. — Mais alors on avait débarqué les nègres.

L'accusé. — Oui, mais le consul, M. de Vallat, était mon ennemi et faisait tout pour me prendre en faute.

A la suite d'un assez long débat sur ce fait, M. Bellet est amené à caractériser la traite des mots de *commerce infâme*. M. Ménard lui objecte qu'il y a au dossier des lettres de lui dans lesquelles il fait l'apologie de ce commerce.

L'accusé. — Sans doute, il est des cas où la traite est plus humaine qu'inhumaine. Ainsi croyez que mon cœur a saigné quand des chefs africains n'offrant de malheureux nègres et me disant qu'on les tuerait si je ne les prenais pas, j'ai dû résister à leurs offres. N'eût-il pas été plus humain de les conduire aux colonies faire du sucre et du café ? (Mouvement.)

On procède à la lecture des dépositions des témoins absents, et l'audience est levée.

A l'audience du lendemain 14 août, M le substitut Ménard a énergiquement soutenu l'accusation. Me Méaulle a présenté habilement et chaleureusement la défense de l'accusé, et après des répliques fort animées, le jury, qui avait entendu l'impartial résumé du président, a prononcé un verdict de non culpabilité. En conséquence, le capitaine Bellet a été acquitté. Quelques applaudissements ont accueilli ce verdict.

Revue germanique.

MOUVEMENT RELIGIEUX EN ALLEMAGNE.

Ce serait une grande erreur de croire que le mouvement religieux en Allemagne soit exclusivement théologique et qu'il ne date que de Ronge et de la tunique de Trèves. Semblable aux grands fleuves, les grands évènements ont une source lointaine, qui d'abord se creuse un lit sous terre, puis faisant irruption se fraie un passage à travers les obstacles, et recueille en grossissant tous les affluents des deux rives.

Le mouvement religieux qui vient d'éclater en Allemagne est depuis la révolution de juillet l'évènement le plus important et le plus fécond en conséquences politiques et sociales ; et d'abord dans tous les pays, même chez les sauvages, l'état politique est la suite logique de la base religieuse et philosophique.

Païen, juif ou chrétien, l'Etat n'a jamais été autre chose que l'application politique du système théologique. C'est pourquoi toutes les guerres religieuses ont été forcément politiques ; c'est pourquoi toutes les réformes religieuses ont amené à leur suite des réformes sociales ; c'est pourquoi toutes les contestations politiques et sociales refluent tôt ou tard vers le principe fondamental de la religion et de la pensée philosophique. Jésus disait en vain : « Mon règne n'est pas de ce monde. » Son règne a été

nouvel édifice du bonheur et de l'avenir. La jeune France n'a pas manqué à cette mission. La philosophie pratique et sociale est son œuvre, œuvre admirable. Eh bien, ce que la France, par ses écoles sociales, a fait pour la pratique, l'Allemagne l'a fait dans la théorie philosophique, en la rattachant à l'esprit révélateur du vrai christianisme. C'est en cela que l'alliance entre la France et l'Allemagne est compacte, indissoluble, une et indivisible. Toutes les guerres et tous les sols des deux pays ne sauraient briser cette alliance. Elle est gravée en lettres ineffaçables dans tous les cœurs, dans tous les esprits.

Déjà en 1813, Fichte propage ces principes de liberté et de bonheur national. C'est lui qui dans ses discours universitaires enflamme et invite la jeunesse allemande à briser le joug « de l'Italien anti-philosophique, afin de le chasser du pays de Montaigne, de Montesquieu, de Voltaire, de Rousseau, de Diderot, de Mirabeau et de Robespierre. » Après Fichte vient Hegel qui rejette un créateur tyran en dehors de la création, reconciliant, bon gré, mal gré Spinoza avec Jésus, On a beaucoup parlé du livre du docteur Strauss et de sa négation du Christ. Erreur ! Strauss est chrétien, mais chrétien hégélien. Tout en niant l'autorité des Evangiles, tout en soutenant avec les textes, que les miracles en ont été calqués sur ceux de l'ancien testament, Strauss, dans sa conclusion, rejetant le christianisme historique, admet et admire le christianisme philosophique. Pour lui, Jésus est l'idéal de l'humanité, le régénateur de l'homme en qui il incarne Dieu. Par sa mort, Jésus abolit le péché et nie la chûte de l'homme. Dieu n'est plus en dehors de la nature et de l'homme, mais en eux. Il est le centre rayonnant de la création.

Le but de l'humanité c'est le bonheur, l'égalité et la fraternité. Un pas plus loin, et nous frisons la cosmogonie de Fourier. Non seulement l'homme est appelé au bonheur et à la perfection de ses qualités divines, mais encore toute la nature, la terre aussi bien que les planètes, le règne animal et végétal aussi bien que le règne minéral. Tout cela s'accorde admirablement avec la révélation du Christ. Strauss avait donc raison de dire que s'il était vrai que Jésus n'eût point existé, la philosophie eût bien fait de l'inventer..

Après Strauss vient Feuerbach. Celui-ci développe encore mieux l'idée fondamentale de Hégel. Il fait une guerre à outrance au principe du Dieu personnel du judaïsme et du papisme, il attaque le christianisme soit catholique, soit luthérien, en ce sens qu'il est basé sur l'idée tyrannique et barbare de Jéhova, idée représentée dans l'Etat par un despote absolu ; il réintègre l'*anthropomorphisme* dans l'idée primitive de la trinité et en fait découler toutes les conséquences sociales des droits des hommes, soit dans la nature, soit dans l'Etat.

Cette philosophie, ces principes se propagent et se popularisent en Allemagne depuis trente ans, et ce ne sont pas les adeptes universitaires seuls qui en sont pénétrés, mais presque les deux tiers de la bourgeoisie, y compris les employés publics et les militaires. Tout Allemand d'abord est tant soit peu philosophe et théologien, il connaît la Bible qu'il lit dans l'excellente traduction de Luther ; puis, depuis 1830, les feuilles littéraires sont remplies de ces discussions qui se sont glissées jusque dans les romans ; nous l'avons déjà dit, depuis 1840 la littérature allemande est devenu exclusivement politique et sociale. C'est cette philosophie que les hommes prétendus politiques dédaignent, qui a créé le Zollverein ; qui lui a donné souffle de vie, en lui prêchant l'idée de l'unité de l'Allemagne. Elle a triomphé malgré les clameurs des libéraux constitutionnels de Bade, de Wurtemberg et de Bavière qui ont crié contre le despotisme et la suprématie de la Prusse.

C'est cette même philosophie, qui, malgré la censure, fait parvenir aux Allemands tout ce qu'elle dit, tout ce qu'elle pense.

C'est toujours cette philosophie qui réclame l'unité de la législation allemande l'unité du système des monnaies, des poids et des mesures, etc.

C'est encore cette philosophie qui a accéléré l'établissement des chemins de fer et qui en chasse les compagnies.

C'est enfin cette même philosophie qui, non seulement brise le lien hiérarchique en un jour, mais qui rétablit le lendemain la pureté évangélique dans le Christianisme, et dépasse d'un bond Luther, Calvin et les encyclopédistes du dix-huitième siècle.

Quelques journalistes français ont cru que Ronge n'est qu'un abbé Châtel allemand ; mais en Allemagne les personnes n'ont jamais aucune influence sociale, à moins qu'elles ne soient les interprètes d'un principe large et fécond. Voilà pourquoi les hommes politiques, qui ne représentent que des tronçons d'idée, n'ont jamais beaucoup d'influence en Allemagne. La tunique de Trèves a été le prétexte de l'avènement de Ronge ; mais la personnalité de ce dernier n'y est plus pour rien.

Il a été le premier à prononcer une parole qui a retenti dans tous les cœurs allemands, voilà tout son mérite ! C'est celui d'un homme qui se lève plus tôt que ses camarades pour dire que le jour vient de poindre à l'horizon. A l'heure qu'il est, Ronge est dans le mouvement ni plus ni moins que les laïques qui sont à la tête des communes néo-catholiques.

Le premier principe politique qui résulte de ce mouvement est le principe d'unité nationale. Jusqu'ici les catholiques romains ont toujours eu l'arrière pensée de se détacher de la Prusse. A peine étaient-ils Allemands. Ils relèvent de Rome. A tout moment, les provinces rhénanes menaçaient la Prusse de se soulever au nom de la religion catholique.

Lors de la querelle entre l'évêque de Cologne et le roi précédent, des documents furent livrés au gouvernement prussien, d'où il résultait que Rome avait l'intention de réunir les provinces rhénanes avec la Belgique, et de détacher la Pologne prussienne de l'Allemagne. Aussi la Prusse favorisera-t-elle les néo-catholiques, tant qu'ils seront occupés à s'établir, à former des conciles et à créer des communes. N'est ce pas là d'ailleurs un excellent moyen politique ? Et puis, pourquoi le cacher ? oui, toute l'Allemagne constitutionnelle sera tout ou tard prussienne ; elle

ami et ancien collaborateur, dans une brochure sur les pays constitutionnels, brochure dont il expie le crime dans la forteresse de Magdebourg. Voyez plutôt la France, ce cadavre gigantesque rongé des vers constitutionnels ! Qu'ont produit les constitutions de Bade, de Wurtemberg, de Saxe et de Bavière? La Prusse, pays monarchique mais philosophique, les a devancés sous tous les rapports. Le peuple anglais qui a une constitution, mais qui ne pense pas, est le peuple le plus misérable de la terre.

« La France, en décadence, quittant, désertant l'idée philosophique, rentrant dans l'idée protestante par le système constitutionnel, qui est basé sur le principe le plus immoral de la société, le hasard de la fortune; la France rentre dans le giron du papisme et par cela seul elle est devenue la proie de quelques banquiers et la risée de l'étranger. Que nous ferait une constitution piétiste, protestante? Quelques bourgeois essayeraient leur talent oratoire, crieraient à la corruption pour se faire corrompre par la noblesse et la royauté. Or, nous ne voulons plus d'un état chrétien, nous en avons fait bonne justice, nous réclamons l'état basé sur la philosophie, sur les droits du peuple, sur la liberté et l'égalité, et devant la loi du ciel, et devant la loi de la terre. Plus d'hypocrisie, plus de prêtres, plus de tartuffes ! Appelez nous athées, impies, hérétiques, n'importe ! Vous sentez bien que l'empire est à nous, les représentants de la raison et de la philosophie. Votre violence ne prouve que notre force. Tant que nous n'étions pas dangereux, vous nous avez laissé prêcher dans les chaires universitaires, croyant que nous ne nous comprenions point; et maintenant que nous jetons loin de nous notre lourd manteau théorique pour entrer en toilette élégante et légère dans les voies pratiques de la vie ; maintenant que la vérité philosophique se fait entendre jusque sur les chaires chrétiennes, jusque dans les cabarets pour se traduire en faits politiques, vous nous craignez, vous nous poursuivez, vous nous martyrisez. Il est trop tard ! L'Allemagne porte dans ses flancs un avenir dont elle n'a encore qu'une vague connaissance.

« Pour vous, détenteurs des droits de tous, cet avenir sera terrible, et il s'approche à pas de géant. Vous le sentez bien, hélas! tous vos palliatifs n'arrêteront pas le progrès. Le mouvement politique se métamorphosera en mouvement religieux, pour éclater de nouveau avec plus d'intensité. Il n'y a plus de salut. *Pereat mundus et fiat justitia!* »

Eh bien ! ce que M. Edgard Bauer réclame d'une manière brutale et révolutionnaire au nom de la philosophie, les néocatholiques et les amis du protestantisme le réclameront au nom de la religion, au nom de l'Evangile et du Saint-Esprit, Ce sera bien plus sérieux, bien plus dangereux ! Quand la conscience politique s'est trempée dans la foi chrétienne, elle est bien plus puissante, bien plus invincible que lorsqu'elle se manifeste par la doctrine négative et philosophique.

Voilà pourquoi le mouvement religieux en Allemagne a une immense portée sociale et politique, non seulement pour l'Allemagne, mais pour l'Europe entière !

Maintenant on peut supposer avec chance de probabilité que l'Allemagne, avant de recueillir tous les fruits politiques de la philosophie hégélienne, passera par la monarchie constitutionnelle de la Prusse, mais ce que l'on peut prédire dès aujourd'hui, c'est que le mouvement ne s'arrêtera pas là.

Le peuple allemand de 1845 ne se paie plus guère d'une forme politique plus ou moins libérale. Quant aux tentatives de réforme sociale, l'Allemagne est coutumière du fait. Trois siècles avant la révolution française, elle a formulé les droits de l'homme dans les douze articles des paysans. La guerre des paysans a duré vingt-deux ans, elle a été suivie par celle de trente ans et nous craignons bien que l'ombre de Thomas Munzer ne se lève une seconde fois dans les paisibles contrées de la Germanie. Espérons que la lutte sera pacifique. Le roi de Prusse est doué d'assez d'esprit pour comprendre que l'Allemagne d'aujourd'hui a une autre idée de la monarchie que les courtisans de tous les siècles. Il peut, s'il le veut, conjurer le danger, mais à la seule condition d'entrer largement dans la voie des réformes sociales. La science sociale seule est le terrain de réconciliation entre la monarchie et la démocratie. Hors de là, point de salut, ni pour l'une ni pour l'autre !

ALEXANDRE WEILL.

il y a chance pour l'acheteur d'être dépouillé par un précédent acheteur, chance pour le prêteur hypothécaire de voir disparaître son gage. Le *Journal des Débats* s'élève ensuite contre l'insouciance de la loi qui permet à un propriétaire d'aliéner ses biens à l'insu de tous, tandis qu'il peut emprunter sans que les tiers s'en doutent. Le *Journal des Débats* annonce qu'il poursuivra bientôt l'examen de la circulaire ministérielle adressée par M. Martin (du Nord) aux cours et aux facultés de droit appelées à donner leur avis sur la révision de la loi des hypothèques.

Le *Courrier français* dit des troubles de Leipzig. «... Ces désordres sont graves comme symptômes des dispositions de la Saxe sous un gouvernement qui, au lieu de ménager les sentiments du peuple, les a blessés par une sorte de bon plaisir religieux de la maison régnante et de la cour. La Saxe est une Belgique protestante avec un roi catholique, le vieux Guillaume de Hollande se trouva mal de la différence de religion entre lui et ses sujets, le roi de Saxe s'en trouvera-t-il mieux, lorsque son frère semble avoir parodié catholiquement et jésuitiquement la conduite protestante du prince d'Orange à Bruxelles? »

« Ce qui se passe en ce moment, dit le *Commerce*, au sujet des monnaies de billon est bien propre à caractériser l'imprévoyance de l'administration financière. Il est évident qu'en faisant prononcer la démonétisation par les chambres, M. Laplagne n'avait nullement songé aux difficultés d'exécution. Il a fallu que la rumeur populaire commençât à gronder, que des rixes et des désordres se manifestassent, pour que l'on se décidât enfin à admettre le principe de l'échange à bureau ouvert, qui aurait dû logiquement être proclamé dès le premier jour. Tout au contraire, l'administration des finances avait repoussé ce principe comme susceptible d'entraîner les plus fâcheuses conséquences, et pour vaincre sa résistance obstinée sur ce point, il n'a fallu rien de moins que les vives remontrances de la préfecture de police et ses justes alarmes pour l'ordre public. »

PETITE CORRESPONDANCE.

M. C. à Valence. — Vous recevrez bientôt, ainsi que tous nos amis, une instruction détaillée sur les fonctions des provinces.

M. B. à Dijon. — Reçu, merci. — Oui, mais à condition de passer par le centre. Ce sera fait, ayez patience. Rome n'a pas été bâtie, etc.

M. L. P. à Lorient. — Reçu. Merci. Vous devez déjà voir que nous sommes en bonne voie.

M. E. C. à Orléans. — Oui, nous avons reçu. — Vous avez raison mille fois pour le bulletin.

M. C. à Verdun s-D. — Reçu. Merci. Il n'était pas trop tard, mais il était temps. Pour votre passé, nous laisserons les choses en l'état

M. C. à Issoudun. — Reçu. Merci. Nous avons bien raison de compter sur vous. — Nous vous l'enverrons aussitôt trouvé.

M. J. à Toulon. — Vous n'en êtes pas moins un de nos meilleurs soutiens.

M. R. à Grandvillars. — C'est bien. — L'augmentation du prix du journal serait une mesure trop égalitaire, un impôt non proportionnel.

M. B. D. à Montpellier. — Bravo. Voilà du zèle! Remerciez nos amis de Nismes.

M. X. à Toulon. — Reçu. Merci. Vous serez tenu au courant.

M. de C. à la Guig... — Reçu. Merci. F. C. ne rentrera que dans quelques jours.

M. F. B. à Salins. — Merci. Le temps est à nous maintenant. Oui, c'est le dernier, jusqu'à la rente.

M. G. à Périgueux. — Reçu, merci. Ayez meilleure estime de la société française.

M. C. à Bergerac. — M. G. nous a transmis votre réponse. Merci.

M. D. à Tours. — Reçu. C'est bien. Merci à M. G.

M. K. à Marck.... — Nous savons bien que nos intérêts sont les vôtres. Bien. Lisez et annoncez.

M. L. G. à Saint-Etienne. — Reçu. Merci.

M. X. X. à R.... — Reçu. Merci. A. B. partage vos regrets. C. vous verra d'ici à peu de temps.

M. D. à Nantes. — 4 était une simple erreur de souvenir. Accepté pour 5.

M. D. à Boulogne sur-mer. — Reçu. Merci.

M. V. B. à Abbeville. — Inscrit. Merci.

M. P. E. D. à P. — Votre dévouement est accepté avec reconnaissance, et il vous est particulièrement compté à vous qui n'êtes pas entraîné par une foi complète.

Marchés.

Marché aux bestiaux. Maison-Blanche, 18 août. — Vaches laitières amenées 53, vendues 32 de 270 à 450. — Porcs maigres amenés 00, vendus 00. — Porcs gras amenés 90, vendus 90 à 1,20-1,18-1,16.

MARCHE DE SCEAUX, 18 août 1845. — Bœufs amenés 757, vendus 696, renvoi 61, à 1,16-1,08-00,96. — Vaches 314, vendus 308, renvoi 6 à 1,10-00,94-00,80. — Veaux amenés 518, vendus 514, renvoi 4 à 1,42-1,22-1,02. — Moutons amenés 11157, vendus 9852, renvoi 1605 à 1,16-1,20-00,96.

messes.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : 4 1/2, 116. — 4 p. 0/0, 110. — Emprunt, 81 50. — Belgique 1842, 106 1/2. — Id. 4 1/2, 102 1/2. — 2 1/2, 59. — Autriche, 415. — Société générale, 15.. B. Belgique, 642 50. — Haïti, 332 50. — Chemins de La Teste, , 210, 215. Bordeaux, 716 25, 720, 715. — Amiens, 627 50. — Montereau, 550. — Actions de Zinc Vieille-Montagne, 7550. — Union linière, 480. — Aveyron, 5550. Lin Maberly, 817 50. — Obligations de Saint-Germain nouv. 1227 50. — A terme : 2 1/2 belge, 59. — Chemins de La Teste, 212 50. — Amiens, 627 50. Bordeaux 720, 710. — Montereau, 555, 557 50, 552 50, 555.

5 0/0 compt....	1er C. 121 80	P. H. 121 85	P. B. 121 80	dr C. 121 80
— fin cour...	121 95	121 95	121 85	121 85
3 0/0 compt....	84 25	84 30	85 25	84 30
— fin cour...	84 40	84 45	84 35	84 45

au comptant.	1er C.	Der C.	Diffe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Diff.
O. de la Ville...	1400	1400	»	3 0/0 Bge 1840.	103 »	»	»
H. de France...	3245	»	H. 5 »	— Portugais...	»	»	»
C. Gou. 1000....	»	»	»	Esp. D. active.	»	»	»
C. Gan. 1000...	1130	1145	B. 5	5 0/0 Naples...	101 45	»	»
C. hypot......	600 »	» »	»	— Romain..	101 1/4	»	»
4 Canaux......	1280 »	»	»	Obl. Piémont.	» »	»	»

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	Diff.		
St-Germ.....	1110 »	» »	» »	Fin c. 1120, 1115.	H. 5
V. r. d......	525 »	530 »	»	— 525, 530.	H. [illegible]
— r. g......	340 »	345 »	» »	— 340, 347 50, 337 50, 345.	H. [illegible]
Orléans......	1277 50	1287 30	H. 7 50	— 1285, 1295, 1261 25, 1295.	H. 7
Strasb.......	280 »	283 75	H. 1 25	— 283 25, 280.	B. [illegible]
Rouen.......	1065 »	1070 »	H. 12 50	— 1067 50, 1062 50, 1075.	H. 7
Havre.......	900 »	905 »	H. 15 »	— 900, 910, 907 50.	H. [illegible]
Marseille	1067 50	1070 »	H. 10 »	— 1070, 1075, 1062 50, 1070.	»
Vierzon.....	792 50	» »	»	— 800, 785, 795.	H. 3

LONDRES, 16 août.		PRIMES. PARIS, 18 AOUT.	COULISSE
Consol.	99 1/8	3 0/0 F. c. 84 60 d 50.	Av. 84 40.
Esp. act.	» »	F. p. 84 70 d. un.	Ap. 84 12 1/2
Portug.	64 »	5 0/0 F. c. 122, 122 05 d. 50.	B. du Trés
Mexic.	35 1/8	— F. p. 122 65, 60 d. 50.	
Brésil.		Orléans, 31 août, 1305, 1295 d. 20.	Rep. F. c.
5 0/0 hol.	100 1/8	— au 15. 1330, 1320 d. 20.	3 0/0 15, 17 1/2
2 1/2 do.	63 1/4	Rouen, fin c. 1090, 1095 d. 20,	F. p. 17 1/2.
Rouen.	40, 41	Havre, 915 d. 20.	5 0/0 25, 10.
Orléans	49 3/4		F. p. 32 1/2.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 106,50 à 107,00; courant du mois, 107,00 à 00,00; 4 derniers mois, 110,50 à 110,00; 4 premiers mois 1846, 113,00 à 114,00.

LILLE. — Pas de courrier.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 114,00 ; septembre, 112,.. à 112,00 ; octobre, 111,00 à 110,00 ; novembre et décembre, 97,00 à 98,..

SAVON. — Ordre de livraison, 88,00 à 00,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 19 août.

7 h. 1/2 OPÉRA. —
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Mérope. Une Confidence. Les Précieuses.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Le Ménétrier.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — L'Homme à la mode. 3e Mari. Patineau. Péché...
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Le Précepteur. Mme Panache. Jongleurs. Le Chie...
6 h. 1/2 GYMNASE. — Chacun. 1re de la Vie en partie double. Le Mariag...
9 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Brancas. Le Docteur. Le Péché. L'Escadron.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Affreux Bandit. Etudiants.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Canal Saint-Martin.
6 h. 1/2 COMTE. — Crispin. Normande. Wamba. Les Sept Ogres.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 FOLIES. — Chanteuse. Télégraphe. Cendrillon.
SALLE VIVIENNE — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 h. à 5 h. — Le Déluge avant pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

...vahissement de la haute banque dans l'administration de l'État, ce sont les chefs de l'État eux-mêmes qui ont livré aux banquiers les clefs du trésor et toutes les grandes routes de France. Voyant cette trahison (car c'est vraiment trahison que l'ignorance et l'inhabilité poussées à ce point), nous nous retournons vers la Nation, l'avertissant qu'on la perd, qu'on la trompe, qu'on la ruine. Qu'arrive-t-il? La partie éclairée de la classe populaire, nous comprend, le sent avec nous qu'il y a là, après la question d'argent, si mal conduite, une question plus importante encore, celle d'une prépondérance nouvelle, celle de l'instauration définitive de la féodalité mercantile qui l'écrase de tout son poids.... Mais que peut cette classe ouvrière? elle n'a point de capitaux, elle n'a point d'influence, elle n'a point voix délibérative.

Mais la Bourgeoisie, elle qui est toute puissante, fera preuve sans doute de la même prévoyance et de la même lucidité d'esprit que le peuple, et elle va empêcher cet abandon insensé des droits du *souverain* au profit de quelques agioteurs.

Oui, en effet, la Bourgeoisie quoique plus lentement et avec plus de peine finit par comprendre; chaque jour, chacun nous dit que nous avons raison, que c'est à l'État et non pas aux banquiers que doivent appartenir les chemins de fer, comme les routes de terre, comme toutes les voies de communication; mais après avoir dit cela, chacun prête la main aux desseins des banquiers, ou pour mieux dire chacun *tend la main aux banquiers* qui achètent l'un après l'autre, moyennant quelques chiffons de papier, tous les membres influents de la bourgeoisie.

Et alors le ministère qui devait craindre que ses folies n'attirassent sur lui la colère publique, le ministère se voit assiégé, écrasé, étouffé par la masse des solliciteurs, qui avouant, le front haut et le rire sur les lèvres que la France se ruine, mais soutenant qu'il ne faut pas laisser à d'autres le profit du pillage, demandent, demandent, demandent des concessions de chemins de fer.

De tous les coins des provinces sont venus à Paris d'innombrables mandataires de toutes les localités faire curée de l'intérêt public: l'appât grossier offert par les banquiers de Paris les a tous pris: la province s'est ruée sur ces actions qu'elle paie cher, et qu'elle paiera encore plus cher par la suite; elle soupçonne, peut-être même voit-elle clairement le piége tendu derrière ces fallacieuses promesses; mais chacun a confiance en sa propre sagacité, chacun pense éviter le piége où tombera son voisin; chacun joue et joue pour soi.

C'est donc pour le jeu, pour un jeu égoïste, désordonné que la bourgeoisie a commis la faute dont nous la déclarons coupable, et d'autant plus coupable qu'elle avait l'intelligence de ce qu'elle faisait; elle savait que le Pouvoir s'était égaré et qu'elle avait à le ...tribuable. Qui construit à ses risques et périls le fameux chemin du Nord? C'est l'État... le contribuable. A qui appartiennent en définitive ces chemins? Aux banquiers; et qui les leur rachète deux et trois fois plus cher qu'il ne les ont payés? C'est l'actionnaire, c'est-à-dire encore le contribuable. Et que disons-nous? le contribuable, qui a déjà payé une fois les chemins, ne les rachète même pas, en consentant à les payer une seconde fois; il n'en rachète que les actions; car les chemins ne cessent pas d'appartenir aux meneurs de ces affaires, banquiers, agioteurs, pairs, députés, conseillers de toutes couleurs, qui, sous des noms divers, administrateurs, gérants, etc., etc., restent et resteront les maîtres de la direction et de la force mercantile de ces chemins, jusqu'au moment toutefois où il se sera fait une épuration dans ces hauts comités-directeurs, et où pairs, députés, banquiers de province, et autres subalternes, pipés et ruinés par leurs seigneurs et maîtres les banquiers parisiens, en auront été expulsés eux-mêmes, s'ils n'ont consenti à s'y faire les très-humbles esclaves des volontés princières des barons de la finance.

Et encore une fois que pouvions-nous, lorsque la France, nous voulons dire la portion la plus riche, la plus éclairée de la France, manquait sciemment à tous ses devoirs et abjurait tout patriotisme au temple de la Bourse?

Et maintenant on nous demande de signaler à l'indignation publique la coalition flagrante qui a pour objet de faire tomber le chemin du Nord entre les mains de M. de Rothschild! L'on veut que nous excitions le ministère à lutter contre cette coalition qui s'appliquera à tous les chemins comme elle a déjà été appliquée à celui de Tours! Mais comment faire? Comment voulez-vous que nous nous adressions au ministère, le premier de tous les coupables? Que nous l'engagions à tenir tête à M. de Rothschild, son seigneur et maître? Il semblerait au ministère que nous lui prêcherions la révolte contre son suzerain légitime.

Sur les deux chambres: — Mais elles ne sont pas là, et d'ailleurs ne se trouveraient-elles pas encombrées d'actionnaires et d'administrateurs de chemins de fer?

Sur l'opinion publique. — Mais sur quelle portion de l'opinion publique? Strasbourg, Lyon, Bordeaux, Nantes, etc., etc., (nous citerions toutes les villes du royaume) n'avons-nous pas vu à Paris vos députés, flanqués de toutes vos notabilités, venir solliciter, venir faire antichambre chez les ministres et les banquiers pour obtenir des concessions à tous prix, et si vous n'étiez représentées à Paris que par un petit nombre de vos citoyens, ceux-ci n'arrivaient-ils pas escortés des vœux et des désirs de la masse de vos habitants? Où sont les délibérations de vos conseils qui aient réclamé contre ce qui se faisait à Paris? Dans toute la France, un seul corps élu, la ...droit. Cette maxime à l'usage de toutes les puissances du passé, pourquoi ne voulez-vous pas qu'on l'applique aujourd'hui? La France a-t-elle mérité un meilleur sort en cette occasion par son patriotisme, par sa prévoyance, par son intelligence, par son désintéressement? Non, elle a été imprévoyante et intéressée; elle a ce qu'elle mérite, elle sera punie.

Mais sera punie en même temps la partie de la population qui n'a point participé à ces folies et à ces corruptions. Que ceci lui soit donc un avertissement, que, par une étude patiente et approfondie des choses, et par un sentiment plus profond de patriotisme et de solidarité, elle se rende de plus en plus capable de se substituer à ces libéraux abâtardis en qui s'éteint jusqu'à la dernière lueur toute pensée vraiment nationale et gouvernementale!

La peur de la fièvre.

Nous avons publié dans notre dernier numéro un article de la *Flotte*, dans lequel ce journal annonce que le ministère a renoncé à l'occupation de l'île Basilan, située dans les mers de la Chine. Basilan a un bon port; c'est une position commerciale et politique importante. Dans une guerre où nous aurions pour alliée l'Espagne, la France serait utilement placée à Basilan pour défendre les Philippines.

Le *Journal des Débats*, en reproduisant la nouvelle donnée par la *Flotte*, se borne à dire qu'il croit ce journal « parfaitement informé ». En vérité, nous voudrions savoir s'il n'est pas d'autres motifs au refus du gouvernement que ceux indiqués par le journal *la Flotte*. Comment! vous renonceriez à planter le pavillon de France sur une terre, uniquement parce que cette terre serait malsaine! Mais quelle terre nouvelle n'a donc pas ses maladies? Qui ne sait combien les premiers colons du littoral américain eurent à souffrir des rigueurs du climat? La race bretonne recula-t-elle pour autant? La vit-on fuir devant le danger, renoncer à sa sainte mission? Non, elle persista énergiquement, noblement, et, aujourd'hui, ces rivages, qu'elle a assainis par la culture, sont ceux du vaste et magnifique empire civilisé de l'Union. Le Hollandais a-t-il lâché pied devant les fièvres de Java, sa riche colonie? L'Anglais n'a-t-il pas, dans toutes les régions du globe, affronté les dangers et les difficultés des fondations coloniales? Aussi quels fruits précieux recueille à cette heure la grande et aventureuse nation!

On paraît vouloir, sans retour, étouffer notre ardeur; on prend, pour s'abstenir, des prétextes qu'en aucun autre temps de notre histoire on n'eût osé invoquer devant la France. On fait des rigueurs du climat un épouvantail pour les âmes bourgeoises. L'Angleterre, dit-on, voit ses enfants décimés dans la colonie de Hong-Kong. Eh! croyez-vous que, pour cela, l'Angleterre abandonnera sa nouvelle colonie? La voit-on se retirer lâchement du Sindh, du Kentch, de tant de provinces indiennes, où le typhus et le choléra et la dysenterie font incessamment des ravages? Mais ne

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 20 AOUT 1845.

UN CASQUE DE DRAGON.

La veille d'une des plus belles batailles de l'Empire, sous une cahute de bivouac, un capitaine de dragons et son trompette s'occupaient de leur grande tenue.

Le lendemain, les gardes impériales ennemies devaient étaler leurs riches uniformes... Mais l'empereur, qui ne se contentait pas de vaincre ses ennemis au combat, voulait encore les éclipser par la splendeur de la belle tenue de sa garde.

A quelle plus belle fête, des invités pouvaient-ils se parer, qu'à une victoire où les conviait l'hôte gigantesque qui payait ses festins avec l'or des vaincus.

— Grande tenue, dragonne au poing, disait le trompette à son jeune capitaine: en avant l'habit blanc...

Puis, en sifflant une sonnerie de trompette, il passait de la terre de pipe sur une tache roussâtre incrustée dans la laine du drap de son habit. Au milieu de cette tache assez étendue, un petit trou symétriquement carré, et d'un blanc plus éclatant que le reste de l'uniforme, attestait un raccommodage, qu'un tailleur aurait facilement reconnu avoir été fait par une main militaire, plus accoutumée à manier le sabre que l'aiguille.

— Comme Napoléon, disait le trompette, j'aime mon vieil uniforme de travail: l'ennemi l'a troué, c'est vrai; mais j'ai taillé en plein drap sur son dos de quoi faire plus d'une aune de couture. (Dans ce temps-là le système métrique n'était point en usage.)

Ces mille bottes à l'écuyère! les *gros talons* vont s'amuser demain matin. (On sait que la grosse cavalerie portait et porte encore le sobriquet de gros talons.) Allons, *Marengo*, dit le trompette en s'adressant à son cheval... demain, de bonne heure, je sonnerai, sur ton dos, une fanfare crânement embouchée... Nous ferons des petits sauts de barrière sur l'infanterie, et nous nous abattrons sur les parcs d'artillerie.... En une chasse soignée, digne de ton arrière-main.

Ce que disant, il caressait la croupe de son cheval gris pommelé en faisant un bruit sonore avec le creux de sa main vigoureuse.

Après il se mit à *astiquer* son sabre, dont il fit étinceler la lame sous le frottement précipité de la paume de sa main gantée. Cette caresse dernière donnait le dernier poli à l'arme qui devait le lendemain abattre les ennemis de la France.

Le trompette continuait à penser à peu près de la façon suivante:

— Oh! là, on va vous déshabiller... Faudra briller demain au soleil, comme à Austerlitz... et tirant son plumet du fourreau de toile ciré, il tira la tulipe de son casque. En arrangeant le ressort de la baleine emmanchée, il redressa la petite vis qui maintient le plumet sur la coiffure. La veille, son casque avait été bossué à une escarmouche.

Le trompette étendit proprement son uniforme à côté de ses bottes vernies par la cire à giberne, puis il lustra avec du baume de cœur, comme il disait, la fausse peau de tigre qui séparait en deux parties le dé de son casque aussi resplendissant que l'or.

Quand il eut fini cette opération, il tira de sa poche un peigne soigneusement enveloppé dans du papier; il démêla la crinière blanche qui terminait si magnifiquement cette belle coiffure de cuivre, réintégrée dans notre armée contemporaine lors de la formation de la magnifique garde municipale à cheval de Paris, copie presque exacte des dragons de l'ex-garde.

Quand le trompette eut fini la toilette de sa toilette, il prit un foulard de l'Inde à son capitaine, et essuya le casque doré de l'officier.

Le jeune capitaine était couché sur une litière de foin, et fumait nonchalamment une pipe hongroise toute enrichie d'argent. Il regardait avec complaisance le soin minutieux que prenait son brosseur à ne pas rayer la dorure de son casque.

La physionomie du capitaine se rembrunit lorsqu'il vit son trompette s'emparer du peigne qui avait servi à démêler la crinière blanche.

— Eh bien! tu manges la consigne?

— Pardon, cap'taine, j'oubliais le mot d'ordre.

— Tu sais pourtant bien que je t'ai prié de ne jamais toucher à la crinière de mon casque.

— Faites excuse, cap'taine; mais je pensais à la Bretagne, aussi, j'astiquais comme une machine.

— C'est bien de se rappeler ceux qu'on aime, quand on se prépare à se battre avec la mort.

Une larme glissa de l'œil du troupier, puis il s'élança sur une gourde accrochée à côté de sa trompette.

Pendant qu'il engorgeait un courant d'eau-de-vie, le jeune capitaine se retourna sur sa litière en poussant un soupir; et, en se cachant de son compagnon d'armes, il embrassait un portrait qu'il portait toujours sous son uniforme.

Dans le même moment, le trompette regardait l'heure à un petit oignon redondu, de l'époque de Louis XV, et il sortit tout-à-coup, non sans pousser un gros juron; car, dans sa précipitation, il avait marché sur ses bottes-miroir. Quand il fut parti, on entendit sonner la retraite. Les échos répercutèrent le bruit des tambours et des fanfares.

Alors l'officier se leva et contempla, d'un œil mélancolique, la crinière soyeuse de son casque. Il embrassa avec transport cette flamme noire, onduleuse et souple comme des écheveaux de soie.

Quand le trompette rentrait sous la cahute, le beau jeune homme était rouge et embarrassé comme une jeune fille...

Il boutonna son uniforme, ajusta ses aiguillettes, coiffa son chapeau à cornes, enroula son ceinturon de sabre autour de ses reins élégants, et commanda à son trompette de seller et de le suivre pour une promenade de nuit jusqu'aux avant-postes.

Le ciel était pur, les feux de bivouac pâlissaient devant la lumière scintillante des étoiles. Le calme de la nuit n'était troublé que par le *qui-vive* des vedettes et des sentinelles. Les deux cavaliers n'interrompaient leur galop que pour se faire reconnaître. Quand ils eurent dépassé le dernier cordon de vedettes, le capitaine arrêta son cheval sur train, et resta quelques instants absorbé.....

— Y allons-nous? s'écria tout-à-coup le trompette, quoique bien bas.

Le jeune homme ne répondit pas.

— Allons! une fois, deux fois, trois fois? reprit le trompette.

Le capitaine restait toujours immobile: l'indécision avait fait place à l'entrain qui animait les deux cavaliers.

Le trompette alors comprenant qu'en insistant davantage, il deviendrait indiscret, se posa militairement sur son cheval, en ajustant ses rênes aussi précisément qu'un instructeur sortant de l'école de Saint-Germain.

Le capitaine fixait du regard une lumière qui semblait une étoile égarée à l'horizon, puis il désenfourcha, accrocha son sabre au crochet de son ceinturon, et remettant les rênes de son cheval aux mains de son trompette, il s'apprêtait à partir en recommandant à son compagnon de l'attendre. Comme il s'en allait.....

— Cap'taine! cap'taine! s'écria le trompette.

Le capitaine s'arrêta, et revint sur ses pas.

— Garre aux vedettes de l'ennemi.

— Je suis bien informé, il n'y a pas de danger d'ici à deux lieues.

— Et les rondes!

— Ce n'est pas la première fois que je les ai évitées.

— Tenez, cap'taine, croyez-moi, si vous voulez, si ça s'peut: laissez-moi y aller à votre place, dit le trompette en balbutiant d'un air embarrassé; vaut mieux que l'armée risque un trompette qu'un bon officier.

Le capitaine réfléchit et parut on ne peut plus tourmenté.

— Croyez-moi, cap'taine, si je manque à l'appel n'y a guères que mes tuyaux de cuivre qui en perdront la musique.

Le jeune homme hésitait de plus en plus à répondre.

— Allons, cap'taine, j'ai mes petites bottes; j'courrai comme un singe; et ce disant, le trompette prenait ses pistolets dans ses arçons et les passait entre son frac et son ceinturon.

— Écoute, dit le beau jeune homme en s'efforçant de vaincre son agitation, si je manque demain à l'appel... je n'ai plus d'espoir... car c'est demain que je gagne tout, si je gagne mes épaulettes...

— Les grosses graines? interrompit le trompette.

Sans faire attention aux paroles de son compagnon, le jeune capitaine continua.

— Là, dans la vallée, au bord de la petite rivière, à côté de la passerelle de la route que l'on a coupée hier, il y a un tronc de saule, non loin du moulin à eau. Le bruit du moulin couvrira le bruit de tes pas. Pourtant, approche prudemment. Songe que je te confie une mission que je ne devrais peut-être accomplir que moi-même. Comprends-tu?

— Oui, cap'taine.

— Comprends-tu bien?

— Oui, cap'taine.

— Prudence, discrétion!

— Oui, mon... capitaine, répondit le trompette comme pour donner plus de valeur... à comprendre.

averti par des personnes honorables, se transporta au dépôt de mendicité, accompagné d'un médecin, M. Payne. Il entra dans la cour, manda le directeur, et ordonna que l'on fit comparaître devant lui dix pauvres pris au hasard dans l'atelier des hommes. Après les avoir engagé à dire la vérité sans crainte et sans exagération, il procéda à leur interrogatoire dans les termes suivants :

Etes vous employé à pulvériser des os? — Oui. — Est-il vrai que les pauvres de votre atelier aient l'habitude de manger la viande, de ronger les cartilages, de sucer la moëlle de ces débris? — Oh! oui, répondirent-ils tous. Huit sur dix avouèrent qu'ils avaient souvent pris leur part de cette dégoûtante nourriture pour assouvir une faim atroce; les deux autres n'en avaient point mangé, mais ils confirmèrent la déposition de leurs camarades. — Ces os vous font ils donc grande envie?—Nous nous jetons dessus avec empressement, Lorsqu'un de nous voit un bon os que les autres n'ont pas remarqué, il s'efforce de le dérober aux yeux de ses camarades et le cache en attendant l'occasion favorable pour le manger. —En avez-vous quelques-uns de cachés?—Oui. Et alors plusieurs d'entre eux allèrent déterrer des os enfouis dans le cendrier; le magistrat fit remarquer au directeur qu'ils sentaient horriblement mauvais.

Ces faits, ajoute le *Times*, ont été portés à la connaissance du gouvernement; mais il n'en est résulté aucune amélioration dans le régime de la maison de travail.

Lorsque des infamies de cette nature peuvent se produire dans une société, la société n'est-elle pas jugée?

On annonce que M. Deschamps, ministre en Belgique, aurait, par ordonnance récente, interdit aux femmes les fonctions de l'administration des postes. On donne pour motif à cet acte de proscription la curiosité, l'indiscrétion, assez communes chez les personnes du sexe. Il paraît que presque toutes les plaintes en violation du secret des lettres sont portées contre des femmes. Ce serait le cas de surveiller avec fermeté le choix des directrices; mais il est cruel de fermer systématiquement une carrière aux femmes, qui trouvent si peu l'emploi de leur activité, et qui demandent en vain, le plus souvent, à la société le droit de vivre indépendantes par le travail.

En France, sur 1 563 bureaux de postes, il y en a 953 occupés par des femmes. Nous espérons que notre pays restera libéral envers les femmes, et continuera à donner l'exemple au monde pour leur sage et progressive émancipation.

Au moment où une mesure sévère atteint le sexe en Belgique, M. Eugène Sue, dans un chapitre du *Juif errant*, prenait sa défense, et exprimait de vives et profondes critiques que nous reproduisons avec un grand plaisir :

(Adrianne de Cardoville et Djalma causent de leur union prochaine.)

« Ne vous méprenez pas sur ma pensée, mon ami, l'amour de deux êtres qui, comme nous, après mille patientes expériences de cœur, d'âme et d'esprit, ont trouvé l'un dans l'autre toutes les assurances de bonheur désirables du présent, ... jure; ce que je veux,... c'est vous fixer par l'attrait, vous enchaîner par le bonheur, et vous laisser libre... pour ne vous devoir qu'à vous-même.

Djalma avait écouté la jeune fille avec une attention passionnée. Fier et généreux, il idolâtrait ce caractère fier et généreux. Après un moment de silence méditatif, il lui dit de sa voix suave et sonore, et d'un ton presque solennel :

— Comme vous, le mensonge, le parjure, l'iniquité me révoltent;... comme vous, je pense qu'un homme s'avilit en acceptant le droit d'être tyrannique et lâche; quoique résolu de ne pas user de ce droit,... comme vous il me serait impossible de penser que ce n'est pas à votre cœur seulement, mais à l'éternelle contrainte d'un lien indissoluble, que je dois tout ce que je ne veux tenir que de vous; comme vous, je pense qu'il n'y a de dignité que dans la liberté... »

Procès des charpentiers.

Demain seize ouvriers charpentiers comparaîtront devant la police correctionnelle sous l'accusation du délit de coalition; demain le ministère public épuisera toutes les ressources de son éloquence pour présenter ces hommes sous les plus noires couleurs et pour appeler sur eux les rigueurs de la loi. Nous plaignons le magistrat chargé de soutenir l'accusation. Les procureurs du roi ont, comme les autres hommes, une raison et une conscience dont la voix, quoi qu'ils fassent, s'élève parfois puissante et forte et jette le trouble dans leur esprit. On n'est pas sans avoir regretté plus d'une fois déjà les poursuites que, dans un moment de colère, on a intentées un peu légèrement; on n'est pas sans éprouver quelque remords de s'être montré sévère envers de braves ouvriers qui n'ont fait qu'user paisiblement du seul moyen qui fût à leur disposition pour obtenir une augmentation de salaire, tandis qu'on tolérait, sans mot dire, la coalition formée par les maîtres pour repousser cette légitime demande.

Quand le parquet est entré dans une voie, il ne recule jamais; aussi nous attendons-nous à voir le ministère public imposer silence à ses scrupules et poursuivre les charpentiers comme de véritables malfaiteurs. Cepen-

---

(1) *La femme prend le nom de son mari.* Du reste, depuis long-temps la haute aristocratie féminine s'est révoltée contre cette étrange prétention de la partie la plus laide et la plus barbue du genre humain, qui aime assez à être non pas *moitié*, mais *tout* dans le mariage. — Ainsi, par exemple, une jeune personne du nom de Montmorency épouserait quelqu'un du nom de Crillon, qu'après son mariage elle signerait toujours fièrement *Montmorency de Crillon*.

(2) La femme est en état de minorité perpétuelle, et ne peut aucunement disposer de ce qui lui appartient.

(3) Au père *seul* est réservé de diriger l'éducation des enfants; le père *seul* a le droit d'autoriser leur mariage, que la mère y consente ou non, peu importe; et pourtant, qui ne sait l'admirable sagacité, le merveilleux instinct du cœur maternel, surtout lorsqu'il s'agit de sa fille?

(4) La femme doit suivre partout son mari, depuis la glace des pôles jusqu'à la zône torride inclusivement, quels que soient les goûts, la santé de la créature enchaînée aux caprices masculins, fût-il mortel à son cœur de quitter une mère ou des enfants adorés; *l'homme* peut aussi empêcher la famille de sa femme de mettre les pieds chez lui, il jouit en un mot de bien d'autres *jolis... jolis droits du Seigneur* ! qu'il serait trop long d'énumérer ici.

E. S.

« Je suis heureux de pouvoir dire que, d'après toutes les versions, un entier hommage doit être rendu au représentant de la France à Beyrouth; que le consul ou celui qui gère le consulat en ce moment, M. Poujade (de l'Ile de France), a excité non seulement la sympathie naturelle de tous ses concitoyens, mais encore l'admiration générale de toutes les personnes qui se trouvaient alors à Beyrouth, pour le courage, l'énergie et l'activité qu'il a déployés. (Approbation.) J'espère que cet éloge dans la bouche d'un pair de l'opposition, ne lui nuira pas aux yeux du gouvernement. »

M. Guizot, ministre des affaires étrangères, répondit : « M. Poujade a déjà reçu une partie de la récompense qui lui est due. »

M. Eugène Poujade, gérant depuis deux ans le consulat de Beyrouth, vient d'être nommé chevalier de la Légion-d'Honneur. Le pays ne saurait trop honorer ceux qui le représentent au dehors avec intelligence et avec honneur.

On écrit de Madrid, 13 août :

« Un journal progressiste annonce que l'on a enlevé de leurs bataillons respectifs un grand nombre d'officiers des divers régimens de la garnison de Madrid. On les a fait partir de la capitale brusquement avec des passeports pour se rendre à 20 et 30 lieues de distance.

» La marine reçoit des augmentations de la plus grande utilité. La garde civique rend d'éminents services pour la police et la sécurité publique; enfin, on fait de grandes réparations aux routes, et les travaux publics sont conduits avec activité. Il faudrait fermer les yeux à la lumière du jour pour ne pas remarquer ces symptômes frappants d'amélioration publique.

« Les actionnaires de la banque d'Isabelle II se sont réunis sous la présidence du commissaire royal, M. Francisco Xavier Isturiz. Le secrétaire de la banque a donné lecture d'un mémoire bien rédigé sur les opérations de cet établissement. La direction soumet aux actionnaires deux résolutions importantes : l'une pour la distribution d'un dividende de 2 p. 0/0 suivant la valeur nominale des actions équivalant à 5 p. 0/0 de la valeur effective; l'autre pour l'application de 2 millions 400 000 réaux au fond de réserve de la banque. Ces résolutions ont été adoptées par les actionnaires. On a procédé ensuite au remplacement des directeurs prévu par les règlements. Il y avait 507 votants. Ont été élus : MM. de Salamanca, Carriquiri, Brian, Recur-Ortiz de Taranco et Aniceto de Alvaro. La compagnie française, qui se proposait de construire le chemin de fer de Madrid à Irun, et dans laquelle figuraient, comme on l'a annoncé, MM. de Fezensac, de Saint-Priest, d'Arlincourt, Thomas, Béchet, Mirmon, etc., paraît avoir rencontré de sérieuses difficultés auprès de l'administration, et on croit généralement que la commission se dispose à quitter Madrid sans avoir obtenu une solution satisfaisante. »

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Dimanche dernier, à Bordeaux, le duc et la duchesse de Nemours ont entendu la messe dans leur appartement. Un autel avait été dressé en avant du petit salon. Un vicaire-général y a dit la messe comme le jour de l'Assomption. Une légère indisposition a em...

Le jeune officier eût un petit mouvement de mauvaise humeur.

— Oui cap'taine, reprit le trompette, s'étant aperçu que son officier était contrarié qu'on lui rappelât son quartier de noblesse.

Le capitaine rassura son trompette en disant :

— Mon brave camarade, ton père a servi mon père. Aujourd'hui il n'y a plus de serviteurs, il n'y a que des amis...

— Merci, monsieur le comte.

— Eh bien?

— Ah! pardon... J'm'oubliais encore... un reste d'habitude.

— Assez, assez. Ecoute-moi bien.

Et le beau jeune homme prit la main de son compagnon et continua ainsi.

— Je te donne ma parole d'honneur... que si je n'avais pas promis à... (il s'interrompit) que si je n'avais pas juré de mourir demain ou d'être colonel... Je te donne ma parole de gentilhomme que si tu ne m'avais pas averti que je pusse tomber au pouvoir de l'ennemi, j'irais où je te laisse aller.

— C'est dit, cap'taine.

— Merci mon brave Michaud. Vas donc, et rapporte-moi ce que tu trouveras dans le tronc du saule.

La petite lumière fixée du regard par l'officier était un signal d'avertissement.

Quoiqu'à pied, Michaud partit au galop, et bientôt on n'entendit plus que le bruit des voix lointaines des vedettes de l'armée française.

L'officier fit entrer les deux chevaux dans un petit taillis, et il attendit avec anxiété.

Le vent changeant tout-à-coup, apporta aux oreilles du capitaine le tic-tac du moulin à eau. Bien qu'on ne l'entendit pas, le cœur du jeune homme battait bien plus fort. Les minutes lui semblaient des siècles. Un coup sec vint briser l'air en se mêlant au bruit du moulin. Le cœur de l'officier se serra. Une sueur froide s'échappa de son front. Il lui sembla que Michaud était tué! Il se reprochait amèrement une noble confiance qu'il taxait de lâcheté. Hélas! pauvre jeune homme, qu'il se trompait généreusement, car c'était par amour qu'il s'était fié à son compagnon.

Ne pouvant résister plus longtemps à son inquiétude, il attacha le cheval du trompette à un arbre, et partit au galop le sabre pendu au poing par sa dragonne. Sa généreuse préoccupation lui faisait négliger la prudence à laquelle il venait de se soumettre.

A peine eut-il fait quelques temps de galop, en descendant dans la vallée, qu'il rencontra son fidèle Michaud.

— Eh bien? s'écria-t-il.

— Voilà le poulet! riposta le trompette, en montrant une lettre.

L'officier s'en empara avec transport, tout en questionnant Michaud sur ce qui lui était arrivé.

— Rien, presque rien... Mais laissez moi monter en croupe... et filons...

Michaud était mouillé jusqu'à la ceinture.

Le cheval du capitaine était un cheval de sang, peu accoutumé à se sentir un cavalier sur la croupe; aussi quand le trompette eut sauté derrière son capitaine, le cheval détacha deux ou trois ruades maîtresses. Mais Michaud avait des genoux de cavalier et un aplomb de casse-cou. D'ailleurs, il s'appuyait des mains sur les hanches de son capitaine, qui tenait en selle comme un centaure. Le capitaine enleva son cheval du bridon, rendit la main, le poussa à fond de train, et l'explication fut terminée.

— Michaud et Henri IV! s'écria le trompette.

Le jeune comte s'appelait Henri.

— Silence! Si tu crains quelque chose...

— Ce n'est pas le bruit que je crains; les sabots du cheval en font plus que moi.

— Oui... mais l'ennemi pourrait croire que c'est un de ses chevaux... Il y aurait au moins hésitation.

— Silence dans les rangs! gromela le brave Michaud, gai comme un homme qui vient d'échapper à un péril.

Quand les deux cavaliers furent arrivés au petit taillis, où le capitaine n'avait pu rester, malgré sa résignation prudente. Le trompette enfourcha son cheval, et Henri et Michaud arrivèrent dans leur hutte aussi vite qu'à la course ou fait deux tours de Champ-de-Mars.

Les chevaux étaient tellement couverts d'écume, que le capitaine pansa le sien lui-même; car il songeait au lendemain, et il comprenait qu'un cheval de moins pouvait l'empêcher de devenir colonel... Il est des soins dont le trivial même tourne au profit de l'amour. Le capitaine était peu riche; il n'avait que ses deux chevaux de service, et il en aurait voulu avoir une centaine à faire tuer sous lui.

Michaud bichonnait *Marengo*, en lui sifflant des airs de trompette, et disait d'un ton triomphant : Y a du nouveau! y a du nouveau!... J'vas vous dire ça tout bas, cap'taine. Vous verrez si ça vaut la peine de réveiller l'état-major.

Le pansement fini, le soldat termina le cheval de son officier, songeant seulement alors à décrocher son sabre; puis il fit un bouchon de paille... avec lequel il essuya la lame de sa latte..: Elle était ensanglantée!...

A cet aspect, le jeune officier fut tellement saisi, qu'il suspendit la lecture du billet que Michaud venait d'enlever au péril de sa vie...

Henri avait trop bonne opinion de son soldat, pour douter un seul instant qu'il n'eût été contraint par la nécessité de dégaîner pour sa défense. Les premières paroles de Michaud ayant rapport à son événement, respiraient un mystère, dont l'éclaircissement pouvait amener la découverte d'une circonstance favorable à l'armée, favorable à la France, favorable à l'amour, puisque l'amoureux devenait possesseur du secret intéressant pour l'armée.

— La chose peut-être utile à votre avancement (c'est ainsi que Michaud emmancha la conversation.) L'ennemi n'est plus à deux lieues d'ici; ses avant-postes sont sur la lisière du petit bois en haie, longeant la petite rivière du moulin. C'est vous, cap'taine, qui deviez aller au saule, j'ai travaillé pour vous... donc à vous l'honneur.

— Tu es certain de ce que tu avances?

— Aussi certain que nous serons colonel, demain dans l'après midi au plus tard. Figurez-vous, cap'taine, j'arrivais à pas de loups sur la poste aux lettres de la nature, lorsque j'aperçus quelque chose de long qui ressemblait à un homme. Je fis ma reconnaissance... Erreur heureuse, ce n'était qu'un de moins; un mort, quoi, un fantassin du 47e, son numéro sur son aigle, comme de raison. Je le tâte, il était encore tout chaud. Il a donc été tiré en duel, que je me dis; mais il avait sur dos une chemise de 40 livres, qui n'est pas d'ordonnance dans les renseignements particuliers. Je le retournai, pour voir si sa montre battait encore. Cré mille bottes à l'écuyère!... une poignée d'épée russe était enfoncée dans ses reins, sa main gauche serrait un morceau de la lame brisée. Plus de doute, assassinement de la sentinelle perdue! Je me méfie alors, et je découvre que la fumée du moulin est trop abondante pour des personnes seules. Il doit y avoir là quelque supérieur à grande queue qui se fait rôtir quelque volaille. Le meunier nous vendrait du bon vin; c'est vrai, mais c'est un ennemi tout de même, et plus, ça pourrait bien être un espion. A preuve qu'un garçon de moulin, qui faisait semblant de ranger des filets dans un petit bateau, m'a envoyé un coup de coup-de-poing (pistolet), qui n'a pas fait plus de bruit que de besogne. Alors je me suis mouillé les pattes, et j'ai lavé le meunier et son bonnet de coton dans sa propre rivière. Heureusement que j'avais déjà la lettre, car si je m'étais senti touché, je l'avalais!

— Merci, mon brave Michaud.

— Voilà pourquoi je vous ai un peu mouillé les effets. Maintenant, cap'taine, croyez-vous qu'on donnerait une fausse alerte en disant la chose?

— C'est tout?

— Oui cap'taine.

— Je vais à l'état-major.

Henri sortit.

Effectivement, l'ennemi avait changé ses positions, il s'était avancé sur des terrains où il comptait qu'il lui serait plus facile de paralyser la cavalerie française, en grand nombre à cette affaire. Les informations apportées par les espions étaient la cause de ce mouvement en avant de l'armée ennemie.

Quand le jeune capitaine eut quitté la cahute, Michaud se dépouilla de son *charivari*, mouillé malgré sa bazane, s'allongea sur la paille, où il s'endormit de suite, après s'être couvert pudiquement de son grand manteau gris. Michaud avait une peau de troupier indifférente aux tracasseries des chalumeaux de paille.

Lorsque le jeune capitaine rentra, il s'assura du sommeil de son compagnon de bivouac, puis, il s'approcha de sa lumière, se coucha sur son chabraque de service étendue sur le foin; et, la tête appuyée sur sa main, il lut et relut sa lettre, tout en regardant son casque et le portrait qu'il avait mis à côté de lui. Il ne s'interrompait que pour embrasser la crinière de son casque. Sur ces flots d'ébène, comme autant de petites gouttes de rosée, sur la feuille au matin, roulaient de petits diamants, dont le poli élastique reflétait la lumière qui éclairait la lettre. Ces gouttelettes rondes et mouvantes, ces perles éclatantes comme l'acier bruni, c'étaient des larmes, des larmes de bonheur. Avant que Michaud ne fût éveillé, le jeune amoureux baisa tous ses trésors.

A. LORENTZ.

(*La suite à demain.*)

d'un habitué du lieu. Le prince fit remarquer à son compagnon de voyage que son frère avait été dignement reçu à Brive, et il parut lire le journal avec intérêt.

DÉCONVENUE DIPLOMATIQUE. — Le courrier de cabinet français, M. Perrier, était parti de Calais, dit le *Morning-Post*, sur un bateau pêcheur, le 10 août, ayant une dépêche du roi des Français à remettre à la reine d'Angleterre. Il s'efforça avec son petit bateau d'atteindre l'escadre anglaise, et l'ayant aperçue, il se mit à faire tous les signaux que peut faire une petite embarcation espérant se faire remarquer. Vainement il essaya d'appeler l'attention du bâtiment royal. Peut-être l'étiquette commandait-elle aux officiers de ne pas s'arrêter. Cependant les trois bateaux à vapeur qui suivaient crurent devoir imiter l'exemple du navire royal, ils passèrent sans s'occuper le moins du monde du courrier de cabinet. Vainement M. Perrier, en grand uniforme, montrait la dépêche qu'il tenait à la main, les trois bateaux à vapeur filèrent sans que M. Perrier eut pu remettre sa dépêche : il rentra à Calais rapportant sa dépêche à son grand mécontentement.

LE VÉRITABLE LOUIS XVII. — M. Hébert, ex-directeur-général des postes de l'armée d'Italie, adresse à un journal cette lettre assez singulière : « Tous les journaux annoncent la mort du duc de Normandie, se prétendant fils de Louis XVI. Si cette prétention était justifiée, il serait âgé de 60 ans. Si le duc de Normandie est le même personnage que j'ai vu à Rome dans les premiers jours de mai 1810, en état d'arrestation, subissant un interrogatoire dans le cabinet de M. le général Radet, général de gendarmerie, il serait effectivement fils du roi Louis XVI. Cette conviction, je l'ai puisée dans celle de M. le général Radet, qui venait d'interroger le prétendant, de lire les pièces dont il était porteur. M. le général Radet envoya ce prétendant à Paris. Qu'est-il devenu depuis ? je l'ignore. M. le comte Miollis, gouverneur de Rome, a nécessairement eu connaissance de cette arrestation ; on doit en trouver la trace dans les papiers de sa succession ; elle doit aussi se retrouver dans ceux laissés par M. le général Radet. Il importe à l'histoire que le fait de la filiation du duc de Normandie soit établi. C'est pour provoquer les explications qui doivent l'établir que je vous adresse cette note, avec prière de vouloir bien la publier. »

SUPPRESSION DES TOURS.—Mardi dernier, à Baux-de-Breteuil (Eure), deux hommes, en se promenant sur le bord d'un fossé qui sépare la forêt de la commune, aperçurent un paquet qui flottait sur l'eau, l'un d'eux ayant une faucille, essaya d'amener ce paquet au bord ; mais dans le trajet il déchira le linge et il en vit sortir le bras d'un enfant nouveau-né. M. le juge de Breteuil ayant été immédiatement prévenu par M. le maire des Baux, s'y est aussitôt rendu, accompagné de M. le docteur Roché. L'état de putréfaction dans lequel se trouvait le cadavre, laisse supposer qu'il y a au moins quinze jours que cet enfant a été jeté dans l'eau. Qui est l'auteur de ce crime? Quelle est la mère dénaturée qui s'est résignée à le commettre ? Y a-t-il des complices ? C'est ce que la justice recherche. Des bruits circulent, des soupçons pèsent sur une personne qui est déjà détenue préventivement.

BANDE DE MALFAITEURS. — Il est hors de doute, à en juger par les vols nombreux qui se commettent chaque jour dans les campagnes voisines du Hâvre, qu'elles sont le point de mire de quelques malfaiteurs, en assez grand nombre pour faire croire que les captures récemment faites ne sont qu'une partie de la bande exploitatrice. A Criquetot et à Gonneville, ils ont signalé, vers la fin de la semaine dernière, leur présence par des vols et des effractions ; vendredi, ils ont attaqué pour ainsi dire à force ouverte le gardien de l'établissement maritime que la chambre de commerce du Hâvre a construit sur le rivage de la Seine, dans les environs de la petite Eure. Dans la nuit, cet homme a vu sa demeure assaillie par des individus qui cherchaient à y pénétrer en brisant la porte à coups de pierres. Heureusement son fils était avec lui et tous deux ont fait bonne contenance : ils sont sortis, armés d'une barre ou tringle de fer, et un des assaillants a été blessé et arrêté. On a reconnu en cet individu, un libéré, qui a été immédiatement transféré dans la prison du Hâvre.

UN OURAGAN SOUS LA CANICULE. — La correspondance Mallet décrit dans les termes suivants un ouragan qui a éclaté aujourd'hui sur Paris : Entre midi et demi et une heure une petite nuée d'orage a passée sur Paris, s'annonçant par un ou deux coups de tonnerre et une légère averse. D'une heure à cinq il n'y a eu qu'une succession d'averses et de coups de vents, qui ont causé des dégâts incalculables. Sur les promenades, les branches d'arbres jonchent les allées ; les toits des grands édifices ont été dénudés de leurs ardoises ; les rues étaient couvertes de volets, d'enseignes, de lanternes, de verres de vitres, de tuyaux de cheminées, de pots de fleurs, de tuiles, d'ardoises et de platras. Le pavillon Marsan, aux Tuileries, est en partie découvert, le jardin est littéralement couvert de feuilles et de branches d'arbres. A quatre heures les employés de la liste civile en sciaient en morceaux, pour les enlever, qui avaient de 30 à 35 centimètres de diamètre. Le grand massif du midi, les tilleuls de la terrasse de l'eau et ceux de la terrasse des feuillants, en face du bassin octogone ont beaucoup souffert. Aucune des personnes qui étaient dans le jardin n'a été blessée. Sur la place de la Concorde, pendant dix minutes, l'eau jaillissante des fontaines a été enlevée aux nues, sans qu'une seule goutte soit tombée dans les bassins. Des femmes et des enfants ont été renversés et roulés par le vent sur les ponts et les places publiques. Dans les Champs Elysées et sur les boulevarts extérieurs, beaucoup d'arbres ont été déracinés. Tout cela n'est rien, comparé à ce qu'on dit avoir vu dans la banlieue ; des champs qui étaient couverts de blés et d'orges en javelles, ont été balayés, sans qu'on sache où a été transportée la récolte ; enfin on cite des voitures qui ont été renversées par le vent sur les routes.

UNE CHÈRE ACTRICE. — On écrit de Mulhouse, 15 août (le matin) : « La représentation de Mlle Rachel, annoncée pour ce soir, est remise faute d'avoir pu réunir un nombre suffisant de souscripteurs. Ce n'est ni la bonne volonté ni l'admiration pour l'artiste qui ont fait défaut. Au prix où en étaient les billets (6 fr.), c'était interdire l'entrée du théâtre aux classes moyennes. Quant à la haute classe, à laquelle seule la représentation paraissait dès-lors réservée, malheureusement partie s'en était déjà envolée au théâtre de Strasbourg et le restant n'était pas en nombre pour prendre 600 *billets*, chiffre nécessaire pour répondre aux exigences inflexibles de Mlle Rachel. On ne sait si l'on doit tenter une nouvelle souscription. »

D'abord nous nous occuperons du Mémoire de M. Bonnet, répétiteur à l'Ecole polytechnique sur la théorie des corps élastiques. Les premiers géomètres qui se sont occupés de cette théorie ont seulement considéré les relations qui existent entre les pressions autour de chaque point d'un corps solide soumis à l'action d'efforts extérieurs. M. Lamé a ensuite remarqué que ces propriétés n'étaient pas les seules que l'on peut déduire des équations différentielles qui représentent l'équilibre et les petits mouvements des corps solides, et il a étudié les lois suivant lesquelles la pression varie en grandeur et en direction, quand on passe d'un point à un autre dans le même corps. Pour cela l'habile géomètre n'a eu qu'à transformer, au moyen des formules démontrées par lui dans un travail antérieur, les équations et expressions différentielles dues à MM. Navier, Cauchy et Poisson. M. Bonnet s'est proposé, dans le Mémoire dont nous rendons compte d'établir directement et sans aucune transformation des coordonnées, les formules finales de M. Lamé. Indépendamment d'une plus grande simplicité, la méthode que M. Bonnet a employée, fournit un exemple nouveau de l'emploi des infiniment petits dans les questions qui dépendent des considérations géométriques, méthode à laquelle les géomètres semblent, depuis quelque temps, attacher beaucoup de prix. D'après cette considération, et aussi parce qu'il s'occupe d'une question hautement importante pour la connaissance de la constitution intérieure des corps, le travail de M. Bonnet offre un intérêt qui sera apprécié de tous les analystes.

— M. Laurent, capitaine du génie au Havre, envoie une lettre relative aux mouvements vibratoires des molécules des corps, dans laquelle il cherche à établir les limites qui séparent ses travaux de ceux de M. Cauchy sur le même sujet.

— M. d'Avout, capitaine d'état-major, a fait un Mémoire sur la détermination de la forme de la surface de la terre, considérée comme un sphéroïde irrégulier, dont l'équation, comme on le sait, diffère de celle de la sphère par une fonction multipliée, par un très petit coëfficient qui peut se développer en une série toujours convergente, et dont chaque terme contient un nombre déterminé de constantes arbitraires. D'après cela, on obtient d'autant plus exactement le rayon du sphéroïde terrestre qu'on détermine un plus grand nombre de ces constantes arbitraires par une suite d'observations géodésiques et astronomiques. En effectuant les calculs, M. d'Avout fait voir que la terre se refuse tout-à-fait a être un ellipsoïde de révolution.

— M. Poncelet dépose sur le bureau une Note dont le but est de montrer que les expériences présentées dans la dernière séance par MM. Saint-Venant et Wantzel sont tout-à-fait impropres à mettre en évidence les véritables lois de l'écoulement de l'air par les orifices en parois minces, tant à cause de la difficulté qu'il y a à mesurer les orifices d'un diamètre moindre qu'un millimètre et demi, que par suite du frottement, des irrégularités et des actions moléculaires de telles ouvertures. M. Poncelet regarde les expériences de MM. Pecqueur, Bontemps et Rambeaux, comme offrant beaucoup plus de garantie d'exactitude.

— M. Becquerel a fait voir qu'on obtient sur les plaques métalliques des anneaux colorés dans le genre des anneaux de Newton, transmis ou réfléchis par les minces lames d'air. M. Jamin, professeur au collège Louis-le-Grand, fait voir, dans un Mémoire qu'il présente aujourd'hui sur les modifications éprouvées par la lumière polarisée, quand elle se réfléchit à la surface des métaux, les différentes propriétés des franges fournies, et fait connaître les lois de leurs couleurs.

— M. Soleil est un fabricant d'instruments d'optique qui ne se contente pas d'exécuter avec le plus grand soin les appareils qu'on lui commande, mais qui cherche encore à fournir à la science de nouveaux moyens de recherche. Dans une séance précédente, il a fait connaître un système de doubles plaques de quartz, à pouvoir rotatoire contraire, au moyen duquel, par l'égalité d'intensité des images colorées fournies par double réfraction, il établissait facilement le zéro du polarimètre ordinaire. Cet appareil avait encore, cependant, l'inconvénient de ne pouvoir être employé que pour mesurer des déviations très peu considérables, telles que celles que produiraient des lames de quartz d'épaisseur inférieure à 6 dixièmes de millimètre, ou des colonnes d'essence de térébenthine moindres que 41 millimètres. Il est parvenu maintenant à disposer son instrument de manière à mesurer la déviation produite par une couche active d'une épaisseur quelconque. Il a trouvé le principe de la modification qu'il a fait subir au polarimètre dans les expériences par lesquelles M. Biot a montré qu'à l'exception de l'acide tartrique, les corps organiques doués de la propriété rotatoire l'exercent suivant les mêmes lois que le quartz.

D'après cela, si l'on combine une lame de quartz dextrogyre, avec une colonne d'essence de térébenthine, les épaisseurs de l'une et de l'autre étant dans le rapport de 1 à 68,5, il y aura compensation exacte et rotation nulle. Si donc il était possible d'avoir une série de plaques d'épaisseur et de rotation convenables, on pourrait, en les associant successivement avec les corps que l'on veut étudier, arriver, dans tous les cas, à une neutralisation parfaite. En comparant les épaisseurs d'une lame de quartz et d'une couche liquide de rotation contraire, donnant la compensation, on aurait le rapport exact du pouvoir rotatoire de toute substance comparée à celui du quartz.

Mais il est difficile d'avoir une série de plaques de quartz semblable à celle que suppose l'énoncé précédent. Pour obvier à cette difficulté, M. Soleil emploie deux longs prismes de quartz de même rotation, rectangulaires et parfaitement identiques. Il les agence de manière à ce qu'ils puissent s'avancer parallèlement l'un sur l'autre, et à former ainsi une lame à faces parrallèles d'une épaisseur constament croissante, et qui est donné par une graduation gravée sur les côtés de la monture. Ce compensateur ingénieux est alors combiné avec le système à double plaque, quand on est arrivé à une nullité de rotation presque complète.

Après la communication précédente faite par M. Arago, au nom de M. Soleil, M. Biot prend la parole pour jeter quelques doutes sur la nouveauté de cet appareil, qu'il ne peut pourtant pas s'empêcher de trouver excellent. Nous ne suivrons pas l'illustre physicien dans la discussion acerbe qui a lieu à cette occasion ; nous l'avons déjà dit, M. Biot regarde toutes les questions de polarisation lumineuse comme des questions personnelles, et quand on s'en occupe il croit toujours qu'on lui adresse la parole.

— M. Vergniaud adresse un Mémoire sur les règles particulières à suivre dans la construction des usines, ateliers, magasins à poudre et salles d'artifices, et MM. Reinaud, membre de l'Académie des inscriptions, et Fevé, capitaine d'artillerie, un ouvrage important sur le feu gré-

Tous les visiteurs du Jardin-des-Plantes voient, depuis la formation de cet établissement, dans le meuble qui contient les moules et les jambonneaux, une paire de gants et d'autres objets entièrement tissés avec cette matière. En Italie, en Corse surtout, les voyageurs peuvent acheter de ces curiosités et on les leur offre comme objets nationaux.

Le byssus des mollusques est une dépendance de leur pied ; c'est cette partie fibreuse que l'on trouve dans les moules et qu'il faut arracher avant de les manger. Ce byssus est destiné à fixer le mollusque aux rochers ; c'est son ancre.

On voit qu'il est facile d'en faire à croire aux savants académiciens, qui probablement n'ont jamais visité le Muséum d'histoire naturelle, ni les boutiques de marchands d'objets d'histoire naturelle, ni même les marchands de curiosités du quai Voltaire ou Malaquais, où l'on peut avoir les objets en byssus pour son argent.

Sciences medicales. — *Habitants des Marquises.* — M. Dubreuil, professeur d'anatomie à la Faculté de Médecine de Montpellier, communique à M. I.-G. Saint-Hilaire, qui en fait part à l'Académie, les résultats des observations qu'il a faites sur deux têtes de Nukaiviens qui ont été trouvées dans un *morai* et qui lui ont été données par le docteur Comméris. Il a comparé ces deux têtes avec celles d'Européens et même d'individus de l'Océanie, mais à une grande distance des Marquises. — Une de ces têtes est celle d'un homme dans la force de l'âge, l'autre d'une femme jeune. Dans la première, ce qui frappe, c'est l'étendue du diamètre antero-postérieur, relativement très supérieur aux autres. Les pariétaux ont une longueur insolite, les temporaux sont applatis ; le front, quoique haut, n'est pas large. La moitié antérieure de la suture sagittale est le siège d'un relief voisin du lieu où les phrénologues placent les organes de la bienveillance et de la vénération. La face est allongée, le diamètre longitudinal est proportionnellement plus développé que l'horisontal ; les pommettes sont légèrement saillantes, les nazaux relevés et en carène. Enfin, les traits ostéologiques les plus intéressants se trouvent dans le maxillaire inférieur, privé d'angle. A l'endroit occupé ordinairement par cette éminence qui, chez l'adulte, présente 120 degrés, on voit le bord postérieur des branches se continuer d'une manière insensible avec le bord inferieur de la mâchoire. Toutefois M. Dubreuil est porté à croire que cette dernière disposition dont M. Lebâtard ne fait pas mention dans son Mémoire sur les habitants de l'Océanie, n'est qu'accidentelle. Il a aussi remarqué que les apophyses condyliennes et coronoïdes sont peu saillantes et fort écartées les unes des autres. Le tissu osseux de ces crânes lui a paru plus dur et plus compacte. En somme, la tête du Nukaivien male semble appartenir à la race caucasique. Quant à celle de femme de la même nation, elle se rapproche des plus beaux types de cette race. Comparée à une tête de Géorgienne, elle supporte le parallèle, sans trop de défaveur. Le front cependant est un peu fuyant ; mais la face est petite, arrondie, les éminences adoucies. Le squelette de la tête offre des lignes et des contours gracieux.

Quant à l'angle facial, sa mesure est loin de s'élever à 80 degrés, ainsi que M. Lebâtard assure l'avoir trouvé sur des têtes d'insulaires des Marquises.

Kératoplastie. — Les chirurgiens donnent ce nom à une opération qui consiste à remplacer une cornée malade par une portion de cornée saine empruntée à un autre individu, au moyen d'une sorte de greffe animale. Après de nombreux essais tentés sur les animaux avec plus ou moins de succès, mais toujours sans accidents, on a eu l'idée d'appliquer cette opération sur l'homme pour les cas de perte de substance accidentelle de la cornée ou de cécité complète provenant d'une opacité de cette membrane. Dans ce dernier cas, on enlève toute la portion opaque de cornée, et l'on greffe sur le moignon restant un lambeau de cornée pris sur l'œil d'un animal.

M. le docteur Plouviez, de Lille, qui a déjà communiqué une Note sur ce sujet en 1843, adresse aujourd'hui à l'Académie un nouveau travail dans lequel il fait connaître les résultats des expérimentations auxquelles il n'a cessé de se livrer depuis cette époque.

La possibilité de la transplantation des cornées est une question à peu près résolue ; mais il restait à étudier plusieurs questions dont la solution n'importait pas moins pour le succès de l'opération. La plus importante, sans contredit, était de savoir jusqu'à quel point la cornée nouvelle conserverait sa transparence. « Depuis 5 à 6 ans, dit M. Plouviez, que je m'occupe de kératoplastie, et que j'ai fait une grande quantité d'opérations de ce genre, je n'ai pas obtenu une seule fois une transparence complète. Dans les cas les mieux réussis, la nouvelle cornée est toujours restée plus ou moins opaline. Cependant la vision s'est plusieurs fois en partie rétablie, mais toujours incomplètement. »

Parmi les observations qu'il rapporte, il est question d'une jeune fille de 23 ans devenue aveugle à l'âge de 3 ans à la suite d'une petite vérole, et chez laquelle, après avoir enlevé la cornée opaque, il a appliqué sur le moignon, à l'aide de 4 points de suture, une cornée d'un jeune chien qu'il venait de sacrifier. La greffe a parfaitement réussi et l'opération n'a donné lieu à aucun accident, mais il est à regretter que le résultat définitif n'ait pas été plus satisfaisant. Le seul bénéfice que cette jeune fille ait retiré de l'opération, est de distinguer, mieux qu'elle ne pouvait le faire auparavant, le jour d'avec la nuit, mais elle est incapable de se conduire seule.

Toutefois, à en croire M. Flourens, il ne faudrait pas désespérer du succès de ces tentatives ; M. Feldmann, qui fait depuis longtemps sous ses yeux des expériences de même nature, serait arrivé à des résultats plus satisfaisants que ceux de M. Plouviez, et qui donneraient lieu d'espérer un succès plus complet. S'il en est ainsi, et nous prenons avec plaisir acte de la déclaration de M. le secrétaire perpétuel, la kératoplastie serait une acquisition précieuse.

Bouc-nourrice. — M. I. Geoffroi-Saint-Hilaire communique verbalement un cas curieux d'anomalie offert par un bouc donné récemment au Muséum par une personne dont nous n'avons pas retenu le nom. Ce bouc, qui présente tous les attributs de son sexe, est pourvu en outre d'une paire de mamelles aussi bien développées que celles d'une chèvre. Le lait qu'on en extrait en abondance a toutes les apparences physiques du lait de chèvre ; il n'en diffère, quant au goût, que par une saveur un peu plus salée. L'analyse dont M. Chevreul a bien voulu se charger apprendra s'il existe quelque différence dans sa constitution chimique. Cet animal n'est pas, comme on pourrait le croire d'après cette circonstance, un hermaphrodite, car il a, ainsi qu'on peut s'en assurer par le dessin que M. Geoffroi Saint-Hilaire fait circuler, les parties génitales mâles très développées et parfaitement conformées.

... attaquées par l'ergot, et qu'on le rencontre cette année en très grande abondance sur les seigles. Cette circonstance se reproduit généralement dans tous les étés pluvieux et humides.

Phénomène de la digestion (1). — M. Lassaigne communique le résultat de nouvelles recherches qu'il a faites sur le cheval et le mouton pour déterminer les quantités de fluides salivaires et muqueux que les aliments absorbent dans la bouche pendant la mastication.

Dans de précédentes communications sur la mastication et la déglutition des grains d'avoine, M. Lassaigne a démontré que *l'amidon renfermé dans ces grains n'était pas désagrégé* par l'action des dents molaires du cheval, et que dans ce premier acte la salive ne pouvait exercer aucune action chimique sur lui. Cette expérience répétée sur le mouton a donné les mêmes résultats. M. Lassaigne a mis à profit ces deux expériences pour étudier les quantités de fluides salivaires et muqueux excrétés pendant la mastication, et que chaque aliment pouvait absorber, pour être converti en bol propre à la déglutition. L'isolement d'une portion de l'œsophage et la section transversale lui ont permis de recueillir facilement le bol alimentaire à son passage et avant son entrée dans l'estomac. La proportion d'eau contenue dans chaque aliment donné étant connue par une expérience préliminaire, il a déduit de la proportion d'eau renfermée dans le bol alimentaire, après dessication à cent degrés, la quantité de salive et de fluide muqueux en ajoutant à cette proportion d'eau ainsi estimée, la quantité proportionnelle de principes fixes, salins, que l'analyse chimique a démontrée dans ces deux fluides chez le cheval et le mouton.

D'après les résultats obtenus et que M. Lassaigne a consignés dans un tableau, le rapport de l'aliment aux fluides salivaires et muqueux serait chez le cheval : pour la farine d'orge de 1 000 à 1 890, pour l'avoine de 1 000 à 1129 ; pour les feuilles et tiges d'orge verte de 1 000 à 481, et chez le mouton ces proportions seraient, pour les mêmes substances, de 1 000 à 2 125, de 1 000 à 937, de 1 000 à 395.

Nous nous bornons pour le moment à constater ces résultats dont la signification ne peut être complètement comprise qu'en les rapprochant des résultats généraux qui ressortent des expériences précédentes de l'auteur et de l'ensemble des travaux qu'il a entrepris sur ce sujet. Nous aurons l'occasion probablement d'y revenir.

Influence des muscles de l'œil sur la vision. — M. le docteur Frestel adresse une note sur quelques points relatifs à la vision. M. de Haldat, dans un travail communiqué récemment à l'Académie sur le même sujet, s'appuyant sur des expériences physiques, a cherché à prouver le défaut d'influence que les muscles de l'œil exercent dans l'acte de la vision. M. Frestel se propose dans cette note de combattre l'opinion de M. de Haldat à l'aide de documents cliniques.

Le bulbe oculaire placé dans l'orbite, entouré de plans fibreux, de graisse et d'organes qui l'assujétissent dans cette cavité, a une forme sphéroïdale dont le grand diamètre est antéro-postérieur. Débarrassé de ces liens et de leur capsule fibreuse qui l'entoure, il tend à se rapprocher de la forme sphérique, et par conséquent à diminuer dans le sens antéro-postérieur et à augmenter selon ses diamètres transverses. Si on exerce sur la coque oculaire des pressions latérales et opposées, la distance qui sépare le centre de la cornée du point opposé de la sclérotique, augmente d'étendue aux dépens des diamètres transverses. C'est sur la possibilité d'alonger le diamètre antéro-postérieur, en comprimant l'œil parallèlement à son axe et par la propension qu'il a à revenir sur lui-même, et à se rapprocher de la forme sphérique, lorsqu'il n'est point comprimé, que M. Frestel croit qu'on peut expliquer, tout en tenant compte de certaines modifications innées et acquises, la myopie et la presbytie.

— M. le docteur Legrand adresse une note sur la maladie appelée *pourpre*, maladie que les nosologistes ont classée jusqu'à présent dans les affections de la peau et qu'il démontre par des observations nouvelles n'être qu'un phénomène symptômatique d'une altération du sang dont les conditions physiques se montrent tout-à-fait opposées à celles que présente le sang dans les phlegmasies.

B. et Be.

(1) Ces trois dernières communications appartiennent à la séance du 11 août. Elles n'avaient pu être insérées dans notre compte-rendu du 12, faute de place.

... les autres religieux se divisent par petits groupes ; plusieurs ont pris domicile chez M. le curé de Saint-Philippe-du-Roule, en attendant qu'une maison, qu'ils ont louée rue de Courcelles, soit préparée pour les recevoir. » — *Le Constitutionnel* ajoute à ces détails la lettre suivante qui lui est adressée par un correspondant de Lyon :

« Nos Jésuites de la rue Sala ne songent encore ni à se disperser, ni à » partir. Un des plus influents d'entre eux a déclaré que le temps de leur » retraite pourrait venir, mais qu'il n'était point encore venu ; c'est-à- » dire sans doute que l'ordre du père général ne leur est pas encore ar- » rivé. Ils ne vendront pas leurs propriétés, car ils ont eu soin de les » faire enregistrer sous le nom de particuliers dévoués. »

« Demain mercredi, dit le *National*, le tribunal de police correctionnelle jugera un certain nombre d'ouvriers charpentiers. Quel est leur crime? Ils gagnaient 4 francs par jour, et, ce salaire ne leur suffisant pas, ils ont réclamé une légère augmentation. Leur demande était-elle juste? Oui, l'immense majorité des maîtres en a formellement reconnu l'équité en y adhérant. Leur a-t-on, du moins, reproché quelque violence ? Aucune ! ni contre les maîtres récalcitrants, ni contre les concurrents qu'une autorité partiale avait envoyés contre eux. Ils seront jugés, cependant, et depuis plus d'un mois on les retient dans les prisons. »

PETITE CORRESPONDANCE.

M. S. à Saint-Quentin. — M. D. nous a communiqué vos instructions. Il sera fait comme vous voulez. Merci.

M. M. à Bourbon-Vendée. — Reçu, merci. Nous vous écrirons.

M. M. à Tressandant. — Reçu avec reconnaissance.

M. F. R. à Avignon. — Merci, ami. L'affaire est chaudement engagée et nous avons encore une forte réserve en arrière.

M. M. G. à Cauterets. — C'est très bien. Merci. A. B. compte vous voir avec V. pendant le mois de septembre à Luchon.

M. P. à Strasbourg. — Merci, brave camarade. Nous apprécions la position.

M. Sc. à Mulhouse. — Reçu. Vous êtes parmi les meilleurs.

M. R. à Grenoble. — Reçu, merci. Nous tenons compte de toutes les circonstances.

M. J. M. à Besançon. — Votre pièce sera bien conservée.

M. W. à Châlon-s.-S. — Reçu. Nous savions bien que vous ne resteriez pas en arrière.

M. C. à Lille. — Merci. Nous pourrons tirer en toute sécurité de conscience.

M. L. à Nantes. — Reçu. Merci. Encouragements chaleureux à tous les nôtres.

M. G. à Brest. — Nous avons bien reçu en son temps. — Pour faire ce que vous dites il faudrait des éléments que nous n'avons pas, très variables quand une cause marche aussi rapidement, et d'ailleurs la détermination des quotités ne saurait venir de nous, réfléchissez y. Au reste on peut aller aujourd'hui en toute confiance.

M. B. à Lo. — Reçu. Pris note de tout. *La Phalange* est une publication assez spéciale pour porter la cosmogonie : et puis il y a tant de grandeur et de puissance que, même sur les Civ., l'effet est excellent.

M. X. à Toulon. — Merci pour le moteur anonyme. Nous l'étudierons. Qu'il vaille son auteur.

HALLE DE PARIS.

18 Août.			19 Août.		
Arrivages	4612 q.	79 k.	Arrivages	4300 q.	31 k.
Ventes	0000	00	Ventes	1000	00
Restant	23767	71	Restant	23753	35
Cours moyen	40,20		Cours moyen	40 26	
Cours-taxe	38,99		Cours-taxe	39 51	

Cote administrative (18 Août).					
Gruaux	00 q.	00 k.	33,50	à	00,00
1re	000	00	39,52	à	41,40
2e	000	00	37,60	à	38,20
3e	00	00	28,00	à	31,85
4e	00	00	20,03	à	21,04
A liv.	3100	45	00,00	à	00,00

Cote administrative (19 Août).					
Gruaux	00 q.	00 k.	00,00	à	00,00
1re	00	00	39,50	à	41,40
2e	00	00	38,85	à	38,20
3e	0	00	28,65	à	32,50
4e	0	00	17,80	à	20,33
A liv.	3644	14	00,00	à	00,40

Marchés.

Marché aux fourrages du 19 août. *Barrière d'Enfer.* — Foin 1re 50 à 54, 2e 46 à 48 ; 3e 00 à 00. — Paille de blé 1re 31 à 34 ; 2e 29 à 30 ; 3e 00 à 00.

... Montereau, 555, 557 50, 555. — Actions de Zinc Vieille-Montagne, 7600. — Union linière, 480. — Obligations de Saint-Germain nouv. 1225. — Orléans, 1265. — A terme : Banque de France, 3250. — Espagne dette intér. 30 1/4, 3/8, fin courant. — Bordeaux 717 50, 722 50. — Montereau, 557 50, 555.

	1er C.	P. H.	P. B.	Der C.	H.
5 0/0 compt....	121 85	121 85	121 80	121 80	121 90
— fin cour...	121 90	121 95	121 90	121 90	121 85
3 0/0 compt....	84 30	84 35	84 30	84 35	84 24
— fin cour...	84 45	84 50	84 45	84 50	84 45

au comptant.	1er C.	Der C.	Dife.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Dife.
O. de la Ville...	1405	»	H. 5	5 0/0 Bge 1840.	103 »	»	»
B. de France...	3240	»	B. 5	— Portugais...	»	»	»
C. Gou. 1000....	1130	»	»	Esp. D. active.	»	»	»
C. Gan. 1000....	1145	1150	H. 5	5 0/0 Naples...	101 95	101 40	B. » 05
C. hypot......	600 »	605 »	H. 5	— Romain..	101 1/8	101 1/4	» »
4 Canaux......	1280 »	»	»	Obl. Piémont.	1270 »	»	»

CHEMINS DE FER.					
St-Germ......	» »	» »	» »	Fin c. 1122 50, 1130, 1127 50.	H. 12 50
V. r. d......	530 »	533 75	H. 3 75	— 327 50, 343.	H. 15 »
— r. g......	350 »	360 »	H. 15 »	— 350, 347 50, 362 50.	H. 17 50
Orléans......	1290 »	1305 »	H. 17 50	— 1290, 1312 50, 1307 50.	H. 12 50
Strasb......	283 »	283 »	H. 1 25	— 283 75, 285.	H. 5 »
Rouen......	1070 »	1077 50	H. 7 50	— 1075, 1092 50, 1090.	H. 15 »
Havre......	907 50	908 75	H. 3 75	— 907 50, 913.	H. 7 50
Marseille....	1073 50	1080 »	H. 10 »	— 1070, 1065.	H. 15 »
Vierzon......	792 50	797 50	H. 5	— 795 50, 800.	H. 5 »

LONDRES, 17 août.	PRIMES. PARIS, 18 AOUT.	COULISSE.
Dimanche	3 0/0 F. c. 84 55, 65 d. 50. F. p. 85 d. 50. 5 0/0 F. c. 122 d. 50. — F. p. 122 60, 65 d. 50. Orléans, 31 août, 1305, 1320 d. 20. — au 15. 1330, 1340 d. 10. Rouen, fin c. 1095 d. 20. Marseille, 1100 d. 20. 1120 d. 10	Av. 84 40. Ap. 84 50. B. du Trés Rep. F. c. 1 1/8 à 2 m. 20 15. 5 0/0 10.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 107,00 à 00,00 ; courant du mois, 108,00 à 00,00 ; 4 derniers mois, 111,00 à 00,00 ; 4 premiers mois 1846, 114,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 100,00. — Œillette rousse, 83,50. — Lin, 80,50. — Cameline, 83,00. — Chanvre, 85. — Voitures, 6,50.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 114,00 ; septembre, 113,00 à 112,00 ; octobre, 111,00 à 110,00 ; novembre et décembre, 97,00 à 98,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 88,00 à 00,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 20 août.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Richard en Palestine, Le Diable à quatre.
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Les Demoiselles de Saint-Cyr, Crispin.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Joconde, La Dame blanche.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Arthur, Les Mémoires, La Veille.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Le Précepteur, Mme Panache, M. Chapotard, Gibou.
7 h. 1/2 GYMNASE. — Cérigny, Vie en partie double, Pascal.
9 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Brancas, Le Docteur, La Pêche, Mme Camus.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Affreux Baudit, Etudiants.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Canal Saint-Martin.
6 h. 1/2 COMTE. — La Barbe, Diorama, Les Sept Ogres, Mazurka.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 FOLIES. — L'Orage, Paris, Télégraphe.
SALLE VIVIENNE — Concert tous les soirs de 8 à 11 heures.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 h. à 5 h. — Le Déluge avant pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.
PANORAMA. (Champs-Elysées.) — Bataille d'Eylau.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

n'y a-t-il plus rien à faire pour organiser la justice et la fraternité parmi les hommes?

Oui, lorsque nous voyons, après tant de révolutions et de bouleversements politiques, après tant de prétendues améliorations industrielles, lorsque nous voyons, en France et dans tous les autres pays de l'Europe, les sept-huitièmes des populations réduites à un état de plus en plus précaire et misérable, obligés de se vendre pour un salaire insuffisant ; lorsque nous voyons ces masses affamées, qui n'ont pas même le droit de vivre et de travailler, qui sont à la merci des modernes barons de l'industrie, et auxquelles on n'a su donner, jusqu'à présent, d'autre espérance, d'autre refuge, d'autre avenir, que les work-houses, l'hôpital, les bagnes ou l'échafaud ; quand nous voyons ces innombrables prolétaires, ces hommes forts et patients, qui élèvent des palais et dorment sur un grabat, qui tissent de fins tissus et sont couverts de haillons, et qui sont pourtant les enfants de Dieu et les frères des riches,... oh ! alors, nous croyons à la vie future des sociétés.

Oui, lorsque nous voyons, malgré les stériles études des économistes, l'anarchie industrielle grandir chaque jour, les coalitions se former dans les rangs des capitalistes comme dans ceux des travailleurs, le commerce livré aux fraudes et aux falsifications qui empoisonnent le peuple, le talent et l'activité perdus, gaspillés dans des intrigues dont les consommateurs sont victimes ; lorsque nous voyons la faillite, l'usure, l'expropriation décimer, écraser, jeter sur la paille les petits marchands et les petits cultivateurs, c'est-à-dire ceux qui sont les plus économes et les plus laborieux de tous les industriels ; lorsque d'un autre côté, nous voyons les traitants de la Bourse, les agioteurs, tous ces parasites, toutes ces sangsues du corps social, gagner des sommes énormes avec quelques paroles ; lorsque nous voyons tous ces désordres, toutes ces injustices, toutes ces monstruosités économiques, ou plutôt anti-économiques, contre lesquelles proteste la conscience du peuple et le bon sens public.... oh ! alors nous croyons à la vie future des sociétés.

Oui, lorsque nous voyons les plus admirables inventions du génie, les machines qui centuplent les forces de l'homme et la production des richesses, tous les moyens et les procédés de l'industrie perfectionnée, employés à enrichir un petit nombre d'invidus, et à broyer les masses laborieuses qui demeurent sans travail et sans pain ; lorsque nous voyons les gouvernements, au lieu de se servir des chemins de fer dans l'intérêt de tous, et former ainsi un premier noyau, d'association, les abandonner aux traitants et aux agioteurs qui en font des instruments d'exploitation, des armes de féodalité commerciale et financière ; lorsque nous voyons que tout ce qui se dit, tout ce qui se fait, dans notre monde subversif, au lieu d'avoir pour but l'amélioration du plus grand nombre, ne tend qu'à empirer le sort des travailleurs utiles, et à les réduire au dé-

maux et de toutes les injustices qui nous font croire à une vie future sociale meilleure, qu'importe qu'une poignée de repus et de corrompus, ayant étouffé en eux toute sensibilité morale, s'aveugle sur ce qui l'environne, et répète dans son stupide et égoïste scepticisme : « Tout est pour le mieux ; maintenons, conservons, demeurons immobiles ; nous sommes arrivés à la limite extrême, à la borne au delà de laquelle il n'y a plus rien !... » Qu'importe que ces docteurs du néant et de la mort sociale, après avoir ainsi détruit l'espérance, la sœur divine de la foi et de la charité ; après avoir déclaré solennellement, dans leurs discours et dans leurs écrits, qu'il n'y a pas de vie future pour les sociétés modernes, et que le livre des destinées est à jamais fermé ; qu'importe, disons-nous, que ces rhéteurs inconséquents et cruels, prescrivent d'enseigner le dogme de la vie future individuelle, à laquelle ils ne croient pas, mais qu'ils trouvent fort habile de donner aux malheureux en contre-valeur de tous les biens de ce monde.

C'est là, après tout, un fait exceptionnel. Ce triste langage n'a de l'écho ni en France, ni en Europe. Ce qui reste des anciennes races féodales a trop de noblesse au cœur, trop de loyauté et de grandeur d'âme, pour accepter jamais un pareil matérialisme. La partie éclairée du clergé proteste contre ce rôle abrutissant qu'on veut lui faire jouer. Quant à la bourgeoisie, qui a vaincu en 1830, ne la voit-on pas, de plus en plus, se séparer de ces doctrines impies et anti-sociales, défendre l'idée du progrès, et chercher confusément, craintivement peut-être, un avenir qu'elle n'atteindra qu'en donnant la main aux prolétaires.

Les masses laborieuses, en France, en Angleterre, en Belgique, en Suisse, en Allemagne, ne ceignent-elles pas leurs reins pour marcher vers l'avenir ! Les négations du communisme, les scissions religieuses, les agitations industrielles, ne sont-elles pas des symptômes d'une foi profonde à une vie future sociale meilleure ? Et, en Orient, dans ce berceau antique de toutes les religions et de toutes les sociétés, ne voit-on pas, à travers les débris de l'islamisme et de l'empire ottoman qui s'écroule, au milieu de la confusion des races qui se réveillent de leur sommeil séculaire, dans ce grand pêle-mêle de tous les principes et de toutes les croyances qui s'agitent, se heurtent, et semblent invoquer un principe supérieur qui les concilie et les harmonise, ne voit-on pas un merveilleux pressentiment d'avenir, et une préparation puissante aux futures destinées de l'humanité ?

Oui, jamais les sociétés humaines n'ont été travaillées par un instinct plus irrésistible de progrès ; jamais elles n'ont éprouvé un sentiment plus vif et plus universel de leur vie future.

Eh ! tous nos efforts, tous nos sacrifices, depuis bien long-temps ne consistent-ils pas à faire passer cet instinct, ce sentiment à l'état de science, pour l'amener ensuite à la pratique, à la réalisation ? Ne travaillons-nous pas constamment à préparer la vie future de

AFFAIRES DU MEXIQUE.

Nous recevons sur les affaires de Mazatlan et de Mexico des renseignements que nous ne croyons pas devoir reproduire jusqu'à nouvel ordre; mais nous empruntons à la lettre qui vous est communiquée des faits et des réflexions dignes d'intérêt.

« Le nom français perd ici du crédit et du prestige qui l'entourait jadis. Les journaux du Mexique exhalent leur colère, et, comme il arrivera à tous les âges du monde où deux nations se partageront l'influence politique sur le globe, on élève l'Angleterre en nous abaissant. L'Angleterre moissonne des éloges, des sympathies lorsque nous recueillons la malédiction publique.

» *Fort heureusement* qu'un long article du *London Times*, affreusement outrageant pour le Mexique, est venu nous prêter assistance. La légation française a eu le *bon esprit* de le faire traduire et publier dans le *Courrier français* de Mexico, ce qui a mis les Anglais à notre unisson dans l'esprit public (1).

» L'article du *Times* surpasse peut-être en calomnies tout ce qui a été écrit contre le Mexique, et au moment où la presse mexicaine alambiquait l'article du *Times*, la *Démocratie pacifique* apportait le contre-poison à certain article du *National* dont on accuse ici la rigueur.

» La *Démocratie* est destinée à réussir au Mexique et dans l'Amérique en général. Les idées qu'elle défend sont trop conformes au droit des gens, qui fait la seule force des petites nations de ce continent, pour qu'elle n'obtienne pas la sympathie universelle.

» Si je ne me trompe, le droit des gens concède à un peuple de 500 âmes les mêmes droits d'inviolabilité, d'indépendance politique qu'à un peuple de 30 millions. C'est l'application à la société des nations des principes libéraux consacrés dans les rapports des membres d'un même peuple.

» C'est dans ces principes libéraux que la France doit puiser désormais toutes les inspirations de sa politique. C'est en respectant et faisant respecter le droit international que la France obtiendra de fortes et solides sympathies. Il faut abandonner une fois pour toutes l'accent napoléonien, la voix du commandement. Chaque époque a ses besoins, ses exigences, il faut donc chercher celles de notre temps. Or, je trouve que nous faisons encore trop souvent appel aux moyens violents, surtout à l'égard des faibles. Il nous faut développer notre commerce, voilà je crois notre besoin le plus impérieux actuellement. Eh bien ! ce ne sera point en canonnant des villes, en dévastant un pays que nous parviendrons à ouvrir des voies d'écoulement à nos produits. Ainsi faisant, nous laisserons la haine dans le cœur des peuples étrangers qui ruineront nos intérêts par de funestes lois prohibitives.

» Pour terminer cette longue lettre, il me reste à vous entretenir des pronunciamentos en faveur du fédéralisme. Je vous ai déjà dit que Tabasco s'est prononcé pour cette dernière forme de gouvernement ; j'ajouterai que les élections auxquelles j'ai assisté hier à la Vera-Cruz, ont été entièrement favorables à cette dernière opinion, qui prend également

(1) Tels sont les procédés de l'entente cordiale. La légation française usait ainsi des détestables moyens employés par les Anglais contre la France, en tous pays, notamment à Madagascar.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 21 AOUT 1845

UN CASQUE DE DRAGON.(1)

A trois heures et demie du matin, on sonna la diane... on battit le rappel. Les sons puissants et vigoureux décélaient l'énergie guerrière, excitant au combat ceux qui faisaient vibrer les cuivres. Les roulements multipliés des tambours appelaient l'infanterie à ses bataillons, et le boute-selle, sonné avec une vigueur inaccoutumée, ralliait les cavaliers à leurs escadrons, en s'envolant bruyamment dans l'air, pour aller se perdre et se briser sur les hauteurs de l'horizon.

Le soleil levant étalait son éclat majestueux au milieu des nuages violacés par l'ombre. Les tons pourprés les plus splendides s'en allaient en dégradant, se mêler au blanc argenté des nuages les plus élevés du ciel, et formaient ces roses magiques que nous, pauvres humains, nous imitons à peine, même en broyant le rubis et la perle, pour en faire une poudre *scintillante* et rosée. C'était enfin un de ces magnifiques tableaux que les cieux savent seuls donner, un de ces spectacles toujours nouveaux par leur gigantesque magie.

Le soleil s'était déjà assez élevé au dessus de l'horizon pour dorer la terre de ses rayons, après l'avoir ensanglantée de sa lumière carminée, d'enfer.

Au milieu de ces brouillards du matin, nuées de poudre d'argent humide, qui voltigent vers le ciel pour se faire boire par les rayons du soleil, on apercevait les corps d'armée formant de grandes bandes veloutées garnies de fer brillant qui semblaient rivaliser d'éclat avec les couleurs célestes.

L'immense plaine couverte de soldats, marchant au milieu des nuages de la terre, transportait, au séjour des cieux, l'imagination humaine digne d'admirer un si superbe spectacle. On croyait voir un vaste apothéose anticipé par Dieu !

Il semblait que ces magnifiques légions de guerriers étaient déjà mortes pour la France, et qu'elles s'étaient réunies pour recevoir un nouveau vivant parmi elles, un nouveau mort pour l'humanité. Une si merveilleuse armée ne pouvait être commandée par un homme, ou celui-là c'était un envoyé de Dieu.

L'imagination s'affaiblissant, par les progrès de la lumière du jour, le beau, le vrai, le terrible se montraient alors dans toute leur puissance.

(1) Voir les numéros des 6, 8 et 10 juillet.

Le bruit des maniements d'armes, des escadrons cuirassés et des trains d'artillerie remuait si fréquemment les masses de l'atmosphère, que l'air semblait gémir de ses tortures à l'oreille des pauvres humains. Ce bruit de Titans se résumait dans l'espace en vibration guerrière qui disposait le novice à lutter corps à corps avec la peur.

A cet instant, au milieu de ce spectacle immense, où les cohortes de vivants semblaient tenir au sol comme la nature inanimée, deux cavaliers marchaient en silence pour gagner leur place de bataille.

Leurs chevaux lançaient par les naseaux des rayons lumineux et humides, aussi transparents que les gazes d'eau échappées au panache d'argent des prodiges de Versailles. La fraîcheur du matin accroissait la vapeur qui s'échappait par la respiration. Ces deux superbes animaux semblaient exprimer par la fierté de leur prestance, l'admiration et les joies vaillantes, qu'ils ne pouvaient traduire par le langage.

Les deux cavaliers paraissaient plus fiers encore que les chevaux qui les portaient.

Un grand et beau jeune homme, à l'épaisse moustache blonde, précédait un autre cavalier, dans la vigueur de l'âge, séparant avec sa main gauche les touffes noires et soyeuses qui ombrageaient sa bouche ; les lèvres légèrement remontées, le sourci froncé, complétaient la physionomie d'un soldat qui va sérieux et pénétré au champ de mort ou de victoire ; ses lèvres *belloniennes* semblaient attachées l'une à l'autre par un anneau creusé dans la chair, coloré dans sa circonférence parfaite, par un rose d'un vif incarnat. C'est que le cavalier venait de sonner la fanfare du combat.

Michaud, car c'était Michaud, tenait sa main appuyée sur l'embouchure de sa trompette, en en appuyant le pavillon sur sa culotte de peau, dont la tension eut fait envie aux gardes-du-corps de Sa Majesté le czar de toutes les Russies.

Le trompette faisait tous ses efforts pour être le digne compagnon de son bel officier.

Les vieux troupiers regardaient ces deux magnifiques soldats, avec l'amour d'un père qui voit son fils vêtu de son premier uniforme.

Henri avait tellement l'habitude de ces triomphes qu'il était indifférent à l'admiration qu'il causait. D'ailleurs, il avait le cœur si plein d'espoir, qu'il ne songeait qu'aux grandes luttes qu'il rêvait de livrer pour conquérir ce qu'il avait juré d'obtenir par son grade de colonel.

Quand les deux cavaliers arrivèrent à leur escadron à peu près rallié, on entendait rouler des propos et des chuchotements :

— Ah ! le beau capitaine Henri !

— La pucelle d'Orléans des dragons de la garde !

— Il a son casque de bataille...

— Sa crinière magique....

— Son talisman....

A cet instant le vent développa et tendit la crinière comme les rayons d'une cornette noire. Elle fouettait sur la face de l'officier, et enveloppait sa belle figure comme dans un voile. Les boutades continuaient.... les cœurs mesquins rient toujours des grands passionnés... Pardonnez-leur vous qui aimez quelque chose.... Ils sont assez à plaindre de ne pas aimer !

Si Henri était préoccupé de telle sorte, qu'il n'entendait rien, Michaud entendait tout... Mais Michaud ne pouvait rien dire, car toutes ces plaisanteries étaient faites avec précaution ; heureusement pour la patience du trompette, il n'avait plus qu'une plaisanterie à subir, mais elle fut lancée assez haut pour arriver même aux oreilles de Henri. Un jeune roué, volontaire de cavalerie, s'écria en l'apercevant :

— Voilà le dragon de vertu !

Michaud éprouva un tremblement convulsif... Henri avait trop de tact pour se blesser d'une plaisanterie dont le sens le plus moqueur recelait encore un éloge qu'il eut envié, s'il ne se fut pas senti digne de le mériter.

Mais ce jour là, l'offense personnelle la plus grave eut trouvé Henri impassible ; car c'était un vieux gentilhomme au fond du cœur, il avait engagé la parole de ses pères, il devait mourir ou accomplir son serment. Et puis, de même qu'il eut voulu avoir cent chevaux à faire tuer, il eut aussi voulu avoir cent corps !

Henri opposa un œil fier et indifférent à ces traineurs de sabre qui réduisent l'état militaire au métier de *coupe-toujours*... D'ailleurs on riait quand il était passé, car on savait que c'était un rude champion. Ceux qui l'avaient éprouvé en portaient quelques souvenirs, et tel acharné qu'on soit, on hésite à se couper la gorge pour une bagatelle : puis l'empereur détestait les duels !...

Quand le jeune officier prit sa place dans les rangs, il serra la main de son fidèle Michaud, et, lui disant adieu :

— N'oublie pas que nos pères nous regardent. Si nous ne pouvons faire mieux, sachons mourir aussi bravement qu'ils sont morts !...

— Toujours aristocrate, dit l'adjudant-major au jeune comte en accompagnant son coup de patte d'un sourire narquois.

Michaud se mordit les lèvres, et lança à son supérieur un regard qui n'était pas d'ordonnance.

Henri sourit gracieusement et pirouetta avec son cheval en le faisant se cabrer jusqu'à le renverser... C'était un des coups favoris de l'audace équestre du jeune officier, et nul ne savait mieux faire un renverser... depuis Newcaste, l'écuyer aux brillantes pétarades.

Lorsque les deux cavaliers furent séparés par l'exigence de leur poste respectif, Le capitaine des dragons évita de s'approcher des groupes de ses camarades. Ceux-ci regardaient avec curiosité celui-là qui s'éloignait des compagnons d'armes qu'il ne reverrait peut-être jamais ?

Le jeune amoureux entièrement à ses pensées, caressait avec bonheur une mèche de sa crinière, qu'il tenait pressée dans ses lèvres, pendant

La complaisance excessive avec laquelle le gouvernement espagnol cherche à satisfaire toutes les prétentions de la cour de Rome sur la Péninsule ferait presque regretter les temps fâcheux du règne de Ferdinand VII et de la domination du fameux Calomarde. Ce ministre d'odieuse mémoire résista au moins souvent avec force aux tendances de la politique papale. Voici une note de ce ministre en réponse à une note que le cardinal Justiniani avait adressée à Ferdinand VII à propos de l'*exequatur* royal des bulles et des mesures prises par les juges ecclésiastiques en 1827. On y verra que le ministre du despote défendait mieux les intérêts de la monarchie pure que le ministère Narvaez ne sait défendre les droits de l'Espagne constitutionnelle.

« Sire, le cardinal Justiniani, en prenant congé de votre majesté à l'expiration de la mission qu'il a eu l'honneur de remplir auprès d'elle, a laissé une note sans date dans laquelle, après avoir présenté à votre majesté ses profonds respects et ses actions de grâces pour les bienfaits reçus de votre main auguste il vous soumet ce qu'il appelle des vérités, dans le but de convaincre votre majesté que l'Eglise espagnole est l'esclave des ministres de votre majesté qui enchaînent son indépendance et cachent à votre majesté ce qu'elle devrait savoir pour y apporter remède. » — Après avoir examiné et blâmé le style choquant et par trop hardi dans lequel cette note est rédigée, le ministre aborde la question des principes. — « Les prérogatives de la Couronne reposent entièrement et absolument sur le droit de prévenir la perturbation de l'ordre et de la tranquillité des sujets d'un souverain temporel qui, à raison de son catholicisme, et plus encore parce qu'il est le protecteur formel de l'Eglise et du concile de Trente, doit veiller à ce que la cour de Rome, puissance indépendante, ne tente pas de faire prévaloir ses attributions au détriment du pouvoir des souverains dans l'Etat desquels nul ne peut faire observer ses propres préceptes même quand il pourrait, pour une raison quelconque, modifier les droits, intérêts et immunités de la souveraineté.

» La pensée, développée dans des arguments métaphysiques, consistant à dire que les ecclésiastiques ne sont pas vassaux du souverain dans le même sens que les séculiers, a toujours été une tendance à servir de grands projets. Du reste, d'innombrables documents confirment les droits des souverains espagnols dans une question si souvent discutée. La faculté d'obtenir des bulles et rescrits autorisés par la loi, la révision des bulles soumises au conseil royal, la suppression de celles qui, à raison de l'injustice de la requête ou de l'excès dans la concession, ne doivent pas être mises en vigueur, l'exequatur royal, l'autorité légale des tribunaux dans le cas de pourvoi, tous ces moyens concentrés dans la souveraineté ont pour but, à la fois simple et nécessaire, le maintien de l'ordre, la tranquillité du royaume, l'exécution la plus sûre des accords avec le siège apostolique contre les abus du pouvoir de la cour de Rome surprise ou trompée, et poussée à s'étendre hors de ses justes limites. » — Aranjuez, le 18 mai 1827.

Troubles de Leipsick.

Le convoi des morts tombés dans l'émeute du 12 avril avait eu lieu le 14. Tout s'est passé avec ordre et recueillement. Environ vingt mille individus ont suivi le convoi. La foule s'était rassemblée dès cinq heures du matin sur la place publique ; le cortège ne s'est mis en marche qu'à sept heures. Les familles des morts avaient résolu de ne faire qu'une seule cérémonie funèbre. Le cortège était magnifiquement composé.

Quatre discours ont été prononcés à l'entrée du cimetière, où le cor-

leur, et vous en cherchez les motifs. Il ne saurait me convenir de laisser planer des doutes sur une détermination dont vous avez cru devoir entretenir le public. Ces motifs, les voici en peu de mots :

» Lorsque je me suis décidé à accepter une place d'administration dans cette compagnie, j'ai cru que le seul but que pouvaient se proposer les hommes honorables qui en faisaient partie, était d'appeler une loyale concurrence entre les diverses associations formées pour soumissionner le chemin de fer du Nord. J'ai été confirmé dans cette opinion en voyant, dès nos premières séances, repousser à la presque unanimité des ouvertures relatives à une fusion. Depuis cette époque, les versements des actionnaires n'ayant pas suivi la progression des premiers jours, on put concevoir quelques inquiétudes sur le succès de notre entreprise : mais je pensais alors et je pense encore que de nouvelles combinaisons étaient possibles, et qu'elles nous mettraient en mesure de déposer notre soumission au jour fixé. Quel n'a donc pas été mon étonnement en apprenant, le 6 août, que déjà l'avant-veille un traité avait été signé avec MM. de Rothschild, sans que le conseil eût été préalablement consulté. Je me suis refusé, avec deux de mes collègues, à l'approuver ; et, n'ayant pu faire partager mes convictions à la majorité, j'ai dû me retirer le jour même où, après avoir subi quelques légères modifications, le traité a été définitivement ratifié.

» Je suis par conséquent parfaitement étranger aux mesures qui ont pu être prises depuis pour en amener l'exécution, et j'en décline formellement la responsabilité.

» Tels sont, M. le rédacteur, les faits qui m'ont engagé à donner ma démission, et, en les portant à votre connaissance, je vous prie d'agréer l'expression de ma considération très distinguée.

« Vicomte DE SAINT-PRIEST.

» Meudon, 20 août 1845. »

Trombe dans la vallée de Monville.

L'ouragan dont nous avons parlé hier a produit des effets désastreux aux environs de Rouen. Plus de quarante malheureux ouvriers ont péri ; plus de cent ont des blessures graves. D'honorables industriels sont atteints profondément dans leur fortune. Des usines, de précieux instruments de travail sont détruits. C'est un affreux malheur. Il faut surtout plaindre les familles ouvrières qui ont perdu leurs chefs. Une souscription à leur profit est ouverte chez MM. Ch. Laffitte, Blunt et Ce ; espérons qu'un prompt soulagement sera apporté à de si cruelles souffrances.

Voici en quels termes le *Journal de Rouen* raconte cet épouvantable sinistre, qui a jeté la désolation dans tout l'arron-dissement :

Pendant toute la matinée jusqu'à midi, le temps avait été calme et chaud et annonçait une belle journée. Vers une heure, un orage, qui, à Rouen, n'a présenté rien d'extraordinaire que de fortes raffales de vent, a fait sentir principalement ses funestes effets sur la vallée de Monville et de Malaunay. Là, une trombe d'air, d'une violence extraordinaire, s'est formée sur le cimetière de Malaunay, et est venue tomber sur la filature appartenant à M. de Bailleul et exploitée par M. Neveu. Le terrible météore a agi comme un coup de foudre et a renversé instantanément tout le bâtiment, où 120 ouvriers étaient occupés. Presque dans le même temps la trombe, marchant d'abord du nord-est au sud-ouest, a atteint et écrasé la filature de M. Marre, où travaillaient 60 ouvriers ; puis, redescendant en sens contraire, a fait éprouver le même sort à l'une des trois filatures de M. Picot-Deschamps, où se trouvaient 180 ouvriers, et qui a été, à la lettre, précipitée dans la rivière de Cailly. Des matériaux d'un poids énorme ont été lancés à plusieurs centaines de mètres. Impossible de dé-

toyens qui ont trouvé la mort au milieu de leurs travaux ? Après avoir exercé ses principaux ravages sur Monville et Malaunay, la trombe s'est dirigée, en descendant la vallée, du côté du Houlme et de Boudeville où heureusement ses effets ont été moins désastreux. Au Houlme, elle a renversé la sécherie de la fabrique d'indiennes de MM. Rouff et Schlumberger, et jeté dans une propriété voisine un ouvrier qui, sans savoir comment il y avait été transporté, a été relevé sans blessures. Une grande partie des toitures du même établissement a été enlevée.

La trombe avait la forme d'un cône renversé, dont l'immense base semblait se confondre avec les nuages, tandis que le sommet, qui rasait la terre, avait un diamètre apparent de 8 ou 10 mètres au plus. C'est ce qui explique comment d'énormes arbres, qui se trouvaient sur son passage ont été fauchés, pour ainsi dire, tandis que des deux côtés, et à quelques pas, des gerbes de blés et des plantes légumineuses ont été complètement épargnés. Un observateur, à Rouen, a constaté que le mercure avait subitement baissé dans le baromètre de 0 760 à 0 705.

A peine la nouvelle du sinistre d'hier s'est-elle répandue dans la ville que la pensée de secourir les victimes a été manifestée par d'honorables citoyens. La loge des Arts-Réunis a voté une somme de 300 fr.

Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 31 août, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande *directe* d'abonnement ou de renouvellement doit être adressée *franco* au gérant, et être accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu ; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.

On s'abonne, à Paris, rue de Seine, 10 ; chez tous les libraires, chez les directeurs des postes et des messageries, et chez les correspondants du Comptoir central de la librairie, qui, tous, reçoivent les abonnements sans augmentation de prix.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Le duc de Joinville est parti le 17 de Vichy retournant à Paris. — Le 28 courant, il y avait eu à Vichy 4 000 buveurs d'eau et environ 1 000 domestiques. C'est donc à tort que notre Courrier de Paris signé W. prétend que Vichy est désert. — On a remarqué avec quelque peine en Europe que le général Jackson, avant sa mort, n'a point pourvu, dans son testament, à l'émancipation de ses esclaves, contrairement à ce qu'avait fait le général Washington. — On va publier un journal à Jérusalem. Salomon, avec toute sa sagesse, n'avait pas songé à une pareille innovation. — L'ambassade de Rome paraît être définitivement acquise à M. Rossi. Il figure, dans l'*Almanach royal* qui vient de paraître, comme envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire en tête de toute la légation. — M. l'abbé Chardavoine, du diocèse de La Rochelle, a récemment embrassé le protestantisme. M. l'

---

que le vent se jouait avec les soies que l'amour de Henri lui avait abandonnées. Bientôt il s'aperçut que des regards indiscrets avaient surpris son bonheur. Sa physionomie se colora, puis il reprit le calme et l'impassibilité qui conviennent au soldat.

Certes on voyait bien, et l'on savait bien ce qu'était cette crinière si précieuse pour celui qui la portait ; mais on ne savait rien de plus, car Michaud, le dépositaire du secret de Henri, bien qu'il partageât même à la ville, l'appartement de son capitaine, Michaud ne savait rien de plus qu'il ne devait savoir.

Henri n'aurait pas osé se fier entièrement à un bon vivant, qui transformait souvent en champ de bataille d'amour, la petite chambre que son capitaine lui accordait. Henri, souvent même adressait des reproches à son compagnon sur sa légèreté. Mais Michaud répondait toujours par ces vers de la chanson royale :

> Ce diable à quatre
> A le triple talent
> De boire et de battre
> Et d'être un verre-galant.

Henri se taisait alors comme un ennemi qui s'avoue noblement vaincu, car il savait que c'était une façon détournée et délicate que Michaud employait pour plaisanter un peu sa fidélité.

Le trompette avait trouvé ce dernier moyen d'attaquer la pureté d'amour du jeune capitaine ; n'osant plus se servir des expressions d'ermite et de séminariste dont il avait quelquefois affublé son officier.

Henri n'était point un homme qu'on pouvait taxer d'innocent. Ses mœurs étaient excentriquement réservées, parce qu'il était véritablement amoureux.

Enfin l'armée attendait le signal du combat. L'empereur passa la revue au galop en excitant du geste et du regard ceux qui combattaient (sans le savoir) pour propager ses grandes idées. En passant devant l'Escadron de Henri, il raccourcit le galop de son cheval, et lança un sourire au beau jeune homme, qui rougit comme une jeune fille.

Que signifiait ce sourire de l'empereur à un jeune noble, qui s'efforçait de rejeter son courage personnel sur la puissance magnétique de ses aïeux.

Une seconde fois pourtant, le pauvre capitaine eut encore à rougir.

Vers le milieu du grand état-major de Napoléon, un général de brigade se tourna en fronçant le sourcil pour toiser le jeune capitaine d'un œil dédaigneux.

Quel était donc cet homme qui venait de faire trembler le valeureux Henri ?

Quand la tête de l'état-major fut passée, Henri baissa la pointe de sa lame, qu'il venait de tenir au présentez armes, car il n'y avait plus que les officiers du même grade que lui et les soldats de service à la suite des officiers supérieurs qui défilassent devant le front de bataille des troupes alignées.

Du nuage de poussière qui s'élevait derrière la course de ce groupe de cavaliers suivant leur chef impérial, Michaud sortit comme d'un olympe, et en deux lançades arriva sur son officier.

— Pas d'chance, capt'aine, j'suis d'ordonnance avec le colonel. Je crains bien même qu'il ne passe général avant le déjeûner de l'empereur, et que ça me retienne dans l'état-major... Mais, tant mieux, ça fera de la place pour les graines en question... Voilà ce que je voulais vous apprendre ; ça doit vous donner du courage...

Pendant que parlait le trompette, une vivandière s'était arrêtée non loin de Michaud, et s'occupait à chercher des comestibles dans une toute petite charrette traînée par un petit âne.

— Eh ! dit-elle en se retournant vers Michaud, une goutte et une croûte.

— Je n'ai pas le temps, Zéphyrine.

Et le trompette franchit la charrette, comme une barrière du bois de Boulogne, aux applaudissements et aux rires de l'escadron. De stupéfaction, la vivandière en laissa tomber son bidon. L'eau-de-vie coulait sur le gazon des champs.

Henri jeta une pièce d'or à la vivandière. C'était une pièce à l'effigie de Louis XVI.

La vivandière la regarda, fit une grimace, et se dit à elle-même :

— Ah bast ! ça vaut toujours 20 francs !

Et elle remercia Henri en le traitant de M. le comte.

Pour qu'elle fût si instruite, il avait fallu qu'elle surprît Michaud dans un moment d'épanchement. Au reste, pour la moralité de la chose, qu'on sache que la vivandière faisait la charité aux pauvres sans amours.

A cette époque où l'empereur maniait déjà ce qu'on appelle la savonnette impériale, quel motif pouvait engager Henri à se cacher de sa noblesse, sinon à en rougir ? Quand le chef tentait d'unir sous un même lien les nobles tués et la République morte, qui pouvait condamner Henri à faire un mystère de sa naissance.

Avait il horreur de l'égalité, avait-on horreur de son aristocratie ?

Tout-à-coup, aux éclats unanimes des cris : Vive l'Empereur ! succéda un silence sinistre. L'action allait commencer.

Dans ce moment qui précède la bataille, quel cœur n'est pas saisi d'un sentiment d'effroi qui dispose l'âme aux majestés terribles du néant ou de l'éternité.

L'amour, cette passion exaltante, l'amour seul pouvait faire oublier toute crainte à Henri ; si plein d'espoir dans la vie, qu'il devait d'autant plus en redouter la fin.

Que de cœurs desséchés ont souri lâchement des terreurs intéressantes d'une jeunesse ardente à vivre.

Que peu de braves ont le vrai courage d'avouer qu'ils ont éprouvé une agitation corporelle que l'esprit seul pouvait vaincre : sublime émoi qui n'a son analogue qu'au cœur de la vierge se dépouillant de ses voiles pour se livrer à son sacrificateur légal ; sublime agitation qu'on ne peut ressentir qu'alors qu'on a un cœur. Pourtant les fainéants flétrissent ce sentiment du mot ignoble de poltronnerie...

D'ailleurs pourquoi insulter les moribonds... La peur est une maladie incurable chez les uns, mortelle chez les autres : comme la fièvre jaune on ne l'a plus quand on l'a eue et qu'on en a triomphé...

Encouragez, mais ne flétrissez pas ! Trop souvent on confond la soif du sang avec le courage, la folie avec la bravoure. Celui-là seul est vraiment courageux qui est obligé de vaincre son horreur de la tuerie.

Qui n'éprouve pas ces impressions n'est qu'un boucher qui sacrifie sa victime, sans même entendre son bêlement.

Quelle bonne nature ne s'est pas détournée quelquefois de sa ligne droite, pour laisser vivre un infiniment petit qu'elle pouvait écraser du pied.

Qui n'a pas éprouvé de ces petits riens, avant d'être homme d'action n'est qu'un pauvre être appartenant par analogie à la classe des bêtes fauves.

Henri, avait eu bien à vaincre de semblables impressions, avant d'être un superbe égorgeur d'ennemis.

Et ce jour-là d'ailleurs, c'était le sang répandu qui devait faire triompher l'amour.

Aussi, d'exaltation en exaltation, Henri en était arrivé à ne plus rêver que carnage, quand on entendit le coup de canon d'annonce.

Le feu intermittant des tirailleurs, pétarada en claquant inégalement comme un feu d'artifice. Ces *arpenteurs* de la guerre ébauchèrent le plan de la bataille, en plantant leur jalon de limite avec un coup de fusil comme les autres avec un coup de marteau.

Tout à coup, le petit bois en haie, qui bordait l'autre côté de la petite rivière du moulin, tomba aussi promptement qu'un changement à vue d'opéra, et l'on vit une batterie de trois cents pièces ennemies, qui s'était installée fière et redoutable, en s'improvisant une redoute protectrice, avec les troncs d'arbres abattus comme par un seul coup de hache.

L'armée française poussa un cri d'étonnement et de rage.

Henri sourit, d'un sourire superbe et martial... Près du saule qui avait recélé sa correspondance d'amour, le jeune officier devait gagner ses épaulettes de colonel !...

Alors le terrain fut ébranlé comme par un tremblement de terre. Un bruit de fer, qui semblait des chaînes de damnés secouées par leurs captifs, remplit l'air de ses percussions. C'était l'artillerie française qui s'avançait à fonds de train pour s'installer face à face avec la formidable batterie ennemie.

(*La suite à demain.*)

A. LORENTZ.

..., mais seulement un lit.

La fête avait été, dans l'origine, fixée au vendredi 15 août. Mais ce ur là, comme pour donner un démenti au programme tout vénitien, temps se montra détestable. La mer était houleuse, le vent glacé ; il euvait, comme il ne pleut guère même dans notre pays et par l'été qui ourt, si bien qu'il eût fallu plus que de la bonne volonté pour se figurer ciel et le soleil de Venise à la place des nuages noirs et sombres qui 'étendaient à l'horizon. Bon gré mal gré, il fallut se résigner à remettre fête au lendemain. Samedi, à huit heures du soir, les portes de l'établissement des bains étaient ouvertes à la foule. Le jardin, l'entrée, la rande galerie qui regarde la mer, brillamment illuminés en verres de uleur, présentaient un aspect vraiment féérique. Une multitude de romeneurs circulaient sur la grande terrasse. Beaucoup de dames en stume de bal étaient placées à l'intérieur de la galerie disposée pour s recevoir. A neuf heures commença le feu d'artifice, si tant est qu'on uisse appeler de ce nom les vingt ou trente fusées volantes qui en ont it tous les frais, et encore ces fusées étaient elles disposées de telle fa- n que la fumée et les étincelles venaient aveugler les spectateurs pla- s sur la terrasse. Du reste, chacun prenait son mal en patience, atten- nt le terrible et majestueux spectacle d'un navire dévoré par les flam- es en pleine mer : après une demi-heure d'attente on fut obligé d'an- ncer au public que l'incendie n'aurait pas lieu, par suite d'une voie au qui s'était trop tôt déclarée. Cette nouvelle fut des plus mal ac- uillies, et l'assistance passa dans la salle de bal, singulièrement désap- intée. Ici encore, Venise a eu tort, car le bal avait été annoncé *tra- sti*, et il n'a pas dépendu de l'ordonnateur de la fête qu'il en fût au- ment ; mais la réalité historique veut que l'on dise que les personnes i se sont présentées *déguisées* n'excédaient pas le nombre huit : c'était r de malheur: il y a tant d'autres circonstances et tant d'autres so- iétés où l'on rencontre plus de gens déguisés qu'on n'en voudrait, et l'ordonnance ne le comporte. Les danses ne se sont pas prolongées avant dans la nuit ; le triste évènement de l'après-midi avait jeté s les esprits un fond de regret qui a pesé sur le reste de la soirée.

ACTE DE FÉROCITÉ. — Hier, au soir, dit *le Droit*, deux individus présentèrent chez le sieur Parisel, marchand de vins, rue Saint-An- e, au moment où il achevait de fermer sa boutique. On leur servit canons de vin ; et lorsqu'ils furent au moment de se retirer, l'un x voulut payer avec des pièces de six liards. M. Parisel ayant exami- les pièces, trouva qu'elles étaient de mauvais aloi, et ne voulut pas recevoir. Bien qu'il eût fait cette observation avec toute la modération sible, les deux consommateurs lui répondirent par des invectives, et voulurent contraindre le marchand de vins à prendre leur mauvaise nnaie. M. Parisel se trouvait seul ; il commençait à être tard, et, pour per court à cette discussion, il dit aux deux consommateurs qu'il r faisait cadeau du vin qu'ils avaient bu, et qu'il leur permettait d'em- ter leurs pièces de 6 liards pour en disposer comme ils voudraient. Ce- qui avait offert les pièces s'indigna de cette proposition comme d'une lte, et il commença, secondé par son camarade, à se porter à des s de fait envers M. Parisel. Le marchand de vin saisit le premier au t, pour le jeter à la porte ; mais au même instant cet homme, dont isage s'était tout à coup animé d'une expression de rage et de cruau- qui le rendait semblable à une bête féroce, lui saisit le pouce entre dents et le lui coupa entièrement, puis il cracha le morceau. Aux cris douleur poussés par M. Parisel, plusieurs passants entrèrent dans la tique, et, après une lutte assez longue, ils parvinrent à terrasser son sseur, et, après l'avoir solidement garotté, ainsi que son complice, les ont conduits au poste de l'Hôtel-de-Ville.

INCENDIE RUE DU TEMPLE. — Nous lisons dans la correspondance et : « Depuis deux jours on remarquait qu'une des cheminées de la son n° 102, rue du Temple, fumait sans cesse, bien qu'il n'y eut de à aucun des foyers. Mais hier, après l'épouvantable ouragan qui passé sur Paris, le feu s'est tout à coup déclaré, à une heure et de- , dans les combles du derrière de la maison. Sur-le-champ l'alarme a répandue, les habitants du quartier sont accourus, suivis bientôt des piers et de sept à huit pompes, des soldats casernés au quartier de lly, des municipaux, gardes nationaux, sergents de ville et de l'au- é. Les secours ont été d'autant plus prompts et plus immédiatement aces, que la fontaine des porteurs d'eau se trouve être précisément vée dans la maison où était l'incendie. Sans les coups de vent qui ra- ient la flamme, le feu eut été éteint en moins d'une demi-heure ; mais ture et les mansardes ont été la proie des flammes. On a pu préserver étages inférieurs, les bâtiments contigus et les vastes magasins de age, situés à côté du foyer incendiaire. Le mobilier de M. et Mme Mé- , gens très âgés, celui d'une pauvre fille sans place, et ceux de cinq estiques ont été brisés, brûlés, ou bien inondés par les pompes. A ures l'incendie était complètement éteint. Trois personnes ont été es, deux ouvriers et un autre citoyen, sur la tête duquel une tuile tombée. Les bâtiments sont assurés. Le dommage est évalué à une uantaine de mille francs. Quant à la cause de cet incendie, sans oir exactement la préciser, on croit que le feu aura couvé dans la d'une cheminée mal ramonée, et que le grand vent d'hier aura, par d'un courant, propagé l'embrasement dans les combles, par quel- s fissures.

Affaire des Charpentiers[1].

Aujourd'hui ont commencé les débats dans le procès des charpen- ; l'affaire occupera nécessairement trois audiences ; les té- s à charge sont au nombre de quarante-six. C'est M. Anspach remplit les fonctions du ministère public, et le célèbre orateur Berryer se fait remarquer au banc de la défense, où la science le compte aussi des représentants. Malgré l'intérêt qui s'at- e à ces débats, le local de la 7e chambre ne peut admettre un public très limité, et l'aspect général de l'audience n'avait ourd'hui rien de remarquable. L'attitude des prévenus est calme gne. La séance d'aujourd'hui a été consacrée à l'audition d'une ie des témoins. On a été frappé de la faiblesse des charges por- contre les prévenus, pris au hasard dans la masse des charpen-

plus grande capacité les uns que les autres, on ne peut pas donner à tous le même prix. Elle a donc été d'avis de laisser le traité libre entre le maître et l'ouvrier, de payer les hommes ce qu'ils valent. Il est vrai que précédemment il y a eu des traités faits par les prédécesseurs des entrepreneurs actuels par lesquels on avait fixé le prix de 4 fr. Dans le cas de contestation, c'est-à-dire dans le cas où un entrepreneur se refusait de donner le prix convenu entre lui et son ouvrier, par l'embauchage, il devait être payé 4 fr.

Quelque temps après il s'est présenté une dizaine de compagnons charpentiers avec des intentions assez bonnes : nous leur avons donné des explications à cet égard ; nous leur avons dit : vous voulez nous imposer un traité auquel il nous est impossible de souscrire ; vous pouvez vous en rapporter à notre parole, aucun de nous n'a jamais manqué à sa parole ; nous ne pouvons pas engager l'avenir ; si l'année prochaine le salaire est plus élevé, tant mieux pour vous. Ils ont paru assez bien disposés ; ils se sont retirés avec l'intention de soumettre ces observations à leurs camarades. Mais les douze autres compagnons charpentiers qui les ont remplacés sont venus en maintenant leurs anciennes conditions, et même en refusant d'admettre aucune des propositions acceptées par leurs camarades et en disant surtout : nous tenons à un engagement de dix ans.

Sur un pareil terrain il ne nous a pas été possible de les suivre ni d'engager une discussion. Et tout s'est terminé là.

Plus tard l'organe des ouvriers ayant fait entendre le désir d'obtenir l'intervention de M. le préfet de la Seine dans nos différents, nous sommes allé auprès de lui pour le prier d'accepter cette mission toute officieuse de sa part car nous ne pouvions pas lui demander autre chose. M. le préfet a eu la bonté de l'accepter. Nous en avons fait part aux ouvriers ; ils ont dit qu'ils refusaient complètement son arbitrage ; ils ont voulu jouer sur les mots ; , ils ont dit qu'ils ne demandaient qu'une intervention officieuse et non pas un arbitrage. On a prétendu que les ouvriers avaient un salaire insuffisant ; il n'en est rien ; dans mes chantiers j'ai toujours employé un certain noyau de charpentiers toute l'année. il m'est arrivé de faire des travaux à bon marché pour occuper mes ouvriers, de manière qu'ils pouvaient gagner douze à treize cent francs par an.

Le salaire des chefs d'atelier va même jusqu'à 16 à 1800 fr. J'ignore ce qui se passe dans d'autres chantiers, mais la mesure, je le crois est presque générale ; aussi une grande partie de mes ouvriers étaient bien décidés à rentrer ; mais cela leur était défendu, si ce n'est aux mêmes conditions que les autres. Il y a beaucoup d'ouvriers qui sont depuis vingt ans, et des chefs d'atelier même depuis vingt-cinq ans dans mes chantiers, et ils n'ont jamais eu rien à me reprocher. Depuis que je suis à la Chambre syndicale, je n'ai jamais vu mettre à l'ordre du jour un abaissement de salaire, j'aurais donné ma démission plutôt que de le souffrir. La presse s'est occupé de cette affaire, elle a avancé des faits inexacts, elle a dit que les maîtres se coalisaient. Si quelquefois la Chambre syndicale s'est occupée de ces questions, c'est parce que les ouvriers avaient l'habitude d'être confiants en nous, et que nous tâchions de les amener à de bons sentiments, et de leur faire accepter des conditions convenables pour les uns comme pour les autres.

Dans le commencement, quelques ouvriers ont compris eux-mêmes que le traitement fixe de 5 francs n'était pas juste ; cependant la majorité, ou plutôt la minorité, qui imprime sa volonté sur les autres, a toujours persisté dans sa résolution du minimum du salaire de 5 francs. D'après cet arrangement, nous aurions été obligés d'évincer de nos chantiers les vieillards et les jeunes gens qui commencent seulement le métier.

M. LE PRÉSIDENT. Connaissez-vous les ouvriers qui se sont présentés à plusieurs reprises devant vous ?

LE TÉMOIN Je ne connais pas les trois premiers ; je connais seulement les six qui sont venus pour recevoir la réponse : parmi eux se trouvait le premier détenu, Vincent. C'est lui qui a porté la parole. Il s'est exprimé en termes convenables : la menace de la grève a été faite par un compagnon que je n'aperçois pas ici.

M. LE PRÉSIDENT. — Quelles étaient les conditions qu'ils voulaient faire ?

LE TÉMOIN. Ils voulaient le salaire de 5 fr. au minimum ; puis selon la capacité une augmentation de gré à gré avec le maître. En second lieu ils voulaient que chaque heure, avant ou après le travail, fût payée comme un dixième, et deux heures comme un tiers, comme par le passé. Enfin, les charpentiers demandaient l'abolition du marchandage, et un engagement de dix ans au tarif de 5 fr.

M. LE PRÉSIDENT. A quelle époque les ateliers ont-ils été désertés ?

LE TÉMOIN. Le 9 juin. Dans tous les chantiers du département il n'est resté aucun ouvrier. C'est après l'appel que la dispersion a eu lieu dans nos ateliers.

M. BERRYER. M. le président, voudriez-vous demander s'il n'y a pas à la chambre syndicale quelques traces des conventions qui sont intervenues entre les maîtres charpentiers et les ouvriers ; si par exemple il n'y a pas un registre signé des membres de la chambre syndicale.

LE TÉMOIN. Je le pense ; mais cela remonte à une époque où je ne faisais pas partie de la chambre syndicale. Je sais seulement que cela existe dans les papiers.

Me BERRYER. Voudriez-vous inviter le témoin à apporter le registre ou le document en dehors du registre.

LE TÉMOIN. L'imprimé a été remis à M. le juge d'instruction.

M. BERRYER. Il est important de voir l'original. Maintenant pour bien préciser les faits, je demande si ce n'est pas sur l'indication d'un jour que les six ouvriers se sont présentés pour recevoir la réponse de la chambre syndicale.

LE TÉMOIN. Un jour avait été fixé pour notre réunion, et on avait dit aux compagnons de venir prendre connaissance de la décision qui y serait prise.

M. BERRYER. C'est à la réunion des six ouvriers, indiquée et convenue, que Vincent était présent ?

LE TÉMOIN. Oui.

M. BERRYER. A quelle époque M. Saint-Salvy fixait-il la nouvelle réunion quand les deux charpentiers sont revenus ?

LE TÉMOIN. Je crois que cela remonte au 8 juillet ; c'est depuis la coalition. La deuxième réunion a eu lieu environ six semaines après la première, et la troisième quelques jours après la seconde.

M. BERRYER. M. Saint-Salvy pourrait-il trouver parmi les prévenus quelques-uns des douze ouvriers qui étaient présents à cette dernière réunion ?

M. LE PRÉSIDENT. Avez-vous vu Vincent depuis le premier jour où il s'est présenté devant vous ?

LE TÉMOIN. Je l'ai vu deux fois : la fois où il a fait la demande, et la fois où les six ouvriers sont venus recevoir la réponse.

M. BERRYER. M. Saint-Salvy a parlé du marché de dix ans, de la condition d'abolir le marchandage ; n'aurait-il pas eu connaissance, par quelque membre de la chambre syndicale, que ce terme de dix ans aurait été une concession de leur part dans l'intérêt des maîtres, et que les charpentiers auraient dit : Nous nous engageons, au nom de tous nos camarades, à accepter le tarif pour dix ans ?

LE TÉMOIN. Je n'en ai eu aucune connaissance.

M. BERRYER. N'est-il pas exact de dire que depuis 1833 le marchandage a été supprimé tacitement entre les maîtres et les ouvriers, et qu'il n'a eu lieu que rarement et presque secrètement ?

LE TÉMOIN. Jamais les entrepreneurs de charpente n'ont consenti à l'a-

Blanchard les trois fois qu'il s'est présenté pour avoir des cartes au boulevart du Mont-Parnasse.

LE TÉMOIN. Je ne me souviens avoir vu Blanchard qu'une fois.

M. L'AVOCAT GÉNÉRAL. Nous ne contestons pas ce fait.

Me DAIN. Il est très important.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. Reconnaissez-vous ces cartes pour être semblables à celles qu'on vous a délivrées.

(On fait passer au témoin les cartes sur lesquelles se trouvent les mots suivants : « Permis à tout ouvrier de travailler chez les maîtres qui ont ac- « cepté la grève de 1845. »)

LE TÉMOIN. Je crois qu'oui, mais je ne l'affirmerais pas.

M. GALBAN, imprimeur, cinquième témoin, dépose qu'il a, 1° imprimé et tiré à mille exemplaires une circulaire signée ainsi : *Pour tous les ouvriers charpentiers* ; 2° imprimé et tiré à deux mille exemplaires une circulaire signée DUBLÉ ; 3° imprimé les cartes ci-dessus désignées, et plus tard des cartes sur lesquelles était une ruche, et tantôt un R et un G avec le numéro de la série ; tantôt un R et un D, également avec le numéro de la série.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. Nous sommes portés à croire que ces lettres signifient *rive droite* et *rive gauche*.

M. DELACHATRE, entrepreneur, dépose que ses ouvriers ont quitté son chantier après l'appel, il y a environ trois mois, le premier dimanche de juin, sans que lui même sache ce qui les y a déterminés.

GROS, commissionnaire, dépose que c'est lui qui a prévenu les charpentiers qui travaillaient pour M. Delachatre, parce qu'il avait entendu d'autres ouvriers charpentiers dire, chez un marchand de vins, que s'ils trouvaient des charpentiers travaillant, ils le leur feraient payer cher ; et il dit qu'aussitôt cet avis donné, les charpentiers sortirent par une maison voisine, pour ne pas être attaqués.

M. DUBOIS, charpentier, déclare qu'il travaillait chez M. Terville, et qu'il en est sorti avec les autres ouvriers sur les menaces qui leur avaient été faites par des ouvriers qui rôdaient autour du chantier.

ROLLINA, charpentier, dépose qu'étant gâcheur chez M. Dussaux, il avait cessé de travailler avec les autres, mais que demeurant à l'administration il avait été menacé par des charpentiers qui croyaient qu'il travaillait encore contrairement à la grève.

M. LEFEVRE, entrepreneur, dépose que ses ouvriers lui ont dit qu'ils ne voulaient plus travailler à moins de cinq francs, et que un d'eux, le nommé Gaget, a reçu des coups sur le visage du nommé Guépin, détenu.

M. BERRYER Voudriez-vous demander au témoin s'il a reçu, comme entrepreneur, une circulaire de la Chambre syndicale, dans laquelle on s'explique sur la nécessité de refuser les demandes des ouvriers.

LE TÉMOIN. Je n'ai jamais reçu des lettres semblables.

M. BERRYER. La circulaire des ouvriers commence par ces mots en s'adressant aux maîtres charpentiers : « D'après votre dernière circulaire, vous repoussez la demande que nous avions faite, à l'effet d'obtenir l'augmentation de 10 centimes par heure... » Dans le dossier, nous ne voyons pas paraître la circulaire qui est signalée par celle-ci.

M. L'AVOCAT GÉNÉRAL. Vincent, qui sait ce qu'on lui écrit et ce qu'il écrit pourrait rendre compte de cette circulaire.

VINCENT, dit **CONDOM**. Cette circulaire a été adressée entre les maîtres, et elle n'a pas été adressée aux ouvriers.

M. L'AVOCAT GÉNÉRAL. Est-ce cette circulaire que je vous présente ?

VINCENT. Non, ce n'est pas cela. Celle à laquelle nous répondions nous avait été confiée par un contre-maître qui l'a remise au maître. C'est pour cela que nous ne pouvons la représenter.

GAUTHIER, journalier, déclare qu'il a vu Gaget partir de son chantier ramassant ses outils, et ayant reçu un coup sur l'œil.

GAGET, charpentier, dépose qu'il a quitté le chantier de M. Lefèvre dans la crainte d'être battu, et que cependant il l'a été par Blondeau dit Guépin.

MM. HUVÉ et **DUPONT**, entrepreneurs de charpente, déclarent que leurs ouvriers les ont quitté en disant qu'ils voulaient gagner 5 fr.

M. JALLOUX, entrepreneur à Châtillon, dépose qu'il avait fermé son chantier pour que les charpentiers n'entrassent pas faire des menaces à ses ouvriers ; mais que ceux-ci profitèrent d'une charrette qui força d'ouvrir la porte pour entrer et faire des menaces à ses ouvriers ainsi qu'à lui. Qu'il les fit poursuivre par la gendarmerie qui les saisit au bout d'une heure.

M. BLOT-LEQUESNE. Je désirerai savoir si M. Jalloux n'a pas été compagnon ?

LE TÉMOIN. Oui.

Me BLOT-LEQUESNE. N'a-t-il pas fait partie des grèves antérieures ?

LE TÉMOIN. Non.

Me BLOT-LEQUESNE. N'a-t-il pas subi un jugement pour querelle et violence avec un nommé Guyet, à Fontenay-aux-Roses ?

LE TÉMOIN. Il y a sept ans, c'était un jour de noces, nous étions soixante, nous avons bousculé un panier de pommes de terre.

Me BLOT-LEQUESNE. Ne s'est-il pas battu avec un nommé Mouette, ne l'a-t-il pas roué de coups ?

LE TÉMOIN. Je ne connais pas le nommé Mouette.

Me BLOT-LEQUESNE. Le 4 août, ne s'est-il pas battu avec un individu ?

LE TÉMOIN. Oui.

Me BLOT-LEQUESNE. Ce que nous voulons prouver, c'est la violence de M. Falloux.

LEGUILLIERS, boulanger aux Invalides, dépose qu'étant préposé à la garde des travaux préparés pour les fêtes de Juillet, il a empêché le nommé Guépin de se chauffer à son feu, et qu'il a parlé avec lui de l'arrestation de la mère des charpentiers, qui avait eu lieu le jour même et de la saisie de la caisse renfermant l'argent, ce à quoi Guépin lui aurait répondu qu'on en trouverait bien de l'autre. Il déclare aussi qu'il s'est sauvé en voyant la patrouille.

BELLEGNIN, sergent de ville, dépose que le 18 ou 19 juillet, faisant une ronde du coté du grand carré des Champs-Elysées, il vit un homme s'enfuir, qu'il se mit à sa poursuite, et que, après l'avoir arrêté, il le conduisit près de l'invalide Léguilliers, qui lui dit que cet homme était venu l'aborder pour lui demander quels étaient les ouvriers qui travaillaient aux charpentes. Ce qu'il lui a répété à lui-même quand il l'a consigné au poste.

M. LE PRÉSIDENT. Connaissez-vous cet homme ?

LE TÉMOIN. Oui, monsieur le président, c'est le nommé Guépin.

NARCOURT, maçon, qui était de garde avec l'invalide Léguilliers, confirme les faits avancés par celui-ci.

Mme VEUVE MOREL est appelée. Ne pouvant se présenter, pour cause de maladie, M. l'avocat-général donne lecture de sa déposition écrite, par laquelle elle déclare qu'elle a logé le nommé Guépin, depuis le 12 mai, qu'au 3 juin elle l'a congédié, parce que celui-ci ne la payait pas, sous prétexte que celui pour lequel il avait travaillé ne le payait pas non plus. Que l'ayant vu errer dans les environs, elle lui a dit de rentrer ; que trois jours après, trois individus inconnus à elle, sont venus demander des renseignements sur son compte, et que le lendemain Guépin est venu chez elle avec du pain et de la viande crue, et lui a donné à garder des bons de boulanger et de boucher.

M. LE PRÉSIDENT. M. l'avocat-général a-t-il quelques réquisitions à faire ?

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. Attendu que le sieur Terville, régulièrement assigné, en parlant à sa personne, n'a pas comparu, nous requérons contre lui la condamnation à l'amende et à la réassignation à ses frais.

---

[1] Voir les numéros des 12 juin au 16 août.

La *Presse* annonce ce matin une étonnante nouvelle : La victoire remportée sur ses adversaires, par le rédacteur en chef de ce journal, est des plus complètes; on pourrait dire qu'elle est inouïe. Voici donc le dénouement d'une lutte que ces messieurs du *Globe-Epoque* soutenaient avec tant de brutalité au moment même.... mais il vaut mieux citer :

« Voici, dit la *Presse*, le procès-verbal de la réunion des intéressés de la *Presse* qui a eu lieu mardi, 19 août.

« M. Emile de Girardin expose au conseil qu'il l'a convoqué pour lui rendre compte de la proposition tout à fait inattendue que l'un des fondateurs de l'*Epoque* est venu lui faire jeudi dernier, 14 août, au nom de M. Solar, gérant du *Globe* et de l'*Epoque*, proposition présentée en ces termes :

« Le *Globe* cesserait de paraître et l'*Epoque* ne verrait pas le jour :

» Le capital éventuel de 1 500 000 fr. souscrit par les actionnaires de l'*Epoque* et le capital effectif de 500 000 fr. versé par eux (déjà réduit à 300 000 fr. par suite de l'acquisition du *Globe* au prix de 100 000 fr. et des dépenses d'achat de presses, de tirage de prospectus, etc., devant s'élever à 100 000 fr. environ), seraient mis à l'entière disposition de la *Presse* ;

« La propriété de la *Presse*, dans ce cas, serait divisée en 20 000 actions de 200 fr., savoir: 10 000 actions non libérées qui seraient remises aux actionnaires de l'*Epoque* en échange de leurs titres actuels, et 10 000 actions libérées que se partageront entr'eux les propriétaires de la *Presse*, dans la proportion des parts d'intérêt qu'ils possèdent ;

» Au moyen de cette fusion, qui élèverait nominalement à quatre millions la valeur sociale de la *Presse*, et qui mettrait à la disposition de ses gérants un capital effectif de 300 000 fr. et un capital éventuel de 1 500 000 fr., la *Presse* pourrait donner à son format et à son cadre un développement qui rendrait impossible toute concurrence.

» *Conditions de cette fusion* : — Le titre de gérant de la *Presse*, avec un traitement annuel de 12 000 fr. serait assuré à M. Solar : un traitement analogue, avec le titre de rédacteur de la *Presse*, serait assuré à M. Granier de Cassagnac, sans que rien fût changé d'ailleurs à la position du rédacteur en chef actuel, si ce n'est qu'en cas de dissentiment sur la tendance politique du journal, le différend serait vidé par un conseil supérieur institué à cet effet.

» Telle est la proposition qui m'a été apportée, dit M. Girardin, le jeudi 14 août, le surlendemain même du jour où le *Globe* contenait encore trois colonnes d'injures contre moi (voir sa feuille du mardi 13 août), avant même que MM. Solar et Granier de Cassagnac aient eu le temps d'achever de tirer les numéros où ils m'attaquaient le plus indignement et de les distribuer, ainsi que l'on fait, non seulement au domicile des personnes de Paris dont les noms composent l'*Almanach des 25 000 adresses*, mais encore à tous les électeurs de l'arrondissement de Castelsarrasin et de l'arrondissement de Bourganeuf.

» N'étant pas seul propriétaire de la *Presse*, ajoute M. de Girardin, je n'ai pas cru devoir céder aux sentiments que devait faire naître en moi une telle proposition venant de la part de gens qui m'avaient grossièrement injurié la veille. J'ai répondu que la proposition était trop grave en elle-même pour que je prisse sur moi la responsabilité, soit de l'admettre, soit de la rejeter. »

Ici, M. Emile de Girardin expose au Conseil les raisons qui doivent l'empêcher d'accueillir les propositions du *Globe-Epoque*. — M. Granier

M. S. S. à Mulhouse. — Reçu, merci. Nous avons votre nom dans la narration d'un sinistre arrivé au Hâvre, cela nous avait vivement alarmés.

M. D. à Rouen. — Reçu, merci à vous et à M. D. — Oui, sans doute, ce sera fait le plus tôt possible.

M. M. à Lyon. — Oui, nous avons reçu le 1er août, 232.

M. A. S. à Périgueux. — Reçu. C'est bien ainsi.

M. J. à Colmar. — Vous pouvez réaliser et envoyer en toute sécurité.

M. K. à Colmar. — 1° Nous sommes d'accord ; nous ne tarderons pas.

2° D'accord sur la première partie ; la seconde fortes raisons pour et contre.

3° Il y a douze ans que nous y pensons, mais ce n'est rien moins que le ministère du progrès à organiser.

4° Erreur formelle à laquelle vous avez très bien répondu, et il y a encore à dire. — Bravo pour la traduction. — Nous ferons ce que vous demandez pour l'Almanach, plus une idée.

M. C. à Orléans. — Reçu. Félicitations et remerciements à M. J. P. — Non, F. C. sera à Paris demain.

A E. C. aux Brosses. — Vous êtes un brave cœur. Consolez-vous : vous faites assez. Dites à ceux que vous aimez et ne pouvez convertir qu'avant peu des faits éclatants porteront la lumière dans leur âme, et qu'ils seront heureux de croire avec vous à la vie nouvelle, et qu'ils en verront l'aurore.

HALLE DE PARIS.

19 Août.		
Arrivages	4300 q.	31 k.
Ventes	1000	00
Restant	23755	35
Cours moyen	40,26	
Cours-taxe	39,51	

Cote administrative.

Gruaux	00 q.	00 k.	00,00	à	00,00
1re	00	00	39,50	à	41,40
2e	00	00	38,85	à	36,20
3e	0	00	28,65	à	32,50
Ire	0	00	17,80	à	20,35
A liv.	3614	14	00,00	à	00,00

20 Août.		
Arrivages	3402 q.	14 k.
Ventes	00	00
Restant	21455	57
Cours moyen	39,43	
Cours-taxe	39,49	

Cote administrative.

Gruaux	00 q.	00 k.	52,25	à	54,80
1re	000	00	39,75	à	42,00
2	000	00	37,55	à	39,50
3e	00	00	00,00	à	00,00
4	00	00	21,00	à	22,90
A liv.	1640	65	00,00	à	00,00

Marchés.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 20 août. — Foin 1re 48 à 50 ; 2e 40 à 45 ; 3e 00 à 00. — Paille de seigle 1re 28 à 32 ; 2e 27 à 00. — Paille de blé 1re 28 à 31 ; 2e 25 à 27 ; 3e 00 à 00.

Halle à la viande du 20 août. — 18262 kil. Bœuf 1,40-1,20-0,80. — 15407 kil. Veau 1,40-1,20-0,90. — 2650 kil. Mouton 1,50-1,30-1,10. — En gros 33000 kil. 1,30-1,23-1,16.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 18, 19 et 20 août. — *Beurre* (le kil.). En livres 1,22 à 2,12. — En mottes Isigny 1,40 à 4,00. — En mottes Gournay 1,60 à 2,90. — Petit beurre 1,08 à 1,60. — Beurre salé ou fondu 0,00 à 0,00. — *OEufs* (le mille). Du 18 août, 47 à 58. — Du 19, 47 à 62. — Du 20, 00 à 00. — *Fromages* (la dizaine) Brie 12 à 38. — A la pie 5 à 13.

Marché de la Vallée du 20 août. — Agneaux 0,00 à 00,00. — Canards barbotteurs, 0,90 à 1,50. — Canetons de Rouen, 2,50 à 3,50. — Chapons gras 1,75 à 6,25. — Chevreaux ou cabris 2,50 à 3. — Cochons de lait 0,00. — Dindes gras, 5,00 à 7,00 ; comm., 2,00 à 3,50. — Lapins ou lapereaux 0,00 à 0,00. — Mout. pré salé 0,00 — Oies comm. 4,00 à 0,00. — Pigeons de volière 0,10 à 0,90 do bizets 0,25 à 0,50. — Poules ordinaires 1,00 à 2,50. — Poulets gras 2,25 à 3,50. do comm. 0,60 à 2,00.

Marché aux chevaux du 20 août. — Chevaux de selle et de cabriolet entrés 99, vendus 24 de 240 à 1000. — De trait 250 entrés, vendus 30 de 300 à

C. Gan. 1000...	1150	»	»	3 0/0 Naples...	101 40
C. hypot......	604	»	»	— Romain..	101 1/4
4 Canaux......	1280	»	»	Obl. Piémont.	1270 »

CHEMINS DE FER.				
St-Germ.....	» »	» »	» »	Fin c. 1130, 1135, 1122 50.
V. r. d......	565 »	560 »	H. 26 25	— 560, 565, 560.
— r. g......	372 50	390 »	H. 20 »	— 370, 387 50, 385.
Orléans......	1310 »	1317 50	H. 25 »	— 1310, 1325, 1320.
Strasb.......	287 50	287 50	H. 2 50	— 286 25, 290, 286 25.
Rouen........	1100 »	1102 50	H. 25 »	— 1095, 1112 50, 1110.
Havre........	910 »	915 »	H. 6 25	— 915, 920, 915.
Marseille....	1087 50	1085 »	H. 5 »	— 1090, 1095, 1085.
Vierzon......	802 50	805 »	H. 7 50	— 805, 817 50, 812 50.

LONDRES, 18 août.	
Consol.	99 1/8 1/4
Esp. act.	27 1/2
Portug.	65 »
Mexic.	35 »
Brésil.	
5 0/0 hol.	100 1/8
21/2 do.	63 »
Rouen.	41 1/2
Orléans	50 à 50 1/2

PARIS, LE 20 AOUT. PRIMES.

3 0/0 F. c.
F. p. 84 80 d. un. 85, 84 95 d. 50.
5 0/0 F. c.
F. p. 122 45 d. un. 122 65, 122 60 d. 50.
St-Germ. 1140 d. 20 au 31.
Orléans, au 31, 1350, 1310 d. 20.
1355. 1365 d. 20 au 15.
Rouen, 1115 d. 20 au 31.
1125, 1140 d. 20, 1130 d. 10 au 15.

COULISSE.

Av. 84 50.
Ap. 84 42 1/2.
B. du Trés.
F. c. F. p.
3 0/0 10. 20
5 0/0 10 15.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible et courant du mois, 107,00 à 00,00 ; 4 derniers mois, 110,50 à 111,00 ; 4 premiers mois 1846, 114,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 99,50. — Œillette rousse, 83,50. — Lin, 80,00. — Voitures, 6,50.

ESPRIT 3|6. — Disponible et courant du mois, 114,00 ; septembre, 113,00 à 112,00 ; octobre, 111,00 à 110,00 ; novembre et décembre, 98,00 à 00,00. 4 premiers, 91,00 à 92,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 88,00 à 88 50.

SUIFS de place (les 50 kil.) 57 fr. 50. Passablement d'affaires.
— de Russie disponibles, 57,50. A peu près sans vendeurs.
— — Octobre et novembre, 59,50. — Tout à la fin on en demandait 60 fr.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 21 août.

7 h. » OPÉRA. —
7 h. » FRANÇAIS. — Une Confidence. Ecole des Maris. Jeux de l'Amour
7 h. » OPÉRA-COMIQUE. — Le Ménétrier. L'Eau merveilleuse.
7 h. » VAUDEVILLE. — Arthur. Les Mémoires. La Veille.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. Précepteur. Carmagnole. Mme Panache. M. Chapolard
7 h. » GYMNASE. — Cérigny. La Vie en partie double. Rébecca.
9 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Brancas. Le Docteur. Pretintaille. Contrebasse
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois.
6 h. » AMBIGU. — Affreux Baudit. Etudiants.
6 h. » GAITÉ. — Canal Saint-Martin.
6 h. » COMTE. — Le Marin. Crispin. Solo de violoncelle. Les 7 Ogres.
CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. » FOLIES. — L'Orage. Paris. Télégraphe.
LUXEMBOURG. — Voyage au Hâvre. Le Pauvre de St-Roch. Marjolaine.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.
PANORAMA (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

souci des prétentions de la haute Banque que des intérêts de la France et de la dignité du Pouvoir, et qui est personnellement dévoué d'ailleurs au célèbre banquier. Mais cette coalition engendre de tels scandales que le ministère se verra sans doute forcé de reculer l'adjudication annoncée pour le 9 septembre prochain. Quelle triste ressource! C'est à l'aggravation du mal que nous devrons peut-être notre salut; le scandale aura la puissance d'arracher les ministres à une coupable apathie, que disons-nous? à une honteuse complicité. Dès que la coalition était connue (il n'était pas difficile de la connaître puisqu'elle marchait au grand jour et en pleine rue), le devoir des ministres eût été de prendre les mesures les plus efficaces pour la dissiper, ou pour en annuler l'effet. Il eût pu reprendre alors le beau rôle de gouvernant, qu'il a abjuré depuis trop long-temps dans la question des chemins de fer; c'était là une occasion de montrer au public prévenu toutes les fautes, tous les dangers qu'entraîne nécessairement après lui le système de concession à des compagnies de chemins créés et construits par l'Etat. Le ministère ne l'a pas fait, il est coupable. Mais aujourd'hui qu'éclatent et se multiplient les scandales de la Bourse et des Compagnies, il deviendrait cent fois plus coupable s'il persistait dans sa silencieuse complicité.

Les honnêtes gens demandent un ajournement de l'adjudication; le ministère ne peut la refuser, sous peine d'encourir la plus grave responsabilité.

Pour nous, nous demanderions encore plus. On juge l'arbre par ses fruits, dit l'Evangile; or, quels fruits a produit, le système des concessions? Des spoliations et un redoublement d'agiotage effréné, des scandales inouïs, le relâchement de tout esprit gouvernemental: — le système est condamné.

Nous demandons donc formellement que l'adjudication de tous les chemins de fer soit remise à la session prochaine, et que les Chambres, mieux éclairées, soient appelées à réviser leur œuvre: à l'aspect des scandales publiquement signalés, elles reconnaîtront sans doute qu'elles se sont trompées, et elles auront le courage de revenir sur une détermination arrachée à leur faiblesse par les insidieuses promesses de la haute banque, et par le fol engouement dont la province s'était éprise pour ces désastreuses opérations.

Catastrophe de Monville. — Nouveaux détails.

Les pertes de toute nature ont malheureusement dépassé les évaluations annoncées hier, et de nouvelles recherches ont amené la découverte d'un plus grand nombre de cadavres qu'on ne pensait en trouver. La consternation est générale. Hier, vingt-quatre cercueils étaient acheminés vers une longue fosse du cimetière de Monville, en attendant qu'on eût creusé encore pour déposer le reste des cadavres. Quatre cents hommes de la garnison ont été mis à la disposition de l'autorité. Pendant toute la nuit, une partie est demeurée constamment au déblaiement, et au point du jour ils ont été relayés par un autre détachement. Six cadavres ont été découverts dans ces travaux nocturnes. On remarquait, [...] la perte de leur chef ou par des blessures qui lui interdisent tout travail.

Il reste à déblayer dans la rivière, et là on rencontrera une partie des infortunés qui manquent encore. Hier matin, M. le préfet de la Seine-Inférieure, accompagné de M. le maréchal-de-camp, s'est rendu sur les lieux qu'il a visités dans les plus grands détails, ainsi que l'ambulance et plusieurs maisons où l'on avait transporté des blessés et des amputés. Des mesures ont été prises pour porter des secours partout où ils seraient nécessaires, et l'on ne saurait trop louer le zèle des maires de Malaunay et de Monville dans ces douloureuses circonstances. Lorsqu'on a ouvert les dépôts des cadavres pour procéder à la reconnaissance et à l'ensevelissement, une foule éplorée s'est précipitée vers les portes; mais ces restes humains étaient si horriblement mutilés et défigurés, que beaucoup n'ont pu être reconnus, et que d'autres ne l'ont été que par leurs habits.

On cite l'héroïque courage de M. Neveu, trouvé au milieu des décombres, appuyé sur les poignets et formant au dessus de sa mère, renversée devant lui, une sorte de voûte, sur laquelle étaient accumulés des débris. M. Neveu n'est pas resté moins de trois heures dans cette horrible situation; et telle avait été sa contraction musculaire que la réaction qui s'est opérée après sa délivrance lui a occasionné une prostration absolue de toute sensation. Après être resté plusieurs heures sans pouvoir articuler un seul mot, il a enfin repris connaissance et ses premières paroles ont dignement couronné son dévouement: «Je sais, a-t-il dit, que » je suis ruiné, mais je ne me plains pas, j'ai eu le bonheur de sauver » ma mère.» Depuis ce moment, son état s'est beaucoup amélioré. Dans les fouilles on a trouvé une petite fille qui s'était blottie entre des paniers à cotons, qui avaient été eux-mêmes protégés par des poutres. Cette pauvre enfant a été retirée sans blessure.

Une jeune fille de vingt ans, lors de l'événement de la filature de M. Picquot, a dû la vie à sa présence d'esprit. Restée dans un angle de la salle où elle travaillait, au premier étage, elle s'est jetée par une fenêtre et n'a eu qu'une légère contusion au bras.

Trois jeunes frères étaient occupés dans la même filature. L'un d'eux, travaillant au dernier étage, a été précipité avec des décombres dans la rivière, d'où il a été retiré vivant. Il n'a reçu que quelques blessures sans gravité, mais il est demeuré depuis dans une sorte d'idiotisme.

Un second, plus heureux, travaillait au rez-de-chaussée; en entendant le fracas, il s'est appuyé contre la muraille, précisément dans un des deux points où quelques mètres sont restés debout. Le plancher supérieur, en s'écrasant, est resté en arc-boutant au dessus de lui, et il a été retiré sain et sauf. Le troisième frère, moins heureux, a été noyé. Un ouvrier a été arraché sans blessures du milieu des débris après y être demeuré trois heures entre la vie et la mort. Un contre-maître de M. Neveu a été trouvé écrasé à côté du cadavre de sa femme, qui était enceinte de quatre mois.

Un sieur R..., parent d'un conseiller de la préfecture, a été transporté à l'Hôtel Dieu de Rouen, pour y subir l'amputation d'un bras. Mais cet infortuné semblait oublier ses horribles souffrances et ne cessait, pendant tout le trajet, de réclamer à grands cris son fils, jeune homme de dix-huit ans, qui n'avait pas été retrouvé et qui ne l'est pas encore.

[...] semblée. Un honnête père de famille, qui, à l'âge de 54 ans, n'a pas dédaigné de prendre place sur les bancs, à côté de son fils, est venu recevoir le second prix d'écriture, dont le premier venait d'être remporté par ce même fils, âgé de seize ans. — La coalition des ouvriers scieurs de long continue de tenir en grève les chantiers des entrepreneurs; deux nouvelles arrestations ont été opérées aujourd'hui dans la commune de Montrouge. Les deux individus arrêtés sont Léonard Renaudi et Jean Louis. — Ce soir, à la suite d'un dîner où étaient réunis les membres du Comptoir central de la librairie parisienne, une collecte a été faite en faveur des familles victimes des désastres de la vallée de Monville; elle a produit une somme de 150 francs.

LE PAIN DU SOLDAT. — Le *Charivari* assure que des conscrits, passant par Senlis, ont reçu de la Manutention des vivres un pain si gluant, si mal cuit, en un mot, si détestable qu'au lieu de le manger, chose impossible et qui eût été dangereuse au dire des médecins, ils l'ont pétri en boulettes qui sont devenues les instruments d'un combat pour rire sur la grande place. La foule accourue applaudissait à ce tournoi d'un nouveau genre; elle recueillait les morceaux de pâte et, en les examinant, comprenait sans peine qu'un pareil pain devait faire moins de mal aux conscrits à l'état de projectile qu'à l'état d'aliment.

LE MENDIANT DE LA CIVILISATION. — On lit dans la *Revue de la Côte-d'Or*: « Dans une commune où la mendicité est interdite, arrivait un voyageur pauvre et infirme. Il se présente à bien des portes, demande l'hospitalité (il était huit heures du soir). Aux unes, il reçoit un gracieux: *Que Dieu vous assiste!* aux autres on se contente de lui répondre qu'il n'est plus permis de mendier. Il s'avise d'aller à la mairie; là, il apprend qu'il existe, à la vérité, un bureau de bienfaisance, mais qu'il n'a presque pas de ressources, et surtout *rien absolument* de destiné à secourir les pauvres *étrangers*. Exténué de fatigue et de besoin, ce malheureux se résignait à coucher à la belle étoile, et à s'abandonner à la sollicitude de la providence, lorsqu'un inconnu s'approche et lui dit: Brave homme, suivez-moi, venez dans mon village, tout près d'ici, vous y trouverez des cœurs compatissants, un gîte et du pain. Si partout la mendicité était abolie avec une telle imprévoyance, cette mesure qui, convenablement étudiée et sagement appliquée, devrait produire un grand bien, n'aurait-elle pas pour résultat fort déplorable d'éteindre dans les cœurs tout sentiment de philanthropie, d'humanité? Pour supprimer la mendicité, il ne suffit pas d'élever sur les chemins force *poteaux-indicateurs*, il faut préalablement assurer des ressources à l'infortune.

UN VILAIN JEU. — La semaine dernière, à Vuillafans (Doubs), deux vignerons étaient montés sur un cerisier pour en cueillir les fruits, lorsque la conversation s'engagea entre eux sur les douleurs que devait éprouver une personne en se donnant la mort par strangulation. L'un soutenait que l'on ne devait pas beaucoup souffrir et que cette mort était très douce. L'autre soutenait le contraire. On en vint aux preuves. Le premier, pour convaincre son compagnon de ce qu'il avançait, le fit monter sur un arbre avec une corde dont ils étaient possesseurs, fabriqua un nœud coulant dans lequel il mit le cou, et lui recommanda de tirer la corde à lui et de la tenir ferme jusqu'au moment où il lui dirait de lâcher,

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 22 AOUT 1845

UN CASQUE DE DRAGON.[1]

La manœuvre fut aussi prompte que l'apparition terrible des bronzes meurtriers de l'ennemi. Deux cent-cinquante bouches à feu ripostèrent presqu'en même temps aux canons qui vomissaient stratégiquement et presqu'en une seule volée, des milliers de livres de fer, arrêtées dans leur vol par les murailles de chair de nos soldats.

Hélas! de pauvres tirailleurs tombèrent au milieu du feu de ces deux batteries acharnées.

Hélas! telle est la guerre: elle tue souvent pour protéger... On ne s'entendait plus parler, le canon retentissait dans l'air et couvrait tous les bruits de sa voix tonnante.

Avec d'autres régiments de cavalerie, les dragons de la garde placés pour soutenir l'artillerie... attendaient le commandement de... chargez...

Henri s'applaudissait de ce hasard heureux, qui lui permettait d'être plutôt en présence du danger. Et puis, comme pour aiguiser son courage, il regardait la croix qui brillait sur son revers blanc.

L'énergie animale domina cette nature si douce et si larmoyante en amour; les traits de la rage succédèrent sur sa physionomie, aux rayons suaves de l'espérance.

Il attendait le moment de combattre avec une impatience qu'il semblait avoir communiquée à son cheval. Celui-ci piafait sous son cavalier, ivre de poudre et étourdi par les tonnerres de la bataille.

Mais, ô rage! il fallait peut-être que l'artillerie française fut démontée, pour que la cavalerie put entrer en combat. Henri! Henri! ton cœur français désira ce désastre... Amour! amour! excuseras-tu l'égoïsme de celui dont tu avais si profondément touché le noble cœur.

Henri n'interrompait ses pensées que pour prononcer ce terrible commandement:

— Serrez les rangs!...

Hélas! hélas! qu'il tombait de braves!

Tout à coup le jeune cavalier est renversé avec son cheval.

— Rien! rien! s'écria-t-il avec colère.

Mais le pauvre cheval hennissait son dernier soupir.

— Un cheval!... Un cheval!... cria Henri!

Un brigadier partit au galop. Quelques instant après Henri avait repris sa place.

Alors il essuya sa crinière, souillée de boue par la rosée et le piétinement des chevaux de l'escadron, et il recoiffa son casque.

— Eh bien! cap'taine, comment ça va-t-il, dit Michaud, qui venait d'arriver au galop. Le trompette avait obtenu de son colonel de permuter avec un camarade. Le colonel faisait toujours partie de l'état-major de l'empereur.

— Et ton service? répondit le jeune officier.

— La chose est arrangée. Ça va très bien. Y a eu un mal-entendu; nous devions nous placer derrière les cuirassiers; nous sommes tous de front, n'y a pas de mal. On n'osera pas nous retirer, pour ne pas avoir l'air de faire de préférence. Vous n'avez besoin de rien? Voulez-vous une goutte? Et il présenta sa gourde qu'il avait artistement placée dans une de ses fontes, car l'empereur n'aimait pas qu'on laissât rien voir qui ne fut d'ordonnance. On allait jusqu'à rouler les fourrages en corde, on les nichait où l'on pouvait; mais il fallait toujours qu'on se présentât en grande et coquette tenue de parade, quand on avait commandé la grande tenue.

Henri but une goutte d'eau-de-vie, respira fortement, et fit signe à Michaud d'aller reprendre sa place militaire. Le jeune officier serra la main de son trompette en plein front d'escadron. Ce qui offusqua beaucoup la susceptibilité aristocratique des guerriers républicains et impériaux (s'entend les officiers).

Tout à coup une fusillade terrible se fit entendre sur la droite; l'infanterie avait passé en partie la petite rivière. L'ennemi se reployait sur ses ses derrières.

Cré mille bottes à l'écuyère, on va charger, s'écrie Michaud en piquant des deux.

Effectivement, un officier d'état major passa au triple galop dans les rangs de la cavalerie, se perdit dans la fumée du canon, et l'artillerie s'envola aussi vite qu'elle était venue. Alors la cavalerie reçut le commandement de charger.

Lorsque les capitaines répétèrent ce commandement après les chefs d'escadron, la voix de Henri domina toute la ligne. La cavalerie se disposa à passer la petite rivière. Quand le jeune officier vit qu'on en approchait, il raccourcit son cheval pour le préparer à sauter, et une seconde fois il fut renversé. Deux lignes de cavalerie lui passèrent sur le corps.

Michaud, qui était en serre-file avec la musique, reconnait son capitaine.

— Cap'taine, êtes-vous tué? s'écrie-t-il d'une voix de stentor.

— Eh! non, reprit Henri impatient de rage, en essayant de se relever.

— Et blessé?

— Non plus.

— Fameux!

Et Michaud aida son capitaine à tirer sa jambe prise sous le paquetage. A peine debout, Henri visita son cheval, puis il insulta le ciel par des jurons impies. Son second cheval avait la jambe cassée.

— Allons, allons, du courage, cap'taine, prenez le mien, je ne suis pas dragon pour des prunes, je chargerai à pied; nous connaissons l'école du Centaure, fantassin et cavalier, trompette et tambour.

— Merci, mon brave; mais je te priverais peut-être d'avancement; vas, vas, rejoins l'escadron; allons, allons, obéis, Michaud; ce n'est plus ton officier, c'est Henri qui t'en prie...

Pendant ce temps, les têtes de colonnes commençaient le passage de la rivière, sous le feu d'une artillerie démantelée.

Un groupe de dragons à pied qui portaient un blessé sur leurs fusils, dont ils avaient fait une espèce de brancard, fut aperçu et fixé du regard par Michaud, avec l'œil satisfait d'un homme qui vient de faire une bonne découverte; en trois bonds le trompette fut sur le groupe, il salua militairement, car il venait de reconnaître son chef d'escadron, puis s'élançant à toute bride il disparut dans les rangs de ses camarades.

Henri restait anéanti, pétrifié, tout était perdu pour lui; un torrent de larmes qui s'échappa de ses yeux le soulagea un peu de l'oppression de sa poitrine, mais le découragement fit place à la douleur. Henri s'empara de ses pistolets!...

Au même instant il aperçut Michaud qui sortait du milieu des cavaliers, il tenait en main un cheval qui bondissait comme en liberté.

— Voilà votre affaire, dit le trompette à son capitaine, le cheval du chef d'escadron. Il a les galons du grade, preuve que je vous procure de l'avancement. Allons, monsieur Henri, courage, la place est libre; car foi de Michaud, le commandant est flambé de la même sorte que le maréchal Lannes.

Le brave Henri n'entendait rien des discours de Michaud, il ajustait les étriers à sa taille, car les étriers sont le plancher du cavalier combattant.

Une fois en selle, Henri embrassa éperduement la crinière de son casque.

Michaud le voyant s'écria: si l' cap'taine n'est pas colonel aujourd'hui, n'y a pu moyen d'en faire.

— Au galop! chargez!... cria le jeune officier de toute la force de ses poumons, et avant qu'il eut fini de traîner militairement sa voix pour exécuter son commandement il se perdait dans le tohu-bohu de la bataille.

Michaud l'avait suivi de près, car Michaud avait un *Marengo* dont les jarrets français donnaient un bon démenti à l'orgueilleuse race chevaline de l'Albion.

Les deux cavaliers disparurent en franchissant la rivière avec quelques soldats dont les chevaux avaient été entraînés par leur ardeur à suivre deux compagnons qui couraient si rapidement. Tous ces braves, hommes et chevaux, sautèrent les arbres abattus comme en un steeple-chase. Et toute la cavalerie imita l'exemple des audacieux qui venaient de s'élancer si énergiquement.

Tout à coup Michaud s'arrêta au milieu des arbres abattus, et laissant tomber sa latte au bout de sa dragonne, il sonna la charge au milieu de la mitraille, aussi tranquillement qu'il eut sonné la soupe au quartier. Il termina même sa sonnerie par une plaisanterie musicalement française. Il emboucha la triomphale fanfare (la victoire est à nous). C'était une caractéristique démonstration des allures françaises au champ de bataille. La mode et la guerre réunies pour exciter à la victoire.

Mais Michaud avait aperçu son officier: il laissa tomber sa trompette au bout de sa corde: son capitaine avait un étendard à la main, et cet étendard c'était un étendard français. Le porte-étendard avait donc été tué!

— Michaud, dit Henri, aujourd'hui je te confie l'honneur de nos escadrons, comme je t'ai confié le mien hier.

C'était ainsi que Henri comprenait la protection, l'injustice même, car il savait bien qu'il faisait un passe-droit.

(1) Voir les numéros des 20 et 21.

occupait le rez-de-chaussée de ladite maison, et qui, sans aucun motif apparent, s'est empoisonné à l'aide d'une forte dose d'acide muriatique. — Hier matin, un serrurier, occupant le n° 215, suivait l'exemple de son voisin, en mettant fin à ses jours au moyen d'un boisseau de charbon.

INFANTICIDE INOUI. — Un fait, qui est peut-être sans exemple, vient de se passer à la prison du Palais-de-Justice de Lyon. Une jeune femme, détenue pour délit de vagabondage, était parvenue à un état de grossesse fort avancé, sans que la vraie cause de son embonpoint progressif eût été soupçonnée. Dans la nuit de vendredi à samedi dernier, elle est accouchée dans le dortoir commun, et elle a eu assez d'énergie pour supporter silencieusement les douleurs de l'enfantement. Attendant ensuite le jour, elle a transporté son enfant aux latrines, et, comme elle savait que le conduit en est intérieurement garni d'un grillage, elle s'est contentée d'y jeter l'arrière faix, et a caché le cadavre du nouveau-né sous un poêle entreposé non loin de là. Ce n'est que dimanche, et en essayant de désobstruer le tuyau des latrines, qu'on en a retiré l'arrière faix accusateur, et cette découverte a amené rapidement celle du corps de l'enfant.

LA PEUR DE DONNER. — Un des riches avares des environs de Lyon avait commencé son testament ; le préambule était écrit d'une main ferme, mais arrivé à ces mots : *je donne*, la main lui trembla et son cœur faiblit ; aussi laissa-t-il tomber sa plume et n'acheva-t-il pas cette pièce dont l'imperfection fait aujourd'hui la joie de ses héritiers naturels.

NOUVEAU COURS DE M. ÉMILE CHEVÉ. — M. Emile Chevé ouvrira un nouveau cours de musique vocale et d'harmonie le mercredi 27 août, à huit heures du soir, chez lui, rue Saint-André-des-Arts, 60, et le continuera les lundis, mercredis et vendredis, à la même heure. Des places sont réservées aux dames.

Affaire des Charpentiers[1].

TRIBUNAL DE POLICE CORRECTIONNELLE.

Audience du 21 août 1815. — Présidence de M. Salmon.

Après plusieurs affaires insignifiantes, l'affaire des charpentiers a été appelée et les quinze prévenus ont fait leur entrée dans la salle de la Cour correctionnelle. La physionomie intelligente des accusés annonce une confiance et une sécurité parfaite dans l'issue du procès. Le public est plus nombreux qu'il ne l'était hier, malgré les difficultés qu'éprouvent à pénétrer les personnes non assignées. Deux jolies dames qu'on avait déjà remarquées hier à l'audience, sont assises encore aujourd'hui derrière M. Berryer.

M. le président ordonne qu'on procède à l'audition des témoins qui n'ont pu être entendus dans l'audience d'hier.

M. Terville, entrepreneur de charpentes, qui n'avait pas répondu à l'appel de son nom à l'audience d'hier, présente comme excuse l'état d'indisposition qui l'a empêché de se présenter et demande à être déchargé de l'amende qui a été prononcée contre lui.

M. le président l'invite à faire sa déposition.

Le témoin. — Au moment de la grève j'avais huit à dix ouvriers, ils ont

(1) Voir les numéros des 12 juin au 21 août.

On m'a dit qu'Arrivières et Chaumont faisaient partie de la commission.

M. le président. — Vous avez parlé d'un charpentier de Vaugirard qui aurait été obligé de suspendre ses travaux par suite de menaces qui lui auraient été faites ?

Le témoin. — Oui. On a défendu au gendre de M. Perron, entrepreneur, demeurant rue de Sèvres, à Vaugirard, de continuer à travailler attendu la grève, quoiqu'il fût gendre du maître. J'ai entendu dire depuis cependant qu'il avait repris ses travaux chez son beau-père.

M. le président. — Connaissez-vous d'autres faits?

Le témoin. — Le gâcheur et des ouvriers charpentiers, qui travaillaient dans des ateliers du côté de la barrière Ménilmontant, chez un entrepreneur de charpente, M. Dugas, ont été forcés de ne pas travailler sous le coup de la menace, qu'après la grève terminée ils seraient forcés de quitter Paris.

M. le président. — Qui vous à dit cela?

Le témoin. — Je l'ai entendu dire : je ne puis désigner particulièrement personne. Mais M. Perron, M. Dugas, les personnes que je cite peuvent affirmer la vérité de ce que je dis.

(M. Terville est, selon sa demande, déchargé par la cour de l'amende prononcé contre lui à raison de son absence de l'audience d'hier.)

Darré, entrepreneur de charpente. — Le témoin déclare ne rien savoir ; le seul charpentier dont il pourrait parler n'est pas là.

M. le président. — Un nommé Buret n'aurait-il pas été dérangé par ses camarades, au moment où il travaillait dans vos ateliers.

Le témoin. — Je n'en suis pas certain.

M. le président. — Le nommé Denatte n'a-t-il pas menacé quelques ouvriers qui travaillaient malgré la grève?

Le témoin.—Je l'ai entendu dire. J'ai entendu dire aussi que l'ouvrier Bret aurait fait des émeutes devant le chantier.

M. le président. — Vous avez également parlé de Vincent dans votre interrogatoire.

Le témoin. — Il a travaillé chez moi à plusieurs reprises ; en mai 1842 entre autres ; il s'est toujours admirablement conduit. C'est par lui que je savais qu'il était le commis de la société des charpentiers.

M. Hronghez, entrepreneur de charpente, associé de Darré et son beau-frère, confirme par sa déposition les faits avancés par celui-ci.

M. le président. — Connaissez-vous quelques-uns des prévenus ?

Le témoin. — Je connais Vincent, il est très bon garçon et très intelligent.

M. le président. — Savez-vous s'il a fait partie de la coalition ?

Le témoin. — Je n'ai rien à déposer a cet égard.

M. le président. — L'avez-vous vu depuis la grève?

Le témoin. — Non, M. le président.

Tisseron, âgé de vingt-cinq ans, fils d'un maître charpentier. — Mercredi, 11 mars, j'étais en train de...

M. le président. — Dites-nous d'abord ce qui s'est passé chez votre père.

Tisseron.—Il ne s'est passé rien du tout... Cependant, un nommé Auger a dit, du haut de sa fenêtre qui donne sur le chantier de mon père : « Eh ! les amis, on ne travaille pas aujourd'hui ! » Il m'a dit à moi même : « Garçon, c'est pas comm' ça qu'on place les solives. » (Rires.) J'avais une grand'peur, mais on ne m'a rien fait du tout...

M. le président. — Personne ne vous a parlé ou menacé ?

Tisseron. — Ah ! quand j'étais sur la pelouse, ils m'ont entouré, ils m'ont serré, mais sans me faire de mal. (Hilarité.)

M. l'avocat du roi. — Auger était-il parmi eux ?

Le témoin. — Ah ! je n'en sais rien... Il n'y avait qu'un nommé Potevin que je connaisse.

Chapelle, charpentier. — Il y a trois charpentiers qui sont venus pour

M. l'avocat du roi. — C'est-à-dire que vous étiez tout disposé à faire partie de la coalition et à être punissable.

Me Berryer. — C'est là la question.

M. le président. — Puisque vous avez des ressources, pourquoi travaillez-vous maintenant ?

Le témoin. — Pour ceux qui n'ont pas de besogne ; d'ailleurs, soit que je travaille, soit que je ne travaille pas, du moment que je ne gêne, que je ne force personne, il me semble que je suis bien libre.

Ce témoin, dont la physionomie et le langage ont une grande originalité, se retire au milieu de l'hilarité générale ; la cour elle même cède à la gaieté qu'a produite le témoin.

Guyot, charpentier à Châtillon dépose des mêmes faits que son maître charpentier. M. Falloux dit qu'il y a eu deux scènes, la scène du chantier de Falloux où le Lyonnais est monté sur les pierres pour voir ce qui se passait dans le chantier et la scène chez le marchand de vin où Dussois, dit le Mâconnais, l'a appelé *faignant*.

M. le président. — Vous a-t-on fait des menaces ?

Le témoin. — Oui, on m'a menacé de me casser les reins si je travaillais malgré la grève.

M. le président. — Qui vous a dit cela ?

Le témoin. — Le Mâconnais comme les autres.

Freit, charpentier. — Je suis venu à Paris pour travailler, il y a onze semaines ; au moment de la grève, il y a un homme qui est venu me dire qu'il ne fallait pas travailler, qu'il fallait aller chez la Mère.

C'est tout ce que nous pouvons comprendre de la déposition de ce témoin au milieu de son baragouin plus allemand que français.

Plaigneur, gendarme, dépose que l'entrepreneur, nommé Falloux, lui a désigné quatre meneurs et qu'il s'est mis à leur poursuite. Il reconnaît à l'audience Feroussat et Daussois pour les avoir arrêtés.

Me Blot-Lequesne. — Je constate qu'on a conduit les ouvriers en prison, les chaînes aux mains, quoiqu'ils eussent proposé de prendre et de payer une voiture. Je fais remarquer à M. le président que cette sévérité est bien grande pour un délit de cette espèce.

M. le président. — Un gendarme est obligé d'exécuter les ordres de l'autorité.

M. l'avocat du roi. — Il ne pouvait connaître la nature du délit.

M. Blot-Lequesne. — Il pouvait toujours obtempérer à la demande faite par les prisonniers puisqu'ils offraient de payer les frais.

Le témoin. — Ce n'est pas moi qui les ai conduits, ce sont les deux gendarmes que j'avais avec moi

Brinon, charpentier. — Il y a six semaines que je n'exerce plus la profession de charpentier, je conduis des maçons, je ne fais pas bâtir, je fais démolir. Pendant que j'étais chez M. Martin, marchand de vin, chez qui je prends mes repas, Beaujolais est venu et a prétendu que j'étais toujours charpentier, et que, par conséquent, je ne devais pas travailler puisqu'on était en grève. Je lui ai soutenu que je n'étais plus charpentier ; alors il m'a dit des sottises ; il m'a appelé mufle, feignant, enfin tout ce qu'on peut dire à un homme... puis il m'a appliqué un soufflet... alors j'ai pris une bouteille pour lui jeter, mais j'ai réfléchi que je ferais mieux de la garder et de ne pas lui jeter... et puis il m'a frappé et m'a jeté par terre, je l'ai frappé et je l'ai jeté par terre, nous nous sommes frappés et nous nous sommes jetés par terre... Enfin il voulait me mettre le genou sur le cou... c'est à ce moment là que madame Martin et son garçon sont venus à mon secours et l'ont pris par le cou pour le forcer à se relever.

Dutrioz, garçon de M. Martin, marchand de vins. — Théophile (c'est le surnom de Brinon) vient prendre ses repas chez nous... Alors un jour Beaujolais l'a rencontré chez nous et lui a dit qu'il ne fallait pas travailler à cause de la grève. Théophile lui a répondu qu'il n'était plus charpentier

---

— Chargez... chargez... cria encore le capitaine avec une nouvelle énergie. En avant !... arrrrche !... et il disparut entraînant de nouveaux braves avec lui.

— Cré mille bottes à l'écuyère, faut que je reste-là, se dit Michaud. Comme si j'avais pas assez du drapeau de ma trompette... Et il aurait continué de grommeler de la sorte, si des artilleurs ennemis, dont un le menaçait de son écouvillon, n'étaient venus l'entourer pour s'emparer de l'étendard.

— Ah ! tu m'donnes des coups d'écouvillon... Tiens, Russien. Bâton pour bâton. Je te paie en monnaie de pékin... Et puis poussant avec rage cette exclamation comique, il assena sur la tête du canonnier un coup de l'aigle de bronze doré qui surmontait la hampe de l'étendard. L'ennemi tomba. Le trompette fut soutenu par des dragons accourus pour défendre leur aigle en péril.

— Et de deux, s'écria Michaud venant de renverser d'un nouveau coup d'étendard un énorme cuirassier russe qui l'avait attaqué. Puis il se trouva enveloppé de toutes parts.

— A moi les anciens, ferme là, ferme dur et longtemps, pour l'honneur du régiment.

Et se plantant debout sur les étriers, s'appuyant de la main gauche sur la hampe de l'étendard qu'il avait posée à terre. De sa latte il se mit à faire un moulinet de bâtonniste avec une telle prestesse qu'aucun des coups qu'on lui portait ne put arriver jusqu'à lui. C'était ce qu'il appelait sa rose invulnérable. Il avait lu cette épithète dans la *Jérusalem délivrée*.

Henri, qui se battait comme Richard Cœur-de-Lion, par suite des roulis de la bataille, ne se trouvait séparé du groupe de combattants cernant Michaud, que par une pièce de canon renversée. Il la franchit aussi aisément qu'une barrière de manège, bien qu'il l'eût prise presqu'en trois quarts de long, et il allait se mêler au combat de l'étendard, lorsqu'il fut couché sur sa selle par un énorme cuirassier russe qui avait enroulé sa main de géant dans les mèches soyeuses de la crinière du casque de Henri. Le cheval du jeune capitaine, emporté par l'action, se cabra sous l'accout de main auquel le géant avait contraint Henri, et le pauvre officier tomba en laissant dans la poigne de l'infidèle son casque pendu par sa crinière.

Ses cordons de jugulaire s'étaient brisés sous le choc. Henri poussa un hurlement de rage. Mais tout à coup, se rappelant l'étendard : Courage... courage, Michaud, défends l'honneur de nos pères !... Et il se mit à la poursuite du Titan cuirassé qui venait de lui arracher son trésor. Le pillard croyait avoir pris un casque plaqué d'or, car il se sauvait. Mais le colosse était trop lourd pour son cheval, et la pièce de canon que venait de franchir Henri arrêta la fuite du voleur.

Henri saisit ce temps d'arrêt, et, avec la vigueur d'une panthère, il bondit sur la pièce démontée. Elevé de cette façon presque à la hauteur du géant cuirassé. Il lui cracha au visage, et reconquit son talisman, avant même d'avoir songé à se servir de son sabre contre cet ignoble barbare qui venait de commettre un si grand sacrilège. Et puis alors la rage de la vengeance, succédant à l'amour, il entama la tête du géant d'un coup de latte si vigoureux, qu'un des habiles bourreaux du moyen-âge eût à peine mieux fait avec sa hache.

Il embrassa de nouveau la relique qu'il venait d'arracher à l'infidèle, et se faisant jour dans la mêlée, il courut à la recherche de son cheval. Au milieu de cette scène de carnage l'animal broutait paisiblement. Henri enfourcha son gourmand avec autant de légèreté qu'un voltigeur, puis il piqua des deux pour joindre le drapeau qu'il venait d'appercevoir, s'agitant par saccade au-dessus des têtes de cavaliers, sous le mouvement d'une lutte acharnée. Rien ne pouvait arrêter Henri. Tombaient tous ceux qui s'opposaient à son passage.

Vous êtes battu ; votre sabre ou vous êtes mort, dit-il à un officier supérieur de cavalerie russe. Puis il fit signe à l'officier de le suivre, et il reprit sa course vers son enseigne, ce clocher tricolore dont le coq était un aigle; la religion, la victoire; le Dieu, Napoléon !

Cette fois l'étendard s'agitait avec majesté au dessus de l'horizon des casques. La lumière du soleil faisait briller le bras blanc qui l'élevait comme une offrande au ciel.

Enfin, lorsque Henri arriva auprès de son étendard, on sonnait l'extinction des feux.

Le général, qui avait tant fait rougir le pauvre Henri, parlait avec familiarité au beau Michaud qui avait défendu bravement le dépôt que son officier lui avait confié.

Le jeune capitaine remit son prisonnier à ce général qui l'avait tant embarrassé du regard. Cette fois ce fut le général qui fut embarrassé, et Henri se retira fier comme un roi qui vient d'être supérieur à son égal.

On n'entendit plus alors que les détonations éloignées de quelques feux de peloton, aussi fatigués et inutiles que ceux qui les tiraient.

Le brave Michaud sortit des rangs, se mit botte à botte avec son capitaine, têtes à queues de leurs chevaux, et il l'embrassa en s'écriant : Ah! j'vous nomme chef d'escadron ; ah ! j'vous nomme colonel, si ça vous suffit ; voilà mon opinion.

Les dragons applaudirent de la voix et du geste. L'élan se communiqua, et bientôt sur toute la ligne on criait : Bravo l'capitaine Henri !

Le général alors piqua des deux pour s'éloigner; pourtant il salua Henri avec une considération affectée.

Le jeune amant était revenu. La bataille finie avait paralysé le soldat. Aussi Henri rougit encore comme une jeune fille de quinze ans.

A cinq heures du soir la bataille était gagnée, l'ennemi était en pleine retraite.

L'armée reçut le commandement de déposer les armes, et chacun se reposa, se réjouit, autant qu'on peut se réjouir et se reposer en plein air, ou peu s'en faut.

Henri et Michaud étaient sous leur hutte. Henri ne s'aperçut alors des fatigues du combat qu'à un multitude de horions qui lui rappelaient que ses muscles avaient particulièrement à se plaindre de leur exercice gymnastique et guerrier. Mais qu'est-ce qu'une courbature quand on a risqué de mourir plus de fois qu'il ne s'est écoulé de secondes durant l'action.

Quant à Michaud, c'est différend; il était blessé au bras gauche sur lequel il avait reçu trois coups de sabre ; mais trois coups de sabre pour Michaud représentaient simplement ce qu'il appelait une saignée. Il y a des tempéraments vigoureux et gais en même temps, capables de jouer ou de plaisanter avec leurs membres emportés par des boulets.

Aussi malgré ces trois coups de sabre, dont Michaud ne s'était littéralement aperçu qu'après l'action, il se félicitait avec une joie qui ne semblait entravée par aucune douleur, de son excellente idée d'avoir donné à son capitaine un cheval tout harnaché en chef d'escadron.

— Avouons, disait-il, que le commandant a eu une crâne idée de se faire tuer au commencement... D'ailleurs c'est dans l'ordre, c'était encore un de ces chiens de républicain.

Michaud interrompit Henri sévèrement :

— Tous les hommes sont nos frères ; tous les soldats, nos camarades !...

— Oui, oui, certainement, mais les républicains... des gueux qui ont massacré nos pères... des bons soldats... dans des prisons... comme des moutons dans une boucherie !... Cré mille n....

— Allons, allons, mon bon Michaud... calme-toi... Tiens, imite-moi. Est-ce que tu crois, mon brave, que je pense moins à mon père que toi....

— Vous avez raison, monsieur le comte ; mais il y a des instants... Au fait aujourd'hui, c'est pas juste de penser au triste.... Vous allez être colonel... ça fera plaisir à nos pères, puisqu'ils nous aimaient sur terre y n'peuvent pas nous haïr là haut... Oui, monsieur Henri... ne pensez qu'à votre bonne affaire... Vous allez être heureux, il faut que tout le monde le soit, en dépit de c't'autre ex-républicain aussi, qui n'est pas trop honoré qu'on veuille bien épouser une sans-culotte.

— Michaud !

— Ah ! pardon, monsieur le comte... pardon, capitaine...

Et pour avoir le temps de se délivrer de l'embarras dans lequel il s'était jeté par un mot inconsidéré, il promenait ses regards sur les différents objets jetés çà et là autour de lui. Il fut saisi d'un mouvement de stupéfaction en apercevant la crinière du casque de Henri, dont une partie coupée formait une espèce de marche qui s'appuyait sur le reste des mèches pendantes..... Il ne put résister à formuler son étonnement.

— Cap'taine, un peu plus et vous receviez votre brevet de colonel au régiment de Pluton.

— Oh ! pensa Henri, je lui devrai tout... tout, jusqu'à la vie !

— Il n'était pas manchot, continua le trompette ; faut taper dur pour faire cette petite opération-là.

Henri n'avait aucun souvenir positif du coup de sabre qu'il avait reçu. La chaleur de l'action l'avait empêché de s'apercevoir d'un choc qui n'avait pas eu d'autre résultat que celui d'un bâton.

Après s'être couché, Michaud s'endormit sur son lit de camp ; il était roué de fatigue.

A. LORENTZ.

La suite à demain.)

Boulay, entrepreneur de charpente. — Le témoin ne sait pas grand'chose directement. Il sait seulement que le gâcheur La France lui a dit que la grève l'empêcherait de travailler à l'avenir dans ses chantiers. Il avait quatre ouvriers qui ont continué les travaux *quand même*, et qui les ont discontinués plus souvent encore que repris. Il déclare avoir fait partie de la réunion syndicale du mois de mai.

M. le président. — Il y a des réunions mensuelles d'entrepreneurs et des réunions spontanées ; auxquelles avez-vous assisté ? — R. A toutes, moins une.

Me Berryer. — Le témoin a-t-il assisté à celle que cent vingt-quatre maîtres ont tenue au mois de mai avant la grève, et qui a déterminé la résolution des ouvriers ?

Le témoin. — Non, monsieur, je n'ai pas assisté à cette réunion.

M. le président. — La chambre syndicale a-t-elle publié des circulaires ?

Le témoin Boulay, hésitant. — Oui, M. le président... il y a eu celles qu'ont publiées les journaux ; mais c'était après la grève. (Le président fait retirer M. Saint-Salvy, et continue ainsi l'interrogatoire du témoin Boulay): Cependant, la résolution des ouvriers fait présumer une circulaire précédente des maîtres.

Le témoin. — Je ne suis pas sûr de ma mémoire à ce sujet.

L'imprimeur des circulaires des ouvriers constate qu'elles étaient postérieures à la grève.

M. le président ordonne que M. Saint-Salvi soit rappelé ainsi qu'il avait été arrêté dans l'audience d'hier.

M. Saint-Salvi s'avance à la barre du tribunal en tenant un registre et un dossier : J'ai trouvé, dit-il, peu de chose, ce registre ne date que de 1835; à cette époque les statuts ont été changés et il y a eu un nouveau registre. Comme je ne suis à la chambre syndicale que depuis 1845, je ne sais pas ce qui s'est passé antérieurement, je sais seulement que des imprimés ont circulé.

M. le président. — La chambre existant depuis 1808, il est extraordinaire que ces registres n'aient pas été conservés.

Le témoin. — Peut-être qu'un de mes prédécesseurs les a. Mais il y a eu des déménagements, ce qui explique comment il se fait qu'on ne trouve pas les registres antérieurs à 1835.

M. Berryer. — Le témoin n'a-t-il pas appris par un membre de la chambre syndicale qu'une délibération avait été portée sur ce registre et signée de trois membres syndics.

Le témoin. — Non, mon prédécesseur était M. Brianchon et celui qui était président avant M. Brianchon est décédé il y a quelques mois ; je ne sais comment on pourrait connaître cette délibération.

M. Berryer. — Je demanderai à M. Saint-Salvi si des quatre anciens syndics signataires il y en a qui vivent encore.

Le témoin. — Oui il y a M. Hullen, M. Cantinet.

Me Berryer — On saura par eux s'il y a eu un registre et ce qu'il contenait.

(M. l'avocat du roi fait prendre les adresses des syndics signataires existant pour les faire assigner comme témoins.)

Me Berryer. — N'y a-t-il pas un carton où on pourrait avoir gardé les lettres ou circulaires antérieures à 1835.

Le témoin (montrant le registre et un dossier qu'il a apportés). Voilà tout ce que notre agent a pu trouver hier ; il m'a remis ce dossier comme concernant les affaires de la grève de 1833.

M. le président. — Y a-t-il eu des circulaires antérieures à celle des ouvriers ?

Le témoin. — Nous n'avons eu que quatre lettres insérées dans les journaux ; les *Débats*, le *Constitutionnel*, la *Presse*, le *Journal des Travaux publics*.

M. l'avocat du roi. — Monsieur Saint-Salvi nous a fait parvenir ce matin les numéros des journaux dans lesquels étaient insérées les lettres qu'ils avaient écrites, et en outre leurs circulaires; parmi celles-ci s'en trouve une qui parle de la demande faite par les ouvriers pour obtenir une augmentation de dix centimes par heure. Est-ce à cette circulaire que les ouvriers ont entendu répondre ?

Vincent. — Oui, monsieur.

M. l'avocat du roi. — Voici donc un point éclairci.

Me Berryer. — Je vois dans les pièces un acte d'association. Ceci demande quelques éclaircissements. Il y a eu en 1808 un décret impérial qui constituait la chambre syndicale des entrepreneurs de charpente à Paris ; mais indépendamment de cette chambre syndicale, je vois apparaître un acte d'association entre les entrepreneurs de charpente. C'est un document qui nous est fourni dans une forme irrégulière, puisque ce n'est qu'une lithographie qui n'est revêtue d'aucune signature. Mais je demande à M. Saint-Salvi s'il a connaissance qu'une association particulière des entrepreneurs de charpente ait été formée en 1835, et existe depuis cette époque en dehors des termes du décret impérial, qui constituait la chambre syndicale ?

Le témoin. — Ce sont nos statuts qui, étant insuffisants pour la marche croissante de nos affaires, ont été révisés.

M. le président. — Ces statuts ont-ils été approuvés par M. le préfet ?

Le témoin. — Je l'ignore.

Me Berryer. — Je vois un projet d'association des entrepreneurs de charpente avec l'organisation de leur association ; la constitution d'un fond social et la subvention annuelle qui est payé par chaque entrepreneur, membre de cette association. Je vois en outre qu'indépendamment de ce projet de 1835, il y a été fait le 10 août 1842, en assemblée générale, des articles additionnels aux statuts originaires de cette association, je demande si en effet cette association est instituée parmi les entrepreneurs de charpente.

M. l'avocat du roi. — Vous donnez peut-être le nom d'association à ce qui, en définitive, n'est pas une association. Nous lirons les pièces et nous verrons ce qu'il en est.

M. le président. — Combien y a-t-il d'entrepreneurs de charpente ?

Le témoin. — La liste générale des entrepreneurs de charpente porte leur nombre à 179. La chambre syndicale est formée de 89 membres ; il y a pour le conseil 18 membres, et 6 membres adjoints ; puis le bureau qui se compose d'un président, d'un vice-président, d'un trésorier et d'un secrétaire.

Me Berryer. — Je demande si l'association des entrepreneurs de charpente est constituée aujourd'hui dans les termes du projet daté de 1835 et rédigé en 1842 ?

M. le président. — Est-ce cela qui fait le règlement de votre société ?

Le témoin. — Oui M. le président.

Me Berryer. — Il s'agit d'établir que ce règlement est en vigueur.

M. l'avocat du roi. — Les conséquences de la coalition ont-elles été fatales à un grand nombre d'entrepreneurs ?

Le témoin. — Il y a des entrepreneurs qui se sont trouvés gravement atteints par la mesure, je dirai brutale, prise par les ouvriers. Des marchés avaient été faits au commencement de l'année pour tout le cours de l'année. Ils ont eu à subir une augmentation de prix du bois et de plus la grève des charpentiers qui a arrêté tous leurs travaux.

M. l'avocat du roi. — Est-ce que, en 1842 il n'y a pas eu une grève ?

Le témoin. — Oui, mais elle n'a pas été générale ; elle n'a eu lieu que dans quelques chantiers. A cette époque, une circulaire contenant des menaces, a été adressée par les ouvriers aux entrepreneurs, circulaire par laquelle on enjoignait à ceux-ci de bien remplir tous leurs engagements, sans quoi ils seraient punis.

M. l'avocat du roi. — La grève des charpentiers a-t-elle été suivie d'au[...]

Le témoin. — Cela est parfaitement juste. Cette impossibilité pour les anciens entrepreneurs d'avoir des ouvriers a fait que beaucoup de compagnons se sont fait maîtres charpentiers. On a acheté des patentes à beaucoup d'entre eux pour grossir le nombre des adhérents. Il y en a qui sont domestiques, d'autres portiers.

M. Berryer. — La dernière observation de M. Saint-Salvi va faire naître une question. Il a remarqué que depuis la grève il a été pris des patentes d'entrepreneurs de charpente, et qu'un bon nombre figuré parmi les 234 adhérents au tarif demandé par les ouvriers avec la durée de dix ans. A-t-il eu connaissance que, de la part de la société des entrepreneurs de charpente, on ait fait auprès des marchands de bois des démarches pour les engager à ne pas livrer du bois aux nouveaux maîtres charpentiers.

Le témoin. — Dans ces affaires-là, on a employé tous les moyens possibles pour faire du mal aux entrepreneurs existants. Les entrepreneurs nouveaux ne pouvaient obtenir du bois à crédit. Quelques anciens entrepreneurs, le bruit en a couru, sont allés trouver des marchands de bois, et leur ont parlé de leur position critique, du tort que la grève leur faisait, et leur ont dit qu'il n'était pas juste de fournir du bois à d'autres pour venir faire leurs travaux.

M. le président. — Ces démarches ont été individuelles ?

Le témoin. — Oui, monsieur, individuelles.

M. le président. — A la chambre syndicale en a-t-il été question ?

Le témoin, répondant d'une manière embarrassée. — Il y a eu des pourparlers... Dans cette circonstance, les entrepreneurs étaient livrés à leur propre force... Ils ont bien pu dire : « Il faut rendre une visite aux marchands de bois. » Ils ont pu le dire à la chambre syndicale, car c'est leur seul moyen de réunion.

M. le président. — La chambre, comme chambre, comme corps constitué, a-t-elle pris part à cette démarche ?

Le témoin. — Je ne le crois pas ; je ne puis cependant l'affirmer, car je n'ai pas toujours présidé les réunions.

Me Berryer. — Je demande s'il n'est pas vrai que dans la réunion des entrepreneurs de charpente à leur domicile d'association il a été parlé de cette mesure comme utile à l'association des anciens entrepreneurs ?

Le témoin. — Je ne me rappelle aucun fait semblable.

Me Dain. — Je demanderai au témoin s'il n'est pas à sa connaissance que les ouvriers charpentiers aient proposé aux entrepreneurs de terminer tous les travaux commencés à l'ancien prix ?

Le témoin répond négativement.

M. l'avocat du roi. — N'est-ce pas, même dans le système de la défense, à la condition, que les entrepreneurs se soumettraient au tarif de 5 fr.

Me Berryer. — Je demanderai à M. Saint-Salvi s'il y a eu autre chose en 1834 que la circulaire dont il a été parlé.

Le témoin. — Je n'en connais aucune.

Me Berryer. — Je demanderais comment il se fait que M. Saint-Salvi, lorsqu'il a vu cette lettre en 1842, ne se soit pas informé du fait de savoir s'il y avait des règlements de 1834 auxquels on voulait forcer les maîtres charpentiers de rester fidèles, et comment il a pu nous dire à l'audience d'hier qu'il ignorait l'existence de pareils règlements ?

Le témoin. — Je n'ai pas pu dire cela, puisque j'en ai remis un exemplaire à M. le juge d'instruction.

Me Berryer. — Savez-vous les noms des deux maîtres charpentiers que vous prétendez être l'un domestique et l'autre portier ?

Le témoin. — Je ne sais pas le nom du domestique ; l'autre est un nommé Dauty. Sa femme est portière dans le passage de l'Étoile ; du moins elle a un petit logement au bout de ce passage, et je crois qu'une personne m'a dit qu'elle était portière.

M. le président. — Le nommé Dauty était-il compagnon ?

Le témoin. — Oui.

M. le président déclare l'audience suspendue pour quelques instants.

A la reprise de l'audience, l'avocat du roi donne lecture des statuts des maîtres charpentiers pour constater que, dans son opinion, le nom d'*association* qui leur a été donné par Me Berryer n'est point exact.

Me Berryer. — Les maîtres charpentiers de Paris qui cessent d'être entrepreneurs font-ils encore partie de l'association dont il a été parlé tout-à-l'heure.

Le témoin. — Oui, d'après nos statuts.

Me Berryer. — Les entrepreneurs de charpente font-ils tous partie de l'association ou y en a-t-il qui sont patentés et qui ne font pas partie de l'association.

Le témoin. — Tous n'en font pas partie.

M. le président. — Tous ceux qui veulent en faire partie le peuvent-ils ?

Le témoin. — Oui, monsieur ; on les admettrait tous demain s'ils le voulaient.

M. le président. — Y a-t-il des membres de la chambre syndicale qui ne font pas partie de l'association ?

Le témoin. — Non, monsieur. Tous les membres du bureau qui sont nommés par élection doivent faire partie de l'association, et s'il en est autrement ils doivent y entrer pour que leur élection soit valable.

Le témoin Hayot dépose que Daussois l'a maltraité pour le punir d'avoir travaillé, malgré la grève ; sept jours de maladie ont été la conséquence de ces mauvais traitements.

François fils, âgé de 18 ans, confirme en partie la déposition précédente ; cependant il ne reconnaît pas Daussois parce que, dit-il, aussitôt qu'il vit ces ouvriers il se mit à se sauver de peur d'être battu par eux.

M. Legris, ouvrier, déclare que Ferroussat le voyant travailler, lui en a exprimé son étonnement, mais sans le maltraiter.

Me Berryer. — Est-ce parce qu'on a menacé le témoin qu'il a refusé de travailler, ou parce qu'il ne l'a plus voulu ?

Le témoin. — C'est parce que mes camarades ont quitté les travaux ; j'ai dû faire comme eux.

François père, dernier témoin à charge, a eu connaissance de la grève ; mais il n'a rien vu, rien souffert. Il dit que son fils lui a raconté avoir été menacé par des ouvriers qui battaient le nommé Hayot et s'être sauvé ; il ne sait rien autre chose, ce ne sont que des ouï dire.

La liste des témoins à charge étant épuisée, on passe à l'audition des témoins assignés à la requête de divers prévenus.

M. R...., logeur, assigné à la requête de Chaumont, dépose que celui-ci venait manger chez lui avant la grève, pour souper de sept à neuf heures du soir ; depuis la grève à sept heures, à deux heures, et également de sept à neuf heures du soir. Il restait souvent une heure à une heure et demie à ses repas ; il n'avait jamais l'air d'un homme pressé.

Dugas, charpentier, assigné à la requête de Chaumont, dépose que celui-ci travaille depuis trois semaines chez lui, mais qu'il ne sait pas si, pendant la grève il a travaillé. Il connaît Chaumont depuis quinze ans, pour un homme tranquille. Il a signé l'engagement de payer la journée 5 fr. pendant dix ans.

Me Dain. — Le témoin a été cité par Chaumont pour dire quelles ont été ses habitudes pendant la grève.

Le témoin. — J'ai entendu dire et j'ai vu par moi-même, depuis qu'il travaille chez moi et même auparavant, que c'était un homme fort tranquille, qui ne cherchait jamais querelle à personne.

M. Dugas, assigné à la requête de Chaumont, vient déposer aussi de la bonne conduite de celui-ci.

M. Tavignot, assigné à la requête d'Arrivières, dépose que celui-ci restait presque tous les jours à la maison.

M. Bourgeois. — Depuis sept ans que je suis dans le quartier, j'ai tou[...]

[...] pratiques, qu'ils nous priaient d'être plus sévères avec eux afin de ne pas leur donner la facilité d'enlever leurs travaux.

M. le président. — Quelle a été la résolution de votre Chambre ?

Le témoin. — La Chambre ne s'est pas prononcée. Elle nous a soumis la question, et moi-même j'ai dit qu'il était difficile de refuser de fournir du bois à des propriétaires qui offraient un prix convenable.

Me Berryer. — N'y a-t-il pas eu recommandation de ne pas donner à crédit aux compagnons charpentiers ?

Le témoin. — Si cette recommandation là eût été faite, on n'y eût pas insisté, car elle était superflue, puisque c'était nous dire de veiller à nos intérêts.

Caran, charpentier, dépose que, ayant l'intention d'acheter le fond d'un entrepreneur qui se retirait, il avait été voir M. Ravot, et qu'ils avaient parlé de la démarche des entrepreneurs.

Me Berryer. — Les deux faits qui ont amené l'appel du témoin Ravot, sont la demande des entrepreneurs de charpente aux marchands de bois, de ne pas fournir de bois aux nouveaux entrepreneurs, et la demande à l'effet d'obtenir que ceux-ci ne permettent pas à ceux qui n'avaient pas de chantier de tailler dans le chantier du marchand de bois.

M. l'avocat du roi (au témoin Ravot). — Croyez-vous que les quatre entrepreneurs qui se sont présentés devant vous venaient en leur nom personnel ou au nom de la chambre syndicale ?

Le témoin. — Ils se sont présentés d'abord devant M. Moreau, président de la chambre syndicale qui nous a rapporté leur demande. Je ne puis pas dire si leur démarche a été officieuse ou officielle, s'ils parlaient au nom de la masse ou en leur nom personnel. Mais je sais que M. Moreau a convoqué non seulement les marchands de bois, mais aussi les entrepreneurs de charpente.

Me Berryer. — Il m'importe extrêmement de constater ce fait que la démarche faite par les entrepreneurs n'a pu avoir pour but de donner aux marchands de bois le simple conseil d'agir prudemment dans l'intérêt de leur propre commerce pour la sécurité de leur propre fortune. Il semble résulter de la déclaration des témoins ceci : que plusieurs maîtres charpentiers depuis la grève se sont rendus auprès du président de la chambre syndicale des marchands de bois, ou même à la chambre syndicale, et que là il a été fait des demandes de telle nature, que le président de la chambre syndicale des marchands de bois aurait jugé convenable de convoquer les marchands de bois pour en délibérer avec eux, et je crois dans la première partie de la déposition de M. Ravot avoir entendu dire qu'il aurait été répondu qu'on ne pouvait prendre aucun engagement. Je demande si ces faits sont exactement ceux que M. Ravot vient de constater.

Le témoin. — Oui, monsieur.

M. le président. — Quelle a été la décision prise ?

Le témoin. — Nous leur avons dit que nous ne pouvions leur faire qu'une réponse en l'air ; nous leur avons fait sentir que leur démarche était un coup d'épée dans l'eau ; que nous ne pouvions refuser du bois à des hommes qui nous donneraient de l'argent ; cependant sur la demande qu'ils nous avaient faite de ne pas prêter nos chantiers à des compagnons, nous leur avons répondu que cela nous était impossible, attendu que, par suite de la grève, nos chantiers étaient encombrés, et que loin d'avoir un endroit pour tailler le bois, nous avions à peine la place pour en ranger.

L'audience est levée à cinq heures et renvoyée à demain.

CHRONIQUE AGRICOLE.

LES PAUVRES ATTENDENT LE DÉGRÈVEMENT DU SEL. — Il y aura cette année de la misère pour le pauvre monde. Les ouvriers mangeront de mauvais pain, et peut-être le paieront-ils cher ; les fourrages ont été avariés par la pluie, les animaux donneront une viande de mauvaise qualité ; le raisin ne mûrit pas, la vendange ne produira que du vinaigre et les travailleurs ne pourront corriger avec un verre de bon vin l'influence fâcheuse d'une alimentation malsaine ; enfin, pour comble de malheur, la pomme de terre, le pain des indigents, pourrit dans les champs ; ce qu'on en sauvera ne sera point de garde, et les estomacs les plus robustes auront de la peine à s'en accommoder. Faut-il ajouter que l'on craint aussi pour la récolte des châtaignes, du maïs et du sarrazin ? La quantité ne fera pas beaucoup défaut, mais la qualité manquera presque partout. On n'a donc pas à craindre de famine ; ce qui est redoutable ce sont les maladies, suites inévitables d'une mauvaise alimentation. Dans ces circonstances, si M. le ministre de l'agriculture comprenait bien son devoir à l'égard des classes agricoles, il réclamerait immédiatement l'exécution des promesses faites par M. le ministre des finances pendant la discussion du projet de loi présenté aux chambres par M. Demeamay. Non seulement c'est un devoir d'humanité pour le gouvernement d'accorder tout de suite un dégrèvement des deux tiers sur l'impôt du sel, mais c'est aussi son devoir, au point de vue financier, de ne point laisser échapper cette occasion si favorable pour tenter une expérience qui pourrait être difficile par une année de prospérité.

Tout le monde convient que l'on peut dégréver l'impôt sans diminuer les recettes du trésor, à condition que l'agriculture augmente immensément sa consommation de sel. On reconnaît aussi que la consommation ne se développera pas subitement, qu'il faudra plusieurs années pour habituer les cultivateurs à donner tous les jours à leurs bestiaux une ration de ce condiment dont la valeur n'est pas assez appréciée dans les campagnes ; aujourd'hui, tout semble se réunir pour contraindre les cultivateurs à accepter immédiatement et sans balancer un nouveau mode d'alimentation dont le sel ferait nécessairement partie. Il serait très facile de faire comprendre partout qu'avec l'emploi du sel on corrigera les mauvais fourrages, la paille à moitié pourrie, les racines avariées dont le bétail sera nourri cet hiver ; pour leur propre nourriture, les paysans comprendront bien qu'il faudra l'améliorer avec de fortes doses de sel ; de telle sorte, que si le gouvernement voulait s'y prêter, la consommation s'accroîtrait tout de suite dans une proportion considérable, et le trésor échapperait par conséquent à l'épreuve un peu scabreuse qu'on lui fera certainement subir tôt ou tard.

MALADIE DES POMMES DE TERRE. — Depuis plus d'un mois, nous savions, par les journaux belges, que la récolte des pommes de terre était gravement compromise sur plusieurs points de la Hollande et de la Belgique ; quelques journaux du Nord ont annoncé, depuis peu, que l'on avait des craintes semblables dans nos départements de la frontière : cette nouvelle calamité était représentée comme une épidémie végétale qui apparaissait subitement et se développait sans qu'il fût possible de l'arrêter.

La cause du mal était inconnue : beaucoup de personnes l'attribuaient à l'humidité ; d'autres croyaient reconnaître les ravages d'un parasite de la famille des criptogames ; d'autres encore l'attribuaient à des insectes malfaisants. Ici, l'on conseillait de couper les tiges, et de les brû-

pommes de terre tuées par le ver blanc; mais on ne peut les confondre avec celles qui sont attaquées de cette espèce de gangrène dont nous venons de donner la description : leur tige est jaune, fanée, molasse, tandis que celle des pommes de terre gangrenées tourne au brun noir, se brise facilement dans les articulations, et devient pulvérulente dans ses parties herbacées.

Nous n'avons pu découvrir la cause de la maladie; peut-être provient-elle tout à-la-fois de l'excès d'humidité entremêlée de violents coups de soleil et de quelques gelées matinales que les moissonneurs prétendent avoir observés pendant le mois d'août. Ce qui est sûr c'est qu'il ne faut compter sur aucun remède; on doit arracher les pommes de terre malades sans aucun retard; tout atermoiement serait nuisible, car de deux choses l'une, ou bien les tubercules cesseront de vivre comme la tige et ils pourriront, ou bien ils commenceront une végétation nouvelle, ils émettront des tiges souterraines ou extérieures, et par conséquent ils se détérioreront. Le cultivateur ne peut donc que perdre à attendre : si, au contraire, on procède tout de suite à l'arrachage, on sauvera peut-être les tubercules qui ne sont point encore attaqués. Il est inutile, sans doute, de recommander l'emploi de tous les moyens qui peuvent contribuer à la conservation de cette récolte hâtive en enlevant le superflu d'humidité; un jour ou deux d'exposition au soleil ou au grand vent, la disposition des tubercules, par couches peu épaisses, sous des hangards ou dans des greniers bien aérés peuvent produire de bons résultats. Cependant, il ne faut pas compter sur une longue conservation, et l'on agira prudemment en se hâtant de faire consommer tout ce qui ne sera pas absolument nécessaire à l'ensemencement de l'année prochaine. Il va sans dire que l'on ne doit pas épargner le sel, si l'on veut donner aux animaux, dans une forte proportion ces tubercules suspects et dont la maturité n'est pas suffisamment complète.

Au moment où nous terminons la rédaction de cette note, les journaux belges du 19 nous sont arrivés, apportant de nouveaux détails sur la maladie des pommes de terre : *L'Indépendance* contient une très longue lettre écrite par M. Morren, professeur d'agriculture à l'Université de Liége, pour soutenir le système d'infection par un champignon du genre *botrydis*; nous croyons que M. Morren se trompe; nous sommes certains que les faits sur lesquels il s'appuie, et que nous avons aussi observé, sont exceptionnels, et se présentent, chez nous, avec des circonstances différentes. Néanmoins nous allons recommencer nos observations, et s'il y a lieu, nous rectifierons l'erreur que nous pourrions avoir commise; mais nos conseils sur l'arrachage n'en conserveraient pas moins toute leur valeur.

LA MOISSON. La société royale et centrale d'agriculture a reçu aujourd'hui communication de plusieurs procédés qui peuvent rendre plus faciles les travaux de la récolte par une saison pluvieuse; la société a donné son assentiment à la note suivante rédigée par M. Mary, ingénieur en chef du département de la Seine, et elle a témoigné le désir que cette note fût immédiatement portée à la connaissance du public par les journaux quotidiens. Nous la publions avec d'autant plus d'empressement, que plusieurs membres ont affirmé avoir fait usage ou avoir vu faire usage, avec succès, de la méthode décrite par M. Mary.

« Les agriculteurs, et par suite le pays, éprouvent des pertes très considérables par suite des pluies qui pourrissent les blés étendus sur un sol humide. En ce moment même les cultivateurs ont tout lieu de craindre pour leurs récoltes; peut-être accueilleront-ils avec intérêt quelques détails sur un moyen universellement employé dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, pour préserver la moisson de tout dommage, quel que soit le temps pendant lequel se fait la récolte. A mesure que les moissonneurs coupent le blé, des femmes ou d'autres ouvriers en forment de petites meules contenant généralement de dix à douze gerbes. Pour faire une de ces petites meules, on commence par placer une première brasse debout, puis on dépose les autres brassées autour de celle-ci, en formant une espèce de cône que l'on consolide au moyen d'un lien. La figure I représente la disposition d'une de ces meules arrivée au degré d'avancement que nous venons d'indiquer; on l'achève en renversant sur le sommet du cône une gerbe très fortement liée comme l'indique la figure II. Ces *moyettes*, en temps de pluie, mettent le grain à l'abri de toute avarie et donnent le moyen d'attendre le beau temps pour lier les gerbes et les rentrer. Pendant la sécheresse, elles préservent les tiges d'une dessiccation trop rapide, et permettent aux grains d'acquérir une maturité parfaite, de sorte que dans tous les cas le blé est meilleur que quand la moisson se fait à la manière ordinaire. »

... n'est pas moins officiel, et toute l'habileté oratoire, toute la résignation de nos hommes d'Etat, ne sauraient atténuer ce qu'il y a là de fâcheux pour eux. »

La *Presse* constate un progrès dans la presse et dans l'opinion publique à propos du déplacement de princes et de souverains. Autrefois, dit-elle, un roi ne pouvait en aller visiter un autre sans que le champ des hypothèses fût en feu..... « Mais aujourd'hui, continue la *Presse*, Toutes les têtes sont fort calmes, et les relations qui arrivent de tous côtés sur les rencontres des princes et des têtes couronnées, sur les fêtes dont ces rencontres sont l'occasion, n'excitent aucune de ces exclamations effarées qu'on empruntait naguère au répertoire des baillis d'opéra-comique. Il faut se féliciter de ce changement. C'est la preuve que le bon sens pénètre dans la politique.

« La loi sur les coalitions, dit le *Courrier français*, si elle était rigoureusement appliquée, amènerait certainement devant la 7e chambre autant d'entrepreneurs que d'ouvriers, puisque l'union des maîtres est aussi bien un délit que l'union des ouvriers. Qui ne voit donc tout ce que cette loi présente de faux et d'inapplicable? Qui ne voit combien il serait équitable et sage de la laisser tomber en désuétude? Déjà l'Angleterre a réformé sa législation à cet égard; la loi des coalitions a été abolie sous le règne de Georges IV, et il est bon de remarquer que depuis ce temps les questions de salaires se vident en Angleterre avec beaucoup plus de promptitude qu'auparavant. Quand saura-t-on faire de l'anglomanie à-propos? »

Le *Globe* répond à la *Presse*. Cette réponse confond l'esprit; elle commence ainsi : « Il n'y a pas un seul mot de vrai, pas un seul dans les dé- » tails essentiels et fondamentaux donnés ce matin par M. de Girardin au » sujet de la *Presse* et de l'*Epoque*. »

Après de longues explications sur ce qui se serait passé entre M. Emile de Girardin et M. D..., ami commun des deux journaux, qui, assure le *Globe*, aurait suggéré le premier la pensée d'une fusion au rédacteur en chef de la *Presse*, le *Globe-Epoque* résume ainsi les faits à son point de vue :

« La vérité, est ceci : « M. de Girardin avait discuté et admis, sans objection contre les personnes, l'idée d'une fusion entre la *Presse* et l'*Epoque*, idée suggérée par un tiers, avant que M. Solar en eût entendu parler. M. de Girardin, sans qu'aucune proposition lui fût faite de la part de l'*Epoque*, a offert une négociation, a nommé des plénipotentiaires chargés de discuter les conditions préliminaires, d'offrir et de donner des garanties en cas d'exécution. M. de Girardin a donc cru à cette affaire, après l'avoir admise, après l'avoir désirée, après l'avoir recherchée! »

PETITE CORRESPONDANCE.

M. M. T..., à Saint-Etienne. — Reçu. Remerciements et compliments à tous.

M. V..., à Figeac. — Reçu. Merci. Beaucoup ont déjà répondu, et beaucoup répondront encore.

M. J. LL..., à Lyon. — Reçu. Vous êtes un brave et noble cœur.

M. T..., à Gray. — Sans doute, le conseil est bon, mais il faut trouver acheteur.

M. B..., à Valence. — Reçu. Ne vous lamentez pas!

M. C..., à Châlons-sur-Saône. — Reçu. Remercîments chaleureux à vous et à tous les autres. Ce seront donc toujours les plus gênés!... Toutefois, ne croyez pas que tous les autres fassent comme ceux de votre connaissance.

M. J..., à Thann. — Reçu. Merci. Ce que vous avez vu dans *la lune* est exact.

M. P..., à Nantes. — Reçu. Oui, il y a de l'écho. Félicitations à M. D. pour son avènement. — Soyez tranquille, Nantes ne sera pas oubliée.

M. de F..., à Brest. — Reçu. Le vent continue à être bon. Compliments affectueux à tous.

M. M..., à Besançon. — Reçu. Merci.

M. L..., à Bourbonne. — Reçu. Réabonné pour six mois. Le reste en coupons.

M. B..., à Lyon. — Nous sommes touchés. A défaut d'ancienneté, vous aurez conquis un bel avancement au choix. Vous verrez C. cet hiver.

M. W. G..., à Poligny. — Reçu. Nous savons bien que vous êtes de la compagnie d'élite. — Vous allez au 15 août 46.

M. L..., à Périgueux. — L'abonnement pour le *Moniteur de l'Armée* ne se prend que pour un an. On attend un nouvel avis. — Tous les autres abonnements sont pris. Dites à L.....le que M. B. demande à être avisé et une quinzaine pour payer.

A plusieurs. — Ceux de nos amis qui recevront plusieurs numéros du 18 courant, sont priés de les distribuer avec discernement.

Du 20 août. — **LEONARD** aîné, ancien grainetier à Batignolles, demeurant à Paris, rue des Trois-Frères, 23. Juge commissaire, M. Chatenet; syndic provisoire, M. Lefrançois, rue de Louvois, 8.

Bourse du 21 août 1845.

Toutes les valeurs avaient débuté avec la fermeté des jours précédents, mais au bout d'une demi-heure une sorte de panique s'est déclarée, et tout a fléchi en même temps d'une manière considérable. Nous nous abstiendrons de reproduire les bruits très contradictoires qui ont circulé pour motiver ce mouvement un peu vif. Rien ne nous a paru leur donner un caractère d'authenticité convenable.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : 4 1/2, 116. — 4 p. 0/0, 110. — Rente belge 1842, 100 1/4. — Id. 4 1/2, 102 1/4. — 3 p. 0/0, 78. — Banque belge, 642 50. — Chemins de La Teste, 217 50, 215. — Grand-Combe, 1700. — Jouissances de Bourgogne, 125. — Amiens, 625. — Montereau, 551,25, 552 50. — Bordeaux, 720, 710 711 50. — Actions de Zinc Vieille-Montagne, nouv., 3000. — Lin Maberly, 825. — Obligations de Saint-Germain nouv. 1225. — Grand'Combe, nouv. 1190. — A terme : Banque de France, 3255. — Espagne dette intér. 30 1/2 fin c. — Chemins de Montereau, 552 50, 551 25. — Bordeaux, 722 50, 710.

5 0/0 compt.....	1er C. 121 50	P. H. 121 50	P. B. 121 30	dr C. 121 30	h. 121 60
— fin cour...	121 80	121 85	121 60	121 80	121 90
3 0/0 compt.....	84 30	84 30	84 10	84 10	84 35
— fin cour...	84 35	84 35	84 05	84 05	84 40

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville...	1410	»	»	5 0/0 Bge 1840.	103 »	»	»
B. de France...	3247 50	3250	H. 10	— Portugais...	»	»	»
C. Gou. 1000...	1130	»	»	Esp. D. active.	»	»	»
C. Gan. 1000...	1150	»	»	5 0/0 Naples...	101 50	»	H. » »
C. hypot......	»	»	»	— Romain..	104 1/4	»	»
4 Canaux......	»	»	»	Obl. Piémont.	» »	»	»

CHEMINS DE FER.					
St-Germ......	» »	» »	» »	Fin c. 1110, 1100.	B. 25 »
V. r. d......	545 »	540 »	B. 20 »	— 550, 555, 540.	B. 20 »
— r. g......	380 »	365 »	B. 15 »	— 380, 365.	B. 20 »
Orléans......	1310 »	1290 »	B. 27 50	— 1317 50, 1280.	B. 40 »
Strasb.......	286 25	282 50	B. 5 »	— 286 25, 281 25.	B. 5 »
Rouen.......	1110 »	1085 »	B. 17 50	— 1115, 1075, 1080.	B. 30 »
Havre.......	900 »	» »	B. 15 »	— 917 50, 900.	B. 15 »
Marseille....	1070 »	1072 50	B. 12 50	— 1085, 1055.	B 30 »
Vierzon......	795 »	800 »	B. 5 »	— 812 50, 792 50.	B. 20 »

LONDRES, 19 août.		PARIS, LE 20 AOUT. PRIMES.	COULISSE.
Consol.	98 7/8, 99	3 0/0 F. c. 84 35, 25 d. 50.	Av. 84 40.
Esp. act.	27 1/8	F. p. 84 85, 70 d. 50.	Ap. 84 10.
Portug.	»	5 0/0 F. c.	B. du Trés.
Mexic.	»	F. p. 122 50 d. 50.	3 1/8 à 6 m.
Brésil.		Orléans, au 31, 1320, 1310 d. 20. 1325 d. 10.	
3 0/0 hol.	100 1/8	1330 d. 20. 1350 d. 10 au 15.	F. c. F. p.
21/2 do.	»	Rouen, 1125, 1120 d. 20 au 31.	3 0/0 10. 20
Rouen.	41 1/4	1125, 1140 d. 20 au 15.	5 0/0 20 30. 3
Orléans	50 1/2	Marseille, 1090 d. 20 au 31.	

MARCHANDISES. — **HUILE** de colza disponible, 107,00 à 00,00; courant du mois, 107,50 à 00,00; 4 derniers mois, 111,00 à 00,00; 4 premiers mois 1846, 114,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 100,00, 99,50 et 100,00. — Œillette rousse, 84,00. — Lin, 80,00 à 79,50. — Cameline, 83,50. — Voitures, 6,50.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 114,50; septembre, 113,00 à 114,00; octobre, 111,00 à 00,00; novembre et décembre, 98,00 à 00,00; 4 premiers, 92,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 88,00 à 88,50.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 22 août.

7 h. 1/2 **OPÉRA.** — Le Diable à quatre. Richard en Palestine.
7 h. 1/2 **FRANÇAIS.** — Horace. L'Enfant trouvé.
7 h. 1/2 **OPÉRA-COMIQUE.** — Pré aux Clercs. Richard Cœur-de-Lion.
7 h. 1/2 **VAUDEVILLE.** — Arthur. Les Mémoires. La Veille.
6 h. 1/2 **VARIÉTÉS.** — Précepteur. Chapolard. Le Chevreuil. Le Chien.
7 h. 1/2 **GYMNASE.** — Dame. Cérigny. La Vie en partie double. Mariage.
9 h. 1/2 **PALAIS-ROYAL.** — Brancas. Le Docteur. Pretintaille. Mme. Camus
6 h. 1/2 **PORTE-SAINT-MARTIN.** — La Biche au Bois.
6 h. 1/2 **AMBIGU.** — Affreux Bandit. Etudiants.
6 h. 1/2 **GAITÉ.** — Canal Saint-Martin.
6 h. 1/2 **COMTE.** — Maison des Fous. Parade. Mazurka. Les 7 Ogres.
CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 **FOLIES.** — L'Orage. Paris. Télégraphe.
LUXEMBOURG. — Voyage au Hâvre. Le Pauvre de St-Roch. Marjolaine.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.
PANORAMA (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.

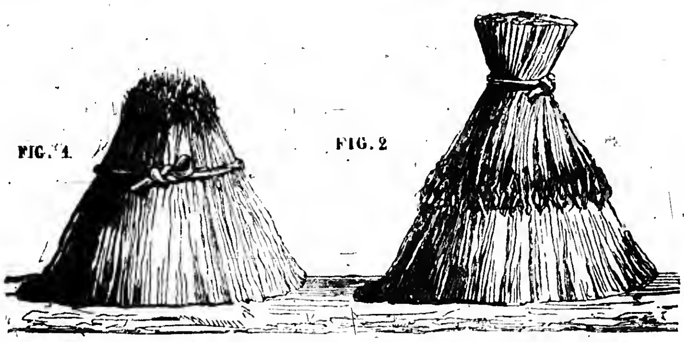


FIG. 1 FIG. 2

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

[illegible] — Quoi! dit-elle, la *Démocratie* condamne les *poursuites* dirigées contre la coalition des ouvriers charpentiers, et en même temps elle demande que l'on *poursuive* la coalition des banquiers soumissionnaires du chemin de fer !

Ce reproche de la *Presse* est très mal fondé, et nous force de l'accuser elle-même de légèreté dans ses jugements. Nous n'avons pas demandé que l'on poursuivît les banquiers ; nous avons seulement exprimé cette idée bien simple, à savoir que tandis que l'on emprisonnait préventivement et l'on traduisait en justice les ouvriers charpentiers, on laissait les maîtres charpentiers se coaliser entre eux ; on laissait les banquiers se coaliser contre l'Etat ; d'où nous avons facilement déduit qu'il y avait violation flagrante des principes les plus simples d'équité, qu'il y avait attentat contre l'égalité légale proclamée par la Charte.

Et cependant, voyez quelle différence immense entre les deux *coalitions* ! si les ouvriers se sont coalisés, ce serait pour ajouter quelque chose de plus au salaire misérable avec lequel ils entretiennent une chétive existence, tandis que la coalition des banquiers a pour but de faire gagner des *millions* à d'opulents banquiers et propriétaires : les actions de 500 fr. de la compagnie Rothschild se vendent aujourd'hui avec la prime énorme de 300 et 350 fr., et cela sur un capital social de 170 millions ; voilà le bénéfice que la coalition a pour but de maintenir. Cette comparaison des besoins, du but et des bénéfices des deux classes de coalisés nous dispense de toute autre réflexion.

Et, au surplus, comment aurions-nous pu songer sérieusement à faire poursuivre les premiers banquiers de l'Europe? Quoi ! on irait condamner à quelques jours de prison le riche M. de Rothschild, qui constatait lui-même à son dernier inventaire, ainsi que nous l'avons dit dans ce journal au commencement de cette année, qu'il avait gagné *vingt-cinq millions* seulement sur ses actions de chemins de fer? Non, non, c'est impossible. Mais qu'un ouvrier qui gagne 4 fr. par jour se coalise pour avoir 1 fr. de plus, c'est-à-dire 150 fr. environ par an (attendu que le travail ne dure pas toute l'année), à la bonne heure ! voilà un homme que l'on peut *poursuivre* en toute sûreté de conscience, et qui est bien certainement coupable... aux yeux du banquier.

Quant à nous, nous disons :

Que l'on ne poursuive pas les ouvriers, tant qu'ils ne commettent aucun désordre ; que l'on ne poursuive pas non plus les banquiers, voilà ce que nous demandons ; mais ***nous demandons encore que le ministère déjoue les projets de la coalition*** en ajournant l'adjudication, ou plutôt :

Attendu que la loi donne au ministre la ***faculté formelle*** de faire achever l'exécution des chemins de fer et d'entamer leur exploitation PAR L'ÉTAT ;

Attendu que ce mode d'exploitation comporte d'innombrables avantages ;

Attendu que l'adjudication était nécessairement soumise à la condition, de la part des Compagnies, de tenir une conduite franche et loyale, et que ces Compagnies, ***en se coalisant***, ont perdu le droit de se prévaloir des dispositions prises jusqu'ici pour arriver à cette adjudication, puisqu'elles donnent ainsi sujet au gouvernement d'aviser à prendre telles mesures qu'il appartiendra pour déjouer la combinaison dirigée contre lui ;

Nous demandons que le gouvernement rapporte l'ordonnance annonçant l'adjudication pour le neuf septembre prochain, et qu'une nouvelle ordonnance attribue, ***en conformité de la loi***, l'exploitation à l'Etat.

Une grande responsabilité pèse sur le ministère, parce qu'une grande latitude lui a été laissée par les Chambres ; il est juge, juge souverain, ABSOLU, entre les deux modes d'exploitation, l'exploi[illegible] au lieu de nous reprocher de fabuleuses contradictions, la *Presse* aurait bien mieux fait de ne pas abandonner les principes qu'elle a défendus jusqu'à ce moment ; elle aurait dû, avec nous, dévoiler les scandales de la coalition des banquiers, et non pas les défendre, en les qualifiant d'***utiles*** applications du principe de l'association, et en appelant ***abnégation*** les calculs intéressés et fort habiles de M. de Rotschild.

Nous la mettons en demeure de nous soutenir, si elle ne veut pas renier son passé dans cette question ; qu'elle dise avec nous que si la loi a laissé aux ministres cette alternative jusqu'au dernier moment de concéder aux Compagnies ou de faire exploiter par l'Etat, c'est que sans doute on avait prévu qu'il serait peut être nécessaire de se défendre contre les prétentions des Compagnies, qu'elle encourage les ministres, près desquels elle n'est pas sans influence, à exercer leur initiative au profit du public et du gouvernement, alors elle aura cessé d'être en contradiction elle-même avec la conduite qu'elle a tenue en cette affaire durant ces trois dernières années ; alors personne ne pourra lui reprocher d'avoir cédé au dernier moment quand un effort courageux et unanime de la presse parisienne pourrait influer puissamment sur la décision que le ministre est appelé à prendre. Il est déplorable que le courage manque à un des journaux qui avaient le mieux défendu les véritables intérêts du pays.

Nous adjurons la *Presse* de revenir sur ses pas, de reconnaître son erreur, et de se joindre au *National*, à la *Réforme* et à nous pour tenter un dernier effort contre les desseins des agioteurs ; il importe que sur ce point toute la presse indépendante soit unanime et bien unie ; une retraite serait une trahison à ce moment décisif.

Encore une fois, répétons-le ; le ministre a le droit de ne pas mettre en adjudication et d'ordonner que l'Etat prenne possession des chemins ; qu'il fasse acte de force, acte de puissance en face des puissantes corporations qui demandent à se partager nos dépouilles, qu'il mette la main, ***au nom de l'Etat***, sur les chemins de fer, et il aura conquis une durable existence, en s'appuyant sur les vrais intérêts du pays.

Nous trouvons ce soir dans le ***Moniteur parisien***, journal semi-officiel, la petite note suivante :

« Depuis quelques jours, le bruit s'est répandu à la Bourse que, par suite de la réunion de diverses Compagnies formées pour l'exploitation du chemin de fer du Nord, et en présence des incidents auxquels cette réunion a donné lieu, l'adjudication, fixée au 9 septembre, serait ajournée. Ce bruit a pris aujourd'hui plus de consistance. On annonce que l'ajournement sera d'un mois. »

Ce n'est pas assez ; au bout d'un mois on aura seulement replâtré tous ces scandales ; il faut couper le mal à sa racine ; un seul moyen existe : rentrer dans la vraie et bonne politique en restituant à l'Etat les grandes routes du royaume, dont les Chambres et le ministère ont eu la faiblesse de se dessaisir.

Presse départementale.

La *France méridionale* réclame contre notre précédente revue. Nous lui répondrons qu'il est bien vrai que dans les centres importants, le ministère ne se contente pas d'envoyer des feuilles de papier que leur contenu fait souvent repousser par les journaux conservateurs. Pour plus de sûreté il y maintient et y patronise des écrivains dévoués ; il les connaît assez pour être sûr qu'ils écrivent dans le même style que celui du bu[reau], de manœuvres politiques.

Un seul mot doit suffire pour manifester la vérité. Avez-vous remarqué la modération du ***Journal des Débats***, ses précautions de langage, sa discussion adroite, doucereuse, mais toujours calme, respectueuse, pourrions-nous presque dire, envers les ouvriers? Croyez-vous qu'il en eût été de même si les ouvriers se fussent compromis dans des menées politiques? S'ils eussent employé la violence soit contre les maîtres, soit contre leurs compagnons? Oh ! alors que le langage des *Débats* eût été différent ! Combien il eût tonné, au nom de l'ordre public compromis, contre les partis, contre la république, contre la légitimité, etc.

Que le *Journal de Saône-et-Loire* réfléchisse donc, et s'instruise mieux des faits ; qu'il ne persiste pas à ***appeler les vengeances des lois*** sur des coupables qui n'existent que dans son imagination ; qu'il abandonne de bonne grâce des paroles banales sur ceux ***qui ne laissent échapper aucune occasion de susciter le désordre, l'émeute et la révolte***. Tout cela est du vieux style de procureur-général, passé de mode, et qui n'est plus d'accord avec les circonstances actuelles, où la classe ouvrière s'est montrée plus sage, plus modérée, plus instruite que le ministère, que la justice et que les maîtres.

Le même journal [illegible] fait encore observer que ce ***minimum*** de cinq francs par jour, demandé par les ouvriers, constitue une espèce d'égalité communiste opposée à nos principes. Nous ne le pensons pas.

Avant tout, il faut qu'un ouvrier vive : adroit ou maladroit, il faut que l'ouvrier mange assez de pain pour ne pas mourir de faim. La première condition d'une rétribution équitable est donc une rétribution suffisante pour assurer l'existence. Certes, ce n'est pas trop demander. Nous savons bien que l'*Economie politique* ne s'inquiète pas de cela, et qu'elle se tire d'affaire fort lestement en disant : « Tant pis pour les maladroits ! qu'ils meurent de faim. » Mais ce n'est pas là notre principe. Avant tout, un ***minimum***, un ***minimum*** suffisant. Telle est, en effet, la base de la demande formulée par les ouvriers charpentiers ; tel en est le sens, et nous l'approuvons, sans nous mettre en aucune manière en contradiction avec nos principes.

Il ne resterait plus qu'à discuter la quotité de ce ***minimum*** ; nous nous bornerons ici à faire observer que dans la charpente il y a de longs chômages pendant lesquels l'ouvrier est impropre à tout autre ouvrage : ce n'est donc pas réellement ***cinq*** francs par jour que les charpentiers recevront, puisque le produit des jours de travail devra faire face aux jours d'inactivité forcée. Ajoutons encore que le paiement se fait à l'heure, et non au jour (50 centimes l'heure ; dix heures de travail, 5 francs), et que, même dans les jours de travail, il y a beaucoup d'heures non payées : par exemple, que la pluie dans un atelier interrompe le travail, paie-t-on l'ouvrier qui attend que la pluie cesse ? Non, il y a pour lui perte nette.

Que le *Journal de Saône-et-Loire* veuille donc bien se mettre mieux au courant des faits, et que la réserve habile des ***Débats*** lui apprenne, après tout, que l'affaire des ouvriers n'est pas aussi mauvaise que le lui font croire ses préoccupations trop politiques, et pas assez sociales.

Catastrophe de Monville.

Le déblaiement des ruines des trois manufactures est terminé. Les détachements de ligne sont rentrés hier à Rouen. Le nombre définitif des cadavres retirés des décombres est de ***soixante-quinze***. Le nombre des blessés est, comme nous le disions hier, de 150 à 170. Outre les soixante-quinze victimes arrachées des ruines, on compte déjà un certain nombre

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 23 AOUT 1845.

UN CASQUE DE DRAGON.(1)

Henri était dans un état de surexcitation impossible à dépeindre. La fatigue du combat, la multitude d'émotions qui l'accablaient, bouleversaient sa cervelle. Un homme moins vigoureux que lui n'aurait pu se soustraire aux accès d'une fièvre cérébrale. Il sentait qu'il avait besoin de repos et cherchait en vain à s'y abandonner. L'espoir d'avoir conquis tout ce qu'il désirait, lui causait une insomnie insurmontable, qu'il attisait encore par la vue et les baisers prodigués à ses trésors chéris. Il embrassait la lettre avec frénésie... Il la relisait avec transport.

On va la connaître.

Cher Henri,

Bien que tu oublies ta noblesse, mon père te trouve toujours trop noble.

Je prie pour toi avec ardeur.

C'est encore notre bon saule qui va nous servir de messager.

Je suis rétablie de ma chute de cheval. Le chirurgien s'applaudit toujours de ne pas avoir hésité (comme il dit) à sacrifier ma belle chevelure. Je souris à sa désolation bienveillante, car tu me trouves toujours belle. J'ai bien peur que mon père ne découvre notre imprudence. Je ne sais ce que je deviendrais, s'il savait que j'ai osé te laisser prendre mes cheveux. Et pourtant je me sens courageuse à tout braver, car tu m'as dit que ce don te rendrait invulnérable.

Henri, Henri, ménage-toi ; pas d'imprudence... c'est demain la bataille. Je ne puis y songer sans pleurer. C'est bien mal ce que je vais dire, mais quand je pense à la mort qui va menacer ceux que j'aime, Henri, je me confesse à toi comme je me confesse à Dieu.... Eh bien ! si mon pauvre père était frappé, je sens que j'aurais encore du bonheur à vivre !

Courage ! courage ! à demain ! Passe sous ma fenêtre, que j'entende le pas de ton cheval. A demain, deux heures du matin, pour que je sache que tu vis... à demain, à demain, Henri, pour que nous nous aimions toujours.

Ta JULIE.

Mon père me parle toujours de son ami, le jeune général ***. Mon Dieu, mon Dieu ! pourquoi es-tu noble? Mais, Henri, rien ne me contraindra à porter un autre nom que le tien. Embrasse bien mes cheveux ; nous compterons ensemble, et j'aurai encore à te gronder, car ils n'auront jamais été embrassés si souvent que les tiens !

Henri prévoyant que tout d'un coup il pourrait être vaincu par la fatigue, sortit pour prévenir une sentinelle de le faire éveiller à une heure et demie du matin.

Il fut éveillé bien long-temps avant par l'arrivée d'un officier d'état-major de l'empereur.

Michaud dormait comme un sabot. L'honneur d'une si belle visite n'altéra en rien son sommeil.

L'officier avait ordre de se faire accompagner par le jeune capitaine de dragons, et tous deux ils se rendirent à la tente de l'empereur.

Henri étouffait sous les battements de son cœur.

Quand il revint, il avait une grande lettre à la main.

— Michaud ! Michaud ! cria-t-il. Michaud, mon bon Michaud !

— Aux armes ! répondit Michaud en se frottant les yeux, tout penaud et tout étonné de ne se frotter que d'une seule main.

— Michaud, continua l'officier, peux-tu monter à cheval ?

— Où allons-nous ?

— Au couvent ! dit Henri avec exaltation.

— Au couvent ! dragonner les nonnettes?

— Tu sais bien qu'il n'y a plus que des sœurs de charité.

— C'est vrai, je dormais encore ; mais comme charité bien ordonnée commence par soi-même, je les trouve trop vieilles pour leur permettre de commencer par moi ; j'abuse de ma blessure, je me repose, car nous ne pourrons ce soir nous introduire dans cette partie de la place ennemie qui recèle mon adorée chiffon.

— Mais regarde-moi donc bien, tu ne me trouves rien de changé?

— De quoi ! de quoi ! les aiguillettes et les épinards, rien n'y manque ; c'est pas un rêve?

— Pas du tout, c'est un cadeau de l'empereur.

— De l'empereur !... Quand je vous le disais, qu'il n'a d'autre défaut que de n'avoir pas été mis au monde par une reine de France.

La figure de Henri se rembrunit un peu à cette réflexion.

— Ah baste ! Vive l'empereur ! reprit Michaud. Il vous fait colonel tout chaud tout bouillant, je l'estime ; d'ailleurs il n'a pas été dans les assassins des prisons.

Henri s'attrista de nouveau au souvenir de son père. Il parut hésiter un instant ; enfin il reprit :

— Michaud, je t'ai déjà confié deux fois mon honneur, je vais m'en rapporter à toi. Réponds franchement, comme devant Dieu.

Michaud s'apprêta à écouter avec une attention excitée par les paroles sérieuses de celui qu'il ne pouvait s'empêcher de considérer comme son maître.

— Si l'empereur te disait : capitaine...

— S'il me disait cela, je lui répondrais : dans quel régiment. Mais comme il a déjà été refait une fois, il ne me le dira pas, n'y a pas de danger, il est trop malin.

— Voyons, mon bon Michaud ; écoute-moi sans m'interrompre... Suppose-toi à ma place.

— Je ne demande pas mieux.

— Je t'en prie, mon brave Michaud, ne plaisante pas.

— Pardon, colonel, mais je suis si content que vous le soyez, que ça me démange partout, comme quand je suis bien aise.

— Merci, mon ami ; mais calme-toi.

— Voilà ! Silence dans les rangs.

Henri reprit.

— Si l'empereur te disait... Vous descendez d'une noble famille, vous êtes digne de son nom, car vous l'avez honoré au service de la France ; je sais que vous êtes un peu royaliste, mais je n'ai pas peur des braves ; d'ailleurs, je suis meilleur général que vous, je vous bats par vos faiblesses. Quand voulez-vous que je demande pour vous la main de mademoiselle Julie... Que dirais-tu ?

— Voilà, répondit Michaud les larmes aux yeux. Sire, Louis XVI a eu des malheurs, tâchez de ne pas en avoir, ou consolez-vous en, car le bon Dieu est mort sur l'échafaud... c'est-à-dire sur une croix.

Henri ne put retenir un sourire, mais s'arrêtant à la droiture du sens exprimé par Michaud, il reprit :

— Sur parole d'honneur, tu dirais cela ?

— Mieux que cela, parce qu'une politesse en vaut une autre. Je lui dirais : Sire, (On voit que le pauvre Michaud traitait déjà l'Empereur du plus haut titre des anciennes dynasties, il continua.) Sire, j'ai servi la France parce que mes opinions me permettent de détester ses ennemis ; mais dans le particulier vous pouvez compter sur moi comme sur [illegible]

— Henri, merci, mon brave Michaud. C'est la troisième fois que tu

(1) Voir les numéros des 20 au 22.

« J'ai reçu les députés de la ville de Leipsick, venus pour me témoigner la peine que leur avait causée les malheureux événements de la nuit du 12 au 13 courant et me donner l'assurance de sa fidélité et de son dévouement. Je crois devoir communiquer ce qui suit à la ville de Leipsick, et je veux que le public en soit instruit. J'étais heureux et fier de régner sur un peuple fidèle respectant la loi et la justice et qui a si souvent manifesté son attachement à la dynastie dans les circonstances les plus difficiles. Appuyé sur la constitution du pays, je pouvais espérer que le peuple saxon, pénétré de son esprit, y resterait fidèle, même dans des temps orageux et ne marcherait que dans les voies de la constitution et des lois. J'ai été d'autant plus peiné que la deuxième ville du royaume où j'aimais à résider et dans laquelle j'ai reçu si souvent des témoignages de fidélité et de dévouement, une ville aussi heureuse et aussi florissante que Leipsick ait été le théâtre d'un attentat inoui ; que la loi ait été violée dans la personne de mon frère chéri, qui, pour remplir un devoir patriotique, s'était rendu au milieu des concitoyens de Leipsick, plein de bienveillance et de confiance.

» Je suis profondément affligé de voir qu'on n'ait pas rougi d'exciter l'opinion du peuple par des bruits aussi ignobles que mal fondés. Je recommande paternellement et sérieusement de ne pas y ajouter foi. Je plains vivement les victimes peut être innocentes qui sont tombées par suite de l'intervention nécessaire de la force armée ; une enquête sévère et un examen impartial, de la conduite des autorités, répandra du jour sur toute cette affaire, et si les citoyens bienveillants réunissent leurs efforts, l'ordre sera maintenu, et il ne faudra pas des mesures plus sévères pour faire respecter les lois. Mais je dois le dire avec une profonde douleur, mon ancienne confiance dans une ville au sein de laquelle la pensée d'un pareil attentat a pu naître et être exécuté sous ses yeux, est ébranlée. C'est pourquoi j'adresse avec bonté et fermeté ma parole royale au grand nombre des citoyens loyaux de Leipsick qui ont à cœur le bien de la patrie et de la ville et l'honneur du nom saxon. Puissent-ils se grouper autour du trône et de la constitution et résister avec force et dignité aux efforts de ceux qui ne veulent pas l'ordre constitutionnel, mais la domination sans bornes de tous, afin que la loi reste inviolable, et que mon ancienne confiance, dans une ville qui a toujours été chère à mon cœur puisse se rétablir. »

A la fin de la séance, le président du conseil municipal a crié : Vive le roi ! et toute l'assemblée a répondu ; ce matin la réponse du roi a été affichée sur tous les murs de la ville. Le conseil municipal vient d'annoncer qu'une commission extraordinaire avait été formée pour recevoir les propositions que des particuliers auraient à lui faire. Le conseil municipal a, en outre, annoncé que d'après les renseignements les plus exacts que l'on avait pris, les personnes tuées sont MM. Nordmann, Prieur, Jehn, Freygang, Muller, Kleeberg et Arland ; cinq personnes ont été blessées.

La bourgeoisie de Cologne a présenté au roi de Prusse une pétition par laquelle elle demande l'introduction du système communal. Cette pétition est ainsi conçue :

« Sire, les soussignés espèrent répondre aux sentiments de Votre Majesté en émettant le vœu, conforme à une nécessité généralement sentie, d'obtenir de la haute sagesse de Votre Majesté la base fondamentale d'une représentation générale du peuple, dont la publication est attendue par un peuple fidèle, d'accord avec ses représentants. Les citoyens désirent obtenir une participation plus grande à leurs affaires, c'est-à-dire pouvoir choisir librement leurs conseillers municipaux et leurs bourgmestres. Depuis près de trente ans, les fidèles sujets de Votre Majesté attendent ce bienfait préparé par le gouvernement de Votre Majesté, mûrement réfléchi par vos fidèles sujets. »

Cette pétition est datée du 14 août. Cette demande avait été déjà formée dans la septième diète rhénane.

Un journal hebdomadaire, qui a pour titre *the Harbinger*, est publié à Boston et à New-York par les écrivains de la *Phalange* de Brook-Farm. Les six premiers numéros de ce journal propagateur de la science sociale en Amérique, que nous venons de recevoir, renferment une grande

veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande *directe* d'abonnement ou de renouvellement doit être adressée *franco* au gérant, et être accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu ; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.

On s'abonne, à Paris, rue de Seine, 10 ; chez tous les libraires, chez les directeurs des postes et des messageries, et chez les correspondants du Comptoir central de la librairie, qui, tous, reçoivent les abonnements sans augmentation de prix.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Le prince et la princesse de Joinville sont partis cet après-midi des Tuileries, pour la résidence royale d'Eu. — Le duc de Montpensier était de retour à Alexandrie le 5. Le lendemain il a assisté à un grand banquet et à un bal qui a été donné en son honneur. Tous les fils de Méhémet-Ali y ont assisté. Le prince a diné le 8 chez le vice-roi, et le lendemain 9 il est parti pour Constantinople, d'où il reviendra en France, en touchant à Athènes et à Malte. — L'électeur de Hesse-Cassel, Guillaume II, et la princesse Emilie, viennent d'arriver à Boulogne-sur-Mer, venant de Belgique. — M. Flatters, sculpteur distingué, vient de mourir à Paris dans sa soixantième année. Ses obsèques ont eu lieu mercredi dernier. — M. le général de La Rue a quitté Tanger le 7, à sept heures du soir, pour rentrer en France. Il est arrivé le 13 à Port-Vendres, d'où il s'est dirigé sur Soult-Berg pour rendre compte au maréchal président du conseil des ministres du résultat de sa mission.— M. Léon Roches, interprète principal, reste à Tanger, chargé d'une mission particulière. — Abd-el-Kader est présent sur la frontière du Maroc avec une nouvelle smala de 6 000 tentes au moins. Les rapports officiels de M. le lieutenant-général de Lamoricière, ne dissimulent pas le danger d'une réunion aussi nombreuse.

HALLES DE PARIS. — Nous lisons dans le *Moniteur parisien* : « M. le ministre de l'intérieur vient de recevoir de la préfecture de la Seine le dossier du projet relatif à l'amélioration et à l'agrandissement des halles centrales de Paris. En transmettant au ministre ce dossier, M. le préfet de la Seine sollicite une ordonnance du roi qui déclare d'utilité publique le projet en question. Il résulte de l'inspection des plans parcellaires des propriétés que le nouveau périmètre exige l'acquisition de 211 maisons formant une superficie de 20 000 mètres coûtant 13 968 126 f. Les bâtiments en construction seront du prix de 6 660 000 f. La dépense totale s'élève donc à 20 628 126 fr. L'enquête sur le projet, ouverte à l'Hôtel-de-Ville, n'ayant donné lieu qu'à un fort petit nombre d'observations insignifiantes, il est devenu définitif, sauf les emménagements et les détails qui seront réglés au retour des architectes chargés par le préfet de visiter les halles étrangères. Il a été décidé aussi que les espaces ménagés entre les constructions seraient dallés et plantés d'arbres de manière à faire une promenade comme les boulevards. L'expropriation commencera aussitôt la publication de l'ordonnance royale. »

LA FILLE D'UN GRAND HOMME. — La fille de l'illustre Jacquard, dit le *Courrier de Lyon*, cet immortel Lyonnais, végète à Valence (Drôme), dans un petit pensionnat où elle est employée comme *sous-maîtresse*. L'homme qui, par son génie, a enrichi tant d'industriels et de négociants, n'aura pu laisser à son enfant de quoi lui assurer une existence à l'abri du besoin. En Angleterre, le commerce a ouvert une souscription nationale en faveur de celui qui, le premier, eut l'idée de soumettre les ports de lettres à une taxe uniforme pour toutes les parties du Royaume-Uni. C'était un devoir de reconnaissance. Une première souscription a produit

savoir pourquoi ; on ne vit qu'un opprimé dans l'enfant puni, et qu'un acte de cruauté de la part de celui qui le corrigeait. Le marchand voulut essayer quelques observations ; mais déjà on ne l'écoutait plus, et sa boutique se trouva envahie tout à coup par cette foule exaspérée, qui, dans sa colère irréfléchie, arracha l'enfant des mains de l'épicier, et pour le venger, se mit à briser ce qu'elle rencontra. On ne sait jusqu'où cette fureur aurait pu aller, et celui qui en était l'objet, se voyait déjà en butte à de mauvais traitements qui menaçaient de compromettre sa vie, lorsqu'heureusement des agents de police, accompagnés de plusieurs hommes de garde, sont venus le délivrer. Quelques-uns de ceux qui se sont montrés les plus violents dans leur aggression, ont été arrêtés et remis à la disposition de M. le procureur du roi.

ACCIDENT SUR LE CHEMIN DE FER DE MANCHESTER. — On lit dans les journaux de Londres, le 20 août : « Hier au soir, un terrible accident est arrivé sur le chemin de fer de Manchester à Leeds. Le convoi des dépêches, qui part de Leeds à six heures du soir, partit avec une locomotive de première force et deux voitures de première classe seulement. Il allait très rapidement, et arrivé à sept milles de Leeds, au dire d'un témoin oculaire, il ne faisait pas moins de cinquante milles à l'heure. La locomotive dérailla et courut à peu près trente toises en pleine terre, puis traversa une chaussée de quarante pieds. La locomotive fut gravement endommagée, la première voiture brisée et la seconde tout abîmée. Tous les voyageurs furent horriblement blessés et contusionnés. Un monsieur, sa femme et sa fille furent conduits à l'hospice dans un état affreux. Le chauffeur a été gravement blessé. L'ingénieur seul n'a reçu que de simples contusions. »

INCESTE ET ADULTÈRE.— Un procès épouvantable de criminelle conversation a lieu en ce moment aux assises de Croydon, en Angleterre. Un jeune avoué nommé Cooke a traduit son beau-père, M. Wetherell, ministre de l'église d'Angleterre et recteur à Hyfield, devant les tribunaux sous la prévention d'inceste et d'adultère, et il demande 50 000 livres de dommages-intérêts. Le mari, en épousant miss Wetherell, devait recevoir la fortune de la femme, s'élevant à 20 000 livres sterlings. M. Wetherell s'était opposé au mariage de sa fille, qui avait eu lieu malgré lui. Mais plus tard, un raccommodement s'était opéré, sans pourtant que le beau-père restituât les 20 000 livres sterlings appartenant à mistriss Cooke. Bien plus, des créanciers vinrent assaillir le mari aussitôt après le mariage et il découvrit qu'il avait été trompé par le père et la fille. Mistriss Cooke trouvait toujours des prétextes pour quitter son mari et pour se rendre auprès de son père, et les domestiques de ce dernier finirent par déclarer qu'il existait un commerce incestueux entre lui et sa fille, qu'ils habitaient toujours ensemble, et qu'ils menaient la vie la plus scandaleuse. Il paraîtrait même, d'après l'accusation, que la jeune femme était devenue grosse et s'était fait avorter.

AMOUR DE LA LIBERTÉ. — Samedi, à six heures et demie du soir, le concierge de la maison d'arrêt de Nantes s'aperçut que les nommés Tondic, âgé de 40 ans, condamné à 40 ans de travaux forcés, évadé du bagne de Rochefort et arrêté, et Autain, âgé de 48 ans, condamné à 20 ans de travaux forcés, n'étaient plus, dans le préau qu'ils occupaient à la maison d'arrêt. On s'assura que deux heures avant ils avaient enlevé le plâtre couvrant des lieux d'aisance, et qu'ils étaient descendus dans le touc qui conduit à divers embranchements et à la Loire. Une surveillance fut établie à tous ces embranchements, ainsi qu'à leurs débouchés au bord de la Loire. En divers endroits, on pratiqua des tranchées au-dessus du touc pour faciliter l'arrestation des évadés. A huit heures trois quarts les deux prisonniers sont revenus à la maison d'arrêt par le même chemin qu'ils avaient pris. Ils ont dit être allés jusque sous la place Royale ; ils étaient parvenus à lever une grille placée dans le touc ; mais l'eau qu'ils avaient jusqu'au menton, les avait entravés dans leur course ; les matières fécales les gênaient beaucoup. Autain perdit courage, se sentant suffoqué par les exhalaisons méphytiques. Ne pouvant nager da

---

guides mon honneur.

Henri avait considéré Michaud, par sa nature droite et dévouée, comme un thermomètre de loyauté. Henri avait raison, car il y a des instants où la logique humaine déroute les impressions du cœur. C'est être deux fois noble, que de confier sa noblesse à la noblesse des autres.

— Allons, maintenant, dit Henri plein de confiance, — à cheval.

— Oui, mais j'suis dans les invalides. Faut faire seller.

— Ne réveille pas les camarades, ils doivent être fatigués... Ils ne sont pas amoureux!

Alors le jeune comte se mit à seller les chevaux. Il commença par *Marengo*.

— Ah! capitaine! s'écria Michaud.

— Silence! mon trompette, ou je vous fais fourrer à la salle de police... sans Mlle. *Chiffon*.... Tiens—prends la lettre que j'avais tout à l'heure à la main, et mets-là dans mon portefeuille, afin qu'elle ne s'abîme pas. Car c'est une lettre de l'Empereur au père de Julie...

— Ah! bah!

— Oui, Michaud.

— Ah! bah!...

— C'est comme ça... plus d'escalade, plus de vedettes, plus de supercherie.., à moins que le général *Futur*...

— Oh! celui-là on peut lui faire son affaire.

— Je ne suis que colonel...

— Ah! bast.... Vous arrangerez cela avec les parents de la fille...

Pendant ce temps les chevaux furent sellés et bridés. Michaud imita la sonnerie à cheval, en la *turlututant* avec sa bouche, et les deux cavaliers partirent par une nuit qui parut cent fois plus belle à Henri que ne l'avait été la précédente.

Il était onze heures. Michaud sifflait successivement ses fanfares les plus triomphantes. En vingt minutes ils furent au couvent. Cet établissement avait été respecté par les deux armées qui s'étaient livrés combat. Les trésors de la chapelle avaient été mis sous la sauvegarde de deux postes de troupes alliées.

Quand les deux cavaliers arrivèrent au but de leur course, le bruit de leurs chevaux lancés à plein train sur les cailloux de silex, excita la curiosité de *Chiffon*, la femme de chambre de Julie, qui se mit à la fenêtre.

Comme on doit s'en douter, *Chiffon* avait partagé quelquefois le service de sentinelle d'amour.

Elle poussa un cri d'étonnement si fort, en reconnaissant les deux cavaliers, qui ne devaient se présenter qu'à deux heures du matin, que Julie se précipita vers la fenêtre. La femme de chambre était allée chercher une lumière pour mieux distinguer les deux cavaliers. Cette indiscrète lumière fit voir à Henri des trésors que Julie n'aurait bientôt plus le droit de lui cacher.

Ne résistant plus à ses transports, Henri s'écria...

— Colonel! colonel par l'empereur!...

— Par l'empereur! Vive l'empereur et vive le général, répéta Michaud.

Comme on voit, l'entraînement du bonheur avait conduit le trompette jusqu'à l'indulgence pour le général, père de Julie et ancien soldat de la république.

Mais ces cris attirèrent le général dans la chambre de sa fille. La pauvre Julie eut peur en sentant son père derrière elle.

— Général, dit Henri, avec un laisser-aller plein d'une confiance qui débordait de bonheur; général, une lettre de l'empereur...

Aussitôt le général quitta la fenêtre, d'où se retira Julie, toute confuse d'avoir oublié le négligé de nuit dont elle était à peine vêtue.

Cependant le général qui était allé lui-même recevoir la lettre de l'empereur, après l'avoir acceptée des mains de Henri, le pria poliment de le suivre. On monta l'escalier qui conduisait à l'appartement de Julie.

— Entrez là, dit le général à Henri, en lui montrant une porte opposée à celle de sa fille; attendez un instant, je suis à vous.

Le général avait pris connaissance de la lettre.

Quelques instants après, le père de Julie revint. Michaud qui avait accompagné son colonel, se disposait discrètement à sortir.

— Restez, restez, lui dit le général, j'ai à vous parler.

— A moi?

— Oui... Quant à ce qui vous concerne, monsieur le colonel, je me soumets aux désirs de S. M. Je n'ai plus d'opposition à faire, ma parole est libre. Le pauvre général de *** a reçu un congé illimité.

Henri, malgré la multitude de ses émotions, eut assez de présence d'esprit pour observer cette petite faiblesse du farouche républicain qui saluait la mémoire de ses dams par un mot de soldat et l'empereur par son titre de majesté. Cette petite observation soulagea un peu la susceptibilité de Henri, qui avait suivi par amour les conseils du bon sens de Michaud.

Il en était là de ses impressions et se disposait à se retirer lorsque le général arrêta le trompette. Un domestique apporta du vin du Rhin, dans une de ces bouteilles dont la forme tient lieu d'étiquette.

— Ah çà, monsieur Michaud, dit le général, puisqu'on s'appelle monsieur à présent, et que vous êtes aristocrate, je vous prie de me faire l'honneur de boire à ma santé...

— Oh! mon général, répliqua Michaud.

—Allons, morbleu! nous sommes plus égaux que vous ne pensez : tout général que je sois, je ne suis que simple chevalier de la Légion-d'Honneur.

Michaud ne saisit pas de suite le sens de cette petite phrase galante qui lui apprenait qu'on l'avait porté pour la croix... Henri lui expliqua cette délicate métaphore périphrasée.

Pour le coup, Michaud ne put résister ; dès cet instant, ce fut un des plus rudes bonapartistes... c'est-à-dire un de ces fervents serviteurs que l'on traite trop souvent de fous, et que je demande humblement la permission d'appeler *croyants*, n'en déplaise aux amants du sens flétrissant de *chauvinisme*.

Dans son transport, Michaud s'élança sur la femme de chambre qui venait d'entrer. Il allait l'embrasser ; Henri l'arrêta dans son fiévreux élan. La présence de Julie, présentée par le général, légitimait cette répression.

Le père de la jeune fille posa dans la main vigoureuse et distinguée du jeune colonel une petite main blanche et potelée. Julie perdit presque connaissance. Dieu seul sait comment cela se lit!... Mais quand elle revint à elle..., la belle Julie avait ses beaux bras blancs enlacés autour du cou de son Henri.

Encore aujourd'hui on rencontre au bois de Boulogne une belle calèche armoiriée, un peu passée de mode, attelée de deux beaux chevaux gris pommelés. Leur riche harnais est paré de bossettes et de boucles de vermeil. Le surfaix vert russe, coupé de blanc, liseré de rose et galonné d'or, est entouré d'une petite graine d'épinard ; les collets et parements de la livrée sont blancs bordés d'amaranthe rose comme le surfaix ; un gros galon d'or est au chapeau. Les domestiques n'ont ni épaulettes ni aiguillettes.

Un beau vieillard, décoré de la rosette d'officier de la Légion-d'Honneur, est appuyé martialement dans le fond de la calèche à côté d'une vieille dame dont la figure distinguée respire cet air de physionomie qu'on appelle vulgairement un beau reste. Sur la banquette de devant on voit souvent un capitaine d'état-major que les deux vieillards regardent avec orgueil. Ce bel officier est le fils du monsieur et de la vieille dame.

Les habitués du bois connaissent tous ces trois personnages.

A leur passage chacun salue avec respect, et l'on entend murmurer d'un air d'intérêt profond :

— C'est la famille du général *****.

A. LORENTZ.

FIN.

elle avait mis le feu à cette maison. L'incendie se déclara à trois heures après midi, et il ne restait plus que des cendres quand la loi déclarait l'acquéreur propriétaire de cet immeuble. L'individu exproprié et sa servante qui se trouvaient dans la propriété brûlée ont été arrêtés. L'adjudicataire sera-t-il tenu de payer le prix de la propriété qui n'existe plus en entier?

TENTATIVE D'EMPOISONNEMENT. — On écrit de Verneuil-Grand, 18 août :

« Le sieur Parmantier, cabaretier à Ecouviez, a failli hier, lui et sa famille, être victimes de la perfidie la plus noire. Vers dix heures du matin, se présente chez lui un individu assez mal mis et de mauvaise mine ; il demande qu'on lui serve à la hâte un demi-litre de vin et un peu de pain, alléguant qu'il est pressé et qu'on l'attend dans un village voisin pour affaires. Avaler le pain et le liquide servis fut l'affaire d'un instant. Aussitôt il présente à la femme Parmantier, qui était seule à la maison, une pièce de trente sous pour solder sa dépense ; et tandis que celle-ci ouvre son armoire, prend de la monnaie pour établir le compte de l'étranger, celui-ci se rend à la cuisine pour allumer sa pipe, puis vient recevoir ce qui lui est redû sur sa pièce et part à l'instant, se dirigeant du côté de la Belgique. La femme Parmantier qui, de la chambre voisine, avait entendu remuer à la cuisine le couvercle d'un pot au moment où l'individu allumait sa pipe, n'eut rien de plus pressé, aussitôt son départ, que de visiter ses casseroles. A l'approche du foyer, elle voit une poussière blanche tombée sur le pavé, et découvre précipitamment son pot. Quel étonnement pour elle ! son bouillon est blanc comme du lait. Elle se précipite hors de son habitation, se met à crier et à appeler ses voisins. Deux préposés du poste de Verneuil Grand, accoururent aux cris de détresse qui viennent frapper leurs oreilles. Ils se dirigent en toute hâte à la poursuite de l'étranger, qui est bientôt atteint et ramené au domicile du cabaretier. Il est visité et se trouve porteur d'arsenic ; il essaie d'abord de nier le fait qu'on lui impute, puis il avoue qu'il en est l'auteur, qu'il est natif et habitant de Fontoy (Moselle), qu'il a été soldé et envoyé pour empoisonner Parmantier et sa famille par un nommé H...., habitant comme lui le village de Fontoy. Cet homme a été remis entre les mains de l'autorité. »

Affaire des Charpentiers(1).

TRIBUNAL DE POLICE CORRECTIONNELLE.

Audience du 22 août 1845. — Présidence de M. Salmon.

A onze heures, la cour est entrée en séance. Elle ne s'est pas occupée immédiatement de l'affaire des charpentiers. De braves pêcheurs et des chasseurs déterminés sont venus d'abord rendre raison à la justice des brochets, des goujons, des lièvres, des bécassines, dont s'étaient plus ou moins illégalement emparés leurs filets et leurs gibecières. On a remarqué que le rapporteur, faisant fonction du ministère public pour l'administration des eaux et forêts, demandait contre les pauvres délinquants d'exorbitantes amendes de 500 à 800 fr.. que la cour a toujours eu le bon esprit de réduire au centième. Ces jugements assez paternels, étaient de bonne augure pour les charpentiers ; puisse l'augure ne pas offrir le contraste d'une introduction indulgente et d'un dénouement rigoureux. C'est ce que nous ne saurons que demain, car le réquisitoire et les plaidoiries n'ont pu commencer encore dans l'audience de ce jour. La foule espérant sans doute entendre Me Berryer ainsi que les jeunes et habiles confrères qui le secondent, est encore plus compacte qu'hier. Non seulement la salle est littéralement remplie, mais toute une phalange de curieux intrépides et de compagnons charpentiers se résignent à rester dans les corridors, horriblement serrés, l'oreille tendue, avec l'espoir de saisir, quand la porte s'ouvre, quelques lambeaux des débats. Cette fois les femmes sont nombreuses ; la plupart de celles qui ont pu pénétrer dans la salle d'audience sont condamnées à se tenir debout, en présence même de jeunes gens, que la jeunesse et la beauté des malheureuses spectatrices n'ont pu décider à sacrifier leur place. Du reste, les avocats eux-mêmes partagent le sort commun ; ils sont confondus, en robe, au milieu du public non assis.

On procède à l'audition des témoins nouvellement cités.

M. Briançon, ancien entrepreneur de charpente, maintenant retiré des affaires. — Il a été pendant 4 ans président de la chambre syndicale et particulièrement en 1833.

M. le président. — Pourriez-vous nous donner quelques détails sur une convention qui a dû être faite en 1833 entre les maîtres et les ouvriers ?

Le témoin. — A cette époque les ouvriers ont demandé de gagner 4 fr. par jour, et nous avons eu pendant un mois une espèce de grève, de suspension de travaux, et au bout, de ce temps-là, nous sommes convenus avec les ouvriers, mais à l'amiable, de leur payer 4 francs par jour, ce qu'ils demandaient.

M. le président. — Combien leur payait-on antérieurement ?

Le témoin. — Il y en avait déjà quelques-uns qui recevaient 4 fr. ça flottait entre 3 fr. 50 c. et 4 fr.

M. le président. — A cette époque avait-on fixé à 4 fr. le salaire de toute espèce d'ouvriers, même des plus mauvais ?

Le témoin. — En 1833 nous sommes convenus de donner 4 fr. à tous les ouvriers indistinctement, c'est-à-dire que c'était le minimum.

M. le président. — Comment cette convention a-t-elle été constatée ?

Le témoin. — Etant tombés d'accord avec les ouvriers, nous leur avons écrit une lettre que les trois délégués de la chambre, dont je faisais partie, ont signé. Voilà tout le traité qui a été fait ; c'était une sanction de l'accord que nous avions fait ensemble ; c'était l'acceptation de leurs propositions.

M. le président. — Est-ce que cet arrangement là n'est pas constaté sur le registre de la chambre syndicale.

Le témoin. — Je ne le pense pas. C'était un arrangement amiable, et la lettre, dont les imprimés sont restés à la chambre syndicale, faisait foi de qui avait été convenu avec les ouvriers.

M. le président. — On tenait alors des registres des délibérations de la chambre syndicale.

Le témoin. — Oui, monsieur, on en tient encore.

M. le président. — Oui, mais le nouveau registre ne commence qu'en 1835 ; on ne retrouve pas celui de 1833 ; vous ne pourriez expliquer comment cela se fait?

Le témoin. — C'est probablement la négligence du secrétaire de la chambre qui n'a pas tenu les registres au courant.

M. le président. — N'avait-il pas été question en 1833, entre les ouvriers et les maîtres, de marchandage?

Le témoin. — Il avait été convenu par la même lettre que le marchandage [...]casion leur semblait favorable.

Me Berryer. — Il ne faut pas oublier que le prix fixe de 4 fr. par jour ne concernait que les charpentiers forts, intelligents, valides, Les tout jeunes gens ou les vieillards ont toujours été en dehors du tarif.

M. l'avocat du roi. — On ne voit pas trace de cette distinction dans la circulaire des maîtres de 1833.

Me Berryer. — C'est cela qu'on discutera. Du reste, nous déplorons plus que jamais l'absence des registres de 1833, qui sans aucun doute nous aurait édifié sur ces points douteux.

M. Antoine, entrepreneur. — Il constate que son ouvrier-portier Lambert a complètement discontinué ses travaux dans ses ateliers, parce qu'il a été menacé par des charpentiers, entre autres par Nivernais. Un autre de ses ouvriers et un homme de peine ont été également menacés par leurs camarades... Ils ont tous interrompu leurs travaux. Il évalue à 30 000 fr. les pertes que la grève lui a fait subir. Il déclare qu'il s'est rendu à la chambre syndicale pour l'inviter officiellement à empêcher les marchands de bois de fournir des matériaux aux nouveaux entrepreneurs. Mais il n'avait l'intention, en provoquant ces empêchements, que de conserver les travaux qui étaient à la veille d'être absorbés par des rivaux, nouveaux-venus, au détriment des anciens maîtres. Ces derniers n'avaient donc qu'un but de prévoyance pour les travaux passés et non de monopole pour les travaux futurs.

Me Berryer constate que le registre mentionne un procès-verbal relatif à cet objet, c'est-à-dire que l'intimation qu'on a faite aux marchands de bois résultait, non pas seulement d'une initiative officieuse, mais d'une détermination générale et officielle.

Ledoux, entrepreneur de charpente, — dépose que dans une conversation qu'il a eue avec un de ses confrères, M. Lorrain, il a été question de la réunion des gâcheurs dans laquelle on avait arrêté que les gâcheurs qui travailleraient pendant la grève seraient punis de 50 fr. d'amende et de 5 ans d'interdiction ; mais qu'il ne se souvient pas avoir entendu dire que Nivernais en fit partie.

M. Perrin, entrepreneur de maçonnerie, — dépose que quand il a affirmé devant M. le juge d'instruction avoir entendu Nivernais dire qu'il était de la réunion des gâcheurs, il n'était pas préparé à faire une déposition, et que maintenant en rassemblant ses souvenirs, il ne peut exprimer que des doutes.

M. le président. — Tous les témoins ayant été entendus, nous allons passer à l'interrogatoire des accusés.

Me Berryer. — Mais il y a encore quelques témoins assignés à la requête de Vincent.

Ces témoins sont successivement appelés.

M Cuvillier, entrepreneur. — Dans l'assemblée des entrepreneurs du 16 juin, j'ai proposé un moyen mixte de concilier les compagnons et les charpentiers ; mais j'étais le seul contre 161.

M. le président. — Quelle était votre proposition ?

Le témoin. — C'était de donner 4 f. 50 c. aux ouvriers pour les faire rentrer dans les chantiers.

M. l'avocat du roi. — Voici ce qui est dit dans le procès-verbal de la délibération : « Présents 162 membres. M. le président demande aux membres de donner chacun le nom et la demeure de leurs gâcheurs, ainsi que le nombre des ouvriers employés dans leurs chantiers ; il en est tenu un nombre exact Un seul membre ayant parlé en faveur de la coalition, ayant parlé d'un article du *National* qui les soutenait, ayant déclaré qu'il en était l'auteur, une réprobation énergique et unanime des 161 membres présents en fit justice, et cette manifestation générale servit à convaincre l'assemblée que chacun des membres la composant était parfaitement d'accord de maintenir la première décision prise dans l'assemblée générale du 28 mai 1845. »

Le témoin. — Beaucoup de membres ont crié ; ils voulaient diminuer la journée et faire des catégories.

M. le président. — Vous êtes le premier qui parlez de cela.

Me Berryer. — Nous venons de voir sur le registre qu'il était le seul de son avis, il n'est donc pas étonnant que les autres ne soient pas venus défendre sa cause.

Le témoin. — La commission des charpentiers avait écrit une lettre à quelques membres, lettre dans laquelle on disait qu'il y avait moyen d'arranger tout de part et d'autre, et d'arriver à une solution. Quand j'ai répété cela dans l'assemblée, on a poussé un hourra, on a voulu me jeter par la fenêtre,... c'est à la lettre ; vous ne connaissez pas les entrepreneurs ; ils sont comme les compagnons ; ils n'ont pas d'égards quand ils sont en colère. J'ai vu la grève de 1822, j'ai même été coalisé dans ce temps là. J'ai aussi vu la grève de 1833. Il y avait quatre ou cinq ans que j'étais maître. Je me suis dit : Prenons garde, celle-ci ne va pas se passer comme la précédente.

M. le président — Cela n'est pas la question. Qu'est-ce qui vous garantit qu'en donnant 4 fr. 50 c. aux ouvriers ils seraient restés?

Le témoin. — La connaissance que j'ai de ces affaires là.

M. l'avocat du roi. — Vous ignorez donc qu'on leur a offert 5 fr.?

Le témoin. — On ne leur a pas offert 5 fr. ; ou bien alors c'est qu'on n'a pas voulu se soumettre à leurs conditions.

M. l'avocat du roi. — Ce serait se soumettre à la coalition.

Le témoin. — Nos prédécesseurs l'ont bien fait.

M. le président. — Vous disiez tout à l'heure qu'on avait demandé des diminutions de salaire.

Le témoin. — Oui, ils disaient : Mais il y a des ouvriers qui ne valent pas 4 fr. ; qui ne valent pas 30 sous ; ils demandaient à cor et à cris qu'on fît des catégories. M. Legendre proposait d'établir un dédit de 5 000 fr. pour celui qui signerait le premier la grève.

M. l'avocat du roi. — Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale du 28 juillet 1845 qu'il a été offert par les entrepreneurs aux ouvriers un salaire de 5 fr. par jour.

Me Berryer. — Quarante jours après la grève.

M. le président — fait approcher M. Saint-Salvi et l'interroge sur les faits avancés par le témoin Cuvillier.

M. Saint-Salvi. — M. Cuvillier a parlé de beaucoup de choses à cette réunion ; je ne pourrais pas dire précisément s'il a proposé un salaire de 4 fr. 50 c. par journée. Il s'est beaucoup agité dans notre chambre ; il a parlé d'un article du *National*, il a dit que c'était de lui, et cela a produit une grande rumeur.

M. l'avocat du roi. — On a dit que dans les 110 premiers entrepreneurs il y avait des entrepreneurs improvisés.

M. Cuvillier. — Ces entrepreneurs improvisés, on les avait trouvés excellents pour faire partie de la première assemblée générale, car chacun d'eux avaient sa lettre dans sa poche. C'est donc une insulte très grave qu'on a faite à ceux qui n'était pas de l'avis des membres du bureau.

Me Berryer. — Je voudrais demander à M. Saint-Salvi si depuis la dernière audience on a retrouvé les registres de 1833 ?

M. Saint-Salvi. — Je n'ai fait aucune recherche à cet égard. J'ai été avant-hier soir à la chambre syndicale ; notre agent a fait des recherches ; il m'a remis le registre et le dossier que j'ai apportés au tribunal.

M. le président. — Nous avons aujourd'hui entendu un membre de l'ancienne chambre syndicale qui nous a dit qu'il y avait eu des registres. Il est étonnant qu'ils soient disparus.

M. Saint-Salvi. — On pourrait faire venir le secrétaire ; il donnerait peut-être quelques renseignements.

Me Berryer. — Je voudrais demander à M. Saint-Salvi si, dans la séance du 16 juin, il n'aurait pas présenté ses rôles à ses collègues pour montrer qu'il avait payé des ouvriers moins de 4 fr.

M. Saint-Salvi. — Je ne les ai jamais montré à personne.

Me Berryer. — M. Saint-Salvi nous a dit hier qu'il n'avait pas eu connaissance d'une démarche faite par la chambre syndicale auprès des marchands [...]

Comme personne ne pensait comme lui, quelques-uns ont dit : Il faut le mettre à la porte, quelques autres ont dit : Jetons-le par la fenêtre, ce sera plutôt fait. (Hilarité.)

Le témoin fait la même déposition que le précédent relativement aux marchands de bois.

Me Berryer. — Je demanderai au témoin si parce qu'il a signé la grève il n'a pas eu une altercation avec des entrepreneurs ?

Le témoin. — Oui, monsieur ; il y a des personnes que je ne connais pas qui m'ont appelé misérable ; je ne sais pas si c'est misérable sous le rapport de la fortune ou du caractère, mais, sous le rapport du caractère, je ne crois pas l'être ; je ne me suis pas trouvé très honoré de ce reproche.

M. le président. — Est-ce un entrepreneur?

Le témoin. — Je le présume ; je ne connais pas cet individu, quelques paroles se sont échangées assez malhonnêtement, j'ai conclu de là que c'était un charpentier ; je suppose que c'était un maître car ce ne pouvait être qu'une personne qui croyait avoir un intérêt contraire au mien.

Me Berryer. — Y a-t-il eu des violences ?

Le témoin. — J'ai reçu un coup dont je porte la marque.

Me Berryer. — Le témoin connaît-il l'entrepreneur ?

Le témoin. — J'ai la conviction que c'est un entrepreneur, mais je ne le connais pas.

Me Berryer. — Nous savons le nom.

Tous les témoins ayant été interrogés, M. le président procède à l'interrogatoire des accusés, et d'abord du nommé Jean-Ferdinand Vincent, dit *Condom*.

D. Il existe deux sociétés d'ouvriers, celle des Compagnons du Devoir et celle des Renards de la Liberté. Je vous demanderai d'abord à laquelle de ces deux classes vous prétendez appartenir ? — R. A celle des Compagnons du Devoir.

D. Vous êtes plus spécialement attaché à la société par la raison que vous en êtes le secrétaire ? — R. Oui, monsieur, j'en suis le secrétaire.

D. Cela ne vous empêche pas de travailler de l'état de charpentier ? — R. Je travaille très peu.

D. Au commencement de la grève, travailliez-vous encore ? — R. Je ne travaillais pas ; j'ai travaillé seulement cet hiver pour la Mère, j'ai fait un petit escalier chez elle ; mais je n'étais embauché à aucun maître.

D. La prévention vous signale non seulement comme étant un des membres, mais aussi comme étant un des chefs et des auteurs de la coalition ; donnez-nous quelques renseignements sur les faits généraux de cette coalition. Ainsi il est constaté par l'instruction et par les témoignages que nous avons recueillis que le 9 juin, le même jour, tous les ateliers de charpente de Paris ont été désertés par tous les ouvriers qui y étaient employés.

R. Je vais vous donner connaissance des faits que j'ai appris.

En 1841 il y avait beaucoup de singes qui payaient les ouvriers de 3 f. 50 à 3 fr. 75 c., contrairement à ce qui avait été dit en 1833. Les ouvriers ont murmurés ; ils ont été près des compagnons qui ont fait ce qu'ils ont pu pour éviter la grève. En 1842 les maîtres ont encore payé des ouvriers qui valaient bien 4 fr. seulement 3 fr. 50 c. Les ouvriers se sont adressés aux compagnons pour leur faire part de leur position malheureuse ; les compagnons les ont encore empêchés de faire grève. En 1845, la même chose s'est renouvelée, alors ils ont examiné leurs plaintes, ils ont reconnu qu'elles étaient de nouveau bien fondées. Les ouvriers voulaient quitter presque immédiatement les travaux ; les compagnons leur ont dit qu'ils croyaient qu'il était plus sage de faire tout ce qui était nécessaire pour arriver à un arrangement amiable entre les entrepreneurs. Alors, le 17 mai, nous nous sommes présentés à la chambre syndicale des entrepreneurs au nombre de deux ; nous avons fait part du but qui nous amenait, et nous avons demandé si nous ne pourrions pas obtenir une entrevue avec les entrepreneurs ; on nous a dit qu'on nous répondrait. En effet, le 19 mai j'ai reçu une lettre qui a été saisie dans mon portefeuille. Elle nous convoquait pour nous présenter devant les maîtres le 22 mai. Nous y avons été au nombre de quatre. Nous avons fait part de notre demande ; c'est moi qui ai pris la parole ; j'ai dit que nos camarades nous avait fait part de leur position ; que les pertes que nous arrivaient depuis deux années par suite des faillites des maîtres qui ne payaient pas, des chômages, nous ne pouvions pas vivre avec les 4 fr. qu'on nous donnait par jour. L'assemblée n'était pas bien nombreuse, ils étaient six ou sept. C'était le bureau qui s'était réuni pour écouter notre demande. Il y a plusieurs d'entre eux qui ont trouvé notre demande juste ; Il n'y a que M. Saint-Salvi, le président, qui s'est récrié un peu. Un membre qui était à gauche de M. Saint-Salvi, nous a dit : Si vous voulez encore faire la grève, quelle garantie nous donnerez-vous que plus tard vous ne recommencerez pas ? — C'est en faisant une convention. S'il faut faire un traité ensemble de dix ans, de quinze ans, nous le ferons. Ensuite, la conversation est venue sur le marchandage ; nous avons dit que c'était une chose malheureuse.

En 1827, en 1828 et en 1829 la journée était de 4 fr., et même en 1827 on ne payait que 50 sous et le plus fort ouvrier ne recevait que 3 fr. 75 c. C'est le marchandage qui a détruit cet état de choses. Nous avons dit à ces messieurs.....

D. Quelles étaient les conditions que vous faisiez aux maîtres ? — R. Nous allons y arriver ; je vous raconte maintenant la conversation qui a eu lieu entre nous et les maîtres.

M. le président. — Cette conversation est inutile.

L'accusé Vincent. — Nous demandions 5 fr. par jour.

D. Vous demandiez aussi que le marchandage fût aboli ? — R. Non. Il n'a pas été question de cela ; nous avons demandé simplement une augmentation de 10 centimes par heure ; il n'a pas été question de marchandage dans ces conditions : c'est la conversation qui nous a amenés sur ce point.

D. A quelle époque vos demandes ont-elles été rejetées ? — R. La demande a été faite le 21 mai, la réponse nous a été donnée le 5 juin.

D. Etes-vous allé chercher la réponse. — R Oui.

D. Vous étiez un de ceux qui se sont présentés à la chambre syndicale ? — R. Oui, mais ce n'est pas moi qui ai pris la parole, c'est un de mes camarades que je ne connais que sous le nom de pays ; il s'appelait Carcassonne.

D. Il y a eu, dit-on, des menaces proférées dans cette circonstance là pour le cas où on n'accepterait pas les propositions des ouvriers ?

R. Non, M. le président, il n'y a pas eu menace de grève, nous avons dit seulement : MM. les entrepreneurs, vous ne voulez pas entrer dans nos arrangements, nous n'avons qu'à nous retirer, nous en ferons part à nos camarades.

D. M. Saint-Salvi l'a cependant dit ?

R. Si cette menace a été faite, c'est qu'en causant un entrepreneur aura peut-être dit : Vous allez sans doute arrêter vos travaux, et qu'un de nous aura répondu que oui.

D. Pourquoi les deux sociétés des Compagnons du Devoir et des Renards de la Liberté, qui sont en rivalité depuis long temps, se sont-elles trouvées d'accord dans cette circonstance? — R. Parce qu'elles ont compris d'elles-mêmes, sans qu'il fût besoin d'une convention ou d'un mot d'ordre, que l'intérêt général se faisait sentir, et devait passer avant tout.

M. le président. — On tirera de ce seul point de fait la preuve qu'il y a eu coalition.

Vincent. — Vous appelez cela coalition, moi je l'appelle grève.

M. le président. — La coalition n'est autre chose que l'accord fait entre les divers corps de métier dans le but, contraire à la loi, de faire augmenter le salaire, de faire cesser les travaux, et d'abandonner les ateliers. Reconnaissez vous qu'il y ait eu coalition ?

R. Non ; il n'y a pas eu de réunions ; chacun a agi presque à la fois sans se consulter.

D. Il est impossible qu'on ne se soit pas consulté pour abandonner simul-

---

(1) Voir les numéros des 12 juin au 22 août.

R. ... qu'il y a eu coalition ; mais je n'en répète pas moins qu'il n'y a pas eu d'assemblée pour rien décider.

M. le président. — La coalition peut exister sans assemblée. Il est établi par les débats que la veille ou la surveille de la coalition, dans chaque chantier, se présentaient trois ou quatre ouvriers, qui étaient les délégués du noyau de la coalition, qui allaient prévenir les ouvriers que le 9 juin on ferait grève. Cette manière de se coaliser s'est produite plusieurs fois sur divers chantiers.

R. Encore une fois, il n'y a pas eu coalition.

D. Le lieu de la réunion n'était-il pas à La Villette, chez Mme Linard, la mère des compagnons ?

R. Oui ; parceque les ouvriers qui ont réclamé la grève, ont demandé que ceux qui ne travaillaient pas se rendissent chez la mère pour recevoir les maîtres qui acceptaient leur tarif.

D. C'est là que vous demeuriez ?

R. J'y demeurais depuis long-temps.

D. Est-ce là qu'on a établi la *Cayenne* de la société ?

R. Il y a bien long-temps qu'elle est établi.

D. La Cayenne est-elle le point de réunion des Compagnons du Devoir ?

R. Nous appelons Cayenne le lieu où nous nous réunissons tous ordinairement, c'est le mot mystique adopté parmi nous.

D. Le lieu de réunion avant la grève est devenu aussi le lieu de réunion après ?

R. Oui, M. le président, sans aucune distinction de compagnons.

D. Voici d'abord un premier fait. Vous demeuriez au chef-lieu de la coalition : et vous vous en êtes mêlé de la manière la plus active.

R. La plus active, ce n'est pas le mot.

D. Vous êtes le signataire de plusieurs circulaires qui ont été adressées aux maîtres et qui renouvellent la demande que déjà verbalement vous aviez faite. Ces demandes avaient pour objet une demande de 5 fr., l'abolition du marchandage et un traité de dix ans.

R. Dans la circulaire, nous ne demandions pas l'abolition du marchandage.

M. l'avocat du roi. — Le mot, en effet, ne se trouve pas dans le dispositif, mais dans les motifs qui l'accompagnent et où l'abolition est déclarée.

D. Pourriez-vous expliquer comment l'on a trouvé des bons de pain et de vin dans votre malle.

R. Je ne pense pas qu'on en ait trouvé beaucoup ; un ou deux tout au plus que j'aurai pris pour montrer à des camarades.

D. C'est cependant vous qui les aviez commandés, ainsi que l'a constaté l'imprimeur.

R. Non, M. le président, les ouvriers m'avaient chargé de les faire imprimer parce qu'ils savaient que je connaissais un imprimeur.

D. Vous donniez ces bons de pain et de vin à ceux qui n'étaient malheureux que parce qu'ils ne travaillaient pas ?

R. C'était pour leur permettre de rester à Paris et de ne pas quitter leur famille en allant chercher des travaux au dehors. On les donnait aussi aux pères de famille et aux vieillards.

D. Est ce vous qui avez commandé l'impression des circulaires ?

R. Oui. Mais je répéterai que l'on ne m'avait chargé de cette commission que parce que je connaissais l'imprimeur.

D. Est-ce vous qui avez fait imprimer les cartes portant : Permis de travailler, etc.?

R. Ce n'est pas moi.

D. Cependant voici la déposition du garçon imprimeur : Je suis allé à la Villette, j'ai remis à Vincent les bons de pain et de vin dont on m'avait chargé. Vincent est entré dans un cabinet et il m'a payé 12 fr. 50 c. pour prix de l'impression. J'ai trouvé sur la table le modèle des permis de travailler ; on m'a dit de les emporter et de les faire imprimer à 1 000 exemplaires.

R. J'étais là, mais la carte n'était pas sur la table quand je suis entrée ; ce n'a été que lorsqu'il a su que l'imprimeur était là que les ouvriers lui ont remis la carte en question.

D. A qui les cartes imprimées ont-elles été remises ?

R. Je pense que la facture a été mise en mon nom parce que l'imprimeur ne connait que moi.

M. le président. — Vous vous êtes donc mêlé plus activement que beaucoup d'autres de la coalition ?

R. J'étais en quelque sorte obligé de me tenir au courant de ce qui se passait pour en avertir les compagnons ; mais je ne faisais pas partie d'une commission qu'on dit avoir existé pour recevoir les entrepreneurs, et que je dis n'avoir jamais existé.

D. Ne reconnaissez-vous pas que dans l'intérêt de la coalition il existait des délégués des divers quartiers de Paris ?

R. Tout le monde était délégué ; tous ceux qui étaient le plus dévoué faisaient les affaires, tantôt c'était l'un, tantôt l'autre, sans distinction.

D. C'était toujours en exécution des ordres de la coalition ?

R. C'était la grève qui exigeait cela.

D. Vous avez dit vous même dans vos interrogatoires devant le juge d'instruction, que les ordres relatifs à la coalition étaient donnés par des délégués dans chaque quartier, qu'ils étaient toujours deux au moins et quelquefois cinq ou six.

R. Un jour c'était deux ouvriers, le lendemain deux autres prenaient leur place, sans qu'il fût besoin d'élection, c'était de leur plein gré, de leur propre mouvement.

D. C'est le 16 juin que le commissaire de police s'est transporté à la Villette. N'est-ce pas ce jour-là que vous avez été arrêté ? N'y avait-il pas ce jour-là aussi convocation de tous les maîtres adhérents à la grève ?

... veut pas les suivre sur le terrain où ils ont placé la discussion quant à l'association ou la coalition des cinq banquiers. Voici l'exorde ou la péroraison de l'article de la *Presse* :

« Les journaux qui se montrent les plus ardents à prétendre, — nous ne disons pas que ce soit à tort, nous ne voulons pas préjuger un acte dont les tribunaux sont en ce moment saisis, — les journaux qui se montrent les plus persévérants à soutenir que quatre mille ouvriers charpentiers ont pu légitimement abandonner tous ensemble, au même instant, tous les chantiers, et arrêter ainsi des travaux en cours d'exécution, sans que ce fait constituât le délit de coalition, prévu et puni par la loi, ces mêmes journaux sont aussi ceux qui mettent le plus d'ardeur à prétendre et le plus de persévérance à soutenir que les cinq compagnies : 1° Rothschild ; 2° Charles Laffitte ; 3° Hottinguer ; 4° Rosamel ; 5° Pepin-Lehalleur, formées dans le but de soumissionner le chemin de fer de Paris à Lille, n'ont pu s'associer sans que ce fait constituât le délit prévu et puni par les articles 412 et 419 du Code pénal.

» .... Vous dites tous les jours qu'il faut encourager l'esprit d'association, et dans une circonstance où vos doctrines reçoivent une utile application, où MM. de Rothschild donnent l'exemple d'une abnégation dont on ne les croyait pas capables, vous flétrissez cette association du nom de coalition et requérez contre elle des rigueurs qui n'existent que dans votre imagination ; en vérité, nous vous le demandons, n'est-ce pas là une inconséquence ? »

La *Presse* répond ensuite à l'article du *Globe* d'hier. Elle constate que celui des fondateurs de l'*Epoque* qui, le premier, vint trouver M. Emile de Girardin, est M. Dulacq. Or, ce dernier, dit la *Presse*, est bien fondateur de l'*Epoque*, puisqu'il a été gratifié de cinquante parts de fondation. La *Presse* constate ensuite l'initiative que l'*Epoque* a prise dans la proposition d'une fusion avec la *Presse* ; elle pose ainsi les faits :

» Et vous voulez faire accroire que M. Dulacq, bel et bien propriétaire de cinquante parts de fondation de l'*Epoque*, a pris sous son bonnet la proposition qu'il est venu faire à M. Girardin ! Cherchez une autre fable. M. Ducacq, lui-même le déclarerait, l'écrirait, le signerait qu'on ne le croirait pas. On sait, messieurs, que vous êtes d'effrontés Gascons, qui ne reculez devant l'invention d'aucun détail mensonger, devant la crainte d'aucun démenti, et cela suffit pour nous dispenser d'ajouter un mot de plus. Nous eussions même bien pu nous épargner la peine de vous répondre. C'est une peine que nous nous sommes donnée encore aujourd'hui, mais ce sera pour la dernière fois. »

Le *Courrier français*, au sujet du procès des ouvriers charpentiers, fait cette remarque attristante que la sympathie du parquet est partialement acquise aux entrepreneurs :

« Comment se fait-il donc que l'œil de la police, si démesurément ouvert sur toutes les démarches des ouvriers, soit demeuré fermé sur celles des entrepreneurs ? Pourquoi se borne-t-on à informer contre les ouvriers quand il y a à informer aussi contre les maîtres. »

La *Quotidienne* se préoccupe vivement du mouvement religieux qui s'opère en Allemagne, elle reproche aux princes allemands de rester froids et insouciants dans cette circonstance. Elle leur pronostique des dangers à venir et termine en disant : « La révolte commence d'abord contre Dieu, puis elle s'achève contre les rois. »

Le *Commerce* et la *Réforme* consacrent chacun un article à l'affaire de Leipzig et à l'enquête qui doit en résulter.

Toute le presse rend compte de l'affreuse catastrophe de la vallée de Monville. Rien n'est douloureux comme cette unanimité de détails affligeants.

HALLE DE PARIS.

21 Août.					
Arrivages	6857 q.	94 k.			
Ventes	(000	00			
Restant	24252	58			
Cours moyen		29 43			
Cours-taxe		39.44			
Cote administrative.					
Gruaux	4 q.	71 k.	53,50	à	5?,15
1re	1?9	?6	40,10	à	42,00
2e	624	86	37,60	à	39 50
3e	62	73	21,20	à	32,80
4e	40	82	20,40	à	22,25
A liv.	5371	31			

22 Août.					
Arrivages	5005 q.	76 k.			
Ventes	00	00			
Restant	24724	48			
Cours moyen		40,26			
Cours-taxe		39,51			
Cote administrative.					
Gruaux	7 q.	85 k.	52,20	à	54,15
1re	182	12	40,75	à	42,00
2	67	51	38,20	à	38,8?
3e	4	71	29,95	à	00,00
4	00	00	00,00	à	00,00
A liv.	3968	96			

Marchés.

Marché Saint-Antoine, 22 août. — Foin, 1re 50 à 52 ; 2e 43 à 46 ; 3e 35 à 40. — Sainfoin, 1re 00 à 45 ; 2e 00 à 00 ; 3e 00 à 38. — Luzerne 1re 47 à 00 ; 2e 42 à 44 ; 3e 00 à 40. — Paille de blé 1re 30 à 32 ; 2e 26 à 28 ; 3e 00 à 00. —

A part le Versailles rive gauche, qui a fléchi de 12 fr. 50 c., les ... n'ont pas beaucoup varié en résultat.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant 4 1/2, 116. — 4 p. 0/0, 110. — Rente belge 1842, 106. — Id. 4 ... 102 1/2, 1/4. — 3 p. 0/0, 78. — Société générale, 1580. — Banque be... 643 75. — Chemins de La Teste, 215. — Grand'Combe, 1700. — Andrézieux, 330. — Amiens, 637 50. — Montereau, 550. — Bordeaux, 710, 712 ... — Actions de Zinc Vieille-Montagne, 7575. — Union linière, 480 — Aveyron 5550. — Gaz Cherbourg, 525. — Obligations de Saint-Germain nouv., 1225. Versailles riv. dr. nouv., 1195. — Strasbourg, 1230. — A terme : Nap... 101 75. — Espagne dette intér., 30 1/4, 5/16 fin c. — Chemins de Montereau 550. — Bordeaux, 710, 712 50.

5 0/0 compt....	1er C. 121 55	P. H. 121 55	P. B. 121 45	dr C. 121 45	h. 1??
— fin cour...	121 65	121 70	121 50	121 50	1??
3 0/0 compt....	83 95	83 95	83 85	83 85	??
— fin cour...	84 20	84 20	84 «	84 «	??

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIF.
O. de la Ville...	1105	»	B. 5	5 0/0 Bge 1840.	103 »	»	»
B. de France...	3245 «	«	B. 5	— Portugais...	»	»	»
C. Gou. 1000...	1130	»	»	Esp. D. active.	»	»	»
C. Gan. 1000...	1150	«	«	5 0/0 Naples...	101 50	«	»
C. hypot......	605	«	»	— Romain..	101 1/4	«	»
4 Canaux......	1280	»	»	Obl. Piémont.	1270 »	»	»

CHEMINS DE FER.

	1er C.	Der C.	DIF.		
St-Germ.....	1100 »	» »	» »	Fin c. 1105, 1095.	B. ?
V. r. d.....	535 »	535 «	H 5 »	— 547 50, 535.	B. ?
— r. g.....	365 «	352 50	B. 12 50	— 370, 352 50.	H. 1?
Orléans......	1290 «	1285 «	H 5 »	— 1285, 1295, 1280, 1282 50.	H. ?
Strasb......	281 25	280 «	B. 2 50	— 281 25, 280.	B. ?
Rouen......	1082 50	1085 «	« «	— 1095, 1080, 1082 50.	H. ?
Havre......	900 «	« «	5 «	— 905, 897 50, 900.	
Marseille	1065 «	1062 50	B. 10 «	— 1070, 1037 50.	H. ?
Vierzon.....	792 50	790 »	H. 10 «	— 792 50, 793, 790, 792 50.	

LONDRES, 20 août.		PARIS, LE 22 AOUT. PRIMES	COULISSE
Consol.	98 7/8, 99	3 0/0 F. c. 84 35, 20 d. 50.	Av. 84 20.
Esp. act.	27 3/8	F. p. 84 75, 60 d. 50.	Ap. 84 05.
Portug.	»	5 0/0 F. c. 121 70 d. 50.	B. du Trés.
Mexic.	35	F. p. 122 45, 40 d. 50.	3 1/8 3 à 10 m.
Brésil.		Orléans, au 31, 1320 d. 20. 1310, 1310 d. 40,	3 1/2 à 1 m.
5 0/0 hol.	100 1/4	1330 d. 20. 1335, 1315 d. 10 au 15.	F. c. ?
21/2 de.	63	Rouen, 1100 d. 20 au 31.	3 0/0 15, 10.
Rouen.	41 3/4	Marseille, 1105, 1090 d. 20 au 31.	??
Orléans	50 1/2		5 0/0 15.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 105,00 à 00,00 ... courant du mois, 106,00 à 00,00 ; 4 derniers mois, 110,00 à 00,00 ; 4 premiers mois 1846, 112,50 à 00,00.

LILLE. — Colza, 100,00 à 00,00. — Œillette rousse, 84,25. — L... 80,00 à 80,25.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 115,00 ; septembre, 11... à 0,00 ; octobre, 111,00 à 112,00 ; novembre et décembre, 98,00 à 00,... 4 premiers, 92,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 88,00 à 88,50.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

L'institution de M. F. Demoyencourt, rue de l'Ouest, 10, qui n'envoie ... onze élèves pour l'étude des lettres au collége royal Saint-Louis, a obtenu à la distribution des prix de ce collége 14 nominations, dont 3 prix et ... accessits.

Ces quatorze nominations, dont 3 en rhétorique, 3 en troisième, 5 ... quatrième et 3 dans les basses classes, ont été réparties entre 5 élèves ...

Spectacles du 23 août.

7 h. 1/2 OPÉRA. —
7 h. 1/4 FRANÇAIS. — Une Chaîne. Une Confidence.
7 h. 1/4 OPÉRA-COMIQUE. — Part du Diable. Eau merveilleuse.
7 h. 1/4 VAUDEVILLE. — Arthur. Les Mémoires. La Veille.
6 h. 1/2 VARIETES. — Mme Panache. Phœbus. Le Chien. Chansonnette.
7 h. 1/4 GYMNASE. — La Vie en partie double. Mariage. Rébecca.
9 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Brancas. Le Docteur. La Pêche. L'Escadron.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Affreux Bandit. Etudiants.
6 h. 1/2 GAITE. — Canal Saint-Martin.
6 h. 1/2 COMTE. — Mort aux Rats. Les 7 Ogres. Homme de Carentan.
CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 FOLIES. — L'Orage. Paris. Télégraphe.
LUXEMBOURG. — Voyage au Hâvre. Le Pauvre de St-Roch. Marjolaine.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.
PANORAMA (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

...honneur de la mission qui paraît, d'après son titre, lui avoir ...dévolue. Hélas! nous craignons bien que ce titre ne soit qu'une ...omination pure et simple. Nous ne voyons pas, en effet, que ...division du travail ait été adoptée par la commission après ...amen des travaux préparatoires qui lui sont soumis, surtout ...rès avoir posé elle-même un grand principe général destiné à ...vir de base aux travaux de détail de ses différents comités.

Si, d'ailleurs, la commission ne fait porter ses études et son travail que sur les documents à elle produits, il est probable que le ...édit foncier restera pour cette fois encore à l'état de futur con...

Quel est, en effet, le résultat de l'appel adressé en 1841 aux cours ...yales et aux facultés de droit du royaume?

On peut diviser en deux parties la mission qu'elles ont alors re...: 1° Rechercher les vices du système actuel des hypothèques; ...proposer un système nouveau qui évite les vices du premier.

La circulaire ministérielle n'indique que d'une façon générale ...objet sur lequel doit porter l'attention des cours. Elle semble ...ouvrir un champ vaste et libre à toutes les propositions.

Cependant quelques commentaires de certains organes officiels ...gouvernement donneraient à penser que M. le garde des sceaux ...rait compris et accepté la réforme hypothécaire que dans la li... de ses facultés habituelles d'avocat et de jurisconsulte. Or, il ...l'avouer avec douleur, les hommes du barreau ne brillent pas ...général par la science économique. Pour eux, le code est une ...sainte à laquelle ils ne se décident à toucher qu'avec une ...horreur. Est-ce fétichisme, ou bien le sentiment de leur im...issance à produire une œuvre semblable?

Quoiqu'il en soit, M. le garde-des-sceaux aurait senti qu'il ne fal... pas créer une loi nouvelle, mais seulement apporter d'utiles ...ification à l'ancienne.

...telles ont été en effet les vues de M. Martin (du Nord), elles ...été admirablement partagées.

Ainsi, la cour de Toulouse admet que les dispositions du code ...cette matière ont été la cause de graves erreurs, mais depuis ...temps la jurisprudence a rectifié les erreurs, comblé les la..., et toucher à cette loi ce serait risquer d'ébranler l'édifice du ...dont toutes les dispositions s'enchaînent.

Les cours de Bordeaux, Limoges, Rouen, repoussent toute inno...on dont le but serait de porter atteinte aux principes du code: ...actuelle offre aux prêteurs et aux emprunteurs toutes les ga... désirables; enfin elles ajoutent qu'il ne faut pas moins ad... l'économie de la loi que l'harmonie de l'ensemble et la fé... des principes fondamentaux.

Donc, tout est au mieux dans ce meilleur des mondes possibles! ...st en admettant que le crédit foncier n'est pas assis sur des ...es solides, et en avouant que notre loi sur les privilèges et hy...thèques est incomplète, la cour de cassation prévoit le danger ...e législation nouvelle, source féconde de procès et résultat né...

...

(1) Voir le numéro du 12 août.

...priété, ainsi que de toutes les charges immobilières. Elles regardent cette innovation comme le seul moyen d'arriver au développement du crédit foncier, en mettant au service de l'agriculture des capitaux nombreux et à un taux modéré.

Enfin, sous le titre de constitution du droit de propriété à l'égard des tiers, les cours royales et les facultés se sont occupées du mode de transmission de la propriété foncière, et, par suite, de la transmission de tous les droits réels qui résultent de la propriété.

Deux systèmes principaux se sont élevés sur cette question: l'un basé sur le code civil et son article 711 qui fait résulter du seul consentement des parties, la transmission des immeubles; l'autre, qui est la reproduction de la loi de l'an VII, et réclamant la publicité de tous les actes translatifs de propriété. Le premier système est soutenu par les cours de Bordeaux, Toulouse, Besançon; le second est appuyé par vingt-deux cours royales et sept facultés de droit.

La question qui soulève le plus de dissidence est celle de la transmission de l'hypothèque par la voie de l'endos. D'une part, dix-huit cours royales demandent que l'endossement des titres hypothécaires ne soit pas permis. La cour de cassation elle-même paraît se ranger à cet avis, contrairement d'ailleurs à sa propre jurisprudence, puisqu'elle a plusieurs fois décidé que rien dans la loi actuelle ne s'oppose à la création de billets hypothécaires susceptibles de transmission par les voies ordinaires de la négociation, pourvu que ces billets ne fassent qu'une seule et même chose avec le titre constitutif de la créance hypothécaire. D'autre part, treize cours ou facultés sont d'avis que la loi doit formellement autoriser cette mesure qui crée un papier productif d'intérêts, exempt de dépréciation puisqu'il est le représentant de la propriété foncière. Il est certain que cette innovation, si elle en est une, faciliterait de nombreuses opérations, et aurait aussi une grande influence sur le prix de l'argent; en effet, le taux en est d'autant moins élevé, que les valeurs offertes présentent plus de garantie et plus de facilité à la négociation.

Vient en dernier lieu la question et classification des privilèges. Convient-il de déterminer un ordre dans les privilèges, au moyen d'une règle invariable et applicable à tous les cas, ou faut-il les embrasser dans un mouvement nominatif et méthodique.

On retrouve sur cette question le même dissentiment d'opinions. Tandis que toute classification nouvelle est rejetée par les cours de Bastia, Dijon, Grenoble, Rennes et les facultés de Grenoble et de Strasbourg; les cours de Montpellier, Riom, les facultés de Dijon et de Rennes demandent un classement légal des privilèges spéciaux sur immeubles, soit qu'ils rivalisent avec des privilèges généraux, soit qu'ils concourent entre eux.

Que résulte-t-il définitivement de tout cela? Ces opinions diverses se résument à ceci: qu'il n'y a pas lieu à une refonte radicale de la loi sur les hypothèques.

N'avons-nous pas raison de craindre, si la commission ne croit devoir porter ses études et ses travaux que sur un pareil programme?

...beaucoup dépasse de beaucoup celle donnée dans les collèges de l'Université. » M. Cotelle ajoute: « Vous apprenez *moins de choses*, mais vous les apprenez mieux. » C'est là une grande erreur, et nous ne comprenons pas qu'elle ait échappé au maire du sixième arrondissement. L'un des principaux avantages des collèges fondés par MM. Goubault et Pompée, est précisément d'avoir étendu le champ des études; en même temps, ils rattachaient l'enseignement aux faits actuels de la société, en excluant les langues mortes. Une instruction qui embrasse, avec toutes les langues vivantes et les mathématiques, la musique, les arts du dessin dans leurs applications industrielles, la mécanique, toutes les sciences naturelles, la tenue des livres, la géographie, l'histoire, les lettres françaises, cette instruction ouvre aux enfants beaucoup plus de connaissances que celle des collèges universitaires.

M. Cotelle nous a paru considérer d'une manière étroite les études de l'Ecole supérieure, quand il a dit: « Les enfants, *à défaut d'études littéraires*, reçoivent ici une éducation professionnelle et libérale... Les élèves, par cette éducation, *arrivent à des emplois sûrs et avantageux*... » Prenons garde, par de telles paroles, de laisser supposer que les collèges municipaux méritent l'accusation exprimée contre eux par l'Université, celle d'encourager à l'excès les tendances matérialistes de notre temps. Assurément, MM. Goubault et Pompée n'ont jamais songé à exclure leurs élèves des études littéraires; leur système consiste à laisser seulement à l'écart les lettres grecques et latines.

M. Pompée, directeur du collège, succédant à M. Cotelle, a fait un tableau rapide et plein de faits du développement de l'instruction publique en France.

Au moyen-âge, les monastères offrirent d'abord l'instruction aux membres du clergé. Tandis que la noblesse, toute occupée des travaux guerriers, dédaigne les lettres, la bourgeoisie profite peu à peu de l'enseignement donné par les prêtres. L'Université est fondée. Des espèces de collèges-hotelleries reçoivent les élèves des provinces qui viennent profiter de l'enseignement universitaire. Bientôt les collèges se multiplient, s'isolent et deviennent indépendants.

Dans ces temps reculés, la langue française est encore informe. Tous les actes officiels, authentiques, toutes les paroles de l'Eglise sont exprimés par le latin; il était donc naturel que cette langue fût enseignée à l'enfance. Mais aujourd'hui que l'universalité de la langue française a remplacé celle de la latine, conçoit-on que persiste l'ancien système, et qu'une langue morte serve encore de base à l'enseignement? Dès le siècle dernier, on fit de généreux efforts pour mettre l'instruction publique en harmonie avec l'état de la société. M. Pompée cite un très remarquable rapport fait en 1768 aux chambres réunies du Parlement. Dans ce rapport, on blâme l'uniformité de l'enseignement universitaire; on demande que les éléments de toutes les sciences soient enseignés aux enfants, afin de pouvoir, dès le bas âge, faire éclore les vocations diverses. « On dirait, s'écrie M. Pompée, que ceci est écrit de nos jours; car nous en sommes encore à certains égards, à désirer ce que demandait le Parlement il y a près de quatre-vingts ans. » La Révolution, emportée aux excès du principe de l'égalité, ne devait pas songer à

...ILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 24 AOUT 1845.

...n évènement imprévu, ayant forcé M. Alexandre Dumas à s'ab...ter de Paris, il nous a été impossible de reprendre, le 16 cou..., la publication du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE, ainsi que ...l'avions promis à nos lecteurs.

...ous avons tout lieu d'espérer que ce retard ne sera pas de longue ...ée.

...ÉRÉGRINATIONS TRANSATLANTIQUES

D'UN DIPLOMATE DE VINGT ANS.

PREMIÈRE PÉRÉGRINATION.

Le Brésil.

I.

...NT NOTRE DIPLOMATE APPRIT LA VÉRITÉ DE DEUX PROVER...ES, ET OU IL EST PROUVÉ QUE LA VIE EST UN VOYAGE.

...héros de ces pérégrinations, officier de vingt ans, dont Waterloo ...t de briser la jeune épée, était allé, après cette funeste bataille, ...rer au fond d'une obscure vallée de l'Auvergne. Là, auprès de son ...respectable chevalier de Saint-Louis, il s'efforçait d'oublier tous ses ...ts projets d'avenir, tous ses rêves de gloire, que venait d'anéan... fatale issue de la tentative impériale. Blessé assez dangereusement ...e terrible journée, il ne risquait encore que quelques pas dans les ...séculaires du parc de ses aïeux, soutenu dans sa marche chan...e par sa mère et sa sœur, lorsqu'il apprit que son nom figurait en ...d'une longue liste de proscription. Le malheureux avait été trans...é aux yeux du nouveau gouvernement en farouche Catilina.

César (il se nommait César, notre héros), lui dit alors son père, le ...valier de Saint-Louis, César, vous connaissez le mot d'un grand ...gistrat: « Si l'on m'accusait d'avoir volé les tours de Notre-Dame, ...me sauverais sans attendre un jugement; » mot devenu proverbe et ...signifie que, quelque absurde que soit une accusation, le meilleur ...à prendre, c'est d'en éviter les débats. En conséquence de ce

» sage aphorisme, mon cher fils, vous allez monter à l'instant en chaise
» de poste. Emportez avec vous nos bénédictions et nos baisers, et ce
» qui vous sera plus utile, ce léger pécule, seul don permis à ma for-
» tune délabrée. J'ai dit... Partez! »

En achevant ces mots, le vénérable chevalier essuyait une larme qui venait démentir l'apparente fermeté de son discours. Et la sœur se désolait, et la mère sanglotait, et César lui-même pleurait.

Quand ils eurent donné un libre cours à leur douleur, ils s'occupèrent des préparatifs de départ. Bientôt, César, muni d'un passeport de contrebande, se jeta dans une chaise de poste qui roula vers la capitale.

Tant que son œil pût apercevoir à l'horizon le toit aigu du château paternel, l'infortuné proscrit ne se lassa pas de regarder en arrière. Longtemps il vit flotter le mouchoir blanc qu'agitaient dans leurs mains sa sœur et sa mère, qu'hélas! il ne devait plus revoir! — Puis quand il lui fut impossible de rien distinguer, il s'enfonça dans sa voiture, et laissa couler ses larmes en liberté.

Arrivé à Paris, César descendit chez un des vieux amis de son père, capitaine des gardes-de-corps de Louis XVIII. Le lendemain, ce brave officier qui l'avait accompagné lui-même au Hâvre, le lançait sur une goëlette à travers l'Océan atlantique. A peine le léger navire franchissait-il la tour de François Ier, que la gendarmerie interrogeait le capitaine aux gardes. Il était trop tard. L'hirondelle fugitive rasait de son aile l'immense nappe d'eau . . . .

Par une magnifique matinée de printemps, toute chargée d'arômes et de douces brises, César se trouva en vue de Rio-Janeiro, où trônait alors la famille royale de Portugal, chassée de ses Etats d'Europe par les armées de Napoléon.

. . . .

II.

PORTRAITS DE FAMILLE.

A l'arrivée de notre héros, voici quel était le personnel de cette maison royale, chassée par l'invasion étrangère du trône de ses aïeux.

C'était d'abord Dom Jean VI, qui, à la mort de sa mère aux rives de l'exil, s'était assis sur ce nouveau trône américain, formé des débris du vieux trône portugais; Jean VI, roi peu éclairé, mais bon, généreux, affable; véritable type du despote populaire, prodiguant, sans mauvaise intention, les récompenses civiles et militaires à des services d'antichambre; revêtant du titre et des insignes de major un savetier nègre, qui, par ses inépuisables lazzis, amusait sa digestion royale; arrachant un criminel au dernier supplice parce que ce criminel avait refusé de se confesser, et qu'il y avait péril imminent pour son salut de monarque à abandonner l'âme la plus vulgaire à la damnation éternelle; faisant don du plus bel établissement de joaillerie de Rio-Janeiro, sur lequel il n'avait aucun droit, à un esclave nègre, qu[illegible], propriétaire du lieu, son maître, torturait sans relâche, et à qui il limait tous les doigt de la main, parce que le malheureux, malgré tout son bon vouloir, ne pouvait réussir à apprendre ce métier difficile. Plus tard, quand le peuple soulevé, grossissant cette voix terrible avec laquelle il commande aux tempêtes, demanda impérieusement une constitution, qui, disait-il, devait assurer son bonheur, Jean VI désira savoir préalablement ce que c'était qu'une constitution, et, sur le portrait qu'on lui en fit, il s'étonna qu'on eût tant tardé à solliciter de sa munificence royale une chose aussi bonne et aussi avantageuse pour le peuple qu'il chérissait tendrement. A quelques années de là, quand le peuple de Lisbonne, où dom Jean était revenu avec sa famille, voulut, mu par d'autres intérêts, ou plutôt poussé par d'autres intrigans, briser et renverser son ouvrage, Jean versa des larmes sincères et regretta d'être forcé *de signer l'arrêt de mort de cette pauvre constitution qu'il aimait déjà tant!*

Venait ensuite la reine dona Carlotta, sa royale épouse, vieille Messaline ardente, infatigable, à la face bourgeonnée; entourant de tous les colifichets du luxe son hideux visage, où la passion brûtale se peignait à grands traits; se plaisant à répéter sans cesse à son débonnaire époux que, dans cette pépinière d'enfants se pressant autour de lui, si frais, si riants, si joyeux, pas un ne lui appartenait en propre et *pour cause*, et lui détaillant, avec une complaisante méchanceté et un sourire sardonique, tous les nobles, tous les bourgeois, tous les prélats, tous les généraux, tous les hommes du peuple, tous les régnicoles et tous les étrangers qui l'avaient remplacé, disait-elle, dans sa couche royale. Gare à l'officier que son tour de service appelait de garde au palais, pour peu que sa taille fut bien prise et sa figure avenante! Une *camarista*, confidente des secrets soupirs de la reine, avait ordre d'aller inviter le beau militaire au nom de *sa majesté très fidèle*, et le lendemain le sous-lieutenant passait lieutenant, le lieutenant capitaine, le capitaine chef de bataillon, sans grand étonnement de la part de ses camarades, habitués à voir cet avancement rapide couronner fréquemment les veillées d'armes du château.

Puis apparaissaient les quatre princesses ses enfants, tendres jeunes filles, brillantes de beauté, dont les officiers, à deux genoux, aimaient tant à presser et à baiser les blanches mains, quand une double haie d'adorateurs se formait, au premier signal, dans les rues, sur les places publiques, partout où la famille royale daignait porter ses pas avec dom Jean VI et dona Carlotta en tête. Que de fois les galants chevaliers de la garnison n'ont-ils pas béni cette coutume orientale, transportée en Amérique par les Portugais, vainqueurs de l'Asie! que de fois n'ont-ils pas ri de bon cœur à ce petit cri d'impatience qui échappait aux princesses lorsque, les deux mains retenues sous l'empreinte prolongée de deux bouches brûlantes, elles restaient en arrière de leurs parents, qui poursuivaient impassiblement, sans se retourner, leur marche solennelle! Pauvres jeunes filles! l'une a été étouffée dans les embrassements de

R. Mettez qu'il y a eu coalition ; mais je n'en répète pas moins qu'il n'y a pas eu d'assemblée pour rien décider.

M. le président. — La coalition peut exister sans assemblée. Il est établi par les débats que la veille ou la surveille de la coalition, dans chaque chantier, se présentaient trois ou quatre ouvriers, qui étaient les délégués du noyau de la coalition, qui allaient prévenir les ouvriers que le 9 juin on fesait grève. Cette manière de se coaliser s'est produite plusieurs fois sur divers chantiers.

R. Encore une fois, il n'y a pas eu coalition.

D. Le lieu de la réunion n'était-il pas à La Villette, chez Mme Linard, la mère des compagnons?

R. Oui ; parceque les ouvriers qui ont réclamé la grève, ont demandé que ceux qui ne travaillaient pas se rendissent chez la mère pour recevoir les maîtres qui acceptaient leur tarif.

D. C'est là que vous demeuriez?

R. J'y demeurais depuis long-temps.

D. Est-ce là qu'on a établi la *Cayenne* de la société?

R. Il y a bien long-temps qu'elle est établi.

D. La Cayenne est-elle le point de réunion des Compagnons du Devoir?

R. Nous appelons Cayenne le lieu où nous nous réunissons tous ordinairement, c'est le mot mystique adopté parmi nous.

D. Le lieu de réunion avant la grève est devenu aussi le lieu de réunion après?

R. Oui, M. le président, sans aucune distinction de compagnons.

D. Voici d'abord un premier fait. Vous demeuriez au chef-lieu de la coalition : et vous vous en êtes mêlé de la manière la plus active.

R. La plus active, ce n'est pas le mot.

D. Vous êtes le signataire de plusieurs circulaires qui ont été adressées aux maîtres et qui renouvellent la demande que déjà verbalement vous aviez faite. Ces demandes avaient pour objet une demande de 5 fr., l'abolition du marchandage et un traité de dix ans.

R. Dans la circulaire, nous ne demandions pas l'abolition du marchandage.

M. l'avocat du roi. — Le mot, en effet, ne se trouve pas dans le dispositif, mais dans les motifs qui l'accompagnent et où l'abolition est déclarée.

D. Pourriez-vous expliquer comment l'on a trouvé des bons de pain et de vin dans votre malle.

R. Je ne pense pas qu'on en ait trouvé beaucoup ; un ou deux tout au plus que j'aurai pris pour montrer à des camarades.

D. C'est cependant vous qui les aviez commandés, ainsi que l'a constaté l'imprimeur.

R. Non, M. le président, les ouvriers m'avaient chargé de les faire imprimer parce qu'ils savaient que je connaissais un imprimeur.

D. Vous donniez ces bons de pain et de vin à ceux qui n'étaient malheureux que parce qu'ils ne travaillaient pas?

R. C'était pour leur permettre de rester à Paris et de ne pas quitter leur famille en allant chercher des travaux au dehors. On les donnait aussi aux pères de famille et aux vieillards.

D. Est-ce vous qui avez commandé l'impression des circulaires?

R. Oui. Mais je répéterai que l'on ne m'avait chargé de cette commission que parce que je connaissais l'imprimeur.

D. Est-ce vous qui avez fait imprimer les cartes portant : Permis de travailler, etc.?

R. Ce n'est pas moi.

D. Cependant voici la déposition du garçon imprimeur : Je suis allé à la Villette, j'ai remis à Vincent les bons de pain et de vin dont on m'avait chargé. Vincent est entré dans un cabinet et il m'a payé 12 fr. 50 c. pour prix de l'impression. J'ai trouvé sur la table le modèle des permis de travailler ; on m'a dit de les emporter et de les faire imprimer à 1 000 exemplaires.

R. J'étais là, mais la carte n'était pas sur la table quand je suis entrée ; ce n'a été que lorsqu'il a su que l'imprimeur était là que les ouvriers lui ont remis la carte en question.

D. A qui les cartes imprimées ont-elles été remises?

R. Je pense que la facture a été mise en mon nom parce que l'imprimeur ne connaît que moi..

M. le président. — Vous vous êtes donc mêlé plus activement que beaucoup d'autres de la coalition?

R. J'étais en quelque sorte obligé de me tenir au courant de ce qui se passait pour en avertir les compagnons ; mais je ne faisais pas partie d'une commission qu'on dit avoir existé pour recevoir les entrepreneurs, et que je dis n'avoir jamais existé.

D. Ne reconnaissez-vous pas que dans l'intérêt de la coalition il existait des délégués des divers quartiers de Paris?

R. Tout le monde était délégué ; tous ceux qui étaient le plus dévoué faisaient les affaires, tantôt c'était l'un, tantôt l'autre, sans distinction.

D. C'était toujours en exécution des ordres de la coalition?

R. C'était la grève qui exigeait cela..

D. Vous avez dit vous même dans vos interrogatoires devant le juge d'instruction, que les ordres relatifs à la coalition étaient donnés par des délégués dans chaque quartier, qu'ils étaient toujours deux au moins et quelquefois cinq ou six.

R. Un jour c'était deux ouvriers, le lendemain deux autres prenaient leur place, sans qu'il fut besoin d'élection, c'était de leur plein gré, de leur propre mouvement.

D. C'est le 16 juin que le commissaire de police s'est transporté à La Villette. N'est-ce pas ce jour-là que vous avez été arrêté? Il y avait ce jour-là aussi convocation de tous les maîtres [illegible]

[illegible] veut pas les suivre sur le terrain où ils ont placé la discussion quant à l'association ou la coalition des cinq banquiers. Voici l'exorde ou la péroraison de l'article de la *Presse* :

« Les journaux qui se montrent les plus ardents à prétendre, — nous ne disons pas que ce soit à tort, nous ne voulons pas préjuger un acte dont les tribunaux sont en ce moment saisis, — les journaux qui se montrent le plus persévérants à soutenir que quatre mille ouvriers charpentiers ont pu légitimement abandonner tous ensemble, au même instant, tous les chantiers, et arrêter ainsi des travaux en cours d'exécution, sans que ce fait constituât le délit de coalition, prévu et puni par la loi, ces mêmes journaux sont aussi ceux qui mettent le plus d'ardeur à prétendre et le plus de persévérance à soutenir que les cinq compagnies : 1° Rothschild ; 2° Charles Laffitte ; 3° Hottinguer ; 4° Rosamel ; 5° Pepin Lehalleur, formées dans le but de soumissionner le chemin de fer de Paris à Lille, n'ont pu s'associer sans que ce fait constituât le délit prévu et puni par les articles 412 et 419 du Code pénal.

» .... Vous dites tous les jours qu'il faut encourager l'esprit d'association, et dans une circonstance où vos doctrines trouvent une utile application, où MM. de Rothschild donnent l'exemple d'une abnégation dont on ne les croyait pas capables, vous flétrissez cette association du nom de coalition et requérez contre elle des rigueurs qui n'existent que dans votre imagination ; en vérité, nous vous le demandons, n'est-ce pas là une inconséquence ? »

La *Presse* répond ensuite à l'article du *Globe* d'hier. Elle constate que celui des fondateurs de l'*Epoque* qui, le premier, vint trouver M. Emile de Girardin, est M. Dutacq. Or, ce dernier, dit la *Presse*, est bien fondateur de l'*Epoque*, puisqu'il a été gratifié de cinquante parts de fondation. La *Presse* constate ensuite l'initiative que l'*Epoque* a prise dans la proposition d'une fusion avec la *Presse* ; elle pose ainsi les faits :

» Et vous voulez faire accroire que M. Dutacq, bel et bien propriétaire de cinquante parts de fondation de l'*Epoque*, a pris sous son bonnet la proposition qu'il est venu faire à M. Girardin ! Cherchez une autre fable. M. Dutacq, lui-même le déclarerait, l'écrirait, le signerait, qu'on ne le croirait pas. On sait, messieurs, que vous êtes d'effrontés Gascons, qui ne reculez devant l'invention d'aucun détail mensonger, devant la crainte d'aucun démenti, et cela suffit pour nous dispenser d'ajouter un mot de plus. Nous eussions même bien pu nous épargner la peine de vous répondre. C'est une peine que nous nous sommes donnée encore aujourd'hui, mais ce sera pour la dernière fois. »

Le *Courrier français*, au sujet du procès des ouvriers charpentiers, fait cette remarque attristante que la sympathie du parquet est parfaitement acquise aux entrepreneurs :

« Comment se fait-il donc que l'œil de la police, si démesurément ouvert sur toutes les démarches des ouvriers, soit demeuré fermé sur celles des entrepreneurs? Pourquoi se borne-t-on à informer contre les ouvriers quand il y a à informer aussi contre les maîtres. »

La *Quotidienne* se préoccupe vivement du mouvement religieux qui s'opère en Allemagne, elle reproche aux princes allemands de rester froids et insoucieux dans cette circonstance. Elle leur pronostique des dangers à venir et termine en disant : « La révolte commence d'abord contre Dieu, puis elle s'achève contre les rois. »

Le *Commerce* et la *Réforme* consacrent chacun un article à l'affaire de Leipzig et à l'enquête qui doit en résulter.

Toute la presse rend compte de l'affreuse catastrophe de la vallée de Monville. Rien n'est douloureux comme cette unanimité de détails affligeants.

HALLE DE PARIS.

21 Août.			22 Août.		
Arrivages	6857 q.	94 k.	Arrivages	5005 q.	76 k.
Vente	4000	00	Ventes	00	00
Restant	24 52	58	Restant	24724	18
Cours moyen		39 43	Cours moyen		40,26
Cours-taxe		39 44	Cours-taxe		39,51

Cote administrative.				Cote administrative.			
Farines	3 [illegible] 71	53 50	à 5[illegible] 15	Farines	7 q. 85 k.	52,20	à [illegible] 15
1re	1 [illegible]	40,40	à 42 00	1re	182 12	40,75	à 42 [illegible]
2	624 86	37 60	à 39 50	2	67 51	38 20	à 38,85
3	62 73	24,2[illegible]	à 32,8[illegible]	3	4 71	[illegible],95	à 00,00
4	[illegible] 82	20 40	à 22 25	4	00 10	00,00	à 00,00
Vieux	5571 [illegible]			Vieux	3968 96		

Marchés.

Marché Saint-[illegible] 22 août. [illegible] 52 ; 2e 44 à 46, 3e 35 à [illegible]. — Sa[illegible] 38. — Luzerne 1re 47 à 00 ; [illegible]

A part le Versailles rive gauche, qui a fléchi de 12 fr. 50 c., les chemins n'ont pas beaucoup varié en résultat.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : [illegible] 1/2, 116. — 4 p. 0/0, 110. — Rente belge 1842, 106. — Id. 4 1/2 102 1/2, 1/4. — 3 p. 0/0, 78. — Société générale, 1580. — Banque belge 633 75. — Chemins de La Teste, 215. — Grand'Combe, 1700. — Andrezieux, 330. — Amiens, 637 50. — Montereau, 550. — Bordeaux, 710, 712 50. — Actions de Zinc Vieille-Montagne, 7575. — Union linière, 480 — Aveyron 3550. — Gaz Cherbourg, 525. — Obligations de Saint-Germain nouv., 1225. — Versailles riv. dr. nouv., 1195. — Strasbourg, 1230. — A terme : Naples 101 75. — Espagne dette intér., 30 1/4, 5/16 fin c. — Chemins de Montereau 550. — Bordeaux, 710, 712 50.

	1er C.	P. H.	P. B.	Der C.
5 0/0 compt.	121 55	121 55	121 45	121 45
— fin cour.	121 65	121 70	121 50	121 50
3 0/0 compt.	83 95	83 95	83 85	83 85
— fin cour.	84 20	84 20	84 »	84 »

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIF.
O. de la Ville	1505	»	B. 5	5 0/0 B^ge 1840.	103 »	»	»
B. de France	3275	»	B. 5	— Portugais	»	»	»
C. Gon. 1000	1130	»	»	Esp. D. active	»	»	»
C. Gan. 1000	1150	»	»	5 0/0 Naples	101 50	»	»
C. hypot.	105	»	»	— Romain	104 1/4	»	»
4 Canaux	1280	»	»	Obl. Piemont.	1279 »		»

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	Dif.		
St-Germ.	1100 »	» »	» »	Fin c. 1105, 1095.	B. 5
V. r. d.	535 »	535 »	B 5 »	— 537 50, 535.	B. 5
— r. g.	365 »	352 50	B 12 50	— 370, 352 50.	B. 12
Orléans	1280 »	1285 »	B 5 »	— 1285, 1295, 1280, 1282 50.	B. 2
Strasb.	281 25	280 »	B. 2 50	— 281 25, 280.	B 1
Rouen	1082 50	1085 »	» »	— 1095, 1080, 1082 50.	B 2
Havre	909 »	» »	5	— 905, 897 50, 900.	
Marseille	1065 »	1062 50	B. 10 »	— 1070, 1057 50	B 2
Vierzon	792 50	790 »	B. 10 »	— 792 50, 795, 790, 792 50.	

LONDRES, 20 août.		PARIS, LE 22 AOUT. PRIMES	COULISSE
Consol.	98 7/8, 99	3 0/0 F. c. 84 35, 20 d. 50.	Av. 84 20.
Esp. act.	27 5/8	F. p. 84 75, 60 d. 50	Ap. 84 05
Portug.	»	5 0/0 F. c. 121 70 d. 50	B. du Tr.
Mexic.	35	F. p. 122 45, 40 d. 50	1 1 8 3 à 40 m
Brésil.		Orléans, au 31, 1320 d. 20, 1310, 1310 d. 10,	1 1 2 à [illegible]
5 0/0 hol.	100 1/4	1330 d. 20 1325, 1345 d. 10 au 15.	F. 7e.
2 1/2 0/0.	63	Rouen, 1100 d. 20 au 31	3 0/0 15, 10.
Rouen.	51 3/4	Marseille, 1105, 1090 d. 20 au 31.	22
Orléans	50 1/2		5 0/0 15.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 105,00 à 00,00 ; [illegible] 4 [illegible] mois, 106,00 à 00,00 ; 4 derniers mois, 110.00 à 00,00 ; 4 premiers mois 1846, 112,50 à 00,00.

LILLE. — Colza, 100,00 à 00,00. — Œillette rousse, 84,.5. — L. 80,00 à 80,25.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 115,00 ; septembre, 110 à 0,00 ; octobre, 111.00 à 112,00 ; novembre et décembre, 98,00 à 00,00 ; 4 premiers, 92,00 à 00.00.

SAVON. — Ordre de livraison, 88,00 à 88 50.

L'un des gérants : F. CANTAGREL

L'institution de M. F. Demoyencourt, rue de l'Ouest, 10, qui n'envoie que onze élèves pour l'étude des lettres au collège royal Saint-Louis, a obtenu à la distribution des prix de ce collège 14 nominations, dont 3 prix et [illegible] accessits.

Ces quatorze nominations, dont 3 en rhétorique, 3 en troisième, 5 en quatrième et 3 dans les basses classes, ont été réparties entre 8 élèves.

Spectacles du 23 août.

7 h. » 1/2 **OPÉRA.** —
7 h. » 1/2 **FRANCAIS** — Une Chaîne. Une Confidence.
7 h. » 1/2 **OPERA-COMIQUE.** — Part du Diable. Eau merveilleuse.
7 h. » 1/2 **VAUDEVILLE.** — Arthur. Les Mémoires. La Veille.
6 h. 1/2 **VARIETES.** — Mme Panache. Phœbus. Le Chien. Chansonnette.
7 h. » 1/2 **GYMNASE.** — La Vie en partie double. Mariage. Rébecca.
9 h. 1/2 **PALAIS-ROYAL.** — Brancas. Le Docteur. La Pêche. L'Escadron.
6 h. 1/2 **PORTE-SAINT-MARTIN.** — La Biche au Bois.
6 h. » 1/2 **AMBIGU.** — Affreux Bandit. Etudiants.
6 h. » 1/2 **GAITE.** — Canal Saint-Martin.
6 h. » 1/2 **COMTE.** — Mort aux Rats. Les 7 Ogres. Homme de Carentan.
CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. » 1/2 **FOLIES.** — L'Orage. Paris. Télégraphe.
LUXEMBOURG — Voyage au Hâvre. Le Pauvre de St-Roch. Marjolaine.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à .. h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.
PANORAMA (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.

Ce dernier est assurément le plus important; saura-t-il se placer la hauteur de la mission qui paraît, d'après son titre, lui avoir été dévolue. Hélas! nous craignons bien que ce titre ne soit qu'une dénomination pure et simple. Nous ne voyons pas, en effet, que cette division du travail ait été adoptée par la commission après examen des travaux préparatoires qui lui sont soumis, surtout après avoir posé elle-même un grand principe général destiné à servir de base aux travaux de détail de ses différents comités.

Si, d'ailleurs, la commission ne fait porter ses études et son travail que sur les documents à elle produits, il est probable que le crédit foncier restera pour cette fois encore à l'état de futur contingent.

Quel est, en effet, le résultat de l'appel adressé en 1841 aux cours royales et aux facultés de droit du royaume?

On peut diviser en deux parties la mission qu'elles ont alors reçue: 1° Rechercher les vices du système actuel des hypothèques; proposer un système nouveau qui évite les vices du premier.

La circulaire ministérielle n'indique que d'une façon générale l'objet sur lequel doit porter l'attention des cours. Elle semble donc ouvrir un champ vaste et libre à toutes les propositions.

Cependant quelques commentaires de certains organes officiels du gouvernement donneraient à penser que M. le garde des sceaux n'aurait compris et accepté la réforme hypothécaire que dans la limite de ses facultés habituelles d'avocat et de jurisconsulte. Or, il faut l'avouer avec douleur, les hommes du barreau ne brillent pas en général par la science économique. Pour eux, le code est une arche sainte à laquelle ils ne se décident à toucher qu'avec une sainte horreur. Est-ce fétichisme, ou bien le sentiment de leur impuissance à produire une œuvre semblable?

Quoiqu'il en soit, M. le garde-des-sceaux aurait senti qu'il ne fallait pas créer une loi nouvelle, mais seulement apporter d'utiles modification à l'ancienne.

Si telles ont été en effet les vues de M. Martin (du Nord), elles ont été admirablement partagées.

Ainsi, la cour de Toulouse admet que les dispositions du code en cette matière ont été la cause de graves erreurs, mais depuis longtemps la jurisprudence a rectifié les erreurs, comblé les lacunes, et toucher à cette loi ce serait risquer d'ébranler l'édifice du code dont toutes les dispositions s'enchaînent.

Les cours de Bordeaux, Limoges, Rouen, repoussent toute innovation dont le but serait de porter atteinte aux principes du code: la loi actuelle offre aux prêteurs et aux emprunteurs toutes les garanties désirables; enfin elles ajoutent qu'il ne faut pas moins admirer l'économie de la loi que l'harmonie de l'ensemble et la fécondité des principes fondamentaux.

Donc, tout est au mieux dans ce meilleur des mondes possibles! Tout en admettant que le crédit foncier n'est pas assis sur des bases solides, et en avouant que notre loi sur les privilèges et hypothèques est incomplète, la cour de cassation prévoit le danger une législation nouvelle, source féconde de procès et résultat né-

[illegible], Poitiers, Rennes, [illegible] également la publicité de la propriété, ainsi que de toutes les charges immobilières. Elles regardent cette innovation comme le seul moyen d'arriver au développement du crédit foncier, en mettant au service de l'agriculture des capitaux nombreux et à un taux modéré.

Enfin, sous le titre de constitution du droit de propriété à l'égard des tiers, les cours royales et les facultés se sont occupées du mode de transmission de la propriété foncière, et, par suite, de la transmission de tous les droits réels qui résultent de la propriété.

Deux systèmes principaux se sont élevés sur cette question: l'un basé sur le code civil et son article 711 qui fait résulter du seul consentement des parties, la transmission des immeubles; l'autre, qui est la reproduction de la loi de l'an VII, et réclamant la publicité de tous les actes translatifs de propriété. Le premier système est soutenu par les cours de Bordeaux, Toulouse, Besançon; le second est appuyé par vingt-deux cours royales et sept facultés de droit.

La question qui soulève le plus de dissidence est celle de la transmission de l'hypothèque par la voie de l'endos. D'une part, dix-huit cours royales demandent que l'endossement des titres hypothécaires ne soit pas permis. La cour de cassation elle-même paraît se ranger à cet avis, contrairement d'ailleurs à sa propre jurisprudence, puisqu'elle a plusieurs fois décidé que rien dans la loi actuelle ne s'oppose à la création de billets hypothécaires susceptibles de transmission par les voies ordinaires de la négociation, pourvu que ces billets ne fassent qu'une seule et même chose avec le titre constitutif de la créance hypothécaire. D'autre part, treize cours ou facultés sont d'avis que la loi doit formellement autoriser cette mesure qui crée un papier productif d'intérêts, exempte de dépréciation puisqu'il est le représentant de la propriété foncière. Il est certain que cette innovation, si elle en est une, faciliterait de nombreuses opérations, et aurait aussi une grande influence sur le prix de l'argent; en effet, le taux en est d'autant moins élevé, que les valeurs offertes présentent plus de garantie et plus de facilité à la négociation.

Vient en dernier lieu la question et classification des privilèges. Convient-il de déterminer un ordre dans les privilèges, au moyen d'une règle invariable et applicable à tous les cas, ou faut-il les embrasser dans un mouvement nominatif et méthodique.

On retrouve sur cette question le même dissentiment d'opinions. Tandis que toute classification nouvelle est rejetée par les cours de Bastia, Dijon, Grenoble, Rennes et les facultés de Grenoble et de Strasbourg; les cours de Montpellier, Riom, les facultés de Dijon et de Rennes demandent un classement légal des privilèges spéciaux sur immeubles, soit qu'ils rivalisent avec des privilèges généraux, soit qu'ils concourent entre eux.

Que résulte-t-il définitivement de tout cela? Ces opinions diverses se résument à ceci: qu'il n'y a pas lieu à une refonte radicale de la loi sur les hypothèques.

N'avons-nous pas raison de craindre, si la commission ne croit devoir porter ses études et ses travaux que sur un pareil programme?

[illegible] colléges municipaux dépasse de beaucoup celle donnée dans les colléges de l'Université. » M. Cotelle ajoute: « Vous apprenez *moins de choses*, mais vous les apprenez mieux. » C'est là une grande erreur, et nous ne comprenons pas qu'elle ait échappé au maire du sixième arrondissement. L'un des principaux avantages des colléges fondés par MM. Goubault et Pompée, est précisement d'avoir étendu le champ des études; en même temps, ils rattachaient l'enseignement aux faits actuels de la société, en excluant les langues mortes. Une instruction qui embrasse, avec toutes les langues vivantes et les mathématiques, la musique, les arts du dessin dans leurs applications industrielles, la mécanique, toutes les sciences naturelles, la tenue des livres, la géographie, l'histoire, les lettres françaises, cette instruction ouvre aux enfants beaucoup plus de connaissances que celle des colléges universitaires.

M. Cotelle nous a paru considérer d'une manière étroite les études de l'Ecole supérieure, quand il a dit: « Les enfants, *à défaut d'études littéraires*, reçoivent ici une éducation professionnelle et libérale... Les élèves, par cette éducation, *arrivent à des emplois sûrs et avantageux*... » Prenons garde, par de telles paroles, de laisser supposer que les colléges municipaux méritent l'accusation exprimée contre eux par l'Université, celle d'encourager à l'excès les tendances matérialistes de notre temps. Assurément, MM. Goubault et Pompée n'ont jamais songé à exclure leurs élèves des études littéraires; leur système consiste à laisser seulement à l'écart les lettres grecques et latines.

M. Pompée, directeur du collége, succédant à M. Cotelle, a fait un tableau rapide et plein de faits du développement de l'instruction publique en France.

Au moyen-âge, les monastères offrirent d'abord l'instruction aux membres du clergé. Tandis que la noblesse, toute occupée des travaux guerriers, dédaigne les lettres, la bourgeoisie profite peu à peu de l'enseignement donné par les prêtres. L'Université est fondée. Des espèces de colléges-hotelleries reçoivent les élèves des provinces qui viennent profiter de l'enseignement universitaire. Bientôt les colléges se multiplient, s'isolent et deviennent indépendants.

Dans ces temps reculés, la langue française est encore informe. Tous les actes officiels, authentiques, toutes les paroles de l'Eglise sont exprimés par le latin; il était donc naturel que cette langue fût enseignée à l'enfance. Mais aujourd'hui que l'universalité de la langue française a remplacé celle de la latine, conçoit-on que persiste l'ancien système, et qu'une langue morte serve encore de base à l'enseignement? Dès le siècle dernier, on fit de généreux efforts pour mettre l'instruction publique en harmonie avec l'état de la société. M. Pompée cite un très remarquable rapport fait en 1768 aux chambres réunies du Parlement. Dans ce rapport, on blâme l'uniformité de l'enseignement universitaire; on demande que les éléments de toutes les sciences soient enseignés aux enfants, afin de pouvoir, dès le bas âge, faire éclore les vocations diverses. « On dirait, s'écrie M. Pompée, que ceci est écrit de nos jours; car nous en sommes encore à certains égards, à désirer ce que demandait le Parlement il y a près de quatre-vingts ans. » La Révolution, emportée aux excès du principe de l'égalité, ne devait pas songer à

(1) Voir le numéro du 12 août.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 24 AOUT 1845.

Un événement imprévu, ayant forcé M. Alexandre Dumas à s'absenter de Paris, il nous a été impossible de reprendre, le 16 courant, la publication du CHEVALIER DE MAISON ROUGE, ainsi que nous l'avions promis à nos lecteurs.

Nous avons tout lieu d'espérer que ce retard ne sera pas de longue durée.

PÉRÉGRINATIONS TRANSATLANTIQUES

D'UN DIPLOMATE DE VINGT ANS.

PREMIÈRE PÉRÉGRINATION.

Le Brésil.

I.

COMMENT NOTRE DIPLOMATE APPRIT LA VÉRITÉ DE DEUX PROVERBES, ET OU IL EST PROUVÉ QUE LA VIE EST UN VOYAGE.

Le héros de ces pérégrinations, officier de vingt ans, dont Waterloo venait de briser la jeune épée, était allé, après cette funeste bataille, s'enterrer au fond d'une obscure vallée de l'Auvergne. Là, auprès de son père, respectable chevalier de Saint-Louis, il s'efforçait d'oublier tous ses brillants projets d'avenir, tous ses rêves de gloire, que venait d'anéantir la fatale issue de la tentative impériale. Blessé assez dangereusement dans cette terrible journée, il ne risquait encore que quelques pas dans les allées séculaires du parc de ses aïeux, soutenu dans sa marche chancelante par sa mère et sa sœur, lorsqu'il apprit que son nom figurait en tête d'une longue liste de proscription. Le malheureux avait été transformé aux yeux du nouveau gouvernement en farouche Catilina.

« César (il se nommait César, notre héros), lui dit alors son père, le chevalier de Saint Louis, César, vous connaissez le mot d'un grand magistrat: « Si l'on m'accusait d'avoir volé les tours de Notre-Dame, je me sauverais sans attendre un jugement; » mot devenu proverbe et qui signifie que, quelque absurde que soit une accusation, le meilleur parti à prendre, c'est d'en éviter les débats. En conséquence de ce » sage aphorisme, mon cher fils, vous allez monter à l'instant en chaise » de poste. Emportez avec vous nos bénédictions et nos baisers, et ce » qui vous sera plus utile, ce léger pécule, seul don permis à ma for- » tune délabrée. J'ai dit... Partez! ».

En achevant ces mots, le vénérable chevalier essuyait une larme qui venait démentir l'apparente fermeté de son discours. Et la sœur se désolait, et la mère sanglotait, et César lui-même pleurait.

Quand ils eurent donné un libre cours à leur douleur, ils s'occupèrent des préparatifs de départ. Bientôt, César, muni d'un passeport de contrebande, se jeta dans une chaise de poste qui roula vers la capitale.

Tant que son œil pût apercevoir à l'horizon le toit aigu du château paternel, l'infortuné proscrit ne se lassa pas de regarder en arrière. Longtemps il vit flotter le mouchoir blanc qu'agitaient dans leurs mains sa sœur et sa mère, qu'hélas! il ne devait plus revoir! — Puis quand il lui fut impossible de rien distinguer, il s'enfonça dans sa voiture, et laissa couler ses larmes en liberté.

Arrivé à Paris, César descendit chez un des vieux amis de son père, capitaine des gardes-de-corps de Louis XVIII. Le lendemain, ce brave officier qui l'avait accompagné lui-même au Hâvre, le lançait sur une goëlette à travers l'Océan atlantique. A peine le léger navire franchissait-il la tour de François Ier, que la gendarmerie interrogeait le capitaine aux gardes. Il était trop tard. L'hirondelle fugitive rasait de son aile l'immense nappe d'eau . . . .

Par une magnifique matinée de printemps, toute chargée d'arômes et de douces brises, César se trouva en vue de Rio-Janeiro, où trônait alors la famille royale de Portugal, chassée de ses Etats d'Europe par les armées de Napoléon.

. . . .

II.

PORTRAITS DE FAMILLE.

A l'arrivée de notre héros, voici quel était le personnel de cette maison royale, chassée par l'invasion étrangère du trône de ses aïeux.

C'était d'abord Dom Jean VI, qui, à la mort de sa mère aux rives de l'exil, s'était assis sur ce nouveau trône américain, formé des débris du vieux trône portugais; Jean VI, roi peu éclairé, mais bon, généreux, affable; véritable type du despote populaire, prodiguant, sans mauvaise intention, les récompenses civiles et militaires à des services d'antichambre; revêtant du titre et des insignes de major un savetier nègre, qui, par ses inépuisables lazzis, amusait sa digestion royale; arrachant un criminel au dernier supplice parce que ce criminel avait refusé de se confesser, et qu'il y avait péril imminent pour son salut de monarque à abandonner l'âme la plus vulgaire à la damnation éternelle; faisant don du plus bel établissement de joaillerie de Rio-Janeiro, sur lequel il n'avait aucun droit, à un esclave nègre, que [illegible] fabricant, propriétaire du lieu, son maître, torturait sans relâche, et à qui il limait tous les doigt de la main, parce que le malheureux, malgré tout son bon vouloir, ne pouvait réussir à apprendre ce métier difficile. Plus tard, quand le peuple soulevé, grossissant cette voix terrible avec laquelle il commande aux tempêtes, demanda impérieusement une constitution, qui, disait-il, devait assurer son bonheur, Jean VI désira savoir préalablement ce que c'était qu'une constitution, et, sur le portrait qu'on lui en fit, il s'étonna qu'on eût tant tardé à solliciter de sa munificence royale une chose aussi bonne et aussi avantageuse pour le peuple qu'il chérissait tendrement. A quelques années de là, quand le peuple de Lisbonne, où dom Jean était revenu avec sa famille, voulut, mu par d'autres intérêts, ou plutôt poussé par d'autres intrigans, briser et renverser son ouvrage, Jean versa des larmes sincères et regretta d'être forcé *de signer l'arrêt de mort de cette pauvre constitution qu'il aimait déjà tant!*

Venait ensuite la reine dona Carlotta, sa royale épouse, vieille Messaline ardente, infatigable, à la face bourgeonnée; entourant de tous les colifichets du luxe son hideux visage, où la passion brûtale se peignait à grands traits; se plaisant à répéter sans cesse à son débonnaire époux que, dans cette pépinière d'enfants se pressant autour de lui, si frais, si riants, si joyeux, pas un ne lui appartenait en propre et *pour cause*, et lui détaillant, avec une complaisante méchanceté et un sourire sardonique, tous les nobles, tous les bourgeois, tous les prélats, tous les généraux, tous les hommes du peuple, tous les régnicoles et tous les étrangers qui l'avaient remplacé, disait-elle, dans sa couche royale. Gare à l'officier que son tour de service appelait de garde au palais, pour peu que sa taille fut bien prise et sa figure avenante! Une *camarista*, confidente des secrets soupirs de la reine, avait ordre d'aller inviter le beau militaire au nom de *sa majesté très fidèle*, et le lendemain le sous-lieutenant passait lieutenant, le lieutenant capitaine, le capitaine chef de bataillon, sans grand étonnement de la part de ses camarades, habitués à voir cet avancement rapide couronner fréquemment les veillées d'armes du château.

Puis apparaissaient les quatre princesses ses enfants, tendres jeunes filles, brillantes de beauté, dont les officiers, à deux genoux, aimaient tant à presser et à baiser les blanches mains, quand une double haie d'adorateurs se formait, au premier signal, dans les rues, sur les places publiques, partout où la famille royale daignait porter ses pas avec dom Jean VI et dona Carlotta en tête. Que de fois les galants chevaliers de la garnison n'ont-ils pas béni cette coutume orientale, transportée en Amérique par les Portugais, vainqueurs de l'Asie! que de fois n'ont-ils pas ri de bon cœur à ce petit cri d'impatience qui échappait aux princesses lorsque, les deux mains retenues sous l'empreinte prolongée de deux bouches brûlantes, elles restaient en arrière de leurs parents, qui poursuivaient impassiblement, sans se retourner, leur marche solennelle! Pauvres jeunes filles! l'une a été étouffée dans les embrassements de

Leur grande préoccupation est d'éloigner les classes inférieures et la basse bourgeoisie de l'éducation universitaire, et de leur arranger un petit système d'études qui les tienne à distance des professions libérales.

M. Guizot se plaint spécialement de ce que la rhétorique ait été enseignée à beaucoup trop d'individus, et il voit là « une des principales causes de nos troubles civils. » Quelle critique et de l'Université et de la société tout entière! L'éducation supérieure, par excellence, la meilleure que la société sache donner, devient la source des révolutions, aussitôt que, suivant le principe de la fraternité, elle est étendue à tous, aussitôt qu'elle cesse d'être un privilège!...

Quoi qu'il en soit, la société marche d'un pas plus rapide que ne le supposent ceux qui la guident. On a donc organisé un système d'études professionnelles pour y parquer le peuple et la basse bourgeoisie : eh bien? il va arriver que ces collèges fondés par la Ville de Paris, et que toutes les municipalités adoptent avec faveur, vont dépasser l'antique et souveraine Université et se rapprocher bientôt de l'éducation rationnelle et intégrale. On va multiplier les branches d'enseignement, on va perfectionner le mécanisme intérieur suivant des principes plus libéraux, comme nous l'avons vu à François Ier. La sympathie publique ne tardera pas à encourager, à récompenser l'œuvre nouvelle, et alors l'Université pressée, vaincue secouera sa léthargie et songera nécessairement à se rajeunir, à mieux parler aux vivants, à se faire plus aimable et plus souriante, plus vivante et plus féconde.

Ainsi, peu à peu, écoles primaires, collèges municipaux, collèges royaux se rapprocheront par leurs principes, par leur constitution ; les uns s'ouvriront aux études professionnelles, les autres s'élargiront en développant les études libérales, tous tendront à rapprocher l'enfant de la nature et à lui enseigner les arts, les sciences et les lettres, en face même du tableau des créations humaines et divines. Alors l'éducation deviendra variée, intégrale, commune à tous ; alors (redisons-le) l'Université, aujourd'hui payenne à demi, deviendra chrétienne, recueillant dans ses bras maternels tous les enfants des hommes. Hélas! si les choses vont au gré de nos grands libéraux du pouvoir, des chambres et de l'Université, nous risquons fort d'attendre longtemps encore la réforme de la vieille éducation. Heureusement qu'avant peu d'années, l'Ecole sociétaire aura montré, dans un institut d'enfants, ce que c'est que *l'éducation attrayante et intégrale*. Ce sera le tableau miniature de l'harmonie terrestre.

Mais revenons à la société actuelle.

On a proclamé les prix. Nous avons distingué les noms des élèves : Dufour, Rink, Moynot, Villemain, Heinemann, Dupont ; Maignot, Chateau, Girollet, Villain, Clavier, Fuchs, Poncet, Varennes, Bernard, de Labarre, Gautier, Maiseau, Pester, Richier, Leraton, Confuron, Leclerc, Lamartinière, Vallon, de Mommigny, Pyat, Paul Fouché.

Le discours de M. Pompée était une étude pleine d'intérêt ; mais la thèse choisie par l'habile directeur du collège ne touchait pas aux cordes affectives, aux sentiments tendres. M. Pompée, dans une assemblée où il y avait, sur 600 personnes environ, 400 femmes au moins, s'adressait plus spécialement aux pères de famille ; enfants, dans une simple et sympathique allocution, que l'idée religieuse doit être la base de l'éducation. Il y avait tant de chaleur, de tendresse et de bonhomie dans les paroles du prêtre, qu'on n'a pas trop songé à lui reprocher un peu de longueur. M. le curé a été interrompu par des applaudissements unanimes et prolongés, lorsqu'il s'est écrié : « L'honorable directeur de votre école, mes enfants, dans le tableau qu'il vient de faire des progrès de l'instruction populaire, a oublié de vous dire une chose, c'est que les premières écoles du peuple fondées à Paris, l'ont été dans notre arrondissement, par les religieux de Saint-Nicolas-des-Champs. Vive donc notre sixième arrondissement! »

Ainsi la municipalité, fondatrice de l'Ecole supérieure, perfectionne aujourd'hui l'éducation du peuple, dans ce quartier même de la grand' ville où le clergé en jetait les premières bases. Puissent l'Eglise et l'Etat s'entendre et s'accorder ainsi, désormais, dans une généreuse émulation, pour accomplir, par l'éducation unitaire, l'œuvre sainte de l'émancipation des pauvres et de l'union fraternelle des classes!

Le *Messager* d'aujourd'hui contredit le *Moniteur parisien* d'hier avec le même sans façon que si le *Moniteur parisien* était un journal de l'opposition. Voici le texte du *Messager* :

« Le *Moniteur parisien* annonçait hier soir, comme un bruit, que l'adjudication du chemin de fer du Nord était ajournée. Cette nouvelle est sans fondement. »

Affaire des Charpentiers.

Aujourd'hui, à l'ouverture de l'audience, M. Anspach, substitut du procureur du roi, a pris la parole. Son réquisitoire a duré trois heures et demie, et n'a réussi qu'à rendre évident ce fait, que l'instruction écrite et les dépositions orales avaient déjà mis en lumière, qu'il n'y a eu, de la part des ouvriers charpentiers, qu'un exercice légal de leur liberté, et qu'aucune violence n'a été employée par eux pour rallier à la grève ceux des leurs qui auraient jugé à propos de continuer le travail.

M. Berryer a succédé à M. Anspach. Pendant deux heures qu'a duré le discours de l'illustre orateur, sa parole n'a pas cessé un instant d'être puissante. Il a revendiqué les droits de la liberté individuelle, il a mis en saillie les inégalités choquantes et arbitraires qui altèrent les rapports des différentes classes de la société, et il a démontré que les classes populaires, privées, par la constitution, de l'exercice des droits politiques, attendent, dans la reconnaissance du droit au travail, une compensation à cette infériorité qu'elles subissent, et qui équivaut à un véritable délaissement.

A la suite de cette admirable plaidoirie, l'auditoire, qui n'était plus maître de son émotion, s'est livré à des applaudissements que le président n'a pas cru devoir réprimer.

L'audience a été renvoyée à lundi.

Nous lisons dans le *Droit* :

« La coalition des ouvriers scieurs de long a pris des développements tels, que tous les chantiers du département de la Seine sont aujourd'hui

mes, paieront comme suit : celles qui pèsent de [illegible] demi-dragmes inclusivement, 10 cuartos ; celles de 8 à 12 demi-dragmes inclusivement, 15 cuartos ; celles de 12 à 16 demi-dragmes inclusivement (1 once), 20 cuartos ; et ainsi de suite en augmentant le port de 5 cuartos chaque fois que le poids dépasse 1/4 d'once.

4° Les journaux et autres feuilles périodiques seront tarifés à raison de leur poids et au cinquième de prix établi pour les lettres.

5° Les imprimés de toute autre classe, même lorsqu'ils sont publiés périodiquement par livraison, paieront la moitié du prix désigné pour les lettres.

6° Il n'est rien changé pour le moment aux tarifs des îles Canaries et des provinces d'outre-mer.

Donné à Saint-Sébastien, le 12 août 1845.

Signé de la main de la reine.

Le ministre de l'intérieur de la péninsule,
PEDRO JOSE PIDAL.

Les exemples des Etats voisins auront-ils sur le gouvernement français plus de puissance que de bonnes raisons et des calculs incontestables? Nous ne savons. Toujours est-il qu'aucune sorte d'argument n'a manqué à l'appui de la nécessité de la réforme postale en France. M. Grasset, l'infatigable promoteur de cette amélioration, nous a adressé depuis quelques jours une nouvelle lettre tout à fait de circonstance que nous nous empressons de publier :

Paris, le 20 août 1845.

Monsieur le rédacteur,

Vous avez bien souvent, et vivement, signalé et secondé mes efforts incessants depuis 1839 pour obtenir la réforme postale réclamée dans les précédentes sessions des conseils généraux et des conseils d'arrondissements. Tout récemment la presse a rappelé les vœux nouveaux des conseils municipaux et d'arrondissements, entr'autres ceux de Calais, de Saint-Quentin et d'Orléans.

Au moment où vont se réunir les conseils généraux, il me semble qu'il est utile de leur rappeler les divers chefs de la question postale.

1° La taxe uniforme de la lettre simple (du poids de dix grammes au lieu de 7 grammes et 1/2, poids actuel), circulant en France, à 20 c. ou 25 c.

2° Si l'on adopte une taxe supérieure à 25 c., la réciprocité de taxe à 25 c. des lettres adressées par les soldats et les marins à leurs familles en France.

3° La suppression du décime rural.

4° La réduction à 2 et 1/2 pour 0/0 du droit de 5 p. 0/0 perçu par la poste sur les articles d'argent, en limitant à 125 fr. chaque envoi, et en exonérant du timbre les mandats pour les envois de 50 fr. et au dessous. Cette réduction du droit augmenterait certainement les recettes du trésor, puisqu'en Angleterre la réduction du droit a vingtuplé les dépôts.

Il faut ajouter à la nomenclature des pays qui ont opéré leur réforme postale, le Danemarck et l'Egypte pour le transit des correspondances destinées aux Indes-Orientales, d'Alexandrie à Suez.

Dans mon dernier écrit j'ai cité les Etats-Unis comme ayant établi un service public et régulier de la poste électrique. Pour quelle cause le commerce ne jouit-il pas encore sur les lignes d'Orléans et de Rouen d'un aussi précieux avantage? Les rapports commerciaux multipliés entre le Hâvre et Paris, et incessamment entre Paris, Tours et Bordeaux, rende[nt]

SUPPLÉM[ENT]

Ferdinand VII ; l'autre a épousé ce pauvre don Carlos, avec qui elle trône mystérieusement en France dans un obscur hôtel de la cité de Bourges. Une troisième fut régente à Lisbonne, dans une des phases vacillantes du gouvernement constitutionnel ; et la dernière a fait ce qu'en style de chancellerie et de Léon Gozlan, on appelle un mariage de la main gauche ; excellente marquise de Loulé, à la désinvolture anglaise, que tout Paris a pu voir, il y a quelques années, aux Italiens et dans un restaurant voisin, où l'un de nos plus adroits industriels l'a débarrassée gracieusement de son plus beau cachemire des Indes ; du reste, douce, prévenante, populaire, charitable, n'ayant grand souci ni de ses créanciers ni d'un plus heureux avenir qui lui a souri tout à coup.

C'était ensuite le frère aîné de ces princesses, dom Pedro qui avait alors dix-sept ans, fort aimable cavalier, à la chevelure ondoyante, aux yeux noirs pétillants. Il avait un front large, ouvert, des traits d'une régularité parfaite. Il aimait déjà et a toujours beaucoup aimé les Français. Ce penchant a été interprété de diverses manières. Certains observateurs qui ne laissent rien tomber ont prétendu que sa naissance à Lisbonne avait coïncidé avec le séjour dans cette capitale de Lucien Bonaparte, ambassadeur de la république française. Ce sont deux dates à vérifier : nous n'avons pas le temps de le faire.

L'éducation de dom Pedro avait été long-temps négligée. Les premiers instituteurs, intrigants ou cafards, avaient laissé languir ses heureuses et précoces dispositions. A la fin, on voulut lui donner pour précepteur un vieillard aussi respectable que profondément érudit, Jean Rademack, ancien ambassadeur en Danemark. Quelques années après Rademack mourait empoisonné.

Le jeune prince avait déjà cependant fait en très peu de temps de rapides progrès, sous cet habile maître. Il connaissait à fond les œuvres de Filangieri. Excellent musicien, habile sur presque tous les instruments, il faisait exécuter à la chapelle impériale ses compositions que le peuple admirait ; artiste ingénieux, il sculptait lui-même la statue qui décore la proue du vaisseau le *dom Juan*. Le billard sur lequel on joue à la résidence impériale de Saint-Christophe, le petit vaisseau de ligne qu'on y montre, miniature parfaite qui a dû exiger l'étude approfondie de la science navale, sont encore ses ouvrages. Ecuyer consommé, on le voyait guider de son char quatre chevaux, et quelquefois, du fond de sa voiture, comme à pied, en diriger six en plein galop.

Les courtisans avaient jeté la désunion entre le père et le fils. On refusait au jeune prince les choses les plus indispensables à son rang ; il suffisait qu'il recommandât un candidat pour attirer sur la tête du malheureux toute la haine ministérielle. Il y eut cependant une sorte de trêve entre ce jeune prince et les ministres, quand il fut question de son prochain mariage avec une archiduchesse d'Autriche, Léopoldine, fille de l'empereur François Ier et sœur de l'ex-impératrice des Français, Marie-Louise.

D'après son portrait, qui circulait à Rio-Janeiro, l'archiduchesse était d'une beauté idéale ; mais don Pedro avait au cœur un autre amour. Depuis un an il adorait une Française, jeune fille aussi belle que bonne, la douce Noëmi. La cruelle raison d'État ne s'arrête pas aux considérations du cœur : le prince dut céder ; Noëmi fut sacrifiée.

Dès que le vaisseau qui portait l'Autrichienne eut mouillé dans la rade, dom Jean et son fils coururent à bord, chargés des plus beaux diamants du Brésil. Quelle déception les y attendait! don Pedro reste muet, immobile, anéanti. Au lieu de la beauté promise par le portrait, il a devant lui une petite femme chétive, maigre, pâle, d'un blond fade. Elle se hâte de quitter ses vêtements d'apparat pour revêtir un costume d'amazone bleu et un chapeau gris à poil, qu'elle n'abandonnera plus. Douée d'un appétit insatiable, elle dévore par désœuvrement un poulet entier, et couvre ses vêtements de taches de graisse. Hâtons-nous de dire cependant, pour rester historien fidèle, qu'elle était bonne, charitable, d'un abord facile, d'une obligeance à toute épreuve.

Que de fois dom Pedro, dans ses retours vers le passé de sa jeunesse, ne dût-il pas voir se dessiner à ses yeux, la suave figure de Noëmie? Pauvre empereur! qu'il dût souvent, quand son regard retombait sur la femme qui lui avait été imposée par la politique, pleurer celle à qui l'amour l'avait uni. Pourtant l'impératrice n'eut jamais à se plaindre de lui, et lorsqu'on accuse dom Pedro de l'avoir fait mourir de chagrins et même de mauvais traitements, on répète une atroce calomnie.

Le jeune frère de dom Pedro, dom Miguel, était le dernier membre de la famille royale sous tous les rapports. Enfant gâté de la reine, du roi, des ministres et des courtisans, il avait largement hérité, de son vivant, de tous les vices de sa respectable mère, ou plutôt il les partageait filialement avec elle. Populaire avec les sous-officiers de la garnison, il les accompagnait tous les soirs chez les odalisques du plus bas étage, postant à l'entrée du harem un caporal qui d'une voix avinée écartait les malencontreux visiteurs en leur criant : « On n'entre pas! le prince est ici. » Il était du reste aussi méchant dans ses espiègleries que libertin dans ses plaisirs.

Un soir le vieil ambassadeur de Russie allait visiter le roi à Saint-Christophe. Miguel l'aperçoit assis sur une des banquettes de la salle des pages, attendant son tour. Eh vite! la porte qui retient les taureaux furieux qu'on destine aux courses royales, est ouverte ; le plus formidable s'élance ; il traverse la cour ; il se précipite dans la salle. Le malheureux diplomate n'a que le temps de monter sur les banquettes. L'animal le poursuit de sa corne et déchire ses vêtements. Enfin les officiers de garde accourent et délivrent le vieillard. Il était temps. Effrayé, il s'évanouit dans leurs bras et l'audience n'eut pas lieu. L'ambassadeur menaça de demander ses passeports ; Jean VI gronda son fils, mais Carlotta rit de son espièglerie et lui donna plus de bonbons qu'à l'ordinaire.

Tels étaient les membres de la famille royale de Portugal, au Brésil, à l'arrivée de César.

EUGÈNE DE MONGLAVE.

Les phénomènes produits par le magnétisme animal sont maintenant aussi bien établis que ceux produits par le magnétisme électrique, reste à trouver une hypothèse qui explique ces phénomènes d'une manière satisfaisante ; quant à nous, nous ne hasarderons pas, nous nous bornerons à dire ce que nous avons vu, de nos propres yeux vu, comme disait ce bon Molière, le grand magnétiseur du public de son époque.

Nous avons assisté, il y a quelques jours, dans les salons de la *Démocratie pacifique*, à une séance donnée par M. Lafontaine, un de nos praticiens les plus distingués. M. Lafontaine s'est appliqué surtout à pousser son art dans un but tout hygiénique, à ce point de vue nous lui devons nos sympathies les plus vives ; ainsi, toutes les maladies de nerfs, les névralgies, l'épilepsie, la catalepsie même, il a tout anéanti par le magnétisme. L'homéopathie emploie, pour guérir, les médicaments réduits à des parties infinitésimales, mais enfin quelque mince qu'en soit la dose, c'est un médicament. M. Lafontaine n'emploie rien, ce qui nous paraît un moyen infinitésimalement plus simple. Un exemple tout récent, et qui mérite d'être cité, vient de donner raison, une fois de plus encore, au savant professeur contre ses adversaires, dont les railleries ne sont malheureusement que trop justifiées par les charlatans qui exploitent souvent la crédulité d'un public si facile à tromper.

Après avoir renouvelé les symptômes déjà connus, sur l'insensibilité produite par la catalepsie, épreuves qui ont, comme toujours, éveillé la sensibilité de l'auditoire, M. Lafontaine nous a initié à l'*Extase* d'une toute jeune et toute charmante enfant, qu'il a radicalement guérie de violentes attaques d'épilepsie et de catalepsie. Il est impossible de voir une figure plus ravissante, plus divine et plus inspirée que celle de cette jeune fille mise en extase au moyen de la musique ; tantôt les yeux élevés vers le ciel, les bras étendus vers l'être idéal que son imagination, ou plutôt cette seconde vue, qui n'est autre chose que le somnambulisme, met en rapport avec elle ; tantôt prosternée, les mains jointes, le front incliné dans une attitude recueillie, elle semble conjurer par la prière le mauvais ange qui plane au dessus d'elle. Mais la musique reprend ses joyeux accords, et la voilà relevant son front qui rayonne alors d'une joie pure et céleste, elle n'appartient plus à la terre qu'elle n'effleure que de la pointe du pied. Il faudrait pour peindre cette ravissante extase les accords de Listz, les vers de Lamartine et les couleurs du Titien.

La séance a été complète, rien n'a manqué au succès de M. Lafontaine ; pas même les attaques de nerfs des jolies spectatrices ; mais le magnétiseur était là, il a calmé les maux qu'il avait causés, toute science compte toute religion a ses martyrs, et qui sait, M. Lafontaine a peut-être fait plus d'une conversion là où il ne voulait que guérir.

gner de la part que LL. MM. ont prise à l'effroyable catastrophe de onville, et annoncer des secours en leur nom. — Par une décision du 1 août, M. le ministre de l'intérieur a mis une somme de 3 000 fr. à la isposition de M. le préfet de la Seine-Inférieure. — Le doyen du chapitre royal de Saint-Denis, M. l'abbé Chapel d'Espinassoux, vicaire-général de Luçon et de Montpellier, est mort hier dans sa 66e année. — 1. le comte Vaublanc, ancien préfet sous l'Empire, et ministre de l'intérieur sous Louis XVIII, est mort hier à Paris, à l'âge de 89 ans. — On nnonce, comme prochaine, la création de trois nouvelles chaires d'arabe vulgaire à Bone, Constantine et Oran. Ces places seront mises au oncours. Les appointements des professeurs seront de 3 000 fr. — Un ournal, qui se publiait à Paris sous ce titre : *La liberté comme en elgique*, vient de cesser de paraître. — Une jeune fille de 14 ans, placée par sa mère dans la maison de travail la mieux famée de Riom, vient d'être enlevée à sa famille par les instigations d'un prêtre. — Cette mère dont le désespoir, les prières, les menaces n'ont pu obtenir de l'évêque que son enfant lui fût rendue, vient de déposer sa plainte au arquet. — Le nommé Burrhus, condamné à mort pour assassinat, a subi sa peine à Colmar lundi dernier. Le prêtre qui accompagnait le condamné s'est trouvé mal au moment de la terrible exécution ; deux hommes ont dû le descendre de l'échafaud.

MUTATIONS ET PROMOTIONS. — Voici, d'après le *Constitutionnel*, s mutations qui vont s'opérer dans le corps diplomatique : M. Rossi, inistre plénipotentiaire près du saint-siège, ne remplit qu'une mission mporaire ; c'est M. le baron de Bois-le-Comte qui est nommé ambassadeur à Rome, à la place de M. de Latour-Maubourg, décédé. Le poste La Haye, laissé par M. de Bois-le-Comte, est donné à M. de Bussière, qui est remplacé à Dresde par M. d'Eyragues. M. de Langsdorff est nfirmé à Carlsruhe, et sa place de ministre à Rio-Janeiro est donnée à . de la Rosière, premier secrétaire de l'ambassadeur de Rome. Ce dernier emploi est destiné au jeune prince de Broglie, qui cède sa position deuxième à Madrid au baron de Talleyrand, attaché à Londres. Il y a encore un mouvement dans les secrétaires et attachés lorsque M. Fontenay, ministre à Stuttgard, et M. Alleye de Ciprey, envoyé à exico, seront mis à la retraite. Le rappel de ce dernier peut être considéré comme très prochain. Il y a trois concurrents principaux pour ces postes : M. le baron Gros, ancien chargé d'affaires à Bagota, et MM. Lavalette et Adolphe Barrot. M. de Sartiges, secrétaire de la légation Grèce, doit être pourvu d'une mission, et il est remplacé par M. ouvenel, beau-frère de M. Cuvillier-Fleury. M. de Bacourt renonce, à qu'il paraît, à la carrière et laisse définitivement son poste de ministre x Etats-Unis à M. Pageot, déjà nommé plénipotentiaire. La mission du xas étant désormais inutile, il faudra bien placer quelque part M. Du- de Saligny, notre chargé d'affaires.

La *Gazette* annonce comme très prochaine une nouvelle fournée de pairs de France : ce sont MM. Fulchiron et Hartmann, les généraux rrieu, Doguereau et Bonnemain, qui auront les honneurs du premier .

LE PORT-D'ARME DES TRAVAILLEURS. — Dans leur trajet de Vierzon soudun, au moment où le duc et la duchesse de Nemours passaient ant l'un des chantiers du chemin de fer, les ouvriers occupés sur ce nt se portèrent sur le bord de la route et s'y placèrent militairement, nt leurs pelles-bêches comme des fusils. Le prince, en les apercevant, ordonna de ralentir le pas et leur rendit gracieusement leur salut. rès avoir présenté les armes comme de vrais grenadiers, les terrassiers rompirent leurs rangs aux cris de : *Vive le roi! vive le duc de Nemours!* Cet exercice-là vaut bien celui de la carabine.

INCENDIE A BORDEAUX. — Le ministère a appris aujourd'hui qu'un lent incendie a éclaté à Bordeaux, hier 22, à six heures du soir, rue e, aux Chartrons, chez M. Tastet. Un premier chais, plein de trois-, a été la proie des flammes. Le feu a gagné les maisons voisines et utres chais qui ont aussi brûlé. Trois heures ont suffi pour accomplir désastre. Il aurait pu devenir beaucoup plus considérable encore, si n'était pas parvenu à préserver des chais, où il y avait trois mille es d'eau-de-vie ou de trois-six. La chute d'un mur des maisons brûlées hier soir a écrasé, ce matin, le commandant, l'adjudant-major, un tenant et trois pompiers. Un autre pompier et deux soldats sont blessés. Les pertes occasionnées par l'incendie sont évaluées à trois millions.

NOUVELLE ÉCOLE D'AGRICULTURE PRATIQUE. — Le *Bien public* nonce que le ministre de l'agriculture et du commerce a récemment idé qu'une école d'agriculture pratique serait annexée à l'asile agrie de Montbellet, avec le concours de l'Etatat. Cette école est destinée mer d'habiles fermiers, d'intelligents métayers, de bons valets de me, en un mot, des agents éclairés, propres à hâter les progrès de griculture locale. Vingt quatre bourses sont fondées par le gouvernement. Chaque bourse est de 225 fr. Sur ces 225 fr., 150 fr. sont affectés nourriture, au logement et à l'éducation de l'elève, dont le travail, ailleurs, devra compenser l'excédant de dépense qu'il occasionnera; 75 autres francs formeront une masse qui sera distribuée annuellement et intégralement à ceux des élèves qui se seront particulièrement tingués par leur intelligence, leur travail et leur bonne conduite. De le sorte qu'il arrivera que les jeunes gens qui seront admis dans cette ole, pourront recevoir, outre les avantages inhérents à cette position, encouragement pécuniaire, qui sera souvent égal et parfois supérieur celui qu'ils trouveraient ailleurs. On ne saurait trop encourager la création de semblables établissements.

NOUVEL INSTRUMENT MÉTÉOROLOGIQUE. — La *Charente Inférieure* nonce qu'une découverte importante vient d'être faite dans l'intérêt s navigateurs, par M. Boumière. M. Boumière, dans sa longue carrière marin, dit ce journal, a compris combien il serait avantageux pour les vigateurs, d'avoir un instrument qui indiquât à l'avance la direction s vents, comme le baromètre indique les variations de l'atmosphère. l'est mis à l'œuvre et il a résolu le problème, ainsi que le démontrent une manière certaine les expériences recueillies depuis deux années, a donné à son instrument le nom de Ventilomètre. Au moyen de cet strument, douze heures à l'avance, on sait par des indications présises de quel point les vents souffleront et quelle en sera la violence. n conçoit de quel prix est le ventilomètre quand, à la mer, on peut

MORT SUBITE. — On nous écrit de Dieu-le-Fit : « Hier se célébrait la fête annuelle des pompiers de Dieu-le-Fit, elle avait attiré toute la population des villages voisins, et tout promettait à cette fête, célèbre dans le pays par l'accueil qu'y reçoivent les étrangers et l'union touchante de cette compagnie, une fin brillante. Un cruel incident est venu comprimer la joie publique, un pompier est mort foudroyé par une attaque d'apoplexie au moment où il portait son verre à ses lèvres. Aujourd'hui, toute la compagnie, musique en tête, assiste à ses obsèques. »

UN QUIPROQUO. — Dernièrement, dans une petite commune voisine de Lubersac, dit un journal de Limoges, un jeune couple de paysans était déjà à genoux devant l'autel de l'hyménée, et le pasteur de la paroisse avait même prononcé le doux et moelleux *et ego vos conjungo*, quand arriva le moment de bénir les espèces et les bijoux qui, dans la campagne comme partout, sont d'une rigueur absolue. Le jeune époux qui, dit-on, ne passe pas dans le pays pour avoir beaucoup d'esprit, avait déjà déposé dans le plateau d'usage les pièces de monnaie, et il n'avait plus qu'à y placer également l'anneau et la bague, qui sont aussi de la plus stricte rigueur en pareille occurence. Cela fait, M. le curé, le livre des prières d'une main et l'aspersoir de l'autre, allait donner la seconde bénédiction sur l'or et sur l'argent matrimonial, quand il s'aperçut que la bague offerte n'était pas couchée dans le plat des offrandes, mais qu'au contraire elle était restée debout, solidement fixée sur la pierre plate qui en formait le chaton. Le curé, craignant sans doute qu'il n'y eût quelque espèce de sortilége campagnard, ou bien qu'il n'existât quelque préjugé dans la tête du jeune paysan, au sujet de son union, s'adressa à lui; il lui dit à demi-voix, et même en patois : *Couéjas-lô! couéjas-lô!* Notre paysan, ayant cru que son pasteur lui ordonnait de coucher sa jeune épouse, s'avisa de la saisir à bras-le-corps, et la poussant un peu vivement sur la marche de la balustrade, où ils étaient à genoux, la renversa tout aussitôt sur le carreau, en présence de toute l'assemblée. On peut juger facilement de l'hilarité générale qui suivit cette scène. Tout ne s'est pas borné là ; depuis ce jour, tous les gamins de la contrée ont poursuivi les mariés de leur éternel *couéjas lô! couéjas-lô!* au point que la jeune femme a quitté son nigaud de mari et le pays pour se soustraire à toutes ces railleries.

ERRATUM. — MM. J. B. et J. D., les auteurs des Analogies contrastées du Dahlia et de la Rose, nous écrivent qu'ils ont comparé la tractée écailleuse qui accompagne les pétales du dahlia à l'*aridité*, au *vide* qui est le fond des splendeurs, et non à l'*avidité* comme le leur ont fait dire nos imprimeurs, les mêmes, supposent-ils, qui pour célébrer la *capacité* d'un fonctionnaire, vantèrent sa *rapacité*.

Affaire des Charpentiers[1].

TRIBUNAL DE POLICE CORRECTIONNELLE.
Audience du 23 août 1845. — Présidence de M. Salmon.

La 7me chambre est plus que jamais trop étroite pour contenir la foule impatiente qui assiégeait les portes du tribunal, avant l'ouverture de la salle. Toutes les places sont disputées pied à pied. L'étroite enceinte qui se trouve derrière les magistrats est également envahie. L'aspect de l'auditoire si singulièrement pressé est des plus imposants. Comme hier et plus qu'hier les corridors sont encombrés.

M. l'avocat du roi. — Messieurs, vous connaissez aujourd'hui la profonde perturbation jetée par l'abandon de tous les chantiers de charpente, dans tous les corps d'état, et particulièrement dans l'industrie de la construction qui a à Paris une si grande importance, qui occupe tant de monde et absorbé tant de capitaux. Vous avez pu apprécier l'énorme préjudice qu'une suspension de travaux, commencée le 9 juin et qui dure encore, a causé à l'ouvrier, au maître, au propriétaire. Vous avez pu juger le système d'oppression et de violence qui s'est étendu de la part des perturbateurs sur ceux des ouvriers que leur intimidation n'avait pu écarter de leur devoir, qui ont voulu travailler moyennant un salaire débattu d'ailleurs sans contrainte et accepté librement. Le mauvais exemple a gagné d'autres industries et s'est communiqué à d'autres points de la France; beaucoup d'ouvriers, beaucoup de maîtres ont fléchi sous le joug malgré eux et l'ont subi ; sous le sentiment de contrainte, de pusillanimité pour les uns, pour les autres sous l'appréhension souvent imminente d'une ruine certaine, ils ont cédé. Ici même, et sous la protection de votre justice, plusieurs, vous le savez, ont voulu retenir leur plainte, ont voulu faire des confidences plutôt que des dépositions à la justice.

Douteraient-ils de la puissance de la loi, de la fermeté des magistrats? Qu'ils se rassurent ; le délit est grave, et s'il est prouvé pour le juge comme il l'est pour nous, il recevra, qu'ils n'en doutent pas, une énergique répression.

Dans cette enceinte, la vérité s'est fait jour toute entière, les faits ne s'y sont pas présentés sous l'une de leur face seulement; ils se sont montrés, nous espérons vous en convaincre, sous un jour qui, légalement, les aggrave, qui, moralement, les laisse sans excuse.

Le tribunal, malgré la clarté qui a réfléchi sur le débat, voudra bien nous accorder sa patience, nous en avons besoin ; nous tenons dans ce jour à lui en faire connaître toutes les circonstances, car la défense difficile, selon nous, même pour celui qui en est chargé sur les faits imputés aux prévenus, se tournera sans doute contre les maîtres qu'on a cherchés à présenter comme les provocateurs du délit. Qu'ils ne s'en effraient pas, c'est le lot ordinaire de ceux qui demandent la répression à la justice des exigences mal fondées auxquelles on aurait voulu les faire céder par la menace et la violence. Ils sont donc des coalisés, comme on le dit, ceux-ci qu'une justice à balances fausses protégerait, couvrirait de son appui. Nous devons vous en faire connaître la conduite ferme, toujours modérée, toujours sage ; car, messieurs, ce n'est pas dans vos esprits seulement que nous avons à fixer nos convictions, mais c'est aussi dans l'esprit de tous ceux qui ont joué un rôle dans cette regrettable coalition ; heureux si, en achevant de donner le sentiment de leur force pour résister à des exigences qui se manifestent sous des formes qui attaquent gravement le principe de liberté, la protection de toutes les industries et le respect dû à la loi, nous étions affranchis, pour l'avenir, de la nécessité de recourir de nouveau à votre justice pour en obtenir la répression des graves délits que vous avez à juger.

Le délit est celui de la coalition, et d'abord la coalition existe-t-elle? Commençons par la définir, non pas d'après nos propres impressions, car, sur ce point, il pourrait s'élever quelques contestations de la part de la défense. Prenons la loi, faisons la connaître, non seulement à ceux qui ont pour devoir de l'étudier, mais aussi à ceux qui, comme tous les citoyens, devraient la connaître, et qui, cependant, l'ont si manifestement violée.

M. le procureur du roi cite ici les art. 415 et 416 du Code pénal.

Voilà la co[illegible] voilà les définitions, voilà les peines qui y sont atta-

[illegible] journée fixe de 4 fr. par jour.

Malheureusement, les registres de la chambre syndicale de 1833 sont égarés, et nul ne pourrait supposer que cette disparition provînt d'autre chose que d'un hasard, car s'il en était autrement, plus d'un maître charpentier, on a quelque droit de le croire, aurait dénoncé leurs confrères. Mais il est très probable que ces registres portaient que l'arrangement de 1833 n'était que facultatif. Et existât-il, il serait immoral et ne pourrait jamais être invoqué devant la justice. On peut donc dire que cette convention absolue, interdisant le marchandage, n'a jamais été admise.

Aussi, en 1836, plusieurs compagnons qui ne s'étaient pas cru obligés de respecter un engagement illusoir, travaillèrent-ils comme ils l'entendaient. Il est juste d'ajouter qu'ils furent battus; mais ces précédents, loin de disculper les prévenus de 1845, prouvent qu'ils n'ignorent ni l'iniquité ni l'absurdité de leurs prétentions.

M. l'avocat du roi constate aussi que les compagnons appartenant, les uns à la société du Renard, les autres à celle de la Liberté, vivaient en 1836, dans une hostilité flagrante. Des rixes fréquentes surgissaient entre eux, la plus grande brutalité présidait à leurs luttes. Depuis, ils se sont réconciliés ; en 1836, le mot d'ordre était celui de guerre ; aujourd'hui, ils ne parlent que de fraternité. D'où provient cette contradiction? De l'armistice conclu entre les deux armées de charpentiers pour tyranniser les maîtres. Déjà, la signature des principaux inculpés, qui comparaissent aujourd'hui devant la cour, figuraient en 1836 sur des circulaires ayant pour objet d'intimider les entrepreneurs qui ne voulaient pas accéder aux prétentions des compagnons. Il résulte clairement des incidents de 1833, de 1836, aussi bien que des débats de 1845, que ce sont non pas les ouvriers, mais les maîtres qui subissent l'oppression.

On lit dans une circulaire des ouvriers, que le maître qui se contenterait d'un profit de deux journées de compagnons nous jette la première pierre. Mais ces paroles sont iniques, pertubatrices. Quoi! vous menacez les maîtres, vous les enviez... Ne leur faites-vous point une existence intolérable? Votre sort n'est-il pas préférable au leur? La loi ne vous donne-t-elle pas, en mille occasions, une situation privilégiée? Son sort, au contraire, n'est-il pas toujours douteux, sa position chancelante, menacé qu'il est, et sans cesse, par vos prétentions coalisées? Et que vous ne soyez pas maîtres tout de suite! Quel mal y a-t-il à cela? Quelle injustice reprocherez-vous de ce chef à la société? Ne doit-on pas gagner tous ses grades par le travail? Certes, il peut être agréable, légitime de désirer le patronage, de le préférer au prolétariat, mais à chacun selon ses œuvres. Gagnez la maîtrise et vous l'exercerez à votre tour, car la loi donne les mêmes droits à tous les Français.

Comment veut-on que le tribunal sanctionne la dureté, la cruauté avec laquelle les prévenus prétendent imposer leurs exigences? Quoi! si un ouvrier, père de famille, a besoin de travailler en temps de grève, vous, compagnons de devoir, vous l'empêcherez de travailler! Parce qu'il ne pourrait momentanément trouver à gagner par jour que 2 fr., 3 f., 4 f. même, vous le condamnerez au vagabondage, à la misère, plutôt que de lui permettre d'utiliser ses forces et de gagner du pain pour ses enfants?

Mais jamais coalition ne se sera manifestée avec une pareille impudence, avec une aussi incroyable audace. Aussi la flétrirez-vous de toutes les forces de votre pouvoir. Plus encore: des commissaires, des espions étaient nommés par l'assemblée des charpentiers, pour surveiller les malheureux ouvriers qui travaillaient mystérieusement, et ils dénonçaient tout de suite les délinquants au suprême aréopage! Et le suprême aréopage, ce nouvel office d'inquisition, consignait sur les registres les compagnons protestants pour les interdire ensuite des chantiers à la fin de la grève.

La coalition ne peut plus faire de doute dans vos esprits. Beaucoup s'y sont soumis comme contraints et forcés, un plus grand nombre parce qu'ils voulaient être coalisés, parce que sciemment ils voulaient commettre le délit ; et il s'est produit au débat certaines choses qui vraiment nous montrent que ces proscriptions sont portées jusqu'aux dernières limites de l'intolérance, du ridicule même.

M. l'avocat du roi cite le fait de Chapelle employé dans l'administration du gaz et celui du compagnon remplaçant Pouillet.

M. l'avocat du roi abordant un autre point de la cause, avoue que les entrepreneurs se sont, non pas coalisés, mais entendus de leur côté ; mais, cette entente est parfaitement légale ; elle est purement défensive. Les maîtres, par exemple, n'ont eu en aucune manière la prétention de faire baisser les salaires, ils résistent seulement contre l'oppression que les compagnons du devoir exercent sur eux. Mais cette situation était mal appréciée dans le public. L'opinion était faussée parce que les journaux, et celui-là même qui s'attachait le plus spécialement à tenir les lecteurs au courant de la situation, dissimulaient ou ignoraient les faits qui constate la coalition.

Après avoir justifié la conduite suivie par les maîtres, M. l'avocat du roi s'attache à disculper la justice des reproches de provocation et même de brutalité que lui ont adressées quelques journaux.

Voilà le rôle des entrepreneurs, vous avez vu celui des ouvriers; où est la bonne foi? où est l'oppression, où sont les exigences, les violences? Evidemment la modération est chez les maîtres ; la violence, les exigences illégales du côté des ouvriers. De délit, il ne pouvait pas y en avoir chez les maîtres, nous avons tenu à les justifier moralement à vos yeux, et nous espérons être arrivé au but que nous nous étions proposés.

Voilà la conduite des maîtres à l'égard des ouvriers; voyons maintenant quelle a été celle de la justice, de cette justice qu'on a osé qualifier de provocatrice, dont on a dit qu'elle était brutale jusqu'à la démence; c'est ce qui a été imprimé. C'est le 9 juin que la grève a commencé. A quelle époque le premier acte de répression a-t-il était fait? Le 27 juin ; et c'est le 16 juillet seulement, après six semaines de grève, que ces premières arrestations de la justice ont eu lieu. Ce seul fait prouve que les attaques contre la justice sont des calomnies.

Ici M. l'avocat du roi passe à l'examen des charges qui pèsent sur chacun des accusés, et il termine ainsi son argumentation sur Vincent :

Voici un dernier fait. Nous produisons ici une lettre : elle n'a pas été communiquée au défenseur; nous ne l'avons retiré du dossier dans lequel elle était comprise qu'aujourd'hui ; mais nous sommes tous disposés à la soumettre aux défenseurs, et nous avons chargé un d'entre eux d'en faire part à ses collègues.

Voici la lettre écrite à Vincent, que nous disons être le moteur de cette coalition ; sur l'adresse on trouve :

« Monsieur ....., marchand de vin, pour remettre à M. Vincent ; et, en « son absence, à tout autre compagnon charpentier :

» Mon cher M. Vincent,

» Je pense qu'il serait bon d'envoyer notre numéro de ce jour à l'adresse d'un certain nombre de Mères de charpentiers, dans quelques villes de France. Nous sommes disposés à faire cet envoi à nos frais à une cinquantaine d'exemplaires. Pouvez-vous me faire dire quels sont les endroits où ces numéros vous paraîtraient les mieux placés. J'ai l'intention d'en envoyer une quinzaine à plusieurs charpentiers, car je veux que ces messieurs sachent ce que nous faisons pour vous.... »

Cette lettre est signée *Julien Blanc*. En marge nous trouvons : ***La Démocratie pacifique, journal quotidien politique et littéraire.*** Vous savez que ce journal s'est occupé de la coalition, qu'il avait presque toujours un article sur cette coalition. Nous ne savons pas quelle est la situation de M. Julien Blanc dans ce journal : s'il en est le directeur, le rédacteur principal ; mais nous le voyons s'adresser à Vincent, et dans quels termes!

(1) Vo[illegible] 12 juin au 23 août.

des sévérités de la loi, contre les moteurs de la coalition que vous connaissez aujourd'hui et de la simple application de la loi contre les simples coalisés.

Nous estimons donc qu'il y a lieu de faire à tous les inculpés avec les distinctions portées dans la loi elle-même l'application des dispositions des articles 415 et 416 du Code pénal, en ce qui concerne Dubois dans le cas où une condamnation serait prononcée contre lui, l'application des dispositions de l'art. 58.

L'audience reste suspendue pendant un quart d'heure.

A la reprise de l'audience Me Berryer prend la parole.

Me Berryer. — Avant de discuter les faits imputés à chacun des prévenus en particulier, les faits spéciaux incriminés par la loi tels qu'ils sont qualifiés, M. l'avocat du roi est entré dans des considérations générales sur cette affaire, et il a combattu avec énergie un système de contrainte exercé par les ouvriers sur leur camarade, un système de violence, de menace, pour arracher la liberté du travail à ceux qui prétendaient travailler. Certes je ne me propose pas de venir réfuter sous ce point de vue les considérations du ministère public, ni moi, ni aucun de mes confrères nous ne nous proposons de justifier un système qui tendrait à violenter ainsi la plus précieuse, la plus inviolable de toutes les libertés, la liberté du travail pour l'homme.

Il a dans une seconde partie développé des motifs, des considérations pour expliquer, justifier la conduite des entrepreneurs de charpente à Paris, dans ce qu'ils appellent leur chambre syndicale. Au procès, nous examinerons si cette chambre existe et quelle est la conséquence de son existence. L'intention d'inculper, d'attaquer d'une manière quelconque MM. les entrepreneurs n'est certainement pas dans notre pensée.

D'autre part, M. l'avocat du roi a cru qu'il lui était nécessaire de justifier aussi, c'est l'expression dont il s'est servi, les actes judiciaires, les œuvres de la justice elle-même. Pas davantage, je n'ai pas l'intention d'incriminer les actes émanés des magistrats. Nous attendons la décision de la justice, nous attendons sa décision bien impartiale, nous l'attendons avec confiance après les explications graves, sérieuses, sincères, loyales que je vais produire devant elles, explications produites par les sentiments d'un homme de bien, d'un bon citoyen, d'un homme qui a horreur de tout ce qui peut introduire dans la société des désordres, des perturbations, des atteintes au droit de tous, un homme qui a en horreur l'injustice et qui ne fait des efforts que pour éviter qu'il n'en soit commis une bien grande.

Je me bornerai donc à l'examen des questions du procès, procès qui, au point de vue le plus général, se réduit à ceci : accusation dirigée contre les ouvriers charpentiers pour s'être concertés, s'être mis d'accord, avoir pris en commun une résolution de s'abstenir du travail jusqu'à ce qu'ils aient obtenu un salaire suffisant, c'est-à-dire une augmentation de 10 cent. par heure, de ces travaux pénibles, périlleux qui appartiennent à leur profession, accusation assurément qui retentit étrangement aujourd'hui dans cette ville, lorsque tous les esprits sont préoccupés d'associations, d'intelligences, je pourrais dire de coalitions formées dans d'autres sphères de la société, et qui tendent non pas à assurer ce prix de travail de 10 cent. par heure d'augmentation, mais d'un bénéfice énorme pour des opérations de centaines de millions dans lesquels l'Etat, le public et nous tous, nous sommes intéressés : accusation qui retentit étrangement lorsqu'on veut faire considérer comme criminelle la demande, la réclamation des ouvriers charpentiers de Paris, au moment où, dans cette ville, où il n'existait que 116 entrepreneurs de charpente en 1833, où il y en a encore 300 aujourd'hui, en comptant toutes les adjonctions d'entrepreneurs et toutes les nouvelles patentes qui ont été prises depuis quelques mois, que dans cette ville où il y a moins de 300 maîtres charpentiers, 220 et plus ont aujourd'hui accepté ces conditions, accédé à ces demandes faites par les ouvriers qu'on veut regarder et faire considérer comme injustes sans cause légitime, comme vexatoires, comme attentatoires à la liberté de la profession des entrepreneurs.

Bien encore que la question ainsi placée et dans de telles soit assurément une de celles qui touchent à nos plus grands intérêts, qu'elle se lie étroitement à l'un des plus difficiles et des plus grands problèmes des temps modernes, je veux parler de l'organisation du travail, je ne me livrerai à aucune théorie d'économie politique, c'est au point de vue de la législation existante, c'est au point de vue des principes du droit tel qu'il est établi aujourd'hui dans notre pays que j'entends produire la défense dont je suis chargé. Et d'abord je dirai que le principe auquel aboutit le système d'accusation et contre lequel je sens un besoin naturel, intime, invincible, de lutter sans cesse en toute rencontre et en toute occasion, que cette maxime en quelque sorte établie est une maxime égoïste, maxime anti-sociale : chacun chez soi, chacun pour soi. L'union est le premier besoin des hommes, le droit le plus légitime de ceux qui ont une position commune, un intérêt commun un besoin commun de s'entendre et de se concerter ensemble, s'ils emploient des voies et moyens légitimes. Oui, c'est là le devoir de tout homme, le droit de l'intelligence, le droit de s'accorder par le moyen d'action légitime qui peuvent appartenir à chaque individu dans une position où les intérêts sont les mêmes ; ce droit est sacré, ce droit est inviolable ; ce droit il est respecté par les lois qui nous régissent, je ne ferai pas à nos lois l'injure de dire qu'elles lui sont contraires.

En ce qui concerne particulièrement dans notre droit les communautés, les corps de métiers, les corps d'ouvriers, la législation qui a pris naissance à la grande révolution de 1789, a subi et doit par conséquent subir dans son application journalière d'immenses modifications.

Lorsque furent proclamés les principes de l'assemblée constituante, lorsque le système d'organisation politique du pays qui appelait à faire partie de ce qu'on appelle aujourd'hui pays légal, c'est-à-dire à une participation dans l'exercice des droits publics, et par cet exercice un moyen de protéger, de défendre les intérêts de chacun, concurremment avec les intérêts de tous, sous les principes, dis-je, de cette législation politique, a été rendu le décret du 17 juin 1791.

Que faisait ce décret à l'égard des métiers des communautés et des ouvriers par son art. 1er et en vertu même de la constitution ? Il dispose ainsi qu'il suit :

« L'anéantissement de toutes les espèces de corporations des ouvriers de même état et profession étant une des bases fondamentales de la constitution française, il est défendu de les rétablir de fait sous quelque prétexte et sous quelque forme que ce soit. »

En effet, le bon roi Louis XVI avait, en 1776, aboli les jurandes et les maîtrises, mais, après son édit, il constitua dans une forme nouvelle, pour assurer une représentation, un moyen de défense régulier, et, pour cet exercice du droit d'intelligence en commun, qui est, comme il le dit admirablement dans les motifs de son édit, le droit le plus précieux de l'homme; pour, dis-je, servir ce grand intérêt, le roi, dans son édit du mois d'août 1776, établit quarante-quatre communautés de métiers dont les charpentiers formaient la dixième communauté. Tout cela a été aboli en 1791, et, je le répète, par l'application du principe politique que la destruction et l'anéantissement de toute corporation d'ouvriers de même état et profession était une des bases fondamentales de la constitution.

Mais que portait l'art. 2 du décret ? Art. 2 : « Les citoyens de même état et profession, les entrepreneurs, les ouvriers, les compagnons d'un art quelconque ne pourront, lorsqu'ils se trouveront ensemble, se nommer ni président, ni secrétaire, ni tenir des registres, prendre des arrêtés ou délibérations, former des règlements sur leurs prétendus intérêts communs. »

Je comprends cet ordre d'idées, je comprends surtout dans le système de cette organisation réduits à ne faire que des réclamations individuelles, et vis-à-vis de qui je vous le demande ? Non pas vis-à-vis de chaque entrepreneur en particulier, mais vis-à-vis d'un corps constitué, d'une association ayant ses régistres, son président, son bureau, prenant des arrêtés et obligeant tous ses membres à l'exécution de ces arrêtés, ayant un président constitué dans les termes que voici : Le président sera chargé de suivre l'exécution de tous les actes, délibérations et arrêtés de toutes les assemblées ; il communiquera avec l'autorité, il révisera sur l'avis du conseil le compte des réserves ; il s'occupera de la correspondance, il agira en son nom propre comme administrateur mais sans pouvoir toutefois s'écarter des décisions du conseil.

Ainsi, voyez l'inégalité des positions dans lesquelles se trouvent, par suite du système du décret de 1791, les ouvriers charpentiers de Paris, réduits à leur individualité, ainsi qu'on veut la leur imposer, quand ils ont besoin de s'entendre, de défendre les intérêts les plus légitimes, et non pas avec un seul homme, mais en face d'une corporation où l'on délibère, où l'on prend des décisions à la majorité, décisions qu'un président doit exécuter sans pouvoir s'en écarter.

Je sais bien qu'il y a un acte de la chambre syndicale qui a été inséré dans les journaux du 9 août courant. Au moment où ce procès allait venir à l'audience, au moment où il était impossible que cette grande et injuste inégalité de situation entre les entrepreneurs et les compagnons ouvriers charpentiers ne fût pas mise au jour, les entrepreneurs ont pris un arrêté pour sortir de cette fausse situation, et l'ont fait publier par les journaux. J'y lis :

« Considérant que, d'après la situation de la chambre syndicale, elle a pour unique but d'apporter à l'art de la charpente toutes les améliorations possibles, et de régler les rapports des entrepreneurs avec les ouvriers, etc. »

Il est trop évident que c'est pour le jour du procès, pour ce débat actuel qu'il a été donné le conseil peut-être sage, mais assurément tardif aux entrepreneurs de charpente, de prendre dans leur association la délibération et la décision de la chambre syndicale par laquelle telle chambre déclare qu'elle entend et qu'elle doit rester étrangère aux questions de salaire.

Depuis longues années, en 1822, 1831, 1836, [illegible] mais en 1833 certainement, en 1845 incontestablement, il y a eu un bon nombre de séances dont je vous rendrai compte et dans lesquelles la chambre syndicale, c'est-à-dire le corps, la corporation discute avec les ouvriers la question de salaire, la discute pied à pied, jour par jour ; le registre indique que des propositions sont échangées ; c'est donc injustement qu'aujourd'hui on viendrait dire : Les ouvriers ne se sont pas trouvés dans cette position difficile d'avoir à défendre un intérêt commun avec un corps constitué et étant réduits à leur individualité, car la chambre syndicale, c'est l'association des charpentiers; la chambre syndicale, c'est l'organe, l'agent obligé, l'agent exécutant les décisions de la communauté prises à la majorité, c'est l'agent de l'intérêt commun des charpentiers vis à vis duquel les ouvriers sont obligés d'entrer en discussion. Maintenant je n'attaque pas la chambre dans ce qu'elle a fait, quant à ses intérêts, mais je trouve là le moyen d'expliquer la conduite des ouvriers charpentiers, de montrer qu'ils ont agi légitimement en prenant en commun ce qu'on n'a pas prouvé et ce qui est nécessairement, en prenant en commun et d'accord la résolution de cesser leurs travaux. Ils ont dû le faire en présence de cette position.

Il est nécessaire de relever les actes antérieurs. J'avais été profondément affligé, affligé est le mot propre, de voir un homme qui porte le titre de président de la chambre apporter autant de résistance à nous produire les régistres de la chambre.

J'avoue que je ne comprenais pas comment, dans une corporation, dans un bureau, dans un syndical, quant une question est agitée depuis bien des mois, quand elle est agitée aussi chaleureusement, le président ignorait l'existence des registres qui se rapportent à une époque où des actes solennels ont été passés entre les entrepreneurs de charpente et les ouvriers de Paris ; j'insistais donc beaucoup pour la production des registres immédiatement. Je vais rendre compte au tribunal de ce que je viens de lire depuis quelques minutes, que ces registres m'ont été communiqués, et d'abord je trouve qu'en 1833 il a été fait une convention dont les termes ne sont pas reproduits tout entiers dans les imprimés qu'on vous avait d'abord communiqués, et je trouve au procès-verbal des engagements qui expliqueraient, et au delà, ce qu'on appelle aujourd'hui de la part des ouvriers un exigence injuste, une exigence intolérable.

J'aurai plus tard l'occasion d'expliquer pourquoi la convention à intervenir entre les entrepreneurs et les ouvriers devait être obligatoire pour dix ans. Nous verrons comment, dans les circonstances récentes, on n'a pas compris ce que c'était que cet engagement de dix ans des conventions qui allaient être passées, et comment il pouvait être très sérieux et très réel. Qu'est-ce que je lis dans le registre ?

« Délibérations de la chambre en 1833... sur les heures du soir, sur l'augmentation de salaire de 10 c. par heure.

Ainsi vous voyez que cette idée d'un engagement de 10 ans, idée qu'on a trouvée si étrange et que M. Saint-Salvi qualifiait d'injurieuse pour le corps des entrepreneurs, disait qu'on devait y résister de toutes ses forces et regarder comme coalisés ceux qui signeraient un pareil engagement ; vous voyez, dis-je, que cette idée a été adoptée et que le registre de 1833 de la chambre syndicale constate qu'un pareil engagement avait été pris entre les entrepreneurs et les ouvriers.

Telle est la première disposition que je remarque dans le registre de 1833.

Je vois ensuite que les conditions sont échangées avec les ouvriers, que dans les séances des 25 et 26 septembre tous étant d'accord la convention est conclue par un engagement sacré et de la manière la plus solennelle. Un accord mutuel des ouvriers des deux rives de la Seine étant fait, après diverses observations de la part de quelques membres de la commission, l'un d'eux demandant quelle serait leur garantie qu'on reprendrait les travaux, un des ouvriers se lève et déclare par serment au nom du faubourg Saint-Germain que la grève est levée. Un autre aussitôt prend la parole et de la même manière il déclare que la grève est levée au nom du faubourg Saint-Martin.

Ce sont des faits consacrés, des faits consommés, des faits dûment constatés par le registre de 1833 dont la production ne m'était pas inutile.

M. l'avocat du roi a prétendu que l'accord des charpentiers des deux rives de la Seine n'avait jamais existé avant 1845, et que cet accord, dans les circonstances actuelles, prouverait à lui seul le délit de coalition ; mais comme on le voit, les deux fractions avait fraternisé dès 1833. — Me Berryer établit ce fait par une circulaire dont il donne lecture au tribunal.

Par quelle bizarrerie accuse-t-on les compagnons de s'être coalisés, c'est-à-dire de s'être concertés, quand cette coalition, quand ce concert ont été provoqués par les maîtres eux-mêmes, qui, les premiers, ont invité les ouvriers à entrer en relation avec eux, et si vous poursuivez si scrupuleusement le délit de coalition, pourquoi les maîtres charpentiers ne sont-ils pas assis sur les bancs des accusés...

Mais non, nous ne demandons pas qu'on sévisse contre les maîtres ; nous en appelons seulement de l'iniquité présente ; nous en appelons de cette monstrueuse contradiction qui nous montre des ouvriers poursuivis pour un prétendu délit de coalition lorsque des entrepreneurs placés dans les mêmes ...

juste, et loin de moi la pensée de défendre des hommes qui auraient commis des actes de violences, qui auraient exercé sur leurs semblables une contrainte criminelle. S'il y a ici de ces hommes-là, je les abandonne à toute la vindicte de la justice.

Mais il est bien établi, au contraire, qu'aucun des faits qu'on a invoqués contre les prévenus n'a le caractère de la coalition. Si des actes de violence ont été constatés, ils sont purement individuels et doivent être appréciés et jugés comme tels. Ne s'en est-il pas produit de semblable du côté des entrepreneurs ? M. Cuvillier ne vous a-t-il pas dit qu'on avait, dans l'assemblée générale des maîtres, voulu le jeter par la fenêtre, parce qu'il avait proposé aux entrepreneurs de transiger avec les ouvriers ? Un autre entrepreneur n'a-t-il pas avoué qu'on l'avait maltraité parce qu'il a adhéré au tarif ? Eh bien ! du côté des ouvriers, put-on constater quelques faits de ce genre, qu'on ne serait pas en droit d'en induire qu'il y a eu coalition ; pas plus qu'on ne serait fondé à accuser la chambre syndicale du même délit, parce que plusieurs de ses membres ont manqué de modération. Jamais des conséquences aussi générales ne seront tirées fatalement d'incidents particuliers par un tribunal français. Jamais un tribunal français ne consignera de pareilles choses dans son jugement. (Sensation.)

A ce sujet, nous pouvons même constater une bien étrange chose. Dans une de ses circulaires, la chambre syndicale elle-même semble reprocher aux ouvriers de s'abstenir de toute violence pour mieux agir, dit-elle, contre les maîtres sans tomber sous le coup des lois. Oui, voilà le reproche que la chambre syndicale adresse aux ouvriers. N'est-il pas une justification éloquente et inattendue de l'accusation portée contre les prévenus !

On a fait grand bruit aussi de ces ouvriers, délégués par les ouvriers, pour aller surveiller leurs confrères dans les divers chantiers, et l'on a dit qu'ils allaient former des listes de proscription, et que plus tard ils auraient cruellement puni ceux qui travaillaient en dépit de l'interdiction... Cette accusation est une chimère. Ces commissaires enregistraient purement et simplement les noms des ouvriers qui avaient de l'ouvrage, afin que le corps fut dispensé de leur remettre les secours qu'on distribuait aux plus nécessiteux.

On s'est vivement récrié de l'augmentation de 10 centimes par heure réclamée par les compagnons. Et d'abord, avant d'examiner cette prétention des ouvriers, qu'il me soit permis de trouver étrange que M. l'avocat général ait fait remarquer la tenue, la toilette des prévenus à l'audience, pour se prévaloir contre eux de leur attitude si convenable!... Parce que ces hommes ont voulu comparaître devant votre justice dans la meilleure tenue possible M. l'avocat du roi a insinué que ces dehors indiquaient de l'aisance, et que par conséquent les compagnons charpentiers n'avaient pas besoin d'une augmentation de salaire. En vérité, un pareil argument est fâcheux....

Et quant à la prétention des 10 centimes par heure, vous la trouvez injuste, inconcevable, tyrannique !... Comment ! quand tout participe autour de vous au progrès qui, depuis dix ans, a pour ainsi dire transformé la société ; quand vous agrandissez tous les jours votre capital ; quand les rues étroites disparaissent pour faire place à des voies luxueuses et magnifiques ; quand la prospérité étend partout ses ailes ; quand une force mystérieuse double les facultés de tous, la fortune de tous, le bien-être du pays ; quand les subsistances augmentent ; quand l'embellissement continuel des maisons produit nécessairement l'augmentation des loyers ; quand l'ouvrier ne peut plus se loger à des prix minimes ; quand il est obligé de prendre sa part de ce mouvement général ; d'en profiter, mais aussi de le subir ; de payer ses habitations, ses aliments, ses vêtements plus chers, vous ne voulez pas qu'il trouve son salaire actuel insuffisant, et qu'il réclame... quoi !... une misérable augmentation de 10 centimes pour ses sueurs de chaque heure de travail ! (Profonde sensation.)

Et à côté de cela vous représentez-vous toutes les misères sociales... J'ai voté avec la chambre des députés un crédit pour l'émancipation des noirs. Mais, ne savez-vous pas que nos ouvriers blancs sont beaucoup moins heureux que les noirs dont on a réglé l'émancipation. Et, en vérité, je comprends qu'on ait parlé d'enrôler des prolétaires français pour les substituer aux noirs, puisque les assimiler à ces derniers, c'est leur donner une existence supérieure à celle qu'ils trouvent en France. (Mouvement.)

Cinq francs par jour ! Egalité de salaire pour tous ! Un traité de 10 ans seulement ! Tout cela vous a semblé injustifiable, tyrannique, effrayant... Mais il est des professions beaucoup plus lucratives !... Les tailleurs de pierre, par exemple, gagnent jusqu'à dix francs et même quinze francs par jour. Et quant à l'égalité des salaires, n'avez-vous pas entendu les explications si justes, si raisonnables, données à ce sujet par Vincent ? Si les uns sont plus adroits, plus intelligents, les autres sont plus robustes, plus exposés ; si les uns ont la science, les autres ont le danger. Ceux-ci, il est vrai, sont supérieurs, mais les travaux de choix leur sont réservés. A eux reviennent le soin de diriger le chantier, de faire les mortaises ; si la pluie tombe, si le soleil brûle, ils sont à couvert. Ceux-là sont moins habiles : mais regardez-les ! ils sont obligés de monter au sommet du bâtiment, de se charger de tous les labeurs périlleux, de risquer à tout moment leur vie. L'équilibre n'est-il pas parfait : les conditions ne sont-elles pas identiques ? Contesterez-vous à l'homme, toujours placé à deux pas de la mort, le droit de recevoir un salaire égal à celui que reçoit un ouvrier meilleur, il est vrai, mais dont l'existence est beaucoup moins compromise ?

Et d'ailleurs, vous vous êtes trompés en prétendant que Vincent avait parlé, dans une de ces circulaires, des travailleurs forts et faibles indistinctement ; il n'a réclamé le prix de 5 fr. que pour les ouvriers valides et reconnus capables avant tout. Quant aux jeunes gens, aux vieillards, il a été convenu que le système de gré à gré leur serait loyalement appliqué. En présence de tous ces faits, on peut donc assurer, répéter que les ouvriers agissaient légitimement en se réunissant pour réclamer une augmentation de salaire. On a dit que les charpentiers étaient mobiles, capricieux, fantasques, que rien ne garantissait aux entrepreneurs, qu'après avoir consenti à un traité, les compagnons l'observeraient scrupuleusement.

Mais le passé ne répond-il pas de leur loyauté pour l'avenir. Il est vrai, on a rappelé qu'en décembre 1840, lorsque les cendres de l'empereur revenaient à Paris, au lieu de ne réclamer, suivant les règlements de 1833, que deux journées de paie par nuit de travail, les compagnons avaient dérogé au traité et exigé trois journées au lieu de deux !... Mais oublie-t-on que la température était alors excessive; elle sévissait si cruellement alors que plusieurs charpentiers en ont été victimes, que les chevaux eux-mêmes tombaient morts de froid, et que les gardes nationaux ne pouvaient tenir leurs fusils... Quoi ! vous reprocheriez à ces ouvriers qui ont risqué leur vie en consentant à travailler par un temps semblable, d'avoir demandé une aussi minime compensation.

Vous vous étonnez encore que des ouvriers ne veuillent s'engager que pour dix ans ! Et dans dix ans, ajoutez-vous, ils déferont l'ancien traité et en solliciteront un nouveau. Eh bien, où est le mal ? Pourquoi pas, en effet ! Est-ce que dans dix ans d'immenses progrès ne seront pas accomplis !

Quand le génie de mon pays lui fait créer tant de prodiges, quand la vapeur s'apprête à sillonner la France en tous sens, quand les efforts de la mécanique se multiplient, quand l'âme de la patrie s'en va pour ainsi dire féconder toutes les branches du commerce, de la science et de l'industrie, en communiquant à toutes les veines sociales une circulation immense, quand de magnifiques monuments s'élèvent de toutes parts, vous ne voudriez pas que ces braves ouvriers, sans lesquelles toutes ces grandes choses dont vous jouissez ne se feraient point, recueillent à leur tour le fruit de leurs travaux,

pagnons du Devoir, dit les Passants, parce qu'ils sont célibataires, et que cet état leur permet de passer facilement d'une ville dans l'autre ; 2o les compagnons de la liberté ; 3o les hommes mariés, les Agrichons, dits les Anciens ; 4o Les Renards indépendants. Or, Me Berryer constate que Vincent et Dublé, ses clients appartiennent à la Société du Devoir, et que cette Société, loin d'avoir provoqué la grève, a primitivement résisté aux trois autres Sociétés, qui, les premiers, ont cru nécessaire de l'établir.

Vincent était reconnu le plus loyal, le plus probe de tous les ouvriers ; à ce titre, il avait été nommé secrétaire : il représentait donc plus spécialement ses camarades dans toutes les affaires concernant les intérêts de la généralité ; mais cette situation toute simple, toute honorable, ne prouve pas qu'il fut chef, meneur d'une coalition. On peut le croire d'ailleurs : comme M. de Saint-Salvi, il est le président de ses confrères ; et si l'on a cru M. de Saint-Salvi, malgré ses tergiversations, malgré ses incroyables oublis, pour ne pas dire plus, Vincent, déclarant qu'il n'était pas un chef de coalition, ne doit-il pas être cru ?

Vous lui avez reproché d'être violent... cruel ! vous avez dit le mot ; mais lisez la circulaire du 14 juin, vous vous assurerez d'abord que M. l'avocat du roi ne vous en a pas tout cité ; ensuite qu'il est impossible de tenir un langage plus digne, plus noble, plus modéré.

(M. Berryer donne ici lecture de cette circulaire dont le texte nous manque ; elle produit un grand effet sur l'auditoire.)

M. l'avocat du roi s'est fondé encore, pour prouver que Vincent était un des chefs, un des moteurs de la coalition, sur une lettre qui a été saisie au domicile de je ne sais plus qui.

M. l'avocat du roi. — Dans le chapeau de Vincent.

Me Berryer. — Et qui était arrivé le 16 juillet, le jour même de l'arrestation de Vincent. De quoi s'agit-il ? M. Julien Blanc, un des rédacteurs du journal la *Démocratie pacifique*, avait fait un article en faveur des réclamations des ouvriers, cet article il a cru qu'il était bon de le faire connaître, de le publier, de le propager. Je ne crois pas qu'il y ait un journaliste qui, ayant fait un article sur une question importante et intéressant plusieurs personnes, ne croit utile de faire mettre l'article qu'il a écrit sous les yeux de ces personnes. Un journaliste ayant donc fait un article a voulu qu'il fût distribué et il a écrit à Vincent afin de lui demander quelques renseignements sur la manière dont la distribution des exemplaires du numéro du journal concernant l'article, devait être faite entre les mères des charpentiers. Donc, suivant M. l'avocat du roi, Vincent est le chef de la coalition.

Mais à qui la lettre était-elle adressée ? A Vincent ou à tout autre compagnon charpentier? La lettre avait été envoyée à Vincent, parce que comme commis des compagnons son nom était plus connu que celui des autres, et on ne peut pas tirer de là la conséquence qu'il était chef. Vincent vous a dit : Je ne suis entré dans toutes ces affaires là que comme simple compagnon du devoir, et comme tous les autres compagnons du devoir j'ai, été appelé à des actes personnels, c'est dans une position qui est indépendante de l'accord des ouvriers, et personne ne m'a parlé à moi plutôt qu'à tout autre.

L'éloquent défenseur constate ensuite que les bons de pain et les permis de travail n'avaient pour objet que de faire reconnaître les ouvriers travaillant de ceux qui ne travaillaient point, afin que ces derniers seuls pussent prétendre aux secours. Vincent, auquel étaient toujours confiés les missions de prévoyance, avait dû être investi de celle-là ; mais elle n'avait pas d'autre portée.

Encore une fois, s'écrie l'honorable défenseur, je serais le premier à réclamer un châtiment sévère contre tout ouvrier qui aurait commis des violences ; mais de toutes les forces de mon âme et de ma conviction, je proteste que Vincent n'a exercé aucune contrainte et qu'il n'a rien fait qui ne fût complètement légitime.

Résumons donc la discussion dans laquelle j'ai abusé sans doute de votre attention, mais dans laquelle il m'était impossible de ne pas entrer, et dans laquelle j'avais à cœur de remplir mon devoir aussi consciencieusement que possible, parce que c'est une de ces occasions où je ne suis pas entraîné par une de ces passions de l'intérêt privé, mais où je me sens ému dans mon intelligence, éveillé dans mon âme par des intérêts publics. Je me suis attaché à la cause, je suis entré dans les détails d'une manière aussi complète qu'il m'a été possible. Maintenant, je vous demande de faire justice, de la faire bonne, de la faire exacte, de la faire scrupuleuse, en distinguant le fait principal, en ne l'incriminant pas, en face de cette société qui a ses représentants, qui a la possession des droits, en face de cette masse énorme d'intelligence actuelle que notre pays comprend. Comprenez toute la grandeur de votre mission ; ne comprenez pas qu'elle consiste dans la sévérité ; car, sentez-le bien, nous sommes deux cent mille électeurs. Quel est le reste de la population ? Laissez, laissez-la remplir l'exercice légitime et pacifique du droit le plus sacré pour les hommes, les droit d'employer les moyens calmes et pacifiques de faire entendre leurs réclamations. Distinguez le fait principal, le fait de la résolution consentie librement et volontairement, et sans contrainte, et acceptée par un corps tout entier ; ne l'incriminez pas quand vous ne punirez pas un corps constitué qui se réunit pour résister aux demandes des ouvriers ; ne punissez pas non plus les ouvriers qui se mettent d'accord pour réclamer pacifiquement leurs droits. Distinguez le fait principal ; s'il y a des faits particuliers de violence, de contrainte, punissez-les, je vous le demande au nom de tous, au nom des ouvriers avant tout ; le châtiment que vous infligerez à ceux que vous reconnaîtrez coupables d'avoir employé de tels moyens, ce sera justice, mais distinguez la question principale, celle que vous appliquerez aux compagnons du devoir comme compagnon du devoir, des situations particulières de ceux qui se sont livrés à des menaces, à des violences ; respectez la liberté des droits, cette liberté sacrée, cette liberté fondamentale, respectez la et soyez sûr que tous les hommes sages, que tous les hommes qui ont un intérêt à ce que la pensée de tous puisse être exprimée, vous approuveront toujours. Et en supposant que le contraire arrivât, permettez-moi pour dernière parole de vous dire comme je le lisais ce matin dans une conversation du vénérable Sully avec le grand Henri IV, il terminait la conversation par ces mots : « Tous tumultes, désordres et mutinations proviennent quelquefois de légitimes causes et plus souvent d'avoir mal que du désir d'en faire. »

Soyez sûr que si vous comprenez bien cette grande parole et que si vous appliquez les principes qui en découlent, vous ferez justice en acquittant les prévenus.

M. Berryer, visiblement ému, termine ici sa plaidoirie. Aussitôt qu'il se rassied, des bravos éclatent dans l'auditoire de tous les points de la salle. Ces applaudissements n'ont point été comprimés par M. le président.

M. l'avocat du roi prononce quelques mots après M. Berryer pour rétablir la question que l'honorable défenseur, dit-il, a si habilement confondue. Il lui paraît que les actes reprochés aux prévenus constituent bien le délit de coalition et qu'on a eu tort de prétendre que ces actes n'étaient que des faits particuliers, étrangers au fait général. Si les contraintes exercées par les compagnons inculpés pouvaient être admises, il y aurait un profond péril pour la société, et dans l'intérêt de l'ordre public, dans l'intérêt des institutions actuelles, pour maintenir l'équilibre existant entre les diverses catégories sociales, le tribunal doit donner un exemple. Il frappera sévèrement, rigoureusement cette atteinte audacieuse portée aux lois et aux choses par le chef des meneurs charpentiers et par ses complices.

M. le président. — La cause est remise à mercredi prochain, à l'ouverture de l'audience.

Me Berryer. — Je prie le tribunal de n'ajourner l'affaire qu'à lundi.

Après en avoir conféré avec les juges, M. le président remet la cause à lundi prochain.

Me Berryer est suivi par la foule jusque dans les corridors.

paraissent précieuses à recueillir. Ses conclusions appellent une application incomplète, il est vrai, mais déjà fort importante des idées de Fourier sur le rapprochement du travail industriel et du travail agricole ; il termine en proposant, avec de légères modifications, le ménage commun et la demeure unitaire qui sont les premières conditions de la société nouvelle.

Après un éloge un peu ardent peut-être des machines, le professeur ajoute : « En résumé, les machines ont aidé à l'émancipation des travailleurs. Les anciens aussi avaient des machines, c'étaient les esclaves. Les agents mécaniques ont remplacé ces moteurs animés. Aristote disait qu'il ne concevait pas une société sans esclaves, mais il ajoutait, comme une sorte de rêve impossible à réaliser : A moins que la navette et le ciseau marchent tout seuls. Eh bien ! ce rêve est réalisé aujourd'hui, et c'est pour cela que l'esclavage a disparu du monde civilisé. L'homme a dominé la matière, il n'a plus besoin de dominer l'homme : l'esclave peut être émancipé. L'homme travaillera-t-il comme une machine ou avec les machines? toute la question est là. »

Ces paroles pourraient faire craindre que le professeur ne se fasse illusion sur l'influence des agents mécaniques et qu'il ne tienne pas assez compte des perturbations qu'ils ont apportées dans l'ordre économique ; il n'en est rien. M. Wolowski ne dissimule nullement les funestes effets qu'amène d'ordinaire l'introduction des machines ; il range sous trois chefs principaux les tristes résultats qu'on peut leur attribuer.

« 1° S'il est certain que la découverte d'une nouvelle machine est un bienfait pour l'avenir, il n'est pas moins vrai que son avènement dans le monde occasionne de cruels déchirements. Il se fait parmi les travailleurs un déplacement considérable, ruineux pour les uns, meurtrier souvent pour les autres.

» 2° Les machines, en faisant naître les grandes manufactures qui exigent de grands capitaux, ont donné aux riches une prédominance incontestable qui deviendrait un danger, si l'association organisée ne venait établir un contrepoids.

» 3° Les machines et les manufactures dont elles ont provoqué la formation, ont aggloméré de grandes masses d'hommes continuellement soumis à un travail uniforme et elles ont ainsi entraîné un divorce complet entre le travail agricole et le travail industriel. »

Sur le premier chef, M. Wolowski réclame l'active intervention du Pouvoir. C'est au gouvernement de ménager les transitions avec sagesse et de donner du travail à tous ceux qui en manquent, à tous ceux que la machine nouvelle a déplacés. Nous avons déjà fait connaître les propositions que le professeur a faites à ce sujet. Sur le troisième chef, les idées qu'il a émises sont à peu près semblables à celles de M. Blanqui que nous avons fait connaître également (1). Les deux professeurs conseillent aux entrepreneurs d'industrie d'accorder à leurs ouvriers, outre le salaire, une part quelconque dans les bénéfices ; ils engagent les travailleurs à réunir leurs petits capitaux pour se mettre en état de lutter contre la puissance des grands capitalistes. Nous ne pouvons nous empêcher de reproduire sur ce sujet un passage intéressant d'une leçon de M. Wolowski :

« Les machines, nous l'avons dit, ont transformé l'industrie tout entière. Par cela même elles ont posé des problèmes tout nouveaux dont la solution est livrée aux recherches de notre époque. Cette solution n'est plus une énigme. Le mot magique est trouvé, le mot qui doit guérir le malaise de cet âge de transition et nous initier aux splendeurs de l'avenir. Ce mot, c'est l'association.

» Chaque fois que je songe à la situation actuelle de l'industrie, il me revient à la pensée une vieille légende que j'ai entendue raconter en Allemagne, et que le grand poète Gœthe a rajeunie dans sa célèbre ballade de l'*apprenti sorcier*.

» Il y avait, dit la légende, un pauvre ouvrier condamné à puiser sans cesse de l'eau à quelque distance de sa cabane. La fatigue était grande, le travail rebutant : le dégoût vint bientôt. Le malheureux, rentré chez lui, maudissait sa destinée. Un jour, dans son impatience, il brisa le bâton qui l'aidait à porter ses deux sceaux. O prodige ! voilà que les deux morceaux de bois grandissent, grossissent, se dressent sur des jambes, et, saisissant les seaux délaissés, courent à la rivière. Le pauvre ouvrier a deux esclaves muets, alertes, infatigables. D'abord tout va bien, et notre homme bénit la fortune qui lui permet enfin de goûter le repos. Mais les esclaves vont et reviennent sans cesse ; sans cesse ils rapportent de l'eau, les cuves débordent, la maison risque d'être inondée. L'ouvrier veut les arrêter, ils n'écoutent ni ses prières, ni sa colère, ni ses lamentations. Pour leur commander, pour les contenir, il faudrait prononcer un mot magique, et l'ouvrier ne le sait pas. Cependant l'eau monte toujours et finit par engloutir la cabane et son imprudent propriétaire.

» N'est-ce pas comme un emblème de l'industrie moderne. L'industrie moderne n'a-t-elle pas ses deux agents énergiques, infatigables, la liberté et les machines. Les machines et la liberté ne risqueraient-elles pas d'engloutir dans une ruine commune l'industrie et les travailleurs, si on les laissait absolument livrées à elles-mêmes, si on ne réglait point leur action, si on ne connaissait pas le mot magique qui doit les dominer. Encore une fois, ce mot est trouvé, c'est l'association. »

Passons au troisième grief articulé contre les machines.

« Les grandes manufactures ont appelé dans les villes des bras qu'occupait autrefois le travail des champs. Le divorce opéré par les machines entre l'agriculture et l'industrie exerce une influence fâcheuse sur la santé des ouvriers. Il faut songer maintenant à faire refluer cette population dans les campagnes. Il y a dans cette mesure un des plus puissants moyens d'amélioration physique et morale pour la classe des travailleurs. Le travail des manufactures, travail continue, uniforme, qui n'exige pas un grand déploiement de forces, mais une attention constante, assidue, les énerve et les tue avant l'âge : le travail agricole serait pour eux un exercice salutaire. Ce n'est pas le seul avantage qu'on retirerait de cette combinaison : la production nationale y est intéressée. Un fait certain, c'est que les bras manquent dans les campagnes, et cette masse

[illegible] dustrie dans les campagnes, et d'y faire suivre les ouvriers de la manufacture, se demande s'il convient d'adopter le système des maisons isolées ou de l'habitation commune.

« Les avantages de la demeure unitaire, dit-il, ont été fort bien résumés par M. [illegible], dans son rapport présenté à la commission [illegible] de Belgique. Voici quel est son plan, évidemment inspiré par ce qu'il y a de praticable dans les idées de Fourier : Il [illegible] dans chaque grande maison construite pour un certain nombre de familles une cuisine, une buanderie, une infirmerie commune ; des bains, une bibliothèque, des chauffoirs ou lieux de réunion pour les cours, pour la lecture ; une salle d'asile, une crèche, etc. Les vieillards seraient chargés des soins de l'infirmerie et de la surveillance des enfants.

» Ce plan a des avantages sérieux, mais les maisons isolées en ont d'autres qui, pour être plutôt d'ordre moral, n'en sont pas moins dignes de considération. La véritable solution ne serait-elle pas dans la combinaison des deux systèmes ? Ne pourrait-on pas réunir dans un seul édifice les divers établissements destinés aux relations générales et placer autour de l'édifice commun les habitations des ouvriers, isolées les unes des autres, mais toutes rapprochées du centre. Nous n'avons pas besoin de nous étendre sur l'utilité de cette combinaison qui offrirait aux travailleurs une vie à la fois économique et confortable.

» Il est de l'intérêt même des maîtres de travailler à la réalisation de ces importantes réformes. Les faits prouvent que tous les entrepreneurs qui se sont occupés sérieusement d'améliorer le sort de leurs ouvriers ont toujours été récompensés de leurs efforts généreux. Ainsi les manufacturiers anglais qui se sont distingués sous ce rapport n'ont vu aucun de leurs ouvriers entrer dans les coalitions si fréquentes et si générales en Angleterre, et un fait notoire dans notre pays, c'est la prospérité commerciale des maisons de MM. Gros-Humann à Wegerling, Schlumberger-Burchardt à Guebervriller, et Hartmann à Munster, qui toutes se font remarquer par les améliorations qu'elles ont introduites dans la condition des travailleurs. C'est donc, comme on le voit, un bon calcul que d'obéir aux devoirs de l'humanité.

» Ainsi, ramener dans les campagnes les travailleurs qui s'entassent aujourd'hui dans les villes, fournir à l'agriculture les bras qu'elle réclame, réunir le travail agricole et le travail manufacturier, arracher les ouvriers aux souffrances de l'isolement, les faire profiter de toutes les économies de la vie commune, établir entre eux et les maîtres un rapprochement favorable aux uns et aux autres, tels sont les avantages de la manufacture rurale. Ces avantages sont si évidents que sans aucun doute cette idée se réalisera dans un temps peu éloigné ; la manufacture rurale est, à notre avis, la base de l'organisation industrielle de l'avenir ; tout convie l'industrie à cette immense réforme.

» Du reste, notre opinion sur ce sujet n'est point une opinion purement théorique, plus ou moins controversable ; elle s'appuie sur des faits nombreux, concluants, et qui tracent nettement la voie que l'on doit suivre. En Angleterre, dans ce pays classique de la grande industrie, la manufacture rurale est acclimatée, elle y fonctionne depuis longtemps, et partout où elle s'est établie elle a produit d'excellents résultats ; nous avons à cet égard le témoignage de M. Léon Faucher. Déjà en France, on remarque que les ouvriers de la grande industrie tendent à se loger au dehors des villes, souvent même à une assez grande distance. A Mulhouse, par exemple, beaucoup d'ouvriers habitent dans un rayon de deux ou trois lieues. C'est donc plusieurs heures de marche en toute saison et par tous les temps qu'il faut ajouter aux heures passées dans l'atelier, et ce ne sont pas seulement les hommes faits qui s'imposent cette fatigue, ce sont aussi ces pauvres petits enfants qu'on envoie à la fabrique comme à un enfer anticipé. La transplantation des manufactures dans les campagnes épargnerait à ces malheureux ces fatigues inutiles.

» A Munster, M. Hartmann a établi pour ses nombreux ouvriers une habitation unique pour procurer les économies qui résultent nécessairement des travaux domestiques accomplis en commun.

» Déjà, en 1836, une vaste association s'était formée à Mulhouse pour construire des habitations d'ouvriers. Elle avait, en très peu de temps, et dans la seule ville de Mulhouse, réuni des souscriptions pour un million de francs ; mais la crise qui, en 1837, frappa l'industrie des cotons, empêcha de réaliser cette entreprise. Dernièrement, sous l'inspiration de lord Ashley, une société semblable s'est établie en Angleterre, et elle a déjà fondé des buanderies communes et des bains publics à un prix minime.

» Tous ces changements ne seront point abandonnés, nous l'espérons, à l'action des manufactures isolées ; partout, à notre époque, l'effort collectif doit se substituer à l'effort individuel. L'Angleterre nous a donné l'exemple. Après avoir emprunté aux Anglais tant d'institutions mauvaises, notre pays voudra-t-il rester en arrière dans une question qui intéresse à un si haut degré l'humanité et la civilisation ?

» Le gouvernement a aussi une tâche importante à remplir dans cette œuvre. Il possède de puissants moyens d'action qui, bien dirigés, peuvent produire de grands résultats. Par l'impôt et par les douanes, le gouvernement exerce une grande influence sur le mouvement général des richesses ; en joignant à ces moyens l'organisation du crédit foncier, il pourrait ramener les capitaux vers l'agriculture ; les hommes suivraient les capitaux. L'éducation lui permet d'imprimer la même direction aux générations nouvelles ; mais indépendamment de l'éducation générale et des diverses institutions qu'on pourrait faire fonctionner dans ce sens, l'armée, qui doit devenir un jour le foyer de l'éducation nationale, pourrait se transformer en une véritable école professionnelle où l'on enseignerait à la jeunesse une foule d'arts et de procédés nécessaires à l'agriculteur. Enfin, puisqu'il faut le dire, il n'est pas jusqu'aux prisons qui ne puissent concourir au résultat désiré ; au lieu de les ériger en établissements industriels qui ont l'inconvénient de faire une concurrence redoutable et immorale aux travailleurs libres, il faudrait les transformer en pénitenciers agricoles qui auraient pour but de former des cultivateurs, de telle sorte que les condamnés, après avoir subi leur peine, sans nuire aux ouvriers libres, enrichiraient la société de leurs travaux sans retrouve

(1) Voir les numéros du 22 mars et du 18 avril.

ques vers de Corneille et de Molière qui doivent être bien surpris d'être mêlés à une pareille question.

Le *Journal des Débats* consacre son premier article à la reproduction de l'instruction du ministre des finances d'Espagne sur la restitution des biens ecclésiastiques non vendus. Dans son premier Paris il répond à l'accusation formulée par les journaux de l'opposition et se disculpe d'être le défenseur des Jésuites et l'allié du parti ultramontain.

Le *Siècle* se préoccupe de l'agiotage effréné qui résulte des concessions de chemins de fer et du concert de plusieurs compagnies. Ses récriminations pourraient être plus énergiques et moins vagues, cependant c'est toujours une bonne chose de voir attaquer même faiblement l'avidité des cormorans financiers.

La *Réforme* résume ainsi l'impression qu'elle a retirée des deux premières audiences du tribunal correctionnel, consacrées à l'affaire des charpentiers: « En résumé, dit-elle, il est établi d'une manière incontestable que les maîtres se sont coalisés pour refuser le tarif demandé par les ouvriers, coalisés pour empêcher les entrepreneurs d'adhérer à cette demande, coalisés pour empêcher ceux qui adhéraient de pouvoir faire face à leurs engagements, mais il a été impossible de retrouver la moindre trace d'une coalition d'ouvriers ; et la raison en est simple: c'est que, à dater du jour où la chambre syndicale leur a notifié son refus, les compagnons ont quitté les chantiers et ne se sont plus réunis. »

Le *Constitutionnel*, dans ses trois premières colonnes, traite de la réformation du catholicisme en Allemagne. Il fait l'historique des réformateurs contemporains et de l'action de ces nouvelles sectes sur la constitution sociale allemande.

Le *National* signale ainsi une lacune et un abus de la loi relative à la démonétisation des espèces de billon : « Où va cette masse informe de métal retirée de la circulation? Ne pouvant être refondue en monnaie, puisque la loi qui en ordonne la démonétisation n'en ordonne point la refonte, et par conséquent ne la permet pas, elle va dans les caves du Trésor, où elle demeure improductive. De là, pour le Trésor, une perte d'intérêt qu'il n'est pas possible d'apprécier mathématiquement *à priori*, mais qui, dans tous les cas, sera considérable, et qui viendra s'ajouter aux cinq millions deux cent cinquante mille francs ci-dessus. Cette perte pouvait être évitée. Pourquoi n'y a-t-on pas veillé? »

Le *Commerce* appelle l'attention publique sur l'acte cauteleux du dégrèvement opéré sur l'ensemble des patentables.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. O. à Dijon. — Reçu. Merci à nos amis. Vous recevrez un des premiers, et ce sera bientôt.

M. W. à Maubeuge. — C'est bien; nous enregistrons et nous rectifions.

M. V. à Tarbes. — Reçu. Toutes choses sont pesées.

M. T. aux forges de M.; déjà nommé. — Reçu et deux fois merci.

M. J. L. à Saint-Quentin. — Félicitations à vous et à M. S. Nous attendons.

M. J. T. à Saint Etienne. — Soyez tranquille: vous aurez vu C. avant la fin de l'année.

M. F. à Bayonne. — Merci. Le dévouement se proportionne à la puissance.

Restant	21724	16		
Cours moyen		40,26		
Cours-taxe		38,51		

Cote administrative.

	q.	k.			
Gruaux	7	85	52,20	à	54,15
1re	182	12	40,75	à	42,00
2	67	51	38,20	à	38,85
3e	4	71	29,95	à	00,00
4	00	00	00,00	à	00,00
A liv.	3968	96			

Restant	24636	59		
Cours moyen		39,18		
Cours-taxe		39,48		

Cote administrative.

	q.	k.			
Gruaux	3	44	54,15	à	56,05
1re	89	49	40,10	à	42,00
2e	149	16	36,95	à	39,50
3e	00	00	00,00	à	00,00
4e	62	06	20,40	à	24,20
A liv.	4688	50			

Marchés.

Marché aux fourrages. — Barrière d'enfer, 23 août. — Foin 1re 49 à 51 ; 2e 47 à 48 ; 3e 42 à 44. — Luzerne, 1re 45 à 00 ; 2e 40 à 39. — Paille de blé, 1re 32 à 34 ; 2e 30 à 30.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 23 août. — Foin 1re 46 à 48 ; 2e 41 à 42; 3e 00 à 00. — Paille de seigle 1re 27 à 32; 2e 00 à 00. — Paille de blé 1re 29 à 31; 2e 26 à 28; 3e 00 à 00.

Halle à la viande du 23 août. — 18418 kil. Bœuf 1,45-1,20-0,80. — 16820 kil. Veau 1,30-1,10-0,90. — 2935 kil. Mouton 1,55-1,35-1,10. — En gros 34240 kil. 1,30-1,20-1,10.

Marché aux Veaux du 23 août. — Taureaux amenés 8, vendus 8 à 0,88. — Vaches amenées 78, vendues 78 à 1,30-1,14-1,00. — Veaux amenés 949, sur lesquels 944 ont été vendus 1,50-1,30-1,10.

Marché aux bestiaux. Maison-Blanche, 23 août. — Vaches laitières amenées 41, vendues 25 de 180 à 380. — Taureaux amenés 3, vendus 3 de 240 à 350. — Porcs gras amenés 90, vendus 90 à 1,20-1,18-1,16.

Marché de la Vallée du 23 août. — Agneaux 0,00 à 00,00. — Canards barbotteurs, 0,75 à 1,75. — Canetons de Rouen, 2,50 à 3,50. — Chapons gras 2,50 à 0 00. — Chevreaux ou cabris 0,00 à 0. — Cochons de lait 0,00. — Dindes gras, 5,00 à 7,00 ; comm., 2,00 à 4,00. — Lapins ou lapereaux 1,25 à 3,50. — Mout. pré salé 0,00 — Oies comm. 3,50 à 4,00. — Pigeons de volière 0,45 à 0,85 do bizets 0,20 à 0,50. — Poules ordinaires 1,25 à 2,25. — Poulets gras 2,50 à 3,85, do comm. 0,75 à 2,00.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 21, 22 et 23 août. — *Beurre* (le kil.). En livres 1,34 à 2,10. — En mottes Isigny 1,50 à 3,90. — En mottes Gournay 1,50 à 3,10. — Petit beurre 1,08 à 1,58. — Beurre salé ou fondu 0,00 à 0,00. — *OEufs* (le mille). Du 21 août, 44 à 65. — Du 22, 49 à 62. — Du 23, 44 à 62. — *Fromages* (la dizaine) Brie 13 à 25 — A la pie 5 à 15.

Marché aux chevaux du 23 août. — Chevaux de selle et de cabriolet entrés 90, vendus 19 de 290 à 1100. — De trait 249 entrés, vendus 28 de 325 à 1250. — Hors d'âge 132 entrés, vendus 24 de 80 à 300. — Anes entrés 10, vendus 4 de 30 à 90. — Chèvres, 6 amenées, 2 vendue 18 à 45. — Voitures 28 amenées, 6 vendues de 115 à 400. — Encan 15, de 80 à 450. — Essai 86.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 22 août. — OSVALD, marchand de vins, rue de Charonne, 30. Juge commissaire, M. Le Roy; syndic provisoire, M. Haussmann, rue Saint-Honoré, 291. — ROUMAGNAC, bijoutier, rue Chapon, 17. Juge commissaire, M. Milliet; syndic provisoire, M. Millet, boulevart Saint-Denis, 24. — POISSON, commissionnaire en marchandises, rue des Ecouffes, 5. Juge commissaire, M. Jouet; syndic provisoire, M. Saivres, rue Michel-le-Comte, 23. — THOMAS, ancien maître d'hôtel garni rue Saint-Honoré, 337, actuellement rue du Chantre, hôtel de Lorraine. Juge commissaire, M. Thibaut; syndic

C. Gou. 1000	1130	»	»	Esp. D. active.	»	[illegible]	»
C. Gan. 1000	«	«	«	5 0/0 Naples	101 50	«	«
C. hypot.	605	«	»	— Romain	104 1/2	»	H. » 1/4
4 Canaux	1280	»	»	Obl. Piémont.	» »	»	»

CHEMINS DE FER.					
St-Germ.	1100 «	» »	» »	Fin c. 1095, 1110.	H. 15 »
V. r. d.	535 »	545 «	H. 10 »	— 532 50, 547 50.	H. 12 50
— r. g.	355 «	367 50	H. 10 »	— 352 50, 375, 370.	H. 17 50
Orléans	1290 «	1300 «	H. 15 »	— 1292 50, 1310, 1302 50.	H. 20
Strasb.	278 75	282 50	H. 2 50	— 280, 282 50.	H. 2 50
Rouen	1087 50	1100 «	H. 15 «	— 1090, 1067 50, 1110.	H. 27 50
Havre	900 «	905 «	H. 5 «	— 905, 920.	H. 20
Marseille	« «	« «	« «	— 1060, 1060.	H. 21 50
Vierzon	795 «	805 »	H. 15 «	— 792 50, 820.	H. 27 50

LONDRES, 21 août.		PARIS, LE 22 AOUT. PRIMES.	COULISSE.
Consol.	99 1/8	3 0/0 F. c. 84 25, 20 d. 50.	Av. 84 05.
Esp. act.	»	F. p. 84 70, 60 d. 50.	Ap. 84 15.
Portug.	64 3/4	5 0/0 F. c.	B. du Trés.
Mexic.	35	F. p. 122 50, 40 d. 50.	2 1/4 à 2 m.
Brésil.		Orléans, au 31, 1300, 1315 d. 40.	
5 0/0 hol.	100 1/2	1325, 1315 d. 20. 1300 d. 10 au 15.	F. c. F. p.
21/2 do.	63 1/2	Rouen, 1110 d. 10 au 31.	3 0/0 10, 15. 22 1/2
Rouen.	42 3/4	1110, 1140 d. 20 au 31.	27 1/2, 25
Orléans	51 1/2		5 0/0 15, 10.

MARCHANDISES. — **HUILE** de colza disponible, 106,00 à 00,00 courant du mois, 106,50 à 00,00; 4 derniers mois, 110,00 à 00,00; 4 premiers mois 1846, 112,00 à 113,00.

LILLE. — Colza, 100,50 à 101,00. — Œillette rousse, 84,50 à 85,00. — Lin, 80,50 à 00,00. — Voitures, 6,50.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 115,50 à 114,00; septembre, 114,00 à 115,00; octobre, 112,00 à 00,00; novembre et décembre, 98,00 à 00,00; 4 premiers, 92,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 88,00 à 88,50.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 24 août.

7 h. 1/2 **OPÉRA.** —
7 h. 1/2 **FRANÇAIS.** — Tancrède. — L'Avare.
7 h. 1/2 **OPÉRA-COMIQUE.** — Dame blanche. Chalet.
7 h. 1/2 **VAUDEVILLE.** — Arthur. Les Mémoires. La Veille.
6 h. 1/2 **VARIÉTÉS.** — Mme Panache. Phœbus. Le Chien. Chansonnette.
7 h. 1/2 **GYMNASE.** — L'Image. Yelva. Les Aides. Dame.
9 h. 1/2 **PALAIS-ROYAL.** — Brancas. Le Docteur. La Pêche. L'Escadron.
6 h. 1/2 **PORTE-SAINT-MARTIN.** — La Biche au Bois.
6 h. 1/2 **AMBIGU.** — Affreux Bandit. Etudiants.
6 h. 1/2 **GAITÉ.** — Canal Saint-Martin.
6 h. 1/2 **COMTE.** — Les 7 Ogres. Augusta. Parade. Mazurka.
CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 **FOLIES.** — Maçon. Denis. Espionne. Cendrillon.
LUXEMBOURG. — Quartier latin. Indiana. Marjolaine.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.
PANORAMA (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

La loi actuelle permet aux capitalistes de se grouper, de s'unir pour former des entreprises industrielles ; elle permet aux banquiers et aux commerçants de spéculer ; c'est-à-dire de vendre ou d'acheter des denrées ou des papiers de bourse pour produire leur dépréciation ou leur renchérissement ; elle permet les sociétés en participation dans le but de s'emparer de toute une sorte de marchandise, d'une récolte, d'une cargaison, pour la vendre ensuite au prix qui conviendra aux détenteurs.

La loi actuelle permet aux fabricants ou aux marchands des mêmes objets de s'associer en nombre indéterminé, et de fonder ces puissantes manufactures, ces bazars immenses qui s'élèvent dans Paris et dans toutes les villes de France, manufactures et bazars où l'on soumet le travailleur à un *minimum* insuffisant de salaire, où l'on impose au consommateur un prix fixe sans contrôle.

La loi actuelle permet aux marchands, dans une enchère, de pousser indéfiniment le prix d'un objet, quand un amateur se présente pour l'acheter, ou de s'entendre secrètement pour ne pas enchérir, et obtenir ainsi à bas prix des objets qu'ils se partagent entre eux.

En un mot, la loi actuelle pose en principe que les opérations de l'industrie et du commerce sont choses secrètes, et qu'elles doivent rester cachées sous le voile du mystère ; elle ne s'inquiète pas de savoir si ces opérations sont faites dans un intérêt privé et égoïste, et si elles sont contraires à l'intérêt général ; tout ce qu'elle demande, c'est qu'il n'y ait aucune manœuvre frauduleuse extérieure, aucun acte de violence qui vienne troubler la concurrence *libre et naturelle*.

Ainsi, malgré les réclamations de plusieurs journaux, nous ne voyons pas le ministère public poursuivre les cinq compagnies du chemin de fer du Nord. Si le ministère public ne poursuit pas, c'est qu'il pense probablement qu'il n'y a, dans la fusion des cinq compagnies, aucun fait de fraude et de violence, et que cette espèce de coalition est un des mille résultats de la concurrence *libre et naturelle*.

Telles sont les bases de la loi commerciale et pénale pour ce qui concerne les valeurs qu'on appelle *capitaux*. Eh bien ! les mêmes règles, les mêmes principes qui s'appliquent à cette valeur, pourquoi ne s'appliqueraient-ils pas à la valeur qu'on appelle *travail*? Est-ce que le travail n'est pas aussi indispensable que le capital pour la production de la richesse? Est-ce que les détenteurs de la valeur appelée *travail* ne sont pas aussi estimables, aussi honorables, aussi intéressants que les détenteurs de la valeur appelée *capital*? Pourquoi les uns pourraient-ils s'entendre pour former des concerts tacites ou légaux, des sociétés en participation, des sociétés en commandites, des spéculations, des achats de toute une sorte de denrée, dans le but manifeste d'élever les prix, de modifier les valeurs, d'avoir des privilèges et avantages au détriment des consommateurs et de la société tout entière, tandis que les détenteurs de la valeur nommée *travail*, ne pourraient pas même s'entendre spontanément, former une union *libre et naturelle*, pour refuser de vendre et de ce que le travail aurait moins de droits que le capital?

Qu'on y prenne garde! Il y a là un péril imminent pour tous. Les masses laborieuses ont un instinct profond de la justice. A l'heure qu'il est, le travail a la conscience de sa valeur, de son droit. Les travailleurs comprennent que, sans leur concours, c'est-à-dire que sans la valeur dont ils sont les détenteurs légitimes et nécessaires, il n'y a pas de production possible. Que feront-ils donc? Ils retireront du marché la valeur qu'ils détiennent, de même que les banquiers et commerçants retirent du marché les capitaux et marchandises. Ils joueront au même jeu que les agioteurs et spéculateurs. Tant que ceux-ci feront *Bourse*, les travailleurs ne seront-ils pas fondés à faire *grève*? Et que pourront dire les défenseurs de l'ordre public, si la grève est encore plus paisible, plus calme que la Bourse? De quoi la société pourra-t-elle se plaindre, si la grève a encore moins de fraudes et de violences que la Bourse?

Oui, les travailleurs n'auront pas besoin de se retirer sur le mont Aventin, comme jadis le peuple romain, ou comme naguère les émeutes des ouvriers parisiens dans la plaine Saint-Denis ; monnaie vivante, les travailleurs ne pourraient-ils pas disparaître sans bruit dans leurs foyers, de même que les capitaux sont soutirées hors de la circulation, et placées tout doucement dans les coffres-forts, dans les magasins des banquiers ou commerçants? On n'aura pas besoin de recourir aux menaces, aux circulaires, aux distributions de secours ; ce sera un concert spontané produit par l'identité de position et d'intérêt ; et de même que le spéculateur ne recule pas devant les chances de perte que peut amener l'accaparement et les modifications qu'il fait subir à la valeur nommée *capital*, de même le travailleur ne craindra pas de s'exposer à quelques privations et à quelques souffrances momentanées, afin d'augmenter, à son profit, la valeur nommée *travail*. De part et d'autre, ce sera un calcul que personne n'aura le droit de blâmer. Si l'on ne trouve pas mauvais que le spéculateur s'expose à faire faillite, comment pourrait-on reprocher au travailleur de se *serrer le ventre*? L'action du spéculateur est bien plus nuisible, bien plus funeste à la société que l'action du travailleur, qui ne cause de préjudice qu'à lui-même. En s'exposant à faire faillite, le spéculateur peut ruiner cent familles ; en refusant momentanément ses bras et son intelligence, le travailleur se repose, le travailleur accumule des forces pour l'avenir.

Et, maintenant, nous vous le demandons, capitalistes et chefs de l'industrie ! Si les détenteurs de la valeur nommée *travail*, calculant les chances d'une grève paisible, se retiraient tous dans leurs foyers, quel parti prendriez-vous? Enverriez-vous des bataillons de soldats pour forcer les travailleurs à rentrer dans vos chantiers et vos ateliers déserts? Mais de quel droit traiter ainsi les détenteurs légitimes de l'une des valeurs les plus importantes, les plus nécessaires à la production? La société envoie-t-elle chez vous la force armée, lorsque vous avez empli vos coffre-forts, vos portefeuilles et vos magasins, et que vous détenez ainsi, dans votre intérêt, les capitaux que vous avez retirés de la circulation?

Nous connaissons bien votre grand argument : la faim ! la faim, dites-vous, contraindra bientôt les travailleurs à capituler ! Oui, la faim pourra inspirer des résolutions extrêmes.... Mais quelles ses. C'est un second 93 morcelant et distribuant vos capitaux, comme le premier morcela et distribua les terres de la noblesse et du clergé. C'est une solution par la force que vous avez l'imprudence d'appeler. Et qui donc a la force, si ce ne sont les travailleurs?

Ah ! vous vous montrez bien peu conservateurs. Les travailleurs sont bien plus raisonnables, bien plus calmes que vous. Ils en appellent à l'intelligence, à la conscience publique, au droit, à l'équité. Ils ne peuvent, jusqu'à présent, que vous imiter, c'est-à-dire faire grève quand vous faites Bourse, opérer sur la valeur nommée *travail* comme vous opérez sur la valeur nommée *capital*. Mais les travailleurs sont prêts à chercher d'autres combinaisons ; la grève et le communisme ne sont pas pour eux le dernier mot de l'industrie ; ils pressentent des conditions de travail plus fraternelles, plus sociales, plus avantageuses à tous les éléments qui concourent à la production des richesses.

Oui, que l'on substitue l'association au salaire ; que le travail leur voie augmenter proportionnellement sa rétribution et son bien-être, à mesure que la richesse sociale augmente ; en un mot, que l'on organise le travail sur ses véritables bases ; alors, on ne fera plus de grèves partielles ou générales ; les négations communistes se dissiperont ; les trois facultés productrices, capital, travail et talent, seront intimement unies ; et la France et l'Europe, échappées au péril intérieur qui les menacent, pourront enfin jouir des bienfaits d'une paix solide et durable.

Comité électoral.

Un comité central des électeurs du département de la Seine, représentant toutes les nuances de l'opposition et composé des électeurs délégués par les comités de chaque arrondissement, vient de se constituer.

Au moment où la publication des listes révèle le retranchement de plus de 4 000 électeurs pour Paris seulement, et indique ainsi le véritable but que le pouvoir s'est proposé par la loi des patentes, un comité central qui devra relier les efforts de tous les comités spéciaux, pourra rendre d'immenses services à la cause nationale.

La formation de ce comité depuis long-temps désirée devenait indispensable en présence de cette audacieuse atteinte aux principes de la loi électorale. Lorsqu'on enlève les droits politiques à des citoyens qui, pour la plupart, les exerçaient depuis la Révolution de juillet, il était plus que jamais nécessaire d'opposer une activité incessante à des projets aussi ouvertement contre-révolutionnaires.

Le siége du comité est chez M. Pinguet, son président, place des Victoires, 5, où seront reçues toutes les communications des électeurs.

Les premiers commis de M. de Rotschild sont ministres.

Le ministère s'est hâté de faire démentir la nouvelle que l'adjudication du chemin du Nord au profit de M. de Rotschild serait ajournée.

En réclamant cet ajournement, en réclamant plus encore la res-

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 25 AOUT.

REVUE MUSICALE.

OPÉRA-COMIQUE. — *Le Ménétrier*, par MM. Scribe et Th. Labarre.
ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE. — *Le Diable à quatre*, ballet, par MM. de Leuven et Mazilier, musique de M. Adam, décors de MM. Ciceri, Sechan, Diéterle et Feuchères.

Nous sommes en retard pour rendre compte du *Ménétrier*, mais nous sommes à cela peut-être mieux édifié sur la valeur de l'ouvrage, qui compte aujourd'hui huit représentations. Nous ne dirons que peu de chose du poëme qui est parfaitement lourd et dénué d'intérêt. C'est de la famille de la *Barcarolle*. M. Scribe n'est pas heureux depuis quelque temps. Voici le sommaire du sujet : La scène se passe en Tyrol pendant la domination allemande quelconque. L'héritière du trône, sauvée de l'incendie du palais ducal, a été conduite dans un village où elle a reçu l'éducation d'une simple paysanne. Vers le même temps et dans le même village, une petite fille abandonnée a été trouvée mourante de froid à la porte de la chaumière d'un vieux soldat qu'on était en train d'enterrer. Le fils du vieux brave, âgé de quatorze ans, en revenant de la triste cérémonie, a demandé et obtenu d'être le parrain et de se charger de cette enfant, bien qu'il n'eût pour toute fortune que son violon de ménétrier. L'enfant, baptisée sous le nom de Thérèse, est devenue une belle jeune fille de dix-huit ans, qui aime son parrain et qui en est aimée. Après quelques quiproquos de jalousie, les deux amants s'expliquent et ils sont sur le point de se marier, lorsqu'un étudiant allemand, vrai coureur d'aventures, sans sou ni maille, ayant quelques raisons de soupçonner la jeune Thérèse d'être l'héritière cherchée par ordre de l'empereur d'Autriche, et que l'on tient par dessus tout à empêcher d'avoir une lignée autrichienne, imagine, pour empêcher le mariage, de supposer la jeune fille issue de la peccadille d'une grande dame avec le père du ménétrier, par conséquent, la sœur de celui-ci ; et il vient réclamer l'enfant au nom de la mère imaginaire. Tout cela est accompagné d'une foule d'*imbrogli* et d'une conspiration qui finit par une bataille. Thérèse un moment couronnée comme souveraine du Tyrol. Puis le sceptre passe de ses mains dans celles de l'héritière réelle que l'on a connue sous le nom de Lisbeth, servante d'auberge du village. Le ménétrier, Urbain, reconnaît à la fin que Thérèse n'est pas du tout sa sœur ; il en fait sa femme au grand contentement de celle-ci, dont le cœur n'avait été nullement séduit par le vain éclat du diadème ; et, grâce au rôle brillant qu'Urbain a joué dans la révolution tyrolienne, il obtient vraisemblablement l'entreprise des bals de la cour.

Aux personnages que nous avons cités se trouvent mêlés un paysan niais sous les traits de Sainte-Foy, un gros major autrichien imbécile, sous la désinvolture d'Henri, et un prince tyrolien, cousin de la duchesse, représenté par M. Emon.

Comme échantillons de l'esprit qui a présidé aux détails du *poëme*, nous citerons les couplets chantés par le gros-major autrichien, dont le refrain est :

Tout le long du chour moi che pois
Et gand che pois bas (ter) *moi che fûûûme.*

Ce refrain est le seul passage de la pièce qui ait le privilége de provoquer une hilarité qui, nous aimons à le croire pour la réputation du peuple le plus spirituel de la terre, demeure circonscrite dans une certaine partie du parterre, d'où il résulterait toujours que ce trait a été signalé par l'auteur comme très drôle et devant faire rire. Nous signalerons, dans un autre ordre d'idées, ce trait de sentiment : Quand Urbain apprend que Thérèse est sa sœur, un désespoir profond s'empare de lui, et il pense que désormais la seule chose qui lui reste à faire sur la terre c'est de choisir le trou le plus profond pour s'y précipiter. Alors il adresse au ciel cette prière — (Il parle de Thérèse) :

A son bonheur ajoute tout le mien.

Nous ne garantissons pas le texte, mais c'est bien le sens. Quel beau souhait, en vérité, de la part d'un homme qui en est réduit à se demander quel se ra pour lui le genre de mort le plus prompt et le plus sûr ! Par ces deux, jugez des autres. Ce sont dans le drôle et dans le sentimental, les deux traits les plus saillants de l'ouvrage. On pourra trouver, comme nous, que cela est passablement académique. Pour la musique, nous avons deux choses à apprécier ; la valeur de l'ouvrage, et la valeur de l'auteur ; car on peut considérer le *Ménétrier* comme la première campagne de M. Labarre qui n'était guères connu jusqu'à présent que par un beau répertoire de romances remarquables, l'opéra des *Deux familles* étant oublié depuis longtemps, sauf un air de basse. Nous glisserons sur l'ouvrage auquel nous aurions à adresser quelques critiques radicales, nous aimons mieux parler de l'auteur qui pourra conquérir une belle place, croyons nous, parmi les compositeurs.

En général, on se hâte beaucoup trop de conclure du mérite d'une première œuvre au mérite de son auteur. Un musicien peut écrire un fort mauvaise partition, surtout quand c'est la première, et cette partition peut néanmoins témoigner hautement de son talent et de son imagination. Nous dirons plus, nous croyons qu'il serait facile de prouver, si on en avait le temps et l'espace, que les défauts qui font du *Ménétrier* une œuvre inférieure tiennent pour la plupart aux qualités mêmes de son auteur. Il faut tenir compte d'une chose, c'est que, dans une société où les positions seraient la récompense de la capacité, M. Labarre aurait déjà, à l'heure qu'il est, écrit huit ou dix partitions. Il se serait formé à cette école que nulle étude ne remplace, que ni travail ni conseils ne peuvent suppléer, à l'école du public et de l'exécution en grand de sa propre musique. Alors, en 1845, au lieu d'apporter une partition indigérée, pleine de richesses, mais de richesses entassées sans choix, sans ordre, sans mesure, au lieu d'une œuvre qui, par plénitude d'idées accessoires et par manque d'économie dans les effets et dans l'instrumentation, offre tous les témoignages de l'inexpérience, il aurait produit, sans nul doute, une musique claire, simple, convenante au sujet, et dans laquelle les mélodies se présentant naturellement et sans un entourage écrasant, auraient produit tout l'effet que doivent produire des idées suaves et neuves quand elles sont bien présentées.

Qu'y a-t-il d'étonnant à ce qu'un homme qui depuis 15 ans est obligé de refouler en lui les inspirations dont il déborde, fasse abus de ces inspirations lorsque après une si longue attente, il lui est donné de réaliser le désir ardent de toutes les intelligences créatrices, de produire devant le public les fruits de son imagination? Tenez un homme affamé pendant huit jours et menez-le ensuite devant une table splendidement servie par Chevet, à coup sûr cet homme se donnera une indigestion ; en conclurez-vous que c'est un *goinfre* indigne de faire bon usage d'un bon dîner? Il en est de même d'un musicien privé d'orchestre pendant trop longtemps, donnez lui des instrumentistes, et dans son avidité d'harmonie, il abusera des flûtes, des haut-bois, des trombonnes, des cors, des bassons, des timballes, etc., etc.; il croira n'en jamais prendre assez; son orchestre étouffera de pléthore comme l'estomac de l'affamé regorgera de tous les mets qui l'auront séduit par leur aspect et leur fumet.

De cela nous concluons qu'il y a au moins hâte imprudente à conclure des défauts qui apparaissent dans presque tous les morceaux du *Ménétrier* à l'incapacité de M. Labarre. Nous sommes très disposés, nous, après examen attentif de la nature de ces défauts, à penser que M. Labarre deviendra un compositeur dramatique remarquable. Il a de l'invention mélodique. Qui oserait la refuser à l'auteur de tant de romances qui ont fait littéralement le tour du monde ; il a un sentiment exquis et distingué de l'harmonie ; en d'autres termes, il est à la fois dessinateur et coloriste. Que lui manque-t-il donc? le maniement de la palette. L'habitude, l'expérience qui conduit à la sobriété ; ce qui distingue en un mot le gourmet du gourmand, l'homme complet qui possède à la fois le génie et la manière de s'en servir, de celui qui ne possède que l'imagination.

Donc, nous attendons avec confiance M. Labarre dans un autre ouvrage, et nous ne regrettons qu'une chose, c'est que les arènes où peuvent s'exercer les compositeurs soient trop peu nombreuses en France pour que l'on puisse espérer de le voir arriver, aussitôt que nous le voudrions, et qu'il le pourrait dans ce cas, au rang qui doit un jour lui ap-

devant lui, s'il veut bien leur jeter quelques bribes à la face. Notre époque n'est point celle du désintéressement ; la corruption est un des principaux moyens employés par le gouvernement lui-même pour végéter, et un ministre l'a érigée en vertu lorsqu'il a dit hautement, et sans rire, à ses électeurs, en leur rappelant les services particuliers qu'il leur rend journellement : Vous sentez-vous corrompus ?

Rien ne justifie mieux nos doctrines et nos jugements que cette force presque irrésistible qui fait tout plier devant l'ascendant sans cesse croissant de l'aristocratie d'argent. Ce n'est pas un vain mot, ce n'est pas une phrase creuse que cette *féodalité industrielle* dont nous parlons depuis long-temps. Est-ce à un simple concours de circonstances, rassemblées par le hasard, que la haute banque doit cette position supérieure qu'elle occupe, et par laquelle elle se trouve placée au dessus des lois, domine les assemblées délibérantes et les agents du pouvoir exécutif ? Cette puissance est-elle née subitement aujourd'hui même ? N'existait-elle pas hier ? n'existera-t-elle plus demain ?

Eh ! vous voyez bien que sa marche a été régulière, que chaque jour elle se consolide davantage, et que tout concourt à l'accroître : il ne pouvait en être donné un exemple plus décisif que cette impuissance du ministère, obligé de plier devant la coalition et de se soumettre à sa volonté. Mais, pour dire la vérité, nous n'aurions pas cru le Pouvoir aussi abaissé qu'il l'est ; et si nous pensions qu'il obéirait aux banquiers, du moins nous attendions-nous qu'il ferait quelque semblant de défense, et ne mettrait pas une promptitude aussi suivie à proclamer son impuissance.

Intérêts commerciaux. — Mayotte.

Nous lisons dans le *Journal des Débats* :

« Le ministre du commerce vient d'inviter les chambres de commerce à réunir divers articles de leur industrie qui seraient susceptibles de trouver un débouché à Mayotte. L'intention du ministre serait de réunir dans cette île, dans un des édifices du gouvernement, une vaste collection des articles de l'industrie française ; il espère que la vue de ces objets formant une espèce de musée exposé aux regards des Arabes et des habitants de la côte d'Afrique, qui viennent en grand nombre à Mayotte à certaines époques de l'année, donnerait lieu à des demandes en France. Le ministre, après avoir signalé comme susceptibles de placement les draps écarlates et noirs, les tresses et les galons d'or et de soie pour broderies, les étoffes de toutes sortes pour vêtements de femmes, les vases pour parfums et pour repas, les boîtes à musique, les serinettes, etc., ajoute, en ce qui concerne les tissus, qu'il ne s'agit pas d'envoyer des pièces entières, mais seulement des coupons ou morceaux d'étoffes, avec indication des dimensions des pièces entières et du prix du mètre ou de la pièce ainsi désignée. »

Nous félicitons M. le ministre du commerce de cette bonne mesure ; mais c'est ici le cas de signaler un des plus déplorables abus du commerce libre. M. Cunin-Gridaine, qui a une longue et honorable pratique des affaires, sait fort bien que le commerce français s'est déconsidéré dans tous les pays étrangers par ses fraudes. M. Cunin-Gridaine n'ignore pas que, spécialement en ce qui concerne les draps, la France a été peu à peu abandonnée, et justement, par les consommateurs du Levant ; lesquels, depuis des siècles, se pourvoyaient exclusivement dans nos manufactures. Le reproche principal que nous avons entendu exprimer en Egypte, en

Il y a un bon sens naturel qui indique que le Pouvoir, s'il intervient pour achalander les boutiques métropolitaines, pour affriander l'acheteur, doit également intervenir pour garantir et protéger celui qui vient de bonne foi à son appel. M. le ministre du commerce sait-il bien à quel point extrême sont poussées la mauvaise foi, la perfidie, la méchanceté dans les rapports des traitants européens avec les peuples barbares ? Non, cela est inimaginable ; il faut avoir vu, pour croire, et nous avons vu. Nous avons vécu sous le toit de plusieurs traitants de Madagascar, *des plus honorables*, et nous avons pénétré avec dégoût, avec douleur, dans toutes ces impuretés du négoce anarchique.

Nous supplions donc M. le ministre du commerce, puisqu'il agit directement pour favoriser le commerçant métropolitain, d'agir aussi pour préserver un peu d'abus monstrueux nos nouveaux compatriotes de Mayotte et de Madagascar, nos alliés des pays voisins ; puisqu'il se préoccupe de l'enrichissement des civilisés d'Europe, de songer un peu aux pauvres barbares de l'Orient-Afrique ; puisqu'il engage officiellement le gouvernement dans ces affaires, de ne pas laisser compromettre la dignité du souverain et l'honneur de la France.

Par cela seul que les indigènes de ces pays lointains sont des peuples mineurs, en état d'enfance, les gouvernements chrétiens leur doivent une protection toute spéciale ; ils doivent exercer sur eux et à leur profit une tutelle pleine de sollicitude et de bienveillance. Mais, comme il ne suffit pas, malheureusement, aujourd'hui, d'invoquer les sentiments de la justice et de l'humanité pour déterminer la conduite des chefs des Etats civilisés, nous devons faire valoir ici des considérations d'un autre ordre. N'oublions pas que l'avenir de notre prospérité commerciale dépend des procédés de nos expéditeurs. La question est fort grave. La France est en position, par ses possessions de Mayotte et de Madagascar, d'attirer à elle tout le commerce des pays de l'Afrique orientale. Si elle ne veut pas perdre cet immense débouché, si elle ne veut pas se voir supplantée honteusement par l'Angleterre et par l'Union américaine, il faut que tous ses actes et ses premières démarches surtout soient dirigés par une politique sage et prévoyante, intelligente, loyale et généreuse.

Est-il bien difficile de prévenir le mal commercial, d'écarter le danger et de garder sauf l'honneur du pays ? Nous ne le pensons pas.

Un ministre du commerce, intelligent et pas routinier, irait trouver le ministre de la marine, et lui dirait :

« Les colonies nouvelles sont le vrai terrain des bonnes innovations. Je vous propose une institution de garantie pour Mayotte. Nous allons établir dans cette île une grande *maison de commission centrale*, dirigée par des agents ayant qualité de fonctionnaires publics. Nous prélèverons un droit modique de commission, uniquement destiné à couvrir nos frais, en réservant à nos agents une part proportionnelle à leur zèle et à l'étendue des affaires.

Le commerce libre acheminera librement ses marchandises dans notre colonie ; il les débitera librement, si bon lui semble. Mais nous, nous accorderons une prime aux cargaisons qui nous seront adressées, et, d'un autre côté, nous attirerons chez nous les acheteurs et par certaines garanties générales de loyauté et par l'économie résultant de notre commission unitaire.

De nos magasins centraux, chaque objet, déclaré conforme à l'échantillon, sera transmis par nos agents à l'acheteur. L'admi-

aide à M. Cunin-Gridaine, en allant un peu au devant des Arabes, des Malegaches et des Africains ; en leur envoyant jusque chez eux les échantillons de nos produits, comme il a été fait à la côte occidentale d'Afrique ; en faisant étudier les ressources et les éléments d'échange des pays voisins de nos établissements. Mais il faudrait que, de son côté, M. le ministre de la marine fît, à son collègue des affaires étrangères, une petite allocution, pour obtenir de lui l'envoi sur la côte orientale de forces navales imposantes. MM. de la marine savent bien que si nous n'avons pas une flotte nombreuse dans ces parages, l'Angleterre, grâce au traité Broglie, détruira toute l'influence de la France et lui enlèvera tout le commerce de cette partie du monde. Puissent MM. les ministres de la marine et du commerce réfléchir murement, résoudre, agir, et assurer largement les bases de notre puissance maritime, dont le vrai foyer est dans les mers et sur la terre féconde de Madagascar !

Troubles à Madrid.

On écrit de Madrid, 19 août : « La tranquillité publique a été assez sérieusement compromise dans cette capitale.

» On sait que M. Mon, ministre des finances, a adopté un nouveau système de contributions, uniforme pour toutes les provinces de l'Espagne, et qui a donné lieu à d'assez vives réclamations dans plusieurs localités, notamment dans la Catalogne, dans l'Aragon et à Valence, qui auront à payer des impôts beaucoup plus considérables, que ceux payés jusqu'à présent par ces provinces. La Navarre et les provinces basques, qui ne payaient point d'impôts réguliers, se sont montrées également très hostiles aux projets du ministre des finances. Il y a quelques jours, le nouveau système de perception devant être mis à exécution à Madrid, les délégués du commerce et de l'industrie avaient présenté une pétition au ministre des finances pour lui demander des modifications à l'impôt des patentes. Le ministre ayant refusé de se rendre aux vœux des délégués, il s'est manifesté dans la classe commerçante une vive agitation. Des groupes nombreux se sont formés dans les rues et sur les places publiques ; toutes les boutiques ont été aussitôt fermées, et l'autorité a jugé nécessaire de faire intervenir la force publique. Des charges de cavalerie et une décharge de mousquetaire ont dispersé la foule. On annonce que deux personnes ont été tuées ; deux officiers et un sergent ont été grièvement blessés. La garnison de Madrid est sous les armes, et tous les postes militaires ont été doublés. Des renforts considérables, fournis par les garnisons de Cuenca et de Guadalaxara, sont arrivés à Madrid, et des pouvoirs extraordinaires ont été donnés au capitaine-général Mazarredo par les ministres présents dans la capitale, pour mettre au besoin la province de Madrid en état de siége. Le chef politique a publié une proclamation très énergique et a ordonné, sous des peines sévères, la réouverture des boutiques. »

On écrit de Constantinople, 30 juillet, à la *Gazette d'Augsbourg* :

« La Porte Ottomane a fait remettre aux ambassadeurs des grandes puissances une note portant que, dans un conseil convoqué par ordre du sultan, il a été décidé que l'on emploierait des moyens énergiques pour rétablir l'ordre et la tranquillité dans le Liban, et qu'à cet effet le Kiaja-Effendi se rendrait dans cette contrée et serait muni des pouvoirs nécessaires. A l'arrivée de Shekib-Effendi les pouvoirs de Wadschib-Pacha demeureront sespendus jusqu'à ce que Shekib ait rempli sa mission. Chose assez singulière, on prie les ambassadeurs de vouloir bien inviter les consuls à ne pas contrarier Shekib et à observer au contraire une stricte

---

partenir parmi les compositeurs. Nous ne pourrons jamais accepter que l'homme qui a écrit les deux chœurs du second acte du *Ménétrier*, notamment le premier, si bien empreint du caractère de fierté, de mélancolie et de gaîté forcée que commandait la situation, soit un homme médiocre. Il y a aussi dans plusieurs autres morceaux un assez grand nombre de phrases qui dénotent une imagination riche et droite, d'harmonies qui prouvent à la fois l'intelligence et la sensibilité exquises, pour que l'on puisse former bon augure de l'auteur qui les a écrits.

En général, M. Labarre a trop visé aux grands effets. Il en est résulté que presque toujours il s'est trouvé jeté en dehors du cadre de l'Opéra-Comique. En cherchant le grandiose, qui n'était pas de mise, il est arrivé à l'affectation, à la prétention. Ce livret anodin du *Ménétrier* se trouve précédé d'une ouverture qui singe maladroitement les grandes ouvertures que le *Freyschutz* et *Oberon* ont inspirées à Weber, ce prince des compositeurs dramatiques. L'introduction et les finals des deux premiers actes sont taillés sur des patrons exagérés. Tout cela, nous le répétons, peut être et, dans le doute, doit être imputé à l'inexpérience et non à l'incapacité. L'âge d'un compositeur doit se compter, non par le nombre des années, mais par le nombre des ouvrages exécutés. En ce sens, devant le tribunal de la critique, M. Labarre devait trouver l'indulgence qui accueille les jeunes délinquants que l'on reconnaît avoir agi sans discernement. Jusqu'à nouvel ordre, nous croyons à l'horoscope que nous venons de tirer. En tout cas, si nous nous sommes trompé, mieux vaut errer par excès de clémence que par excès de sévérité.

Nous avons rendu justice au soin avec lequel l'administration a monté le *Ménétrier*, surtout sous le rapport des decors et de la mise en scène. Elle accomplit une œuvre charitable sans doute en conservant le petit corps de ballet qui figure dans le premier acte. Ces pauvres jeunes filles sont bien heureuses sans doute de gagner un salaire, si maigre soit-il ; malheureusement la valeur d'une œuvre d'art ne se mesure pas à sa piété. Nous avons remarqué avec regret qu'à la représentation d'hier, les chœurs chantaient déjà sensiblement moins bien que le premier jour. Nous comprenons et nous avons déjà dit plusieurs fois les raisons qui rendent impossible une exécution constamment soignée de la part des chœurs et des orchestres de nos théâtres ; nous sommes donc très disposés à l'indulgence ; toutefois le déplaisir que nous avons ressenti d'entendre estropier ces beaux morceaux ne nous permet pas de passer sous silence ces imperfections que nous voudrions voir disparaître.

M. Chollet, dont le nom, nous ne savons comment, s'est trouvé omis dans le compte sommaire que nous avons rendu du *Ménétrier*, il y a quinze jours, tire aussi bon parti que possible du rôle d'étudiant coureur d'aventures qui lui est confié, et l'on doit louer surtout le talent qu'il a pour se grimer. Il n'a pas dans cette pièce plus que l'âge de son rôle. Mlle Lavoye chante d'une manière ravissante : Mlle Révilly est charmante, il n'y a pas de plus jolies têtes que la sienne sous le diadème. Son rôle musical est très borné, trop borné. Mlle Révilly attend encore le rôle qui mettra en évidence les qualités vocales dont elle est douée.

Nous ne voulons rien prévoir relativement à l'influence que le *Ménétrier* pourra avoir sur les recettes des théâtres. Le premier contrôleur venu doit déjà en savoir plus que nous sous ce rapport.

Pour le *Diable à quatre* comme pour le *Ménétrier*, nous arrivons après tout le monde. Du moins avons-nous déjà dit que c'était pour le grand Opéra un franc et joli succès. Nous sommes donc au moins quitte envers l'administration, qui ne nous en demanderait sans doute pas davantage, et s'abonnerait probablement à un compte-rendu de ce genre pour tous les ouvrages qu'elle fait représenter. Quant au public, nous l'avons engagé et nous l'engageons encore à prendre le chemin de la rue Lepelletier, car le plus joli ballet correspond en général à une assez pauvre narration, et pour celui dont il s'agit, personne n'a besoin que nous retracions la gracieuse fable inventée par Sedaine, qui pouvait bien être un assez pauvre littérateur, mais qui, à coup sûr, savait mettre en œuvre les sentiments sans lesquels le style fait assez triste figure au théâtre. Notre principale dette est donc vis-à-vis des auteurs et les artistes.

Pour M. Leuven, nous n'avons qu'à le complimenter pour avoir compris que le livret de Sedaine pouvait fournir matière à un charmant ballet. A M. Mazilier nous devons un large tribut d'éloges pour les gracieuses figures chorégraphiques qu'il a dessinées, et pour l'adresse avec laquelle il a su dissimuler quelques scènes un peu scabreuses où la dignité de l'Académie royale de musique risquait de crotter sa robe à queue dans le trivial. M. Mazilier a évité avec bonheur les endroits boueux, et il n'a laissé atteindre le royal et splendide vêtement que par un peu de poussière. Il peut revendiquer une large part dans le succès de l'œuvre.

Notre admiration est depuis long-temps acquise à Carlotta Grisi, la danseuse : mais nous lui reconnaissons de plus aujourd'hui une qualité brillante, celle d'excellente comédienne. Il est impossible de rendre avec plus de finesse élégante et naïve la scène où la femme du Vannier (M. Leuven a fait un vannier du savetier de Sedaine : l'odeur du vieux cuir aurait suffoqué les narines augustes du public de la première scène royale) transformée en grande dame se trouve aux prises avec toutes les minuties et les exigences de cette nouvelle position, les charmants coups de pieds qu'elle donne dans la queue embarrassante de sa robe, l'esprit qui pétille dans ses yeux et qui se manifeste dans tous ses gestes l'ont fait saluer par tout le monde comme une mime d'une rare intelligence.

Il n'y a rien d'amusant comme de voir Carlotta Grisi, cette ravissante personnification de Giselle qui danse comme les autres marchent, prendre une leçon de danse, ne pouvoir prendre les positions les plus élémentaires du rond de jambes et renoncer devant les insurmontables difficultés du flic-flac et du jeté-battu.

Mlle Maria est une charmante femme-colère. Quel éclair dans l'œil, quel souverain mépris dans l'arc de la bouche et le jeu des narines, quelle vivacité dans la main, et comme on redouterait ces lestes soufflets si la main qui les donne et le regard qui les adresse n'étaient pas si séduisants. Elle et Mazilier ont sauvé, avec une infinie délicatesse la scène dangereuse où le vannier, poussé à bout par la transformation inexplicable, pour lui, du caractère de sa femme, n'imagine rien de mieux pour combattre les symptômes de folie qu'il croit reconnaître en elle que de lui administrer du bâton à une assez forte dose.

Mlle Marquet est ravissante, nous l'avons dit, vêtue du pantalon à larges plis, de la veste de velours rouge, coiffée de la toque rouge à aigrette et chaussée de bottes à éperons d'or. Elle conduit avec beaucoup d'entrain la brillante mazurka du premier acte. On ne peut rien voir de plus joli que les manœuvres de ces couples de polonais et de polonaises, pimpants et coquets dont le front occupe toute l'immense largeur de la scène, et qui s'avancent en ligne inflexible, sentant les coude-à-gauche, depuis le fond du théâtre jusque sur la rampe. Le rouge est une magnifique couleur et dont l'aspect doit ôter toute envie de critiquer l'ambition.

Dans ces manœuvres de la mazurka, comme dans celles du pas qui précède, un octuor de jeunes filles enrubanées qui ont Carlotta Grisi pour pivot, on reconnaît l'influence des petites danseuses viennoises.

Nos maîtres de ballets font bien de s'emparer des indications qui leur ont été fournies par ce joyeux essaim. Avec le temps, nos choristes de ballet arriveront sans doute à l'ensemble et à la précision qui faisaient le principal mérite du petit corps germanique tant applaudi lors de son passage à Paris.

N'oublions pas les compliments qui sont dus à Sophie Dumilatre, la danseuse la plus souple, la plus sûre, la plus correcte, sinon la plus brillante que la France puisse faire entrer en lice contre les Italiennes et les Allemandes. Nous avons vu Sophie Dumilâtre tenir tête à Taglioni elle-même ; il est vrai que c'était lors de son dernier passage à Paris ; mais le triomphe n'en était pas moins beau devant un public français de la part d'une artiste indigène privée de tout baptême étranger.

Nous avons dit sommairement que la musique du *Diable à quatre* se sentait un peu la rapidité de composition, mais nous avons fait ressortir pour le premier acte, qui renferme plusieurs parties très remarquables et dignes de l'auteur de *Giselle* ; entre autres, la scène entre le vannier et sa femme, le pas de trois, l'octuor et la grande mazurka générale. A

aux qui viennent d'avoir lieu à Saint-Sébastien? A moins que, pour distraire les sujets du Saint-Père, on ne fasse combattre dans les ruines du Colysée des Français et des Allemands, se peut-il imaginer rien de plus dégoûtant et de plus féroce que ces *Fêtes nationales* des Espagnes, auxquelles, de l'autre côté des Pyrénées, on fait assister les rois et les reines? Des milliers d'hommes rassemblés pour voir égorger les animaux, pour se repaître de leurs souffrances, de leur agonie, de leur mort; taureaux qui parcourent en mugissant l'étroite arène, traînant, à leur cou et à leurs flancs des javelines à fer recourbé qui leur déchirent les chairs, ou bien, pour varier leurs tortures et les plaisirs des spectateurs, des flèches armées d'artifices qui ajoutent les douleurs du feu à celle du fer; — Quel ravissant coup d'œil que celui de ces taureaux qui se débattent sanglants au milieu des flammes et dont les rugissements de douleur et de rage peuvent s'entendre à une lieue! — chevaux éventrés qui tombent sous la corne des taureaux furieux ou fuient entraînant leurs entrailles, quelquefois en les foulant eux-mêmes aux pieds dans leur course; assez souvent enfin, pour parfaire le charme du spectacle, des hommes éventrés comme leurs chevaux ou brisés en tombant avec eux!.... Ce dernier trait a manqué malheureusement à la *Real funcion* de Saint-Sébastien, mais avez-vous remarqué ce cheval blanc, renversé par le taureau, qui lui *laboure le flanc*, *relevé à coups de bâton*, qui, moyennant un peu *d'étoupe dans ses blessures*, fournit encore deux *courses* sur l'arène sanglante et vient enfin, en *traînant ses entrailles*, expirer **AU BAS DE LA LOGE ROYALE** !!!... Quel gracieux et suave aspect pour la reine Isabelle, pour *l'innocente Isabelle!*... Le sang devait si bien paraître sur la robe blanche du noble animal! — Après avoir, pendant deux ou trois heures, renouvelé cinq ou six fois, ce spectacle, comme dans un festin royal, on couvre plusieurs fois la table....

Faut-il s'étonner qu'habitué, pour réjouissances publiques, à voir ainsi couler le sang des animaux, le peuple espagnol et ses chefs politiques versent si facilement celui des hommes, lorsque les passions politiques sont en jeu?... Demain, par exemple, lorsqu'on viendra demander la grâce des sergents de Malaga, ne craint-on pas qu'animée par le sang qu'elle vient de voir couler, l'*Angelical nina* (style des poetes de l'*Heraldo*) réponde comme une grande personne, aussi bien qu'aurait pu faire son auguste père, qu'il faut fusiller les dits sergents conformément aux us et coutumes vénérables de la monarchie et de la dynastie *très catholiques*!...

Les journaux annoncent que pour honorer LL. AA. RR. le duc et la duchesse de Nemours, leurs augustes parents leur préparent aussi une solennité du genre de celle de Saint-Sébastien. Le futur régent de France se souviendra, nous l'espérons, que le préfet de police avait, *même avant* 1830, interdit aux garçons bouchers de Paris et à la lie de nos faubourgs le spectacle, même *adoucie*, de ces fêtes des temps barbares.

Le peuple espagnol veut aussi avoir une charte; qu'il commence donc par se dépouiller un peu de sa barbarie et entrer dans la civilisation européenne!

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Neuf ordonnances du roi, datées du château d'Eu, le 14 août, élèvent à la dignité de pairs de France les membres de la chambre des députés dont les noms suivent: M. le vicomte ...onemains, lieutenant-général; M. le baron Doguerreau, lieutenant-général; M. le baron Durrieu, lieutenant-général; M. Fulchiron; M. le

mentation de salaire. La troupe a été forcée d'intervenir: un des mutins a été blessé d'un coup de baïonnette, et plusieurs arrestations ont eu lieu.

OU SERA LA COMPENSATION? — Une déplorable erreur judiciaire vient encore d'être commise. Dans l'affaire de l'ancien sous-préfet Bellefonds, était impliqué un nommé Pierre Dumas, contumace. Croyant arrêter cet individu, la gendarmerie s'est emparée, malgré ses énergiques protestations, d'un nommé André Dumas-Vorzet, maître frotteur d'appartements à Angers. Conduit de brigade en brigade, les menottes aux mains, jusqu'à Toulouse, — trajet qui n'a pas duré moins de *cinquante-huit jours*, — il a été présenté au parquet qui a reconnu immédiatement l'erreur. André Dumas-Vorzet a été mis en liberté, mais quelles souffrances n'avait pas éprouvées ce malheureux! Malade, ruiné, il ne pouvait retourner à Angers, et il était sans action contre la justice qui s'était aussi déplorablement trompée. Il s'est fixé à Toulouse, où il implore la commisération publique. Quelques magistrats se sont intéressés à son infortune, et une requête a été adressée à M. le ministre de la justice pour obtenir, sinon une réparation, du moins des secours.

UN BON PASTEUR. — L'évêque de Montauban a déclaré à ses curés succursalistes qu'il était résolu à les regarder tous comme inamovibles, désirant conserver à chacun, jusqu'à sa mort, le titre dont il est pourvu. Le clergé de Montauban vient d'être ainsi ramené paternellement aux règles de la discipline ecclésiastique, à l'exemple de ce qui a lieu déjà dans plusieurs diocèses.

LA MÉDECINE AU RABAIS. — Le *Barbier* de Lille raconte l'anecdote suivante: « Il y a peu de jours, une commune des environs de cette ville eut besoin d'un médecin pour soigner les indigents. Voici comment le maire, homme économe s'il en fut, s'y prit pour ne pas obérer les finances municipales et en même temps pour trouver un *bon* praticien. Il mit la science au rabais, par soumission *non cachetée*, c'est-à-dire que le garde-champêtre alla déposer dans un cabaret du village une liste qui devait y rester ouverte jusqu'à une heure dite, il était convenu que le médecin qui aurait offert le meilleur marché serait considéré comme étant le plus digne et le plus savant. Que fit le plus adroit des *soumissionnaires*? Ma foi, une de ces manœuvres à la Rostchild, une de ces hautes opérations qui décèlent le genie... financier. Il mit en sentinelle un homme sûr, et quand l'heure fatale, l'heure de la fermeture de la liste sonna, le nom du malin médecin fut inscrit le dernier avec un rabais de 5 fr. par année sur l'offre la moins élevée; le tour était joué. Le médecin a pris pour 75 fr. la ferme des maladies d'une commune de 1 200 âmes. Toujours pour les mêmes 75 fr., il fournira, outre ses soins, les sangsues et les médicaments nécessaires. O Molière! pends-toi, tu n'avais pas deviné la *médecine au rabais*. »

HORRIBLE TORTURE. — Un malheureux évènement a, dit l'*Impartial de la Meurthe*, eu lieu lundi dernier, à six heures et demie du matin, dans la commune de Lay-Saint-Christophe. Un nommé Gautier, employé à la fabrication du noir animal, dans un moulin situé sur le chemin de Lay à Bouxières-aux Dames, en travaillant a été saisi par les jambes dans les rouages du moulin; son corps et la résistance qu'il opposa à l'aide de ses deux mains arrêtèrent le mouvement. Vers sept heures, un mendiant manchot, entendit en passant des cris de détresse et entra dans l'usine. Gautier le pria d'aller au plus tôt ouvrir la vanne, ce qu'il fit avec beaucoup de difficulté; mais il ne put retirer Gautier dont l'ouverture de la vanne avait soulagé les bras qui depuis une demie heure retenaient le mouvement du moulin. A sept heures un quart, le fils Haudonné et le domestique du meunier, venant à passer avec une voiture, le manchot les

l'expulsa de l'établissement. Inhumainement jeté à la rue, Scherer se dirigea vers la demeure du pasteur, son ami, mais à peine y fut-il arrivé qu'un agent de police vint lui intimer l'injonction de quitter la ville et lui remit six francs dont trois pour payer le chemin de fer. Conduit au débarcadère par l'agent de police, Scherer allait être sans ressources lorsque la Providence permit qu'un catholique éclairé, qui se trouvait touché de sa malheureuse situation, le recueillit dans la maison de sa mère. Ce fait a produit une sensation douloureuse en Allemagne et n'est guère de nature à calmer les esprits.

Un marché d'esclaves à Médéah.

La police de Blidah vient d'établir un gheta pour les filles publiques: c'était déjà reculer vers le moyen-âge, maintenant on vient d'autoriser à Médéah un marché d'esclaves, c'est arriver jusqu'à la barbarie. On écrit de Médéah au *Courrier d'Afrique*, 8 août:

« Des Beni-Mzabs nous sont arrivés, il y a quelques jours, amenant avec eux une caravane d'esclaves noirs au nombre de soixante-huit et parmi lesquels il ne se trouvait qu'un seul individu mâle. Campés à deux portées de fusil de la ville, ils ont immédiatement ouvert leur marché qui, durant trois jours, a attiré une foule d'indigènes des environs. La plus grande partie de la caravane a été vendue, et les Arabes se pressaient encore devant les marchands, lorsque ceux-ci s'éloignèrent avec leurs méharis et le reste de leurs esclaves.

» En arrivant sur ce marché, poussés par une curiosité assez naturelle, nous nous attendions à voir des créatures courbées sous le poids des fers et des mauvais traitements, déplorant leur position, et plongées dans les plus amers regrets. Aussi, quelle ne fut pas notre surprise en voyant des jeunes filles qui riaient aux éclats, folâtraient entre elles, et faisaient des grimaces facétieuses aux spectateurs, aux marchands et aux acheteurs, sans souci de leurs familles dont elles ont été violemment séparées, de leur pays qu'elles ne reverront probablement jamais, et de la liberté qu'elles ont perdue pour toujours. Il est vrai qu'elles sont traitées avec douceur, ce qui prouve qu'on ne les avait laissées manquer de rien, c'est que, après trois ou quatre mois de voyage, elles étaient pleines de vigueur et de santé.

» Devant nous, quelques ventes se sont traitées, et voici ce que nous avons remarqué: après avoir examiné, sans aucun geste méprisant, sans aucune démonstration qui puisse devenir blessante, l'acheteur, qui a fixé son choix, désigne l'esclave qui en est l'objet, et fait prix avec le vendeur, si l'esclave n'oppose pas de répugnance au marché, car une sorte de consentement de sa part y intervient aussi. Les préliminaires ainsi engagés, reste la formalité essentielle, celle de la visite; c'est le seul point qui intimide ces pauvres êtres, et par un sentiment de pudeur inné, on les voit alors baisser les yeux ou les couvrir de leurs mains; quelquefois même elles vont jusqu'à opposer une légère résistance. L'acheteur n'en procède pas moins à son opération; il fait ouvrir la bouche à l'esclave afin de vérifier son âge par l'inspection des dents; puis il agite la main devant les yeux, pour apprécier la bonté de la vue; enfin il passe à l'examen détaillé des membres et du corps (respectant toutefois les parties nobles), de manière à s'assurer qu'il n'y a ni blessures ni fractures, ni luxations, ni ankiloses. On dirait absolument d'une bête de somme chez laquelle on recherche s'il n'existe pas de vices rédhibitoires. Si l'acheteur est satisfait de sa visite, le marché est conclu.

» Ces esclaves appartiennent aux peuplades nègres des environs de Tombouctou, qui guerroyent sans cesse entre elles, dans le seul but de faire des prisonniers qu'ils échangent contre diverses marchandises, telles

fin du premier acte apparaît le premier solo de violon; il n'y en a pas moins de cinq dans le second acte, et malgré tout le talent et la belle qualité de son déployés par M. Leudet, cela devient à la longue assez ennuyeux pour réagir sur l'appréciation que l'on fait de l'œuvre du compositeur, et rendre très pâle l'effet musical de cet acte.

On a dit que M. Adam avait fait jouer un rôle aussi important au violon parce que le Génie qui préside aux métamorphoses paraît au commencement de l'ouvrage sous la figure d'un aveugle jouant du violon. Nous sommes médiocrement touchés par cette raison, d'autant moins que le violon est mis en pièces par la femme colère, dès le premier acte, et que ce serait un bon motif pour ne pas le faire tant parler dans le second.

— Le Grand-Opéra ne donnera vraisemblablement aucune nouveauté avant le cœur de l'hiver. A l'Opéra-Comique on prépare un ouvrage de M. Montfort, un opéra en trois actes de M. Adam, qui seront prochainement offerts au public, et tout annonce pour la campagne qui s'ouvrira l'hiver prochain une grande activité de laquelle ressortiront peut-être quelques nouveaux noms à ajouter à la liste bien pauvre des compositeurs dramatiques.

ALLYRE BUREAU.

REVUE DRAMATIQUE.

—

VARIÉTÉS: *Madame Panache*, vaudeville en un acte, par MM. Deligny et Bourgeois.

Sous le règne de Louis XIV, un grand seigneur, exilé de France avec sa femme, alla se réfugier à la cour de Danemarck.

Il y fut parfaitement reçu, employé dans l'armée avec son grade, et admis à toutes les fêtes de la cour.

Un jour que le couple exilé était assis à table du roi et de la reine de Danemarck: « Ne trouvez-vous pas, dit la femme en se penchant vers son mari, que la reine ressemble à *Madame Panache*? »

Mme Panache était une vieille folle dont les excentricités amusaient la cour de Versailles, affublée de toilettes ridicules, elle servait de point de mire aux plaisants. Mme Panache tournait autour des tables, ramassant, comme les parasites de l'antiquité, les quolibets et les niches de tous les convives. On allait jusqu'à lui mettre dans ses poches des morceaux de viande avec leur sauce. Ici nous faisons une digression sur le ton de la cour sous Louis XIV.

Ce ton n'était pas exquis, irréprochable, autant qu'on pourrait le croire. Lisez, dans les *Mémoires du duc de Saint-Simon*, les persécutions que de jeunes gentilshommes faisaient subir à la vieille princesse d'Harcourt.

Elle avait près de quatre-vingts ans, ce qui ne désarmait pas les mystificateurs, et Saint Simon raconte avec délice, avec enivrement les malices dont elle était victime; c'est qu'elle était princesse et que M. de Saint-Simon ne pouvait pas souffrir tout ce qui s'élevait au-dessus des ducs. Cet écrivain plein d'esprit et d'originalité est dominé par une insigne petitesse. Il est duc héréditaire, donc il n'y a rien de plus beau que le titre de duc, voilà sa philosophie, le point de départ de toutes ses appréciations.

C'est le roi Louis XIII qui a créé le duché pairie de Saint-Simon. Aussi M. de Saint-Simon fait-il un pompeux éloge de Louis XIII, et le met-il fort au-dessus de Louis XIV.

Le roi Louis XIII était généreux, il était juste, sa bravoure personnelle s'est déployée au pas de Suze. Quant au successeur de ce grand roi, c'est un pauvre sire.

Il fait constamment de nouveaux ducs, diminuant ainsi le lustre des anciens en vulgarisant leur titre. Aussi, qu'espérer de Louis XIV, prince absolu, capricieux, plein de ridicules et de manies?

M. de Saint-Simon remplit les deux tiers de ses Mémoires de discussions sur l'étiquette, sur les prérogatives des ducs et sur les honneurs qui leurs sont dus en tout lieu; il traite avec mépris les non titrés, surtout la haute bourgeoisie, surtout la robe; il insulte aux prétentions des présidents du parlement, du garde des sceaux, du chancelier, cherche à leur prouver que la robe avilit, que ces mots *noblesse de robe* ne peuvent être accolés ensemble, qu'un garde des sceaux, fût-il noble de race, appartient au tiers-état par cela seul qu'il est robin, et ne doit parler au souverain qu'à genoux.

Plein de mépris pour les conditions inférieures au duché pairie, M. le duc de Saint-Simon témoigne sans cesse une haine envieuse aux personnes qui s'élèvent au-dessus. Il ne voudrait laisser passer avant les ducs que le monarque et la famille royale. S'il flétrit les amours adultères de Louis XIV, s'il s'élève avec indignation contre la reconnaissance de ses bâtards, contre les titres conférés au comte de Toulouse et au duc du Maine, c'est moins dans un austère sentiment de moralité que par jalousie contre ces nouveaux venus qui se placent immédiatement après les princes légitimes, et qui forment un degré de plus entre la duché-pairie et le trône.

Ce que M. de Saint-Simon exècre le plus, ce qu'il déteste, ce qu'il abomine ce sont les seigneurs étrangers à la famille royale et portant le titre de princes. Encore des supérieurs à souffrir, encore un échelon qui nous éloigne du monarque! M. de Saint-Simon suffoque à cette pensée et c'est aux princes et princesses qu'il réserve les traits les plus envenimés de son esprit sarcastique.

Une vieille princesse est ridicule, bien plus elle est ridiculisée, quelle bonne fortune! Dieu que le représentant de la duché pairie est enchanté quand il nous retrace les plaisanteries de fort mauvais goût qui troublaient la vie de cette malheureuse femme! Un beau matin pendant qu'elle dormait encore, la porte de sa chambre s'ouvre à deux battants, un détachement de la garde suisse défile dans son alcove, l'arme au bras, au son des fifres et des tambours. Une autre fois la princesse d'Harcourt passant en litière dans une avenue du parc, des pétards et des marrons, artistement placés sur sa route, éclatent de toutes parts; les porteurs effrayés se sauvent laissant la litière et la vieille dame au milieu d'un feu d'artifice qui la bombarda plus d'un quart-d'heure.

Un soir, la princesse d'Harcourt, en se couchant, trouve son lit rempli de neige... Nous en avons dit assez pour faire comprendre que les courtisans du grand roi ne dédaignaient pas la plaisanterie de collège, et que Mme Panache n'était pas le seul plastron, l'unique souffre-douleur de Versailles.

La reine de Danemarck s'est entendue comparer à Mme Panache; elle est curieuse de savoir si le rapprochement doit être considéré comme une impertinence ou comme une flatterie. « Qu'est-ce que Mme Panache? demande tout haut sa majesté. » La femme de l'exilé balbutie; le mari assure, pour donner le change, que Mme Panache est une charmante personne, célèbre à Versailles pour sa beauté, son esprit et sa grâce. La reine de Danemarck est loin d'être persuadée; elle écrit à son ambassadeur à Paris: la vérité se découvre, et nos deux réfugiés sont chassés avec éclat de Copenhague.

De cette historiette, MM. Deligny et Bourgeois ont fait un vaudeville pour les *Variétés*. Ils ont mis la scène à Florence, et ont cousu, tant bien que mal, un mariage à cette petite intrigue. La jeune personne qui se marie, et qu'on veut faire passer pour Mme Panache, afin de désarmer la colère d'une grande duchesse offensée, est Mlle Judith. Cette jeune et gracieuse actrice est parfaitement choisie pour un pareil rôle. Il n'est pas de femme, parmi les plus exigeantes, qui puisse se plaindre de lui être comparée.

Dans le rôle de la véritable Mme Panache, Mlle Flore a déployé son naturel, sa gaîté communicative. Grâce à tous ces mérites, Mlle Flore a fait naguère un véritable rôle de Cornetta-Piston, personnage perdu sans elle dans une parade insignifiante. Mlle Flore, dans Mme Panache, c'est la maréchale Lefèvre transportée de la cour de Napoléon à celle de Louis XIV avec ses *cuirs*, sa naïveté et son bon cœur. La pièce a parfaitement réussi.

V. H.

VARIÉTÉS.

Cours de M. Edgar Quinet. (1)

La séance du 11 juin a été consacrée à tracer la décadence de plus en plus rapide de l'Eglise romaine depuis le règne de Louis XIV jusqu'à la Révolution française. Au dix-septième siècle, si on en eût cru les apparences, l'Eglise était arrivée au plus haut degré de sa splendeur, Bossuet en proclamait la gloire avec tout l'éclat de son génie, et de l'infaillibilité papale, il déduit, comme une conséquence naturelle, le principe du droit divin dans la sphère politique. Mais il semble que, dans ce cas, la théorie n'arrivait que pour résumer spéculativement les faits du passé, et non pas pour donner au monde une idée nouvelle du dogme de l'autorité. Le despotisme devait épuiser son génie dans la puissance de Louis XIV. Chez Bossuet, le serviteur du roi fait concurrence au serviteur de l'Eglise. Pour agrandir la puissance du roi temporel, il est tout disposé à réduire la puissance du roi spirituel, le pontife suprême doit plier devant le monarque absolu. La déclaration de 1682 établit clairement cette excessive prétention, elle avait autant et plus pour but de compléter la dictature royale que de fonder les libertés de l'Eglise française. Mais cette émancipation sacrilège fut fatale au pouvoir qui se sapait ainsi dans sa base et repoussait son point d'appui. C'est de ce point de vue qu'il est vrai de dire que les libertés de l'église gallicane étaient le prélude de la Révolution française : « Louis XIV croyait monter sur le trône de Charlemagne, il descendait les degrés de Louis XVI !... »

A proprement parler, l'église gallicane a toujours reposé sur une fiction, car la puissance démocratique, à l'aide de laquelle elle voulait contrebalancer l'infaillibilité papale, ne s'est jamais manifestée depuis qu'on l'a si souvent invoquée ; le concile œcuménique qu'on opposait à la dictature de la papauté, ne s'est jamais assemblé depuis qu'il en a été si fréquemment question, il n'a été qu'un épouvantail chimérique, une vaine menace suspendue sur la tête du souverain pontife pour atténuer la rigueur de ses arrêts. L'opposition faite à Rome n'a servi qu'aux franchises de l'esprit humain, aucun pouvoir n'en a profité. Le concile ne s'est pas réuni parce que le temps où il lui était possible de résoudre sans appel les problèmes de la foi est passé sans retour. Son autorité ne semblerait pas moins tyrannique que celle du successeur de saint Pierre. Les temps modernes considèrent la liberté d'examen comme l'attribut le plus sacré de l'homme, et nul désormais ne peut céder son droit de prononcer sur les questions éternelles. De plus, il faut bien le dire, le développement des franchises de l'esprit n'a pas toujours été favorable à l'orthodoxie, et il est permis de croire que si une autorité spirituelle quelconque voulait traduire à sa barre les Jean Hus, les Luther et tous les dissidents de notre époque, ce serait sur la majorité même des intelligences que pèserait l'anathème. Voilà pourquoi les conciles sont devenus impossibles ; l'église le sent bien, et c'est un grand bonheur qu'il en soit ainsi, car, à l'état actuel des choses, il vaut mieux que l'avenir se pose nettement et directement en face du passé, sans intermédiaires ambigus.

La bulle *Unigenitus* vint révéler au monde la décadence morale du catholicisme ; toute âme chrétienne en fut frappée de stupeur. Dans cette bulle, le plus pur christianisme était traité comme un objet de réprobation. Pour défendre, avec une vigueur pleine de colère, les privilèges du sacerdoce, le sentiment religieux lui-même y est, en quelque sorte, flétri. Cette bulle, fulminée seulement contre le jansénisme, consterna tout le monde chrétien.

(1) Voir la *Démocratie pacifique* du 2 août.

même de l'œuvre révolutionnaire, c'était impossible! Mirabeau répondit en indiquant d'un geste l'endroit d'où partit le signal de la Saint-Barthélemy. Le divorce était consommé ; la Révolution, était affranchie de la tutelle sacerdotale, et, à son tour, elle dicte et impose ses conditions à l'Eglise par la constitution civile du clergé. Depuis cette époque, l'Eglise sépare de plus en plus ses destinées des destinées nouvelles de la France ; dans la Révolution elle ne voit, comme son défenseur, M. de Maistre, que *la pure impureté*! Elle se fait l'avant-garde de l'aristocratie, elle en allume les fureurs, elle en entretient les plus funestes et les plus inintelligentes résistances, elle se réfugie dans le pouvoir absolu. Il semble alors que deux peuples, deux races soient en présence se disputant le sol de la patrie. Les hommes de la société de Bossuet et les hommes de la société moderne se rencontrent dans la Vendée et se livrent une guerre d'extermination, dans laquelle ils déploient le même courage, le même héroïsme, accomplissant les mêmes excès, enfantant les mêmes prodiges, comme si Dieu seul devait prononcer! Il était réservé à un soldat (le prêtre n'étant plus qu'un partisan impitoyable) de mettre un terme à cette bataille sauvage et sacrilège. Hoche, dont le cœur était aussi grand que le génie, put seul opérer le grand œuvre de la pacification.

La royauté se perdit, comme la noblesse, en se rangeant du côté de l'Eglise. Les pouvoirs du passé se communiquaient mutuellement leurs vertiges. « Aussitôt que Louis XVI identifie sa cause à celle du clergé, on sent qu'aucune puissance humaine ne peut le sauver. »

Le sentiment religieux est un besoin si intime de notre nature qu'à peine remis des terreurs d'une révolution sociale, et avant même que la tourmente fût passée, on avisait déjà à donner une forme distincte et nouvelle aux aspirations de l'âme, mais il n'était pas possible de remplacer en un jour l'œuvre de dix-huit siècles. Les inventions auxquelles on eut recours manquaient tout à la fois de profondeur et de dignité ; il n'en fallait pas tant pour que l'entreprise avortât honteusement, mais une autre cause en arrêta le développement : on craignit qu'à l'ombre de cette déclaration de principes religieux, le dictateur ne se fît pape, et que Robespierre, ce *roi de la terreur*, ne voulût s'arroger un pouvoir quelconque sur le monde intérieur. Danton était déjà monté à l'échafaud sous le prétexte qu'il manquait de croyances !...

La Révolution française, toute chrétienne dans son esprit, est d'ailleurs toute catholique dans les moyens qu'elle emploie. Son génie exclusif et violent avait été déposé dans le sein de la nation française depuis des siècles par la religion nationale ; l'intolérance changeait de direction, mais son intensité ne diminuait pas. « Le souffle de colère que le catholicisme avait emprunté à Mahomet, gronde encore dans les séances de la Convention. »

Heureusement la Révolution n'avait pas seulement pris au catholicisme son esprit inflexible et dominateur, elle avait hérité aussi de son esprit d'unité, de solidarité, de centralisation. C'est en vertu de cet esprit qu'elle semble un instant faire d'une vie de prodiges et de merveilles son état normal. La Convention décrète des victoires, appelle trahison ce qu'on nomme impossibilité, et son *hors la loi* frappe les âmes comme l'interdit de Grégoire VII. Enfin, comme le catholicisme, mais plus réellement, la France agissait au nom de l'humanité entière, alors que toutes les nations se liguaient contre elle !...

E. S.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS — 24 AOUT.

Le premier Paris des *Débats* consigne l'ukase qui augmente de 50 pour 100 les droits d'entrée des marchandises importées par les nations qui n'ont point de traités avec la Russie et qui, dans les ports de cette puissance, interdit le cabotage aux bâtiments étrangers.

La *Presse* cherche à couvrir de son égide M. de Rothschild et cinq compagnies qui marchent à sa suite. Elle prétend que tout est au mieux,

Le *Constitutionnel* consacre deux colonnes afin de donner un démenti à l'article des *Débats* d'hier.

Le *Constitutionnel* reproche de nouveau au journal qu'il attaque d'être l'allié des Jésuites et des ultramontains.

Le *Siecle* gémit, avec grande raison, de voir le principe de la vie parlementaire s'affaiblir et tourner à la prostration chronique. Il reproduit ainsi le cri de l'opinion publique : « Dans le pays, on se dit : La chambre actuelle est engagée dans une voie d'où il lui serait aujourd'hui impossible de sortir ; elle n'a plus la force de renverser le ministère ni la volonté de le soutenir ; d'un jour à l'autre elle sera dissoute, elle le sait et s'y résigne ; attendons. » Ne pourrait-on mieux dire il y a bien long-temps qu'on attend.

Le *National*, la *Réforme*, le *Commerce* et l'*Univers* dans leur premier-Paris rendent compte de l'affaire des ouvriers et des maîtres charpentiers.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. J. de St-L. à Lond.. — Reçu. Compliments. Nous prenons note. — Envoyez l'esquisse : nous avons un comité d'artistes. — La fin de votre lettre nous édifie sans nous surprendre.

M. G. à Saint-Jean-Pied-de-Port. — Reçu et merci. Vous êtes le bien venu parmi nous.

M. J. C. à Arras. — Nous avons reçu la lettre du 14 et ce qu'elle contenait. — Merci, ami.

M. L. à Urdos. — Reçu. Remerciments et compliments de bien venue.

M. T. à Metz. — Reçu. Nous, aussi, nous sommes contents de vous.

M. H. à Wissemb.... — Reçu. — Voilà qui nous impose de grands devoirs. Merci à vous et à la personne dont nous regrettons que vous ne nous disiez pas le nom.

M. N. B. aux Châlets St-N. — Reçu et félicitations.

M. L. à Strasbourg. — Nous n'en sommes pas moins charmés de votre adhésion.

M. S. A. à Dampierre. — L'âge n'y fait rien, et toute sympathie nous encourage.

M. M. à Mayenne. — Reçu et merci. Tout dévouement compte. L. espère l'exception dans l'exception.

Bourse.---Revue de la semaine.

Les chemins de fer, et surtout les promesses d'actions des différentes compagnies soumissionnaires dans la construction du chemin du Nord, ont continué à prendre un développement considérable. Ces dernières surtout ont retiré des autres valeurs assez de capitaux pour faire monter le prix de l'argent à un taux qu'il n'avait pas atteint depuis longtemps. Le 5 p. 0/0, toujours négligé, a donné lieu à peu de transactions, et l'activité sur ce fonds ne se manifestera probablement que vers l'ouverture de la prochaine session, alors seulement que l'on pourra croire à de nouvelles tentatives de conversion. Le 3 p. 0/0, conduit jusqu'à 84 90 par quelques spéculations particulières, n'a pu résister à la cherté des reports qui se sont élevés jusqu'à 22 c. 1/2. Après avoir fléchi pendant deux jours assez brusquement pour donner lieu à des bruits alarmants de toute nature, il s'est relevé bien de 20 centimes environ et s'est maintenu avec beaucoup de fermeté.

Les fonds étrangers sont absolument sans variations, et l'on ne cote plus qu'un très petit nombre de valeurs industrielles à la tête desquelles se trouve la Vieille-Montagne à 7550.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 25 août 1845.

8 h. 1/2 OPÉRA. — Le Diable à quatre. Stradella.
7 h. 1/2 THEATRE FRANCAIS. — Femme de 40 ans. Soirée. Valérie.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Marie.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — L'Ami Grandet. 3e Mari. L'Homme. Bugolin.
7 h. 1/2 VARIETES. — Le Brocanteur. Meunière. Mme Panache. Le Chien.
7 h. 1/2 GYMNASE. — 2e Année. Sept Merveilles. Changement. Homme gris.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Brancas le rêveur. Le Docteur Robin. Fiorina.
7 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — La Biche au bois.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Etudiants. La Révolte des Marmouzets.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., 16, rue du Croissant.

... son jugement dans cette affaire qui préoccupe si vivement l'attention publique. MM. Dain, Du Theil, Hennequin et Blot-Lequesne ont complété la défense que Mᵉ Berryer a couronné par une puissante réplique.

Nous le disons avec conviction : Si le barreau abordait plus souvent les questions sociales, s'il faisait plus souvent retentir dans le sanctuaire de la justice, après la voix de l'humanité qui souffre, celle de l'humanité qui espère, il se retremperait dans une sorte d'eau vive, et le pays lui devrait beaucoup !...

Cette pensée, ce n'est pas nous qui la formulons ; elle était au cœur de tous les auditeurs qui se pressaient aujourd'hui dans la septième chambre.

La logique serrée, la parole grave, l'éloquence si profondément humaine et convaincue de Mᵉ Dain ;

Les accents impétueux de Mᵉ Du Theil ;

L'esprit si fin, l'érudition si attique, toute sociale, de Mᵉ Victor Hennequin, son appel à la société pour qu'elle remédie enfin à toutes ces misères que nos classes laborieuses aspirent à secouer ;

Les nobles sentiments exprimés par Mᵉ Blot-Lequesne ;

Tous ces efforts, toutes ces aspirations, tous ces cris de l'âme et de la raison, c'est le véritable esprit de l'Evangile qui les inspirait, et plut à Dieu que le barreau s'inspirât toujours ainsi ! En édifiant la magistrature, il avertirait le législateur et seconderait ainsi le progrès régulier, le progrès pacifique, le progrès organisateur. Nous publions aujourd'hui, dans presque toute son étendue, la plaidoirie de Mᵉ Dain. Demain, nous publierons celle de MMᵉˢ Hennequin, Du Theil et Blot Lequesne, et nous achèverons de présenter la physionomie des débats dont la clôture a été prononcée ce soir et auxquels la parole des défenseurs a donné le caractère et la haute portée que des esprits superficiels étaient peut-être disposés à leur refuser.

Il importait que les pièces capitales de ce procès solennel, on le dire, fussent recueillies. Nous pensons donc répondre aux désirs de tous nos lecteurs en les reproduisant avec le plus d'exactitude possible.

Après d'aussi remarquables plaidoiries, si les ouvriers charpentiers n'étaient pas acquittés, nous ne craignons pas de le proclamer à l'avance, la magistrature n'aurait pas compris sa mission... Mais nous avons confiance en elle.... A demain donc !

Gares des marchandises.

On a beaucoup écrit sur les embarcadères, mais tout n'a pas été ...

Par exemple, que se passe-t-il au chemin de fer du Nord qui va être livré à la circulation ? La gare des voyageurs est dans la rue Lafayette, et la gare des marchandises au point extrême de la Chapelle-Saint-Denis. C'est aussi à l'extrémité des Batignolles que se trouve la gare des marchandises du chemin de fer du Hâvre, tandis que la gare des voyageurs est situé à Saint-Lazare.

On va voir où aboutit ce divorce de deux gares bien faites, ce nous semble, pour vivre l'une près de l'autre. Les chiffres suivants sont basés sur les transports du chemin de fer du Nord : la gare de marchandises de ce chemin étant établie au rond-point de la Chapelle, le camionnage pour Paris ne coûtera pas moins de 3 f. par tonne ou par 1 000 kil. ; ce qui, pour 300 tonnes ou 300 000 kil. de transports quotidiens fera 900 fr. par jour, ou, par année, 328 508 fr. Si, au contraire, la gare des marchandises touchait à la barrière parisienne, le camionnage coûterait moitié moins, c'est-à-dire 1 fr. 50 c. par tonne ou par 1 000 kil. et 164 250 fr. au lieu de 328 500 fr. de transport par année.

Dans l'état actuel des choses, le public se trouverait donc grevé, sans profit pour personne, d'une rente annuelle de 164 250 fr. ; et encore ne parlons-nous pas ici de tous les faux frais qu'occasionne cette situation *extrà muros*.

Les marchandises transportées par le chemin de fer du Hâvre sont évaluées à 700 tonnes.

Celles du ch. du Nord, comme on vient de le voir, à	300
Celles du ch. de Strasbourg, au plus bas, à	200
Celles du ch. de Lyon à	400
Celles du ch. d'Orléans, à	500
Celles des ch. réunis de Chartres, etc., à	200
	2 300 tonnes.

Mais ce total de 2 300 tonnes (2 300 000 kil.) s'accroîtra nécessairement en supposant même que l'on ne renonçât pas pour le transport des matières premières à la navigation toujours lente, difficile, et interrompue par les chômages pendant une grande partie de l'année. Néanmoins, sur ce seul chiffre de 2 300 tonnes, la marchandise serait grevée quotidiennement de 1 fr. 50 c. par tonne, c'est-à-dire de 3 450 par jour et de 1 259 250 fr. par an.

Pour éviter d'aussi grosses pertes il suffisait cependant que les ingénieurs de l'Etat plaçassent les gares des marchandises près des murs d'octroi. Rien de plus simple ; mais l'intérêt privé s'est mis à la traverse du bon sens, et les conditions les plus élémentaires de l'économie ont été sacrifiées. Voici comment : les communes voisines de la capitale intriguent de toutes les manières pour paralyser l'action des ingénieurs. Il n'est pas d'obsessions, de persécutions qu'elles ne leur fassent subir pour les obliger à les doter de ces gares dont elles sont si friandes.

Que leur importent que le public soit inutilement frappé d'un ...

Pour établir une gare de marchandises, il faut six hectares environ. A l'extrémité de la banlieue l'hectare vaut 20 000 fr. C'est donc 120 000 fr. pour les six hectares qui, près du mur d'octroi, coûteraient six ou sept fois plus, soit 720 000 fr. Supposons même, en exagérant à dessein, que l'achat des terrains situés près de Paris, fût dix fois plus coûteux que celui des terrains de l'ultra-banlieue ; il faudrait donc débourser 1 200 000 fr. ou 60 000 fr. de rente annuelle pour établir une gare de marchandises près de Paris. Et encore faut-il remarquer qu'en beaucoup de cas, cette différence sera bien loin d'être aussi importante. Par exemple, pour le chemin de fer de Strasbourg, le terrain aura presque la même valeur à deux pas qu'à 2 000 mètres de la barrière ; cela s'explique par le peu d'importance qu'a pris jusqu'à présent la barrière des Vertus, traversée par le chemin de fer de Strasbourg. Or, on pourrait appliquer ce calcul à la plupart des chemins de fer ; ceux du Nord et du Hâvre font seuls exception.

Mais si 60 000 francs de rentes au lieu de 6 000 fr. sont nécessaires pour substituer aux gares des banlieues extrêmes les gares voisines des murs d'octroi, on voit qu'une immense économie serait encore réalisée, puisque les premières grèveraient le public, comme nous l'avons dit plus haut, d'une perte sèche et annuelle de 164 250 francs.

Il y aurait donc, en ne basant ses calculs que sur un seul chemin de fer, bénéfice pour le public de plus de 100 000 fr. par an à rapprocher les gares de marchandises des murs d'octroi de la capitale. Mais ces résultats seraient naturellement décuplés, si l'on appliquait ce raisonnement à toutes les gares des chemins de fer votées par les chambres.

En présence de ces chiffres que devient l'argument de la différence du prix des terrains à l'extrémité de la banlieue ou près des murs d'octroi ? Peuvent-ils résister un instant à l'évidence des économies qu'on réaliserait si les gares de marchandises étaient rapprochées de la capitale ?

En résumé, une grande économie de temps et d'argent résulterait pour le public de l'établissement des gares de marchandises auprès des murs d'octroi : il était du devoir de l'administration d'imposer cet établissement, dès l'origine, aux Compagnies, quelle que résistance qu'elles opposassent ou quelques empêchements que les communes fissent valoir.

Il est encore temps de remédier à ces inconséquences et de ne pas engager l'avenir étourdiment.

Le mouvement, survenu à Madrid, le 18, n'a pas eu heureusement toute la gravité qu'on lui a d'abord prêtée. Le peuple était sans armes ; tout s'est borné, de son côté, à des cris et des provocations ; l'autorité, quoique prête à agir, n'a pas cru devoir employer la force. Une simple démonstration a suffi pour disperser les attroupements. A deux heures et demie ...

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 26 AOUT 1845.

PÉRÉGRINATIONS TRANSATLANTIQUES

D'UN DIPLOMATE DE VINGT ANS.

PREMIÈRE PÉRÉGRINATION. (1)

Le Brésil.

IV.

RÉVOLUTION AU BRÉSIL. — PREMIÈRE MISSION DE CÉSAR.

Grâce à la protection de dom Pedro, César venait de prendre, en qualité de major, le commandement d'un bataillon, quand le contre-coup de la révolution portugaise se fit sentir au Brésil. Dom Pedro se mit à la tête du mouvement de Rio-Janeiro ; mais ce ne fut pas sans avoir rencontré sur sa route une violente opposition ; ses idées généreuses lui avaient fait de nombreux ennemis parmi les courtisans ; et même un membre du conseil d'état proposa de le faire enlever de force et d'aller l'enfermer à Gibraltar sous la surveillance d'un geôlier anglais, première lueur de l'idée homicide qui devait envoyer Napoléon mourir à Sainte-Hélène. Heureusement au Brésil les courtisans n'avaient plus alors le pouvoir ; il était passé en d'autres mains.

Lorsque les cortès de Lisbonne rappelèrent dom Jean, dom Pedro resta à Rio-Janeiro investi de la régence du Brésil. Ayant reçu bientôt l'ordre de revenir en Europe, il refuse d'obéir. La population brésilienne s'agite et repousse déjà la souveraineté de la métropole. Elle entoure le prince que son affection réclame ; elle ne le laissera pas partir. En vain les soldats portugais tentent-ils d'enlever le régent au spectacle ; les soldats brésiliens courent aux armes pour le défendre. L'effervescence générale est à son comble, et le bataillon de César est le premier à passer du côté du peuple.

Cependant dom Pedro hésite encore. Les sollicitations de ses amis, les murmures des géants de Saint-Paul qui se lassent d'attendre, la confiance du pays qui l'a adopté et qui attend sa réponse, le décident enfin. — Dom Pedro, à l'exemple du premier conquérant du Mexique rompra avec tout ce qu'il a laissé derrière lui. « L'indépendance ou la mort ! » s'écrie-t-il, et partage entre ses compagnons les lambeaux de sa cravate verte et jaune, une vraie cravate de planteur. Telles seront désormais les couleurs brésiliennes, et une révolution est accomplie.

Notre tâche n'est pas de raconter cette lutte extraordinaire et rapide. Disons seulement qu'une armée composée d'éléments divers, sans vêtements, sans munitions, sans discipline, faisant traîner ses canons par des bœufs attelés avec des cordes, faible de moyens matériels, mais forte d'enthousiasme et de patriotisme, enleva, presque sans coup férir, des positions réputées inexpugnables et défendues par de vieux guerriers que Wellington avait conduits à la conquête des provinces méridionales de la France.

En un clin-d'œil, et comme par enchantement, cette armée se leva ardente et intrépide ; et une flotte nombreuse mit à la mer, commandée par Cochrane.

La majeure partie des provinces du Brésil avaient secoué le joug de l'antique métropole et proclamé dom Pedro empereur. Quelques villes du Nord tenaient encore, maîtrisées par des garnisons portugaises.

Sur ces entrefaites, un soir en rentrant du spectacle, César trouva chez lui une dépêche du ministre. C'était l'ordre de s'embarquer aussitôt sur la *Sumaca*, la Providence. La dépêche ne contenait aucune explication. Notre héros ne savait que penser. Etait-ce une disgrâce ?

Ne pouvant rester plus long-temps en proie à cette incertitude, César écrit à son excellence en la suppliant de lui expliquer la raison des mesures prises à son égard, et de lui permettre de se justifier s'il est accusé de quelque crime. Sa lettre écrite, il s'empresse d'obéir à l'ordre ministériel et passe sur le pont de la *Sumaca* une nuit fort agitée.

Le lendemain matin, un homme se présente à bord. Sa figure basanée, sa haute taille, son costume, les éperons dont sont armées ses bottes, sa mine martiale, tout en lui décèle le militaire ; c'est sans nul doute un officier. Il monte rapidement sur le pont.

— Enchanté de faire avec vous le voyage du Rio-Grande du Nord ! dit-il à César, en l'apostrophant par son nom et en lui adressant un salut militaire.

— Vous me connaissez ? fait César étonné.

— Beaucoup.

— Et nous allons à Rio Grande du Nord ?

— Oui, major, pour nous emparer de la ville et soumettre la province.

— Mais au moins on va nous donner des troupes pour cette expédition ?

— Des troupes ? c'est tout-à-fait inutile, major.

César était stupéfait.

— Ah ! ça, dit-il, qui êtes-vous donc, vous, monsieur, qui me parlez avec tant d'assurance ? sans doute le colonel du régiment de dragons que l'on attendait ce matin ?

— Moi, dragon ! s'écrie l'inconnu en riant, pas le moins du monde ! je suis le curé de Rio-Grande du Nord !

César tombait des nues.

— Un curé ! il faut, pensait-il, venir dans le Nouveau-Monde pour en rencontrer de semblables.

Une heure après, la réponse du ministre arrivait. César partait sans son bataillon, avec le curé pour unique renfort. Cependant la réussite semblait si certaine qu'on embarquait avec lui le nouveau payeur de la province à prendre, et un condamné à la déportation qui devait y subir sa peine.

V.

LA SUMACA. — LA CAMAROTE. — LES PASSAGERS.

La *Sumaca* mit à la voile...

D'ordinaire, en tout pays, les passagers trouvent à bord des navires, une cabine où ils peuvent dormir à l'aise. Il n'en est pas ainsi sur une *Sumaca* brésilienne. La cargaison usurpe tout l'intérieur du bâtiment. Le capitaine lui-même a cédé sa cabine à la *Carneseca* (viande séchée au soleil), aux haricots et à la farine de manioc. Equipage et passagers couchent sur le pont, à la belle étoile, exposés à tout ce qu'il plaira au ciel d'envoyer sur leurs têtes, à moins toutefois qu'ils ne se décident à s'enfermer dans une *Camarote*.

Qu'est-ce qu'une *Camarote* ?

Une *Camarote* c'est... c'est... d'abord ce que notre jeune officier avait oublié d'emporter, et ce que lui loua à prix fou le second du navire, excellent spéculateur. Ensuite, une *Camarote* c'est une boîte où le passager peut s'étendre sur un matelas. Une porte à coulisse, glissant sur une double rainure, ferme ce coffre amarré aux bastingages. Mais vous ignorez tous les agréments de la *Camarote*. Attendez !

Le voyageur s'est glissé dans cet étui et a refermé la porte sur lui. Il s'est endormi sur la foi des traités et d'un ciel pur. Tout à coup ce ciel pur s'est obscurci. De sombres nuages courent rapidement dans les airs poussés par un vent fatal. La mer commence à s'émouvoir. La *Sumaca* vole sur la cime de flots qui s'élèvent en montagnes ou se creusent en abîmes. Le voyageur dort toujours dans sa *Camarote*. L'obscurité du ciel s'épaissit. L'agitation des vagues augmente. Le vent se courrouce dans la voile. Le voyageur dort encore, bercé par un roulis toujours croissant.

Un souffle brusque et impétueux incline tout à coup la *Sumaca*. La vague soulevée envahit le pont et emporte en se retirant tout ce qu'elle y trouve. . même les *Camarotes* dont les liens se sont rompus. Le voyageur s'est réveillé. Et quel réveil ! Balloté, roulé par la mer en furie, que deviendra-t-il si l'on ne parvient à hisser à bord la boîte, le malheureux ? Il n'a plus qu'à s'endormir pour ne plus se réveiller.

Grâce à Dieu ! notre guerrier diplomate n'eut pas à courir de semblables dangers. La navigation lui fut heureuse et agréable.

Outre César, il y avait à bord dix passagers : le curé, le déporté, le payeur et sa famille composée de sa femme, petite et laide, d'un secrétaire, d'une demoiselle de compagnie, Rita, mulâtresse délicieuse, d'un enfant de six ans, d'un négrillon du même âge, d'un nègre et d'une négresse. Pendant toute la traversée, le prisonnier que César avait ordonné de déférer, fit presque constamment seul les frais de la conversation. C'était un homme fort avenant, aimable, spirituel, instruit, parlant presque toutes les langues de l'Europe. Le jour il lisait à haute voix les œuvres de Benjamin Constant et les discours du général Foy ; la nuit, il examinait le ciel et faisait un cours d'astronomie. Plusieurs fois condamné à mort en Europe pour fabrication de faux billets de banque, cet individu, Suédois d'origine, n'avait dû son salut qu'à l'éloquence de son argent. A Rio-Janeiro, au moment où, pour le même motif, il se rendait au supplice, il avait encore obtenu une commutation de peine, grâce aux sœurs de la Miséricorde. Ces saintes filles eurent l'adresse de jeter sur lui, au passage, un grand voile noir dont le privilège est d'arracher les coupables à la mort. Ce service n'avait pas de prix ; il est cependant à supposer qu'on lui en avait fixé un. En tout cas, les lourdes malles qui avaient suivi le prisonnier à bord de la *Sumaca*, attestaient victorieusement qu'il n'avait pas tout donné aux sœurs de la Miséricorde. Cet individu était fort curieux à observer. Dès qu'une voile paraissait à l'horizon, il se dressait sur le gaillard d'avant ; il se frottait les mains d'un air satisfait, espérant voir quelque pirate lui apporter sa délivrance. Alors on lui remettait ses fers qu'on lui retirait de nouveau aussitôt que la voile s'était éloignée. Ces lueurs d'espérance éclaircirent ainsi plusieurs fois sa physionomie durant le voyage.

Le capitaine et son second fumaient, le curé lisait, non son bréviaire, mais l'*Abrégé de l'Origine des Cultes*, de Dupuis. — Décidément c'était un curé à part. — Les enfants jouaient, les femmes faisaient de la dentelle. Quant à César, tantôt il écoutait le prisonnier, tantôt....

(1) Voir le numéro du 24 août.

[illegible] chambre, chef du parti carliste a été assassiné ; à la Beyra-Baja, les miguélistes se sont présentés dans une attitude menaçante. Des désordres sérieux ont eu lieu aussi sur d'autres points.

La chambre du commerce d'Elberfeld a voté une adresse au gouvernement prussien, afin que, dès aujourd'hui, des achats en grains et en pommes de terre, soient faits pour les malheureux pendant l'hiver. « Il est plus que probable, dit le rapporteur de cette adresse, que par suite des pluies constantes, les prix du blé et des pommes de terre, soumis à l'agiotage, augmenteront considérablement d'ici à quelques mois. Comme ce sont les travailleurs et les pauvres qui en souffriront le plus, il ne faut pas attendre que le mal soit irréparable, et afin de prévenir des désordres, le gouvernement doit songer dès maintenant à l'acquisition, à bon marché des moyens de substance pour le pauvre peuple. » La *Gazette de Cologne* ajoute à ce sujet :

« A peine cette nouvelle fut-elle connue, que les commerçants patentés crièrent au monopole et à l'oppression. Comment, dirent-ils, le gouvernement veut se faire spéculateur et acheter des denrées de première main, afin de faire du tort au commerce intermédiaire ! A entendre ces braves bourgeois, le monde est à eux parce qu'ils paient 50 fr. de patente. C'est à eux à exploiter la misère, car ils paient patente ; c'est encore à eux à enchérir les prix des aliments de première nécessité, parce qu'ils paient patente..... »

Le gouvernement fera bien de suivre les conseils de la chambre du commerce d'Elberfeld, à laquelle nous savons gré de son initiative. Lorsque la récolte est bonne, tout gouvernement devrait avoir des greniers d'abondance, fournis au moyen d'achats faits directement aux petits cultivateurs, exploités par les agioteurs et les fournisseurs publics. Espérons que le vœu de la chambre du commerce d'Elberfeld sera exaucé.

Mouvement religieux en Allemagne.

Un second synode vient de se réunir à Breslau pour régler les statuts de la nouvelle église catholique allemande. On a longtemps discuté sur la divinité du Christ, et l'on s'est demandé si dans les réglements on l'appellerait fils de Dieu ou messager de Dieu. Mais le synode a décidé à l'unanimité que l'union de l'église catholique allemande ne reposant que sur l'esprit chrétien, toutes les formules, toutes les interprétations peu-

---

Les lettres de Constantinople du 6 août annoncent que de nouvelles révoltes ont éclaté dans divers endroits. Le sous-gouverneur de Bagdad s'est révolté contre le gouverneur; mais il a été battu et s'est réfugié en Perse. A Mossul, plusieurs beys curdes se sont révoltés contre le pacha ; mais c'est à Van surtout que la révolte fait des progrès effrayants. On dit que le nombre des insurgés est de quinze mille.

La lettre suivante qui nous est adressée par un de nos amis parfaitement digne de foi nous signale des faits qui se renouvellent trop souvent. Nous invitons les personnes qui sont ainsi victimes de l'avidité des compagnies à nous en faire part. Si les administrations de chemins de fer ne font pas leur devoir, il faut du moins que le public le sache :

A MM. les rédacteurs de la *Démocratie pacifique*.

Paris, le 25 août 1845.

Je crois que le public lira avec intérêt les faits suivants, concernant le service du chemin de fer de Corbeil.

L'administration de ce chemin a encore refusé de délivrer des troisièmes places, hier dimanche, neuf heures et demie du soir, station de Juvisy. Elle en a d'abord délivré huit en une seul main (main suspect), et a déclaré ensuite n'être point obligée d'en délivrer davantage.

J'ai cru devoir me rendre l'organe du public en insistant avec force, en exprimant l'indignation qu'excite la rapacité de la compagnie, et en écrivant une protestation sur ses propres registres.

De plus, j'ai reconnu, en arrivant à Paris, que le convoi se composait de vingt-six voitures à trois compartiments chacune. Sur ce nombre il n'y avait que quatre wagons de 3e classe. L'employé, à la sortie, m'a refusé le moyen de le constater.

J'ai douze témoins de tous ces faits, qui ne demandent qu'à agir avec ensemble.

Ne serait il pas possible, en procédant comme il a été fait pour le Pont-des-Arts, d'obtenir la restitution de l'excédant du prix des secondes places, et par suite de contraindre la compagnie à délivrer au moins un tiers de troisièmes ?

Agréez, etc., D., avocat.

[illegible] M. Plush ! lady Flimsy le pria de s'asseoir et de prendre part au re[illegible] qu'il avait lui-même servi. Plus tard elle l'a invité à son grand déjeu[illegible] de Richmond, où l'on a remarqué que miss Emily Flimsy, sa septiè[illegible] et charmante fille, accorda une attention particulière à l'heureux spéc[illegible]lateur.

On assure que M. Plush est d'une très ancienne famille (Hugo de [illegible] Pluche vint en Angleterre avec Guillaume-le-Conquérant), et le nouveau *Brougham* qu'il a lancé sur le pavé, porte les armoiries de ses ancêtres. M. Plush a pris un appartement dans l'Albany et s'est mis à [illegible] tête de plusieurs lignes de chemins de fer. Il se propose de se présenter aux prochaines élections du parlement comme candidat conserva[illegible]teur, la politique conservatrice ayant toujours été celle de sa famille. On dit que dans ces modestes fonctions et sous la livrée dont il éta[illegible] affublé, M. Plush avait déjà attiré l'attention de miss Flimsy par [illegible] nobles manières et sa grande mine. Rien n'empêche donc de croire qu'[illegible] union ait prochainement lieu entre le nouvel esquire et la fille de [illegible] ancien maître.

CONTREFAÇON DE TIMBRES. — Il a été découvert, dit le *Constitutionnel*, trois ateliers où les contrefacteurs se livraient à la fabrica[illegible]tion des faux timbres sec et noir dont sont revêtues les lettres de voitures. Dans la maison rue Beaubourg, on a trouvé, indépendamment des timbres que l'administration applique sur les lettres de [illegible]tures, toute la série des autres timbres noir et sec, de sorte que l'[illegible] ignore si des effets de commerce n'ont pas été frappés.

Quant aux bénéfices que les faussaires ou leurs complices ont réali[illegible] en faisant usage des timbres faux, il est très difficile de pouvoir éta[illegible] une base quelconque, parce que l'administration manque de point [illegible] comparaison, attendu qu'il existait une contrefaçon avant la création [illegible] la loi de 1842.

Ce qu'il y a de certain, c'est que, depuis quelques jours, le nom[illegible] des lettres de voiture présentées au timbre a plus que quintuplé, [illegible] que l'on remarque, dans les personnes qui présentent ces papiers, [illegible] figures qui n'étaient jamais venues avant les arrestations qui ont [illegible] opérées.

Chaque jour il arrive à l'administration des personnes qui demande[illegible] que l'on assure, avant qu'il en soit fait usage, de la régularité des timb[illegible] apposés sur les lettres de voitures qu'elles possèdent, afin de ne point [illegible] trouver impliquées dans une accusation aussi grave que celle qui p[illegible]

VI.

COMMENT L'AMOUR PEUT NAITRE EN MER.

Elle était mulâtresse, mais charmante ; *elle* avait dix-sept ans et *elle* s'appelait Rita, nom délicieux, quoiqu'on en ait horriblement abusé. — Or, toutes ces qualités réunies n'avaient pu laisser l'enthousiaste César froid et indifférent. — *Il* était blanc et joli garçon ; *il* avait vingt ans et *il* était déjà major. — L'ensemble de ces divers avantages avait dû nécessairement émouvoir la chaude imagination de Rita. Ce double effet se conçoit facilement, et l'attraction réciproque qui entraînait ainsi César vers Rita, et Rita vers César, paraîtra sans doute, aux yeux de tout être bien organisé, chose logique et naturelle.

Si, après cette explication, le lecteur se demande encore comment l'amour peut naître en mer, nous n'avons plus rien à lui répondre.

Le fait est que l'amour avait pris naissance sur le pont de la *Sumaca*, — ce qui prouve déjà qu'il peut naître partout ; le fait est que César entretenait avec Rita une conversation assez intéressante pour tous deux, et qu'il eût bien volontiers envoyé les enfants importuns au diable ou dans une *camarote*.

VII.

CÉSAR DÉBARQUÉ A PONTE-NEGRO.

On venait de doubler le cap San-Antonio, et l'on se trouvait par le travers de Ponte-Negro, joli village assis sur une hauteur. César avait ordre de n'ouvrir ses dépêches qu'à ce moment. Exécutant à la lettre ces injonctions, il fit jeter l'ancre et hisser un pavillon bleu au grand mât.

Un pavillon de même couleur flotta sur une maison blanche. Un homme sortit de cette maison et s'avança dans la mer jusqu'à ce que l'eau lui montât à la poitrine. César envoya le canot pour le chercher. Cet individu venait de la part du maire ou capitan de Ponte-Negro, patriote ardent, pour annoncer que l'on pouvait débarquer. La chaloupe porta donc les passagers le plus près possible du rivage. Les hommes se mirent alors à l'eau, chacun offrant ses épaules à une dame.

VIII.

DU FARDEAU QUE CHOISIT CÉSAR.

Il y avait à bord de la *Sumaca* trois femmes. La femme du payeur, petite et laide ; une négresse repoussante et une mulâtresse délicieuse qui s'appelait Rita, comme chacun sait. César ne se chargea ni de la femme du payeur ni de la négresse.

Et ils arrivèrent ainsi au rivage l'un portant l'autre.

IX.

UN BAL A PONTE-NEGRO. — DÉPART. — LA JENGADA.

L'accueil que l'on fit à nos voyageurs fut aussi cordial que brillant. Repas et bal, rien ne leur manqua ; la fête fut complète. On y déploya tout le luxe, toute la coquetterie, tout l'enivrement des fêtes brésiliennes. Ce bal offrait de bizarres contrastes. D'un côté, dix chanteurs de dix teintes différentes répétaient en chœur harmonieux ces *modinhas* voluptueuses que la *viola* accompagne, en improvisant tout, paroles et musiques ; de l'autre se pavanait la danse civilisée des blancs ; ici les Indiens et leurs passes taciturnes ; là les Africains et leurs trembleuses si lascives et si bruyantes. Certes, un tel bal était pour un Européen spectacle nouveau et intéressant. César, entraîné par les chants, par la vue de ces mouvements si expressifs ; enivré d'ailleurs par la radieuse beauté de Rita, César avait fini par fondre en une toutes ces danses si variées. Au milieu d'un *avant deux*, il exécutait une passe indienne ; il oubliait le *balancé* européen pour risquer la *trembleuse* africaine.

Il fallut cependant songer à la retraite. Un coup de canon tiré de la *Sumaca* vint arracher César à sa douce ivresse. C'était le signal du départ ; le vent s'était levé. Notre jeune major quitta donc l'excellent curé, le payeur et sa famille. Ils devaient le surlendemain faire avec le maire une levée générale des milices et des Indiens du voisinage, et se présenter à leur tête au sud de Rio-Grande, tandis que César opérerait par le nord.

Eclairé par trois nègres qui le précédaient avec d'énormes torches, César descendait la colline pour se rendre à bord de la *Sumaca*, quand soudain il se sentit retenu par l'habit. Pauvre Rita ! tu veux donc le suivre partout où il ira ! tu t'inquiètes peu du monde qui disparaît pour toi derrière ton amant.

César eut grand' peine à lui faire entendre raison. Ce ne fut qu'en lui promettant de revenir la voir à Rio-Grande qu'il la décida à rejoindre la compagnie qui pouvait s'apercevoir de son absence et envoyer à sa recherche.

Une *jengada* attendait César pour le reconduire à bord de la *Sumaca*.

La *jengada* complète, avec la *Sumaca* et la *camarote*, la Trinité nautique brésilienne la plus étrangère de toutes les Trinités au moindre soupçon de comfortable.

C'est un frêle radeau, composé de pièces de bois unies par des chevilles, et au-devant duquel s'élève un long mât avec une voile latine. Cette tremblante embarcation est hérissée de pieux auxquels chaque passager doit se cramponner pour ne point être culbuté par les vagues qui souvent ne cessent de l'inonder jusqu'à la poitrine, quelquefois même par dessus la tête. Ce fut sur une *jengada* que César regagna la *Sumaca*. Depuis, cette *jengada* a cessé de voguer, Elle est maintenant déposée dans une des salles du *senato* ou municipalité de Ponte Negro, où on l'a affublée du nom respectacle de *jengada de l'indépendance*.

X.

ARRIVÉE A RIO-GRANDE DU NORD. — SUCCÈS DE CÉSAR.

Au point du jour, César débarqua au village de Campos, sur le rivage du Nord. Des nouvelles de Ponte-Negro y étaient arrivées dans la nuit ; on levait déjà les milices et les Indiens, et l'on promettait des masses pour le lendemain matin. Le moment d'agir était venu ; César mit bas favoris et moustaches, sacrifice pénible fait à la liberté brésilienne ; il emprunta le chapeau de paille d'un planteur, ses caleçons aux liens pendants, endossa, par dessus, une de ses chemises brodées du dimanche ; ses jambes restèrent nues, des pantoufles du pays emprisonnèrent ses pieds, et sur sa poitrine retentirent, pêle-mêle, de longs rosaires avec leurs médailles de madones et de saintes. Puis on lui amena un cheval blanc, vif et leste ; il but le coup de l'étrier, un verre brûlant de vieux cachas (rhum), salua ses nouveaux amis et partit à travers leurs acclamations et leurs vœux.

La nuit approchait, quand César arriva à l'entrée de la ville. Les nouvelles étaient mauvaises pour les maîtres du pays. Il y avait de l'agitation au corps de garde portugais. On fit descendre César, on l'interrogea, on s'étonna de voir un planteur aussi blanc que lui, puis, après quelques rebuffades, on le poussa avec son cheval dans la place. C'était tout ce que notre héros demandait.

La garnison se composait d'un magnifique régiment portugais au grand complet, et d'un pauvre petit bataillon brésilien qui ne comptait pas trois cents hommes. César alla trouver le major Gervasio Torrès :

— Donnez-moi votre bataillon, lui dit-il.

— Impossible ! il est aux ordres du pays, aux ordres du peuple.

— Qu'entendez-vous par le peuple ?

— Ceux qui, par leur position, leurs lumières, leur patriotisme, sont ses représentants naturels.

— Et quelle est la force numérique de ces représentants ?

— Que sais-je ? cent, cent-cinquante citoyens.

— Et si je vous apporte une pétition par laquelle ces cent citoyens requièrent votre bataillon au nom du peuple ?

— J'obéirai.

César n'avait pas une minute à perdre. Le succès de l'entreprise dépendait de son adresse et de sa promptitude. D'un moment à l'autre il pouvait être découvert.

A neuf heures du soir, la pétition est écrite à la hâte. A onze heures César a recueilli de porte en porte 94 signatures. Le gouverneur portugais se ravise alors et envoie un officier le saisir avec sa pétition. Le danger était imminent. Il fallait de l'audace pour l'éviter. César présente [illegible] l'officier le double canon d'un pistolet, et pendant que celui-ci, forcé de battre en retraite va chercher des ordres, notre héros achève sa moisson de signatures, et entre, à minuit sonnant, dans la cour de la caserne des Brésiliens.

Un quart d'heure après, le bataillon relevait sans résistance tous les postes portugais ; et les milices et les Indiens, conduits par le curé que nous connaissons déjà, entraient de toutes parts dans la ville. Les Portugais cernés, mirent bas les armes. Le gouverneur seul faisait mine de vouloir résister ; il tenait conseil au milieu de la ville conquise et refusait de parlementer. Aucun Brésilien ne se décidait à aller lui intimer l'ordre de partir. « Il faudra donc, s'écrie César, que ce soit un étranger qui accomplisse cette œuvre nationale ? — Un jeune sous-lieutenant de chasseurs s'approche : — « Non, major, répond-il, ce sera moi ! » et seul [illegible] gravit le perron de l'hôtel du gouvernement, et, l'épée à la main, il poussa devant lui, comme un troupeau, le gouverneur et son conseil. Ce jeune homme se nommait Auguste Neves ; il est en ce moment officier supérieur.

César était vainqueur. Rio-Grande était conquise à l'indépendance sans combat, sans effusion de sang. Mais la prise de cette ville était, il faut l'avouer, bien plutôt due au talent diplomatique de César qu'à l'effort de ses armes. Toutefois la victoire qu'il venait de remporter embarrassait prodigieusement notre ami. Le peuple furieux rugissait dans les rues. Il venait de retirer de la citadelle le président du tribunal, pauvre vieillard qui, depuis des années, expiait son patriotisme dans les cachots.

L'aspect de son visage maigre et décoloré, de ses jambes enflées par l'eau stagnante, l'empreinte de ses fers, tout excitait la fureur de la multitude. Il fallait la contenir. César avait envoyé fréter pour Lisbonne deux navires anglais qui se trouvaient dans le port. La difficulté était d'y conduire les prisonniers. Pour leur éviter toute violence de la part de la foule irritée, César les fit entourer d'une double haie de troupes. La mesure était sage : le peuple ne put que murmurer et jeter au hasard quelques pierres ; mais le sang ne coula pas, et tous les Portugais furent embarqués.

Le soir même de son triomphe, César assistait, en grand uniforme, à l'installation du gouvernement constitutionnel ; mais une fièvre brûlante le dévorait. Les émotions répétées qui l'avaient assailli en si peu de temps déterminèrent chez lui une affreuse maladie. Pendant deux mois il fl[illegible] entre la vie et la mort.

Quand César revit la lumière, Rita était à ses côtés, lui présentant d'une main le brevet de l'ordre du Cruzeiro et sa décoration azurée, de l'autre une dépêche du ministre des relations extérieures par laquelle il était accrédité en qualité d'envoyé extraordinaire de sa majesté l'empereur du Brésil auprès du général Boyer, président de la république d'Haïti.

Les adieux de César et de Rita furent douloureux ; on en parle encore dans le pays.

Les deux amants ne devaient plus se revoir.

Rita est aujourd'hui la femme d'un grave magistrat, et l'on cite partout sa conduite irréprochable.

La veille de son départ pour Haïti, l'idée vint à César d'aller rendre une visite au déporté dans sa prison. Depuis un mois déjà, le geolier et sa famille, le prisonnier et ses lourdes malles avaient disparu. Bon voyage ! Bon voyage aussi à notre jeune diplomate que nous apercevons déjà sur le pont de l'*Eclipse*, joli brick des Etats-Unis, qui cingle vers la mer des Antilles.

EUGÈNE DE MONGLAVE.

(*La suite à demain.*)

... différents. Nous formons des vœux pour que la réponse de ces ... parvienne le plus promptement possible, et que justice soit enfin rendue aux habitants de Saint-Mitre. Depuis longtemps, trop longtemps même, on annonce la solution de la question du desséchement du ...urra; il est temps de réaliser des promesses qui ont été solennellement faites à une malheureuse population que la mort menace à chaque instant.

LA MONNAIE DE SINGE. — Nous avons eu occasion de parler d'une commune de Belgique où s'était formée une société dite *des Grimaces*. Depuis trois ans qu'elle existe, cette société tient des séances publiques deux ou trois fois par mois; on n'est admis qu'en payant dix centimes de droit d'entrée; mais on peut acquitter ce droit sans bourse délier; il suffit de faire une grimace qui vaille *dix centimes au moins*: ainsi le porte le programme. Des prix sont distribués. A la dernière séance, c'est un membre du conseil communal qui a obtenu le premier prix.

LE MONDE RENVERSÉ. — Le *Sémaphore* de Marseille raconte le fait suivant: « Un jeune homme de notre ville avait prié deux de ses amis de vouloir bien se trouver à neuf heures du soir sur une de nos places, assez déserte à ce moment de la nuit. Ceux-ci s'y rendirent à l'heure convenue et virent venir une jeune fille de seize ans qui, prenant la main de leur ami, dit d'une voix que la circonstance altérait un peu: « Vous êtes témoins que je l'enlève. » La mère de cette mineure, veuve depuis quelques années, reçut le lendemain une lettre non signée destinée à la rassurer sur la santé et la situation d'esprit de son enfant. Cette lettre avait été écrite par l'un des témoins, lequel fut fort étonné, quand il se vit forcé de prendre, entre deux agents de police, le chemin du violon; il ne niait rien, mais il répétait à satiété que la jeune fille avait fort résolument enlevé son amant, et que la loi n'avait pas à se mêler de ces sortes d'enlèvements. Un avocat lui explique maintenant le code, et il commence à se faire une meilleure idée des devoirs des témoins dans ces circonstances, et à comprendre que le rapt ne peut pas être le fait d'une jeune fille. »

UN AMOUR MALHEUREUX. — Dimanche dernier, dit le *Courrier de Lyon*, une jeune fille de Vaise s'est volontairement donné la mort en se précipitant par une fenêtre. Elle avait donné son cœur à un jeune ouvrier qui partageait ses sentiments amoureux et qui désirait les consacrer par le mariage. Mais les parents de la jeune fille s'y étaient refusés. Le jeune homme, désespérant de pouvoir jamais vaincre leur résistance résolut de retourner dans son pays. Avant son départ, il était venu faire ses adieux à la jeune fille et lui avait laissé pour souvenir un objet gagné à un jeu de loterie. Il était déjà dans la rue, lorsqu'il vit tomber à ses pieds l'objet qu'il venait de remettre à la jeune fille. Il leva les yeux et vit celle-ci se précipiter par la fenêtre et tomber morte à ses pieds.

UN PAUVRE VIEILLARD. — Les époux Thibault, vieillards octogénaires, sans enfants, habitaient, depuis longues années, une cabane, située au bord de la forêt d'Hécourt, et faisant partie d'un hameau composé de trois maisons qui dépend de la commune de Saint-Chéron. La femme, atteinte d'aliénation mentale, avait quitté le domicile depuis quinze jours, comme cela lui arrive fréquemment pour errer dans la contrée, et le mari, habitué à ces sortes d'absences, ne s'en inquiétait nullement. L'unique pièce du logis était partagée avec les volailles, et tout vivait en commun, y compris même une foule innombrable d'insectes que l'on appelle puces de meunier, sans compter un pareil nombre de véritables puces, affamées comme tous les hôtes de ce misérable réduit. Le logis, sans fenêtres, était fermé par une porte vermoulue, à l'aide d'une ficelle. Mardi dernier, les deux voisins du sieur Thibault, ne l'ayant point vu paraître depuis plusieurs jours, entrèrent dans la cabane, et furent étrangement surpris en l'apercevant, à genoux au bord de son lit, n'ayant pour vêtement que sa chemise, et la tête couverte d'un bonnet qui n'avait point dû passer par le blanchissage depuis plusieurs années; la partie antérieure du col était appuyée sur une traverse du grabat, et les pieds, qui étaient voisins de l'âtre, étaient couverts de cendres. Trois jeunes poulets d'Inde sur quinze que renfermait le logis avaient succombé, et avaient probablement cherché de la nourriture dans les cendres qui étaient éparses. Les jambes du malheureux avaient été becquetées par ces animaux que la faim tourmentait. L'état de putréfaction du cadavre n'était pas encore très avancé, et cependant, chose extraordinaire, deux fourmilières avaient pris place dans chacun de ses yeux. Tout porte à penser que la mort a été la suite d'une apoplexie. L'extrême pauvreté de cet homme éloigne toute idée de crime.

Affaire des Charpentiers(1).

TRIBUNAL DE POLICE CORRECTIONNELLE.

Audience du 25 août 1845. — Présidence de M. Salmon.

Tout le monde s'attendait aujourd'hui à un dénouement. Tout le monde savait que la défense des prévenus, avant qu'une dernière réplique de Me Berryer la couronnât, serait complétée par quatre avocats appartenant à cette partie du jeune barreau français sur laquelle l'avenir du progrès social fonde tant d'espérance. Aussi la foule est-elle encore plus compacte, si cela est possible, qu'elle ne l'était avant-hier.

Un singulier incident — il faut le recueillir comme un bon augure — a précédé l'entrée des juges dans la salle d'audience. Un des principaux prévenus, Dublé, avait apporté de la prison un petit oiseau qu'il destinait à la Mère; il lit signe à une femme de venir le chercher. Mais à peine cette dernière tend la main que la pauvre bête s'échappe et va se bucher sur le siège du président. On le rattrape en le coiffant d'un bonnet d'avocat. Mais, au moment où quinze compagnons, ses fils, réclament l'ouverture de leur cachot, la Mère ne veut pas que le joli animal reste prisonnier et en attendant que les prévenus redeviennent libres elle lui donne la clef des champs, aux vifs applaudissements du public. A cet instant, le tribunal entre en séance... Il ne se doute pas de l'épisode qui donne aux accusés, à leurs amis, à leurs parents, à tous leurs frères par le sang ou par le cœur, l'espoir d'un heureux dénouement...

Me Dain. — Il appartenait au grand orateur qui s'est fait entendre à votre dernière audience de prendre sous la protection de sa puissante parole et de sa gloire toute française les plus pauvres, les plus délaissés, les plus nécessiteux de tous les enfants de la France. Cette cause, en effet, n'est pas seulement la cause des charpentiers; elle est en réalité la cause de toute la ...

(1) Voir les numéros des 12 juin au 23 août.

... avocat du roi avait oublié de nous dire ce que c'est qu'une coalition. Vous vous rappelez en effet la marche qu'il a adoptée. Il vous a lu les articles 415 et 416 du Code pénal, puis il a longuement énuméré tous les faits de la cause, et il vous a dit qu'en rapprochant ces faits des art. 415 et 416 vous trouveriez indubitablement qu'ils constituaient le délit de coalition. Mais il fallait dire quels étaient parmi ces faits les faits essentiels, quels étaient les faits accessoires, quels étaient ceux qui étaient, à proprement parler constitutifs du délit. Voilà des hommes qui s'entendent pour ne pas travailler et ne travaillent pas, c'est du moins l'allégation de la prévention; cette pensée non seulement conçue, mais réalisée, ils se distribuent mutuellement des secours pour supporter la grève c'est encore là une des allégations de la prévention. De ces faits, quel est donc celui qui constitue, à proprement parler le délit. Me Berryer, vous vous le rappelez, ayant à répondre à M. l'avocat du roi, lui remarquer, car il n'avait même pas à le démontrer, qu'il est permis à tout homme de ne donner son travail qu'à celui qui lui offre l'équivalent et qu'en outre il est permis à tous les ouvriers de s'entendre, de se concerter sur la défense de leurs intérêts communs, que l'union n'est pas seulement pour nous un droit, que c'est encore un devoir, car l'union ne fait pas seulement la force, elle fait encore, ainsi que le dit Me Berryer, la dignité de l'homme. A cela qu'a répondu M. l'avocat du roi? Il a répondu cette fois d'une manière catégorique; il me semble du moins qu'il est résulté de ses paroles qu'il est permis à l'ouvrier, considéré individuellement, de ne pas travailler à moins qu'on ne lui offre le salaire qu'il exige, mais qu'il n'est pas permis à tous les ouvriers de cesser à la fois leurs travaux parce qu'on ne voudrait pas leur accorder un supplément de salaire.

En d'autres termes, selon moi, la coalition qui d'après M. le procureur du roi serait répréhensible, c'est la coalition dépourvue de toute espèce de criminalité, la coalition livrée toute nue aux magistrats. Voilà ce qu'on leur demande de frapper. Cette interprétation de l'art. 415 du Code pénal n'est certes pas admissible; je crois, messieurs, que vous ne l'adopterez pas. Je ne sache pas qu'il ait été produit beaucoup de commentaires sur les art. 415 et 416 du Code pénal. Je ne pense pas non plus qu'il ait été rendu sur cet article beaucoup de décisions judiciaires, ou du moins jamais encore une espèce analogue à celle que vous avez à juger ne s'est présentée devant les tribunaux. Vous vous rappelez ce que disait M. Saint-Salvi, car j'ai recueilli ses paroles; ce qui a distingué la grève de 1845 de la grève de 1833, c'est la grève de 1833 s'est composée violemment; il n'en a pas été ainsi de la grève de 1845. Avant de la déclarer ici devant vous, M. Saint-Salvi l'avait fait publier dans les journaux. Me Berryer vous a cité le passage d'une lettre insérée dans le *Journal des Débats*, où l'on va jusqu'à dire que les ouvriers dans leur malice, et pour éviter une condamnation judiciaire avaient résolu de n'affecter aucune violence, de se comporter avec calme et avec modération.

Ainsi donc l'espèce de 1845 est une espèce toute nouvelle, et pour vous les art. 415 et 416 du Code pénal se présentent vierges encore de toute interprétation, cette interprétation, vous devez la faire en faveur des ouvriers charpentiers, soit que vous vous placiez au point de vue des principes généraux du droit pénal, soit que vous vous placiez au point de vue de la loi considérée dans toute sa littéralité, soit que vous vous placiez au point de vue des principes philosophiques qui ont cours dans notre époque.

Et d'abord il me semble que M. l'avocat du roi a commis une erreur dans la petite réplique qu'il a faite à M. Berryer quand il vous a dit qu'il fallait pour apprécier ces articles 415 et 416 se reporter à l'époque où le Code pénal avait été édité, c'est-à-dire en l'an 1810. Je ne crois pas qu'il existe désormais en France un Code pénal de 1810. Il existe un Code pénal de 1832. Tous les articles du Code pénal en effet, vous le savez, ont été revisés à cette époque, et ont nécessairement subi, ceux même auxquels il n'a rien été changé, l'influence de la volonté législative qui a opéré cette révision. C'est donc en 1832 qu'il faut se reporter. Quels étaient les principes publiques, religieux, qui gouvernaient alors la société française? C'est à tous ces principes, c'est à toute cette époque considérée ainsi dans son essence qu'il faut demander les interprétations que vous auriez à faire des différents textes du Code pénal que vous êtes chargés journellement d'appliquer.

Si en Angleterre il existe un principe, qui préside à toutes les lois pénales celui de l'utilité, si un grand homme a cru devoir s'en faire dans ce pays l'apôtre et le propagateur, vous savez que chez la nation religieuse et chevaleresque à laquelle nous appartenons, ce principe n'est pas de mise.

En 1832, lors de la révision du Code pénal, M. Rossi avait fait son savant traité du droit pénal et ses idées s'étaient propagées, je ne dirai pas seulement dans la jeunesse studieuse, mais dans toutes les têtes instruites. On voit qu'il n'était pas permis au législateur de qualifier abusivement crime ou délit ce qui n'était pas crime, ce qui n'était pas délit par sa nature morale; on voit que le principe de la législation pénale est un principe de moralité et non pas un principe égoïste d'utilité publique.

Si à l'aide de ce principe, qui est fondamentale aujourd'hui dans nos institutions pénales, vous voulez vous donner la peine d'interpréter les articles 415 et 416, vous comprendrez que, comme l'a dit M. Berryer, il est impossible que ce droit, si naturel et que tous les législateurs ont de tout temps respecté, de ne pas travailler à moins qu'on ne reçoive l'équivalent qu'on exige, de ne pas travailler soit individuellement, soit en masse, de se concerter, de s'entendre, de s'unir, de délibérer sur les intérêts communs, de se prêter aide, assistance, de se donner des avis et des conseils. que tous ces droits n'ont pu être froissés par les articles 415 et 416 du Code pénal, comme ils seraient évidemment froissés si vous pouviez vous ranger à l'interprétation qui en est donné par M. l'avocat du roi. Est-il besoin d'interpréter ce qui est clair, il me semble qu'il suffit de lire les articles 415 et 416 pour en apprécier parfaitement le sens.

Vous voyez d'abord que la coalition n'est pas de la coalition, de ce délit qui se constitue par un fait matériel; il faut, pour que le délit de coalition existe le double fait de la pensée et de l'acte, de l'intention et de l'exécution, sans compter que cette coalition, n'est un délit qu'autant qu'elle s'est manifestée par une tentative d'exécution, cette coalition, c'est-à-dire cette pensée coupable que ce législateur précise dans cet article, quel devra en être l'objet, c'est-à-dire quels sont les actes par lesquels elle devra se révéler et qui la constituent criminelle et passible des peines prononcées par la loi, quand ces actes auront été produits? Ces actes, le législateur les énumère avec soin, avec un luxe d'érudition en quelque sorte, qui ne permet pas que vous puissiez hésiter un seul instant sur cet article.

Voilà la coalition qui est prévue par la loi, c'est non pas celle qui a pour but de cesser en même temps les travaux, mais celle qui a pour but de cesser les travaux, ce n'est pas celle qui a pour but de quitter un chantier ensemble, c'est celle qui a pour but d'interdire les travaux dans ces ateliers, c'est celle qui a pour but non pas de ne pas s'y rendre, mais d'empêcher de s'y rendre, d'empêcher d'y rester. En un mot, il est de toute évidence que la coalition, qui est réprimée par cet article 415, est celle qui a pour but d'arriver à cet effet: obtenir l'enchérissement des travaux par des actes de violence et de contrainte, en abusant de la faculté qu'on a de travailler, et en reniant la liberté industrielle.

Est-ce là tout? Pas le moins du monde. Le législateur poursuit sa pensée avec une telle insistance, qu'il est impossible qu'on se méprenne sur ses intentions; le législateur n'aurait pas tout dit s'il s'était borné à rédiger l'art. 415; en effet, il y a deux espèces de violence, il y a la violence physique, il y a la violence morale. Eh bien! le législateur, après avoir consacré l'article 415 à l'examen de tous les faits constitutifs de la violence physique, a consacré l'article 416 à l'examen de tous les faits constitutifs de la violence morale; je lis. (art. 416)

Ainsi, encore ici, il ne s'agit pas des ouvriers qui ont subi des défenses des ouvriers qui ont été l'objet des interdictions portées contre eux par ...

... suivre cette pensée politique, c'est devant les tribunaux correctionnels qu'on doit poursuivre la pensée de lucre. Il est donc vrai qu'il faut transporter dans l'art. 415 ces mots qu'on trouve dans l'art. 414: « abusivement et injustement, » ou plutôt cela n'est pas nécessaire, le législateur a indiqué quels étaient les divers faits pouvant constituer le délit, il a indiqué que ces faits ne pouvaient être que des faits de violence; il les énumère. Je ne m'étendrai pas sur ce point. Cette interprétation que faisait Me Berryer de l'art. 415, ce n'est pas lui seul qui l'a faite; notre grand criminaliste, Carnot, l'a faite avant lui; Carnot soutient que ces mots: « abusivement et injustement » sont essentiels; il soutient même que le magistrat doit aller, quand il examinera un délit de coalition, jusqu'à examiner si la prétention des ouvriers était juste, équitable au fond, c'est-à-dire s'ils avaient besoin de ce supplément de salaire qu'ils ont réclamé par des moyens violents. Sans doute dans ce cas la violence serait toujours punissable, car les ouvriers tout en ayant raison au fond auraient eu tort dans la forme. Mais Carnot fait remarquer qu'il y a beaucoup à passer à l'ouvrier, à l'homme, qui a besoin de pourvoir à son existence à chaque instant, qui a employé des moyens de violence pour obtenir ce qui était indispensable à sa vie.

Mais on pourrait dire cependant qu'il existe certains délits qui consistent dans un fait matériel et qui, lors même que l'intention est innocente, doivent être réprimés. Cela est vrai, mais aussi ces sortes de délits dans lesquels on se dirige uniquement d'après le principe de l'utilité publique, et non pas d'après les principes du droit et de la justice absolue, ne sont-ils que des actes matériels. Il y a de nombreuses lois chez nous, en France, qui affectent ce caractère. Souvent le législateur, non seulement est obligé de qualifier délits, mais est obligé de qualifier crimes des faits matériels, et cela dans l'intérêt public, lors même qu'aucune pensée criminelle n'a présidé à leur accomplissement. Je pourrais citer la loi qui a été votée dernièrement en France, qui a été rédigée dans cette pensée; je pourrais citer la loi sur les associations. Il est évident que ceux qui ont formé un rassemblement au-delà du nombre permis par la loi, doivent être punis lors même qu'il n'y aurait rien en de coupable dans leur pensée, dans leur but. Mais lorsque le législateur s'est proposé de réprimer, non pas un fait matériel, mais une pensée coupable, il est impossible de n'admettre qu'il eût qualifié crime ou délit la pensée qui, n'étant pas criminelle de sa nature, échappe nécessairement à une pareille justification. Or, la ferme volonté de refuser mon travail à celui qui ne m'offre pas le salaire nécessaire à mon existence, n'est pas seulement innocente par sa nature, elle est sainte. Le législateur de 1832 devait donc la respecter; il ne pouvait pas, en l'assimilant arbitrairement à un délit, fouler aux pieds la philosophie et la religion de la France: il ne pouvait pas éditer une pareille loi.

Il suffit encore de lire attentivement ces articles 415 et 416 pour comprendre que, sous un autre point de vue, la pensée du législateur n'a pas pu être nécessairement celle que lui a prêtée M. l'avocat du roi. Les premiers mots de l'article 415 se réfèrent, en effet, à la coalition qui a pour objet de *faire cesser de travailler, d'interdire le travail dans un atelier*. Je ne veux pas dire que le mot *atelier* employé ainsi au singulier, soit exclusif du pluriel; je n'entends pas dire que si la coalition s'était formée dans le but d'interdire le travail, non pas dans un seul chantier, mais dans plusieurs, elle eût aussitôt perdu tout caractère criminel.

Donnez la seule interprétation qui soit raisonnable et vous arriverez à connaître la pensée du législateur. Qu'a supposé le législateur par cet article? Il a supposé que la masse des individus qui ne voulait pas travailler voulait obtenir que les travaux renchérissent, et ne voulait pas y arriver par des moyens licites, mais par des moyens de violence. Ces hommes se précipitent dans les chantiers; ils frappent les ouvriers tranquilles qui ne veulent pas se coaliser, ils les maltraitent, ils les empêchent de travailler; c'est une minorité violente qui fait la loi à une majorité calme et paisible. Voilà ce que la loi avait dans sa pensée.

Mais quand, dans une ville comme Paris, 5 000 ouvriers cessent aussitôt de travailler, quand les murmures qui éclatent se répandent avec la rapidité de l'électricité parmi tous ces compagnons, qui ont la même volonté, qui ressentent les mêmes besoins et qui tous font la même réflexion, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent travailler, lorsqu'il résulte de là un immense accord, bien que cet accord ait été tacite on dira qu'un fait de cette nature là est punissable par l'art. 415? Est-ce donc là un fait judiciaire? Non, c'est un fait social; ce n'est pas dans cette étroite enceinte de police correctionnelle qu'un pareil fait doit être réglé, c'est à la tribune législative. C'est par des institutions législatives et non par une condamnation judiciaire qu'on peut régler de pareils faits. Si vous vouliez être juste et équitable, ce ne serait pas quinze ouvriers qu'il faudrait prendre au hasard au milieu de tous; ce serait 5 000 ouvriers qu'il faudrait faire asseoir à côté de ceux qui sont sur ces bancs et sur lesquels on appelle votre sévérité. Justice pour tous, autrement justice inégale, mauvaise justice, iniquité. Voilà quelles seraient les conséquences auxquelles on arriverait forcément si on voulait donner pour interprétation à l'art. 415 celle que lui donnait M. l'avocat du roi.

Mais enfin je ne veux que vous demander de faire bonne justice dans cette cause et pour interpréter comme il convient les articles 415 et 416 du Code pénal, je ne veux que les paroles de M. l'avocat du roi lui-même.

Il vous disait dans son réquisitoire que la vraie liberté, c'était la liberté pour tout le monde. Il résulte de là qu'un ouvrier n'a pas le droit de contraindre son camarade à ne pas travailler et qu'il pourrait seulement, lui, ne pas travailler si cela lui convenait. Il disait encore qu'en 1833, M. le préfet avait publié une circulaire dans laquelle se trouvait ces mots qu'il vous a rapportés: « Les ouvriers sont libres de ne pas travailler ou de ne travailler qu'au prix qui leur convient, mais les uns ne peuvent pas forcer les autres. »

Ces paroles de M. l'avocat du roi et de M. le préfet sont évidemment la meilleure interprétation des articles 415 et 416 du Code pénal; on reconnaît, en proclamant de pareilles paroles, le droit le plus sacré, celui de ne pas travailler si cela vous convient. Mais ce que l'un peut faire, ce que deux peuvent faire, ce que trois peuvent faire légitimement deviendrait coupable si tous le faisaient, j'avoue que je ne puis pas saisir cette distinction; elle échappe à mon intelligence. Ce qui est coupable pour l'un doit être coupable pour tous, et ce qui est innocent pour l'un, doit être innocent pour tous; c'est là pour moi une règle élémentaire de la justice. Mais, disait M. l'avocat du roi, si vous agissent sans se concerter, sans délibérer au préalable, eh! sans doute, il faudra examiner la position de tous comme on examinerait la position de chacun; mais, s'il y a coalition, c'est-à-dire s'il y a accord à l'instant même il se produit un fait qu'il faut réprimer. Ainsi ce que je fais est bien, ce que mon camarade peut faire, c'est bien; mais s'il y a accord entre nous nous sommes coupables! Ici j'avoue que l'interprétation de l'article 415 du Code pénal telle qu'elle est produite échappe à mon intelligence. Je dis qu'il est impossible qu'un acte non coupable devienne coupable en communiquant ma pensée et en en faisant part à mon camarade.

Refuser aux ouvriers la liberté de s'unir, c'est là évidemment aller la liberté humaine, nier par conséquent la personnalité humaine, et c'est proclamer les doctrines les plus dangereuses, les plus désastreuses pour la société. Vous le savez, dans la société, l'harmonie résulte de ce double fait: Un individu qui donne son travail à des conditions qu'il débat, qu'il consent, qu'il peut refuser, et la société qui accepte le travail aux conditions également débattues et consenties par elle. C'est de là que résulte l'harmonie sociale, mais le jour où l'on pourrait dire à l'ouvrier: Vous n'êtes pas libre de ne pas travailler parce que la société ne vous donnerait pas ce salaire que vous demandez, car votre demande est abusive et vous ne valez pas ce que vous demandez; le jour où on pourrait lui dire: travaillez et recevez ce que la société consent à vous donner; immédiatement l'individu ...

du travail; il le faisait avec une pensée élevée, une volonté libre, un cœur noble.

J'ai terminé ici ma tâche, quant à l'examen des questions générales; je vais entrer maintenant dans l'examen des faits particuliers à chacun des prévenus dont je suis chargé de présenter la défense.

Ici Me Dain passe en revue toutes les charges de la prévention contre Chaumont, Arrivières, Dubois et Morizot, et démontre que tous les faits allégués contre eux sont faux ou ne peuvent constituer un délit.

L'avocat termine ainsi:

« Depuis que le grand mot d'organisation du travail a retenti dans le monde et qu'il a laissé pour écho derrière lui le mot d'association, jamais l'occasion ne s'est présentée plus belle au gouvernement d'organiser la société sur des bases telles que désormais elles ne puissent changer et que personne n'ait intérêt à les saper. Qu'on associe les intérêts de tous, qu'on organise le travail; il faut bien faire tomber le voile qui masque à l'homme lui-même tout ce qu'il y a de grand, de généreux dans la nature. Ce masque, c'est l'égoïsme; c'est lui qui fait que les ouvriers charpentiers, ceux qui sont pauvres, comprennent la solidarité qui les unit au maître, tandis que le maître, qui est le dispensateur des biens de la terre, ne comprend pas la solidarité qui l'unit aux ouvriers. Mais ce masque tombera; il faut qu'il tombe, et permettez-moi d'espérer même que par le jugement que vous allez rendre, vous serez des premiers à le faire tomber.

Après Me Dain, MM. Du Theil, Victor Hennequin et Blot-Lequesne ont successivement pris la parole. Nous publierons demain cette partie des débats que Me Berryer a clos par une réplique à laquelle M. l'avocat du roi Anspach a répondu quelques mots.

Le tribunal a annoncé qu'il rendrait son jugement à deux heures.

Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 31 août, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande *directe* d'abonnement ou de renouvellement doit être adressée *franco* au gérant, et être accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS — 25 AOUT.

L'Université est plus amie que personne de la liberté d'enseignement. C'est ce qu'assure ce matin le *Journal des Débats*, qui fait précéder un discours universitaire de l'introduction suivante: « On accuse l'Université d'être exclusive. Ce reproche tombe de lui-même devant les faits. Tout récemment le recteur de l'Académie d'Amiens, M. Martin, était appelé à présider la distribution solennelle des prix de l'institution tenue à Senlis par M. l'abbé Poullet. Cette institution jouit aujourd'hui d'un plein exercice. M. l'abbé Poullet, qui s'était lui-même pourvu de bonne heure des grades nécessaires, ayant réussi à s'associer des maîtres gradués, n'a trouvé auprès de l'Université qu'encouragement et faveur; le plein exercice lui a été accordé sans peine. C'est ce que M. Martin a fait ressortir avec raison dans son discours.

Le *National* consacre son Premier-Paris aux nouveaux pairs de France dont nous avons annoncé hier la promotion. Il réserve pour demain la notice des généraux, « c'est-à-dire des trois braves... boules de plus qui » doivent être ajoutées aux cinq déjà nommées. »

Le *Siècle* s'occupe aussi des promotions d'hier: « Cette promotion, [...] graisser qu'à coups de fusil et à coups de sabre.

Le *Constitutionnel* parle encore ce matin sur la question religieuse. Il est bien malheureux que ce journal ne puisse faire revivre la querelle janséniste et moliniste du dix-huitième siècle. *La grâce efficace et le libre arbitre* seraient très certainement une excellente aubaine pour des premiers-Paris. Ce qu'il y a de remarquable surtout c'est que l'article a le talent, au sujet des actes des évêques de France, de trouver moyen de dire comme quoi M. Thiers vaut beaucoup mieux que M. Guizot. *Le prenez mon ours* est pourtant bien usé.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. Dr.... à Montélimard. — M. M.. a fait votre commission. Remerciments affectueux.

M. H. G. à Boulogne. — Reçu. Inscrits vous et vos deux amis. Tout va bien. Courage!

M. H. B. à Poitiers. — Reçu. Merci pour vous et M. D. — MM. A. et B. ont déjà souscrit.

M. L. à Châtellerault. — Accusé de réception.

M. P. à Urdos. — Merci, nous acceptons et nous allons vous écrire. C. est absent et ne peut vous répondre. — M. H. a répondu deux fois: cœur chaud.

M. G. à Mermande. — Reçu. Merci. Nous avons le plaisir de vous annoncer que vous êtes dans l'erreur.

M. S. à Strasbourg. — Reçu. Vous recevrez. Votre compte sera vérifié.

M. D. à Colmar. — Reçu. Merci pour vous et M M.— Nous vous attendions.

M. D. à Précy. — Quand l'espérance manque, il faut interroger la foi. Mais si la foi manque, comment croire au succès? Nous y croyons, nous! Merci pour les termes de votre lettre.

M. J. P. à Vannes. — Merci. Nous vous inscrivons. Nous regrettons de n'avoir pas vu M. P.— Poussez-le chez nous.

M. G. à Toulouse. — Reçu. Merci! Le correspondant de votre libraire prétend n'avoir rien reçu. Envoyez vingt-quatre francs pour avoir droit jusqu'au 30 novembre.

M. B. D. à Montpellier. — Nous portons à votre compte un an de *Phal.* au nom de M. H G. que connaît très bien notre ami G. T.

M. C. à Issoudun. — Sans doute les retardataires et les négligents dérangent bien quelque peu l'ordre du service; mais soyez un peu moins sévère à leur égard: on les retrouve à l'heure du danger.—Notre espoir sera... est réalisé.—F. C. vous envoie à tous un affectueux souvenir.

M. F. G. à Mâcon. — Nous portons à votre compte les neuf premiers mois d'abonnement à la *Phal.* — Faites ce que vous nous annoncez. Confiance et courage!

A plusieurs qui nous ont fait des offres conditionnelles. — La souscription nouvelle ayant dépassé maintenant les trois cinquièmes de la somme appelée par la communication du 21 mai 1845, ne pensez-vous pas que le moment est venu de réaliser la partie conditionnelle de vos offres?

HALLE DE PARIS.

24 Août.					
Arrivages	2702 q.	73 k.			
Ventes	2750	31			
Restant	24636	59			
Cours moyen		39 15			
Cours-taxe		39,48			
Cote administrative.					
Gruaux	3 q.	14 k.	54,15	à	56 05
1re	89	49	40,10	à	42 00
2e	119	18	36,93	à	39 50
3e	00	00	00,00	à	00,00
4e	63	06	20,40	à	34,20
A liv.	1688	50			

25 Août.					
Arrivages	3001 q.	41 k.			
Ventes	2367	42			
Restant	25273	61			
Cours moyen		39,01			
Cours-taxe		39,45			
Cote administrative.					
Gruaux	4 q.	71 k.	50,95	à	51,60
1re	45	53	40,75	à	42,00
2	185	26	38,30	à	39,50
3e	18	70	26,75	à	31,83
4	6	28	15,90	à	00,00
A liv.	4902	33			

5 0/0 compt....	1er C. 121 70	P. H. 121 80	P. B. 121 70	dr C. 121 80	b.				121
— fin cour...	12 85	» »	» »	» »					121
3 0/0 compt....	84 25	84 30	84 20	84 30					84
— fin cour...	84 30	84 33	84 25	84 30					84

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville...	1410	»	»	5 0/0 Bge 1840.	103 »	»	»
B. de France...	3250	»	»	— Portugais...	»	»	»
C. Gou. 1000....	1130	»	»	Esp. D. active.	»	»	»
C. Gar. 1000...	1130	»	»	5 0/0 Naples...	101 50	»	»
C. hypot......	610	»	H. 5	— Romain..	104 1/4	»	B. » 1/4
4 Canaux......	1280	»	»	Obl. Piémont.	» »	»	»

CHEMINS DE FER.					
St-Germ.....	» »	» »	» »	Fin c. 1120.	H. 10 »
V. r. d......	557 50	555 »	H. 10 »	— 560, 515.	H. 7 50
— r. g......	337 50	373 75	H. 6 25	— 360, 370, 373 75.	H. 3 75
Orléans......	1315 »	1315 »	H. 15 »	— 1320, 1327 1325, 1315.	H. 12 50
Straab......	282 50	283 75	H. 1 25	— 283 50, 285.	H. 1 25
Rouen.......	1120 »	1120 »	H. 20 »	— 1120, 1127 50, 1125.	H. 15
Havre.......	920 »	» »	H. 15 »	— 925, 916 25.	B. 3 75
Marseille	1085 »	1082 50	H. 7 50	— 1090, 1092 50, 1087 50.	H. 7 5
Vierzon.....	825 »	»	H. 20 »	— 825, 830, 820.	

LONDRES, 21 août.		PARIS, LE 22 AOUT. PRIMES.	COULISSE
Consol.	99 1/8	3 0/0 F. c. 84 35 d. 50.	Av. 84 25.
Esp. act.	»	F. p. 84 70 d. un. 85 80 d. 50.	Ap. 84 35.
Portug.	64	5 0/0 F. c.	B. du Trés.
Mexic.	35	F. p. 123 50, 60 d. 50.	
Brésil.		Orléans, au 31, 1335 d. 20.	
5 0/0 hol.	100 1/4	1350 d. 20. 1375 d. 10 au 15.	F. c. F. p.
2 1/2 do.	63	Rouen, 1117 50 d. 10 au 31.	3 0/0 5, 10.
Rouen.	42 1/4	1160, 1135 d. 20 au 31.	
Orléans	51 1/2		5 0/0 17 1/2.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 106,00 à 00,00, courant du mois, 107,00 à 106,50; 4 derniers mois, 109,50 à 109,00; 4 premiers mois 1846, 112,50 à 00,00.

LILLE. — Pas de courrier.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 116,00 à 00,00. septembre, 115,00 à 00,00; octobre, 112,00 à 00,00; novembre et décembre, 98,00 à 00,00; 4 premiers, 91,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 88,00 à 88,50.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 26 août.

7 h. 1/2 OPÉRA. —
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Louis XI. Une Confidence.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Ménétrier.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Clôture. Samedi réouverture.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Mme Panache. Phœbus. Meunière. Chansonnette.
7 h. 1/2 GYMNASE. — Diplomate. Yelva. La Vie.
9 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Brancas. Le Docteur. La Pêche. Mme Camus.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Affreux Bandit. Etudiants.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Canal Saint-Martin.
6 h. 1/2 COMTE. — Les 7 Ogres. Maison des Fous. Ariel.
CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 FOLIES. — Denis. Paris. Télégraphe.
LUXEMBOURG. — Faute de Jeunesse. Favori du Prince. Hasard et Folie.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.
PANORAMA (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.



Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

Un pareil résultat a frappé l'auditoire de stupeur. Sans attendre un acquittement complet et général, bien que cette mesure eût été souverainement juste, populaire, et même politique, on ne croyait pas que la peine de plusieurs années de prison prononcée par le Code pénal contre les chefs de coalition dut être appliquée à personne dans cette affaire. On pensait qu'en tout état de cause les juges feraient usage de l'article 463 qui leur permet d'abaisser la peine de plusieurs degrés quand ils reconnaissent les circonstances atténuantes. On comptait sur de nombreux acquittements. Le dirons-nous, les compagnons avaient préparé un modeste repas pour célébrer la mise en liberté de leurs frères.

La rigueur imprévue des condamnations n'empêchera pas la grève de porter ses fruits, n'arrêtera pas l'accroissement légitime, indispensable, du salaire. Elle ne produira qu'un effet contre lequel la défense avait voulu prémunir les juges ; ce sera d'aigrir, d'irriter les classes pauvres. Certes, les charpentiers sont prudents, modérés, contenus ; ils l'ont prouvé en laissant arrêter leur Mère et forcer la cassette de leur Société sous leurs yeux ; ils l'ont prouvé aujourd'hui encore à l'insu de l'autorité, car ce sont les instances de ces hommes qu'on traite en meneurs, en agents de perturbation qui ont empêché les compagnons de se réunir dans la salle des Pas-Perdus et d'assister au dénouement du procès au nombre de plusieurs mille.

Dans quel intérêt adresse-t-on sans cesse de nouvelles provocations à ce calme, à cette patience ? Comment l'autorité publique, administrative, judiciaire, ne comprend elle pas que le mécontentement des classes pauvres est l'orage qui gronde sourdement avant d'éclater ? Comment ne comprend-elle pas que des rigueurs inintelligentes nous laissent sans armes et sans force, nous qui prêchons chaque jour la nécessité de respecter l'ordre établi, de régénérer la société par des moyens purement pacifiques. Oui, nous avons cru, nous croyons encore, au bon vouloir d'une partie de la classe moyenne, à la possibilité de transformer, sans renverser et sans détruire. Nous persisterons à marcher dans cette voie conciliatrice. Nous conseillerons à tous les prolétaires, aux charpentiers surtout, si cruellement froissés, d'étouffer leurs ressentiments, d'espérer dans la Providence et dans un prochain avenir ; mais si nous échouons dans cette mission pacifique, la faute n'en [...] tel est le prix qu'ils reçoivent pour une conduite que les agents de police eux mêmes ont admirée et vantée dans leurs rapports.

Il est à craindre que le jugement d'aujourd'hui ne fasse sur la classe ouvrière une impression très fâcheuse, quand elle rapprochera ces rigueurs, exercées contre le prolétaire, de l'amnistie pleine et entière, des éloges mêmes accordés par la justice aux entrepreneurs, dont la coalition a été flagrante et prouvée par témoignage et par pièces. Espérons que la Cour royale, appréciera la portée de ce procès d'un point de vue plus large et plus élevé que les juges de première instance, et que nous ne perdrons pas sans retour une de nos illusions, notre confiance dans la prudence et les lumières de la magistrature.

Triomphe de la coalition financière.

M. de Rothschild vient d'épargner un affront au ministère.

On sait qu'il était déjà parvenu à absorber en lui trois ou quatre compagnies rivales, qui s'apprêtaient à lui faire concurrence ; mais il en était resté deux, les compagnies Decan et Lebœuf, qui n'avaient pas voulu entrer ou qui n'avaient pas été appelées dans cette coalition. Elles s'étaient même unies ensemble pour mieux lutter contre le roi de la banque.

M. de Rothschild avait deux partis à prendre : offrir à cette double compagnie des avantages suffisants ou forcer le ministère à ne pas l'admettre au concours : ce dernier parti était le moins onéreux, mais il eut beaucoup fait crier contre les ministres qu'il eût chargés d'une nouvelle honte. M. de Rothschild a eu pitié de ce pauvre ministère qui attendait en tremblant sa décision, résigné qu'il était d'avance à se soumettre à la souveraine volonté de la Maison Rothschild : cette piteuse attitude a touché le grand cœur du chef de cette Maison vraiment royale, et il a consenti à un sacrifice de quelques millions en faveur de ses malheureux ministres ; il ne les forcera pas à violer à son profit tous leurs devoirs ; il a admis la compagnie Decan-Lebœuf dans le sein de la coalition, et lui accorde 41 000 actions : le traité a été signé avant-hier soir.

Pour rendre justice à tout le monde, il faut ajouter que dans l'assemblée de la compagnie Decan-Lebœuf il s'est élevé une forte opposition contre cette coalition ; mais la majorité a été entraînée par cette puissante considération, exposée avec chaleur et conviction, que si la compagnie Decan-Lebœuf refusait d'entrer dans la coalition, M. de Rothschild ne permettrait pas au ministre, à qui la [...] plaudissements de ces banquiers, qui calculèrent [...] tage que leur apportait cette diversion. Il n'y avait jusque là que deux système en présence : l'Etat ou les Compagnies, et la majorité des bons esprits, entraînée par l'évidence, commençait à se rallier au système d'exploitation par l'Etat ; mais cette malheureuse invention des compagnies fermières que la *Presse* s'avisa de prôner, divisa les forces de ceux qui luttaient contre l'envahissement de la banque ; les esprits timorés, et ils sont toujours en grand nombre, se rallièrent à ce système mixte, affaiblirent par leur désertion la cause des défenseurs du seul système vrai, et finirent par donner la victoire à la Banque.

Voilà le premier service que la *Presse* a rendu à celle-ci. Elle lui en rend maintenant un second.

Devant la coalition formée par M. de Rothschild et qui dévoilait prématurément tous les dangers des grandes compagnies actionnaires à 150 et 200 millions de capital, les feuilles indépendantes réclament l'ajournement de l'adjudication et la révision de l'affaire par les chambres éclairées.

Que fait la *Presse*? Elle déclare que la bataille est perdue, complètement perdue ; qu'il faut adjuger au plus vite, et surtout qu'il faut adjuger à la compagnie Rothschild, parce qu'elle est la plus puissante, la plus solide ; qu'elle donne le plus de garantie, etc., tous les lieux communs usés du *journal des Débats*. Cette attitude ne nous a pas surpris ; elle était la conséquence logique, elle était le complément du changement de front opéré à propos de la question des compagnies fermières, après avoir facilité en ce temps-là par sa défection, la victoire des hauts banquiers, il était naturel qu'au moment où ceux-ci cueillaient les fruits de leur victoire, la *Presse* les encourageât plus directement par des *vivat* non déguisés.

Mais en même temps elle a entamé avec nous une discussion que nous étions vraiment disposés à laisser tomber, connaissant toute l'inutilité de nos efforts ; toutefois, puisqu'elle nous rappelle dans la lice, il faut bien nous y rendre, quoique, à vrai dire, avec une grande lassitude et un dégoût profond pour tout ce qui se passe.

La *Presse* avait commencé par dire que nous nous étions contredits en défendant la coalition des ouvriers et en sollicitant des poursuites contre les banquiers. *Son allégation était fausse* ; car nous n'avions point sollicité de poursuites contre la coalition Rothschild ; nous l'avons dit, et voilà qu'aujourd'hui *elle nous félicite du progrès que nous avons accompli en reconnaissant* que la loi a été invoquée à tort contre la fusion accomplie, — c'est-à-dire

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 27 AOUT.

REVUE DRAMATIQUE.

GYMNASE, *la Vie en partie double*, vaudeville en un acte.

La Vie en partie double n'est pas une pièce, c'est une charge, une farce, bien plus conforme au ton du Palais-Royal qu'à celui du Gymnase.

Dans la *Vie en partie double* nous voyons apparaître des commis et des grisettes, dont les ébats turbulents doivent scandaliser profondément les oncles d'Amérique, les tantes chanoinesses, les millionnaires, colonels, comtesses et autres personnages de bon ton, qui figurent en gants jaunes dans les vaudevilles de M. Scribe.

Mais si ces personnages aristocratiques, créés tout exprès pour le dénouement des différents scribouillages lèvent les épaules avec dédain en voyant danser la polka et faire des crêpes sur le *théâtre de Madame*, le public n'est pas de leur avis. Il rit, il se pâme, et ne songe pas à demander s'il s'est amusé dans les règles et dans un local opportun.

Une espèce de calicot, Théodule, courtise à la fois Mlle Adèle Pivoine, dont le père est entrepreneur de maçonnerie, et Adélaïde, une simple brodeuse, une grisette.

Ces beautés habitent deux maisons voisines, un mur qui divise la scène du Gymnase, est le seul obstacle qui sépare leurs appartements.

Quelle est, à vrai dire, la position sociale de Théodule ? Je ne saurais vous le dire, à moins d'emprunter un extrait fort spirituel à l'*Entr'Acte* :

« Il y a quelque temps, on me recommanda un jeune galopin qui arrivait d'Angoulême. Ce jeune galopin avait l'intention de composer des vaudevilles ; je lui conseillai de se faire garçon perruquier.

» Il me remercia avec effusion et se fit petit clerc dans un magasin de nouveautés. Le dimanche, après avoir dîné à trente-deux sous, il allait danser au bal Mabille. »

Voilà précisément quelle est la position sociale de Théodule.

Physiquement, notre commis est un personnage puissant, très puissant. Ce rôle est joué par Achard, qui promet de donner un jour un successeur à Lepeintre jeune. Cependant, ô miracle de l'art du tailleur ! l'habit noir de Théodule est si bien coupé, son gilet blanc dessine si hardiment la pointe, que ces vêtements prêtent un air de jeunesse et d'élégance à ce corps ou plutôt à ce globe que l'Egypte eut sculpté sur le portique de ses temples pour symboliser l'infini.

Le tailleur qui drape si bien Théodule, serait capable de donner de la tournure au melon colossal de la *Biche-au-Bois*.

Mais Achard se rajeunit et s'idéalise encore mieux par son organe vibrant, par sa chaleur, par son esprit, par sa verve, et c'est pour lui surtout que cette petite pièce est un succès.

Théodule fait la cour à la grisette Adélaïde, par amour, à la fille du maître-maçon par ambition. Sans cesse il court de l'une à l'autre, faisant croire à chacune qu'elle est l'unique objet de ses vœux. Des embarras de cette situation naît tout le vaudeville.

L'héritière des Pivoine, c'est Mlle Lobry qui joue *la mode* dans les *Sept merveilles du monde*, et qui nous paraît avoir de grands rapports de physionomie, de diction, de maintien, avec Mlle Meley dont elle est la contre-épreuve légèrement affaiblie. Mlle Pivoine aimerait volontiers son cousin, qui s'appelle Alfred, comme tous les cousins aimés de leurs cousines. Alfred, c'est Pastelot, qui ne trouve qu'un filet de voix quand il veut chanter, mais qui racle un peu du violon et qui porte un habit veste *à la polka* des plus séduisants.

Mais hélas ! le père Pivoine a choisi Théodule, et Adèle se résigne ; on sent même qu'à la résignation succèdera bientôt l'amour. Le jour du mariage est fixé ; c'est la grisette Adélaïde qui dans sa mansarde brode péniblement le voile nuptial.

Chevalier déclaré de deux beautés placés sur des degrés différents de l'échelle sociale, obligé d'avoir des regards pour toutes les deux à la fois, Théodule remplit d'abord avec succès cet office de Janus. Au théâtre, quand une de ses belles siège aux deuxièmes loges, l'autre au paradis, il se multiplie auprès de chacune. S'il sort, c'est en apparence, afin de rapporter à la petite bourgeoise des pralines et à l'ouvrière des oranges. Une femme qui mange des oranges au spectacle est vite classée !

En courant ainsi des loges au paradis, Théodule renouvelle le miracle de l'ubiquité, il est partout à la fois. Adèle, comme Adélaïde, se figure que son chevalier lui a tenu fidèle compagnie.

Mais bientôt arrive le moment d'un éclaircissement inévitable. C'est la sainte Adèle, il faudra fêter les deux beautés, accepter chez toutes deux un déjeuner étouffant. Comment faire quand on ne possède pas les deux estomacs du dromadaire ?

Théodule déjeune d'abord chez l'entrepreneur de maçonnerie, et déjeune très bien, mais quand il se présente chez Adélaïde, c'est encore le verre et la fourchette en main qu'on le reçoit. La grisette veut faire des extravagances. De concert avec deux amies, Amanda et Virginie, dont l'une vient d'accrocher à une patère sa capote prétentieuse, la brodeuse Adélaïde propose d'organiser une dînette monstre.

Théodule est repu, déjà presque étouffé par son beau-père Pivoine, dont la cuisine maçonnique rappelle le plâtre et les moëllons ; mais il faut bien que Théodule mange encore : peut-on refuser le déjeuner qu'une maîtresse vous offre le jour de sa fête ?

Après avoir tournoyé dans la mansarde comme les lions du Jardin-des-Plantes dans leur cage, afin de faire naître l'appétit par l'exercice, Théodule est contraint de s'asseoir et de laisser remplir son assiette ; mais soudain quelle heureuse idée l'illumine !

Suspendu à la muraille, le chapeau d'Amanda se balance ; dans ce chapeau, comme dans une hotte, Théodule jette, en détournant la tête, tous les morceaux qui lui sont servis. Cet expédient échappe aux regards de ses commensales affamées. Elles croient que Théodule dévore comme elles. Sans cesse il demande : le chapeau rose à voilette blanche, qui eût figuré si triomphalement au Château-Rouge, s'emplit de pâté, de boudin, de saucisse, et l'on sort de table.

En un tour de main, Théodule a plongé dans la fontaine la capote profanée ; le couvercle de la fontaine retombe, les oubliettes ont reçu leur victime ; mais ces dames veulent de l'eau pour faire le punch : Adélaïde tourne le robinet, l'eau jaillit toute noire ; il faut renoncer à boire. Faisons des crêpes !

Les crêpes se fabriquent, se multiplient, se consomment avec accompagnement des innocentes malices qui sont de mode entre grisettes et calicots ; on se barbouille de pâte. Théodule, que ces dames s'obstinent à nommer Globule, a mis habit bas, s'est revêtu du tablier de gâte-sauce et coiffé d'un bonnet tout-à-fait mirifique. Au plus beau moment, on sonne à la porte. Qui entre ? C'est Mlle Pivoine qui vient chercher son voile de mariée.

Le prétendu tourne le dos de son mieux, casse à propos quelques assiettes, et, s'il ne détruit pas les soupçons, du moins il prévient une complète reconnaissance. Adèle Pivoine se retire intriguée. Pour calmer ses craintes, il faut arriver dans son appartement avant elle. Achard endosse son habit noir, sans savoir que les grisettes, par une attention touchante, ont placé dans une des poches une crêpe soigneusement empaquetée.

Théodule ne fait qu'un saut ; il arrive dans l'asile héréditaire des Pivoine ; on lui fait compliment sur sa tenue, mais il y manque un accessoire, des gants neufs. Achard répond qu'il vient d'en acheter, qu'il les a dans sa poche encore enveloppés dans du papier. En effet, il déplie un petit paquet, mais qu'en voit-on sortir ? Une crêpe !

A peine la rumeur soulevée par cet étrange incident s'est-elle apaisée, que voici nouvel encombre. Adélaïde la grisette survient à son tour, apportant dans un carton le voile réclamé. Subitement Achard se travestit en malade ; le bonnet, la robe de chambre sont improvisés ; un bouchon gonfle ses joues et simule une fluxion malheureusement trop flottante et sujette à changer de côté. Adélaïde n'est dupe de rien ; sans rompre le silence elle reconnaît son traître et lui coupe délicatement un des pans de son habit pour le confondre quand le moment de l'explication sera venu.

Adélaïde est partie ! Vite courons à sa mansarde, s'écrie notre soupirant un peu las de sa double vie. Il court en effet ; il arrive le long des gouttières, entre par la fenêtre, et présente à sa belle, en signe d'hommage, un vieux pot de fleurs qu'il a trouvé sur les toits.

« La plante est morte mais le pot est en bon état. »

Adélaïde, indignée, repousse l'offrande végétale ; d'un geste tragique elle exhibe le pan qu'elle a coupé, et pour achever sa vengeance, elle enlève le second pan au tranchant de ses ciseaux.

Achard, rendu sans palliatif et sans voile à la nature sphérique de ses formes, se jette à genoux, demande grâce, tandis que dans l'appartement voisin le cousin de Mlle Pivoine, Alfred, exhale aussi un chant d'amour. Les voix des deux groupes amoureux se confondent et forment quatuor. De part et d'autre on s'étonne, on cogne la muraille ; bâtie par M. Pivoine avec de la boue et du crachat, elle s'entr'ouvre, et la situation se dessine à tous les yeux. Théodule est aux pieds d'Adélaïde, Alfred embrasse les genoux d'Adèle, qui ne le repousse pas. On voit d'ici le double mariage !

N'oublions pas de signaler combien le bonnet d'ouvrière sied bien à la beauté de Mme Doche.

Quand vous serez malade du spleen, quand vous aurez lu un philosophe éclectique ou assisté à une séance de l'Académie des sciences morales, quand la civilisation, ce régime ennemi de l'attrait du plaisir, vous aura infiltré l'ennui dans tous les pores, allez voir *la Vie en partie double* et vous rirez, et vous deviendrez un autre homme, et vous serez capable en sortant de reprendre le marteau, la plume ou la bêche, de réfuter les économistes, de propager la théorie de l'association, de faire, selon la mesure de vos forces, votre part dans la tâche de notre époque. Amuser, récréer, je ne connais pas d'autre but philosophique, d'autre portée sociale à *la Vie en partie double*. C'est quelque chose dans un temps où les ennuyeux nous arrivent comme une pluie.

V. H.

Demain mercredi 27, on donnera à l'Opéra la 38e représentation de *Charles VI*, chanté par Mmes Stoltz, Dobré, MM. Duprez, Serda, Canaple et Brémond ; M. Portheaut, continuera ses débuts par le rôle de Charles VI.

elles moins endormies l'une de l'autre, et dans le sein de chacune d'elle, chaque soldat pour qui combat-il, pour qui meurt-il? Est-ce pour lui, ou n'est-ce pas le plus souvent pour l'intérêt du potentat dont il porte la livrée; est-il réellement l'associé de ce prince qui l'envoie combattre pour lui? Eh bien! de même que dans l'armée proprement dite, il n'y a pas association véritable, d'abord parce que l'armée a pour but de faire la guerre à d'autres armées, ensuite parce que ce grand corps, mené comme un seul homme et par un seul homme, n'est pas en identité d'intérêts avec celui qui le mène; ainsi, les grandes compagnies actionnaires ne sont pas non plus associées, d'abord parce qu'elles tendent au monopole c'est-à-dire à l'écrasement des intérêts de l'Etat et des citoyens, non admis dans l'association, ensuite parce qu'à considérer les choses largement, comme nous y invite la *Presse*, il n'y a pas identité entre les intérêts de tous les actionnaires; les petits qui y apportent leurs épargnes, sont la dupe des grands capitalistes; comme les soldats sont la dupe des conquérants pour qui ils se font massacrer; les petits capitalistes peuvent bien gagner quelques dividendes plus ou moins élevés; mais la force, mais l'influence, mais la manœuvre de cette grande armée industrielle à qui appartient-elle? Aux chefs qui ont besoin de ces petits capitaux, comme le général d'armée a besoin des bras et des jambes de ces misérables paysans qu'on transforme en soldats, mais qui les dédaignent, les méprisent et au besoin les sacrifient.

Laissons-là cette discussion; il est plus que ridicule maintenant de confondre l'association véritable avec la coalition et le monopole: la *Presse* nous suscite des disputes de mots pour détourner notre attention du sujet important, qui est l'adjudication du 9 septembre, dont l'enjeu est un gain de 170 millions à partager entre la coalition Rothschild et ses adhérents de toute espèce. Que voulez-vous faire contre 170 millions? Le ministre a les mains liées; il adjugera en rougissant de honte, mais il adjugera, soyez-en certain.

Il s'est vendu aujourd'hui à la Bourse des promesses de la compagnie Rothschild avec prime de 380 francs.

LES PAQUEBOTS ANGLAIS DE L'OCÉAN PACIFIQUE ET LE MINISTÈRE FRANÇAIS.

Les populations océaniennes équinoxiales et polynésiennes sont à la veille de jouir des bienfaits de la rapidité des communications.

On sait que le gouvernement anglais a déjà étendu à l'ouest de la Grande-Bretagne par l'Océan atlantique, à l'est par la Méditerranée et la Mer-Rouge, les services de bateaux à vapeur qui embrassent dans leurs immenses parcours les deux Amériques et l'ancien continent.

Le plus grand océan du monde, celui qui élabore encore dans son sein de nouvelles terres, celui qui du cap de Bonne-Espérance mouille la côte orientale d'Afrique, Madagascar, la Chine, le Japon, les Californies, le Pérou et le Chili, jusqu'au cap Horn, celui qui baigne les immenses archipels équinoxiaux, manquaient encore de communications rapides, cette lacune va cesser. Désormais il existera des services périodiques de circum-navigation, on pourra faire des voyages autour du monde à jour et à point nommé.

C'est encore le gouvernement anglais qui, dans sa sollicitude pour les intérêts maritimes de la Grande-Bretagne, dans son infatigable activité et dans sa libéralité pour ces entreprises gigantesques, va établir de nouveaux services à travers l'Océan pacifique.

Ce nouveau service océanien partira de Valparaiso (Chili), se dirigera sur la Nouvelle-Zélande, de là sur l'Australie (Nouvelle-Hollande) et arrivera au cap Romania de la presqu'île de Malacca, à Singhapour où il rencontrera la ligne de la Chine, qui touche aussi à la presqu'île Malaise (Malacca) et par la mer des Indes, la mer Rouge et la Méditerranée remonte en Angleterre (1).

Voilà les entreprises hardies, les courageux efforts que sait concevoir et mettre en pratique le cabinet de Saint-James. Et tandis que les hommes qui sont à la tête des affaires en Angleterre donnent un essor aussi prodigieux, aussi colossal à la marine à vapeur, au commerce et au pavillon anglais; les ministres d'un pays non moins puissant, les ministres de la France s'endorment d'un sommeil léthargique, répudient les grandes traditions maritimes de Henri IV, de Richelieu et de Louis XIV, et disent comme Louis XV, « Après nous le déluge. »

Nos ministres fainéants oublient entièrement nos colonies, Madagascar et d'autres contrées que la France pourrait coloniser pour le progrès de l'humanité, la gloire de son pavillon et l'intérêt de son commerce.

Où vont s'engouffrer pourtant depuis quinze ans les milliards de l'impôt, ces capitaux énormes qui bien administrés auraient fait de la France le premier pays du monde.

Ouvrez le budget des dépenses et lisez: des centaines de millions sont dépensés pour une armée qui vit dans l'oisiveté, lorsqu'une grande partie pourrait être employée en travaux utiles pour le soldat et pour la nation. D'autres millions en grand nombre vont solder les appointements de ces légions de commis de toute espèce qui gaspillent leur temps à entasser liasses sur liasses, à entraver les rouages administratifs, gens dont l'intelligence s'atrophie au métier qu'ils font, et tous mécontents de leur position, car pour avoir dix places au lieu de trois, on diminue les appointements jusqu'à l'absurde, jusqu'à pousser par fois les fonctionnaires à l'infidélité et la concussion.

Des milliards sont ou seront sacrifiés pour subventionner des compagnies des chemins de fer qui exploitent les contribuables de toutes parts, des hommes nouveaux pour administrer le pays! Comment s'étonner que la France s'ennuie, et que, pour se désennuyer, la bourgeoisie se jette, tête baissée, à la suite de ses législateurs dans les crises de l'agiotage? Agiotage! mot sinistre qui devrait tinter à l'oreille des administrateurs du pays comme le glas funèbre d'une époque terrible.

« SIRE, disait de sa voix prophétique Mirabeau à Louis XVI, six » ans, jour pour jour, avant le 21 janvier 1793, SIRE, si mon âme » n'a point élevé mon génie, je crois du moins avoir dit de gran- » des vérités. C'est l'ennemi le plus redoutable de votre royaume; » c'est l'agiotage que je dénonce à VOTRE MAJESTÉ. Il dévore vos » revenus; il aggrave les charges de l'Etat; il corrompt vos » sujets; il énerve votre puissance: s'il exerçait plus long-temps » ses ravages, il rendrait impossibles jusqu'à vos bienfaits! »

(1) Pour donner une idée de cette entreprise colossale, voici les distances approximatives, y compris les détours, qu'auraient à parcourir les bateaux à vapeur de la ligne de Valparaiso à Singhapour: De Valparaiso à la Nouvelle-Zélande 3 000 lieues, de la Nouvelle-Zélande à l'Australie, au port de Sydney par exemple, 500 lieues, de Sydney à Singhapour 1 300 lieues. En tout 4 800 lieues. Ou un peu plus que la moitié de la circonférence du globe qui est de 9 000 lieues de 25 au degré ou de 40 millions de mètres.

Pendant que les journaux du gouvernement et ceux qui le soutiennent cherchent à dissimuler l'état d'irritation dans lequel se trouvent les esprits à Madrid, les journaux de l'opposition, tout en avouant que force est restée à la loi, ne croient pas la crise passée. Deux numéros du *Clamor publico* et un de l'*Expectador* ont été saisis: l'*Eco del Comercio*, en l'annonçant, dit que cette saisie n'a eu lieu que pour jeter l'effroi parmi les rédacteurs des journaux opposants. Il ajoute que « ces journaux ont hésité entre le parti de ne pas paraître ou celui de ne rien dire sur la situation; mais que des agents de police s'étant présentés dans les différentes administrations des journaux de l'opposition pour leur déclarer que l'absence de publication serait considérée comme une approbation tacite du désordre qui avait lieu, on s'est décidé à garder le silence sur les événements. » *La Esperanza* dit que la situation est bien loin d'être ce que les partisans du gouvernement voudraient qu'elle fût; qu'elle ne peut rien dire sur cette émeute, car partout elle trouve des dangers ou des scrupules. Elle finit en disant que, dans la journée du 19, des personnes très pacifiques ont été horriblement maltraitées, et qu'aujourd'hui on ne peut pas parcourir une rue d'un air un peu distrait, ou s'arrêter un instant à parler avec un ami, sans s'exposer au moins à être gravement menacé.

La *Gazette de Cologne*, du 24, annonce que le ministre des affaires étrangères de Prusse, M. de Bulow, vient de donner sa démission pour raison de santé.

Les journaux de Copenhague signalent le passage dans le Sund d'une flotte russe, forte de dix vaisseaux de ligne, de quelques frégates et d'autres petits bâtiments. Cette flotte prenait la direction de l'est près Hammeren sur Bornholm. Dans le calme plat où nous sommes pour le moment, son apparition dans ces parages ne peut-être attribuée qu'aux manœuvres d'usages.

La situation de la Suisse est toujours la même: L'agitation règne dans les esprits, et les partis n'attendent qu'une occasion pour se lever. L'*Association du peuple* étend ses ramifications. D'un côté le gouvernement fédéral prend toutes les mesures de sûreté. La diète vient de terminer ses travaux. Sa dernière séance a eu lieu le 22 de ce mois.

On lit dans le *Moniteur algérien*: « Après le terrible exemple donné aux insurgés par la ruine complète des beaux villages des Ouled-Aïssa-Mimoun, la fraction la plus récalcitrante des Beni-Ouaguennoun, tous les rebelles sont venus successivement implorer la clémence de M. le maréchal, et payer, entre ses mains, la contribution de guerre dont il avait jugé à propos de les frapper en punition de leur félonie. Les Beni-Djennad n'avaient encore fait, l'an dernier, qu'une soumission fort équivoque, et le maréchal, après avoir reçu à son dernier bivouac la soumission des douze fractions de cette importante tribu, a invité toutes les djemaâs à se réunir, à l'effet de désigner les personnages les plus importants de chaque fraction, et de les renvoyer tous ensemble à Alger pour y revêtir le burnous d'investiture. L'organisation de ces peuples est toute républicaine. Les douze chefs appelés par le choix des djemaâs sont arrivés le 15 à Alger, sous la conduite de M. le capitaine Omalley, chef du bureau arabe de Dellys, et ont reçu, des mains de M. le gouverneur-général, le burnous et quelques cadeaux d'usage. La cérémonie a été fort imposante. »

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Par ordonnances royales, en date du 24 août, vu les ordonnances royales, en date du 14 du même mois, qui élèvent à la dignité de pairs de France, MM. Fulchiron, le baron Tupinier, le baron Dogueréau, Raguet Lépine, le vicomte Bonnemains et le baron Girot de Langlade, le collège électoral de Lyon a été convoqué pour le 17 septembre prochain, et ceux de Rochefort, Blois, Vendôme, Coutances, Issoire ont été convoqués pour le 20 septembre, à l'effet d'élire chacun un député. — Le duc et la duchesse de Nemours sont arrivés à Pau le 22 août, à six heures du soir. — M. le maréchal Bugeaud doit s'embarquer à Alger, le 3 septembre, pour Marseille. — L'ouverture de la chasse aura lieu le 10 septembre. L'ordonnance de M. le préfet de police à ce sujet a été placardée dans Paris. — La publication du mariage de M. Auguste Arnould et Mlle Plessy a été affichée avant-hier à la mairie du 1er arrondissement. — La distribution des prix et diplômes aux élèves de l'école vétérinaire d'Alfort, aura lieu samedi prochain, 30 du courant, à midi. — C'est demain 27, à huit heures de soir, que M. Emile Chevé ouvre son nouveau cours de musique vocale et d'harmonie, chez lui, rue Saint-André-des-Arts, 60.

LES GENTILSHOMMES DE NOTRE SIÈCLE. — La semaine dernière, un pari singulier préoccupait le petit nombre de sportsmen restés fidèles à Paris. M. de Montgommery avait parié contre lord Seymour qu'il irait à pied à Versailles en trois heures, et qu'il reviendrait dans le même espace de temps, après s'être seulement reposé une heure. Le point de départ était le parvis de Notre-Dame, le point d'arrivée la grille du château, juste cinq lieues de poste. M. de Montgommery devait partir à huit heures du matin, être arrivé à onze heures, se reposer une heure à Versailles, et se trouver de retour à Paris à trois heures; M. de Montgommery a gagné son pari qui était de mille cigarres: il est allé à pied de Paris à Versailles en... pour aller à... mettre ce crime. Heureusement le sacristain au moment de mettre le... dans le calice s'aperçut que la couleur du liquide n'était pas naturelle et il en prévint le curé. La messe fut interrompue, on procéda à l'analyse du liquide; il en résulta la preuve de ce crime affreux. Il paraît que la population est très mécontente du curé, ce n'est pourtant pas une raison pour l'empoisonner.

EXÉCUTION A ALGER. — Le 5 mai dernier, un double assassinat fut commis sur deux jeunes garçons de 12 à 14 ans, de la tribu de Kh... cha. Leurs cadavres furent trouvés la tête presque détachée du tronc. Le nommé El-Azazi-ben-Messaoud-el-Robei, reconnu coupable de ce double crime, et condamné à la peine de mort par arrêt de la cour royale d'Alger, confirmé par arrêt de la cour de cassation, a subi sa peine, le 16 courant, à 11 heures du matin, sur l'esplanade Bab-el-Oued. Il est mort avec une grande résignation. Averti à sept heures du matin, il s'est écrié: « *Dieu le veut! Dieu est grand!* » Il a fait connaître ses dernières volontés et raconté son crime, en disant que Dieu le punissait justement. Puis il s'est lavé et parfumé tout le corps; il a pris quelques aliments, il s'est prosterné et est demeuré en prière jusqu'au moment où il a quitté la prison. Il a marché d'un pas ferme et rapide jusqu'au lieu du supplice. Dans ce trajet, il n'a cessé de répéter: *Dieu est grand et Mahomet est son prophète.* Au pied de l'échafaud, son courage ne l'a pas abandonné un moment. Il s'est arrêté quelques secondes, puis il s'est livré à l'exécuteur. Une foule immense assistait à l'exécution. Les indigènes étaient en grand nombre. On a entendu dire que la mort par le yatagan était moins sûre et moins prompte. Cette affaire présentait, d'ailleurs, une particularité remarquable: c'était la première fois que les tribunaux ordinaires français avaient eu à réprimer un homicide commis par un Arabe sur d'autres Arabes, tous membres de la même tribu.

VIEILLE PAIRE DE MOUCHETTES. — On vient de découvrir dans les décombres provenant des fouilles de l'emplacement du nouvel arsenal de Besançon, un objet assez rare, que les antiquaires émérites peuvent envier. Ce sont des mouchettes en bronze appartenant à l'époque romaine. Jusqu'ici les antiquaires ne possédaient dans leurs collections que de petites pinces qui, disent-ils, avaient eu pour destination de tailler la mèche des lampes; ajoutons qu'elles devaient avoir l'inconvénient de laisser échapper de chaque côté les parcelles détachées du lumignon. Celles-ci sont comme des ciseaux en bronze antique d'un très beau travail; les deux lames sont formées et présentent un cœur de 35 millimètres de large sur 35 millimètres de long, fermés par des rebords ciselés, portant une guirlande de fleurs; ces rebords sont destinés à retenir les parties détachées de la mèche; les branches, depuis le clou qui les lient, offrent jusqu'aux anneaux quatre figures: d'un côté un buste de vieillard et de l'autre un buste de jeune femme; aux bas de ces bustes, deux têtes d'ornements, faunes ou satyres.

LES ARCHIVES ISRAÉLITES, qui ont pris pour devise la fusion des Israëlites et de la Société française, contiennent dans leur dernier numéro des détails intéressants sur le synode de rabbins réunis dernièrement à Francfort:

« Une opinion émise par le synode, et qui a été accueillie avec joie, est celle qui concerne la venue du Messie: *Les Juifs n'attendent qu'à être admis parmi les nations, pour croire à la promesse du Messie accomplie.* Les séances du synode étaient publiques, ce qui excitait un puissant intérêt dans un pays où tout se fait à huis-clos. On remarquait parmi les auditeurs des membres du gouvernement, des pasteurs de toutes les confessions, des dames richement parées.

» L'effet de ces débats publics sur les auditeurs chrétiens a été immense; on ne se représentait les rabbins qu'affublés d'un costume bizarre et avec une grande barbe, tandis qu'on a vu des hommes très savants, fort cultivés, s'exprimant très bien, délibérer sur des questions qui avaient de l'intérêt même pour les non-israélites, et ces hommes avaient le courage de leur opinion; aussi sont-ils l'objet de l'empressement général.

» Depuis le synode de Brunswick, l'an dernier, les israélites de ce pays ont été émancipés; il est certain que le savoir et la civilisation des rabbins est le plus puissant véhicule de l'émancipation israélite.

» Le *Vorstand* (administration synagogale) a invité tous les membres du synode, avant leur départ, à un repas splendide. Le directeur du théâtre de Francfort a mis à la disposition des membres du synode ses loges, et ils ont assisté à la représentation du beau drame de Lessing, *Nathan le Sage*. »

LES NOUVEAUX GYGÈS. — Parmi les étonnants phénomènes du magnétisme, nous remarquons le suivant rapporté par la *Courrier de la Drôme* dans un article que ce journal a publié sur une séance donnée par le jeune Régis, somnambule d'une grande lucidité:

« Le magnétiseur, M. Ch... met une main de M. Camille T... et une main de M. D... dans celles du jeune Régis en lui disant: « Magnétise bien ces deux messieurs, et souviens-toi que je veux qu'ils soient pour toi invisibles et que tu ne puisses les sentir ni les entendre s'ils te touchent ou s'ils te parlent lorsque tu seras réveillé. »

L'enfant est arraché au sommeil par le magnétiseur. Les assistants, au nombre d'une vingtaine, forment un cercle autour de lui. M. Ch... l'invite à les compter du doigt, ce qu'il fait en évitant de comprendre dans cette opération les deux personnes devenues invisibles pour lui. L'expérience est répétée plusieurs fois: toujours même omission.

Les invisibles se placent devant l'enfant, lui donnent alternativement des croquignoles, des tapes, et lorsque le magnétiseur lui demande qui l'a frappé, il nomme leurs voisins avec un ton de bonne foi qui annonce la plus profonde conviction.

On fait une collecte à son profit: le produit est mis dans son chapeau. L'un des invisibles y introduit ostensiblement sa main et enlève les pièces. L'enfant, n'y trouvant plus rien, promène autour de lui un œil inquiet et chagrin en se plaignant de la disparition de son argent. L'invisible le lui présente, l'enfant ne le voit pas; mais à l'instant où le pécule passe des mains de l'invisible dans celles d'un autre spectateur, le magnétisé le saisit lestement en s'écriant avec satisfaction: « Le voici. »

« Connais-tu MM. Camille T.... et D.....? demande le magnétiseur au jeune Régis. — Oui, monsieur. — Alors tu vas me les montrer, car ils sont ici. » L'enfant fait le tour du cercle, nomme chacune des personnes dont il se compose, et quoiqu'il ait passé plusieurs fois devant MM. T... et D..., il déclare qu'ils ne sont pas là. Vainement MM. T... et D... lui parlent et le touchent: il ne les voit pas, il ne les entend pas, et demeure insensible à leur contact. Enfin, mis en rapport par le fluide magnétique

SUPPLÉMENT

[illegible] pour cela, et encore pour maintenir et la liberté de [illegible] salaire et la liberté du travail, que la loi a dû punir les coalitions d'ouvriers, aussi contraires à l'une qu'à l'autre de ces deux libertés, puisqu'elles tendent, d'une part, à forcer le maître à céder à des exigences qui peuvent être injustes, et de l'autre à empêcher de travailler ceux là même des ouvriers qui trouvent suffisant le prix qu'on leur donne ou qu'on leur offre ;

Attendu qu'il serait trop rigoureux peut-être de considérer indistinctement comme ayant fait partie de la coalition tous ceux qui ont abandonné les travaux et leurs ateliers le 9 juin, puisqu'il en est nécessairement parmi eux qui, par faiblesse ou par crainte, ont cédé à l'entraînement et aux prescriptions des autres ;

Que parmi les prévenus, ceux-là seuls doivent donc être déclarés coupables qui, indépendamment de cet abandon des travaux, se sont livrés à des démonstrations et à des actes extérieurs suffisamment caractérisés pour qu'il n'y ait aucun doute sur leur participation volontaire à la coalition ;

Attendu que, d'après ces considérations, le fait d'avoir fait partie de la coalition n'est pas suffisamment prouvé à l'égard de Chaumont, de Garnier, de Dubois, de Morizot, dit Nivernais ; de Barbier, dit Champagne, défaillant, et de Lecomte, dit Parisien ;

Attendu, à l'égard de Vincent, dit Condom, que la position qu'il occupait parmi les compagnons dits du devoir, et ses actes personnels, avant et après la cessation des travaux, démontrent qu'il est un des chefs ou moteurs de la coalition, qu'il a fait partie des députations qui se sont présentées à la chambre syndicale, lors de l'une desquelles, suivant la déposition du sieur Saint-Salvi ; des menaces de grève, c'est-à-dire de coalition, se sont fait entendre, qu'il a signé et fait imprimer l'une des circulaires adressées aux maîtres charpentiers, pour discuter et soutenir les conditions imposées par les ouvriers ;

Qu'il a coopéré à l'impression de la seconde circulaire, ainsi qu'à celle des bons de pain et de viande ; qu'il était moins présent à la commande et à l'impression des cartes et permis de travailler ; que c'est dans le lieu même de sa résidence, chez la mère des compagnons du devoir, à La Villette, qu'ont été saisis des registres et des papiers relatifs, pour la plupart, à la coalition, tels que circulaire, projet de traité, cartes, etc, ainsi qu'une somme assez importante qui formait la caisse de l'administration ;

Attendu que Dublé, dit Langevin, est aussi l'un des chefs ou moteur, que, comme Vincent, il a coopéré à l'impression, et, par conséquent à la publication des deux circulaires, et signé l'une d'elle ; qu'il a été également signataire de la circulaire de convocation pour l'assemblée qui devait avoir lieu à La Villette, le 16 juillet ;

Que ses rapports avec les sieurs Loiseau et le sieur Candar, à l'occasion de la demande d'ouvriers, et ses observations sur la nature de l'entreprise du sieur Loiseau, qu'on supposait être un marchandage, prouvent encore qu'il agissait activement et personnellement dans l'intérêt de la coalition ;

Attendu que, quoique la procédure signale Blanchard, dit Picard, et J. Arrivière, tous deux comme délégués de la rive gauche, et encore Blanchard comme l'un des commissaires chargés d'inspecter les chantiers du faubourg Saint-Germain, il n'est cependant pas suffisamment établi qu'ils aient été chefs ou moteurs de la coalition ;

Que le fait établi à la charge de Blanchard, d'avoir délivré des cartes ou permis de travailler à Bourgeau, après son adhésion, prouve suffisamment toutefois qu'il fait partie des coalisés ;

Que la participation d'Arrivière à la coalition est aussi prouvée, tant par sa présence à la Villette, le 16 juillet dernier, où avait été convoquée et devait avoir lieu une réunion de maîtres charpentiers adhérents, que par les faits judiciairemet établis qu'il s'est tenu aux abords de la chambre syndicale, lorsqu'on s'y livrait à l'examen de la demande des ouvriers.

Que de même la participation à la dite coalition de Dumoulin, dit Beaujolais, de Denatte, tous deux absents ; de Goualier, d'Auger, dit Mazagran ; de Ferroussat, dit Lyonnais ; de Daussois, de Blondeau, dit Guepin, de Suzette, défaillant, et de Lecomte, dit Lafrance, est établi, non-seulement par leur abandon du chantier le 9 juin, qu'en conséquence d'une résolution commune, mais encore par les divers actes révélés pendant l'instruction et aux débats comme surveillance et inspection des ateliers, injures, menaces, voies de fait et défense à ceux qui travaillaient, et plus particulièrement en ce qui touche Lecomte, dit Lafrance, par le fait d'avoir reçu la signature d'adhésion de Dussaut, et de lui avoir délivré des cartes et permis de travailler ;

En ce qui touche le délit de menaces verbales imputé à Denatre, à l'égard de Frais, et à Daussois à l'égard de Aillaut et François fils ;

Attendu que si les menaces adressées à François fils par Denatre ont pu établir la participation de ce dernier à la coalition, elles n'ont cependant pas le caractère déterminé par les art. 305 et 307 du Code pénal, et qui est nécessaire pour qu'elle soit punissable ;

Attendu, d'un autre côté, qu'il n'est pas suffisamment prouvé que Daussois ait fait des menaces avec ordre ou sous condition, soit à Aillaut, soit à François fils ;

Attendu, en ce qui concerne Barbier dit Champagne, qu'il n'est pas suffisamment établi qu'il ait frappé Gaget ;

Mais attendu qu'il résulte de l'instruction et des débats la preuve que, dans le courant de juin dernier, Dumoulin, Daussois, Blondeau et Suzette ont volontairement porté des coups, Dumoulin à Brinon, Daussois à Aillant, Blondeau et Suzette à Gaget, sans que ces coups aient occasionné de maladie ou d'incapacité de travail pendant plus de vingt jours ;

Par ces motifs, le tribunal renvoie Chaumont, Garnier, Dubois, Morizot, dit Nivernais, Lecomte, dit Parisien, et Barbier, des fins de la plainte.

Et faisant au contraire application à Vincent, Dublé, Blanchard, Arrivière, Denate, Gouaillier, Auger, Ferroussat, Lecomte dit la France, de l'article 415 du Code pénal, et à Dumoulin, Daussois, Blondeau et Suzette, du même art. 415 et de l'art. 311, combiné avec l'art. 365 du Code d'instruction criminelle, condamne Vincent à 3 années d'emprisonnement, Dublé à 2 années ;

Blanchard, Arrivière, Denatte, Gouallier, Auger, Ferroussat et Lecomte, dit la France, chacun à trois mois ; et Dumoulin, Daussois, Blondeau et Suzette, chacun à 4 mois ; les condamne en outre aux dépens.

Aussitôt que le jugement est lu, plusieurs femmes en pleurs, s'approchant des condamnés, leur adressent de touchantes paroles de regret et leur serrent long-temps la main.

Les motifs du jugement ont été écoutés par les avocats et par le public avec une véritable stupéfaction. Les accusés n'ont pas démenti le calme avec lequel ils ont assisté depuis le premier jour à ces émouvants débats. Le bruit circule que Vincent avait prié ses camarades de s'abstenir de venir à l'audience, de peur qu'en cas de condamnation quelques manifestations involontaires n'échappassent à la patience... Vincent aura donc gardé jusqu'au bout la dignité de son caractère et la supériorité de son attitude. La France appréciera si les juges ont été aussi modérés que lui, aussi modérés que tous....

ACADÉMIE DES SCIENCES.

PRÉSIDENCE DE M. ÉLIE DE BEAUMONT.

Séance du 25 août.

Trombe de Monville. — Il n'était pas vrai, ainsi que quelques journaux l'avaient annoncé, que M. Arago fût parti pour visiter la vallée de Monville et constater les terribles effets produits par le météore [illegible] çues.

Le météore courait vers l'est en renversant tout ce qui se présentait sur son passage ; il fit une trouée à travers une forêt sans épuiser sa force, coupant ou tordant les arbres, les projetant à droite ou à gauche. Il se précipita ensuite sur une filature à quatre étages, et en une seconde la souleva et puis l'écrasa sur tous les ouvriers qu'elle contenait. Des maisons d'habitation situées tout à côté ne furent que faiblement endommagées. La trombe choisissait en quelque sorte ses victimes ; elle ne marchait point en ligne droite, mais elle allait en zig-zag ; elle semblait comme attirée par les grandes masses de fer constituant les machines des nombreuses usines de la vallée de Monville. La seconde filature qu'elle atteignit vit son troisième étage enlevé comme par une aspiration en un instant, et les débris en furent dispersés au loin. Une troisième filature contenant deux cents ouvriers fut culbutée aussitôt et s'abima sur ses habitants qui tous furent ensevelis sous les décombres. Alors le météore continua sa course vers Malaunay dévastant la campagne, et puis vers Clèves, il se dispersa. Un vent violent, causé par cette effroyable perturbation en un point de l'atmosphère, souffla de là vers tous les environs, et se fit sentir à d'énormes distances. Qu'on juge par ce seul fait de la rapidité et de la puissance du météore. A La Chapelle, près de Dieppe, à une distance de neuf lieues de Monville, un berger a vu tomber une planche de 1m.4d. de longueur sur 12 centimètres de largeur et 1 centimètre d'épaisseur. Des ardoises, du coton, des carreaux, une multitude d'objets l'accompagnaient, et toute la campagne environnante fut semée de ces tristes débris de trois manufactures florissantes trois heures auparavant. Une personne, témoin de ce déluge, s'écria : C'est Paris que l'on démolit et que l'on jette à la mer.

Tous les faits observés démontrent que l'électricité jouait un rôle important dans ce météore. Les briques et les pierres des maisons écroulées étaient brûlantes ; des planches, du coton, beaucoup d'objets étaient carbonisés extérieurement. On a trouvé des broches aimantées (sans qu'il soit certain, nous devons le dire avec M. Arago, que l'aimantation n'était pas antérieure). Les cadavres des victimes ne présentent aucune lésion extérieure, ils sont en quelque sorte foudroyés. La lumière qui jaillissait du sein de la trombe, n'est point douteuse ; elle a été aperçue au loin. Une famille qui était en train de dîner et qui a vu tout à coup la table desservie, et les assiettes et les plats danser en l'air, une poêle à frire s'enfoncer dans le plafond, a été entourée d'une lueur qui a disparu rapidement.

Tous ces faits sont concordants et la science trouvera certainement dans leur rapprochement tout ce qu'il faudra pour bien caractériser le phénomène. Puisse-t-elle, nous le répétons, en conclure quelque remède pour l'avenir ? L'humanité est-elle condamnée à l'impuissance en présence de pareils cataclysmes.

Quartz artificiel. — Il s'agit d'une belle découverte, d'une nouvelle conquête de la science. Une matière qui jusqu'à présent ne s'était trouvée cristallisée que dans la nature, le cristal de roche, le quarz, l'acide silicique, sera désormais obtenu dans les laboratoires, sous forme de cristaux qui pourront rivaliser avec tous ceux qu'on rencontre dans le sein de la terre. C'est à M. Tibelmen, ingénieur des mines, directeur adjoint de la manufacture de Sèvres, qu'on doit cette découverte. Son procédé consiste simplement à faire évaporer dans de l'air humide l'éther silicique qu'il a obtenu, pour la première fois, il y a quelques semaines. Le silex ainsi obtenu, est très transparent et très dur ; il raie le verre. Il est hydraté, et ne paraît pas présenter la double réfraction. Il pourra cependant être employé très utilement dans l'optique.

Cette découverte doit donner du courage à ceux qui cherchent à fabriquer du diamant. Elle démontre que la science n'a pas dit son dernier mot sur les cristallisations artificielles jusqu'à présent impossibles des matières précieuses cachées dans la terre.

Deux acides de soufre. — M. Mathieu Plessy a lu un Mémoire fort intéressant sur deux nouveaux oxacides de soufre obtenus par l'action de l'acide sulfureux sur le protochlorure et le perchlorure de soufre en présence de l'eau. Ces deux nouvelles combinaisons renferment un nombre pair d'équivalents d'oxigène. Elles ne peuvent rentrer dans la série dont l'acide de MM. Gay-Lussac et Welter est le premier terme. Elles sont d'ailleurs susceptibles de se transformer en acides appartenant à cette série sous l'influence de la chaleur et d'une base. Elles se distinguent complètement des acides de M. Langlois et de MM. Fordos et Gelis. M. Plessy a parfaitement mis en évidence leurs propriétés, et son Mémoire aidera à constituer définitivement l'histoire des composés oxigénés du soufre.

Optique. — M. Biot a donné connaissance d'un nouveau Mémoire sur les propriétés optiques de l'appareil à double rotation de M. Soleil. Nos lecteurs doivent s'apercevoir que le savant académicien, malgré son âge, est infatigable, et que son ardeur est encore toute juvénile pour l'avancement de la science et la résolution des questions auxquelles il a attaché son nom. Le but de M. Biot est aujourd'hui de reconnaître les véritables effets optiques qu'est capable de produire l'instrument de M. Soleil, dont il ne conteste plus la valeur ; il veut savoir à quoi il est propre, à quoi il n'est pas propre, et arriver à lui donner le maximum d'efficacité qu'il peut atteindre. Malheureusement il nous a été impossible de suivre tout au long la savante, mais un peu diffuse dissertation du savant académicien, et nous ne pourrions donner un résumé qu'il n'a pas fait lui-même. Une lecture attentive nous permettra seule de savoir ce que contient d'important cette nouvelle communication, sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir, lorsque la commission nommée pour l'instrument de M. Soleil aura fait son rapport promis par M. Arago.

— M. Manchet, professeur au collège Henri IV, écrit pour établir qu'il s'est occupé de la même question qui a fait le sujet du Mémoire communiqué par M. Bonnet dans la dernière séance.

— M. Desagneaux dépose une Note sur les baromètres et les thermomètres, et M. Patôt sur l'olivier et les insectes qui le dévorent.

— M. Baille écrit à l'Académie pour communiquer ses vues sur l'assainissement et les irrigations de plusieurs parties du territoire d'Alger. Il s'agit de faire disparaître les eaux stagnantes qui se trouvent dans la plaine de la Melidja et quelques points du Sahel, et de soustraire ces localités aux fièvres qui les visitent chaque année. Au lieu de canaux dispendieux qui conduiraient ces eaux vers la mer, et que projette d'exécuter un jour l'administration, il faudrait, selon M. Baille, les élever par des machines à air semblables à celles de M. Amédée Durand, pour les faire servir à l'irrigation.

puis, et l'os qui existait alors n'est plus : il a été résorbé. La résorption de l'os est donc un fait démontré, un fait certain.

La conclusion que M. Flourens tire de ce fait, c'est qu'ainsi que l'avaient déjà avancé Buffon, Cuvier, Leibnitz, tout dans nos organes se renouvelle, change, s'écoule ; et, considérée sous ce point de vue, la vie n'est que la mutation continuelle de la matière.

Monstruosité. Réunion de deux jumelles par le ventre. — Un cas de monstruosité des plus rares, des plus singuliers vient de se produire dans un hameau de l'arrondissement de la Châtre, département de l'Indre ; il s'agit de la naissance d'un enfant monstre double, dont les deux corps incomplets sont joints par un ventre unique et commun. Voici en quels termes M. le docteur Decerfz, médecin à la Châtre rapporte ce phénomène :

Le 6 août 1845, la femme G... de Chasse-pain, commune de Mers (Indre) est accouchée de deux enfants jumeaux, joints ensemble par le ventre, et qui présentent la plus bizarre comme la plus monstrueuse conformation. Les deux jumeaux nés à terme étaient renfermés dans les mêmes enveloppes. Il n'y avait qu'un seul placenta et qu'un seul cordon ombilical. Ce double enfant a d'abord été considéré comme appartenant au sexe masculin et baptisé sous les noms de Jean et de Pierre ; mais comme il est évident qu'il est du sexe féminin, il a été convenu que les deux jumelles seraient inscrites sous les prénoms de Philomène et d'Hélène. Voici les dispositions principales que M. Decerfz a constatées.

Hélène et Philomène présent deux corps placés sur un plan horizontal et bien distincts jusqu'à la base du thorax, Jonction de ces deux corps par un abdomen commun ; un seul ombilic placé un peu sur le côté de la ligne médiane du ventre ; un seul anus, situé à la partie la plus déclive des régions lombaires, recouvert de deux caroncules nymphoïdes, oblongues, et qui offre l'apparence d'une vulve. Ces caroncules soulevées, on voit distinctement deux ouvertures ; l'une à droite, qui sert à la défécation ; l'autre à gauche, qui remplace la vulve, donne issue aux urines qui s'échappent par un méat unique et distinct. Le ventre unique et commun qui unit les deux enfants, est relativement plus volumineux que les autres parties.

Les deux têtes sont diamétralement opposées, très bien conformées. Elles ont toutes deux les mêmes dimensions, les même diamètres. Tous les organes, toutes les régions des deux corps présentent la plus parfaite régularité, la plus exacte corrélation jusqu'à la base de la poitrine ; mais c'est là que tout devient anormal et que commence la monstruosité.

Chaque enfant a un cœur particulier, dont les battements sont sensibles au toucher et isochrônes à ceux du pouls : il a également des poumons dont les fonctions sont régulières et spéciales.

L'une des deux jumelles (Philomène) seule prend le sein ; l'autre l'a constamment refusé, bien que la bouche et la langue soient bien conformées. Son alimentation consiste seulement dans quelques gouttes de lait que sa mère lui projette dans la bouche ; et ce qui est digne de remarque, c'est que précisément celle qui ne prend rien semble la plus vivace et paraît de la meilleure santé, et c'est la seule aussi qui pousse des vagissements.

Ce nouveau cas de monstruosité paraît différer notablement des cas analogues les plus connus. Il n'a que des rapports éloignés avec les filles hongroises, Hélène et Judith, dont parle Buffon, et qui tenaient ensemble par les reins, mais dont tous les organes étaient distincts à l'exception de l'anus, et avec les deux frères siamois qui ne tenaient l'un à l'autre que par un lien tégumentaire.

Sur la demande de l'auteur de cette communication, une commission composée de MM. Serres, Isid.-Geoffroy Saint-Hilaire et Velpeau, est chargée d'examiner ce monstre et d'en faire l'objet d'un rapport à l'Académie.

Explication de quelques phénomènes cadavériques. — M. le docteur Lesauvage, de Caen, adresse un Mémoire dont l'objet est l'étude des phénomènes cadavériques.

Le fait qui se présente le plus communément à l'ouverture d'un cadavre et qui paraît être tout-à-fait indépendant de l'espèce de maladie qui a terminé l'existence, est l'accumulation du sang dans les gros troncs veineux, les cavités droites du cœur et les veines du cou et de la tête.

M. Lesauvage croit avoir trouvé l'explication de ce phénomène, dont les physiologistes ont donné des interprétations fort diverses, dans le concours de deux circonstances principales dont l'une est dépendante des lois vitales, et l'autre du ressort des lois physiques, ce sont, d'une part, l'activité vitale du système capillaire, persistant après la mort générale, qui produit le passage du sang artériel dans le système veineux ; d'autre part, le refroidissement du corps qui ayant lieu des extrémités et de la périphérie vers le centre, concourt avec la cause précédente, à produire la concentration des liquides vers l'intérieur.

— M. Baudelocque adresse deux Notes dont l'une est relative à la possibilité de lier sur le cadavre les artères rénales, sans blesser ni le diaphragme, ni le péritoine ; la seconde sur l'inutilité de l'entérotomie iliaque ou lombaire, dans le cas d'absence du rectum, chez l'enfant nouveau-né, et sur la possibilité d'attirer toujours l'intestin colon à la marge de l'anus, pour l'y fixer à l'aide de points de suture.

— MM. Joly, professeur de zoologie à la Faculté des sciences de Toulouse et Lavocat, chef des travaux anatomiques à l'école vétérinaire de la même ville, adressent un Mémoire très étendu contenant des recherches historiques, zoologiques, anatomiques et paléontologiques sur la girafe, à l'occasion de la dissection qu'ils ont eu l'occasion de faire, il y a quelque temps, d'une girafe morte à Toulouse et dont la relation a déjà été communiquée à l'Académie.

— M. Delabarre fils, chirurgien-dentiste, adresse un Mémoire sur de nouveaux appareils imaginés pour le redressement des dents, et propres à éviter les douleurs occasionnées par cette opération.

— M. Bonjean de Chambéry adresse la suite de ses recherches sur l'action de l'ergotine dans les hémorrhagies externes.

B. et Bm.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS — 26 AOUT.

Les *Débats* donnent la nouvelle d'un changement dans le gouvernement ottoman, et très probablement d'une réaction dans la politique de

D'après le *Constitutionnel* la Porte-Ottomane a remis le 28 juillet, aux représentants des cinq grandes puissances un memorandum sur les affaires de Syrie. L'organisation actuelle du gouvernement du Liban sera maintenue. Ce qui veut dire que les Druses et les Maronites seront toujours battus, mais qu'on changera de bâton.

Le *Constitutionnel* nous apprend que le *Moniteur* publiera bientôt une nouvelle liste de pairs pris parmi les députés. Ce qui, d'après lui, empêche le gouvernement de se déterminer dans les circonstances actuelles, c'est qu'il craint de laisser à l'apposition bien des cases sur l'échiquier électoral. Avant de faire des élus, on veut être sûr qu'ils seront *convenablement* remplacés.

Le *National* constate *un dernier scandale*; il devrait seulement dire un scandale nouveau. La compagnie Decan-Lebœuf vient de se réunir aux cinq compagnies déjà coalisées. Si le *National* veut continuer la tâche honorable qu'il a prise de signaler toutes les *tripoteries financières*, il fera bien d'augmenter son format.

Le *Siècle* répondant à la *Gazette de France* se défend de vouloir le désordre et de désirer une révolution; le reproche de la *Gazette* est bien injuste. Jamais la marche politique du *Siècle* n'a pu le faire soupçonner d'une semblable velléité, *tant s'en faut qu'au contraire*.

Toute la presse constate que la tranquillité, ou pour mieux dire *la compression* règne à Madrid.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. F., à Castres. — Reçu. Félicitations. — Vous aurez beau faire, vous recevrez un témoignage du surplus.

M. D., à Pierre. — Reçu. Salut de bien-venue. — Nous préférons votre mandat.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, 25 août. — Blé 1re 21,33; 2e 20,00; 3e 15,00. — Seigle 1re 10,66; 2e 9,34. — Orge 1re 10,66; 2e 9,34. — Avoine 1re 7,66; 2e 7,33; 3e 6,66. — Farines le sac de 159 kil. 58 à 60. — Foin de 40 à 42 et de 32 à 38. — Paille de 27 à 30.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 25 août. — TÉZENAS, voiturier à Puteaux, rue Mars et Roty. Juge commissaire, M. Chatenet; syndic provisoire, M. Héron, rue des Deux-Ecus, 33. — FERRIOT, faïencier, épicier, marchand de vin logeur à Montmartre, rue Royale, 18. Juge commissaire, M. Barthelot; syndic provisoire, M. Gromort, passage Saulnier, 4 bis. — BRIGUIBOUL, négociant en tissus sous la raison Briguiboul et Ce, rue des Jeûneurs, 8. Juge commissaire, M. Ledagre; syndic provisoire, M. Boulet, passage Saulnier, 16.

Bourse du 26 août 1845.

La rente 3 0/0 a fléchi de 10 c., et le 5 0/0 de 15 c. Les chemins de fer ont baissé généralement, mais d'assez peu de chose, à l'exception de l'Avignon. Les promesses d'actions pour le chemin du Nord ont continué à monter; celles du chemin de Lyon tendent aussi à s'améliorer. La rente de Naples a monté de 20 c., et la rente d'Espagne, dette intérieure, de 18 à 14 0/0. Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Rente belge 1842, 106 1/4.—Id. 4 1/2, 102 1/2. — Autriche, 415. — Société génér., 1580. — Espagne 3 p. 0/0, 38 3/4. — Dette intér., 30 3/4, 7/8 fin août. Chemins de La Teste, 215.—Andrezieux, 820.—Montereau, 550, 551 25. — Bordeaux, 722 50. — Amiens, 642 50, 625. — Naples, 1035. — Oblig. hypothécaires, 492 50. — Actions de Zinc Vieille-Montagne nouv., 3200. — Aveyron, 5550. — Lin Maberly, 830. — Hauts-fourneaux de Monceaux, 1700, 1710, 1750. — Obligations de Versailles riv. dr. anc., 1035. — A terme: Emprunt, 84 55. — Naples, 101 55 fin courant. — Chemins d'Amiens, 642 50, 640. — Bordeaux, 722 50. — Montereau, 550, 551 25.

Lin, 81,00 à 81,25. — Cameline, 84,50. — Voitures, 8,15.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois 118,00 à 00,00; septembre, 116,00 à 117,00; octobre, 113,00 à 114,00; novembre et décembre, 98,00 à 99,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 88,00 à 88,50.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 27 août.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Charles VI.
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Camaraderie. Une Confidence.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Marie.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Clôture. Samedi réouverture.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Mme Panache. Phœbus. Vendetta. Chansonnette.
7 h. 1/2 GYMNASE. — Diplomate. Yelva. La Vie.
9 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Brancas. Le Docteur. La Pêche. L'Escadron.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Affreux Bandit. Etudiants.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Canal Saint-Martin.
6 h. 1/2 COMTE. — Les 7 Ogres. Homme de Carentan. Mazurka. Parade.
CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 FOLIES. — Denis. Paris. Télégraphe.
LUXEMBOURG. — Faute de Jeunesse. Favori du Prince. Hasard et Folie.
BEAUMARCHAIS. — Nelly. Duchesse. Les Indiens.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.
PANORAMA (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

rie des grecs, l'époque de l'année où ils se mettent en quelque sorte en campagne pour opérer leurs razzias, c'est la saison des eaux. On est assuré alors de rencontrer dans tous les bains renommés plusieurs de ces affiliés menant grand train, faisant grosse dépense, et profitant du laisser-aller facile qui s'établit dans le désœuvrement de ces lieux de plaisir pour mettre en œuvre toutes les séductions, toutes les ruses, tous les entraînements du jeu.

Nous n'entreprendrons certes pas de tracer ici le tableau des mille procédés à l'aide desquels ces grecs trompent leurs dupes ; il suffira de dire que certains d'entre eux réalisent jusqu'à 60 et 80 000 francs à chaque saison des eaux ; qu'un grand nombre sont assez bien posés dans le monde pour éloigner d'eux toute idée de vol, et que souvent ceux-là même qu'ils ont dépouillés dans les salons en commun des eaux, leur servent de chaperons lors de leur retour à Paris, les accueillent et les produisent dans leur société, où ils trouvent à faire de nouvelles victimes. Les cartes biseautés sont l'enfance de l'art, et les habiles ne se compromettraient pas à en faire usage. Un grec expert se donne et donne à son adversaire le jeu qu'il veut, avec les premières cartes venues ; il est d'ailleurs d'autres ressources auxquelles il recourt dans les cas embarrassants, et dont nous ne citerons qu'un exemple : Un grec doit toujours aide et assistance à un autre grec ; ainsi quand un d'eux fait une partie, quelque autre se place sans affectation assez près de son adversaire pour pouvoir regarder son jeu, soit qu'il parie ou non pour lui. Quatre lettres de l'alphabet, J. L. M. V., forment toute la langue des grecs, langue mystérieuse, qui désigne ainsi les couleurs : J pique, L trèfle, M cœur, V carreau. Quand le grec est embarrassé et a besoin de savoir quelle carte il doit jouer, une phrase insignifiante prononcée par son acolyte le lui indique au moyen de la première lettre de chaque mot : Vous Voulez, Monsieur, faire La Vole, dit le grec qui voit le jeu ; et aussitôt l'autre joue carreau, carreau, cœur, trèfle et carreau. On conçoit de quelle ressource doit être cette télégraphie parlée à toute espèce de jeu ; et cependant ce n'est là qu'une des mille ressources de friponnerie dont disposent messieurs les grecs.

ERRATUM. — Nous avons tellement défiguré un nom propre dans l'article **VARIÉTÉS** de notre numéro du 24 de ce mois, que nous tenons à le rétablir ici. C'est M. Ducpétiaux et non M. Dupretioux, qui est l'auteur du Rapport à la commission de salubrité de Belgique.

Etablissements de Saint-Nicolas.

Le dimanche 17 août, les prix ont été distribués solennellement dans les deux établissements de Saint Nicolas, dirigés par M. l'abbé Bervanger. Contrairement au cérémonial habituel en pareille circonstance, il n'a été prononcé aucun discours ; mais le couronnement des lauréats a été agréablement interrompu à plusieurs reprises par des symphonies exécutées tantôt par la musique militaire de M. Bervanger, tantôt par sa musique de chapelle. Ces deux orchestres, dont l'ensemble ne laisse presque rien à désirer, sont composés de jeunes élèves.

Les maisons de M. Bervanger, qui sont situées, l'une à Paris, rue de Vaugirard, 98, l'autre à Issy, Grande-Rue, 36, forment un établissement d'une haute valeur sociale. Là, près de huit cents enfants reçoivent les bienfaits de l'éducation professionnelle, et nous ferons comprendre la variété des carrières qui leur sont ouvertes par la simple énumération des prix qui sont décernés.

Ordre scientifique. — Histoire sainte, Grammaire, arithmétique, géométrie, dessin linéaire, dessin d'ornement, tenue de livres, géographie, histoire de France.

Ordre industriel. — Cordonniers, tailleurs, compositeurs en imprimerie, boulangers, passementiers, ébénistes, tabletiers, graveurs, bijoutiers en or, selliers, ciseleurs, horlogers, dessinateurs sur étoffes, fabricant de tabatières, peintres sur porcelaine, serruriers-mécaniciens, bijoutiers en acier, instruments de précision.

Musique. — Solfége élémentaire, violon, alto, violoncelle, contrebasse, piano, improvisation musicale, clarinette, hautbois, flûte, flageolet, cor, trompette, cornet à piston, néacor, bugle, clavicor, basson, ophicléide, trombonne, timballes et tambours.

Chaque année, l'établissement de Paris donne à la société des teneurs de livres, d'habiles ouvriers, des musiciens de régiment et d'orchestre. L'établissement d'Issy, malheureusement trop restreint, forme des horticulteurs. Nous appelons toute la sympathie du public sur ces fondations, précieuses déjà comme résultat, précieuses surtout comme germe.

Affaire des Charpentiers (1).

TRIBUNAL DE POLICE CORRECTIONNELLE.

Audience du 25 et 26 août 1845. — Présidence de M. Salmon.

Me DU TEIL annonce, en commençant, que, chargé de défendre Morizot, Lecomte, Gouailler, Dubois, prévenus du simple délit de coalition, après l'interprétation si vraie et si puissante de l'art. 415 du code pénal, présentée déjà par la défense, il n'aurait pas élevé la voix sans l'insistance déployée par le ministère public vis-à-vis de chacun des prévenus, et si M. l'avocat du roi n'avait pas essayé de protester contre la seule signification possible du délit de coalition.

Mais avant de s'occuper de la défense des principes si étrangement méconnus, le défenseur veut adopter un instant, sous réserve, l'interprétation étroite donnée par M. l'avocat du roi, et montrer qu'en les enfermant même dans le cercle rigoureux qu'il a vainement essayé de tracer à la loi, aucun des prévenus dont la défense lui est confiée ne saurait être considéré comme coupable ; et il discute, en effet, dans le système même du ministère public, les faits relatifs à chacun des prévenus.

Mais, dit-il ensuite, j'ai hâte de sortir de ces limites étroites et de justifier le code pénal lui-même des pensées que M. l'avocat du roi voudrait y rencontrer. Non, il ne peut pas y avoir deux règles différentes ; en donnant au pouvoir judiciaire la mission de rechercher si la coalition des maîtres était fondée sur un principe de justice, et de la punir seulement quand elle aurait mis en œuvre des moyens condamnables, le code pénal de l'empire lui-même n'a pas pu frapper le seul accord, l'assentiment unanime qui se manifesterait dans les rangs de l'ouvrier, d'une peine contre laquelle protesteraient à la fois la raison et la prudence politique elle-même. Pour affranchir le code pénal de cette pensée, qui paraîtrait étrange pour l'époque même où elle se serait produite, j'ai voulu interroger l'histoire dans notre législation du délit de coalition, la suivre dans toutes ses phases pour y trouver sa pensée vraie, son interprétation certaine. Le défenseur montre [illegible] dustrie a revendiquée et obtenue ? (Approbation.)

Auprès des lois, il y a toujours les mœurs qui les jugent, l'esprit du temps qui agit sur elles, la force des choses qui peut les condamner à l'inaction. Le délit de coalition est une loi de l'Empire, qui ne connaissait pas ce vaste mouvement industriel qui, depuis trente années, s'est développé parmi nous. Elle allait porter alors au loin la gloire de la France, cette classe d'hommes qui élèvent maintenant nos monuments et qui se dévouent à enfanter les merveilles de notre industrie. Au dessus d'elle ne planait pas cette concurrence ardente impitoyable, qui lutte avec des forces organisées contre le développement du salaire, et qui exige que l'ouvrier puisse s'unir, se concerter, et obtenir, par son union, ce que le progrès des temps et le mouvement ascensionnel de toutes choses a rendu nécessaire.

Aussi, voyez l'Angleterre, pays de libre discussion : les barrières que les délits de coalition pouvaient opposer aux droits de l'ouvrier se sont abaissées. Dès 1825, les lois de coalition, depuis longtemps inactives, ont été abolies par l'Angleterre, gardienne si vigilante cependant de ses lois et de ses coutumes. On a compris que, dans cette lutte acharnée de la concurrence, il fallait laisser s'exercer dans toute sa liberté la grande protestation du refus de travail. (Assentiment.)

Le défenseur montre, en terminant, les ouvriers cédant à une pente irrésistible, aux tendances de l'époque, quand ils s'unissent au bruit de ces voix nombreuses qui parlent d'organisation du travail ; et ce ne sont pas seulement les novateurs qui développent des théories, l'enseignement officiel lui-même, celui qui se distribue au nom du gouvernement, agite la grande question de l'organisation du travail. Il cite un passage d'un cours du collége de France, qui indique que la question industrielle n'a que deux issues, l'une violente qui amènerait à une féodalité industrielle où les masses laborieuses, traitées comme des mutins, seraient de nouveau condamnées au servage ; l'autre, pacifique, où la lutte finirait par l'association. Votre jugement, dit-il au tribunal, suivant qu'il placera ou non dans le Code pénal cette pensée d'égalité et de justice si nécessaire et si conforme aux principes du droit et de la raison, aura fait faire un pas immense sur l'une de ces deux routes si différentes. (Vive sensation.)

M. VICTOR HENNEQUIN. — Dans cette cause, indépendamment des faits qui se rattachent à chacun des prévenus, il y a, vous le savez, un fait général, celui de la coalition qui plane sur tous.

Quand à la discussion de cette question générale, Me Berryer, par la magnifique plaidoirie que vous avez entendue hier a considérablement simplifié notre tâche. Aussi est-ce rapidement que j'entrerai dans les voies dont il a pris possession par un si légitime droit de conquête.

Lorsqu'en 1845 les ouvriers charpentiers de Paris se sont adressés aux entrepreneurs pour demander que leur salaire fut porté en minimum de 4 à 5 fr., pour demander qu'un engagement fut consenti pour dix ans, ces ouvriers ont-ils formé une demande capricieuse, arbitraire, qui leur fût inspirée par un sentiment de cupidité, ou leur demande n'est-elle pas légitime, n'est-elle pas un résultat des nécessités de leur position ? Si vous reconnaissez qu'elle est légitime, qu'elle a été imposée aux ouvriers par les conditions dans lesquelles ils sont placés, si vous la trouvez fondée, je pense qu'il n'y a pas culpabilité de la part des prévenus à l'avoir formulée devant les entrepreneurs.

Si la demande est fondée, si la demande est légitime, où est donc la culpabilité ? Est-ce dans le mode que les ouvriers ont adopté pour faire triompher leur réclamation ? Est-ce dans le refus simultané de travail ? Sur ce second point, si je vous démontre que cette réclamation légitime, que cette réclamation nécessaire ne pouvait avoir aucune espèce de chances de succès en dehors de la voie que les ouvriers ont prise, vous serez obligés de reconnaître encore que ces ouvriers ne sont pas coupables.

On suppose des violences systématiques, calculées, des violences générales pour amener la cessation du travail en 1845. Au contraire, cette cessation de travail a présenté un caractère de calme, de tranquillité, d'ordre qui jamais ne s'était manifesté au même degré dans aucune occasion de cette nature, et qui ouvre une ère tout à-fait nouvelle dans l'histoire de l'industrie.

Si la demande des ouvriers, comme j'espère l'établir, est fondée, s'ils ont employé le seul moyen qui fût à leur disposition pour faire triompher leurs réclamations, s'ils ont employé ce moyen d'une manière pacifique en s'abstenant de toute espèce de désordres, vous le reconnaîtrez, de pareils hommes sont à l'abri de tout reproche, devant la conscience et devant Dieu.

Si vous étiez obligé de condamner les ouvriers assis sur ces bancs, s'il y avait dans nos lois un article qui exigeât de vous des rigueurs à leur égard, nous serions obligés de penser qu'en France la loi est en désaccord avec l'équité, avec la conscience publique ; je ne crois pas que nous en soyons là, car chez tous les peuples une pareille situation précède de bien peu les plus graves perturbations politiques et sociales.

Je n'admets pas qu'une loi, si judaïquement qu'on veuille la comprendre, puisse faire condamner des hommes dont l'innocence est évidente pour tous les esprits.

L'interprétation favorable et progressive, c'est la vie des codes ; sans l'interprétation les lois se trouveraient souvent en désaccord avec les mœurs de la société. Si donc au fond de votre âme vous trouvez ces hommes innocents, si vous songez qu'ils n'ont rien de commun avec ces malfaiteurs qui viennent s'asseoir sur les bancs de la police correctionnelle, si vous sentez le besoin de les acquitter, toute interprétation qui vous sera présentée est une porte qui vous sera ouverte pour rendre des hommes à la liberté, au travail, à leur famille.

La réclamation des ouvriers était-elle fondée ? M. Berryer nous a montré qu'il n'y avait que justice pour les ouvriers charpentiers à demander un salaire de 5 fr. par jour ; 5 fr., c'est-à-dire 2 fr. 50 c., leur profession subit un chômage périodique de cinq ou six mois, qui commence à la Toussaint et finit à la Saint-Joseph. Pendant les jours de chômage, croyez-vous qu'il soit possible à des ouvriers formés pour la charpente de se livrer à d'autres occupations ? Non, leur état demande de longues études, et il est impossible à un charpentier de se préparer pour plusieurs industries. Le chômage auquel ces ouvriers sont réduits n'est pas seulement improductif, il est onéreux, car les charpentiers sont obligés de se rendre à des écoles de dessin qui ne sont pas gratuites, où l'ouvrier paie 6 fr. par mois, où les différents frais de lumière, de papier, de plume sont à sa charge ; tout cela diminue encore son salaire. Et croyez-vous qu'avec 2 fr. 50 c. par jour il soit possible d'élever une famille ?

Il est un fait remarquable que Me Berryer a signalé en passant et dont je ferai ressortir toutes les conséquences. D'où sont parties les premières plaintes, les premières réclamations ? Ce n'est pas de la société des compagnons du devoir qui sont célibataires et qui, peut-être en supportant des privations, auraient continué à soutenir leur existence avec le salaire de 4 fr. Les réclamations sont parties de la société des Agrichons, ceux des charpentiers qui sont pères de famille, ceux qui supportent les charges les plus fortes.

Il est positif qu'en 1845 ces charges en étaient venues à un tel point que l'ancien tarif n'était plus suffisant ; d'ailleurs il ne s'agit pas ici d'un fait accidentel, non, le salaire des ouvriers a suivi depuis un temps immémorial une progression croissante. C'est ainsi qu'en 1822 il a fallu suspendre les travaux pour porter le salaire à 3 fr. 50 c. ; c'est ainsi qu'en 1833 il a fallu suspendre les travaux pour le porter à 4 fr. ; c'est ainsi qu'en 1845 on les suspend pour élever le salaire à 5 fr. Et ainsi que vous le disait un des témoins dernièrement entendus, M. Bourgeot, il y a eu des grèves avant 1845, il y en aura encore après ; oui, c'est là un fait positif, le salaire des ouvriers ira en augmentant d'une manière indéfinie. Et je ne crois pas que ce soit là un fait regrettable, il est trop bien expliqué par le renchérisse-

Indépendamment de cet intérêt social, je vois dans l'augmentation du salaire un fait avantageux à l'entrepreneur, au manufacturier, au riche industriel lui même. Quand l'ouvrier sera riche, il deviendra consommateur, et vous trouverez des débouchés inattendus pour toutes ces productions que vous amoncelez dans les magasins sans savoir ce que vous en ferez. S'il fallait en croire une économie politique sans entrailles, le problème social consisterait à produire le plus de denrées au plus bas prix possible.

Dans un pareil système, si au lieu de trois francs on pouvait ne payer les ouvriers que quarante sous, ce serait un progrès, mais si on arrivait à ne les payer que trente sous, ce serait un progrès de plus ; et si on arrivait à ne plus les payer du tout et que l'ouvrier mourût de faim, oh ! alors on aurait atteint la limite de tous les progrès possibles.

Comprenons enfin que Dieu n'a pas créé l'homme pour la denrée, mais la denrée pour l'homme ; comprenons que les pays industriels, que l'Angleterre par exemple sont dans une profonde erreur, quand ils cherchent au delà des mers des marchés qu'ils trouveraient dans leur sein, s'ils admettaient le travailleur à la vie complète.

Il est juste, il est salutaire et social que le salaire des ouvriers s'élève dans toutes les industries. Spécialement, en demandant pour leur journée un franc de plus, les charpentiers qui comparaissent aujourd'hui devant vous n'ont pas dépassé les exigences de la situation, et leur demande légitime devait être accueillie avec faveur.

La demande des ouvriers est juste : sont-ils coupables d'avoir employé, pour faire triompher leurs réclamations, des moyens illicites ? C'est ce que je n'admets pas, car il leur était impossible d'agir autrement qu'ils ne l'ont fait. Ils auraient dû, dit-on, traiter individuellement, de gré à gré, avec leurs maîtres ; mais alors l'entrepreneur aurait répondu à celui qui eût refusé de travailler à moins de 5 fr. « Je trouverai des hommes qui travailleront à 4 fr. et même à moins ; nous n'avons pas besoin de charpentiers qui exigent 5 fr. » Et alors on aurait vu se développer complètement un fait qui ressort des conditions économiques actuelles ; je veux signaler la *concurrence réductive* que se font les ouvriers et qui amène forcément la dépréciation du salaire. Je n'entends pas dire que l'esclavage antique ou le servage du moyen-âge soient encore dans nos mœurs, mais la liberté de l'ouvrier n'est pas absolue, il est encore un joug qui pèse sur sa tête, c'est le salariat.

Il est un système de répartition qui préviendrait toutes les crises, toutes les coalitions, toutes les grèves, en conciliant, en garantissant tous les droits. Ce serait le système suivant lequel l'ouvrier participerait aux bénéfices de l'entreprise à laquelle il a concouru, et deviendrait, non plus l'instrument, mais l'associé, le coopérateur du maître. Ces principes ne règlent pas encore l'état général de notre industrie. C'est le maître qui offre à l'ouvrier un salaire déterminé ; c'est ce maître qui fait la loi et qui emploiera de préférence les ouvriers qui consentent à recevoir le moindre prix de leur journée. Si cette concurrence au rabais était abandonnée à ses conséquences naturelles, ce ne serait pas les ouvriers les plus capables qui monopoliseraient le travail, ce serait ceux qui, n'ayant pas de charges, pourraient accepter de l'emploi au salaire le plus réduit. L'Arabe, n'ayant pas de bagage, n'étant pas retardé par les approvisionnements, s'engage impunément dans des défilés, où l'armée française, avec ses convois, ses munitions, son artillerie, ne peut pas le suivre. De même dans la guerre industrielle, le célibataire, le simple compagnon charpentier, qui a peu de besoins, qui ne nourrit pas une famille, viendra dire : je travaillerai à 3 fr ; celui qui a quelques ressources, qui a des fonds à la caisse d'épargne, pourrait même dire : je consens à travailler pour rien pendant quelques jours. Mais ceux qui ont des enfants, et qui méritent à un plus haut degré la sympathie de la société, les pères de familles, se verraient écarter du chantier par cette concurrence oppressive. Rien de plus impraticable que le débat du salaire individuellement et de gré à gré ; rien de plus contraire à tout principe de justice et d'humanité.

Comment les ouvriers sont-ils sortis de cette position embarrassante ? C'est en demandant tout à-la-fois que leur salaire fût augmenté, en cessant de travailler jusqu'à ce qu'on eût fait droit à leur réclamation collective.

Si la demande des charpentiers vous a paru justifiée, vous devez aussi justifier la cessation simultanée du travail ; il eût été chimérique de conseiller aux ouvriers, s'ils voulaient sérieusement réussir, une conduite différente de celle qu'ils ont tenue.

Si la culpabilité ne se trouve ni dans le but de la demande, ni dans le moyen employé, est-ce que les ouvriers auraient compromis leur cause ? est-ce qu'ils l'auraient déshonorée par des violences systématiques et préméditées ? Nullement. Dans aucune espèce de conciliabule, on n'a déclaré que ceux qui travailleraient seraient violentés, seraient contraints. Au contraire, il n'y a pas eu de chefs de coalition. Jusqu'ici, on n'en a pas trouvé. On n'a pas rompu le faisceau formé par toutes ces volontés collectives. S'il y avait eu des chefs, ils se seraient trouvés dans la situation du grand agitateur de l'Irlande, O'Connell, occupé à prêcher le calme aux immenses réunions qu'il forme autour de lui, et protestant, par la réprobation la plus énergique, contre les violences individuelles qui ont pu éclater dans les derniers rangs des repealers.

Si dans la grève des charpentiers il a pu se produire quelques violences particulières, il n'en est pas moins vrai que ces ouvriers se sont conduits avec un calme, une modération dignes d'éloges. Voulez-vous en avoir la preuve ? Regardez ces cartes, ces permis de travailler qu'on incrimine, et sur lesquels on fonde la plus grande partie de l'accusation. Vous y voyez quatre lettres : les deux premières, U F, sont la devise des ouvriers ; elles signifient *Union, Fraternité* ; les deux autres, S R, sont un prudent conseil donné à tous ; elles veulent dire : *Sagesse, Raison*. Rappelez-vous les termes modérés de la circulaire signée *Dublé* et les éloges donnés au calme des charpentiers dans les rapports de police. Vous ne pouvez, messieurs, condamner les prévenus ; vous ne les condamnerez pas, à moins que le texte du Code pénal ne vous en fasse une obligation expresse. Mais la loi peut-elle ordonner ce que l'équité réprouve ? Est-ce que les interprétations de l'article 415, qui ont été présentées, sont inadmissibles, et doivent être absolument repoussées. A cet égard, j'ai été frappé, je l'avoue, des considérations présentées par Me Du Teil.

Ce que l'article 415 punit, ce n'est pas l'action de cesser le travail, même simultanément, c'est l'action de le faire cesser, d'employer la contrainte. Eh bien ! pour cesser le travail, les charpentiers n'ont pas eu besoin de violenter personne, ni même de se réunir et de s'entendre : depuis deux ans, l'augmentation de salaire était attendue ; tous les charpentiers étaient décidés à l'obtenir. En 1822, les ouvriers ont obtenu 3 fr. 50 c. avec un engagement de dix ans ; en 1832, ils avaient donc le droit de réclamer une augmentation, ils attendent une année ; ce n'est qu'en 1833 qu'ils font grève pour obtenir 4 f. et un nouvel engagement de dix ans. En 1843, ils auraient encore pu demander une augmentation de salaire : c'est parce que les compagnons du devoir les ont retenus, qu'ils ont attendu jusqu'en 1845. Les hommes qu'on voudrait présenter comme les meneurs de la coalition ne se sont mis en avant que pour modérer les ouvriers, que pour retarder le jour d'une grève inévitable. Ce fait résulte des explications fournies par Vincent, par Dublé, de l'instruction tout entière, et enfin d'une nouvelle pièce qui m'est communiquée à l'instant ; c'est une déclaration signée aujourd'hui par douze cent soixante-six ouvriers, et qui le sera peut-être demain par quatre mille.

« Les soussignés tous ouvriers charpentiers dans le département de la Seine déclarent sur l'honneur qu'il n'y a eu aucuns chefs particuliers de coalition pour décider la grève de 1845, qu'il n'a été formé aucune commission centrale permanente, que la résolution de cesser le travail dans tous les chantiers du département a été prise par la volonté, la détermina-

(1) Voir les numéros des 12 juin au 26 août.

tribunal et le public.)

Mon second client, c'est Blondeau, dit Guêpin. Quel est donc son crime? Son seul tort, à celui-là, est d'avoir secoué son ami Gaget... Mais cette accusation n'est pas sérieuse. Gaget n'est pas un homme, c'est un type (hilarité). Il semble avoir été destiné par la nature à jouer le rôle du mousse Misère, dans la *Salamandre*, premier roman d'Eugène Sue qui en a fait tant d'autres. Gaget c'est la victime obligée de la masse; c'est le Thersyte de la foule, victime toujours battue et rebattue, reniée, bousculée et toujours aimée pourtant; mais bousculée en définitive avec des précautions si maternelles que le martyr n'est jamais bien malade. Gaget, c'est le symbole de cet élément comique qui n'a jamais été oublié par Shakspeare; sur les tréteaux, il s'appelle Paillasse; dans les *Commères de Windsor*, il se nomme Falstaff. Il est partout, messieurs, dès qu'une réunion quelque peu nombreuse s'organise (Sourires involontaires au banc des magistrats). C'est Gaget qui a secoué Blondeau, Blondeau n'est pas plus digne de votre colère que Gaget. (Rires.)

Quant à Garnier, celui-là, je l'avoue, est difficile à défendre. Deux propos graves lui sont reprochés. Voyant des militaires remplacer des compagnons dans une construction, l'orgueil de la charpente s'éveille en son âme, et il dit à l'un d'eux : on te donneras une croix de bois (Rires). Voilà, en effet, des paroles bien criminelles. Il a dit aussi à un de ses camarades charpentant, ou plutôt *coltinant* sur les quais malgré la grève : « Ouvre l'œil Comtois, tu travailles bien sûr...» En vérité, ce pauvre Garnier ne me paraît pas avoir grandement compromis la paix publique en tenant ces deux propos. Il n'est pas plus coupable que ce brave et digne Tournier qu'on a eu bon esprit de relâcher et que j'avais d'abord été chargé de défendre. Tournier, lui, trouvait le moyen de rendre lucratif ce dimanche bachique et traditionnel qui coûte si cher à tant d'autres ... Il allait jouer du violon aux barrières et y provoquait tout au plus d'innocentes polkas. Il est vrai, Garnier a commis une imprudence; il s'est sauvé en apercevant un sergent de ville... Mais il avait raison, puisque le sergent de ville l'a arrêté... (Rires.) Au surplus, rien de plus naturel qu'on se sauve en de pareils moments; c'était précisément le jour où une feuille annonçait que les entrepreneurs adhérents augmentant sans cesse, tandis que les arrestations d'ouvriers se multipliaient, il allait arriver que tous les ouvriers seraient en prison quand tous les maîtres auraient signé (Hilarité générale). On peut donc dire que le mal de ces moments-là, c'est que tout le monde a la peur du mal : la police arrêtant, parce qu'elle a peur, tous les peureux qui tremblent.... Situation étrange qui explique tout le procès. (Mouvement.)

Mon dernier client est Auger, dit Mazagran. Ce surnom, a dit M. l'avocat du Roi, a été donné à Auger pour caractériser son emportement et sa violence, et surtout l'instinct de Chourineur qui le porte à se jeter partout où il y a trouble et désordre. C'est plus que de la calomnie, c'est de l'ingratitude. Voici le fait glorieux qui lui a mérité ce surnom : Un homme abusait de sa force pour arracher de la main d'un enfant une pièce de monnaie que celui ci ne voulait pas lui donner. Les passants riaient de cette scène. Auger voit tout cela du haut d'un bâtiment où il travaillait. Il descend à la hâte, fend la foule; « Quoi! vous riez, s'écrie-t-il, au lieu de prendre la défense de cet enfant, et il arrache la victime à la brutalité de l'oppresseur. Mais ce dernier appelle à son aide une bande de mauvais garnements. Ils se rassemblent, ils attaquent Auger, qui reproduisant le fait héroïque du fameux Lelièvre, d'une main protégeant l'enfant maltraité, de l'autre luttant comme Samson contre les Philistins; pousse, terrasse, traque ses ennemis dans les caves du bâtiment en construction... Vingt contre un! comme en Afrique! Auger fut à l'unanimité surnommé Mazagran... (Sensation). Vous l'acquitterez seulement pour cette belle défense. (Hilarité.)

Un seul mot avant de finir : bien que je ne sois pas un alarmiste, permettez-moi de vous rappeler que l'émeute sanglante de Lyon sortit d'un procès correctionnel (Sensation.) — J'espère donc que le tribunal comprendra la situation; il fera la part des circonstances. Loin de résister au désir naturel qu'il a d'absoudre, il y cédera, en profitant du moindre prétexte, fût-il spécieux, pour entrer dans la voie de la mansuétude. Tout réclame son indulgence : bien des considérations menaçantes la commanderaient; mais je ne veux invoquer que ces sentiments humains qui germent toujours dans une âme de chrétien. Qu'il acquitte donc pour rapprocher l'ouvrier du maître! Celui-ci, en définitive, n'éprouve pas de haine contre le compagnon et il se réjouira le premier de le voir rendre à la liberté. Par une condamnation, au contraire, vous creuseriez encore plus la ligne de démarcation existant entre deux races d'hommes, et vous engendreriez tous les maux qui préviendraient la fusion et l'harmonie. (Vive approbation.)

Me **BLOT-LEQUESNE**, avocat de Ferrousat et Daussois, après avoir discuté les faits particuliers relatifs aux inculpés, arrive à la question générale, et termine ainsi :

M. l'avocat du roi a touché d'un mot la question vitale de ce procès, c'est la contagion de l'exemple. Oui, l'exemple est contagieux; ce qu'un corps de métiers vient de faire, deux peuvent le tenter, puis vingt, puis cent, puis tous. Nous roulons sur une pente au bas de laquelle est un abîme; nous assistons aux premières lueurs d'un incendie qui peut devenir immense, universel. La France, la Belgique, l'Angleterre, les Etats-Unis, le monde industriel tout entier, s'agitent au milieu des secousses d'une anarchie croissante. Cela est vrai, cela frappe tous les yeux. Mais le mal, d'où vient-il? Des hommes ou des choses? de l'individu ou de la société? Si le désordre est dans la volonté désordonnée des perturbateurs, il faut l'extirper par le fer et par le feu; il faut frapper ces artisans de troubles sans crainte et sans miséricorde : *Salus populi suprema lex esto*. Mais si le mal au contraire est dans les institutions, dans la société, il faut absoudre les hommes et condamner les choses, les institutions, la société; le silence serait un crime, la peur une lâcheté; agir autrement, ce serait imiter ce monarque en démence qui faisait flageller l'Océan pour le punir de ses tempêtes.

Le mal dans les hommes! le principe du désordre dans la volonté de ces jeunes gens! Rappelez-vous leur attitude dans ces jours d'épreuve : quatre mille ouvriers debout, les bras croisés, et pas une rixe, une violence sérieuse. Rappelez-vous donc qu'on a fatigué vos audiences des témoignages de leur profonde honnêteté, de leur profonde moralité.

Depuis plus de vingt ans, les grèves se succèdent; il ne se passe pas d'années que vous n'ayez quelque coalition à juger; et, dans toutes, ceux qui viennent en rendre compte à la justice sont les plus nobles cœurs, les âmes les plus généreuses. On dirait que parmi toutes ces victimes expiatoires, le ministère public se plaît à choisir les plus pures, afin sans doute que l'holocauste soit plus agréable à la société qui les réclame. Or, comment concilier cette honnêteté, cette moralité avouées des entrepreneurs eux-mêmes, avouées des magistrats; comment concilier cette honnêteté, cette moralité sans tache de l'élite de la population ouvrière, avec cet esprit de désordre et de perturbation qu'on leur impute? Comment ne pas reconnaître qu'il y a là quelque loi inexorable qui les pousse en avant, une sorte de *fatum* antique qui les presse de son invincible puissance, et dont ils sont bien moins les instruments que les victimes?

Une vérité cruelle, qui n'a jamais troublé la tranquille et sereine imagination du ministère public, mais qui n'en est pas moins d'une lamentable évidence, c'est que, par la force même des choses, les maîtres sont dans un état de coalition permanent contre l'accroissement des salaires. Cette douloureuse vérité, il y a près d'un siècle que le fondateur de la science économique, Adam Smith, la proclamait avec toute l'autorité de son génie : « On n'entend guère parler, dit-il, de ligues entre les maîtres, et tous les jours on parle de celles des ouvriers. Mais il ne faudrait connaître ni le monde ni la matière dont il s'agit pour s'imaginer, d'après cela, que les maîtres ne se liguent jamais entre eux. Les maîtres sont en tout temps et partout dans une peintures d'un âge qui n'est plus le nôtre.

Non, il n'y a plus de ceux-là que vous appelez prolétaires; il n'y a que des citoyens qui, tous, ont les mêmes droits, naissent, travaillent et s'élèvent librement par le même droit. Et vous venez rappeler une époque que vous regrettez, le temps où le compagnon et l'apprenti étaient assis au foyer du maître, comme s'il n'était pas lamentablement historique que ce temps était celui de la misère, de l'oppression pour presque tous! Non, nous avons fait une rupture éternelle avec ces temps désastreux, et aujourd'hui c'est sous l'égide de la liberté pour tous, de l'égalité universelle, que nous plaçons notre gloire et notre bonheur. Non, votre maxime désolante du *chacun chez soi, chacun pour soi*, n'est pas vraie pour nous, la liberté n'enfante pas l'égoïsme.

Ne désolez donc pas les cœurs par le regret du passé, mais plutôt aplanissez et embellissez la route de l'avenir. Ce qu'il faut apprendre à toutes les classes, c'est le respect pour la loi, car c'est la loi qui vivifie et consolide tout; dites-leur que si notre temps appelle des améliorations, c'est par la loi qu'elles doivent être accomplies; ce n'est pas par le tableau exagéré de leurs misères que vous les rendrez sages et modérés, eux que vous aimez et que nous aimons tous, c'est en leur enseignant par le précepte et par l'exemple la soumission à la loi.

Et puis, ne vous trompez-vous pas? vos plaintes sont-elles bien fondées? Vous vous apitoyez sur le sort des ouvriers; vous reprochez aux maîtres leur égoïsme, leur dureté; mais ne l'avez-vous pas entendu dans ces débats? les deux tiers des maîtres charpentiers d'aujourd'hui étaient ouvriers il y a quinze ans. Arrière donc toutes vos exagérations, que vous voulez fortifier de l'opinion d'Adam Smith, qui n'a vécu ni de notre temps ni avec nous!

Le mieux que vous demandez et que nous appelons de tous nos vœux ne viendra pas par les moyens que vous invoquez; il viendra progressivement, légalement, par la seule et toute-puissance force du progrès et de la légalité.

Comment, il serait vrai! La loi, si atroce, si injuste pour l'ouvrier, serait en même temps si douce, si indulgente pour le maître! Je pourrais vous dire d'abord : respectons la loi quelle qu'elle soit, car la loi, c'est la règle; mais est-ce bien sincèrement que vous criez à l'injustice, à l'atrocité de la loi? La loi, elle punit les désordres, les violences, les injustices, les exigences déplacées, l'autorité usurpée, les hommes qui donnent des permis de travailler; voilà ce que punit la loi, et elle le punit chez les maîtres comme chez les ouvriers.

Voilà, quoi qu'on cherche à dire et à faire, quelques ambages qu'on cherche à prendre; voilà la vérité de la situation et la vérité des principes.

Et vous le savez bien, car le fait de coalition, vous n'osez pas le nier. On ne le conteste pas, mais on veut le justifier comme étant le seul remède à apporter au malheur de la classe ouvrière. C'est vous tromper, c'est tromper des hommes déjà égarés; jamais rien n'est légitime contre la loi; et si les classes inférieures sont dans cette belle position qu'elles peuvent réclamer l'égalité, c'est bien le moins qu'elles s'y soumettent. Encore une fois, voilà ce qu'il faut leur enseigner, et vous n'aurez plus à redouter ce que vous osez appeler l'atrocité et l'injustice de la loi.

Est-ce dans les théories d'associations que nous devons trouver la solution que vous cherchez? Combien n'en avons-nous pas vu de ces théories! et qu'ont-elles produit? Oubliez-vous donc que nous avons le grand levier, le fort, le plus puissant levier de tout progrès, la liberté! C'est par ce principe que nous améliorerons l'avenir; ne redescendons pas dans le passé; si ce passé n'est pas regrettable, c'est à coup sûr pour la classe que vous appelez prolétaire; si, autrefois le compagnon et l'apprenti étaient admis au foyer et à la table du maître, aujourd'hui le compagnon et l'apprenti ont mieux que cela, ils ont un foyer et une table à eux, ils sont maîtres chez eux.

Cela dit, nous n'avons pas le courage de prouver de nouveau la légalité de l'art. 415 du Code pénal, et c'est avec un profond sentiment de conviction que nous persistons dans nos interprétations, dans nos définitions, et dans les conclusions par nous prises.

Oui, pour la sécurité de tous, il faut punir de tels attentats à la liberté de l'industrie; la faiblesse serait un encouragement : le châtiment sera un remède efficace, et nous ne doutons pas qu'il soit infligé. La justice a été long-temps indulgente pour ces manifestations turbulentes qui jettent la perturbation dans tous les esprits; elle sera désormais plus sévère, elle veillera au maintien de la loi, car, hors de la loi, point de repos, point de sécurité pour les sociétés.

Me **BERRYER**. Je n'ajouterai que deux mots à ces trop longs débats. Comme vous le pensez, ce n'est pas ici que je discuterai l'existence des classes populaires; je n'occuperai pas vos moments en comparant leur situation dans les siècles passés avec leur situation dans le siècle actuel. D'autres jugeront, après vous, je ne parlerai que de ce qu'a dit M. l'avocat du roi relativement à la loi. Il a prétendu que la loi avait été attaquée. Ce que j'ai attaqué, c'est l'interprétation donnée à la loi dans ces débats, c'est cette double définition donnée au délit de coalition, c'est cette prétention que le délit ne devait pas être envisagé à l'égard des maîtres comme à l'égard des ouvriers; qu'il ne fallait pas enfin se préoccuper de l'art. 414.

Messieurs, cette interprétation est fausse; elle est contraire au principe de l'égalité devant la loi. Il est impossible d'admettre cette doctrine, qu'un délit peut recevoir deux caractères différents.

Y a-t-il délit de coalition par cela seul que des personnes d'accord et de concert se réunissent entre elles?

Y a-t-il délit, indépendamment de la légitimité du but?

Y a-t-il criminalité dans les moyens que des personnes emploient pour amener à terme une résolution prise entre elles?

Voilà les questions qu'il faut faire. Je le répète, d'après l'art. 415 du code pénal, il ne peut y avoir délit quand le moyen n'est pas puni par la loi, quand on s'assemble pour se concerter et pour dire que le salaire que l'on reçoit est insuffisant.

Recourir à des moyens criminels, à des menaces, à des coups pour interdire le travail, voilà, messieurs, le fait, le délit, qu'a voulu punir la loi; mais le fait matériel de deux mille ouvriers prenant une résolution spontanée; cherchant dans l'abstention du travail le moyen de déterminer ceux qui ont besoin de leurs bras, de leur donner un légitime salaire, la loi n'en a pas parlé; ce qui est interdit aux ouvriers, c'est de faire ce qui est interdit par la loi. En un mot, ce que vous devez dire dans votre jugement pour condamner, c'est que la résolution simultanée de cesser le travail est un délit.

Or, vous ne le direz pas, car ce serait une interprétation cruelle et barbare de la loi, ce serait porter atteinte au principe de l'égalité devant la loi.

C'en est assez sur le point de droit.

Maintenant comment le ministère public fait-il ressortir le délit? Par les faits du procès. Il convient donc de les passer rapidement une dernière fois en revue.

Qu'il résulte du procès un fait incontestable, que 4 000 ouvriers aient, sur tous les points de la capitale, cessé les travaux; qu'ils l'aient fait ensemble, simultanément, je le reconnais, il y a eu accord, intelligence entre eux; mais qu'on infère de là qu'il y a eu coalition définie par la loi, je le nie.

Voyez d'abord comment les ouvriers se sont réunis. Rien dans leur conduite qui tende à troubler l'ordre public; des démonstrations violentes, des manifestations menaçantes, pas davantage. Ils se bornent à se réunir paisiblement au chef-lieu de leur compagnonage, ils délibèrent tranquillement et prennent la résolution de suspendre leurs travaux.

ouvriers font leur circulaire. Vincent la rédige. ... reproduit la demande des ouvriers, et la fait précéder de quelques réflexions empreintes de l'amour de l'ordre. Il y est question, il est vrai, de marchandage, mais non pas comme d'une condition nouvelle imposée aux maîtres : il a été prouvé que le marchandage était aboli depuis 1843. En réponse à la circulaire de la chambre syndicale, qui la première avait parlé de marchandage, Vincent se borne à combattre les mauvaises raisons des maîtres charpentiers.

Vous avez lu, monsieur l'avocat du roi, et commenté sévèrement la circulaire de Vincent, et moi je l'ai louée. Vous y avez accolé celle de Dublé. Or, il est un fait bien important, sur lequel je ne puis trop insister; c'est que les principaux griefs invoqués par M. l'avocat du roi se rapportent à des époques qui détruisent entièrement son argumentation. La circulaire de Dublé est du 18, et c'est le 16 que les conditions posées par Vincent sont rejetées par la chambre syndicale. Ce ne sont donc pas les termes de la circulaire signée Dublé qui ont amené la résolution de la chambre, ce ... fois violent, si violent, vous le savez, qu'un entrepreneur, défenseur des ouvriers, faillit être jeté par les fenêtres.

Quant aux ouvriers, en présence des violences, ils persistaient dans leurs vues sages et modérées, ainsi que cela est prouvé par le projet de traité saisi chez Vincent.

C'est le 26 juillet seulement qu'après que 150 maîtres avaient consenti à l'augmentation de salaire, la chambre syndicale prend une délibération où elle consent aussi aux conditions réclamées, c'est-à-dire dix jours après l'arrestation des prévenus, alors qu'ils n'avaient pu prendre la moindre part à ce qui s'était fait.

J'ai interrogé les faits et j'y insiste parce qu'ils sont l'entière justification des prévenus. Que reste-t-il maintenant? La commune résolution de cesser le travail, résolution prise par des hommes qui concertent entre eux les besoins et les charges de leur existence, c'est dans cette résolution qu'on verrait un délit! mais réfléchissez donc qu'ils n'ont fait en 1845 que ce qu'ils avaient fait en 1833, au grand jour, sous la protection du préfet de police.

Un dernier mot. Les ouvriers sont nombreux dans notre société. A quel misérable état sont-ils réduits? Voués à l'isolement, à l'individualisme, ils ont affaire à cette classe moyenne, dans laquelle, partout, à chaque pas, se trouve l'association. Où n'est pas l'association, maintenant? Citez-moi une position sociale qui ne soit pas défendue par la corporation. Et vous ne voudriez pas que les ouvriers eussent aussi la leur? Ah! s'ils agissaient violemment, avec menaces, s'ils étaient un danger pour le repos public, s'ils lésaient les intérêts des entrepreneurs; en un mot, s'il y avait réellement cette coalition que l'on poursuit contre nous, je vous dirais : Frappez et frappez sévèrement; mais quand ils n'ont fait du droit d'association qu'un usage sage et légitime, voudrez-vous leur enlever cette liberté qui n'est trop souvent que la liberté de souffrir en commun, et de travailler en commun aussi à l'amélioration du sort de la masse. C'est ce qu'ont fait les prévenus; je n'ajouterai rien, car j'attends pleine justice du tribunal. (Agitation.)

Nous regrettons beaucoup que Me Charles Dain n'ait pas pu, hier, revoir les épreuves de sa plaidoirie. Nous espérons que, sous les fautes nombreuses, lacunes et non sens, échappés au sténographe et qui jettent partout de la confusion, le lecteur aura saisi toute l'élévation et la force de cette défense, dont l'effet a été grand à l'audience.

Le tribunal, présidé par M. Salmon, a prononcé aujourd'hui son jugement en ces termes dans cette affaire.

« Attendu qu'il est établi au commencement de juin dernier une coalition s'est formée entre les compagnons et ouvriers travaillant chez les maîtres charpentiers de Paris et du département de la Seine;

Que le but de cette coalition qui a eu sa pleine et entière exécution, a été de faire cesser en même temps et d'interdire le travail dans les ateliers et chantiers, d'empêcher de s'y rendre, par conséquent de suspendre et empêcher encore les travaux, le tout pour les enchérir, en forçant les maîtres à une augmentation de salaire;

Attendu que, pour prouver l'existence de la coalition, il suffit de ce seul fait que, le 9 juin, tous les chantiers ou ateliers de charpente de Paris et du département de la Seine ont été simultanément abandonnés par tous les ouvriers, même par les gâcheurs et contre-maîtres;

Que cette désertion générale et instantanée n'a pu avoir lieu, en effet, que par le résultat d'un concours ou concert entre les ouvriers, et que c'est ce concours qui constitue la coalition ou concert;

Attendu d'ailleurs, qu'il n'est pas même contesté par la défense que l'abandon des travaux ait eu lieu par suite d'un accord, d'une volonté et d'une délibération commune, à cause du refus par la chambre syndicale des maîtres charpentiers d'accéder à la demande qui leur avait été faite au mois de mai par les ouvriers de porter à 5 fr., comme minimum, le prix de la journée de travail fixé jusqu'à présent à 4 fr.;

Attendu que, postérieurement au 9 juin, tous les efforts des coalisés ont tendu au même but, c'est-à-dire obtenir l'augmentation du salaire; qu'ils ont même ajouté à leur première exigence la demande de l'abolition du marchandage, c'est-à-dire de l'entreprise à forfait de certains travaux par les ouvriers, et la fixation d'une période de dix années pendant laquelle devraient être exécutées les conditions qu'ils prétendaient imposer;

Que pour contraindre les maîtres à accéder à l'augmentation du prix de leur journée, ils ont mis de fait en interdit les chantiers de Paris et du département, en surveillant ou faisant surveiller ces chantiers, en menaçant quelquefois même en maltraitant les charpentiers peu nombreux qui étaient restés dans quelques-uns de ces chantiers ou les ouvriers d'autres corps d'état, tels que scieurs de long ou menuisiers qu'on y employait à défaut de charpentiers;

Que ce système d'intimidation était porté si loin, que les maîtres charpentiers, qui n'ont pas voulu se soumettre aux conditions imposées, ont été dans l'impossibilité de faire faire les moindres travaux jusqu'au moment où, sollicitée par l'autorité civile, l'autorité militaire a mis à leur disposition des soldats ayant autrefois exercé la profession de charpentier ou d'autres professions analogues;

Attendu qu'une nouvelle preuve du concert des ouvriers résulte de ce que le lieu habituel de réunion des compagnons dits du devoir est devenu commun aux charpentiers des autres prétendus devoirs, malgré l'ancienne rivalité qui existait entre ces diverses classes, et qui a donné si souvent lieu à de graves collisions;

Attendu que c'est à La Villette, dans ce lieu de réunion dont on vient de parler, qu'après l'abandon des ateliers se sont élaborées les publications ayant pour objet de maintenir la coalition et d'en faire réussir les projets;

Qu'indépendamment des deux circulaires publiées, des bons de pain et de viande ont été imprimés par ordre des ouvriers se réunissant à La Villette, et qu'il est évident, non contesté même, que ces bons étaient destinés à fournir la subsistance à ceux là principalement qui se trouvaient sans travail par le fait de la coalition;

Attendu que des registres ont été ouverts tant à La Villette, résidence de la mère des compagnons dits du devoir, que chez celle des ouvriers habitant la rive gauche de la Seine, pour recevoir la signature d'adhésion aux conditions imposées par les ouvriers;

Que ce n'est que les maîtres qui ont donné cette adhésion qui ont pu embaucher des ouvriers et continuer leurs travaux;

...aire qui excite aujourd'hui la critique de tous les journaux. Choisir dans nos régiments des colons militaires, leur improviser des habitations, des cultures ; décider en combien d'années le bataillon fixé au sol devra se transformer en commune, et dans quel délai la discipline militaire fera place au régime purement civil, assurément c'est exercer sur nos troupes et sur nos possessions une complète autocratie.

Depuis longtemps M. le maréchal Bugeaud nourrit son projet de colonisation militaire. N'ayant pu le faire goûter ni au ministère ni aux Chambres, il en appelle à sa propre autorité, au risque de se faire qualifier de *pacha révolté* par les journaux, qui n'envisagent dans cette question que la hiérarchie brisée, que les droits de la métropole méconnue.

Nous ne contestons pas la justesse de ce point de vue. L'ordre et l'unité nous sont chers. La France n'a pas entendu concéder au maréchal Bugeaud la souveraineté absolue de l'Algérie ; elle n'a pas livré ses enfants, sa fortune à l'arbitraire d'un chef capricieux, aujourd'hui partisan de l'agriculture et des conquêtes pacifiques, demain apologiste des exécutions du Dahra et de la guerre de Kabylie.

Cependant si nous reconnaissons mieux peut-être que personne la nécessité de la subordination en général et en particulier, la nécessité de faire accepter au maréchal Bugeaud des instructions et des contrôles, il nous semble que la presse entière n'a pas envisagé toute la question. Elle en a méconnu le côté le plus important, le plus fécond lorsqu'elle a refusé d'examiner au fond le projet de colonisation militaire en Afrique, par cela seul que ce projet apparaissait dans une forme contraire à la hiérarchie.

Nous reproduisons en entier le projet de M. le maréchal Bugeaud.

PROJET D'ORGANISATION DES COLONIES MILITAIRES.

TITRE Ier.

Des avantages faits aux colons.

1o Les sous-officiers et soldats qui seront choisis pour la colonisation militaire, recevront un congé de six mois pour aller se marier. Eux et leurs femmes jouiront de l'indemnité de route pour aller et revenir. Leurs effets et leur mobilier seront transportés aux frais de l'Etat.

2o Pendant leur absence, leurs camarades de l'armée active travailleront à la construction des villages qui doivent les recevoir et commenceront la culture.

3o L'Etat se charge de tous les frais de construction et d'installation. Il fournira tous les matériaux qui ne peuvent pas être trouvés ou fabriqués sur les lieux, le colon ne fournira que son travail quand il sera rentré avec sa femme.

4o L'Etat donne à chaque famille une paire de bœufs de labour, une paire de vaches, dix brebis, une truie, une charrette, deux charrues et les menus outils aratoires.

5o Les colons militaires recevront les vivres, la solde, l'habillement, l'équipement et toutes les prestations de l'infanterie pendant trois ans.

Pendant le même espace de temps leurs femmes jouiront des vivres de campagne.

6o Chaque colon recevra, en un ou plusieurs lots, dix hectares de terres cultivables, dont il sera propriétaire incommutable, dès qu'il sera marié et installé sur la propriété.

7o ... ou nature, ...

8o Il pourra leur être fait une avance de 400 fr. en mobilier indispensable; ils seront tenus de la rembourser en argent ou en nature sur les produits de leur récolte pendant les trois ans.

9o Au bout de trois ans, leur habillement, leur armement, leur équipement deviendront leur propriété. Ils seront chargés d'entretenir leur armement et leur équipement à leurs frais.

10o Les colons sont autorisés à ramener avec eux quelques individus de leur famille, s'ils reviennent seulement avec leur femme, ils seront associés pour la culture, avec un camarade, à leur choix réciproque et sympathique.

11o Après les trois ans les colons n'auront plus droit, ni à la solde, ni aux vivres, ni à aucune prestation ; trois ans suffiront pour fonder leur existence future.

12o Deux ans après l'établissement du régime civil, les colons pourront vendre ou aliéner leurs propriétés.

TITRE II.

DES OBLIGATIONS IMPOSÉES AUX COLONS EN ÉCHANGE DES AVANTAGES, QUI LEUR SONT FAITS.

1o Les sous-officiers et soldats, pour être admis comme colons militaires, doivent être au moins depuis deux ans sous les drapeaux et avoir au moins trois ans de service à faire; ils doivent avoir tenu dans le corps une bonne conduite.

2o Les officiers doivent avoir au moins 25 ans de service ;

3o Pendant toute la durée de leur service, les colons militaires seront soumis à la discipline militaire. Dès qu'ils seront libérés, ils rentreront sous le régime civil.

Toutefois, comme ils ne peuvent être tous dans le même village, libérables à la fois, le gouverneur pourra, par un arrêté, faire rentrer sous le régime civil ceux qui ne seraient pas libérables au bout de trois années, ou bien prolonger pour tous le régime militaire pendant un an seulement; cela dépendra du plus ou du moins d'avancement des travaux d'utilité publique de la localité.

4o Pendant la durée du régime militaire, les colons seront tenus d'exécuter gratuitement dans les moments perdus pour l'agriculture, les travaux d'utilité publique qui intéressent la prospérité de leurs villages;

5o Quand ils seront rentrés sous le régime civil, une ordonnance royale fixera le nombre de journées qu'ils devront donner dans l'année pour les travaux d'utilité publique;

6o Tous les colons feront partie de la milice. Une ordonnance royale en règlera le service.

TITRE III.

ADMINISTRATION.

1o Quand les colons seront rentrés sous le régime civil, ils seront administrés jusqu'à nouvel ordre, comme le sont actuellement les populations civiles sur les territoires mixtes ;

2o Cinq ans après l'établissement du régime civil, les colons cultivateurs seront soumis à l'impôt ordinaire; ceux qui exerceront une profession qui, d'après nos lois, est soumise à la patente, y seront assujétis dès la cessation du régime militaire;

3o Le territoire sera divisé en communes ; plusieurs communes formeront un canton, plusieurs cantons un arrondissement.

Une ou plusieurs communes formeront un bataillon de milice ; un ou plusieurs cantons une légion.

Ce projet, il faut bien le reconnaître, est inspiré par d'excellentes tendances. C'est un projet de paix, de culture, de colonisation et non de guerre. Le maréchal a songé aux excellents résultats que la Russie et l'Autriche obtiennent de leurs colonies militaires ; il a pensé à cette *infanterie des frontières* cantonnée en Illyrie, en ... ce projet n'est pas comp... mes. Un ministère intelligent, tout en blâmant le maréchal Bugeaud pour la forme insolite dans laquelle sa conception vient de se produire, s'emparerait des bons éléments qu'elle renferme, travaillerait à la compléter, à la mûrir, à la sanctionner par l'adhésion de la métropole.

Par suite de l'absorption par la compagnie Rothschild des autres compagnies formées en vue du chemin de fer du Nord, cette compagnie est la seule qui se présentera à l'adjudication ; le délai fixé pour le dépôt des registres à souche, actes de société et états de versement étant expiré le 25 août au soir, sans qu'aucune autre compagnie ait opéré les dépôts exigés.

Nous trouvons ce matin dans le *National* une lettre écrite par M. Vée, maire du 5e arrondissement, en son nom et au nom de M. Decan, maire du 5e arrondissement, par laquelle ils expliquent qu'ils avaient formé la compagnie connue sous le nom de compagnie Decan dans l'intérêt de la ville de Paris, mais qu'ils n'avaient pas tardé à s'apercevoir que *l'intérêt financier dominait essentiellement ces sortes d'association*; ils déclarent que la fusion opérée avec la compagnie Rothschild *blesse profondément leurs opinions et leurs sentiments*, et qu'ils ne restent dans la société que pour terminer les opérations nécessaires de liquidation dans laquelle ils se trouvent engagés.

La réputation de loyauté inaltérable dont jouissent MM. Decan et Vée, ne nous laisse aucun doute sur la sincérité de leur déclaration ; mais ce qui se passe nous est un exemple de plus que dans le régime de la société actuelle, l'astuce et la cupidité sont toujours appelées à exploiter les sentiments honnêtes, et à réussir en dépit des milliers de volumes inutiles, ou l'on prêche le triomphe de la morale.

De pauvres ouvriers, condamnés à la prison pour avoir réclamé *pacifiquement* (circonstance aggravante au dire du procureur du procureur du roi), pour avoir réclamé pacifiquement une augmentation de salaire de 150 fr. par an, tandis que les organes du gouvernement n'ont pas assez d'éloges pour ces millionnaires qui se coalisent, afin d'exploiter plus longtemps un privilège onéreux à tous les pays ; voilà un de ces résultats inévitables qu'engendre notre ordre social actuel ; ce ne sont pas les hommes, qu'il faut changer ni moraliser, ce sont les institutions qu'il faut approprier aux destinées heureuses promises à l'Humanité.

Voici le jugement que porte aujourd'hui sur nous un journal ministériel de Paris, bien connu par la pureté de ses sentiments et l'urbanité de son style : cette diatribe est précédée de l'éloge de la compagnie Rothschild.

« En vérité, ne sommes nous pas bien bons de répondre sérieusement au *National* et à la *Démocratie pacifique*, pour qui la question n'est évidemment pas où ils font semblant de la voir?

Au fond, que leur fait la concurrence libre ou non libre ! Que leur fait la définition intelligible ou confuse des mots association et coalisation? Que leur fait la ruine ou le succès d'un projet sur lequel le pays fonde de grandes espérances de prospérité intérieur? Tout cela leur est, par

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 28 AOUT 1845.

PÉRÉGRINATIONS TRANSATLANTIQUES

D'UN DIPLOMATE DE VINGT ANS.

SECONDE PÉRÉGRINATION. (1)

La République noire.

I.

L'ÉCLIPSE. — LE CAPITAINE MANOURY.

Nous avons dit que César s'était embarqué sur l'*Eclipse*, joli brick des Etats-Unis. L'équipage anglo-américain obéissait au capitaine Manoury, natif du Marais, à Paris, vrai loup de mer, ne sachant pas nager. Il fallait le voir quand le vent grondait et que les vagues s'accumulaient furieuses, à l'heure où le matelot n'a jamais assez de bras pour carguer ses voiles, il fallait le voir se poser rayonnant sur son gaillard d'arrière et crier d'une voix qui dominait la tempête : « Mes amis ! quel beau temps ! mettons toute notre toile dehors, il n'y en aura jamais assez, la mâture plie et ne rompt pas ; filons joyeusement, *la queue en trompette !* » — Et alors la lueur du punch se mêlait à celle des éclairs, la brûlante liqueur coulait à longs flots, les verres se choquaient au bruit d'un refrain bachique. « Buvez, disait le capitaine aux femmes qui pleuraient, buvez ! Ceci raffermit les estomacs chancelants ; le temps est superbe ; nous avons pris nos bottes de sept lieues. »

L'*Eclipse* remonta l'Atlantique plus rapidement qu'une flèche, et César se croyait encore à Rio-Grande, quand il était déjà en vue d'Haïti.

— Déjà Haïti ! s'écriait-il étonné.

— Oui, jeune major, répondit le capitaine Manoury; dans six heures nous mouillerons dans la rade de Port-au-Prince, dans six heures vous serez de près la République noire !

Si jamais spectacle fournit une source inépuisable de réflexions, pour suivit le capitaine, c'est bien celui qu'offre cette île. Un homme courageux, ignorant que l'Amérique fut déjà connue du vieux monde, s'élance avec une poignée d'aventuriers à travers l'immensité de l'Atlantique. Il débarque à Haïti, et les Espagnols qu'il a liés à sa fortune, exterminent les indigènes, peuple doux, hospitalier et bienfaisant. Il n'en reste pas un seul sur le sol de sa patrie dévastée. Pour remplacer cette population anéantie, on va acheter des Nègres sur la côte africaine ; on en couvre Haïti ; des maîtres barbares les font travailler à coups de fouet ; la sueur coule mêlée de sang. Les Nègres se lassent de ce régime; ils crient à leurs tyrans : *Ne frappez plus, écoutez !*

L'avertissement était fraternel ; les hommes à peau blanche n'en tiennent pas compte. Ils redoublent de cruauté.

Enfin, ce peuple implanté, moins patient que le peuple indigène, secoue le joug, le brise, et après une vaste hécatombe de ses bourreaux, il proclame son indépendance trois cents ans après la conquête du pays par les Européens. Quand le sol de l'île a été purgé de tous ses tyrans, Haïti a repris son ancien nom, semblable au serpent qui fait peau neuve au retour du soleil. Comme dans tous les Etats récemment délivrés, les frères se sont disputés quelque temps pour savoir à qui resterait l'empire ; Dessalines, usurpateur du pouvoir, l'a exercé sous le titre fastueux de l'empereur ; le général Boyer seul ne désespérait pas du salut de la patrie. Deux Etats s'établirent ; à l'est un royaume ayant à sa tête Christophe ; à l'ouest une république avec Péthion. Boyer, digne lieutenant de ce dernier, le secondait dans l'administration et dans la guerre. Malheureusement l'excessive bonté de Péthion laissait trop souvent dégénérer la liberté en licence. Au lit de mort, usant du pouvoir que lui conférait la constitution, il avait désigné pour son successeur le général Borgelo, d'un caractère faible et indécis comme le sien ; mais le peuple ne ratifia pas ce choix, et les pouvoirs de l'Etat assemblés décernèrent la présidence à Boyer.

« En prenant le gouvernail de la république, il déclara que le règne de » la licence était passé et que celui de la liberté commençait. Quelque » temps après, la portion de l'île soumise à Cristophe secoua le joug du » despote et se rallia à la république. La partie espagnole demanda des » secours à Boyer pour suivre cet exemple; mais le nouveau président » refusa de se mêler à la lutte, déclarant toutefois que, si elle se termi» nait par une victoire, il accueillerait dans la grande famille républi» caine, les nouveaux enfants qui viendraient se jeter entre ses bras. » Les habitants de Saint-Domingo triomphèrent et Boyer tint parole. »

Fatigué de ce long récit dit avec animation, le brave capitaine Manoury s'interrompit un instant pour boire trois verres de punch. César n'était pas encore revenu de l'étonnement que lui avait causé l'éloquence imprévue du *loup de mer*, quand celui-ci reprit le verre à la main :

« — Du reste, major, Haïti est une fort belle île, d'environ 174 lieues » dans sa plus grande longueur de l'est à l'ouest, et de 64 dans sa plus » grande largeur du nord au sud. On évalue sa superficie à 6 000 lieues » carrées. Bornée, comme vous le savez, par l'Atlantique au nord et par » la mer des Antilles au sud, entourée de plusieurs îles dont les princi» pales sont les Lucayes, Porto-Rico, la Jamaïque et Cuba; Haïti est ar» rosée par cinq courants principaux, sans compter une multitude de » petites rivières et de ruisseaux.

» Au centre de l'île s'élève le Cibao, groupe de montagnes qui projette » trois chaînes principales dont la plus longue se dirige à l'est. Ces chaî» nes dépendent du système antillien qui embrasse toutes les montagnes » de cet Archipel, à l'exception de l'île Margarita et d'autres îles à l'ouest » qui appartiennent au système des Andes. Le pic de la grande Serrania » a 1 400 toiles et le mont de la Selle 1 155 au dessus du niveau de » la mer. »

» Ces montagnes renferment de riches mines d'or qui ont été exploi» tées jusqu'en 1747. Il en existe aussi d'autres d'argent, de cuivre, de » fer, d'étain, d'aimant, de soufre, de mercure, de cristal de roche, d'é» meraudes, non exploitées.

» Le sol est communément fertile. Beaucoup de cantons, tels que la » plaine des Cayes, la Voga et plusieurs allées sont remarquables par le » luxe de leur végétation. On y recueille du café, du coton, du tabac, » de l'indigo, du sucre, du cacao, de délicieuses bananes, des oranges, » des citrons, des ananas, la sapotille, la patate, beaucoup d'autres » fruits des deux hémisphères ; des céréales, du manioc et quelques lé» gumes. On y trouve aussi une multitude de plantes médicinales. Les » forêts abondent en beaux arbres de construction et d'ébénisterie.

» Quant au climat, c'est celui des tropiques. La chaleur est excessive » le long des côtes et dans les plaines de l'intérieur; elle est plus sup» portable dans les districts montagneux où les nuits sont même assez » généralement fraîches. Il n'y a que deux saisons, celle des chaleurs et » celle des pluies. La dernière d'avril en novembre. Dès qu'elle a cessé, » la chaleur, d'abord humide, acquiert de la sécheresse et une intensité » qui deviendrait suffocante sans les brises de mer et de terre. Parmi les » maladies qui désolent la république, la fièvre jaune est la plus dange» reuse. »

Et ici le capitaine Manoury avalait trois nouveaux verres de punch comme pour reprendre haleine et se préparer à poursuivre sa démonstration...

II.

PORT-AU-PRINCE. — LE COLONEL BOISBLANC. — L'HÔTEL DE LA MARINE.

Mais l'*Eclipse* entrait dans la rade de Port-au-Prince : le capitaine Manoury quitta brusquement César pour aller commander la manœuvre. Déjà il était accosté sur le pont du brick par un vieillard vert et musculeux, s'élançant d'une embarcation légère, et s'installant à bord comme s'il était chez lui. Ce vieillard, au teint café au lait foncé, au chef couronné d'un foulard rouge et d'un énorme claque, à l'uniforme français de 93, demandait, d'une voix chevrotante, du biscuit et du petit salé à tous ceux qu'il rencontrait. C'est la première visite que reçoit tout navire qui jette l'ancre dans ces parages ; c'est la première sommation qui lui est faite au nom du premier sujet de la république noire qui s'offre aux regards de l'équipage et des passagers. Le digne colonel Boisblanc est le chef suprême des mouvements du port. Mme Boisblanc est très friande de biscuit et de petit salé ; aussi le colonel, en époux aimable et complaisant, s'empresse-t-il de présenter sa requête à tous les nouveau-venus, avant même de songer à s'acquitter de ses fonctions, avant de les entretenir des affaires de son gouvernement. Chez nous, bien souvent, on n'agit pas d'autre manière, mais on procède différemment.

Une heure après, César et Manoury descendaient à l'Hôtel de la Marine, situé sur la place Vallière, et tenu par un Français.

(1) Voir le numéro des 24 et 26 août.

sera suivi de plusieurs autres. On en annonce un très important dans le comté de Fermanagh. Les journaux torys semblent ne rien comprendre aux causes de cette manifestation, et ils demandent aux protestants des explications nettes à cet égard.

La *Gazette d'Augsbourg* ne décesse pas d'entretenir ses lecteurs d'un prochain mouvement en Italie. Ce mouvement, qui aurait pour but la sécularisation de l'Etat romain partirait de Toscane où les conspirateurs se tiennent réunis et se manifesterait par la tentative contre Ancône; la *Gazette d'Augsbourg* prend trop ostensiblement ses inspirations à la chancellerie de Vienne pour que nous ne sachions pas à quoi nous en tenir sur la vraie portée de ces nouvelles.

On lit dans la *Gazetta italiana* de Paris :

« De tous les pays de l'Italie, la Toscane est celui où les chemins de fer ont pris le plus le développement. L'embranchement entre Pise et Livourne, achevé depuis long-temps, est plus fréquenté que celui de Pàdoue à Venise et de Milan à Monza. Sur cet embranchement, dans quatre jours du mois de juin, il y a eu 40 mille voyageurs. L'embranchement entre Pise et Pontedera est prêt à être livré au public. On travaille sur la ligne de Pise à Lucques; on fait les études sur la ligne de Lucques à Pietra-Santa; on va commencer les travaux de celle de Sienne à Empoli. Les lignes de Lucques à Florence par Pistoia et de Pistoia aux confins de Bologne par la Porretta, de Livourne aux confins de la Romagne par la Maremma, sont adjugées. La société Demidoff a obtenu le privilége pour les études de la ligne de Florence à la mer Adriatique par la vallée de Mantoue, Saint Gaudentz, Forli, en s'engageant à verser l'argent nécessaire pour construire la façade du dôme de Florence sur le dessin de M. Matvas. La société du chemin de fer de Florence à Pistoia s'est engagée à faire un fonds d'un demi-million pour la maison des orphelins de Pratz.

«Le gouvernement toscan, qui prend l'initiative de toutes les réformes utiles et nécessaires prépare dans ce moment un plan d'amélioration pour les prisons de l'Etat.

» La *Gazetta italiana* espère que les dispositions du code pénal touchant les peines infamantes attireront aussi l'attention du gouvernement et que l'usage de la marque sur le costume des condamnés disparaîtra comme a disparu l'usage barbare du stigmate. »

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — M. le duc et Mme la duchesse de Nemours sont arrivés à Pau. — Mme la duchesse d'Orléans, accompagnée de ses enfants, a été au Tréport. — Un navire de guerre va conduire à l'île de Mayotte (côte orientale d'Afrique) le commandant supérieur de ce nouvel établissement français. — Le conseil d'arrondissement d'Alby a émis le vœu d'une révision aussi prochaine que possible de la loi des patentes. — On annonce pour samedi prochain le retour de M. Guizot à Paris; tandis que M. Thiers va, dit-on, partir pour l'Espagne. Il se propose de visiter les lieux devenus célèbres par les faits d'armes de l'Empire. — Le conseil des prud'hommes du département de la Seine ne prendra pas de vacances. — A l'hôtel des Monnaies, l'épuration des pièces de 6 liards et de 10 centimes à la lettre N suit très paisiblement son cours.

INCENDIE DU MOURILLON. — Jusqu'à présent, les résultats de l'enquête ordonnée par les autorités maritimes n'ont pas transpiré dans le public. Il paraît cependant qu'on n'a pas encore recueilli d'indication

ce que tous les ingénieurs avaient jusqu'ici déclaré impossible : il est arrivé sans peine au sommet du plan incliné. On est parvenu dans cette expérience à produire le vide dans toute l'étendue du tube atmosphérique, qui n'a pas moins de cinq milles de longueur.

SINISTRES MARITIMES. — Un cruel accident est arrivé à bord du bateau à vapeur l'*Amsterdam*, venu hier de Saint-Pétersbourg. Un coup de mer a enlevé un homme pendant la traversée, et ce matin s'est noyé. Atteint par la même lame, un autre homme aurait infailliblement péri, lui aussi; mais, par un miracle, il est resté accroché par un de ses mollets à la patte de l'ancre, où il était pris comme à un émérillon. La blessure, malgré sa gravité, n'est pas mortelle. — La grande marée du 19 a été très forte à La Rochelle. La mer a été violemment agitée, la lame dépassait les plus hautes falaises, les jetées étaient couvertes d'eau. Surprise par le gros temps, une forte embarcation de La Rochelle, la *Volonté de Dieu*, a coulé entre la côte de l'île de Ré (village de Rivedoux) et le continent. Le navire est demeuré debout, ainsi maintenu par son chargement de pierres; on aperçoit son mât à sept ou huit mètres au dessus de l'eau. On le croit entièrement perdu. L'équipage a été recueilli à bord de la chaloupe la *Dame Blanche* par le brave pilote Mounier.

TROMPERIE LUCRATIVE. — Le sieur Falluel, boulanger, demeurant à Paris, rue de Ménilmontant, 84, était traduit aujourd'hui devant la police correctionnelle (6e chambre) pour tromperie sur la quantité de la chose vendue à l'aide de faux poids. Le tribunal l'a condamné à 100 fr. d'amende, et a ordonné la confiscation de la balance saisie, qui sera détruite. Etrange contradiction de la législation française ! Un pauvre diable, ruiné par les tromperies successives de ses fournisseurs, exaspéré par la faim et entrant chez un boulanger pour voler un *pain*, pourrait se voir traîner sur les bancs de la police correctionnelle pour s'y voir condamner à une peine afflictive et infamante. Rien n'empêcherait, au reste, que ledit boulanger, dont nous citons la condamnation, et malgré sa condamnation, ne figurât parmi ces membres du jury qui ont prononcé sur le sort du malheureux affamé.

INVENTION HYDRAULIQUE. — Un ingénieur des ponts-et chaussées, M. Dumont, vient d'expérimenter à Lyon, avec un succès complet, un système hydraulique ayant pour effet de distribuer dans la ville, à l'état le plus limpide, l'eau du Rhône, qui est habituellement très trouble dans le fleuve. L'eau du Rhône est amenée dans un bassin, où elle n'arrive qu'après avoir parcouru, dans une distance de 45 mètres; une couche de gravier dans le passage de laquelle elle s'épure. A l'extrémité du bassin, une machine à vapeur de 45 chevaux, élevant l'eau pour la distribuer dans la ville, peut en fournir à peu près 16 millions de litres par jour, c'est-à dire environ 79 litres par individu. Les membres du conseil municipal se préoccupent vivement de cette expérience, dont le succès promet à la ville de Lyon l'immense bienfait d'une bonne et abondante distribution d'eau salubre. La science aura fait une chose immense pour la ville, quand d'une eau limoneuse elle aura fait de l'eau limpide.

UN FAIT DE CIVILISATION ACTUELLE. — Deux pauvres enfants abandonnés ont encore été recueillis hier sur la voie publique. Cette fois, c'est sur la place de l'église Saint-Thomas-d'Aquin que ces infortunées créatures ont été trouvées. Le commissaire de police, au bureau duquel ils ont été conduits, les a envoyés provisoirement au dépôt de la préfecture de police. Nous indiquons ici les noms de ces enfants avec d'autant plus d'empressement, que déjà, à deux reprises, la publicité que nous avons donnée à des faits semblables a eu pour résultat de faire réclamer des enfants abandonnés par des personnes charitables qui se sont char-

de présence sous les drapeaux et 25 campagnes, en tout 108 ans de [...] vice. Il a fait les campagnes d'Amérique, d'Espagne, d'Italie, d'Al[...] magne, de Portugal, de Russie et de France. C'est le doyen de l'arm[ée] française. Il a conservé toutes ses facultés physiques et intellectuelles, son excellente tenue, extraordinaire chez un homme de cet âge, est [...] sujet d'étonnement et d'admiration pour ceux qui le rencontrent dans [le] jardin du Luxembourg. Par suite d'une décision exceptionnelle de M. [le] ministre de la guerre, le sous-officier Kolembeski sera maintenu dans [les] cadres de l'armée jusqu'à sa mort.

LE CYNISME ET LE CRIME. — Une scène horrible se passait dans [la] maison centrale de Poissy, le 31 mars 1845, entre deux détenus, [...] nommés Courtot et Baquet. Courtot était un de ces hommes redoutés [par] l'exaltation et la brutalité de leur caractère : il subissait une cinquiè[me] condamnation à l'emprisonnement pour vols et violences. Baquet ét[ait] détenu par suite d'une condamnation à deux ans pour vol. Ce derni[er] avait été l'objet de provocations honteuses auxquelles il voulait résiste[r]. Courtot, animé d'un vif ressentiment, vient à rencontrer Baquet se[ul] dans un corridor; il se précipite sur lui armé de son couteau et lui porte à l'épaule gauche deux coups qui pénètrent dans les chairs. L[es] cris de Baquet attirent un autre détenu qui retient le bras de Courtot [au] moment où il allait porter un troisième coup.

Arrêté, il exprime à l'instant même le regret de ne pas avoir ache[vé] son œuvre; traduit aux assises de Versailles, Courtot est condamné [à la] peine de mort; et c'est par suite de la cassation de l'arrêt, pour irrég[u]larité dans la position des questions, que l'affaire revenait devant le ju[ry] de Seine-et-Marne. A l'audience, des détails d'une révoltante obscén[ité,] d'une effroyable dépravation, sont venus affliger l'auditoire, et démo[n]trer, s'il était nécessaire de le redire après tant d'épreuves [fa]tales, la nécessité urgente, dans l'intérêt de la morale et de la socié[té,] de l'isolement des détenus. Pour la seconde fois, Courtot s'entend [de] nouveau condamner à la peine de mort.

Après l'arrêt, M. le président Taillandier a prononcé ces paroles :

« Que du moins cet exemple produise un effet salutaire parmi la pop[u]lation des maisons centrales jusqu'à ce que l'emprisonnement solita[ire] soit venu mettre un mettre à ces excès dégoûtants de la perversité d[es] détenus. »

En se retirant, Courtot s'est écrié : « C'est bien, qu'on me condamn[e à] mort, mais qu'au moins on me tienne compte de mes 17 francs [de] masse ! »

Obsèques des victimes de l'incendie de Bordeau[x]

L'affreuse catastrophe de l'incendie continue à être l'objet de tou[tes] les préoccupations. Le deuil est partout. Les magasins sont fermés, [les] théâtres font relâche, les portes du Palais-Royal sont couvertes des [...] tributs de la mort. Le glas funèbre retentit à la ville, à la métropole, [le] carillon entrecoupé de toutes les paroisses augmente la tristesse, l'affl[ic]tion générale qui s'est répandue partout. Le nombre des victimes est [de] neuf. Le dernier cadavre retiré des décombres est celui d'un forgeron, père de famille, sapeur-pompier. La chute avait été si violente qu['on] lui a trouvé son schako enfoncé dans le cerveau au point de ne p[ou]voir le dépouiller des chairs. M. Delas, sous-lieutenant des pompiers, [qui] avait été transporté à l'hôpital vivant encore, a été amputé des deux ja[m]bes qui étaient brisées. On continue à déblayer le foyer de l'incendie; [on] ignore s'il n'y a pas d'autres victimes. La chute du pan de mur qui [a] produit ce malheur public a été déterminé par l'éclat d'une pièce de [...]

On a beaucoup médit de l'Hôtel de la Marine; César prétend qu'on l'a calomnié. Notre héros a laissé comme réparation cette note que nous transcrivons textuellement : « Je pense qu'on a eu tort de dénigrer cette » maison; beaucoup de nos villes de province s'enorgueilliraient d'une » pareille auberge : les chambres y sont assez bien décorées, le linge » assez blanc; la maîtresse du lieu accueille ses hôtes avec une politesse » exquise; son billard est le rendez-vous de tous les jeunes gens du bon » ton; enfin elle excelle à préparer le gros bouillon, mets du pays, es» pèce d'*alla podrida* composée de volaille bouillie, de bananes, de pa» tates, d'ignames, de citron et de piment, et le *sangri*, limonade au vin » de Madère, épice de muscade. »

Il était cinq heures du soir quand César débarqua. Son repas fut lestement fait...; il tombait de sommeil... Après avoir fumé un cigarre, il se jeta dans son hamac, et s'endormit profondément. Il faisait grand jour le lendemain, quand notre diplomate ouvrit les yeux. Il se disposait à écrire au président de la république pour lui faire part de sa mission et lui demander une audience, quand on lui annonça que le président de la cour de cassation, M. Villevaleix, était venu trois fois présenter ses hommages à l'envoyé extraordinaire de S. M. l'empereur du Brésil. Le colonel Boisblanc avait parlé.

M. Villevaleix était du très petit nombre de blancs qui avaient obtenu du service dans le gouvernement d'Haïti; il devait cette distinction, d'une part à des talents réels : M. Villevaleix avait été l'un des élèves les plus remarquables de l'ancienne école normale de Paris; d'un autre côté, sa mère avait épousé en première noce Santhonax, commissaire de la Convention à Saint-Domingue, intime ami de Boyer, alors chef de bataillon dans la légion de l'égalité. M. Villevaleix, à l'arrivée de César à Haïti, avait quarante ans environ, il était petit, fluet, un peu boiteux, d'une physionomie très mobile et très expressive; sa conversation séduisait. — Il était accompagné de M. Elie, homme de couleur, négociant et membre de la cour des comptes; M. Elie, décoré de la Légion-d'Honneur durant la campagne d'Espagne de Napoléon, était un homme grave, méditatif, érudit, d'une politesse au-dessus de tout éloge. Ces messieurs venaient annoncer à César que le lendemain il serait reçu par le président.

« Son Excellence, lui dirent-ils, se montre aussi satisfaite pour le moins » de l'ambassadeur que de l'ambassade; mais vous ne pouvez pas dé» ment rester ici. Quoique, nous autres républicains, nous soyons fort » peu stricts sur l'étiquette, il convient que vous élisiez domicile chez » l'un de nous, c'est indispensable. »

Et là un grand débat s'engagea pour savoir auquel des deux le grave diplomate tomberait en partage. M. Villevaleix l'emporta.

III.

TÉMOIGNAGE DE RECONNAISSANCE.

Notre ami César compte au rang de ses nombreuses qualités, celle de la gratitude. Comme monument de la sienne à l'égard de ses hôtes d'Haïti, il a encore laissé une note particulière ainsi conçue :

« Bien des années se sont écoulées depuis mes pérégrinations trans» atlantiques, mais de ma vie je n'oublierai l'accueil que je reçus de » M. Villevaleix, de sa digne mère, de ses aimables sœurs. J'ai eu aussi » plusieurs fois l'occasion de dîner chez M. Elie et d'être admis aux soi» rées dont sa femme et ses sœurs faisaient les honneurs avec infiniment » de grâce. Comme tout cela était décent et de bon goût ! Avec quel » art les coiffures, les châles, les bijoux s'appropriaient au caractère de « tous ces visages de nuances si diverses ! Quelle expression bienveillante » sur toutes ces physionomies ! Que de naïveté dans ces conversations » créoles ! Et puis, il fallait voir sur les touches d'un piano de Pleyel » courir de petits doigts noirs qui exécutaient l'air le plus nouveau des » Bouffes, et nos lourdes contredanses de Paris se mêler aux folâtres » trembleuses de l'Afrique ! Puisse, Haïtiens et Haïtiennes, si franche» ment hospitaliers, ce monument mesquin et tardif de ma reconnais» sance tomber sous vos yeux et acquitter tant bien que mal la dette » que je contractai alors envers vous ! »

IV.

LE PRÉSIDENT BOYER.

Le surlendemain de son arrivée à Haïti, César, revêtu de son grand uniforme brésilien, et ayant pris dans un sachet jaune et vert, aux armes nouvel empire, la lettre de dom Pédro, s'achemina à neuf heures du matin, accompagné de MM. Villevaleix et Elie, vers la demeure de Boyer.

Le palais du président s'élève à l'extrémité orientale de la ville, au pied du morne de l'hôpital; il a l'aspect d'une maison ordinaire, un peu plus vaste cependant. Une vingtaine de soldats de la ligne et deux officiers y montent la garde. Tout près, sur une place, est la chapelle ardente de l'ancien président Péthion; quelques cierges brûlent au coin d'un tombeau.

Arrivés au premier étage du palais, César et ses introducteurs entrèrent dans une grande salle. Autour d'une table, couverte d'un tapis vert, écrivaient huit ou dix jeunes mulâtres ou nègres. Un vieux sergent noir, soulevant un grand rideau de drap rouge et bleu, qui masquait une porte, introduisit les trois visiteurs dans le cabinet du secrétaire de la république, le général Inginhac.

« Ah ! vous voilà, messieurs, s'écria celui-ci; on vous attend; soyez » les bien-venus ! » Puis, adressant la parole à César : « Vous êtes Fran» çais, M. le major, ajouta-t-il, Français comme nous, déshérité par la mère-patrie; touchez-là ! Le même sort nous rassemble sur ce rivage de » l'Atlantique; tâchons de nous venger de notre marâtre, en accueillant » de notre mieux nos frères, ses enfants ! »

Et aussitôt il ouvrit une porte basse et César se trouva face à face avec Boyer.

A cette apparition subite d'un homme qui, parti de si bas, s'est él[evé] si haut, notre héros éprouva un sentiment indéfinissable de respect [et] d'admiration. Il avait devant les yeux un petit mulâtre, aux cheveux [gri]sonnants, revêtu d'un simple uniforme bleu taillé carrément, à la fa[çon] de ceux des généraux de la république française; mais le souvenir [des] travaux de cet homme le grandissait de vingt coudées; il apparaissa[it à] César, semblable à ces demi-dieux que l'antiquité vénérait. Boyer av[ait] merveilleusement compris la jeunesse de sa nation et la condu[ite] des vieilles métropoles; et bien qu'il sût mieux que personne qu'on [ne] passe pas en un jour de l'esclavage à la plénitude de la liberté, il n'av[ait] jamais consenti, quoiqu'on ait dit depuis, à charger d'entraves une te[rre] jalouse de produire pour des hommes libres. Il est d'un caractère imp[é]tueux comme tous les hommes de sa couleur, mais il sait tempérer sa [vi]vacité par les conseils d'une raison froide et prudente. Versé dans [la] science du gouvernement, il a toujours eu les passions des grandes âm[es,] l'amour de la gloire et celui de la liberté, non pas pour lui seul, m[ais] pour ses concitoyens en même temps que pour lui. Boyer, malgré [sa] chûte, vivra dans l'histoire.

Le président salua ses nouveaux visiteurs avec aisance et vint à Cés[ar] d'un air ouvert. Celui-ci s'inclina et lui remit son message. Tout en [le] parcourant des yeux :

— « Je suis bien aise, dit Boyer, de cette démarche de dom Pedr[o;] » cela prouve pour lui. Ces êtres de sang royal ont peine à se défaire [de] » la fierté qu'ils sucent avec le lait de leurs nourrices. Dom Pedro est [un] » brave homme; il chasse le vieux naturel et dépouille la vieille écor[ce.] » Je suis fâché seulement qu'il ait eu la faiblesse de se laisser proclam[er] » empereur héréditaire, vous avez été des sots de permettre cela. Si p[a]» reille fantaisie me passait par la tête, dans deux heures je n'existera[is] » plus, mille poignards républicains auraient fait justice de mon usu[r]» pation. La monarchie, monsieur le major, est un fruit qui ne croît » jamais sur le sol de l'Amérique; un sceptre est un joujou au sein [de] » cette végétation colossale; l'empire brésilien, environné de républiqu[es,] » est un pitoyable contre-sens. J'en suis fâché pour dom Pedro, qui a [de] » l'esprit, qui aime le peuple, la liberté et la gloire, qui a fait preuve [en]» fin d'excellentes intentions; j'en suis fâché pour lui, son point de d[é]» part est détestable; il essaiera vainement de redresser plus tard [la] » ligne qu'il suit, il s'usera à la peine, son trône croûlera sous lui. »

La voix du président était accentuée, vibrante; il y avait dans sa p[a]role quelque chose de l'*abrupte* de Napoléon. Certes César était loin [de] prévoir alors que la prédiction de Boyer s'accomplirait sitôt, tout ne so[u]riait-il pas au nouvel empire brésilien? Cependant cette voix sévère [se]rait horriblement le cœur de notre diplomate. Qui eût dit alors aussi q[ue] le héros populaire, Boyer, serait renversé comme un simple monarque [du] siège de la présidence où le peuple l'avait élevé, et que l'un et l'au[tre] chef de nation, malgré leurs services, malgré leur dévouement, vie[n]draient en exilés s'asseoir aux rives de la Seine? mais dom Pedro [...]

...explique ainsi dans son avant-propos les raisons qui l'ont déterminée à écrire, et le but qu'elle s'est proposé :

« La nécessité d'une réaction vers l'agriculture se fait surtout sentir dans les villes où l'exubérance de la jeunesse inoccupée pèse sur la population. Si donc, par la force des choses, l'avenir des jeunes hommes se trouve dirigé vers l'agriculture, le choix d'une femme mérite plus que jamais toute considération. Aujourd'hui, il faut le dire, le plus grand nombre de ceux qui se destinent à la vie des champs trouveront un obstacle à leur carrière dans ce choix d'une compagne qui puisse participer à leurs travaux, et y jouer convenablement le rôle qui lui appartient ; car les femmes, plus encore que les hommes, reçoivent une éducation qui les rend étrangères à cette existence. En effet, l'instruction trop futile qu'elles reçoivent dans les pensions les dispose avant tout à la vanité, et l'oubli total des occupations de la campagne leur en fait concevoir le mépris, ou tout au moins le dégoût. Quant à celles qui ne quittent pas la campagne, elles seraient impropres, à tous égards, à devenir les compagnes des jeunes hommes dont les facultés intellectuelles auront été développées par une bonne éducation. Je crois donc qu'il est non seulement utile, mais absolument nécessaire, de prédisposer les jeunes filles à devenir de bonnes ménagères de campagne. Je voudrais, toutefois, qu'elles le devinssent sans négliger l'instruction et les talents d'agrément qui doivent tendre de plus en plus à placer la femme à la hauteur de l'homme par la similitude de l'éducation, et à en faire l'ornement de la société. »

Ces observations de Mme Millet sont parfaitement justes : l'industrie agricole inspire un profond dégoût à la plupart de nos jeunes femmes de France ; il en est peu qui consentent à quitter la ville pour aller vivre, avec un mari, de la vie des champs. Elles acceptent, sans trop de répugnance, la main d'un notaire, d'un médecin, d'un huissier de village ; mais elles ne deviennent jamais volontairement compagnes d'un cultivateur : au moment où leur bouche dit oui, leur esprit proteste, leur imagination se révolte ; elles partent de la maison paternelle, mais leur cœur y reste tout entier, elles n'emportent avec elles ni amour, ni dévouement pour le maître qui les emmène en exil. Pauvres femmes ! pauvres jeunes gens ! cette union que votre famille vient de célébrer avec tant de joie, vous la pleurerez tant que durera votre existence, car vous allez commencer une vie de privations, de fatigues, de travaux répugnants sans compensation ; quoi que vous fassiez, l'ennui, le dégoût, la satiété viendront s'asseoir entre vous deux, dans votre chambre solitaire ; fussiez vous partis avec l'amour le plus tendre, vous sentirez bientôt que vous ne vous suffisez pas l'un à l'autre ; vous vous débattrez en vain contre votre impuissance ; il faudra vous résigner à laisser échapper le bonheur ; et chacun de vous regrettera amèrement de n'avoir pas eu le courage d'affronter seul le flot de la vie, car le malheur à deux est bien plus dur encore que le malheur solitaire.

S'il nous était permis de vous raconter la confession de quelques uns de ces jeunes hommes qui se sont laissés aller depuis dix ans dans la carrière agricole, quel tableau de misères morales vous verriez se dérouler sous vos yeux ! Lorsque l'habitude vient amortir le premier élan d'enthousiasme, lorsque le feu sacré de la science commence à s'allanguir et que tout manque, dans cet isolement profond de l'agriculture civilisée, pour le ranimer, alors on s'aperçoit avec effroi que l'on est seul dans le monde, car on est bien seul au milieu de cette tourbe de salariés qui s'agite, qui travaille, qui mange, qui dort sous le même toit, mais qui ne vous est rien ; alors on se sent un vide immense au fond du cœur, l'esprit se sent lourd, incapable de de tout essor ; l'on reconnaît avec horreur que toutes les nobles facultés de l'homme vous abandonnent ; un pouvoir irrésistible vous entraîne vers les plus basses régions de la vie ... puisse s'y tenir à l'aise et s'y complaire.

Tout est à changer : nettoyer de fond en comble ces écuries d'Augias, si vous voulez que la beauté vienne les régir ; démolissez vos fermes hideuses et surtout changez leur organisation sociale. Ne vous imaginez pas qu'il suffise de reconstruire seulement votre matériel ; il faut, du même coup, recomposer tout un personnel, il faut que vos bâtiments nouveaux se peuplent de travailleurs intelligents, aimables, dévoués dont une femme bien élevée ne redoutera point le contact. Mais pour arriver à ce résultat, l'instruction même la plus répandue ne saurait suffire ; car des salariés, tout instruits que vous les supposiez, n'en seront pas moins des ennemis secrets au milieu desquels l'existence continuera à être insupportable ; ce qu'il faut, c'est la suppression de la domesticité ; ce qu'il faut, c'est, comme le disait naguère M. Sauzeau devant le congrès poitevin, c'est d'organiser l'industrie agricole selon les lois de l'association qui confondront dans un seul intérêt les droits du capital, du travail et du talent, qui permettront à chacun le libre développement de toutes ses facultés physiques, morales et intellectuelles. Alors les femmes n'auront plus horreur de la vie champêtre ni des fonctions qu'elles doivent y remplir ; autrement elles ne les accepteront qu'à contre cœur et s'en acquitteront mal.

« Quoi qu'on en dise, écrivait quelque part Jean-Jacques Rousseau, nul ne remplit bien son devoir s'il ne l'aime. » Efforçons-nous donc de rendre l'agriculture aimable, et la coopération des femmes ne nous fera plus défaut.

L'ouvrage de Mme Millet, quoiqu'il soit composé d'après des vues moins étendues, ne doit recevoir aucune atteinte de nos réflexions. C'est un livre de pure instruction, dont l'utilité ne serait contestable à aucun point de vue ; les jeunes fermières peuvent y trouver beaucoup de renseignements précieux ; nous le recommandons à nos lectrices, même à celles qui n'habitent la campagne que pour leur agrément et pendant la belle saison. L'auteur passe en revue toutes les parties du ménage des champs, et l'on a plaisir à le suivre dans toutes ses excursions ; ses enseignements font naître le désir de pratiquer. Il serait injuste de lui demander rien de plus.

ENQUÊTE SUR L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE. — L'agriculture pratiquée dans les états de l'Europe les plus civilisés, par la partie la plus nombreuse de la population, sur tous les points du territoire et dans les conditions physiques et sociales les plus variées, paraît avoir pour caractère, plus que toute autre grande occupation nationale, de voir les opinions se partager précisément sur les questions qui l'intéressent le plus. Cette diversité d'opinions a engagé les gouvernements de l'Allemagne à chercher à ces questions un moyen de solution qui nous semble recommandable sous tous les rapports : c'est de consulter le pays, représenté dans cette circonstance par ses sociétés agronomiques, ses agronomes et ses cultivateurs habiles.

C'est ainsi que la question du cheval de remonte a été résolue par une enquête générale, et que celle du meilleur procédé de moissonnage vient de l'être également. Aujourd'hui c'est le tour de l'enseignement agricole, et l'on connaît la foule de systèmes de plans, de projets, de programmes qui ont été présentés et qui se présentent encore tous les ans. Mais avant d'entrer dans ces détails d'organisation d'écoles, il fallait d'abord s'entendre sur les principes ; c'est là ce que l'on a fait en Allemagne en ordonnant une enquête en Prusse d'abord, ensuite dans les autres états germaniques.

On fut, dès le principe, unanime sur plusieurs points capitaux : on reconnut que l'enseignement agricole devait avoir un grand caractère national et s'appliquer à la masse des cultivateurs en subissant dans les diverses provinces les modifications conformes aux conditions locales ; ... que le candidat est reconnu posséder les capacités voulues, qu'il n'existe pas déjà dans la localité un nombre suffisant d'écoles et que l'établissement projeté répond aux principes adoptés par le gouvernement. Car nous devons dire qu'après avoir fait soumettre les résultats des délibérations des sociétés et congrès agronomiques du reste de l'Allemagne, après avoir examiné les mesures prises par les autres gouvernements et ordonné une enquête dans toutes les parties du pays, le gouvernement prussien n'a pas voulu rester indécis au milieu des nombreux systèmes d'enseignement agricole qui surgissaient en Allemagne de tous les côtés il a donc fait connaître celui auquel il s'était arrêté en en publiant le plan et le programme.

D'après ce plan, l'école d'agriculture inférieure ne doit pas suivre de si près celui de l'école élémentaire que l'élève passe immédiatement de l'une dans l'autre. Il quitte l'école élémentaire à l'âge de quatorze ans et il faut qu'il en sit au moins seize pour entrer à l'école d'agriculture. On ne met d'autre condition à son admission dans cette dernière que de ne pas avoir oublié ce qu'il a précédemment appris à l'école élémentaire. Il s'y livre pendant trois ans, avec 18 à 24 élèves, nombre fixé par le programme pour toutes ces écoles, à tous les travaux d'exploitation. Là les professeurs parlent, agissent et font agir en même temps. Ils savent que la classe à laquelle ils s'adressent demande à voir plus qu'à entendre, et que toute idée émise devant elle doit tout aussitôt, pour en être comprise, revêtir une forme sensible ; ils évitent donc soigneusement tous les discours longs.

Le but que le gouvernement prussien se propose dans ces écoles est simplement de mettre l'élève en état de se rendre compte de tous les travaux qui s'exécutent dans une exploitation rurale, et de bien comprendre la destination de cet établissement lui-même. Le directeur de l'École en est le premier professeur exploitant à ses risques et périls ; il a avec lui un ou deux aides ou sous-maîtres. Les notions de l'art vétérinaire nécessaires aux élèves leur sont données par des médecins vétérinaires qui se trouvent répartis dans toutes les parties du royaume : c'est là un avantage que la France aura peut être long-temps encore à envier à la Prusse. Les mathématiques et le style sont enseignés l'hiver par le professeur de l'école élémentaire du lieu. Ici encore nous devons regretter que, dans l'état actuel de l'organisation de nos écoles primaires, les professeurs de ces écoles ne seraient pas toujours capables de se charger d'un pareil enseignement si le gouvernement français venait à adopter, comme il ne peut plus tarder à le faire, un système d'instruction agricole semblable à celui dont nous nous occupons en ce moment. Enfin un habile forgeron, tel qu'il en sortira des écoles spéciales déjà formées en Allemagne ou que l'on est en train d'y créer, doit montrer aux élèves l'organisation du sabot et l'art de bien ferrer les animaux.

Les subventions du trésor public sont applicables seulement aux salaires des sous-maîtres et des professeurs.

Dès que ce plan d'organisation fut connu dans le pays, les demandes de création d'écoles rurales arrivèrent de toutes parts au gouvernement. Des sociétés agronomiques, toujours à la tête du mouvement agricole en Allemagne, d'habiles cultivateurs, des anciens professeurs d'écoles primaires, des curés et des ministres protestants retirés, et s'occupant de l'exploitation rurale, envoyèrent et envoient encore tous les ans leurs programmes à l'administration, et sollicitent les encouragements du trésor public, qui, en Prusse, par une décision du gouvernement, ne doivent jamais dépasser 4 000 fr. par école et par an. Avant de donner son consentement, l'administration se fait rendre compte des capacités du candidat et des conditions culturales de la localité où l'école doit siéger ; elle s'adresse pour cela aux autorités locales, et y envoie un délégué spé...

...mort à la peine, en Europe, après avoir reconquis le trône de sa fille, et un fils règne au Brésil. Boyer, fugitif dans les Antilles, cachant sa noble pauvreté sur quelque rivage obscur, a encore pour lui les fautes de ses successeurs... et l'avenir. *Les morts seuls ne reviennent pas !*

Le président s'aperçut du trouble que ses paroles prophétiques avaient jeté dans l'âme du jeune diplomate, et sur-le-champ sa conversation se porta sur d'autres objets : « Monsieur le major, ajouta-t-il, vous voilà au milieu de ces hommes si long-temps méconnus, si long-temps esclaves. Aujourd'hui Haïti forme une république régulière, reconnue par quelques puissances, et qui le sera bientôt par toutes, par la France elle-même (1). Ces nègres, ces mulâtres, ces esclaves d'hier, que vos fiers colons regardaient comme un vil, un stupide bétail, ont un gouvernement, des chambres, des administrations, une armée, des tribunaux, un lycée, un gymnase, une école de médecine, une multitude d'écoles lancastériennes, cinq imprimeries et trois journaux. Leur territoire est divisé en huit départements ; leur gouvernement est républicain et représentatif. Il se compose de trois pouvoirs, le pouvoir exécutif, le législatif et le judiciaire.

» Le pouvoir exécutif est confié à un président à vie : plus tard il deviendra temporaire ; c'est une sage précaution de nos législateurs au sortir d'un long esclavage ; ils ont craint que la liberté radieuse, nous arrivant tout d'un coup, ne produisit sur nos yeux l'effet que produit la lumière sur les paupières du malheureux qui sort de l'obscurité d'un cachot. Le président est désigné par son prédécesseur ou nommé par le sénat ; il pourvoit à la sûreté intérieure et extérieure de l'État, commande les forces de terre et de mer, et exerce l'initiative des lois, à l'exception de celles qui regardent l'impôt. Il nomme à tous les emplois civils et militaires et se fait aider par un secrétaire d'État.

» Le pouvoir législatif est exercé par une chambre des représentants et un sénat. La chambre est composée de trois membres pour la capitale, deux pour chaque autre chef-lieu de département, un pour chacune des autres communes ; ils sont tous salariés et remplissent pendant cinq ans ces fonctions incompatibles avec tout autre emploi.

» Le sénat, composé de vingt-quatre membres, également salariés, est nommé par la chambre pour neuf ans.

» Les lois sont faites avec le concours de ces trois pouvoirs. La constitution garantit à tous les citoyens la liberté, l'égalité, la sûreté individuelle. »

» Le pouvoir judiciaire est dirigé par un grand juge. Nous avons une cour de cassation, une cour d'appel, des tribunaux de première instance et des justices de paix. Nous suivons votre code civil et vos codes de procédure ; je pense même faire jouir prochainement mes concitoyens de l'institution du jury.

» Nos revenus s'élèvent à trente-sept millions de francs, nos dépenses à trente deux. Nous avons 25 mille hommes de troupes de toutes armes, disciplinés à la française. Il ne faut pas s'attendre toutefois à trouver chez nous l'uniformité de costume et d'armement, la régularité de manœuvre de vos armées. Il y aurait folie à l'exiger de nos hommes énervés par un soleil ardent ; mais vienne un danger réel pour la patrie, et on les verra courir au combat avec une valeur qui rappellera votre élan national de 93. »

Boyer s'était animé en parlant de l'édifice qu'il avait contribué à élever. Tous ces détails didactiques prenaient du charme et de l'intérêt dans sa bouche, et, par modestie, il évitait autant que possible de parler de lui.

Après quelques verres de *sangri*, César quitta le président qui lui fit promettre de revenir. Notre héros était enchanté de Roger qui, de son côté, fut si satisfait de l'ambassadeur, que, deux jours après, il lui fit proposer, en son nom, par le général Inginac, le grade de général de brigade dans les troupes de la République et le commandement d'une école polytechnique dont il serait le fondateur. Fidèle au Brésil, César dût refuser cette proposition qui le toucha vivement.

V.

LE SÉNAT. — LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS. — LE LYCÉE. — GRANDE REVUE.

Visites, invitations, dîners, bals, etc., tout pleuvait à la fois sur notre héros. Aujourd'hui chez un officier général, demain chez un sénateur, après demain chez un représentant, César ne savait à qui répondre. En outre, il voulait tout visiter ; établissements publics et particuliers ; son temps était plus que rempli.

Par grande faveur il put assister à quelques séances du sénat et de la chambre des représentants. L'uniforme des membres des deux chambres est un habit noir à la conventionnelle, chapeau français ; écharpe rouge et bleu en bandoulière, à laquelle pend une épée. Si l'on en croit César, nos Démosthènes du Luxembourg et du Palais-Bourbon pourraient quelquefois aller prendre des leçons de logique, d'éloquence et de politesse chez ces hommes bronzés, esclaves d'hier. Mais il convient peut-être de ne pas prendre trop au pied de la lettre cette opinion de notre diplomate. On sait qu'il n'avait alors que vingt ans, et nous avons vu déjà qu'à son insu la reconnaissance l'entraînait souvent un peu loin.

Il visita successivement la cathédrale, bel édifice, bien orné, desservi par trois prêtres, un Espagnol et deux Français ; le lycée, qui compte de nombreux élèves, et où l'on fait d'excellents vers français et latins ; les écoles d'enseignement mutuel, aussi bien tenues que chez nous, et l'école de médecine, annexée à l'hôpital, qui répond par des progrès rapides aux encouragements du pouvoir. Quant aux trois journaux publiés à Port-au-Prince, ils ne le cèdent en rien, suivant lui, à quelques-uns de ceux de Paris ; le *Télégraphe*, [illegible] est le *Moniteur* de la république, renferme des articles politiques et littéraires que notre *Moniteur* ne dédaignerait pas [illegible]

César dîna trois fois chez le président. Ce fut à la suite d'un de ces repas qu'il fut invité à le suivre à une revue du Champ-de-Mars. Dans son état-major, se pressaient plusieurs généraux de talent, noirs et mulâtres. Parmi ces derniers le général Lerebours attirait l'attention de la foule. C'est que cet officier est le Murat d'Haïti ; il faut le voir caracoler sur son fringant cheval blanc revêtu d'un élégant uniforme de hussard, et le front paré d'une riche aigrette. Deux compagnies de guides, l'une en uniforme rouge, l'autre en vert, ouvraient et fermaient la marche.

A l'arrivée du président, les tambours battirent au champ, puis la musique du 1er régiment de ligne exécuta assez bien l'air national de la République. La garnison était formée en bataille sur deux lignes : c'étaient d'abord deux régiments d'infanterie, en habits bleus à retroussis blancs et collets rouges, les soldats en schakos, les officiers en chapeaux à la française, les sapeurs en bonnets à poil, avec des tabliers de peau aux armes d'Haïti, le *palmiste et deux haches en sautoir*. Venait ensuite la cavalerie, composée d'un régiment de grenadiers en habits bleus, avec casques en métal surmontés d'une chenille noire, et d'un régiment de chasseurs en habits verts, avec de longs rouleaux d'étoffes rouges, surmontés de plumets verts et jaunes ; puis des artilleurs ou bombardiers en habits bleus à retroussis rouges, traînant eux-mêmes leurs pièces ; un escadron de cavalerie, habits bleus à revers rouges, rouleaux et plumets blancs, et deux compagnies de soldats de police en schakos, habits bleus à collets jaunes et la lance au poing. Plusieurs escadrons de cavalerie sont à pied, car les chevaux sont rares, et ceux qui parurent étaient de chétive espèce. Beaucoup de fantassins marchaient aussi nu-pieds. Cette particularité, les longs rouleaux des cavaliers, les chapeaux à la française des généraux, leur costume exactement calqué sur celui des généraux de notre République, produisirent une impression profonde sur l'esprit de César qui, depuis la chute de Napoléon, inclinait vers le républicanisme. Il se rappela ce temps qu'on a proclamé glorieux, où la France entière, debout comme un seul homme, se précipitait nu-pieds sur les rois au cri de : « Vive la liberté ! »

Et comme pour compléter à ses yeux ce tableau que lui retraçait son esprit, César put apercevoir au loin, dans les environs, sur les places publiques des villages, des autels de la patrie, en briques, et des arbres de la liberté, orgueilleux palmiers remplaçant nos peupliers révolutionnaires.

« Ainsi, se disait-il, pendant que la France a quitté la voie républicaine pour revenir à la monarchie, ces nègres, ces mulâtres, à qui longtemps on a refusé une âme et une intelligence humaines, secouant enfin un joug honteux, ont repris nos anciens rôles et nos anciens costumes !

» La vie de l'humanité serait-elle condamnée à tourner sans fin dans le même cercle ? Non, non, il y a quelque chose de mieux en dehors de tout cela. République, monarchie, joujoux de grands enfants : Au dessus, la science sociale et l'association de tous les hommes, de tous les peuples ! »

La suite à demain.

EUGÈNE DE MONGLAVE.

(1) Cette nouvelle prédiction ne tarda pas à s'accomplir.

Le congrès vinicole se réunira, pour sa quatrième session, à Bordeaux, le 8 septembre prochain et jours suivants.

Le comité vinicole de la Gironde a cru devoir choisir ce moment comme étant celui où un grand nombre de personnes étrangères au département seront appelées à Bordeaux par la foire, et comme devançant suffisamment l'époque des vendanges pour ne point déranger les propriétaires.

Les questions à traiter sont les suivantes :

« Examiner quels seraient les moyens les plus efficaces et les plus faciles à mettre en œuvre pour faire participer l'industrie vinicole au développement graduel qui se manifeste en faveur des autres intérêts agricoles et commerciaux.

» Discuter l'importance qu'il y aurait à établir en France, et notamment dans les provinces du sud ouest, des institutions de crédit foncier semblables à celles qui existent à l'étranger et qui se sont récemment organisées à Marseille.

» Rechercher si, en abaissant les droits sur certains produits étrangers, on ne pourrait point, sans léser la production ou la fabrication française, obtenir en échange un dégrèvement sur les tarifs hostiles à nos boissons.

» Examiner s'il convient de renouveler auprès du gouvernement la demande d'une enquête sur la situation et les besoins des intérêts vinicols. »

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS — 27 AOUT.

Les *Débats* reprochent au *National* sa critique sur les pairs dernièrement nommés. Il est tout naturel que le journal de la rue des Prêtres trouve que tout est au mieux dans le meilleur des mondes, et approuve complètement l'exaltation de députés qui, depuis quinze ans, ont appartenu *à toutes les majorités*. Les *Débats*, dans un long compte-rendu, donnent les détails de la dernière expédition dans la Kabylie de l'est et du Sébaou. D'après l'*Algérie*, ils mentionnent, mais sans réflexions aucunes, une circulaire et un projet de colonisation militaire du maréchal duc d'Isly. Ces projets colonisateurs de l'Algérie inspirent à la *Presse* un long cri de douleur.

« Un funeste exemple, dit-elle, vient d'être publiquement donné en Algérie par M. le maréchal Bugeaud et nous sommes si douloureusement surpris du fait qui est annoncé, que nous espérons encore le voir démentir par la presse officielle.

» On sait que le gouvernement, les chambres et l'opinion publique se sont fermement opposés à ce que le système de colonisation militaire imaginé par M. le maréchal Bugeaud fût appliqué en Algérie ; voici qu'aujourd'hui, de sa pleine autorité, M. le gouverneur-général décide contre le vœu du pays et des chambres, que son système va recevoir un commencement d'application ; non content de violer les formes constitutionnelles, il engage les généraux, les officiers qu'il commande à les violer aussi.

» Un pareil état de choses devient intolérable. La France n'est pas encore divisée en deux parts, l'une gouvernée constitutionnellement par le roi et les chambres, l'autre par un pacha révolté. Il est temps de mettre un terme à cette situation. M. le maréchal Bugeaud, dont nous nous plaisons à reconnaître les qualités militaires, est loin d'être l'homme indispensable au développement fécond et normal de l'Algérie. Assez d'autres, parmi les jeunes généraux de notre armée d'Afrique, ont déjà donné des gages de leur dévouement, de leur intelligence, de leur activité, et peuvent remplir la mission d'ordre et de paix que la France doit accomplir dans cette colonie. »

maréchal, ministre de la guerre à quitter la place.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. D. et C. — Reçu. — Compliments de bien venue. Vos vœux seront accomplis : Dieu le veut.

M. C. à Tulle. — Reçu. Merci à tous et à toutes. — Ami, il est encore de nobles cœurs.

M. H. à Arras. — Merci, ami. Nous tenons note de votre nouvelle offre. Elle répond à un projet dont nous poursuivons en ce moment l'exécution.

M. F. à Blois. — Reçu. Nouveaux remerciements à M. H. — Vous aurez réponse à tout.

M. P. à Boulogne. — Faites, faites, faites, et bon courage.

HALLE DE PARIS.

26 Août.						27 Août.					
Arrivages	1108 q.	57 k.				Arrivages	2385 q.	00 k.			
Ventes	700	89				Ventes	2362	50			
Restant	23681	29				Restant	25703	79			
Cours moyen		38 89				Cours moyen		38,62			
Cours-taxe		39,43				Cours-taxe		39,40			
Cote administrative.						Cote administrative.					
Gruaux	3 q.	14 k.	51,00	à	00,00	Gruaux	3 q.	14 k.	51,00	à	54,80
1re	72	22	40,10	à	42,00	1re	4	71	40,10	à	41,40
2e	114	61	36,93	à	39,50	2	138	16	38,20	à	39,50
3e	3	14	28,65	à	00,00	3e	«	«	00,00	à	00,00
4e	17	94	21,65	à	21,85	4	«	«	00,00	à	00,01
A liv.	207	21				A liv.	1923	25			

Marchés.

Halle aux blés. — 27 août. Choix, 116 à 118 k. 32,00 à 32,50. — Montereau 115 k. 30,00 à 30,50. — Picardie 115 k. 30,00 à 30,50. — Champagne, 00 k. 00,00 à 00,00.

Seigles. Vieux, 110 k. l'hectolitre et demi 16,50 à 17,00. — Nouveaux, 102 à 104 k. 15,50 à 16.

Orges. Vieux, 90 à 92 k. 13,00 à 13,50. — Nouveau 92 à 93 k., 14,50 à 15,00 hors barrières.

Avoines. — 150 k. 24,50 à 25,00; 145 k. 23,50 à 24,00; 140 k. 21,50 à 22,00; 135 k. 20,50 à 21,00.

Issues. Son, 7,50 à 8,00 les 325 litres. — Moutures 8,50 à 9,00. — Recoupettes 11,50 à 12,00 les 100 k. — Remoulages 16,00 à 16,50 les qualités courantes ; 17,00 à 17,50 les fines qualités ; 17,50 à 18,00 les blanches.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 27 août. — Foin 1re 50 à 00 ; 2e 40 à 45 ; 3e 00 à 00. — Paille de seigle 1re 29 à 33 ; 2e 26 à 28. — Paille de blé 1re 28 à 30 ; 2e 25 à 26 ; 3e 00 à 00.

Halle à la viande du 27 août. — 19219 kil. Bœuf 1,40-1,20-0,80. — 14414 kil. Veau 1,40-1,20-0,90. — 2807 kil. Mouton 1,50-1,30-1,10. — En gros 26480 kil. 1,36-1,28-1,20.

Marché de La Chapelle-Saint-Denis, 27 août. — Taureaux amenés 9 vendus 6 à 0,81 — Vaches grasses amenées 68, vendues 50 à 1,01-0,90-0,76. — Vaches laitières amenées 91, vendues 38 de 210 à 450. — Veaux amenés et vendus 423 à 1,30-1,10-0,90.

Marché de la Vallée du 27 août. — Agneaux 0,00 à 00,00. — Canards barbotteurs, 1,00 à 1,60. — Canetons de Rouen, 2,25 à 3,25. — Chapons gras 3,00 à 5,50. — Chevreaux ou cabris 0,00 à 0. — Cochons de lait 0,00. — Dindes gras, 6,00 à 7,50 ; comm., 2,25 à 4,50. — Lapins ou lapereaux 1,30 à 2,50. — Mout. pré salé 0,00 — Oies comm. 3,50 à 4,25. — Pigeons de volière 0,15 à 0,90 do bizets 0,25 à 0,45. — Poules ordinaires 1,20 à 1,80. — Poulets gras 2,00 à 3,75, do comm. 0,70 à 2,00.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 25, 26 et 27 août. — *Beurre* (le kil.). En livres 0,92 à 1,90. — En mottes Isigny 1,20 à 4,20. — En mottes Gournay 1,20 à 2,80. — Petit beurre 0,80 à 1,48. — Beurre salé ou fondu 0,00 à 0,00.

O. de la Ville...	1412 50	»	H. 2 50	3 0/0 Bge 1840.	103 »	»	»
B. de France...	32-0	«	H. 10	— Portugais...	»	»	»
C. Gou. 1000...	1130	»	H. 5	Esp. D. active.	36 1/2	»	»
C. Gan. 1000...	1150	»	«	5 0/0 Naples...	101 50	»	«
C. hypot.......	610	»	»	— Romain..	104 1/4	»	«
4 Canaux.......	«	»	»	Obl. Piémont.	1270 »	»	«

CHEMINS DE FER.				
St-Germ.....	1107 50	» »	» »	Fin c. 1110, 1105.
V. r. d......	550 «	545 «	H. 2 50	— 545, 543 75.
— r. g.......	365 «	367 50	H. 1 25	— 387 50.
Orléans......	1307 50	1307 50	B. 5 «	— 1310, 1312 50, 1307 50.
Strasb.......	282 50	281 25	B. 2 50	— 283 75, 282 50.
Rouen........	1112 50	1110 »	B. 12 50	— 1120, 1110, 1112 50.
Havre........	900 «	» «	B. 17 50	— 910, 900.
Marseille....	» »	» »	» »	— 1077 50, 1070.
Vierzon......	« «	» »	» «	— 813, 810.

LONDRES, 25 août.		PARIS, LE 27 AOUT. PRIMES.	COULISSE.
Consol.	99, 99 1/8	3 0/0 F. c.	Av. 84 25.
Esp. act.	27 3/8, 1/4	F. p. 84 80, 75 d. 50.	Ap. 84 20.
Portug.	64 1/4	5 0/0 F. c. 121 75 d. 50.	R. du Trés.
Mexic.	35 1/8	F. p. 122 45, 123 40 d. 50.	3 1/8 à 2 m.
Brésil.		Versailles, dr 5c7 50 d. 10 au 15.	
5 0/0 hol.	100 1/2	Orléans, au 31, 1320 d. 20.	F. c.
2 1/2 do.	4	1342 50, 1335 d. 20. 1360 d. 10 au 15.	3 0/0
Rouen.	42 1/2	Rouen, 1130, 1140 d. 20	
Orléans	51	1170, 1185 d. 10 au 31.]	5 0/0

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 100,00 à 00,00, courant du mois, 107,00 à 00,00; 4 derniers mois, 109,00 à 00,00; 4 premiers mois 1846, 112,00 à 111,50.

LILLE. — Colza, 100,25 à 00,00. — Œillette rousse, 83,00 à 00,00. — Lin, 81,00 à 00,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 118,00 à 119,00; septembre, 117,00 à 118,00; octobre, 114,00 à 115,00; novembre et décembre, ... à 99,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 88,00 à 88 50.

SUIFS de place (50 kil.), 58 fr. Avis du dehors en hausse. — Suifs de ... sie disponibles, 58 fr., et 3 derniers mois, 60 à 60 fr. 50 c., toujours à ... près sans vendeurs.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 28 août.

7 h. 1/2 OPÉRA. —
7 h. 1/2 FRANÇAIS — Tancrède, Oscar.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE — Méuétrier.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Clôture. Samedi réouverture.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Mme Panache. Histoire de Voleur. Epicier.
7 h. 1/2 GYMNASE. Diplomate. Yelva. La Vie.
9 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Brancas. Le Docteur. La Pêche. La Marquise.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Affreux Bandit. Etudiants.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Canal Saint-Martin. Prem. d'Un Fils.
6 h. 1/2 COMTE. — Les 7 Ogres. Crispin. La Barbe.
CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 FOLIES. — Denis. Paris. Télégraphe.
LUXEMBOURG. — Chasse aux Belles Filles. Favori du Prince. Marjolaine.
BEAUMARCHAIS. — Nelly. Duchesse. Les Indiens.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.
PANORAMA (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

ment dans ce corps de métier, mais dans toute la population des travailleurs. Chacun compare la sentence qui a frappé Vincent et ...blé, deux hommes d'intelligence et d'ordre, avec le bill d'impunité décerné à la flagrante coalition des entrepreneurs.

On conçoit quels commentaires pleins d'amertume un pareil acte peut recevoir dans les réunions d'ouvriers. Nous-mêmes, nous avons cruellement ressenti le coup qui vient de frapper les compagnons du devoir, et nous avions fait tous nos efforts pour le détourner ; mais, dans leur intérêt, nous adjurons les ouvriers de rester calmes, de conserver la haute et puissante position que leur modération leur a donnée.

Ce sont les violences commises par deux ou trois individus qui ont compromis la cause des charpentiers devant la police correctionnelle. Une attitude pacifique et continue, tel est le meilleur appui que la classe ouvrière puisse prêter aux condamnés au moment où ils demandent à la cour royale un nouvel examen de leur cause.

Découragement de l'opposition dynastique.

Chaque jour le centre gauche perd des partisans, chaque jour le pays voit plus à nu l'insignifiance, la stérilité d'un parti qui se borne à réclamer des remaniements superficiels dans la législation politique, au moment où l'imminence des crises sociales frappe tous les esprits sérieux. Toutes les fois que MM. Thiers et Barrot font le recensement de leur armée, il manque des soldats à l'appel. Le pays ne se soucie plus du vieux parti libéral ni de sa fille, née en 1830, l'opposition dynastique. Le *Siècle* de ce matin semble en conclure que la France ne se soucie plus de son avenir.

Jamais la France n'a médité plus sérieusement qu'aujourd'hui ses destinées. Mais jamais aussi elle n'a mieux senti que des changements politiques, et surtout ministériels, sont impuissants pour son bonheur. Cessez de nous vanter l'opposition libérale des quinze années. Cette opposition a rendu des services au pays, nous ne le nions pas ; cessez d'élever chaque matin de nouveaux trophées à Foy, à Casimir-Périer, à Benjamin-Constant, dont nous ne contestons pas la gloire ; on ne guide pas les nations avec des souvenirs : ce n'est pas derrière nous qu'il faut regarder, c'est en avant.

Le libéralisme de la Restauration, bien qu'étroit dans ses vues, a servi le progrès social en portant le dernier coup aux classes privilégiées ; *politique*, formule vague, et qui n'est pas faite pour éclairer les esprits. Que demande ce parti? « C'est que les institutions et les lois » ne reçoivent pas une interprétation frauduleuse ; c'est que les » garanties protectrices des droits des citoyens soient maintenues » ou rétablies ; c'est que la corruption soit bannie au dedans et la » France respectée au dehors. »

L'organe de la gauche constitutionnelle, le *Siècle*, convie les partis extrêmes à se rallier à ce programme, en abandonnant leurs *creuses théories*, et le *Siècle* parlera dans le désert, car, chacun le sait aujourd'hui, ce qui est vide et creux, c'est la politique abstraite, c'est la stratégie parlementaire, c'est la tactique d'opposition ; ce qui est vivant, plein d'avenir, ce qui remue et passionne les populations, c'est la question sociale.

Aujourd'hui, le peuple souffre : les ouvriers, rebutés de donner leur vie pour un salaire insuffisant, déposent leurs outils et font grève. La loi, conçue dans l'intérêt des classes bourgeoises, frappe ces malheureux comme s'ils étaient coupables. Chaque jour, le mécontentement, résultant d'une fausse organisation de l'industrie, s'envenime et s'aggrave : c'est là qu'est le péril de la situation.

Que les partis qui ont guerroyé contre la Restauration, mais qui, depuis 1830, n'ont rien ajouté à leur vieux bagage, se retirent enfin du champ de bataille.

Les mots de *charte*, de *droits constitutionnels*, de *gouvernement parlementaire*, sont des talismans qui ont perdu leur prestige, et nous en bénissons le ciel, car de meilleurs enseignements les remplacent, et chaque jour, sur de nouvelles bannières, on écrit ces devises : *Association, droit au travail, organisation de l'industrie.* Ceux qui méconnaissent la puissance de ces nouvelles formules n'ont plus rien d'utile à dire au pays. Que la gauche constitutionnelle se transforme ou disparaisse, les doctrines, les principes qui devaient recueillir son héritage sont venus.

Nos lecteurs liront avec intérêt la déclaration finale du Manifeste publié dans le numéro du 12 août de la *Réforme* et signé par les membres du conseil de rédaction de ce journal.

Tous les hommes sont frères.

Là où l'égalité n'existe pas, la liberté est un mensonge.

La société ne saurait vivre que par l'inégalité des aptitudes et la diversité des fonctions ; mais des aptitudes supérieures ne doivent pas conférer de plus grands droits : elles imposent de plus grands devoirs.

C'est là le principe de l'égalité : l'association en est la forme nécessaire.

... mandataires du peuple ... doivent donc être ... révocables.

Les fonctions publiques ne sont pas des distinctions, elles ne doivent pas être des privilèges : elles sont des devoirs.

Tous les citoyens ayant un droit égal de concourir à la nomination des mandataires du peuple et à la formation de la loi, il faut, pour que cette égalité de droit ne soit point illusoire, que toute fonction publique soit rétribuée.

La loi est la volonté du peuple, formulée par ses mandataires. Tous doivent à la loi obéissance, mais tous ont le droit de l'apprécier hautement, pour qu'on la change si elle est mauvaise.

La liberté de la presse doit être maintenue et consacrée comme garantie contre les erreurs possibles de la majorité et comme instrument nécessaire des progrès de l'esprit humain.

L'éducation des citoyens doit être commune et gratuite. C'est à l'Etat qu'il appartient d'y pourvoir.

Tout citoyen doit passer par l'éducation de soldat. Nul ne peut se décharger, moyennant finances, du devoir de concourir à la défense de son pays.

C'est à l'Etat de prendre l'initiative des réformes industrielles propres à amener une organisation du travail qui élève les travailleurs de la condition de salariés à celle d'associés.

Il importe de substituer à la commandite du crédit individuel celle du crédit de l'Etat. L'Etat, jusqu'à ce que les prolétaires soient émancipés, doit se faire le banquier des pauvres.

Le travailleur a le même titre que le soldat à la reconnaissance de l'Etat. Au citoyen vigoureux et bien portant, l'Etat doit le travail ; au vieillard ou à l'infirme, il doit aide et protection.

Arago, député ; E. Baune, A. Dupoty, Etienne Arago, Félix Avril, Ferdinand Flocon, Guinard, Joly, député; Ledru-Rollin, député ; A. Lemasson, Ch. Lesseré, Louis Blanc, Pascal Duprat, Recurt, V. Schœlcher et Vallier, *membres du conseil de rédaction de la* RÉFORME.

Ce que nous remarquons dans cette déclaration, ce que nous nous faisons un devoir et un vrai plaisir de signaler à tous les esprits sérieux, c'est la proclamation formelle de l'*association* comme principe supérieur de la réforme sociale.

Et ce n'est pas seulement comme principe et comme base d'une société équitable que l'association est ici invoquée ; elle est en outre indiquée comme la meilleure garantie de l'égalité, comme la forme nécessaire qui doit donner la vie à ce principe.

Delà à concevoir, à adopter les moyens pratiques de la hiérarchie libre et de l'organisation des fonctions industrielles et sociales, delà à reconnaître que quelques citoyens dévoués peuvent, tout aussi bien que l'Etat, procéder à l'établissement d'institutions qui feront de tous les travailleurs des associés et des fonctionnaires

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 29 AOUT 1845.

PÉRÉGRINATIONS TRANSATLANTIQUES

D'UN DIPLOMATE DE VINGT ANS.

SECONDE PÉRÉGRINATION. (1)

La République noire.

VI.

SOIRÉE AU PALAIS DU GOUVERNEMENT. — LE VIEUX COLONEL NOIR.

Au retour de la revue, il y eut soirée au palais du gouvernement. Boyer se montra plus gracieux encore que de coutume. César, qui avait eu l'honneur de faire la partie de whist du président, et de causer longuement avec lui, se retirait, lorsqu'il fut accosté par un vieux colonel noir avec qui il s'était déjà entretenu pendant la soirée.

— « Major, dit-il à César en descendant l'escalier, croyez-vous donc que tout ceci tiendra? Cette mulâtrerie est une affreuse race, race intermédiaire jetée comme un blasphême du Créateur entre les races noire et blanche, outrant les vices de l'une et ceux de l'autre, incapable de pratiquer une seule de leurs vertus. Dieu vous garde de ces âmes sèches de vipères et de marchands! ils ne vous assassinent pas en face, ceux-là, comme nous ; ils vous attirent dans un piège et vous y font mourir à coups d'épingle.

» Les brigands! ils ont renversé notre grand Henri I[er], notre Napoléon à nous. C'est une longue histoire que celle-là, mon ami. Henri-Christophe était né à Haïti, sur la plantation de limonade appartenant à un homme blanc, M. Dureau de la Malle, dont vous avez sans doute entendu parler, car il est connu pour avoir mis en français, sous ses bananiers, bon nombre de livres latins, langue qu'il possédait mieux que tous les blancs de l'île. Dès 1790, Christophe s'était distingué en prenant avec chaleur la défense de la liberté des noirs. Sa taille était élevée, son caractère énergique ; il obtint tous ses grades à la pointe de l'épée, et fut nommé général de brigade par Toussaint Louverture.

» Le neveu de Christophe, le général Moïse, aspirait au pouvoir ; son oncle s'empare adroitement de sa personne, et Moïse est conduit au supplice par ses ordres. Mais les partisans de la victime s'insurgent dans la ville du Cap ; ils commencent par égorger tous les amis de Christophe. Au premier bruit de la révolte, celui-ci monte à cheval, parcourt les rues avec une poignée de soldats, tue deux insurgés de sa main, disperse le rassemblement et en saisit les chefs. D'autres émeutes éclatent encore à Plaisance, à Limbé, à l'Acul ; partout Christophe tombe comme la foudre. A la tête d'un piquet d'infanterie et d'une poignée de dragons, il fait mettre bas les armes aux mutins et fait fusiller leurs chefs.

» Oh ! c'était un héros, notre Christophe! Haïti n'en produit plus de cette trempe-là. Le niveau du mulâtre a passé partout. Lorsque l'expédition française, sous les ordres de Leclerc, se présenta devant le cap, Christophe, qui commandait la place, se défendit comme un lion. Obligé de céder au nombre, il n'évacua la ville qu'après l'avoir incendiée, et alla rejoindre Toussaint Louverture avec 3 000 hommes. Celui-ci ayant été enlevé et transporté en Europe par la trahison de vos agents, avec lesquels il traitait, Christophe se réunit à Dessalines et concourut à la délivrance de l'île. Dessalines, vainqueur, mit sur sa tête une couronne impériale et prit le nom de Jacques I[er]. Christophe devint un de ses premiers généraux et l'un des personnages les plus importants de sa cour. Mais Dessalines était un despote, un égoïste ; il opprimait le peuple et l'accablait d'impôts ; le peuple et l'armée se révoltèrent, et Dessalines fut massacré.

» Le lendemain, Christophe était proclamé président et généralissime de l'Etat d'Haïti. Péthion, devenu son lieutenant, était appelé au gouvernement de la partie du sud. Ce fut l'époque des premières divisions entre ces deux chefs, qui, jusque-là, tendaient au même but. Une assemblée nationale avait été réunie au cap pour préparer une constitution : Péthion se prononça pour la république, Christophe pour une monarchie environnée de liberté et de gloire. Chacun eut ses troupes, et la guerre devint acharnée. Souvent battu et mis hors la loi, Péthion reparaissait avec de nouvelles forces, quand le bruit de sa mort était répandu dans l'île. Enfin Christophe, devenu possesseur paisible de toute la partie de l'île qu'il occupait, se fit couronner et sacrer roi d'Haïti dans la ville du Cap, sous le nom de Henri I[er].

» Ce fut une grande et belle solennité. La cour du nouveau monarque s'était formée comme par enchantement. Il avait été fait don aux principaux dignitaires des plus belles plantations de l'île, érigées en fiefs. Nous possédions, nous aussi, notre légion de Henri, aussi brillante, et quelquefois plus sagement décernée que votre légion d'honneur. Nous possédions des ducs, des comtes, des barons que la faveur seule n'élevait pas toujours, et qui sous un épiderme plus noir que le vôtre, cachaient souvent des vertus dont vous auriez été fiers. Vous avez ri, je le sais, des titres de comte de Limonade et de duc de Marmelade, comme si la France n'avait pas eu, durant des siècles, ses ducs de Bouillons dont nous ne rions pas.

» La cérémonie du sacre fut magnifique. L'admirable cathédrale du Cap retentit d'acclamations; le bruit des instruments et des armes s'y mêla; un nuage d'encens obscurcit l'éclat de dix mille cierges, et le vénérable aumônier du roi, le Père Corneille Brell, fait duc de l'Anse, posa sur son front la couronne de la nouvelle monarchie.

» A la voix de Christophe, le cap sortit de ses ruines, et devint la plus belle ville d'Haïti : ses rues s'étendirent larges et pavées, ses maisons se dressèrent toutes en pierre, il y eut de superbes places, des marchés, des fontaines, des fortifications, un arsenal, un théâtre, deux palais, celui de la ville, et celui de Sans-Souci, brillante maison de plaisance qui n'est aujourd'hui qu'un monceau de ruines, et enfin la citadelle Henri, construite par le roi à une hauteur de 2 500 pieds et garnie de 365 bouches à feu.

» Récompensant généreusement ses amis, déployant une grande fermeté contre les ennemis de son pouvoir, Christophe fit preuve d'un véritable génie dans l'art si difficile de gouverner les hommes. Dévoué à la liberté et à l'indépendance de ses concitoyens, il soumit l'intérieur à des lois douces et sages, et noua des relations commerciales avec plusieurs des nations européennes. Les Anglais furent les premiers à conclure avec lui des traités de commerce ; il envoya fréquemment à Londres des chargés d'affaires, et revêtit du titre de son envoyé près la cour de Saint-James un journaliste, M. Peltier, qui l'avait plusieurs fois défendu dans sa feuille. Son administration était régulière ; la population de son royaume s'élevait à 320 mille hommes dont 40 toujours sous les armes; enfin Wilberforce à Londres, dans un banquet de la société africaine et asiatique, portait un toast « à Christophe, l'honneur de l'espèce humaine, l'homme le plus libéral, le plus éclairé, le plus bienfaisant, chrétien sincère et pieux, l'un des plus augustes souverains de l'univers, élevé sur le trône par l'amour et la reconnaissance de ceux dont il a fait le bonheur! » et le duc de Marmelade, gouverneur du cap, dans un repas donné aux négociants étrangers, à l'occasion de la fête de la reine d'Haïti, y répondait par le toast suivant : « A l'ami de la race humaine, à l'immortel Wilberforce qui a embrassé et défendu la cause la plus sublime qui ait jamais existé! »

« A la déchéance de Napoléon, Christophe adressa un appel aux savants, littérateurs, artistes et militaires qui quittaient la France pour cause d'opinion; cet appel fut entendu. Péthion étant mort, Christophe résolut de réunir les deux Etats, et marcha contre la république avec 15 000 hommes, mais il fut repoussé par le nouveau président Boyer. Bientôt l'incendie du fort Henri lui enleva ses munitions de guerre. Dieu et les hommes se prononçaient contre lui. La garnison de Saint-Marc se révolte, coupe la tête à son gouverneur et l'envoie à Boyer, lui demandant à passer sous le gouvernement de la république. Boyer marche avec 10 000 hommes au secours des insurgés. Christophe, retenu dans son palais de Sans-Souci par une paralysie cruelle, expédie contre eux 6 000 hommes commandés par le général Romain. Le traître passe à l'ennemi. Une horrible révolution éclate pendant la nuit dans la ville du Cap; on bat la générale, les troupes prennent les armes, l'abolition de la royauté est proclamée par le général Richard. Christophe se tordait sur son lit de douleur ; il demandait qu'on le portât dans un fauteuil au milieu des troupes.

» Cependant le général Joachim Noël parvient à réunir 1 500 hommes de la garde. Je le suis ; ces 1 500 hommes sont faits prisonniers ; Noël et moi, j'en rougis encore, nous fuyons, nous courons à Sans-Souci. Trop tard ! Le roi, pour ne pas tomber entre les mains des révoltés, s'est brûlé la cervelle. Cent cinquante hommes, dernière phalange sacrée, enveloppent dans leurs rangs la veuve et les enfants du monarque, et courent s'enfermer avec eux dans les ruines du fort Henri. Toute la campagne est en feu, l'orage gronde, la nuit est affreuse. Douze jours après le fort est enlevé ; on massacre sous mes yeux le brave Noël, plusieurs officiers-généraux, et le prince royal, fils de Christophe, Jacques-Victor-Henri, à peine âgé de 10 ans, enfant doué de grandes qualités, et qui devait un jour régner sur nous. Je vois encore l'affreuse hécatombe, cet enfant royal et ce vieux serviteur dont le sang se confond, et je ne suis pas mort. »

Ici des larmes abondantes s'échappèrent des yeux du vieux colonel noir, qui, serrant dans sa main de fer les doigts de César, disparut en murmurant quelque chose qui ressemblait à de la vengeance.

. . . .

Qu[illegible] avant son départ d'Haïti, notre héros accompagnait le colonel noir à sa dernière demeure. Fatigué de la vie, il s'était brûlé la cervelle.

L'[illegible] César [illegible] pris congé de Boyer, d'Enginhac, de Lerebours, d'[illegible], de tous ses amis. Un navire français le portait à la Colombie[illegible] avait une seconde mission diplomatique à remplir près de Bolivar.

[illegible] a revu [illegible]ris dom Pedro et Boyer déchus. Il a revu, au milieu

(1) Voir les numéros des 24, 26 et 28 août.

sance de ses écus pour se faire servir par des ministres français, il est bien le maître de satisfaire cette petite gloriole, qui lui est en outre très profitable; mais si nous sommes pour quelque chose dans les déplaisirs dont ses succès sont traversés, le chagrin que nous aurions pu concevoir d'avoir désobligé ce puissant ami des *Débats*, du *Globe* et de la *Presse* serait allégé par l'aveu que lui-même, nous a-t-on rapporté, aurait laissé échapper.

J'ai mangé ma fortune, disait dernièrement notre illustre adversaire. Ces mots étaient prononcés avec une profonde amertume : il n'est rien, en effet, de plus mortifiant pour un homme expert dans les affaires que de manquer, par sa propre faute, une opération facile, lucrative, et pour laquelle il n'y avait, à vrai dire, qu'à se baisser.

Et c'est cependant ce qui est arrivé à M. de Rothschild : aussi achète-t-il bien cher les millions que ce malheureux chemin du Nord mettra dans sa poche, car ce chemin est son cauchemar depuis trois ans.

On n'a pas oublié que le cabinet du 29 octobre avait signé avec M. de Rothschild un traité par lequel il lui concédait directement ce chemin du Nord, en s'obligeant à acheter et payer tous les terrains et à construire lui-même et à ses propres frais (aux frais de la France s'entend), tous les terrassements; de son côté, M. de Rothschild s'engageait à poser les rails et à fournir les locomotives et le mobilier qui lui auraient été remboursés par l'État à dire d'experts lors de l'expiration de la concession ; autrement dit, l'État aurait tout payé, terrains, constructions, rails, locomotives et mobilier.

Le ministre eut l'audace de présenter un tel projet aux Chambres; cette audace fut justifiée, car la commission, chargée de l'examen, n'y trouva à faire qu'un seul amendement. Ne pas rembourser à M. de Rothschild la valeur estimative des rails, — c'était une affaire de 20 millions peut-être.

On entra en pourparlers avec M. de Rothschild, qui ne voulut pas consentir à cette minime réduction. S'il eût adhéré, la loi passait d'emblée.

Mais sur son refus, l'affaire est remise à l'année suivante. — Or, en 1844, la commission ne veut plus même rembourser le matériel, — et en 1845, la Chambre ordonne, en outre, que les adjudicataires rembourseront, à bref délai, les dépenses de terrains et constructions.

Vous comprenez maintenant la juste douleur de M. de Rothschild: *j'ai mangé ma fortune*, et en effet, il avait entre les mains un traité tout signé, qui était pour lui un billet à courte échéance et GRATUIT, de

Une femme célèbre dit quelque part : « La liberté n'est pas nouvelle en Europe, c'est le despotisme qui est nouveau. » Quelque paradoxale que cette proposition puisse paraître au premier abord, en allant au fond des choses on trouvera qu'elle l'est peut-être moins qu'on ne croit communément.

Et pour ne parler que de la question religieuse qui a le privilége d'occuper en ce moment l'Allemagne entière et surtout les masses populaires, n'est-il pas évident qu'il y a trois siècles, lors de la grande réforme religieuse, il y avait de la part des gouvernants infiniment plus de bienveillance pour les idées progressives qu'au temps où nous vivons? Est-ce que Luther et ses adhérents n'étaient pas ouvertement protégés par les princes, et peut-être même un peu trop? Et que voyons-nous aujourd'hui? Des gouvernements tremblants à la seule idée de progrès intellectuel, des gouvernements uniquement occupés à maintenir ce qui est, sans avoir égard à ce qu'exigent si impérieusement les progrès des lumières et un état social tout différent. C'est à tel point que, si la réformation était encore à faire, il y a toute apparence qu'elle ne se ferait plus, du moins en Allemagne.

Ces réflexions me sont inspirées par la folle résistance opposée aux nouvelles idées religieuses par la plupart des gouvernements d'Allemagne. Au lieu d'en prendre la direction, comme c'était leur devoir et leur intérêt bien entendu, les voilà qui se lancent de plus en plus dans la voie de la réaction. La Saxe, le Hanôvre, la Hesse électorale, la Bavière, l'Autriche, etc., se sont depuis longtemps et dans presque toutes les circonstances, mis du côté du passé ; il n'y a donc pas lieu de s'étonner qu'en cette occasion encore ils poursuivent la même ligne de conduite. Mais que la Prusse qui en tout temps a été le champion de la liberté religieuse dans le sens le plus large de ce mot, commence à s'opposer d'abord sourdement et ensuite ouvertement à la propagation des nouvelles idées religieuses des *Lichtfreunde* (amis de la lumière) du parti protestant, ainsi que de celles des néo-catholiques, voilà qui donne nécessairement à réfléchir.

Maintenant, voulez-vous savoir la raison de cette réaction subite? C'est que le gouvernement prussien, mal renseigné et effrayé par les tristes évènements de Leipsick, croit apercevoir derrière ces manifestations le spectre du communisme et des révolutions sociales. Ronge,

donnance est datée du 11 de ce mois, au château de Sybillenort.

M. de Canitz, dit-on, est l'auteur d'une constitution qu'il a soumise à S. M. pour être octroyée à la nation prussienne.

L'agitation se propage en Irlande ; de nouveaux troubles ont éclaté dans le comté de Clare. A Rachdace il y a eu un grand meeting en faveur du chartisme. Les magistrats qui ont pris part aux manifestations concernant les loges orangistes ont été destitués. Les journaux whigs de Londres blâment cette mesure, qui, suivant eux, ne fera qu'augmenter l'irritation.

Les lettres de Constantinople du 10 août font espérer que la destitution de Riza-Pacha aura des résultats heureux pour la pacification de la Syrie. La note remise à ce sujet par la Porte aux ambassadeurs des cinq grandes puissances a obtenu leur assentiment complet. Dans leurs réponses les ambassadeurs approuvent toutes les mesures que la Porte se propose de prendre, et l'invitent à les mettre sans délai à exécution.

La tranquillité règne dans les rues de Madrid, mais non pas dans les esprits. Tout annonce au contraire que l'irritation est vive et la situation critique. Les rédacteurs des feuilles progressives, le *Clamor publico*, l'*Espectador*, et l'*Eco del Comercio*, étaient résolus de suspendre la publication de ces journaux et de fermer leurs ateliers ; mais l'autorité les avait prévenus que cet acte était formellement défendu par le bando du chef politique, ils se désistèrent de leur projet. Cette résolution n'en fit pas moins une sensation profonde dans la capitale. Les modérés eux-mêmes commencent à s'apercevoir que la liberté de la presse est sérieusement menacée. Outre l'intimidation provenant de la force brutale sur laquelle s'appuie le gouvernement, les saisies et les poursuites légales se poursuivent avec une activité alarmante. Les numéros du 21 de l'*Espectador* ont été arrêtés à la poste et livrés au fiscal.

La *Gazette* publie la liste de 65 sénateurs nommés par décret du 19 août. Il se trouve dans ce nombre 47 grands d'Espagne.

On lit dans la *Gazette universelle de Leipsick*, ainsi que dans la *Nouvelle Gazette de Hambourg*, la nouvelle suivante datée de Dresde, le 18 août :

« Hier, un soi-disant garçon boulanger sous le nom de Wumbergel, venant de Munich, est descendu dans un modeste hôtel. Voyant dans la chambre qu'il occupait un grand nombre de gravures représentant des

---

des ruines de Rome, tout près de la mère, des frères et des sœurs de Napoléon, la femme et la fille de Christophe, qui oubliaient leur grandeur passée dans la retraite, les pratiques de la religion et l'œuvre de la bienfaisance.

TROISIÈME PÉRÉGRINATION.

LA COLOMBIE.

I.

L'INDIEN; DÉBARQUEMENT A LA GUAYRA.

Le navire que montait César était l'*Indien*, du Hâvre, mauvais brick commandé par un plus mauvais capitaine : vieux, quinteux, catharreux, il avait deux croix à porter, celle qu'on appelle d'honneur, et une jeune et jolie femme. Si l'une lui redonnait parfois des velléités de courage, l'autre le rattachait à la vie comme un poltron. De ce combat résultait pour le malheureux, une fièvre, une peur continuelle ; l'approche de la terre le bouleversait. Aussi, fut-ce à grand peine que l'*Indien* arriva en vue de la Colombie.

Le navire était devant la Guayra, pauvre ville sans arbres, sans ombrage, amas de pierres blanches que le soleil dévore depuis son lever jusqu'à son coucher. On croit trouver là un port, une rade au moins, rien de tout cela ; c'est la mer, la mer seule qui verdoie dans le lointain, et dont l'écume blanchâtre se brise follement sur la grève. Cette grève, presque à pic, est le lieu du débarquement. Vous abordez là, bien ou mal, comme vous pouvez, votre canot roulant à droite, à gauche, devant, derrière, donnant force coups de talon, faisant merveille de roulis et de tangage; puis les douaniers vous jettent une corde que vous saisissez à deux mains, au risque de voir votre fragile embarcation voler en éclats en venant frapper les pierres. Alors, les matelots, habitués à la manœuvre, lancent à tour de bras, sur la crête de la digue, tout ce que renferme le canot : malles, sacs de nuit, hommes femmes et enfants. Ainsi fut lancé sur la terre de Colombie, notre pauvre diplomate, qui parvint au sommet tout étourdi et quelque peu contusionné.

La Guayra se déroula alors toute entière aux yeux de César, avec ses murs blancs et ses toits rouges. La ville venait d'apprendre que Ferdinand VII avait *rejuré* en Espagne la constitution des Cortès ; et, quoiqu'elle eût déjà secoué le joug de la métropole, elle ne laissait pas de célébrer cette nouvelle, comme une sorte de délivrance au sortir de l'oppression. Les façades étaient tendues de tapisseries plus ou moins riches, les fenêtres portaient des transparents avec des inscriptions et des devises plus ou moins ingénieuses. On faisait des préparatifs pour l'illumination du soir et pour le feu d'artifice. En attendant, et sous le plus beau ciel des tropiques, on essayait en plein jour les fusées, dont le bruit fendait l'air sans éclairer personne ; le soleil qui était là, dans sa gloire, ne l'aurait pas permis. Le canon tonnait, toutes les cloches étaient en branle, les bourgeois colombiens et les militaires espagnols s'embrassaient pour la première fois. On ne rencontrait qu'habits de fête et visages rayonnants.

Un douanier conduisit César à la demeure du général espagnol Latorre. Son excellence était alors en proie à une allégresse qui tenait de la folie. Elle se livrait à des éclats alarmants pour sa raison : elle ne quittait plus ses cigarres et son Xérès sec.

Le brave général ne fut pas longtemps à se mettre avec César sur le pied de la familiarité la plus intime. Après avoir fait servir le déjeuner classique de la Péninsule, la *olla* et les *garbanços* : « Mon ami, lui dit-il, si tu voulais, nous descendrions ensemble jusqu'au fond des enfers pour y atteindre la tyrannie. — Et les tyrans, hasarda César, d'un air presque malicieux ? — Eh ! répondit-il, pour qui nous ? — Réfléchissez-y bien, général, votre roi n'était qu'un tyran, il y a deux mois. — Crois-tu donc que je l'aimasse alors davantage ? »

Notre héros coupa court à la conversation, ne voulant pour rien au monde compromettre un galant homme que les cigares, le Xérès sec et le triomphe de la constitution avaient si vivement exalté.

Cet expansif Espagnol était, du reste, fort complaisant. Il fournit à César un cheval de ses écuries, deux dragons de ses ordonnances, deux mulets pour ses bagages et une lettre de recommandation des plus affectueuses pour le général en chef Morillo. Puis, frappant lui-même de sa cravache la bête de notre diplomate, il le lança sur la route de Caracas en lui criant : *Voga vind con dios !* Allez avec le bon Dieu !

II.

LES LAMENTATIONS DE JÉRÉMIE.

« Oh ! si jamais les furies de la haine et le désir de la vengeance se déchaînaient dans mon cœur, si j'avais à exercer sur mon ennemi de cruelles représailles !

» Je ne demanderais pas à Dieu de déchaîner sur lui aucun des fléaux ordinaires :

» — Ni la goutte ;
» — Ni les crampes d'estomac ;
» — Ni la gravelle ;
» — Ni la fièvre jaune ;
» — Ni la peste ;
» — Ni le choléra ;
» — Ni......
» — Mon Dieu, dirais-je, envoyez cet homme sur la route de la Guayra à Caracas !

» Faites, oh ! mon Dieu, qu'il chemine, une heure seulement, sur ce sol dont les ondulations capricieuses et les pentes abruptes escaladent, tour à tour, le ciel et plongent dans l'abîme, semblable à la mer la plus houleuse !

» Et si après un pareil voyage, il ne me demande ni grâce, ni merci, tous les tourments de l'enfer ne sauraient l'effrayer ! »

III.

A CARACAS.

Le 26 juin 1820, César entrait à Caracas, brisé, moulu par la route, fidèlement escorté par les deux dragons, qui ne comprenaient rien aux soupirs et aux plaintes que lui arrachait la douleur. Caracas, capitale alors de la capitainerie générale de ce nom, et maintenant de la république de Venezuela, est située dans une vallée délicieuse, à 454 toises au-dessus du niveau de la mer, au pied du pic de la Silsa ; elle est baignée par quatre petites rivières qui serpentent au milieu des citronniers, embaument et rafraîchissent l'atmosphère. C'était autrefois une des plus belles villes de l'Amérique méridionale. On n'y comptait pas moins de 50 000 âmes. Bâtie en 1567, elle avait dû son nom à une peuplade indigène qui occupait alors ce territoire. Les Français la prirent et la dévastèrent en 1679 ; mais les traces de cet évènement étaient depuis longtemps effacées, lorsqu'elle fut presque entièrement détruite par un tremblement de terre en 1812 ; il y périt 12 000 personnes ; l'armée fut décimée ; une quantité considérable de munitions de guerre perdue sans retour. Les prêtres, mécontents des principes démocratiques de la révolution colombienne, présentèrent à la multitude cet évènement comme une juste punition du ciel ; et la cause des patriotes fut arrêtée et compromise pour plus d'un an.

Bolivar, le libérateur de la Colombie, est né à Caracas. César y arriva muni de lettres de recommandation pour plusieurs membres de la famille de ce grand homme ; entre autres pour la veuve du brave colonel Blanco, tué par les Espagnols. Cette vertueuse patriote avait fait d'immenses sacrifices pour la cause de l'indépendance. Obligée de fuir à pied avec deux enfants en bas âge, cette jeune dame, accoutumée à tous les raffinements du luxe, avait erré des années entières dans les mille détours de la Cordillière, poursuivie sans pitié par les bourreaux de ses concitoyens. A son retour, son mari avait été assassiné, ses biens étaient devenus la proie des Espagnols ; la riche dame n'avait plus une pierre où reposer sa tête, et ses enfants étaient couverts de haillons. Un brave homme sans fortune, mais que sa stricte probité rendait respectable aux usurpateurs eux-mêmes, M. de La Torre, entreprit de faire restituer à la veuve du colonel ses biens confisqués ; il y réussit. Mme Blanco, reconnaissante, offrit sa main au sauveur de sa jeune famille. M. de La Torre était resté veuf avec un enfant. Les deux familles n'en firent qu'une.

César était aussi recommandé à la veuve du général Rivas, également massacré par les Espagnols. Cette dame avait été elle-même obligée de fuir, on l'avait vue, pour échapper aux bourreaux, stimuler à coups de fouet son pauvre enfant, à peine âgé de quatre ans, qui n'avait plus la force de courir. Une fidèle négresse, qui l'avait accompagnée dans sa fuite, voyant un jour la mère et l'enfant serrés de près par l'ennemi, les poussa tous deux au fond d'un précipice, d'où elle vint les retirer, couverts de contusions, quand le danger fut passé. On disait le calme revenu ; Mme Rivas se hasarda à rentrer dans la ville. Un régiment espagnol y arrivait en même temps ; la plupart de ces cannibales portaient cloués à leurs baïonnettes des cadavres de malheureux enfants, arrachés aux embrassements de leurs mères.

Et l'on se demande ensuite d'où venait la rage des Colombiens contre les soldats de la métropole ?

Morillo s'était empressé d'informer le congrès de la république, siégeant à Angostura, et les principaux chefs de l'armée indépendante, des évènements survenus en Espagne. Il avait commandé à ses troupes une suspension d'armes d'un mois, et envoyé des commissaires au quartier général ennemi. Le congrès avait répondu qu'il écouterait avec plaisir les propositions du gouvernement espagnol, pourvu qu'elles fussent basées sur la reconnaissance formelle de l'indépendance et de la souveraineté de la Colombie. Urdaneta et Mendez, délégués par Bolivar, remirent une note plus développée, mais tout aussi positive.

Morillo voulut sceller ces négociations par une entrevue avec Bolivar qui s'empressa d'y accéder. Elle fut indiquée au village de Santa-Anna, à une égale distance des deux quartiers généraux. Celui des royalistes était à Carache, celui des indépendants à Truxillo. Arrivé le premier au rendez-vous, le général castillan hâta encore la réunion en se portant à la rencontre du président de la république. A peine les deux guerriers se furent-ils aperçus, qu'un mouvement simultané les précipita dans les bras l'un de l'autre. Officiers, soldats, citoyens, tous sont émus, entraînés ; chacun a retrouvé un frère et le presse sur son cœur ; les larmes se confondent ; il n'y a plus là qu'une famille. On gémit des malheurs communs, on ne les reproche à personne. Les deux chefs reviennent au lieu où ils se sont embrassés ; une pyramide y sera élevée, ils en posent ensemble la première pierre.

La nuit qui calme la fureur des batailles, ne put mettre un terme à ces généreux épanchements. Bolivar et Morillo, à l'exemple des chevaliers leurs aïeux, la passent couchés dans la même chambre. Ils se séparent enfin en se jurant une éternelle amitié. « Hier a été le plus beau jour de ma vie, écrivait Morillo au président de la junte de Caracas. — Je me félicite d'avoir connu l'homme le plus digne de mon estime, répondit Bolivar à Morillo trois jours après l'entrevue. »

Cependant le peuple et l'armée ne partageaient plus que bien faiblement l'ivresse du libérateur. On éprouvait un sentiment pénible en songeant que ces doux abandons de l'âme étaient condamnés par le devoir et par la discipline. L'enthousiasme avait déjà cédé à la raison politique; de nombreuses difficultés s'élevaient dans les négociations. Prévoyant qu'il se verrait contraint de tirer de nouveau l'épée contre le héros devenu son ami, Morillo avait sollicité son rappel.

La suite à demain.

EUGÈNE DE MONGLAVE.

Venancourt, en remplacement de M. Laurencin, nommé capitaine de vaisseau; au grade de lieutenant de vaisseau, à l'ancienneté, MM. Monteret, en remplacement de M. Chaudru de Trelissac, admis à la retraite, Sonolet, en remplacement de M. Bernard de la Gâtinais, nommé capitaine de corvette; au choix, M. Mallet, en remplacement de M. Cornette de Venancourt, nommé capitaine de corvette. — Par une autre ordonnance royale signée à Eu, le 14 août, et rendue sur le rapport de M. le ministre de la marine et des colonies, sont nommés dans l'ordre royal de la Lég.-d'Honn.: Au grade d'officier, MM. Desrousseaux, capitaine de corvette, et Durand, lieutenant de vaisseau de l'*Archimède*; au grade de chevalier, MM. de Morolles, lieutenant de vaisseau, Gabriel Lafond (de Lurcy), ancien navigateur, directeur de la compagnie d'assurances maritimes l'*Union des ports*, Ponsignon, sous-chef de bureau au ministère de la marine, et Raffoux, maître mécanicien de l'*Archimède*. — Enfin, par une ordonnance royale de même date, M. Fiéron, major au 3e régiment d'infanterie de marine, est nommé au grade de lieutenant-colonel du 2e régiment de cette arme, en remplacement de M. de Christen, décédé. — M. le capitaine de vaisseau Layrle est appelé au poste de gouverneur de la Guadeloupe, en remplacement de M. Gourbeyre, décédé. — Par ordonnance royale du 14 août, M. Charaux a été nommé professeur d'hydrographie de 1re classe; MM. Legrand et Joubert ont été nommés professeurs de 2e classe, et MM. Pottier, Lair et Bouillon sont nommés professeurs d'hydrographie de 3e classe.

Le 1er cahier, (7e et 8e livraison) de la *Phalange* devant paraître prochainement, ceux des souscripteurs à cette Revue, dont l'abonnement est expiré au mois de juin, sont priés de vouloir bien le renouveler, s'ils ne veulent éprouver d'interruption.

Toute demande *directe* d'abonnement ou de renouvellement, doit être adressée **FRANCO** au gérant, et être accompagnée d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.

Prix pour Paris, départements et étrangers.

	un an	6 mois	3 mois
Pour les abonnés à la *Démocratie pacifique*,	18 fr.	9 fr.	5 fr.
Pour les non abonnés.	24	12	6 50
En sus pour les pays dont le port est double.	4	2	1

Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 31 août, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande *directe* d'abonnement ou de renouvellement doit être adressée *franco* au gérant, et être accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.

On s'abonne, à Paris, rue de Seine, 10; chez tous les libraires, chez les directeurs des postes et des messageries, et chez les correspondants du Comptoir central de la librairie, qui, tous, reçoivent les abonnements sans augmentation de prix.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — M. le duc et Mme la duchesse de Nemours sont arrivés à Tarbes le 24 août. — M. le prince de Joinville est arrivé le 25 au château d'Eu. — M. le comte de Chambord est arrivé à Vienne dans l'après-midi du 11 août; il a dîné dans l'après-midi à Schœnbrunn chez l'empereur et l'impératrice. — M. Dieffenbach, célèbre professeur de chirurgie de l'Académie de Berlin, est arrivé à Paris. — Le gouvernement bavarois vient d'interdire à ses sujets la fréquentation de l'Université de Leipsick. — Le congrès annuel des vignerons français s'est ouvert cette année à Dijon le 20 août.

L'ABSENCE DE M. LE MARÉCHAL BUGEAUD. — Sur la proposition de M. le président du conseil, ministre de la guerre, le roi a rendu, le 24 août, une décision qui règle ainsi qu'il suit le gouvernement de l'Algérie pendant l'absence de M. le maréchal Bugeaud.

« Conformément à l'art. 38 de l'ordonnance royale du 15 avril 1845, M. le lieutenant-général Juchault de Lamoricière sera gouverneur-général de l'Algérie, par intérim, pendant l'absence de M. le maréchal duc d'Isly, autorisé à venir en France à compter du 1er septembre.

» Comme gouverneur-général par *intérim*, M. le lieutenant-général de Lamoricière sera investi des pouvoirs de gouverneur-général et en exercera les fonctions telles qu'elles sont définies au titre III, chapitre 1er de l'ordonnance précitée. »

LES AGIOTEURS. — Depuis quelques jours, le passage de l'Opéra, où se réunissent maintenant les boursiers, offre le spectacle le plus animé. Il est impossible de dire l'exaltation qui règne parmi les actionnaires déconfits des Compagnies qui s'étaient organisées pour soumissionner, le 9 septembre, l'exploitation du chemin de fer du Nord. Il est vraiment à craindre que, le 9, il y ait émeute. Si cette fièvre continue, le passage de l'Opéra ressemblera à la rue Quincampoix, si animée du temps de Law.

FOU OU PROPHÈTE. — Hier, vers les quatre heures de l'après-midi, un individu d'une mise assez décente passait sur le boulevard St-Martin, au coin de la rue du Temple, portant une grande croix en bois blanc, haute de huit pieds, et sur laquelle étaient écrits en lettres rouges ces mots: *Avis à tous, Malheur à la grande ville! Ce qui a été écrit est sur le point de s'accomplir.* La foule commençait à prendre quelque intérêt à cette étrangeté et à se grouper autour de cet homme; lorsque plusieurs sergents de ville survinrent qui l'arrêtèrent et le conduisirent au poste. On se perd en conjectures sur le sens ou plutôt l'intention de cette étrange démonstration.

UN FORBAN CIVILISÉ. — On lit dans le *Journal de la Somme* du 26 de ce mois: « Une banqueroute considérable vient de frapper bien cruellement notre place. M. Bapoibord s'est enfui dimanche matin de Paris, laissant un déficit de près de deux millions, après avoir réalisé, assure-t-on, à tout prix, pendant dix jours, pour plus de 1 200 000 fr. de marchandises. Négociants et fabricants sont compromis dans cette terrible banqueroute pour près de 1 500 000 fr. La nouvelle de la fuite de

ENLÈVEMENT DU GÉNÉRAL TOM POUCE. — Nous donnons, d'après l'*Hermine de Nantes*, qui elle-même l'emprunte à la *Vigie du Finistère*, le récit de ce cet événement qui sent terriblement le *puff*:

« Le général Tom Pouce, voulant assister aux courses de Quimper, partit de Vannes avec sa suite à cinq heures du soir, et devait être ici le lendemain de bonne heure; à l'avance, des appartements furent préparés pour lui et sa suite. L'essieu de sa voiture se brisa près de Roasse, village à deux kilomètres de Quimperlé, et lui fit éprouver un retard, qui pour lui et les siens a été fatal. Le postillon, conduisant sa voiture, ne voulant pas attendre que la réparation fût achevée, dit qu'il avait ordre d'être de retour à Quimperlé pour une heure indiquée, et aucunes observations ne purent changer sa résolution; mais il donna l'assurance qu'il allait avertir son maître de l'accident survenu, et qu'un autre conducteur viendrait avec de nouveaux chevaux pour continuer le voyage. Effectivement, après plusieurs mortelles heures d'attente, le conducteur et les chevaux arrivèrent, la réparation de l'essieu étant terminée, le général Tom Pouce et sa suite remontèrent en voiture avec sécurité. A peine étaient-ils à une lieue du point de départ que les chevaux restèrent sans pouvoir avancer, le conducteur descendit du siége pour en connaître la cause et s'aperçut qu'une forte bille de bois barrait la route; au même instant quatre hommes masqués se jetèrent sur le conducteur, le garottèrent, et lui dirent que s'il ouvrait la bouche pour donner l'éveil, il était mort. Pendant cette scène, qui dura très peu de temps, le général et sa suite dormaient profondément. Un des quatre hommes masqués monta sur le siége de la voiture, lui fit rebrousser chemin, et prit la traverse, pour arriver à Saint-Thurien, où l'on s'est arrêté quelques instants. Ce n'est que dans le bourg que le général Tom Pouce a connu son malheur. Il a offert tout ce qu'il possédait pour qu'on le laissât libre, et n'a rien obtenu. La voiture est repartie de Saint-Thurien, pour aller où... l'on se perd en conjectures; de là plusieurs versions, les uns veulent que Tom Pouce soit caché dans quelques communautés dont le domicile est inviolable, d'autres disent que c'est une dame qui, par excès de fantaisie, l'a fait enlever et qu'il est dans les environs de Guilligomarc'h; enfin personne ne comprend rien à cet événement. Nous, nous osons presque affirmer que les quatre hommes masqués, qui ont fait ce coup si hardi, ne sont autres que des affidés de Zino, dit comte d'Avenel, escarpes ou alanciers, renommés par leur audace et leur témérité. »

TOUJOURS M. DE ROTHSCHILD. — Avant-hier la maison Rothschild et ses associés ont déposé, à la caisse des consignations, la somme de 150 000 000 fr. en rente sur l'Etat, en bons du trésor. C'est le cautionnement exigé pour soumissionner, le 9 septembre, l'entreprise de l'exploitation du chemin de fer du Nord.

UNE VIEILLE HAINE. — Ce matin, à onze heures, rue Godot-de-Moroy, une couturière du nom de Guillot a été assommée à coups de marteau par son mari. Cet homme, d'une mauvaise conduite, avait vécu long temps séparé de sa femme et était revenu depuis peu sous le toit conjugal. L'assassin, âgé de soixante-cinq ans, a vainement tenté de se suicider; il a été arrêté sur-le-champ. Sa femme est dans un état désespéré. Les motifs de ce crime sont encore inconnus.

RENSEIGNEMENT ÉLECTORAL. — C'est le 1er septembre, qu'en conformité de la loi, aura lieu la publication du premier tableau rectificatif des listes électorales et du jury dans les quatre vingt-six départements. Cette publication est impatiemment attendue à Paris où de si nombreuses éliminations des listes électorales ont eu lieu; ces tableaux, par le résultat qu'ils présenteront, prouveront en effet le zèle que les citoyens auront mis à combattre les iniques effets de cette cauteleuse loi des patentes et des intentions tout au moins équivoques de la préfecture.

MONOMANIE DU VOL. — Depuis un certain temps des vols fréquents se commettaient dans une maison de la rue de Vaugirard, habitée par de nombreux locataires; et malgré la plus exacte surveillance, on n'avait pu découvrir l'auteur ou les auteurs de ces coupables soustractions. Ces vols n'étaient jamais considérables; c'était tantôt une bague, tantôt une épingle, une montre, une boucle d'oreille, une bourse, etc. Plusieurs locataires avaient fait changer les serrures de leurs portes, mais cette précaution n'avait pas empêché les vols de continuer, sans qu'il y eût nulle part apparence d'effraction ou d'usage de fausses clés. Le concierge cependant remplissait rigoureusement ses fonctions, et les domestiques étaient continuellement sur le qui-vive. Enfin on remarqua que les vols se commettaient particulièrement dans les beaux jours, alors qu'une chaleur intense faisait tenir les fenêtres ouvertes durant les soirées et même souvent pendant la nuit. C'était un indice; on le signala même à la police; mais il eût été probablement insuffisant longtemps encore si le hasard n'était venu en aide aux volés. Dans la nuit de dimanche à lundi, le docteur Guillon, qui demeure dans la maison, fut appelé près d'un de ses malades dont l'état était tout-à-coup devenu alarmant. Il était près de quatre heures, et le jour commençait à poindre lorsqu'il rentra. Il monta l'escalier le plus légèrement possible et ouvrit sa porte avec précaution, afin de ne pas troubler le sommeil de ses voisins. En marchant ainsi à pas de loup, il venait d'entrer dans sa chambre à coucher, lorsqu'un léger bruit attira son attention; presque au même instant il aperçut quelque chose se mouvoir sur sa table de nuit. Le docteur s'élança vers son secrétaire, saisit une paire de pistolets qu'il y avait déposés tout chargés, depuis que le bruit des vols s'était répandu; mais avant qu'il eût eu le temps de les armer, l'objet qu'il avait aperçu sur sa table de nuit s'était élancé vers la fenêtre, avait sauté sur le balcon donnant sur la cour, et avait disparu. Le docteur, arrêté un moment par la surprise, courut à son balcon, et fit feu sur le fuyard, qui grimpait lestement à l'aide d'un tuyau destiné à l'écoulement des eaux pluviales. Atteint en plein corps, le fuyard roula alors dans la cour en poussant un cri étrange, et tous les habitants de la maison, réveillés par l'explosion, apparurent à leurs fenêtres. On vit alors le blessé, dont on ne pouvait encore distinguer les formes, se relever, et gagner l'escalier. Plusieurs personnes se mirent aussitôt à sa poursuite, des lumières furent apportées, et des traces de sang servant de guide aux recherches, on arriva jusqu'à la porte d'un petit logement situé au cinquième étage, occupé par un ancien bibliothécaire, bibliomane renforcé, qui se privait souvent des choses les plus nécessaires à la vie, pour entasser les uns sur les autres des bouquins dont les trois pièces de son logement étaient littéralement remplies depuis le parquet jusqu'au plafond. D'abord le vieillard refusa d'ouvrir; mais comme on menaçait d'enfoncer la porte, il se rendit. La première chose que l'on aperçut en pénétrant chez lui, fut un singe de moyenne espèce, étendu tout sanglant et sans mouvement entre deux piles d'in-folios, et portant

le district de Jambourg, dont les couleurs sont devenues grises par le temps, seront, cet été, représentés, le premier en blanc, et le deuxième en rouge, de manière à être facilement aperçus en mer.

Nécrologie.

La France vient de perdre un de ses hommes les plus illustres dans l'industrie et dans les sciences.

M. Philippe de Girard est mort mardi à sept heures du soir.

En 1810 une promesse d'un million signée par l'empereur était jetée en défi aux inventeurs de toutes les nations pour la filature du lin à la mécanique. Dès l'année suivante, un Français, M. Philippe de Girard avait mérité ce prix national.

Par une erreur déplorable des commissaires chargés de l'examen, ses droits furent méconnus et l'Angleterre enleva à la France les centaines de millions produits par sa découverte.

Après avoir épuisé toutes ses ressources lors de la crise de 1814, M. de Girard demanda au gouvernement la somme de huit mille francs pour la mise en œuvre de ses machines: on aura peine à le croire, le ministre déclara ne pouvoir donner cette somme que sur hypothèque.

Après diverses tentatives inutiles, l'inventeur fut enfin forcé d'accepter les offres de l'Autriche. M. Philippe de Girard n'a pas profité de sa belle invention qui a donné des millions à l'Angleterre, et cependant dès l'origine il avait développé sa création pour les principes et pour les détails à peu près au point où l'a maintenue une pratique de trente années.

L'industrie doit encore à M. Philippe de Girard l'application des machines à vapeur à expansion qui économise au moyen de la détente, comme l'on sait, le tiers du combustible. Il faut le dire cependant, le principe de la détente avait été indiqué par Watt. Mais c'est à tort que l'invention fut attribuée à l'Américain Olivier Ewans.

M. Philippe de Girard attendait de la munificence des chambres une pension: sa demande avait été remise à la session prochaine et l'industrie linière qu'il a enrichie lui avait en attendant voté une pension de six mille francs.

Les obsèques de M. Philippe de Girard n'auront lieu que dans une huitaine de jours. M. Gannal s'est chargé de l'embaumer avec le plus grand désintéressement; M. Scheffer fait en ce moment le portrait de l'homme de génie que la France placera dans ses annales industrielles à côté de Jacquart.

Une souscription a été immédiatement ouverte rue de la Chaussée-d'Antin, 5, au siége de la société des inventeurs et des protecteurs de l'industrie dont M. de Girard était un des fondateurs: le but de la souscription est de lui élever un monument.

VARIÉTÉS.

LES ACADÉMICIENS DE QUIMPER-CORENTIN.

Le 16 août dernier, une curieuse discussion sur l'organisation du travail a eu lieu à l'Académie de Quimper-Corentin. Nous appelons cette discussion curieuse, car nous n'aurions jamais pensé que sur aucun point de la France on pût montrer une ignorance aussi profonde de toutes les questions économiques et sociales.

Il est très vrai que Quimper est éloigné de Paris et perdu dans une province arriérée, que M. Charles Dupin, dans ses cartes symboliques, couvre d'une teinte noire pour indiquer l'absence de lumière intellectuelle. Il est encore vrai que l'Académie de Quimper-Corentin ne présente aucun caractère officiel et qu'elle n'a pas autant de responsabilité que l'Institut de France. Elle se recrute parmi les vieux fermiers, les vieux rentiers, les douaniers en retraite, tous gens qui n'ont jamais touché du bout du doigt un livre de science sociale.

Toutefois, dans ces conditions même, l'ignorance de ces braves provinciaux passe toute permission, toute mesure. Croirait-on qu'après avoir discuté pendant deux heures sur l'*organisation du travail*, ils ont, à l'unanimité, déclaré cette organisation une pure chimère? Il est vrai qu'ils ne savaient pas le moins du monde sur quoi ils discutaient. Ils ont considéré l'organisation du travail comme une législation arbitraire et tyrannique, fixant le nombre des heures de travail et le prix des denrées, comme une espèce de discipline régimentaire contre laquelle nous protesterions les premiers; mais enfin quand on joue à l'Académie, quand on a des jetons, un président et des lunettes vertes, quand on imprime chaque année un volume de Mémoires, il faudrait donner à ses réunions un caractère sérieux; il faudrait connaître à peu près les sujets dont on parle, et, puisque l'organisation du travail a été définie par les socialistes qui ont mis ce grand problème sur le tapis, il faudrait prouver, quand on les excommunie publiquement, qu'on a soulevé une fois seulement la couverture de leurs livres.

Les académiciens corentinois ont prouvé le contraire de tout cela, et nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en publiant un résumé de la séance qui nous arrive par la poste.

M. Patochet fit un rapport sur deux ouvrages, l'un de M. Gustave Dupuynode, l'autre de M. Théodore Morin, ayant pour titre, le premier: *Des lois du travail et des classes ouvrières*; le second: *Essai sur l'organisation du travail et l'avenir des classes laborieuses.*

Ces deux livres sont des productions superficielles, incohérentes; M. Dupuynode se permet de juger la théorie phalanstérienne et la comprend si peu qu'il lui reproche de ne pas utiliser l'intérêt bien entendu. Sans doute, l'Académie des sciences morales de Paris, qui est parfaitement renseignée par M. Reybaud sur les différents systèmes socialistes, conseillerait à M. Dupuynode de jeter son ouvrage au panier et de ne reprendre la plume que lorsqu'il connaîtra son sujet, mais le regard de M. Patochet ne porte pas si loin. Il exalte les productions indigestes que nous venons de nommer et décerne à chacun des auteurs une couronne de pavots. « Ils » ne croient pas à la vertu de ces vaines et contradictoires utopies » où tout, si nous en croyons les inventeurs, serait parfaitement » arrangé pour le bonheur de chacun, ni qu'on puisse changer, » comme avec une baguette magique, la société et les bases sur » lesquelles elle repose. Ils savent que les penchants, les passions

cela serait fâcheux. M. Cruchotin est de l'école de M. Cousin, dont il reproduit l'axiome : Donnez de l'argent à l'ouvrier, il pourra le dépenser en orgies ; donnez-lui de bons conseils, il n'en abusera pas. Ce qu'il pourra faire de pis, c'est de ne pas les suivre.

M. Cruchotin, ayant terminé ces observations, qui eussent excité l'indignation de tout économiste un peu libéral, et même celle de M. Passy, M. Badouillard, reprend la parole et soutient que l'organisation du travail n'est pas possible, surtout à cause de l'extrême variabilité de la production. Il cite un exemple qui le prouve. M. Dailly exploite depuis trente années une ferme située à quelques lieues de Paris. Pendant ces trente années, M. Dailly a su exactement, et par année, au moyen d'une comptabilité qui est un miracle de patience, combien rapportait chaque pièce de terre, chaque genre de production, chaque source de revenu. Eh bien ! il résulte de cette longue expérience que le revenu d'une exploitation rurale peut varier, d'une année à l'autre, dans la proportion de 26 000 fr. à 700 fr.

Serait-il prudent, serait-il possible d'organiser le travail, de réglementer les salaires, de décréter, en un mot, les rapports qui doivent exister entre le maître et l'ouvrier, en présence de variations aussi énormes et aussi difficiles à prévoir ?

M. Badouillard ! je vous renvoie encore une fois à M. Blanqui, professeur au Conservatoire des arts et métiers ; il a consacré deux leçons à l'examen de la théorie de Fourier, et vous prouvera que vous vous battez contre des moulins à vent, attendu que votre despotique organisation du travail n'est demandée par personne.

M. Routinot parle le dernier, pour anathématiser l'intervention de l'état dans le mouvement industriel et pour réclamer le rappel de la loi sur le travail des enfants dans les manufactures. L'assemblée vote à chacun des orateurs un éteignoir d'honneur, et les invite à un banquet où des chardons diversement assaisonnés formeront le premier service.

Nous venions de corriger la dernière épreuve de cette analyse lorsque nous avons reçu la lettre suivante :

A messieurs les Rédacteurs de la Démocratie pacifique,

Je vous écris pour vous mettre en garde contre une plaisanterie préjudiciable à l'honneur de Quimper-Corentin. Il circule dans le monde un prétendu procès-verbal des séances de l'Académie que je préside. Dans ce compte-rendu, l'on énonce au sujet de l'organisation du travail les idées les plus fausses et les plus arriérées. Toutes ces erreurs sont mises sur le compte d'hommes très avantageusement connus dans mon pays, mais ils sont incapables de pareilles bourdes. La discussion que je signale a eu lieu, mais c'est à Paris dans un établissement autorisé, rémunéré par l'Etat et chargé officiellement de répandre les lumière, à l'Institut de France, académie des Sciences morales et politiques. Au lieu de Patochet, lisez Villermé ; au lieu de Badouillard, Blanqui, de Cruchotin, Passy, et de Routinot, Charles Dunoyer.

J'ai bien l'honneur de vous saluer.

Le Président de l'Académie de Quimper-Corentin.

Nous n'assistons jamais aux séances de l'Académie des sciences morales. Nous nous en tenons éloignés pour les avoir subies trop souvent, et conformément au proverbe qui attribue au chat échaudé une grande horreur pour l'eau froide, nous ne pouvions donc vérifier l'assertion du président corentinois en nous en rapportant à nos souvenirs ; mais, en ouvrant la *Presse* du 26 courant, nous avons reconnu que les vulgarités, les pauvretés et les non-sens portés indûment sur le compte d'une petite Académie de province appartenaient bien réellement à l'illustre Académie des sciences morales et politiques, l'une des divisions de l'Institut. Dès lors nous avons compris mieux que jamais pourquoi cette espèce de casino où de bons vieillards viennent disputer sur des sujets qu'ils n'entendent pas, et où l'on établira, l'année prochaine, des parties de tric-trac, n'exerce aucune influence sur les destinées de la France actuelle.

V. H.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS — 28 AOUT

Le *Journal des Débats*, dans son premier-Paris, attaque les journaux qui ont trouvé bien sévère le jugement rendu contre les ouvriers charpentiers. Ces journaux, il les appelle *fauteurs de la coalition*. Il y a deux jours plus pas bien chronique...

Elle annonce aussi que l'ordre règne à Madrid. Un patient y a été mis en chapelle et est mort avec le plus grand courage.

Le *Constitutionel* parle des formalités à remplir pour que la marine obtienne du domaine de l'Etat les bois qui doivent remplacer ceux brûlés lors de l'incendie du Mourillon. C'est une chose utile et d'intérêt national. Nous ferons seulement observer qu'on n'a point fait tant de cérémonies pour défricher l'emplacement destiné à Canonville.

Après il donne des détails sur la cause de la démission de M. Metaxas. M. Coletti représente le parti français, M. Metaxas s'appuie sur M. Lyons, l'agent approuvé de sir Robert Peel. M. Metaxas s'est jeté dans l'affaire du saint synode, s'est séparé de M. Coletti et a cherché à lui enlever la majorité. M. Coletti s'est détendu avec habileté et M. Metaxas a dû céder la place. Le parti français l'a donc emporté sur le parti anglais. C'est une bonne fortune à laquelle la France n'est pas habituée.

Voilà ce que publie le *Siècle* en premier-Paris :

« Il est des moments où l'on serait presque tenté de désespérer du bon sens public si l'on s'en rapportait à certains symptômes qui, heureusement, annoncent plutôt l'aberration de quelques esprits que l'état de l'opinion. Nous avons un gouvernement contre lequel s'élève une protestation, qu'on peut regarder comme unanime, du sein de tous les partis indépendants. Que font cependant les organes avoués de plusieurs de ces partis ? Précisément tout ce qu'il faudrait faire pour perpétuer indéfiniment un système qui, de l'aveu de tous, tend à abaisser et à corrompre la nation.

» Rien n'est plus commun aujourd'hui que de parler avec dédain de l'opposition qui a combattu quinze ans les entreprises réactionnaires de la restauration et qui a eu l'immortel honneur de faire triompher les garanties constitutionnelles et les grands principes de la révolution française ; mais au lieu de la dénigrer, ce qui est bien facile, on ferait beaucoup mieux d'imiter les exemples de fermeté, d'union et de tenue qu'elle a légués à ses successeurs. Nous qui le disons tous les jours. » Nous demanderons au *Siècle* ce qu'il veut faire pour remédier au mal et faire triompher l'opposition. La France ne peut-elle être sauvée que par M. Thiers qui a dit *qu'il fallait toujours empêcher l'opposition d'arriver au pouvoir*. M. Odilon Barrot à qui on peut *au moins* reprocher de tout laisser faire, est-il indispensable ? Que le *Siècle* le dise, les doléances ne suffisent pas.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. F. à Châlon-s.-S. — Nous avons reçu 236 au lieu des 250 annonces.
M. M. à Rheims. — Reçu. Merci à vous et aux deux amis.
M. Ch. L. fils à Strasb... — Reçu. Félicitations. C'est un noble témoignage ; mais nous avons la conscience que nous le méritons.
M. B. à Rouen. — Reçu. Merci. Les amis de nos amis sont....
M. de R. à Lorient. — Reçu. — Qu'il soit de joie, le frémissement. Vous serez notre représentant à L......
M. W. à Ribeauvillé. — Reçu. — Vous êtes un brave. D'accord sur tous les points.
M. O. à Dijon. — Reçu. Remerciements aux amis. — Patientez. — Pourquoi A. B., ou M., ou N. n'écrit-il pas cette chronique ?
M. V. B. à Abbeville, déjà nommé. — Merci, merci, merci.

HALLE DE PARIS.

27 Août.				28 Août.		
Arrivages	2385 q.	06 k.		Arrivages	3724 q.	21 k.
Ventes	2362	50		Ventes	3535	81
Restant	25703	79		Restant	25892	19
Cours moyen		38,62		Cours moyen		38 07
Cours-taxe		39,40		Cours-taxe		39,29

Cote administrative.

27 Août				28 Août			
Gruaux	3 q. 14 k.	51,00 à 54,80		Gruaux	4 q. 57 k.	51,00 à 00,00
1re	4 71	40,10 à 41,40		1re	47 10	40,10 à 42,00
2e	138 16	38,20 à 39,50		2e	331 27	36,30 à 39 50
3e	« «	00 00 à 00,00		3e	31 40	31,85 à 32,50
4e	« «	00,00 à 00,00		4e	41 98	21,00 à 24,60
A liv.	1923 25			A liv.	2866 82	

Marchés.

Marché aux fourrages. — Barrière d'enfer, 28 août. — Foin 1re 00 à 00 ; 2e 46 à 48 ; 3e 42 à 44. — Luzerne, 1re 00 à 00 ; 2e 00 à 00. — Paille de blé, 1re 30 à 31 ; 2e 28 à 29.

Marché de Nangis du 27 août. — 105 veaux amenés et vendus 1,00 à

... de Strasbourg, 1232 50. — Chemin non constitué de Charleroy, 560. — Intérieur : Banque de France, 3270, 3271 25. — Espagne dette intér., 30 3/4 fin cour., 31 fin préc. — Chemins d'Amiens, 633 75, 627 50, 640. — Bordeaux, 715, 720, 705, 717 50. — Montereau, 550, 548 75.

	1er C.	P. H.	P. B.	Dr C.	
5 0/0 compt....	121 50	121 50	121 40	121 40	H. 121 ...
— fin cour...	121 65	121 65	121 60	121 60	121 ...
3 0/0 compt....	80 00	« «	« «	« «	84 ...
— fin cour...	84 10	84 15	84 «	84 10	84 ...

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville...	« «	»	»	5 0/0 Bge 1840.	103 »	»	»
B. de France...	3260	3270	H. 10	— Portugais...	»	»	»
C. Gou. 1000....	1130	»	«	Esp. D. active.	« »	»	»
C. Gan. 1000...	»	«	»	5 0/0 Naples...	101 40	»	B. 0,...
C. hypot......	610	«	»	— Romain..	104 1/4	104 1/8	B. » 1...
4 Canaux......	1282 50	»	H. 2 50	Obl. Piémont.	» »	»	»

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	DIFe.		
St-Germ......	1105 «	» »	H. 2 50	Fin c. 1100, 1105.	
V. r. d......	540 «	542 50	H. 2 50	— 541 25, 547 50, 540, 545.	H. 1...
— r. g.......	365 «	367 50	» »	— 363 75, 367 50.	
Orléans......	1300 «	1297 50	H. 10 «	— 1305, 1295, 1297 50.	H. 10
Strasb.......	280 «	281 25	« «	— 281 25, 280, 281 25.	B. 1...
Rouen.......	1105 «	1105 »	H. 5 »	— 1105, 1035, 1107 50.	B. ...
Havre.......	900 «	905 «	H. 5 «	— 900, 907 50, 903 75.	H. 1...
Marseille	1060 «	» »	« «	— 1065, 1070, 1065.	H. 5 ...
Vierzon.....	805 «	» »	« «	— 807 50, 802 50.	B. 7...

LONDRES, 26 août.		PARIS, LE 27 AOUT. PRIMES	COULISSE
Consol.	99, 99 1/8	3 0/0 F. c.	Av. 84 12 1/2.
Esp. act.	27 3/8	F. p. 84 35 d. un. 60, 65 d. 50.	Ap. 84 05.
Portug.	61	5 0/0 F. c.	B. du fre.
Mexic.	34 3/4	F. p. 122 35 d. 50.	3 1/4 à 2 m.
Brésil.	»	Orléans, fin c. 1330, 1335 d. 20; 1350 d. 10.	1/8 à 6 m.
5 0/0 hol.	100 3/8	Marseille, au 15, 1110 d. 10.	F. c. F. ...
2 1/2 do.	63	Bordeaux, id. 730 d. 20.	3 0/0 » 2..., ...
Rouen.	42 3/4		
Orléans	51 1/2		5 0/0, 15. 35; ...

MARCHANDISES. — Huile de colza disponible, 106,00 à 105,50, courant du mois, 107,00 à 00,00 ; 4 derniers mois, 100,50 à 00,00 ; 4 premiers mois 1846, 111,50 à 00,00.

LILLE. — Colza, 100,00 à 00,00. — Œillette rousse, 82,50 à 00,00. — Lin, 81,00 à 00,00. — Cameline, 83,50 à 83,00. — Voitures, 7,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 118,00 à 119,00 septembre, 117,00 à 118,00 ; octobre, 115,00 à 00,00 ; novembre et décembre, 98,00 à 99,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 88,50 à 00,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 29 août.

7 h. »|» OPÉRA. — Favorite. Diable à quatre.
7 h. »|» FRANCAIS — Femme de 40 ans. Mari à la campagne.
7 h. »|« OPERA-COMIQUE. — Marie.
7 h. »|» VAUDEVILLE. — Clôture. Samedi réouverture.
6 h. 1|2 VARIETES. — Histoire. Epicier. Homme qui bat sa Femme.
7 h. »|» GYMNASE. Diplomate. Yelva. La Vie.
9 h. 1|2 PALAIS-ROYAL. — Brancas. Le Docteur. La Pêche. L'Escadron.
6 h. 1|2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois.
6 h. »|» AMBIGU. — Affreux Bandit. Etudiants.
6 h. »|» GAITE. — Canal Saint-Martin. Prem. d'Un Fils.
6 h. »|» COMTE. — Les 7 Ogres. Mort aux Rats. Homme de Carentan.
CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. »|» FOLIES. — Denis. Paris. Télégraphe.
LUXEMBOURG. — Chasse aux Belles Filles. Favori du Prince. Marjolaine.
BEAUMARCHAIS. — Nelly. Duchesse. Les Indiens.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.
PANORAMA (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant. 16.

sont pas un aliment assez substantiel pour les esprits d'aujourd'hui. Chaque jour les journaux de la légitimité abordent plus directement la question sociale; la situation du prolétaire les touche, ils organisent des sociétés charitables, ils protestent en faveur de l'ouvrier contre le monopole oppressif de la bourgeoisie.

A notre avis, ces efforts ne sont pas encore assez éclairés; mais ils sont dictés par les intentions les plus louables. Pour guérir les misères du pauvre, les légitimistes comptent un peu trop exclusivement sur les associations religieuses, sur la charité. On peut soupçonner encore qu'une arrière pensée politique se mêle à leur sympathie pour le pauvre exploité par le bourgeois, et que l'aristocratie féodale voit une usurpatrice de son ancien pouvoir dans l'aristocratie industrielle et financière. On peut regretter encore que le parti légitimiste, et ceci tient à sa nature, étudie les questions sociales d'un point de vue un peu trop rétrospectif, et que les communautés d'arts et métiers, empruntées au moyen-âge, reparaissent à peu près sans modification dans ses plans d'organisation du travail.

S'il est bon de consulter les enseignements du passé, il faudrait encore ouvrir l'oreille à ceux du présent, et l'opinion légitimiste, tout en gémissant des souffrances du pauvre, tout en réclamant la régénération de l'industrie, n'accorde pas une attention assez suivie aux écoles, aux systèmes qui, de nos jours, ont proposé des moyens nouveaux d'organiser la production et de faire refluer le bien-être sur toutes les classes de la société.

Ces restrictions faites, nous répétons que des idées progressives, salutaires, fécondes, éclosent chaque jour au sein de ce parti qu'on a long-temps considéré comme essentiellement rétrograde. Un député légitimiste, M. Béchard, publie sur les avantages de l'association un excellent livre. Le grand orateur royaliste, M. Berryer, défendant les ouvriers charpentiers, trouve devant la police correctionnelle des paroles de socialiste et de socialiste inspiré. Tous les organes de la légitimité prennent en main la cause de ces ouvriers, paraissent en sentir toute la portée, et nous lisons dans la *Quotidienne*, au sein de laquelle une heureuse transformation s'opère depuis quelques mois :

« Cultivons avec soin le germe précieux du compagnonnage pour » l'épurer et pour l'étendre. Que les ouvriers s'organisent sous l'œil » de l'Etat, en associations régulières. Les associations bien insti» tuées portent en elles-mêmes une vertu moralisante et modéra» trice. C'est de leur établissement seul que pourra renaître la con» corde entre les entrepreneurs et les artisans du travail. »

Que cette attitude, que ce langage des écrivains qui représentent le passé, fassent enfin rougir et le pouvoir qui fut porté au faîte par une révolution populaire, et le libéralisme de la Restauration qui, sous le nom d'opposition dynastique, s'endort dans l'inaction et la torpeur. Les hommes que l'opinion reléguait naguère au dernier rang s'agitent et voudraient prendre la tête de la colonne. Que nul ne se laisse devancer et que tous les partis, ralliés par les périls de

termes M. Gustave de Beaumont a relevé les erreurs de ses confrères. Nous citons l'excellent compte-rendu du *Siècle* :

M. GUSTAVE DE BEAUMONT. Il m'est impossible de ne pas protester contre les paroles que je viens d'entendre. Je m'étonne que MM. Passy et Blanqui puissent dénier au pouvoir tout droit d'intervention dans le domaine de l'industrie. Tel n'est pas, j'aime à le croire, le fond de leur pensée, mais je crois devoir repousser ce qu'il y a de trop absolu dans l'opinion qu'ils ont émise. Quant à moi, non seulement je pense que le gouvernement peut intervenir dans l'industrie en faveur des classes ouvrières, mais je crois que c'est pour lui un devoir, un devoir sacré. Jusqu'où doit s'étendre cette intervention? quelle est la limite qu'il convient de lui imposer? je ne le décide pas; ce que j'affirme, c'est que l'Etat peut et doit intervenir dans les faits de l'ordre industriel.

Et d'abord il intervient indirectement par les caisses d'épargnes, par l'éducation, par les salles d'asile, par les dépôts de mendicité, par toutes les institutions de prévoyance qui tendent à améliorer le sort des travailleurs.

Malgré les défenses qu'on lui signifie, malgré les interdictions qu'on lui oppose, le pouvoir est intervenu directement dans l'industrie, il n'y a pas long-temps de cela, par la fixation des heures de travail; il est venu au secours de ces pauvres enfants qu'on épuise et qu'on abrutit dans les manufactures, et nous devons lui en savoir gré.

Nous devons surtout solliciter l'intervention indirecte de l'Etat, qui peut apporter tant de soulagement aux souffrances des classes laborieuses. L'ouvrier manque d'instruction : qu'on multiplie partout les écoles, qu'on ajoute aux bienfaits de l'éducation morale les bienfaits de l'instruction professionnelle. L'ouvrier est vagabond : qu'on ouvre des maisons d'asile où il puisse se réfugier quand il n'a pas d'ouvrage. L'ouvrier est imprévoyant : établissez des caisses d'épargnes qui le sollicitent à l'économie. L'ouvrier, pressé par les besoins du moment, ne songe pas au besoin de l'avenir, au temps de la vieillesse : fondez des caisses de retraite et donnez-lui les moyens d'assurer son existence dans ses vieux jours. De semblables institutions, qui rentrent nécessairement dans les attributions de l'Etat, amélioreraient le sort des ouvriers. Pressons donc le pouvoir de travailler à cette œuvre d'améliorations, pressons-le surtout d'y mettre plus de zèle qu'il n'en a montré jusqu'ici. C'est parce qu'il n'agit pas assez dans cette sphère, où son intervention serait utile, qu'on le sollicite à agir directement là où son intervention peut être nuisible.

La Phalange,

REVUE DE LA SCIENCE SOCIALE.

Après l'article de Fourier, indiqué dans notre numéro du 9 août, la 2e livraison de la *Phalange* (mars-avril) contient, sous ce titre : *Réponse à quelques observations*, des éclaircissements sur certains passages de l'*Introduction*, qui, d'après les lettres de quelques-uns de nos amis, n'auraient pas été universellement compris.

Vient ensuite le deuxième article de M. H. Doherty sur la question religieuse. Notre ami y continue les études intéressantes qu'il a entreprises, et examine brièvement les définitions de Dieu, données par la religion et la philosophie.

M. Victor Meunier continue la vive critique commencée par lui à l'occasion des travaux de l'Académie des sciences.

Eh quoi! il y a des jours où l'on découvre de l'arsenic normal dans le corps humain et des jours où on n'en trouve plus de traces! Il se rencontre des gens dont l'habile scalpel met à nu des vaisseaux utéro-placentaires dont d'autres démontrent l'impossibilité! On extrait du foin des différentes quantités de matières grasses selon qu'on l'analyse à Paris ou qu'on l'analyse à Giessen! Il en est de même du maïs! Les oies de M. Liebig engraissent suivant d'autres lois que celles de M. Dumas et de M. Persoz! Les phlebenthérés changent complètement d'organisation en passant des mains de M. de Quatrefages dans celles de M. Souleyet! M. Duméril et M. Valenciennes (qui, dit-on, est membre de l'Institut) jouissent à l'endroit des Pythons, celui-ci d'une vertu calorifique, et celui-là d'une propriété réfrigérante incontestables! Le Chlore joue dans le laboratoire de M. Berzelius un rôle différend de celui qu'il remplit dans les officines de MM. Dumas et Laurent! Les Monocotylés de M. de Mirbel se développent en sens exactement inverse de ce qui a lieu dans ceux qu'étudie M. Gaudichaud! Les os de M. Serres se comportent autrement que ceux de M. Flourens! — J'en passe et des meilleurs! Telles découvertes douées, dit-on, d'une vitalité puissante passeront de vie à trépas avant que la terre ait achevé sa révolution annuelle! Ce que, sur la foi d'un savant officiel, je regarde comme une incontestable vérité, se transforme peut-être, au moment où j'écris, en une fausseté insigne! Les découvertes sublimes à Paris sont à Stockholm des absurdités révoltantes! Et ce sont là, dit-on, de grands progrès! Je n'exagère rien, je raconte, et la postérité reconnaîtra que j'ai été historien fidèle des inimitables tours de haute prestidigitation scientifique que mon devoir était d'exposer.

Mais pourquoi ce qui me paraît désordre excite-t-il la béate admiration de tant d'autres? Parce que le désordre est général, parce qu'il est devenu la règle, et que pour beaucoup de gens toute règle est normale. Il y a toujours une multitude de gens de l'avis du fait, sans compter ceux qui en vivent. Notre organisation scientifique a, comme notre situation économique, ses prôneurs intéressés ou aveugles; les uns et les autres débitent les mêmes arguments, car, de part et d'autre, la situation est la même et nécessite le même remède. La science est, comme l'industrie et le commerce, livrée au principe de la concurrence anarchique. La devise de cette science qu'on nomme Economie politique, science matérialiste et sans cœur comme toute science descriptive, est la formule rigoureuse de notre constitution scientifique. « *Laissez faire* et *laissez passer*! ont dit les Physiocrates de la Cosmologie. Fiez-vous en aux producteurs eux-mêmes du soin d'activer, de régler, de perfectionner la production; soyez sûr que l'intérêt individuel fera plus, et mieux, et plus vite que tous les systèmes de réglements et d'ordonnances; car, qu'est-ce que l'intérêt général de la science, sinon la somme des intérêts particuliers des savants? » — Et la production scientifique a subi, en effet, un accroissement jusque là sans exemple; mais les magasins, je veux dire les recueils scientifiques, ont regorgé de produits qui ne trouvent pas de débouchés, de découvertes qui restent sans emploi! Dans son désir d'arriver rapidement à la fortune, chacun a produit, le plus vite possible et à des prix de plus en plus réduits; mais bientôt, pour soutenir une con-

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 30 AOUT 1845.

Nous recevons de M. Alexandre Dumas la lettre suivante, qui donne à nos abonnés l'explication du retard que nous avons mis à la publication du quatrième volume du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE :

Mon cher Considérant,

Je croyais avoir jusqu'au mois d'octobre pour terminer deux volumes auxquels je travaille. Par jugement arbitral, je suis obligé de les donner dans le courant du mois; je suis donc forcé de manquer de parole à vous, et par conséquent à vos abonnés.

J'aurai fini le 7 du mois prochain. Je m'occuperai de terminer immédiatement le CHEVALIER DE MAISON-ROUGE, et vous l'aurez le 16 ou 17 au plus tard.

A vous de cœur,

A. DUMAS.

29 août.

PERÉGRINATIONS TRANSATLANTIQUES

D'UN DIPLOMATE DE VINGT ANS.

TROISIÈME PERÉGRINATION. (1)

La Colombie.

IV.

A TRUXILLO. — BOLIVAR. — L'ARMÉE.

Ce fut dans ces circonstances que, muni du sauf-conduit de Latorre, César rejoignit Bolivar à Truxillo. Au moment où il arriva, l'armée était sous les armes. Le libérateur la passait en revue. Elle se composait d'infanterie, de hussards, de lanciers et d'artillerie; mais, à l'exception d'un corps anglais qui portait un uniforme, le reste était équipé à volonté; un habit et un pantalon bleu, sans bottes ni souliers, tel était leur costume dans ce climat brûlant. Les lanciers n'avaient pour arme qu'une lance fort longue, assez semblable à celle des cosaques; les hussards portaient le sabre et la carabine; chaque homme, pris à part, pouvait être un excellent cavalier; malheureusement, la discipline paraissait absente de tous ces corps. Les officiers avaient un uniforme rouge ou bleu, un chapeau rond ou à cornes. L'artillerie laissait aussi beaucoup à désirer sous le rapport de la tenue. Il y avait, en outre, un corps formidable de Llaneros irréguliers, commandé par Paez et ressemblant assez, pour l'allure, aux cosaques, et une milice nombreuse, composée en grande partie d'Indiens qui, sous un aspect misérable, cachaient des cœurs de lions.

Voilà le noyau de cette glorieuse armée colombienne à la tête de laquelle Bolivar a rendu de si grands services au Nouveau-Monde; c'est avec elle qu'il purgera le sol de la patrie de ses oppresseurs, et que, gravissant la cime des Andes, il pourra, sans aucun chemin frayé, à travers le mélange de tous les climats et la confusion du chaos primitif, descendre l'Amérique méridionale dans presque toute sa longueur, et, après des dangers inouis et des fatigues incroyables, arriver assez tôt au Pérou pour y remporter de brillantes victoires et conquérir l'indépendance de ses alliés.

Le libérateur était monté sur un petit cheval blanc de modeste encolure. Son visage pâle gardait l'empreinte des soucis et des fatigues. Il ne portait ni moustaches, ni favoris; ses yeux étaient bruns, son regard animé, perçant. Il se détournait toujours quand il se voyait l'objet d'une attention trop marquée. Une forêt de cheveux ombrageait son front méditatif. Sa physionomie, ordinairement douce, quelquefois sombre, exprimait toujours la fierté. Il était maigre, d'une taille moyenne, mais d'une constitution vigoureuse. Simple et de bon goût dans ses vêtements, il portait un surtout bleu, orné d'une légère broderie.

A sa suite se pressait un nombreux et brillant état-major : on y remarquait le général Paez, le Murat de la Colombie; comme le nôtre, brillant, somptueux, brave; mais comme lui aussi, devant tourner ses armes contre le chef qui avait été son ami et son père; mais plus heureux que le nôtre, devant expier plus tard sa faute en gouvernant avec sagesse sa patrie; puis le beau Montilla et les généraux Bermudez, Sucre, Saraza, Monagas, Soublette, Ledeno, Plaza, etc. Ces soldats parvenus étaient d'une bravoure à toute épreuve, mais sans éducation pour la plupart, et d'une indiscipline au moins égale à celle de leurs soldats. Le *monte*, funeste jeu de hasard, absorbait tous leurs loisirs, et, sur une carte, ils risquaient non-seulement leur fortune et celle de leurs enfants, mais jusqu'à leurs sabres, leurs épaulettes et leurs uniformes. Tous les efforts de Bolivar échouaient contre le développement de cette funeste passion.

Le libérateur avait sacrifié un patrimoine considérable au service de son pays et à la délivrance d'un millier d'esclaves. Son cœur, d'une générosité poussée jusqu'à l'exaltation, dédaignait et oubliait les injures personnelles. Désintéressé, prodigue, il n'avait de cupidité que pour la gloire. Actif et prompt d'esprit comme de corps, il dictait, causait et écrivait à la fois. Dans la conversation, son débit était rapide, le son de sa voix aigu, pénétrant. Ses écrits, ses moindres paroles décelaient une pompe qui, chez tout autre, eût été de l'enflure. Chez lui ce n'était le résultat ni du calcul, ni de l'art; il avait vu et fait de grandes choses, il se nourrissait de grandes pensées. Bolivar, somptueux dans sa table, quoique d'une extrême sobriété, aimait à porter des toasts qu'il faisait ordinairement précéder de quelques paroles éloquentes. Catholique de conviction, mais cependant d'une religion éclairée et tolérante, il suivait les processions un cierge à la main, mais sans forcer ses officiers à la suivre. Il aimait à parler de la France, de la révolution de 89, des exploits de l'empereur, des travaux de nos savants, de nos artistes, de nos écrivains, de son séjour à Paris et de ses voyages dans nos départements.

Et à propos du séjour de Bolivar dans notre capitale, des historiens mal instruits ou mal intentionnés ont prétendu que le futur libérateur de la Colombie avait passé tout son temps à Paris dans l'orgie et le libertinage; qu'il n'y avait fait aucune étude, qu'il ne s'y était lié avec aucun homme recommandable.

Tout au contraire, durant son séjour en France, Bolivar chercha surtout à acquérir les connaissances indispensables au général et à l'homme d'Etat. Il fréquentait tous les cours publics, et principalement ceux de l'Ecole normale et de l'Ecole polytechnique. Ce fut vers cette époque qu'il devint l'ami des Humboldt, des Bompland, qu'il voyagea avec eux, et que, pour achever de s'instruire, il parcourut l'Angleterre, l'Italie et quelques contrées de l'Allemagne. — Cette réparation faite à la vérité, continuons à suivre notre jeune diplomate.

César fut présenté au libérateur par un jeune Français son ami, son frère d'armes, servant tour à tour à Bolivar de diplomate, de négociateur, de financier, de lieutenant. Pierre, tel était son nom de guerre, exerçait sur tous les officiers colombiens un ascendant immense, sans jamais pourtant soulever leur jalousie si facile à éveiller. S'il payait parfois tribut aux passions humaines, aux grâces d'une jolie femme, aux attraits d'un splendide repas, il revenait toujours à Dieu, et restait, au milieu de ses écarts, catholique de conviction et de cœur. Que de fois, durant les trèves, Bolivar a-t-il cherché son aide-de-camp et ne l'a-t-il pas trouvé! Celui-ci s'était enseveli dans un couvent et avait pris la robe de quelque ordre religieux. Bolivar pour le rappeler dans ce monde ne connaissait qu'un moyen à mettre en usage, c'était de lui permettre de le ramener au feu. Pierre est de retour en France depuis la mort du libérateur; vieux avant l'âge, usé par les voyages et les fatigues, privé de son meilleur ami, de la moitié de lui-même, il s'est abandonné tout entier à sa vocation primitive, il a embrassé l'état ecclésiastique. Bon, tolérant, aimable, poussant la charité jusqu'à se dépouiller de ses vêtements pour en couvrir ceux qui grelottent, il se laisse oublier dans les degrés inférieurs du sacerdoce. Heureux de faire le bien et ne soupçon-

(1) Voir les numéros des 24, 26, 28 et 29 août.

pulsion. Comment ce corps pourrait-il être constitué? peu importe en ce moment; supposons seulement que les choses soient ainsi. Donc l'immense armée scientifique est organisée, ou plutôt les compagnies franches, les condottieri, les guerillas de la science actuelle forment une armée, voilà qui est convenu. Dans cette grande Compagnie disséminée sur la surface entière de la France (tenons-nous en actuellement à notre pays, nous viendrons ensuite à bout du Globe), dans cette grande Compagnie, dis-je, chaque spécialité forme une petite société particulière. Ainsi, Paris a sa société de physiologie, sa société de physique, etc. Ces sociétés diffèrent donc en ceci des académies actuelles, qu'elles sont spéciales, tandis que celles-ci sont universelles, celles-ci traitent de tout, et c'est d'elles qu'on a dit *Majestati naturæ*, etc.; celles-là ne traitent que d'une chose, d'où, pour le dire en passant, elles tirent ce notable avantage que tout ce qui se passe dans leur sein intéresse la totalité de leurs membres. — Mais disent les impatients, s'il en est ainsi la science s'en va en lambeaux, il n'y a plus de science, il n'y a plus que des spécialités et, partant, des vues étroites sur toutes les choses d'un intérêt général; incomplètes, sur l'objet même de ces spécialités? — Ai-je dit que ces petites sociétés suffisent à tout? j'ai supposé une armée, voilà les régiments. Si quand je traite de l'organisation d'une arme spéciale vous m'arrêtez court, criant : Ce sont là des spécialités, où est l'armée? que devient l'armée? vous êtes dans votre tort.

Je continue. — Non-seulement ces petites sociétés, qui sont les éléments collectifs du corps scientifique, diffèrent des Académies, mais elles se distinguent encore des sociétés spéciales actuelles. Il y a aujourd'hui des sociétés géologiques, astronomiques, chimiques, etc. En Angleterre, surtout, elles sont fort multipliées; mais les sociétés dont je parle diffèrent de celles là en ce que chez elles le travail est organisé, tandis qu'il ne l'est pas dans celles qui existent. — Le travail n'est pas organisé! s'écrie avec indignation M. Wolowski... Organiser le travail scientifique, *donner une forme à l'eau qui coule!* murmure M. Michelet. — Dans les sociétés actuelles, il ne se fait que des travaux individuels; chacun fait ce qu'il veut, quand il veut, et comme il veut; dans les sociétés que je suppose, au contraire, comme dans l'ensemble entier du corps scientifique, le travail est collectif (ce qui n'exclut pas le travail individuel); les membres de la société concourent tous ensemble, chacun suivant ses forces, ses goûts, ses aptitudes à la solution de problèmes nettement posés. — Continuons. — Chacune de ces sociétés particulières se forme directement par l'élection interne, c'est-à dire par l'admission de toute personne qui s'occupe de la spécialité dont elle traite. Ainsi, tout physiologiste est membre de la société de physiologie, etc. Elle a sa hiérarchie résultant de l'élection, elle a ses laboratoires, ses collections, sa bibliothèque; elle se réunit à ses jours. Ceci posé, voyons comment les longues et stériles discussions qui paralysent la science pourront être évitées.

Je suppose que M. Flourens, qui appartient à la société de physiologie (en même temps qu'à celle des belles-lettres) et qui y exerce toute l'influence que lui ont méritée ses talents, vienne de terminer ses belles recherches sur le développement des os. Au jour de la réunion de la société, M. Flourens donne lecture de son travail. Il ne se borne pas à une

lequel a raison? C'est ce que la commission dira en faisant son rapport à la société.

— Juger des juges! diront MM. Serres et Flourens.

— Ce n'est qu'une hypothèse, répondrai-je.

Mais nous ne pouvons entrer dans tous les développements que donne M. Meunier sur ce sujet, car voilà que déjà le défaut d'espace nous force de renvoyer à un prochain numéro l'énumération des autres articles de cette deuxième livraison.

Les nouvelles de Madrid du 23 sont sans intérêt. L'autorité continue à prendre des mesures de précaution. Le ministre des finances travaille avec une grande activité à la réalisation de son plan financier. Le conseil de guerre poursuit l'instruction de l'affaire du 18; beaucoup d'individus arrêtés ont été mis en liberté, d'autres ont été condamnés à la détention.

Les boutiques sont presque toutes rouvertes, mais dans quelques unes les marchands se refusent à vendre, ou ne veulent vendre qu'à des prix exorbitants.

L'*Espectador*, dont le dernier numéro a été saisi, annonce qu'il suspend la publication du journal tant que dureront les circonstances actuelles.

Les affaires avec Rome ne sont pas terminées et donnent lieu à des suppositions contradictoires. L'*Esperenza* prétend que M. Castilla a reçu l'ordre définitif de se retirer. D'un autre côté l'*Espagnol* assure que Sa Sainteté ne consentira point au concordat tant que l'on n'accordera pas au clergé une dotation honorable et indépendante pour le dédommager de la vente de ses biens, et tant qu'on ne déclarera pas nulles les ventes effectuées cette année.

D'après les nouvelles données par le *Morning-Post*, l'anarchie s'accroît encore dans la Nouvelle-Zélande. Un navire était arrivé à Hobart-Town avec une demande de renforts militaires. Sir Eardley-Wilmot a été obligé de répondre par un refus. Quelques régiments d'artillerie sont cependant partis de Sidney à Auckland. Les colons de la Nouvelle-Zélande sont dans la plus vive anxiété.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — M. le duc et Mme la duchesse de Nemours sont attendus à Canterets dans l'après-midi du 26. — Lord Cowley, ambassadeur d'Angleterre en France, vient d'arriver à Londres. — La tranquilité est tout-à-fait rétablie à Leipzig. — Le malheureux lieutenant de sapeurs-pompiers Delas, qui avait eu les deux cuisses cassées dans l'incendie de Chartrons à Bordeaux, a succombé aux suites des blessures honorables qu'il avait reçues. — Il est question, en ce moment, dit le *Constitutionnel*, de créer des régiments de sapeurs-pompiers, qui seraient répartis par compagnies ou par détachements dans les principales villes de France, et qui auraient une organisation semblable à celle de la gendarmerie départementale. Les préfets doivent faire part du projet aux conseils-généraux et solliciter leur concours pour la dépense qu'entraînerait cette institution. — La partie de la rue Saint-Jacques, à Paris, devant le collège Louis-le-Grand, va être élargie; ce collège et le collège de France, seront isolés. La ville de Paris a voté 1 400 000 fr. pour ces

cailles, avec ordre de les mettre à la broche, et qu'il était venu ... les manger, moins les deux alors présentes. L'agent, sans s'arrêter ... cette explication, prit les deux cailles qui, apportées à la préfecture ... police, ont été envoyées à l'Hôtel-Dieu, et procès-verbal a été laissé ... restaurateur.

SINISTRE COMMERCIAL. — Nous avons publié hier, d'après le *Journal de la Somme*, la nouvelle d'un sinistre qui aurait frappé la vi... d'Amiens par la fuite de M. Briguiboul, qui aurait laissé un passif ... 2 millions. Les renseignements que nous avons reçus aujourd'hui ... permettent de rectifier les faits. Il est vrai que M. Briguiboul a été obli... de déposer son bilan, mais le passif ne se monte qu'à 8 ou 900 000 fr. ... de plus, ce négociant n'a pas pris la fuite, et toutes les valeurs qu'... avait à sa disposition restent la garantie de ses créanciers.

TROUVAILLE EXTRAORDINAIRE. — Nous lisons dans le *Journal* ... *La Haye* du 28 août : « En labourant des terres dans la commune d'... seu, on a trouvé, le 20 août dernier, toute une couche mêlée de gl... d'une épaisseur d'un pied. On ne sait comment expliquer cette espèce ... phénomène, sur lequel nous croyons devoir spécialement appeler l'at... tention des savants; car il se pourrait fort bien que, par suite de l'hiv... tardif, il se trouvât encore beaucoup de glace dans l'intérieur des te... res, et que ce fût là une première cause du fléau qui afflige tant ... campagnes à l'égard de la récolte des pommes de terres. »

RÉGATES D'EAU DOUCE. — La ville de Poissy a su mettre à pr... cette année l'admirable bassin qu'offrent devant elle la Seine et l'O... réunies, pour établir des régates. Cinq médailles d'or et cinq d'arg... étaient offertes aux concurrents; trente-deux yoles ont répondu à l'app... La fête s'est ouverte par une course à la voile, où l'*Etincelle*, déjà v... queur dans une épreuve jugée nulle, a de nouveau remporté le prem... prix. Le second a été obtenu par l'*Aquilon*. Quinze canots voiliers p... couraient la lice et formaient le plus magnifique spectacle. Parmi ... yoles, premier prix, la *Tartane*; deuxième prix, l'*Eclipse*. Canots ... quatre avirons, onze concurrents; premier prix, l'*Atalante*; deuxi... prix, la *Sylphide*. Canots-yoles, premier prix, l'*Alerte* (de Poiss... deuxième prix, le *Silène*. On avait eu l'heureuse pensée d'établir ... prix pour les bateaux plats. Quatre de ces bachots, montés chacun ... deux hommes, se sont présentés et ont fourni la carrière avec une ra... dité qui a étonné l'immense assemblée réunie pour cette belle fête.

TURPITUDES SOCIALES. — On lit dans la *Gazette des Tribunaux* : ... cour d'assises offre depuis quelques jours un triste spectacle. Quatre ... ses audiences ont été consacrées à des affaires de viol et d'attentats à ... pudeur. Lundi dernier, le nommé Delaporte a été condamné, pour att... tat à la pudeur, à cinq ans de prison et dix ans d'interdiction des dr... civils. Mardi, Poyer et Roch, pour viol, à cinq ans de prison; le seco... à six ans de réclusion; mercredi, Carré, pour viol, à dix ans de réc... sion. Aujourd'hui, Pierre-Charles Mullot, marchand de dentelles, a c... paru devant le jury sous le poids de la plus horrible des accusatio... celle de viol sur sa propre fille, âgée de quatorze ans et demi, que l'a... torité a fait enfermer à Saint-Lazare, à raison de sa conduite ultérie...

M. l'avocat-général Jallon, qui a soutenu l'accusation dans toutes ... affaires, portait encore la parole. La défense a été présentée par Me P... lain-Deladreue. Après le résumé de M. le président Desparbès de L... san, le jury a délibéré pendant près d'une heure. Sorti de la salle de ... délibérations à sept heures trois quarts, il a rapporté un verdict de ...

---

nant pas qu'il est le modèle des prêtres et des hommes.

Bolivar accueillit le jeune ambassadeur de dom Pedro, lui serra la main et l'embrassa. Ce n'était plus la pompe d'Haïti. Le libérateur était logé dans la pauvre maison de l'alcade, et sa table annonçait plus que de la frugalité.

« Vous serez des nôtres, dit-il à César, vous logerez et mangerez avec nous. Vous ne trouveriez pas ailleurs un gîte. J'aime les Français, ce sont mes frères, mes amis, mes autres compatriotes. De ma vie je n'oublierai le temps que j'ai passé chez vous. »

Et là dessus le voilà qu'il interroge César non seulement sur les promenades, les théâtres, les réunions de Paris, mais encore sur les personnes qu'il y avait connues, sur les jolies dames particulièrement qu'il s'étonnait fort de trouver quelque peu vieillies dans les réponses de César.

Celui-ci dîna avec le libérateur. Il était à sa gauche, du côté du cœur; Pierre à sa droite; l'état-major les environnait. Après le café, prenant le bras de César et lui offrant un cigarre : « Allons, lui dit-il, faire un tour ensemble, et causer de votre ambassade près le général des Scythes. » — Il alluma son cigarre à un réchaud qu'un nègre lui présenta, puis allumant celui de notre héros au sien, et le lui rendant sans essuyer le bout qu'il avait mis à sa bouche : « J'ai lu, poursuivit-il, vos dépêches. Ce n'est pas mal pour un fils de roi! Mais j'eusse préféré que dom Pédro ne cherchât pas à implanter la monarchie dans nos forêts vierges. C'est une plante qui ne s'y acclimatera pas. Nous n'avons, grâce à Dieu, ni ducs, ni marquis, ni barons sous l'équateur, et je tremble de donner une décoration à mes soldats qui pourtant en ont mérité cinquante. Les ambitieux m'offrent tous les jours la couronne, mais je la foule aux pieds; je serais un traître et un lâche si je l'acceptais; et pour peu que cela continue, je ferai fusiller sans pitié tous ceux qui se permettront à mon égard de ces propositions-là. Je vous confie avec franchise mes sentiments; vous pourrez en témoigner dans l'occasion; car qui sait si quelque jour, on ne m'accusera pas aussi d'avoir aspiré au trône! Qui sait si je ne mourrai pas aussi victime de l'ingratitude des hommes? Il ne faut jurer de rien ici bas. Dieu est grand et nous sommes bien petits? »

César resta dix-huit jours auprès de Bolivar. La France, ses mœurs, ses gloires, les diverses circonstances de cette guerre que conduisait si habilement ce grand homme, tels furent les sujets principaux des longues conversations de César avec le libérateur et son ami Pierre.

V.

LES CAPUCINS.

Un jour qu'on parlait des derniers évènements de la guerre :

« — Grâces à Dieu, fit Bolivar, nous sommes à jamais débarrassés des capucins. O! les maudits capucins! les maudits capucins!

» — Mais, dit César étonné, pourquoi en vouloir tant à ces pauvres capucins, vous, homme si tolérant, si sincèrement religieux?

» — Ah! s'écria le libérateur avec un charmant sourire, vous n'y êtes pas, major; il ne s'agit pas de ces bons frères qui prient Dieu pour nous: il s'agit d'autres porteurs de longues barbes, des vénérables sapeurs espagnols qui ont été long temps la terreur de mes petits *zambos* cuivrés. Nos soldats pliaient toujours à l'aspect de ces hommes barbus qu'ils prenaient pour de saints personnages. J'avais besoin pour convaincre mes superstitieux et pour ressaisir la victoire qui nous fuyait, de briser ce prisme désespérant, de leur montrer un magnifique sapeur en chair et en os, vivant de sa belle vie, comme vous et moi. Mon vœu retentit dans mon état-major, c'était à qui trouverait le moyen de happer un sapeur; vous auriez dit une troupe de chasseurs haletant, se creusant la tête pour arriver à dépister un gibier défiant et adroit. Ce fut pendant quelques jours une véritable chasse au sapeur. Le brave Paez, le beau Montilla, Bermudez, Sucre, Saraza, Monayas, Soublette Ledeno, Plaza, échouèrent, un maraudeur réussit.

» Cet homme, vieil athée, ancien matelot et franc ivrogne, était caporal de grenadiers dans le régiment de l'*Union*. Malgré ma défense expresse, il avait pris l'habitude d'aller tous les matins boire avant le jour avec les avant-postes ennemis. Quand il sut que je tenais à avoir un sapeur espagnol, il se mit dans la tête de m'en amener un, bien barbu, bien portant, bien conditionné, et voici comment le drôle s'y prit pour tenir parole.

» Un matin que, suivant sa louable coutume, il avait été s'attabler à la cantine des avant-postes espagnols, il arriva à quelques pas de lui un magnifique sapeur (un vrai modèle) qui avait fait sous Wellington toute la campagne de France contre le maréchal Soult. Notre homme l'invite à boire la goutte, et, de goutte en goutte, le castillan se met à lui conter ses prouesses : à chaque triomphe, c'était une libation nouvelle; une heure après, l'ami de Wellington y voyait si trouble, que croyant faire route vers son camp, il suivait naïvement le vieux caporal dans le nôtre.

» Celui-ci rayonnait de joie; le barbu, honteux de tant d'honneur, me fut présenté. Un long cri d'allégresse retentit dans mon état-major : « — Par ici, par ici, un sapeur! — Viens donc! viens donc! un sapeur! criait-on de toutes parts. » — Sans perdre une minute j'ordonnai à l'armée de se préparer à une revue. Le sapeur en grande tenue, escorté de son fidèle caporal, tout confus et baissant la tête, fut promené dans les rangs. De temps à autre un officier lui adressait cette question : « — Es-tu capucin? — Hélas! non, répondait le pauvre diable d'un air dolent; je fus toujours indigne d'un si grand honneur; je ne suis qu'un soldat comme vous et tous ces seigneurs. »

» Après cette procession solennelle, l'armée marcha à l'ennemi. Ce fut un jour néfaste dans l'histoire glorieuse du vénérable corps des sapeurs; tous mes Colombiens avaient à cœur de se venger de leur longue superstition; ils traitèrent les barbus comme on traite les idoles renversées. Les *Llaneros* avec leurs longs *lacets* de cuir armés de plomb, les saisirent à la gorge et les traînèrent sans pitié dans la plaine, à travers les ha... herbes et les épaisses broussailles. Pauvres sapeurs! ce fut leur Sai... Barthélemy; le soir il n'en restait plus un seul dans l'armée espag... qui n'en refit jamais.

» Quant au malheureux, cause bien innocente du massacre de ...
» frères barbus, on le retrouva dans le camp, percé d'un coup de p...
» gnard. S'était-il tué? avait-il été assassiné? On n'en savait rien. ...
» l'armée, par mes ordres, rendit, sur les bords de la Magdalena, les ...
» neurs funèbres au vieux sapeur Fernando Perez. Le vieux maraude...
» auquel la Colombie avait été redevable de sa capture, est toujours ca...
» ral de grenadiers comme devant, non moins athée et cent fois p...
» ivrogne. »

VI.

DÉPART.

Les hostilités allaient recommencer entre les Colombiens et les Es... gnols; César prit congé du libérateur, qui avait tenté vainement de l'... tacher à sa personne, et qui pleurait à chaudes larmes en l'embrassa... Puis, embarqué à Carthagène par Pierre sur le brick anglais l'*Alac...* le jeune diplomate fit de nouveau voile vers Rio-Janeiro.

Dans les derniers jours de 1830, un petit homme, à la figure basan... sautait au cou de César, de retour enfin à Paris. C'était Pierre. Il app... tait à notre héros une lettre de Bolivar, dont nous transcrivons ... quelques passages; elle donnera une idée de cette âme noble et gé... reuse à laquelle la Colombie et le Pérou ont dû leur délivrance.

« ..... Hélas! le pauvre soldat, qui a sacrifié pour sa patrie jusq...
» son dernier maravédis, n'a plus rien à vous offrir, mon ami, que ...
» cœur... N'ayant obtenu pour prix de mon abnégation et de mon dévoue...
» que l'ingratitude et la calomnie, j'ai dû me démettre des fonctions ...
» je remplissais. Pierre vous dira tout ce qui s'est passé ici. Vous ver...
» comme les hommes sont les mêmes partout; c'est une race bien p...
» fide et bien méprisable. Et pourtant je voudrais vivre encore p...
» travailler à la rendre meilleure et pour essayer de nouveau de lui fa...
» quelque bien. Mais le Ciel n'exaucera pas ce vœu : je sens que ...
» santé s'affaiblit. Peut-être Dieu ne me laissera-t-il pas long-temps ...
» bas; peut-être est-ce la dernière lettre que je vous écris. Recev...
» quoi qu'il arrive, les sentiments de mon affectueuse considération.

» SIMON BOLIVAR. »

Ce héros déchu ne se trompait pas : l'ingratitude de ses compatrio... devait le tuer. Cette lettre fut la dernière, comme il l'avait prévu. Il ... vait écrite le 14 août 1830; le 17 décembre suivant, il succombait à u... maladie de langueur, à San-Pedro, près de Santa-Martha. « *Unio... union! ou l'anarchie vous dévorera!* » Telles furent ses paroles s... prêmes; tel fut le dernier conseil qu'il adressa à ses concitoyens.

La suite à demain.

EUGÈNE DE MONGLAVE.

Le lieutenant Prévost s'approcha avec deux bateaux ; un moment après, il était sur le pont. Ce ne fut pas sans perdre des hommes qu'il parvint à y arriver, car les pirates se défendaient en désespérés, et un engagement eut lieu au coutelas et à la baïonnette. Sept des pirates furent tués, et sept ou huit autres grièvement blessés. Les Anglais eurent deux hommes tués et neuf blessés. Cette affaire a causé une grande sensation sur la côte : tous les officiers se sont empressés de féliciter l'équipage du *Pantaloon*.

UN DRAME DANS LE QUARTIER DES HALLES. — Le quartier des Halles comme celui de la Cité, verra s'élever un jour des rues larges et propres sur l'emplacement des tristes et sombres ruelles qui forment un véritable labyrinthe autour de ses piliers. Plusieurs de ces impasses existent encore près de la belle rue Rambuteau. Dans une de ces rues, dont le nom rappelle un autre temps, la rue de la Petite-Truanderie, sont des garnis où loge à la nuit, par chambrées, cette population flottante dont on ne connaît ni l'origine, ni les occupations, ni les ressources. Dans la nuit du 30 avril au 1er mai, le silence fut troublé d'un bout à l'autre de la nuit par le bruit infernal qui partait du garni des époux Boisset. Avant la pointe du jour plusieurs jeunes gens ivres sortirent de ce garni, se dirigeant vers les piliers des Halles, où ils allaient, disaient-ils, boire le vin blanc, pour célébrer la fête du roi. Au même instant une jeune fille portant le costume des grisettes et un petit tablier blanc, se glissait furtivement le long des murs, semblant éviter la rencontre de ces hommes avinés. C'était une bouquetière qui allait à la halle faire sa provision de fleurs pour la journée. Elle avait reçu, avant de sortir, la visite des buveurs, qui lui avaient offert un verre de vin, et elle n'avait pu fuir leurs grossiers propos et leurs menaces que grâce à l'intervention du maître du garni et du jeune Pierre, apprenti de 17 à 18 ans, que nous retrouvons aujourd'hui aux côtés de la petite bouquetière.

Louise, abandonnée par ses parents, habitait depuis deux jours le garni des époux Boisset, où elle était venue partager la chambre d'une de ses camarades, âgée de 14 à 15 ans, nommée Ismérie, qui n'avait, non plus que Louise, ni père ni mère. A chaque instant, pendant ces deux jours, des jeunes gens s'étaient introduits dans la chambre d'Ismérie et de Louise; la veille au soir, le 30 avril, le sieur Boisset avait été obligé de les chasser. Le 1er mai, à trois heures du matin, ils revinrent à la charge, comme nous l'avons vu, et c'était à grand'peine que Louise s'était débarrassée de leur présence. A six heures du matin, ces individus, parmi lesquels se trouvaient les nommés Poyer, Roch et Jourdain, quittèrent la halle dans un désordre de toilette qui révélait leur orgie de la nuit. Ils montèrent l'escalier du garni en poussant des cris. Louise, qui était déjà dans sa chambre avec sa provision de fleurs, chercha à se barricader en faisant rouler son lit contre la porte. Mais les assaillants jetèrent à bas la porte qui n'était retenue que par des gonds de papier, et tirèrent un mauvais rideau pour empêcher qu'on pût rien voir de la rue.

L'un d'eux, Jourdain, emmena la jeune Ismérie, malgré ses cris. Roch se plaça en sentinelle sur l'escalier et Poyer resta seul avec Louise. Quelques instants après, Roch entra dans la chambre et Poyer vint faire le guet à son tour. Des Limousins, qui travaillaient sur un échafaudage, entendirent les éclats de voix, les rires frénétiques, et, comme ils l'ont dit, les hurlements de ces malheureux, mais ils n'y attachèrent pas une grande importance. Une demi-heure après, ils rencontrèrent dans la rue Louise, qui, tout en larmes, demanda leur témoignage, et alla porter plainte au commissaire. Après une assez longue instruction, Jourdain a été relaxé. Poyer et Roch ont été renvoyés devant la cour d'assises, sous l'accusation d'attentat sur la personne de la jeune Louise, qui appartient à une famille honnête et dans l'aisance. Roch a déjà subi plusieurs condamnations ; il a été renfermé dès l'âge de treize ans dans une maison de correction, jusqu'à dix-huit ans. Poyer a été mousse pendant trois ans à bord d'un vaisseau de l'Etat. Il offre d'épouser Louise, et apporte l'adhésion de son père, qui consent à ce mariage pour réparer les torts de son fils. Mais Louise, qui a été menacée depuis cet attentat, et qui s'est placée sous la protection du jeune Pierre, son voisin, repousse les offres de Poyer. Il paraît qu'en effet son mariage est arrêté avec Pierre. Les débats de cette affaire ont eu lieu à huis-clos. M. Jallon, avocat-général, a soutenu l'accusation. Me de Boisboisselle a présenté la défense de Poyer, et Me Eugène Avoud celle de Roch. Le jury les a déclarés coupables, mais en accordant à tous deux des circonstances atténuantes. La cour, abaissant la peine de deux degrés quant à Poyer, l'a condamné à cinq ans de prison. Elle a condamné Roch à six années de réclusion, sans exposition.

M. Robert Houdin, directeur des soirées fantastiques, n° 164, galerie de Valois (Palais-Royal), nous prie d'annoncer qu'il donnera, dimanche .. août, une représentation au bénéfice des malheureux habitants de Monville et de Malaunay.

LE MAGNÉTISEUR ACQUITTÉ. — Une société d'élite, au milieu de laquelle on remarquait M. le préfet du département des Deux-Sèvres, les plus hauts fonctionnaires du pays, et de nombreux partisans du magnétisme, avait envahi, le 22 août, la salle d'audience de la cour d'assises de Niort. L'acte d'accusation reproche à M. Ricard, célèbre magnétiseur, d'avoir diffamé un magistrat, M. Dafraysse Lafeuillade, procureur du roi de Bressuire, dans un écrit intitulé . Arrêt de la cour suprême touchant le magnétisme animal. — Dans cet écrit, M. Ricard se vengeait rudement des termes employés par M. Defragsse-Lafeuillade hors du tribunal ou du haut même de son siège réquisitorial, pour attaquer le magnétisme dans sa personne, ainsi que dans celle d'une jeune fille, son élève, Mlle Virginie Plain. Voici, du reste, l'articulation de M. Ricard, telle qu'elle a été lue devant la cour. Elle constate la déplorable légèreté avec laquelle certains magistrats traitent les sciences les plus graves et les inculpés les plus honorables. En outre, ce document judiciaire est de nature à piquer la curiosité :

M. Ricard prétend prouver :

1° Que M. Eugène Dafraysse Lafeuillade, procureur du roi à Bressuire (Deux-Sèvres), répandait dans toute la ville de Bressuire, avant le jugement qui a été rendu contre Ricard et Mlle Virginie Plain, « que son escroc de Paris allait arriver. » Que lui, M. Lafeuillade, « donnerait un spectacle qui durerait trois jours... ; qu'il ferait pleurer son nombreux auditoire... ; qu'il y aurait des gradins, des estrades, et que cela serait très beau... ; que jusqu'à lors il n'avait pas eu occasion de développer son talent oratoire, mais qu'il allait émouvoir, attendrir, étonner toute la ville, et surtout les dames. »

« J'espère toujours que ce procès, qui a fait de retentissement dans ce pays, *retombera sur le parquet*. »

6° Que M. Pihoué avait été traité avantageusement pour lui, par Ricard ; que plusieurs mois après la cessation du traitement magnétique, il a succombé à une maladie accidentelle; que dès lors les propos que M. Lafeuillade répandait dans la ville de Bressuire, de même que les épithètes flétrissantes qu'il adressait à Ricard, à l'audience, n'avaient aucun motif, en admettant même que les injures et les outrages soient jamais permis à l'égard des personnes que le parquet poursuit ; hypothèse inadmissible, car le ministère public, qui a la haute et sainte mission de réprimer les délits, en recherche les preuves, les rassemble contre les délinquants ; mais il n'insulte, n'outrage, ne diffame, ne calomnie jamais qui que ce soit :

7° Que le réquisitoire écrit de M. Lafeuillade contient les passages suivants :

« Prétendue somnambule... devineresse infaillible... astucieuse précaution... tactique ridicule... »

Le 21 du même mois, le sieur Ricard arriva à Bressuire, accompagné d'une *prostituée* (Virginie Plain).

» Ces deux associés se mirent à l'œuvre...

» Cette misérable comédie excita l'incrédulité et la pitié publiques...

» Il poussa (M. Ricard) l'hypocrisie et la dérision jusqu'à proposer aux médecins du sieur Pihoué de les initier aux secrets de sa science...

» Cette proposition absurde...

» Et, par une combinaison qu'on peut à bon droit suspecter, les inculpés firent asseoir près d'eux M. Pihoué, dans une voiture particulière...

» Le lendemain, M. Pihoué était sur la route de Paris avec les inculpés.....

» ..... Trompé par ce langage menteur.....

» Cette proposition ne peut s'expliquer que par une coupable spéculation ; elle révèle une manœuvre sur le but de laquelle il est impossible de se tromper.

» Il sera établi aux débats que, pour parvenir plus sûrement à circonvenir M. Pihoué, le sieur Ricard n'a pas craint d'entretenir dans son esprit l'extravagante idée d'un empoisonnement que celui-ci attribuait à une personne honorable de sa famille.

» Ces indignes manœuvres, etc. »

8° Que le jugement du tribunal contient les passages suivants :

« Attendu qu'il ne s'agit point ici de juger du mérite et des effets du magnétisme animal proprement dit, etc. ;

» Attendu qu'il est encore démontré au procès, notamment par les aveux de Ricard, qu'il peut, à cent lieues de distance, et sans autres renseignements, sur une simple mèche de cheveux d'un malade, connaître la maladie dont celui-ci est atteint, etc ;

» Attendu qu'un semblable système est réprouvé par les premières notions du bon sens, et que, pour l'admettre, il faudrait faire abnégation de sa raison, etc. ; »

Après de très vives plaidoiries, la cour déclare que les témoins de M. Ricard ne pourront déposer que sur la moralité et qu'il ne leur sera pas permis de rien dire des faits formulés dans l'articulation précédente. — Puis, les témoins entendus, la cour prononce l'acquittement du sieur Ricard,

---

VARIÉTÉS.

LES COMMUNES EN ITALIE.

C'est en Italie que le régime municipal prit naissance, soit qu'on le considère comme une œuvre romaine ou comme le produit d'une civilisation plus ancienne à laquelle les Romains l'auraient emprunté. Lorsque, dans le moyen-âge, les communes de France luttaient, pour s'établir, contre leur seigneur ou leur évêque, les communes d'Italie, fières de leurs souvenirs et fortes de leur isolement, jouissaient d'une indépendance trop absolue, sans doute, appelaient souvent à leur aide des armées étrangères qu'elles ne craignaient pas d'employer et de renvoyer ensuite, se donnaient à tel ou tel prince, assurées qu'elles étaient de le congédier plus tard selon leur fantaisie, se liguaient entre elles ou se faisaient la guerre, s'imposaient des réformes et s'en affranchissaient aussitôt ; elles jouaient impunément la dangereuse partie des révolutions, et elles ne s'en trouvaient pas plus mal. C'est qu'aucun prince d'Italie n'était assez puissant pour les soumettre, et que les souverains étrangers, jaloux les uns des autres, ne permettaient à aucun d'eux de s'y établir définitivement en maître. Ce n'est pas ici le lieu de faire l'histoire des communes d'Italie. Mon intention est seulement de montrer à ceux qui emploient, en parlant de l'Italie, le grand mot de régénération, que l'Italie n'est pas morte. Je rends justice à la générosité de leurs sentiments, et je sais qu'ils n'entendent pas faire insulte au pays dont ils aimeraient mieux se constituer les sauveurs. Mais le point d'où ils partent est faux : la nation qui remplit de sa gloire l'antiquité et le moyen-âge, qui a donné tant de maîtres et d'exemples, ne peut pas avoir si tôt besoin de régénération. Les Italiens n'ont pas la mémoire si courte, et il leur suffit de ce souvenir pour être encore quelque chose.

Les Italiens ne jouissent ni des droits politiques comme on les entend en France, ni de la liberté de la presse, ni de la publicité des débats judiciaires, etc. Ils ne sont pas libres ; donc, ils sont esclaves ; donc, c'est à peine s'ils sont dignes de porter le nom d'hommes. Voilà comment marche le raisonnement. Heureusement il y a loin du raisonnement à la réalité. Les Italiens ne jouissent pas du gouvernement représentatif. C'est un malheur, mais ce n'est ni la mort ni l'abrutissement, il y a pis. Les Italiens n'ont pas leur indépendance et c'est là la véritable source d'une infinité de misères que je suis loin de contester, et que j'exposerai consciencieusement au besoin sans en dissimuler aucune. Mais encore ne faut-il pas exagérer ; entre le gouvernement de l'empereur Nicolas et celui des princes italiens (un ou deux exceptés) voire même de l'Autriche, il y a un abîme. Nous avons des lois, souvent assez bonnes, quelquefois meilleures qu'on ne pourrait s'attendre à les trouver chez un peuple qui a besoin qu'on le régénère. Les institutions subsistent, et les traces des anciennes libertés municipales ne sont pas toutes effacées. Je ne veux, pour en convaincre le lecteur de bonne foi, que lui présenter le tableau des institutions communales aujourd'hui en vigueur en Italie,

Je commencerai par la Lombardie, la moins connue, la plus calomniée, la plus dédaignée des provinces italiennes. Les artistes eux-mêmes ne passent-ils pas, en courant, devant les angéliques produits de l'école de Léonard pour aller s'enrôler sous les bannières rivales de Raphaël ou de Michel-Ange ? Et les ont été admis sans trop de répulsion par les Lombards, ce n'est pas tant à cause des décrets rendus par les puissances alliées, qu'à cause des souvenirs reconnaissants que la vieille noblesse milanaise conservait au fond du cœur pour l'oncle de François Ier. Mais le beau travail de Joseph II fut violemment anéanti par l'empereur Napoléon, qui, tout en instituant un prétendu royaume d'Italie, ne fit en réalité qu'ajouter de lointains départements à la France. Le nom ne fait pas la chose ; et on a beau s'appeler royaume d'Italie, lorsque l'on obéit à un vice-roi français et à des lois françaises, lorsque l'on subit la division territoriale française, etc., on est bien près d'être Français.

La liberté apportée par les armées françaises aux peuples conquis ressemblait fort à celle dont la France jouissait elle-même à cette époque. Plus hardi et plus heureux que Joseph II, Napoléon avait tout enlevé aux communes, qui, en cessant d'exister, avaient à peine su faire entendre quelques plaintes. Le préfet envoyait ses ordres aux sous-préfets, les sous-préfets aux maires, chefs des communes de première ou de seconde classe, et aux syndics pour les communes de troisième classe. Un conseil de préfecture aidait le préfet dans ses travaux. Des conseils-généraux, composés de 30 ou de 40 membres, étaient censés faire les affaires du pays et en défendre les intérêts. Auprès du sous-préfet se trouvait le conseil de district, composé de 11 membres, et remplissant les fonctions de protecteur du district. Enfin les communes, divisées en trois classes, étaient administrées les unes par un maire, assisté de six ou de quatre *sages* (c'était un titre) ; les autres par un syndic et deux Anciens. Les conseils communaux représentaient dans la commune les conseils généraux pour les départements et les conseils de district pour les districts. Tout cela était aussi régulier que décevant, car tous ces personnages étaient nommés, soit par le roi, soit par le préfet, qui dépendait à son tour du choix royal.

Il y avait bien à la vérité quelques nominations et des moins importantes, telles que les *sages* ou conseillers du maire, qui étaient faites d'après une liste de trois candidats présentés par les conseils communaux ; mais ces conseils eux-mêmes étaient remplis par le roi, de sorte que cette hiérarchie de fonctionnaires n'avait pour but que de faciliter le travail administratif et nullement de garantir les administrés. Il y avait loin de ce système à l'indépendance absolue et à la pétulance des communes du moyen-âge. Lorsque les Autrichiens rentrèrent en possession de la Lombardie, ils s'engagèrent à la considérer comme un royaume annexe et non pas comme une province de leur empire, et en effet le royaume lombard-vénitien se compose de deux gouvernements distincts ayant chacun un gouverneur particulier, tandis qu'il n'y a qu'un vice-roi. Mais ce qui importait plus que ces vaines dénominations, c'était de ne pas subir une division territoriale en désaccord avec nos mœurs et notre civilisation, et de ne pas rompre violemment avec ce long passé dont les souvenirs nous sont chers.

L'Autriche le comprit : elle changea les noms romains, devenus français, de préfets, de sous-préfets, etc., pour des noms purement italiens, et qui expriment la fonction qu'ils désignent ; elle modifia légèrement la division du territoire, rendant aux lieux, autrefois si considérables, leur importance administrative. Mais ce qui lui concilia alors beaucoup d'esprits, ce fut le rétablissement de certaines libertés communales. Voici l'organisation des communes et l'administration intérieure du territoire lombardo-vénitien telles qu'elles sont demeurées depuis 1815.

La commune se compose d'un nombre quelconque de propriétaires entre huit et trois cents. La latitude est grande, mais la carte des communes a été tracée, lors du retour des Autrichiens, par le chef du gouvernement, conformément aux renseignements assez exacts pris auprès des personnes compétentes ; et elle n'a subi depuis d'autres modifications que celles rendues nécessaires par un accroissement ou une diminution du nombre des propriétaires au dessus ou au dessous du chiffre fixé par la loi. Il y a des communes qui possèdent à peine le nombre de propriétaires exigés ; il y en a d'autres, au contraire, celles où la propriété est plus morcelée, qui en comptent jusqu'à deux cent soixante ou quatre-vingts.

Tous les individus soumis à l'impôt foncier ont droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée dite *Convocato*, laquelle se compose en effet de tous les propriétaires de la commune. La cloche fait entendre deux fois par an ce rhythme particulier par lequel les anciennes communes appelaient leurs membres à s'assembler. La réunion a lieu en public, quelquefois en plein air. Le paysan qui possède un quart d'arpent conteste avec le seigneur du village et vote hardiment des dépenses qui pèsent sur celui-ci. L'entretien des routes communales et l'établissement des routes nouvelles, la construction ou les réparations des monuments publics, les appointements du médecin et de la sage-femme des pauvres, ainsi que du maître et de la maîtresse d'école, sont à la charge des communes et dépendent du vote des propriétaires. Plusieurs des fonctionnaires stipendiés par la commune sont nommés par elle ; d'autres, comme par exemple le curé et son coadjuteur, sont nommés par le gouvernement sur la présentation de la commune. Quoi qu'il en soit, le gouvernement se réserve toujours le droit d'approuver ou de casser le choix de la commune.

Il n'y a pourtant que les propriétaires de représentés, dira-t-on, et les intérêts des prolétaires peuvent être impunément foulés aux pieds. — Les prolétaires sont en effet trop peu considérés dans cet ordre de choses, mais ils ne sont pas complètement abandonnés. Les chefs de famille ne payant que l'impôt personnel sont invités à s'assembler à certaines époques pour élire un député qui les représente à l'assemblée des contribuables fonciers. Ce député est écouté chaque fois qu'il s'agit d'affaires touchant de près ou de loin aux intérêts de ses commettants. Non seulement il est entendu, mais ses observations sont enregistrées et transmises directement à l'autorité provinciale,

Le convocato nomme aussi trois députés. Il choisit le premier parmi les trois propriétaires les plus imposés de la commune, et les deux autres parmi les six placés dans les mêmes conditions. Ces députés sont les administrateurs de la commune, et le premier d'entre eux qui porte le titre de *député politique* exerce en certains

noter est le succès qu'ont obtenu nos soieries dans l'Inde anglaise : elles paraissent y être de plus en plus recherchées. Ce n'est point là malheureusement un article de frêt pour la navigation, et ce n'est d'ailleurs pas la nôtre jusqu'ici qui l'importe à l'Inde anglaise. Pour éluder le droit d'entrée, ces tissus vont figurer à l'entrepôt de Londres, d'où ils sont portés aux Indes comme produits britanniques et sous pavillon anglais. »

La *Presse* pousse M. le ministre des travaux publics à faire mettre promptement la main à l'œuvre pour l'exécution complète du chemin de fer de Paris à Limoges. Elle est d'avis que cette ligne doit être menée de front avec celle de Bordeaux. «... L'administration, dit en terminant la *Presse*, ne voudra pas maintenir entre les diverses zônes du territoire de pareilles inégalités; elle ne voudra pas donner aux départements du centre, si dévoués à nos institutions, de légitimes sujets de mécontentement. Et puisque l'espérance des travaux de canalisation qu'ils ont si longtemps caressée, leur est désormais ravie, c'est une raison de plus pour hâter la construction du rail-way qui doit leur tenir lieu des travaux de toute sorte qu'on accumule autour d'eux et par le fait contre eux. »

La *Presse*, laissant de côté un instant l'inconstitutionnalité de la dernière circulaire de M. le maréchal Bugeaud, l'examine au fond. Elle pense que le duc d'Isly est aussi mauvais agronome que mauvais homme d'Etat. Le jugement est sévère. Elle termine par ce souvenir historique: « M. le maréchal Bugeaud a déjà tenté l'essai d'un village militaire, celui de Fonka, près Alger. Pour cela, il réunit un jour près de la place d'Alger tous les soldats congédiés de la classe de 1834 ou 1835, leur démontra tous les avantages de sa colonisation militaire. Le plus grand nombre résista à ses arguments et partit ; quelques-uns se laissèrent séduire ; mais au bout de quelque temps, ils demandèrent à partir aussi. Il ne resta que quelques ivrognes qui se contentèrent de vivre avec la solde et les vivres qu'on leur donnait, sans vouloir travailler. Aujourd'hui, le village militaire de Fonka est une conception jugée, et nous ne comprenons pas qu'on songe sérieusement à renouveler l'expérience sur une grande échelle. »

Une pareille conséquence nous paraît très inconséquente. C'est précisément parce que l'essai de Fonka a échoué qu'il importe d'en tenter un nouveau, en profitant des fautes faites pour que des fautes semblables ne compromettent pas des tentatives nouvelles.

Le *Courrier français* accuse formellement le maréchal Bugeaud d'avoir voulu, en influençant l'armée d'Afrique, violenter la volonté du gouvernement. Il cite à ce propos les anecdotes suivantes :

« Ses grandes qualités de soldat, ses dispositions à une camaraderie sans dignité, ont peut-être aidé à ses illusions sur la tendresse qu'il pense avoir obtenue. Souvent, on le sait, il accoste le troupier, et, lui tirant la moustache avec une familiarité napoléonienne, il lui demande en style beaucoup moins impérial : *Le père Bugemard est-il un bon b.....?* Souvent, apostrophant un groupe de soldats, il les provoque à chanter devant lui la fameuse chanson :

» As-tu vu la casquette,
» La casquette à Bugeaud ? »

» Bien entendu qu'au couplet relatif aux boudjous de la Tafna, il leur dit : *Passez les boudjous*, à moins que le chanteur lui-même ne lui demande s'il faut supprimer le couplet, et l'on sait qu'il applaudit comme un bienheureux à ces produits africains de la muse du vaudeville national transporté au pied de l'Atlas. Qui n'a encore entendu parler du sans-façon avec lequel, mettant bas ses épaulettes et se retroussant les

28 Août.		
Arrivages	2385 q.	00 k.
Ventes	2362	50
Restant	25703	79
Cours moyen	38,62	
Cours-taxe	39,40	

Cote administrative.

Gruaux	3 q.	14 k.	51,00	à	54,80
1re	4	71	40,10	à	41,40
2	138	16	38,20	à	39,50
3e	»	»	00,00	à	00,00
4	»	»	00,00	à	00,01
A liv.	1923	25			

29 Août.		
Arrivages	2631 q.	87 k.
Ventes	2723	49
Restant	23821	87
Cours moyen	40,34	
Cours-taxe	39,38	

Cote administrative.

Gruaux	9 q.	42 k.	54,80	à	00,00
1re	292	02	40,50	à	42,00
2e	121	03	38,20	à	39 80
3e	12	56	26,75	à	31,85
4e	2	81	20,35	à	22,90
A liv.	2180	73			

Marchés.

Marché Saint-Antoine, 29 août. — Foin, 1re 48 à 50 ; 2e 44 à 46; 3e 35 à 40. — Sainfoin, 1re 43 à 00; 2e 00 à 00; 3e 00 à 00. — Luzerne 1re 00 à 00 ; 2e 40 à 42; 3e 36 à 38. — Paille de blé 1re 34 à 35; 2e 28 à 30; 3e 24 à 26. — Paille de seigle 1re 00 à 00 ; 2e 29 à 00 ; 3e 00 à 00. — Paille d'avoine, 1re 00 à 00; 2e 40 à 43. — Trèfle 1re 00 à 00 ; 2e 00 à 00. — Regain 42.

Marché de la Vallée du 27 août. — Agneaux 0,00 à 00,00. — Canards barbotteurs, 1,15 à 1,75. — Canetons de Rouen, 2,25 à 3,00. — Chapons gras 3,25 à 5,50. — Chevreaux ou cabris 0,00 à 0. — Cochons de lait 0,00. — Dindes gras, 6,00 à 7,00 ; cops comm., 2 à 5. — Lapins ou lapereaux 1,00 à 2,25 — Mout. pré salé 0,00 — Oies comm. 2,00 à 4,25. — Pigeons de volière 0,50 à 1,00 de bizets 0,22 à 0,55. — Poules ordinaires 1,20 à 2,25. — Poulets gras 2,00 à 3,50, de comm. 0,90 à 1,50.

Marché de la Chapelle St-Denis du 29 août. — Porcs amenés 849, 820 vendus à 1,30-1,20-1,10. — Veaux amenés 813, et tous vendus à 1,10-1,20-1,00.

Marché aux Veaux du 29 août. — Taureaux amenés 4, vendus 4 à 0,80. — Vaches amenés 71, vendues 68 à 1,28-1,14-1,00. — Veaux amenés 910, sur lesquels 895 ont été vendus 1,54-1,34-1,14.

VERSAILLES, 29 août. — Foin 1re 42 à 50; 2e 38 à 40 ; 3e 30 à 36. — Paille de froment 26 à 32 ; de d'avoine 30 à 44. — Trèfle 34 à 36. — Luzerne 36 à 40. — Regain 34 à 36.

283 veaux ont été vendus de 1,10 à 1,40 le kil. sur pied.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 28 août. — RIGO, ancien éditeur d'estampes, rue Chapon, 3. Juge commissaire, M. Ferté ; syndic provisoire, M. Le François, rue de Louvois, 8.

Du 8 août. — LEGENDRE, en son vivant négociant, rue Neuve des-Mathurins, 27. Juge commissaire, M. Milliet ; syndic provisoire, M. Defoix, rue Saint-Lazare, 70.

Bourse du 29 août 1845.

Les chemins de fer ont éprouvé peu de variations et restent assez fermes, à l'exception des lignes de Rouen et d'Orléans. — Les fonds publics, après avoir monté au commencement de la bourse, ferment au plus bas.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Emprunt, 84. — Rente belge 4 1/2, 102 1/2. — Espagne 3 p. 0/0, 38 1/2. — Banque belge, 645. — Chemins de La Teste, 212 50. — Montereau, 547 50, 548 75, 547 50. — Bordeaux, 717 50, 720. — Amiens, 640. — Gand, 660. — Actions d'Union linière, 480. — Aveyron, 5600. — Lin Maberly, 822 50, 825, 822 50. — Hauts-fourneaux de Monceaux, 1775. — Oblig. de Saint-Germain nouv., 1223 75. — Orléans, 1260. — Chemin non constitué de Charleroy, 555, 560. — aux, 718: Emprunt, 84 05. — Banque de France, 3285. — Espagne dette in terme 7/8 fin cour., 31, 31 1/8 fin sept. — Chemins d'Amiens, 630. — Bordetér., 30 75, 716 25. — Montereau, 548 75.

du mois, 101,50 à 00,00; 4 derniers mois, 105,50 à 00,00; 4 premiers 1846, 111,00 à 112,00.

LILLE. — Colza, 99,75 à 00,00. — Œillette rousse, 82,00 à 00,00. Lin, 81,00 à 80,50. — Cameline, 81,00 à 00,00. — Voitures, 7,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 118,00 à 00,00; courant du mois, 117, 118,00, septembre, 117,00 à 00,00; octobre, 114,00 à 00,00; novembre et décembre, 98,00 à 00,00; 4 premiers, 90,00 à 92,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 88,50 à 00,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 30 août.

7 h. 1/2 OPÉRA. —
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Une Confidence. La Mère et la Fille.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Ménétrier.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Français né malin. Fanfan. Bal d'Ouvriers.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Histoire. Homme qui bat sa Femme. Vendetta.
7 h. 1/2 GYMNASE. — Yelva. La Vie. Chacun. Aides-de-Camp.
9 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — L'Almanach des 25,000 adresses.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Affreux Bandit. Etudiants.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Canal Saint-Martin. Prem. d'Un Fils.
6 h. 1/2 COMTE. — Les 7 Ogres. Mazurka. Augusta. Le Normand.
CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 FOLIES. — Denis. Paris. Télégraphe.
LUXEMBOURG. — Une Faute. La Chambre. Hasard et Folie.
BEAUMARCHAIS. — Duchesse. Marquise. Le Beau-Père.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et de nuit.
PANORAMA (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

...diteurs au public : oubliez ces momes dont on vous exagère ...pouvoir et la malfaisance, et voyez plus haut. Ce n'est pas des ...suites qu'il s'agit en cette affaire pour les esprits vraiment libé... c'est de la liberté d'association ; jamais occasion meilleure ne ...présenta pour la conquérir.

Laissez en paix les disciples de Loyola, qu'ils se concertent, ...'ils se réunissent si bon leur semble ; mais que cette faculté cesse ...pour eux un privilége exclusif. La congrégation domiciliée ...des Postes, doit subsister comme un argument pour tous les ...tis, pour toutes les écoles progressives auxquelles le droit d'as...iation est refusé ; qu'une loi nouvelle sorte de ce débat, que ...la loi reconnaisse en principe la liberté d'association et l'orga... en stipulant des garanties dans l'intérêt de l'ordre public.

...En tenant ce langage nous servions plus largement que les ad...aires passionnés ou intéressés des Jésuites, la cause du progrès ...de la liberté. Cependant tout le monde ne nous a pas compris. On ...u que nous fléchissions en face de l'ennemi, que nous transi...ons avec une institution rétrograde, que nous désertions la ban...e de la tolérance et de la libre pensée.

...Aujourd'hui la vérité commence à luire pour tous les esprits ; on ...connaît que les fougueux antagonistes du jésuitisme étaient seuls ...indre pour l'indépendance de la raison. Au lieu d'autoriser, ...favoriser l'éclosion, la discussion de toutes les doctrines, on a ...primé les catholiques et, pour tenir la balance égale, on s'est vu ...gé d'opprimer la philosophie. On a obtenu de Rome la dissolu... de la société de Jésus, mais en échange Rome a obtenu de nos ...vernants l'abandon de ces larges principes de tolérance et d'é... devant Dieu, qui faisaient la gloire de la France. Elle a chère... payé les succès de M. Rossi. Dans la région officielle, au mi... de l'instruction publique surtout, il semble que la consigne ...donnée de renier la Révolution française et de rétablir le règne ...intolérance autant que le texte de nos lois, que la presse et l'o... pourront le permettre. Naguère on voulait contraindre les ...sseur du collége de France à gourmander deux de leurs col... coupables d'avoir appelé de leurs vœux la réalisation des ...sses du Christ, un catholicisme vraiment large, vraiment ...rsel. Aujourd'hui voici ce qui se passe à la Sorbonne.

...ux jeunes gens voulaient se présenter au concours ouvert ...l'agrégation de philosophie ; ils professent la religion israé... Un fonctionnaire d'un ordre élevé les a engagés à concourir ...préférence pour l'agrégation des lettres supérieures, *attendu ...on ne veut plus de Juifs pour professeurs de philosophie*.

...e mot nous fait comprendre pourquoi M. Franck, membre de ...stitut, auteur d'un ouvrage distingué sur la Kabbale, juge du ...cours d'agrégation pendant quatre années et présenté récem... pour remplir cette fonction par le conseil de l'instruction ...ique a été rayé de la liste par une décision supérieure.

...petites exclusions ne sont pas agréables à tous les catho... de paralyser tous les éléments de vie. Par la liberté seule, toutes ces opinions religieuses qui nous paraissent vouées à une éternelle hostilité atteindront leur entier développement, se compléteront les unes les autres et finiront par se concilier dans une suprême harmonie.

Les chemins vicinaux.

Lors de la dernière session des conseils généraux des départements, nous avons cherché à appeler l'attention publique sur la grande importance du service vicinal, importance qui est encore bien loin d'être appréciée à sa juste valeur. Tout en reconnaissant les excellents effets produits par la loi du 21 mai 1836, nous avons fait voir combien cette loi laisse encore à désirer, et entre autres mesures indispensables pour compléter l'organisation du service, nous avons indiqué la création d'une inspection générale et d'un conseil d'hommes spéciaux placés auprès de l'administration supérieure.

Si cette mesure a soulevé quelques objections, ce ne peut être assurément que parce qu'elle n'a pas été bien comprise. On craint, dit-on, qu'elle n'ait pour résultat d'affaiblir considérablement l'autorité préfectorale, de dépouiller les conseils municipaux et les maires de leur part d'influence légitime et de concentrer tous les détails du service dans les bureaux du ministère. Or, tel ne saurait être en aucune façon le but de la mesure proposée. Nous allons nous expliquer.

Il y a deux sortes de questions, en ce qui regarde le service vicinal, des questions administratives et des questions d'art. Quant aux premières, c'est avec raison que la loi accorde un grand pouvoir aux préfets et une large part d'influence à l'autorité municipale. Pour tout ce qui se rapporte au classement des chemins, au choix des directions, au vote des ressources, à la répartition des fonds, etc., il importe que tous les intérêts soient consultés, que les conseils municipaux donnent leur avis, que les maires interviennent d'une manière efficace, et enfin que les préfets, suffisamment éclairés à la suite d'enquêtes consciencieuses, puissent agir promptement avec une autorité très nette et très étendue. Vouloir limiter ici l'action des préfets, la subordonner à celle des bureaux ministériels serait, selon nous, une faute grave. Non-seulement on entraverait ainsi la marche du service, mais on paralyserait en même temps le zèle de ces administrateurs et l'on se priverait bien à tort d'un puissant élément de succès. Laissons donc aux préfets toute l'autorité que leur accorde la loi actuelle dans les questions de l'ordre administratif. Le service ne peut qu'y gagner.

Mais à côté des questions administratives viennent se placer les questions d'art. Une fois la direction d'un chemin fixée et l'exécution décidée, il ne s'agit plus que d'adopter les dispositions de détail les plus conformes aux règles du métier, et d'employer les méthodes de construction et d'entretien reconnues les meilleures et les plus économiques. S'imposera-t-on pour les pentes une limite de 5 ou 8 centimètres ? Donnera-t-on aux chaussées une épaisseur de 10 ou de 30 centimètres ? Admettra-t-on le balai, le pilon, le rouleau, etc. ? Toutes ces questions fort importantes dans la pratique, l'administration supérieure ne saurait laisser faire et se croiser les bras. Il faut absolument qu'elle intervienne, qu'elle contrôle, qu'elle dirige, ce qu'elle ne peut faire utilement qu'au moyen d'un conseil d'hommes spéciaux, placés auprès d'elle et chargés d'inspections annuelles dans tous les départements.

Comment pourrait-il se faire qu'une telle institution fût mal vue des préfets? Loin de là, ils devraient être les premiers à la réclamer, puisqu'elle aurait pour résultat de les éclairer sur le mérite de leurs agents, sur la valeur des méthodes employées par eux et sur les moyens de tirer le meilleur parti possible des ressources mises à leur disposition et de faire le plus de travaux avec le moins d'argent, ce qui doit être le but constant de leurs efforts. Elle serait d'ailleurs tout à l'avantage des préfets qui ont su imprimer la meilleure direction au service vicinal et qui ont obtenu les résultats les plus remarquables. Aujourd'hui ces résultats n'étant connus que par les rapports des préfets eux-mêmes ne sauraient inspirer une confiance entière. Le contrôle et l'inspection d'hommes spéciaux et haut placés les mettrait hors de doute et permettrait au ministre d'en apprécier toute l'importance.

Nous avons entendu dire que bien des préfets, ne voyant dans le service vicinal qu'un moyen d'influence électorale, préféraient peut-être le désordre actuel à une meilleure organisation et repousseraient certainement tout contrôle qui pourrait gêner leurs secrètes manœuvres. Nous avons peine à croire à un calcul aussi misérable. Les préfets peuvent conquérir une influence aussi importante que légitime en s'occupant activement des communications vicinales, en les multipliant sur tous les points de leur département, en portant ainsi la vie, l'aisance et les lumières dans les moindres hameaux dont l'administration leur est confiée. Mais acheter individuellement quelques électeurs par des faveurs personnelles est un triste métier, qui donne en général peu de profits, et qui devient odieux, lorsqu'il sacrifie sans scrupule les plus graves intérêts de tout un département. Si quelques préfets sont en effet capables de pareilles manœuvres, il est fort à souhaiter qu'on leur ôte la possibilité de s'y livrer désormais, tant dans l'intérêt de leur département que dans celui de l'administration qu'ils compromettent par un zèle déloyal et maladroit.

En résumé, nous ne voulons rien ôter à l'autorité des préfets, dans toutes les questions administratives, en tant qu'elle s'exerce légalement et loyalement ; nous croyons que dans l'intérêt même du service, elle doit rester fort étendue.

Mais le contrôle de l'administration supérieure nous paraît indispensable, en ce qui touche les questions d'art, et nous appelons de tous nos vœux la création d'une inspection générale ayant pour but de porter l'uniformité dans les travaux des divers départements, de généraliser l'emploi des méthodes les plus parfaites et les plus économiques, d'assurer le bon emploi des ressources et de constater officiellement la situation réelle du service et l'importance des améliorations obtenues. Encore une fois nous ne voyons dans une semblable mesure rien qui puisse donner de l'ombrage aux préfets et porter la moindre atteinte à leur autorité, s'ils n'entendent exercer cette autorité que dans les limites légales et en vue du seul intérêt public.

...ILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU 31 AOUT 1845.

...ous commencerons le 17 septembre prochain le quatrième et ...ier volume du CHEVALIER DE MAISON ROUGE, par M. ALEXAN... DUMAS.

...es personnes qui s'abonneront avant le 15 septembre recevront ...trois premiers volumes du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE, avec ...GRILLON DU NOUVEL AN, de Charles Dickens.

...ès les PÉRÉGRINATIONS TRANSATLANTIQUES D'UN DIPLOMATE ...VINGT ANS, par M. Eugène de Monglave, la *Démocratie paci...* commencera la publication de la FILLE DE L'OUVRIER, par ...EUGÈNE CAMUS.

...ÉRÉGRINATIONS TRANSATLANTIQUES

D'UN DIPLOMATE DE VINGT ANS.

QUATRIÈME PÉRÉGRINATION (1).

Mission dans l'intérieur du Brésil.

I.

RETOUR A RIO-JANEIRO.

L'Alacuty descendait lentement l'immensité de l'Atlantique. Le vent ...ait *de bout* et retardait la marche du vaisseau. On eût dit que le ...voyait avec peine César et sa fortune s'éloigner des lieux où comman... Bolivar. Ce ne fut qu'après une traversée de plus d'un mois, après ...bien flâné, bien bâillé sur le gaillard d'arrière, après avoir fait une ...ante consommation de *rostbeaf*, de *plumb-pudding*, de *gin* et de ...s de la Havanne, que notre diplomate entra dans la majestueuse ...de Rio-Janeiro. Il était à peine jour. Après avoir reçu les visites du ... de santé et de la douane, il s'embarqua avec ses effets dans une ... de nègre et mit pied à terre devant le palais de l'empereur. Les ... étaient fermées ; preuve que dom Pedro n'était pas là, lui qui ... jours se levait deux heures avant le soleil. César courut à son quartier ; tous ses soldats furent bientôt sur pied, le félicitant de son heureux retour. Une demi heure après, il galopait sur la route de Saint-Christophe.

Le château de *Boa-Vista*, dans le domaine de Saint-Christophe, à une lieue de Rio-Janeiro, était alors la résidence ordinaire de l'empereur. Il y vivait en simple particulier, au sein de son intéressante famille, sans faste, sans éclat, sans même aucun de ces dehors qui annoncent le souverain d'un grand empire, n'y donnant jamais audience pour les affaires de l'Etat, à moins de circonstances extraordinaires, mais y recevant quelques amis qu'il traitait avec familiarité, et en présence desquels il recueillait les caresses de ses aimables enfants, dont il soignait lui-même l'éducation.

Tous les jours il se rendait à la ville, à cheval ou en tilbury, accompagné d'un seul domestique. Sa mise était celle d'un Brésilien de la classe moyenne ; ses moustaches seules le faisaient reconnaître. Il portait d'ordinaire un pantalon de toile blanc, une redingotte vert foncé, et un chapeau de paille. Dès son arrivée à Rio-Janeiro, sans prendre une minute de repos, il se jetait dans le tourbillon des affaires, inspectait les arsenaux de la marine et de l'armée, congédiait les employés dont il connaissait personnellement les défauts, récompensait ceux dont il avait éprouvé les bonnes qualités, entrait même dans des détails tellement circonstanciés, qu'il était plus au fait de l'intérieur d'une administration que les administrateurs eux-mêmes.

Son père lui avait laissé quatre bricks, deux frégates et un vaisseau délabré. Il possédait alors 86 vaisseaux de diverses dimensions, sans compter ceux qui étaient sur le chantier. Les fortifications avaient été réparées, une nombreuse artillerie les protégeait. L'armée, qui ne comptait d'abord que quinze mille hommes, était alors composée de 50 000 soldats et de 100 000 gardes nationaux. Rio-Janeiro possédait une chambre des députés, un sénat, un hôtel-de-ville, des rues magnifiques, des digues, des chaussées, des fontaines, plusieurs hôpitaux, des casernes pour huit régiments, et des académies, en tête desquelles il faut citer l'Académie des beaux-arts, fondée par des artistes français.

II.

L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Ce fait d'une académie artistique, fondée si loin par des Français, n'est pas sans intérêt et sans gloire pour notre pays. Lorsque la famille royale de Bragance, rejetée au-delà des mers par les victoires de Napoléon, vint se fixer à Rio-Janeiro et y ériger le nouveau trône de son royaume uni de Portugal, Brésil et Algarves, le ministère comprit la nécessité d'appeler dans ce jeune empire l'industrie européenne, de la féconder par l'influence des beaux-arts, et ce fut à la France que M. le marquis de Marialoa, ambassadeur de Portugal à Paris, demanda une colonie d'artistes destinée à fonder à Rio-Janeiro, une académie des beaux-arts sur le modèle de celle de France.

Une négociation s'ouvrit à ce sujet entre ce diplomate et le comte de Barca, ministre des affaires étrangères au Brésil ; et, vers la fin de l'année, M. Lebreton, alors secrétaire perpétuel de la classe des beaux-arts de l'Institut de France, fut chargé, à la faveur d'un congé, de rassembler plusieurs artistes, de différents genres, qui voulussent l'accompagner par de là les mers pour y aller fonder le noyau du nouveau établissement.

Cette réunion se composa de M. J. B. Debret, peintre d'histoire, élève de David, des Taunay, peintre et statuaire, de Grandjean de Moutigny, architecte ; Pradier, graveur ; Newcom, compositeur de musique ; Ovide, mécanicien.

Partis le 22 janvier 1816 du Hâvre, les artistes français débarquèrent à Rio-Janeiro le 26 mars. Attendus et désirés ardemment par le ministre comte de Barca, ils furent présentés par lui à la cour, qui les accueillit gracieusement, et décida que provisoirement ils seraient logés, meublés et nourris aux frais de l'Etat. La même année, un décret royal accorda un traitement de 5 000 francs à chacun des artistes, sous la condition de rester au moins six ans au Brésil, pour compléter l'organisation de l'Académie. Le traitement de M. Lebreton fut porté à 10 000 fr. comme directeur.

Au moment de l'entrée à Rio-Janeiro de l'expédition artistique, la reine dona Maria I, mère de Jean VI, venait de mourir. Dom Jean VI allait lui succéder comme héritier présomptif de la couronne. Le gouvernement s'occupait des préparatifs des obsèques royales, auxquelles devaient se lier l'acclamation du nouveau roi et le mariage de dom Pedro son fils avec l'archiduchesse d'Autriche qu'on attendait tous les jours. Le comte de Barca, jaloux de mettre à l'épreuve le talent de nos artistes, décida qu'ils seraient chargés des détails de cette triple solennité.

Sur ces entrefaites, arrivèrent les deux frères Ferrez, sculpteurs français, renommés, en outre, l'un comme ornementiste ; l'autre comme graveur de médailles. On les employa d'abord en qualité d'aides de M. Taunay ; et leur talent les fit promptement remarquer du nouveau roi. Mais le comte de Barca mourut sans avoir pu être témoin des fêtes qu'il avait préparées. Lebreton, affecté de sa mort et de quelques intrigues dirigées contre lui, se dégoûta du séjour de la ville et alla habiter la *Prahia Flaminga* sur le bord de la mer. Il y vécut retiré, s'occupant d'une œuvre de littérature, et y rendit le dernier soupir en mai 1819.

A l'arrivée des artistes français, un nouvel avenir avait paru se dérouler aux yeux du Brésil.

Rio-Janeiro s'était paré des ornements d'une autre Athènes. L'art des David et des Poussin avait trouvé sur ce sol lointain de glorieux interprètes. Des galeries, des arcades, des arènes s'étaient élevées comme par enchantement ; et les vieux monuments, inspirés par les Lebrun et les Ber-

(1) Voir les numéros des 24, 26, 28, 29 et 30 août.

» Art. 2. Les plénipotentiaires ont tracé la limite au moyen des lieux par lesquels elle passe, et touchant lesquels ils sont tombés d'accord, en sorte que cette limite est devenue aussi claire et aussi évidente que le serait une ligne tracée.

Ce qui est à l'est de cette ligne frontière appartient à l'empire d'Algérie.

» Tout ce qui est à l'ouest appartient à l'empire du Maroc.

» Art. 3. La désignation du commencement de la limite et des lieux par lesquels elle passe est ainsi qu'il suit : cette ligne commence à l'embouchure de l'oued (c'est-à-dire cours d'eau) Ajeroud dans la mer ; elle remonte avec ce cours d'eau jusqu'au gué où il prend le nom de Kis ; puis elle remonte encore le même cours d'eau jusqu'à la source qui est nommée Ras-el-Aïoun, et qui se trouve au pied des trois collines portant le nom de Menasseb-Kis, lesquelles, par leur situation à l'est de l'oued, appartiennent à l'Algérie. De Ras-el-Aïoun, cette même ligne remonte sur la crête des montagnes avoisinantes, jusqu'à ce qu'elle arrive à Drâ-el-Doum ; puis elle descend dans la plaine nommée El-Aoudj. De là elle se dirige à peu près en ligne droite sur Haouch-Sidi-Aïéd. Toutefois le Haouch lui-même reste à cinq cents coudées (deux cent cinquante mètres) environ, du côté de l'est, dans les limites algériennes. De Haouch-Sidi-Aïéd, elle va sur Djerf-el-Baroud, situé sur l'oued Bou-Naïm ; de là elle arrive à Kerkour-Sidi-Hamza ; de Kerkour-Sidi-Hamza à Zoudj-el-Behbal ; puis, longeant à gauche le pays des Ouled-Ali-ben-Talba jusqu'à Sidi-Zahir, qui est sur le territoire Algérien, elle remonte avec la grande route jusqu'à Aïn-Takbalet ; qui se trouve entre l'oued Bou-Erda et les deux oliviers nommés el-Toumiet, qui sont sur le territoire marocain.

De Aïn-Takbalet, elle remonte avec l'Oued-Roubbau jusqu'à Ras-Asfour ; elle suit au-delà de Kef, en laissant à l'Est le marabout de Sidi-Abd-Allah-Ben-Mehammed-el-Hamlili ; puis, après s'être dirigé vers l'Ouest, en suivant le col de El-Mechemiche, elle va en ligne droite jusqu'au marabout de Sidi-Aïssa, qui est à la fin de la plaine de Missiouin. Ce marabout et ses dépendances sont sur le territoire algérien. De là, elle court vers le Sud jusqu'à Koudiet-el-Debbagh, colline située sur la limite extrême du Tell (c'est-à-dire le pays cultivé). De là, elle prend la direction Sud jusqu'à Kheneg-el-Hada, d'où elle marche sur Teuïet-el-Sassi, col dont la jouissance appartient aux deux empires.

» Pour établir plus nettement la délimitation à partir de la mer, jusqu'au commencement du désert, il ne faut point omettre de faire mention, et du terrain qui touche immédiatement à l'Est la ligne sus-désignée et du nombre des tribus qui y sont établies.

» A partir de la mer, les premiers territoires et tribus sont ceux des Beni-Mengouche-Tachta et des Aâttia. Ces deux tribus se composent de sujets marocains qui sont venus habiter sur le territoire de l'Algérie, par suite de graves dissentiments soulevés entre eux et leurs frères du Maroc. Ils s'en séparèrent à la suite de ces discussions et vinrent chercher un refuge sur la terre qu'ils occupent aujourd'hui, et dont ils n'ont pas cessé jusqu'à présent d'obtenir la jouissance du souverain de l'Algérie, moyennant une redevance annuelle.

» Mais le commissaire plénipotentiaire de l'empereur des Français, voulant donner au représentant de l'empereur de Maroc une preuve de générosité française et de sa disposition à resserrer l'amitié et entretenir les bonnes relations entre les deux Etats, a consenti au représentant marocain, à titre de don d'hospitalité, la remise de cette redevance annuelle (500 fr. pour chacune des deux tribus) ; de sorte que les deux tribus sus-nommées n'auront rien à payer, à aucun titre que ce soit, au gouvernement d'Alger, tant que la paix et la bonne intelligence dureront entre les deux empereurs des Français et du Maroc.

» Après le territoire des Aâttia, vient celui des Messirda, des Achâche, des Ouled-Meltouk, des Beni-Bou-Saïd, des Beni-Senous et des Ouled-el-Nahr. Ces six dernières tribus font partie de celles qui sont sous la domination de l'empire d'Alger.

ment, les autorités du lieu où il se sera réfugié ne pourront apporter la moindre entrave à son départ. S'il veut rester, il se conformera aux lois du pays, et il trouvera protection et garantie pour sa personne et ses biens. Par cette clause, les deux souverains ont voulu se donner une marque de leur mutuelle considération.

» Il est bien entendu que le présent article ne concerne en rien les tribus : l'empire auquel elles appartiennent étant suffisamment établi dans les articles qui précèdent.

» Il est notoire aussi que El-Hadj-Abd-el-Kader et tous ses partisans ne jouiront pas du bénéfice de cette convention, attendu que ce serait porter atteinte à l'art. 4 du traité du 10 septembre de l'an 1844, tandis que l'intention formelle des hautes parties contractatantes est de continuer à donner force et vigueur à cette stipulation, émanée de la volonté de leurs souverains, et dont l'accomplissement affermira l'amitié et assurera pour toujours la paix et les bons rapports entre les deux états.

Le présent traité, dressé en deux exemplaires, sera soumis à la ratification et au scel des deux empereurs, pour être ensuite fidèlement exécuté.

» L'échange des ratifications aura lieu à Tanger, sitôt que faire se pourra.

» En foi de quoi, les commissaires plénipotentiaires susnommés ont apposé au bas de chacun des exemplaires leurs signatures et leurs cachets.

» Fait sur le territoire français voisin des limites, le 18 mars 1845 (9 de rabià-el-oouel 1261 de l'hégire). — Puisse Dieu améliorer cet état de choses dans le présent et dans le futur.

» (L. S.) Signé le général comte DE LA RUE.

» (L. S.) Signé AHMIDA BEN-ALI.

» Mandons et ordonnons qu'en conséquence, les présentes lettres, revêtues du sceau de l'Etat, soient publiées partout où besoin sera, et insérées au *Bulletin des Lois*, afin qu'elles soient notoires à tous et à chacun.

» Notre garde des sceaux, ministre et secrétaire d'Etat au département de la justice et des cultes, et notre ministre et secrétaire d'Etat au département des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de surveiller ladite publication.

» Donné en notre palais d'Eu, le 23e jour du mois d'août de l'an 1845.

» Signé LOUIS-PHILIPPE.

» Le ministre et secrétaire d'Etat au département de l'intérieur,
Chargé de l'intérim du ministère des affaires étrangères,
Signé DUCHATEL. »

Le *Globe* nous adresse aujourd'hui des injures. Nous nous sommes promis de ne jamais répondre aux injures du *Globe* ; à l'occasion nous continuerons à le qualifier, mais nous ne lui répondrons jamais.

Le prince Metternich et le roi de Prusse.

Plusieurs journaux français ont parlé d'une réaction dans la politique du roi de Prusse, depuis sa présence à Stolzenfels et les troubles de Leipzig. Le voyage du prince Metternich, ce dieu Terme de l'Autriche, a eu incontestablement pour but d'influencer le roi de Prusse, qui, plus d'une fois, s'est prononcé pour le progrès modéré, et qui, pour devise royale, a choisi les mots : *En avant !* Il est encore présumable que le prince a profité des troubles de Leipzig pour intimider le monarque prussien. Ce n'est pas la première fois que l'Autriche, dans ses notes, rappelle à Frédéric Guillaume le sort de Louis XVI. Naguère l'Autriche en appela à la religion pour enrayer le mouvement politique en Allemagne ; aujourd'hui elle évoque des dangers politiques qui n'existent pas pour arrêter le mouvement religieux. Cependant nous sommes sûrs que l'influence du prince Metternich sur la politique prussienne ne sera pas de longue du-

A la date du 20 la tranquillité [illegible]
troupes venaient de rentrer dans leurs casernes. Quelques patrou[illes] parcouraient la ville. Le général gouverneur Cardova prenait, par ordre du jour adressé à l'armée, des mesures énergiques pour em[pê]cher une nouvelle collision. Dans la journée du 19 et dans la matinée [du] 20, plusieurs personnes ont été arrêtées. Les numéros du *Clamor [pu]blico* ont été saisis. Le conseil de guerre s'est réuni le 20 pour juger [les] coupables.

La *Gazette* continue de garder le silence sur les évènements dont la [ca]pitale a été le théâtre. Le *Globe* et le *Tiempo* y voient une preuve d'i[m]puissance du parti révolutionnaire, et en augurent bien pour la consoli[da]tion du ministère.

Le duc et la duchesse de Nemours doivent arriver à Pampelune le [...] septembre ; ils y resteront jusqu'au 8.

Les nouvelles des Etats-Unis, apportées par le paquebot *Ashbu[rton]* sont du 6 de ce mois. Une sécheresse sans exemple menace d'une fa[mine] les districts de Charleston, de Richland, Lexington, Orangebourg et [au]tres. La récolte du coton sera mauvaise. A la Nouvelle-Orléans, à la d[ate] du 26 juillet, le thermomètre de Fahrenheit marquait 97 degrés de [cha]leur.

Tout était tranquille dans le Mexique. Le gouvernement n'a fait au[cun] mouvement hostile contre le Texas. Il s'est borné à autoriser la le[vée] d'une armée de 20 000 hommes. Le congrès devait se réunir le 1er ju[il]let. La question du Texas y sera prise en considération sérieuse.

Le ministère tory parait sérieusement menacé dans son existence. [Le] bruit court à Londres qu'un grand nombre de conservateurs méco[ntents] ont résolu de l'abandonner et de le contraindre à donner sa démi[ssion]. Le *Morning-Herald* ajoute assez de foi à ce bruit, et croit que le suc[cès] du mouvement à la tête duquel se place le duc de Buckingham ne [serait] pas difficile si les chefs y mettent de l'énergie, de la fermeté et [de la] bonne foi. Mais le même journal doute que les ultra-torys soient cap[ables] de former un nouveau ministère, et il conclut que la chute de Ro[bert] Peel ne serait que momentanée et ne servirait qu'à le ramener au pou[voir] avec plus de puissance.

Les lettres de Constantinople du 13 août n'expliquent en aucune [ma]nière la destitution de Riza-Pacha. Elles disent seulement que cette [des]titution qui a été aussi subite qu'inattendue, a surpris d'autant plus le monde qu'on savait jusqu'alors Riza-Pacha fort bien en faveur au[près] de la sultane-mère. On attribue cependant assez généralement cette [dis]grâce à la dissention continuelle du premier ministre avec ses autres [col]lègues qui l'accusaient d'avoir été la cause des troubles qui a[vaient] éclaté dans l'empire. On croit savoir que le même soir que Riza-Pa[cha a] été destitué, un Tartare est passé avec des dépêches adressées à Re[chid]-Pacha rappelé de Paris pour succéder au ministre tombé en disgrâce.

Actes officiels.

Le *Moniteur* publie trois ordonnances royales qui convoquent, [pour] le 27 septembre prochain, à Saint-Sever, le collège du 3e arrondis[sement]

---

nini, étaient éclipsés.

Cependant, l'intrigue s'efforça bientôt de fermer la carrière au talent, des évènements politiques reculèrent l'installation de la future académie ; un système de torpeur et de médiocrité mina les fondements de ce large édifice. Au comte de Barca avait succédé un ministre qui, enchaîné par d'anciens engagements, livra la direction de l'Académie naissante à un peintre portugais, Henri José da Silva. Ce fut le coup de grâce porté au nouvel établissement et aux beaux-arts. Newcom revint en France, Taunay, le paysagiste, l'accompagna ; le statuaire mourut ; les autres restèrent à Rio-Janeiro, retenus par une dernière lueur d'espérance, et Debret commença à décorer le théâtre Saint-Jean, dans lequel il déploya tout l'art des Daguerre et des Cicéri.

Les commotions politiques continuent ; le roi passe en Portugal ; un autre gouvernement s'installe. Sa marche est d'abord incertaine ; l'indépendance brésilienne luit enfin. Alors de nouveaux projets s'élaborent, de nouveaux travaux s'exécutent, la capitale s'embellit, et le Brésilien reconnaissant sent naître au fond de son cœur une sympathie plus vive encore pour la France.

Malgré quelques entraves, les fondations de l'Académie s'élèvent. Debret et Grandjean, infatigables athlètes, sont toujours sur pied, combattant une à une les intrigues qu'on leur suscite. Enfin, malgré des privations inouïes, malgré des persécutions incroyables, l'Académie est ouverte : elle a pour asile un majestueux édifice de granit, que l'on considère avec raison comme le plus bel ornement de Rio-Janeiro.

Le 5 novembre 1826, en présence de l'empereur et de la famille impériale, le corps académique est installé ; une médaille est frappée en commémoration de ce grand évènement. Cependant une lacune existe dans les règlements ; elle tend, par des voies détournées, à rendre nuls les progrès d'une jeunesse ardente et studieuse. Le ministre vicomte de San-Leopoldo a été indignement trompé par le directeur Henri-José-da-Silva, et le nouveau système d'enseignement est greffé sur tous les errements vicieux de l'ancien. Des masses de jeunes gens se présentent pour suivre les cours ; ils sont repoussés.

Cependant Debret persistait à enseigner. Huit élèves fréquentaient ses cours, et, pendant quatre ans, ceux auxquels leurs moyens pécuniaires auraient interdit une assiduité suffisante, trouvaient dans notre honorable compatriote un père qui venait généreusement à leur aide, et qui leur offrait des pinceaux, des couleurs, une toile, souvent même des secours d'une nature plus intime, un cœur enfin dévoré de cet amour de l'humanité, qui devient de plus en plus rare. L'exemple descendit du maître aux élèves, et rien n'égala plus leur union, si ce n'est le respect qu'ils professaient pour leur bienfaiteur.

Trois expositions eurent lieu. La première fut peu suivie ; cette innovation n'était pas encore suffisamment appréciée ; la seconde vit accourir plus de deux mille curieux ; et les journaux s'intéressèrent aux travaux des élèves ; mais la troisième, qui dura huit jours, fut vraiment remarquable : les visiteurs affluèrent, les salles furent jugées trop étroites, et l'admiration publique signala des travaux de plus d'un genre. Le cabinet d'histoire naturelle eut un peintre remarquable dans le règne animal et végétal ; le théâtre, deux ; l'académie de marine, deux ; l'académie militaire, un ; enfin, l'histoire nationale fut traduite en poésie muette par les élèves de M. Debret.

Ceux d'entre eux qui se sont ouverts une plus brillante carrière sont : Simplicio Rodriguez de Sa, excellent peintre de portraits ; José de Christo Moreira, peintre de marine et professeur de construction navale à l'école maritime : Francisco Pedro de Armacal, peintre architecte, qui a décoré les palais impériaux et exécuté les belles fresques de la salle des Philosophes, à la Bibliothèque nationale, ainsi que les délicates arabesques de l'ancien palais de dona Maria Manoel d'Aranjo Porto Alègre, artiste de premier ordre qui figura dans les expositions comme peintre d'histoire, sculpteur et architecte, vint achever ses études à Paris sous le baron Gros, passa ensuite en Italie, revint en France et retourna au Brésil, où il a remplacé son maître, Debret, à la direction de l'académie et dans ses fonctions de premier peintre de S. M. I. ; de Souza Lôbo, professeur de dessin et de peinture ; José Calvalho dos Reis, paysagiste et peintre de fleurs, professeur à l'école militaire ; José da Silva Aruda, peintre d'histoire naturelle, secrétaire de l'académie ; et A. Folcoz, peintre d'histoire, élève de Léon Coignet.

De ces huit élèves fondateurs de l'école de peinture de Rio-Janeiro, sous la direction de nos artistes français, les deux premiers sont Portugais, les cinq qui suivent Brésiliens, et le dernier appartient à la France.

Les beaux arts français ont donc trouvé au Brésil un sol fertile. L'école de Rio-Janeiro, fille de celle de Paris, lui offre déjà des enfants dignes d'elle. C'est partout une soif d'instruction qui ne peut s'étancher qu'aux sources de la science.

III.

DOM PEDRO. — SON GOUVERNEMENT.

L'empereur visitait avec assiduité les divers établissements de Rio-Janeiro. Il paraissait dans la salle de la douane au moment où l'on l'y attendait le moins. Son activité était de tous les instants ; il semblait se multiplier, se reproduire. On était sûr de le rencontrer partout où sa présence pouvait être utile ; il établissait et dotait les enfants trouvés dont il s'était déclaré le protecteur ; il assistait dans les hôpitaux aux visites des médecins, et goûtait les aliments des malades. Tous les vendredis il se rendait à son palais de la ville, qu'il avait abandonné aux ministères et aux tribunaux, et dans lequel il ne s'était réservé qu'une chambre à coucher et deux salons pour ses audiences. Là, ayant à ses côtés tous ses ministres, il accueillait avec la même affabilité le militaire et le bourgeois, le riche et le pauvre, le noble et le plébéien. Il n'était pas nécessaire, pour arriver jusqu'à lui, d'attendre le résultat [dou]teux d'une pétition. Il suffisait de se présenter pour être admis, [sans] distinction, sans étiquette. Souvent, dans ces audiences populaire[s], [une] affaire qui traînait depuis des années, s'est terminée en quelques m[inu]tes. Souvent un ministre, qui offensait le peuple, s'est vu cruellement [ré]primandé par le chef de l'Etat, en présence de ce peuple. Grande et [ter]rible leçon, qui a produit de salutaires effets au Brésil, et dont l'i[ntro]duction ne serait peut-être pas à dédaigner dans nos monarchies e[uro]péennes.

On se tromperait toutefois si l'on pensait que cette simplicité pa[trié]cale excluait de la cour du Brésil toute idée de faste. Dans les gr[andes] cérémonies religieuses, dans les grandes sollennités nationales, le p[alais] de dom Pedro se revêtait tout à coup d'une splendeur qui produisai[t un] singulier contraste avec son aspect de la veille. Alors, toutes propor[tions] gardées, on est forcé de convenir que la cour de Rio-Janeiro n'avait [rien] à envier à celle des Tuileries : mais, même en ces rares occasions, le [chef] de l'Etat conservait toujours quelque chose de sa simplicité naturelle[;] malgré les riches diamants qui le couvraient, on reconnaissait à ses [sim]ples bottes à l'écuyère ce *Monsieur Pierre*, que les Nègres saluaient [avec] respect, ce planteur de Saint-Christophe qui, il n'y a qu'un instant, [pro]menait sa fille dans ses bras, ce jeune officier de cavalerie qui, la v[eille,] encore commandait la manœuvre au camp Saint-Anne.

Un courtisan lui demandait un jour : Qu'est-ce que la constitut[ion ?] C'est, répondit le prince, la loi fondamentale d'un Etat, dans lequel [les] passions de quelques hommes ne disposent pas de la vie, de l'honneur, [de] la liberté des autres, et dont le chef est le premier citoyen.

Un autre l'entretenant un jour des tentatives républicaines d'une [pro]vince de l'empire : Eh ! répondit-il, comptez-vous donc pour rien l'[hon]neur d'être président de cette république.

Notre jeune diplomate fut reçu à Saint-Christophe par dom Pedro [qui] l'accueillit les bras ouverts. L'empereur l'accabla d'une avalanche [de] questions.

— Que fait Boyer ? Que devient Bolivar ? Que penses-tu de leurs [...] armées ?

Dom Pedro avait l'habitude de tutoyer tous ses officiers.

» La France reconnaitra-t-elle Haïti ? La Colombie triomphera-t-el[le de] l'Espagne ? Bolivar et Boyer sont deux grands hommes, mon ami, [mais] il leur faudrait une monarchie forte et puissante pour maintenir l'i[nté]rieur et le dehors. Quand je parle de monarchie et de vigueur, je n['en]tends pas l'absolutisme et la tyrannie. Mort à dom Pedro s'il y songe[!] Il y a un problème à résoudre, auquel peuples et rois ne pensent pas [en]core ; ça viendra. Crois-tu donc que la démocratie ne puisse pas s'ass[eoir] sur un trône à clous dorés ? Enfant, tu verras cela avant que tes c[he]veux ne blanchissent. J'essayerai de donner l'exemple. Peut-être m[ou]rai-je à la peine ? Mais d'autres viendront après moi ; ils poursuivront

CAMARADERIE DES BAGNES. — Dans un article sur le bagne de [ ]est, que publie un journal de cette ville, il est dit qu'il passe pour constant que chaque forçat a par année son jour d'évasion, et que ses compagnons lui doivent ce jour-là toute assistance. On raconte, à l'appui [de] cette opinion, qu'une personne se trouvait à une fenêtre, d'où elle regardait les condamnés en grand nombre sortant des bassins qu'ils asséchaient; tout-à-coup elle aperçoit au milieu d'un groupe un soldat tout équipé, les condamnés continuent leur marche, et le soldat improvisé allait sortir de l'arsenal, quand un gardien le reconnut. Cette transformation s'était faite avec tant de prestesse, que le curieux qui regardait [le] groupe, ne s'en était pas aperçu.

L'AGIOTAGE ET LES AGIOTEURS. — On lit dans le *Moniteur parisien* :

« La Bourse offre depuis quelques jours un spectacle auquel il est [q]uestion de mettre un terme. Nous voulons parler de cette agglomération [d']individus qui demandent et qui offrent, à haute voix, à négocier les [r]écépissés des actions de chemins de fer non encore adjugés, et qui, par [le]ur attroupement, interceptent la libre circulation de la salle. L'autorité [n']a point eu à s'immiscer jusqu'ici dans les transactions qui ont pu se [fai]re entre particuliers ; mais il ne saurait en être de même maintenant, [qu]e des courtiers de nouvelle espèce voudraient établir un marché en [de]hors du seul qui soit légal. Nous croyons donc que tout le monde [a]pplaudirait aux moyens qui seraient employés pour faire cesser un abus [qui] excite de justes plaintes. Nous devons, dès à présent, louer l'autorité [lo]cale, dont la tâche devient de plus en plus difficile, en ce moment où [les] chemins de fer attirent à la Bourse une si grande affluence de monde. [Le]s mesures sages et intelligentes qu'elle a déjà prises, dans l'intérêt de [l'o]rdre et des personnes honorables qui fréquentent la Bourse, méritent [de]s éloges. »

UN SUICIDE. — Ce matin, à neuf heures, un jeune homme bien vêtu, [pa]raissant âgé de vingt-cinq ans environ, s'est précipité de la deuxième [plate-for]me des tours Notre-Dame. La mort a été instantannée et a été cons[taté]e par un chirurgien de l'Hôtel-Dieu, où son cadavre avait été trans[po]rté. Le commissaire de police du quartier a trouvé sur lui une somme [de] 160 fr., plus deux lettres, dont l'une décachetée et adressée à M. le [bar]on Maynard, prouverait, par son contenu, que cet infortuné était ma[lade]. Enfin, on a trouvé sur lui une corde neuve soigneusement graissée [qui] annoncerait aussi une intention de suicide par suspension. On ignore [le] motif de cet acte de désespoir, ainsi que la demeure de ce jeune [ho]mme.

A BONS CHATS BONS RATS. — On lit dans la correspondance Mallet: [De]puis que l'abattoir public de Montfaucon est transféré dans la plaine [Sai]nt-Denis, les rats qui habitaient l'ancien abattoir, sont descendus dans [Par]is où ils pullulent outre mesure, comme chacun sait. En ce moment [la] halle aux farines est infestée par la gente ratonne. Dans l'espoir de [chas]ser de cette halle ces dangereux rongeurs, l'administrateur avait fait [a]cheter quinze énormes chats qu'on avait installés sous les galeries de la [pe]tite halle. Avant-hier on a trouvé la peau et les os de huit de ces [cha]ts infortunés étranglés, puis dévorés par les rats. Quant aux sept au[tre]s, prévoyant le sort qui les attendait, il se sont enfuis sur les toits des [ma]isons voisines, où, tourmentés par la faim et la soif, ils miaulent du [ma]tin au soir.

Ils apportent d'autant plus qu'ils ont plus de confiance dans la tranquillité du pays où ils se rendent, et cette année ils sont arrivés avec un nombre considérable de chameaux chargés. Cette caravane a apporté la nouvelle que les Beni-Mezeb qui avaient quitté Alger, il y a un mois environ, pour apporter dans leurs familles les économies qu'ils avaient faites, ont été arrêtés en route par les Ouled-Nabil, habitués au pillage. Les Beni-Mezeb sont rentrés chez eux dépouillés de tout leur avoir. Peu de jours après, les Ouled-Nabil s'étant rendus à Hardaya et à Beni-Esguim, villes des Beni-Mezeb, ceux-ci se sont emparés de toutes les marchandises qu'ils apportaient ainsi que de leurs chameaux, leur déclarant que tout leur serait rendu exactement, lorsqu'ils auraient eux-mêmes fait la remise de ce qu'ils avaient volé quelques jours auparavant. La restitution a eu lieu deux jours après, et chacun est revenu maitre de son bien. S'il y a du mauvais parmi les Arabes, il y a du bon dans les rapports entre eux. En voilà un exemple.

Les obsèques de M. le chevalier Philippe de Girard, inventeur de la filature mécanique du lin, auront lieu dimanche 31 août, à dix heures précises du matin. On se réunira à la maison mortuaire, place de la Concorde. 4.

Les personnes qui n'auraient pas reçu de billets de faire part sont priées de considérer le présent avis comme une invitation. Les filateurs, les constructeurs de machines, les ingénieurs, ont l'intention d'assister en corps au convoi de l'illustre inventeur qui a su créer une industrie nouvelle si importante, et économiser pour les machines à vapeur le tiers du combustible.

Les ouvriers d'un grand nombre d'usines se proposent aussi de se joindre au cortège qui, partant de la place de la Concorde, suivra les boulevards jusqu'au cimetière du père Lachaise.

VARIÉTÉS.

LES COMMUNES EN ITALIE (1).

(SUITE ET FIN.)

J'ai parlé des communes composées d'un nombre de propriétaires entre huit et trois cents. Il y a pourtant des communes (et toutes les villes sont dans ce cas) qui comptent plus de trois cents propriétaires. Celles-là ne cessent point pour cela d'être considérées comme communes, mais elles sont autrement administrées. Lors du rétablissement de cette constitution, le gouvernement, sur la proposition des assemblées des contribuables, a nommé pour chacune de ces communes un conseil choisi pour les deux tiers parmi les principaux propriétaires fonciers, et pour l'autre tiers parmi les chefs d'une industrie ou d'un établissement agricole. Ce conseil communal se recrute et se renouvelle plus heureusement

(1) Voir le numéro d'hier.

pourtant voix délibérative, et transmet aux autorités supérieures les déterminations de la commune; le chancelier est aussi le dépositaire de tous les titres concernant la propriété des membres de la commune, titres qui forment la base de ceux du cens et des impôts fonciers. Cette coutume a pour effet de rendre impossible toute fraude dans les contrats et dans les transports d'hypothèques.

Les contrats ne sont pas seulement un arrangement particulier entre deux individus; c'est un acte qui intéresse l'état puisqu'il a pour objet la source de l'impôt. Aussi l'état intervient-il, et son intervention n'ayant d'autre caractère que celui de la surveillance, elle est protectrice plutôt qu'oppressive. Le chancelier du cens est donc en quelque sorte un notaire public responsable auprès de l'Etat. Le chancelier n'existe que dans les communes de seconde et de troisième classe. Dans les villes dites *citta régia*, il est remplacé par un *podesta* ou maire, assisté de six ou de quatre assesseurs. Ces derniers choisis par le conseil communal, sauf l'approbation supérieure, doivent appartenir pour les deux tiers ou les trois quarts à la classe des propriétaires fonciers, et pour le reste au commerce ou à l'industrie. Le podesta est nommé par le gouvernement et choisi parmi trois candidats que lui présente le conseil communal. Le podesta et ses agresseurs constituent les congrégations municipales,

La province se compose d'un certain nombre de districts. Elle est administrée par un délégué (*delegato*) et par une congrégation provinciale dont les membres sont bien véritablement nommés par les conseils communaux puisque ceux-ci sont appelés à présenter trois candidats pour chaque place vacante, et que le gouvernement est tenu de choisir le premier des trois candidats à moins qu'il n'aie contre lui des objections telles qu'elles méritent un recours à l'empereur. La lenteur de toutes les opérations administratives et gouvernementales en Autriche doit rendre ces exceptions extrêmement rares. Le conseil communal de chaque ville royale (*citta regia*) présente en outre au gouvernement trois candidats à la députation de la ville même auprès de l'autorité provinciale, et le gouvernement choisit pour cet office celui des trois candidats qu'il préfère. Le nombre des membres de la congrégation provinciale varie depuis quatre jusqu'à huit sans compter pourtant les députés de chaque ville dont il est impossible de fixer à l'avance le nombre. Ils sont choisis pour une moitié dans la noblesse, et pour l'autre dans la bourgeoisie. Ils doivent payer deux mille écus d'impôts et n'ont point de traitement. Ils remplissent les fonctions de députés des communes auprès du chef de la province, lequel ne peut prendre aucune résolution sans les avoir consultés. En cas de conflit, c'est le gouverneur ou l'empereur même qui décide entre eux.

Le gouvernement embrasse plusieurs provinces. Il n'y en a que deux dans le royaume Lombardo-Vénitien ; l'un à Milan, l'autre à Venise. Le gouverneur est entouré d'un conseil qui représente assez bien le conseil des ministres, puisque chacun des huit conseillers qui le composent est chargé de l'une des grandes divisions administratives telles que l'instruction publique, la justice, l'ar-

---

[...]che et ils la termineront. »

Puis, ouvrant avec vivacité les dépêches des deux chefs des républi[qu]es :

« Quels hommes ! s'écria-t-il, que de probité ! quelle droiture ! Je prou[ver]ai que les rois constitutionnels peuvent posséder au même degré ces [su]blimes vertus. »

IV.

[COM]ME QUOI CÉSAR DEVINT PRESQUE MINISTRE. — OU L'ON EN[SE]IGNE DEUX MOYENS A METTRE EN USAGE POUR IMPROVISER LE JOURNALISME ET POUR FORCER LES PÈRES ET MÈRES A EN[V]OYER LEURS ENFANTS A L'ÉCOLE ET A LES FAIRE VACCINER.

L'entretien, changeant d'objet, roula sur les projets de l'empereur. — [Il av]ait formé de vastes plans d'éducation politique. Rio-Janeiro, Per[nam]buco, Bahia, Sau Paulo étaient surtout les objets de sa prédilection. [Il v]oulait y fonder des écoles militaires, des facultés de droit, de méde[cine], de théologie. Mais dans tous ces plans, il y avait une énorme la[cune]. L'Empereur commençait la Pyramide par le sommet au lieu de [l'en]treprendre par la base. Il songeait aux fils des riches et ne jetait pas [d'ab]ord un regard sur les enfants des pauvres. D'après ses plans, de [som]ptueux athénées allaient s'élever de toutes parts pour les enfants des [riche]s, et la masse de la nation ne savait pas lire.

Notre jeune diplomate hasarda, dans ce sens, quelques observations.

« Eh bien ! lui dit l'empereur, jette tes idées sur le papier ; détaille[-moi] tes plans... Nous verrons. »

Le lendemain, César envoyait à Saint-Christophe un projet d'éducation [pri]maire. Il ne s'étendait pas au-delà de la lecture, de l'écriture, de l'a[rith]métique, d'un peu de dessin, du cathéchisme chrétien et du cathé[chis]me constitutionnel ; mais, à côté, il y avait pour chaque localité un [peu] considérable un comité de vaccination, une petite presse portative [et un] petit journal hebdomadaire sans cautionnement, sans frais de ré[dac]tion, sans timbre et sans frais de poste.

..... Huit jours après, par une des plus belles nuits du Tropique, notre [jeu]ne compatriote fumait nonchalamment ses cigarettes sur le balcon de [sa] caserne, à la lueur des étoiles. Une dépêche arrive du ministère. Sans [dou]te quelque ordre militaire, une nouvelle expédition. Eh ! mon Dieu, [no]n, caprice de prince ! Le major est nommé directeur général de l'ins[tru]ction primaire.

Le lendemain, il est installé dans un magnifique hôtel, il a sa cour, ses [va]leurs, son cuisinier, son respectacle maître-d'hôtel, qui déjà prend ses [or]dres pour le menu du jour.

Le premier cri de la presse brésilienne, fut un cri de dépit et d'envie. [Le]s journaux de toutes les oppositions lâchèrent leur bordée sur le nou[vea]u directeur-général. « Le peuple brésilien, écrivaient-ils, doit-être [tom]bé bien bas pour se voir réduit à aller chercher le chef suprême de son éducation publique parmi ces Français, nature dégénérée, qui s'est laissé ravir Napoléon et les merveilles des arts, fruits de ces glorieux triomphes. Les Romains ne demandaient que des esclaves aux nations vaincues. »

César bondissait; il portait alternativement la main à sa plume et à son épée. Mais le décorum administratif lui commandait de s'abstenir, et il s'abstenait.

Toujours diplomate ou plutôt d'autant plus diplomate qu'il était presque ministre, César chercha par une adroite bienveillance à se concilier toutes les affections ; il eut ses audiences de dix heures à quatre, où tout le monde fut admis indistinctement sans demande écrite, et il lui fallut reprendre sur son sommeil le temps qu'il perdait avec les solliciteurs.

Il eut aussi ses dîners et ses soirées de réception. Le premier jour il invita les journalistes de toutes les couleurs ; pas un ne manqua à l'appel. Au dessert il leur dit : « Messieurs, je n'ai point de fonds secrets pour soudoyer la presse comme ailleurs. Si j'en avais je les rendrais au gouvernement ou je m'en servirais pour procurer du travail aux pauvres qui n'en ont pas. Offrir de l'argent à un journaliste consciencieux, c'est l'insulter dans ce qu'il a de plus cher, son honneur. Chaque mercredi votre couvert à tous sera mis ici, sans condition : vous ne traiterez dans vos feuilles comme il vous plaira. Sachez seulement que vous avez commis une grave erreur dans votre dernier article ; vous vous la seriez épargnée en me consultant : j'étais à Waterloo. Je suis resté fidèle à la cause de la nationalité française, et j'ai fui la France pour ne pas être victime de mon dévouement. Je n'appartiens donc pas à la catégorie des esclaves qui se prosternent devant les vainqueurs. »

Le lendemain ce fut un concert universel de louanges dans toute la presse de Rio-Janeiro. Elle le pleura, cette bonne presse, quand il alla implanter ses écoles gratuites, ses imprimeurs, ses feuilles hebdomadaires, ses comités de vaccine sur tous les points de l'Empire, et le trouva trop clément, lorsque, grand coupable, il s'avisa de jeter en prison les pères et les mères qui refusaient de faire vacciner leurs enfants et de les envoyer à l'école.

Tout à coup dom Pedro eut l'idée de rappeler César à la vie diplomatique, et de le charger de la mission la plus folle qui ait jamais germé dans une tête d'empereur constitutionnel, mais il convient de reprendre les choses d'un peu haut.

V.

LES GRANDES OREILLES.

Parmi les nations sauvages qui vivent parsemées dans le vaste empire du Brésil, une des plus remarquables à ses habitations situées depuis le dix huitième jusqu'au dix-neuvième degré de latitude australe, entre le Rio Pardo et le Rio Dola. Descendant des anciens *Aymores* de race *Tapuya*, ils ne se désignent eux-mêmes que par le nom d'*Edgerèck-Moung*. Les *Malalès*, leurs ennemis jurés, les appellent *Epaoseck*, grande oreille ; les Européens les nomment *Botocoudos* du mot portugais *Batoque*, bondon de tonneau. Ces deux désignations leur viennent de l'habitude où ils sont de se pratiquer, dès leur naissance, une incision à la lèvre inférieure et au bas des oreilles, et d'y introduire de petits cylindres de bois qu'ils remplacent successivement par de plus grands cylindres, jusqu'à ce qu'ils arrivent à y en introduire de la dimension d'une calotte de chapeau. Les trois cylindres monstrueux, entourés de chairs molles, et dont l'un descend sur l'estomac, tandis que les deux autres battent les épaules, se choquent avec un bruit sourd quand ils courent, et, paralysant au repos l'expression des coins de la bouche, impriment à leur physiononie je ne sais quelle horrible fixité, quelle hideuse apparence de fureur impassible.

En 1812, le comte Dos Arcos, gouverneur de la province de Bahia, étant entré en négociation avec eux, cinq deputés, trois hommes et deux femmes, pris parmi les plus distingués de la nation, partirent pour Rio Janeiro. Ils furent logés au camp Saint-Anne dans une espèce de hangar ou d'écurie, dépendant des ateliers du gouvernement. Les hommes portaient pour unique vêtement une peau de *tamandua*, tamanoir, fourmillier, qui ne figurait pas mal un habit coupé à l'anglaise. Leur front était couronné d'un diadème de la même peau. Les femmes, entièrement nues, avaient une gracieuse coiffure de roseau sec.

A peine furent-ils arrivés à Rio-Janeiro, sous la conduite du major Cardoso da Rosa, que dom Jean VI demanda à les voir. On les lui amena. Il les congédia en leur votant à chacun, quelque fut leur sexe, une chemise de coton, un gilet et un pantalon de nankin bleu. Ils se présentèrent ainsi à la seconde audience, mais, rentrés dans leur écurie, ils n'eurent rien de plus pressé que de jeter bas leur défroque et de se promener tout nus. On leur apportait des vivres deux fois par jour. Ils étaient fort doux et paraissaient très peu contrariés de la curiosité de leurs nombreux visiteurs. Deux des hommes savaient quelques mots de portugais, mais, quand il leur fallait prononcer les labiales, ils étaient forcés de rassembler dans le creux de leur main les parties charnues, à moitié déchirées et pendantes, de la lèvre inférieure, pour les rapprocher de la lèvre supérieure. Ils offrirent à dom Jean VI des hamacs de coton artistement tissus en fil de diverses couleurs, des vêtements, des ustensiles, des armes, et en reçurent quelques bijoux, des colliers, des anneaux, des boucles d'oreille et deux haches de sapeurs dont ils parurent plus enchantés que de tout le reste.

La suite à demain.

EUGÈNE DE MONGLAVE.

comporte pas l'existence d'un pouvoir intermédiaire entre les gouverneurs et l'empereur, les puissances alliées auraient commis un contre-sens, si elles n'avaient pas prévu quo dans un avenir plus ou moins éloigné, la Lombardie ainsi constituée pourrait sans secousse se détacher de l'Autriche. En effet, quels sont aujourd'hui les besoins de la Lombardie? Lui faut-il une constitution nouvelle? une division nouvelle du territoire? Doit-elle nécessairement bouleverser toutes les existences, déplacer les fortunes, accomplir enfin tous les actes révolutionnaires qui ébranlent les Etats et pervertissent les consciences. Non, ; il suffirait qu'un prince indépendant prît la place du vice-roi actuel. L'organisation intérieure pourrait subsister telle qu'elle est, sauf de faciles réformes. Ce système est celui de Marie-Thérèse et de Joseph II, et il montre que les œuvres des grands esprits ne perdent jamais toute leur valeur. Il est pourtant fort éloigné de la perfection. Le droit de prendre part aux délibérations de la commune repose on ne sait sur quelle base, car si c'est sur l'impôt foncier, les grands propriétaires devraient être plus considérés que les petits, tandis que c'est le contraire qui arrive. Les individus qui paient seulement l'impôt personnel ne sont pas suffisamment représentés par le député unique qu'ils envoient à l'assemblée. Le procédé électoral est en général trop compliqué.

L'Autriche fait usage d'une tactique fort habile. Elle sait attendre que la fatigue de la résistance lui livre les récalcitrants, cette méthode réussit presque toujours en Italie. Ainsi un conflit entre le corps électoral et l'autorité qui ratifie les élections n'arrivera pas souvent ; mais, s'il arrive, le pouvoir central laissera écouler des mois et des années entre chacun de ses arrêts. C'est la passion qui engendre l'opposition ; c'est une pensée persévérante et calme qui dirige le pouvoir. Or, la passion quelque noble qu'elle soit, s'éteint, tandis que la pensée demeure ; et le gouvernement l'emporte sur la résistance qui lui est opposée. Il l'emporte d'autant plus sûrement que le terme du conflit n'étant pas fixé par la loi, le gouvernement peut le prolonger aussi long-temps que bon lui semble.

Les Italiens inclinent à ne point se donner de peine pour atteindre un but éloigné, et l'Autriche profite de cette fatale disposition. C'est ce qui fait encore que le député pour la taxe personnelle, ce dernier soutien des prolétaires, n'existe pas dans toutes les localités. Là où il existe, il n'est pas toujours employé, cela est vrai, car il n'entre pas dans les habitudes des propriétaires fonciers de chaque commune, de commettre une violence inique, pour arracher en faveur de la commune la dernière ressource d'un malheureux. Les députés, qui sont toujours des hommes considérables, le chancelier du cens, qui assiste aux assemblées et qui n'a aucun intérêt à grossir illégalement le budget de la commune, s'y opposeraient. Mais lors même que le député, pour la taxe personnelle, n'aurait jamais à élever la voix dans l'intérêt de ses commettants, la dignité des pauvres exigeant qu'ils prennent part à l'administration de leur pays, et l'institution de ce député étant une sage et belle chose, il serait bon qu'elle ne tombât pas en désuétude. Ce serait au gouvernement de l'empêcher, et c'est ce qu'il ne fait pas, heureux de voir que le pays néglige ses avantages, et abandonne de lui-même les mœurs et les coutumes démocratiques.

Ce n'est pas le gouvernement autrichien que je prétends défendre, c'est l'Italie, et cela encore en me renfermant dans les bornes de la plus stricte vérité. Tous les gouvernements italiens sont mauvais ; celui de la Lombardie est plus mauvais que les autres, en ce sens qu'il se propose un but étranger au pays même : la prospérité de l'empire autrichien. Ces prémisses établies, on me permettra de soutenir que l'Italie n'est point encore un pays barbare, privé de toute institution, et dans lequel il soit urgent de porter les semences de la civilisation moderne. Il faut des réformes à l'Italie, et où n'en faut-il pas? Mais les révolutions y seraient superflues et par conséquent nuisibles, parce qu'elles détruiraient avec les vices des constitutions actuelles, des institutions précieuses. Que l'Autriche échange sa souveraineté partielle contre un patronage général; qu'elle engage les princes italiens à introduire dans la politique et la législation, les mêmes principes qu'elle a admis pour l'administration du territoire, et l'Italie marchera bientôt

Cette lettre de M. Muret de Bort entraîne la *Presse* à cet aveu que nous nous empressons d'enregistrer :

« Sans doute, il y a en ce moment un agiotage effréné, et nous le déplorons autant que personne. Mais s'imagine-t-on que l'agiotage eût été moindre, si, au lieu d'une compagnie réunissant les principaux capitalistes, cinq à six compagnies rivales eussent à l'envie inondé la place de leurs titres? S'imagine-t-on que l'avenir de l'entreprise eût été meilleure, plus rassurant pour le crédit, et si ces cinq ou six compagnies étaient entrées en lice et se fussent disputé la concession à coup de rabais? Chacun peut avoir son avis là-dessus. »

Nous disons encore une fois que l'absorption Rothschild qui impose ses conditions à l'Etat, est un fait mauvais, très mauvais pour les intérêts du pays.

Le *Constitutionnel* donne le texte du traité de Lalla-Maghrnia tel qu'il est publié par un journal semi-officiel du soir.

La *Réforme*, dans son premier-Paris, soupçonne l'Angleterre d'être la cause des désastres qui ont affligé les villes d'Alger et de Toulon.

Le *Siècle* donne dans ses premières colonnes un long article sur les partis politiques en France. Rien n'est creux comme ce *factum*, qui constate cette vieille banalité que, dans tous les partis, il y a des hommes de bonne et de mauvaise foi. Il termine par ces lignes :

« Il y a dans chaque parti des hommes honnêtes derrière lesquels se cachent ceux qui le sont le moins; il y a dans chaque théorie un côté séduisant qu'on met en évidence, mais aussi un côté fâcheux que l'expérience vient seule révéler.

« Voilà pourquoi l'opposition parlementaire tient tant à se renfermer dans la constitution, que les uns jugent insuffisante, et que les autres observent si mal; voilà pourquoi, en un mot, nous ne sommes ni ministériels ni radicaux. »

Messieurs du *Siècle*, dites-nous donc catégoriquement ce que vous êtes?

HALLE DE PARIS.

29 Août.			30 Août.		
Arrivages	2651 q.	87 k.	Arrivages	3148 q.	96 k.
Ventes	2723	19	Ventes	2593	44
Restant	23821	87	Restant	26367	69
Cours moyen	40.34		Cours moyen	38,25	
Cours-taxe	39.38		Cours-taxe	38,65	

Cote administrative. (29 Août)						Cote administrative. (30 Août)					
Gruaux	9 q.	42 k.	54,80	à	00,00	Gruaux	9q.	42 k.	51,00	à	53,30
1re	292	02	40,50	à	42.00	1re	53	38	39,50	à	40,40
2e	121	03	38,20	à	39 80	2	219	80	37,00	à	38,85
3e	12	56	26.73	à	31,83	3e	67	99	26.73	à	33.40
4e	2	81	20,33	à	22,90	4	4	57	21,65	à	24,20
A liv.	2180	73				A liv.	2674	70			

Marchés.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 30 août. — Foin 1re 00 à 00. 2e 47 à 48 ; 3e 44 à 46. — Luzerne, 1re 00 à 00 ; 2e 42 à 44. — Paille de blé 1re 30 à 31 ; 2e 28 à 30.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 30 août. — Foin 1re 48 à 00 ; 2e 42 à 46; 3e 00 à 00. — Paille de seigle 1re 29 à 33; 2e 27 à 28. — Paille de blé 1re 28 à 30; 2e 25 à 27; 3e 00 à 00.

Halle à la viande du 30 août. — 20159 kil. Bœuf 1,45-1,20-0,80. — 17286 kil. Veau 1,40-1,20-0,90.—2871 kil. Mouton 1,55-1,30-0,00. — En gros 31200 kil. 1,31-1,25-1,16.

Marché de la Vallée du 30 août. —Agneaux 0,00 à 00,00. — Canards barbotteurs, 1,00 à 1,75.—Canetons de Rouen, 2,00 à 3,25.—Chapons gras 3,00 6,00.— Chevreaux ou cabris 0,00 à 0.— Cochons de lait 0,00. — Dindes gras 5,50 à 6.25 ; comm.. 2,50 à 4,50. — Lapins ou lapereaux 1,00 à 2,00. — Mont. pré salé 0,00—Oies comm. 2,00 à 4,50.—Pigeons de volière 0,50 à 0,90 do bizets 0,25 à 0,55. — Poules ordinaires 1,20 à 2,00. — Poulets gras 2 00 à 3,75, do comm.. 0,90 à 1,50.

Marché de la Maison-Blanche. 30 août. — Sur 183 porcs, il s'en est vendu 169 à 1,20-1,18-1,16. — Porcs maigres, am. 25, vend. 1 à 1,30.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 28, 29 et 30 août.—*Beurre* (le kil.). En livres 1,16 à 2,04.— En mottes Isigny 1,30 à 3,90. — En mottes Gournay 1,10 à 2,90. — Petit beurre 1,20 à 1,16. — Beurre salé ou fondu 0,00 à 0,00. — *OEufs* (le mille). Du 28 août, 40 à 65.—Du 29, 46 à 65.— Du 30, 53 à 55.

1800. — Oblig. d'Orléans, 1260. — Grand'Combe, nouv., 1190. — Chemin non constitué de Charleroy, 555. — A terme : Espagne dette intér., 30 7/8 en liquid., 31 1/8 fin sept. — Chemins d'Amiens, 632 50.—Bordeaux, 718 75. — Montereau, 547 50.

	1er C.	P. H.	P. B.	dr C.	h.
5 0/0 compt....	121 55	121 60	121 50	121 60	121
— fin cour...	121 60	121 60	121 30	121 60	121
3 0/0 compl....	84 05	« «	« «	« «	[illegible]
— fin cour...	84 »	84 10	84 »	84 10	84

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville...	«	»	»	5 0/0 Bge 1840.	» »	»	»
B. de France...	3275	«	B.10	— Portugais...	61	»	»
C. Gou. 1000....	1130	»	«	Esp. D. active.	36 7/8	»	»
C. Gan. 1000...	«	»	»	5 0/0 Naples...	101 «	»	»
C. hypot......	610	«	»	— Romain..	104 1/8	«	«
4 Canaux......	«	»	» «	Obl. Piémont.	« »	»	»

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	DIFe.		
St-Germ......	« «	» »	» »	Fin c. 1105, 1110.	H.
V. r. d......	550 «	» «	» »	— 550.	
— r. g......	371 25	372 50	» «	— 371 25, 375.	H.
Orléans......	1300 «	1297 50	B. 6 25	— 1297 50, 1305, 1302 50.	H.
Strasb......	282 50	285 «	H. 2 50	— 282 50, 283 75.	H.
Rouen......	1105 «	« »	» «	— 1107 50, 1110, 1103, 1108 75.	H.
Havre......	903 75	» »	B. 1 25	— 906 25, 910.	H.
Marseille....	1065 «	« «	B. 2 50	— 1067 50, 1070.	M.
Vierzon.....	802 50	» »	B. 7 50	— 805, 810.	H.

LONDRES, 28 août.		PARIS, LE 29 AOUT. PRIMES	COULISSE.
Consol.	98 1/8, 99	3 0/0 F. c.	Av. 83 90.
Esp. act.		F. p. 84 35 d. un. 50, 55 d. 50.	Ap. 84 15, 17 1/2
Portug.	64 3/8	5 0/0 F. c.	B. du tré.
Mexic.	34 1/2	F. p. 122 30, 20 d. 50.	
Brésil.			
5 0/0 hol.	99 1/4	Orléans, 1330, 1325 d. 20 au 15.	F. c.
2 1/2 do.	62 1/2		3 0/0 22 1/4,
Rouen.	42 1/2, 43		5 0/0.
Orléans	51		10 15. 35, 37 1/2

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 106,00 à 00,00; courant du mois, 107,50 à 00,00; septembre, 107,50 à 107,00; 4 derniers mois, 109,00 à 109,00; 4 premiers mois 1846, 112,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 99,00 à 00,00. — Œillette rousse, 81,25 à 82,00. — Voitures, 7,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 118,00 à 0,00, septembre, 117,00 à 118,00; octobre, 115,00 à 114,00; novembre et décembre, [illegible] à 99,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 88,50 à 00,00.

L'un des gérants ; F. CANTAGREL.

Spectacles du 31 août.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Dieu et la Bayadère. Diable à quatre.
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Enfants d'Edouard. Oscar.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Déserteur. Domino.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Français né malin. Fanfan. Bal d'Ouvriers.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Histoire. Homme qui bat sa Femme. Meunière.
7 h. 1/2 GYMNASE. Yelva. La Vie. Chacun. Aides-de-Camp.
9 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — L'Almanach des 25,000 adresses. La Peau.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Paris et la Banlieue.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Canal Saint-Martin. Prem. d'Un Fils.
6 h. 1/2 COMTE. — Les 7 Ogres. Wamba. Fille du Capitaine.
CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 FOLIES. — Paris. Espionne. Jeune Homme. La Chasse.
LUXEMBOURG. — Pauvre jeune homme. Marie. Favori. Clarinettes.
BEAUMARCHAIS. — Duchesse. Aubry. Nelly.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. —Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.
PANORAMA (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

...res de ce célèbre établissement, jamais promotion n'a mieux travaillé, ne fut plus forte sur toutes les matières du concours, que celle qui doit alimenter cette année les divers services publics. Ces jeunes gens se croyaient au moment de recueillir le fruit de leur travail; ils s'estimaient heureux d'être enfin arrivés au but après tant d'ennuis, de tracasseries éprouvés pendant deux mortelles années. Eh bien! le ministre de la guerre leur a fait annoncer hier officiellement que l'on ne pouvait leur accorder que **CENT DIX** places. Ils sont **CENT-SOIXANTE-TROIS**; **CINQUANTE** vont donc se trouver sur le pavé!

En présence d'un tel fait, il est impossible de nier ce que nous avons eu malheureusement l'occasion de répéter tant de fois depuis quelques mois. Le ministère veut la suppression de l'Ecole polytechnique.

Le ministère a commencé par attaquer le corps des professeurs; il lui a enlevé sa plus belle prérogative, celle de se recruter par lui-même et de veiller à ce que les plus hautes illustrations dans les sciences fussent toujours chargées d'un enseignement devenu célèbre dans le monde entier.

Le ministère a ensuite infligé une espèce de peine dégradante au corps tout entier des anciens élèves de l'Ecole polytechnique. Il a fait imprimer dans un rapport au roi qu'il était impossible de trouver parmi tous les généraux du génie, de l'artillerie et de l'état-major, sortis de l'école, un homme digne d'occuper les fonctions de commandant en chef. Une ordonnance royale a ratifié cette censure injuste, et un général sorti de Saint-Cyr a pris le gouvernement de l'Ecole.

Un licenciement a frappé les élèves, victimes des résistances de l'Académie des sciences contre les funestes tendances du Pouvoir, et deux fois des élèves ont été renvoyés sous de vains prétextes, afin de faire savoir aux familles que la carrière de l'Ecole polytechnique n'offrait plus de garantie pour l'avenir des jeunes gens.

Plus tard, on a attaqué le principe du concours qui, jusqu'à ce jour, avait donné au plus savant la première place. On s'est arrangé de manière à ce que la faveur pût intervenir pour donner la meilleure place au plus protégé.

Enfin, aujourd'hui, on fait savoir à toute la France que désormais on ne donnera plus toujours des places dans les services publics aux élèves même qui auront satisfait à tous les concours; on les mettra simplement à la porte avec un *brevet de capacité*.

L'effet qu'on espère produire est facile à deviner. Les familles, pense-t-on, ne dirigeront plus leurs fils vers l'Ecole polytechnique. Les candidats vont devenir moins nombreux; le concours va s'affaiblir; les études seront moins fortes, les élèves moins distingués, n'ayant que cent dix places à sa disposition, ne peut pas en donner cent soixante-trois.

Mais il y a deux ans que les 163 jeunes gens ont été nommés élèves de l'Ecole polytechnique. Alors le gouvernement supposait qu'il aurait 163 places disponibles. S'est-il donc passé depuis deux ans quelque fait important qui ait diminué **D'UN TIERS** le nombre des emplois publics. La France a-t-elle perdu quelqu'une de ses provinces? Les chambres ont-elles rogné le budget demandé par les ministres? L'armée est-elle moins nombreuse? fait-on moins de travaux publics? Non, il n'y a rien de tout cela; il y a seulement que le ministère veut arriver à *dégoûter* les familles de l'Ecole polytechnique. Il y a aussi qu'il n'est pas fâché de sévir une fois de plus contre cette malheureuse promotion licenciée une fois, et deux fois décimée, malgré sa bonne conduite et son travail excellent auxquels nous avons entendu les chefs supérieurs de l'Ecole rendre hommage. Voyez le crime de ces jeunes gens! Ils ont résisté deux ou trois fois pour soutenir certaines dispositions du règlement; ils ont résisté passivement sans faire de bruit, mais dignement. C'est un crime pour eux, comme pour les ouvriers charpentiers de s'être bien conduits en faisant de justes réclamations.

On les punit donc. On les punit encore plus sévèrement qu'il ne paraît au premier abord, car sur ces 110 places données à la promotion qui va sortir de l'école, il y a 15 places de sous-lieutenant d'artillerie de marine. Or, c'est là un fait tout-à-fait anormal. Trois ou quatre places sont attribuées ordinairement à chaque promotion, dans ce service pénible où la vie moyenne n'est pas de dix ans, où l'on s'en va mourir presque certainement de la fièvre jaune sur les côtes de nos colonies, à Cayenne ou ailleurs. Les premiers morts de chaque promotion, tous les anciens élèves le savent, ce sont les artilleurs de marine, les *bigornaux*, comme on dit.

On ne pourra convaincre personne que le gouvernement n'ait réellement que 110 places à donner dans tous les services alimentés par l'Ecole polytechnique.

Dans les mines,
Les ponts et chaussées,
Le génie militaire,
Le génie maritime,
L'artillerie de terre,
L'artillerie de mer,
L'Etat major,
La marine,
L'administration des poudres et salpêtres,
Le corps des ingénieurs hydrographes,

... ciens élèves de l'Ecole polytechnique.

Qu'on ne le répète pas, parce que c'est un mensonge! Non, les fonctions publiques ne sont pas tellement encombrées que la France en soit arrivée à refuser du pain à cinquante-trois de ses enfants les plus distingués à qui elle avait laissé entrevoir un avenir à-peu-près assuré. Non, la France ne permettra pas que l'on ait ainsi leurré d'un vain espoir des jeunes gens qui ont, en définitive, conquis une position, et qu'elle a mis elle-même en état de lui rendre des services. Que l'an prochain on reçoive cinquante élèves de moins, on le concevra; mais qu'on ne jette pas sur le pavé cinquante jeunes gens qu'on a fait travailler en leur promettant une place de douze cents francs. La France est assez riche pour payer cinquante trois fois douze cents francs, à des jeunes gens qui concourront à sa gloire!

Les regrets superflus.

M. Muret de Bort, rapporteur à la dernière session, de la loi sur le chemin de fer du Nord, écrit une lettre à la *Presse*, dans laquelle nous remarquons entre autres choses, que le système de l'exploitation par l'Etat a été combattu avec une telle force, dans la dernière session, par le ministère, qu'on a été obligé de l'abandonner. Il y avait de la part du ministère, dit l'honorable député, une opposition invincible à tout nouvel emprunt.

Nous prenons de nouveau acte de cette déclaration; les hommes qui gouvernent sont tellement au dessous de leur rôle d'hommes d'Etat, et tellement maîtrisés par la Finance, qu'ils n'ont point compris, ni voulu comprendre, qu'un emprunt, fait, non pas pour être gaspillé en choses inutiles ou mauvaises, comme par exemple les fortifications de Paris, mais pour créer une valeur réelle, une valeur productrice de revenus assurés, aurait été une excellente opération sous tous les rapports.

Dans quelques années, on aura peine à concevoir comment il s'est fait que des ministres aient ôté les grandes routes à l'Etat pour les donner en monopole à des particuliers; et quand on en demandera le motif et qu'on répondra: « pour continuer ces chemins, il aurait fallu emprunter, et ils n'ont pas voulu, » alors on ne pourra prendre qu'une triste opinion de la capacité de ces ministres.

Mais au fond, on aura tort: car ces ministres ne sont pas plus incapables que d'autres; la vérité est qu'ils ne se soucient guère de l'intérêt public: ils font leurs affaires, les affaires de leurs amis de leur parti, d'un intérêt de famille très puissant; mais le reste les touche peu; ils ont doté le gouvernement d'une force matérielle des plus énergiques qui pourrait au besoin comprimer les grands centres de population; leur but est rempli et ils ne portent pas leurs prétentions plus haut; que le pays soit obéré sous le monopole, qu'il se prépare des mécontentements terri-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE DU LUNDI
1er SEPTEMBRE 1845.

Après les **PÉRÉGRINATIONS TRANSATLANTIQUES D'UN DIPLOMATE DE VINGT ANS**, par M. Eugène de Monglave, la *Démocratie pacifique* commencera la publication de la **FILLE DE L'OUVRIER**, par M. **EUGÈNE CAMUS**.

Nous publierons ensuite le quatrième et dernier volume du **CHEVALIER DE MAISON ROUGE**, par M. **ALEXANDRE DUMAS**.

Les personnes qui s'abonneront avant le 15 septembre recevront les trois premiers volumes du **CHEVALIER DE MAISON-ROUGE**, avec le **CARILLON DU NOUVEL AN**, de Charles Dickens.

REVUE DRAMATIQUE.

GYMNASE, reprise de *Yelva ou l'orpheline russe*, vaudeville en deux parties, par MM. Scribe, Devilleneuve et Desvergers.—**PALAIS-ROYAL**, *L'Almanach des 25 mille adresses*.

Parmi les sujets de vaudeville, il en est bien peu que M. Scribe n'ait traités. Toutes les situations qui peuvent servir de prétexte à quelques couplets et à un mariage ont été abordés par lui; après avoir trouvé des prétendus à une foule de jeunes personnes saines et pourvues de tous leurs membres, il s'est occupé des estropiés, des infirmes. Dans *Valérie* on mariait une aveugle, dans *Yelva* c'est une muette que M. Scribe s'occupe d'établir. Yelva, jeune orpheline russe, a perdu la parole, et voici comment; nous citons la pièce:

Mme DUTILLEUL. Oh! il y a bien long-temps: elle n'avait que quatre ou cinq ans... c'était à la guerre, dans un combat, dans une ville prise d'assaut... Je ne puis vous expliquer cela,.. sa mère et les siens venaient de périr à ses yeux... Et son père qui l'emportait dans ses bras fut couché en joue par un soldat ennemi... (*Yelva fait un mouvement pour interrompre Mme Dutilleul.*) Pardon, chère enfant, de te rappeler de pareils souvenirs. (*Bas à Tchérikof.*) Tant y a, monsieur, qu'au moment de l'explosion, au moment où elle vit tomber son père, elle voulut pousser un cri.... mais l'effroi, la douleur, lui causèrent un tel saisissement, que depuis ce temps...

TCHÉRIKOF. Je conçois... cela s'est vu très souvent, une commotion subite peut vous ôter ou vous rendre la parole... Nous avons l'histoire de Crésus, dont le fils n'avait jamais pu dire un mot, et qui, en voyant une épée levée sur son père, s'écria: *Miles ne Crœsum occidas* !... ce qui veut dire: grenadier, ne tue pas Crésus !...

Yelva courtisée à la fois par un seigneur russe Tchérikof et par le jeune Alfred qu'elle préfère, recouvre la parole par suite du saisissement qu'elle éprouve en voyant les deux rivaux les armes à la main.

SCÈNE XVI.

Les précédents, **FOEDORA**, *accourant*.

FOEDORA. Ah! mon Dieu! quel malheur!... M. Alfred et mon cousin...

Mme DE CÉSANNE. Eh bien?

FOEDORA. Ils avaient été chercher des armes... et je viens de les voir tous les deux descendre dans le parc... ils n'ont pas voulu m'écouter... ils vont se battre!

Mme DE CÉSANNE. Que dites-vous?... Ah! courons sur leurs pas!... (Elle sort.)

FOEDORA. Pourvu qu'il en soit encore temps.

YELVA *donne les marques du plus violent désespoir; elle demande par gestes à Fœdora de quel côté doit se passer le combat. Fœdora lui montre la croisée à droite, qui donne sur les jardins; Yelva court l'ouvrir précipitamment, et, au même instant, on entend un coup de pistolet. Yelva indique par des gestes d'effroi qu'elle voit les deux adversaires. Elle est restée auprès de la croisée, tendant les bras vers eux; et, après les plus violents efforts, elle parvient à prononcer ce mot:* Alfred!... *Au même instant, affaiblie par les efforts qu'elle a faits, elle tombe évanouie.*

SCÈNE XVII et dernière.

Les précédents, **ALFRED**, **MADAME DE CÉSANNE**, tenant Alfred et Tcherikof par la main; domestiques.

YELVA *revient peu à peu à elle, regarde lentement tous ceux qui l'entourent, mais sans les reconnaître encore; elle cherche à rappeler ses idées, aperçoit Mme de Césanne, prend sa main qu'elle baise, puis se retourne, aperçoit Alfred, fait un mouvement de surprise* (tout le monde se penche et écoute attentivement), *elle le regarde et lui dit doucement: Alfred!..! De l'autre côté, elle aperçoit Tchérikof, lui tend la main et dit: Mon frère!...*

ALFRED. Me pardonneras-tu?... m'aimeras-tu?...

YELVA, *se levant. Elle regarde Alfred avec attendrissement, et, se jetant dans ses bras, elle lui dit*: Toujours!...

La pièce est attachante, bien construite, et semée de mots fort spirituels. Un des personnages a perdu son portefeuille à la promenade.....,
« Je le retrouverai sans doute à la même place; car, au Luxembourg, il
» n'y a que des gens honnêtes... il n'y va personne. »

Yelva fut représentée pour la première fois le 18 mars 1828. MM. Paul et Gontier remplissaient les principaux rôles d'hommes. Klein représentait un jeune cosaque, Kalouga, auquel on adresse ce compliment dans la pièce:

Pour un cosaque
On le reconnaît au maintien,
Et, quoiqu'il ait l'air un peu braque,
Comment le trouvez-vous?
— Fort bien
Pour un cosaque.

Le rôle de Fœdora était échu à une actrice qui portait un nom de circonstance, un nom moscovite et belliqueux à la fois, Mlle Nadèje Fusil. Quand au rôle de Yelva, ce fut un des triomphes de Léontine Fay.

Aujourd'hui ce personnage a été ressuscité par Mlle Rose Chéri, dont nous connaissions déjà les yeux vifs, la physionomie gracieuse et spirituelle, mais qui, dans ce rôle, a considérablement accru la bonne opinion que nous avions de son talent dramatique. Par une pantomime des plus expressives, elle a suppléé pendant deux actes à l'absence de la parole de manière à rendre sa pensée non-seulement intelligible, mais éloquente. Avouons-le, toutefois, le spectacle d'une infirmité laisse toujours une impression pénible, et plus il y avait de vérité dans le jeu de Mlle Chéri, de naturel dans les sons inarticulés qu'elle poussait, dans ses efforts pour se faire entendre, plus nous étions tristement affectés; de pareilles peintures ne doivent paraître qu'exceptionnellement sur le théâtre. Dans la vie réelle, nos yeux sont trop constamment affligés par le spectacle des misères humaines, pour que nous n'aimions pas à rencontrer dans le domaine de l'art de riants et poétiques tableaux, l'idéal de la beauté, de l'intelligence et de la force.

L'*Almanach des 25 000 adresses* est une enfilade de quiproquos, de quolibets et de mystifications. Donner de fausses adresses à un provincial qui vient à Paris pour se marier et qui cherche le logis de son beau-père, c'est créer un source facile de malentendus. La pièce est comique, mais elle ne vaut pas la peine d'être analysée. Il serait d'ailleurs difficile de démêler en quelques mots les fils très embrouillés de l'intrigue. Contentons-nous de rendre justice aux acteurs.

Dans cette bluette, Sainville et Grassot sont excellents. Devenus inséparables, ils forment une paire d'amis admirablement assortie. On s'assortit aussi bien par le contraste que par la similitude et la maigreur pointue, osseuse de Grassot, donne un merveilleux relief à la rondeur exhubérante de Sainville; tous deux sont à table chez un restaurateur, chacun des amis ne songe qu'à faire servir l'autre. *Potage au gras*! demande Grassot en montrant Sainville. *Potage au maigre*! répond Sainville en désignant Grassot. Que Lhéritier en vieux bonnet grec, en redingotte grise, est un portier délicieux! Nous n'avons pas gardé le souvenir de tous les calembourgs et des saillies, en général très piquantes, qui provoquent le rire du public pendant toute la durée de la pièce; mais une scène, une situation des plus grotesques, s'est gravée dans notre mémoire. Grassot, furieux contre un nommé Lefèvre, qui l'a bafoué, berné, qui l'a promené dans tous le marais, au moyen d'adresses fantastiques, trouve enfin le domicile de son mystificateur. Grassot veut un duel, un duel à mort. Il a déposé tout exprès dans l'antichambre, deux pistolets, deux sabres, deux épées, et autant de fleurets démouchetés. Cependant, avant de donner un libre cours à sa fureur, Grassot veut être sur de son fait, il veut épier Lefèvre afin de bien le reconnaître.

Où placer son poste d'observation? Nous sommes dans une salle à manger: sur le poêle s'élève un Faune de plâtre de grandeur naturelle, drapé dans un manteau et soufflant d'un air sournois dans la flûte à sept tuyaux. Grassot fait disparaître ce vain simulacre et se case à sa place dans la niche pratiquée au dessus du poêle; mais, pour faire illusion, il ne suffit pas de rester immobile, il faut être travesti. Voyez vous d'ici, Grassot drapé dans une nappe, les cheveux et le visage blanchis de poudre, grimaçant comme le Faune, et pressant sur sa bouche la flûte à sept tuyaux, dont il tire des gammes aigues, lorsque le dramatique de la si-

vous comprenez enfin!... Nous ne vous en féliciterons pas.

Nous ne combattrons point les calculs de la *Presse* ; Ils ont pour ses lecteurs tout le charme de la nouveauté, tandis que nos réfutations ne seraient pour nos abonnés que des redites : c'est un avantage qu'elle possède sur nous ; nous le lui laissons.

Mais apparemment elle veut plaisanter quand elle rappelle que le ministre a le droit d'écrire dans un paquet cacheté, déposé sur le bureau avant l'adjudication, un *minimum* au dessous du maximum, de concession fixé dans la loi : elle sait bien que le ministre n'usera pas plus de ce droit à l'égard de la coalition Rothschild qu'il n'en a usé lors de l'adjudication du chemin du Centre, prononcée au profit d'une compagnie de coalisés.

Il ferait beau vraiment de voir le ministre braver la puissante compagnie que représente l'illustre banquier : ce serait acte de révolte et de félonie, que, malgré leur générosité, les banquiers se verraient forcés de punir sévèrement ; mais, l'on peut être tranquille, M. Dumon ne songe nullement à une semblable incartade, et le 9 septembre nous le verrons faire hommage à son seigneur et maître, en lui remettant en mains propres les clefs du royaume.

Madagascar. — Attaque de Tamatave.

On écrit de l'île Maurice, 28 juin :

« La frégate anglaise *Conway* et les navires de guerre français la *Zélée* et le *Berceau* ont été expédiés à Tamatave (Madagascar) par ordre de notre gouverneur et celui de l'île Bourbon, dans le but d'imposer à la reine Ranavolo Manjaka des conditions plus favorables aux Européens établis dans cette île, que celles qu'ils avaient obtenues jusqu'alors. En effet, la reine avait déclaré que si tous les Européens résidant dans ses Etats ne se faisaient naturaliser *malgach* (1), elle les contraindrait à sortir du pays et leur confisquerait tous leurs biens.

» Les représentants français et anglais ayant complétement échoué dans leurs négociations auprès de la reine, il était de leur devoir de faire cesser cette situation aussi étrange que fâcheuse : aussi l'attaque de Tamatave fut aussitôt résolue. Un débarquement de 350 hommes, composé de 100 soldats et d'une partie de l'équipage des trois navires de guerre, a eu lieu le 15 juin dans l'après-midi. Le commandement de ces forces avait été confié au capitaine Feiseick et au lieutenant Heseltive.

La petite armée, dirigée par ces deux officiers, traversa rapidement la plaine, chassa l'ennemi de ses batteries, et escalada un mur que l'on présumait servir d'enceinte au fort de la ville. Le fort fut ensuite aperçu entouré d'un autre mur de 30 pieds de hauteur et d'un fossé de la même largeur. Du premier mur, un feu bien nourri a été dirigé sur le fort avec une ardeur remarquable, mais 30 canons, bien servis par les indigènes, contraignirent nos soldats à se retirer sans avoir pu faire la brèche. Les bâtiments de guerre ont pris une vive part à l'action en protégeant la petite division par un feu continuel et bien dirigé. Le pavillon de la reine, qui flottait sur le premier mur, a été enlevé, et pendant quelque temps les matelots français et anglais s'en sont disputé la pos-

(1) Le correspondant, auquel nous empruntons ces détails, prétend que le mot Malegache signifie esclave. C'est une parfaite erreur.

renouvelées. Cette affaire de Tamatave est grave : nous voulons attendre de meilleurs renseignements pour apprécier les faits.

On a reçu des établissements de l'Océanie des dépêches qui vont jusqu'au 23 avril. A cette époque, aucun acte nouveau d'insurrection n'avait eu lieu à Taïti de la part des populations indigènes, dont une partie cependant continuait à demeurer dans les camps retranchés de Panavia et de Papenoo. Aux îles Marquises, une tribu de Nouka Hiva, mécontente d'une amende qui lui avait été infligée pour un pillage de troupeaux, et la seule, d'ailleurs, qui n'ait jamais accepté franchement notre autorité, a assassiné, le 28 janvier, cinq soldats de la garnison. Un détachement envoyé contre la peuplade coupable de ce meurtre l'a poursuivie et dispersée : toutes les autres tribus ont fait cause commune avec la garnison. Les principaux meurtriers ont été arrêtés. Leur chef Pakoko a été condamné à mort et exécuté ; les autres ont été déportés. La tranquillité n'a pas été troublée depuis lors. L'état sanitaire et la situation matérielle de l'établissement de Taïoahé et de celui de Vaïtahu étaient satisfaisants.

Des manifestations séditieuses ont eu lieu à Cadix le 26 août. La police a été obligée d'arracher dans plusieurs rues des affiches sur lesquelles on lisait : « Vive Espartero ! meure la reine et meure Narvaez ! »

L'*Alexandre* apporte la malle de Constantinople du 17 courant ; les nouvelles de cette capitale sont d'une grande importance. Le ministère est en dissolution. Moussa-Safeti-Pacha, ministre des finances, et Halil-Pacha, ministre de la marine, ont été destitués. Les ministres déchus ont été remplacés, Riza-Pacha dans ses fonctions de grand séraskier par Soleiman-Pacha, et les deux autres par Nafiz-Pacha et Mehemed Ali-Pacha. Ali-Effendi, ex-ambassadeur en Angleterre, a été appelé à remplacer Chekib-Effendi comme ministre des affaires étrangères, pendant tout le temps que ce dernier passera en Syrie.

La révolte de Van commence à inquiéter la Porte. Les insurgés, au nombre de plus de soixante mille, qui possèdent Van et tous les forts environnants, forment des Ortas de janissaires et ont nommé un Agha. Kiamil-Pacha a été envoyé en toute hâte à Erzerum, pour étouffer l'insurrection.

Le *Gomer*, ayant à son bord le duc de Montpensier, a doublé ce matin la pointe du Sérail. Les saluts ont été donnés et rendus, puis le superbe pyroscaphe a continué sa marche vers Thérapia. Le prince a ensuite descendu le Bosphore pour se rendre à San-Stéphano, dans le kiosque que Sa Hautesse lui a fait préparer ; il y achèvera sa quarantaine.

Les nouvelles d'Athènes sont du 19 août. Depuis la retraite de Metaxas, Colletti reste le maître de la situation. Le ministre de la justice, M. Balbi a pris par intérim l'administration des finances. Le budget n'est pas encore sorti des bureaux de la chambre. On croit que M. Metaxas partira comme ambassadeur pour Constantinople.

On écrit de Carlsruhe, le 21 août : « Le ministre des Etats-Unis à Berlin, M. Wheaton, a reçu de son gouvernement des instructions pour reprendre les négociations relatives à la conclusion d'un traité de commerce avec le Zollverein. M. Wheaton a fait les démarches nécessaires,

produit ces nouvelles, prétend savoir également que les troupes texiennes sont en marche pour coopérer avec les troupes américaines. Les instructions données à ce corps d'armée par le gouvernement des Etats-Unis sont de se tenir sur la défensive tant que le Mexique restera tranquille. Le parti démocrate qui dirige les affaires du Mexique excite le peuple à la guerre.

Les lettres de la Plata sont du 13 juin. Le bruit courait à Buenos-Ayres, à cette date, d'après des informations prises à bonne source, qu'un arrangement venait d'être conclu, et que les affaires étaient définitivement réglées dans ces parages.

A Lima le gouvernement du général Castillo prenait chaque jour de la force et de la consistance, et faisait espérer qu'enfin le Pérou allait jouir d'une longue tranquillité. Les Anglais ont rendu la flotille péruvienne dont ils s'étaient emparés, il y a quelque temps.

La république de l'Equateur est en pleine révolution, et il n'est pas possible de dire encore qui l'emportera, du dictateur militaire, le général Flores, ou du peuple souverain.

Inde et Chine.

Des nouvelles de Lahore du 3 juin, nous apprennent que la rébellion du prince Peshora-Singh fait des progrès ; il a enlevé un trésor qu'on rendait sous bonne escorte à Peshawur. On a envoyé de nouvelles forces contre lui. On porte à 22 000 le nombre de personnes mortes du choléra depuis que la maladie a fait invasion dans le pays.

— Le vice-roi, Ke-Ying, a adressé à l'empereur de la Chine un mémoire où il recommande la tolérance à l'égard des naturels du pays qui professent le christianisme ; cette religion, dit-il, ne pouvant qu'inspirer la vertu. Cette prière a été exaucée, et dès aujourd'hui les Chinois catholiques sont à l'abri de toute persécution religieuse. Plusieurs cas de choléra ont éclaté dans le Sutledje. La tranquillité est rétablie dans le Scind.

M. Eugène Süe.

M. Eugène Süe vient d'achever son livre du *Juif errant*. Nous parlerons plus au long de la seconde partie de cet ouvrage célèbre. Nous citerons seulement aujourd'hui quelques passages de l'épilogue, dans lequel l'auteur résume la pensée de son œuvre.

M. Eugène Süe se défend, d'abord, d'avoir voulu attaquer systématiquement la Religion et l'Eglise ; il s'est proposé de flétrir certaines doctrines dangereuses du jésuitisme dont on a fait et dont on peut encore faire abus. Au reste, comme il résulte des paroles même de l'écrivain, la guerre aux Jésuites n'est point l'idée fondamentale qui le domine. Ce n'est là qu'un vif accident de sa carrière littéraire ; ses préoccupations s'arrêtent à des questions plus hautes et plus graves.

Voici la conclusion du *Juif Errant :*

Notre tâche est accomplie, notre œuvre achevée.

Nous savons combien cette œuvre est incomplète, imparfaite ; nous savons tout ce qui lui manque.... et sous le rapport du style, et de la conception, et de la fable.

Mais nous croyons avoir le droit de dire cette œuvre : honnête, consciencieuse et sincère....

---

tuation lui arrache des soupirs? On a ri, on a ri surtout de voir le Faune enfariné s'élancer de son piédestal, et intervenir, sa flûte à la main, dans une scène de famille. Le tout finit par un mariage, banalité dont les auteurs n'ont pas cru devoir se dispenser, mais qui était inutile au succès de cette charge spirituelle.

M. Félix Pyat s'est rendu dernièrement à Sainte-Pélagie pour y faire les mois de prison auxquels il a été condamné pour une appréciation sévère de M. Jules Janin. Cette nouvelle se rattache au monde dramatique, car M. Pyat, nous le savons de bonne part, compose dans sa captivité une pièce féerique et fantastique, intitulée la *Lanterne magique*. On assure que cette lanterne doit tout éclairer jusqu'aux questions sociales.

V. H.

REVUE MUSICALE.

A ALL. B.

Ami, vous nous recommandiez, en partant, de rendre compte de la reprise de *Marie* : nous ne pouvions manquer à ce devoir.

Hérold est mort à quarante ans, au moment où il entrait dans la pleine maturité de son génie ; *Zampa* et le *Pré aux Clercs* venaient de consacrer sa gloire. C'était une imagination abondante, distinguée, italienne, avec tous les mérites d'un esprit français bien nourri de la science allemande. Riche en mélodies choisies, toujours clair dans ses idées et lucide dans leur développement, harmoniste habile et fécond, doué d'un sentiment dramatique net et élevé, économe dans sa richesse, juste distributeur des éléments de son œuvre, soigneux de toutes les parties, qu'il savait coordonner dans une forte unité, Hérold offrait en lui, à un titre assez puissant déjà, les qualités qui font le compositeur complet. Il entrait, et de lui-même, dans cette voie libre et ferme, où Rossini, à des hauteurs suprêmes, a posé son monument, *Guillaume Tell*, glorieux modèle que nul n'a atteint depuis. Hélas ! Rossini a cessé de chanter ; et, malgré l'essor souvent grandiose de Meyerbeer, malgré la grâce aimable et si vive d'Auber et l'élégance brillante et trop facile de Donizetti, malgré l'éclair (trop rare) de Berlioz, malgré l'effort honorable d'Halévy, en attendant que Henri Reber et Félicien David réalisent leurs promesses et que d'autres âmes élues éclosent dans le monde musical, nous avons encore, après dix années, à pleurer amèrement la perte prématurée d'Hérold. S'il avait vécu, le ressort de l'émulation aurait sans aucun doute forcé M. Donizetti et M. Auber à plus de soin et de profitable économie ; M. Halévy, à plus de patience et de choix dans l'enfantement ; s'il vivait, l'Opéra ne serait pas mourant, comme il est, nouveau Tantale, demandant le salut et la vie aux partitions d'un seul maëstro, lequel semble se renfermer avec méfiance dans quelque château-fort imprenable des bords du Rhin.

Hommage à cette mémoire glorieuse d'Hérold, car nous ne sommes pas consolés !

Vous devez donc supposer, ami, vous qui avez le culte pieux du génie, qu'un théâtre royal, reprenant, après de longues années, la première œuvre capitale d'Hérold, aura apporté un soin religieux dans l'accomplissement de cette heureuse idée. Vous pensez que tous les artistes supérieurs se seront disputé l'honneur d'interpréter la musique de *Marie*. Les choses ne se passent point ainsi à l'Opéra-Comique, en l'an de grâce 1845. Vous avez eu l'occasion de louer les bonnes dispositions du directeur de notre scène lyrique ; c'est un bonheur qui m'est refusé en ce moment. Je voudrais apprendre que la distribution des rôles appartient à l'ancienne direction, et que la nouvelle n'a pas à se reprocher un manque de respect envers un homme de génie.

Tout le monde sait par cœur la partition de *Marie* ; il est donc superflu de l'analyser. Le trio d'introduction : *C'est donc ce soir...* a été convenablement dit par Mmes Prevost et Potier, et par M. Grignon. Lorsque ce motif délicieux reprend en quintette, M. Audran a trop cherché à forcer l'expression. Il s'agit de bonheur souriant, et le jeune chanteur y mettait quelque chose de passionné et de tendu. Ce besoin d'*appuyer* est la maladie des ténors. Dans les couplets célèbres : *Une robe légère*, M. Audran a trouvé bon de dire *guerrieramente*, d'un air de grandiose orgueil ces mots : *dont je suis enchanté*, et le public a paru enchanté. Savez-vous que je me méfie singulièrement de la finesse de goût des dilettanti de la place Favart. M. Audran a été fortement applaudi, et ses intonations avaient été pourtant douteuses plus d'une fois, et la simple roulade de la fin a été exécutée de la manière la plus défectueuse. L'Opéra-Comique n'a donc pas un ténor qui sache faire un trait avec quelque netteté !... Je dois dire, pour être juste, que M. Audran a chanté ses couplets avec sentiment, avec trop de sentiment : un artiste savant devrait bien se garder de forcer l'effet, pour ne pas trop faire jurer le caractère de la musique avec les paroles connues de l'excellent poëme de M. Planard :

> Une robe légère,
> D'une entière blancheur, etc...

Pourquoi ralentir à l'excès le mouvement de cet air? Pourquoi précipiter celui de l'adorable romance?

> Je pars demain, il faut quitter Marie....

Tout est mélancolique dans ce motif. Vainement objecterait-on l'agitation de la situation dramatique ; le motif musical n'est rien qu'une plainte profonde et tendre. Rappelez-vous l'air chanté par l'amoureux de *Lestocq*, dans une situation identique : *Je pars demain, je pars demain*, et vous sentirez la différence du sentiment qui a produit ces deux belles inspirations, et vous comprendrez que l'air plus agité de *Lestocq* doit porter un mouvement interdit à la tendresse douloureuse de la romance de *Marie*.

Nous n'en finirions pas, ami, s'il fallait ainsi analyser, morceau à morceau, l'exécution de *Marie*, et entrer dans les délicatesses de l'expression dramatique.

Mme Potier joue agréablement le rôle d'Emilie, mais elle est trop dame et pas assez jeune fille. Elle a bien chanté cette belle inspiration d'Hérold, où se trouve si bien exprimé le sentiment d'amitié :

> Comme en notre jeune âge,
> Ayons toujours le même cœur,
> Et partons le langage
> D'un frère et d'une sœur.

Mais, à la fin, l'agilité manquait aux roulades écrites pour Mme Rigaut. Savez-vous rien de plus ravissant, de plus fin, de plus coquettement tendre, que le duo : *oh ! tant de flatterie, etc.* Ce rôle musical d'Emilie est un chef-d'œuvre ; il rappelle la Nancy du *Freischütz*. Quelle chose divine que la finesse de l'âme !

Faut-il le dire, avec regret, Mlle Revilly, dont vous savez les yeux si beaux, n'a pas été à la hauteur de son rôle. Vous rappelez-vous combien Mme Zoé Prévost était une admirable Marie. Le grand air dramatique, où la phrase : *Au loin cette nacelle*, fait un contraste si saisissant, n'a pas produit son effet. Le duo sublime : *Ah! ton amour, je le partage*, est passé inaperçu. Mais que faire aussi lorsqu'on a pour amoureux un jeune homme sans voix et sans chaleur ? Concevez-vous que l'on confie ce duo et la romance chef-d'œuvre : *je pars demain*, à un troisième ténor?... Mlle Revilly a, d'ailleurs, joué avec beaucoup de goût le rôle de Marie ; ses forces seules l'ont trahi dans les parties de chant passionné.

Mme Félix manque de naïveté et de franchise villageoise. Elle n'est pas assez meunière. Oh ! Mme Boulanger, où donc êtes-vous ? Mme Prévost a dignement représenté la mère ; elle a été puissante dans le cri : *Ma fille est morte*. M. Saint-Foy est un excellent Lubin.

En somme, pauvre représentation d'une œuvre excellente. L'orchestre a eu du goût, de l'esprit, de l'entrain ; mais il possède un cor malheureux.

Ami, plaignez Hérold, si, des sphères supérieures qu'il habite, il entend ce qu'on fait ici-bas de ses chefs-d'œuvre. Plaignez aussi nos oreilles et notre âme de rester ouvertes en ce temps de décadence, et consolez-vous de nos peines musicales avec les chants de vos montagnards.

A.-D.

Une représentation extraordinaire avait attiré, jeudi dernier, une société d'élite au théâtre de Belleville, où l'on jouait *Andromaque* et les *Folies amoureuses*. Le rôle d'Andromaque a été dit par une jeune tragédienne, tout-à-fait aux débuts de sa carrière, d'une manière si heureuse, qu'on aurait pu croire Mlle Durey depuis long-temps habituée à la scène. La nouveauté de l'interprétation de ce rôle, la poésie de la diction, la noblesse du caractère, la vérité de la situation ont arraché à toute la salle d'unanimes applaudissements. M. Riché, de la Comédie française, Mlle Rivals et Mlle Stoll... ont ensuite joué les *Folies amoureuses* avec un talent et un goût dignes du théâtre de la rue Richelieu.

Que l'on nous permette enfin de résumer en quelques lignes les questions soulevées par nous dans cette œuvre.

— Nous avons essayé de prouver la cruelle insuffisance du salaire des femmes, et les horribles conséquences de cette insuffisance.

— Nous avons demandé de nouvelles garanties contre la facilité avec laquelle quiconque peut être renfermé dans une maison d'aliénés.

— Nous avons demandé que l'artisan pût jouir du bénéfice de la loi à l'endroit de la *liberté sous caution*, caution portée à un chiffre tel (500 fr.), qu'il lui est impossible de l'atteindre, liberté dont pourtant il a plus besoin que personne, puisque souvent sa famille vit de son industrie, qu'il ne peut exercer en prison. Nous avons donc proposé le chiffre de *soixante à quatre-vingts francs*, comme représentant à peu près la moyenne d'un mois de travail.

Nous avons enfin, en tâchant de rendre pratique l'organisation d'une maison commune d'ouvriers, démontré, nous l'espérons, quels avantages immenses, même avec le taux actuel des salaires, si insuffisant qu'il soit, les classes ouvrières trouveraient dans le principe de l'association et de la vie commune, si on leur facilitait les moyens de les pratiquer.

Et afin que ceci ne fût pas traité d'utopie, nous avons établi par des chiffres que des *spéculateurs* pourraient à-la-fois faire une action humaine, généreuse, profitable à tous, et retirer 5 pour 100 de leur argent, en concourant à la fondation des maisons communes.

Humaine et généreuse spéculation que nous avons aussi recommandée à l'attention du conseil municipal, toujours si rempli de sollicitude pour la population parisienne. La ville de Paris est riche ; ne pourrait-elle pas placer fructueusement quelques capitaux en établissant, dans chaque quartier de la capitale, une maison commune modèle : d'abord l'espoir d'y être admis, moyennant un prix modique, exciterait une loyable émulation parmi les classes ouvrières ; ensuite elles puiseraient dans ces exemples les premiers et féconds rudiments de l'association.

Maintenant, un dernier mot pour remercier du plus profond de notre cœur les amis connus et inconnus (1) dont la bienveillance, les encouragements, la sympathie nous ont constamment suivi et nous ont été d'un si puissant secours dans cette longue tâche...

Un mot encore de respectueuse et inaltérable reconnaissance pour nos amis de Belgique et de Suisse qui ont daigné nous donner des preuves publiques de leur sympathie, dont nous nous glorifierons toujours, et qui auront été une de nos plus douces récompences.

Paris, 25 août 1845. EUGÈNE SUE.

Oui, nous le disons hautement, nous qui suivons avec une attention sérieuse et sympathique, mais en même temps avec impartialité les travaux de M. Eugène Süe, oui, son œuvre est sincère et généreuse ; elle est digne de l'applaudissement et des respects du monde,

Pourtant, l'auteur du *Juif errant* et des *Mystères de Paris* se voit poursuivi par des colères et des injures. Les journaux dits religieux se font particulièrement remarquer par la violence de leur critique. L'*Univers* s'est servi, pour exhaler sa rage impuissante, de termes tellement bas et dégoûtants, que tous les gens bien élevés en ont dû rougir pour M. de Montalembert, dont le très honorable patronage couvre de pareilles saletés.

Nous ne sommes pas de ceux qui ont encouragé l'auteur du *Juif Errant* dans sa croisade contre les Jésuites ; dès l'origine, nous avons hasardé quelques mots modérateurs. Ce n'est pas, certes, que nous ne condamnions, aussi bien que M. Eugène Süe, toutes les doctrines de compression, de fausseté, d'hypocrisie ; mais nous prévoyions un entraînement extrême de l'opinion ; nous devions craindre qu'en poussant jusqu'à l'excès l'attaque contre l'association des Jésuites, en provoquant contre eux l'application d'une loi portée dans des temps calamiteux, on ne finît par compromettre ce principe lui-même de l'association, et par retarder l'époque où la société, calme et rassurée, sera, nous en avons la conviction, amenée à le reconnaître et à le mettre en pratique.

Lorsqu'on se trouve en face d'un grand principe, il est d'une haute et saine politique d'en souffrir même les applications mauvaises, et dès lors temporaires. Nous ne regrettons pas les Jésuites, mais nous nous demandons si, en les détruisant par la force, leurs ennemis ne se sont pas frappés eux-mêmes ?

Quoi qu'il en soit, en injuriant M. Eugène Süe, les feuilles dites religieuses cèdent à l'entraînement aveugle de la passion ; elles commettent le péché même qu'elles reprochent sans cesse à l'auteur du *Juif-Errant*. Avec un peu de calme et d'impartialité, avec un esprit plus vrai de justice, avec un sentiment de douceur plus évangélique, les critiques auraient distingué entre les diverses parties de l'œuvre de M. Eugène Süe ; tout en condamnant l'ardeur de sa querelle contre les Jésuites, ils auraient reconnu la part vraiment religieuse de ses écrits, ils auraient honoré le défenseur des classes pauvres.

Pour notre compte, nous qui n'étions pas exposés à souffrir, par un effet de de solidarité, des attaques adressées au jésuitisme, nous avons pu juger dans la liberté de notre intelligence et de notre cœur. Nous voyons et nous honorons dans M. Eugène Süe *l'avocat du peuple, l'ami du progrès véritable et de l'ordre, le propagateur des idées d'association et d'organisation du travail*, et nous avons le bonheur de pouvoir rendre un public hommage à qui l'a si bien mérité depuis trois années.

MÉDAILLE EN L'HONNEUR DE M. EUGÈNE SUE.

La société a toujours été divisée en deux grandes classes : les riches et les pauvres, les maîtres et les travailleurs. Les masses populaires souffrent dans le dénuement, tandis que leur rude travail, si mal rétribué, donne aux maîtres la jouissance des biens matériels et fournit au luxe social.

Le devoir de ceux qui ont le privilège de la richesse et de l'éducation est de chercher, d'une âme charitable, les moyens d'affran-

(1) M. Eugène Süe termine, comme il avait commencé son livre, par une dédicace affectueuse à M. Camille Pleyel, le chef de la célèbre maison des facteurs de pianos. M. Pleyel est, avec M. Leclaire, un des premiers industriels qui se soient occupés avec zèle et intelligence de l'amélioration du sort de leurs ouvriers.

[...] *ne savent pas*, disait-il... *Si les riches savaient !...* » Enfin, pour compléter son œuvre, il a indiqué le remède du mal social ; sa voix généreuse, puissante et populaire, a fait retentir dans tous les pays civilisés ces mots magiques : *Organisation du travail*, *Association*, qui contiennent le salut de l'humanité.

C'est le devoir des riches qu'Eugène Süe a éclairés et qu'il n'a pas maudits ; c'est le devoir des pauvres qu'il a défendus chaleureusement et qu'il a préservés des sentiments inféconds de la haine ; c'est le devoir de toutes les classes de donner une récompense à l'auteur des *Mystères de Paris* et du *Juif errant*, de rendre un public et reconnaissant hommage à l'écrivain libéral et vraiment chrétien.

Nous proposons qu'une médaille soit frappée pour transmettre et le souvenir des services rendus à la société tout entière par Eugène Süe, et le témoignage de reconnaissance de tous les bons citoyens qui désirent l'émancipation pacifique des pauvres travailleurs et l'union fraternelle des classes.

Les noms des souscripteurs seront publiés dans les journaux.

Les souscriptions sont reçues au bureau de la *Démocratie pacifique*, rue de Seine, 10 ; chez Paulin, libraire, rue Richelieu, 60 ; au journal le *Populaire*, rue Jean-Jacques-Rousseau, 14 ; et dans tous les bureaux d'annonces de la compagnie Duveyrier.

Provisoirement, les fonds seront centralisés à la *Démocratie pacifique*, où un comité a déjà été établi pour suivre cette affaire.

Plus tard (probablement d'ici à peu de temps), un comité définitif et général sera convoqué pour choisir un banquier chez qui les fonds seraient déposés. Ce comité général sera composé des membres du premier comité et du directeur de chacun des journaux qui auront concouru à cette œuvre en recevant des souscriptions dans leurs bureaux.

Le chiffre ordinaire de la souscription est de 50 centimes ; toutefois on recevra plus ou moins que cette somme, à la volonté des souscripteurs.

Les Rédacteurs de la *Démocratie pacifique*.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Des ordonnances royales du 29 août autorisent La société anonyme formée à Paris, sous la dénomination de l'*Atlantique*, compagnie d'assurances contre les risques de la navigation maritime et intérieure ; la société anonyme formée à Roanne (Loire), sous la dénomination de *Compagnie du pont d'Aiguilly* ; les nouveaux articles 12 à 20 inclusivement des statuts de la compagnie des transports sur la Saône par gondoles à vapeur. — M. Guizot a quitté sa propriété du Val-Richer, et est arrivé hier à sa maison de campagne de Passy. — M. Mendizabal, ancien ministre des finances d'Espagne, est arrivé mercredi dernier à Bayonne, venant de Paris. — Le conseil d'Etat a, dans sa séance de jeudi dernier, approuvé les termes de l'ordonnance à signer par le roi, qui prescrit le dessèchement de l'étang du Pourra. La compagnie propriétaire du Pourra est mise en demeure d'exécuter les travaux. — La grève des ouvriers tailleurs de pierre et maçons d'Angers ne paraît pas malheureusement toucher à son terme. Les ouvriers persévèrent dans leur demande, et de leur côté les maîtres ne paraissent pas jusqu'à ce jour disposés à y accéder.

D'ORLÉANS A TOURS. — Les travaux du chemin de fer d'Orléans à Tours sont aujourd'hui terminés dans toute la traversée de notre département. La remise de la voie a été faite officiellement à la compagnie concessionnaire le 12 juillet dernier, et cette compagnie s'occupe activement de l'ensablement et de la pose des rails. Les ouvrages d'art consistent : dans le grand viaduc de Montlouis, neuf ponts sous le chemin de fer, cinq ponceaux et aqueducs, trente-quatre conduits ou buses en fonte. Ces ouvrages ont coûté 2 050 000 fr. 00 c. Il y a 34 passages à niveau pour voitures, dont 26 avec maisons de gardien ; les stations sont Amboise, Vouvray, Montlouis ; Amboise aura une halle couverte pour le service des marchandises, et un dépôt de deux machines locomotives. La compagnie a fait connaître le projet de placer à Tours ses principaux ateliers de construction et de réparation.

UNE ROYAUTÉ A NOS FRAIS. — Le *Liverpool-Chronicle* fournit les détails suivants sur un industriel qui s'est fait une brillante position parmi nous, et qu'il appelle le *Roi des chemins de fer en France* : Le roi des chemins de fer en France, le Hudson français, est un individu très profond observateur, mais d'une tournure assez bizarre, nommé Mackensie. Il est en grande faveur auprès du roi Louis-Philippe, et se trouve invité à tous les bals et à toutes les soirées de la cour, où il fait une assez plaisante figure. S'il n'est pas né à Liverpool, il y a du moins travaillé, il n'y a pas longtemps, dans les chantiers, aux ouvrages les moins relevés, sans que, pour cela, nous cherchions à lui en faire un crime. Il est entièrement dépourvu d'éducation, et ses manières sont brusques ; mais il est remarquable par ses connaissances pratiques en mécanique. Ce qu'il y a de flatteur pour lui, c'est que toutes les premières autorités de France, le consultent sur les chemins de fer en cours d'exécution, ainsi que sur ceux en projet, de préférence à tous les ingénieurs de Paris, si célèbres par leur savoir dans les sciences et dans les arts. M. Mackensie a un associé qui s'appelait autrefois Barry, et qui doit avoir le même nom ; il était jadis employé dans un des bureaux de journaux de Manchester. Ce sont là des faits fort honorables pour les deux associés : et M. Mackensie, malgré ses manières bizarres et le contraste qu'il présente avec les spéculateurs de Paris, n'en est pas moins l'oracle de tous les gens occupés de chemins de fer, qu'ils se rassemblent dans les Champs-Elysées ou dans les salons dorés des Tuileries.

UN SUICIDE ÉTRANGE. — Hier, vers les dix heures du matin, un jeune homme de vingt-cinq ans environ, et dont l'extérieur annonçait une position aisée, se présentait au gardien des tours de Notre-Dame, et lui demandait à visiter l'intérieur de l'édifice. Le gardien lui répondit qu'on ne pouvait admettre une personne seule, à moins de la faire accompagner. — Et quelle est la cause de cette mesure ? demanda le jeune homme. — C'est, répliqua le gardien, que plusieurs individus se sont donné la mort en se précipitant du haut des tours, et on veut éviter des événements de ce genre. — Oh ! soyez tranquille, reprit en souriant le visiteur, je n'ai pas envie de mourir, et faites-moi accompagner puisque cela [...]

[...] sagesse remarquable. Aujourd'hui à deux heures ont eu lieu ses tristes funérailles.

OBSÈQUES DE M. DE GIRARD. — A onze heures, ce matin, a eu lieu le convoi du chevalier Philippe de Girard, inventeur de la machine à filer le lin. Le convoi est parti de l'hôtel nº 4, place de la Concorde et a suivi la rue Royale et les boulevarts du centre, pour se rendre au cimetière du Père Lachaise. Le char, précédé de la musique du 74e régiment de ligne, était traîné par six chevaux richement caparaçonnés. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Mathieu et de Jussieu, de l'Institut, le comte de Lavalette, de Cotelle, Griolet et le général Delhlinski. La société des inventeurs, une foule de manufacturiers et environ 1 000 à 1 200 ouvriers mécaniciens, suivaient le char, accompagné par un pasteur en robe de l'église protestante à laquelle M. de Girard appartenait. Une cinquantaine de voitures venaient ensuite. Plusieurs discours ont été prononcés sur sa tombe.

GENDARMES ET BRACONNIERS. — On s'entretient beaucoup à Marseille d'un déplorable événement qui vient d'avoir lieu au plan d'Aups, près la Sainte-Baume. Voici les détails de cet événement, que nous tenons d'une personne arrivée dans la journée de Saint-Zacharie. Avant-hier, trois gendarmes appartenant à la brigade de cette commune, parcouraient le plan d'Aups, ce large plateau qui, du pic du *baou* de Bretagne, s'étend jusqu'au bois de la Sainte-Baume. Ils aperçurent deux chasseurs portant des fusils à deux coups ; ceux-ci reçurent l'injonction de s'arrêter et de montrer leurs ports d'armes. Ils s'arrêtèrent, mais au lieu d'obtempérer à la dernière invitation, ils criaient aux gendarmes qu'ils allaient faire feu sur eux, s'ils continuaient à s'avancer ; les gendarmes, fidèles à leur devoir, ne tinrent, comme de raison, nul compte de cette menace ; à l'instant même les braconniers épaulèrent leurs fusils, et le premier coup qui fut tiré vint atteindre le gendarme Niclot. La charge, qui avait fait balle, traversa le cou de ce malheureux militaire de part en part. Il tomba, ne donnant plus aucun signe de vie. Les deux autres gendarmes essuyèrent à leur tour trois autres coups de feu ; l'un de ces militaires reçut toute une charge au bras gauche, et la blessure qui lui a été faite donne les plus vives inquiétudes. Le troisième qui avait lâché son coup de carabine, et qui pense avoir blessé un de ces misérables meurtriers, vit une autre charge s'éparpiller sur lui, de manière à ne lui faire que des contusions peu graves. Après ces lâches assassinats, les chasseurs disparurent dans le bois, et les gendarmes laissant après eux leur infortuné camarade étendu sans vie sur la terre, vinrent raconter à Saint-Zacharie l'affreuse tragédie qui avait eu lieu au plan d'Aups. Le gendarme Niclot était fort aimé, et sa mort a causé de vifs regrets parmi tous les habitants de Saint-Zacharie ; il mettait dans l'exercice de ses pénibles devoirs une modération qui en tempérait la sévérité. Il n'était pas marié ; ses camarades sont pères de famille. »

UN VOLEUR PERSÉVÉRANT. — On lit dans le *Journal de Saône-et-Loire* du 27 : « Un vol, qui dénote dans son auteur autant d'audace que d'adresse, a été commis, dimanche dernier, dans la commune d'Ozenay. Pendant les vêpres, un individu s'est introduit dans la maison de M. le curé de cette commune. Il a commencé par briser une porte extérieure en bois fort, dont il a arraché les ferrements, puis, cassant un des carreaux d'une porte vitrée appliquée contre la première, il a ouvert la serrure et pénétré dans la salle à manger. N'ayant trouvé, dans cette pièce, rien qui fût à sa convenance, il s'est dirigé vers une chambre voisine, de la porte de laquelle on avait ôté la clef. Cette fois, il a entaillé le plâtre du panneau dans lequel s'engageait le pêne de la serrure, et la porte s'est ouverte bientôt. L'appartement dans lequel il venait d'entrer était habité par les sœurs du curé ; de sorte que, dans les tiroirs d'une commode qu'il a forcée, il n'a trouvé que du linge et des vêtements de femme. De cet appartement, il a passé dans la cuisine, et a su découvrir une petite clef servant à fermer un meuble où étaient déposés l'argenterie et l'argent monnoyé. Il s'est emparé de huit couverts, d'une grande cuiller à soupe et de douze petites cuillers à café, le tout en argent, et, en outre, d'une somme de 125 fr. Le voleur a dû être troublé au milieu de la perpétration de son crime ; car il s'est enfui avec tant de précipitation, qu'il n'a pas pris le temps de ramasser une petite cuiller qui était tombée. On ne sait sur qui diriger les soupçons. Un fait digne de remarque, c'est qu'il y avait dans la cuisine un chien de très bonne garde, et qui n'a fait entendre aucun aboiement ; ce qui ferait supposer que le coupable venait constamment à la maison. Un petit berger de 7 ou 8 ans a déclaré avoir vu, pendant vêpres, un individu, dont il ne pouvait donner le signalement, escalader les murs du jardin. »

ANTIQUITÉ. — On remarquait hier, dans la cour du Louvre, une magnifique statue égyptienne de granit noir, que des ouvriers transportaient au Musée des antiques. Ce bloc, d'environ trois mètres de hauteur, n'avançait que fort lentement à cause de son poids, et représentait une divinité à tête de lion, au corps de femme très bien sculpté et portant au dessus de sa tête le symbole antique nommé *polos*. Des hiéroglyphes décoraient le siège de la déesse, et l'on y remarquait la *croix ansée*, répétée deux fois. C'est probablement une statue d'Isis, que l'on représentait avec les marques de différents animaux.

La crypte que l'on bâtit sous l'un des vestibules de la Bibliothèque royale, est fort avancée, et la porte est soigneusement voilée aux curieux. Les fragments de la chambre sépulcrale de Mœris ont été incrustés dans les murailles, et l'on figurera sans doute les parties qui manquent sur la pierre neuve de manière à rattacher tous ces morceaux. Ce travail sera probablement terminé pour la réouverture de la Bibliothèque.

Les bas-reliefs et inscriptions rapportés par M. Lebas de son voyage en Grèce seront déposés au musée du Louvre et placés dans une des salles du rez-de-chaussée, attenant au musée des antiques et voisines de celles où seront placées les antiquités de Ninive.

Une expédition envoyée à grands frais au Mexique, en 1807, y constata l'existence d'une ville qui couvrait un espace de huit lieues, et dont quatorze monuments se trouvaient encore debout. L'état de conservation vraiment surprenant dans lequel l'expédition espagnole trouva ces monuments, avec leurs statues et leurs bas-reliefs, s'explique par la puissance de la végétation qui avait, pour ainsi dire, enseveli cette immense cité. Cette ville est Palenque. Elle a été considérée comme anté-diluvienne dans une longue et intéressante discussion que les journaux anglais entamèrent, il y a bientôt deux ans, relativement à l'origine de ces monuments. Une commission française est sur le point de visiter de nouveau ces antiquités remarquables.

La distribution du crédit de chaque banque *serait abandonnée aux communes* représentant l'élection populaire : la commune serait responsable dans certaines limites.

Ceci implique dans l'idée de M. Barbet quelques modifications politiques et administratives dans la formation de l'Unité communale. Nous ne nous arrêterons pas sur ce point, ni sur ce qui concerne les modifications politiques à introduire dans l'Etat lui-même ; M. Barbet promet une quatrième brochure, et c'est alors seulement que l'on pourra juger l'ensemble de ses idées politiques proprement dites ; mais nous renfermant pour aujourd'hui dans l'idée de la banque d'Etat, se faisant banque départementale et banque communale, nous ferons remarquer combien ce plan se rapproche, par certains côtés, de celui que nous propageons sous le nom d'établissement communal, de Phalange.

En effet, dans l'intérieur de la Phalange, c'est la Commune ou l'autorité communale, qui ouvre les crédits aux individus et aux groupes actifs ; la banque communale de M. Barbet n'est donc qu'un démembrement des fonctions que nous attribuons à la Direction interne des Phalanges ; de même que les rapports de cette banque communale avec la banque départementale et avec celle de l'Etat, ne sont qu'une partie des rapports que la Phalange aura à entretenir avec les Phalanges voisines, les autorités supérieures et l'Etat. Car en Association intégrale, les unités organisées ou communes, seront reliées entre elles par un vaste système de crédit, dont il est inutile aujourd'hui de déterminer les détails.

La banque de M. Barbet postule donc un complément nécessaire, car l'organisation du crédit n'est qu'une partie de l'organisation industrielle, et ce complément est facile à indiquer. Après avoir fait de l'autorité communale une distributrice du crédit, on arrive nécessairement à en faire la distributrice, la directrice des travaux à opérer dans le sein de la commune : c'est-à-dire qu'on est conduit logiquement à rechercher l'organisation intégrale de la Commune en toute industrie, manufacturière commerciale, éducatrice et enfin ménagère,... ménagère, disons-nous, car c'est là le dernier terme auquel on doit logiquement arriver ; il suffit que l'on adopte le premier de ces termes pour être poussé irrésistiblement, et quoiqu'on fasse, jusqu'au dernier. Fourier les a posés et les a acceptés tous à la fois ; en dehors de lui, on ne peut les accepter que successivement.

A notre connaissance, M. Barbet est le premier qui, sortant des généralités des banques d'Etat, ait amené ces banques aux deux contacts extrêmes : l'Etat, qui ne connaît que les unités organisées, provinces, départements, arrondissements, *communes*, et la Commune, qui traite avec les individualités se mouvant en elle.

M. Barbet, disons-nous, est le premier qui, en dehors de nous, ait accepté le premier terme de l'unité communale, l'unité financière ou de crédit ; il lui reste à passer à travers les quatre autres unités ci-dessus pour arriver à la plus difficile de toutes, à l'unité complémentaire de ménage ; qu'il ne puisse parvenir jusque là, nous ne l'en tenons pas moins notre complice en utopie ; nous pourrions même le taxer d'être bien plus utopiste que nous, car, tandis que nous demandons simplement l'établissement d'une seule phalange, comme modèle, comme épreuve, il ne craint pas de réclamer toute une vaste organisation de banques qui nécessiterait immédiatement, sur le territoire entier, d'après ses plans, un changement dans les bases électorales, voire un changement dans la charte constitutionnelle, etc., etc. ; mais, comme nous l'avons déjà dit, c'est la tendance des esprits ; plutôt que de se livrer à l'étude de l'organisation propre de la commune, à laquelle, après tout, il faudra bien arriver, on se lance dans les combinaisons très lentes, très compliquées du Garantisme ; c'est le chemin le plus long, mais c'est celui qu'on aime le mieux.

Fourier avait si bien prévu cette malheureuse prédilection qu'il a détruit lui-même plusieurs de ses écrits destinés à montrer ce que devaient être ces institutions transitoires ; mais s'il a pu anéantir le fruit de ses travaux sur ce sujet, il n'a pu anéantir les tendances générales qui portent les esprits vers cet ordre de travaux. Force nous est donc de les encourager, puisque après tout ils rapprochent, quoique lentement, de la solution ; mais, en ce que doit être la Commune, l'Unité financière communale est un des termes qui peut être abordé en premier lieu sans inconvénients pour l'Unité de l'action administrative telle qu'elle existe maintenant. Elle est même applicable dans un certain nombre de communes sans qu'il soit besoin de rien changer à leur organisation actuelle.

Ce moyen est lent, avons-nous dit, mais que chacun fasse selon ses idées ; que le gouvernement commence par les épreuves générales qui ne touchent qu'à une portion de la constitution communale ; nous, nous commencerons par les épreuves locales qui embrasseront l'intégralité de cette activité ; on verra qui arrivera le plus tôt, et, en tous cas, il est certain que nous finirons par nous rencontrer les uns et les autres sur ce terrain communal où doit se vider le grand problème de l'organisation du travail.

E.

(1) 3 brochures, 1845.

De la réforme du code pénal français,

PAR MICHEL SOLIMÈNE,

Auteur du code des nations.

La réforme de notre code pénal est inévitable. Sa sévérité outrée en beaucoup de points et ses lacunes indiquent la nécessité de le refondre. Des lois spéciales comme celles qui ont été proposées à la Chambre sur le régime pénitentiaire et sur le duel, au lieu de prolonger l'existence du code pénal précipiteront sa chute en augmentant le désaccord de ses différentes parties.

Avant que le législateur se décide à une révision générale de notre pénalité, il est utile que des écrivains, sans caractère officiel, étudient la question, la préparent, l'éclairent. Tel est le but que s'est proposé M. Soliméne. Son ouvrage est divisé en deux parties, l'une est consacrée aux discussions générales, *à l'exposé des motifs*, l'autre au projet de loi. M. Soliméne apprécie d'abord la tentative, la complicité et la récidive ; il examine ensuite le système des circonstances atténuantes et le qualifie d'arbitraire et d'absurde ; il demande l'abolition de la mort civile, et cherche à limiter en toute matière l'arbitraire du juge en traçant une échelle de peines et une échelle de criminalité très graduées.

M. Soliméne imprime ensuite sur deux colonnes le texte du code pénal placé en regard de nombreux amendements. Nous n'admettons pas toutes les idées de l'auteur, mais elles provoquent les méditations et nous font pénétrer profondément dans l'esprit de la législation pénale ; à ce titre, le livre de M. Soliméne mérite d'attirer l'attention des hommes sérieux qui s'occupent des améliorations dont notre Code pénal a tant besoin.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS — 31 AOUT

La *Presse* termine ainsi l'appréciation du nouveau traité de délimitation conclue entre la France et le Maroc : « Nous savons que M. Roche suit, en ce moment, à Tanger, une négociation particulière, à l'effet d'améliorer nos anciennes conventions de commerce sans ouvrir la porte aux efforts de nos concurrents. S'il réussit, notre bonne foi nous fait un devoir de déclarer qu'il restera peu de chose à dire sur ce point spécial de l'affaire du Maroc. »

Le *National* répond au *Journal des Débats* et revient énergiquement sur l'opinion qu'il a exprimée au sujet des coalitions : « Ce que la loi a voulu punir, dit-il, c'est le concert avec violence, et il est évident que ce concert et cette violence se trouvent avec tous leurs caractères dans la conduite des entrepreneurs. En présence de ces faits, nous avons dit qu'il existe une inégalité choquante entre la position de ce qu'on appelle les maîtres et celle de ces autres travailleurs qu'on nomme ouvriers, et nous avons dit que poursuivre les uns et glorifier les autres pour des actes absolument identiques, était chose peu propre à imprimer dans le cœur des masses le respect des institutions. »

Le *National* signale à l'attention publique un fait très important La compagnie du chemin de fer de Strasbourg à Bâle, cite à comparaître le gérant du *Haut-Rhin*. Ce journal fait avec grande raison les réflexions suivantes :

« Les poursuites que dirige contre nous l'administration du chemin de fer de Strasbourg à Bâle découvrent une face nouvelle du système de concession à des compagnies. On nous assigne à Paris, tandis que le dé... Seulement, nous le regrettons, en signalant le mal qui existe, le devrait, en même temps, indiquer le remède qu'il croit convenable.

Le *Courrier français* signale que le traité primitif de Lalla-Maghrnia a été tronqué. La partie commerciale a été supprimée. On ne saurait trop faire pour notre alliée l'Angleterre et pour la conservation de l'entente cordiale.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. V. C. à Tours. — Expédié chez Chevr...

M. M. à Savagna. — Reçu. Félicitations.

MM. B. et S. à Lyon. — Reçu l'avis pour M. D. — Compliments à l'écrivain.

M. P. à Nogent-s.-S. — Certainement, et vous serez le bien venu.

M. A. à Bonifacio. — Reçu. — Merci. — Votre nom est déjà connu de nous tous, et vous savez quel noble cœur nous l'a fait aimer. — Nous attendons les renseignements offerts.

M. D. G. à Dijon. Reçu ; remerciements. Voilà qui s'appelle parler.

M. D. à Rheims et à Lorient. — Reçu. Félicitations. Voyez-vous notre ami M. V. ?

M. B. à la Guillotière. — Financièrement, ce n'est pas la même chose ; mais, en vue du but, nous acceptons de grand cœur la modification. — Amitiés.

M. R. A. à Chât..... en B. — Merci, ami : nous vous écrivons.

M. L. à Strasbourg. — Reçu. Félicitations.

M. F. à Châlon-s. S. — Reçu 238 ex. et non 250. Lisez la petite corr. du 29. — Vos observations sont justes : il y sera fait droit. — Nos vœux vous accompagnent.

M. M. R. à la Verp....... — Reçu. Merci — Oui, vous serez dans la milice d'unité, puisque le dévouement y garantit les admissions.

M. C. à Issoudun. — Reçu. Félicitez de notre part le nouveau-venu. — Nous ferons plus tard le même calcul. — Oui, la conviction crée le zèle ; oui, la bonne foi est un terrain où tous les hommes de cœur aiment à se donner la main. Aussi tout est-il sauvé, y compris l'honneur.

Bourse.---Revue de la semaine.

Jusqu'ici, les fonds publics avaient seuls souffert de l'engouement du public pour les promesses d'actions ; mais, depuis quelque temps, les chemins constitués, moins soutenus par la spéculation, qui se porte ailleurs, fléchissent à leur tour. Quant aux autres valeurs, c'est à peine s'il en est question ; les faibles variations qu'elles éprouvent ne sont d'aucun intérêt, comparativement aux progressions rapides des diverses promesses de chemins et particulièrement de la ligne du Nord. Les compagnies primitives, fondues en une seule, ont atteint des prix proportionnés au chiffre courant des actions attribuées à chacune, et l'on peut considérer comme à peu près fixé le taux actuel. Hier, pourtant, il y avait, pour la première fois, quelque lourdeur sur l'ensemble de ces valeurs.

Nous signalons la hausse assez vive du chemin non constitué de Charleroy, et 200 fr. de hausse sur la nouvelle affaire des hauts-fourneaux de Monceaux.

Les reports, très chers sur la rente à l'ouverture de la bourse d'hier, ont un peu fléchi par l'amélioration des cours.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 1er septembre.

7 h. 1|2 **OPÉRA**. — La Favorite.
7 h. 1|2 **FRANÇAIS**. — Demoiselles de St-Cyr. Une Confidence.
7 h. 1|2 **OPÉRA-COMIQUE**. — Marie.
7 h. 1|2 **VAUDEVILLE**. — Français né malin. Fanfan. Bal d'Ouvriers.
6 h. 1|2 **VARIÉTÉS**. — Histoire. Homme qui bat sa Femme. Jacquot.
7 h. 1|2 **GYMNASE**. — Yelva. La Vie. Chacun. Aides-de-Camp.
9 h. 1|2 **PALAIS-ROYAL**. — L'Almanach des 25,000 adresses. La Peau.
6 h. 1|2 **PORTE-SAINT-MARTIN**. — La Biche au Bois.
6 h. 1|2 **AMBIGU**. — Paris et la Banlieue.
6 h. 1|2 **GAITÉ**. — Canal Saint-Martin. Prem. d'Un Fils.
6 h. 1|2 **COMTE**. — Les 7 Ogres. Wamba. Fille du Capitaine.
CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. 1|2 **FOLIES**. — Paris. Espionne. Jeune Homme. La Chasse.
LUXEMBOURG. — Pauvre jeune homme. Marie. Favori. Clarinettes.
BEAUMARCHAIS. — Duchesse. Aubry. Nelly.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.
PANORAMA (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant. 16.

...donnaye, membre du parti appelé *ultra-royaliste* par les libéraux de ce temps là. Il importe d'expliquer en quelle circonstance ce discours fut prononcé.

A cette époque, le transfert des rentes sur l'Etat, qui étaient alors toujours nominatives, ne s'opérait qu'à Paris; cette mesure restrictive avait pour résultat d'éloigner de la rente les habitants de la province. Le ministère proposa une loi dont les dispositions permettaient d'opérer désormais le transfert dans les départements mêmes, et d'y faire payer les arrérages.

Dans l'exposé des motifs, le ministre avait dit que l'État de choses alors existant laissait à Paris une masse de rentes *difficile à gouverner : à soutenir*, voulez-vous dire, ajoutaient M. de La Bourdonnaye et les autres membres de la droite, qui comprenaient fort bien que la mesure proposée était toute favorable à l'ascendant de la haute banque, en ce qu'elle faciliterait le placement des emprunts déjà créés, et par suite la création de nouveaux emprunts qui soutireraient l'argent des provinces pour le faire affluer à la Bourse de Paris et dériver dans les coffres-forts des banquiers. La gauche soutint le projet de loi; mais, dans le discours prononcé en son nom par le banquier Casimir-Périer, on ne trouve pas le moindre soupçon de la portée politique du projet, qui, sous la forme d'une très simple mesure d'administration, juste et raisonnable au fond, renfermait un germe puissant de développement pour la puissance des financiers. La loi fut votée par 124 voix seulement, fournies par la gauche et une partie du centre contre 104 voix données par la droite et le surplus du centre. (Voir le *Moniteur* des 26 et 27 mars 1819).

Voici donc ce que disait M. de La Bourdonnaye :

« Vous voulez au moyen des rentes que vous disséminez sur tant de points du royaume, faire de Paris le régulateur du crédit public, le centre de tous les intérêts, de tout agiotage, le moteur de toute action et réaction commerciale. Vous voudriez transporter le gouvernement dans la Bourse de la capitale; lui donner la direction générale de l'opinion, constituer la monarchie en république aristocratique, dont les banquiers et les capitalistes seraient les magnifiques seigneurs, et les propriétaires autant des Ilotes politiques. La puissance des écus serait la force virtuelle, la cupidité et les spéculations hasardeuses seraient le principe générateur et déterminant, et vous ne voyez pas que, dans un moment où tout est en agitation, inquiétude et propension à des changements politiques, l'embarras de la Bourse, la situation précaire des capitalistes, l'incertitude des fortunes impossibles à réaliser, sont les seuls garants de la tranquillité publique et le gage de la stabilité de l'Etat. Quel aveuglement ou quel crime! »

Ces paroles de M. de La Bourdonnaye peuvent être d'un exemple instructif. Jamais, au moment de la lutte, on ne se connaît bien soi-même; on est plein de ses bonnes intentions sans avoir la conscience de ses propres faiblesses, et de même on rend mal justice à ses adversaires, pénétrant tous leurs défauts et leur déniant toute qualité. Ainsi, pour nous, élevés au sein du *libéralisme*, jamais le royalisme de la Restauration ne s'est présenté que comme la folle tentative d'un retour vers un passé détruit. Nous lui refusions toute idée juste et légitime, et voilà pourtant que d'un seul mot, il dévoile, long temps avant qu'elles apparaissent aux yeux du vulgaire, les fausses prétentions, la vanité de la propagande libérale : ...tion, et au profit de qui? Au profit des puissances financières, qui étendent peu à peu la main sur le pays, et qui, tandis que le pouvoir administratif étreint ce dernier sous le poids de fortifications et d'armées créées et entretenues dans un intérêt égoïste, s'asservit ce pouvoir, et s'en fait un instrument commode pour ses monopoles et la régularisation de ses opérations d'envahissement.

Mais si, dès 1819, on pouvait prévoir que la dissémination de la rente dans les provinces jèterait sur la place de Paris une quantité considérable de capitaux enlevés aux besoins de l'agriculture et de l'industrie, que faut il penser de cette émission d'un *milliard* d'actions de chemins de fer que le pays entier est appelé à souscrire? Car les capitaux anglais ne sont qu'un leurre : ils viennent seulement pour profiter des avances en argent et en travaux si follement consenties par le gouvernement, et ils ne tarderont pas à se retirer avec la prime que nos sottes dispositions législatives leur auront fait gagner.

Des chances considérables de gain sont attachées à ces actions, lors de leur émission; elles attirent donc fortement les capitaux de la province, et cela était nécessaire; car un milliard ne se trouve pas aisément; et, pour s'en rendre maîtres, les banquiers ont dû faire entrer dans la loi les dispositions les plus favorables à leurs projets, et mettre promptement à profit l'empressement pour ces jeux de bourse que la loi de 1842 a surexcités.

Le résultat de cette émission d'un milliard d'actions, est facile à indiquer. Déjà régulateurs du crédit public, par l'immense quantité de rentes françaises réparties sur toute la surface du pays, les banquiers, par la création de ce milliard d'actions, ont acquis un moyen de plus de maîtriser tous les fonds français, de jouer sur une plus grande échelle, et de manœuvrer avec plus d'aisance et de profits cette colossale pompe aspirante qui, au moyen d'un mouvement constant de hausse et de baisse, et sous le nom de crédit public, apporte chaque jour à la Bourse de Paris, de nouveaux capitaux, qui n'en sortent la plupart du temps que pour entrer dans la caisse des grands faiseurs, ou se dissiper entre les mains dépensières de la masse innombrable d'agents parasites qui desservent le temple commercial.

Nous nous trouvons donc pleinement sous le coup de cette domination que M. de La Bourdonnaye avait indiquée avec tant de sagacité. Il redoutait l'émission de nouveaux emprunts, et qu'avons-nous fait depuis 1830, sinon accroître démesurément la masse de ces emprunts?

Cette émission d'un milliard d'actions, qu'est-elle autre chose qu'un emprunt, fait dans les conditions les plus défavorables pour le gouvernement et les plus favorables pour les banquiers? Elles permettent à ceux-ci de gagner, non plus deux, trois ou quatre pour cent, comme sur les rentes, où ils revendent par exemple 84 ou 85 fr., ce qu'ils ont acheté 80 ou 81, mais bien le double, le triple, de leur mise de fonds, recevant 300, 400 ou 500 fr. de prime, en échange d'une action pour laquelle ils n'ont souvent déboursé (au moyen du mécanisme des versements partiels), que cent, deux cents, trois cents francs.

Cette sorte d'emprunt est donc de tous points plus avantageuse pour les banquiers : car elle inocule la passion du jeu à tout le pays, et par suite soumet chacun aux volontés de ceux qui peuvent satisfaire cette passion; elle leur fait trouver plus facilement de l'argent, de ce moyen si facile pour un gouvernement de couvrir ses dépenses et de les augmenter; on contracte de nouveaux emprunts, l'influence des banquiers s'accroît. Survient 1830; le pays est à eux: car le nouveau gouvernement ne rêve que soldats, non pas pour conquérir au dehors, mais pour se maintenir; et l'entretien des soldats coûte cher; on nourrit la guerre d'Afrique, on laisse M. Thiers parader en petit conquérant... pour contenir ce nouveau foudre de guerre, il ne faut pas moins que les fortifications de Paris... emprunts sur emprunts; les banquiers triomphent, et, en pleine paix, ils mettent la main sur les chemins de fer que le gouvernement leur donne avec quelque argent, aux grands applaudissements de la bourgeoisie actionnaire.

Cette série d'événements est logique et se résume très bien par ces mots de M. de La Bourdonnaye : *la puissance des écus est la force virtuelle, la cupidité et les spéculations hasardeuses sont le principe générateur*. — Quoi, c'est là le principe du gouvernement nouveau? — Oui, prouvez-nous le contraire.

La féodalité de la presse.

Au sein de la presse constitutionnelle de Paris, le *Courrier français*, sous la rédaction de M. Barrault, a été le journal le plus avancé, le mieux rédigé, et le plus riche en verve et en talent. Plus d'une fois, ce journal, faisant abstraction de la politique négative et inféconde du jour, a fait d'heureuses excursions sur le champ social, et s'il n'y est pas toujours resté, ce n'était certes pas la faute du général en chef, qui n'en est plus à gagner ses premiers éperons, mais seulement la force des circonstances et la position du journal. M. Barrault, en échangeant le berret saint-simonien contre la plume du journaliste, était resté fidèle à ses principes, à ses convictions, à ses amis et surtout à son talent vigoureux et juvénile. Eh bien, le *Courrier français* vient d'être vendu par M. Boulé à M. Buloz, et à partir du 20 de ce mois, M. Lerminier remplacera M. Barrault en qualité de rédacteur en chef. Voilà donc des hommes, travaillant depuis deux années à la sueur de leurs fronts, pour répandre dans le monde constitutionnel quelques idées indépendantes, quelques principes sociaux, les voilà forcés, d'un jour à l'autre, de quitter le champ qu'ils ont labouré avec tant de peine, et de le céder à des hommes qui travaillent d'abord dans l'intérêt de M. Thiers et des nullités parlementaires, puis en second lieu dans l'intérêt de la bourgeoisie parvenue.

Voilà donc les fruits de cette civilisation tant vantée par nos aveugles. Une société où l'idée est inféodée à l'argent, où l'homme de talent et de pensée est l'esclave de l'homme d'affaires, où les intelligences les plus robustes, les mieux inspirées, finissent, par lassitude, par composer avec leurs convictions, et étendre en elles la flamme sacrée, pour ne répandre que des lueurs fugaces. Ah! plus que jamais il est temps d'émanciper la pensée et le travail de l'intelligence; plus que jamais il est temps que tous les nobles cœurs songent à l'organisation du travail, du travail intellectuel aussi bien que du travail manuel.

Les événements de Madrid n'ont pas produits d'impression dans les provinces. On y remarque un grand mécontentement au sujet du changement dans l'assiette de l'impôt, mais point de tendance à des bouleversements politiques. Le *Heraldo* continue à attaquer le ministère. « La question ecclésiastique, dit-il, loin d'approcher de son terme, est en suspens. L'organisation du pays, si pompeusement annoncée, s'éla-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
MARDI 2 SEPTEMBRE 1845.

PÉRÉGRINATIONS TRANSATLANTIQUES
D'UN DIPLOMATE DE VINGT ANS.

QUATRIÈME PÉRÉGRINATION (1).

Mission dans l'intérieur du Brésil.

VI.

DES AMBASSADEURS MONTRÉS POUR DE L'ARGENT.

La curiosité de la foule fut bientôt apaisée; mais celle du vieux roi subsistait encore. Il allait voir plusieurs fois par jour ceux qu'il appelait ses *bichos* (ses bêtes); et pourtant Jean VI n'avait pas le cœur mauvais. Enfin, il s'ennuya aussi de l'aspect de ces misérables créatures, et, peu au fait du droit des gens, au lieu de les renvoyer honorablement dans leur patrie, il les oublia dans son hangar. Une dame française, en relation suivie avec la cour, demanda au roi de lui faire cadeau des ambassadeurs *botocoudos*, et dom Jean VI, qui ne savait rien refuser du peu qu'il pouvait accorder aux dames, les lui octroya de la façon la plus gracieuse. Ils furent placés sous la direction d'un autre Français, qui leur fit traverser l'Atlantique, et les montra ensuite pour de l'argent en Italie, en Allemagne, en Suède, en Angleterre, absolument comme on montre dans les foires de village l'ours des Pyrénées, ou les chiens savants; comme on montre aux rois et aux grands d'Europe le nain Tom-Pouce ou toute autre curiosité vivante. Un jurisconsulte de Londres eut pitié de leur détresse, il leur apprit quelques mots d'anglais, il leur fit part de leur position, il les poussa à réclamer leur liberté des magistrats, il l'obtint, fit pour eux une quête considérable et les embarqua pour Rio-Janeiro, à leur grande joie et au grand désappointement de leur cornac parisien, dont on n'a plus entendu parler.

VII.

CÉSAR EN ROUTE POUR LE PAYS DES ANTHROPOPHAGES.

Dom Pedro était sur le trône quand les Botocoudos revinrent de leur pérégrination forcée. Il les accueillit avec bienveillance, blâma hautement l'inconcevable abus de pouvoir dont ils avaient été les victimes, leur assigna un logement convenable dans l'île das Cobras, et chargea le colonel de milice, Jean Ferreira, d'être leur chevalier d'honneur. Bientôt, son esprit travaillant, il crut démêler tout un avenir de paix et de civilisation dans l'accueil qu'il faisait à ces sauvages. Un jour donc il fit appeler notre héros, et lui dit gravement qu'il s'agissait de ramener ces gens-là chez eux.

— Mais, sire, lui dit César, ils sont anthropophages.

— Je le sais aussi bien que toi.

— Ils me mangeront.

— Ils n'oseront pas.

Il n'y avait pas à répliquer. César partit pour l'île das Cobras.

Là, il commença par de petits présents à se lier avec ses futurs compagnons de route, mangeant souvent avec eux, se promenant en leur compagnie, causant anglais avec eux, et apprenant même quelques mots de leur langue. Enfin, il leur offrit de les ramener chez eux; à cette proposition, leur joie fut à son comble. Les hommes bénissaient leur nouvel ami; les femmes le couvraient de baisers : tous étaient en proie à une exaltation qui tenait du délire.

César embarqua quelques cadeaux précieux pour leur roi Jonué Jacuan, Jonué le belliqueux, qui, depuis la captivité de ses ambassadeurs, avait juré une haine à mort aux Européens, et exerçait journellement d'affreux représailles sur leurs habitations. Puis, par un temps magnifique, entouré de ses chers Botocoudos, il mit à la voile pour Bahia.

Voilà donc notre héros au milieu des immenses forêts vierges du Brésil, seul avec des êtres dont les formes farouches et l'allure apathique ont quelque chose de l'aspect sauvage des bêtes féroces. La température est douce. Des fruits savoureux pendent à toutes les branches. La caravane marche à travers les innombrables squelettes blanchâtres d'antiques végétaux, elle perce à grand peine la trame serrée que lui opposent de gigantesques lianes, fruit d'une végétation nouvelle. L'œil perçant du créateur doit les distinguer à peine de là haut, s'avançant comme une poignée de fourmis, au sein de ce monde colossal, tout ruisselant encore de la rosée primitive, semblant sortir à peine du désordre du chaos, et que le soleil ardent du tropique pénètre et réchauffe difficilement. L'odorat des voyageurs leur décèle de loin l'approche de telle ou telle espèce d'animal, leur vue le suit à la piste quand il ne laisse que de fugitives traces de son passage sur les délicates mimoses qui tapissent le sol. Puis c'est un ravin qu'un fougueux torrent a creusé au temps de grandes pluies, et qui, lorsque la sécheresse est venue, ne présente plus qu'une descente rapide dans laquelle César et ses amis ne s'aventurent qu'avec précaution et un à un.

Tout-à-coup celui qui marchait le premier s'arrêta devant un massif de feuillages. La joie se peignait dans ses traits, il aspirait la patrie; quelques pas encore et il allait se trouver au milieu des siens après une longue absence.

VIII.

CÉSAR AU PAYS DES ANTHROPOPHAGES.

L'homme frappa trois coups dans sa main, et aussitôt un grand tumulte, des voix humaines, le bruit d'une multitude de pas retentirent dans le massif. Un coup de fusil leur succéda... ils ont aussi le tonnerre des vôtres », dit le chef en lançant à César un épouvantable regard qui le fit frissonner.

Les Botocoudos choisissent ordinairement pour leur demeure le voisinage d'un ruisseau, d'un lac, d'une rivière, d'un bois épais. Le petit hameau est ceint de plusieurs lignes de retranchement, ou de barricades faites avec des troncs d'arbres; il n'y a qu'une seule entrée; elle est masquée par des broussailles.

Au signal du compagnon de César, un sauvage sort du massif tenant à la main droite un arc et des flèches. Sa figure est sinistre : outre les trois cylindres de rigueur, il s'est pratiqué deux incisions à la lèvre supérieure, et il y a passé en guise de moustaches deux longues plumes d'arara. Son premier mouvement est de vouloir immoler le blanc, mais les cinq amis de notre diplomate effrayé parlent avec volubilité, et aussitôt le sauvage le presse dans ses bras en l'appelant *toupan*, le grand, le fort, le tonnerre.

La joie est dans le hameau; la caravane y pénètre au milieu des hurlements de la multitude. La demeure du roi, chef ou *cacique*, est comme celles de ses sujets, une cabane circulaire, couverte et environnée de branches de cocotier; elle s'élève seulement un peu plus. Aucune sentinelle vivante ne veille à la porte, mais on y remarque au bout d'une longue pique une tête de momie, factionnaire immobile qui protège ce lieu saint, sceptre militaire bien digne d'un chef de barbares.

César est introduit avec un minutieux cérémonial. *Jonué Jacuan*, Jonué le belliqueux, se tient debout dans sa hutte, que son aspect seul métamorphose en palais. Il y a du luxe dans ses vêtements royaux : une cotte d'armes de coton parsemée de plumes versicolorées protège sa large poitrine. Sa tête est couverte d'un majestueux casque de plumes, d'où s'élève un panache de trois à quatre pieds. Son visage monstrueux, sans barbe, se termine par trois cylindres plus larges encore que ceux de ses sujets. Dans les incisions de sa lèvre supérieure il a enté deux griffes de tigre; le haut de sa figure est barbouillé d'un rouge éclatant; une pyramide de têtes momisées, ornées de plumes, s'élève à ses pieds, assez semblable aux piles de boulets qu'on rencontre dans nos places fortes; les chefs qui l'environnent portent à leur ceinture un crâne suspendu par une double corde de coton. Parmi eux César remarque deux espèces de hérauts tenant un instrument à vent, une trompette faite avec des ossements de cuisses et de jambes, et ornée des cheveux des prisonniers égorgés.

Jonué lançait un regard oblique sur le malheureux major, qui songeait avec effroi à son embonpoint de tout temps assez confortable. Une sueur froide lui coulait du front; son corps était agité d'un mouvement convulsif qu'il maîtrisait mal. Il tremblait à chaque instant qu'il prît fantaisie à Jonué Jacuan de vouloir augmenter d'une tête son horrible pyramide. Son anxiété heureusement ne fut pas longue : il n'eut pas le temps. Ses amis prirent la parole, les femmes surtout. On raconta les aventures des exilés, la stupide trahison de Jean VI, la loyauté de dom Pedro, la conduite généreuse de César avant le départ et pendant la route,

(1) Voir les numéros des 24, 26, 28, 29 et 31 août.

suivant : « Vous êtes un pamphlet vivant sur la divinité, qui d'excellents bourreaux a fait de vous d'exécrables ministres. » Par suite de cet incident, la pièce vient d'être défendue en Saxe. La huitième victime des évènement de Leipsick vient d'être enterrée, il y a quelques jours, au milieu de l'affluence de la foule. Les esprits sont toujours excités.

La situation de la Suisse n'a rien de rassurant. La diète s'est séparée sans avoir résolu une seule des questions à l'ordre du jour. La nouvelle prise d'armes paraît inévitable. L'association du peuple (Volksverein) s'y prépare activement. Voici comment, d'après le *Courrier suisse*, elle compte opérer le mouvement :

A l'entrée de l'hiver, lorsque les travaux de la campagne seront terminés, que les longues soirées permettront aussi les longues stations au cabaret, on fera circuler des pétitions pour lesquelles on collectera le plus grand nombre possible de signatures. Les principales demandes contenues dans ces pétitions, seront : la réforme complète du système judiciaire, l'introduction de l'élection directe à la place de l'élection à deux degrés, la réduction du nombre des conseillers d'État, etc., etc. Si, comme l'espèrent les pétitionnaires, ils n'obtiennent pas immédiatement ce qu'ils demandent, on convoquera une assemblée populaire à la porte de Berne ou dans la ville, et là, avec les mêmes formalités que l'on a employées à Monthenon, le souverain destituera les deux conseils en masse, nommera un gouvernement provisoire, décrètera en principe les changements demandés par les pétitions, et la convocation d'un nouveau grand-conseil constituant ; ce sera, en un mot, une seconde édition de la révolution vaudoise, moins toutefois le mérite de l'invention.

Les chefs du mouvement, ajoute la même feuille, ont commencé déjà leur organisation; partout ils forment des associations patriotiques qui nomment des représentants, qui se réunissent en assemblée générale à l'hôtel de l'Ours à Berne. Dans la réunion de ces délégués qui a eu lieu le 10 de ce mois, on a arrêté de n'employer, pour atteindre le but de l'association, que des moyens légaux ; mais la latitude qu'ils donnent à ce mot de légalité est bien grande et peu rassurante.

Les dernières lettres de Constantinople qui nous arrivent par la voie d'Allemagne présentent, comme fort critique, la situation de l'empire. Les révoltés de Van ont organisé un corps de janissaires ayant à sa tête un aga. Les beys kurdes les plus puissants se sont prononcés en faveur du mouvement qui s'étend jusqu'au-delà de Mossul, dans le pachalik de Bagdad. Les Arabes se sont révoltés. La Syrie est menacée du côté de l'Arabie. Les désordres continuent dans l'Albanie et la Bosnie. On doute que le ministère nouveau soit à la hauteur des circonstances.

La tranquillité dans le Liban n'est point encore rétablie. Les Maronites ont consenti à l'exécution des ordonnances récemment rendues par la Porte, mais les Druses ont déclaré qu'ils ne reconnaîtraient jamais des vékils chrétiens dans les districts mixtes, et que les chrétiens qui ne voudraient pas se soumettre aux vékils druses devaient se retirer. Wedschibi-Pacha a donné huit jours aux Druses pour réfléchir ; n'ayant pas reçu de réponse, il a annoncé aux Maronites qu'il demanderait de nouvelles instructions au gouvernement. Les Maronites lui ont remis un Mémoire pour la Porte, dans lequel ils insistent pour obtenir une administration distincte de celle des Druses. Ils ont témoigné à Wedschibi-Pacha leur étonnement de ses tergiversations.

établissement, malgré le tabou, qui les rendait sacrés pour tous les sauvages. Pakoko fut mandé au fort, réprimandé et condamné, comme chef responsable, à compenser par un certain nombre de cochons, les bœufs abattus. Il se soumit à cela, mais non sans en témoigner du mécontentement, ce qui lui valut un nouveau reproche. Un peu plus tard, en janvier dernier, une de ses filles fut punie, assez légèrement du reste, pour avoir contrevenu au règlement du port. De ce jour, Pakoko entra en fureur ; il menaça de ses guerriers et promit de se venger de ce qu'on avait soumis les siens à la loi commune. La férocité proverbiale de cet homme fit prendre, par prudence, au commandant particulier une mesure qui prescrivait aux soldats de ne pas dépasser certaines limites du côté des vallées d'Avao et de Pakïou. On aurait dû peut-être punir Pakoko de sa menace ; mais comme on le dédaignait on se borna, par indulgence, à éviter tout conflit individuel entre les sauvages et les soldats.

« Le 27 janvier, dans la matinée, des soldats qui venaient d'arriver de Vaïtabou dépassèrent les limites et allèrent se promener dans les cases de la vallée de Pakïou. Ils étaient sept. A peine eurent-ils atteint les premières cases, des sauvages embusqués se ruèrent à l'improviste sur eux. Cinq de ces soldats furent à l'instant massacrés ; les deux autres (ils étaient tous les sept sans armes) furent assez heureux pour s'échapper, et ils coururent au fort pour instruire le commandant particulier de l'assassinat de leurs camarades. Les troupes prirent les armes aussitôt, et un détachement composé d'infanterie de marine et d'artillerie fut dirigé contre Pakoko. Les sauvages commençaient à gagner la montagne ; le détachement les atteignit, et des engagements commencèrent. Pakoko et les siens se sont sauvés après avoir éprouvé une perte sensible ; ils ont eu sept hommes tués, un grand nombre de blessés, dont beaucoup sont morts les jours suivants. Nous n'avons eu de notre côté qu'un seul homme blessé, et encore légèrement. Pakoko et ses guerriers s'étaient retirés sur la montagne, où ils croyaient qu'on ne pourrait pas les poursuivre, tant l'accès du sommet est difficile et périlleux ; M. le commandant Amalric voulut leur prouver le contraire ; et, après avoir pris des mesures sages et prudentes pour garantir contre toute éventualité notre établissement, il eût l'idée de lancer une expédition au delà des montagnes. On avait regardé comme un prodige que Porter eût fait passer une pièce de canon sur ses crêtes, que l'on croyait inabordable à l'homme. Nos troupes avec tout l'attirail de guerre, les ont franchies au chant de l'hymne national. Les sauvages des vallées de Pakoko, et lui comme eux, ont fui de toutes parts ; les autres vallées de l'île ont été confondues d'étonnement à la vue de ce que venaient de faire nos troupes.

» Dans le bas, les villages d'Havas et de Pakïou ont été détruits par le roi Temoana. Dès que la nouvelle de l'assassinat fut connue, toutes les vallées de Nou-Hiva s'empressèrent de se déclarer pour nous. Le roi Temoana, le grand-prêtre Veketou, les chefs et les naturels des vallées voisines du camp d'Akapei vinrent offrir leurs services et se placer sous les ordres de M. Amalric, puis vinrent encore les chefs et les sauvages des Tahïoas, drapeau français en tête, ceux des Happas Mohetini, des Happas-Mmoutini qui ont demandé et obtenu un drapeau. Des Atitokas, très éloignés, arriva un messager pour témoigner de leurs bonnes dispositions.

» Pakoko et ses assassins ne pouvaient espérer de trouver un refuge nulle part. Le vieux guerrier, abattu et repentant, s'est livré de lui-même à l'autorité française, et il a fait saisir et livrer les meurtriers des cinq malheureux soldats. » — Nous savons que Pakoko a été condamné à mort par un conseil de guerre, et que la sentence a été exécutée.

---

et arrêtées par le préfet le 20 octobre. Ce sont ces listes ainsi arrêtées qui serviront à toutes les opérations électorales qui surviendront à partir du 20 octobre 1845, jusqu'au 20 octobre 1846, très probablement aux élections générales. Les électeurs, dont l'inscription n'est pas encore faite sur les listes dont s'agit, n'ont plus que jusqu'au 30 septembre à minuit pour la faire opérer.

ENCORE LA SUPPRESSION DES TOURS. — Un enfant nouveau-né, dit le *Journal de l'Ain*, a été trouvé avant-hier au soir, vers neuf heures et demie, sur le pont des Chèvres, qui n'est qu'à cinq minutes de l'hospice. Transporté à la Charité de Bourg, il est mort hier dans la journée, malgré tous les soins qui lui ont été donnés. La mort est indubitablement le resultat de cette exposition par une soirée humide et sur la rivière même de la Reyssouse, une heure ou deux peut-être après la naissance de cette créature qui présentait, dit-on, toutes les apparences d'une bonne santé. — Sans doute, ils sont bien coupables ceux qui ont ainsi déposé cet enfant dans un lieu d'une intempérie meurtrière, mais ne pourrait-on enfin donner un peu plus de droits à l'humanité dans les questions d'économie publique, et nous épargner la douleur de consigner des accidents comme celui-ci ?

LES CIVILISÉS ET LES MENDIANTS. — « Ces jours derniers, dit le *Journal de l'Ain*, c'était fête à Saint-Itémy ; les mendiants n'avaient eu garde de laisser échapper cette occasion de faire chère-lie ; ils s'étaient abattus en nombre sur cette commune, et entraient dans chaque ferme, demandant du vin, de la tarte, des gâteaux, avec un ton qui ne permettait guère le refus. Quelques-uns de ces besaciers s'étant présentés avec les mêmes exigences chez un propriétaire d'une ferme isolée, furent éconduits par lui avec fermeté ; ils s'éloignèrent en proférant des menaces et vingt-quatre heures après, l'incendie dévorait deux meules de blé près de la maison. Un incendie, qui a détruit, le 22, à Saint-Jean-de-Niost, une maison et deux meules de blé, est également attribué à des mendiants. Aussi n'y a qu'un cri contre les mendiants et les vagabonds; c'est pour les fermiers un fléau presque aussi redoutable que la nielle et la grêle ; les chemins percés dans tous les sens favorisent cette invasion famélique. Et ce n'est pas seulement un préjudice matériel que les mendiants causent aux populations rurales, en les frappant pour ainsi dire de réquisitions, afin d'obtenir du pain, du vin, des œufs, etc.; leur presence au foyer du père de famille à qui ils s'imposent, est pour les enfants, avec lesquels ils se trouvent en contact, une sorte d'école de vices, une occasion de détestables exemples ; car ces espèces de bohémiens à peu près tous ivrognes et débauchés, vont étalant sans vergogne le dérèglement de leurs mœurs au milieu de nos populations rurales, scandalisées de ce cynisme. » Contre ce double danger il n'y a de remède que dans une nouvelle organisation de la société. Aujourd'hui le pauvre est le fléau du riche, et le riche le fléau du pauvre.

LA MAISON CENTRALE D'EYSSES. — Un médecin de Villeneuve-sur-Lot, vient d'adresser une lettre fort digne d'attention aux membres des conseils généraux de Lot-et-Garonne, de l'Ariége, de la Dordogne, de la Haute-Garonne, des Basses et Hautes-Pyrénées, du Gers, de la Gironde, des Landes, du Lot et du Tarn-et-Garonne. Il leur signale l'effrayante mortalité qui décime les prisonniers de la maison centrale d'Eysses, où sont envoyés les condamnés de ces départements. Ce n'est pas un dixième, un vingtième de ces infortunés que la mort y moissonne chaque année ; c'est le cinquième des détenus qui y succombe après deux mois ou six mois au plus, et à la suite d'une agonie affreuse. Tous ceux, dit l'auteur de cette lettre, qui ont pénétré dans ce vaste centre de cadavé

---

et sa majesté, enivrée, daigna d'un air gracieux tendre la main au pauvre ambassadeur, qui respira plus à l'aise.

Le soir il eut sa cabane, ses gardes, sa cour, son harem même, car c'est un honneur fort recherché chez les Botocoudos que de céder sa femme ou sa fille à l'étranger durant son séjour. Ils prétendent que c'est acquitter la dette de l'hospitalité, et que Dieu envoie par reconnaissance de beaux enfants à celles qui ont obtenu cette faveur.

Disons maintenant quelques mots sur la langue et les mœurs des Botocoudos.

IX.

COUP-D'OEIL SUR LA LANGUE, LA RELIGION, LES MOEURS ET LES USAGES DES LONGUES OREILLES. — COMBAT DES MARIONNETTES.

Une multitude de langues se partagent l'intérieur du Brésil. Plusieurs ont des grammaires dues à de savants missionnaires. La langue des *Botocoudos* est remarquable par son accent nasal et un peu guttural; elle abonde en voyelles ; les consonnes s'y mêlent étrangement ; il n'y a souvent pas de différence entre la prononciation de l'*r* et de l'*l*. Le *g* tinte à la fin des mots. Dans *mbaya*, *mboreli*, la première lettre ne s'articule presque pas ; un léger soufflement des narines en signale à peine le passage. Le langage brille par les onomatopées, les augmentatifs, les diminutifs. Parler, c'est *ong*, chanter *ong ong* ; le fusil *poung*, le coup de fusil *poung poung*, comme l'écho qui le répète dans le creux des montagnes. *Tarou*, c'est le principe lumineux par excellence, la lune, le soleil. Le soleil se lève-t-il ? c'est *tarou té ping*, le soleil au venir; midi, *tarou niep*, le soleil assis; le soleil couchant, *tarou té mong*, le soleil au s'en aller ; *tarou niom*, c'est le soleil blanc ou nuageux ; *tarou té tou*, le soleil de la nuit ou de la faim ; *tarou té couong*, le soleil du rugissement, de l'orage ; *tarou té meren*, le soleil du clignotement, le soleil dans tout son éclat.

Ils adorent un être surnaturel, créateur et régulateur qui lance la foudre, géant formidable qu'ils appellent *Toupan*, le tonnerre. Ils croient à l'immortalité et ensevelissent des provisions avec les cadavres. Un mauvais génie, sous la forme d'un tigre, erre la nuit autour des sépultures. Pour l'éloigner ils allument de grands feux.

Les Botocoudos, en naissant, sont fort jolis ; ils ont la peau brune. On rase, dès qu'ils poussent, leurs cheveux noirs, durs et rudes, et l'on n'en laisse qu'une petite touffe sur le crâne en guise de couronne. Le père donne au nouveau-né le nom d'une plante, d'un animal qu'il affectionne ou d'une qualité physique qu'il lui souhaite. La mère le porte assis sur le derrière de son cou, les jambes pendantes sur le sein ; il est assujetti, dans cette position, par une courroie qui passe sous les cuisses du petit et contre le front de la mère. Dès qu'il marche, il est livré à lui-même ; à l'âge de quatorze ou quinze ans, on l'admet parmi les chasseurs; il s'approprie toutes les petites filles qu'il peut nourrir. Il est sensuel, brutal, d'un jugement fin, d'une subtibilité d'esprit inconcevable. Naturellement paresseux, il ne sort de sa hutte que lorsque la faim ou la vengeance viennent l'en chasser. Les travaux sont abandonnés aux femmes. Les hommes sont toujours à la chasse ou à la guerre. Cette guerre, après les défis, les imprécations, se passe en embuscades, en surprises. Il n'y a jamais de bataille rangée. Le hameau, cerné peu à peu, est envahi avec d'affreuses clameurs. On s'y précipite à la faveur du désordre, quand les flèches sont usées, on se sert des ongles et des dents. On dévore les prisonniers avec rage et l'on danse sur le sang autour des os et des chairs palpitantes.

Le vieillard, chez cette nation, vit honoré dans sa cabane, et un jeune homme est préposé pour le servir. C'est le vieillard qui préside les assemblées où se décident le migrations du peuple et les déclarations de guerre. C'est lui qui harangue les héros au départ, et qui entonne sur le champ de bataille l'hymne des combats, dont les paroles sont énergiques, mais dont l'air est monotone comme une psalmodée, montant et descendant sur trois ou quatre tons, et chanté d'une voix rauque et tremblotante. Le vieillard est encore sorcier et médecin. Quelques plantes curatives, quelques paroles superstitieuses, composent tout son grimoire.

Les femmes, regardées comme esclaves, sont traitées avec brutalité. On les accable de coups, on les couvre de cicatrices, ou les estropie. Et pourtant, au jour du départ, ce sont elles qui rassemblent ustensiles et provisions dans un sac de voyage artistement fabriqué, qu'elles jettent sur leur dos avec leurs enfants, tandis que les plus forts marchent donnant la main à leur mère, ; alors tout ce peuple se déroule d'ordinaire sur une seule ligne. Quand le lieu de campement est choisi, ce sont elles encore qui allument le feu, ce sont elles qui coupent dans les bois des branches de cocotier dont elles plantent une extrémité dans le sol et réunissent l'autre en voûte impénétrable à la pluie et au soleil. Leur repas est simple, deux pierres composent le foyer, le gibier est vidé, flambé, coupé en morceaux, passé dans des brochettes de bois dur. Au lieu de pain, ils mangent la délicieuse amande des petits cocos *ororos*. Les femmes fabriquent des vases d'argile fort curieux, leurs calebasses sèches sont couvertes d'ingénieuses ciselures; elles font le triage des plumes avec les enfants, tissent le coton et construisent des hamacs. Réunies autour d'un vase, elles mâchent toutes, jeunes et vieilles, des substances végétales, des grains de maïs, des patates, du manioc, de l'ananas, du cajou, crachent ce qu'elles ont mâché dans le vase, y versent de l'eau chaude, agitent le tout avec un bâton, le laissent fermenter douze à seize heures, et en retirent une boisson spiritueuse dont hommes et femmes aiment à s'enivrer, et qu'ils appellent *caouï*.

Ils ont, comme les Orientaux, leur opium qui les plonge plusieurs jours dans un sommeil extatique, dans des ravissements, dans des hallucinations. Ils le tirent du *bicho de taquara*, insecte blanchâtre, long d'un pouce, qui éclot dans l'intérieur des bambous en fleurs. La tête est un poison subtil, le tube intestinal est ce soporifique. Le reste, dépouillé de ces deux parties dangereuses, donne une substance molle, blanchâtre, enveloppée d'une peau transparente. Cuite, elle se transforme en une crème fort recherchée.

La passion du luxe est générale chez les deux sexes. Ils aiment surtout les colliers, les chapelets, les mouchoirs rouges et les petits miroirs. Leur danse est une promenade à petits pas un à un à la file. Ils sautent alternativement sur un pied et sur l'autre. La mesure est lente, une seule syllabe sert pour tous les tons. Leurs instruments de musique se réduisent à des coloquintes sèches, des écailles de tortues, sur lesquelles ils frappent avec des bâtons, indépendamment de leurs trompettes d'ossements humains dont j'ai déjà parlé. Cette danse nationale s'exécute autour d'un vase de trois à quatre pieds plein de *caouï*. Les danseurs y puisent à pleine coloquinte, tandis que la sueur ruisselle de leur corps, et ils poussent alors une sorte de hennissement auquel les femmes répondent par des louanges. Cet exercice dure souvent plusieurs jours et plusieurs nuits.

Leur duel ne ressemble ni à celui des boxeurs anglais, ni au nôtre avec pistolets et épées, ni à celui du Japonnais, qui s'arrache un membre pour forcer son adversaire à suivre son exemple. Le *guicacoa* des Botocoudos a d'autres règles ; les amis des deux champions les accompagnent solennellement, l'offensé commence à battre son adversaire à coups de bâton tant qu'il lui reste de force pour battre ; vient alors le tour de l'autre. On croirait assister vraiment à nos combats de marionnettes. Mais ici le sang coule ; il en faut beaucoup aux juges du camp qui ne donnent le signal de la retraite que lorsque l'honneur est satisfait.

X.

COMME QUOI CÉSAR MANQUA DE DEVENIR LE GENDRE ET LE SUCCESSEUR D'UN ANTHROPOPHAGE.

César resta six jours dans les États de Jonué-le-Belliqueux, et vraiment il ne s'en aperçut pas, tant il fut fêté par ses honnêtes anthropophages. Jonué-le-Belliqueux voulait faire de lui son gendre et son successeur; il le plaignait seulement d'avoir la peau d'un blanc si sale. « C'est dommage, répétait-il souvent, qu'il soit si laid avec une belle âme. » Jonué, reconnaissant, a fait un traité avec dom Pedro, et il l'a religieusement observé. Ses sujets visitent fréquemment les marchés du Brésil. Ils ont parmi eux des missionnaires qu'ils chérissent ; mais personne n'a pu les faire renoncer encore à leurs monstrueux cylindres ; la mode n'est pas aussi inconstante chez eux que chez nous.

EUGÈNE DE MONGLAVE.

(*La suite à demain.*)

Virginie Fleuriot comme auteur de ce vol. Les syndics lui déclarèrent que, faute par lui de porter plainte contre cette fille, ils seraient contraints de faire eux-mêmes d'office leur déclaration au parquet, dans l'intérêt de la masse des créanciers. Le sieur X..., sous l'empire de cette obsession, conséquence de son allégation mensongère, porta plainte. Il tarda pas toutefois à se repentir de ce qu'il avait fait, et vint dès le lendemain, trouver Virginie dans la maison garnie où elle s'étoit réfugiée, près de la Halle-au-Blé. Il la supplia de quitter immédiatement Paris, lui offrit de l'argent nécessaire pour qu'elle pût retourner à Besançon, son pays. Mais la jeune fille, qui n'eût osé reparaître dans sa famille dans l'état de grossesse avancée où elle se trouvait, ne voulut rien permettre, rien accepter. « Alors, lui dit le sieur X..., qui croyait sans doute ainsi la déterminer à fuir, préparez-vous à aller en prison, car vous avez volé du linge et d'autres objets que l'on retrouvera en votre possession. J'ai porté plainte, et avant la fin du jour, les agents de police seront ici. »

Ces paroles jetèrent Virginie dans une grande exaspération ; elle accabla son séducteur des plus sanglants reproches, puis l'indignation lui donnant des forces, elle le saisit et le jeta à la porte de la modeste chambre qu'elle occupait. Cette scène fut entendue et vue en partie par plusieurs habitants de la maison ; mais on prit cela pour une querelle d'amoureux, et l'on n'y fit pas grande attention. Dans le cours de la journée, Virginie Fleuriot sortit à plusieurs reprises, et chaque fois on la vit rentrer, apportant, enveloppé dans un torchon, quelque chose d'assez volumineux. Vers le soir, un ouvrier tailleur, voisin de la jeune fille, entendit de sourds mugissements ; il alla frapper à la porte de Virginie, pensant que peut-être elle se trouvait indisposée et avait besoin de secours. On ne répondit point, et les gémissements cessèrent de se faire entendre.

Mais en même temps le brave ouvrier sentit une forte odeur de charbon qui sortait à travers les fissures de la porte. Soupçonnant la vérité, il enfonça d'un coup de pied cette porte mal jointe et peu solide, puis il aperçut sur le lit la malheureuse jeune fille se tordant dans les douleurs de l'agonie. Il s'empressa d'ouvrir la fenêtre, de jeter le contenu d'un pot à eau sur les charbons incandescens qui remplissaient deux réchauds de terre, puis il appela du secours. Grâce à la prompte arrivée d'un médecin, le docteur Pasteur, Virginie fut rappelée à la vie, et elle a raconter les faits qui précèdent, et qui ont en quelque sorte été écrits sous sa dictée. Cette pauvre fille est aujourd'hui à l'hospice de la Maternité, où l'a fait transporter M. le commissaire de police du quartier de la Banque.

CHARYBDE OU SCYLLA. — Les voyageurs qui ont suivi la route de Lyon à Genève ont sans doute remarqué, un peu avant d'arriver au fort de l'Écluse, au-dessus du village de Léaz, quelques ruines d'un château situées sur un rocher qui s'élève perpendiculairement au bord du Rhône et à une telle hauteur, que, de ce sommet, l'œil ne mesure qu'avec effroi cet abîme béant au fond duquel coule le fleuve dans un lit resserré. On n'est pas peu surpris en voyant à cet endroit même une barque qui le traverse de temps à autre, transportant quelques rares passagers, avides d'abréger le temps, ou qu'un intérêt mal entendu fait choisir ce dangereux trajet. Le 12 de ce mois, tandis que le batelier, couché sur l'herbe, s'était endormi, un jeune homme de 17 ans sauta dans la barque avec l'insouciance commune aux jeunes gens, et s'amusa à la faire flotter au bord de l'eau. La corde qui la retenait n'ayant pas été fixée, à ce qu'il paraît, se détacha, et la barque fut entraînée avec le jeune homme par le courant rapide. L'imprudent poussa de grands cris, appela à son secours, sans songer, soit par manque d'expérience, soit que la crainte eût déjà paralysé son courage, aux moyens qu'il avait de se sauver, c'est-à-dire aux rames et à son sang-froid. Le batelier s'était réveillé ; mais n'ayant pas d'autre bateau, et le rivage étant inabordable, il se contenta de courir le long du fleuve en criant. Les paysans qui travaillaient dans les environs. Cependant l'infortuné jeune homme, pâle, tremblant de terreur, immobile et debout au milieu de la barque comme une statue, était emporté rapidement au milieu des écueils, des blocs de rochers dont le lit du fleuve est rempli en cet endroit, et contre lequel le frêle bâteau était menacé à chaque instant d'être brisé ou renversé. On le vit pourtant faire une fois quelques efforts, mais inutilement, pour atteindre une branche d'arbre qui s'étendait à quelque distance de lui ; lorsqu'il passa sous le pont de Grésin, quelques paysans lui firent parvenir des cordes jusque dans la barque, mais il ne parut pas les voir et ne fit aucun mouvement pour s'en emparer. Cependant, il approchait de plus en plus de l'instant fatal. Après un trajet presque miraculeux d'environ cinq kilomètres, il arriva en vue de la Perte-du-Rhône, de ce gouffre qui ne rend jamais les objets qu'il engloutit. Alors, il reprit le sentiment de sa force et de son affreuse situation ; il vit la mort inévitable, se débattit comme dans l'agonie, tendit les bras, appela à son secours avec des cris si déchirans que la pitié et la terreur s'étaient emparées de tous les assistants ; mais tout secours était impossible, la barque fit quelques tours à la surface de l'entonnoir, s'engloutit et tout disparut...

UNE MAJESTÉ POLYNÉSIENNE. — On lit dans le *Sun* qu'en ce moment on peut voir dans la gallerie d'Adelphi un chef de la Nouvelle-Zélande, entièrement tatoué et portant le costume des chefs indigènes. Cet homme qui s'appelle Barnet Burns, est Irlandais de naissance : encore fort jeune, il a fait le tour du monde, et les naturels de la Polynésie le forcèrent plus tard à régner sur eux. Aujourd'hui Pache-a-Rasye (c'est le nom de guerre de Barnet Burns) fournit de curieux renseignements sur ses voyages et ses aventures. Il est au courant de tous les dialectes de l'Océanie et parle le français et autres langues européennes mieux encore que l'anglais.

UN LAC DE BOUE. — On écrit de Fribourg au *Courrier de Lyon* : Le vallon du lac d'Omeine est menacé d'une catastrophe qui serait plus petit ce que celle de Goldau a été en grand. Depuis environ seize jours, on remarque des crevasses sur le revers septentrional de la montagne qui borde la vallée au midi ; mais depuis quelques jours, ces crevasses augmentent d'une manière effrayante ; en vingt-quatre heures, la crevasse, qui offre une profondeur considérable, s'est élargie de 25 pieds. Le terrain qui est en mouvement, est évalué à plusieurs centaines d'arpents. Tous les habitants menacés ont déjà abandonné leurs demeures, et l'on s'attend d'un moment à l'autre, à recevoir la nouvelle que ... dans cette contrée.

ÉDILITÉ. — On fait en ce moment, dit la correspondance Mallet, de nombreuses démolitions dans la rue de la Cité pour lui donner immédiatement sa largeur normale. On termine la chaussée et les trottoirs de la rue de Constantine, devant le Palais de Justice. Une enquête de 15 jours venait d'ouvrir à la mairie du premier arrondissement, sur le projet d'ouvrir une rue nouvelle de 12 mètres, sur les terrains Pellegrini, entre les rue du Hâvre et de l'Arcade. On restaure la partie supérieure de la tour de l'horloge au Palais de Justice. On achève de paver la rue Saint-Honoré en pavés de grès, taillés avec précision, entre la rue de l'Arbre-Sec et celle de la Ferronnerie.

ACTIONNAIRES DE LA COMPAGNIE PÉPIN-LEHALLEUR. — Le tribunal de commerce a prononcé aujourd'hui son jugement dans cette affaire. Il s'agit, comme on le sait déjà, de la réclamation d'un grand nombre d'actionnaires de la compagnie Pépin-Lehalleur, aujourd'hui réunie à la compagnie Rothschild, ainsi que les compagnies Hottinguer, Laffitte et Rosamel. Les actionnaires de cette compagnie ont assigné M. Pépin-Lehalleur devant le tribunal de commerce pour le contraindre à leur délivrer les actions par eux souscrites ; ils ont fait signifier et renouveler à la barre les offres réelles de déposer, aux mains du banquier de la compagnie, le montant du premier cinquième exigé par les statuts. M. Pépin-Lehalleur a repoussé leurs prétentions, par le motif qu'ils n'avaient pas opéré le versement de leurs souscriptions en temps utile. Le tribunal a déclaré les demandeurs mal fondés en leurs demandes à l'égard de tous les défendeurs ; les en a déboutés ; les condamne aux dépens, chacun en ce qui le concerne.

L'HOMME SANS TÊTE. — Au mois de mars dernier, le gardien du passage Delorme fut prévenu, par un marchand de cette galerie, qu'un individu venait d'en sortir portant entre ses mains une glace de grande dimension, et qu'il s'était dirigé en toute hâte vers la rue Saint-Honoré. Le gardien entra aussitôt dans une boutique où l'on faisait des réparations, et d'où les ouvriers étaient absents en ce moment, et il reconnut qu'en effet une glace venait d'en être enlevée. Il se hâta de courir dans la direction qu'avait prise le voleur, et il l'arrêta près du n° 291 de la rue Saint-Honoré, encore porteur de la glace. — La *Gazette des Tribunaux* continue ainsi le compte-rendu de cet épisode :

Cet individu, qui se nomme Grinde, fut traduit, pour ce fait, devant la police correctionnelle (6e chambre) au mois d'avril, et M. le président procéda à son interrogatoire en ces termes :

M. le président. — Reconnaissez-vous avoir soustrait une glace dans une boutique du passage Delorme ?

Le prévenu, avec un air de satisfaction. — Certainement, certainement, certainement.

M. le président. — Vous paraissez vous en glorifier ; vous devriez avoir une autre tenue... Qui vous a porté à commettre ce vol ?

Le prévenu. — C'est ma tête que je n'ai pas ; regardez-moi, et voyez si j'ai ma tête.

M. le président. — Vous avez été déjà condamné quatre fois pour vol. Une première fois, en 1833, à quatre mois ; en 1835, à deux mois ; dans la même année, à un an ; et enfin, en 1843 à treize mois.

Le prévenu. — Toujours par l'absence de ma même tête.

M. le président. — Est-ce que vous prétendez vous faire passer pour fou ?

Le prévenu. — Oh ! non, que je ne suis pas fou ; mais je n'ai pas de tête... Figurez-vous que je m'étais arrêté devant cette glace pour me regarder ; après ça, je m'en allai ; puis je revins encore me regarder ; j'avais beau m'en aller, je revenais toujours me voir dans la glace. Enfin, voyant qu'il m'était impossible de détacher mes regards de dessus moi, et ne pouvant pas rester éternellement devant cette glace, je l'ai emportée pour me regarder à mon aise, et tant que ça pourrait me faire plaisir.

Me Marchal, défenseur du prévenu. — Evidemment, Grinde ne jouit pas de la plénitude de ses facultés intellectuelles ; je crois qu'il serait nécessaire de le faire examiner par un médecin.

Le tribunal, partageant cet avis, commit M. le docteur Ferrus à l'examen de Grinde. Après plusieurs remises successives dues à l'absence de M. Ferrus, qui, chargé de l'inspection des établissements d'aliénés, n'avait pu faire son rapport, l'affaire revenait aujourd'hui à l'audience. Il résulte de l'examen auquel le savant docteur s'est livré sur le prévenu, que Grinde n'est pas atteint d'aliénation, mais que cependant il n'est pas complètement sain d'esprit, et qu'il se livre souvent à des actes bizarres. Le tribunal, prenant cet acte en considération, ne condamne Grinde, malgré son état de récidive, qu'à six mois d'emprisonnement.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

PRÉSIDENCE DE M. ÉLIE DE BEAUMONT.

Séance du 1er septembre.

La séance d'aujourd'hui a été fort orageuse. Des discussions très vives ont recommencé jusqu'à cinq fois. Cependant nous renonçons à peindre la physionomie de l'illustre assemblée et à rapporter toutes les paroles prononcées en cette circonstance. Il est des choses qui peuvent se voir, qui peuvent s'entendre, mais qui ne peuvent pas s'écrire. Comment nous serait-il possible de répéter les innombrables naïvetés de M. Cauchy qui s'est réellement conduit comme un enfant en présence de la verge très paternelle, c'est-à-dire très piquante de M. Liouville ? Vraiment M. Cauchy, vous devriez vous défendre un peu mieux. Vous ne savez point riposter, et plutôt que de balbutier tant de réponses contradictoires et puériles, vous feriez mieux, ma foi, de vous taire.

De quoi s'agissait-il donc, bon Dieu ? Vous lisiez un rapport sur un Mémoire de M. Ossian Bonnet. Vous commencez par dire que ce rapport est fait au nom de MM. Lamé, Poncelet et Cauchy. On vous objecte que M. Poncelet étant absent, il n'a pas pu prendre connaissance du Mémoire en question, et que vous ne savez pas s'il serait de votre opinion. — Vous répondez : C'est vrai, il n'y est pas ; mais s'il y était, il approuverait. — On vous demande ensuite quelles sont les découvertes renfermées dans le Mémoire de M. Bonnet ; il ne suffit pas de dire qu'il y en a de très belles, il faut les indiquer. — Vous répondez : Je n'ai pas signalé ces découvertes, mais j'aurais pu le faire. — Et ainsi de suite pendant trois quarts d'heure ; puis, vous finissez par vous écrier : J'ai raison, mais si l'Académie le désire, je recommencerai mon rapport, et je consulterai M. Poncelet. — Mais, c'est précisément à ce qu'on vous demande, illustre géomètre ; il ne fallait pas tant discuter pour en arriver là.

... science. Nous ne demandons pas qu'on nous en sache gré.

Beaucoup de communications n'ont offert qu'un intérêt médiocre, ou bien sont trop techniques pour que nous les résumions facilement et d'une manière intelligible pour le public. Nous nous contenterons de les signaler.

D'abord s'est présenté M. Amblard, qui avait pris pour sujet de thèse : Première antidoxide ; non, l'oxygène n'est pas l'agent de la combustion ; non, l'oxygène n'est pas le principe ou corps acidifiant, ni oxidifiant ou alcalifiant. C'était faire un pas de cent ans en arrière, et l'Académie a passé outre.

Ensuite M. Ruaux a annoncé une immense découverte qu'il prétend avoir faite. Il veut substituer les chevaux à la vapeur dans les machines locomotives. C'est l'homme qui veut substituer la chandelle antique au gaz. Nous passons encore.

Nous devons citer, après ces deux divagations, mais comme choses plus sérieuses, un Mémoire de M. John Walsh, sur les équations numériques ; une Note sur les moulins à vent, par M. Ardelle ; trois Notes qui n'ajoutent rien aux détails que nous avons donnés sur le météore de Malaunay et Monville, par M. Fleuriau, M. le comte de Tristan et M. Lormeau.

M. Emile Martin a écrit qu'il a observé hier, à Grenelle, un globe de feu tombant sur la terre ; M. Alexis Perrey a envoyé de Dijon ses observations météorologiques faites pendant les mois d'avril, mai et juin, et il ajoute qu'il avait observé dans la nuit du 10 août la pluie extraordinaire d'étoiles filantes constatée déjà par M. Coulvier-Gravier.

M. Laurent, capitaine du génie au Hâvre, adresse une nouvelle Note fort intéressante sur le mouvement vibratoire de l'éther universel.

M. Lebouchet, professeur de physique au collège de Clermont-Ferrand, a fait un très long travail sur les caustiques formées par les rayons lumineux qui, partant d'un même point pénètrent dans un milieu réfringent terminé par des surfaces sphériques concentriques. Il a vérifié ensuite, par l'expérience, les résultats que lui avait fourni le calcul.

M. Silbermann est l'auteur d'un héliostat qui est fort estimé des physiciens. Pour régler son instrument, il fallait connaître trois éléments ; la latitude du lieu ; la déclinaison du soleil ; l'heure vraie. Ce dernier élément, le plus difficile à connaître avec précision, deviendra désormais inutile d'après les modifications ingénieuses et simples, faites par l'habile ingénieur.

M. Laborde a envoyé la description d'un télégraphe électrique qui donne les signaux par le son ; il ne nous a pas semblé nouveau. Il en est de même du télégraphe présenté par M. Garnier, qui a exécuté avec toute la perfection que met dans ses travaux cet habile horloger, nous a paru cependant présenter une disposition particulière remarquable, celle d'un double cadran pour les lettres ou signaux, arrangé de telle sorte qu'on n'ait pas besoin de faire faire un tour tout entier au cercle porteur des lettres, lorsque deux signaux identiques se représentent dans un même mot.

M. Garnier a aussi modifié le dynamomètre de Watt d'une manière ingénieuse. Cet instrument doit indiquer en chaque instant la force développée par la machine à vapeur, la tension de la vapeur dans le cylindre et le degré du vide produit par le condensateur pour chaque point de la course du piston. Il ne s'y trouvait jusqu'à présent qu'un seul ressort comprimé par la tension de la vapeur, et distendu par l'effet du vide, de telle sorte que ces deux actions contraires détruisaient bientôt son efficacité. M. Garnier met deux ressorts agissant chacun par compression, et il fait en sorte que le papier sur lequel les courbes de tension, etc., sont décrites puisse glisser facilement par un embrayage, et qu'on obtienne sans peines deux figures successives.

M. Dujardin pense avoir fait un perfectionnement important dans les machines électro-magnétiques. Au lieu de faire tourner un aimant en fer à cheval, au dessus d'un fer à cheval en fer doux, il fait au contraire tourner le fer doux attaché sur l'un des côtés d'une axe, tandis qu'un morceau de plomb est sur l'autre côté. De cette façon, le fer est tantôt éloigné, tantôt rapproché de l'aimant, et il en résulte des courants d'induction plus puissants que ceux de la machine de Clarke ordinaire.

M. Petit de Maurienne envoie à l'Académie la copie d'un rapport qu'il adresse au ministre de l'intérieur sur l'essai de son système d'assainissement par la ventilation, essai fait avec succès dans une salle d'infirmerie, un dortoir et un atelier de la prison centrale de Melun. Ce système consiste à pratiquer des orifices dans les murs près du plancher inférieur et à remplacer, en guise de vasistas, les vitres des carreaux supérieurs des fenêtres par des toiles métalliques à mailles plus ou moins serrées.

M. Babinet dépose une Note sur l'estimation de la dispersion dans les substances transparentes dont on ne peut employer que de très petits échantillons taillés en prismes, comme les pierres rares et précieuses.

M. Eugène Bouvard s'est occupé de la construction de nouvelles tables d'Uranus. Les anciennes tables ne pouvaient représenter toutes les positions de cette planète, il en serait encore de même des tables actuelles, si M. Bouvard s'était contenté de les calculer d'après la théorie ; mais en faisant intervenir une perturbation empirique, due à une cause inconnue, qu'il pense être une planète non encore découverte, il est parvenu à représenter exactement l'orbite de cet astre.

— Dans les mines de Naphte que M. Boussingault et sa famille possèdent près de Wissembourg, il est arrivé le 16 juin dernier un grand malheur par suite d'une explosion. Cinq hommes ont été tués sur le coup et deux autres grièvement blessés. Cet accident a eu pour cause l'absence de la lampe de sûreté de Davy que les ouvriers ne veulent pas s'astreindre à porter, et qui, cependant, peut éviter de bien grands et trop nombreux malheurs. Chaque jour de l'année, un ouvrier meurt certainement par suite d'une explosion du feu grison. Ainsi, dans ces dix dernières années on compte 7000 ouvriers tués dans les mines européennes. Puisse l'insistance des ingénieurs convaincre les mineurs de l'efficacité de la lampe de Davy contre laquelle luttent les ouvriers, il faut bien le dire, par la seule raison qu'ils ne peuvent pas y allumer leur pipe.

— M. Arago est revenu aujourd'hui sur l'importante découverte faite par M. Ebelmen, celle du quarz artificiel. En modifiant légèrement le procédé par lequel cet habile chimiste a obtenu ce corps, il est arrivé à la production de l'hydrophane, variété de quarz très rare, qui devient transparente quand on la met dans l'eau. Cette modification consiste uniquement à laisser un peu de chlorure de silicium dans l'éther silicique soumis à l'évaporation lente au contact prolongé d'un air humide. Si on met cet éther au contact d'une légère quantité de créosote, il se coagule

L'auteur saisit cet exemple pour faire ressortir combien chez les animaux invertébrés, les limites entre lesquelles peut varier le type fondamental d'un groupe, sont éloignées, et combien les animaux invertébrés diffèrent à cet égard des animaux vertébrés ou à type fixe.

— M. Bourgery a commencé la lecture d'un long Mémoire, pour prouver l'existence d'un vaste réseau nerveux dans les membranes séreuses que les anatomistes avaient considérées jusqu'ici comme dépourvues de nerfs.

Nous ne saurions dire, quant à présent, sur quel ordre de preuves, l'auteur établit l'existence de ces nerfs. Nous attendrons, pour en apprécier la valeur, qu'il ait terminé la lecture de son Mémoire.

Sonde destinée à l'alimentation des aliénés. Un des plus grands obstacles que les médecins aient à surmonter dans le traitement des aliénés, c'est le refus que font souvent les malades de prendre les aliments et les boissons qui leur sont destinés. Ce refus va quelquefois jusqu'à entraîner leur mort par inanition. On a recours, en pareil cas, à l'usage d'une sonde de gomme élastique que l'on introduit dans l'œsophage, soit par la bouche, soit par le nez, toutes les fois que l'on veut ingérer dans leur estomac quelque substance alimentaire ou médicamenteuse. Mais outre que cette introduction réitérée plusieurs fois par jour est d'une excessive difficulté, lorsque surtout les malades opposent une vive résistance, il est souvent arrivé que les efforts employés pour cette introduction ont déterminé de graves accidents. Afin de remédier à ces nombreux inconvénients, M. Leuret, médecin d'une division d'aliénés de Bicêtre, a eu l'idée de faire construire une sonde qui, une fois introduite, peut rester en place sans qu'il en résultât de gêne notable parmi le malade. Après de nombreux essais il est parvenu à confectionner avec des intestins de mouton convenablement préparés, un tube doué tout à la fois d'une grande résistance et d'une grande flexibilité, et qu'il croit apte à remplir parfaitement le but qu'il s'est proposé. Ce moyen est actuellement mis en expérience dans son service ; il en fera connaître les résultats.

Endémie de la Meurthe. — M. Gabriel, médecin à Nomeny (Meurthe), adresse quelques remarques à l'occasion d'un Mémoire adressé récemment par M. Asselon, relativement aux maladies endémiques et épidémiques du département de la Meurthe, et particulièrement de Dieuze et de leurs voisins. M. Asselon signalait dans les maladies endémiques de ces pays des circonstances d'intermittence que M. Gabriel dit n'avoir jamais rencontrées. Suivant ce dernier, les fièvres typhoïdes sont assez rares dans le canton de Dieuze et nullement périodiques. Les fièvres intermittentes quotidiennes tierce, double tierce et quarte, y sont endémiques. Quant aux affections charbonneuses que signalait M. Asselon, il ne les a rencontrées qu'une fois.

Les causes de la fréquence des fièvres intermittentes dans ce canton tiennent à la grande quantité d'étangs et de marais qu'on y rencontre et non pas à l'étang de l'Indre seul.

D'après les communes voisines de l'étang de Lindres, il y a eu rarement des fièvres typhoïdes et toujours des fièvres intermittentes. Au contraire, le pays de Nomeny, où il n'y a qu'un petit étang, se fait remarquer par la fréquence des fièvres typhoïdes qui s'y montrent quelquefois épidémiques et contagieuses.

Quant aux fièvres intermittentes elles sont très rares ; et quand il s'en montre quelques cas, elles sont bénignes et cèdent facilement au sulfate de quinine.

Ce n'est pas quand l'étang de Lindres est plein d'eau que les fièvres intermittentes sont plus fréquentes, mais bien dans les années humides et chaudes. Dans ces années les végétaux et les animaux se corrompent plus facilement et en plus grande quantité. De là les effluves putrides qui s'en échappent et se répandent en plus grande abondance dans le pays.

— M. Plouvier de Lille adresse une lettre cachetée relative à une nouvelle méthode de traitement de l'épilepsie.

B. et Br.

peur a terminé récemment ses travaux, et se trouve par le fait dissoute. Les séances ont été presque toutes présidées par M. le prince de Joinville, et il s'en est suivi une étude approfondie et consciencieuse dont quelques détails ont transpiré. Le premier point soumis à l'examen de la commission était l'état actuel de nos forces en vapeur, et tout ce qui se rattache aux mérites de la flottille que nous possédons. Il n'y a qu'une voix là-dessus ; notre matériel actuel a été condamné à l'unanimité. Les conclusions de la brochure du prince ont été admises sans réserve et dans toute leur étendue. Ce n'est point une flotte à vapeur ; c'en est à peine le simulacre.»

Le *National* termine ainsi une appréciation des projets colonisateurs de M. le maréchal Bugeaud : « Le duc d'Isly a été séduit sans doute par les tableaux qu'on nous fait des colonies russes. Là il n'est point question de droits, on n'est jamais contrarié par les critiques de la presse. Tout obéit aveuglément au sabre et au fouet. C'est l'idéal du gouvernement militaire que M. Bugeaud aimerait sans doute à voir exploiter en Afrique, et qu'il ne croirait pas faire payer trop cher à la France en lui imposant à cet effet un sacrifice de quelques centaines de millions. »

Le *Courrier français* publie un très bel article intitulé *les Temps nouveaux*. Il constate l'infériorité, l'impuissance des plus grandes illustrations politiques de notre temps en présence de l'esprit social qui s'apprête à transformer le monde. Voici la péroraison de cet article dont nous laissons au *Courrier français* la responsabilité technologique :

«... Le drapeau du salaire est planté sur la Bourse : salaire, organisation du travail, association des travailleurs entre eux, classement suivant les fonctions, rétribution selon les œuvres, tous ces termes de la langue de l'avenir retentissent de toutes parts, en haut et en bas, et chacun dit que *il y a quelque chose à faire*. Or, ce mot, prononcé dans un salon, peut n'être que le prurit des eunuques ; prononcé dans un atelier, c'est signe du rut de la virilité. Ne doutons pas de l'avenir, quand tant de voix l'annoncent; croyons à l'Association qui devient une foi... Il y a déjà longtemps, nous avons été au nombre des voix qui annonçaient ces choses, aujourd'hui nous ne sommes que les échos d'autres voix ; nous pouvons nous taire. »

PETITE CORRESPONDANCE.

M. G. à Montbrison. — Nous acceptons votre offre. — Le 3e no de la *Phal.* a été expédié à Saint-Étienne.

MM. B. et S. à Lyon. — Reçu. Nous félicitons vivement M. F. et les quatre autres nouveau-venus. Dites-leur à tous que l'obole de l'ouvrier, nous est particulièrement chère.

M. L. à R. . . . r. — Reçu. Félicitations et encouragements.

M. A. à Marseille. — M. R., grand chemin de Rome, 106, au 2e. — Oui, V. C. en novembre. — Amitiés.

M. S. à Mulhouse. — Reçu. Bravo ! bravissimo ! La même chose se fait sur quelques points. — Que le sentiment du devoir et de la solidarité agisse sur tous comme sur vous !... — Absent M. M. — Le reste est très chanceux.

HALLE DE PARIS.

30 Août.					1 Sept.				
Arrivages	3138 q.	96 k.			Arrivages	1147 q.	98 k.		
Ventes	2593	14			Ventes	947	44		
Restant	26367	69			Restant	26368	23		
Cours moyen	38,23				Cours moyen	37.73			
Cours-taxe	38,63				Cours-taxe	38 01			
Cote administrative.					Cote administrative.				
Gruaux	9 q.	42 k.	51,00	à 53,50	Gruaux	« q.	« k.	00,00	à 00,00
1re	33	38	39,50	à 40,10	1re	72	22	38,85	à 39,50
2	219	80	37,00	à 38,83	2e	181	07	36,30	à 38,20
3e	67	99	26,75	à 33,10	3e	12	«	30,55	à 00,00
4	4	37	21,63	à 24,20	4e	1	57	21,20	à 00,00
A liv.	2674	70			A liv.	611	50		

leroy, 550, 552 50. — A terme : Emprunt, 84 35. — Espagne dette 31 3/16, 1/4 fin cour. — Chemins de Montereau, 545, 546 25. — Bordeaux 720, 722 50. — Amiens, 637 50, 638 75.

5 0/0 compt....	1er C. 121 70	P. H. 121 70	P. B. 121 60	dr C. 121 65	h.
— fin cour...	122 «	122 «	121 83	121 95	
— en liquidat.	121 65	121 70	121 45	121 45	
3 0/0 compt....	84 15	« «	« «	« «	
— fin cour...	84 25	84 35	84 25	84 30	
— en liquid..	84 05	84 15	84 05	84 10	

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville...	1412 50	»	»	5 0/0 Bge 1840.	102 3/4	»	B.
B. de France...	3275	3270	B. 5	— Portugais...	«	»	»
C. Gou. 1000....	«	»	«	Esp. D. active.	«	»	»
C. Gan. 1000...	1150	»	«	5 0/0 Naples...	100 90	»	B.
C. hypot......	640	«	»	— Romain..	«	«	»
4 Canaux......	«	«	«	Obl. Piémont.	1270	»	»

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	DIFe.		
St-Germ......	« «	» »	» «	Au 15. 1120. — En liq. 1112 50.	H.
V. r. d......	550 «	560 «	H. 10 «	567 50. — 560, 565.	H.
— r. g......	375 «	380 «	H 7 50	382 50. — 375, 380.	H.
Orléans......	1305 «	1308 75	H. 11 25	1322 50. — 1305, 1320.	H.
Strasb......	282 50	285 «	» «	286 25. — 282 50, 285.	H.
Rouen......	1110 «	1115 »	H. 10 «	1118 75. — 1107 50, 1113 75.	H.
Havre......	915 »	920 »	H. 16 25	921 25. — 915, 917 50.	H
Marseille....	1072 50	« «	H. 7 50	1087 50 — 1067 50, 1090.	H.
Vierzon.....	« «	» «	« «	817 50. — 810, 817 50.	H.

LONDRES, 29 août.		PARIS, LE 1 SEPT. PRIMES	COULISSE.
Consol.	98 7/8	3 0/0 F. c. 84 60, 50, d. 50.	Av. 84 25.
Esp. act.	21 1/2	F. p.	Ap. 84 25
Portug.	64 1/2	5 0/0 F. c. 122 05 d. un. 25, 15 d. 50.	H. du Tr.
Mexic.	33 3/8, 1 2	F. p.	
Brésil.		Vers. g. 390 d. 10 au 15.]	
5 0/0 hol.		Orléans, 1315, 1330 d. 20, 1360 d. 10 au 15.	F. c.
2 1/2 do.	62 1/2	Rouen, 1130 d. 20 au 15.	3 0/0 17 1/2,
Rouen.	42 1 2		5 0/0.
Orléans	50 1/2		35, 40.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 105,00 à 00,00; courant du mois, 107,00 à 106,50; 3 derniers mois, 109,00 à 00,00; 4 premiers mois 1846, 111,50.

LILLE. — Pas de courrier.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 118,00 à 00,00; courant du mois, 117,00 à 00,00, octobre, 115,00 à 114,00; novembre et décembre, 98,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 88,50 à 00,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 2 septembre.

7 h. 1/2 OPÉRA. — La Favorite.
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Demoiselles de St-Cyr. Une Confidence.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Marie.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Français né malin. Fanfan. Bal d'Ouvriers.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Le Précepteur. Histoire. Homme qui bat sa Femme.
7 h. 1/2 GYMNASE. — Yelva. La Vie. Chacun. Aides-de-Camp.
9 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — L'Almanach des 25,000 adresses. La Peau.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Paris et la Banlieue.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Canal Saint-Martin. Prem. d'Un Fils.
6 h. 1/2 COMTE. — Wamba. Fille du Capitaine. Fantasmagorie. Les 7 Ogres.
CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 FOLIES. — Paris. Espionne. Jeune Homme. La Chasse.
LUXEMBOURG. — Pauvre jeune homme. Marie. Favori. Clarinettes.
BEAUMARCHAIS. — Duchesse. Aubry. Nelly.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.
PANORAMA (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant. 16.

...000 actions : le capital engagé est hors de proportion avec les ressources disponibles : l'Angleterre marche donc à une crise ; et cette crise ne pouvait manquer d'exercer un terrible contre-coup en France. Ceux-là sont des hommes prudents qui veulent que, puisque la gestion des grandes lignes de fer n'a pu être laissée entre les mains de l'Etat, on ne la confie du moins qu'à des compagnies puissantes et sérieuses, capables de porter sans fléchir le poids de toutes les situations que l'avenir peut nous réserver. »

« Puisque la gestion des grandes lignes n'a pu être laissé entre les mains de l'Etat!, » — La *Presse* résout toujours la question par la question ; le ministre avait-il le pouvoir d'ajourner l'adjudication ? Oui. — était-il de l'intérêt de l'État que cet ajournement eut lieu, et que l'affaire fût de nouveau discutée devant les chambres ? Cette question est controversée, mais sans reprocher plus longtemps à la *Presse* d'avoir abandonné ses anciens principes, nous maintenons qu'à mesure que des faits nouveaux révèlent de plus en plus le danger de concession aux puissantes compagnies actionnaires, personne ne doit regarder la cause de l'État comme perdue, et encore moins que tous les autres, ceux qui ont défendu les principes salutaires de l'administration gouvernementale des chemins de fer.

Or, un fait nouveau, très considérable s'était produit, qui s'ajoutait à tous les faits antérieurs pour démontrer le danger de la mesure prise : ce fait était la coalition des banquiers qui, réunis en congrès, tenait ouvertement tête au gouvernement et le maltrisait.

Devant cet acte évident d'omnipotence, de monopole de premier degré, loin de songer à se joindre aux banquiers, il fallait se porter du côté du gouvernement, qui était évidemment le plus faible ; c'est ce que nous avons fait, c'est ce que la *Presse*, qui est un journal de gouvernement, n'a pas fait.

Maintenant, quand la *Presse* vient dire que, pour les chemins de fer, il faut des forces capables de supporter sans fléchir le poids de toutes les situations, sait-elle bien quelle est la portée de ces paroles ?

Le gouvernement, l'état étaient cette force ; on n'en a pas voulu, on a affaibli, on a démantelé le gouvernement ; mais il faut bien que la force existe quelque part ; sans cela le pays tomberait en décadence complète ; en quittant la haute administration, où cette force a-t-elle été portée ? A la haute banque, à l'aristocratie industrielle.

Le gouvernement tend chaque jour de plus en plus à ne devenir que l'instrument, que le ministère, que l'agent de cette aristocratie ; il n'est donc pas étonnant que ces serviteurs du gouvernement passent avec armes et bagages du côté de leurs maitres véritables, et demandent que ceux-ci deviennent assez forts pour être capables de porter sans fléchir tout le poids des affaires et de la direction du pays.

direction unitaire qui soit maîtresse de toute la ligne de la Manche à la Méditerranée, — et cela se réalisera, comme nous l'avons prédit il y a déjà deux ans ; la Maison Rothschild est maîtresse des extrémités ; elle ne tardera pas à l'être des intermédiaires.

La Banque sera-t-elle alors une véritable puissance administrative? Sera-t-elle un véritable pouvoir dans l'Etat? Cela est incontestable, et la preuve en est que la force des circonstances amènera tout aussitôt le congrès financier à régler un des points diplomatiques extérieurs les plus importants.

Ce congrès, maître de la ligne de la Manche à la Méditerranée, songera aussitôt à percer l'isthme de Suez, c'est-à-dire entrera en pleine question d'Orient ; c'est ce congrès, c'est la Maison Rothschild avec ses satellites qui exécutera ce plan.

L'administration, le gouvernement français, est incapable de porter sans fléchir, comme dit la *Presse*, le poids de toutes les situations que l'avenir peut nous réserver ; puisque les banquiers ont la force, c'est à eux de jouer le rôle de gouvernants.

P. S. On nous a fait ce reproche que dans notre article d'hier nous avions semblé blâmer l'institution, en 1819, des petits-grands livres de la dette publique dans les departements. Nous croyons que l'on a mal compris notre pensée ; nous avons dit au contraire, en propres termes, que c'était là une mesure *juste et raisonnable* ; mais cette mesure a *concouru* à accélérer le mouvement qui emporte la société vers ce que nous appelons la quatrième phase de Civilisation, la féodalité industrielle ; nous n'avons pas voulu dire autre chose : en combattant cette mesure, M. de La Bourdonnaye avait raison à son point de vue ; mais il ne proposait rien, ou bien il ne proposait que de retourner en arrière ; il devait être vaincu, quoiqu'il eut montré plus de sagacité que ses adversaires ; quant à nous, nous prions que l'on veuille bien faire attention que, tout en nous opposant à ce mouvement (dans lequel nous avons reconnu une force énorme), qui tend à former cette quatrième phase de féodalité industrielle, nous ne cherchons ni à retourner en arrière, ni à rester en place, mais nous indiquons quelles sont *en avant* les mesures à prendre pour arriver à une situation désirable ; mais c'est là ce qui nous fait qualifier d'utopistes, et ceux-là même que le courant emporte avec lui et noie, le gouvernement tout le premier, prétendent que nous sommes aveuglés, dédaignent tous conseils, se vantent de leur *prudence*, emploient leurs faibles forces à accélérer leur propre chute.

L'*Univers* nous reproche de lui adresser des injures au sujet du jugement qu'il a porté de M. Eugène Sue. Nous n'avons pas injurié l'*Univers*, nous avons qualifié, comme le fera tout homme de goût, des métaphores que le ton de la polémique ne comporte pas et dont l'autorité de M. Jules Janin lui-même ne justifie pas la saleté ; nous sommes forcés d'employer ce terme une seconde fois. Nous persistons à dire que l'*Univers* n'envisage pas l'œuvre de M. Eu-

le journal catholique, un sincère et intelligent amour [illegible]. Nous remercions l'*Univers* de ce témoignage, et nous prenons acte des déclarations que ce journal réitère en faveur de la liberté d'enseignement pour tous ; mais pourquoi l'*Univers* accuse-t-il nos *lieux communs harmoniques*? Le sens de cette critique nous échappe absolument. Le mot d'harmonie n'est pas un terme de secte ; on ne l'a pas rayé du dictionnaire, à notre connaissance du moins. Ce mot n'est employé dans notre article qu'une seule fois, et dans une acception conforme au génie de la langue. L'*Univers* voudrait-il qu'il n'y eut d'harmonie nulle part?

Que se passe-t-il donc dans le monde ? Est-ce que la logomachie politique n'aurait plus d'attrait pour le public ? Voilà le *Constitutionnel* lui même qui se lasse de chanter les mérites de M. Thiers et qui se bat les flancs pour faire un premier-Paris sans y mettre de politique. Si nous donnions à deviner quel sujet notre confrère a traité ce matin, on ne le trouverait pas en mille : ce n'est ni le tiers parti, ni la conspiration des Jésuites, ni la liste électorale, ni la corruption ministérielle ; non, c'est une question neuve, vraiment grande et d'un haut intérêt scientifique, c'est la question de l'influence des climatures sur le bonheur des nations.

« La sécurité et la prospérité intérieures de la Grande-Bretagne, dit le *Constitutionnel*, dépendent en grande partie des conditions météorologiques plus ou moins favorables à la production des céréales et à la rentrée des récoltes. » Le reste de l'article est consacré à démontrer qu'une mauvaise récolte, quoique précédée de plusieurs années d'abondance, suffit pour déranger l'assiette économique de ce puissant empire en ralentissant le mouvement des affaires et en diminuant le prix du travail.

Le *Constitutionnel*, après être ainsi entré en matière, ne s'arrêtera pas, nous l'espérons ; il comprendra que la presse n'est point faite pour enregistrer purement et simplement ce que sait fort bien le dernier des paysans ; son devoir consiste à rechercher la cause du mal et à en indiquer le remède. Il est certain que les intempéries outrées, que les irregularités de la climature sont un fléau redoutable pour l'humanité ; mais au lieu de gémir en nous croisant les bras, pourquoi ne travaillons-nous pas à prévenir le retour de désastres nouveaux ? L'homme n'est pas fait pour subir fatalement le caprice des agents atmosphériques ; c'est lui qui doit, au contraire, leur imposer ses lois : les conquêtes que nous avons faites depuis un demi siècle, sur la nature inerte, doivent nous apprendre à ne plus douter de notre puissance ; ne craignons point d'étendre encore notre empire. On peut aborder, aujourd'hui, des problèmes scientifiques dont l'étude aurait épouvanté le génie de nos pères : la restauration de la climature est de ce nombre.

Si le *Constitutionnel* n'ose se hasarder sur un terrain si élevé, au moins doit-il poursuivre sa tâche en étudiant les solutions transitoires que proposent les publicistes de la Grande-Bretagne et en

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
MERCREDI 3 SEPTEMBRE 1845.

Après les PÉRÉGRINATIONS TRANSATLANTIQUES D'UN DIPLOMATE DE VINGT ANS, par M. Eugène de Monglave, la *Démocratie pacifique* commencera la publication de la FILLE DE L'OUVRIER, par M. EUGÈNE CAMUS.

Nous publierons ensuite le quatrième et dernier volume du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE, par M. ALEXANDRE DUMAS.

Les personnes qui s'abonneront avant le 15 septembre recevront les trois premiers volumes du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE, avec le CARILLON DU NOUVEL AN, de Charles Dickens.

PÉRÉGRINATIONS TRANSATLANTIQUES

D'UN DIPLOMATE DE VINGT ANS.

CINQUIÈME PÉRÉGRINATION.

Le Paraguay.

I.

UNE AMBASSADE AU VIEUX DE LA MONTAGNE.

A son retour à Rio-Janeiro, notre héros avait retrouvé ses écoles, ses imprimeries, ses journaux du dimanche et ses comités de vaccine. Il était rentré dans son petit ministère, où sa petite cour l'attendait de pied ferme, saluant à l'horizon son petit soleil avec un si vif enthousiasme, qu'il semblait qu'elle eût perdu l'espérance de le revoir. Il avait également retrouvé son petit bataillon, aussi frais, aussi luisant, mille fois plus joyeux qu'au départ. Il allait de temps à autre voir l'empereur à Saint-Christophe ; l'empereur venait à son tour visiter souvent la caserne du camp Sainte-Anne. César était heureux enfin, paisible, trop paisible même ; car la paix, à cet âge remuant et fougueux, est un fléau pour un officier de fortune.

L'orage grondait alors du côté du sud. Montevideo, qui avait prêté serment à la constitution du Brésil, comme état fédéré sous la dénomination de province Cisplatine, couvait dans son sein des germes de discorde qu'une étincelle pouvait enflammer. Un officier, qui avait combattu autrefois sous Artigoa, et qui, à la chute de cet aventurier, avait passé au service du Brésil, où il avait été comblé des bienfaits de l'empereur, se trouvant à Montevideo, revêtu du grade de maréchal-de-camp, leva le premier l'étendard de la révolte. Il sortit de la place de Saint-Philippe avec les troupes qu'il put séduire, et attaqua les Brésiliens. Sa défection était d'avance concertée avec Buenos-Ayres.

Cette protection flagrante, accordée aux rebelles d'une nation alliée, décida dom Pedro à déclarer la guerre à la république Argentine. Il publia un manifeste dans lequel il déduisait, avec une grande lucidité, les motifs qui le forçaient à prendre les armes. Les corps disséminés dans les provinces eurent ordre de se concentrer aux environs de Rio-Janeiro : une levée extraordinaire fut décrétée, et le ministre de la marine mit de nombreux transports à la disposition de son collègue de la guerre.

Au premier bruit de guerre, César était accouru à Saint-Christophe. La foule, avide de voir l'empereur, encombrait les appartements ; lui, calme comme à l'ordinaire, adressait tour à tour la parole à tous ceux qui l'environnaient. « Messieurs, répétait-il, nous n'avons pas achevé de » gagner nos éperons. » Puis, apercevant notre héros à l'écart : « Ah ! » te voilà, mon grave diplomate, ajouta-t-il ; j'étais sûr que tu ne serais » pas le dernier à accourir au son de la trompette. Malheureusement, » cette fois encore, ce n'est pas de ton épée que j'ai besoin : les officiers » de courage abondent ici. Je me suis bien trouvé de tes services diplo- » matiques ; je veux y recourir de nouveau. Choisis les quatre plus » beaux lanciers de mon premier régiment et un plus beau maréchal- » des-logis, si c'est possible, pour les commander. Cirez tous vos bottes, » et soyez ici demain avant le jour. »

A l'heure dite, César avait passé la grille de Saint-Christophe, suivi des cinq plus beaux lanciers de l'armée. L'empereur était debout : « J'aime qu'on » soit de parole, dit il ; la *Sumaca*, la *Providence*, qui t'a porté, il y a » trois ans, à Rio-Grande du nord, t'attend dans la rade pour te con- » duire sur le littoral du midi, en face de l'île Sainte-Catherine. Ce n'est » pas sans dessein que j'ai fait choix de ce navire : son nom t'a protégé » une première fois ; il ne te fera pas défaut celle-ci. Je t'expédie au » docteur Francia, à ce dictateur suprême perpétuel du Paraguay, à ce » vieux de la montagne, à ce prince des assassins, si peu connu de l'Eu- » rope, et dont nous autres Américains ne savons ordinairement des nou- » velles que par les journaux de Paris. Il faut que tu ailles dépister le » vieux jaguard dans sa tanière ; il faut que tu le cherches et que tu le » trouves dans l'immensité du désert. Il n'est pas loin, nous dit-on, de la » route que nous avons à suivre, pour marcher aux Buenos-Ayriens. Ca » pourrait être un dangereux voisinage. Tu lui remettras cette dépêche » et quelque présents que j'ai déjà fait porter à bord de la *Sumaca*. Tu » verras s'il est pour nous ou contre nous. Dans le premier cas, maintiens-le » dans ses bonnes dispositions ; dans le second cas, fais-lui faire volte- » face. Examine à fond son armée : si elle en vaut la peine, amène- » nous-la ; si elle ne saurait être pour nous qu'un embarras, laisse-la où » elle est. Adieu, major, bon voyage, et conserve-toi pour tes amis ! »

Deux heures après, César et ses cinq compagnons de route avaient passé la barre et les deux forts. Ils laissaient à droite le *pain de sucre* et cette dentelure de montagnes que les marins [illegible] appellent *Louis dix-huit* parce qu'à tort ou à raison ils prétendent y retrouver le profil du monarque, père de la charte.

Le ciel était pur, la mer calme ; la tra[illegible] On salua en passant l'île délicieuse de Sainte-Catherine, la Paphos du Brésil, avec ses petites maisons blanches, ses longs palmiers toujours verts, ses femmes qu'on dit si jolies et si folâtres. On débarqua sur le continent voisin, et après quelques heures de repos on s'enfonça dans le désert, guidé par une troupe de joyeux gauchos aux vêtements de cuir jaune, dont les hennissements retentissaient au loin dans l'espace mêlés à ceux de leurs chevaux.

II.

LA RÉPUBLIQUE CHRÉTIENNE.

Au pied des Cordilières, du côté qui regarde l'Atlantique, entre l'Orénoque et le Rio de la Plata, un pays tout peuplé de sauvages, avait, on ne sait comment, échappé à la dévastation des hordes espagnoles. Ce fut dans ces forêts que des missionnaires entreprirent de former une république chrétienne.

Après avoir obtenu de l'Escurial la liberté des Indiens qu'ils parviendraient à réunir, les Jésuites s'embarquèrent pour le Rio de la Plata. C'est dans ce large fleuve que vient se perdre le Paraguay que les sauvages appellent la *Rivière couronnée* dans leur langue métaphorique. Le Paraguay est grossi lui-même par les eaux du Parana et de l'Uruguay.

Des forêts qui renferment dans leur sein d'autres forêts tombées de vieillesse, des marais et des plaines entièrement inondées dans la saison des pluies, des montagnes qui s'élèvent les unes sur les autres, des déserts posés sur des déserts, forment une grande partie des régions que le Paraguay arrose. Le gibier de toute espèce y abonde, ainsi que les autruches et les tigres. Les bois sont remplis d'abeilles, qui produisent une cire fort blanche et un miel très parfumé. On y voit des oiseaux d'un plumage éclatant, et qui ressemblent à de grandes fleurs rouges et bleues sur la verdure des arbres. Un missionnaire français, qui s'était égaré dans ces solitudes, en fait la peinture suivante :

« Je continuai ma route, sans savoir à quel terme elle devait aboutir et sans qu'il y eût personne qui put me l'enseigner. Je trouvais quelquefois, au milieu de ces bois, des endroits enchantés. Tout ce que l'étude et l'industrie des hommes ont pu imaginer pour rendre un lieu agréable n'approche point de ce que la simple nature y avait rassemblé de beautés. »

La race d'Indiens qu'on rencontrait dans ces retraites était indolente, stupide et féroce.

Arrivés à Buénos-Ayres, les missionnaires remontèrent Rio de la Plata, et, entrant dans les eaux du Paraguay, se dispersèrent dans les bois. Le bréviaire et une grande croix à la main, ils parcouraient les forêts, marchant dans l'eau des marais, gravissant des roches escarpées, s'exposant à mille morts, pour chercher des hommes à convertir.

Quand les Jésuites se furent attachés quelques Indiens, ils eurent recours à un autre moyen pour gagner des âmes. Les sauvages du Paraguay étaient fort sensibles à la musique. Les missionnaires s'embarquèrent donc sur des pirogues avec les nouveaux catéchumènes, et tous prêtres et néophytes chantaient des cantiques en remontant les fleuves. Les Indiens accouraient en foule sur la rive pour mieux écouter ces accents, et bientôt comme subjugués par un attrait irrésistible, ils tombaient au

(1) Voir les numéros des 24, 26, 28, 29 et 31 août et 2 septembre.

presque rien d'abord, ils ont été s'agrandissant de plus en plus et sont aujourd'hui dans un état de prospérité remarquable. Les membres de ces associations industrielles des frères moraves jouissent d'une grande considération parmi nous.

Après les frères Moraves, une autre secte religieuse appelée *shakers* (trembleurs) est venue d'Angleterre fonder des communautés industrielles. La secte des Shakers a été fondée par une femme remarquable, *Ann Lee* regardée comme prophète inspiré et nouveau Messie de l'humanité. La doctrine fondamentale des Shakers est le célibat absolu. Les hommes et les femmes vivent à part dans des parties opposées de l'établissement et ne se rencontrent qu'en public, pour les réunions de travaux en commun ou de culte religieux. Comme il n'y a pas d'enfants nés chez eux, ils se recrutent par l'introduction d'orphelins et d'adultes des deux sexes. Les uns sont sans ressources, les autres, par des motifs quelconques, désirent se retirer de la société civilisée.

Il n'y a ni riche ni pauvre parmi eux. Ceux qui apportent vingt à trente mille francs en entrant ne sont pas plus considérés que ceux qui n'y apportent que leur bonne volonté et leur travail. Il n'y a pas de propriété individuelle. Tout y est possédé en commun. Il n'y a d'autres distinctions que celles de la hiérarchie morale et celle de la direction des travaux.

Leur culte religieux très excentrique consiste principalement en musique vocale et en danses symétriques.

Ils ont plusieurs communautés dans le nord des Etats-Unis, et toutes sont paisibles et très florissantes au point de vue de la richesse et du bonheur.

Très industrieux, très charitables, ils font beaucoup de bien aux populations qui les avoisinent. Leur conduite est irréprochable, et ils sont considérés comme des meilleurs citoyens de la république.

Leurs principaux établissements sont à New-Lebanon et à Niskayuna dans l'Etat de New-York : à Enfield dans l'Etat de New-Hampshire, et à Harwood, dans l'Etat des Massachusets.

Le troisième mouvement de réforme sociale a pris naissance en Allemagne. Un assez grand nombre d'émigrants, conduits par un M. Rapp se sont établis ici, en association religieuse et industrielle il y a quarante ans environ. Malgré toutes les difficultés qui dans un pays nouveau assiégent des gens pauvres, n'ayant rien que leurs bras et leur courage pour se créer une position dans le monde, ils se sont maintenus en colonnes serrées. Ces hommes vivent en communauté sous la direction de M. Rapp qui vit encore, quoique très avancé en âge. L'autorité de Rapp est presque absolue, au temporel aussi bien qu'au spirituel. Dans l'ordre moral, et dans l'ordre industriel, rien ne se fait sans sa permission. Le mariage, l'éducation des enfants, la prédication religieuse, la production, la consommation, le commerce, tout enfin est sous sa direction.

Ils ont commence avec peu de chose et sont maintenant énormément riches. Leur établissement est à *Economie* dans l'Etat de Pensylvanie, sur la rivière Ohio, à quelques lieues de Pittsburgh.

Américain, Roysville, Braceville, Trumbull, Colombian, l'Intégral, l'Alphadel- phia, le Wiscousin, etc. dans les états de Massachuaseits, New-York, New-Jersey, Pensylvanie, Ohio, Michigan, Wiscousin, etc.

Il en existe d'autres dont les noms et les localités ne me reviennent pas pour l'instant; la plupart de ces associations domestiques agricoles ont été fondées par des hommes dont le zèle est égal à l'intelligence. De tous ces essais pratiques de Phalanstère commencés récemment il n'y en a qu'un seul, (l'Intégral), qui ait eu d'emblée un capital suffisant et des chances de progrès plus rapides. Presque tous les autres sont plus ou moins retardés dans leur progrès par le manque d'argent. Il y a tout lieu de craindre que la moitié d'entre eux ne viennent à manquer en raison de cette cause de faiblesse. Les autres, plus robustes et mieux placés pour attirer les forces nécessaires, grandiront assez vite, et résouderont pleinement le grand problème des temps modernes : le problème du travail attrayant et de l'association intégrale. Les trois Phalanges, le Brook-Farm, le Nord-Amérique et l'Intégral, sont déjà dans cette catégorie.

En outre des journaux politiques qui propagent les doctrines d'association, l'Ecole sociétaire aux Etats-Unis a trois organes spéciaux de propagande ; ce sont le *Harbinger*, journal hebdomadairo publié à New-York et à Boston, par les Phalanstériens de Brook farm ; le *Tocsin*, journal publié par les écrivains de l'Alphadelphia Phalange ; et le *Ploughehare*, publié par la Phalange dite *Intégrale*. Ces trois journaux sont rédigés avec talent, et leur succès est assuré.

A côté du mouvement phalanstérien, il y a le mouvement communiste, commencé il y a vingt ans par Robert Owen, et renouvelé tout récemment par quelques uns de ses partisans. Pendant longtemps les idées communistes ont sommeillé, mais les grandes discussions sur l'esclavage paraissent les avoir ressuscitées dans ces derniers temps.

Aux Etats-Unis, on compte maintenant une vingtaine d'essais pratiques basés sur les principes du communisme. La moitié de ces établissements sont dans les deux Etats d'Ohio et d'Indiana. Leurs principaux journaux de propagande sont le *Régénérateur*, publié par M. Orson Murray, et le *Communist*, par M. J.-A. Collins.

H. GREELY.

Correspondance allemande.

Stuttgard, 30 août 1845.

La nouvelle Eglise catholique allemande se consolide de plus en plus, en dépit de toutes les persécutions et de toutes les calomnies. J'ai devant moi un document de la plus haute importance ; c'est la constitution définitivement adoptée par le synode de Breslaw, et qui règlera les rapports tant intérieurs qu'extérieurs de la nouvelle Eglise. Près de cinquante communes, toutes silésiennes, étaient représentées à ce synode, et vous pouvez juger, d'après cela, le degré d'importance et de solidité des résultats déjà acquis. Le 15 du mois prochain, se tiendra également ici,

et de l'Oldenbourg, ainsi que des villes anséatiques en un Zollverein qui représenterait les intérêts maritimes vis-à-vis du grand Zollverein. Plus ce dernier tendra à suffire à la consommation intérieure par des droits protecteurs élevés, plus les Etats susnommés tendront nécessairement à s'en éloigner ; c'est dans l'ordre des choses. Le grand Zollverein ne pourra les absorber qu'autant qu'il réussira à conclure de bons traités de commerce et de navigation avec les Etats transatlantiques, avec la Russie, la France, l'Espagne, etc.

M. Kuhlmann, l'un des protestants les plus distingués du communisme allemand, vient de publier à Genève, aux frais des Associations allemandes, un livre remarquable, intitulé *le Nouveau-Monde*. Il y cherche à le concilier avec les résultats de la philosophie hégélienne, à en faire, en un mot, la théorie scientifique. Quant à l'organisation de sa société idéale, elle est, il faut l'avouer, bien faible. Pourquoi ne pas adopter les plans de l'Ecole sociétaire? et pourquoi se donner l'air de dédaigner les idées d'organisation présentées par d'autres socialistes, si l'on n'a à présenter rien de meilleur soi-même?

Congrès socialiste aux Etats-Unis.

L'*Emancipation belge* du 1er septembre donne la nouvelle suivante:

« Une sorte de congrès de réformateurs américains doit se réunir le 1er octobre à New-York. Tous les Etats de l'Union seront représentés dans cette assemblée, qui s'occupera d'une réorganisation sociale. On dit aussi que quelques hommes distingués de l'Angleterre et des autres Etats de l'Europe iront porter à cette assemblée le tribut de leurs lumières et de leur expérience.

Presque tous les journaux de Madrid s'accordent à dire que le choix des sénateurs n'a été ni impartial ni heureux. L'élément militaire y domine trop. Les absolutistes ont la préférence sur les progressistes. Le *Heraldo* blâme surtout cette dernière tendance qui peut donner lieu à des plaintes fondées et à des interprétations violentes.

Le 26 on faisait courir le bruit que les boutiques devaient de nouveau être fermées.

Dans cinq meetings de l'association du repeal qui a eu lieu à Belfast lundi dernier, il a été donné lecture d'une lettre adressée par O'Connell aux électeurs de cette ville pour les remercier de l'offre de la candidature faite à son fils Daniel O'Connell jeune. Cette lettre contient ce passage remarquable :

« Aujourd'hui le temps des luttes est passé ; mais j'espère que nous serons mieux préparés à l'avenir. Il faut que nous comprenions avant tout qu'en faisant tous nos efforts pour affranchir Belfast des deux factions belligérantes et également malveillantes des whigs et des tories, ces efforts doivent être avant tout, dépouillés de tout sentiment de rancune et d'animosité personnelles. Pour réussir, il faut nous abstenir de toute violence, de toute invective, et principalement de toute acrimonie religieuse. Nous sommes également les adversaires des deux partis, et l'opposition que nous faisons aux tories, nous devons, nous sommes te

---

pied de la croix.

Les Guaranis, peuples répandus sur les bords du Paranapané, du Pirapé et de l'Uraguay, furent les premiers qui se rassemblèrent à la voix des Jésuites. Ils composèrent, sous la direction des pères Naceta et Cataldino, une bourgade appelée Lorette. En peu d'années, la *république chrétienne* du Nouveau-Monde comptait jusqu'à 30 *réductions* ou bourgades.

Chaque bourgade était sous la direction spirituelle et temporelle de deux missionnaires. Il y avait deux écoles : l'une pour les premiers éléments des lettres, l'autre pour la danse et la musique. Les Guaranis fabriquaient eux-mêmes des harpes, des orgues, des flûtes, des guitares et nos instruments guerriers.

A sept ans, chaque enfant entrait, suivant ses goûts et sa vocation, soit dans les ateliers de la réduction, soit dans la tribu des laboureurs, s'il préférait l'agriculture aux arts mécaniques. Ceux qui retenaient quelque humeur vagabonde de leur première vie, erraient avec les troupeaux.

Quant aux enfants qui annonçaient des dispositions remarquables, ils étaient élevés à part, dans une espèce de séminaire. Soumis, comme les disciples de Pythagore, à la rigidité du silence, de la retraite et des études, ils étaient initiés dans les sciences et les lettres. C'était de cette congrégation que sortaient les prêtres et les magistrats.

Les femmes travaillaient séparées des hommes, dans l'intérieur de leurs ménages. Il n'y avait pas de marchés publics, mais on distribuait à chaque famille les choses nécessaires à la vie. Aucun étranger ne pouvait demeurer plus de trois jours dans la bourgade.

Les travaux commençaient et cessaient au son de la cloche, au premier rayon de l'aurore et à la dernière lueur du couchant.

La terre était divisée par lots entre chaque famille. La *possession de Dieu* était un champ public dont les fruits étaient destinés à suppléer aux mauvaises récoltes, et à entretenir les veuves, les orphelins et les infirmes.

Un cacique veillait aux guerres ; un corrégidor à la justice ; les régidors et les alcades à la police et aux travaux publics. Ces magistrats étaient nommés par l'assemblée générale des citoyens, mais choisis entre les sujets proposés par les missionnaires. Il y avait en outre un fiscal, espèce de censeur public, élu par les vieillards. Un tenicute veillait sur les enfants. Enfin la bourgade était divisée en plusieurs quartiers, et chaque quartier avait un surveillant.

De véritables punitions de collèges étaient infligées aux hommes et aux femmes qui ne remplissaient pas leur tâche.

Cette vie, heureuse en apparence, l'était peu en réalité ; elle déplaisait aux Indiens. Tout dans le gouvernement des Jésuites se réunissait pour empoisonner l'existence de ces fils du désert, ennemis de toute gêne et de toute oppression. Leurs jours s'écoulaient dans une morne tristesse, et souvent ils les abrégeaient par le suicide. Aussi, loin de s'opposer à l'enlèvement des Jésuites en 1768, les vit-on prêter les mains à cette mesure politique, et rentrer avec joie dans cette indépendance primitive qui est leur seul élément.

Et cependant, il faut bien le reconnaître, les Jésuites avaient fait un bien immense au Paraguay ; ils avaient civilisé ces peuples, ils leur avaient donné une constitution admirable, dont on ne retrouve les traces nulle part.

La construction des églises, le besoin des simulacres religieux avaient obligés les Pères à former quelques artistes. Ainsi, les Jésuites initiaient les Indiens, non seulement à l'architecture, mais à la statuaire, à la peinture, à tous les talents nécessaires à l'éclat de leurs temples, à la splendeur de leurs cérémonies.

Ces enfants du désert allaient étudier en Italie ; et, à une si grande distance de la patrie, l'idée ne leur vint jamais de se fixer en Europe et d'y fuir le joug. La postérité qui se presse sous ces magnifiques pérystyles, devant ces tableaux, au pied de ces statues dignes des grands maîtres, oublie que tout cela fut l'œuvre de pauvres Indiens dont il fallut rompre un instant les fers pour les laisser aller s'instruire si loin, et qui revinrent, bien des années plus tard, redemander le front ceint de lauriers, qu'on ressoudât l'anneau rompu de leur chaîne!

Mais revenons à notre héros.

III.

ARRIVÉE A LAGAMAR. — LE COLONEL GUARANI.

Nous avons laissé le jeune ambassadeur de dom Pedro avec ses lanciers et ses Gauchos, au milieu des vastes déserts de l'Uruguay. Cette plaine est une pelouse verte, sans bornes, que des bouquets d'arbres parsèment à de longs intervalles ; là, de nombreuses familles de chevaux et de bœufs paissent sans guides. De temps en temps les Gauchos, compagnons de voyage de César, leur donnaient la chasse avec leurs longs lacets de cuir, armés d'un formidable plomb, à l'aide desquels ils attaquent à une énorme distance l'animal qui fuit, l'enveloppant entre les cornes, à l'arrière-train, aux cuisses, aux jambes, partout où ils annoncent qu'ils vont le saisir.

Nos voyageurs arrivèrent sur le bord de l'Uruguay, cette large rivière dont nous avons déjà parlé, qui baigne une portion des états de Francia. Les difficultés pour le traverser étaient grandes ; il y a peu de relations entre la presqu'île qu'habite le dictateur et le continent qui l'avoisine. Enfin, après bien des pourparlers inutiles, après de fréquentes gratifications en or et en argent, ils trouvèrent une barque qui, avec l'assentiment du premier poste paraguaysien de la rive opposée, consentit à les débarquer sur la côte. Ils mirent pied à terre, hommes et chevaux, dans un chétif village appelé le Logamar, dont la population ne dépasse pas 30 à 40 feux. Il y a là un poste de douze soldats, de la plus pitoyable apparence commandés par un capitaine, et qui sont devenus l'effroi du pays. Grâce à leurs uniformes, nos diplomates en furent accueillis avec de grands égards. Il est vrai qu'il eût été difficile aux Paraguaisiens d'être avec eux impolis sans danger : ces six diplomates étaient de force à mettre en déroute un corps d'armée de cette trempe.

César n'en put cependant obtenir l'autorisation de se mettre immédiatement en route pour la capitale. Tout ce que put faire pour lui le chef de la troupe, le capitaine don Ramon Pérès de Gorostiza y Ximenès, fut de se charger d'une lettre qu'écrirait César au dictateur suprême perpétuel, et que *ce Cid Campeador* des rives de l'Uruguay consentait à aller déposer lui-même aux pieds de Son Excellence. Ce noble capitaine faisait en vérité peine à voir ; il n'avait ni souliers, ni chemise ; jugez de ses subordonnés ! Tant d'orgueil et de misère fendaient le cœur. César lui remit sa lettre, et il partit pour l'Assomption à pied, en plein midi. Ses soldats passèrent les deux jours que dura son absence à se baigner dans le fleuve, à s'enivrer avec du rhum, et à s'arracher des lambeaux de leurs guenilles. Plus d'une fois l'intervention des lanciers brésiliens fut nécessaire pour préserver ces misérables de leur propre fureur, et pour en préserver surtout les habitants paisibles du village.

La réponse du dictateur fut favorable. Le capitaine revenait à pied, suivi d'un cavalier que César sut être le colonel des milices Guarani, un des officiers les plus distingués du pays.

Petit fils d'un homme de la nation indienne qui porte ce nom (les Guaranis). Il est né San-Iago del Estero dans l'ancien Tucuman. Sa taille est au dessous de la moyenne ; il a le teint brun, l'œil vif et spirituel, le nez aquilin et la taille épaisse ; sa bouche un peu grande, s'ouvre sous une large moustache, et laisse voir une double rangée de dents d'une blancheur remarquable. Il pouvait avoir alors quarante ans, Toujours en mouvement, parlant sans cesse, il court, vole, commande, et veut être obéi à la minute. Il avait été officier d'ordonnance du général Lavalejs, durant la guerre de l'indépendance ; et ce fut à un faible détachement placé sous ses ordres, que le Paraguay dut sa délivrance. Il poursuivit le régiment espagnol de Guadalaxara jusque sur les bords de l'Uruguay, en culbuta une partie dans les eaux du fleuve, et fit le reste prisonnier. Si ses conseils eussent été suivis, Montevideo ne serait pas tombé au pouvoir des Portugais. On dédaigna l'expérience d'un chef qui n'était pas encore parvenu aux grades supérieures de l'armée, et l'on se prépara de longs regrets. Rentré dans ses foyers avec le grade de chef de bataillon, il fut promu à celui de colonel des milices de l'Assomption, extra-muros. Sa douceur, sa popularité, sa bienveillance, ne tardèrent pas à lui concilier les cœurs, mais ses connaissances scientifiques, militaires et législatives, excitèrent la jalousie du chef de l'Etat, et son riche mariage avec la fille unique d'un planteur de la colonie del Sacramento, la porta à son comble. Francia employait Guarani à défaut de mieux ; mais il s'en méfiait et le surveillait. Ce fut avec ce compagnon de voyage que César se mit en route pour l'Assomption, suivi de ses lanciers, dont le costume et la bonne mine excitaient un enthousiasme universel.

Avant d'arriver à l'Assomption avec notre héros, jetons un coup-d'œil sur l'histoire de Francia, le directeur suprême, perpétuel, du Paraguay.

IV.

LE DOCTEUR FRANCIA.

José Gaspardo Rodriguez Francia, naquit à l'Assomption en 1756. Ambitieux de renommée et prenant pour type de gloire celle de la France, il a prétendu plus tard que son père était un Français qui avait passé dans sa jeunesse en Portugal, et de là en Amérique où il s'était marié. Rien ne prouve cette origine. L'enfant fut destiné à l'état ecclésiastique, il suivit d'abord les écoles de sa ville natale et fut envoyé ensuite à Cordova, la Salamasque de l'Amérique espagnole. Les franciscains y rempla-

mouvement chez les Mexicains. Le Texas au Mexique est traité de *partement rebelle*. Il est même compris comme division militaire dans nouvelle répartition qui vient d'avoir lieu. A Véra-Cruz toute la population est en émoi. On couvrait de sable les maisons dans la crainte d'un bombardement. A Mexico les choses ont été prises beaucoup plus tranquillement. On comprend trop dans la métropole mexicaine qu'une lutte avec les Etats-Unis n'est pas raisonnablement possible.

Affaires de Taïti.

La situation n'a pas changé à Taïti. Nos soldats sont toujours sur le qui vive et Pomaré continue à attiser l'insurrection. Confiante dans l'Angleterre, elle attend sa restauration de sa bonne sœur Victoria, et elle a fait si bien partager sa confiance à ses sujets, qu'à chaque apparition d'un vaisseau anglais l'agitation se réveille et se propage dans toute l'île. C'est encore là un des bons effets de la politique de M. Guizot. L'indemnité accordée à Pritchard a alléché la cupidité britannique, et l'accoucheur-consul a trouvé plus d'un imitateur parmi ses compatriotes. Qui sait quelle série d'indemnités se prépare à Taïti ?

Parmi tous les mouvements occasionnés par l'arrivée des vaisseaux britanniques, le plus grave a été l'insurrection qui a éclaté à l'apparition du *Talbot*. Malheureusement nous n'avons pas de détails sur cet événement, et le ministère, fidèle à ses habitudes de politique discrète, n'a pas publier aucun des rapports qui ont dû lui être adressés. Les derniers numéros de l'*Océanie française* ne permettent cependant pas de douter de la gravité des collisions qui ont eu lieu à cette époque entre nos soldats et les indigènes, et de la part qu'a prise l'Angleterre à cette nouvelle levée de boucliers.

Voici comment s'explique le journal de M. Bruat :

« L'arrivée de chaque navire de guerre anglais a été constamment marquée par une agitation insurrectionnelle dans l'île. Cette agitation est invariablement calmée aussitôt après le départ du navire à l'occasion duquel elle avait été provoquée. Le *Talbot* a eu les honneurs entre tous ses devanciers ; c'est lui qui a causé le plus considérable de ces mouvements parmi les indigènes, et ses effets durent encore aujourd'hui, grâce à la peine de mort et aux autres agréments dont les continuateurs de M. Pritchard menacent ceux qui faibliraient. Mais que d'ici à peu de temps il ne vienne point de navire de guerre anglais à Papaete, et, en dépit de l'épouvante qu'on fait planer sur la tête des naturels, on rentrera de soi-même dans l'état où étaient les choses avant l'arrivée du *Talbot*. »

La mission française de Chine dans les Indes.

Les nouvelles de Chine vont jusqu'au 15 mai, celles de l'Inde jusqu'au 9 juillet. Le choléra commençait à ralentir ses ravages dans le Punjab ; à Lahore, le nombre des morts ne s'élevait plus par jour qu'à 20 ou 30 ; il avait été de 6 à 700.

Les catholiques ne sont plus inquiétés en Chine depuis l'édit du haut commissaire.

La malle de l'Inde apporte des nouvelles jusqu'au 23 avril. La frégate Cécile par Sartiga. Ils ont pu voir ainsi les différentes provinces de l'île de Java.

M. de Lagrené a quitté Batavia le 27 avril, en se dirigeant sur Singapour par le détroit de Banca. Il devait se rendre ensuite à Macao, sans doute pour y attendre l'arrivée de M. le marquis de Ferrières, porteur de la ratification du traité avec l'Empire Céleste. On assure qu'après l'échange des ratifications, la mission se mettra en route pour revenir en France par Calcutta, Bombay et l'isthme de Suez.

Troubles à Philadelphie.

Des troubles assez sérieux ont éclaté à Philadelphie, occasionnés par les *firemen* (pompiers) du district de Southwark. Ces *firemen* s'étant depuis long-temps signalés par leurs violences, les commissaires du district avaient été obligés, dans la soirée du jeudi 31 juillet, de retenir, par forme de châtiment, les allocations annuelles dont jouissent deux de leurs compagnies, celles connues sous les noms de *Weccacoe Hose* et *Franklin Engine*. Le vendredi suivant, ces compagnies se livrèrent à de nouveaux outrages. Elles ne cessèrent de faire retentir leurs cloches toute la journée, et de répandre l'alarme parmi la population. Quelques centaines d'individus promenèrent les pompes dans les rues en poussant des cris, et plusieurs personnes furent arrêtées.

A la ville, dans la soirée du même jour, deux compagnies, celles des *Mechanic* et *Western Engine*, se livrèrent un combat acharné à coups de pierres. Enfin, dans la soirée de samedi, le bâtiment connu sous le nom de *Weccacoe Hose House* fut illuminé, et un placard incendiaire placé sur sa façade. Un incendie ayant éclaté, les compagnie du district, au nombre de cinq, se rendirent sur les lieux, mais refusèrent positivement de faire agir les pompes. Cependant, deux autres compagnies, venant sur les lieux, se mirent à l'œuvre, et furent alors en butte aux violences de la populace, qui alla jusqu'à couper les tuyaux de pompes. Dans le district de *Moyamensing*, 25 personnes au moins ont été arrêtées comme perturbatrices du repos public.

« Ne soyez pas étonné d'apprendre de déplorables nouvelles ! » dit, en terminant, la correspondance à laquelle nous empruntons ces détails.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — La reine Victoria et le prince Albert se rendront directement de Cologne à Anvers, où ils arriveront le 6 septembre. — La famille royale d'Espagne arrivera à Pampelune le 2 septembre ; elle retournera ensuite à Madrid par Vittoria et Burgos. — Le roi de Danemarck est attendu à Altona du 5 au 8 de ce mois. — Le roi de Suède vient de partir pour Christiania. Avant son départ, il a constitué une régence. — M. Dumon, ministre des travaux publics, qui était allé à Eu, est de retour à Paris. — M. de Rambuteau a quitté hier Paris pour se rendre en Bourgogne. En son absence, M. de Lamorellie remplira ses fonctions. — M. le maréchal Bugeaud quittera Alger le 4 septembre et débarquera à Cette, où il est attendu le 7 ; de là, il se dans les collines voisines. Elle leur avait été désignée comme recélant un des auteurs du crime. Il y était en effet, et les gendarmes ont fait sur la maison une irruption si rapide qu'il n'a pu employer aucun des moyens de défense qu'il avait préparés. C'est vainement qu'il s'était entouré de fusils et de pistolets, qui lui fournissaient quatorze coups ; il n'a pu faire usage d'aucune de ses armes. On l'a trouvé dans la chambre de son père, dont il avait endossé les vêtements. Conduit auprès des deux gendarmes blessés, il a été reconnu par eux. On recherche activement son complice.

LES NEVEUX ET LE FAUTEUIL. — Un vieillard presque octogénaire demeurait depuis longues années dans une maison qui lui avait appartenu autrefois, et dans laquelle il s'était réservé, en la vendant, une chétive mansarde. C'était un ancien tapissier, et à ce titre, il aurait pu être facilement admis dans l'admirable hospice fondé à Saint-Mandé, sous l'invocation de Saint-Michel, par un ancien tapissier, et destiné exclusivement aux vieillards de cette profession. Mais aucune sollicitation n'avait pu le décider à quitter sa mansarde d'où la vue plonge sur la cour de l'admirable institution des sourds-muets. Il ne recevait d'autres visites que celles de deux vieillards, ses neveux, qui, bien que peu favorisés eux-mêmes des dons de la fortune, lui faisaient une petite pension. « Mes enfants, leur disait-il quelquefois (et ils ont tous deux plus de soixante ans), Dieu, soyez-en sûrs, vous rendra le bien que vous me faites ; grâce à vous, je puis continuer à vivre sous ce toit, d'où je vois la maison fondée par M. l'abbé de l'Epée, qui fut autrefois mon protecteur. Je mourrai bientôt, et je ne vous laisserai que bien peu de chose ; mais, je vous en supplie, ne vendez pas le vieux fauteuil où vous me voyez assis, et que je n'ai presque pas quitté depuis cinquante ans. C'est un vieil ami auquel j'ai dû la conservation de mes jours au 10 août 1792.

J'avais alors l'honneur de travailler pour le tapissier du roi, et j'achevais quelques changements aux tentures du cabinet de Marie-Antoinette, lorsque les Marseillais et les insurgés du faubourg Saint-Antoine engagèrent le combat avec les Suisses et les chevaliers du poignard. Le château étant pris, j'aurais été infailliblement égorgé, si le danger ne m'eût donné l'idée d'un stratagème que le succès justifia. Je déchirai les deux basques de mon habit de manière à m'en faire une carmagnole, je me noircis le visage et les mains à l'aide d'un peu de suie que je trouvai dans la cheminée, ce qui me donnait parfaitement l'air d'un combattant ; puis, comme le pillage commençait, je pris ce fauteuil que je plaçai sur ma tête, et je pus ainsi traverser sans coup férir la moitié de Paris. Si vous conservez pour moi quelque amitié, je vous en prie donc, conservez ce vieux fauteuil royal en mémoire de moi ; il vous portera bonheur. »

Il y a quinze jours, le tapissier octogénaire mourut ; ses vieux neveux lui firent faire des obsèques convenables, puis ils songèrent à se partager le chétif mobilier du défunt. Tout d'abord, ce fut à qui ne prendrait pas le gothique fauteuil, meuble lourd, dur, à moitié détraqué, et bon seulement à mettre au feu, n'eût été le respect des héritiers pour la dernière volonté d'un mourant. Tout en discutant, l'un d'eux essaya de déplacer ce vieux meuble, et il le trouva d'une pesanteur énorme, eu égard aux matières assez légères qui le composaient. — Diable ! fit-

---

raient les jésuites, et les études n'y avaient pas gagné. Cependant l'université offrit quelque aliment aux heureuses dispositions du jeune homme ; il joignit aux études théologiques un peu de droit, de géométrie et d'algèbre. Après avoir pris ces degrés jusqu'au titre de docteur, il revint au Paraguay et s'y fit avocat. Il eut bientôt la vogue : sa droiture, son désintéressement, ses connaissances variées, ajoutèrent à l'ascendant qu'il avait conquis sur ses compatriotes. La confiance publique l'appela successivement aux fonctions de membre du *Cabildo* et d'alcade.

Quand l'invasion de la Péninsule hispanique par les Français, eut fait cesser toutes ses relations avec l'Amérique, les colonies espagnoles, travaillées d'une soif ardente de liberté, s'agitèrent sur leurs fondements. Ce fut Buenos-Ayres qui imprima la première secousse à ce vaste ébranlement de tout un monde. Le Paraguay suivit son exemple. Un corps d'armée que la junte de cette capitale y envoya pour faire reconnaître son autorité, fut repoussé ; l'année suivante, une conspiration se forma contre le gouverneur Velasco lui-même. Il fut arrêté dans son palais et déposé ; puis, un congrès immédiatement convoqué, le remplaça par une junte composée d'un président, de deux vocales et d'un secrétaire, ayant voix délibérative. Ce secrétaire était appelé à jouer un grand rôle dans le pays : il se nommait don José Gaspardo Rodriguez Francia.

La junte gouverna d'abord au nom du roi d'Espagne ; mais la marche des esprits la força de rompre avec la mère-patrie, et l'indépendance du Paraguay fut proclamée. Cependant, comme partout, la discorde y suivit de près la liberté. Un congrès se forma à l'Assomption, et changea la forme du gouvernement. L'autorité suprême fut dévolue à trois consuls, au nombre desquels prit place tout naturellement le secrétaire de la junte renversée. Ce partage ne pouvait suffire à Francia ; la mésintelligence se glissa entre les trois collègues, il y eut rupture. Francia, feignant de céder à l'orage, se retira dans un site pittoresque, nommé la Panéla, six lieues au nord de l'Assomption. Il y vient en ermite, se livrant à l'étude, à la paresse, laissant faire le temps, qui est un grand maître, quand il s'agit de révolutions.

Le temps ne faillit point aux espérances du Sylla américain. En 1814, les deux hommes que Francia avait laissés au timon de l'Etat, compromirent les destinées de la république ; il fallut songer à les expulser. Une assemblée générale remplit cette mission et appela Francia à gouverner seul, pendant trois ans, le Paraguay, avec le titre d'*excellence* et un traitement de 900 piastres (50 000 fr.) ; Francia n'en accepta que le tiers. « L'Etat, dit-il, a plus besoin d'argent que moi. » Cette première administration fut douce et paternelle, de bonnes lois furent promulguées, la propriété respectée, une indispensable réforme introduite dans les mœurs publiques. Lui-même, jusque là aussi joueur, aussi libertin que studieux, commença à donner l'exemple. De cette époque date l'isolement complet du Paraguay, idée fixe d'un grand despote, conçue et exécutée avec une persévérance qu'aucun obstacle n'a pu entraver.

Les yeux attachés sur le but qu'il veut atteindre, il élude les ouvertures d'alliance que lui fait Buenos-Ayres ; il lui annonce que dans trois mois il convoquera un congrès. Dans l'intervalle, il s'assure des troupes, et gagne successivement chaque député à mesure qu'il arrive à l'Assomption ; puis, sous différents prétextes, il recule adroitement de jour en jour l'ouverture de l'assemblée ; il en use un à un les membres séduits, il les amène à un degré de lassitude tel, que, leurs ressources épuisées, ils ne demandent plus qu'à s'en retourner chez eux. Leur première séance fut la dernière ; elle n'eut pour but que de proclamer Francia, dictateur suprême perpétuel, avec pouvoir de traiter, comme bon lui semblerait, toutes les affaires intérieures et extérieures de la république.

Dès lors tout le pays change de face comme par enchantement. Villes et villages paraissent aussitôt, et comme sortant de dessous terre. Les champs, grâce à une agriculture mieux entendue, fournissent à des manufactures nombreuses, leurs produits à utiliser. La culture s'empare des déserts immenses jusqu'alors abandonnés aux bêtes fauves. Une impulsion prodigieuse est imprimée à l'industrie. Des routes nouvelles sillonnent le pays en tous sens, et offrent des communications et des transports plus faciles. Pour préserver le pays des invasions des sauvages, on établit des postes militaires sur toute la ligne des frontières. Ces postes sont placés à une distance assez rapprochée pour correspondre entre eux. A l'intérieur une police active et vigilante veille à la sécurité des habitants. Une loi rend le canton et le propriétaire responsables du vol ou du dommage commis dans la circonscription de l'un et sur la propriété de l'autre. Chaque citoyen est ainsi triplement intéressé au bon ordre. Une autre loi, en imposant à tous l'obligation du travail, prévient la mendicité, le vagabondage et le vol. L'instruction primaire est versée aux peuple dans une juste mesure, et tous Paraguaisien, qu'il soit blanc, indien, créole ou métis, sait lire, écrire et compter.

C'est là le beau côté de l'œuvre de Francia, voyons le revers.

Des villes nouvelles avaient surgi ; mais pour les bâtir et les peupler, il avait fallu contraindre des milliers d'hommes. Les manufactures prospéraient ; mais leurs produits bons ou mauvais étaient imposés chèrement aux indigènes ; et la douane proscrivait rigoureusement tout ce qui venait de l'extérieur. L'agriculture était florissante ; mais il fallait que le propriétaire se conformât chaque année au mode et au genre de culture fixés par le dictateur. L'instruction primaire était suffisante, mais il n'y avait pas d'instruction secondaire ou supérieure. Les sauvages ne pouvaient franchir les frontières, mais il en était de même pour les étrangers les plus inoffensifs. En outre, on ne sortait pas du Paraguay sans un *exeat* du dictateur, sous peine de mort, et il était très difficile d'en obtenir.

Le pays présentait l'aspect le plus tranquille, mais au fond il n'était que terrifié. L'espionnage avait reçu une telle extension que les liens de parenté étaient même brisés par la méfiance et la peur. La vie au Paraguay se résumait en un mot : obéir. C'était, avec plus d'intelligence des besoins matériels, la continuation de l'œuvre des Jésuites.

Pour maintenir son peuple dans une soumission complète, le dictateur s'était fait une sorte de garde prétorienne de la seule force publique organisée, les *quarteleros*, ainsi nommés du Quartel, quartier qu'ils habitaient. Il s'institua le général, le fournisseur, le payeur de cette milice. Connu de tous ces hommes, il les gagna tous individuellement, laissa aux soldats le droit d'élire leurs sous-officiers, se réserva les nominations aux autres grades, se montra indulgent pour les fautes des subordonnés (hors celles qui portaient atteinte à la discipline), mais d'une sévérité inflexible pour les moindres oublis des supérieurs. Un jeune lieutenant, fort de sa protection, manque à ses devoirs : « Monsieur, lui dit Francia, vous » étiez mendiant et je vous ai fait officier. Au lieu de répondre à cette » faveur, vous donnez un mauvais exemple. Eh bien ! je vous brise et » vous chasse. Redevenez mendiant et que je n'entende plus parler de » vous. »

Outre les troupes permanentes des *quarteleros*, il y avait encore 20 000 soldats environ qui complétaient les forces militaires du Paraguay. Les milices se composaient de tous les hommes libres sans distinction de race, qui avaient atteint l'âge de dix-sept ans, à l'exception toutefois des individus riches ou instruits. Ces soldats n'étaient tenus à aucun uniforme. La cocarde est la cocarde tricolore française. Nos trois couleurs sont aussi celles des drapeaux et des étendards, qui portent la devise chérie des républicains : *Libertad o la muerte* (la liberté ou la mort.)

Il n'y existait du reste aucune institution pour former la jeunesse à l'esprit militaire. Le dictateur avait levé, en 1821, une centaine d'enfants de 12 à 14 ans qu'on instruisait dans le service et auxquels on donnait des leçons d'écriture et d'arithmétique. Cet essai n'avait pas réussi.

Le matériel de l'armée du Paraguay, renfermé dans un coin de l'ancien collège des Jésuites, contenait 12 000 fusils, autant de paires de pistolets et de sabres, un grand nombre de lances, et une petite quantité de munitions ; enfin 50 ou 60 canons en fer ou en bronze de différents calibres gisaient épars tant dans la capitale que sur la frontière. A ce matériel on pouvait ajouter alors deux petits brigantins et six chaloupes canonnières sans équipages.

Malgré l'exiguïté de ces moyens matériels, Francia avait su maintenir l'indépendance du Paraguay. Maître absolu, il avait accompli sa grande idée de séquestration et de blocus continental, à lui Bonaparte, au petit pied. Le Paraguay était devenu une petite Chine américaine. Le petit port intérieur de *Neembuco*, à 100 lieues de l'Assomption, représentait assez bien le nouveau Canton de ce nouvel empire céleste. Là seulement étaient autorisés les échanges des produits indigènes contre ceux que refusait le sol de la patrie. Cet isolement donna du cœur à cette population jusqu'alors contemplative et paresseuse ; le besoin fut un stimulant qui lui inspira le goût du travail. Plus d'oisifs ! telle était la volonté du dictateur qui rendit un jour le décret suivant :

« Citoyens ! il n'y aura plus de moines ; les uns seront disséminés » dans les pays comme curés, les utres retourneront à la culture des » terres. Le Paraguay n'a plus besoin de fainéants.

» *Signé*, FRANCIA. »

EUGÈNE DE MONGLAVE.

(*La suite à demain.*)

[illegible] au bout de quelques minutes, et emmenait bientôt sous bonne escorte deux jeunes gens qu'à leur mise élégante, à leur tournure distinguée on n'eût assurément pas pris pour des voleurs. Voici cependant ce que l'on racontait dans les groupes : Ces deux individus s'étaient présentés chez le restaurateur établi près de là, au coin de la rue du Dauphin et de la rue de Rivoli ; ils n'avaient dîné et payé leur dépense ; puis, dans un moment où ils espéraient ne pas être aperçu, ils avaient essayé de faire disparaître dans leurs poches les couverts d'argent dont ils venaient de se servir. Découverts à temps, ils avaient pu heureusement être mis sous la main de la justice.

VARIÉTÉS.

LES COMMUNES EN ITALIE (1).

Retracer les lois du système communal en Lombardie, c'est exposer, à peu de choses près, le système communal de l'Italie toute entière. Les étrangers se représentent l'Italie comme un composé de plusieurs gouvernements tous despotiques, et n'ayant pourtant entre eux aucun rapport, comme si ces deux malheurs n'étaient pas en quelque sorte contradictoires, et comme s'il ne fallait pas opter entre le premier et le second. En supposant que tous ces gouvernements soient despotiques, mais chacun d'une façon différente, on méconnait le caractère du despotisme. On n'est pas despote de plusieurs manières, quoi qu'on puisse l'être à différents degrés, et tous les despotes complets sont despotes de la même façon ; tous dépouillent le peuple de ses droits et de sa dignité en même temps qu'ils lui refusent les lumières dont il pourrait faire usage pour conquérir leur liberté. Tous mettent leur volonté ou même leur caprice à la place du juste et du bien. Le monde entier semble à leurs yeux n'exister que pour leurs profit.

Si l'Italie était toute entière soumise à un pareil régime, elle aurait l'unité quoiqu'en la payant trop cher. Il n'en est pas ainsi. Le moyen-âge qui en Italie n'a pas été la féodalité, n'a point disparu de cette contrée, laquelle conserve encore tous les noms et plusieurs choses de cette époque. De là viennent en grande partie les différences que l'on remarque dans la constitution des divers Etats italiens, tandis que les rapports entre ces mêmes constitutions sont le résultat d'une pensée ou d'une intention d'unité éclose dans l'esprit du législateur ou des législateurs.

Malgré notre défaut de sympathie pour les princes italiens, nous ne saurions fermer les yeux à l'évidence et refuser d'admettre qu'ils tendent tous ou presque tous à soumettre l'Italie à une division territoriale uniforme.

Il n'est pas étonnant que la Toscane soit divisée et administrée conformément à la constitution communale de la Lombardie, vu l'étroite parenté du législateur de celle-ci et de ce Léopold dont les Toscans ont conservé le plus tendre et le plus reconnaissant souvenir. Mais les mêmes motifs n'existaient pas pour le Piémont, la Romagne et le royaume de Naples, de se rallier au système fondé par Joseph second. Aussi n'est-ce que beaucoup plus tard et lorsque l'Autriche eut acquis sur le reste de l'Italie une influence presqu'irrésistible, que le pape, le roi Charles Albert et le roi de Naples constituèrent leurs communes sur le modèle des communes toscanes et lombardes.

Les changements, les révolutions mêmes ne sont après tout que des modifications, et nous ne voulons pas dire qu'en acceptant la constitution des communes lombardes et toscanes, le Piémont et la Romagne rompissent violemment avec le passé et subissent une transformation complète. Il y eut sans doute de tout temps des communes dans l'Italie tout entière, et ces communes s'administraient d'elles-mêmes, en acceptant toutefois la tutelle du gouvernement central. Ceci est propre à toutes les communes, et ne dépend pas précisément du génie de Joseph second. Ce qui distingue la constitution rédigée par lui, c'est le rapport de l'indépendance communale et de la suprématie du gouvernement. Partout en Italie où ce rapport est le même qu'en Lombardie, nous croyons apercevoir le résultat de l'influence autrichienne.

Et ici, désirant nous soustraire à toute accusation calomnieuse, nous déclarons ne pas considérer l'influence autrichienne en Italie autrement que comme un malheur.

Le pays qui accorde à une nation étrangère une influence prépondérante se condamne, par cela même, à l'anéantissement. Mais, lors même que l'on voudrait négliger cette considération, sous prétexte qu'étant générale, elle ne signifie rien dans un cas particulier, nous ajouterons que l'influence autrichienne est mauvaise par elle-même, puisqu'elle tend à consolider le pouvoir absolu. Dans le cas pourtant où elle a pour résultat de soumettre l'Italie à une administration tolérable et uniforme, nous pouvons reconnaître, sans craindre de tomber dans l'erreur, que si l'influence autrichienne est un fait triste et déshonorant, les conséquences de ce fait peuvent avoir quelque bon côté.

Les communes du Piémont, de la Toscane, des Etats pontificaux et du royaume de Naples, sont administrées comme les communes lombardes de seconde et de troisième classe, par un conseil choisi d'abord par le gouvernement parmi les propriétaires de chaque commune, et se renouvelant de lui-même par tiers tous les ans, moyennant une liste de candidats rédigée par les conseillers eux-mêmes, et présentée ensuite à l'approbation définitive de l'autorité du district ou de la province. Ce conseil nomme des députés qui représentent la commune au chef-lieu composant le degré supérieur de la juridiction territoriale. Les députés des communes forment à leur tour un conseil, qui envoie des députés à l'autorité dont il relève, et ainsi de suite jusqu'au pouvoir central.

La proportion entre le nombre des propriétaires d'une commune et celui des membres de son conseil est partout à peu près identique, et il en est de même de la manière dont les conseils sont

(1) Voir les numéros du 30 et du 31 août.

[illegible] toute contraire à la liberté qui défigure la constitution communale du Piémont, ou bien faut-il en laisser la faute au roi Charles Albert? Nous ne saurions nous prononcer en connaissance de cause sur ce point; et nous dirons seulement que l'Italie est soumise à un système communal uniforme auquel l'Autriche fait une exception libérale et démocratique tandis que le Piémont en fait une en sens contraire. Voici comment :

Les conseils communaux sont le produit du principe d'élection, mitigé et appauvri par l'intervention de l'autorité. Mais, tout imparfait qu'il est, ce principe n'en existe pas moins, et le roi de Piémont a jugé convenable de l'affaiblir encore. Il a donc institué un second conseil qui est au conseil communal comme une doublure, un pendant, un reflet. Celui-ci se compose de membres librement choisi par la volonté royale, et il est adjoint au conseil communal proprement dit, toutes les fois qu'il s'agit de délibérer sur des questions importantes.

Ainsi, dans ces derniers cas, que l'autorité détermine en toute liberté, le gouvernement est assuré d'avoir la moitié des votants de son avis, puisque le conseil nommé par le gouvernement est composé du même nombre de membres que le conseil communal, Mais il y a plus ; lorsqu'un des conseillers communaux est empêché par ses propres affaires, par les obligations de sa charge, s'il en a une, ou par la maladie, d'assister à une séance du conseil, sa place est aussitôt remplie par un des membres du conseil assistant, et la place demeurée vide dans ce dernier, par suite de cette translation est immédiatement comblée par un nouveau choix du gouvernement. Il arrive alors que le gouvernement dispose de la moitié des votants, plus de l'un des membres qui en composent l'autre moitié.

Pour résumer ce que nous avons exposé jusqu'ici au sujet des communes italiennes, nous dirons que le système d'organisation communale en Italie est un, et qu'il contient de bonnes choses. Nous ajouterons que les Etats italiens soumis à l'Autriche ont conservé dans la commune de troisième classe un modèle de constitution démocratique, fruit et débris de l'indépendance du moyen-âge, commune que l'Autriche respecte à contre cœur peut-être, et dont elle se pare comme d'un mérite exclusif aux yeux des libéraux, en attendant qu'elle puisse la réformer sans péril. Disons encore que le Piémont se détache du milieu adopté par tous les princes italiens, mais pour s'éloigner en même temps de la constitution démocratique dont la commune lombarde de troisième classe est un beau modèle. Finissons-en nous félicitant de ne pas être entièrement dépourvus d'institutions libérales, souhaitons que l'antique commune du moyen-âge s'étende au-delà des frontières lombardes, et soit admise comme la base de toutes les organisations communales de l'Italie.

UN ITALIEN.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS — 2 SEPTEMBRE.

Le *Journal des Débats* reproduit la relation de l'engagement de Nouka-Hiva que nous avons donné dans notre numéro d'hier. Il cite ensuite deux proclamations de M. Bruat à propos de la bataille d'Isly et du bombardement de Mogador. La première est pour les soldats et marins français à Taïti. La seconde est adressée aux indigènes.

Le *Journal des Débats*, d'après le *Fédéral suisse*, annonce qu'une très grande agitation règne en Suisse.

La *Presse* constate qu'en Angleterre comme en France les spéculateurs de chemins de fer sont frappés du vertige agioteur et que déjà plusieurs sinistres ont eu lieu.

A propos de la mesure décorée du nom de réforme postale, en Espagne, et d'après les nouvelles reçues de Madrid, un très grand nombre d'éditeurs viennent de suspendre leurs publications et un très grand nombre de journaux seront forcés d'en faire autant.

Elle défend la mesure du roi Othon qui, en nommant seize nouveaux sénateurs, a donné raison à la politique de M. Coletti et appui au parti national grec.

Le *Constitutionnel* publie un long article sur la situation des récoltes, sur le mouvement ascensionnel du prix des blés en Angleterre et sur plusieurs grands marchés de l'Europe.

Le *Siècle*, à propos de notre article d'hier sur l'inqualifiable mesure dont l'Ecole polytechnique est victime, n'est pas certain que cet acte regrettable soit le résultat de l'esprit de tracasserie qui s'attache depuis quelque temps à l'Ecole polytechnique ; il s'exprime ainsi : « Nous ne saurions croire à un plan aussi machiavélique ; mais d'une part, il est bien étrange qu'une réduction de près d'un tiers se fasse tout d'un coup sentir dans les emplois dont le gouvernement dispose chaque année en faveur de l'Ecole ; et d'autre part, il faut convenir qu'en lisant le résumé de tous les actes de petite persécution dont elle a eu à souffrir depuis douze ou quinze mois, il est difficile de ne pas croire à un mauvais vouloir aussi inexplicable que persévérant. »

Dans son second article il s'occupe de la modification des tarifs de douane dans les états pontificaux. En troisième ligne il cite un article du *Courrier français* où se trouvent les portraits de MM. Odilon Barrot et de Lamartine.

Le premier-Paris de la *Réforme* est intitulé : *les Travailleurs et les Fonctionnaires.* Elle remarque avec toute raison qu'en France le travail a besoin d'une augmentation de salaire, et que ses réclamations sont accueillies par des poursuites et des jugements tandis que les sous-préfets dont les besoins ne paraissent pas s'être augmentés, viennent de voir élever le chiffre de leur traitement.

Le *Courrier français* appelle l'attention du pays sur les travaux des conseils généraux dont la session annuelle vient de s'ouvrir.

Le journal la *France* annonce que les dernières nouvelles arrivées du Mexique ont produit une grande sensation en Angleterre. Ce journal pense que malgré la position prise par les Etats-Unis, la Grande-Bretagne n'entrera pas légèrement dans la voie des hostilités sourdes.

Le *Commerce* fait ressortir que le gouvernement français, par rapport

Gruaux	» q.	» k.	00,00	»	00,00
1re	72	22	38,85	à	39,50
2e	181	07	36,30	à	38,20
3e	42	»	30,55	à	00,00
4e	1	57	24,20	à	00,00
A liv.	614	50			

Gruaux	38 q.	40 k.	50,95	à	[illegible]
1re	»	»	00,00	à	00,00
2	»	»	00,00	à	00,00
3e	4	57	32,50	à	00,00
4	61	80	18,50	à	25,50
A liv.	353	25			

Marchés.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 2 sept. — Foin 1re 48 à 50 ; 2e 45 à 47 ; 3e 42 à 43. — Luzerne, 1re 48 à 00 ; 2e 42 à 44. — Paille de blé 1re 29 à 30 ; 2e 28 à 00.

Marché Saint-Antoine, 2 sept. — Foin, 1re 52 à 56 ; 2e 44 à 46 ; 3e 35 à 40. — Sainfoin, 1re 00 à 00 ; 2e 44 à 00 ; 3e 00 à 00. — Luzerne 1re 48 à 00 ; 2e 42 à 44 ; 3e 00 à 00. — Paille de blé 1re 34 à 34 ; 2e 28 à 30 ; 3e 00 à 00. — Paille de seigle 1re 00 à 00 ; 2e 00 à 00 ; 3e 00 à 00. — Paille d'avoine, 1re 00 à 00 ; 2e 44 à 00. — Trèfle 1re 00 à 00 ; 2e 42 à 00. — Regain 45.

Marché de La Chapelle-Saint-Denis, 2 sept. — Taureaux amenés 8 vendus 8 à 0,80 — Vaches grasses amenées 100, vendues 65 à 1,06-0,94-0,80. — Vaches laitières amenées 83, vendues 38 de 230 à 430. Veaux amenés et vendus 341 à 1,40-1,60-1,50.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 1er septembre. — D'ARNAUD DE LASBORDES, éditeur de musique, rue Vivienne, 18. Juge-commissaire, M. Barat ; syndic provisoire, M. Lecomte, rue de la Michodière, 5.

Bourse du 2 septembre 1845.

Les chemins de fer ont tous baissé mais très légèrement ; la rente, avec une tendance à la faiblesse, reste cependant dans les cours de la veille.

Les banques belges continuent à monter rapidement.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Autriche, 412 50. — Dette intérieure, 31 1/4. — Banque belge, 667 50, 677 50. — Chemins de La Teste, 215, 217 50. — Montereau, 515, 517 50. — Amiens, 640. — Bordeaux, 722 50, 720. — Actions des Hauts-fourneaux de Monceaux, 1800. — Filature rouennaise, 580. — Obligations de Strasbourg, 1227 50. — Grand'-Combe, nouv. 1195. — Chemin non constitué de Charleroy, 550, 555. — A terme : Banque belge, 59. — Naples, 101. — Chemin de Montereau, 516 25, 517 50. — Bordeaux, 723 75, 721 25. — Amiens, 640, 638 75.

	1er C.	P. H.	P. B.	Dr C.	
5 0/0 compt....	121 70	121 70	121 55	121 55	h. 121 [illegible]
— fin cour...	121 90	121 95	121 75	121 80	121 [illegible]
3 0/0 compt....	84 25	84 25	84 15	84 15	84 [illegible]
— fin cour...	84 30	84 35	84 30	84 30	84 [illegible]

au comptant.	1er C.	Der C.	Dife.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Dife.
O. de la Ville...	1403 »	»	H. 7 50	5 0/0 Bge 1840.	102 3/4	»	»
B. de France...	3270	3275	H. 5	— Portugais...	»	»	»
C. Gon. 1000....	1130	»	»	Esp. D. active.	»	»	»
C. Gan. 1000...	»	»	»	3 0/0 Naples...	101 25	»	H. 25
C. hypot......	»	610	»	— Romain..	104 1/8	»	»
4 Canaux......	1285	»	» »	Obl. Piémont.	»	»	»

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	Dife.	A terme.	Dife.
St-Germ.....	» »	» »	» »	Au 15. 1120, 1122 50, 1118 75.	B. 1 25
V. r. d......	563 »	557 50	B. 2 50	— 565, 567 50, 560, 562 50.	B. 5
— r. g......	382 50	380 »	» »	— 382 50, 378 75.	B. 1 25
Orléans......	1320 »	1312 50	H. 3 75	— 1325, 1312 50, 1320.	B. 1 25
Strasb.......	285 »	285 »	» »	— 286 25, 285.	B. 1 25
Rouen.......	1140 »	1112 50	B. 2 50	— 1120, 1122 50, 1115, 1117 50.	B. 1 25
Havre.......	920 »	915 »	B. 5 »	— 922 50, 915.	B. 1 25
Marseille....	1085 »	» »	H. 7 50	— 1095, 1090.	B. 7 50
Vierzon.....	820 »	» »	» »	— 815, 822 50.	H. 5

LONDRES, 31 août.	PARIS, LE 1 SEPT. PRIMES	COULISSE.
Dimanche	3 0/0 F. c. 84 50 d. 50. F. p. 5 0/0 F. c. 122 05 d. 50. F. p. Orléans, 1310, 1332 50 d. 20 au 15. 1360, 1345 d. 10 au 15. Rouen, 1140 d. 10 au 15.	Av. 84 35. Ap. 84 30. B. du Très. F. c. F. p. 3 0/0 20. 5 0/0. 10.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 105,00 à 00,00 ; courant du mois, 107,00 à 106,50 ; 3 derniers mois, 110,00 à 109,50 ; 4 premiers mois 1846, 111,00 à 112,00.

LILLE. — Colza, 99,50. Œillette rousse, 82,00. Lin, 81,00. Cameline, 83,00. Chanvre, 85,00. — Voitures, 7,50.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 118,00 à 00,00 ; courant du mois, 117,00 à 00,00. octobre, 114,00 à 00,00 ; novembre et décembre, 98,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 88,50 à 00,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 3 septembre.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Le Diable à quatre. Le Dieu et la Bayadère.
7 h. 1/2 FRANCAIS. — Virginie.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Ménétrier.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Français né malin. Fanfan. Bal d'Ouvriers.
6 h. 1/2 VARIETES. — La Meunière. Histoire. Prosper et Vincent. Panache.
7 h. 1/2 GYMNASE. — Gérigny. Rébecca. La Vie. Diplomate.
9 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — L'Almanach des 25,000 adresses. La Peau.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Paris et la Banlieue.
6 h. 1/2 GAITE. — Relâche.
6 h. 1/2 COMTE. — Fille du Capitaine. Barbe impossible. 7 Ogres.
CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 FOLIES. — Paris. Cirque. Télégraphe.
LUXEMBOURG. — Une Femme. Une Mère. Intermède. Dernier Homme.
BEAUMARCHAIS. — Duchesse. Aubry. Nelly.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.
PANORAMA (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant. 16.

La véritable situation est toute industrielle et sociale. Deux grands faits la dominent : l'agiotage des capitalistes, la grève des travailleurs.

Le travail est la base de toute société. Or, jusqu'à présent, le travail n'a été exécuté que par des esclaves, par des serfs ou par des salariés. Le travail est donc resté sous l'empire de la contrainte. Malgré toutes les libertés politiques, la plus grande portion du genre humain est encore condamnée au travail forcé.

Dans nos sociétés prétendues chrétiennes, les masses laborieuses ne sont pas associées avec les chefs du travail et les possesseurs des capitaux. Comment la fraternité pourrait-elle exister? Comment l'ouvrier pourrait-il voir, dans le maître qui l'exploite de par la loi, un ami, un frère, un égal devant la loi et devant Dieu? Aussi le mobile qui détermine au travail, au lieu d'être pris dans l'homme, dans ses facultés, dans ses goûts, dans le sentiment de la justice, est pris, en dehors du travailleur, dans un mécanisme de contrainte légale, dans le besoin impérieux de la faim, auquel ce mécanisme réduit le travailleur. C'est, du reste, ce que M. Guizot a parfaitement exprimé quand il a dit : « Le travail est un frein. »

Vainement le christianisme enseigne-t-il, depuis dix-huit siècles que tous les hommes sont frères, qu'ils sont tous les enfants du même Dieu, et que, par conséquent, les plus forts et les plus riches n'ont aucun droit de contrainte et d'exploitation sur les plus pauvres et les plus faibles ; vainement la raison et l'équité nous montrent-elles les pertes énormes qu'entraîne cet absurde mécanisme coercitif, qui maintient sans cesse les masses de salariés à l'état de révolte intentionnelle, la routine et le préjugé l'ont emporté : nous vivons au milieu de cette injustice criante, sans y faire attention; nous semblons ne pas nous apercevoir qu'une barrière divise la société en deux partis : les ouvriers et les maîtres, les capitalistes et les travailleurs.

Tel est pourtant l'état de choses qui place les sociétés modernes sous la menace incessante d'une perturbation sociale, et un jour peut-être d'un effrayant cataclysme. Les salariés s'agitent, ils tentent de sortir pacifiquement d'une situation pleine de douleurs et de périls. Les salariés veulent la paix, mais ils veulent aussi la justice. Les travailleurs veulent l'ordre, mais ils veulent aussi la véritable liberté, la liberté industrielle. Les salariés cherchent à faire hausser les prix de la main-d'œuvre, qui est leur capital, à eux, de même que les capitalistes s'efforcent d'augmenter la valeur et le rendement de leurs capitaux.

Les droits du travailleur et du capitaliste sont incontestablement très-réels ; mais ces deux classes se tromperaient étrangement si elles croyaient que leurs intérêts fussent en opposition. Pour rencontrer aux capitalistes comme aux travailleurs que leur véritable intérêt est de s'associer, d'organiser le travail sur ses bases naturelles et humaines. Quand les bourgeois et les prolétaires ont été unis pour le travail révolutionnaire et guerrier, qui a pu leur résister. ? L'histoire raconte les prodiges de cette suspension d'antagonisme. Quand les bourgeois et les prolétaires seront unis pour le travail pacifique et créateur, quelle puissance de prospérité et de bonheur n'auront-ils pas ? L'avenir seul pourra dire les merveilles de cette solidarité. Si la fraternité des camps a tant fait, que ne fera pas la fraternité de l'atelier ?

Oui, le besoin le plus profondément senti aujourd'hui, c'est l'union industrielle et sociale du prolétariat et de la bourgeoisie ; c'est l'émancipation complète des travailleurs et des capitalistes, des ouvriers et des maîtres, dans un mécanisme qui les associe, et les place, les uns vis-à-vis des autres, dans des conditions telles qu'ils puissent s'aimer comme des frères. C'est là que conduit la logique du christianisme.

Il nous est impossible, chaque matin, dans un premier-Paris, de faire un enseignement complet de science sociale, et de montrer comment le travail, dans les sociétés humaines, pourrait être exécuté par des mains libres et associées. Il nous est impossible de montrer, dans les colonnes d'un journal, par quel ensemble de réformes le salariat sera remplacé par l'association. Mais nous supplions tous les hommes qui cherchent et qui désirent, nous les supplions de se livrer à l'étude sérieuse de la science sociale, en étudiant tous les ouvrages de l'Ecole sociétaire ! Qu'ils y puisent la science, la conviction raisonnée, la foi qui nous animent! Qu'ils la fassent partager à leurs amis, afin que l'opinion publique grandisse, et que vienne bientôt le jour où les guerres sociales ne seront plus à redouter, où la société ne sera plus parquée en deux grandes classes hostiles, et où le capitaliste pourra dire en toute vérité au travailleur, le maître à l'ouvrier, le bourgeois au prolétaire : « Mon frère ! »

Le Constitutionnel et Madagascar.

La nouvelle que nous avons donnée d'une expédition contre Tamatave, est si étrange qu'elle a dû fort surprendre le gouvernement lui-même ; elle est rédigée en termes si vagues, si contradictoires, qu'on serait presque tenté d'en contester l'exactitude malgré l'affirmation du *Cernéen*. Il semble donc que tout écrivain sérieux devrait s'abstenir de porter un jugement sur cette affaire, jusqu'à plus ample informé.

[...] aussi considérable que celui des sujets français. »

Quelle profondeur et quelle habileté !...

Le *Constitutionnel* ignore-t-il que Madagascar est une terre française? Ignore-t-il qu'à la tribune de la chambre des députés, en 1845, M. le ministre de la marine et M. le directeur des colonies ont proclamé que la France avait, sur l'île africaine, des droits *incontestables?* Si le *Constitutionnel* n'est pas suffisamment édifié à cet égard, il n'a qu'à consulter tous les chroniqueurs, Flacourt, Dubois, Souchu de Renefort, etc., et nous pouvons lui offrir un livre (1) où cette question de droit se trouve nettement éclairée.

Comment ! vous vous étonnez que sur une terre française, sur laquelle vos droits n'ont pas été reconnus par l'Angleterre jalouse, vous vous étonnez que les Français se présentent en plus grand nombre que les Anglais, exposent plus généreusement leur vie et succombent plus glorieusement, lorsqu'il s'agit de réprimer les actes de barbarie des Hovas ! Si quelque chose, au contraire, peut surprendre, dans cette aventure encore mystérieuse, c'est que les forces françaises et anglaises aient agi de concert sur le littoral Malegache. Ceci est fort délicat ; il ne faut pas qu'aucun acte laisse supposer que, vis-à-vis de l'Angleterre, la France considère Madagascar comme un pays neutre et indépendant.

Dans cette attitude du *Constitutionnel*, il y a ou de la folie, ou de l'inintelligence, ou une légèreté fâcheuse. Nous aimons à croire que l'article d'aujourd'hui a passé par mégarde, a échappé à l'attention des principaux rédacteurs, et nous espérons que cette erreur sera rectifiée demain. Si le *Constitutionnel* se tait, s'il consacre, par son silence, l'opinion si malheureusement produite, nous serons obligés de conclure que l'organe du tiers-parti abandonne décidément la politique traditionnelle du pays en fait d'intérêts coloniaux, et qu'il adopte cette doctrine de son patron, M. Thiers « La France doit renoncer à être une puissance maritime. »

Nous attendons une explication nette du *Constitutionnel.*

Le *Journal des Débats* nous apprend aujourd'hui d'après sa correspondance de l'Inde et raconte avec une placidité parfaite que l'Angleterre mécontente de la possession d'Hong-Kong, île fort insalubre dans les mers de la Chine songe à s'assurer celle de Chusan, île saine et fertile, dont elle n'a en ce moment que le dépôt et qu'elle doit remettre aux autorités chinoises le 31 décembre prochain. En attendant qu'elle trouve un prétexte pour garder cette île, elle fait à Chusan, disent les *Débats*, de grandes dépenses et y jettent tous les fondements d'un établissement durable.

Le *Journal des Débats* prend occasion de là pour gourmander

(1) *Colonisation de Madagascar.*

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
JEUDI 4 SEPTEMBRE 1845.

Mardi, 9 septembre, la *Démocratie pacifique* commencera la publication de : UNE FILLE DU PEUPLE, roman en 2 vol., par M. EUGÈNE CAMUS.

Nous publierons ensuite le quatrième et dernier volume du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE, par M. ALEXANDRE DUMAS.

Dans la dernière quinzaine d'octobre, nous commencerons la publication déjà annoncée de MARTIN CHUZZLEWITT, en 4 volumes, par CH. DICKENS, traduit par Mme L. SW. BELLOC, ouvrage qui a eu un grand succès en Angleterre.

Les personnes qui s'abonneront avant le 15 septembre recevront les trois premiers volumes du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE, avec le CARILLON DU NOUVEL AN, de Charles Dickens.

PÉRÉGRINATIONS TRANSATLANTIQUES

D'UN DIPLOMATE DE VINGT ANS.

CINQUIÈME PÉRÉGRINATION.

Le Paraguay.

V.

ENCORE FRANCIA. — L'ASSOMPTION.

César et ses compagnons de route entrèrent, à la nuit tombante, dans l'Assomption, résidence ordinaire du dictateur. Cette ville renferme une population de 6 700 âmes environ. Autrefois mal construite, elle n'avait que des rues sinueuses et étroites. Un jour, Francia fit monter un ingénieur français, le jeune Parson, sur la terrasse de son humble palais, nommé la *Casa del Gobierno*, d'où l'on jouit d'une vue magnifique, embrassant l'ensemble de la modeste cité. Le Français signalait au maître l'inégale distribution et le défaut d'alignement des rues. « Que faudrait il donc faire, reprit le dictateur, pour corriger tout cela?» L'ingénieur traça au crayon un plan qui rendait les rues larges et aérées, les coupant entre elles à angles droits; mais il était nécessaire d'abattre un grand nombre de maisons. «Cela exigera vingt ans et des sommes énormes », dit le timide Parson. «C'est bien, répond Francia ; nous allons voir. » Et appelant quelques hommes, à l'aide de jalons et de cordeaux, à l'instant même il fait partir dans tous les sens deux lignes parallèles destinées à établir la largeur des nouvelles rues. Injonction est faite aux ouvriers d'abattre sans pitié tout ce qui se trouve entre les deux lignes ; et cet ordre est sur-le-champ exécuté. Un an après, la ville avait changé de face. On se tromperait cependant si on assimilait l'Assomption à nos cités européennes ; on n'y trouve que deux rues pavées ; dans toutes les autres, on a de la boue ou du sable jusqu'à mi-jambes. La plupart des maisons ne possèdent qu'un rez de-chaussée, des murs en terre pétrie et un toit de chaume. La *Casa del Gobierno* et deux ou trois autres seulement sont construites en pierre et couvertes en tuiles.

L'entrée de César fit sensation dans la capitale : c'était l'heure où, dans ce climat de feu, chaque habitant, pour respirer le frais, s'assied avec sa famille sur le seuil de sa porte. Il y avait dans ces groupes des têtes d'anges et de madones de Raphaël. Tous les yeux étaient fixés sur les Brésiliens. L'uniforme du jeune major, et plus encore celui de ses lanciers, excitaient l'admiration générale. En passant devant une maison de moins chétive apparence que les autres, César aperçut, debout, à l'entrée, un homme seul, fumant son cigarre, les jambes nues, portant de vieilles pantoufles vertes, un chapeau de paille à larges bords, un caleçon, et, par dessus, une chemise qui laissait voir sur sa poitrine brunie trois ou quatre chapelets de différentes couleurs.

« C'est lui, dit tout bas le colonel Guarani. Major, vous voyez là le » maître absolu d'une population de 180 mille âmes. Feignons de ne pas » l'apercevoir ; il aime qu'on respecte son incognito. Demain, la *Casa* » *del Gobierno* s'ouvrira pour vous, mais on ne vous y logera pas : » Francia ne donne l'hospitalité à personne. Vous accepterez un asile » dans ma maison, n'est-ce pas? Ne vous attendez pas cependant à du luxe. » Le descendant de pauvres Indiens, le soldat de l'indépendance, a pu » recueillir quelque gloire ; il n'a pas su trouver la poule aux œufs d'or. » Vous aurez chez lui franchise, amitié, dévouement, et de bons visages » bien ouverts. On n'en rencontre pas toujours autant chez les puissants » et chez les riches. »

Le colonel disait vrai. Sa famille, au teint bronzé, pratiquait toutes les vertus patriarcales. C'était d'abord la bonne *Dolores*, excellente femme, aimant son mari à l'adoration, ne lui reprochant autre chose que d'être trop facile, et de se laisser *plumer* par tout le monde; ses deux filles, Mira et Juanita, au maintien si décent et si modeste ; et le petit Picquito, charmant espiègle qui passa bientôt ses journées à monter à cheval sur le grand sabre de César.

VI.

HEUREUX LANCIERS.

Heureux lanciers ! on se dispute dans la ville à qui vous logera ! On ne vous appelle déjà plus que *les colonels brésiliens du général français.* Quelle fête ! Aussi faites honneur à vos hôtes; soyez aimables, soyez galants surtout avec nos hôtesses.

Les lanciers savaient vivre. Les bonnes fortunes pleuvaient sur eux, et quelquefois d'assez haut pour les rendre tout fiers de leur mérite ; mais, en soldats bien appris, ils surent en profiter et rester discrets. Aussi la foule fût-elle grande à leur départ, et bien des pleurs coulèrent-ils alors de bien des yeux ! Heureux lanciers !

VII.

TOUJOURS FRANCIA. — ZAPIDAS.

Le lendemain, à neuf heures, le colonel vint éveiller César. « Le dictateur est debout, lui dit-il ; habillez-vous et partons ! » Et, en effet, le chef de l'Etat s'occupe ordinairement d'affaires jusqu'à midi. Un planton, assis devant sa porte, ne permet de monter l'escalier raide et presqu'en échelle qu'après qu'il en a reçu l'autorisation du secrétaire, qui se tient, en haut, dans l'antichambre. Cette autorisation se fait quelquefois attendre plusieurs heures; l'envoyé de dom Pedro n'attendit que dix minutes, faveur sans exemple dans les annales du pays. César monta donc précédé par le colonel, et fut reçu très gravement par le secrétaire Zapidas, homme d'une soixantaine d'années environ, mais encore très vert. C'est le second personnage du Paraguay. Quoiqu'il ait près de cinq pieds six pouces, il porte le corps droit, lit sans lunettes, et ne témoigne son âge par aucune ride. Son excès d'embonpoint n'est point un fardeau pour lui ; il marche sans peine, mais fort gravement. Sous le gouvernement espagnol, il était économe du couvent de Saint-Benoit, à l'Assomption, et ses talents étaient passés en proverbe dans la province. Personne ne connaissait aussi bien que lui toutes les ressources du plein-chant, et plusieurs honnêtes boutiquiers, venus de la métropole, assuraient que les prédicateurs de l'Escurial n'étaient pas de force à lui disputer la palme de l'éloquence. Ajoutez à ces avantages de l'éducation, le plus beau don de la nature, une mémoire prodigieuse : il sait par cœur Homère, Virgile et Ovide. Quand la révolution eût brisé le joug de la mère-patrie, et vidé les couvents du Paraguay, l'économe de Saint-Benoit fut d'une voix unanime investi des fonctions de trésorier de la junte gouvernementale, dont Francia était le secrétaire : de là date toute leur intimité. Zapidas n'a conservé de ses habitudes monacales, qu'une dévotion qui n'a rien de farouche et la couronne de cheveux qui couvrait jadis la moindre partie du chef des religieux de son ordre. Vainement a-t-il mis tout en œuvre pour obtenir une chevelure complète; le poil rebelle a refusé de reconquérir la place d'où il avait été si longtemps expulsé ; et Zapidas ne dissimule la livrée de son ancien état qu'en couvrant sa tête d'un bonnet de soie noire. C'est un brave homme, mais extrêmement rigide, et qui n'a que trop secondé les mesures sévères du dictateur.

VII.

LE CULTE DE NAPOLÉON ET DE L'ANTIQUITÉ PAÏENNE.

Enfin, un grand rideau de serge rouge s'étant ouvert, César aperçut dans la pièce voisine un homme en costume de général, écrivant sur une table de bois blanc. Cet homme à la longue épée, aux grosses épaulettes, était le même qui la veille prenait le frais à sa porte, les jambes nues, en chemise et en caleçon. C'était le dictateur suprême perpétuel. Il était d'une taille élevée. Maigre dans sa jeunesse, il avait pris de l'embonpoint avec l'âge. L'expression de sa physionomie était sévère, même sombre ; mais il savait l'adoucir et la rendre agréable. Son œil noir étincelait, son

(1) Voir les numéros des 24, 26, 28, 29, 31 août, 2 et 3 septembre.

hier, ainsi qu'un navire de Tunis, avec des dépêche du consul français. Le chiffre des troupes turques actuellement ici dépasse 3 000; elles sont bien armées; d'autres renforts sont attendus. On dit toujours que le pacha est dans l'intention de marcher contre Gerby. Il s'occupe de réparer la flotte et de faire des provisions de guerre. Ha-Ali Beit-el-Inel a été exécuté aujourd'hui, il était accusé d'avoir excité le pays à la rébellion. Nos dernières nouvelles de Gerby (régence de Tunis) sont du 1er. On y faisait de grands préparatifs dans l'attente d'une attaque; deux mille cinq cents hommes de troupes étaient arrivées récemment. Le major Collin, officier français, est chargé des préparatifs. »

Où est le progrès?

Voici ce qu'on lit aujourd'hui en tête de la *Gazette de Voss* à Berlin :

« Les intérêts religieux absorbent dans ce moment à juste titre tous les esprits allemands; il s'agit d'abord dans cette lutte du progrès des lumières et de la liberté, mais de plus, le peuple a la conscience que la liberté politique a besoin d'une nouvelle base religieuse. Quoiqu'il y ait dans le mouvement réformateur plusieurs divergences d'opinion, les journaux français sont mal venus de tourner cette question en ridicule. L'unité ne s'établit pas au premier jet, pas plus dans les idées que dans les Etats. Rome et le parti piétiste, aussi bien que les thalmudistes ne reprendront jamais l'autorité perdue.

» Grâce aux luttes intérieures de la réforme, les esprits s'éclaireront, les cœurs se purifieront et les fruits n'en seront que meilleurs. Ces luttes sont nécessaires, et c'est par la variété des formes qu'on arrivera à l'unité du fond.

» Ah! nous crie-t-on d'un côté, n'avez-vous rien de mieux à faire que de batailler contre des arguties théologiques! tandis que de l'autre on nous vante les douceurs de la paix en nous invitant à ne prendre aucune part au combat. Ceux-là sont des niais, ceux-ci sont des lâches!

» Certes, notre but n'est pas de nous escrimer toujours contre des subtilités théologiques. Malheureusement, ce sont des débris dont il faut débarasser le terrain avant que de songer à élever le palais brillant de l'avenir. Ces arguties, ces subtilités existent. Nous ne les avons pas créées. Nous sommes honteux, comme vous, de refaire en 1845, ce que nos pères de 1530 ont déjà cru avoir fait; nous déplorons, du fond de notre cœur, d'être obligé de combattre encore le fanatisme religieux que nous croyions mort, de sa belle mort, mais en mettant un crêpe à notre épée, nous ne la laissons pas pour cela rouiller dans le fourreau. Paix! paix! crie-t-on; mais cette paix est un mensonge, elle n'existe nulle part. Nous rencontrons partout le fanatisme, les préjugés, l'obscurantisme et le délire. Guerre donc! guerre à outrance à l'erreur, fût-elle si mince qu'elle pût se balancer sur la pointe d'une aiguille! Rien n'est encore fait, tout est à faire.

» L'Allemagne manœuvre-t-elle donc si mal, que vous soyez autorisé à vous moquer d'elle? Où sont donc les libertés que vos pères ont conquises au prix du plus pur de leur sang? N'êtes-vous pas forcés, dans double protestation, d'abord contre le parti piétiste représenté par la *Gazette évangélique de Berlin*, puis contre les rationalistes des *Amis des lumières*.

Voilà donc les conservateurs religieux du protestantisme attaqués, même par le parti le plus modéré et le plus nombreux de l'Allemagne.

Il n'est pas exact, comme nous l'avons dit déjà, que défense ait été faite à Ronge de sortir de sa commune. Ronge est attendu à Stuttgardt pour assister au concile qui doit y être tenu, et auquel assisteront les représentants de plusieurs communes du Bas-Rhin prussien et de la Westphalie. Les décisions de ce synode auront de l'importance pour l'Allemagne du midi et de l'ouest.

Madrid est tranquille : le paiement de la nouvelle contribution se fait sans résistance.

A Sarragosse, il y a eu quelques démonstrations, mais l'ordre n'a pas été troublé un seul instant.

La reine sera le 2 septembre à Bilbao.

M. Riquelme, attaché à l'ambassade de M. Castillo y Ayenza à Rome, est arrivé à Madrid. On ignore le contenu des dépêches qu'il a apportées.

On assure que M. Rossi, avec l'autorisation du gouvernement français, s'est chargé du rôle de médiateur entre le gouvernement espagnol et le saint-siège, dans l'affaire du concordat.

Le *Morning-Advertiser* prétend que les nouvelles apportées de l'Amérique par le *Cambria* confirment les craintes qu'il avait déjà exprimées relativement aux projets des Américains sur le port de Francisco, dans l'Océan-Pacifique. Maintenant, dit-il, il paraît que le colonel Kearney, à la tête de trois cents hommes, a marché dans cette direction pour protéger les émigrants qui se rendent dans l'Orégon, et que, pour la troisième fois, il a dépassé les limites établies entre ce pays et le Mexique. Il reste à savoir ce que feront là ces troupes; mais, dans tous les cas, c'est toujours une violation de territoire, et ce serait de la bonhomie que de supposer que ce mouvement militaire n'a pas de but sinistre en vue.

M. le baron Leclère nous prie d'annoncer que la mort de M. Achille de Maynard, dont il est l'ami et le médecin, ne doit pas être attribuée aux suites de la morsure d'un chien supposé enragé.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — L'impératrice de Russie passera quelques mois à Palerme pour le rétablissement de sa santé. — L'archiduc Frédéric d'Autriche est parti de Bruxelles pour retourner en Allemagne. — M. le duc d'Aumale partira le 2 septembre pour aller à Bayonne, ainsi que M. le duc et Mme la duchesse de Nemours. — M. Cunin-Gridaine, ministre de l'agriculture et du commerce, est de retour à Paris. M. Cunin-Gridaine doit se rendre à Eu cette semaine. — M. Thiers est arrivé samedi de nuit à Bayonne.

prix de 1845. La séance a eu lieu le 1er de ce mois et tous les huit ont achevé leur œuvre.

Ces huit concurrents sont : MM. Thomas, élève de Ramey et Dumont; Maillet, élève de Pradier; Moreau, élève de Ramey et Dumont; Guillaume, élève de Pradier; Lavigne, élève de Ramey et Dumon; Gérard, élève de Petitot; Aizelin, élève de Ramey et Dumon; Perraud, idem.

Le sujet que l'Académie a donné à traiter à ces jeunes sculpteurs est Thésée retrouvant sous un rocher l'épée et les sandales de son père.

L'exposition durera jusqu'à vendredi 5 et le jugement académique sera prononcé samedi 6, à quatre heures de l'après-midi. Le Conservatoire de l'école des Beaux Arts a annoncé que l'exposition des grands prix et des envois des pensionnaires de la Villa-Médicis, aura lieu du 21 septembre au 5 octobre inclusivement.

CHEMIN DE FER ET ACCIDENT. — On lit dans le *Morning-Chronicle* du 1er septembre : « Un terrible accident a eu lieu hier au soir, à 11 heures, sur le chemin de fer de Birmingham à Glocester. Le chauffeur a été tué, plusieurs personnes ont été blessées ou brûlées par l'eau bouillante, deux voitures ont été incendiées et deux locomotives aux trois quarts détruites. Il paraîtrait, d'après les renseignements qu'on est parvenu à recueillir jusqu'ici, qu'un binard (gros chariot) avait été abandonné à travers des rails. La locomotive, conduite par le chauffeur qui a été tué, vint en contact avec ce binard, et entraîna les voitures à sa remorque. Les premières voitures montèrent sur la locomotive et furent incendiées. On attribue cette catastrophe à la malveillance.

LA POSTE AU DÉSERT. — On lit dans le *Courrier du Havre* : « Deux boîtes de lettres, chargées sur les chameaux qui transportaient la malle d'Alexandrie à Suez, à destination des Indes-Orientales, ont été égarées dans le désert, un de ces animaux ayant perdu la trace pendant la nuit. On faisait toutes les recherches pour retrouver ces lettres, mais le bateau à vapeur l'*Hindoustan*, après deux jours de retard pour les attendre, avait dû faire voile sans elles. »

ENCORE UNE TROMBE. — On écrit de Liége à l'*Emancipation* belge du 1er septembre : Une trombe a causé tout récemment des dégats considérables dans plusieurs villages de notre province, et particulièrement à Saive, Bégny, Mortier, etc. Une foule d'arbres ont été déracinés par le fléau destructeur, qui, sans avoir la même violence que la trombe de Rouen ou de Trèves, a cependant beaucoup effrayé les paysans qui ont été témoins de ce phénomène. Heureusement l'on ne signale la mort de personne. Un grand nombre de maisons ont été endommagées; il y a eu des toits enlevés çà et là.

PÉNITENCIER AGRICOLE EN ALGÉRIE. — D'après le *Moniteur parisien*, M. le ministre de la guerre vient de désigner MM. Dugat, inspecteur-général des prisons, et Blouet, inspecteur-général des bâtiments des prisons du royaume, pour diriger les études préparatoires concernant l'établissement d'un pénitencier agricole en Algérie. Les chambres ont voté, dans la dernière session, le crédit de 200 000 fr. applicable à cette mission. Les deux fonctionnaires nommés par M. le ministre de la guerre partiront pour Alger ce mois-ci.

GUERRE DE RELIGION EN OCÉANIE. — La Goëlette anglaise *Consolate*, du port de Papéiti, arrivée de l'archipel des Navigateurs, après six semaines de mer, nous apprend, par la voie du *Courrier du Havre*,

---

regard annonçait la sagacité; une épaisse chevelure, jadis noire, et que l'âge avait blanchie, ombrageait son front. Son entretien était vif, semé de traits caustiques. C'était un Grec ou un Romain des siècles des Périclès ou d'Auguste transplanté sur la rive américaine. A tout propos, il faisait revenir dans la conversation les faits et les noms de l'antiquité; il disait à ses interlocuteurs qu'ils avaient la vertu de Lucrèce, la prudence d'Ulysse, le courage d'Achille, la piété d'Enée, la grâce de Vénus. Mais à travers ce clinquant d'autres temps et d'autres mœurs, sa pensée était grave, solennelle, incisive et pétillante.

Il ne se leva point pour recevoir ses nouveaux visiteurs : c'eût été oublier son rôle de dictateur :

— « On m'a remis votre lettre, dit-il à César d'un ton brusque. Je remercie l'empereur dom Pedro d'avoir songé à moi, pauvre inconnu, chef obscur qui ne cherche point l'immortalité. J'aurais voulu le connaître avant son élévation à la couronne, je lui aurais donné de bons conseils. Maître du pouvoir, il n'a tenu qu'à moi aussi de prendre le titre de roi, d'empereur, mais j'ai dû me garantir de cette velléité, qui me semblait puérile et indigne de mon caractère. Ce titre, de quelque prestige qu'on l'environne, sonne toujours mal à l'oreille d'un peuple qui rompt ses fers. Je me nourris de la lecture de Tite-Live. J'ai vu dans son livre des hommes gouverner d'une main ferme sans prendre le diadème. J'ai fait comme eux. Mon système vaut cent fois mieux que votre pondération des pouvoirs, qui n'a pas le sens commun. Accoler royauté et démocratie, c'est mettre deux animaux féroces, également forts, dans une même cage et leur dire : Vivez en paix! Il arrivera tôt ou tard de deux choses l'une, ou que royauté dévorera démocratie, ou que démocratie dévorera royauté. Dans le premier cas, ce sera le pouvoir absolu; dans le second, la république. Il n'y a que ces deux espèces de gouvernement qui puissent exister au monde: celui d'un seul ou celui de plusieurs. Reste à savoir quel est le meilleur. La solution ne saurait être douteuse. Qui ne préfère obéir à un maître qu'à cinquante? Donc, le pouvoir absolu est le meilleur de tous; et, de peur que ces turbulentes républiques qui m'entourent n'en dégoûtent mon peuple, je me suis séquestré de tout ce qui m'environne, je me suis fait un monde à moi tout seul. Je me méfie principalement de vos naturalistes européens. C'est une race de vipères; la science chez eux n'est qu'un masque; on nous les envoie de là-bas pour nous espionner. J'aurais besoin d'en faire fusiller un au moins pour avoir la paix. »

Cette sortie venait à propos d'un paragraphe de la lettre de dom Pedro qui avait trait à Bonpland, depuis long-temps déjà prisonnier de Francia, pour avoir essayé des plantations d'*yerba* sur l'autre rive du Parana, en dehors du territoire du dictateur. Cette *yerba*, ou thé du Paraguay, est la richesse du pays. Nulle part on ne la cultive, on ne la prépare aussi bien. Tout voyageur au Pérou, au Chili, à Bolivia, quels que soient son rang et sa fortune, en a une provision dans sa valise entre ses cigares et ses images de la Sainte-Vierge ou de Napoléon. Francia, très jaloux de cette branche nationale de revenu, Francia, qui avait reçu Bonpland avec distinction; avec amitié, ne put endurer patiemment ce qu'il appelle une trahison. Par son ordre, une nuée de quarteleros fondit sur ses plantations, les dévasta de fond en comble et amena notre compatriote prisonnier dans l'intérieur. L'Europe retentit de cet événement, car c'est un grand événement pour l'Europe que la détention et le silence forcé d'un esprit supérieur. On n'oubliera jamais le dévouement généreux de la compagne de l'infortuné savant et ses sacrifices pour adoucir sa captivité, en attendant une délivrance ardemment poursuivie. Mais toutes les démarches faites jusqu'à ce jour avaient échoué. César était chargé par dom Pedro d'en essayer de nouvelles.

Quand le dictateur eut jeté les yeux sur les dernières lignes de la dépêche :

— « Mon ami l'empereur, dit-il en grossissant la voix, me demande la liberté d'un homme qui a trahi ma confiance. Je l'aimais comme un frère, il a voulu me voler. J'ai refusé sa grâce à bien de hauts personnages déjà; je la refuserai à l'univers entier, dût le Paraguay y périr. Du reste, il n'est pas malheureux; je lui ai assigné une habitation charmante dans l'intérieur, à la *Quinta de Saint-Esteven*, où il peut se livrer à ses travaux et à ses expériences; seulement, je le fais garder à vue.

— Son excellence daignera-t-elle me permettre de lui faire une visite devant témoins? lui demanda César du ton le plus humble.

L'œil du despote s'anima, un éclair de colère y passa rapide.

— Qu'osez-vous me demander, major? s'écria-t-il. Ne me parlez jamais de cela, je vous prie. Il est des désirs qu'un homme de sens doit avoir la prudence de comprimer. Je me verrai forcé de rompre avec vous si vous reprenez jamais cette conversation.

Puis s'adoucissant par degrés :

— Je sais, dit-il, que vous êtes Français. Votre mouvement est naturel, c'est celui d'un compatriote. Vous n'auriez pas agi comme lui, vous, ancien soldat de Napoléon.

Ici le dictateur se découvrit et fit un signe de croix. On eût cru voir Louis XI devant les vierges de plomb qui entouraient son chapeau. Francia professe une espèce de culte pour l'empereur. C'est son héros; ses portraits, ses batailles, mauvaises gravures, achetées de toutes parts, tapissent sous toutes les formes sa demeure; il y en a jusque sur l'escalier. Il recueille avec avidité tout ce qui rappelle le héros, il fait le plus grand cas des hommes qui l'ont vu.

— Comment, major, disait-il un jour à César, vous avez servi sous le grand Napoléon? Vous l'avez vu face à face comme vous me voyez? Vous avez causé avec lui comme vous causez avec moi?

Et ses bras tombaient, et ses yeux étaient fixés sur ceux du Français; il semblait qu'il allait le dévorer. Le *Mémorial de Sainte-Hélène* compose presque toute sa bibliothèque. Il ne parle pas le français, mais il est parvenu à le traduire couramment en espagnol, à la première vue, à force de lire les *Mémoires de Las Cases*.

— Quant aux Buenos-Ayriens, dit-il en se levant, ce sont des gens de sac et de corde, de misérables pygmées républicains qui font les fiers. L'empereur dom Pedro n'aura qu'à étendre le pied pour les écraser, je lui enverrai une armée auxiliaire, nous arrangerons cela. Tout ira bien, pourvu que vous ne me parliez jamais de Bompland.

Francia, cette fois, n'a pas été prophète. Les pygmées républicains ont montré du cœur; et ce n'est pas sans effusion de sang que le Brésil a conclu un traité avec Buenos-Ayres. N'anticipons pas!

VIII.

COMME ON DINAIT CHEZ FRANCIA. — UN PROBLÈME.

Le lendemain César fut invité à passer la revue de la garnison de l'Assomption, six mille hommes à peu près, ramassis hétérogène de vagabonds blancs, noirs, mulâtres, indiens, métis, échappés soit des habitations du pays, soit des navires anglais, américains ou français, enrégimentés par la violence, et que la violence seule retenait sous les drapeaux. Comme nous l'avons déjà dit, ils n'avaient point d'uniforme, s'armaient comme ils pouvaient, logeaient dans la première maison qui leur convenait, vivaient aux dépens des particuliers, fumaient leur cigarre sous les armes, mendiaient en faction, et marchaient pieds nus. Un jour le dictateur traita avec le capitaine d'un navire anglais pour leur avoir des souliers; la distribution en fut faite à quatre heures du soir; le jour suivant, à six heures du matin, l'armée était sans chaussure; tous ses souliers avaient été revendus au marché.

A midi la demeure de Francia, la *Casa del Gobierno*, n'était plus reconnaissable; à l'activité du matin succédait une torpeur mi-castillane, mi-indienne. Le chef du gouvernement congédiait son unique secrétaire, son fidèle Zapidas; il reprenait son modeste négligé et descendait se mettre à table. (Disons mieux, descendait dîner.) Il dînait presque toujours seul; une vieille mulâtresse qui a nourri un de ses neveux, préparait le repas de son excellence, lequel se composait ordinairement de manioc délayé dans une sauce noire, vrai brouet de Sparte, de viande salée, séchée au soleil et cuite sur les charbons, et de poisson de différente espèce assaisonné avec du vinaigre et du piment. Ajoutez-y un ou deux verres d'un gros vin de Porto, dont quelque navire anglais venait de temps à autre approvisionner sa cave, et vous aurez une idée de sa frugalité. Le dîner était servi sur le sol, couvert d'une natte et d'une nappe très blanche. Le dictateur mangeait assis par terre, les jambes croisées à la manière des orientaux. Ce n'était que dans les festins d'apparat, qu'il se servait d'une table à l'européenne, et qu'il augmentait son menu de quelque extra peu dispendieux. Du reste, qu'il dînât seul ou en compagnie, deux Indiens, qui avec la vieille mulâtresse, composaient toute sa maison, se tenaient debout derrière lui, revêtus d'un

arriver, au nom de la loi, la porte qu'il trouva fermée, et découvrit, dans le dépôt des colis ouverts, une machine à masser les tabacs et un arrosoir rempli d'eau.

» M. le commissaire de police, requis, fit une requête pour arriver à savoir quelle était la personne qui manipulait ainsi de l'aveu de l'entreposeur, et acquit la certitude que c'était un jeune homme de dix-huit ans, employé chez M. de Wailly, qui déclara que depuis long-temps il ôtait de chaque caisse une quantité considérable de tabac. Un débitant de la ville a avoué aussi avoir, depuis plusieurs années, acheté de l'entrepôt un très grand nombre de ballots à un prix bien inférieur au cours. En vertu d'un mandat décerné contre lui, M. de Wailly vient d'être arrêté par la gendarmerie.

UN VOL MANQUÉ. — La *Gazette de France* raconte que, dans la nuit du 1er septembre, on s'est introduit, avec escalade et effraction, dans les bureaux de la recette particulière de Montdidier. Heureusement, M. Moussette, receveur particulier, a toujours soin de mettre ses fonds en lieu de sûreté : rien n'a été volé.

On lit dans la *Patrie* d'hier soir :

« Notre gérant vient de faire assigner le gérant du *Journal du Notariat*, à comparaître devant la 6e chambre correctionnelle du tribunal de la Seine, le 16 décembre prochain (les vacances et le rôle chargé n'ont pas permis à M. le procureur du roi d'accorder un jour plus rapproché), pour refus d'insertion d'une lettre en réponse à un article de ce journal. Toute réserve a été faite d'exercer ultérieurement une action en diffamation au sujet du même article, auquel se rattache une affaire commerciale qui doit être préalablement jugée. »

L'IVRESSE ET SES DANGERS. — Le 15 février dernier, vers huit heures du soir, le sieur Vacher, marchand de vins à Neuilly, revenait de Bercy, porteur d'une somme de 100 francs. Il était en état d'ivresse. Arrivé sur le quai de l'Ecole, à la hauteur du Pont-Neuf, il fut accosté par deux hommes qu'il ne connaissait pas, qui cependant le prirent chacun par un bras en lui demandant de ses nouvelles. Arrivé sur la place du Louvre, vis-à-vis le n° 2, il sentit que, tout en marchant avec lui, l'homme qui était à sa gauche passait la main sous sa blouse, et atteignait dans son gilet la somme qu'il portait. Il cria : au voleur ! mais au même instant le même individu le renversa violemment à terre, et les deux hommes prirent la fuite. Vacher fut aussitôt relevé par le sieur Mazure, dont la prompte intervention, dans de semblables circonstances, d'abord suspecte, fut bientôt expliquée. Cet homme, ouvrier peintre en bâtiments, habituellement occupé, ayant tant par lui-même que par sa femme, dont les gages comme cuisinière s'élèvent à 400 fr. par année, des moyens d'existence, savait que dans la maison, rue des Boucheries, 14, étaient deux hommes récemment sortis de prison, qui, quoique ne travaillant pas, ne manquaient cependant de rien. Averti par le sieur Bentz, tailleur d'habits, voisin de ces deux hommes, que régulièrement on les voyait sortir tous les soirs entre sept et huit heures. Mazure conçut des soupçons qu'il résolut de vérifier.

C'est dans ce but que, les ayant suivis dans la soirée du 15 février, il avait été le témoin de la rencontre qu'avait faite le sieur Vacher, et de l'attaque dont peu d'instants après il a été victime. Arrêtés dès le lendemain, sur les indications données par Mazure, les deux accusés ont été positivement et affirmativement reconnus, tant par lui que par Vacher, qui

M. le président voulant envoyer un commissaire de police pour vérifier la déclaration de Plouin : « Je crois qu'il est trop tard, » a dit M. l'avocat-général qui venait d'apercevoir le mouvement manifesté au fond de l'auditoire. Plouin a été condamné à dix ans de travaux forcés, et Leclaire à sept ans de réclusion.

LA PATTE DE LIÈVRE. — M. Lincelle, rentier, rue Sainte-Marguerite, au Marais, est cité en police correctionnelle sur la plainte de M. Chabenet, marbrier, père du jeune Lolo Chabenet.

Suivant la citation, dit le *Droit*, M. Lincelle aurait frappé Lolo jusqu'à effusion de sang. Le père irrité demande 300 fr. de dommages-intérêts.

Le prévenu a toute la physionomie d'un honnête commerçant retiré des affaires. Son adversaire, le jeune Lolo, est un gamin à la mine fort éveillée, qui paraît heureux de se donner en spectacle.

M. le président, à Lolo. — Voyons, mon petit ami, expliquez-nous ce qui s'est passé.

Lolo. — C'est monsieur qui m'a battu, na.

Le prévenu, vivement. — Pourquoi a-t-il touché à ma patte ?

M. le président. — Monsieur, vous vous expliquerez tout-à-l'heure. (A Lolo.) Dites-moi, est-ce que vous ne faisiez pas dans ce moment quelque chose que vous ne deviez pas faire ?

Lolo. — Moi ! j'allais à l'école tranquillement, et je mangeais ma tartine de raisiné.

Le prévenu. — Il touchait à ma patte.

Lolo. — M'sieur Lincelle est sorti de chez lui en traître, et il m'a tiré l'oreille... moi, j'ai crié bien fort.

Le prévenu. — Il a touché à ma patte.

M. le président, à Lolo. — Est-ce que ça vous a fait bien mal ?

Lolo — Oh ! bien mal, m'sieur.

M. le président, au père. — Voyons, monsieur, précisez-nous un peu la nature des blessures ; car lorsqu'on demande 300 francs de dommages-intérêts.....

M. Chabenet, avec gravité. — Lolo, montre ton oreille à ces messieurs.

Lolo s'avance et montre son oreille en la tirant le plus qu'il lui est possible pour la rendre très rouge. Nous trouvons qu'elle est dans son état normal. On n'y remarque pas la moindre cicatrice.

M. le président. — Tout ceci ne nous paraît pas bien sérieux.

M. Chabenet, avec plus de gravité encore. — Cependant, monsieur, le sang a coulé.

M. le président, au prévenu. — Voyons, monsieur, expliquez-vous à votre tour.

Le prévenu, montrant Lolo. — Cet enfant, qui est un être plus dangereux que vous ne paraissez le croire, messieurs, m'a voué une haine mortelle depuis le jour où je l'ai surpris chez la portière, le nez plongé dans un pot de confiture de groseilles, et où je l'ai empêché de consommer son larcin. Depuis ce jour fatal, il n'est point de tour qu'il ne m'ait joué. Un soir, il a tendu une corde dans les escaliers, et m'a fait choir de mon haut. Dans une autre occasion, il m'a presque *fiché* une toupie dans le mollet gauche : enfin, pendant une représentation extraordinaire au théâtre Beaumarchais, je ronflais tranquillement dans une stalle, lorsque je me sentis réveillé par une douleur aigüe dans l'orteil... c'était ce gamin nuisible qui venait de m'allonger un coup de pied. et qui me faisait de loin un *geste* télégraphique à l'usage des petits mauvais sujets de Paris.

M. le président. — Arrivons aux faits de la cause.

Le prévenu. — Pour rentrer directement dans la cause, M. le président, je vous dirai que le sieur Lolo a la déplorable habitude de se pendre à la patte de lièvre de mon cordon de sonnette toutes les fois qu'il monte ou descend l'escalier ! Et il carillonne.... et il carillonne !... Il a fait mourir, il

préjugés qui barre le passage au progrès agricole.

C'est une belle œuvre à entreprendre, car il faut que l'agriculture devienne le pivot du mouvement social ; il faut, qu'autour d'elle, se classent comme des satellites obéissants, toutes les autres industries qui la dominent aujourd'hui, qui l'entravent, qui l'étouffent ; il faut que la culture de la terre, abandonnée de nos jours à des mains grossières, à des esprits incultes, passe sous la direction des intelligences les plus élevées ; il faut que le travail des champs se fasse doux, facile, attrayant, et qu'on se dispute avec enthousiasme l'honneur d'y concourir. Alors vous verrez se transformer le monde ; la guerre, la dépravation, la misère, disparaîtront pour faire place à l'harmonie sociale ; tous les enfans de la terre auront leur part de bien-être ; les cœurs endurcis s'amolliront dans cette heureuse atmosphère, et comprendront facilement combien est doux le règne de la justice.

Il n'appartient pas à un parti, quel qu'il soit, de réaliser de si grandes espérances : l'association intégrale peut, seule, transformer à ce point la société. Cherchons donc à associer au lieu de diviser. Même dans l'ordre d'idées le plus restreint, le progrès agricole ne doit point être une affaire de parti ; c'est une œuvre de haute industrie sociale ; tous les hommes de bonne volonté ont droit de s'enrôler sous sa bannière, et il n'appartient à personne de les repousser sous prétexte de politique.

La *Gazette* semble vouloir suivre une marche opposée ; son premier bulletin agricole a été écrit sous l'inspiration des passions politiques les plus aveugles et les plus haineuses ; nous en citerons quelques passages :

« Il serait difficile de rien voir de distinct aujourd'hui dans l'agriculture en France, d'y reconnaître une direction, une marche, une pensée, un esprit, un but. Il y a un ministère mi-partie agricole, mi-partie industriel, mais par dessus tout politique, qui n'envisage les questions qu'au point de vue borné des intérêts électoraux. Il y a un congrès général qui s'est laissé parquer au Luxembourg sous le patronage des hommes du système, et ce qu'il y a de plus indépendant par sa nature, a subi le joug d'un système artificieux, qui tend à tout englober dans sa sphère d'influence. Nous avons des comités d'agriculture, des comices, des concours, des prix et des primes ; mais là encore se fait sentir la main d'un pouvoir qui veut dominer partout, jusque dans les choses les plus étrangères aux questions de la politique ; qui n'accorde rien sans condition, qui a peur surtout des associations sans lesquelles il ne peut y avoir de progrès réels. Nous avons des chaires d'agriculture, une littérature agricole, des sociétés dites royales, où il se fait une énorme consommation de dissertations, de discours, mais où les faits sont rares, et où l'esprit de système et trop souvent le charlatanisme trouvent accès. Enfin, on ne peut le nier, il y a un grand mouvement dans l'agriculture, les hommes les plus honorables de la France, sortis des affaires, s'y sont réfugiés comme dans un champ d'asile. Ils ont voulu donner l'impulsion et l'exemple ; mais partout ils ont rencontré le système de monopole et d'inertie, en sorte que le mouvement est comme celui d'une armée qui marque le pas sur place sans avancer.

» Au dernier congrès, M. de Vogué a demandé que l'agriculture fît elle-même ses affaires, en conservant sa liberté d'action. M. d'Havrincourt a demandé pour la propriété et la culture du sol des institutions repré-

---

costume bleu bariolé de rouge. Jamais ces fidèles serviteurs ne s'occupaient des autres convives que lorsque leur maître n'avait plus besoin d'eux. Après le dîner, le dictateur passait dans sa chambre, où, nonchalamment étendu dans son hamac, les persiennes bien fermées, il se livrait au doux plaisir de la sieste. La soirée était consacrée par lui à recevoir ou à rendre des visites, et à chanter quelques airs sur une vieille guitare qui, avec quelques mauvaises chaises couvertes en cuir, formait le principal ameublement du palais.

Il fallut plus de deux grands mois pour organiser l'armée auxiliaire de 800 hommes, que Francia envoyait à son ami l'empereur. César profita du retard pour essayer quelques nouvelles démarches en faveur de Bompland ; elles échouèrent toutes. Enfin il prit congé du dictateur qui fut très froid avec lui, et embrassa avec effusion la famille Guarani, dont le digne chef partait avec lui en qualité de général de l'armée auxiliaire. Le but évident de cette mission était d'éloigner du pays un homme dont le dictateur redoutait l'influence. Aussi fut-il bien recommandé aux généraux brésiliens de ne pas l'employer et de se méfier d'un officier que les circonstances forçaient à combattre ceux avec lesquels il avait combattu jadis. C'était bien mal connaître ce digne chef que de le supposer capable d'une trahison.

Au moment où César nous dicte ces souvenirs, Francia depuis plus de deux ans est descendu dans la tombe, et son œuvre dictatoriale, si laborieusement élevée, a péri avec lui. Guarani, que toute la république lui assignait pour successeur, l'avait précédé dans l'autre vie. C'était l'espoir de la liberté paraguaisienne. Les amis du généreux colonel, qui sont aujourd'hui au pouvoir, l'ont glorieusement réédifiée sur les ruines du despotisme de Francia. Mais le Paraguay sera-t-il, en définitive, plus heureux avec plus de liberté ? L'avenir le dira.

DERNIÈRES PÉRÉGRINATIONS.

Le retour dans la patrie.

I.

LE DISTRICT DES MINES. — BIEN MAL ACQUIS NE PROFITE JAMAIS.

Dom Pedro fut enchanté de l'issue des négociations de César.

— Mon diplomate, lui dit-il, je suis content de toi ; je te le prouverai.

Ces paroles de l'empereur étaient d'un bon augure pour la fortune et l'avancement de notre compatriote ; mais peut-on se fier aux promesses des meilleurs rois ? Un mois après son retour, le major recevait l'ordre de partir avec son bataillon pour le district des mines. Là, tous les corps de l'armée brésilienne se succèdent annuellement, chargés de la mission pénible de surveiller l'extraction des diamants, monopole du gouvernement de Rio-Janeiro.

Le district des mines, pays aride, qui n'a d'eau que celle de quelques ruisseaux bourbeux, est environné d'une triple ceinture de douanes. Personne n'en sort sans être soigneusement fouillé. Malheur à l'audacieux qui oserait essayer de faire tort au gouvernement de la moindre pierre ; le fisc est inexorable, et la fraude rigoureusement punie.

Quoiqu'il en soit des sévérités du fisc, le bataillon de César ne voulut pas rester oisif dans son exil. Ces braves soldats, en voyant travailler nuit et jour les nègres chargés de l'extraction des diamants, se piquèrent d'émulation et résolurent de rivaliser d'activité avec eux, à leur profit bien entendu. En homme de sens, le major, il faut bien le dire, ferma les yeux sur cette infraction plus ou moins indirecte à la discipline. Sa tolérance devait être récompensée.

N'allez pas cependant, je vous prie, accuser la *conscienciosité* de César. Eh ! mon Dieu, pourquoi le moindre bruit pour si peu de choses ? Quel tort l'absence de quelques malheureux diamants pourra-t-elle faire à l'abondante récolte du fisc ? Le gouvernement en sera-t-il beaucoup plus pauvre, et le bataillon n'en sera-t-il pas beaucoup plus riche ? Donc, César fermera les yeux et laissera faire. C'est un point convenu.

Chaque jour, les soldats qui n'étaient pas de service, s'éparpillaient dans les parties les plus reculées du pays ; et là, loin de leurs officiers, loin surtout de leur sévère major, dirigées par leurs sous-officiers, ils détournaient adroitement le cours de tout ruisseau renommé pour contenir plus ou moins de diamants dans son lit, les extrayaient avec adresse et patience, et après avoir remis les choses en état, regagnaient isolément le quartier, chargés de leurs précieux butin. Les fruits de cette association, sur laquelle il y aurait beaucoup à dire, étaient recueillis, accumulés dans une grange dont le contenu ne paraissait pas être soupçonné des gens du pays, pas même des officiers, qui savaient cependant au fond à quoi s'en tenir. La moisson était abondante quand, un an après, un autre bataillon vint remplacer celui de César. Du reste, il paraît que cette tradition se perpétue de garnison en garnison dans le district des mines depuis le temps de la conquête. Ce sont les épis échappés à la faucille gouvernementale et qui tombent dans le tablier du glaneur ou du sapeur.

Quand vint à sonner l'heure du départ, quand il fallut quitter ces lieux désolés où le démon de l'avarice semble avoir assis son trône, les soldats toujours fidèles à la tradition, vidèrent, par un mouvement spontané, leurs gibernes et y substituèrent aux cartouches des diamants, destinés à scintiller un jour sur les plus gracieuses têtes d'Europe. Le major et ses officiers ne virent absolument rien ; car, ajoute la médisance (nous ne disons pas la calomnie) un pacte secret unissait verbalement les soldats porteurs de diamants et quelques officiers qui avaient stipulé à leurs risques et périls pour leur chef, pour eux et pour leurs camarades.

Le bataillon, après une marche fatigante sous un soleil ardent, arriva vers le soir au *registre*. C'est ainsi qu'on appelle les divers bureaux de douane de la frontière du district. Précédés de César, les officiers s'y précipitèrent pêle-mêle, ouvrant leur capotte, offrant d'ôter leurs bottes, conjurant les douaniers de les visiter et de remplir leur devoir avec la plus stricte rigueur. Pendant ce temps le bataillon défilait devant le bureau, et à chaque tentative de visite des gens du fisc : « Arrière les douaniers ! murmurait le soldat malin en croisant la baïonnette. Nous prend-on pour des voleurs ? »

Ainsi, tout le trésor plus ou moins légitime du troisième de chasseurs pénétra sans encombre dans le cœur du Brésil ; mais quand, après plusieurs jours de marche, on fut arrivé un dimanche soir, par un temps magnifique, en vue de Rio-Janeiro ; quand le major eut donné ordre aux officiers, sous-officiers et soldats de *faire toilette*, suivant les us et coutumes militaires de tous les pays, quand enfin les chefs négociateurs crurent que le moment était venu de sommer les soldats de réunir tous les diamants et d'en opérer le partage aux clauses et conditions du traité, quelle fut leur surprise en entendant ceux-ci déclarer formellement qu'ils ne se croyaient pas liés le moins du monde par un contrat dont les articles écrits sur le sable avaient été balayés par le vent du désert, que seuls ils avaient accompli un rude et laborieux travail, que seuls ils avaient supporté la chaleur du jour, que seuls enfin ils avaient affronté les dangers résultant de l'opération, qu'en conséquence la part du lion leur était due, qu'ils la tenaient, qu'ils ne s'en dessaisiraient pas, que c'était à eux seuls qu'il appartenait de dicter des conditions, qu'il n'y avait pas une ombre de révolte dans leur conduite ; qu'ils protestaient unanimement de leur respect pour la discipline, et que, si on les violentait, ils iraient tout déclarer au major. Le cas était scabreux. Les officiers cédèrent pour ne pas tout perdre. Du reste, cette négociation difficile avait eu lieu sans bruit, à l'écart, sous un bananier à larges feuilles, et César enveloppé dans sa dignité n'avait pas paru s'en apercevoir le moins du monde.

Ce soir là, les joailliers de Rio-Janeiro firent de magnifiques affaires. Les chasseurs altérés vendirent des diamants de la plus belle eau pour une piastre. Quant au major, il eut une part d'à peu près 20 000 fr. le quart environ de ce qui était convenu, et comme sa générosité instinctive l'emportait de beaucoup sur son amour des richesses, il fit deux lots des diamants qui lui étaient échus, destinés l'un à sa mère, l'autre à sa sœur.

Le tout fut confié au capitaine d'un navire qui faisait voile pour la France et qui sombra à quatre-vingts lieues de Rio-Janeiro, nouvelle preuve à l'appui du vieil adage : *Bien mal acquis ne profite jamais.*

EUGÈNE DE MONGLAVE.

(*La suite à demain.*)

seul acte, pas un seul qui puisse témoigner de votre amour pour l'agriculture? Oubliez-vous donc que votre prince légitime, après avoir conquis la ville de Bordeaux, en criant : *Plus de droits réunis* ! n'a plus voulu ratifier sa promesse lorsqu'il s'est senti solidement assis sur le trône? M. Cunin-Gridaine est un pauvre ministre de l'agriculture, dites-vous ; mais quand vous étiez au pouvoir, ne cherchiez-vous pas à enrayer l'agriculture, et ne proclamiez-vous pas bien haut qu'elle produisait trop. Toute la Restauration fut hostile à l'agriculture ; de tous vos hommes d'Etat, un, rien qu'un tenta de la servir, et, celui là, vous essayez de le couvrir de boue. Tout cela, voyez-vous, est injuste et maladroit : renoncez, renoncez vite à votre système de dénigrement qui ne peut nous inspirer de confiance, et qui prouve combien vous ignorez l'état actuel des affaires agricoles.

Si vous voulez renier les mauvais errements de la Restauration, si vous désirez sincèrement favoriser le progrès de l'agriculture, vous trouverez les cultivateurs tout disposés à ouvrir leurs rangs pour vous recevoir dans la grande armée industrielle ; car vous pouvez sûrement leur fournir de plus puissants éléments de prospérité que la réforme électorale.

Nous ne dédaignons pas la réforme électorale ; mais ce n'est point un électuaire qui puisse s'appliquer à tous les maux. Cherchez le grand remède à nos misères ; cherchez la loi qui doit unir l'intérêt du propriétaire et du travailleur, qui doit assurer à chacun le libre développement de toutes ses facultés physiques, morales et intellectuelles, qui doit nous ouvrir le royaume de Dieu en nous donnant d'avance le bonheur sur la terre ; et quand vous l'aurez trouvé, nous vous dirons : Venez, amis, vous êtes des nôtres ; vous connaissez le rôle dévolu à l'agriculture, et nul plus que vous n'est digne de la servir.

FÊTE DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE LA GIRONDE. La langue est une bonne chose ; mais on s'en lasse à la fin : Messieurs de la Gironde auraient bien dû se rappeler cette moralité du vieil Esope en faisant les honneurs de leur concours à Mgr le duc d'Aumale. On a beau être prince, ce n'est pas une raison pour qu'on vous écrase sous les fleurs de rhétorique ; nous croyons que le fils du roi a dû être médiocrement charmé de subir *six discours* en un seul jour et en plein *air sub dio* ; c'est à dégoûter un prince de l'agriculture.

Il faut être juste, cependant, ces discours ne manquaient ni d'opportunité ni de convenance ; l'allocution de M. Yvoy, président de la société, et la réponse du prince sont toutes deux empreintes d'une noble simplicité parfaitement en harmonie avec les circonstances ; nous nous reprocherions de ne point les citer :

« Monseigneur, après avoir payé noblement votre dette à votre pays, en exposant vos jours dans des luttes lointaines, vous venez témoigner, par votre présence, de votre sympathie pour nos travaux ; nous vous en remercions. Puisse ce dévouement que vous avez montré aux destinées de la France avoir à se produire par de plus pacifiques travaux dans nos possessions d'Afrique ; puissions-nous aussi voir un jour les bras de nos enfants employés à faire disparaître de notre belle France tant de terres incultes dont vous avez journellement sous les yeux de pénibles exemples !

» Les honnêtes cultivateurs que vous allez voir, et qui recevront de vos mains le prix de leurs labeurs, vous seront reconnaissant de votre venue, et la Société ose espérer que vous garderez un bon souvenir de ses constants efforts pour améliorer l'agriculture dans le département de la Gironde. »

Le prince a répondu :

« En me rendant au milieu de vous, messieurs, j'ai été heureux de » pouvoir donner cette nouvelle preuve des vives sympathies que le roi » et toute sa famille éprouvent pour les populations agricoles, du vif intérêt que nous portons tous aux progrès de l'agriculture, cet art si » noble qui fait les races braves et fortes, cette source si importante de » notre puissance, de notre richesse nationale.

» Permettez-moi d'ajouter, messieurs, que je suis venu vous voir un » peu aussi en confrère. Souvent occupé comme vous de mes bois et de » de mes champs, convaincu comme vous qu'en développant les moyens » de tirer parti de notre beau sol, en éclairant les esprits sur toutes les » questions importantes qui se rattachent à l'agriculture, on contribue » aussi à développer la grandeur de notre patrie, je tenais à connaître » par moi-même les résultats que vous avez déjà obtenus dans votre département, à m'associer aux travaux que vous avez entrepris dans ce » but patriotique, et, laissez-moi vous le dire, messieurs, à profiter de » vos leçons... »

Mgr le duc d'Aumale est l'un des plus grands propriétaires de France ; ce titre lui impose, autant que son titre de prince, de grandes obligations à l'égard de l'agriculture : nous avons enregistré ses paroles, parce qu'elles l'engagent ; c'est un enrôlement volontaire dans les rangs des soldats de la paix ; il s'agit maintenant d'y gagner un grade par de glorieux services. Le prince est trop bien né pour vouloir rester confondu dans la foule ; il se distinguera, nous en sommes sûrs, en prouvant, par des faits, que son zèle et sa science en agriculture ne sont pas au dessous de sa fortune.

Les organisateurs de la fête agricole de Langon n'avaient rien négligé pour célébrer avec pompe cette solennité ; la citation suivante du *Mémorial bordelais* peut en donner une idée :

« On avait choisi le Baralietto pour lieu de la fête ; ce petit hameau est à un kilomètre de Langon ; une jolie route y conduit ; des gendarmes échelonnés sur la voie publique indiquaient le chemin aux nombreux piétons qui la couvraient.

» Un pavillon avait été dressé en plein champ ; on y arrivait par une large allée de jeunes pins, du haut desquels flottait l'oriflamme nationale ; le pavillon était aussi pavoisé de drapeaux tricolores. Des peintures allégoriques ornaient le fond de la tenture ; la Paix y était représentée avec son cortège. A ses côtés étaient la Loi et la Protection, sous l'égide desquelles elle fait fleurir les arts et prospérer l'agriculture qui ré-

son, etc., etc.

Comment la *Gazette de France* nous prouvera-t-elle que de pareilles fêtes ne peuvent avoir aucune influence sur l'agriculture ? Les fêtes de l'avenir seront, sans doute, plus belles encore ; les princes et les grands du monde y accourront de loin, non pas pour protéger d'humbles travailleurs, car les travailleurs n'auront plus besoin de protection, mais ils viendront y disputer en personne les prix du concours ; ils y brilleront, non pas seulement par leur rang, mais par leur force ou leur adresse personnelle. Alors l'agriculture aura ses jeux olympiques, ses tournois, où les femmes elles-mêmes voudront gagner des palmes. Oui, nous verrons tout cela dans l'avenir : cependant ne dénigrons pas le présent, car il vaut mieux que le passé.

ÉLIZÉE LEFÈVRE.

L'Académie royale du Gard vient de mettre au concours la question suivante : « Rechercher quels sont les effets qui peuvent résulter de l'em» ploi du sel commun sur des terres fumées ou non fumées, et culti» vées, soit en céréales, soit en plantes fourragères. » — Les essais devront être faits sur des sols privés naturellement de ce genre de sel. L'Académie demande, en outre, que chaque essai ait lieu sur une surface au moins d'un are.

Les quantités de sel devront être variées de manière à comprendre au moins les proportions de 1, 2, 3 et 5, kilogrammes de sel par are. Dans l'intervalle des divisions du sol où l'on aura porté du sel, on réservera des divisions d'égale surface dans leur état naturel, et les unes et les autres de ces divisions devront être cultivées de la même manière. Le produit des récoltes, dans ces divers cas, sera soigneusement comparé, soit sous le rapport du développement des tiges et des feuilles, soit sous celui de la fructification.

Les ouvrages destinés aux concours doivent porter une sentence et un billet cacheté renfermant cette même sentence, le nom de l'auteur et son adresse ; ils seront envoyés, *franco*, avant le 15 juin 1846, à M. Nicot, secrétaire perpétuel, hôtel de l'Académie, rue Séguier, n° 7.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS — 3 SEPTEMBRE.

Le *Journal des Débats* consacre son premier Paris à la question anglaise dans les mers de la Chine. Les Anglais à qui on a concédé Hong-Kong ne se trouvent pas bien de la stérilité et de l'insalubrité de cette île. Ils tournent leurs regards vers Chusan, mais Chusan n'est entre leurs mains qu'à titre de garantie provisoire et le terme de leur occupation est fixé au 31 décembre 1845. En attendant, ils font à Chusan de grandes dépenses et y jettent les fondements d'un établissement durable.

Le *Journal des Débats* qui signale si paisiblement le fait de l'envahissement probable de l'île de Chusan contesté à la France le droit d'occuper l'île de Basilan qui, selon ce journal, est un fort mauvais choix et qu'on doit considérer comme dépendant de Mindanao qui appartient à l'Espagne.

Le *Constitutionnel* publie les détails suivants sur les mesures proposées au gouvernement par la commission qu'il a instituée pour les examens des questions qui se rattachent à la navigation à vapeur :

« La commission a reconnu, comme point de départ, qu'il fallait établir sur-le-champ une distinction formelle entre les vapeurs de transport et les vapeurs de combat. Persister dans un système qui voue ces bâtiments à une destination double et par conséquent indécise, serait éterniser la confusion qui règne dans l'arme et l'impuissance où elle se débat. Vapeurs de combat, vapeurs de transport, telles sont les deux catégories à créer et à maintenir d'une manière rigoureuse. Suivant qu'il sera destiné au transport ou au combat, un bâtiment à feu aura des formes, des aménagements, un accastillage, un armement, en harmonie avec les services qu'il doit rendre. Cette distinction existe pour la flotte à voiles, il convient de l'introduire dans la flotte à vapeur. Dès-lors, on pourra étudier les types en vue d'une affectation précise, et sortir du cercle vicieux dans lequel on tourne depuis dix ans. »

La *Presse* rend compte de la scène incroyable qui vient de se passer à Mondragon. Le général Narvaez au milieu d'une fête, malgré la présence des deux reines, n'a pas craint de faire une sortie qui sent son traîneur de sabre d'une lieue, parce que dans un libretto d'un bal historique il est question des privilèges de la province. Tout est mauvais dans cet acte du général Narvaez, c'est de mauvaise politique et de mauvais ton.

Tout le monde a observé la volte-face que la *Presse* a faite au sujet de la question des chemins de fer, mais personne ne s'est aperçu du silence complet du *Constitutionnel* à cet égard, silence pour le moins aussi éloquent que les articles de la *Presse*. Dorénavant, les journaux monopoleurs de la société Duveyrier auront toujours la même opinion sur toutes les questions de bourse et de féodalité financière.

Le *Siècle* passe en revue le bien et le mal du système gouvernemental en France. C'est comme d'habitude un très long article qui biaise.

La *Réforme* emprunte à un journal de province un de nos articles sur la maladie des pommes de terre et sur le sel.

Le *National* attaque la mesure ministérielle qui frappe l'École polytechnique et sur laquelle avant-hier nous avons appelé l'attention publique.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. R. à la Flèche. — Reçu. Merci. — M. F. est déjà inscrit. — Reçu aussi par les messageries. — Le silence de B est de bon augure, et va cesser.

M. F. G. à Dijon. — Reçu. Merci. — Nous approuvons et prenons tout sur nous. Nous expédions à O.

M. M. à Lagny. — C'est convenu.

M. O. à Toulon. — Reçu. Félicitations.

M. E. G. aux Brosses. — C'est une simple erreur, et votre observation est très fondée.

Marchés.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 3 septembre. — Foin 1re 48 à 50 ; 2e 45 à 46 ; 3e 00 à 00. — Paille de seigle 1re 33 à 36 ; 2e 00 à 00. — Paille de blé 1re 27 à 30 ; 2e 26 à 00 ; 3e 00 à 00.

		Cours moyen	,00
		Cours-taxe	38,01

Cote administrative.

	q.	k.		
Gruaux	31	40	50,95 à	54,80
1re	«	«	00,00 à	00,00
2	«	«	00,00 à	00,00
3e	4	57	32,50 à	00,00
4	62	80	18,50 à	25,50
A liv.	353	25		

		Cours moyen	38,31
		Cours-taxe	38,21

Cote administrative.

	q.	k.		
Gruaux	9	42	32,25 à	34,11
1re	70	65	39,10 à	40,75
2e	97	31	38,85 à	39,21
3e	«	«	00,00 à	00,00
4e	4	57	21,00 à	00,00
A liv.	785	«		

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 2 septembre. — JARDIN, fabricant de bronzes, rue de Thorigny, 12. Juge commissaire, M. Barthelot ; syndic provisoire, M. Baudouin, rue d'Argenteuil, 36. — ROUSSEL, fabricant de briques et poteries de terre, rue Copeau, 49. Juge commissaire, M. Barthelot ; syndic provisoire, M. Gromort, passage Saulnier, 4 bis. — LUNDY et Ce, filateurs, rue Bourbon-Villeneuve, 39 ; société composée du sieur Lundy, demeurant au siége et du sieur Galtié, passage Saulnier, 6, et le sieur Galtié personnellement, ancien filateur à Saint-Sulpice-sur-Rille (Orne). Juge commissaire, M. de Rotrou ; syndic provisoire, M. Richomme, rue d'Orléans-Saint-Honoré, 19. — MICHAT, traiteur, rue des Fourreurs, 12. Juge commissaire, M. Jouet ; syndic provisoire, M. Henrionnet, rue Cadet, 14. — DURAND fils, fontainier, marbrier, rue Transnonain, 8. Juge commissaire, M. Jouet ; syndic provisoire, M. Sèvres, rue Michel-le-Comte, 23. — CHÉNEAU, ayant tenu maison de santé à Auteuil, demeurant place Vendôme, 22. Juge commissaire, M. de Rotrou ; syndic provisoire, M. Gromort, passage Saulnier, 4 bis.

Bourse du 3 septembre 1845.

Les fonds publics ont eu peu de variations et paraissaient plutôt faibles à l'ouverture ; mais, vers la fin, ils se sont un peu raffermis. La hausse des banques belges a continué à prendre beaucoup de développement ; depuis un mois, cette valeur a monté de 60 francs. Il y a également de l'amélioration sur les divers fonds espagnols.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Belgique 1832, 106 1/4, 3/4. — Id. 4 1/2, 102 1/2. — Autriche, 412 50, 410. — Société générale, 1580. — Espagne passive, 6 7/8, 7. — 3 0/0, 34 1/2. — Dette intérieure, 31 1/4. — Banque belge, 680, 700. — Jouiss. de Bourgogne, 65. — Chemins de Montereau, 545, 540. — Amiens, 630. — Bordeaux, 725, 717 50, 720 — Actions de l'Union linière, 480 — Lin Maberly, 771 25, 772 50 ex-div. — Filature rouennaise, 590. — Annonces, 300. — Chazotte, 900. — Hauts-fourneaux de Monceaux, 1810, 1820, 1830. — Gaz français, 5000. — Id. nouv., 4800. — Obligations de Saint-Germain nouv., 1223 75. — Strasbourg, 122 50. — Chemin non constitué de Charleroy, 550. — A terme : Espagne, dette intér., 31 3/8 au 15. — Chemins de Montereau, 545. — Bordeaux, 722 50, 720. — Amiens, 635.

	1er C.	P. H.	P. B.	dr C.	H.
5 0/0 compl.....	121 60	121 60	121 50	121 60	121 55
— fin cour...	121 75	121 85	121 70	121 85	121 0
3 0/0 compl.....	84 «	84 «	83 95	84 95	84 11
— fin cour...	84 30	84 30	84 20	84 25	84 »

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville...	1405 «	»	«	5 0/0 Bge 1840.	102 3/4	«	»
B. de France...	3380	»	H. 5	— Portugais...	«	»	»
C. Gou. 1000....	1130	1125	B. 5	Esp. D. active.	«	«	»
C. Gau. 1000...	1155	1160	H. 10	5 0/0 Naples...	101 »	»	B. « 5
C. hypol......	620	«	H. 10	— Romain..	104 1/8	104 1/4	B. « 1
4 Canaux......	1285	1287 50	H. 2 50	Obl. Piémont.	«	»	»
St-Germ.....	1115 «	« «	» «	Au 15. 1110, 1120.			H. 1
V. r. d.....	650 «	555 «	B 2 50	— 556 25, 552 50, 555.			B. 7
— r. g......	380 «	375 «	B. 5 «	— 380, 367 50, 373 75.			H. 3
Orléans......	1310 «	1312 50	« «	— 1315, 1307 50, 1313 75.			B. 6
Strasb......	282 75	285 «	« «	— 283 75, 285.			B. «
Rouen......	1115 «	1115 «	H. 2 50	— 1117 50, 1112 50, 1115.			B. 1
Havre......	913 75	911 25	B. 3 75	— 915, 912 50, 915.			B. «
Marseille....	« «	« «	« «	— 1062 50, 1075, 1078 75.			B. 1
Vierzon.....	820 «	815 «	B. 5 «	— 820, 815, 817 50.			B. 3

(CHEMINS DE FER.)

LONDRES, 4 sept.		PARIS, LE 4 SEPT. PRIMES	COULISSE.
Consol.	98 3/8 7/8	3 0/0 F. c. 84 50, 45 d. 50.	Av. 84 30.
Esp. act.	27 1/2	F. p.	Ap. 84 22 1/2.
Portug.	63 1/2	5 0/0 F. c. 121 95, 122 05 d. 50.	B. du 1re.
Mexic.	33 1/8	F. p.	3 0/0 à 3 m. 10/
Brésil.		Orléans, 1320, 1330 d. 20 au 15.	à 2 et 1 m.
5 0/0 hol.	99 1/4	1345, 1335 d. 10 au 15.	F. c. F. p
2 1/2 do.	» »	Rouen, 1120, 1125 d. 20 au 15.	3 0/0 17 1/2 25.
Rouen.	42 1/2	1135, 1130 d. 10.	5 0/0. 20. 27 1/2
Orléans	50 3/4	Strasbourg, 287 50 d. 10 au 15.	

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 107,00 à 108,00 ; courant du mois, 109,00 à 00,00 ; 3 derniers mois, 111,00 à 112,00 ; 4 premiers mois 1846, 114,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 99,50. — OEillette rousse, 82,00. — Lin, 81,00. — Voitures, 7,25.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 118,00 à 00,00 ; courant du mois, 117,00 à 00,00, octobre, 114,00 à 115,00 ; novembre et décembre, 98,00 à 99,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 88,50 à 00 00.

SUIFS de place (50 kil.), en hausse de 1 fr., 59 fr. — Suifs de Russie disponibles, mêmes prix, sans vendeurs. — 3 derniers mois, 61 à 62 fr.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 4 septembre.

7 h. 1/2 OPÉRA. —
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Enfants d'Edouard.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Marie.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Français né malin. Fanfan. Une Nuit d'attente.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Histoire. Prosper et Vincent. Panache.
7 h. 1/2 GYMNASE. — Cérigny. Rébecca. La Vie. Diplomate.
9 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — L'Almanach des 25,000 adresses. La Peau.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Paris et la Banlieue.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable.
6 h. 1/2 COMTE. — Wamba. Fantasmagorie. Mort aux Rats. 7 Ogres.
CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 FOLIES. — Paris. Cirque. Télégraphe.
LUXEMBOURG. — Une Femme. Une Mère. Intermède. Dernier Homme.
BEAUMARCHAIS. — Duchesse. Aubry. Nelly.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.
PANORAMA (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

« De toutes les formes gouvernementales, la gérontocratie est la plus fatale et la plus corruptrice. La vieillesse, c'est de l'histoire vivante, mais rien que de l'histoire ; elle raconte les grands faits passés pour encourager la jeunesse à les imiter. Mais jamais la vieillesse, à une ou deux exceptions près, n'a fait une grande action. La vieillesse doit conseiller, jamais gouverner. C'est à ce titre seul qu'elle est respectable. On n'est pas grand homme pour avoir des cheveux blancs; souvent pour avoir dit et fait des sottises pendant soixante ans. Tel adolescent de vingt ans a plus de sagesse qu'un vieux de vingt lustres. » (STERNE.)

« La décadence d'un pays commence dès que le pouvoir législatif se confond avec le pouvoir administratif. » (MONTESQUIEU.)

« Quelques mauvaises actions commises par un gouvernement ne prouvent pas qu'il soit corrompu, mais un seul mauvais principe le prouve suffisamment. Une action reste isolée, on peut la réparer ; mais un principe est toujours riche en conséquences. » (GOLDSMITH.)

« Tout gouvernement est plus ou moins corrupteur ; mais celui qui érige la corruption en principe, est odieux et ne finira que par la décomposition. » (JEAN DE MULLER.)

« Le fanatisme d'un principe est préférable à l'indifférence et à la corruption. On guérit d'une fièvre cérébrale ; mais, contre une fièvre putride il n'y a point de remède. » (ROUSSEAU.)

« Que, dans un pays, ceux qui sont au niveau de la loi se mettent au-dessous d'elle, cela prouve que le règne de la légalité touche à sa fin et que le règne de l'arbitraire et des révolutions commence. » (MONTESQUIEU.)

« Plus un pays a des lois, plus ses habitants sont corrompus. Les meilleures gardiennes de la loi sont les mœurs : sans mœurs, point de loi, car ce sont elles qui la font. » (HEGEL.)

« La décadence d'un pays est toujours signalée par deux faits saillants : l'omnipotence de l'armée, jointe à la facilité de la corrompre, et le soulèvement des pauvres contre les riches. César suit toujours Gracchus, et, après César, viennent les Néron et les Tibère. » (NIEBUHR.)

« Toutes les révolutions politiques sont précédées par des perturbations religieuses. Malheur aux princes qui sont pour les pharisiens! Si les princes allemands ne s'étaient pas prononcés pour Luther, le révolutionnaire modéré, ils auraient tous été massacrés par les paysans. Louis XVI n'aurait pas été guillotiné, si la monarchie française s'était déclarée contre le clergé dans l'abominable procès d'Abbeville. Tous les rois qui ont soutenu les prêtres déne croit plus ni à l'homme, ni à Dieu, ni à la vertu, ni à l'amour, ni à l'amitié. Ce n'est plus un gouvernement, c'est une monstruosité, et le peuple qui le tolère est un peuple abject, misérable, caduc et infâme. » (JEAN-PAUL.)

« Un peuple qui reste courbé devant des maîtres indignes, a la maladie de la colonne vertébrale, maladie sans nom et pour laquelle il n'y a point de salut. » (LE MÊME.)

« La presse n'est pas la lance d'Achille, qui guérit les blessures qu'elle fait. Loin de là ; il serait au contraire à désirer que ces blessures fussent à jamais incurables. La presse, c'est le soc de charrue avec lequel le paisible soldat laboure le terrain de la pensée. Arrive l'ennemi stupide, sauvage, vaniteux, médiocre et tyran ; aussitôt le soc se métamorphose en assommoir. Un gouvernement qui craint la presse est condamné de prime-abord. S'il n'a pas encore trahi le peuple, il compte le trahir; s'il n'a pas encore fait du mal, du moins il ne compte pas faire de bien. Il lui manque et la foi et la conscience. Partout où la presse est restreinte pour certains points, quels qu'ils soient, ces certains points ne reposent pas sur la justice et la vérité. Il n'y a que les coquins et les imbéciles qui craignent la presse ; il n'y a que le poltron qui ait peur d'un couteau, parce que ce couteau peut servir de poignard. Tous ceux qui attaquent la presse n'auraient, certes, pas créé le feu, de peur d'incendies et de malheurs. L'Océan n'existerait pas plus que les rivières un peu profondes, car on pourrait s'y noyer. Somme toute, un gouvernement qui craint et attaque la presse, se condamne par ce fait même. Tôt ou tard, il se trouvera quelqu'un qui exécutera cette condamnation capitale. » (BOERNE.)

Le CONSTITUTIONNEL et les charpentiers.

Ce matin, dans un article intitulé : *De l'action des partis sur les classes ouvrières*, le *Constitutionnel* revient sur le procès des charpentiers et semble regretter que ces ouvriers aient confié leur défense à des avocats pris dans le parti légitimiste et dans une école socialiste. Le journal que nous citons voit dans ce fait un malheur. Hâtons-nous de le dire cependant, le *Constitutionnel* exprime les alarmes que nous lui inspirons dans un langage modéré, tout-à-fait exempt de malveillance :

« L'Ecole phalanstérienne, très peu nombreuse si l'on y comprend seulement les partisans de la vérité absolue telle que le maître l'a formulée, beaucoup plus nombreuse si l'on y compte ceux qui adoptent telle ou telle partie de ses idées, a acquis un ascendant réel sur une certaine portion de la classe laborieuse.

» Son plan, d'ailleurs, est fort simple ; c'est celui des minorités pacifiques ; elle tient, pour convertis à la religion future, tous ceux qui ne la

ouvriers par des hommes qui professent d'autres doctrines que les siennes, s'il prétendait que les rédacteurs et les abonnés du *Constitutionnel* ont seuls le droit de prendre en main les intérêts des classes pauvres, nous pourrions rire quelque peu de ces prétentions exclusives; mais l'article du *Constitutionnel* est plus sage. Il ne s'irrite pas en parlant de la propagation des théories sociales au sein du peuple; il parle sans courroux des associations charitables organisées par les légitimistes et, malgré les vieilles traditions, il ne fulmine point d'anathème contre le clergé qui crée aussi des sociétés charitables, notamment celle de Saint-François-Xavier si secourable aux prolétaires.

« Evidemment, s'écrie le *Constitutionnel*, le clergé a le droit de » s'occuper des classes ouvrières ; il y a plus, c'est pour lui un de» voir... nous constatons les faits, rien de plus... »

Pourquoi donc signaler les services rendus à la population pauvre par les socialistes, par les légitimistes, par le clergé, en un mot par tous les éléments de la nation, à l'exception du parti que le *Constitutionnel* représente?

Ce journal aurait-il écrit l'article que nous signalons uniquement pour faire preuve de modestie ?

Nullement, la conclusion de l'article est fort sensée, nous y adhérons de grand cœur pour notre part. Puisque tant de nuances de l'opinion s'occupent activement de la classe ouvrière et acquièrent chaque jour plus d'influence auprès d'elle, pourquoi le gouvernement, qui devrait stimuler le progrès social, reste-t-il immobile et se laisse-t-il dépouiller par inertie de tout son pouvoir? Pourquoi permet-il par son incurie que la direction des intelligences lui soit enlevée ?

« Au lieu de n'avoir recours qu'au procureur du roi pour agir sur les esprits, que n'emploie-t-il, pour maintenir l'union des citoyens, pour améliorer la situation des ouvriers et pour affermir la paix publique, quelques-uns des moyens légitimes qu'a su inventer l'activité des partis ou qu'a pu indiquer l'initiative parlementaire. »

Le *Constitutionnel* frappe juste. Il serait salutaire, il serait normal que le gouvernement fût au courant des idées les plus avancées et qu'il dirigeât effectivement le mouvement progressif du pays; mais il ne suffit pas de dire au pouvoir, *employez des moyens*. Ces moyens auraient besoin d'être définis, et le *Constitutionnel*, qui s'engage par son article de ce matin dans une bonne voie, finira, nous l'espérons, par donner au gouvernement des conseils plus pratiques et plus précis.

Pour substituer une autre influence à celle des socialistes, il faut se montrer plus éclairé qu'eux. L'Ecole sociétaire enseigne depuis longtemps que pour *améliorer la situation des ouvriers, pour affermir la paix publique*, il faut organiser le travail en associant le travailleur au capitaliste. Elle ne craint pas d'invoquer encore cette formule malgré l'anathème inintelligent prononcé par l'Académie des sciences morales.

On sait encore que l'organisation du travail, telle qu'elle est com

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
VENDREDI 5 SEPTEMBRE 1845.

Mardi, 9 septembre, la *Démocratie pacifique* commencera la publication de : UNE FILLE DU PEUPLE, roman en 2 vol., par M. EUGÈNE CAMUS.

Nous publierons ensuite le quatrième et dernier volume du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE, par M. ALEXANDRE DUMAS.

Dans la dernière quinzaine d'octobre, nous commencerons la publication déjà annoncée de MARTIN CHUZZLEWITT, en 4 volumes, par CH. DICKENS, traduit par Mme L. SW. BELLOC, ouvrage qui a eu un grand succès en Angleterre.

Les personnes qui s'abonneront avant le 15 septembre recevront les trois premiers volumes du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE, avec le CARILLON DU NOUVEL AN, de Charles Dickens.

PÉRÉGRINATIONS TRANSATLANTIQUES

D'UN DIPLOMATE DE VINGT ANS.

DERNIÈRES PÉRÉGRINATIONS.

Le retour dans la patrie.

II.

LES AVANTAGES ET LES INCONVÉNIENTS DE LA NOBLESSE. — CÉSAR EST FAIT BARON, PUIS COMTE. — LES GAMINS ET LE PADRE SAN-PAIO.

Nous avons demandé au commencement de l'autre chapitre si on pouvait se fier à la parole des meilleurs rois ; nous allons voir notre problème singulièrement résolu par l'affirmative. Dom Pedro, nous l'avons dit, avait paru très satisfait des talents diplomatiques de César, et lui avait en quelque sorte annoncé la récompense de ses importants services. A son retour du district des mines, notre héros devait recueillir le prix de ses talents et de ses travaux. Mais quel prix, juste ciel !

A sa rentrée dans la capitale de l'empire, le major se prélassait majestueusement sur son cheval blanc, en tête de son bataillon qui s'avançait en colonne serrée ; mais à peine se fut-il engagé dans les rues de Rio-Janeiro, qu'il se vit entouré, assailli, pris d'assaut, couvert, accablé, envahi par des nuées de gamins, noirs, rouges, café au lait, nus comme la main ou clairsemés de loques et de haillons percés à jour. Ces nuées malfaisantes fondaient sur son chef comme la grêle sur les arbres d'un verger. Or, il faut que vous sachiez en passant qu'après le gamin de Paris, le plus terrible gamin du globe est celui de Rio-Janeiro. Dans la capitale de la France cette classe turbulente se ressent de la civilisation du lieu. Dans la capitale du Brésil, non moins enthousiaste de la liberté, elle est beaucoup plus sauvage et reflète la nature âpre du pays.

— Vive le baron César ! criaient à pleins gosiers ces milliers de voix glapissantes. Honneur au grand baron César !

Entouré de ce tumultueux cortége, notre ami ne pouvait réussir à faire lâcher prise à ces dogues acharnés à leur proie. En vain implorait-il les sons criards de ses clairons, en vain déchaînait-il contre eux l'orage discordant de sa musique militaire, la clameur du gamin planait triomphante au-dessus de tout ce bruit. C'était parmi eux à qui hennirait, à qui mugirait plus fort. L'amour-propre s'en mêlait. C'était une lutte à outrance. Pauvre César ! Le voyez-vous d'ici sur son cheval, rouge, décontenancé, étourdi par les vociférations de ces maudits gamins qui semblent prendre un malin plaisir à redoubler sa confusion, par l'éclat de leurs saluts enthousiastes !

Oh ! qu'au fond du cœur l'infortuné dut alors maudire la reconnaissance impériale, qui ne trouvait rien de mieux à lui accorder qu'un titre de baron !

Que d'imprécations homériques ne dut-il pas lancer contre le *Diario Fluminense*, ce terrible *Moniteur* du lieu qui, dans sa conscience de valet ministériel bien appris, avait cru devoir aller proclamer dans tous les carrefours de la ville, la nouvelle noblesse bien inattendue, bien peu sollicitée du pauvre major français !

César ne commença à respirer un peu, que lorsqu'il eut mis entre lui et les gamins, les grilles et les murs de la caserne. Encore, pendant plus d'une heure, entendit-il leurs cris, leurs bravos, leurs clameurs retentissantes qui venaient se briser avec un bruit de houle contre les fenêtres et les portes. Ce ne fut que fort avant dans la nuit que la tempête commença à s'éloigner un peu, à s'apaiser insensiblement, sans toutefois donner sa démission, et bien résolue à recommencer le lendemain, le surlendemain, toute la semaine, tout le mois, si le gouvernement ne se hâtait de lui jeter en pâture quelque autre baronnie fraîchement éclose.

Voici, du reste, ce qui s'était passé durant l'absence du major. Dom Pedro, qui tenait plus que le gamin de Rio-Janeiro à sa noblesse viagère, avait profité de l'éloignement de César pour l'affubler à son insu du titre de baron.

Au Brésil on a peur des titres, parce qu'on a peur des gamins. Quelqu'un a-t-il vent que sa majesté impériale se prépare à l'ennoblir ; eh vite, il court au ministère, et le malheureux menacé de devenir baron, ou comte, ou marquis, n'a de cesse qu'il n'ait obtenu sa radiation immédiate de la liste des nouveaux [illegible]. César, absorbé dans son district des mines, n'avait pas songé à parer le coup qui l'accablait à son retour. Mais l'infortuné n'était pas [illegible] ulations ; il lui fallait boire le calice de l'ennoblissement [illegible] à la lie. Après une nuit fort agitée dans laquelle il [illegible] de sa couche, sur sa couverture, le long de ses rideaux, sur le ciel de son lit, que des sarabandes armoriées de marquises et de duchesses, que des nuées de preux partant pour la croisade, que des myriades de chevaliers défendant leur belle au passage d'un pont, sous les murs du castel enchanté, dans des carrousels et des tournois, il fut réveillé en sursaut au point du jour par les clameurs des gamins qui revenaient à l'assaut plus nombreux que la veille, et dont les cris étouffaient le bruit des clairons et de la musique militaire, qui donnaient l'aubade accoutumée au jeune chef. Il se prit à réfléchir alors aux inconvénients de la grandeur en tous lieux, mais particulièrement à Rio-Janeiro : son front s'inclina et il se laissa aller à ses méditations.

Tout à coup, en relevant la tête, il aperçoit debout devant lui, un ample et large bénédictin, porteur d'un énorme in-folio.

— Monsieur le baron, lui dit le savant moine, je suis le padre San-Paio. L'empereur m'a chargé de m'entendre avec vous pour le choix de votre écu ; veuillez (et en même temps le bénédictin ouvrait gravement son in-folio) jeter un coup-d'œil sur ces différentes armes et faire choix de celles que vous préférez !

Au double aspect du gros père et du gros livre, à cette sommation inattendue d'avoir à consommer à la minute son sacrifice au démon de noblesse, César resta anéanti. Poursuivi jusque dans sa chambre, jusque dans son lit, jusqu'au milieu de ses réflexions ! Et pourquoi ? Pour choisir des armes ! C'était bien assez des acclamations qui l'avaient accueilli à son entrée dans la ville, et qui retentissaient encore sous sa fenêtre pêle-mêle avec le son criard des clairons et la formidable musique des chasseurs.

Cependant le révérend padre San-Paio continuait à feuilleter son in-folio, et cherchait à faire valoir sa marchandise héraldique.

— Voici, dit-il, deux lamproies en champ de gueule.

— Je n'aime pas les lamproies, répondit brusquement César.

— Remarquez, major, ce pal, ce chevron brisé, cette tête chevelée, cette licorne acculée, ce lion accroupi, ce griffon passant, cet écureil rampant, ce cheval effaré, cette proboscide, cette broche d'aiglettes, ces éperviers, ces merlettes, ces alérions, à vol entier ou à demi-vol, cette Mélusine, ces groupes de saumons, de brochets, de truites.

— J'aime assez la truite et le saumon, reprit César machinalement.

Le padre San-Paio le regarda, mais déjà César était retombé dans ses méditations. Le bénédictin poursuivit :

— Voici encore des besants, des tourteaux, des trèfles, des flèches empennées, des ancolies, des coquerelles, des lambrequins. Comme tout cela ferait bien écartelé ou non, avec ou sans hermine, sur un champ d'azur, de sable, de sinople !

La mauvaise humeur de César déconcertait le pauvre bénédictin.

— Je le tiens, s'écria-t-il enfin après un instant de silence inquiet. — Je le tiens ! Un vaisseau de sable tout habillé, voguant sur un champ de sinople, avec cette légende : *Ad libertatem* ; par derrière, en croix, une épée nue, la pointe en haut, et une plume, le bec en bas, avec cette devise : *Non solum pennâ*. L'écu surmonté de votre couronne de baron et ayant pour tenants un Indien à dextre et un Ethiopien à senestre. Voilà, je crois, un blason significatif ; le vaisseau, ingénieuse allégorie de votre

(1) Voir les numéros des 24, 26, 28, 29, 31 août, 2, 3 et 4 septembre.

avons parlé du percement des isthmes de Suez et de Panama, et que nous avons indiqué que cette œuvre devait être faite collectivement par les puissances européennes et américaines : tant que nous avons parlé, ça été un brouhaha confus sous lequel notre voix semblait étouffée.

Nous nous taisons, et voilà que M. le ministre des affaires étrangères dépêche un ingénieur à Panama pour étudier le terrain ; voilà que le *Journal des Débats* a soin d'entretenir de temps en temps ses lecteurs de cette œuvre colossale ; voilà qu'aujourd'hui il réclame l'envoi d'un second ingénieur à Nicaragua, un des points indiqués pour la communication des deux mers ; il est vrai que c'est peut-être pour faire placer un de ses amis, mais peu nous importe le motif, si le résultat est louable; voilà qu'il réclame indirectement ce concours si vainement demandé par nous, de la France, de l'Angleterre et des Etats-Unis, pour l'étude et l'exécution de ce magnifique canal.

Et quant à l'isthme de Suez, il n'est pas non plus oublié ; et un témoignage imposant nous l'atteste, et c'est encore au *Journal des Débats* que nous le devons.

A travers les panégyriques narrations que ce journal publie sur les voyages des princes, nous avons remarqué une visite du duc de Montpensier à Suez (numéro du 28 août), dans laquelle notre idée capitale de la neutralisation de l'isthme, qui excita une fois les risées publiques de la Chambre des députés, a été justifiée.

« De ce côté, dit l'historiographe du jeune prince, il y aurait bien peu à faire pour rendre son ancien lit à la mer rouge ; moins encore pour l'amener, du canal restauré à Amrou, dans le grand bassin qui le continue, et qu'on appelle si improprement les *Lacs amers*. Vous voilà déjà à dix lieues de Suez. Les limites de ce golfe aujourd'hui sans eau sont, au nord, à un endroit nommé Cheik Anedeck. De là à Peluze, quoi de plus simple que de reprendre l'ancien canal des pharaons ? M. le duc de Montpensier ne put suivre jusqu'au bout cette irrésistible démonstration des faits, et il le regretta profondément. Il en vit assez cependant pour comprendre combien ce serait chose facile, avec les ressources de la science moderne, que de reprendre définitivement cette œuvre tant de fois abandonnée, *mais à la condition d'en faire une œuvre européenne et de ne l'abandonner à l'influence exclusive d'aucune puissance*. Le prince rentra dans Suez, méditant ces hautes questions. Elles le poursuivront longtemps encore. »

Nous prenons acte de ces dernières paroles ; les utopistes n'ont donc point si tort, puisque leurs paroles finissent par pénétrer dans les hautes régions sociales.

On nous écrit de Tours :

« M. Victor Considerant a fait, dans notre ville, cinq séances d'exposition de la science sociale, dans les salles de l'Hôtel-de-Ville. Aux deux premières séances, l'affluence était déjà considérable, mais depuis, la population ouvrière s'est présentée en foule; et pendant trois jours elle a envahi la salle deux heures avant que l'orateur prît la parole.

» A la cinquième leçon, deux mille personnes au moins sont restées en dehors, et la plupart ont eu la constance d'attendre que l'enseigne-

Rio de Janeiro.

L'année 1845 comptera au nombre des années heureuses pour le Brésil. Les circonstances qui viennent d'en signaler le commencement, se réunissent, se confondent dans un même but, la prospérité de ce beau pays, de cette France antarctique, comme on disait au seizième siècle, que la France de l'autre hémisphère connait encore si peu et si mal !

Déjà vous le savez, Monsieur le rédacteur, un héritier est né à la jeune dynastie de l'empereur dom Pèdre. Quelques jours après la venue de ce prince, les révoltés de la province de Rio-Grande du sud faisaient leur entière soumission au général Caxias, commandant de l'armée. Ainsi, d'un côté la base du trône s'élargit ; de l'autre, l'intégrité de l'empire, longtemps menacée, un instant compromise, reçoit un gage de force et de durée. Pour les Brésiliens, qui paraissent aujourd'hui le comprendre mieux, il n'y a en effet qu'une voie de salut, voie de liberté et d'ordre, renfermée tout entière dans ce mot, *union*. L'immense étendue de leur pays encore vierge, la faiblesse numérique de sa population ne leur en laisse pas d'autre.

En attendant, le Brésil est bien le pays de la tolérance en politique. Aucun gouvernement plus que le sien, ne pardonne les tentatives faites ouvertement contre sa souveraineté ou son existence. A chaque instant, on coudoie dans les salons de Rio, un personnage qui, vous dit-on, il y a un an, un peu plus, un peu moins, soulevait telle province ou telle autre. Un généreux pardon amnistie les fautes de ces hommes un moment égarés, et les ramène.

La proclamation adressée par le général Caxias aux *Rio-Grandenses*, peut donner une idée de cette indulgence érigée ici en système ; la voici :

Habitants de Rio-Grande !

C'est pour moi un indicible plaisir d'avoir à vous annoncer que la guerre civile qui pendant plus de neuf ans a dévasté cette belle province, est terminée.

Les frères contre lesquels nous combattions, sont aujourd'hui réunis à nous, et obéissent déjà aux lois de l'empire.

Dans un décret du 18 décembre dernier, S. M. l'empereur ordonne l'oubli du passé, et recommande expressément que les Brésiliens qui ont pris part aux actes de la révolution, ne soient ni persécutés ni inquiétés d'aucune manière. Cette décision magnanime de notre souverain, sera suivie religieusement, j'en donne ma parole.

Un seul désir nous unit ; malédiction éternelle à qui osera rappeler nos discussions passées. Qu'à compter d'aujourd'hui, notre devise soit : Union et tranquillité !

Vive la religion ! Vive l'empereur, défenseur du Brésil ! Vive l'intégrité de l'empire !

Maintenant, si l'on se reporte par la pensée à quelques lieues vers le sud, si l'on songe à la manière dont se fait la guerre sur les bords de la Plata, où en dépit de cruautés sans nombre, elle gagne chaque jour du terrain ; on pourra apprécier toute la valeur d'une conduite dont le moindre mérite est l'habileté et le succès, et que, pour cela seul, il faudrait donner en exemple à plus d'un gouvernement européen.

La joie a été sincère à Rio lorsque la nouvelle de la pacification de Rio-Grande y est arrivée. La guerre civile qui depuis neuf ans déchirait cette province, une des plus riches et des plus fertiles, n'a pas peu contribué à obérer les finances de l'empire. Un *Te deum* a été chanté dans toutes les églises, et pendant trois jours, la ville s'est illuminée. La

yeux ardents, aux cheveux [illegible], [illegible] pour quelques heures de sa retraite impénétrable, jusqu'au nègre acheté avec un peu d'étoffe sur la côte de Mozambique ou d'Angola; çà et là un élégant promène dans cette foule sa tenue irréprochable et que ne désavouerait pas un employé supérieur des pompes funèbres. Le lion brésilien a en effet l'étrange courage, sous un climat brûlant, d'emprisonner sa personne dans du drap et dans du satin. Plaignons ce courage malheureux. Une impatiente curiosité agite ces physionomies d'expressions si diverses, dont l'excessive mobilité se fixe bientôt dans un sentiment commun d'étonnement et d'admiration.

La musique de l'empereur s'avance d'abord à travers les hallebardiers qui forment la haie sur toute l'étendue de la galerie. Ces musiciens sont esclaves. Dom Pèdre Ier, compositeur distingué, comme on sait, a développé leur intelligence musicale. Rarement son bâton de chef d'orchestre était forcé de dévier de ses attributions pour leur faire mieux sentir l'intervalle qui sépare le dièze du bémol. Leur riche livrée, habit de velours cramoisi, galonné d'or, culotte et bas de soie blancs, s'harmonise parfaitement avec la teinte plus que foncée de leur peau. Ils jouent l'hymne national; puis vient une légion d'employés du palais, de personnages de tout rang, dont le dénombrement seul demanderait plusieurs pages. Tous, grands et petits, jeunes et vieux, députés, chambellans, sénateurs, conseillers d'Etat, membres des municipalités, etc., étalent un luxe étouffant de broderies : mais le ciel a eu pitié d'eux ; le soleil ne se montre pas, et la température reste délicieuse. Quelques minutes s'écoulent encore pendant lesquelles on voit passer sur des plateaux d'argent les objets nécessaires au baptême, l'eau, le sel, etc.; enfin le prince paraît sur les bras du grand-chambellan suivi de près par l'empereur, et le défilé s'achève au bruit des vivat, des cloches et du canon.

La chapelle, entièrement tendue de draperies rouges à crépines d'or, est éblouissante de lumières. Le corps diplomatique et les dames en habit de gala en occupent les tribunes. L'ordre qui préside à l'accomplissement de la cérémonie est vraiment remarquable ; toutes les parties en ont été réglées d'avance et se succèdent comme d'elles-mêmes et sans confusion.

Le roi Louis-Philippe, parrain, était représenté par le ministre de la justice, et la marraine l'impératrice Amélie, duchesse de Bragance, par le ministre de l'Empire (ministre de l'intérieur). Le roi avait envoyé un blanc-seing, et il y avait lieu de penser que son fondé de pouvoir ne serait pas autre que le comte Ney, chargé d'affaires de France, désigné à ces hautes fonctions par sa position et par son mérite personnel. Le gouvernement n'a pas été de cet avis. Je dois encore en faire l'aveu, j'ignorais il y a deux jours qu'un homme pût être marraine. Mais les raisons d'Etat sont impénétrables, et leurs conséquences parfois bizarres !

Après un *Te Deum* en actions de grâce, composition de circonstance, d'un caractère un peu trop mondain, et que les artistes du Théâtre-Italien ont bien rendu, le cortège est revenu au palais dans le même ordre, à la lueur d'une brillante illumination. Arrivé au haut de l'escalier, l'empereur a présenté son fils à la foule, et les *vivat* ont éclaté de nouveau.

Ces acclamations, ces hommages, l'empereur s'efforce de les mériter. C'est un grand et beau jeune homme de dix-neuf ans, dont la figure blonde porte un remarquable cachet de gravité affable et douce. Si, comme

---

voyage sur la sumaca, voyage si décisif par son issue pour l'indépendance du Brésil ; la plume et l'épée, double attribut de votre courage et de vos talents !

Le brave homme était aux anges.

Les mauvaises dispositions de César ne purent résister à toutes ces avances. Il eut même grand'peine à retenir un éclat de rire pyramidal.

— Révérend padre, répondit-il enfin, en s'efforçant de rappeler à lui tout son sérieux, je m'en rapporte entièrement à vos lumières et à votre sagacité. Peut-être, si je n'avais écouté que mon ressentiment, eussé-je choisi d'autres armes plus parlantes encore ; par exemple, un des maudits gamins que vous entendez là-bas, en croix ou *en pal* ; mais, je vous le répète, je me fie à votre science héraldique, très révérend padre, et j'adopte d'avance le blason que vous m'apporterez.

Trois jours après le padre San Paio revenait étalant en triomphe sur une feuille de vélin d'un blanc de neige le nouveau blason de César splendidement enluminé.

— Ce n'est pas tout, ajouta-t-il, et tirant de dessous sa robe un cahier de parchemin, il le tendit à César qui lut :

Généalogie du baron César.

— Ma généalogie ! s'exclama notre héros, ah ! cela doit être curieux !

Et, en effet, l'érudit historiographe avait trouvé moyen de rattacher la famille du nouveau baron qu'il ne connaissait pas le moins du monde, non seulement à Jules César, et à tous les César de Rome, mais encore à saint Césaire, frère de saint Grégoire de Nazianze et médecin de l'empereur Julien, au bienheureux archevêque d'Arles du même nom; et ce qui était beaucoup moins flatteur pour lui et les siens, au fameux César Borgia. Le père et la mère de notre héros et ses véritables ascendants, étaient seuls oubliés dans ce factum, chef-d'œuvre de patience, de dessin et de calligraphie.

— En vérité ! en vérité ! vénérable père, vous m'apprenez des choses que jusqu'ici j'ignorais entièrement, ajouta César en jouant de son mieux la stupéfaction. Ah ! je descends de Jules César ! Le sang de deux bienheureux qui sont au ciel coule dans mes veines ! Il y a là de quoi se consoler de la parenté des Borgia, qui me flatte peu. En somme, c'est fort bien. Que de remerciements ne vous dois-je pas pour ces intéressantes découvertes !

— Monseigneur, reprit [illegible] généalogiste, vous ne me devez en tout (prix fixe) que [illegible] francs pour le blason, et 150 francs pour ces recherches [illegible] tant.

— Deux-cent-dix francs ! [illegible] le major, c'est un peu cher pour une baronnie... sur parchemin.

Il s'exécuta toutefois noblement et sans [illegible].

Le padre San-Paio est connu de tout [illegible] pour sa spécialité de blasons et de généalogies. Il s'est fait plus, il [illegible] de sa propre autorité *Généalogiste en chef de l'empire*. Sitôt que l'empereur confère quelque titre de noblesse, vite, notre [illegible] le nouveau dignitaire, comme s'il était envoyé par dom Pedro lui-même. C'est un petit revenu prélevé par le saint homme sur nos profanes vanités. Il exploite en détail l'amour-propre de ses compatriotes.

Quelques mois après, l'empereur, profitant d'une nouvelle absence de César, l'élevait à son insu au titre de comte, et les gamins saluèrent encore de leurs bruyantes acclamations le malheureux major confus et accablé *de tant de noblesse*.

III.

DIS-DONC ET SA PIROGUE, HISTOIRE VÉRITABLE.

Cependant, une révolte avait éclaté à Bahia. César reçut du ministre l'ordre de partir immédiatement avec son bataillon pour la comprimer. A son arrivée dans la ville rebelle, tout était rentré dans l'ordre ; il n'y avait plus trace de sédition. N'ayant donc rien à faire à Bahia, César dût aussitôt se rembarquer pour Rio-Janeiro ; mais avant de le ramener dans la capitale du Brésil, restons à Bahia le temps nécessaire pour vous faire connaître *Dis-Donc et sa véridique histoire*.

Tout voyageur qui a visité les rives embaumées du Brésil, et l'amphithéâtre de Bahia, aux maisons blanches, aux arbres toujours verts, se mirant dans des eaux calmes et transparentes, pourrait vous raconter comme nous cette histoire.

Dis-Donc est un petit nègre frais, dispos, joyeux, n'ayant pour coiffure qu'un léger chapeau de paille luisante, pour vêtement qu'un caleçon de toile blanche. Son gros œil vif étincelle sur sa peau unie ; son front large se développe avec noblesse et ses lèvres épaisses s'amincissent par un sourire spirituel et fin.

Dis-Donc est le nègre français par excellence, comme l'appellent ses camarades, celui dont les offres et les cris bienveillants poursuivent sans relâche tous nos compatriotes, et dont la pirogue, toujours propre, les transporte, jour et nuit, de leurs navires aux quais, des quais à leurs navires, de préférence à tout autre peuple, à meilleur marché, et s'il le faut, même pour rien.

Mais d'où vient cette prédilection de Dis-Donc pour les enfants de la France ? Pourquoi passe-t-il de préférence et le pacotilleur parisien, et le colon de l'Alsace, et le matelot du Havre qui, séduit par les charmes du rivage, a laissé son dernier écu chez les beautés noires de la *Candelaria* (1) ou dans la *venda* (2) où se débite la *cachas* (3) enivrante?

C'est une vieille histoire que tous ceux qui ont touché à Bahia vous raconteront volontiers, qui charme encore les loisirs des colons de la Haute-Ville et qui a dû à notre héros la considération et le respect de tous ses camarades. Si Dis-Donc eût été ambitieux, il y a long-temps qu'il serait [illegible] de Bahia, car, dans les révoltes nombreuses qui ont agité ce pays, son nom fut toujours prononcé; mais Dis-Donc est modeste, plus modeste encore que célèbre.

Un soir, vers les quatre heures de l'après-midi, un beau navire, au bordage jaune et noir, sortait de la baie, poussé par une douce brise et se balançant avec coquetterie sur les vagues qu'il fendait. C'était *la Claudine* du Havre, vieille connaissance de ces parages qui a apporté, depuis vingt-cinq ans, bien des fichus de soie rouge, bien des robes lamées d'or et d'argent aux belles mulâtresses du pays. Près d'entrer, comme une reine victorieuse, dans le vaste Océan, elle diminuait sensiblement à l'œil, et le capitaine Prudhomme, debout sur le gaillard d'arrière, le porte-voix en main, se réduisait à un point imperceptible à l'extrémité de l'immense panorama.

Dis-Donc s'était donné bien du mal ce jour-là et les jours précédents. Depuis l'aube il n'avait cessé de porter à bord de lourdes caisses de sucre, des balles de coton, les effets des passagers et les passagers eux-mêmes; il se reposait enfin, assis sur le quai, les jambes nues et pendantes, les bras croisés, fumant sa *cachimba* (1) de bois, artistement travaillée, et regardant d'un œil rêveur, le sillage écumeux du navire.

Tout-à-coup, un Français se présente, suant à grosses gouttes, jurant comme un possédé, stimulant par tous les moyens le nègre qui porte ses effets. Il s'arrête devant Dis-Donc et les bateliers ses camarades. Il aperçoit au loin *la Claudine* qui fuit ; et sa colère redouble, non de ces colères franches et rudes, sans espérance et qui ne durent pas, mais de ces colères poignantes qui vous bercent encore de vaines lueurs et qui vous minent à petits coups.

— Je l'ai manquée! s'écria-t-il ; maudit négociant portugais avec son dîner de *pirao* (2) et de *carne seca* (3) ! Mes amis, quel est celui d'entre vous qui se sent le courage de me porter à bord? »

Les nègres se taisaient et regardaient le Français avec de grands yeux, car *la Claudine* s'éloignait de plus en plus.

— La récompense sera forte, je vous en réponds.

Et les nègres se taisaient toujours. Le désespoir commençait à gagner l'inconnu ; il laissait tomber ses bras, et, contemplait tristement la mer.

— Voyage flambé ! murmurait-il avec un soupir : c'était pourtant le dernier de tous. Au bout était mon mariage !

Les nègres restèrent insensibles. Dis-Donc seul parut ému de tant de douleur ; il releva la tête, éteignit sa cachimba sur les dalles du quai, approcha sa pirogue et s'appuyant sur une des rames :

— Dépêchons-nous, fit-il d'un ton décidé, embarquez-vous avec votre malle : nous n'avons pas de temps à perdre. Ce satané navire semble avoir des ailes.

Ils voguaient ensemble, le nègre et le blanc, charmés l'un de l'autre : le premier, fier d'une bonne action, le second offrant tout son or pour le payer : « Nous parlerons de cela plus tard, disait Dis-Donc, en redoublant d'efforts ; nous règlerons nos comptes quand nous serons arrivés. »

Ils eurent bientôt passé la barre. La brise fraîchissait. Peu à peu la mer grossit, le vent déchaîné souffla plus fort, les vagues s'amoncelèrent. *La Claudine* gagnait le large, tandis que la pauvre pirogue, ballotée entre la terre et le navire, perdait, à chaque instant, l'espoir de l'un et de l'autre.

Le nègre et le blanc se regardèrent, non point avec désespoir, ils avaient tous deux l'âme robuste, mais avec cet embarras visible qui

(1) Quartier de Bahia.
(2) Cabaret.
(3) Rhum, eau-de-vie de canne à sucre.

(1) Pipe des nègres.
(2) Farine de manioc imbibée de bouillon.
(3) Viande séchée au soleil.

çaise et l'autorité locale, que celle-ci vidât [illegible] améri-cains. On écrit de ce port, en date du 28 avril, au *Journal du Havre* :

« Le 18 courant, toute la ville a été mise en émoi à la vue d'un corps de troupes d'artillerie traversant nos principales rues et se rendant à la douane. Quand il y a été arrivé, l'officier qui le commandait a reçu des collecteurs de l'*Aduana terrestre*, l'ordre de suivre un des employés de l'administration pour lui prêter main forte et l'aider, à la pointe de la baïonnette, à mettre par force un embargo sur les propriétés des deux seules maisons américaines de notre place : Parrott et Ce, et Mott Talbot et Ce. Le prétexte était de réclamer des droits qu'ils s'étaient refusés à payer. Ces droits avaient été imposés par une loi de l'Etat de Sinola, en 1834 ; mais la loi avait été abolie en 1837, par le tarif de cette année, et jamais, depuis cette époque, la douane n'avait songé à exhumer ces vieux règlements, ni à réclamer ces droits à personne.

» L'embargo fut donc mis sur tout ce qui appartenait à la maison Parrott et Ce, montant à environ 45 000 dollars, et cela pour une réclamation d'environ 4 000 dollars ; les troupes se dirigèrent ensuite vers la demeure de MM. Mott Talbot et Ce, pour agir de même à leur égard ; mais un des associés de cette maison de commerce étant Anglais, le capitaine Hope, commandant la frégate de S. M. B. *Thalia*, intervint et s'opposa formellement à l'embargo. M. Parrott, qui a été, il y a quelques années, consul des Etats-Unis à Mazatlan, a souffert avec courage cette injustice, mais toutes relations diplomatiques étant maintenant suspendues entre l'Union et le gouvernement mexicain, il ne savait à qui porter légalement ses plaintes : il s'est alors adressé au consul français, auquel il a dévoilé toutes ces menées illégales et injustes, en lui fournissant les preuves que ni juge ni aucune autorité n'avait été appelée, et que, sans jugement, sans procédure, l'administration s'était violemment fait justice elle-même. M. Parrott a adressé une protestation par devant le consul français contre une semblable façon d'agir, afin de pouvoir la soumettre à son gouvernement, qui comprendra le redressement de ce grief dans les autres réclamations qu'il a déjà adressées au Mexique.

» Il y a à Mazatlan près d'une douzaine de maisons qui font le commerce d'importation, et la douane n'a pas songé à exiger d'aucune autre les droits dont il s'agit ; on assure que c'est une vengeance que l'administration a dirigée contre les Américains. Les gens les plus considérés de la ville ont vu avec peine une semblable conduite, et ont cherché à user de leur influence pour arranger cette affaire ; mais l'ex-consul a persisté à refuser le paiement injuste qui lui était réclamé, préférant, a-t-il dit, voir vendre tous ses biens. On lui a conseillé d'écrire une lettre au chef supérieur de Hacienda, qui pourrait lui faire restituer ses biens : il a résisté à ces conseils, et s'est résolu à laisser aller les choses. Ce n'est probablement pas le dernier outrage dont on cherchera à abreuver les Américains. »

Parmi les questions politiques proprement dites, celle de la situation future des duchés de Schleswig et Holstein, dans leurs rapports avec le Danemarck, préoccupe le plus vivement les esprits en Allemagne. La *Gazette d'Augsbourg* soutient que le gouvernement danois persiste dans son projet d'incorporer ces deux duchés dans le royaume, et combat cette tendance avec vigueur. Voici ce qu'elle dit, à ce sujet, dans son dernier [...]

La Gazette d'Augsbourg termine cet article en engageant l'Allemagne à veiller à son intégrité, qui, suivant elle, serait compromise le plus gravement, si jamais le Danemarck venait à achever et à faire accepter, comme un fait accompli, l'incorporation de Schleswig et de Holstein.

Les lettres de Tiflis, publiées par la *Gazette de Cologne*, confirment ce que nous avons dit sur les pertes immenses de l'armée russe en Circassie et sur sa retraite sur le territoire russe. La dernière affaire a été sanglante : les Russes y ont perdu environ 2 000 hommes, parmi lesquels plusieurs généraux et une partie du convoi.

O'Connell reparaît sur la scène. Une lettre écrite par lui-même, en date du 27 août, annonce qu'il assistera au grand meeting de Tipperary fixé au 25 septembre. — Il recommande à tous les partisans qui assisteront à ce meeting d'observer le plus grand ordre et de se renfermer dans les limites de la légalité et de la constitutionnalité. Il a écarté toute idée de suprématie religieuse et de tyrannie des consciences. Ce qu'il recherche, c'est l'égalité civile et religieuse pour tous ; il veut l'Irlande pour les Irlandais, sans distinction de catholiques, de protestants ni d'orangistes. Les orangistes sont encore loin de vouloir se rallier à un mouvement général dans l'intérêt de l'Irlande, mais le moment viendra où ils comprendront que la liberté et la prospérité de la vieille Irlande valent mieux que des combinaisons de parti. Une pétition au parlement sera votée pour solliciter le rétablissement du parlement irlandais, en termes fermes et respectueux à-la-fois.

Le *Heraldo* continue à faire la guerre au ministère. « Si les ministres, dit-il, sont jaloux de notre réputation, s'ils ne se proposent pas de rejeter toutes les considérations de bien public, ils doivent hâter le moment où ils pourront soumettre leur conduite gouvernementale au jugement des cortès. Qu'ils exposent aux chambres ce qu'ils ont fait, les motifs qui les ont guidés, et les résultats de leurs mesures, afin que le public se forme une opinion en connaissance de cause, et que le ministère reçoive des représentants de la nation un appui sans lequel il est inutile qu'il cherche à rester au pouvoir, ou bien qu'il acquière la conviction qu'il doit abandonner son poste. »

On croit que la cour fera sa rentrée à Madrid du 12 au 15 de ce mois.

Actes officiels.

Nous, ministre secrétaire d'Etat au département de l'instruction publique, grand-maître de l'Université,

Avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

Art. 1er. Une commission, composée de cinq membres, est chargée de nous signaler les mesures les plus propres à rendre fructueux l'enseignement du chant dans les collèges royaux ; cette commission proposera la méthode et le programme qu'il convient de suivre, les heures qui seraient consacrées à cet enseignement, et le mode d'inspection auquel il serait soumis, pour ce travail être examiné ultérieurement en conseil royal.

Art. 2. Sont nommés membres de ladite commission :

CHRONIQUE DU JOUR. — M. le duc d'Aumale a quitté le château de Belfort et se rend incognito à Pampelune. — M. Laceve-Laplagne, ministre des finances, était attendu hier au Havre. — M. Odilon Barrot se rend en Corse chez M. le maréchal Sébastiani. — A Missory, canton de Pouilly, les vignes qui promettaient une assez bonne récolte, ont été ravagées par la grêle. — En huit années (de 1836 à 1843), 339 condamnations à mort ont été prononcées en France. Sur ces 339 condamnations il y a eu 243 exécutions. — M. Alexandre Dumas et M. François, beau-frère de M. Dujarrier, sont venus à Ham, terminer avec le général Montholon l'affaire de l'ouvrage sur Saint-Hélène.

CONTREBANDE AQUATIQUE. — La correspondance Mallet raconte que depuis quelque temps les employés de l'octroi, de service sur la patache amarrée en Seine, près de la barrière de Bercy, pour la surveillance des entrées de marchandises par eau, remarquaient passer au courant du fleuve d'innombrables cadavres de chiens. Ces jours derniers, avis leur a été donné qu'à la hauteur de l'île Saint-Louis, des individus paraissaient exclusivement occupés, depuis quelque temps, à repêcher du fleuve des cadavres d'animaux. Comme on le devine déjà, les individus étaient des contrebandiers qui se jouaient des employés de l'octroi. Les peaux de chiens renfermaient chacune trois ou quatre vessies remplies d'esprit de vin. Deux individus ont, dit-on, été arrêtés.

INDUSTRIE DES FERS. — Saint-Dizier. — Le cours des fers battus, demi-roches à la houille, est de 325 fr. pour Paris, et de 330 à 340 fr. pour la province, les 1 000 kilog., rendus à Saint-Dizier. Les demandes ne manquent pas ; les acceptations ne se font pas attendre. Néanmoins, le travail des forges est toujours très restreint. La fonte manque, le charbon nouveau ne rentre pas, à cause du mauvais état des forêts. La carbonisation est des plus difficiles. L'eau arrivant sous les fourneaux, on a arrêté la cuisson d'un grand nombre d'exploitations ; le charbon est même resté sur place dans plusieurs coupes où les voituriers ne pouvaient pas pénétrer. Les forêts de moulage sont très demandées ; on ne peut même obtenir d'être livré par quelques fonderies qui se sont exposées à perdre leur clientèle en se chargeant de plus d'entreprises qu'elles n'en peuvent faire.

MORT PAR L'IVRESSE. — Samedi, jour de foire au Breilhoussoux, près Plélan, une femme nommée G..., de la commune de Maxent, et dont l'*Auxiliaire breton* tait le nom, parce qu'elle appartient à une famille honorable, avait tellement bu, que quand elle voulut reprendre le chemin de son logis, elle tomba trois fois dans l'espace de cent pas. La race des gamins, qui se trouve partout, la poursuivant de ses huées, on la fit monter sur son cheval, et bientôt la femme G... s'éloigna de la foire, décrivant sur sa monture autant d'arcs de cercle que celle-ci faisait de pas. Deux heures plus tard, des fermiers suivant la route de Treffendel à Maxent, trouvèrent cette malheureuse gisant sans vie en travers du chemin. Son cheval l'avait sans doute jetée à terre, et elle s'était rompue deux vertèbres du cou !

FUITE MALHEUREUSE. — Avant-hier, dit le *Propagateur des Ardennes*, la foule était rassemblée dans la rue des Capucins à Sedan. On voyait un renard sur le bord du toit de l'une des maisons de [...]

---

porte l'homme à se gratter l'oreille, et que le Français traduit par ces deux mots énergiques : *Ah diable !*

Le blanc attacha son mouchoir à l'extrémité d'une rame, que le nègre agita de toutes ses forces, en poussant un cri qui se perdit dans le tumulte de l'Océan ; mais *la Claudine* aperçut le mouchoir blanc, elle mit en panne et descendit sa chaloupe à la mer ; on atteignit nos deux hommes mouillés jusqu'aux os, on les hissa à bord, eux et leur pirogue. Il était temps ; quelques minutes de plus, et à travers les profondeurs de la mer, le blanc et le noir partaient ensemble pour l'autre monde.

Le blanc ne se possédait pas de joie. La désolation du pauvre nègre était sans bornes ; il demandait avec instance qu'on le remît à la mer, lui et son esquif ; il voulait, malgré la tempête, reprendre la route de Bahia, au risque de périr vingt fois dans les flots. — « Mon pauvre maître, que va-t-il dire ? répétait-il sans cesse. Voilà tout l'argent que je lui ai coûté, perdu sans retour ; je vais passer pour un de ces méchants nègres marrons, qui s'enfuient afin de ne pas travailler. » Et il s'arrachait à pleines mains sa chevelure lanugineuse, et de grosses larmes sillonnaient ses joues luisantes.

Toute la nuit il fut agité ; plusieurs fois il tenta de se jeter à l'eau, préférant, disait-il, périr dans l'Océan, que de vivre déshonoré. Il fallut toute la vigilance du Français qu'il avait conduit à bord, pour l'empêcher d'exécuter son dessein. En vain celui-ci lui offrit de l'or, Dis-Donc refusa tout : il voulait retourner à Bahia ou mourir.

Le lendemain sa désolation, loin de cesser, ne fit que s'accroître ; on se trouvait à plus de cent lieues de la côte, la mer était toujours houleuse et le vent grossissait. Dis-Donc demandait à grands cris sa pirogue et parlait plus que jamais de s'en retourner à Bahia.

Enfin, après cinquante-trois jours d'angoisses et de larmes, il débarqua au Havre, avec son esquif, au grand étonnement des négociants et des courtiers, qui se pressaient sur le port, pour contempler, bouche béante, ce nouvel animal et sa coquille. Lui, peu ému de ce qui l'entourait, regardait d'un œil sec ces belles femmes blanches. Il menaçait de retraverser l'Atlantique avec sa pirogue, pour aller retrouver sa petite négresse, sa bonne *Yaya*.

Son ami le conduisit dans un des meilleurs hôtels de la ville. Dis-Donc goûta du pain et fit une horible grimace ; il voulait, à tout prix, de la farine de manioc ; il ne comprenait pas qu'on pût vivre avec autre chose. On était au mois d'août et il grelotait.

— L'affreux pays, disait-il, où le soleil ne se montre jamais que dans ce qu'ils appellent une cheminée !

On lui dit que tout esclave était libre en touchant le sol de la France et on l'engagea à profiter de ce droit ; mais il sonda d'un air d'incrédulité l'homme qui lui donnait ce conseil, et soutint que frustrer un maître d'un esclave acquis, c'était commettre une friponnerie que Dieu punissait.

Enfin, la journée ne s'était pas écoulée, qu'il était avec sa pirogue à la porte du consul du Brésil.

— Donnez-nous passage à tous deux sur le premier navire, criait-il à tue-tête. Notre maître nous attend là bas ; nous lui rapporterons ensemble trois pataques (1), sa bourse doit souffrir de notre absence. Il est urgent que nous revenions au pays. »

Le consul sourit. Un navire partait le lendemain matin, il y embarqua Dis-Donc et sa pirogue. Celui-ci prit congé du capitaine Prudhomme, de l'équipage, des passagers de *la Claudine*, dont il s'était fait chérir. Le jeune pacotilleur, première cause de son voyage forcé, lui offrit de l'or. Dis-Donc refusa :

— Payez-moi, lui dit-il, votre passage du quai de Bahia au navire, passage double, si vous voulez, à cause du mauvais temps, voilà tout ; vous ne me devez pas autre chose.

Le pacotilleur eut grand'peine à lui faire accepter un petit collier de corail pour Yaya, et une montre d'argent qu'il porte encore.

La traversée du Havre à Bahia fut aussi heureuse que celle de Bahia au Havre avait été contrariée ; au bout de quarante-deux jours on mouilla près du fort *do Mar*, au milieu de ces eaux limpides, au pied de cet amphithéâtre de maisons blanches et d'arbres verts. Dis-Donc, debout sur le gaillard d'avant, poussa un long cri dont le rivage retentit ; et ses camarades des pirogues, reconnaissant celui qu'ils avaient cru mort, y répondirent par des chants et des danses. Sa joie tenait du délire, il embrassait les officiers de l'inspection sanitaire, il embrassait les douaniers, il embrassait les soldats qui montaient à bord. A terre il refusa pour la première fois le verre de cachas que lui offrait l'amitié. Il brûlait d'aller se jeter aux genoux de son maître ; il se mit en route, entouré d'un nombreux cortège de nègres, de négresses, de négrillons, battant des mains, effondrant leurs tambours à poings fermés, célébrant le retour de leur camarade par les plus beaux chants des côtes d'Afrique et du Brésil. Derrière lui venait sa glorieuse pirogue, portée sur les épaules des plus robustes de la bande. De petits bâtons s'agitaient au sein de la longue procession, surmontés, en guise de drapeaux, de mouchoirs de diverses couleurs ; de toutes parts, on sortait des maisons, pour voir cette fête improvisée, à laquelle personne ne comprenait rien.

Grand fut l'étonnement du maître en voyant chez lui, après une absence de près de cent jours, ce brave serviteur dont il avait pleuré la perte, mais dont il n'avait pas un instant soupçonné la fidélité. Dis-Donc se roulait à ses pieds ; il embrassait ses jambes avec une sorte de frénésie. Ému de tant de témoignages d'affection, le colon le releva, l'attira sur son cœur, le pressa dans ses bras.

— Non, non, lui dit-il, tu n'es plus mon esclave, tu es mon ami, mon meilleur ami ; et à l'instant, devant tous tes camarades, je te donne ta liberté et ma pirogue.

— Maître, répondit le nègre surpris, permettez-moi de n'accepter ni l'une ni l'autre : vous n'êtes pas assez riche pour vous permettre de ces sacrifices-là. Ma pirogue et moi nous vous nourrissons chaque jour ; je me nourris encore avec elle et le soir vous me couchez depuis dix ans. Si, par hasard, un accès de paresse me prend, que je ne travaille pas, que je passe une journée à boire avec mes camarades, vous me grondez bien, le soir ; mais, voyant que je n'ai pas encore mangé, vous me donnez à dîner comme un brave homme que vous êtes, et puis mon hamac est toujours là.

Supposez au contraire que, maître de votre pirogue et de mes actions, je passe une ou plusieurs journées à ne rien faire, qui me nourrira, qui me couchera, avec ma femme et mes enfants, si Dieu m'en donne ? Décidément je serais un fou d'accepter votre liberté. Gardez-la et permettez-moi de reprendre ma navigation des quais aux bâtiments et des bâtiments aux quais. Mon absence a dû vous être préjudiciable ; tâchons de réparer le temps perdu. Tout ce que je vous demande c'est de permettre que je ne reprenne mon ouvrage que demain matin. Laissez-moi fêter aujourd'hui mes camarades avec le passage double que m'a payé le Français.

Dis-Donc raisonnait mal peut-être ; mais combien de gens raisonnent plus mal encore dans notre siècle et dans notre pays ! Au fond que lui eût rapporté cette liberté tout en ruinant un honnête homme ? Cette liberté, Dis-Donc sait qu'il l'aura un peu plus tôt, un peu plus tard, avec tous ses compagnons d'esclavage. Il n'en veut pas jouir avant eux, et il y aurait lâcheté à ses yeux. Il sait qu'au même signal toutes les chaînes tomberont non-seulement de l'autre côté de l'Atlantique, mais encore de celui-ci ?

Le colon, voyant l'inutilité de ses efforts, consentit à ce que voulait Dis-Donc. Seulement il le contraignit à accepter deux pièces d'or. On s'installa dans une grande *casa de pasto* (1) sur le port, à l'enseigne du *Chat couronné*. Là, le ban et l'arrière-ban des fils et filles de l'Afrique furent convoqués pour fêter le voyageur. On mangea force *carne seca*, et *bacalhão*, et *bananes* ; on s'abreuva *d'orangeade* et de *cachas*. Puis quand la nuit fut venue, on entonna les chants bruyants de Mozambique ; hommes et femmes se mêlèrent au son du tambour en répétant ces danses lascives dont ne rougissent pas ces peuples enfants.

Le lendemain avant le lever du soleil, notre héros recommençait à passer le monde sur le port. Il s'attache principalement aux Français, pour lesquels il a une préférence marquée depuis la journée qu'il a passé dans leur patrie. Il les poursuit de ses offres et de ses cris ; il veut à toute force acquitter l'hospitalité qu'il leur doit. Les Français le regardent aussi comme de leur famille ; jamais ils ne prennent une autre pirogue que quand celle de leur ami est absente ou occupée.

Dis-Donc, voilà les deux seuls mots qu'il a appris dans sa double traversée ; il les jette avec orgueil à tout Français qu'il rencontre ; c'est l'arme bienveillante avec laquelle il les assaillit et les agace, et les Français, de leur côté, l'ont baptisé du même sobriquet de Dis-Donc, bizarre échange entre cet homme noir et ces hommes blancs qui se retrouvent si loin sur une terre qui leur est également étrangère ; singulière fraternité entre cet esclave qui sait attendre le moment de briser ses chaînes, et ces citoyens libres qui ne s'aperçoivent pas qu'ils en ont d'aussi pesantes peut-être.

César passa aussi plusieurs fois dans la barque de Dis-Donc, et l'histoire du petit nègre a laissé une trace profonde dans son souvenir. Au milieu des convulsions qui déchirent ce sol brûlant, notre major ne serait pas étonné d'apprendre un jour l'élévation subite de son ami au pouvoir suprême.

(*La suite à demain.*) **EUGÈNE DE MONGLAVE.**

(1) Une pataque vaut environ 2 francs.

(1) Auberge ou cabaret du Brésil.

surpris en conversation criminelle avec sa femme, en lui faisant subir une mutilation horrible. M. L... est toujours dans un état alarmant; on a maintenant fort peu d'espoir de le sauver. Le *Précurseur de l'Ouest* annonce que M. Th... vient de comparaître devant le conseil maritime de Brest. Mme Th... a été entendue et a dû avouer sa faute et celle de M. L. Le conseil a acquitté M. Th... — A cause de la nature des débats, les dames avaient été exclues du prétoire, les hommes seuls avaient été admis.

UN ÉLIGIBLE NON ÉLECTEUR. — Voici un fait qui prouve avec quelle sincérité sont dressées les listes électorales. Un officier du Havre vient d'écrire aux journaux de cette ville qu'il a été rayé des listes comme ne payant pas 200 fr., bien que ses contributions pour l'année courante, dont il fournit les chiffres, s'élèvent à 797 fr. 34 c. Ce n'est pas tout un négociant de la même ville a été également rayé, bien qu'il paie près de 1600 francs. De pareilles erreurs dit le *Journal du Havre*, sont, il faut l'avouer, assez inexplicables, et si on ne veut y voir une pensée électorale, elles accusent au moins un grave désordre dans l'administration.

VARIÉTÉS.

LITTÉRATURE HISPANO-AMÉRICAINE.

Rien n'est plus intéressant et n'inspire plus d'espérances en l'avenir que les progrès des jeunes nationalités. Parmi les Etats qui, au commencement de ce siècle, ont fait des miracles au nom de la liberté, il en est un, la république de Vénézuela, qui présente déjà quelques tableaux d'activité pacifique non moins touchants que ses premiers actes é- alent héroïques. En moins de trente ans, en effet, ce pays a conquis son indépendance, créé son gouvernement, établi son ordre politique; espagnol encore en 1810, la bataille de Carabobo le fit Etat colombien en 1819; mais les éléments qu'on avait voulu réunir ne s'étant pas tous parfaitement agrégés, il fallut en 1829 restreindre les limites de la nouvelle nation, et la république de Vénézuela fut fondée. C'est que ce pays favorisé avait donné naissance à-la-fois à son libérateur et à son pacificateur, à Bolivar et au général Paez: ce que l'un avait rêvé de travaux organiques à entreprendre après la victoire, l'autre l'exécuta; et le général Paez ne fut pas plus de temps à faire rentrer dans son lit le fleuve populaire, que Bolivar ne l'avait été à le déchaîner. Doués des qualités ardentes des Espagnols d'autrefois, les Vénézuéliens ont montré à-la-fois de l'audace dans les combats, de la patience dans les difficultés, du bon sens dans les résolutions, de la persévérance dans la conduite. Or, pour chanter toutes ces vertus, pour célébrer tous ces exploits, pour glorifier tous ces actes vraiment civilisateurs, il ne manquait au Vénézuéla que des poètes, et ces poètes sont venus.

Parmi les membres les plus distingués du congrès de Caracas, il s'en est rencontré un, qui, alliant le talent de la parole à celui de la poésie, honore et sert sa patrie en même temps. M. Rafaël Agostini a déjà publié des œuvres lyriques et dramatiques importantes. Ses sujets sont généralement pris dans les traditions américaines et dans les fastes vénézuéliens. Ses odes traitent tour à tour des victoires de sa patrie et des grandeurs de la nature tropicale. Nous ne pouvons pas ici analyser ses diverses *mélodies* comme il les appelle, il nous serait même difficile d'apprécier toutes les beautés spéciales qu'elles renferment; mais nous pouvons affirmer que peu de poètes ont chanté avec plus d'inspiration les nobles élans de leurs compatriotes et exalté avec plus de verve leurs belles actions. Son ode intitulée: *El padre de Colombia* et son dithyrambe: *Apoteosis de Bolivar* brillent autant par l'élan poétique que par la chaleur patriotique. Ce qui prouve la distinction d'esprit de M. Agostini, c'est qu'outre un grand nombre de poésie lyriques, une tragédie en cinq actes, fort pathétique, intitulée: *Cora ou les fils du Soleil*; un drame moderne, plein d'intérêt, appelé: *Lura ou un Colombien*, il s'est encore essayé dans les langues italienne et française; après avoir fait ses études parmi nous, il nous a adressé quelques odes dans l'une desquelles nous remarquons ces deux vers qui semblent le pronostic des destinées de sa chère patrie:

> Un nouveau peuple, environné de gloire,
> S'élance au seuil de l'immortalité.....

ses efforts, que nous applaudissons à ses chants. Que cette jeune république persévère, et peut-être un jour elle en apprendra à son tour aux vieilles royautés européennes!

J. A. D.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS — 4 SEPTEMBRE.

Le *Journal des Débats* annonce que les études faites par les ordres du gouvernement français pour le percement de l'isthme de Panama ont produit une très grande sensation en Amérique. Ce journal s'étend sur les avantages qu'en retireraient les populations du continent américain. Il cite divers ouvrages récemment publiés à ce sujet. On remarque entre autres un mémoire de M. Mazure, professeur de droit naturel à l'Université de San Carlos de Guatimala, deux Mémoires de M. Bailly, ingénieur anglais, fixé depuis long temps à Guatimala, et une série de Lettres de M. Pickett adressées à l'Institut national de Washington. La correspondance de cet ancien chargé d'affaires des Etats Unis est reproduite par le *National Intelligencer* de Washington.

Le premier-Paris du *Constitutionnel* est intitulé: « *De l'action des partis sur les classes ouvrières.* » La critique de cet article ne peut entrer dans une Revue de journaux. Nous nous réservons d'y revenir.

D'après le journal la *Presse*, les journaux anglais se préoccupent vivement de la guerre qui est sur le point d'éclater entre les Etats-Unis et le Mexique. Si une collision éclatait, la Grande-Bretagne serait punie par où elle a péché, cette puissance n'ayant jamais voulu, en faveur des neutres, que *le pavillon couvrît la marchandise*, c'est-à-dire qu'elle a toujours déclaré de bonne prise les navires neutres portant des produits du pays avec lequel elle était en guerre. Or, on conçoit ce que cette guerre aurait de grave pour le commerce anglais dont les relations sont si importantes avec le Mexique.

La *Presse* présente comme correspondance, un article du *Mémorial bordelais* sur la fête annuelle de la Société d'agriculture de Bordeaux. Ce qu'il y a de remarquable encore, c'est que la *Presse*, journal du gouvernement, ne reproduit pas la réponse très convenable de M. le duc d'Aumale au président de cette Société d'agriculture.

La *Presse* traite la question de Madagascar d'un point de vue très élevé et défend avec raison nos droits de suzeraineté sur cette île: « Oui, qu'on y songe! S'entendre avec une nation quelle qu'elle soit, pour exercer un acte de police et de répression à Madagascar, ce serait pour la France un acte de la plus haute imprudence; ce serait reconnaître implicitement l'indépendance de cette île et ouvrir sur elle un droit à tous. Nous le répétons donc: il ne s'agit pas de compter le nombre des navires ou des hommes des deux nations qui auraient donné dans cette malheureuse affaire; il s'agit de protester contre ce concert des deux pavillons, désirable ailleurs, ici compromettant et regrettable. Il s'agit de faire comprendre au gouvernement que si ce fait s'est accompli, son premier devoir est de le désavouer hautement des agents qui n'ont pu qu'agir sans son ordre. »

La *Quotidienne* reproduisait hier, en nous nommant, notre article sur un discours de M. de La Bourdonnaye.

Aujourd'hui, à propos de la maladie des pommes de terre, elle emprunte au journal de Cherbourg les renseignements que nous avons donnés il y a quelques jours sur cette question.

HALLE DE PARIS.

3 Sept.			4 Sept.		
Arrivages	1163 q.	41 k.	Arrivages	2278 q.	01 k.
Ventes	1111	56	Ventes	1778	50
Restant	27062	22	Restant	27561	73
Cours moyen	38 81		Cours moyen	39,16	
Cours-taxe	38,21		Cours-taxe	38,52	

Cote administrative. (3 Sept.)				Cote administrative. (4 Sept.)			
Gruaux	9 q. 42 k.	52,25	à 54.15	Gruaux	9 q. 42 k.	52 85	à 00,00
1re	70 63	39.10	à 40.75	1re	202 54	38 85	à 42 00
2e	97 31	36 35	à 38.20	2	149 15	36,00	à 38,20
3e	« «	00 00	à 00,00	3e	22 50	27 70	à 00 00
4e	4 7	21,00	à 00 00	4	47 55	21,00	à 24,00
A liv.	785			A liv.	1161 80		

Marchés.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 4 sept. — Foin 1re 48 à 49; 2e 46 à 47; 3e 42 à 00. — Luzerne, 1re 00 à 00; 2e 00 à 00. — Paille de blé 1re 30 à 31; 2e 28 à 29.

25 centimes, et le 3 0/0 de 30 centimes. Les banques belges se soutiennent au prix de 700 fr. Les actions des Hauts-Fourneaux de Monceaux ont encore monté de 170 fr. aujourd'hui.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant: Belgique 4 1/2, 102 1/2.—Autriche, 412 50.— Société générale, 1585. — Espagne passive, 6 7/8— 3 0/0, 38 1/2. — Banque belge, 700. — Chemins de La Teste, 215. — Oblig. hypothécaires, 492 50. — Jouiss. de Bourgogne, 85. — Montereau, 541 25. — Amiens, 630. — Bordeaux, 717 50, 720 — Actions de l'Union linière, 480, 470. — Lin Maberly, 170. — Filature rouennaise, 575. — Chazotte, 900. — Obligations de Saint-Germain nouv., 1223 75. — Orléans, 1260. — Strasbourg, 1227 50. — Chemin non constitué de Charleroy, 550, 555. — A terme: Espagne, dette intér., 31 1/2 fin cour. — Belge 2 1/2, 59. — Chemins de Montereau, 542 50. — Bordeaux, 717 50, 721 25.

	1er C.	P. H.	P. B.	dr C.	H.	
5 0/0 compt.....	121 70	121 75	121 65	121 75	H.	121 60
— fin cour...	121 80	122 10	121 80	122 10		121 65
3 0/0 compt.....	84 05	84 10	84 05	84 10		83 15
— fin cour...	84 20	84 50	84 15	84 50		84 25

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville...	1405 «	»	«	5 0/0 Bge 1840.	102 3/4	102 7/8	H. » 1/8
B. de France...	3290	3285	B. 5	— Portugais...	«	»	»
C. Gou. 1000...	1130	»	H. 5	Esp. D. active.	36 1/2	»	»
C. Gan. 1000...	1160	1165	H. 5	5 0/0 Naples...	101 »	»	»
C. hypot......	620	»	«	— Romain..	104 1/2	»	H. » 1/8
4 Canaux......	1290	« «	H. 2 50	Obl. Piemont.	1270	»	»

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	DIFe.		
St-Germ.....	1120 «	« »	H. 5 »	Au 15. 1115, 1127 50.	H. 7 50
V. r. d......	557 «	« «	« »	— 555, 560	H. 3
— r. g.......	373 «	373 75	B. 1 25	— 375, 373 75, 377 50.	H. 3 75
Orléans......	1307 50	1313 «	H. 2 50	— 1310, 1307 50, 1317 50.	H. 1 75
Strasb.......	285 «	« «	« «	— 285, 283 75, 286 25.	H. 1 25
Rouen.......	1115 «	1115 «	« «	— 1115, 1120.	H. 5
Havre.......	« «	« «	« «	— «	
Marseille....	1075 «	1080 »	« «	— 1078 75, 1082 50.	H. 1 75
Vierzon.....	« «	« »	« «	— 815, 817 50.	«

LONDRES, 2 sept.		PARIS, LE 3 SEPT. PRIMES.	COULISSE.
Consol.	98 3 4 7/8	3 0/0 F. c. 84 45, 60 d. 50.	Av. 84 25.
Esp. act.	27 1/2	F. p. 84 75 d. un. 84 85 d. 50.	Ap. 84 45.
Portug.	64 1/2	5 0/0 F. c. 122, 122 15 d. 50.	H. du Trés.
Mexic.	33	F. p.	3 1/8 à 2 el 3 m
Brésil.		Saint-Germain, 1145 d. 40 au 30, 1140 d. 20.	[illegible]
5 0/0 hol.		Orléans, 1327 50, 1320 d. 20 1335 d. 10 au 15	F. c. F. p
2 1/2 do.	» »	1332 50, 1 47 50 d. 20. 1310 d. 10 au 30.	3 0/0 20 25.
Rouen.	42 1 2 43	Rouen, 1125, 1130 d. 20 au 30.	5 0/0. 15 20.
Orléans	51 1/4		

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 109,00 à 110,00; courant du mois, 111,00 à 112,00; octobre, 112 50; 3 derniers mois, 113,00 à 112,50; 4 premiers mois 1846, 115,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 99,00 à 99,25. — Œillette rousse, 82,00. — Lin, 81,00 à 81,50. — Cameline, 83,00. — Voitures, 7,25.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 118,00 à 00,00, octobre, 115,00 à 00,00; novembre et décembre, 99,00 à 100,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 89,00 à 00,00.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 5 septembre.

7 h. 1/2 **OPÉRA.** — Diable à quatre. Comte Ory.
7 h. 1/2 **FRANÇAIS.** — Camaraderie. Ecole des Maris.
7 h. 1/2 **OPÉRA-COMIQUE.** — Part du Diable.
7 h. 1/2 **VAUDEVILLE.** — Français né malin. Fanfan. Une Nuit d'attente.
6 h. 1/2 **VARIÉTÉS.** — Histoire. Prosper et Vincent. Panache.
7 h. 1/2 **GYMNASE.** La Vie. Chacun. Changement. Dame.
9 h. 1/2 **PALAIS-ROYAL.** — L'Almanach des 25,000 adresses. L'Escadron.
6 h. 1/2 **PORTE-SAINT-MARTIN.** — La Biche au Bois.
6 h. 1/2 **AMBIGU.** — Paris et la Banlieue.
6 h. 1/2 **GAITÉ.** — Sept Châteaux du Diable.
6 h. 1/2 **COMTE.** — Fille du Capitaine. Crispin. 7 Ogres.
CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 **FOLIES.** — Paris. Cirque. Télégraphe.
LUXEMBOURG. — La Famille. Dernier Homme. Marie. Le Pauvre.
BEAUMARCHAIS. — Duchesse. Aubry. Nelly.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.
PANORAMA (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

...ts et les chemins de fer; de l'autre, elle profite contre lui des ...iers restes de cette opposition libérale dont elle a su se servir habilement pendant la Restauration.

La féodalité financière a pour elle les parquets qui se garderont bien de voir dans aucune de ses manœuvres des faits de coalition industrielle punissables par le code pénal. Tandis que de pauvres ouvriers sont poursuivis avec une rigueur excessive; tandis que les tribunaux leur appliquent le maximum de la peine, pour avoir essayé de faire augmenter de quelques centimes le prix de la journée de travail; les banquiers, les agioteurs, les chefs des compagnies de chemins de fer, étalent impunément des manœuvres scandaleuses à l'aide desquelles ils se jouent ouvertement de l'Etat, lui imposent leur volonté et vont réaliser des bénéfices par centaines de millions. Quand les travailleurs s'unissent et s'entendent pour faire augmenter la valeur du travail, le ministère public voit là une coalition; quand les capitalistes s'unissent et s'entendent pour faire augmenter leurs capitaux, les parquets et les journaux complaisants appellent cela une société en participation.

Enfin, la féodalité financière paraît avoir pour elle la juridiction commerciale. Le jugement du tribunal de commerce de Paris, dans l'affaire Pépin-Lehalleur, prouve assez l'esprit qui anime la magistrature consulaire. Cet esprit est entièrement favorable à la féodalité financière. En effet, la sentence du tribunal de commerce de Paris attribue une sorte d'omnipotence aux directeurs des compagnies industrielles. Il leur donne le droit de refuser la délivrance des actions promises, même par lettres portant leur signature. Il considère les directeurs des compagnies comme étant liées envers les actionnaires que par le versement partiel ou intégral du montant des actions émises. Ce jugement permet donc, d'une manière implicite, aux chefs et directeurs des compagnies, de bouleverser toute l'économie d'une affaire, de l'anéantir à son gré, de tromper ainsi la confiance crédule et aveugle des actionnaires, et de tous ceux qui ont négocié et acheté des promesses d'actions cotées à la Bourse. Ce jugement décrète la souveraineté et l'infaillibilité des directeurs, l'incompétence et la vassalité des actionnaires. Les uns sont les barons; il faut se soumettre à leurs lumières, à leurs décisions suprêmes. Les autres sont les vilains; ils doivent se soumettre et obéir sans raisonner. Les actionnaires sont liés envers les directeurs, quand ils ont demandé des actions; les directeurs ne sont pas liés envers les actionnaires, quand ils en ont ...tutionnels et les gouvernements absolus, maîtresse de tout le mouvement commercial en Europe et dans le monde entier, va atteindre bientôt à l'apogée de sa puissance.

Mais, alors, qu'arrivera-t-il? la féodalité financière se trouvera face à face avec les travailleurs, — face à face avec les masses affamées de prolétaires. Les administrations publiques et les gouvernements, toutes ces machines commodes dont la féodalité financière se sert pour exploiter, à son profit, les travailleurs seront si évidemment dirigées par elle, qu'il n'y aura plus moyen de se faire illusion. La fantasmagorie de ces intermédiaires aura disparu. Il sera impossible de donner le change aux masses, en excitant leur haine contre les gouvernements, et en les présentant comme auteurs des maux de la société. Tout le monde verra que les gouvernements sont les agents de la féodalité financière, et c'est sur elle-même qu'on fera peser la responsabilité des souffrances sociales. Le bon sens public se dira : A qui profitent les armées, les fortifications, les budgets, les tribunaux, les douanes, les polices, les prisons et les hôpitaux? N'est-ce pas aux barons de l'industrie et de la finance? N'est-ce pas eux qui tirent avantage de cet ensemble de moyens compressifs? Ne leur sert-il pas à maintenir la loi injuste du salaire? Ne leur sert-il pas à pomper les sueurs et le sang des masses laborieuses?

Oui, quand la féodalité financière aura tout envahi, il viendra un moment où elle sera exposée directement aux colères des travailleurs impitoyablement broyés par elle, et n'ayant pas même le droit de travailler et de vivre, comme autrefois les esclaves et les serfs. Que feront alors les barons de l'industrie et du coffre-fort? En présence des réclamations universelles du travail, quelle attitude prendront ils? Prendront-ils une attitude belliqueuse? auront-ils recours à la compression militaire? monteront-ils à cheval pour défendre leur position industrielle, comme les rois pour défendre leur position politique?

Nous ne pensons pas que la féodalité nouvelle prenne un parti extrême; elle se fera défendre, tant qu'elle pourra, par les derniers restes de la féodalité militaire; elle se fera défendre par les petits industriels, les boutiquiers et les marchands, ses très humbles vassaux, qu'elle lancera, sur le pavé des villes, contre les émeutes populaires : mais elle ne descendra pas elle-même dans l'arène, car son esprit est un esprit de finesse et de ruse qui répugne à toute lutte violente, et qui ne peut s'exercer que dans la politiques, la féodalité industrielle ne voudra pas courir les chances d'une subversion européenne, dans laquelle elle serait engloutie, elle et ses trésors; elle aime trop sa douce quiétude, ses jouissances matérielles; elle a trop de prudence pour engager sa fortune sur la mer orageuse des révolutions, sans qu'il y ait une assurance possible contre le naufrage.

En ce moment suprême, quel sera l'espoir de salut de la féodalité financière? quel sera également le désir des masses laborieuses? L'organisation du travail, l'association. Il faudra bien alors tourner les yeux vers les idées sociales. Pourquoi donc attendre jusque-là? pourquoi s'exposer aux tiraillements de l'incertitude, aux souffrances de l'indécision? Et les barons de la finance ne feraient-ils pas mieux d'aborder, dès aujourd'hui, le problème de l'organisation du travail, auquel la fatalité, ou plutôt la Providence, les conduit à leur insu?

Ecole polytechnique.

En réponse à notre article de lundi dernier sur l'inadmission de 55 élèves de l'Ecole polytechnique dans les services publics, le ministère fait aujourd'hui dans le *Moniteur de l'Armée* la mauvaise réponse que voici :

« Divers journaux ont annoncé que, sur le nombre total d'élèves sortant, cette année, de l'Ecole polytechnique après avoir été jugés par les examinateurs aptes à entrer dans les services publics, un certain nombre seulement serait placé, et que près d'un tiers resterait sans emploi.

« Les chiffres cités par les journaux dont il s'agit, en ce qui concerne les élèves sortant qui ne seraient point employés dans l'armée ou dans les services publics, sont inexacts.

» En second lieu, on oublie que l'Ecole polytechnique a été instituée dans un but plus vaste que celui qu'on lui assigne. Ce n'est pas seulement à l'armée et aux divers services publics qu'elle est chargée de donner des officiers ou des fonctionnaires instruits dans les sciences mathématiques, physiques et chimiques; elle doit aussi répandre dans la société des hommes capables de suivre avec succès toutes les carrières civiles où l'application de ces sciences est nécessaire.

» C'est par cette raison que l'instruction pour l'admission à l'Ecole polytechnique porte, dès les premières lignes, cette déclaration qu'aucun élève n'ignore :

» Le gouvernement ne prend aucun engagement pour le placement, après les deux années d'études, de la totalité des élèves qui seront admis à l'Ecole. »

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
SAMEDI 6 SEPTEMBRE 1845.

Mardi, 9 septembre, la *Démocratie pacifique* commencera la publication de : UNE FILLE DU PEUPLE, roman en 2 vol., par M. EUGÈNE CAMUS.

Nous publierons ensuite le quatrième et dernier volume du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE, par M. ALEXANDRE DUMAS.

Dans la dernière quinzaine d'octobre, nous commencerons la publication déjà annoncée de MARTIN CHUZZLEWITT, en 4 volumes, par CH. DICKENS, traduit par Mme L. SW. BELLOC, ouvrage qui a eu un grand succès en Angleterre.

Les personnes qui s'abonneront avant le 15 septembre recevront les trois premiers volumes du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE, avec le CARILLON DU NOUVEL AN, de Charles Dickens.

PÉRÉGRINATIONS TRANSATLANTIQUES

D'UN DIPLOMATE DE VINGT ANS.

DERNIÈRES PÉRÉGRINATIONS.

Le retour dans la patrie.

IV.

LA FORTERESSE D'AMARGOZO.

Furieux contre César qui n'avait pas comprimé une rébellion déjà étouffée, le ministre de la guerre, sans lui donner le temps de respirer, l'envoya, par punition, au fort d'Amargozo, dans la province d'Assa.

La forteresse d'Amargozo est bâtie sur la rive droite et à l'embouchure du fleuve de ce nom, dans le but de tenir en bride les nations indiennes, dont les hordes nomades parcourent les alentours. Elle n'a qu'une enceinte, deux bastions et un ouvrage à cornes, assez grossièrement construit avec des pierres de toute espèce, lest des navires qui les ont débarquées sur la plage en y venant charger du sel; car le pays aux environs est couvert de salines : vastes plaines disposées de manière que l'eau qu'on y introduit s'y cristallise aux rayons d'un soleil ardent. Toute cette province d'Assa est le grenier à sel du Brésil. Le fleuve situé au nord de la forteresse n'a pas dix lieues de cours. Il n'est navigable que jusqu'à une lieue de son embouchure, encore les vaisseaux y sont-ils souvent à sec; cet espace est couvert en toute saison de flotilles qui viennent y opérer leur chargement pour tous les points de la côte. C'est un coup-d'œil animé, majestueux, un tableau qui a pour bordure les forêts vierges s'élevant sur les deux rives toutes peuplées d'oiseaux étincelants. Nulle part vous n'apercevez une habitation humaine, si ce n'est du côté du hameau de Lagamar, situé à une demi portée de canon au sud et où végète une centaine de pauvres pêcheurs métis. Du côté opposé, la forteresse seule plane de toute sa hauteur sur l'espace; et ces solitudes sont si peu troublées par l'homme, que tandis que vous naviguez, les poissons en masse suivent votre pirogue; tandis que vous vous reposez à l'ombre d'un bananier, des myriades de tourterelles roucoulent au bout de votre fusil. Il y a chez tous ces animaux une imprévoyance du danger que vous ne rencontrez jamais aux lieux où la civilisation a depuis long-temps groupé les hommes et les moyens nombreux de destruction.

Tels étaient les lieux où la colère du ministre reléguait, pour six mois, César et son bataillon. Un évènement dramatique devait s'y passer durant le séjour de notre ami. Mais avant de le raconter, il est bon de reprendre les choses de plus haut.

V.

POUR UN SAC DE MANIOC.

Ce fut au Lagamar que le jeune chef donna ordre de mettre pied à terre, et les chaloupes déposèrent sur la grève 700 hommes, officiers, sous-officiers, soldats, et de la farine de manioc, des légumes, de la *carne seca* pour nourrir tout ce monde pendant six mois. Le commandant du 5e léger, qui occupait la forteresse, était venu à la rencontre de son collègue avec un détachement de 200 hommes. C'était un grand et bel officier de trente ans, bien fait, de bon ton, mais d'une sévérité inflexible que son visage, du reste, ne démentait point. Les soldats des deux corps eurent bientôt débarqué toutes les provisions. Les habitants du Lagamar les avaient aidés avec un empressement digne d'éloges.

Avant de transporter les vivres à la citadelle, le chef Eusebio Torrès ordonna qu'on comptât les sacs qui les contenaient.

— Major, dit à César un sergent du 3e quand l'opération fut terminée; il manque un sac de manioc.

— Qu'importe un sac de plus ou de moins? S'il est perdu, il se retrouvera. S'il a été volé, peut-être alimentera-t-il avant une heure quelque pauvre diable mourant de faim. N'en parlons plus!

— Il suffit, major.

Le chef et le sous-officier qui s'entretenaient ainsi étaient deux Français. Mais le major brésilien avait tout entendu. Malgré les représentations de son collègue, il ordonna une visite domiciliaire dans le hameau.

— Votre sac sera retrouvé, lui dit-il; il n'y a pas dans cette bicoque un être assez riche pour acheter d'un coup une aussi grande quantité de farine. Aucun ne possède 320 reis (2 francs) à-la-fois.

La visite eut donc lieu séance tenante, au grand désappointement du jeune Français; et le sac fut retrouvé chez un de ces pauvres diables, appelé Antonio Dias. C'était un mulâtre aux formes athlétiques. Les soldats de Torrès, après lui avoir asséné quelques coups de crosse de fusil, le garrottèrent et se mirent en devoir de le conduire à la citadelle. Il laissait là sur un grabat quatre pauvres enfants de deux à six ans et une jeune femme qui avait dû être belle, malgré ses traits défigurés par la misère.

Le Français essaya de lui mettre dans la main quelques pièces de monnaie; elle les repoussa avec indignation, ne voulant rien recevoir, disait-elle, d'un ennemi et préférant mourir de misère avec ses petits enfants. D'un autre côté, Antonio Dias, qui leur avait dit adieu, s'approcha it de l'oreille du Français et y glissait ces mots :

— Major, si vous ne me fusillez pas, j'aurai tôt ou tard le vieux tromblon de mon vieux père et deux bonnes cartouches toutes neuves à votre service.

Il y avait dans son regard, dans son geste, quelque chose de sinistre qui annonçait une détermination bien arrêtée.

— Mais je crois qu'il vous menace, dit Torrès en se plaçant entre le Français et les soldats qui entraînaient Antonio Dias.

— Nullement, reprit César tout absorbé par cette scène rapide. Croyez-vous que je laisserais insulter mon épaulette par qui que ce soit?

Antonio Dias gravissait la montagne avec sa petite escorte, vomissant l'imprécation contre le nouveau-venu. Quand le Français fut seul avec son collègue :

— Quelle rigidité! lui dit-il. Est-ce ainsi que vous menez ces malheureux? J'arrivais avec de la bienveillance et des paroles de paix, et vous me posez en ennemi dès mon débarquement. Voilà mon plan de conduite bouleversé! Une balle m'inquiète peu; c'est toujours une balle, qu'elle vienne d'un corps de bataille ou d'un traître embusqué derrière un pan de mur. Un pareil ennemi, après tout, n'est qu'un tirailleur, moins l'uniforme. Mais songer qu'en partant vous me léguez la haine de toute une population, que de tous ces toits de chaume s'élèveront, nuit et jour, les malédictions contre moi, oh! majeur, vous avez empoisonné d'avance le temps que je dois passer ici, et si je ne craignais de passer pour un lâche ou pour une mauvaise tête, ce qui est pis encore, je profiterais du retour des sumacas pour demander mon changement.

— Collègue! collègue! dit Torrès en souriant, on voit bien que vous sortez tout fraîchement des salons de Rio-Janeiro. Poursuivez vos idées de clémence et de mansuétude avec ces sauvages enragés, et vous verrez où vous en serez dans trois mois! Si j'avais agi comme vous avez l'intention de le faire, à l'heure qu'il est, je ne causerais pas avec vous, et jamais cimetière chrétien ne recevrait ma dépouille mortelle.

Arrivé à la citadelle, le Français renouvela ses instances en faveur d'Antonio Dias; elles furent inutiles.

— Je commande ici jusqu'à demain au point du jour, dit Torrès d'un ton résolu. Une minute après le lever du soleil, vous serez, major, tout ce qu'il vous plaira. Vous serez ici despote pour six mois tout à votre aise; mais plus d'une fois vous vous rappellerez mes conseils, et plus d'une fois sans doute vous vous repentirez de ne pas les avoir suivis. Il faut dans ce poste de confiance un chevalier de vieille souche et de vieille trempe, tout bardé de fer, possesseur d'un poignet d'airain, ne déposant jamais sa lance et ne relevant jamais sa visière. J'ai dit.

VI.

UNE VIEILLE CONNAISSANCE. — LA MESSE DU COQ.

A peine les soldats nouveau-venus se furent-ils un peu remis de leurs fatigues que leur chef reçut la visite du capitaine Joao Martins, riche propriétaire, espèce de bourguemestre ou de maire de l'île de Manoel Gonzalvès, située à deux lieues environ de la forteresse, au sud du hameau du Lagamar où avait eu lieu le débarquement. C'était un homme aimable, bien élevé, d'une figure franche et ouverte; il arrivait monté sur une mule richement caparaçonnée et suivi d'un seul domestique. Le but de son voyage était d'inviter les deux officiers supérieurs à souper chez lui et à assister à *la messe du coq* (la messe de Noël) qui devait être célébrée cette nuit même; on était au 24 décembre. Les deux chefs acceptèrent de bonne grâce et après quelques rafraîchissements on se mit en route pour l'île.

En traversant le Lagamar il fut facile aux deux militaires de s'aperce-

(1) Voir les numéros des 24, 26, 28, 29, 31 août, 2, 3 et 4 septembre.

prudent. Les journaux ministériels qui, en attendant, gardé un silence prudent. Après avoir reculé dans la mauvaise voie où l'on s'était engagé, après avoir écouté les réclamations unanimes de l'opinion, on viendrait nous donner un démenti formel : nous ne saurions l'accepter.

Quant à cette autre partie de la réponse ministérielle, à savoir que l'instruction pour l'admission à l'Ecole polytechnique porte :

« Le gouvernement ne prend aucun engagement pour le place» ment, après les deux années d'études, de la totalité des élèves » qui seront admis à l'Ecole, » nous n'avons qu'un mot à dire, c'est que cette déclaration a surtout pour but d'avertir les élèves qu'ils ne sont point encore employés de l'Etat, et qu'ils peuvent être *fruits secs*, s'ils ne satisfont pas aux examens de sortie et aux nombreuses épreuves auxquelles ils sont soumis pendant leur séjour à l'Ecole. Une seule fois, il y a huit ou neuf ans, le ministère n'a pas admis immédiatement dans les services publics *neuf* (et non 53) élèves déclarés admissibles par le jury d'examen, mais il les a placés un peu plus tard.

Nous nous étonnons, en vérité, de l'aplomb du ministère ; il s'abuse réellement sur la crédulité du public. Mais il doit savoir depuis long-temps que les démentis ambigus ne font que confirmer les faits qu'il prétend nier.

Grève des ouvriers mégissiers.

Depuis quelques jours le bruit se répandait dans le faubourg Saint-Marceau que les ouvriers mégissiers étaient dans l'intention de faire grève si les maîtres ne voulaient pas leur accorder la diminution d'une heure de travail par journée, tout en laissant subsister le salaire actuel. Aucune cessation de travail n'avait encore eu lieu ; la grève n'était encore, nous ne dirons pas à l'état de projet (car nous n'avons aucun indice positif que la grève fût réellement en projet), mais simplement à l'état de bruit vague, lorsque tout à coup mercredi dernier le faubourg Saint Marceau fut envahi par les agents de la police. Une descente eut lieu au domicile de la *Mère* des compagnons mégissiers. Une perquisition minutieuse fut faite, mais n'amena aucune saisie utile. Désappointés de ce côté, les agents se sont rejetés sur les personnes, et deux ouvriers, pères de famille, les nommés Fleury et Couturier, furent arrêtés et conduits en prison. L'autorité n'a pas fait connaître de quel délit ces deux hommes s'étaient rendus coupables ; des personnes qui les connaissent assurent qu'aucun fait matériel n'a justifié leur arrestation, et généralement on suppose que l'autorité aura voulu intimider les ouvriers.

Le lendemain, jeudi, tous les mégissiers ont cessé les travaux. Voilà ce qu'aura produit l'intervention peu paternelle, il faut en convenir, de l'autorité judiciaire. Des personnes bien informées, auprès desquelles

mie des sciences morales, où d'illustres économistes prononcèrent une excommunication solennelle contre l'organisation du travail ; le *Commerce* en prend texte pour donner son avis sur l'intervention du Pouvoir dans le mouvement industriel et social comme moyen de soulager la misère des travailleurs.

« Le discours de M. de Lamartine sur les enfants trouvés, dit-il, est une réfutation éloquente et chaleureuse des doctrines qui se sont produites dans une des dernières séances de l'Académie des sciences morales et politiques, et qui avaient motivé une belle réplique de M. Gustave de Beaumont.

» Il y a une école économique, qui sépare la production des éléments sociaux qui la créent, et qui, au nom de la liberté, proscrit l'intervention même indirecte du pouvoir dans le mouvement industriel et social. Suivant ces économistes, les institutions charitables enfantent la fainéantise et le désordre. Si vous leur demandez le remède à toutes ces misères, ils vous répondront qu'elles cesseront d'exister avec les institutions destinées à les soulager. Réponse fausse et impitoyable. Mais, quand vous soulageriez vingt pauvres mal à propos, ne serait-ce pas un moindre mal que de refuser le secours de la société à un seul qui en a réellement besoin ? Gardons-nous de ces raisonnemens qui dessèchent le cœur. Sans doute *il vaudrait mieux prévenir la détresse et diminuer le nombre de ceux qui souffrent que de leur préparer des asiles ; mais personne, si ce n'est quelques rêveurs, n'a encore indiqué le moyen d'opérer ce prodige.* Or, puisqu'il n'est pas en notre pouvoir d'affranchir l'humanité de ce tribut de douleurs, faisons tout ce qu'il faut pour la soulager, etc. »

Il peut sembler étrange que l'on condamne les rêveurs qui demandent, hors de l'Académie, l'organisation du travail, lorsque l'on vient de condamner dix lignes plus haut les académiciens qui ne veulent pas de l'organisation du travail ; mais enfin supposons que le rédacteur du *Commerce* ait fait un *lapsus calami* et cherchons ses conclusions. Les voici :

« La véritable économie politique doit s'attacher désormais à organiser d'une manière plus complète, plus puissante, les moyens d'action et de secours qui sont mis à la disposition du pouvoir social par une administration perfectionnée, et qu'il peut appliquer plus en grand, *non-seulement pour soulager les souffrances individuelles, mais pour améliorer le sort des classes entières.* »

Expliquez-nous donc, s'il vous plaît, que signifient ces mots : améliorer le sort des classes entières ? Si nous comprenons le français, cela veut dire qu'il faut mettre les classes entières dans une condition meilleure, quant à la production et à la consommation ; cela veut dire qu'il faut rendre leur existence moins précaire, en prévenant leur détresse et en diminuant le nombre de ceux qui souffrent ; mais alors les hommes qui indiquent le moyen d'opé-

taire n'est pas une chose matérielle pour s'occuper du bonheur, du bien-être de l'espèce humaine, pour demander également au père commun le pain quotidien de tous, sauf à rappeler à l'homme cette autre maxime trop souvent oubliée par les théologiens : « Aide-toi, le ciel t'aidera. »

La *Gazette de Breslau* contient le fait suivant, qui prouve à quelles persécutions les catholiques sont exposés dans les états du czar : « Dernièrement, les autorités d'une commune de la Pologne russe croyaient avoir réussi, à force de promesses et de menaces, à amener un prêtre catholique à embrasser la religion grecque et à prêcher à ses ouailles la même apostasie ; mais, au lieu de se prêter à ce que l'on attendait de lui, cet ecclésiastique monta courageusement en chaire et exhorta les fidèles réunis dans l'église à persévérer dans leur foi. A peine eût-il fini son sermon, qu'il fut jeté dans une mauvaise charrette et dirigé sur la Sibérie. Par un hasard presque providentiel, il se trouva que le commandant d'une petite ville où l'exilé avait à traverser l'avait autrefois beaucoup connu à Varsovie. Touché de la position de son ancien ami, le commandant éloigna un instant, sous un prétexte plausible, le cosaque chargé d'escorter le condamné, et celui-ci profita de ce bon office pour s'évader, passer la frontière et pénétrer en Silésie. Le cabinet de Berlin, ajoute la *Gazette de Breslau*, ne veut pas permettre à cet ecclésiastique de séjourner dans les états prussiens. »

Algérie.

Bougie, 20 août, quatre heures.

Au moment où la garde du troupeau s'établissait pour protéger le pacage, elle fut accueillie par des coups de fusil partis des broussailles de la rive droite du Samman. Un détachement des hommes de cette garde, s'étant porté en avant, repoussa les assaillants et s'empara d'une partie d'un troupeau appartenant aux gens du village de Mzaïs d'Evanne, qui s'étaient rendus coupables de cette agression. Les Kabyles des tribus environnant Djigelly, connaissant la faiblesse de la garnison de cette place, à cause des maladies, sont venus le 23, au nombre de 12 à 1500, attaquer les avant-postes. La troupe a montré un grand élan dans cette occasion. Tous les officiers malades et les hommes à l'hôpital en état de marcher, ont pris les armes. Les fantassins indigènes, commandés par le sous-lieutenant Omar-ben Tarzi, des tirailleurs de la province de Constantine, se sont fort bien montrés : ils ont abordé franchement les Kabyles et les ont repoussés de nos lignes. Cette attaque a duré de six à neuf heures du matin ; trois hommes de la garnison ont été blessés ; l'ennemi a eu trois morts et une vingtaine de blessés.

Les militaires qui se sont distingués dans cette occasion, sont : MM. le lieutenant Plagne, du 6e d'artillerie ; le lieutenant de grenadiers Turot, du 2e de ligne, qui, bien que gravement atteint par la fièvre, a pris le commandement du fort Duquesne, principal but de l'attaque des Kabyles ; le lieutenant Delette, du même régiment ; le sergent Bellembouche,

---

voir que la population était contre eux. Où l'on fuyait à leur approche, où ils ne rencontraient que des visages sinistres et des regards menaçants. On dit ce qui s'était passé au capitaine, qui blâma fortement la conduite du Brésilien, et dit tout naïvement au Français :

— Ma foi, mon cher major, si j'avais ici mon bureau d'assurances de Pernambuco, je n'assurerais pas votre vie, tout bien portant que vous êtes, à cent pour cent d'une estimation raisonnable.

C'était rassurant pour notre pauvre César.

L'île de Manoel Gonzalves, longue d'une demi-lieue sur un quart de large, n'est séparée de la terre ferme que par un canal de quelques toises qu'on franchit en bateau. La population ne dépasse pas deux cents âmes réparties dans une trentaine de feux. Le milieu est occupé par une plaine sablonneuse qu'abritent à peine quelques arbres rabougris et sur laquelle on chercherait en vain la moindre trace de culture. Tout autour de cette plaine, sur le rivage de la mer, s'élèvent les cases couvertes de palmiers et deux ou trois édifices plus confortables, parmi lesquels on remarque la maison de Joao Martins, une petite chapelle qu'il a fait bâtir et la demeure du prêtre qui la dessert.

Le repas offert par l'autorité municipale était digne d'éloges. Les filles du capitaine, jeunes personnes très-jolies et fort bien élevées, en firent les honneurs avec un goût, une grâce, un empressement que les convives n'oublieront de leur vie. Une singulière reconnaissance eut lieu au dessert. La haute et basse société brésilienne aime à goûter aussi imperturbablement aux toasts que la haute et basse société britannique. C'est une rage, un délire :

— A votre santé, camarade ! s'écrie le major brésilien en bon langage français.

— A la vôtre ! riposte le Français en bon langage brésilien.

— Oh ! reprend le premier, légèrement enluminé, c'est singulier comme vous ressemblez à un officier français que je fis prisonnier, il y a quelques bonnes années, chez le curé de Vic-de-Bigorre quand je suivais les drapeaux de Wellington !

— Et vous, camarade, réplique le Français dont la tête commençait aussi à tourner, c'est singulier, comme vous ressemblez à un officier portugais qui, à la même époque et dans le même lieu, me fit prisonnier quand je suivais les drapeaux du maréchal Soult ! Heureusement que j'avais le pied leste ; la nuit même je sautai du grenier où vous nous aviez enfermés, sur une charrette de paille qui passait sous la fenêtre, et à une heure du matin j'étais de nouveau au milieu de mes camarades !

Les deux majors étaient dans les bras l'un de l'autre, mêlant des larmes de joie à leur vin de Porto. La reconnaissance était complète. L'attendrissement avait gagné tous les convives.

A minuit, sous un ciel étoilé, magnifique, une population de tout âge, de tout sexe, de toute couleur, assistait dans la plaine de l'île à la *messe du coq*, que M. le curé, qui avait bien soupé, célébrait à la face de Dieu devant tous ces groupes bizarres, agenouillés à-la-fois, comme par l'effet d'une baguette magique.

VII.

ENCORE LE SAC DE MANIOC. — UNE RENCONTRE.

Le lendemain, à huit heures, le bataillon de Torrès s'embarquait avec son chef sur les trois *sumacas* qui avaient apporté le Français et ses sept cents hommes. Un quart d'heure après, Antonio Dias était libre, mais il quitta la forteresse d'un air hagard, murmurant des paroles qu'on n'en-

tendit point.

Deux jours plus tard, notre compatriote était sorti de grand matin pour faire une courte promenade. Il était à cheval, une cravache à la main, son bonnet de police sur le coin de l'oreille. A un quart de lieu de la forteresse, dans un creux, il se trouve face à face avec un homme aux formes athlétiques. Cet homme, monté sur une mule, portait en sautoir un large tromblon. Il avait un coutelas au côté, et deux longs pistolets à l'arçon. César a reconnu Antonio Dias ; il dirige instinctivement sa main vers le pommeau de sa selle ; pas de pistolets ! Le domestique qui a préparé le cheval les a oubliés. Malédiction ! dit-il entre les dents ; mais je ne reculerai pas, morbleu !

Antonio Dias a déjà mis pied à terre. Exact observateur de la politesse nationale, il s'approche du major, lui baise les pieds et les mains, lui presse la taille de sa main vigoureuse, en répétant d'un air sinistre :

— Je suis l'esclave de votre Excellence !

— A merveille, mon ami ! reprend César peu rassuré ; mais ne me serrez pas ainsi, vous me brisez les os.

Puis se remettant tout-à-coup :

— Antonio Dias, s'écrie-t-il d'une voix ferme, savez-vous le bruit qui court ? Ils prétendent que vous avez juré de décharger sur moi votre tromblon.

— Et votre Excellence, reprit le mulâtre d'un air moitié bonhomme, moitié goguenard, votre Excellence ajoute sans doute peu de foi à ces paroles ?

Le Français hocha la tête d'un air qui ne dit ni oui ni non.

— Antonio Dias, ajouta-t-il avec fermeté, si votre parti est pris, veuillez m'en prévenir d'avance, afin que je me prépare à mourir en chrétien.

Cette sortie imprévue parut faire impression sur le superstitieux mulâtre ; il remonta sur sa bête sans proférer une parole, puis le cheval et la mule, le Français et le Brésilien passèrent côte à côte, se frôlant à peine, comme s'ils ne s'étaient jamais vus ; le premier continuant sa promenade, le second poursuivant sa route. Puis, arrivant chacun à un coude que formait le chemin à vingt pas l'un de l'autre, ils arrêtèrent en même temps leur monture, se retournèrent et échangèrent de ces regards qui veulent dire tout ce que l'on peut penser. Tous deux avaient porté la main à leurs arçons, le Français désarmé dans l'espoir d'effrayer son ennemi, le Brésilien voulant montrer qu'il n'avait pas peur et indécis qu'il était s'il ferait feu oui ou non le premier. Il y eut là trois secondes d'expectative affreuse. Enfin chacun piqua sa monture et disparut.

(*La fin à demain.*) EUGÈNE DE MONGLAVE.

Académie des Beaux-Arts.

CONCOURS DE SCULPTURE.

Sujet : *Thésée trouvant l'épée et les sandales de son père sous le roc qu'il a soulevé.*

Le sujet indiqué poussait les élèves à combiner deux idées : l'effort du héros pour soulever le roc et le bonheur de la découverte. Il y avait une étude délicate à faire de l'effet d'un grand mouvement sur le système musculaire, au moment où déjà le mouvement s'est arrêté, où l'effort a été suivi de succès ; il y avait encore à trouver une belle expression d'enthousiasme, d'amour filial et d'élan religieux. Le sujet était difficile et il était beau. Un génie original et que n'auraient pas lié terre à terre les

attaches académiques, pouvait inventer quelque chose de puissant. Rien de neuf et de saisissant n'a été produit ; l'Académie n'aura pas à critiquer des hardiesses et des excentricités. Les concurrents sont restés dans les limites moyennes de l'invention. Rien ne révèle là un bon élan de génie ; mais, disons-le, toutes les figures signalent des artistes instruits, habiles et soigneux.

Pour le mouvement général, MM. Thomas, Lavigne et Perrault, numéros 1, 5 et 8, ont esquivé la difficulté ; ils ont pris l'idée simple du transport religieux, et négligé le côté matériel du sujet complexe. M. Perrault a exprimé un élan, dont l'énergie entre en plein mélodrame. M. Lavigne s'est arrêté à l'extrême froideur ; c'est un repos parfait, semble que, sandales et épée trouvées, le héros n'ait plus jamais rien à faire. Assurément, ce n'est pas là Thésée. M. Thomas a rendu son idée dans une plus juste mesure.

MM. Guillaume, Moreau et Maillet ont montré Thésée soutenant encore par un effort le roc. Cette conception a conduit ces artistes à diminuer la grandeur expressive du sujet. Il résulte de leur composition que Thésée regarde l'épée ou en bas en se détournant : l'idée religieuse s'efface. Puisque vous vouliez exprimer l'action matérielle, la vigueur du héros, ne pouviez-vous mettre Thésée un genou en terre, d'une main élevant devant lui l'épée, qu'il contemple, les yeux au ciel ; de l'autre main soutenant un vaste rocher qui aurait servi de fond à la figure. Vous ne deviez pas, pour le moins, appliquer l'effort de cet homme héroïque à une petite roche plate, assez semblable aux assommoirs à rats que les enfants de sept ans relèvent aisément dans les campagnes.

M. Hezlin et surtout M. Girard (numéros 7 et 6) nous paraissent avoir conçu le sujet d'une manière plus complète. Ils ont plus convenablement réalisé l'unité sans abandonner tout-à-fait l'idée complexe. Ils ont, en portant l'âme du héros au ciel, indiqué par l'agitation du système musculaire, qu'un effort énergique vient d'être accompli.

Le Thésée de MM. Perrault et Hezlin porte ses regards au ciel en serrant l'épée sur sa poitrine. Ce mouvement vaut mieux que celui des numéros 2, 3 et 4 ; mais nous préférons encore celui des numéros 1, 5 et 6, l'épée s'élevant, avec le regard, vers le ciel. L'instrument de guerre s'unit très bien, pour le héros, avec l'idée religieuse.

L'expression de la tête est exagérée et mélodramatique dans le numéro 8, pauvre dans le 7, le 2 et le 3, insignifiante de profil et assez heureuse de face dans le 4, fine et choisie dans le 5, mais sans expression non appropriée au caractère ; mélancolique dans le Thésée numéro 6, qu'on dirait un chrétien vouant son épée au ciel.

Cette dernière figure est noble de sentiment et fine de forme. Le numéro 3 est plus énergique et plus vrai dans son ensemble ; mais la tête est laide et l'auteur a eu l'idée d'une draperie semi-pudique assez maladroite.

Le faire n'est pas remarquable dans les numéros 3, 5, 7, 8 ; il est un peu timide dans le numéro 1, il est habile dans le numéro 2, d'un faire lourd et maniéré ; l'exécution offre des qualités précieuses dans les numéros 4 et 6.

En somme, dans notre sentiment, le premier prix pourrait être partagé entre MM. Girard (n° 6) et Thomas (n° 1).

Une simple observation du public à messieurs de l'Académie : Une figure en ronde-bosse est faite pour être vue sous tous les aspects ; supposons que les maîtres, avant de prononcer leur jugement, font le tour des ouvrages exposés : pourquoi donc le public a-t-il été condamné à regarder seulement de face le *Thésée* ?

CHRONIQUE DU JOUR.—L'infant don François de Paule et sa famille, y compris l'infant don Henri, se trouveront à Pampelune en même temps que les princes français. — Les officiers de la garde municipale, de la gendarmerie de la Seine et du corps des sapeurs-pompiers de la ville de Paris, se sont réunis hier, dans un banquet, chez Douix, au Palais-Royal. M. le préfet de police présidait le banquet. — La statue de la Gloire, exécutée par Cortot, et transportée au Panthéon, après le convoi de l'empereur, sur le passage duquel elle figurait, devant la chambre des députés, va décidément être coulée en bronze et placée au sommet du dôme.—Sur la proposition du ministre de la guerre, le roi a décidé que les officiers, dont la désignation suit, porteraient à l'avenir une dragonne à leur épée, savoir : maréchaux de France, lieutenants-généraux, maréchaux-de-camp, officiers du corps royal d'état-major, d° de l'état-major des places, d° du corps royal du génie (état major et régiments), d° des régiments de carabiniers, cuirassiers et dragons, d° de l'état-major de l'École royale de cavalerie, d° des parcs de constructions des équipages militaires, d° des canonniers vétérans, d° des vétérans du génie, d° des gendarmes vétérans.

UNE BOURRICHE DE 60 FRANCS. — Un ancien notaire de Paris, dit la *Gazette des Tribunaux*, M. S..., homme des plus honorables, est particulièrement connu dans le monde pour son amour du comfort. Il est, en outre, un des adeptes distingués de la science des Brillat-Savarin et de Grimod-Lareynière, un de ces hommes d'élite qui savent dîner, ce qui devient de plus en plus rare par le temps qui court. Le 1er de ce mois, anniversaire regretté des chasseurs et des gastronomes qui se rappellent leurs exploits des premiers septembre du temps passé, un homme dont le costume annonçait un conducteur de diligence, se présente chez M. S... et est introduit près de lui. « Monsieur, lui dit-il, M. le baron de B'a..., qui est à sa terre de Luc, m'a remis au passage, sur la route de Caen, une énorme bourriche à votre adresse. Je ne voulais pas la recevoir, car la chasse n'est pas ouverte, et la bourriche ne contient pas moins d'une moitié de chevreuil, six lièvres, vingt cailles et douze perdreaux dont six rouges; et vous savez qu'on ne nous ménage pas, nous autres conducteurs, depuis la nouvelle loi sur la chasse. Je ne voulais donc pas m'en charger, mais M. le baron m'a assuré que vous trouveriez bien le moyen de faire entrer la bourriche, pourvu que je l'amenasse jusqu'à Nanterre; je me suis laissé tenter, et c'est là qu'elle est, à l'auberge de la Croix-Blanche. Je suis venu vous prévenir, pour que vous me donniez un reçu, et que vous vous arrangiez de l'entrée. » Puis après avoir parlé de l'extrême difficulté que présentait pour cette bourriche-monstre l'accès de la barrière, le conducteur finit par dire que moyennant 60 francs, il serait possible de dépister l'octroi, ou du moins de l'essayer. Après avoir marchandé tant qu'il put, M. S... consentit enfin, et donna les 60 francs. La journée s'écoula sans que M. S... entendit parler de la bourriche; il en fut de même le surlendemain, puis le jour d'après. Ici M. S... se dit : Je suis volé! il fit son *meâ culpa*, puis il s'efforça de n'y plus penser, et en effet il n'y pensait plus, lorsque hier, en passant dans le jardin du Palais-Royal, il vit près du bassin son soi-disant conducteur qui avait changé de costume, et tranchait maintenant du fashionable. Cela toutefois n'en imposa pas à M. S..., qui s'approcha du personnage, et lui demanda des nouvelles de sa bourriche.

« Ma foi, mon cher monsieur, répondit l'effronté coquin, elle a été saisie. — Très bien, répondit M. S..., on a saisi la bourriche, et moi je saisis le voleur! » A ces mots, M. S... qui, bien que sexagénaire, jouit encore d'une force remarquable, prend l'escroc au collet, le désarme de sa canne, et l'entraîne vers le poste du Château d'Eau.

LE VOL AU CHAPEAU. — Un industriel à bout de ressources, dit la *Gazette des Tribunaux*, ayant fait pendant un temps le change des couverts d'argent des restaurateurs contre du maillchort, imagina, il y a quelque temps, une spéculation d'un nouveau genre sur les chapeaux. Il fit emplette d'un de ces chapeaux à mécanisme auxquels l'inventeur, Gibus, a donné son nom. Fièrement coiffé de ce couvre-chef, il entrait dans un café élégant, se faisait servir une demi tasse, puis, tout en étendant devant lui les journaux au format le plus encyclopédique, il pliait son chapeau et le mettait sous son habit, qu'il boutonnait étroitement. Reluquant ensuite le plus fin des castors accrochés aux patères de l'établissement, il s'en coiffait, et disparaissait les mains dans ses poches. Ce petit commerce lui réussit, à ce qu'il paraît, à ravir; car, après s'être mis en rapport avec un revendeur qui lui payait sa marchandise un assez bon prix, il voulut donner de l'extension à ses affaires, et établir sa spéculation sur une plus grande échelle. A cet effet il prit trois commis, les habilla décemment, les coiffa à son image, et se prit à parcourir avec eux les établissements publics. Avant-hier, il advint qu'accompagné de ses trois acolytes, il entra dans un café du boulevard du Temple, qu'il croyait très bien fréquenté; par malheur il n'y avait pour le moment dans l'établissement que quatre habitués qui faisaient leur partie de domino, deux contre deux. Les industriels-Gibus, après avoir attendu un assez long-temps qu'il arrivât d'autres consommateurs, ne voulurent pas cependant en avoir le démenti. Profitant du moment où un de ces orages qui éclatent périodiquement dans les parties de dominos à quatre quand un joueur s'est laissé coffrer le double six, ils plièrent leurs chapeaux, et couvrant bravement leurs chefs victorieux des quatre feutres des joueurs, ils sortirent après avoir payé leur dépense. On peut se faire une idée de l'étonnement, de la colère des joueurs de dominos, des perdans surtout, lorsque, la partie finie, force leur fut de retourner nue-tête à leur domicile. Une déclaration a été faite entre les mains du commissaire de police qui se trouvait de service aux théâtres; mais il sera fort difficile, selon l'apparence, de retrouver les auteurs de cette originale filouterie.

UN GREFFIER NON PATENTÉ. — Un nommé Berthier qui vient d'être mis à la disposition du parquet, s'était créé un genre d'industrie assez curieux dans l'exercice duquel la police est venue le troubler. Lecteur assidu des journaux, habitué de la salle des Pas-Perdus, Berthier savait au juste les noms des parties qui plaidaient et surtout les noms de celles qui gagnaient leur procès; puis Berthier, rentré chez lui, rédigeait avec un très grand soin, un état de frais dont il allait toucher le montant chez les personnes qui avaient succombé. Croirait-on qu'il a trouvé de bonnes âmes assez charitables pour se laisser prendre à cette ruse grossière? Alléché par la facilité, Berthier va trouver un ancien négociant du Marais, lequel venait de gagner contre sa femme un procès en séparation de corps, ayant à la main son état de frais. Le négociant, qui avait commencé dans sa jeunesse par être clerc d'avoué, après avoir jeté un coup-d'œil sur la pièce qu'on lui présente, s'aperçoit bien vite qu'il a affaire à

d'intérêt s'élevèrent tout à coup; le mariage fut rompu. Mlle de G..., au désespoir, demanda à retourner à sa pension; M. de T., son futur, partit pour le Levant, et M. de G..., le père d'Emma, qui occupe une haute position dans la hiérarchie administrative, ayant obtenu un long congé, se rendit en Allemagne pour y étudier différentes questions économiques. Cette année, à l'approche des vacances, Mlle de G... annonça qu'elle ne quitterait pas la pension, à moins d'ordres formels de son père; et les choses étaient en cet état, lorsque, le 15 du mois dernier, une voiture aux armes de M. de G... s'arrêta aux portes du pensionnat; un domestique, bien connu de la maîtresse de l'établissement pour appartenir au père d'Emma, lui présenta une lettre de son maître, qu'il dit être de retour. Mlle de G...., impatiente d'embrasser son père, monta en voiture et partit. Onze jours après, le 26, M. de G... se présentait en personne au pensionnat, et demandait sa fille. Que l'on juge de sa surprise et de celle de l'honorable directrice de cet établissement, lorsque celle-ci apprit que M. de G.... n'était arrivé à Paris que de la veille, et que ce dernier eût entendu le récit du départ inopiné de sa fille! Des mesures énergiques et rapides furent prises, et l'on assure que les fugitifs ont été retrouvés en Belgique, à Anderleck, petit village situé à deux lieues de Bruxelles. L'extradition a été demandée sur-le-champ, mais le jeune attaché d'ambassade étant né sujet belge, a excipé de sa nationalité; il prétend en outre avoir légalement épousé Mlle de G..., sa cousine. En attendant que cette question de droit international reçoive une solution, les deux cousins achèvent leur lune de miel, sauf à la recommencer plus tard légalement, s'il y a lieu. »

UN FILS UNIQUE. — Le *Bien public* de Mâcon publie la lettre suivante, qui vient d'être adressée au maire de Mâcon, par un jeune homme en quête d'une femme :

« Monsieur le maire de la ville de Maçon, je m'adresse à vous pour me donner des connaissance des demoiselle de Maçon; je remait cette affaire entre les mains de monsieur le maire que j'ai confiance, et je me rapporte à vous monsieur le maire. Moi C... D..., fils unique, je me fait fort de cent mille francs de fortune et mon pa re me donn 50 mille francs toutes suite. Je crois que cela peut bien suffire pour vivre. Daborre elle viendrait rester à Saint Point, ci cela la convien; et ce ne la convien pas moi j'vrais rester ou elle voudra. Daborre la femme que j'aurai, elle n'a pas besoin de rien faire, je ne veut pas prendre une femme pour la faire refaire la moindre chosse. Vous pouvaiz vous adressai à monsieur R..., cabarotié à la Barre pour voir ci je parlé juste. Monsieur le maire je vous prie de grace de pansé à cette affaire je vous satisferai de ce qui cera juste. Apprès avoir pris des connaissance de moi, vous me ferai reponce. Je m'adresserai tous jour à vous monsieur le maire alaucation de ce mariage et je suis sure que vous nan recevrez pas de reproche. J'ai l'honneur de vous sallué, et je suis votre tou des voues serviteur, C... D...

» Fils unique à..., canton de T. Voilà pour me faire répouse. »

FOLLE DÉPENSE. — On lit dans le *Courrier d'Anvers* : « Les personnes qui voyagent sur nos chemins de fer ont remarqué la manie originale d'un capitaine anglais en retraite, M. S..., demeurant à Bruxelles, qui contribue pour une bonne part aux recettes du rail-way national... M. S... ne voyage jamais sans sa voiture, dans laquelle il se place avec une personne de connaissance, voiture d'ailleurs très-commode qui peut contenir toute une famille. L'autre jour M. S... part ainsi de Bruxelles, arrive à Ostende, fait atteler à sa voiture des chevaux de poste, va rendre une courte visite à l'un de ses amis, et revient à Bruxelles par le prochain convoi, de manière qu'il avait payé 100 fr. pour traverser dans son équipage deux rues et demie d'Ostende. »

UN JEUNE SUICIDÉ. — On nous écrit de Villeneuve-le-Roi : « Un déplorable événement a, dimanche 31 août, consterné une famille du faubourg Saint-Savinien. Le nommé Chevalier fils, vigneron, âgé de 13 ans, s'est suicidé par strangulation. Sa mère ayant refusé à cet enfant ses habits du dimanche, il s'est rendu, sans mot dire, dans la grange. Là, il s'est donné la mort en passant autour de son cou une corde que son père avait tendue pour faire sécher du linge. »

AFFRANCHISSEMENT DES COUTURIÈRES. — Une machine aussi étonnante par sa simplicité que par la grandeur de ses résultats, destinée sans doute à produire une révolution dans l'industrie couturière, vient, si nous devons en croire le *Journal de Villefranche*, après quinze années de transformations et de perfectionnements successifs depuis son invention, d'apparaître de nouveau dans le monde et d'être livrée à la publicité par son auteur. Cette machine est un métier à coudre. Exécuter environ deux cents [illegible] de couture à la minute; les agrandir ou les resserrer à volonté, au moyen d'une simple vis, se prêter à tous les contours, sinuosités et irrégularités de l'étoffe, et faire traverser à l'aiguille, sans efforts, sans aucun danger de rupture, les plus fortes et les plus dures épaisseurs : tels sont ses incroyables résultats. Appliqué à la confection des habits de pacotille, il n'est aucune couture qu'il ne soit capable d'exécuter, à l'exception toutefois des boutonnières. L'auteur de cette petite merveille, inventeur et perfectionneur tout-à-la fois, est M. Barthélemy Thimounier aîné, tailleur à Amplepuis (Rhône.)

LA PRINCESSE RUSSE ET SON VALET DE CHAMBRE.—Le *Droit* raconte qu'il y a quelques jours, M. Moreau réclamait à une princesse le prix de 300 pipes; dans le procès dont nous rendons compte nous trouvons encore une princesse et une livraison de cigarettes. Le sieur Jules, ex-valet de chambre au service de Mme de Merscherski, princesse russe dont le mari a été chambellan de l'empereur, réclamait à son ancienne maîtresse une somme de 1 500 fr. 25 c. pour solde de comptes. Dans une requête à M. le président du tribunal, il prétendait qu'il avait prêté à Mme de Merscherski une somme de 1 000 francs en argent; que, pendant les deux mois qu'il avait été au service de cette dame, du 26 mai au 12 août dernier, il avait soldé de ses deniers tous les comptes des fournisseurs de la maison. Il produisait entre autres choses une note de deux mille cigarettes achetées, disait-il, pour la consommation de la princesse et de ses commensaux. Le sieur Jules a demandé alors à M. le président du tribunal l'autorisation de pratiquer une saisie-foraine sur les effets mobiliers, hardes, bijoux, etc., de Mme la princesse Merscherski, qui devait, suivant lui, à raison de sa qualité d'étrangère et de son départ prochain pour Palerme, être considérée comme débitrice foraine. L'autorisation a été donnée par M. le président, à la charge, suivant l'usage, de former immédiatement la demande au principal, et de lui en référer en cas de difficultés.

Mme la princesse de Merscherski, soutenant qu'elle ne devait rien à

et a prêté serment. Le tribunal a donné acte du serment, et déclaré le sieur Jules mal fondé en sa demande et l'a condamné aux dépens. Irrité de ce résultat, Jules, pâle d'émotion, s'écrie aussitôt à l'audience : La voilà donc cette malheureuse princesse qui... Il est aussitôt interrompu par M. le président qui l'engage à se modérer et à quitter l'audience. M. l'avocat du roi Mahou lui déclare que cette interruption est déjà un trouble apporté à l'audience, et que si elle se renouvelle, il ne manquera pas de requérir contre lui. Jules, cédant à ces observations et aux conseils de son avocat, se décide à se retirer.

ÉCOLE GRATUITE DE DESSIN, DE MATHÉMATIQUES, DE CONSTRUCTION ET DE SCULPTURE D'ORNEMENT.

DISTRIBUTIONS DES PRIX.

La distribution des prix de l'École gratuite de dessin s'est faite dimanche dernier en présence d'un public nombreux; elle était présidée par M. Levaillant, adjoint du 11e arrondissement.

Avant de parler de cette solennité, disons quelques mots de l'institution elle-même.

Nous qui, nous appuyant sur les principes posés en 89 et sur les données fondamentales du droit humain, demandons pour chaque homme le droit à l'éducation gratuite, nous ne devons pas seulement provoquer, dans le présent, l'éclosion des germes qui tendent à la consécration de ce principe; nous devons encore favoriser le développement des institutions vraiment progressives et sociales que nous a léguées le passé.

A ce titre, l'École gratuite de dessin est digne de tout notre intérêt et de toute notre sympathie.

L'école gratuite de dessin est une institution démocratique par excellence. Là des jeunes gens peu fortunés, des ouvriers rangés et studieux viennent s'instruire dans l'art du dessin, étudier les mathématiques, recevoir les premières notions de coupe de pierre, de charpente, de géométrie descriptive, et se former à l'art du sculpteur. Tous sont reçus, instruits avec bienveillance, paternellement. Les maîtres s'attachent à leurs élèves par le grand et noble dévouement que la science sait inspirer; les élèves aiment leurs professeurs avec la reconnaissance qu'imposent aux intelligences développées par le savoir, la conscience des services qui nous ont été rendus. Jamais, depuis quinze ans, aucun désordre n'est venu troubler les études de cet atelier populaire où chacun vient patiemment chercher un savoir utile à son existence, et d'où il sort plus riche d'avenir, d'intelligence et de cœur. Nous citons avec plaisir les belles paroles que prononçait, en 1836, le regrettable Percier qui, en mourant, a fait à l'École gratuite un legs de cent mille francs :

« J'ai toujours remarqué parmi la foule des travailleurs qui élèvent » les grands monuments, que les plus honorables et les plus réellement » heureux étaient ceux dont les métiers demandent un long et rude apprentissage; dans les charpentiers, par exemple, j'ai rencontré de » hauts esprits et des âmes toutes romaines; l'honneur, la candeur et le » génie brillent souvent dans cette profession, ainsi que dans toutes » celles où il faut l'union du calcul, du dévouement et du courage. »

L'École de dessin fut fondée sous Louis XV, au moyen des souscriptions des corps d'état de la capitale. Le roi, la noblesse et la bourgeoisie contribuèrent aussi à sa création par des dons, mais il n'en est pas moins juste de dire que c'est aux ouvriers, leurs devanciers, que les ouvriers d'aujourd'hui sont redevables de l'instruction qu'ils viennent recevoir gratuitement à la rue de l'École-de-Médecine.

Jusqu'en 1830, l'École gratuite de dessin était déjà la pépinière qui fournissait à l'industrie de bons et nombreux artisans; cependant si quelques savants et artistes renommés étaient sortis de son sein (et on peut citer Dantlot, Percier et tant d'autres), ce n'étaient là que de rares exceptions. Depuis cette époque de notables améliorations ont été introduites dans les études par le directeur. M. Belloc a su profiter du dévouement des savants professeurs de l'École gratuite de dessin pour la doter de cours qui en font aujourd'hui une école de la plus haute importance. Aussi est-ce par centaines que nous aurions à citer les artistes distingués qui sont venus recevoir les leçons de MM. Jay, Herr, Jacquot, Perron, Violet-Leduc, etc., etc.

Les améliorations introduites dans l'École comprennent : l'étude de la plante vivante, dessinée et modelée; l'étude historique des ornements des grandes époques, dessinés au tableau devant les élèves; la composition de l'ornement se rattachant aux bâtiments; le concours continuel de toutes les études; l'indépendance de toutes les chaires, qui sont cependant reliées par un conseil de professeurs créé depuis deux ans; l'augmentation d'un tiers du corps enseignant, et l'ouverture de trois nouvelles salles.

Aussi ne saurions-nous trop encourager les ouvriers à suivre les cours de l'École gratuite, et les pères de famille à y envoyer leurs enfants. Là en effet ils recevront l'instruction nécessaire aux corps d'état et aux industries qui s'appliquent plus spécialement aux choses d'art.

Nous avons examiné avec attention tous les dessins et sculptures des concours, ainsi que les autres travaux exposés, et nous avons été émerveillés de l'habileté et du talent déployés par les élèves de l'École. Nous avons remarqué particulièrement une excellente sculpture, de plante vivante par M. Arsène de Leharivel, une composition de caisson par M. Degrein, une tête de femme exécutée avec un grand sentiment de la nature par M. Heizler, et le projet de M. Félix Ferteau.

Après avoir parlé des travaux des élèves, qu'il nous soit permis de les féliciter de leur bonne tenue, et sur leur empressement à assister à une réunion annuelle, qui est pour eux comme une fête de famille.

M. Levaillant, président, a prononcé un discours plein d'encouragements et d'éloges mérités. M. Belloc, directeur de l'École, a pris ensuite la parole et a fait l'analyse des travaux de l'année. Nous avons remarqué le passage suivant dans son discours :

« A côté de l'or de la banque, il y a, messieurs, une autre fortune » pour la France, une source de richesses plus inépuisable et plus pure, » une fortune d'arts, une suprématie d'intelligence et de bon goût! Que » l'à-propos, la finesse, la verve du dessin centuple la valeur des matériaux employés; que les arts, inséparables de l'industrie, marchent » partout de pair avec elle, vivifient ce qu'elle a de sec et de monotone, » par tous les prestiges d'une fantaisie créatrice; que l'industrie ne » remorque pas l'art à sa suite comme son vassal, mais qu'au contraire » elle l'honore comme un digne et puissant allié! »

Oui, sans doute, nous vivons à une époque où la puissance des capitaux écrase tout et où le savoir est la seule arme qui puisse donner aux

[illegible] — Charles Cordier.
Modelé d'après la bosse. Ornements. — François Carpezat.
Deuxième division. — Charles Cordier.
Dessin d'après nature Plante vivante. — Charlemagne Décolomes.
Prix Percier. — Ce prix est donné à l'élève qui a le plus de nominations. Emile Santnier (22 nominations).
Prix d'émulation et d'aptitude. — Louis Médel.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS — 5 SEPTEMBRE.

Le *Journal des Débats* raille les journaux de l'opposition ; il les plaint d'en être à se battre les flancs pour alimenter leurs polémiques : « Nous ne voulons pas, dit-il, insulter à la stérilité des journaux de l'opposition. Si c'est un mal, c'en est un assez général pour le moment. Le monde est tranquille. La scène politique est muette. Il ne dépend pas des journaux de créer des évènements ou d'inventer des questions. Le plus sage serait, ce nous semble, puisque la politique est en vacance, d'en prendre son parti et d'attendre. Les journaux de l'opposition seraient huit jours sans parler de M. Guizot et sans gémir sur le sort de cette pauvre France livrée au ministère du 29 octobre, que leurs lecteurs n'en deviendraient pas, j'imagine, plus ministériels pour cela ! Mais non. L'habitude l'emporte. Il faut absolument que tous les matins la France apprenne qu'elle a un nouveau crime à reprocher à son gouvernement, et l'on ne saurait croire à quelles tortures se mettent les journaux qui se sont imposé la difficile obligation de découvrir et de signaler ce crime quotidien ! »

Le *Constitutionnel* ne néglige pas sa clientelle parisienne. Il examine longuement la mesure prise récemment par le conseil municipal et qui consisterait à remplacer un droit connu sous le nom d'abri par un droit d'octroi perçu aux barrières. Le *Constitutionnel* ne veut pas qu'on dise que l'opposition ne s'occupe pas des affaires du pays. Aussi nous apprend-il scrupuleusement ce matin combien Paris a mangé de beurre frais en 1844. — Le journal de M. Thiers est d'avis que le mode actuel de perception doit être maintenu.

Le *Courrier français* termine aujourd'hui les *Mémoires de Potier*. Il assure ensuite que le collège d'Embrun où se porte M. Descloseaux, secrétaire général de la justice, est celui de tous les aréopages électoraux où le trafic des consciences se fait sur la plus grande échelle.

La *Réforme* s'occupe de l'article du *Constitutionnel* auquel nous répondons plus haut ; mais elle n'a pas une grande confiance dans les intentions ou dans les connaissances sociales du centre gauche.

« Ce n'est, dit la *Réforme*, ni de la politique conservatrice, ni de la politique pseudo-libérale que le travail peut attendre la reconnaissance de ses droits. Toutes deux tendent aux mêmes résultats en s'appuyant sur les mêmes intérêts ; toutes deux essaient de reconstituer une aristocratie dont l'argent est le principe et la fin. Les aperçus théoriques émis aujourd'hui par le *Constitutionnel* ne peuvent donc tromper personne. Ce que veut avant tout le centre gauche, c'est une arme pour attaquer l'administration tant qu'elle restera dans les mains de ses rivaux ; quand il sera au pouvoir, il traitera la question du salaire comme il a traité la réforme électorale. »

« Pourquoi, dit de son côté le *National*, pourquoi le *Constitutionnel* ne nous indique-t-il pas les projets d'améliorations conçues par M. Thiers pour le bonheur des classes laborieuses ? Mais si M. Thiers hors du ministère parle de progrès pacifique, s'il proclame sa sollicitude pour les populations laborieuses, il n'agit pas autrement que M. Guizot lorsque le mouvement de rotation de la machine constitutionnelle le replace au pouvoir. »

Nous recevons le numéro-spécimen de l'*Esprit public*, qui paraîtra le 10 septembre prochain. M. Charles Lesseps en est le rédacteur en chef. Voici ce qu'il demande dans sa déclaration politique :

« La réforme électorale,

M. B. à Bone. — Reçu, merci pour vous et vos amis. Nous comptons bien sur vous tous. — L'Algérie conserve son rang... Hurrah !

M. C. de B. à Mostaganem. — Nous vous serrons affectueusement la main. — Vous avez raison d'espérer.

M. C. à Genève. — Reçu celle du 30 et celle du 3. — Tout est arrivé, et sera remis au destinataire : l'exergue est bien. — Chaleureuses félicitations aux dix-huit. — Vous serez prévenu à temps de l'arrivée de C. — L'Almanach ne peut tarder : nous prenons bonne note. — Courage aux travailleurs !

M. A. à Marseille. — Prière de faire parvenir *franco*, pour Constantine, le paquet que nous vous adressons.

M. D à Tours. — A. demande accusé de réception de l'envoi fait par la factorerie.

M. V. C. à Tours. — Les vents soufflent avec régularité, et, des quatre points cardinaux, arrivent des bruits favorables, des paroles d'encouragement.

M. V à Lorient. — Un contretemps retient ici le voyageur annoncé. Prière de faire passer cet avis avec force amitiés à P.-L.

HALLE DE PARIS.

4 Sept.			5 Sept.		
Arrivages	2278 q.	01 k.	Arrivages	4004 q.	52 k.
Ventes	1778	50	Ventes	3898	65
Restant	27561	73	Restant	27667	60
Cours moyen	39,16		Cours moyen	38 76	
Cours-taxe	38,52		Cours-taxe	38,56	

Cote administrative.

4 Sept.	q.	k.	de	à	5 Sept.	q.	k.	de	à
Gruaux	2	42	52 85	00,00	Gruaux	18	84	52,85	51,15
1re	202	53	38 85	42 00	1re	111	47	38,85	40,75
2	149	15	36,10	38,20	2e	51	81	35,65	38 20
3e	23	50	27,70	00 00	3e	40	14	29,30	31,85
4	47	55	21,00	24,00	4e	63	82	22,95	24 20
A liv.	1161	80			A liv.	3468	13		

Marchés.

Marché Saint-Antoine, 5 sept. — Foin, 1re 53 à 57 ; 2e 48 à 50 ; 3e 41 à 43. — Sainfoin, 1re 00 à 00, 2e 44 à 00 ; 3e 00 à 00. — Luzerne 1re 00 à 00 ; 2e 44 à 46 ; 3e 00 à 38. — Paille de blé 1re 34 à 35 ; 2e 28 à 30 ; 3e 00 à 00 — Paille de seigle 1re 37 à 38 ; 2e 00 à 31 ; 3e 00 à 00. — Paille d'avoine, 1re 00 à 44 ; 2e 00 à 00. — Trèfle 1re 00 à 00 ; 2e 00 à 00. — Regain 45.

Marché aux Veaux du 5 sept. — Taureaux amenés 10, vendus 9 à 0,80. — Vaches amenées 76, vendues 74 à 1,16-1.00-0,84. — Veaux amenés 936, sur lesquels 936 ont été vendus 1,54-1,34-1,14.

Marché de la Chapelle St-Denis du 5 septembre. — Porcs amenés 878, 818 vendus à 1,30-1,20-1,00. — Veaux amenés 748, et tous vendus à 1,40-1,30-1,15.

Marché de la Vallée du 5 sept. — Agneaux 0,00 à 00,00. — Canards barbotteurs, 1,00 à 2,00. — Canetons de Rouen, 2,50 à 3,50. — Chapons gras 2,50 à 5 75. — Chevreaux ou cabris 9,00 à 15. — Cochons de lait 0,0. — Dindes gras, 5.50 à 6 50 ; comm., 2,50 à 5,00 — Lapins ou lapereaux 1,30 à 3,10 — Mout. pré salé 0,00 — Oies comm. 2,50 à 4,25. — Pigeons de volière 0,45 à 0.90 do bizets 0,25 à 0,50. — Poules ordinaires 1,70 à 2,25. — Poulets gras 2 25 à 3.60, do comm. 1,00 à 1,75

VERSAILLES, 5 septembre. — Foin 1re 42 à 45 ; 2e 38 à 40 ; 3e 30 à 36. — Paille de froment 25 à 30 ; de d'avoine 32 à 00. — Trèfle 30 à 34. — Luzerne 38 à 43. — Regain 34 à 36.

265 veaux ont été vendus de 1,10 à 1,40 le kil. sur pied.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 4 septembre. — DAVID, entrepreneur de maçonnerie, ci-devant rue de la Chaussée d'Antin, 36, actuellement rue d'Estrées, 27. Juge-commissaire, M. Gaillard ; syndic provisoire, M. Maguier, rue Taitbout, 11. — MARIGNY, tapissier, rue Bellechasse, 14. Juge-commissaire, M. Leroy ; syndic provisoire, M. Pellerin, rue Lepelletier, 16. — NOEL, gravatier-voiturier, route d'Asnières, 100, à Batignolles. Juge-commissaire, M. Milliet ; syndic provi-

5 0/0 compt...	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
— fin cour...	122 10	122 15	122 25	122 10
3 0/0 compt....	84 30	84 35	84 30	84 30
— fin cour...	84 45	84 50	84 40	84 45

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville...	1405 »	1400	B. 5	5 0/0 Bge 1840.	102 3/4	»	B. » 11
B. de France...	3290	3305	H. 20	— Portugais...	»	»	»
C. Gou. 1000....	1130	1135	H. 5	Esp. D. active.	» »	»	»
C. Gan. 1000...	1165	1170	H. 5	5 0/0 Naples...	101 »	»	»
C. hypot......	620	»	»	— Romain..	104 1/2	»	»
4 Canaux......	1290	» »	» »	Obl. Piémont.	1272 50	1270	»

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	DIFe.		
St-Germ......	» »	» »	» »	Au 15, 1130, 1135.	
V. r. d.......	560 »	» »	H 5 »	— 560, 557 50, 560.	H. 7 50
— r. g......	377 50	380 »	H. 6 25	— 380.	
Orléans......	1317 50	1313 75	B. 1 25	— 1317 50, 1320, 1317 50.	H. 1 50
Strasb.......	285 »	286 25	H. 1 25	— 286 25, 287 50.	
Rouen.......	1122 50	1126 25	H. 11 25	— 1120, 1130.	H. 1 25
Havre.......	921 25	» »	H. 10 »	— 922 50, 920, 922 50.	H. 10
Marseille....	1082 50	» »	H. 2 50	— 1082 50, 1085, 1080, 1082 50.	H. 5
Vierzon.....	816 25	815 »	» »	— 815, 816 25.	B. 1 25

LONDRES, 3 sept.		PARIS, LE SEPT. PRIMES.	COULISSE.
Consol.	98 5/8 3/4	3 0/0 F. c. 84 50, 60 d. 50.	Av. 84 45.
Esp. act.	27 1/2	F. p. 84 75, 80 d. un. 85 d. 50.	Ap. 84 45.
Portug.		5 0/0 F. c. 122 3., 122 30 d. 50.	B du Trés.
Mexic.	32 3/4	F. p. 122 75 d un.	3 1/2 à 1 m.
Brésil.		Orléans, 1325 d. 20 1335, 1340 d. 10 au 15.	
5 0/0 hol.		1340, 1345 d. 20 au 30.	F. c.
2 1/2 de.	62 1 2	Rouen, au 30 1170 d. 10.	3 0/0 [illegible]
Rouen.	42 3/4		5 0/0. 25.
Orléans	51 1/4		

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 109,00 à 00,00 ; courant du mois, 111,50 à 00,00 ; 3 derniers mois, 112,00 à 111,00 ; 4 premiers mois 1846, 115,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 100,00 à 101,00. — Œillette rousse, 82,50. — Lin, 81,50 à 82,00. — Cameline, 85,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 119,00 à 00,00, octobre, 116,00 à 00,00 ; novembre et décembre, 99,00 à 100,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 89,00 à 00 00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 6 septembre.

7 h. 1/2 OPÉRA. —
7 h. 1/2 FRANCAIS — Virginie.
7 h. 1/2 OPERA-COMIQUE — Marie. Le Chalet.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Français né malin. Fanfan. Une Nuit d'attente.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS — Histoire Perruquière. Prosper et Vincent. Panache.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Dame. Yelva. Changement. La Vie.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL — L'Almanach des 25,000 adresses. L'Escadron.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Paris et la Banlieue.
6 h. 1/2 GAITE. — Sept Châteaux du Diable.
6 h. 1/2 COMTE. — Mort aux rats. Un Homme de Carentan. 7 Ogres.
CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 FOLIES — Paris. Cirque. Télégraphe.
LUXEMBOURG — La Famille. Dernier Homme. Marie. Le Pauvre.
BEAUMARCHAIS. — Duchesse. Aubry. Nelly.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.
PANORAMA (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant. 16.

confiance en eux-mêmes, ont jugé qu'il fallait installer au plus vite une aristocratie qui prît en main le gouvernement et dirigeât les affaires ; pour arriver à ce but sans secousses et sans révolutions, et sans être forcés à rien changer à la constitution, ils n'ont eu qu'à laisser les choses suivre leur cours naturel, car une pente presque irrésistible nous porte depuis quelques années vers la constitution féodale de l'industrie et du commerce. Usant avec plus ou moins d'habileté du mandat libre que leur ont confié leurs concitoyens, ils ont saisi l'occasion qui se présentait de changer le régime des grandes routes pour en investir cette aristocratie qu'il s'agit de consolider.

Car celui-là est le véritable maître qui possède les voies de communication qui relient entre elles les diverses parties d'une contrée. Au moment qu'on voulait cesser de faire représenter démocratiquement le pays entier dans le gouvernement, et que l'on avait à cœur de remettre ses destinées entre les mains d'un petit nombre de hauts et puissants seigneurs, il ne pouvait être employé de moyen plus énergique et plus complet que de déposséder le pays de ses routes et de les vendre ou donner à ceux à qui appartient désormais la Direction du pays.

Maître des routes, le Congrès des financiers européens sera par là même investi dans un avenir peu éloigné de la Direction générale du commerce et de l'industrie.

Maître des routes, ce même Congrès constituera dans le pays une vaste hiérarchie administrative, qui se trouvera en mesure d'ici à peu d'années, d'absorber, de s'assimiler ou de se soumettre la hiérarchie actuelle.

Car tous les ressorts du gouvernement nominal se détendent; une haute pensée, générale et unitaire, a cessé de présider à ses mouvements; chacun des gouvernants ne songe qu'à soi; l'égoïsme et la corruption gangrènent toutes les parties de l'administration publique; la faveur fait régner l'incapacité du haut en bas de l'échelle administrative.

La vie s'est retirée du corps administratif; elle fuit cet antre insolent de la paperasserie où l'on règle paresseusement, et en dormant, toutes les affaires du pays; la vie n'est plus là, ni l'ardeur, ni la liberté, ni l'audace, ni les ambitieuses pensées; elle est là, où, après-demain, elle va jeter un vif éclat.

La vie est dans le commerce; il n'est donc pas étonnant que les chefs du commerce et de l'industrie deviennent les chefs du pays et soient successivement saisis de toutes les parties de cette lourde et difficile administration.

Déjà ils avaient à leur solde ou à leur dévotion les principaux organes du gouvernement, qui se sont tous prononcés en faveur de la haute banque.

Ils ont fini par ranger sous leurs ordres le ministère et la majorité des Chambres, qui leur ont accordé ce qu'ils demandaient.

Maintenant ils vont être en mesure de constituer sur de nouvelles bases une des plus importantes administrations du pays, celle des routes, et, par son moyen, ils entreront peu à peu dans toutes les autres parties (1).

[illegible] tenant en sa main, aura donc à constituer, pour l'administrer, une forte et vivace hiérarchie qui appellera à elle tous les talents actifs qui dédaignent d'aller s'enterrer au service énervant et abrutissant de la hiérarchie actuelle.

Cette administration nouvelle sera nombreuse et riche en talents; elle aura des ramifications considérables; car outre les employés proprement dits (scribes, caissiers, receveurs, inspecteurs, etc.), elle comporte l'armée active et industrieuse des ingénieurs et mécaniciens; elle se rattache aux fonderies et aux usines de fer; elle touche aux mines, etc., etc.

Mais ce vaste ensemble administratif n'est pas encore assez large. Certains députés s'étaient imaginés dans la simplicité de leur âme qu'ils ne concédaient les chemins qu'à quelques entrepreneurs, quelques spéculateurs, qui feraient isolément leurs affaires; ils n'avaient pas cru que la tendance des choses rapprocherait tous ces industriels et en formerait un faisceau puissant; c'est ce qui arrivera cependant.

Car le Congrès financier ne possédera pas seulement la ligne de la Manche à la Méditerranée; il prendra les autres lignes ou admettra dans son sein les chefs des autres lignes.

Nous avons en France un irrésistible besoin d'unité: puisque l'administration actuelle est devenue incapable et ne gouverne plus, il nous faut d'autres gouvernants; nous les prendrons les yeux fermés; nous sommes le peuple le plus libre de la terre, mais nous ne voulons jamais aller tout seul; nous cherchons toujours quelqu'un qui nous conduise.

Le congrès financier aura donc l'administration de toutes ou de presque toutes les grandes routes (en fer) de France; c'est-à-dire sera directement à la tête d'un capital de deux milliards environ, pour lequel une foule d'industries accessoires travailleront; notamment les diverses entreprises des messageries, se mouvant sur les routes de terre, dépendront de lui; ce qui, en réalité, le rendra maître de la presque totalité de la locomotion du pays.

Ce sera là une belle, vaste et puissante administration.

Une des portions les plus importantes de cette administration nouvelle, sera le *Conseil consultatif*, véritable *conseil d'Etat*, dont s'entourera le Congrès financier.

Les intérêts multipliés qu'il mettra en jeu, les contestations nombreuses que son action fera naître, l'engageront à s'appuyer sur les jurisconsultes les plus éclairés et les meilleurs avocats: il aura en outre besoin de faire étudier les questions épineuses et de préparer les lois qu'il faudra soumettre aux chambres.

Or, il n'aura point recours, pour cet objet, au conseil d'Etat actuel, qui, soit défaut de lumières, soit manque de bonne volonté, offre si peu de ressources au gouvernement, et ne prépare que de très pauvres projets de loi. Le Congrès financier voudra être mieux servi et il le sera; les intelligences vives et ardentes se précipiteront dans le grand comité consultatif qu'il ouvrira, lui donneront l'appui du barreau et de la magistrature; ils formeront là une riche pépinière d'administrateurs de tous genres.

[illegible] de constituer cette aristocratie nouvelle, dans laquelle elle ne se réserve aucune direction et ne veut d'autre rôle que celui de chef de l'armée et de la police, qui deviendront de plus en plus identiques, les guerres continentales ayant cessé et l'Angleterre tenant les mers.

Mais le pays? — Eh! la réforme électorale, subrepticement accomplie par la loi des patentes, la comptez-vous pour rien? Et l'influence des journaux, dont les plus riches et les plus répandus appartiennent au congrès financier et au gouvernement, et les théories de la science vénérable appelée Economie politique et qui en invoquant sans cesse la liberté, est tout entière favorable aux vastes monopoles, ne sont-elles pas là pour détourner, pour amortir, pour endormir l'opinion? Laissez faire encore un peu de temps, et vous aurez les pieds et les poings liés de toute façon: en politique, par les armées et les fortifications; en économie sociale, par les chemins de fer et les monopoles.

Que voulez-vous? il faut bien subir les conséquences de juillet: on fait des révolutions à l'étourdie et l'on s'étonne ensuite des résultats inattendus qu'elles amènent, et on ne comprend même pas ces résultats. On nie l'avènement de la féodalité industrielle, parce qu'elle ne se formule pas en actes légaux et en agents affublés de titres. On ne croira que les chemins de fer auront cessé d'appartenir à l'Etat que le jour où les hauts barons financiers inscriront en lettres d'or sur la porte d'un vaste hôtel:

DIRECTION DES CHEMINS DE FER
DU ROYAUME.

Oui, *du royaume*; car il faut bien que l'idée de commandement, de royauté se retrouve quelque part; ne pouvant mettre *direction royale*, ils écriront plus modestement: *Direction*... du royaume...

Mais, après tout, quand on songe à la loi qui autorise le ministre à adjuger les chemins de fer aux banquiers, quand on se rappelle que la majorité de la Chambre des députés n'est remarquable ni par sa perspicacité politique, ni par sa prévoyance, on est forcé de se demander si en effet son intention a été de constituer cette suprême puissance financière. — si elle a prévu les effets de la loi qu'elle a votée.

Oh! c'est une grave responsabilité qu'affrontent les ministres. Si la coalition des diverses compagnies soumissionnaires était un fait non prévu par la Chambre; si celle-ci n'avait pas deviné davantage les futures coalitions pour les autres chemins; si elle n'avait pas non plus songé que les divers adjudicataires allaient ériger au sein de l'Etat une puissante association qui ferait manœuvrer sous son autorité une partie considérable des forces vives de la nation; le ministère oserait-il abuser de la lettre de la loi, et ne pas consulter l'esprit dans lequel elle aurait été votée? Oserait-il, aujourd'hui que les faits sont clairs et patents et qu'il suffit de les regarder pour voir tout ce qu'ils renferment de grave pour l'avenir du pays, oserait-il passer outre et prendre sur lui d'engager la France dans une voie dont des mandataires loyaux s'écarteraient avec effroi, s'ils avaient pu la connaître?

Que le conseil des ministres y songe; car il est encore temps

(1) Voici l'aveu que nous trouvons dans les *Débats* de ce jour: « Les chemins de fer s'emparent de toute chose; ils ont commencé par envahir le budget. »

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
DIMANCHE 7 SEPTEMBRE 1845.

Mardi, 9 septembre, la *Démocratie pacifique* commencera la publication de: UNE FILLE DU PEUPLE, roman en 2 vol., par M. EUGÈNE CAMUS.

Nous publierons ensuite le quatrième et dernier volume du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE, par M. ALEXANDRE DUMAS.

Dans la dernière quinzaine d'octobre, nous commencerons la publication déjà annoncée de MARTIN CHUZZLEWITT, en 4 volumes, par CH. DICKENS, traduit par Mme L. SW. BELLOC, ouvrage qui a eu un grand succès en Angleterre.

Les personnes qui s'abonneront avant le 15 septembre recevront les trois premiers volumes du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE, avec le CARILLON DU NOUVEL AN, de Charles Dickens.

PÉRÉGRINATIONS TRANSATLANTIQUES

D'UN DIPLOMATE DE VINGT ANS.

DERNIÈRES PÉRÉGRINATIONS.

Le retour dans la patrie.

VIII.

UN SIÈGE. — LA VENGEANCE D'UN MULATRE.

Antonio Dias visitait ainsi toutes les peuplades indigènes voisines, gagnant à sa cause leurs guerriers les plus terribles, formant de hideux projets de vengeance contre la petite garnison de l'Amargozo.

César avait cessé de donner le dimanche des permissions individuelles à ses hommes, car ils ne revenaient plus; et les nuits suivantes on rapportait souvent leurs cadavres ensanglantés dans les fossés du château. Des ordres sévères ne laissaient plus sortir que cinq soldats à-la-fois, et encore ils revenaient, non sans avoir eu souvent de rudes combats à soutenir.

Dans la nuit du 31 décembre aux 1er janvier ....., à minuit un quart, tout-à-coup un épouvantable ouragan se déclare, un de ces ouragans dévastateurs que l'Europe ne soupçonne pas et qui jettent la désolation dans la malheureuse Amérique. Le vent sifflait avec un infernal fracas, et soulevait des montagnes de sable qui, après avoir roulé dans la plaine, venaient s'accumuler dans les fossés de la forteresse, et qui finirent par les combler en moins d'un quart d'heure. Bientôt le sable envahit les embrasures et couvrit les pièces. Les nuages noirs et épais poussés les uns sur les autres couraient solennellement sur la tête des sentinelles, si bas, si bas, qu'on eût dit pouvoir les saisir à la main; la lune était pâle, mélancolique, menaçante. Des postes avaient été doublés. César était debout, se multipliant sans cesse, ayant l'œil à tout, faisant débarrasser à chaque minute les pièces du sable qui les engouffrait.

Tout-à coup un cri terrible a retenti. Un affreux silence lui succède. Puis il s'élève une clameur immense, épouvantable, qui semble ébranler la terre. La citadelle, que le sable unit aux glacis, est envahie par des milliers d'Indiens avides de carnage; quelques balles mêlées à une grêle de traits pleuvent sur les soldats; les indigènes les plus féroces et les plus forts assassinent, avec leurs couteaux de pierre, les canonniers qui s'efforcent de braquer leurs pièces; ils montent sur les affûts et de là font entendre des cris de cannibales. Le sang rougit le sable. Toute la garnison a pris les armes, les tambours battent, les trompettes sonnent, le tocsin fait entendre sa voix. Un sous-officier annonce que les ennemis ont mis le feu à la caserne; bientôt la flamme, alimentée par le vent, envahit la toiture qui s'écroule avec fracas; la poudrière heureusement n'a pas été atteinte. Mourons tous les armes à la main! c'est le cri général des défenseurs de la forteresse.

Bientôt le tonnerre mêle sa voix à celle de l'ouragan, le ciel est en feu; on parvint à débarrasser deux pièces, qui, chargées à mitraille, balayent à bout portant des masses de chair humaine. A la gauche du château, la foudre tombe, et sur-le-champ ces milliers de sauvages sont en pleine déroute; la foudre a atteint un des chefs.

On passa le reste de la nuit à panser les blessés, à ensevelir les morts, à éteindre l'incendie. Au point du jour, la brave capitaine Joao Martin arrivait avec cent-vingt-deux colons qui aidaient la garnison à déblayer la forteresse et les fossés, et à réparer les bâtiments. Les Brésiliens avaient eu quatre-vingt-neuf hommes tués et plus de deux cents soixante blessés; les Indiens laissaient des centaines de morts autour de la citadelle. On trouva à dix pas de la poudrière le corps d'Antonio Dias, frappé de trois coups de feu; sa figure était encore menaçante.

IX.

UNE ATROCE VENETTE. — CÉSAR AMBASSADEUR EN EUROPE.

Au bout de six mois, un autre bataillon vint relever celui de César.

— Tu viens donc d'Amargozo, mon pauvre ami? lui dit dom Pedro, la première fois qu'il le revit. J'ai appris la ridicule colère de monsieur mon ministre, quand tu étais déjà parti. Il était trop tard; mais je veux te dédommager de cette injuste disgrâce. Redevenez diplomate! comte César, je veux que vous montiez haut et que vous alliez loin. Préparez-vous à partir en qualité d'ambassadeur du Brésil, pour les Pays-Bas. Il s'agit de conclure un traité avec Guillaume-le-Têtu. Ce n'est pas chose facile, je vous en préviens; il y a du Francia civilisé dans le descendant des Nassau. Le capitaine Soarez sera votre secrétaire d'ambassade. Vous débarquerez au Havre et vous traverserez Paris. Du reste, au moment de partir, vous recevrez des instructions plus détaillées.

— Traverser Paris! y pensez-vous, sire? s'écria César stupéfait. Traverser Paris! mais cela est impossible; je serai fusillé, ma tête est proscrite en France.

— Impossible n'est pas un mot français, mon cher César; Napoléon l'a dit avant moi.

— Mais, sire...

— Aurais-tu peur par hasard?

— Je crois avoir prouvé à votre majesté que je n'avais jamais peur.

— Voilà qui vaut infiniment mieux. D'ailleurs, sois tranquille, on n'oserait pas toucher à un seul poil de ta tête.

— Qui l'empêcherait?

— Moi.

— Prenez garde, sire, votre bras a beau être long, il ne l'est pas assez pour défendre de si loin ma pauvre tête.

Dom Pedro sourit et persista.

Quelques jours après on lisait dans le *Diario fluminense*:

« Le comte César, major du 3e bataillon de chasseurs à pied, s'est
» embarqué hier matin, à bord du brick *l'Atalante*, pour aller remplir
» les fonctions d'ambassadeur de sa majesté impériale près le roi des
» Pays-Bas. Le capitaine adjudant-major du même bataillon, Severino
» Soarez, l'accompagne en qualité de secrétaire d'ambassade. »

César et son secrétaire descendirent à Paris, hôtel des Princes, rue de Richelieu. L'ambassadeur de dom Pedro dût nécessairement mener un train digne de son titre et de sa mission. L'argent roula donc fort vite; et au bout de quinze jours, la bourse commune était à sec.

César était autorisé par l'empereur à prendre, chez M. Delessert, banquier, tout ce dont il aurait besoin. M. Delessert qui n'avait pas encore reçu d'ordre du Brésil, refusa net de rien fournir à son Excellence. Par bonheur, le maître de l'hôtel des Princes était un homme confiant et généreux; il mit sa bourse à la disposition de notre héros. Le service s'offrait d'autant plus beau qu'il est plus rare par le temps qui court. Nous n'avons pas besoin de dire que ce digne homme fut largement remboursé de ses avances; mais César ne lui en garde pas moins une éternelle reconnaissance, et sous aucun prétexte il n'a voulu consentir à ce que ce passage fût biffé dans ces pérégrinations.

Dom Pedro avait chargé son ambassadeur d'une lettre autographe pour Charles X. Il fallait la remettre. César demanda une audience qui lui fut aussitôt accordée.

A cette nouvelle une terreur panique s'empara de Soarez. C'était un militaire d'une intrépidité à toute épreuve, descendant comme les Castro et les Albuquerque des héroïques conquérants de l'Inde, et que personne

(1) Voir les numéros des 24, 26, 28, 29, 31 août, 2, 3, 4, 5 et 6 septembre.

Deuxième division. — Charles Cordier.
Modelé d'après la bosse. Ornements. — François Carpezat.
Deuxième division. — Charles Cordier.
Dessin d'après nature Plante vivante. — Charlemagne Décolomes.
Prix Percier. — Ce prix est donné à l'élève qui a le plus de nominations. Emile Saulnier (22 nominations).
Prix d'émulation et d'aptitude. — Louis Médel.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS — 5 SEPTEMBRE.

Le *Journal des Débats* raille les journaux de l'opposition ; il les plaint d'en être à se battre les flancs pour alimenter leurs polémiques : « Nous ne voulons pas, dit-il, insulter à la stérilité des journaux de l'opposition. Si c'est un mal, c'en est un assez général pour le moment. Le monde est tranquille. La scène politique est muette. Il ne dépend pas des journaux de créer des évènements ou d'inventer des questions. Le plus sage serait, ce nous semble, puisque la politique est en vacance, d'en prendre son parti et d'attendre. Les journaux de l'opposition seraient huit jours sans parler de M. Guizot et sans gémir sur le sort de cette pauvre France livrée au ministère du 29 octobre, que leurs lecteurs n'en deviendraient pas, j'imagine, plus ministériels pour cela ! Mais non. L'habitude l'emporte. Il faut absolument que tous les matins la France apprenne qu'elle a un nouveau crime à reprocher à son gouvernement, et l'on ne saurait croire à quelles tortures se mettent les journaux qui se sont imposé la difficile obligation de découvrir et de signaler ce crime quotidien ! »

Le *Constitutionnel* ne néglige pas sa clientelle parisienne. Il examine longuement la mesure prise récemment par le conseil municipal et qui consisterait à remplacer un droit connu sous le nom d'abri par un droit d'octroi perçu aux barrières. Le *Constitutionnel* ne veut pas qu'on dise que l'opposition ne s'occupe pas des affaires du pays. Aussi nous apprend-il scrupuleusement ce matin combien Paris a mangé de beurre frais en 1844. — Le journal de M. Thiers est d'avis que le mode actuel de perception doit être maintenu.

Le *Courrier français* termine aujourd'hui les *Mémoires de Potier*. Il assure ensuite que le collége d'Embrun où se porte M. Descloseaux, secrétaire général de la justice, est celui de tous les aréopages électoraux où le trafic des consciences se fait sur la plus grande échelle.

La *Réforme* s'occupe de l'article du *Constitutionnel* auquel nous répondons plus haut ; mais elle n'a pas une grande confiance dans les intentions ou dans les connaissances sociales du centre gauche.

« Ce n'est, dit la *Réforme*, ni de la politique conservatrice, ni de la politique pseudo-libérale que le travail peut attendre la reconnaissance de ses droits. Toutes deux tendent aux mêmes résultats en s'appuyant sur les mêmes intérêts ; toutes deux essaient de reconstituer une aristocratie dont l'argent est le principe et la fin. Les aperçus théoriques émis aujourd'hui par le *Constitutionnel* ne peuvent donc tromper personne. Ce que veut avant tout le centre gauche, c'est une arme pour attaquer l'administration tant qu'elle restera dans les mains de ses rivaux ; quand il sera au pouvoir, il traitera la question du salaire comme il a traité la réforme électorale. »

« Pourquoi, dit de son côté le *National*, pourquoi le *Constitutionnel* ne nous indique-t-il pas les projets d'améliorations conçues par M. Thiers pour le bonheur des classes laborieuses ? Mais si M. Thiers hors du ministère parle de progrès pacifique, s'il proclame sa sollicitude pour les populations laborieuses, il n'agit pas autrement que M. Guizot lorsque le mouvement de rotation de la machine constitutionnelle le replace au pouvoir. »

Nous recevons le numéro-spécimen de l'*Esprit public*, qui paraîtra le 10 septembre prochain. M. Charles Lesseps en est le rédacteur en chef. Voici ce qu'il demande dans sa déclaration politique :

« La réforme électorale,

M. B. à Boue. — Reçu, merci pour vous et vos amis. Nous comptions bien sur vous tous. — L'Algérie conserve son rang... Hurrah !

M. C. de B. à Mostaganem. — Nous vous serrons affectueusement la main. — Vous avez raison d'espérer.

M. C. à Genève. — Reçu celle du 30 et celle du 3. — Tout est arrivé, et sera remis au destinataire : l'exergue est bien. — Chaleureuses félicitations aux dix-huit. — Vous serez prévenu à temps de l'arrivée de C. — L'Almanach ne peut tarder : nous prenons bonne note. — Courage aux travailleurs !

M. A. à Marseille. — Prière de faire parvenir *franco*, pour Constantine, le paquet que nous vous adressons.

M. D. à Tours. — A. demande accusé de réception de l'envoi fait par la factorerie.

M. V. C. à Tours. — Les vents soufflent avec régularité, et, des quatre points cardinaux, arrivent des bruits favorable, des paroles d'encouragement.

M. V. à Lorient. — Un contretemps retient ici le voyageur annoncé. Prière de faire passer cet avis avec force amitiés à P.-L.

HALLE DE PARIS.

4 Sept.			5 Sept.		
Arrivages	2278 q.	01 k.	Arrivages	4004 q.	52 k.
Ventes	1778	50	Ventes	3898	65
Restant	27561	73	Restant	27667	60
Cours moyen	39.16		Cours moyen	38 76	
Cours-taxe	38,52		Cours-taxe	38 56	

Cote administrative.

	q.	k.				q.	k.	
Gruaux	2	42	52 85 à 00,00	Gruaux	18	84	52,85 à 54,15
1re	202	54	38 85 à 42 00	1re	111	47	38 85 à 40.75
2	149	15	36,00 à 38,20	2e	54	81	35 65 à 38 20
3e	22	50	27 70 à 00 00	3e	40	14	29,40 à 31,85
4	47	55	21,00 à 24,00	4e	61	82	22,35 à 24 20
A liv.	1161	80		A liv.	3168	13	

Marchés.

Marché Saint-Antoine, 5 sept. — Foin, 1re 55 à 57 ; 2e 48 à 50 ; 3e 41 à 43. — Sainfoin, 1re 00 à 00, 2e 44 à 00 ; 3e 00 à 00. — Luzerne 1re 00 à 00 ; 2e 44 à 46 ; 4e 00 à 38. — Paille de blé 1re 34 à 35, 2e 28 à 30 ; 3e 00 à 00 — Paille de seigle 1re 37 à 38 ; 2e 00 à 31 ; 3e 00 à 00. — Paille d'avoine, 1re 00 à 44 ; 2e 00 à 00. — Trèfle 1re 00 à 00 ; 2e 00 à 00. — Regain 45.

Marché aux Veaux du 5 sept. — Taureaux amenés 10 vendus 9 à 0,80. — Vaches amenées 76, vendues 74 à 1,13-1,00-0,84. — Veaux amenés 936, sur lesquels 936 ont été vendus 1,54-1,34-1,14.

Marché de la Chapelle St-Denis du 5 septembre. — Porcs amenés 878, 818 vendus à 1,30-1,20-1,00. — Veaux amenés 748, et tous vendus à 1,40-1,30-1,15.

Marché de la Vallée du 5 sept. — Agneaux 0,00 à 00,00. — Canards barbotteurs, 1,00 à 2,00. — Canetons de Rouen, 2,50 à 4,50. — Chapons gras 2,50 à 5 75. — Chevreaux ou cabris 9,00 à 15. — Cochons de lait 0,0. — Dindes gras, 5.50 à 6 50 ; comm., 2,50 à 5,00 — Lapins ou lapereaux 1,30 à 3,10 — Mout. pré salé 0,00 — Oies comm. 2,50 à 4,25. — Pigeons de volière 0,45 à 0 90 do bizets 0,25 à 0,50 — Poules ordinaires 1,30 à 2,25. — Poulets gras 2 25 à 3.60, do comm. 1,00 à 1,75

VERSAILLES, 5 septembre. — Foin 1re 42 à 45 ; 2e 38 à 40 ; 3e 30 à 36. — Paille de froment 25 à 30 ; do d'avoine 32 à 00. — Trèfle 30 à 34. — Luzerne 38 à 43. — Regain 34 à 36.

265 veaux ont été vendus de 1 10 à 1,40 le kil. sur pied.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 4 septembre. — DAVID, entrepreneur de maçonnerie, ci-devant rue de la Chaussée d'Antin, 46, actuellement rue d'Estrées, 27. Juge-commissaire, M. Gaillard, syndic provisoire, M. Magnier, rue Taitbout, 14. — MARIGNY, tapissier, rue Bellechasse, 14. Juge-commissaire, M. Leroy ; syndic provisoire, M. Pelerin, rue Lepelletier, 6. — NOEL, gravatier-voiturier, route d'Asnières, 100, à Batignolles. Juge-commissaire, M. Millict ; syndic provi-

	1er C.	P. H.	P. B.	Der C.	
5 0/0 compt....	121 85	121 95	121 70	121 75	
— fin cour...	122 10	122 15	122 05	122 10	
3 0/0 compt....	84 30	84 35	84 30	84 30	
— fin cour...	84 45	84 50	84 40	84 45	

au comptant.	1er C.	Der C.	Dife.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	Dife.
O. de la Ville...	1405 «	1400	H. 5	5 0/0 Bge 1840.	102 3/4	«	B. 11
B. de France...	3290	3305	H. 20	— Portugais...	«	»	«
C. Gou. 1000...	1130	1135	H. 5	Esp. D. active.	« »	»	«
C. Gan. 1000...	1165	1170	H. 5	5 0/0 Naples...	101 «	»	«
C. hypot.....	620	»	«	— Romain..	104 1/2	»	«
4 Canaux......	1290	« «	« «	Obl. Piemont.	1272 50	1270	»

CHEMINS DE FER.					
St-Germ.....	« »	» »	« »	Au 15. 1130, 1135.	H. 7 50
V. r. d......	560 «	« «	H 5 »	— 560, 557 50, 560.	
— r. g.......	377 50	380 «	H. 6 25	— 380.	H. 2 50
Orléans......	1317 50	1313 75	B 1 25	— 1317 50, 1320, 1317 50.	
Strasb......	285 «	286 25	H. 1 25	— 286 25, 287 50.	H. 1 25
Rouen......	1122 50	1126 25	H. 11 25	— 1120, 1130.	H. 10
Havre......	921 25	« «	H. 10 «	— 912 50, 920, 922 50.	H. 5
Marseille....	1082 50	« »	H. 2 50	— 1082 50, 1085, 1080, 1082 50.	
Vierzon.....	816 25	815 »	« «	— 815, 816 25.	B. 1 25

LONDRES, 3 sept.		PARIS, LE SEPT. PRIMES.	COULISSE
Consol.	98 5 8 3 4	3 0/0 F. c. 84 50, 60 d. 50.	Av. 84 45
Esp. act.	27 1/2	F. p. 84 75, 80 d. un. 85 d. 50.	Ap. 84 45.
Portug.		5 0/0 F. c. 122 30, 122 30 d. 50.	B du Trés.
Mexic.	32 3 4	F. p. 122 75 d un.	3 1/2 à 4 m.
Brésil.		Orléans, 1325 d. 20 1335, 1340 d. 10 au 15,	
5 0/0 hol.		1340, 1345 d. 20 au 30.	F. c. F. p
2 1/2 do.	62 1 2	Rouen, au 30 1170 d. 10.	3 0/0 12 1/2. 20
Rouen.	42 3/4		5 0/0. 25.
Orléans	51 1/4		

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 109,00 à 00,00 ; courant du mois, 111,50 à 00,00 ; 3 derniers mois, 112,00 à 111,00 ; 4 premiers mois 1846, 115,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 100,00 à 101,00. — Œillette rousse, 82,50. — Lin, 81,50 à 82,00. — Cameline, 85,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 119,00 à 00,00, octobre, 116.00 à 00,00 ; novembre et décembre, 99,00 à 100,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 89,00 à 00 00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL

Spectacles du 6 septembre.

7 h. 1/2 OPÉRA. —
7 h. 1/2 FRANÇAIS — Virginie.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE — Marie. Le Chalet.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Français né malin. Fanfan. Une Nuit d'attente.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS — Histoire Perruquière. Prosper et Vincent. Panache.
6 h. 1/2 GYMNASE. Dame. Yelva. Changement. La Vie.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL — L'Almanach des 25,000 adresses. L'Escadron.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Paris et la Banlieue.
6 h 1/2 GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable.
6 h. 1/2 COMTE. — Mort aux rats. Un Homme de Carentan. 7 Ogres.
CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h 1/2 FOLIES — Paris. Cirque. Télégraphe.
LUXEMBOURG — La Famille. Dernier Homme. Marie. Le Pauvre.
BEAUMARCHAIS. — Duchesse Aubry. Nelly.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.
PANORAMA (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant. 16.

Les trois pouvoirs n'ayant pas confiance dans le pays et n'ayant pas confiance en eux-mêmes, ont jugé qu'il fallait instaurer au plus vite une aristocratie qui prît en main le gouvernement et dirigeât les affaires ; pour arriver à ce but sans secousses et sans révolutions, et sans être forcés à rien changer à la constitution, ils n'ont eu qu'à laisser les choses suivre leur cours naturel, car une pente presque irrésistible nous porte depuis quelques années vers la constitution féodale de l'industrie et du commerce. Usant avec plus ou moins d'habileté du mandat libre que leur ont confié leurs concitoyens, ils ont saisi l'occasion qui se présentait de changer le régime des grandes routes pour en investir cette aristocratie qu'il s'agit de consolider.

Car celui-là est le véritable maître qui possède les voies de communication qui relient entre elles les diverses parties d'une contrée. Au moment qu'on voulait cesser de faire représenter démocratiquement le pays entier dans le gouvernement, et que l'on avait à cœur de remettre ses destinées entre les mains d'un petit nombre de hauts et puissants seigneurs, il ne pouvait être employé de moyen plus énergique et plus complet que de déposséder le pays de ses routes et de les vendre ou donner à ceux à qui appartient désormais la Direction du pays.

Maître des routes, le Congrès des financiers européens sera par là même investi dans un avenir peu éloigné de la Direction générale du commerce et de l'industrie.

Maître des routes, ce même Congrès constituera dans le pays une vaste hiérarchie administrative, qui se trouvera en mesure d'ici à peu d'années, d'absorber, de s'assimiler ou de se soumettre la hiérarchie actuelle.

Car tous les ressorts du gouvernement nominal se détendent; une haute pensée, générale et unitaire, a cessé de présider à ses mouvements; chacun des gouvernants ne songe qu'à soi ; l'égoïsme et la corruption gangrènent toutes les parties de l'administration publique ; la faveur fait régner l'incapacité du haut en bas de l'échelle administrative.

La vie s'est retirée du corps administratif ; elle fuit cet antre somnolent de la paperasserie où l'on règle paresseusement et en dormant, toutes les affaires du pays ; la vie n'est plus là, ni l'ardeur, ni la liberté, ni l'audace, ni les ambitieuses pensées ; elle est là, où, après-demain, elle va jeter un vif éclat.

La vie est dans le commerce ; il n'est donc pas étonnant que les chefs du commerce et de l'industrie deviennent les chefs du pays et soient successivement saisis de toutes les parties de cette lourde et difficile administration.

Déjà ils avaient à leur solde ou à leur dévotion les principaux organes du gouvernement, qui se sont tous prononcés en faveur de la haute banque.

Ils ont fini par ranger sous leurs ordres le ministère et la majorité des Chambres, qui leur ont accordé ce qu'ils demandaient.

Maintenant ils vont être en mesure de constituer sur de nouvelles bases une des plus importantes administrations du pays, celle des routes, et, par son moyen, ils entreront peu à peu dans toutes les autres parties (1).

Maître d'un capital de six à sept cents millions, le Congrès financier, la réunissant en sa main, aura donc à constituer, pour l'administrer, une forte et vivace hiérarchie qui appellera à elle tous les talents actifs qui dédaignent d'aller s'enterrer au service énervant et abrutissant de la hiérarchie actuelle.

Cette administration nouvelle sera nombreuse et riche en talents; elle aura des ramifications considérables ; car outre les employés proprement dits (scribes, caissiers, receveurs, inspecteurs, etc.), elle comporte l'armée active et industrieuse des ingénieurs et mécaniciens ; elle se rattache aux fonderies et aux usines de fer ; elle touche aux mines, etc., etc.

Mais ce vaste ensemble administratif n'est pas encore assez large. Certains députés s'étaient imaginés dans la simplicité de leur âme qu'ils ne concédaient les chemins qu'à quelques entrepreneurs, quelques spéculateurs, qui feraient isolément leurs affaires ; ils n'avaient pas cru que la tendance des choses rapprocherait tous ces industriels et en formerait un faisceau puissant; c'est ce qui arrivera cependant.

Car le Congrès financier ne possédera pas seulement la ligne de la Manche à la Méditerranée ; il prendra les autres lignes ou admettra dans son sein les chefs des autres lignes.

Nous avons en France un irrésistible besoin d'unité : puisque l'administration actuelle est devenue incapable et ne gouverne plus, il nous faut d'autres gouvernants; nous les prendrons les yeux fermés ; nous sommes le peuple le plus libre de la terre, mais nous ne voulons jamais aller tout seul ; nous cherchons toujours quelqu'un qui nous conduise.

Le congrès financier aura donc l'administration de toutes ou de presque toutes les grandes routes (en fer) de France ; c'est-à-dire sera directement à la tête d'un capital de deux milliards environ, pour lequel une foule d'industries accessoires travailleront ; notamment les diverses entreprises des messageries, se mouvant sur les routes de terre, dépendront de lui ; ce qui, en réalité, le rendra maître de la presque totalité de la locomotion du pays.

Ce sera là une belle, vaste et puissante administration.

Une des portions les plus importantes de cette administration nouvelle, sera le *Conseil consultatif*, véritable *conseil d'Etat*, dont s'entourera le Congrès financier.

Les intérêts multipliés qu'il mettra en jeu, les contestations nombreuses que son action fera naître, l'engageront à s'appuyer sur les jurisconsultes les plus éclairés et les meilleurs avocats : il aura en outre besoin de faire étudier les questions épineuses et de préparer les lois qu'il faudra soumettre aux chambres.

Or, il n'aura point recours, pour cet objet, au conseil d'Etat actuel, qui, soit défaut de lumières, soit manque de bonne volonté, offre si peu de ressources au gouvernement, et ne prépare que de très pauvres projets de loi. Le Congrès financier voudra être mieux servi et il le sera; les intelligences vives et ardentes se précipiteront dans le grand comité consultatif qu'il ouvrira, lui donneront l'appui du barreau et de la magistrature ; ils formeront là une riche pépinière d'administrateurs de tous genres.

Les banquiers ... d'ailleurs ... n'a ... de constituer cette aristocratie nouvelle, dans laquelle elle ne se réserve aucune direction et ne veut d'autre rôle que celui de chef de l'armée et de la police, qui deviendront de plus en plus identiques, les guerres continentales ayant cessé et l'Angleterre tenant les mers.

Mais le pays? — Eh ! la réforme électorale, subrepticement accomplie par la loi des patentes, la comptez-vous pour rien ? Et l'influence des journaux, dont les plus riches et les plus répandus appartiennent au congrès financier et au gouvernement, et les théories de la science vénérable appelée Economie politique et qui en invoquant sans cesse la liberté, est tout entière favorable aux vastes monopoles, ne sont-elles pas là pour détourner, pour amortir, pour endormir l'opinion ? Laissez faire encore un peu de temps, et vous aurez les pieds et les poings liés de toute façon : en politique, par les armées et les fortifications ; en économie sociale, par les chemins de fer et les monopoles.

Que voulez-vous? il faut bien subir les conséquences de juillet : on fait des révolutions à l'étourdie et l'on s'étonne ensuite des résultats inattendus qu'elles amènent, et on ne comprend même pas ces résultats. On nie l'avènement de la féodalité industrielle, parce qu'elle ne se formule pas en actes légaux et en agents affublés de titres. On ne croira que les chemins de fer auront cessé d'appartenir à l'Etat que le jour où les hauts barons financiers inscriront en lettres d'or sur la porte d'un vaste hôtel :

DIRECTION DES CHEMINS DE FER
DU ROYAUME.

Oui, *du royaume* ; car il faut bien que l'idée de commandement, de royauté se retrouve quelque part ; ne pouvant mettre *direction royale*, ils écriront plus modestement : *Direction*... du royaume...

Mais, après tout, quand on songe à la loi qui autorise le ministre à adjuger les chemins de fer aux banquiers, quand on se rappelle que la majorité de la Chambre des députés n'est remarquable ni par sa perspicacité politique, ni par sa prévoyance, on est forcé de se demander si en effet son intention a été de constituer cette suprême puissance financière, — si elle a prévu les effets de la loi qu'elle a votée.

Oh! c'est une grave responsabilité qu'affrontent les ministres. Si la coalition des diverses compagnies soumissionnaires était un fait non prévu par la Chambre ; si celle-ci n'avait pas deviné davantage les futures coalitions pour les autres chemins ; si elle n'avait pas non plus songé que les divers adjudicataires allaient ériger au sein de l'Etat une puissante association qui ferait manœuvrer sous son autorité une partie considérable des forces vives de la nation ; le ministère oserait-il abuser de la lettre de la loi, et ne pas consulter l'esprit dans lequel elle aurait été votée? Oserait-il, aujourd'hui que les faits sont clairs et patents et qu'il suffit de les regarder pour voir tout ce qu'ils renferment de grave pour l'avenir du pays, oserait-il passer outre et prendre sur lui d'engager la France dans une voie dont des mandataires loyaux s'écarteraient avec effroi, s'ils avaient pu la connaître ?

Que le conseil des ministres y songe : car il est encore temps

(1) Voici l'aveu que nous trouvons dans les *Débats* de ce jour : « Les chemins de fer s'emparent de toute chose ; ils ont commencé par envahir le budget. »

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 7 SEPTEMBRE 1845.

Mardi, 9 septembre, la *Démocratie pacifique* commencera la publication de : UNE FILLE DU PEUPLE, roman en 2 vol., par M. EUGÈNE CAMUS.

Nous publierons ensuite le quatrième et dernier volume du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE, par. M. ALEXANDRE DUMAS.

Dans la dernière quinzaine d'octobre, nous commencerons la publication déjà annoncée de MARTIN CHUZZLEWITT, en 4 volumes, par CH. DICKENS, traduit par Mme L. SW. BELLOC, ouvrage qui a eu un grand succès en Angleterre.

Les personnes qui s'abonneront avant le 15 septembre recevront les trois premiers volumes du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE, avec le CARILLON DU NOUVEL AN, de Charles Dickens.

PÉRÉGRINATIONS TRANSATLANTIQUES

D'UN DIPLOMATE DE VINGT ANS.

DERNIÈRES PÉRÉGRINATIONS.

Le retour dans la patrie.

VIII.

UN SIÈGE. — LA VENGEANCE D'UN MULATRE.

Antonio Dias visitait ainsi toutes les peuplades indigènes voisines, gagnant à sa cause leurs guerriers les plus terribles, formant de hideux projets de vengeance contre la petite garnison de l'Amargozo.

César avait cessé de donner le dimanche des permissions individuelles à ses hommes, car ils ne revenaient plus ; et les nuits suivantes on rapportait souvent leurs cadavres ensanglantés dans les fossés du château. Des ordres sévères ne laissaient plus sortir que cinq soldats à-la-fois, et encore ils revenaient, non sans avoir eu souvent de rudes combats à soutenir.

Dans la nuit du 31 décembre aux 1er janvier ....., à minuit un quart, tout-à-coup un épouvantable ouragan se déclare, un de ces ouragans dévastateurs que l'Europe ne soupçonne pas et qui jettent la désolation dans la malheureuse Amérique. Le vent sifflait avec un infernal fracas, et soulevait des montagnes de sable qui, après avoir roulé dans la plaine, venaient s'accumuler dans les fossés de la forteresse, et qui finirent par les combler en moins d'un quart d'heure. Bientôt le sable envahit les embrasures et couvrit les pièces. Les nuages noirs et épais poussés les uns sur les autres couraient solennellement sur la tête des sentinelles, si bas, si bas, qu'on eût dit pouvoir les saisir à la main ; la lune était pâle, mélancolique, menaçante. Des postes avaient été doublés. César était debout, se multipliant sans cesse, ayant l'œil à tout, faisant débarrasser à chaque minute les pièces du sable qui les engouffrait.

Tout-à coup un cri terrible a retenti. Un affreux silence lui succède. Puis il s'élève une clameur immense, épouvantable, qui semble ébranler la terre. La citadelle, que le sable unit aux glacis, est envahie par des milliers d'Indiens avides de carnage ; quelques balles mêlées à une grêle de traits pleuvent sur les soldats ; les indigènes les plus féroces et les plus forts assassinent, avec leurs couteaux de pierre, les canonniers qui s'efforcent de braquer leurs pièces ; ils montent sur les affûts et de là font entendre des cris de cannibales. Le sang rougit le sable. Toute la garnison a pris les armes, les tambours battent, les trompettes sonnent, le tocsin fait entendre sa voix. Un sous-officier annonce que les ennemis ont mis le feu à la caserne ; bientôt la flamme, alimentée par le vent, envahit la toiture qui s'écroule avec fracas ; la poudrière heureusement n'a pas été atteinte. Mourons tous les armes à la main ! c'est le cri général des défenseurs de la forteresse.

Bientôt le tonnerre mêle sa voix à celle de l'ouragan, le ciel est en feu; on parvint à débarrasser deux pièces, qui, chargées à mitraille, balayent à bout portant des masses de chair humaine. A la gauche du château, la foudre tombe, et sur-le-champ ces milliers de sauvages sont en pleine déroute ; la foudre a atteint un des chefs.

On passa le reste de la nuit à panser les blessés, à ensevelir les morts, à éteindre l'incendie. Au point du jour, le brave capitaine Joao Martin arrivait avec cent-vingt-deux colons qui aidaient la garnison à déblayer la forteresse et les fossés, et à réparer les bâtiments. Les Brésiliens avaient eu quatre-vingt-neuf hommes tués et plus de deux cents soixante blessés ; les Indiens laissaient des centaines de morts autour de la citadelle. On trouva à dix pas de la poudrière le corps d'Antonio Dias, frappé de trois coups de feu ; sa figure était encore menaçante.

IX.

UNE ATROCE VENETTE. — CÉSAR AMBASSADEUR EN EUROPE.

Au bout de six mois, un autre bataillon vint relever celui de César.

— Tu viens donc d'Amargozo, mon pauvre ami ? lui dit dom Pedro, la première fois qu'il le revit. J'ai appris la ridicule colère de monsieur mon ministre, quand tu étais déjà parti. Il était trop tard ; mais je veux te dédommager de cette injuste disgrâce. Redeviens diplomate ! comte César, je veux que vous montiez haut et que vous alliez loin. Préparez-vous à partir en qualité d'ambassadeur du Brésil, pour les Pays-Bas. Il s'agit de conclure un traité avec Guillaume-le-Têtu. Ce n'est pas chose facile, je vous en préviens ; il y a du Francia civilisé dans le descendant des Nassau. Le capitaine Soarez sera votre secrétaire d'ambassade. Vous débarquerez au Havre et vous traverserez Paris. Du reste, au moment de partir, vous recevrez des instructions plus détaillées.

— Traverser Paris ! y pensez-vous, sire? s'écria César stupéfait. Traverser Paris ! mais cela est impossible ; je serai fusillé, ma tête est proscrite en France.

— Impossible n'est pas un mot français, mon cher César ; Napoléon l'a dit avant moi.

— Mais, sire...

— Aurais-tu peur par hasard ?

— Je crois avoir prouvé à votre majesté que je n'avais jamais peur.

— Voilà qui vaut infiniment mieux. D'ailleurs, sois tranquille, on n'oserait pas toucher à un seul poil de ta tête.

— Qui l'empêcherait?

— Moi.

— Prenez garde, sire, votre bras a beau être long, il ne l'est pas assez pour défendre de si loin ma pauvre tête.

Dom Pedro sourit et persista.

Quelques jours après on lisait dans le *Diario fluminense* :

« Le comte César, major du 3e bataillon de chasseurs à pied, s'est
» embarqué hier matin, à bord du brick *l'Atalante*, pour aller remplir
» les fonctions d'ambassadeur de sa majesté impériale près le roi des
» Pays-Bas. Le capitaine adjudant-major du même bataillon, Severino
» Soarez, l'accompagne en qualité de secrétaire d'ambassade. »

César et son secrétaire descendirent à Paris, hôtel des Princes, rue de Richelieu. L'ambassadeur de dom Pedro dût nécessairement mener un train digne de son titre et de sa mission. L'argent roula donc fort vite ; et au bout de quinze jours, la bourse commune était à sec.

César était autorisé par l'empereur à prendre, chez M. Delessert, banquier, tout ce dont il aurait besoin. M. Delessert qui n'avait pas encore reçu d'ordre du Brésil, refusa net de rien fournir à son Excellence. Par bonheur, le maître de l'hôtel des Princes était un homme confiant et généreux ; il mit sa bourse à la disposition de notre héros. Le service s'offrait d'autant plus beau qu'il est plus rare par le temps qui court. Nous n'avons pas besoin de dire que ce digne homme fut largement remboursé de ses avances ; mais César ne lui en garde pas moins une éternelle reconnaissance, et sous aucun prétexte il n'a voulu consentir à ce que ce passage fût biffé dans ces pérégrinations.

Dom Pedro avait chargé son ambassadeur d'une lettre autographe pour Charles X. Il fallait la remettre. César demanda une audience qui lui fut aussitôt accordée.

A cette nouvelle une terreur panique s'empara de Soarez. C'était un militaire d'une intrépidité à toute épreuve, descendant comme les Castro et les Albuquerque des héroïques conquérants de l'Inde, et que personne

(1) Voir les numéros des 24, 26, 28, 29, 31 août, 2, 3 4, 5 et 6 septembre.

premier adjoint s'était présenté pour faire faire silence, fut accueilli par quelques propos inconvenants, et un membre du conseil municipal à qui on ouvrit la porte fut également injurié. Enfin la porte fut forcée, et deux cents personnes environ entrèrent de vive force dans la salle. Des banquettes et des pupitres appartenant à la société Philharmonique furent brisés.

» Pour prévenir le retour de semblables scènes, des agents de police furent placés le lendemain à la porte de la mairie, et l'on n'admit que les personnes munies de billets distribués d'avance. Malgré ces mesures, la foule se présenta comme les jours précédents, et trouvant l'entrée gardée, elle brisa plusieurs vitres de la porte, arracha les grillages en fil de fer qui les défendaient et maltraita les agents de police, dont un fut, nous assure-t-on, foulé aux pieds. Enfin le rassemblement finit par se disperser.

» Nous ne voulons pas ici discuter les idées émises par M. Considerant, et nous sommes bien loin de vouloir le moins du monde faire peser sur lui la responsabilité des actes fâcheux que nous venons de rapporter. Cependant il est de notre devoir de faire quelques observations qui nous sont suggérées par les faits dont notre ville a été témoin.

» La Théorie sociétaire, pour être bien comprise et complètement appréciée, a besoin d'être développée devant des gens éclairés. L'école phalanstérienne elle-même semble l'avoir ainsi compris, car elle est la première à déclarer que les réformes doivent venir d'en haut et non d'en bas. Il eût donc été rationnel de prendre des mesures pour composer autant que possible l'auditoire de M. Considerant de gens capables de comprendre ses leçons. Ajoutons que cela eût été prudent ; le système phalanstérien, comme tous les systèmes de réforme sociale, prend pour point de départ les vices, exagérés à notre avis, de l'état actuel de notre société, pour arriver à la peinture d'une nouvelle organisation qui doit réaliser la félicité complète de l'humanité. De semblables tableaux présentés à des hommes qui comprennent mal la nécessité des ménagements et des transitions, doivent avoir pour effet de leur inspirer l'impatience du présent, et de les porter à la haine de nos institutions, dont le renversement leur semble le seul moyen d'arriver à l'idéal de bonheur qu'on leur promet. Ce résultat, que M. Considerant, nous en sommes sûrs, serait le premier à déplorer, ne faisait-il donc pas un devoir de restreindre le cercle de son auditoire, au moins de ne pas rendre les cours complètement publics, surtout de ne pas choisir pour ses leçons précisément l'heure où finit la journée de travail de la classe ouvrière? Ces précautions étaient, selon nous, nécessaires à prendre, en raison de certaines circonstances particulières et notamment de la grève qui est à peine terminée dans notre ville. »

Ce sont ces réflexions du journal conservateur qui nous ont déterminé à rapporter les faits qu'il raconte.

La modération de ces réflexions nous engage à les faire suivre de quelques mots : car si l'on peut se dispenser souvent de répondre aux colères et aux injures, on doit avoir à cœur de chercher à dissiper les erreurs ou les préjugés des personnes sages et modérées au jugement desquels on en appelle. Or, nous croyons que le *Journal d'Indre-et-Loire* a pu se tromper en cette occasion : mais d'abord faisons observer que le *désordre* matériel, l'effervescence, les excès blâmables que produisent l'accumulation et l'impatience des supérieures aient plus d'aptitude à recevoir la vérité parce qu'elles ont passé sous le niveau d'une éducation fausse et incomplète? c'est une des erreurs du parti conservateur qui ne s'aperçoit pas de l'immense déploiement d'intelligence et d'énergie morale qui s'opère dans la classe ouvrière. Elle se prépare dignement à son affranchissement ; ce n'est pas sa faute si partout les moyens ne lui sont pas fournis de s'épurer et de s'instruire davantage ; mais en grâce, que les organes de la bourgeoisie daignent avoir moins de défiance à l'égard de l'intelligence populaire et croire que le peuple s'éclaire, qu'il lui est permis de lui parler raison, qu'il l'entend à merveille et beaucoup mieux souvent que des gens très instruits, trop instruits quelquefois, s'il faut en croire Condillac qui disait à peu près : Il faut désapprendre ce que nous avons appris ; les préjugés scientifiques obstruent notre intelligence et l'empêchent de voir la vérité.

Affaire des ouvriers mégissiers.

Nous recevons ce soir la lettre suivante :

A MM. les Rédacteurs de la *Démocratie pacifique*.

Paris, 7 septembre.

Messieurs,

Votre journal est le seul qui ait exactement rendu compte du conflit que l'autorité judiciaire a failli faire éclater entre nous et nos patrons. L'arrestation de mon camarade Couturier et de la mienne, qui avaient pour but d'intimider les autres ouvriers, étaient fort regrettables, puisqu'au lieu d'un arrangement amiable qui était le vœu de chacun de nous, cette mesure judiciaire mettait en présence nos forces et celles des maîtres mégissiers, et engageait entre nous tous une lutte que personne n'avait désirée.

Notre arrestation n'était appuyée sur aucun motif sérieux ; je m'empresse de vous avertir qu'on nous a laissé sortir de prison. Presque tout est déjà rentré dans l'ordre, et nous espérons établir entre nous et eux qui nous occupent des rapports bienveillants.

Je dois ajouter que M. le commissaire de police Hamchard s'est montré très peiné d'être forcé de me séparer de ma femme et de mes cinq enfants ; j'ajoute encore que je n'ai trouvé que de bons procédés dans la personne de M. le juge d'instruction de Saint-Didier.

Si vous le jugez convenable, veuillez, Messieurs, donner de la publicité à ma lettre.

Agréez, etc.,

FLEURY CHESNAU.
rue Pascal, 17.

On nous informe que les maîtres mégissiers ont généralement adhéré à la diminution d'une heure de travail demandée par leurs ouvriers ; le travail serait réduit à onze heures par jour : il paraîtrait que cinq à six maîtres, qui sont, il est vrai, les plus importants, se refuseraient seuls à cette réduction.

---

gaches, bien au contraire, il s'est plaint de ce que les forces anglaises agissant de concert à Tamatave ne fussent pas égales aux nôtres.

Nous avons objecté au *Constitutionnel* que si les autorités de la station orientale méritaient un blâme, ce serait pour avoir combiné avec les Anglais une intervention à Madagascar ; et la raison en est bien simple, c'est que le gouvernement britannique ne reconnaît pas les droits de la France sur Madagascar. L'erreur du *Constitutionnel*, à cet égard, a causé toute sa faute.

Comment ! l'organe de M. Thiers est assez naïf et assez mal renseigné pour croire que la parole solennelle de M. le ministre de la marine était sincère, lorsqu'il disait : « La France a sur Madagascar des droits incontestables et *incontestés !* » Consultez donc M. le ministre des affaires étrangères, l'honorable directeur de la politique extérieure, M. Desages ; l'ordonnateur général de l'île Bourbon, M. A. Bédier, qui depuis vingt-cinq ans suit avec tant de zèle et d'intelligence les affaires malegaches, consultez tous les officiers distingués qui ont commandé dans les mers de Madagascar, MM. Guillain, Gouhot, Passot, Bosse, Jehenne, Protais, Tréhouart, etc., et mieux instruits, vous comprendrez quelles réserves vous sont imposées par le mauvais vouloir du gouvernement anglais.

Le *Constitutionnel* veut-il des faits ? En 1822, le gouverneur de l'île Maurice, par une proclamation publique, déclarait :

« Premièrement, qu'il ne considérait Madagascar que comme
» une puissance indépendante, actuellement unie avec le roi d'An-
» gleterre par des traités d'alliance et d'amitié, et sur le territoire
» de laquelle aucune nation n'avait des droits de propriété, hors
» ceux que cette puissance serait disposée à admettre ;
» Secondement, qu'il avait été notifié par cette même puissance
» (la puissance Houva) au gouvernement de Maurice et au comman-
» dant des forces navales britanniques dans ces mers, qu'elle ne
» reconnaissait de droits de propriété sur le territoire de Madagascar
» car à aucune nation européenne. »

Nous pourrions en citer bien d'autres ; mais il est à la connaissance parfaite de quiconque a étudié la question malegache que depuis 1816, tous les actes du gouvernement de Maurice n'ont pas cessé d'être une protestation contre les droits que nous prétendons et une atteinte à ces droits.

Dans cet état de choses, nous le répétons, une opération combinée à Malegache serait une faute déplorable, et nous ne pouvons croire qu'elle pût être commise par un officier d'un aussi haut mérite que M. Romain des Fossés.

Le *Constitutionnel*, mal à son aise dans ce débat, a jugé à propos, pour faire diversion, de lancer sa petite déclaration contre la colonisation de Madagascar. Nous demanderons à notre confrère :

1° S'il admet que la France peut être une grande puissance maritime sans vastes colonies productives et sans positions puissantes sur les mers ?

2° S'il connaît et peut indiquer un autre point du globe qui porte en soi, comme Madagascar, l'avenir maritime de notre pays ?

3° Pourquoi il ne veut pas que l'on procède, dès aujourd'hui, à l

---

n'avait jamais vu pâlir au feu. Mais le courage civil lui manquait complètement. Dévoué sans réserve à César, il ne voyait sur ses pas depuis leur arrivée en France que des pièges dressés par la restauration rancuneuse. Son idée fixe était que son major ne sortirait pas de France, qu'il y serait fusillé.

— Si vous m'en croyez, dit-il, vous n'irez pas à cette fatale audience. Bien des mystères se sont accomplis aux Tuileries et au Louvre, et leurs murs discrets n'ont pas répété toutes les scènes dont ils ont été témoins. Envoyons commander sur-le-champ des chevaux de poste et partons... Il ne faut pas que la journée de demain nous retrouve à Paris.

César haussait les épaules en agrafant son bel uniforme ; il s'installa le premier dans l'équipage et donna la main à Severino, qui s'assit à côté de lui. Quelques minutes après ils montaient ensemble le perron des Tuileries. Le capitaine caressait la poignée de son sabre en poussant de profonds soupirs.

Charles X déploya dans cette entrevue toute son affable courtoisie. On a dit avec raison que c'était le type du vrai gentilhomme français.

— A présent que nous vous tenons, dit-il à César, vous ne nous échapperez plus. — (Soarez frémit.) — Le roi de France Charles X a oublié les injures du roi de France Louis XVIII.

— L'accueil bienveillant de Votre Majesté me touche au-delà de toute expression, répondit César tout ému ; mais abandonner sans l'accomplir la mission de confiance qu'on m'a donnée, serait manquer à la reconnaissance que je dois à l'empereur du Brésil. Il m'a recueilli exilé, malheureux, il a fait de moi son confident, son ami. L'honneur me retient à son service.

— J'aime cette loyauté, reprit Charles X en se levant ; il y a du sang français dans vos veines, mais soyez tranquille, j'arrangerai tout cela.

Si César était tranquille, Soarez le devenait beaucoup moins d'heure en heure. Son refrain habituel était qu'il n'y avait pas une minute à perdre, qu'il fallait envoyer chercher des chevaux de poste et partir à l'instant. A ses sommations tremblantes, César répondait en le menant à l'Opéra, chez toutes les notabilités d'alors, au Palais-Royal, dont les hôtes les reçurent avec une gracieuseté qu'ils n'ont pas oublié sur le trône. Mais Soarez, en proie à son idée fixe, ne voyait rien, n'entendait rien, et persistait dans son imperturbable refrain.

Le lendemain l'aide-de-camp d'un maréchal trop célèbre, et qui occupait à cette époque le ministère de la guerre, apportait à César une lettre d'audience. A ce nom Soarez frémit et renouvela ses instances. Mais César dit : J'irai, et Soarez le suivit par dévouement.

— Sa Majesté, dit le ministre à notre héros, désire, malgré votre passé, vous garder à son service. Rayé des contrôles de l'armée, vous avez perdu tout droit à y rentrer. Notre roi très clément vous y rappelle. Il vous offre dans les gardes-du-corps à pied (les cent Suisses) un grade de lieutenant qui équivaut à celui de lieutenant-colonel dans la ligne. Acceptez-vous ?

— Impossible, monsieur, répondit César. Ma reconnaissance pour Sa Majesté sera éternelle ; mais je ne suis pas de cette catégorie d'hommes qui se jouent de la sainteté du serment. L'Empire a reçu le mien ; je ne me sens pas la force d'en prêter un autre à la Restauration.

— Mais beaucoup d'autres, Monsieur, ont agi différemment, et ce sont des hommes estimables.

— Je ne me constitue juge de la conduite de personne, Monsieur, j'agis le plus honnêtement que je puis, voilà tout.

— Mais comment accordez-vous ce que vous dites avec la cocarde que je vois à votre chapeau ? Ce n'est point la cocarde tricolore ?

— C'est celle de ma patrie adoptive, Monsieur, celle de l'hospitalité. Je ne puis redevenir Français qu'en reprenant la cocarde tricolore.

— Et si votre patrie adoptive et la France étaient en guerre ?

— Je m'abstiendrais, Monsieur.

— Je crains bien pour vous que de sitôt vous ne revoyez le drapeau tricolore en France.

— Le temps nous le dira.

Cette franche profession de foi avait blessé le maréchal-ministre à certain endroit sensible. Il se leva brusquement et congédia le jeune ambassadeur et son secrétaire.

— Pour le coup il faut partir, s'écria Soarez en descendant le perron de Son Excellence.

Une heure après les chevaux de poste piétinaient dans la cour de l'Hôtel des Princes, et les deux amis étaient en route pour la Belgique, à la grande joie du secrétaire d'ambassade.

X.

LA RÉVOLUTION DE JUILLET. — CÉSAR FAIT SOUCHE.

Notre héros remplit avec succès sa mission auprès du gouvernement des Pays-Bas ; Guillaume de Nassau était un excellent homme de prince, aux mœurs populaires et bourgeoises, parcourant à pied les rues de Bruxelles, et causant avec le premier-venu. Lorsqu'une partie de la nation, prise d'une subite velléité révolutionnaire, le renversa de son trône, ce fut, il faut le dire, de sa part, par caprice ; désir étourdi de contrefaire sans réflexion le grand mouvement français de 1830. La Belgique a été de tout temps le pays des contrefaçons françaises.

César termina ses courses diplomatiques par les villes anséatiques de Brême, Lubeck et Hambourg, où il eut la gloire de conclure d'autres traités de commerce.

Trois mois après, il faisait son entrée à Paris, la veille même de la révolution de 1830. Cette révolution était trop conforme à ses vœux, elle lui souriait trop, elle lui donnait trop complètement raison pour qu'il pût se permettre d'y rester indifférent ; il y prit au contraire une part active, il fut des premiers à endosser le vieil uniforme de l'empire, à se parer de cette cocarde tricolore à laquelle il avait voué un culte exclusif, et le gouvernement de juillet le réintégra sur les contrôles de l'armée avec le grade de chef d'escadron d'état-major.

Le pauvre proscrit rêvait pour la France de nouvelles destinées plus brillantes encore que celles des temps qui avaient précédé son exil ; il entrevoyait enfin pour sa chère patrie l'union étroite de la gloire et de la liberté. Ses missions étaient achevées, il pensa qu'il était de son devoir de s'attacher désormais à servir la France. Il écrivit à dom Pedro une lettre touchante où tous ses motifs, pour ne plus quitter sa patrie, étaient énumérés et justifiés avec une logique supérieure. Il finissait par assurer l'empereur de son éternelle reconnaissance.

Dom Pedro comprit parfaitement cette conduite ; mais, tout en restant l'ami de César, il ne voulut jamais accepter la démission que celui-ci lui envoyait. Aussi, en l'an de grâce 1845, on peut encore lire sur les contrôles de l'armée brésilienne et dans l'Annuaire militaire de ce pays le nom du comte César, à la tête du 3e bataillon de chasseurs à pied. Dom Pedro avait dit : « On ne sait pas ce qui peut arriver ; mon Français peut encore avoir besoin un jour ou l'autre d'un asile par delà les mers ; il ne faut pas qu'il le cherche vainement au moment du danger. » Pauvre empereur ! il ne se doutait pas que quelques mois plus tard il serait lui-même renversé de son trône transatlantique, pour avoir montré trop d'attachement aux étrangers qui l'avaient aidé à y monter, et que privé de sa couronne il viendrait rejoindre son fidèle major au milieu de Paris.

Là son esprit actif s'occupa sans relâche des moyens de replacer sa fille dona Maria sur le trône de Portugal, d'où une révolte fratricide l'avait éloignée. César fut à Paris comme à Rio-Janeiro, son conseiller, son ami, son compagnon de tous les instants. Devenu le grand recruteur de sa future armée libératrice, ce fut lui qui chaque matin, pendant plus de six mois, fit partir pour le midi ces braves officiers français, les intrépides enfants, vainqueurs dans les Trois Journées, qui devaient si puissamment contribuer à replacer cette jeune reine sur le trône de ses ancêtres.

Quand la paix fut de retour en Portugal, dom Pedro s'occupa sans relâche, avec son fidèle César, d'un projet d'organisation à Lisbonne, d'une école polytechnique sur le modèle de la nôtre, et dont il lui destinait le commandement. La mort subite de l'ex-empereur, cette mort dont on a tant parlé et dont la cause ne sera peut-être jamais connue, vint couper court à ce plan gigantesque, qui était à la veille de se réaliser. Ce fut un coup de poignard pour le pauvre major, qui aimait dom Pedro comme un fils aime son père, et que la mort de son autre ami Bolivar avait déjà trop cruellement éprouvé.

Il dit alors pour toujours adieu aux grandeurs de ce monde, il prit sa retraite et épousa par hasard une bonne et fraîche Vendéenne, aussi fidèle à ses convictions légitimistes, que César à ses idées démocratiques et sociales. De ce mariage sont issus (sans compter ceux à venir), sept enfants des deux sexes, gros, gras, joufflus et rubiconds, qui font la gloire de leur famille, et ne démentiront pas, avec l'aide de Dieu, les deux bonnes souches dont ils sortent.

EUGÈNE DE MONGLAVE.

FIN.

lutter avec avantage contre les naturels ; aussi a-t-il écrit à Sidney et à l'amiral commandant la station de la mer du Sud pour demander des renforts. Il est à craindre pour les Anglais que les Nouveaux-Zélandais ne leur donnent pas le temps d'attendre les troupes demandées et attaquent leurs villes et leurs divers établissements. Eki, ayant sous ses ordres un grand nombre de chefs, peut réunir facilement et promptement autour de lui une armée de cent mille hommes.

» A la Nouvelle-Zélande, les femmes marchent au combat et n'y déploient pas moins de courage que les plus valeureux guerriers. On assure qu'Eki a fait un appel général.

» Quoi qu'ils en disent, les Anglais sont donc, dans la Nouvelle-Zélande, dans une position beaucoup plus précaire que la nôtre à Taïti ; car, depuis plus de six mois, nous sommes parfaitement tranquilles, bien que, d'ailleurs, il y ait toujours un grand rassemblement au camp de Papénoo. Il y a environ deux mois que le bateau à vapeur *le Phaéton* est venu planter le pavillon du protectorat sur les îles de Baroboa, de Walsine et de Baïatea; mais, à peine arboré, il fut abattu. Aussi, depuis quelques semaines, *le Phaéton* est dans ces îles pour rétablir le pavillon taïtien, qui porte le nôtre en yacht. »

Un procès d'une grande importance vient d'être jugé devant le tribunal de Cologne. M. Dorow, qui publie des mémoires historiques, avait dans un de ces mémoires attaqué un ancien professeur de Bonn nommé Henri, mort il y a quelque temps. Le fils de ce professeur ayant cité M. Dorow devant la police correctionnelle, le tribunal a renvoyé ce dernier de la plainte, en motivant son jugement sur ce que si la demande de M. Henri fils était admise, il n'y aurait plus d'histoire possible ; que l'historien est complètement libre de porter un jugement quelconque sur les actes des personnes défuntes, à moins qu'il ne soit prouvé que son intention est sciemment malveillante. Nous recommandons ce jugement à ceux des tribunaux français qui ont adopté une jurisprudence différente.

On nous écrit de Vienne : La chancellerie impériale vient d'adresser aux principaux banquiers de la ville, tels que MM. Rothschild, Sina, Eskelès et Wertheinstein, un rescrit dans lequel le gouvernement autrichien exprime un blâme sévère sur le jeu que ces banquiers favorisent à la Bourse avec les actions des chemins de fer, jeu immoral et dangereux pour l'Etat. Le gouvernement autrichien aime à croire, y est-il dit, que cet avis suffira pour faire cesser ces scandales publics, autrement il se verra forcé de prendre des mesures qui pourraient porter un grave préjudice à l'honneur et à la position sociale de ces messieurs. Cette nouvelle est confirmée par la *Nouvelle Gazette de Hambourg*.

Frappé des inconvénients qui résultent de cet agiotage effréné, le conseil général des Vosges vient de faire entendre des plaintes parfaitement fondées. Voici le vote remarquable qu'il vient de formuler dans cette session :

« Considérant qu'une véritable concurrence en matière de grands travaux publics est de la plus haute nécessité au point de vue de la moralité et à celui de l'intérêt général ;

» Considérant que la réunion en une seule de plusieurs grandes sociétés formées pour les entreprises des chemins de fer dans un temps très voisin des adjudications est tout-à-fait destructive d'une concurrence réelle ;

» Estime qu'il y a dans ces faits un danger grave, et en recommande l'examen à toute la sollicitude de M. le ministre des travaux publics ;

» Emet le vœu que le gouvernement recherche les moyens de réprimer l'agiotage effréné dont le résultat est la destruction de la morale publique ; décide que sa délibération sera directement transmise par son président à M. le ministre. »

On nous communique le programme de la nouvelle rédaction du *Courrier français*. Voici la profession de foi politique qu'il se propose de publier :

« Le *Courrier* parait sous les auspices d'un groupe de députés et de pairs de France qui voudraient voir prédominer une politique plus ferme, plus nationale au dehors, plus intelligente, plus expansive au dedans. Cette politique ne peut guère être pratiquée dans les affaires que par l'union des hommes modérés de gouvernement, par la conciliation des esprits élevés et indépendants du *centre gauche* et du *centre droit*. Ce n'est qu'en élargissant sa base que le gouvernement pourra être vraiment fort et libéral, qu'il pourra s'occuper en toute liberté des améliorations que réclament le pays et nos institutions, tant sous le rapport politique que sous le rapport matériel. Ce n'est pas avec une majorité faible et flottante, ce n'est pas en plaçant son principe d'opérations sur un terrain étroit, qu'on peut tenter les grandes réformes financières dont sir Robert Peel a pris récemment l'initiative. Nos efforts de chaque jour tendront à éclairer, à dissiper les malentendus qu'un petit nombre d'hommes politiques ont seuls intérêt à perpétuer. Nous voudrions être l'organe de l'union future des hommes de gouvernement des deux centres et de la partie modérée de la gauche ; car jusqu'ici il n'y a pas un journal qui ait pensé sérieusement à travailler à la fusion des deux grands partis de gouvernement sur lesquels repose pourtant l'avenir du pays. Nous pensons également qu'il est aussi fastidieux qu'inutile de jouer dans la presse le personnage du médecin tant pis ou du médecin tant mieux de Lafontaine. La nouvelle rédaction du COURRIER répudie d'avance l'un ou l'autre rôle. *Tout n'est pas bien dans un ministère ; tout n'est pas mal non plus, même dans celui qui peut le moins nous plaire. Voilà pour notre ligne politique.* »

On le voit clairement, le *Courrier fran ais*, sous la direction de M. Buloz, se mettra à la queue du *Constitut ionnel*, sauf toutefois le feuilleton de M. Eugène Süe. Il ne touchera à aucune question de fond. M. Thiers sera pour lui le verbe incarné. Dieu est grand, et M. Thiers est son prophète. Avec cela, le *Courrier* paraîtra tous les lundis sous forme de revue hebdomadaire et portera le titre de *Portefeuille littéraire*. Ce mot *portefeuille* a tellement poursuivi les rédacteurs qu'ils l'ont intronisé dans la littérature en attendant que le portefeuille politique les appelle au Pouvoir sous un ministère Thiers-Molé. Nous croyons que ces deux portefeuilles, n'ayant rien de nouveau ni de vrai à nous apprendre, se refermeront bientôt. Ils sont trop maigres pour nous servir de corne d'abondance e

la morale chrétienne?.... Suivant Fourier, toutes les passions sont sociales, mais elles ont besoin d'être organisées. Est-ce là ce que nous disons, est-ce là ce que dit le christianisme ? Il y a un abîme entre les deux doctrines. Vous prêchez la religion de la matière, et vous niez le mal ; nous, nous admettons le mal et nous prêchons la religion de l'esprit, nous voulons que la matière lui soit soumise, et nous apprenons à la dompter. »

» La *science sociale*, RESTITUÉE par Fourier, diffère-t-elle du christianisme ? Elle en est au contraire, selon nous, le précieux complément. Le christianisme est fondé sur la fraternité ? Le règne de la fraternité existe-t-il sur terre ? qui oserait le soutenir ? Dès-lors on pourrait dire que la mission du Christ n'est pas accomplie ; mais il est évident que si l'on trouve le moyen d'harmoniser les passions et par suite les intérêts toujours discordants, la fraternité naîtra d'elle-même sans efforts, et la loi du Christ, entravée jusqu'à ce jour par les hommes, les conduira au bonheur, à cette Jérusalem céleste que l'apôtre Jean, Swedenborg et saint Martin ont entrevue. En quoi donc le fouriérisme exclut-il les christianisme ? en quoi lui est-il antipathique ?

» A entendre les docteurs de la *Gazette* ne dirait-on pas que le *convive de Cana* n'a prêché que l'abstinence et la compression de toutes les passions ! Mais alors, qui donc serait chrétien en commençant par nos évêques les plus éminents ! Voudrait-on deux religions, l'une pour les grands du monde, l'autre pour les pauvres ? C'est-à-dire, parquer l'espèce humaine en deux classes, avec l'*aumône* pour lien social ! Ce serait continuer, sous une autre forme, l'esclavage aboli par Jésus-Christ. Mais les petits-fils des esclaves affranchis par lui, après avoir passé par la dure épreuve du servage, au profit même de l'église catholique, alors toute-puissante, arrivés enfin au prolétariat, veulent continuer leur marche progressive et vaincre le dernier tyran qui les opprime, la MISÈRE. C'est là la révolution sociale qui se prépare. Vous n'êtes pas chrétiens, vous qui voulez arrêter le progrès, et nous savons pourquoi vous préconisez la *charité*. C'est qu'elle est un moyen de domination sur des hommes avilis, et c'est la domination que vous voulez. Non, vous n'êtes pas chrétiens, vous reniez le Christ, qui, ayant déclaré tous les hommes égaux, n'a sans doute pas voulu une égalité de misère, le Christ qui a fait sortir de son tombeau *Lazare*, cette personnification du prolétaire.

» Mais on ne peut parvenir à cet état de choses qu'en harmonisant les passions, en faisant cesser la lutte des intérêts par l'association de la famille humaine. Oui, le *phalanstère* s'élève sur les ruines du *monastère*. Mais ce dernier était-il d'institution divine ? Faire succéder la richesse publique à la richesse improductive, ce n'est pas prêcher une doctrine ennemie de l'Evangile.

» Il ne faut pas non plus croire que par la satisfaction des intérêts matériels Fourier et ses disciples prétendent assujétir l'esprit à la matière. Loin de là. N'est-il pas vrai que les besoins physiques étant remplis, l'homme pourra mieux cultiver son esprit et satisfaire ses besoins moraux ?

» Le fouriérisme n'a pu naître que de la doctrine de l'Evangile ; il lui fallait cette grande rénovation sociale pour être compris des hommes. Fourier complète la loi du Christ et ne la détruit pas.

» Allez ! hommes dévots, vous êtes moins religieux que nous, moins chrétiens que les disciples de Fourier. »

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Il paraît certain que la reine d'Angleterre est attendue demain 7 septembre au château d'Eu. M. le ministre des affaires étrangères, parti ce matin pour le château d'Eu par un convoi du chemin de fer, était arrivé à Rouen à dix heures. — Le duc et la duchesse de Nemours et le duc d'Aumale sont arrivés le 3 à Tolosa, et étaient attendus le 4 à Pampelune. — L'escadre d'évolutions de Toulon va reprendre la mer. Elle ira d'abord à Rosas (côtes d'Espagne), de là à Mahon, et enfin à Alger. — L'Autriche, qui n'avait pas de consul à Tunis et s'était bornée à faire régler les intérêts de ses sujets dans ce pays par celui de Sardaigne, vient d'envoyer inopinément un consul-général dans cette régence. — Les jeunes fils de Méhémet-Ali viennent d'arriver à Paris. Dès aujourd'hui, ils visitaient la capitale et ses monuments, accompagnés de leurs jeunes compatriotes, qui habitent déjà la capitale. — Le duc de Rianzarès a quitté Paris il y a quelques jours pour retourner en Espagne.

UN AMBASSADEUR MAROCAIN EN FRANCE. — Un envoyé marocain, Mohamed-ben-Serrour, est arrivé à Marseille, dit le *Sémaphore*. C'est un proche parent de l'empereur Abd-er-Rhaman ; il paraît âgé de trente-cinq à trente-six ans. Quoique ce prince marocain soit très noir, ses traits n'ont pas la dépression de ceux de la race nègre ; il a une taille bien prise et une figure qui ne manque pas de distinction. Mohamed-ben-Serrour a assisté à la bataille d'Isly, où il commandait un corps de cavalerie. Interrogé sur l'effet que ce combat mémorable a dû produire sur lui, il a répondu qu'il avait cru avec tous les siens qu'ils auraient bon marché des Français, quand ils virent une si petite armée décidée à se battre avec la multitude marocaine qui couvrait au loin les collines et les champs ; mais que les manœuvres de cette petite armée, qui semblait se multiplier et agir avec la promptitude et la souplesse d'un serpent, les déconcerta au point qu'ils perdirent la tête et se trouvèrent très heureux d'avoir derrière eux de vastes solitudes où ils cherchèrent leur salut au galop de leurs rapides coursiers.

» Cet envoyé marocain a ajouté que son maître ne demanderait pas mieux de s'emparer d'Abd-el-Kader, mais cet émir est trop habile pour s'aventurer dans des lieux où l'empereur de Maroc ne rencontre aucun obstacle à ses volontés ; il a soin de camper au milieu de tribus insoumises, qui ne reconnaissent que nominalement l'autorité du sultan ; les soldats de ce sultan seraient même, avant d'arriver à la retraite d'Abd-el-Kader, arrêtés dans leur marche par des tribus en apparence plus soumises, mais sur lesquelles l'émir fugitif conserve encore beaucoup d'empire. Mohamed-ben-Serrour a fini par dire que les Français auraient dû s'efforcer de le prendre quand celui-ci parcourait les possessions algériennes. Tout ce que cet envoyé a vu à Alger, où il s'est rendu de Tanger sur un paquebot, après avoir touché à Oran, et tout ce qu'il voit, en

velle des progrès que font les idées d'organisation et de prévoyance sociale : « Le conseil général du Cantal vient d'adopter, sur la proposition du préfet de ce département, un projet qui peut avoir les plus utiles résultats. Il s'agit d'un asile agricole destiné à recueillir les enfants trouvés, abandonnés et orphelins pauvres du département. Cet asile, où les enfants recevront une éducation morale et religieuse, et les notions pratiques de l'agriculture perfectionnée, formera une pépinière de bons valets de ferme, qui deviendront un jour d'utiles auxiliaires pour le progrès de la culture de ce pays. L'établissement sera fondé, dit l'*Echo du Cantal*, sur la propriété de l'honorable M. Delmas, préfet de Saône-et-Loire, qui en a présenté le plan, d'après celui de l'asile de Montbellet, qu'il a créé dans le département qu'il administre.

FORAGE DES PIERRES. — M. Charles Kranner, architecte de Prague (Bohême), vient d'inventer de nouveaux procédés par lesquels on peut, avec la plus grande facilité, forer toutes sortes de pierres et leur donner un poli parfait. Grâce à cette invention, on peut fabriquer en pierre des tuyaux pour la conduite des eaux, qui non seulement coûteraient beaucoup moins que ceux en fonte, mais qui auraient ce grand avantage que le poli de leurs parois intérieures non-seulement protégerait ceux-ci contre l'action de toutes les particules corrosives que l'eau pourrait contenir, mais aussi empêcherait les parties terreuses de l'eau d'y adhérer, de sorte que de tels tuyaux se trouveraient toujours à l'intérieur dans un état d'entière propreté.

UNE ANGUILLE EN GRANDE TOILETTE. — Le *Glasgow-Argus* raconte le puff suivant : « Samedi dernier, quelques gentlemen de Glasgow se trouvant à la pêche aux anguilles vis-à-vis de Helensburgh, l'un d'eux en pêcha une qui avait 7 pieds de long et qui était grosse en proportion ; mais il eut beaucoup de peine à la tirer de l'eau et fut obligé d'appeler ses compagnons à son aide. Quand l'anguille fut à bord, on s'aperçut qu'elle avait un chapeau blanc sur la tête ; elle paraissait épuisée de fatigue. D'une manière ou d'une autre, sa tête avait passé à travers les bords du chapeau qui s'était fixé sur sa nageoire dorsale. Le chapeau était marqué des initiales C. K. de Glasgow. Une foule de petits crabes s'étaient attachés au dos de l'anguille, à la faveur du chapeau qui les protégeaient. On enleva avec soin le chapeau : l'anguille, débarrassée de ce fardeau, se ranima tout-à-coup, se glissa dans la manche d'un habit de chasse suspendu au bord du bateau et s'élança dans la mer avec l'habit. Dans la poche de l'habit, il y avait une bouteille de whisky, un foulard jaune, une action de chemin de fer et un billet échéant lundi (aujourd'hui). Une récompense a été offerte à celui qui prendrait cette anguille. Pendant la journée de dimanche, les pêcheurs de Helensburgh ont fait plusieurs tentatives inutiles. Aujourd'hui, ils recommenceront de bonne heure. Le chapeau marqué C. K. sera rendu à son propriétaire. »

LE SERVICE DE TABLE DU DUC D'AUMALE. — Nous avons visité hier le service de table commandé par le roi pour le château de Chantilly toutes les pièces, petites et grandes, ont été exécutées en maillechort ou en cuivre richement argenté par le procédé galvanique : un service pareil en argent massif aurait coûté 600 000 fr. ; il ne coûte que 50 000 fr. en argenture. Nous constatons, avec plaisir, les progrès de cette industrie si nouvelle qui met le luxe à la portée des plus modestes ménages : bientôt, nous l'espérons, on ne trouvera plus sur aucune table ces couverts d'étain ou de fer, à odeur répugnante, qu'une longue habitude rendait à peine supportables. L'exemple donné par le roi entraînera ceux qui n'osaient se fier à l'argenture ou qui la repoussaient par un scrupule exagéré d'amour-propre ; les riches même profiteront de cette découverte pour donner plus d'éclat à leur table déjà somptueuse, pour l'orner de quelques pièces magnifiques dont le haut prix faisait presque reculer les plus prodigues. Nous avons vu, par exemple, de grands candélabres d'un mètre de haut, d'après les modèles de M. Odiot, qui ne paraissaient jusqu'à présent que dans les maisons princières, parce que la délicatesse de leur travail ne permettait point de les exécuter en bronze doré, et que leur valeur en argent massif dépassait cinq ou six mille francs ; eh bien ! la fabrique d'argenture peut les livrer à un prix dix fois moindre. Ce qui nous a du reste le plus charmé dans cette industrie vraiment populaire, ce qui lui vaudra la confiance du public, c'est la loyauté de ses transactions commerciales : chaque pièce d'argenture est marquée de deux poinçons ; l'un est le cachet de la fabrique, l'autre indique en chiffres vulgaires la quantité exacte d'argent déposé par la pile, de sorte que l'acquéreur peut se rendre compte de la valeur qu'il achète et peut même acheter sans se rendre compte, car la double marque lui donne une garantie telle que le marchand n'est pas même tenté de le tromper.

Une souscription est ouverte en faveur des victimes de la catastrophe de Monville. Nous n'avons pas besoin d'inviter les personnes généreuses à apporter quelque secours à ces infortunées. Les offrandes sont reçues à Paris chez M. Langlet, rue Saintonge, 38 ; et chez M. Bréant, café de la Gaîté, boulevard du Temple, 70.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS — 6 SEPTEMBRE.

Le *Journal des Débats* résume ou plutôt dogmatise dans un premier-Paris les dernières correspondances de l'Inde expédiées par la malle de Bombay du 19 juillet. Le rédacteur de cette chronique indoustane s'en donne à cœur joie : il promet à ses lecteurs des festins et des féeries devant lesquels tous ceux d'Aroun-al-Raschid pâliraient... « Nous aurons bientôt à raconter de nouvelles convulsions politiques jusqu'à ce que le Punjaub soit dépeuplé et l'Angleterre installée dans l'héritage de Runjet. En attendant, Goulab-Sing, toujours à Lahore, épie les événements et semble se rire de l'anarchie qui use l'influence de son rival et qui prépare les esprits au despotisme par la fatigue... » Tout le reste de l'article est écrit sur ce diapason d'épopée...

La *Presse* constate les embarras croissants de sir Robert Peel, qui est obligé de sévir avec une égale fermeté contre les catholiques et contre les protestants d'Irlande. La feuille conservatrice ne propose, d'ailleurs, aucun remède à sir Robert Peel pour diminuer le nombre de ses embarras.

Le *Constitutionnel* répond au *Journal des Débats* sur la question des travailleurs que tous les partis s'efforcent d'influencer. — Il nous confond, pour notre part, avec les communistes et les aristocrates. Cet article du *Constitutionnel* est plus critique qu'inspirateur, cependant il atteste de bonnes tendances. Décidément les feuilletons de M. Eugène

» [illegible] et l'exagération il y a un vaste champ à parcourir. Non, en-
» core une fois, nous ne sommes ni des socialistes ni des philosophes.
» Nous sommes des hommes pratiquement politiques. (Quoi ! M. Ledru-
» Rollin, les socialistes ne sont pas des hommes pratiques ?) Si nous sa-
» vons que, dans la grande marche de l'humanité, l'arbre de vie et de
» science ne produit qu'une certaine quantité de fruits pour chaque gé-
» nération, nous croyons en même temps que quelques-uns de ces fruits
» sont aujourd'hui à maturité. »

Le *National* publie une satire de M. Auguste Barbier, auteur de la *Curée* et des *Yambes* ; elle est intitulée : *Indifférence* ; on y lit :

Aujourd'hui, plus d'élans. Les âmes sont sans feux,
Sans goût pour l'idéal ; aucune chose belle
Ne sait plus émouvoir. Qu'une lyre nouvelle,
Astre jeune et soudain, paraisse au ciel de l'art,
Hélas ! c'est tout au plus si d'un ardent regard
Quelques rêveurs suivront ses feux dans l'empyrée,
Et si les mouvements de la corde sacrée
Eveilleront huit jours de transports dans les cœurs.

On assure, dit la *Presse*, que la reine d'Angleterre est attendue au château d'Eu le 7 de ce mois ; elle doit, dit-on, y rester jusqu'au 10.

Marchés.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 6 sept. — Foin 1re 00 à 00 ; 2e 47 à 48 ; 3e 43 à 44. — Luzerne, 1re 00 à 00 ; 2e 44 à 00. — Paille de blé 1re 30 à 31 ; 2e 28 à 29.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 6 septembre. — Foin 1re 48 à 50 ; 2e 42 à 47 ; 3e 00 à 00. — Paille de seigle 1re 32 à 35 ; 2e 30 à 31. — Paille de blé 1re 27 à 30 ; 2e 25 à 26 ; 3e 00 à 00.

2e	54	84	35,65	à	38,20	2	262	60	36,95	à 38,20
3e	40	44	29,30	à	31,85	3e	86	16	28,75	à 33,10
4e	63	82	22,93	à	28,20	4	34	12	19,40	à 23,50
A liv.	3468	13				A liv.	1119	24		

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 5 septembre. — GILBERT, tailleur, rue Neuve-Montmorency, 4. Juge commissaire, M. Sommier ; syndic provisoire, M. Le François, rue de Louvois, 8. — CONTIER, fabricant de registres, rue Montmorency, 1 bis. Juge commissaire, M. Le Roy ; syndic provisoire, M. Sergent, rue des Filles-St-Thomas, 17. — ROCHARD, fabricant de meubles, boulevart du Temple, 5. Juge commissaire, M. George jeune ; syndic provisoire, M. Boulet, passage Saulnier, 16. — BESSON et AOUST, marchand de châles, rue des Vieux-Augustins, 66. Juge commissaire, M. George jeune ; syndic provisoire, M. Duval-Vaucluze, rue Grange-aux-Belles, 5.

Bourse du 6 septembre 1845.

Il y a eu peu d'activité sur les affaires de rente ; les chemins de fer ont un peu fléchi, à l'exception de Saint-Germain. On a, aujourd'hui, émis les obligations de Rouen, ouvertes à 1025 ; elles n'ont pas tardé à monter à 1070, pour redescendre ensuite à 1055. Les banques belges ont monté d'une manière considérable.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Emprunt, 84 45. — Belgique 1842, 106 3/4. — Id. 4 1/2, 102 3/4. — Société générale, 1595. — Banque belge, 730, 740. — Chemins de La Teste, 217 50. — Jouiss. des 4 Canaux, 125. — Amiens, 636 25. — Bordeaux, 722 50. — Montereau, 541 25, 542 50 — Actions de : Zinc Vieille-Montagne nouv., 3200. — Union linière, 470. — Aveyron, 5600. — Hauts-fourneaux de Monceaux, 1975. — Filature rouennaise, 600, 590. — Chazotte, 850 — Obligat. d'Orléans, 1260. — Rouen, 1025, 1070, 1055. — Chemin non constitué de Charleroy, 550, 552 50. — A terme : Banque de France, 3305, 3310. — Belge 2 1/2, 59 40. — Chemins d'Amiens, 635, 636 25. — Bordeaux, 722 50, 723 75. — Montereau, 540.

[illegible] du mois, 111,00 à 112,00 ; 3 derniers mois, 112,00 à 111,50 ; 4 premiers [illegible] 1846, 114,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 102,00 à 102,50. — Œillette rousse, 83,50. — Lin, 82,50 à 00,00. — Voitures, 7,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 119,00 ; courant du mois, 118,00 à 00,00 ; octobre, 115,00 à 116,00 ; novembre et décembre, 99,00 à 100,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 89,00 à 00,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

ON DEMANDE DES EMPLOYÉS. — S'adresser, à neuf heures du matin rue de Seine-Saint-Germain, 10.

Spectacles du 7 septembre.

7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Le Tisserand. Oscar.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Relâche.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Français né malin. Fanfan. Une Nuit d'attente.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Histoire. Perruquière. Prosper et Vincent. Panache.
6 h. 1/2 GYMNASE. Chacun. Rébecca. Changement. La Vie.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — L'Almanach. Le Caporal Le Roi des Français.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Paris et la Banlieue.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable.
6 h. 1/2 COMTE. — Wamba. Benjamin. Fantasmagorie. 7 Ogres.
CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 FOLIES. — Paris. Cirque. Espionne. Chanteuse.
LUXEMBOURG. — La Famille. Dernier Homme. Marie. Le Pauvre.
BEAUMARCHAIS. — Duchesse. Aubry. Nelly.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant. 16.

...à la commission de la réforme hypothécaire. L'analyse suc... et rapide que nous en avons donnée suffit pour démontrer ...t, en général, l'attachement des tribunaux aux codes Napo... Quelle que soit la valeur incontestable de cette œuvre, il n'en ...pas moins vrai que ce serait méconnaître les besoins des temps ...er le progrès, que de considérer ce monument comme le *nec ...ultrà* de la raison, et comme une chose tellement parfaite que ...périence ne puisse l'améliorer ou la compléter. Voilà ce que ...onne ne conteste : d'où viennent cependant cette espèce de ...voué à l'œuvre impériale et la résistance des corps judiciai... toutes les fois qu'il s'est agi d'y apporter des modifications? Il ...à cela plusieurs causes.

...ce qui touche particulièrement la réforme hypothécaire, plus ...l'examine, et plus on arrive à se convaincre que de la part des ...c'est moins un système qu'une crainte, malheureusement jus... par nos antécédents législatifs de ces dernières années. Il est ...qu'avec le mode actuel de fabrication des lois, on peut dire ...y aurait témérité à tenter de refondre en entier ce grand ou... du code civil.

...n autre côté, l'on comprend instinctivement qu'on ne parvien... à créer un bon système hypothécaire et à constituer le crédit ...obilier sur des bases solides et durables, qu'en ramenant à l'u... et à une égalité relative les biens meubles et immeubles. Le ...vernement lui-même reconnaît et publie que le mode de trans... de la propriété foncière est lié par une étroite connexité ... le système hypothécaire, et qu'il n'est pas possible de s'oc... de l'un sans toucher à l'autre : et cependant après une dé... de principe aussi nettement formulée, il ne fait à ce point ...ue aucune espèce de proposition.

...organe habituel du ministère, le *Journal des Débats*, va même ... publier que tout le problème hypothécaire consiste à ga...que l'acquéreur d'un immeuble ou le prêteur sur hypothè... puisse être sûr que celui qui vend un immeuble ou qui le ...en gage ne l'a pas déjà vendu précédemment ou grevé d'une ...othèque antérieure. De pareilles contradictions expliquent et ...tent toutes les défiances, car elles accusent absence de lu... et défaut de système.

...el devait être en effet le seul problème à résoudre par la com...sion, si son travail ne devait pas avoir d'autre but, nous se... alors de l'avis des cours ; autant vaudrait conserver l'état ...choses existant; car ainsi qu'elles l'ont fait remarquer, les points ...ment difficultueux ont été généralement réglés par la jurispru..., et le résultat nécessaire de la transition d'une loi abolie à ...loi nouvelle est de remettre tout en question et d'occasionner ...nombreux procès.

...pérons cependant que la commission entendra les vœux sem...s à ceux formulés par la cour de Dijon. Cette cour est la seule ... envisageant la question au point de vue de l'économie politi... et reconnaissant dans le système actuel un obstacle sérieux, ...rmontable à la direction des capitaux vers l'agriculture, ait ...le vœu de voir s'élever des banques territoriales qui donnent ...prêts sur les immeubles tous les avantages des prêts com...ux.

...oute réforme qui n'entrera pas franchement dans des voies du ...genre, demeurera stérile ; c'est ce que nous achèverons de

...de l'immeuble pour le paiement du prix ; 7° ceux qui ont fourni les deniers pour l'acquisition de ces immeubles ; 8° les co-héritiers, pour les soults et retours de lots ; 9° les architectes, les entrepreneurs, les maçons et autres ouvriers employés à édifier, reconstruire ou réparer ces immeubles ; 10° les bailleurs des fonds employés au paiement de ces ouvriers ; 11° les privilèges du trésor public.

Telle est la série des privilèges qui peuvent grever un immeuble. Qu'on ne s'effraie pas cependant de cette nomenclature, et qu'on ne pense pas que la valeur d'un immeuble puisse être absorbée au préjudice d'un prêteur et à son insu par une foule de créances toujours inconnues. D'une part, en effet, il est si rare que tous ces privilèges se trouvent à-la-fois réunis sur un immeuble, qu'on peut regarder le fait comme impossible. D'autre part, la qualité de privilégiées n'est accordée aux créances cautionnées sous les numéros sept à dix qu'à la condition de remplir certaines formalités sans lesquelles il n'y a plus de privilèges. Or, l'expérience est là pour prouver qu'à cet égard l'indifférence des intéressés est telle que non-seulement ils négligent d'acquérir cette position privilégiée, mais que souvent même ils ne font rien pour se mettre au rang des simples créanciers hypothécaires.

Dans tous les cas, lorsque les formalités sont remplies, le privilège cesse d'être occulte. Il n'y a que les privilèges compris sous les cinq premiers numéros dont l'existence et l'importance numérique ne se révèlent qu'au moment de leur exercice ; et encore faut-il remarquer que, la plupart du temps, ces mêmes privilèges se sont épuisés sur les biens meubles du débiteur, la réalisation de la valeur de cette nature de biens étant plus prompte et plus facile.

En définitive ces privilèges se réduisent à peu de chose; et dans la réalité les prêteurs sont rarement arrêtés par la crainte d'en être privés.

Qu'on les anéantisse ou, ce qui est à peu près la même chose, qu'on les soumette au triple principe de la publicité, de la détermination et de la non-rétroactivité ; nous n'y voyons aucun inconvénient. Nous admettons même que ce sera une amélioration, mais une amélioration qui ne changera rien aux conditions actuelles du crédit immobilier.

Restent les privilèges du vendeur, dont nous nous occuperons en parlant de la transcription, et le privilège du trésor public.

Quant à ce dernier, pourquoi le trésor ne serait-il pas soumis au mêmes règles que les créanciers ordinaires ?

Une première loi du 5 septembre 1807 lui accorde privilège sur les biens des condamnés pour le remboursement des frais en matière criminelle, correctionnelle et de police. Par une disposition particulière, l'inscription que le trésor doit prendre pour la conservation de son privilège, est gratifiée de rétroactivité. Si cette inscription est prise dans les deux mois du jugement de condamnation, elle remonte par les effets à la date du mandat d'arrêt. Tous créanciers postérieurs à ce mandat sont primés par le trésor.

Et remarquons bien qu'il en est ainsi, même en l'absence de toute fraude, que le créancier sérieux et légitime est dépouillé par un acte qu'il ne peut connaître. Le recouvrement des frais de justice exige-t-il donc qu'on lui sacrifie la foi des contrats? Un mandat d'arrêt est-il un acte qui frappe d'incapacité absolue l'homme auquel l'intérêt de sa défense et la privation de sa liberté peuvent, au contraire, imposer de nouveaux besoins ?

Qu'on range donc sur ce point le trésor dans la classe de tout ...tage réel que la loi dont nous parlons a ménagé les entraves au tour des comptables publics, et son résultat a été qu'ils ont recours à des prête-noms pour acquérir, vendre ou échanger.

Qu'on retranche donc au trésor cette prérogative inutile ; que le gouvernement exige des cautionnements, qu'il demande même, s'il le veut, des garanties hypothécaires, pourvu que la somme soit déterminée; mais que les propriétés ne puissent être grevées que de charges dont toute personne puisse connaître la quotité et calculer le rang.

(1) Voir les numéros du 12 et 24 août.

La politique colonisatrice.

Nous voyons avec un grand plaisir la *Presse* entrer franchement, à propos de l'affaire de Tamatave et des erreurs du *Constitutionnel*, dans la voie que nous frayons depuis bien des années. La *Presse* n'exprimait trop souvent qu'une hostilité stérile contre l'Angleterre; avec le principe de la politique colonisatrice, ce journal propose justement, au nom d'un intérêt national considérable et au nom de l'humanité, attaquer l'esprit de domination exclusive de l'aristocratie anglaise.

Deux mots d'observation sur le bon article inséré ce matin dans la *Presse*.

D'abord, il ne faut pas accuser l'Angleterre seule d'avoir fourni aux barbares Houvas les armes avec lesquelles ils auraient récemment mitraillé Anglais et Français. Nous pouvons certifier que les principales expéditions d'armes pour le gouvernement d'Imerna sont parties du port de Marseille. Ainsi fait le commerce en tout pays, dans notre siècle d'argent. Le commerce n'a souci ni des intérêts de la patrie, ni des intérêts de l'humanité ; il armerait, pour quelques piastres, les fils contre les pères, les païens contre les apôtres, les juifs contre Jésus-Christ.

En second lieu, nous ferons observer à la *Presse* que la rupture entre le gouvernement anglais et les Houvas remonte à bien des années déjà. Ce n'est pas la première fois que l'île Maurice envoie des forces hostiles à la côte orientale; c'est seulement la première fois que des menaces on aurait passé aux actes.

Il y a dix ans que le gouvernement de Maurice a perdu l'espoir de rétablir son influence auprès des ministres actuels de la reine Ranavalo. Aussi le gouverneur sir William Nicolay disait-il en 1837 : « Nous ne reconnaissons plus la puissance houva... Toutes les » peuplades sont indépendantes... Nous renverserons les Houvas, » et nous prendrons *sous notre protection* les peuplades qui favo» riseront le commerce anglais. »

Si la France tarde encore à faire acte d'établissement à Madagascar, si une révolution, à Tananarivou, vient à renverser les généraux du peuple et rappelle au pouvoir les chefs de l'aristocratie, qui, pour la plupart, sont à cette heure les hôtes du gouvernement de Maurice, alors nous verrons l'Angleterre renouveler la proclamation de 1822 (1) et attribuer la souveraineté de la grande île à ses bons amis les Houvas.

Que la presse se hâte donc de rendre populaire dans le pays l'idée de la colonisation de Madagascar, afin que l'impulsion générale de l'esprit public donne du cœur et de la force à nos ministres.

Cet excellent *Constitutionnel*, qui en est encore à rêver des con-

(1) Voir la *Démocratie* d'hier.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LUNDI 8 SEPTEMBRE 1845.

...emain 9 septembre, la *Démocratie pacifique* commencera la pu...ation de : UNE FILLE DU PEUPLE, roman en 2 vol., par ...UGÈNE CAMUS.

...ous publierons ensuite le quatrième et dernier volume du ...VALIER DE MAISON-ROUGE, par M. ALEXANDRE DUMAS.

...ns la dernière quinzaine d'octobre, nous commencerons la ...ication déjà annoncée de MARTIN CHUZZLEWITT, en 4 volu..., par CH. DICKENS, traduit par Mme L. SW. BELLOC, ouvrage ... eu un grand succès en Angleterre.

...es personnes qui s'abonneront avant le 15 septembre recevront ... trois premiers volumes du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE, avec ...CARILLON DU NOUVEL AN, de Charles Dickens.

REVUE DRAMATIQUE.

...AUDEVILLE : *Le Français né malin créa le vaudeville*; — *Fanfan le ...Batoniste*, par MM. Gabriel et Dupeuty; — *Une Nuit d'attente*; — *Georgette*.

Le Français né malin créa le vaudeville ! Il faudrait être encore plus malin que ce Français-là pour créer un feuilleton de théâtre par le temps qui court. Nos grands auteurs dramatiques se sont enfermés sous la tente d'Achille. Depuis six mois, on n'a vu paraître à l'horizon dramatique aucune œuvre où le cœur humain fût sérieusement étudié, aucune œuvre consacrée par la perfection du style. Pendant le sommeil des grands maîtres, les bluettes semées de calembourgs, les décorations splendides et les tours de force ont cherché à dissimuler le vide de la scène. Nous avons eu, pour les amateurs de lazzis, la *Contrebasse*, *Un Neveu de la Vieille*, les *Deux Pierrots*, la *Pêche aux Beaux-Pères* ; pour les admirateurs du changement à vue, la *Biche au Bois*, *Paris et la banlieue*; pour les amateurs de la gymnastique, les exercices de M. Sands, de M. Risley, tous deux accompagnés de leurs deux jeunes

Les exercices de MM. Sands et Risley ne manquent pas de grâce. Quand on admet que l'homme doit développer intégralement toutes les puissances de son âme et de son corps, on ne méprise pas la gymnastique, et nous la croyons appelée à jouer un rôle sérieux, important, dans l'éducation de la jeunesse : mais, enfin, des calembourgs, des machines et des tours de souplesse ne constituent pas l'art théâtral, et, depuis six mois, la critique dramatique est inactive.

Pendant cette période, non loin de la Porte-Saint-Martin qui obtenait par les décors splendides de la *Biche au bois* un grand succès matériel, le Gymnase seul a produit quelques œuvres capables d'intéresser le cœur et l'esprit, la *Belle et la Bête*, *Jeanne et Janneton*, et les lacunes d'attraction que présentait le théâtre viennent d'être en partie comblées au Vaudeville par la réapparition de Mme Albert.

Mme Albert n'est pas une planète accomplissant dans le système théâtral des évolutions régulières, c'est une comète rayonnante mais vagabonde qui passe par tous les points du ciel; toutes les grandes villes, toutes les capitales même l'applaudissent tour à tour; c'est une actrice depuis long-temps formée, dont la manière ne variera plus et qui s'est choisi le répertoire le plus propre à mettre en évidence sa voix pure, étendue, faite pour l'opéra-comique plutôt que pour le simple couplet, son jeu également passionné dans le rire ou dans les larmes. Mme Albert a secoué le joug des directeurs et des auteurs ; partout ou elle se montre, elle domine, elle est le pivot de la représentation, il semble qu'elle donne des ordres souverains à l'auteur, aux acteurs, au costumier, au machiniste et qu'elle leur dise à tous : Entendez-vous pour me faire valoir.

Au Vaudeville, depuis plusieurs mois, ne croyez pas qu'on donne *Arthur*, *le Troisième mari*, *une Nuit d'attente*, *Georgette*, on donne Mme Albert, Mme Albert dans les larmes, Mme Albert riant aux éclats, Mme Albert coquette, Mme Albert mère de famille, Mme Albert en blanc, Mme Albert en noir, Mme Albert secondée par Félix et d'autres bons artistes, Mme Albert jouant toute seule et sans changer de costume une pièce qui dure une demi-heure et qui a son exposition, son intrigue et sa péripétie.

L'actrice que nous signalons et à laquelle le théâtre du Vaudeville, tout entier, matériel et personnel, sert en ce moment de piédestal, possède un talent assez fait, assez sûr de lui-même pour sortir avec honneur d'une situation qui la met ainsi en évidence et qui lui fait subir chaque jour une nouvelle épreuve. Déjà nous avons apprécié Mme Albert dans le plaisant et le sévère, dans le *Deuxième Mari* et dans *Arthur*. Voyons la dans *Une Nuit d'attente* et dans *Georgette*.

La représentation commence par une pièce de circonstance, motivée par la réouverture du Vaudeville après une relâche, pièce dans laquelle Mme Albert n'intervient pas. C'est *le Français né malin*, revue qui met sous les yeux du spectateur sous les titres historiques et nationaux du vaudeville. Soit qu'une seule voix l'entonne à table, et qu'un joyeux chœur

en répète le refrain au bruit des verres, soit qu'elle se complète par un dialogue, qu'elle monte sur les planches et se nomme vaudeville, la chanson est un produit naturel de l'esprit français, produit pétillant, analogue au vin de Champagne auquel on l'a souvent comparée.

Dans la série complète des formes littéraires et dramatiques, le vaudeville, qui éveille l'esprit, qui l'amuse sans trop l'émouvoir et sans lui laisser craindre un seul instant un dénouement funèbre, le vaudeville occupe une place honorable et nécessaire. Quand tous les peuples fraterniseront, formeront association complète, quand ils élèveront à frais communs le temple de l'art universel, le génie français apportera au monument des matériaux précieux.

Coiffé de la perruque à la Louis XIV, il arrivera d'un air solennel, tenant en main la tragédie de Corneille et de Racine; vêtu ensuite d'un pourpoint moyen-âge, il déposera dans les archives de l'humanité, le drame romantique ; enfin il reparaîtra couvert de grelots comme Momus, agitant, au lieu de marotte, les œuvres de Vadé, de Collé, de Désaugiers, et ce présent sera le plus précieux, le plus original des trois, car la tragédie de Racine est fille de la tragédie des Grecs, Corneille s'est inspiré du génie espagnol, le drame romantique a fait plus d'un emprunt à l'Anglais Shakespeare, aux Allemands Gœthe et Schiller, le vaudeville n'est qu'à la France, elle peut dire du vaudeville comme Alfred de Musset de sa poésie :

Mon verre n'est pas grand, mais je bois dans mon verre.

Celui des théâtres de Paris qui est le plus fidèle conservateur de ce produit national, a raison de nous montrer ses archives avec orgueil.

N'attendez pas que je vous raconte *Un Français né malin*, il vous suffira de savoir que cette pièce nous fait assister à la réouverture du Vaudeville. Pendant les premières scènes, grands travaux, grands préparatifs ; on essaie des décors, on engage les acteurs, on reçoit des pièces. Au milieu de ce désordre, les auteurs ont fait intervenir une étude de mœurs très juste et plus profonde qu'elle n'en a l'air au premier coup-d'œil ; un essaim de femmes, costumées en jockeys femelles, s'élancent sur la scène, casquette en tête, cravache à la main, ce sont les héroïnes de l'Hippodrome. Mogador et sa suite, pauvres bohémiennes, dont l'existence est si précaire ; du Cirque elles passent au bal public, du bal elles viennent figurer sur la scène, toujours afin d'attirer les regards, et de trouver des protecteurs, car leurs industries si brillantes, si variée, n'ont rien de lucratif, et les charmes de la femme sont aujourd'hui sa ressource la plus sérieuse.

Si l'ouvrière n'est pas payée, l'amazone, la choriste le sont encore moins. Là, comme dans toutes les branches de l'industrie, une concurrence acharnée déprécie, annule le salaire.

Donnerons-nous dix francs à Lodoïska pour figurer sur la scène ? Annette se contentera de cinquante centimes et Blanche ne demande rien ;

de marine, M. Maison, veut réaliser le rêve de tant d'esprits aventureux, le trajet complet du continent, du midi au nord ou à l'ouest. Dans la même région, nous occupons Mayotte, à deux pas de la terre ferme, et Nossi-Bé, la clé de Madagascar vers le nord-ouest. M. Raffenel est à la veille d'entreprendre un immense voyage d'exploration à partir du Sénégal, en s'enfonçant dans l'intérieur. Sur le littoral de l'Atlantique, la France possède de nouveaux comptoirs : l'un à Assinie, l'autre sur le Gabon, le troisième à Garroway, et les officiers qui commandent ces postes commerciaux poussent dans l'intérieur des terres d'audacieuses et utiles excursions. Que résultera-t-il de tous ces efforts? Nous ne savons ; mais, en vérité, il semble que la France se sente prédestinée à une vaste domination en Afrique, et qu'elle prélude à sa future grandeur coloniale par ces entreprises isolées, mais significatives, quand on les rapproche de l'œuvre de conquête qui s'accomplit en Algérie. »

M. Frédéric Lacroix est un des écrivains qui poursuivent la réalisation de l'unité de la famille humaine, en propageant la politique colonisatrice et en encourageant les voyages et les études géographiques. M. F. Lacroix publie, depuis quelques années, un *Annuaire des voyages* composé avec beaucoup d'intelligence et de soin. Le dernier volume de cette publication contient un fragment inédit de Dumont d'Urville sur sa dernière campagne dans les glaces du pôle austral ; des études intéressantes de MM. les capitaines Galinier et Ferret sur l'Abyssinie ; de MM. Carette et Renou, sur l'Algérie et le Maroc ; de M. Tchichatcheff, sur les Kalmouks ; de M. d'Orbigny, sur les Yuracarès ; de M. de Froberville, sur les invasions des Malegaches aux Komores ; de M. Jacquinot sur l'histoire des baleines. M. F. Lacroix résume avec tact les voyages accomplis dans l'année.

Nous engageons M. F. Lacroix à ne plus laisser écrire, dans son recueil, *Madécasses,* quand il s'agit des Malegaches ; c'est un nom vicieux, qu'il n'est plus permis à un géographe un peu instruit d'employer aujourd'hui. Les raisons en ont été données dans l'*Annuaire* même en 1844. L'éditeur de l'*Annuaire des voyages*, comme Balbi et tous les modernes géographes, doit tenir à adopter des appellations et une orthographe rationnelles.

Réclamation communiste.

Sous ce titre : *l'Ecole communiste à l'Ecole fourriériste*, titre que l'on trouvera un peu ambitieux pour une pareille pièce, l'honorable M. Cabet nous adresse la lettre suivante :

Paris 21 août 1845.

Vous, fourriéristes, vous vous appelez Ecole ; nous, communistes, nous ne prenons pas ce titre, mais nous pouvions le prendre et nous le prenons en effet; nous sommes Ecole communiste comme vous êtes Ecole fourriériste, l'Ecole communiste est même beaucoup plus ancienne que l'Ecole fourriériste, car celle-ci date de quelques années et celle-là remonte à des siècles, à Jésus-Christ, Platon, Socrate, Pythagore, etc.

Nous avons autant de livres que vous, et même beaucoup plus, infiniment plus.

Nous sommes essentiellement tolérants et bienveillants envers toutes les Ecoles, parce que nous sommes loin de nous croire infaillibles, parce que nous sommes convaincus que tous ceux qui travaillent au bonheur de l'humanité doivent, par intérêt raisonnable autant que par justice, se considérer comme frère et se traiter fraternellement. Nous sommes particulièrement bienveillants pour l'Ecole fourriériste, parce que, à tort ou à raison, nous sommes convaincus que le fourriérisme est une préparation et une transition au communisme; nous voudrions voir la terre couverte de phalanstères, parce que nous avons la conviction qu'ils se transformeraient bientôt en communautés, et même, si l'expérience démontrait que le phalanstère peut rendre l'humanité heureuse et plus heureuse

me du fléau et comme une peste, nous ne pouvons plus tolérer de si dangereuses attaques, et nous avons besoin de nous expliquer franchement avec vous.

Vous savez tout ce que nous pourrions dire si nous voulions attaquer le fourriérisme et ses écrits; mais ce n'est pas la guerre que nous voulons ; toujours alliés naturels, et frères, nous désirons seulement nous défendre en vous prouvant que nous vous ressemblons beaucoup, et que si le fourriérisme est un Dieu, le communisme ne peut pas être un diable. Veuillez nous écouter un moment.

Vous dites que le fourriérisme est une *affirmation* et que le communisme est une *négation* ; mais il serait impossible que vous soutinssiez une pareille assertion dans une grande assemblée publique, en présence de l'Ecole communiste. Vous savez parfaitement que, en termes de discussion scientifique, on appelle négation tout système qui consiste uniquement à désapprouver, à repousser, à détruire, à critiquer; et affirmation tout système qui consiste à construire, à organiser, à remplacer. Le fourriérisme est certainement une affirmation puisqu'il remplace la société actuelle par une société nouvelle, mais c'est en même temps une négation, puisqu'il critique et repousse l'organisation sociale actuelle. De son côté, le communisme, comme tous les autres systèmes socialistes, est à-la-fois négation et affirmation.

Le fourriérisme et le communisme sont donc deux négations et deux affirmations.

Comme négation, le fourriérisme et le communisme sont d'accord, et nous pouvons adopter toutes vos critiques de l'état social actuel; la seule différence entre nous, c'est que vous, vous ne repoussez pas le principe de l'inégalité, tandis que nous, nous le repoussons.

Comme affirmation, les deux Ecoles ont beaucoup d'analogies et sont réellement deux sœurs.

Le fourriérisme dit qu'il est une science, une théorie, une doctrine, un système ; mais le communisme soutient (et personne n'oserait le contester dans une grande discussion contradictoire) qu'il est également un système d'organisation sociale, une doctrine, une théorie, une science ; seulement l'Ecole communiste évite les termes scientifiques pour être plus claire, et fait continuellement de la science sans le dire.

Vous dites que le fourriérisme est une association, cela est vrai ; mais il est incontestable que le communisme est aussi une association, et la plus vaste, la plus complète, la plus concentrée et la plus puissante des associations.

Vous invoquez le positif, nous aussi ; les mathématiques, nous aussi ; les attractions naturelles, nous aussi ; l'harmonie, nous aussi ; l'éducation, nous aussi ; l'ordre et la liberté, nous aussi.

Vous organisez le travail, vous augmentez énormément la production, vous réalisez d'immenses économies, vous faites disparaître la misère, vous développez les arts, mais nous aussi.

Sur tout cela nous sommes à peu près d'accord, et l'expérience jointe à la discussion, pourrait nous accorder entièrement.

Vous n'êtes pas plus pacifiques que nous, car nous invoquons sans cesse la discussion, la persuasion, l'opinion publique, la volonté nationale, et personne peut-être n'a autant contribué que nous à faire abandonner les voies de la violence, des sociétés secrètes et de l'émeute.

Quoique votre journal s'appelle la *Démocratie*, quoique vous vous DISIEZ les plus fidèles disciples du Christ, quoique vous parliez souvent de fraternité, notre système est, en réalité, plus démocrate, plus chrétien et plus fraternel que le vôtre, puisque vous voulez l'inégalité et nous l'égalité.

Oui, nous voulons l'égalité, comme conséquence de la fraternité, tandis que vous, vous voulez l'inégalité.

C'est ce point capital, l'égalité et l'inégalité, qui nous distingue et nous sépare.

Qui de nous a tort ou raison? Ce n'est pas plus à vous qu'à nous à dé-

ajouter quelques courtes observations.

Nous avons souvent réclamé, sans succès, des discussions sérieuses entre les publicistes des différentes opinions ; nous acceptons donc très volontiers la proposition que nous fait M. Cabet.

Nous ne pensons pas, comme M. Cabet, que les essais partiels d'une théorie ne prouvent rien. Si la théorie sociétaire avait été *essayée* à Condé ou ailleurs, et que l'expérience eût prononcé contre elle, cette théorie serait condamnée comme toute théorie que l'expérience dément. Mais M. Cabet sait fort bien qu'on n'a, en aucune façon, fait l'expérience de la théorie sociétaire sur aucun des points dont il parle.

Nous ne suivrons pas la comparaison un peu étourdissante établie par M. Cabet entre le communisme et ce qu'il se donne le plaisir, assez puéril, d'appeler le *fourriérisme* (qu'il faudrait au moins écrire avec un seul *r*). Nous lui dirons seulement qu'avant de comparer comme doctrine scientifique le communisme avec la théorie sociétaire, il faudrait d'abord que le communisme fût un système *déterminé* : or, et ceci nous amènera à une explication que nous devons aujourd'hui renouveler à M. Cabet : il n'existe pas de *système social déterminé* accepté par les hommes qui se rallient aujourd'hui sous la désignation de *communistes*. Et si nous n'étions, en principe, prêts à accepter *toute discussion*, nous pourrions dire à M. Cabet que nous attendrons que les communistes se soient mis d'accord entre eux sur un système organique quelconque pour discuter avec eux le communisme. Mais ce que nous sommes obligés de lui dire, c'est que les communistes n'ont encore aujourd'hui de commun qu'une seule idée, la négation de la propriété individuelle.

C'est pour cela qu'avec la meilleure volonté du monde nous ne pouvons voir encore dans le communisme qu'une négation.

Il y a plus : quand bien même le communisme aurait accepté un système d'organisation sociale, quand bien même, ce que font un assez grand nombre de communistes, il accepterait l'organisation découverte par Fourier en en retranchant purement et simplement le principe, le droit et le fait de la propriété individuelle, nous n'en serions pas moins forcés de dire que le communisme, à cause de cette négation « n'arriverait qu'à une désorganisation et à une » anarchie plus grande encore que la désorganisation et l'anar- » chie actuelle. » Il est parfaitement certain à nos yeux, en effet, que la propriété individuelle étant un principe essentiellement humain, la société ne souffrira jamais qu'on lui en ravisse le droit et l'usage, et qu'entre ceux qui nient le droit de propriété individuelle et ceux qui l'affirment, il y aurait nécessairement, dans un temps donné, un conflit, une lutte, un combat.

Que M. Cabet ne croie donc pas que ce soit pour le contrarier et lui faire querelle que nous exprimons sur le communisme l'opinion qu'il nous reproche. Cette opinion est aussi consciencieuse qu'elle est grave. Nous n'avons jamais dit que M. Cabet voulût des guerres civiles et des révolutions sociales, nous sommes trop convaincus de sa sincérité et de son amour de l'humanité pour rien prétendre de semblable. Ce que nous lui disons, c'est que la négation du droit individuel de propriété, contenue dans le communisme, dans le sien comme dans tous les autres, est essentiellement désorganisatrice, et que dans son développement comme principe, elle va logiquement, forcément aux révolutions sociales ; — M. Cabet sait fort bien que nombre de communistes sont à cet égard de notre avis et envisagent la lutte sociale et la guerre contre les propriétaires comme une conséquence à peu près inévitable, en fait, des prémisses du communisme.

— Que maintenant M. Cabet nous accuse de dénoncer le communisme aux persécutions des gouvernements quand nous signalons

---

que dis-je, Betty offrira du retour. Le cirque, le bal, la scène ! voilà pour les lorettes des bureaux de placement; une jolie femme ne demande que la publicité, que le feu croisé des lorgnettes. Son industrie théâtrale, elle en rit la première, il est mainte choriste à qui l'Opéra n'a jamais rapporté que des amendes, mais des commanditaires anonymes viennent au secours de la jeune fille en péril, et le chapitre des fonds secrets pourvoit à tout. Prostitution ! Ce hideux serpent se glisse partout et se cache au sein de tous les bouquets offerts à la femme. Lingère, bouquetière, couturière, brodeuse, chanteuse, danseuse, écuyère, presque partout pour subsister elle est obligée de se vendre. Qui ne voudrait travailler à l'affranchir? Quel cœur généreux refusera de se rallier aux hommes qui demandent à grands cris l'organisation du travail?

— Dans le *Français né malin*, les lorettes de l'Hippodrome conjurent le directeur du Vaudeville de les admettre à figurer sur la scène sans rétribution. Ce détail est bien pris dans nos mœurs, il indique une situation fatale.

Dans le *Français né malin*, Amant joue très bien l'Ennui, son costume seul fait bâiller; il est impossible de concevoir un plus monotone assemblage de couleurs ternes ; Mme Ozy forme contraste dans un charmant costume de Folie.

Au dénoûment du *Français né malin*, nous voyons apparaître le temple symbolique du vaudeville. Sur les degrés, sous les colonnades, à la lueur des feux du Bengale sont groupés les deux Edmond, les deux Gaspard ; Mme Grégoire verse à boire à son garde-française. Tous ces personnages vivants et parfaitement costumés conservent une immobilité qui ferait honneur à des statues.

Le *Français né malin* est spirituel sans prétention, il ouvre gaîment une ère nouvelle qui sera pour le Vaudeville une ère de succès; du moins, nous le désirons de tout cœur.

Fanfan le Bâtoniste, par MM. Gabriel et Dupeuty, est un vaudeville en deux actes rempli d'excellentes intentions. Cette petite pièce couronne les sentiments les plus honorables et les fait vibrer chez le spectateur. Un capitaine de vaisseau, riche de quatre cents mille francs, meurt de la fièvre jaune. En France, il a laissé une fille naturelle, Thérèse Laroche, mais il a perdu complètement ses traces. Le capitaine charge Fanfan, son matelot de prédilection, de retrouver cette jeune fille qui doit recueillir vingt mille francs de revenu.

Fanfan, qui dispense ainsi les trésors, n'a cependant pas le sou ; son capitaine, imprévoyance assez bizarre, ne lui a pas remis les fonds indispensables pour le succès de ses recherches; notre matelot parcourt donc à pied toute la France.

En sa qualité d'enfant de la Bretagne, il manie le bâton à merveille, des exercices de bâtoniste, qui attirent autour de lui les promeneurs sur les places de chaque ville, de chaque village, subviennent aux frais de son pèlerinage. Après chaque collecte, Fanfan s'adresse au cercle formé autour de lui, et s'écrie : « Mesdemoiselles, y a-t-il parmi vous une personne qui réponde au nom de Thérèse Laroche? » Méthode de recherche aussi fatigante que peu sûre.

Arrivé à Paris, Fanfan, qui s'est fait une réputation comme bâtoniste, a l'occasion de protéger une jeune personne et même de la retirer de la Seine où elle s'était précipitée à la suite d'un désespoir amoureux. Cette jeune personne est encore évanouie et livrée aux soins du médecin. Au moment où Fanfan fait la collecte et son discours habituel, il quitte la capitale sans la revoir, et cependant c'était Thérèse Laroche.

Au second acte, Thérèse, recueillie par un oncle qui lui cache sa destinée et qui cherche à la frustrer de sa fortune, est sur le point d'être victime de cette spoliation; mais Fanfan le Bâtoniste est de retour ; cette fois il a dépouillé le costume du saltimbanque pour reprendre celui du marin. Dans sa jeune protégée, il retrouve enfin Thérèse Laroche, et Thérèse enrichie, sauvée par lui, le récompense en devenant sa femme.

L'esprit de cette pièce nous a plu ; il est salutaire d'honorer devant le public le dévoûment, le désintéressement, le pur amour. *Fanfan le Bâtonniste* contient d'autres enseignements auxquels les socialistes doivent applaudir ; il est beau de nous montrer un homme de cœur restant noble et fier dans le métier de bateleur. Les emplois les plus subalternes, les plus réprouvés par le préjugé n'ont rien d'avilissant quand une âme élevée les accepte pour atteindre un but honorable; c'est ainsi que dans *Horace*, roman qui abonde en vues saines et pratiques, Georges Sand n'a pas craint d'applaudir Paul Arsène, se faisant domestique et garçon de café pour nourrir la femme qu'il aime.

Les auteurs de *Fanfan* ont également senti que l'amour était le plus puissant élément d'harmonie sociale, de ralliement entre les classes que la fortune a diversement partagées. La riche Thérèse ne craint pas d'épouser et, qui plus est, d'aimer le matelot Fanfan, qui, par le dévouement, s'est élevé jusqu'à elle : scène plus intéressante et bien plus féconde en résultats heureux pour la société que le mariage de deux richards qui associent deux fortunes, et qui considèrent la petite propriété comme une caste à laquelle on rougirait de s'unir.

Ces mésalliances que l'opinion réprouve aujourd'hui, la nature les aime, et nos mœurs les admettront de plus en plus à mesure que les progrès de l'éducation généraliseront dans le pays entier les bonnes manières et la culture intellectuelle.

Nous avons loué *Fanfan le Bâtonniste* comme enseignement social ; ce vaudeville laisse beaucoup à désirer comme pièce : le premier acte est décousu ; on s'explique difficilement comment les auteurs, en nous faisant assister à une noce, trouvent moyen de nous dérober le marié, dont le nom est prononcé sans cesse. Le rôle du père du marié doit être comique, si nous en jugeons par la perruque et le col de chemise ridicule dont ce personnage est affublé ; mais il ne dit absolument rien de plaisant ni d'original : ce caractère n'est pas dessiné.

Les auteurs n'ont pas tiré un assez grand parti, d'un autre personnage, l'oncle de Thérèse, ce vieux scélérat qui, au dénouement, n'est ni démasqué ni puni. Cependant le second acte, comme conduite de pièce, l'emporte de beaucoup sur le premier, et Fanfan le Bâtoniste a trop bon cœur pour que nous ne lui pardonnions pas quelques défauts.

Une Nuit d'attente est un tour de force dont Mme Albert se tire avec bonheur. C'est une pièce jouée par elle seule. Une jeune mariée, Ernestine, veille en attendant son mari, parti pour le bal de l'Opéra. La jalousie tourmente cette femme, mille soupçons l'assiègent. Un bouquet fané, un portrait de femme en costume de théâtre, une lettre trouvée dans le tiroir de son mari, changent ses craintes en conviction profonde; elle se juge trahie, délaissée, et va se précipiter par la fenêtre; mais un vent frais, mais la blanche clarté du matin calment ses esprits ; elle reconnaît d'elle-même que la lettre d'amour est adressée à son frère, que le portrait en costume Louis XV est celui de sa grand'mère, que le bouquet conservé si précieusement par son mari, c'est à elle-même qu'il a été dérobé. Ernestine se rassure, se tranquillise, et au moment où la toile tombe, on entend dans la coulisse les pas de son mari qui revient.

Mme Albert, dans cette petite scène, chante, danse, exprime tour à tour les sentiments les plus divers ; elle occupe seule le théâtre pendant plus de trente minutes, et le public attentif au développement de cette petite pièce, oublie qu'il a toujours la même actrice sous les yeux.

Georgette a été conçue pour donner un nouvel essor à cette verve comique que Mme Albert avait déjà développée dans le *Jeune mari*. Mme Albert est sûre de son éclat de rire; il part comme avec une détente, il roule brillant et perlé comme une cadence sous les doigts de Thalberg. Mais si Mme Albert, comme tous les artistes, emploie de temp son temps le procédé, à défaut de l'impression vraie, son rire s'éloigne bien peu de la nature, car il est communicatif, et *Georgette*, au Vaudeville, met en belle humeur toute la salle.

VICTOR HENNEQUIN.

Lundi dernier nous sommes allé de nouveau entendre *Marie*. On nous avait dit que l'exécution avait beaucoup gagné, qu'il y avait plus d'ensemble, plus d'entrain. Nous avons voulu voir et entendre par nous-même ; et nous devons dire que cette fois-ci nous avons vu et écouté avec plaisir. Mme Revilly surtout s'est montrée pleine de grâce, de naïveté et de pathétique ; on voit qu'elle a travaillé son rôle *con amore*. Aussi a-t-elle produit beaucoup d'effet ; elle a été surtout fort applaudie dans le deuxième acte. C'était justice. Les ténors sont toujours faibles.

E. C.

nier numéro de son journal pourrait paraître à assez juste titre empreint d'un sentiment contraire : nous ajouterons même, puisqu'il a presque vu une dénonciation dans une opinion émise par nous sur le communisme, que si nous lisions son journal avec la susceptibilité dont il fait preuve, nous pourrions bien trouver dans ce numéro même quelque chose qui ressemblerait à une dénonciation un peu plus que ce qu'il nous reproche.

Le changement du ministère en Espagne paraît inévitable. Deux partis sont en présence. Les uns qui redoutent les tendances de Narvaez vers un pouvoir de plus en plus arbitraire, voudraient composer un ministère avec Martinez de la Rosa pour président ; d'autres prétendent, au contraire, que l'élément militaire représenté par Narvaez n'a pas dans le cabinet actuel un appui suffisant, et voudraient que la modification ministérielle fût opérée de manière à donner à cet élément plus de prépondérance. Quoi qu'il en soit, il est certain que le nombre des partisans du ministère actuel diminue, tandis que celui des adversaires s'accroît tous les jours. Le ministère a maintenant contre lui, dit le *Pensiamento de la Nacion*, tout le parti progressiste, tout le parti carliste, tous les monarchiques non carlistes, tous ceux qui ont adopté la bannière des députés révolutionnaires, la faction puritaine représentée par le *Tiempo*, et enfin les hommes qui suivent la doctrine de l'*Heraldo*, du *Globo* et de l'*Espagnol*.

En admettant que cette appréciation du journal carliste soit exagérée, il n'en reste pas moins certain que l'opposition contre le cabinet de Narvaez agit avec autant de persévérance que de tact, et qu'elle rend la position de plus en plus difficile. On attend avec impatience la réunion des cortès.

On écrit de Berne le 4 septembre :

« Le grand conseil est convoqué pour le 10 du mois. Le conseil exécutif demandera un vote de confiance ; sinon il donnera sa démission. La minorité du conseil de régence n'est pas d'avis de demander ce vote. Parmi les questions qui seront soumises au grand conseil, on parle de la révision de la constitution.

Les lettres des frontières de la Turquie du 24 août contiennent des nouvelles inquiétantes. Le Curdistan est en pleine révolte. Le pachalik de Bagdad est en mouvement. Dans l'Albanie il règne toujours un grand désordre. L'autorité du sultan y est impuissante.

La *Gazette des Postes* annonce que l'évêque de Fulde (Hesse-Cassel) a lancé l'anathème contre les dissidents catholiques de Hanau et de Marbourg et contre tous ceux qui seraient tentés de suivre leur exemple.

Acte officiel.

Par ordonnance royale du 24 août, un conseil de guerre s'assemblera à Toulon, à l'effet de juger M. le lieutenant de vaisseau Tousain, sur la perte du bâtiment à vapeur le *Sphinx* qu'il commandait. Voici la composition de ce conseil :

M. Deloffre, contre-amiral, président ; de Ricaudy, capitaine de vaisseau, juge, Ferrin, id. ; Jouglas, id. ; Nonay, id. ; Barral, capitaine de corvette, juge ; de Varèse, id. ; Gout, id.

Rapporteur, près le conseil, M. Chopart, capitaine de corvette.

Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 15 septembre, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande *directe* d'abonnement ou de renouvellement doit être adressée *franco* au gérant, et être accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu ; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.

On s'abonne, à Paris, rue de Seine, 10 ; chez tous les libraires, chez les directeurs des postes et des messageries, et chez les correspondants du Comptoir central de la librairie, qui, tous, reçoivent les abonnements sans augmentation de prix.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — M. le duc, Mme la duchesse de Nemours et M. le duc d'Aumale sont arrivés de Bayonne à Biaritz. — Le roi de Prusse, venant de Munich, est de retour à son château de Sans-Souci. — L'archiduc François d'Autriche est arrivé à Bonn le 3 septembre. Le duc de Cambridge, oncle de la reine d'Angleterre, a dû quitter Londres pour faire un voyage en Allemagne. — M. Guizot est parti de Paris pour se rendre à Eu.

UNE PARTIE DE CHASSE. — Les journaux anglais, arrivés ce matin, d'après le *Courrier du Havre*, ne portent pas de nouvelles ; mais le *Times* est contre la reine et contre le prince Albert dans une telle colère, que le maréchal Bugeaud et le colonel Pélissier en auront du bon temps. Les grottes du Dahra ont trouvé leur doublure dans une chasse aux cerfs que le prince Albert a faite en présence de S. M. Victoria, philanthropiquement assise au frais dans le parc de Gotha. Un grand nombre de ces timides animaux avaient été poussés dans un enclos entouré d'un filet assez élevé pour que les cerfs n'eussent aucune chance de se sauver. Le prince et les personnes qui chassaient avec lui tiraient sur ces pauvres bêtes ainsi parquées, au grand plaisir de la reine, qui admirait l'adresse de son royal mari, pendant que la musique de la cour jouait des contredanses et des valses, entre autres la *Polka*. Un de ces animaux s'est échappé par hasard, et le *Times* prétend que les cris de joie de la foule qui entourait le parc ont été une sévère protestation contre la barbarie de l'amusement auquel la reine prenait une si regrettable part. Quand la chasse ne peut plus s'excuser par l'entraînement de cet exercice par l'adresse dont il faut faire preuve, par les chances qu'a le gibier d'échapper à celui qui veut l'atteindre, elle n'est plus, ajoute ce journal, qu'une horrible boucherie, et autant vaudrait aller assister dans un amphithéâtre d'hôpital à des autopsies et à des dissections.

cou avec une telle violence, que la lame, pénétrant profondément, trancha l'artère carotide, et détermina aussitôt une hémorrhagie à laquelle le pauvre ouvrier ne survécut que quelques minutes.

On se ferait difficilement une idée de l'épouvante, de l'effroi que ce tragique évènement causa parmi les ouvriers qui se trouvaient tous réunis en ce moment dans l'atelier. Schwartz, l'auteur de ce meurtre involontaire, voyant que tous les secours donnés au malheureux Schmidt étaient inutiles, s'écriait qu'il voulait mourir aussi, et qu'il fallait qu'on l'enterrât avec sa victime. Profitant du premier mouvement de trouble où les ouvriers, entourant le corps de leur camarade, ne pensaient pas à s'assurer de lui, il monta précipitamment dans son logement, situé deux étages au-dessus de l'atelier, et là, s'armant d'un rasoir, il se coupa la gorge d'une main si ferme, que lorsque, étonnés de son absence, plusieurs ouvriers de l'atelier montèrent à sa chambre pour voir s'il n'y était pas renfermé, ils le trouvèrent étendu sans vie sur le carreau, la tête presque entièrement détachée du tronc.

MÉTÉORE A ALEP. — Le 18 juillet, à sept heures cinquante minutes du soir, se montra vers nord-ouest nord un météore qui avait d'abord la forme d'une boule de feu, mais qui prit après celle d'un cône qui finit par se diviser, sous toutes les formes du prisme, en plusieurs rayons serpentants. Vers minuit, il tomba une pluie abondante qui dura jusqu'à la pointe du jour ; le lendemain le thermomètre, qui avait été de 27 à 29°, était dans l'air à peine 17° Réaumur. Le même jour, il tomba, à Marash et aux environs, de la neige à hauteur d'homme et cela au milieu de l'été.

TRISTE ÉPISODE D'UN VOYAGE D'AGRÉMENT. — Une famille de Paris, composée du mari, de la femme, d'un enfant et d'un domestique, est arrivée avant-hier dans la journée à l'hôtel de Provence, désirant s'embarquer hier matin sur un bateau à vapeur pour continuer jusque dans la Provence son voyage d'agrément. Ce matin, en effet, elle s'est transportée, entre trois et quatre heures, sur le bateau *le Sirius*. En se dirigeant vers l'entrée du salon désigné pour des premières places, la dame a voulu s'appuyer sur le garde-fou du bateau ; mais, soit que ce fût précisément l'ouverture réservée pour l'embarquement des marchandises, et manquant par conséquent de barrière, soit que le garde-fou, s'il y en avait un, ait cédé à une certaine pression, la dame est tombée à la renverse dans le Rhône. Cette chute a été aussitôt signalée par un cri de douleur poussé par les assistants : les mariniers se sont jetés à l'eau ; mais le courant du Rhône est fort rapide à l'endroit où stationnent les bateaux, et la jeune dame n'a pu être retrouvée. La *Gazette de Lyon* renonce à peindre la scène de désespoir qui a été la fin de ce drame.

UN OBLIGEANT CONVIVE. — M. P..., marchand de vins en gros, dit le *Droit*, se rendit il y a quelques jours, auprès d'un de ses confrères de Bercy, pour faire des achats. C'est ordinairement à table que se traitent les affaires. Les deux négociants se dirigèrent vers le restaurant des Marenniers, mais ils ne purent trouver place qu'à un coin de table que leur cédèrent obligeamment deux jeunes gens de bonne mine. Pour reconnaître cette politesse, M. P... les pria de prendre leur part de plusieurs flacons de vins fins qu'ils avaient apportés, et les libations se succédèrent rapidement. La nuit était déjà assez avancée, lorsqu'il fut question de se retirer. M. P... se sentait peu solide sur ses jambes, et l'un des invités voulut à toute force le reconduire jusque chez lui. La proposition fut acceptée, et ils se mirent en route, bras dessus, bras dessous, comme d'anciennes connaissances. En arrivant au domicile du marchand de vin, son guide lui proposa pour le remettre, disait-il, de faire un punch. Ce qu'il me faut, c'est mon lit, répondit M. P..., mais vous pouvez faire du punch ; quant à moi, je vais me coucher. L'officieux jeune homme, qui n'était autre qu'un réclusionnaire libéré en rupture de ban, nommé Gobeau, approuva fort cette résolution qui favorisait ses plans. Il aida M. P... à se déshabiller, et quand il le vit endormi, il commença par faire main basse sur une montre de 400 fr., sur des bijoux de prix, puis, le croira-t-on, il poussa l'audace jusqu'à enlever la chemise de fine batiste que M. P... avait sur lui. Il prit encore de l'argent, quelques objets à sa convenance, et il sortit.

Le lendemain, Gobeau remettait la montre de M. P... à une fille Robert, avec laquelle il avait des relations, et la chargeait d'en faire la vente ; mais la fille Robert supposa que cet objet avait été volé, et, craignant de se compromettre, elle la remit à un nommé Christophe, colletineur sur le port de la Villette, et le chargea de cette commission. Christophe présenta la montre à plusieurs bijoutiers, qui refusèrent de l'acheter sans savoir d'où elle provenait, et, sur ces entrefaites, il rencontra un autre colletineur nommé Garrigues, auquel il conta son embarras. Celui-ci lui dit que sa mère avait de l'argent, et qu'en lui laissant la montre en nantissement, elle pourrait prêter une bonne somme. Cette proposition fut acceptée, et l'officieux ne reparut plus. Pendant que tout ceci se passait, M. P... avait dénoncé le vol dont il était victime, et la police avait découvert que la montre avait été brisée et que divers bijoutiers avaient acheté les parcelles pour les mettre à la fonte ; elle parvint donc, avec beaucoup de patience et de recherches, à réunir tous les morceaux de la montre, sauf le bouton de la queue. On pensait que celui qui la vendait ainsi en détail finirait aussi par se défaire de ce bouton, et d'après les avis qui furent donnés, un bijoutier de la Cité arrêta, il y a deux jours, un individu qui vint le lui offrir comme un objet qu'il venait, disait-il, de ramasser dans la rue. Cet individu était Garrigues ; il n'avait pas porté la montre à sa mère, comme il l'avait annoncé, mais il essaya, de son côté, de la vendre ; rebuté à son tour par les difficultés, il s'avisa d'un autre expédient, celui de la briser et d'en vendre les morceaux. De Garrigues on a pu remonter ainsi jusqu'à Gobeau qui n'a pas tardé de son côté à être arrêté et conduit au dépôt de la Préfecture.

La France vient de perdre une de ses grandes illustrations, un des hommes qui ont exercé la plus haute influence sur l'esprit de notre temps.

M. Royer-Collard est mort le 4 septembre, à deux heures du matin, dans sa propriété de Châteauvieux, près Saint-Aignan (Loir-et-Cher). Il était âgé de quatre-vingt-deux ans.

M. Royer-Collard était parti de Paris le 19 août dans un grand état de faiblesse, mais il avait voulu partir. Mme Royer-Collard l'avait accompagné. Le vendredi 29 août, il a été pris d'un accès de fièvre. Le dimanche 31, le docteur Andral, son gendre, Mme Andral et M. Paul Andral, son petit-fils, sont partis et se sont trouvés réunis auprès de lui le lendemain. Mercredi, il a reçu les sacrements, et le lendemain au matin, il est mort plein de calme et de résignation, ayant conservé sa connaissance jusqu'au dernier moment.

examinât « si l'association à laquelle les novateurs, quelque divers » que fussent leurs systèmes, attribuaient tous une puissance infinie, était susceptible d'applications nouvelles, aptes à limiter, » à réduire l'action des causes de l'indigence. »

Cet appel, fait à toutes les écoles sociales, ne manquait pas de largeur et d'élévation. Nous applaudirons toujours aux bonnes pensées. Mais comment un juge, qui n'aurait aucune connaissance des principes du droit, pourrait-il prononcer sur une cause ? Quel est l'homme qui va s'asseoir dans nos tribunaux pour statuer sur des plaidoiries contradictoires ? Ce n'est pas le premier venu ; c'est un magistrat qui a suivi les cours d'une faculté, qui a passé des examens, soutenu des thèses, qui est licencié en droit, plus souvent docteur. Il a lu, annoté le *Digeste*, les *Institutes* et les *Cinq Codes*. Il connaît les arrêts les plus remarquables de la Cour de cassation et les antécédents de la jurisprudence sur chaque matière.

Cette préparation générale, portant sur l'ensemble du droit, ne lui suffit pas pour juger une cause en pleine sûreté de conscience. Avant d'aller à l'audience, il médite les textes de loi relatifs au procès qu'on va débattre, il lit les notes, mémoires et consultations qui lui sont adressés par les parties. Lorsque son intelligence est ainsi nourrie, il peut écouter les avocats sans crainte de se laisser influencer par l'éloquence ; il les domine, il redresse mentalement leurs erreurs et ne leur permet jamais d'engager son esprit dans de fausses voies, car il ne tient pas d'eux toute sa science de l'affaire ; il n'est pas leur écolier, leur disciple ; il est leur juge.

L'Académie des sciences morales n'a pas suivi cet exemple ; appelant les saint-simoniens, les communistes, les phalanstériens à plaider leur procès devant elle, elle ne devait pas s'en rapporter pour apprécier le mérite de théories influentes, d'écoles considérables au dire des écrivains qui se présentaient comme les défenseurs officieux de ces écoles, de ces théories, et qui peut-être les représentaient infidèlement. L'Académie devait, avant les plaidoiries, car cette comparaison nous paraît juste, étudier par elle-même les principes qui dominent la matière, se former une idée nette de l'association intégrale, universelle, et puiser cette idée dans les écrits même des réformateurs qui se sont accordés à placer dans cette formule féconde le salut de l'humanité.

L'Académie n'a pas fait ces travaux préparatoires ; elle a statué sur une matière qu'elle ne connaissait pas ; elle s'est conduite comme le juge qui aurait tout à apprendre des plaideurs, jusqu'à l'existence du Code civil. Avant de prononcer sur la valeur de toutes les écoles socialistes d'après des mémoires qui n'auraient pu, si excellents qu'on les suppose, enseigner à leurs lecteurs la science sociale tout entière, l'Académie ne savait rien, absolument rien, des réformateurs modernes. Elle se contentait d'éprouver pour eux une aversion, une répugnance irréfléchies, que M. Passy manifeste dès les premières lignes de son rapport.

L'ignorance de l'Académie, sur la matière en litige, était si profonde, que les meilleures plaidoiries n'auraient pu en triompher, et le rapporteur, après avoir lu, analysé une douzaine de mémoires, prouve encore qu'il confond toutes les écoles et qu'il n'a pas les premières notions, ni de leurs doctrines, ni de leur langage.

On appelle socialistes tous les novateurs qui veulent régénérer la société, non par des changements politiques, mais en organisant l'industrie, en plaçant les biens et la condition des personnes sous l'influence de meilleures institutions. L'expression de socialisme est un titre générique applicable aux saint-simoniens, aux communistes, comme aux phalanstériens. C'est ainsi que dans Fourier le mot d'*improductif* est un terme générique comprenant tous les hommes dont les travaux ne sont que peu ou point utiles à la société, les soldats, les valets, les intermédiaires commerciaux, les agents du fisc et les membres de l'Académie des sciences morales. Comment donc M. Passy peut-il nous dire que l'un des mémoires analysés par lui est *communiste*, tandis qu'un autre lui paraît *socialiste* ? Comment cette opposition des socialistes et des communistes se reproduit-elle à chaque pas dans son travail ?

Nous avons à faire, à M. le rapporteur, des reproches plus graves qu'une querelle de mots. M. Passy est un homme considéré, c'est un notable parmi les économistes officiels de la bourgeoisie ; il a des lecteurs, des auditeurs, des admirateurs, des clients, et nous reconnaissons les premiers qu'une érudition variée, qu'une certaine facilité de style peuvent expliquer, sinon justifier absolument, la position qu'il a prise. Comment donc M. Passy, qui connaît les traditions scandinaves et les philosophies orientales, comment M. Passy, qui connaît les lois des Vaccéens et des Dalmates, se croit-il permis d'ignorer complètement les opinions fondamentales des diverses écoles économiques et sociales, qui vivent en France de notre temps, et dont l'influence s'accroît chaque jour d'une manière incontestée ? Comment M. Passy se croit-il permis d'ignorer les premiers éléments de ces systèmes, au moment où il les juge dans le *Moniteur* officiel, en qualité de rapporteur d'une Académie, et où il les relègue solennellement parmi les stériles utopies qui reparaissent périodiquement au sein de l'humanité ?

Oui, M. Passy a prononcé cet arrêt, et quand il le prononçait, lui, académicien, lui, rapporteur, lui, juge breveté et patenté de toutes les idées sociales, il en savait moins sur la théorie de Fourier, que le dernier porteur de la *Démocratie pacifique* ; écoutez ce curieux passage ; il s'agit d'un Mémoire phalanstérien :

« Dans le Mémoire n° 7, nous est proposée l'association par com- » munes et l'organisation du travail par série et par groupes ; » *mais l'auteur laisse subsister les distinctions de fortunes* (Vous ne » saviez donc pas que Fourier les admet !) chacun obtiendra dans le » produit un surcroît de part proportionné à la valeur de ses ap- » ports, et de là, trois classes de sociétaires : les pauvres, les gens » aisés et les riches, classes qui toutes seront nourries et logées sé- » parément dans les Phalanstères. »

Ainsi donc, selon vous M. Passy, un phalanstérien est hérétique quand il admet l'inégalité des fortunes ! Vous ne faites aucune différence entre fouriériste et communiste, et vous emploieriez au besoin ces deux expressions comme synonymes. A votre avis tous les socialistes modernes demandent qu'on abolisse la propriété, qu'on supprime la famille, et que les hommes et les choses soient confondus dans le pêle-mêle de la communauté. Sachez donc que Fourier considère la propriété, la gradation des fortunes, les droits du capital, comme un ressort essentiel du mécanisme sociétaire,

[illegible] n'est due qu'à la légèreté avec laquelle on se croit permis dans le monde officiel de traiter les pauvres socialistes. Que voulez-vous? ils engageront encore une fois l'Académie des sciences morales et politiques à prendre une connaissance un peu plus exacte de leurs assertions et de leurs dires. Si cette requête est repoussée, les socialistes se résigneront à voir leurs doctrines triompher, parvenir à la réalisation sans le secours de l'Académie.

V. H.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS — 7 SEPTEMBRE.

Le *Journal des Débats* rend compte de la célébration de la fête de Saint-Louis dans l'église des Français à Rome. Le Saint Père est arrivé à cinq heures et a été reçu par M. Rossi, qui, suivant l'usage établi, a ouvert la portière de la voiture et a remercié Sa Sainteté de l'honneur qu'elle faisait à notre église nationale. Le pape lui a répondu qu'il accomplissait ce pieux devoir avec le plus grand plaisir.

La *Presse* constate que les nouvelles arrivées de Taïti sont peu rassurantes pour l'avenir de nos possessions océaniennes. Sur cette question elle s'exprime ainsi :

« On ne pouvait trouver une solution à toutes ces difficultés qu'en établissant dans ce pays la souveraineté de la France, soit à l'intérieur soit à l'extérieur. Le gouvernement ne l'a pas pensé, quoiqu'il ait reçu [illegible]

[illegible] et qui a fait, depuis un siècle, la fortune de la Prusse.

» Toutefois le moment approche où il faudra que gouvernement prussien s'explique. »

M. Thiers et le *Constitutionnel* devraient bien réfléchir aussi au danger des contradictions dans la conduite et à la nécessité de s'expliquer catégoriquement !

La *Réforme* stygmatise la corruption électorale et indique quelques-unes de ses causes.

Le *National* cite une note publiée hier par le *Moniteur de l'Armée*, à l'occasion des cinquante-trois jeunes gens de l'École polytechnique exclus de toute position par le projet du maréchal Soult. Le *National* fait ressortir que cette note du *Moniteur de l'Armée* est loin d'atténuer le mal en donnant un démenti au chiffre d'élèves non placés, car elle confirme qu'un certain nombre de jeunes gens n'obtiendront pas d'emploi.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. A. à Limoges. — Reçu. Nous vous remercions : votre nom nous manquait.

M. L. de C. à Beaugency. — Reçu. Nous avons ordre de vous servir pendant u5 mois.

M. O. à Dijon. — Nous vous expédions.

M. H. à Angers. — Reçu. Remerciements. — Vous recevrez notre catalogue.

M. P. à Vincelles. — Votre communication sera examinée. Amitiés.

[illegible] rue de Seine-Saint-Germain, 16.

Spectacles du 8 septembre.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Reine de Chypre.
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — École des Femmes. Femme de 40 ans.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Relâche.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Français né malin. Fanfan. Georgette. Arthur.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Histoire. Perruquière. Ma Femme et mon Parapluie.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Diplomate. Changement. La Vie. Plus beau Jour.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — L'Almanach. Le Caporal. Le Roi des Frontins.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Paris et la Banlieue.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable.
6 h. 1/2 COMTE. — Wamba. Benjamin. Fantasmagorie. 7 Ogres.
CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 FOLIES. — Paris. Cirque. Espionne. Chanteuse.
LUXEMBOURG. — La Famille. Dernier Homme. Marie. Le Pauvre.
BEAUMARCHAIS. — Duchesse. Aubry. Nelly.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur du Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.
PANORAMA (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

---

28 FRANCS PAR AN. (Format du SIÈCLE.)

ON S'ABONNE A PARIS
Au bureau du Journal,
Rue Neuve-des-Petits-Champs, 13.
DANS LES DÉPARTEMENS
Chez les directeurs de postes et aux bureaux des Messageries.

RÉDACTEUR EN CHEF,
M. CHARLES LESSEPS
Ancien rédacteur en chef du *Commerce*

DIRECTEUR-GÉRANT,
M. F. VALLERY, *Avocat.*

L'ESPRIT PUBLIC

JOURNAL QUOTIDIEN DE LA POLITIQUE, DE L'INDUSTRIE, DE L'AGRICULTURE, DES LETTRES ET DES ARTS.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	PARIS.		DÉPART	
Un an. . . .	28	»	42	»
6 mois . . .	14	»	21	»
3 mois . . .	7	»	10	50

Un Numéro : 10 CENTIMES.

PRIX DES ANNONCES :
5 centimes la petite ligne par chaque mille de tirage.

Les lettres non affranchies seront refusées.

DIRECTION DU JOURNAL.

RÉDACTEUR EN CHEF :
M. CHARLES LESSEPS, ancien rédacteur en chef du COMMERCE.

DIRECTEUR GÉRANT :
M. F. VALLERY, avocat.

ACTIONNAIRES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE :
MM. CRÉMIEUX, député d'Indre-et-Loire, membre du conseil de l'ordre des avocats à la Cour royale de Paris.
BOUILLAUD, député de la Charente, professeur à la Faculté de Médecine de Paris.
DURAND (de Romorantin), député de Loir-et-Cher.
[illegible], ancien maire du 10e arrondissement de Paris.
AUREAU, banquier à Paris.
[illegible], avocat à la Cour royale de Paris.
FONTAINE (de Melun), avocat à la Cour royale de Paris.

ACTIONNAIRE CHARGÉ DE LA SURVEILLANCE JOURNALIÈRE.
M. J.-B. [illegible], avocat à la Cour royale de Paris.

Les actions continuent d'être reçues chez M. Aureau, faubourg Poissonnière, 3.

Le nom du rédacteur en chef indique assez quelle sera la ligne politique du journal; nous renvoyons à ce sujet au numéro-specimen qui se distribue en ce moment.

Indépendamment de la rédaction confiée à des plumes expérimentées, à des esprits indépendans, nous sommes déjà en mesure de promettre la publication de plusieurs travaux importans, parmi lesquels nous citerons un *Examen complet de la loi électorale*, où ses vices, ses contradictions, ses manifestes absurdités, seront dévoilés par ses propres résultats.

A la suite de ce travail nous publierons un *Projet sur la Réforme électorale, et les moyens de l'appliquer immédiatement*, par *M. Charles Lesseps* ;

De l'Enquête parlementaire en Angleterre, et de son application en France, par un *publiciste* anglais;

De la Révision des lois de septembre, et de la loi sur le jury, par *M. Crémieux*, membre de la Chambre des députés;

De l'Instruction publique en France, par *M. Bouillaud*, membre de la Chambre des députés;

Des travaux faits par le gouvernement pour l'amélioration de nos ports, par un *ingénieur*;

Études sur le budget, par un *contribuable*;

De l'administration de la marine et de la caisse des invalides, par un *administrateur*;

Études sur les Progrès de la puissance navale et militaire en France, comparée à celle des autres grands états.

Le gouvernement français et le traité du 15 juillet 1840, d'après des pièces et des correspondances exclusivement officielles, par un *diplomate*.

Nos dispositions sont prises pour être au courant des événemens, quelquefois même des secrets qui s'agitent dans les capitales des gouvernemens étrangers.

L'Algérie est une conquête de la France, une colonie pleine d'avenir sur laquelle nos yeux sont ouverts avec affection et sollicitude. Une correspondance suivie tiendra nos lecteurs au courant des vicissitudes que traverse ce pays. Les questions relatives à l'Algérie seront confiées au talent, aux connaissances spéciales de *M. Hippolyte Peut*, rédacteur en chef de l'*Afrique*.

L'AGRICULTURE, le COMMERCE, L'INDUSTRIE intérieurs nous trouveront attentif à leurs plaintes et à leurs besoins. Nous avons appris à les connaître dans les rapports antérieurs et fréquens que notre rédaction a eus déjà avec eux.

Les articles d'agriculture seront rédigés par une spécialité qui fait autorité, et dont les leçons sont suivies et appréciées par notre jeunesse studieuse.

L'hygiène alimentaire, cette science sociale d'où dépendent la santé du peuple et la force des générations à venir, sera également confiée à un homme qui a fait ses preuves, et dont les articles seront livrés bientôt aux lecteurs de l'ESPRIT PUBLIC.

Les sciences médicales et naturelles, indépendamment du Bulletin de l'Académie, auront pour organes, dans des articles spéciaux, M. Bouillaud, l'un de nos grands noms médicaux, professeur à la Faculté de Médecine.

FEUILLETON.

Le feuilleton de l'ESPRIT PUBLIC sera rédigé par les écrivains dont la popularité littéraire est le mieux établie. Aux noms qu'il livre dès aujourd'hui à ses lecteurs, il ajoutera d'autres noms éminens. Voici le programme des publications qu'il est dès à présent en mesure d'effectuer.

MÉLANGES.

HENRI DE LATOUCHE. { LES HOMMES DE LETTRES DE 1792 A 1800 ET DE 1800 A 1815.
M. DE CORMENIN. — ADIEUX A VALENCE.

ROMANS.

GEORGE SAND. — UN ROMAN.
Mme CHARLES REYBAUD. — UN ROMAN.
M. PAUL FÉVAL. — FONTAINE-AUX-PERLES.
M. HIPPOLYTE CASTILLE. — LES FILS DE MERCURE.
M. AUGUSTE MAQUET. — LE JOUR ET LA NUIT.
M. EMILE SOUVESTRE. — LE SECRET DU CONDOTTIERE.
M. AMÉDÉE ACHARD. — BELLE-ROSE.
M. G. DE LA LANDELLE. — LE GAILLARD D'ARRIÈRE.

NOUVELLES.

M. AUGUSTE LUCHET. — LE CONFESSIONNAL DE LA SOEUR MARIE.
M. ÉDOUARD OURLIAC. — LE VIOLON DE FIDELIO.
M. ARSÈNE HOUSSAYE. — UN AMOUR AU BOUT DU MONDE.
M. ROGER DE BEAUVOIR. — ABBÉ ET COMTESSE.

HISTOIRE CONTEMPORAINE.

MÉMOIRES DE Mlle LENORMAND, seule publication faite par les héritiers. — Les manuscrits et autographes seront déposés chez M. Guénin, notaire de la société.

Parmi les personnages qui figurent dans les Mémoires de la célèbre devineresse, nous citerons :

ÉPOQUE RÉVOLUTIONNAIRE. — Manuel, Maillard, Mirabeau, Babœuf, Bernadotte, Hoche, Fouquier-Tinville, Robespierre, Marat, Camille Desmoulins, Mme Roland, Catherine Théot, Mme Tallien, Charlotte Corday, Barnave, Bailly, Cazotte, Mme de Lamballe, Louis XVI, Custine, le Dauphin, Dumouriez, Charrette, Hébert, Danton, Fouché, Grangeneuve, Georges Cadoudal, Hérault de Séchelles, Mlle de Théroigne de Méricourt, Kellermann, Kléber, Lafayette, duc de Chartres, Laclos, Monge, Moreau, Mme Moreau.

ÉPOQUE IMPÉRIALE. — Duc de Bassano, cardinal Maury, Masséna, Mallet, Augereau, Bourienne, princesse de Bagration, maréchal Bessières, Bertrand, Blücher, l'empereur Alexandre, Marie-Antoinette, Benjamin Constant, duc et duchesse de Dino, prince de Chimay, Cambacérès, Mme Campan, princesse Wilhelmine de Prusse, duchesse de Brunswick, prince Kourakin, docteur Gall, Spurzheim, Lalande l'astronome, de Montesquiou, prince et princesse de Talleyrand, Murat, Napoléon, Joséphine, Eugène de Beauharnais, la reine Hortense, Mlle Contat, Pasquier, préfet de police.

RESTAURATION. — Louis XVIII, duc d'Angoulême, comte d'Artois, duc et duchesse de Berri, duc de Bordeaux, duc Decazes, lord Stuart, la reine Caroline d'Angleterre.

GOUVERNEMENT DE JUILLET. — Louis-Philippe, Guizot, Mme S. G... duchesse de G..., etc. — Prédictions sur les fortifications de Paris.

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

M. GUST. PLANCHE. { EXAMEN CRITIQUE DE L'HISTOIRE DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE, DE M. THIERS.
M. CLÉM. CARAGUEL. { COMPTES RENDUS CRITIQUES ET LITTÉRAIRES.

BELLES-LETTRES ET BEAUX-ARTS.

M. GUSTAVE PLANCHE. — ACADÉMIE FRANÇAISE.
M. MANDL. — ACADÉMIE DES SCIENCES ET DE MÉDECINE.
M. DE MOLAY-BACON. — ARCHITECTURE, PEINTURE, SCULPTURE.

THÉATRES ET REVUES.

M. A. ELWART, PROFESS. AU CONSERVATOIRE. — CRITIQUE LYRIQUE.
M. CLAUDON. — CRITIQUE DRAMATIQUE.
LUCIEN DE RUBEMPRÉ. — REVUE PARISIENNE.
M. VIALLON DE CUSSEY. — REVUE DES EAUX.
M. JULIEN LEMER. — LES NUITS DE PARIS.

L'*Esprit public* publiera en outre des articles de MM. Félix Pyat, J. Sabbatier, Gizorme, rédacteur en chef du *Bien public* de Mâcon ; Cordelier-Delanoue, Lebidois, Pitre-Chevalier, Alfred Deseessarts, de Gorcy, Molé-Gentilhomme, Champfleuri, Étienne Enault, Paul Muller, Emmanuel Gonzalès, etc.

Nous commencerons nos publications par FONTAINE-AUX-PERLES, roman de M. Paul Féval, auteur des *Mystères de Londres* et des *Amours de Paris*.

L'ESPRIT PUBLIC n'admet dans ses annonces que deux justifications : l'une sur trois colonnes, l'autre sur six ; cette règle ne reçoit d'exception qu'en faveur de l'annonceur qui prend la page entière. — Le prix de l'annonce est fixé à 5 centimes la petite ligne par mille de tirage. **L'ESPRIT PUBLIC** tirera chaque jour, pendant le mois de septembre, à **10,000 EXEMPLAIRES**; il fixe par conséquent le prix de la petite ligne à 0 f. 50 c.

L'ESPRIT PUBLIC paraîtra quotidiennement à dater du 15 septembre courant, et les abonnemens sont reçus dès à présent, pour partir du 15.

au salariat ne lui semble pas juste. Selon lui, nous avons sauté du servage à la liberté, et vouloir faire passer les travailleurs à l'état d'associés, ce n'est rien moins que compromettre les destinées industrielles de la société actuelle et renier nos traditions d'indépendance; c'est, en un mot, revenir au passé par une voie détournée. Le *Moniteur industriel* établit très bien que dans un grand nombre de cas l'entrepreneur ne règle pas arbitrairement le taux du salaire, mais le fixe seulement d'après la situation du marché; il en conclut que le maître, pas plus que l'ouvrier, n'impose sa loi à la production. Or, cette conséquence est tout au moins forcée: de ce que l'entrepreneur trouve un contrepoids à ses prétentions dans les efforts de ses concurrents, pour réduire autant que possible le prix de fabrication, il n'en résulte pas le moins du monde que l'ouvrier ne soit pas bien réellement le vassal de son maître. L'entrepreneur prend l'initiative des réductions pour attirer à lui les consommateurs; mais l'ouvrier, harcelé par des besoins immédiats, n'est pas même consulté dans ces combinaisons dont il est cependant tout à la fois le premier agent et la première victime. On sait trop bien qu'il n'a pas la puissance de refuser pour prendre le soin de lui demander conseil.

Le jeu de la concurrence a cela de caractéristique que les véritables joueurs risquent bien moins que les malheureux dont ils ont besoin pour faire face aux chances de la partie. Il faut comprendre la liberté dans le sens le plus faux de la vieille école du libéralisme pour en être encore à se montrer partisan de la libre concurrence *par amour de la liberté*. Qui donc ne commence à voir que la concurrence anarchique mène, au contraire, en ligne droite, à une féodalité financière? Est-il besoin pour cela d'une clairvoyance supérieure? Au profit de qui s'exerce la concurrence? Est-ce en même temps au profit du capitaliste et du travailleur? S'il en était ainsi, nous serions entichés comme vous de ce système tant vanté.

Tout à l'heure, nous comparions la concurrence à un jeu; or, nous ne croyons pas qu'il puisse exister un jeu dans lequel tout le monde gagne. Eh bien! dans celui-là, quel est donc le perdant? Non pas le perdant par rapport au va et vient de chaque partie, mais quant au résultat final de l'ensemble de toutes les opérations. Eh! mon Dieu, il est à peine besoin de le dire, c'est le travailleur, toujours lui, et, en réalité dernière, rien que lui. Les objets de consommation baisseront, dites-vous, en raison du bas prix de la main-d'œuvre, et, comme le producteur est aussi consommateur, à ce dernier titre il trouvera le dédommagement des réductions qu'il a subies comme producteur. Mais l'équilibre que vous rêvez est un mensonge, ou, tout au moins, la plus impraticable de toutes les utopies. Tandis que le travailleur est à la baisse, le capitaliste est à la hausse; chacune de ces réductions, dans lesquelles vous voyez un progrès, est une impuissance de plus pour le faible et un moyen de domination de plus pour le fort; c'est le travail qui se déprécie, et le capital qui s'exagère, rien autre, si bien que, dans une pareille voie, il doit arriver un moment où il n'y aura plus que ceux qui pourront se passer de travailler qui pourront vivre. C'est le contre-

bués en raison directe de leur participation nettement établie, il en résulterait l'immobilisme, et même le rétablissement des castes! Quant à nous, nous croyons ceci, c'est que du jour où le travailleur sera convaincu qu'il est à l'abri de toute exploitation, du jour où il aura intérêt à faire prospérer l'œuvre à laquelle il participe, ses facultés de toute nature acquerront tout leur développement, et que les plus nobles et les plus légitimes ambitions pourront naître en lui en toute espérance de les voir se réaliser; c'est qu'enfin chacun pourra se dire fils de ses œuvres, de telle sorte que les rares exceptions, que vous citez aujourd'hui pour vous en prévaloir, deviendront une règle à peu près générale dont personne ne s'étonnera. Nous ne voyons pas d'autre *inconvénient* à l'association.

Le *Moniteur industriel* ayant besoin d'une conclusion pour sortir de toutes ses fins de non-recevoir, en arrive à déclarer que tout le problème consiste à augmenter indéfiniment la production, sans d'ailleurs se soucier du mode de cette production. L'Ecole sociétaire n'a pas attendu le *Moniteur industriel* pour comprendre la nécessité d'un développement nouveau dans toutes les branches de la production, mais elle ajoute que le mode de cette production importe beaucoup, par cette raison toute simple qu'à ce mode est attaché celui de la distribution et de la répartition, autre problème sans la solution duquel tous les avantages du premier ne seraient que des leurres et des mensonges.

Intérêts maritimes.

Nous citons, comme nous l'avons promis au *Constitutionnel*, quelques passages du *Mémoire touchant la décadence du commerce maritime et l'affaiblissement de la puissance politique de la France, présenté au gouvernement par la Chambre de commerce de Nantes* (1).

Un pays sans relations extérieures perd bientôt son importance, quels que soient la valeur et le nombre de ses habitants.

Créer des débouchés à l'industrie nationale, former des alliances, telle doit être la préoccupation constante d'un gouvernement éclairé, et les alliances avantageuses s'obtiennent par le respect que les Etats inspirent, par l'opinion qu'ils donnent de leur force.

La paix aussi a ses conquêtes, toujours plus sûres, souvent plus durables que les conquêtes de la guerre, car les armes sont journalières, tandis que les influences pacifiques s'étendent sans cesse. . . . .

Quand la guerre parcourait l'Europe, il suffisait à la grandeur de la France de tenir dans ses mains redoutées le sceptre de la puissance continentale; mais il faudrait être privé de réflexion et de prévoyance pour ne pas reconnaître le changement des temps, pour ne pas entrer dans les voies nouvelles de prospérité et de puissance que la paix ouvre à toutes les nations.

(1) Délibération du 10 janvier 1843.

gaires, c'est par l'incontestable vérité qu'elles renferment.

(Les négociants de Nantes démontrent ici par des chiffres la décadence de notre commerce maritime. Il suffit, d'ailleurs, de citer ce fait général que, depuis 1789, notre marine s'est accrue *d'un sixième* seulement, tandis que celle de la Grande-Bretagne a plus que triplé.)

Nous appelons avec confiance l'attention du gouvernement sur la nécessité d'avoir des points de refuge et de protection de nos intérêts nationaux sur toutes les routes du globe; nous appelons l'attention du gouvernement sur la nécessité de nous ouvrir de nouvelles relations avec des peuplades de quelque importance, car l'Angleterre se sera emparée bientôt de tous les points qui peuvent offrir une valeur d'échange.

Madagascar est au premier rang des pays sur lesquels une bonne politique doit jeter ses vues dans l'intérêt de la France.

Les terres de Madagascar sont très-fertiles, on y trouve en abondance du bois et du fer.

On ne pourrait s'établir avec succès que dans l'intérieur de Madagascar; les vents généraux qui battent la côte accumulent les sables aux embouchures des rivières et causent des inondations; puis le trop plein exerçant une forte pression à l'embouchure, rompt les digues jusqu'au moment où la bise à son tour rétablit un obstacle, qui est détruit de nouveau par le poids des eaux.

Cette lutte incessante est une des causes naturelles qui produisent les marais formant la ceinture de l'île et qui rendent ainsi les côtes généralement malsaines pour les Européens.

A 5 ou 6 myriamètres dans l'intérieur, le pays s'élève; l'air est froid, la fièvre n'existe pas et des Européens pourraient y travailler sous une température égale à celle du printemps de nos climats.

On pourrait donc former dans l'intérieur de Madagascar une colonie de population blanche et avoir à la côte une garnison d'indigènes du littoral, ou de Yoloffs, par exemple, qui, recrutés au Sénégal, ne sont pas sujets à la fièvre de Madagascar. Cette garnison commandée par des officiers français, qui alterneraient avec les officiers placés à l'intérieur, serait maintenue dans l'obéissance et par les troupes blanches séjournant avec les colons français et par les forces maritimes à la discrétion desquelles se trouveraient toujours les Africains qui voudraient se révolter.

Cette population noire serait occupée aux travaux du port, des fortifications et de l'assainissement de l'île, ainsi qu'à la culture des terrains dont on lui ferait la concession.

Si la France entreprend cette grande œuvre de l'occupation de Madagascar, cette œuvre vraiment digne de la fierté et de l'importance nationales, nous ne saurions trop prier le gouvernement de donner à la colonie nouvelle un chef habile, dont les grandes vues et l'expérience administrative nous attacheraient plus solidement toutes les populations

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MARDI 9 SEPTEMBRE 1845.

UNE FILLE DU PEUPLE.

Première partie.

CHAPITRE Ier.

ALFRED DE NERVILLE A ARTHUR DE LONGPRÉ.

« La Ferrière, 16 août 184 .

» L'ennui est la maladie de ce siècle, a dit je ne sais plus quel homme d'esprit. Qu'une époque se nomme Ligue, Régence, Quatre-vingt-treize, Empire, qu'importe! c'est la vie. Mais que faire d'un peuple qui s'ennuie? et, ce qui est plus difficile, ami, que doit faire un jeune gentleman riche, las, repu, blasé, condamné par ordre au whist et à la vie champêtre à l'âge où, comme vous dites, vous autres poètes, les illusions aux doigts de roses viennent ouvrir les portes de l'Orient?

» C'est-à-dire que je m'ennuie comme un Anglais. Si je ne comptais pas sur ton dévouement, si je ne craignais pas le ridicule, si la chasse n'ouvrait pas dans quinze jours, si je n'attendais pas de *London* un des plus ravissants vainqueurs du *turf* britannique, et sans une foule d'autres si, je me serais déjà fait sauter la cervelle.

» Et il est de par le monde des imbéciles qui prétendent que la vie est le plus beau présent que le Créateur ait fait à l'homme! Merci! le premier qui s'est permis ce paradoxe de Philistin devait être notaire, pharmacien ou député, retiré des affaires avec une fortune honorable, une probité reconnue, une famille intéressante, et un abonnement au *Magasin pittoresque*.

» C'est convenu; je t'attends dans huit jours, au château de la Ferrière, au fond de la Normandie. Mon tapissier s'occupe de ton appartement, qui, je t'espère, ne sera point trop indigne d'une des muses les plus triomphantes de la patrie, d'un des plus vigoureux athlètes de la dive fantaisie, d'un des chantres les plus vaporeux et les plus ailés des poétiques et séraphiques ardeurs. — Ces paroles sont de ma vénérable mère dans ses jours d'exaltation et de fanatisme pour son poète béni. Tu as ensorcelé toute la famille! Ma charmante, mon adorée sœur palpite comme un petit oiseau au seul bruit de ton nom. — Tu ferais bien de te marier, mon ami. Tous les poètes se marient aujourd'hui; on en rit, pourquoi donc? Ils perdaient leur temps à courir après l'amour; et quel amour! un amour de poète, ce qu'il y a de plus maussade et de moins poétique sur la terre; car le poète préférera toujours son éditeur à sa maîtresse. Je le demande à toutes les femmes un peu — mûres, qui ont eu la fantaisie de mêler la branche de myrte à la couronne de laurier. Je ne sais pourquoi encore les poètes et les avocats ont le triste privilège d'être fort laids? — Ne relève pas ton front avec une fierté superbe, tu es une exception. — Quand tu verras ton ami, M. Toussenel, pose lui cette question; je tiens à sa réponse.

» Que peux-tu faire seul, abandonné de tous, dans ce grand désert de Paris, où l'homme de bonne compagnie ne peut, dans cette saison, faire un pas sans se heurter à ce quelque chose d'informe, de disgracieux, d'hébètement sauvage et de dîners à quarante sous, qu'on est convenu d'appeler le provincial à Paris? — Si tu voyais notre grande forêt d'Ecouver, comme elle est belle et sombre! Quel luxe! Quelle magnificence! Comme ces grands arbres sont majestueux et ont un bel air! Nos barons du coffre-fort devraient bien venir leur demander quelques leçons de pose aristocratique. D'honneur, si je n'étais gentilhomme, je voudrais être un des beaux chênes de ma forêt. Et puis, on entend là toute sorte de bruits incroyables; il s'y dit une foule de choses mystérieuses, auxquelles je ne comprends pas un mot. Je compte sur toi pour deviner tout cela, en ta qualité de poète et de rêveur.

» Pourtant, ami, je ne te promets pas le plaisir; car nous vivons ici comme des ermites du moyen-âge. — Je te demande à tous les échos d'alentour; et ma sœur! elle ne dit rien, elle ne se plaint pas, la pauvre résignée, mais comme elle sera heureuse d'avoir auprès d'elle un homme d'intelligence et de cœur qui sache sourire aux agaceries de son petit pied de comtesse, aux coquetteries de sa blanche main, aux mutineries de ses lèvres roses, aux langueurs de ses grands yeux bleus, aux splendeurs de sa royale et blonde chevelure!

» Pauvre enfant! une sombre et lugubre mélancolie la dévore, la consume, je le parierais. Depuis huit jours elle s'est éprise d'une tendre passion pour les beautés de la nature. A dix-huit ans, et belle comme un ange! cela fait frémir, n'est-ce pas? Elle sort dès le matin, chaque jour, dans une toilette que je dirai fort simple par politesse; premier symptôme! Je l'ai rencontrée hier au bord d'un ruisseau *murmurant*, son front incliné dans ses deux mains. Second symptôme! Elle a dit, pendant le dîner, que les hommes du monde ne savaient pas aimer. Troisième symptôme! Quand elle sort elle emporte toujours avec elle un volume de Lamartine. Dernier et affligeant symptôme! J'ai bien peur qu'elle ne devienne amoureuse de quelque rossignol. Viens vite, il est temps!

» Comme je ne veux point que tu puisse m'accuser de guet-à-pens, tu ne dois partir qu'en toute connaissance de cause; voici notre personnel: — D'abord, ma mère, tu la connais; ma sœur, dois-je dire que tu en es amoureux? Louise Veillard, tu sais, cette orpheline que ma mère a eu la charité d'élever près d'elle. Laide, sotte et orgueilleuse, cette fille me pèse comme un cauchemar. Ma mère a du moins eu le bon sens de ne jamais l'amener à Paris, et d'en faire la gardienne du château pendant notre absence. Cette fille ne comprend rien des plus simples formules de la vie élégante. Obéissant ponctuellement et en silence à tous les ordres de ma mère, elle agit, elle marche, elle s'assied à notre table, elle prend sa tapisserie, comme une statue glacée et disgracieuse, à laquelle un ressort communiquerait toutes les opérations de l'existence. Ma sœur prétend qu'elle a du bon, que son silence vient d'une excessive timidité. C'est possible, mais je ne le crois pas. Elle m'a toujours paru ou stupidement orgueilleuse, ou orgueilleusement stupide, à ton choix; depuis, elle est laide comme un membre de l'Institut. Femme [illegible] prends-tu ces deux mots réunis sur une même tête? C'est monstrueux.

» Nous avons encore le curé de la Ferrière, digne et excellent homme, ne comprenant que le latin de son bréviaire, prêchant ses ouailles le moins possible, faisant ses quatre repas par jour, et dormant douze heures sur vingt-quatre; au demeurant, plein de tolérance. Il prétend que M. de Lamennais est l'anté-Christ, que le dauphin Louis XVII n'est pas mort, et que les journaux, les chemins de fer, les billards à musique, et autres inventions du démon sont une preuve évidente de la fin prochaine de notre globe.

» Enfin, nous voyons chaque jour un voisin, vieux garçon, M. Grandchamps, ancien notaire à Alençon, qui, après avoir grossoyé, minuté et volé pendant quarante années, est venu se reposer de ses importantes fonctions à l'ombre de nos grands arbres; du reste, riche comme un banquier israélite, crasseux comme un notaire de province, sot comme une feuille de papier timbré; il est le type le plus complet de cette bourgeoisie ridicule, étroite et vaniteuse, à laquelle on a vendu notre beau et aristocratique royaume de France.

.... » Ma sœur vient encore de sortir avec son Lamartine à la main et son air sentimental au front. Décidément je me fais espion; je veux savoir ce qui se passe dans cette petite tête-là.

» Je te serre les deux mains.

» ALFRED DE NERVILLE.

» Avant ton départ, passe rue du Helder, chez Olympe. Cette petite fille me désespère; c'est un vrai tonneau des Danaïdes; elle engloutirait en deux ans la fortune de dix boyards. J'adore les courtisanes, le *corps de ballet* en général, et Olympe en particulier; mais enfin je ne puis combler l'immense abîme de ses caprices. J'écrirai dans quelques jours à mon banquier; cette dernière somme devra lui suffire jusqu'à mon retour; surtout prends garde d'éveiller les soupçons de ma mère, qui a une aversion particulière pour tous les membres de la famille intéressante des rongeurs. »

Cette impertinente lettre achevée, Alfred de Nerville s'élança dans le parc à la poursuite de sa sœur, Mlle Blanche de Nerville. Curieux et désœuvré comme un gentilhomme ignorant, son unique pensée, depuis plusieurs jours, était de découvrir le but des promenades de Blanche. Façonné par quelques *lorettes* émérites à ces ruses galantes et libertines qu'elles osent appeler de l'amour, il ne doutait pas pouvoir facilement pénétrer le tendre mystère que la jeune fille semblait cacher au fond de son cœur, sans sa permission.

Quel était le caractère, quelles étaient les habitudes d'Alfred? Vous en savez autant que nous par la lettre que vous venez de lire. Spirituel et sans cœur, naïvement corrompu, enivré par quelques succès dans un monde équivoque, étourdi par une réputation d'élégance, si facile à acquérir dans notre siècle de banquiers, de clinquant et de mauvais goût, il avait appris le jargon des courtisanes et des palfreniers, et s'était sacré un des rois de la mode et du boulevard. Ses amis le proclamaient beau joueur, ses créanciers lui souriaient au passage, les bourgeois admiraient son cheval et sa toilette irréprochable, les femmes du quartier Bréda le disaient généreux, et les écoliers lui enviaient ses maîtresses.

est vraiment digne des respects du monde, lorsqu'en faisant ses propres affaires, il songe au bien de l'humanité tout entière. Si nous proclamons depuis si long-temps et avec persistance la politique colonisatrice, c'est que nous y voyons à la fois un élément de prospérité et de puissance pour le pays et un devoir supérieur pour la nation française. La religion de fraternité qui nous enseigne que tous les hommes doivent former *une seule famille*, nous commande d'aller porter aux contrées barbares, aux races attardées notre industrie, nos sciences, nos institutions, et de jeter dans leurs ténèbres les lumières de la parole du salut. C'est pour cette généreuse mission que nous voudrions voir l'esprit de la France se passionner ; c'est cette œuvre glorieuse de la civilisation du globe dont nous voulons que la France prenne sa part.

Nous sommes d'autant plus autorisés à convier le pays à cette politique, qu'en elle est l'avenir de la puissance nationale, ainsi que le démontrent si bien les honorables négociants de Nantes dans leurs divers Mémoires. Ces démonstrations répétées font honneur à notre grande ville bretonne. Nous supplions toutes les chambres de commerce de France d'imiter celle de Nantes. Il faut que la grande voix du peuple se fasse entendre de tous les points du territoire pour arracher notre gouvernement à sa torpeur, pour le forcer à sortir de sa politique tranquille et pour lui souffler au cœur les désirs de grandeur et de gloire qui lui manquent, grandeur et gloire dont la France a besoin.

Convocation des collèges électoraux.

Nous croyons savoir de bonne source que la Chambre actuelle va être dissoute ; les collèges électoraux seront convoqués pour les premiers jours de novembre prochain.

Par suite des habitudes de fausseté prises par l'administration actuelle, l'ordonnance ne paraîtra qu'après le 15 septembre, attendu qu'à partir dudit jour toutes réclamations pour l'inscription sur les listes électorales sont interdites, et que si l'ordonnance avait paru avant ce délai fatal, l'ardeur des électeurs eût été plus grande qu'elle ne l'est dans l'incertitude où on nous tient plongés sur cette importante résolution.

Les électeurs n'ont donc point un instant à perdre pour faire régulariser leur position, et vérifier celle des personnes qui auraient été induement portées sur les listes.

Nous devons les prévenir que par suite des ordres donnés par l'autorité supérieure, ils trouveront dans les bureaux de préfecture la plus mauvaise volonté possible et des obstacles sans nombre ; nous nous contenterons de rapporter entre mille ce fait qu'un électeur a employé la moitié de la journée de samedi dernier à chercher dans tous les racoins de l'Hôtel-de-Ville le bureau où il devait déposer sa réclamation : ballotté de l'un à l'autre, il n'a pu parvenir à opérer son dépôt ; le dernier bureau auquel on l'avait adressé s'étant trouvé vide d'employé.

l'usage des révolutionnaires de tous les temps ! les chefs triomphent seuls, et une fois au pouvoir, retombent dans les errements de ceux qu'ils ont renversé, sans prendre souci des intérêts populaires, au nom desquels ils s'étaient frayés le chemin ! Inévitable conséquence de l'état de lutte et de guerres, dans lequel une forme sociale vicieuse retient l'humanité ! Quand donc tous ces politiques, tous ces philosophes s'apercevront-ils que leur science incertaine les égare sans cesse ? Quand donc comprendront-ils que la science vraie ne peut produire aucun des résultats odieux et ridicules tour à tour, qui trompent la France depuis vingt-cinq ans et finiront par lui enlever toute force morale ?

Lorsque nous avons publié l'article du *Journal d'Indre-et-Loire*, relatif au cours de science sociale fait à l'Hôtel-de-Ville de Tours, par M. Considerant, nous n'avions pas de nouvelles directes de nos amis. Aujourd'hui, parfaitement renseignés, nous pouvons dire et nous disons avec regret que les faits publiés par le *Journal d'Indre-et-Loire* sont méchamment controuvés. Il est faux qu'aucun trouble ait eu lieu à l'occasion de ces conférences ; il est faux que l'autorité soit intervenue autrement que pour donner à M. Considerant des témoignages d'intérêt et de bienveillance. Les banquettes et pupitres brisés, dont parle notre véridique confrère tourangeau se bornent à un tabouret, et ce tabouret, si nous sommes bien informés, a cédé très pacifiquement sous la main du fils de l'un des ministres, auditeur assidu du cours de science sociale. Il n'y aurait donc pas, dans cet accident, de quoi inquiéter une feuille toute dévouée au 29 octobre.

Nous savons maintenant que les formes modérées mêmes employées par le *Journal d'Indre-et-Loire*, étaient calculées pour masquer de perfides intentions. Nos amis de Tours auraient réclamé, si le journal en question avait eu assez de consistance dans le pays pour mériter qu'on relevât ses erreurs et ses sottises. Nous n'en parlerons donc plus. L'Ecole sociétaire a trop à se réjouir du bon accueil fait dans la ville de Tours au disciple de Fourier et à ses paroles de paix et de liberté, d'organisation et de progrès, pour s'arrêter à l'obstacle malveillant d'une borne, que les habitants de la ville oublient, par dédain, au fond de quelque impasse.

Nous lisons avec bonheur dans la *Quotidienne* un éloge des femmes dû à la plume bienveillante et délicate de M. Mennechet. Les critiques de l'école ennuyeuse de M. Désiré Nisard et de la boutique de M. Buloz, qui ont l'habitude malsaine d'attaquer les femmes, feraient bien d'aller prendre, sur ce sujet, des leçons de libéralisme et de bon sens dans les bureaux de la *Quotidienne*.

Nous citons quelques lignes du discours de M. Mennechet :

Il semble que leur âme se soit fortifiée, que leur esprit se soit agrandi, que leur foi se soit affermie dans les cruelles épreuves qu'elles ont courageusement subies, dans les affreux malheurs qu'elles ont héroïquement sup-

si nous ne craignions, en citant des ouvrages ou des noms, d'irriter d'une part d'exigeans amours-propres, de l'autre de blesser de louables modesties.

PRUSSE.

Kœnigsberg, 21 août. — La Société des amis de la lumière a été dissoute hier soir par la police. M. le docteur Abegg, président de la police, avait annoncé la veille au directeur de la société qu'en vertu d'un rescrit ministériel du 10 de ce mois, rendu en conformité de l'ordre du cabinet du 5 courant, les sociétés particulières des amis des lumières ne devaient plus être tolérées, que par conséquent la société actuelle était dissoute et que toutes ses réunions ultérieures étaient défendues.

ALLEMAGNE.

L'enquête sur les événements de Leipzig est terminée. Elle a donné pour résultat qu'il n'existait aucune préméditation, ni coalition des partis. La circulaire ministérielle relative aux réunions des catholiques irrite les esprits. On présume que le gouvernement prendra des mesures encore plus sévères pour empêcher le mouvement religieux de se propager.

ESPAGNE.

Les directeurs des revenus publics ont eu aujourd'hui une conférence avec le ministre des finances. On est sans détails sur cette conférence qui a dû être intéressante. La cour doit être rendue demain à Pampelune, après avoir visité Aspeitia, Azcoitia et Tolosa. Il a été formé dans la province de Murcie une colonne destinée à parcourir la province, à la recherche des armes qui sont, dit-on, cachés dans certaines localités. On assure que les travaux de construction du chemin de fer de Madrid à Irun ne tarderont pas à être commencés. (Madrid, 2 septembre.)

AUTRICHE.

Vienne 31 août. — M. de Metternich, qui était attendu dans les premiers jours de septembre à sa terre de Kœnigawarth en Bohême, n'y arrivera, selon les dernières nouvelles, que vers le 15, et à Vienne vers la fin du mois. M. de Cœnitz, successeur de l'ambassadeur de Prusse près notre cour, vient d'être chargé par intérim du portefeuille des affaires étrangères; on nomme comme devant occuper ce poste éminent, un comte Arnim, mais on ignore si c'est l'ancien ministre prussien à Bruxelles ou le ministre de l'intérieur du même nom. Demain commenceront les voyages ordinaires d'ici à Prague sur le chemin de fer.

DEUX-SICILES.

Naples, 23 août. — On vient de nommer 40 commissaires chargés d'aller au-devant et de recevoir, en cette ville, avec éclat, les naturalistes et autres savants attendus d'un jour à l'autre en nos murs, pour assister et prendre part au congrès qui va prochainement s'assembler. Les employés de la douane ont reçu l'ordre de ne pas visiter les bagages des naturalistes. La première séance du congrès aura lieu le 20 septembre. Le prince de Schwartzemberg a pris un congé. Un décret royal, daté de P[illegible]

Neuf heures venaient de sonner à l'horloge du château. La matinée, rafraîchie par une abondante rosée de la nuit, était douce comme un beau jour de printemps. Quelques nuages, légers et diaphanes comme des flocons d'écume, tempéraient la chaleur du soleil sans en voiler les rayons. L'air tiède et embaumé apportait avec lui cette vague senteur des bois et des prairies, qui pénètre tous les sens, gonfle et soulève la poitrine, et nous fait dire : Je remercie Dieu de m'avoir donné la vie !

Une petite porte du parc, donnant sur la forêt, était ouverte. Blanche était sortie par là. Mais de quel côté s'était-elle dirigée ? Alfred savait qu'à quelques pas de là un ruisseau faisait tourner un de ces petits moulins, couverts en chaume, et cachés sous de grands saules, comme on n'en trouve guère qu'en Normandie.

— Une jeune fille, rêveuse et mélancolique, doit être là, quelque part, loin des regards vulgaires, seule avec Dieu et son cœur, sous peine de ne pas savoir le premier mot de sa bucolique, se dit judicieusement Alfred.

Et bientôt il aperçut sa sœur, assise au bord du ruisseau, sous une touffe de verdure. Elle ne lisait pas, et regardait fréquemment autour d'elle, comme si elle eût craint un curieux indiscret.

— Diable ! ma jolie sœur tourne la tête comme si elle attendait le héros de ses rêves, se dit encore Alfred.

Et il se glissa, comme un serpent, le long des arbres.

Blanche s'était déjà levée plusieurs fois avec une impatience mêlée de dépit, nouant et dénouant son chapeau de paille, ouvrant et fermant son livre aussitôt, soupirant peut-être ; mais son frère était trop loin pour l'entendre.

Un bruit de rames se fit, un petit bateau vint aborder à peu de distance ; en quelques secondes il fut amarré à un vieux tronc de saule, et un jeune homme sauta légèrement à terre. Blanche ouvrit précipitamment son livre, et parut absorbée dans sa lecture.

Le costume du jeune homme était de la plus vulgaire simplicité ; pantalon de toile, blouse grise, chapeau de paille et souliers ferrés. Il eût ressemblé à quelque ouvrier du voisinage, sans la blancheur de ses mains, et un air de dignité grave et sérieuse, qui s'harmonisait bien avec une taille élevée, des traits beaux et fortement accentués. Ses grands yeux noirs, d'abord inquiets et incertains, s'illuminèrent à l'aspect de Blanche d'un éclat qui fit rayonner tout son visage. Il s'avança de quelques pas, puis, croisant ses deux bras sur sa poitrine, il contempla en silence cette belle tête de jeune fille, blonde et gracieuse comme une vierge de Rubens.

Blanche leva lentement les yeux en souriant, et avec un de ces gestes ineffables, qu'une femme seule sait trouver, elle lui fit signe de venir s'asseoir auprès d'elle.

Lui, tremblant et pâle, balbutiait à peine ces mots :

— Oh ! je n'oserai jamais !...

Quand Alfred se dressa devant lui, et lui dit, en riant aux éclats :

— Pardon, monsieur, puisque vous n'osez pas, permettez-moi de reconduire ma sœur au château. Vous paraissez aimer la nature et la conversation ! veuillez m'attendre ; je serai ici dans un quart-d'heure... Ah ! ah ! j'ai toujours beaucoup ri des gens qui n'osaient pas.

Il prit le bras de Blanche, s'éloigna, et la conduisit au salon du château, sans lui adresser une parole. Il courut à sa chambre, ouvrit la lettre qu'il venait d'écrire, et y ajouta ce *post-scriptum* :

« J'ai découvert le rossignol ! c'est un beau gaillard de cinq pieds six pouces, quelque don Juan normand, déguisé en paysan. Il n'y a pas encore de mal ; je crois que c'est un sot. Viens vite cependant ; trente mille francs de rente valent bien un poème épique.

» Souvent femme varie
» Bien fol est qui s'y fie ! »

Et il se hâta de rejoindre l'inconnu qui l'attendait.

II.

UN SAUVAGE.

Alfred, après un salut gracieux, accompagné d'un de ces sourires équivoques que l'on retrouve sur les lèvres de tout homme du monde, lui dit, avec ce ton parfait d'insolente politesse et de courtoisie impertinente qui en impose tant aux niais, aux petits bourgeois et aux femmes de province :

— Monsieur, je suis le frère de Mlle Blanche de Nerville.

L'inconnu s'inclina silencieusement.

— Ne suis-je point indiscret en vous demandant à qui j'ai l'honneur de parler ?

— Je me nomme Pierre Morin.

— Eh bien ! monsieur Morin, comme ce n'est point dans un but hostile que j'ai sollicité cet entretien avec vous, je vous prie de me répondre avec la plus entière franchise.

— Je ne mens jamais.

— Excusez d'abord la brusquerie de mon apparition de tout à l'heure ; l'homme le plus calme n'est pas toujours le maître d'un premier mouvement. — Vous vous nommez Morin ; mais je ne connais personne de ce nom dans le pays, et je n'ai point encore eu l'honneur de vous rencontrer.

— Je suis à La Ferrière depuis deux ans ; j'habite la Maison-Blanche, à une lieue d'ici, dans la forêt.

— Votre famille vous y a sans doute accompagné ?

— Je n'ai pas de famille.

— Pardon de ces questions ; mais elles me sont nécessaires. Puis-je savoir quelle est votre position dans le monde ? Que faites-vous ?

— Je vis.

— Diable ! se dit Alfred, il est laconique comme un Spartiate.

— Maintenant, monsieur, que j'ai bien voulu répondre à toutes vos questions, que me voulez-vous ?

Alfred sembla se recueillir un instant, passa sa blanche main dans les boucles noires de sa chevelure, prit une pose grave, supérieure, et dit :

— Je ne vous demanderai point, monsieur, quelle est la nature de vos relations avec ma sœur : Mlle de Nerville ne peut en avoir que d'honorables. Je ne vous demanderai point non plus de quelle façon ces relations se sont établies entre elle et vous. A la campagne, on se rencontre, on se salue, on admire un gracieux paysage, un chêne frappé de la foudre, une vieille ruine druidique, on éprouve le besoin de communiquer ses impressions, cela est tout simple et rentre dans l'ordre des libertés champêtres. Et puis, au milieu de ces figures ignobles de paysans, de tous ces êtres grossiers et stupides, on est toujours charmé de trouver un visage humain. Je comprends cela. Mais lorsque ces innocentes rencontres, formées par le hasard, et que l'on a si vite oubliées, viennent à prendre un certain caractère de familiarité, une jeune fille, confiante et bonne, n'est pas toujours le meilleur juge d'une pareille intimité. Je vous prie donc, monsieur, d'éviter avec ma sœur ces bucoliques conférences, fort innocentes sans doute, mais peu convenables au rang, à la position et aux habitudes sociales de Mlle de Nerville et de sa famille.

Après ces majestueuses paroles, Alfred, qui n'avait jamais été aussi grave, curieux de connaître l'effet de son discours, jeta un superbe regard sur son interlocuteur. Il vit avec surprise Pierre Morin, calme et fier, qui le regardait fixément et qui lui répondit d'une voix grave et sévère :

— Je ne vous comprends pas, monsieur.

— Comment ! vous ne comprenez pas qu'un frère, le seul défenseur légitime, le seul soutien, moralement responsable de sa sœur aux yeux de la société, ne permette pas qu'un des plus beaux noms de la vieille noblesse de France aille se compromettre dans de sentimentales églogues avec le premier-venu, un inconnu, un homme dont on ne sait rien, ni le nom, ni la famille !

— Je vous comprends encore moins. Lorsque deux créatures de Dieu, honnêtes et intelligentes, se rencontrent dans la vie et se tendent la main, toutes deux se font honneur, l'une comme l'autre.

— Mais c'est un sauvage que ce garçon-là ! ou quelque philosophe échappé de prison ! se dit Alfred stupéfait.

— Quant à mes sentimentales églogues avec Mlle Blanche, — j'ignorais son nom, c'est vous qui venez de me l'apprendre, — il me semble que c'était à elle et non à moi que devaient s'adresser vos observations. J'ignore, et je ne veux pas connaître toutes ces subtilités de la vie sociale, que vous nommez rangs, positions, devoirs. Ce que je puis vous promettre, c'est que toutes les fois que mademoiselle votre sœur me fera l'honneur de m'adresser la parole, je me ferai un devoir et un bonheur de lui répondre.

— Ceci devient de l'obstination. Quel est votre but ? que prétendez-vous ?... Enfin, monsieur, vous êtes averti. Espérant avoir affaire à un galant homme, à un homme de savoir-vivre, je suis venu à vous avec des armes courtoises et pacifiques. Souvenez-vous bien de mes paroles, et si elles venaient à s'effacer de votre mémoire, il me serait facile de les renouveler. Comme vous ferez, je ferai.

— Je ne crains personne, monsieur.

— Ah ! ah ! ah ! vous êtes le plus drôle de corps que j'aie jamais vu. Tenez, j'aime mieux rire que de me fâcher ; et puis le rôle de Géronte ne me réussit pas, je ne suis pas heureux pour mes débuts. Nous sommes tous deux fort réjouissants, en vérité !... vous, vous ressemblez à un héros de Georges Sand ; et moi, à un père de comédie. Mais vous êtes plus fort que moi, mon cher. Vous êtes superbe, parole d'honneur !

— Monsieur, dit Pierre Morin, je n'aime pas plus la raillerie que les menaces : je me retire.

— Il parlait sérieusement ! se dit Alfred, c'est beaucoup plus réjouissant. Cet original-là pourrait m'aider à combattre l'ennui jusqu'à l'arrivée d'Arthur. Un homme comme cela ne peut pas être dangereux pour ma sœur, elle s'ennuyait peut-être aussi, la pauvre petite ! ma chère mère adore les excentricités, en voilà une toute trouvée. Cet homme, [illegible]

les études de cette ligne n'étaient pas alors suffisamment avancées, et il a allu ajourner sa présentation ; aujourd'hui les études sont, sinon finies, du moins bien près de l'être.

» D'un autre côté, nous apprenons de Turin que le gouvernement sarde, après des hésitations bien naturelles dans de si vastes entreprises, met actuellement beaucoup d'activité à la construction du réseau de chemins de fer qu'il a décrété. Les travaux de la ligne de Gênes à Turin viennent d'être commencés ; il y aura un embranchement d'Alexandrie au bord du Lac Majeur, en touchant la frontière du royaume lombardo-vénitien à Vigevano ; du Lac Majeur les communications avec la Suisse peuvent être directement établies. L'étude de ce chemin est achevée, et dans ce moment un ingénieur belge, appelé à Turin par le gouvernement pour diriger les chemins de fer, est occupé des études du percement des Alpes par la vallée d'Oulx et Bardonèche, qui tourne le Mont-Cenis à l'ouest, et rejoindrait probablement la route de la Maurienne aux environs de Modane. Nous tenons de bonne source que cet ingénieur, déjà avancé dans son travail, est convaincu de réussir.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — La reine d'Angleterre est arrivée au château d'Eu aujourd'hui à neuf heures du matin. — Le prince de Cambridge est parti pour Ostende. — Le prince de Palerme est attendu très incessamment à Paris : des appartements lui sont préparés au Palais-Royal. — Le général Balmaseda, réfugié espagnol carliste, vient de mourir à Chagny (Saône-et-Loire). — Plusieurs journaux de la presse parisienne annoncent que le docteur Steiger est arrivé à Marseille et se rend en Espagne, tandis que le *Courrier suisse* du 5 septembre dit que le docteur Steiger paraît décidé à tenir son domicile à Winterthur. Que faut-il croire ?

CAISSE D'ÉPARGNE. — Versements reçus par la caisse d'épargne de Paris, les dimanche 7 et lundi 8 septembre, de 5 300 déposants, dont 671 nouveaux, 638 694 fr. — Remboursements effectués la semaine dernière à 1 690 déposants, dont 462 soldés, 816 639 17. — Rentes achetées à la demande des déposants pendant la même semaine pour un capital de 90 443 fr. 25 c. — Demandes de remboursements du 7 septembre, 888 963 fr.

ESCLAVAGE CIVILISÉ. — On lisait dans les *Petites-Affiches* d'hier dimanche : Une personne, auteur de jolies pièces théâtrales, désire un jeune collaborateur ayant de l'esprit et du goût. Et un peu plus bas : Mlle Louise, jeune Romaine, désire une place pour tout faire. Quel commerce d'esclaves !

DÉVOUEMENT FILIAL. — Le 13e léger en garnison à Draguignan, va recevoir une recrue qu'un acte de dévouement filial a placée sous les drapeaux. Un jeune homme nommé Ducrat, du Quesnay (Nord), voyant ses parents ruinés, obligés d'abandonner leur commerce, et par conséquent sur le point de tomber dans la misère, n'a pas hésité à aliéner sa

perche, saisit le submergé par le collet, mais, malgré ses efforts, ne peut le haler à bord. La chaloupe, aussi large que le pont, était sur le point de passer dessous, et le malheureux marin allait être écrasé en heurtant les piles, quand un jeune marin, nommé Robert, qui se trouvait à cent mètres de là, ne consultant que son courage, arrive en courant sur le pont, se précipite dans l'embarcation en sautant d'une hauteur de trois mètres, saisit, de concert avec le premier marin, le submergé, et l'enlève à bord au moment où la chaloupe, passant sous le pont, allait broyer ce malheureux.

LEÇON DANGEREUSE. — Une grave affaire occupe en ce moment la police de Bordeaux : il s'agit de l'arrestation de deux individus dont l'un, ancien gendarme et ancien employé, est arrêté sous la prévention de faux en matière de recrutement. On l'a trouvé nanti de cinq ou six certificats entachés de faux, et portant tous des timbres contrefaits. Cet homme, à ce que raconte le *Mémorial bordelais*, a d'ailleurs tout avoué, mais en déclarant que ce n'était qu'une leçon qu'il voulait donner à son complice en lui faisant voir le danger, au moment où ce dernier aurait voulu se servir de pièces fausses. Malheureusement il paraît que déjà l'emploi de ces faux papiers avait eu lieu, et que leur fausseté n'a été reconnue qu'après des repas pris et de l'argent donné. Les deux prévenus sont sous les verroux.

UN NAUFRAGE. — On écrit d'Ostende à l'*Emancipation belge*, le 5 : Aujourd'hui à midi sont arrivés par la malle anglaise *Princesse Alice*, le capitaine Sébotley et cinq hommes de son équipage qui ont abandonné, avec le grand canot, le brick belge *Précurseur*, qui, par suite d'une voie d'eau, a sombré avant-hier à la hauteur de Portland. Ils ont été recueillis en mer par un bateau à vapeur en destination de Londres, et qui les a débarqués hier à Douvres ; le reste de l'équipage, qui se compose du second, du mousse et de deux hommes, ont également quitté le bord avec le petit canot ; il faut espérer qu'ils auront également été protégés par la Providence, mais on n'en a pas de nouvelles. Le *Précurseur*, chargé de 300 tonneaux de charbon, était parti d'Anvers, il y a peu de jours, en destination d'Alger.

FAUTE DE PREUVES. — On nous annonce, dit le *Courrier de Marseille*, que l'individu arrêté la semaine dernière dans les montagnes de Saint-Zacharie, comme l'un des auteurs du crime du plan d'Aups, a dû être relâché, faute de preuves suffisantes. Il aurait, dit-on, établi un *alibi*. Des témoins auraient certifié qu'au moment de l'attentat il se faisait raser à Aubagne. Espérons que la justice finira par découvrir les véritables coupables. On nous annonce également l'arrestation du braconnier, qui a tiré sur un paysan dans la commune de Pourcieux. C'est un individu de la commune de Seillons.

UNE FEMME GRILLÉE VIVANTE. — Voici un fait qui s'est passé récemment dans une commune du Hainaut : Une femme qui souffrait d'une douleur sciatique consulta un charlatan. Voici l'ordonnance que celui-ci crut devoir prescrire pour mettre fin à ses souffrances : On fera exposer la partie douloureuse au dessus d'un mélange composé d'eau-de-vie et de poudre à canon en ignition. Deux personnes seront chargées de tenir

25, le sieur Gauthier, employé de l'octroi, de service au poste de l'écluse, a vu passer un jeune homme et une femme, qui se rendaient sur le bord du canal, mais l'obscurité qui régnait ne lui a pas permis de les reconnaître. On suppose que c'étaient Rocheriou et la fille Mauriu. Cette circonstance rapprochée de l'accident arrivé à Julie Mauriu sur le Mail, a fait penser que Rocheriou pourrait être l'auteur de sa mort ; il a en conséquence été arrêté.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

PRÉSIDENCE DE M. ÉLIE DE BEAUMONT.

Séance du 8 septembre.

Désastre de Monville. — Dans plusieurs de nos comptes-rendus nous avons déjà eu l'occasion de parler du météore, qui tout-à-coup est venu fondre sur l'industrieuse vallée de Monville, et détruire impitoyablement la plupart des fabriques qui y étaient situées. Les descriptions du phénomène n'ont pas manqué, mais personne encore n'a pu en bien définir ni la cause, ni même les effets. Est-ce une trompe, ou n'est-ce qu'un coup de vent ? Est-ce un météore électrique, ou bien n'est-ce qu'une perturbation atmosphérique dans laquelle la foudre n'a joué aucun rôle ? Au premier abord il semble qu'il importe peu, pour le moment, que le météore de Monville ait l'un ou l'autre caractère, soit rangé dans l'une ou l'autre des divisions ou subdivisions faites un peu arbitrairement dans le domaine des sciences physiques. Il semble que ce qu'il y a d'important, au point de vue scientifique, c'est de bien recueillir toutes les circonstances observées, afin que l'on puisse plus tard les rapprocher des phénomènes analogues, dont malheureusment nous sommes incessamment menacés, et en conclure une théorie d'autant plus certaine, que les faits sur lesquels elle s'appuiera seront plus nombreux et plus concordants. Mais dans l'espèce actuelle, la question scientifique est compliquée d'une question légale. Il s'agit de savoir si les compagnies d'assurances doivent désintéresser les malheureuses victimes de cette terrible tempête, ou bien si les propriétaires des usines détruites doivent être complètement ruinés. Si le météore est déclaré être dû à l'électricité, à la foudre, si c'est une trombe, les compagnies d'assurances paieront les frais du désastre. Elles ont donc le plus grand intérêt à faire déclarer que ce désastre est uniquement dû à un coup de vent, et comme leur traité avec les assurés n'a pas prévu ce cas, si rare dans nos contrées, elles gagneront le procès que leur intentent les victimes.

C'est dans ces circonstances que les compagnies d'assurances intéressées ont sollicité M. Pouillet d'aller visiter les lieux, et de faire, pour appeler les choses par leur nom, un mémoire, un plaidoyer en leur faveur. est ce *factum* que M. Pouillet a lu aujourd'hui à l'Académie.

Nous voulons bien croire que M. Pouillet n'a rien dit qui ne soit complètement dans ses convictions scientifiques. Mais il avoue lui-même que c'est d'après les prières des compagnies qu'il s'est occupé de la question Quoiqu'il dise que c'est en faisant violence à ses sympathies qu'il donn

---

vérité, me fait l'effet d'une bête fauve avec sa barbe inculte et son regard farouche... Oh ! une excellente idée ! si j'essayais de l'apprivoiser ? Pourquoi pas ! je suis seul, le spleen me menace, le château est d'une monotonie désespérante ; ce serait un vrai plaisir de gentilhomme, et je pourrais avec cela me faire cet hiver un magnifique succès. Mais avant tout, il faudrait l'attirer adroitement au château : c'est difficile..... Nous verrons cela plus tard ; en attendant, tâchons de ne pas l'irriter.

Et il reprit en souriant :

— Mais loin de moi, mon cher monsieur, la plus innocente raillerie ! Ah ! vous parliez sérieusement ! c'est bien, morbleu ! vous êtes un homme de cœur et vous avez mon estime. Seulement, vous comprendrez, je l'espère, combien il est peu séant et contraire à tous les usages de courir ainsi par monts et par vaux, en vrai chevalier errant après toutes les dulcinées d'alentour... Votre franchise m'a séduit ; pour vous le prouver, je veux être franc à mon tour, et vous parler sans arrière-pensée. Pourquoi, dites-moi, puisque vous habitez ce pays, ne vous rencontre-t-on nulle part ? Vous me direz peut-être que vous n'aimez pas le monde ; je vous répondrai que vous ne le connaissez point. Ne niez pas, il est facile de voir que vous n'en avez point les habitudes. Eh bien ! vous avez tort, d'honneur ! avec quelques bons conseils, il vous serait facile de réussir. Tout-à-l'heure, vous avez montré une dignité véritablement aristocratique ; dans peu de temps vous feriez un *gentleman* parfait.

— Merci de votre obligeance, monsieur. Je vis seul, et je veux vivre seul.

A ces mots, Pierre Morin salua Alfred, sauta légèrement dans sa barque, et disparut bientôt sous les saules de la rivière.

— Va-t-en au diable, si tu veux, sauvage ! dit Alfred désappointé, mais tu me paieras ton impertinence, et avec les intérêts encore.

Il rentra au château, et trouva, réunis au salon, sa mère, M. le curé de la paroisse et l'ancien notaire, M. Grandchamps, qui l'attendaient pour commencer le déjeuner.

— Monsieur Alfred, dit le curé, nous vous attendons avec grande impatience. Mme la comtesse est dans une inquiétude mortelle. Mlle Blanche a refusé de descendre au déjeuner, sous prétexte qu'elle est souffrante ; et cependant les gens du château l'ont vue sortir ce matin, fraîche et souriante, pour sa promenade accoutumée. Mlle Louise Veillard est montée auprès d'elle.

— Je sais ce que c'est, et vous pouvez, ma mère, calmer votre inquiétude. Je suis enchanté qu'elle se soit enfermée dans son appartement avec Mlle Louise, j'en serai plus libre pour vous faire une petite confidence, et m'éclairer de vos conseils.

— Que se passe-t-il donc ? mon Dieu ! tu prends un air solennel, mystérieux, comme si quelque grave évènement...

— Vous, monsieur Grandchamps, qui connaissez dans tout le département de l'Orne et la cour, et la ville, et surtout la campagne, connaissez-vous, tout près d'ici, un nommé Pierre Morin ?

— Parfaitement, c'est-à-dire je ne l'ai jamais vu. Mais j'ai long-temps fait les affaires de son oncle, M. Grosfilet, ancien marchand de toiles, demeurant à Alençon, rue aux Cieux, numéro... j'ai oublié le numéro ; mais n'importe ! c'était un homme très estimé et fort aimable. Dieu ! avons-nous ri ensemble ! il était la terreur de toutes les filles du quartier. C'était un vert galant ! il n'a jamais voulu se marier, et pourtant on

assure qu'une nombreuse postérité... Pardon, madame la comtesse ! oh ! il n'y a jamais eu de scandale ; il savait toujours s'en tirer. Fin comme une vieille carpe ! on dit que dans les derniers temps il aimait trop le vin ; je ne m'en suis jamais aperçu. Du reste, payant généreusement ses honoraires, prêtant beaucoup ; mais d'une ponctualité scrupuleuse, au jour de l'échéance, argent ou protêt. Parfait honnête homme, il jouissait de l'estime publique et d'une fortune honorable, qu'il a laissée en mourant, il y a environ deux ans, à ce Pierre Morin dont vous me parlez. Dix mille francs de rente en belles et bonnes terres ! c'est mon successeur qui a fait la liquidation.

— Mais ce Pierre Morin, d'où vient-il ?

— Du fond de la Bretagne, de... de... je ne sais plus.

— Depuis deux ans, que fait-il ici ? que dit-on de lui dans le pays ?

— Je n'en sais pas plus long que vous à ce sujet. Il vit seul, retiré à la Maison-Blanche ; il ne parle à personne. La mère Guitard va tous les matins faire son ménage et lui porter sa nourriture pour la journée. On a voulu la faire jaser ; mais impossible ; il lui a signifié qu'au premier mot d'indiscrétion il la mettrait à la porte. On le rencontre souvent seul dans la forêt, ou le long de la rivière. On dit que c'est un fou ; moi, je crois plutôt que c'est quelque grand coupable, dont la conscience est bourrelée de remords. Du reste, une telle vie est un scandale, et un pareil homme devrait être signalé à la vindicte publique et à la magistrature.

Et l'ex-notaire, satisfait sans doute de cette phrase de cour d'assises, prit gravement une prise de tabac dans une énorme tabatière, représentant *Napoléon sur la colonne*.

— Ne dit-on pas autre chose de ce singulier et mystérieux personnage ? reprit Alfred.

— On dit encore, mais ceci je ne le crois pas, qu'il dépense tout son revenu à secourir les plus malheureux des cultivateurs, en exigeant d'eux le serment de ne point révéler le nom du bienfaiteur, et de dissimuler le bienfait.

— C'est quelque imbécile, se dit Alfred, qui veut refaire le *Misanthrope* de Molière.

— Ce qui prouve que vous avez raison, M. Grandchamps, en ne croyant point à ces prétendus bienfaits, ajouta paternellement le curé, c'est que je n'ai jamais vu un seul des dons de ce jeune homme, et cependant il est tout simple de s'adresser en pareil cas au curé de la paroisse. Je dirai plus, cet individu me semble avoir peu de croyances religieuses, et je ne crois point aux bons sentiments des gens sans foi et sans piété ; car, comme dit un saint Père ;

Charitas Dei est principium omnis charitatis.

— Vous êtes orfèvre, M. Josse, murmura Alfred.

Sa mère l'arrêta par un coup-d'œil sévère.

— Je ne devine pas, dit la comtesse, quel rapport il peut y avoir entre ce Pierre Morin et la santé de ma fille.

— Cependant, ma mère, cela est fort simple. Blanche a rencontré dans ses promenades ce M. Morin ; quelques mots ont été échangés par hasard. Je me suis permis de conseiller à ma sœur une plus grande réserve avec des étrangers de cette sorte. Sa petite vanité s'est offensée, et elle boude dans sa chambre ; voilà tout le mystère.

— Tu as eu tort, Alfred, de parler ainsi à ta sœur ; elle n'est plus un enfant, et puis, je comprends sa curiosité. Savez-vous bien, monsieur Grandchamps, que tout ce que vous venez de me dire sur ce jeune homme m'intéresse prodigieusement ? c'est peut-être quelque pauvre âme blessée et endolorie, quelque nature fière et hautaine, qu'une douleur intime et profonde a exilée de la société.

— Je ne crois pas, dit gravement l'ex-notaire, qu'il puisse exister une douleur assez forte pour empêcher de jouir de dix bonnes mille livres de rente. Cet homme se cache, donc il est coupable, comme dit judicieusement M. le procureur du roi d'Alençon.

— Mais toi, Alfred, l'as-tu vu ?

— Nous avons même causé ensemble ; c'est-à-dire que moi j'ai parlé ; car il m'a à peine répondu. Eh bien ! ce n'est ni un malfaiteur, ni une âme blessée, ni un fou, ni un Werther pâle et lugubre, c'est tout simplement un sauvage.

— Un sauvage ! mais c'est délicieux. Un sauvage ! cela doit être fort divertissant. Ce serait un triomphe, une véritable gloire, et de plus une bonne action si l'on pouvait parvenir à civiliser ce pauvre malheureux.

— Bravo ! voilà ma mère lancée à pleines voiles dans la philanthropie ; c'était ce que je voulais, se dit Alfred ; une femme et un mystère, c'est le fer et l'aimant.

— Oui, reprit la comtesse avec exaltation, voilà une œuvre véritablement digne d'une femme !

— D'autant plus digne, répondit Alfred en riant, que l'espèce sauvage se perd chaque jour de plus en plus, et qu'en l'an de grâce 184 des gaillards tels que M. Pierre Morin sont rares sur notre sol civilisé. Mais, je vous en avertis, notre sauvage n'est pas d'un facile accès.

— Ta mère a du courage, dit fièrement la comtesse. Et puis, messieurs, ne serez-vous pas là pour me seconder ? Il est inutile de mettre Blanche et Louise dans notre confidence : elles pourront nous être utiles, mais sans s'en douter ; c'est plus convenable. Je vous nomme tous trois mes aides-de-camp. Pour vous, monsieur le curé, c'est un devoir : vous vous devez à tous vos paroissiens.

— Il n'est peut-être pas baptisé, ajouta Alfred. N'avez-vous pas dit qu'on ne lui voyait faire aucun acte de piété ? Hein ! quelle gloire de ramener ce mécréant dans le giron de l'Eglise ! Que dira monseigneur de Séez ? Il y a peut-être au bout de cela un bon canonicat pour vous.

— Voici notre plan de campagne. C'est à vous, monsieur le curé, qu'est réservé l'honneur de commencer l'attaque. En votre qualité de bon pasteur il vous sera facile, demain, de l'aborder, dussiez-vous aller le chercher jusqu'à sa Maison-Blanche. C'est ce que l'on appelle, je crois, faire une reconnaissance. A demain donc, messieurs, je vous attends à dîner. D'après ce que nous dira monsieur le curé, nous agirons. J'attends dans quelques jours M. Arthur de Longpré, qui sera enchanté de se joindre à nous. Les poètes sont comme les femmes, ils n'aiment que l'inconnu.

Le déjeuner était terminé. L'ex-notaire et le curé saluèrent Mme de Nerville, et sortirent. La comtesse était radieuse ; à cinquante ans elle allait encore pouvoir faire un roman.

(*La suite à demain.*)

EUGÈNE CAMUS.

... trombe, n'est pas électrique; il l'affirme à regret, dit-il. Mais pourquoi l'affirmer, puisqu'il déclare en même temps qu'il ne saurait dire ni la cause ni l'origine du météore? Une telle certitude peut-elle s'accorder avec une telle ignorance?

Nous n'entrerons pas, pour cette fois, dans l'examen des faits. Sans doute, un savant, sollicité par les victimes, viendra examiner les faits à son tour, et déclarera s'il est aussi certain, que M. Pouillet le prétend, que le désastre de Monville n'est pas dû à une trombe. De son côté, la justice française, ne se laissera influencer ni par l'un, ni par l'autre plaidoyer. Elle nommera une commission chargée d'examiner impartialement les faits, et elle ne prononcera qu'en pleine connaissance de cause.

Maladie des pommes de terre. — Deux communications ont été faites aujourd'hui à l'Académie sur la maladie des pommes de terre. Ce nouveau fléau qui pèsera bien cruellement sur le pauvre et l'ouvrier, est le résultat probable de la mauvaise année qui vient de s'écouler. La température constamment inégale, des pluies fréquentes, point de grandes chaleurs dans les mois d'été, point de printemps, un automne qui s'est étendu de mars à septembre, expliquent suffisamment la présence d'un de ces végétaux parasites qui naissent, à l'aide d'une humidité trop long-temps prolongée, dans les cellules désorganisées des végétaux utiles. Quelque soit le cryptogame qui existe dans la pomme de terre malade, il est grandement probable que c'est bien une sorte de moisissure qui produit les inconvénients des tubercules attaqués. Il appartient à la science d'étudier les caractères d'un tel phénomène, et nous louons MM. Payen et Philippar d'avoir porté la question devant l'Académie des sciences; déjà notre collaborateur M. Elysée Lefèvre, et MM. Morren, Decaisne et Montagne l'avaient portée devant le public. Nous ne croyons pas qu'il y ait grand chose de nouveau dans les communications académiques. Mais notre opinion personnelle ne saurait prévaloir, et nous laissons à M. Elysée Lefèvre le soin de les apprécier.

Nous dirons seulement que M. Payen conseille de peler les pommes de terre malades, afin qu'elles puissent être mangées sans inconvénient. Ce précepte est depuis longtemps développé fort au long dans la Cuisinière bourgeoise, et autres traités culinaires, avec tous les détails ajoutés par M. Payen: fendre en quatre le tubercule pour voir s'il est sain intérieurement, etc., etc.

— Comme application de ses nombreuses découvertes sur la polarisation, M. Biot a présenté aujourd'hui un appareil qui est employé en Allemagne par les fabricants de sucre et pour l'étude des urines diabétiques. Cet appareil fort simple est de nature à rendre des services pour l'examen des sucres du commerce, et reconnaître leur falsification par la glucose. Il consiste uniquement en deux primes de nicol concentriques, dont l'un est fixe et dont l'autre, contre lequel s'applique l'œil de l'observateur, est mobile. Ils sont séparés par un tube que l'on remplit d'une dissolution du sucre à éprouver. Le prisme mobile entraîne une alidade qui marque l'angle de rotation. Les deux prismes sont d'abord placés de telle sorte que la lumière polarisée par le premier soit refusée par le second. On interpose ensuite la dissolution; alors on a une image colorée, d'abord bleue; on fait tourner le prisme mobile jusqu'à ce que cette image devienne jaune; un peu avant elle était violette. L'angle de rotation, pour arriver à cette teinte de passage, donne, au moyen d'une formule simple ou d'une table construite pour chaque appareil, la quantité de sucre cristallisable contenue dans la dissolution.

— Nous ne ferons que signaler les autres communications faites dans cette séance; elles n'ont qu'un intérêt tout-à-fait secondaire.

D'abord, M. Poncelet étant de retour de son voyage, l'Académie a approuvé le rapport de M. Cauchy sur le Mémoire d'x de M. Bonnet.

Ensuite M. Bertrand a présenté une Note sur les surfaces isothermes; M. Merpaut Duzéfidest sur les nombres qu'il appelle *arithnomes*; M. Hopp sur un procédé général pour former les expressions indépendantes des coefficients différentiels supérieurs de toutes les fonctions explicites d'une variable.

Enfin M. Gautier a communiqué la description d'un nouveau chemin de fer consistant en une grande vis sans fin mue par une machine à vapeur fixe, et poussant le convoi; et M. Desagneaux celle d'un hygromètre destiné à être mis dans une montre avec un thermomètre pour indiquer à chaque instant l'état d'humidité et de chaleur du corps.

Sciences médicales. — M. Bourgery termine la lecture du Mémoire qu'il a commencé dans la précédente séance. Ce mémoire n'est qu'une première partie d'un grand travail que l'auteur a entrepris pour prouver l'existence des nerfs dans les membranes séreuses. Dans cette première partie, il s'est proposé d'établir que les membranes séreuses que tant d'anatomistes ont supposé complètement dépourvues de nerfs, sont, en réalité, le tissu qui en contient le plus. Il examine en particulier, dans ce Mémoire, la disposition des nerfs du péritoine. Dans une série de mémoires successifs, il en poursuivra la recherche dans toutes les membranes séreuses du corps.

Nous pensions trouver dans ce travail quelques preuves de faits qu'il nous fût possible de reproduire à l'appui de l'opinion avancée par M. Bourgery; mais au lieu de cela nous n'avons eu sous les yeux qu'un ployer pour reconnaître si les sangsues ont servi ou non. Cette lettre est écrite en réfutation d'un travail sur le même sujet communiqué à l'Académie par M. Chevallier. Cette question étant actuellement portée par le ministre devant l'Académie de médecine, l'Académie croit devoir s'abstenir de donner suite à cette communication. Quant à nous, nous reviendrons sur ce sujet qui n'est pas sans quelque importance.

— M. Lionet, médecin à Corbeil, adresse deux paquets cachetés relatifs, l'un à l'hystérie, l'autre au traitement du croup.

B. et Br.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS — 8 SEPTEMBRE.

Le *Journal des Débats* annonce que par suite de l'état inquiétant des récoltes, le gouvernement belge vient de prendre des mesures extraordinaires pour prévenir le renchérissement des denrées. Il a rendu libre l'entrée du froment étranger, du seigle, de l'orge, des pommes de terre et d'autres substances alimentaires. La sortie du sarrasin et des pommes de terre est prohibée. Les chambres sont convoquées pour le 16 du mois en session extraordinaire.

Le *Journal des Débats* s'occupe ensuite de l'île de Mayotte, de son importance commerciale, et publie sur cette question un fragment inédit d'un travail qui lui a été communiqué.

La *Presse* donne un premier-Paris intitulé : *De la Liberté individuelle*; il commence ainsi : « L'esprit d'un gouvernement ne se manifeste jamais d'une manière plus visible que dans les lois destinées à régler les formes de la justice. Les lois de procédure, en Autriche, sont ombrageuses et dures; celles de l'Angleterre, pays libre, sont douces et offrent aux accusés les plus larges garanties.

»Notre code d'instruction criminelle porte aussi le cachet de son origine. On sent, à le parcourir, qu'il date de cette époque où les souvenirs d'une révolution terrible, pesant encore sur toutes les âmes, persuadaient aux citoyens paisibles la nécessité d'une autorité illimitée; où le bruit et l'orgueil de la victoire faisaient oublier à un peuple enthousiaste de la gloire militaire, les jouissances de la liberté. »

Le *Constitutionnel* traite la question de la réduction de l'impôt sur le sel d'un point de vue très sage et très raisonné. Il s'en prend au ministère, et à ce sujet lui reproche justement une apathie qu'on peut supposer calculée.

« Lorsque le ministère, dit-il, ne repousse pas de front certaines propositions qui surgissent dans les chambres, il les combat par l'ajournement. Il reconnaît l'utilité de la mesure proposée; mais il en nie l'opportunité: c'est ainsi qu'il a fait pour la conversion des rentes, pour la réforme postale, pour la réduction de l'impôt sur le sel.

» Cette résistance est surtout curieuse et inexplicable en ce qui concerne la réduction de l'impôt sur le sel. La chambre des députés, qui a l'initiative des questions financières, a certainement montré jusqu'à présent assez d'abandon, assez de générosité, si l'on veut, dans tout ce qui concerne le budget des voies et moyens, pour qu'on ne puisse pas l'accuser d'être dominée par un esprit de parcimonie ou de réformes inopportunes. En admettant donc la proposition de M. de Mesmay sur la réduction de l'impôt du sel, elle a dû obéir à l'évidence des faits, à d'impérieuses nécessités, et le rapport de M. Dessauret sur cette proposition, prouve, à n'en pas douter, l'urgence et l'équité de la mesure qu'on réclame. »

Le journal *la France* et la *Quotidienne* ainsi qu'une partie de la presse parisienne pensent que le ministère a peu de chance pour les neuf élections qui vont avoir lieu. Ces deux journaux invitent les royalistes à s'occuper activement des luttes électorales qui se préparent.

Le *National* fait l'historique du chemin de fer du Nord: « Rien de plus facile désormais que de fixer la durée de la concession qu'il est nécessaire d'accorder à la compagnie pour qu'elle puisse reconstituer son capital. Après avoir prélevé un intérêt annuel de 5 p. 0/0, il est clair qu'elle pourra consacrer à l'amortissement de son capital une annuité de 6 p. 0/0 au moins. Or, combien de temps faut-il, pour recomposer un capital avec une annuité de 6 p. 0/0? Treize ans.

» Par conséquent, ainsi que nous l'avons déjà dit à l'époque où la loi relative au chemin du nord a été discutée devant la chambre, toutes les années de jouissance au-delà de 13 ans seront pour la compagnie adjudicataire un bénéfice net et positif. »

Il conclut ensuite qu'une concession de 41 ans, 40 ans et même un peu inférieure est exorbitante et que le devoir du ministère est d'inscrire dans son billet cacheté un minimum très bas.

Marchés.

MARCHÉ DE SCEAUX, 8 septembre. — Bœufs amenés 926, vendus 927, renvoi 99, à 1,11-1,06-00,34. — Vaches 369, vendus 361, renvoi 8 à 1,06-0,92-00,78. — Veaux amenés 354, vendus 354, renvoi 0 à 1,36-1,18-1,00. — Moutons amenés 14015, vendus 3212, renvoi 10803 à 1,40-1,16-00,92.

Marché de la Vallée du 8 sept. — Agneaux 0,00 à 00,00. — Canards bar-

... Leboeuf, 535. — Pépin, 532 50.

Lyon : Laffitte, 533 75. — Ganneron, 515. — Lapinsonnière, 509, 510.

Strasbourg : Gentil Fol, 511, 512. — Hainguerlot, Ganneron, 515. — Béchet, 509.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : 4 1|2, 113 75. — 4 p. 0|0, 108. — Belgique 1842, 106 3|4. — Id. passive 0 7|8. — 3 0|0, 39. — Banque belge, 740. — Chemins de Sceaux, 625. — La Teste, 212 50, 215. — Grand'Combe, 1675. — Jouiss. des 4 Canaux, 125. — Canal de Bourgogne, 1095. — Amiens, 637 50, 640, 638 75. — Montereau 540. — Bordeaux, 720, 722 50. — Sambre, 1035. — Actions de l'Union linière, 405. — Lin Maberly, 750, 740. — Hauts-fourneaux de Monceaux, 1975. — Filature rouennaise, 570, 575. — Obligations de Saint-Germain nouv., 1230, 1225. — Versailles riv. dr. nouv. 1190. — Rouen, 1062 50, 1075, 1070. — Chemin non constitué de Charleroy, 550. — A terme : Banque de France, 3305, 3310. — Belge 2 1|2, 59 10. — Espagne, dette intér., 31 1|8, 1|4. — Chemins de Montereau, 540. — Bordeaux, 722 50, 721 25.

5 0/0 compl.....	1er C. 119 05	P. H. 119 05	P. B. 118 90	dr C. 118 90	H. 121 75
— fin cour...	119 35	119 35	119 15	119 15	122 »
3 0/0 compl.....	84 25	» »	» »	» »	81 30
— fin cour...	84 30	84 40	84 30	84 40	81 40

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville...	1400 »	»	»	5 0/0 Bge 1840.	102 3/4	103	H. » 1/4
B. de France...	3295	»	B. 5	— Portugais...	61 »	»	»
C. Gou. 1000....	1140	»	H. 5	Esp. D. active.	36 1/4	»	H. » 1/4
C. Gan. 1000...	»	»	»	5 0/0 Naples...	101 »	»	»
C. hypot......	620	»	»	— Romain..	» »	»	»
Canaux......	1292 50	» »	H. 2 50	Obl. Piémont.	» »	»	»

CHEMINS DE FER.					
St-Germ.....	1112 50	» »	H. 2 50	Au 15. 1112 50, 1117 50.	H. 2 50
V. r. d......	537 50	» »	B. 2 50	— 540.	
— r. g.......	375 »	377 50	» »	— 375, 380, 375.	B. 2 50
Orléans......	1303 »	1307 50	B. 5 »	— 1312 50, 1305, 1308 75.	B. 6 25
Strasb......	287 50	288 75	H. 1 25	— 287 50, 290, 287 50.	H. 1 25
Rouen.......	1120 »	1120 »	H. 5 »	— 1130, 1120, 1122 50.	B. 3 75
Havre.	917 50	» »	B. 2 50	— 917 50, 920, 917 50.	H. 5
Marseille	1075 »	» »	B. 2 50	— 1080, 1070, 1072 50.	B. 10
Vierzon.....	801 25	» »	B. 8 75	— 807 50, 802 50, 807 50.	B. 2 50

LONDRES, 6 sept.		PARIS, LE 8 SEPT. PRIMES.	COULISSE.
Consol.	98 3/8 3/4	3 0/0 F. c. 84 40 d. 50.	Av. 84 35.
Esp. act.		F. p. 84 90, 85 d. 50.	Ap. 84 35.
Portug.	63 1/4	5 0/0 F. c.	R. du Trés.
Mexic.	33 1/4	F. p. 119 40, 50 d. 50.	3 1/4 à 2 m.
Brésil.		Orléans, 1317 50, 1315 d. 20, 1325 d. 10 au 15.	
5 0/0 hol.	99 1/2		F. c.
2 1/2 do.	62 3/8	Rouen, au 30 1155 d. 10.	3 0/0 10, 11 1/2
Rouen.	43 1/4	Strasbourg, 292 50, 295 d. 10.	5 0/0, 25, 31.
Orléans	54 1/8		

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 109,00 à 00,00; courant du mois, 111,00 à 00,00; 3 derniers mois, 112,00 à 00,00.; 4 premiers mois 1846, 115,00 à 00,00.

LILLE. — Pas de courrier.

ESPRIT 3|6. — Disponible, 119,00; courant du mois, 118,00 à 119,00; septembre et octobre, 118,00 à 00,00; novembre et décembre, 99,00 à 100,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 89,00 à 00,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Dans les annonces publiées hier par la *Démocratie pacifique*, l'*Esprit public* faisait connaître qu'il paraîtrait le 15; on nous prie d'annoncer que cette feuille doit paraître le 12.

Spectacles du 9 septembre.

7 h. »|» OPÉRA. —
7 h. »|» FRANÇAIS. — Virginie.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Relâche.
7 h. »|» VAUDEVILLE. — Français né malin. Fanfan. Georgette. Arthur.
6 h. 1|2 VARIÉTÉS. — Histoire. Perruquière. Ma Femme et mon Parapluie.
6 h. 1|2 GYMNASE. — Chacun. Yelva. Changement. La Vie.
6 h. 1|2 PALAIS-ROYAL. — L'Almanach. La Peau du Lion. Le Mari à l'essai.
6 h. 1|2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois.
6 h. »|» AMBIGU. — Paris et la Banlieue.
6 h. »|» GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable.
6 h. »|» COMTE. — Marin. Crispin. 7 Ogres.
CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. »|» FOLIES. — Paris. Cirque. Espionne. Chanteuse.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.
PANORAMA (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

Enfin ce chemin du Nord, convoité depuis trois ans par la haute finance, vient de lui être adjugé. Le ministère n'a pas hésité à remettre le pouvoir entre les mains de la nouvelle féodalité financière, et M. le baron de Rothschild, entouré de ses pairs, est venu en personne recevoir ce dépôt.

C'est une lourde responsabilité qu'il accepte ; lui, étranger, lui, issu d'une race long-temps opprimée, avilie sous le joug des préjugés religieux, par quel étonnant concours de circonstances se trouve-t-il appelé à diriger le royaume très chrétien, ou tout au moins à prendre une part qui sera de plus en plus considérable du gouvernement réel de la France? Il a fallu bien des crimes, bien des erreurs pour amener ainsi la révolution française à abdiquer ses grands principes démocratiques et leur faire prendre une route aussi tortueuse et aussi longue que celle qu'elle va désormais suivre.

Ce mois de septembre n'est pas un mois heureux dans ses annales : le 2 septembre 1792, le massacre des prisons ; le 5 septembre 1835, les lois contre la presse ; le 9 septembre 1845, l'acte constitutif de la féodalité industrielle !

Les pouvoirs légaux faiblissant chaque jour, et l'égoïsme des classes bourgeoises, au profit de laquelle ils manœuvrent, ne leur permettant pas de se raviver aux eaux rafraîchissantes et énergiques de la popularité, il était nécessaire qu'une autocratie se constituât et prît la haute-main dans les affaires du pays.

L'imprévoyance, l'incapacité flagrante du ministère et des Chambres dans cette question vitale des chemins de fer, dont, il y a trois ans, ils méconnaissaient les ressources et toute la portée, et qu'aujourd'hui ils ne comprennent pas encore en entier, étaient un signe évident que le Pouvoir gouvernemental n'existait plus comme une réalité vivante : la force, l'habileté, l'adresse, la persévérance dont a fait preuve l'industrie, le commerce libre, pour arracher à l'Etat ses chemins, pour se les faire tantôt donner gratuitement, tantôt vendre à bon marché, dénotaient que c'était là que le pouvoir se transportait, que c'était de ce côté que se trouvaient les véritables chefs du pays.

Nous avons dû soutenir le gouvernement de fait, parce qu'il n'aurait pu rester fort et indépendant en s'appuyant sur la masse de la population ; parce qu'alors il aurait demandé aux principes de 1789 toutes leurs conséquences et aurait été amené à les réaliser promptement à l'aide des progrès matériels et industriels accomplis depuis cette époque, et surtout à l'aide des progrès scientifiques opérés dans l'art des rapports sociaux et qui se résument dans le mot Association.

Ce serait peine perdue désormais que de prendre le parti du Pouvoir contre cette aristocratie nouvelle ; aussi n'est-ce pas à lui que nous en appellerons : notre devoir est plus que jamais de propager les saines et fécondes idées de l'association intégrale, de l'association communale, qui seule aura puissance d'arrêter le cours des développements de la féodalité mercantile, et de placer l'humanité dans la voie prompte et facile de sa destinée.

Mais arrêtons-nous ; car, dans le fait accompli aujourd'hui, beaucoup ne voient, ne veulent voir qu'une misérable question d'argent, et l'on doit être impatient de connaître les détails positifs de l'adjudication.

Ils sont bien simples : aujourd'hui, à trois heures, M. de Rothschild, représentant le congrès des financiers européens, s'est rendu au ministère des travaux publics, rue Saint-Dominique, où une nombreuse assemblée l'attendait ; là il a déposé lui-même une soumission acceptant le chemin du Nord pour trente-huit ans : le ministre l'a proclamé maître de ce chemin.

Le *maximum* fixé par la Chambre était de quarante-un ans ; l'illustre banquier a sagement fait de ne demander que trente-huit ans ; car par là, sans diminuer en rien la valeur de ses actions, il donne un prétexte à ses ministres de se disculper des suites de la coalition qui avait anéanti la concurrence.

Ensuite, M. de Rothschild a semblé essuyer un petit échec :

L'embranchement de Fampoux devait être adjugé séparément ; la Chambre des députés (assemblée illustre par sa sagacité) avait fixé un *maximum* de concession de soixante-quinze ans ; M. de Rothschild offrait de le prendre pour trente-huit ans seulement ; mais une compagnie O'Neil n'a demandé que trente-huit ans moins quarante-neuf jours. Le ministre a dû donner à cette dernière l'embranchement de Fampoux ; mais cela est peu important : il en pourra coûter au congrès financier quelques centaines de mille francs pour réunir cet embranchement au grand chemin du Nord, si la compagnie O'Neil ne fait pas elle-même partie de ce congrès.

Demain, grande fête à la Bourse.

M. C. Teisserenc a cru devoir, par l'intermédiaire de son beau-frère, M. Paul Muret, décliner dans le journal l'*Ordre*, de Limoges, du 7 septembre, toute participation à cette série d'articles en faveur de la coalition des banquiers, qui ont paru dernièrement dans la *Presse*, et que nous avons combattus.

Le Journal des Débats et Madagascar.

Après le *Constitutionnel*, les *Débats*... En vérité, en vérité, on

[illegible] plus de Nouveau-Monde à découvrir [illegible] des colonies, la France est suffisamment dotée par la conquête d'Alger et du vaste territoire ouvert à la colonisation ..... Ce qu'il faut à la France pour sa marine et son commerce, c'est un certain nombre de stations disséminées dans les mers du globe, sur des positions isolées et susceptibles d'une bonne défense à peu de frais..... »

Nous ne savons pas ce que le *Journal des Débats* entend par grande colonisation ; mais, suivant nous, l'une des plus grandes œuvres de colonisation que les nations civilisées puissent faire aujourd'hui, c'est l'occupation et la mise en culture de Madagascar, pays aussi étendu que le royaume de France, d'une fertilité merveilleuse, abondant en trésors de tous les règnes. Or, nous sommes en mesure d'affirmer que M. Eugène de Froberville est tout absolument dévoué à l'idée de la colonisation de l'île Malegache.

Au moment où Madagascar commence à occuper l'esprit public, l'organe ministériel est peut-être bien aise d'aider par tous moyens à l'œuvre de renoncement de ses patrons ; mais, de grâce! qu'il n'altère point, par des phrases équivoques, l'opinion d'un écrivain honorable : Le *Journal des Débats*, qui a gardé ce travail instructif sur Mayotte *huit mois* dans ses cartons avant de se décider à le publier, le *Journal des Débats* sait sans doute que M. de Froberville, étant à cette heure en pleine mer, en route pour l'île Maurice, ne peut pas désavouer les fausses idées qu'on s'aviserait de lui attribuer.

La signification du mot Peuple.

Avant 89, le mot *peuple* désignait les bourgeois et les prolétaires, c'est-à-dire la masse entière de la population française, par opposition aux deux castes privilégiées, la noblesse et le clergé. Aujourd'hui, le mot *peuple* indique les masses laborieuses, les ouvriers, les travailleurs, tout ce qui vit de salaires, par opposition aux bourgeois et aux capitalistes.

C'est qu'en effet, dans nos sociétés modernes, il n'y a plus d'autre aristocratie que l'aristocratie d'argent. Qu'importe que l'homme qui a un portefeuille et un coffre-fort descende de Pépin-le-Bref, ou qu'il soit sorti hier d'une échoppe? Ses billets de banque sont ses meilleurs parchemins ; c'est un bourgeois, un capitaliste ; ce n'est pas un homme du peuple. L'homme du peuple est celui qui n'a d'autre propriété que ses bras, et qui est obligé de les louer pour un salaire.

Ce changement dans la signification du mot *peuple* s'est fait à petit bruit, et sans qu'on s'en aperçoive. Mais quel enseignement il renferme! N'exprime-t-il pas, de la manière la plus éloquente, toute la situation actuelle? Ne dit-il pas, mieux que nous pouvons le faire, chaque jour que la question n'est plus politique, mais qu'elle est toute sociale?

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
MERCREDI 10 SEPTEMBRE 1845.

UNE FILLE DU PEUPLE.

Première partie (1).

III.

DEUX JEUNES FILLES.

Si le lecteur désire connaître Mlle de Nerville et Louise Veillard, qu'il nous suive dans l'appartement de Blanche. C'est une chambre semblable à toutes les chambres de jeunes filles, où l'on sent comme un parfum de fleurs et de virginité, où se nichent à tous les angles une foule de petites poésies fraîches et roses, mille agaceries innocentes et voluptueuses, qui font battre le cœur, et enivrent les sens, pourvu que l'on soit poète ou que l'on ait vingt ans, ce qui est à peu près la même chose. Mais la chambre de Blanche se distingue entre toutes par une élégante simplicité, par une délicatesse de bon goût, qui font honneur à l'intelligence et aux habitudes de celle qui l'habite. — Voulez-vous connaître le caractère de votre fiancée? Demandez à voir sa chambre, et vous en saurez autant qu'après deux années de mariage. On a oublié de faire la physiologie des chambres à coucher.

Cette jeune fille, mollement courbée sur une causeuse, qui caresse négligemment de sa blanche main les boucles blondes et soyeuses d'une superbe chevelure, et dont la tristesse mutine semble contraster avec l'éclat de ses yeux et les fraîches couleurs qui animent son visage : c'est Mlle Blanche de Nerville. Elle a dix-huit ans, elle est belle, jeune et héritière, trois magnifiques conditions de succès; pour couronner ses reines, le monde n'en demande pas davantage.

M. le comte de Nerville, ancien officier supérieur sous la Restauration, était mort dans les premières années de notre révolution, laissant à ses deux enfants, Alfred et Blanche, une fortune de soixante mille francs de rentes.

Mme de Nerville, fort riche elle-même, possédait à Paris un des plus nobles hôtels du noble faubourg. D'une nature faible et romanesque, formée à l'école de la société impériale, cette étrange confusion de gloire militaire, de traditions, de bergeries, et de rudesse de corps-de-garde, elle avait vécu pour ainsi dire à l'ombre de son mari, esprit chagrin et grondeur, caractère méfiant et aigri par les douleurs de l'émigration et le règne triomphant de la bourgeoisie. On soupçonnait bien parfois Mme de Nerville de quelque tendre faiblesse ; mais à voix basse et sans rien affirmer. A peine fût-elle veuve, qu'en femme du monde bien apprise, elle se hâta de se débarrasser de sa fille, en la confiant aux soins des religieuses de la rue de Varennes. Puis, sans rompre entièrement ses relations avec la société aristocratique du faubourg Saint-Germain, elle ouvrit son salon à toutes les célébrités parlementaires, artistiques et littéraires de l'époque; elle était si pressée de vivre pour elle-même! Elle avait perdu de si beaux jours et tant de vaniteux et charmants triomphes, enfermée sous les verroux du mariage, comme elle disait! Le romantisme et la liberté étaient à la mode ; elle se fit romantique et quelque peu libérale. Elle avait quarante ans, il était trop tard pour rencontrer un amour comme elle l'avait rêvé ; elle renonça franchement à l'amour, et se réfugia dans la poésie intime, et dans cette religiosité romanesque et de facile composition, vêtue de soie et d'or, parfumée d'encens, de marquises et de petits vers, que l'on nommera un jour le catholicisme du dix-neuvième siècle. — Sans intelligence et sans distinction réelle, elle remplaçait cela assez habilement par un luxe de belles manières et des airs suprêmes, faux diamants qu'admiraient et enviaient les sots, bien plus nombreux en France qu'on ne le croit généralement. On la disait femme d'esprit, parce qu'elle vivait adroitement sur le fonds commun, comme l'a dit spirituellement le vieux comte Rœderer d'une muse connue : — « Ce n'était qu'une femme *frottée* de l'esprit de tout le monde. » Sa mémoire, largement meublée de phrases des revues, et de lieux communs littéraires et poétiques, lui faisait une conversation facile et abondante, dont un de nos amis disait : — « Bon Dieu ! que cette femme est fatigante, elle parle comme un livre! » — Chacun de ses gestes était une étude savante, et son caractère était aussi factice que son esprit.

Blanche, sortie du couvent depuis une année, était le portrait de sa mère, avec de plus la grâce naïve de la jeunesse et une beauté réelle. La comtesse de Nerville, femme de toutes les vanités prétentieuses du monde parisien, n'était nullement capable d'enseigner à sa fille ces nobles qualités de l'âme, chastes et harmonieuses à-la-fois, qui font d'une jeune fille une femme qui sait penser et aimer. Blanche était entrée dans le monde par la porte d'or ; elle s'était enivrée, folle enfant, de cette mascarade éblouissante et perfide, où les visages sont des masques, et les masques des visages. Dans une année, sa mère aidant, son pauvre cœur, faible et enthousiaste, s'était corrompu peut-être pour toujours.

Louise Veillard, l'orpheline, est assise près d'elle sur un fauteuil, la regardant tristement avec un pâle et mélancolique sourire. Son aspect forme avec celui de Blanche le plus énergique contraste. Alfred l'a dit à son ami, elle est laide : oui, affreusement laide pour les gens auxquels il faut, comme condition nécessaire de toute beauté, un visage jeune et rosé, un teint blanc, des lignes pures et mignonnes, un sourire frais et vermeil. La taille de Louise est élégante et noble ; son costume, d'une simplicité sévère et presque monastique, la fait ressembler à une novice de quelque couvent au moyen-âge. Son visage est pâle, froid, maigre et fatigué. Toute la vie s'est réfugiée dans deux grands yeux noirs, profonds et lumineux, semblables à deux étoiles dans les ténèbres, dont le regard étrange vous fait d'abord éprouver comme une commotion nerveuse et magnétique, puis peu à peu, lentement, vous sollicite, vous attire, vous fascine, et semble vous commander en maître.

Alfred a dit encore à son ami, le poète : — « Elle est sotte, orgueilleuse et ridicule. » — Voici sa vie jusqu'au jour où commence ce récit.

Le père de Louise, Etienne Veillard, était un de ces hardis et vigoureux paysans normands, que le marquis de Puysaie [illegible] lui en Bretagne, lorsqu'il préparait la triste et sanglante journée de [illegible]ron. Le jeune chouan, à force d'adresse et de courage, [illegible] sauver la vie et la liberté de M. le comte de Nerville, [illegible] les plus actifs et les plus énergiques de la fatale expédition [illegible] France après la pacification, celui-ci rentra dans la plus grande partie de ses biens, et n'oublia point, comme tant d'autres, [illegible] qu'il devait à Etienne Veillard.

C'était un cultivateur intelligent et laborieux ; la surveillance et l'administration des nombreuses propriétés du comte lui fut confiée, et il répondit à cette confiance par un zèle et une habile probité, qui dans peu d'années doublèrent presque les revenus de la famille de Nerville. Marié en 1818 à une des femmes de chambre de la comtesse, il fut, l'année suivante, père d'une petite fille, dont Madame de Nerville voulut être la marraine.

Louise avait à peine trois ans lorsque son père mourut, écrasé par une voiture chargée de foin. Sa mère, alors enceinte, fut tellement frappée d'un si douloureux évènement, qu'elle mourut elle-même dans les souffrances d'une couche prématurée. Etienne Veillard, dans sa scrupuleuse probité, et comptant sur la vie, n'avait point songé à sa fortune personnelle, et ne laissait à sa fille que *ses pauvres yeux pour le pleurer*, comme disaient les commères du village.

Mme de Nerville, dont le cœur était bon, lorsqu'elle ne se trouvait point en face de quelque sotte vanité, s'était chargée de l'éducation et de l'avenir de la petite Louison, qui avait grandi au château, en compagnie d'Alfred et de Blanche, moins âgée qu'elle de trois années ; le précepteur d'Alfred fut chargé de l'associer aux leçons élémentaires qu'il donnait à son élève. Les progrès de la petite fille furent si rapides, et le jeune Alfred en conçut une telle jalousie, qu'il refusa obstinément de partager ses leçons avec elle; telle fut l'origine de l'aversion que la pauvre Louise lui inspirait.

La comtesse, en bonne mère de famille, jalouse elle-même pour sa noble progéniture, se hâta d'interdire à Louise ces malencontreuses leçons.

— Elle sait lire et écrire, disait-elle ; n'est-ce pas assez pour une petite fille sans nom et sans fortune? A quoi, dans sa pauvreté, lui servirait une éducation supérieure? Plus instruite elle serait plus malheureuse. C'est ainsi que l'on perd les enfants du peuple; l'ambition les dévore, et un jour ils nous guillotinent pour prendre notre place et notre fortune; oui, ce serait faire le malheur de Louise ; je me suis chargée d'elle, c'est un devoir sacré pour moi, et je dois avant tout veiller à son bonheur et à son avenir.

Après avoir rassuré sa conscience par ces sophismes, hélas! si communs dans notre société civilisée, la comtesse fit faire à Louise sa première communion, et ne s'en occupa plus : elle en savait assez!

Lorsque mourut le comte de Nerville, Blanche fut mise au couvent, Alfred était déjà au collège Charlemagne. La comtesse, veuve, libre, tout entière à sa nouvelle vie de femme élégante et poétique, eût été fort embarrassée de l'orpheline dans ses voyages en Suisse, en Italie, à Bade et aux Pyrénées. Elle la laissa au château de La Ferrière, en compagnie d'une vieille gouvernante, et cessa pendant plusieurs années de venir passer la belle saison en Normandie.

La pauvre enfant vivait donc seule dans ce grand château, triste et abandonnée, sans un seul de ces plaisirs si nécessaires à l'enfance, sans une compagne avec laquelle on apprend à aimer en apprenant la vie ; humiliée, persécutée par la vieille servante Marceline, hargneuse et méchante comme toutes ces malheureuses créatures dégradées par une longue domesticité, jalouse en secret de ce qu'une petite paysanne, la fille au père Etienne, se permettait de *faire la dame* dans le château de ses maîtres.

Le cœur de Louise, naturellement bon, sympathique et épanoui, s'était refermé lentement, comme une fleur délicate ferme son calice aux mauvais jours. Son caractère doux et énergique à-la-fois, avait pris peu à

(1) Voyez le numéro d'hier.

une pièce qui nous avait été communiquée en épreuve, comme le programme du nouveau *Courrier français*, et nous avons apprécié sévèrement la politique adoptée dans cette pièce. Nous nous empressons de déclarer aujourd'hui que ce document était un simple projet auquel la direction du *Courrier français* n'a pas donné suite. Ainsi, nos observations tombent d'elles-mêmes. Nous attendrons, pour juger la politique du *Courrier français*, qu'elle se soit manifestée dans les colonnes de ce journal.

Les articles insérés sont seuls justiciables de la polémique, et nous regrettons d'avoir motivé un blâme sur une pièce qui n'appartenait pas à la publicité.

Les journaux de Madrid commencent à s'occuper de questions sociales. En Espagne comme ailleurs les classes ouvrières souffrent. Les articles de première nécessité sont d'une cherté excessive. La viande, le vin, l'huile et d'autres denrées ont triplé de valeur depuis quelques années. Dans la majeure partie des provinces, c'est à peine si l'agriculture produit ce qui est nécessaire pour la subsistance des familles. Les fermages ont beaucoup baissé presque partout et les métairies sont en souffrance. Le *Globo* signale le mal et appelle le gouvernement à s'occuper de trouver un remède. Le système financier de M. Mon finira par ramener les agioteurs de Madrid à des idées plus honnêtes et plus raisonnables. L'impôt dont il frappe les agens de change sur toutes les transactions, a déjà eu pour résultat d'arrêter la fièvre qui depuis un an s'était emparé de la bourse de Madrid. Il est vrai qu'en sortant d'une extrémité on est tombé dans une autre, et que la stagnation la plus complète a remplacé cette agitation. Mais, l'opinion générale est que cet état ne durera pas et que les opérations reprendront leur cours naturel. La perception de l'impôt dans les provinces continue à se faire sans résistance. La cour est arrivée à Pampelune le 3; notre correspondant particulier nous annonce que le duc et la duchesse de Nemours sont entrés dans cette ville le 4.

Ceux de nos Souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 15 septembre, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande *directe* d'abonnement ou de renouvellement doit être adressée *franco* au gérant, et être accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu ; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.

Les trois premiers volumes du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE, par M. ALEXANDRE DUMAS, que nous donnerons en prime à nos abonnés *nouveaux*, jusques et y compris le 1er octobre prochain, se

MACHINES A VAPEUR EN FRANCE. — 6 350 chaudières à vapeur, dont 5 613 sont sorties de nos usines, fonctionnaient en France en 1843. Sur ce nombre, 1 698 fournissaient de la vapeur pour différents usages, tels que chauffage, blanchisserie, etc., et les 4 652 autres alimentaient 3 369 machines à vapeur, dont 633 à basse pression et 2 736 à haute pression. Les machines avaient une force de 42 514 chevaux-vapeur, équivalant à 127 542 chevaux de trait, et remplaçant 892 790 hommes de peine. Il y avait, cette même année, en France, 242 bateaux naviguant, 69 sur mers, 173 sur les fleuves intérieurs. Les bateaux étaient mus par 394 machines représentant 38 244 chevaux de trait. Enfin, sur les quinze chemins de fer existant alors, il y avait 256 locomotives représentant 11 520 chevaux de trait. Toutes ces machines ensemble représentent 177 306 chevaux de trait ou 1 241 142 hommes de peine, pouvant travailler sans relâche.

IL N'Y A PLUS RIEN DE SACRÉ. — L'autre soir, à Marseille, un filou encore apprenti s'est avisé d'escamoter la montre d'un agent de police. Celui-ci a gardé une impassibilité stoïque et s'est laissé voler comme un simple mortel, mais quand le filou, joyeux de sa capture, cherchait à disparaître dans la foule, notre agent a repris ses fonctions avec tout le zèle que comportait la circonstance, et le filou a été conduit en prison où il s'est déclaré auteur et chanteur de complaintes. Il en fera probablement sur sa mésaventure.

DUEL MILITAIRE. — A la suite d'une discussion frivole, deux chasseurs du 3e régiment, en garnison à Compiègne, se sont battus à coups de botte dans la chambrée. Chacun d'eux tenait la botte par la tige et frappait avec le talon son adversaire. Le chasseur Leroy, qui avait porté les premiers coups, avait atteint le chasseur Normand et l'avait blessé à la tête. Celui-ci, irrité par la douleur, porta un coup si violent à son camarade sur le sommet de la tête, et avec l'éperon en fer dont le talon est armé, que l'éperon pénétra tout entier dans le crâne. Leroy mourut cinq jours après. Le chasseur Normand répondait aujourd'hui de cet homicide devant le 2e conseil de guerre, présidé par M. le colonel Bertrand, du 24e léger. Il a été condamné à la peine de deux mois d'emprisonnement.

ESCROQUERIE. — Nous empruntons au *Moniteur parisien* la nouvelle d'une condamnation bien méritée. Le 2e conseil de guerre, présidée par M. le colonel Bertrand, du 24e léger, a jugé aujourd'hui un soldat du 54e de ligne, prévenu d'escroquerie au préjudice d'une fille majeure, cuisinière à Paris, à laquelle il avait promis le mariage et la cantine du régiment. Rose, c'est le nom de la victime, avait fait des avances d'argent à son prétendu, et lui avait confié sa montre. Le fusilier Georges avait, disait-il, la parole de son colonel, qui devait le nommer cantinier, et autoriser son mariage avec une personne honnête. La fille Rose écrivit au pays pour avoir ses papiers, mais quand ils arrivèrent, le futur avait changé d'avis. Sur la plainte qu'elle adressa au capitaine pour redemander sa montre et son argent, le fusilier Georges fut mis en juge-

sans lui laisser de ressources. Les mauvais traitements qu'il lui faisait endurer avaient déjà paralysé les facultés de cette infortunée, et c'est ainsi qu'elle tomba dans une détresse affreuse ; les élèves de l'Ecole en furent informés, et ils commencèrent par lui faire parvenir quelques secours ; on leur apprit que les parens de Marie étaient à leur aise, et l'un d'eux, un jour de sortie, alla les trouver et chercha à émouvoir leur pitié ; mais il ne rencontra que des cœurs durs et insouciants, et il se retira. Sur ces entrefaites, la pauvre femme donna de plus en plus des signes de folie, et l'intérêt des élèves redoubla pour leur protégée. Ils entreprirent quelques démarches pour obtenir son admission dans un hospice, et grâce à cette touchante sollicitude, la malheureuse veuve a été reçue à la Salpétrière, où elle sera traitée et se trouvera désormais à l'abri du besoin. — Ces jeunes gens, dont les bons sentiments méritent des éloges, rédigent entre eux, et pour leur amusement, un journal qui ne franchit jamais l'enceinte de l'Ecole. D[illegible] feuille manuscrite, à laquelle chacun prend part, on trouve ouvert, au milieu de quelque trait de malice et d'esprit, un appel à la bienfaisance pour quelque infortune du quartier, et cet appel est toujours entendu.

UN SAINT DE LA MARINE. — Il y a quelques jours, les habitants de la place Royale, à Dieppe, ne furent pas peu surpris de voir, au pied de la statue de Duquesne qui orne cette place, deux bons paysans agenouillés et en prières. Quelques personnes, témoins de cet acte de piété, poussées par une curiosité toute naturelle, vu l'originalité du fait, s'approchent des deux pèlerins pour les questionner sur le motif de leur dévotion : « *Qué biau saint Jacques !* s'écrièrent alors les paysans, qué *biau saint Jacques !* » et un immense éclat de rire accueille cette exclamation. Les dévotieux campagnards avaient pris la statue du grand Duquesne pour celle du patron de l'église voisine.

L'ORGUE DE SAINT-EUSTACHE. — La reconstruction de l'orgue de Saint-Eustache vient d'être confiée à la maison Daublaine-Collinet, qui devait déjà sa célébrité à la beauté de l'orgue si malheureusement détruit par l'incendie. Le nouvel instrument surpassera en grandeur et en puissance tout ce qui existe en ce genre. On y compte quatre-vingt-dix jeux qui, par l'emploi du mécanisme Barker, produiront l'effet de cent cinquante registres. Or, le plus grand orgue qu'on puisse citer, est celui de Saint-Michel, à Hambourg, qui compte quatre-vingt-huit registres.

LES CRÈCHES. — La fondation des crèches est en voie de prospérité ; c'est une heureuse et sainte pensée que celle qui a présidé à cette œuvre. Il existe maintenant à Paris cinq crèches, complètement organisées et ouvertes au public. Ces crèches sont : rue de la Comète, 14 ; rue du Cherche-Midi, 69 ; rue du Faubourg-du-Roule, 12 ; rue Saint-Lazare, 144 ; et rue Pauquet (Chaillot), 5. En voyant le jardin, la tente, les fleurs de Chaillot, en voyant surtout la nouvelle crèche de la rue Saint-Lazare, le costume avenant des berceuses, ce simple et charmant mobilier, ces nattes où jouent les enfants sur la terrasse, toute cette propreté élégante, nous ne pouvions croire qu'il y a six mois à peine tout ce

---

peu un ton de sévère mélancolie, que l'on pouvait prendre facilement pour une froide insensibilité.

— Hum ! disait la vieille Marceline, vous êtes plus fière, plus hautaine que les maîtres, qui eux en ont bien le droit. Vous vous croyez peut-être bien la fille d'un seigneur. Laissez-moi donc tranquille ! le père Etienne, on connaît ça. Je n'ai pas voulu, dans le temps, me marier avec lui, parce qu'on disait que c'était un vieux chouan, et puis, ça fait la princesse ! ça ne dit pas un mot, ça ne veut pas parler au pauvre monde ! ça se croit l'égale des maîtres ! Mais sans eux, que seriez-vous ? Votre père n'a seulement pas eu le cœur de vous gagner un sou. Mon Dieu ! vous [illegible] une trucheuse ou une fille de basse-cour, avec de gros sabots, une jupe de laine et une coiffe de toile jaune.

Telle était le plus souvent la délicate causerie de la surveillante, à laquelle Mme de Nerville avait confié l'éducation morale et intellectuelle de sa filleule.

Pour éviter le plus possible tout contact avec cette femme, Louise se renfermait dans sa chambre pendant des journées entières. Qu'y faisait-elle ? Elle passait de longues heures, accoudée sur sa fenêtre, immobile, ses grands yeux noirs fixés, dans une muette contemplation, sur la sombre verdure et sur les ombres gigantesques et mystérieuses de la forêt. Parfois une voix, un bruit, un souffle la faisaient tressaillir ; elle regardait le ciel, et deux grosses larmes tombaient lentement, puis elle fermait sa fenêtre et venait s'agenouiller devant un grand Christ de bois, grossièrement sculpté, seul souvenir que lui avait laissé sa mère.

Sa dévotion était ardente et naïve, sa foi profonde et exaltée, elle crut trouver dans le curé de la paroisse un second père et un consolateur. Celui-ci, charmé de voir dans une jeune fille de quinze ans une piété si fervente et de si bon exemple pour la jeunesse de la paroisse, vint lui faire quelques visites, et s'efforça de gagner sa confiance par de cordiales et paternelles paroles. Louise, profondément touchée de la bienveillance du curé, lui ouvrit son âme, lui raconta ses tristesses, les ennuis de son pauvre cœur, ses journées si vides de joie et si remplies d'amertume, sa triste vie, enfin, telle que la lui avait faite la charité de sa marraine. Le curé ne comprit rien à ses plaintes touchantes et navrées ; le cas n'était point prévu dans ses *Traités de morale* et dans son *Guide du Confesseur*. Il lui fit un long discours sur l'humilité, sur l'abnégation de soi-même, sur les épreuves que le Seigneur se plaît à envoyer à ses élus. Il lui conseilla de lire la *Vie de sainte Philomèle* et le *Petit Carême* de Massillon, et se retira enchanté de son éloquence. Louise, plus seule, plus abandonnée que jamais, retourna à sa fenêtre, à ses tristes rêves et à son Christ.

Un jour elle passait par hasard dans la bibliothèque du château, la pensée ne lui était pas encore venue de chercher dans la lecture une distraction à sa monotone solitude, un remède à sa tristesse. Enfant, on lui avait répété souvent que la lecture était dangereuse pour une jeune fille, et M. le curé lui avait dit que, hors les livres de piété, presque tous les ouvrages étaient l'œuvre du démon. La vue de ces beaux livres, qui semblaient solliciter sa main et ses yeux, la fit tressaillir.

— Si je prenais seulement un seul, se dit-elle, où serait le mal ? je ne suis plus un enfant. Si c'est l'œuvre d'un méchant, qui m'empêchera de le fermer et de le remettre à sa place ?... Peut-être me dira-t-il pourquoi je souffre, pourquoi je suis malheureuse, quand tant d'autres seraient si heureux d'être à ma place, comme dit Marceline.

La crainte lutta un instant contre la curiosité : mais le serpent l'emporta, et la jeune fille d'Eve porta une main furtive et tremblante sur l'arbre de la science, elle prit un volume au hasard ; c'était l'*Emile* de Rousseau. Pendant deux jours et deux nuits elle le lut ; haletante, éperdue, folle. Lorsqu'elle eut terminé la profession de foi du vicaire savoyard, le livre roula à ses pieds ; elle n'y voyait plus, une sueur glacée inondait son visage ; son front brûlant tomba dans ses deux mains. Elle resta ainsi plus d'une heure, croyant qu'elle allait mourir. Ses croyances si profondes et si sacrées, cette foi ardente, sa seule compagne et son seul amour, ces espérances divines et infinies, qui soutenaient et fortifiaient son courage, ses pensées, ses rêves, son âme, sa vie, tout cela venait d'être brisé, anéanti par quelques mots inconnus, comme des fleurs éphémères, déracinées en un instant par l'orage, et emportées par le premier vent qui passe.

Soudain, elle se leva, pâle et droite comme une statue, et fixa hardiment son Christ adoré, comme si elle eût voulu l'interroger. Son regard ardent et sec semblait vouloir arracher au crucifié les secrets profonds et terribles de sa divinité et de sa mort.

— Pitié, mon Dieu ! réponds un mot, un seul mot. Rien... rien !... Toi aussi m'as-tu donc trompé !...

La crise nerveuse était à son paroxysme ; elle s'affaissa sur elle-même et fondit en larmes.

Ces larmes la calmèrent peu à peu. Elle demanda pardon à Dieu de sa révolte insensée, de cette fatale imprudence, qui eût pu la perdre à jamais, si dans son inépuisable bonté il n'était venu promptement à son secours ; elle lui jura de ne plus s'exposer désormais à de pareils dangers, et se hâta de replacer le livre impie et sacrilége dans les rayons de la bibliothèque.

Pendant plusieurs jours sa ferveur sembla redoubler. Elle passait des heures entières agenouillée devant son Christ, et priant comme une Madeleine au désert. Mais, hélas ! le mal était fait, le poison du doute s'était infiltré dans ses veines et dans son cœur, Eve avait touché le fruit défendu. Un aimant irrésistible entraîna Louise dans la bibliothèque, l'esprit de vertige et de ténèbres conduisit sa main, et elle reprit le livre fatal.

Cette bibliothèque était composée exclusivement de la philosophie et de la littérature du dix-huitième siècle, depuis les romans libertins de M. Crébillon fils, les petits vers précieux de M. Dorat, jusqu'aux monstrueuses théories du marquis d'Argens, de Lamétrie et du médecin Cabanis.

Louise, enivrée et vaincue par l'éloquence hardie et l'enthousiasme sceptique du philosophe de Genève, venait de conquérir la liberté de la pensée, en rompant avec la croyance naïve et les mystiques symboles de la tradition. Il lui était impossible de faire un pas en arrière, de s'arrêter même dans cette sombre voie du doute et de l'inconnu, que l'esprit philosophique venait d'ouvrir devant elle. Aussi, pendant deux années, se plongea-t-elle avidement au milieu de cette mêlée audacieuse d'hommes aventureux et révoltés, qui devaient bientôt renverser une société et un Dieu de dix-huit siècles. On comprend facilement quelles fiévreuses et dévorantes émotions, quels déchirements profonds durent bouleverser l'esprit, le cœur et toutes les facultés de cette enfant, ignorante, rêveuse, enthousiaste, exaltée par la solitude et la tristesse, ne sachant de la vie que la pauvreté, l'humble prière et quelques cantiques populaires, avec lesquels sa mère l'avait bercée.

Tant que Louise fut sous la puissante influence de l'étude et de l'inconnu, il lui sembla que sa vie était doublée, que ces premiers rayonnements de l'âme, naissante à la pensée, devaient pour jamais illuminer son pâle avenir, et que ses forces intellectuelles, comprimées si long-temps, développées en un jour, débordaient partout autour d'elle. La jeune élève de Voltaire et de Diderot se prit à rire de ses rêveuses terreurs d'enfant chrétien, de ses illusions superstitieuses, de sa mélancolie puérile, de ses tristesses sans nom, qui avaient failli la rendre folle ou imbécile. Elle crut guérie et fortifiée parce qu'elle avait la fièvre. Hélas ! le sol altéré et brûlant avait appelé l'orage, et l'orage était venu ; mais, loin d'apporter avec lui une pluie féconde et bienfaisante, il avait tout déraciné, tout détruit, les fleurs et la moisson.

Devenue plus calme, Louise voulut sonder la profondeur de l'abîme qu'elle venait de creuser dans son âme, et elle fut prise de vertige et d'effroi. Ces hommes, auxquels elle avait demandé la vie et la vérité, que lui avaient-ils donc apporté en échange de tout un passé d'innocence et de pieux amour ? rien, mon Dieu ! rien, qu'un doute immense, un amer sarcasme et une blessure profonde. Ils avaient fait le vide dans son âme, et ils lui avaient dit dans leur insolent orgueil :

— Voilà tout ! voilà la vérité ! tu en sais maintenant autant que nous ; marche, jeune fille, et puisse la vie n'être point un trop lourd fardeau pour tes épaules !

Ce fut alors pour elle une bien triste et bien douloureuse vie ! tantôt sombre, découragée, flétrie, elle marchait devant elle, sans rien voir, sans rien entendre, tantôt elle cherchait à remplacer par la contemplation des splendeurs du monde visible, ses rêves évanouis, ses célestes espérances anéanties ; mais les rayons du soleil lui semblaient froids et décolorés, les fleurs étaient sans parfums, les arbres sans voix, la forêt sans mystère, et la nature, dont elle avait tant aimé la beauté, n'était plus pour elle qu'un effet sans cause, une énigme sans mot, un assemblage bizarre et incohérent, formé par le hasard, et poétisé par l'imagination et les illusions menteuses. La foi, en se brisant, avait entraîné dans sa chute l'idéal, la poésie et l'amour. Parfois aussi, par un effort suprême et désespéré, elle se rejetait en arrière et retournait au Dieu de son enfance, elle l'appelait avec des sanglots, elle le conjurait avec larmes de soulever un coin du voile qui obscurcissait son âme ; mais la voix divine restait muette, et Louise retombait sur elle-même, plus désolée qu'auparavant.

Une seule chose sur cette terre pouvait lui redonner le bonheur et la vie ; c'était un noble amour. Louise le savait, et bien souvent dans ses nuits d'insomnie, elle appelait tout bas l'être dans le sein duquel elle eût pu retremper et sanctifier son cœur. Mais où était-il ? où le rencontrer ? Enfermée depuis son enfance dans ce vieux château, elle ne connaissait personne, et puis, quel homme jeune, beau et supérieur voudrait d'une pauvre fille sans nom, sans esprit et sans beauté ! — Ne valait-il pas mieux mourir que de vivre ainsi, et la pensée du suicide se glissa dans son âme, elle lut et relut *Werther*, *Obermann*, *René* ; mais elle eut peur, ce fut ce qui la sauva.

Telle était Louise à l'époque où la comtesse de Nerville, ayant fait sortir Blanche de son couvent, était revenu à son château de Normandie.

EUGÈNE CAHUS.

(*La suite à demain.*)

Le prévenu De Geest a soutenu dans son interrogatoire à l'audience, qu'il avait fait l'achat de tous les objets délivrés par les marchands, dans l'intention bien arrêtée d'en payer la valeur le plus tôt possible ; mais que son arrestation est venue mettre obstacle à l'accomplissement de ses engagements ; que son co-prévenu Asselberghs l'a accompagné dans ses courses en Vigilante pour lui indiquer la demeure des marchands ; allégation qu'Asselberghs dément en assurant qu'il ne faisait qu'accompagner De Geest sans savoir ce que ce dernier allait faire chez les différentes personnes où il se faisait conduire.

M. De Dobbeleer, substitut du procureur du roi, a soutenu la prévention ; il a représenté De Geest comme menant une vie scandaleuse, et Asselberghs comme un homme perdu de dettes et de réputation.

Me Bonnevie a présenté la défense de De Geest et a soutenu que les éléments constitutifs du délit d'escroquerie manquaient au procès.

Me Eau, ancien juge de paix, a parlé en faveur du prévenu Asselberghs, en délarant qu'aucune preuve bien concluante n'était venue corroborer la prévention à l'égard de son client.

Le tribunal, présidé par M. le président Van Damme, a prononcé son jugement dans sa séance d'aujourd'hui. De Geest a été condamné à deux années d'emprisonnement, et son complice Asselberghs à dix-huit mois de la même peine, et tous deux à 100 francs d'amende, et solidairement aux frais du procès.

CHRONIQUE AGRICOLE.

MALADIE DES POMMES DE TERRE. — Le 20 août dernier, nous avons communiqué à la Société royale et centrale d'agriculture, le résumé des observations attentives que nous avions faites sur les champs de pommes de terre dans les environs de Paris, et surtout dans la vallée d'Hyères ; depuis cette époque, nous avons continué à observer, en tenant compte de toutes les idées publiées par les journaux belges ou français. Cette étude ne nous a pas apporté beaucoup d'éclaircissements nouveaux ; cependant la pomme de terre joue, dans l'alimentation actuelle des classes ouvrières, un rôle si important, que nous ne pouvons nous dispenser de résumer ici la plupart des opinions émises sur les différentes questions pratiques ou scientifiques soulevées par la maladie des pommes de terre.

Quelle est la cause du mal ? Quels sont ses effets ? Cette première série de questions a été résolue de deux façons différentes par les observateurs. Les uns ont pensé que le mal était produit par un cryptogame microscopique attaquant d'abord les feuilles, puis les tiges, puis les tubercules, et se propageant par ses sporules que le plus léger souffle de l'air peut transporter à de grandes distances. Les autres, au contraire, ont dit que l'apparition des cryptogames était un fait secondaire, consécutif à la maladie qui serait, d'après eux, produite par l'action fâcheuse d'une température anormale.

Le premier système a été mis en avant, si nous ne nous trompons, par M. Morren, professeur d'agriculture à l'université de Liége : il l'a développé dans deux longues lettres adressées à l'*Indépendance belge*, dont voici un résumé fidèle :

« On a représenté le mal comme nouveau ; il aurait envahi la Belgique le premier jour caniculaire, le 24 juin, et l'épidémie serait venue de France ; on aurait vu le miasme sous la forme d'une nuée blanche s'emparer des champs. Malheureusement pour nous, cette maladie existait dans notre pays depuis plusieurs années, et lorsque je prévoyais dans mon cours, dès 1843, son prochain envahissement, plusieurs propriétaires me donnèrent les preuves de l'existence de ce mal dans la province de Liége. Il n'y a pas à douter un seul instant de l'identité de cette maladie avec celle qui est signalée aujourd'hui.

» La vraie cause du mal est, comme l'ont dit ces articles, un champignon, une moisissure que les savants classeront dans leur genre *Botrytis*, mais que les agriculteurs distingueront à peine et qu'ils nommeront une tache, une brûlure, un *feu*, et qu'ils attribueront les uns à l'humidité, les autres à la sécheresse, ceux-ci à un mauvais vent venu de France, ceux-là à des insectes, etc.

» Ce champignon est d'une ténuité extrême, mais il pullule et se reproduit par milliards. Ses tiges sont formées de petits fils droits et cloisonnés qui portent à leur sommet une ou plusieurs branches toujours divisées en deux, et au bout de ces branches se développent des corps reproducteurs qui ont la forme d'œufs, mais qui n'ont guère qu'un centième de millimètre en grandeur réelle ou moins encore.

» A la suite de la formation de la tache jaune et du développement du *botrytis* sur la feuille de la pomme de terre, la tige reçoit l'influence délétère. Par-ci par-là son épiderme brunit, noircit, et quand on suit au microscope les phases du mal, on s'aperçoit bientôt que c'est par l'écorce que la tige est attaquée. L'agent morbide porte son action de l'écorce sur l'épiderme, et bien que celui-ci ne montre pas toujours des champignons, il n'en est pas moins frappé de mort. La sève modifiée en sucs vivants, en sang végétal, se forme dans la feuille et descend ensuite dans la tige et la racine par l'écorce. Ici, cette sève est malade, mortifère ; elle porte le poison de la feuille dans la tige, et celle-ci périt.

» L'infection descend bientôt dans le tubercule lui-même. Sur une pomme de terre attaquée, on aperçoit une série de taches livides, brunes ou jaunes, quelquefois grises et noirâtres, série qui s'étend sur toute la zone ligneuse. En suivant les progrès du mal sur un grand nombre de tubercules gâtés, j'ai pu voir comment le mal, gagnant de proche en proche, finit par atteindre le cœur même de la pomme de terre et la corrompre entièrement. La peau (pelure) de la pomme de terre malade se détache facilement, la chair ne craque plus sous le couteau, une flactuosité découle, une odeur fade et plus tard animale, analogue à celle des champignons fraîchement coupés, se déclare et soulève le cœur. Les animaux mêmes se refusent à manger un mets qu'on peut regarder comme aussi nuisible que les champignons délétères eux-mêmes.

» Dès que la pomme de terre est gangrénée au dedans, c'est-à-dire dans sa partie corticale, il suffit de peu de jours, trois au plus, pour que le champignon, le *botrydis* se fasse jour au dehors. On voit cette efflorescence blanche se déclarer dans les yeux des tubercules, et puis s'étendre comme de légers flocons blancs sur une surface arrondie d'abord, mais qui finit par envahir le tubercule tout entier. Alors la pomme de terre est tout-à-fait perdue.

» J'ai pris les sporules du botrytis au moyen de la lame d'un scalpel, et j'ai mis mon scalpel sous le microscope ; il était couvert de sporules ; de pot de la pomme de terre et de tiges de champignons. J'ai frotté de ce scalpel néfaste le dessous d'une feuille d'un solanum (pomme de terre) sain. Deux jours après, la plante était malade et présentait la suite ordinaire du mal : tache jaune à l'endroit infecté, puis tache brune, tiges noircies, tubercules à écorce brune picotée et pourrissant ensuite.

» Ce n'est pas tout. J'ai pris de ces mêmes sporules et je les ai introduits sous l'épiderme d'une tige ; mêmes résultats : la plante saine était malade le second jour. J'ai pris ensuite l'efflorescence qui se développe sur le tubercule

» Après s'être bien assuré de la présence de la fécule et avoir reconnu, à l'aide de l'iode, qu'elle n'avait rien perdu de ses propriétés, M. Decaisne a fait bouillir dans l'eau des tranches très minces prises sur les parties les plus altérées et les plus fortement colorées en brun. Cette opération, qui isole, comme on le sait, les utricules végétales les unes des autres, avait pour but de reconnaître la présence des filaments du botrytis dans le cas où ce champignon aurait tapissé et pour ainsi dire formé une trame autour des utricules ainsi qu'on l'avait annoncé. Rien de semblable ne s'était offert aux yeux de M. Decaisne. Les utricules, lorsqu'on est parvenu à les isoler, ne montrent à leur surface aucune trace de filaments, mais elles laissent voir très distinctement à l'intérieur une partie de la substance brune qui recouvrait ou enveloppait la fécule avant l'ébullition. En résumé, les observations de M. Decaisne ne lui ont démontré ni la concrétion, ni la résorption de la fécule, ni la présence d'un champignon parasite à l'intérieur des nombreux tubercules qu'il a examinés jusqu'à ce jour et dont il poursuit l'étude. »

Nous laissons de côté toutes les opinions d'observateurs moins connus qui ont pris parti pour ou contre le système de M. Morren, et nous arrivons directement aux deux communications adressées hier à l'Académie des sciences. Le Mémoire de M. Philippar, professeur d'agriculture à l'institut royal de Grignon, a trompé notre attente ; il se résume tout entier dans le paragraphe suivant :

« J'attribue la maladie à l'état atmosphérique de l'année, état exceptionnel ayant fait sentir son influence sur une quantité considérable de plantes herbacées et de végétaux ligneux, et qui a exercé son action avec plus ou moins d'intensité, suivant que la plante se trouvait être placée. J'ajoute que l'état organique du végétal y a contribué par une prédisposition toute particulière. Pour bien motiver cette opinion, il me faudrait entrer dans tous les développements nécessaires, appuyés de faits démonstratifs, ce que je ferai quand j'aurai complété mes recherches. »

Le savant professeur contribuera, sans doute, à éclairer la question quand ces recherches seront complétées, mais pourquoi prend-il la parole devant le premier corps savant de France, sans avoir rien de neuf à lui dire ? C'est manquer de respect à l'Institut et au public, de venir lui soumettre des travaux grossièrement ébauchés, qui n'ont pas même le mérite de l'originalité.

Les travaux antérieurs de M. Payen, sur la fécule, à défaut d'autres titres, suffiraient pour donner une grande importance à l'opinion qu'il peut émettre sur la maladie des pommes de terre. Nous en donnons donc l'analyse, en nous servant, le plus souvent possible, de ses propres expressions.

« J'ai étudié ce phénomène, dit-il, dès qu'il fut signalé aux environs de Paris par une communication de M. E. Lefèvre à la Société centrale d'agriculture.

» Il me semble que l'altération est transmise des tiges aériennes aux tubercules. Cela paraît plus évident lorsque l'on voit l'altération spéciale des tubercules se manifester et s'étendre des points rapprochés des tiges autour du tubercule sous l'épiderme, puis envahir par degrés la couche corticale, avançant de la périphérie vers le centre. Souvent il arrive que cette partie représentant l'écorce (à poids égal plus abondante en fécule que le reste) est complètement attaquée, tandis que la portion médullaire demeure saine encore. Plus rarement l'altération s'avance vers le centre sans s'être propagée dans la plus grande partie de l'écorce : cela arrive d'ailleurs plutôt dans les pommes de terre allongées que dans les tubercules arrondis.

» Si l'on coupe par un plan passant dans l'axe du tubercule, on discerne à l'œil nu les parties attaquées par la coloration fauve qu'elles ont acquises, et l'odeur prononcée de champignons qu'elles dégagent partout où ces apparences se manifestent ; le tissu est ramolli et se désagrège plus facilement que dans les parties saines, blanchâtres et fermes. Des tranches minces observées sous le microscope laissent voir aux limites de l'altération progressive, un liquide offrant une légère nuance fauve qui s'insinue dans les méats intercellulaires ; ce liquide enveloppe graduellement presque toute la périphérie de chacune des cellules : dans les parties fortement attaquées il a détruit sur beaucoup de points l'adhérence des cellules entre elles, ce qui explique la désagrégation facile du tissu en ces endroits.

» Un très grand nombre de corpuscules charriés avec le liquide fauve, forment sur les parois des cellules des granulations un peu plus foncées ; plusieurs réactions chimiques permettraient de les comparer à des sporules d'une extrême ténuité. Les cellules peu à peu envahies par le liquide conservent leurs grains de fécule intacts.

» Lorsque la dislocation des cellules a fait de nouveaux progrès, la masse du tissu devient pulpeuse, semi-fluide ; à cet état de dislocation la substance est blanchâtre ou de couleur brune plus ou moins foncée ; un grand nombre de cellules sont déchirées, désagrégées même parfois. Souvent même on voit alors des myriades d'animalcules longs d'un centième de millimètre, dix fois moins larges, animés de mouvements très vifs, attaquant ou agitant les débords des cellules.

» Mais, chose remarquable, lorsque les cellules sont à ce point attaquées, les grains de fécule sont encore intacts, leur substance est insoluble même dans l'eau chauffée à 50° ; seulement plus faciles à diviser mécaniquement, ils se comportent avec les réactifs chimiques comme la fécule normale.

» Néanmoins il serait difficile d'extraire cette fécule par les moyens ordinaires ; car les cellules, séparées les unes des autres ne s'ouvriraient point sous l'action de la râpe et retiendraient la fécule enveloppée. Il faudrait donc employer une méthode dissolvante, la pulpe granuleuse des cellules étant écrasée et lavée, laisserait sur le tamis un mélange capable de s'hydrater et l'on pourrait attaquer la fécule par l'eau et la diastase ou l'acide sulfurique. »

L'honorable académicien confirme, comme on le voit, une partie des observations de M. Decaisne ; il s'explique très nettement pour tout ce qui concerne la fécule ; mais il est beaucoup moins clair sur la cause même du mal. Croit-il que cette maladie ait été provoquée par l'invasion d'un cryptogame parasite ? Est-il de l'avis de M. Morren ou du nôtre ? Nous l'ignorons et nos lecteurs regretteront, comme nous, que la rédaction ambiguë de quelques paragraphes laisse des doutes à ce sujet.

Citons encore une opinion, celle du comice agricole d'Amiens, qui semble avoir étudié à plusieurs reprises la question sur une grande échelle ; en voici le résumé d'après le *Journal de la Somme* :

« Après une nouvelle discussion sur la cause de la maladie, le comice persiste à la voir dans le froid et l'humidité, dans les alternatives fréquentes des coups de soleil ardent succédant à des nuits très froides. Il continue de regarder les champignons, ***s'ils existent***, comme un simple effet de la maladie, absolument comme la présence des Yules, des Scolopendres et autres insectes qu'attire la corruption, mais qu'elle ne produit pas.

» De nouvelles observations, de nouveaux faits confirment le comice dans son opinion que la maladie a été moins violente, plus tardive dans les terrains calcaires, profonds, meubles, amendés avec des engrais secs et pulvérulents, en un mot, partout où l'excédant d'humidité a pu être enlevé.

» Le comice reconnaît que toutes les espèces de pommes de terre n'ont pas été atteintes en même temps. Un membre rend compte, qu'ayant planté dans le même carré et sous les mêmes circonstances, seize variétés de pommes de terre, les unes ont été totalement atteintes, d'autres à moitié préservées, d'autres entièrement respectées.

» Il a été aussi constaté que les pommes de terre plantées tardivement

vaches, et qu'elles n'en étaient pas malades, que [illegible] aucune altération de cette nourriture ; les porcs les mangeaient avec avidité. Un seul maraîcher nous a dit qu'un porc qu'il possède, et qu'il nous a fait voir, avait eu la dyssenterie ; mais le domestique qui était là a ajouté qu'il pensait que cet animal en avait trop mangé. Notez bien, je vous prie, que ces pommes de terre sont données crues à tous ces animaux, qui n'en sont pas malades, et que, si elles étaient cuites, elles présenteraient encore bien moins de danger. J'en ai fait cuire, et j'en ai fait donner à mes volailles ; elles en sont très friandes et se portent à merveille.

» Voyant tous ces cas d'innocuité, j'ai choisi les parties blanches des pommes de terre au milieu des points noirs, je les ai mangées. je n'ai rien ressenti. Ainsi, vous voyez, Monsieur le rédacteur, combien il y a d'exagération dans tout ce que l'on dit concernant les pommes de terre. Ce qui est noir et décomposé est mauvais, porte un goût désagréable et nauséabond, et ne peut être mangé par l'homme. Il n'est pas besoin de défense pour en prohiber l'usage ; le dégoût porte avec lui répulsion. La vue, l'odeur, le goût, empêchent de pouvoir l'avaler ; il n'y a pas besoin de défense officielle pour ne pas pouvoir en faire usage. Mais les pommes de terre blanches ou rouges portant leur couleur naturelle et leur goût ordinaire, sont bonnes et ne peuvent causer aucune indisposition.

» On peut estimer au moins le cinquième de la récolte ainsi attaqué. Celles qui paraissent saines se conserveront-elles cet hiver ? C'est une question qu'on ne peut encore résoudre. »

Nous ne pouvons accepter, comme une solution absolue, cet avis de la société de Rouen ; beaucoup de tubercules sont attaqués d'une manière peu apparente, ils ne laissent échapper aucune émanation fétide ; les pauvres ménagères ne s'en méfient pas ou ne retrancheront pas assez les parties malades. La police doit avoir pour elles de la prudence ; il faut donc qu'elle sache bien exactement si cet aliment suspect est ou non dangereux.

Quant à la conservation des tubercules jusqu'à la récolte prochaine, le problème nous semble insoluble dans la grande culture, car il est impossible de prendre au sérieux le remède indiqué par le docteur Varlez.

« Le feu, dit-il, guérit tout ce qui est curable ; partant de ce principe et de celui que la maladie des pommes de terre est une gangrène humide qui les attaque partout à leur surface, et ayant remarqué que la corruption gagne les parties qui l'avoisinent, et qu'elle s'infiltre par le parenchyme resté sain, j'ai cherché un remède à ce mal, et voici le résultat de mes expériences que tout le monde peut répéter.

» J'ai fait chauffer un four à la température de 64 à 65 degrés Réaumur ; j'y ai mis des pommes de terre gâtées, les unes entières, les autres coupées, afin de pouvoir établir des comparaisons exactes entre les parties mises au four et celles qui n'ont pas été exposées à l'action du calorique. Après quelques minutes d'exposition à la chaleur, une transsudation noirâtre, abondante, sort des pommes de terre, et elles répandent une odeur nauséabonde et fétide ; la corruption sort, et lorsque les pommes de terre ne sont pas trop altérées, elles redeviennent blanches et l'on ne remarque plus qu'une légère couche brunâtre, adhérente à la pellicule et qu'on peut facilement enlever en les pelant. Cette couche est compacte, elle ne laisse plus rien à filtrer dans le parenchyme, et elle n'est plus susceptible d'altérer la portion du tubercule restée saine.

» Je crois rendre un service aux malheureux, en faisant connaître mes expériences. Quant au temps requis pour purifier les pommes de terre par le feu, on le mesure par l'évaporation des fluides altérés. Dès qu'elles sont bien sèches à leur surface, on les retire du feu. J'ai laissé celles qui ont servi à mes expériences, exposées à la température que j'ai indiquée pendant l'espace de 18 à 22 minutes. Le moyen que j'indique pourrait être employé dans toutes les communes, car partout il y a des fours pour cuire le pain, et ce moyen n'exige que très peu de temps et de dépenses.

» M. le docteur Varlez ajoute qu'il a fait de nouvelles expériences sur les pommes de terre, et que celles qui sont profondément altérées doivent rester de 24 à 28 minutes au four. Il affirme que par son procédé toutes les pommes de terre malades peuvent se conserver jusqu'à l'année prochaine, sans altération. »

Evidemment ce procédé, s'il est efficace, ce dont nous ne sommes pas convaincus, ne serait applicable qu'à de très petits lots ; les grands cultivateurs ne doivent pas y penser.

Les emblavures de l'année prochaine n'inquiètent pas ceux qui attribuent la maladie au renversement accidentel de la température ; mais cette question deviendrait fort embarrassante s'il était démontré que le mal provient de l'invasion des parasites ; dans ce cas, il faudrait prendre en grande considération les avis suivants de M. Morren :

« Puisqu'il est infiniment probable que les tubercules-semences qui échapperont de la récolte actuelle, seront infectés des sporules du champignon, il conviendrait que par l'entremise du gouvernement, ou du commerce, n'importe comment, les cultivateurs eussent à leur disposition des tubercules-semences purs, non infectés, et à cet égard les pommes de terre de Pensylvanie ou d'Irlande nous conviendraient extrêmement. Le fléau actuel est inconnu dans ces deux pays. Il y aurait à se méfier des pommes de terre d'Allemagne, où la gangrène sèche, la crispure et l'ulcération des tubercules n'existent que trop. On saisirait l'occasion de cette importation en grand pour doter le pays des variétés les plus utiles à notre sol.

» Si les agriculteurs s'obstinent à employer comme semences les tubercules récoltés dans le pays cette année, il sera nécessaire de les soumettre au chaulage, comme on le fait pour le froment, le seigle, l'avoine, toutes les plantes enfin qui sont sujettes à l'envahissement des parasites. Le chaulage devrait se faire par *immersion* des tubercules, parce que l'étude des mœurs des botrytis montre que c'est l'œil, point le plus souvent enfoncé de la pomme de terre qui est attaqué. L'eau chaulée devrait donc pouvoir baigner cet œil léthifère. Vingt-cinq kilogrammes de chaux, un quart de livre de sulfate de cuivre, et trois kilogrammes de sel marin sur cent vingt-cinq litres d'eau, constituent un chaulage dont l'effet utile pour la destruction des plantes parasites a été reconnu par un grand nombre de cultivateurs instruits.

» Dans les plantations soit hivernales de 1845, soit printannières de 1846, il est essentiel de ne planter en pommes de terre que des parcelles de terrain aussi éloignées que possible des parcelles actuellement infectées, car on conçoit que la chance de la transmission par la conservation dans le sol des sporules du champignon est bien plus grande dans les plantations rapprochées les unes des autres que dans des plantations faites à distance.

» Lorsque M. le conseiller De Martius visita la Belgique et s'enquit dans nos différentes provinces de l'état de nos pommes de terre, il m'apprit, dans une de ses conversations si intéressantes, que les cultivateurs des bords du Rhin avaient remarqué que la gangrène sèche attaquait plus souvent les plantations de pommes de terre faites l'après-midi que le matin, et il expliquait ce phénomène qui paraît d'abord singulier, par un fait fort simple. Quand le soleil a passé le méridien, la chaleur des couches d'air est à son maximum, cette chaleur accélère la vitalité des plantes, leurs propagules voltigent plus facilement dans un air dilaté, les insectes dans leur vol dispersent plus aisément une masse de petits corps dont l'atmosphère est le véhicule, et la dissémination de ces germes est alors à son maximum aussi. Le cultivateur est plongé dans cette atmosphère et il y fait passer la pomme de terre qu'il plante, elle accroche les sporules qui sont semées avec elle et il arrive ici ce qui arrive aux céréales non chaulées, c'est-à-dire que le poison croît avec la plante et l'attaque plus tard pour la tuer. Il y aurait d'a-

sécher, afin de la livrer aux fabricants qui s'occupent de ces transformations.

Les pommes de terre même qui se sont altérées rapidement au point d'être entièrement désagrégées, pourraient encore se traiter par les mêmes moyens ; mais il ne faudrait pas attendre que de nouvelles altérations spontanées, l'attaque des insectes ou de certaines larves eussent véritablement amené l'altération profonde de la fécule.

Des questions plus importantes sans doute se rattachent aux précautions à prendre relativement aux cultures prochaines. Ne conviendrait-il pas de planter en pommes de terre le sol le plus éloigné, dans chaque domaine, des emplacements ainsi emblavés cette année ?

Plusieurs faits portent à croire que les variétés hâtives, dont le terme de la végétation utile serait le plus possible accéléré, pourrait échapper au développement de la maladie.

Une surveillance active aux approches de la maturité, permettrait de reconnaître les premiers signes de l'altération des tiges sur certains points ; il pourrait-être utile de les couper, de les brûler hors du champ et de préserver, le reste afin de pouvoir utiliser les premiers tubercules avant l'invasion de la maladie.

Certainement, l'honorable professeur reprendra ce sujet pour le traiter à fond et sans ambiguité ; car ces conclusions manquent absolument de démonstration et semblent supposer un principe sur lequel il faudrait que M. Payen s'expliquât de la manière la plus nette et la plus positive.

Nous avons, sans doute, abusé beaucoup de la patience de nos lecteurs, et cependant il s'en faut que notre résumé soit complet ; nous espérons, cependant, en avoir dit assez pour faire comprendre combien il serait urgent que les hommes de science s'occupassent de résoudre promptement toutes les questions que soulève cette désastreuse maladie.

ELISÉE LEFÈVRE.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS — 9 SEPTEMBRE.

Le *Journal des Débats* s'occupe d'abord du mauvais état des récoltes en Angleterre, tout en reconnaissant que le mal a été exagéré. Ce qui lui paraît plus menaçant pour l'avenir de la Grande-Bretagne, c'est l'extension folle de son industrie, les manufactures qui s'élèvent sur le continent et l'essor factice et extraordinaire donné aux entreprises de ses voies de fer.

La *Presse* annonce que ce n'est pas seulement en Angleterre qu'on a conçu des alarmes sur la récolte. La Russie méridionale se ressent des perturbations de la climature. En Turquie, la sortie des grains est prohibée par un firman; et les Etats-Unis, cette année, ne seront pas en mesure d'exporter une grande quantité de céréales. En Belgique, les grains et plusieurs autres denrées alimentaires sont libres à l'entrée.

La *Presse* n'approuve pas un journal qui semble inviter le gouvernement français à imiter la conduite du gouvernement belge, et son opinion à elle est qu'en France le gouvernement doit se borner à laisser fonctionner naturellement le mécanisme de notre législation.

Une correspondance du *Constitutionnel*, à propos du traité de commerce entre l'Angleterre et les Deux-Siciles, révèle que ce traité est au détriment des Deux-Siciles et au bénéfice de la Grande-Bretagne qui n'a fait aucun sacrifice réel. La marine sicilienne est hors d'état de lutter contre les navires marchands anglais dont les équipages sont plus habiles et plus nombreux. Les armateurs siciliens seront ainsi exclus de leurs propres ports ; les diplomates anglais ont de plus prétendu, demandé et obtenu que toute marchandise anglaise, à son importation dans les Deux-Siciles, quel que soit le pavillon qui l'ait amenée, ne devra pas payer de droits plus élevés que ceux qu'acquittent les mêmes marchandises prove-

glaise dans les eaux de la Méditerranée.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. J. M. à Besançon. — Reçu. Merci. Nous allons expédier les titres, et nous vous écrirons.

M. C. à Bordeaux. — Reçu. Merci des termes de votre lettre.

M. D. à Amiens. — Grand merci de vos conseils. Avec du temps nous les ferons passer en actes.

M. L. à Rocroi. — Reçu. Félicitations. — Nous fournirons sur vous. — Faites-vous notre correspondant. Nous vous serrons affectueusement la main.

M. G. à Brest.—Reçu.—La S..... ne recevant pas la D. P., reste débitrice de 6 fr. dont nous vous débitons.

M. R. à Saulieu. — Reçu. Nous préparons le titre. — Bien pour la *Ph.*

M. P. à Tarbes. — Reçu. Votre nom est le bien-venu, et nous l'attendions. — Vous comprenez la condition première et inévitable de la réalisation ; nous nous en réjouissons. Ayez bon espoir ; nous y marchons à grands pas.

HALLE DE PARIS.

8 Sept.					9 Sept.				
Arrivages	2404 q.	74 k.			Arrivages	4904 q.	21 k.		
Ventes	4826	77			Ventes	4593	64		
Restant	27533	75			Restant	27844	52		
Cours moyen	40 03				Cours moyen	38,05			
Cours-taxe	38,77				Cours-taxe	38,80			
Cote administrative.					Cote administrative.				
Gruaux 44 q.	13 k.	47,10	à	54,80	Gruaux 44 q.	13 k.	47,25	à	58,05
1re 373	66	38,85	à	42,00	1re 494	68	39,50	à	42,00
2e 47	40	35,65	à	38,20	2 213	52	36,30	à	38,85
3e 10	99	28,05	à	31,85	3e 4	62	26,75	à	31,85
4e 4	71	22,30	à	24,30	4 4	71	22,95	à	00,00
A liv. 1096	60				A liv. 3771	05			

Marchés.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 9 sept. — Foin 1re 00 à 00 ; 2e 46 à 48 ; 3e 44 à 45. — Luzerne, 1re 00 à 00 ; 2e 42 à 43. — Paille de blé 1re 30 à 31 ; 2e 28 à 29.

Marché Saint-Antoine, 9 sept. — Foin, 1re 53 à 55 ; 2e 48 à 50 ; 3e 40 à 45. — Sainfoin, 1re 45 à 46 ; 2e 00 à 00 ; 3e 00 à 00. — Luzerne 1re 00 à 00 ; 2e 00 à 45 ; 3e 00 à 00. — Paille de blé 1re 00 à 32 ; 2e 00 à 30 ; 3e 00 à 26. — Paille de seigle 1re 00 à 36 ; 2e 00 à 32 ; 3e 00 à 00. — Paille d'avoine, 1re 00 à 34 ; 2e 00 à 00. — Trèfle 00. — Regain 1re 00 à 43 ; 2e 00 à 41.

Marché de la Maison-Blanche, 9 sept. — Sur 217 porcs, il s'en est vendu 168 à 1,20-1,16-1,12.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, 8 sept. — Blé 1re 21,66 ; 2e 20,00 ; 3e 19,34. — Seigle 1re 10,66 ; 2e 9,34. — Orge 1re 10,00 ; 2e 8,61. — Avoine 1re 7,66 ; 2e 7,00 ; 3e 6,66. — Farines le sac de 159 kil. 59 à 61. — [illegible] de 42 à 45 et de 30 à 38. — Paille de 25 à 30.

Marché de La Chapelle-Saint-Denis, 9 sept. — Taureaux amenés 9 vendus 6 à 0,80. — Vaches grasses amenées 61, vendues 40 à 1,02-0,92-0,78. — Vaches laitières amenées 86, vendues 34 de 200 à 410. — Veaux amenés et vendus 393 à 1,40-1,30-1,10.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 8 septembre. — CURMER, éditeur en librairie, rue Richelieu, 49. Juge commissaire, M. Ledagre ; syndic provisoire, M. Clavery, marché Saint-Honoré, 21. — MÉLISSENT jeune, grainetier à la petite Villette, route d'Allemagne, 153. Juge commissaire, M. George ; syndic provisoire, M. Thiébaut, rue de la Bienfaisance, 2. — BONNARD, entrepreneur de charpente, aux Thernes, rue des Acacias, 14. Juge commissaire, M. Châtenet ; syndic provisoire, M. Héron, rue des Deux-Ecus, 33. — GALHAUT jeune, marchand de vins, rue des Marais-Saint-Martin, 20. Juge commissaire, M. George ; syndic provisoire, M. Baudouin, rue d'Argenteuil, 36.

C. Gou. 1000...	1140	«	«	Esp. D. active.	«	«	«	«
C. Gan. 1000...	1170	«	H. 5	3 0/0 Naples...	401	«	«	«
C. hypot.......	520	«	«	— Romain..	104 1/2	»	«	«
4 Canaux......	1292 50	« «	«	Obl. Piémont.	«	«	«	«

CHEMINS DE FER.					
St-Germ......	1165 «	1177 50	H. 35 «	Au 15. 1150, 1175, 1170.	H. 27
V. r. d.......	562 50	« «	H. 5 «	— 562 50, 565.	H. 3
— r. g........	375 «	377 50	« »	— 378 75, 380.	H. 3
Orléans.......	1305 «	1315 «	H. 7 50	— 1307 50, 1317 50, 1305, 1315.	H. 6
Strasb........	290 «	290 »	H. 1 25	— 288 75, 291 25, 290.	H. 1
Rouen........	1120 «	1126 25	H. 8 25	— 1120, 1130, 1127 50.	H. 3
Havre.........	920 «	« «	H. 2 50	— 920.	H. 1
Marseille.....	1067 50	1075 «	« «	— 1070, 1080.	H. 7
Vierzon.......	« «	« »	« «	— 805, 810, 805.	B. 1

LONDRES, 7 sept.	PARIS, LE 8 SEPT. PRIMES.	COULISSE
Dimanche	3 0/0 F. c. 84 45, 50 d. 50. F. p. 5 0/0 F. c. 119 30 d. 50. F. p. 119 93 d. 50. St-Germ. 1195 d. 20 au 30. Vers. d. 592 50 d. 10 au 30. Rouen, 1147 50 d. 20. Bordeaux, 732 50 d. 10 au 30.	Av. 84 35. Ap. 84 35. B. du Trés. F. c. F. 3 0/0 15, 20. 5 0/0. 30, 37 [illegible]

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 109,00 à 110,00 ; courant du mois, 112,00 à 00,00 ; 3 derniers mois, 112,00 à 00,00 ; 4 premiers mois 1846, 115,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 103,00 à 0,00. — Œillette rousse, 82,50. — Lin, 81,[illegible] —Voitures, 6,75 à 7,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 119,00 à 00,00, octobre 119,00 à 00,00 ; novembre et décembre, 100,00 à 101,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 89,00 à 00,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 10 septembre.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Diable à quatre. Serment.
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Tisserand. Faute de s'entendre.
7 h. 1/4 OPÉRA-COMIQUE. — Relâche.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Français né malin. Fanfan. Arthur. 3e Mari.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Histoire. Perruquière. Prosper et Vincent.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Les Murs ont des oreilles. La Vie. Le Roman.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — L'Almanach. La Peau du Lion. Le Mari à l'essai.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Paris et la Banlieue.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable.
6 h. 1/2 COMTE. — Augusta. Mazurka. 7 Ogres. Scène comique.
CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 FOLIES. — Paris. Cirque. Espionne. Télégraphe.
LUXEMBOURG. — La Famille. Dernier Homme. Marie. Le Pauvre.
BEAUMARCHAIS. — Duchesse. Aubry. Nelly.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.
PANORAMA (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

es bourgeois et les capitalistes, c'est-à-dire les classes qui possent les idées et les richesses, et qui se les transmettent par l'éation et l'hérédité sont fractionnés en partis politiques. Ces parse disputent le pouvoir, et leurs discussions dégénèrent en déspersonnels. C'est pourquoi il n'y a plus que quelques indiviintéressés au résultat de ces joutes puériles, qui se passionit encore pour elles. Ainsi, en deux mots : divisons des esprits partis politiques, mais absence de foi et de conviction dans les es qui constituent ces partis ; tel est l'état intellectuel et moral la bourgeoisie.

La disposition d'esprit des masses laborieuses est entièrement érente. Les travailleurs, les prolétaires ont une pensée comme : l'augmentation du prix des salaires, ou mieux encore, le angement dans les conditions du travail. Les écrits publiés par ouvriers, bien que, rédigés à des points de vue très divers, sont s empreints de cet esprit. Ce n'est point là, d'ailleurs, un esprit avalissement et de spoliation : non, l'ouvrier a trop de probité ur vouloir dépouiller personne. Il l'a prouvé à Paris et à Lyon. esprit qui anime les travailleurs est un esprit de justice et d'ornisation, inspiré par le principe de l'égalité des droits, et par les uffrances matérielles des masses salariées, qui ne veulent plus sormais de l'aumône, sous quelque forme qu'elle se présente.

Il y a, dans nos sociétés actuelles, une injustice permanente e la plupart des esprits n'aperçoivent pas, aveuglés qu'ils nt par une fausse science philosophique et politique. N'est-il s, en effet, souverainement injuste que le plus grand nombre e ceux qui produisent la richesse, n'ait d'autre destinée que s privations et la misère ? N'est-il pas souverainement injuste que ingt millions de cultivateurs, dont les labeurs pénibles nous nnent les céréales et les bestiaux, n'aient habituellement à anger que des pommes de terre et des oignons ? N'est-il pas uverainement injuste que les ouvriers habiles qui tissent la e, les draps et toutes les étoffes splendides dont se parent s riches, n'aient que des haillons pour se couvrir ? N'estpas souverainement injuste que les maçons, les charpenrs, les couvreurs, et tous ces braves ouvriers qui, au péril e leur vie, construisent ces palais somptueux, ces maisons comrtables où se prélasse l'opulence oisive, n'aient pour se loger e des taudis sans air et sans lumière ? N'est-il pas souverainement injuste que l'ouvrière laborieuse dont les doigts actifs et le oût délicat édifie tous ces charmants colifichets qui forment la rure de nos dames, soit le plus souvent obligée de se vendre

[...] laisser influencer par aucun des partis politiques qui divisent la bourgeoisie, mais de chercher, dans les conversations de l'atelier, dans la lecture de petites brochures choisies, quelques notions fugitives sur ce monde nouveau, sur cette organisation sociale dont le besoin instinctif les préoccupe. C'est là le sentiment commun qui rallie les ouvriers, qui unit et forme un faisceau compact de tout ce qui travaille et vit de salaires. De jour en jour, ces pressentiments d'avenir se développent, se fortifient, deviennent une foi raisonnée, une conviction qui s'empare de l'âme, une véritable religion sociale. Il faut une espérance au cœur de l'homme, et c'est l'espérance de la justice dans le travail, qui est entré au cœur de l'ouvrier.

Ainsi, tandis que la bourgeoisie est divisée en partis politiques, philosophiques et religieux ; tandis qu'elle continue à batailler sur des abstractions métaphysiques qui ne lui inspirent plus aucune conviction, les masses laborieuses sont unies par l'intérêt et le sentiment, et tendent à former une opinion publique d'autant plus irrésistible, qu'elle aura pour principe la justice et le bien de tous. Les bourgeois sont fractionnés en mille opinions vieillies, usées, achevées ; les masses laborieuses n'ont qu'une pensée, mais une pensée jeune, forte, et qui a pour elle l'avenir. Les bourgeois ne croient plus à leur mille opinions diverses ; ils sont tombés dans le scepticisme, dans l'indifférence : les ouvriers et les prolétaires ont foi à une pensée naissante, et cette foi réveille en eux l'espérance long-temps endormie. Les bourgeois ne se sentent plus liés entre eux par un lien intellectuel et moral ; ils ne communient plus que par les intérêts matériels, et c'est un fil d'argent qui les rattache les uns aux autres : les travailleurs sentent qu'il y a solidarité dans leur position, dans leur existence, dans leur espoir de justice, puisque, sans eux, sans leurs bras et leur génie, sans leur intervention active dans la création des richesses, l'existence de la société est impossible.

Cette différence, ce contraste si marqué entre la disposition d'esprit de la bourgeoisie et celle des masses laborieuses, est le phénomène le plus caractéristique de la situation actuelle. En présence d'un pareil phénomène, que devons-nous faire, nous qui avons inscrit sur notre drapeau cette devise : « Paix et association ? » Aux bourgeois fractionnés et sceptiques, nous devons donner des idées et des convictions nouvelles ; aux masses laborieuses unies et ferventes, nous devons montrer que, sans l'accession libre des capitalistes, la régénération sociale ne serait qu'un sanglant chaos, et que la véritable liberté ne permet pas qu'on contraigne personne.

[...] passées, ont eu foi aussi dans l'avenir ; ils ont désiré aussi quelque chose de mieux que le présent, dont ils faisaient le sacrifice. Eh bien ! ne repoussez pas, dans leurs descendants, ces utiles accumulateurs de capitaux ; car ces capitaux sont indispensables à l'association nouvelle, à la régénération de la société, à la production des immenses richesses dont tous jouiront, chacun selon son mérite. Ne vous indignez pas contre les riches oisifs ; car le travail, organisé selon sa loi naturelle, aura de l'attrait pour tous ; et c'est dans cet attrait même que tous fraterniseront, pauvres et riches, jeunes et vieux, hommes, femmes et enfants. Ouvriers et prolétaires ! ne soyez pas seulement unis entre vous, unis pour lutter contre les capitalistes et les maîtres ; ce n'est pas par l'antagonisme de classe à classe que vous réaliserez ce monde de justice et de liberté dont vous avez le pressentiment ; il n'y a de véritable union, de véritable solidarité que celle qui embrasse, qui relie tous les enfants de la famille humaine ! Vous ne croyez plus à l'anathème, à la réprobation ; ne la faites donc pas peser sur les riches, qui sont aussi vos frères, et qui ont leurs souffrances morales, comme vous avez vos souffrances physiques. Que, dans ce monde de justice et de liberté dont vous pressentez l'avènement, et où toutes les souffrances seront oubliées, tous soient appelés et tous soient élus ! L'unité dont vous portez en vous les germes, doit être l'unité universelle !

Nous empruntons les paroles suivantes au *National*, qui dépeint la formation d'une nouvelle aristocratie à un autre point de vue, il est vrai, que celui que nous préférons mettre en relief, mais qui n'en est pas moins exact sous quelques rapports.

Il est certain que la pensée gouvernementale, effrayée de l'expansion démocratique, qu'elle n'aime ni ne comprend, et, partant, qu'elle est incapable de diriger, ose rêver la reconstitution d'une forte et puissante aristocratie qui entourerait et protégerait la royauté et gouvernerait le pays avec elle ; c'est dans ce but qu'elle cherche toutes les occasions de doter, d'enrichir, de fortifier la portion de la bourgeoisie qu'elle veut appeler à cette difficile mission.

C'est là le côté *politique* de la position : d'une part on se croit assez fort pour créer une aristocratie, de l'autre on s'oppose à cette création (le *National*, la *Réforme*).

Mais, suivant nous, il y a dans la position un point encore plus élevé ; c'est, à proprement parler, le point *social*.

Ces idées, ces efforts de création instantanée d'une aristocratie seraient parfaitement vains et ridicules, s'ils ne s'appuyaient sur quelque chose de supérieur à ces mauvaises volontés éphémères, à ces pauvres inspirations d'esprits impuissants ; mais ils ont pour base le mouvement social lui-même, qui, lorsqu'il est arrivé à un

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
JEUDI 11 SEPTEMBRE 1845.

Les trois premiers volumes du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE, par M. ALEXANDRE DUMAS, que nous donnerons en prime à nos abonnés *nouveaux*, jusques et y compris le 1er octobre prochain, se trouvant épuisés, nous ne pourrons servir nos nouveaux abonnés qu'après les quelques jours qui nous sont nécessaires pour la réimpression de ces trois volumes.

Les personnes qui s'abonneront à partir du 16 de ce mois, recevront en outre tout ce qui aura paru d'UNE FILLE DU PEUPLE.

UNE FILLE DU PEUPLE.

Première partie (1).

IV.

CONFIDENCES.

— Sais-tu, disait Blanche à Louise, ce que c'est que l'amour ?

— Comment le saurais-je ?

— C'est vrai. Enfermée, depuis si long-temps, dans ce vieux et maussade château, loin du monde et de ses tendres sentiments, tu n'as pu deviner ce qui fait notre vie, à nous autres femmes. Mais quelquefois n'as-tu point rêvé autre chose que notre calme et froide existence de jeune fille ? n'as-tu point entendu, la nuit, dans ton sommeil, de ces mystérieuses paroles, qui n'ont plus de sens au réveil, et dont le souvenir fait pourtant doucement battre le cœur ?

Louise baissa ses grands yeux, et ne répondit pas.

— Il faut que tu me répondes, si tu veux que je te dise tout. Voyons, sois franche, tu sais bien que je t'aime, moi. Je suis souvent légère, folle, capricieuse ; mais aussi, crois-moi, je sais garder un secret, puisque je veux te confier le mien.

— Je ne puis comprendre pourquoi vous me faites une pareille question, mademoiselle.

— Mademoiselle ! tu es bien méfiante ou bien injuste. Que tu me parles ainsi devant le monde, au salon, puisque ma mère trouve ces formules cérémonieuses plus convenables, soit ; quoique je ne sache pas trop pourquoi. Mais ici, loin de tous les regards, je veux être pour toi Blanche tout simplement. Ne suis-je pas ta seule amie ? et si je souffre, si je suis triste, à qui donc demanderais-je un conseil et une consolation, si ce n'est à toi ?

— Merci, Blanche, merci de votre amitié ! c'est tout ce que j'ai de précieux au monde ; mais vous oubliez votre mère.

— Ma mère ? elle est bonne, je l'aime tendrement, et pourtant ce que je vais te dire, j'aimerais mieux mourir que de le lui répéter. Je ne sais, mais lorsque je suis auprès d'elle, il y a quelque chose qui me serre le cœur, et qui m'arrête les paroles sur les lèvres. Pourquoi donc y a-t-il certaines personnes, que l'on connaît à peine et auxquelles on confierait plutôt le secret de son âme qu'à ceux qui nous entourent et que nous aimons ?

— Votre frère dit que cela est du magnétisme, et que c'est la raison pour laquelle il préfère son écurie au salon de sa mère.

— Tais-toi, méchante ! laisse-là mon frère et tes épigrammes. Ecoute-moi, ce que j'ai à te dire est très sérieux.

— J'écoute.

— J'étais, la semaine dernière, à me promener au bord de la petite rivière, de l'autre côté du parc. Je pensais, je crois, au dernier bal de Mme l'ambassadrice d'Autriche, cette femme d'un goût si délicatement élégant et si noblement aristocratique, cette femme qui, la seule dans le monde parisien, a su concilier les pures et sévères traditions du passé avec les libres allures et le sans-façon artistique des sociétés modernes ; je comptais les ennuis et les longs jours qui nous séparent encore de l'hiver. Tu ne peux pas comprendre cela, toi, Louise. Les poètes nous disent que rien n'est beau comme la nature, les grands arbres, un coucher de soleil, un rayon de lune, que sais-je ! ce sont des imposteurs, sois-en convaincue. Ils disent cela lorsqu'ils sont fatigués de bals, ou lorsqu'ils n'y sont pas invités.

— Je ne les lis jamais, vous le savez bien.

— Et tu as grand tort ; ils nous apprennent une foule de jolies phrases, qui deviennent, comme dit ma mère, des perles charmantes en passant par les lèvres d'une femme élégante. Les femmes d'autrefois, dit-elle encore, gardaient leur plus tendre sourire pour quelque bel officier, bien raide, bien mis, bien empanaché. Quel profit en retiraient-elles ? un peu de vanité, voilà tout. Elles attelaient un bel officier à leur char, comme on attelle un beau cheval à une calèche. Maintenant, elles ont passé aux poètes, et elles ont bien fait, — c'est toujours ma mère qui parle, — nous sommes dans un temps où tout capital, argent où sentiment, doit être productif. Or, le talent du poète est chargé de rembourser les intérêts de l'amour. J'ai aussi mon poète ; tu le verras, il est charmant, ma mère l'attend sous peu de jours.

— Je ne vois pas jusqu'à présent ce qu'il y a de si grave, de si sérieux....

— Un peu de patience. Je me promenais donc ainsi depuis une demi-heure, lorsque j'aperçus une petite barque cachée entre les branches d'un saule. A qui était-elle ? je l'ignorais. Personne ne me voyait, je m'y glissai, et je la détachai de la rive. Alors il me vint une folle envie de me laisser aller ainsi au courant de la rivière. Mais à peine m'étais-je éloignée, que mon embarcation s'engagea dans de hautes herbes, que je cherchais en vain à éviter. La barque chancela, et je poussai un cri ; je savais la rivière profonde en cet endroit. Je faisais des efforts désespérés pour retirer la barque, quand un jeune homme, écartant brusquement les branches des arbres, se jeta tout habillé au milieu de l'eau, et vint à mon secours. La barque fut dégagée aussitôt, et je regagnai la rive. J'allais adresser mes remerciements à mon courageux protecteur ; mais il ne m'en donna pas le temps. Il entra lui-même dans la barque, s'inclina lentement en me regardant d'un regard indéfinissable, et disparut bientôt dans une des sinuosités de la rivière.

— Et ce jeune homme, l'avez-vous revu ?

— Le lendemain, je retourne au même endroit, conduite par je ne sais quel sentiment de curiosité. Il me semblait étrange que ce jeune homme se fût enfui de la sorte ; je ne sais quelle voix intérieure me disait qu'il devait être là. En effet, je l'aperçus assis auprès du ruisseau, au pied d'un arbre. Lorsqu'il me vit, il se leva précipitamment et voulut s'éloigner. Je doublai le pas.

— Monsieur, lui dis-je, vous êtes disparu hier avant que j'aie eu le temps de vous remercier du noble courage, avec lequel vous m'avez sauvée du péril où m'avait jetée ma folle étourderie. Je suis heureuse du hasard qui me fait vous rencontrer aujourd'hui. J'étais désespérée d'ignorer votre nom, et de ne pas vous avoir témoigné toute ma reconnaissance.

— Vous ne me devez aucune reconnaissance, mademoiselle, ce que j'ai fait pour vous je l'eusse fait pour tout autre.

— Mais, monsieur, vous avez couru un danger réel ; la rivière est très profonde en cet endroit. La vie est un don précieux, et la risquer pour une inconnue...

— Inconnue... J'ignore ce que signifie ce mot. Tout être qui souffre, je le connais ; car il est mon frère.

— Ces paroles me semblèrent si étranges, que je crus que ce monsieur se moquait de moi. Je le regardai ; son accent était simple et calme, ses yeux étaient baissés vers la terre. Je n'avais point encore remarqué son visage. Malgré la simplicité rustique de son costume, il était beau, mais d'une beauté singulière, qui ne ressemblait point à celle des hommes de nos salons.

— Quels que soient, repris-je, les scrupules de votre modestie, croyez, monsieur, que je me souviendrai toujours de votre généreux dévoûment. Il est une chose qu'une femme n'oublie jamais, c'est une action courageuse.

Il s'inclina et voulut encore se retirer.

— Votre nom, monsieur, que je sache au moins à qui je dois la vie.

— Mon nom, vous ne le connaissez pas. A quoi vous servirait-il ? nous suivons sur cette terre deux sentiers différents, qui ne doivent jamais se rencontrer.

— Pourquoi cela ? comme moi, sans doute, vous habitez ce pays. Ma mère est propriétaire du château, et si vous voulez bien nous consacrer quelques heures de loisir, elle sera heureuse, j'en suis certaine, de vous recevoir et de vous remercier elle-même.

— Je ne puis accepter, mademoiselle, la gracieuse invitation dont vous m'honorez.

— En vérité, monsieur, pardonnez-moi ma franchise, mais cet étrange refus....

(1) Voyez les numéros des 9 et 10 septembre.

Suivant nous donc, ... volonté ou les faiblesses des hommes du jour sont peu de chose ; c'est à la source du mal qu'il faut remonter ; il faut empêcher le mouvement social de décliner davantage, et il n'est qu'un seul moyen, qu'une seule ressource, on ne saurait trop le répéter, c'est l'association seule qui aura puissance d'arrêter ce déclin et d'élever la société à une période supérieure. C'est l'Association, c'est-à-dire un ensemble de mesures économiques et sociales, et non pas un simple déplacement de pouvoir, non pas une manœuvre purement *politique*... Mais, nous ne voulions en commençant citer les paroles énergiques du *National*, et nous voilà entraînés au-delà des limites que nous nous étions tracées ; il est temps de nous arrêter et d'arriver à notre citation :

Nous lisions, ces jours passés, dans un chapitre des *Discours sur Tite-Live* cette observation trop profonde et toujours neuve malheureusement, quoique déjà bien vieille :

« Celui qui veut élever une monarchie dans un pays où l'égalité règne ne pourra jamais y réussir, s'il ne tire pas de cet état d'égalité les hommes ambitieux et inquiets : s'il ne les crée pas gentilshommes, non-seulement de nom, *mais de fait*, en leur donnant des châteaux, des possessions, des richesses et des sujets. Placé au milieu d'eux, celui-ci, par leur moyen, maintiendra sa puissance ; eux, se serviront du monarque pour satisfaire leur ambition, et tous les autres seront contraints de supporter un joug que la force seule peut les forcer à endurer. »

Supprimez le *monarque* qui n'est pas, qui ne peut être en cause (voir la Charte avec les lois à la suite), et mettez à la place un ministre quelconque, M. Guizot, par exemple, ou M. Dumon, si celui-ci vous plaît mieux. Maintenant, ce que dit Machiavel, n'est-ce pas exactement ce qui se passe aujourd'hui parmi nous ? N'est-ce pas une nouvelle aristocratie que le pouvoir actuel élève de ses mains ? Le but qu'il poursuit, n'est-ce pas la ruine de la démocratie, c'est-à-dire de l'égalité ? Et quant au moyen, c'est toujours le même : la concentration des richesses disponibles en un petit nombre de mains.

La seule différence, c'est qu'au temps de Machiavel, les richesses disponibles, c'étaient uniquement des terres volées, des châteaux conquis, des sujets asservis. Aujourd'hui, la seule richesse qui soit directement à la disposition de ceux qui gouvernent, c'est le domaine public, c'est le crédit de l'Etat ! Et ils l'aliènent comme faisaient les autres jadis. Ils l'aliènent aux mains de ces hommes ambitieux et inquiets qui leur servent ensuite à maintenir leur puissance, et à la maintenir même par la force. Les châteaux viendront ensuite, et puis enfin, par une conséquence forcée, les sujets.

Ils l'espèrent, du moins ; mais nous n'avons pas oublié qu'il y a quinze ans le peuple a rayé le mot. Laissera-t-il donc tranquillement rétablir la chose ?...

Les journaux légitimistes ne sont pas heureux lorsqu'il leur arrive, par hasard, de vouloir défendre les intérêts de l'agriculture : Vous avez bonne grâce, vraiment, de reprocher à la révolution de 1830 le peu de souci qu'elle montre pour l'agriculture ! Oubliez-vous donc que votre Restauration est le seul gouvernement qui, depuis 1789, se soit systématiquement montré hostile contre l'industrie agricole ? Croyez-nous, quittez ce terrain où vous ne pouvez marcher sans trébucher. Vous suivez une mauvaise route, et vous en avez une si belle ouverte devant vous ! Au lieu de critiquer, enseignez : dites à votre public quel rôle doit jouer aujourd'hui la grande propriété ; comment elle peut hâter les progrès de l'agriculture ; comment elle peut transformer le travail abrutissant des ouvriers de la ville et de la campagne en organisant l'ère de bonheur et de fraternité prédite par le Christ. Voilà votre rôle, c'est un rôle de paix qui convient aux hommes d'ordre, c'est le seul que vos antécédents vous permettent de remplir avec honneur.

M. l'abbé Laverdet nous transmet une longue lettre qu'il écrit aux pasteurs de l'église évangélique allemande en réponse à une lettre qu'il en a reçue. Dans cette missive, M. l'abbé Laverdet, premier pasteur de l'église évangélique française, se montre ami sincère et ardent de la liberté religieuse que l'Allemagne a toujours eu pour mission spéciale de faire triompher, de Luther jusqu'à Ronge. La terre *pensive*, comme l'appelle M. Laverdet, n'a cessé de lutter en faveur du dégagement complet du pur christianisme de toutes les idolâtries et les ambiguïtés de la lettre ; c'est, on peut le dire, son œuvre distincte dans le grand travail du monde moderne. La France tourne plus particulièrement son attention sur les misères réelles de l'humanité ; elle se dévoue pour affranchir les sociétés humaines de la tyrannie qui résume toutes les autres, celle de la misère et du besoin. Or, quand un esprit français se met en rapport avec l'esprit allemand, ce ne doit pas être seulement pour répéter les formules germaniques, mais bien pour tenter une alliance féconde. La France est essentiellement chrétienne sans doute, mais elle aspire de toutes ses forces à réaliser sa foi ; elle travaille sans relâche à faire passer dans l'arène sociale les merveilleuses promesses de sa croyance ; elle a de la compassion réelle pour toutes les douleurs, et sa piété ne peut être qu'une piété active qui s'impose de grandes et laborieuses missions.

C'est là ce que nous aurions désiré voir dans la réponse de M. l'abbé Laverdet aux pasteurs allemands. Que l'Allemagne vous envoie les résultats de ses méditations, soit, mais en échange, faites-lui part de vos idées pratiques sur l'avenir du monde, sur la rédemption des races malheureuses, et, enfin, sur le prochain accomplissement des paroles du Sauveur. Si vous vous bornez à répéter des formules étroites et sans vie, vous n'avez pas le droit de vous croire réformateur !

Les nouvelles du Mexique apportées par le *Frent*, steamer transatlantique, sont du 2 juillet. On parlait toujours beaucoup de la guerre, mais

MM. Champion (le petit manteau bleu), 25 fr. — Jules Delbruck, 5 fr. — Désiré Laverdant, 50 c. — E. de Pompery, 50 c. — P. Forest, 50 c. — Chaperon, 50 c. — Boutigny, 50 c. — Le rédacteur de l'*Echo des Institutions*, 50 c. — Victor Prieur (étudiant en médecine), 50 c. — Reilhac frères 1 fr. — Treuille, 50 c. — Sauzet, 50 c. — Duballein, 50 c. — H. Fugère, 50 c. — Demandre, 50 c. — B. Dulary, 50 c. — C. Pellarin, 50 c. — Bertin, 50 c. — H. Doherty, 50 c. — J. Muiron, 50 c. — F. Girard, 50 c. — Aug. Colin, 50 c. — Reverchon, 50 c. — A. Hamet, 50 c. — Descombe, 50 c. — Boussuat, 50 c. — Pouget, 50 c. — B...d, 50 c. — Malatier aîné, 50 c. — Tabary, 50 c. — Jules Laure, peintre, 50 c. — Casimir L., 50 c. — Eugène de Monglave, 50 c. — J. Laudier, 50 c. — Madame J. Laudier, 50 c. — Mme E. Chevé, 50 c. — Emile Chevé, 50 c. — Amand Chevé, 50 c. — Mme L. L. Th., 50 c. — F. Cantagrel, 50 c. — Félix Frio de La Flèche, 2 fr. — V. Considerant, 50 c. — Malatier Alexis, 50 c. — Le docteur Bordet, médecin homéopathe, et ses amis, à M. E. Sue, promoteur de l'Organisation du travail, malgré ses préventions contre l'homéopathie, 10 fr. — Leboucher, 50 c. — Mme Charpentier, 50 c. — Paul Boudon, 50 c. — Six anonymes 3 fr. — Raoul Boudon, 50 c. — Mme Raoul Boudon, 50 c. — Paul Boudon, 50 c. — Mlle Elise Boudon, 50 c. — Mme Millet, 50 c. — E. Pelletan, 50 c. — Lachez, 5 fr. — Année, 5 f. — Brunier, 50 c. — Hardy, 4 fr. 40 c. — Héreau, 50 c. — Collecte faite entre les employés, chefs d'ateliers et ouvriers des forges d'Aron (Mayenne), 50 fr. — Léon Rhoné, 5 fr. — Deboudachier de Chatelus, 50 c. — Dix habitants de La Flèche, 5 fr. — Harel, 50 c. — M., Mme et Mlle Becherel, 1 fr. 50 c. — Pouy Fourcat, 50 c. — Cier de Rivière, 50 c. — Leroux, de Bacqueville, 25 c. — Coquet, d° 25 c. — Adam, d° 25 c. — Gaudey, d° 25 c. — Mallet, d° 50 c. — Anquetin, d° 50 c. — Pout, d° 50 c. — Delahaye, d° 50 c. — Hauchecorne, d° 50 c. — Un anonyme 50 c. — Dix souscripteurs de Toulon, 5 fr. — Victor Giraud, 50 c. — Macé Césaire, 50 c. — A. Bourreiff, 50 c. — C. Bourreiff, 50 c. — Lemasseur J., 50 c. — Tampie E., 50 c. — Dumontier V., 50 c. — Herbillon E. H., 50 c. — E. Labause, 50 c. — E. Dubois, 50 c. — J. B. Blaise, 1 fr. — Vitaly, de Grenoble, 50 c. — M. R., d° 50 c. — Divers souscripteurs de Saint-Etienne, 18 fr. 40 c. — Anthony Meray, 1 fr. — Loria, Chaffin, de Beaugency, 1 fr. — G. 50 c. — Mme J. F. 5 fr. — Guillot, de Grenoble, 50 c. — Crépu, d° 50 c. — Ravix, d° 50 c. — Mme la marquise de Croizier, d° 50 c. — F., d° 50 c. — V., d° 50 c. — A. F., d° 50 c. — Mlle Falcoz, d° 50 c. — Mlle Alex. Penet, d° 25 c. — Carroz, d° 25 c. — Guigonnet, d° 25 c. — Jay fils, avocat, d° 50 c. — Leborgne, étudiant en droit, d° 50 c. — Chignier, d° 25 c. — Roche, d° 50 c. — Mme Allemand, d° 10 c. Fromont, 50 c. — Ch. Fromont, 50 c. — L. H. Délibéré, 50 c. — Euphrasie Bourdon, 50 c. — Eugène Fromont, 50 c. — Mme Guillon, 25 c. — Mlle Louise, 25 c. — A. Turquand, 50 c. — Théodore Parcq, 50 c. — Grouteaupellier, 10 c. — Guillaume Thiercy, 50 c. — Gervais, 50 c. — Doublier, 10 c. — Bouzy, 10 c. — Donneau, 10 c. — Joséphine Crétin, 10 c. — P. Gervais, 50 c. — Gillet Oudin, 50 c. — Sophie Gillet, 10 c. — H. Lefèvre, 50 c. — Reynault, 10 c. — B. Thouet, 25 c. — All, 10 c. — Rossignol 10 c. — Ghvetion, 10 c. — D. Mayon, 25 c. — D. Mayon, 25 c. — Narcisse Berraud, 10 c. — F. Gillet Oudin, 25 c. — Habert, 50 c. — Etère, 50 c. — Bernier, 25 c. — C. Gumon, 25 c. — Arthus Marmadier, 25 c.

— Est une grossière impolitesse, n'est-ce pas ?

— Je ne dis point cela.

— Vous le pensez, et vous avez peut être raison ; tout autre à ma place vous remercierait à genoux. Mais quels que soient les motifs de mon refus, ils ne peuvent vous offenser, vous, mademoiselle, que le monde a sans doute placée si haut par ses hommages et ses adorations.

— Si je ne suis point indiscrète, puis-je savoir, monsieur, quels sont ces motifs ?

— Ils me sont entièrement personnels ; quel intérêt auraient-ils pour vous ?... comme cet entretien doit être le dernier entre nous probablement, j'ai une grâce à vous demander ?

— Je vous écoute, monsieur.

— Si jamais vous aviez besoin d'un dévouement sans bornes et à toute épreuve, vous n'auriez qu'un mot à dire aux habitants du petit moulin, et je serai là tout prêt à vous obéir.

Et il disparut de nouveau, emporté dans sa barque par le courant rapide de la rivière.

— Tu dois comprendre, Louise, combien ma curiosité était piquée au vif. Quel était cet homme étrange et mystérieux ? Etait-il ou non connu dans le pays ? Je n'avais point voulu parler de mon accident de la veille à ma mère ; il me répugnait d'interroger les gens du château ; mon frère est un étourdi qui aurait été capable de faire quelque mauvaise plaisanterie à ce pauvre jeune homme.

— Adressez-vous aux gens du moulin, m'avait-il dit.

Ils le connaissaient donc ; j'y courus.

En entrant, je fus frappée de l'aspect riant de cette petite maison, qui ressemble si peu aux tristes et misérables chaumières de nos paysans normands. Les meubles, simples et cirés avec soin par la ménagère, avaient un air de propreté flamande, d'aisance modeste et joyeuse qui contrastait singulièrement avec la malpropreté héréditaire et proverbiale de nos campagnes ; je me disais : — Ces gens-là doivent être heureux ; la propreté est la conséquence du bonheur ; on y respirait une délicieuse odeur de fournée, car la meunière était occupée à ranger sur la huche de beaux pains dorés qu'elle venait de retirer du four.

— Ah ! c'est not' demoiselle... C'est ben de l'honneur que vous nous faites de venir comme ça chez nous.

— Bonjour, ma bonne mère, ne vous dérangez pas ; je n'ai qu'un mot à vous dire.

— Et lequel, mam'zelle ?

— Vous connaissez tout le monde dans le pays ?

— Je crois ben, depuis quarante ans que j'y suis née.

— Dites-moi, quel est ce jeune homme que l'on voit souvent se promenant en bateau sur la rivière ?

— Dam ! mam'zelle, je ne connais pas tous ceux qui vont en bateau.

— Ne me trompez pas ; il m'a dit lui-même que je pouvais m'adresser à vous.

— Ah ! il vous a dit cela... Mon homme pourrait bien le connaître ; mais il est à la ville. Quant à moi, c'est différent.

— Comment ! c'est différent ?

— Oui, oui. On dit que les femmes aiment à jaser ; suffit, j'm'entends. Voyez-vous mam'zelle, il y a un serment. C'est sacré ça ! Je lui ai juré que je ne le connaissais pas.

— Je ne veux point vous faire manquer à votre parole. Puis-je seulement savoir quel est le motif de ce serment ?

— Ça, je puis ben vous le dire. J'ai juré parce qu'il y a dix-huit mois nous n'avions pas de pain pour nos trois petits enfants, et qu'ils en ont à présent ; parce que notre maison tombait en ruines, et que vous voyez comme à présent elle est propre et luisante ; parce que mon pauvre homme, après avoir eu de longues fièvres, était menacé de la prison pour dettes, parce qu'il était ben triste et ben affligé, et qu'à présent les dettes sont payées, et mon homme est content et joyeux comme au jour de not' mariage.

— Je respecte votre secret, ma bonne mère. Je vous prie seulement de ne point parler de ma visite à celui... que vous ne connaissez pas.

Tu le vois, Louise, mon aventure tournait au roman ; plus le mystère, dont ce jeune homme voulait s'envelopper, me semblait profond, plus vive devenait ma curiosité. Chaque obstacle irritait mon amour-propre, et je voulus à tout prix découvrir le mot de cette énigme. Une seule question au curé ou au notaire eût pu tout m'apprendre peut-être ; mais c'eût été me voler à moi-même le chapitre le plus intéressant. Je voulais agir seule, et savoir si une femme pouvait être vaincue par un secret.

Le jour suivant, je sortis du château, pour rêver en liberté à quelque expédient, qui pût me mettre sur la voie de la vérité. Je pris au hasard le chemin du village.

Il y a, tu le sais, avant d'arriver aux premières maisons, une pauvre masure en ruines, que les paysans nomment la *Grange-au-Diable*. Je la croyais inhabitée depuis long-temps ; car, disent les gens du pays, il s'est passé là, dans le temps, bien des choses où le bon Dieu n'y voyait pas plus clair que nous.

Je marchais lentement, cachée par la haie de sureaux qui borde le chemin en cet endroit, lorsque j'aperçus notre mystérieux inconnu entrer dans la Grange-au-Diable. Comme ce n'était point l'heure sombre et terrible du sabbat, je m'avançai hardiment jusqu'à la porte qui s'était refermée aussitôt.

Cette porte délabrée et vermoulue permettait au regard de pénétrer dans l'intérieur de la cabane. Je regardai et je reculai épouvantée : comment te peindre l'affreux spectacle que je venais d'entrevoir !

C'était une grande pièce dont les murs noircis et dégradés par le temps, penchaient et laissaient passer la lumière par de larges et profondes crevasses. Le toit, renversé en grande partie, était remplacé par ces grossiers ustensiles de ménage, que l'on voit chez les paysans les plus pauvres. Rien qu'une humide et infecte litière de paille, étendue sur le sol. Là, dans un coin, assis sur cette horrible paille, deux pauvres petits enfants, pâles, maigres, presque nus, enveloppés seulement de quelques vieux lambeaux de toile. De l'autre côté était couché, livide et décharné, non pas un homme, mais un squelette, un de ces êtres qu'enfante l'imagination, la nuit, dans un cauchemar.

Il s'était soulevé à moitié sur sa paille, et regardait l'inconnu avec un regard sombre et menaçant. Un linge ensanglanté lui enveloppait la jambe. Je remarquai que son accent et son langage n'étaient point ceux de nos paysans normands.

— Que venez-vous faire ici ? disait-il d'une voix sourde et irritée.

— Aujourd'hui seulement j'ai appris votre triste accident, je vous savais sans ressources, sans appui, et je suis venu vous apporter les secours dont vous avez besoin, lui répondit l'inconnu.

Des secours... ! il est bien temps ! je n'en veux pas. On ne me laisse donc pas mourir en paix !

— Le désespoir vous égare. Ce n'est point une aumône que je vous apporte, c'est un prêt que vous me rendrez plus tard, lorsque vous serez en état de travailler.

— Je ne veux rien, vous dis-je, laissez-moi ! Il y a assez long-temps que je souffre, j'aime mieux mourir ?

— Et ces pauvres enfants, qui les nourrira ?

— Les gens comme vous, qui en feront des mendiants, jusqu'à ce qu'ils en fassent des voleurs.

— Vous ne les aimez donc pas ?

— Je n'aime plus rien... rien que la mort.

— Votre misère est épouvantable, je le sais. Mais ces enfants ? Vous êtes leur père, et vous en devez rendre compte à Dieu et aux hommes.

— Les hommes ! oh les hommes ! Si vous saviez comme je les hais tous ! Entendez-vous, tous, vous comme les autres. Encore une fois, sortez ; je ne veux rien de vous.

— Vous avez dû bien souffrir !

— Si j'ai souffert !... Vous ne savez pas ce que c'est que souffrir, vous autres... Mais non, des plaintes, des larmes ! C'est bon pour des femmes, pour des lâches ; je ne me plaindrai pas, moi. Regardez, mon œil est sec. Non, la haine ne pleure pas, elle frappe, elle se venge, ou elle meurt en maudissant.

La haine conseille mal, croyez-moi ; quelque fatal que soit le passé pour vous, pourquoi désespérer de l'avenir ? Le connaissez-vous ? Qui vous a dit que la souffrance était éternelle ? Vous êtes jeune encore, avec la santé renaîtront la force et la vie.

Pour souffrir encore, merci ! assez comme ça... L'espérance ! vous croyez avoir tout dit avec ce mot-là. Oui, c'est cela : le pauvre chien meurt là-bas, dans un coin, de faim et de misère, on lui crie : espère ! Et quand il est crevé, on se bouche le nez, on le jette bien vite dans un trou, en disant : — L'insensé, qui n'a pas voulu espérer ! Tant pis pour lui. — Je ne veux pas plus de votre pitié que de votre argent ; pour la dernière fois, laissez-moi mourir en paix.

L'inconnu n'insista pas plus long-temps, et fit quelques pas vers la porte ; il était pâle et tremblant.

— Non, restez, puisque vous êtes là, reprit le malade en faisant un geste désespéré. Mon cœur est trop plein, il faut qu'il déborde à la fin. Depuis vingt ans que je garde tout cela enfermé là !

Le jeune homme se rapprocha de lui, et lui dit avec un accent rempli de douceur et de bonté :

— Parlez, mon ami, je vous écoute.

— « Je m'appelle Jean René, je suis de Séez où mon père était boulanger ; je n'ai jamais connu ma mère. Mon père, qui n'était pas riche,

travaille activement, et avec espoir de succès, à la réunion des églises grecque et latine. On établirait à Jérusalem le siége de l'église universelle. La Russie et l'Angleterre auraient adopté avec chaleur cette pensée et tâcheraient d'y ramener les autres puissances. — Samedi, on a coulé à Londres la statue en bronze du duc de Wellington. Il a fallu dix-sept tonneaux de métal en fusion pour remplir le moule. Les deux principaux ouvriers chargés de l'opération sont Français; ils ont été appelés par M. Wipett à cause de leur habileté à couler le bronze. — Les ouvriers tonneliers de Nantes se sont mis, depuis jeudi, en grève. Ils demandent une augmentation de 50 c. par jour. — La locomotive d'un convoi sur le chemin de fer de La Haye à Amsterdam a déraillé vendredi. Malgré la violence du choc, aucun voyageur n'a été blessé ; deux voitures ont été mises en pièces. — Aujourd'hui, au soleil levant, a eu lieu l'ouverture de la chasse dans le département de la Seine. Dès midi, le gibier arrivait en abondance aux marchés et chez les restaurateurs.

LOTERIE POUR LES VICTIMES DE MONVILLE. — On organise à Rouen, au profit des victimes de la vallée de Monville, une loterie qui rappelle celle de Saint-Eustache, mais dans des proportions encore plus colossales. Il y aurait 50 000 lots gagnant de 5 fr. à 50 fr., 100 gros lots d'une valeur de 500 à 5 000 fr, et enfin quatre lots supérieurs, dont le premier serait de 10 000 fr., le deuxième de 15 000 fr., le troisième de 20 000 fr., le quatrième se composerait d'une maison de campagne, avec grand jardin, située à quatre lieues de Paris, et d'une valeur de 36 000 fr. On n'attend que la sanction du maire sous la surveillance duquel cette œuvre de bienfaisance doit être placée.

LES CHANCES DU PROLÉTAIRE. — Un malheur affreux, dit le *Courrier de l'Eure*, vient d'arriver dans les ateliers de M. Mercier, constructeur à Louviers. Un ouvrier nommé Rouzé était occupé à faire fonctionner un *loup*, lorsque tout-à-coup il fait un faux pas ; il tombe, la tête porte sur le redoutable tambour, et bientôt cette tête est déchirée, broyée et arrachée jusqu'aux épaules. On arrête la machine, et quatre hommes ont peine à arracher le cadavre.

Rouzé était un excellent ouvrier qui laisse une femme sans ressources avec quatre enfants en bas âge, dont un à la mamelle. Le loup se compose d'un tambour très solide d'un mètre de diamètre, dont la circonférence est garnie de pointes d'acier. Ce cylindre fait jusqu'à trois cents tours à la minute, et il est recouvert d'une enveloppe également cylindrique, mais fixe, et rasant les pointes du tambour mobile. C'est dans cette machine que l'on fait d'abord passer la laine avant de la porter à la carderie, et c'est là que les os du malheureux Rouzé eussent été moulus de la tête aux talons, si l'on n'eût arrêté la machine. »

QUI CASSE LE VERRE LE PAIE. — A midi, une petite émeute a eu lieu, dit la correspondance Mallet, place de l'Hôtel-de-Ville. Un jeune ouvrier auvergnat en chômage, après avoir brisé un carreau d'un marchand de liqueurs du quartier, s'était sauvé ; mais le liquoriste, preste et leste, a bientôt arrêté l'Auvergnat. Tout aussitôt un groupe de 2 ou 300 personnes se forme et se divise en deux partis, celui des Auvergnats et celui des liquoristes ; on allait en venir aux mains quand la police, le homme attaché à l'hospice. Je demandai à cet homme pourquoi on ne faisait pas entrer cette femme à l'Hôtel-Dieu. Il me répondit que son mari voulait l'emmener. Alors, je m'adressai au mari, et j'allais lui représenter qu'il avait tort d'emmener sa femme dans l'état affreux où elle se trouvait : « Monsieur, me répondit-il avec l'accent d'une inexprimable douleur, c'est malgré moi que j'emmène ma malheureuse femme ; on n'en veut plus à l'hôpital : *elle est incurable !* Mais puisque vous avez pitié de nous, aidez-moi, je vous prie, à la faire monter dans cette voiture. » C'est ce que je fis, et pendant cette opération la pauvre femme poussait des cris déchirants que lui arrachaient ses souffrances. Les passants s'arrêtaient, et la foule grossissait rapidement, lorsqu'un employé de l'hôpital s'avança pour ordonner au cocher de s'éloigner bien vite et de ne pas faire amasser le monde pour rien. Pour moi, je suivis le cabriolet à la demeure de ces pauvres gens, rue d'Austerlitz, n° 4. Comment vous peindre ce que j'ai ressenti en voyant dans cette triste demeure l'aspect de la plus effroyable misère ! J'engageai le mari à venir avec moi chez le commissaire de police, pour tâcher d'obtenir quelques secours. L'homme de service nous adressa aux sœurs Saint-Vincent de Paul, et ce fut là que le malheureux Léonard Grizobert reçut de l'argent et du linge, pour sa femme mère d'un enfant de quinze mois ! »

UN ACCÈS DE JALOUSIE. — Deux jeunes grisettes occupaient chacune un modeste logement dans la même maison, rue du Faubourg-Saint-Jacques ; toutes deux se nommaient Adèle, et, pour les distinguer le joyeux entourage au milieu duquel elles vivaient avaient donné à l'une le surnom d'Adèle *Tout-Court*, et à l'autre celui d'Adèle *Lelong*. Adèle Lelong était une brune piquante, d'une taille svelte et élégante. Adèle Tout-Court était moins jeune que la première ; ses cheveux étaient d'un blond doré ; elle était petite, rondelette, et avait encore quelques restes assez agaçants de beauté ; mais l'apparition de l'autre Adèle avait diminué à la Chaumière et au Prado le nombre et l'éclat de ses triomphes. Les deux jeunes filles se détestaient cordialement, ce qui n'empêchait pas qu'elles se trouvassent souvent réunies.

Avant-hier dimanche, de joyeux canotiers parisiens invitèrent les deux Adèle à les accompagner dans un voyage de long cours. Il s'agissait d'aller dîner à l'île de Calypso. On rit, on dansa sur l'herbe, on dit et l'on fit mille folies. Quelques paroles furent échangées entre les jeune filles sans que la brune Adèle perdît rien de sa gaîté ; tandis que la blonde, au contraire, commença à faire la moue, puis prétexta une indisposition et demanda à être reconduite jusqu'à Charenton. Arrivée à Paris, elle entra chez la portière pour y prendre sa clef, puis elle monta rapidement l'escalier. Un instant après, elle reparut dans la loge en disant qu'elle s'était trompée de clef. Elle en remit en effet une au clou d'où elle l'avait détachée, et prit la sienne. A minuit Adèle Lelong rentra chez elle. Fatiguée des joyeuses émotions de la journée, elle se hâta de se mettre au lit et ne tarda pas à s'endormir. Son premier sommeil fut sans doute profond, mais tout-à-coup elle fut réveillée par une atroce douleur qui lui arracha un cri perçant, en même temps elle portait la main à son visage, qui lui sembla inondé de sang. A ses cris les locataires de la maison ac-

DE L'ÉDUCATION DU PEUPLE.

De tous les points de l'Europe les esprits sont en marche vers l'avenir. Le sentiment de la charité sociale fait vibrer partout les cœurs généreux. Le grand principe de l'amélioration intellectuelle et physique des masses populaires devient la religion de tous les esprits éclairés. C'est elle qui ralliera les peuples sous le drapeau de l'unité universelle.

Un des Etats de l'Italie, la Toscane, dont nous avons plusieurs fois signalé les tendances progressives, paraît animé par ce sentiment pacifique de charité sociale. La *Gazetta italiana* publie une manifestation récente de ces heureuses tendances. C'est un discours prononcé par M. Joseph Lafarina, dans une solennité nommée la *festa delle spighe* (la fête des épis), qui a eu lieu au Panthéon du jardin Puccini. Après une distribution de prix au travail et aux vertus populaires, il était dans l'ordre de parler du peuple, de son éducation, de l'amélioration de son sort. On va voir comment l'orateur toscan s'en est acquitté. Ce discours est trop caractéristique, il renferme des vues et des sentiments trop élevés et trop conformes aux nôtres pour que nous ne le traduisions pas ici presque en entier.

Il fut un temps, et ce temps n'est pas encore bien éloigné de nous, où celui qui aurait parlé d'instruction pour le peuple aurait été pris non seulement pour un utopiste, mais pour un fou. Ce n'est pas que les hommes fussent alors insensibles aux saintes inspirations de la charité, mais ils étaient persuadés qu'on l'exerçait assez en jetant un morceau de pain au pauvre qui dit : « J'ai faim ; » un manteau au pauvre qui dit : « J'ai froid. » Or, la véritable charité n'est pas seulement celle qui nourrit, c'est là une charité matérielle et bonne pour les bêtes. La charité vraie est celle qui nourrit et qui instruit, parce que l'homme ne vit pas seulement de la nourriture du corps, mais aussi de celle de l'esprit. L'éducation morale et intellectuelle n'est, ni ne doit être le partage exclusif de la naissance et de l'opulence ; elle est la nourriture de l'âme, et les âmes sont toutes égales aux yeux de la nature et de Dieu.

Laisser le peuple dans l'ignorance a été considéré d'abord comme un moyen de gouvernement, comme une garantie de la sûreté des Etats ; mais vint un moment solennel et terrible dans les annales de l'Europe moderne, et le peuple se leva avec l'impétuosité de l'ouragan, et comme on ne lui avait pas donné les véritables principes d'humanité et de culture sociale, il leva la hache, frappa, et autour de lui se fit un désert. Lorsque la tempête se fut calmée, quand ceux qui avaient survécu au naufrage eurent repris le gouvernail de leurs barques si fort endommagées, on sentit la nécessité de songer sérieusement à ce peuple, tantôt doux comme un agneau, tantôt terrible comme un lion. C'est alors qu'on mit en avant le système de la charité légale, système dont les résultats sont aussi funestes à celui qui donne qu'à celui qui reçoit ; car le pauvre, qui y voit une rente à percevoir, devient ingrat et paresseux, et le riche, qui y voit un impôt, devient insensible et cruel. La charité est

---

vivait de son travail, voulut cependant me donner de l'éducation. Il m'envoya au collége ; là j'appris tout ce qu'il fallait pour mépriser les gens de notre condition, et pour devenir un fainéant. J'aimais le plaisir, les beaux habits et les belles filles de la ville. Un jour, mon père me déclara qu'il ne voulait pas me nourrir pour une pareille vie. Je répondis en haussant les épaules, il se fâcha, et trois jours après j'étais engagé dans un régiment de hussards, en garnison à Chartres.

» J'étais maréchal-des-logis, lorsque je fis la connaissance d'une des plus jolies ouvrières du pays. J'en devins amoureux jusqu'à la folie. Ma maîtresse était exigeante et coquette ; elle m'aimait, mais elle aimait encore plus les robes de soie et les dentelles. J'étais au désespoir ; je n'avais pas d'argent.

» Après bien des luttes, bien des combats intérieurs, je spéculai sur les fourrages des chevaux de la compagnie. Ma fraude fut découverte ! la discipline est impitoyable, et je fus condamné à passer cinq années au bagne de Brest. Je fus assez lâche pour ne pas me brûler la cervelle.

» Dieu seul sait ce que j'eus à souffrir dans cet enfer ; mais ce n'était rien en comparaison de ce que l'avenir me réservait.

» Quand *mon temps fut fait*, comme ils disent, je revins secrètement, la nuit, à la maison de mon père. Mais hélas ! ce fut pour moi un plus rude châtiment que le bagne. Le chagrin avait depuis long-temps brisé ses forces et sa santé ; ne pouvant plus travailler, il avait été forcé de vendre peu à peu tout ce qu'il possédait, il était mort la veille dans la misère et dans la honte. Je me trouvai seul, sans ressources ; honteux, méprisé, enfermé tout le jour dans cette lugubre maison, où j'avais passé les joyeuses années de l'enfance, ne sortant que la nuit comme un oiseau des ténèbres, et n'osant demander à ceux que j'avais connu un maigre morceau de pain. Il fallait cependant travailler ou mourir de faim.

» Je me hasardai à faire une démarche auprès d'un de mes meilleurs camarades d'autrefois. J'étais résigné aux travaux les plus rudes et les plus abjects. On me répondit qu'il était sorti. J'y retournai, il était encore sorti. Je compris, et je m'adressai à quelques autres. Partout, je fus repoussé avec insulte et mépris. Et pourtant je pleurais devant eux, ils voyaient bien que je mourais de faim ; mais ces gens-là n'avaient pas d'entrailles. Les lâches ! ils avaient peur de moi... Je fus réduit à aller briser des cailloux sur les chemins, où on me jetait huit sous par jour, comme on jette un morceau de pain à un chien affamé.

» Je vécus ainsi six longues années d'angoisses et de misère, couchant, la nuit, sur la paille, dans une vieille grange, où l'on me recevait par charité. Mais la misère, ce n'était rien auprès de la honte et des insultes de chaque jour. A ma vue, chacun se détournait avec dégoût, les portes se refermaient bien vite ; partout la méfiance et l'aversion. Dès qu'un vol ou un crime étaient commis dans le pays, c'était moi que l'on soupçonnait le premier. J'étais surveillé et gardé à vue comme une bête farouche et malfaisante. Et pourtant, je le jure devant Dieu, excepté ma première faute, je n'ai rien sur la conscience à me reprocher ; mais souvent, allez, la tentation a été rude. J'en avais assez appris au bagne pour qu'il m'eût été facile de me venger. Qu'est-ce que je risquais ? je n'avais rien à perdre. Votre société me repoussait, me laissait mourir de faim, je ne lui devais rien, moi, rien qu'une haine profonde. Mais j'ai mieux aimé souffrir que de voler. Imbécile ! je ne serais peut-être pas où j'en suis...

» Une pauvre fille, élevée par charité à l'hôpital en qualité d'enfant trouvé, me voyant seul, abandonné et méprisé comme elle, prit pitié de moi. Elle m'offrit la moitié de son taudis, de son pain noir et de sa misère ; j'acceptai. Elle m'aima avec un dévoûment infatigable. Jamais une larme, jamais une plainte, jamais un reproche. Elle m'aima comme n'aimeront jamais vos belles dames. Au bout de cinq ans, elle tomba malade. Nous n'avions pas d'argent pour payer le médecin et ses remèdes. Elle mourut en me laissant ces deux petits enfants. Nous n'étions pas mariés ; je n'aurais pas osé me présenter devant l'officier civil. Mais je la regardais comme ma femme devant Dieu, n'était la misère qui avait signé au contrat. Après tout, cinq années de tortures, de dévouement, de résignation valent bien une bénédiction nuptiale.

» Mon travail sur la route ne me suffisait point à nous nourrir, moi et ces deux enfants. Ça me brisait le cœur de les voir souffrir ; ils maigrissaient à vue d'œil, chaque jour ils criaient la faim et appelaient leur mère ; mais leur mère était morte, et je n'avais pas toujours du pain. Malgré mes répugnances et les promesses que j'avais faites à leur mère mourante, il fallut me résigner à les mettre à l'hôpital. On me répondit qu'il n'y avait plus de place, et que d'ailleurs j'étais assez jeune et assez fort pour les nourrir. Alors je pris mes deux enfants sur mes épaules, et je quittai le pays. On m'avait dit d'aller à la forêt, que l'on gagnait quelque chose au métier de sabotier. Je suis venu ici. Un paysan m'a prêté quelques bottes de paille, et je me suis établi dans cette vieille grange abandonnée. Je crois que j'aurais pu vivre si je ne m'étais pas donné un coup de hache sur la jambe ; mais non, le malheur me poursuit comme un oiseau de proie. Et il est des gens qui disent qu'il y a un Dieu ! Ne les croyez pas, mes enfants, ils en ont menti ! s'il y en avait un, quand votre pauvre mère est morte, n'aurions-nous pas été emportés avec elle !

A ces mots, le malheureux forçat retomba sur sa paille, et fondit en larmes. L'inconnu se pencha vers lui, et lui prit la main :

— Je vous ferai croire en Dieu, moi.

Un éclair de joie et de reconnaissance brilla dans les yeux du malheureux ; mais ce ne fut qu'une étincelle. Il secoua tristement la tête, et retomba dans son morne désespoir.

— Je ne vous demande qu'un peu de calme et de courage. Un médecin va venir vous visiter dans la journée. On vous apportera tout ce qui peut vous être nécessaire, à vous et à vos enfants. Je me charge de tout.

Il fit un mouvement pour sortir de la masure, et je n'eus que le temps de me cacher derrière la haie de sureaux. Il sortit en effet et s'éloigna rapidement. Le récit de ce malheureux m'avait bouleversée, je rentrai au château dans une incroyable agitation ; ma première pensée avait été de m'associer à cette bonne œuvre ; mais il eût fallu tout raconter à ma mère. Je gardai le silence.

Louise, que ce récit avait ému jusqu'aux larmes, fixa un instant sur Blanche son grand œil noir et pénétrant. Un amer sourire effleura ses lèvres ; mais reprenant aussitôt sa froideur habituelle, elle lui dit :

— Êtes-vous enfin parvenue à satisfaire votre curiosité ? Savez-vous aujourd'hui quel est cet inconnu ?

— Je ne suis pas plus avancée que le premier jour. En vain depuis j'ai parcouru tout le pays, il m'a été impossible de le rencontrer. Il y a parti pris de m'éviter, j'en suis certaine.

— Pourquoi vous fuir ainsi ?

— Pourquoi ? tu es bien naïve, ma pauvre Louise ; à notre couvent, la plus jeune des pensionnaires aurait déjà trouvé la réponse.

— Je n'ai pas l'habitude de deviner les énigmes.

— Il n'est nullement nécessaire d'être un sphinx pour savoir le mot de celle-ci ; le pauvre garçon a peur tout simplement de devenir amoureux, s'il ne l'est déjà. Pour deviner ces choses-là une femme n'a besoin que d'un coup d'œil.

— Je ne comprends point alors dans quel but vous persistez à le rencontrer ; que vous importe ! puisque vous en aimez un autre.

— Ah ! ah ! ta naïveté devient de plus en plus primitive ; tu es incroyable, en vérité ! Je rencontre par hasard un original qui me trouve jolie ; je veux le rendre amoureux, parce que ses soupirs m'amusent, et que je m'ennuie horriblement ici ; qu'est ce qu'ont à démêler avec cela, je te prie, mes propres sentiments ? Mais sache donc que les hommages et l'amour de ceux qui nous entourent, sont notre seule gloire, à nous autres femmes. Les adorations sont les rayons de notre couronne, comme dit ma mère ; si l'amour était aussi sévère que tu le crois, rien au monde ne serait plus maussade et plus ennuyeux ; j'aimerais tout autant me faire religieuse.

— Je ne vois point, dans tout ce que vous venez de raconter, de quelle utilité je puis être pour vos projets.

— Voici le fait : je commençais à désespérer de rencontrer notre inconnu, lorsque ce matin je l'ai vu auprès du petit moulin. J'allais enfin l'aborder, mon frère est survenu, et s'est permis de me parler avec une impertinence que je ne lui pardonnerai de long-temps. Maintenant ma mère doit être avertie, et il me sera impossible de sortir sans être surveillée. Tu es libre, toi ; il faut que tu tâches de le voir, de lui parler. Tu lui diras ce que tu voudras. Ton air sérieux et digne lui inspirera de la confiance, et il ne sera pas dit que deux jeunes filles d'esprit puissent échouer devant un mystérieux secret défendu par un seul homme.

Louise ne répondit pas.

— Tu hésites, ma bonne Louise ? Au nom de notre amitié, je t'en supplie.

Après un instant de silence et de réflexion, la jeune fille se leva, et dit à Blanche ce seul mot, en sortant :

— J'irai.

EUGÈNE CAMUS.

(*La suite à demain.*)

Le théâtre Séraphin vient d'enrichir son répertoire d'un **Diaphanorama** enrichi d'une série de vues dans lesquelles les effets de lumière sont représentés avec beaucoup de vérité. On y remarque surtout : **La chapelle de Guillaume Tell ; une Irruption au Vésuve ; la Chapelle du Calvaire ; le Port de Marseille et celui du Havre ; la Chapelle d'Holyrood en Ecosse ; une Vallée suisse. — Chacun des tableaux est accompagné d'effets saisissants qui augmenteront la vogue de ce petit théâtre.**

l'éternel; elle brille pour éclairer et vivifier; mais si une main sacrilége s'étend sur elle pour l'éteindre, elle brûle et consume.

De temps en temps un homme apparaît, qui sait la réunir dans son sein, comme la lentille réunit les rayons du soleil; cet homme s'appelle tantôt Pythagore, tantôt Socrate, ou Platon, ou Dante; ou bien Galilée, ou Vico, et tantôt Saint-Simon, tantôt Fourier... Les méchants se déchaînent contre eux comme des chiens échappés à la muselière; ils les attaquent, les enveloppent dans les haillons de la misère, les poussent dans le chemin de l'exil, les contraignent à boire la ciguë, et, lorsqu'ils en ont jeté la poussière aux vents, ils chantent l'hymne de la victoire. Insensés! ils ont tourmenté, tué l'homme, non la raison humaine. La personne meurt, l'idée vit; elle est accueillie par la main de la Providence, qui la sème dans cent autres âmes, d'où elle doit sortir centuplée en un seul jour.

La cause de l'instruction du peuple, elle aussi, a eu ses martyrs et ses prophètes. Les défenseurs de cette sainte cause n'ont imité ni les phalanges grecques, dont le triangle isocèle mettait en déroute les légions ennemies, ni les bataillons carrés de Napoléon, si propres à résister au choc de la cavalerie. Les partisans de l'éducation populaire courent, attaquent, se défendent, mais toujours seuls et chacun pour son compte. Cette divergence d'efforts paraît d'abord funeste, mais elle ne l'est point en réalité. Il ne suffit pas, en effet, d'un seul moyen pour atteindre le but; il en faut mille. Admirons-en la prodigieuse variété! Asyles d'enfants, sociétés agricoles, écoles d'enseignement mutuel, caisses d'épargnes, sociétés de secours mutuels, hospices pour les malfaiteurs, sociétés pour l'organisation du travail... Qu'est-ce tout cela? Les rayons d'une même flamme, les moyens d'un seul but, les manifestations d'un besoin irrésistible.

O hommes d'intelligence et de cœur! regardez le pauvre couvert de plaies morales et matérielles, gisant sur le chemin comme le voyageur de Jéricho; ne passez pas en détournant les yeux, comme le lévite; imitez plutôt le Samaritain compâtissant, qui, seul, mérita bien de l'humanité et de son prochain. Non, l'égoïsme n'est pas seulement l'avarice qui refuse du pain au pauvre: l'égoïsme est un caméléon qui revêt toutes les formes, toutes les couleurs. L'égoïste, c'est le riche qui ne partage pas son or avec le pauvre; c'est l'homme instruit qui lui refuse l'instruction; c'est l'homme sensible qui ne le console pas par une parole compâtissante; c'est l'homme de la science qui, du splendide banquet auquel notre siècle le fait asseoir, ne laisse pas tomber une miette sur le pauvre peuple, qui le nourrit et l'habille.

Se méfier de ses contemporains, mépriser le présent, parler toujours des anciennes gloires, comme s'il était permis aux arrière-neveux de vivre obscurs parce que leurs aïeux furent illustres; c'est peut-être là un moyen commode pour se dispenser du devoir sacré de contribuer à l'amélioration de ses semblables; mais, à coup sûr, ce n'est ni beau, ni généreux. Il faut persister, alors même que l'on voit méconnues et défigurées les idées que l'on sent bouillonner dans son âme; il faut persister en face de l'ignorance comme en face de la méchanceté, persister au risque du ridicule, au risque de la vie. Si la prudence est nécessaire, ce n'est pas celle qui naît de la timidité, mais celle qui est fille du courage, celle qui conseille d'aller avec précaution, mais sans jamais s'arrêter. Si la prudence doit servir à mettre un frein aux sentiments magnanimes, ce n'est plus une vertu, c'est un vice, et, comme tel, je le déteste.

Il faut combattre, non pendant des mois ou des années, mais pendant des siècles. Tôt ou tard, chaque germe produit son fruit, chaque idée fait le tour du monde; et, puisque rien ne se perd de ce qu'on a semé dans les champs féconds de la civilisation, ce n'est plus qu'une question de temps.

On a fait beaucoup, on n'a pas tout fait. Nous avons toujours en Italie des écoles où l'on surcharge la mémoire des jeunes gens au lieu de former leur raison, où l'on énerve leur esprit avec le pédantisme des méthodes, où l'on détruit leur énergie avec le mensonge de l'éclectisme.

Heureux Toscans! vous n'avez pas à craindre que l'intelligence et le cœur du peuple tombent dans les mains de ceux qui étouffent les sentiments généreux, avilissent la raison, abrutissent l'espèce humaine et, sur les ruines de toutes les formes civilisatrices, établissent le plus terrible despotisme et font du nom du Christ un symbole d'esclavage.

Oh! ce ne sont pas là les écoles dans lesquelles notre peuple doit s'améliorer. Il n'a pas besoin de connaître les règles de la rhétorique, de savoir ce que c'est que la métonimie, le paragoge, la protèse et l'antiptose, et autres futilités de ce genre; il a besoin qu'on dispose son cœur au bien, qu'on ouvre son intelligence au vrai, qu'on l'initie au sentiment du beau. Instruisons le peuple sans l'arracher à ses champs, à ses ateliers; pénétrons-le de la sainte égalité des fonctions.

Oh! le peuple vaut bien mieux que ceux qui le calomnient. Parlez-lui de patrie, de justice, de religion, et vous verrez les élans généreux de son cœur. Mais à qui la faute si sa patrie, à lui, est bornée par la haie qui renferme son champ, ou tout au plus s'étend à la croix qui marque la limite de son village? Si la justice est souvent confondue avec le préjugé, si la religion se change pour lui en un chaos de matérialisme, de superstitions et d'erreurs, à qui la faute?

On le dit sans morale. Je ne veux pas examiner si la démoralisation descend du haut en bas ou si elle va du bas en haut; j'indique un fait: la plupart des crimes naissent de la pauvreté ou de l'ignorance, et certainement le peuple ne reste pas volontairement dans la pauvreté et dans l'ignorance. Le crime entraîne le crime; l'homme puni pour un vol, auquel peut être il fut poussé par la faim, est un homme perdu: le stigmate de l'infamie ne s'efface plus de son front. Les hommes se méfient de lui, la société le rejette de son sein; il lui faut un nouveau crime, et celui-ci sera plus prémédité, mieux préparé; dix ou quinze années de bagne sont un cours complet de méchanceté. Il ne faut que quatre ans pour apprendre une science ou un art, et vous ne voulez pas que quinze années suffisent pour faire un voleur ou un assassin?

On dit le peuple turbulent; mais, s'il l'était vraiment, croyez-vous que la force et la terreur suffiraient à le contenir? Mais s'il voulait rompre les digues qui l'arrêtent, qui pourrait résister au flot de tant de millions de bras? Voyez-le, au contraire, livré aux privations, résigné dans sa misère, vivre sans haine et sans envie, se grouper devant les palais des riches pour en admirer, pour en exalter les magnificences. C'est le bon sens moral seul qui retient ce terrible océan, dont le débordement pourrait engloutir la société entière, et se faire un jeu de ses lois et de sa puissance, comme la mer, dans la tempête, se joue du gouvernail et des [illegible] au claquement du fouet, n'ont jamais compris ce que c'est que le cœur de l'homme, ils n'ont pas même soupçonné ce que c'est que l'âme d'un petit enfant.

Une nouvelle ère s'ouvre, nos pères en pressentirent l'approche; nous en saluons l'aurore, nos neveux seulement pourront jouir de la plénitude des biens qu'elle apporte au monde. Cette ère fera disparaître l'injuste partage des jouissances et des douleurs, et l'on ne verra plus quelques centaines d'individus assis au banquet de la science, pendant que la masse des humains est condamnée à l'existence de la brute.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS — 10 SEPTEMBRE.

Le *Journal des Débats* se félicite au sujet de l'adjudication du chemin de fer du Nord: « Tous les hommes sensés trouveront d'ailleurs les conditions de l'adjudication satisfaisantes. Le cahier des charges, accepté par la compagnie, contient les clauses les plus favorables à l'Etat et au public. Quant au terme de trente-huit ans, un mot suffira pour faire voir qu'il n'a rien que de modéré. Il avait été proposé à la Chambre, et la Chambre le trouvant trop court, s'en était tenue au terme de quarante-et-un ans. La compagnie a donc repris le chiffre que la Chambre elle-même avait rejeté comme n'offrant qu'une durée de jouissance insuffisante. Cette seule observation répond d'avance à tout ce que l'esprit de parti ou la mauvaise foi pourront dire. »

Hélas! hélas! faut-il chanter victoire parce que les marchands sont dans le temple! Le Christ n'eut dans sa vie qu'une sainte colère, ce fut contre eux. Il est vrai que les marchands ne croient pas au Christ.

Le journal la *Presse* s'occupe aussi de la question de l'adjudication du chemin de fer du Nord. Elle approuve, mais son approbation est hésitante. « La question à examiner est donc celle-ci: la portion de dépense dont l'Etat aurait été chargé dans le système de la loi du 11 juin 1842, et dont il se trouve exonéré par le contrat actuel, est-elle exactement représentée par cet excédant de dix années que la compagnie du Nord vient d'obtenir dans sa jouissance?

» Sur ce point, les avis seront nécessairement fort divers, car les éléments d'appréciation sont arbitraires comme tous les calculs faits *à priori*. La ligne du Nord étant réputée par tout le monde une ligne excellente, meilleure, sans contredit, que la ligne d'Orléans à Bordeaux, nous inclinerions personnellement à penser qu'elle aurait pu donner de beaux résultats aux adjudicataires, même avec une concession très inférieure à celle qui a été obtenue. Toutefois, là n'est pas à nos yeux, nous l'avons déjà dit plus d'une fois, l'intérêt dominant de la question. L'essentiel était que ces grandes entreprises, dont l'Etat aurait dû conserver la gestion, ne tombassent dans des mains incapables de les soutenir au milieu de toutes les vicissitudes du crédit. L'essentiel était qu'en abdiquant en faveur des compagnies, ce qui était déjà une faute, on n'ajoutât pas au mal de cette abdication les calamités d'une crise financière qui serait mortelle à tant d'intérêts publics et privés, si on ne savait pas la prévoir et si on ne s'assurait pas les moyens de la prévenir. Ce chiffre de trente-huit ans est celui que la commission de la Chambre des députés avait assigné comme maximum à la jouissance, celui que le ministre avait combattu comme insuffisant, celui que la Chambre avait repoussé. »

Dans son second article, la *Presse* signale les avanies anglaises dont sont constamment victimes les navires français qui remontent la Gambie.

Le *Constitutionnel* constate le succès du parti libéral en Belgique (libéral doit être pris au point de vue du *Constitutionnel*); les journaux ministériels n'osent pas se prononcer ouvertement contre les libéraux dont l'organisation inquiète le ministère.

Le *Constitutionnel* fait l'historique pur et simple de l'adjudication du chemin de fer du Nord. En journal prudent il ne se permet pas la moindre réflexion et garde pour lui sa manière de voir sur cette question.

Le *National* fait ressortir très justement que pour le chemin de fer du Nord, là où il n'y avait aucun concurrent sérieux, l'adjudication a été obtenue à l'aide d'un rabais scandaleusement imperceptible (3 ans); tandis que le chemin de Fampoux a échappé à M. de Rothschild, bien qu'il présentât une réduction de 37 ans sur un maximum de 75 années. Que peuvent répondre les traitants au rapprochement de ces deux adjudications!

La *Réforme* blâme l'allure railleuse des *Débats* et de la *Presse* à propos des alarmes que fait naître le mauvais état de la récolte. Pourquoi la *Réforme* s'étonne-t-elle du peu de sympathie de ces deux journaux pour les intérêts du peuple? le peuple n'en est pas encore à soumissionner des chemins de fer.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. M. à Metz. — Nous avons transmis vos plaintes. — Nous provoquerons l'élimination de tout libraire correspondant qui se sera refusé, malgré ses engagements formels, à demander au Comptoir central les ouvrages de notre librairie qu'il n'aurait pas en magasin. — Quant aux remises, au colportage, etc., vous allez recevoir des instructions. — Le reste ne peut être fait sur-le-champ. — Continuez toujours ainsi, et tout ira bien.

M. P. B. à Palma. — Reçu. Votre nom revient souvent, et votre cœur est à la hauteur de la cause.

M. B. à Aubenas. — Reçu. Merci, ami. — V. C. lira votre lettre à son retour ici.

M. C. à Nantes. — Certainement, vos droits seront pesés. — Bravissimo pour le cercle! — Donnez-nous le nom du nouveau-venu. — Communication sera faite aux artistes.

M. L. à Saint-Sever. — Félicitations. Nous allons vous écrire.

M. R. à Lyon. — C'est vous qui allez recevoir une belle lettre! Ami, votre offre mérite délibération... Et dire qu'il y a des gens qui prétendent que Fourier n'a spéculé que sur l'égoïsme! Allez, vous êtes un noble cœur!

Marchés.

Halle aux blés. — 10 sept. Choix, 116 à 118 k. 31,50 à 32,00. — Montereau 115 k. 30,00 à 30,50. — Picardie 115 k. 29,50 à 30,00. — Champagne, 00 k. 00,00 à 00,00.

Seigles. Vieux, 110 k. l'hectolitre et demi 17,00 à 17,50. — Nouveaux, 104 à 105 k. 15,50 à 16.

Orges. Vieux, 90 à 92 k. 13,50 à 13,75. — Nouveau 90 à 92 k., 14,00 à 14,50 hors barrières.

Avoines. — 150 k. 24,50 à 25,00; 145 k. 23,50 à 24,00; 140 k. 22,50 à 23,00;

9 Sept.			10 Sept.		
Arrivages	4904 q.	21 k.	Arrivages	4930 q.	77 k.
Ventes	4593	64	Ventes	2136	42
Restant	27844	52	Restant	27618	87
Cours moyen		38,93	Cours moyen		40,57
Cours-taxe		38,60	Cours-taxe		39,05

Cote administrative. (9 Sept.)				Cote administrative. (10 Sept.)			
Gruaux	44 q.	43 k.	47,25 à 53,05	Gruaux	4 q.	71 k.	50,30 à 54,15
1re	124	68	39,50 à 42,00	1re	348	97	39,50 à 42,00
2	213	52	30,30 à 38,85	2e	50	24	38,20 à 36,05
3e	4	62	26,75 à 31,65	3e	12	07	28,00 à 30,55
4	4	71	22,95 à 00,00	4e	4	71	19,15 à 21,65
A liv.	3771	05		A liv.	1529	92	

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 9 septembre. — QUILLET, ancien marchand de vins, rue Saint-Nicolas-d'Antin, 8. Juge commissaire, M. Belin-Leprieur: syndic provisoire, M. Le François, rue de Louvois, 8. — CARON, marchand de vins, rue de Flandres, 3 (Villette). Juge commissaire, M. Moinery; syndic provisoire, M. Sergent, rue des Filles-Saint-Thomas, 17. — GUILLAT, limonadier, rue de la Tixeranderie, 51. Juge commissaire, M. Châtenet; syndic provisoire, M. Henrionnet, rue Cadet, 13.

Bourse du 10 septembre 1845.

Les fonds publics, sans affaires, n'ont point varié, et les chemins de fer constitués ont légèrement fléchi, à l'exception du Saint-Germain, en grande hausse, et d'un peu d'amélioration sur le Strasbourg.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant: Belgique 1842, 106 3/4. — Id. 4 1/2, 103. — 2 1/2, 59. — Autriche, 410. — 3 0/0, 39. — Banque belge, 745. — Jouiss. des 4 Canaux, 125. — Chemins d'Amiens, 645, 642 50, 647 50. — Montereau, 535. — Bordeaux, 722 50, 725, 721 25, 722 50. — Actions: de Zinc Vieille-Montagne, 7400. — Union linière, 465, 460 — Lin Maberly, 735. — Filature rouennaise, 575, 570. — Mines de cuivre de Mouzaïa, 510, 512 50. — Obligations de Rouen, 1075, 1070. — A terme: Emprunt, 84 55, 60. — Banque de France, 3315. — Chemins de La Teste, 220. — Amiens, 638 75, 650, 638 75. — Montereau, 535. — Bordeaux, 725, 727 50, 722 50.

5 0/0 compt.	1er C. 119 «	P. H. « «	P. B. « «	dr C. « «	h. 119 «
— fin cour.	119 15	119 20	119 15	119 20	119 [illegible]
3 0/0 compt.	84 50	« «	« «	« «	84 [illegible]
— fin cour.	84 40	84 45	84 40	84 45	84 [illegible]

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville...	1405 «	«	H. 5	5 0/0 Bge 1840.	103 «	«	«
B. de France...	3312 50	3303	H. 10	— Portugais...	« «	«	«
C. Gou. 1000...	1140	«	«	Esp. D. active.	36 3/4	«	H. « [illegible]
C. Gan. 1000...	»	«	«	3 0/0 Naples...	101 «	«	«
C. hypot...	620	625	H. 5	— Romain...	104 1/4	«	B. « [illegible]
4 Canaux...	1255 «	« «	H. 2 50	Obl. Piémont.	1270 «	«	«

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	DIFe.		
St-Germ...	1187 50	1185 «	H. 7 50	Au 15, 1172 50, 1190, 1187 50.	H. 17 50
V. r. d...	562 50	561 25	B. 1 25	— 565, 562 50.	B. 2 50
— r. g...	377 50	378 75	H. 1 25	— 378 75, 377 50.	B. 2 50
Orléans...	1313 «	1310 «	B. 5 «	— 1317 50, 1310.	B. 5 «
Strasb...	290 «	291 25	H. 1 25	— 291 25, 292 50.	H. 2 50
Rouen...	1127 50	« «	H. 2 50	— 1125, 1132 50, 1127 50.	
Havre...	920 «	« «	« «	— 990, 925, 920.	
Marseille...	1080 «	« «	H. 5 «	— 1080, 1075.	B. 5 «
Vierzon...	810 «	« «	« «	— 812 50, 805.	

LONDRES, 9 sept.		PARIS, LE 10 SEPT. PRIMES	COULISSE
Consol.	98 1/2	3 0/0 F. c.	Av. 84 40.
Esp. act.		F. p.	Ap. 84 42 1/2.
Portug.	61	5 0/0 F. c. 119 30, 35 d. 50.	B. du Trés.
Mexic.	33 3/4	F. p.	3 1/8 à 3 m.
Brésil.		St-Germ. 1212 50, 1210 d. 20 au 30.	
5 0/0 hol.	99 1/4	Orléans, 1330 d. 20 au 30.	F. c. F. p.
2 1/2 de.	62 1/2	Rouen, 110 d. 20.	3 0/0 15.
Rouen.	43 3/4	Strasbourg, 293 d. 10 au 30.	5 0/0. 20.
Orléans	51 52		

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 110,00 à 00,00; courant du mois, 111,50 à 111,00; 3 derniers mois, 112,00 à 00,00; 4 premiers mois 1846, 114,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 102,25 à 0,00. — Lin, 84,50. — Chanvre, 88,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 119,00 à 00,00, octobre, 119,00 à 00,00; novembre et décembre, 100,00 à 101,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 89,50 à 90,00.

SUIFS de place (50 kil.), 60 fr. (1 fr. de hausse). — De Russie disponibles, 60 fr. bien tenus; même à peu près sans vendeurs. — 3 derniers mois, 61,50 à 62 fr.

Les garçons chandeliers se sont à leur tour mis en grève.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 11 septembre.

7 h. 1/2 OPÉRA. —
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Ecole des Vieillards. Une Confidence.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Marie. Déserteur.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Représentation extraordinaire.
6 h. 1/2 VARIETES. — Ma Maîtresse. Désastre de Monville. La Maison.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Les Murs ont des oreilles. La Vie. Le Roman.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — L'Almanach. Deuxièmes Noces. Contrebasse.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Paris et la Banlieue.
6 h. 1/2 GAITE. — Sept Châteaux du Diable.
6 h. 1/2 COMTE. — Maison des Fous. 7 Ogres. Scène comique.
CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 FOLIES. — Paris. Cirque. Espionne. Télégraphe.
LUXEMBOURG. — Fante de Jeunesse. Mère martyre. Pâtissière.
BEAUMARCHAIS. — Duchesse. Aubry. Nelly.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.
PANORAMA (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., 16, rue du Croissant.

...politique s'efforce de séduire, d'attirer à lui, d'influencer les masses laborieuses.

Il ne s'agit point ici de scruter le mobile secret des partis ; il ne s'agit point de rechercher si, dans ces avances faites aux classes populaires, il y a quelque arrière-pensée égoïste : nous sommes convaincus que les travailleurs ne se laisseront point tromper sur leurs véritables intérêts, et qu'on ne parviendra point à leur donner le change, à les illusionner par de vaines chimères déjà mille fois jugées et condamnées.

Mais nous devons prendre acte de cette disposition d'esprit des partis, de cette tendance générale à se rapprocher des classes populaires ; car c'est là un des faits les plus importants de la situation actuelle ; c'est là une preuve évidente que les partis commencent à sentir toute la valeur des masses laborieuses, et qu'ils arrivent sur le terrain où nous les appelons depuis si long-temps.

La question sociale, la question de l'organisation du travail une fois soulevée, il faudra bien la résoudre. Ce que les partis regardent comme un moyen, deviendra le but. En s'occupant des intérêts du travailleur, leur horizon s'étendra. Ils croient influencer, diriger, gouverner le mouvement, comme la noblesse et le clergé le croyaient pendant la révolution de 89 ; mais ils se trouveront eux-mêmes entraînés par le courant irrésistible qui emporte les sociétés modernes vers un avenir que nous ne cessons de leur signaler.

Oui, les partis comprendront qu'il n'y a aujourd'hui d'autre influence possible sur les travailleurs que celle qui consiste à découvrir le mouvement libre et naturel des sociétés, à leur révéler leur destinée d'harmonie et de paix, à leur enseigner comment le travail doit être organisé pour que la justice et la fraternité règnent sur la terre.

Que les partis qui divisent la bourgeoisie se rapprochent donc des classes ouvrières ! Ils ne peuvent que gagner à ce rapprochement ; ils puiseront, au contact des masses laborieuses, l'inspiration et la vie. Qu'ils s'efforcent d'attirer à eux les masses laborieuses ; c'est là une noble ambition, une rivalité glorieuse dont le monde profitera. Que tous les partis, chacun à son point de vue, étudient la question industrielle et sociale ; qu'ils y apportent les lumières puisées dans l'élément essentiel dont ils sont l'expression ; ce n'est pas trop d'un pareil concours pour résoudre le problème le plus complexe, le plus universel, que jamais l'esprit humain se soit posé !

En étudiant les besoins, les intérêts, les sentiments des classes ouvrières, les partis s'épureront, et les dernières haines qu'ils nour-

ou constitutionnels, partisans de la république à la façon américaine ou à la manière de la convention, coryphées du système conservateur ou du tiers-parti, libéraux de la gauche ou du centre-gauche, amis du juste-milieu et de toutes ses nuances, courage ! Le moment est venu de chercher à mériter l'assentiment, la confiance des travailleurs et des prolétaires, et de ranger sous une bannière de paix, de progrès, de travail et d'ordre leur pacifique armée !

Le présent et l'avenir.

Il ne faut pas se faire illusion sur les prochaines élections. Peu nous importe qu'elles soient ministérielles ou non ministérielles, que ce soit le *Journal des Débats* ou le *Siècle* qui chante victoire. Les conservateurs et les libéraux sont deux têtes animées du même esprit, deux corps alimentés par un seul organe digestif. Au premier aspect les têtes paraissent indépendantes l'une de l'autre, mais en suivant les artères dans lesquelles palpite leur sang, on voit qu'elles ont une source commune dans laquelle elles puisent la vie et l'existence. Cette source c'est le privilége exclusif de l'argent, aux dépens du travail et du talent. Tant que les choses resteront constituées comme elles le sont aujourd'hui, le peuple français n'a rien à espérer de la chambre législative, qu'on la dissolve ou qu'on ne la dissolve pas.

Un principe est toujours logique dans ses conséquences ; or, pour être électeur, il faut représenter 200 fr. d'impôts, pour être député il en faut 500. Le talent, le travail, la science, le génie même n'ont pas le droit de figurer dans notre assemblée législative ; c'est par pur hasard que ces qualités s'allient quelquefois à la fortune. Laissons la presse constitutionnelle crier à la corruption. Au fond, ce n'est pas le gouvernement qui a corrompu les électeurs, ce sont les électeurs qui corrompent les députés, et ceux-ci font acheter leurs services au ministère.

Est-ce à dire que l'avenir de la France soit moins beau parce que le pays n'a plus rien à espérer de la politique parlementaire ? Au contraire. A côté de cette ruche désorganisée, bourdonne un essaim de jeunes abeilles qui n'ont besoin que d'une reine pour se constituer en une ruche féconde. Cette reine, ce sera l'association ; association du talent avec la fortune, association du travail avec le capital, association du cœur avec la raison, enfin association des gouvernés avec les gouvernants. Nous le disons avec joie, les symptômes qui se manifestent partout sont d'un bon augure pour l'avenir de notre pays. Malgré le calme superficiel, malgré cette prostration apparente, malgré cette boue glacée qui couvre les couches supérieures de la France, il y a un mouvement continuel dans l'intérieur de la société française, mouvement chaleureux et

Réforme hypothécaire (1).

PARTIE JUDICIAIRE. — EXAMEN.

§ 2. — *Publicité. — Transcription.*

Dans l'origine des sociétés, le droit était symbolique, et les transmissions de propriété, comme tous les autres actes de la vie civile, étaient accompagnées de solennités qui les rendaient en quelque sorte publiques. De nos jours, il n'en est plus de même, et la symbolique du droit s'est peu à peu effacée de nos codes. Les propriétés se transmettent aujourd'hui sans tradition réelle et apparente. Deux personnes se rendent chez un notaire, ou même entre elles, et sans l'intermédiaire de cet officier public, signent un acte, et celle qui tout-à-l'heure était propriétaire, ne l'est plus ; mais en apparence rien n'est changé. Peut-être même, en vertu des stipulations de l'acte, le vendeur va-t-il continuer à jouir du bien qu'il a vendu, l'habiter, en récolter les fruits ; car en cédant la nue-propriété, il a pu se réserver l'usufruit ; il a pu faire un bail, ou simplement fixer un long délai pour la prise de possession de l'acquéreur. Or, qu'arrivera-t-il, si, croyant cette personne toujours propriétaire, vous lui achetez le bien qu'elle a déjà vendu ?

Sans doute, lorsque vous aurez connaissance de la fraude, vous pourrez faire annuler la vente et revendiquer le prix indûment payé, en obtenant même des dommages-intérêts ; mais si le prix est dissipé et le vendeur insolvable ?

Pour parer à ces inconvénients, la loi du 11 brumaire an VII, institua des agents qui, sous le nom de conservateurs des hypothèques, furent chargés de tenir des registres sur lesquels devaient être transcrits tous les actes translatifs de propriété, et inscrites toutes les hypothèques. Cette transcription était obligatoire, et comme la tradition des anciens temps, c'était elle qui saisissait l'acquéreur à l'égard des tiers. Par ce moyen, il ne pouvait y avoir incertitude ni tromperie pour celui qui voulait acquérir. Les livres des conservateurs étaient ouverts au public. Il pouvait les consulter et la transcription lui apprenait toujours en quelles mains était l'immeuble qu'il se proposait d'acheter. Elle lui apprenait, en même temps, si les anciens propriétaires avaient été intégralement payés, s'il n'y avait rien à craindre du droit de résolution que la loi réserve au vendeur qui n'a pas reçu son prix.

Quant aux hypothèques, comme elles ne pouvaient avoir d'effet qu'autant qu'elles étaient inscrites, un créancier auquel une hypothèque était donnée, pouvait toujours connaître si d'autres existaient avant la sienne, et par conséquent quelle valeur restait au gage qui lui était offert.

(1) Voir les numéros des 12, 24 août et 8 septembre.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
VENDREDI 12 SEPTEMBRE 1845.

UNE FILLE DU PEUPLE.

Première partie (1).

V.

LE FOU ET LE SAGE.

Le curé dit à l'ex-notaire, qui était sorti avec lui du château, et le reconduisait au presbytère :

— Ma foi ! madame la comtesse m'a donné une mission dont je me serais volontiers. Son plan de campagne, comme elle dit, peut être fort judicieux ; mais j'aimerais tout autant faire partie de l'arrière-garde. Mais ainsi, le premier, me commettre avec cet individu, avec ce Pierre Morin, un homme sans principes et sans aveu ! Car enfin, que se passe-t-il dans cette Maison-Blanche où l'on ne laisse entrer personne ? Dans des temps de désolation comme ceux-ci, dans ce siècle d'impiétés, de crimes et d'inventions diaboliques, la prudence n'est point, ce me semble, une vertu de luxe, surtout pour un ecclésiastique. Qu'en pensez-vous, M. Grandchamps ?

— Mon cher curé, ne parlons point religion, je vous prie, répondit le notaire. Nous étions convenus de ne jamais aborder ensemble ce sujet délicat. Vous avez vos idées, j'ai les miennes, suffit ! Je respecte le clergé, mais je ne veux pas me mêler de ses affaires.

— Il ne s'agit pas de religion, de clergé, il s'agit seulement de savoir ce que Morin...

— Pardon, vous m'avez parlé de la prudence que le prêtre..... Vous voyez bien, sournois, que vous vouliez, selon votre habitude, m'entraîner encore sur le terrain des discussions théologiques. Je ne vous y suivrai pas, je resterai dans ma neutralité ; et, retenez bien ceci, M. le curé. Si la religion vient à tomber en France, je ne ferai rien pour la renverser, mais aussi je ne ferai rien pour la relever. Ainsi, soyez prudent ou ne le soyez pas, cela ne me regarde point.

— Encore une fois, je vous ai fait simplement une question personnelle...

— Ta... ta... ta... je vous connais, vous autres prêtres ; sous les plus petites questions particulières se cache toujours l'esprit de corps, l'intérêt général de vos congrégations. Nous ne sommes plus au moyen-âge, mon cher, vous ne nous y prendrez plus. Nous vénérons la religion, mais nous repoussons de toutes nos forces le parti-prêtre. Un homme bien éclairé en matière religieuse, et qui connaît bien l'esprit du jésuitisme, M. Dupin l'a dit : « Chacun chez soi ! nous sommes chez nous, restez chez vous. » Je partage les hautes convictions de cet honorable député, et je m'opposerai toute ma vie aux envahissements du clergé.

(1) Voyez les numéros du 9 au 11 septembre.

— Mais, pour la dernière fois, je ne veux rien envahir. Ecoutez-moi donc...

— Vous détournez adroitement la discussion ; vous fuyez tous la lumière ! c'est bien, je vous écoute.

— J'ai promis à Mme la comtesse d'aller demain visiter ce Pierre Morin. Je ne voudrais point manquer à ma promesse, et je n'ose pas aller ainsi seul chez cet homme, au milieu de la forêt ; est-ce clair cela ?

— Pourquoi ne le disiez-vous pas plutôt ? il y a un moyen fort simple : allons-y tous les deux. Demain, à neuf heures, je serai à votre porte avec mon cabriolet. Cela vous convient-il ?

— Parfaitement. Vous êtes un excellent homme ! oh ! si vous n'étiez pas si philosophe ! Enfin !

— Que voulez-vous, mon cher curé ! le siècle a marché, et j'ai suivi le torrent. Il y a des esprits et des yeux qui ne sont pas faits pour les ténèbres. Adieu.

M. Grandchamps fut exact au rendez-vous. Le lendemain matin, son cabriolet était devant la porte du presbytère. Une heure après, ils arrivèrent à la Maison-Blanche.

— Du courage, cher curé, dit l'ex-notaire en descendant. Voici le repaire de la bête sauvage. A vous l'honneur des premiers coups ! Je suis curieux de voir votre habileté à une chasse de cette espèce.

— Ne riez pas, Monsieur, ne riez pas, la démarche que je fais est excessivement grave, et je tremble malgré moi de me trouver en face de cet homme qui...

— De cet homme qui... que... allons donc ! les gens de votre robe ne s'effarouchent pas si facilement. Après tout, c'est une âme que vous voulez sauver, n'est-ce pas ? Eh bien ! s'il vous arrive malheur, vous aurez du moins gagné la couronne du martyre ; c'est une consolation.

— Mais enfin que dire à cet homme ? Comment exciter sa confiance de façon à le faire parler, s'il se tient sur la défensive ? Madame la comtesse veut avoir aujourd'hui même une réponse certaine. Vouloir, c'est facile ; pouvoir, c'est différent.

— Allons, curé, montrons-nous forts et courageux, malgré votre soutane, vous êtes Français, n'est-ce pas ? C'est tout dire. Si vous avez besoin de moi, je serai là, derrière vous, pour vous soutenir. Entrons.

Ce fut la femme de ménage de Pierre, la mère Guitard, qui leur ouvrit la porte. Le curé lui dit de sa voix la plus douce, la plus onctueuse :

— Monsieur Pierre Morin est-il visible, ma bonne mère ? S'il était occupé, je ne voudrais pas le déranger, je reviendrais une autre fois.

— Monsieur est sorti depuis ce matin.

— Tardera-t-il à rentrer ?

— Je n'en sais rien. Monsieur ne dit jamais où il va, et quand il revient. Son déjeuner est tout prêt.

— Nous allons nous asseoir et l'attendre un instant.

— Mais c'est que... pardon, M. le curé... Monsieur m'a défendu de recevoir personne en son absence.

— Je prends tout sur moi, reprit le notaire, en entrant le premier. Ce que nous avons à dire à votre maître, est du plus haut intérêt pour lui. Et puis, ajouta-t-il tout bas au curé, je ne suis pas fâché d'inventorier l'habitation de ce gaillard-là. J'aime assez à regarder le cadre avant de juger le tableau, et cela pourra nous être utile pour ce que nous voulons savoir.

La vieille paysanne les conduisit dans l'unique pièce qui servait de salon, de salle à manger et de chambre à coucher. Elle y les laissa seuls.

L'inventaire du mobilier ne fut pas chose difficile à l'œil exercé de l'ex-notaire. Le tout se composait d'un lit sans rideaux, d'une table grossière, d'une petite commode en noyer, de quelque chaises de paille, d'une antique bergère, décolorée et flétrie, d'une vieille glace, de quelques ustensiles de chasse, et d'une petite bibliothèque, où était rangée une centaine de volumes.

— Pouah ! fit le notaire, je ne donnerais pas 200 francs d'un pareil mobilier ; et dire que ce vilain homme a plus de dix mille livres de rentes, en belles et bonnes terres ! C'est honteux ! cela crie vengeance ! Qu'en dites-vous, curé ?

— Je ne puis me prononcer sur ce sujet. Vous savez que le luxe et les vanités mondaines sont souvent les moyens que l'Esprit des ténèbres emploie pour faire trébucher le chrétien dans la voie de la sagesse et de l'honnête médiocrité, l'intérieur du juste doit toujours être modeste, et...

— Laissez-moi donc tranquille avec vos phrases de sacristie ! Vous pousseriez de beaux cris si la commune vous donnait un logement aussi misérable que celui-ci. Que voilà bien les prêtres ! Ils font les modestes, les petits, les humiliés, ils font le gros dos et la patte de velours, quand ils ne rêvent en secret que la dîme, les bénéfices, les riches abbayes, les confesseurs royaux, les bûchers et l'inquisition. Ne vous récriez pas ! Oui, vous tout le premier, avec votre air bon enfant et votre apparente tolérance, vous rêvez l'inquisition. C'est un fait assez prouvé par M. Isambert, le courageux défenseur des franchises de l'église gallicane. Je parie que vous êtes un ultramontain ?

— Je suis forcé, M. Grandchamps, de vous rappeler nos conventions. Nous ne sommes point ici pour discuter les matières religieuses.

— Etes-vous ultramontain, oui ou non ?

— Encore une fois, je ne suis rien de tout cela ; je ne suis qu'un pauvre curé de village, vous le savez bien. Ne parlez pas si haut, je vous en prie. Prenez garde, ce Pierre Morin va sans doute bientôt rentrer.

— Diable ! j'oubliais la bibliothèque. Voyons un peu quelles sont les connaissances littéraires de ce sauvage-là. Ceci est de ma compétence. Que cela ne vous étonne pas, M. le curé : quoique notaire, j'ai joui d'une certaine réputation parmi les hommes les plus lettrés de la ville d'Alençon. J'ai cultivé les Muses avec succès dans la chanson grivoise ; c'était mon genre. Voyons un peu ces livres... ils sont fort mal reliés, cela ne prévient pas en leur faveur... — *Molière*, je connais ça, c'était un vieux farceur. — *Shakspeare* ; diable de nom anglais ! cela déchire les oreilles ; connais pas. — L'*Ancien* et le *Nouveau Testament*, cela vous regarde, vous, curé. — *Platon* ; ah ! oui, le divin Platon ; j'ai voulu le lire, il m'a procuré un bienfaisant sommeil. — *Goethe*, c'est un Allemand, connais pas. — *Obermann*, *Lélia*, *René* ; connais pas. — *Lamartine* ; quant à celui-là, je le connais, c'est un romantique, c'est-à-dire des phrases creuses, des grands mots sonores, des nuages et du brouillard ; comprendra qui pourra. — Mais que veulent-ils donc, ces enragés-là ? N'avons-nous pas tout ce qu'il nous faut ? Nous avons même trop. La prospérité, le luxe, l'abondance corrompent le peuple, amollissent l'esprit public, détendent le patriotisme ; et un peuple énervé par les délices, devient bientôt un peuple d'esclaves, comme nous le disait l'autre jour M. le préfet à une séance du conseil-général, dont j'ai l'honneur de faire partie.

— Eh bien ! dit le curé, que pensez-vous des livres de ce Pierre Morin ?

— Ce malheureux n'a pas les moindres notions de la littérature, et ses lectures prouvent ce qu'il est, un sauvage, un fou, un révolutionnaire, et peut-être pis encore. Je le soupçonne fortement...

meubles, soit : mais pour les prêteurs, mais pour le crédit foncier et agricole ? Evidemment, rien n'est changé quant à eux. Or, qu'on ne l'oublie pas ! L'agriculteur non propriétaire se trouve tout-à-fait désintéressé dans la question : quant à celui qui a l'avantage d'exploiter ses propres terres, il n'en résultera pour lui, ni baisse dans le taux de l'intérêt, ni plus grande facilité pour se procurer des fonds. En effet, les prêteurs ou les notaires chargés de négocier les emprunts font tous leurs efforts pour n'avoir point affaire à des emprunteurs contre lesquels il devienne nécessaire d'exercer des poursuites : ils évitent ceux dont la position est embarrassée, et ils ne concluent d'affaires que quand ils se croient en sûreté contre les embarras d'un remboursement par autorité de justice.

Or, sur les points que déjà nous connaissons, supposez la meilleure combinaison de lois, et la position des parties sera ce qu'elle est maintenant, car rien dans tout cela ne touche aux causes nombreuses et compliquées qui influent sur le taux de l'intérêt.

Affaire des charpentiers.

Depuis le jugement plus que sévère qui a frappé les ouvriers charpentiers prévenus de coalition, la plupart d'entre eux ont interjeté appel en cour royale. Ceux qui avaient été condamnés pour des actes de violence individuelle réprouvés par l'esprit de sagesse et de modération qui a présidé à la grève de 1845, ont noblement accepté leur condamnation. Ils se sont résignés à expier leur faute, et n'ont pas voulu que dans de nouveaux débats leur présence sur les bancs compromît la cause de tous.

Quant à Vincent, à Dublé, aux compagnons punis pour de simples faits de grève, c'est-à-dire pour avoir poussé tous à la fois le même cri de détresse, pour avoir signalé collectivement cette insuffisance de salaire dont ils souffraient tous, ceux-là ont voulu que leur cause fût soumise aux magistrats de la cour royale, placés dans une région supérieure aux juges de première instance, et plus habitués à considérer la partie politique et sociale de leurs décisions.

Tous les charpentiers appelants ont demandé que jusqu'aux débats de l'appel, la mise en liberté provisoire sous caution leur fût accordée. La plupart de ces hommes ont déjà subi deux mois de détention préventive. Il leur eût été précieux de revoir leurs familles, de faire quelques démarches afin de produire de nouveaux témoins et de jeter encore plus de jour sur leur innocence. On conçoit, d'ailleurs, combien cette longue captivité a porté de trouble dans leurs affaires privées. Plusieurs d'entre eux joignent à la charpente un petit commerce, et la saisie de leurs livres les met dans l'impossibilité de faire leurs recouvrements.

Nous espérions que la cour, ayant égard à toutes ces circonstances, accorderait aux charpentiers la mise en liberté provisoire

[illegible] un seul instant dans cette polémique, laquelle n'en est, pour cela, ni moins précise ni moins vigoureuse. Si les *grands* journaux voulaient bien, quand ils discutent, prendre leurs modèles dans les feuilles prolétaires, ils accompliraient, au moins dans la forme, un progrès réel. Mais revenons au combat. quand le communisme, comme dans l'article de *la Fraternité*, veut se prévaloir de la formule révolutionnaire : liberté, égalité, fraternité, il ne se comprend pas lui-même, ou il ne comprend pas cette formule qui est, tout simplement, anti-communiste. La science sociale a bien pour objet la conciliation de ces trois termes, mais le communisme tronque la trinité sociale ; il se préoccupe de l'égalité à l'exclusion de la liberté, l'ordre social qu'il rêve ne peut maintenir celle-ci qu'en confisquant celle-là ; dans l'humanité, le niveau n'est possible que par compression. Que le communisme dise donc *égalité*, qu'il ajoute même *fraternité*, il en a bien le droit quand il a pour organe des hommes de cœur et de bon vouloir comme ceux à qui nous répondons ; mais qu'il se garde d'inscrire sur sa bannière le mot de *liberté* ; la liberté est son ennemie naturelle, sa négation absolue.

La Fraternité reproche à l'école sociétaire de vouloir ne s'occuper que d'un avenir impossible à prévoir ; et, à côté de ce reproche, elle nous accepte comme une transition entre la société présente et la réalisation du communisme ; il y a là contradiction. C'est le communisme qui reporte le problème social sur un terrain chimérique et en des temps incertains. Quand vous voulez supprimer le capital dans le mécanisme de la répartition, vous supposez toujours le moment où l'homme, saturé d'abondance, ne daignera plus s'enquérir de la part qui lui revient dans l'œuvre commune, et nous croyons que *jamais* le capital ne disparaîtra, parce qu'avec lui disparaîtrait le signe distinctif de la personnalité, en même temps que la garantie même de la liberté. Nous croyons que, si heureuse que soit l'humanité, l'individu aimera toujours à prendre un droit d'initiative et, en un mot, *à se distinguer*. Arrachez cet instinct du cœur de l'homme, et vous n'extirpez en lui rien moins que l'élément progressif !

Quant à dire que l'Ecole sociétaire ne tient aucun compte de l'histoire, et veut d'*emblée* tous les perfectionnements possibles, nous répondrons deux choses : la première, c'est que nous ne voyons dans l'ordre social, formulé par Fourier, que le résumé et la conséquence de tout le travail antérieur de l'humanité, et que le fondateur de la Théorie sociétaire lui-même a bien des fois démontré que, pour instaurer sur la terre ce qu'il appelait le régime d'Harmonie, l'humanité devait s'y préparer longuement en créant les sciences et tous les instruments de la grande industrie ; la seconde, que nous ne nous séparons de l'école révolu-

L'avantage emporté dans les élections par le ministère portugais n'a point affaibli le courage de l'opposition. Le parti libéral est décidé au contraire à employer tous les moyens pour arriver au renversement du cabinet. Costa-Cabral a plus d'ennemis que jamais. Son crédit paraît diminuer même à la cour. Ce qui l'a soutenu jusqu'à présent auprès de la reine, c'est l'embarras dans lequel on serait s'il fallait trouver un remplaçant assez influent pour former un cabinet nouveau. Toutefois, les réclamations du peuple commencent à se faire entendre jusqu'aux portes du palais royal, et s'il faut en juger par les lignes suivantes, les chefs du parti libéral ne manquent pas d'énergie. Voici en effet comment se termine une pétition adressée au nom de ce parti à la reine :

« Madame, vous comblez vos ministres de grâces et ils vous abreuvent d'affronts. Madame ! nous avons été appelés, par vos ministres, à la lutte électorale, à un sacrifice sanglant, et nous n'y trouvons que la mort. Nous demandons justice et réparation à qui peut l'accorder. Si vous nous livriez à vos ministres, de quoi vous servirait la majesté dont vous êtes investie ? Votre pouvoir serait nul et inutile. Dans ce cas, la monarchie aurait tous les inconvénients de la république sans avoir aucun de ses avantages. Madame ! *casus fœderis* est arrivé. D'un côté, se trouve la nation entière opprimée ; de l'autre, six ministres. Une nation paisible, un peuple qui, pour vous placer sur le trône, a versé son sang, que font couler de nouveau aussi les agents de vos ministres ! Madame ! le mal est grand, le remède doit être prompt ; sauver la nation c'est vous sauver. Payez cette juste dette et Dieu rendra vos jours heureux, ainsi que ceux de votre époux et de vos fils. »

Algérie.

Le *Moniteur algérien* du 4 septembre publie un ordre du jour du gouverneur-général de l'Algérie, qui informe l'armée que le lieutenant-général de Lamoricière prend le commandement en chef pour toute la durée du congé du maréchal.

Parti d'Alger le 4 septembre, à quatre heures du soir, au moment de s'embarquer, le maréchal a pris congé des personnes qui l'entouraient : « Je quitte l'Algérie, a-t-il dit, mais je laisse ses destinées en bonnes » mains. Je voudrais vous embrasser tous : je vous embrasse dans la » personne du général en chef. » En disant ces mots, il a embrassé le lieutenant-général de Lamoricière.

Le maréchal Bugeaud a débarqué samedi à Cette. Il devait se rendre de là à Soultberg, en passant par Montpellier.

Ceux de nos Souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 15 septembre, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

La porte s'ouvrit et Pierre Morin entra ; il salua froidement l'ex-notaire et le curé.

— Qui me procure, messieurs, l'honneur de votre visite ?

— Je suis le curé de cette paroisse, monsieur est mon ami, il a bien voulu m'accompagner. M. Grandchamps, ancien notaire à Alençon, et présentement un de vos plus proches voisins.

— Ah ! monsieur est M. Grandchamps ?

Et le notaire baissa les yeux devant le regard qui accompagna ces paroles.

— Aurais-je par hasard l'honneur d'être connu de monsieur ? dit-il en se confondant en gracieuses salutations.

— Peut-être... Puis-je savoir, monsieur le curé, quel est le motif de votre visite ?

— Voici, Monsieur ; dans les temps où nous vivons, temps que je ne veux pas qualifier, la misère est grande, et les pauvres sont nombreux. Cette commune surtout, voisine de la forêt, et éloignée des villes, est affligée entre toutes ; en ma qualité de pasteur de la paroisse, il m'est venu la pensée, ainsi qu'à M. Grandchamps, qui est un homme pieux et philanthrope, de faire un appel à la charité des bonnes âmes qui possèdent dans ce pays quelques propriétés.

— Je vous remercie, Monsieur, d'avoir songé à moi. Quelle que soit ma réponse, une pareille démarche de votre part ne peut que m'honorer.

— Oh ! la bonté de votre cœur est connue dans tout le pays, et vos nombreux bienfaits font bénir votre nom par tous les malheureux que vous avez secourus. Votre vertueuse charité...

— Pardon, M. le curé, permettez-moi une seule question, et croyez-bien, avant tout, que je ne doute nullement de vos louables et pieuses intentions. Ce que vous me demandez, c'est de l'argent pour vos pauvres ; que ferez-vous de cet argent ?

— Je le distribuerai aux familles les plus méritantes et les plus souffreteuses.

— Et lorsque ces familles méritantes auront dépensé votre offrande, leur misère sera la même. Que ferez-vous alors ?

— Les bontés de la Providence sont inépuisables, elle n'abandonne jamais la moindre de ses créatures. J'aurai recours de nouveau à la charité des âmes pieuses et bienfaisantes.

— Croyez-vous, Monsieur, qu'en distribuant ainsi de l'argent, à la porte de votre presbytère, au premier mendiant qui aura fait le signe de la croix, croyez-vous que ce soit le meilleur emploi que vous puissiez faire des fonds qui vous sont confiés par la charité publique ?

— Je vous le demande à vous-même, Monsieur, de quelle autre façon...

— Si je vous le disais, vous ne voudriez pas me comprendre.

— Cependant, Monsieur, de tous temps les philosophes, les sages de l'antiquité, comme les plus grands saints, ont fait de l'aumône le premier devoir du riche sur la terre.

— Tout en respectant un noble sentiment du cœur, je suis convaincu, Monsieur, que l'aumône, telle qu'elle est faite, est dégradante pour l'humanité. Elle humilie le pauvre, elle perpétue la misère, elle engendre la fainéantise, elle ne satisfait que la vanité du riche, qui laisse tomber insolemment les miettes de sa table, et les intérêts de celui qui se charge de la distribution. Je me vois forcé de vous refuser, M. le curé ; je ne suis pas assez riche pour faire le vaniteux, ni assez vaniteux pour faire avec ma fortune des largesses inutiles.

— N'en parlons plus, monsieur ; pourtant j'aurais cru qu'avec une fortune comme la vôtre...

— Cette fortune n'est point à moi, je n'en suis que le dépositaire ; elle appartient aux pauvres, et non pas aux mendiants.

— Décidément on a raison, cet homme est bon à mettre aux Petites-Maisons, se dit le curé scandalisé.

— Ces messieurs ont-ils autre chose à me demander ? dit Pierre, visiblement ennuyé de cette visite importune, des phrases du curé et des regards curieux de M. Grandchamps.

— Nous nous retirons, monsieur. Nous avions tout espoir dans la charité de votre cœur ; il en est autrement, que la volonté de Dieu soit faite ! Nous sommes seulement désolés de vous avoir importuné si longtemps.

— Il me semble, mon cher curé, dit l'ex-notaire, en lui faisant un signe imperceptible, qu'en venant ici, vous vouliez non seulement parler à monsieur, mais encore faire une visite à un malade dans les environs ; ne vous gênez pas, prenez mon cabriolet ; je vous attendrai ici, si monsieur Morin veut bien le permettre ; car je suis horriblement fatigué.

Le curé comprit que le notaire voulait rester seul avec Pierre. Il sortit en promettant d'être bientôt de retour.

— Dans quel but ces gens-là sont-ils venus chez moi ? se dit Pierre en déboutant ses guêtres de chasseur, sans s'inquiéter de la présence du notaire. Leur aumône n'est qu'un prétexte, c'est évident. Est-ce simple curiosité ? à quoi cela leur servirait-il ? Sont-ils envoyés par le frère de mademoiselle Blanche ? c'est plus probable. Après tout, que m'importe ! je ne la reverrai plus, je ne dois plus la revoir, ma conscience me dit que c'est un devoir ; et s'il le faut, je quitterai plutôt ce pays... Quant à cet homme, s'il m'importune trop par sa curiosité et ses sottes questions, je sais un moyen infaillible de m'en débarrasser pour long-temps.

Et Pierre appelle sa vieille ménagère qui lui servit son déjeuner, véritable déjeuner d'anachorète, un œuf frais et quelques fruits.

Bon ! pensait le notaire, qui était vraiment fort embarrassé pour entamer la conversation. Il va manger à présent ; ce sauvage n'est pas d'une excessive politesse. C'est cela, ma présence l'ennuie, et il veut me congédier à sa manière ; mais non, corbleu ! puisque je suis venu je resterai quand même. Il causera, dût mon éloquence tout entière s'y épuiser ; dans ce moment, je représente la civilisation, et il ne sera pas dit qu'elle aura été vaincue par un sauvage.

Alors M. Grandchamps se leva, fit quelques pas dans l'appartement, regarda par la croisée, toussa, se moucha, et vint enfin se placer devant Pierre, qui mangeait comme s'il eût été seul.

— Monsieur, dit le notaire, je partage complètement votre opinion au sujet de la mendicité.

— J'en suis charmé.

— Et cela me rappelle ce que je disais l'année dernière à mes collègues du conseil général, dont j'ai l'honneur de faire partie :

Messieurs, n'est-il point honteux et indigne d'une époque de civilisation et de lumières comme la nôtre, de voir dans nos cités, même les plus opulentes, cette foule de mendiants et de gueux, exposant au soleil leurs plaies hideuses et leurs haillons ! On demande quel est le moyen de faire disparaître la mendicité. En voici un, et des plus faciles : c'est le bois qui alimente le feu ; retirons le bois, et le feu s'éteindra de lui-même. Ecrivons à la porte de nos villes : *Ici la mendicité est défendue !* Et si quelques pauvres font les récalcitrants, la gendarmerie n'est-elle pas là ? Qu'elle fasse son devoir ! dans peu de temps nos regards ne seront plus attristés par le spectacle dégoûtant de la misère, étalée à tous les carrefours.

Ces paroles, j'ose le dire sans vanité, ont été accueillies avec enthousiasme, et cette mesure intelligente a été mise à exécution à l'instant même dans plusieurs villes de notre département.

— Pourquoi ne concourez-vous point pour le prix Monthyon ?

— Non, monsieur, non ; je n'ambitionne point les récompenses publiques, mes actions n'ont pour mobiles que ma conscience et mon amour de l'humanité.

— Un jour vous serez député ; vous avez tout ce qu'il faut pour cela.

— Ah ! monsieur.... vous ignorez combien votre bienveillance pour moi me flatte et me réjouit en même temps... Oui, j'avais bien raison de répondre à vos ennemis, car vous avez des ennemis, monsieur, et de nombreux encore....

— J'ai des ennemis ? en vérité, on me fait trop d'honneur, je n'en demandais pas tant.

— Je leur répondais donc : Je parie un Napoléon que ce jeune homme n'est pas aussi sauvage, aussi fou que vous vous plaisez à le dire. Sa manière de vivre est singulière, je le veux bien, excentrique même, si j'ose me servir de cette expression romantique. Savez-vous ce qui lui manque ? c'est l'habitude d'une société choisie et intelligente, ainsi que les conseils d'un homme sage et mûri par l'expérience. Il est tout le portrait physique de son digne oncle, M. Grosfilet, mon meilleur ami, le plus agréable et le plus bel homme de la ville d'Alençon.... avant sa mort, bien entendu. Laissez faire le temps est un grand maître. J'en ai vu bien d'autres aussi sauvages que lui en entrant dans le monde. Le regard badin et le petit nez retroussé d'une jolie fille suffiront pour l'apprivoiser.

— Imbécile ! se dit Pierre.

Et il continua de manger philosophiquement son déjeuner.

— Jeune homme, je vais vous parler avec franchise, car vous m'intéressez infiniment. J'étais le meilleur ami de votre digne oncle, et c'est un devoir pour moi de vous dire ce que je pense de votre manière de vivre. Dans le fond, j'en suis certain, vous êtes un bon enfant. Moi, je suis un bon homme tout rond et sans façon. Vous ne vous fâcherez point de ce que je vais vous dire ; nous sommes faits pour nous comprendre.

— Cet homme veut décidément que je le mette à la porte, pensa Pierre, mais patience ! j'aurai mon tour.

— Mon cher ami, passez-moi ce mot, nous ne le sommes pas encore, mais cela viendra ; — je ne comprends rien, parole d'honneur ! au genre d'existence que vous menez au milieu de cette forêt, éloigné de toute relation honorable, dans une maison dont ne voudrait pas le plus médiocre cultivateur. Avec votre fortune, pardonnez-moi, cela n'a pas le sens commun.

— C'est que cette vie me convient apparemment.

— Aujourd'hui, c'est possible, les jeunes gens de ce temps-ci se mettent dans la tête tant de fantasques chimères, tant d'idées saugrenues ! Mais dans quelques années, jeune homme, combien ne regretterez-vous pas d'avoir ainsi perdu les plus beaux jours de votre jeunesse ! Voyons, parlez-moi sincèrement, comme à un ami, comme à un père : à votre âge, cet isolement, cette solitude, ce mépris de la société, tout cela n'est point naturel. N'avez-vous point commis quelque faute que votre conscience grossit et s'exagère ? N'avez-vous point quelque chagrin caché, quelque peine de cœur, qui vous engagent à fuir ainsi le monde

... vient d'être découvert en France même, à Angoulême. Cet atelier avait des ramifications à Riberac et à Cognac. Dans l'atelier de Cognac, la police a saisi des milliers de feuilles imprimées à moitié ou tout à fait, des pages composées dans les galées, sous les rangs, sur les marbres, dans les châssis. A Angoulême la découverte est bien plus importante. On a saisi environ dix huit mille volumes, qui ont rempli douze tombereaux. La saisie se compose en grande partie d'ouvrages destinés à l'enseignement de la langue française, de la géographie, de l'histoire, des langues latine et grecque, de la géométrie, de la morale. On assure aussi qu'on y a remarqué des ouvrages d'un genre plus élevé, plusieurs exemplaires des œuvres de M. de Lamartine, et même, dit-on, un exemplaire de la dernière publication de M. Thiers, l'*Histoire du Consulat et de l'Empire.* La police de Paris a aidé la police locale dans toutes ces recherches, dirigées avec un soin et un zèle tout particulier par M. Baillard, commissaire-inspecteur en chef de l'imprimerie et de la librairie.

MARTYROLOGE DES TRAVAILLEURS. — Un ouvrier nommé Tensin, qui, le 29 août travaillait au creusement d'un puits au faubourg Bab-Azoun, à Alger, est tombé au fond d'une hauteur de seize mètres, en essayant de tendre une corde à son compagnon, qui se sentait suffoqué par l'épaisseur de l'air. Tensin venait de remonter pour le même motif, et sa chute fut causée par un éblouissement. Ce pauvre ouvrier, en ce moment à l'Hôpital Civil, a les reins cassés. — Un ouvrier occupé à extraire de la pierre dans une carrière sur la route de Paris au Mans, a été enseveli sous un éboulement; on a immédiatement cherché à le dégager de la masse qui l'écrasait; malheureusement tous les secours étaient inutiles; il avait la tête écrasée, la poitrine défoncée et ne donnait plus signe de vie.

LA FOLIE ET L'AMOUR ont quelquefois assez de rapports entre eux, dit le *Droit*, mais ici c'est un fou véritable dont la manie est de vouloir séduire les femmes à première vue. Depuis quelques jours on voyait venir régulièrement rue des Gravilliers, un individu d'une trentaine d'années, vêtu convenablement, quoique d'une manière fort simple, et d'un physique assez agréable; il se postait là pour faire la chasse aux jeunes et jolies femmes qui passaient, et dès qu'il en voyait paraître une à sa convenance, il lui lançait un regard plein de feu qui devait la subjuguer, et lorsque, contre son attente, ce regard assassin manquait de puissance, il lui débitait mille propos érotiques et passionnés, et la poursuivait, sans néanmoins se livrer à des démonstrations grossières. C'est surtout à l'épouse du sieur F..., un des boutiquiers du quartier, qu'il s'attachait, et chaque fois qu'elle paraissait, il s'abandonnait à toutes sortes d'extravagances. Les habitants de la rue s'étaient d'abord amusés de ce fou qui, malgré ses airs séducteurs, ne paraissait pas dangereux. Mais ce matin il se montra plus agité: on le vit tirer de la poche de sa redingote une espèce de poignard qui semblait façonné avec une lime, et il se promenait de long en large en brandissant cette arme et en prononçant des mots entrecoupés dont le sens paraissait menaçant. On l'arrêta, sans

Ce matin l'instrument dont s'était servi l'assassin a été trouvé dans l'allée de la maison. C'était un rasoir encore tout couvert de sang.

Le commissaire de police du quartier s'est rendu sur les lieux dans les premiers moments, et a constaté toutes les circonstances de ce crime, qu'on ne sait comment expliquer.

DÉSESPOIR. — Un suicide accompagné de circonstances assez extraordinaires a eu lieu dans la journée de samedi à Marseille. Un jeune homme arrivant d'Orange, avait depuis quelque temps des relations adultères avec une femme d'une ville voisine qui avait déserté le domicile conjugal pour venir vivre à Marseille avec son amant. Le mari, ayant mis la police à la recherche des coupables, les perquisitions amenèrent enfin leur découverte, samedi matin, dans un restaurant. Les deux amants furent immédiatement conduits chez le commissaire de police, et c'est dans le bureau même du commissaire que le jeune homme désespéré sortit un pistolet de sa poche et se fit subitement sauter la cervelle.

LES POMMES DE TERRE. — Nous lisons dans le *Messager* de ce jour: « La maladie des pommes de terre, qui a fait tant de mal en Hollande et en Belgique, ayant pénétré dans plusieurs départements du Nord et de l'Ouest, M. le ministre de l'agriculture et du commerce a adressé à ce sujet une série de questions à la Société royale et centrale d'agriculture, et aux principaux instituts agricoles de France. Bientôt l'administration publiera des documents précis sur le caractère, la marche et les causes de la maladie, et sur les moyens qui paraissent les plus efficaces et les plus praticables pour s'opposer au développement du fléau, et pour tirer le meilleur parti de la récolte de cette année, sans que la santé des hommes et des animaux puisse en souffrir.

UN VOYAGE A TIRE-D'AILE. — Des pigeons furent lancés de Toulouse, le 1er août dernier, pour retourner en Belgique; sur quatre-vingt-neuf pigeons qui prirent la volée, trente-cinq sont rentrés à leur colombier; deux ont voyagé avec plus de rapidité que les autres et ont fait leur course en trente heures et quelques minutes. Voici d'ailleurs la lettre qui a été adressée par la commission de la Société la Colombe, au sujet de cet intéressant voyage: « Les pluies continuelles et les mauvais temps ont beaucoup contrarié le retour de nos voyageurs ailés; cependant le résultat a surpassé notre attente, vu les nombreux obstacles qu'ils ont eu à surmonter. La Société s'était réunie à quelques amateurs de la ville de Hervé pour ce voyage; des quatre-vingt-neuf pigeons, quarante-huit seulement appartenaient à la Société verviétoise. Le lendemain du lancé, à midi, deux de nos voyageurs étaient de retour à Hervé, et le surlendemain, 3 août, à huit heures du matin, un troisième était de retour à Verviers; le 9, il en était revenu dix-huit, y compris ceux de Hervé, et à cette date trente-cinq pigeons, dont dix de Hervé, sont rentrés au colombier. Pour donner une preuve certaine de leur retour, et dans la persuasion que cela vous sera agréable, nous avons pris la liberté de vous remettre ci-inclus une plume portant le sceau du Capitole de Toulouse,

COURS DE M. EDGAR QUINET. (1)

Le 25 juin, M. Edgar Quinet a fait une leçon où il s'est montré tour à tour grand poète et profond penseur. Il s'agissait de juger la plus grande individualité des temps modernes, Napoléon.

La Révolution française ne crut pas abdiquer son esprit en élevant un soldat sur le pavois; en prenant son chef en dehors d'elle-même, il semble qu'elle manifestait encore son caractère d'universalité; sans s'inquiéter du hasard de sa naissance, elle choisit l'*homme* le plus grand. Jusqu'à la Révolution française, Bonaparte ne connaît que son île, et son patriotisme n'a pas plus d'étendue; mais il apprend à connaître le monde par la France, et il apprend la France par sa révolution; à partir de là, le Corse devient Français, l'insulaire devient cosmopolite. Bonaparte résume en lui toute l'énergie de la Convention, mais il n'hérite de la puissance de sa volonté que pour exercer la même dictature. Le génie de cet homme se développe progressivement sur le théâtre du monde, stimulé par le double spectacle de l'héroïsme des hommes et des merveilles de la nature. En Italie, le capitaine se forme, la Rome païenne féconde le héros, sa gloire commence à s'épanouir sous le plus beau ciel. En Egypte, le soldat heureux rêve la souveraineté sans limites, ses projets deviennent gigantesques; son instinct de domination se révèle à lui-même, il en prend pleine conscience sur cette terre de servitude où le respect de l'autorité se confondait avec l'idolâtrie. « Quand il sort de l'Égypte, il est législateur! »

Napoléon tend de plus en plus à concentrer en lui tous les pouvoirs. Le concordat était bien plutôt un moyen de se poser en arbitre suprême entre la révolution et le catholicisme, qu'une conception supérieure qui dût les réunir dans le même intérêt; il s'agissait bien moins de sauvegarder mutuellement leur indépendance que de les neutraliser réciproquement et de les user l'un par l'autre. Le dictateur semble en effet avoir absorbé en lui toute vie spirituelle. C'est lui seul désormais qui accomplit des miracles, enfante des prodiges, fait tressaillir la multitude et brave la contagion et la mort. Le clergé n'a plus que l'enveloppe, l'apparence du sacerdoce; il s'en réserve la réalité; Rome est anéantie dans sa surprise!...

Cependant, l'esprit du passé devait encore agir sur l'homme nouveau pour le fausser et le perdre. Napoléon est ébloui par des grandeurs éteintes, et cette admiration des vieilles majestés lui donne le vertige; il cherche son idéal en arrière, et il demande au plus solennel représentant du passé à l'aider dans ce puéril et fatal essai d'imitation! Le pape écrase le génie incarné de la révolution

(1) Voir les numéros du 2 et du 25 août.

... à vous enfermer comme un ermite?... Vous vous taisez?

— Continuez; quand vous aurez fini, je répondrai.

— Croyez-moi, mon cher ami, l'oisiveté et la solitude sont les plus grands ennemis d'un honnête homme. Et n'avez-vous pas des devoirs à remplir dans la société? Vous êtes jeune, vous avez de la fortune, de l'esprit et une agréable tournure; n'est-ce pas pour vous un devoir sacré d'embellir et de charmer cette société que vous fuyez? Vous donnez beaucoup aux malheureux, je le sais; mais cela ne suffit pas, tout le monde en peut faire autant. Après tout, ces gens-là ne vous en savent pas plus de gré; vous ne seriez pas là, ils n'en mourraient pas davantage. Tandis que la société, au contraire, a toujours besoin d'un homme aimable et d'un joli garçon. Regardez-moi, je suis un exemple de ce que je dis en ce moment. Si j'avais fui le monde, si je m'étais renfermé dans une coupable oisiveté, si je n'avais point consacré quarante années de ma vie aux difficiles et honorables fonctions du notariat, où seraient les services que je me suis plu tant de fois à rendre à mes concitoyens? Où serait cette fortune, péniblement acquise et conservée, qui me laisse aujourd'hui le loisir, et me donne les moyens de m'occuper des grands intérêts de la patrie? Jeune homme, je le dis avec orgueil, je pourrai descendre dans la tombe avec une conscience pure et sereine, avec la consolation d'avoir été utile à mes semblables, et par mon dévouement à la fortune de mes clients, et par le bon exemple de ma vie privée si laborieuse, et par les fonctions publiques auxquelles m'appelle chaque jour la confiance de mes concitoyens.

— Vous avez fini, monsieur? je vous répondrai dans un instant. Veuillez prendre votre chapeau et m'accompagner à quelques pas d'ici.

Le notaire étonné regarda Pierre, dont le visage était froid et impassible.

— Vous ne m'avez pas entendu?

— Pardon, très bien au contraire. Mais il me semble... je ne comprends pas....

— Venez, et vous allez comprendre.

Et le notaire le suivit, en se demandant avec inquiétude si réellement cet homme n'était point un fou, et s'il n'y avait point témérité à l'accompagner ainsi, seul, loin de toute habitation, au milieu de la forêt.

Ils marchèrent pendant un quart d'heure, le long d'un petit sentier, à peine tracé dans l'épaisseur du taillis. Pierre ne disait rien, et se contentait de regarder de temps à autre si son compagnon le suivait. Ce silence n'était pas de nature à rassurer les inquiétudes de M. Grandchamps; plus ils avançaient dans la forêt, plus la peur du notaire grandissait.

— Cela va-t-il bientôt finir, se disait-il; ce sauvage aurait-il envie de me dévorer?

Et il se demanda s'il n'était pas plus prudent de s'enfuir à travers le bois, que de suivre un homme dont la folie n'était plus douteuse.

Il commençait à trembler de tous ses membres, quand, sortant du taillis et arrivés à la lisière de la forêt, ils se trouvèrent en face d'une chétive chaumière, couverte en chaume et à demi-cachée sous les branches vigoureuses de quelques arbres centenaires. La porte était ouverte.

— Entrons, dit Pierre à l'ex-notaire, toujours pâle et tremblant, mais bientôt rassuré par l'aspect pacifique et patriarchal de l'intérieur de la chaumière.

Une vieille femme, qui paraissait aveugle, était assise auprès de la cheminée, dans une immobilité parfaite, seulement sa main passait et repassait lentement sur le dos d'un gros chat gris, couché sur ses genoux. Une petite fille, d'une dizaine d'années environ, occupée gravement à éplucher quelques légumes, était assise par terre, à ses pieds.

Au bruit que fit Pierre en entrant, l'enfant leva la tête, tout effrayé; mais le reconnaissant aussitôt, elle s'écria:

— Grand-maman, c'est notre bon ami.

Et elle courut toute joyeuse au-devant de Pierre, qui lui donna un baiser.

La vieille aveugle fit un effort pour se lever. Pierre la retint doucement, en lui disant avec un sourire affectueux:

— Restez, bonne mère, à votre âge on ne se lève plus pour personne, quand ce serait pour le roi lui-même.

— Oh! c'est que vous êtes plus que le roi pour nous, lui répondit-elle d'une voix faible et brisée, mais vivement émue par l'accent de la reconnaissance.

— Chut! lui dit-il tout bas, ne parlons point de cela, je ne suis pas seul.

Puis, il reprit à haute voix:

— Eh bien! comment vous trouvez-vous ici? Après la longue maladie que vous venez de faire, vous devez avoir besoin d'une vie douce, d'une bonne nourriture, de soins qu'un enfant de cet âge peut difficilement vous donner. Mais tout cela est bien cher, n'est-ce pas? Les hommes vendent tout, même les soins que réclament le malheur et la vieillesse. J'ai amené ici, avec moi, un homme pieux et charitable, rempli d'amour pour l'humanité, qui consacre sa vie à soulager l'infortune, et qui sera fort heureux si vous voulez bien accepter ses bienfaits.

— Certainement, je serais très heureux, mon cher ami... Comment donc... l'infortune, je la respecte et je suis toujours prêt...

L'ex-notaire, qui n'avait point préparé sa réponse, et qui commençait à comprendre que Pierre se moquait de lui, resta enchevêtré dans sa phrase, et ne put l'achever.

— Je n'ai besoin de rien, mon cher monsieur, dit l'aveugle, j'ai déjà beaucoup trop. Quand on a bientôt les deux pieds dans la fosse, on n'en demande pas tant au bon Dieu. Ce n'est point tout cela qu'il me faudrait avant de mourir; mais ce que je demande, il n'est au pouvoir de personne de me le donner.

— Pourquoi désespérer? ayez confiance en Dieu; votre fille reviendra bientôt. Tous ceux qui l'entourent font son éloge. J'ai reçu une lettre de sa supérieure, qui m'annonce son prochain retour.

— Jamais! jamais! s'écria la vieille aveugle, frémissante de colère. Ma fille à moi, ma vraie fille est morte. L'autre, je ne la connais pas. Ma vraie fille, celle qui est morte le jour où elle m'a dit adieu pour s'en aller à la ville, celle-là était honnête et pure comme un ange du bon Dieu.

— Les larmes du repentir sont comme l'eau du baptême, elles purifient.

— Non, monsieur, non, il est des taches qui ne s'effacent jamais. Rien ne peut nous rendre l'honneur, une fois qu'il est perdu... Ah! elle pleure! elle fait bien! Mais ce n'est pas assez, ce sont des larmes de sang qu'elle devrait verser... Qu'elle ne vienne pas, oh! qu'elle ne vienne pas! j'aurais encore assez de force pour la maudire et la chasser.

— Serez-vous plus inexorable que celui qui sait pardonner à tous les repentirs? Une mère est comme Dieu sur la terre, elle n'est faite que pour aimer, et tout pardonner. Et cette pauvre enfant, innocente des fautes de votre fille, lui refuserez-vous aussi les caresses de sa mère? Demain, vous pouvez mourir; que deviendra l'enfant, si vous avez chassé la mère?

La vieille aveugle baissa la tête sans répondre, et de grosses larmes brûlantes tombèrent sur ses genoux tremblants.

— Ah çà! mon cher ami, dit le notaire, je trouve cette élégie champêtre fort touchante assurément; mais je ne comprends pas quel rapport tout cela peut avoir avec la réponse que vous m'avez promise. Il est tard, et le curé doit m'attendre.

— Vous allez le savoir.

Et ils sortirent de la chaumière.

Lorsqu'ils furent éloignés de quelques pas, Pierre lui dit:

— Vous êtes sans doute curieux de connaître l'histoire de cette fille maudite par sa mère. Je vais vous la raconter en peu de mots. Marie, c'est le nom de cette fille, Marie était pure et innocente lorsqu'elle quitta le toit paternel. Elle vint chercher une place de domestique dans la ville d'Alençon. La misère de cette famille était grande, et elle espérait soutenir sa mère par son travail. On la plaça, il y a dix ans de cela, chez un homme riche et d'une haute réputation de moralité; car cet homme avait su cacher la dépravation et la bassesse de son âme sous l'austère manteau de la vertu et de la probité. La jeune fille fut corrompue par lui, et devint enceinte. L'homme eut peur, un mot pouvait faire écrouler tout cet échafaudage de vertu menteuse. Il chassa la pauvre fille, avant que les signes de sa faute fussent visibles pour tous les yeux. Elle n'osait pas retourner chez sa mère; elle alla se cacher dans un faubourg. La misère arriva bientôt, avec tout son cortège d'angoisses et de tortures. Elle fut forcée d'aller accoucher à l'hôpital. En vain elle implora l'homme qui l'avait séduite, il fut sourd et impitoyable. Que faire alors? chercher une place? la honte l'en empêchait. N'eût-il pas fallu tout avouer à ses nouveaux maîtres? La corruption était entrée dans cette âme avec la misère. Elle devint une prostituée. Sa vieille mère avait tout appris, et malgré sa pauvreté, elle vint elle-même réclamer à l'hospice l'enfant de cette fille déshonorée et perdue, sa seule espérance et son seul amour. Marie passa ainsi plusieurs années, vivant misérablement du maigre morceau de pain que lui jetait la débauche. Il y a deux ans, on est parvenu à réveiller dans son âme quelques sentiments que la prostitution n'avait pas entièrement effacés. Aujourd'hui, elle est retirée au Mans dans une maison pieuse, consacrée à l'éducation des filles repenties.

L'ex-notaire était pâle, ses lèvres s'agitaient convulsivement.

— Oui, oui... cela est très attendrissant... je suis très ému... mais une autre fois, nous en reparlerons... il est tard. Continuons notre route.

— Il faut que je vous dise le nom de cet homme, le nom de l'hypocrite et lâche corrupteur. Cet homme se nommait Grandchamps, le notaire. Et cet homme est venu aujourd'hui se glisser dans ma maison comme un espion; et il m'a parlé de moralité, de probité et d'honneur! Maintenant, monsieur, voici votre chemin; suivez ce sentier, il vous conduira droit au village.

Le notaire s'éloigna rapidement, et Pierre rentra seul dans la forêt.

EUGÈNE CAMUS.

(*La suite à demain.*)

Aujourd'hui vendredi 12, on donnera à l'O[illegible], la 23e représentation de *Marie Stuart*, exécutée par Mmes Stoltz, [illegible], Dobré, MM. Barroilhet, Gardoni, Sarda et Brémond.

La France a été enterrée toute vivante au mont Saint-Jean, comme une vestale infidèle ; mais la vestale peut rallumer la lampe ; elle s'est déjà relevée d'un genou dans le sépulcre, et elle finira par renverser le marbre funéraire qui l'oppresse et l'écrase !

Le 2 juillet a eu lieu la dernière séance de ce cours qui, quoiqu'il arrive, restera comme un des plus nobles témoignages de cette liberté de l'enseignement qui est de tradition et de droit au Collége de France.

Après Waterloo, la France est ensevelie dans le drapeau blanc comme dans un linceul ! Le catholicisme se réjouit de cette *passion* d'un grand peuple ; il se glorifie de la victoire de l'étranger. Lors de l'invasion, une église nationale eût pu encore tout sauver ; mais non, le prêtre n'a pas trouvé dans sa liturgie un seul mot de consolation ou de regret ; tout ce qui nous humilie l'exalte et l'enivre ; il s'installe triomphalement sur les ruines de nos grandeurs ! L'Eglise a donc tout fait pour séparer sa destinée de celle de la France ; elle a provoqué ce divorce sacrilége, et c'est la gloire de la révolution de 1830 de l'avoir proclamé et inscrit dans la constitution. Le catholicisme est destitué de sa fonction de religion d'Etat ; désormais, il n'aura pour lui que la majesté des souvenirs, mais il ne sera jamais plus l'âme de la France, et cela, parce que : IL L'A VOULU !

On croyait donc la France bien morte, et, sur la foi de cette espérance, on allait reconstruire le passé pièce à pièce ; mais voilà que son esprit reparaît sous des formes toutes nouvelles. On a pris pour le lourd sommeil de l'abrutissement la sainte extase de la transfiguration : il ne s'agissait d'abord que de renouveler les surfaces, et maintenant c'est un monde nouveau qui tend à se produire ! Le peuple se pose en face de la bourgeoisie pour lui demander compte des pouvoirs dont elle s'est emparée, pour lui rappeler que le travail a des droits imprescriptibles, et que la Révolution a prétendu faire justice à tous. Seulement, il faut que la démocratie, puisqu'elle aspire à régner, acquière des vertus souveraines, il faut que le peuple se prépare à la magistrature du monde, non pas en se plongeant en aveugle dans le chaos des bibliothèques, mais en écoutant les inspirations de sa conscience et de l'esprit nouveau.

Ne nous irritons pas trop des obstacles que nous suscite et que nous suscitera long-temps encore l'esprit du passé ; c'est sa dernière mission, elle est toute providentielle ; quand la France se repose et s'endort, il la réveille, et, pour se soustraire à ses obsessions, elle se lance hardiment dans l'inconnu !

Le respect de la dignité humaine, dont tout homme qui aspire à jouer son rôle dans l'œuvre de la régénération sociale doit se faire un devoir impérieux, est aussi le palladium de la liberté ; le monde a de légitimes appréhensions contre ces théories abstraites qui veulent réaliser le bonheur de l'homme sous la condition de supprimer à la fois son indépendance, son mérite et sa spontanéité, contre ces rêveurs qui se promettent encore un dix-huit brumaire, et accepteraient volontiers le despotisme comme moyen d'affranchissement. Défions-nous, dans nos efforts apostoliques, de cet instinct de violence que le catholicisme a déposé au fond de nos âmes, et ne manquons jamais de charité envers ceux qui manquent de foi !

La révolution française a ramené dans les âmes la croyance à l'âge d'or, le ciel est attendu sur la terre ; il ne s'agit plus que de fixer notre idéal sans le dépouiller de sa grandeur !

La femme va encore gémir et pleurer dans le sein de la vieille église, parce que là seulement peuvent s'exhaler ses mystiques tendresses. La femme est le cœur de l'humanité, et ce cœur souffre et saigne au milieu des turpitudes de l'isolement et des cruautés de l'égoïsme ; la femme attend un monde meilleur qui la com-

tour ; la féodalité se relève ; elle est sacrée et couronnée de la main de M. Dumon, le ministre des travaux publics ! C'était bien la peine de faire deux révolutions pour en venir là !

» C'en est donc fait. Tout est consommé, *consummatum est*. Il n'y a plus de roi, il n'y a plus de chambres, il n'y a plus de ministres ; les temps prédits sont arrivés ; la Compagnie du chemin de fer du Nord règne et gouverne ; nous voici en pleine féodalité industrielle. — Il y a des gens, il faut l'avouer, qui sont sujets à d'étranges hallucinations. Dieu leur soit en aide ! »

Le *Journal des Débats* est moins tolérant que ne l'était Mazarin. Pourvu que l'on payât, l'Eminence laissait chanter ; mais les *Débats* ne veulent pas laisser le droit d'être triste à la France qui paie. L'avènement de M. de Rothschild n'est cependant pas pour elle un motif de réjouissance.

Le journal la *Presse* annonce que le parti protestant en Angleterre continue à s'élever contre la politique du cabinet à l'égard de l'Irlande, et surtout à cause des destitutions infligées à quelques-uns des membres les plus distingués de ce parti. Le mouvement gagne les sommités. Une d'elles, lord Winchelsea, vient d'envoyer sa démission ainsi motivée :

« Mylord, c'est avec un vif regret que je me vois contraint de donner ma démission de la commission de paix qui m'avait été confiée pour les comtés de Kent, de Northampton et de Lincoln. Considérant comme très arbitraire et très injuste la conduite tenue par les ministres de S. M. à l'égard de M. Watson (M. Watson est un protestant irlandais récemment destitué), je ne veux pas m'exposer à être traité de la même manière, lorsque je ferai acte d'adhésion, ainsi que c'est mon devoir, à ces grands principes protestants, qui sont à mes yeux fort au-dessus de tous les biens et de toutes les dignités de la terre.

» Signé : WINCHELSEA. »

Le ministère, d'après un long article du *Standard*, était loin de s'attendre à cette détermination.

Le *Constitutionnel* énumère les différents systèmes proposés pour la colonisation de l'Algérie. Suivant son habitude de prudence, le *Constitutionnel* se garde bien de formuler son opinion à ce sujet.

Il annonce ensuite que le gouvernement anglais déploie une très grande activité pour mettre sa marine sur un pied formidable. Les journaux anglais parlaient de l'armement de trente vaisseaux de ligne. L'amirauté n'a point démenti cette nouvelle.

Le *Siècle* consacre son premier-Paris aux élections qui vont avoir lieu pour remplacer les députés nommés pairs. Il donne la liste des candidats de la gauche constitutionnelle, et naturellement les recommande en les exaltant.

Cette opposition, qui met à sa tête M. Barrot, ne mérite évidemment son nom que relativement. Elle a été jusqu'à ce jour, ainsi que son chef, de si facile composition, de timidité si complaisante à l'endroit de M. Thiers, qu'il est bien permis au pays de ne pas voir en elle les éléments d'une opposition sérieuse.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. H., à Genève. — M. B. L., rue Saint-Honoré, ajourne le paiement du mandat, faute d'avis.

M. L., à Mascara. — Reçu. — Inscrit. — Oui, ami, vous êtes encore à temps : d'autres réponses sont attendues. — Vos efforts sont appréciés et votre dévouement est connu.

MM. A. et C., à Cluny. — Reçu. — Merci à tous deux. — M. L. vous dira pourquoi nous avons confiance.

M. L., à Périgueux. — Rien reçu. — On réclamera.

M. M., à Lyon. — Vous aurez les renseignements demandés. — Partout des amis, des cœurs chauds qui s'échaufferont encore à votre contact.

Bourse du 11 septembre 1845.

Il ne s'est fait aucune affaire au commencement de la bourse en fonds

CHEMINS DE FER.

V. r. d.	[illegible]	« «	B. [illegible] 25	— [illegible]	B. 7 [illegible]
— r. g.	377 50	378 «	B. 3 75	— 377 50.	
Orléans	1306 25	1302 50	B. 7 50	— 1310, 1302 50, 1307 50.	B. 2 50
Strasb.	293 50	291 25	« «	— 292 50, 291 25.	B. 1 25
Rouen	1126 25	1122 50	B. 5 «	— 1125, 1116 25.	B. 11 25
Havre	920 «	917 50	B. 2 50	— 920, 922 50, 917 50.	B. 2 50
Marseille	1070 «	« «	B. 10 «	— 1073 75, 1067 50.	B. 7 50
Vierzon	805 «	800 »	B. 10 «	— 805, 797 50.	B. 7 50

LONDRES, 9 sept.		PARIS, LE 11 SEPT. PRIMES.	COULISSE.
Consol.	98 5/8, 3/4	3 0/0 F. c.	Av. 84 42 1/2.
Esp. act.		F. p. 84 85 d. 50.	Ap. 84 20.
Portug.	63 1/2	5 0/0 F. c.	B. du Trés.
Mexic.	34 1/2	F. p. 119 95 d. 50.	3 1/4 à 6 m.
Brésil.		St-Germ. 1190 d. 20 au 30.	3 1/8 à 3 m.
3 0/0 hol.	99 3/8	Orléans, 1322 50, 1320 d. 20, 1335 d. 10 au 30	F. c. F. p.
2 1/2 d°.	62 1/8	Rouen, 1140 d. 20. 1150 d. 10.	3 0/0 20 15.
Rouen.	43 3/4	Amiens, 655 d. 10 au 30.	5 0/0. 30.
Orléans	51 1/2		

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 110,00 à 00,00 ; courant du mois, 112,00 à 00,00 ; 3 derniers mois, 112,00 à 00,00 ; 4 premiers mois 1846, 115,00 à 114,00.

LILLE. — Colza, 102,50 à 00,00. — Œillette rousse, 85,00. — Lin, 86,00. — Voitures, 7,00.

ESPRIT 3|6. — Disponible, 110,00 à 00,00 ; courant du mois et octobre, 118,00 à 119,00 ; novembre et décembre, 101,00 à 102,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 89,50 à 90,00.

HALLE DE PARIS.

10 Sept.						11 Sept.					
Arrivages	1930 q.	77 k.				Arrivages	4767 q.	33 k.			
Ventes	2156	42				Ventes	5076	64			
Restant	27618	87				Restant	27309	56			
Cours moyen			40,37			Cours moyen			38,86		
Cours-taxe			39,05			Cours-taxe			38,99		
Cote administrative.						Cote administrative.					
Gruaux	4 q.	71 k.	50,30	à	54,15	Gruaux	« q.	« k.	00,00	à	00,00
1re	316	97	39,50	à	42,00	1re	505	54	39,50	à	41,00
2e	50	21	38,20	à	38,85	2	692	37.	36,15	à	38,85
3e	12	07	28,00	à	30,35	3e	10	99	28,65	à	31,65
4e	4	71	19,15	à	21,65	4	17	29	20,30	à	22,80
A liv.	1529	92				A liv.	3389	36			

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 12 septembre.

7 h. »|» OPÉRA. — Marie Stuart.
7 h. »|» FRANÇAIS. — Une Chaîne. Le Médecin.
7 h. »|« OPÉRA-COMIQUE. — Ménétrier.
7 h. »|» VAUDEVILLE. — Un Duel. Le Français. Un Tour. Pourquoi.
6 h. 1|2 VARIÉTÉS. — Ma Maîtresse. Désastre de Monville. La Fille.
6 h. 1|2 GYMNASE. — Les Murs ont des oreilles. La Vie. Yelva.
6 h. 1|2 PALAIS-ROYAL. — L'Almanach. Deuxièmes Noces. Contrebasse.
6 h. 1|2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois.
6 h. »|» AMBIGU. — Paris et la Banlieue.
6 h. »|» GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable.
6 h. »|» COMTE. — Homme de Carentan. 7 Ogres. Fantasmogorie.
CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. »|» FOLIES. — Paris. Cirque. Espionne. Télégraphe.
LUXEMBOURG. — Faute de Jeunesse. Mère martyre. Pâtissière.
BEAUMARCHAIS. — Duchesse. Aubry. Nelly.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.
PANORAMA (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

[illegible] Contentons-nous donc également de formuler de nouveau les principes que nous avons établis dans notre première attaque contre la *vieille* économie politique du *Moniteur industriel*, sauf à varier les expressions, dans le but d'être mieux entendu.

La polémique, entre nous, se réduit à deux points : l'un tout historique ; l'autre tout de principe. Le *Moniteur industriel* voit dans le règne de la concurrence anarchique un régime de liberté réelle. A ses yeux, là où a fini le servage a commencé la liberté. Chacun pouvant disposer à son gré de sa personne et de son industrie, comment ne pas croire à l'indépendance de tous ?... Quelle servitude corporelle a survécu aux temps féodaux ? quelle corvée subsiste encore ? Aucune, sans doute ; et comment donc alors nier les bienfaits de l'époque actuelle ? comment ne pas se sentir le citoyen le plus libre de tous les lieux et de tous les temps ? Voilà l'optimisme avec toutes ses illusions. Les apparences lui tiennent lieu de réalité, et les apparences sont en sa faveur. Essayons donc encore une fois de retourner la médaille, puisqu'on s'obstine à n'en voir que le beau côté. La société est-elle ou non composée, en grande partie, de gens qui n'ont que leurs bras pour vivre ? S'il en est ainsi, n'est-il pas vrai que ces gens-là sont à la discrétion de ceux qui possèdent les instruments de travail, tandis que les détenteurs de capitaux ne sont à la discrétion de personne ? Le combat que vous admirez, le conflit des efforts individuels, vous semble équitable et brave ? Et pourtant, les uns sont faibles et nus, ceux-là sont forts et bardés de fer ! N'importe, les chances sont ouvertes, on va lutter !... Eh quoi ! vous ne comprenez pas que le point de départ de la liberté, c'est l'égalité ? Vous me dites que je suis toujours libre de débattre mon salaire, c'est-à-dire que j'en ai le droit ; seulement, je n'ai pas le moyen d'en user : tous les droits du peuple sont à peu près dans ce cas-là. Si le pouvoir, qui plane ou qui doit planer au-dessus de tous les intérêts particuliers pour défendre la grande cause de la justice, intervient dans ce duel déloral pour me protéger, j'ai encore quelque chance de salut, c'est ma dernière ; mais si, au contraire, il me délaisse, ou même s'il pousse l'oubli de sa mission jusqu'à me porter le dernier coup en se rangeant parmi les faciles vainqueurs, oh ! alors, il sera de toute évidence que, dans les champs de bataille de l'industrie, je représenterai ces races vaincues d'autrefois qu'on exterminait ou qu'on réduisait en esclavage.

Ce n'est ni le courage, ni le sentiment de la dignité qui manque au peuple pour apprécier les bienfaits de la liberté, c'est le moyen de la résistance. Dans son isolement, l'exaltation de l'indépendance ne serait que de l'orgueil et de la folie, disons mieux, du suicide ! Pour se retirer sous sa tente, il faut la savoir comfortable ; manquer à gagner, c'est peut-être fort désagréable, mais *manquer* de satisfaire les premiers besoins de la vie, c'est plus grave.

[illegible] jusqu'à extinction de ma patience ou de ma vie !...

Voilà ce que nous répondrons ou répèterons au *Moniteur industriel* sur le premier point. Quant au second, il consiste à savoir si l'association du capital et du travail constituerait un progrès. Le *Moniteur industriel* ne comprend pas et semble même tenir beaucoup à ne pas comprendre la possibilité de cette association. Certainement, si, pour nous faire descendre sur son terrain, le *Moniteur industriel* nous demande jusqu'à quel point, en ne changeant rien au mode économique de la production, l'association du capital et du travail est possible, il aura l'air de nous mettre dans l'embarras ; mais qui ne voit que cette question même, posée ainsi, constitue un cercle vicieux ? Qu'est-ce qu'introduire un principe nouveau dans le monde sans rien changer ? N'y a-t-il pas là contradiction jusque dans les termes ? Le mode économique actuel est vicieux et fatal, disons-nous ; donc il faut le changer. La libre concurrence mène le monde à d'épouvantables catastrophes que nous voulons prévenir en substituant un mode de relations plus rationnel entre les divers agents de la production à celui qui gouverne actuellement l'industrie.

Entre associés, la distinction de maître et d'ouvriers s'efface complètement. Le capital, comme auxiliaire de la production, participe aux bénéfices, dans une mesure librement débattue et consentie par avance ; le talent, les facultés directrices ont aussi leur droit naturel ; le travail, enfin, est rémunéré proportionnellement comme tous les autres coopérateurs. Seulement, il n'y a plus un dictateur qui distribue parcimonieusement après s'être fait la part du lion, il n'y a plus des affamés qui se livrent pour ce qu'on veut leur donner. Il y a, pour tout dire en un mot, justice ; il n'y a plus exploitation ; et ne dites pas que l'association est une utopie, une chimère, car, songez-y bien, hors de cette chimère il n'est point de salut.

Le parti légitimiste, qui représente surtout l'ordre et la grande propriété, pourrait plus facilement qu'aucun autre parti donner un élan puissant à l'industrie agricole, nous en convenons volontiers ; mais ses antécédents lui font une loi d'être fort réservé dans la critique des institutions qui nous régissent aujourd'hui, car la Restauration est le seul gouvernement qui, depuis 1789, se soit systématiquement montré hostile à l'industrie agricole ; voilà ce que nous disions hier, voilà ce que nous maintenons aujourd'hui, malgré la leçon d'histoire que la *France* a bien voulu nous donner ce matin.

Le journal légitimiste prétend que le morcellement de la propriété, cette grande œuvre de la Révolution, a ruiné l'agriculture

Démocratie pacifique ni les autres variétés de démocrates modernes n'auraient beau jeu à vouloir calomnier un passé qui a devers lui l'argument de ses actes. Ne sait-on pas, d'ailleurs, que les principes royalistes reposent invariablement sur la propriété, sur le sol, sur l'élément enfin que l'école révolutionnaire a constamment dédaigné ? »

Vénérable professeur, vous faites de l'histoire à la façon du père Loriquet ; vos yeux baignés de pleurs et fatigués à suivre, dans un horizon lointain, le passé qui s'en va, ne peuvent plus distinguer les actes qui s'accomplissent autour de vous. Comment donc, vous qui avez tant étudié les fastes de la légitimité, vous ne pouvez opposer à nos raisonnements qu'un seul fait, et encore ne prouve-t-il pas ce que vous voudriez prouver ! Oui, la restauration avait une sollicitude spéciale pour la grande propriété, nous nous le rappelons parfaitement ; ce n'est point sa faute si le *droit d'aînesse* n'a point été rétabli dans le Code civil ; mais voyez-vous donc, dans ce fait, une marque d'intérêt pour l'industrie agricole ? Croyez-vous que la destruction de la petite propriété soit une chose désirable au point de vue politique ou industriel ? S'il en était ainsi, nous vous engagerions à étudier les premiers éléments de la question. Quant à nous, nous ne voulons pas plus de la féodalité terrienne que de la féodalité financière, car la liberté du peuple, c'est-à-dire des travailleurs, est incompatible avec l'accaparement de la propriété. Or, il est impossible de nier que le gouvernement de la Restauration était, sous ce rapport, systématiquement hostile à l'industrie agricole.

Mais réduisons la question à des termes beaucoup plus simples et jugeons chaque époque par ses actes. Qu'est-ce que la Restauration a fait pour favoriser le développement de l'agriculture, pour améliorer le sort des cultivateurs ? Elle a créé l'école forestière et l'école vétérinaire de Toulouse ; en quinze ans, voilà toutes ses œuvres. Mais en même temps elle a rétabli les substitutions dans le Code civil, elle a comprimé de tous ses efforts le développement de l'instruction élémentaire dans les campagnes ; elle a réduit chaque année le budget accordé à la direction de l'agriculture, de telle sorte qu'en 1830 il ne se montait plus qu'à 70 000 fr.

Voyons maintenant ce qu'a fait la révolution de juillet. Par une loi de 1836, elle a créé dans chaque village une école primaire ; elle a sillonné toutes les communes de routes vicinales en vertu de la loi de 1836 ; elle a institué sous le nom de *comices*, sept cents associations qui sont un élément puissant de progrès agricol ; elle a créé dix chaires d'agriculture ; elle subvient à l'enseignement professionnel par des secours considérables accordés à vingt instituts, fermes-modèles ou colonies agricoles, etc. ; enfin son budget de l'agriculture s'est élevé successivement de 70 000 à 900 000 fr.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SAMEDI 13 SEPTEMBRE 1845.

UNE FILLE DU PEUPLE.

Première partie (1).

VI.

LA COMTESSE DE NERVILLE.

Le curé et M. Grandchamps se rendirent le soir même au château, comme ils en étaient convenus avec la comtesse. Les deux jeunes filles n'étaient point au salon. Ils racontèrent, avec les circonlocutions et les épithètes d'usage ce qui s'était passé dans leur visite, et le peu de succès de leur démarche. Toutefois, le notaire supprima prudemment le dernier épisode qui le concernait ; il fit ensuite tous ses efforts pour empêcher Mme de Nerville d'aller plus loin dans ses projets philanthropiques et civilisateurs. La leçon qu'il avait reçue était assez sévère pour qu'il n'osât pas en affronter une nouvelle. Pierre avait trouvé le défaut de la cuirasse de son adversaire. Le notaire avait une de ces natures si communes dans la bourgeoisie, insolentes et lâches tout à-la-fois ; insolentes, si vous leur répondez avec les formes délicates et légèrement nuancées de la bonne compagnie ; lâches, si vous les abordez de face avec un regard sévère, avec une parole brève et coupante, comme disent les Anglais. Les artistes se débarrassent ordinairement de ces gens-là par ce qu'ils nomment dans leur langage pittoresque *une bonne blague*. La plus simple plaisanterie d'atelier suffit pour écraser le bourgeois le plus audacieux. Ce moyen est triomphant, mais il faut en avoir l'habitude.

L'ex-notaire termina en disant à la comtesse :

— Oui, madame, je vous le répète, cet homme est non-seulement grossier, sauvage et fou ; mais encore il est outrageusement stupide. M. le curé ne manque pas d'esprit, on veut bien généralement me reconnaître quelque intelligence, eh bien ! malgré tous nos efforts, nous n'avons pu extraire de ses réponses le plus faible atôme de sens commun. M. Orfila y eût en vain employé son appareil de Marsh.

— J'adore cette comparaison de votre intelligence avec une opération chimique : votre cerveau est un alambic, l'esprit en sort et tombe goutte à goutte tout distillé dans la cornue de nos oreilles. C'est fort ingénieux et digne de l'ancien hôtel Rambouillet. Qui sait ! si vous aviez vécu dans ce temps-là, Mlle de Scudéri eût pu jeter pour vous peut-être dans le lac de l'hyménée son blanc et virginal bouquet.

— Oh ! Mme la comtesse, vous êtes trop indulgente, en vérité, pour mon faible esprit ; il serait imperceptible si vous ne le regardiez pas à travers le vôtre.

— Encore, M. Grandchamps ! cela devient superlatif. Notariat, chimie, optique, vous possédez toutes les sciences.

— Auprès de vous, madame, on devient même astronome, puisque cette science est celle des cieux.

— Ce notaire est bête à manger du foin, pensa Alfred, qui était présent à la conférence.

— Je rends les armes, reprit Mme de Nerville, en éclatant de rire. Revenons à ce M. Morin. Ce que vous venez de me dire dérange entièrement le plan de campagne que je m'étais tracé, non pas que je veuille renoncer à nos projets, j'y tiens plus que jamais, au contraire ; nous avons un plus rude adversaire que je pensais. Nous serons forcés de faire un siége dans toutes les règles. Et pourquoi donc nous aussi, messieurs, n'aurions-nous pas notre siége ? Louis XIV a bien eu celui de Namur, d'hyperbolique et classique mémoire.

— Cela se trouvera d'autant mieux, répondit Alfred en souriant dans sa moustache, que nous aurons notre poète pour le chanter, mon ami Arthur de Longpré, qui est à Boileau ce que nous sommes à Louis XIV.

— Point de blasphèmes, Alfred ! un noble fils de la Muse est quelque chose de divin et de sacré ; malgré ses rimes et ses alexandrins, un professeur de grammaire ne le sera jamais.

Alfred, fort peu sensible aux charmes d'une discussion littéraire, surtout avec sa mère, se hâta de ramener la conversation à son véritable but, qu'il formula ainsi : — Trouver le moyen le plus prompt et le plus facile pour forcer le sauvage Pierre Morin à venir recevoir au château de la Ferrière les bienfaisants et lumineux rayons de la vie civilisée.

Voici le moyen qu'il proposa : il s'engageait à aller, ce soir-là même, incendier la Maison-Blanche, mettant ainsi Pierre dans la nécessité de demander au château un asyle pour quelques jours au moins. Le notaire compara Alfred à Alexandre ; mais la proposition fut rejetée à l'unanimité.

Le curé se retrancha derrière la prudence qu'exigeait son ministère, et dit qu'il se contentait de faire des vœux pour la réussite d'un projet qui intéressait la morale et Mme la comtesse.

Le notaire, satisfait d'une première défaite, engagea de nouveau Mme de Nerville à cesser toutes sortes d'hostilités. La comtesse insista, et M. Grandchamps, qui régissait en notaire normand la plus grande partie des biens de cette famille, et qui tremblait de voir se tarir cette source vive et bienfaisante, où son avarice s'était doucement habituée à se désaltérer, répondit qu'il ne reculerait pas, et qu'il s'en rapportait à la haute sagesse de Mme la comtesse pour trouver les moyens les plus efficaces.

— Ce Pierre Morin n'a-t-il point, dans la fortune que lui a léguée son oncle, une petite propriété, qui fut enlevée pendant la révolution à notre famille, et vendue comme propriété nationale ? demanda Mme de Nerville au notaire.

— Certainement ; cette terre se nomme la ferme de Boisville.

— Mon mari n'ayant point été porté sur la liste des émigrés, cette vente est radicalement nulle.

— Elle le serait évidemment, si la prescription...

— Vous ne me comprenez pas, monsieur Grandchamps ; un procès. Fi donc ! je ne suis ni assez vieille, ni assez marquise pour me [illegible] deuse ou dévote. Il y a des femmes qui cumulent, dit-on ; [illegible] l'idéal du genre, la synthèse de la décrépitude. Vous ne me [illegible] l'injure de me ranger dans l'une ou l'autre de ces catégories. [illegible] champs, vous allez écrire à ce Morin ; vous lui direz que j'attends une visite de lui demain soir, vers les quatre heures ; que je désire m'entendre avec lui au sujet de cette vente, m'éclairer sur sa validité, validité que je suis disposée, s'il ne venait pas, à contester devant les tribunaux : un de mes domestiques ira tout de suite lui porter cette lettre.

— Madame, permettez-moi de vous exprimer une pensée un peu ambitieuse pour moi-même : aujourd'hui, si j'étais roi, demain vous seriez ambassadeur.

— Grand merci ! mais que votre majesté se contente pour le moment d'être mon secrétaire.

— J'obéis.

VII.

PIERRE ET LOUISE.

Le lendemain matin, Pierre reçut les deux lettres suivantes, apportées l'une par un domestique du château, l'autre par la discrète meunière.

La première était ainsi conçue :

« Monsieur,

» Quoique je sois assez haut placé dans l'estime des honnêtes gens pour
» que certaines injures ne puissent m'atteindre, croyez cependant que c'est
» non M. Grandchamps, ancien notaire à Alençon, qui vous écrit, mais
» bien le régisseur des biens de la famille de Nerville. Vous possédez
» une terre nommée la ferme de Boisville, achetée par M. Grosfilet, votre
» oncle, au district d'Alençon, le 7 nivôse an III de la République fran-
» çaise. Cette ferme lui avait été vendue à titre de bien dit national, et
» elle appartenait réellement à M. le comte de Nerville, qui, n'ayant dans
» le temps été porté sur aucune liste d'émigrés, ne cessa jamais d'en être
» propriétaire. Mme la comtesse, en qualité de tutrice de sa fille mi-
» neure, conteste la validité de cette vente, et désire vous recevoir au
» château, aujourd'hui même, vers les quatre heures du soir, pour s'en-
» tendre avec vous à ce sujet. Elle vous prie aussi d'apporter les pièces
» relatives à cette vente, pièces qui doivent nécessairement se trouver
» entre vos mains, puisque vous êtes légataire universel de M. Grosfi-
» let. En cas de refus de votre part, Mme la comtesse est résolue à re-
» vendiquer devant qui de droit cette ferme, dont sa famille a été ini-
» quement frustrée. »

« Pour Mme de Nerville, GRANDCHAMPS. »

L'autre lettre ne contenait que deux mots écrits d'une main tremblante :

« Vous avez dit : — Appelez-moi, et je viendrai. — On vous appelle,
» venez aujourd'hui, à midi, auprès du petit moulin. »

Point de signature.

Pierre tressaillit, ses joues se colorèrent d'une vive rougeur, il regarda cette lettre comme s'il eût douté de sa réalité, puis il la porta respectueusement à ses lèvres.

.... Midi sonnait à l'horloge du château, quand Louise ouvrit la petite porte du parc, qui donnait sur la forêt. Elle marchait rapidement comme une personne qui, après avoir long-temps hésité, vient de prendre une résolution extrême, et craint de la voir s'échapper.

(1) Voyez les numéros du 9 au 12 septembre.

qui se passe pour pouvoir ignorer que les ministres ont les mains liées par la Finance, que beaucoup de pairs, de députés, de journalistes sont empêchés par les actions de chemins de fer, d'avoir leur opinion et leurs votes libres ; il possède des connaissances économiques trop étendues pour ne pas être au fait des opérations de bourse, pour ne pas connaître le résultat magnifique que l'on prophétise à la circulation sur le chemin du Nord ; il a aussi une trop longue et trop savante expérience de la politique pour n'être pas au courant du désordre qui existe dans l'administration, de la faiblesse qui la ruine, des faveurs qui la corrompent, de l'inintelligence et de l'imprévoyance qui la gouvernent. — Eh bien ! puisqu'il nie tout cela, il faut bien que tout cela n'existe pas ; l'administration est forte, sage, vigilante, prévoyante, incorruptible ; les banquiers sont sans influence aucune, les actions ne valent pas 500 fr. M. de Rothschild, qui achète aujourd'hui 150 millions ce qui était déjà trop cher il y a deux ans pour 25 millions, M. de Rothschild va se ruiner ; les pairs, les députés, les ministres, les journalistes eux-mêmes ignorent ce que c'est qu'une action de chemin de fer et n'en ont jamais vu ; la conscience, l'amour de la patrie et de la vérité guident seuls leurs actes et leurs plumes ; — le *Journal des Débats*, qui n'a pas d'hallucinations, le dit ; nous le croyons.

Les gentilshommes des Débats.

Le même numéro des *Débats* raille aussi l'article du *National* que nous avons cité avant-hier, et parce que le *National* parlait des gentilhommes, les *Débats* disent en riant : « 40 000 actions du chemin du nord, sans compter toutes celles des autres chemins ! Autant d'actionnaires, autant de gentilshommes que le gouvernement vient de créer. »

Non ; pas autant de gentilshommes, mais autant de soldats.

Ce ne sont pas les actionnaires qui marchent à la tête de la féodalité financière. Il y a long-temps que le mot actionnaire est synonyme de celui de dupe ; ici encore la même qualification peut leur être appliquée ; non pas aux détenteurs passagers et spéculateurs d'actions, mais à ceux qui payent les actions au plus haut prix et les garderont ; ils ne seront alors dans l'armée financière que comme des soldats qui, moyennant un modique salaire, prêtent une force immense, par leur réunion, à ceux qui sans eux ne seraient rien. Qu'est-ce qu'un général sans soldats, qu'est-ce qu'un conquérant sans armée ? et cependant le conquérant recueille la gloire et tous les bénéfices de la conquête ; appuyé sur la force de tous, il commande en maître à chacun, tandis que le piètre soldat vit et se fait tuer pour ses chefs qui le dédaignent.

de la Manche à la Méditerranée, par Marseille et par Cette, et conséquemment avec ses associés, souverains de la majeure partie des houillères et des métallurgies de notre pays.

L'essence de ces compagnies actionnaires n'est-elle pas d'accumuler les forces individuelles, faibles par leur isolement, de les enrégimenter pour en donner la direction et les profits à quelques positions éminentes ? n'est-ce pas l'ensemble de ces positions éminentes qui forme ce que nous appelons l'aristocratie nouvelle ?

Ensuite quels privilèges légaux, quels insignes décoreront cette aristocratie, peu importe en ce moment ; que M. de Rothschild soit écrasé, par la foule peu respectueuse, comme un simple mortel sur le théâtre même de sa gloire et à l'instant même où il fait plier devant lui le ministre des travaux publics, cela n'empêche pas M. de Rothschild d'être plus puissant que le ministre qui porte habit brodé et qu'entoure un certain appareil. A chaque chose son temps ; ce sera à l'aristocratie nouvelle, une fois bien assise, à élever elle-même ses honneurs et ses privilèges à la hauteur de ses piles d'écus.

Mais, vous qui vous moquez du *gentilhomme* et qui voudriez bien l'être, ne vous effrayez pas trop du mot soldat. Dans l'armée industrielle, il y aura des grades de toutes sortes : il s'établira là une hiérarchie comme dans l'armée actuelle, et qui laissera un essor encore assez vaste aux ambitions.

Ainsi vous, journaliste de la banque, vous tenez évidemment un grade supérieur à celui de l'actionnaire, simple, très simple soldat ; vos talents, votre importance, votre utilité vous élèvent très haut dans cette hiérarchie et vous feront participer à ses avantages, à ses bénéfices. Ma foi ! vous pouvez en toute assurance vous dire gentilhomme. Vos services passés vous en donnent le droit.

Mais c'est à une condition : il faut continuer à garder foi et hommage à vos hauts et puissants seigneurs ; ils n'ont pas encore tout conquis et il leur reste beaucoup à faire : ils ont toujours besoin de votre dévouement ; ne cessez donc pas un instant de tromper et d'endormir l'opinion ; soyez vigilants à combattre, à dénigrer tout ce qui pourrait être utile au pays et donner de la force au gou-

(1) Les étrangers sont maîtres en titre de nos chemins de fer :
Avignon. — M. de Rothschild, Allemand ;
Beaucaire à Cette. — Le même ;
Paris à Lille. — Le même ;
Fampoux, — O'Neil, Anglais ;
Bordeaux, — Mackensie, Anglais ;
Orléans, — Bartolomy, Genevois.
Dans le chemin de Rouen, la haute direction appartient aux Anglais. Boulogne, de même.

... Madrid :

« L'autorité avait été prévenue depuis deux jours, qu'un mouvement populaire se préparait dans l'ombre, bien que le jour où il devait éclater ne fût pas spécifié : on savait que des notes pressantes étaient arrivées, émanées de réfugiés influents, et que des distributions d'argent même avaient été faites. D'après la teneur de ces notes incendiaires, le temps était précieux, il fallait se garder de le perdre ; si le peuple du 2 mai et du 7 juillet (époque significative) n'agissait pas avant l'hiver, il ne devait plus compter sur le concours des réfugiés, et la révolution serait abandonnée à sa propre faiblesse.

» Excités et émus par ces communications pressantes, les chefs des conjurés, qui n'avaient pas cessé d'entretenir des correspondances avec les réfugiés, tentèrent de gagner quelques officiers de la garnison. Ils répandirent hardiment le bruit parmi la population que le régiment de Navarre était gagné. L'émeute n'avait qu'à se montrer, elle recruterait immédiatement ce régiment. Un officier du régiment de la Reina Gobernadora s'est laissé, dit-on, circonvenir par les ennemis de l'ordre ; et devant le régiment, le général Mazarredo lui a demandé son épée et l'a dégradé ; c'est l'unique trait de violation de la discipline militaire parmi la troupe. Le régiment de Navarre a fait preuve de fidélité et de dévouement. Ce qui avait déterminé les chefs des conjurés à faire choix de la nuit d'hier pour leur manifestation ! c'est qu'ils comptaient trouver les esprits encore émus par l'enterrement de l'ouvrier tailleur, Manuel Gil, récemment fusillé par suite des événements du 19 du mois dernier. Une affluence considérable s'était pressée au cimetière. Les ouvriers, par esprit de corps, devaient être en proie à de vives émotions.

L'autorité, qui connaissait ces dispositions des chefs du mouvement, avait concerté secrètement ses plans de défense ; sûre de sa force et du dévouement des troupes, elle était décidée à laisser les révolutionnaires jouer leur va-tout. Vers dix heures et demie du soir, des groupes commencèrent à se montrer vis-à-vis le Posito, c'est là qu'est caserné le régiment de Navarre. Les rassemblements pouvaient être évalués, à ce moment, à 500 hommes environ. Un détachement du régiment, qui faisait patrouille, crie : qui vive ! une fusillade meurtrière est la réponse donnée par les conjurés. L'officier commandant la patrouille tombe mort. Aussitôt toutes les fenêtres de la caserne occupée par le régiment de Navarre s'ouvrent simultanément, un feu de mousquetrie bien nourri est dirigé contre les rebelles qui fuient dans toutes les directions, ne s'attendant pas à cette chaude réception.

» A onze heures, toutes les troupes de la garnison sont sur pied ; elles occupent les positions désignées d'avance ; elles sont en rapport au moyen de sentinelles avancées. Des rassemblements cernent l'hôtel du général Cordova. Le poste prend les armes et fait feu. Les rassemblements se dispersent ; partout l'émeute est balayée. A minuit, il n'y avait

---

Pierre attendait assis sur le bord de la rivière. Son pâle visage était plus pâle encore que de coutume, sa main, appuyée sur le gazon, tremblait malgré les efforts qu'il faisait pour calmer son émotion. Etait-ce la crainte, était-ce l'espérance qui l'agitaient ainsi ? Il n'en savait rien lui-même. C'étaient peut-être ces deux sentiments à la fois.

A la vue d'une femme qui n'était point celle qu'il attendait, il se leva, et fit quelques pas pour s'éloigner.

Louise lui dit :

— Vous êtes monsieur Pierre Morin ?

Pierre inclina la tête affirmativement.

— Je suis la sœur de lait de mademoiselle Blanche, nous avons été élevées ensemble, ses secrets sont les miens, et le billet que vous avez reçu ce matin, c'est moi qui vous l'ai envoyé. Veuillez vous asseoir auprès de moi, monsieur, car l'entretien que je désire avoir avec vous sera peut-être long.

Pierre obéit et lui dit en s'asseyant :

— Parlez, mademoiselle, je suis prêt à vous entendre.

La voix de Pierre, sonore, vibrante, fortement accentuée et pourtant pleine d'un charme doux et caressant, fit tressaillir Louise à son tour. Sans expérience des hommes et des choses, la jeune fille était douée d'une grande sensibilité nerveuse, et elle comprit qu'un son aussi grave, aussi pénétrant, ne pouvait sortir que d'une noble poitrine.

Le lecteur a sans doute remarqué souvent que chez presque tous les hommes lâches par le caractère, vulgaires par le cœur, inintelligents ou d'un naturel fourbe et hypocrite, le son de la voix est indécis, disgracieux, et faiblement accentué ; la cause en est fort simple : ou la pensée est absente, et la parole s'agite dans le vide ; ou bien la pensée flotte incertaine entre la volonté et la peur, entre le mensonge et la vérité, et le son de la voix n'est alors que l'écho de ce qui se passe au fond de l'âme.

Louise, dont l'existence extérieure n'avait été, jusqu'à ce jour, que passive et mécanique pour ainsi dire, et dont la vie intérieure s'était passée dans un long rêve, dans des tristesses muettes, dans une douleur lente et inarticulée, Louise sentit chanceler sa volonté et son courage ; elle était sortie du château forte et résolue, sa conscience lui disait qu'elle faisait une bonne action. En face de cet homme, dont elle ne voyait pas, mais dont elle sentait le regard profond et scrutateur, elle resta troublée et interdite. Enfin, faisant un effort sur elle-même, elle rompit le silence :

— Monsieur, lui dit-elle, la démarche que je fais auprès de vous, vous semble sans doute fort étrange, car elle est contraire, je le sais, aux habitudes de bienséance et de retenue que le monde exige d'une jeune fille ; mais je voulais vous parler, et je n'ai pas eu le choix des moyens. Vous ne me connaissez pas, moi je vous connais à peine, et pourtant il faut que mes paroles soient accueillies par vous avec cette bienveillante confiance qu'une amitié éprouvée a seule le droit de réclamer. Tout ce que je sais de vous, monsieur, c'est que par la force de votre volonté, vous vivez seul, isolé, loin du monde et de ses joies si faciles et si douces pour un homme de votre âge. Ma vie à moi aussi n'a été qu'une longue solitude ; voilà ce qui m'a donné la force de venir vers vous, et de vous parler à cœur ouvert, comme l'on doit parler à un ami.

Le regard froid et sévère que Pierre n'avait point cessé d'attacher sur le visage de Louise, s'adoucit lentement, un léger sourire effleura ses lèvres ; il lui prit la main et lui dit :

— Vous avez raison, parlez-moi ainsi ; je suis votre ami, votre frère peut-être. Votre voix vient d'éveiller dans mon cœur un pressentiment qui me dit que nous sommes de la même famille. Vous souriez, mademoiselle ? les enfants de ce village font bien de m'appeler le fou, n'est-ce pas ? puisque je suis assez fou pour croire que Dieu, en nous créant, nous met à tous un signe différent sur le front, pour que chacun de nous puisse dans la vie reconnaître son frère.

— Ceci se nomme sympathie.

— Non, la sympathie, dans le langage du monde, est un sentiment vulgaire et d'épiderme. Je ne sais, en vérité, comment exprimer ma pensée. Supposez deux êtres, inconnus l'un à l'autre, au milieu d'une foule immense. Parmi les bruits confus et les voix discordantes de la foule, l'un d'eux n'a prononcé qu'une parole, et aussitôt une main amie est venue chercher la sienne. Tout-à-l'heure c'était un inconnu, maintenant c'est un frère ; car lui seul a entendu et compris cette parole. Ne réclamez donc point ma bienveillance, mademoiselle, vous n'en avez point besoin. Lorsqu'un homme vient à moi, il y a une voix intérieure qui me dit aussitôt : voici un ami, ou un ennemi ! j'ai foi en cette voix, elle ne m'a jamais trompé.

— Cette voix, je la connais aussi, monsieur ; et pour vous le prouver, je vais vous parler avec la plus entière franchise.

— Je vous répondrai de même.

— J'ai d'abord à vous adresser, au nom de Mlle Blanche, une double question. M. Alfred de Nerville, ignorant que vous aviez sauvé la vie de sa sœur, vous a adressé devant elle, le jour de votre rencontre, des paroles qui ont pu vous offenser, et qui l'ont profondément affligée. Elle vous prie de pardonner à son frère ; car ce qu'elle craint avant tout c'est que vous puissiez soupçonner même un instant sa vive reconnaissance.

— M. de Nerville ne m'a point offensé. J'ai appris depuis long-temps à ne pas plus me souvenir d'une injure que d'un éloge. Ce que je n'oublie jamais, c'est une bonne parole, sortie du cœur, c'est une noble pensée ; mais les hommes, jusqu'à ce jour, ne m'ont point appris à me souvenir.

— Que m'ont-ils donc appris à moi ! murmura Louise. Et pourtant, qu'est-ce que la vie sans un regard ami qui vous encourage, sans une main fraternelle qui vous soutienne !

Pierre surpris regarda Louise.

— Et vous aussi, mademoiselle !

— Moi, monsieur, oh ! moi, je suis très heureuse. Que me manque-t-il ? Fille d'un paysan, pauvre et orpheline, on m'a élevée par charité dans ce château, on m'a permis de m'asseoir à la table des maîtres, on a mis sur mes épaules des parures semblables à celles de Mlle Blanche, on m'a appris à occuper convenablement un fauteuil dans un salon, on m'a donné le langage, les formes et les habitudes d'un monde où l'on a bien voulu m'admettre, toujours par charité. De quoi me plaindrais-je ? n'est-ce pas là tout ce qui fait une femme heureuse et enviée ?

— Ces paroles sont bien amères. A votre âge, déjà souffrir ! Chacun a son lot ici-bas ; voilà le vôtre. Vous le voyez, n'avais-je pas raison quand je vous disais que vous étiez ma sœur ?

— Parlons de Mlle Blanche. Voici la seconde question que je dois vous adresser pour elle : depuis le jour où vous l'avez sauvée du péril qui la menaçait, elle a cherché plusieurs fois à vous témoigner sa reconnaissance, et vous avez toujours évité sa présence. Ceci n'est point une sotte et vaine curiosité ; mais, tout en respectant des secrets qui n'appartiennent qu'à vous seul, Mlle Blanche a le droit de vous demander quel motif si puissant vous force à la fuir ainsi.

— Cette demoiselle vit dans un monde que je ne connais pas. Un sauvage comme moi n'est point à sa place auprès d'une femme habituée aux formes élégantes et polies, aux gracieuses flatteries de tous ceux qui l'environnent. L'écorce en moi est rude et grossière ; sa main est trop délicate, elle pourrait s'y blesser. Et puis, à tort ou à raison, je n'aime et je ne cherche que la solitude. Tout ce que je demande aux hommes c'est l'oubli, l'indifférence et la liberté.

— Vous venez, monsieur, de me donner un titre, dont je vous remercie et dont je suis fière ; vous m'avez appelée votre sœur. Avez-vous réfléchi qu'une sœur avait le droit de demander à son frère la vérité tout entière ?

— Je le sais.

— Eh bien ! vous ne me dites pas toute votre pensée.

— Qui peut vous faire croire...

— Tout, l'accent de vos paroles, votre trouble, la rougeur qui vient de monter à votre front. Mon frère, vous oubliez que je suis femme, et que vous ne savez pas mentir.

— Mon Dieu ! mademoiselle, j'ignore entièrement...

— Je vais vous le dire, moi : vous avez peur de Mlle Blanche.

— Peur, pourquoi ?

— M... ous le savez aussi bien que moi ; parce qu'elle est belle, parce que vous craignez pour votre liberté, parce que... oserai-je le dire ?

— Achevez.

— Parce que vous l'aimez.

Pierre pâlit et se leva sans répondre.

— Oh ! pardon, monsieur, pardon, lui dit-elle ; je n'ai voulu ni vous affliger ni vous offenser. Je serais bien malheureuse si vous me croyiez incapable de respecter le plus noble sentiment que Dieu ait mis au cœur de l'homme. Je sais trop ce qu'une raillerie peut faire souffrir, surtout lorsqu'elle s'adresse au cœur. J'ai eu tort sans doute de vous dire cela ainsi. Je ne suis qu'une pauvre fille ignorante et sans esprit ; j'ignore les formules du langage sous lesquelles on peut voiler sa pensée. Je me suis trompée peut-être ; j'ai cru que vous aimiez Mlle Blanche, et je vous l'ai dit simplement, comme une sœur le dirait à son frère. Encore une fois monsieur, pardonnez-moi si j'ai osé interroger votre cœur ; il le fallait bien pour que vous puissiez entendre ce qui me reste à vous dire.

Et la voix de la jeune fille était suppliante, et elle avait des larmes dans les yeux.

Pierre fit quelques pas lentement et en silence. Puis, redressant sa haute taille, comme un homme qui chasse une pensée importune, il se retourna vers Louise, et lui répondit d'une voix émue :

— Vous me demandez si j'aime Mlle Blanche ; à tout autre je répondrais que je ne dois compte de mes sentiments qu'à Dieu. A vous, mademoiselle, je vous réponds que je l'ignore. Jusqu'à ce jour, je n'ai point osé m'interroger moi-même. Si cette pensée est venue quelquefois agiter mon sommeil, je me suis hâté de la chasser loin de moi. Que mademoiselle Blanche se rassure, jamais je ne troublerai son repos. Si je l'aimais, je la fuirais ; si je ne l'aimais pas, je la fuirais encore de peur de l'aimer un jour. Cela vous surprend, n'est-ce pas ? Les hommes de votre monde n'ont point l'habitude d'en agir ainsi.

— J'ignore comment ils agissent, je ne les connais pas, cependant je ne puis comprendre....

... régie les traditions humaines, mais l'esprit de vérité tel qu'il existe dans les sources même du christianisme. La majorité de la population penche dans ce dernier sens. Il se pourrait qu'elle ne se rendît pas encore un compte exact du but de ses efforts et ne vît pas clairement quelle organisation définitive doit être donnée à l'église. Cependant on ne saurait nier que le principe chrétien de la liberté est la base des efforts tentés par les nouveaux catholiques allemands.

La réforme a fait valoir contre la stabilité de Rome, le droit de l'intelligence humaine ; la tradition testamentaire restera toujours pour nous la base de la foi, mais chaque chrétien a le devoir de comprendre et d'interpréter librement la tradition. L'esprit de Dieu ne saurait être lié à des formules ; c'est la vérité, la sainteté et la charité qui constituent la pierre angulaire de l'église. Cette conviction s'est fait jour dans la conscience de l'époque où nous vivons.

« Un autre parti existe qui identifie l'esprit avec la lettre, la forme avec la vérité. Ce n'est pas la foi vivante en Jésus-Christ, c'est la dévotion à l'église qui devient pour lui une religion. Ceux qui ne partagent pas cette opinion sont anathématisés, ce que le judaïsme fit à l'église chrétienne, aux premiers chrétiens ; ce que le catholicisme fut à la réformation, ce parti orthodoxe l'est au mouvement des esprits contemporains. Nous ne défendons aucunement les exagérations de ce mouvement, mais nous ne saurions contester que les motifs qui animent les esprits sont profonds. Les protestations des catholiques allemands méritent la plus sérieuse attention ; elles sont en partie provoquées par les autorités même.

« Le christianisme et l'Évangile n'ont pas besoin d'une protection extérieure, la lutte de l'église est une lutte intellectuelle et doit être libre. Il faut faire quelque chose pour calmer les masses ; le besoin senti depuis long-temps d'une constitution de l'église, où tous les membres soient des collaborateurs vivants à la construction de l'église trouvera enfin son accomplissement. Le collège adresse pour cette raison à Votre Majesté l'humble demande de faire convoquer une délégation de toutes les provinces de l'État afin de s'occuper de la rédaction du projet d'une constitution de l'église. »

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — A son arrivée devant Flessingue, dans la matinée du 7, la reine Victoria n'a pas voulu recevoir M. le vice-amiral Lucas, qui s'était empressé de se rendre à bord du yacht royal pour la complimenter. S. M. a prétexté la fatigue du voyage. On a remarqué que le pavillon néerlandais n'a pas été hissé. Pendant la relâche de six heures faite par la flotille anglaise devant Flessingue, lord Aberdeen et quelques autres personnages se sont promenés en voiture dans l'île de Walcheren. — M. Donoso-Cortès, secrétaire de la reine d'Espagne, et M. Carrasco, ministre des finances dans le cabinet Gonzalès-Bravo, ont quitté ce soir Paris pour retourner à Madrid. — On a calculé qu'en France, aujourd'hui, non compris nos soldats de terre et de mer, 661 104 individus vi-

... 1 346 758 voyageurs et 1 507 542 quintaux de marchandises. Les recettes se sont élevées à 4 662 928 fl. 18 (3 377 253 fr.) En juillet 1844, les recettes ne s'étaient élevées qu'à 1 458 742 fl. Augmentation pour 1845, 224 186 fl., ou 480 397 fr.

UNE MÈRE ET LA SUPPRESSION DES TOURS. — Jeudi dernier, à Châteauroux, un jeune homme qui pêchait à la ligne dans la Vienne, a retiré de l'eau un enfant nouveau-né enveloppé d'un chiffon noir. On s'est alors rappelé que la veille, une femme inconnue fut saisie par les douleurs de l'enfantement près du pont Saint-Étienne. Une bonne femme la fit entrer chez elle et s'empressa d'aller chercher une sage-femme pour la secourir ; mais à son retour, la malade avait disparu. On peut donc supposer que pendant ce temps-là, elle sera parvenue à se délivrer, et sera allée se cacher quelque part après avoir jeté son enfant à la rivière.

L'IGNORANCE ET LE FLUIDE ÉLECTRIQUE. — On ne saurait trop s'élever contre l'usage qui existe encore dans la plupart des paroisses rurales, de sonner les cloches au moment de l'orage. Faudra-t-il encore, dit l'*Émancipation de Toulouse*, pour l'abolir, beaucoup d'accidents aussi terribles que celui qui vient d'arriver dans la commune de Juges, canton de Revel ? Vers les cinq heures du soir, pendant l'orage de vendredi 5 du courant, le carillonneur s'était hâté, selon son habitude, d'aller sonner la cloche ; il y était à peine depuis un instant, quand on cessa de l'entendre ; on accourt, et l'on trouve le malheureux mort ; la foudre l'avait frappé.

FÉROCITÉ CONJUGALE. — Lundi dernier, la ville de Sainte-Ménehould a été le théâtre d'un évènement tragique. Le nommé Lemaire, marié depuis sept à huit mois à la nommée Marie-Joséphine Gallois, lui a porté sur le corps trois coups de couteau. Cette femme, qui est sur le point d'accoucher, est dangereusement blessée. Depuis quelque temps les époux Lemaire ne vivaient pas en très bonne intelligence ; ils étaient séparés, la jeune femme était rentrée chez sa mère, et Lemaire était employé en qualité de domestique à la ferme de Bignipont. Cet individu avait témoigné le désir de rentrer avec sa femme, et ne pouvant y parvenir, il s'est porté envers elle à cet acte de désespoir. Après s'être soustrait pendant trois jours aux recherches de la justice, Lemaire s'est constitué prisonnier hier mercredi, et a été écroué à la maison d'arrêt.

LE PRIX DES RELIQUES. — Le prince Albert vient de payer 150 liv. sterl. (3 800 fr.) l'habit que portait l'amiral Nelson à la bataille de Trafalgar, lorsqu'il reçut le coup mortel. Cette relique d'un des plus illustres marins dont s'enorgueillisse la Grande-Bretagne, sera déposée à Greenwich. Un exemplaire de la rarissime édition du *Decaméron* de Boccace, imprimé à Venise en 1471, est monté, en vente publique, au chiffre de 2 260 liv. st. Un volume portant la signature de Shakspeare, a trouvé

... de MM. James Martin et Ce, est racontée par l'*Impartial du Nord*. Une pièce de fonte du poids de 2 000 kilogrammes avait été fondue la veille, et plusieurs ouvriers, à l'aide d'une grue, enlevaient cette lourde masse ; un d'entre eux, Louis-Clément Dubos, âgé de vingt-quatre ans, n'écoutant pas assez les conseils de ses camarades, se tenait tout près de la pièce, déjà à demi soulevée ; tout à coup une chaîne de fer se rompit ; la masse de fonte retomba alors de tout son poids sur le malheureux Dubos et l'écrasa. Sa mort a été instantanée.

Mercredi, à Bruxelles, un affreux malheur est arrivé dans la fabrique de MM. De Rosne, Cail et Ce, à Molenbeek-Saint-Jean. Le chef d'atelier de cet établissement a eu les bras et les jambes broyés par une machine. On désespère de ses jours.

Un accident affreux est arrivé, ces jours derniers, au Villard, commune de Dracy-le-Fort, près Châlon. Nous laissons parler le *Journal de Saône-et-Loire* : « Des ouvriers, occupés depuis plusieurs jours à creuser un puits, avaient atteint une profondeur de 25 mètres. On avait fait jouer la mine la veille, et bien que l'on doutât que l'air se fût renouvelé dans le puits de manière à pouvoir être respiré sans danger, un ouvrier hardi, nommé Charmot, en dépit des observations qui lui furent faites, voulut y descendre, et, en effet, il accomplit son dessein. A peine arrivé au fond, il sentit que l'air lui manquait et poussa un cri déchirant ; on s'empressa de remonter la benne dans laquelle se placèrent un autre ouvrier nommé Delarue et l'entrepreneur, M. Tiradon, homme d'un certain âge. Avant d'arriver au fond du puits, ils furent asphyxiés et leurs corps précipités dans l'eau. Au bruit qui résulta de leur chute, Tiradon fils, effrayé, voulut aller au secours de son père, et se hâta de remonter la benne fatale dans laquelle il prit place à son tour. Il n'était pas encore parvenu à une profondeur de 15 mètres, qu'un gémissement étouffé avertit les assistants du danger qui le menaçait. On le retira évanoui, et quoiqu'on l'ait entouré des plus grands soins, on n'ose encore se flatter de le rendre à la vie. Alors on attacha au bout d'une corde deux bottes de pailles posées en croix, qu'on fit descendre et monter rapidement à plusieurs reprises, de manière à agiter et renouveler l'air vicié du puits. Mais ce ne fut que trois heures plus tard qu'on put y entrer impunément, et on en retira trois cadavres. »

Un bruit sinistre circule sur un funeste évènement qui, d'après l'*Hermine*, de Nantes, est arrivé près du château de Clermont. Une explosion de mine ou une chute de roches, aurait eu lieu dans un tunnel qu'on creuse dans le rocher pour le passage du chemin de fer de Tours à Nantes ; plusieurs des travailleurs auraient péri dans ce désastre.

Statistique.

PRODUCTION DES MÉTAUX BRUTS. — Les mines de France ont pro-

— Non, vous ne pouvez pas comprendre ; ne suis-je pas un fou, vous le savez ? et que peut-il sortir du cerveau d'un fou, si ce n'est une idée fantasque et bizarre ? Mais quelles que soient ces idées, elles sont les miennes, et si vous ne craignez pas de les entendre, écoutez-moi.

— Parlez, je vous écoute religieusement.

— Je ne vous demanderai point, mademoiselle, si vous savez ce que c'est que ce mot si doux et si terrible à la fois : — Aimer ! vous êtes femme, et ce serait vous demander si vous connaissez le but pour lequel vous avez été créée par Dieu. Mais ce que vous ignorez, sans doute, c'est comment les hommes comprennent l'amour dans leur société, et comment moi, dans ma solitude, je l'ai compris. Ne craignez rien, quelles qu'étranges que soient mes paroles, vous pouvez les entendre ; car elles sont pures et chastes comme le sentiment qui les inspire ; il n'en est point ainsi dans votre monde : les hommes, avec leur langage faux et hypocrite, ne savent y parler d'amour qu'en faisant monter la rougeur au front.

— Parlez, monsieur, je vous sais le cœur trop haut placé pour exposer une femme à rougir devant vous.

— Les hommes ont fait sur l'amour toutes sortes de subtilités, auxquelles je n'entends rien ; mariages d'amour, mariages de raison, mariages de convenance, amour platonique, galanterie, amitiés tendres, que sais-je ! sans compter les *sentimentaleries* ridicules et quintessenciées des précieuses, des poètes, des jeunes hommes pâles et désœuvrés. Vos législateurs sont venus ensuite emprisonner tout cela dans le stupide matérialisme de leurs lois ; ils ont voulu réglementer l'amour, comme ils rédigent une ordonnance de police ou une loi sur les hypothèques. L'amour n'est pour ces hommes qu'un caprice, une fantaisie, une heure de plaisir, quand ce n'est pas pis encore ; c'est pour eux un théâtre où deux vanités peuvent, en passant, faire assaut de phrases menteuses, de tendresses hypocrites et de serments fragiles, que les spectateurs ne prennent pas plus au sérieux que les acteurs.... Dans leur folie, ils ne songent pas que c'est leur âme qui est l'enjeu de cette partie, et qu'un jour Dieu leur en demandera compte. Puis, lorsqu'ils sont las de cette comédie, et que le public les a sifflés, ils se réfugient dans le mariage, l'arche sainte et sacrée, où ils ensevelissent leur amour haletant et épuisé. L'homme, fatigué de la vie et de son rude labeur, cherche aussi un refuge, c'est celui de la tombe. — Pour moi, mademoiselle, l'amour est une religion ; car l'amour vient de Dieu. Il y a des hommes qui prétendent aimer, et qui ne donnent à la vie du cœur que leur loisir et les heures perdues, ceux-là n'ont point l'amour. D'autres affronteraient un danger et ne sacrifieraient pas leur fortune ; d'autres donneraient leur fortune, et trembleraient devant un danger, ceux-là ce sont les lâches ; ils n'ont point l'amour. D'autres donneraient plaisir, vie et fortune, et ne sacrifieraient point une pensée d'ambition et d'orgueil, ceux-là n'ont point l'amour. D'autres ne veulent que les joies du corps et ses terrestres plaisirs ; d'autres enfin ne demandent que les extases de l'âme, les rêveries de la pensée, les vanités de l'esprit, ceux-là n'ont point l'amour. — L'amour, c'est l'abnégation complète de soi-même et de tout ce qui nous environne ; c'est l'épanouissement de tout l'être, corps et âme, sous les chauds rayons d'un sentiment unique ; c'est l'union libre et volontaire, la communauté de deux existences unies et confondues dans une même et sainte communion ; c'est la douce et libre harmonie de deux âmes, qui chantent à Dieu l'hymne de leur cœur, sanctifié par l'amour.

— Mais, monsieur, si la source de l'amour est le sein de Dieu lui-même, pourquoi ce sentiment n'apporte-t-il ici-bas que le désordre, la douleur et la honte ?

— C'est que, jusqu'à ce jour, les hommes ont corrompu tout ce qu'ils ont touché. Mais à quoi bon vous ennuyer des folles rêveries de mon cerveau malade ! Vous pouvez comprendre maintenant pourquoi je fuis la présence de mademoiselle Blanche ; élevée dans le monde et pour le monde, elle appartient à la société et aux lois que cette société impose ; ma conscience à moi, me dit que ces lois sont mauvaises et me défend de m'y soumettre. Vous le voyez, mademoiselle, je ne puis l'aimer, ni être aimé d'elle ; je dois rester seul, toujours seul. Quelle femme aurait le courage et la force d'associer sa vie à la destinée que Dieu et ma volonté m'ont faite ! L'amour n'est et ne sera jamais pour moi qu'un beau rêve.

— Vous ne pouvez point ainsi répondre de l'avenir. Un jour peut-être cette solitude, cet isolement seront un bien lourd fardeau pour vos épaules. Moi, je ne sais rien des choses de la vie ; mais il y a dans mon cœur une voix secrète qui me dit que l'homme n'a point été placé sur cette terre pour vivre orgueilleusement enfermé en lui-même, comme dans une forteresse. Être seul, monsieur ! il faut que vous soyez bien fort ou bien égoïste, si vous ne savez pas combien cela fait souffrir !

— Qui vous dit que je ne souffre pas ? mais ne vaut-il pas mieux souffrir loin des hommes, que de les voir de trop près ? Alors il faudrait les haïr, et je me contente de les mépriser.

— Le mépris est pire que la haine ; la haine s'éteint, le mépris ne s'efface jamais.

— J'aime les hommes, ils sont mes frères ; mais je méprise la société qui les corrompt, les dégrade et les exploite. Le Christ aima l'humanité jusqu'à mourir pour elle ; mais il a maudit les scribes et les pharisiens. Oh ! vienne le jour que j'espère et que j'attends, le jour de la délivrance et de la vérité, le jour dont j'entrevois l'aurore du fond de ma solitude, et alors.... alors... n'est-ce pas, mademoiselle, qu'on a raison de m'appeler le fou ? n'est-ce pas que mes paroles sont extravagantes ? n'est-ce pas que je serais deux fois insensé si je voulais aimer et être aimé ?

— Que puis-je vous dire, monsieur ? ces paroles sont si nouvelles pour moi, si imprévues, si en dehors des habitudes et des pensées vulgaires d'une jeune fille ! Que la raison et l'expérience puissent les accepter ou non, je l'ignore ; tout ce que je sais, c'est que le cœur ne peut les désapprouver.

— Merci, mademoiselle ! merci, ma sœur !

— Monsieur, comme moi vous êtes jeune, comme moi vous êtes seul et délaissé, comme moi sans doute vous avez déjà bien souffert dans la vie ; comme moi aussi n'avez-vous point éprouvé parfois le besoin de confier à quelque ami dévoué les secrets de votre âme ? Souvent une voix amie a suffi pour sécher bien des larmes et calmer bien des angoisses. Vous m'avez appelé votre sœur, que ce ne soit point une vaine parole ! Pourquoi avez-vous fui le monde ? pourquoi ce mépris de ce qui fait la joie des autres hommes ? est-on si corrompu et si méchant dans la société, que vous ne puissiez y rencontrer quelques hommes purs et honnêtes, dignes d'une noble amitié, et capables de la comprendre ? Qui êtes-vous donc, vous qui fuyez l'humanité et qui cependant offrez aux malheureux une main secourable et fraternelle ?

— Qui je suis ?... Peut-être un jour vous le dirai-je, si nous nous rencontrons encore dans la vie, et si vous vous souvenez encore de moi. Mais j'oublie que le temps passe rapidement, et que je suis attendu par madame la comtesse de Nerville.

— Quoi ! vous allez venir, aujourd'hui même, au château ?

— Dans deux heures. Madame la comtesse a besoin, dit-elle, de régler avec moi quelques questions d'intérêt au sujet d'une propriété qui m'appartient.

— Il me reste, monsieur, une dernière demande à vous adresser.

— Quelle est-elle ?

— Que l'on ignore, je vous en supplie, l'entretien que je viens d'avoir avec vous ; et si le hasard me faisait vous rencontrer au château, que je sois pour vous une étrangère. Votre discrétion, monsieur, intéresse autant mademoiselle Blanche que moi-même.

Pierre s'inclina.

— Adieu, mademoiselle ; ne m'oubliez pas.

Louise s'éloigna lentement.

— Il aime Blanche ! se disait-elle. En vain il a nié son amour ; son trouble, ses regards, son émotion, sa voix tremblante, tout en lui démentait ses paroles. — Que m'a-t-il dit ? Je ne sais plus. Je comprenais à peine ; mais cela était beau et grand comme dans un rêve. — Qu'a-t-elle donc fait pour être aimée ainsi ? Rien ; elle est belle, voilà tout. Il y a, mon Dieu, des êtres bien heureux sur cette terre ; vous leur avez tout donné ! Il est beau, lui aussi ; pourquoi ne l'aimerait-elle pas ? La beauté est comme l'aimant, elle attire tout à elle. Non, un pareil amour lui ferait peur, elle ne le comprendrait pas. Il a raison de la fuir. — Les paroles de cet homme ont réveillé en moi je ne sais quel souvenir étrange et mystérieux ; il me semblait que je ne les entendais pas pour la première fois. Oh ! je me souviens ; c'était la nuit, je venais de m'endormir après avoir pleuré long-temps. Une grande clarté se fit autour de moi. Un homme, ou un ange, je ne sais lequel, était là debout, tout resplendissant de lumière, et j'étais agenouillée à ses pieds, comme devant Dieu dans la prière. Il me parlait dans une langue inconnue, que je ne comprenais point ; mais sa voix était si harmonieuse, si enivrante, que chaque parole me faisait frissonner. Il se pencha vers moi, je sentis sa main toucher mon front, et il me dit : — Viens, enfant, viens ; je t'aime ! On est belle quand on est aimée. C'est par l'amour que le Christ s'est transfiguré ! — Il disparut à ces mots, et tout rentra dans le néant. — Mais je suis folle ! qu'est-ce qu'un rêve ? Un caprice du hasard, une hallucination menteuse de l'imagination en délire. L'amour, lui aussi, n'est-il pas un rêve plus trompeur que les autres, puisqu'on le fait tout éveillé ? Après tout, que me font les paroles de cet homme ! Qui me dit qu'il ne les a pas apprises par cœur dans quelque roman à la mode ? Qu'il aime mademoiselle Blanche, qu'il en soit aimé ou non, que m'importe à moi ! Comme disait l'autre jour monsieur Alfred, qui ne me savait pas là : — Cette fille est laide ; qui voudrait d'elle ?

La pauvre enfant avait lu Voltaire, et le doute était toujours le dernier mot de sa pensée. Elle fit un effort pour rire de son exaltation ; mais ce sourire fut si triste et si amer, que deux grosses larmes tombèrent sur sa main, lorsqu'elle ouvrit la porte du parc pour rentrer au château.

EUGÈNE CAMUS.

(La suite à demain.)

parallèle sud de 9°5', et la pose en même temps à 171°37'26" à l'ouest de son premier méridien (173°57'50" de Paris).

» Le 17 septembre 1844, le capitaine Morvan, du trois mâts français *l'Adolphe*, allant des Iles Wallis aux Iles Sandwich, observait à midi, 9°27' de latitude sud, quand il avait par estime 174° 5' de longitude ouest de Paris, et de cette position, il voyait à clair, du pont de sa dunette, la végétation sur les petits îlots groupés qui forment l'atoll Clarence.

» D'après Edwards, *l'Adolphe*, à midi, ce jour-là, aurait été à 22' encore au sud du parallèle de Clarence, puisque cette île, selon le capitaine anglais, gît par 9° 5', et que la latitude observée à bord du navire français était de 9° 27'. Or, la distance nord et sud de *l'Adolphe* à l'île n'était certainement pas de plus de seize milles. Le capitaine Morvan place donc la partie sud de Clarence par 9° 11'.

» Le même jour, à trois heures dix minutes, à bord de *l'Adolphe*, on comptait, d'après une estime de trois heures, 9° 25' 25" de latitude, et on observait, par un chronomètre parfaitement réglé, la latitude de 173° 58' 27" à l'ouest de Paris. Le milieu de Clarence restait alors au nord du monde. La position de *l'Adolphe* était donc certaine, puisqu'il n'y avait aucun doute à établir sur la bonté des observations qui la précisaient, et qu'à 5' ou 6' près le relèvement de Clarence, se croisant avec le parallèle du navire, lui assignait le même lieu.

» Durant la nuit du 17 au 18 septembre, il fit calme plat, la brise ne se fit que le 18 au jour; elle vint du sud-est grand frais, mais avec de la pluie, et le temps en s'assombrissant ne laissa voir qu'un instant les arbres de Clarence, restant à peu près à la même distance que le 17 au soir. Dès l'arrivée de la brise on prit tribord amures, et, avec un temps bien noir et un sillage de six nœuds, on courut jusqu'à six heures, le cap à l'est-nord-est du compas. Alors le temps se purifia tout-à-coup du sud à l'est, le bleu du ciel reparut, et aussitôt à l'horizon surgit dans le sud-est un quart est du compas une nouvelle terre, couverte d'une végétation admirable. Plus au sud qu'elle, à quelques milles au-delà, se montrèrent en même temps de petits îlots. Les observations du 17, si bien d'accord avec la position donnée à Clarence sur toutes les cartes, ne pouvant laisser le moindre doute sur la terre vue la veille, le capitaine Morvan eut la conviction qu'il avait devant lui une terre inconnue jusque-là, qui avait dû échapper aux recherches du capitaine Edwards, soit à cause de la nuit, soit par un temps sombre.

» Le 18 septembre, à midi, on observa la latitude de *l'Adolphe*, qui donna 9° 23' 5", quand la longitude estimée depuis la veille était, ouest de Paris, de 173° 32'. A cette heure, le bout de la terre découverte à dix heures restait au sud-est 5° 30' sud du monde, et commençait à cacher les îlots plus au sud. On apercevait à l'est un quart sud-est, aussi du monde, une autre pointe semblable à la première, puis rien ne se montrait au-delà. Entre ces deux pointes, remarquables par leur grande étendue et leur belle végétation, vingt-cinq ou trente îlots, séparés en apparence et tout chargés d'arbres verts, flottaient, pour ainsi dire, au bord de l'horizon.

» De midi à deux heures et demie, *l'Adolphe* fit onze milles six dixièmes à l'est-nord-est 3° nord du monde. Sa latitude était par suite de 9° 17' 58". Une observation chronométrique donna au même instant, pour méridien du navire, celui de 173° 21' 31". On vira de bord en relevant la pointe du sud-ouest au sud-ouest un quart sud et celle du nord-est est au quart sud-sud-ouest corrigée.

» Les relèvements des deux pointes, à midi et à deux heures et demie, de deux stations enfin parfaitement déterminées, formant avec la direction de la route deux triangles, il était facile de calculer les distances des pointes sud-ouest et nord-est de l'île, aux points qu'occupait le navire à midi et à deux heures et demie. On y procéda, et, avec les distances en milles et les positions relevées, on arriva de suite à trouver celles des deux pointes, quant à l'équateur et au premier méridien.

» La latitude de la pointe sud-ouest vint de . . . . 9° 27' 32"
» Sa longitude ouest de Paris de . . . . 173° 27' 18"
» 9° 24' 50" vint pour la latitude de la pointe nord-est.
» 173° 23' 35". . . pour la longitude ouest de Paris.
» D'où :
» Pour latitude du milieu de la face nord-ouest. . . 9° 26' 24"
» Pour longitude. . . . . 173° 25' 54"

» On trouva trigonométriquement de 4° 8' la distance des deux pointes, ou la longitude de la côte nord-ouest de l'île.

» Jusqu'à quatre heures quarante-cinq minutes, on courut babord amures, puis on reprit tribord pour continuer la route. Le vent, au sud-est, devint fort, des grains se formèrent, et l'on prolongea l'île nouvelle avec deux ris dans chaque hunier. On ne vit ni brisans, ni remoux, ni changement d'eau, ni enfin aucune apparence de danger entre la terre et le navire.

« On suppose que cette terre, si jolie sous sa végétation touffue, où l'on distinguait des arbres à pain et beaucoup de cocotiers, que cette terre si agréable à la vue par la grande quantité d'arbres verts qui forment comme un chaîne d'oasis entre ses deux pointes principales, doit être habitée.

» Toutefois, on ne vit aucune trace d'habitation. Peut-être a-t-elle de bons mouillages dans l'espace qu'elle a circonscrit sans doute de ses îlots, ainsi qu'Ouvéa et d'autres îles semblable de l'Océanie.

« A cinq heures et demie, étant par le travers de la pointe du nord-est, on en vit une autre se détacher du sud-est, mais qui forme avec la première une même terre. Cette pointe du sud-est parut à la même distance de celle

l'a quitté que le jour où la question n'était plus de système, mais de compagnie à compagnie. Le système de l'exploitation par l'Etat des grandes lignes de chemins de fer, ayant été écarté par les chambres législatives, et paraissant condamné sans retour, la *Presse* a-t-elle eu tort de dire que compagnies pour compagnies, il était désirable, dans l'intérêt du crédit public, que les compagnies qui étaient sérieuses l'emportassent sur celles qui ne l'étaient pas, dût cette avantage être acheté par l'Etat au prix de l'inconvénient d'une durée de concession un peu plus longue. »

Nous dirons à la *Presse* que pour un journal important comme elle, il eût été digne de soutenir même avec insuccès une opinion qu'elle a cru bonne pendant sept années, et qu'elle semble se préparer à professer de nouveau dans l'avenir; qu'en dehors de la détermination que peuvent prendre les chambres, il y avait l'esprit public à éclairer, ainsi que le ministère, qui, avec l'appui du journal la *Presse*, aurait peut être montré plus d'indépendance et de fermeté. Dans la question Rothschild la *Presse* a évidemment la victoire, mais dans certain cas il vaut mieux être vaincu et pouvoir répéter les paroles du roi-chevalier : « *Tout est perdu fors l'honneur.* »

Le *Constitutionnel* croit que le voyage de M. le duc de Nemours en Espagne n'avait pas seulement pour but une simple visite de famille. Il pense qu'il pourrait bien être question du mariage de la reine Isabelle II. A cette occasion le *Constitutionnel* passe en revue les fautes du ministère Narvaez, sympathique au cabinet français. Il lui reproche ses actes sanglants en lui rappelant que c'est dans le sang de Diégo Léon qu'Espartero a chancelé.

Ne pourrait-on pas supposer d'après cet article du *Constitutionnel* que M. Thiers avait aussi deux buts en allant en Espagne, et qu'il est parti avec l'espérance que les événements espagnols pourraient lui faire obtenir un portefeuille pour rapporter les cartes topographiques, que l'historien avait sans doute prises avec lui?

La *Réforme* nous accuse de perfidie à son endroit et prétend que nous empruntons ses idées parce que que nous défendons avec elle, mais pas toujours comme elle, les intérêts populaires. Nous sommes trop sincèrement dévoués aux travailleurs pour vouloir monopoliser, à notre profit, le droit de les défendre et nous sommes heureux de voir la *Réforme* concourir à cette noble tâche.

Au reste, nous dirons à la *Réforme* qu'elle a publié deux de nos articles sur la maladie des pommes de terre et sur le sel. Elle attribue l'un au *Journal de Cherbourg*, l'autre aux journaux belges, et nous n'avons pas réclamé.

HALLE DE PARIS.

11 Sept.			12 Sept.		
Arrivages	4767 q.	33 k.	Arrivages	2094 q.	40 k.
Ventes	5076	64	Ventes	2116	02
Restant	27309	56	Restant	27287	91
Cours moyen	38.86		Cours moyen	39 86	
Cours-taxe	38,99		Cours-taxe	39.10	

Cote administrative.

	q.	k.					q.	k.			
Gruaux	«	«	00,00	à	00,00	Gruaux	21	98	52,25	à	54,15
1re	505	54	39,50	à	42 00	1re	364	24	39.50	à	42,00
2	622	37	36,15	à	38,85	2e	488	30	36.30	à	38,85
3e	10	99	28,65	à	31,85	3e	15	70	31,85	à	00,00
4	47	29	20,30	à	22,30	4e	36	11	21,60	à	24,00
A liv.	3389	36				A liv.	1059	75			

Marchés.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 11 sept. — Foin 1re 49 à 00; 2e 46 à 00; 3e 31 à 38. — Luzerne, 1re 00 à 00; 2e 90 à 00. — Paille de blé 1re 29 à 30; 2e 27 à 28; 3e 26.

Marché Saint-Antoine, 12 sept. — Foin, 1re 53 à 55; 2e 49 à 50; 3e 42 à 44. — Sainfoin, 1re 00 à 00; 2e 00 à 43; 3e 00 à 36. — Luzerne 1re 00 à 00; 2e 00 à 00; 3e 00 à 00. — Paille de blé 1re 34 à 35; 2e 00 à 30; 3e 00 à 00. — Paille de seigle 1re 00 à 34; 2e 00 à 30; 3e 00 à 00. — Paille d'avoine, 1re 00 à 43; 2e 00 à 36. — Trèfle 3e 35 à 37. — Regain 1re 00 à 00.

MARCHÉ DE SCEAUX, 11 septembre. — Bœufs amenés 1885, vendus 1765, renvoi 120, à 1,16-1,08-00,95. — Vaches 109, vendus 106, renvoi 3 à 1,06-0,92-00,78. — Veaux amenés 748, vendus 748, renvoi 0 à 1,14-1,26-1,08. — Moutons amenés 9186, vendus 8533, renvoi 533 à 1,52-1,12-0,88.

Marché aux Veaux du 12 sept. — Taureaux amenés 3, vendus 3 à 0,80. — Vaches amenées 82, vendues 70 à 1,16-1,00-0,84. — Veaux amenés 808, sur lesquels 808 ont été vendus 1,60-1,40-1,20.

Marché de la Chapelle St-Denis du 11-12 sept. — Porcs amenés 925, 906 vendus à 1,20-1,10-1,00. — Veaux amenés 753, et tous vendus à 1,40-1,30-1,20

zaïs, 512, 512 50. — Obligations de Saint-Germain nouv., 1225. — Versailles rlv. dr. anc., 1035. — Rouen, 1065. — Chemin non constitué de Charleroy, 552 50. — A terme : Banque de France, 3340, 3345. — Espagne, dette intér. 31 1/4, 3/8. — Chemins d'Amiens, 645, 685, 667 50. — Montereau, 535, 537 50. — Bordeaux, 720, 725, 722 50.

	1er C.	P. H.	P. B.	Der C.		
5 0/0 compt.	118 65	118 80	118 65	118 70	H.	118 85
— fin cour.	119 «	119 «	118 95	119 «		119 05
3 0/0 compt.	81 05	81 10	81 «	81 «		81 05
— fin cour.	81 25	81 25	81 20	81 25		81 25

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville...	1405	«	«	5 0/0 Hge 1840.	103 «	•	
B. de France...	3325	3340	H. 15	— Portugais...	« «	«	
C. Gou. 1000...	1145	«	«	Esp. D. active.	« «	«	
C. Gan. 1000...	«	«	«	5 0/0 Naples...	101 «	101 25	H. 25
C. hypot.....	647 50	652 50	H. 5	— Romain..	104 «	«	
4 Canaux.....	1295 «	«	«	Obl. Piémont.	» «	«	

CHEMINS DE FER.					
St-Germ.....	1165 «	« «	B. 15 «	Au 15. 1163 75, 1180.	H. 12 50
V. r. d.....	555 «	555 «	B. 5 «	— 555, 578 75.	H. 3 75
— r. g.....	375 «	« «	« «	— 375.	B. 2 50
Orléans.....	1300 «	1305 «	H. 2 50	— 1303, 1308 75, 1307 50.	
Strasb.....	291 25	291 25	« «	— 291 25, 288 75, 290.	B. 1 25
Rouen.....	1117 50	1145 «	B. 7 50	— 1115, 1123 75, 1122 50.	H. 1 25
Havre.....	917 50	« «	« «	— 917 50, 922 50.	H. 5
Marseille....	1065 «	« «	B. 5 «	— 1067 50, 1075.	H. 7 50
Vierzon.....	809 50	« »	H. 2 50	— 805, 800, 802 50.	H. 5

LONDRES, 10 sept.		PARIS, LE 11 SEPT. PRIMES	COULISSE.
Consol.	98 3/4, 7/8	3 0/0 F. c.	Av. 81 25.
Esp. act.	27 1/2	F. p.	Ap. 81 25.
Portug.	63 1/2	3 0/0 F. c.	B. du Trés.
Mexic.	33 7/8	F. p. 119 15 d. 50.	3 1/4 à 2 m.
Brésil.		St-Germ. 1165, 1190 d. 20 au 30.	3 1/8 à 4 m.
5 0/0 hol.	99 1/2	Orléans, 1325 d. 20, 1335 d. 10 au 30.	F. c. F. p.
2 1/2 do.	82 1/2	Rouen, 1142 50, 1140 d. 20.	3 0/0 20 15. 22
Rouen.	43 3/4	Amiens, 655, 660 d. 20 au 30.	12
Orléans	51 1/2		5 0/0. 25 30.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 110,00 à 00,00; courant du mois, 112,00 à 00,00; 3 derniers mois, 112,00 à 00,00; 4 premiers mois 1846, 115,00 à 114,00.

LILLE. — Colza, 102,50 à 00,00. — Œillette rousse, 85,25. — Lin, 86,00. — Voitures, 6,50.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 119,00 à 00,00, courant du mois et octobre, 118,00 à 119,00; novembre et décembre, 102,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 89,50 à 90,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Vente par autorité de justice.

Sur la place de la commune de la Chapelle-Saint-Denis.

Le 14 septembre 1845.

Consistant en table, commode, chaises, boîte d'horloge, gravures sous cadres noirs, baromètre, casseroles et autres objets. — Au comptant.

Spectacles du 13 septembre.

7 h. 1/2 OPÉRA. —
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Virginie.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Le Maçon. Cendrillon.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Un Duel. Le Français. Un Tour. Pourquoi.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Ma Maîtresse. Désastre de Monville. La Fille.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Les Murs ont des oreilles. La Vie. Somnambule.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — L'Almanach. Deuxièmes Noces. Cravachon.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Paris et la Banlieue.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable.
6 h. 1/2 COMTE. — La Barbe. Fille du Capitaine. 7 Ogres.
CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 FOLIES — Paris. Cirque. Espionne. Télégraphe.
LUXEMBOURG. — Faute de Jeunesse. Mère martyre. Pâtissière.
BEAUMARCHAIS. — Duchesse. Aubry. Nelly.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.
PANORAMA (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

tème de Law, pareil engouement ne s'empara des spéculateurs. Aujourd'hui la rue Pinon est devenue une autre rue Quincampoix, où chacun cherche la fortune, et où beaucoup trouveront la ruine.

Nous pourrions passer sous silence les jeux de bourse auxquels donnent lieu les quatre cent mille actions Rothschild, émises d'abord à 375 francs, négociées maintenant à 780. L'agiotage est dans notre société un mal permanent, et s'il fallait le dénoncer toutes les fois qu'il cause un désordre, le publiciste n'aurait plus d'autre occupation que de le flétrir.

Le scandale qui domine tous les autres aujourd'hui n'est pas un fait d'agiotage, mais de corruption ; ce que nous dénonçons à l'indignation publique, ce ne sont pas les actions vendues, mais les actions données.

Les actions du chemin de fer du Nord ont été émises au nombre de quatre cent mille ; n'évaluons qu'à quatre cents francs la prime attribuée à chacune d'elles par les manœuvres d'agiotage et par les suites naturelles du triomphe de la coalition : M. de Rothschild est donc possesseur de cent soixante millions. Plus puissant que Louis XIV, il peut semer ces trésors à sa guise. Parmi les quatre cent mille actions, il y en a de placées sans doute ; mais on en donne beaucoup. Le puissant accapareur des chemins de fer n'ignore pas que la France éprouve une répugnance marquée pour l'abandon des voies de communication aux gens de finance, pour le monopole des banquiers. On veut réagir contre cette tendance de l'opinion qui pourrait devenir invincible, on veut endormir la presse gardienne des intérêts nationaux.

On se dit que des actions distribuées dans ce but ne seront point perdues, et les agents de M. de Rothschild distribuent.

C'est notre droit et notre devoir de le dire, car nous sommes du très petit nombre des écrivains qui peuvent lever la tête haute quand il est question de chemins de fer ; presque tous les organes de la publicité sont actuellement infestés d'actions Rothschild. On en donne à celui-ci pour l'appui constant et plein de hardiesse qu'il a toujours prêté aux envahissements de la finance, à celui-là pour *son silence bienveillant*, à tel autre pour un changement de front exécuté pendant le combat. La monnaie corruptrice pénètre partout, et le mal est si général qu'on n'en rougit presque plus.

Approchez de ce groupe formé dans la rue. On entoure un homme, on vante sa probité. On le félicite d'avoir renvoyé dix actions Rothschild qui lui étaient gratuitement adressées. — Dix actions ! répond-il avec cynisme. Comment pouvais-je garder dix actions, lorsqu'un tel en reçoit vingt ?

Ainsi, la parole, la plume, les influences se vendent, se prostituent. Mais la France indignée se réveillera, et la conscience publique imposera un terme à ce honteux marchandage. Une action de chemin de fer est une flétrissure pour celui qui ne l'a pas payée. Que l'homme d'argent se procure avec son argent de pareils titres : quant au publiciste, qu'il marche sans engagement et sans entrave à la recherche de la vérité et à l'accomplissement de son devoir.

La vérité qu'il doit connaître et proclamer, c'est que l'abandon des voies de fer à la spéculation privée est une dilapidation de la

famille. La France du dix-neuvième siècle repousse le régime des castes, elle ne saurait traiter en paria aucun de ses enfants. Elle s'indigne quand elle entend adresser à des ouvriers, à des hommes intelligents, courageux, actifs, les paroles que les charpentiers prévenus ont entendu prononcer en première instance par une bouche officielle : « Ces hommes, de quoi se plaignent-ils ? Ils ne » sont pas minés par la maladie, exténués par le travail ; leur vi- » sage n'accuse pas les angoisses de la faim ; leurs vêtements sont » décents, la toile de leurs blouses n'est pas trouée, plusieurs » même portent des habits. En vérité, pour des ouvriers, nous les » trouvons on ne peut mieux partagés. Ils devraient s'estimer fort » heureux de leur position et bénir chaque matin la charte consti- » tutionnelle. »

Non, les ouvriers ne doivent pas être réduits au nécessaire exigu, à la vie matérielle et brutale. Il est juste, il est utile à la société tout entière qu'ils participent à la richesse créée par leurs mains, que leur salaire s'élève. L'accroissement du salaire est un besoin senti dans toutes les industries, éprouvé par les mégissiers, par les scieurs de long comme par les compagnons de la charpente et, tant que le travail ne sera pas organisé, tant que les intérêts des maîtres et des ouvriers ne seront pas identifiés par une association complète, le taux du salaire ne s'élèvera qu'à la suite de crises. Pour le faire monter il faudra que les ouvriers suspendent simultanément le travail et fassent grève.

Tous les artisans d'une profession ont-ils le droit de cesser le travail à la fois, lorsqu'ils trouvent leur rétribution insuffisante, et alors que la cessation de travail, résultat d'un besoin commun, n'est provoquée par aucune menée, n'est maintenue par aucune mesure d'intimidation, par aucune violence?

Cette question, que nous resolvons par l'affirmative, intéresse aujourd'hui toute l'industrie, et la cause des travailleurs nous est trop chère pour que notre appui fasse défaut aux charpentiers. En appel comme en première instance, ils nous compteront parmi leurs plus zélés défenseurs.

La sympathie que nous inspirent ces victimes d'une mauvaise organisation industrielle, est ressentie généralement dans le pays. La presse a été presque unanime pour gémir de la condamnation dure, impolitique dont les charpentiers ont été victimes en première instance et le récri général a dû signaler aux magistrats de la cour royale l'importance du rôle conciliateur, de la mission réparatrice, qu'ils auront bientôt à remplir.

En première instance, le ministère public a soutenu et le tribunal a sanctionné ces principes rétrogrades : que l'ouvrier doit vivre dans l'isolement, dans l'égoïsme, débattant son salaire individuellement et de gré à gré, cherchant, s'il est célibataire, s'il a peu de besoins, à expulser de l'atelier, à réduire à la famine le père de famille accablé de charges. On a dit aux ouvriers que l'accord entre eux était funeste, la solidarité répréhensible, l'association maudite et justiciable de la loi ; on leur a dit qu'il était suspect de vivre à la même table, de se réunir auprès de la Mère, symbole touchant de la famille collective, on leur a dit qu'il était condamnable de former une caisse commune pour secourir les compagnons malades et ceux qui ne travaillent pas. On leur a dit surtout qu'il y avait désordre et rebellion de la part des garçons, des compagnons du devoir, à se priver courageusement, pendant quelques jours, d'ouvrage et de salaire, afin que la rétribution des pères de famille, des *agrichons* pût monter.

Ce qu'on a dénoncé, ce qu'on a condamné chez les ouvriers char-

blique, une pareille jurisprudence ne détruirait les germes d'association que chez les prolétaires ; elle laisserait la coalition des maîtres, des entrepreneurs, des banquiers, des adjudicataires de chemins de fer s'étaler insolemment, se changer en monopole, en féodalité inviolable.

Nous invoquons la sagesse de la cour royale, nous espérons que, dans la mesure de sa puissance, elle préviendra ce danger. Chargée de donner des leçons et des exemples à la magistrature inférieure, elle la remettra dans la bonne voie en refusant de condamner chez les charpentiers ce que l'opinion publique admire en eux, l'esprit de fraternité qui les unit. Chargée de veiller, concurremment avec les corps politiques, à la tranquillité du pays, la cour royale ne donnera pas aux masses populaires le spectacle dangereux et provocateur d'une coalition d'ouvriers rigoureusement punie au moment où le scandale des coalitions financières devient plus éclatant que jamais.

Ecole polytechnique.

Le *Moniteur universel* contient aujourd'hui un long article d'explications sur le renvoi sans places de 53 élèves de l'Ecole polytechnique ayant satisfait à toutes les épreuves difficiles auxquelles on est soumis dans cette illustre institution nationale. Nous ne rappellerons pas les faits que nous avons déjà publiés. Les phrases balbutiées aujourd'hui par le journal officiel n'en attaquent nullement la véracité. Ainsi, nous ne saurions regarder comme nous étant personnellement adressé le reproche comique renfermé dans la phrase du début de l'écrivain ministériel :

« Depuis plusieurs jours, dit-il, les journaux de l'opposition, au » sujet du placement dans les services publics des élèves qui vont » sortir de l'Ecole polytechnique, cherchent, comme ils le font » trop souvent, à égarer l'opinion publique sur les dispositions du » gouvernement à l'égard de ces élèves et sur la direction donnée » à cet établissement. »

Au lieu d'avoir égaré l'opinion publique sur la conduite du gouvernement vis-à-vis de l'Ecole polytechnique, où il voudrait pouvoir placer à sa guise ses favoris sans les faire passer par le niveau désagréable du concours, nous prétendions l'avoir éclairée. Nous avons du reste tellement bien réussi que nous avons forcé le pouvoir à revenir partiellement sur sa décision.

La narration simple des faits le prouve évidemment.

Il y aura demain quinze jours, nous avons annoncé, au grand scandale de toute la France, que le ministère de la guerre avait signifié à l'Ecole polytechnique que des 163 élèves qui vont en sortir, 110 seulement seraient placés dans les services publics.

Après un silence de huit jours, un organe semi-officiel du ministère de la guerre, le *Moniteur de l'Armée*, a publié quelques phrases ambiguës où sans fixer aucun chiffre, il prétendait que nous avions exagéré le nombre des élèves qui ne seraient pas placés. Nous avons répondu que nos renseignements nous venaient de la Direction de l'Ecole même, que nous ne nous étions pas trompés, mais que le ministère effrayé du mauvais effet de sa mesure, cherchait à diminuer le nombre des *capacités* qu'il avait eu l'intention de faire.

A cette réplique succède un nouveau silence de huit jours, et aujourd'hui nous lisons dans le *Moniteur universel* :

« Le ministre qu'on a accusé de mauvais vouloir à l'égard des

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 14 SEPTEMBRE 1845.

UNE FILLE DU PEUPLE.

Première partie (1).

VIII.

UN POÈTE.

Une chaise de poste venait d'entrer dans la cour du château ; un jeune homme, vêtu d'un élégant costume de voyage, sauta légèrement à terre, et courut presser la main d'Alfred, qui s'était hâté de venir à sa rencontre, et qui s'écria :

— Bravo ! tu es le modèle des amis ; auprès de toi Castor et Pollux ne sont que des polissons ; l'antiquité est enfoncée. Je t'appelle, et te voilà ! tu es tout simplement sublime, mon très-cher. Tâche de mourir, je te prometa une statue.

— J'espère bien en avoir une de mon vivant. En attendant, envoie ton valet de chambre aider mon domestique à débarrasser cette voiture. Je te reste un mois tout entier ; si c'est trop long, j'en suis fâché. Mon médecin m'a ordonné les eaux de Vichy, l'air de la campagne et un repos absolu ; je ne veux pas revenir à Paris sans avoir obéi à une partie de son ordonnance. En voyant, à mon retour, mes joues rosées et ma robuste santé de Bas-Normand, le brave homme sera plus fier et plus gonflé que les trois facultés réunies. Madame la comtesse est-elle visible?

— Quelle femme ne le serait pas pour toi ?

— Pendant que je vais aller la saluer, fais-moi le plaisir de veiller à tout cela, et de donner tes ordres aux domestiques.

Ce jeune homme était M. Arthur de Longpré, le doux poëte, l'élégant rêveur, l'ami intime de la famille de Nerville. La comtesse était seule dans le salon, lorsque...

Mais avant tout il est nécessaire d'esquisser en peu de mots le portrait de ce nouveau personnage de notre récit.

(1) Voyez les numéros du 9 au 13 septembre.

Le père du poëte se nommait simplement Nicolas Poupart. Il était mort depuis quelques années, laissant à son fils unique une fortune de vingt mille francs de rentes. Les mauvaises langues de Saint-Malo disaient que le père Poupart n'avait pu amasser une pareille fortune dans sa petite boutique d'épicerie, et l'accusaient d'avoir rendu à ses concitoyens des services d'argent, nommés vulgairement *la petite semaine*. A ceux de ses amis, qui lui faisaient ce reproche, le bonhomme répondait, en enfonçant jusqu'aux oreilles sa classique casquette de loutre :

— Qué qu'ça me fait à moi? qu'on dise ce qu'on voudra. J'ai un fils, un beau gars, ma foi, qui a plus d'esprit dans l'ongle de son petit doigt que vous n'en avez dans toute la tête. Si je n'étais pas là, qu'est-ce qui lui paierait ses gants beurre-frais, ses chapeaux luisants et ses bottes vernies ? ce ne serait pas vous, n'est-ce pas, mes bons amis ? Eh bien ! laissez-moi donc tranquille !

M. Arthur Poupart, dit de Longpré, ne se nommait même pas Arthur, car le jour de son baptême son parrain l'avait mis sous la protection immédiate du bienheureux saint Boniface. Mais comment signer *Boniface Poupart* un volume de poésies, portant pour titre : *L'âme a des ailes*, ou bien *Fleur de printemps*, et *Rêve d'amour?* Le jeune homme en venant à Paris tenter la fortune littéraire, avait changé ce malencontreux *Boniface Poupart* pour un nom plus aristocratique, mieux sonnant, plus avouable, enfin pour le nom d'Arthur de Longpré.

Arthur était en effet un beau gars, comme disait son vénérable père ; sa tête ne manquait pas d'un certain caractère intelligent, qu'un aime à rencontrer au front du poëte et de l'artiste. Sa taille souple et cambrée réunissait toutes les conditions requises pour satisfaire le tailleur le plus exigeant. Ses gestes et son sourire avaient une distinction naturelle, trop souvent exagérée par de hautes prétentions aristocratiques ; et sous les poses princières qu'il affectait, il était facile de sentir parfois un vague parfum de la boutique paternelle.

Il appartenait à la génération mélancolique des poëtes intimes. Ses succès littéraires entièrement inconnus du public, n'avaient point passé les limites de quelques salons parisiens. Le poëte le savait et s'en consolait en disant :

— La poésie n'est pas faite pour le peuple. Que m'importe l'admiration des bourgeois et des sots ! je suis comme le vieux Horace, je ne demande qu'un ami de choix qui puisse m'écouter et me comprendre, un frais ombrage le long de quelque sentier ignoré, tapissé de mousse et de fleurs des champs. Je ne veux qu'une seule voix pour m'applaudir, et me chanter tout bas quelques-unes de mes chansons, entre deux baisers.

M. Arthur avait eu l'incontestable talent de se poser comme un grand poëte dans le monde du faubourg Saint-Germain, où il s'était glissé à l'aide

de quelques sonnets, parfumés d'encens et de légitimité. Beaucoup de gens l'avaient cru sur parole ; car cette parole était facile, choisie, élégante et délicatement émaillée des fines fleurs du jargon poétique. Sa présence dans un salon était surtout agréable aux femmes ; admis dans l'intimité de presque tous nos écrivains et de nos artistes, il apportait avec lui la primeur des petits scandales littéraires et autres, qu'il racontait avec grâce sans se faire prier. Ceci avait été peut-être tout le secret de ses succès. On est si heureux de découvrir une faiblesse ou un ridicule dans un homme qu'on est forcé d'admirer chaque jour ! Une femme d'esprit disait de lui à une de ses amies :

— On a dit de madame de Sévigné qu'elle était la commère du siècle de Louis XIV, à plus forte raison on peut dire de monsieur de Longpré qu'il est le portier de notre littérature contemporaine.

Malgré ses énormes prétentions au spiritualisme le plus éthéré, M. Arthur n'en était pas moins dans l'occasion ce que l'on nomme un joyeux compagnon, et il savait vider son verre aussi bravement qu'un simple mortel. C'était au club, dans une orgie, qu'il avait fait la connaissance du gentleman Alfred. La pureté de ses mœurs était loin d'être irréprochable, et ses amis le soupçonnaient fort de chercher en secret les amours faciles et patentées. Du reste, profondément égoïste, il cachait sous l'apparence d'une âme chaleureuse et sympathique, la plus effrayante personnalité, le culte de *moi* arrivé à sa dernière puissance.

La comtesse fut doublement enchantée de son poëte favori ; il devait faire diversion à la vie monotone du château, dont elle commençait à s'ennuyer, et il pouvait l'aider dans la petite croisade qu'elle avait organisée contre Pierre au nom de la civilisation.

En un instant, il fut au courant de tout ce qui s'était passé, et il promit à Mme de Nerville le concours le plus actif et le plus énergique. Il conseilla de confier à Blanche les secrets de la conspiration ; elle pouvait être d'une grande utilité, ou du moins, une fois instruite, on n'aurait plus à craindre les obstacles qui eussent pu naître de son ignorance.

Blanche descendit au salon. Elle rougit en voyant le poëte, elle rougit encore plus en entendant la comtesse prononcer le nom de Pierre Morin. Son instinct de femme et de Parisienne lui fit comprendre, dès les premiers mots, le rôle que sa mère voulait lui confier. Elle l'accepta avec une joie d'enfant, qui reçoit un jouet après lequel il a long-temps soupiré. Le souvenir de ce qu'elle devait à Pierre se présenta bien un instant à sa pensée ; mais il s'effaça aussitôt devant un sourire du poëte, qui lui dit, en lui baisant la main, qu'elle était belle comme un ange et spirituelle comme un démon.

— Il est quatre heures, dit la comtesse en se levant, notre sauvage ne peut tarder à arriver. Vous avez vos instructions, suivez-les, et laissez-moi seule ici.

C'est à son cynisme que nous croyons, car, il y a deux ans, lorsque le ministère a reçu tant d'élèves à l'École, il y avait une raison; il voulait y faire entrer deux élèves que nous pourrions nommer, fils de ses plus puissants protégés (peut-être protecteurs), et placés par le jury d'admission à un assez mauvais rang sur la liste par ordre de mérite. N'osant pas les faire entrer par ordonnance exceptionnelle, il a reçu en bloc tous les élèves qui les précédaient, et maintenant que, grâce aux notes de conduite et à une foule de tripotages, il peut faire monter ces deux élèves à un rang convenable, il sacrifie leurs camarades, les met à la porte, ou les laisse libres d'aller végéter dans les derniers rangs des sous-lieutenants d'infanterie.

On conviendra que jamais gouvernement n'a usé de plus d'impudence, de mauvaise foi et de corruption.

La Phalange.

REVUE DE LA SCIENCE SOCIALE.

Terminons aujourd'hui l'analyse de la 2e livraison de la *Phalange*. (Voir le commencement aux 9 et 30 août.)

Sous ce titre : *De la mission de l'art et du rôle des artistes*, M. D. Laverdant a donné dans ce numéro la première partie d'un travail qui a pour but d'indiquer aux artistes la grandeur de leur mission et de leur en montrer les voies. L'auteur s'attache à démontrer que les questions d'organisation du travail ne doivent pas leur rester étrangères; car une bonne organisation sociale est une source inépuisable de *beau*, et notre morcellement actuel, nos petites fortunes médiocres, engendrent-ils autre chose que *le laid*, ou tout au moins *le mesquin*?

« L'art, expression de la Société, dit l'auteur, exprime, dans son essor le plus élevé, les tendances sociales les plus avancées ; il est précurseur et révélateur. Or, pour savoir si l'art remplit dignement son rôle d'initiateur, si l'artiste est bien à l'avant-garde, il est nécessaire de savoir où va l'Humanité, quelle est la destinée de l'Espèce.

» Prêtons l'oreille à la voix collective des peuples : c'est la voix de Dieu. Consultons le sentiment dans les individus, dans les nations, dans les races. Que voyons-nous? l'homme fuyant la souffrance et poursuivant le bonheur, l'homme se perfectionnant pour être digne des félicités célestes. Étudions l'histoire. Que nous montre le tableau de l'activité humaine sur la terre? l'homme cherchant par le travail les moyens de diminuer ses peines et d'accroître ses jouissances, l'homme s'efforçant de pénétrer les lois des éternelles harmonies, afin de se rapprocher de Dieu. Qui donc a jamais protesté contre cette attraction divine? Citerez-vous ces docteurs égarés par de fausses interprétations des textes saints? Ils protestent jour à jour par leurs actes contre leurs propres doctrines. Invoquerez-vous les sublimes exemples des martyrs et la longue Passion de l'Homme-Dieu? Mais le Christ et tous ceux qui ont souffert avant et depuis la venue du Sauveur, qu'ont-ils fait que nous enseigner le sacrifice pour le temps de l'épreuve, et que hâter par leur dévouement la fin de cette épreuve? Quelle est la raison de leur martyre, si ce n'est la Rédemption? Qu'ont-ils voulu, au prix de leur sang épuisé dans les tortures, si ce n'est l'amour, l'harmonie et le bonheur?

» Non, ce n'est point à l'artiste qu'on imposera des dogmes contraires à cet attrait universel. On ne lui fera point accroire que la terre n'est qu'un lieu d'exil, une vallée de larmes, où l'Espèce, condamnée à la

servissements. Soyez toujours avec les bons contre les égoïstes, avec le faible contre l'oppresseur, avec les victimes contre les bourreaux. Pleurez sur les martyrs du dévouement religieux; racontez à nos cœurs émus la passion de Jésus! Mais, de grâce! n'imitez pas ces prêtres qui n'ont pas compris le mystère du divin sacrifice ; et quand vous nous montrez la croix où fut attaché l'Homme-Dieu, que ce soit, non pas pour l'adorer comme un éternel symbole du malheur humain, mais seulement pour bénir en elle le signe de la Rédemption! Les temps sont passés du culte la douleur; les temps approchent de la transfiguration de l'homme racheté par la parole du Christ!

» Artistes, soyez de votre temps, et ne laissez pas supposer que les grands efforts, que les mouvements généreux vers les destinées, exprimés par les penseurs, par les poètes, par tous les écrivains, se produisent autour de vous sans vous émouvoir, et passent inaperçus de vous.

. . . .

« Artistes, ne cherchez pas dans nos doctrines une idée qui puisse inquiéter votre génie libre et indépendant. Sous la faiblesse de notre parole, si vous avez compris notre pensée, si vous avez entendu le sentiment de nos cœurs, vous devez savoir que, dans notre Nouveau-Monde, votre essor ne sera point gêné ni votre âme opprimée : non, nous vous parlerons toujours de Charité, d'Espérance et de Foi. D'une main, nous vous montrons l'abîme de douleurs, l'enfer social où se débat l'homme martyr, en vous criant : Ayez pitié de vos frères, excitez les sympathies publiques, aidez à mettre un terme à ce long supplice des misères et des haines! Nous élevons l'autre main vers le ciel, en vous disant : Allez dans votre liberté, artistes; montez pleins d'enthousiasme, et emportez à votre suite l'humanité jusques aux pieds de Dieu. »

M. Laverdant examine ensuite d'un point de vue élevé le Salon de peinture de 1845; dans ses diverses appréciations les artistes ne pourront méconnaître un vif amour de l'art et de ses progrès (1).

M. A. Weill continue sa *Guerre des Paysans* avec ce style quelquefois étrange, mais toujours vif, animé, pittoresque, dont ont été frappées toutes les personnes qui ont lu son premier morceau.

Citons quelques lignes sur le duc Ulric de Wurtemberg et ses paysans révoltés :

« Le duc Ulric de Wurtemberg était un tyran romantique par excellence (qu'on me passe cette expression). Il était beau, bien fait, d'une force herculéenne; mais sa mauvaise éducation aristocratique avait corrompu en lui tous les dons de la nature. Arrivé au pouvoir à l'âge de seize ans, il laissa les soins du gouvernement à un triumvirat de courtisans corrompus, pour s'abandonner, corps et âme, aux plaisirs désordonnés, à la débauche et à un luxe effréné, auquel les revenus d'un empire n'auraient point suffi. A sa cour nomade (il était toujours en voyage), qui surpassait en magnificences celle de l'empereur, on n'entendait parler que chasse aux ours, orgies, tournois, viols et enlèvements. Pour varier ses plaisirs, pour assouvir ses désirs crapuleux, le duc ne connut point de frein, ne recula devant aucun crime. Il fit assassiner son propre mi-

(1) La fin du travail de M. Laverdant a paru dans la 3e livraison ; nous avons fait réunir le tout en une brochure de 4 feuilles qui se vend avec une couverture imprimée au bureau de la *Démocratie*.

qui cumulait les fonctions de chef et de fou.

— Que ne les emploies-tu, lui cria un autre, à chasser tes créanciers, grand bretteur?

— Chasse d'abord, fit un troisième en sortant des rangs, chasse d'abord tes financiers, tes courtisans, tes chanteurs, tes maîtresses, tes conseillers et tes chiens.

Ces quolibets excitant la fureur du duc, le maréchal Thumb s'écria :

— Que ceux qui tiennent pour le duc, notre seigneur, viennent à moi.

Personne ne bougea.

Ulric, suffoquant de colère, fut pris d'un tremblement nerveux.

— Ils me le paieront, dit-il à voix basse au maréchal.

Il aurait bien voulu se venger sur-le-champ ; il porta même la main à la garde de son épée; mais, voyant que la lutte serait par trop inégale, il tourna bride pour rentrer à la ville.

A ce moment, un paysan, Schlechtin Claus, saisit les rênes de son cheval ; Veit, un autre paysan, lance son javelot sur le duc, mais le manque. Ulric ne dut son salut qu'à l'impétuosité de son coursier.

— Tirez sur le misérable! cria Ruprecht de Beutelspach.

Et à l'instant deux coups de fusil partirent des rangs des paysans; mais le duc était déjà hors de portée.

Dès-lors, les paysans ne pouvant plus reculer, ce qui était l'intention des chefs, se disciplinèrent, prirent quelques forts, pillèrent quelques couvents, et formèrent un camp sur le mont Cappelsberg.

Ulric, toujours dans l'espoir de voir arriver les troupes de ses amis et couvant une sombre vengeance, leur envoya des négociateurs pour leur faire dire qu'il souscrivait à toutes les conventions formulées par eux qu'ils n'avaient qu'à mettre bas les armes et rentrer en paix dans leurs foyers. Il promit en outre que les nouveaux impôts ne seraient point perçus, et, pour preuve de sa bonne volonté, il renvoya ses conseillers et congédia une partie de sa cour. En vain les chefs les plus importants des paysans s'attachèrent-ils à prouver à leurs camarades qu'on ne pouvait pas se fier à la parole jurée du duc, qu'il était déjà par trois fois parjure *la nature bénigne et niaise du Souabe*, selon les expressions d'un historien de cette époque, l'emporta. Ceux d'entre les paysans qui avaient encore quelque chose à perdre, et ce fut la majorité, optèrent pour la paix ; ils quittèrent le Cappelsberg et déposèrent les armes. Les autres, vrais moutons de Panurge, à l'exception de quelques chefs plus avisés qui se rendirent en Suisse, suivirent le mouvement et se fièrent en toute conscience aux serments du duc. »

Qu'arriva-t-il? Sans recourir à notre Revue, on peut deviner que les paysans du duc finirent par être battus et opprimés de nouveau. Une comédie finit toujours par le mariage des amoureux ; une guerre, une révolte se termine toujours aux dépens du peuple; mais ces péripéties, malgré le résultat prévu, sont toujours intéressantes à suivre, surtout quand elles sont bien racontées.

— Le savant M. Alexandre de Humboldt a publié récemment, en allemand, un livre encyclopédique sous ce titre : *Cosmos* (le Monde). Nous en avons fait traduire et nous avons publié dans cette livraison un fragment curieux *sur les tremblements de terre*. Nous donnerons successivement d'autres fragments et notamment dans la 4e livraison, quelques pages sur *l'état du ciel*.

Suivant l'usage adopté par nous, notre seconde livraison contient une revue bibliographique ; il est inutile de l'analyser.

IX.

L'ATTAQUE.

Blanche et Arthur venaient de sortir du salon, quand un domestique annonça M. Pierre Morin. Quoique la comtesse semblât fort occupée à feuilleter un album, et qu'elle eût le visage tourné du côté opposé à la porte d'entrée, elle eut cependant le temps de jeter dans une glace, qui était en face d'elle, ce coup-d'œil furtif, profond et sûr, dont les femmes du monde ont seules le secret; et Pierre avait à peine fait deux pas dans le salon, que déjà, sans qu'il s'en doutât, il était vu, analysé et jugé peut-être.

On a bien souvent accusé la femme d'une mobilité et d'une légèreté de pensées qui la rendent incapable d'un travail sérieux et prolongé : et de là nécessairement on a conclu à son infériorité radicale dans l'œuvre de la pensée. On n'a pas compris que sa puissance est dans cette mobilité même qu'on lui reproche. Dans tous les actes de l'esprit la femme ne procède jamais que par intuition, comme dirait un philosophe ; l'homme au contraire est forcé, pour conquérir une idée, de passer par tous les sentiers tortueux d'une pénible et lente analyse. Qu'est-ce que cela prouve, sinon que l'homme met plus de temps que la femme à arriver au même résultat? Quant aux choses du cœur, aux tendres mystères de l'âme, aux divines poésies de l'éternel amour, nul en ceci ne conteste la supériorité de la femme; dites un mot, et la moins habile en saura aussi long que vous sur ce qui se passe dans votre cœur. — Mais la science? mais la logique? mais... — La logique est la béquille des infirmes ; heureux celui qui peut s'en passer! Nous nous sommes souvent demandé pourquoi, dans les arts, où le coup-d'œil, le bon goût et l'inspiration sont tout, où le travail n'est qu'un accessoire, pourquoi la femme, sauf quelques rares et illustres exceptions, avait jusqu'à ce jour courbé la tête devant la royauté masculine. L'avenir lui seul pourra résoudre ce problème. La femme est essentiellement artiste; le sens du beau est sa faculté dominante et supérieure. Oh! l'homme s'est fait ici-bas une large place au soleil! Il n'a pas voulu comprendre que, si Dieu est la beauté suprême, comme il est la vérité éternelle, l'homme et la femme ont chacun sur cette terre une mission providentielle. A l'homme de monter vers Dieu, en cherchant la vérité par la science et à la sueur de son front; à la femme, prêtresse de la beauté, à s'élever jusqu'à la beauté infinie par la double voie de la poésie et de l'amour. La première, la plus sainte faculté de la femme, a été ou étouffée dans son germe, ou avilie par les vaniteuses frivolités de la coquetterie, et les hypocrites adorations du maître. De quels sarcasmes, de quelles injures ne poursuit-on pas chaque jour celle qui a la force et le courage de lever le front, et de réclamer sa part de gloire et d'immortalité! O femmes, soyez calmes et patientes! voici venir le jour de la vérité et de la justice, le jour promis par le juste crucifié, le jour où chaque enfant de Dieu, semblable à la fleur des champs, pourra librement s'épanouir au soleil de la vie, et jouir, dans le complet développement de ses facultés, de la part de bonheur et d'amour qui lui est réservée sur cette terre. Votre destinée sera grande et magnifique! La femme sera le vase d'or, la coupe enchantée, où l'homme, fatigué des labeurs de la journée, viendra puiser tour à tour l'amour qui fortifie le cœur, la poésie qui l'inspire, et l'harmonie qui le divinise.

Pierre, nous l'avons déjà dit, venait de subir le sévère examen du coup-d'œil expérimenté de la comtesse. Cet examen lui fut sans doute favorable, car elle se retourna vers lui avec un de ses plus doux sourires.

— Soyez le bien-venu, monsieur, lui dit-elle. Quelle que soit l'issue de cette entrevue, je vous remercie de votre visite, et ce gracieux empressement me donne bon espoir que ce ne sera point en ennemi que vous sortirez de mon château.

Puis la comtesse se dit, en le faisant asseoir auprès d'elle :

— Il est beau, et son visage est intelligent. Son entrée n'a été ni niaise comme celle d'un manant, ni gauche comme celle d'un bourgeois, ni grossière comme celle d'un paysan du Danube. Il est entré simplement et sans embarras, en homme sûr de lui-même, qui sait se suffire et qui ne demande rien aux autres; c'est un homme d'esprit. Que me disaient-ils donc? M. le curé est un peureux, et M. Grandchamps est un sot. Ce pauvre garçon, j'en suis certaine, ne demande pas mieux que d'être civilisé; s'ils ont échoué, c'est qu'ils n'étaient pas de taille à atteindre jusqu'à lui.

Pierre n'avait pas voulu se présenter chez Mme de Nerville dans le costume plus que simple qu'il quittait si rarement. Il avait endossé courageusement l'unique vêtement qu'il réservait pour les jours où quelque affaire imprévue l'appelait à la ville. C'était un pantalon noir, une cravate de même couleur, nouée négligemment, et une redingote bleue, boutonnant jusqu'au menton. Ce costume, sévère dans sa simplicité et presque militaire, faisait ressortir les riches proportions de sa belle taille, et s'harmonisait parfaitement avec son caractère. Il le portait avec une grâce et une noblesse, que nos *lions* du boulevart, malgré le talent de leur tailleur et leurs poses souveraines, pourraient souvent envier. Quoique Pierre méprisât profondément les avantages corporels que donnent la toilette et les formes extérieures, il était pourtant facile de deviner une certaine coquetterie dans les boucles de sa belle chevelure noire, rejetée en arrière, et laissant à découvert un front que n'eût point dédaigné le plus lyrique de nos poètes. Le désir de rencontrer Mlle Blanche au château ne s'était-il point glissé sournoisement et à son insu dans sa pensée? Le cœur humain, même dans les hommes les plus sérieux et les plus graves, est quelque chose de si bizarre, de si jeune, de si mobile, qu'on ferait un curieux livre avec les démentis qu'il se donne chaque jour à lui-même.

— Vous avez été peut-être fort surpris, monsieur, dit la comtesse, de me voir contester aujourd'hui la vente d'une propriété, faite, il y a plus de quarante années, à votre famille, propriété dont vous ignorez sans doute l'origine?

— Je l'avoue, madame, j'étais loin de m'attendre à cette contestation.

— Si la ferme de Boisville, que je réclame, eût fait partie des biens qui m'appartiennent en propre, au lieu d'avoir été la propriété de M. le comte de Nerville, croyez, monsieur, que jamais la pensée ne me serait venue de vous troubler dans votre possession. Mais je suis la tutrice de ma fille, et je dois faire pour son intérêt ce que je ne ferais pas pour le mien.

— Que vous réclamiez une ferme dont vous avez la conviction d'être propriétaire, ceci est de toute justice ; que vous défendiez les intérêts de mademoiselle votre fille, ceci est fort juste encore. J'espère aussi, madame, que vous ne me trouverez point injuste, si je défends à mon tour un bien qui ne m'appartient point à moi seul.

— Je vous croyais seul héritier de M. votre oncle?

— Je le suis en effet.

— Je ne comprends pas alors...

— J'ai sur la propriété de singulières idées qui, quoiqu'elles ne soient point écrites dans les lois et les codes de la société, n'en sont pas moins pour moi des vérités auxquelles ma conscience m'ordonne d'obéir. Oh! ne craignez rien, madame, ces idées je les garde pour moi seul, il serait aussi inconvenant de vous en faire l'apologie, qu'il serait ennuyeux pour vous de l'écouter.

— Vous avez raison, monsieur, et je vais achever votre pensée. Je suis femme, et mon sexe est peu fait, n'est-ce pas, pour s'élever jusqu'à la hauteur d'une idée sérieuse, que vous voulez bien appeler ennuyeuse par politesse?

— J'ignore, madame, ce que l'on nomme une réticence; j'ai l'habitude de dire ma pensée tout entière. Tout être qui pense, homme ou femme, a le droit de penser. L'intelligence n'a point de sexe, elle est comme Dieu qui nous la donne.

La comtesse sourit.

— Bien! se dit-elle, je ne me suis pas trompée; il est tel que je l'a jugé.

Craignant que la conversation ne s'éloignât du but de sa visite, et voulant en finir au plutôt avec l'ennui que lui inspirait toute affaire d'argent, Pierre présenta quelques papiers à la comtesse en lui disant :

— Voici, madame, les papiers sur lesquels j'appuie la légitimité de

Un supplément de l'*Impartial des Pyrénées* du lundi 8 septembre 1845, nous annonce la nouvelle suivante :

« On nous écrit de Madrid, à la date du 7 septembre :

» Hier, à onze heures du soir, les troubles ont recommencé plus fortement que jamais. Les troupes ont tiré sur le peuple qui, de son côté a alors riposté, une lutte acharnée s'en est suivie. Des officiers ont été tués ; le peuple compte aussi des morts dans ses rangs.

» Tous les bourgeois qui ont été pris les armes à la main seront fusillés dans la journée.

» Le peuple a attaqué aujourd'hui plusieurs casernes ; il a cherché à s'emparer de l'artillerie, mais la lutte continue encore, et je suis tellement ému que je m'arrête. »

Contrairement à cette nouvelle, nous empruntons ce qui suit au *Messager* de ce soir :

« La *Gazette de Madrid* du 7 septembre insère la dépêche suivante du chef politique de Madrid, adressée au ministre de l'intérieur :

» Excellence, après les évènements déplorables du 19 du mois dernier, la capitale était restée dans l'état de tranquillité la plus parfaite, sans que l'on eût essayé, sous quelque prétexte que ce fût, de troubler le repos public.

» Pendant toute la journée d'hier, je reçus les rapports habituels des agents de sûreté publique ; il y était dit que l'état de tranquillité de la population continuait, Dans les premières heures de la soirée, je reçus un avis essentiel de S. Exc. le capitaine-général, qui me disait qu'il avait été instruit que l'on avait le projet d'attaquer, dans ses casernes, la force armée composant la garnison de Madrid, et qu'un groupe de séditieux devait aller surprendre le chef politique. En conséquence, j'adoptai des mesures de précaution pour empêcher une surprise et les graves inconvénients qui pourraient en advenir.

« Vers les dix heures et demie du soir, je reçus une communication par un agent de police dans laquelle on m'avisait que quelques coups de fusil avaient été entendus vers la porte d'Alcala. Je me dirigeai alors sur ce point, et je m'entendis avec le capitaine-général, qui m'assura que le mouvement projeté n'avait d'autre but, pour le moment, que de surprendre et gagner la troupe pour arriver, plus tard, à la réussite générale.

» Dans d'autres rapports on me disait que quelques groupes armés avaient commencé à pousser des cris subversifs devant les portes de la caserne del Posito, et que, après les *qui vive* des sentinelles, les conjurés avaient fait feu, tué un officier et blessé un autre militaire. Les soldats repoussèrent cette agression criminelle et dispersèrent les mutins après leur avoir fait quelques prisonniers.

» La population est restée calme au milieu de ces évènements pénibles, à l'activité qui règne aujourd'hui dans Madrid, on ne se douterait pas qu'il y a peu d'heures une tentative d'émeute a eu lieu. De toutes les manières, ce fait, dans sa tendance et ses détails, n'avait d'autre but que de surprendre et de séduire la troupe ; et les autorités militaires ont pris les principales dispositions pour empêcher les malheurs qui pourraient en résulter. Les commissaires, agents de police, et le chef des rondes, ont rempli leur devoir comme toujours. Il s'est passé un fait qui prouve la perfidie et la cruauté des conjurés :

» Un agent de police, qui portait un rapport, fut attaqué dans la rue de Hortaleza, par un groupe de sept individus, qui le maltraitèrent à coups d'épée et de bâton et le laissèrent pour mort. Heureusement ses blessures ne sont pas mortelles.

» Au milieu de ces tentatives d'émeutes, l'état de la population est satisfaisant, et la tranquillité publique continue.

» Signé, **Firmin Costel.** »

Griffon, 10 c. — Arnoullet, 25 c. — Berger, 10 c. — Odille Arnoullet, 25 c. — Rouillard, 50 c. — Lhermitte, à Esqueheries, 50 c. — Biberon, d° 50 c. — Godin, d° 50 c. — E. Lemaire, femme Godin, d° 50 c. — Brasseux, à Vervins, 50 c. — Alexandre, à Esqueheries, 50 c. — Moncome Ouff, d° 50 c. — Carost Thufome, d° 50 c. — Godin, d° 50 c. — Topin, d° 50 c. — J. Azambre à Etreux, 50. — E. Levêque, d° 50 c. — Bourgeois fils, d° 50 c. — Grouzelle, à Nouvion, 50 c. — Viévins, à Esqueheries, 50 c. — Périnet, au Gard, 50 c. — Fiévet Domiame, à Aneuville, 50 c. — A. Gasse, à Prescher, 50 c. — Legrand, à Cartignies, 50 c. — B. Godin, à Esqueheries, 50 c. — Lompain Dullot, d° 50 c. — Topin, d° 50 c. — Gourdin, d° 50 c. — Masse, à Noyon, 50 c. — Legrand Leyoux, à Doringt, 50 c. — Macon, à Esqueheries, 50 c. — H. Schlumberger, à Mulhouse, 50 c. — Léonard Schwartz, d° 50 c. — Doll, d° 50 c. — Herrenschneider, d° 50 c. — Dollfus Aussel, d° 50 c. — Mathias Weiss, d° 50 c. — J. F. Schonn, d° 50 c. — Maire, d° 50. — Laederich Thyn, d° 50 c. — F. Hartmann fils, d° 50 c. — Schalomet, d° 50 c. — D. Kœnig, d° 50 c. — J. Mieg, d° 50 c. — J. Dollfus fils, d° 50 c. — F. Hartmann Munster, d° 50 c. — Bacnade, d° 50 c. — G. A. Risler, d° 50 c. — G. Schlumberger Schwartz, d° 50 c. — Henri Schwartz, d° 50 c. — Ch. Schœll, d° 50 c. — Astruc, d° 50 c. — G. Schwartz, d° 50 c. — Fritz Reber, d° 50 c. — J. Kœchlin-Dollfus, d° 50 c. — D. Dollfus fils, d° 50 c. — H. Mausbendel, d° 50 c. — Och, d° 50 c. — C. Blech, d° 50 c. — F. Blech, d° 50 c. — Roget, d° 50 c. — Mathieu Dollfus fils, 50 c. — Lecx, d° 50 c. — G. Becmer, d° 50 c. — E. Brandt, d° 50 c. — Mochlen, d° 50 c. — J. Filger, d° 50 c. — Schweppenhauer, d° 50 c. — C. Kieuler, d° 50 c. — Lage, d° 50 c. — E. Koechlin, d° 50 c. — V. Meyer, d° 50 c. — Thierry Roublin, d° 50 c. — Scherdecker, d° 50 c. — André Beaugerber fils, d° 50 c. — J. Engelmann, d° 50. — E. Beugniot, d° 50. — E. Thierry, d° 50 c. — Zundel fils, d° 50 c. — Al. Geuzenbach, d° 50 c. — Emile Kœchlin, d° 50. — Ed. Trappe, d° 50 c. — Georges Mieg, d° 50 c. — E. Schlumberger, d° 50 c. — A. Weill, 1 fr. — Brebion, prêtre, 50 c. — 4 ouvriers de Fontainebleau, 2 fr. 40 c. (le prix de leur travail d'un jour). — 1 d°, d°, 1 fr. 75 c. — Ch. Muller, à Mulhouse, 50 c. — Glatigny, à Laon, 50 c. — Duval, d° 50 c. — Hamelin, à Angers, 50 c. — M. E...., 10 fr. — Une fille du peuple, 100 fr.

Total,	165 75
Liste précédente,	212 25
Total,	376

Cette dernière souscription était accompagnée de la lettre suivante :

« 100 fr. pour la souscription de la médaille offerte par le peuple reconnaissant à Eugène Sue avec ces mots :

» Le vieil apôtre descendait du Dieu au peuple.

» Apôtre nouveau remonte du peuple à Dieu.

» Une Fille du peuple. »

FAITS DIVERS.

Chronique du jour. — La reine d'Angleterre, venant du Tréport, a débarqué vendredi, 10 septembre, à Cowes (île de Wight). Elle s'est immédiatement rendue à Osborne-House. — M. le duc d'Aumale est de retour au camp de Saint-Médard. — M. le duc de Montpensier est en ce moment à Constantinople, de là il se rendra à Smyrne et de là directement en France. — Mme Arago vient de mourir à l'âge de 91 ans. — La grève des ouvriers chandeliers de Paris a cessé, les travaux sont repris. — La bibliothèque Mazarine sera ouverte mardi prochain 16 septembre.

Progrès de l'instruction primaire. — Nous lisons, dit le *Cour-*

cette localité n'est pas un Eldorado, car la classe ouvrière y est nombreuse.

Suite d'un rapport a l'Académie des sciences. — La cour royale de Rouen, chambre des vacations, a statué avant-hier sur la demande en règlement de juges dans l'affaire des compagnies d'assurances contre les manufacturiers victimes du déplorable sinistre de Monville. Les compagnies avaient saisi le tribunal civil de Rouen de la contestation sur la simple notification du sinistre qui leur avait été faite par les assurés ; ceux-ci de leur côté avaient saisi la juridiction commerciale. La cour a décidé par son arrêt que l'action des compagnies doit être considérée comme non avenue ; que les véritables demandeurs dans la cause sont les assurés, qui réclament une indemnité aux compagnies dont les engagements ont un caractère commercial. En conséquence, le tribunal de commerce reste saisi du litige.

Le même jour, le tribunal de commerce de Rouen a rendu un nouveau jugement par défaut contre les compagnies d'assurance, et a ordonné que des experts constateraient, par tous les moyens en leur pouvoir, la cause du sinistre. Le tribunal a nommé pour experts MM. Arago, Gay-Lussac et Biot, membres de l'Institut.

Explosion pharmaceutique. — M. Gicquiau, pharmacien à Nantes, vient d'être victime d'un accident dont nous empruntons les détails à l'*Hermine* : « Deux kilos d'éther se trouvaient dans l'arrière-pharmacie. M. Gicquiau, ne voulant pas confier à un élève le soin de les descendre à la cave, s'en occupa lui-même: il avait allumé une bougie pour s'éclairer. et cette bougie, quoique à plus d'un mètre du vase rempli d'éther, mit le feu à la vapeur d'éther qui s'était répandue dans l'air, malgré le bouchon à l'émeril du flacon. Aussitôt une explosion a lieu, les vitres sont brisées. A quinze mètres, les glaces de la devanture de la pharmacie subissent le même sort ; un enfant est même renversé dans la rue par le souffle violent de l'air chaud. Le feu se communique aux papiers de l'arrière-pharmacie et aux vêtements de M. Gicquiau ; celui-ci s'élance, monte à un troisième, redescend, court sur la rue pour entrer dans la pharmacie voisine, où son confrère et les docteurs Dubois, Maisonneuve et Vallin, lui prodiguent leurs soins, mais sans pouvoir répondre de le sauver.

Dévouement mal récompensé. — La gendarmerie de Chantilly vient d'opérer l'arrestation du nommé Mouffle (Charles), âgé de 28 ans, se disant marchand de peaux de lapin, sur lequel pèse une accusation de tentative d'assassinat. Le 2 de ce mois, cet homme a précipité dans la rivière d'Oise la veuve Lefèvre, âgée de 56 ans, journalière à Saint-Maximin, tandis qu'elle était occupée à laver du linge. Deux autres femmes, qui se trouvaient à peu de distance, crièrent au secours, et aussitôt un sieur Lamarre, carrier, habitant de la commune, plongea dans la rivière, atteignit la victime et la ramena sur la rive ; cette malheureuse paraissait asphyxiée, mais après beaucoup de soins on eut le bonheur de la voir se rétablir. L'auteur de cette odieuse tentative, désespéré que sa victime eût ainsi échappé à la mort, s'est précipité avec fureur sur le sieur Lamarre dont le dévouement venait d'être couronné d'un plein succès, lui a fait une très-grave morsure à la main droite et l'eût tué, peut-être, si deux autres personnes n'étaient accourues à son secours. Mouffle a pris alors la fuite, mais la gendarmerie de Chantilly est parvenue à le rejoindre : on l'a écroué en la maison d'arrêt de Senlis.

Sauvetage inespéré. — Nous avons annoncé, il y a quelques jours, la perte du brick belge *le Précurseur* qui a coulé bas par suite d'une voie d'eau. Lors de l'évènement, le second du navire et trois matelots s'étaient jetés dans une petite embarcation et on les croyait perdus. Par l'*Indépendant* nous apprenons que ces quatre hommes ont été sauvés.

---

en possession. Veuillez les faire examiner par un homme de loi ; j'attendrai sa réponse et la vôtre. Si elles me sont favorables, comme je l'espère, je serai heureux d'éviter une contestation aussi pénible pour vous que pour moi-même. S'il en est autrement, je me verrai forcé de subir à mon grand regret les chances d'un procès, chose toujours déplorable quelle qu'en soit l'issue.

— Mais qui vous dit que ce soit un procès que je désire? n'y a-t-il point une autre façon de terminer ces sortes d'affaires ?

— Je n'en connais pas d'autres, hors l'accord volontaire des parties, hors des concessions mutuelles.

— Pourquoi ne ferions-nous pas tous deux ces concessions?

— Je me vois encore forcé de vous refuser ; madame, cette terre m'appartient ou ne m'appartient pas ; la réponse à cette question doit être absolue, il ne peut y avoir de terme moyen.

— Prenez garde, monsieur, que cette logique inflexible ne soit de l'obstination. En vérité, je ne puis comprendre cela : on m'a si souvent parlé de votre mépris de la fortune, de votre généreux désintéressement! comment concilier tout cela avec vos paroles ?

— Je vous l'ai déjà dit : si j'étais seul, peu m'importerait de perdre une terre d'une valeur, je crois, de soixante mille francs. Je la céderais de grand cœur pour m'éviter le dégoût que m'inspire toute contestation pécuniaire ; mais je ne suis pas seul et j'ai une nombreuse famille à nourrir.

— Je commence à vous comprendre, monsieur, dit la comtesse en se levant et en rendant à Pierre les papiers qu'il venait de lui remettre. Si l'esprit d'une femme ne peut s'élever jusqu'à une pensée sérieuse, son cœur doit toujours être à la hauteur d'une noble action. Reprenez ces papiers, je ne veux pas les voir ; que prouvent des titres et des contrats? c'est l'emploi qu'on fait de la richesse qui seul doit prouver sa légitimité. Or, je reconnais hautement, monsieur, qu'à partir de ce jour, nul n'a le droit de vous contester la propriété de la ferme de Boisville.

— Je vous remercie, madame, non pour moi, mais pour....

— Pour vos enfants, n'est-ce pas? puisque les pauvres sont votre famille, vous êtes un noble cœur, monsieur, je suis heureux de vous connaître.

Et elle lui tendit la main.

Pierre ne se doutant pas que tout cela n'était qu'une scène de comédie préparée d'avance, confus et vivement touché d'une sympathie à laquelle il n'était point habitué, baisa respectueusement la main de Mme de Serville.

— Bien joué! pensa la comtesse. Encore quelques mots et ma victoire sera complète. Ah! messieurs, c'est un sauvage, disiez-vous, contre lequel toute séduction viendrait échouer, sans même l'émouvoir! Eh bien! dans un instant, vous allez voir ce terrible lion du désert plus doux et plus apprivoisé que l'agneau de la prairie. Si Orphée a dompté les tigres et les panthères, pourquoi donc une femme n'aurait-elle pas la même puissance?

Et la comtesse releva la tête avec orgueil, plus fière qu'un conquérant en face d'un roi vaincu et humilié à ses pieds.

— Monsieur, lui dit-elle, lorsqu'un traité de paix vient d'être signé entre deux puissances, les parties belligérantes ont coutume de se donner un gage mutuel de réconciliation et de fraternité. J'en réclame une de votre courtoisie, et j'espère qu'il ne me sera point refusé.

— Parlez, madame ; quel qu'il soit, je vous le promets.

— Ceci est digne des plus beaux temps de la chevalerie ; mais je n'en abuserai pas. Je ne vous ordonnerai ni de pourfendre quelque noir géant, ni d'affronter le courroux d'un enchanteur, ni de conquérir à vous seul toute une province. Ce que je désire est beaucoup plus simple et plus prosaïque, c'est que vous ne sortiez point du château, sans m'avoir fait l'honneur de dîner avec moi.

— Je vous ai promis, madame, et je tiendrai ma promesse ; mais mes habitudes ne sont point celles du monde où vous vivez, et je crains...

— Il y a des hommes, monsieur, qui ne doivent rien craindre, leur place est partout ; vous êtes un de ces hommes. Du reste, rassurez-vous, nous ne sommes qu'en famille.

Pierre pensa à Blanche, en face de laquelle le hasard, plus fort que sa volonté, le conduisait, et une vive rougeur lui monta au front.

La comtesse ne vit là qu'une nouvelle preuve de sa victoire.

Un domestique vint annoncer que le dîner était servi.

— Offrez-moi votre bras, dit la comtesse à Pierre. Il y a en vous deux qualités qui font toujours réussir un homme dans le monde : vous êtes fier, ou plutôt vous avez la conscience de votre force, et cela suffit pour imposer aux hommes le respect sans lequel tout succès est impossible ; vous avez en outre ce qui plaira éternellement aux femmes, la générosité du cœur. Je suis une vieille femme, moi, je puis vous dire cela sans crainte ; marchez hardiment dans la vie, vous êtes de taille à entrer dans le monde par la porte des élus, et si vous le voulez, je me charge de l'ouvrir devant vous à deux battants.

Ces derniers mots étaient de trop ; la comtesse s'était laissée emporter par l'enivrement du triomphe. Pierre, malgré sa défiance et son mépris de la société, n'était point à l'abri de ces gracieuses et caressantes séductions, armes perfides et charmantes, dont les femmes du monde savent seules se servir sans danger. Un doux sourire, une parole amie, un regard bienveillant pouvaient le rendre confiant et crédule comme un enfant. La comtesse avait eu l'habileté de faire vibrer en lui la corde sympathique ; mais les dernières paroles qu'elle prononça le réveillèrent comme d'un songe. Il comprit que le procès, dont on l'avait menacé, était absurde, et que c'était seulement un prétexte pour l'attirer au château. Mais à quoi bon, et dans quel but? cela n'avait-il point quelque rapport avec la visite du curé et du notaire? quel intérêt ces gens-là avaient-ils donc à le poursuivre ainsi?

— Il est trop tard maintenant pour reculer, se dit-il, je me suis laissé prendre comme un niais, c'est à moi d'en subir les conséquences. Que me veulent-ils? curiosité ou tout autre motif, peu m'importe! mais certes, je ne suis pas d'humeur à leur servir de passe-temps et d'histrion.

Fière de sa victoire, son bras glorieusement appuyé sur celui de Pierre, la comtesse, radieuse et triomphante, entra dans la salle à manger, où les deux jeunes filles, Alfred, le poète, le curé et M. Grandchamps étaient réunis.

Eugène Camus.

(*La suite prochainement.*)

Bibliographie.

Vues pittoresques des monuments d'Athènes, collection composée de 14 planches lithographiées, d'un panorama de la ville et d'un texte explicatif orné de nombreuses gravures sur bois, par le vicomte **Th. du Moncel**, correspondant du Comité historique des arts et monuments, membre de plusieurs Sociétés savantes.

On a beaucoup discuté sur l'art antique et prodigieusement écrit sur les monuments de la Grèce, mais on l'a fait rarement d'une manière à-la-fois concise et attrayante, savante sans pédantisme, exacte sans sècheresse ; on a souvent publié dans de gros volumes le plan et la coupe des anciens monuments ; on les a reconstruits par la pensée, mais on les a rarement fait connaître dans leur forme actuelle, dévastés par le temps, mais grands encore dans leur gracieuse harmonie. L'ouvrage que nous avons sous les yeux offre tous les avantages : il est le résultat de dessins et de renseignements pris sur les lieux aussi bien que dans les écrivains de l'antiquité, par un voyageur qui, à la science de l'antiquaire, unit les talents du dessinateur et du graveur ; les lithographies sont à deux teintes ; le texte, magnifiquement imprimé et orné de vignettes, contient l'histoire des monuments d'Athènes et la description des plus remarquables fragments de sculpture qu'on y rencontre. Nous nous proposons de revenir sur cet ouvrage, après la publication de la seconde livraison.

ment a été étranglé, et son cadavre porté ensuite dans un ruisseau où il a été trouvé.

UNE SCÈNE DE COUPE-GORGE. — Le *Droit* donne les détails suivants sur un attentat horrible qui vient de se passer à Saint-Denis.

Avant-hier, M. de L..., un des spirituels rédacteurs du *Charivari*, s'était rendu dans cette ville, accompagné du sieur P..., représentant d'une maison de commerce de la rue du Sentier. Ils allaient passer quelques instants auprès d'un de leurs amis, le sieur M., propriétaire, qui habite Saint-Denis. La journée se passa gaiement, et la nuit était déjà fort avancée, lorsqu'ils songèrent au retour. Nos voyageurs ne trouvant plus de voiture, prirent le parti de revenir à pied, et M. M... leur fit la conduite.

Toutes les boutiques étaient fermées, et au moment de sortir de Saint-Denis, M. P..., qui voyage constamment et a contracté l'habitude de fumer, s'aperçut qu'il manquait de tabac. Contrarié de cette circonstance, il demanda à un passant s'il ne pourrait pas s'en procurer, et celui-ci lui indiqua une petite maison isolée, à quelques pas de la route, où l'on apercevait encore de la lumière. Cette maison avait toute l'apparence d'un cabaret : les trois amis résolurent d'y faire une dernière halte avant de se quitter.

A peine étaient-ils entrés qu'ils se repentirent d'avoir quitté la route, tant l'aspect de cette maison leur inspirait de dégoût.

On les plaça dans une pièce séparée, et l'hôte, le nommé Hiart, leur servit ce qu'ils demandèrent. Quelques instants après, l'un d'eux eut besoin de sortir, et comme il tardait à rentrer, M. de L..., fort peu rassuré par tout ce qu'il voyait, voulut l'aller chercher ; mais lorsqu'il essaya d'ouvrir la porte du jardin, où il croyait que son compagnon était allé, le garçon de l'établissement l'arrêta. M. de L... insista ; et au même instant le garçon lui asséna sur la tête un violent coup d'un flambeau de cuivre qu'il tenait à la main. M. de L... revint alors vers ses amis qui venaient de se réunir, et apercevant Hiart, il se plaignit de la violence dont il venait d'être l'objet. Celui-ci, au lieu de répondre, se mit à siffler d'une manière particulière. Au même instant, huit individus armés de bâtons et de barres de fer se précipitèrent dans la salle en hurlant comme des bêtes féroces, et ils se mirent à assommer les trois malheureux jeunes gens, qui n'avaient rien pour se défendre.

M. P... avait aperçu dans un coin un fusil dont il voulut s'emparer ; mais un des assaillants lui appliqua au-dessus de l'œil un coup de barre de fer qui le terrassa. Un autre alors s'empara du fusil et en frappa si violemment M. M... que le canon se tordit.

Cependant M. de L..., dont la tête ruisselait de sang, était parvenu à gagner la porte, et il rassembla ses forces pour essayer de courir jusqu'au corps-de-garde ; mais en ce moment un chien énorme le saisit au jarret et le mordit d'une manière cruelle ; il parvint, en serrant le cou de l'animal, à lui faire lâcher prise, et il put arriver au corps-de-garde, où il tomba sans connaissance en prononçant ces seuls mots : « La Maison-Verte !... on assassine!... »

L'officier put comprendre l'endroit qui lui était désigné, il emmena avec lui tous ses hommes, et sur leur chemin ils rencontrèrent M. M..., qui était parvenu aussi à s'échapper de ce coupe-gorge.

M. P..., resté seul au pouvoir de ces scélérats, fut de nouveau assailli par eux, et ils excitèrent le chien contre lui. On ferma ensuite la porte pour l'empêcher de fuir, et comme il essayait encore de se défendre, on redoubla les coups en disant qu'il allait payer pour les autres. Lorsque ces misérables le virent pour ainsi dire inanimé, deux d'entre eux le saisirent et le jetèrent à toute volée sur une table où il eut encore à subir de mauvais traitements.

Cependant, quoique sans mouvement, M. P... n'avait pas perdu connaissance ; il entendit Hiart dire : « Il a son compte ; il faut le mener au corps-de-garde. » En disant ce mot, M. P... lui vit faire un geste d'une expression sinistre, et il crut sa dernière heure venue.

Mais en cet instant des crosses de fusil résonnèrent au dehors, et tous les brigands prirent la fuite par une porte de derrière.

On s'empara d'Hiart, de son garçon et des filles qui habitaient sa maison, et ils ont été conduits en prison.

Les trois victimes de cet odieux attentat ont été transportées mourantes à l'hôtel du Grand-Cerf, où le docteur Leroy-Desbarres est venu bientôt leur donner les soins les plus empressés.

Leur état, en ce moment, est aussi satisfaisant qu'on peut l'espérer, et la justice attend que leur guérison soit plus avancée, pour commencer une enquête sur ce sinistre événement.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS — 13 SEPTEMBRE.

Le *Journal des Débats*, d'après une lettre de Berne, publie un long

Le journal la *Presse* consacre son premier-Paris à la législation sur les sels étrangers et les réclamations des ports. Les chambres de commerce de Grandville, de Saint-Malo et de la baie de Saint-Brieuc, alarmées du danger dont la grande pêche est menacée par la rareté ou le prix élevé des sels français, ont adressé des réclamations afin d'obtenir du gouvernement la participation en franchise des sels étrangers pour les approvisionnements des pêches.

La *Presse* annonce aussi que le contre-amiral de Hell vient de donner sa démission de préfet maritime de Cherbourg, parce qu'il n'a pas cru qu'il lui fût possible de concilier ses devoirs de député et d'administrateur :

« Quant à nous, nous ne pouvons pas admettre l'absence prolongée d'un préfet maritime, à moins de vouloir paralyser les services publics dont il est le directeur. Telle est notre conviction, qui a été celle de M. de Hell. Il serait à désirer que cette conduite servit de leçon à ceux qui cumulent des fonctions incompatibles avec l'exercice de leur devoir. »

Le *National*, la *Réforme* et la *France* donnent dans leur premier-Paris la nouvelle de la première tentative d'insurrection à Madrid (celle du 5 septembre).

PETITE CORRESPONDANCE.

M. B. au Havre. — Prière de diriger sur l'Ile Maurice le paquet à vous adressé. Amitiés.

M. D. L. à Jersey. — Refus aux aff. étrang. de recevoir le paquet pour Maz....

M. A. à Marseille. — Reçu, merci. — Nos vifs compliments à M. R. et à tous ses amis qui sont aussi les nôtres. — On pense à faire quelque chose dans ce sens. — Nous répondrons comme il convient à votre importante communication.

M. P. à Decize. — Reçu, merci. — Elle est gagnée déjà : c'est le temps seul qu'il s'agit aujourd'hui d'abréger.

M... à Avesnes. — Le cercle de lecture, et c'est tout.

M. B. à Non..... — Merci. Nous attendons votre remise pour vous inscrire. — Notre ami C. vous édifiera aussi bien que nous sur le sujet qui vous préoccupe avec raison.

MM. B. et S. à Lyon. — Reçu. Nous avons pressé les mains d'un ami. — Pour la *Réf. ind.*, consulter le catalogue. — Nous verrons à concilier toutes choses : ayez bon espoir.

HALLE DE PARIS.

12 Sept.			13 Sept.		
Arrivages	2094 q.	40 k.	Arrivages	2799 q.	68 k.
Ventes	2116	02	Ventes	3527	63
Restant	27267	94	Restant	26339	99
Cours moyen	39 86		Cours moyen	39.99	
Cours-taxe	39,10		Cours-taxe	39,28	

Cote administrative.				Cote administrative.			
Gruaux	21 q.	98 k.	52,25 à 54,15	Gruaux	4 q.	71 k.	54,80 à 56,05
1re	361	24	39.50 à 42,00	1re	809	73	39,50 à 42 00
2e	188	30	36,30 à 38,85	2	220	45	36 95 à 38,85
3e	13	70	31,85 à 00,00	3e	12	56	32,30 à 00,00
4e	36	11	21,60 à 24,00	4	6	14	23,55 à 26,75
A liv.	1059	73		A-liv.	1905	78	

Marchés.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 13 sept. — Foin 1re 48 à 50 ; 2e 45 à 47 ; 3e 00 à 00. — Luzerne, 1re 00 à 00 ; 2e 42 à 44. — Paille de blé 1re 27 à 28 ; 2e 25 à 26 ; 3e 00.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 13 septembre. — Foin 1re 50 à 54 ; 2e 47 à 48 ; 3e 00 à 00. — Paille de seigle 1re 28 à 30 ; 2e 26 à 27. — Paille de blé 1re 28 à 30 ; 2e 26 à 27 ; 3e 00 à 00.

Halle à la viande du 13 septembre. — 19951 kil. Bœuf 1,40-1,20-0,80. — 11505 kil. Veau 1,40-1,20-0,95. — 2733 kil. Mouton 1,45-1,30-1,10. — En gros 31440 kil. 1,21-1,17-1,10.

Marché de la Vallée du 13 sept. — Agneaux 0,00 à 00,00. — Cailles, 1,00 à 2,75. — Canards barboteurs, 1,00 à 1,50. — Canetons de Rouen, 2,00 à 2,50. — Chapons gras 2,50 à 5,50. — Chevreaux ou cabris 0,00 à 00. — Dindes gras, 6,50 à 7,00 ; comm., 2,00 à 2,75. — Faisans 2,50 à 4,50 — Lapins ou lapereaux 1,30 à 2,75. — Lièvres ou Levreaux, 3,00 à 5,50. — Moutons pré-salé 0,00 — Oies comm. 3,00 à 4,00. — Perdrix grises, 0,50 à 1,00. — Perdrix rouges, 1,50 à 2,00. — Pigeons de volière 0,50 à 0,80. — do bizets 0,20 à 0,40. — Poules ordinaires 1,10 à 1,50. — Poulets gras 2 00 à 3,75 ; do comm. 1,00 à 1,20.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 11, 12 et 13 sept. — *Beurre* (le kil.) En livres 1,34 à 2,14. — En mottes Isigny 1,60 à 4,50. — En mottes Gournay 1,20 à 3,30. — Petit beurre 1,34 à 1,62. — Beurre salé ou fondu 0,00 à 0,00. — *OEufs* (le mille). Du 11 sept. 51 à 75. — Du 12, 52 à 66. — Du 13, 49 à 66. — *Fromages* (la dizaine) Brie 13 à 25. — A la pie 5 à 15.

rouennaise, 540, 532 50, 530. — Fer galvanisé, 497 50. — Hauts-fourneaux de Monceaux, 1975, 2000, 1975. — Obligations de Saint-Germain nouv., 1225. — Versailles riv. dr. anc., 1037 50. — Rouen, 1060. — Chemin non constitué de Charleroy, 552 50, 555. — A terme : Banque de France, 3350. — Chemins d'Amiens, 670, 685, 670. — Montereau, 537 50. — Bordeaux, 720, 723 75. — La Teste, 215.

5 0/0 compt.....	1er C. 118 65	P. H. 118 60	P. B. 118 60	dr C. 118 60	H. 118 70
— fin cour....	119 «	119 «	118 80	118 80	119 «
3 0/0 compt.....	84 20	84 20	84 «	84 «	84 «
— fin cour....	84 25	84 25	84 15	84 15	84 25

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville...	«	«	«	5 0/0 Bge 1840.	103 «	«	»
B. de France...	3330	«	«	— Portugais...	« «	«	»
C. Gou. 1000...	1150	«	H. 5	Esp. D. active.	« «	»	«
C. Gan. 1000...	1170	«	«	5 0/0 Naples...	101 15	»	B. » 10
C. hypot......	652 50	645 «	B. 7 50	— Romain..	104 «	»	»
4 Canaux	« «	«	«	Obl. Piémont.	« «	»	»
CHEMINS DE FER. St-Germ.....	« «	« «	« «	Au 15. 1175, 1182 50, 1175.			B. 5
V. r. d......	537 50	« «	H. 2 50	— 537 50.			B. 3 75
— r. g.......	375 «	377 50	H. 2 50	—			
Orléans......	1310 «	1308 75	H. 3 75	— 1310, 1311 75, 1306 75.			H. 1 25
Strasb.......	291 25	293 75	H. 2 50	— 291 25, 293 75, 292 50.			H. 2 50
Rouen.......	« «	1127 50	H. 12 50	— 1127 50, 1120.			B. 2 50
Havre.......	« «	920 «	H. 2 50	— 922 50, 920.			B. 2 50
Marseille	« «	« «	« «	— 1070, 1073 75.			B. 1 25
Vierzon.....	800 «	797 50	B. 5 «	— 802 50, 797 50, 800.			B. 2 50

LONDRES, 11 sept.		PARIS, LE 13 SEPT. PRIMES	COULISSE.
Consol.	98 3/4, 7/8	3 0/0 F. c.	Av. 84 25.
Esp. act.	27 1/2	F. p.	Ap. 84 15.
Portug.	63 3/4	5 0/0 F. c. 119 05, 119 d. un. 119 05, 118 95	B. du Trés.
Mexic.	33	d. 50.	3 1/4 à 10 m.
Brésil.		F. p. 119 75 d. 50.	3 1/8 à 4 m.
5 0/0 hol.	99 3/4		F. c.
2 1/2 do.	62 3/8	Orléans, 1320, 1325 d. 20, 1332 50 d. 10 au 30	3 0/0 10 15.
Rouen.			
Orléans	51 1/2		5 0/0. 25.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 109,00 à 00,00 ; courant du mois, 111,50 à 112,00 ; 3 derniers mois, 112,00 à 00,00 ; 4 premiers mois 1846, 114,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 102,50 à 00,00. — Œillette rousse, 86,00 à 86,50. — Lin, 85,50 à 86,00. — Voitures, 6,50.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 118,00 à 119,00, octobre, 118,00 à 00,00 ; novembre et décembre, 102,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 89,50 à 90,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 14 septembre.

7 h. »|» OPÉRA. —
7 h. »|» FRANÇAIS. — Mithridate. L'Avare.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Le Panier fleuri. La Sirène.
7 h. »|» VAUDEVILLE. — Un Duel. Le Français. Un Tour. Pourquoi.
6 h. 1|2 VARIÉTÉS. — Ma Maîtresse. Désastre de Monville. La Fille.
6 h. 1|2 GYMNASE. — Les Murs ont des oreilles. La Vie. Les Aides.
6 h. 1|2 PALAIS-ROYAL. — L'Almanach. Rue de la Lune. Contrechasse.
6 h. 1|2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois.
6 h. »|» AMBIGU. — Paris et la Banlieue.
6 h. »|» GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable.
6 h. »|» COMTE. — La Barbe. Fille du Capitaine. 7 Ogres.
CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. »|» FOLIES. — Paris. Cirque. Espionne. Télégraphe.
LUXEMBOURG. — Faute de Jeunesse. Mère martyre. Pâtissière.
BEAUMARCHAIS. — Duchesse. Aubry. Nelly.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.
PANORAMA (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.

Imprimerie Lange Lévy et compagnie, rue du Croissant, 16.

trésors avait été découverte sur les rives du Mississipi, et la France, enviant la riche indolence de l'Espagne, voulut à son tour être alimentée par le Nouveau-Monde.

Alors, comme aujourd'hui, des actions circulèrent ; on se les disputa, elles accrurent rapidement de valeur ; d'une part la crédulité, de l'autre, l'intrigue amenèrent des hausses prodigieuses. Au fléau de l'agiotage vint bientôt se joindre celui de la corruption, on dilapida les actions du Mississipi ; les grands les distribuèrent à des flatteurs, à des maîtresses, à des laquais.

Les scandales du *livre rouge* et le gaspillage éhonté de la fortune publique ont été pour la vieille monarchie française un des symptômes les plus évidents de dissolution.

L'engouement excité en France par le système de Law n'amena pas seulement une immense perturbation dans la distribution de la richesse, il déshabitua les citoyens du travail, il les accoutuma à chercher la fortune dans des coups de hasard ; il facilita la corruption, en introduisant dans les mains vénales un papier qui souillait en apparence un peu moins que l'or et qu'on rougissait moins d'accepter. Les péripéties du système de Law démoralisèrent notre pays.

Aujourd'hui, après un siècle, après une révolution profonde, le même symptôme reparaît. Quel malheur présage-t-il ?

Aujourd'hui les chemins de fer ont remplacé le Mississipi, chacun croit posséder la pierre philosophale, le moyen de changer ces voies de fer en or. On attribue aux actions des primes exagérées, elles montent, puis elles baissent, faisant et défaisant les fortunes. Mais ce qui est plus grave, ce que nous ne cesserons de répéter jusqu'à ce que la conscience publique se réveille, ce contre quoi nous tenons à honneur de protester, c'est que, comme les actions du Mississipi, les actions des chemins de fer corrompent. On donne des primes à qui se ferait prier pour accepter des écus. Toutes les influences se pervertissent, toutes les puissances se laissent empoisonner ou endormir. Le règne de Law est revenu.

Ce symptôme de dissolution sociale nous manquait, nous avions déjà tous les autres : — privilèges d'une aristocratie oppressive, — classe qui accapare les emplois, — répulsion du monde officiel pour les hommes de travail que l'on veut réduire au nécessaire en les excluant des biens de la vie, — bastilles intimidant la capitale.

Voilà ce qu'on voyait sous Louis XV, ce qu'on voit encore aujourd'hui.

Mais aujourd'hui, les membres de l'aristocratie se nomment banquiers ; la classe privilégiée, la classe qui règne, c'est la classe moyenne, la bourgeoisie ; les opprimés sont les prolétaires ; les bastilles se sont multipliées. Le drame qu'on joue est le même, avec d'autres décorations, d'autres acteurs.

N'attendons pas le dénouement pour le prévenir. Plus heureux que nos pères, profitons de leur expérience et sachons dénouer pacifiquement tous les nœuds qu'ils voulurent trancher par la force. L'obstacle que le progrès social rencontre aujourd'hui, c'est

---

Nous empruntons au *Progressif cauchois* l'article suivant, qui nous semble d'une clairvoyance parfaite à l'égard de tous les scandales qui se passent en ce moment sous les yeux de la France. Nous voyons avec plaisir la presse départementale ne pas faire défaut à sa mission, et dénoncer courageusement les ignobles tripotages de la féodalité financière, en dépit des efforts que celle-ci peut faire pour engourdir les consciences et pour mettre à la hausse le mensonge cynique ou le silence complaisant :

« Il faut rendre justice aux heureux concessionnaires du chemin de fer du Nord : ils se sont montrés généreux envers les personnes dont ils pouvaient avoir besoin. Députés, pairs de France, employés des grandes administrations, maison du roi, journalistes, ont été admis à la répartition des actions dans une proportion qui n'a peut-être pas satisfait la cupidité de tous, mais qui du moins a montré même aux plus exigeants que les grands seigneurs de la finance savaient tenir compte des positions, et qu'un siége dans l'une ou l'autre chambre, un peu d'influence dans les délibérations du conseil et des relations avec des journaux disposés à la complaisance, suffisaient à leur faire délier les cordons de leur bourse et abandonner une part de leurs profits. On ne parle de rien de moins que de quarante à cinquante mille actions qui auraient été ainsi employées à prévenir bien des objections, bien des obstacles, à imposer silence à des bouches qui, à un certain jour, pouvaient s'ouvrir et faire entendre de foudroyantes accusations.

» Vous allez voir, du reste, qu'après tout les grands industriels qui sont placés à la tête du chemin du Nord n'ont fait qu'un sacrifice momentané. La plupart des personnes auxquelles ils ont ainsi donné des actions, n'ont pas souhaité et demandé ces actions pour les garder soigneusement dans leur portefeuille, en payer le montant au fur et à mesure des versements exigibles, et courir toutes les chances de l'entreprise. Ce qu'elles recherchaient, c'étaient des actions dont elles pussent immédiatement se défaire en réalisant une prime considérable, et beaucoup d'entre elles s'en sont déjà, à l'heure qu'il est, dessaisies. Depuis l'adjudication du chemin du Nord, il s'est négocié à la bourse de Paris plus de quarante mille actions de ce chemin. Qu'en est-il résulté ? la baisse est arrivée ; dès mercredi, la prime perdait plus de 30 fr. ; hier, une nouvelle baisse de 20 fr. a eu lieu ; enfin, aujourd'hui encore la baisse a continué et elle n'est pas arrivée à son dernier terme. La *puissante maison* n'a rien fait pour l'arrêter, et elle souhaite sans doute qu'elle fasse encore un peu de chemin. Quand elle jugera qu'elle en a fait assez et qu'il est bon de racheter, elle rachètera. Puis vous verrez les actions reprendre peu à peu le terrain qu'elles auront perdu, vous les verrez monter plus haut que le jour même de l'adjudication, et alors on les offrira à ceux qui voudront les payer. Ce qu'on aura racheté 250 fr., on le vendra 500 fr., et il se trouvera qu'en définitive les actions même dont la prudence avait commandé de se dessaisir en faveur de gens auxquels il fallait fermer à tout prix la bouche, n'auront pas été improductives pour les banquiers condamnés à un sacrifice momentané. »

L'article que l'on vient de lire, nous le trouvons encore dans le *Journal de la Somme*. Nous ne savons donc à quelle rédaction nous devons l'attribuer ; mais n'importe, ce n'en est pas moins non-seulement un bon article, mais encore un acte de courageuse loyauté. Nous ne sommes pas les seuls dans la presse parisienne

pas voir, dans quelques semaines, à propos du chemin de Lyon, nos faiseurs se remettre à l'œuvre ? Déjà les cadres sont préparés, les sociétés qui se sont coalisées pour le Nord s'apprêtent à jouer pour le chemin de Lyon la même comédie, avec le même dénouement obligé. Et maintenant toutes les fois qu'une entreprise d'utilité publique sera offerte à la concurrence, l'association des loups-cerviers se mettra en campagne et finira par envahir toutes les sources de la richesse publique et du travail. Ainsi se constituera une sorte de féodalité financière, mille fois plus redoutable que la vieille féodalité. »

Revue germanique.

LA LUTTE AU SEIN DU ZOLLVEREIN, OU TRIOMPHE DE LA FÉODALITÉ FINANCIÈRE EN ALLEMAGNE.

Deux grandes questions occupent dans ce moment les esprits en Allemagne et intéressent en même temps l'opinion publique en France. Ce sont : *le mouvement religieux* et *la lutte au sein du Zollverein*, entre le sud et le nord de l'Allemagne. Dans notre précédente Revue, nous avons essayé de caractériser les débats religieux de ce pays, aujourd'hui nous allons aborder la seconde question, qui est beaucoup moins complexe, car il s'agit tout simplement d'une guerre à mort entre l'industrie et l'agriculture, entre le fabricant et le consommateur, entre le banquier et l'Etat.

Point n'est besoin de refaire l'histoire du Zollverein. Dès le lendemain de son établissement, le parti du système prohibitif s'organise d'abord à petit bruit, puis en lançant sur la place quelques vedettes de la presse pour reconnaître le terrain, ensuite en faisant marcher le gros de l'armée, bien équipée et bien soldée, enfin les chefs eux-mêmes viennent de descendre sur le champ de bataille, et il est plus que probable qu'ils remporteront la victoire dans le congrès qui se tient actuellement à Carlsruhe.

L'histoire du parti prohibitif en Allemagne depuis 1837, mais surtout depuis 1840, est curieuse et instructive à plus d'un titre. Il n'est pas de système politique et commercial en France, en Angleterre, en Amérique, et jusqu'en Chine, dont ce parti ne se soit prévalu pour faire triompher ses intérêts. Quand on pense que c'est au nom de la liberté du commerce qu'il a commencé à prêcher l'aggravation des tarifs, on ne s'étonnera plus de rien. C'est une comédie permanente à différents actes, exécutée avec différents costumes et changements à vue, comédie dont le dénouement n'est pas encore accompli, mais se laisse deviner. La France ne sait pas que tout le bruit teutonique, tout le fracas guerrier de 1840, tout cet enthousiasme de paille, au nom d'une misérable chanson sur le Rhin, a été l'œuvre du parti prohibitif, qui, sous prétexte de patriotisme, a fondé des journaux soi-disant indépendants, mais dont le véritable but a été d'augmenter le tarif sur le sucre étranger de la Hollande, sur le fil écru de l'Angleterre et sur les articles de quincaillerie de la France.

Quand un banquier ou un fabricant fonde un journal patriote, il y a toujours au fond une question d'argent. Un proverbe dit : « Qu'on jette un chat dans quel sens on voudra, il tombera toujours sur les pattes. »

On ne sait guère en France que Napoléon est le véritable inventeur et fondateur du Zollverein. C'est lui qui par son système

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
LUNDI 15 SEPTEMBRE 1845.

HORTICULTURE.

La pluie et le beau temps par rapport à l'horticulture. — Dépréciation de quelques produits. — Floraison des rosiers. — Roses nouvelles par hybridation. — Croisements hybrides. — Fruits nouveaux à conquérir. — Jardins de l'Etat et pépinières expérimentales.

Le lecteur doit se tenir pour prévenu que nous avons à l'entretenir de bien des choses et de plusieurs autres à propos d'horticulture. Jusqu'ici nous avons pris des peines infinies pour lui faire des feuilletons d'horticulture les moins pesants possibles, au profit de son instruction et de ses délassements ; nous voulons user un peu, cette fois seulement, et sans tirer à conséquence pour l'avenir, du droit de le traiter en ancienne connaissance, en ami de la maison ; nous ferons de l'horticulture, un peu pour son plaisir, un peu pour le nôtre, en effleurant les sujets à l'ordre du jour, sans négliger l'occasion de glisser çà et là quelques utiles indications. Nous croyons y mettre assez de franchise pour ne rien perdre de nos droits à sa bienveillante indulgence.

Et d'abord, comme ceux qui n'ont rien du tout à dire, il nous faut commencer par la pluie et le beau temps. A l'égard du citadin, c'est une question de canne ou de parapluie pour la promenade habituelle au boulevard : digèrera-t-il dans son fauteuil, ou compromettra-t-il ses chaussures sur l'asphalte ramolli par le soleil ? C'est l'un des soucis les plus graves que lui cause le dérangement de la température. Pour nous, horticulteurs, c'est l'aisance ou la ruine, c'est une question de vie ou de mort. Les anomalies des saisons font passer cette année nombre d'honnêtes familles de la condition de jardiniers établis à celle de domestiques à gages ou de simples journaliers, c'est-à-dire du bonheur à la misère. Et cela n'a pas lieu, comme vous le croyez peut-être, par le tort que souffrent certaines récoltes ; non. Les maraîchers sont ruinés en 1845 par l'abondance de certains produits. L'abondance devenue cause de ruine ! c'est pourtant là un des résultats de notre société si mal construite ! La chose vaut la peine d'être examinée de près. Ecoutez ces détails, lecteurs citadins qui ne vous doutez pas de ce qu'il en coûte au jardinier pour fournir vos cuisines de légumes et vos desserts de fruits de chaque saison.

L'an 1845 n'apporte aucune modification aux charges du jardinier parisien : loyer, fumiers, main-d'œuvre, il paie tout au même prix que l'année dernière ; cela est évident. Les primeurs, branche lucrative de son industrie, passent en d'autres mains ; déjà Tours, Roscoff et Morlaix nous expédient une masse de primeurs, en attendant celles de Lyon, Pézenas, Cavaillon, Marseille, Bordeaux et Perpignan. Restent les fruits et légumes *de saison* ; ceux-là seront toujours produits autour de Paris, parce que Paris seul peut fournir la masse d'engrais nécessaire à leur culture. Eh bien, pour ce genre de produits, Paris voit en 1845 la même surabondance qui faisait dire à la tribune en 1819 : la France produit trop ! Celui qui proférait cette énorme sottise était un gros pair de France. Veut-on savoir le pourquoi de cette exclamation, qui ne lui valut pas un rappel à l'ordre ? Ce pourquoi, le voici. Le pair Chose (le nom n'y fait rien) possédait, il possède même bien encore, de belles et bonnes terres en Beauce. Un antique usage admis dans les baux à ferme de ce pays, évalue le fermage en froment à un prix déterminé pour toute la durée du bail. Si le froment descend au-dessous de ce prix, le fermier peut payer en froment, c'est-à-dire, en argent au cours du froment le jour de ses échéances. Cette clause met le fermier à l'abri de la ruine qui peut résulter pour lui de la dépréciation de sa principale denrée ; elle n'a rien d'injuste, puisque, de son côté, quand le prix réglé par le bail est dépassé, le propriétaire peut se faire payer en blé, et profiter de la cherté, à moins qu'elle ne provienne de disette constatée par acte de notoriété. En 1819, le bas prix du froment avait imposé au gros pair en question quelques rognures, par suite de cette clause ; au lieu de 60,000 francs de revenu, il n'en avait cette année-là que 55,000 : le pauvre homme !

Les maraîchers parisiens peuvent, eux aussi, mais avec plus de raison, se plaindre en 1845 de ce que le bon Dieu fait trop bien les choses, car les propriétaires des terrains arrosés de leurs sueurs ne leur font pas grâce d'un centime de loyer, malgré l'avilissement des prix de leurs récoltes. Nous avons vendu les choux pommes 1 fr. 50 c. le cent ; c'est un centime et demi la pièce ; ils valent, année commune, 4 à 5 centimes ; nous vendons les haricots verts sur le pied de 5 centimes le demi-kilogramme, 6 centimes le kilogramme, qui vaut habituellement 20 à 30 centimes. Pour les pommes de terre, c'est bien pis, nous ne les vendons pas ; elles ne trouvent d'acheteurs à aucun prix. C'est que tout est si mal réglé dans notre société mal faite, que l'abondance des denrées, même les plus nécessaires, devient un fléau pour le producteur ; c'est que Paris, ce gouffre où tant de produits alimentaires viennent s'engloutir, est trop étroit pour tout ce qu'on lui jette ; c'est que ces deux millions de mâchoires ne suffisent plus à tout consommer.

Telles sont, pour l'horticulture parisienne, quelques-unes des conséquences de la pluie et du beau temps. Signalons-en quelques autres encore ;

Les roses ont mal fleuri au dernier printemps ; nous touchons à l'automne, et les roses remontantes manquent pour la plupart leur seconde floraison. C'est, direz-vous, une contrariété dont nous serons dédommagés l'année prochaine, s'il plaît à Dieu. Cela ne vous fait pas d'autre effet à vous, simple amateur, étranger au commerce des plantes et arbustes d'ornement. Mettez-vous pour un moment à la place du jardinier de profession, cultivateur de rosiers. Il attend tous les ans avec une impatience facile à comprendre, la première floraison de quelques rosiers nouveaux, élevés avec des soins dont, à cette occasion, nous vous donnerons une idée. Supposons deux roses fort différentes l'une de l'autre, par exemple la rose Thé, Lamarque, et la rose des îles Bourbon, Paul-Joseph. Il y a trois ans, vous avez fait choix de deux beaux sujets de ces deux belles variétés ; ils ont été isolés de la collection, plantés en pot, taillés de manière à donner peu de fleurs, exposés à des températures diverses, dans le but de faire arriver ensemble l'épanouissement de leurs premières fleurs, qui d'ordinaire sont toujours les plus parfaites. Leur végétation a bien marché, les voilà couverts de boutons. Vous en supprimez le plus grand nombre pour donner plus de force aux fleurs réservées, en même temps que les rosiers reçoivent de fréquents arrosages avec de l'infusion de crottin de chèvre ou de mouton. Les premières roses s'ouvrent brillantes de fraîcheur ; vous épiez le moment du demi-épanouissement pour retrancher au Thé-Lamarque toutes les étamines qui peuvent se montrer entre ses pétales ; cette opération, outre son utilité directe pour le croisement, offre encore l'avantage de prolonger la floraison, dans le cas où, malgré tous vos efforts, Paul-Joseph se trouverait en retard. Enfin, par une belle matinée, entre dix heures et midi, vous voyez les étamines de Paul-Joseph s'ouvrir pour répandre leur poussière fécondante ; c'est le moment qu'il faut saisir pour détacher délicatement Paul-Joseph de sa tige, et le secouer au-dessus de la rose Lamarque, maintenue par un tuteur dans une position verticale. Cela fait, la rose fécondée est entourée d'une enveloppe de gaze claire, afin que ni les vents ni les insectes ailés, voyageant d'une fleur dans l'autre, n'y transportent du pollen de quelque autre variété. Un an se passe, et la graine du cynorrhodon, qui a succédé à la rose ainsi traitée, est semée en terrine, dans une terre mêlée de terreau et de terre de bruyère. Nous admettons ici les conjectures les plus favorables ; car sur vingt roses fécondées, dix-neuf peut-être ne donneront pas de cynorrhodons, et sur dix de ces fruits, huit ou neuf ne donneront que des graines stériles.

Que d'espérances s'attachent au jeune plant de semis ! Les roses qu'il doit porter s'ouvrent dans l'imagination du jardinier, riches de formes, d'ampleur, de coloris, de parfum, et ce rêve peut se renouveler bien des fois pendant les deux ans qu'il lui faut attendre le succès ou la déception. Passons, pour abréger, par dessus les soins de culture de ces deux années. Les premiers boutons se montrent ; ils ont de belles proportions ; ils se groupent avec harmonie sur les rameaux ; tout fait espérer une rose du premier rang.

Là dessus vient, ou plutôt ne vient pas, l'été de 1845. Les boutons s'ouvrent mal ; le calice et ses expansions foliacées se développent outre mesure, la rose se fend sur le côté ; elle finit par s'épanouir à moitié ; c'est une fleur insignifiante. Avec une température favorable, vous aviez un rosier de mérite, vendu sans peine 25 francs à un grand nombre d'exemplaires ; avec un temps contraire, votre rosier vaut 50 centimes. Ne dites pas qu'il se relèvera l'année prochaine ; c'est bien loin, l'année prochaine, et votre rosier est jugé. L'amateur aura d'ailleurs les nouveautés plus nouvelles de 1846 ; en revoyant votre hybride à la seconde floraison, si vous ne l'avez pas condamné dès à présent, il dira : elle s'est un peu refaite, mais c'est toujours cette petite rose insignifiante de l'année dernière.

» barricadé leurs frontières, ils reconnaîtront tous que la liberté » pleine et entière produirait de meilleurs effets que l'exclusion » commerciale; mais en attendant il faut que tout peuple, au lieu » d'être la dupe de l'Angleterre, l'exclue forcément des marchés » nationaux et se crée une marine pour faire l'échange direct avec » les peuples éloignés, en leur vendant des objets manufacturés » pour des matières premières. » Tout cela est très spécieux. Mais M. List oublie que par suite des tarifs exagérés, chaque pays provoquera en grand nombre les industries non viables, et que l'intérêt de ces industriels auxquels est attaché le sort d'une foule de travailleurs, s'opposeront encore bien long-temps à cette liberté du commerce universel dont parle le docte professeur, et à laquelle il ne croit pas lui-même. M. List oublie ce que tous ses adversaires (parmi lesquels nous nous sommes montrés des premiers, dans une brochure sociale, intitulée: *l'Etat et l'Industrie*), lui ont prouvé, à savoir que si l'aristocratie anglaise est puissante, le peuple anglais est bien le peuple le plus misérable de l'Europe; que quand bien même tous les marchés européens resteraient ouverts à l'Angleterre, la production manufacturière de ce pays ne dépasserait pas moins la consommation, grâce à l'anarchie de notre système commercial.

M. List oublie encore que, partout, le paupérisme suit de près le système des tarifs protecteurs, et que, depuis l'établissement du Zollverein, ce fléau a fait de rapides progrès en Allemagne; M. List oublie toujours que le système protecteur à outrance sacrifie la majorité des consommateurs à la minorité des producteurs industriels; que l'agriculture, cette mère nourricière, est sacrifiée dans tous les pays où les capitaux se jettent sur les industries protégées contre la concurrence étrangère, lesquelles industries, par cela seul, sont inférieures en qualité et rapportent davantage; enfin, M. List s'est montré tout-à-fait illogique en demandant en même temps la création d'une marine nationale et des tarifs exorbitants. Il est patent que la marine, surtout la marine allemande, ne peut prospérer que par la facilité des transactions commerciales avec l'étranger. Toute la marine anséatique n'existe que par le commerce intermédiaire. Pour faire des échanges directs avec des colonies éloignées, il faudrait que la marine marchande fût protégée par une marine de guerre assez respectable. Il faudrait un siècle à l'Allemagne pour arriver à ce point. Ce qui empêche précisément l'Oldenbourg et les villes anséatiques de s'associer au Zollverein, ce sont les prétentions permanentes et exorbitantes de quelques fabricants du sud. Voici ce qu'on lisait à ce sujet dans un des derniers numéros des *Feuilles baltiques* qui paraissent à Stettin:

« On parle depuis quelque temps d'un nouveau Zollverein formé entre les états de Hanovre, d'Oldenbourg et de Mecklenbourg, et auquel s'associeront les villes anséatiques. Tout en regardant cette nouvelle association douanière comme un malheur pour l'Allemagne, nous ne pouvons cependant nier que, par suite des prétentions exorbitantes des fabricants du Sud, auxquels on paraît vouloir sacrifier les intérêts les plus sacrés de l'Etat, cette nouvelle association ne soit justifiée. D'ici à long-temps ces états n'éprouveront aucun désir de s'associer au Zollverein: ils n'ont qu'à prendre exemple sur nos provinces baltiques. Certes, nous ferons plus d'un sacrifice à l'idée unitaire du Zollverein, mais il ne faut pas que ces sacrifices compromettent l'existence même de notre province. Tous les états du Nord ont de commerce, mais les fanfaronnades de M. de Haber et la *Gazette du Rhin supérieur* ne disparurent pas moins, malgré la chanson de Nicolas Becker et malgré l'augmentation des tarifs sur la quincaillerie française, que la France doit particulièrement à l'intervention de l'Angleterre dans le congrès du Zollverein de 1841. Il fallut frapper sur quelque chose et ce fut la France qu'on choisit. La France, depuis 1830, est la Cendrillon de la diplomatie européenne.

Tout-à-coup de teutonistes qu'ils étaient, messieurs les *prohibitionnistes* se firent philanthropes et colonisateurs. Philanthropes, ils déclaraient que c'étaient eux qui nourrissaient les ouvriers; que sans l'industrie protégée, les travailleurs n'auraient plus de pain à manger. En vain leur objecta-t-on, que sans eux, tous ces travailleurs seraient occupés à l'agriculture qu'ils fuient maintenant; que naguère encore ils vivaient très bien avec huit sous par jour, attendu que les denrées coloniales étaient moitié moins chères et que les grains même se vendaient à meilleur marché d'un tiers. Les industriels répondirent, que sans les tarifs, l'agriculture ne pourrait pas exister, car c'est grâce au système prohibitif, disaient-ils, qu'on forcera la France et l'Angleterre à abolir les tarifs sur le blé et le bétail allemands. Mais, ripostèrent les adversaires, nous aimions mieux manger du pain à bon marché que de le vendre cher à l'Angleterre pour le payer aussi cher dans notre propre pays. Quand M. List est mis au pied du mur par un raisonnement de ce genre, il se sauve par des imprécations.

Soudain une nouvelle parole, parole terrible, surgit dans ces paisibles contrées germaniques. C'est le paupérisme avec tout son cortége de deuil. Le paupérisme, expression dont l'Allemagne n'avait même pas connu le sens, se montra subitement dans toute sa hideuse forme, partout où l'industrie avait élevé ses palais et ses châteaux. Dans les provinces du Rhin, à Berlin, en Silésie, en Bohême, et jusque dans l'Erzgebirge. Evidemment tout n'est pas or dans l'industrie protégée, et les partisans de la liberté du commerce ne se firent pas faute de s'en prévaloir contre MM. les fabricants et leurs nombreux soldats soudoyés.

« Le paupérisme! s'écrièrent ceux-ci, qu'à cela ne tienne! Bagatelle que tout cela! Nous allons former des colonies. Il est » vrai que nous n'avons point de marine; mais n'importe, les colonies se feront d'abord dans les journaux. » Des comités furent nommés, des délégués envoyés à Hambourg, à Brême et à Lubeck; là ils firent des rapports sur le Texas, sur l'île de Mosquitos, voire même sur l'Algérie, et enfoncé le paupérisme! Qu'on nous pardonne ce ton de plaisanterie pour une affaire si sérieuse, mais nous n'exagérons nullement. Cette comédie ridicule se joue en Allemagne depuis tantôt trois années. Ils veulent fonder des colonies nationales, eux qui n'ont qu'un seul vaisseau de guerre, *l'Amazone*, qui vient de faire eau, et tout cela est dirigé contre la perfide Albion.

Cependant, la Prusse, poursuivant ses plans avec habileté et circonspection, essaya de conclure un traité de commerce avec les Etats-Unis, avec le Brésil, et finalement avec la Belgique. Ces traités ranimèrent plus que jamais les espérances du parti prohibitif. Pour forcer l'étranger à signer des traités avec le Zollverein, disent-ils, il n'y a point d'autre moyen que d'élever les tarifs. Tel n'était pas le but direct de la Prusse, quand elle signait le traité avec la Belgique et les Etats-Unis. Elle croyait par là pouvoir amener les villes anséatiques à entrer dans le Zollverein. Par le traité américain lâché le gros mot en menaçant la Prusse de former une association douanière *catholique* (le mot y était), sous la protection de l'Autriche. La Prusse à son tour convoqua ses industriels, c'est-à-dire ses fabricants, et ceux-ci optèrent, comme on pouvait le prédire d'avance, pour l'augmentation des tarifs. C'est alors que la *Gazette universelle de Leipzig* poussa le dernier cri de détresse en s'adressant aux [illegible] vous voulez des tarifs élevés, dit-elle, soit; mais quand vous au[illegible] é toutes ces industries parasites, quand vous aurez appelé des milliers de travailleurs dans le champ de l'industrie, qu'est-ce qui leur donnera à manger quand vous ferez banqueroute ou quand vous vous entre-dévorerez par la concurrence? Que du moins le gouvernement vous force à déposer 100 florins de caution pour chaque ouvrier afin que dans le temps de chômage ou de morte-saison, il ne descende pas dans la rue pour se faire tuer par les soldats. Les soldats ne sont pas faits pour être les varlets de MM. les fabricants, le gouvernement non plus n'est pas institué pour être leur domestique, recevoir les coups qui leur sont destinés et les défendre quand même pour en être battu ou chassé après. Déjà vous faites la loi à l'ouvrier, d'ici à quelque temps vous la ferez aux gouvernements. Malheur à l'Allemagne, malheur au Zollverein si vous en êtes les maîtres! »

Malgré cette chaleureuse harangue, la féodalité financière et industrielle remportera la victoire. Le roi de Prusse fait son possible pour s'y opposer, mais nous craignons bien qu'il ne soit pas assez fort et qu'il ne se laisse entraîner par les sophistes de sa cour, surtout par le prince de Prusse, son frère, l'homme de guerre et de parade militaire, qui s'est déclaré pour les prohibitionnistes.

Cependant le rôle de la Prusse pourrait être aussi beau qu'énergique. La menace d'une dissolution du Zollverein est tout-à-fait puérile. Dès qu'on ôte du Zollverein l'idée d'unité politique, idée que la philosophie lui a prêtée, il n'est plus qu'une affaire de gabelou jamais le peuple allemand ne permettra l'établissement des barrières douanières dans l'intérieur.

La Prusse pourrait donc hardiment s'opposer aux exigences des fabricants du sud. A son tour, elle pourrait se liguer avec le Nord, avec le Hanovre et les villes anséatiques et se créer une marine. Le sud serait tout-à-fait impuissant, même s'il s'associait à l'Autriche, ce qui est impossible. Le mouvement religieux et philosophique de l'Allemagne s'oppose à tout jamais au système rétrograde et stationnaire de l'Autriche. Malheureusement, la Prusse elle-même a des fabricants dans le sud, dans les provinces rhénanes. Ces fabricants sont catholiques et révolutionnaires. On sait ce dont un banquier est capable quand par hasard une idée se prête à favoriser son intérêt. Le gouvernement prussien se laisse donc intimider et fera probablement des concessions au congrès de Carlsruhe.

Les suites de ces concessions seront très funestes à la Prusse. Le paupérisme se propagera de plus en plus. Ses provinces du nord, qui sont très agitées, s'appauvriront et se soulèveront à la fin; le gouvernement prussien, pour échapper à une révolution, octroira une constitution, et dans cette constitution, les industriels, déjà maîtres du terrain, se réserveront la première place et subjugueront et le peuple et la monarchie. Décidément la féodalité financière triomphera sur le continent central de l'Europe.

Et comme à côté des choses tristes il y a toujours un brin de comédie, M. List sera nommé conseiller aulique à la cour d'Autriche.

ALEXANDRE WEILL.

Puisque la pluie et le beau temps nous ont conduit au croisement des rosiers par la fécondation artificielle, celle-ci va nous introduire en plein dans la question de l'hybridation, l'une des plus vivement controversées de toutes celles qui se rattachent à l'horticulture. Le livre de M. Lecoq (de Clermont) a soulevé à ce sujet une polémique à laquelle il nous est impossible de ne pas initier le lecteur. Il ne lui est pas permis, s'il a gardé mémoire de nos feuilletons antérieurs, d'ignorer ce que c'est que l'hybridation, ce levier d'une portée inconnue, remis entre les mains de l'horticulteur pour bouleverser la nature végétale, et lui faire produire ce que d'elle-même elle ne se proposait pas de nous accorder. Etablissons d'abord nettement l'état de la discussion.

Les adversaires de l'hybridation (nous nous abstenons de noms propres) soutiennent qu'elle n'est pour presque rien, ils diraient volontiers qu'elle n'est pour rien du tout dans les modifications des végétaux: c'est la question de fait, la première à examiner. Ils insinuent en outre que, chercher par l'hybridation à faire mieux que la nature, c'est une sorte d'impiété, c'est créer des monstres, au lieu de se contenter des dons de la bienfaisante nature, tels qu'il lui convient de nous les octroyer: c'est la question de droit; elle ne nous semble pas avoir besoin d'être prise au sérieux.

En fait, il y a, et en très grand nombre, des plantes d'ornement révolutionnées par l'hybridation; il semble donc juste et rationnel d'admettre la possibilité d'une transformation semblable sinon pour tous les végétaux phanérogames, du moins pour le plus grand nombre. Quoi? j'ai là un Fuchsia de nuances admirables, à sépales roses, à corolle bleue; il ne lui manque que l'ampleur des formes; je le croise avec une espèce à grandes fleurs, les semis des graines de la plante croisée me donnent un hybride conservant ses nuances avec des dimensions égales à celles de l'espèce employée au croisement, et en présence de ce résultat, de ce fait journellement répété sur des centaines de plantes d'espèces diverses, je refuserais d'admettre le pouvoir modificateur de l'hybridation? Mais autant vaudrait, à ce qu'il semble, nier tout d'un coup l'action des organes de la génération chez les végétaux, ce mystère admirable si long-temps ignoré, si vivement contesté, jusqu'à ce que le génie de Linné vînt l'imposer au monde savant. Il y a donc [illegible] à examiner si chez certains végétaux, la forme ne peut pas [illegible] modifier indépendamment de l'action des organes sexuels, ce qui [illegible] exception, tandis que les croisements artificiels ou accidentels sont le [illegible] de modification le plus général et le plus certain pour [illegible] sur lesquels il a été expérimenté. Malheureusement il ne l'a été jusqu'ici [illegible] qu'un bien petit nombre, c'est vrai, et le reproche adressé à cet [illegible] de l'hybridation est juste et fondé. C'est qu'en horticulture [illegible] chose, il faut [illegible] la question d'argent; [illegible] riches amateurs de l'horticulture veulent se [illegible] dont les résultats se font attendre avec une lenteur désespérante. [illegible], ne renonçons pas à l'espoir de rencontrer parmi [illegible] lecteurs [illegible] quelqu'un d'assez dévoué pour oser suivre à cet égard nos indications; le succès qui couronnera sa persévérance, le récompensera largement de ses soins assidus; seulement, qu'il travaille en véritable amateur, que le temps ne l'effraie pas, qu'un ou plusieurs échecs ne lassent point sa constance, il arrivera, nous lui en sommes garant. C'est dans cette pensée que nous allons entrer dans quelques développements sur un sujet à peu près étranger, du moins dans la pratique, au plus grand nombre des lecteurs.

La famille des rosacées, qui comprend nos principaux arbres à fruits, à pepins et à noyau, est une de celles où le développement et la disposition des étamines et des pistils rendent la fécondation artificielle le plus facile à pratiquer. Tous les poiriers peuvent être croisés entre eux avec espoir de succès, tous les pommiers sont exactement dans le même cas, et de plus un fruit intermédiaire entre la poire et la pomme peut être espéré par le croisement du poirier et du pommier. La prune, la pêche, l'abricot et la nombreuse tribu des cerises ont les mêmes chances; le croisement pourrait doter les contrées tempérées et froides d'un abricotier à floraison tardive, lequel donnerait des récoltes régulières, au lieu de porter fruit seulement tous les quatre ou cinq ans. Le volume et la saveur de la pêche pourraient être modifiés par le croisement des pêchers à fruit d'été avec ceux dont les fruits ne mûrissent qu'en automne; il en résulterait sans doute une pêche capable de résister au plein vent sous le climat de Paris, en conservant les qualités de la pêche mûrie à l'abri de l'espalier.

Quant au temps au bout duquel les résultats pourront être jugés, donnons-en une idée en même temps que nous retracerons la marche de toute l'opération, depuis le croisement jusqu'à la récolte des premiers fruits de la variété hybride. On opère sur l'arbre à fruits à peu près comme sur le rosier, ce qui nous épargne des répétitions superflues. Supposons que le croisement soit essayé entre la poire *William* et le *Bon Chrétien d'hiver*, dans le but d'obtenir une poire qui réunisse la durée de la seconde au volume et au parfum de la première. Au printemps, après avoir choisi le bouquet de fleurs le mieux développé sur une branche [illegible] les autres fleurs du même rameau, on retranchera [illegible] des quelles [illegible] Bon Chrétien ainsi préparé, on retranchera aussi [illegible] leur [illegible] quelques unes des plus belles fleurs d'un poirier William. Au [illegible] la fleur et de la secouer sur celle du Bon Chrétien, comme [illegible] pour les roses, il est [illegible], sous tous les rapports, de [illegible] au bout d'un pinceau fin et d'en badigeonner les organes femelles des fleurs à féconder. Notons ici une propriété [illegible] poussière, agent de fécondation chez tous [illegible] arrivait de vouloir suivre exactement nos [illegible] avoir point à votre portée de poirier William [illegible] informations, à quelqu'un qui [illegible] en Allemagne, en Belgique ou en Angleterre [illegible] et de recueillir au moment de la floraison une légère [illegible] sur les fleurs d'un poirier William, d'en faire un petit paquet [illegible] à une prise de poudre apéritive, et de vous l'adresser par la poste, dans une lettre; il n'y faut pas plus de cérémonie. Le pollen se conserve sec pendant un temps indéfini, et s'expédie à de grandes distances sans en paraître altéré, sans perdre ses propriétés fécondantes. Il est vrai que l'expérience n'a pas confirmé cette singulière faculté de conservation dans un grand nombre d'espèces; mais comme le pollen soumis à ce genre d'épreuve a toujours donné le même résultat, il est permis sans trop de présomption de généraliser. Un autre jour nous aurons le plaisir de vous faire voir en détail, si cela peut vous être agréable, ce que c'est que le pollen et comment on peut se rendre compte de son action; pour le moment nous nous bornons à vous apprendre ou à vous rappeler que c'est une poussière dont chaque grain a la forme d'un œuf, et qu'un de ces grains, vu au microscope solaire, paraît de la grosseur d'une petite noisette. Or, ce microscope ne grossit les objets que cent quarante-quatre mille fois, de sorte qu'un grain de pollen est un œuf gros comme la 144 000e partie d'une petite noisette.

Si vous tenez à en avoir le cœur net, n'achetez pas un microscope solaire dont vous ne sauriez comment vous servir, mais un joli petit microscope Stanhope, de la valeur de 6 à 7 francs, tenant dans le gousset comme une simple loupe d'horloger, petit instrument à l'usage du premier-venu; il vous permettra de voir très distincts les petits œufs dont se compose le pollen.

A nos yeux, les propriétés magiques, si long-temps inconnues, de cette poussière vivifiante, annoncent en se révélant à l'homme l'avénement de son empire sur la forme végétale; cette découverte dans les temps modernes, à l'aurore d'une ère de paix et de travail social, est providentielle; il y aurait impiété à l'homme de n'en pas user, de n'en pas faire sortir toutes les merveilles en son pouvoir. Revenons à la poire de Bon Chrétien.

Toutes les fleurs fécondées ne mourront pas, et toutes les poires nouées n'arriveront pas sans accident à parfaite maturité. On n'aura pas négligé de préserver d'une manière quelconque les fleurs fécondées du hasard des croisements accidentels. L'un de ces moyens, le plus sûr de tous, s'emploie par le procédé suivant: On sait que la poire est toujours portée sur un pédoncule plus ou moins prolongé; quand on ne laisse subsister qu'une fleur sur un bouquet, la longueur de ce pédoncule s'accroît de celle du support commun des fleurs supprimées; on fixe à ce support le goulot d'une fiole à médecine en verre blanc, dans laquelle on introduit la fleur fécondée; la poire grossit ainsi sous verre, ce qui en avance la maturité. Bien entendu que le même procédé doit être appliqué à un assez grand nombre de fleurs si l'on veut, à l'époque de la récolte, avoir à présenter à ses amis une assiette de poires en bouteilles, car toutes ne viennent pas à bien. Les pepins riches d'espérance obtenus des fruits fécondés, ne doivent point être détachés avant le moment où les poires tombent en décomposition. La pulpe de la poire pourrie mêlée au terreau est l'engrais le plus sûr pour assurer les germinations des pepins.

Ici commence la période d'attente, celle où la patience est si nécessaire à l'expérimentateur; le jeune arbre mettra six ans au moins, dix ou douze peut-être, selon le sol et l'exposition, à montrer son premier

vaient rejoindre les forces déjà envoyées au Texas.

Malgré toutes ces démonstrations, l'opinion publique, aux Etats-Unis, ne croit pas à l'imminence de la guerre.

Les nouvelles apportées d'Halifax à Liverpool par le bateau à vapeur *Unicorn*, sont de dix jours postérieures à celles que nous avons eues jusqu'à présent. Les préparatifs de guerre entre le Mexique et les Etats-Unis continuent. Les consuls mexicains ont quitté les divers ports des Etats-Unis où ils résidaient pour rentrer à Vera-Crux. L'ordre venait d'être donné aux autorités maritimes de Charleston de préparer le brick *Boser* et de réparer *l'Indépendance*.

L'intervention de la France et de l'Angleterre dans les affaires de la république argentine n'aboutit à aucun résultat satisfaisant, s'il faut en juger par le fait suivant que nous trouvons dans le *Courrier du Havre* :

« Le navire anglais *Sultana*, parti de Buenos-Ayres le 8 juillet, vient d'arriver à Cork, rapportant sa cargaison d'*aller* qu'il n'a pu débarquer, l'entrée en douane lui ayant été refusée, parce que, contrairement aux prescriptions du décret du président Rosas, ce bâtiment a touché à Montevideo, quoique pour y prendre un pilote seulement.

Les lettres n'étaient pas encore arrivées à la poste de Londres ; on y avait seulement appris le retour de *la Sultana*, qui n'avait pu trafiquer à Buenos-Ayres.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Les concessions des chemins de fer de Paris en Belgique et de Fampoux à Hazebrouck, ont été approuvés par ordonnances royales. — Don Carlos et la princesse de Beïra sont arrivés à Marseille. — M. le duc d'Isly est arrivé le 9 au matin à Soult-Berg, et en est reparti le 11. L'entrevue des deux maréchaux a été de nature à faire pressentir un accord satisfaisant. — M. Dumon, ministre des travaux publics, est parti pour le midi. Il doit visiter la ligne du chemin de fer de Marseille à Avignon, le tracé d'Avignon à Lyon, il reviendra par la Bourgogne et par les départements que doit traverser la ligne de Paris à Lyon. — Le camp de Saint-Médard sera levé le 21 septembre. — C'est demain 15 que les préfets doivent publier le deuxième tableau rectificatif des listes électorales et du jury, en conformité de la loi.

M. le ministre de l'agriculture et du commerce vient de décider qu'une école d'agriculture pratique serait annexée, avec le concours de l'Etat, à l'asile agricole fondé à Montbellet, près de Mâcon, pour les enfants pauvres et abandonnés. Cette école formera d'habiles fermiers, d'intelligents métayers, de bons employés de fermes, propres à hâter les progrès de l'agriculture.

Vingt-quatre bourses de 225 fr. chacune sont déjà fondées à cette école; sur cette somme 150 fr. seront affectés à la nourriture et à l'entretien des élèves, les 75 fr. de surplus resteront à la masse pour être distribuées, à la fin de l'année, à titre d'encouragements, aux élèves qui montreront de l'aptitude et du zèle. Tous nos départements devraient être pourvus de semblables institutions.

LE VOL CONTAGIEUX. — On nous transmet, dit le *Journal du Havre*, quelques renseignements sur une affaire judiciaire qui a fait un certain bruit à la Guadeloupe, et dont il paraît que la censure a interdit le compte-rendu. Voici le résumé des faits résultant des débats qui ont eu lieu ...

« L'incendie s'est déclaré de dix heures et demie à onze heures, et s'est bientôt communiqué aux maisons contiguës à celle où il avait pris naissance. Quand les pompes des Brotteaux et de Lyon sont arrivées, elles n'ont eu qu'à préserver les habitations voisines ; sans leur secours, toute une île de maisons serait devenue la proie des flammes. Les maisons incendiées, bâties sur les terrains de l'hospice, sont de peu de valeur ; elles étaient habitées au moment du sinistre par quatre ou cinq ménages. Le feu s'est, dit-on, déclaré dans un atelier de menuiserie. »

UN BANQUIER VOLÉ. — Dans la matinée d'hier, annonce la *Gazette des Tribunaux*, un vol important a été commis au préjudice de M. Ganneron, chef de la maison de banque qui porte son nom et membre de la chambre des députés. Parmi différents paquets de lettres arrivés le matin, il s'en trouvait une contenant une certaine quantité de billets de banque. Ce paquet avait été placé sur le bureau de M. Ganneron, qui n'était pas encore descendu dans son cabinet. Moins d'une heure après, lorsque l'honorable banquier voulut prendre connaissance de sa correspondance, on reconnut que le paquet chargé de billets de banque venait d'être soustrait. Une déclaration a été faite immédiatement entre les mains du commissaire de police, mais jusqu'à ce moment toutes les recherches auxquelles on s'est livré sont demeurées sans résultat.

MARTYROLOGE DES TRAVAILLEURS. — Un triste accident vient d'arriver à Navarre. Le *Courrier de l'Eure* le rapporte ainsi : Le nommé Larkins (Patrick), Irlandais, ouvrier à l'usine de Navarre, était chargé de graisser les roues de l'établissement. Il paraît qu'habituellement il faisait ce travail pendant que les roues étaient en activité ; il agissait avec une grande imprudence, qui lui avait même été plusieurs fois reprochée. On pense qu'au moment où il graissait l'une des roues, il est tombé dans le coursier, et il a été atteint par les palettes. On ne s'aperçut pas de l'accident, et ce n'est qu'avant-hier soir que son cadavre a été retrouvé dans la rivière.

Jeudi, à la section du chemin de fer où l'on se livre aux travaux d'art, à Sainte-Lucé, entre Mauves et Nantes, deux ouvriers étant occupés à faire un abattage de terre sablonneuse, la terre s'est éboulée sur eux, et ils ont été engloutis. On s'est empressé de porter secours à ces malheureux et de les dégager. Le *National de l'Ouest* raconte que l'un, François Bidan, âgé de dix-neuf ans, a été retiré n'ayant que de fortes contusions ; l'autre, Joseph Garreau, âgé de vingt-huit ans, retiré plus tard, a été beaucoup plus maltraité. Tous deux ont été amenés à Nantes et conduits à l'hôpital Joseph Garreau est mort trois quarts d'heure après ; la position de Bidan ne présente rien d'alarmant.

Dans la nuit de mercredi à jeudi, dit le *Journal de l'Indre*, le nommé Laurent, farinier au moulin de Vindoux, a eu la main droite broyée par un rouage de la machine.

Un accident terrible est arrivé hier matin sur la ligne du chemin de fer de Douai à Arras, à la hauteur du village de Brebières. Le *Mémorial de la Scarpe* le raconte ainsi :

« Un homme qui conduisait un convoi de cinq wagons chargés de sable, s'étant assis sur le devant du premier de ces wagons, eut la fatale pensée de sauter à terre pendant que les chevaux marchaient au trot. Son pied s'engagea sous un rail, et avant qu'il n'eût le temps de l'en retirer, le convoi le heurta, le fit tomber sur les mains, et les roues des cinq wagons lui passèrent sur les bras et sur les jambes. La tête et le tronc furent seuls épargnés. Bientôt, aux cris affreux que poussait cet infortuné, on accourut de toutes parts, et un horrible spectacle se présenta à tous les ...

... pus, et une partie du tender du n° 37 a été défoncée. Le n° 35 n'a rien éprouvé. Ces trois machines, construites à quatre cylindres, pour le service des marchandises, dans le nouveau système de M. Verpilleux, appartenaient à cet entrepreneur. L'examen des parties avariées a été fait par M. l'ingénieur des mines, et a établi que la chaudière du n° 31, construite en tôle extrêmement nerveuse, avait une épaisseur de neuf millimètres. Cette chaudière avait été éprouvée à double pression, il y a quinze jours, par les agents de l'administration des mines, et elle était pourvue de tous les appareils de sûreté exigés par les règlements. On ne sait encore à quoi attribuer cette explosion. Le tender avait été rempli au château d'eau de Saint-Chamond, distant seulement de sept kilomètres. On ne peut expliquer ce fait qu'en admettant que l'alimentation ayant cessé pendant l'arrêt et ayant déterminé un abaissement dans le niveau, l'injection d'une nouvelle quantité d'eau au moment de la mise en marche aura pu déterminer l'explosion. »

MAITRES ET OUVRIERS. — La *Gazette des Tribunaux* révèle trois faits dont la place est toute marquée dans le martyrologe des travailleurs : « Le conseil des prud'hommes pour l'industrie des métaux a tenu avant-hier jeudi son audience publique du bureau général, sous la présidence de M. Denière. Après avoir prononcé deux déboutés d'opposition et plusieurs jugements par défaut portant condamnation en paiement de sommes dues pour salaire à des ouvriers, le bureau s'est occupé d'une demande en résiliation de contrat d'apprentissage. M. Lebastier, qui avait mis son fils en apprentissage chez M. Roudault, bijoutier, fondait sa demande en résiliation, non sur des mauvais procédés du maître, qu'il reconnaissait au contraire avoir très bien traité l'apprenti pendant les six mois qui s'étaient écoulés depuis le commencement de l'apprentissage, mais sur ce que la vue de cet apprenti s'altérait sensiblement par le travail sur les métaux, et surtout par le soudage ; à l'appui de sa demande il apportait les certificats de plusieurs oculistes. Le maître résistait à cette demande ; il soutenait que l'allégation n'était pas fondée, et que ce n'était qu'un prétexte pour échapper à un engagement qu'un caprice des parents leur faisait regretter d'avoir pris ; mais le conseil de prud'hommes avait fait examiner l'enfant par M. Philippar, un des médecins attachés au conseil, et de cet examen il était résulté que si l'affaiblissement de la vue n'était pas aussi grave que le père le disait, cependant ses craintes n'étaient pas sans quelque fondement, et avant de prononcer son jugement, le bureau a exhorté les parties à se concilier, et en effet le maître a consenti à la résiliation, moyennant une indemnité dont la quotité a été fixée, et que le père s'est engagé à payer.

L'affaire suivante avait aussi pour objet une demande en résiliation d'apprentissage ; cette fois les motifs de la demande étaient : mauvais traitements exercés sur l'apprenti par le maître ; emploi de la plus grande partie de son temps à des courses non seulement pour le service de l'atelier, mais pour le ménage ; insuffisance de nourriture ; travail trop prolongé dans la soirée, etc. A la demande et aux motifs donnés à l'appui par le père, le maître opposait le silence gardé par celui-ci depuis deux années et demie que l'apprentissage était commencé, et il prétendait en tirer la preuve de la fausseté des allégations du demandeur. Les deux parties avaient amené à l'audience des témoins que le bureau général a consenti à entendre. La preuve des mauvais traitements et de l'emploi du temps de l'apprenti à des travaux autres que ceux de la profession ayant été établie par cette enquête sommaire, le bureau a prononcé la résiliation demandée, et ce sans indemnité pour le maître, qui, en outre, a été condamné à rendre les effets de l'apprenti, et aux dépens. — La dernière ...

---

fruit sur lequel il ne pourra même pas être jugé, car il ne dit jamais du premier coup son dernier mot : tout cela est cruellement long, et nous voyons déjà le lecteur, jusqu'ici assez disposé à se mettre à l'œuvre, se décourager avant d'avoir commencé. Mais il y a moyen d'abréger. Les sujets de semis, soignés convenablement, donneront à deux ans, à trois au plus tard, des rameaux bons pour la greffe. Un de ces rameaux greffés sur un sujet ancien et traité par l'incision annulaire, l'année d'après sa reprise, se mettra immédiatement à fruit. Ainsi, quatre ou cinq ans après le semis, le résultat du croisement pourra être jugé. Ce temps est d'un an plus court pour les pommiers ; il est moins long encore pour les fruits à noyau.

A l'œuvre donc, zélés amateurs, jaloux de donner l'exemple, jaloux d'attacher votre nom à quelque première conquête de l'horticulture par l'hybridation, dans le domaine de Pomone !

Mais pour qu'en peu d'années le monde européen fût redevable à la France de toute une série de conquêtes semblables, c'est l'Etat qui, dans des jardins proportionnés à l'importance d'une telle entreprise, devrait faire commencer par les hommes les plus habiles, que n'arrêteraient ni les considérations d'argent, ni celles de temps, puisque l'Etat ne meurt pas, ce grand remaniement de la nature végétale.

La création d'un jardin spécial pour cet objet, d'une pépinière expérimentale pour les effets des croisements hybrides, serait, par rapport à l'horticulture européenne, une initiative digne de la France.

A. YSABEAU.

REVUE DRAMATIQUE.

VARIÉTÉS : *La Vallée de Monville*, par MM. Ferdinand Langlé et Fontaine. — GYMNASE : *Les murs ont des oreilles*, vaudeville en deux actes, par MM. Anicet, Brisebarre et Nyon.

La semaine dramatique a été peu fertile. Cependant aux Variétés le désastre de Monville a inspiré à MM. Ferdinand Langlé et Fontaine un à-propos mêlé de couplets.

La nature de cette pièce ne lui assure pas une longue durée, cependant elle mérite des éloges ; il est bon que les évènements sinistres capables d'exciter la compassion, la générosité publiques aient du retentissement sur la scène.

Lorsqu'un malheur frappe une population, il faudrait que l'humanité tout entière se sentît frappée, et le prestige du théâtre, qui nous attendrit souvent sur des infortunes fictives, peut être employé à nous émouvoir pour des infortunes que nous pouvons soulager. Au temps de la république française, tous les théâtres de Paris mirent sous les yeux de la foule indignée l'assassinat des plénipotentiaires français par les hussards autrichiens sur la route de Rastadt. Cette vue exalta les masses, enflamma le patriotisme dans tous les cœurs, et bientôt une campagne brillante vengea l'outrage fait à la France.

Depuis cette époque, on a vu plus d'une fois des incendies, des éboulements, des mines représentés au théâtre devenir le signal de collectes et de généreuses manifestations en faveur des victimes. Nous approuvons la pensée qui a transporté sur la scène des Variétés le désastre de Monville.

L'intrigue de la pièce a peu d'importance, mais le panorama qui la termine est saisissant ; il représente la vallée de Monville dévastée ; après l'avoir contemplé, chacun appelle de ses vœux le temps où la science agrandira ses conquêtes, saura déjouer les fléaux naturels et prendre possession de l'atmosphère, ce domaine où l'aérostat et le paratonnerre ont déjà victorieusement pénétré.

En attendant que la science humaine puisse prévenir les désastres, ne faudrait-il pas au moins les réparer ? le système des assurances n'est-il pas destiné à se généraliser, à s'étendre, à couvrir la France entière comme un réseau protecteur ? ne serait-il pas utile d'organiser, à côté de ces compagnies improductives que nous armons du sabre et du fusil, des compagnies mobiles de travailleurs qui se porteraient sur tous les points où l'éboulement, l'inondation, l'écroulement des édifices réclameraient leur assistance ?

Voilà ce que les hommes sérieux se demanderont en sortant des Variétés. Tous les spectateurs apprécieront le jeu de Neuville, la gentillesse de Mmes Judith, Sophie, Adeline en costumes de Cauchoises et de Polonaises. N'oublions pas Mme Bressan, qui survient au dénoûment dans un nuage sous les traits de la Charité. « A voir ces épaules replètes et ces » bras dodus, dit spirituellement le *Corsaire-Satan*, on comprend que » c'est là la charité la mieux ordonnée, celle qui a commencé par elle-» même. »

Les Murs ont des oreilles. Cette petite pièce n'a pas eu de succès : c'est un peu la faute des auteurs, mais c'est aussi celle de la censure. Les auteurs ont usé de moyens connus, et, on peut le dire, usés jusqu'à la corde sur le théâtre. Une villageoise exige réparation d'un grand seigneur qui l'a retenue toute une nuit dans une petite-maison, et qui l'a compromise, sans toutefois rien obtenir d'elle ; c'est une situation déjà reproduite dans la *Gardeuse de Dindons*, et qui remonte beaucoup plus haut que le vaudeville. — Un jeune page est enfermé dans le boudoir d'une grande dame ; un prince jaloux veut enfoncer la porte : — scène du *Mariage de Figaro*. — Le page s'élance par la fenêtre et tombe sur le dos d'un factionnaire : — toujours le *Mariage de Figaro* : Chérubin poursuivi par Almaviva et tombant sur le dos du jardinier Antonio.

Enfin, un roi, le roi de Suède, poudré, frisé, brodé comme il convient à un monarque du dix-huitième siècle, s'installe sur la scène avec un métier pour broder des pantoufles à la dame de ses pensées. Cette dernière situation était neuve, mais un peu risquée ; le parterre ne l'a pas acceptée ; et, quand le pauvre prince a dit d'un ton piteux qu'il travaillait mystérieusement dans un boudoir, afin d'échapper à la risée publique, des éclats de rire, et, s'il faut l'avouer, des sifflets lui ont appris que sa retraite n'était pas encore assez profonde.

Les auteurs allègueront que leur pièce renferme des mots spirituels et surtout une idée, l'idée de transformer Mlle Désirée en jeune homme, et de nous la montrer la cravache en main, portant perruque poudrée, bottes à l'écuyère et justaucorps de velours violet. Nous ne contestons pas le mérite de cette idée, ni l'élégance avec laquelle Mlle Désirée porte ce nouveau costume ; mais l'argument le plus solide que les auteurs aient à faire valoir pour se disculper de la chute de leur pièce, c'est l'intervention de la censure.

La fable était pâle et commune, il faut en convenir ; mais placez le lieu de la scène en France, à Versailles. Admettez que le roi, qui se transforme en brodeuse, soit Louis XV le Bien-Aimé, le monarque *aux yeux bleus de roi*. Supposez qu'il destine les pantoufles brodées par sa main royale à Mme de Pompadour, et la fable deviendra vraisemblable, attrayante. Les scandales de la vieille monarchie piquent encore la curiosité du public. La fougue révolutionnaire n'est pas assouvie, on n'a pas encore assez traîné aux gémonies les grandeurs du dix-huitième siècle, et les fils des vainqueurs de la Bastille ont encore soif de vengeance.

On assure que le vaudeville intitulé *les Murs ont des oreilles*, et qui justifie très mal son titre, car les auteurs ne tirent aucun parti d'une cheminée pleine d'échos qu'ils construisent et maçonnent à la première scène ; on assure, disons-nous, que ce vaudeville avait d'abord pour personnages principaux Louis XV et Mme de Pompadour. Prenant en main les intérêts de la cour qui, depuis la coûteuse restauration du château de Versailles, a chaudement épousé la cause de la vieille monarchie, la censure aurait exigé qu'on plaçât la scène dans un pays perdu, au fond de la Suède, et que les noms barbares de Steinbock, Puffendorf remplaçassent les titres sonores de notre noblesse nationale.

Dès-lors vous voyez d'ici la pièce décapitée, l'intérêt perdu, tout le piquant du vaudeville disparaissant comme les illusions de la femme au pot au lait ; voilà ce que les auteurs peuvent alléguer, et la censure est dans son tort, car l'histoire, après tout, est l'histoire ; elle appartient à tous, on n'y peut rien changer, et les agents du gouvernement de juillet devraient se rappeler Charles X disant aux courtisans qui lui conseillaient d'empêcher la représentation de *Marion Delorme* : « En fait de théâtre je n'ai, comme tous les Français, que ma place au parterre pour siffler ou pour applaudir. »

Après avoir condamné la censure, nous dirons à MM. Langlé et Fontaine : si vous aviez créé une œuvre dramatique sérieuse, bien agencée, bien conçue, si vous n'aviez pas compté exclusivement sur un intérêt historique qui frise la passion politique de bien près, votre pièce transportée en Suède aurait pu vivre encore ; on transporte les arbres vigoureux sans les faire mourir.

Nous ne dirons rien d'une débutante, Mlle M[illegible], qui nous a fait voir dans cette pièce un port de reine. Avant de prononcer sur son talent, nous attendrons qu'elle ait l'occasion de se déployer dans un rôle plus heureux.

V. H.

Enseignement musical.

LA FRANCE EST L'ENFER DES INVENTEURS.

Nous avons à plusieurs reprises attiré l'attention de nos lecteurs sur la méthode d'enseignement musical de M. Emile Chevé ; nous avons annoncé qu'à Lyon, en 1842-43, l'autorité militaire consentit à en faire l'essai sur cent cinquante soldats pris au hasard dans divers régiments, et que cette expérience en constata la remarquable supériorité. Nous avons suivi à Paris une autre expérience qui a également donné des résultats frappants, que nous avons déjà consignés dans ce journal. Nous sommes convaincus, comme M. Emile Chevé, qu'appliquée à des masses, cette méthode, inventée par Pierre Galin et perfectionnée par M. Aimé Pâris, et par M. et Mme Chevé, y répandrait promptement une solide et profonde éducation musicale ; mais ce serait un immeuse progrès. A ce titre, la nouvelle méthode a droit d'essuyer tous les dédains, et de supporter toutes les avanies que la France réserve à tout inventeur sans exception.

D'anciennes méthodes sont en vigueur, progressives en leur temps mais arriérées aujourd'hui ; comparer ces vieilles méthodes aux inventions nouvelles est une opération trop fatigante pour la routine administrative qui se plaint intérieurement de ces damnés inventeurs ne laissant jamais les choses tranquilles, et avec qui on ne peut jamais avoir le dernier mot : « Comment ! nous nous sommes donnés beaucoup de mal, il y a quelques années de cela, pour faire faire un progrès, et voilà qu'au moment où nous sommes occupés à nous reposer, on nous demande un nouveau progrès : on veut changer notre méthode pour une autre sous prétexte que celle-ci est meilleure ! Meilleure? Le mieux c'est qu'on nous laisse en repos. »

Voilà l'obstacle que rencontre M. Chevé ; il ne peut parvenir à faire expérimenter la découverte de M. Galin, parce qu'en ce moment l'administration jouit paisiblement d'une métbode plus ou moins imparfaite, applicable à l'instruction musicale des masses, et qu'elle s'y tient.

Nous nous empressons de nouveau de prêter le secours de notre publicité aux réclamations de M. Chevé.

Le 6 janvier 1845 il écrivit à M. le préfet de la Seine, pour demander à l'administration deux expériences parallèles et simultanées d'enseignement musical, l'une par les moyens ordinaires, l'autre par sa méthode. Voici sa lettre :

« Monsieur le préfet,

» Au moment où le besoin de l'enseignement de la musique se fait de plus en plus sentir, et où l'on désire voir cet art se répandre surtout dans les masses, comme moyen de moralisation, je viens vous proposer de faire essayer une méthode simple, facile, presque infaillible dans son application, et dont la puissance a été démontrée par des expériences nombreuses et concluantes.

» Mais, comme les expériences isolées ne sont pas suffisantes, parce que, manquant de terme de comparaison, l'esprit ne peut asseoir son jugement, je viens vous demander de faire expérimenter nos moyens, en faisant faire, dans des conditions identiques, *deux expériences parallèles et simultanées*, l'une par les moyens ordinaires, l'autre par notre méthode. C'est la seule manière d'apprécier sûrement les avantages et les inconvénients de chacun des deux moyens.

» Une expérience toute semblable à celle que j'ai l'honneur de vous demander est en ce moment en cours d'exécution au Conservatoire de Liége, d'après ce que dit la *Tribune* de Liége du 17 décembre 1811.

» Si l'expérience nous donnait tort, l'administration n'aurait été entraînée dans aucune dépense, et le temps perdu pour l'enseignement musical des élèves que l'on m'aurait confiés ne serait que de quelques mois.

» Si, au contraire, le succès couronne notre travail, ce qui pour nous n'offre pas l'ombre d'un doute, nous aurons mis entre les mains de l'administration le moyen d'enseigner la musique aux enfants et aux adultes avec moins de peine qu'on ne leur apprend à lire.

» Permettez-moi de joindre à ma lettre une petite brochure contenant, à la page 25, le compte-rendu officiel d'une expérience que j'ai faite en grand sur 150 militaires de la garnison de Lyon.

» Agréez, etc. »

[...] offert *gratuitement* à un conseil, avec toutes les garanties morales et scientifiques possibles ; et ce conseil, *sans voir l'auteur, sans voir le livre qu'il ne connaît pas*, sans prendre la peine d'envoyer quelqu'un constater les résultats pratiques que tout Paris peut voir chaque soir à deux pas de la salle des séances du conseil ; ce conseil, dis-je, refuse à l'unanimité l'essai d'une oute nouvelle, sans avoir seulement voulu savoir ce que c'est !...

» Il y a là, monsieur le préfet, un double déni de justice : déni de justice pour l'auteur qui, s'il est un homme sérieux, a droit à l'examen de ses travaux, quand cela n'impose aucune charge à l'Etat ; déni de justice bien plus grave encore pour le pays, que l'on n'a pas le droit de priver d'un instrument puissant qui doit accélérer ses travaux et lui assurer des résultats bien supérieurs à tout ce qu'il a obtenu jusqu'ici. Et l'on repousse une chose dont on n'a pas la moindre idée ! Et l'on condamne sans entendre, sans voir, et sans même prendre la peine de dire au condamné pourquoi on le repousse !...

» Est-ce donc à dire, monsieur le préfet, que la musique, la plus arriérée des sciences, puisque l'Ecole polytechnique elle-même n'y peut rien comprendre, seule au milieu du progrès général, veuille rester immobile dans son impasse ? Si les autres sciences en avaient fait autant, vous n'auriez pas les chemins de fer, la dorûre par la pile, le télégraphe électrique, et tant d'autres merveilles qui, chaque jour, nous étonnent et nous enrichissent.

» Je me résume, monsieur le préfet : les moyens ordinaires pour l'enseignement de la musique, et en particulier ceux qui portent le nom de méthode Wilhem, sont absolument incapables de faire un bon lecteur de musique sur dix personnes prises au hasard (je le prouverai au conseil quand il le voudra). Nos moyens nous permettent de faire, en un temps relativement très court, sans peine et sans ennui pour l'élève, *neuf lecteurs sur dix personnes prises au hasard*. Ce fait est hors de doute pour tous ceux qui nous ont vu à l'œuvre.

» Je viens offrir au premier magistrat de la capitale de lui prouver, *par expérience comparative*, cette assertion, et de le faire gratuitement, tous les frais à ma charge. Si j'échoue, le mal produit au pays est insignifiant : 50 ou 100 élèves, enfants ou adultes, auront suivi une classe plutôt qu'une autre pendant six mois; seul je serai couvert de ridicule. Si je réussis, toute la génération qui va nous remplacer (et même la nôtre) saura lire la musique comme le français, et sans perte d'un temps précieux dont elle a besoin pour des études plus sérieuses ; *j'ajoute que le commerce de librairie musicale aura centuplé avant dix ans.*

» Monsieur le préfet, je ne demande rien ; homme de cœur et de progrès, à l'abri du besoin, je désire faire profiter mon pays, et, par suite, le monde entier, d'une immense découverte dont le bienfait rejaillira sur tous, même sur ceux qui la repoussent sans la connaître et condamnent ainsi leurs propres enfants à un travail des plus arides et des plus ingrats. J'offre bénévolement à mon pays mon talent, mon travail et mon argent, pour lui assurer un immense résultat.

» Si l'on me refuse encore, que ceux qui causent ce refus demeurent chargés de la responsabilité d'un acte aussi inqualifiable.

» J'ai rempli mon devoir, Monsieur le préfet, devoir bien pénible, car il m'a obligé à employer des paroles bien graves ; que chacun des membres du comité puisse dire qu'il a rempli le sien. Le pays, du reste, sera sous peu appelé à prononcer entre lui et moi ; je provoquerai son jugement avec pleine confiance.

» Je me permets, Monsieur le préfet, d'écrire *confidentielle* sur cette lettre, pour être certain qu'elle soit mise sous vos yeux.

Agréez, etc.

É. CHEVÉ, D. M.-P.

Chevalier de la Légion-d'Honneur, Professeur de mathématiques, de médecine et d'anatomie, chirurgien en retraite de la marine royale, 66, rue Saint-André-des-Arts.

Cette dernière démarche de M. Chevé n'ayant produit aucun résultat, il a résolu d'en appeler à l'opinion publique, et il vient de publier une brochure portant pour titre : *Appel au bon sens de toutes les nations qui désirent voir généraliser chez elles l'enseignement musical* (septembre 1845).

Nous avons extrait de cette brochure la lettre et les détails qui précèdent. Espérons que la publicité donnera l'éveil à la torpeur administrative... ou plutôt que M. Chevé se risque à attendre que

« 1° Que les bâtiments à voiles devront être conservés, en leur ajoutant une machine à vapeur à hélice, mais qui sera d'une faible puissance, relativement à la force du navire ;

2° Qu'il y aura deux espèces de bâtiments à vapeur de guerre : la première espèce dite *vapeurs de combat*, la seconde appelée *transports* ;

3° Et enfin qu'on établira, pour la défense des rades et des ports, des *forts mobiles*, ou *batteries flottantes*.

D'après le *Constitutionnel*, le gouvernement ne songe pas à créer une grande force navale. Le résultat dont a parlé le ministre de la marine est un résultat sur le papier et rien de plus. Tandis que nos marins imaginent des batteries flottantes, cette idée reste chez nous à l'état de projet, et les étrangers les réalisent.

Dans son troisième article, il annonce que l'agitation qui règne en Irlande est loin de s'apaiser. Les catholiques et les orangistes ont recours chacun de leur côté à des manifestations publiques ; ils opposent meeting à meeting et banquet à banquet.

Le journal la *Presse* publie un long article sur l'état de la marine militaire en France et sur son avenir. Elle signale l'énorme disproportion du personnel naval qui existe entre la France et l'Angleterre, et voit dans cette triste infériorité numérique de notre population maritime un danger réel pour l'avenir.

Tous les journaux s'occupent des troubles de Madrid.

Bourse.---Revue de la semaine.

Les promesses d'actions ont envahi presque exclusivement le marché ; il s'est fait fort peu d'affaires en fonds publics; et toutes en baisse, principalement le 5 0|0, qui subvient à la majeure partie des besoins d'argent. Le coupon récemment détaché sur cette valeur a sans doute contribué à diminuer la cherté des reports, qui étaient tombés hier à 17 c. 1|2 pour le 3 0|0, et 35 c. pour le 5 0|0.

Les chemins de fer ont en général fléchi ; Saint-Germain, Strasbourg et la ligne nouvellement constituée de Boulogne à Amiens ont seuls fait exception.

Dans les actions industrielles, la Vieille-Montagne est bien tenue à 7 500 fr., c'est-à-dire 100 fr. plus haut que la semaine dernière. L'Union linière en baisse, ainsi que la Filature rouennaise, dont les débuts, à 600 fr. environ, ne se sont pas soutenus, et qui fermait hier 60 fr. plus bas. Les Hauts-Fourneaux de Monceaux restent stationnaires à cent pour cent de bénéfice.

Aujourd'hui dimanche, il ne s'est rien fait en fonds publics. Les promesses du Nord étaient assez offertes.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 15 septembre.

7 h. »|» OPÉRA. — Freyschütz. Diable à quatre.
7 h. »|» FRANÇAIS. — Femme de 40 ans. Valérie.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Le Maçon. Marie.
7 h. »|» VAUDEVILLE. — Un Duel. Le Français. Un Tour. Pourquoi.
6 h. 1|2 VARIÉTÉS. — Désastre de Monville. Panache. Oncle Baptiste.
6 h. 1|2 GYMNASE. — Les Murs ont des oreilles. La Vie. Le Diplomate.
6 h. 1|2 PALAIS-ROYAL. — L'Almanach. Rue de la Lune. Contrebasse.
6 h. 1|2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois.
6 h. »|» AMBIGU. — Paris et la Banlieue.
6 h. »|» GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable.
6 h. »|» COMTE. — M. Jean. Nouvelle Mazurka. 7 Ogres.
CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. »|» FOLIES. — Paris. Cirque. Espionne. Télégraphe.
LUXEMBOURG. — Une Femme. Pauvre de St-Roch. Pâtissière.
BEAUMARCHAIS. — Duchesse. Aubry. Nelly.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.
PANORAMA (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.

Imprimerie Lange Lévy et compagnie, rue du Croissant, 16.

…, toutes les injustices des grands et des puissants, du jour, malgré toutes les provocations directes et indirectes de leurs serviteurs faméliques; mais en nous soumettant au joug social du présent, faut-il pour cela nous taire et ne pas préparer un meilleur avenir?

Non, nous ne cesserons pas de protester contre la société et sa fausse organisation, contre les préjugés des savants, contre les injustices des riches, contre les tendances violentes des pauvres. Suivant l'expression du prophète, notre langue sèchera, la plume tombera de notre main refroidie par la mort avant que nous cessions de protester. Mais, dit-on, possédez-vous le secret d'un meilleur avenir?

Oui, il existe une science, basée sur tout ce qu'il y a de plus sublime, de plus généreux, de plus expansif dans l'homme, science qui harmonise les dissonances de la société, qui satisfait à tous les besoins du corps et de l'âme, qui réunit en un faisceau tous les éléments de bonheur éparpillés dans notre civilisation; science qui lie indissolublement les intérêts des pauvres avec ceux des riches, qui extirpe le mensonge, l'égoïsme, l'erreur, la fausseté, l'hypocrisie, le vice enfin avec tout son cortége.... et cette science est la science sociale; elle s'accorde merveilleusement avec la conception du Christ; et cette science est simple, naturelle, attrayante, féconde, élevant le cœur, élargissant l'esprit, et remplissant l'âme de toutes les extases divines et humaines, et cette science enfin est celle de Fourier!!! Comment, s'écrie-t-on, est-ce que nous n'en savons pas autant que vous sur la science sociale? Non, vous ne savez rien, vous parce que vous ne voulez pas savoir, vous parce que vous n'osez pas savoir; vous enfin parce que vous ne pouvez pas savoir. Pour connaître la vérité, les uns auraient trop d'erreurs à désapprendre; d'autres (et c'est la majorité) aiment mieux vivre aux dépens des pauvres et des travailleurs, et se retrancher derrière la tyrannie et la sottise civilisée pour guerroyer contre les défenseurs hardis de l'humanité.

Vous êtes les mêmes qui n'avez rien su, du temps de Moïse, lorsqu'il révélait un nouvel avenir à son peuple; dans ce temps, vous étiez les magiciens des Pharaons. Vous n'avez rien su du temps de Jésus dont la révélation s'adressait à l'humanité; dans ce temps, vous étiez les pharisiens. Vous n'avez rien su quand Galilée découvrait les lois du mouvement terrestre; dans ce temps vous étiez les inquisiteurs du pape. Vous n'avez rien su quand les philosophes du treizième siècle ont complété les libertés religieuses par les libertés politiques : dans ce temps vous étiez les aristocrates. Aujourd'hui vous vous appelez conservateurs! Mais, dites, y a-t-il rien au monde qui se conserve sans transformation? Arrêtez donc les pulsations de votre cœur; conservez-vous donc vous-mêmes si vous pouvez! Successeurs des Egyptiens, des pharisiens, des inquisiteurs et des aristocrates, vous ne savez rien!...

Mais, direz-vous, le peuple en sait-il davantage? Oui, le peuple sait et saura, nous ne parlons pas seulement du peuple français, mais de tous les peuples de l'univers. Oui, l'avenir est à lui, l'avenir est à nous. A notre place, vous nous crieriez arrière; nous préférons, nous, vous tendre la main. Mais dussiez-vous, en maîtres du présent, nous railler, nous persécuter, nous n'en persisterons pas moins à faire entendre ce cri : L'avenir est à nous!

… pour objet une créance certaine, dont le montant est déterminé à l'avance, soit par la convention, soit par la décision de la justice. Il n'en est pas de même dans les hypothèques légales; car, lorsque se célèbre le mariage ou lorsque commence la tutelle, il est bien impossible de prévoir quels droits s'ouvriront ultérieurement au profit de la femme ou du mineur.

Ces considérations ont porté les auteurs du Code civil à faire une distinction entre les hypothèques conventionnelles et judiciaires et l'hypothèque légale : à assujétir les deux premières à la nécessité de l'inscription et à en affranchir la troisième; mais qu'en est-il résulté?

C'est qu'il est devenu difficile à un prêteur de connaître la véritable position d'un emprunteur, à moins de se livrer à des démarches ou à des recherches toujours pénibles. Dès-lors on ne prête pas, ou l'on exige l'obligation solidaire de la femme avec subrogation dans son hypothèque légale. Ces dernières stipulations sont même devenues clauses usuelles dans les contrats; d'où il arrive : 1° Qu'un mari faisant de mauvaises affaires, l'hypothèque légale profite rarement à la femme personnellement; 2° qu'on ne peut être admis à soutenir sérieusement que la cause de l'éloignement des capitaux de la propriété foncière soit tout entière dans le système des hypothèques légales.

Cependant, c'est sous l'influence de cette idée que s'agite la question de la réforme hypothécaire. Divers projets ont été mis au jour, notamment par M. Sevin, Loreau, de Courdemanche et Hébert.

Il ne peut entrer dans notre cadre d'examiner les travaux de ces auteurs ni d'apprécier la valeur des idées qu'ils ont émises. Il est d'ailleurs probable que nous ne serions pas toujours d'accord avec eux sur les moyens qu'ils proposent, même en considérant la réforme hypothécaire comme se réduisant à la seule solution de ce problème : *Concilier le crédit le plus étendu avec la plus grande sûreté.*

Quant à présent, ce but serait-il atteint par la suppression des hypothèques légales? et, dans tous les cas, cette suppression est-elle possible aujourd'hui? Nous avons déjà dit et démontré que la question du crédit ne dépend point de la forme hypothécaire; mais, cela fût-il, la suppression absolue des hypothèques légales ne nous paraît ni juste ni possible, étant donné le mode actuel de la propriété, et avec la loi qui régit l'association conjugale. La femme et le mineur sont, pour la plupart du temps, à la merci du tuteur ou du mari; du moins en ce qui touche leur fortune mobilière. Or, il est de toute justice de les prémunir contre les conséquences d'une gestion mauvaise ou infidèle. Il faut donc, tout en cherchant à affranchir la propriété foncière, ne pas sacrifier des intérêts dont cette propriété est la garantie dans le système législatif qui nous régit.

Parmi les propositions émises à ce sujet, il en est deux qui nous paraissent atteindre particulièrement le but que nous indiquons : l'une, de M. de Courdemanche, nous paraît, avec des modifications, facilement applicable aux intérêts des mineurs; l'autre est un système d'indication complètement formulée par M. Hébert, ancien notaire à Rouen.

A l'égard des mineurs, ils ont maintenant une hypothèque légale sur les biens immeubles du tuteur à raison de sa gestion, non pas seulement du jour des actes qui donnent lieu à cette hypothèque, mais à compter du jour de la tutelle; de telle sorte que la généralité des biens d'un tuteur est grevée à l'avance de tout ce qu'il pourra recevoir pour son pupille pendant sa gestion, pour les causes même les plus imprévues.

(1) Voir les numéros des 12, 24 août, 8 et 12 septembre.

… converties en rentes?

Ces prescriptions dégagent immédiatement la propriété de toutes les hypothèques légales des mineurs et des interdits; ou du moins ces hypothèques seraient restreintes à la quotité des sommes que les conseils de famille auraient autorisé les tuteurs à toucher, et l'on conçoit facilement que ces hypothèques ne sauraient être alors une cause de dépréciation notable pour les immeubles du tuteur. Ces sommes devront d'ailleurs se consommer annuellement dans l'intérêt du mineur; il faudrait donc que le tuteur les détournât de cet emploi et s'en fît l'application personnelle pour être soumis aux effets de l'hypothèque légale. Dans tous les cas, la position du tuteur serait facilement appréciée et vérifiée.

Rien de plus simple, au surplus, que les dispositions à adopter pour obtenir le résultat que nous signalons. Mais pourront-elles être édictées dans la loi hypothécaire? Nous sommes obligé de reconnaître qu'il faudrait avant tout refaire la loi sur les tutelles. Il en sera de même pour toute réforme radicale que l'on tenterait d'introduire à propos du régime hypothécaire, et c'est pourquoi nous avons dès le principe protesté contre la valeur et l'efficacité d'une réforme hypothécaire, isolée de toute autre réforme, qui ne porterait pas sur les principes eux-mêmes.

Voilà pourquoi nous n'acceptons la suppression de l'hypothèque légale de la femme que du jour où il sera possible de faire disparaître de nos codes toutes les divisions et subdivisions relatives aux conventions matrimoniales, et cela ne sera possible que du jour où l'on comprendra que le mariage n'est qu'une véritable société, où la condition des associés doit être égale; que chacun des époux doit conserver la disposition libre et absolue de la fortune qui lui appartient et n'être soumis qu'aux conséquences des seuls engagements qu'il a librement et volontairement contractés. Nous croyons qu'alors disparaîtront ces tristes causes où l'on a vu des époux, par suite de collusion, ou parce que le mari y contraignait sa femme, dissimuler l'existence d'un contrat stipulant le régime dotal, et se présenter comme mariés sans contrat et partant sous le régime de la communauté légale. Plus tard arrivait le désordre des affaires du mari ou tout autre évènement donnant ouverture aux droits de la femme; et alors seulement la véritable qualité de la femme étant constatée, elle ou ses enfants venaient, en causant la ruine des tiers, invoquer le bénéfice de la loi qui protége la femme dotale et sa famille contre les déclarations ou les actes par elle passés au préjudice de la dot.

LA DOTATION DU FILS D'UN BANQUIER ET CELLE D'UN PRINCE.

M. de Rothschild... Mais avant de dire un mot de plus, répétons ce que nous avons déjà déclaré plusieurs fois : si le nom du célèbre banquier se retrouve plus souvent qu'un autre sous notre plume, c'est uniquement parce que M. de Rothschild est le plus riche et le plus influent de tous les financiers : pour nous le nom de M. de Rothschild est la personnification de la puissance mercantile; ce n'est pas une personne que nous attaquons en lui, c'est un prestige. M. de Rothschild joue un rôle prépondérant dans l'Etat, et à notre avis il est le premier personnage du royaume après le roi; à ce titre ses actes seraient justiciables de la presse, et cependant nous ne les avons pas critiqués. On dit souvent que nous parlons contre les banquiers; c'est une erreur. Nous ne parlons pas contre eux; nous *constatons* seulement les dangers de leurs actes, de leurs opérations et de leurs envahissements. Nous les constatons pour mettre en demeure le Pouvoir et l'Opinion, pour leur rappeler qu'ils doivent se défendre contre la féodalité nouvelle qui s'élève. Nous

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
MARDI 16 SEPTEMBRE 1845.

UNE FILLE DU PEUPLE.

Première partie (1).

X.

LA DÉFENSE.

L'ex-notaire se fût bien gardé de venir ce jour-là au château, s'il eût pensé devoir se trouver ainsi face à face avec Pierre, après la scène de la forêt. Mais les hommes de cette espèce sont aussi lâches que méchants; ne pouvant éviter cette fâcheuse rencontre, il composa son visage, prit cet air bonhomme sous lequel les gens d'affaires ont coutume de cacher une perfidie, et vint, en souriant, saluer Pierre, comme un ami que l'on n'attend pas et que l'on est heureux de recevoir.

— N'avais-je pas raison l'autre jour? lui dit-il. Je savais bien que vous viendriez, mais je ne l'espérais pas si tôt. La retraite, à votre âge, ressemble aux sermons de M. le curé... c'est beau, mais on n'en use pas. C'était bien la peine de nous quereller. Enfin, vous voilà, j'en suis enchanté; moi, je n'ai pas de rancune avec mes amis.

Pierre se contenta, pour toute réponse, de lui tourner le dos.

La comtesse dit tout bas au poète :

— Vous voyez, je vous l'amène, c'est beaucoup, mais ce n'est pas assez. A vous maintenant l'honneur d'achever ma conquête. Il est aussi sauvage que nous puissions le désirer. Il ne sait rien du monde, il n'a rien vu; l'essentiel, c'est de l'éblouir. Allons, mon poète, ouvrez les portes du sanctuaire, allumez la lampe sacrée et brûlez vos parfums les plus exquis aux pieds de ce monde, dont vous êtes l'harmonieux et bien-aimé lévite. Faites couler de vos lèvres le lait le plus pur, le miel le plus doux; ce jeune homme n'en est point indigne. Prouvez-nous que la Muse moderne n'est point l'enfant bâtard de la Muse antique. Un poète, vous le savez, a pu seul autrefois civiliser un monde.

— Eurydice lui souriait, et les hommes lui dressaient des autels. Où sont nos autels à nous?

— Ton hôtel, mon cher, est rue Saint-Lazare, 36, ajouta tout bas Alfred, qui s'était approché. Quant au sourire de Mlle Eurydice, il me semble que ma sœur a les lèvres assez roses et les dents assez blanches pour que tu n'aies rien à envier au poète antique. Du reste, voyez notre hôte, comme il regarde Blanche! il serait dangereux de le laisser plus longtemps en contemplation.

En effet, Pierre, après avoir salué les deux jeunes filles avec la politesse froide et réservée d'une première entrevue, n'avait pu se défendre d'une vive émotion en rencontrant le regard de Blanche, regard timide et provoquant, brillant et voilé tout à la fois, regard de vierge et de courtisane, dont la coquette enfant avait déjà plus d'une fois calculé la toute-puissance. Sa toilette, quoique simple en apparence, était un chef-d'œuvre d'élégance et de bon goût. Pas de rubans, pas de fleurs; un nuage de gaze et de dentelles, voilà tout, où son beau corps souple et délicat, à peine serré à la taille, semblait se reposer mollement, comme un petit oiseau dans son lit de mousse et de verdure. Ses cheveux blonds tombaient en mille boucles capricieuses sur ses épaules demi-nues, elle était belle ainsi à tenter un solitaire de la Thébaïde! Pierre ne l'avait encore vue que de loin, en chapeau de paille, en costume du matin, à demi-caché par la verdure et l'ombre des arbres, et il avait été trop troublé par ses propres impressions, par sa timidité et par les circonstances de leur rencontre, pour pouvoir analyser les délicates perfections, les lignes pures et charmantes, qui faisaient de Blanche une des plus ravissantes créatures de Dieu. Il resta tremblant et anéanti devant tant de grâce et de beauté; il oublia tout, ses résolutions, ses méfiances, les gens qui l'entouraient, le lieu où il était. Ce fut pour lui comme une lumineuse apparition du ciel. La comtesse fut forcée, pour le réveiller de son extase, de lui répéter deux fois de prendre la place qui lui était réservée auprès d'elle.

Ebloui par la beauté de Blanche, Pierre ne s'était pas même aperçu de la présence de Louise. La pauvre fille, plus froide et plus silencieuse que jamais, s'était assise sans bruit et tristement au bout de la table. Nul ne songeait à elle; elle était là, comme une chose, un meuble, un accessoire indifférent, dont personne ne s'inquiétait, pas même le bon curé qui, carrément assis auprès d'elle, semblait absorbé tout entier dans les laborieuses et graves fonctions que son estomac lui imposait. Plus pâle encore et plus sévère que de coutume, elle regardait tour à tour Pierre et Blanche, avec cette inquiétude vague et triste, que l'on peut remarquer dans le regard de tout être qui souffre, lorsqu'il se trouve en face des heureux de ce monde.

La comtesse dit, en s'adressant au poète :

— Eh bien! monsieur, vous qui arrivez de là-bas, aujourd'hui même, où en sont les arts, la littérature, la poésie? Vous souriez; un *bas-bleu* départemental, fatigué de raccommoder les chausses de son mari et de chanter des romances, vous ferait une pareille question, n'est-ce pas? Vous ne trouverez pas celle-ci ridicule, en songeant que depuis six mois je vis exilée dans ce triste château, où j'entends pour toute poésie, pour toute musique, les rauques accents d'un berger normand, le cor de chasse de mon fils, et les aigres voix des girouettes de la tourelle, que le vent du soir fait babiller.

Puis elle se pencha vers Pierre en lui disant tout bas :

— M. Arthur de Longpré, une des plus brillantes étoiles de notre pléiade poétique.

— Hélas! madame, répondit le poète, un grand écrivain de ce siècle a dit : les dieux s'en vont. La Muse, elle aussi, est fille du ciel, et je tremble chaque jour davantage de voir s'accomplir pour elle la fatale prophétie.

— Vous m'effrayez, vous êtes comme les oiseaux de la mer, dont la sinistre voix annonce l'orage aux matelots. Lorsque j'ai quitté Paris, aucun nuage pourtant n'annonçait la tempête.

— En France, comme dans la ballade allemande, *les morts vont vite*; et ce qui, il y a un mois, n'était qu'une crainte chimérique, est aujourd'hui une triste réalité. Si ce n'était qu'une tempête, j'en remercierais Dieu; la tourmente est nécessaire au poète aussi bien qu'au matelot, pour retremper ses forces et son courage. Mais le mal n'est pas là; il nous ronge sourdement les entrailles, et ce qui le rend incurable c'est que les plus clairvoyants sont en même temps les plus aveugles.

— Nous sommes des profanes, mon très cher, dit Alfred; fais-nous donc le plaisir de ne point parler par énigmes. Que veux-tu dire par ce lugubre préambule?

— Je veux dire que la poésie porte, attachés à son flanc, deux reptiles qui finiront par la dévorer, si l'on n'y prend garde, la critique et l'utopie. L'une veut, par ennui et par impuissance, vous ramener à l'antiquité, comme si un fleuve pouvait remonter vers sa source. Ces gens-là me font l'effet du philosophe de Genève qui, dans son amour pour l'humanité, conseillait à la civilisation de revenir à la sauvagerie. Ils nous crient sur tous les tons : Rien n'est beau que le simple! Entendons-nous : le génie est simple, je le veux bien! mais le premier niais qui passe est fort simple aussi. La critique est priée de ne pas confondre. Quant aux utopistes, c'est différent; à ceux-là, peu leur importe la forme et la couleur, les délicatesses du style, les contours tantôt capricieux et charmants, tantôt purs et sévères de la fantaisie; peu leur importe que la Muse ait

(1) Voyez les numéros du 9 au 14 septembre.

conquérant gagne des provinces, des royaumes, mais il ne se dérangerait pas pour un village, pour une petite ville. Il faut donc aborder de front de plus vastes calculs et dire : cent mille actions à 400 francs de prime, donnent *quarante millions de bénéfice!*

Qu'en dit l'économie politique, cette science qui consiste à rechercher la manière dont se *forment*, se *distribuent* et se consomment les richesses? (J.-B. Say).

Elle n'en dit rien ; impatientée que nous l'ayons interrompue dans ses somnolentes réflexions, elle se retourne sur son lit de repos... Voulez-vous l'empêcher de se rendormir? Criez à ses oreilles que le roi Louis-Philippe demande une dotation pour le duc de Nemours.

Oh! quel tapage! quels cris! l'Institut se réveille comme un seul homme; les journaux tempêtent ; la France entière s'agite : une dotation au duc de Nemours! c'est l'abomination de la désolation ; c'est contraire à tous les principes économiques! politiques! moraux!! Nous ne le souffrirons pas : plutôt la mort que l'esclavage, etc., etc.

Et M. de Rothschild et ses amis de rire de la stupidité du peuple le plus spirituel de la terre ; mais comme le rire lui-même doit être productif pour un banquier, il inspire au financier l'idée d'une nouvelle opération ; il va payer des journaux pour plaider en faveur de la dotation du duc de Nemours, il en paiera pour crier contre, et à la faveur de cette diversion, il enlèvera plus facilement les chemins de Lyon et du Rhône, et complètera la dotation de ses enfants.

Car il faut que la France le sache, un nouvel héritier va bientôt naître au grand banquier, au moins on nous l'assure ; ce dernier venu aurait diminué la part des aînés. M. Rothschild, en bon père, a dû songer à augmenter sa fortune. Les bénéfices des chemins de fer formeront le lot du Benjamin.

Pourquoi M. de Lamartine est seul.

Dans son numéro du 14 septembre, le *Bien public* de Mâcon a publié un long article destiné à justifier l'isolement de M. de Lamartine et la position exceptionnelle que ce grand orateur vient de reprendre en dehors de tous les partis. A nos yeux, l'isolement de M. de Lamartine se justifie de lui-même. M. de Lamartine est trop ennemi de la tactique parlementaire pour qu'il lui soit possible de figurer long-temps dans l'armée de M. Guizot, dans celles de M. Barrot ou de M. Thiers. Nous n'avons jamais demandé compte à M. de Lamartine de sa généreuse rupture avec tous les partis; nous l'avons blâmé au contraire des alliances éphémères qu'il a contractées avec eux. Nous avons souffert quand nous avons vu M. de Lamartine, homme d'impartialité et d'avenir, abdiquer la gloire et la puissance de sa situation, d'abord pour s'enrôler parmi les conservateurs, plus tard pour se déclarer, en termes formels, membre de l'opposition de gauche.

Ministère, conservateurs, opposition, ces termes sont trop étroits pour la langue que M. de Lamartine devrait toujours parler. Ce n'est pas dans ce vocabulaire de la politique obscure et tracassière qu'il doit chercher sa formule et sa devise.

Le député de Mâcon prononce aujourd'hui ces belles paroles :

« Quand la pièce n'appelle pas l'homme, il faut savoir rester
» hors de la scène et se contenter d'un rôle qui est peut-être le
» plus beau des rôles, dans un pays où la liberté se fonde, et où
» il y a plus d'ambition que de vertu publique : le rôle du ci-
» toyen! »

M. de Lamartine a su reconquérir sa liberté, il s'est dégagé de naissent des dissidences, la loi n'interdit pas de solliciter l'arbitrage de quelques-uns de ses membres en leur qualité de simples citoyens. On arriverait ainsi au même but, la conciliation des intérêts réciproques, sans sortir des voies légales.

Le *Courrier des Etats-Unis* emprunte au *Courrier français* de Mexico les détails suivants à propos des insultes faites à M. Alleye de Ciprey :

« Le palefrenier de M. le baron Alleye de Ciprey, ministre de France, entrait dimanche dernier, à trois heures de l'après-midi, dans l'établissement connu sous le nom de *los banos de las delicias*, pour y faire baigner trois chevaux appartenant aux écuries de la légation. A son arrivée, un des chevaux fut assailli par un bouledogue qui, se cramponnant à la gorge de l'animal, ne voulait point lâcher prise. Le domestique saisit une corde, et en asséna quelques coups sur le chien irrité. Aussitôt les gens de la maison se ruent sur l'homme seul et sans défense, et l'accablent de mauvais traitements. Succombant sous le nombre, le palefrenier veut sortir, mais, avant de lui permettre la fuite qui assurait son salut, le propriétaire, de son autorité privée, retient un des chevaux, en garantie, dit-il, de la valeur du bain qui n'avait pas été pris, et que le domestique se refusait de payer. — Voilà les premiers faits. Tout sanglant et meurtri, le pauvre serviteur arriva chez M. le ministre pour lui rendre compte de l'évènement. M. le baron de Ciprey se rendit à l'instant même au domicile du second alcade de la capitale, afin de lui demander le redressement de cet acte d'arbitraire et de violence. Ce magistrat n'était point chez lui.

» M. le ministre se dirigea alors, accompagné de M. le secrétaire de la légation et de deux amis, à l'établissement de *los delicias*, pour y réclamer sa propriété et s'informer des raisons qui avaient motivé les mauvais traitements infligés à son domestique. S'adressant au maître de la maison avec toute la politesse et le sang-froid qu'un homme du monde sait toujours employer, il demanda les motifs du séquestre qu'il venait d'ordonner; celui-ci répond insolemment; les gens à gage du propriétaire entourent et pressent les quatre Français; bientôt arrivent de nombreux voisins, et des vociférations insultantes éclataient quand survint l'*alcalde auxiliar* du quartier. Au lieu d'interposer son autorité conciliatrice, de respecter et faire respecter le caractère élevé du plaignant qui lui avait décliné son titre inviolable, l'alcalde don José Maria Figueroa fit fermer les portes de la maison dont la cour était en un moment envahie par une foule de ces hommes qu'on appelle ici *Leperos*. Les menaces, les imprécations redoublent de fureur. M. le ministre demande qu'on lui rende la liberté, à lui et à ses compagnons : nouveaux refus et redoublement d'exaspération! Voyant l'imminence du danger, et ne voulant pas exposer davantage sa dignité outragée et méconnue, M. le baron, pour se dégager de cette foule tumultueuse, fut obligé de mettre le pistolet au poing. — La porte s'ouvrit enfin, et le ministre put sortir avec une des personnes qui l'avaient accompagné.

» Cependant M. Goury de Rozlan, secrétaire de la légation et son ami, un honorable Anglais, trop pressés par la cohue qui les entourait, ne purent suivre M. le baron. La porte, ouverte un moment, se referma aussitôt, et les deux malheureuses victimes qui semblaient dévouées à la mort, M. le secrétaire surtout, furent assaillies par une grêle de pierres, frappées de coups de massue et autres instruments de meurtre auxquelles elles n'échappèrent que par miracle, mais non sans de nombreuses blessures. M. Goury de Rozlan, sans armes, sans défense, seul au milieu de cette foule qui s'acharnait de préférence sur sa personne, ne pouvant faire aucun mouvement pour se préserver, fut grièvement blessé : son sang coulait abondamment; deux coups de pierre lui avaient ouvert la tête, les coups de massue, tombant de toutes parts, avaient meurtri son corps!... Et cette scène de sang et de carnage se passait en présence de l'alcade, d'un magistrat chargé d'assurer l'ordre public et la vie de ses semblables!...

» M. le baron qui, comme nous l'avons dit, était parvenu à sortir de cette maison fatale, s'apercevant aussitôt que ses deux compagnons lui manquaient, retourna sur ses pas pour chercher à les dégager. Des cris sauvages indiquaient qu'une scène sanglante se passait à l'intérieur. Arrivés à la porte principale, toujours fermée, M. le ministre et la personne qui l'accompagnait furent assaillis par une grêle de projectiles lancés de la *Azotea* : puis, un coup de carabine fut tiré sur lui, à vingt pas, du haut de la terrasse peu élevée de la maison! La Providence a voulu que cette tentative [...] honneur à ce brave militaire!...

» Ainsi se termina cet évènement qui aurait pu devenir si tragique et produire de si terribles conséquences. Nous nous en rapportons entièrement à la loyauté du gouvernement pour la punition des assassins et de ceux qui pendant de longues heures, ont avili, outragé ce qu'il y a de plus sacré parmi les nations, la majesté et l'inviolabilité diplomatiques.

» M. Goury de Rozlan, quoique grièvement blessé, a été déclaré hors de tout danger par les médecins. »

CHANGEMENT DE MINISTÈRE A CONSTANTINOPLE.

Il paraît démontré aujourd'hui que la chûte de Rizza-Pacha et les mutations qu'elle a entraînées dans le personnel du ministère ottoman, ne sont pas le résultat de l'influence européenne. Dans cet évènement les représentants des puissances à Constantinople n'ont exercé aucune action directe ou indirecte, collective ou individuelle. La cause a été tout intérieure, toute turque, si l'on peut ainsi dire. C'est une affaire de famille et de ménage ; c'est un faible souvenir, un pâle reflet de ces révolutions de palais si fréquentes jadis en Orient. Pour les Orientaux, pour les Musulmans, la question politique est encore une question de sympathies ou d'antipathies personnelles. Les souverains absolus jugent l'homme, plutôt que les idées et le système dont il est l'expression ; et, dans cette circonstance, il est certain que le sultan a bien moins entendu condamner la politique de Rizza-Pacha, que l'homme lui-même. C'est, du reste, ce que le *Journal de Constantinople*, feuille semi-officielle, se hâte de nous apprendre en ces termes :

« Rien n'est changé au système suivi par le cabinet précédent ; seulement il est question de nombreuses réformes que les nouveaux ministres se proposent d'introduire dans leurs départements respectifs. On parle, en outre, d'une diminution probable de l'armée et de fortes économies dans les dépenses de l'Etat. Le conseil supérieur de justice va être, dit-on, appelé à prononcer incessamment sur les projets qui doivent lui être soumis à cet égard. »

Ce changement ministériel est donc sans importance, soit pour la politique générale, soit pour l'affermissement et le progrès de la Turquie. Aux yeux des Musulmans de la vieille roche, le jeune sultan, par ce coup d'Etat intérieur, pourra bien avoir acquis un nouveau relief. On le considèrera comme ayant fait acte de virilité et de puissance. Une certaine crainte révérencieuse dans l'entourage officiel d'Abdul-Medjid sera peut-être le fruit de cette prompte détermination. Mais ce résultat éphémère et circonscrit est-il de nature à consolider, à régénérer l'empire en décadence? Comme sous le précédent ministère, on parlera beaucoup de réformes, d'économies, d'intentions paternelles, d'améliorations agricoles et commerciales, de droits à accorder aux rayas : mais rien de tout cela ne se fera ; les gaspillages et les dilapidations continueront à épuiser les finances; la justice continuera à être vénale ; les emplois publics continueront à être vendus et achetés ostensiblement ; malgré toutes les chartes de Gulhané, les malheureux chrétiens continueront à être opprimés, dépouillés, assassinés ; en un mot, l'anarchie et la guerre civile continueront à régner dans la plupart des provinces de l'empire.

La Porte se trouve entraînée, par une sorte de fatalité qui la domine, à donner aux puissances européennes une véritable participation dans les affaires de l'empire turc. Ainsi, dans l'affaire de Syrie, les notes individuelles ou collectives des ambassadeurs européens ont servi à déterminer la conduite de la Porte. Le nouveau ministère ottoman paraît s'engager de plus en plus dans cette

---

besoin de vivre à l'aventure, semblable à certains oiseaux qui meurent si on les prive de la liberté. Peu leur importe de couper ses blanches ailes pour en faire la servante des sottes passions et des petits intérêts de l'humanité. Pour eux, le poète n'est qu'une formule, et s'il ne se met pas humblement au service de leurs théories, de leurs rêves, de leurs *humanitaireries*, il n'est plus qu'une superfétation, un membre parasite et fainéant, que la société devrait couper et jeter au feu. Théophile Gautier leur a fait cette seule réponse qui en vaut bien une autre : Le chou est utile, la rose ne l'est pas ; en faut-il conclure que nous devions arracher tous les rosiers?

Pierre regarda le poète avec un sourire qui en disait plus que la plus énergique protestation.

Je vous en conjure, dit la comtesse, en minaudant, faites grâce à ces pauvres utopistes ; ils m'intéressent, ils sont pour moi comme des petits enfants qui, après avoir été grondés par leur mère, s'endorment en pleurant, et qu'un rêve vient consoler. La rêverie est parfois si douce, qu'on ne rêve point ici-bas.

— Moi, madame, je ne rêve jamais, répondit M. Grandchamps, doublement enchanté de détourner une conversation qui commençait à l'ennuyer, et de contrarier ainsi l'effet des belles phrases de M. Arthur.

Le notaire détestait le poète par état et par nature.

— Le contraire seul m'étonnerait, dit tout bas Alfred à Pierre. A quoi diable pourrait-il rêver ?

— Quoi! monsieur, dit Blanche en s'adressant au notaire, pas même une femme n'a été assez heureuse pour vous donner un seul rêve dans votre vie?

— Pardon, mademoiselle, pardon ; je me souviens d'un rêve assez étrange que je fis il y a longtemps.

— Je serais curieuse de le connaître.

— Voici : une fée, comme celles qu'on voit dans les contes bleus, me conduisit dans un magnifique palais. Je n'ai jamais vu une telle profusion de dorures, pas même au Muséum de Versailles ; il y en avait partout. C'était d'une richesse de goût incroyable. Dans un salon tout resplendissant de lumières, il y avait d'un côté une jeune femme, belle comme les amours ; de l'autre côté, je vis trois grands coffres, si remplis d'or que j'en fus ébloui. — Choisis, me dit la fée. — Mon choix ne fut pas difficile, mais au moment où je m'avançais pour me saisir de mon trésor, on frappa à ma porte ; c'était mon maître-clerc qui m'appelait pour aller faire un testament.

— Vous n'avez donc jamais aimé?

— Fort souvent, au contraire, mademoiselle.

— C'est absolument la même chose, dit Arthur en riant.

L'honnête membre du conseil-général regarda le poète d'un air étonné ; il ne comprenait pas.

— Cette question est trop délicate, répondit la comtesse, pour être tranchée aussi légèrement que vient de la faire M. de Longpré. Au XVII[e] siècle, elle fut un jour posée par Mlle de Scudéri, je crois, devant l'aréopage féminin de l'hôtel Rambouillet. Après plusieurs jours de discussions les plus savantes, les plus subtiles, les plus quintescenciées pour et contre, la question fut déclarée insoluble et renvoyée à la postérité avec tous les autres problèmes fabuleux et impossibles, avec la pierre philosophale, la quadrature du cercle, la vertu de Mme de Sévigné, l'esprit du grand roi, et le nombre des amants de Mlle de Lenclos.

— Ma foi! madame, répondit l'ex-notaire, je n'entends rien aux amours de roman, aux grandes passions, comme on dit. Je vous aime; m'aimez-vous? Oui? tant mieux! Vous ne m'aimez plus? tant pis. On a des yeux pour voir, et si les jolies femmes venaient à manquer, eh bien! on se résignerait à aimer les laides ; voilà mon opinion.

— Louise, dit Alfred, doit être de l'avis du notaire.

— Pourquoi cela? demanda l'imbécile notaire.

Blanche fit un geste suppliant à son frère. Pierre vit ce geste et le comprit.

— Elle a toutes les qualités, pensa-t-il, aussi bonne que belle.

Louise, rouge et confuse, mais habituée aux impertinences de son bienfaiteur, comme on disait dans le pays, avait d'abord baissé les yeux. Cette grossièreté d'estaminet, incroyable dans la bouche d'un homme du monde, et que la haine d'Alfred pour la jeune fille pouvait seule faire comprendre, la présence de Pierre, le sentiment de sa dignité outragée furent plus forts que sa volonté. Un éclair d'indignation jaillit de ses grands yeux noirs, elle regarda fixement Alfred, et elle lui dit :

— Je remercie Dieu, M. le comte, de ne pas m'avoir donné la beauté, et de m'avoir placée assez bas pour n'être point exposée à la grossièreté de certaines adorations.

Alfred se mordit les lèvres jusqu'au sang ; le gentleman était fort irascible, et la plus petite piqûre à sa vanité lui faisait perdre toute mesure :

— Faites attention, ma toute belle, que vous vous privez d'un grand mérite, celui de la résistance.

— Mon frère, dit Blanche, en prenant la main de Louise, vous oubliez qu'elle est notre sœur, vous oubliez qu'elle est une femme.

— Louise, elle aussi, oublie trop souvent qui elle est, et qui nous sommes.

— Je sais, monsieur, que je ne suis qu'une pauvre paysanne, la dernière entre toutes ; car je n'ai pas même le mérite d'une laborieuse misère.

— Fort bien, mademoiselle, on se souviendra de ces paroles, et nous tâcherons que quelqu'un de nos fermiers vous fasse l'honneur de vous épouser.

La poitrine de Louise se gonfla ; elle sortit pour pleurer en liberté. Blanche se leva aussitôt, et sortit avec elle.

Pierre, profondément touché de cette scène, se sentit pris d'un tel mépris, d'un tel dégoût, qu'il eut envie de se lever aussi, et de s'enfuir bien loin de cette maison ; il fut arrêté par un sentiment semblable à celui que l'on éprouve devant un spectacle qui répugne, et dont cependant on veut voir la fin.

— Restons jusqu'au bout, pensa-t-il, puisque ma mauvaise étoile m'a conduit ici ; buvons le calice jusqu'à la lie ; l'air de ma forêt me sera plus doux, et ma liberté plus chère.

La comtesse, désolée de cet épisode imprévu qui pouvait déranger tous ses plans, et craignant la fâcheuse impression que Pierre en avait dû ressentir, se hâta d'en combattre l'effet, en disant sévèrement à son fils :

— Vous m'aviez promis, Alfred, de cesser toutes vos hostilités contre cette pauvre Louise. Quelle qu'elle soit, une femme est toujours une femme ; un gentilhomme ne devrait jamais l'oublier. J'espère que désormais une scène aussi inconvenante ne se renouvellera pas, devant moi du moins.

Puis se penchant vers Pierre, elle lui dit tout bas de sa voix la plus coquettement mignarde :

— Vous me trouvez bien cruelle de ne point avoir retenu cette pauvre fille, n'est-ce pas? Je le suis beaucoup moins en réalité qu'en apparence. Mais cette petite, toute modeste, toute réservée qu'elle paraît, est d'une telle obstination de caractère, son intelligence est en même temps si obscure, que nous sommes forcés souvent de lui parler ainsi, sous peine de n'être pas compris. Au fond, je l'aime comme une mère, presque autant que mes enfants, c'est une faiblesse peut-être ; que voulez-vous? je l'ai élevée, sans moi sa misère serait affreuse. Quelle que soit sa nature, je m'y suis attachée comme l'artiste à son œuvre, comme le bienfaiteur à son bienfait.

Pierre eut presque pitié de la misérable hypocrisie de cette femme ; il ne répondit pas.

Mme de Nerville reprit :

— Puisque, par une circonstance que je déplore, les jeunes filles sont sorties, nous pouvons profiter de leur absence pour revenir sur la question délicate que M. de Longpré vient de soulever tout-à-l'heure. Je serais curieuse, M. Morin, de connaître votre opinion à ce sujet. Précisons bien la question : — Une femme peut-elle avoir successivement plusieurs amours? — Quant à vous, messieurs, vous êtes hors de cause : les hommes font l'amour, mais ils ne savent point aimer.

Angleterre. Ce mariage, dit le *Morning Chronicle*, mettrait un prince français dans la position d'héritier présomptif du trône d'Espagne. D'accord, mais durant la vie de la reine, n'est-ce point l'époux choisi par l'Angleterre qui gouvernerait l'Espagne?

Le *Moniteur de l'Armée* publie la liste, par ordre de mérite, des élèves sortis cette année de l'Ecole militaire de Saint-Cyr, et qui sont susceptibles d'être nommés sous-lieutenants dans les régiments d'infanterie et de cavalerie ;

Est-ce avec intention, est-ce par inadvertance, que la feuille officielle du ministère de la guerre ne mentionne pas les places ordinairement accordées dans l'état-major aux 30 premiers ? Réserve serait-elle faite pour les élèves non placés de l'Ecole polytechnique ?

1 Muel. — 2 Péro. — 3 Altmayer. — 4 Kleinenberg. — 5 Lausun. — 6 Appay. — 7 Béthune. — 8 Bertrand. — 9 Bailleul. — 10 Mony. — 11 Clarinval. — 12 Wandlaincourt. — 13 Lieuthaud. — 14 Maujan. — 15 Colin. — 16 Lambert — 17 Sachy. — 18 Baligand. — 19 Moyse. — 20 Million — 21 Maizey. — 22 Délebecque. — 23 Neltner. — 24 Droz. — 25 Thiéry. — 26 Courtois. — 27 Calmétef. — 28 Sanguinetti. — 29 Grieb. — 30 Larminat. — 31 Pesme. — 32 Truchy. — 33 Gaffiot. — 34 Planhol. — 35 Gasser. — 36 Joly. — 37 Maréchal. — 38 Cadet. — 39 Debrem. — 40 Neé. — 41 Fileau. — 42 Thornton. — 43 Thomassin. — 44 Duboisberranger. — 45 Guillain. — 46 Alzon. — 47 Minot. — 48 Pierret. — 49 Bertrand. — 50 Brethou. — 51 Perrotin. — 52 Laillevault. — 53 Cornier. — 54 Vallière. — 55 Gramont. — 56 Gand. — 57 Baille. — 58 Fontenel. — 59 Pagny. — 60 Aussillon. — 61 Petiet. — 62 Roch. — 63 Grisy. — 64 Bonne. — 65 Collin. — 66 Montessuy. — 67. — Codieu. — 68 Couthaud. — 69 Destenay. 70 — Berranger. — 71 Lemud. — 72 Bailly. — 73 Barilles. — 74 Willerwal. — 75 Gourlez. — 76 Duval. — 77 Rousseau. — 78 Gelly. — 79 Cauel. — 80 D'Autecourt. — 81 Lenoble. — 82 Canguilhem. — 83 Thérin. — 84 Cercelet. — 85 Molard. — 86 Gerbore. — 87 Linage. — 88 Chapolot. — 89 Rey. — 90 Deshorties. — 91 Gisquet. — 92 Vallée. — 93 Chandezon. — 94 Boutard. — 95 Mathieu. — 96 Oster. — 97 Simon. — 98 Darbour. — 99 Baumal. — 100 Frémond. — 101 Chatel. — 102 Pussin. — 103 Garnier. — 104 Westmer. — 105 Bréart. — 106 Gay. — 107 Dupuis. — 108 Burtin. — 109 Kéraval. — 110 Legrand. — 111 Droizy. — 112 Charmes. — 113 Guichon. — 114 Vaquette. — 115 Samson. — 116 Blot. — 117 Bernard. — 118 Gauthier. — 119 Chezelles. — 120 Bourlet. — 121 Chatelain. — 122 Levy. — 123 Chuffart. — 124 Colomb. — 125 Durouchet. — 126 Lavaissière. — 127 Develey. — 128 Cheminant. — 129 Guillaumet. — 130 Deflorenne. — 131 Flogny, — 132 Bartel. — 133 Chardigny. — 134 Poteau. — 135 Partarrieu. — 136 Germain. — 137 Vernon. — 138 Delapierre. — 139 Guillemin. — 140 Renurci. — 141 Chapuzet. — 142 Tourville. — 143 Joyeuse. — 144 Spir. — 145 Dormoy. — 146 Vaudescal. — 147 Berdolle. — 148 Beaudoin. — 149 Louet. — 150 Lepage. — 151 Burtel. — 152 Tonnelier. — 153 Fitili. — 154 Biré. — 155 Keiser. — 156 Lochner. — 157 Geoffroy. — 158 Puységur. — 159 Raison. — 160 Foucauld. — 161. Devathaire. — 162 Dedieu. — 163 Palliès. — 164 Josse. — 165 Blavier. — 166 Grivel. — 167 Suchel. — 168 Tourrei. — 169 Bouisset. — 170 Taravre. — 171 De Reviers. — 172 Bertrand. — 173 Bossand. — 174 Merchier. — 175 Jodocius. — 176 Cabart. — 177 Latour. — 178 Cussac. — 179 Dantist. — 180 Desmoulins. — 181 Cullet. — 182 Fricker. — 183 Labaume. — 184 Pagart. — 185 Laporte. — 186 Villermain. — 187 Fischer. — 188 Fraboulet. — 189 Dubois. — 190 Vaugnion. — 191 Bignon. — 192 Lesur — 193 Delamotte. — 194 Azaïs. — 195 Journel. — 196 Bonneville. — 197 Cherisey. — 198 Labatut. — 199 — Brunet. — 200 Gerder. — 201 Curten. — 202 Rigny. — 203 Bonnière. — 204 Desprels. — 205 Francou. — 206 Montlivault. — 207 Barutel. — 208 Dufay. — 209 Tardy. — 210 Colliguon. — 211 Passé. — 212 Nau. — 213 Parguez. — 214 Roux. — 215 Bar-

L'amiral anglais Napier est arrivé à Cherbourg ; il a visité la digue, le port militaire et les établissements maritimes. Le duc de Broglie prétend à la succession de M. Royer-Collard à l'Académie française. M. de Rémusat se met aussi sur les rangs.

M. le maréchal Bugeaud est arrivé le 14 à Toulouse. Il est descendu à l'hôtel de la préfecture. La *Gazette du Languedoc* ajoute que le duc d'Isly est reparti le lendemain pour Soultberg, où le ministre de la guerre l'a invité à se rendre.

CAISSE D'ÉPARGNE DE PARIS. — Versements reçus par la Caisse d'épargne de Paris les dimanche 14 et lundi 15 septembre de 4 102 déposants, dont 581 nouveaux: 530 699 fr. — Remboursements effectués la semaine dernière à 1 829 déposants, dont 496 soldés, 854 696 81 fr. — Rentes achetées à la demande des déposants pendant la même semaine pour un capital de 72 966 40 fr. — Demandes de remboursements du 14 septembre 1 038 137 fr.

INCENDIE A BURNHAUPT-LE-BAS. — Un incendie épouvantable a éclaté dans la soirée de dimanche dernier à Burnhaupt-le-Bas. Le *Courrier du Bas-Rhin* dit que le feu a commencé dans une grange de la maison du maire, et que chassé par le vent, il s'est propagé avec une effrayante rapidité aux bâtiments voisins. Malgré les secours apportés par la population de Burnhaupt et des communes voisines, l'incendie a duré toute la nuit ; il a dévoré vingt-deux maisons. Le feu a été vu de Colmar (à neuf lieues de distance.)

IVRESSE MALHEUREUSE. — Un accident déplorable et bizarre vient d'arriver dans la commune de Vigneux, aux environs de Nantes. On avait, dit le *National de l'Ouest*, dans la journée, inauguré le nouveau cimetière par la sépulture d'un joyeux vivant, quand il était de ce monde. Un individu étranger au pays, qui avait plus humecté son gosier que ses yeux, voulut le soir fêter le nouvel enterré, et après avoir déposé quelques feuillages sur sa tombe, monta au calvaire pour y attacher un bouquet en son honneur. Mais quand il fut grimpé au haut de la croix qui est en pierre et nouvellement placée, la tête et les bras de cette croix s'écroulèrent et tombèrent avec ce malheureux qui se rompit les reins dans la chute, et le lendemain matin on le trouva mort sur les lieux : il a été enterré aux côtés de celui dont la veille il plaignait le sort.

VENGEANCE. — Une tentative d'empoisonnement a été commise mardi dernier, en la commune de Fontenermont, près Saint-Lô, sur la personne d'un sieur Bazin, cultivateur. La justice s'est transportée mercredi sur les lieux pour procéder à une information, à la suite de laquelle le nommé Pierre-François Muri, domestique du sieur Bazin, a été arrêté. Le *Journal de la Manche* raconte le fait ainsi : A la suite d'une altercation entre le maître et le domestique, Muri, pour se venger, aurait jeté une poignée de vert-de-gris dans la soupe de Bazin qui, trouvant à son mets un goût étranger, n'en prit que deux cuillerées, qui cependant provoquèrent immédiatement tous les symptômes de l'empoisonnement. Des remèdes appliqués à temps ont sauvé Bazin d'une mort presque certaine.

INCULPATION. — Vendredi dernier a été conduit de Forges à Neufchâtel, sous l'escorte de deux gendarmes, M. B..., cultivateur à Saumont, homme entouré jusque là de l'estime générale, et appartenant à l'une des meilleures familles du canton. Voici, selon le *Journal de Rouen*, ce qui a donné lieu à cette arrestation. Mardi matin, la femme de M. B... fut trouvée morte, portant des traces évidentes de strangulation. Or, le ménage était depuis long-temps en proie au plus triste désaccord, et les soupçons de la justice se sont dirigés sur le mari. Ce n'est encore là, du reste, qu'une présomption contre laquelle n'a cessé de protester M. B..., pendant la courte instruction qui a précédé son arrestation.

ENCORE UN INCENDIE. — Un incendie, dont les résultats ont été très

femme, ont été arrêtés par les agents de police d'Angoulême, en vertu, dit l'*Echo de la Charente*, d'un mandat d'amener pour excitation à la débauche d'enfants mineurs et de leur propre fille !

SOUFFRANCES ET SUICIDE. — A Elbeuf, une dame Delaruelle, marchande de légumes, étant dans une sorte de délire causé par les douleurs de l'enfantement, s'est emparée d'un couteau qu'elle s'est plongée dans le flanc gauche. Le même journal dit que la blessure n'est pas mortelle, et que la dame Delaruelle est accouchée quelques instants après d'un enfant mort-né, mais dont la mort ne peut être attribuée à la blessure qu'elle s'est faite.

GLOIRE IMPÉRIALE. — Une statue que l'*Observateur des Pyrénées* qualifie de colossale, va être élevée dans la ville de Preyssac (Lot) à la mémoire du maréchal Bessières, duc d'Istrie, le commandant de la garde impériale, et l'une des gloires du règne de Napoléon.

LA FAIM ! — Jeudi dernier, 11 de ce mois, le nommé Jacques-Ovide Lalonde, âgé de 47 ans, tisserand à Elbeuf, a été trouvé pendu dans son domicile, situé côte Saint-Haut. *L'Industriel elbeuvien* attribue ce suicide à la misère dans laquelle se trouvait le sieur Lalonde.

MÈRE CIVILISÉE. — Un jeune enfant de deux mois, plein de santé, et fort bien emmaillotté, a été trouvé jeudi matin à Lyon près de la manufacture de tabac, par une femme qui l'a recueilli chez elle jusqu'au lendemain, où, dit la *Gazette de Lyon*, M. le commissaire de police est venu le prendre pour le faire transporter à l'hospice de la Charité.

Une grande fête de nuit algérienne doit avoir lieu au nouveau Tivoli (Château-Rouge) aujourd'hui 16 septembre. La magnificence de la première que la spéculation organisait sera surpassée par cette seconde fête, que la charité va ordonner. Le produit du plaisir sera consacré au soulagement de l'infortune des victimes de l'ouragan de Monville.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

PRÉSIDENCE DE M. MATHIEU.

Séance du 15 septembre.

Aujourd'hui M. Arago devait dépouiller la correspondance de l'Académie ; la triste circonstance qui a empêché l'illustre secrétaire perpétuel de se rendre à l'Institut a été cause du peu d'intérêt qu'a offert la séance. Les communications n'ont été ni nombreuses ni importantes.

Lundi dernier a commencé le déluge des lettres et mémoires qui arrivent de toutes parts sur la maladie des pommes de terre ; l'Académie en recevra encore durant plusieurs séances. Notre collaborateur, M. Elysée Lefèvre est trop compétent sur cette question pour que nous ne lui laissions pas le soin, comme nous avons déjà fait la dernière fois, de rendre compte des notes envoyées aujourd'hui par MM. Payen, Bouchardat, Pouchet et Deleau. Nous nous contenterons de dire un mot de la question.

Nous croyons, et quoique ce soit une opinion personnelle que nous émettions ici, nous pensons utile de le dire : la maladie des pommes de terre n'est point aussi dangereuse qu'on l'a répété. Elle ne cause point des accidents aussi graves qu'on l'a insinué. Nous pensons qu'on doit beaucoup rabattre de ses prétendus dangers. Ce que nous disons là s'applique spécialement à la France, de telle sorte que cette nourriture, si précieuse pour les familles pauvres, ne fera pas défaut cette année. Au lieu de propager la panique qui se répand partout, il faut l'arrêter.

Pierre avait résolu d'abord de décliner sa compétence en pareille matière. Cette enquête sentimentale lui avait semblé aussi sotte que ridicule ; mais il ne put résister au désir de donner une sévère leçon à l'insolente fatuité de M. Alfred.

— La réponse, madame, me semble facile : la femme peut avoir plusieurs amants, elle n'a jamais qu'un seul amour. — Toute femme naît avec un rêve, avec un idéal au cœur. Jeune fille, elle poursuit dans ses songes, dans son sommeil, dans ces vagues attendrissements, qui soulèvent sa poitrine, et qui la font pleurer à son insu, sans but réel et sans motifs. Ceci n'est encore qu'une ombre fugitive, insaisissable, à peine entrevue : c'est le pressentiment de l'amour. Un de ces hommes stupides, élégants et dépravés, sans cœur parce qu'ils sont sans intelligence, sans intelligence parce qu'ils sont sans cœur, vases d'or à la surface, fange au dedans, un de ces hommes enfin qui sont à la piste de toute fleur pour la salir, de toute vierge pour la souiller, se présente devant cette jeune fille. La pauvre enfant met au front de cet homme la noble et sainte auréole qu'elle a rêvée dans son cœur, les purs trésors d'amour que Dieu lui a révélés, elle s'agenouille devant lui, et croit l'aimer avec idolâtrie ; mais ce n'est pas lui qu'elle aime, c'est toujours l'idéal, auquel cet homme a seulement prêté sa forme extérieure. Bientôt l'illusion s'évanouit ; le dieu n'était qu'une ignoble et grossière argile. Elle pleurera, sans doute ; elle jurera peut-être de ne plus aimer. Vains et inutiles serments. L'idéal est toujours là, au fond du cœur, pur, intact, adoré, jusqu'au jour où, s'incorporant dans un être digne d'elle, il se confondra avec lui dans un dernier et invincible amour. Un rayon de soleil illumine la fange sans s'y ternir ; il passe, et va porter à la fleur ses couleurs et ses parfums.

— Ceci ne laisse pas que d'être consolant pour les filles séduites et les amoureux en retard, répondit Alfred. M. le curé vous dira que cela ressemble au royaume des cieux, où les derniers sont les premiers et *vice versâ*.

— Que vous disais-je ? cet homme n'est-il pas fou à lier ? dit tout bas le notaire au bon curé, dont les paroles de Pierre, quoique assez inintelligibles pour lui, venaient d'effaroucher l'innocente candeur.

— Insensé ou impie, que Dieu lui fasse miséricorde ! répondit le curé en soupirant. Voilà le fruit de vos révolutions et de votre philosophie.

Il se fit un assez long silence ; car chacun était embarrassé du rôle dont il s'était chargé. Le poète désappointé sentait qu'il n'y avait rien à faire avec un homme, qui semblait disposé à rester insensible aux charmes de sa parole enchantée. Alfred, habitué au jargon décolleté, aux façons et aux railleries impertinentes des *clubs* à la mode, s'ennuyait de la froideur réservée et du langage sévère de son hôte. La comtesse elle-même, malgré toute la souplesse de son esprit, ne savait comment ramener la conversation au but qu'elle s'était proposée, en faisant rester Pierre au château. Elle commençait à douter de sa victoire.

— Il n'y a qu'un moyen, se dit-elle ; c'est de l'attaquer hardiment, de front et à visage découvert. Il faut en finir ! les hommes de cette trempe sont tout d'une pièce ; les flèches de l'esprit, les escarmouches partielles ne peuvent rien contre eux, il faut les combattre corps à corps. Profitons de l'occasion qui nous est offerte ; une fois sorti du château, il serait difficile d'en faire naître une aussi favorable.

— Monsieur, dit-elle à Pierre, je vous remercie au nom de mon sexe des paroles que vous venez de prononcer. Quelques prudes ridicules pourraient s'en scandaliser, mais ces femmes n'ont de la femme que le nom, elles n'ont jamais aimé. Il en est de certains sentiments nobles et élevés, comme de l'action la plus généreuse : ils inspirent le respect et commandent la sympathie. Combien je serais heureuse, si je pouvais à mon tour, monsieur, vous inspirer assez de confiance pour me répondre avec franchise à une question que je n'ai pas encore osé vous adresser.

— Nous y voilà, pensa Pierre, je vais enfin connaître le mot de cette charade, que madame la comtesse nous fait jouer depuis une heure ; et il répondit :

— Je ne pense pas, madame, avoir rien fait qui puisse vous faire douter de ma sincérité.

— Ni de votre courtoisie ; vous m'en avez donné une preuve que je n'oublierai jamais. Je vais, du reste, monsieur, vous montrer l'exemple de la franchise en vous faisant un aveu qui pèse à ma conscience ; avec les hommes comme vous on gagne toujours à dire sa pensée tout entière. Vous fuyez la société, monsieur, on dit même que vous la méprisez. Quels que soient les motifs de cette aversion, ils ne peuvent être que fort honorables et dignes de respect ; sont-ils aussi justes, aussi indépendants de tout préjugé, de toute exagération généreuse, mais enthousiaste ? Vous seul pouvez en être juge, et nul n'a le droit de vous en demander compte. Pourtant, vous l'avouerais-je ? tantôt, en vous voyant si confiant, si dévoué aux douleurs du pauvre, si rempli d'une intelligente charité pour tous ceux qui souffrent, il m'est venu la folle pensée de me placer entre vous et ce monde, que vous traitez en ennemi et de vous réconcilier avec lui ; je me suis dit que les hommes de cœur étaient trop rares sur cette terre, pour en laisser un seul se cacher au désert, et s'ensevelir dans la solitude, sombre et désespéré, sans joie pour lui-même, et sans profit pour l'humanité.

— Le monde, en faisant de vous son avocat, madame, n'en pouvait choisir un plus habile et plus éloquent. Je suis tout prêt à rendre les armes, si je puis être convaincu de la supériorité de la vie sociale, telle que l'ont faite et le temps et les hommes, sur ma vie à moi de calme solitude et de sauvage liberté.

La comtesse jeta un coup-d'œil triomphant à M. Arthur de Longpré, qui en sa qualité de prince de l'intelligence et d'homme du monde, commençait à regarder Pierre avec cette pitié muette et railleuse, familière aux grands artistes, dernier mot de l'orgueil ou de la supériorité, et que l'on peut prendre indifféremment pour une approbation ou un sarcasme.

— Je n'ai certes pas la prétention d'engager avec vous, monsieur, une de ces discussions de mauvais goût, un de ces grotesques assauts d'esprit, que tout homme de bonne compagnie doit laisser aux avocats de province, aux pédants de collège et aux lauréats d'académie. A Dieu ne plaise que je veuille invoquer les grossiers lieux communs par lesquels on croit généralement défendre la cause de notre société ; vous avez trop d'esprit pour les entendre, et je n'ai nulle envie de réaliser la fable de *l'Ours* du bon La Fontaine ; mais avant tout, permettez-moi, monsieur, de vous adresser trois questions : — Croyez-vous à l'amour ?

— Je crois à l'amour comme je crois à Dieu.

— Croyez-vous à la poésie ?

— Entendons-nous, madame ; si ce mot signifie pour vous ce langage maniéré, prétentieux, mobile comme la mode et le caprice, ces mots creux et sonores, alignés plus ou moins habilement par un faiseur de vers et de romans, ces sentiments faux, exagérés et hypocrites, liqueur corrosive et frelatée, sans saveur et sans parfums, que l'on est convenu de décorer du beau nom de la Muse ; non, je ne crois point à la poésie. Si ce mot, au contraire, signifie pour vous la voix de Dieu lui-même, qui, dans son langage éternel et sublime, nous convie tous au magnifique banquet de la vie et de la création ; qui révèle à chacun de nous tour à tour la loi de sa destinée ici-bas, les secrets profonds et majestueux qui nous unissent, faibles atômes, à l'universelle et harmonieuse unité dont Dieu est l'âme et la pensée ; qui nous montre enfin les immortelles espérances, semblables à la colonne de feu, nous conduisant à travers la vie à ces mondes supérieurs, où doit s'accomplir notre destinée victorieuse et triomphante ; oh ! si c'est cette poésie, j'y crois, comme je crois à l'amour, comme je crois à Dieu.

Il faut pardonner à la faiblesse humaine, à ce grain de vanité et d'orgueil que nous portons tous dans notre cœur, comme un symbole vivant de la tache originelle. Malgré sa réserve ordinaire, et la résolution qu'il avait prise de se renfermer dans le silence le plus absolu, Pierre n'avait pu résister au désir de répondre aux impertinences que M. Arthur de Longpré s'était permises à l'endroit de la poésie et des chercheurs de vérité.

EUGÈNE CAMUS.

(La suite à demain.)

M. Deschamps et M. Bouchardat sont de ceux qui soutiennent la seconde. Cette dernière opinion nous semble la plus sage.

Depuis longues années, nous le croyons, et peut-être depuis qu'il y a des pommes de terre, certains champignons ont été disposés à envahir ces tubercules. Les circonstances de cette année ont simplement favorisé l'invasion.

Nous ne prétendons, du reste, imposer notre opinion à personne; mais nous croyons sage de montrer qu'il y a eu de l'exagération dans les craintes inspirées au public.

Chimie. M. Dumas a communiqué une lettre de M. Piria (de Pise), où le savant académicien avait cru voir un fait plus important qu'il ne nous a paru à la lecture. M. Dumas a dit que M. Piria avait produit de l'acide malique avec l'asparagine, et réciproquement de l'asparagine avec l'acide malique. Cette réciprocité de production chimique était d'un haut intérêt parce qu'elle jetait quelque jour sur les transformations des substances organiques dont le nombre est si grand et qui sont encore si éparses, si peu reliées les unes aux autres par une loi de génération quelconque. M. Piria n'est encore parvenu à faire que la moitié de l'expérience: par l'action de l'acide nitreux sur l'asparagine et l'acide aspartique, il a obtenu de l'acide malique; mais n'a pas pu, entre les mains de l'acide malique, M. Piria n'a pu faire la transformation inverse qu'il a toutefois prévue d'après la composition atomique du malate et bimalate d'ammoniaque.

— M. Cahours a lu quelques recherches sur la densité de la vapeur du perchlorure de phosphore. Cette densité, déterminée d'abord par M. Mitscherlich, ne pouvait guère s'accorder avec la composition chimique de ce composé. M. Cahours a fait voir que le nombre de Mitscherlich, 4·85, avait été pris à une température, 185 degrés, trop rapprochée du point de volatilisation, mais qu'en le prenant à la température de 330 degrés environ, on obtenait un chiffre, 3·61, qui s'accorde parfaitement avec la composition chimique: 1 volume de phosphore et 10 volumes de chlore, formant 8 volumes de vapeurs de phosphore.

M. Cahours a communiqué aussi une note sur la production de l'uréthane, corps obtenu par M. Dumas en faisant agir l'ammoniaque liquide sur l'éther chloroxicarbonique, et que M. Cahours forme aussi par l'action du gaz ammoniac sec sur l'éther carbonique.

— M. de la Rive, de Genève, adresse à M. Boussingault une lettre sur la possibilité d'éclairer les mineurs par la lumière électrique, et sur les essais qu'il a faits à ce sujet, lesquels le savant académicien français. Cinq ou six éléments d'une pile de cuivre et d'amalgame de potassium lui suffisent pour rendre incandescents deux cônes de charbon renfermés dans un petit ballon de verre. L'inconstance de la pile est le seul obstacle que M. de la Rive pense avoir rencontré.

— MM. Ledoyen et Raphanel annoncent qu'ils obtiennent un liquide suffisamment désinfectant des émanations des fosses d'aisance, en dissolvant dans 1 kil. d'eau 125 grammes de nitrate de plomb.

— M. Mallet adresse à l'Académie un Mémoire et des dessins sur l'emploi du chlorure de manganèse et des appareils de son invention pour la désinfection du gaz d'éclairage.

— M. Bouchardat rend compte des expériences qu'il a entreprises pour vérifier l'utilité des sels ammoniacaux sur la végétation; en opérant sur des pommes de terre, il est arrivé à un résultat absolument négatif.

— M. Barré, de Saint-Venant donne lecture d'un Mémoire intitulé: *Recherches sur les sommes et les différences géométriques, et sur leur usage pour simplifier la mécanique.*

— M. Cauchy lit également une Note sur la détermination générale du nombre des valeurs égales ou inégales que peut acquérir une fonction de *n* lettres, quand on permute entre elles d'une manière quelconque les variables qu'elle renferme.

Sciences médicales. — M. le docteur Barrier, chirurgien en chef délégué de l'Hôtel-Dieu de Lyon, fait hommage à l'Académie d'un exemplaire de la seconde édition de son *Traité pratique des maladies des enfants.*

Cet ouvrage, qui depuis sa première publication a pris rang parmi les meilleurs traités sur la matière, se distingue de ceux qui l'ont précédé par les efforts qu'a fait l'auteur pour concilier les acquisitions nouvelles de la science, principalement basées sur l'anatomie pathologique, avec les résultats de l'observation et de l'expérience clinique des anciens maîtres. Contrôlant les faits anciens et les faits nouveaux les uns par les autres et les soumettant tous à l'épreuve de sa propre observation, M. Barrier a été conduit à réhabiliter beaucoup de vérités anciennes, oubliées ou méconnues de nos jours, sans rien négliger de ce que la science doit aux recherches contemporaines. C'est par cette heureuse tendance et cette bonne direction, que nous voudrions voir imprimer aux autres branches de la médecine, que l'ouvrage de M. Barrier, indépendamment de ses autres mérites, nous a paru devoir être recommandé à l'attention des hommes compétents.

Absorption et élimination des médicaments. — MM. Laveran et Millon communiquent le résultat d'observations qu'ils ont faites sur l'ab-

ques heures si l'antimoine est abondant; mais il faut attendre trois et quatre jours lorsque la quantité d'antimoine est minime. La température ordinaire suffit, mais le dépôt se fait sensiblement plus vite lorsque les journées sont chaudes. On doit plonger une lame neuve d'étain dans chaque urine nouvelle, sous peine de voir reparaître, malgré le nettoyage et le décapage de la lame, l'antimoine provenant d'une précipitation antérieure. B. et Br.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS — 15 SEPTEMBRE.

Le *Journal des Débats* appelle de nouveau l'attention sur les grands changements qu'ont subis depuis quelques années les principes constitutifs de la politique intérieure de l'Angleterre. Les anciennes délimitations des partis s'effacent successivement, les noms même de ces partis disparaissent. La lutte parlementaire, au lieu de s'établir comme autrefois sur le terrain des principes généraux, ne porte plus que sur des points d'économie politique.

Attaqué par le *Courrier français* et par le *Siècle*, M. de Lamartine adresse au journal la *Presse* un article qui doit paraître dans le *Bien public* de Mâcon.

Cet article, que la *Presse* donne en premier-Paris, a pour titre: *Pourquoi M. de Lamartine est seul.* M. de Lamartine demande s'il est bien seul. Il rappelle que lors de la coalition parlementaire de 1838, et pendant toute la durée du ministère du 1er mars, les conservateurs qui l'avaient appelé à leur réunion ne s'aperçurent pas alors de ses prétendues excentricités d'idées, de ses excès d'ambition et de la versatilité de sa conduite. M. de Lamartine est-il seul? Il ne le croit pas: mais en admettant qu'il le soit, il n'aurait qu'une manière de n'être pas seul, ce serait de s'allier et de se confondre avec un des cinq partis de la chambre.

Il pense qu'on ne peut lui proposer une alliance avec les partis légitimiste et républicain, parce qu'il ne peut monter à la tribune ou entrer au conseil pour y proclamer une restauration ou pour y conspirer une révolution.

En admettant que M. de Lamartine se fût réuni à ce qu'on appelle le tiers-parti, il aurait demandé l'hérédité de la pairie, il aurait nié le droit d'association; il aurait contesté au pays le droit de représentation plus large; il aurait institué un tribunal d'État dans la chambre des pairs; il aurait fait les lois de septembre et noué la coalition parlementaire avec M. Guizot; il se serait trompé sur l'affaire d'Orient. Après des mots en avant et des pas en arrière, il aurait laissé la France dans la crise. M. de Lamartine aurait pu être ministre à ce prix, mais aurait-il été conforme à lui-même?

En supposant que M. de Lamartine se fût rallié au parti de M. Guizot, qu'aurait-il fait? Il aurait professé l'omnipotence oligarchique de la classe moyenne; il aurait voté les lois murées qui, refoulant le peuple hors de la constitution, ont forcé le parti Guizot à inventer le nom de *pays légal*; il aurait dû se coaliser parlementairement avec les ennemis de sa politique; il aurait représenté comme ambassadeur la politique erronée de 1840. A Londres il aurait assisté à une nouvelle coalition des puissances contre la France. Il aurait désavoué comme ministre conservateur la politique orientale qu'il avait professée comme ambassadeur; il aurait renoué avec peu de dignité entre la France et l'Angleterre l'alliance rompue par lui; il aurait livré l'Orient aux Anglais et aux Russes; il aurait lui, homme libéral, accompli l'œuvre la plus illibérale, la plus soldatesque des temps modernes, *les fortifications de Paris*; il aurait fait des conquêtes microscopiques en Océanie et dans les mers de la Chine, pour amuser le pays avec des hochets dangereux, pendant qu'on lui dérobait sa liberté au dedans et sa part des empires au dehors. Est-ce là la gloire que l'on reproche à M. de Lamartine de n'avoir pas voulu partager?

Reste le parti de M. Barrot sur lequel M. de Lamartine se formule ainsi:

« Le parti de M. Barrot n'a pas compromis sa main dans les affaires. Il a la virginité des partis; il a l'irresponsabilité des théories; il a le désintéressement des abstractions. Au lieu de se faire action et volonté, il s'est fait équilibre et contrepoids. C'est une opposition de bascule. Que s'en-suit-il pour ce parti? C'est que tout le monde s'en sert, et qu'il ne se sert de personne. Chaque fois qu'un homme du Pouvoir a besoin d'un appoint pour y remonter, il se tourne vers le parti de M. Barrot; il lui adresse un sourire, il lui tend une phrase amorcée d'un peu d'opposition; le parti de M. Barrot fait un signe d'assentiment, il applaudit, il vote, et l'opposition donne la majorité à l'un de ses ennemis. Cela s'est vu sous la coalition; cela s'est vu pour M. Guizot, cela se voit pour M. Thiers, cela se verra tant que le parti de M. Barrot aura plus de magnanimité que de mémoire. Cela fait le plus grand honneur à la générosité des hommes, cela fait le plus grand tort au parti. Le parti de M. Barrot met son cœur dans les affaires: il n'y faut mettre que sa raison. »

PETITE CORRESPONDANCE.

M. D. L. en voyage. — Tu recevras à S. M. — On t'a écrit à J. — Excellentes nouvelles de toutes parts.

1,10-0,96-0,80. — Veaux amenés 275, vendus 275 à 1,58-1,38-1,20. — 14322 moutons ont été amenés, sur lesquels 12021 ont été vendus, 1,48-1,08-0,8[illegible]

Bourse du 15 septembre 1845.

La bourse a été généralement en baisse; elle est de 60 c. sur le 5 0/0 et de 25 c. sur le 3 0/0, et assez sensible sur presque tous les chemins. Il y a baisse de 15 c. sur la rente de Naples, de 50 fr. sur la Haute-Montagne, de 25 fr. sur les Hauts-Fourneaux de Monceaux.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant: Belge 2 1/2, 59. — Banque belge, 737 50. — Dette intérieure, 31 1/8, 1/4. — Chemins de La Teste, 215. — Amiens, 660. — Montereau, 537 50. — Bordeaux, 722 50, 717 50. — Actions: Zinc Vieille-Montagne, 7450. — Id. nouv., 3000. — Lin Maberly, 755. — Filature rouennaise, 530. — Hauts-fourneaux de Monceaux, 1975, 1900 — Mouzaïa, 515, — Obligations d'Orléans, 1260. — Strasbourg, 1227 50. — A terme: Emprunt, 84 10. — Banque de France, 3345. — Chemins de Sceaux, 602 50. — Amiens, 665, 655. — Montereau, 537 50, 535. — Bordeaux, 720, 717 50.

	1er C.	P. H.	P. B.	dr C.	h.
5 0/0 compt....	118 40	118 45	118 30	118 30	118 [illegible]
— fin cour....	118 60	118 70	118 25	118 30	118 [illegible]
3 0/0 compt....	84 10	84 10	83 90	83 90	84 «
— fin cour....	84 15	84 20	83 90	83 90	84 15

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville...	1405	«	«	3 0/0 Bge 1840.	103 «	«	«
B. de France...	3325	3330	«	— Portugais...	« «	«	«
C. Gou. 1000...	1150	«	«	Esp. D. active.	« «	«	«
C. Gan. 1000...	1170	«	«	5 0/0 Naples...	101 «	«	B. « 15
C. hypot.....	640 «	635 «	B. 10	— Romain..	104 «	«	«
4 Canaux.....	« «	«	«	Obl. Piémont.	« «	«	«

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	DIFe.		
St-Germ.....	1160 «	« «	« «	Au 15. 1165, 1170, 1158 75.	B. 11 25
V. r. d.....	535 «	« «	B. 2 50	— 535, 537 50, 535	B. 3 50
— r. g.....	376 25	« «	B. 1 25	— 376 25, 373.	
Orléans.....	1300 «	1285 «	B. 23 75	— 1301 50, 1280, 1290.	B. 11 75
Strasb.....	294 25	291 25	B. 2 50	— 292 50, 294 25, 291 50.	
Rouen.....	1122 50	1115 «	B. 12 50	— 1117 50, 1105, 1107 50.	B. 12 50
Havre.....	915 «	«	B. 5 «	— 915, 912 50.	B. 7 50
Marseille....	« «	« «	« «	— 1065, 1067 50, 1061 25.	B. 12 50
Vierzon.....	795 «		B. 2 50	— 797 50, 792 50.	B. 7 50

LONDRES, 13 sept.		PARIS, LE 15 SEPT. PRIMES	COULISSE.
Consol.	98 1/2, 5/8	3 0/0 F. c.	Av. 84 15.
Esp. act.		F. p. 84 40 d. 50.	Ap. 83 95.
Portug.		5 0/0 F. c. 118 90, 118 65 d. 50.	B. du Trés.
Mexic.	32 7/8		3 1/4 à 10 m.
Brésil.		F. p. 119 30 d. 50.	3 1/8 à 4 m.
5 0/0 hol.	99 1/2		F. c. F. p.
2 1/2 do.		Orléans, 1315, 1300 d. 20, 1320, 1322 50 d. 10	3 0/0 10.
Rouen.	43 à 43 1/2		
Orléans	51		3 0/0. 20 15.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 109.00 à 00,00; courant du mois, 112,00 à 00,00; 3 derniers mois, 112,00 à 111,50; 4 premiers mois 1846, 114,00 à 00,00.

LILLE. — Pas de courrier.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 119,00 à 00.00; courant du mois, 120,00 à 00,00, octobre, 119,00 à 120,00; novembre et décembre, 104,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 89,50 à 90,00.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 16 septembre.

7 h. 1/2 OPÉRA. —
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Enfants d'Edouard. Jeu de l'Amour.
7 h. 1/4 OPÉRA-COMIQUE. — Richard. Marie.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Un Duel. Le Français. Un Tour. Pourquoi.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Désastre de Monville. Panache. Oncle Baptiste.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Cérigny. Jeanne. La Vie. 2e Année.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — L'Almanach. Brancas. Le Caporal. La Tour.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Paris et la Banlieue.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable.
CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 COMTE. — Homme de Carentan. Fantasmagorie. 7 Ogres.
6 h. 1/2 FOLIES. — Troupiers. Cirque. Riquiqui. Gig-Gig.
LUXEMBOURG. — Une Femme. Pauvre de St-Roch. Pâtissière.
BEAUMARCHAIS. — Duchesse. Aubry. Nelly.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.
PANORAMA (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.

Imprimerie Lange Lévy et compagnie, rue du Croissant, 16.

et les élans prophétiques de son âme ont puissance de toucher, non-seulement la bourgeoisie et ce qu'on appelle le *pays légal*, mais encore les masses laborieuses, c'est-à-dire le peuple qui travaille et qui ne vote pas.

Comment expliquer ce singulier phénomène ! M. de Lamartine ne serait-il pas un de ces hommes-types qui, à leur insu, par instinct et par sentiment, représentent leur siècle ? L'isolement, l'excentricité de M. de Lamartine ne seraient-ils pas l'expression de l'état intellectuel et moral du plus grand-nombre des esprits ? M. de Lamartine ne veut appartenir à aucun parti ; il s'est placé de nouveau dans une sphère supérieure aux vains débats politiques ; il marche tout seul, parce qu'il n'a trouvé nulle part ce qu'il cherche... Peut-être fera-t-il fausse route. Mais n'importe, il aspire vers un bien inconnu ; il attend, il espère un idéal qui le satisfasse, qui lui permette d'agir et de pratiquer ; il a rompu avec le passé, et il s'est élancé tout seul vers un avenir qu'il ne connaît pas, mais qu'il pressent, et auquel il a foi...

Eh bien ! nous le demandons : n'est-ce pas là, pour le quart-d'heure, la disposition d'esprit, l'état intellectuel et moral de la majorité du pays ? Quel est le citoyen, quel est l'homme qui, en descendant au fond de sa conscience, ne se soit pas plus ou moins senti seul ? Quel est celui qui n'ait pas fait quelques efforts pour se dégager des liens du passé, et pour planer au-dessus de tous ces débris de vieilles idées, de tout ce détritus politique et philosophique qui jonche le sol ? Quel est celui qui ne se soit jamais assis, triste et solitaire, sur ces ruines, et n'ait cherché au ciel une Jérusalem nouvelle ? Le scepticisme ne conduit-il pas à l'isolement, à la méditation solitaire ? Et cette solitude morale, ce désert que traversent aujourd'hui tous les esprits, n'est-il pas le principe et le prélude d'une nouvelle terre promise ?

S'il en est ainsi, faut-il s'étonner de l'intérêt général qui s'attache à l'isolement du député de Mâcon ? La France, elle aussi, est seule ; car elle s'ennuie, comme l'a dit M. de Lamartine. Mais, dans son ennui, dans sa solitude, la France s'intéresse au poète-député ; car il y a entre elle et lui identité de position. La France se détache de tous les vieux partis ; elle sent qu'aucun ne peut la gouverner selon sa destinée ; elle cherche, elle regarde vers tous les points de l'horizon. M. de Lamartine lui apparaît comme un de ces hardis pionniers qui vont à la découverte, et chaque fois qu'il parle, elle écoute et semble se dire à elle-même : « Voyons s'il m'apportera quelque chose de nouveau ! »

Nous désirons que M. de Lamartine s'écrie bientôt : « J'ai trouvé ! » Sa solitude, alors, cesserait doublement ; car, d'un côté, il se rattacherait aux hommes qui ont la connaissance scientifique de cet avenir qu'il cherche, et, de l'autre, il rattacherait, à lui et à eux, le pays tout entier. Nous espérons que ce jour heureux ne tardera pas long-temps à luire. M. de Lamartine ne mourra pas, comme Moïse,

dangers affrontés par ces hommes courageux, au récit même des tortures et de la mort que plusieurs d'entre eux eurent à subir, combien dans cet heureux temps, saisis tout-à-coup d'une sainte ardeur, auraient brigué avec enthousiasme l'honneur de marcher sur les traces de ces hardis voyageurs ! C'est que l'imprévu et l'inconnu exercent sur l'homme une attraction puissante, c'est que la passion des voyages est la passion des imaginations jeunes et ardentes. Hélas ! comme tant d'autres penchants naturels qui, développés et employés auraient pu être utiles à la société, mais qui, délaissés ou comprimés, finissent par s'éteindre, l'amour des voyages, pour qui notre société n'a rien préparé, disparaît bientôt en laissant après lui des regrets dans l'âme et dans l'esprit une certaine inquiétude qui se prolonge quelquefois bien avant dans la vie.

Peu d'hommes, quand ils sont arrivés à vingt-cinq ou trente ans, sont disposés à entreprendre un voyage d'exploration. L'énergie et le courage font défaut. On veut bien voyager, mais en malle-poste ou en chemin de fer ; dans des pays où se retrouvent, au moins de distance en distance, les commodités et les douceurs de la vie. A qui la faute ? Aux individus ou aux gouvernements ? Aux gouvernements. N'est-ce pas à eux, en effet, d'utiliser, au moment où elles se manifestent, ces velléités de pérégrinations lointaines ? n'est-ce pas à eux d'ouvrir des voies fécondes à ces généreux enthousiasmes, de les développer, de les protéger et de les guider afin qu'ils n'aboutissent pas à un avortement, résultat inévitable lorsqu'ils sont livrés à eux-mêmes !... Mais qui donc, dans le gouvernement, songe à organiser un système de voyages d'exploration ? Personne. Tous nos hommes de bureaux ont trop horreur des innovations.

S'ils voulaient cependant écouter notre voix, nous leur dirions : Pourquoi ne créeriez-vous pas une nouvelle branche d'administration publique, dont la mission serait d'explorer les pays peu connus, d'en découvrir de nouveaux et de gagner à la civilisation les peuples plongés encore dans la Sauvagerie ou dans la Barbarie ? Les agents actifs de cette administration se recruteraient annuellement dans une École spéciale instituée *ad hoc*, où des jeunes gens seraient admis après examen convenable, et y recevraient une éducation en rapport avec l'œuvre civilisatrice qu'ils auraient à accomplir plus tard. Cette idée vaut, ce nous semble, la peine qu'on la prenne en sérieuse considération. Nous y reviendrons une autre fois.

Bornons-nous à constater qu'aujourd'hui il se présente peu d'explorateurs, et que, lorsque par hasard il s'en présente, il leur faut une dose considérable de courage et de patience pour affronter, non pas les glaces et les ours du pôle, ou le soleil et les lions de la zône torride, mais bien l'indifférence, la froideur et trop souvent le mauvais vouloir de nos divers ministères. A nos yeux, c'est déjà un mérite que d'avoir triomphé de tous ces obstacles ; aussi serions-nous disposés à demander une récompense pour celui qui réussit à faire agréer une demande de mission pour un voyage d'exploration.

Honneur donc à M. Raffenel, qui vient, nous assure-t-on, de faire admettre, par le ministre de la marine, le plan d'un voyage qu'il se propose de faire à travers l'Afrique. Quoique peu éloignée de l'Europe, l'Afrique est encore peu connue ; la civilisation n'y a pas pénétré ; à peine a-t-elle posé le pied sur quelques points du littoral. Le moment semble venu, cependant, d'entamer cette conquête sur la Barbarie.

Les caravanes qui, des différents points de l'Afrique intérieure, viennent aboutir à Tripoli, à Alger, à Tanger, à Sierra-Leone ou à Bakel, sur

valu une récompense bien méritée, la croix de la Légion-d'Honneur. Dans le cours de 1843, il a fait, en compagnie de M. Huart, qui y est mort, un premier voyage d'exploration dans le pays de Galam, dans le Bondou, dans le Bambouk et dans la Gambie.

Ce voyage avait eu pour but de répondre à une série de questions importantes posées, dans l'intérêt de notre colonie du Sénégal, par le gouverneur, M. Bouët. Le rapport que M. Raffenel a rédigé au retour de son exploration (1) est un travail vraiment remarquable, digne d'être donné comme modèle à tous ceux qui auraient à faire de pareils travaux. Ce que nous louons sans réserve, ce que nous louerions encore alors même que les idées de M. Raffenel ne seraient pas justes, c'est la manière dont il a compris son rôle d'explorateur. Il serait à désirer que tous ceux qui sont chargés de semblables missions s'y prissent de la même manière que lui.

Avant d'entreprendre son voyage, M. Raffenel a senti la nécessité de donner pour base à ses travaux la connaissance parfaite de son point de départ, notre colonie du Sénégal. Aussi le voyons-nous étudier avec soin le passé et le présent de cette colonie, la juger non pas sur ce qu'elle est, mais sur ce qu'elle pourrait être, et indiquer hardiment la voie, la meilleure suivant lui pour tirer le Sénégal de l'ornière où il se traîne, et pour l'amener au point de prospérité qu'il doit atteindre un jour. Que M. Raffenel se trompe ou non dans son jugement et dans ses plans, peu importe dans ce moment : ce que nous tenons à constater, c'est qu'il a parfaitement posé le problème à résoudre.

Mais loin qu'il se soit trompé, nous nous plaisons à reconnaître hautement ici, (nous qui avons étudié sur les lieux la question du Sénégal,) que M. Raffenel a vu juste, et que ses plans méritent qu'on les prenne en considération. Son appréciation du système de libre concurrence, actuellement appliqué au commerce du Sénégal, prouve que M. Raffenel n'appartient pas à la vieille économie politique du *laissez-faire*, et nous lui en faisons compliment. En somme, nous approuvons le but, l'esprit et l'ensemble des plans de M. Raffenel, et si nous avions à formuler une critique, elle ne porterait que sur des détails ; nous nous en abstiendrons. Un pareil coup d'essai donne à M. Raffenel des droits incontestables à la confiance du gouvernement et à celle du public ; nos vœux et nos espérances l'accompagneront dans sa nouvelle entreprise,

M. Raffenel compte partir de Bakel (2) et arriver en Egypte aux sources du Nil Blanc. Le lieu précis où sont situées les sources du Nil Blanc n'est pas encore connu ; on suppose qu'elles se trouvent au sud du Dar Four. L'itinéraire que suivra notre jeune voyageur ne peut pas être rigoureusement tracé à l'avance : trop de circonstances impossibles à prévoir peuvent le forcer à changer de route. Au reste tout est inconnu dans ces régions, et quels que soient les pays que traversera M. Raffenel, il rendra certainement un service à la science.

Il paraît que notre jeune voyageur ne s'aventurera pas seul comme Caillé, et il aura raison ; nous pensons toutefois qu'il n'aura pas l'idée de donner une nouvelle édition de la marche militaire de Mungo-Park. M. Raffenel trouvera facilement parmi les 500 Laptots de Saint-Louis,

(1) Ce rapport a été publié par l'administration, et se trouve dans la *Revue coloniale* (numéro d'octobre 1844).

(1) Bakel, dans le pays de Galam, est situé sur le Haut-Sénégal, à environ 180 lieues de Saint-Louis.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
MERCREDI 17 SEPTEMBRE 1845.

UNE FILLE DU PEUPLE.

Première partie (1).

X. — LA DÉFENSE (SUITE).

La comtesse resta stupéfaite devant la supériorité de cet homme, que dans sa vanité de grande dame, gâtée par les faciles succès du monde, elle se flattait d'écraser sous un mot, un regard et un sourire.

— N'avez-vous point, madame, une troisième question à m'adresser ? dit Pierre, qui avait repris sa froideur brève et sévère.

— Je ne sais plus, monsieur. Les paroles que vous venez de prononcer ; ces idées, je ne dirai pas étranges, mais toutes nouvelles pour moi, m'ont tellement surprise à l'improviste, tellement éloignée du point de départ de cette conversation.

— Vous vouliez me prouver l'excellence de la société civilisée.

— Ah ! je me souviens. Voici la dernière question à laquelle je vous prie de me répondre. Avez-vous souffert ?

— J'ai vingt-six ans, madame ; j'avais à peine atteint ma onzième année, lorsque j'ai perdu ma mère. Je suis seul depuis ce temps, et je ne sache pas la vie, telle qu'on nous l'a faite, un oreiller assez doux pour endormir pendant quinze ans toutes les douleurs.

— Cet homme est cuirassé comme une place forte, et impénétrable comme l'apocalypse, pensa Mme de Nerville. Avec ses phrases ténébreuses, il me ferait perdre patience. Je ne suis pas de force à ébranler un rocher. Et ce poète qui ne dit rien, qui me laisse seule affronter le péril... Allons ! il faut se résigner à ne rien savoir. Je suis folle, en vérité, de m'occuper plus long-temps de cet homme. J'ai voulu le voir par fantaisie, par caprice. Eh bien ! mon caprice est passé, voilà tout. Il ne s'agit plus maintenant que de faire une retraite honorable, et de nous en tirer avec les honneurs de la guerre.

Alfred, qui redoutait avant tout les longues controverses dans lesquelles la comtesse se plaisait à s'engager, vint au secours de sa mère, sans se douter qu'il la tirait d'un embarras assez pénible pour sa vanité.

(1) Voyez les numéros du 9 au 15 septembre.

— Excusez-moi, ma mère, si je me jette comme un écervelé à travers cette grave et importante discussion. Je n'ai que deux mots à dire à M. Morin. Le but de la vie est de vivre, ce me semble ; vivre c'est jouir des dons précieux que le Créateur nous a faits ; le plaisir, les femmes, les joies de l'esprit, le doux commerce des arts, les mille jouissances d'une vie élégante et choisie. Or, la société peut seule nous donner tout cela ; et nous sommes tous deux, sans fatuité, assez jeunes, assez bien dotés par la nature et la fortune, pour avoir une large part à ses faveurs. Notre société remplit donc le but que Dieu s'est proposé en nous donnant la vie, et je ne crois pas...

— Pardon, monsieur ! avez-vous rencontré parfois sur votre route un homme mourant de faim et de misère ?

— Ah ! si la philanthropie s'en mêle, c'est différent. Mais, mon cher, cela est vieux et usé comme la redingote grise de Napoléon, et les bouillons humanitaires de l'homme *au petit manteau bleu*. Souvenez-vous donc que le contraste est la céleste loi qui préside à l'univers. Où seraient le bien sans le mal, la vertu sans le vice, la beauté sans la laideur ? Le pauvre est au riche ce que l'ombre est à la lumière, ce que le jour est à la nuit, ce que la souffrance est à la volupté. Pensez, si vous le pouvez, sans un terme de comparaison. La pauvreté est ce terme de comparaison, elle double les joies de la richesse. Ceci est la loi fatale ; toute médaille a son revers, tâchons seulement de ne point être le revers.

— Monsieur, si d'un côté votre cheval était tombé dans un fossé, si de l'autre côté un homme en péril vous appelait à son secours, vers lequel des deux, de l'homme ou du cheval, iriez-vous de préférence ?

Alfred pâlit de colère, Pierre le dominait de toute la hauteur de son regard sévère et impassible.

La comtesse, craignant que cette scène ne s'envenimât par la réponse d'Alfred, se hâta d'y couper court en se levant. Le dîner était terminé.

— Monsieur, dit-elle à Pierre, en cachant son dépit sous un sourire, l'heure est trop avancée pour que je puisse entreprendre aujourd'hui le grand œuvre de votre conversion. On nous enseigne que, dans les plus beaux temps du catholicisme, les docteurs de la foi avaient coutume de se préparer à quelque sainte entreprise par le jeûne, la méditation et la prière. Moi, je ne suis qu'une femme abandonnée à ses propres forces ; je n'ai pas même les secours de la grâce. Vous ne trouverez donc pas étrange si je vous demande une courte trêve et un peu de recueillement avant de commencer la justification de notre société. Je serai toujours heureuse, je vous l'ai déjà dit, de vous recevoir au château, et j'espère que bientôt vous voudrez m'honorer d'une visite qui sera toujours pour nous une bonne fortune et un trop rapide plaisir.

Pierre s'inclina sans répondre ; que pouvait-il dire ? Un refus formel eût été impoli ; une promesse ! Il se jurait intérieurement de ne point se laisser reprendre au piège, et de ne jamais remettre le pied chez la noble et poétique châtelaine de la Ferrière.

On passa au salon ; le soleil était couché depuis long-temps, la nuit s'approchait rapidement. Pierre prit congé de la comtesse et sortit du château. Il entra dans le parc qui communiquait directement avec la forêt.

Il cheminait tristement le long d'une grande allée, bordée de hauts et noirs sapins. Pourquoi cette tristesse ? Etait-ce la pensée de cette ridicule comédie qu'on venait de jouer devant lui, et dont il avait failli être la dupe ? Etait-ce le souvenir des turpitudes dorées qu'il avait entendues ? Non, Pierre était un de ces hommes chez lesquels la colère et l'indignation font bien vite place au mépris calme et froid. Il était triste, car il se disait avec amertume qu'une seule chose lui manquait en ce monde, un chaste et saint amour. Il se disait que Blanche était bien belle, mais que la fleur la plus délicate, la plus charmante, est celle aussi qui se flétrit le plus vite au milieu d'une atmosphère mauvaise et corrompue. Son cœur se remplissait d'une singulière pitié pour cette jeune fille que la société allait bientôt dévorer, comme si Dieu l'avait faite si belle pour être sa proie et sa pâture.

Il s'arrêta tout-à-coup. Une pensée soudaine, étrange, rapide comme un éclair, venait de traverser sa pensée. Il se souvint du poète, de ses airs triomphants, de ses formes élégantes et radieuses, de l'étroite intimité qui semblait l'unir à la famille de Nerville :

— Oh ! mon Dieu, se dit-il, ce n'est pas possible ! Cet homme est indigne d'elle.

Pierre comprit avec effroi qu'il aimait Blanche ; il était jaloux.

— Bien ! pensa-t-il, j'aime mieux cela ; j'aime mieux la réalité que l'incertitude. Il est plus facile de combattre un ennemi que l'on voit en face. J'aurai du courage !

Il avait à peine prononcé ces mots, qu'il aperçut au détour d'une allée une ombre blanche, qui disparut aussitôt derrière une épaisse charmille. Le premier mouvement de Pierre fut de poursuivre la mystérieuse apparition ; mais arrivé devant la charmille, il s'arrêta :

— A quoi bon ! On m'évite, c'est qu'on craint ma présence. Si ce n'est pas elle, je ne serais qu'un fâcheux et un importun ; si c'est elle, dois-je m'exposer...

Un léger frémissement dans le feuillage l'interrompit, et un petit bouquet de myosotis vint tomber à ses pieds. Pierre surpris le ramassa. Le bruit avait cessé ; il s'élança d'un bond vers le massif. Il ne vit rien que la sombre verdure, il n'entendit rien que la voix plaintive d'un petit oiseau, dont il venait de troubler le sommeil.

Pierre porta le bouquet à ses lèvres et dit à haute voix :

— Qui que vous soyez, bonne fée, jeune fille, ange de mes rêves, merci ! Je ne demandais pas autre chose à Dieu. Un pauvre brin d'herbe suffit au prisonnier pour le consoler ; moi j'ai plus que lui, une fleur et la liberté, c'est assez. Que m'importent maintenant les ennuis de la solitude ! Je ne serai plus seul. Que m'importe la vieillesse ! N'aurais-je pas avec

se tenir dans leurs communes respectives, et défendait rigoureusement toute réunion des Amis de la lumière ; aujourd'hui, sous prétexte de poursuivre ces réunions, il permet à la police de s'introduire dans un hôtel et de troubler, en quelque sorte une fête de famille. Que vous semble-t-il de l'autorité qui envoie des gendarmes et des commissaires pour empêcher une soirée sur un simple soupçon qu'on pouvait bien causer politique et religion? Or, le fait est arrivé à M. le docteur Dinter, à Kœnigsberg. Le président de police, devant lequel M. Dinter subissait son interrogatoire, au moment où ses invités se débattaient à sa porte avec les gendarmes, lui a déclaré, en outre, qu'à l'avenir il serait passible d'une amende de 50 thalers (200 fr.) ou de quinze jours de prison si des personnes rassemblées chez lui venaient à s'entretenir des affaires religieuses. Où s'arrêtera-t-on sur cette pente?

— On écrit de Berlin : M. Pelz, accusé d'avoir par ses écrits contribué aux troubles de la Silésie de l'année passée, vient d'être acquitté sur tous les points. Il y a long-temps qu'il a été mis en liberté sous caution.

— Le roi de Bavière vient de défendre à ses sujets de fréquenter l'université de Leipzig. La grande assemblée du *Gustav-Adolph-Verein* de Stuttgardt vient d'envoyer une adresse au roi Louis. Elle prie S. M. de révoquer son interdiction, car il n'y a rien dans les enseignements de l'Université de Leipzig qui puisse blesser les susceptibilités catholiques ni les lois de l'Etat. Le roi n'a pas encore répondu à cette demande.

— Deux-cent-cinquante bourgeois de Heidelberg, parmi lesquels on cite trois députés badois, viennent de voter une adresse aux patriotes de Leipzig. Dans cette adresse les citoyens badois flétrissent énergiquement les mesures coërcitives employées sans nécessité contre le peuple, dans la soirée du 12 août. Ils qualifient ces mesures de barbares et infâmes, et s'associent aux citoyens de Leipzig pour demander une enquête sévère. Ils engagent les citoyens de Leipzig à ne pas reculer dans une question qui intéresse au plus haut degré tout le peuple allemand. Ils ajoutent que si le gouvernement ne protège pas les bourgeois paisibles contre des actes arbitraires de l'autorité, les bourgeois à leur tour sont dégagés de leurs serments. Enfin ils protestent contre la réaction religieuse et politique provoquée par le gouvernement, et se prononcent pour les libertés constitutionnelles. Nous aurions désiré que cette adresse, outre les protestations énergiques, contînt encore quelques vœux positifs en faveur du peuple proprement dit.

— On écrit de Francfort : M. Ronge vient d'être arrêté pendant une demi-heure par un commissaire de police de Breslau. Ce n'était pas une arrestation proprement dite ; le commissaire avait seulement ordre de lui faire des *communications* de la part du gouvernement. M. Ronge est attendu à Stuttgardt et à Ulm, où l'on fait de grands préparatifs pour le recevoir dignement. Nous doutons cependant que le créateur du néo-catholicisme allemand ait assez de loisirs, surtout après les *communications* de Breslau, pour se rendre dans le sud de l'Allemagne.

— On écrit de Carlsruhe, que les fils écrus anglais qui jusqu'à présent ont payé 2 thalers (7 fr. 50 c.) de droit d'entrée dans le Zollverein, seront frappés d'un droit de 5 thalers (18 fr. 75 c.), malgré les réclamations réitérées de la Grande-Bretagne.

ITALIE.

Une correspondance de la *Gazette d'Augsbourg* contient ce qui suit :

« Le roi de Naples cherche à calmer l'agitation des esprits en Sicile. Le séjour de S. M. à Palerme et à Messine, le rétablissement des routes,

Ce rapport, qui contenait l'exposé de la situation du canton, a été vivement attaqué par plusieurs membres. Enfin, après de longs débats, M. le chancelier Hunerwadel ayant présenté un amendement tendant à demander plus explicitement un vote de confiance, et le grand conseil s'étant rallié à cette proposition, l'amendement a été voté à une majorité de 137 voix contre 42.

Nous restons donc avec un gouvernement dont le parti libéral, même avancé, n'a pas voulu sérieusement la chute ; avec un gouvernement qui se proclame libéral, et dans lequel siège un homme d'Etat qui est regardé dans le canton et dans la Suisse libérale comme un chef de ce parti. Fera-t-il mauvais usage du vote du grand conseil? Voudra-t-il essayer de ces mesures violentes qui ont mécontenté le pays et qui n'ont produit, au reste, que de fâcheux résultats? Voudra-t-il comprimer cette opposition qui lui porte ombrage? D'après les explications données, nous reconnaissons volontiers qu'il y a lieu d'en douter. En tout cas, l'autorité souveraine reste toujours au pays et à ses mandataires, qui, en donnant leurs suffrages à ce gouvernement, se sont énergiquement prononcés contre toute tendance réactionnaire.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Une ordonnance de police porte qu'à partir du 16 septembre, le prix du pain dans Paris sera payé, savoir : le pain de première qualité à 36 c. le kilog., le pain de deuxième qualité à 28 c. le kilog. — M. le duc et Mme la duchesse de Nemours sont de retour à Bordeaux. — M. Brenon est attendu à Madrid. — M. le maréchal Bugeaud a assisté à Toulon, dans la loge du préfet, à la représentation de *Guillaume Tell*. — M. le lieutenant-général Jacqueminot a repris le commandement des gardes nationales de la Seine. — M. de Metternich est de retour à Vienne. — Le corps électoral d'Autun s'est réuni pour nommer un député en remplacement de M. Schneider, décédé. Le nombre des votants était de 373. M. Schneider, frère du député décédé, et candidat conservateur, a obtenu 277 voix ; M. Guyton, candidat légitimiste, 80 ; M. le général Changarnier, 11 : voix perdues, 5. M. Schneider a été proclamé député.

BONNE CAPTURE. — On écrit de Cherchell *au Sud de Marseille* :

« Le fameux Bou-Maza, auteur de l'insurrection du Dahra et instigateur des mouvements partiels qui l'ont suivie, vient d'être remis à l'instant même entre les mains de l'autorité française, par les Beni-Menasser, qu'il cherchait à soulever contre nous. Ces montagnards avaient commencé à prêter l'oreille aux discours de ce fanatique, lorsque notre aga Gobrini, n'écoutant que son zèle pour notre cause, n'hésita pas à aller trouver les populations ébranlées : « Vous savez, leur dit-il, ce que vous ont coûté » vos premières luttes contre les Français ; si vous êtes assez insensés » pour écouter les discours de cet homme et assez imprudents pour re- » commencer la guerre, votre ruine sera bientôt complète. Ce que vous » avez de mieux à faire, c'est de livrer Bou-Maza aux Français. » C'est, en effet, ce qui a été exécuté par les Beni-Menasser. La prise de cet audacieux chef de parti est un évènement très important pour le rétablissement de la tranquillité dans l'ouest de la province d'Alger. »

Le chef arabe fait prisonnier n'est point le célèbre Bou-Maza. C'est un chérif nommé Mohammed-Ben-Ahmed. Sa capture, quoique très importante, n'a pas fait grande sensation à Alger.

MORT SUBITE. — Avant-hier, vers onze heures du soir, un jeune homme qui jouait au billard dans un café de la rue Saint-André-des-

d'heure et revint. Mais à peine venait-il de reprendre place à côté de son convive qu'un autre monsieur entra aussi dans le restaurant, et, s'adressant à M. Hamel, lui dit en lui présentant deux couverts d'argent : « Reconnaissez-vous ces pièces d'argenterie? — Oui, reprend M. Hamel, après les avoir examinées, elles m'appartiennent. — Eh bien! alors, ajoute le nouveau visiteur en désignant la personne décorée, connaissez-vous monsieur, et l'avez-vous chargé de venir engager chez le commissionnaire du mont-de-piété, voisin d'ici, où je suis employé, ce même couvert ? » Le monsieur décoré, en entendant cela, voulut se lever et sortir une seconde fois, mais il en fut empêché et on le somma de s'expliquer. Alors il avoua que, se trouvant sans argent, il avait soustrait, pendant le service du dîner, le couvert qu'on lui représentait, et qu'il avait essayé de l'engager au mont-de-piété, d'où, comme on le sait, il avait été suivi par un commis. Le *Moniteur parisien* raconte qu'arrêté pour ce fait ainsi que son jeune compagnon, le *monsieur décoré* a été mis à la disposition de M. le commissaire de police du Palais-Royal.

MEURTRE INVOLONTAIRE. — Parmi les tristes accidents qui ont déjà signalé les premiers jours de chasse, un des plus regrettables est, sans contredit, celui arrivé vendredi à un concitoyen recommandable. Au milieu des versions diverses, voici la plus accréditée et la plus vraisemblable que donne le *Journal de Caen*. M. Morigny chassant dans la commune de Bretteville-le-Rabet, traversait un champ pour aller faire boire son chien à une mare, lorsque le nommé Larcher, qui javelait près de là, s'avança vers lui et lui demanda avec menace ce qu'il faisait sur la propriété qui était confiée à sa garde. M. Morigny lui répondit qu'il ne chassait pas, mais qu'il allait faire rafraîchir son chien. Larcher, après des paroles insultantes, annonça qu'il allait tuer le chien, et voulut s'emparer du fusil. Le premier mouvement du chasseur fut de désarmer, et déjà il avait mis au repos le coup droit, quand une secousse imprimée à l'arme fit partir le coup gauche, dont la charge fut se loger dans la poitrine de son adversaire, qui tomba sans vie. M. Morigny s'est rendu de suite à l'Engannerie, où l'enquête se poursuit. De nombreux amis se sont rendus près de lui et offrent leur caution. Le caractère bien connu de M. Morigny, qui a d'ailleurs une grande habitude de la chasse, ne laisse aucun doute sur son innocence.

LE BONNET DE LISTZ. — Lors de son arrivée dans la ville de Belfort, l'illustre pianiste se trouvait, comme un simple mortel, juché sur l'impériale de la diligence, le chef couvert d'un bonnet grec à longue houpette de soie. La députation d'amateurs qui attendait au faubourg le grand pianiste, prit d'abord cet étranger pour quelque inspecteur d'assurance ou pour un commis voyageur; mais quand Listz se fût nommé du haut de son impériale, cent bras s'élevèrent spontanément pour le recevoir et le déposer sur le sol. Puis, Listz fut conduit ou plutôt porté à l'hôtel de l'ancienne poste, où l'attendait un banquet. Or, voici, selon le *Glaneur du Haut-Rhin*, ce qui arriva. Pendant le repas, Listz, qui avait déposé son bonnet sur un meuble, s'aperçut que chaque convive allait à son tour tirer une mèche de soie de la houpette : étonné d'abord, il apprit bientôt que c'était un souvenir de sa présence que l'on désirait conserver. Le grand artiste, touché de ce procédé, donna non seulement la houpette, mais encore le bonnet, aux personnes présentes au banquet. Or, ce bonnet ne pouvant devenir le partage de chacun, l'un des membres l'emporta chez lui, en promettant de le tenir au service des assistants. De là jalousie et dissension : pourquoi cette personne profiterait-elle exclusivement de l'insigne faveur de couvrir parfois son occiput du bonnet de l'illustre pianiste? quelqu'autre ne pourrait-i

---

moi la fleur du souvenir?

Et il s'éloigna rapidement.

Blanche, c'était elle en effet, avait eu le temps de se cacher derrière un banc de gazon que l'obscurité confondait avec le feuillage. Lorsque Pierre fut assez loin pour ne pas la voir, elle sortit de sa retraite en riant :

— Ma mère a raison, se dit-elle, en regagnant le château ; la femme est la véritable reine de ce monde, et les hommes sont tous des fous. Ils gouvernent le monde, ils bouleversent les empires, ils font des lois et des révolutions, ils commandent à l'océan, aux cieux, à tous les éléments, que sais-je! La plus petite fleur, qu'un caprice de femme leur jette en passant, suffit pour leur faire tourner la tête. Merci, à mon tour, M. Morin ! la leçon est bonne et je saurai m'en souvenir dans l'occasion.

XI. — LOUISE.

Profondément ulcérée par les grossiers sarcasmes de M. Alfred de Nerville, et voulant cacher son humiliation à tous les yeux, Louise s'était réfugiée et enfermée dans sa chambre. En vain Blanche, qui s'était empressée de la suivre, l'avait suppliée de lui ouvrir, elle n'avait même pas été entendue.

— Ah ! disait Louise dans sa douleur poignante et désespérée, ma mère, ma mère ! pourquoi avez-vous abandonné votre enfant? Une mère ne devrait jamais mourir... Mourir ! c'est affreux ; mais vivre, c'est plus affreux encore ! Que leur ai-je fait pour me poursuivre ainsi? Leur ai-je donc vendu pour un morceau de pain le droit de m'outrager? Des bienfaits ! ils appellent cela des bienfaits ! Assez d'insultes et de honte comme cela ; je n'en veux plus... Voilà donc votre justice, ô mon Dieu ! aux uns tout, joie, beauté, richesse ; aux autres rien que le mépris et la misère. — Résigne-toi ! dit le prêtre. C'est cela, pauvre chien, meurtri et affamé, résigne-toi, et viens lécher la main du maître qui t'a frappé. — Il faut souffrir ici-bas, c'est la loi... Pourquoi ne souffrent-ils pas, eux aussi? Ces gens-là sont lâches et sans cœur... Que je souffre, ô mon Dieu ! Oh ! la mort, plutôt qu'une telle vie !...

Nous l'avons déjà dit, l'organisation nerveuse et impressionnable de Louise était d'autant plus sensible, qu'elle était plus comprimée par cette existence passive et pour ainsi dire négative, que la jeune fille s'était imposée au milieu d'un monde où les fibres les plus délicates de son cœur se trouvaient froissées chaque jour.

Ces plaintes amères et navrées pourront sembler exagérées à quelques uns, le mot d'ingratitude sera prononcé peut-être. Nous dirons à ceux-là qu'ils n'ont jamais assisté au douloureux spectacle d'un de ces pauvres êtres, sans fortune et sans famille, aux prises avec la vaniteuse charité d'un riche, et payant par les plus cruelles humiliations l'aumône d'une orgueilleuse hospitalité. Enfant, nous avons été témoin d'un de ces martyres ignorés où la résignation de la sainte victime n'était égalée que par la férocité de son bourreau. Peut-être un jour raconterons-nous au lecteur cette lamentable et trop véridique histoire, et ce ne sera pas une des pages les moins tristes de tous ces drames ténébreux et sanglants qui s'agitent au fond de notre société hypocrite et corrompue.

— N'accusez pas trop les riches, nous disait à ce sujet un de nos amis. Ceci n'est que la conséquence inévitable, fatale du désordre social dans lequel nous vivons, de l'isolement subversif de la famille naturelle au milieu de la grande famille humaine.

Loin de ma pensée d'attaquer le sentiment sacré de la famille ; ce serait blasphémer Dieu qui l'a placé dans notre cœur comme un asyle inviolable et sûr où viennent expirer toutes les douleurs et tous les orages. Mais la famille se présente à nous sous un double aspect qu'il importe de ne jamais confondre. Considérée en elle-même, lien touchant et ineffable qui réunit le père et les enfants, confondus dans un mutuel amour, elle est trop haut placée pour que la critique humaine puisse l'atteindre, et elle ne relève que de Dieu seul. Considérée dans ses rapports avec la société, elle nous appartient, et chacun de nous a le droit de lui imposer le sévère examen auquel sont soumis les lois et les actes qui régissent le grand corps social.

La famille, retranchée dans son isolement, comme elle l'est aujourd'hui, ne peut vivre que par elle-même et pour elle-même. Elle puise toute sa force dans le dur labeur et l'activité d'un ou de deux seulement de ses membres les plus vigoureux et les plus dévoués, le père le plus souvent. Que le père donc vienne à mourir, que le cœur qui distribuait le sang à toutes ces artères de la famille vienne à cesser de battre, aussitôt la vie s'échappe avec lui, le lien se brise ; la famille se désunit et se disperse, et chacun est forcé d'aller demander au hasard ou à la pitié ce qu'il ne peut plus trouver sous le toit paternel. Ici commence le rôle de la charité publique, mais l'isolement et l'égoïsme s'engendrent réciproquement.

Tout, sur la terre, est soumis à la loi mystérieuse, à la force universelle qui attire les corps vers un centre commun. Si, loin d'imposer à chaque famille cette loi souveraine et providentielle, vous en faites autant de centres partiels et indépendants les uns des autres, que résultera-t-il de toutes ces forces aveugles et opposées, qui viendront se heurter et se combattre au milieu du désordre et de la confusion universelle? Hélas ! le secret de nos misères est là tout entier, et ces douloureuses existences, dont vous parliez tout-à-l'heure, pâles et tristes victimes de l'orgueil et de la charité des riches, ne sont qu'un des plus obscurs épisodes de cette lugubre tragédie, dont nous sommes tous depuis tant de siècles, et les acteurs et les spectateurs tour-à-tour.

Après la première explosion d'une douleur long-temps contenue avec énergie, Louise resta comme affaissée sur elle-même, anéantie et brisée par l'éclat violent d'un désespoir arrivé par l'effet de cette compression même à ses dernières limites. Sans un sanglot convulsif qui venait à de lents intervalles soulever sa poitrine, on eût pu la croire évanouie, tant elle était pâle et immobile.

Cette dernière crise dura peu. La jeune fille était un de ces caractères supérieurs et fortement trempés qu'une douleur peut surprendre à l'improviste, mais qui, loin d'en être abattus, semblent y puiser une nouvelle force. Elle se releva, droite et énergique, comme si les larmes, qu'elle venait de répandre, l'eussent fortifiée ; elle s'avança lentement vers le grand Christ de bois sculpté appendu à la muraille. Après avoir fixé sur lui un de ces longs regards d'amour triste et majestueux, comme en rêvent les peintres pour les Magdeleines au désert, elle dit :

— O mon Christ, qui que tu sois, symbole ou divinité, sainte victime de l'ingratitude et de l'hypocrisie, auguste et divin martyr de l'amour et la vérité, que sont mes douleurs à moi, auprès des horribles tortures qu'ils t'ont fait endurer ! Tu as eu la force de traîner sans plaintes et sans murmures ta croix lourde et sanglante jusqu'au lieu de ton dernier et sublime sacrifice. Oh ! dis-moi comment une pauvre et faible créature comme moi peut porter à son tour ici-bas la couronne d'épine, et approcher ses lèvres défaillantes de cette fatale éponge trempée de fiel et d'absynthe, que l'on nomme la vie !... Cette force surhumaine, tu la trouvais au fond de ton cœur tout brûlant, de ton immense amour pour l'humanité. Tu avais foi en ton père et en toi-même ; tu croyais à la divine mission que tu t'étais imposée, jusqu'à mourir pour elle. Oui, toute résignation, toute force, tout courage sont là, dans ces deux mots : Foi et amour ! Moi aussi, j'ai eu foi en toi ; j'ai cru long-temps en la parole du prêtre qui me parlait de ciel et d'immortalité, et maintenant... oh ! maintenant, je n'ose pas regarder au fond de moi-même, tant j'ai peur de rencontrer le néant à la place où j'allais puiser la vie. — Croire c'est aimer, a dit un de tes poètes. Aimer seulement, c'est commencer à croire. Oh ! si je pouvais aimer !

Soudain, comme si cette ardente prière eût été entendue, ses traits pâles et décolorés s'illuminèrent d'un touchant et mélancolique sourire, ses grands yeux se voilèrent de leurs longues paupières, et elle tressaillit.

Quelle voix mystérieuse avait-elle donc entendue ? Quelle pensée avait eu la puissance de calmer en un instant le déchirant désespoir de la pauvre Louise !

Elle resta long-temps sans proférer une seule parole, comme en extase devant une douce et céleste vision. Elle était belle ainsi ; droite, souriante, immobile dans sa longue robe noire, qui l'enveloppait de ses lar-

...voitures appartenant à MM. Blanc et Ce, rue de Bondy, 8, conduisait deux voitures expédiées, pour compte de cette maison, sur la route de Lyon par le service accéléré. Le roulier devait mener ces voitures jusqu'au relai de la Belle-Epine, au-delà de Villejuif, et revenir de suite à Paris avec les quatre chevaux formant l'équipage.

» La nuit se passa sans que le roulier eût reparu dans l'établissement de MM. Blanc et Ce. Aussi, au point du jour, ces messieurs se hâtèrent-ils d'expédier un de leurs employés à Villejuif pour avoir l'explication du retard du roulier.

Arrivé au bas de la côte qui mène à ce village, l'employé aperçut les deux voitures de la maison arrêtées sur un des bas-côtés de la route et posées sur leurs chambrières. Les chevaux avaient été emmenés. L'employé les chercha en vain des yeux; seulement il aperçut dans un champ, non loin de la route, les harnais dont ils étaient couverts.

» Il revint alors à Paris, et fit part de ce qu'il avait vu à MM. Blanc et Ce, qui se rendirent à la préfecture de police, pour y faire leur déclaration. Presque au même instant, la police de sûreté était informée qu'un individu s'était présenté le matin au Marché-aux-Chevaux, et qu'il avait mis en vente un beau cheval de trait. L'acheteur auquel il s'adressait, étonné de ce qu'on ne lui demandait que 300 fr. d'un cheval qui valait évidemment 800, en avait fait l'observation au vendeur, en ajoutant qu'il ne pouvait conclure le marché avec un homme qu'il ne connaissait pas. Celui-ci avait alors offert d'aller chercher ses papiers chez M. Moreau, entrepreneur d'omnibus, dont il était connu, mais il n'avait pas reparu. MM. Blanc, informés de cette circonstance par la police de sûreté, se rendirent au Marché-aux-Chevaux, où des agents parvinrent à savoir que le cheval présenté sur le marché avait été conduit dans une auberge voisine. On le trouva en effet dans cette auberge, avec les trois autres chevaux, qui furent mis à la disposition de leurs propriétaires.

» Pendant que ceci se passait, on trouvait au milieu des champs, du côté de Gentilly et à trois quarts de lieue à peu près de la route de Villejuif, le cadavre du roulier enveloppé dans un sac de toile. Une bourse en cuir, qui lui avait appartenu, était retrouvée en même temps, mais vide, sur un des bas-côtés de la route. Le roulier avait une des faces du crâne presque brisée; les coups paraissaient avoir été portés avec un instrument contondant. Il paraît évident que ce malheureux a été assailli par plusieurs hommes à-la-fois, et qu'il leur aura opposé une vive résistance. En examinant attentivement les voitures, on aperçut sur l'une d'elles des traces de sang. C'est sans doute au moment où la victime s'adossait à cette voiture pour mieux résister que le sang a rejailli. Le chargement des voitures était resté intact. »

Sous le titre de *Martyrologe des travailleurs* nous enregistrons tous les genres de douleurs dont le prolétariat est victime. Chaque jour nous avons à redire tous les dangers que brave le travailleur pour un modique salaire. Il y a deux jours nous racontions les souffrances de deux pauvres enfants du peuple soumis à la glèbe de l'atelier ; aujourd'hui c'est pis encore. Un innocent courbe la tête, paie et s'humilie parce qu'il a plu à son maître de le croire coupable de vol. Laissons parler le *Droit* :

Au mois de mai dernier, M. Peuty, gérant du Cercle de Paris, situé à la Maison-d'Or, rue Laffitte, 1, constata qu'une somme de 200 fr. avait disparu de la caisse du garçon de billard du Cercle. Les soupçons de M. Peuty se portèrent sur le sieur Thiveau, garçon de salle du Cercle. Il se rappela que Thiveau avait la veille quitté le Cercle plus tôt que de coutume, et cette circonstance lui parut la preuve de la culpabilité de ...titué. Le tribunal a, en outre, donné acte au sieur Thiveau des réserves par lui faites de poursuivre contre le sieur Peuty la réparation du préjudice par lui éprouvé par suite de sa dénonciation et de l'arrestation qui en a été la suite ; et a condamné aussi Peuty en tous les dépens de l'instance et d'appel.

CHRONIQUE AGRICOLE.

MALADIE DES POMMES DE TERRE. — M. Payen a repris hier, devant l'Académie des sciences, la discussion des causes de cette maladie; son nouveau Mémoire a comblé toutes les lacunes que nous avions signalées dans le premier travail du savant professeur, et ne laissent plus aucun doute. Nous demandons pardon à nos lecteurs de revenir si souvent sur le même sujet ; mais cette question est digne d'une étude sérieuse, elle intéresse l'agriculture au plus haut degré pour le présent et pour l'avenir. Nous nous reprocherions de ne point recueillir toutes les observations qui peuvent éclairer les praticiens et leur suggérer les moyens de prévenir peut-être de plus grands désastres.

ORIGINE DU MAL. — M. Payen attribue décidément la maladie à l'invasion d'un cryptogame parasite descendant de la tige aux tubercules, puis pénétrant dans les cellules et attaquant, enfin, les grains de fécule eux-mêmes.

Il suffit, dit-il, de couper en tranches minces les portions de tissu dans lesquels la fécule amylacée diminue pour suivre les progrès d'une altération remarquable dont voici les phases successives : d'abord la substance organique azotée, qui était appliquée sur la paroi interne de chaque cellule, s'en détache et forme une sorte de sac renfermant les grains de fécule ; ceux-ci sont encore à l'état normal.

Bientôt ils diminuent, et dès lors plusieurs altérations se prononcent : attaqués sur un des points de leur superficie, leur substance interne se désagrège et se dissout ; les parois de la cavité sont sillonnés de fentes irrégulières qui deviennent graduellement plus profondes ; la substance comprise entre ces érosions se détache, disloque chacun des grains à mesure que leurs parties dissoutes sont absorbées. Le volume total des débris amylacés diminue ; l'enveloppe détachée se rétrécit et s'amincit peu à peu, prenant part elle-même à la dissolution. Alors presque toute la cavité de la cellule se trouve vidée ; enfin il ne reste que la chambre cellulaire, diaphane et vide. Tout le monde peut répéter ces observations en se servant de la solution d'iode pour mieux discerner les granules de matière amylacée qui bleuissent, et la diminution de la matière azotée qui se colore en jaune orangé. On remarquera, avec un peu moins de facilité, des filaments entre les cellules, contenant des gouttelettes huileuses analogues aux prolongements des champignons du pain ; enfin, on parviendra à retrouver des filaments introduits dans les cellules : ces filaments sont d'une transparence et d'une ténuité extrêmes.

Ces observations nouvelles nous semblent mettre en évidence la cause principale et les effets variés de l'altération des pommes de terre, que nous allons résumer en peu de mots :

Une végétation cryptogamique toute spéciale, se propageant des tiges aériennes aux tubercules, en est l'origine.

Le champignon microscopique, dont les sporules ont suivi le liquide infiltré autour des parties corticales surtout, et de l'axe quelquefois, se développe dans les cellules en filaments anastomosés qui s'emparent de la substance organique, s'appuyant sur la fécule et l'enveloppant de ses mailles ; traversant d'ailleurs les méats intercellulaires, ils s'entrecroisent et rendent solidaires les parties du tissu qu'ils remplissent ; ils les ... même par l'action désorganisatrice d'un agent quelconque. D'autres expérimentateurs ont pu ainsi apporter à l'appui d'un système différent le même genre de preuves qu'invoque M. Morren.

M. l'abbé Michot, de Charleroi, attribue, par exemple, la maladie à l'action combinée de l'humidité et du soleil. Les plantes de pommes de terre, dit-il, ont poussé cette année comme par enchantement et ont parcouru leur carrière avec une excessive rapidité. Les tiges ne pouvaient se supporter ; les feuilles aux amples et profondes nervures, très poreuses, présentaient à l'humidité une surface large et épaisse. Cette végétation extraordinaire était encore activée par la surabondance d'électricité, et cependant le ciel toujours couvert et sombre, ne laissant pas tomber sur les champs une lumière assez vive, les plantes restaient débiles et chlorotiques.

Voilà donc la plante de pommes de terre dans un état de quasi-étiolement et de faiblesse extrême, quoique paraissant robuste ; voilà donc ses feuilles avec des rugosités ouvertes, des fibres dilatées et des utricules larges, si je puis user de cette expression, presque toujours chargées d'eau produite, ou par les pluies fréquentes ou par les rosées des nuits froides. Or, ces gouttelettes d'eau réunies dans des pores aux parois délicates, faisant, comme une lentille, converger sur elle les rayons du soleil, ne pouvaient-elles pas imprimer aux feuilles des traces de brûlure ? Cette brûlure désorganisait le parenchyme des feuilles ; l'eau qui tombait, pénétrant sous l'épiderme des feuilles, dans les vaisseaux cellulaires, forçait les fibres à se retirer plus ou moins suivant les circonstances ; cette partie gangrenée ne pouvait tarder à se corrompre et à être envahie par des végétaux parasites qui altéraient les sucs nourriciers et corrompaient ainsi les feuilles, les tiges et les tubercules.

Certes, cette théorie diffère en tous points de la théorie de M. Morren ; et, néanmoins, M. Michot s'appuie aussi d'une expérience pour la soutenir. M. Morren avait inoculé des botrytis ; M. Michot brûla partiellement de jeunes feuilles avec une pointe d'aiguille rougie au feu, et l'on vit, après cette opération, se produire les symptômes de la maladie ; d'où il conclut que cette première tache brune, signalée par tous les observateurs, est certainement le résultat d'une brûlure et la cause primitive du mal. Le champignon envahisseur ne serait venu s'implanter sur la tige qu'à la suite de la désorganisation commencée par l'action de l'atmosphère.

Un autre observateur, M. Decerfz, médecin à la Châtre, ayant cru reconnaître dans la maladie des pommes de terre une affection très commune parmi les végétaux, affection qui a pour résultat la décomposition putride des organes, a pu aussi, étayer son système d'une expérience qui paraît non moins décisive que les précédentes.

Une des balsamines de son parterre étant tombée en pourriture, il trempa la pointe d'un instrument dans le putrilage, et en piqua une autre balsamine bien portante : dès le lendemain on aperçut, à l'endroit de la piqûre, une tache livide ; cette tache fit des progrès si rapides, qu'en moins de quatre jours toute la plante fut réduite en putrilage et mourut.

Enfin, le docteur Vallez, de Bruxelles, invoque également l'expérience pour démontrer que la maladie provient des circonstances atmosphériques et d'un excès d'électricité.

« Nous avons planté, dit-il, des tubercules sains, dans des pots remplis de terre, et lorsque les fanes ont eu atteint de huit à douze centimètres de hauteur, nous avons mis ces pots dans des conditions semblables à celles où était le sol au moment où le phénomène s'est déclaré ; nous les avons ensuite placés sur des isoloirs, et à l'aide d'une machine nous avons impré-

---

...ges plis, et qui faisait ressortir la blancheur de ses mains et de son visage, où son âme semblait rayonner tout entière. On eût dit une sainte en prière aux pieds de son Dieu, ou une amante en contemplation devant le bien-aimé. Ses yeux s'ouvrirent enfin, son regard brilla comme un éclair, ses deux bras s'ouvrirent suppliants et forts, comme si elle eût voulu presser dans une amoureuse et convulsive étreinte un être invisible et adoré, ses lèvres tremblantes s'agitèrent, et elle murmura :

— Je t'aime ! oui, je t'aime !... Répète-les moi encore de ta noble voix, ces généreuses et saintes paroles : on est belle quand on est aimée ; c'est par l'amour que le Christ s'est transfiguré ! Que t'importent à toi, n'est-ce pas, une forme périssable, une beauté si fragile qu'un souffle suffit pour l'anéantir ! Non, Dieu en me donnant une âme capable de te comprendre et de t'aimer, n'a pas voulu me déshériter de ma part de bonheur et d'amour...... Pourquoi fuir ? pourquoi te cacher ainsi au fond de ta solitude ? Tu as quelque douleur amère, quelque sombre tristesse, qui t'éloignent des autres hommes ; viens, oh ! viens à moi. J'ai bien souffert aussi ; mais la source de mes larmes n'est point tarie, et j'en aurai encore pour pleurer avec toi... Viens, ô mon bien-aimé, prends-moi dans tes bras, et emporte-moi bien loin, au fond de quelque vallée profonde et ignorée. Cachons-nous, cachons-nous bien ; les hommes sont jaloux, ils ne nous pardonneraient pas notre bonheur... Qui es-tu ? d'où viens-tu ? qu'as-tu fait si long-temps loin de moi ?... tu es grand et fort parmi les hommes ; tu sais ce qu'ils ignorent, et tu méprises ce qu'ils savent. Tu me parleras de Dieu, de tes espérances, des grandes choses de la terre et du ciel, et je te croirai, et mon âme meurtrie, chargée de ténèbres, sera éclairée et sanctifiée, et la foi par l'amour rentrera dans mon cœur... Ne crois pas ce que te disent ces femmes, superbes de beauté et d'orgueil, anges de candeur et de séduction avant de vaincre, impitoyables après la victoire ; ces femmes ne sont que mensonge et corruption. Comment pourraient-elles aimer ? le monde leur laisse à peine le temps de s'adorer elles-mêmes ; une d'elles surtout te sera fatale, si tu n'y prends garde. Comme tu la regardais ! tu la trouves donc bien belle ?... Je la connais, elle n'a pas de cœur, et moi, ami, moi... tu détournes les yeux, tu ne me vois déjà plus... mais elle est indigne de toi ; mais elle rira demain de ton amour dans les bras d'un autre ! Tu ne m'écoutes plus... la sirène est plus forte que moi... cela devait être ainsi, ô mon Dieu ! elle est si belle, et moi, je suis.... si laide.

Ces dernières paroles rappelèrent Louise au sentiment de la réalité, elle passa lentement la main sur son front, comme si elle eût eu besoin, après cette fiévreuse excursion dans le pays des songes dorés et des chimères, de se constater à elle-même sa propre identité. Son intelligence, ébranlée par de si rudes secousses, oscillait, confuse et obscurcie, entre la vérité et l'erreur, semblable à la lumière vacillante d'une étoile attardée, et surprise par le solennel combat du jour et des ténèbres, elle se demandait avec effroi si ces paroles d'espérance et d'amour, si ce profond et involontaire gémissement de son cœur, c'étaient bien ses lèvres, à elle, qui avaient osé les faire entendre. Quoi ! aimait-elle donc déjà cet homme qu'elle avait à peine entrevue, et qui n'avait pas même dissimulé devant elle son amour pour mademoiselle de Nerville ! quels étaient donc cette étrange fatalité, ce vertige insensé qui l'entraînaient aveugle et fascinée, dans l'abîme sans fond d'une passion méprisée, d'un amour impuissant et sans espoir ! La nature, en lui refusant la beauté et la grâce qui sont à l'amour ce que le parfum est à la fleur, n'avait-elle point placé l'impossible, comme un mur infranchissable entre elle et lui, si jeune, si beau, si supérieur ! Et puis, en supposant même une espérance, qu'elle n'avait pas, que pouvait-elle lui apporter en échange de son amour ? Un visage flétri, une jeunesse usée par les larmes, un cœur rongé par le doute, une âme remplie d'amertume. Qu'était-elle donc pour oser élever si haut ses regards, sans apercevoir la distance qui la séparait d'un homme tel que Pierre ; elle, pauvre et misérable paysanne, élevée et nourrie par charité, flétrie par la plus humiliante des servitudes, celle de l'aumône ; enchaînée à la volonté et au caprice d'un maître qui, après en avoir paré un instant sa vaniteuse et aristocratique philanthropie, pouvait d'un mot la rejeter au fond de l'abîme.

— Il l'aime, se disait-elle ; il l'aime ! je n'en puis douter... Elle est belle, n'est-ce pas tout ce que les hommes demandent à la femme ? Oh ! malheur à celle qui n'a point été marquée au front par le doigt de Dieu, qui n'a point reçu en partage ce don fatal et précieux de la beauté, sans lequel il n'est point pour nous d'amour ici-bas !... Une femme, disent-ils, n'est sur la terre que pour aimer et être aimée ; pourquoi donc, ô mon Dieu, m'avez-vous créée, vous qui m'avez refusé dans votre colère ma part et mon héritage ?

Elle passa une partie de la nuit à se répéter avec désespoir et sous toutes les formes ces dernières paroles, lamentable et monotone élégie que chantent depuis la création tous ceux qui doutent, qui souffrent et qui désespèrent. Vaincue et brisée par cette douloureuse insomnie, elle sentait ses forces l'abandonner. Sa tête, fatiguée de lutter contre une pensée dont elle commençait à n'avoir plus qu'une vague et confuse perception, tombait épuisée sur sa poitrine. Tout à coup elle se leva vivement et courut ouvrir une des fenêtres de sa chambre, d'où la vue s'étendait sur le parc et la forêt.

Le ciel était calme et pur. La lune semblait baigner de ses nobles clartés, et regarder avec un sourire de mère ou d'amante la nature endormie, et doucement bercée par les brises de la nuit.

Louise regarda aussi.

— Oh ! cela fait du bien, se dit-elle en passant sa main sur son front.

Puis elle ferma sa fenêtre, se coucha, et ne tarda point à s'endormir elle-même.

Qui avait pu déterminer dans le cœur de Louise une si brusque résolution ? Par quelle magique influence cette douleur, tout-à-l'heure si désespérée, s'était-elle calmée à l'instant même ? Nous l'avons dit, les caractères semblables à celui de cette jeune fille, ne peuvent rester longtemps dans les angoisses et les incertitudes d'une douleur vague et indéterminée. Il leur faut une énergique et prompte résolution. Quelle est cette résolution ? La suite de cette histoire le fera connaître au lecteur.

Le lendemain, la comtesse de Nerville reçut la lettre suivante :

« Madame,

» Vous avez eu hier la bonté de me témoigner une bienveillante sollicitude, dont je suis aussi indigne que reconnaissant. En voulant guérir en moi une maladie, dont les symptômes se développent et se répandent chaque jour de plus en plus parmi les hommes, la haine et le mépris de la société, vous avez entrepris une tâche, hélas ! bien difficile ; car il n'est pas de mal plus incurable que celui dont on ne veut pas guérir. Il est, de par le monde, des natures rudes et sauvages, auxquelles Dieu sans doute n'a pas daigné révéler la charité qui fait excuser tous les vices, la foi qui fait accepter toutes les impostures, et la patience qui fait supporter tous les outrages ; trois vertus cardinales qui sont nécessaires pour vivre en paix dans votre société. Je suis, madame, du nombre des hommes grossiers et incomplets, et j'ai le grave ridicule de préférer aux joies d'un monde, dont vous êtes un des plus spirituels ornements, le silence de ma solitude et l'ombre de ma forêt. Les femmes sont habituées à faire des miracles, et vous, madame, plus que toute autre, je le sais. Aussi vous me pardonnerez, je l'espère, de ne point m'exposer à un si grand danger, contre lequel je suis désarmé d'avance. Vous et le monde, vous y perdrez fort peu ; je suis un de ces masques noirs et disgracieux qui font tache partout où ils se trouvent.

» PIERRE MORIN. »

— L'insolent ! dit la comtesse, en faisant passer cette lettre à son fils.

— Fort bien, répondit Alfred après l'avoir lue, j'ajouterai cela au compte que nous aurons un jour à régler ensemble.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE.

EUGÈNE CAHEN.

(*La deuxième partie à demain.*)

Lorsque, pendant l'hiver, quelques fruits pourrissent dans votre fruitier, est-ce que vous vous laissez prendre par la peur? est-ce que vous dites mes poires et mes pommes ont le choléra, il faut tout jeter au fumier? Non, certes : vous jetez les fruits gâtés pour qu'ils ne communiquent pas la pourriture à leurs voisins; mais vous gardez les autres et vous les mangez sans compromettre votre santé. Eh bien! il faut faire de même pour vos pommes de terre. Otez ce qui ne vaut rien et consommez hardiment tout ce qui n'est pas taché. Prenez-y garde cependant; ne cédez pas à une mauvaise inspiration de sordide économie. Il ne faut pas manger les parties déjà corrompues, ni les faire manger à votre bétail. A la rigueur, quelques taches dans la ration de ces derniers ne seraient pas bien dangereuses, pourvu que l'on eût soin de faire cuire les tubercules et de les assaisonner largement de sel. — C'est que le sel coûte cher, n'est-ce pas? Sans doute, c'est un grand malheur. L'impôt du sel vous cause un grand préjudice, à vous tous qui avez des animaux à nourrir; c'est un impôt inique; demandez tous qu'on l'abolisse ou qu'on le réduise considérablement. Pétitionnez, faites agir vos députés, ne négligez rien pour obtenir le sel à bon marché; il n'y a pas de meilleur remède pour guérir les maux que va causer la maladie des pommes de terre. Avec le sel à bon marché, on aurait de la viande à bon marché et l'on ne s'inquiéterait plus tant de la qualité des légumes.

CONSERVATION DES POMMES DE TERRE. — Il ne peut plus être question maintenant d'arrêter les progrès du mal dans les champs; ce qu'il importe surtout, c'est de savoir comment on conservera la récolte. Sur ce point, les savants ne se trouvent pas non plus d'accord les uns avec les autres, et en général leurs recettes sont impraticables.

M. Payen propose de râper les tubercules, de séparer la pulpe de la fécule par décantation et de faire sécher; cela suppose tout un matériel qui n'existe chez aucun cultivateur.

M. Bouchardat voudrait que l'on enlevât la matière brune, qui fait tache, par une macération de 36 heures dans de l'eau contenant 3 millièmes d'acide chlorhydrique et faisant ensuite dessécher au soleil. On obtiendrait ainsi, dit-il, des tranches de pommes de terre qui peuvent se conserver indéfiniment et être employées à tous les usages économiques. C'est une plaisanterie; les ménagères ont bien de la peine à conserver quelques kilogrammes de haricots verts par le procédé de M. Bouchardat.

MM. Vallet et de Potter ont proposé le procédé suivant, publié par le *Moniteur belge*; le voici :

« Des pommes de terre étant bien nettoyées, sans cependant avoir été lavées, nous les avons exposées dans un endroit bien aéré et sec, en les saupoudrant d'une certaine quantité de chaux éteinte. Chaque variété de tubercules se trouvait isolée.

» Nous avons placé dans un grenier carrelé une quantité de tubercules, sans avoir ôté du nombre ceux qui se trouvaient le plus malades; ils étaient d'espèces différentes, venaient de localités opposées, avaient été également bien nettoyés et étaient à l'état sec. Nous les avons couverts, couche par couche, d'un mélange de sable demi-blanc bien sec (3 parties) et de cendre de bois (1 partie).

» Des pommes de terre provenant d'un terrain un peu gras, et ne permettant pas de les bien nettoyer, ont également été conservées dans un endroit bien aéré à l'aide d'un mélange composé comme suit : sable sec, 6 parties; cendre de bois ou de colza, 2 parties; suie de cheminée, 1 partie.

» Par ces procédés faciles, peu coûteux et à la disposition de tout le monde, on parvient à arrêter la gangrène humide, en conservant aux tubercules leurs propriétés physiques et chimiques. On comprend qu'on a des résultats d'autant plus certains, qu'on aura extrait du nombre les pommes de terre les plus affectées, pour éviter tout contact qui serait nuisible à celles restées saines. »

Un autre savant belge a proposé d'écraser les pommes de terre et de les comprimer pour en former des espèces de tourteaux. Il est évident que la compression, pour être efficace, ne pourrait s'effectuer qu'au moyen d'une presse hydraulique dont l'acquisition coûterait plus cher que la récolte de toute une commune.

Tous ces moyens sont donc parfaitement illusoires dès que l'on veut les appliquer à un approvisionnement de quelque importance. Il faut donc chercher quelque chose de plus simple et de plus sûr; cela regarde les savants : quand ils auront réussi, nous nous hâterons de le dire.

APPLICATION DU MAGNÉTISME A L'HORTICULTURE. — Un médecin de Saint-Quentin, M. Picard, nous envoie sous ce titre le récit de quelques expériences qui lui sont propres. Nous les enregistrons purement et simplement.

« Frappé de l'unité du principe vital chez tous les êtres organisés auxquels revenaient sans cesse mes somnambules passées à l'état d'extase, je résolus de faire l'application du magnétisme animal sur les végétaux et d'étudier ses effets.

» Quoique ayant peu de confiance, je me décidai à expérimenter sur des greffes; voici ce qu'il en advint :

» Le 5 avril, je greffai en fente six rosiers, sur six beaux et vigoureux églantiers. Je les avais choisis au même point de végétation, ce qui m'était facile, en ayant planté quinze cents en octobre.

» J'en abandonnai cinq à leur marche naturelle, et je magnétisai le sixième (un rosier de la reine) matin et soir, environ cinq minutes seule-

trémité de la foliole terminale; cette dernière n'avait qu'un centimètre.

» Le n° 2 avait, le 25 juillet, une belle rose de douze centimètres de diamètre bien double, bien pleine; les pétales étaient presque aussi épais que ceux d'un camélia. Tous ceux qui l'ont vue l'ont admirée; le 14 août, il y avait quinze roses ouvertes, la plus petite avait huit centimètres de diamètre. Les trente-deux boutons avaient parfaitement fleuri!

» Outre ceux désignés, j'ai magnétisé assez bon nombre de sujets sans y mettre beaucoup de suite, et tous sont bien supérieurs aux autres par leur belle végétation et leur floraison.

» Enfin je voulus pousser à l'extrême et savoir si je pourrais agir seulement sur une partie d'un végétal.

» A cet effet, sur un beau pêcher de grosse mignonne en espalier, je choisis un rameau du centre sur lequel il y avait trois pêches : je les magnétisai tous les jours pendant environ cinq minutes, et au bout de quelques jours seulement, ces trois pêches se faisaient déjà remarquer par leur volume! Je continuai, et le 24 août, je cueillis ces trois pêches en parfait état de maturité; elles avaient 24, 22 et 21 centimètres de circonférence, grosseur que presque jamais cette espèce de pêche n'atteint dans notre pays froid et retardataire : les feuilles de ce rameau étaient sensiblement plus épaisses que les autres, et leurs nervures avaient le double de grosseur; le reste du fruit de ce pêcher est d'une belle venue, il est au même point de maturité que celui des autres jardins du pays, c'est-à-dire qu'elles ont toutes environ quatorze à quinze centimètres de circonférence, et que très probablement on n'en cueillera pas avant le 20 ou le 25 septembre, ce qui fait près d'un mois d'avance sur le même arbre et sur tous ceux des environs.

» Je vous abandonne tous ces faits sans aucun commentaire. Plus habile que moi décidera du mode d'action, etc., etc.

« Mon but est seulement, en faisant connaître ces observations, de faire naître à d'autres magnétiseurs l'envie de les renouveler. »

ÉLIZÉE LEFÈVRE.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS — 16 SEPTEMBRE.

Le *Journal des Débats* se demande si l'article de M. de Lamartine est bien de lui. Il en doute; il lui semble plus naturel d'attribuer ce singulier morceau à quelque ami indiscret qui s'imagine par exemple que M. de Lamartine aurait été, à son choix, s'il l'avait voulu, M. Guizot, M. Thiers ou M. Odilon Barrot ou même tous les trois ensemble, *M. de Lamartine a mieux aimé être un Fénelon.*

« L'amour-propre est bien aveugle! Mais quand M. de Lamartine serait capable de penser qu'il vaut à lui seul tous les orateurs et tous les hommes d'Etat de notre Parlement, il se garderait bien de le dire; son bon goût ne le lui permettrait pas. A plus forte raison n'irait-il pas remuer ces noms vénérés qui jouissent dans le tombeau de l'inviolabilité de leur gloire pour se mettre à côté d'eux. L'auteur des *Méditations poétiques* et de *Jocelyn* recevra de la postérité, nous l'espérons, une place près de l'auteur du *Télémaque*; mais il saura attendre qu'elle lui soit donnée, et il y a d'ailleurs, sous tous les autres rapports, aussi peu de ressemblance entre l'archevêque de Cambrai et le député de Mâcon qu'entre le cardinal Dubois et M. Guizot ou M. Thiers, à moins qu'avec Louis XIV on veuille ne voir dans Fénelon qu'un bel-esprit chimérique. Fénelon était mieux que cela, selon nous. »

Le *Journal des Débats* ne doit plus se demander ce matin si l'article adressé hier à plusieurs journaux est bien de M. de Lamartine. Le *Bien public*, en le publiant dans son numéro du 14 septembre, ne laisse plus de doute à cet égard.

Les *Débats* accusent M. de Lamartine d'un amour-propre bien aveugle parce que, selon le journal de la rue des Prêtres, il aurait voulu être à la fois M. Guizot, M. Thiers et M. Barrot. Le reproche porte évidemment à faux, car nous croyons M. de Lamartine trop sage, trop habile surtout, pour avoir jamais eu le moindre désir d'assumer de gaîté de cœur sur sa tête l'immense série de fautes et de mauvais actes que la France peut justement reprocher à la trinité dont parlent les *Débats*. Ce que l'on peut critiquer chez M. de Lamartine, c'est de n'avoir pas toujours compris que l'isolement complet de toutes coteries convenait seul à son caractère élevé et indépendant.

Le *Constitutionnel* répond au manifeste de M. de Lamartine en donnant un premier-Paris sur la constitution.... du royaume de Saxe.

Le journal la *Presse* dit que la position du ministère Narvaez est sans exemple dans l'histoire des gouvernements constitutionnels. Il a contre lui les carlistes, les progressistes, les conservateurs, toute la presse de Madrid, de province et de l'étranger. En face de cette opposition universelle, il conserve un sang-froid et une confiance inexplicables.

Marchés.

Marché Saint-Antoine, 16 sept. — Foin, 1re 52 à 54; 2e 00 à 50; 3e 42 à 44. — Sainfoin, 1re 00 à 48; 2e 00 à 00; 3e 00 à 00. — Luzerne 1re 48 à 50; 2e 44 à 46; 3e 40 à 43. — Paille de blé 1re 00 à 30; 2e 00 à 00; 3e 00 à 28. — Paille de seigle 1re 00 à 00; 2e 00 à 00; 3e 00 à 00. — Paille d'avoine, 1re 00 à 44; 2e 36 à 40; 3e 30. — Trèfle 1re 41; 3e 28 à 00. — Regain 1re 00 à 41; 2e 40; 3e 36.

toujours par suite des besoins d'argent pour les chemins de fer, ont également continué à fléchir.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Belgique 1842, 106 1/2. — Id. 4 1/2, 103. — Banque belge, 737 50. — Chemins de La Teste, 215. — Grand'Combe, 1650. — Amiens, 645, 650. — Montereau, 535. — Bordeaux, 715, 710. — Actions : Union linière, 460. — Lin Maberly, 765, 750. — Gaz français, 5000. — Id. anglais, 9050. — Filature rouennaise, 530. — Hauts-fourneaux de Monceaux, 1875 — Obligations de Rouen, 1060. — Chemin non constitué de Charleroi, 552 50. — A terme : Chemins de Sceaux, 595 en liquid. — Bordeaux, 717 50, 710, 712 50 fin cour.

	1er C.	P. H.	P. B.	Dr C.	h.
5 0/0 compt.....	118 45	118 45	118 «	118 «	111
— fin cour...	118 40	118 45	118 15	118 15	111
3 0/0 compt.....	83 90	83 90	83 80	83 80	83
— fin cour...	84 «	84 »	83 90	83 90	83

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville...	1400	«	B. 5	5 0/0 Bge 1840.	103 «	«	«
B. de France...	33 0	«	«	— Portugais...	« »	«	«
C. Gou. 1000....	1130	«	»	Esp. D. active.	87 «	«	«
C. Gan. 1000...	1170	«	«	5 0/0 Naples...	« «	«	«
C. hypot......	635 «	630 «	B. 5	— Romain..	« «	«	«
4 Canaux.....	1295 «	«	«	Obl. Piémont.	1270 «	«	«

CHEMINS DE FER.					
St-Germ.....	« «	« «	« «	Au 13.	
V. r. d......	532 50	« «	B. 2 50	— 532 50, 550.	B. [illegible]
— r. g......	373 75	« «	B. 2 30	— 371 75, 373, 370.	B. [illegible]
Orléans......	1287 50	1280 «	B. 5 «	— 1282 50, 1285, 1277 50.	B. 11
Strasb.......	290 «	287 50	B. 1 75	— 286 25, 292 50, 285.	B. 7
Rouen.......	1103 75	1100 «	B. 15 «	— 1105, 1105, 1100.	B. 7
Havre.......	912 50	910 «	B. 5 «	— 912 50, 910.	B. 1
Marseille....	« «	« «	« «	— 1032 50, 1030.	B. 11
Vierzon.....	« «		« «	— 787 50, 788 75, 785.	B. 7

LONDRES, 11 sept.	PARIS, LE 16 SEPT. PRIMES	COULISSE.
Dimanche	3 0/0 F. c. 84 05, 84 d. 50. F. p. 5 0/0 F. c. 118 50, 118 45 d. 50. F. p. 119 20, 10 d. 50. Orléans, 1300, 1290 d. 20, 1307 50 d. 10. Rouen, 1125 d. 10.	Av. 83 95. Ap. 83 85. B. du Trés. 3 1/4 à 4 m. F. c. F. p. 3 0/0 15 10. 5 0/0. 20 35

MARCHANDISES. — **HUILE** de colza disponible, 109,00 à 00,00; courant du mois, 112,00 à 00,00; 3 derniers mois, 111,50 à 112,00; 4 premiers mois 1846, 114,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 102,50 à 00,00. — Œillette rousse, 86,50 à 00,00. — Lin 87,00 à 87,50. — Cameline, 87,00 à 00,00. — Chanvre, 90,00 à 00,00. — Voitures, 6,50.

ESPRIT 3/6. — Disponible, courant du mois et octobre, 120,00 à 00,00; novembre et décembre, 107,00 à 108,00; 8 premiers 1846, 98,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 89,50 à 90,00.

L'un des gérants : **F. CANTAGREL.**

Spectacles du 17 septembre.

7 h. » **OPÉRA.** — Guillaume Tell.
7 h. » **FRANÇAIS.** — Marie Stuart. Une Confidence.
7 h. » **OPÉRA-COMIQUE.** — Ménétrier. Janot et Colin.
7 h. » **VAUDEVILLE.** — Un Duel. Le Français. Un Tour. Pourquoi.
6 h. 1/2 **VARIÉTÉS.** — Désastre de Monville. Panache. Oncle Baptiste.
6 h. 1/2 **GYMNASE.** — Jeanne. La Vie. Diplomate. Le Roman.
6 h. 1/2 **PALAIS-ROYAL.** — L'Almanach. Brancas. Le Mari. Le Roi.
6 h. 1/2 **PORTE-SAINT-MARTIN.** — La Biche au Bois.
6 h. » **AMBIGU.** — Paris et la Banlieue.
6 h. » **GAITÉ.** — Sept Châteaux du Diable.
CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. » **COMTE.** — Maison des Fous. Parade. Mazurka. 7 Ogres.
6 h. » **FOLIES.** — Troupiers. Cirque. Riquiqui. Gig-Gig.
LUXEMBOURG. — Une Femme. Pauvre de St-Roch. Pâtissière.
BEAUMARCHAIS. — Duchesse. Aubry. Nelly.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.
PANORAMA (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.

Imprimerie Lange Lévy et compagnie, rue du Croissant, 16.

... révolution, qu'autant que leurs réglements s'étendraient ... corps commercial entier. Nous touchions à cette innovation qui ... serait opérée d'autant plus facilement qu'on n'en prévoyait pas ... conséquences.

Les plus grands maux ont souvent des germes imperceptibles, témoin le jacobinisme. Il existait des clubs avant la révolution française ; on y voyait figurer les hommes les plus intègres, et l'on n'aurait jamais soupçonné que de tels rassemblements récélassent le germe d'une tyrannie plus affreuse que celles des Néron et des Tibère; car celle-ci ne frappa que sur les grands, les capitales et les gens à parti, tandis que les clubs étendirent leur persécution jusque sur les citoyens les plus obscurs et les hameaux les plus ignorés.

Si la civilisation a tardé vingt-cinq siècles à engendrer cette calamité, ne pouvait-elle pas en produire beaucoup d'autres qu'on ne sait pas prévoir? La plus imminente était la *féodalité commerciale*, ou affermage du commerce à des compagnies liguées et privilégiées exclusivement.

Les extrêmes se touchent ; et plus l'anarchie commerciale a pris d'accroissement, plus nous tendons au privilège universel, qui est l'excès opposé. C'est le sort de la civilisation d'être toujours ballotée entre les partis extrêmes, sans se fixer au sage milieu.

Plusieurs circonstances tendaient à faire corporer les négociants, les organiser en compagnies fédérales, en monopoleurs affiliés, qui, d'accord avec les grands propriétaires, auraient réduit tous les petits en vassalité commerciale, et seraient devenues, par des intrigues combinées, maîtres de toute production. Le petit propriétaire aurait été forcé *indirectement* à disposer de ses récoltes, selon la convenance des monopoleurs ; il serait devenu commis exploitant pour la coalition mercantile ; enfin, l'on aurait vu renaître la féodalité en ordre inverse, et fondée sur des ligues mercantiles au lieu de ligues nobiliaires.

Tout conspirait à préparer ce dénouement : l'esprit d'agiotage s'est emparé des grands ; l'ancienne noblesse, ruinée et dépossédée, cherche des distractions dans les intrigues du négoce ; les descendants des anciens chevaliers excellent à la connaissance du barème et aux tripotages de la Bourse, comme leurs aïeux excellaient dans les tournois. L'opinion est prosternée devant ces hommes que l'on appelle gens d'affaires, qui dans les capitales partagent l'autorité avec les ministres, et inventent chaque jour les moyens de s'approprier, en fermage, quelque branche d'industrie. Sous leur influence, le gouvernement, sans le vouloir, tend à s'emparer du commerce qu'on envahit pièce à pièce, et qu'on brûle d'envahir en entier par un fermage universel; car toutes les belles promesses de garantir la liberté du commerce, ressemblent assez aux serments de nos fameux républicains qui, en jurant haine mortelle à la Royauté, n'aspiraient à autre chose qu'à monter sur le trône.

Nous marchions donc à grands pas vers la *féodalité commerciale et la quatrième phase de civilisation*. Les savants, habitués à [...] des charlatans scientifiques [...] lever des controverses pour subsister par la vente de leurs livres ! La philosophie avait besoin d'accréditer quelque chimère pour remplacer les discussions théologiques qu'elle a dissipées, et c'est sur le veau d'or, sur le commerce, qu'elle a jeté les yeux pour en faire l'objet du culte social et des débats scolastiques. Ce n'est plus aux Muses ni à leurs nourrissons, c'est au *trafic* et à ses héros que la renommée consacre ses cent voix. Il n'est plus question de sagesse, de vertu, de morale ; tout cela est tombé en désuétude, et l'encens ne brûle que pour le commerce. La vraie grandeur pour une nation, la vraie gloire selon les économistes, c'est de vendre aux empires voisins plus de culottes qu'on n'en achète d'eux.

La France, toujours ardente à s'engouer, a dû donner tête baissée dans la folie du jour ; aussi en France ne saurait-on penser, parler ni écrire, si ce n'est pour le bien du commerce. Les grands mêmes sont esclaves de cette manie, un ministre qui veut se populariser doit promettre à chaque bourgade un commerce immense et un immense commerce ; un grand seigneur qui parcourt les provinces doit s'annoncer dans chaque ville comme ami du commerce, voyageant pour le bien du commerce. Les beaux génies du dix-neuvième siècle sont ceux qui nous expliquent les mystères de la Bourse, en livres, sous et deniers, (la poésie et les beaux-arts sont dédaignés), et le Temple de Mémoire ne s'ouvre plus qu'à ceux qui nous apprennent pourquoi les sucres ont *faibli*, pourquoi les savons ont *fléchi*. Depuis que la philosophie s'est prise de belle passion pour le commerce, Polymnie sème de fleurs cette nouvelle science ; les expressions les plus suaves ont remplacé l'ancien langage des marchands, et l'on dit, en termes élégants : les sucres ont *fléchi*, *faibli*, c'est-à-dire diminué ; les savons jouent un beau rôle, c'est-à-dire augmentent. Autrefois des complots pernicieux, comme l'accaparement, excitaient l'indignation des écrivains ; aujourd'hui ces menées sont des titres de gloire, et la renommée les annonce d'un ton pindarique, en disant : « Un mouvement rapide et inattendu s'est fait tout à coup sentir sur les savons. »

A ces mots il semble voir les caisses de savon s'élancer au plus haut des nues, tandis que les accapareurs de savon remplissent l'univers de leur nom. Quelque objet qui tienne au commerce, ne fût-ce qu'un coupon d'assignat ou un quarteron de fromage, les philosophes n'en parlent qu'en style sublime et avec l'accent du ravissement. Sous leur plume un tonneau de rogomme devient un flacon d'essence ; les fromages exhalent un parfum de rose, et les savons effacent la blancheur des lis. Toutes ces fleurs de rhétorique contribuent puissamment au succès de l'industrie ; elle a trouvé dans l'appui des philosophes le même secours qu'y ont trouvé les peuples, beaucoup de paroles et point d'effets.

C'est à présent que Jean-Jacques Rousseau pourrait bien dire : « Les ridicules ont changé depuis Molière, mais il manque un Molière pour peindre les nouveaux ridicules. » Eh ! que peut-on voir dans ce fracas de théories mercantiles, sinon un verbiage inventé [...] ples circonvenus par quelques sophismes commerciaux, et élevant aux nues la classe malfaisante des agioteurs, accapareurs et autres corsaires industriels qui n'emploient leur influence qu'à former des masses de capitaux, pour exciter des fluctuations sur le prix de chaque denrée et bouleverser alternativement chaque branche d'industrie ; qu'à appauvrir les classes laborieuses (agriculteurs, manufacturiers....) qui sont spoliés en masse par une spéculation d'accaparement, comme on voit les harengs s'engloutir par milliers dans la gueule d'une baleine qui les aspire.

CHARLES FOURIER.

Théorie des quatre mouvements, 1808.

Leipzig et Madrid.

Toujours du sang ! toujours des victimes humaines ! toujours l'homicide et la guerre civile ! Ne dirait-on pas que la fusillade est la dernière raison des gouvernements et des peuples? A Leipzig, c'est le pouvoir qui, pour maintenir et conserver, ordonne aux troupes de faire feu sur les citoyens. A Madrid, ce sont les citoyens qui, pour révolutionner et innover, viennent attaquer les troupes dans leurs casernes. Conservateurs ou révolutionnaires, tous emploient les mêmes procédés ; c'est partout et toujours la violence, le meurtre, le carnage. Comme si la vérité avait besoin pour être acceptée, d'être prouvée à coups de fusil ! Comme si la guerre n'était pas le principe de l'oppression et de la tyrannie ! Comme si le char du progrès devait rouler plus vite, quand le sol est jonché de morts! Comme si l'on consolidait les institutions avec du sang et des cadavres !

Voilà pourtant les œuvres de cette politique partiale et exclusive, qui divise au lieu d'unir, qui tue au lieu de vivifier ! A l'antagonisme des intérêts, elle ajoute l'antagonisme des idées. Elle fanatise ses adeptes; elle en fait des martyrs chrétiens témoignant jusque sur l'échafaud, ou de farouches musulmans prêts à frapper quiconque ne se soumet pas. Ignorant les conditions de l'harmonie dans l'individu et dans la société, la politique commande le sacrifice de soi-même ou l'immolation d'autrui. N'a-t-elle pas imposé le sacrifice ou l'immolation, même au nom de la liberté? Dans son délire, elle a jeté, dans la balance des destinées, deux têtes sanglantes de rois; elle a élevé, comme instrument de règne, le fameux triangle d'acier ; elle a armé deux millions de Français, et les a poussés, pendant vingt années, à verser leur sang ou à répandre celui des peuples ; elle a présidé à toutes les réactions sanglantes, à tous les actes de barbarie et d'inhumanité qui ont souillé nos annales ; et, aujourd'hui encore, au nord et au midi, à Leipzig et à Madrid, elle boit le sang des victimes humaines.

Ah ! faut-il s'étonner du scepticisme et de l'indifférence actuelle de notre nation pour tout ce qui touche à la politique? Faut-il s'étonner du discrédit profond, de la décomposition fatale où sont tombés tous les partis? Faut-il s'étonner de ce dégoût invincible et général, non pour les choses sociales et le bien public, mais pour la politique telle qu'on l'a faite jusqu'à présent?

Non, la France ne veut plus qu'aucun de ses enfants se sacrifie sur l'autel de la politique, ou qu'il y immole ses frères ; car, dans son cœur généreux, elle commence à sentir palpiter la véri-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
JEUDI 18 SEPTEMBRE 1845.

UNE FILLE DU PEUPLE.

Seconde partie. (1)

I. — PIERRE MORIN.

Deux semaines s'étaient passées depuis l'épisode que nous venons de raconter. Le château de La Ferrière avait repris son calme et sa sérénité habituels. Le nom de Pierre Morin n'avait pas même été prononcé, comme si, par un accord tacite, chacun se fût efforcé de l'oublier. La comtesse, dont la vanité avait reçu une si vive blessure, s'en consolait en mettant aux pieds de son poète un encens dont celui-ci avait grand soin de lui renvoyer la fumée. Il n'est pire vanité que la vanité littéraire ; on eût cru que ces gens-là n'avaient été créés par Dieu que pour se dresser mutuellement des statues et se faire chaque jour à eux-mêmes l'apothéose de leur génie. Ces interminables causeries pouvant toutes se résumer en un long point d'admiration, nous demandons au lecteur la permission de passer outre et nous le renvoyons aux vers immortels de notre maître à tous, Molière ; les Bélise et les Trissotin ont été, sont et seront de tous les temps.

M. Arthur de Longpré, tout en charmant les poétiques loisirs de Mme de Nerville, n'en poursuivait pas moins le but réel de son voyage en Normandie, c'est-à-dire la riche dot de Mlle Blanche, trésor charmant et qu'il convoitait en secret depuis long-temps. Doué d'une certaine habileté, il savait déployer à propos ces grâces souveraines, ces séductions de mauvais goût, ces phrases étoilées, parfumées, irrésistibles, qui ont tant de pouvoir sur les femmes dont le cœur est moindre que l'esprit, dont l'esprit est moindre que la vanité. Blanche était trop Parisienne pour n'être pas une de ces femmes ; aussi, grâce à l'éducation fausse et fardée qu'elle avait reçue de sa mère, le poète avait-il toute chance de succès et tout espoir.

(1) Voyez les numéros du 9 au 17 septembre.

L'intimité croissante de Blanche et d'Arthur n'avait pu échapper au regard expérimenté de la comtesse. Son orgueil aristocratique s'en était d'abord alarmé ; M. de Longpré n'était point gentilhomme, et elle savait que la famille de son mari ne lui pardonnerait jamais une pareille mésalliance. D'un autre côté, ses hautes prétentions de supériorité indépendante, de libéralisme éclairé et progressif combattaient énergiquement en faveur de la muse roturière, à laquelle les bourgeois de Saint-Malo donnaient le nom peu harmonieux de Boniface Poupart (1).

La perplexité de la comtesse était grande, lorsqu'un matin le poète eut, sans s'en douter, l'esprit de dire à la noble dame, en lui baisant la main :

— J'ai fait cette nuit un songe étrange : je rêvais que j'étais Pétrarque, Laure était debout, devant moi, elle vous ressemblait ; je la regardais avec ivresse et je me disais qu'il était inutile d'avoir du génie pour immortaliser sa maîtresse, qu'il suffisait pour cela d'avoir un peu d'amour.

La comtesse ne put résister à un si gracieux argument, elle remercia le poète et se promit de ne rien voir, de se renfermer dans la neutralité la plus absolue, et de laisser faire le reste à l'amour. La cause de M. de Longpré était gagnée, il ne lui manquait plus que la ratification de Blanche ; mais le poète était sans inquiétude de ce côté.

— La prévoyance, disait-il, est un capital dont l'avenir se charge toujours de payer les intérêts, et les yeux de mademoiselle de Nerville m'ont déjà donné un à-compte.

Blanche, oublieuse et folle comme tout enfant gâté, ne se souvenait déjà plus de Pierre et du bouquet de myosotis qu'elle lui avait jeté en riant. La chaleureuse exclamation qui était échappée au jeune homme en recevant ce bouquet, n'avait semblé à la capricieuse enfant qu'une de ces formules froidement exaltées que tout homme du monde a coutume d'adresser à une jolie femme, et elle n'y avait plus pensé. Son frère ne lui avait point fait un mystère du désir qu'il avait de la marier avec son ami. Blanche ne se demanda point si elle aimait réellement cet homme ; ce mariage flattait tellement son ambitieuse coquetterie, qu'elle n'en douta pas un instant même. Etre la femme d'un poète, dont les plus charmantes enviaient chaque jour un regard et un sourire ! Etre reine par droit de naissance, de beauté et de conquête, cette triple couronne aristocratique, dont un seul fleuron suffirait pour orner les fronts les plus superbes et les plus ambitieux ! N'était-ce point assez pour le bonheur? Que pouvait-elle demander de plus à la vie et à Dieu ? — Pauvre enfant, elle rêvait déjà de bals, de fêtes, de triomphes et de liberté, sans savoir que le monde et le mariage sont deux adversaires sans cesse en présence, et que le bonheur de la femme est toujours l'enjeu de la partie.

Louise était plus pâle et plus silencieuse encore que de coutume.

Quant à Pierre, personne du château ne l'avait revu. Retiré dans sa forêt, il avait repris le cours de sa vie errante et solitaire. Nul signe extérieur ne trahissait ce qui se passait dans son âme. Seulement la mère Guitard, sa gouvernante, avait remarqué qu'il sortait plutôt que de coutume, rentrait plus tard, mangeait peu, et passait souvent auprès d'elle sans l'apercevoir.

Un matin qu'elle était entrée sans bruit dans la pièce qui précédait sa chambre à coucher, elle avait cru entendre des soupirs, et comme une voix qui pleurait tout bas ; mais elle s'était sans doute trompée, car un instant après Pierre était sorti, et il lui avait parlé en souriant, faveur à laquelle elle était peu habituée.

— Bah ! disait la brave femme tout en tournant son rouet, s'il avait du chagrin, n'est-il pas assez riche pour pouvoir se consoler facilement? S'il ne dort pas, c'est qu'il aime mieux se promener, il est assez riche pour ne pas avoir besoin de sommeil. S'il ne mange point, c'est qu'il n'a pas faim.

Absorbé dans une unique et mystérieuse pensée, Pierre semblait avoir complètement oublié ses protégés. On ne l'avait point revu au moulin, et il s'était contenté d'envoyer la mère Guitard à la masure du pauvre forçat et à la petite maison de la vieille aveugle. Chaque jour, il s'enfonçait dans la partie la plus déserte et la plus épaisse de la forêt, fuyant tous les endroits où il eût pu rencontrer quelques êtres vivants, évitant même de passer près des loges de sabotiers dans lesquelles il avait l'habitude d'entrer et de se reposer quelques instants.

Ceux qui ont pu étudier la vie étrange et presque sauvage de ces sabotiers qui peuplent les grandes forêts du Perche et de la Normandie, comprendront la singulière sympathie de Pierre pour ces hommes énergiques, grossiers et demi-nus, qui ne sont jamais sortis de leur forêt et qui ne connaissent de la civilisation que l'eau-de-vie, le tabac et les gardes forestiers. Dans ce siècle où le pittoresque, l'étrange, l'inattendu s'effacent chaque jour, où tous les hommes, toutes les physionomies tendent

(1) Malgré notre respect pour la tradition, nous ne pouvons nous empêcher de signaler ici un fait dont nous garantissons l'authenticité. Un proche parent d'un de nos poètes les plus aimés s'est marié dernièrement à une jeune fille dont la noble origine est fort douteuse. Un ami demandait au fiancé si le poète serait invité de la noce :
— C'est impossible, fut-il répondu. — Qu'avez-vous à lui reprocher ? — Rien, sinon qu'il déshonore sa famille. — Comment cela ? — Il fait des vers. — Ah !
O vieille noblesse de France, après les [...] du temps, de l'exil et de deux révolutions, est-il donc vrai [...] appris ?

de tout ; nous regrettons seulement que les conditions où s'est placée volontairement la plus grande partie de la presse parisienne l'oblige ainsi à battre monnaie avec tout. Nous croyons au désintéressement et à la candeur, si l'on veut, des administrations Véron, Bertin, Girardin et autres ; mais qui ne voit que ce qu'on fait pour les funérailles, on sera conduit à le faire plus tard pour des comptes-rendus de pièces, de livres, pour des discours même de tribune, et que la presse tombera ainsi dans une abjecte vénalité qui sera sa ruine et sa mort ? Est-ce là qu'on en veut arriver ? »

Si ces faits sont exacts, il faut gémir profondément de cette démoralisation ; s'ils sont controuvés, il faut gémir encore en pensant que la presse a trahi assez de fois sa mission et s'est montrée assez idolâtre du veau d'or pour qu'on ose lui attribuer de pareilles turpitudes avec l'espoir que l'esprit public ne les trouvera pas trop invraisemblables.

PRUSSE.

On écrit de Berlin : On parle d'une ordonnance qui enjoindrait aux autorités de ne point délivrer de passeports aux prêtres, ni même de souffrir qu'ils s'éloignent sous un prétexte quelconque de leurs communes, sinon pour affaires de famille d'une importance reconnue. Les employés subalternes qui ont signé la déclaration des Amis de la lumière ont été vertement réprimandés. Les officiers de la garnison ont été obligés de s'engager par écrit à ne signer aucune déclaration religieuse. La censure déploie de son côté une sévérité sans exemple. La dernière livraison d'une revue intitulée : *Représentant du peuple*, a paru à Berlin avec des mutilations incroyables.

Malgré cet excès de rigueurs, ou peut-être à cause même de cela, l'opinion publique se prononce de plus en plus pour les novateurs. La première déclaration des Amis de la lumière a plus d'un millier de signatures. La seconde, qui est plus orthodoxe, en a moins, mais on y voit les noms d'évêques et de prédicateurs très influents.

Ronge poursuit son voyage en se dirigeant vers Stuttgardt. Il a été reçu à Francfort, à Hanau et à Offenbach avec un enthousiasme difficile à décrire.

AMÉRIQUE.

Les nouvelles des Etats-Unis, que les journaux reproduisent sans réserve ni commentaires, sont évidemment empreintes d'exagération. A chaque arrivage de la malle américaine, nous entendons répéter le même refrain de guerre sans que du côté des Etats Unis, comme de celui du Mexique, il soit possible de constater autre chose que des préparatifs et des menaces. Nous dirons même, après l'examen attentif des feuilles américaines et des correspondances particulières, que personne, dans ces parages si belliqueux en apparence, n'admet la possibilité de commencer les hostilités. Les Etats-Unis sentent leur supériorité sur le Mexique. C'est une chose incontestable. Mais ils se trouvent retenus par la crainte des pertes que la moindre altération des bons rapports qui existent entre eux et l'Angleterre ferait éprouver à leur commerce.

La position du Mexique est plus difficile encore.

Les finances sont dans un état déplorable. La somme de quinze millions de piastres, indispensable pour ouvrir la campagne, n'existe que sur le papier. S'il fallait se la procurer, on se trouverait en face d'obstacles insurmontables. Ajoutons que les provinces commencent à se déclarer positivement contre la guerre. Le Yucatan a refusé dès à présent de contribuer aussi bien en hommes qu'en argent. Le Tabasco est toujours en état de rébellion. Et puis est-ce sur l'assistance de l'Angleterre que pourrait compter le Mexique ? L'Angleterre a trop d'intérêts à ménager

lon. Sa prochaine arrivée est annoncée à toutes les autorités de la ville. — M. le maréchal Bugeaud est attendu à Paris dans les premiers jours d'octobre ; jusque-là il doit visiter Excideuil, le camp de Saint-Médard et les Pyrénées. — La garde nationale de la Seine doit prendre la tenue d'hiver à compter du 20 de ce mois.

NOUVEAU CHEMIN DE FER. — Le chemin de fer de Lille à Arras, et de Douai sur Valenciennes, suivant la version du *Mémorial de la Scarpe*, sera mis en exploitation le 1er du mois prochain.

BEAUX-ARTS. — C'est aujourd'hui mercredi, à dix heures du matin, qu'a été ouverte, au palais des Beaux-Arts, l'exposition pour le grand concours de peinture de paysage historique. Les élèves, entrés en loge le 26 mai, ont eu à traiter *Ulysse rencontrant Nausicaa dans les jardins de son père*. Les concurrents ont été : 1° M. Lecointe, élève Aligny et Picot ; 2° M. Benouville (Charles), élève Picot ; 3° M. Laurens, élève Delaroche ; 4° M. Bouret, élève Remon et Cogniet ; 5° M. Teytaut, élève Picot ; 6° M. Bellel, élève Bertin ; 7° M. Langée, élève Picot ; 8° et M. Grenet, élève Couder. L'exposition restera ouverte jusqu'au 19 ; le jugement académique sera prononcé le 20, à trois heures de l'après-midi.

CHUTE PAR IMPRUDENCE. — La cour des Fontaines, près le Palais-Royal, a été ce matin le théâtre d'un épouvantable accident. Il y au-dessous du grand guichet qui communique de cette cour dans la rue Montesquieu, le magasin d'un confectionneur d'habits nommé M. Asnier. M. Asnier fait en ce moment restaurer son établissement par M. Gié, entrepreneur de peinture, qui emploie l'échafaudage Journet. Ce matin, vers huit heures et demie, un des commis du confectionneur d'habits, voulant placer sur la façade de l'établissement Asnier, presque à la hauteur du deuxième étage, une grande toile portant une inscription indicative de l'époque de réouverture du magasin d'habits, se fit aider par un homme de peine attaché à l'établissement. Ce commis, arrivé avec son aide sur le balcon mobile, voulut le faire avancer de droite à gauche ; les galets, qui n'étaient pas préparés, sortirent de leurs rainures, et les deux malheureux tombèrent d'une hauteur de plus de dix mètres devant le guichet, à deux pas du factionnaire de la garde municipale. Au moment de cette effroyable chute, deux ouvriers colleurs de papiers, l'un nommé Decaisne, l'autre Etienne, passaient sous le guichet. Quatre personnes ont été victimes de cet affreux accident ; elles sont toutes grièvement blessées.

ACTE DE COURAGE. — Un vieillard tombé dans le Rhône en face du premier abreuvoir, sur le cours d'Herbouville, et entraîné par le courant, allait disparaître sous un bateau à laver, lorsqu'un employé d'une usine située sur le Rhône, Etienne Beuque, qui venait de se mettre à la fenêtre, se précipita tout habillé dans le fleuve et parvint à saisir le malheureux qui se débattait ; mais, dit le *Bien public*, le courant était si rapide que tous deux ont failli périr ; cependant, aidé par quelques personnes du bateau à laver, le sieur E. Beuque parvint à retirer du Rhône le malheureux vieillard.

CRUELLE STUPIDITÉ. — Deux moissonneurs et une jeune fille travaillaient, raconte l'*Echo de la Frontière*, dans un champ situé près de Boulogne. Il prit fantaisie aux moissonneurs de faire rire cette jeune fille ; pour cela ils l'étendirent sur l'herbe, la déchaussèrent et lui chatouillèrent impitoyablement la plante des pieds ; la pauvre fille rit en effet, mais bientôt le rire cessa ; des mouvements convulsifs agitèrent sa poitrine, elle se souleva et retomba en poussant un cri sourd, elle était morte !...

UN COUP DE VENT. — La Loire, comme la Seine, est sillonnée par de nombreuses embarcations. L'inexpérience des canotiers leur est trop sou-

n'ayant pas de famille, sont incorporés dans des régiments où ils sont ce qu'on appelle *en subsistance*, c'est-à-dire qu'ils y ont droit aux vivres et ne sont assujettis à aucun service. Mais bientôt ces malheureux, malgré l'affaiblissement causé par de longues maladies et le besoin bien réel de repos, sont en butte aux quolibets de leurs camarades et même des officiers, qui les flétrissent du nom de *clampins*. Ces pauvres diables ne trouvent donc point en réalité le repos auquel ils auraient cependant tant de droits. Les officiers de santé de l'armée d'Afrique, informés de cet état de choses, s'en sont plaints à diverses reprises et avec beaucoup de raison. Mais jusqu'ici il n'a été tenu compte en aucune façon des observations qu'ils ont faites. La France a un Hôtel royal des Invalides pour les militaires que la guerre a blanchis ou mutilés ! Pourquoi donc n'aurait-elle pas aussi une maison de santé, un champ d'asile temporaire pour ceux qui, ayant souffert sous les drapeaux, ont besoin, pour reprendre le service actif, d'un repos si noblement acheté ? »

Nous nous joignons au journal l'*Algérie* pour appeler sur la classe des soldats convalescents toute la sollicitude de M. le ministre de la guerre.

INSUBORDINATION. — Une scène d'insubordination qui s'est passée au camp de Charenton, dans le 16e régiment d'infanterie légère, à ce que raconte *le Droit*, amenait aujourd'hui devant le 2e conseil de guerre, présidé par M. le colonel Bertrand, du 24e léger, le chasseur Chandellier, qui sert comme engagé volontaire, et est âgé de vingt-quatre ans. — Ce chasseur est accusé d'avoir insulté et menacé son sergent-major au moment où ce dernier lui ordonnait de se rendre à la salle de police, parce qu'il l'avait trouvé à se [illegible] camarade dans la chambrée. — La garde allait arriver pour s'emparer de Chandellier, lorsque se tournant vers le sergent-major, il lui dit : « Vous êtes un âne ; si j'avais voulu, j'aurais eu des galons avant vous. Je vais bientôt être libéré, et je viendrai vous demander raison de votre conduite à mon égard. » — Le Conseil, après avoir entendu M. le capitaine Plée, rapporteur, a condamné le chasseur Chandellier à la peine de cinq ans de fer et à la dégradation militaire, malgré les efforts de Me Fauvre, son défenseur.

Incendie du Mourillon.

TOULON, le 11 septembre. — M. Allard, chef de la police de sûreté, qui avait été envoyé en mission dans notre ville, est reparti aujourd'hui pour Paris. La mission de M. Allard, on le sait, se rapportait à l'incendie du Mourillon, sinistre à jamais regrettable, et qui a produit une vive émotion dans le pays.

Une première enquête ayant pour but de rechercher les causes du terrible incendie qui a réduit en cendres une notable partie de nos bois de construction, et d'en découvrir les auteurs, s'il devenait évident que l'incendie était le fait de la malveillance, n'avait produit aucun résultat. Le gouvernement se décida alors à envoyer dans notre port le chef de la police de sûreté, avec mission de procéder à une enquête supplémentaire. L'attention de M. Allard s'est d'abord portée sur les pièces, dont se composait une mèche trouvée dans la scierie à vapeur, et dont nous avons donné la description ; ce fonctionnaire a ensuite interrogé le contre-maître qui avait découvert cette mèche, et qui s'était déjà plaint à ses camarades de l'omission de son nom sur la liste des personnes qui s'étaient distinguées pendant l'incendie, dressée par le vice-amiral préfet, de concert sans doute avec les divers chefs de service ; il a fait subir de longs interrogatoires aux condamnés qui avaient reconnu les diverses pièces dont la mèche de la scierie était composée comme leur ayant appartenu.

à se grouper autour d'un type général et unitaire, il y aurait peut-être un livre curieux à faire à ce sujet, un livre qui pourrait répondre victorieusement aux paradoxes de J.-J. Rousseau sur les douceurs et les joies de la vie sauvage, si cette question n'était pas définitivement résolue depuis long-temps.

Pierre passait des journées entières assis sur quelque roche couverte de mousse et de lichen, au pied de vieux chênes séculaires dont les rameaux pendaient jusque sur son front, appuyé dans ses deux mains. Il restait là, sombre, immobile, rêveur, jusqu'au moment où le soleil, disparaissant à l'horizon et obscurcissant les grandes ombres même de la forêt, lui laissait tout juste assez de lumière pour s'orienter à travers les hautes futaies et revenir à la Maison-Blanche.

Que se passait-il donc dans cette âme triste et désolée ? quelles agitations intérieures et navrées, quels mystères de douleur et de poignante résignation se cachaient-ils donc sous les apparences calmes et fières d'une volonté de fer, d'un caractère énergique et indépendant ?

Nous ne répondrons que peu de mots à ces questions ; car nous sommes convaincus qu'un grand nombre d'hommes de ce temps-ci nous comprendront facilement, et que de longs développements seraient inutiles pour leur raconter l'histoire de leurs propres souffrances et de leurs misères cachées.

Pierre était une de ces natures vigoureusement et noblement trempées, auxquelles il ne manque qu'un but, et un milieu favorable au libre développement de leurs facultés natives, pour apparaître dans toute leur force et leur rayonnante activité. Doué [illegible] sentiment de justice, d'une soif brûlante de vérité, d'un ardent amour pour tout ce qui souffre, pour tout ce qui pleure, pour tout ce qui désespère, jeté au milieu de notre société dans des circonstances qu'il nous révèlera plus tard lui-même ; à l'aspect de tant de misères, de mensonges et de choses honteuses, il s'était rejeté en arrière, en fermant les yeux, avec autant de dégoût que de colère et d'effroi. Il avait vu les hommes méchants, lâches et corrompus ; il crut que le seul moyen de leur échapper, c'était de vivre loin d'eux, enfermé sous les triples verrous d'une dédaigneuse indifférence et d'un farouche isolement.

Enfant, on lui avait dit qu'autrefois des hommes saints et bénis de Dieu s'étaient réfugiés au désert, fuyant les cités, méprisant le monde, et trouvant, au fond de leur solitude, le bonheur et la paix, qu'ils eussent en vain cherchés parmi les hommes et les choses de la terre : il s'était demandé pourquoi, lui aussi, il ne ferait pas ce qu'avaient fait ces hommes, et comme eux il s'était retiré dans la solitude.

Hélas ! il ignorait que ces hommes, meurtris et blessés comme lui, emportaient avec eux un baume qui guérit de toutes les douleurs, qui fortifie tous les courages, qui donne de la force à la faiblesse elle-même. Sa blessure, à lui, était aussi vive, aussi douloureuse, aussi saignante ; mais il n'avait point le remède qui pouvait la cicatriser. Il ne savait pas que sans une foi profonde et un ardent amour au cœur, tout isolement est impossible, lorsqu'il n'est pas impie et monstrueux. Il ne savait pas que si notre pauvre globe a été jusqu'ici le triste asile de la misère, de la souffrance et du désespoir, la solitude, elle aussi, est peuplée d'étranges fantômes, de spectres hideux et de lugubres apparitions. Il ne savait pas que les pieux solitaires de la Thébaïde, que les sublimes fous du désert trouvaient dans leurs cœurs, enivrés de foi et d'amour, le pouvoir surnaturel de combattre les démons, de conjurer les maléfices, et de s'asseoir, humbles et victorieux, sur les débris de leurs passions mutilées, de leurs désirs anéantis, de leurs facultés brisées, de tout leur être, enfin, frappé à mort et abattu dans la poussière.

Privé de sa mère à l'âge où rien ne pouvait la remplacer pour lui, si quelqu'un ou quelque chose ici-bas remplaçait jamais une mère, Pierre n'avait point senti son âme s'éveiller et grandir au souffle de ces naïves et religieuses croyances que les mères savent si bien épanouir au cœur de leur enfant, entre deux baisers et deux tendres caresses. Pierre avait appris à rire de toutes les croyances, à l'âge où l'on croit à tout, aux revenants, aux sorciers et à l'infaillibilité de son professeur.

Plus tard, lorsque ses facultés et son intelligence furent développées, il comprit que le rire et la négation étaient les armes des sots et des imbéciles ; il se demanda quel était l'homme, et si, après avoir été créé par Dieu, il avait été placé sur cette terre seulement pour manger, boire, dormir, voler et assassiner son semblable. Il ouvrit les livres des législateurs sacrés : le merveilleux, les mystiques symboles, les mystérieuses obscurités des dogmes et des révélations effrayèrent d'abord, puis révoltèrent sa raison ; il rejeta loin de lui les codes religieux, et il demanda à la philosophie le flambeau de vérité qui devait le guider dans sa voie et éclairer la route devant lui.

Il sentait au fond de son âme un immense, un insatiable besoin de savoir, de croire et d'aimer, car il avait en lui cette sublime et dévorante passion de justice, d'ordre et de vérité, que Fourier, dans une de ces inspirations qui semblent venir du ciel, a surnommée *unitéisme*. Pierre étudia donc avec ardeur, avec une opiniâtre et courageuse patience tous les systèmes philosophiques, les théories, les rêves, les utopies de tous les libres penseurs, depuis Pythagore jusqu'à Pierre Leroux, ces deux extrémités d'un cercle vicieux, qui devaient nécessairement se rencontrer et se confondre.

Au lieu de la lumière qu'il cherchait et qu'il attendait, ses études philosophiques ne firent que rendre plus profondes les ténèbres qui l'environnaient : parfois il lui semblait entrevoir quelque rayon lumineux à l'horizon ; il s'élançait avec enthousiasme, il marchait, marchait vite, le cœur haletant d'impatience et tout gonflé d'un radieux espoir ; mais, hélas ! quelque rapides que fussent ses pas, le rayon de lumière s'effaçait avant qu'il eût pu l'atteindre, et il arrivait sans cesse à cette sombre et infranchissable limite, au bout de laquelle toute science humaine n'est plus qu'un cri d'impuissance et de désespoir, un inexorable *pourquoi*, un mot fatal qui tombe morne et désolé au fond de l'abîme, et auquel nul écho n'a jamais répondu.

Ce fut alors que Pierre, triste, découragé, fatigué de douter, de chercher et d'espérer, se dit en jetant autour de lui un amer et douloureux regard :

— Pourquoi suis-je ici-bas ? Que dois-je faire ? Où est ma place ? Je regarde en vain, je ne la vois nulle part. J'aperçois bien des hommes qui vont, reviennent, passent, repassent, se croisent, se mêlent, se confondent. Où vont-ils ? Que font-ils ? Où ils vont ? pas un seul ne le sait, pas un seul ne s'en inquiète, et pour peu que vous le leur demandiez, ils vous appelleront fou, et ils vous riront au nez s'ils sont de bonne humeur, sinon ils pourront bien vous emprisonner comme perturbateur du repos public. Ce qu'ils font... ils me font peur, car le regard de Dieu seul peut sonder ce lugubre et sanglant abîme de misères, de hontes et d'infamies. — Et pourtant, j'entends au fond de mon cœur une voix consolante et mystérieuse, qui me dit tout bas que Dieu n'a point condamné à tout jamais la race humaine, et que le soleil de la justice et de la vérité doit un jour se lever à l'horizon, et illuminer de ses rayons éternels le front radieux de l'humanité transfigurée... Mais où, quand et comment ? Je ne sais ; mais il me semble que les temps sont proches, et que de grandes choses vont s'accomplir. Eh bien ! puisque je ne puis vivre parmi les hommes, puisque moi, chétif et déjà épuisé par la souffrance, je ne puis rien qu'attendre et espérer, je vais attendre et me retirer dans quelque solitude, assez loin des hommes pour ne point les voir ni les entendre.

Donc, Pierre avait acheté la petite maison qu'il habitait seul au milieu de la forêt, et il s'y était enfermé pour attendre, comme il disait. Après des efforts inouïs et une lutte désespérée contre sa nature ardente et passionnée, il était parvenu à faire pour ainsi dire le vide en lui-même, à s'isoler entièrement de tout rêve importun, de toute pensée, de toute activité chercheuse et inquiète, et il prenait pour une calme quiétude ce qui n'était que l'abattement, conséquence inévitable de la fiévreuse tourmente à laquelle il venait d'échapper pour un instant, et qui devait bientôt se réveiller plus furieuse et plus dévorante encore qu'auparavant.

En effet, l'impression profonde qu'il avait éprouvée à la vue de Blan-

Études sur la criminalité en France (1).

AUTORITÉ DE LA STATISTIQUE JUDICIAIRE.

Avant de reprendre le cours de ces études, il ne sera pas inutile d'établir en quelques lignes l'autorité de la statistique criminelle qui a été récemment englobée avec toutes les publications pareilles, dans une commune réprobation par certains journaux qui s'obstinent à nier la gravité de la situation sociale. Ils font bien, du reste, car une fois le mal constaté, on se prendra d'un profond dédain pour des médecins dont toute la science consiste à substituer M. Thiers à M. Guizot, ce qui diminuerait beaucoup, n'est-ce pas, le nombre des délits et des crimes et relèverait la moralité publique.

La statistique criminelle en France a la prétention de constater la plupart des crimes, un grand nombre des délits et certaines contraventions; d'en indiquer les causes, les moyens et les résultats: de fournir sur le sexe, l'âge, la profession, le domicile, la famille, l'éducation, les antécédents des coupables, des indications vraies; et de ces données déduire certaines conclusions bien fermes sur les lois qui président à la génération des faits punissables dans la société.

Dans ces limites promet-elle plus qu'elle ne tient? Qu'on en juge. Dans chaque commune veillent des maires, des adjoints, gardes, agents de police; dans chaque canton des juges-de-paix et des gendarmes; dans les chefs-lieux d'arrondissement et de département de nombreux magistrats; en un mot, sur tous les points du territoire, à tous les degrés de la hiérarchie sociale, campe jour et nuit une armée de fonctionnaires pour recevoir les plaintes, recueillir les dénonciations, dresser des procès verbaux. Si beaucoup de délits échappent à leur surveillance, comme on le verra plus loin, du moins ceux qu'ils constatent sont bien constatés, et la statistique ne saurait craindre de dépasser la réalité. Suivant leur nature, ces premiers renseignements aboutissent aux tribunaux de police, aux parquets de première instance ou à ceux des cours d'assises. Partout ils sont consignés dans des registres, relevés dans de nombreux tableaux hebdomadaires, mensuels, trimestriels, semestriels, annuels, fournis par les commissaires de police, les juges de paix, les procureurs du roi, les juges d'instruction, et centralisés dans les parquets des cours royales.

Les notes et les rapports de ces divers fonctionnaires assignent à chaque fait son caractère, et souvent ses causes, son but, ses résultats. Le mécanisme est si bien combiné dans les grands états qui résument ces travaux, que les erreurs de quelque importance y sont à peu près impossibles. Toute cette masse énorme de documents dégrossie et laminée successivement dans les parquets de première instance et des cours royales arrive au foyer central du bureau de la statistique criminelle à la chancellerie, où elle est coulée dans un nouveau moule, et par une dernière façon se transforme en un beau et substantiel volume qui comprend près de deux cents tableaux, précédés d'un rapport au roi pour mettre en relief les résultats les plus saillants. Là sont réunis tous les faits punissables, classés par espèce, genres et familles, présentés sous leurs principaux aspects, fixés avec la plus rigoureuse précision, et coordonnés d'une manière très lumineuse pour qui veut et saitylire.

(1) Voir les numéros des 24 et 26 juillet.

volontiers aux juges compétents, qui sont les magistrats et les avocats, le soin de dire si notre interprétation des chiffres officiels en atteste une suffisante intelligence.

Ces explications données, nous reprenons.

IMPUISSANCE DE LA RÉPRESSION.

La civilisation vante à toute occasion l'excellence de son organisation judiciaire; à entendre ses panégyristes la société réfléchirait fidèlement la Providence, du moins dans ses attributions vengeresses dont on la dote, tant elle est perspicace à découvrir et ferme à punir le crime; et il faut que la nature humaine soit singulièrement dépravée pour que le spectacle de la justice,

Qui frappe le méchant sur son trône endormi,

ne le détourne pas d'une coupable imitation.

S'il est vrai, et nous le croyons, que l'impunité encourage, rien de plus encourageant que l'impuissance de nos institutions.

Le coupable, en effet, a les meilleures chances d'échapper à toute peine.

D'abord le délit lui-même peut n'être pas découvert, ce qui est très fréquent. Mais comme alors la statistique se tait, nous passons outre, réservant ce cas pour une appréciation ultérieure.

En admettant que le fait soit découvert, il peut rester impuni, 1° par défaut de poursuites de la part du ministère public, soit qu'il ne paraisse pas assez grave pour être poursuivi d'office, soit que l'auteur reste absolument inconnu, soit par prescription acquise ou toute autre cause; 2° par ordonnance de non-lieu émanée de la chambre du conseil; 3° par arrêt de non-lieu émanée de la chambre des mises en accusation (c'est le résultat des informations toutes les fois que les auteurs restent inconnus ou que les charges contre les coupables présumés sont insuffisantes, bien que le crime ou le délit soient d'ailleurs constants); 4° enfin par acquittement devant les tribunaux correctionnels ou les cours d'assises, acquittement qui, en jetant des doutes sur la culpabilité des prévenus ou des accusés, n'en laisse pas moins, à peu près toujours, subsister le corps du délit, dont le véritable auteur échappe ainsi à la justice.

Traduisons en chiffres les chances d'impunité.

I. — *Impoursuivis.*

Nombre total des plaintes reçues (en 1843).		169 033
Classées comme impoursuivies. . .	60 237	
A déduire comme ne constituant ni crime ni délit.	25 424	
Reste comme impoursuivies. . . .	34 923	24 923

Soit 20 pour cent.

Dans tous ces cas il y a eu lésion des droits d'autrui, dommage causé, conduite punissable, et cependant le coupable reste impuni.

Des écrivains, chez qui la pratique des affaires n'a pas contrôlé les inspirations du sentiment, ont blâmé la réserve du ministère public, et soutenu que les citoyens ne pouvant pour chaque minime querelle avec leur prochain se donner les ennuis d'un procès, les magistrats devaient toujours intervenir d'office, et en assumer sur l'Etat les soins et la responsabilité. Cette critique, un peu spécieuse au premier abord, ne résiste pas à l'examen.

Dans la période sociale où nous vivons, et que nous appelons [illegible] cielle.

Les citoyens se plaindront-ils de n'être pas pleinement protégés contre cette multitude de petites vexations, coups d'épingles qui rendent la vie intolérable? Quoi donc! ils vivent dans un milieu social où l'hostilité des intérêts est la loi universelle, ils s'en réjouissent, ils s'en vantent, ils lapident à coups de calomnies les *utopistes* qui préparent une société meilleure; ils veulent s'immobiliser dans le royaume du mal, et ils s'étonnent de n'y pas trouver le calme et le bonheur absolus! Prétention de tout point ridicule. Sans doute elle part d'un désir légitime d'ordre, mais comme ce désir ne peut trouver satisfaction complète que dans une autre combinaison des intérêts sociaux, qu'ils se résignent à des contrariétés, qui sont l'effet inévitable de l'organisation actuelle, ou qu'ils poursuivent avec nous une société nouvelle. Un mauvais arbre ne peut produire que de mauvais fruits: les voulez-vous bons? Greffez-le.

II. — *Ordonnances de non-lieu à suivre.*

La proportion ici encore est fort élevée.

En 1843 ont été communiquées au juge d'instruction		68 207
Ont été terminées par ordonnance de non-lieu.	22 119	
A déduire comme ne constituant ni crime ni délit.	10 129	
Reste comme délits impoursuivis:	11 900	11 990

Soit 17 pour cent.

III. — *Arrêts de non-lieu à suivre.*

En 1843, affaires réglées par les chambres d'accusation,	6 312
Arrêts de non-lieu (1).	454

Soit 7 pour cent.

En résumé, sur un nombre total de 169 033 plaintes qui se réduisait, par déduction de celles qui ne constituaient ni crime ni délit, d'après la décision du ministère public ou des chambres du conseil à 133 253

Il y a eu impunité absolue dans (2) 65 492

C'est-à-dire *dans la moitié*. Est-ce tellement admirable de perfection?

Et que l'on ne croie pas que l'impunité ne profite qu'aux petits coupables; voici pour les principaux crimes des chiffres significatifs.

(1) Par une lacune regrettable, la statistique ne fait pas connaître les motifs des arrêts de non-lieu: on pourrait adopter pour le chiffre des affaires qui ne constituaient ni crime ni délit, le même rapport que pour les ordonnances de la chambre du conseil, ce qui réduirait la proportion réelle des impoursuivis de cette catégorie à 3 pour cent.

(2) Dans ces calculs et dans ceux qui se trouvent quelques lignes plus bas, nous supposons que les délits portés devant les tribunaux ou les chambres de conseil et d'accusation sont précisément les mêmes qui ont été inscrits comme plaintes dans l'année, ce qui n'est pas complètement vrai. Il y a empiètement des années, l'une sur l'autre. Mais il serait absolument impossible de suivre le sort de chaque affaire d'une année à l'autre. Le procédé que nous employons, le seul possible, ne peut procurer que des erreurs très légères, sans portée pour des évaluations approximatives telles que les nôtres.

---

che de Nerville, les scènes qui s'étaient passées au château de La Fernière, les paroles que Louise lui avait dites, tout cela avait remué ce qui sommeillait au fond du vase et l'avait fait remonter à la surface; il aimait et il savait que son amour était un rêve impossible; plus que jamais il avait horreur de la société, plus que jamais il était résolu à la fuir, et cependant il savait que là seulement il pourrait rencontrer Blanche, et revoir celle sans laquelle la vie ne serait plus pour lui désormais qu'une lente et douloureuse agonie.

Cet homme souffrait, souffrait horriblement et d'autant plus que, doué d'une pénétrante et merveilleuse faculté d'analyse, rien de ce qui se passait en lui ne lui échappait, qu'il connaissait la gravité de ses blessures, et qu'il prenait un amer plaisir à en sonder toute la profondeur.

Un soir, qu'il revenait à la Maison-Blanche, plus tard encore que de coutume, car on devinait à peine un dernier rayon du jour à travers les masses noires et les grandes ombres de la forêt, il lui sembla entrevoir, au bout d'un étroit sentier, une forme blanche qui disparut aussitôt. Il crut que c'était une illusion du regard, un jeu accidentel de l'ombre et de la lumière, et il ne s'en inquiéta point.

Il trouva sa porte entr'ouverte; il ne fut point étonné, car il avait l'habitude de la tirer seulement après lui, et de ne la retenir que par une simple *clanche*. Il allait la refermer, lorsqu'il aperçut sur le seuil un papier, plié en forme de lettre, et sur lequel était écrit ce seul mot: — Lisez.

Surpris, il déplia le billet et lut ce qui suit:

« — Pourquoi cette sombr' tristesse qui courbe votre front avant l'âge, et qui semble s'augmenter chaque jour? Pourquoi cherchez-vous de préférence les lieux les plus sauvages et les plus déserts, comme si la solitude de votre vie n'était point assez profonde, assez désolée? Pourquoi ce morne désespoir qui flétrit et qui dévore tout ce que Dieu a mis en vous de jeunesse, de force, de cœur et d'intelligence?

» O Pierre! vous devez cruellement souffrir, vous devez être bien malheureux, car vous êtes seul, car vous n'avez pas même une sœur pour essuyer les larmes de vos yeux et la sueur de votre front!

» N'avez-vous point rêvé, dans votre enfance, que la nuit un être surnaturel venait s'asseoir à votre chevet, abritant votre jeune tête de ses deux ailes invisibles, et berçant votre sommeil par de mystérieuses paroles, dont au réveil vous aviez perdu le souvenir? — Jeune homme, n'avez-vous point regretté souvent, en avançant dans la vie, ces douces et naïves superstitions du premier âge, de cet âge heureux qui ne demande qu'à s'épanouir, à croire et à aimer?

» Plus tard, n'avez-vous point voulu remplacer ce premier rêve de l'enfance par un noble et pieux amour, cet autre rêve plus décevant encore; car il est peut-être impossible tel que vous le demandiez aux hommes, tel que vous le sentez dans votre propre cœur? Maintenant enfin, ne vous demandez-vous pas avec tristesse, lorsque, sombre et découragé, vous revenez chaque soir à votre foyer abandonné, solitaire et glacé, s'il n'est point de par le monde une âme qui puisse s'associer avec la vôtre, comprendre et partager vos souffrances, les plaindre toujours, et parfois les consoler par quelques paroles dévouées et fraternelles?

» Eh bien! cette âme, sœur de la vôtre, et que vous avez tant de fois appelée dans vos nuits d'insomnie, cette âme vous a entendu, elle vient à vous, elle vous appelle; ne lui répondrez-vous pas à votre tour?

» Oh! parlez-moi, frère, parlez-moi avec abandon, avec entière et pieuse confiance; car je vous aime pour vos souffrances, pour votre noble cœur, pour votre courage, et, pourquoi ne le dirais-je pas? pour votre orgueil et votre fière indépendance.

» Si vous me demandez qui je suis, je vous répondrai que je suis une femme, et que je souffre comme vous; voilà tout ce que je puis vous dire. Vous voyez bien que je vous connais, puisque malgré le mystère dont je suis forcé de m'envelopper, je ne crains pas que vous doutiez un instant même de la loyauté de mes paroles.

» Ne cherchez pas à me connaître; cela vous serait facile, vous le ne ferez point, quand vous saurez que la moindre recherche pourrait compromettre une femme, et troubler peut-être plusieurs existences.

» A l'entrée de la forêt, au bout du sentier vert qui conduit à la Maison-Blanche, avez-vous remarqué un vieux chêne dont le trono, noueux et creusé par le temps, penche tristement vers le sol ses branches nues et désolées? cet arbre n'est-il pas le symbole de l'humanité, de tous ceux qui souffrent et qui pleurent sur cette terre? je l'ai choisi entre tous; vous pouvez déposer votre réponse dans l'une de ses cavités, demain on viendra la prendre.

» Pourquoi chercheriez vous à me connaître et à me voir? ne me connaissez-vous pas déjà, puisque vos souffrances sont les miennes, puisque votre pensée est ma pensée, puisque je vous dis *frère*, et que je vous aime? Me voir; que vous importe une forme, une vaine apparence, quelques lignes plus ou moins régulières, un corps disposé de telle ou telle façon! Ce qu'il nous faut à tous deux, ami, c'est une âme sœur de la nôtre, unie et confondue avec elle dans d'invisibles et chastes fiançailles; c'est un cœur appuyé sur notre cœur; c'est une voix aimée qui nous parle et qui nous console; c'est une sainte et mutuelle pensée qui nous fortifie, et qui nous aide à monter vers Dieu.

» Je ne vous dirai point le nom que les hommes m'ont donné; mon nom pour vous sera désormais *Marie*, je n'en connais point de plus doux.

» Frère, les hommes, dites-vous, sont lâches et méchants; croyes-moi, ils ne peuvent rien contre deux âmes, fortes de leur innocence, éprouvées par la douleur, qui ne les craignent point et qui leur pardonnent.

» MARIE. »

Ce que Pierre éprouva en lisant cette lettre ne s'exprime point en langage humain; il est de ces joies soudaines et ineffables qui ne peuvent se traduire que par une suprême et indicible interjection. Il faudrait n'avoir jamais aimé pour ne point comprendre pourquoi Pierre devint tout-à-coup pâle comme un trépassé, pourquoi il chancela sur lui-même, pourquoi il s'écria en tombant à genoux et en couvrant de baisers cette lettre et le bouquet de myosotis que Blanche lui avait donné, et qui depuis ne l'avait plus quitté:

— Merci! mon Dieu! elle m'aime, elle me le dit; car c'est elle qui m'écrit, je n'en puis douter... Qui, si ce n'était pas elle, penserait à moi? O Blanche! ô Marie! je vous obéirai. Vous m'aimez! que m'importe le reste? Ne craignez rien, je ne chercherai point à vous voir. Pourquoi vous voir? votre image n'est-elle pas là, éternellement gravée dans mon cœur. Oh! vous êtes sainte et belle entre toutes les femmes... Vous souffrez aussi, pauvre enfant! la douleur ne respecte donc rien sur cette terre maudite, puisque les anges du ciel ne sont point à l'abri de ses lâches atteintes. Qu'est-ce donc que leur Dieu, lui qui a paré lui-même la victime pour ses autels, lui qui l'a faite si frêle, si pure, si délicate, pour que la souffrance fût plus poignante, pour qu'elle sentît mieux toutes les tortures du sacrifice?... Va, enfant, je te ferai heureuse, moi, fallût-il lutter contre Dieu lui-même! Je demandais un but à ma vie, en voici un si grand et si sacré que je n'eusse jamais osé le demander... Oui, je te consolerai; oui, je te dirai...

Pierre, exalté, fou d'orgueil et d'amour, avait tenu jusque-là son regard fièrement fixé vers le ciel; à ces mots, il laissa tristement retomber sa tête sur sa poitrine.

— Que lui dirais-je? moi, la consoler! comment? par quelles paroles? est-ce avec des lèvres flétries, avec un cœur rongé par le doute que le prêtre peut enseigner le ciel? que suis-je? que suis-je? où est ma foi? quelle mission ai-je reçu pour me faire sur la terre interprète des consolations divines?... ô misère humaine! impuissant orgueil! je parle de consoler, quand c'est à cet ange, à ce cœur pur et venu de Dieu, que je devrais crier secours et protection!

Pierre passa une partie de la nuit à écrire, et le lendemain matin il confia aux discrètes entrailles du vieux chêne la lettre suivante.

EUGÈNE CAMUS.

(*La suite à demain.*)

Empoisonnements,	72	617	7 200	61 700
Meurtres,	290	2 485	29 000	248 500
Infanticides,	318	2 725	31 800	272 500
	1 113	9 537	111 300	953 700

Philosophes et hommes d'Etat, prosternés devant les merveilles de la civilisation, méditez bien ces nombres : dans un siècle, en Europe, près d'un million d'individus qui ont péri par le crime (2) ! ! !

Multipliez ces chiffres par celui de la population entière du globe, par celui des générations qui se sont écoulées depuis l'origine, et voyez combien est épaisse la couche de boue et de sang où plongent les pieds de l'humanité ! N'est-ce pas que les socialistes sont bien coupables de ne point partager votre admiration pour la sublimité d'un tel état social, et de porter sur vos idoles une main sacrilège !

(*La suite prochainement.*)

(1) Dans les crimes constatés et impunis, nous comprenons tous ceux qu ont été réellement constatés et non-seulement ceux qui ont été portés devant les tribunaux correctionnels et les cours d'assises. Pour mesurer la répression, les publicistes, le garde-des-sceaux lui-même ne consultent que la proportion des acquittements, ce qui est très mal opérer. Pourquoi ne pas tenir compte de toutes les plaintes avortées, par le seul motif que les auteurs des délits sont restés inconnus, ou que les charges contre eux ont été insuffisantes?

(2) Ce chiffre serait beaucoup plus considérable si nous comptions les coups et blessures volontaires qui ont occasionné la mort sans intention de la donner.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS — 17 SEPTEMBRE.

Le *Journal des Débats* donne la biographie politique de M. Royer-Collard.

Des élections vont avoir lieu le 20 septembre pour remplacer les députés promus à la pairie. Les *Débats* s'étonnent de la conduite de l'opposition qui veut que la qualité de fonctionnaire public soit un titre de proscription, tandis qu'elle porte à leur place des légitimistes.

Le *Journal des Débats* reproche au *Constitutionnel* d'appuyer les candidats légitimistes et de trouver qu'il y a trop de fonctionnaires à la chambre. Le *Journal des Débats* qui trouve mauvais la proscription des fonctionnaires, ne s'aperçoit pas qu'il est proscripteur lui-même à l'endroit des légitimistes : en tout il ne faut jamais être absolu.

Le *Constitutionnel* approuve la manifestation du grand conseil de Berne. Ce conseil se montre tel qu'il doit être, libéral, progressif, éclairé, mais soumis à la légalité et ami de la paix.

La *Presse* s'occupe aussi de la question suisse et de la détermination prise par le grand conseil de Berne, le correspondant de la *Presse* trouve que cette décision est un fait important pour le parti conservateur. Sans cette marque d'adhésion du grand conseil, l'administration se trouvait réduite à l'impuissance, et le radicalisme était près du pouvoir.

La *Réforme*, à propos des nouvelles candidatures, trouve que le Pouvoir s'est abaissé depuis la révolution de juillet. Il lui suffirait pour l'apprendre d'arrêter ses regards sur quelques collèges électoraux, où d'étranges prétendants marchandent sans pudeur le mandat législatif. Ce n'est plus une lutte d'idées ou de systême politiques, mais une honteuse rivalité d'intérêts.

Le *Siècle* prend les armes aujourd'hui contre le manifeste de M. de Lamartine. Le jugement porté par le grand orateur sur M. Odilon Barrot

... courage.

HALLE DE PARIS.

16 Sept.						17 Sept.					
Arrivages	4410 q.	73 k.				Arrivages	4098 q.	90 k.			
Ventes	4359	49				Ventes	4102	41			
Restant	26338	02				Restant	26536	40			
Cours moyen			38,71			Cours moyen			39,73		
Cours-taxe			38,72			Cours-taxe			00,00		
Cote administrative.						Cote administrative.					
Gruaux	29 q.	83 k.	47,75	à	54,80	Gruaux	4 q.	71 k.	54,15	à	54,80
1re	166	42	39,25	à	42,00	1re	199	31	39,50	à	41,40
2	472	57	36,30	à	38,85	2e	337	55	36,90	à	38,85
3e	19	71	26,10	à	32,50	3e	000	00	00,00	à	00,00
4	65	37	17,10	à	22,95	4e	12	56	21,50	à	00,00
A liv.	3280	34				A liv.	3281	30			

Marchés.

Halle aux blés. — 17 sept. Choix, 116 à 118 k. 33,00 à 33,50. — Montereau 115 k. 31,50 à 33,00. — Picardie 113 k. 30,50 à 31,00. — Champagne, 115 k. 30,00 à 30,50.

Seigles. Réglés, 110 k. l'hectolitre et demi 18,00 à 18,50.

Orges. Vieilles, 92 k. 14,00 à 14,50. — Nouv. 92 k., 15,00 à 15,50 hors barrières.

Avoines. — 150 k. 25,50 à 26,00; 145 k. 24,50 à 25,00; 140 k. 23,00 à 23,50; 135 k. 22,00 à 22,50.

Issues. Son, 8,00 à 8,50 les 325 litres. — Moutures 9,00 à 9,50. — Recoupettes 11,50 à 12,00 les 100 k. — Remoulages 17,00 à 18,00 les qualités courantes ; 18,50 à 19,00 les fines qualités ; 19,50 à 20,50 les blanches.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 17 septembre. — Foin 1re 50 à 52 ; 2e 40 à 47; 3e 00 à 00. — Paille de seigle 1re 30 à 33; 2e 27 à 29. — Paille de blé 1re 28 à 31; 2e 25 à 27; 3e 00 à 00.

Halle à la viande du 17 septembre. — 17893 kil. Bœuf 1,50-1,20-0,80. — 11947 kil. Veau 1,70-1,45-1,10. — 3082 kil. Mouton 1,45-1,30-1,10. — En gros 34960 kil. 1,28-1,18-1,10.

Marché de la Vallée du 17 sept. — Agneaux 0,00 à 00,00. — Cailles, 1,00 à 2,50. — Canards barbotteurs, 1,25 à 2,00. — Canetons de Rouen, 2,50 à 3,00. — Chapons gras 2,25 à 5,50. — Chevreaux ou cabris 0,00 à 00. — Dindes gras, 5,00 à 7,00 ; comm., 2,50 à 4,00. — Faisans 0,00 à 0,00 — Lapins ou lapereaux 1,35 à 2,25. — Lièvres ou Levreaux, 3,00 à 6,00. — Moutons pré-salé 0,00 — Oies comm. 3,50 à 4,00. — Perdrix grises, 0,75 à 2,25. — Perdrix rouges, 2,50 à 0,00. — Pigeons de volière 0,45 à 0,85. — do bizets 0,25 à 0,55. — Poules ordinaires 1,40 à 2,25. — Poulets gras 2,25 à 3,60 ; do comm. 0,80 à 1,50. — Vanneaux 0,50. — Râles de genêts, 1.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 15, 16 et 17 sept. — *Beurre* (le kil.) En livres 1,34 à 2,20. — En mottes Isigny 1,80 à 3,90. — En mottes Gournay 1,40 à 2,40. — Petit beurre 1,34 à 1,66. — Beurre salé ou fondu 0,00 à 0,00. — *OEufs* (le mille). Du 15 sept. 44 à 72. — Du 16, 48 à 66. — Du 17, 00 à 00. — *Fromages* (la dizaine) Brie 13 à 35. — A la pie 5 à 13.

Bourse du 17 septembre 1845.

La rente a ouvert en baisse, et, après beaucoup d'hésitation, a fermé comme hier sur le 5 0|0, et avec 10 c. de hausse sur le 3 0|0. Les chemins constitués, après plusieurs fluctuations, restent tous mieux qu'hier. La rente belge de 1842 a monté de 1|4 0|0.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Emprunt, 84. — Belgique 1842, 106 3|4. — Id. 4 1|2, 102 3|4. — Banque belge, 735, 730. — 3 p. 0|0, 37. — Dette int. 31 1|4. — Chemins de La Teste, 217 50. — Grand'Combe, 1650. — Boulogne, 650, 647 50, 650. — Montereau, 532 50, 533 75. — Bordeaux, 710. — Actions : Zinc Vieille-Montagne, 7450. — Fi-

2 1/2 d°.		[illegible] d. 20 au 15.	5 0/0 15. [illegible]
Rouen.	43 à 43 1/2	Avignon, 1067 50 au 30.	5 0/0. 20 15.
Orléans	34		37 1/2

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 109,00 à 00,00; courant du mois, 112,00 à 00,00 ; 3 derniers mois, 112,00 à 00,00 ; 4 premiers mois 1846, 114,50 à 115,00.

LILLE. — Colza, 102,75 à 102,50. — Œillette rousse, 86,00 à 00,00. — Lin 87,00 à 00,00. — Voitures, 6,50.

ESPRIT 3|6. — Disponible, courant du mois et octobre, 120,00 à 00,00; novembre et décembre, 105,00 à 00,00; 8 premiers 1846, 98,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 89,50 à 90,00.

SUIFS de place (les 50 kil.). Quelques affaires au cours de la semaine dernière, 60 fr. — Suifs de Russie disponibles, 60 à 60 fr. 50. — 3 derniers mois, 61,50 à 62 fr. Peu de vendeurs en suifs nouveaux.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Voilà un livre qui était en quelque sorte prédit par un autre livre; après l'histoire du supplice, il fallait l'histoire du martyre ; M. de Balzac avait écrit la *Physiologie du Mariage*, il vient d'écrire les *Petites Misères de la Vie conjugale*. Le cercle infernal est maintenant complet ; c'est l'alpha et l'oméga de l'hymen.

C'est là un livre essentiellement européen, on en conviendra, mais aussi essentiellement français. Il y a des pays, pays lointains, pays fantastiques, pays fabuleux, naïfs comme un chalet et jeunes comme le matin, où le mariage est encore une association; en France, c'est une lutte. La France, organisée pour la guerre, a fait du mariage un combat. C'est l'histoire de cette bataille quotidienne, qui compte tant de revers, que M. de Balzac a eu l'heureuse fantaisie de raconter. Ailleurs on trouvera le récit de la déroute et du repos superbe qui la suit quelquefois ; ici, c'est la narration drôlatique des escarmouches de chaque jour, des protocoles de chaque nuit, et de toute cette stratégie conjugale qui transforme chaque femme, pour si candide qu'elle soit, en un Machiavel embéguiné.

Le mariage a été, est et sera toujours la plus bouffonne des choses graves, ou la plus sérieuse des choses comiques, comme on voudra ; les *Petites Misères de la Vie conjugale* sont donc ce qu'elles devaient être : un livre tout plein d'une extravagante sagesse, où tout le monde trouvera matière à rire aux éclats en voyant la vérité face à face.

Spectacles du 18 septembre.

7 h. 1|2 OPÉRA. —
7 h. 1|2 FRANÇAIS. — La Camaraderie. Les Héritiers.
7 h. 1|2 OPÉRA-COMIQUE. — Jean de Paris. Marie.
7 h. 1|2 VAUDEVILLE. — Un Duel. Le Français. Un Tour. Pourquoi. [illegible]
6 h. 1|2 VARIÉTÉS. — Désastre de Monville. Panache. Oncle Baptiste.
6 h. 1|2 GYMNASE. — Jeanne. La Vie. Dame. Yelva.
6 h. 1|2 PALAIS-ROYAL. — L'Almanach. Brancas. Le Mari. Le Roi.
6 h. 1|2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois.
6 h. 1|2 AMBIGU. — Paris et la Banlieue.
6 h. 1|2 GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable.
CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. 1|2 COMTE. — Crispin. Menuisier. La Barbe. Tricalda. Mazurka.
6 h. 1|2 FOLIES. — Paris. Cirque. Gig-Gig. Chopin.
LUXEMBOURG. — M. Jovial. L'Enfant. Ma Vie.
BEAUMARCHAIS. — Duchesse. Aubry. Nelly.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.
PANORAMA (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

…ervation de la chambre actuelle.

Nous ne sommes pas intervenus dans le débat qui s'est élevé au sujet des différents candidats et de leurs chances. La presse ne doit intervenir que là où il se produit des idées, et jusqu'ici nous n'avons vu dans cette question, que des noms propres revendiqués les uns par l'opposition constitutionnelle, les autres par les conservateurs.

Ce qui se prépare dans les collèges électoraux, ce n'est pas une discussion lumineuse, une lutte féconde entre plusieurs doctrines ; c'est une de ces stériles parties où le ministère et l'opposition comptent leurs points et qui produisent la hausse et la baisse des portefeuilles. Tout cela ne nous regarde pas.

Nous parlerons des élections lorsque les canditats exposeront leurs vues sur les problèmes du moment, sur les questions intérieures et extérieures, sur la colonisation, sur l'organisation du travail, au lieu de dire pour toute profession de foi : « J'irai m'asseoir à droite, au centre droit, au centre gauche ou à gauche.

Mais si la question électorale, telle qu'elle est posée actuellement devant les collèges, n'offre pas d'intérêt à nos yeux, il en est autrement des révélations que les différents journaux laissent échapper à cette occasion, et des indiscrétions par lesquelles ils nous laissent voir les arcanes de leur politique.

Politique simple, naïve et qu'on n'accusera certainement pas de profondeur machiavélique.

Pour le *Constitutionnel*, l'issue de toutes les difficultés actuelles est bientôt trouvée. M. Thiers est aujourd'hui un homme d'Etat en disponibilité, occupant ses loisirs à écrire, dans une langue qui lui est propre, une histoire du consulat et de l'empire, toujours de moins en moins lue. Arrachez ce grand homme à la vie privée, forcez-le d'être président du conseil, et le pays est sauvé. Vous voyez des nuages à l'horizon politique, vous redoutez les éventualités de la régence. Allons donc ! la régence marchera comme sur des roulettes, si jusqu'à cette époque nous pouvons conserver M. Thiers et si nous savons le faire ministre. Ecoutez le *Constitutionnel* :

« Quant aux *circonstances critiques* que prévoit le *Journal des Débats* pour la dynastie, qu'il se rassure. S'il arrivait un changement de règne, dont heureusement nous ne croyons pas que l'époque soit prochaine, les intérêts de la dynastie, qui se confondent avec ceux de la nation, ne seraient pas réduits à n'avoir d'autres défenseurs que les amis du *Journal des Débats*. La France, les conservateurs eux-mêmes ne porteraient pas leur confiance et leur espoir vers les hommes qui compromettent aujourd'hui la royauté de juillet par leurs fautes, leur impuis…

vous nous donnez comme le sauveur du pays ! C'est lui qui sauvera la monarchie, qui aplanira toutes les difficultés de la régence ! Avant de vous en croire sur parole, nous sommes obligés de consulter nos souvenirs.

Ces souvenirs constatent que les fautes, l'impuissance, l'impopularité sont imputables à la fois à M. Guizot et à M. Thiers.

Quant aux fautes de M. Thiers, est-il besoin de les rappeler? Elles sont gravées dans la mémoire de tout le monde. Il y a cinq ans, le 1er mars a compromis le pays, l'a exposé sans alliés aux attaques d'une coalition puissante, l'a mis sur la pente d'une guerre européenne, sans moyens pour la soutenir. La crise ne s'est terminée qu'au moment où M. Thiers et ses collègues ont remis au roi leurs portefeuilles en lui disant ; *Renvoyez-nous, sire, nous perdons la France*:

Depuis, comment M. Thiers s'est-il relevé de cet échec? est-ce en provoquant l'expulsion des jésuites, c'est-à-dire en combattant la liberté d'association, sans comprendre qu'il donnait au pouvoir une arme contre tous les partis, contre toutes les doctrines ?

Constater les fautes de M. Thiers c'est établir son impuissance, impuissance complète à l'égard de toute question intérieure et extérieure. L'homme du 1er mars ne voit dans la colonisation lointaine, il l'a dit lui-même, que *sottise et niaiserie*.

Tout en reprochant à M. Guizot sa politique anglaise, lui-même il n'en a pas d'autre, et sa diplomatie n'a pas été plus brillante que celle de ses adversaires, ainsi jugée par lui, à la tribune, le 25 novembre 1840 :

« Messieurs, je ne rappellerai pas à la chambre de quelle manière la question d'Orient s'est produite ici. Chacun s'en souvient, c'est avec une sorte de joie qu'on l'a accueillie. Nous n'avions pas été heureux dans beaucoup de questions antérieures; nous n'avions pas été heureux, qu'il me soit permis de le dire, dans la question belge; nous n'avions pas été heureux dans la question italienne ; nous n'avions pas été heureux. . . . . (Interruption). »

A l'intérieur, les problèmes actuels, ceux qui rendent la situation délicate, se rattachent tous aux droits et aux besoins des classes laborieuses. Ces problèmes, M. Thiers ne les soupçonne même pas, et son esprit ne renferme à cet égard qu'une effrayante lacune. On voit qu'il est permis de le dire impuissant. Est-il populaire ?

Vu l'état actuel des esprits, nous ne pensons pas qu'un orateur doive compter sur une grande popularité quand il vient dire à la tribune :

« J'avais proposé à mes collègnes, j'avais demandé à la couronne le…

…doration des noms, que le fétichisme pour les individus. En répétant un nom, en le prenant pour devise, on finit par se persuader qu'on a une politique, qu'on possède toute une doctrine sociale. Nous ne nous lasserons jamais de combattre cette illusion dangereuse. Pour que les partis qui occupent aujourd'hui la scène soient forcés à se régénérer, à se mettre en quête d'idées neuves, il faut d'abord leur démontrer, à la face de tous, la nullité de leurs chefs, l'insuffisance de leurs vieux drapeaux. Toutes les fois que l'influence de M. Thiers nous sera signalée comme une panacée, comme un remède à tous les maux de la société, nous remettrons sous les yeux de nos lecteurs les faits, les gestes, les discours de M. Thiers, et avec le temps il faudra bien que la gauche constitutionnelle cherche une autre idole.

L'Angleterre et le Mexique.

On se demande pourquoi l'Angleterre excite le Mexique à disputer aux Etats-Unis, les armes à la main, l'état du Texas, qui s'est détaché de lui-même de la république mexicaine ; celle-ci étant évidemment inférieure sous tous les rapports à la grande confédération du Nord, on ne conçoit pas que l'Angleterre la pousse à une lutte où il n'y aura que pertes et ruines pour le Mexique ; on suppose que l'honneur de l'Angleterre, engagé dans cette question, la déterminerait, dans un moment donné, à défendre activement sa protégée et à déclarer la guerre aux Etats-Unis.

Mais, à notre avis, la guerre avec les Etats-Unis n'est pas dans les vues actuelles de l'Angleterre.

L'Angleterre grandit par les désordres qui naissent dans les pays étrangers ; la déclaration d'indépendance des colonies espagnoles a été pour elle un magnifique coup de fortune et elle continuera de l'exploiter jusqu'à ses conséquences extrêmes.

Or, comme nous l'avons dit il y a déjà trois ans, (voir la *Phalange* du 13 mars 1842), l'une de ces conséquences est le démembrement inévitable du vaste empire du Mexique, que les secousses réitérées qui le tourmentent doivent finir par mettre en pièces.

Les provinces les plus méridionales (Guatemala, Verapaz, Honduras, etc.), s'en sont détachées depuis vingt ans; le Texas ne lui appartient plus, les Californies vont cesser de lui appartenir: le Yucatan et Tabasco sont en rébellion continuelle et parviendront dans quelques années à se détacher de ce grand corps impuissant.

Les autres provinces sont ruinées par les guerres, par une mauvaise administration ; le désordre est partout, et nulle part un germe d'ordre et de régénération : voilà un empire destiné à périr.

Que deviendrons les *morceaux* du Mexique ? Une partie sera incorporée dans les Etats-Unis par une force irrésistible d'attraction et ceux que leur éloignement soustraira à cette puissante attrac…

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
VENDREDI 19 SEPTEMBRE 1845.

UNE FILLE DU PEUPLE.

Seconde partie. (1)

II. — LE VIEUX CHÊNE.

Pierre à Marie.

« Vous voulez savoir, ô Marie, pourquoi je suis triste, et pourquoi ma tristesse semble augmenter chaque jour. — Si un autre que vous me faisait cette question, je lui dirais : — Demandez à cet homme qui passe, le sourire aux lèvres et le bonheur au front, ce qui le fait si joyeux ; car le bonheur est rare en ce monde, et la tristesse est commune et contagieuse.

» A vous, ma sœur, à vous, Marie, à vous qui venez à moi, comme si vous aviez entendu la voix secrète de ma pensée, et les muettes douleurs de mon âme, je vous répondrai ce que je ne répondrais pas peut-être à Mlle *Blanche de Nerville* : — Je suis triste, parce que je vous aime.

» Ah ! ne détournez pas la tête avec un pudique effroi, ce que je vous dirai sera aussi pur que votre sourire, aussi chaste que votre regard, et vous pourriez montrer cette lettre à votre mère.

» Dans la naïve confiance et la noble générosité de votre cœur, vous vous êtes dit, ô Marie : — Voici un homme dont les paroles sont tristes et amères, dont le front est pâle, dont le visage est sombre et désolé, cet homme doit bien souffrir. Allons à lui, interrogeons-le de notre voix la plus douce et la plus harmonieuse ; Dieu n'a-t-il pas confié à la femme le secret de toutes les consolations ?

» Hélas ! pauvre enfant, ne savez-vous pas qu'il est ici-bas des blessures incurables, des fronts maudits, et des douleurs pour lesquels il n'y a qu'un seul remède, la mort ; un seul refuge, la tombe ; une seule consolation, le néant ?... Non, vous ne pouvez pas savoir cela, vous dont la vie, à peine éclose, ne connaît encore des choses du monde que le soleil, le bal et les fleurs ; puissiez-vous ignorer long-temps, ignorer toujours par quelle voie fatale l'homme, sorti des bras de sa mère, joyeux du présent et confiant dans l'avenir, arrive à ne plus oser regarder devant lui sans effroi, et à maudire le jour où il est né.

» Vous me dites : — Ami, unissons nos deux mains dans une fraternelle étreinte ; car nos âmes sont sœurs, car nos pensées sont communes, car les mêmes sons et la même harmonie font vibrer nos deux cœurs.

» Savez-vous bien qui je suis pour me parler ainsi ? Avez-vous donc pu sonder cet abîme, au fond duquel j'ai peur moi-même de regarder ? Moi, votre frère, ô Marie ! moi, votre égal ! Mais ce serait un blasphème et une impiété... Ecoutez-moi plutôt : je vais tout vous dire, car enfin mon cœur déborde. Cela me fera du bien. Peut-être aussi aurez-vous pitié de moi ; et puis il le faut, car je ne veux pas, moi, vous voler votre amour ; car il faut que vous sachiez ce qu'un homme peut souffrir sans se plaindre. Il faut que je vous dise ce que je ne m'avoue pas à moi-même, pourquoi je suis indigne de vous, pourquoi je ne puis ni ne veux accepter votre noble dévouement et vos généreuses consolations.

» En me voyant préférer l'isolement à la vie sociale, en me voyant passer, drapé dans ma solitude, le front haut et la lèvre dédaigneuse, quelques-uns se sont dit sans doute : — Voici un homme fort, un homme d'une énergique et puissante volonté. Que sait-il donc ? Qu'a-t-il donc appris pour se suffire ainsi à lui-même ? A quelle source mystérieuse a-t-il donc puisé cette force étrange et supérieure, qui lui permet de s'isoler ainsi des autres hommes, et de vivre vis-à-vis de lui-même comme Dieu dans son immensité ?

» Savez-vous ce qu'est cet homme fort ? Je vais vous le dire, moi : il est faible, orgueilleux, lâche et égoïste. Vous ne voyez donc pas qu'il se joue à lui-même une misérable comédie ? Il a eu peur des hommes, et il a fui. Il n'a pas eu le courage de lutter, de travailler, d'apporter sa part de pierre et de ciment à l'édifice commun, et il s'est enfermé dans une forêt comme un sauvage. Il s'est cru supérieur aux autres hommes, parce que le hasard l'a bien servi dans cette aveugle loterie, que l'on nomme le crime et la vertu, et il s'est pris à mépriser les hommes. Il s'est dit : Le sort me fait riche, je jetterai une part de ma richesse aux pauvres et aux mendiants, puis je me croiserai les bras ; j'aurai assez fait, ma tâche sera remplie. — Oui, lâche, trois fois lâche, car il n'a pas même le courage de jouer son rôle jusqu'au bout ; car, semblable à un enfant mutin et révolté, il s'arrête à la moitié du chemin pour se plaindre et pour pleurer.

» Si encore cet homme avait dans le cœur une foi, une croyance, moins que cela, une superstition même ; mais non, le doute l'a desséché jusqu'au plus profond de ses entrailles. Dieu se révélerait à lui dans toute sa gloire, il douterait peut-être encore ! Il a osé, dans son stupide orgueil, porter une main téméraire sur l'arbre de la science, il a voulu manger le pain des forts, l'insensé ! Chaque fruit s'est corrompu sous ses doigts, le pain est devenu amer sous ses lèvres. Alors il a rejeté la science loin de lui, comme il avait déjà rejeté Dieu, et il s'est assis sur les débris de lui-même, morne et désespéré, en s'écriant comme l'ange déchu :

— » Tu auras beau faire, tu ne me vaincras point !...

» Blanche ! Blanche ou Marie ! que venez-vous faire ici? Ne voyez-vous pas que cet homme ferait de votre vie ce qu'il a fait de la sienne, un cruel martyre et une longue agonie ? Restez, enfant, restez près de votre mère. Tout vous sourit autour de vous, le monde vous réclame et vous appelle à ses fêtes, dont vous serez la reine par la beauté, par la grâce et par l'intelligence. Seulement, veillez sur votre cœur comme sur un trésor sacré, comme sur un vase d'or, dont une parcelle est plus précieuse que tous les diamants qui scintillent au front des têtes couronnées. Gardez votre amour enfermé au fond de votre cœur, comme dans un sanctuaire impénétrable. Tous les hommes que vous rencontrerez en sont indignes ; car pas un seul parmi eux ne sait aimer.

» PIERRE. »

Marie à Pierre.

« Hier, je n'ai pu achever de lire votre lettre ; les larmes m'ont gagnée malgré moi, j'ai pensé à vous toute la nuit. Ce matin je suis plus calme, et je viens de relire cette lettre : j'avais deviné une partie de tout cela, je savais bien où était la plaie ; mais je ne la croyais pas si saignante et si douloureuse.

» Pierre, votre souffrance est grande ; car elle est de celles auprès desquelles le monde passe indifférent ou railleur, qu'il nie parce qu'il ne les comprend pas, ou qu'il regarde sans pitié parce qu'il est impuissant à les guérir.

» Mais vous, ami, de votre côté, ne vous exagérez-vous point la gravité de la blessure ? Pour désespérer ainsi, êtes-vous donc entré si avant dans les secrets de la vie, que vous puissiez affirmer qu'il n'est aucun remède au mal qui vous dévore ? Savez-vous bien à quelles limites s'arrête l'irréparable et l'impossible ? D'autres que vous n'ont-ils pas souffert ce que vous souffrez, et n'ont-ils pas été consolés ? S'ils ont été consolés, pourquoi ne le seriez-vous pas ? Etes-vous bien certain que l'isolement ne vous aigrit point, que la solitude ne vous irrite pas ? Pour juger l'avenir et le condamner sans appel, avez-vous épuisé la coupe jusqu'à la lie ? Vous êtes bien jeune, frère, pour oser dire à l'océan : — Tu n'iras pas plus loin !...

» Vous doutez, dites-vous ; qui donc n'a pas douté ici-bas ? la foi n'est-elle pas la plus difficile et la plus douloureuse de toutes les conquêtes ? Vous doutez, mais vous ne niez point ; l'espérance, ami, est fille du doute. Malheur à qui ne doute pas ; car il n'a plus rien à espérer sur la terre !

» Ces paroles vous feront sans doute sourire et vous vous direz, en les lisant, que ce sont des raisons de femme, bonnes tout au plus à calmer un cerveau faible et apaiser une douleur vulgaire. Vous dites vrai, Pierre ; je ne suis qu'une pauvre fille, je ne suis rien, moi, rien que ce que Dieu et mon cœur m'ont appris, et pourtant ; j'entends, là, au dedans de moi, une voix mystérieuse qui me dit que je ne me trompe pas, et que c'est vous qui vous égarez. Raisons de femme ou non, ne me demandez pas pourquoi ; je ne sais, mais je vous le répète : — Frère, vous vous égarez, la voie que vous suivez est fatale, et conduit tout droit à l'abîme.

» Ah ! écoutez-moi, ne détournez point dédaigneusement la tête ; ceux qui aiment véritablement ont, dit-on, le don de seconde vue ; je vous aime, moi, et je vous dis que les mauvais jours vont finir, et que la mesure des épreuves sera aussi la mesure des consolations.

» Oui, il me semble qu'une lumière divine et inconnue est entrée dans mon âme ; en écoutant le cri de vos douleurs, j'ai cru entendre la voix de l'humanité tout entière, qui pleure et qui gémit, comme si elle allait mourir. Votre mal est son mal, vos souffrances sont ses souffrances ; que craignez-vous donc ? Dieu peut-il laisser périr son œuvre ? a-t-il jamais abandonné ses enfans ? courage, frère, courage ! le désert est long à traverser, encore un jour, encore un pas, et la *terre promise* apparaîtra à l'horizon.

» Je sais d'avance toutes les objections qui se pressent sur vos lèvres, et que vous pouvez me faire. Aujourd'hui, ma pauvre tête est si bouleversée, mes pensées sont si confuses et dans une telle agitation, que je n'es…

(1) Voyez les numéros du 9 au 18 septembre.

intermittente qui vous dévore.

Voilà ce que dirait un véritable ami du Mexique; mais ces paroles seraient dures et blesseraient l'amour-propre national. Un faux ami n'agira pas de même : il exaltera cet amour-propre, il aura des paroles douces et flatteuses, et il ruinera encore plus promptement le Mexique.

L'Angleterre exerce une grande influence sur le gouvernement mexicain; elle lui prête de l'argent; mais elle est maîtresse de ses douanes et de ses revenus, qu'elle s'est fait donner en gage de ses créances. L'Angleterre connaît toutes les faiblesses des ressources du Mexique et elle l'excite à la guerre. Quel serait le résultat de ce conseil? Une pénurie encore plus grande, des défaites certaines, des mécontentements, des troubles, des guerres civiles, des dislocations nouvelles.

L'Angleterre attend, provoque cette dislocation, pour entrer enfin dans le golfe du Mexique, dont elle tient toutes les avenues. Sur quel point étendra-t-elle la main? Il en est un facile à indiquer.

Si le Mexique est disloqué, la Yucatan se rendra indépendant; l'Angleterre le laissera tel, à la condition qu'elle protégera cette indépendance. — Il faut donc pénétrer davantage dans le golfe. Dans la baie de Campêche, à l'île de Terminos, à Tabasco ou aux alentours, il y aurait un bon poste à prendre: Prenons Tabasco, et nous étendant vers l'ouest, arrivons jusqu'au golfe de Guasacoalco; c'est là que l'on prépare une communication qui rejoindrait le golfe de Tehuantepec dans la mer Pacifique. Être assis sur l'isthme, commander le passage futur entre les deux mers, en face de la Nouvelle-Orléans et de Galveston, tout près de Vera-Cruz, la clef du Mexique; couper l'Amérique en deux, poser là les bases, les assises premières de cette digue destinée à arrêter l'envahissement de la race anglo-américaine, destinée à s'accroître en remontant la côte est du Mexique, et qui finirait par placer les États-Unis entre deux empires anglais; c'est là un beau dessein; mais pour l'accomplir il faut hâter la ruine du Mexique; pour hâter la ruine du Mexique, il faut l'obérer de nouveau, il faut l'agiter sans cesse;... il faut le pousser à la conquête chimérique du Texas!...

Dans notre numéro du 7 de ce mois, nous avons publié un passage du programme du nouveau *Courrier français*. Nous avions d'autant moins de raison pour croire que la nouvelle administration voulût garder secrète la pièce d'où nous avons extrait ce passage, qu'elle nous était remise imprimée avec le titre ordinaire du *Courrier français*.

Cependant, sur les observations qui nous furent faites le surlendemain par M. Dufour, signataire de ce programme, — fidèles à nos habitudes de loyauté, nous retirâmes, spontanément, dans notre numéro du 10, « le blâme que nous avions émis sur une pièce qui n'appartenait pas à la publicité. »

Gazzetta italiana, paraissant trois fois par semaine, et représentant le parti libéral, modéré ou pacifique. Ce journal a l'espoir d'être soutenu par les libéraux et de ne pas inspirer d'ombrage aux gouvernements, qui peut-être même finiront par écouter ses conseils.

Fondé il y a déjà plusieurs mois par M. Falconi, et sans autres ressources que le zèle et la persévérance de son fondateur, la *Gazzetta italiana* a marché péniblement, réduite à se débattre contre des difficultés de tous genres, et n'osant se prononcer ni pour les gouvernements ni pour la liberté; c'est dans cette situation délicate que M. Falconi fit un dernier appel aux sentiments de sympathie de tous les Italiens demeurés fidèles à la cause de l'Italie et de l'humanité; son appel fut entendu.

Plusieurs Italiens, connus par la modération de leurs opinions, par la fermeté de leurs principes, et par la droiture de leur caractère, se sont mis en avant et ont offert leur concours, à condition toutefois que le journal prendrait une couleur plus décidée, suivrait une ligne plus nettement tracée. Aujourd'hui ce journal représente les opinions de ceux qui, comprenant les nouvelles destinées de l'humanité, qui désirent concilier les intérêts de tous avec ceux de chacun, qui préfèrent la paix à la victoire, les modifications aux révolutions, le progrès régulier à une marche désordonnée sans direction et sans but. Les rédacteurs de la *Gazzetta* veulent faire rentrer les Italiens dans la jouissance de ces droits qui constituent les peuples libres; il faut pour cela enseigner à la nation italienne en quoi consistent ces droits, et comment il lui convient de les exercer. D'une part, rendre le peuple digne de la liberté et de l'indépendance; de l'autre, persuader aux princes italiens que l'heure de la violence est passée, et qu'en prétendant retenir indéfiniment les peuples dans l'ignorance, ils préparent la ruine absolue et complète de leur pouvoir; tel est le but que se propose la *Gazzetta italiana*. Bien informée d'ailleurs de toutes les nouvelles italiennes, rendant un compte exact des publications littéraires ou scientifiques dont l'Italie s'enrichit chaque jour, soumettant à son appréciation les constitutions particulières de chaque État, la *Gazzetta* forme un lien intellectuel qui rattache l'Italie au reste de l'Europe, et à la France en particulier. Ce journal met les habitants de l'Italie en rapport avec tous ceux qui partagent à l'étranger leurs opinions et leur espoir, et un jour viendra peut-être où la *Gazzetta* servira d'intermédiaire à de plus importantes relations.

Le *Siècle* revient encore sur l'isolement systématique de M. de Lamartine au milieu des partis politiques. Il lui donnerait volontiers en exemple M. Odilon Barrot, dont la suprématie négative consiste à recevoir le mot d'ordre de son parti dans chaque question importante, au lieu de le lui donner. Pour cette fraction incolore de la gauche, qui substitue des intrigues aux idées qui lui manquent et des personnalités aux principes qu'elle n'a pas, nous concevons très bien qu'un *chef* de cette nature lui convienne parfaitement. Il n'en sera jamais ainsi, nous l'espérons, de

tement la situation que nous a faite la dernière presse, qui, sans doute pour cela, se repose en ce moment sur ses lauriers. Écoutons l'*Observateur des Pyrénées* :

« Quand un gouvernement égoïste et aveugle s'étudie à étouffer toute fermentation dans les intelligences, à comprimer tout essor de l'esprit novateur; quand des hommes d'État sont assez pauvres de génie pour ne plus rien comprendre de grand à accomplir dans la société, pour se croire au dernier terme du progrès politique et social; quand se liguent ceux qui jouissent des droits qui appartiennent seuls à la propriété; quand la presse est stérilisée par l'ignorance ou l'intérêt de ceux qui en disposent; quand les organes indépendants ne peuvent lutter contre la concurrence des gros capitaux, n'est-il pas évident que l'opinion doit se dissoudre malgré tous les efforts des hommes de dévouement?

Il serait superflu de vouloir ressusciter l'opinion publique au moyen des sentiments et des principes qui n'ont pu empêcher sa chute. Depuis quinze ans que l'opposition parlementaire recommence sans cesse cette tentative, elle n'a fait que perdre du terrain. L'intérêt qui s'attachait autrefois à ses manifestations n'a fait que baisser graduellement, au point qu'on n'y prête plus aujourd'hui la moindre attention. Cette expérimentation humiliante du centre gauche et de la gauche constitutionnelle devrait suffire, ce semble, pour prouver à tous les yeux qu'il faut maintenant des idées neuves, des tentatives d'un autre ordre pour ranimer l'opinion et la pousser vers des destinées nouvelles. Le pays, en ne répondant point à ces appels des faux oracles parlementaires, témoigne assez qu'il n'a plus foi en eux et qu'il lui faut désormais un enseignement plus substantiel et plus fécond.

» Si les hommes politiques comprenaient notre époque et ses besoins; si les journaux honnêtes et indépendants savaient être les organes intelligents et fidèles des tendances démocratiques de la France et de l'Europe, ils se convertiraient en masse aux idées organiques qui commencent à pénétrer les esprits. Cette manœuvre, aussi habile que pleine d'à-propos, n'accélérerait pas seulement le mouvement social qui doit bientôt changer la face du monde en substituant l'association à l'incohérence et au morcellement, mais elle leur conserverait aussi à eux-mêmes cette influence et cette autorité dont ils sont d'autant plus jaloux qu'ils sentent parfaitement qu'elle leur échappe. »

Nous trouvons les lignes suivantes dans un compte-rendu de l'ouvrage de M. Louis Blanc, l'*Histoire de Dix Ans*, que M. de Courcy, écrivain légitimiste, a fait insérer dans le *Correspondant*. M. de Courcy a eu surtout à cœur le mot si souvent appliqué aux royalistes de la Restauration. *Ils n'ont rien appris ni rien oublié*; et comme M. Blanc a jugé à propos de le reproduire, M. de Courcy a cru qu'il était de bonne guerre de le renvoyer au parti de son adversaire. Nous reproduisons cette réplique, parce qu'elle nous a paru bien touchée et juste à l'égard d'une certaine fraction du parti démocratique, ce qui ne nous empêche pas, en même temps, de considérer le parti dans son ensemble comme, sans contredit, le plus près d'une transformation progressive, et M. Blanc, en particulier, comme un des esprits les plus capables de prendre l'initiative de cette transformation.

« Le parti démocratique en est encore aux traditions de l'éducation classique; il n'a que des vertus romaines, la haine des rois, la haine de l'étranger, le mépris de la vie et de la liberté de l'individu, le culte idolâtrique de l'État. C'est un composé de Brutus et de César; il tient du premier par

---

sayerai point d'y répondre. Plus tard, nous verrons. J'ai besoin, avant tout, de me recueillir et de consulter trois maîtres, qui en savent plus que tous les sages et les philosophes de la terre : Dieu, mon cœur et ma conscience.

» Et puis, ami, pour vous répondre, ne faut-il pas que je connaisse votre vie, que je sache par quels sentiers vous êtes passé pour arriver où vous en êtes, hélas! Vous pouvez tout me dire, ne craignez rien; puisque la jeune fille se fait sœur de charité, elle peut voir toutes les blessures.

» Parlez-moi librement et sans réserve, si vous me croyez digne de vous entendre. Seulement, au nom du ciel! ne vous calomniez plus. Croyez-moi, vous êtes grand, car je vous aime; vous êtes fort, car vous êtes éprouvé. Frère, ne vous rapetissez plus, pour vous donner le droit de vous injurier.

» MARIE. »

Pierre à Marie.

« Vous avez peut-être lu, ô ma sœur, un livre étrange, qui est bien le dernier mot de ce siècle, et qui restera comme un monument trop réel de notre orgueil et de notre impuissance : ce livre est *Obermann*. Vous vous êtes dit sans doute :

» — Mon frère, comme cet homme se consume dans les langueurs d'une existence stérile et solitaire, dans les sourdes et dévorantes tortures d'une douleur imaginaire, d'un doute orgueilleux, qu'il prend pour un effort suprême de puissance et d'énergie, quand ce n'est que celui de sa faiblesse et de son impuissance. Il faut à tout prix le retirer de cette route fatale, qui le conduirait, comme Obermann, au double suicide de l'âme et du corps.

» Rassurez-vous, Marie; il n'y a rien de commun entre cet homme et moi, sinon la souffrance et les cruelles incertitudes de l'avenir.

» Obermann niait et blasphémait; moi je doute et je pleure.

» Obermann croyait en son génie et en sa force, il accusait Dieu plutôt que de s'accuser lui-même; moi, je sais toute ma faiblesse, et je m'humilie devant le bras invisible qui m'a frappé, non pas, il est vrai, sans plaintes et sans murmures. Le gladiateur vaincu et qui tombe dans la poussière n'a-t-il pas le droit de demander grâce à son vainqueur?

» Obermann, drapé dans son insolent orgueil et dans son farouche mépris pour la création, s'était fait de la souffrance un tréteau ou un piédestal, d'où il eût été désolé de descendre pour aller se mêler à la foule, souriant et consolé; moi, je voudrais me faire si petit que la douleur passât auprès de moi sans m'apercevoir; moi, je demande à tous les échos de la route, à toutes les voix qui arrivent jusqu'à ma solitude, si elles ne m'apportent point la *bonne nouvelle* que j'attends et qui a été promise à l'humanité.

» Obermann n'avait pas de cœur; Dieu, dans sa colère, lui avait refusé le pouvoir et le besoin d'aimer; moi, je vous aime, ô Marie! L'amour purifie de toutes les souillures; l'amour est une promesse et une espérance; le crucifié, vous le savez, a dit à la Magdeleine éplorée : Il te sera beaucoup pardonné, parce que tu as beaucoup aimé.

».... Vous voulez, ma sœur, que je vous dise ma vie, que je remonte avec vous à ces premiers jours de mon enfance et de ma jeunesse, que j'avais oubliés, ou plutôt dont je ne voulais pas me souvenir. Que vous importent quelques faits sans intérêt et sans imprévu, qui, dans leur uniformité vulgaire ne peuvent avoir qu'une importance relative à celui qui les raconte! Mais vous le voulez, soit. Je serai bref, car le roman de ma vie n'est pas long, et les évènements ne se sont point mis en frais d'imagination pour l'embellir et la dramatiser. J'ai plutôt vu et senti que vécu, et vous vous direz peut-être, après avoir lu ces pages, comme le grand William Shakspeare dans une de ses immortelles comédies : *Ne voilà-t-il pas beaucoup de bruit pour rien?* — Hélas! Marie, ceci est l'histoire de l'homme placé en face de la réalité. Regardez là-bas ce char qui passe comme un éclair, emporté par quatre vigoureux coursiers. Soudain il s'arrête, il roule sur la poussière, il se brise, et ses débris éclatent avec fracas dans l'espace. Cherchez la cause de ce grand bruit et de cette chute profonde, regardez à vos pieds; que voyez-vous? Un grain de sable. »

III. — UNE CONFESSION.

Mon père habitait un petit bourg de la Basse-Normandie, qui depuis est devenu la ville de Flers, où il vivait assez pauvrement des minces produits d'une petite fabrique de coutils, qu'il exploitait lui-même, et dont il était le principal ouvrier. Marié depuis peu de temps à la fille d'un fermier des environs, et comprenant qu'en se créant une famille, il devait aussi se créer de nouvelles ressources pour l'avenir, il prit un associé dans l'espoir d'augmenter par là les produits de son industrie. Mais au moment où, par cette nouvelle mise de fonds, il allait voir se réaliser ses espérances, une fluxion de poitrine, cette maladie si commune parmi les tisserands, se déclara, et il mourut au bout de quelques jours.

Ma mère était enceinte lorsque ce cruel évènement vint la frapper. C'était une femme courageuse et énergique. Elle aimait mon père; mais elle allait être mère, elle pensa à son enfant, elle se dit que pour être active et intelligente, la douleur n'en est pas moins profonde; qu'elle n'avait, pour toute fortune, que la moitié de valeurs commerciales qu'il lui serait difficile de réaliser, et elle se mit bravement à la tête de la fabrique.

A cette époque commença le fatal système de concurrence illimitée qui devait bientôt désoler le monde commercial; notre maison ne tarda point à en ressentir les funestes effets. Pour pouvoir soutenir la lutte, l'associé de mon père, homme assez intelligent, mais déloyal, entraîna ma mère dans des entreprises folles et aventureuses qu'il sut habilement exploiter à son profit, mais dont nous devions être les premières victimes. Bref, j'avais à peine trois ans, que nous étions entièrement ruinés.

La santé déjà chancelante de ma mère ne put résister à ce dernier coup; une maladie de langueur s'empara d'elle; elle n'eut que le temps de réaliser les derniers débris de notre fortune, de confier cette somme au curé de notre paroisse pour qu'elle servît à payer mon éducation, et elle mourut.

Je restai jusqu'à l'âge de huit ans chez le bon curé, qui, tout entier aux travaux de son ministère, s'occupait fort peu de moi. En revanche, sa vieille gouvernante s'en occupait beaucoup trop. Dieu sait ce que j'eus à souffrir des capricieuses exigences et des mauvaises tracasseries de cette mégère! Aussi, ce fut avec une grande joie que je vis arriver le jour où le curé, dans l'espoir de conserver dans toute sa blanche pureté une des brebis du bon Pasteur, m'envoya faire mes études au petit séminaire de son diocèse.

Vous connaissez sans doute, mon amie, les bruits étranges répandus dans le monde sur ces sortes d'établissements; moi, qui les ai vus de près, je puis vous affirmer que ces accusations sont ou des préjugés ou d'odieuses calomnies. Sans doute là, comme partout ailleurs, l'éducation de l'enfance, ce premier devoir imposé à l'homme par Dieu et par la société, au lieu d'être le libre développement des facultés et du cœur, n'est qu'un grossier mécanisme, bon tout au plus pour faire non des hommes, mais des perroquets; une inepte compression, un coupable étouffement des plus adorables qualités de l'enfance, la grâce irréfléchie, la spontanéité imprévue, la fantaisie capricieuse, la mobile activité, douces et charmantes fleurs qui s'épanouissent au front de l'enfant, et que pas un de ces hommes ne sait comprendre et respecter.

Deux mois s'étaient à peine écoulés, que mes professeurs m'avaient déjà déclaré un enfant indiscipliné, paresseux, rempli de perversités et d'un détestable exemple pour mes condisciples.

Je vous proteste, moi, que je n'étais rien de tout cela; je ne comprenais pas tout simplement pourquoi l'on me tenait enfermé, pendant de longues heures, dans une grande salle obscure, froide et humide, le nez collé silencieusement sur un livre rempli de mots inconnus et dont je n'avais que faire, tandis qu'un joyeux rayon de soleil, se glissant mystérieusement à travers la fenêtre, semblait m'appeler au dehors, tandis que j'entendais passer dans la rue les petits enfants du peuple, gais, libres et babillards, comme une jeune couvée de passereaux par une belle matinée de printemps.

Alors, commença une série de petites persécutions, d'admonestations doucereuses, d'humiliations bienveillantes, de corrections paternes, qui durèrent deux années, et qui eussent fini par m'abrutir, s'il ne me fût pas venu la bienheureuse idée de m'échapper de ma prison, et de retourner chez le bon curé. Soutenu par sa vieille gouvernante, il me gronda fort de ce qu'il appelait mon escapade, et voulut me renvoyer comme j'étais venu; je m'y refusai avec énergie.

Sur ces entrefaites, il reçut une lettre foudroyante du séminaire; les bons ecclésiastiques, dans leur naïve indignation, m'y prodiguaient les épithètes les plus humiliantes, me prédisaient le plus lugubre avenir, et concluaient en me donnant mon congé définitif.

Le curé me déclara qu'il ne garderait pas plus long-temps un mauvais sujet, un enfant pervers qui souillait sa maison; il assembla immédiatement mon conseil de famille, et je fus envoyé au collége de... avec les recommandations les plus sévères et les plus rigoureuses.

Là, ce fut toute autre chose qu'au séminaire : un monsieur en habit noir me fit placer devant lui, m'interrogea; voyant que je ne savais rien, me déclara idiot, m'assigna une place au dortoir et à la table, et l'on ne s'occupa plus de moi. On touchait exactement ma pension, c'était tout ce que l'on voulait. Qu'importait à la gloire du collége un mauvais écolier de plus ou de moins! N'envoyait-on tous les ans trois élèves au moins à l'École polytechnique?

L'opinion que les maîtres avaient de mon caractère et de mon intelligence devint contagieuse et se communiqua à mes camarades. Tous m'évitèrent comme un paria ou un lépreux; mon nom devint proverbial dans le collége, et aucuns ne voulurent même m'associer à leurs jeux;

fusions publiques. Quant à la requête par laquelle les néo catholiques demandent à être reconnus comme communauté ecclésiastique, les autorités du Wurtemberg n'ont point encore fait connaître leur décision.

ESPAGNE.

L'émeute étouffée, que fait le ministère espagnol pour en empêcher le retour? se rend-il compte de sa conduite? Ouvre-t-il l'oreille aux cris d'indignation et de détresse qui s'élèvent de tous côtés? Cherche-t-il à connaître les causes qui ont indisposé contre lui à ce point l'opinion publique? Nullement; il augmente la garnison, fait circuler des patrouilles dans les rues, déploie un grand appareil des forces et, retranché derrière ces mesures de précaution, répond à l'opposition par des menaces et des injures.

Tel est l'état des choses à Madrid depuis les évènements du 5. Les journaux conservateurs sont remplis de réflexions alarmantes. *El Globo* et *el Heraldo*, placés à la tête de l'opposition, traitent les ministres d'*apostats* et demandent formellement leur renvoi.

La crise politique qui paraît imminente, se compliquée de difficultés financières. Le trésor est à sec. La perception du nouvel impôt se fait ainsi avec résistance, au moins avec lenteur. Les négociations reprises avec la banque de Saint-Ferdinand pour le renouvellement du contrat qui est sur le point d'expirer, traînent en longueur, et elles ne manqueront pas d'échouer si la nouvelle de la suspension du paiement des traites du gouvernement à Cuba vient à se confirmer.

Le général Narvaez est arrivé le 12 au soir à Madrid. La cour était attendue pour le 15.

ANGLETERRE.

Le parlement anglais qui devait s'ouvrir le 2 du mois prochain reste prorogé jusqu'au 27 novembre.

AMÉRIQUE.

Les nouvelles de la Plata sont importantes. Rosas a répondu par un refus à l'ultimatum par lequel les plénipotentiaires de la France et de l'Angleterre demandaient la cessation des hostilités. En conséquence, les troupes réunies ont reçu l'ordre de débarquer, et on pensait qu'elles commenceraient par s'emparer de l'île Martin-Garcia.

Voici le jugement que porte sur ces derniers évènements le *Times* :

« Les prétentions de Rosas, de contrôler ou plutôt d'anéantir le commerce tout entier des provinces intérieures et indépendantes de l'Amérique du Sud, sur le Rio de la Plata entre autres, constituent un outrage monstrueux envers toutes les nations commerciales. Le Paraguay, lui seul, est dix fois plus peuplé que Buenos-Ayres; son territoire est cultivé par le libre travail; et, en 1810, le commodore Bowles obtint une convention du général Artigues, garantissant à nos navires la libre navigation sur le Parana et sur l'Uruguay. Au nom des traités, au nom de tous les principes des droits de neutralité et des lois internationales, les sujets anglais réclament la libre navigation sur le Rio de la Plata. Rosas est évidemment dans l'intention de les priver de ce droit, et la dernière de ses mesures illégales et arbitraires a été l'exclusion d'un bâtiment anglais du port même de Buenos-Ayres. Ces prétentions sont arrivées aujourd'hui à un tel degré d'exagération, que sans vouloir se mêler avec trop d'ardeur aux querelles des États de l'Amérique méridionale, notre gou-

se dressait à la barrière Saint-Jacques. Une foule, avertie on ne sait comment, arriva bientôt pour assister à l'exécution qui allait avoir lieu. Une voiture partie de la maison de force de la rue de la Roquette, et contenant le patient et le vénérable abbé Montès qui l'accompagnait, s'arrêtait une heure plus tard au pied de l'échafaud. Le patient était Pierre-Marie Beauchesne, ouvrier de la Villette, condamné à la peine de mort par arrêt de la cour d'assises de la Seine, au mois de février dernier, pour avoir assassiné un de ses camarades à coups de marteau, après l'avoir entraîné dans la plaine d'Argenteuil. Cinq minutes après la justice humaine était satisfaite!

LES ANGLAIS CIVILISATEURS. — Les Anglais commencent à faire des tentatives pour occuper le détroit de Magellan et une partie de la Patagonie. Le capitaine Derring, du navire *Mexico*, arrivé de Valparaiso à New-York, déclare avoir rencontré dans le premier de ces ports le capitaine Rogers, de Londres, qui lui a dit avoir débarqué, le 20 février dernier, un M. Gardner, capitaine de la marine royale anglaise, et un nommé M. Hunt, dans la baie du cap Grégory, dans le détroit de Magellan. Ces deux messieurs s'y sont rendus dans le but soi-disant de civiliser les Indiens Patagons. Le capitaine Rogers a dit être resté cinq jours dans la baie Grégory, et il avait bâti pour les deux civilisateurs une habitation confortable pour l'hiver. Leur séjour dans ces parages sera probablement bientôt suivi par quelques essais de colonisation.

FOLIE FURIEUSE. — Un meurtre épouvantable a été commis à Tourville, dans la nuit du 12 au 13 de ce mois, par le nommé Louis-Robert Mérieult, sur la personne de son fils, Louis-Eugène Mérieult, âgé de vingt-un ans. Le *Journal de Caen* dit que depuis longtemps l'un et l'autre étaient atteints d'aliénation mentale. C'est à l'aide d'une corde que le père a étranglé le fils. On a trouvé le cadavre dans un grenier à foin dépendant de leur habitation. La justice s'est transportée sur les lieux. Mérieult père, amené devant le cadavre de son fils, a montré la plus froide insensibilité, il prétendait qu'il dormait, et dans l'interrogatoire qu'on lui a fait subir, il a nié être l'auteur du meurtre, puis il a prononcé des paroles extravagantes, s'est livré à des mouvements d'agitation furieuse et a poussé des cris perçants. Ce malheureux a été conduit dans la prison de Pont-l'Évêque, où il se livre à des actes de fureur.

DÉSESPOIR. — Le 12 de ce mois, une fille au service d'un boulanger à Châlons, a tenté de se noyer. Cette fille, dit le *Journal de Reims*, avait résolu de se donner la mort parce qu'elle était accusée d'un abus de confiance; il s'agissait d'une somme de 1 fr. 10 c.

LES BELGES ACCAPAREURS. — Si la nouvelle donnée par la *Gazette de Cambrai* est exacte, nous ne doutons pas que l'autorité saura prendre les mesures convenables pour sauvegarder les intérêts des populations pauvres de nos départements du Nord. La mesure prise par le gouvernement belge, qui vient d'ouvrir toutes ses frontières de terre et de mer à l'introduction illimitée des grains et légumes farineux, porte déjà ses fruits dans le département du Nord. Des spéculateurs belges, calculant sur le manque presque total de la récolte des pommes de terre, base de la nourriture du peuple dans les Flandres, font des achats considérables

trois fois cette périlleuse expérience; mais, à la troisième fois, le pied lui manqua et elle glissa dans l'angle formé par le toit principal et le toit en saillie qui recouvre la mansarde. Sa chute dans la rue paraissait inévitable; mais en tombant elle écarta les deux bras et se retint ainsi suspendue au bord du toit sans trouver aucun point d'appui pour ses pieds. Ceux qui assistaient à ce terrible spectacle étaient saisis d'effroi et s'attendaient, d'un instant à l'autre, à voir disparaître cette malheureuse, qui poussait des cris de détresse; mais enfin, voyant qu'elle continuait à se soutenir, ils prirent la résolution d'agir et coururent donner l'alarme dans la maison où cet affreux drame se passait.

Il était presque impossible de porter secours à la femme Peset, sans s'exposer soi-même à un grand danger, car la pente du toit, ainsi que nous l'avons dit, présente l'aspect d'un abîme, et il aurait fallu, pour arriver jusqu'à cette malheureuse, établir un appareil qui aurait demandé beaucoup de temps. On essaya néanmoins de lui descendre une corde, mais dans la position où elle se trouvait, il lui était impossible de la saisir, car en lâchant une de ses mains, elle tombait à l'instant même. A ce moment arriva M. Gilles, commissaire de police du quartier; il envoya chercher des sapeurs-pompiers et courut lui-même chez un fumiste voisin; mais ce fumiste n'avait en ce moment aucun agrès; ses ouvriers étaient absents; cependant, les pompiers ne tardèrent pas à arriver. L'un d'eux, le caporal Tronquard, parvint, en se faisant attacher, à descendre jusqu'à portée du bras près de la femme Peset. Déjà il allait la saisir, et une foule nombreuse qui s'était rassemblée devant la maison attendait avec anxiété cet instant décisif; mais au moment même où le caporal n'avait plus qu'un effort à faire et calculait le moyen le plus sûr pour attirer jusqu'à lui la malheureuse qu'il voulait sauver, celle-ci qui, depuis près de deux heures était dans cette position et se trouvait à bout de ses forces, laissa aller ses mains, et glissant sur la pente du toit, elle vint rebondir sur le pavé de la rue. Un cri d'horreur partit de toutes les poitrines; on s'empressa autour de la pauvre femme; elle n'existait plus.

LA JUSTICE ET LA FAIM. — Le *Journal du Loiret* citait l'autre jour un arrêt de la cour d'assises de Tours qui condamne deux individus à cinq ans de réclusion *pour vol d'un chapon*, et nous nous étonnions avec le *Courrier d'Indre-et-Loire* de la rigueur de cette condamnation pour un vol d'aussi peu d'importance. Nous ne nous attendions pas à voir le tribunal d'Orléans imiter la sévérité des juges de Tours. Jeudi dernier comparaissait devant notre tribunal de police correctionnelle un homme accusé du vol d'une montre. Cet homme avait fait des aveux complets, et il racontait devant le tribunal qu'ayant à sa charge trois enfants et une femme malade au lit, et de plus poursuivi par son propriétaire pour son mince loyer, il s'était adressé au bureau de bienfaisance et à plusieurs personnes d'Orléans, mais en vain; qu'il avait couru toute la journée pour vendre un objet de 1 fr., que, désespéré, ne sachant comment faire pour donner du pain à sa famille, il avait volé une montre qu'il avait vendue 12 fr. Il ajoutait encore que sur cette somme il avait donné 9 fr. à son propriétaire et le reste à sa femme pour les besoins du ménage. Tous ces faits étaient justifiés par l'instruction. Le tribunal a infligé à ce malheureux la peine de cinq ans de prison et de

---

mais comme ma force physique leur en imposait je ne fus point maltraité, voilà tout. Pendant les sept longues années que je restai enfermé dans ce collège, je vécus seul, triste, rebuté, méprisé, sans un ami, sans un seul être qui voulût me tendre la main, et me répondre par un bon et affectueux sourire, et pourtant, j'avais grand besoin d'aimer et d'être aimé.

J'avais dix-huit ans, lorsque je sortis du collège, presque aussi ignorant que le jour où j'y étais entré. Mon conseil de famille s'assembla de nouveau : on me dit que ma petite fortune, épuisée par les frais de mon éducation, se réduisait à la somme de quatre mille francs; qu'il me restait donc de quoi vivre trois années, pendant lesquelles il me faudrait briser à me créer des moyens d'existence, sous peine de mourir de faim ou de me faire soldat. Quant au choix d'une profession, on me laissait libre, en me conseillant toutefois de ne pas faire trop le dédaigneux et le difficile, vu la médiocrité de mes facultés intellectuelles. Là-dessus le conseil de famille se retira en me souhaitant toutes sortes de prospérités.

Je partis pour Paris, le cœur tout joyeux de confiance et d'espoir dans l'avenir; j'emportais dans ma poche deux lettres de recommandation, dont le pouvoir me semblait infaillible. L'une était adressée par le bon prêtre, qui m'avait élevé, à l'un de ses anciens camarades de séminaire, curé d'une des principales paroisses de Paris; l'autre était écrite par le maire de la commune au plus influent député de notre département.

Aussitôt mon arrivée, j'allai chez le curé, mon futur protecteur. On me répondit qu'il était à l'église, où je pourrais lui parler. J'y courus; un homme, auquel je m'adressai et qui semblait être un des sacristains de la paroisse, me fit entrer dans la sacristie, où je trouvai le curé, occupé à prendre dans un immense registre des notes, qu'il remettait ensuite à trois hommes, rangés autour de lui, et dont les faces plates et ignobles, les vêtements crasseux, l'aspect sordidement et humblement servile, m'inspiraient une répugnance instinctive et un dégoût que j'eus toutes les peines du monde à dissimuler.

Enfin, les trois hommes sortirent, et le curé, resté seul, me dit, après avoir fixé sur moi deux petits yeux gris, durs et sardoniques, qu'il s'efforçait, mais en vain, de rendre bienveillants et onctueux :

— Que voulez-vous, mon ami?

Je lui présentai ma lettre de recommandation.

Il la lut à haute voix en s'interrompant de temps à autre pour jeter sur moi à la dérobée un regard pénétrant et scrutateur, sous lequel je me sentais fort embarrassé. Lorsqu'il eût terminé, il se retourna vers son grand registre, et en parcourut rapidement quelques feuillets. Puis, l'ayant fermé, il me dit d'un accent moitié sévère et moitié paternel :

— Je ne suis pas satisfait de votre curé, il est pour le progrès de notre confrérie d'une tiédeur, que je dirais presque coupable, si je ne me souvenais pas de la vieille amitié qui nous a liés autrefois. Comment, de tous les habitants de votre commune nous n'avons à peine que douze hommes inscrits! Lorsque vous lui écrirez, dites-lui d'y faire attention, que je compte sur lui, et que pour devenir curé de canton il est bon de montrer plus de zèle et de sainte ardeur. Quant à vous, mon enfant, j'ai déjà entendu parler de vous, et plus d'un cœur pieux a gémi sur vos égare-

ments et la précoce impiété dont vous avez donné plus d'une fois le dangereux exemple. Du reste, cela ne me surprend pas; car, après vous être enfui du petit séminaire, vous êtes tombé dans les mains de l'université de... où il y a certains professeurs, surtout à la faculté... Mais, patience! les jours de désolation finiront bientôt, je l'espère, et l'esprit du mal cessera d'empoisonner le cœur de nos jeunes et tendres brebis.

J'étais stupéfait; car la lettre qu'il venait de lire ne lui parlait ni du séminaire, ni de mon séjour au collège.

— Quoi! monsieur, vous savez...

— Cela ne doit point vous étonner, mon enfant, reprit le curé, avec un sourire de béatitude et d'orgueil. Je puis vous dire cela; car nous ne nous cachons pas, Dieu merci! quand le but est saint et charitable, on peut avouer hautement les moyens. Notre confrérie ayant été constituée par l'Esprit-Saint pour la plus grande gloire de Dieu et la conversion des pécheurs, une personne pieuse et dévouée de votre paroisse vous avait recommandé à nos prières, en nous envoyant la petite note suivante.

Ici le curé ouvrit son registre et lut :

« Paroisse de... diocèse de... province de France... 13 février 183...

» Nous recommandons aux bienheureuses et efficaces prières de l'auguste confrérie de la *Sainte-Enfance-de-Marie*, un jeune pécheur, » nommé Pierre Morin, né à Flers, le... orphelin, élevé par le curé de... » homme faible, tiède et un peu janséniste. Ce jeune homme, après » avoir quitté le petit séminaire de... a achevé ses études au collège de... » Son caractère est altier, concentré, tout d'une pièce et inflexible. Il a » peu ou point de principes religieux. Cependant, s'il revenait à la foi, » il pourrait être utile à notre sainte cause; car, malgré des études nulles, il est intelligent, sa parole est facile, et son cœur ne manque » point de générosité et de sentiments élevés. »

(*La suite à demain.*) **EUGÈNE CAMUS.**

Académie des Beaux-Arts.

CONCOURS DE PAYSAGE.

Ulysse et Nausicaa.

Selon l'habitude on a imposé cette année aux concurrents un paysage grec. On leur a demandé une nature, un climat, une végétation qu'ils ne connaissent point. Nous savons très bien que l'Institut, en donnant son programme, a pour but de forcer les jeunes peintres à chercher la noblesse, la grandeur, le style.

Est-il absolument nécessaire pour remplir ces conditions d'avoir à peindre des temples et des villes antiques, des orangers, des lauriers-roses, un ciel brûlant : toutes choses fort belles sans doute, mais qu'il est fort difficile de rendre d'une façon convenable quand on ne les a point vues. Pourquoi ne pas demander aux élèves de l'école des tableaux représentant une forêt vierge de l'Amérique, un désert de la Nubie, ou quelque site luxuriant de l'Inde? cela ne serait pas plus déraisonnable. Qu'arrive-t-il?

Pour se conformer au programme, on oublie ses propres impressions, on fouille dans ses souvenirs, on interroge moins les observations que l'on a faites, que les gravures et les tableaux des maîtres. On s'inquiète plus de savoir comment Le Poussin ou Claude Lorrain ont rendu tel ou

tel sujet, que de donner à son œuvre un cachet de vérité, résultant toujours de l'étude de la nature.

Le sentiment individuel est sacrifié à une science vague qui est la mémoire et l'interprétation des œuvres de certaines écoles.

La tradition prend une trop grande importance. Nous savons tout ce que l'on peut gagner à étudier les chefs-d'œuvre. C'est un travail nécessaire au développement des facultés artistiques; mais peut-être oublie-t-on trop souvent qu'on ne doit chercher à comprendre les maîtres que pour mieux comprendre la nature, source inépuisable du beau.

Les œuvres de nos devanciers ne sont que des jalons qui doivent nous guider. La loi du progrès veut que nous profitions de tout ce qui a été fait avant nous, mais à la condition de nous rapprocher de plus en plus de l'idéal suprême.

Les huit concurrents pour le grand prix de paysage sont MM. Lecointe, Benouville, Laurens, Bouret, Teytaud, Bellel, Laugée et Grenet.

Quatre d'entre eux se recommandent par des qualités diverses.

M. Bellel, dont le public a pu déjà apprécier le talent aux expositions du Louvre, a réuni dans sa composition une collection de troncs, de branches, de racines bien dessinées et bien peintes, sans doute, mais d'un ton un peu lourd. Nous avons remarqué des terrains et des détails admirablement rendus. Nous aurions voulu plus de grandeur, plus d'air, plus d'espace.

Le ciel est dur et s'harmonise peu avec la végétation, dont la couleur est monotone. Ce tableau, plein de science et de force, manque de charme et de simplicité.

La composition de M. Benouville est sage et convenable. La critique se trouve désarmée devant une raison et une habileté aussi remarquables. M. Benouville, qui a débuté par de charmantes petites toiles pleines de sentiment et de goût, nous semble un peu ingrat envers la nature qu'il étudiait jadis avec tant d'amour.

Le tableau de M. Laurens dénote un peu d'inexpérience. La composition n'est pas assise et l'effet général manque de franchise. La statue de Minerve est disgracieuse. Mais on trouve dans cette œuvre un talent frais, jeune et vigoureux. Il y a quelques parties exécutées avec un sentiment et une netteté qui méritent de grands éloges. Cette toile, quoique fort incomplète, promet beaucoup, et nous espérons voir bientôt M. Laurens figurer parmi nos bons paysagistes.

M. Lecointe est de tous les concurrents celui qui, à notre avis, a le mieux rempli les conditions du programme. Sa composition est élégante et pleine de distinction; mais l'exécution est timide et molle. La grande masse d'arbres du côté gauche est d'une silhouette désagréable. Le ton général, bien qu'harmonieux, n'annonce pas un très bon sentiment de la couleur. En somme, il y a dans cette œuvre de charmantes intentions faiblement rendues.

L'Italie et sa vigoureuse végétation donneraient sans doute à M. Lecointe les qualités qui lui manquent.

M. Laugée a eu la malheureuse idée de faire un vieux tableau.

Nous attendions mieux de M. Teytaud.

M. Bouret abuse des tons jaunes.

M. Grenet est sec et criard; nous l'engageons à copier humblement et timidement la nature.

M. le président. — Il n'a pas de domicile ?

Le témoin. — Son domicile, c'est les champs, c'est les bois, c'est tout, quoi ! Y a même mieux, c'est qu'à moi qu'il avait ainsi mis au pillage, il est venu me demander un asile, et que je n'ai pas osé lui refuser d'aller coucher dans un tas de fumier.

Enfin, se présente un garde-champêtre qui déclare avoir arrêté Lantier au moment même où il emportait avec peine deux grands sacs bourrés d'artichauts et de légumes.

Le tribunal condamne Lantier à trois mois de prison, 16 francs d'amende et à deux ans de surveillance.

Au dernier banquet phalanstérien les vers que nous donnons ont été lus par leur auteur, M. Boissy.

AUX PHILOSOPHES.

Arrière, votre voix est celle du malheur
Arrière donc enfin, ministres de l'erreur,
Philosophes si vains, orgueilleux moralistes,
Vous à qui nous devons ces milliers de sophistes,
Parasites honteux, fléaux des nations,
Qui n'enfantent que haine et révolutions ;
Notre ignorance était toute votre science,
Notre crédulité votre seule puissance.
Ne sommes-nous donc pas assez catéchisés,
Assez abâtardis, malheureux, divisés ?
Un avenir de pleurs, de sang et de carnage
Sera-t-il à jamais notre seul héritage ?
Insensés qui voulez nous traîner sur vos pas,
Vous nous par'ez de Dieu, mais vous n'y croyez pas !
Car si non moins que vous il est puissant et sage,
Pourquoi vouloir toujours réformer son ouvrage ?
Oh ! si dans sa bonté vous mettiez votre foi,
Si loin de la nier vous recherchiez sa loi,
Vous rougiriez alors de toutes les souillures
Dont vous empoisonnez les sources les plus pures ;
Vous verriez que le mal qui pèse sur nous tous
N'est pas l'œuvre de Dieu, mais qu'il nous vient de vous,
Qui comptez pour l'honneur de vos saines doctrines,
Des empires perdus, des monceaux de ruines.
Qui léguez d'âge en âge, en pompant sa sueur,
La honte et la misère au pauvre travailleur ;
Dans ce monde où par vous règne enfin l'athéisme,
Où l'on élève un temple au hideux égoïsme,
Où l'or tient lieu de tout, de Dieu, d'honneur, de nom,
Le riche peut-il vivre heureux et libre ? Non.
Car du malheur de tous chacun est solidaire ;
Et s'il ne traîne pas la honte et la misère,
La crainte qui le suit glace tous ses désirs ;
Les jours passent pour lui sans gloire et sans plaisirs,
C'est qu'à tous la nature en sa richesse immense
Donna des bras, du cœur et de l'intelligence
Pour embellir le globe et pour le transformer ;
Pour vivre libre, heureux, pour s'entendre et s'aimer.
Mais comme dans le faux tout se lie et s'enchaîne,
De ce foyer d'amour on voit jaillir la haine.
Et toujours comprimé dans un milieu fatal,
Les éléments du bien reproduisent le mal.
Peuples, de vos haillons, secouez la poussière ;
Levez le front, des cieux émane la lumière.
Du monde sidéral voyez l'essor constant,
Enfantement sublime et travail incessant,
Déroulant à nos yeux cette immense harmonie,
Puisant au sein de Dieu la splendeur et la vie.
Nous avons, nous aussi, dans ce concert divin
Notre partie à faire et notre place enfin.
Long-temps déshérités, respirons, et notre âme,
En s'épanouissant, peut retrouver sa gamme.
L'amour, amis, l'amour en ses modes divers
Est la loi des humains comme des univers.
Astres et soleils lui doivent leur puissance,
Les arbres et les fleurs leur parfum, leur semence.
Tout dans l'immensité cède à l'attraction
D'où s'élance à longs flots la reproduction.
Si ce charme secret à l'hymen nous convie,
Si nos embrassements peuvent donner la vie,
Les travaux, Dieu voulant abriter ses enfants,
A l'égal de l'amour doivent être attrayants.
Oui, le monde est à nous, parons notre domaine ;
Que tout cède aux efforts de la puissance humaine ;
Alternons nos travaux par le charme liés,
Tous rivaux. Tous amis, unis, associés,
De la grande industrie achevons la conquête,
Allons, nouveaux soldats, partons musique en tête,
Les vaincus dispensant eux mêmes les honneurs
Auront leur large part du laurier des vainqueurs.
Allons, société, désormais plus de larmes,
Pour le fer des outils forge tes vieilles armes.
Riches, apportez-nous vos talents et votre or,
Venez à nous, venez vous enrichir encor ;

instituée par M. le ministre de l'instruction publique pour réunir les lois, décrets, ordonnances, statuts et règlements qui régissent toutes les branches du service de l'Université et pour en préparer la révision et la codification.

Le *Constitutionnel* examine maintenant que l'espèce d'émeute financière soulevée par le chemin de fer du Nord est calmée, quelles sont la portée et le caractère de l'adjudication ou pour mieux dire de la *concession* qui vient d'avoir lieu. Le *Constitutionnel* formule son opinion sur la concession faite aux compagnies.

« Nous regrettons vivement cette réaction, et plus vivement encore qu'on n'ait pas appliqué le principe de l'exécution des chemins de fer par l'Etat. Nous ne reproduirons point ici toutes les raisons qui militent en faveur de ce système ; nous les avons longuement déduites à plusieurs reprises, et il y a d'ailleurs eu à ce sujet, dans l'opinion publique et dans la presse, une sorte d'unanimité. Ce qui s'est fait en Belgique, en Prusse, en Autriche et en Allemagne, prouve au surplus que l'exécution des chemins, par les ressources du crédit public, conduit aux meilleurs résultats. »

Cependant malgré ses attractions pour les travaux exécutés par l'Etat, le *Constitutionnel* se résigne. « Mais où est le mal d'avoir une compagnie solide, d'avoir amené le taux de l'intérêt pour les entreprises industrielles au taux de l'intérêt courant et d'avoir créé une entreprise pour laquelle le capital de fondation se doublera en fort peu de temps ? Nous ne voyons là d'inconvénients sérieux pour personne. »

On voit que le journal de M. Thiers est optimiste et qu'il trouve que tout est au mieux dans le meilleur des mondes... financiers.

Le *Siècle* commence ainsi une attaque contre M. Guizot : « Nous aimons la franchise de M. Guizot. Ce n'est pas lui qui perdrait son temps comme font les doctrinaires à la suite, à couvrir d'un manteau plus ou moins transparent les faiblesses du ministère. M. Guizot n'en rougit pas ; bien au contraire, il s'en vante : il écrit volontiers sur son front la corruption en toutes lettres, quitte à essayer ensuite de l'expliquer et de la réduire en théorie. »

Les accusations du *Siècle* ne manquent pas de vérité. Il aurait été plus vrai encore s'il avait adressé ces reproches à tous les ministères qui se sont succédés depuis plus de dix ans.

ERRATA. — Dans notre article d'hier (édition de Paris) : *Etudes sur la criminalité en France*, il s'est glissé trois erreurs de chiffres, que nous prions nos lecteurs de vouloir bien rectifier.

Dans la deuxième colonne de la troisième page, à la deuxième ligne après le titre : *Impoursuivis*, au lieu de 60 237, mettez 60 347.

Le second total, sous le même titre, doit être 34 923, au lieu de 24 923.

Enfin, à la troisième colonne, le premier total après le titre : *Ordonnances de non-lieu à suivre*, doit être 11 990 au lieu de 11 900.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. B., à Aubenas. — Oui, nous avions pensé, etc., etc. — Les deux derniers sont inscrits ; le premier ne peut.

M. G., à Brest. — Reçu. — Donc la soc. d'ém. redoit les 6 fr. que nous portons provisoirement. Compte de Fl.... — E. Stourm.

M. de S.-A., à Besançon. — Envoyez tout ce que vous avez d'ouvrages en feuilles, et surtout des Éd. attr.

M. D. L., à Jersey. — A. C. réclame listes promises pour envoi de son travail sur S.

M. G., à Tours. — Avis mineur : Salvador est arrivé.

HALLE DE PARIS.

17 Sept.			18 Sept.		
Arrivages	4098 q.	90 k.	Arrivages	3786 q.	77 k.
Ventes	4102	41	Ventes	4068	14
Restant	26556	40	Restant	25885	86
Cours moyen	39,73		Cours moyen	39,48	
Cours-taxe	00,00		Cours-taxe	39,08	

Cote administrative.

17 Sept.	q.	k.	de	à	18 Sept.	q.	k.	de	à
Gruaux	4	71	54,13	54,80	Gruaux	45	33	50,25	57,60
1re	199	31	39 50	41,40	1re	445	88	40,10	42 70
2e	317	55	36,90	38 85	2	1071	35	37,55	39,50
3e	000	00	00,00	00,00	3e	43	92	30,60	31 85
4e	12	56	21,50	00,00	4	46	82	22,10	22 95
A liv.	3281	30			A liv.	1951	39		

Marchés.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 18 sept. — Foin 1re 46 à 48 ; 2e 42 à 44 ; 3e 00 à 00. — Luzerne, 1re 00 à 00 ; 2e 00 à 00. — Paille de blé 1re 30 à 31 ; 2e 28 à 29 ; 3e 25 à 26.

Marché aux chevaux du 17 sept. — Chevaux de selle et de cabriolet entrés 104, vendus 21 de 190 à 800. — De trait 241 entrés, vendus 26 de 360 à 1200. — Hors d'âge 156 entrés, vendus 18 de 75 à 350. — Anes entrés 9, vendus 2 de 18 à 45. — Chèvres, 5 amenées, 4 vendues 12 à 25. — Voitures, 17 amenées, 4 vendues de 40 à 200. — Encan 5, de 70 à 215. — Essai 103.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, 15 sept. — Blé 1re 21,33 ; 2e 20,33 ; 3e 19,33. — Seigle 1re 12,00 ; 2e 10,00. — Orge 1re 10,00 ; 2e 9,31. — Avoine 1re 8,00 ; 2e 7,34 ; 3e 6,66. — Farines le sac de 159 kil. 59 à 61. — Foin de 42 à 45 et de 53 à 38. — Paille de 25 à 30.

Marché de Nangis, 17 septembre. — 330 veaux amenés et vendus 1,20, 1,50 le k. — 26 bœufs amenés et vendus 1,00 à 1,15 le k. — 14 vaches vendues 0,90 à 1,00 le k. — 27 moutons 1,20 à 0,00. — 12 porcs 1,00 à 1,10. Froment 102 hect. à 19,15 l'hect. — Avoine 98 hect. à 6,40 l'hect.

Marché de Poissy, 18 sept. — Il a été amené 1926 bœufs, sur lesquels

… — Chemins de Montereau, 532 50, 527 50. — Bordeaux, 715, 712 50. — Boulogne, 655, 650.

5 0/0 compt....	1er C. 118 10	P. H. 118 20	P. B. 118 10	dr C. 118 10	h. 118 15
— fin cour...	118 10	118 25	118 05	118 10	118 15
3 0/0 compt....	83 95	84 «	83 90	83 90	83 95
— fin cour...	83 85	84 05	83 90	83 90	84 «

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville...	1405 «	« «	«	3 0/0 Bge 1840.	103 «	«	«
B. de France...	3340 «	3335 «	H. 7 50	— Portugais...	« «	«	«
C. Gou. 1000...	1150 «	« «	«	Esp. D. active.	« «	«	«
C. Gan. 1000...	1170 «	« «	«	5 0/0 Naples...	101 «	«	«
C. hypot......	620 «	« «	B. 5	— Romain..	104 «	«	«
4 Canaux.....	1295 «	« «	H. 5	Obl. Piémont.	1267 50	«	B. 2 50

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	DIFe.		
St-Germ.....	« «	1160 «	« «	Au 15. 1167 50, 1165.	B. 5 50
V. r. d......	557 50	555 «	H. 5 «	— 555, 557 50, 552 50.	B. 4 25
— r. g.......	372 50	375 «	« «	— 372 50. 375, 373 75.	B. 1 25
Orléans......	1290 «	1292 50	B. 2 50	— 1297 50, 1290, 1291 25.	B. 6 75
Strasb.......	286 25	287 50	H. 1 25	— 285, 288, 286 25.	
Rouen.......	1107 50	« «	B. 2 50	— 1112 50, 1105, 1107 50.	B. 7 50
Havre.......	905 «	« «	B. 2 50	— 910.	
Marseille....	1057 50	1055 «	« «	— 1062 50, 1055.	B. 10
Vierzon.....	780 «	775 «	B. 5 «	— 785, 775.	B. 15

LONDRES, 16 sept.		PARIS, LE 17 SEPT. PRIMES	COULISSE.
Consol.	98 1/2 5/8	3 0/0 F. c. 84 05, 84 d. 50.	Av. 84.
Esp. act.		F. p. 84 35, 84 40 d. 50.	Ap. 83 87 1/2
Portug.	61 5/8	5 0/0 F. c. 118 20, 118 25 d. 50.	B. du Trés.
Mexic.	32 1/2	F. p. 118 80, 118 90 d. 50.	3 1/4 à 6 m.
Brésil.			
5 0/0 hol.	98 3/4	Orléans, 1325, 1320 d. 20 au 15.	F. c. F. c.
2 1/2 do.	61 1/4		3 0/0 10. 22 1/2
Rouen.	43 à 43 1/2	St-Germ. 1175 d. 10 au 10.	3 0/0. 20 15.
Orléans	51		12 1/2, 05 35.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 109,00 à 00,00 ; courant du mois, 112,00 à 00,00 ; 3 derniers mois, 112,00 à 111,50 ; 4 premiers mois 1846, 114,00 à 114,50.

LILLE. — Colza, 102,50, 102,75 à 103,00. — Œillette rousse, 86,00. — Cameline, 87,00 à 00,00. — Chanvre, 90,00 à 00,00. — Voitures, 6,50.

ESPRIT 3/6. — Disponible, courant du mois et octobre, 120.00 à 00,00 ; novembre et décembre, 105,00 à 00.00 ; 8 premiers 1840, 98,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 89,50 à 90,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 19 septembre.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Diable à quatre. Dieu et Bayadère.
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Horace. Faute de s'entendre.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Sirène. Châlet.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Un Duel. Le Français. Un Tour. Pourquoi.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Désastre. Une Histoire. Michel Perrin. Ma Maîtresse.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Jeanne. La Vie. Dame. Yelva.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — L'Almanach. Scandale. Ressources. Caporal.
5 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Paris et la Banlieue.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable.
CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 COMTE. — Marin. Flageolet. 7 Ogres.
6 h. 1/2 FOLIES. — Paris. Cirque. Gig-Gig. Chopin.
LUXEMBOURG. — M. Jovial. L'Enfant. Ma Vie.
BEAUMARCHAIS. — Duchesse. Aubry. Nelly.

Imprimerie Lange Lévy et compagnie, rue du Croissant, 16.

« Art. 1er. Jusqu'au 1er juin 1846, continuent d'être libres à l'entrée : le froment, le seigle, l'orge, le sarrasin, le maïs, les fèves ou les vesces, les pois, l'avoine, le gruau et orge perlé, les fécules de pommes de terre et d'autres substances amilacées, le vermicelle, macaroni et semouille, les pommes de terre, le riz.

» Il sera perçu sur ces objets un droit de balance de 10 centimes par 1 000 kilogrammes.

Art. 2. Jusqu'au 1er juin 1846, continueront d'être prohibés à la sortie : le sarrasin et les pommes de terre.

» Art. 3. Sont prohibés à la sortie, jusqu'à l'époque indiquée à l'article précédent : le froment, le seigle, l'orge, l'avoine, les fécules de pommes de terre.

» Art. 4. Le gouvernement pourra interdire en outre la sortie des farines, sons et moutures de toutes espèces, du pain et du biscuit.

» Il pourra faire cesser en tout ou en partie les effets des articles 2 et 3 et les prohibitions qui seraient établies en vertu du présent article.

» Art. 5. Il est ouvert au budget du ministère de l'intérieur (exercice 1845), un crédit supplémentaire de deux millions pour mesures relatives aux subsistances, etc. »

Le crédit supplémentaire demandé par l'article 5 de ce projet nous donne lieu de croire que le gouvernement ne veut pas abandonner, d'une manière absolue, à la spéculation privée, le soin de compléter l'approvisionnement des subsistances. Quoiqu'on ne connaisse pas encore exactement le déficit des récoltes, on peut affirmer que la Belgique se trouve dans une position très fâcheuse par le seul fait de la maladie des pommes de terre : la consommation annuelle de cette denrée s'élève, dit l'exposé du ministère, à 12 millions d'hectolitres ; et les rapports les moins exagérés tendent à établir que l'on n'en récoltera pas plus de 4 millions. Dans un pays de petite culture, comme est la Belgique, les cultivateurs ne peuvent supporter une perte aussi considérable qu'en réduisant leur dépense au plus strict nécessaire, en se privant de tous les objets manufacturés qui ne sont pas absolument indispensables à leur industrie ou à leur existence. Un important débouché va donc manquer aux manufactures ; elles seront forcées de restreindre leur fabrication et par conséquent de diminuer les salaires, peut-être même de renvoyer une partie de leur personnel.

Ainsi les moyens d'existence deviendront d'autant plus rares, que la détresse des travailleurs sera plus grande : le prix du travail baissera, par cela même que le prix de la nourriture s'élèvera ; c'est un résultat nécessaire de l'anarchie industrielle.

La liberté du commerce peut-elle diminuer le danger que tout le monde prévoit ? Quelques journaux belges le pensent, et d'avance ils s'élèvent contre toute intervention directe du gouvernement dans cette crise sociale : laissez faire les marchands, disent-ils, leur pleine liberté est le garant d'un bon approvisionnement. L'administration ne se laissera point prendre, nous l'espérons, à ce vieux sophisme ; le commerce ne pense qu'à ses intérêts ; il travaille pour lui, mais non pour la société ; il exploite la détresse publique et ne la soulage pas. « Oui, disait Fourier, il y a longtemps déjà ; oui, le commerce fait un service de transport, approvisionnement et distribution, mais il opère comme un valet qui, faisant un travail réel de la valeur de 1 000 francs, volerait à son maître 10 000 francs par an, dix fois plus qu'il ne lui produirait. » Si l'on voulait se rendre compte de ce qu'on appelle, mal à propos, la liberté du commerce, on se garderait bien de l'invoquer surtout dans les moments difficiles ; il est évident que cette prétendue liberté confère aux négociants le droit de pressurer tout à-la-fois les producteurs et les consommateurs, d'accaparer à vil [prix et de faire payer cher ce qu'ils ont acheté bon marché : celui qui sem]blera faire un acte de dévouement en daignant céder à prix d'or une marchandise d'une valeur réelle très médiocre. Nous n'exagérons rien ; c'est ainsi que doivent se passer les choses lorsqu'on laisse au commerce pleine liberté d'action, sans contrepoids ; cette odieuse comédie se joue déjà dans le moment où nous écrivons ; plusieurs journaux l'ont signalée en répétant et confirmant, pour leur localité, le passage suivant du *Libéral liégeois* :

« Une hausse factice, dit cette feuille, et que ne justifie en aucune façon l'état des différents marchés européens, affecte en ce moment, dans notre ville, et probablement aussi dans les autres villes du royaume, toutes les denrées d'alimentation, vendues en détail, même celles qui ont le moins de rapport avec la pomme de terre. Le prix de tous les légumes et herbages, est plus que double : le riz, qui se vendait il y a quelques semaines 80 centimes le kilog., se vend maintenant 1 fr. 16 centimes ; le chocolat, dont la qualité moyenne se vendait auparavant 3 fr. le kilog., se vend maintenant 3 fr. 60 c. Pour le beurre, non-seulement on augmente le prix, mais on force encore la quantité de sel que l'usage permet d'y introduire, de sorte que le pauvre consommateur paie, sans le savoir, du sel au prix du beurre. »

Le journal belge ajoute qu'il ne réclame point l'intervention de l'autorité dans la fixation des prix qui doit être laissée à la libre concurrence. Nous aussi nous sommes de cet avis ; nous ne conseillerions pas au gouvernement de promulguer une nouvelle loi de *maximum* ; mais il est de son droit et de son devoir de venir directement au secours des consommateurs et de régulariser le cours des denrées, en forçant le commerce de subir une concurrence véridique.

Quel meilleur usage le ministre peut-il faire des deux millions qu'il demande aux chambres, que de les employer à acheter de première main et sans intermédiaire, des pommes de terre qui seraient ensuite revendues à prix coûtant, dans des magasins publics, par les agents même du gouvernement? Les détails de cette opération, pourraient être, du reste, livrés aux soins des administrations commerciales qui recevraient les approvisionnements en consignation et les distribueraient directement aux consommateurs. Un pareil système serait, assurément, d'une application très facile ; le service de l'armée en est la preuve : il ne léserait point la liberté du commerce, car on laisserait aux négociants la faculté d'importer et de vendre toute espèce de denrées alimentaires ; on encouragerait même par des primes ces importations particulières ; mais il est évident que le prix fixé dans les magasins de l'État, établirait un véritable maximum pour le cours des denrées alimentaires, et réduirait dans leurs plus justes limites les bénéfices des marchands. Avec cette condition d'une concurrence véridique, le commerce deviendrait, nous n'en doutons pas, un excellent auxiliaire, qui contribuerait puissamment à combattre la disette dont les classes ouvrières sont menacées en Belgique.

Réforme hypothécaire (1).

PARTIE JUDICIAIRE. — EXAMEN.

§ 3. *Hypothèques légales.* — N° 2. *Indication.*

Nous avons vu comment, et à quelles conditions il serait possible d'affranchir la propriété foncière de la plus grande partie des hypothèques légales ; mais nous avons en même temps constaté les difficultés actuelles d'exécution. Cette partie du système hypo[thécaire ... durant toute sa vie, con... ...] matriculation se formulerait par un numéro donné à chacun et inscrit sur les registres du conservateur des hypothèques.

Sur ces mêmes registres s'inscriraient, au moyen d'indications transmises par tous les officiers publics du royaume : la naissance, la tutelle, l'émancipation, le mariage, la naissance des enfants, la séparation de biens et de corps, l'absence, l'interdiction, la faillite, la privation des droits civils, le décès, et généralement tous les faits et tous les actes par suite desquels la capacité d'un citoyen peut éprouver quelque changement ou quelque modification. Ainsi, chaque individu aurait son compte ouvert chez le conservateur des hypothèques du lieu de son immatriculation, et sur ce compte seraient portés tous les renseignements propres à éclairer sur sa situation les tiers qui voudraient contracter avec lui.

M. Hébert a divisé son système en deux parties : l'une qu'il appelle *immatricule hypothécaire et immobiliaire*, et l'autre *immatricule administrative*, dont l'idée première, au surplus, a été émise par M. Decourdemanche.

L'immatricule hypothécaire se rattachant spécialement au sujet que nous traitons, est la seule dont nous nous occuperons actuellement.

On se rappelle que les auteurs de la loi de brumaire an VII, avaient cru ne pas devoir faire fléchir le principe de la publicité des hypothèques en faveur des femmes, des mineurs et des interdits ; et par suite, ils ne leur accordaient d'hypothèque légale qu'à la charge de l'inscription immédiate. Là se trouvait le principal vice de la législation de brumaire. Les femmes, les mineurs, les interdits sont dans une impuissance d'agir qui, le plus souvent, ne leur permet pas de remplir les formalités prescrites par la loi. En exigeant d'eux une inscription immédiate, en faisant dépendre leur droit de la négligence ou de l'infidélité d'un mari ou d'un tuteur, on leur imposait la responsabilité d'une faute à laquelle ils étaient étrangers.

Les auteurs du Code civil ont, au contraire, conféré aux femmes, aux mineurs et aux interdits un droit d'hypothèque légale existant indépendamment de toute inscription ; et, d'un autre côté, le droit de ces divers intéressés n'a plus été laissé à la discrétion absolue des tuteurs et des maris, car mission a été donnée non-seulement aux époux et aux tuteurs, mais encore à la femme, à ses parents et amis, et enfin aux procureurs du roi, de faire inscrire au besoin l'hypothèque légale et de la porter ainsi à la connaissance des tiers.

Malheureusement les faits n'ont pas répondu aux prévisions. Les tuteurs et les maris n'ont pas fait inscrire les hypothèques légales, parce qu'ils savaient que les inscriptions, toujours indéterminées et dont ils obtiendraient difficilement la main-levée, rendaient leurs immeubles indisponibles dans leurs mains. Les parents, les amis, les procureurs du roi, la femme elle-même, n'y ont pas veillé non plus, soit par indifférence, soit par impossibilité de le faire. Enfin, dans les cas fort rares où les prescriptions de la loi ont été suivies, elles n'ont encore fourni aux tiers qu'une garantie tardive ou insuffisante, soit parce que les inscriptions n'étaient prises qu'au moment des formalités de purge légale, soit parce qu'il n'y a pas de *lieu fixe* et certain où les tiers puissent se procurer tous les renseignements dont ils ont besoin, sur celui avec lesquels ils contractent.

Il faut donc, comme nous le disions plus haut, tout en conservant aux créanciers à hypothèques légales le bénéfice de la loi ac[tuelle ...]

(1) Voir les numéros des 12, 24 août, 8 et 12 septembre.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
SAMEDI 20 SEPTEMBRE 1845.

UNE FILLE DU PEUPLE.

Seconde partie. (1)

III. — UNE CONFESSION (SUITE).

— Cette note, mon jeune ami, est peut-être un peu sévère, et j'aurais pu me dispenser de vous la lire ; mais j'ai voulu vous prouver par là que vous devez avoir toute confiance en la sincérité des bons avis que je veux vous donner ; vous venez à Paris, c'est fort bien ; vous avez les meilleures intentions du monde de travailler et de vous créer une position, j'en suis convaincu ; mais avez-vous un plan de conduite dressé d'avance, un but spécial vers lequel vous vouliez diriger tous vos efforts?

— Hélas ! non ; monsieur, je suis parti de mon pays avec la ferme résolution de travailler, voilà tout. Je ne sais pas même quel état pourrait me convenir. On m'avait fait espérer qu'avec l'aide de vos conseils...

— Soit, dit le curé, en me prenant la main ; les temps sont difficiles, jeune homme ; mais avec l'aide de Dieu nous pourrons vous tirer d'embarras... à une condition toutefois, c'est que vous suivrez nos avis avec docilité, et que vous vous réconcilierez avec notre sainte religion, sans laquelle il n'est pas de vrai bonheur et de prospérité durable sur la terre.

— Je ne demande pas mieux, monsieur le curé, et je vous promets de faire tous mes efforts...

— Fort bien, nous causerons de cela plus tard ; occupons-nous aujourd'hui de vos intérêts temporels. Vous ferez bien de vous consacrer à l'étude du droit ; dans ce temps-ci les fonctions d'avocat peuvent mener à tout. Dès demain, vous pouvez aller prendre une inscription. Voici, me dit-il, après avoir écrit quelques mots au crayon ; voici l'adresse d'une pension, où se réunissent quelques jeunes gens honnêtes et pieux, et où vous ne pourrez rencontrer que de bons exemples et des hommes élevés dans les meilleurs principes. Dans quelques jours, vous viendrez dîner avec moi ; je vous écrirai.

Une jeune femme, élégamment vêtue et d'une remarquable beauté, entra sans bruit et alla s'asseoir au fond de la sacristie, avec une grâce facile et souriante, qui prouvait qu'elle ne venait pas là pour la première fois.

Le curé se retourna vers elle.

— Pardon, madame la comtesse, dit-il, en échangeant avec elle un salut presque familier, je suis à vous dans un instant.

Il me fit encore quelques recommandations au sujet de mes études, et il me congédia, en me remettant quelques cahiers imprimés.

— Lisez ceci avec attention, me dit-il ; c'est un exemplaire de l'annuaire de ma confrérie. Je vous recommande surtout la miraculeuse conversion de M. de R... ; il n'y a rien à répondre à cela, et vous verrez comment notre sainte mère de Dieu sait, quand elle le veut, confondre l'impiété.

Malgré mon peu d'expérience des choses de la vie, cette façon de prier et de convertir me parut si singulière ; cette pieuse liste où les noms des pécheurs étaient inscrits avec leur signalement, leurs habitudes et les circonstances particulières de leur vie, ressemblait si bien à un registre de la police et aux notes secrètes d'un agent de la sûreté publique, que je me demandai, en rentrant à mon hôtel, si le curé auquel je venais de parler était bien le prêtre dont on m'avait vanté les principes sévères et la religieuse sainteté. Néanmoins, je suivis ses conseils, que je n'avais aucune raison sérieuse de suspecter ; j'entrai dans la pension qu'il m'avait indiquée et j'allai prendre une inscription à l'école de droit.

Deux mois s'écoulèrent, pendant lesquels, enfermé dans ma chambre, je ne sortais que pour suivre mes cours avec une scrupuleuse ponctualité. Je n'avais plus entendu parler du curé, lorsqu'un jour je reçus une lettre dans laquelle il m'invitait à dîner pour le lendemain.

Je fus exact. Il me reçut dans un salon meublé avec un luxe et une élégance auxquels le pauvre presbytère de mon village m'avait peu habitué.

— Eh bien ! me dit-il, où en êtes-vous? Comment vont les études ? Le droit vous convient-il? Parlez-moi franchement et à votre aise. Vous le voyez ; j'agis avec vous sans façon, et, comme on dit, le cœur sur la main. J'aime les jeunes gens ; il y a toujours de la ressource avec eux, quand ils sont dociles et confiants.

— Je vous avouerai, monsieur, que je ne me crois pas appelé à devenir un jurisconsulte.

— Pourquoi cela, jeune homme?

— Parce que je ne sors jamais de mon cours sans une intérieure et secrète répugnance ; parce qu'il me semble que cette science-là est tout simplement l'art de voler impunément, et de cacher sous la protection des lois tous les actes que la conscience réprouve, et que le sentiment de la justice désavoue. Qu'est-ce que cela me fait à moi que ce mur soit mitoyen ou non entre Pierre et Jacques, si ce pauvre mendiant qui passe n'a point un toit pour abriter sa tête?

— Avec de pareilles idées, mon cher ami, on court le risque de n'arriver jamais et de mourir de faim. Du reste, si cela vous convient, vous en êtes libre. Cependant, croyez-moi, je vous parle dans votre intérêt : ce n'est pas avec des principes de révolte et d'anarchie, puisés à la source empoisonnée de l'Université, que vous parviendrez à vous caser dans le monde.

— Quoi ! monsieur, ne puis-je pas trouver dans la société un état qui puisse me faire vivre honnêtement, et sans que je sois obligé...

— Pas de grands mots, s'il vous plaît, jeune homme ; parlons raisonnablement. Le droit ne vous convient pas, je le veux bien ; vous désirez un autre état ; soit. Réfléchissez-y encore quelques jours, et nous aviserons ensuite. Seulement, vous ferez bien de vous défaire au plutôt, si vous désirez réussir, de cette ridicule tendance aux sensibleries *humanitaires*, comme ils disent, que vous venez de me témoigner, et qui serait une misérable folie si elle n'était point la voie coupable par laquelle l'esprit du mal cherche à s'infiltrer au sein de la société.

Ces paroles, dans la bouche d'un prêtre, la voix aigre et sèche qui les prononça, le sourire louche, dur et haineux qui les accompagna, me firent froid au cœur. Il me semblait que la même voix ne pouvait, ni ne devait parler de Dieu.

Le curé reprit, après un instant de silence, pendant lequel sa physionomie se fit douce, paternelle et presque tendre :

— Laissons de côté, mon enfant, les choses mondaines qui, après tout, ne sont rien auprès des grands intérêts de votre âme et de votre salut ; elle est bien malade, n'est-ce pas, cette pauvre âme, que nous guérirons, je l'espère, et que nous ramènerons à Dieu, purifiée, heureuse, et chantant, elle aussi, son cantique de délivrance et d'actions de grâce ? Depuis votre dernière visite, avez-vous fait de salutaires réflexions ?

— J'en fais chaque jour, monsieur, et...

— Appelez-moi votre père, mon enfant ; ne suis-je pas votre père spirituel?

— Eh bien ! mon père, je vous le dis du fond du cœur, je donnerais ma vie entière pour connaître Dieu, croire en lui et l'aimer, fût-ce seulement une heure, et mourir après.

— Ces dispositions sont excellentes, et je vous en félicite. En attendant que vous puissiez choisir et suivre une autre carrière que celle du droit, nous allons travailler activement à votre éducation religieuse. Venez ici tous les deux jours, à une heure de l'après-midi ; vous avez de l'intelligence et de la bonne volonté ; dans peu de temps, je l'espère, vous serez en état d'approcher de la sainte table. Dans deux mois nous célébrons la fête de Pâques, vous ne pouvez choisir un plus grand jour pour faire votre communion solennelle, à la grand'messe, ce qui ne peut manquer d'édifier tous les fidèles. Ensuite, nous nous occuperons de vous choisir une place conforme à vos désirs et à votre caractère. Soyez, mon

(1) Voyez les numéros du 9 au 19 septembre.

cultés.

Tel est en peu de mots le système de M. Hébert. Pour le faire mieux apprécier et comprendre, prenons un exemple dans les formalités relatives à l'ouverture d'une succession.

« Supposons, dit-il, qu'une succession soit recueillie par trois héritiers ; un fils, une fille mariée, et un petit-fils mineur ; les scellés sont apposés. L'inventaire est commencé. Dans les dix jours de l'intitulé, le notaire sera tenu de déposer, au bureau des hypothèques, un bordereau *indiquant* que la fille du défunt a acquis contre son mari un droit d'hypothèque légale, pour une somme indéterminée, formant sa part indivise dans la succession de son père.

» Le mobilier est vendu, les capitaux sont recouvrés, la part de la femme est touchée par le mari ; mais cette part est garantie, soit par l'effet de l'hypothèque légale, laquelle est déjà indiquée d'une manière indéterminée, soit par les déclarations successives faites par les officiers ministériels qui ont procédé. Puis vient la vente des immeubles ; le prix est touché par le mari, du consentement de la femme, et sans aucun danger pour elle, puisqu'elle trouve dans son hypothèque légale, indiquée lors de la vente et lors de la quittance, une garantie qui ne peut lui échapper.

» Enfin, la succession est réglée et liquidée, la part de la femme est déterminée ; alors le notaire dépose un extrait de la liquidation aux mains du conservateur, et celui-ci mentionne en marge de l'indication par lui précédemment inscrite, *que de la liquidation de la succession énoncée, il résulte que l'hypothèque légale de madame... pour ce qui concerne cette succession, a été fixée et déterminée à....* »

Les notaires ne sont pas les seuls officiers publics qui, dans le système de M. Hébert, doivent être chargés du soin de veiller aux intérêts des femmes et des mineurs ; le commissaire-priseur ou l'huissier qui aura vendu les meubles, l'avoué qui aura poursuivi la liquidation, le greffier qui aura rédigé le jugement ou l'arrêt, devront aussi, à l'occasion, transmettre des bordereaux d'indication aux conservateurs des hypothèques.

Mais pour être vraiment utile, l'indication et même l'inscription elle-même, devront se faire dans un *lieu fixe*, déterminé à l'avance, où l'on pourra facilement recourir pour savoir exactement la position hypothécaire de la personne avec laquelle on se propose de traiter. Quel sera donc ce lieu ? La réponse qui vient naturellement est celle-ci : à chaque bureau où le mari et le tuteur possèdent des immeubles. Mais à la difficulté de connaître le lieu de situation des immeubles possédés par le mari et le tuteur au moment de la naissance de l'hypothèque légale, vient se joindre une autre difficulté non moins grave, celle de prendre inscription au fur et à mesure que les maris et les tuteurs acquièrent d'autres immeubles dans d'autres arrondissements.

Après un examen attentif, M. Hébert est amené à reconnaître que la naissance présente un point de départ primitif et commun à tous les Français ; que de plus et en droit, l'état civil, en France, a été l'objet d'une attention toute particulière de la part du législateur. Dans ce but, une surveillance toute spéciale est prescrite aux procureurs du roi ; une vérification annuelle de tous les actes a été ordonnée ; des peines sont prononcées contre ceux qui, présents à l'accouchement, n'ont pas fait la déclaration prescrite ; des précautions sont prises pour le cas où la naissance a lieu dans un voyage sur mer ou à l'armée, ainsi que pour le cas où un enfant a été abandonné et trouvé. Par tous ces motifs, M. Hébert se détermine à prendre le lieu de la naissance comme premier domicile, comme lieu d'immatriculation toujours fixe et déterminé.

Quant aux indications qui ne seraient pas dans [illegible] renouvelées et confirmées par une inscription régulière, elles seraient considérées comme nulles et non avenues, et défense serait faite au conservateur de les comprendre dans l'état délivré sur la purge des hypothèques légales.

Ainsi, avantage pour le prêteur qui est averti à l'avance de la vraie situation hypothécaire de l'emprunteur et des dangers qu'il peut y avoir pour lui en donnant ses fonds ;

Avantage pour le grevé qui peut dans certaines hypothèses vendre ses immeubles et en toucher le prix, tandis que sous la loi de brumaire, il ne le pouvait pas ;

Avantage pour la femme et le mineur dont l'hypothèque légale ne pourra plus être inconnue et purgée par une insertion non précédée de notification.

Tels sont les résultats du système proposé et que nous adoptons comme il l'a été par la plupart des cours royales et la cour de cassation.

L'encan électoral.

Décidément ce n'est pas au nom des principes et des idées, c'est au nom de l'argent qu'on veut gouverner la France. L'aristocratie financière ne met plus aucune pudeur dans l'exposé de ses prétentions. Ecoutez plutôt le *Journal des Débats*, qui est son organe.

Des candidats à la députation sont en lutte devant les colléges électoraux de Lyon, de Vendôme, de Rochefort, de Saint-Sever, de Blois, de Coutances, de Douai, de Colmar. Le *Journal des Débats* patronne devant le collége de Vendôme M. Charles Debelleyme, juge au tribunal de première instance de Paris. Savez-vous quels sont les mérites de ce candidat? possède-t-il des idées neuves? a-t-il fait de profondes études sur les questions économiques et sociales? Les *Débats* n'en savent rien, mais il est riche. — Est-ce là tout? — Non pas ; la famille à laquelle appartient M. Debelleyme est une puissante recommandation pour lui. — Je vous entends, cette famille est honorable ; elle a servi le pays dans des emplois importants. — Les *Débats* ne songent pas même à le rappeler. M. Debelleyme est riche ; sa famille est encore plus riche que lui ; le grand journal ne sort pas de là, et cette apologie de son candidat lui paraît entraînante :

« Le nom que porte M. Charles Debelleyme est une garantie qu'il remplira utilement et dignement son mandat. *Membre d'une famille qui possède des biens territoriaux considérables et de vastes établissements industriels* dans l'arrondissement de Vendôme, où il est lui-même *riche propriétaire*, aucun des besoins de la localité ne lui est étranger, et il peut en réclamer la satisfaction avec persévérance, et avec la fermeté que lui permettent sa position et *sa fortune indépendante*. Le pays aurait en lui un député loyal et éclairé, et l'arrondissement pourrait compter sur le zèle d'un surveillant intelligent et dévoué de ses *intérêts*. »

Ainsi, le *Journal des Débats*, sans peser les titres que pourront faire valoir les concurrents de M. Debelleyme, adjuge d'emblée le collége de Vendôme au plus riche. Si c'est là une recommandation politique, les candidats n'auront plus besoin, dans les réunions préparatoires, de faire des professions de foi, d'exposer leur opinion sur les problèmes qui intéressent le pays ; il leur suffira de faire sonner des sacs d'écus et de dérouler des billets de banque.

Quand donc le *Journal des Débats* s'imprimera-t-il en lettres d'or? quand portera-t-il pour vignette une vue de la Bourse, et pour devise, non pas : *Unité sociale, droit au travail*, mais plutôt :

cheuse pour le Mexique :

A Monsieur le rédacteur de la PRESSE.

Monsieur, je viens, dans l'intérêt de la vérité, vous prier de vouloir bien accueillir une rectification que j'ai crue nécessaire à l'article que vous avez publié aujourd'hui sur la question du Texas. Il y est dit, entre autres choses dont je ne dois pas m'occuper en ce moment, que : « Le Mexique a consenti à » ce que le Texas jouît de son indépendance. Indépendant, le Texas est » maître de prendre telle résolution qui lui convient, sans que le Mexique » puisse avoir désormais aucun droit sérieux à faire valoir. »

Il est vrai que le Mexique avait consenti à traiter avec le Texas sur les bases proposées par le gouvernement texien lui-même. Ces bases ont été publiées récemment dans presque tous les journaux, et, si vous voulez bien les relire, vous y trouverez que le Texas s'engageait formellement, dans l'article 2e, *à ne point s'agréger ni s'assujettir à aucun autre pays quelconque*.

Or, cet engagement était une condition *sine quâ non*, car c'est précisément pour empêcher l'*agrégation aux Etats-Unis* que le gouvernement mexicain, cédant aux instances des puissances amies, s'était résigné à traiter sur les bases préliminaires signées le 29 mars 1845 par le ministre texien, M. Ashbel Smith.

La négociation qui pouvait amener à la conclusion d'un traité ayant été rompue, la reconnaissance de l'*Indépendance du Texas* par le Mexique, que plusieurs journaux regardent comme un fait positif, n'a jamais eu lieu.

Agréez, monsieur, etc.

MAX GARO,
Ministre plénipotentiaire du gouvernement mexicain en France.

AMÉRIQUE DU SUD.

Les journaux anglais prétendent que l'intervention de l'ambassadeur américain a été pour beaucoup dans l'avortement des négociations entre les plénipotentiaires de France et d'Angleterre et le gouvernement de la Plata. Il paraît qu'il n'existe aucun traité entre Buenos-Ayres et l'Union, mais un simple memorandum qui assure aux Etats-Unis tous les avantages obtenus par les Anglais, et que c'est pour obtenir des conditions plus favorables que M. Brent, ambassadeur de l'Union, s'est mêlé des négociations.

OCÉANIE.

Les dernières nouvelles de Taïti, apportées à Londres par *l'Australia*, annoncent que la reine Pomaré réside toujours à Racata. Le pavillon du protectorat, qui a été arboré à Papeïti, à Raïatea et à Huahine, a été abattu et brûlé par des indigènes sur ces deux derniers points. Les agents anglais surveillent la conduite des Français. Le consul et le vice-consul d'Angleterre se sont embarqués sur *le Talbot* pour Oahu, où ils devaient tenir un conseil de guerre. On prétendait que c'est là que devaient s'assembler, avant de se rendre à Taïti, le vaisseau *Collingwood*, de [illegible], *l'America* de 53, *le Fishgard* de 42, et *le Cormorant* de 6.

Le *Morning Herald* accompagne ces nouvelles d'une foule de réflexions offensantes pour les autorités françaises, auxquelles il impute des actes vexatoires et arbitraires contre les indigènes et les étrangers.

BELGIQUE.

Le gouvernement belge vient de prendre une mesure importante en nommant une commission chargée d'indiquer les moyens prompts et pratiques d'améliorer le sort des ouvriers et des indigents. L'exposé des motifs qui précède cette ordonnance, témoigne hautement en faveur des vues sages et éclairées du gouvernement belge. Espérons que cet exemple ne sera pas stérile, et que la question des classes pauvres et laborieuses deviendra question européenne, question de tous les pays et de tous les gouvernements.

---

enfant, sans inquiétudes pour votre avenir ; ceux que Dieu et l'Eglise protègent sont et doivent être heureux en ce monde et dans l'autre.

Le dîner était terminé ; je me hâtai de prendre congé du curé. Etait-ce bien là un prêtre, un homme de Dieu, un de ces anges terrestres, placés ici-bas comme intermédiaires entre la terre et le ciel, entre le temps et l'éternité ? Je ne croyais pas au Christ, mais j'avais lu l'Evangile ; j'avais souvent pleuré d'admiration aux nobles et touchants préceptes de fraternité et d'amour, qui sont les fondements sacrés de l'édifice chrétien. Je me demandai en sortant si lui, cet homme, avait lu l'Evangile, et s'il n'était point un de ces vendeurs sacriléges que le *fils de l'homme* chassa du temple ?

Si à cette époque, au lieu de cet homme sans cœur, sans entrailles et sans religion, un prêtre selon Dieu et l'Evangile, comme il en est encore quelques-uns, se fût rencontré sur ma route, il eût fait de moi peut-être un excellent chrétien ; car jusque-là je n'avais rien eu à aimer sur la terre, et mon cœur débordait de tendresse et d'amour.

Je me gardai bien de retourner chez le curé ; je cessai d'aller à l'Ecole de droit, et je me retrouvai aussi embarrassé que le jour de mon arrivée à Paris.

Je me souvins, par hasard, que j'avais une autre lettre de recommandation pour un député, que l'on m'avait dit être l'un des membres les plus influents du parti conservateur. Je me présentai chez le député, qui me reçut gracieusement, lut ma lettre et me gronda d'une manière fort obligeante de ne pas la lui avoir apportée plus tôt.

C'était un homme de cinquante ans environ ; petit, lourd et trapu, malgré des prétentions juvéniles, se posant en homme du monde, avec des façons mignardes et des airs de tête langoureux qui plaisaient considérablement aux femmes de ses électeurs. Sa tête eût été passable, sans une affectation de [illegible] sentimentale et de [illegible] sacrée, qui lui donnait quelque chose de [illegible] et de suranné assez difficile à définir. Il passait à la chambre pour un homme d'esprit, parce qu'il savait assez adroitement exploiter quelques cancans parlementaires et diplomatiques. Ses colères étaient [illegible] ; ces jours-là il se croyait un Mirabeau. Un petit journal disait de lui : « M. X. est loin d'être un homme spirituel, dans la réelle acception du mot ; il a ce que l'on peut appeler l'esprit de député, ce qui ne l'empêche pas d'être un sot, quand il est descendu de la tribune. »

— Monsieur Morin, me dit-il, vous voudriez, n'est-ce pas, trouver un emploi qui vous permît d'utiliser votre jeunesse ? Une seule question : pouvez-vous attendre ?

— A mon âge, monsieur, la vie est assez longue pour que l'on puisse attendre. Cependant, je vous avouerai que mon peu de fortune....

— Je sais cela, monsieur ; votre famille a eu des malheurs que tout le monde déplore dans le pays....

— Et qu'elle ne méritait pas. Mon père était un homme probe et laborieux ; mais nous vivons dans un temps de concurrence et de fraude, où tout négociant, s'il ne veut pas voir immédiatement sa ruine, est forcé de se dépouiller de sa probité comme d'un vêtement importun et nuisible.

— Il y a peut-être un peu de vrai dans ce que vous dites, jeune homme ; mais vous traitez bien vite une question, qui me paraît avoir quelque gravité. Si la chambre avait le temps, elle pourrait s'en occuper ; mais vous me direz que cela ne la regarde point, et qu'elle a bien autre chose à faire, et je suis entièrement de votre avis. Revenons à vous : vous me voyez disposé à faire tout ce qui sera en mon pouvoir pour vous être utile ; mais, dans ce moment, je ne suis pas très bien avec le ministère, et je ne pourrais que vous faire obtenir une place d'aspirant-surnuméraire dans quelque administration, ce qui serait peu lucratif.

— Hélas ! monsieur, que faire ? Je ne connais personne, je suis seul au monde, je n'ai que du courage et de la bonne volonté.

— C'est beaucoup, me dit le député. Avez-vous une belle écriture ?

— J'écris lisiblement.

— Cela suffit. Je n'ai point de secrétaire : il me faudrait un jeune homme intelligent, dévoué, et sur lequel je puisse compter. Si ma proposition vous est agréable, vous pouvez rester près de moi, jusqu'à ce que j'aie trouvé une place pour vous. J'ai dans mon appartement une petite pièce disponible, vous pourrez l'occuper et habiter ici.

— Merci, monsieur ! lui dis-je dans le transport de ma joie ; vous me sauvez la vie.

Il y avait quinze jours à peu près que j'étais installé dans mes nouvelles fonctions, qui étaient peu difficiles, car elles consistaient à écrire une correspondance et à copier quelques recherches et quelques mémoires, lorsque M. X... reçut une lettre à peu près conçue en ces termes :

« Monsieur et cher député,

» Je viens d'apprendre qu'en ce moment un des bureaux de tabac de » la ville de..., est vacant par le décès de son titulaire. Vous savez que » je ne vous ai jamais rien demandé, et que je ne veux rien vous deman- » der pour moi personnellement ; car mon vote, grâce à Dieu ! n'a ja- » mais été intéressé, et si je vous donne ma voix, c'est que vous êtes » l'homme du pays que j'estime et que je respecte le plus. Si je sollicite » aujourd'hui, ce n'est donc pas pour moi, mais pour mon plus jeune fils, » dont j'avais intention de faire un avocat ou un médecin, et qui a trom- » pé mes espérances par des motifs qu'il serait trop long de vous écrire.

» Il espère beaucoup en vous, et moi, je vous avouerai que j'y compte » tout-à-fait. Seulement, ne mettez point de retard, nous vous en prions, » car on parle dans le pays de plusieurs concurrents, et surtout d'une » femme Lambert, qui a la prétention de solliciter ce bureau de tabac, » sous le spécieux prétexte que son mari, qui était mécanicien dans » l'une de nos manufactures, a été tué par une machine, en la laissant » sans aucune fortune avec cinq enfants en bas âge.

» Au revoir, monsieur et cher député ; à quand les élections ? etc. »

Le député répondit :

« Mon cher commettant,

» Quoique dans ce moment il y ait d'énormes difficultés à surmonter » pour obtenir la moindre place, tant les ministères sont encombrés de » demandes, de sollicitations et d'obsessions de toutes sortes, je vous » promets de faire pour vous l'impossible même, et il ne tiendra pas à » moi que vous n'obteniez ce que vous me demandez. Ayez tout espoir ; » j'apprends que le ministère prépare une loi assez scabreuse ; il aura » besoin de toutes nos voix, il ne nous refusera rien. Les élections au- » ront sans doute lieu l'année prochaine ; je crois que la lutte sera vive » et acharnée. Conservez-moi votre bon souvenir et votre amitié, et ne » m'oubliez pas auprès de nos amis communs ; de mon côté, je compte » aussi sur vous, etc. »

Deux jours après, une jeune femme, pâle, souffrante et vêtue de deuil, fut introduite dans la bibliothèque, où je travaillais habituellement avec le député.

— Que désirez-vous, madame ? lui dis-je en avançant un siége.

— Je voudrais parler à monsieur X... si toutefois, monsieur, l'heure de ma visite n'est point indiscrète.

— Monsieur X... est, en ce moment, à la chambre des députés ; c'est aujourd'hui le rapport de pétitions, la séance ne sera pas longue, et vous pouvez l'attendre, il ne tardera point à rentrer.

— Merci, monsieur ; j'attendrai donc, puisque vous me le permettez.

Je me remis à mon travail. Il y avait sur le visage de cette femme une si touchante expression de tristesse, un accent si profond de douleur digne et courageusement contenue, que toute question se fût arrêtée sur les lèvres même les plus indiscrètes. Il est de nobles douleurs comme il est de nobles visages ; elles imposent le silence et le respect.

Un instant après, le député entra. Il salua la pauvre femme avec sa grâce et son sourire officiels, c'était son masque à lui ; il souriait toujours.

— A qui ai-je l'honneur de parler, madame ?

— Monsieur, je me nomme Lambert, et j'habite la ville de...

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — M. le duc de Nemours a reçu à Bordeaux les membres du congrès vinicole. — M. le duc d'Aumale a quitté Bordeaux. — M. le duc de Montpensier est attendu à Naples ; de Naples il se rendra à Toulon, d'où il partira directement pour Paris. — M. le ministre du commerce est parti pour le château d'Eu. — M. le ministre des travaux publics se rendra à Soult-Berg. — M. Dupont (de l'Eure) est gravement malade. — Lord Cowley, ambassadeur d'Angleterre, est de retour à Paris. — Le 3e collège électoral de Lyon a nommé député M. Desprez en remplacement de M. Fulchiron, élevé à la dignité de pair de France. Nombre de votants, 192 ; M. Desprez, candidat conservateur, a réuni 142 voix ; M. Etienne Blanc, 25 ; M. César Bertholon, 10, voix perdues, 15.

CONFIRMATION DE SENTENCE. — Mme Héléna Gaussin, ex-actrice du Théâtre-Français et de l'Ambigu, avait été condamnée dernièrement par le tribunal correctionnel de Troyes à un an de prison pour vol de pièces d'argenterie. Mme Gaussin a déféré ce jugement à la cour royale de Paris, devant laquelle elle a comparu le 17 septembre. Me Gauvin a défendu la prévenue. La cour a confirmé la sentence du tribunal de Troyes.

LES PIÉTONS DANS PARIS. — Hier, vers midi, une femme âgée a été renversée et foulée aux pieds des chevaux par un omnibus, dite Dame-Blanche, rue de la Barillerie, près du pont Saint Michel. La roue de la voiture lui a comprimé le sommet de la tête, et cependant aucune blessure ne s'en est suivie. On s'accordait à reconnaître qu'il n'y avait en rien de la faute du cocher.

ENQUÊTE A LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE. — M. de Salvandy, ministre de l'instruction publique, justement alarmé du désordre qui règne à la bibliothèque royale, vient de nommer une commission spéciale composée de notabilités appartenant aux deux chambres et à l'Institut. Cette commission va faire une enquête sur ce vaste établissement.

MALVEILLANCE CRIMINELLE. — Un accident grave, qui est le résultat évident de la malveillance, vient d'avoir lieu sur le chemin de fer entre Orléans et Blois. Voici comme le raconte le *Journal de l'Indre* : « A la hauteur de Suèvres, près du pont de la Glandière, des traverses destinées à soutenir les rails, ont été dérangées, et lorsque la locomotive qui transporte les sables est arrivée, elle a déraillé ; la secousse a été violente, et trois agents qui se trouvaient dessus ont été renversés, l'un d'eux a été lancé au loin et en retombant sur le dos, s'est assez sérieusement blessé, les deux autres n'ont éprouvé que des contusions. Heureusement le conducteur a pu arrêter la locomotive en détournant la vapeur, sans cela la chaudière eût infailliblement éclaté. La locomotive, légèrement endommagée, a été ramenée à Blois, où elle a été réparée ; elle a repris hier son service. »

BUVEURS INTRÉPIDES. — Il y a quelques jours, un épisode de haute comédie et qui aurait pu avoir un dénouement tragique, s'est passé dans un des cabarets avoisinant la rue d'Auron à Bourges. Quelques buveurs rassemblés dans une salle basse de l'établissement, fêtaient à qui mieux mieux le divin jus de la treille avec accompagnement d'hymnes *ad hoc*, lorsque tout-à-coup un accident vint couper en deux le refrain bachique. La salle défonça sous les buveurs, qui (ô providence !) tombèrent dans la cave. Que croyez-vous, demande le *Journal du Cher*, que firent nos intrépides buveurs au milieu de cette catastrophe ? ils cherchèrent peut-être à s'enfuir ? Fi donc ! épris d'un beau zèle, on les vit saisir et empoigner fortement, qui sa bouteille, qui son verre, et satisfaits de sauver au moins du naufrage le divin pot dans lequel un instant auparavant ils plongeaient leurs ennuis, se laisser descendre au hasard sur les tonneaux ;

... nant à passer, coupa la cravate, et remit sur pied cet homme, qui vivait encore. M. le commissaire de police a fait déposer ce malheureux à la maison d'arrêt.

VENGEANCE NÉRONIENNE. — La cour d'assises de l'Aisne a jugé dernièrement un mari accusé d'avoir voulu faire périr sa femme et sa belle-mère en mettant le feu à la maison qu'elles habitaient ; il a été condamné à mort. Cet homme, nommé Cirier, n'a pas cherché à se défendre, et voici ses derniers mots à la justice, comme les rapporte le *Journal de Reims* : « J'ai voulu, a-t-il dit, donner la mort à ma femme et à ma belle-mère ; j'ai mis le feu à la maison qu'elles habitaient. Trois tentatives avaient été faites sans succès, à la quatrième j'ai réussi. Pendant l'incendie, je me suis jeté dans un champ de seigle, et de là je contemplais les dévastations causées par le feu. Je me suis laissé aller au sommeil dans ce champ de seigle. Le lendemain, je me suis rendu à Saint-Quentin, où j'ai révélé mon crime à la justice. Je croyais ma belle-mère et ma femme grillées ; j'étais vengé, je pouvais mourir satisfait. »

UN NAUFRAGE. — Dimanche, à sept heures et demie du soir, à ce que nous apprend la *Patrie*, un évènement affreux et sans exemple à Brest, a ému vivement la population et plongé un grand nombre de familles dans le désespoir. La goélette de l'Etat *la Doris*, après une longue et laborieuse station dans les mers des Antilles, ralliait le port de Brest pour y être réparée, sous le commandement d'un jeune officier de marine très distingué, M. Jules Lemoine, lieutenant de vaisseau.

La traversée avait été pénible ; mais la vue de cette terre de France si ardemment souhaitée, avait bientôt rappelé la confiance et la joie dans le cœur de l'équipage, épuisé par une longue navigation et par les périls auxquels il avait échappé à la hauteur des Açores, où, durant plusieurs jours, il avait été assailli par de violentes tempêtes. Tout cela n'était plus qu'un songe ; quelques minutes encore, et *la Doris* mouillait sur rade ! En effet, la goélette avait déjà franchi toutes les passes du goulet ; elle courait grand largue, refoulant avec peine, sous toutes voiles, un très fort jusant : sa voile de fortune venait d'être carguée, on se disposait à laisser tomber l'ancre, quand tout à coup survint une irrésistible bourrasque d'ouest-sud-ouest, accompagnée d'un grain violent. Pris en travers par la rafale, le navire céda à la force du vent, et se couchant sur bâbord, ouvrit un large passage aux lames par les panneaux : quelques secondes après on ne pouvait apercevoir de *la Doris* que l'extrémité de ses mâts ! elle avait sombré par l'arrière !

M. Binet, enseigne de vaisseau, officier de service à bord du stationnaire, ayant vu s'éteindre subitement les feux de conserve de la goélette dont il suivait tous les mouvements, et pressentant quelque malheur, fit tirer le canon d'alarme, fit mettre toutes les embarcations du *Robuste* à la mer, et se dirigea lui-même en toute hâte, dans le canot-major, vers le point qu'occupait *la Doris* et d'où partaient des cris de détresse. Là, en effet, se passait une scène déchirante qu'il est impossible de décrire... On voyait cramponnés convulsivement à la mâture du navire, à des pièces de bois flottantes, ou nageant en tous sens, une masse d'hommes qui luttaient avec le courage du désespoir contre les vagues qui, incessamment, menaçaient de les engloutir.

Sur soixante-sept personnes qui se trouvaient à bord de *la Doris*, M. Binet, dont le courageux dévouement et les mesures promptes et intelligentes sont justement appréciés, a eu le bonheur d'en sauver trente-deux d'une mort certaine. Le reste, moins quatre hommes qui, après des efforts inouïs, ont réussi à atteindre le rivage, a dû périr soit à bord, soit en essayant de gagner la terre à la nage. Au nombre des victimes de cet affreux évènement on cite le jeune commandant, M. Jules Lemoine, et M. Papin, chirurgien-major, qui tous deux ont succombé en secourant leurs compagnons d'infortune. M. Lemoine avait déjà arraché aux flots

» Ce qui prouve que au ... M. Bourgon figure dans l'*Akhbar* comme partant pour Mostaganem. »

EXPOSITION DES PRODUITS DES BEAUX-ARTS ET DE L'INDUSTRIE A TOULOUSE.

Il est un peu tard pour rendre compte de l'exposition qui a eu lieu à Toulouse du 1er juillet au 15 août. Nous avons pensé cependant que les récompenses n'étant pas encore distribuées, il était opportun de faire connaître la physionomie générale de cette exposition.

En province encore plus qu'à Paris ces solennités publiques sont dans l'enfance. Ainsi le jury est nommé par un maire qui appelle à l'honneur de juger les beaux-arts et l'industrie des hommes dont le premier mérite est de partager ses opinions politiques. Cette influence est d'autant plus funeste en province, que les relations civiles sont déjà soumises à l'esprit de coterie. Quelles garanties de lumière et d'impartialité espérer de juges semblables ? et qu'attendre de leur jugement si ce n'est une plus grande anarchie et un découragement déplorable parmi les artistes et les industriels que la *concurrence anarchique* ne pousse que trop à la haine ?

La première impression que l'on reçoit en visitant les belles salles de l'Hôtel de-Ville justifient l'opinion que tout le monde s'est formée de Toulouse. Cette ville est, en effet, plutôt une ville de transit et d'entrepôt qu'une ville manufacturière. Aussi ne rencontrons-nous pas ces puissantes machines que les progrès de l'industrie vulgarisent de plus en plus, ces belles masses métallurgiques que les forges, les laminoirs et les fonderies du nord et de l'est de la France vont soumettre à l'appréciation du jury de Paris. L'industrie se borne donc ici à quelques produits de nécessité et de luxe qui ne trouvent des débouchés que dans les départements voisins dont la fertilité du sol fait la principale richesse. Nous devons néanmoins signaler avec plaisir quelques manufacturiers dont les efforts tendent avec un certain succès à agrandir le cercle de leurs débouchés.

Les beaux-arts, quoiqu'en honneur en Toulouse, y trouvent peu d'encouragements matériels ; aussi avons-nous peu de véritables artistes à citer. Sur environ quatre cents œuvres d'art, il n'y a pas un de ces tableaux hors ligne que le public adopte et qu'il va visiter chaque jour. Nous avons bien vu quelques toiles de peintres recommandables, telles que la *Vierge mystique* de Signol, des tableaux de Lépaulle, le *Jugement de Salomon* de Coopin, un beau paysage de Lapito, et divers autres sujets de peintres plus ou moins connus dans le monde artistique. Mais on nous assure que ces tableaux ont été exposés par des marchands dont ils sont la propriété, dans le but de les vendre à la ville ou à des amateurs. Nous avons vu figurer sur le livret le nom de M. Eugène Delacroix, représenté à notre exposition par un tableau désigné la *Sybille*. Nous pensons que ce tableau appartient aussi à un marchand, et nous devons, si ce fait est vrai, blâmer le jury d'accepter ainsi des œuvres présentées indirectement et probablement à l'insu des auteurs.

Parmi nos peintres toulousains nous devons citer M. C. Prévost et M. Villemsens, peintres d'histoire, M. Richard et M. Latour, paysagistes ; il y a encore une multitude de peintres de portraits, mais leur médiocrité et les limites de cet article nous obligent à les passer sous silence.

La sculpture et l'architecture ont été tristement représentées cette année. Parmi les exposants, nous avons vu figurer plusieurs élèves de notre Ecole des arts et de l'Ecole de Paris ; leurs œuvres, tout en promettant beaucoup pour l'avenir, se ressentent encore de l'inexpérience de leurs auteurs.

En somme, l'exposition des beaux-arts nous a présenté le triste spectacle d'un vaste bazar de peinture.

— Alors nous sommes compatriotes, et je m'en félicite, madame ; puisque cela me procure sans doute l'honneur de votre visite.

— Pardonnez-moi, monsieur, si j'ose me présenter ainsi devant vous, sans autre recommandation que mon vêtement de veuve, et la généreuse obligeance avec laquelle vous recevez tous ceux qui viennent de notre pays, surtout si quelque danger les menace, si quelque malheur les a frappés ; car je sais... on m'a conseillé... j'espère...

— Parlez sans crainte, madame, j'appartiens tout entier à mon pays, je suis toujours heureux et fier lorsque je puis être utile, et s'il est en mon pouvoir de vous rendre quelque service...

— Ah ! c'est plus qu'un service que j'implore de vous, monsieur, c'est de la pitié, c'est une compassion miséricordieuse, c'est la vie de mes pauvres enfants. Dieu m'est témoin que ce n'est pas pour moi que je sollicite ; si j'étais seul, je saurais souffrir sans me plaindre et travailler en silence ; mais j'ai cinq enfants, dont l'aîné a huit ans à peine, je suis seule avec eux, sans appui, sans ressources, nous n'avons d'espoir que dans la générosité de votre cœur ; si elle nous abandonne, il ne nous reste qu'à mourir. Que vous dirais-je, monsieur ? mon Dieu ! je ne sais pas parler, moi ; je n'ai que mes larmes et mes entrailles de mère pour vous crier : — grace et pitié pour mes enfants !... Si vous saviez combien j'étais heureuse, il y a à peine un mois de cela, il me semble qu'il y a un siècle. Mon mari n'était qu'un pauvre mécanicien ; mais notre pauvreté nous suffisait, et tout ce que nous demandions c'était assez de vie pour pouvoir élever nos enfants et en faire des ouvriers comme nous. Il semblait que Dieu bénissait notre pauvreté, et que le bonheur nous venait du ciel. Le maître de notre fabrique avait promis la veille à mon mari de l'associer bientôt aux bénéfices de la maison, lorsqu'une imprudence... une fatale machine... Oh ! cela est affreux à dire ! mon mari a été saisi par un engrenage, déchiré en mille lambeaux, et broyé avant même d'avoir eu le temps de jeter un cri.

De grosses larmes tombaient lentement le long des joues creusées et livides de la pauvre femme. Cela était bien triste à voir et à entendre !

Le député composa son visage de façon à paraître ému ; mais il ne réussit qu'à faire une grimace, qui ressemblait plutôt à de l'ennui qu'à une émotion réelle :

— Assurément, madame, le malheur qui vous a frappé est horrible, et je compatis bien sincèrement à vos douleurs ; mais j'ignore ce que je puis faire pour vous dans cette déplorable circonstance.

— Un bureau de tabac est vacant dans la ville de *** ; on m'a conseillé de le demander, et l'on m'a assuré que, si j'avais le bonheur d'être protégée par vous, il me serait facile de l'obtenir.

— Hélas ! j'ai beaucoup moins de pouvoir qu'on ne le croit généralement. Et puis, je me suis fait une règle sévère de ne rien demander au gouvernement. Nous vivons dans un temps, où les reproches de corruption et de népotisme, qui s'élèvent de toutes parts, sont si justement mérités, que tout député, jaloux de son honneur et de son indépendance, se voit souvent forcé, à son grand regret, de fermer l'oreille aux plus justes réclamations, aux sollicitations les plus légitimes. Cependant, madame, en considération de l'affreuse catastrophe dont vous êtes victime, je veux bien déroger à la loi que je me suis imposée, et je vous promets de m'employer à vous faire obtenir ce bureau de tabac que vous sollicitez.

La pauvre femme, dans le transport de sa reconnaissance, s'agenouilla en s'écriant avec cet accent indicible et profond, qui ne peut sortir que des entrailles d'une mère :

— Soyez béni, Monsieur, entre tous les hommes !... Oh ! mes enfants, mes pauvres enfants ! ce n'est plus à moi, c'est à vous qu'ils devront la vie. Comment reconnaître tant de bonté, tant de générosité ? Je ne puis rien, moi ; je ne puis qu'apprendre votre nom à mes enfants, et le leur faire répéter chaque soir dans la prière qu'ils adressent à Dieu.

— Je n'en demande pas tant, madame ; si je puis réussir, je serai assez payé. Vous pouvez compter sur moi, soyez sans inquiétude ; retournez près de votre famille ; demain, votre pétition sera remise au ministre.

Lorsqu'elle fut sortie, je fus sur le point de me lever et de dire à cet homme, dans mon indignation, qu'il y avait lâcheté et infamie à abuser ainsi une pauvre mère, après la lettre qu'il avait envoyée, deux jours auparavant, à l'un de ses électeurs. Je me contins ; les larmes de cette femme l'avaient peut-être touché, et je me dis qu'il fallait attendre, je ne pouvais croire à une telle duplicité et à un tel égoïsme.

Quinze jours après, le bureau de tabac était accordé par le ministre..... à l'électeur de M. X.....

Le lendemain matin, mes préparatifs étaient terminés ; j'écrivis un mot au député, pour lui annoncer mon départ, et je sortis de chez lui, en me jurant de ne jamais y rentrer.

Les deux essais que je venais de faire de la vie civilisée m'avaient inspiré un tel dégoût, que je renonçai à confier mon avenir à toute espèce de patronage, bien décidé à ne devoir qu'à mes propres efforts une existence, que je voyais encore devant moi facile et souriante. Avant de faire de nouvelles tentatives, je résolus de consacrer une année entière à l'étude, de suivre les cours publics, de refaire mon éducation, et de développer mes facultés intellectuelles, singulièrement compromises par mon double séjour au petit séminaire et au collège.

Je commençai par m'initier aux secrets de la littérature, dont je ne savais pas même les notions les plus élémentaires ; cette étude enivra tellement mon cœur et ma raison, elle me montra la vie sous des aspects si nouveaux, elle découvrit devant moi des horizons si vastes et si merveilleux, qu'un matin, après une nuit d'insomnie, de fiévreux et poétique délire, je me levai en me jurant que j'étais sans doute quelque poète comprimé et méconnu, que la vie littéraire convenait seule à mes idéales et célestes aspirations, et que j'étais un insensé de courir après la fortune, quand la Muse me souriait et m'appelait auprès d'elle dans ses palais enchantés.

Je me mis bravement à l'œuvre, j'ouvris à doubles battants toutes les portes de mon cœur et de mon imagination, et au bout d'un mois, j'avais terminé un petit roman, que dans ma naïve candeur, je portai à l'un des plus hargneux de ces farouches cerbères, placés au seuil du feuilleton pour en défendre l'entrée.

Le redoutable pacha était pour le moment en robe de chambre, et écrivait à son bureau.

— Que voulez-vous ? me dit-il, sans daigner lever les yeux sur moi.

— Monsieur, je vous apporte un petit roman qui, je l'espère, pourra convenir à votre journal.

— Votre nom, monsieur ?

— Pierre Morin.

Le formidable sultan leva la tête, et me toisant majestueusement de la tête aux pieds :

— Impossible, monsieur, me dit-il ; nous sommes encombrés. J'ai des traités faits, depuis plus de cinq ans, avec les plus grands noms de la littérature, et je n'ai pas encore eu de place à leur donner.

— Je ne vous demande pas, monsieur, de prendre mon travail de confiance ; mais rien, ce me semble, ne vous empêche de le lire.

— C'est impossible.

— Mais enfin, si c'était un chef-d'œuvre ?

— Mon Dieu ! monsieur, un chef-d'œuvre ? Regardez ces cartons : ils en sont pleins de chefs-d'œuvre, ils en regorgent. Au lieu d'un vous m'en apporteriez dix, que je ne les lirais pas davantage.

Que répondre à cela ? je sortis aussitôt, sans même le saluer, et rentré chez moi je jetai au feu mon manuscrit. Ce premier échec m'avait dégoûté pour toujours de la vie littéraire.

EUGÈNE CAMUS.

(La suite à demain.)

tendent à nous affranchir des produits de même nature que nous tirions autrefois du nord. Cette industrie reprend avec avantage le rang distingué qu'elle occupait jadis.

Les magnifiques tentures de papiers peints exposés par MM. Destrem frères, les meubles de MM. Granié frères et ceux de M. Lallemant ont trouvé parmi le public des éloges mérités. N'oublions pas les impressions sur tissus de coton de M. Josserand et ceux de MM. Brun frères.

Les instruments d'agriculture étaient peu nombreux et peu variés : quelques charrues plus ou moins perfectionnées, un ou deux semoirs faisaient en grande partie les frais de cette exposition. Si nous avons à déplorer dans nos contrées agricoles la rareté des machines à dépiquer et de toutes celles qui sont employées dans le nord, nous pensons qu'on doit moins l'attribuer à nos fabricants d'instruments aratoires qu'à l'indifférence routinière et peu encourageante de nos agriculteurs méridionaux.

M. Castelbon a exposé une magnifique série de coffres-forts, ce trône de notre siècle; M. Renés, une *tondeuse* à laquelle il a donné son nom. [illegible] cette machine, nous devons regretter que nos fabricants de draps de Castres, Carcassonne, Mazamet, etc., etc., se soient à peu près abstenus de venir embellir nos salles d'exposition. Nous remercions MM. Dastis et fils, de Lavelanet; MM. Viviés, de Sainte-Colombe, et M. Vernazobres, de Bédarieux, de nous être restés fidèles.

Les appareils à fourneaux économiques de M. Affre, les foyers de cheminées calorifères de M. Forest, une horloge de M. Delpy, les riches harnais de M. Chataigné, etc., etc., méritent une place distinguée dans notre revue.

Nous devons une mention particulière, et avec quelques détails, à une industrie importée à Toulouse depuis peu d'années. Nous voulons parler de la fabrique de tissus de soie créée par MM. Rouget frères. Nous insistons avec d'autant plus de plaisir sur cet établissement nouveau, que ces messieurs ont eu à surmonter des difficultés sans nombre pour se poser, de prime-abord, au niveau des fabriques du même genre de Tours et de Lyon. Cette maison fabrique spécialement les tissus pour garnir les voitures et les meubles, en même temps que la passementerie qu'elle confectionne depuis longues années à Toulouse.

La culture des mûriers et l'éducation des vers à soie prend dans les environs de cette ville de grands développements, et la fabrique de MM. Rouget lui procure des débouchés assez considérables.

L'administration municipale et le ministère de l'agriculture et du commerce ont déjà donné, et donnent encore annuellement des primes d'encouragement aux éleveurs de vers à soie et aux filateurs; nous espérons que leur intérêt s'étendra aussi à ces courageux et intelligents industriels qui ont déjà doté Toulouse d'une filature-modèle. Nous avons visité l'établissement de MM. Rouget: le cocon y subit toutes les opérations nécessaires pour en sortir transformé en tissu.

Les villes voisines, et plusieurs manufactures éloignées de nous, ont apporté leur tribut à notre exposition. De ce nombre, nous citerons les cuirs de M. Courtois, de Paris; le linge de table de M. Noulibos, de Pau; les tapis de M. Castel; d'Aubusson, qui, à la dernière exposition de Paris, a obtenu une médaille d'or; les poêles de M. Laury, de Paris, les magnifiques vitraux de MM. Maréchal et Gugnon, de Metz. Ces derniers produits nous rappellent que nous avons eu le tort d'omettre les vitraux de M. de Nozan, de Toulouse, qui, avec un vitrail représentant un épisode de la vie de Charles VI, a exposé le dessin d'une verrière exécutée pour l'église Saint-Germain-l'Auxerrois.

Parmi les produits étrangers à la fabrication toulousaine, nous avons retrouvé les pianos de MM. Erard et Pleyel, de Paris; ceux de M. Boisselot, de Marseille; les harmoniums de M. Debain; les lithographies et les gravures de M. Simon, de Strasbourg, etc., etc. Nous n'en finirions pas si nous étions obligés de signaler tous les industriels exposants, au nombre de plus de 300.

Nous ne terminerons pas, cependant, sans donner une mention à M. Tarride, de Toulouse, pour son exploitation de marbre noir et blanc choisi pour le tombeau de Napoléon. Ce marbre est exploité dans les Pyrénées.

L'horticulture n'avait qu'un seul représentant, M. Bernady; mais il a su attirer l'attention des amateurs, par la variété et la richesse de ses collections.

Une note spéciale doit trouver sa place ici, à propos d'un chef-d'œuvre de charpente envoyé par les compagnons du devoir de Lyon. Cette œuvre collective prouve la puissance de l'association bien entendue. Nous avons été ravis d'admiration devant l'innombrable variété de coupes que présente ce *volume*. On ne peut se faire une idée exacte du faisceau de connaissances qu'il faut posséder pour arriver à un résultat si colossal. Nous avons été réellement émerveillés de la belle exécution de ces problèmes posés, cherchés et résolus avec tant d'art et de précision. L'intelligence, nous dirons même le génie d'un seul homme, n'aurait certes pas suffi pour combiner ce travail, résultat d'une série d'épures considérables.

Un dernier mot, maintenant. Nous signalons, avec éloges, un fabricant qui, le premier, a eu la généreuse pensée d'associer publiquement à son nom celui des ouvriers qui ont coopéré à l'œuvre qu'il a exposée. C'est un exemple que tous les industriels devraient suivre. Cette part d'honneur accordée à l'ouvrier intelligent est un pas de fait vers l'abolition du salaire et l'association intégrale de toutes les forces qui concourent à la production.

Après le blâme adressé à M. le maire, au commencement de cet article, nous le félicitons sincèrement de l'idée qu'il a eue d'accorder des

tend d'autres envois d'Amérique. Nous le félicitons d'avoir mis en si bon train l'œuvre à laquelle il s'est voué.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS DU 19 SEPTEMBRE 1845.

Le *Moniteur* annonce que le préfet du département des Bouches-du-Rhône a reçu l'ordre de faire commencer immédiatement les travaux de dessèchement de l'étang du Pourra. Une somme de 35 000 fr. est allouée à cet effet par le gouvernement. Les communes intéressées contribueront aux dépenses pour 15 000 fr., et le département affectera une somme égale accordée par le gouvernement.

Les premiers travaux indiqués aux projets des ingénieurs, et que l'on va entreprendre sans retard, consistent à endiguer l'étang d'Engrenier, trop petit actuellement pour recevoir les eaux du Pourra, et dans lequel celles-ci seront déversées, dès que sa contenance sera agrandie; la nature des travaux fait espérer que la mauvaise saison, dans laquelle on va entrer, ne les contrariera pas, et l'on arriverait ainsi à terminer promptement les opérations du dessèchement.

Le *Constitutionnel* donne un premier-Paris sur les relais de poste. Il entre dans de très longs détails sur les avantages et les inconvénients d'un projet de loi qui devra être présenté aux chambres dans la session prochaine. Selon lui, ce projet est loin d'offrir aux maîtres de poste les garanties que l'on pourrait désirer.

Un journal demande au *Constitutionnel* pourquoi il n'a rien dit d'un dernier article politique qu'a publié M. de Lamartine dans le *Bien public* de Mâcon. Le *Constitutionnel* répond et trouve sa réponse bien simple :

« Rien ordinairement ne nous paraît moins nécessaire que de discuter contre M. de Lamartine. On n'a devant soi ni un parti : M. de Lamartine avoue son isolement et s'en glorifie; ni une opinion : M. de Lamartine en a changé trop souvent pour qu'on sache au juste qu'elle est celle qu'il professe à chaque moment donné; ni un argument : les discours et les articles de M. de Lamartine se réfutent presque toujours d'eux-mêmes, et les conclusions s'accordent bien rarement avec les prémisses. Que reste-t-il? Un homme et des phrases. Or, nous n'aimons pas à chercher querelle aux personnes ou aux mots. »

Le *Constitutionnel*, dans sa défense, ne compte pas sur lui-même, il juge plus utile d'opposer à cet article les citations extraites d'autres journaux. C'est ainsi que le combat s'achève. « Ainsi la légitimité revendique le passé de M. de Lamartine, le phalanstère espère son avenir, et la république prétend être, dès aujourd'hui, en possession d'une partie de lui-même. Nous n'entreprendrons pas de décider entre eux. »

Le *Constitutionnel* fait un fort joli compliment à M. de Lamartine, et très certainement sans le vouloir. N'y a-t-il pas bon nombre d'hommes politiques, surtout parmi ceux qu'exalte le *Constitutionnel*, avec qui aucun parti libéral et indépendant ne voudrait avoir la moindre affinité?

Nous empruntons au *Corsaire-Satan* un fait de coalition dont nous lui laissons la responsabilité, mais qui n'a rien que de très vraisemblable à notre époque de monopole.

« On parle d'une coalition d'un nouveau genre. Effrayés de la menaçante apparition de dix feuilles nouvelles, les cafés et les établissements publics de la capitale se seraient engagés, dit-on, à ne pas recevoir ces cadets de la presse. Une seule exception aurait été faite en faveur de l'*Epoque*, sous le spécieux prétexte que ce formidable journal permet chaque année de revendre pour 12 francs de papier à la livre. »

Le journal la *Presse* regrette que la Belgique qui nous a devancé dans l'exécution des chemins de fer ait encore l'avantage d'une initiative dont elle eût voulu que l'honneur appartînt à la France et à son gouvernement. Il s'agit de la formation d'une commission chargée de rechercher les lacunes qui existent dans les institutions consacrées au soulagement et à l'amélioration du sort des classes ouvrières et indigentes.

On doit approuver les idées indiquées par la nomination de cette commission. Mais il ne s'agit pas seulement de savoir les misères et les souffrances des classes pauvres et laborieuses, ne sont-elles pas connues de tout le monde? Ce qu'il faut, c'est s'en occuper activement et toujours, et y porter un remède réel. Malheureusement nous sommes habitués à voir les travaux des commissions aboutir à de longues phrases ronflantes et à des résultats insignifiants.

ERRATUM. — Hier, nous avons oublié de dire que le dernier banquet phalanstérien, où ont été lus les vers de M. Boissy, était, comme d'habitude, entièrement composé d'ouvriers. M. Boissy, l'auteur des vers dont les nobles pensées ont été si justement applaudies et si bien comprises, est ouvrier ébéniste.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. L. à Constantine. — Reçu. — Rien de Metz. — Ne craignez pas les ports de lettre.

A plusieurs en Algérie. — Notre ami commun, M. V... de Gigelli, est arrivé ici.

M. J. L. à Pau. — Nous n'avons pas reçu les épreuves annoncées.

M. C. à Dijon. — Reçu, félicitations amicales. Nous apprécions vos motifs.

M. A. à Angers. — Reçu et remerciements réitérés. — Oui, ami, la subversion plaide pour l'harmonie!

Mme ... à Auteuil. — Reçu. — Mille remerciements. — Nous accueillerons M. D. en ami. — Toujours possible; simple transcription. — Que le ciel nous envoie beaucoup de cœurs comme le vôtre!

à 1,75. — Canards barbotteurs, 1,00 à 2,00. — Canetons de Rouen, 2,50 à [illegible] — Chapons gras 2,50 à 5,25. — Chevreuils 00,00 à 40,00. — Dindes gr[illegible] 6,00 à 8,00; comm., 2,75 à 4,50. — Faisans 0,00 à 0,00 — Lapins-lapereaux 1,40 à 2,50. — Lièvres ou Levreaux, 2,00 à 5,50. — Moutons [illegible] salé 0,00 — Oies comm. 2,00 à 4,00. — Perdrix grises, 0,50 à 2,00. — Perdrix rouges, 0,00 à 0,00. — Pigeons de volière 0,50 à 1,00. — do bizets 0,20 à 0,5[illegible] Poules ordinaires 1,40 à 2,25. — Poulets gras 2,25 à 3,50; do comm. 0,90 [illegible] 1,50. — Vanneaux 0,00. — Râles de genêts, 0.

Bourse du 19 septembre 1845.

Après plusieurs légères fluctuations, la rente 5 0/0 reste 5 c. mieux qu'hier. Le 3 0/0 restait de 5 c. moins bien sur la cote de 83 fr. 85 du parquet, mais, après la clôture, on s'est raffermi de 10 c. La rente de Naples a mon[té] de 10 c., la rente romaine de 1/8, et la rente 3 0/0 espagnole s'est améliorée de 1/4 0/0. Dans les chemins, il y a hausse sur les Strasbourg, les Rouen [et] les Vierzon, et une légère baisse sur les autres lignes.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Emprunt, 83 95. — Belgique 1842, 106 1/2. — Id. 4 1/2, 102 3/4. — Autriche, 415. — Banque belge, 730. — Dette int., 39. — Chemins de Sceaux, 60[illegible] — La Teste, 215. — Boulogne, 650, 647 50. — Montereau, 530. — Bordeaux 712 50. — Actions de : Zinc Vieille-Montagne, 7400. — Lin Maberly, 745. — Filature rouennaise, 540, 535. — Fer galvanisé, 497 50. — Obligations [de] Saint-Germain nouv., 1220, 1225. — Orléans, 1260. — Rouen, 1050. — Chem[in] non constitué de Fampoux à Hazebrouck, 525, 520. — A terme : Espagne dette intér., 31, 31 1/8 fin sept. — Chemins de Montereau, 530, 527 50. — Bordeaux, 712 50. — Boulogne, 647 50, 650.

0/0 compt....	1er C. 118 08	P. H. 118 15	P. B. 118 «	dr C. 118 18	h. 11[illegible]
— fin cour...	118 «	118 15	118 «	118 15	11[illegible]
3 0/0 compt....	83 90	83 90	83 85	83 85	[illegible]
— fin cour...	83 90	83 90	83 80	83 85	[illegible]

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville...	1405 «	« «	«	5 0/0 Bge 1840.	« «	«	»
B. de France...	3337 50	« «	H. 2 50	— Portugais...	« «	«	»
C. Gou. 1000...	1145 «	« «	B. 5	Esp. D. active.	37 «	«	«
C. Gan. 1000...	1170 «	« «	«	5 0/0 Naples...	101 10	«	H «
C. hypot.....	615 «	« «	B. 5	— Romain..	104 «	104 1/8	H. «
4 Canaux	« «	« «	«	Obl. Piémont.	1265 «	1260	B. 7

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	DIFe.		
St-Germ.....	« «	« «	« «	Au 15. 1135.	B. 10
V. r. d......	550 «	« «	B. 5 «	— 552 50, 551 25.	B. [illegible]
— r. g.......	372 50	« «	B. 2 50	— 371 25, 370, 372 50.	B. [illegible]
Orléans......	1275 «	1275 «	B. 7 50	— 1277 50, 1272 50, 1280.	B. [illegible]
Strasb.......	287 50	287 50	« «	— 285, 287 50.	H. [illegible]
Rouen.......	1103 75	« «	B. 1 25	— 1105, 1100, 1110.	H. [illegible]
Havre.......	903 75	905 «	« «	— 905, 907 50.	H. [illegible]
Marseille....	1046 25	1050 «	B. 5 «	— 1050, 1047 50.	B. 7
Vierzon.....	780 «	782 50	H. 7 50	— 780, 778 75, 782 50.	H. 7

LONDRES, 17 sept.		PARIS, LE 19 SEPT. PRIMES	COULISSE.
Consol.	98 1/4 3/8	3 0/0 F. c. 84, 83 95 d. 50.	Av. 83 87 1/2
Esp. act.	27 1/2, 27	F. p. 84 25, 84 30 d. 50.	Ap. 83 85.
Portug.	62	5 0/0 F. c. 118 15, 118 25 d. 50.	B. du Trés.
Mexic.		F. p. 118 75, 118 70 d. 50.	
Brésil.			
5 0/0 hol.	98 7/8	Orléans, 1300 d. 20. 1310 d. 10 au 15.	F. c. F. [illegible]
2 1/2 do.	61 1/8		3 0/0 5.
Rouen.	43 1/4	Rouen, 1125 d. 20, 1130 d. 10 au 10.	5 0/0. 5
Orléans	51	Avignon, 1065 d. 10 au 30.	35, 37 1/[illegible]

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 109,00 à 00,00; cou[rant] du mois, 112,00 à 00,00; 3 derniers mois, 111,00 à 111,50; 4 premiers mo[is] 1846, 114,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 103,00, à 00,00 — Œillette rousse, 86,00. — Lin, 87,00 à 87,50. — Cameline, 87,00 à 00,00. — Chanvre, 90,00 à 00,00. — Voitures, [illegible]

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 120,00 à 00,00; octobre 119,00 à 00,00; novembre et décembre, 105,00 à 00,00; 8 premiers 1846, 98,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 89,50 à 90,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 20 septembre.

7 h. 1/2 OPÉRA. —.
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Enseignement mutuel.
7 h. 1/4 OPÉRA-COMIQUE. — Châlet. Marie.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Un Duel. Le Français. Un Tour. Pourquoi.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Désastre. Une Histoire. Michel Perrin. Ma Maîtresse.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Tuteur. Changement. La Vie.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — L'Almanach. Brancas. L'Escadron. La Famille.
7 h. 1/4 PORTE-ST-MARTIN. — La Biche au bois. Danseuses.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Paris et la Banlieue.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Les Sept Châteaux.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 COMTE. — Fantasmagorie. Flageolet. Les Sept Ogres.
6 h. 1/2 FOLIES. — Jeune Homme. M. Denis. Mariage du Gamin de Paris.
6 h. LUXEMBOURG. — Le Favori du Prince. L'Enfant.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.
PANORAMA (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

les masses laborieuses. Nous avons montré le Communisme en Suisse, en Angleterre, en Belgique, en France, en Allemagne, partout où il y a de grandes fortunes à côté d'une grande misère, partout où il y a des masses de prolétaires affamés à côté de quelques opulents capitalistes.

Voici que, de l'autre côté de l'Océan, aux Etats-Unis, apparaît une nouvelle variété de communistes, qui ne sont pas seulement à l'état théorique, mais à l'état militant. Les nouveaux communistes américains ne se contentent pas de déclamer contre la propriété; ils agissent. A leurs yeux, pour abolir la propriété, il faut abolir les fermages, les loyers et les rentes. Ils ont donc organisé une vaste association, dans laquelle se trouvent même des magistrats, et cette association a pour objet d'empêcher la perception des fermages, loyers et rentes. Si un propriétaire s'avise de vouloir faire exécuter, par autorité de justice, le fermier, le locataire, le débiteur de la rente, l'association des *anti-renters* intervient et s'oppose à cette exécution judiciaire, même à main armée, s'il y a lieu.

Eh bien! si les *anti-renters* réussissaient dans leur projet; s'ils pouvaient empêcher les propriétaires et capitalistes de toucher le montant de leurs fermages, de leurs loyers, de leurs revenus; qu'en résulterait-il? Les débiteurs se seraient mis au lieu et place des créanciers; les fermiers, locataires et débiteurs de rente seraient devenus propriétaires et capitalistes de la portion de terre, de maison ou d'argent qu'ils détiennent; leur titre précaire serait devenu titre incommutable, comme cela a lieu par la prescription trentenaire: mais la constitution de la propriété serait-elle changée, et le sentiment qui anime les communistes serait-il satisfait? Le sort de cette couche immense de travailleurs, employée, disons mieux, exploitée par les possesseurs et détenteurs actuels à titre précaire, c'est-à-dire par les fermiers, locataires et emprunteurs de capitaux, serait-il amélioré? Tous ces travailleurs seraient-ils associés? Participeraient-ils à l'allégement et aux bénéfices de la suppression des redevances? Dès que le fermier n'aurait plus à payer son fermage, les garçons de ferme recevraient-ils un salaire plus élevé, les enfants et les femmes seraient-ils plus libres et plus heureux? Dès que le locataire n'aurait plus à payer son loyer, les gages des serviteurs seraient-ils augmentés, les ennuis et les tourments seraient-ils bannis du foyer domestique? Dès que l'industriel emprunteur n'aurait plus à payer de rente, d'intérêts du capital qu'il fait valoir, les commis subalternes et ouvriers seraient-ils mieux rétribués, et la concurrence ne continuerait-elle pas à écraser le pauvre? En un mot, dès qu'il n'y aurait plus de fermages, de loyers et de rentes, le travail se trouverait-il organisé, les travailleurs se trouveraient-ils associés?

Il est donc évident que cette nouvelle variété de communistes américains, pas plus que toutes les autres espèces qui existent en Europe, ne résout le problème social. Le communisme, partout où [illegible] régulière, elle pourrait peut-être satisfaire les besoins de justice des masses laborieuses. Ainsi, par exemple, l'Etat, comme il l'a déjà fait pour les rentiers qui lui ont prêté, pourrait inscrire au grand livre de la dette publique tous les revenus de la propriété actuelle, fermages, loyers et intérêts de capitaux, qu'il payerait au moyen des impôts; mais, parallèlement à cette grande opération dont personne ne contestera les avantages économiques, il est évident qu'il faudrait organiser le travail, c'est-à-dire associer les travailleurs dans la Commune et dans l'Etat.

Il est grand temps que les classes bourgeoises ouvrent les yeux et s'occupent de ces grands problèmes d'organisation et d'association. Il y va de leurs intérêts les plus chers, car elles courent risque d'être dépossédées des richesses et du pouvoir, qu'elles ont acquis avec le secours des prolétaires depuis un demi-siècle. A l'heure qu'il est, le communisme est partout, dans l'ancien et dans le nouveau monde; les bastilles, les armées et le verbiage politique ne l'empêcheront pas de grandir; il n'y a d'autre préservatif à lui opposer que l'étude des questions sociales.

Mais si, en France, le communisme venait à s'allier avec l'élément révolutionnaire de 93, oh! alors, malheur! malheur sur le monde entier! car la subversion serait aussi profonde que générale, et l'humanité n'atteindrait à ses destinées heureuses qu'après avoir traversé la crise la plus terrible.

Dieu et le peuple en seront témoins! nous qui voyons clair devant nous, nous faisons tous nos efforts pour prévenir cette alliance de l'instinct communiste et de l'élément révolutionnaire violent; nous sommes touchés et par l'intérêt des bourgeois et des capitalistes, et aussi par l'intérêt des prolétaires et des travailleurs; nous voulons épargner à des frères de s'entrégorger; nous voulons éviter de nouveaux bouleversements, de nouvelles ruines, une nouvelle effusion de sang humain; nous voulons faire comprendre aux capitalistes et aux travailleurs que leur concours est également nécessaire dans l'association, et que la lutte et la guerre n'amélioreront le sort ni des uns ni des autres.

Nous accomplirons notre devoir jusqu'au bout; nous ferons entendre notre parole d'association et de fraternité, s'il le faut, même au milieu du bruit des armes, comme nous la faisons entendre aujourd'hui au milieu de la cacophonie intellectuelle; et si la bourgeoisie française reste sourde et moqueuse, eh bien! nous répandrons les idées sociales en Suisse, en Belgique, en Allemagne, en Angleterre, en Espagne, aux États-Unis; et, de tous ces points, s'élèvera, tout autour de la France, comme une immense voix s'écriant: « Association! » et peut-être, alors, le noble cœur de cette France, si saturé d'ennuis, d'angoisses et de déceptions, battra d'espérance et de foi, et répondra: « Association! »

satisfaire votre curiosité, puisque nos réponses contenues dans les bornes d'un article ne vous suffisent pas. Ne vous imaginez vous pas que vos phrases décousues contiennent tout ce qu'il faut pour justifier l'absurde système économique dont vous avez entrepris la défense?... Vous mettez en avant que l'association est anti-naturelle, anti-économique et par dessus le marché, impraticable; or, nous vous déclarons qu'un tel paradoxe a besoin pour s'élucider de quelque chose de plus que les banalités que vous ne prenez sans doute pas au sérieux. Le *Moniteur industriel* a été trop loin dans sa voie, il a exagéré le sophisme jusqu'à le rendre monstrueux. Que les partisans de la concurrence anarchique attaquent tel ou tel mode d'association, cela se conçoit très bien, et nous-mêmes, qui prêchons l'association comme la loi naturelle de l'humanité, nous sommes tous les jours aux prises avec ceux qui nous paraissent la comprendre mal. C'est ainsi que nous protestons contre les écoles qui, confondant l'association avec la communauté, veulent niveler les efforts en les assujétissant à une règle uniforme de répartition, ce qui nous semble destructif de toute émulation et de tout progrès. C'est ainsi que nous protestons contre les esprits qui rêvent une dictature suprême dispensatrice des fonctions et des destinées; nous protestons comme le chrétien qui s'inscrit en faux contre les hérésies; mais parler et écrire contre l'association en elle-même, dans son principe! ah! dans l'état actuel des choses, c'est là une sorte d'athéisme social. Les principes que vous formulez ne sont pas des principes, mais l'expression empirique de l'état de choses actuel.

A entendre le *Moniteur industriel*, l'association ne serait qu'une idée saugrenue qui vient de naître dans quelque cerveau excentrique et malade; mais il n'en est pas ainsi: l'association, c'est la loi du monde, c'est le développement naturel de la vie générale. La société elle-même, qu'est-ce donc?... une association. Chaque progrès qui s'accomplit est un développement nouveau du principe de l'association. Le Christ affranchit les esclaves, au moins en droit, sinon en fait; il ne fait, en cela, qu'établir des rapports plus équitables, ou, si vous voulez, moins iniques entre les hommes, c'est-à-dire qu'il leur fait faire un pas de plus vers leur association, qui est leur idéal et leur destinée. Le pouvoir royal établit par la violence une unité politique qui frappe au cœur l'hydre aux cent têtes qu'on nomme *féodalité*, et, par cela même, il renverse et brise l'obstacle le plus puissant que le principe de l'association puisse rencontrer, le privilége et l'orgueil en dehors de toute justice. La révolution française achève de balayer ces débris qui encombrent la voie commune, et les hommes font encore un pas de plus vers leur destinée sociale; enfin, l'intelligence des temps modernes se résume dans la tête d'un homme de génie qui exprime tous les pressentiments dans une même formule, et la dernière distinction factice est attaquée dans son essence; la ligne de démarcation entre la bourgeoisie et le prolétariat tend à s'effacer, parce que tous les bons cœurs, toutes les nobles âmes sentent bien que cette distinction est le dernier germe de haine et le dernier obstacle à l'accomplissement de notre destinée. Ainsi donc, l'association, c'est la société elle-même dans sa tendance au perfectionnement. Tant qu'elle reste dans ses premières phases, il y a esclavage et domination, serfs et seigneurs, maîtres et ouvriers. Et cela ne peut être

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
DIMANCHE 21 SEPTEMBRE 1845.

UNE FILLE DU PEUPLE.

Seconde partie. (1)

III. — UNE CONFESSION (SUITE).

Deux années venaient de s'écouler ainsi. Il me restait à peine mille francs des quatre mille qui m'avaient été remis par mon conseil de famille; il fallait songer sans retard à me créer un emploi lucratif. Je parvins à me placer chez un agent de change. Pendant deux ou trois mois je n'eus qu'à me louer d'avoir pris ce dernier parti; l'agent de change daignait m'honorer d'une faveur particulière, et je l'accompagnais assez souvent à la Bourse. Cet homme, je l'ai su depuis, cachait sous les apparences d'une facile bonhomie et d'un joyeux laisser-aller, l'avarice la plus sordide et la plus effrontée rapacité.

Un jour il venait de vendre devant moi quelques actions sur je ne sais plus quelle entreprise, je rencontrai par hasard le propriétaire de ces actions; il m'interrogea et je lui dis qu'elles venaient d'être vendues. A mon arrivée à l'hôtel de l'agent de change, celui-ci me fit appeler.

— N'avez-vous pas dit à M... que je venais de vendre ses actions?

— Je l'ai dit, monsieur.

— Mon cher ami, vous n'entendez rien aux affaires. Les opérations financières ne peuvent vous convenir; je serai charmé de vous voir prendre un parti plus en rapport avec votre nature et votre caractère.

Mes dernières ressources étaient épuisées; la société ne voulait pas de moi, ou plutôt je ne voulais pas d'elle. Il ne me restait que deux partis à prendre: me faire ouvrier ou soldat. Mon choix ne pouvait être long-temps incertain; la guerre m'avait toujours semblé impie et sacrilége, lorsqu'elle n'était point une horrible nécessité; je m'étais souvent demandé qui avait donné le droit à l'homme de répandre le sang de ses frères pour de misérables intérêts, qu'il ne connaît même pas, et je me souvenais que le Christ avait dit: « Celui qui frappera avec l'épée, périra par l'épée. » Mon père avait été ouvrier, je me fis ouvrier comme lui.

(1) Voyez les numéros du 9 au 20 septembre.

J'entrai dans une imprimerie, où je fus d'abord employé aux courses et aux plus grossiers travaux. Mes salaires étaient bien modiques, je gagnais à peine le pain de chaque jour; mais je ne me rebutai point. En venant m'asseoir à la maigre table du prolétariat, il me semblait que Dieu avait doublé mes forces et mon courage. J'aimais cette rude et laborieuse vie des enfants du peuple, à laquelle la destinée venait de m'associer. J'étouffais dans les régions prétendues supérieures de la société; auprès de ces hommes je respirais plus à mon aise, ils parlaient du moins une langue que je comprenais et dans laquelle je pouvais leur répondre, la seule langue qui soit universelle, celle de la douleur et de la misère; il me semblait que des liens secrets et tout-puissants m'attachaient à chacun d'eux, et que nous étions tous de la même famille.

Grande et nombreuse famille, en effet! On la retrouve partout où l'on entend des sanglots et des gémissements; car plus abandonnée, plus meurtrie et plus désolée que le Juif-Errant, elle passe sans repos ni trêve à travers les temps et les générations, haletante, morne, courbée sous son fardeau, et si elle veut se reposer une heure sur le sol qu'elle a fécondé de ses sueurs, et qui ne lui appartient pas, une voix impitoyable est là, toujours derrière elle, qui lui crie:

— Travaille, travaille, race maudite! Tu te reposeras quand ta journée sera finie, et cette journée ne finira jamais!

Une cruelle maladie vint bientôt interrompre mes travaux. On me transporta dans un hospice, où je restai un mois entier entre la vie et la mort. Ma convalescence commençait à peine, qu'on me remit un billet de sortie, en me signifiant de laisser au plutôt la place à d'autres. Les malades étaient nombreux à cette époque, et faisaient concurrence à la porte des hospices.

J'étais si faible, que je pus à peine regagner la pauvre mansarde que j'habitais. Quelques jours de repos m'étaient nécessaires; mais il ne me restait rien au monde, pas même la ressource du Mont-de-Piété, je ne possédais que les misérables vêtements qui me couvraient.

J'allai à mon imprimerie; on me répondit que j'étais encore trop faible, et qu'il fallait attendre que mes forces fussent revenues. Plusieurs ouvriers m'offrirent de partager avec moi leurs salaires, jusqu'à ce que je fusse en état de travailler. Je les remerciai; ils étaient tous aussi pauvres que moi, et pour la plupart ils avaient une famille à soutenir. Je m'adressai à une autre imprimerie; on me fit la même réponse.

Lorsque je me trouvai seul dans la rue, le vertige du désespoir me saisit, je chancelai, et je fus forcé de m'appuyer contre une borne; la souffrance avait tellement affaibli en moi toute volonté et toute énergie, que je me pris à pleurer comme un enfant. Il me semblait que ces larmes-là m'étouffaient au lieu de me soulager; je ne pleurai plus, et je fermai les yeux. Alors le spectre du suicide dressa devant moi sa tête livide et décharnée, et il me dit à l'oreille je ne sais quelles sinistres paroles. Je me levai:

— Tu as raison, lui dis-je; mourir de faim ou mourir de toute autre mort, ne faut-il pas toujours mourir!

Le pont *des Arts* était à quelques pas de là; je me dirigeai de ce côté.

— Où allez-vous? me dit le gardien, lorsque je voulus en franchir l'entrée.

— C'est juste, me dis-je; il faut payer, même pour mourir.

Il me restait un sou; je le jetai au gardien, et il me laissa passer.

Je fis quelques pas; puis je m'arrêtai et je regardai. J'avais besoin de voir avant de mourir.

Personne n'ignore les magnifiques aspects que présente Paris vu du milieu du pont *des Arts*, spectacle si merveilleux que le savant ministre d'une cour étrangère ne craignait point un jour de faire un voyage de plus de deux cents lieues pour venir, armé d'une longue-vue, passer deux heures sur ce pont et repartir ensuite.

Il faisait une de ces nuits radieuses et solennelles, comme en rêvent les poètes et les amants, une nuit sans lune, mais toute parsemée d'étoiles et éclairée par mille lueurs incertaines et fantastiques. La rivière, calme et transparente, semblait majestueusement endormie dans sa couche immense, dont les bords, flottants et à demi perdus dans l'ombre et dans les brumes de la nuit, sont des palais et se nomment le Louvre et les Tuileries. A l'horizon on apercevait les tours de Notre-Dame, semblables à deux gigantesques sentinelles veillant, droites et silencieuses, sur le paisible sommeil de leur rivière bien-aimée. Au loin, on entendait gronder la grande ville, dont les vains bruits venaient expirer devant la majesté de ce silence, et n'avaient pas même le pouvoir d'éveiller un seul écho. Une brise, douce comme une virginale pensée, insaisissable comme un rêve de bonheur, glissait lentement sur mon front brûlant et le rafraîchissait. Il me semblait qu'un religieux mystère s'accomplissait autour de moi entre Dieu et sa création. Vous l'avouerai-je, ô [illegible] j'eus peur du silence et de la nuit. Une terreur profonde s'empara de moi et me fit frissonner. Les sombres abîmes de l'inconnu s'étaient entr'ouverts un instant devant moi, et j'avais cru entendre du fond des ténèbres une voix menaçante qui me criait: — Viens, si tu l'oses!

— Oh! pas aujourd'hui, dis-je, en me reculant avec effroi. Demain, il fera jour; demain, j'aurai du courage; je reviendrai demain.

Lorsque je rentrai chez moi, mes forces étaient épuisées; je chancelais à chaque pas; je n'eus que le temps de m'appuyer contre la muraille, et je m'évanouis.

Quand je revins à moi, il faisait grand jour; le premier objet qui frappa mes yeux fut une lettre posée sur le bord de ma table. Je la pris, je l'ouvris d'une main tremblante et je lus:

« Mon cher neveu,

» Tu ne me connais pas; c'est tout simple, nous ne nous sommes ja-

ainsi, que le MONITEUR *industriel* fasse son métier, et qu'il nous laisse accomplir notre mission.

Une grève à Angers.

Les ouvriers tailleurs de pierres et maçons d'Angers ayant réclamé la fixation d'un nouveau tarif de salaire, et les entrepreneurs s'y étant refusés, il y avait eu *grève déclarée*. « On espérait, dit le *Précurseur de l'Ouest*, qu'elle se terminerait promptement et à la satisfaction de toutes les parties ; mais les entrepreneurs ont élevé de nouvelles difficultés. Ils avaient convoqué à une réunion spéciale les architectes de la ville, et les lettres de convocation contenaient cette phrase : Les entrepreneurs, *tout en reconnaissant la légitimité de la réclamation des ouvriers*, n'ont pas cru néanmoins devoir y adhérer.

» Après cet aveu, les architectes demandèrent naturellement ce que les entrepreneurs attendaient pour mettre un terme à une situation déplorable, et ce qu'ils voulaient. — Obtenir des architectes l'engagement d'élever à leur tour dans leurs devis le prix des travaux de maçonnerie.— Il fut répondu par les architectes que naturellement le prix d'augmentation de la main-d'œuvre serait compté dans les devis, mais qu'il n'y avait pas lieu de parler d'autre augmentation.

» Il fut donc à peu près convenu que les ateliers seraient rouverts le lundi suivant, et cependant ils ne le sont pas encore.

» Les entrepreneurs persistent-ils à exiger une augmentation dans le prix des travaux, tandis qu'il est constant par de nombreux exemples de fortunes rapidement faites dans l'entreprise des bâtiments et par l'absence de tout sinistre dans notre ville, que les travaux l'entreprise sont très suffisamment rétribués, ou bien ne sont-ils retenus que par amour-propre, par un orgueil mal placé? Répugnent-ils à prendre des engagements avec des ouvriers? Cette crainte de déroger serait bien ridicule de la part de gens qui sortent de la bourgeoisie ou de la classe ouvrière elle-même. »

Le *Précurseur de l'Ouest* termine en faisant appel au bon sens des entrepreneurs les plus influents, et en les engageant à donner un bon exemple qui serait suivi par tous leurs confrères et ramènerait l'ordre dans la cité, sans porter préjudice à personne.

On lit dans le *Courrier français* :

« La grande question du reboisement de nos montagnes va enfin trouver une solution. Le ministre des finances, dont l'attention a été appelée par les agents forestiers sur les progrès alarmants du déboisement, vient d'adresser aux ministres de l'agriculture et du commerce, des travaux publics et de l'intérieur des propositions tendant à faire nommer une commission mixte composée de fonctionnaires compétents, appartenant aux quatre ministères, à laquelle serait confiée l'étude de cette immense question. Afin de faciliter à cette commission les recherches auxquelles elle devra se livrer pour trouver la cause du déboisement, comme pour signaler les moyens de reboiser le sol, le ministre des finances, en faisant connaître que la contenance des terrains à reboiser s'élève en totalité à 1 million 214 292 hectares, soumet les moyens suivants pour parvenir au reboisement :

» Soumission au régime forestier des terrains communaux situés en montagnes.

» Exemption d'impôt, pendant un certain laps de temps, en faveur

chemin de fer du Nord, qui n'ait immédiatement vu sa demande accueillie ; le généreux banquier a même fait une trouée jusque dans la gauche radicale. Quant à la presse, il ne l'a pas traitée avec moins de magnificence : tous les journaux, et le nombre en est grand, qui l'ont prié de vouloir bien les associer à sa fortune, ont vu leur vœu rempli avec un empressement qui, certes, a dû étonner plusieurs d'entre eux. On cite tel journal qui a reçu cinq cents actions, tel autre qui en a eu trois cents, tel autre, enfin, à qui on n'en avait envoyé que soixante-quinze, et qui, ayant fait remarquer qu'il en avait demandé cent cinquante, a vu aussitôt réparer l'erreur commise à son préjudice. Nous pourrions citer ici bien des faits et faire apparaître bien des noms propres. Mais la loi sur la diffamation, bien qu'elle n'ait pas été faite pour protéger l'industrialisme et ceux qui en vivent, a cependant ce fâcheux résultat, et ce serait s'exposer à tomber sous ses coups, que de révéler, en dénonçant les coupables, la moindre des turpitudes qui se sont passées depuis un mois.

» A Dieu ne plaise que nous accusions M. de Rothschild. M. de Rothschild est un homme d'affaires, il est banquier, il est entrepreneur de chemins de fer ; quand on demande à lui emprunter de l'argent, il cherche à le prêter au plus gros intérêt possible ; quand il s'agit de chemins de fer, s'il lui convient de s'en charger, il cherche à les obtenir de ceux avec lesquels il traite aux conditions les plus avantageuses pour lui et pour les favoris qu'il veut bien admettre en participation dans les charges et dans les profits de son entreprise. Cela est dans l'ordre des choses, au temps où nous vivons, on ne se contente pas d'une rémunération modeste de son travail et de son intelligence. Quand on peut obtenir une rémunération dix fois plus forte que celle dont on pourrait très raisonnablement se contenter, on ne recule pas devant ce qu'il y a d'exorbitant dans une semblable rémunération. Ce n'est peut-être pas ce qu'il y a de plus conforme à la délicatesse; mais c'est, dit-on, la loi des affaires. Donc, M. de Rothschild n'a fait que se conformer à la loi des affaires en cherchant à obtenir le chemin de fer du Nord aux conditions les plus avantageuses pour lui.

» Pour arriver à ses fins, il fallait qu'il désarmât la plupart des journaux de l'opposition, dont l'accord sur cette question aurait pu faire hésiter le gouvernement ; il fallait, de plus, qu'il garantît M. le ministre des travaux publics contre toute espèce de blâme émané des chambres. C'est ce qu'il a fait en intéressant dans l'exploitation du chemin de fer du Nord tous les journaux et tous les députés qui n'ont pas cru que recevoir de M. de Rothschild, le jour ou le lendemain de l'adjudication, des actions qui se vendent avec une prime de 350 à 400 fr., fût incompatible avec leur dignité personnelle et l'accomplissement de leurs devoirs. En procédant de la sorte, M. de Rothschild s'est assuré que les réclamations des rares journaux qui n'avaient pas voulu se laisser acheter, se perdraient dans le désert, que le gouvernement ne s'y arrêterait pas, et qu'il ne s'arrêterait pas davantage devant la crainte de trouver dans la chambre des dispositions hostiles, lorsqu'il aura à lui rendre compte de la manière dont s'est faite l'adjudication du chemin du Nord. Cela a sans doute coûté quelques millions à l'heureux concessionnaire de ce chemin ; mais après tout, l'affaire est par elle-même assez belle, elle a assez d'avenir pour qu'il ne regrette pas les sacrifices qu'elle lui a imposés.

» La considération de la presse et celle du parlement sortiront bien affaiblies de cette déplorable affaire. En ce qui concerne la presse, ne pourra-t-on pas dire des journaux qui se sont vendus à M. de Rothschild, qu'ils se seraient également vendus au gouvernement s'il avait été assez riche pour les acheter, ou s'il avait cru que cela fût nécessaire à sa politique? Quant au parlement, quelle autorité voulez-vous qu'il ait encore aux yeux du pays, quand le pays saura que plus de la moitié de la chambre des députés a tendu la main à M. de Rothschild, et que M. de Rothschild lui a fait l'aumône ! »

Les néo-protestants en Prusse.

Le mouvement religieux parmi les protestants allemands va entrer dans une nouvelle phase. On nous écrit de Leipzig que les Amis de la lumière, dont les rassemblements viennent d'être interdits par tous les gouvernements allemands, vont sortir de l'église protestante pour former une secte

ter dans la position critique où les a placés le refus de Rosas de laisser entrer à Buénos-Ayres les navires qui auraient préalablement touché Montevideo. Les pertes que ce refus a fait et fera encore subir au commerce européen sont considérables. Le *Times*, qui depuis deux jours ne s'occupe que de cette question, somme, dans son dernier numéro, le ministère Peel de prendre un parti décisif. « Il faut, dit-il, ou que l'intervention soit abandonnée et qu'il soit permis à Rosas d'achever la soumission de Montevideo, ou que cette intervention soit instantanée, vigoureuse, décisive. » Ce conseil pourrait s'appliquer également à notre cabinet. Puisque l'Angleterre et la France doivent agir de commun accord, qu'elles redoublent donc d'efforts. Cette conduite leur est commandée par leur dignité et leurs intérêts respectifs. C'est d'ailleurs la seule qui puisse mettre un terme à la guerre qui désole la République argentine.

OCÉANIE.

On lit dans le *Journal du Havre* :

« On a reçu en Angleterre des avis de la Nouvelle-Zélande, en date du 6 mai. Les nouvelles de la Baie-des-Iles vont jusqu'au 18 avril. Le navire de guerre anglais *le Hazard* arrivait d'Auckland, avec des munitions, au secours du chef Tomati Walker, alors en guerre avec Heki, le révolté, qui a saccagé la ville de Korarika. Lors du départ du *Kate*, qui a apporté ces nouvelles, le combat avait commencé, et de part et d'autre il y avait déjà beaucoup de morts et de blessés, mais on ne savait encore à qui resterait l'avantage.

» Après l'affaire de Korarika, neuf colons américains qui demeuraient dans la baie ont été massacrés par les naturels.

» On craignait à chaque instant, aux dernières nouvelles, de voir les insurgés venir assiéger Auckland, et, dans cette prévision, on s'occupait activement à fortifier la ville. »

ITALIE.

La *Gazette d'Augsbourg* a parlé, à plusieurs reprises, d'une grande fermentation qui régnerait sur plusieurs points de l'Italie. A en croire les dernières nouvelles de la frontière, cette agitation serait plus grave qu'on ne le pense. Voici ce que nous lisons à ce sujet dans le *Journal de Manheim* :

« Les nouvelles qui nous arrivent de l'Italie centrale et inférieure sont toujours inquiétantes. L'agitation augmente de plus en plus dans les états romains ; elle est encore alimentée par une foule d'arrestations et de mesures vexatoires que le gouvernement a pris pour intimider les esprits. Plusieurs jeunes gens de familles notables se sont soustraits à l'arrestation qui aurait pu être exercée contre eux en prenant la fuite ; ils errent maintenant armés dans les montagnes et dans les campagnes. Des personnes que l'on soupçonne de se livrer aux dénonciations secrètes ainsi que celles qui font partie de la commission d'enquête militaire, ne peuvent se montrer en public sans escorte, sans être exposées à la rage du peuple. Le cardinal-légat de Ravenne a déjà eu bien souvent des preuves du mécontentement public. Un coup de feu a été tiré dans une de ses fenêtres et des pierres lancées contre sa voiture. Dans les villes où il y a de la garnison suisse le mécontentement du peuple se fait aussi sentir contre elle, tandis qu'il arrive que les troupes italiennes fraternisent avec le peuple. Il est hors de doute que l'agitation provient en partie des réfugiés qui sont au dehors ; mais il n'est pas moins vrai qu'il existe une grande fermentation parmi le peuple, et que le désir d'un changement d'état de choses contre lequel le pays a déjà pris les armes en 1831, s'empare de toutes les classes de la société. Le gouvernement romain n'a rien fait pour satisfaire en aucune sorte les justes demandes de ses sujets. Les abus les plus criants de l'administration, qui prodigue des sommes énormes à des sinécures spirituelles, n'ont pas été abolis.

» La même agitation règne aussi à Modène, à Naples et en Sicile. »

---

mais vus. J'ignore si ta mère t'a quelquefois parlé de moi, je ne le crois pas ; car c'était une sournoise et une vraie Bretonne, elle s'était mise dans la tête de me détester, et elle me détestait cordialement. Ça se voit entre frères et sœurs, ça se voit même très souvent. Je ne te dirai pas le motif de notre division ; c'était une bêtise, et je crois que ta mère avait plus de torts que moi ; mais elle est morte, n'en parlons plus. Tu te demandes peut-être quel est cet oncle qui te tombe ainsi des nues ; patience, mon garçon, je vais te le dire tout à l'heure.

» Il y a de cela bientôt deux mois, un beau matin après mon déjeûner, je n'avais rien à faire, et je m'ennuyais quelque peu, je me mis à repasser dans ma tête tous mes souvenirs, et je me dis : — Il me semble que j'avais un neveu ; ce gaillard-là doit être un homme maintenant, je voudrais bien savoir ce qu'il est devenu.

» J'avais quelques affaires à terminer dans le pays, je pris mon cabriolet et je me rendis à Flers. On me dit que tu étais parti pour Paris, et que depuis on n'avait plus entendu parler de toi. Cela m'intrigua, je voulus savoir à quoi m'en tenir, j'écrivis à la Préfecture de police. Ces gens-là savent tout ; ils me répondirent que tu étais un brave et honnête ouvrier, que tu habitais rue des Lavandières, n° 36, et que présentement tu étais à l'hôpital.

» Alors une idée me vint, et je me dis : — Je commence à me faire vieux, je suis seul, je m'ennuie souvent, je ne méprise point le bon vin ; mais je n'aime point à boire en tête-à-tête avec ma cheminée ; pourquoi mon neveu ne me tiendrait-il point compagnie? cela me ragaillardirait. Et puis j'ai dix bonnes mille livres de rente que je ne me soucie pas du tout de laisser à ma cuisinière, quoiqu'elle en ait singulièrement envie.

» Comme les bonnes pensées passent vite, je me suis donc hâté de t'écrire et de te dire franchement, la main sur la conscience : — Viens, mon garçon, viens ; tu seras reçu chez moi à bras ouverts, comme le fils de la maison.

» Tu me diras que je m'y prends un peu tard pour penser à toi, que veux-tu? à tout péché, miséricorde. J'étais furieux contre ta mère ; et puis il me fallait arrondir ma fortune, je n'avais pas le temps, en vérité.

» Mais où faut-il aller ? me répondras-tu. Voilà : tu prendras la diligence de Brest, Laffitte, Caillard et compagnie, tu descendras à Alençon, chef-lieu du département de l'Orne, population 15 000 habitants; tu entreras dans la première maison venue, et tu demanderas M. Grosfilet. On te répondra : — M. Grosfilet? connu, rue aux Cieux, 16 ; un brave et excellent homme, un joyeux compagnon, qui n'a jamais fait ni peine, ni tort à qui que ce soit, et qui a gagné sa fortune à vendre de belles et bonnes chemises à toutes les jolies femmes du pays.

» Si tu n'as pas d'argent, sois sans inquiétude, je me charge de tout. Guéris-toi vite, et viens au plus tôt.

» Ton oncle qui t'attend,

» GROSFILET. »

Je me souvins en effet d'avoir entendu parler, dans mon enfance, d'un frère de ma mère, qui était riche et qui avait refusé de me recevoir chez lui lors de la fatale catastrophe qui me fit orphelin. Malgré sa forme un peu... tranchée, il régnait dans cette lettre un ton de grossière cordialité, auquel le monde où je vivais m'avait habitué, et qui ne me déplut pas. Je me trouvai placé fatalement entre cette double alternative : accepter ou mourir. Mourir ! J'avais vingt ans à peine, et j'avais toujours regardé le suicide, non comme une lâcheté, (pour se tuer il faut du courage), mais comme un crime envers Dieu et envers les hommes, lorsqu'il n'est point un acte de démence ou une cruelle nécessité.

Je partis le soir même, et le lendemain j'étais à Alençon. Là, on m'apprit que la veille même, après son déjeûner, mon oncle avait été frappé d'une apoplexie foudroyante, que tous les secours avaient été impuissants, et qu'il était mort aussitôt.

Je me rendis à la maison mortuaire. Les prêtres venaient d'en franchir le seuil, et emportaient le cadavre. Je les suivis à l'église et au cimetière. Cet homme avait été le frère de ma mère ; s'il l'avait méconnue et délaissée, peut-être en mourant, son cœur avait-il gémi à ce douloureux souvenir ; au nom de ma mère, je lui pardonnai, et lorsque tout fut fini, je sortis du cimetière, plus seul et plus abandonné que jamais. Où aller? que faire? que devenir?

Une route était là, devant moi, je la pris. Où me conduirait-elle? que m'importait!

Un monsieur, vêtu de noir, courut après moi, et me dit, en me frappant sur l'épaule :

— Où allez-vous donc?... Monsieur est sans doute le neveu qu'attendait le pauvre défunt?

Je fis un signe affirmatif.

— Vous ne connaissez point, apparemment, le pays; il est facile de le voir ; car cette route vous conduirait tout droit en Bretagne. Voulez-vous me permettre de vous reconduire chez vous?

Etonné, je regardai cet homme, je ne comprenais pas.

L'homme reprit :

— N'êtes-vous point, monsieur, je vous le répète, le neveu de M. Grosfilet ?

— Je le suis, en effet.

— Moi, j'étais son notaire, et j'ai dans mon étude un testament qui vous institue son légataire universel.

Après les formalités d'usage, je me trouvai donc en possession d'une fortune assez considérable pour que je n'eusse rien à envier aux plus heureux de ce monde. Comme tant d'autres, je pouvais retourner à Paris, et oublier là, à force de plaisirs et de vaniteuses jouissances, ce que j'avais été et ce que j'avais souffert ; mais la triste expérience que je venais de faire des hommes et des choses, m'avait profondément dégoûté de cette ridicule mascarade, que l'on nomme la société civilisée. Et puis, il me semblait que cette fortune me pesait comme un remords. Moi, membre parasite et inutile de la société, je possédais ce qui fait le bonheur et la joie de vingt familles pauvres et laborieuses ; de quel droit? à quel titre ? un homme que je n'avais jamais vu, dont je savais à peine le nom, auquel nuls liens de sympathie et d'amour ne m'unissaient, sinon que son père était celui de ma mère, comme si nous n'étions pas tous les enfants du même père ; cet homme mourait, et voilà que moi, tout à l'heure inconnu, pauvre et désespéré, je mets la main sur le fruit des travaux de cet homme, et je m'écrie : — Arrière ! ceci m'appartient, à moi, gendarmes, juges et geôliers ; faites bonne garde autour de mon héritage. Si ce n'est assez, voici des haies, des fossés et des murailles ; malheur à qui s'en approchera de trop près !... de quoi vous plaignez-vous ? ne faut-il pas des pauvres et des riches ? prenez patience, la vie est si courte, quelques jours de misère sont sitôt passés, les riches ont bien aussi leurs ennuis et leurs douleurs ; Dieu n'a-t-il pas promis de vous récompenser entre tous au jour de son jugement ?

Je ne pouvais me contenter de ces odieux et misérables sophismes. Honteux de ma richesse, je me demandai de quelle façon je pourrais l'employer utilement pour l'humanité ; j'enfantai mille plans, mille folles théories, mille projets, dont pas un seul n'était réalisable. Je ne voulais ni ne pouvais consulter personne dans le pays ; les uns m'eussent pris pour un fou, les autres pour un intrigant. Alors, en désespoir de cause, j'achetai la Maison-Blanche, et je m'y établis, résolu à attendre là, dans la solitude et le recueillement, le jour où je pourrai rendre à la société une fortune dont je ne me regarde que comme le dépositaire.

Vous savez le reste, ô ma sœur ; toute ma vie peut se résumer ainsi : — J'ai vu, j'ai souffert, je doute, j'attends et je vous aime.

PIERRE.

EUGÈNE CAMUS.

(La suite prochainement.)

instant, tout le monde fut sur pied et on se précipita de tous côtés vers l'endroit d'où l'explosion s'était fait entendre, et là s'offrit à tous les regards un affreux spectacle. Derrière la porte se trouvaient les cadavres de cinq hommes et de deux enfants horriblement mutilés et projetés de part et d'autre. Ils furent immédiatement relevés. Le bâtiment étant en feu, l'alarme se répandit et les pompes furent aussitôt amenées. Les flammes furent bientôt maîtrisées et leurs ravages confinés au bâtiment. La toiture s'écroula et causa, en tombant, de graves dommages au bâtiment voisin. Il résulte de divers renseignements recueillis sur les lieux (car aucun des infortunés n'a pu donner de renseignements), que les hommes et les enfants étaient employés à préparer des fusées volantes, et que, par quelque contact accidentel, le feu aura été communiqué. Il paraît que lorsque le fatal évènement a eu lieu, ces malheureux se sont précipités simultanément vers la porte.»

NAUFRAGE. — Un déplorable malheur est arrivé ce matin, avant le lever du soleil, devant l'embarcadère des bateaux à vapeur des Flandres. Voici les détails qu'en donne le *Courrier d'Anvers* du 17 : Un bateau de Boom, chargé de briques, *le Jonge Jacobus*, patron De Nef, a chassé sur son ancre et est allé se jeter contre le navire à sel, de Tamise. La commotion a été si forte que *le Jonge Jacobus* a immédiatement fait eau de plusieurs côtés, et que le patron a pu se convaincre tout de suite que son bâtiment était perdu. Le malheureux De Nef se précipite vers la cabine où dormait son fils Victor, âgé de dix ans. Il lui crie d'accourir sur le pont. Mais l'enfant dormait profondément. Le père s'élance alors dans la cabine, prend l'enfant dans ses bras et veut l'emporter. Mais le couvercle de la cabine retombe sur sa tête, et les voilà tous deux comme emprisonnés, tandis que l'eau monte rapidement dans le bateau. De Nef fait de vains efforts pour soulever le couvercle ; l'eau qui le recouvre déjà l'en empêche. Il se croyait perdu, quand le bateau touche terre ; les eaux de l'intérieur, violemment remuées, soulèvent le couvercle de la cabine, et le père en sort plus mort que vif, mais sans le petit infortuné qui se noyait. Ces détails, que nous obtenons de la bouche même de De Nef, intéresseront les personnes charitables à ce malheureux batelier qui est père de six enfants.

EMPORTEMENT FUNESTE. — Le camp de Saint-Médard a été attristé par un funeste évènement. Un officier ayant frappé un lancier de sa cravache, celui-ci se retourna en lui disant : « Mon lieutenant, si vous recommencez, je vous tue. » Le supérieur revint à la charge et tomba mort au même instant, frappé d'un coup de lance qui le perça de part en part. Le *Réveil du Midi* annonce que le coupable, arrêté sur-le-champ, a été condamné par le conseil de guerre à être fusillé.

Nous ne pouvons croire à la nouvelle donnée par le *Réveil du Midi*. La jurisprudence des tribunaux militaires s'est prononcée depuis longtemps sur cette double question, que le supérieur n'a jamais le droit de frapper, puisque pour voie de fait il est passible d'une année de prison, et que l'inférieur outragé a le droit de se défendre. Une jurisprudence contraire porterait atteinte aux principes d'honneur si bien compris dans nos armées, et réduirait nos soldats à l'humiliante position des soldats russes. Le fait annoncé par le *Réveil du Midi*, s'il se vérifie, serait d'autant plus malheureux, que le camp de Saint-Médard était commandé par un prince de la famille royale.

UN DES FLÉAUX D'ÉGYPTE. — Notre marine est vraiment accablée de tous les fléaux cette année : après la perte de bâtiments importants et l'incendie du Mourillon, voici la *termite*, ver rongeur, qui, en se multipliant à l'infini, menace de destruction complète les bois et les bâtiments du port de Rochefort, où nous avons cinq vaisseaux de ligne en construction : *la Ville de Paris*, *le Louis XIV*, *l'Ulm*, *le Turenne* et *le Duguesclin*, quatre frégates et quatre bâtiments à vapeur. Le *National de l'Ouest* dit que le ministre de la marine a jugé le danger si grave, qu'il vient d'envoyer à Rochefort, en mission spéciale, M. Laurent, naturaliste distingué, afin d'étudier les mœurs de la *termite*, et d'aviser à sa destruction s'il est possible.

LA RECRUE ET SON SECRÉTAIRE. — Bailleul est un Flamand arrivé il y a quelques mois à Beauvais, au 7e régiment de chasseurs à cheval, en qualité de remplaçant. Comme il n'entend pas le français, il a choisi pour interprète un compatriote, plus ancien que lui au corps. Buncel, remplaçant lui-même, et formé depuis quelques années aux exercices militaires, s'est prêté de bonne grâce à faire l'éducation de la recrue. Mais le service qu'il lui rendait n'était pas désintéressé. Buncel s'était fait le secrétaire de Bailleul, et il provoquait par des lettres réitérées des envois d'argent au nom de ce dernier.

L'agent d'affaires, auquel on écrivait, se conformant aux conditions de son traité avec Bailleul, lui adressait de temps à autre un petit à-compte sur le prix du remplacement. Inutile de dire que les fonds étaient dépensés en commun, et que l'écrivain avait sa bonne part dans la somme qu'il avait demandée.

Ce commerce durait depuis plus de six mois, et le pécule de Bailleul diminuait de jour en jour. Cependant, enhardi par la bonhomie de son camarade, le chasseur Buncel se permit d'adresser une missive signée comme de coutume, du nom de Bailleul, pour obtenir un mandat de 30 francs.

L'agent d'affaires les envoya sur-le-champ. A l'arrivée de la réponse, Buncel intercepta la lettre et se présenta chez le vaguemestre pour toucher le montant de la reconnaissance, puis il dépensa l'argent destiné à Bailleul. Ces faits l'amenaient aujourd'hui devant le 1er conseil de guerre, présidé par M le colonel Allouveau de Montréal, du 75e régiment de ligne. Le *Droit* rapporte que Buncel, déclaré coupable d'escroquerie, a été condamné, sur le rapport de M. le commandant Courtois-d'Hurbal, à cinq ans d'emprisonnement.

ENJEU CYNIQUE. — Qui voudra jamais croire, dit la *Gazette de Mons* du 17, qu'au sein de notre bonne ville de Mons, il vient de se jouer une partie de cartes, telle qu'il s'en engage encore, dit-on, de temps à autre, dans les domaines de la reine Victoria? Cette partie s'est jouée; cette énormité s'est commise, non pas dans l'ombre, mais à l'éclat du jour, en présence d'un témoin, aux rayons du *soleil*. Voici dans quels termes le fait nous a été signalé : « Ayant été témoin d'un fait qui peut-être ne s'est jamais vu, je crois devoir vous en donner connaissance: quatre hommes mariés, tous quatre séparés de leurs femmes, proposé-

suivi. Les chances semblent égales, mais la foule qui suivait cette affaire dès le commencement, prend le parti du galant coupable. A mesure que le fugitif s'avançait, elle s'ouvrait pour lui livrer passage, tandis qu'elle se refermait immédiatement à l'approche de son adversaire, qui, ne pouvant aller plus loin, se vit forcé de revenir vers son chef et de lui confesser son impuissance. Le colonel désappointé se retira, poursuivi par les railleries et les huées de la foule.

OEUVRE DE CHARITÉ. — L'Hippodrôme donnera mardi prochain, 23 septembre, une représentation extraordinaire au bénéfice des crèches du premier arrondissement. Cette représentation se composera d'un nouveau *carrousel* et de tout ce que l'immense théâtre peut offrir de plus attrayant. Le prix des places ne sera pas augmenté.

LE MARCHAND D'ASTICOTS. — M. Kresz, fabricant d'ustensiles de pêche, est créancier, pour fournitures de son commerce, d'une somme de 176 fr., du sieur Martin, marchand en détail des mêmes ustensiles, et stationnant sur le pont de Neuilly.

Mais le mauvais temps de cet été, en privant les amateurs de la pêche de leur innocent plaisir, a considérablement nui à l'industrie du sieur Martin, qui, par suite, s'est trouvé gêné, et n'a pu rembourser la créance de M. Kresz. Celui-ci a dû exercer des poursuites d'exécution contre le retardataire.

Il a donc fait saisir la barraque du pont de Neuilly; mais la propriété en a été revendiquée par M. Gyé-Caillot, qui a appelé M. Kresz devant le tribunal, pour faire reconnaître et déclarer judiciairement cette propriété.

M. Kresz a soutenu que le demandeur n'était qu'un homme de paille ou de complaisance, et que M. Martin était le véritable propriétaire de la barraque.

A l'appui de cette prétention, il produisait au tribunal une facture du sieur Martin, dont la rédaction originale a plus d'une fois excité l'hilarité du public. La facture représente, dans une vignette, deux personnes : le mari et la femme se livrant au plaisir de la pêche à la ligne. La scène représente le pont de Neuilly, et les heureux pêcheurs ont chacun un poisson au bout de leur ligne. Le mari s'écrie : Oh ! le gros ! ma femme; l'épuisette, bien vite ! » — La femme répond : « Mon ami, je tiens une ablette ; attends ! je crains de la manquer ! »

Puis, au-dessous on lit : Martin, marchand d'ustensiles de pêche, vend lldés, asticots, hameçons, etc. On le trouve dans sa cabane jour et nuit.

M. Kresz tirait de cette facture la preuve que M. Martin était seul propriétaire de l'objet revendiqué.

Mais le défendeur répondait que cette facture ne prouvait qu'une chose, c'est que M. Martin occupait la barraque et y exerçait son industrie ; que cela était tout simple, puisqu'il était locataire de cette barraque, dont lui, le sieur Gyé-Caillot, était propriétaire.

Le tribunal a admis ce système et a prononcé la main-levée de la saisie en ce qu'elle portait sur la barraque, son effet maintenu quant au surplus, et a condamné M. Kresz aux dépens.

Où donc le pauvre Martin-pêcheur trouvera-t-il désormais un asile Peut-être sur la Seine, son domicile naturel.

Ceux de nos Souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 30 septembre, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande *directe* d'abonnement ou de renouvellement doit être adressée *franco* au gérant, et être accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu ; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.

On s'abonne, à Paris, rue de Seine, 10; chez tous les libraires, chez les directeurs des postes et des messageries, et chez les correspondants du Comptoir central de la librairie, qui, tous, reçoivent les abonnements sans augmentation de prix.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS DU 20 SEPTEMBRE 1845.

Le *Journal des Débats* dit que s'il fallait en croire les nouvelles qui arrivent d'Amérique, on devrait s'attendre tous les matins à voir la guerre éclater entre le Mexique et les Etats-Unis. Ce ne sont de part et d'autre qu'appels aux armes, roulements de tambours et fanfares de clairons. Dans tous les cas, si le Mexique veut faire la guerre, il n'est pas nécessaire de crier si haut, à plus forte raison s'il ne veut pas la faire.

Dans son deuxième article, les *Débats* paraissent vivement préoccupés des élections de *Blois* et de *Coutances*. Dans ces deux collèges la gauche et la droite ont fait alliance et reporteront leurs voix sur celui des deux candidats qui aura réuni les suffrages les plus nombreux.

Le journal la *Presse*, en admettant dans ses colonnes l'annonce du *Globe-Epoque*, dit qu'elle donne la mesure du peu d'importance qu'elle attache à cette prétendue concurrence dont elle ne se fût jamais occupée si elle n'avait pas été provoquée à le faire par des attaques réitérées, les unes publiques, les autres occultes.

Le journal la *Presse* pousse trois hourrahs et salue d'un air goguenard la formation d'une compagnie nouvelle pour la concession du chemin de fer de Paris à Lyon. Ce qui excite les railleries du journal la *Presse*, c'est que cette compagnie *déclare qu'elle entend demeurer formellement étrangère* À TOUTE FUSION, UNION OU ARRANGEMENT avec quelque compagnie que ce soit.

Cette pauvre compagnie doit en effet paraître bien niaise au journal la *Presse* qui, dernièrement, a proclamé si haut les avantages qu'il y a pour certains, de se *fondre, de s'unir ou de s'arranger*. Au reste il est toujours beaucoup plus facile de rire que de donner de bonnes raisons.

Le *Constitutionnel* n'approuve pas l'arrêté de M. le préfet de la Seine provoqué par M. le ministre de l'instruction publique. Cet arrêté interdit à l'avenir aux maîtresses de pension et aux institutrices de recevoir des dames en chambre en se fondant sur les inconvénients [illegible]

M. M. à Dijon. — Merci de vos renseignements. — On s'informera près du directeur. — Le projet de M. C. approuvé en principe ; mais les détails et les moyens d'exécution ?...

M. D. L. à Jersey. — Depuis le 12 la *D. P.* vous est envoyée à Jersey ; réclamez. — Hier la *Ph.* est partie aussi. — Ne vous plaignez pas ! vous avez déjà fait de bonnes rencontres. — Courage ! vous êtes en bonne veine. — G. est ici.

HALLE DE PARIS.

19 Sept.			20 Sept.		
Arrivages	6579 q.	83 k.	Arrivages	3706 q.	77 k.
Ventes	7962	81	Ventes	4032	44
Restant	24502	88	Restant	25883	86
Cours moyen	39,35		Cours moyen	39,48	
Cours-taxe	39,12		Cours-taxe	39,06	

Cote administrative.				Cote administrative.			
Gruaux	9 q.	42 k.	53,50 à 54,45	Gruaux	45 q.	33 k.	50,00 à 57,00
1re	227	65	40,10 à 42,00	1re	445	88	40,10 à 42,70
2e	534	21	38,95 à 39,75	2e	4071	35	37,55 à 39,50
3e	61	11	31,20 à 35,00	3e	43	92	30,80 à 31,85
4e	1	57	22,95 à 00,00	4	46	63	23,30 à 22,95
A liv.	4483	95		A liv.	4954	39	

Marchés.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 20 sept. — Foin 1re 48 à 49 ; 2e 46 à 47 ; 3e 40 à 41. — Luzerne, 1re 41 à 46 ; 2e 42 à 00. — Paille de blé 1re 28 à 29 ; 2e 27 à 00; 3e 00 à 00.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 20 septembre. — Foin 1re 50 à 52 ; 2e 40 à 46; 3e 00 à 00. — Paille de seigle 1re 30 à 31; 2e 26 à 28. — Paille de blé 1re 29 à 30; 2e 26 à 28; 3e 00 à 00.

Halle à la viande du 20 septembre. — 20476 kil. Bœuf 1,40-1,10-0,80. — 15809 kil. Veau 1,70-1,40-1,10. — 3025 kil. Mouton 1,40-1,20-1,00. — En gros 31920 kil. 1,32-1,24-1,16.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 18, 19 et 20 sept. — *Beurre* (le kil.) En livres 1,32 à 2,06. — En mottes Isigny 1,70 à 4,30. — En mottes Gournay 1,70 à 3,10. — Petit beurre 1,18 à 1,66. — Beurre salé ou fondu 0,00 à 1,52. — *OEufs* (le mille). Du 18 sept. 48 à 70. — Du 19, 50 à 68. — Du 20, 46 à 66. — *Fromages* (la dizaine), 19 sept. Brie 13 à 25. — A la pie 5 à 13.

Marché de la Vallée du 20 sept. — Agneaux 0,00 à 00,00. — Cailles, 0,75 à 1,75. — Canards barbotteurs, 1,00 à 2,00. — Canetons de Rouen, 2,50 à 3,00. — Chapons gras 2,50 à 5.25. — Chevreuils 00,00 à 40,00. — Dindes gras, 6,00 à 8,00 ; comm., 2,75 à 4,50. — Faisans 0,00 à 0,00 — Lapins ou lapereaux 1,40 à 2,50. — Lièvres ou Levreaux, 2,00 à 5,50. — Moutons pré-salé 0,00 — Dites comm. 2,00 à 4,00. — Perdrix grises, 0,50 à 2,00. — Perdrix rouges, 0,00 à 0,00. — Pigeons de volière 0,50 à 1,00. — do bizets 0,20 à 0,55. — Poules ordinaires 1,40 à 2,25. — Poulets gras 2,25 à 3,50 ; de comm. 0,00 à 1,50. — Vanneaux 0,00. — Râles de genêts, 0.

Marché aux chevaux du 17 sept. — Chevaux de selle et de cabriolet entrés 101, vendus 21 de 190 à 800. — De trait 241 entrés, vendus 26 de 360 à 1200. — Hors d'âge 156 entrés, vendus 18 de 75 à 350. — Anes entrés 9, vendus 2 de 18 à 45. — Chèvres, 5 amenées, 3 vendues 12 à 25. — Voitures, 17 amenées, 4 vendues de 40 à 200. — Encan 5, de 70 à 215. — Essai 103. 1

VERSAILLES, 19 septembre. — Foin 1re 41 à 44; 2e 38 à 40 ; 3e 30 à 36. — Paille de froment 25 à 30 ; de d'avoine 28 à 36. — Trèfle 31 à 35. — Luzerne 39 à 44. — Regain 28 à 36.

255 veaux ont été vendus de 1,20 à 1,60 le kil. sur pied.

Bourse du 20 septembre 1845.

Aujourd'hui tout s'est raffermi. Le 5 p. 0/0 a monté de 10 c. ; le 3 de 5 c. Les chemins lignes constituées, après avoir hésité un instant, restent en faveur sur les cours d'hier. Les promesses d'actions de la ligne du Nord se sont notablement raffermies, les autres sont stationnaires.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Banque belge, 730. — 3 p. 0/0, 39. — Dette intér. 31. — Chemins : de La Teste, 212 50, 215. — Jouissances 4 canaux, 122 50. — Amiens, 650, 647 50, 650. — Montereau, 527 50. — Bordeaux, 710, 711 25, 712 50. — Actions de : Union linière, 460. — Lin Maberly, 745. — Filature rouennaise, 530. — Hauts-fourneaux de Monceaux, 1850. — Entrepôt du Nord, 540. — Obligations de Saint-Germain nouv., 1222 50. — Orléans, 1260. — Rouen, 1050. — A terme : Emprunt, 84 10, fin cour. — Banque de France, 3340. — Chemins d'Amiens, 652 50, 650, 652 50. — Montereau, 526 25. — Bordeaux, 710, 712 50, 710, 712 50. — Paris à Sceaux, 650.

	1er C.	P. H.	P. B.	dr C.	h.
5 0/0 compt....	118 ««	118 10	118 ««	118 10	118 15
— fin cour...	118 15	118 25	118 15	118 25	118 45
3 0/0 compt.....	83 90	83 90	83 85	83 85	83 85
— fin cour...	83 95	84 ««	83 90	84 ««	83 85

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville...	1405 ««	« ««	« ««	3 0/0 Rge 1840.	103 ««	« ««	«
B. de France...	3335 ««	3325 ««	B. 12 50	— Portugais...	63 ««	« ««	«
C. Gou. 1000....	1145 ««	« ««	« ««	Esp. D. active.	« ««	« ««	«
C. Gan. 1000...	1170 ««	« ««	« ««	5 0/0 Naples...	101 40	« ««	«
C. hypot......	617 50	« ««	H. 2 50	— Romain..	104 ««	104 ««	B. « 1/8
4 Canaux......	1290 ««	« ««	« ««	Obl. Piémont.	1260 ««	1260 ««	«

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	DIFe.		
St-Germ.....	« ««	« «	« ««	Au 30 1160, 1135.	
V. r. d......	552 50	« «	H. 2 50	— 552 50, 532 50.	H. 1 25
— r. g......	372 50	373 75	B. 1 25	— 375.	H. 2 50
Orléans......	1272 50	1275 ««	H. 7 50	— 1282 50, 1275, 1282 50.	H. 2 50
Strasb.......	286 25	287 50	« ««	— 286 25, 288 75.	H. 1 25
Rouen.......	1105 ««	1103 ««	B. 1 25	— 1100, 1107 50.	B. 2 50
Havre.......	905 ««	905 ««	H. 1 25	— 905, 907 50	
Marseille	1055 ««	1030 ««	« ««	— 1032 50, 1055.	H. 7 50
Vierzon.....	780 ««	« ««	B. 2 50	— 780.	B. 2 50

LONDRES, 18 sept.		PARIS, LE 20 SEPT. PRIMES	COULISSE.
Consol.	98 1/2	3 0/0 F. c.	Av. 83 95.
Esp. act.	27 1/4	F. p. 84 40.	Ap. 84.
Portug.	63 3/4	5 0/0 F. c.	B. du Trés.
Mexic.	32 3/4	F. p. 118 80, 118 75 d. 50.	
Brésil.			
5 0/0 hol.	98 3/4	Orléans, 1300 d. 20 au 15.	F. c. F. p.
2 1/2 do.	61 1/2		3 0/0 7 1/2 B. 22
Rouen.	43 1/4	Rouen, 1127 50 d. 10 au 15.	5 0/0. 8 10. 1/2
Orléans	50, 51	Boulogne, 665 d. 10 au 15.	37 1/2

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 108,50 à 00,00; courant du mois, 111,50 à 00,00 ; 3 derniers mois, 111,00 à 00,00 ; 4 premiers mois 1846, 114,00 à 00,00.

On n'objectera pas qu'il est des journaux qui n'ont pas réussi. On ferait là l'histoire de toutes les industries. En matière de presse comme en toute spéculation, les fautes administratives, l'inhabileté, et surtout l'insuffisance du capital, sont des causes de ruine qui ne prouvent rien contre les affaires habilement dirigées.

Les fortunes acquises par certains journaux sont impossibles à nier; nous venons de rappeler quelques uns des succès obtenus. Quels en ont été les éléments?

Le bon marché;

Le talent qui a présidé ou concouru à la rédaction,

L'importance politique du Journal due à l'opinion qu'il représente;

(1) Il résulte du compte rendu de la *Presse*, présenté par M. Dujarier le 3 février 1844, page 13, que chaque part de propriété de ce journal a rapporté, en quatre ans, 22 594 fr. 91 c. pour un capital de 4 000 fr.

Chaque action du *Siècle*, au capital de 200 fr., a reçu, en moins de neuf ans, non compris une portion des bénéfices mise en *réserve*, 335 fr. 40 c., composés, savoir :

1° Journal.	22 fr.	00 c.
2° Intérêts.	101	40
3° Dividendes.	132	00
4° Remboursement de capital.	80	00
Somme égale.	335 fr.	40 c.

Les actions du *Siècle* valaient 850 fr. (1er mai 1844. — Rapport du gérant du *Siècle*.)

inévitable résultat. On ne gagne rien à se débattre contre un fait. Il vaut mieux le reconnaître franchement, l'apprécier et étudier les moyens de répondre aux nouveaux besoins qu'il révèle.

Il se publie en ce moment à Paris 396 journaux ou recueils périodiques ayant plus de 700 000 abonnés directs; les départements ont 898 feuilles ou recueils qui comptent 500 000 souscripteurs au moins. A ce chiffre, que l'on ajoute les abonnés collectifs, les lecteurs de seconde main, et ceux qui empruntent leurs journaux au café ou au cabinet de lecture, et l'on verra que c'est par millions qu'il faut compter les personnes pour qui la lecture des journaux est devenue une impérieuse habitude, sur qui la presse périodique exerce une action et une influence de tous les jours.

Le chiffre des abonnés augmente d'année en année. A considérer la masse, l'ensemble, et non la situation particulière de tel ou tel journal, tous les documents officiels démontrent, d'une façon irrécusable, qu'il y a eu constamment progrès.

Ce progrès a-t-il été tout ce qu'il pouvait être? Doit-il s'arrêter maintenant?

Les journaux actuels sont-ils organisés de manière à le seconder, à le développer?

Répondent-ils complètement au besoin général du public? S'appliquent-ils à prévenir, à satisfaire le goût, les désirs, les intérêts des lecteurs anciens ou nouveaux?

Evidemment non.

journal spécial et professionnel ne saurait être politique. Mais s'abonner à deux journaux est une dépense que tout le monde ne peut pas faire.

Les journaux actuels suffisent sans doute à un grand nombre de lecteurs, mais alors, ils sont trop chers. Nul ne contestera cette assertion clairement prouvée par la grande quantité d'abonnements collectifs et de seconde main.

Les journaux politiques sont tous quotidiens, et par ce motif ne conviennent pas à tout le monde, parce qu'ils ne peuvent réduire leur prix autant que l'exige la modicité d'un grand nombre de fortunes.

Il est en outre beaucoup de personnes trop occupées, trop souvent en voyage, pour qu'il leur soit possible de lire un journal tous les jours. — Nous avons les feuilles du jour, nous n'avons pas le journal de la semaine.

Il résulte de là qu'une entreprise nouvelle doit, pour satisfaire à tous les intérêts, comprendre et réunir sous la même pensée trois publications distinctes :

1° Un journal universel répondant aux exigences de toutes les professions;

2° Un journal dans les mêmes conditions que les journaux existants, mais à meilleur marché;

3° Un journal hebdomadaire, aussi complet que les journaux des sept jours de la semaine, et à très bas prix.

Voilà ce qu'il y a à faire, ce qui est possible. Ce sont là les éléments de la plus puissante entreprise qui ait jamais été tentée dans le domaine de la presse périodique.

Voir le prospectus de la Société générale de Presse, comprenant quatre journaux : savoir :

1° LE SOLEIL,

Journal universel quotidien, format des grands journaux anglais,

A 40 fr. par an pour Paris, et 48 fr. hors Paris.

2° LE PAYS,

Journal des intérêts nationaux, quotidien, format du Siècle.

A 28 fr. par an pour Paris, et 40 fr. hors Paris.

3° LE DIMANCHE,

Revue universelle, hebdomadaire, contenant 32 pages in-folio à 3 colonnes,

Au prix de 12 fr. par an pour Paris, et 14 fr. pour les départements.

4° LE COMMERCE,

Journal quotidien, format du Droit,

A 60 francs par an.

Il est maintenant établi en fait que les journaux ne demandent aux abonnés que le remboursement des frais propres à l'exemplaire qu'on leur envoie.
Les annonces doivent couvrir les frais fixes ou généraux.
Un journal dont les frais généraux sont considérables, et qui n'a qu'une page pour les annonces, en obtient difficilement des produits suffisants.
Un journal qui augmenterait ses frais généraux, en réduisant les revenus des annonces, ne pourrait pas vivre.
La Société générale de Presse fait tout le contraire, et c'est là ce qui lui assure des bénéfices considérables.
Les mêmes frais généraux s'appliquent à ses quatre journaux; elle n'a qu'une direction, qu'un loyer, qu'une administration pour le Soleil, le Pays, le Dimanche et le Commerce, qui profitent encore, en grande partie, de la même rédaction et de la même composition.
La Société générale de Presse réalise seule, ainsi, une combinaison qui lui donne pour

UNE SEULE MASSE DE FRAIS GÉNÉRAUX,

QUATRE PRODUITS D'ANNONCES.

LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE PRESSE EST DE DEUX MILLIONS,
DIVISÉ EN 10,000 ACTIONS DE 200 FR. CHACUNE. --- PLUS DE 6,000 ACTIONS SONT DÉJA SOUSCRITES.
Versements par quart : Chez MM. F. O'NEILL et Compagnie, banquiers, rue de Provence, 5.
LES SOUSCRIPTIONS SONT REÇUES A L'ADMINISTRATION, rue Grange-Batelière, 4, où l'on délivre des Prospectus.

PRIX : **50 centimes** la livraison.

L'OUVRAGE ENTIER formera environ **120 livraisons.**

DICTIONNAIRE DES ARTS ET MANUFACTURES.

DESCRIPTION DES PROCÉDÉS DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE ET ÉTRANGÈRE,

Par MM. ALCAN, ingénieur, professeur à l'Ecole centrale des Arts et Manufactures. — BARRAL, ancien élève de l'Ecole polytechnique, ex-ingénieur près l'administration des Tabacs. — BARRAULT, ingénieur civil. — V. BOIS, ingénieur. — BRUN, ancien imprimeur. — D'ARCET, de l'Institut (Académie des Sciences). — DEBETTE, ancien élève de l'Ecole polytechnique, ingénieur des Mines. — P. DESORMEAUX, auteur de plusieurs ouvrages de technologie. — DUBIED, ancien élève de l'Ecole centrale, ingénieur-constructeur. — EBELMEN, professeur à l'Ecole des Mines, répétiteur à l'Ecole polytechnique. — FAURE, professeur-suppléant du Cours de construction de Machines à l'Ecole centrale des Arts et Manufactures. — FRICHOT, fabricant d'acier poli. — GIBON, ancien élève de l'Ecole centrale, directeur de l'usine à gaz d'Arras. — GROUVELLE, ingénieur civil. — HENRIOT, directeur de papeterie. — JOBARD, directeur du Musée de l'Industrie belge. — ALPH. JULLIEN, ancien élève de l'Ecole polytechnique. — CH. LABOULAYE, ancien élève de l'Ecole polytechnique, ancien officier d'artillerie, fondeur en caractères à Paris. — MABRUN, ancien fabricant de papiers peints. — MALLET, chimiste. — ROUGET DE LISLE, ingénieur-manufacturier. — SALLANDROUZE-LAMORNAIX, propriétaire de la Manufacture royale de tapis d'Aubusson, membre du conseil général des Manufactures. — SOREL, ingénieur. — P. TOURNEUX, ancien élève de l'Ecole polytechnique, chef du bureau des chemins de fer au ministère des travaux publics. — VINCENDON-DUMOULIN, ingénieur hydrographe de la marine, — et un grand nombre d'ingénieurs et de fabricants.

Ouvrage illustré de 2,500 gravures sur bois, représentant les Machines et Appareils employés dans l'Industrie.

En vente le premier volume formant la moitié de l'ouvrage (de la lettre A à la lettre G), contenant la matière de six à huit volumes in-8° ordinaires, illustré de 1 050 gravures sur bois représentant les machines et appareils employés dans l'industrie.

Mettre à la portée de tous, sous une forme simple et pratique, le résultat des travaux des savants et des producteurs dans toutes les branches de l'industrie; tel est le but que se sont proposé les auteurs de ce Dictionnaire accueilli aussi favorablement par les industriels que l'a été la Maison Rustique par les agriculteurs.

Parmi les principaux articles déjà parus, on remarque les suivants : Combustibles, Combustion, par M. Ebelmen; — Chauffage, par M. Grouvelle; — Argent, Étain, Fer, etc., par M. Debette; — Dorure, Étamage, par M. Barral; — Désinfection, Éclairage, par M. Mallet; — Chaudronnerie, Fonderie de fer, par M. A. Barrault, etc., etc.

La publication se poursuit par livraisons paraissant le samedi de chaque semaine. — On s'abonne à la *Librairie scientifique-industrielle* de L. MATHIAS, quai Malaquais, 15, et chez tous les dépositaires de pittoresques

[...] d'améliorer les conditions des classes ouvrières et indigents, et la connaissance des moyens propres à réaliser pacifiquement cette amélioration. Un gouvernement qui ne possèderait ni ce désir ni cette connaissance, serait un gouvernement-cadavre ; il ne gouvernerait pas, il corromprait ; il n'aurait aucune base dans la société, aucun avenir.

De pareilles vérités sont loin encore d'être à l'ordre du jour ; les gouvernements semblent n'avoir d'autre but que de conserver ce qui existe, et surtout de se conserver eux-mêmes ; ils croient avoir rempli toute leur fonction quand ils ont réprimé les attentats contre les personnes et contre les propriétés ; et, s'ils s'occupent parfois des masses laborieuses et de leurs souffrances, c'est pour organiser l'aumône légale, vain palliatif qui laisse le mal dans toute son intensité.

Pourtant, il ne faut pas renoncer à inspirer aux gouvernements une charité plus ardente, une charité qui s'élèverait jusqu'à l'idée d'organisation industrielle et sociale, une charité qui s'unirait à la justice et au droit. La plupart des gouvernements européens sont encore sous le coup de la terreur que leur ont inspiré les fréquentes éruptions du volcan révolutionnaire. Cette terreur empêche de se développer, dans l'âme des souverains et des hommes d'Etat, les sentiments naturels de bienveillance et d'amour pour le peuple. Débarrassés de ce cauchemar qui pèse sur leur cœur et sur leur intelligence, les hommes d'Etat sentiront renaître en eux le feu divin de la charité et de la justice ; ils désireront soulager les souffrances du peuple ; ils le désireront dans l'intérêt même de l'ordre et de la conservation ; ils le désireront, afin d'obtenir l'estime et la reconnaissance publiques ; et ce désir les conduira à organiser autre chose que l'aumône.

Déjà le gouvernement belge a donné plusieurs fois l'exemple de ces bonnes tendances. Nous n'avons jamais manqué de les signaler, et d'appeler tous les autres gouvernements de l'Europe à imiter une si généreuse et si sage conduite. Nous sommes heureux d'avoir à renouveler nos éloges. En s'occupant d'améliorer la position des masses laborieuses, le gouvernement belge montre qu'il a l'intelligence de la véritable fonction, de la véritable moralité gouvernementale. Il tente de sortir de la vieille ornière politique ; il ne croit pas qu'un trône soit une borne ; il ne pousse pas la manie de la conservation jusqu'à vouloir conserver les souffrances des travailleurs ; et, en face de tous les maux qui les assiègent, il éprouve du moins quelque émotion sympathique, et il fait luire à leurs yeux un rayon d'espoir.

Il est vrai que, parmi les divers Etats de l'Europe, la Belgique est un de ceux où le paupérisme fait le plus de ravages, où les souffrances des travailleurs sont le plus intenses, où les déplora[...]vent elle n'atteint pas ce faible taux. Comment vivre avec [illegible] fr. 30 c. par jour? La nourriture la plus grossière coûte au moins à l'ouvrier 75 centimes, et l'entretien le plus restreint 50 à 60 centimes. Que reste-t-il pour le logement et pour tous les autres besoins de la vie? Et si le travail vient à cesser par une nouvelle introduction des machines, ou par une autre cause quelconque! Si l'ouvrier vient à tomber malade, exténué par un travail abrutissant de douze à quatorze heures par jour? L'anarchie industrielle et la loi injuste du salaire ne ramènent-elles pas ainsi l'humanité à un état pire que l'esclavage antique!

Voilà le résultat de cet admirable mécanisme de l'offre et de la demande, qu'on nous vante tant! Voilà le résultat de cette prétendue liberté de l'ouvrier et de cette singulière association de chances qu'on croit voir dans la loi du salaire! Les faits font justice de ces sophismes nés dans le cerveau de philosophes repus, d'écrivains sans entrailles.

Le gouvernement belge montre plus de sagesse et plus d'humanité ; il ne paraît pas regarder le mécanisme de l'offre et de la demande comme une panacée universelle ; il veut étudier *la variété infinie des* CAUSES *qui peuvent influer sur le sort de la population ouvrière, et des* MOYENS *qui doivent concourir à son perfectionnement physique, moral, intellectuel et professionnel.* Tels sont les termes mêmes du rapport adressé au roi, par le nouveau ministère belge, sur la nécessité d'améliorer la situation des classes laborieuses.

A la veille de l'ouverture des chambres, le ministère belge s'occupe du peuple. N'est-ce pas dire au gouvernement représentatif qu'il ne doit pas seulement représenter l'intérêt des classes bourgeoises, comme c'est là malheureusement sa tendance ; mais qu'il doit aussi représenter l'intérêt des classes ouvrières? N'est-ce pas faire sentir aux législateurs que la loi doit avoir pour but le perfectionnement de la société même, et le développement du principe social qui seul peut assurer le bien-être de tous?

Si tous les gouvernements, constitutionnels ou absolus, suivaient l'exemple du gouvernement belge ; si tous se concertaient, s'entendaient, non-seulement pour éviter les causes de perturbation et de guerre, mais encore pour améliorer la condition des masses laborieuses par le perfectionnement de l'état social ; si des commissions nommées dans ce but au sein de chaque Etat, unissaient leurs recherches et leurs études, comme font quelquefois les corps scientifiques, il résulterait, nous le croyons, de ce concours d'efforts, un tel faisceau de lumière, que l'avenir en serait vivement éclairé, et que l'humanité tout entière, devant cette nouvelle colonne lumineuse, se mettrait en marche vers ses destinées.

[...] pareils sacrifices, il no[...] bien net et bien décidé.

Déjà ses journaux, les *Débats*, la *Presse* et le *Constitutionnel* avaient jeté les bases de ses futures opérations, en établissant qu'il *fallait* que des compagnies fortes et puissantes fussent maîtresses des chemins, parce qu'elles seules pourraient résister aux crises de finance et de bourse que doit entraîner un agiotage dévergondé.

C'était là un pur sophisme : car une compagnie n'a pas pour objet de soutenir des actions et de gagner des primes à la Bourse, mais d'exploiter un chemin ; or, qu'elle réunisse son capital et qu'elle le mette en activité, voilà tout ce qu'on doit lui demander. Ces appels aux fortes compagnies, aux puissances financières, ne sont que des mots qui indiquent clairement que la principale science des banquiers est, dans ce moment, de jouer à la Bourse et rien de plus ; et d'ailleurs, en temps de crise les actions baisseraient de valeur tout autant entre les mains de la compagnie Rothschild, qu'entre celles d'une simple compagnie d'exploitation.

Ce premier sophisme en a amené un second. La concurrence entre les compagnies qui se présentent à l'adjudication, ont répété les trois journaux Rothschild, peut conduire à ce résultat : que l'une des compagnies soumissionne pour un délai trop court, et qu'elle se ruine ; — et on s'appuie de l'exemple du chemin de Bordeaux.

Mais il n'est rien de moins certain que la compagnie de Bordeaux se ruine ; seulement, sa concession n'étant que de vingt-neuf ans, la *prime* que gagnent ses actions est de deux fois moindre que celle gagnée par le chemin du Nord, qui a dix ans de durée de plus et une perspective plus assurée de recette. — Une concession moins longue répond donc à une prime moins forte, voilà tout. — Aucune compagnie ne sera assez folle pour se rendre adjudicataire pour une durée de beaucoup inférieure à un honnête bénéfice ; *les compagnies les plus sérieuses sont précisément celles qui demandent la moindre durée*, une durée raisonnable ; car elle ne visent pas à la *prime*, à une prime trop forte, et ne songent qu'à l'exploitation ; mais ce sont des *gâte-métiers* ; négliger, compromettre la prime! quel crime de lèse finance!

Aussi, le *Journal des Débats* s'est-il empressé de discréditer d'avance les compagnies qui ne demanderaient pas une très longue durée, et a-t-il essayé de détourner les capitaux d'entrer dans ces compagnies.

« Tout en applaudissant aux progrès de l'esprit d'association, disait-il le 15 septembre, nous invitons pourtant les souscripteurs empressés à réfléchir *que de nouvelles circonstances peuvent se présenter*. Ce grand nombre de sociétés commence à rendre douteuse une fusion semblable à celle qui s'est opérée à l'occasion du chemin du Nord, et l'on doit se préoccuper dès aujourd'hui du cas où la concurrence amènerait une lutte entre les diverses compagnies, et, de rabais en rabais, ferait peut-être tomber aux mains de la plus téméraire et de la moins solide une charge écrasante. C'est là le danger qu'il importe de signaler à ceux qui

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LUNDI 22 SEPTEMBRE 1845.

REVUE DRAMATIQUE.

THÉATRE-FRANÇAIS : *L'Enseignement mutuel*, comédie en 5 actes et en prose ; par MM. Charles Desnoyers et Eugène Nus.

Le Théâtre-Français s'est réveillé de son long sommeil pour nous donner une comédie en cinq actes et en prose. Elle a réussi. Nous en sommes heureux, car l'un des auteurs, M. Nus, qui porte un nom encore nouveau dans le monde théâtral, a toujours semé de pensées sociales et progressives les œuvres, en petit nombre, qui sont déjà sorties de sa plume.

Dans le *Brocanteur*, petite pièce jouée avec succès aux Variétés, M. Nus n'a pas craint de stigmatiser la liberté ou plutôt la licence commerciale, et de protester contre ces colporteurs, ces traitants, ces juifs de toute nation et de toute religion, ces parasites qui vivent aux dépens du corps social, et que notre ami Toussenel vient à son tour de marquer au front dans un beau livre.

Le théâtre est une chaire magnifique pour les hommes qui ont, comme M. Nus, un utile enseignement à propager. Maintenant que ce jeune auteur a posé le pied sur notre première scène et que le plancher n'a pas fléchi sous ses pas, une belle carrière lui est ouverte. Des conseils bienveillants peuvent l'aider à la parcourir ; nous ne craindrons pas de les lui adresser avec liberté et de lui dire sur son coup d'essai au Théâtre-Français notre pensée tout entière.

Voici le sujet de la pièce :

Mme Hortense Joubert (Mme Volnys) est une veuve courtisée assidument par un homme au cœur excellent, mais à la tête légère, appelé Rodolphe (c'est Brindeau). Les efforts de ce prétendant échouent ; Mme Joubert a juré de se vouer tout entière à l'éducation de son fils Gustave (M. Leroux) ; Gustave n'a que vingt ans. S'il était marié, Hortense, affranchie de toute préoccupation maternelle, se sentirait peut-être un cœur de femme ; peut-être elle se laisserait fléchir. Vous comprenez que tous les efforts de Rodolphe vont avoir pour but de trouver une femme à Gustave.

Rodolphe ne cherchera pas longtemps. Gustave est amoureux d'une jeune fille sans fortune, élevée par les soins d'Hortense : c'est Amélie (Mlle Denain). Elle paie de retour la passion qu'elle inspire. Les deux amants ne songent qu'au mariage ; mais Hortense a de la peine à se laisser vaincre. Longtemps elle refuse son consentement ; elle redoute l'orgueil d'Amélie et ses manies dépensières ; elle résiste pour le bonheur de Gustave.

Elle résiste d'autant plus vivement qu'elle se voit elle-même l'objet d'une intrigue ; elle sent que Rodolphe pousse, excite Gustave, à enlever ce mariage d'assaut, que Rodolphe presse l'union du fils afin d'exiger comme une dette la main de la mère. Ce calcul répugne à la délicatesse d'Hortense. Aux instances de Gustave elle va répondre par un Non définitif, mais la mère d'Hortense, Mme Joubert la douairière (Mme Desmousseaux) survient alors. — Bravo! ma fille, s'écrie-t-elle ; tenez bon ; votre fils est riche, ne le mariez pas à une jeune personne sans dot ; — le cœur d'Hortense est noble ; elle voit avec peine qu'on attribue à l'intérêt un refus motivé par la tendresse maternelle la plus pure. Les félicitations de sa mère lui paraissent un reproche dont elle veut se laver au plus vite. Elle met la main d'Amélie dans celle de Gustave. — Et moi, dit alors Rodolphe ; quand viendra le jour de mon mariage? — Jamais.

Voilà le premier acte. Il est bien intrigué, intéressant. Régnier et Mlle Brohan, sous les noms de Potel et Georgette, y font intervenir un épisode d'un bon comique. Ce premier acte a été chaudement applaudi. Il prouverait à lui seul que M. Nus a de l'avenir et que cet auteur pourra devenir une utile acquisition pour les Français. Cependant le premier acte de l'*Enseignement* renferme un grave défaut, défaut signalé par Boileau, ce magister du mont Parnasse, ce pédagogue un peu froid, mais judicieux :

> Et chaque acte en sa pièce est une pièce entière.

Est-ce que le premier acte de MM. Desnoyers et Eugène Nus ne forme pas une jolie comédie, comédie avec son exposition, son intrigue, son dénouement complet et moral? Vous me direz que cet acte est un prologue, que l'intérêt de la pièce ne roule pas sur le mariage de Gustave et d'Amélie, mais sur les dissensions qui vont troubler leur ménage et qui menaceront de le désunir. Ne voyez-vous pas d'ailleurs qu'Hortense et Rodolphe sont encore à marier! J'admets cette explication, et je veux bien considérer le premier acte comme un simple prologue, mais encore faudrait-il que ce prologue fût lié plus fortement au reste de la pièce, qu'il fît entrevoir les orages dont les deux époux seront bientôt victimes, qu'il accusât un peu mieux les défauts récélés par le caractère d'Amélie, en un mot qu'il laissât le spectateur dans l'attente.

Pour un prologue d'ailleurs, le premier acte est trop riche, les auteurs y prodiguent trop largement les personnages, les caractères, les faits ; on croirait voir deux chasseurs qui dépensent toutes leurs munitions dans le premier quart-d'heure d'une battue. Où prendront-ils de la poudre et du plomb à l'heure où partiront les plus grosses pièces? Déjà, dans une petite nouvelle donnée par M. Nus à la *Démocratie pacifique* et intitulée, si je ne me trompe, *une Situation difficile*, cet auteur avait déployé un luxe d'intrigue et d'évènements capable de défrayer plusieurs romans. Avec l'*Enseignement mutuel* on ferait plusieurs pièces ; la complication du mécanisme, la surabondance des ressorts est un heureux défaut si l'on veut, un défaut facile à corriger, mais c'en est un.

Dans leur premier acte, dans leur entrée en chasse, MM. Desnoyers et Nus ont brûlé trop de poudre ; leur second acte est vide. On y trouve des situations comiques, des mots spirituels [illegible] l'action qui, du reste, le premier acte [illegible]ctérisée dans toute la pièce. Dans les trois dernie[rs] [illegible] relèvent, par l'esprit surtout. Voilà la seconde fa[...] [illegible] les amours de Gustave et d'Amélie :

Amélie est fière, hautaine ; fille d'un comte, elle veut que la famille de son mari porte un titre, elle exhume un vieux décret de l'Empire en vertu duquel elle se fait appeler Mme la baronne de Lafontaine (c'est ce nom-là je crois), il en résulte que, sous le même toit, vivent trois baronnes de Lafontaine : la vieille, la mûre et la jeune, la grand'mère, la mère et la bru, trilogie qui rappelle un peu celle des *Burgraves*. L'aïeule, placée au sommet de ces générations échelonnées, peut dire :

> Et voici nos enfants qui sont moins grands que nous.

La petite baronne de Lafontaine (Amélie) déteste la moyenne (Hortense), qui lui prend une trop forte part dans le cœur de Gustave. La mère et le fils confèrent ensemble sur les moyens de sauver leur fortune compromise par les folles dépenses de la coquette Amélie. Furieuse de n'être pas admise au conciliabule, la jeune femme s'en venge en allant au bal toute seule et en encourageant les hommages d'un fat qui la suit jusque chez elle. Ce fat c'est Rodolphe, rendu à la vie la plus dissipée depuis qu'Hortense a refusé formellement de couronner son amour. Rodolphe est arrêté, reconnu, et Hortense épouse enfin cet homme qui venait porter le trouble et le scandale dans la famille de son fils.

Cette situation est la moins heureuse de la pièce. Elle a visiblement déplu. Le sentiment public, — c'était aussi le nôtre, — eût mieux aimé que Rodolphe renonçât à la main d'Hortense, qu'il se retirât avec confusion et repentir, décidé à reconquérir par de nobles actions l'estime qu'il avait perdue.

Hortense aurait encore pu épouser Rodolphe, pour sauver l'honneur de sa bru et la tranquillité de son fils ; elle aurait pu couper court à tout scandale en déclarant que Rodolphe était venu dans la maison pour elle. Ce dénouement était possible, acceptable, les auteurs en avaient eu l'idée, mais ils l'ont gâté en laissant connaître à Gustave les poursuites dont sa propre femme a été l'objet. Après cette révélation, Rodolphe ne peut pas entrer dans la famille ; les convenances sociales et théâtrales s'y opposent.

Exubérance d'idées, de faits, de mouvement dans le premier acte ; vide complet dans le second, langueur dans les trois autres, situation choquante au dénouement, voilà les défauts que nous reprochons à la pièce applaudie hier soir. Ces défauts, nous ne craignons pas de les mettre en lumière, parce que la pièce a de la vie. La critique ne tue que les écrivains nuls et les œuvres avortées. Qu'on nous permette de rappeler à ce sujet une métaphore employée par un grand poète.

Il parcourait les boulevarts avec un ami. Tous deux s'arrêtèrent devant la caricature qui représente le *Chemin de la postérité*. Là, tous les auteurs en renom subissent des travestissements burlesques. Victor Hugo, dont le front colossal est encore exagéré par l'artiste, agite une bannière sur laquelle on peut lire : *Le beau c'est le laid*. Alexandre Dumas courbe sous le poids de ses *Impressions de voyage*. Vêtu en marin et se cramponnant à un mât de misaine, *Eugène Sue* sang et eau. M. Ancelot a changé de chapeau avec Mme Ancelot, insigne d'échange de pensées et de collaboration intime, etc., etc. — Me trouvez-vous ressemblant? demanda le grand poète à son ami. — Je n'ose pas trop répondre

Il est impossible de donner mieux raison à ce que nous répétons continuellement sur la formation de la féodalité financière. « Puisque l'Etat a abdiqué, il faut rechercher la puissance financière qui se rapproche le plus de celle de l'Etat, » c'est-à-dire, il faut chercher, reconnaître, consolider dans l'Etat même une puissance qui puisse remplacer le gouvernement, devenu trop faible, puisqu'il abdique ; il faut créer une aristocratie nouvelle. Ce n'est déjà plus un fait, c'est une théorie sur la *légitimité* de la puissance financière et de ses influences morales et *politiques*.

Nous ne sommes nullement étonnés de voir les Politiques et les Economistes apporter eux-mêmes ces raisons en faveur de la nouvelle aristocratie ; nous savions que leurs pauvres Sciences étaient les avocats-nés de tout fait qui se produit dans la société avec quelque puissance, et que leur plume banale appartient à tout pouvoir naissant ; mais contentons-nous de prendre acte de ces premiers essais de théorie doctrinale en faveur de la légitimité financière, nous combattrons plus tard ces sophismes, et arrivons au résultat prochain que recherche actuellement et en fait le congrès financier.

La loi dit expressément que les chemins de Paris à Lyon et de Lyon à Avignon doivent être adjugés avec publicité et concurrence. L'intention des banquiers serait-elle d'éluder cette loi ou de la faire refaire ?

Voici donc à peu près comment les choses se passeraient :

Le congrès financier, présidé par M. de Rothschild, laisserait adjuger tous les chemins, excepté ceux de Lyon, à des compagnies de second ordre. Puis l'adjudication du chemin de Lyon approchant, il ferait écarter les compagnies rivales par le ministre, sous prétexte qu'elles ne sont pas assez solidement constituées ; ou bien il proposerait au ministre un arrangement direct, par suite duquel le ministre dirait aux chambres :

« Nous n'avons pas adjugé les chemins de Lyon ; en voici les raisons : la concurrence dégénérait en coalition et était illusoire, ou elle nous conduirait à un résultat encore pire, celui de confier les chemins à des compagnies peu solides et qui les auraient pris pour une durée de concession insuffisamment rémunératoire. Dans ces circonstances, et pour obvier à un agiotage que nous déplorons tous, M. de Rothschild nous a loyalement offert son généreux appui, qui ne nous a jamais manqué dans les circonstances graves ! Il propose de prendre les deux chemins par concession directe, en consentant immédiatement à accepter une concession de quarante ans pour les deux chemins, c'est-à-dire pour une durée moindre que celle fixée par vous-mêmes dans votre loi, de cinq ans pour le chemin de Paris à Lyon, de dix ans pour celui de Lyon à Avignon. Nous vous proposons, en conséquence, d'accepter cette offre, qui dépasse toutes nos prévisions, et de lui faire une concession directe sans concurrence, et en outre de lui voter des remerciements pour sa générosité et son patriotisme. »

Et certainement la chambre adopterait avec acclamation.

Et voilà comment M. de Rothschild et le congrès financier écarteraient toute concurrence, seraient seuls maîtres de la ligne entière de la Manche à la Méditerranée, et réaliseraient l'un des plus vastes monopoles qui ait jamais existé.

ce qu'elle a toléré les dames-pensionnaires nous ne voulons pas conclure qu'elle doive persévérer dans sa tolérance ; mais nous en concluons qu'elle doit se montrer moins rigoureuse quand il s'agit de réparer sa faute.

L'arrêté de M. de Rambuteau est bien absolu. L'article premier dit à partir du premier octobre prochain (l'article 2 porte ce délai jusqu'au premier janvier) il est formellement interdit aux maîtresses de pensions et d'institutions du département de la Seine de *recevoir des dames en chambre dans les établissements qu'elles dirigent.*

Comment faut-il entendre cette défense? L'arrêté veut-il qu'une maîtresse de pension ne puisse avoir des dames en chambre chez elle, alors même que la partie du local destinée à ces pensionnaires serait *tout-à-fait séparée* du local consacré aux élèves ? Nous ne pouvons le croire. Du moment que les repas et les récréations ne sont pas pris en commun avec les élèves ; du moment que toute communication entre les dames et les jeunes personnes est rendu impossible par les dispositions mêmes des lieux ; en un mot, du moment que la séparation est aussi complète que s'il y avait deux établissements distincts, nous pensons que l'Autorité doit être satisfaite. Le but qu'elle se propose est en effet atteint ; et peu importe que les deux entreprises regardent la même personne. Cependant, comme l'arrêté est rédigé en termes généraux, nous croyons qu'un mot d'explication serait nécessaire.

Il ne s'agira donc plus que de dispositions matérielles à prendre. Mais ici se présente la question d'argent. Parmi les maîtresses de pension, il en est un grand nombre qui sont hors d'état de faire face, dans le court délai que l'arrêté leur accorde, aux dépenses que leur occasionneront les changements à faire pour que leur local remplisse les conditions voulues. En général, les maîtresses de pension ne sont pas riches. Il y aurait donc injustice à leur refuser un délai suffisamment long pour se mettre en mesure de faire face à cette dépense imprévue. Dans notre opinion, l'autorité devrait porter le délai à deux ans.

Cette facilité n'empêcherait pas le préfet de sévir contre les établissements où des désordres réels ont été constatés. Nous ne voulons pas perpétuer le mal ; mais nous ne voulons pas que pour une simple prévision d'un mal possible on ruine les maîtresses de pension.

Le *Constitutionnel* du 20 contenait un bon article sur ce sujet. Il fait ressortir avec raison la différence que l'arrêté établit, de fait, entre les établissements laïques, auxquels on interdit les dames pensionnaires, et les couvents auxquels on permet d'en avoir. Nous n'examinerons pas si les abus qu'on redoute, et qui ont motivé le dernier arrêté du préfet, sont moins probables dans les couvents que dans les établissements laïques. C'est aux parents de juger la question ; l'autorité, elle, ne doit pas avoir deux poids et deux mesures, et elle ne doit pas imposer aux pensions laïques des conditions dont elle dispenserait les couvents.

Espérons que M. de Salvandy, qui a provoqué l'arrêté en question, comprendra lui-même qu'on a fort mal appliqué un bon principe et qu'il y a lieu d'amender l'œuvre de M. de Rambuteau.

Le Communisme américain.

Un journal de New-York, en date du 29 août, donne quelques nouveaux détails sur l'association des *anti-renters* dont nous parlions hier. Les associations indiennes, comme elles se nomment

au commandant du camp d'Aïoun-Meren. Suivant cet homme, le schériff se serait retiré chez les Achachas qui font partie du Dahra de Mostaganem.

Le *Moniteur algérien* assure que la tranquillité, un moment troublée dans les environs de Cherchell par l'apparition du chériff Mohammed-ben-Hamet, s'est complètement rétablie. M. le colonel L'Admirault a dû quitter Cherchell avec une colonne composée d'une section de montagne, de trois bataillons et d'un détachement de cavalerie, pour parcourir le pays, raffermir notre autorité et faire voir aux populations que nous sommes en mesure de châtier promptement et vigoureusement toute tentative d'insurrection.

C'est aujourd'hui même que le chériff Mohammed-ben-Hamet doit être traduit devant l'un des conseils de guerre de la division d'Alger. Cette affaire serait déjà jugée, sans l'obligation dans laquelle s'est trouvée le capitaine-rapporteur de se rendre à Cherchell pour y entendre et rassembler les témoins.

La subdivision de Cherchell est tranquille ; cependant un chériff, nommé Sidi-ben-Addallah, a paru dans le Djebel-Dira qu'il cherche à insurger. Nos aghas sont montés à cheval pour courir sus. On espère que les forces dont ils disposent seront suffisantes pour le prendre, ou tout au moins pour le chasser du pays, et qu'il ne sera pas nécessaire de mettre en mouvement la colonne française.

Les deux chambres législatives en Saxe.

Les luttes religieuses en Allemagne vont avoir un puissant retentissement dans les chambres législatives de Saxe. Déjà la première chambre, la chambre de la noblesse, a pris l'initiative en approuvant le rapport du ministre, M. de Koenneritz, contre les *Amis de la lumière*. La même chambre vient de nommer une commission dans le but de faire un rapport semblable sur les néo-catholiques. Cette motion a été appuyée par le prince Jean ; mais pendant que la première chambre semble approuver *a priori* toutes les mesures réactionnaires du gouvernement, la seconde chambre qui est élective, a, sur la proposition de M. Todt, le chef de l'opposition, résolu à une immense majorité de voter une adresse au roi pour lui exposer la véritable situation du pays. M. Todt en sera le rapporteur. La lutte est donc fortement engagée, mais comme toujours elle restera stérile, car la première chambre, soutenue par le gouvernement, défait ordinairement ce que fait la seconde, et le gouvernement à son tour est poussé vers la réaction par la diète de Francfort.

Le roi de Saxe n'est pas revenu encore de ses préventions contre la ville de Leipzig. Mais il ne faut pas croire que les griefs de cette ville contre le gouvernement datent du néo-catholicisme. La ville de Leipzig a déjà à plusieurs reprises manifesté son mécontentement depuis que le gouvernement saxon semble avoir pris à tâche de ruiner la librairie de Leipzig par des mesures vexatoires et anti-constitutionnelles. Leipzig est le centre et l'entrepôt de la librairie allemande. Mais le gouvernement saxon, non content de supprimer violemment tous les journaux de l'opposition, a ordonné de soumettre tous les ballots de livres envoyés aux

---

à cette question. Si je disais oui, je vous fâcherais peut-être. — Pourquoi cela ? — C'est que j'ai mécontenté un spirituel et charmant historien, en lui communiquant un article du *Charivari* où il était badiné de la manière la plus inoffensive. — La peur qu'on éprouve de la critique et du sarcasme est proportionnelle à la force qu'on sent en soi. L'oiseau redoute le coup de fusil qui le tuera, mais l'hippopotame se moque de l'arme à feu. Lorsque, au sortir d'un fleuve oriental, il sert de point de mire à un feu de peloton, lorsque les balles viennent se loger dans son cuir épais, il se secoue et regarde autour de lui en se disant : il paraît qu'il y a des moustiques. Moi je dirai : peu m'importe le *Chemin de la postérité*.

Le sens de cet apologue, c'est que nos observations amicales ne tueront pas la comédie de l'*Enseignement mutuel*. Cette pièce a réussi, grâce à la spirituelle vivacité du dialogue, grâce à des saillies souvent applaudies. Regnier et Mlle Brohan forment sous le nom de Potel et de Georgette un couple fort intéressant, et dont l'apparition, si elle ne contribue pas à la marche de la pièce, remet toujours le parterre en bonne humeur.

Mme Potel est charmante dans ces petites scènes de ménage où elle prodigue à son mari les caresses, les soufflets et autres câlineries. Mais Potel est jaloux. Un Iago femelle a excité les soupçons de cet autre Othello. Il se cache le fusil à la main pour épier l'amant de sa femme ; un homme passe couvert d'un manteau ; nous entendons un coup de feu, puis M. Potel accourt désespéré sur la scène, en criant : Ah mon Dieu ! quel malheur ! Qu'est-ce que j'ai fait là !.... Je l'ai manqué !

Comment se justifie le titre de la pièce l'*Enseignement mutuel ?* Rappelez-vous que les madame-Joubert ou les baronnes de Lafontaine sont au nombre de trois, échelonnées par ordre de génération, les unes au dessus des autres, comme les maçons qui se passent de main en main des matériaux. Ce que ces dames se passent, ce sont des enseignements. Chaque génération forme l'autre. Mais la vieille Mme Joubert, quoiqu'elle soit pétrie de bonnes intentions, ne sait que troubler les ménages et ne sème par ses enseignements que la discorde. Au contraire, la moyenne Mme Joubert forme au bien tout ce qui l'entoure, à commencer par sa bru.

Dans une première comédie, pour laquelle il avait un collaborateur, M. Eugène Nus n'a pas pu se donner pleine carrière. Sa pièce renferme peu d'aperçus sociaux. Elle a pour conclusion une morale très orthodoxe, ayant cours à la Sorbonne et à l'Institut, sur le danger des mauvais conseils, et pourrait prendre pour épigraphe cette maxime connue : *Entre l'arbre et l'écorce il ne faut pas mettre le doigt.*

Cependant nous avons entendu avec plaisir un des personnages prononcer une tirade pleine de verve contre les amertumes du célibat, contre cette vie égoïste et solitaire, semée de désordres et de déchirements pour le cœur. Les auteurs étaient dans le vrai. Le public le leur a prouvé par son approbation. Comme le reste de la pièce a pour objet de montrer que le mariage est plein de luttes, de déceptions et d'angoisses, on pourrait conclure de tout ceci que notre société ne sait aucun remède aux peines du cœur et que les hommes condamnés à vivre dans son sein doivent s'agiter perpétuellement sans trouver de repos, comme le malade

sur sa couche de douleur.

La conclusion est vraie. Cherchons donc à clore le règne de cette société maudite, secondons de tous nos efforts l'avènement d'un ordre social qui autorise l'essor à la fois libre et régulier de tous les sentiments placés par Dieu dans le cœur de l'homme.

VICTOR HENNEQUIN.

Ornithologie.

L'AVEUGLE HUBIER.

Nous avons maintes fois insisté sur la coupable négligence de l'homme à l'égard des innombrables ressources que la nature place pour ainsi dire sous sa main, et dont il dédaigne de profiter. Nous avons appelé l'attention du gouvernement sur la nécessité de créer en France une ménagerie expérimentale, où l'Etat ferait essayer sur une grande échelle l'élève et la multiplication de tous les animaux qu'il peut être utile de réduire à l'état de domesticité.

Tôt ou tard, ces vœux seront entendus. Peut-être, malgré les difficultés d'une pareille entreprise, quelques particuliers, riches et dévoués au bien public, entreprendront-ils cette tâche, avant que l'Etat songe à en charger les hommes compétents. Nous osons promettre à ceux qui voudraient dépenser en essais de domestication d'animaux utiles, un peu d'argent et beaucoup de patience, autant de plaisir que d'honneur ; car doter la société de quelques races d'animaux perdues pour l'homme dans leur état de sauvagerie, ce serait rendre au public un de ces services que l'estime publique ne manque jamais de récompenser.

Bien des gens s'imaginent que le moindre essai de cette nature exige des déboursés effrayants, c'est dans l'espoir de les faire changer d'avis et en même temps pour faire connaître des faits qui nous semblent très dignes d'être signalés, que nous entretiendrons un instant nos lecteurs de l'aveugle Hubier et de ses travaux.

Les nombreux piétons qui vont du faubourg Saint-Germain à la rue Saint-Honoré, en passant le pont des Arts, ont pu remarquer à l'entrée du Louvre un aveugle, jeune encore, d'une figure expressive et intelligente, qui vend ou ne vend pas des bâtons de sucre d'orge. Il a le plus souvent à terre, à côté de lui, deux ou trois cages, dans lesquelles se trouvent des pinsons ou des linottes aveugles comme leur maître ; c'est M. Hubier, aveugle de naissance.

Né d'une famille d'artisans pauvres, il eut pour toute éducation quelques leçons de violon ; mais il ne se sentait pas appelé par une vocation d'artiste ; il y renonça. Resté orphelin, d'assez bonne heure, Hubier développa tout seul, sans le secours d'*aucune instruction*, son intelligence réellement remarquable ; sa conversation est animée et spirituelle, et c'est à peine s'il lui échappe, de loin en loin, un légère faute de langage. Une idée s'est emparée de son cerveau, idée féconde, dont il poursuit, lui aveugle et indigent, la réalisation avec une persévérance infatigable. Hubier s'est fait naturaliste, il s'adonne avec passion à l'ornithologie. Frappé du petit nombre des oiseaux utilisés par l'homme, il s'est donné pour tâche de multiplier les espèces utiles et négligées, ou même regardées comme nuisibles ; c'est le but de sa vie. Disons, en passant,

qu'il a 31 ans, qu'il est marié et père de deux jolis enfants, très jeunes. On comprend combien sont limités ses moyens d'action. Aussi, a-t-il commencé ses tentatives de multiplication par les oiseaux chanteurs, dont quelques uns ne se reproduisent pas en captivité. En ce moment ses expériences portent sur le moineau franc. Cet oiseau vorace, par conséquent facile à nourrir, mange de tout, et s'engraisse avec des aliments très peu coûteux. En liberté, il multiplie prodigieusement, et les petits parviennent rapidement à toute leur grosseur. M. Hubier est convaincu qu'il y aurait avantage, aujourd'hui surtout que le gibier est prohibé les deux tiers de l'année, à substituer aux petits oiseaux recherchés des gourmets, le moineau tué jeune et amélioré par une bonne nourriture ; pourquoi, nous disait-il gaiement, ne ferait-on pas avec mes moineaux des pâtés d'alouettes, pendant tout le temps où les alouettes manquent ? Il s'est mis en rapport, pour avoir des renseignements, avec plusieurs naturalistes de profession, dont les conseils, nous regrettons de le dire, ne lui ont pas été d'un grand secours. Pourtant, il a foi dans le succès de son entreprise, et s'il réussit sur les moineaux, il espère fermement avoir le moyen d'entreprendre d'autres essais plus importants.

M. Hubier habite deux chambres dans une maison obscure d'une des rues les plus pauvres du quartier de la place Maubert ; il occupe avec son ménage le moins de place possible ; tout le reste est pour ses nombreux oiseaux chanteurs, les uns en cage, les autres en liberté ; une des deux chambres est consacrée tout entière aux ménages des moineaux.

N'est-ce pas un fait éminemment remarquable que la résolution de cet homme isolé, sans argent, sans instruction qui, comme il nous le disait, s'est une fois ruiné en payant 40 sous un livre d'ornithologie, prenant une tâche à laquelle personne ne songe, et destiné peut-être à la réaliser, sans aucune vue d'intérêt personnel, obéissant au besoin de donner un but à sa vie, et de satisfaire ce qu'il nomme lui-même sa passion des oiseaux ?

Souvent il entreprend tout seul, sans guide, des excursions bien longues pour lui dans l'intention de se mettre en rapport avec des amateurs d'oiseaux des environs de Paris. La première fois qu'il est allé à Bicêtre causer avec un célèbre oiseleur, homme d'un rare mérite dans sa profession, réduit à l'asile de l'indigence, il s'est égaré, lui qui va dans tout Paris comme dans sa chambre. Le plaisir de le remettre dans son chemin nous a procuré sa connaissance.

Nous n'espérons pas que personne, en lisant ces lignes, sera tenté de venir en aide à notre jeune aveugle ; peut-être y consentirait-il difficilement ; il a commencé seul, il veut réussir seul. Mais nous avons cru son exemple bon à citer, ses efforts, dussent-ils être infructueux, bon à faire connaître.

Et puis, qui sait ? Nous sommes lus sans doute par bien des riches oisifs éminemment ennuyés ; nous serions heureux de penser que quelqu'un d'entre eux, à l'exemple de M. Hubier, se mettra à essayer de domestiquer le nandou, par exemple, qui donnerait des rôtis parfaits de vingt-cinq kilos, ou la cigogne marabout, dont les plumes frisées valent trente francs la pièce.

au trésor pour l'île de Cuba. La *Gaseta* garde sur ces faits le plus profond silence.

Les conseils des ministres se succèdent ; il paraît qu'en ce moment on s'occupe partout de compléter l'organisation administrative du pays.

La correspondance des provinces fait connaître les malheurs arrivés sur divers points de la Péninsule, par suite de pluies et de grêles, qui ont détruit les récoltes et emporté plusieurs granges et moulins. Ces désastres, qui viennent aggraver la fâcheuse position des propriétaires, doivent appeler l'attention et les secours du gouvernement.

RUSSIE.

Le développement de l'industrie donnant plus de bien-être et d'influence à la bourgeoisie en Russie, et par conséquent, accroissant de ce côté les craintes pour l'état actuel des choses, le gouvernement vient de prendre, par ukase impérial du 28 juin, le parti d'augmenter le nombre des majorats en faveur la noblesse. Pour quiconque connaît l'état social de la Russie, cette mesure n'aura d'autre résultat que de froisser les sentiments de la bourgeoisie ; les idées de progrès se font jour en Russie ; vouloir les arrêter, c'est lutter contre un torrent.

ANGLETERRE.

La situation du ministère anglais est hérissée de difficultés. La principale, aujourd'hui comme en 1831, est l'Irlande. Il y a lutte d'un côté entre les repealers, qui, dit-on, reprendront leur place dans la chambre, et les orangistes de l'autre. Sir Robert Peel, si son administration dure encore, aura à traverser une session orageuse. Le *Morning Advertiser* pense que le ministère succombera avant s'il ne change pas de conduite à l'égard de l'Irlande.

FAITS DIVERS.

Par une ordonnance royale datée d'Eu, le 21 août, il est ouvert au ministre secrétaire d'Etat des travaux publics, sur l'exercice 1845, un crédit supplémentaire de 241 000 francs applicable au chapitre 17 : *Exploitation des chemins de fer exécutés par l'Etat.*

CHRONIQUE DU JOUR. — Par ordre du ministre de la guerre, la revue semestrielle de la réserve aura lieu dans le département de la Seine aux mairies d'arrondissements urbains et des cantons ruraux, le 5 octobre prochain. — D'après l'ordre du ministre de la guerre, le camp de Saint-Médard a été levé aujourd'hui 21. — L'Ecole polytechnique vient d'entrer en vacances pour un mois et demi. — En Syrie on redoute la famine ou tout au moins une grande cherté des denrées alimentaires, les récoltes ayant manqué. — M. Washington Irving, le célèbre romancier américain, vient d'arriver à Bordeaux. L'illustre littérateur est chargé d'une mission diplomatique que lui a confiée le gouvernement des Etats-Unis. — M. Evariste Boulay-Paty vient de recevoir de S. M. le roi des Pays-Bas la décoration de l'ordre de la Couronne-de-Chêne.

BEAUX-ARTS. — L'Académie des Beaux-Arts, ainsi qu'on l'avait annoncé, s'est réunie hier dans l'après-midi, pour décerner les grands prix de paysage historique, par suite du concours qui vient d'avoir lieu. Le premier grand prix a été adjugé à M. Jean-Achille Benouville, âgé de trente ans, né à Paris, et élève de M. Picot. Il n'a pas été décerné de deuxième premier grand prix. L'exposition du concours de peinture historique, commencera mercredi prochain, 24 septembre, et se continuera les 25 et 26. Le jugement académique qui décernera les grands prix, sera prononcé le 27. Voici la liste exacte, et par ordre de mérite, des dix élèves de l'école des Beaux-arts qui ont concouru. Ce sont MM. Lenepveu, Cabanel, Housset, tous trois élèves de M. Picot ; Picou, élève de MM. Delaroche et Gleyre ; Touste ; élève de MM. Delaroche et Drolling ; Marc (Auguste), élève des mêmes maîtres ; Crouck (Charles), élève de M. Picot ; Gambard, élève de M. Signol ; Benouville (Léon), élève de MM. Picot, Deligne, Delaroche et Drolling. Ces élèves sont entrés en loge le 24 mai et en sont sortis le 18 août, après soixante-douze jours de claustration. La levée des scellés, apposée sur leurs tableaux, aura lieu demain lundi 22, avec les formalités d'usage.

ANGE DÉCHU. — La maison de correction de Berlin compte en ce moment parmi ses nombreux pensionnaires une femme qui a occupé autrefois une position brillante. Cette malheureuse est une ancienne cantatrice célèbre, qui a été prima-donna à quelques théâtres importants d'Italie et d'Allemagne, et qui était la beauté à la mode aux eaux, où, avec une fortune considérable, elle déployait un luxe et menait un train qui ont ruiné son mari (officier supérieur appartenant à la noblesse) et ont fini par la perdre elle-même. Cette femme, autrefois si recherchée, a fini par s'adonner au vice ignoble de l'ivrognerie. Etendue ivre dans les rues, sans asile, sans aucun moyen d'existence, elle a été recueillie par la police, qui l'a envoyée à la maison de correction.

SUBSISTANCES. — Les journaux de Charlestown annoncent qu'un grand *meeting* s'est assemblé à Spartanburg, pour délibérer sur le meilleur moyen de prévenir la famine dont sont menacées les classes ouvrières, par suite du manquement complet de la récolte dans cette région. — Il a été décidé, à l'unanimité, que l'on prierait le gouvernement de faire, aux frais du trésor, et sous la direction de ses agents, une importation considérable de denrées alimentaires.

LE CAVALIER ET SON CHEVAL. — Il y a un an environ, le nommé H..., garde municipal, originaire d'Alsace, caserné à la barrière d'Enfer, conduisait son cheval à la promenade ; cet animal, assez ombrageux de sa nature, prit le mors aux dents, et après avoir parcouru un long espace, il s'abattit avec son cavalier qui, dans cette chute, eut la cuisse cassée et fut rapporté sur un brancard à la caserne. La convalescence de H... fut longue, et pour hâter son rétablissement, il partit, d'après l'avis des médecins, pour aller prendre les eaux de Bonne. Le cheval, de son côté, avait été grièvement blessé : il s'était rompu les vertèbres, et malgré tous les soins qu'on lui donna pour essayer de le guérir, il fut jugé impropre au service et mis à la réforme. Malgré les défauts de cet animal, d'après le *Droit*, H... s'était pris d'un vif attachement pour lui, et lorsqu'il fut de retour et qu'il ne le trouva plus, il en ressentit un profond chagrin. On ne supposait pas cependant que cette affliction, que les camarades de H... cherchaient à calmer, pouvait avoir des résultats funestes, mais le pauvre municipal était affecté de la perte de son cheval comme de celle d'une maîtresse adorée, et la vie lui était devenue insupportable. H..., après avoir mis tous ses effets en ordre sur son lit, descendit dans l'écurie, veuve de son coursier chéri, et il se fit sauter la

quelques personnes secondant M. Courty, l'ont aidé à arrêter la voiture et à lier les deux bœufs avec des câbles. Plusieurs individus ont été contusionnés et foulés aux pieds. Tout le monde a été heureux d'apprendre que M. Courty, qui est un des notables négociants de la ville, et qui est père de trois jeunes enfants, s'était retiré sain et sauf.

AFFREUX RÉVEIL. — Un accident est arrivé dans la soirée de dimanche dernier, sur la route de Troyes à Nogent-sur-Seine, à ce que raconte la *Gazette des Tribunaux* : « Le nommé Gérig, originaire de Suisse, âgé de 35 ans, voyageait sur la banquette de la diligence de M. Arnoult et compagnie, se rendant à Paris. A la descente de la côte de Pont-sur-Seine, près le château, le conducteur serra la mécanique afin d'empêcher la voiture d'entraîner les chevaux ; le bruit que fit ce dernier réveilla en sursaut le malheureux Gérig, qui se figura que la voiture versait ; il n'hésita pas un instant et se précipita hors de la voiture ; le conducteur eut assez de temps et de présence d'esprit pour le saisir par sa redingote, et l'empêcha un instant de tomber à terre, mais le morceau par lequel on le retenait venant à se déchirer, le malheureux tomba ; dans sa chute ses vêtements se prirent aux crochets qui retiennent les traits, et il fut traîné ainsi à une distance de deux ou trois mètres, là où le postillon parvint à arrêter les chevaux. On s'empressa de lui prodiguer les premiers soins ; il était dans un état désespérant ; sa jambe droite presque désossée, une forte contusion à la poitrine et plusieurs autres blessures ; tous ses effets étaient en lambeaux. On le mit dans l'intérieur de la voiture, et ce ne fut qu'à Nogent, ville la plus rapprochée de l'accident, qu'on put le déposer à l'Hôtel-de-l'Ecu, où il reçut tous les soins possibles. On fit appeler immédiatement un médecin, qui le fit transporter à l'hôpital, où il expira quelques heures après dans d'horribles souffrances. »

LA LIBRE PATURE. — Des faits graves se sont passés cette semaine dans le pays de Sault, aux confins de l'Ariège. Voici comment l'*Hermine* de Nantes les raconte : Les habitants d'Escouloubre, s'attribuant le droit de faire pacager leurs bestiaux sur les terrains limitrophes des propriétés communales, et appartenant à M. le marquis de Larochefoucault, en usaient sans scrupule. Les gardes attachés au service de M. de Larochefoucault, lassés de l'inutilité de leurs prohibitions, saisirent un jour un certain nombre de bœufs et de brebis, qu'ils conduisirent et déposèrent à Roquefort, sous la garde de la brigade de gendarmerie. Le lendemain, 200 hommes, armés de pioches, de haches et de bâtons, [illegible] le village d'Escouloubre, vinrent en tumulte réclamer à Roquefort les bestiaux qu'on leur avait enlevés. Les gendarmes n'opposèrent à ces factieux qu'une courte résistance, dont la prolongation n'eût peut-être pas été sans danger : force fut de leur céder. A leur retour, pourtant, ils abattirent bon nombre de jeunes arbres et mirent le feu à diverses constructions qu'heureusement on a pu sauver. — Un détachement de 150 hommes appartenant au 8e de ligne, en garnison à Limoux, s'est transporté immédiatement dans la commune d'Escouloubre. MM. le juge d'instruction et le procureur du roi se sont rendus sur les lieux.

FAIBLESSE ET RÉSOLUTION. — Un jeune sergent-major de la garnison de Lyon s'est donné la mort il y a quelques jours. — Voici, selon la *Gazette de Lyon*, le motif de ce suicide : Tourmenté par plusieurs de ses camarades qui lui reprochaient de réclamer une somme de 100 fr. de plus, sur 900 à lui volés dernièrement par un soldat de son régiment, qui avait subi jugement pour ce fait, il n'a pu supporter plus long-temps de pareils reproches, et s'est fait sauter la cervelle au moyen de son fusil.

RENCONTRE PROVIDENTIELLE. — Une jeune homme, Henry Clark, avait été laissé sur une petite île à 200 milles dans l'est de Taïti, pour pêcher de la nacre de perle. Il avait quelques indigènes avec lui. Leurs provisions étant épuisées, Clark s'embarqua avec cinq indigènes dans une baleinière, faisant route pour l'île Chain. De grands vents, de la pluie, empêchèrent de bien diriger et de reconnaître la route ; Clark s'aperçut par les premières observations solaires que le temps lui permit de faire, qu'il avait dépassé l'île et qu'il était déjà à 80 milles dans le sud de Taïti. Les provisions du canot (quelques noix de cocos) étant épuisées, les indigènes, affaiblis par la faim, ne pouvant plus faire usage de leurs avirons, on laissa la baleinière dériver au gré du vent. Elle fut rencontrée par un pêcheur des îles des Navigateurs. Clark seul était vivant, les indigènes avaient succombé l'un après l'autre. Il y avait encore trois cadavres dans le canot : les forces de Clark lui avaient fait défaut pour les jeter à la mer. Il y avait long-temps qu'il était entre ciel et eau, et le canot avait été porté à 1 700 milles de son point de départ. Le *Courrier du Havre*, à qui nous empruntons ces détails, ajoute que Clark, revenu à Taïti, s'y est embarqué comme second capitaine à bord d'une goëlette, *le Currency-Lass*. N'est-ce pas là de la persévérance poussée jusqu'à l'héroïsme ?

L'ESCLAVE EN FRANCE. — Un négociant demeurant à Marseille a pour domestique, nous osons à peine dire pour esclave, un jeune nègre qui, désirant changer de condition, s'était, ces jours derniers, enfui de la maison de son maître. Or voici, d'après le *Sémaphore*, ce qui résulta de son escapade. Après plusieurs jours de recherches infructueuses, le maître commençait à désespérer de retrouver les traces du fugitif, lorsqu'en se promenant à la foire, à l'heure de la parade, il avisa sur les tréteaux d'un saltimbanque en vogue, parmi les musiciens et les paillasses, un noir dont la physionomie le frappa et dans lequel il ne tarda pas à reconnaître son ancien serviteur, malgré le costume étrange dont il était affublé. Le négociant, certain que l'acteur en plein vent et son nègre ne faisaient qu'un seul et même individu, s'est adressé au commissaire de police de l'arrondissement, qui s'est empressé de lui prêter main-forte, si bien que le pauvre nègre a été saisi au milieu de ses nouveaux camarades, au grand ébahissement de la foule, qui se demandait si cette arrestation constituait un épisode de la fiction intéressante dont ils suivaient avec anxiété les grotesques péripéties. Le fait est que le jeune nègre a été rendu à son maître et que le saltimbanque, pour avoir grossi sa troupe de cette acquisition, a reçu du commissaire une admonestation sévère. Nous avouons pourtant que nous ne comprenons guère ni l'arrestation, ni l'admonestation. Nous allons plus loin que le *Sémaphore*, et nous déclarons que l'ex-esclave s'est montré plus fort en droit français que son *maître*, doublé de M. le commissaire de police.

INHUMANITÉ. — A Charleroi, un malheureux s'étant introduit dans une maison pour y mendier un morceau de pain, fut repoussé et même maltraité par la maîtresse du logis. Ce que voyant, le pauvre homme saisit un petit pain et prit la fuite. Cette mégère le poursuivit en criant au voleur et requit deux gendarmes qui passaient de l'arrêter. Ces derniers,

M. le président. — Vous êtes un bien mauvais fils, et vous méritez peu la tendresse que vous témoigne aujourd'hui votre malheureuse mère. Quel est votre état, à quoi travaillez-vous ?

Le prévenu. — Je n'ai pas d'ouvrage.

La mère, en sanglotant. — Tu en auras, mon bon ami, je t'en ai trouvé.

Le tribunal condamne Grossiot à un mois d'emprisonnement. La veuve Grossiot s'approche de la porte et s'appuie sur le banc des prévenus pour échanger quelques regards avec son fils ; mais ce dernier affecte de détourner la tête ; c'est alors que, pour attirer l'attention de cette brute, elle sort et va lui chercher des fruits et des gâteaux, qu'elle apporte trop tard. A son retour, en effet, Grossiot venait d'être reconduit en prison.

— Aujourd'hui, c'est la veuve Hofbauer, lingère, demeurant à Paris, quai de Béthune, qui est appelée à déposer devant le même tribunal, des injures grossières et des voies de fait brutales auxquelles elle est constamment en butte de la part de son fils.

Le prévenu, qui déjà a subi des condamnations correctionnelles pour injures et voies de fait envers sa mère, s'excuse en déclarant que ces choses-là ne lui arrivent que lorsqu'il est ivre. Cette prétendue excuse est d'autant moins acceptable que Hofbauer est très souvent en état d'ivresse, et que les faits qui l'amènent devant le tribunal se reproduisent journellement ; c'est au point que la plaignante, sa mère, conjure M. le président d'interdire pour jamais à ce monstre l'accès de la maison paternelle ; il m'a si souvent menacée de me faire perdre le goût du pain, que mes enfants et moi nous tremblons de lui voir un jour commettre ce crime.

Le tribunal condamne ce misérable à six mois d'emprisonnement, et ordonne qu'à l'expiration de sa peine il restera pendant cinq ans sous la surveillance de la haute police.

L'horticulture parisienne vient de perdre l'un de ses doyens, M. Pirolle est mort à Paris le 16 de ce mois, à l'âge de 72 ans. Né dans une famille de cultivateurs, il avait pris part aux guerres de la révolution où il avait acquis le grade d'officier, lorsque des dégoûts l'engagèrent à renoncer à la carrière des armes, dès-lors il ne s'occupa plus que de l'horticulture à laquelle il a rendu par ses écrits et ses travaux de longs et utiles services. Outre de nombreux Mémoires insérés dans divers recueils, on a de M. Pirolle le *Jardinier amateur* qui a eu plusieurs éditions, et un excellent traité sur la culture du dahlia qu'il avait puissamment contribué à amener à l'état de perfection à laquelle cette fleur splendide est parvenue de nos jours. Mais la culture que M. Pirolle a le plus perfectionnée, c'est celle des tulipes ; personne à Paris ne le surpassait dans l'art si difficile de conserver dans la pureté de leur forme et de leurs nuances les tulipes de Hollande, spécialement celles à fond blanc, les plus délicates de toutes.

M. Pirolle faisait de l'horticulture en artiste, peu soucieux de ses propres intérêts, cherchant la perfection, sans se préoccuper du profit ; aussi des cultures qui ont fait la fortune d'un grand nombre d'horticulteurs et dans lesquelles il excellait, ne lui avaient pas même procuré ce peu d'aisance si nécessaire à la vieillesse. Il est mort dans un état si voisin de l'indigence que, s'il n'avait travaillé jusqu'au dernier moment, il aurait dans ses vieux jours manqué littéralement du nécessaire.

VARIÉTÉS.

ROME ET NAPLES,

Par le baron PAUL DROUILHET DE SIGALAS.

Si ce livre était un guide du voyageur, il se distinguerait des autres par sa valeur littéraire, par l'élégance et par l'harmonie du style. Mais dès les premières pages on reconnaît que M. de Sigalas ne s'est pas chargé d'indiquer au touriste les musées, les promenades et les auberges. A la qualité de *cicérone* il a préféré celle de penseur.

Les pensées qu'il exprime, qu'il mêle à la peinture des sites italiens sont nobles, fécondes. Nous les accueillons avec sympathie.

L'auteur proclame dans sa préface « que le désordre est un état » passager de malaise, de souffrance, de maladie, une sorte d'anomalie, un fait hors de l'éternité, qui dès-lors est soumis aux actions destructives du temps et appelle nécessairement une fin. Il » sait que le désordre ne peut avoir de durée permanente, régulière, et que la force de l'ordre universel finira toujours par l'absorber et par l'éteindre. Il sait qu'après les ombres épaisses de » la nuit viennent les fraîches clartés de l'aurore. Il sait qu'après » la maladie, la santé revient au corps, et qu'après l'amertume, la » douleur, le découragement, le cœur de l'homme se rouvre à la » joie, au bonheur, à l'espérance, comme la fleur aux tièdes haleines du printemps. Il sait que tout ici-bas a une durée nécessaire, » un cycle à parcourir, une destinée à remplir ; et que tous, nous » sommes emportés dans ce tourbillon, et que tous, malgré nous et » à notre insu, nous obéissons à cette force de gravitation qui est » une des grandes lois du mouvement et de la vie.

» Ainsi il croit à l'avenir, c'est-à-dire qu'il regarde le triomphe » de la vérité comme un fait rigoureusement nécessaire....

» Tout nous fait croire que l'heure est venue où chaque ouvrier » doit se mettre à l'œuvre et travailler au grand édifice selon qu'il » lui a été donné de force et d'énergie. Tous doivent contribuer » au perfectionnement moral qui se prépare et aider à la marche » progressive de l'humanité qui gravit péniblement les versants » escarpés de la montagne sainte. Ne vous semble-t-il pas entendre dans le lointain cette voix qui criait au prophète : Fils de » l'Homme, lève-toi et marche, mange ton pain dans l'épouvante, » bois ton eau à la hâte et dans la tristesse ?... Ainsi travaillons en » silence, obscurs ouvriers, sans nous laisser troubler par ces ombres qui passent, par ces secousses violentes, par ces tumultes » étranges. Oui, tous les esprits sérieux doivent se mettre en marche pour cette croisade sainte. Qu'ils travaillent avec énergie et » patience, et leurs sueurs seront fécondes et ils recueilleront le » fruit de leurs labeurs. Qu'ils creusent leur sillon sans regarder » en arrière ; au bout est le repos : et là seulement il leur sera » donné de contempler la vraie, l'unique lumière, la lumière qui » vient de Dieu. »

Poussé vers l'Italie, et surtout vers la ville sainte, par un immense besoin d'amour et de foi, M. de Sigalas s[illegible]te. La désolation de Rome le frappe, et il en trace un [illegible]ssant ; la Rome des anciens jours n'est plus qu'un vaste *campo santo*, où

toute sa largeur, la science de l'unité universelle. Il sentira bientôt que l'église éternelle, la véritable église catholique, doit admettre et concilier dans son sein, tous les éléments qui ont vie et puissance dans l'humanité. On n'est pas éloigné d'être un disciple, et même un apôtre de la science sociale quand on écrit ces lignes :

« Le jour n'est pas loin, peut être, où tous les désordres partiels, » tous les mouvements irréguliers et contraires, seront ramenés » sous les immuables et éternellles lois de l'ordre, et seront absor- » bés par les grands mouvements de la volonté divine. »

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS DU 21 SEPTEMBRE 1845.

Le *Moniteur* annonce que par ordonnance du 20 courant le roi autorise la compagnie formée à Paris sous la dénomination de *compagnie du chemin de fer du Nord*, et approuve les statuts de ladite compagnie.

Le *Journal des Débats* annonce que les partis ennemis en Irlande continuent le cours de leur agitation ; et si le gouvernement n'interposait pas entre eux une main ferme, il est probable que plus d'une fois

nace, c'est nous qui le lui ferons, et nous le gagnerons devant la justice, comme nous l'avons déjà gagné devant le public. »

Le *Constitutionnel* raconte que la petite comédie jouée à Londres par lord Palmerston et sir Robert Peel, au sujet des affaires grecques, serait prise au sérieux à Athènes, et qu'on doit s'attendre à voir la légation russe faire désormais cause commune avec la légation anglaise.

Le *Siècle* s'occupe de la détermination du gouvernement belge à propos du commerce des grains.

Le *National* signale les différences qui existent entre les ordonnances des gouvernements belges et hollandais. Le gouvernement en Belgique nomme une commission destinée à rechercher les moyens de soulager les misères des classes ouvrières ; le cabinet hollandais, en raison de l'insuffisance de la récolte des pommes de terre et de la souffrance qui doit en résulter pour le peuple, abaisse les droits perçus sur certaines substances alimentaires.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. D. à Nantes. — A. B. est absent. Il n'y a nul motif pour que ses in-

7 h. »|» **OPÉRA.** — Les Huguenots.
7 h. »|» **FRANÇAIS.** — L'enseignement mutuel.
7 h. »|« **OPÉRA-COMIQUE.** — Fra Diavolo. Marie.
7 h. »|» **VAUDEVILLE.** — Un Duel. Georgette. Un Tour. La Mansarde.
6 h. 1|2 **VARIÉTÉS.** — Une Histoire Désastre. Michel Perrin. Ma Maîtresse.
6 h. 1|2 **GYMNASE.** Chacun. Changement. Jeanne. La Vie.
6 h. 1|2 **PALAIS-ROYAL.** — L'Almanach. le Voisin Bagnolet. Les Ressources
7 »|» **PORTE-ST-MARTIN.** — La Biche au bois. Danseuses.
6 h. »|» **AMBIGU.** — Paris et la Banlieue.
6 h. 1|2 **GAITÉ.** — Les Sept Châteaux.
6 h. 3|4 **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — Exercices d'équitation.
6 h. »|» **COMTE.** — Docteur Gall. Concetto. 3 Jambres. Les Sept Ogres.
6 h. 1|2 **FOLIES.** — Espionne. Jeune Homme. Cirque. Helmina.
6 h. **LUXEMBOURG.** — La Grisette. Le Pauvre de Saint-Roch. Ma Vie.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.
PANORAMA (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.

Imprimerie Lange Lévy et compagnie, rue du Croissant, 16.

---

40 FRANCS PAR AN Pour Paris.

LE SOLEIL

48 FRANCS Pour les Départements.

JOURNAL UNIVERSEL.

Il est démontré que, pour beaucoup de personnes, les journaux actuels sont insuffisants.

Le magistrat, l'avocat, l'homme de loi, ne peuvent se passer d'un journal judiciaire ou d'un recueil de jurisprudence.

Au médecin, un journal de médecine est nécessaire.

Le négociant demande une feuille de commerce qui le dispense d'avoir recours à celles qui se publient dans nos divers ports de mer.

Le propriétaire-cultivateur, le fermier, l'éleveur de bestiaux, tous ceux qui s'occupent d'agriculture ou qui font le commerce des céréales, des fourrages, des farines, de la viande, des diverses denrées agricoles et objets de consommation, ont besoin d'un *Echo des Halles*, d'un *Courrier des Marchés*.

L'instruction publique, les administrations, les corps municipaux, l'armée, la marine, les travaux publics, le clergé ont leurs journaux spéciaux dont l'existence prouve qu'aux personnes qui suivent ces diverses carrières les feuilles quotidiennes, avec leur rédaction exclusivement politique et littéraire, ne suffisent pas. Et le médecin, l'avocat, l'agriculteur, l'employé, le professeur, le militaire, le marin sont souvent obligés, pour ne pas faire une double dépense, de préférer le journal de leurs intérêts spéciaux à celui des intérêts publics.

Nul doute que le journal politique qui tiendra en même temps ses lecteurs au courant de tous les faits intéressant la médecine n'ait pour abonnés le plus grand nombre des médecins ;

Que le journal politique à qui son cadre et son organisation permettront de donner régulièrement tous les faits judiciaires, ne l'emporte sur tous les autres journaux auprès des magistrats, des avocats, des hommes de loi ;

Que le journal politique quotidien donnant les mercuriales, l'analyse de tous les travaux qui intéressent l'agriculture, ne soit promptement répandu dans les campagnes ;

Nul doute enfin que le professeur, l'employé, le militaire, le marin, l'ecclésiastique ne préfèrent au journal spécial celui qui leur donnera, avec les renseignements particuliers dont ils ont besoin, des articles, des nouvelles, des faits d'intérêt général, un journal des tribunaux, des romans et une bonne revue littéraire.

Mais il est impossible de créer un journal politique pour chaque profession ; un journal universel pourra donc seul satisfaire à tous les intérêts. Journal politique et littéraire, il sera en même temps celui de toutes les professions, de toutes les situations, de toutes les fonctions sociales.

Le *Soleil* a le format des plus grands journaux anglais (1). Il donnera à la *politique* plus de développements que ne lui en accordent les journaux actuels ; ses abonnés y trouveront le résumé impartial, complet, de la polémique de tous les journaux politiques ; il aura un *feuilleton* double des leurs, de romans comme eux, et dont, contrairement à leur usage, il n'interrompra pas un seul jour la publication, et de plus un *journal complet de littérature, de critique et de beaux-arts, et une revue bibliographique* ; il contiendra en même temps tous les jours :

Un *Journal de Droit et des Tribunaux*, donnant aux matières judiciaires autant d'étendue que la *Gazette des Tribunaux* et le *Droit* ;

Un *Journal du Commerce, Agricole, Industriel et Maritime* ;

Un *Journal de Médecine et de Chirurgie* qui contiendra plus de matières que les recueils mensuels ou les feuilles hebdomadaires et autres journaux spéciaux, avec l'avantage de publier plus promptement tous les faits importants ;

Un *Journal de l'Instruction publique*, qui publiera tous les faits, traitera toutes les questions se rattachant à cette spécialité, et qui répandra dans les masses le fruit enseignement donné maintenant en monopole à un petit nombre d'auditeurs.

Le *Soleil* publiera en outre, au moins deux fois par semaine et à jours fixes :

Une *Revue religieuse*,
Une *Revue militaire et navale*,
Une *Revue administrative et municipale*,
Une *Revue scientifique*,
Une *Revue agronomique*,
Une *Revue des travaux publics*.

Toutes les professions auront donc, avec un journal politique et littéraire, dans le même cadre, sans augmentation de prix, le journal des faits et renseignements qui leur sont spécialement indispensables.

En admettant que, dans l'état actuel de la presse, on veuille réunir tous les éléments épars de cette vaste encyclopédie, il faudrait :

	Paris.		Départ.
1° Un journal politique et littéraire coûtant.	40 fr. »	—	48 fr. »
2° Un journal judiciaire : la *Gazette des Tribunaux* coûtant 72 fr., ou au moins le *Droit* en coûtant.	40 »	—	48 »
3° Une feuille commerciale.	40 »	—	48 »
4° Une feuille agricole.	45 »	—	45 »
5° Un journal de médecine.	40 »	—	40 »
6° Un journal de l'instruction publique.	30 »	—	30 »
7° Une revue religieuse.	36 »	—	36 »
8° Un journal militaire.	15 »	—	15 »
9° Une revue administrative.	18 »	—	18 »
10° Une revue municipale.	18 »	—	18 »
11° Une revue scientifique.	30 »	—	30 »
12° Une revue agronomique.	25 »	—	25 »
13° Une revue des travaux publics.	20 »	—	20 »
14° Une revue bibliographique.	20 »	—	20 »
Total.	417 »	—	441 »

Le *Soleil*, au prix de 40-48 fr. par an, tiendra lieu de toutes ces publications.

Nul, sans doute, n'est abonné à tous ces journaux à la fois. Mais, ne fait, beaucoup de personnes en reçoivent plusieurs.

Il y a un grand nombre de magistrats, d'avocats, d'avoués, etc., qui sont abonnés en même temps, et à un journal politique et littéraire coûtant. 40 fr.
Et à un journal des tribunaux. 40
En tout 80

Le *Soleil*, pour 40 fr., leur tiendra lieu de l'un et de l'autre.

Il n'est pas de médecin jouissant de quelque aisance qui n'ait, avec un journal politique de 40 fr., un journal de médecine qui en coûte 40 fr.

Le *Soleil* lui offrira la même économie de 100 pour 100.

Pour avoir à la fois un journal politique et une revue religieuse, il en coûte à l'ecclésiastique 76 fr. Le *Soleil*, qui ne coûtera que 40 francs, lui tiendra lieu de deux journaux.

Nous pourrions multiplier ces exemples en les appliquant à toutes les spécialités qui auront leur place marquée dans ce *Journal universel* ; nous en avons dit assez pour faire comprendre quelle économie cette universalité offrira à toutes les classes de lecteurs qui ont besoin de plusieurs journaux, sans être onéreuse à aucun de ceux qui se contentent d'un journal politique, puisque le prix d'abonnement du *Soleil* ne dépasse point celui des journaux actuels.

Objectera-t-on l'inconvénient de réunir dans une même feuille tant de matières diverses, et qui ne sauraient avoir pour tous les abonnés le même intérêt ? Mais l'important pour chacun, c'est de trouver ce dont il a besoin. Au moyen d'une bonne classification, d'une mise en pages bien combinée, la chose sera toujours facile. Il y aura abondance de matières ; il n'y aura ni désordre ni confusion. Les journaux anglais, qui réunissent aussi une très grande quantité d'objets et d'articles divers, ne prennent pas toutes ces précautions, et cependant chaque lecteur y trouve sans difficulté ce qui l'intéresse.

Le journal universel, sans augmentation de prix, sera d'ailleurs, comme il vient d'être démontré, un grand progrès dans la voie du bon marché, et il est impossible que cette feuille n'atteigne pas, qu'elle ne dépasse pas promptement le nombre d'abonnés des journaux actuels.

On demandera peut-être s'il est possible de réunir dans une même feuille tant de matières diverses, de leur accorder toute la place nécessaire pour qu'elles y soient traitées d'une manière convenable, pour que les questions les plus importantes de chaque spécialité y soient sérieusement et suffisamment discutées. La réponse est dans un calcul bien simple. Que d'un numéro ordinaire de la *Gazette des Tribunaux* ou du *Droit* on retire ce qui n'est que du remplissage, ce qui rentre naturellement dans la partie politique, dans le feuilleton, dans les faits divers, et l'on verra que ce qui reste entrerait facilement dans trois ou quatre colonnes du *Soleil*.

Qu'on prenne le *Recueil de Médecine* le plus complet ; qu'on en élague ce qui n'a rien d'actuel, ce qui n'y a été mis que par la nécessité de remplir, à jour fixe, un cadre donné, et l'on verra que ce qu'il y a d'intéressant peut tenir dans la place que le *Soleil* consacrera chaque jour au journal de médecine.

Ainsi de toutes les autres branches.

(1) 65 centimètres de hauteur sur 94 de largeur.
Le nouveau format du *Journal des Débats*, du *Constitutionnel* et de la *Presse* n'est que de 62 centimètres de hauteur sur 88 centimètres de largeur.

Le Journal Universel LE SOLEIL fait partie des publications de la Société générale de Presse, qui réalise seule une combinaison qui donne pour

UNE SEULE MASSE DE FRAIS GÉNÉRAUX,

QUATRE PRODUITS D'ANNONCES.

LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE PRESSE EST DE DEUX MILLIONS,

DIVISÉ EN 10,000 ACTIONS DE 200 FR. CHACUNE. — PLUS DE 6,000 ACTIONS SONT DÉJA SOUSCRITES.

Versements par quart : chez MM. F. O'NEILL et Compagnie, banquiers, rue de Provence, 5.

LES SOUSCRIPTIONS SONT REÇUES A L'ADMINISTRATION, rue Grange-Batelière, 4, où l'on délivre des Prospectus.

capitaux réels et sérieux, qui se placeront et qui resteront dans ces entreprises industrielles, n'obtiendront que le médiocre rendement des placements ordinaires. C'est là un fait que nous avions prévu, et qui est démontré aujourd'hui par l'expérience.

Or, nous le demandons à la conscience publique : comment nommer la part afférente aux banquiers et agioteurs?

Est-ce une rétribution pour leurs peines, une récompense pour leur travail et leur talent? Mais, alors, cette rétribution est monstrueuse; cette récompense est hors de toute porportion avec l'œuvre, avec l'utilité de l'œuvre. Est-ce un larcin, un vol fait aux travailleurs et aux consommateurs? Mais, alors, c'est un crime punissable. Enfin, serait-ce un gain réalisé au jeu? Mais, alors un gain est d'autant plus déshonnête, d'autant plus coupable, que les gagnants ont joué à coup sûr.

Eh quoi! la loi n'a-t-elle pas supprimé les maisons de jeux publics, et la police n'envahit-elle pas chaque jour les maisons de jeux clandestins? Etrange inconséquence! et bien digne d'une époque de déraison comme la nôtre! D'une main, la Chambre des députés abolit les loteries et les maisons de jeu; de l'autre, elle donne aux jeux de Bourse un aliment immense, en livrant aux Compagnies le réseau de chemins de fer! L'opinion publique empêche le jeu des croupiers du trente et quarante; elle fait le jeu des croupiers de la Bourse!

Quand la fièvre actuelle sera calmée, le pays ouvrira les yeux; il comprendra que la faiblesse et l'imprévoyance des pouvoirs publics l'ont rendu le jouet et la dupe des banquiers. Il comprendra que le système des Compagnies, loin de tendre à l'association et à l'organisation du travail, n'a fait qu'attribuer aux banquiers et agioteurs une part monstrueuse dans les bénéfices de la locomotion rapide. Il comprendra que cette part énorme est prélevée sur les travailleurs et les consommateurs, dont l'exploitation est sanctionnée par les privilèges des Compagnies. Il sera révolté de cette injustice dans la répartition.

Mais, en même temps, le pays souffrira dans son industrie essentielle, l'industrie agricole; car les spéculations sur les chemins de fer l'auront privée de capitaux. Déjà écrasée par les prêts hypothécaires et par la mauvaise constitution de la propriété territoriale, l'agriculture sentira les fâcheux effets de ce détournement de fonds. Une partie du capital qui l'alimentait, qui faisait sa prospérité et sa vie, se sera transformée en rail-ways et en locomotives, ou en valeurs mobilières dans la caisse des banquiers.

Peut-être alors s'opérera-t-il une réaction salutaire contre cette féodalité nouvelle du coffre-fort, que les grandes entreprises industrielles et l'établissement des communications rapides sur tout le globe auront gorgé d'or et de billets de banque.

Quand ce moment sera venu, les banquiers enrichis songeront-ils à organiser l'association agricole? Ils y seront entraînés malgré eux, et par l'opinion publique désillusionnée, et par la nécessité de placer leurs fonds, et par l'attitude des masses laborieuses. Oui, sans doute, les chefs de la féodalité financière ne pourront de la Bourse. On la comble. Pour elle, le public efface momentanément dans sa conscience les notions du juste et de l'injuste. Elle se fait une part monstrueuse, inique, révoltante, aux dépens des vrais intérêts du pays, et personne ne trouve cela mauvais, et beaucoup même applaudissent.

Mais, ne l'oublions pas, la roche Tarpéienne est près du Capitole, l'apogée est le commencement du déclin.

Quand un fruit est mûr il tombe vite; et la féodalité financière, ce fruit qui porte en lui le ver rongeur de l'astuce et de l'égoïsme, ne fatiguera pas long-temps de son poids l'arbre de l'humanité.

Les Jésuites et le CONSTITUTIONNEL.

Les cinq premières colonnes du *Constitutionnel* sont consacrées aujourd'hui à une statistique de la compagnie de Jésus.

Ce travail qui a pour sujet ou plutôt pour prétexte un ouvrage sur les Jésuites publié à Leipzig, renferme des détails curieux sur le nombre aujourd'hui croissant des pères, sur leur ambitieuse répartition de l'Europe en *provinces*, sur leurs *maisons professes*, *résidences*, *missions*, *séminaires*. Placé à la fin du journal, l'article du *Constitutionnel* eût formé ce qu'on appelle en langage technique une intéressante *variété*. Mais prenant des proportions exagérées, occupant dans le journal la place réservée habituellement à la politique, terminé par des réflexions amères, l'article sur les Jésuites décèle une pensée étroite que nous croyons devoir combattre, parce qu'elle est répandue dans une partie du public.

N'a-t-on pas assez, n'a-t-on pas trop parlé des Jésuites depuis quelques mois, et les hommes intelligents ne devraient-ils pas rougir enfin de s'être laissés entraîner dans une fausse démarche sur les pas de M. Thiers? On a rompu une lance contre des moulins à vent, n'en aura-t-on jamais la conscience? La Société de Jésus est remuante, active, ambitieuse, rien de plus vrai. Elle cherche à dominer l'éducation de la jeunesse, mais elle a subi forcément l'influence de la civilisation, et nul ne croit aujourd'hui qu'elle enseigne à la jeunesse qui lui est confiée le parjure, le sacrilége, le régicide, la sorcellerie, la magie et tous les crimes imputés aux Jésuites par nos anciens parlements.

Le tort des Jésuites considérés comme professeurs, c'est de faire faire à leurs élèves des humanités moins fortes que celles de nos colléges et de mêler à l'éducation des pratiques de dévotion où l'esprit est absorbé par la lettre.

A côté de ces défauts, l'enseignement jésuitique présente quelques avantages. La Compagnie a des traditions, une longue expérience en matière d'éducation; elle connaît la nature humaine, et dans quelques établissements que nous pourrions citer, soumis à son influence plus ou moins secrète, l'instruction est rendue plus attrayante, plus pratique, plus professionnelle que dans les maisons qui relèvent de notre Université.

Il y a du bien et du mal dans l'enseignement jésuitique. Nous admettons que le mal l'emporte, mais ce mal n'est pas de ceux qui réclament au plus vite des moyens violents, des procédés d'exclusion réprouvés par le caractère général de notre époque. Il fallait faire concurrence aux Jésuites au lieu de les chasser; il fallait permettre à des hommes d'opinions opposées à la leur d'a- non, elle n'a pas produit les effets qu'on s'en promettait. Mais croit-on que pour réparer le mal, on doive, comme le *Constitutionnel*, atteint depuis trente ans d'un anti-jésuitisme chronique, faire un nouvel appel à la rigueur? Nous repoussons cette pensée. C'est la liberté d'enseignement et d'association qu'il faut invoquer, qu'il faut organiser par une loi sage et progressive : liberté pour les Jésuites comme pour leurs contradicteurs.

Et puis, de quelque manière que l'on résolve la question des Jésuites, il serait temps, selon nous, d'y faire trève. La place qu'elle occupe dans certains journaux dépasse de beaucoup son importance et son actualité. Nous verrons sans regret le *Constitutionnel* consacrer cinq colonnes aux progrès menaçants du jésuitisme, quand il en aura consacré dix aux ouvriers charpentiers qui vont reparaître devant la cour royale et dont la cause est celle de toute la population laborieuse; quand il aura consacré dix colonnes à l'enquête ordonnée en Belgique sur la situation des classes pauvres, et cinquante au moins à l'organisation du travail en France.

Il y a seulement quelques semaines, le *Courrier français* était encore un des journaux sans contredit les plus avancés dans la voie des réformes sociales. Tout en suivant les errements de la vieille politique, ligne imposée sans doute par la clientèle du journal, il laissait de temps à autre percer quelques bonnes tendances, quelques chaudes adhésions aux idées nouvelles. Entre les mains de M. Emile Barrault, le *Courrier français* pouvait devenir et devenait en effet un journal de transition propre à amener graduellement la transformation du vieux libéralisme; sa politique même modifiait les formules admises dans le cénacle constitutionnel. Il n'attaquait pas M. Guizot, parce qu'il occupe une place à laquelle il eût voulu voir M. Thiers ou M. Odilon, ou tel autre *sauveur* connu, mais parce qu'il voyait en lui une résistance aveugle et systématique à toutes les innovations auxquelles la société aspire. Il voulait au pouvoir un *moyen*, c'est-à-dire un auxiliaire en faveur des idées nouvelles, et il y voyait un obstacle vivace et puissant contre lequel il protestait avec énergie. Son économie politique se ressentait de ce point de vue. Pendant toute l'affaire des charpentiers, il n'a cessé de donner des témoignages de sympathie aux travailleurs qui défendent noblement leurs intérêts; en toute circonstance même, le mot association paraissait dans les colonnes du journal; on l'eût parfois pensé purement socialiste. Il est vrai que M. Barrault est un *ex*-saint-simonien qui n'a oublié aucune de ses anciennes formules, et c'est même à grand'peine qu'il les modifie pour mieux en assurer le triomphe.

Les choses sont bien changées! Le *Courrier* est tombé en de tout autres mains; dès hier, premier jour, croyons-nous, d'une rédaction nouvelle, ce journal faisait l'abjuration la plus formelle et la plus brusque de son passé. L'optimisme s'y proclame, en quelque sorte, l'allié naturel, l'ami intime de tous les égoïsmes. On parle d'exploitation! Mensonge; d'association! pure rêverie; de misère! c'est un accident de plus en plus rare et tout-à-fait éphémère. La vérité est que le travailleur subit les mêmes chances que le capitaliste, ni plus ni moins. L'offre et la demande est une bascule vacillante où toutes les destinées sont en suspens. Quand l'offre dépasse la demande, le travailleur est en bonne fortune; quand le contraire a lieu, le travailleur doit vivre surtout de pa-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
MARDI 23 SEPTEMBRE 1845.

Les nouveaux abonnés recevront *gratis* tout ce qui a paru de la FILLE DU PEUPLE, par M. EUGENE CAMUS, et les trois premiers volumes du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE, par M. ALEXANDRE DUMAS.

UNE FILLE DU PEUPLE.

Seconde partie. (1)

IV. — DEUX LETTRES.

Marie à Pierre.

« Oui, frère, je vous le répète avec un indicible sentiment de fierté et d'orgueil pour vous et pour moi : vous êtes bon et grand parmi les hommes, et vous savez noblement porter votre douloureuse couronne de juste et de martyr. Ceux qui sont corrompus et sans entrailles diront peut-être : — Cet homme est un fou. — Moi je vous dis qu'il est une sainte folie qui vient de Dieu, que cette folie est la vôtre, et que si les anges du ciel descendaient sur cette terre, ils agiraient comme vous avez agi, ils souffriraient ce que vous avez souffert.

» Ami, je vous l'ai déjà dit, je ne suis qu'une pauvre fille ignorante et sans expérience des choses du monde et de la vie, mais j'ai appris de bonne heure à me replier en moi-même et à regarder au fond de l'abîme sombre et mystérieux, que l'on nomme le cœur. J'ai bien écouté vos plaintes, j'ai long-temps pensé à tout ce que vous m'avez dit; eh bien! vous l'avouerai-je? ces hommes, que vous accusez, m'ont semblé plus dignes de pitié que de haine et de mépris.

» Croyez-moi, l'homme n'est point naturellement méchant; ne dites pas cela, ce serait un blasphème envers Dieu lui-même. S'il le devient, c'est qu'on le fait ainsi. Le mot *corruption* ne suppose-t-il pas un état primitif de pureté et d'innocence? Non, l'homme n'est point méchant, il n'est que corrompu. Par qui? par quoi? Je ne puis savoir cela; par la société peut-être. Tout ce que je sais, frère, c'est que la haine ne va point à votre taille, vous êtes trop grand pour elle. Tenez, il me semble que les hommes sont placés ici-bas sur les degrés d'une immense échelle, dont un bout est appuyé sur notre terre, et dont l'autre bout va se perdre au sein de l'infini; ceux qui sont, comme vous, justes et sanctifiés par la douleur, occupent les degrés supérieurs, ils sont plus près de Dieu que les autres hommes, et ils doivent être, comme lui, indulgents et miséricordieux.

» — Enfant, me répondrez-vous, si quelques hommes te semblent plus grands que les autres, c'est leur orgueil qui les soulève. Bourreaux ou victimes, tous sont égaux, car la tombe est un niveau qui passe également sur tous les fronts. Si j'étais aussi près de Dieu que tu me le dis dans ton naïf enthousiasme, est-ce que je souffrirais? Est-ce que le doute me rongerait le cœur? Est-ce qu'un rayon de la lumière éternelle ne viendrait pas jusqu'à moi?

» Frère, ouvre les yeux; cette lumière est en toi-même, elle rayonne autour de toi, elle t'illumine à ton insu : mais tu ne veux pas la voir, et tu ressembles à ces hommes qui vont en vain chercher la fortune au-delà de l'Océan, à travers la tempête et les écueils.

» Comme toi, j'ai douté; comme toi, j'ai cherché, moins loin, sans doute, et par des voies différentes; je cherchais peut-être encore hier; pourquoi ai-je trouvé, quand toi, homme fort, vaillant et supérieur, tu t'agites encore dans la nuit de ton âme et les ténèbres de l'inconnu? Tu m'as fait ta confession, écoute la mienne à ton tour. Tu m'as dit les événemens de ta vie, moi, je n'ai point vécu jusqu'à ce jour; je n'ai rien à te raconter, que quelques pensées; j'ignore si ces pensées sont des lieux communs, ou non; peu m'importe, si elles sont vraies, et si elles apportent quelque soulagement à tes blessures.

» Je ne te dirai pas comment j'ai perdu les naïves croyances de mon enfance : il arrive un jour où tout être intelligent doit les perdre, sous peine de rester enfant toute sa vie. Dieu a mis la religiosité, et non la religion dans le cœur de l'homme; l'une doit être une conquête, l'autre n'est qu'un instinct. Ainsi que toi, frère, je doutais avec effroi et tremblement, car je savais que le doute est une arme à deux tranchants; salutaire, s'il est la voix par où l'on a vu la vérité; mortel, s'il s'enracine au cœur : dans le premier cas, il est fils de l'intelligence et des saints désirs; dans le second, il n'est que l'enfant de l'orgueil et de l'impuissance. Je ne voulais, ni ne pouvais douter long-temps, car la foi est aussi nécessaire à la femme que l'amour, car la foi et l'amour sont solidaires : aimer, c'est croire; croire, c'est aimer.

» Pour trouver la foi, il me fallut donc remonter à la source de tout amour, au divin foyer d'où émane toute chaleur, toute vie et toute fécondité. Je ne suis point philosophe, moi, mes faibles yeux ne purent supporter l'éclat du soleil éternel; humble et prosternée, je courbai le front et je me hâtai de redescendre sur la terre. Je sais qu'il y a des hommes qui, depuis le jour de la création, disputent entre eux de la nature, des attributs et de la puissance de Dieu; il est tout, disent les uns; il est dans tout, disent quelques-uns; il est partout, disent les autres. — Dieu est Dieu, et vous, vous êtes des insensés!

» Ce qu'il m'importait de savoir, c'était si Dieu avait manifesté aux hommes la loi de leur destinée? — Dieu est l'ordre suprême et infini, me dis-je; point d'ordre sans loi, point de loi sans ordre; une loi divine existe donc. Quelle est-elle? Dieu est tout amour, sa loi ne peut être autre chose que le dernier mot de l'amour. Où est-elle? J'ouvris l'Evangile et je lus :

« Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute
» votre âme et de tout votre esprit... Vous aimerez votre prochain comme
» vous même; voilà toute la loi et les prophètes. »

» Je lus encore :

« Vous êtes tous frères... Aimez-vous les uns les autres... »

» J'avais cru jusque-là que la religion de Jésus n'était qu'une série de dogmes mystérieux et incompréhensibles, de pratiques superstitieuses et puériles, de vaines et fantastiques terreurs, une sorte d'idolâtrie assez habilement déguisée sous des apparences austères et hypocrites; je compris alors que cette religion pouvait se résumer en un seul mot : l'*amour*, et je compris aussi que tout le reste n'était que l'œuvre de l'homme, une formule transitoire et périssable comme lui.

» La loi d'amour, la *bonne nouvelle* était trouvée, la légitimité de sa divine origine se montrait à moi dans toute sa gloire et toute sa majesté. Oh! ce fut une grande joie et une grande fête dans mon cœur! Je m'agenouillai devant mon Christ, devant mon couronné d'épines; car la foi venait de rentrer dans mon âme avec l'amour; car je l'aimais lui, l'homme de l'amour et de la douleur; car je savais maintenant qu'il était le véritable sauveur de l'humanité, le fils de Dieu, le Verbe saint et rédempteur.

» Quoi! frère, toi dont le cœur est si noble et si intelligent, tu as lu l'Evangile, tu as, dis-tu, pleuré en le lisant; et tes yeux ne se sont pas ouverts, et le divin rayon n'a point percé les ténèbres; et ton âme, dans un transport d'enivrement et d'allégresse, ne s'est point envolée vers Dieu, radieuse et consolée!

« — Non, me diras-tu; je doute encore. Si le Christ a dit aux hommes : Aimez! il leur a promis aussi le bonheur, la justice, l'égalité et le royaume de son père; mais je regarde autour de moi, je ne vois partout que la douleur, le mensonge et l'iniquité; je ne vois que le règne de Satan, je ne vois point celui de Dieu.

Tais-toi, frère; laisse le blasphème aux méchants, aux lâches et aux ignorants; je te le dis, moi : les promesses de Jésus ne seront point vaines, elles s'accompliront; non, le sacrifice de l'homme-Dieu, non, la rédemption de l'humanité ne sont point accomplis. Les prêtres répètent

---

(1) Voyez les numéros du 9 au 20 septembre.

ouvriers maçons, que la grève est terminée. Après des pourparlers qui ont duré une partie de la journée, on est convenu que cette annonce faite simultanément et officiellement dans le *Journal de Maine et Loire* et le *Précurseur*, au nom des maîtres et des ouvriers, serait considérée comme une garantie suffisante de l'acceptation et de l'exécution du nouveau tarif. Ainsi se trouve accordée en définitive, et assurée l'augmentation de salaire réclamée par les ouvriers tailleurs de pierres et maçons. »

N'est-on pas affecté douloureusement quand on songe que les ouvriers charpentiers de Paris ont été frappés si impitoyablement à une époque où le travail commence à défendre ses droits avec autant de dignité que de justice, et quelquefois même, comme dans ce cas, avec un plein succès. Au reste, le même journal nous apprend une nouvelle violence de l'autorité tout aussi gratuite que les autres, d'après les détails qui suivent, et dont les conséquences ont été bien funestes. Sur les plus futiles prétextes, quatre ouvriers boulangers avaient été mis en état d'arrestation. Laissons parler le *Précurseur* :

« Les quatre ouvriers boulangers enfermés au château ont été rendus à la liberté; mais l'un d'eux, grand et robuste jeune homme, entré en prison plein de santé, n'en est sorti que pour être porté au cimetière. Ses camarades, tout en témoignant des bons soins qu'il a reçus pendant les quelques jours de sa maladie, attribuent en partie sa mort au chagrin que lui a causé cette inique arrestation. Nous voulons croire qu'ils se trompent, et cette affaire motive d'assez juste reproches contre l'autorité, pour que nous ne la chargions pas de ce malheur. Quoi qu'il en soit, ce tragique incident a dû contribuer au prompt élargissement des autres prisonniers; et d'ailleurs les soupçons qui pesaient sur eux, avaient dû complètement s'évanouir dans un long interrogatoire que leur a fait subir un des substituts de M. le procureur du roi. Un fait assez curieux, c'est que la seule pièce produite par la visite de leurs malles, loin de les accuser, ne pouvait que leur valoir les éloges de la justice et de tout le monde. Les ouvriers boulangers de notre ville ont trop souvent donné le spectacle de querelles sanglantes entre les compagnons proprement dits et les compagnons sociétaires qui se partagent leur corps d'état. Or, de part et d'autre, ils sont convenus par écrit d'interdire ces déplorables scènes. Le bannissement de la ville est prononcé contre quiconque contreviendra à ce très louable traité. Et voilà le seul document incriminé et saisi par la police ! »

Algérie.

Orléansville. — Nous lisons dans le journal l'*Afrique* qu'une population européenne, qui s'élève déjà au chiffre imposant de 5 à 600 âmes, s'est groupée auprès des beaux et vastes établissements d'Orléansville.

Il devenait nécessaire de régulariser cette création, pour ainsi dire spontanée. M. le ministre de la guerre a donc, en vertu des dispositions de l'ordonnance du 21 juillet dernier, soumis au roi un projet d'ordonnance à cet effet.

Nous apprenons que l'ordonnance en question a été signée à Eu dans les derniers jours du mois d'août. Elle porte qu'il sera établi à Orléansville une population de 2 à 3,000 âmes, et qu'il sera annexé à la ville un territoire de 2,000 hectares destinés à être concédés aux Européens.

Quoique le territoire nous semble loin d'être suffisant, nous applaudissons de bien grand cœur à cette utile mesure, et nous avons tout lieu d'espérer que la nouvelle ville ne tardera pas à se constituer sur de larges bases, au grand avantage de notre domination dans cette partie de l'Algérie.

Mais pour que les colons sérieux surtout s'établissent à Orléansville, il est indispensable qu'ils y trouvent une administration éclairée, dévouée et morale. Nous avons bien à craindre qu'il n'en soit pas tout à fait ainsi

lui-même, est le chef de la famille la plus ancienne et la plus vénérée de Constantine; il est, en outre, le plus riche et le principal propriétaire de la province. Ahmed nous a rendu de grands services depuis la prise de Constantine, il a été successivement kaïd des Ouled-Aziz et Maouch, des Ouled-Kebbeb et Ghomrian; enfin, en ce moment il dirige avec distinction le kaïdat important des Sellaoua.

ALLEMAGNE.

Le concile néo-catholique à Stuttgardt vient de se dissoudre, après avoir pris plusieurs résolutions importantes, et entre autres celle qui constitue en une seule église toutes les communes néo-catholiques disséminées jusqu'à présent dans le sud et le midi de l'Allemagne. Ces communes n'en resteront pas moins parfaitement libres de s'organiser comme elles l'entendront. Les femmes seront admises à discuter sur toutes les questions. Ronge, avant de quitter la ville, a adressé à ses correligionnaires l'allocution suivante :

« Nous sommes à l'entrée d'une nouvelle, d'une grande époque. Un souffle puissant de Dieu traverse tout le pays et agite tous les esprits. Les hommes se lèvent pour la liberté de la conscience, de la foi, de la religion. Les hommes se lèvent et les esprits veillent. Nos adversaires rentrent en eux-mêmes. Il y a six mois à peine que nous parlons, et nous sommes là; nous nous sentons forts par notre enthousiasme, qui doit trouver un appui de plus dans l'organisation sur laquelle nous venons de statuer. Une libre organisation de l'église, voilà le point capital de la réforme que nous attendons. C'est alors que les haines religieuses qui désolaient pendant tant de siècles l'humanité disparaîtront, c'est alors seulement que, sur tous les points du globe, les hommes se reconnaîtront comme hommes et frères. Songez, mes frères, combien votre mission est grande. Craignez surtout la faiblesse, l'indésision ; nous avons devant nous le bonheur de plusieurs siècles. Inspirez-vous de cette idée ; soyez grands par la pensée et par l'action. Et toi, ô Dieu tout-puissant ! qui es le commencement et la fin de tout, soutiens-nous dans la vérité et la force et bénis nos efforts ! »

Pour que Ronge produise avec des aspirations aussi vagues l'effet qu'il produit, il faut admettre que les populations d'Allemagne sont las de rester dans le *statu quo*, et qu'elles cherchent à en sortir par la première porte que les hommes de bonne volonté voudront bien leur ouvrir.

ESPAGNE.

A aucune époque la presse de Madrid n'était plus divisée qu'en ce moment. Chaque nuance politique a son organe. *La Esperanza* représente la fraction la moins exagérée du parti carliste. *El Catolico* s'adresse à la partie mécontente du clergé. La propriété d'*el Conciliador* appartient aux députés démissionnaires de la dernière législature. *El Espectador* reste fidèle à Espartero. *El Clamor publico* marche avec les progressistes influents. L'*Echo del Comercio* flotte entre les deux. *El Tiempo* est rallié à une fraction conservatrice de la nuance de Martinez de la Rosa. *El Heraldo* représente une autre fraction du parti modéré qui veut plus d'énergie dans le gouvernement, et soutient le général Narvaez. *El Espectador* fait la guerre ouverte contre l'influence militaire. *El Castellano* affecte la neutralité et l'impartialité.

Dans la crise ministérielle, qui paraît toujours imminente, la majorité de ces organes est contre le cabinet actuel.

El Heraldo, qui l'attaque avec le plus de force et d'habileté, résume ainsi les torts du ministère qui ont motivé son opposition :

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — M. le duc et Mme la duchesse de Nemours sont arrivés hier de Bordeaux à Paris et aujourd'hui sont repartis pour Eu. — M. le duc d'Aumale est parti de Bordeaux pour son domaine de Châteaubriand en Bretagne. — On assure que le comte et la comtesse de Molina (don Carlos et la princesse de Beira) ont reçu l'avis officiel qu'ils pouvaient quitter la France. Ils se rendront à Gênes. — M. Jollivet et M. le baron Charles Dupin ont été réélus délégués de la Martinique. — La société géologique de France s'est réunie à Avallon le 16 septembre. — M. le baron de Lichtenstein, poète dramatique allemand très distingué, est mort la semaine dernière à Berlin.

Le *Moniteur parisien* annonce ce soir que M. Quénault, candidat conservateur, a été élu député par le collège électoral de Coutances, en remplacement de M. le lieutenant-général vicomte Bonnemains, élevé à la dignité de pair de France. — M. le colonel Dumas, candidat conservateur, a été élu député par le collège électoral de Rochefort, en remplacement de M. le baron Tupinier, élevé à la dignité de pair de France. — M. Moulin, avocat-général à la cour royale de Riom, candidat conservateur, a été élu député par le collège électoral d'Issoire, en remplacement de M. le baron Girot de l'Anglade, élevé à la dignité de pair de France. — M. Bergevin, candidat-conservateur, a été élu député par le collège électoral de Blois, en remplacement de M. le lieutenant-général baron Doguereau, élevé à la dignité de pair de France.

FÊTE D'AVENIR. — Une fête agricole sera donnée le 5 octobre, par le comice de Bergerac, pour célébrer le dixième anniversaire de sa fondation. Voici le programme qu'en donne le *Courrier de la Gironde* : Des salves d'artillerie et le son des cloches annonceront la solennité. Il y aura un concours de labourage et un concours de bestiaux. La distribution des primes aura lieu sur la place de l'Ormière, et une médaille en or sera décernée au poète Jasmin, en reconnaissance du dévouement dont il a fait preuve pour les pauvres de Bergerac. A la suite de la distribution des primes, danses et réjouissances, puis illumination générale sur la place de la sous-préfecture, et enfin soirée littéraire donnée par Jasmin au profit des pauvres.

NOUVELLE MACHINE. — Un pauvre jeune homme d'Haussonville (Meurthe), qui n'a fait aucune étude, qui n'a appris ni l'état de forgeron, ni celui de charron, vient de construire une machine qui, suivant le *Patriote de la Meurthe*, est appelée à opérer une immense révolution en agriculture. Au moyen d'une combinaison des plus ingénieuses et des plus compliquées, l'inventeur prétend que cette machine attelée d'un ou deux chevaux, suivant leur force, pourra moissonner environ quatre hectares de céréales par jour, c'est-à dire faire l'ouvrage de vingt ouvriers.

DÉCOUVERTE BIBLIOGRAPHIQUE. — On vient de découvrir à Holkam-Hall, résidence du comte de Leicester, un exemplaire de la première édition complète de la Bible, imprimée en 1535 par Myles Coverdale. La bibliothèque du Musée britannique, la bibliothèque Bodléienne d'Oxford, celle de Cambridge et quelques autres ne possèdent que des exemplaires incomplets de cette précieuse édition ; elle a été presque entièrement détruite pendant la persécution religieuse de la reine Marie. Aussi attache-t-on un grand prix à l'exemplaire parfaitement intact de Holkam-Hall. Un libraire de Londres en a offert 12 500 fr.

CAISSE D'ÉPARGNES. — Versements reçus par la caisse d'épargnes de Paris les dimanche 21 et lundi 22 septembre, de 4 033 déposants, dont

---

chaque jour les paroles du mystérieux sacrifice, et il ne les comprennent point; et les hommes, agenouillés autour d'eux, répètent ces paroles, sans les comprendre davantage; la lettre reste, mais l'esprit n'est point avec ces hommes ; il est dans le cœur de ceux qui, comme toi, pleurent, souffrent et espèrent.

« Oh ! n'accuse point Dieu, frère ; les hommes seuls sont coupables. — Dieu leur a dit : Aimez ! et ils n'ont point voulu aimer. — Dieu leur a dit : Vous êtes tous frères ; soyez unis et j'habiterai parmi vous ! et ils ont répondu par des cris de haine et de fureur. — Dieu leur a dit : Travaillez, étudiez, cherchez ma loi, la loi d'ordre, de justice, de vérité et d'amour ; elle est inscrite partout, à vos pieds, sur vos têtes, autour de vous, en caractères ineffaçables et éternels ; tout la révèle, un grain de sable comme un monde, un brin d'herbe comme un soleil ; regardez, croyez et agissez. — Les hommes ont regardé, ils ont vu et ils n'ont point compris.

» Oui, le Christ est mort sur la croix depuis dix-huit siècles, et cependant le mal est toujours le maître souverain et impitoyable de notre pauvre globe ; la femme, moins que tout autre, ne peut le nier. Mais ce qui est porte-t-il en lui-même sa raison d'être toujours? qui t'a dit que la souffrance et la misère n'ont point été nécessaires, jusqu'à ce jour, à l'accomplissement des volontés divines et des destinées de l'humanité? Le mal, c'est le désordre; Dieu est l'ordre infini et l'harmonie universelle. Croire le mal éternel, c'est nier Dieu : choisis donc, frère, entre Dieu et Satan, ou plutôt ne choisis point; car le règne de Satan va finir; car la loi d'amour, la loi du Christ va descendre du sanctuaire où les oppresseurs, les lâches et les égoïstes la tenaient renfermée. N'entends-tu pas la vieille société qui s'écroule? Ne vois-tu pas les opprimés, les martyrs, les affligés, les femmes et les petits enfants qui lèvent vers Dieu leurs bras meurtris et suppliants? — A genoux, frère! je te dis que le Christ va revenir parmi nous, non plus triste et navré, non plus flagellé, non plus couronné d'épines, non plus abreuvé de fiel et d'absinthe, mais souriant et radieux de beauté et d'amour, mais triomphant et glorifié.

« ... Que veux-tu, frère? tes lèvres murmurent encore, ton front est toujours pâle et penché vers la terre : — qu'importent, dis-tu, quelques jours heureux ou malheureux sur cette terre, si la tombe est toujours là, au bout de toutes les félicités humaines, si le néant est le dernier mot de la destinée!

» Le néant! que veut dire ce mot; frère? je t'avoue que je ne puis le comprendre. Dieu et le néant! il faut encore choisir; car l'une est l'évidente négation de l'autre... l'homme ne meurt point, il se transforme; la tombe est un creuset où la vie s'élabore et se transfigure. Quelle est cette transformation? nul ne le sait. Elle est, voilà tout ce que nous pouvons et nous devons savoir... Marchons, frère, marchons, sans crainte comme sans orgueil, dans la voie que Dieu nous a tracée ; accomplissons sa loi de tout notre cœur et de toutes nos forces ; aimons, peu importe le reste!

l'amour, c'est la vie ; l'amour, c'est le bonheur sur cette terre; c'est par l'amour que l'homme est grand et digne d'un monde supérieur ; c'est par l'amour que l'homme vient de Dieu, et peut retourner à lui.

» Ami, plus de doutes, plus de regrets amers, plus de sombres découragements; laisse au fond de ta forêt cette morne tristesse qui t'accable, comme un manteau usé que l'on rejette de ses épaules, lorsque l'orage est passé et que le soleil brille à l'horizon. Quitte la solitude où tu te consumes sans gloire pour toi-même et sans profit pour l'humanité; ta place n'est point ici, elle est au milieu de tes frères. Va-t-en parmi les hommes, dis-leur que le jour de la délivrance approche, et enseigne-les à croire et à aimer.

» Moi, frère, je te suivrai du regard, ma pensée t'accompagnera, mon âme habitera avec toi, invisible, mais toujours présente, fière de tes succès et heureuse de ton amour.

» Pierre, le monde nous sépare, les misérables lois de la société nous désunissent, qu'importe! nos âmes ont des ailes, elles peuvent s'envoler. L'espace est libre entre le ciel et la terre; c'est là le rendez-vous des saintes et mystérieuses amours.

» MARIE. »

Pierre à Marie.

« O Marie! laisse moi me prosterner à tes pieds et baiser la trace de tes pas, non plus avec amour, mais avec adoration. Sois bénie entre toutes les femmes, toi qui d'un mot sait calmer la douleur, apaiser la plainte, et faire sourire la tristesse elle-même! Oh! je le disais bien : c'est de la femme que doit nous venir toute lumière et toute consolation. L'homme, fait à l'image de Dieu, dit-on, s'est depuis longtemps matérialisé, desséché, pétrifié dans l'égoïsme et la corruption ; la femme seule a gardé le souvenir de sa céleste origine; c'est en elle que s'est réfugié le verbe divin, et c'est elle seule qui peut maintenant le révéler au monde.

» S'il n'en était pas ainsi, comment toi, enfant, saurais-tu toutes ces choses? Comment oserais-tu dire à ces hommes, devant lesquels se tait et s'incline l'humanité entière : Vous êtes tous des insensés? D'où viens-tu donc, jeune fille? Dieu a-t-il visité ton sommeil, et t'a-t-il dit tout cela dans un rêve? As-tu rencontré sur ta route l'Esprit des temps, l'ange de l'humanité? A-t-il ouvert devant toi le livre des destinées, et t'a-t-il fait lire d'avance les pages blanches encore de l'avenir? Sais-tu, ô ma sœur, que dans les simples lignes que ton doigt a tracées, il y a plus qu'un *Nouveau-Monde* ! Il y a la pensée de Dieu même, il y a la révélation de ses lois éternelles, que le Christ, du haut de sa croix, avait enseignées à la terre, et que la terre, depuis dix-huit siècles, n'a point encore comprises.

» Que de choses j'aurais à te dire, ô ma Blanche bien-aimée! mais mon cœur bat à m'étouffer, mon front brûle, ma poitrine est oppressée, les pensées et les paroles montent, se pressent et s'arrêtent sur mes lèvres frémissantes. Non, pas aujourd'hui, plus tard, nous parlerons de cela. Ne crains rien, tu m'as montré la route, je te suivrai ; s'il le faut je m'appuyerai sur ton bras, tu me guideras dans ta voie; car c'est moi qui suis l'aveugle et c'est toi qui porte la lumière. Demain tu seras le prêtre; aujourd'hui sois femme encore. Laisse-moi te parler de mon amour, laisse-moi te dire combien tu es belle, et comme ton noble cœur a grandi et purifié le mien.

» Quoi! le monde nous sépare, la société se place entre nous pour nous désunir ! Ne dis pas cela, ma bien-aimée ; le monde et la société ne peuvent rien contre l'amour. Ecoute. Moi aussi je sais lire dans l'avenir. Tout à l'heure j'avais fermé les yeux pour mieux regarder mon bonheur, un sommeil doux et paisible a passé un instant sur mon front, et j'ai fait un rêve étrange. C'est de la poésie, me diras-tu. Qu'importe ! la poésie peut seule être l'interprète du cœur. Et puis, quand donc la poésie exprimerait-elle les plus idéales aspirations de l'âme, si elle n'avait point, avant tout, le privilège de raconter les choses de l'amour? Voici mon rêve !

» Je vois une grande montagne, dont la base se perd dans l'abîme et dont les derniers rochers montent jusqu'aux cieux. D'un côté, une petite grotte tapissée de mousse, de lierre et de coquillages, laisse échapper lentement et sans bruit un ruisseau, aux eaux calmes et limpides. Le ruisseau s'avance doucement, avec un léger murmure, dans une vallée paisible et souriante. Ses rives, toutes fleuries et chargées d'ombrages, n'ont qu'une pente douce et insensible, et laissent voir un sable fin aussi transparent que l'onde. Il coule, coule lentement, se cachant parfois sous sa voûte de verdure comme s'il craignait les vents de la plaine et les orages de la montagne. Et pourtant, quelque paisible, quelque caché qu'il soit, une ride vient parfois agiter sa surface, un oiseau babillard et moqueur cherche à troubler sa limpidité; mais bientôt le vent s'apaise, l'oiseau s'envole, le ruisseau a repris sa sérénité et continue sa course transparente en réflétant les cieux.

» D'un autre côté, dans une anfractuosité, au pied d'une roche nue et aride, je vois une onde troublée et écumante s'élancer, comme une folle, sur la pente de la montagne. Elle court, elle court, sans souci de la brise et de l'orage, sans chercher un lit paisible, une rive fleurie, et un peu d'ombrage contre les rayons du soleil. Elle court à l'aventure, tantôt sur la pierre sèche et stérile, laissant à chaque caillou un flocon de son écume; tantôt, à travers une plaine désolée, au milieu d'un marais fangeux, sans songer qu'elle entraîne avec elle la vase, qu'elle vient de ramasser au passage. Plus elle marche, plus la fange s'amoncelle! Pour elle, point d'ombrage, point de soleil, point d'oiseau babillard et curieux, point de ciel bleu ; car toute étoile, en s'y mirant, craindrait d'y souiller sa chaste lumière.

» Soudain, j'aperçois à l'horizon un paysage merveilleux et enchan-

l'ouverture de la succession, par suite du décès de M. A... père, que cette découverte a été faite par ses frères, qui ont résolu d'intenter une action, afin de l'expulser de la succession. M. A... s'est soustrait par le suicide au scandale des débats de cette affaire.

ASSASSINAT. — Un déplorable évènement vient d'affliger la ville de Versailles. Cet évènement est ainsi rapporté par le *Moniteur parisien* : Samedi, à huit heures du soir, un lieutenant du 14e léger, M. Aubrée, sortait de l'appel du soir. A une portée de fusil du quartier, il fut accosté par un homme vêtu d'une blouse, qui le frappa d'un coup de poignard dans la région du cœur. Ce malheureux, blessé mortellement, eut la force de courir après l'assassin et de le poursuivre jusqu'à la grille de l'Orangerie ; mais là il tomba, et, relevé presque aussitôt, il fut porté à l'hôpital. Les soupçons se sont portés sur un sous-officier du régiment, qui depuis deux jours n'avait pas répondu aux appels. On est à sa recherche. M. Aubrée est mort hier dimanche, entre huit et neuf heures du matin.

LA SUPERSTITION ET LES POMMES DE TERRE. — Dans le Finistère, à peuple des campagnes dit qu'il y a un mois environ, un prêtre, se rendant près d'un moribond pour lui porter le viatique, fut aussitôt accosté par le diable, qui lui dit qu'il aurait partie ou l'autre de la dépouille du patient. — Non, *par Dieu!* lui répondit le ministre de l'autel, je le toucherai des saintes huiles, et son âme s'envolera paisiblement au ciel... Le malin esprit s'y était eu effet pris trop tard, et force lui fut de vider les lieux, confondu par le saint homme, qui portait avec lui les insignes du viatique. Mais le démon, qui comme dit le *Courrier de Saint-Quentin* dans sa narration, ne peut jamais y perdre, en fuyant rouge de colère, souleva de ses griffes une quantité infinie de pommes de terre, les laissant frappées de pourriture et d'un mauvais venin, qui a causé la maladie qui les ravage en ce moment.

COURAGE D'UN POLTRON. — Chardet (Jean-Joseph), jeune soldat de la classe de **1844**, du canton de Pont-St-Esprit, déféré par le conseil de révision au tribunal d'Uzès, comme prévenu de s'être mutilé volontairement dans le but de se rendre impropre au service militaire, vient d'être condamné pour ce fait à la peine de trois mois d'emprisonnement. — Il sera dirigé, dit le *Courrier du Gard*, à l'expiration de sa peine, sur une compagnie de discipline où il servira pendant tout le temps que doit à l'Etat la classe à laquelle il appartient.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

PRÉSIDENCE DE M. MATHIEU.

Séance du 22 septembre.

Les communications relatives à la maladie des pommes de terre ont encore été plus nombreuses aujourd'hui que la dernière fois. L'enquête continue, tant sur la cause que sur les effets de cette sorte d'épidémie végétale. Il serait bien malheureux que de tant de renseignements, de tant de travaux divers, la lumière ne vint pas à jaillir. Nous espérons donc que la science sera suffisamment renseignée pour pouvoir exactement décrire et classer la subversion botanique qui menaçait, cette année, de priver le pauvre et l'ouvrier d'un aliment qui est, comme a dit quelqu'un, leur pain et leur viande. Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que, de toutes les observations sérieuses faites en France jusqu'à ce jour, il résulte que les pommes de terre, même très malades, ne sont nullement vénéneuses, et qu'on peut en manger sans éprouver aucun

la vente de son procédé que nous ne connaissons pas, si ce procédé est du bon. Cela dit sans former précédent, car nous serions désolé de prêter aide au charlatanisme. Pour un autre qu'un ouvrier, nous n'en ferions pas autant.

— Enfin nous citerons une lettre dans laquelle M. Montagne annonce avoir découvert un nouveau genre de mousse qu'il nomme *Eucamptodon perichxtialis*, qui aurait un appareil reproductif tout-à-fait nouveau.

Lumière polarisée. — C'est à 1811 que remontent les premières recherches de M. Biot sur la lumière polarisée. Ayant eu l'occasion, dans les dernières communications à l'Académie, de rappeler les lois expérimentales qu'il a découvertes sur les mouvements rotatoires des plans de polarisation dans le quartz cristallisé, cet infatigable et illustre physicien a pensé que ce retour à des résultats déjà distants de tant d'années, lui imposait l'obligation de revoir une dernière fois les éléments physiques sur lesquels il a établi ces lois. Il a voulu savoir si ces éléments nécessiteraient dans leurs détails, ou dans leur ensemble, des rectifications essentielles, après lesquelles ils pussent être employés avec sûreté. Il a voulu, en un mot, s'assurer de la solidité de l'édifice scientifique qu'il a si laborieusement édifié. C'est le résultat de son travail de révision qu'il communique aujourd'hui à l'Académie. Il rend compte des expériences qu'il a faites pour mettre à l'abri de tout reproche d'inexactitude ses nombreuses observations qui ont constitué un des plus beaux et des plus complets chapitres de la physique expérimentale, et il termine ainsi l'examen auquel il s'est livré :

« Les nouvelles épreuves que je viens de rapporter me paraissent établir que les plans de polarisation des différents rayons simples ou dispersés sont déviés par le pouvoir rotatoire du cristal de roche proportionnellement aux épaisseurs, et en raison sensiblement réciproque au carré des longueurs de leurs accès, comme je l'avais autrefois admis. Elles montrent aussi que la règle donnée par Newton, pour calculer les teintes résultantes d'un mélange assigné de rayons simples représente avec une approximation très réelle, les impressions produites sur l'œil par de pareils mélanges. Il faut maintenant reprendre les premières déterminations par les procédés précis d'expérience que l'on possède aujourd'hui, en opérant sur des rayons de lumière simple, strictement définis par les raies du spectre. On verra d'abord si la relation des carrés des accès doit être considérée comme suffisamment rigoureuse. Quand ce point sera établi, les teintes des deux images, observées à travers des plaques de cristal de roche d'épaisseurs connues, fourniront des mélanges de rayons simples, en toutes sortes de proportions rigoureusement certaines. On pourra donc, alors recommencer, avec bien plus de variété comme de sûreté, les épreuves que Newton a dû faire, pour établir sa règle de la composition des teintes résultantes, en perfectionner l'application, et peut-être remonter au principe secret qui lui a servi de guide pour la former. Ce sont de beaux travaux qui s'offrent aux physiciens à venir, et toutes mes espérances seront remplies si les essais que j'ai tentés laborieusement dans cette voie de recherches, leur fournissent des points de départ suffisamment nets et assurés. »

Voyage au Brésil et au Mexique. — M. Félix d'Arcet a annoncé dernièrement à l'Académie qu'il était sur le point d'entreprendre un long voyage au Brésil et au Mexique, et il a demandé à ce corps savant des instructions sur les recherches qu'il pourrait faire dans l'intérêt de la science. Une commission a été nommée pour dresser une sorte de programme, d'instruction à l'usage de M. d'Arcet. Elle se composait de MM. Arago, Serres, Flourens, Elie de Beaumont, Payen, Pariset et

organique.

M. Laurent a établi cette loi remarquable : « Dans toutes les combinaisons organiques azotées, la somme des atômes de l'azote et de l'hydrogène (ou des corps qui peuvent se substituer à l'hydrogène, comme les corps halogènes et les métaux) est toujours divisible par quatre. »

Tous les corps sur la pureté desquels on peut compter, et dont les analyses faites par les chimistes les plus habiles offrent des réactions simples et en rapport avec les formules, s'accordent avec cette loi. Les analyses des corps qui faisaient exception ont été refaits, et la nouvelle analyse a donné raison à la loi. Il n'y a que les mellonures qui ont offert une difficulté, non pas dans l'analyse du mellon même, mais dans celle des composés. M. Liebig, qui a découvert le mellon, n'a pas voulu admettre la ratification de M. Laurent, qui concorde cependant avec celle que réclame M. Gerhardt, afin que les nouveaux équivalents organiques ne souffrent pas d'exception.

Le mellon est pour tout le monde composé de douze atômes de charbon et de huit atômes d'azote. Il se compose comme le cyanogène.

M. Liebig prétend que ce corps se combine simplement avec de l'hydrogène pour former l'acide hydro-mellonique, et avec les radicaux métalliques pour former les mellonures.

M. Laurent et M. Gerhardt prétendent, au contraire, qu'il se combine avec deux atômes d'hydrogène et deux atômes d'oxigène pour former l'acide hydromellonique.

La propriété particulière dont jouit cet acide de se décomposer par la chaleur, a permis de résoudre la difficulté en faveur des théories soutenues par MM. Gerhardt et Laurent. En effet, si le mellon ne se combinait qu'avec l'hydrogène pour former l'hydracide en question, la chaleur ne lui ferait perdre qu'un centième de son poids, tandis qu'il perd de 15 à 16 centièmes, ce qui correspond à l'équivalent d'eau admis par les chimistes français, lequel se dégage en effet.

On ne doit donc pas hésiter à adopter les équivalents de M. Gerhardt et la loi de M. Laurent. On débarrasse ainsi la chimie d'une foule d'hypothèses qui retardent depuis trop long-temps la marche de cette science.

Sciences médicales. — *Monstre-double de La Châtre.* — M. Velpeau annonce à l'Académie que, conformément au vœu qu'elle a exprimée et sur la demande de la commission dont il fait partie, l'enfant monstre-double, né à La Châtre, dont l'Académie a été entretenue il y a environ six semaines, vient d'être amené à Paris. Mais une difficulté se présente, qui pourrait empêcher la commission de se livrer à l'examen de ce singulier phénomène, et M. Velpeau a cru devoir soumettre cette difficulté à l'Académie. Les parents de cet enfant réduits, à ce qu'il paraît, à une très-grande pauvreté, se voient dans l'impossibilité de prolonger leur séjour à Paris autrement qu'en spéculant sur la curiosité publique ; ils en ont déjà fait la demande au préfet de police, qui leur en a refusé l'autorisation. Dans cet état de choses, faut-il laisser partir l'enfant avec sa famille ? Faut-il laisser perdre l'occasion d'étudier un phénomène si rare et si intéressant ? L'Académie ne peut-elle rien pour prévenir ce départ et pour mettre la commission à même de poursuivre ses études ? Telles sont les questions que M. Velpeau soumet à l'Académie et qu'elle saura, nous l'espérons, résoudre à l'avantage de la science.

M. Velpeau a saisi cette occasion pour donner quelques renseignements résultant d'un examen rapide auquel il s'est livré avant la séance. Il a remarqué que des deux êtres dont se compose ce monstre, celui (ou *celle*, car leur sexe est encore douteux, bien qu'on les ait considérés jusqu'à

---

té. Ce n'est point encore le ciel, cette patrie mystérieuse des âmes transfigurées ; mais ce n'est plus la terre et ses tristes aspects. La brise y est caressante et embaumée ; le sol n'est pas épais et lourd, ne produisant qu'avec effort et déchirement, c'est quelque chose de léger et de lumineux comme un nuage au soleil couchant. Les fleuves y sont hautes et élancées, comme les grands arbres de la forêt. De leur corolles gigantesques des parfums d'Orient s'échappent comme une fumée d'encens, et remplissent l'air de joies et d'ivresses. Chaque fleur a une voix semblable à celle des harpes éoliennes, et tous ces bruits, toutes ces voix, tous ces parfums forment une harmonie tendre et enivrante, qui n'est autre chose que le son doux et indéfinissable d'un long baiser d'amour.

» D'un côté, le ruisseau limpide s'avance timidement sur son lit de fleurs vers l'oasis enchanté ; l'autre ruisseau, toujours troublé, toujours fangeux, accourt d'un autre côté, et dans sa folle course il va sans doute porter le trouble et le désordre dans la belle patrie des fleurs et de l'amour ; mais tout-à-coup une irrésistible pente l'entraîne. Où va-t-il ? Hélas ! d'un bond il a précipité ses flots au sein du pauvre ruisseau limpide. Adieu, adieu pour toujours à la fontaine transparente et calme où se miraient les petits oiseaux et le ciel ! »

» O miracle ! la fange tombe lentement, les eaux s'éclaircissent, et le calme renaît à la surface ; c'est toujours la même onde fleurie et sereine ; seulement la rive s'est élargie, le lit a grandi, de deux ce n'est plus qu'un, le ruisseau limpide, vainqueur de l'impétuosité de son frère, l'emporte dans son sein, et entre avec lui dans le pays de l'amour, où ils resteront jusqu'au jour où tous deux, toujours unis et confondus, ils iront tomber dans ce grand océan qu'on appelle l'éternité.

» O ma sœur, il est des rêves qui ne trompent pas, des pressentiments qui viennent du ciel. Je vous le dis, en vérité, il est impossible que nous ne soyons pas réunis un jour. Quand ? Je l'ignore. Comment ? Je ne sais ; cela sera ; voilà tout. Seulement, amie, cachons bien notre amour ; renfermons-le au plus profond de nos cœurs, car les hommes sont jaloux, ils ne pardonnent jamais le bonheur, surtout celui qui sait se passer d'eux.

» Vous avez raison ; la solitude me fait mal ; elle use mes forces dans une stérile et orgueilleuse inertie. Il est, m'a-t-on dit, des hommes qui prétendent avoir découvert la science qui doit régénérer le monde, la loi des destinées, la formule trois fois sainte qui doit faire cesser à jamais sur cette terre toute lutte, tout antagonisme, toute oppression, et mettre enfin d'accord Dieu avec sa création, l'homme avec ses passions, l'idéal avec la réalité : je vous obéirai, ma sœur ; j'irai trouver ces hommes et je leur dirai :

» — Frères, vous êtes des hommes d'amour et de dévouement ; voici mon bras, voici mon cœur, voici mon intelligence. Mon bras est fort, mon cœur est éprouvé, mon intelligence est remplie de bons désirs. Enseignez-moi votre science, révélez-moi les secrets que votre maître vous a légués ; puis, faites de moi ce qu'il vous plaira.

» Oui, ma Blanche bien-aimée, plus l'amour est grand, plus il doit savoir accepter vaillamment tous les devoirs et tous les sacrifices ; je partirai ; une cause sacrée entre toutes, celle du pauvre et de l'affligé, celle du Christ et des saints martyrs, s'agite aujourd'hui dans le monde, et appelle à son aide tous les hommes d'amour, de paix et de bonne volonté ; je me ferai soldat de cette cause, et dussé-je trouver la mort dans cette dernière lutte de l'esprit de vérité contre l'esprit des ténèbres, de Dieu contre Satan, je mourrai sans regrets et sans tristesse ; car vous pourrez dire avec une religieuse fierté : Il était digne de moi.

» Cette lettre sera la dernière ; demain, j'aurai quitté la Maison-Blanche, pour ne plus y revenir peut-être. Il le faut, ma sœur, il le faut pour vous et pour moi. Cette forêt n'est pas tellement sombre et déserte, que nul ne puisse découvrir notre secret, épier et suivre vos pas, surprendre cette correspondance, et la dénoncer à votre famille. Vous ne pouvez venir ici ; Mlle Blanche de Nerville doit rester pure de tout soupçon, et respectée par la calomnie elle-même. Je ne puis ni ne veux retourner au château ; ma dignité, comme celle de votre mère, me le défend.

» Et pourtant je ne puis partir ainsi, sans vous voir, sans emporter avec moi ce qui doit faire toute ma force et tout mon courage, une parole d'adieu et d'espoir... Oh ! un seul mot, un seul regard ! moins que cela : que je voie seulement passer l'ombre de votre corps, que j'entende le bruit de vos pas, que je me dise : C'est elle ! que je puisse m'agenouiller et baiser la place où vous aurez marché ; ce sera assez... N'ayez point peur, je ne vous dirai pas même : Merci ! Si vous le voulez, vous ne me verrez pas ; je me cacherai derrière quelque arbre bien sombre et bien épais ; j'aurai soin de faire taire les battements de mon cœur.

» Ce soir, à dix heures, le parc du château sera désert : à cette heure, l'allée de peupliers est sombre et silencieuse. J'attendrai près de l'arbre où un ange du ciel laissa un jour tomber à mes pieds un bouquet de myosotis. *Souvenez-vous* à votre tour, ô ma sœur, que je vous aime !

» PIERRE. »

EUGÈNE CAHU S.

(*La suite à demain.*)

Dégradation du palais de Versailles.

On a dépensé, depuis 1830, des sommes considérables pour l'entretien et l'embellissement des maisons royales. C'est une justice qu'on doit rendre à la liste civile. Mais le bien accompli n'est pas une autorisation pour faire le mal.

Depuis long-temps les artistes ont très amèrement et très justement déploré l'idée malencontreuse qu'on a eue de défigurer au château des Tuileries l'œuvre de Philibert Delorme. Nous voulons appeler, aujourd'hui, l'attention du public sur la dégradation du palais de Versailles.

On connaît le soin scrupuleux avec lequel Louis XIV, contre l'avis de ses architectes, a voulu conserver intacte la partie du château de son père faisant face à l'orient. En quoi il donna une preuve de bon goût autant que de piété filiale. De nos jours, on a altéré toutes les proportions de la *cour de marbre*, en changeant le niveau du sol.

Ceci a été déjà signalé au public. Mais ce que nous avons à dire dépasse, sans doute, tout ce qu'on aurait pu imaginer en ce genre.

Vous connaissez les immenses toits bombés qui couronnent lourdement la rue de Rivoli.

Imaginez que sur la façade des jardins de Versailles, non pas encore sur tout le développement du palais, mais déjà sur toute la longueur qui correspond aux appartements de la reine, on voit s'élever une semblable tuméfaction.

Pour ne pas exagérer, nous conviendrons que ces tristes toits n'ont pas toute la hauteur de ceux de la rue de Rivoli. Ils ont celle de l'attique du château ; n'est-ce pas bien assez ?

Ils ne forment pas non plus une suite continue, mais trois lourdes masses dont la séparation est marquée par des cheminées.

Des cheminées sur la face des jardins ! alors que Mansard avait mis tous ses soins à les dissimuler complètement ! Et non pas même des cheminées monumentales comme aux Tuileries, au palais du Luxembourg, ou à celui de l'Hôtel-de-Ville de Paris ; — mais de bonnes grosses cheminées carrées et en briques, comme sur une filature de coton.

Trois vastes pigeonniers ou poulaillers sur cette grande ligne d'architecture, un peu monotone, sans doute, mais que sa monotonie même rendait imposante ! Le feutre rond de la bourgeoisie moderne sur le chef du grand roi ! Voilà les belles imaginations des artistes de la liste civile. Voilà ce qu'on fait de Versailles, tout à côté des magnificences architecturales de l'Orangerie !

Je me console un peu en pensant qu'on va faire disparaître cette porte grecque qu'un autre architecte, d'ailleurs recommandable, planta un jour au beau milieu du portail de Notre-Dame de Paris. Fais toutes les fautes de ce genre ne sont point également réparables. Que ne doit-on pas craindre après ce que nous voyons ? En ce moment on assure, à Versailles, qu'il est question d'élever un étage sur les élégantes constructions du Grand-Trianon. Où s'arrêtera donc une si furieuse intempérance de maçonnerie ?

Aujourd'hui, aux Variétés, la première représentation de la *Samaritaine.*

l'auteur procède à l'emploi de ce moyen de traitement, auquel il donne le nom de *traitement électrolytique* ; il commence par éconduire de la plaie le courant galvanique et à l'y faire rentrer ensuite pendant un certain temps. Dans ces opérations, il ne met jamais l'électrode métallique en contact immédiat avec la partie saine du corps, mais il l'en sépare toujours par un liquide interposé. L'autre électrode, au contraire, est appliquée immédiatement à l'ulcère toutes les fois qu'il est dur, sinon, la communication se fait de nouveau par l'intermédiaire d'un liquide.

Les vases qui renferment les liquides où plongent les électrodes, sont appliqués au corps d'une manière très ingénieuse, pour ne point donner passage à l'air, et leur emplissage et désemplissage s'effectue avec la plus grande facilité et netteté. Le métal des électrodes, ainsi que les liquides, sont choisis de manière à former avec le corps un élément galvanique agissant dans le même sens que les éléments de la batterie constante de Daniell, dont M. Crusell se sert ordinairement. La durée de l'action électrolytique est réglée par un voltamètre ingénieusement adapté dans ce but, et qui, n'étant autre chose qu'un élément zinc-platine efficace, sert à mesurer la quantité d'hydrogène dégagé.

B. et Br.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS DU 22 SEPTEMBRE 1845.

Le *Journal des Débats* déclare que s'il est un pays avec lequel l'intérêt, la raison, l'équité nous commandent de resserrer nos liens commerciaux, c'est assurément avec la Belgique. Il voit avec regret le conseil général du département du Nord, de celui qui devrait attacher le plus de prix à l'extension des bons rapports entre les deux pays émettre le vœu que la convention du 16 juillet 1842, bien qu'elle ne soit pas à l'abri de toute critique, ne soit pas renouvelée à son expiration en juillet 1846.

Le journal la *Presse* donne suite à son premier article sur la marine militaire en France et sur son avenir. Ce dernier article, très étendu, n'est point favorable à la constitution actuelle de notre marine.

« Aussi nous ne saurions trop nous étonner de l'incurie extrême de notre gouvernement pour tout ce qui touche aux intérêts maritimes. On croit avoir tout gagné quand on s'est émerveillé devant les progrès de notre industrie, comme si la prospérité du commerce ne se reliait pas entièrement à la prospérité de la marine marchande, comme si les destinées de notre navigation n'étaient pas étroitement unies aux destinées de notre marine militaire. »

Dans son premier-Paris le *Constitutionnel* revient encore sur les jésuites. Décidément il tourne à la manie. Il annonce qu'il vient de paraître à Leipzig un ouvrage sur l'organisation actuelle de la compagnie

que d'erreurs ensuite. Croyez-nous, la cendre ne vaut rien ; l'écorce même est bonne, et il faut conserver longtemps la branche.

M. M. à Metz. — Votre effet de 150 au 30 septembre est-il payable à Paris ou à Metz ?

M. P. à Dellis. — Reçu, félicitations et compliments de bien-venue. — Le courage est dans tous les rangs.

M. M. à Metz. — Vous recevrez les instructions demandées.

M. A. B. à Luchon. — On vous écrit. — Buvez en paix.

HALLE DE PARIS.

20 Sept.			22 Sept.		
Arrivages	3786 q.	77 k.	Arrivages	5777 q.	56 k.
Ventes	4032	11	Ventes	6031	89
Restant	25885	86	Restant	24391	98
Cours moyen	39,48		Cours moyen	40,64	
Cours-taxe	39,06		Cours-taxe	39,51	

Cote administrative.

20 Sept.	q.	k.			
Gruaux	45	53	50,25	à	57,60
1re	445	88	40,10	à	42,70
2	1071	35	37,55	à	39,30
3e	43	92	30,60	à	31 85
4	16	82	22,30	à	22,95
A liv.	1931	39			

22 Sept.	q.	k.			
Gruaux	10	99	44,45	à	52,25
1re	525	85	41,25	à	43,30
2e	556	90	37,55	à	40,10
3e	«	«	00,00	à	00,00
4e	7	85	25,50	à	00,00
A liv.	4551	50			

Marchés.

Marché aux bestiaux. Maison-Blanche, 20 septembre. — Vaches laitières amenées 46, vendues 18 de 220 à 360. — Taureau amené 1, vendu 1 160 a 00. — Porcs gras amenés 90, vendus 90 à 1,24-122,-1,20

Marché de Poissy, 22 sept. — Il a été amené 857 bœufs, sur lesquels 704 ont été vendus 1,16-1,06-0,92. — 400 vaches amenées, dont 382 vendues 1,06-0,90-0,76. — Veaux amenés 405, vendus 405 à 1,40-1,28-1,10. — 14274 moutons ont été amenés, sur lesquels 9314 ont été vendus, 1,40-1,00-0,80

Marché de la Vallée du 22 sept. — Agneaux 0,00 à 00,00. — Cailles, 0,25 à 1,75. — Canards barbotteurs, 1,25 à 2,00. — Canetons de Rouen, 2,50 à 3,50. — Chapons gras 2,25 à 5.25. — Chevreuils 50,00 à 00,00. — Dindes gras, 5.00 a 6,50 ; comm., 2,50 à 3,75. — Faisans 1,75 à 8,00 — Lapins ou lapereaux 1,30 a 2,50. — Lièvres ou Levreaux, 2,00 à 5,50. — Moutons pré-salé 0,00 — Oies comm. 1,75 a 4,75. — Perdrix grises, 0,50 à 1,75. — Perdrix rouges, 3,00 à 0,00. — Pigeons de volière 0,40 à 0.80. — do bizets 0,25 à 0,50. — Poules ordinaires 1,25 à 2,25. — Poulets gras 2 00 à 3,25 ; do comm. 0,90 à 1,75. — Vanneaux 0,00. — Râles de genêts, 0,25 à 1,50. — Sarcelles, 0,25.

Bourse du 22 septembre 1845.

La Bourse n'a pas répondu à l'attente qu'on s'en était faite dans la ma-

CHEMINS DE					
Orléans	1275 ««	1267 50	B. 7 50	— 1275, 1267 50.	[illegible]
Strasb.	290 ««	285 ««	B. 2 50	— 288 75, 281 25, 285.	B. 15
Rouen	1102 50	1100 ««	B. 5 ««	— 1100, 1105, 1092 50.	B. 3 75
Havre	905 ««	900 ««	B. 5 ««	— 907 50, 895.	B. 20
Marseille	» ««	1045 ««	B. 5 ««	— 1045, 1030.	B. 12 50.
Vierzon	767 50	765 ««	B. 15 ««	— 775, 755.	B. 25
					B. 25

LONDRES, 20 sept.		PARIS, LE 20 SEPT. PRIMES	COULISSE.
Consol.	98 1/2 5/8	3 0/0 F. c.	Av. 84.
Esp. act.	27 1/8	F. p. 84 30, 84 25 d. 50.	Ap. 83, 82 1/2.
Portug.	60	5 0/0 F. c.	B. du Tres.
Mexic.	32 1/8	F. p. 118 85, 118 75 d. 50.	3 1/8 à 3 m.
Brésil.			
5 0/0 hol.	98 1/2	Orléans, 1290, 1385 d. 20 au 15.	F. c. F. p.
2 1/2 do.	61 3/8	1295, 1300 d. 50.	3 0/0 5, 10. 20
Rouen.	43 43 1/2	Rouen, 1112 50 d, 20 au 15.	5 0/0. 5 10. 22 1/2
Orléans	50, 51	1130, 1125 d. 10 au 15.	7 1/2 15. 35 37 1/2

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 118,50 à 00,00 ; courant du mois, 111,50 à 111,00 ; 3 derniers mois, 111,00 à 00,00 ; 4 premiers mois 1846, 114,00 à 113,50.

LILLE. — Pas de courrier.

ESPRIT 3/6. — Disponible, courant du mois et octobre, 120,00 à 00,00 ; novembre et décembre, 104,00 à 00,00 ; 8 premiers 1846, 98,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 89,50 à 90,00 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spoctacles du 23 septembre.

7 h. 1/2 OPÉRA. —
7 h. 1/2 FRANCAIS. — Mithridate. Une Confidence.
7 h. 1/2 OPERA-COMIQUE. — Les Diamants. L'Eau merveilleuse.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Un Duel. 3e Mari. Fanfan. Un Tour.
6 h. 1/2 VARIETES. — Le Précepteur. 1re repr. la Samaritaine. Michel P.
6 h. 1/2 GYMNASE. Chacun. Changement. Jeanne. La Vie.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — L'Almanach. le Voisin Bagnolet Les Ressources
7 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — La Biche au bois. Danseuses.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Paris et la Banlieue.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Les Sept Châteaux.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h 1/2 COMTE. — Docteur Gall. Une Famille. 3 Jambres. Le Flageolet.
6 h. 1/2 FOLIES. — Espionne. Jeune Homme. Cirque. Helmina.
6 h. LUXEMBOURG. — La Grisette. Le Pauvre de Saint-Roch. Ma Vie.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.
PANORAMA (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

France cite les faits suivants, qu'elle [illegible] au [illegible] pays :

« Un meeting d'ouvriers a eu lieu à Bolton le 4 août dernier : il avait pour objet de fêter une augmentation survenue dans le taux des salaires.

» *L'accroissement de la demande des articles d'exportation, en augmentant la quantité de travail à exécuter, a activé la demande des bras, et le salaire a haussé d'une manière naturelle* et pour ainsi dire spontanée dans les comtés de Lancastre, d'York et de Chester. La hausse a été de 5 à 10 p. 100. A Stockport, les ouvriers de choix, gagnent 40 shellings (50 fr.) et le cardeurs 15 shellings (19 fr.) par semaine. Les ouvriers agricoles eux-mêmes ont ressenti le contre-coup de l'augmentation du prix du travail manufacturier; leurs salaires ont haussé de 2 ou 3 shellings. Tel a été le bénéfice d'un commencement de liberté commerciale.

» Un ouvrier fileur, M. John Brewer, a exposé en quelques mots pleins de sens la cause de cette bienfaisante fluctuation des salaires.

» L'année dernière, disait-il, nous avons exporté des filés et des tissus » de coton pour une valeur de 25 millions sterling (630 millions de » francs) ; voilà quelle est la source principale de notre prospérité. Mais » lorsque *les marchés étrangers se ferment pour nous, alors vient la » baisse des salaires*. Ce n'est point des manufacturiers que le taux des » salaires dépend. Dans les époques de dépression, les maîtres ne sont, » pour ainsi dire, que le fouet dont s'arme la nécessité ; et qu'ils le veuillent ou non, il faut qu'ils frappent. Le principe régulateur est le rap» port de l'offre et de la demande, et les maîtres n'ont pas le pouvoir » d'influer sur le salaire. »

De cette déclaration si explicite et si solennelle, sortie de la bouche d'un ouvrier britannique, la *Gazette de France* conclut qu'il n'y a aucun reproche à adresser aux maîtres, mais que c'est aux gouvernements qu'il faut s'en prendre, aux gouvernements qui n'adoptent pas une politique intelligente et ferme à l'extérieur. Selon la *Gazette de France*, ce ne sont pas les rapports sociaux des maîtres et des ouvriers qu'il faut changer, ce sont les rapports politiques des gouvernements entre eux. Détruire les entraves à l'exportation et à l'importation, c'est-à-dire abaisser les barrières de douane qui divisent encore les peuples; voilà, d'après la *Gazette de France*, quel serait le moyen d'améliorer le sort des classes laborieuses. Voilà le but que les gouvernements et les chambres représentatives devraient se proposer.

Assurément, la modification, ou même, si l'on veut, l'abolition complète des tarifs, et la liberté du commerce et des échanges sur toute la surface du globe, serait un pas immense vers l'émancipation des travailleurs et l'amélioration du sort des classes ouvrières. Il en résulterait infailliblement, sur beaucoup de points, et surtout dans certains pays de grande manufacture, comme l'Angleterre et la Belgique, une augmentation dans la demande de bras, et par conséquent une hausse des salaires.

L'abaissement des barrières commerciales n'est donc pas toute la solution du grand problème de l'organisation du travail. La *Gazette de France* paraît n'apercevoir qu'un des côtés de ce problème; elle conclut trop aisément, d'un fait particulier et transitoire, à la loi générale et constante de justice et d'organisation dans l'industrie. La *Gazette de France* adopte avec trop de légèreté, qu'elle nous permette de le lui dire, l'étrange méthaphysique des économistes sur le *principe régulateur de l'offre et de la demande*. C'est là du verbiage économique analogue au verbiage politique de M. Thiers ou de M. Guizot. C'est une véritable mystification pour le pauvre ouvrier sans ouvrage et sans pain, et cette mystification est indigne d'un journal qui, comme la *Gazette de France*, professe des sentiments humains et religieux.

Non, l'ouverture des débouchés et la liberté du commerce ne sont pas tout ce qu'il y a à faire pour organiser le travail, pour améliorer le sort des classes laborieuses, pour fermer cette plaie hideuse du paupérisme dont la civilisation est menacée de périr. Il faut encore associer les maîtres et les ouvriers, de manière à ce que les uns et les autres aient une part proportionnelle dans le revenu général de la manufacture, de l'usine, de l'atelier, de la ferme agricole. En d'autres termes, il faut faire disparaître cette exploitation odieuse du salaire, qui est la dernière forme, le dernier vestige de l'esclavage antique, de l'injuste oppression de l'homme par l'homme, que le Christ est venu lui-même abolir, en proclamant la fraternité humaine.

Les intérêts des maîtres et des salariés sont en opposition, de même que les intérêts des manufacturiers des différents pays de production. L'antagonisme industriel se manifeste ainsi sous deux aspects principaux ; il faut donc l'attaquer et l'atteindre dans cette double source ; il faut le transformer en association au sein de chaque atelier, de même qu'entre tous les ateliers d'un même pays ou de différents pays. Au sein de chaque atelier, il faut que le maître n'ait pas intérêt à réduire constamment le salaire de l'ouvrier et à augmenter le temps du travail ; il faut que, de son côté, l'ouvrier n'ait pas intérêt à travailler le moins qu'il peut, et à se faire payer le plus possible. C'est là une lutte qui démoralise les uns et les autres, et qui amène sans cesse la misère, les révolutions, les soulèvements des masses laborieuses ; car celles ci sont toujours victimes dans la lutte industrielle, et elles cherchent quelquefois à se dédommager par les réactions et les excès de la place publique. Entre les ateliers des différentes nations il y a eu aussi une lutte sourde, lutte de tarifs et de prohibitions, qui amène les guerres maritimes et continentales. Les différents ateliers nationaux ne sont pas solidaires; et de là naissent ces luttes funestes entre les producteurs et les consommateurs de tous les pays ?

Si la *Gazette de France* eût compris cela, elle n'aurait pas présenté les socialistes comme envenimant les rapports des maîtres et des ouvriers, comme ayant soulevé des questions irritantes et insolubles, en un mot, comme ayant attaqué l'organisation actuelle de la société dans ses bases les plus profondes?

Quant à nous, tout en signalant l'importance de la question sociale, nos paroles ont toujours été des paroles de conciliation et de paix. Nous nous efforçons d'apporter la lumière sur toutes les questions d'industrie et d'organisation du travail ; mais c'est pour faciliter le rapprochement des capitalistes et des travailleurs, des bourgeois et des prolétaires. Le caractère de l'époque où nous entrons, selon nous, c'est la disparution de toutes les mystifications politiques et économiques, et la discussion approfondie de toutes les réalités industrielles et sociales. Cette discussion doit être calme, mais elle doit être entière. C'est à cette condition seulement qu'elle dissipera toutes les craintes, toutes les préventions, toutes les antipathies, aussi bien dans les classes bourgeoises que dans les masses laborieuses. Nous ne croyons pas avoir jamais manqué de remplir cette condition. Si nous eussions suivi une ligne contraire, nous aurions mérité le reproche d'inconséquence; car on ne rapproche pas les hommes en les irritant, on n'associe pas les intérêts en les envenimant.

Servilisme littéraire.

Le *Journal des chemins de fer*, partisan déclaré des compagnies, réclame aussi (20 septembre) les concessions directes. Il cite à l'appui de son système la concession de *quatre-vingt-quatorze ans* du chemin de Fécamp à Dieppe.

« Nous sommes, dit-il, les partisans des concessions directes, et ce que nous voyons aujourd'hui nous fait espérer que le gouvernement et les Chambres reconnaîtront, pour l'avenir, que c'est le seul système raisonnable. La concession de l'embranchement de Dieppe et de Fécamp vient d'être accordée à une compagnie formée de trois autres qui se sont mises d'accord avec la compagnie du Havre ; *il en est résulté que cette affaire est convenable pour tout le monde* ; si l'on eût mis ces embranchements en adjudication, on eût peut-être obtenu une réduction de 15 ou 20 ans sur la durée de la concession, mais on aurait une compagnie en désaccord avec celle du Havre, qui eût fait de médiocres ou peut-être de mauvaises affaires ; qui en aurait profité ? personne. Le public aurait probablement été moins bien servi, tout en payant plus cher ; l'Etat aurait hérité, il est vrai, quelques années avant la fin de la concession du chemin de fer du Havre de deux embranchements d'un faible produit dont il aurait été heureux de se débarrasser en faveur de la compagni'

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
MERCREDI 24 SEPTEMBRE 1845.

Les nouveaux abonnés recevront *gratis* tout ce qui a paru de la FILLE DU PEUPLE, par M. EUGÈNE CAMUS, et les trois premiers volumes du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE, par M. ALEXANDRE DUMAS.

UNE FILLE DU PEUPLE.

Seconde partie (1).

V. — UN COMPLOT.

Lorsqu'il eût terminé cette lettre, Pierre sortit et s'achemina vers le vieux chêne, confident discret de ses mystérieuses amours. Arrivé à l'un des carrefours de la forêt, il s'arrêta. La voix de plusieurs chiens se faisait entendre dans l'éloignement, et semblait se diriger de son côté. La chasse marchait rapidement ; dans peu d'instants elle fut près de lui. Un chevreuil passa comme un éclair, serré de près par cinq ou six briquets, qui le menaient vigoureusement. Il reconnut les chiens de M. le comte de Nerville, et hésita s'il ne retournerait point sur ses pas, car il voulait éviter toute nouvelle rencontre avec le frère de Blanche, dont l'impertinente hostilité n'avait pu qu'être irritée par les rudes blessures que sa vanité avait reçues pendant le dîner, où lui et sa mère avaient joué une si ridicule comédie.

Pierre savait que les hommes de ce caractère pardonnent tout, excepté ces choses-là ; et il ne voulait point s'exposer à une querelle, qu'il ne craignit pas, mais qui eût pu compromettre la jeune fille qu'il aimait et amener des espérances qu'il n'osait pas s'avouer à lui-même.

La chasse s'était éloignée ; il entendit un coup de fusil dans les profondeurs de la forêt, la voix des chiens s'éteignit, et tout rentra dans le silence.

— Allons, se dit Pierre, ils sont loin, je ne les rencontrerai pas.

Et il continua sa route.

Arrivé près du vieux chêne il se retourna plusieurs fois, et regarda autour de lui s'il n'apercevait point quelque témoin indiscret ; se voyant seul, il posa sa lettre dans le creux de l'arbre et s'éloigna.

Deux hommes assis, à quelques pas de là, et cachés par les branches du taillis, avaient tout vu ; c'étaient Alfred de Nerville et l'ex-notaire Grandchamps.

— Qu'est-ce que cela ? dit tout bas Alfred. Ce sauvage entretiendrait-il, par hasard, une correspondance avec les chouettes et les hiboux du voisinage ?

— Silence, répondit le notaire, attendez qu'il soit entièrement disparu ; nous verrons ensuite.

Un instant après, Alfred tenait la lettre qu'il retournait entre ses doigts.

— Elle est cachetée, dit-il.

— Pourquoi ne lisez-vous pas ? fit M. Grandchamps.

— Notaire, j'ai des scrupules. Je ne sais pas trop jusqu'à quel point un gentilhomme peut se permettre...

— Bah ! donnez-moi, je ne suis pas gentilhomme.

— Comment enlever ce cachet sans que l'on puisse s'en apercevoir ?

— Laissez-moi faire ; quand j'étais petit clerc, j'avais l'habitude de lire les lettres du patron, avant de les lui remettre. En affaires, cela s'appelle de la prudence.

Le notaire souleva le cachet fort adroitement, et lut :

— Diable ! dit-il en s'interrompant ; je ne sais si je dois continuer. Il s'agit de Mlle de Nerville ; ceci devient plus grave.

Dès les premières lignes, Alfred avait pâli de colère et d'étonnement.

— Lisez toujours, répondit-il d'une voix brève ; vous êtes le confident et l'ami de la maison.

Lorsque M. Granchamps eût terminé, il se retourna vers le jeune comte :

— Eh bien ? dit-il.

— Eh bien ! répondit Alfred.

— Je ne vois pas dans tout cela de quoi fouetter un chat, tout ce que je comprends à ce galimathias, c'est que Mlle Blanche a voulu s'amuser un peu aux dépens de cet imbécile.

— Je le crois ; car, je puis vous le dire, ma sœur aime Arthur de Longpré, j'en ai la certitude. Cependant une telle plaisanterie passe la permission... il me semble que ce goujat se permet de la tutoyer. Relisez-moi cette lettre, notaire.

Le notaire relut.

— Marie... Blanche... Dieu... l'humanité... le diable, — dit Alfred, — je n'y comprends rien. Il est impossible que cela soit adressé à ma sœur ; car ces phrases saugrenues paraissent être une réponse à quelques billevesées semblables. Il y a là-dessous un mystère qui m'échappe, mais dont je veux à tout prix savoir le dernier mot. Cette lettre a été déposée ici ; il faudra bien qu'on vienne la chercher. Vous me tiendrez compagnie, mon cher Grandchamps ; je ne quitte pas la place, dussions-nous attendre la journée entière et une partie de la nuit. Ah ! M. Morin, vous vous permettez de faire des romans avec le nom de ma sœur ; prenez garde ! Je crois que le moment de régler nos comptes est arrivé.

— Soit, dit le notaire. Mais que faut-il faire de la lettre ?

— Il faut la recacheter avec soin, et la remettre dans le tronc de l'arbre, répondit Alfred... Bien... Retournons maintenant à notre poste. Heureusement que j'ai là, dans mon carnier, des cigares qui nous ferons prendre patience.

Deux heures s'écoulèrent. Le notaire, qui commençait à s'impatienter, se leva et sortit du taillis.

— Je ne vois rien venir, — dit-il en jetant de dépit le cigare qu'il venait d'allumer.

— Revenez, — dit Alfred, qui ne se décourageait pas facilement ; la patience est la première de toutes les vertus, il ne vous manque que celle-là, notaire, pour être un homme parfait.

— Attendez, — s'écria M. Grandchamps, en faisant de sa main une sorte de lunette d'approche, — il me semble que je vois une forme féminine se dessiner sous les pommiers du *Clos-Rionnu*.... Juste ; elle vient de ce côté. C'est une *dame*, comme disent les paysans, puisqu'elle a un chapeau et un voile, qu'elle semble retenir sur son visage avec sa main. Vite, éteignez votre cigare, pour qu'elle ne puisse sentir l'odeur du tabac. Silence et attention.

En effet, peu d'instants après, une femme voilée, mais dont la taille élégante et gracieuse annonçait la jeunesse et la distinction, s'approcha du vieux chêne, non sans avoir, comme Pierre, regardé dix fois autour d'elle avec défiance et hésitation. Elle introduisit une main furtive dans le tronc de l'arbre, et fit entendre une exclamation de joie en y trouvant la lettre ; elle l'ouvrit aussitôt, et parut la lire avidement.

— Ce n'est pas ma sœur, dit tout bas Alfred, qui, diable ! cela peut-il être ?... Ce damné voile, est-ce qu'un coup de vent ne le soulèvera point ?... Si c'était... ce serait beaucoup plus drôle.

La jeune femme termina sa lecture, tira de sa poche un petit portefeuille, et écrivit au crayon ce seul mot :

« Venez. »

Elle le plia, le plaça dans le tronc, et reprit la lettre de Pierre. Elle parut la regarder avec une attention mêlée d'amour et de tristesse, car son front se pencha sur une de ses mains tremblantes, et elle tressaillit. Puis, écartant lentement son voile, elle porta la lettre à ses lèvres ; elle la baisa longtemps en soupirant, la cacha dans son corsage, et s'éloigna.

— C'est Louise, dit Alfred. Qui se ressemble s'assemble, c'est fort juste. Alors, pourquoi, diable ! ces noms de Marie et de Blanche, que le Morin lui prodigue dans son amoureuse missive ? Notaire, le mystère se complique ; qu'en dites-vous ?

— Je dis que je n'y comprends rien ; de mon temps, l'amour était beaucoup plus simple que cela.

— Voyons ce qu'elle lui écrit, dit Alfred en prenant le billet de Louise ; — Venez. — C'est court, mais c'est significatif. Ma foi ! cela se trouve à merveille, Louise et Morin, tous deux à la fois ; nous ferons d'une pierre deux coups, comme on dit vulgairement ; car, vive Dieu ! nous aussi nous serons au rendez-vous.

On entendit quelque bruit dans les halliers, et une voix qui appelait Alfred.

— C'est Arthur, dit celui-ci, il arrive fort à propos.

A ces mots, M. de Longpré déboucha dans une clairière, suivi des chiens et d'un piqueur, qui portait le chevreuil que le poète venait de tuer.

— Qu'y a-t-il donc ? dit-il en voyant le jeune comte de Nerville qui riait aux éclats.

(1) Voyez les numéros du 9 au 23 septembre.

s'éclipse de temps en temps derrière la toile pour savoir si la recette est bonne, et revient tout joyeux, avec grand renfort de trompettes et de tambours crier de plus belle : Entrez, messieurs, entrez!... Vous, les prêtres de la pensée! vous en êtes devenus les saltimbanques!

Fourier vous avait bien jugés quand il disait, en 1808, aux philosophes, savants, académiciens, qui, aujourd'hui, sont tous journalistes :

» On avait vu par l'influence de Tyr et de Carthage que la puissance commerciale pourrait maîtriser un jour la puissance agricole et influencer tout le système administratif. *Mais la chose n'était jamais arrivée, donc elle ne devait jamais arriver*. Telle est la règle des jugements de la philosophie, elle ne voit le mouvement social qu'en sens rétrograde ; aussi les générations futures représenteront-elles la politique civilisée avec une tête placée à rebours et ne voyant qu'en arrière.

» Jusqu'au milieu du dix-huitième siècle, les sciences incertaines ont entretenu fort tard l'antique prévention qui dévouait le commerce au mépris ; témoin l'esprit qui régnait en France en 1788. Alors les écoliers, dans leurs disputes, disaient quelquefois à un adversaire : *Fils de marchand* ; et c'était une cruelle injure. Telle était l'opinion dans les provinces ; l'esprit mercantile était relégué dans les ports et les capitales où résident les hauts banquiers et les hauts tripotiers. Ce ne fut guère qu'en 1789 que les marchands furent tout-à-coup transformés en demi-dieux, et que la cabale scientifique se rangea hautement de leur parti et les exalta comme des instruments utiles à ses desseins.

» Le commerce, dans son origine, fut donc méprisé et méconnu des philosophes, il n'a conquis les hommages de ces savants que lorsqu'il a été en plein triomphe, comme les traitants qui ne commencent à être prônés que lorsqu'ils paraissent en voiture à six chevaux ; alors les orateurs célèbrent leurs vertus et grugent leurs bons repas. C'est ainsi que la philosophie s'est comportée à l'égard de l'esprit commercial ; elle ne l'a cajolé que lorsqu'il a été sur le pinacle ; auparavant elle ne le jugeait pas même digne d'attention. L'Espagne, le Portugal, la Hollande et l'Angleterre exercèrent longtemps le monopole commercial, sans que la philosophie songeât ni à les louer ni à les blâmer. La Hollande avait su faire son immense fortune sans demander aucune lumière aux économistes ; leur secte n'était pas encore née, quand les Hollandais amoncelaient déjà des tonnes d'or. Les philosophes, à cette époque, étaient encore tout occupés à fouiller dans la belle antiquité ou à s'immiscer dans les querelles religieuses.

» Enfin, ils s'aperçurent que cette nouvelle politique de commerce et de monopole pouvait donner matière à remplir de gros livres et mettre en crédit une nouvelle coterie ; ce fut alors qu'on vit la philosophie accoucher des sectes d'économistes, qui malgré leur récente origine ont déjà entassé honnêtement de volumes et promet-

causes d'une telle impudeur, appliquons à la conduite de ces savants les méthodes analytiques qu'ils veulent appliquer partout.

» En se décidant à prôner le commerce, ils n'ont considéré que le poids de l'or, l'énormité et la rapidité des fortunes mercantiles, l'indépendance attachée à cet état qui est le plus libre et le plus favorable aux développements de l'ambition, l'air de haute spéculation répandu sur de viles manœuvres que le dernier lourdaud peut concevoir et diriger au bout d'un mois (si on les lui enseigne, car on n'enseigne rien dans le commerce) ; enfin, le faste des agioteurs et accapareurs qui rivalisent avec les grands de l'Etat. Tout cet éclat a ébloui les savants, réduit à tant de veilles et d'intrigues avant de gagner quelques écus, avant d'obtenir quelque avilissante protection. Ils ont été étourdis, désorientés à l'aspect des Plutus commerciaux ; ils ont hésité entre la flagornerie et la critique. Enfin le poids de l'or a emporté la balance ; ils sont devenus définitivement les très humbles valets des marchands et les admirateurs de la science mercantile qu'ils avaient tant persiflée. (Entendez-vous, journalistes de tous grades? c'est de vous que l'on parle ici. Regardez vous vous-mêmes ; quelle est la livrée que vous portez?)

» Eh ! comment ne pas admirer ces agioteurs, ces hommes qui,

» . . . . Sachant pour tout secret,
» Cinq et quatre font neuf, ôtez deux, reste sept. »

parviennent, avec une telle science, à acquérir un palais dans la ville où ils étaient arrivés en sabots ? On les voit dans les capitales mener un train de vie splendide à côté des savants que dévore la misère ; un philosophe admis dans le salon d'un agioteur s'y trouve à table entre le courtisan et l'ambassadeur. Quel parti prendre en pareil cas, sinon de vanter les saints du jour ?

» Car, en Civilisation, l'on ne fait pas son chemin avec des vérités, et voilà comment les philosophes, tout en nourrissant une haine secrète contre le commerce, ont pourtant fléchi devant le veau d'or, et n'osent écrire une page sans faire retentir les louanges du commerce immense et de l'immense commerce.

» Ils avaient tout à gagner en l'attaquant ; ils pouvaient recouvrer la considération et réparer leurs échecs en dénonçant les brigandages du commerce qu'ils méprisent en secret, autant que le commerce les méprise.

» L'analyse de ces brigandages démontrera que le corps des négociants (il faut se garder de les confondre avec les manufacturiers) n'est dans l'ordre social qu'une troupe de pirates coalisés, qu'une nuée de vautours qui dévorent l'industrie agricole et manufacturière, et asservissent en tout sens le corps social.

» Soit dit sans les critiquer individuellement : ils ignorent eux-mêmes la malfaisance de leur profession ; et quand ils la connaîtraient, peut-on blâmer aucun spoliateur en Civilisation, puisque

---

Le *Journal des Débats* prend des airs d'innocence à l'occasion des nouvelles élections qui viennent d'avoir lieu : « L'opposition avait montré tant d'assurance, qu'il s'était laissé aller jusqu'à craindre qu'elle eût l'avantage ; il se repent de cette faiblesse. »

La vérité est que les promotions de divers députés à la pairie n'ont eu lieu qu'après enquête formelle, non pas sur leur mérite et leur dévouement (le mérite et le dévouement de M. Fulchiron et autres sont hors de toute contestation), mais sur l'esprit des colléges électoraux. On a fait monter à la pairie ceux des députés dont les colléges électoraux, suffisamment travaillés, donnaient la certitude d'un remplaçant non moins dévoué au ministère que le remplacé ; quant à ceux qui ne pouvaient assurer leur succession ministérielle, on leur a fermé provisoirement la porte du Luxembourg.

Nous avons omis de dire hier que l'un des remplaçants était M. Dumas. Aide-de-camp du roi et colonel M. Dumas se présentait à ses électeurs avec une belle perspective d'indépendance et de facilité à servir les petits intérêts de leur arrondissement. Nous félicitons ces électeurs de leurs lumières, de leur désintéressement et de leur patriotisme.

Combien le roi possède-t-il d'aides-de-camp ? Combien y en a-t-il nommés déjà députés ? Combien y en aura-t-il plus tard ?

On remarque encore que les quatre députés nommés hier sont quatre fonctionnaires ; ils ont pris le chemin le plus court pour avancer, c'est de passer par la chambre des députés.

En songeant au sort de la plupart des journaux qui, comme une marchandise quelconque, peuvent d'un jour à l'autre changer de possesseur, une pensée vient assez naturellement à l'esprit, c'est de savoir comment l'abonné *consent* à ces vicissitudes sans mot dire. Il faut bien admettre que tout le monde, sans exception, ne s'abonne pas en l'honneur ou du feuilleton ou de la modicité du prix de la feuille, et qu'il est encore quelques personnes qui tiennent compte de la manière de voir de leur journal. Or, c'est de cette classe d'abonnés raisonnants qu'il s'agit. Comprend-on qu'une administration qui s'engage à défendre tels ou tels hommes, tel ou tel principe, et qui reçoit l'argent de l'abonné sous cette condition, se réserve néanmoins, par une restriction mentale, le droit, ses affaires n'étant pas en prospérité, de vendre sa clientèle à une autre administration, fût-elle animée de l'esprit le plus diamétralement opposé ?

Que le marchand de denrées se livre à ce trafic, cela se conçoit ; la marchandise est toujours la même, et si l'on est plus mal servi qu'à l'ordinaire, la pratique n'a pas à attendre au lendemain pour agir en conséquence. Que le médecin se permette cette vente *extraordinaire*, c'est déjà un peu plus difficile à comprendre, mais enfin cela se conçoit encore à la rigueur. Le malade a toujours le droit de remercier son docteur, s'il ne s'y prend pas trop tard. Mais que le journaliste qui dit noir soit, par suite d'une vente aux enchères d'un journal malheureux, substitué tout à coup au journaliste qui dit blanc, voilà ce qui dépasse toute permission. Pour qu'une telle

---

— Il y a, très cher, que sans quitter cette place, nous avons fait une plus belle chasse que toi. Viens, l'heure du dîner approche ; nous allons te conter cela en retournant au château. Seulement, sois muet comme la tombe ; pas un mot à ma mère et à ma sœur. Je n'ai pas besoin, notaire, de vous faire la même recommandation.

Ici le lecteur nous demandera peut-être comment Louise, après avoir trompé Pierre en lui laissant croire que les lettres qu'il recevait étaient écrites par Mlle Blanche de Nerville, avait-elle osé accorder un rendez-vous à celui auquel elle devait cacher, avant tout, le mystère de cette correspondance ?

Le cœur d'une femme amoureuse est un abîme, qui donne le vertige aux yeux même les plus clairvoyants. Au moment où la passion semble suivre sa pente naturelle et sa marche régulière, les règles du possible se trouvent tout à coup confondues, les logiques prévisions de l'expérience s'évanouissent soudain, comme autant de bulles de savon, et c'est pour l'amour féminin sans doute que le mot *invraisemblable* a été inventé.

C'était dans une nuit d'ardente insomnie, de délire fiévreux et désespéré, que Louise avait écrit la première lettre où, sous le nom de Marie, elle avait offert à Pierre une de ces idéales et mystiques amitiés, qui n'ont pas de nom sur la terre ; car Dieu les a réservées aux esprits de lumière, qui gravitent autour de lui. Entraînée, fascinée par un irrésistible amour, blessée au cœur de la profonde admiration que la beauté de Blanche inspirait à Pierre, elle à qui toute beauté avait été refusée, du moins le croyait-elle, elle n'avait point compris tout d'abord que celui-ci, en lisant cette lettre, devait nécessairement reporter sa pensée vers celle qui l'occupait uniquement.

Louise était un cœur noble et supérieur, une nature loyale et *prime-sautière*, comme on dit ; semblable à tous les grands cœurs, elle s'abandonnait franchement et sans réflexion à ses généreux instincts, elle savait Pierre triste, malheureux et seul, elle l'aimait, elle lui avait écrit ; seulement, elle lui avait caché son nom. Pourquoi ? — Demandez à cette pauvre femme qui passe là-bas, dans l'ombre, pourquoi elle cache sa misère, ses traits flétris, et les misérables haillons qui la couvrent à peine.

Plus tard, en voyant l'erreur de Pierre, elle comprit et se reprocha amèrement une faute, que sa position et son amour pouvaient seuls excuser ; mais il n'était plus temps, Pierre avait répondu. Le cœur fut plus fort que la volonté, elle ferma les yeux, et elle s'abandonna à la pente rapide qui l'entraînait... où ? — au ciel ou à l'abîme.

— Oui, se disait-elle en revenant lentement au château de la Ferrière, il faut que je le voie, il faut que je lui dise tout, je ne puis plus vivre ainsi ; cette vie de mensonges m'est odieuse. Plutôt mille fois son abandon, ses dédains et le désespoir, qu'un amour acheté à un tel prix ! O Pierre, mon noble Pierre, pardonnez-moi ! pardonnez à la pauvre fille défaillante et déshéritée d'avoir osé, elle aussi, approcher furtivement ses lèvres altérées de cette coupe enivrante de l'amour, de cette source de vie qui ne devait jamais couler pour elle. Oh ! si elle mentait, elle en en a été cruellement punie ; au lieu de la fraîche rosée qu'elle espérait, elle n'a trouvé au fond du calice qu'une onde brûlante qui l'embrase et la dévore. Vous ne le savez pas, Pierre, vous ne savez pas que chacune de vos paroles d'amour est un poignard que vous retournez dans mon cœur. Vous l'aimez donc bien, cette femme ? car ce n'est pas moi, c'est Blanche que vous aimez. Mon Dieu ! donnez-lui mon cœur, ou donnez-moi sa beauté. Il va venir ; ce soir il m'attendra, dit-il, au fond du parc ; ce n'est pas moi qu'il attendra, c'est encore elle. Que lui dirai-je ? tout, je lui avouerai tout, et après il me repoussera avec un froid mépris et une indignation glacée.

Eh bien ! je ne répondrai pas, je courberai la tête, et je m'en irai mourir bien loin de lui ; car finalement, il me faudra bien en mourir. Du moins, lui, il sera sauvé ; mes paroles auront germé dans cette âme pure et loyale ; il quittera sa solitude, et un jour, peut-être, en se voyant honoré et heureux parmi les hommes régénérés, il se souviendra de moi et bénira mon nom... Mais, hélas ! quand il saura que je l'ai indignement trompé, voudra-t-il croire à ces paroles que j'ai écrites avec le sang de mon cœur ? ne pourra-t-il pas me dire : cette femme est encore de la race du serpent ; mensonge et perfidie ! n'est-ce pas tout ce que l'on peut demander aux hommes ? Arrière ! je ne vous crois pas. — N'importe ! il saura tout. J'aime mieux la honte et le mépris ; il me sera plus facile d'en finir.

Et la courageuse fille rentra au château, passa la main sur son front brûlant, rasséréna son pâle visage, et vint s'asseoir, droite et silencieuse, à la table où était déjà réunie la noble famille de Nerville.

EUGÈNE CAMUS.

(*La suite à demain.*)

STATISTIQUE INTELLECTUELLE ET MORALE DE LA FRANCE.

M. Fayet, professeur de mathématiques au collège de Colmar, a adressé à l'Académie des sciences un complément à l'*Essai sur la statistique intellectuelle et morale de la France*, qu'il avait envoyé au dernier concours pour le prix Monthyon. Ce complément porte particulièrement sur les départements de la Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise et Seine-Inférieure. Cette statistique a spécialement pour but de déterminer l'influence du climat, de la densité et de l'agglomération de la population, de l'éducation et de l'instruction donnée à l'enfance, etc., sur le nombre proportionnel des crimes et délits.

Dans son *Essai de statistique intellectuelle et morale comparée de la France*, l'auteur avait établi entre autres propositions celles-ci : savoir : que le développement de l'instruction primaire est bien réellement à peu de chose près en raison de la densité et de l'agglomération de la population. La statistique intellectuelle des accusés, comparée à la statistique intellectuelle de la population, pour la France entière, lui a montré : 1° Un plus grand nombre proportionnel d'accusés lettrés pour les crimes les plus graves ; 2° une exception à cette dernière proposition en faveur des individus âgés de moins de 21 ans, et surtout en faveur des individus du sexe féminin.

Dans le nouveau tableau qu'il envoie aujourd'hui et qui contient trois périodes quinquennales consécutives, M. Fayet a constaté que de 1816 à 1843 l'augmentation de la population, qui est environ d'un *deux centième* par an, tend à se ralentir, parce que le nombre des naissances est à peu près stationnaire, tandis que celui des décès, malgré quelque oscillations notables, augmente sensiblement.

La marche générale des éléments de la population dans la France entière est loin d'être la même dans tous les départements. Chacun d'eux présente sous ce rapport quelque chose de particulier. Voici ce que présentent de plus saillant les quatre départements réunis dans le dernier tableau : Accroissement de la population plus rapide que dans la France entière ou dans le département moyen. Accroissement du nombre des naissances dans la Seine et la Seine-Inférieure, diminution bien sensible dans les deux autres départements. Accroissement considérable du nombre des mariages, surtout dans la Seine.

En ce qui concerne les résultats de la statistique appliquée aux faits moraux, l'auteur constate que tandis que 100 000 habitants fournissent annuellement dans la France entière 6 suicides, 6 accusés de crimes contre les personnes, 27 condamnés pour coups et blessures, 1 515 accusés de crimes contre les propriétés, 32 condamnés pour vols simples, 115 affaires correctionnelles, 212 enfants naturels et 97 expositions d'enfants dans les hospices, pour le département de la Seine le nombre des suicides est plus que quintuple, celui des accusés de crimes contre les propriétés et celui des enfants naturels et des enfants trouvés plus que quadruple, celui des condamnés pour vol simple et celui des affaires correctionnelles presque quadruple, ce qui donne pour tous ces faits le premier rang à ce département, tandis qu'il n'est que le dix-septième pour le nombre des accusés de crimes contre les personnes, et le quarante-sixième pour les crimes capitaux.

En comparant la criminalité des départements de la France, on trouve, suivant M. Fayet, que les départements les plus populeux et les plus industriels sont ceux dans lesquels il se commet le plus de crimes et de délits. Enfin en examinant en détail l'ensemble des faits pour la France entière, ajoute l'auteur, on arrive, en effet, à cette conclusion que toute proportion gardée, les populations urbaines fournissent plus d'accusés que les populations rurales, et que toute proportion gardée encore, les progrès de la criminalité sont plus rapides dans les villes que dans les campagnes.

Toutefois l'auteur constate que pendant les trois périodes de cinq ans qui viennent de s'écouler, le nombre des accusés de moins de vingt-un ans, si considérable dans le département de la Seine (presque décuple de la moyenne), a notablement diminué dans ce département et n'a pas augmenté dans la France entière, résultat qu'il attribue à l'heureuse influence des nombreux établissements de bienfaisance qui ont été fondés dans ces derniers temps.

des mesures annoncées contre le fléau de la famine, en organisant des institutions qui préviennent à jamais la détresse des travailleurs, Si M. Van de Weyer se présente devant les chambres avec de pareils états de service, les interpellations du parti libéral ne seront pas de nature à l'effrayer, car tous les hommes vraiment amis du pays se rallieront à son système et se trouveront heureux de lui offrir leur concours.

PRUSSE.

La *Gazette d'Augsbourg* revient sur les bruits de constitution en Prusse, et elle affirme que l'ordonnance qui doit proclamer cette innovation est prête à être signée. Bien que cette nouvelle mérite confirmation, nous l'admettrons comme assez probable ; nous croyons exacts les renseignements donnés à ce sujet par la *Gazette d'Augsbourg.* Il ne s'agit pas, en effet, d'une charte, de deux chambres, en un mot d'un gouvernement constitutionnel comme en France ou en Angleterre, ce que le gouvernement de Prusse accorderait, c'est tout bonnement la mise en vigueur du troisième paragraphe de l'ordonnance royale du 22 mai 1815, qui établit à Berlin le siége de la chambre des représentants élus dans les états provinciaux. Et encore suppléerait-on au silence de cette ordonnance, quant aux règlements de la chambre, par des mesures qui ne seraient, s'il faut en croire la *Gazette d'Augsbourg* elle-même, rien moins que libérales, car cette chambre aurait uniquement voix consultative ; ses séances ne seraient pas publiques, et elle ne s'occuperait que de questions financières. Les ministres assisteraient aux discussions, mais on ne dit ni comment, ni jusqu'à quel point on entend engager leur responsabilité. En un mot, réduit à ces proportions, le projet de constitution dont parle la *Gazette d'Augsbourg* peut bien entrer dans les vues du roi et des ministres de Prusse. Reste à savoir s'il satisfera aux vœux des populations, et s'il remédiera à la misère des classes ouvrières.

COLONIES FRANÇAISES.

Martinique.— Les journaux de la Martinique annoncent que le conseil colonial venait de se constituer sous la présidence de M. Lepelletier-Duclary. M. le baron Delhorme a été nommé vice-président, et MM. Dulieu et de Prémorant, secrétaires.

La séance du conseil colonial a été ouverte le 5 août. Le discours du gouverneur constate de grands progrès dans la fabrication du sucre et de notables améliorations dans le régime disciplinaire des ateliers, dans la tenue des hôpitaux et dans l'entretien des esclaves.

Dans sa réponse à ce discours, la commission du conseil proteste vivement contre la loi votée dernièrement à la chambre sur le régime des esclaves, et déclare que l'avenir des colonies est à jamais compromis par la nouvelle législation des sucres.

Actes officiels.

Le *Moniteur* annonce que par ordonnances royales :

La société anonyme du chemin de fer de Paris à Saint-Germain est autorisée à porter son fonds social à 9 millions, au moyen de la création de six mille actions de 500 fr. chacune.

La société anonyme formée à Lyon sous la dénomination de *compagnie du port de Belleville*, est autorisée. Les statuts de ladite société sont approuvés.

La *Société de Sainte-Barbe* est autorisée à porter son capital social à un million, au moyen de la création de huit cents nouvelles actions de 500 francs chacune.

La société anonyme formée à la Rochelle, sous la dénomination de *Société du théâtre de la Rochelle*, est autorisée, avec approbation des statuts.

Par décision royale du 19 septembre 1845, rendue sur le rapport du ministre secrétaire d'Etat de la marine et des colonies, les officiers dont les noms suivent ont été nommés au commandement des bâtiments indiqués ci-après, savoir :

M. le capitaine de vaisseau Lapierre commandera le vaisseau l'*Inflexible* ;

M. le capitaine de corvette Dubouzet, la corvette *la Brillante* ;

M. le capitaine de corvette Scias, la corvette *la Diligente* ;

M. le capitaine de corvette Guillot, le brick *le Palinure*.

Ceux de nos Souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 30 septembre, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande *directe* d'abonnement ou de renouvellement doit être adressée *franco* au gérant, et être accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu ; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.

On s'abonne, à Paris, rue de Seine, 10 ; chez tous les libraires, chez les directeurs des postes et des messageries, et chez les correspondants du Comptoir central de la librairie, qui, tous, reçoivent les abonnements sans augmentation de prix.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — M. le maréchal ministre de la guerre fait poursuivre l'étude d'un projet de défense des côtes baignées par l'Océan. L'étude des divers systèmes de fortifications sur nos côtes est faite simultanément sur les lieux par les officiers du génie, les ingénieurs de la marine et ceux des ponts et chaussées. — La colonne de la Grande-Armée, à Boulogne, est enfin terminée, après quarante-un ans de travaux. La première pierre en a été posée par le maréchal Soult, le 9 novembre 1804, et c'est seulement en septembre 1845 qu'elle a pu être achevée. — M. Mendizabal, ancien ministre des finances d'Espagne sous la régence d'Espartero, est arrivé à Marseille. — Aujourd'hui ont eu lieu les obsèques de M. Charles Labitte, professeur suppléant au collége de France. — Un des plus grands philosophes modernes, le barnabite dom Louis Ungarelli, vient de mourir à Rome. — M. Adolphe Adam est parti pour Londres, où il va présider aux répétitions de la musique d'un ballet nouveau : *La Fille de marbre.* — Ce soir à 10 heures on aperçoit du pont des Arts, dans la direction de la Cité, les lueurs d'un incendie qui paraît assez violent. — La première cargaison des truffes du Péri-

moricaud, qu'un des plus importants manufacturiers de cette ville vient, après six années de recherches et d'expériences, de découvrir le moyen de composer un papier et un carton très solides, avec les résidus de féculerie, mélangés de partie égale de papier de laine. Jusqu'à ce jour on n'avait tiré presque aucun parti utile des débris de la pomme de terre. Si le nouveau moyen réussit, ce produit acquerra une plus grande valeur, et notre agriculture y trouvera en définitive un nouveau bénéfice.

SINISTRE MARITIME. — Le navire à vapeur anglais le *Shamrock*, allant de Liverpool à Saint-Jean (New-Brunswick), a coulé en mer, par suite d'une voie d'eau contre laquelle l'équipage a lutté vainement pendant plusieurs jours. Le *Courrier du Havre* dit qu'épuisés par la fatigue des pompes, le capitaine et l'équipage ont abandonné le navire, se réfugiant dans la chaloupe. Ils ont été recueillis par le brick *Jane*, de Sunderland, qui était en vue au moment du sinistre.

UNE TRADITION. — Il est, dit le *Rhône*, certaines coutumes stupides qui peuvent se perpétuer dans quelques villages perdus, sans que personne s'en étonne ; mais que ces mêmes coutumes se continuent dans une grande ville comme la nôtre, voilà ce qu'il est impossible de comprendre. Ainsi, par exemple, de l'usage de donner un charivari aux veufs qui se remarient. Les habitants de la rue du Doyenné, à Lyon, ont été régalés les deux nuits dernières d'une sérénade de chaudrons, de cloches, de sifflets, qui était à l'adresse d'un veuf remarié. On annonce que le concert durera huit jours. La police, qui a laissé faire deux soirées de suite, ne trouvera-t-elle pas que c'est bien assez de musique comme cela ?

HUMBLE ET SUBLIME. — On écrit de Pillau (Prusse) au *Journal du Havre* : « Il existe dans notre ville une femme qui depuis quelques années consacre sa vie à la noble et périlleuse tâche de venir au secours des personnes en danger de se noyer. Dès qu'une tempête s'élève, soit le jour, soit la nuit, cette femme, nommée Catherine Kleinfeldt, qui est veuve d'un marin avec lequel elle a fait pendant plus de vingt années des voyages au long cours, s'embarque dans un bateau, sort de notre port, et parcourt dans cette frêle barque notre rade et nos parages aussi loin et quelquefois même plus loin que les pilotes lamaneurs, afin de sauver les personnes naufragées. Déjà plus de trois cents individus ont été arrachés à une mort certaine par les généreux efforts de Catherine Kleinfeldt; aussi cette femme est-elle en vénération parmi notre population, et les marins la regardent-ils comme leur ange tutélaire. Dès que Catherine Kleinfeldt se montre dans nos rues, tous les passants la saluent respectueusement ; les vieux marins lui serrent cordialement la main, et les enfants des pêcheurs vont jusqu'à se mettre à genoux devant elle et à baiser le bas de sa robe. Le gouvernement prussien et divers autres gouvernements lui ont décerné des médailles pour le mérite civil, et la municipalité de Pillau l'a nommée bourgeoise honoraire de cette ville. Catherine Kleinfeldt est âgée de quarante-sept ans ; elle est d'une taille et d'une force athlétique, et elle a une physionomie mâle, mais qui se trouve tempérée par la douceur et la bienveillance qui se sont peintes dans ses regards. »

SUICIDE DANS UN PÉNITENCIER. — On lit dans le *Courrier d'Indre-et-Loire* : « Nous avons à constater un nouveau suicide dans la prison cellulaire de Tours. La fille Renée Brutou, condamnée à six ans de réclusion dans la dernière session de la cour d'assises d'Indre-et-Loire, pour vol domestique, s'est pendue dans sa cellule dans la nuit du 17 au 18 septembre. — C'est le troisième suicide que l'on a à déplorer depuis l'installation du nouveau pénitencier. Les deux premiers accidents ont été expliqués par des causes étrangères au système cellulaire; il est très probable qu'on essayera encore une fois de ce procédé, en ayant soin, bien entendu, de calomnier nos intentions, comme on l'a fait ; mais quoi qu'il en soit des explications et des calomniateurs, nous sollicitons avec la plus vive insistance l'attention publique sur ces malheurs si fréquemment répétés. Il y a là une question d'humanité qui doit gravement préoccuper les gens de cœur et qui se pose dans ces termes : Le suicide est-il une des conséquences pour ainsi dire obligées de l'emprisonnement par *isolement de jour et de nuit*, comme il se pratique au pénitencier de Tours? Nous n'oserions certes pas dire que l'expérience a prononcé et que la question est tranchée par les faits que nous avons signalés; mais quel homme de bonne foi ne doit pas être alarmé? — Que l'expérience se poursuive, puisqu'on a osé s'y livrer, au mépris formel de la législation pénale qui nous régit ; Dieu veuille que nous n'ayons pas à enregistrer prochainement quelque nouveau malheur. »

HAUTE ET BONNE ÉQUITÉ. — Nous apprenons, dit le *Courrier de Saint-Quentin*, que de grands propriétaires des Flandres, viennent de déclarer à leurs fermiers que cette année ils n'auront rien à payer du chef des terres qu'ils tiennent à bail sur lesquelles des pommes de terre auraient été plantées.

Nous empruntons à la *Gazette des Tribunaux* deux causes de police correctionnelle qui nous semblent significatives entre toutes, non pas que le fait de malheureux qui mendient sous les yeux de l'autorité, afin d'obtenir d'elle le pain de la prison soit rare, hélas ! c'est, au contraire une de ces anomalies dont la fréquence dissimule la monstruosité. Mais les deux faits qui suivent sont accompagnés de détails qui en font nettement ressortir tout l'intérêt ; est-il permis de dire toute la moralité?

Un vieillard de 62 ans est assis sur le banc des prévenus à la police correctionnelle. Sa figure respire l'honnêteté, et ses habits, bien que délabrés, sont d'une propreté remarquable. Il se nomme Gasc, et il est prévenu de vagabondage.

M. le président. — Vous n'avez donc pas d'asile ; vous ne travaillez donc pas ?

Le prévenu. — Hélas ! Monsieur, je n'ai plus mes yeux ; à peine si j'y vois.

M. le président. — Vous avez été arrêté en état de vagabondage ?

Le prévenu. — Je n'ai pas été arrêté ; c'est moi qui ai été trouver un sergent de ville, et qui lui ai dit : « Monsieur le sergent de ville, si vous vouliez m'arrêter, vous me feriez bien plaisir, parce que je voudrais aller au dépôt de Villers-Cotterets.

M. le président. — Vous avez déjà été condamné pour le même fait à un mois de prison, au mois de juillet dernier ?

Le prévenu. — C'était encore moi qui m'avait fait arrêter pour aller à Villers-Cotterets ! au lieu de cela, on m'a mis en prison..... Cependant j'avais bien dit au sergent de ville de ne m'arrêter que pour aller à Villers-Cotterets. Ça n'est pas bien à lui de m'avoir trompé.

M. le président. — Vous êtes sorti de prison au mois d'août : combien de

fait, comme on voit, ressortir le cercle vicieux de cette pénalité qui blesse en même temps l'intelligence et le cœur. En présence de pareils faits, peut-on ne pas sentir que la défense de cet infortuné est un réquisitoire sans réplique dressé contre l'état social? Est ce que tous ces malheureux ne disent pas, en d'autres termes : « J'ai vieilli sur les champs de bataille de l'industrie, j'y ai été mutilé, j'ai usé rapidement ma vie, où sont donc mes INVALIDES? »

Loterie d'un million au profit de la colonie de Petit-Bourg.

Le gouvernement vient d'accorder une grande faveur à la colonie agricole de Petit-Bourg, dont le but préventif a eu tant de retentissement en France et même à l'étranger. Cet établissement-modèle, dont le conseil d'administration est présidé par M. le comte Portalis, premier président de la cour de cassation, vice-président de la chambre des pairs, avait besoin de se fonder sur des bases solides et durables. Pour cela, il fallait que la société devînt propriétaire du sol, il fallait qu'elle fît construire une chapelle, de nouvelles dépendances de la ferme, des serres, etc., et qu'elle doublât au moins le nombre de ses colons ; mais pour réaliser ce plan général, 5 ou 600 000 fr. étaient nécessaires. Le gouvernement, pour faciliter à la Société les moyens d'arriver à son but, a autorisé depuis long-temps une loterie d'un million, au profit de Petit-Bourg.

Les garanties qui sont offertes au public par la nouvelle et heureuse combinaison de cette loterie en assurent le succès. Et comment pourrait-il en être autrement, lorsque le gagnant a la faculté de choisir lui-même, pour le prix du lot gagné, les objets qui lui conviennent le mieux dans les quarante premières maisons de commerce de Paris, et cela même sans dire qu'il est porteur d'un billet de loterie, et de donner à ce billet la même valeur que s'il était réellement en argent, puisqu'il sert de paiement pour la marchandise choisie?

Enfin, pour répondre d'avance péremptoirement à toute critique, et donner aux lots une valeur incontestable, chaque gagnant aura le droit, s'il ne veut point de marchandises, d'aller, moyennant un rabais de 10 p. 100 au profit de Petit-Bourg, recevoir le montant de son lot chez M. Mallet, trésorier de la Société, banquier et régent de la banque de France, 13, rue de la Chaussée-d'Antin.

Félicitons le commerce de Paris de l'élan généreux avec lequel il s'est associé à cette bonne œuvre, en abandonnant tous ses bénéfices à la Société, et en ouvrant ses magasins au public pour lui permettre de choisir ses lots.

Cela seul avait pu suffire au succès de la loterie ; mais quand il s'y joint la facilité du remboursement dont nous avons parlé, et 1183 gros lots depuis 50 fr. jusqu'à 30 000 fr., plus, 40 500 petits lots depuis 5 fr. jusqu'à 20 fr., avec *certitude* de gain d'*un billet sur cinq*, outre les chances pour les *gros lots*, il est impossible que la réussite soit un instant douteuse. Avec un seul billet, qui à la vérité se trouverait très favorisé par le sort, on pourrait gagner 67 075 francs, et avec dix billets 131 250 fr.; mais ce sont là de ces hasards sur lesquels il ne faut jamais compter.

On se procure dès à présent des billets, dont le prix est de 5 fr. , dans toutes les mairies de Paris et dans celles de Passy, Grenelle, Batignolles , La Chapelle et Belleville , et au secrétariat général , rue de Paradis-Poissonnière, 49 *ter*.

Etudes sur la criminalité en France (1).

LES CRIMES ET DÉLITS INCONNUS.

Nous avons terminé notre dernier article du 18 septembre en constatant que dans un siècle près d'un million d'individus avaient péri par le crime.

Ces chiffres, quelque effroyables qu'ils soient, sont de beaucoup au dessous de la réalité. La statistique ne raconte que ce qu'elle sait ; mais combien de méfaits lui sont inconnus ! Le plus grand nombre assurément.

Nous sommes loin, il est vrai, de ces époques barbares où les profondeurs des forêts recélaient des bandes de brigands dont les forfaits restaient ensevelis dans le mystère et les ténèbres. La lumière s'est faite sur le sol percé de toutes parts par des voies de communication, et si tous les attentats se trahissaient par des traces extérieures, on pourrait compter qu'ils seraient tous à peu près connus, sinon punis. Il en est généralement ainsi quand il y a du sang versé. Mais beaucoup s'accomplissent par des moyens qui échappent à la vigilance de la justice. Une rapide énumération le prouvera.

Les empoisonnements sont bien plus communs qu'on ne pense. Au sein des familles couvent des haines inconnues contre une femme ou contre un mari abhorrés, contre un père ou un oncle trop lents à mourir, contre une sœur qui veut sa part d'héritage, contre un fils d'un premier lit qui diminuera le lot de ses frères consanguins. Et pour servir ces haines, l'acétate de cuivre est là qui se forme de lui-même dans tous les ménages; l'acide arsénieux, que les pharmacies délivrent avec la plus déplorable facilité, sera un instrument de délivrance non moins facile à employer et bien plus sûr encore. Longuement mûri dans les secrets replis du cœur, le crime s'accomplit enfin. Des conseils intéressés et des habitudes de parcimonie empêchent d'appeler le médecin, et rassurent sur le caractère ordinairement passager des coliques ; sous prétexte de repos les parents et les amis sont tenus à distance, et la victime périt sans soupçonner même le crime qu'une prompte inhumation ensevelit dans un éternel oubli. Drame sinistre dont la fréquence et l'atrocité glaceraient d'effroi si le mystère de la tombe ne le dérobait à nos regards ! Le danger est tel que tous les procédés d'embaumement doivent être soigneusement surveillés, de crainte qu'ils ne deviennent, par l'emploi qui s'y fait de matières arsenicales, un moyen de masquer les crimes sous les apparences de la tendresse.

Les subornations de témoins et faux témoignages sont un des plus tristes et des plus universels symptômes de la dissolution sociale, et des moins apparents dans les comptes de la justice criminelle. Nous

---

(1) Voir les numéros des 12, 24 août, 8 et 12 septembre.

tistique de 1845 enregistre quatre-vingts accusations seulement. Ce n'est certes pas la dix-millième partie de la vérité.

Il en est de même des *faux* de toute espèce. On peut remarquer que dans la plupart des affaires de ce genre, il y a un nombre considérable de chefs d'accusation, ce qui atteste dans les faussaires, moins un égarement passager qu'une habitude ; et cela se conçoit, car rarement le nombre des faux influe sur la peine ; et les occasions sont si nombreuses, les moyens si faciles, qu'une fois le scrupule étouffé des premières entreprises, l'entraînement doit être tout-puissant. Dans ces dernières années on a compté par centaines, par milliers, les faux authentiques de quelques officiers ministériels, agents de change et banquiers, dont la déconfiture, de plus en plus fréquente, est ordinairement précédée de ce genre de crimes. Les particuliers ont à leur usage un autre système de faux très commun. Comme garantie de leur signature sur des effets par eux souscrits, ils simulent à titre d'aval ou d'endossement, les signatures de gens solvables, et se procurent ainsi un crédit mensonger. Moyennant le paiement exact des intérêts et du capital à l'échéance, leur coupable industrie a peu de chances d'être découverte.

Parmi les *vols*, il en est deux espèces dont la justice ne connaît pas le millième : les vols domestiques et les vols de récoltes. Le premier est tellement universel, qu'à Paris il est sous-entendu dans tous les contrats de louage que les servantes chargées des approvisionnements ont droit de faire *sauter l'anse du panier*, c'est-à-dire de voler leur maîtresse ; aussi font-elles du droit d'aller au marché une clause importante de leur engagement. Les mœurs ont fini par l'emporter sur la conscience et sur le code. En dehors de ce cas, particulier à Paris, rien n'est commun comme le vol domestique, et les tribunaux seraient encombrés des plaintes qu'il suscite, si les maîtres n'aimaient mieux presque toujours congédier leurs domestiques que de les livrer à la justice. Quant aux vols de récoltes, ils se compteraient par myriades si les gardes-champêtres faisaient leur métier. Mais moyennant une modique indemnité ou quelques bouteilles de vin ils s'abstiennent de verbaliser, et les hommes d'Etat, rassurés par les chiffres officiels, croient au règne de la vertu dans les campagnes, presqu'autant que les poètes, tandis qu'en réalité elles sont livrées au maraudage le plus effréné. Il est beaucoup de lieux où il faut renoncer à planter des arbres fruitiers hors des jardins ou des vergers, encore même ceux-ci doivent-ils être entourés de hautes murailles. Le vol du bois a un caractère particulier : il ne blesse pas le sens moral. Les classes pauvres, bien qu'elles aient l'instinct très vif et très juste de la propriété, ne sont point partout bien persuadées que le bois soit une récolte sacrée, au même titre que les autres ; il leur paraît que c'est un fruit spontané du sol, un don de la généreuse nature, *alma parens*, qui n'ayant pas reçu la consécration obligée du travail pour croître, est commun au même titre que l'herbe des chemins, la mousse des rochers ou le roseau des rivières ; et leur conscience n'éprouve pas de remords à se l'approprier dans la mesure de leurs besoins, malgré les sermons des curés et les sentences des magistrats. Et ce n'est pas une façon de glanage exercée uniquement sur le bois mort, qui est bien vraiment pour tout chrétien le bois des pauvres, mais un pillage anarchique de tous les produits forestiers.

L'usure, dont quelques économistes égarés par Bentham ont entrepris la réhabilitation, bien à tort, car elle est la spoliation du travail par le capital, et se déguise de mille manières. Il n'est pas d'expédients qu'elle n'ait inventée ; perception des intérêts en dedans, commission, escompte, opérations de banque, renouvellements multiples par année, ventes à pacte de rachat, prêt sur gages ; au besoin, elle prend un masque philantropique, religieux même, tant elle est souple de sa nature. C'est un insaisissable Protée, toutes, ou à peu près toutes les institutions de crédit, tant préconisés par nos savants officiels, sont plus ou moins entachés d'usure. Mais essayez de les prendre corps à corps, c'est toute une révolution locale, parce qu'elles ont eu le soin d'engager dans leurs intérêts les puissances financières, politiquement et électoralement respectables. Voulez-vous vous prendre aux petits usuriers ? tout le monde sera pour vous, et criera : *haro sur le baudet !* mais ce sont des fournitures mêlées à des prêts, des cadeaux, des déjeuners et des dîners payés, des journées de travail gratuites qui masquent l'exagération des intérêts ; le labyrinthe de petits comptes impossibles à refaire, surtout à l'aide de témoins que le besoin enchaîne à leur créancier. La statistique de 1845 ne compte que 75 poursuites pour usure ; ce n'est certes pas la cent millième partie de la réalité.

C'est pis encore pour l'*escroquerie*. La loi est si restrictive dans ses définitions, la jurisprudence de la cour suprême si rigoureuse dans son interprétation de la loi, que les fraudes les plus odieuses échappent à la juridiction correctionnelle, et tombent sous la coulpe illusoire des tribunaux civils. Comment d'ailleurs dégager d'un fouillis de papiers et d'actes les mille artificieuses combinaisons, par lequel l'homme habile dépouille l'homme faible ? L'escroc sait son code et le respecte, c'est-à dire qu'il ne se compromet pas. Et puis, il faut bien le dire, la friponnerie qui ne dépasse pas certaines limites, n'est plus que du savoir-faire, et quand le succès la couronne, l'opinion publique ne tarde pas à l'absoudre. Dans notre société à piédestal d'argent, la richesse a bientôt proscrit la honte. Il n'y a pas que les juifs d'Aaron qui adorent le veau d'or.

De l'escroquerie à la *banqueroute* il n'y que la main. En 1845 on compte seulement 89 accusations de banqueroute frauduleuse, et 366 de banqueroute simple ; total 455 ; un peu plus du dixième des faillites qui se sont élevés à 3 401.

Cependant nul n'ignore que toute faillite, sauf de très rares exceptions, constitue une banqueroute simple et souvent une frauduleuse. C'est une vérité que Fénelon lui-même, tout moraliste qu'il était, et partant prosterné devant le commerce, avait reconnue, dès le dix-septième siècle. La punition sévère qu'il inflige aux faillis dans son royaume idéal de Salente rachète un peu les innombrables absurdités de son livre. Fourier, depuis, a repris la thèse et l'a développée dans des pages d'une merveilleuse et im-pétuel toute la journée, toute l'année, toute la vie, c'est le métier du marchand ; sort vraiment plus digne de pitié que de mépris, car le commerçant n'est pas au fond ni plus ni moins mauvais que nous tous ; mais dans une profession improductive, il n'y a pas d'autre moyen de soutenir la concurrence. Tous les peuples anciens et modernes, païens et chrétiens, frappés de ce caractère fatal du commerce, l'avaient tenu en dédain : nous avons changé tout cela depuis peu de temps ; la noblesse ne déroge plus par le commerce ; fidèles imitateurs des Anglais, nous l'avons honoré, et en l'honorant nous avons encouragé ses fourberies, qui s'étendent à tout, jusqu'aux denrées alimentaires, sophistiquées à tel point que la santé publique en est atteinte (2), et tel est néanmoins la puissance sociale du commerce, qu'il est très difficile d'y introduire les moindres garanties (3). De ces pratiques illégales et immorales cherchez la trace dans la statistique criminelle ; à peine quelques vestiges : 261 délits où il y en a des millions. Le troupeau des moutons civilisés est si habitué à être tondu ras par le commerce qu'il ne songe pas même à se plaindre, et peut-être va-t-il s'étonner que nous nous plaignions en son nom !

L'industrie, qu'il faut bien se garder de confondre avec le commerce, n'est pas innocente de fraudes sur la nature et la qualité des objets fabriqués, et si elle avait de la conscience elle éprouverait des remords. Elle a, de plus, ses délits spéciaux ; les *coalitions* de maîtres, plus difficiles à atteindre que celle des ouvriers, parce que moins nombreux et plus riches, les maîtres s'enferment dans leurs salons impénétrables à la police, et qu'elles revêtent d'ailleurs des apparences plus légales de chambres syndicales ou du monopole ; les *contrefaçons*, piraterie scandaleuse qui s'est élevée dans certains pays à la hauteur d'une industrie nationale, et qui se glisse subrepticement au sein de toutes les professions. De tout cela la statistique ne dit guère rien, non plus que des *manœuvres de hausse et de baisse* sur les marchandises, de *marchés à terme* bien patents mais non poursuivis, *des filouteries au jeu, des maisons de jeux de hasard*, c'est à-dire de tous les salons où le lansquenet et ses analogues s'étalent avec frénésie, seul aliment à l'activité de la jeunesse dorée, en ce temps d'ennuis, de scepticisme et d'amour effréné de richesse promptement amassée et promptement dissipée.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS — 23 SEPTEMBRE.

Le *Constitutionnel* publie un très bon article sur la question des subsistances en Belgique, et critique certains articles du projet de loi qui prohibe la sortie de certaines denrées alimentaires. Il engage surtout le gouvernement à réunir les données les plus exactes sur le produit réel de la récolte, et il termine ainsi :

« Alors on sait à quoi s'en tenir, et on emploie avec connaissance de cause le seul moyen efficace pour conjurer le mal, c'est-à-dire l'économie. On réduit les consommations. C'est ce qui a toujours lieu dans les mauvaises années ; car ce ne sont ni les prohibitions à la sortie, ni les encouragements à l'entrée, qui peuvent changer sensiblement la masse des subsistances, et dès-lors il vaut mieux s'en rapporter à l'équilibre que les besoins et les intérêts font toujours naître et qui donne en définitive la meilleure solution à ces sortes de problèmes. »

Ces principes sont justes au fond, mais le *Constitutionnel* nous semble en tirer des conséquences beaucoup trop étroites. L'équilibre de la distribution ne peut se faire de lui-même. Cette tâche appartient aux gouvernements.

Le *Journal des Débats* se réjouit du triomphe du parti conservateur dans les élections, en même temps qu'il avoue que les forfanteries de l'opposition lui avaient fait presque peur. Il s'en accuse ; il aurait dû avoir plus de confiance dans le bon sens et dans le patriotisme des électeurs.

Le *Journal des Débats* a le droit de chanter victoire ; il ferait bien cependant d'examiner la question sous un double point de vue. Les candidats dernièrement nommés ont-ils été élus parce que la majorité des sympathies électorales leur étaient absolument acquises ; ou bien n'ont-ils obtenu leur mandat seulement que parce que bon nombre d'électeurs n'ont dû voir dans les candidats de la gauche constitutionnelle dits *opposants* qu'une avant-garde de l'armée de M. Thiers, et qu'ils ont sagement compris que le pays n'avait rien à gagner en se voyant représenté par eux.

Le *Siècle* critique amèrement le projet de loi du gouvernement belge, à propos des substances alimentaires. Il prétend que le projet de loi destiné à prohiber la sortie des grains blesse les principes de la science économique et répugne aux données du sens commun. En vérité le *Siècle* est bien injuste, nous ne voulons pas croire qu'il soit partial, parce que des individualités du cabinet belge lui sont peut-être antipathiques, nous pensons qu'il est entraîné par les errements de la vieille science économique ; comment ne comprend-il pas que dans un pays dont la récolte est aux trois quarts perdue, la sortie des denrées alimentaires n'est sérieusement pas à craindre ? comment ne voit-il pas dans cette mesure de la prohibition un moyen de rassurer les classes pauvres justement alarmées et de mettre une entrave à l'avidité des trafiquants ?

Le *Siècle* ne se souvient-il plus de l'histoire des sucres à prime, dont l'unique occupation en France était de passer et de repasser la frontière, à la plus grande joie de certains spéculateur qui, dans cet innocent com-

(1) Il serait sans doute inutile de dire que nous n'entendons pas méconnaître les exceptions honnêtes que chacun peut observer ; les commerçants probes sont les premiers à se plaindre de la concurrence déloyale de leurs confrères.

(2) Nous nous souvenons que dans la discussion du projet de loi sur la falsification des vins, un député s'opposa à ce que le vin frelaté fût, à la première faute, versé dans la rue ou devant la porte du commerçant trouvé en délit, parce que ce serait le discréditer. Il va sans dire que son observation fut accueillie comme très juste.

(3) Nous savons et pourrions nommer une commune, où l'an dernier quinze à vingt personnes furent littéralement *empoisonnées* et mises pendant des semaines entières en danger grave de mort, avec des douleurs atroces, pour avoir consommé du pain fait avec du blé frelaté, dont l'origine commerciale n'a pu être découverte. Une d'elles est morte peu de mois après, et certainement cette cause a été pour beaucoup dans sa fin prématurée.

— Seigle 1re 11,33, 2e 11,33. — Orge 1re 10,00 ; 2e 9,33. — Avoine 1re 8,00 ; 2e 7,33 ; 3e 7,00. — Farines le sac de 159 kil. 59 à 61. — Foin de 12 à 15 et de 30 à 35. — Paille de 23 à 28.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 22 septembre. — **MATHERON**, entrepreneur de menuiserie, rue Basse-Saint-Pierre Popincourt, 18. Juge-commissaire, M. Chatenet ; syndic provisoire, M. Lecomte, rue de la Michodière, 5.

Du 2 septembre. — **MAGOT**, cordonnier, à Batignolles. Juge-commissaire, M. Jouet ; syndic provisoire, M. Huet, rue Cadet, 1.

Bourse du 23 septembre 1845.

La Bourse a été très mauvaise. Tout a rudement baissé ; le 3 p. 0/0 de 40 c., le 5 p. 0/0 de 35 c., le chemin du Nord de 25 fr., et tous les autres ont été fortement ébranlés. Depuis long-temps on s'était flatté que l'apparition du chemin du Nord serait le signal d'un élan général de la spéculation ; il en a été autrement, et maintenant il s'agit, en terme de Bourse, de liquider cette opinion de hausse, et toutes les opérations qui avaient été bâties là-dessus.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Emprunt, 8375. — Dette intérieure, 31. — Chemins : de La Teste, 205. — Amiens à Boulogne, 630. — Bordeaux à Orléans, 680, 690, 685, 690, 685. — Filature rouennaise, 530. — Hauts-fourneaux de Monceaux, 1825. — Mines de cuivre de Mouzaïa, 307 50. — Obligations de Rouen, 1050. — A terme : Banque de France, 3335. — Espagne, dette intér. 31. — Naples, 101 10. — Chemins d'Amiens, 630. — Montereau, 520, 525. — Bordeaux, 685, 680.

5 0/0 compl....	1er C. 118 »»	P. H. 118 »»	P. B. 117 80	der C. 117 80	H. 117 95
— fin cour...	118 05	118 05	117 75	117 75	118 10
3 0/0 compl....	83 70	83 70	83 65	83 65	83 90
— fin cour...	83 75	83 75	83 45	83 45	83 85

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville...	1400 »»	» »»	B. 5 »»	5 0/0 Bge 1840.	103 »»	» »»	»
B. de France...	3330 »»	3335 »»	» »»	— Portugais...	» »»	» »»	»
C. Gou. 1000...	1145 »»	» »»	» »»	Esp. D. active.	» »»	» »»	»
C. Gan. 1000...	1170 »»	» »»	» »»	5 0/0 Naples...	101 »»	» »»	»
C. hypot......	640 »»	» »»	H. 5 »»	— Romain..	104 »»	» »»	»
4 Canaux	» »»	» »»	» »»	Obl. Piémont.	1260 »»	» »»	»

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	DIFe.		
St-Germ......	» »»	» »»	» »»	Au 30 1140, 1127 50.	B. 27 50
V. r. d.......	542 50	530 »»	B. 12 50	— 515, 530.	B. 20
— r. g.......	365 »»	360 »»	B. 12 50	— 365, 360.	B. 13 50
Orléans......	1260 »»	1240 »»	B. 27 50	— 1260, 1210, 1241 25.	B. 26 25
Strasb......	280 »»	280 »»	B. 5 »»	— 280, 275.	B. 10
Rouen.......	1067 50	1070 »»	B. 25 »»	— 1070, 1065.	B. 27 50
Havre.	890 »»	» »»	B. 10 »»	— 880, 875.	B. 20
Marseille	1015 »»	1000 »»	B. 45 »»	— 1020, 995, 997 50.	B. 32 50
Vierzon.....	740 »»	735 »»	B. 30 »»	— 740, 745, 735.	B. 20

LONDRES, 21 sept.	PARIS, LE 23 SEPT. PRIMES.	COULISSE.
Dimanche.	3 0/0 F. c. 81 75 d. 50. F. p. 81 20, 84 5 0/0 F. c. F. p. 118 60, 118 50 d. 50. Orléans, 1280, 1275 d. 20 au 15. 1290, 1275 d. 10.	Av. 83 80. Ap. 83 87 1/2. B. du Tres. F. c. F. r. 3 0/0 90 5 0/0 10. 35

MARCHANDISES. — **HUILE** de colza disponible, 108,50 à 00,00 ; courant du mois, 111,50 à 00,00 ; 3 derniers mois, 111,00 à 00,00 ; 4 premiers mois 1846, 113,00 à 112,50.

LILLE. — Colza, 102,50 à 103,00. — Œillette rousse, 89,00. — Lin, 88,50 à 89,00. — Voitures, 6,75.

ESPRIT 3/6. — Disponible, courant du mois et octobre, 120,00 à 00,00 ; novembre et décembre, 104,00 à 105,00 ; 8 premiers 1846, 98,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 89,50 à 90,00 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 24 septembre.

7 h. » » **OPÉRA.** — Diable à quatre. Freyschütz.
7 h. » » **FRANCAIS.** — L'enseignement mutuel. Roman d'une heure.
7 h. » » **OPÉRA-COMIQUE.** — Le Maçon. Le Pré aux Clercs.
7 h. » » **VAUDEVILLE.** — Un Duel. 3e Mari. Fanfan. Le Français.
6 h. 1/2 **VARIÉTÉS.** — Le Précepteur. La Samaritaine. Michel Perrin.
6 h. 1/2 **GYMNASE.** — Chacun. Changement. Jeanne. La Vie.
6 h. 1/2 **PALAIS-ROYAL.** — L'Almanach. le Voisin Bagnolet. L'Omelette.
7 h » » **PORTE-ST-MARTIN.** — La Biche au bois. Danseuses.
7 h. » » **AMBIGU.** — Paris et la Banlieue..
7 h. 1/2 **GAITÉ.** — Les Sept Châteaux.
7 h. 3/4 **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — Exercices d'équitation.
6 h » » **COMTE.** — Une Fille de la Légion-d'Honneur. Fantasmag. 7 Ogres.
6 h. 1/2 **FOLIES.** — Paris. Cirque. Gig-Gig.
6 h. **LUXEMBOURG.** — La Grisette. Le Pauvre de Saint-Roch. Ma Vie.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.
PANORAMA (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

planter son fanion dans le *Soleil* levant de M. Dutacq. Cela devait faire du bruit. Les initiés parlaient d'une lettre d'adhésion adressée par M. Barrot à M. Guillemot, lettre destinée à servir de boute-selle au parti de la gauche dynastique. On parlait d'un programme anti-Thiers, d'un nouveau plan de conduite. Il était même question, mais seulement en passant, d'une velléité de progrès.

Hélas! trois fois hélas! cette lettre, signée Barrot, vient de paraître dans le programme du *Soleil*, et le plus grand malheur c'est qu'elle est entièrement de son auteur!

M. Barrot parle d'abord de la presse et de ses grands formats. Ecoutons son opinion là-dessus. Après avoir constaté le fait, le grand politique s'écrie: « Est-ce un bien? est-ce un mal? *Ce n'est pas la question*, c'est un fait. »

Cela nous rappelle le mot de Sancho: « Que m'importe l'humanité, ses querelles et ses guerres, pourvu que mon âne marche! »

Mais M. Barrot, qui, comme il le dit, jouit des loisirs de la campagne, ne se contente pas de cette grande découverte, il y ajoute une profession de foi politique.

« Je n'approuve pas, dit-il en s'adressant à M. Guillemot, je n'approuve pas toutes vos appréciations sur les partis politiques qui divisent le parlement. Je crois même entrevoir dans votre *prospectus* un blâme indirect contre la tendance de la gauche et du centre gauche à se rapprocher et à se confondre, au moyen de *concessions réciproques*. C'est cependant, croyez-le bien, dans ce travail de fusion qu'est la force de résistance aux mauvaises tendances du Pouvoir dans le présent, et l'espoir des réformes utiles dans l'avenir. Ne voulant pas trancher les difficultés de notre position par l'intervention de la force brutale, il faut bien les résoudre par la conciliation des esprits et par la réunion en commun de toutes les forces morales, qui, à un titre ou à un autre, seront disposées à lutter avec nous contre la dégradation et la corruption de la politique de notre gouvernement à l'extérieur et à l'intérieur. *Déjà, et à deux reprises, cet esprit de conciliation nous a bien rapprochés du but*; nous en avons été éloignés par des causes purement accidentelles et individuelles qui, *je l'espère, ne se reproduiront plus*. Nous n'avons aucune raison de nous décourager, et *de changer de ligne de conduite*. Notre pays aime, je le sais, les succès rapides, instantanés; il n'aime pas à attendre; et, cependant, les libertés bien acquises sont celles qui s'acquièrent lentement et par de longs efforts, car alors elles passent dans les mœurs et dans les habitudes en même temps que dans les lois. »

Voilà qui est clair. M. Barrot ne changera pas. Il s'est trouvé *à deux reprises* rapproché de son but. A deux reprises M. Thiers était ministre, et quand M. Thiers est ministre, M. Barrot, c'est mainte- nant son grand format, M. Barrot est mieux, parce qu'au lieu d'une béquille il en avait quatre?

Allez, la France vous a jugé. Votre parti n'est qu'un parti négatif, vide et creux, un parti sans idées, sans principes, et dont les sentiments sont très élastiques. Qu'avez-vous fait quand vous étiez près de votre but? Vous avez voté les fonds secrets, les fortifications, et vous avez enterré la réforme électorale. Que faites-vous quand vous en êtes éloigné? Rien. Mais vous laissez faire, uniquement pour vous rapprocher de nouveau de votre *but*. Maintenant que feriez-vous, si vous arriviez de nouveau au Pouvoir? — Ah! nous dira le parti gauche, vous êtes bien curieux... Vous voulez savoir des choses que nous ne savons pas nous-mêmes. Parlez à nos concierges les grands journaux. Hélas! plus d'une fois nous nous sommes adressés à ces garde-politiques de la gauche, mais comme ils sont un peu sourds, ils crient, et quand ils ont bien crié, ils tirent la ficelle et la porte se ferme.

La politique proprement dite des partis et de la Chambre n'est plus qu'une farce ennuyeuse où les faits et les idées sont subordonnés au costume, à la taille et au poignet des comédiens et des sauteurs!

Plaise à Dieu qu'elle ne soit point suivie d'une sanglante tragédie!...

Comment restaurer notre marine?

Notre matériel naval est aujourd'hui dans un triste état. Chacun se l'avoue, et malgré les assurances flatteuses portées cette année à la tribune du palais Bourbon par un rapporteur du budget, le personnel de la marine subit la même décadence.

Chaque année le nombre des hommes classés par l'inscription maritime et soumis au recrutement de l'armée navale décroît dans une proportion considérable. Nous manquons de matelots, de matelots exercés surtout. Le *Constitutionnel* le proclame, la *Presse* elle-même le reconnaît.

La cause génératrice du mal c'est l'incurie du gouvernement à l'égard des intérêts maritimes, son insouciance pour tout progrès; c'est la politique abstraite et stérile, ce sont les luttes d'élections et de portefeuilles qui absorbent l'attention, la vie de nos hommes d'Etat. Cette cause primordiale en produit d'autres. On empire notre législation maritime, on sacrifie notre avenir naval par des concessions inintelligentes à l'étranger. Si la classe de pêcheurs côtiers, qui donnaient à l'Etat des marins si habiles, s'appauvrit chaque jour, c'est que la pêche destructive au *chalut*, sagement interdite par les ordonnances de Louis XIV, a été autorisée par des possède, exploite, en Asie, des empires immenses, la France s'estime heureuse quand on lui permet d'arborer son pavillon sur quelques îlots.

Pour que la marine française se régénère, il faut à nos gouvernants des idées larges. Nous avons, à cet égard, exprimé souvent nos convictions; nous y reviendrons encore. Nous sommes loin de partager les naïves illusions du *Constitutionnel*, qui ne demande pour restaurer notre marine que le retour de M. Thiers au ministère. Ce journal constate l'appauvrissement du personnel maritime, puis il s'écrie:

« Cependant, les armements militaires de 1838 et 1839, les armements exécutés *sous le cabinet du 1er mars* avaient donné une bonne impulsion au mouvement des inscriptions...

» Si le matériel de notre marine laisse grandement à désirer, on peut, du moins, espérer une amélioration; *il suffirait pour atteindre le but indiqué, qu'une administration, animée de vues patriotiques,* VOULUT *doter le pays d'une flotte nombreuse et puissante.* »

Pour faire sortir de nos ports une flotte nombreuse et puissante, il suffirait..... que M. Thiers le voulût! son procédé ne consisterait pas dans la colonisation qualifiée, par lui, à la tribune, de *sottise* et de *niaiserie*. Si nous connaissons bien notre histoire contemporaine, et si nous consultons nos souvenirs de 1840, il nous semble que M. Thiers est plus habile à faire rentrer les flottes dans le port qu'à les en faire sortir. M. Thiers ne nous semble pas très familiarisé avec la marine, il en sait peu la langue, comme le prouverait cette phrase, égarée dans son histoire du Consulat: « La nouvelle fut apportée *par un canot fait prisonnier*. »

M. Thiers n'est pas heureux sur mer; mais qu'il se console, cette fatalité lui est commune avec le grand Napoléon, son modèle. M. Thiers ressemble déjà par tant de côtés à l'empereur, que si l'homme du 1er mars revenait aux affaires, on devrait s'attendre à le voir manquer, à son tour, sa descente en Angleterre, et perdre complètement des batailles d'Aboukir et de Trafalgar.

M. Guizot ne sera pas plus que son adversaire le sauveur de notre marine. Lui qui a déjà conclu avec l'Angleterre le traité qui chasse nos pêcheurs de la Manche, ne manque pas une occasion de réduire à néant nos droits sur Madagascar. Le plus influent des journaux ministériels, le *Journal des Débats*, trouve à propos aujourd'hui, d'esquisser une partie de l'histoire de cette île, de manière à faire croire que nous avons renoncé à nos droits. Voici en effet ce que dit ce journal:

» Tamatave est située sur la côte orientale de Madagascar, dans le pays

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
JEUDI 25 SEPTEMBRE 1845.

Les nouveaux abonnés recevront *gratis* tout ce qui a paru de la FILLE DU PEUPLE, par M. EUGÈNE CAMUS, et les trois premiers volumes du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE, par M. ALEXANDRE DUMAS.

UNE FILLE DU PEUPLE.

Seconde partie (1).

VI. — UNE FUITE.

Dix heures venaient de sonner à l'horloge du château; la nuit était profonde; le ciel, chargé de nuages épais, s'éclairait parfois de la lueur blafarde de quelques éclairs, qui passaient à l'horizon; c'était assez pour entrevoir l'espace, mais non pour distinguer les objets, que ces lueurs incertaines et fugitives rendaient plus sombres encore. Le parc était plongé dans ce morne et lourd silence qui précède les nuits d'orage.

Un homme s'avança dans les ténèbres. Après avoir un instant cherché et hésité, il franchit d'un bond vigoureux la muraille qui formait l'enceinte du château. C'était Pierre: il était retourné au vieux chêne, et il y avait trouvé le billet de Louise.

Il parvint à s'orienter, non sans peine, dans ce grand parc, dont tous les arbres ne formaient qu'une masse noire, compacte et impénétrable. Enfin, il entra dans l'allée de peupliers, la parcourut tout entière, et se voyant bien seul, s'assit au pied d'un arbre et laissa tomber sa tête dans ses deux mains; son bonheur était si grand, sa joie si inespérée, qu'il en était pour ainsi dire accablé.

Il n'avait point aperçu trois ombres, qui à son approche avaient disparu. C'étaient le *lion*, le poète et l'ex-notaire, qui, armés d'une lanterne sourde, vinrent, en rampant sans bruit à travers les branches des massifs, se placer derrière lui, et assez près pour ne perdre aucune parole.

Bientôt un léger bruit se fit entendre; des pas furtifs et incertains, qui s'approchaient, firent craquer le sable de l'allée, et une voix de femme prononça timidement ces paroles:

— Etes-vous ici?

— Oui, répondit Pierre.

— Est-ce vous?

— Venez, — dit-il en se levant et en prenant dans ses deux mains humides d'émotion, la main tremblante de la jeune fille. Voici le mot d'ordre: — *Blanche et le Crucifié.*

Il se fit un assez long silence.

— Mon Dieu! dit la jeune fille, j'ai peur.

— Peur de moi, ou peur de la nuit?

— Oui, de vous, Pierre, de la nuit, du silence, des gens de ce château, de moi-même, et surtout de l'avenir.

— L'avenir, ma bien-aimée! l'avenir ne nous appartient-il pas? Dieu n'est-il pas avec nous? vous l'avez dit vous-même.

— Pierre, j'ai peur, je vous le répète; il me semble que tout cela est un rêve, et que le réveil sera terrible.

— Pourquoi ces tristes pensées, ces sombres pressentiments? Est-ce à vous, si forte et si vaillante, que toute force et tout courage me viennent de vous, de trembler ainsi quand l'horizon commence à s'éclairer devant nous, quand notre voie s'aplanit, se découvre, et nous montre, dans d'ineffables et mystérieuses perspectives, la *terre promise*, où, bientôt peut-être, nous viendrons nous reposer dans notre bonheur, dans notre amour, dans notre liberté.

— Ah! taisez-vous, Pierre, vos paroles me font mal; car vous ne savez pas, vous ne pouvez pas savoir...

— Ce que je sais, ma Blanche adorée, c'est que je vous aime, c'est que je n'ai plus rien à demander à Dieu, puisque vous voilà, puisque vous m'aimez, c'est qu'à cette heure nulle puissance humaine ne peut nous séparer.

Un rire étouffé partit du fond du massif; Louise effrayée se rejeta en arrière.

— N'avez-vous point entendu? dit-elle tout bas et en tremblant.

— C'est quelque oiseau, ma timide colombe, qui comme vous aura eu peur, et se sera enfuie à travers les branches de ces arbres, répondit Pierre. Vous le voyez, tout est rentré dans le calme et le silence; qui donc viendrait à pareille heure? et si l'on venait, qui donc pourrait nous découvrir? Voyez, le ciel ne semble-t-il pas d'accord avec notre amour, pour nous voiler et nous cacher à tous les yeux?

— Ami, les instants sont comptés, je ne puis rester long-temps ici, écoutez-moi; vous m'aimez, je n'en puis douter, et je suis heureuse et fière d'un amour dont toute femme serait jalouse. Je ne vous dirai pas: — Si au lieu de cette riche et aristocratique famille dans laquelle le hasard m'a placée, le ciel m'avait fait naître dans les rangs du peuple, si je n'étais qu'une pauvre fille abandonnée, sans famille, sans éducation, vivant misérablement du travail de chaque jour, m'aimeriez-vous encore? — Je ne vous dirai pas cela, mon noble Pierre, ce serait une injure et un blasphème; mais si je vous disais: cette beauté que vous aimez, ces formes pures et gracieuses qui vous ont enivré, ces charmes qui ont fait frémir vos yeux et votre cœur, tout cela a disparu comme un songe, rien de tout cela n'est plus, il ne me reste que mon amour; m'aimeriez-vous encore?

Pierre prit la main de Louise, et la porta lentement à ses lèvres:

— Blanche, je vous le jure devant Dieu et sur notre amour, je vous aimerais encore.

— Merci, Pierre! votre amour est comme vous, grand et généreux.

La jeune fille fut sur le point de tomber à genoux, ses lèvres s'ouvrirent pour prononcer le fatal aveu; elle n'en eut pas la force.

— Oh! pas encore, se dit-elle avec effroi; je suis si heureuse ainsi! Mon Dieu! ayez pitié de moi, soutenez et fortifiez mon courage! encore un instant de bonheur et de joie. Tout à l'heure je parlerai, je dirai tout... qu'est-ce qu'une heure d'amour dans toute une vie!

Egarée, folle, défaillante, elle pencha sa tête sur l'épaule de Pierre; sa main frissonnante chercha la sienne:

— Pierre, dis-moi que tu m'aimes, répète-le-moi encore... parle, oh! parle, j'ai besoin de t'entendre.

— Si je t'aime, ange du ciel! demande-moi si je respire, demande-moi si mon cœur bat, demande-moi si je me souviens de ma mère; mais ne me demande pas si je t'aime! s'écria Pierre en la pressant contre sa poitrine.

L'épreuve était au-dessus de leurs forces; muettes, éperdues, ivres d'amour et de volupté, leurs lèvres se rapprochèrent, s'unirent, et ils restèrent enlacés et confondus dans un premier et long baiser d'amour.

— Tableau! s'écria près d'eux Alfred, en les éclairant tout à coup de la lumière de sa lanterne.

Louise jeta un cri déchirant, s'arracha des bras de Pierre, et s'enfuit avant que celui-ci eût le temps de voir son visage.

Morin bondit comme un lion, et se trouva en face d'Alfred, d'Arthur et de Grandchamps, qui le regardaient avec un impertinent sourire.

Alfred, le premier, rompit le silence, et lui dit d'une voix grave et sévère:

— Monsieur Morin, quel nom faut-il donner à un homme qui, sous les apparences d'une vertu austère et d'une probité farouche, s'introduit dans une maison et répond à une loyale hospitalité par le mépris de toutes les convenances et par une tentative de séduction, qu'heureusement nous venons de faire échouer?

— Dans toute autre occasion, monsieur, je saurais comment répondre à une pareille accusation; aujourd'hui je ne puis que vous dire: si vous croyez l'honneur de mademoiselle votre sœur compromis par moi, je suis prêt à vous donner toutes les satisfactions que vous exigerez.

Alfred, surpris, le regarda.

— Comment, ma sœur?

— J'aime mademoiselle Blanche, je crois ne point lui être indifférent; vous êtes comte, monsieur, moi, je suis honnête homme; ces deux titres se valent bien, je pense; si vous le jugez convenable, je suis tout disposé à me présenter demain chez madame la comtesse, et à la prier de me pardonner si je me suis permis d'entretenir un instant mademoiselle Blanche sans son consentement.

— Il n'a pas vu Louise, se dit Alfred; la sotte créature a eu le temps de s'enfuir avant qu'il ait pu *contempler ses charmes*... Décidément, il tient à ma sœur; cela devient une maladie chronique et incurable... Allons, ne nous fâchons pas trop; le roman se complique, laissons-le aller, le chapitre suivant promet d'être intéressant; il sera toujours temps d'en brusquer le dénouement.

— Ah! vous appelez cela un instant d'entretien! dit-il, en faisant un

(1) Voyez les numéros du 9 au 24 septembre.

Le *Journal des Débats* donne les détails suivants sur les évènements qui se sont passés à Madagascar et qui ont donné lieu à un débarquement combiné des Français et des Anglais dans cette île.

« Le gouvernement de Bourbon ayant été informé que, par un décret immédiatement exécutoire, tous les étrangers établis à Madagascar étaient mis en demeure de se faire naturaliser sujets des Hovas, sous peine d'expulsion, les corvettes françaises *le Berceau*, commandée par M. Romain-Desfossés, capitaine de vaisseau, et *la Zélée*, commandée par M. Fierreck, lieutenant de vaisseau, ayant à bord des détachements d'infanterie de marine destinés aux garnisons de Sainte-Marie et de Nossi-Bé, durent faire voile pour Tamatave, où elles rencontrèrent la corvette anglaise *Conway*, venue à Madagascar dans le même but, pour demander des explications et protester au besoin contre ce décret.

» Les commandants français et anglais, d'un commun accord, essayèrent d'entrer en communication avec le gouvernement hova ; ils écrivirent à la reine, demandèrent des délais ; mais ce fut en vain : leurs démarches demeurèrent sans résultats, leurs lettres sans réponses, on refusa même de les faire parvenir à la reine. Sur ces entrefaites, l'habitation d'un négociant français ayant été pillée, le débarquement fut résolu.

» Malheureusement aucun renseignement bien précis n'avait pu être obtenu sur l'état des fortifications ni sur les forces réelles des Hovas. Trois cents hommes environ, Anglais et Français, avec leurs officiers, furent débarqués sous le commandement de M. Fierreck, capitaine de *la Zélée*. On marcha au pas de charge; une première redoute, quoique vigoureusement défendue, fut enlevée à la baïonnette; une seconde, mieux défendue encore, fut encore emportée; mais on se trouva devant une muraille de vingt pieds, garnie d'artillerie et protégée par un fossé profond. On juge quel fut le désespoir de cette petite troupe en rencontrant ainsi un obstacle infranchissable; force fut de renoncer à l'attaquer, et la retraite dut se faire en bon ordre.

» Mais Anglais et Français avaient fait des pertes nombreuses et cruelles : avec plusieurs marins et soldats dont nous n'avons pas les noms, deux officiers, MM. Bertho, enseigne de vaisseau, et Ducimetière, sous-lieutenant d'infanterie de marine ont été tués sur la brèche ; M. Fierreck, lieutenant de vaisseau, un officier d'infanterie de marine et quatre élèves de marine ont été blessés plus ou moins grièvement. Parmi ces derniers on cite M. de Grainville, élève de 1re classe, du *Berceau*, comme s'étant particulièrement distingué en enlevant un drapeau dont Anglais et Français cherchaient en même temps à s'emparer. On raconte que ce jeune élève a dignement couronné son action d'éclat en partageant en deux son trophée, pour en offrir la moitié aux Anglais.

» Les pertes des Anglais ont été en proportion aussi considérables que les nôtres ; ils ont perdu un officier. »

De son côté le *Moniteur* annonce que le gouvernement vient de recevoir les premiers rapports de M. le capitaine de vaisseau Romain-Desfossés, commandant la station française de Bourbon, sur le combat livré le 15 juin à la garnison hova du fort de Tamatave (Madagascar), par les corvettes françaises *le Berceau* et *la Zélée* et la corvette anglaise *le Conway*, à l'effet de réprimer les actes de violence et de spoliation commis à l'égard des traitants des deux nations. Ainsi que l'ont déjà annoncé les bruits indirects parvenus à la connaissance du public, nous avons eu à déplorer, dans ce combat, la perte de plusieurs de nos braves com-

Le *Journal des Débats* reproduit une lettre de M. le contre-amiral Cécille, commandant les forces navales françaises stationnées dans les mers de l'Inde et de la Chine. Cette lettre a été adressée au roi de la Cochinchine, pour obtenir la liberté de M. Lefèvre, évêque d'Isamopolis, arrêté en Basse-Cochinchine, et pour le prier de faire cesser les cruelles persécutions auxquelles les chrétiens sont en butte.

Guerre sociale en Amérique.

Nous apprenons par les journaux américains qu'il règne une grande agitation dans les esprits aux Etats-Unis, et surtout dans les états de Kentucky et de Delaware. Dans ce dernier Etat, il y a guerre sociale ouverte entre les propriétaires et les fermiers, qui refusent absolument de payer les loyers de la terre. Ils prétextent que ce sont eux qui ont fait valoir les terrains et que les propriétaires n'y ont rien mis ; que leurs droits territoriaux ne dérivent que des privilèges politiques par lesquels ils ont obtenu de vastes concessions de terres vierges, il y a quelques vingt ou trente ans. La force armée a été requise par les propriétaires pour forcer le payement des loyers et une résistance désespérée a été opposée par les fermiers De fréquents conflits ont eu lieu et beaucoup de sang a été répandu de part et d'autre. Tout le pays est ligué contre les propriétaires, et la guerre est-même déclarée contre les forces mêmes du gouvernement. Cette guerre a pris des proportions immenses sous le nom de *anti-rent-war* (la guerre de l'anti-loyer.) La discussion de ces faits et des principes soutenus par les fermiers ligués pour l'affranchissement des loyers, tient en émoi toute la population de ces pays.

Dans l état de Kentucky aussi un conflit a eu lieu entre les partisans de l'esclavage et ceux de l'abolition. Les lois qui garantissent la liberté de la presse ont été foulées aux pieds par les anti-abolitionnistes qui ont ameuté la population de Lexington contre le journal du lieu qui propageait des idées d'affranchissement.

Les presses et les matériaux d'imprimerie ont été enlevés et transportés hors du territoire, par l'ordre et sous les yeux d'un certain nombre de notables de la ville, qui sont propriétaires d esclaves, et qui prétendent que la liberté de la presse est incompatible avec leurs intérêts. Ils disent que les esclaves qui lisent les journaux abolitionnistes sont agités et mécontents ; qu'ils conspirent contre les intérêts et même contre la vie des maîtres ; et que, par conséquent, la liberté de la presse est une impossibilité pratique dans ces pays, quelle que soit la loi qui garantit cette liberté. En conséquence, ils bravent les lois et ferment de force les imprimeries, sans tenir aucun compte, à l'égard des journaux, du droit de propriété qu'ils réclament pour eux-mêmes.

Tout est mis en discussion. Il y a guerre acharnée dans les esprits, et cette guerre se traduit journellement en faits des plus déplorables, au point même que les lois ne sont plus respectées ni d'un côté ni de l'autre. Le gouvernement est placé dans l'impuissance de comprimer efficacement les infractions à la loi, et l'on ne sait pas où le mouvement révolutionnaire commencé pourra s'arrêter.

---

mais si l'on veut dire par là manque de connaissance du cœur humain, manque d'intelligence des besoins nouveaux de la société, rien n'est plus faux. Ronge, quoique à peine âgé de 33 ans, a vécu beaucoup plus que ses ennemis et que la plupart des Allemands. La manière seule dont il vient de résoudre le problème de notre époque, indique en lui le Christophe Colomb du monde religieux. Au lieu d'assigner à la *Foi* la première place, comme le faisaient presque tous les partis chrétiens jusqu'ici, il lui substitue l'*Amour* avec toutes ses conséquences sociales. « Les croyances, dit-il, sont vagues aujourd'hui ; rien de plus vain, de plus inutile que d'en vouloir établir de nouvelles, ou bien de rétablir les anciennes : venons-en enfin à la pratique de l'Evangile, montrons que nous comprenons l'œuvre de Jésus-Christ en revenant à la simplicité du christianisme primitif, en établissant enfin la vérité dans les relations sociales. »

Ce peu de mots vous donneront la raison des succès inouïs de Ronge et de la déconfiture de ses adversaires. Et ces succès seront, n'en doutez point, de plus en plus éclatants, car le peuple allemand vient à peine de s'éveiller. Dès qu'il aura compris toute la grandeur de la mission de Ronge, tout sera facile à cet homme vraiment extraordinaire. L'astre de nos savants et de nos critiques pâlit déjà et pâlira de plus en plus devant le nouveau soleil : déjà personne ne parle plus de Strauss et de ses sectateurs, de Schelling et de sa philosophie soi-disant nouvelle, mais qui est tout bonnement bien vieille, bien chinoise, ainsi que de tous ces fameux docteurs du protestantisme qui croyaient avoir bâti pour l'éternité. Un simple prêtre catholique renverse leur échafaudage et montre dans toute sa splendeur la cité nouvelle du peuple de Dieu.

Ce serait pourtant une grande erreur de croire que Ronge ne marche que sur un chemin de roses. Bien au contraire, les débris de ce parti haineux qui s'appelle catholique romain, n'épargnent rien pour arrêter les triomphes du réformateur. Excommunications, émeutes, torrents de calomnies, rien ne répugne à ce parti, et si jamais il pouvait fanatiser un individu jusqu'à attenter aux jours du terrible lutteur, il n'aurait certes fait que hâter sa ruine complète.

De Stuttgardt Ronge se rend par Ulm à Constance et dans le Brisgau, où se prépare une défection générale au sein du clergé et de la population catholique. De là il se rendra sur les bords du Rhin, où l'église nouvelle compte déjà un grand nombre de sectateurs.

Quant aux sujets discutés au concile qui vient de se terminer, ils se rapportaient à l'organisation intérieure de la nouvelle église, organisation qui, comme je vous l'ai déjà dit, est toute démocratique, infiniment plus que celle de l'église romaine et du protestantisme officiel. En ceci encore, Ronge a deviné juste : son œuvre durera. G.

Le président de la seconde chambre de Dresde, M. Braun, en prenant possession de son siège, a prononcé le discours suivant :

« Messieurs, c'est le cinquième *Landtag* (diète) depuis, que par la grâce du roi, nous possédons une constitution. Nous sommes appelés à délibérer sur les intérêts du pays. C'est là une belle, une noble vocation. Nous sommes pour ainsi dire le miroir dans lequel se reflète le peuple avec ses principes

---

signe d'intelligence à ses deux partenaires ; et vos lettres, monsieur, et votre mystique et séraphique correspondance ? Comment appelez-vous ceci ?

— Quoi, monsieur ! vous savez...

— Je sais... que vous vous disposez à aller régénérer le monde ; je vous en fais mon compliment ; cela ne doit pas être chose facile, je vous souhaite un bon voyage, et je vous conseille de partir le plus tôt possible ; car je ne serais pas toujours d'humeur à tolérer, comme aujourd'hui, *vos instants d'entretien* ; le mot est charmant, parole d'honneur !

— Je ne sais, monsieur, si vous raillez ou si vous parlez sérieusement, je ne puis que vous répéter ce que je viens de vous dire.

— Quoi donc ?

— Si vous jugez une réparation nécessaire, je suis tout prêt, si mademoiselle Blanche...

— Allons donc, mon cher, vous n'y pensez pas. Il n'y a dans tout ceci qu'un insignifiant caprice de jeune fille, une simple plaisanterie de pensionnaire, qui ne vaut pas les paroles que nous dépensons ici ; seulement, je ferai en sorte que cela ne se renouvelle pas.

— O rage ! se dit Pierre, en frémissant de colère ; et dire que cet homme est son frère, et que je ne puis lui clouer sur les lèvres ses insolentes paroles !

— Adieu, monsieur Morin, reprit Alfred, en saluant ironiquement ; vous savez le chemin par lequel vous êtes venu ; vous êtes libre de vous retirer, excusez-moi si je ne vous reconduis point.

— Mon pauvre garçon ! dit M. Grandchamps de sa voix la plus douce en s'approchant de Pierre. — Voilà ce que c'est que de ne pas avoir voulu suivre mes conseils ; on méprise les bons avis, on s'emporte, on se fâche, et puis ensuite on fait des folies. Qu'avez-vous à répondre à cela ?

— A vous, monsieur, je vous répondrai que vous êtes un sot.

A ces mots, Pierre s'éloigna et disparut bientôt dans les ténèbres.

— Messieurs, dit Alfred en retournant au château, je vous recommande toujours la même discrétion vis-à-vis de ma mère et de ma sœur. Il faut qu'elles ignorent ce qui vient de se passer. La partie est engagée, nous avons beau jeu ; faisons en sorte de gagner ; pas un mot non plus à Louise ; si elle ose demain se présenter au salon, parlons-lui comme si nous n'avions rien vu ni rien entendu.

— L'insolent ! murmurait entre ses dents l'ex-notaire. Si mes principes ne me défendaient pas le duel, comme je serais charmé de le voir au bout d'une bonne épée !

.... Le lendemain matin, Blanche, surprise de ne point avoir vu Louise au déjeuner, courut chez elle ; la chambre de la jeune fille était ouverte et en désordre, le lit n'était point défait ; quelques vêtements étaient répandus sur le parquet. Blanche aperçut une lettre placée sur l'angle de la cheminée ; elle la prit et lut :

« Adieu, Blanche ; je pars. Pourquoi ? Je ne puis vous le dire. Où vais-je ? Nul ne doit le savoir. Je n'emporte rien des objets que je dois aux bontés de votre famille, excepté les vêtements qui me couvrent. Je vous charge d'excuser ma faute auprès de Mme la comtesse. — Oh ! je souffre horriblement.

» Blanche, soyez aussi heureuse que vous êtes belle, et souvenez-vous de moi quelquefois.

LOUISE. »

Elle avait disparu pendant la nuit sans que personne du château s'en fût aperçu.

EUGÈNE CAMUS.

(*La suite à demain.*)

Nombre, détail et valeur des lots de la Loterie en faveur de la colonie agricole de Petit-Bourg.

GROS LOTS.

Lots	Désignation	Valeur
1	Lot de vaisselle plate, diamants, cachemires, tableaux, etc.	30 000
1	Lot d'argenterie, bijoux, tableaux, etc.	20 000
1	Lot de voiture, piano à queue, cachemire des Indes, bijoux, tapis, tableaux, etc.	10 000
10	Lots de 5 000 fr. chacun, savoir : Parures en diamants, argenterie, ameublement de chambre à coucher très riche, ornements d'église, vases sacrés, garniture de cheminée de salon, bibliothèque avec livres illustrés, richement reliés, tableaux, bijoux divers, dentelles, etc. Les 10 lots.	50 000
10	Lots de 4 000 fr. chacun, savoir : Berline de ville, robes de dentelles, de velours, de satin, mouchoirs brodés, étoffes, nouveautés assorties, tableaux, parures en diamants, tentures en soieries, meubles antiques dorés ou sculptés ou en marqueterie, orfèvrerie d'après les procédés de MM. Ruolz et Elkington, etc. Les 10 lots.	40 000
10	Lots de 2 000 fr. chacun, savoir : Pianos, boîte garnie de couverts d'argent, tableaux, service complet d'argenterie d'après les procédés de MM. Ruolz et Elkington, cristaux, bronzes, pendules, nécessaires avec garnitures d'argent, cachemires, nouveautés, tapis, bijoux, diamants, robes de dentelles, de velours, de soie, fourrures, un thé en argent, voiture, etc. Les 10 lots.	20 000
20	Lots de 1 000 fr. chacun, savoir : Billards, pianos, porcelaines, cristaux, bronze, fusils, pistolets, lustres, candélabres, vases de Chine, antiquités, glaces, caves à liqueur, service de table damassé, armoires à glaces, Christ en ivoire, tableaux, livres, bibliothèques, meubles modernes, argenterie, bijoux, diamants, montres, nécessaires pour dames garnis en argent, tapis, nouveautés de tout genre, etc. Les 20 lots.	20 000
10	Lots de 500 fr. chacun, savoir : Meubles antiques et modernes, livres, piano, argenterie, pendules, nouveautés, fourrures, dorure et argenture Ruolz et Elkington, bronzes, cristaux, porcelaine chinoise, tabletterie, bijoux, etc. Les 10 lots	5 000
100	Lots de 100 fr. chacun, savoir : Nécessaires d'hommes et de femmes, livres, nouveautés, robes de chambre, chemises, bas de soie, robes, écharpes, manteaux, manchons, mouchoirs, foulards, gants, bijoux, tabatières, cannes, parapluies, tapis, montres, étoffes pour gilets, pantalons, cravates, lampes, flambeaux, cristaux, bronzes, caves à liqueur, dentelles, etc. Les 100 lots	10 000
1 000	lots de 50 fr. chacun, savoir : Livres, nouveautés, couvertures, couvrepieds, descentes de lit, chemises, gants, cravates, bas, mouchoirs, châles, linge de table, nécessaires, tabletterie, bijoux, lampes, flambeaux, etc. Les 1 000 lots	50 000

LOTS DE BIENFAISANCE.

Lots	Désignation	Valeur
10	lots estimés 2 000 fr. chacun, donnant tous droits à l'admission à Petit-Bourg d'un enfant pauvre et orphelin de père et de mère, de l'âge de 11 à 12 ans, devant être élevé gratuitement jusqu'à 20 ans à la colonie. Pour les 10 bourses, ci	20 000
1	lot pour faciliter la réhabilitation d'une personne malheureuse.	2 000
1	lot pour l'exemption du service militaire au profit du meilleur colon sortant de Petit-Bourg d'ici à deux ou trois ans. (Les candidats seront désignés par le conseil d'administration, et le gagnant choisira, parmi eux, celui qu'il voudra exempter).	2 000
1	Lot pour l'admission d'une vieille femme à l'hospice des ménages à Paris	2 000
1	Lot pour le rachat de l'esclavage d'un ou plusieurs nègres (Ce lot pourra être changé contre une admission à Petit-Bourg, si le gagnant le préfère.)	2 000
1	Lot de douze livrets de caisse d'épargne, en faveur de douze honnêtes et laborieux ouvriers, soutiens de leurs vieux parents. Chaque maire de Paris présentera trois candidats parmi lesquels le gagnant aura à choisir celui qu'il voudra faire jouir de son lot. La somme à consacrer à l'acquisition des livrets sera de 100fr. pour chaque ouvrier choisi; il est de plus attaché à ce lot une somme de 800 fr., qui devra être donnée en bons de vêtements d'hiver, couvertures, draps, bois, pain et viande, en dégagements d'effets du Mont-de-Piété, au profit de deux ou trois vieux pauvres ménages choisis sur un nombre triple de candidats présentés par M. le maire du 12e arrondissement, où la misère est la plus grande.	2 000
1	Lot pour secourir plusieurs pauvres familles honteuses, choisies par le gagnant sur une liste présentée par Mgr l'archevêque de Paris, ci,	1 000
1	Lot pour secourir plusieurs pauvres familles honteuses, sur une liste présentée par Mgr l'évêque de Versailles, dans le diocèse duquel se trouve Petit-Bourg, ci, (Les familles pauvres du village d'Evry, où est située la Colonie, seront seules portées sur cette liste).	1 000
1	Lot pour faciliter la mise en liberté d'un détenu pour dettes,	1 000
1	Lot pour l'établissement d'une orpheline de Paris,	1 000
1	Lot pour l'établissement du colon de Petit-Bourg qui sortira d'ici à 2 ou 3 ans avec les meilleures notes. (Le gagnant choisira sur une liste triple de candidats présentés par le conseil d'administration.)	1 000
1 183	gros lots.	290 000

PETITS LOTS.

Lots	Désignation	Valeur
500	Lots de 20 fr. chacun, savoir : Très variés en nouveautés, bronzes, cristaux, livres, bijoux, etc. Les 500 lots :	10 000
40 000	Lots de 5 fr. chacun, savoir : Très grande variété dans les derniers articles qui précèdent. Les 40 000 lots :	200 000
41 683	lots. Total :	500 000

Selon une correspondance de Constantinople insérée par la *Gazette d'Augsbourg*, Rizza est tombé en disgrâce, uniquement parce qu'il était le favori de la sultane-mère, avec laquelle le ministre entretenait des relations coupables. Le correspondant allemand entre là-dessus dans de longs détails. Il paraît que les amants se sont vus dans une maison tierce, d'une apparence très pauvre, mais dont l'intérieur étincelait d'or et de brillants. La sultane s'étant sentie devenir mère, elle eut recours à des moyens très communs en Orient, et c'est à cette occasion que la tempête a éclaté au palais. C'est le frère du sultan qui seul a eu le courage de tout révéler. Le sultan, à cette nouvelle, entra dans une colère terrible et envoya à l'instant chez Rizza lui arracher tous les insignes du commandement. Rizza, après quelque résistance, est tombé en défaillance, et quand il s'est réveillé il était presque nu et criblé de coups. Voilà l'histoire de la *Gazette d'Augsbourg*. Point n'est besoin d'y ajouter un commentaire.

Actes officiels.

Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, en date du 23 septembre 1845, sont nommés agrégés pour les classes supérieures des lettres :

MM. Montcourt, élève sortant de l'école normale ; — Thalbot, répétiteur à Paris ; — Deltour, élève sortant de l'école normale ; — Hémardinquer, élève sortant de l'école normale ; — Leclerc, ancien élève de l'école normale, agrégé de grammaire, professeur de sixième au collège royal de Metz ; — Rossigneux, ancien élève de l'école normale, chargé de la rhétorique au collège royal de Bastia ; — Bonnel, ancien élève de l'école normale, chargé de la rhétorique au collège royal de Saint-Etienne ; — Legenty, ancien élève de l'école normale, chargé de la troisième au collège royal de Nancy.

Conformément à l'art. 38 du règlement du 17 juin 1845, lesdites nominations ne seront définitives qu'après l'expiration du délai de dix jours accordé pour les réclamations.

— La société anonyme formée à Paris pour l'exploitation du chemin de fer de Fampoux à Hazebrouck est autorisée par une ordonnance royale du 22 septembre, que publie le *Moniteur* d'aujourd'hui.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — M. le duc et Mme la duchesse de Nemours sont arrivés à Eu. — M. le duc d'Aumale est arrivé à Nantes lundi matin, se rendant à sa propriété de Châteaubriant. — M. le duc de Montpensier est attendu à Eu pour le 5 octobre. Le roi l'a rappelé pour cette époque, afin que toute sa famille soit réunie pour fêter l'anniversaire de sa naissance. Le roi entrera le 6 octobre dans sa soixante-treizième année. — Un journal anglais, le *Morning-Chronicle*, prétend que, lors de l'entrevue entre la famille royale d'Espagne et les princes français en Espagne, il a été convenu que la reine Isabelle et l'infante, sa sœur, viendraient en France au printemps prochain. — Le pape a tenu le 11 septembre, au palais Quirinal, un consistoire public pour donner le chapeau de cardinal à Son Eminence le prince Louis Altieri. — La statistique de la marine présente, au 1er janvier 1845, un nombre de 112 462 marins, dont 11 156 capitaines, maîtres et pilotes, et 101 306 officiers mariniers, matelots, novices et mousses. Le nombre de nos marins n'était que de 109 410 au 1er janvier 1844, et de 89 524 au 1er janvier 1838. — Un second tour de scrutin n'a donné aucun résultat au collège électoral de Vendôme. Il a fallu un scrutin de ballotage entre les deux principaux candidats conservateurs, MM. Dessaigne et Debelleyme. On nous dit ce soir que M. Dessaigne a été nommé. — Les actionnaires de la compagnie Pepin-Leballeur ont interjeté appel de la sentence rendue par le tribunal de commerce. L'affaire, appelée aujourd'hui devant la cour royale (chambre des vacations), a été remise à huitaine.

DEUX CLOAQUES. — *Au roi Rothschild.* — Hier soir j'ai osé affronter la place du Carrousel, et je m'en suis bien trouvé ; si on y est embourbé, du moins y voit-ou clair : un phare magnifique indique quels sont les trous les moins profonds et les moins remplis d'eau, tandis que dans la cour du Louvre on ne trouve qu'un marais obscur dont je puis dire comme le Dante :

Ah! quanti a dir qual era, è cosa dura.

Che nel pensier rinnuova la paura!

Mais roi, hier dans mon affliction, en invoquant votre nom et en vous priant de faire paver à vos frais ces deux places, j'ignorais quelle lourde charge je voulais vous imposer. On me l'a appris, et maintenant j'hésite. La liste civile, vous le savez, aime la bâtisse ; c'est une manie chez elle, et c'est autant à cette ardeur de moellons qu'à la politique que nous devons ces odieuses fortifications de Paris. Eh bien ! la Liste civile voudrait finir le Louvre... sans bourse délier ; elle demande à la ville de Paris, elle demande à l'Etat la permission, ou plutôt l'argent nécessaire : on lui donne la permission, mais on lui refuse l'argent : alors elle a résolu de prendre le Parisien par ruse ; elle rend de plus en plus hideuses ces deux places pour le forcer, de guerre lasse, à contribuer aux bâtisses projetées... Eh bien ! roi, soyez généreux, payez le Louvre, et la Liste civile paiera les pavés. Quelle gloire ce serait pour vous d'achever ce grand monument des palais de nos rois! et de plus cela commence à vous toucher, car vous aussi vous êtes roi dans ce pays, et certes si vous achetez le Louvre de vos propres deniers, tandis que la branche cadette des Bourbons logera aux Tuileries, la branche aînée des Rothschild n'aurait-elle pas à plus d'un titre droit de loger au Louvre?

BIBLIOGRAPHIE. — On écrit de Rome que la Congrégation pour la propagation de la Foi vient de faire réimprimer les actes, canons et décrets du concile de Trente, et que cette nouvelle édition, soigneusement purgée de toute faute typographique, est destinée à servir de norme à toutes les réimpressions futures. Il y sera joint, en forme d'appendice, plusieurs documents précieux, savoir : les constitutions pontificales portant approbation des décrets du concile et réglant leur application pratique, ainsi que les anciennes constitutions reprisitinées par le concile. La seconde partie de l'appendice donnera le traité du décret du con-

tation du prix des ports d'armes et les dispositions coercitives de la nouvelle loi sur la chasse, le nombre des chasseurs n'a pas subi de diminution appréciable. Comme preuve de cette vérité le *Rhône* raconte le fait suivant qui se serait passé ces jours-ci dans une commune très voisine de Lyon : « Deux chasseurs côtoyaient un champ de pommes de terre ; étrangers l'un à l'autre, chacun guettait pour soi, quand tout à coup un râle de caille part à égale distance de l'un et de l'autre. Un double coup se fait entendre, le volatile tombe.

» Les deux chasseurs se précipitent. Leurs deux mains l'atteignent en même temps, et alors s'engage un débat sur le point de savoir à qui revient l'honneur d'un si beau coup. Grande contestation : nul ne veut céder sa part de la proie. La dispute s'échauffe ; des mots on va passer aux coups. Sur ces entrefaites, paraît le garde-champêtre, qui demande l'exhibition des ports d'armes. Sans quitter l'aile qu'il tient, chacun de nos chasseurs tire de sa poche la pièce justificative de son droit. La loi est satisfaite, mais la morale publique ne l'est pas encore, et l'autorité, constituée sous les traits du garde-champêtre, s'interpose avec bienveillance dans la querelle. On le fait juge. Nouveau Salomon, il décide que le volatile sera partagé en deux, et qu'une moitié sera adjugée à chacun des contestants. Comme il a été juge, il sera le sacrificateur. Déjà sous ses doigts la plume se détache du corps de l'oiseau. Déjà apparaît grosse, dodue, potelée, cette partie inférieure que les gourmets ne regardent jamais d'un œil froid. A cette vue un des chasseurs ne se contenant plus : « Arrêtez ! s'écrie-t-il; partager une si belle pièce! quel dommage ! j'ai tué la caille, j'en suis sûr ; mais j'aime mieux en faire hommage à monsieur que de la voir partagée en deux. — Je ne le souffrirai pas, monsieur, s'écrie l'autre chasseur. — J'ai l'honneur du coup, mais vous emporterez cet oiseau, ne fût-ce que pour être jaloux de ne l'avoir pas tué. » Le conflit s'engage de nouveau, mais cette fois l'amour-propre prend le thème de la générosité. En fin de lutte, il fut statué que la caille resterait au garde-champêtre, et nos deux chasseurs, devenus bons amis, décidèrent qu'ils chasseraient ensemble tout le reste de la journée et que le moins adroit ou le moins heureux laisserait à l'autre l'honneur d'avoir tué la caille.

FRAUDES SUR LE PAIN. — Le tribunal de simple police, à ce que nous apprend le *Messager*, dans son audience du 19, a condamné le sieur Dimpre, boulanger, rue Saint-Antoine, n° 92, à l'amende et à la prison comme étant en état de double récidive, et les boulangers dont les noms suivent à 11 et 15 fr. d'amende seulement, comme ayant vendu du pain au dessus de la taxe : 1° Chicandard, rue de l'Hôtel-de-Ville, n° 56, à 11 fr.; 2° Deschamps, rue Saint-Honoré, 159, à 15 fr. ; Neibecker, rue du Faubourg-Saint-Martin, n° 214, à 11 fr.; et le sieur Vivier, rue Saint-Victor, n° 87, à 15 fr.

11 et 15 francs d'amende pour des ventes journalières à faux poids, c'est bien peu. La patente a maintenant des immunités qu'elle ne possédait pas jadis. Sous Louis XV, les ventes de pain à faux poids étaient punies de 1 500 *livres d'amende*. (*Dictionnaire de la police* de Delamarre.) Il est vrai qu'alors deux révolutions n'avaient pas été faites en faveur du peuple.

CHRONIQUE AGRICOLE.

IMPRÉVOYANCE DE LA CIVILISATION. — Joseph dit à Pharaon : « Il est de la prudence du roi de choisir un homme sage et habile pour lui donner à gouverner la terre d'Egypte.

» Afin qu'il institue des préposés dans chaque province, pour mettre en grenier la cinquième partie de la récolte pendant les sept années de fertilité qui vont commencer. Et que tout le froment économisé soit conservé au nom de Pharaon dans les magasins des villes.

» Afin que le royaume soit prémuni contre les sept années de famine qui viendront et que le peuple ne meure pas de misère.

» Quand l'époque fixée fut venue, la famine était par toute la terre; mais le peuple d'Egypte ne manquait pas de pain. » (*Genèse*, chap. XLI.)

Ce Joseph n'était pas économiste : Si l'on en croit l'histoire, son nom resta longtemps dans la mémoire du peuple égyptien, qui le considérait comme un grand homme d'Etat et un bienfaiteur de l'humanité. Dans ces temps d'ignorance, les nations jugeaient tout simplement les systèmes par leur résultat ; on croyait qu'il était bien de préserver les travailleurs de la famine, et l'on mettait naïvement le salut du peuple avant la prospérité du commerce. Aujourd'hui, que le phare lumineux de l'*Economisme* éclaire le monde, ce bon sens primitif fait hausser les épaules. Nous sommes devenus beaucoup trop savants pour tolérer que l'on allège nos souffrances par des remèdes aussi simples ; un sincère économiste aimerait mieux mourir de faim que d'être nourri contre les règles de l'art. Périsse plutôt le peuple entier que la liberté illimitée du commerce !

Peut-on donc faire trop de sacrifices pour maintenir une si belle chose, si généralement admirée ! Il y a bien quelques raisonneurs obstinés qui ne partagent point cet enthousiasme. Le commerce libre, le commerce anarchique, comme ils l'appellent, fait, d'après eux, durement payer les services qu'il rend au public ; mais ces gens-là sont des utopistes, des malintentionnés, comme la *Démocratie pacifique* ; on les mettra au ban de la société civilisée.

Il faut être bien méchant, en effet, pour conseiller à l'Etat de venir directement au secours du peuple dans un temps de disette ; pour l'engager à modérer, par une concurrence véridique, les bénéfices exagérés des négociants sur les denrées alimentaires ; pour lui suggérer le moyen de prévenir les hausses factices, les accaparements, etc. Eh bien ! la *Démocratie* avoue qu'elle est coupable de tous ces méfaits ; elle s'en vante, et les raisonnements des économistes la confirment de plus en plus dans son opinion.

Nous ne demandons pas, assurément, que la société prenne une marche rétrograde et qu'elle se constitue, comme au temps de Joseph, en castes patriarchales ; personne, plus que nous, ne tient à conserver les libertés conquises par nos pères ; mais nous voulons que l'humanité ne s'arrête pas en chemin, car il reste encore bien des libertés à conquérir, bien des tyrannies à éliminer de l'ordre social, bien des institutions anarchiques à transformer par l'association. Le commerce est de ce nombre, il faut l'organiser ; le commerce des subsistances, spécialement, exige une prompte réforme, dans l'intérêt des producteurs et des consomma-

vélation subite qui leur apprend à chercher dans les principes de l'association un remède efficace à la détresse publique. C'est ainsi qu'en Belgique, des communes, des sociétés de bienfaisance, des sociétés industrielles ont déjà pris des mesures pour soustraire les classes pauvres à l'insatiable avidité du commerce libre ; selon toute apparence, le gouvernement, ou tout au moins les provinces, suivront cet exemple et se chargeront de fournir aux cultivateurs les pommes de terre indispensables à leurs emblavures prochaines. Voilà de sages inspirations qui seront secondées chaudement, nous devons le dire, par de larges offrandes pécuniaires ; l'hiver pourra donc se passer sans trop de souffrances ; il y aura, nous l'espérons, plus de peur que de mal ; mais la leçon serait à recommencer si l'on ne comprenait point que la société doit prévenir des crises pareilles, et qu'il n'y a qu'un seul moyen de les prévenir : l'*Association*.

MALADIE DES POMMES DE TERRE. — L'Académie des sciences a reçu encore de nombreuses communications sur ce sujet : nous analyserons rapidement les Mémoires qui nous ont paru présenter quelques idées neuves. Commençons par le troisième Mémoire de M. Payen. Le savant professeur, après avoir confirmé, par des études microscopiques nouvelles, son opinion sur l'existence des champignons, a voulu donner une preuve expérimentale de son système ; il a donc répété d'une autre manière l'expérience de M. Morren que nous avons citée dans notre dernière Chronique. Voici comme il s'en explique :

« La maladie particulière peut-elle s'introduire dans les tubercules sans l'intervention de leurs tiges aériennes et des racines ? Se transmettrait-elle des tubercules affectés aux tubercules sains ? Quelques observateurs ont répondu négativement ; plusieurs autres affirmativement; mais ceux-ci auraient-ils confondu la transmission des effets de pourriture consécutifs à la maladie ou même à l'influence toute particulière que la gelée exerça sur les tiges et les tubercules au mois d'août ?

» Dans le doute j'ai fait l'expérience suivante : Dix tubercules attaqués furent rangés sur un plateau autour de deux tubercules sains, et dont un était coupé par un plan passant dans l'axe. Le plateau fût maintenu sous une cloche dans un air presque saturé d'humidité, à une température de 20 à 28 degrés.

» Au bout de huit jours on n'apercevait aucun signe de transmission ; quatre jours plus tard un changement s'était manifesté à la surface de l'une des sections du tubercule coupé : cette surface paraissait sèche et blanche comme de la fécule en poudre. C'était en effet de la fécule débarrassée de ses enveloppes cellulaires et mêlée de débris de cellules.

» Au-dessous nous avons trouvé des organismes de couleur orangée pareils à ceux qui me semblent représenter la tête des champignons.

» Ici l'invasion du parasite s'est opérée sans contact direct et simplement à la faveur de l'agitation imprimée à l'air en soulevant et agitant la cloche plusieurs fois par jour : la pénétration était inverse de celle qu'on a observée dans les champs, car elle se propageait du centre du tubercule vers la périphérie.

» Afin de rechercher comparativement si la transmission aurait lieu en dehors d'une grande humidité, j'avais entouré trois tubercules sains de la même variété, dont un coupé en deux, avec douze tubercules fortement attaqués, rapprochés des premiers presque jusqu'au contact ; le tout était recouvert de fanes sèches et placé dans le même endroit, à la même température que dans l'expérience précédente, mais sans ajouter d'eau ; j'avais, au contraire, établi un courant d'air pour dégager la vapeur. Après douze et quinze jours, aucune apparence de végétation cryptogamique ne se montra sur les tubercules sains. »

Cette expérience prouve, sans aucun doute, que les botrytis peuvent se transmettre d'une plante à l'autre ; mais on ne doit pas en conclure qu'ils sont la cause de la maladie, car d'autres expérimentateurs ont produit le phénomène maladif sans l'intervention des botrytis. En tout cas on peut en tirer cette conclusion qu'il faut absolument une grande et longue humidité pour que les botrytis puissent se reproduire ; si la saison prochaine est favorable, on n'a donc rien à craindre de leur invasion. Continuons notre revue.

M. Dumas a été conduit, par les observations de M. Payen, à essayer, pour la conservation des pommes de terre, l'emploi des agents qui rendent imputrescibles les matières azotées ou albuminoïdes. Parmi les moins dispendieux la tannée a paru réussir ; stratifiée par couche avec les tubercules, elle absorberait l'oxigène de l'air et l'empêcherait de venir en aide à la fermentation.

Mais un résultat inattendu, observé par M. Dumas, mérite surtout d'être signalé, afin d'éviter aux cultivateurs de fâcheux mécomptes. Parmi les agents anti-sceptiques, le sel marin a été conseillé par plusieurs personnes, qui sans doute ne l'avaient pas essayé. M. Dumas a reconnu que ce composé en faible proportion, hâte d'une façon extraordinaire, la putréfaction des tubercules envahis. Cette action du sel, si nous avons bonne mémoire, a déjà été observée en plusieurs circonstances ; elle nous semble, du reste, confirmer l'opinion des agronomes qui recommandent l'emploi de ce condiment dans l'alimentation des animaux.

Nous nous abstiendrons d'analyser le Mémoire présenté par M. Gruby à l'Institut ; ce travail ne contient point d'observations essentiellement neuves, et l'auteur n'en tire aucune conséquence utile ; nous transcrirons seulement son résumé: «Les pommes de terre sont atteintes, dit-il, d'une maladie *zoo-parasitique*, d'une maladie *mélanotique*, et d'une maladie *phyto-parasitique* ; ce sont ces trois maladies qui constituent la maladie *épidémique* des pommes de terre. »

M. Strass, professeur à l'Ecole polytechnique de Bruxelles, s'est livré à une série d'analyses chimiques peu importantes sous le point de vue agricole ; le passage suivant mérite cependant d'être pris en considération par les cultivateurs belges :

« Aucune espèce de pomme de terre, dit l'auteur, n'est arrivé à maturité ; elles contiennent toutes plus d'eau, plus d'albumine coagulable et moins de fécule que dans les années ordinaires. Le maximum de fécule trouvé par M. Strass, a été de 18 p. 0/0 dans la pomme de terre rouge ; 15 p. 0/0 dans la pomme de terre blanche ; 13 dans les bleues ; il a rencontré des tubercules qui ne fournissaient que 6 p. 0/0. L'albumine existe en moindre quantité dans les parties malades que dans les parties saines. »

Le travail de M. Boujean s'attache surtout à démontrer que l'on peut consommer sans danger les pommes de terre, et que l'on a grand tort de rejeter d'une manière absolue un tubercule par cela seul qu'il est partiellement gâté. « J'ai voulu, dit-il, me rendre compte de la perte que l'on faisait dans cette circonstance. J'ai fait ramasser dans la rue, au hasard, cent livres de tubercules jetés aux ordures ; je les ai fait largement mon-

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS — 24 SEPTEMBRE.

Le *Journal des Débats* revient de nouveau sur la question qui divise les États-Unis et le Mexique. D'après les *Débats*, les Mexicains ont le droit de se croire lésés et sont fondés à se plaindre: ils ont été joués et dépouillés. Mais pour faire la guerre il ne suffit pas d'avoir pour soi le droit, il faut encore la puissance. Les forces militaires des États-Unis sont peu considérables; leurs troupes s'élèvent à environ dix mille hommes, dont une partie est employée à la garde des frontières du côté des tribus indiennes: ils ne pourraient donc disposer que de 5000 hommes en faveur du Texas; mais sur mer ils sont très redoutables; ce serait un jeu pour eux de bloquer hermétiquement les ports du Mexique et de ravir au gouvernement mexicain sa principale ressource, le revenu qu'il tire des douanes.

Le *Journal des Débats* dit sans détour que les vœux de l'Europe en cette circonstance doivent être pour que le Mexique ne soit pas entamé et pour qu'il se mette en mesure de prévenir de nouveaux empiètements; de plus le journal de la rue des Prêtres prétend que l'intérêt bien entendu des États-Unis serait de se contenter de ce qu'ils ont, et que pour la balance politique du monde, la conquête du Mexique par les États-Unis pourrait créer des périls éventuels et éloignés, qu'il n'est pas superflu de prévoir.

Il est à regretter que le *Journal des Débats* ne fasse point ressortir dans ce long article que l'Angleterre a, bien plus que la France, un immense intérêt à empêcher le blocus des ports mexicains.

Les *Débats* donnent des détails circonstanciés sur les évènements qui se sont passés à Madagascar et qui ont donné lieu à un débarquement combiné des Français et des Anglais dans cette île.

Le journal la *Presse* s'occupe des affaires de la Grèce. Selon lui la situation actuelle de ce pays est des plus graves. La retraite de M. Metaxas a ranimé les passions, les ressentiments de l'opposition contre M. Coletti. C'est l'influence française qui est maintenant en jeu, c'est elle qui est violemment attaquée par l'opposition excitée par les intrigues de l'influence anglaise.

Ce que le journal la *Presse* a dit sur l'appauvrissement de l'inscription maritime est un fait tellement évident, que M. le ministre de la marine, justement inquiet de cette situation, a délégué un inspecteur général chargé de parcourir les divers quartiers de l'inscription maritime, de s'enquérir des causes de cet appauvrissement, et de rechercher les moyens de relever cette admirable institution.

Le *Constitutionnel* examine la question de l'inscription maritime. L'opinion du *Constitutionnel* est que si le matériel de notre marine laisse grandement à désirer, on peut du moins espérer une amélioration; il suffirait, pour atteindre le but indiqué, qu'une administration, animée de vues patriotiques, voulût doter le pays d'une flotte nombreuse et puissante.

Par administration animée de vues patriotiques, le *Constitutionnel* veut sans doute désigner M. Thiers qui a désiré être appelé le *bienfaiteur de la France*, qui ne veut pas de *colonisation*, et qui, en 1840, ne se trouvait pas *prêt*, parce que dans la Méditerranée les voiles françaises n'étaient que deux fois plus nombreuses que les voiles anglaises.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. O., à Dijon. — Quels renseignements particuliers? Précisez.—Quant à ceux sur la librairie, on va vous les donner.

M. M., à Toulon. — Envoyez les billets offerts. — On régularise le titre.

Halle aux blés. — 24 sept. Choix, 116 à 118 k. 34,00 à 34,50. — Montereau 115 k. 32,50 à 33,00. — Picardie 115 k. 32,00 à 32,50. — Champagne, 115 k. 32,00 à 00,00.

Seigles. 110 k. l'hectolitre et demi 19,00 à 19,50.

Orges. Vieille, 90 à 92 k. 14,50 à 15,00. — Nouv. 92 à 93 k., 16,00 à 16,50 hors barrières.

Avoines. — 150 k. 26,00 à 26,50; 145 k. 25,00 à 25,50; 140 k. 23,50 à 24,00; 135 k. 00,00 à 00,00.

Issues. Son, 8,00 à 8,50 les 325 litres. — Moutures 9,00 à 9,50. — Recoupettes 11,50 à 12,00 les 100 k.—Remoulages 17,50 à 18,00 les qualités courantes; 18,50 à 19,00 les fines qualités; 19,50 à 20,50 les blanches.

Marché Saint-Antoine, 23 sept. — Foin, 1re 00 à 00; 2e 48 à 50; 3e 40 à 46. — Sainfoin, 1re 00 à 00; 2e 38 à 40; 3e 00 à 00. — Luzerne 1re 00 à 50; 2e 45 à 47; 3e 38 à 42.— Paille de blé 1re 00 à 00; 2e 26 à 28; 3e 00 à 24.— Paille de seigle 1re 30 à 32; 2e 00 à 00; 3e 00 à 00. — Paille d'avoine, 1re 00 à 00; 2e 00 à 00; 3e 00. — Trèfle 1re 00; 3e 00 à 00. Regain 1re 00 à 00 2e 00 à 00.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 24 septembre.— Foin, 1re 48 à 50; 2e 40 à 46; 3e 00 à 00. — Paille de seigle 1re 31 à 34; 2e 00 à 00. — Paille de blé 1re 28 à 29; 2e 25 à 27; 3e 00 à 00.

Halle à la viande du 24 septembre. — 18941 kil. Bœuf 1,30-1,10-0,80. — 12692 kil. Veau 1,40-1,20-1,00.—3095 kil. Mouton 1,45-1,25-1,00. — En gros 30640 kil. 1,31-1,27-1,20.

Marché de la Maison-Blanche, 23 sept. — Sur 198 porcs, il s'en est vendu 163 à 1,24-1,20-1,16.

Marché de la Vallée du 24 sept. — Agneaux 0,00 à 00,00. — Cailles, 0,30 à 2,00. — Canards barbotteurs, 1,00 à 1,75.—Canetons de Rouen, 2,00 à 3,50. — Chapons gras 2,75 à 5,00. — Chevreuils 15,00 à 35,00. — Dindes gras, 5,00 à 7,00; comm., 2,25 à 3,50. — Faisans 5,00 à 0,00 — Lapins ou lapereaux 1,00 à 2,50. — Lièvres ou Levreaux, 1,50 à 5,50. — Moutons pré-salé 0,00—Oies comm. 2,25 à 4,00. — Perdrix grises, 0,25 à 1,00. — Perdrix rouges, 1,25 à 1,50.—Pigeons de volière 0,45 à 0,90.—de bizets 0,23 à 0,45.— Poules ordinaires 1,40 à 2,25. — Poulets gras 2,50 à 3,35; de comm. 0,90 à 1,80. — Vanneaux 0,00. — Râles de genêts, 0,50 à 0,75.—Sarcelles, 0,60.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 22, 24 et 24 sept. — *Beurre* (le kil.) En livres 1,22 à 2,06.— En mottes Isigny 1,40 à 4,20. — En mottes Gournay 1,30 à 3,30. — Petit beurre 1,30 à 1,58. — Beurre salé ou fondu 1,50 à 1,54. —*OEufs* (le mille). Du 22 sept. 42 à 72. — Du 23, 44 à 66. — Du 24, 00 à 00. —*Fromages* (la dizaine), 23 sept. Brie 12 à 40.— A la pie 5 à 15.

Marché aux chevaux du 24 sept. — Chevaux de selle et de cabriolet entrés 127, vendus 23 de 230 à 1070. — De trait 249 entrés, vendus 29 de 320 à 890. — Hors d'âge 178 entrés, vendus 26 de 85 à 375. — Anes entrés 6, vendus 2 de 30 à 35. — Chèvres, 4 amenées, 1 vendue 16. — Voitures, 12 amenées, 5 vendues de 180 à 460. — Encan 2, de 65 à 90. — Essai 83.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 23 septembre. — LARDET, entrepreneur de charpente, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 223. Juge commissaire, M. Chatenet, syndic provisoire; M. Defoix, rue Saint-Lazare, 70. — FIGUÉS, tailleur, passage Colbert, 16. Juge commissaire, M. Rousselle-Charlard; syndic provisoire, M. Maillet, rue des Jeûneurs, 14.

Bourse du 24 septembre 1845.

Tous les cours ont ouvert en baisse, mais tous ferment à de meilleurs prix. Il y a une reprise de 20 c. sur le cours du 3 0/0, et de 15 c. sur celui du 5 0/0. Les chemins ont regagné en grande partie ce qu'ils avaient perdu hier. Celui du Nord a donné lieu à des affaires considérables; de fortes ventes l'ont fait tomber à 800 fr.; mais là tout le monde s'est présenté acheteur, et l'on est successivement remonté à 820 fr., cours d'ouverture, qui présente en résultat une amélioration de 2 fr. 50 c. sur les cours d'hier.

Consol.	98 5/8 1/2	3 0/0 F. c.	Av. 83 50.
Esp. act.	27 1/8	F. p. 84, 84 10	Ap. 83 65.
Portug.	59	5 0/0 F. c.	B. du Trés.
Mexic.	32 1/2	F. p. 118 45, 118 50 d. 50.	
Brésil.			
5 0/0 hol.	98 3/1	Orléans, 1255, 1270 d. 20 au 15.	F. c. F. p.
2 1/2 d°.	61	Rouen, 1085, 1090 d. 20.	3 0/0 20
Rouen.	43 43 1/2		5 0/0 1015. 37 12
Orléans	50, 51		

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 108,50 à 00,00; courant du mois, 111,50 à 00,00; 3 derniers mois, 111,00 à 110,50; 4 premiers mois 1846, 113,00 à 112,00.

LILLE. — Colza, 103,00 à 103,50. — Œillette rousse, 80,50. — Lin, 69,00 à 00,00. — Voitures, 6,75.

ESPRIT 3/6. — Disponible, courant du mois et octobre, 120,00 à 121,00; novembre et décembre, 105,00 à 00,00; 8 premiers 1846, 98,00.

SAVON.—Ordre de livraison, 89,50 à 90,00 fr. les 100 kil.

SUIFS de place (50 kil.), en hausse de 2 fr. sur le marché précédent, 62 fr. — Suifs de Russie disponibles, bien tenus dans les mêmes prix. — 3 derniers mois, 62 à 62 fr. 50, à peu près sans vendeurs.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Sous le titre : PLAISIR ET TRAVAIL, M. Lévi (Alvarès) publie un *Journal de la Jeunesse*. L'habile professeur puise les morceaux solides et distingués qu'il reproduit tour à tour de l'anglais, de l'italien, de l'allemand, du grec et du latin, dans les meilleures sources littéraires et historiques. La forme que M. Lévi donne à son enseignement élémentaire lui imprime un grand charme, tout l'autorité des choses excellentes bien dites et bien écoutées. Les travaux si connus de ce maître si estimé par les familles, nous dispense d'éloges plus étendus; ce qu'il a déjà écrit recommande vivement ce qu'il écrit aujourd'hui. (Voir aux Annonces d'avant-hier.)

Spectacles du 25 septembre.

7 h. 1/2 OPÉRA. —
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Mérope. Oscar.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Ambassadrice. Richard.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Un Duel. 3e Mari. Fanfan. Le Français.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Le Précepteur. La Samaritaine. Michel Perrin.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Chacun. Changement. Jeanne. La Vie.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL.—L'Almanach. le Voisin. Bagnolet. La Famille.
7 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN.—La Biche au bois. Danseuses.
7 h. 1/2 AMBIGU. — Paris et la Banlieue.
7 h. 1/2 GAITÉ. — Les Sept Châteaux.
7 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 COMTE. — Une Fille de la Légion-d'Honneur. Fantasque. 7 Ogres.
6 h. 1/2 FOLIES. — Paris. Cirque. Gig-Gig.
6 h. 1/2 LUXEMBOURG. — La Grisette. Le Pauvre de Saint-Roch. Ma Vie.
BEAUMARCHAIS. — Les Ebénistes. Les Malheurs. Le Gamin. Intermède.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. —Le Déluge; avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.
PANORAMA (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

Comment, en effet, le ministère ne triompherait-il pas? Comment les choses auraient-elles pu avoir une autre issue? Personne n'ignore de quelle manière la question est posée devant le corps électoral. Il s'agit d'opter entre la politique de M. Guizot et celle de M. Thiers. Les faiseurs d'élections ne sortent pas de là. L'opinion légitimiste présente bien quelques candidats, mais cela ne change rien à la position générale de la question. Le principal débat est toujours entre la politique prétendue conservatrice de M. Guizot, et la politique prétendue novatrice de M. Thiers. Les électeurs sont vraiment contraints de se prononcer pour l'une ou pour l'autre de ces politiques.

Qu'arrive-t-il? Obligé de choisir entre deux choses mauvaises, l'électeur se détermine machinalement pour celle qui lui paraît la moins mauvaise, la moins dangereuse. A la vue de cette double ornière qu'on ne cesse d'offrir à ses yeux, que fait l'électeur? Il s'engage dans l'ornière du 29 octobre, parce qu'elle lui paraît la plus praticable et la plus pratiquée. C'est pour lui une affaire de prudence; c'est aussi quelquefois une affaire d'intérêt et de convenance personnelle. Eh! bon Dieu! dans l'état actuel de l'opinion publique et des partis, peut-il y avoir d'autres motifs déterminants? Pour quel principe général se passionnerait-on, alors qu'il n'y a plus de principes, mais seulement des intérêts? A quelle idée se dévouerait-on, alors qu'il n'y a plus d'idées qui unisse les intelligences?

Les résultats dont nous sommes témoins sont donc très naturels, il faut le confesser. En l'absence d'une idée générale qui anime les masses, le corps électoral ne peut que se représenter lui-même, et la chambre ne peut que représenter l'intérêt collectif ou particulier des deux cent mille bourgeois qui l'ont nommée. Si la nation tout entière avait un sentiment, une idée, une opinion sur l'œuvre qu'elle doit accomplir dans le monde, sur ce qu'il y a à faire pour améliorer le sort de tous et de chacun, les élections pourraient représenter cette idée, cette opinion; ils choisiraient des hommes qui en seraient l'expression vivante; et, ainsi, la nation tout entière se trouverait représentée. C'est, du reste, ce qui est arrivé aux différentes époques où le mécanisme représentatif a produit quelques résultats avantageux pour le plus grand nombre, quelques bons effets pour le perfectionnement de l'état politique et social.

Est-il possible de sortir de l'impasse actuelle? Oui, cela est possible en amenant les électeurs sur un autre terrain que celui de la politique stérile de M. Thiers ou de M. Guizot. Il y a aujourd'hui en germe un élément nouveau qui doit tôt ou tard créer une opinion publique toute-puissante. C'est la question sociale, la question des rapports du maître à l'ouvrier; en un mot, la question de l'organisation du travail. Eh bien! c'est à ce point de vue qu'il faut placer le corps électoral, si on veut le tirer de son apathie ou de son égoïsme. Le silence de la presse sur la question sociale assurerait indéfiniment le triomphe de M. Guizot.

Non, il ne faut plus dire aux électeurs: « Voulez-vous de la politique du 29 octobre? Ou bien: préférez-vous la politique du 1er mars? » Mais il faut leur dire: « Voulez-vous que les intérêts » des capitalistes et des travailleurs, des maîtres et des ouvriers, » soient toujours en lutte? Voulez-vous que la loi du salaire, ce » dernier reste de l'exploitation de l'homme par l'homme, soit » toujours la loi du travail? Ou bien préférez-vous que l'association » unisse les intérêts des maîtres et des ouvriers, des capitalistes » et des travailleurs, et que les prolétaires et les bourgeois se » donnent ainsi la main, comme en 1789 et 1830, non plus pour l'intégral de la chambre, la question n'a pas ainsi posée. Les électeurs; si les éléments encore vagues et peu accusés d'une nouvelle opinion publique, éléments que nous avons signalés déjà plusieurs fois dans les masses laborieuses, n'ont pas pénétré jusque dans les couches supérieures de la bourgeoisie, il est certain que M. Guizot aura une nouvelle chambre à sa dévotion. Avis à la presse de tous les partis, qui manifeste un mécontentement unanime sur le résultat des élections partielles.

Madagascar.

Les allégations contenues dans le *Journal des Débats* d'avant-hier relativement aux évènements qui se sont passés en 1829 et 1830, à Madagascar, sont si étranges que nous devons revenir encore une fois sur ce sujet.

Hier, nous nous sommes contentés de dire qu'il était faux qu'un traité de paix et de commerce eût été signé, en 1829, entre le gouvernement français et le chef des Hovas; ce traité est une pure invention des *Débats*.

D'abord, ce ne pouvait être Radama, chef des Hovas, qui l'aurait signé, comme l'affirmait ce journal, puisque Radama était mort dès 1828.

Puis, où a-t-il trouvé ce traité de paix et de commerce *par suite duquel*, suivant lui, Tamatave fut évacué? Ici encore une erreur de nom; ce n'est pas Tamatave, mais Tintingue qui fut abandonné en 1831 par les Français. Ce n'est pas par esprit de pédantisme, on doit le comprendre, que nous relevons ces choses; mais parce qu'il est honteux que le journal ministériel, le journal du ministre des affaires étrangères montre une telle ignorance sur des points aussi délicats.

Nous ne disons pas que ce journal aurait pu consulter l'ouvrage de l'un de nos collaborateurs sur Madagascar (1), et y apprendre les faits dont il parle avec tant de légèreté; mais au moins aurait-il dû consulter un *Précis sur les établissements formés à Madagascar*, imprimé en 1836, à l'imprimerie royale, par ordre de M. l'amiral Duperré, ministre de la marine.

Il y aurait vu, à la page 68, que, à la suite de l'expédition Gourbeyre, faite en 1829, le gouvernement de la reine Ranavalo-Mandjaka *se refusa à tout traité*.

Il y aurait en outre vu, à la page 60, dans un rapport au roi du 17 février 1831, que le traité projeté par la France avait pour but de faire reconnaître par les Hovas les droits de la France sur certaines portions du littoral.

Ainsi, il est bien établi que, si nous avons évacué Tintingue, c'est de notre plein gré, mais non *par suite* d'un traité;

Et, en outre, qu'il n'y a jamais eu de *traité de paix et de commerce* entre les Hovas et nous, ce qui aurait impliqué la reconnaissance du droit de souveraineté des Hovas sur Madagascar, et par suite, une renonciation à nos prétentions.

Maintenant, dans quel but le *Journal des Débats* a-t-il accumulé en si peu de lignes tant de fâcheuses inventions? Nous ne le savons pas... Nous ne voulons pas le savoir...

Mais quelles que soient les intentions des *Débats*, quelles que soient les vues du ministère, nous devons persister à chercher les de Madagascar... Convient-il de laisser plus long-temps Madagascar dans un pareil état? Se peut-il que, sans compromettre nos droits, nous nous abstenions de rétablir l'ordre dans ce pays et donnions ainsi aux étrangers un prétexte de se faire justice eux-mêmes? Lorsque M. Romain-Desfossés est arrivé à Tamatave, il s'y trouvait déjà un navire anglais qui était venu pour protéger ses nationaux. En bonne justice serions-nous fondés à nous plaindre si les Anglais, ne pouvant obtenir satisfaction par notre intermédiaire (puisque nous nous renfermons dans le rôle étroit de *souverains nominaux*), débarquaient à Madagascar et faisaient la guerre pour leur propre compte aux Hovas? Il est vrai qu'en ce moment ils respectent des droits qu'eux-mêmes ont reconnus, et dans la circonstance présente, le capitaine de la corvette anglaise *le Conway* a admis indirectement notre suprématie sur l'île Malegache en se plaçant *entièrement sous les ordres* du capitaine français (voir la *Presse* de ce matin) et en faisant marcher ses soldats sous le commandement du lieutenant de vaisseau français, M. Fierreck. (Voir la relation des *Débats* dans notre numéro d'hier.) Mais cet acte de condescendance que nos journaux n'ont pas assez remarqué, ou qu'en l'absence de renseignements suffisants ils ont mal interprété (ce qui les conduit à des craintes puériles sur la portée de l'intervention du *Conway*, comme si le simple concours offert par un capitaine anglais et l'acceptation de ce concours, peut-être imposé par les circonstances, pouvaient préjudicier à nos droits); cet acte de condescendance, serions-nous toujours bien venus à les réclamer, si nous persistions dans notre souveraineté purement nominale et négative?

Nos troupes viennent de subir une défaite sur un territoire qui nous appartient; à côté de nous les Anglais ont éprouvé un dommage grave pour prix de l'assistance qu'ils nous ont prêtée; ces succès enhardiront les Hovas, et nous les laisserons faire? et nous souffrirons qu'ils expulsent nos résidents? Si nous le souffrons, l'Angleterre ne sera pas aussi patiente pour les siens, et puisque nous ne voulons être rien sur cette belle île, elle viendra, directement et en son propre nom, forcer les Hovas à plier devant elle, et à accepter sa protection.

En présence de cette intervention directe, que ferait notre gouvernement?

Depuis quelque temps, et bien à tort selon nous, le gouvernement avait adopté une politique toute pacifique à l'égard des Hovas, usant en toutes circonstances de procédés bienveillants et gardant généreusement une neutralité absolue dans les affaires intérieures de l'île: il se flattait par là d'amener le gouvernement d'Imerne à nouer avec nous des relations plus amicales et de procurer ainsi à nos nationaux tous les avantages commerciaux que peut offrir Madagascar; mais cet espoir est aujourd'hui complètement déçu: les Hovas ne veulent pas même souffrir à Madagascar aucun résident de couleur blanche; et par leurs violences, ils forcent les vaisseaux anglais d'intervenir pour protéger leurs nationaux. Si les choses allaient plus loin, si les Anglais ne trouvaient d'autre moyen de se faire respecter des Hovas que de leur faire la guerre, encore une fois, quel parti prendrait le gouvernement français?

Cette question est par elle-même tellement embarrassante, qu'il devient visible qu'avant toute chose notre gouvernement doit tout employer pour qu'elle ne se présente pas. Or, pour arriver là, il n'est qu'une seule voie, qu'un seul moyen: envoyer à Madagascar des forces suffisantes, pour réparer nos échecs antérieurs, rehausser

(1) *Colonisation de Madagascar*, avec carte, par M. Laverdant; 1 vol. in-8, au bureau du journal. Prix: 3 fr.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
VENDREDI 26 SEPTEMBRE 1845.

UNE FILLE DU PEUPLE.

Seconde partie (1).

VII. — DÉCEPTION.

Inquiet des suites de cette aventure, et craignant pour la jeune fille les reproches et les persécutions de sa famille, Pierre alla au vieux chêne plusieurs fois dans la journée. Il espérait y trouver quelques lignes qui eussent pu sinon le rassurer, du moins fixer ses doutes et son inquiétude. En vain il sonda l'arbre dans toutes ses profondeurs, il fut forcé de retourner à la Maison-Blanche, le cœur dévoré d'inquiétude et l'esprit en proie aux plus noirs pressentiments.

Le lendemain le soleil n'avait pas encore paru à l'horizon qu'il y retourna, bien décidé à voir Blanche et à lui parler, si elle venait au secret rendez-vous de la forêt. Il se coucha au pied de l'arbre, et il attendit longtemps, bien longtemps, jusqu'à l'heure où les derniers rayons du jour s'éteignirent dans les ténèbres de la nuit.

Alors il se leva, fou d'anxiété et de désespoir, et courut dans la direction du château de la Ferrière.

Arrivé aux murs du parc, il en fit deux ou trois fois le tour, en se demandant ce qu'il pourrait répondre si on le découvrait.

— N'importe, dit-il en s'élançant par dessus la muraille, il faut que je la voie, que je sache pourquoi elle n'est pas venue.

Il suivit d'abord quelques allées perdues, sans savoir où elles le conduisaient. Son cœur battait avec violence, son cerveau, enfiévré par une agitation douloureuse et une longue inanition, — Pierre n'avait pas mangé depuis deux jours, — se remplissait de sombres imaginations et de lugubres fantômes. Il s'arrêtait à chaque pas, il regardait à travers les ténèbres.

Il lui semblait voir une forme vague et légère qui fuyait devant ses pas; — c'était quelque blanche lueur d'étoile qui se glissait entre les branches des massifs.

Il croyait entendre des plaintes et des gémissements; — c'étaient les murmures du vent dans la cime des grands arbres, ou le cri aigu et sinistre d'un oiseau de nuit, qui s'enfuyait à son approche.

Enfin, après bien des détours, il arriva devant la façade du château. Tout était sombre et silencieux, hors une fenêtre du premier étage, qui était ouverte et éclairée. Sur le balcon de cette fenêtre un jeune homme et une jeune femme étaient appuyés, et semblaient perdus dans quelque douce et rêveuse causerie; le jeune homme avait passé son bras autour de la fine et gracieuse taille de la jeune femme, qui, à demi ployée comme un roseau, se courbait et se penchait jusque sur son épaule.

Pierre regarda... il reconnut Blanche et Arthur de Longpré; il frémit et ferma les yeux, comme s'il eût senti la lame froide et aiguë d'un poignard entrer dans sa poitrine. Cela était si impossible, qu'il crut s'être trompé. Il pressa sa main glacée sur son front pour le rafraîchir, et en chasser cette odieuse et absurde vision.

Il regarda de nouveau... la vision n'était que trop réelle; seulement le poète avait enlevé son bras de la taille de Blanche, et Pierre crut voir deux mains qui se pressaient dans l'ombre du balcon.

S'il eût été moins amoureux, sa fierté naturelle se fût sans doute révoltée, le sentiment de sa dignité l'eût emporté sur l'amour, et il se fût éloigné sur-le-champ; mais le coup fut si imprévu, si douloureux, frappé si droit au cœur, que Pierre en fut accablé, et resta là, immobile, pâle et sans voix, la sueur au front, le sang au cœur, les lèvres frémissantes et crispées, les yeux fatalement fixés sur cette fenêtre, où les deux jeunes gens se regardaient, se souriaient et se parlaient d'amour.

Il n'eut plus qu'une pensée, une pensée navrante et désespérée, celle de boire le calice jusqu'à la lie, d'entendre après avoir vu, d'enfoncer lui-même le poignard, et d'élargir assez la blessure pour en finir au plutôt.

Un énorme marronnier étendait ses branches larges et touffues jusqu'aux croisées; Pierre y monta avec l'agilité d'un serpent, se glissa le long des branches assez près du couple imprudent et oublieux, pour tout voir et tout entendre...

— O Blanche! disait le poète, répétez-moi ces mots si doux à mon oreille et à mon cœur; dites-moi encore que vous m'aimez, et que le jour qui nous unira sera pour vous un jour heureux et béni entre tous.

— Non, répondait la coquette et folle jeune fille, je ne vous le dirai plus.

— Pourquoi?

— Parce que le plus beau concert répété souvent finit par fatiguer; parce que l'on s'ennuie même de voir chaque jour le soleil, et d'entendre chanter les petits oiseaux; parce que ma mère disait devant moi à une de ses amies, que l'habitude est le tombeau de la tendresse, et que, dans le grand art de se faire aimer, un refus vaut mieux que dix paroles d'amour.

— Laissez, ma jolie capricieuse, laissez l'art aux duègnes et aux matrones; vous êtes trop belle, trop jeune et trop spirituelle pour avoir besoin de recourir au blanc, au carmin, aux apparences trompeuses et aux artifices menteurs. Les belles statues de la Grèce païenne étaient sans draperies, elles n'en avaient point besoin. Un rayon de soleil ne se déguise pas pour descendre de son disque enflammé; il vient pur, rayonnant et nu; il illumine, il échauffe et il féconde; votre amour est ce rayon lumineux et bienfaisant; laissez-le venir à moi dans tout son éclat et sa vérité, les nuages sont bons pour les yeux faibles et incertains; moi, je vous aime assez pour pouvoir vous fixer sans crainte.

— C'est fort joli, ce que vous dites-là; demain, vous me mettrez cela en vers sur mon album... Eh bien! soit; je vous répéterai ce que vous désirez, si vous me dites avant pourquoi, depuis quelque temps, votre front est triste et soucieux.

— Ne me demandez pas cela, Blanche; il est quelquefois imprudent de regarder au fond du cœur de l'homme. Je suis triste parce que... mon bonheur est si grand, que je ne puis y croire.

— A quoi pouvez-vous croire alors? dit la jeune fille avec un de ses plus ravissants sourires. Moi, j'ai toute foi en vous, et cependant je suis certaine qu'en ce moment vous mentez, que vous ne me dites pas votre pensée.

— Plus tard peut-être, je vous la dirai.

— De suite; je le veux... je vous en prie.

— Eh bien!... pourquoi me forcez-vous à vous dire de ces choses-là?... Je suis jaloux.

— Jaloux de quoi?

— De tout, de votre mère, d'Alfred, de votre tourterelle, des fleurs que vous cueillez, de l'air que vous respirez, de la femme de chambre qui tresse et parfume vos beaux cheveux, du sable que foule votre pied charmant, de la lumière qui éclaire votre visage. Vous le dirais-je? voyez jusqu'où va ma folie, je suis jaloux de ce Morin, qui vous regardait l'autre jour avec ses yeux de chat sauvage, comme s'il eût voulu vous dévorer, et vous, vous lui avez souri, vous lui avez parlé! Ce rustre a entendu le doux son de votre voix, il a vu votre sourire! Un crapaud regardant une étoile!... Ah! vous ne savez pas, Blanche, tout ce que j'ai souffert en pensant que cet homme avait eu l'audace d'élever sa pensée jusqu'à vous.

— Vous, jaloux de M. Morin... Ceci, Arthur, est une plaisanterie de fort mauvais goût, je vous en avertis. Vous me dites ces choses avec un sérieux qui me ferait presque douter de votre esprit, si je ne savais pas que vous n'êtes en cela que l'écho des ridicules facéties de mon aimable frère.

Pierre attendait avec anxiété la réponse de Blanche. A ces mots, tout le sang qui avait reflué au cœur, remonta violemment à la tête; il crut que son cerveau allait éclater; il lui sembla que tout tournait et tourbillonnait autour de lui, le château, le parc, les arbres, la terre et le ciel. Si instinctivement il ne se fût pas cramponné à une branche, il fût tombé au pied du marronnier. Pendant quelques instants, il cessa d'entendre

(1) Voyez les numéros du 9 au 25 septembre.

Le *Constitutionnel*, qui a la prétention de régénérer notre marine, n'est pas plus au courant des affaires malegaches que les *Débats* ; car il rapporte les singulières inventions de ce journal ministériel, avec une bonne foi parfaite, sans se douter un instant que son confrère lui joue un tour de son métier, en cherchant à l'endormir avec ses contes de revenants diplomatiques qui signent des traités deux ans après leur mort.

Nous empruntons au *Courrier de Marseille* les détails circonstanciés du combat de Madagascar :

« La corvette *le Berceau*, de retour de Tamatave, apporte la triste nouvelle des événements qui viennent de se passer sur cette partie de la grande île de Madagascar.

» A défaut du rapport officiel, — que l'on publiera peut-être prochainement, — nous rappellerons les premiers faits qui ont amené ces déplorables évènements qui ne peuvent ternir l'honneur de nos armes ; car officiers, marins et soldats ont déployé un courage héroïque, courage malheureusement impuissant en présence d'obstacles imprévus.

» On sait que les commerçants français résidant à Madagascar, de même que les traitants anglais, étaient sous le coup d'une menace d'expulsion du territoire, si dans un délai donné ils ne se faisaient pas naturaliser Malegaches.

» Le délai fatal était près d'expirer et nos nationaux étaient exposés à la perte de leurs biens et de leur vie, lorsque les corvettes *le Berceau* et *la Zélée* parurent sur la rade de Tamatave, sous les ordres de M. le commandant de la station française, M. le capitaine de vaisseau Desfossés, qui avait appareillé de Bourbon sur l'avis donné par un négociant de cette ville de la position critique dans laquelle se trouvaient nos compatriotes.

» Déjà une corvette anglaise, *le Conway*, capitaine William Kelly, était arrivée sur la rade de Tamatave, expédiée par le gouvernement de Maurice, dont les nationaux établis sur cette partie de la côte malegache se trouvaient dans une situation identique à celle des traitants français, par suite des ordres barbares de la reine des Houvas.

» Immédiatement après l'arrivée des corvettes françaises, le commandant de la corvette anglaise vint généreusement offrir son concours à M. le capitaine de vaisseau Desfossés.

» Il fut résolu que deux officiers français et anglais, du même grade, seraient envoyés auprès du chef des Houvas, commandant à Tamatave, pour lui demander conjointement, au nom des deux gouvernements, des explications catégoriques sur la mesure extraordinaire adoptée contre les nationaux des deux pays. Le chef houva fit répondre insolemment qu'il n'avait aucune explication à donner aux Français ni aux Anglais.

» Alors le commandant français se détermina à envoyer au chef houva une lettre à l'adresse de la reine pour lui demander un sursis au délai d'expulsion contre les traitants français et anglais. Le chef houva renvoya la lettre au commandant Desfossés en lui faisant dire que les ordres de la reine étaient formels et précis, qu'il n'en avait pas à recevoir des Français, et que la volonté de sa souveraine, qui était une loi pour lui, serait rigoureusement exécutée.

» Tous les moyens de conciliation étant épuisés, les traitants des deux pays, obligés de se soumettre au premier refus de prolongation de délai du chef des Houvas, à son second refus d'envoi d'une lettre à la reine, et forcés d'obéir aux ordres cruels de Sa Majesté noire, durent se mettre en mesure de s'embarquer sur les bâtiments respectifs de leurs nations.

» Il devenait d'autant plus urgent de prendre un parti, que déjà le feu, mis par les Houvas à un établissement français, semblait le signal de complications plus graves, en annonçant la ferme résolution des Houvas d'accomplir leurs menaces. Ce commencement d'exécution dut donc être regardé comme le premier acte d'hostilité de la part de ce peuple barbare.

» En conséquence, et à la sollicitation pressante des traitants qui four-

[illegible]

murailles d'où ils semaient la mort dans nos rangs par des décharges continuelles de mitraille à bout portant.

» En présence d'un fossé infranchissable, tout ce que pouvaient faire nos troupes, en recevant une mort héroïque mais inutile pour la victoire, c'était d'essayer, par des feux de peloton dirigés contre les Houvas au fur et à mesure qu'ils apparaissaient à travers leurs étroites meurtrières pour charger leurs pièces, de mettre les ennemis hors de combat. Un grand nombre d'Houvas, près de 300, dit-on, ont été tués de cette manière ; mais selon les renseignements obtenus depuis, ils étaient plus de mille cachés dans leurs forts. Nos munitions s'épuisaient et nos hommes tombaient sans résultat possible.

» Essayerons-nous de dire, en l'absence de rapports officiels, les actes de courage surhumain, les traits de valeur sublime, tentés sans succès par nos officiers, nos soldats, nos marins, mourant pour une gloire stérile à quatre mille lieues de la patrie sur une île barbare ? Mais la patrie n'est-elle pas partout où flotte le noble pavillon tricolore, et ses plis glorieux ne sont-ils pas devenus l'immortel linceul enveloppant les enfants de la France tombant sur la terre étrangère pour le service du roi et l'honneur du gouvernement français? Les traîtres Houvas comprendront-ils que le pavillon national, loin d'être humilié par un non-succès uniquement causé par le fait de circonstances imprévues, s'honore au contraire de tant de dévouement et d'héroïsme si fatalement perdus ?

» Disons donc que dans ces circonstances malheureuses, officiers, soldats et marins français se sont montrés les dignes enfants de la France et que tous ont honorablement fait leur devoir, plus que leur devoir. Disons aussi que dans cette occasion fatale, où les drapeaux français et anglais marchaient unis par les mêmes sentiments, liés par les mêmes intérêts, tous deux se sont couverts de gloire en voulant venger une injure commune. Disons encore que dans ce jour néfaste les deux nationalités confondues dans un même courage, se sont aussi confondues dans une même résignation, en attendant des jours plus heureux.

» Disons surtout la mort héroïque de M. Noël, lieutenant commandant la 30e compagnie, déjà blessé deux fois, et marchant toujours en tête de la brave 30e compagnie qui tout entière a fait preuve d'une grande intrépidité. Rappelons la mort non moins courageuse et aussi digne de regrets de M. Bertho, lieutenant en pied de *la Zélée*, tué d'un coup de sagaye au moment où il arborait le drapeau français sur l'un des forts. Rappelons la mort aussi glorieuse de M. Du Cimetière Monod, sous-lieutenant d'infanterie, qui s'est fait tuer avec un égal courage. Signalons à la reconnaissance du pays l'action intrépide de l'élève de Grainville, qui a arraché le pavillon du fort, et, d'un mouvement spontané, l'a déchiré en deux et généreusement partagé avec un officier anglais qui combattait à côté de lui.

» Regrettant de ne pouvoir citer les noms de tous les braves qui ont perdu la vie ou qui ont été blessés dans la fatale journée du 15 juin, nous rappellerons toutefois que M. Fierreck, capitaine de *la Zélée*, a été blessé assez grièvement d'une balle au front pour être obligé de remettre le commandement de la corvette à son second. Parmi les sous-officiers et soldats blessés, nous citerons le sergent-major Calvet et le sergent Sauveton, qui se sont fait remarquer par une rare énergie. Le sergent Sauveton surtout a déployé un grand courage et mérite une mention toute particulière.

» Enfin, dans l'impossibilité d'entrer dans des détails plus circonstanciés, nous constaterons que les Français ont eu 19 morts et 42 blessés, en tout 61 hommes mis hors de combat. Ce chiffre, tel élevé qu'il soit, et tel regrettable surtout qu'il puisse être, est cependant peu considérable si l'on pense que nos troupes combattaient en face d'une batterie de vingt canons placés à vingt pas de nos soldats qui se sont rembarqués en bon ordre.

» Nous ne pouvons dire d'une manière précise le nombre des officiers et soldats anglais tués et blessés dans cette cruelle journée. Nous savons seulement qu'eu égard au nombre des marins anglais, le chiffre des hommes mis hors de combat s'élève dans une proportion à peu près égale. Mais ce que nous savons et ce que nous nous plaisons à constater, c'est que sans distinction d'uniforme ni de drapeau, Français et Anglais se prêtaient un mutuel secours et agissaient en frères d'armes sur le champ de bataille. Ce

[illegible]

M. Desfossés voulut tenter de nouvelles démarches dictées par des sentiments de bienveillance et d'humanité. Le barbare Radzakaliz y répondit insolemment, en déclarant de nouveau que si le 15 les traitants ne partaient pas de bonne volonté, il les expulserait par la force. M. Desfossés insista et lui demanda un nouveau délai, afin que ceux-ci eussent le temps d'opérer leur liquidation. — Pas une minute de plus ! répondit-il. M. Desfossés *fit alors connaître officiellement qu'il mettait sous la sauvegarde du pavillon français les traitants et leurs propriétés.* Il pensait que cet avertissement produirait son effet sur l'esprit du Malegache, et il ne s'attendait pas à un acte d'hostilité de sa part, car après la déclaration du brave commandant français, les Houvas *livrèrent au pillage et à l'incendie l'établissement de M. Joseph Bédos. Cette insulte faite au pavillon français ne laissait qu'un parti à prendre.* »

On lit dans le *Cernéen* (île Maurice) du 27 mai dernier :

« Le conseil législatif s'est réuni aujourd'hui en séance publique pour entendre la lecture d'un projet d'ordonnance provoqué par une lettre du gouverneur de l'île Bourbon. Dans cette lettre, le contre-amiral Bazoche fait savoir à sir William Gomm que, par suite de retards imprévus dans les arrivages de l'Inde, l'état de l'approvisionnement de l'île est inquiétant, et lui donne connaissance des mesures qu'il a cru devoir prendre à ce sujet, dans l'intérêt de ses administrés. Le contre-amiral Bazoche ne se dissimule pas pourtant qu'elles seront insuffisantes, si Son Excellence le gouverneur ne leur vient en aide en facilitant l'exportation d'une certaine portion de riz, 10 ou 15 000 balles. La nature des relations qui règnent entre les deux gouvernements, ainsi que les sentiments de bienveillance exprimés par sir William Gomm sur nos voisins de l'île Bourbon, donnent lieu au contre-amiral Bazoche de compter sur le succès de sa démarche.

Conformément à cette demande, un projet de loi dont le préambule constate ces circonstances, et établit que des échanges de services et de bons procédés ne peuvent qu'entretenir les relations amicales qui existent entre les deux colonies, et qui affranchit du droit récent d'exportation, pendant trente jours, tous les riz jusqu'à concurrence de 15 000 balles, expédiés à Bourbon, par navires anglais ou étrangers, a été soumis au Conseil qui l'a adopté séance tenante.

Il va sans dire que nous approuvons la conduite de S. E. le gouverneur en cette circonstance ; mais nous sommes tenus de faire remarquer que ce qui arrive aujourd'hui, est un argument de plus contre l'ordonnance fixant un droit d'exportation de 4 shellings, que nous avons blâmée à l'occasion, et ne témoigne pas en faveur de la prévoyance et de la logique de notre administration. L'établissement de ce droit, contraire à tous les principes commerciaux de notre mère-patrie, et de nature à amener un résultat tout opposé à celui qu'on voulait réaliser, devait nécessairement nuire à l'approvisionnement de l'île Bourbon, et voilà Son Excellence qui est tout justement forcée, quant à cette île, de suspendre l'application de cette ordonnance !

NOUVELLES DE L'INDE ET DE LA CHINE.

Les nouvelles de Calcutta, apportées à Marseille par le paquebot anglais *Locust*, sont du 7 août.

Le Punjaub est rentré dans le calme. Les desseins du gouvernement anglais, par rapport à ce pays, sont encore enveloppés de beaucoup de mystère. Le gouverneur général se propose de se diriger prochainement vers cette contrée.

---

e que se disaient les deux amants. Lorsqu'il eut repris ses sens, il écouta de nouveau. Blanche disait au poète :

— Laissez-moi, Arthur ; je suis folle de vous répondre ainsi ; qui peut me garantir l'avenir? Qui me dit que demain vous serez ce que vous êtes aujourd'hui ! Vos promesses et votre amour, n'est-ce pas? Je crois à vos promesses, je crois à votre amour ; mais, hélas ! je crois aussi que rien en ce monde n'est durable, et que le mariage....

— O Blanche, ne dites pas cela ; vous savez bien que je puis mourir, mais non cesser de vous aimer... n'aurez-vous donc point pitié de mon martyre? Pardonnez-moi ; mais je ne puis plus vivre ainsi, dans cette incertitude. Je souffre trop ! l'amour vrai, vous le savez, est exigeant dans sa timidité, et impérieux dans son silence. Oh ! répondez-moi enfin avec franchise : puis-je demander à votre mère le droit de faire une réalité de mes espérances? La vie est si courte, qu'il n'est jamais trop tôt pour le bonheur.

— Vous êtes jaloux même de ma liberté, n'est-ce pas? vous-faites déjà le tyran, ingrat ! que vous êtes cruel...... Eh bien ! demandez à ma mère ; dans un mois nous retournons à Paris, et alors.... alors je vous dirai peut-être trop souvent à mon tour que je vous aime ; mais il ne sera plus temps de se repentir, vous l'aurez voulu.

Un bruit de voix se fit entendre dans l'appartement, et la fenêtre se referma aussitôt.

Le jour allait bientôt paraître, lorsque Pierre rentra à la Maison-Blanche, en chancelant comme un homme ivre. Ses vêtements étaient déchirés et tout souillés de poussière. Que s'était-il donc passé pendant cette horrible nuit? ceci resta un secret entre Pierre et Dieu. Seulement, deux charbonniers dirent dans le village qu'à minuit ils avaient aperçu un homme qui courait à travers la plaine et les taillis, comme s'il eût eu le *guérou* (1) à ses trousses.

Lorsque la *mère* Guitard vint à l'heure accoutumée appporter à Pierre son déjeuner, elle le trouva évanoui au pied d'une table, sur laquelle elle vit deux pistolets armés, et plusieurs papiers épars et en désordre, comme si une main convulsive les eût froissés avec rage. La pauvre femme jeta un cri désespéré, le traîna comme elle put jusqu'à son lit, et eut toutes les peines du monde à le rappeler à la vie.

En vain elle l'interrogea, en vain elle le supplia de répondre, il resta muet, insensible, morne, les yeux fermés, et pâle comme un cadavre. Seulement il tremblait de tous ses membres ; une fièvre violente se déclara bientôt.

La *mère* Guitard était seule, elle ne voulait pas quitter son maître, et cependant elle voyait bien que de prompts secours étaient nécessaires ; il fallait envoyer sur-le-champ chercher un médecin. Elle se décida enfin, ferma la porte avec soin, et courut au plus prochain village. Lorsqu'elle revint, la porte était ouverte, la chambre déserte et le lit abandonné, Pierre avait disparu ; il était fou !

Le lendemain, plusieurs paysans le rapportèrent à la Maison-Blanche. Ils l'avaient trouvé couché sur une tombe dans le cimetière du village.

Un médecin de la ville voisine fut appelé, et trouva la maladie fort grave, mais non désespérée. Il fallait, avant tout, connaître les causes de cette étrange maladie. Le docteur de la Haye, homme intelligent et habile praticien, pensa qu'une grande douleur morale, un de ces coups inattendus, qui frappent à l'improviste le cœur et l'imagination, avaient pu seuls causer un tel vertige, une pareille frénésie. Il interrogea, il demanda autour de lui ; personne ne put lui donner aucun renseignement.

— Il a toujours eu un coup de marteau dans la tête.

Voilà tout ce que purent répondre les paysans.

— L'amour a passé par là, — se dit le docteur, en homme qui avait l'expérience des passions humaines ; — l'amour crée, mais il ne détruit pas. Laissons passer la tempête ; avec du temps, des soins, de la patience et de la jeunesse, le mal se guérira de lui-même. Il n'y a point de danger.

En effet, quinze jours après ce fatal évènement, Pierre entrait en pleine convalescence.

.... Un matin, il était assis, pâle et faible encore, la tête appuyée sur une de ses mains amaigries, et les yeux fixés sur quelques lettres éparses sur ses genoux ; les premiers rayons du soleil levant venaient dorer ses fenêtres entr'ouvertes, une tiède brise de septembre faisait joyeusement babiller les feuilles de la forêt, et les petits oiseaux chantaient comme par une belle matinée du printemps.

— Oui, tu as raison, Marie, disait-il en souriant tristement ; plus les âmes sont grandes et généreuses, plus elles ont de devoirs à remplir ici-bas. Les jours de douleurs et d'épreuves ne sont point terminés ; Dieu veut encore des martyrs pour préparer ses voies et semer le bon grain, que l'avenir doit récolter.... Oh ! comme je me sentais fort et vaillant, inspiré et soutenu par tes nobles paroles et par ton saint amour ! pourquoi as-tu brisé tout cela ? pourquoi ? hélas !.. parce que nous sommes tous les fils du passé, et que la tache paternelle n'est point encore tellement effacée, qu'il ne nous en reste quelques souillures... va, pauvre enfant ! je ne t'en veux pas ; je te plains, et je te pardonne.

Deux grosses larmes tombèrent lentement sur ses joues ; il les essuya, relut une des lettres, et reprit :

— Mais cela n'est pas possible ; la même voix, que j'ai entendu parler d'amour à cet homme, n'a pu prononcer ces paroles ; la même main, qui a pressé la main de cet homme, n'a pu tracer ces lignes. Marie, qui donc êtes-vous, si vous n'êtes pas Blanche? Pourquoi ai-je aimé Blanche, si elle n'est pas Marie?... Si jeune et si belle, mentir ainsi, se jouer ainsi de ce qu'il y a de plus sacré au monde ; prendre le cœur d'un homme qui ne l'avait point outragée, qu'elle ne connaissait pas, le broyer dans ses deux mains frêles et parfumées, et le jeter ensuite avec un sourire de mépris et de dégoût !... Mais cela, enfant, tu ne le comprends donc pas, est une lâche cruauté, c'est presque un crime ; il valait mieux m'assassiner... Non, c'est impossible !... Mon esprit se perd et se débat en vain dans ce dilemme, semblable à un labyrinthe sans issue : — Elle a écrit cela, ces nobles et saintes pensées sont les siennes ; alors elle ne peut être ni si grande, ni si corrompue tout à la fois. — Cependant, j'ai vu et entendu, je ne puis douter de sa perfidie et de sa trahison ; comment alors a-t-elle pu penser ces choses, et monter si haut pour descendre ensuite si bas?... Si ce n'était pas elle, si c'était une autre femme... Car enfin, je ne l'ai pas vue, la nuit était si noire ; elle ne m'a pas dit qu'elle était Blanche de Nerville ; elle m'a dit, au contraire, je me souviens de ses paroles : — Si le ciel m'avait fait naître dans les rangs du peuple, si je n'étais qu'une pauvre fille abandonnée, sans famille, sans éducation, vivant misérablement du travail de chaque jour, m'aimeriez-vous encore? — Qui donc alors serait cette femme? Je ne connais personne, nulle autre que Blanche... Cette jeune fille qui l'autre jour est venue me parler en son nom... Allons ! je suis fou ; je ressemble à ces dévots fanatiques qui aiment mieux nier l'évidence, que d'accuser l'idole devant laquelle ils sont prosternés.

Il garda un instant le silence, et reprit encore :

— Soit, Blanche ; vous le voulez, vous me repoussez loin de vous, j'obéirai ; je perdrai, s'il le faut, jusqu'au souvenir de votre nom, je ne garderai de vous que mon amour. O Marie, esprit invisible et charmant, chaste fiancée de mes rêves, ange descendu du ciel, idéale messagère des saintes pensées et des mystérieuses révélations, douce colombe d'amour et de consolation, à toi seule mes pensées, mon culte et mes adorations. Que Blanche s'efface à jamais de mon cœur ! et toi, Marie, ma bien-aimée Marie, ne viens pas sur cette terre, tu pourrais y souiller la blancheur de tes ailes. Reste dans ta céleste patrie, jusqu'à ce que j'aille t'y rejoindre. Attends-moi, je ne tarderai pas à venir ; mais il faut avant tout que j'accomplisse ma tâche, il faut que je me fasse digne de toi ; tu m'as montré la route, je la suivrai ; ne me conduira-t-elle pas à toi?

.... Huit jours après, Pierre, ayant mis ordre à ses affaires, assuré l'existence de ses pauvres et confié leurs intérêts à la *mère* Guitard, était parti pour Paris.

EUGÈNE CAMUS.

(*La suite à demain.*)

(1) Sorte d'animal fantastique, disent les commères de Normandie, qui poursuit la nuit les voyageurs attardés, et finit par les jeter dans quelque précipice, où il les dévore ensuite.

[illegible] ces mers si fréquentées, et ils ne peuvent y maintenir la sécurité !

Au lieu de toutes ces forces maritimes nationales sans lien et sans ensemble, ne vaudrait-il pas mieux une marine unitaire chargée de faire la police des mers? Cela ne serait-il pas plus économique et plus efficace pour réprimer la piraterie, la baraterie, et pour assurer l'ordre et la liberté sur ces grandes routes du commerce? Quand donc les peuples et les gouvernements ouvriront-ils les yeux? Les pirates s'unissent contre eux, et ils ne savent pas s'unir contre les pirates. Quand donc l'excès du mal fera-t-il comprendre aux hommes d'Etat que cette union subversive reflète et appelle l'union harmonique?

AFRIQUE FRANÇAISE.

Dans son dernier numéro, la *Seybouse*, journal de l'est de l'Algérie, annonce que la société par actions qui s'est formée à Bone pour créer un village d'après les principes de l'association du capital, du travail et de l'intelligence, poursuit son œuvre avec ardeur; en publiant la pétition adressée par le comité à M. le ministre de la guerre, nous avons fait connaître que la société avait choisi la terre domaniale El-Hajar, située près du pont de Constantine, parfaitement arrosée et dans une situation très convenable pour les vastes travaux à entreprendre. Les idées se propagent; à mesure que les projets sont mieux étudiés, cette pensée heureuse d'association fait naître de nouvelles adhésions et de nouvelles sympathies. M. le gouverneur général, auquel les statuts ont été présentés et le système de colonisation projeté a été expliqué, a promis l'appui de son influence. Cette opinion paraît être celle de toutes les personnes éminentes à la tête des affaires de l'Algérie. M. le général Randon se prête aussi à encourager et faciliter l'exécution de cette entreprise; il aurait offert, nous assure-t-on, aux sociétaires une vaste partie de territoire aux environs de Mjez-Amar. Nous ne pouvons qu'applaudir au sentiment qui inspire l'autorité militaire à faire exécuter sur les territoires mixtes, plus spécialement soumis à son action, les grands projets de colonisation, fondés sur un principe aussi fécond que celui de l'association. Nous savons aussi que M. le général Randon, allant au devant de bon nombre d'objections, aurait assuré que les travaux des routes seraient poussés de suite avec activité par les troupes. Ne vaut-il pas mieux, toute préoccupation à part, que le village à former par la société, et qui n'est qu'un essai, soit placé près de la ville? N'est-il pas opportun que sa position le mette à même de profiter des immenses avantages que vient donner au village de d'Uzerville l'exploitation des mines de Bou-Hamera et de la Bélélieta? Lorsque les idées d'association apparaissent comme gage d'avenir et de réorganisation sociale, n'est-il pas mieux de les mettre en pratique en regard d'une création d'intérêts morcelés et isolés, pour juger par la comparaison, duquel des deux systèmes la colonisation doit attendre plus de progrès, plus d'avenir? Aussi, tout en rendant un juste hommage aux vues éclairées et intelligentes de M. le général Randon, à la droiture de ses intentions, dirons-nous que la colonisation trouvera toujours en lui protection et encouragement. Mais nous insisterons avec le comité pour que la concession à faire au profit de la société soit rapprochée autant que possible de la ville, et surtout, afin que la terre El-Hajar, reconnue propice pour l'établissement à fonder pour l'exploitation industrielle et agricole à entreprendre, soit accordée à la demande des sociétaires.

AUX OUVRIERS FRANÇAIS. — Extrait d'une circulaire adressée à tous les préfets, par M. le ministre de l'intérieur: « Malgré l'impulsion donnée dans les derniers temps à l'émigration en Algérie, les ouvriers d'art sont encore insuffisants pour exécuter les travaux publics et particuliers dans les diverses parties de la colonie. Les bras manquent à Mascara, à Tlemcen et à Oran, et il n'est pas possible de diriger des ouvriers sur cette province, attendu que ceux qui arrivent à Alger ne sont pas assez nombreux pour satisfaire à tous les besoins de cette ville, ce qui maintient les salaires à des prix très élevés. En présence de ces faits, qui constatent les heureux et rapides développements de la colonisation, il devient indispensable de faire un nouvel appel aux ouvriers d'art, tels que maçons, charpentiers, menuisiers, tailleurs de pierres, serruriers, tuiliers, briquetiers, chaufourniers, manœuvres, etc., et de les engager à se rendre en Algérie, où ils trouveront un prompt et avantageux emploi de leurs bras. Bien que les ouvriers soient assurés de trouver du travail aussitôt après leur débarquement, cependant il serait utile que ceux qui ont une nombreuse famille, et surtout un grand nombre d'enfants, pussent disposer de quelques ressources pour subvenir à leur subsistance jusqu'à ce qu'ils aient été placés. Les autorisations de passage seront accordées, comme par le passé, par M. le ministre de la guerre, sur le vu des demandes qui devront lui parvenir par l'intermédiaire obligé des préfets, dans les départements, et à Paris, de M. le préfet de police. Les demandes devront être accompagnées de certificats constatant la moralité, la composition de la famille, l'âge et le sexe des enfants, la nature et le chiffre des ressources. »

ESPAGNE.

L'*Espagnol* prétend savoir de bonne source que dans l'entrevue qui a eu lieu à Pampelune entre les princes français et la famille royale d'Espagne, le mariage de l'infante dona Maria-Louisa-Fernanda avec le duc de Montpensier a été définitivement arrêté, mais que rien n'a été décidé sur celui de la reine.

ALLEMAGNE.

Dans la seconde chambre de Saxe, M. Klinger a développé une motion en faveur de la publicité des débats judiciaires et la procédure orale. Il y a deux ans, le gouvernement saxon, invité par la chambre à élaborer un nouveau droit criminel, lui a en effet soumis une espèce de loi, mais en conservant la justice secrète et la torture. Ce projet fut rejeté par la seconde chambre; mais un autre projet plus libéral, élaboré par celle-ci, fut rejeté par la première chambre. M. Klinger, dans un chaleureux discours, reproche au gouvernement sa négligence et son obstination à braver les opinions et les désirs si unanimement exprimés par le peuple saxon. M. de Kœnneritz, ministre de l'intérieur, avoue qu'il y a quelque chose à faire, qu'il proposera même une nouvelle loi avec les débats oraux, mais en excluant la publicité que le gouvernement croit toujours dangereuse. Après la réponse de M. Klinger et de plusieurs autres députés qui tendent à prouver par l'exemple de la Hollande que l'instruction orale sans publicité vaut encore moins que la justice com-

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — M. le duc d'Aumale est arrivé hier à Eu. — M. le duc de Montpensier, venant de Constantinople, est arrivé à Smyrne le 3 septembre. — L'empereur de Russie, sur la sollicitation du grand-duc Constantin, vient d'envoyer un secours de cent mille piastres pour les incendiés de Smyrne. — Le *Cork-Examiner* annonce que l'on va établir en Chine quatre nouveaux évêchés, qui auront pour sièges les villes ouvertes aux Européens par le traité de Nankin. — Le gouvernement se propose d'émettre, cette année, pour deux millions de pièces de 25 et 50 c., 1 et 2 fr. Les pièces de 25 et 50 c. sont surtout nécessaires. Le commerce de Paris commence à se plaindre de la rareté de la petite monnaie. — L'Académie française a procédé aujourd'hui au renouvellement de son bureau. M. Lebrun a été élu directeur, M. Tissot a été élu chancelier. — L'affaire de la coalition des ouvriers charpentiers est indiquée pour l'audience des appels de police correctionnelle du mercredi 8 octobre prochain, au rapport de M. le conseiller Henriot. — Voici le résultat du scrutin de ballottage qui a eu lieu hier au collège électoral de Vendôme: Votants, 528; M. Debelleyme fils, 286; M. Dessaigues, 241; voix perdue, une. M. Debelleyme a été proclamé député.

RETOUR D'UN LONG VOYAGE. — La *Sentinelle du Jura* s'empresse d'annoncer que la famille de son honorable compatriote, le voyageur Rochet d'Héricourt, a enfin reçu de ses nouvelles. Après une absence de trois ans, il est heureusement de retour de son second voyage dans le royaume de Choa, en Abyssinie. Il vient de débarquer à Marseille et il est en route pour Paris, où il apporte plusieurs caisses remplies d'objets d'histoire naturelle les plus rares et les plus précieux. Son retour est un véritable évènement pour le monde savant.

DOUANIER CONTREBANDIER. — Un employé des douanes, appartenant à la brigade de Bousbecques, a été saisi cette semaine par ses camarades au moment où il introduisait en France pour six mille fr. de dentelles cachées sous sa blouse; depuis quelque temps, dit le *Courrier de la Sarthe*, ce malheureux se livrait à la fraude des dentelles pour le compte d'une maison bien connue à Werwick. On sait que, pratiquée par un employé de l'administration des douanes, la contrebande est réputée crime, et que la loi punit ce crime des travaux forcés à temps.

GRÈVE D'OUVRIERS. — La grève des ouvriers tonneliers continue, et malgré des circonstances bien faites pour envenimer des débats qui suivent jusqu'ici un cours pacifique, l'ordre et la paix publique n'ont pas été un seul instant troublés. Telle est la nouvelle donnée par le *National de l'Ouest*.

A Nantes, comme à Paris, les ouvriers ont compris que le calme est la meilleure des protestations.

FLAGRANT DÉLIT. — La police vient de faire une capture assez importante, qui mettra fin, il faut l'espérer, aux vols et tentatives de vol commis depuis quelque temps à Mulhouse et aux environs. L'*Impartial du Rhin* raconte qu'un individu, établi tailleur, était fortement soupçonné de tremper dans toutes ces entreprises, et depuis plusieurs jours la police observait ses allures. Elle parvint enfin à savoir que cet homme devait, dans la nuit du dimanche au lundi, dévaliser la boutique d'un charcutier établi rue des Tondeurs. Quatre agents de police s'introduisirent sur le soir dans cette maison; et vers une heure du matin ils entendirent venir le voleur. Forcer un volet, briser un carreau, ouvrir la fenêtre et se laisser glisser dans le magasin, fut pour notre homme l'affaire de quelques instants. Il s'était fait accompagner par un autre individu, qui se tenait en dehors, et qui était porteur d'un sac destiné à recevoir les jambons qu'il s'agissait d'enlever. Mais à peine le premier jambon fut-il décroché, que les agents de police tombèrent sur le larron et se saisirent de sa personne. Le délit était trop flagrant pour être nié; cependant le voleur chercha encore à donner le change et prétendit que ce n'était qu'une simple niche qu'il avait voulu jouer. Malgré ses protestations, il fut conduit en lieu de sûreté. On trouva sur lui une scie à main, des crochets, une lime et des monseigneurs. A la suite de cette capture, des visites domiciliaires eurent lieu le lendemain chez des individus suspects, et amenèrent la découverte d'une assez grande quantité d'objets, notamment de cotons filés, dont la possession ne put être valablement justifiée. Les détenteurs de ces marchandises ont aussi été arrêtés pour être mis à la disposition de la justice.

DANGERS DE LA PÊCHE. — D'après le *Conservateur de la Dordogne*, le 16 de ce mois, un déplorable accident a jeté toute une honorable famille dans la désolation. Un jeune homme de vingt-cinq ans, le fils de M. le comte de Montault, en tirant l'épervier dans la Garonne, devant Castets, a été entraîné par son filet, et, malgré la promptitude des secours, n'a pu être retiré de l'eau que vingt minutes après. Il était déjà asphyxié.

LA JEUNE FILLE ET LA CASSETTE. — Avant-hier une jeune personne de seize ans environ, au service de M. Pilate, épicier, rue des Pincettes, disparut subitement du domicile de son maître. Celui-ci, mis en émoi par cette absence inexplicable, conçut des soupçons et découvrit bientôt qu'avec la jeune fille une cassette contenant environ la somme de 1 000 fr. avait disparu. Il fit sa déclaration à la police qui, s'étant mise en recherche, ne tarda pas à retrouver la délinquante qui déjà avait caché l'objet dérobé dans la campagne. Aux premières questions, elle avoua tout et s'empressa de désigner le lieu où elle avait enfoui l'argent que l'on retrouva en effet moins quelques francs. Cette malheureuse jeune fille, qui se nomme Marie, dit le *Journal du Havre*, est écrouée à la prison en attendant l'instruction qui, probablement, l'enverra devant la cour d'assises.

LA MORT DANS UNE FÊTE. — Un douloureux évènement est arrivé à Bourg, au faubourg de Brou, où se tenait la fête de Saint-Nicolas pour le deuxième dimanche. Une foule compacte se trouvait réunie vis-à-vis l'Hôpital, parce que en cet endroit il y avait une danse assez nombreuse. La voiture de Belley, faisant le service des dépêches, vint à passer vers les cinq heures et demie du soir. Les chevaux allaient d'un pas assez ra-

nesse-lez-Charolles, amateur passionné du jus de la treille, avait, pendant une partie du jour, chez le cabaretier Berland, sacrifié à son idole chérie. De 15 francs qu'il avait apportés en entrant, il ne lui restait pas une obole. C'est ordinairement, et pour cause, le signe de la retraite pour les ivrognes. Mais notre Silène est un homme de ressource; il sait que sa femme, qui l'accompagnait, possède encore 2 francs. Deux francs! c'est le prix de quatre bouteilles, au moins, et son gosier est encore altéré en diable. Il les lui demande d'abord d'un ton câlin et suppliant, puis avec l'autorité que lui donne l'art. 213. La femme résiste à toutes ses prières comme à toutes ses menaces. Tout à coup, feignant un sombre désespoir, il s'élance sur le bord de la rivière, quitte son habit, et se précipite, la tête la première, dans un abîme béant de... 30 à 40 centimètres de profondeur. C'est à peine s'il y a assez d'eau pour couvrir son corps, placé dans la position la plus horizontale; encore a-t-il soin de soulever la tête pour mettre sa bouche hors de l'atteinte de l'insipide breuvage. Mille quolibets pleuvent alors sur lui; on le raille, on le bafoue. Cependant une bonne âme, craignant pour lui un bain trop prolongé, le ramène à bord. Nouvelle comédie. Notre homme fait le mort, et il joue si bien son rôle que des doutes s'élèvent; on le transporte à la maison d'arrêt, on le couche dans un lit bien chauffé, et on lui entonne plusieurs verres d'un liquide tonique, genre de médication fort à son goût. C'est alors seulement qu'il veut bien revenir à la vie. Il est parti le lendemain tout-à-fait ressuscité, mais probablement non corrigé. »

DEUX BRAVES ENFANTS. — Nous apprenons par l'*Espérance de Nancy* qu'il y a quelques jours, à Rosières-aux-Salines, un petit enfant se laissa tomber dans un fossé rempli d'eau, où il aurait infailliblement péri sans la présence d'esprit du jeune Léon P..., âgé d'environ dix ans, lequel, s'étendant sur une planche placée en guise de pont, tendit la main à l'infortuné, qui avait déjà disparu une première fois, et parvint à le soulever au dessus du courant, au risque de se voir entraîné lui-même. Heureusement un de ses camarades accourut à son aide, et, grâce à leurs efforts réunis, l'enfant put échapper à la mort.

SUICIDE. — Un jeune homme de Beaune, près Pithiviers, a été amené dans les prisons de cette ville lundi soir par les gendarmes; ce malheureux a réussi à soustraire aux recherches du geôlier un rasoir, et le lendemain matin on l'a trouvé suicidé; il s'était coupé la gorge.

ACCIDENTS. — Hier, à deux heures après midi, une explosion a eu lieu aux forges et laminoirs d'Anzin; une chaudière de machine aurait, dit-on, sauté et causé beaucoup de dégâts. Nous sommes encore dépourvus de détails circonstanciés sur cet évènement. Mais, s'il faut en croire le *Courrier du Pas-de-Calais*, le désastre serait grand. Toute la population d'Anzin se porte sur le lieu du sinistre.

— Mercredi dernier, dit le *Journal de Caen*, un sieur Siméon Saussey, domicilié à Pirou, a été surpris par un éboulement dans une carrière qu'il avait en exploitation dans la lande de cette commune; ce n'est que le soir fort tard que sa femme, ne le voyant pas revenir de son travail à l'heure accoutumée, et après avoir fait de vaines recherches dans les cabarets de l'endroit, s'est rendue accompagnée de plusieurs personnes sur le lieu de l'évènement; une partie des vêtements de ce malheureux, restés près de l'endroit où l'éboulement avait eu lieu, ne laissèrent pas de doute sur son sort: on se mit aussitôt à l'œuvre, et au bout d'un temps assez long, on parvint à retirer le cadavre de Saussey, qui ne donnait plus aucun signe de vie.

— Hier, un ouvrier qui était occupé à démonter les pièces de la légère charpente construite à l'entrée de l'hôtel de la préfecture pour soutenir une tente, ayant eu l'imprudence de monter sur une traverse de bois de quelques centimètres d'épaisseur seulement, qui se brisa sous lui, il fut précipité d'une hauteur de quatre mètres, et se fit à la tête de profondes et dangereuses blessures. Le *Conservateur de la Dordogne* annonce que, transporté immédiatement à l'hospice, ce malheureux reçut les soins empressés de M. le docteur Galy.

— On nous écrit de Châteauneuf-de-Mazenc, le 22 courant: Un épouvantable malheur vient de jeter la consternation dans notre vallée: l'eau, la grêle, la foudre semblaient rivaliser de fureur dans ce terrible drame de destruction. Les pertes de cette nuit sont immenses; on ne peut pas encore les apprécier. Les ponts sont emportés et les communications interceptées. Montélimart a beaucoup souffert. On parle de cent personnes noyées; Dieu veuille que la peur ait fait exagérer le courrier de la poste, de qui nous tenons ces nouvelles, et qui a failli périr en route. Le sonneur de la Bâtie-Rolland a été tué par la foudre, pendant qu'en contravention avec la loi il sonnait à toute volée. Le clocher a, dit-on, été démoli. Au moment où je clos cette lettre, il circule des nouvelles d'une gravité telle que je n'ose les écrire, me réservant de vous donner des détails quand je serai mieux informé. L'émotion m'empêche d'ailleurs de continuer.

Le ministre de la justice vient de souscrire au dernier ouvrage de M. Emile Cadrès, avocat, intitulé: *Le Code civil mis en harmonie avec le Droit commercial*, qui fait suite à son *Code de procédure commerciale*.

On annonce comme devant paraître prochainement un autre ouvrage du même auteur sur les enfants naturels.

LE GRAND MIGNOT. — Depuis plusieurs mois, l'île Saint-Denis, ce but des promenades parisiennes, est dévastée par une bande de voleurs de poissons qui viennent, la nuit, fouiller dans *les boutiques* des restaurateurs, et qui s'approprient anguilles, carpes et barbillons. Aussi, la désolation est-elle parmi les mangeurs de matelottes.

De tous les Vatels de la localité, d'après le *Droit*, le plus furieux du tort que les maraudeurs de rivière lui causent, est sans contredit le fameux Mignot. C'est lui, en effet, qui a la clientèle la plus nombreuse et la plus choisie. Ce n'est pas de lui que Boileau aurait écrit:

> Car Mignot, c'est tout dire, et dans le monde entier
> Jamais empoisonneur ne sut mieux son métier.

Le Mignot de 1845 renie pour son aïeul le Mignot de 1680. Il ne veut avoir avec lui aucun lien, aucun point de ressemblance. Maintes fois il a maudit en vile prose son indigne prédécesseur, et si le ciel l'avait doué de la verve poétique, nous aurions aujourd'hui quelque chef-d'œuvre contemporain dans le genre des satyres de l'immortel auteur du *Lutrin*.

Or, Mignot avait résolu l'autre soir de monter une faction pour surprendre ses Bédouins ichthyophages.

A minuit, il s'arma de son fusil, se coiffa de son plus monstrueux cas-

Mignot. — M. le président, quel nom donner à des garnements qui viennent me battre au milieu de la nuit? Devais-je les appeler des Laffitte ou des Rothschild?

Mignot retourne à sa place avec la même aisance de manières.

Bastien est condamné à 25 fr. d'amende.

Mignot. — J'abandonne cette somme aux pauvres.

L'audiencier explique à M. Mignot qu'il ne s'agit pas de dommages et intérêts, mais d'une amende.

Mignot. — Alors j'abandonne cette amende au gouvernement.

Un spectateur. — Pardine! je le crois bien!

Académie des Beaux-Arts.

CONCOURS DE PEINTURE HISTORIQUE.

Jésus dans le prétoire.

Jésus est livré aux soldats qui le conduisent dans le prétoire. Là, après l'avoir dépouillé de ses vêtements, ils l'affublent d'un manteau de pourpre, ceignent son front d'une couronne d'épines, et, plaçant un roseau dans sa main, le saluent roi des Juifs.

Celui qui était venu apporter la parole de Dieu devait mourir sur la croix; et les hommes à qui il avait dit: Vous êtes frères, — devaient, avant de le conduire au supplice, l'accabler d'outrages et d'injures, le souffleter et lui cracher au visage.

C'est là un beau sujet, facile à comprendre, d'un intérêt puissant et capable de passionner de jeunes intelligences.

Félicitons l'Institut de l'heureux choix de son programme, et hâtons-nous de dire que les concurrents ont dignement répondu à l'appel qui leur était fait.

Le concours de 1845 est certainement un des plus remarquables que nous ayons vu depuis long-temps à l'Ecole des Beaux-Arts. — Presque tous les ouvrages se recommandent par de bonnes qualités, et quelques uns se font distinguer par des beautés éminentes.

Voici les noms des dix élèves admis en loge, et dont les tableaux sont exposés: MM. Lenepveu, Cabanel, Houset, Picou, Touste, Marc, Crouck, Gambard, Benouville (Léon), Deligne.

La composition de M. Lenepveu est un peu théâtrale, les personnages sont petits et écrasés par l'importance des fonds. Les attitudes et les gestes manquent d'énergie et d'originalité. La figure du Christ est faiblement conçue et faiblement exécutée. Le soldat debout, à la droite du spectateur, ne prend pas une part assez active à l'action. Malgré les défauts que nous signalons, ce tableau est d'un assez bon aspect et dénote chez son auteur de l'habileté et de l'expérience.

Malheureusement pour M. Lenepveu, il a pour voisin M. Cabanel, dont le tableau est pour nous une œuvre de grand mérite. La belle ordonnance des lignes, le sentiment juste et vrai de la composition, le jeu de la lumière, la variété des types et des attitudes, l'énergie des gestes, la simplicité et la grandeur des fonds captivent l'attention du spectateur. La première impression n'est point atténuée par l'analyse des détails. M. Cabanel a donné à ses figures la plus grande dimension possible, sans qu'elles paraissent emprisonnées dans la toile. L'air circule; la toile est animée; les individus qui prennent part à l'action ne forment point un groupe isolé, ils font partie d'une foule impatiente qui gronde et rugit au dehors en attendant la victime. La figure du Christ est bien sentie; la tête qui s'incline sous la pression d'une main brutale est fine, pleine de calme et de résignation. Le torse et les bras, simplement posés, expriment sans exagération les souffrances corporelles. Le mouvement des jambes se fait parfaitement comprendre sous la draperie rouge qui les recouvre. Le soldat qui va souffleter Jésus est d'une vérité et d'une puissance remarquables. Près de lui un vieillard salue ironiquement. La tête et les mains de cet homme sont supérieurement modelées. Nous aimons beaucoup un soldat couvert d'une peau de lion dont le geste est très original, sans bizarrerie. La figure du premier plan, accroupie et prête à frapper, est d'une exécution vigoureuse et robuste, d'un coloris généreux.

Nous croyons M. Cabanel appelé à un brillant avenir.

M. Benouville est déjà un peintre expérimenté. Il y a dans son œuvre des parties qui sont traitées avec une habileté que l'on rencontre rarement. Le Christ est placé au centre du tableau et de face. La pose est noble, mais l'expression de la tête est un peu exagérée; les bras sont minces pour le torse, les pieds trop petits et disgracieux. Le ton général de cette figure est froid. L'attitude du soldat qui s'appuie sur l'épaule de Jésus ne se comprend pas; les draperies qui le couvrent sont spirituellement touchées, mais ne laissent pas assez sentir la forme du corps. Le soldat assis au premier plan est très bien posé; les jambes sont admirablement peintes. Quant à celui qui baise le manteau de pourpre, nous l'aimons moins. Ce qu'il y a de plus saillant dans cette œuvre distinguée, c'est la figure de l'homme qui proclame le Christ roi des Juifs. La tête est expressive, les bras sont dessinés avec un sentiment digne des plus grands éloges.

En somme M. Benouville a d'éminentes qualités. Nous croyons que peu de tableaux couronnés valent le sien. Mais M. Cabanel est pour lui un rival redoutable. Ces deux jeunes artistes se retrouveront tous deux à la villa Médicis... La question est de savoir lequel y arrivera le pmier.

leurs conjectures, et que la plupart des prophéties ont reçu un démenti des évènements, on a pris l'habitude d'expliquer tous ces mécomptes et tous ces faux calculs, en disant que l'*Espagne est le pays des anomalies.* Cette phrase, devenue proverbiale, doit se traduire par celle-ci: *L'Espagne est un pays très peu connu.* »

Le journal la *Presse* attribue les malheurs de l'Espagne à des causes toutes politiques. Ce n'est point se mettre à un point de vue élevé. Les questions politiques ont certainement joué un grand rôle dans l'histoire de la Péninsule, mais ce qu'il faudrait examiner avant tout, ce sont les vices de la consitution sociale, l'état de l'agriculture et de l'industrie dont on ne peut nier l'influence sur les crises politiques.

Le *Constitutionnel* s'occupe du bill sur les facultés irlandaises, l'organisation de ces facultés a donné lieu à une opposition de l'épiscopat irlandais contre le cabinet anglais. Le gouvernement britannique s'est refusé à abandonner les droits de l'Etat en matière d'enseignement et réclamait non-seulement une part très grande dans la nomination des professeurs, mais encore le droit de les destituer ou au moins de les suspendre. L'opinion publique se prononce en faveur des nouveaux établissements.

Le *Courrier français* publie un très bon article sur les évènements de Madagascar. Le *Courrier* critique le silence gardé par le ministère, et pense que ce silence serait incompréhensible, s'il ne laissait à supposer l'embarras du gouvernement de justifier devant le pays le concours inexplicable des forces anglaises sur un territoire où nous seuls avons des droits.

La *Réforme* revient sur la question du port qu'on doit créer à Aldinkerque et se plaint du silence que les journaux du gouvernement gardent sur cette question.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. G., à Montbrison. — Reçu. Nous vous serrons la main. Nous avons parlé de vous avec l'ami G., qui nous quitte aujourd'hui.

M. A., à Gigelli. — Reçu. Remerciements affectueux. — Ce n'est donc pas à tort que nous vous placions aux premiers rangs.

M. R., à Rb.... — Reçu. Merci à vous et à M. J. — Nous vous attendions tous deux.

M. G., à Alger. — Reçu. Inscrit pour novembre. — Bon succès!

M. S., à Toulon. — Nous vous expédions et nous affranchissons jusqu'à Lyon. Vous devez avoir reçu de la *Ph.* jusques et compris la 4e livraison.

HALLE DE PARIS.

24 sept.						25 sept.					
Arrivages	2711 q.	84 k.				Arrivages	11468 q.	52 k.			
Ventes	3075	58				Ventes	11435	24			
Restant	23683	46				Restant	23896	44			
Cours moyen	41.19					Cours moyen	41,23				
Cours-taxe	39.81					Cours-taxe	40,02				
Cote administrative.						Cote administrative.					
Gruaux	20 q.	41 k.	47,75	à	48,40	Gruaux	00 q.	00 k.	00,00	à	00,00
1re	243	35	41.50	à	41.00	1re	563	63	41,40	à	44,70
2e	337	55	38,20	à	40.80	2e	799	13	37,55	à	40,75
3e	28	95	30,55	à	31,85	3e	00	00	00,00	à	00,00
4e	31	81	25,55	à	26,75	4e	09	07	23,55	à	26,75
A liv.	2245	40				A liv.	9674	20			

Marchés.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 25 sept. — Foin 1re 00 à 00; 2e 47 à 48; 3e 00 à 00. — Luzerne, 1re 00 à 00; 2e 00 à 00. — Paille de blé 1re 29 à 30; 2e 00 à 28; 3e 00 à 00.

Marché de Nangis, 21 septembre. — 472 veaux amenés et vendus 1,10 à 1,30 le k. — 32 bœufs amenés et vendus 1,10 à 1,20 le k. — 52 vaches vendues 0,90 à 1,00 le k. — 100 moutons 1,00 à 1,20. — 10 porcs 0,90 à 1,00.

Froment 150 hect. à 19,70 l'hect. — Avoine 82 hect. à 6,60 l'hect.

Marché de Poissy, 25 sept. — Il a été amené 1967 bœufs, sur lesquels 1917 ont été vendus 1,16-1,05-0,92. — 73 vaches amenées, dont 69 vendues 1,04-0,90-0,76. — Veaux amenés 710, vendus 740 à 1,46-1,48-1,10. — 12062 moutons ont été amenés, sur lesquels 10211 ont été vendus, 1,44-1,00-0,80.

Halle aux veaux. 19 septembre. — Veaux amenés 897, vendus 890 à 1,70-1,52-1,34. — Vaches amenées 80, vendues 71 à 1,18-1,04-0,90. — Taureaux amenés 5, vendus 2 à 0,86.

Marché de La Chapelle-Saint-Denis, 18-19 septembre. — Porcs amenés 808, vendus 795 à 1,-30-1,20-1,10. — Veaux amenés 739, vendus 739 à 1,60-1,50-1-20.

Marché aux bestiaux. Maison-Blanche, 20 septembre. — Vaches laitières amenées 46, vendues 18 de 220 à 360. — Taureau amené 1, vendu 1 160 à 00. — Porcs gras amenés 90, vendus 90 à 1,24-122,-1,20

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 24 septembre. — VOLKART, tenant hôtel garni et marchand de vins, rue des Cinq Diamants, 4 et 6. Juge commissaire, M. Odier; syndic provisoire, M. Millot, boulevart Saint-Denis, 24. — LEGOIX, fabricant de para-

C. Gan. 1000....	1170 «	« «		5 0/0 Naples.	101 «
C. hypot......	625 «	627 50	H. 2 50	— Romain..	104 «	103 3/4 B.
Canaux......	« «	« «	« «	Obl. Piémont.	1260 «

CHEMINS DE FER.					
St-Germ.....	1140 «	1142 50	H. 12 50	Au 15. 1145, 1140.	B. 7
V. r. d.......	540 «	540 «	H. 5 «	— 540, 547 50.	H. 2
— r. g.......	360 «	370 «	H. 10 «	— 360, 370.	H. 5
Orléans.....	1215 «	1232 50	B. 2 50	— 1250, 1233.	B. 15
Strasb......	282 50	277 50	H. 5 «	— 281 25, 277 50.	B. 7
Rouen.......	1070 «	1075 «	H. 7 50	— 1070, 1065.	B. 16
Havre.......	890 «	« «	H. 15 «	— 875, 880, 875.	B. 5
Marseille....	1010 «	1015 «	H. 5 «	— 1015, 1010, 1015.	B. 9
Vierzon.....	745 «	750 «	H. 10 «	— 745, 750.	H. 9
Nord........	817 50	815 «	B. 5	— 820, 807 50, 810.	B. 10

LONDRES, 23 sept.		PARIS, LE 25 SEPTEMBRE. PRIMES.	COULISSE.
Consol.	99, 99 1/8	3 0/0 F. c.	Av. 83 37 1/2.
Esp. act.	27 3/8	F. p. 84, 84 10 d. 50.	Ap. 83 50.
Portug.	61	5 0/0 F. c.	B. du Trés.
Mexic.	34 3/4	F. p. 118 45, 118 50 d. 50.	3 1/1 à 9 m.
Brésil.			4/8 à 6 m.
3 0/0 hol.	100 3/8	Orléans, 1233, 1270 d. 20 au 15.	F. c. F. p.
2 1/2 d.	63	Rouen, 1065, 1090 d. 20 au 15.	3 0/0 « 20
Rouen.	42 3/4		
Orléans.	51 1/2		5 0/0, 10.15, 37 1/2

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 108,00 à 00,00; courant du mois, 112,00 à 111,00; 3 derniers mois, 111,00 à 110,50; 4 premiers 1846, 113,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 103,00 à 103,50 — Œillette rousse, 90,50 à 91,00. — Lin, 89,50 à 90,00. — Cameline, 91,00 à 91,50. — Voitures, 7,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 121,00 à 00,00, octobre 121,00 à 00,00; novembre et décembre, 101,00 à 105,00; 8 premiers 1846, 98,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 89,50 à 90,00.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

ADMISSION A L'ÉCOLE NAVALE DE BREST.

L'institution préparatoire de M. Barbet, impasse des Feuillantines-Saint-Jacques, avait fait inscrire cette année treize candidats pour l'Ecole navale. Cinq d'entre eux, MM. Fiquet, Ribell, Denoix, Thierry, Farcy, viennent d'être admis à cette école. Or, il y a cette année 435 candidats à l'Ecole navale et seulement 88 élèves admis à cette école.

Parmi les 79 élèves qui viennent de sortir de l'Ecole navale, il y en a six qui appartiennent à l'institution Barbet, ce sont MM. Servière (12e de la promotion), Marchand (17e), Piot (27e), Triponé (39e), de Beauquaire (39e), Lehelloco (46e).

Ceux des candidats à l'Ecole navale qui sont atteints par la limite de l'âge (seize ans) ou qui, par des circonstances imprévues, ne doivent plus suivre la carrière de la marine, trouvent dans d'autres divisions de la maison de M. Barbet tous les moyens d'instruction dont ils peuvent avoir besoin pour embrasser une autre carrière et notamment pour être admis à l'Ecole polytechnique et à l'Ecole militaire de Saint-Cyr.

Spectacles du 26 septembre 1845.

8 h. 1/2 OPÉRA. — Marie Stuart.
7 h. 1/2 THÉATRE FRANÇAIS. — Enseignement. Une Confidence.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Marie. Fra Diavolo.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Un Duel. 3e Mari. Un Tour. Le Français.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Histoire. Samaritaine. Perruquière. Michel.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Changement. Chacun. Jeanne. La Vie.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Brancas. L'Almanach. La Famille.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois. Danseuses.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Paris et la Banlieue.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable.
CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 COMTE. — Homme de Carentan. La Barbe. 7 Ogres.
6 h. 1/2 FOLIES. — Paris. Cirque. Gig-Gig. Chopin.
LUXEMBOURG. — M. Jovial. L'Enfant. Ma Vie.
PANORAMA. (Champs-Elisées. — Bataille d'Eylau.

Imprimerie Lange Lévy et compagnie, rue du Croissant, 16.

venir.

Jamais le parti libéral n'eut de vues bien arrêtées sur les destinées politiques et sociales de la France ; mais, admettons qu'en 1830, au moment de ses plus grands succès, il ait formé l'élément le plus éclairé de la nation française. Pour n'être pas devancée, distancée pendant les quinze années qui nous séparent de cette époque, il aurait fallu que l'opinion libérale se mît au courant des idées nouvelles, de toutes les pensées originales et fécondes qui ont surgi dans le pays, qu'aujourd'hui elle ne se contentât plus de réclamer la liberté individuelle, la liberté de la presse, la liberté des cultes ; mais qu'elle conçût un type d'organisation sociale qui garantît et fécondât tous ces principes sacrés.

Les libertés écrites dans la Charte sont des mots. La tâche de l'opposition libérale, après son triomphe de 1830, devait être la création d'institutions qui de ces mots fissent des choses.

Et cependant, depuis 1830, le parti libéral ne s'est pas instruit, ne s'est pas complété, ne s'est pas transformé.

Il s'est contenté de se diviser en deux camps : les libéraux parvenus au pouvoir et les libéraux demeurés dans l'opposition. Ceux-ci forment la gauche dynastique et le centre gauche.

Ces deux fractions du parti libéral se sont voué une haine de frères. On les voit lutter avec acharnement dans les journaux, dans les élections, dans les chambres. Cependant, le spectateur désintéressé constate que les guerriers de ces deux armées s'opposent des mots, des dates, des formules creuses plutôt que des principes. Les uns sont ministériels, les autres se disent opposants ; ceux-là siègent au centre, ceux-ci à gauche ; ils inscrivent sur leurs bannières, ceux-ci 29 octobre, ceux-là premier mars. Après chaque lutte électorale ou parlementaire, les deux partis comptent les votes et celui qui a remporté l'avantage pousse de grands cris de joie, comme si la France était sauvée.

Voilà en quoi les libéraux opposants et ministériels diffèrent. Ce sont deux troupes de jouteurs, également vêtus de blanc, dont les uns portent l'écharpe rouge et les autres l'écharpe bleue. Pour le public qui les contemple de la rive, ils ne forment qu'une même bande, et on les voit sans étonnement banqueter tous ensemble une fois que la joute est terminée.

Dans les deux fractions du parti libéral, les ressemblances l'emportent de beaucoup sur les différences. Ces deux fractions proclament toujours la liberté individuelle, la liberté de la presse, la liberté des cultes, sans qu'aucune d'elles ait trouvé le moyen de nous les garantir. Quant à la liberté d'association, toutes deux la proscrivent.

A l'extérieur toutes deux critiquent la politique de l'entente cordiale avec l'Angleterre, lorsqu'elles ne sont pas au Pouvoir ; toutes deux la pratiquent, lorsqu'elles y reviennent. A l'intérieur, toutes deux méprisent les questions sociales et affectent l'insouciance la plus complète à l'égard de l'organisation du travail, en un mot, et

» d'opinions politiques très disparates, cherchant à ranimer leur » polémique, n'ont rien trouvé de plus piquant que de faire de » l'opposition à l'opposition, et déclarer au centre gauche et à la » gauche une guerre systématique. »

Nous faisons évidemment partie de cette *demi-douzaine*, et nous en sommes confus. Cependant nous serions plus confus encore si, attaqués dans nos doctrines, dans notre programme, nous n'avions pas à faire de réponse plus convaincante que celle qui nous est adressée ce matin par le *Constitutionnel*. Nous reprochons à l'opposition de gauche de manquer d'idées, de ne vivre que pour les débats de portefeuille, de croire tout sauvé quand elle a ébranlé un ministère. Le *Constitutionnel* confirme toutes ces accusations, lorsqu'au lieu d'exposer son plan de réformes politiques et sociales, il s'écrie : « La gauche aurait-elle à se défendre lorsqu'elle a mis le cabinet Guizot à deux doigts de sa perte, lorsqu'elle a rendu la majorité plus que douteuse? Allons au Capitole et remercions les dieux ! »

Pour notre part, nous rendrons aux dieux des actions de grâce lorsque le grand parti social qui se forme dans le pays aura complètement absorbé ces fractions impuissantes et caduques qui agonisent sous les noms de gauche et de centre-gauche.

Soit dit sans aucune admiration pour les autres nuances de l'opinion parlementaire.

Allocution de M. Garnier-Pagès.

Dans les époques de transition comme celle où nous sommes, il n'est pas rare de trouver des hommes très bien intentionnés qui, par aveuglement volontaire, par paresse d'esprit, ou même par une sorte de bonhomie optimiste, nient les difficultés sociales les plus réelles, les plus évidentes. En fermant ainsi les yeux sur le mal, on s'épargne la peine d'en chercher le remède : on croit même pouvoir critiquer à son aise ceux qui affirment l'avoir trouvé.

Avant le discours que M. Garnier-Pagès vient de prononcer devant les électeurs de Verneuil, nous n'aurions pas pensé que cet honorable député dût être rangé dans la catégorie de ces esprits commodes et paresseux, qui ferment les yeux pour ne pas voir. Cette allocution nous a malheureusement détrompés. La parole du député de Verneuil est fort remarquable sans doute ; M. Garnier-Pagès est incontestablement *un homme avancé*, selon l'expression à la mode ; mais il n'a pas fait le bon pas, le pas décisif. Il n'ose pas envisager de sang-froid la difficulté capitale de notre époque : la division de la société en bourgeois et prolétaires, maîtres et ouvriers, capitalistes et travailleurs. Ne comprenant pas comment cet abîme peut être comblé, M. Garnier-Pagès préfère dire : « L'abîme n'existe pas. »

Le député de Verneuil pense peut-être que l'égalité devant la

en lutte permanente avec l'intérêt des ouvriers? Est-ce que celui qui fait travailler ne cherche pas constamment à réduire le salaire et à augmenter le travail ? Est-ce que celui qui travaille ne s'efforce pas toujours de travailler le moins possible et d'augmenter pourtant le salaire ?

Ce ne sont pas là des distinctions naturelles, d'où résulte l'harmonie; ce sont des distinctions factices d'où résulte l'antagonisme. Ce n'est pas là une inégalité vraie et proportionnelle ; c'est une inégalité fausse et injuste. Malgré les chartes et les constitutions politiques, il y a donc encore, dans notre société, des classes privilégiées et des classes déshéritées ; il y a, dans la famille française, des aînés et des cadets ; il y a des barrières qui s'opposent à cette *association fraternelle* dont parle M. Garnier-Pagès. Tous les Français sont *citoyens*, nous sommes loin de contester qu'il y a là un progrès véritable. Mais qu'importe ce titre commun? Les distinctions, les divisions que nous venons de signaler n'en sont-elles pas moins flagrantes ?

En vérité, il est pénible de voir un homme dévoué à la cause populaire, prétendre que toutes ces distinctions n'existent pas, et accuser ceux qui les constatent pour les faire disparaître, de *diviser la France*. C'est là une accusation grave, et notre conscience nous fait un devoir de citer les expressions mêmes de M. Garnier-Pagès. Les voici : « On a cherché depuis long-temps à diviser la France; j'entends parler de riches et de ceux qui n'ont rien, de la classe moyenne, de la bourgeoisie, des maîtres et des ouvriers. *Je ne reconnais pas ces distinctions.* »

Bien que cette accusation soit dirigée d'une manière générale contre tous les hommes qui croient que la question aujourd'hui n'est plus politique, mais industrielle et sociale, nous y sommes nominativement compris. En effet, M. Garnier-Pagès, quelques phrases plus haut, s'exprime en ces termes : « Je crois que ceux qui ont jeté dans les esprits les idées saint-simoniennes, fouriéristes et communistes, se sont trompés. » Nous nous sommes trompés et nous avons divisé la France! Comment le député de Verneuil a-t-il pu lancer une pareille accusation contre des hommes sérieux qui ont dévoué leur vie à la même œuvre que lui, à l'œuvre de l'amélioration populaire et du bonheur de tous?

M. Garnier-Pagès se plaît à reconnaître que nous sommes animés de louables préoccupations, d'intentions généreuses; il constate lui-même que nous sommes dans le mouvement qui emporte les esprits vers l'étude des *grandes questions économiques, des questions relatives au travail, à l'emploi et à la répartition des capitaux, aux salaires*. Eh bien! nous en appelons à la conscience impartiale du public et à celle de M. Garnier-Pagès lui-même : est-il juste d'accuser, avec une si grande légèreté, des hommes dont les intentions sont pures et dont les veilles se consument à mûrir la solution pacifique de tous ces grands problèmes qui agitent notre époque? Est-il juste de dire à ces hommes, à la face de la France

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
SAMEDI 27 SEPTEMBRE 1845.

Les nouveaux abonnés recevront *gratis* tout ce qui a paru de la FILLE DU PEUPLE, par M. EUGÈNE CAMUS, et les trois premiers volumes du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE, par M. ALEXANDRE DUMAS.

UNE FILLE DU PEUPLE.

Seconde partie (1).

VIII. — SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS.

Par une des premières matinées du mois de février 1845, la vieille église de Saint-Germain-des-Prés s'était parée comme pour un jour de fête. De brillants équipages stationnaient à la porte d'entrée et étalaient un luxe de chevaux fringants, de cochers poudrés et d'antiques armoiries, capable de faire crever de dépit et d'envie les bons bourgeois qui passaient par là.

On allait célébrer le mariage de très haute et très noble demoiselle Blanche de Nerville avec M. le *vicomte* Arthur de Longpré, né Boniface Poupart, et poète ordinaire des tendres cœurs de l'aristocratique faubourg.

Lorsque Blanche descendit de sa voiture, elle était si belle sous ses longs voiles de mariée, qu'un murmure d'admiration se fit entendre. — Nous n'essayerons point de décrire à nos lectrices la toilette de la jeune femme, ainsi que celle des belles dames qui l'accompagnaient ; cette histoire n'est point un feuilleton de modes, et puis nous déclinons franchement notre compétence en pareille matière. Passons vite, car un mariage, quel qu'il soit, quand même les époux sont beaux, jeunes et amoureux, a toujours eu le singulier privilège de profondément nous attrister. Pourquoi cela? serait-ce un pressentiment?

Un jeune homme pâle, aux traits flétris et maladifs, à la démarche lente et mal assurée, passa près de deux cochers, dont l'un disait à l'autre :

— Dis-donc, Baptiste, as-tu vu Mlle de Nerville? ventre saint-gris! comme dit mon maître, qu'elle est belle, et que je voudrais bien être à la place de M. de Longpré !

Le jeune homme avait entendu ces paroles ; il releva brusquement la tête, et s'adressant au cocher :

— Que disiez-vous tout à l'heure, mon ami?

— Je disais, monsieur, répondit le cocher, que l'on va marier Mlle de Nerville avec M. de Longpré, et que l'on ne voit pas tous les jours de si beaux et de si riches mariés.

— O mon Dieu ! murmura sourdement le jeune homme, en devenant plus pâle encore, et en s'éloignant; plus d'espoir! tout est fini.... Je veux la voir encore une fois.... ce n'est peut-être pas le hasard qui m'a conduit ici, il me fallait peut-être cette dernière douleur, cette crise suprême pour guérir le mal qui me dévore et qui me tue ; les médecins nomment cela, je crois, de l'homéopathie.

Et il entra dans l'église.

La cérémonie était commencée ; Pierre, — car c'était lui, — se plaça près d'un pilier, à l'entrée de l'église, de façon à se trouver sur le passage de la jeune femme lorsqu'elle sortirait ; puis il s'agenouilla sur un prie-dieu, laissa tomber sa tête dans ses deux mains, et fondit en larmes; c'était, comme il le disait, la dernière crise de son amour.

Lorsque la cérémonie fut terminée, Blanche passa près de lui, leurs yeux se rencontrèrent ; ceux de la jeune femme restèrent calmes, froids, et presque hautains, comme si elle eût vu pour la première fois cet homme qui, lui, la regardait avec une ineffable expression de tristesse, de douceur et d'angélique miséricorde. Le reconnut-elle? il est permis d'en douter, tant quelques mois de souffrance avaient changé Pierre, tant son mâle et beau visage était ravagé par les secrètes tortures qu'il endurait.

— Bien ! se dit-il, en relevant la tête avec un énergique effort et un profond soupir; j'aime mieux cela ; si elle m'eût regardé autrement, je ne sais si j'eusse eu le courage de vivre. Merci, Blanche ! vous venez dans cet instant de fermer la blessure que vous m'aviez faite. Allez, jeune femme, marchez sans crainte dans la vie ; appuyez-vous, souriante et oublieuse, au bras de cet homme que vous nommez votre mari ; jeunesse, beauté, esprit, richesse, n'avez-vous pas tout ce qu'il faut pour le bonheur dans ce monde où vous entrez?... Blanche, soyez heureuse ! mais surtout gardez-vous de jamais aimer ; car alors vous pourriez bien vous souvenir de tout ce que j'ai souffert :

Les mariés étaient sortis de l'église, Pierre allait se retirer à son tour, lorsqu'une main délicatement gantée effleura son épaule. Il se retourna, et se trouva en face d'Alfred de Nerville, qui lui dit avec cet aplomb impertinent et railleur, dont tous nos *lions* ont l'habitude, et que ces messieurs prennent sans doute pour de l'esprit et du savoir-vivre :

— Vive Dieu, mon très-cher, j'en reviens à ma première idée ; vous n'êtes pas un homme de ce temps-ci ; il y a en vous du Spartiate et de l'Amadis. D'honneur ! c'est tout simplement chevaleresque ce que vous faites là.

— Monsieur, assez comme cela de mauvaises plaisanteries, de pasquinades, et de...

— Là, là, là... tout beau ! Ne vous fâchez point. Que diable ! je ne plaisante pas. Comment ! vous nous faites l'honneur d'assister au mariage de ma sœur ! mais cela est d'un goût exquis et superfin, c'est du meilleur air et d'une grâce charmante. Je vous le dis en vérité, la main sur la conscience, un grand seigneur du bon vieux temps n'eût pas mieux fait.

— Si vous avez pris à tâche de pousser à bout ma patience, je vous avertis qu'elle commence à se fatiguer singulièrement.

— Voyons, nous sommes à Paris ; oubliez un peu le Morin de la forêt, et causons sérieusement. J'ai une question à vous faire ; répondez-y franchement, comme si nous n'étions pas deux ennemis intimes.

— Dites vite, monsieur, j'ai peu le temps de vous écouter.

— Avez-vous été, êtes-vous encore réellement amoureux de ma sœur ?

— Que vous importe ?

— Il m'importe beaucoup... dans votre intérêt, bien entendu.

— Je viens de vous dire, monsieur, que je n'étais pas d'humeur à entendre plus long-temps vos plaisanteries. Brisons-là, je vous prie.

— Non pas, s'il vous plaît, je tiens beaucoup à ce que vous répondiez à ma question.

— J'ai aimé mademoiselle Blanche, je n'aime plus madame de Longpré. Après ?

— Eh bien ! tant mieux ; car, maintenant qu'elle est mariée, je vous avoue que je ne vous en voulais pas le moins du monde, et qu'à votre place j'en eusse fait tout autant ; elle est, fichtre ! assez jolie femme pour cela. Après tout, que vous en soyez amoureux ou non, peu m'importe ; cela ne me regarde plus. Que son mari défende ses droits comme il pourra. Ils appellent cela des *droits*, c'est fort drôle, n'est-ce pas?

— En deux mots, monsieur, que me voulez-vous ?

— Je veux vous avertir que vous avez été dupe d'une petite comédie. Les lettres que vous avez reçues ne sont point de Blanche.

— Que dites-vous ?

— Je dis que cette poétique et amoureuse correspondance est tout simplement une mystification à votre adresse.

— Qui donc a pu....

— Une fille de confiance, une assez laide créature, qui demeurait au château, et que l'on nommait Louise.

Ces paroles furent pour Pierre une si foudroyante révélation, elles le frappèrent d'un coup si étourdissant, qu'il regarda d'abord le jeune comte, comme s'il ne l'eût point compris ; puis, tout ce qui s'était passé, depuis le jour où il avait rencontré Blanche près du moulin de la Ferrière, repassa, comme un éclair, devant ses yeux. Ses doutes, ses craintes, ses incertitudes, son anxiété, son désespoir, les mystérieuses réticences, les obscurs et étranges aveux de la jeune fille, son silence après le fatal événement du parc, tout s'expliqua pour lui, un jour nouveau et imprévu éclaira soudain les ombres et les obscurités du passé.

Pierre voulut encore douter ; il ne pouvait croire, malgré l'évidence ; il prit vivement le bras d'Alfred et il lui dit :

— Maintenant, monsieur le comte, c'est à moi de vous prier de me ré

(1) Voyez les numéros du 9 au 26 septembre.

core les maîtres et les ouvriers, les bourgeois et les prolétaires, et qui s'opposent à la réalisation vraie et sincère de la fraternité humaine, annoncée et promise, il y a dix-huit siècles, par le Christ. Nous venons transformer, librement et volontairement, le salaire en association; nous venons organiser le travail selon la loi naturelle qui y attache l'attrait et le plaisir.

Nous venons, en un mot, affranchir définitivement les prolétaires, les travailleurs, les salariés, tous ceux qui aujourd'hui souffrent et sont exploités, et qui continuent les douleurs des esclaves et des serfs. Nous ne craignons pas de montrer à tous les yeux le mal qui existe, les distinctions fausses et les privilèges, parce que nous sentons en nous assez de science et d'amour pour guérir toutes les souffrances, et parce que nous avons foi à une Providence qui, par la subversion, appelle l'Harmonie.

Voilà le témoignage que nous rendrons tous ceux qui nous connaissent! Voilà le témoignage que nous rendra M. Garnier-Pagès lui-même quand il nous connaîtra!

On nous communique la note suivante que nous nous empressons de publier :

« Une grande manifestation du corps médical se prépare en ce moment. Les médecins de Paris ont pris l'initiative pour la réalisation d'une idée qui peut produire les plus heureux résultats, si, comme il y a lieu de l'espérer, les médecins notables de province répondent à l'appel qui leur est adressé.

» Le 1er novembre prochain s'ouvre à Paris un congrès médical qui a pour but de centraliser tous les efforts des médecins, des pharmaciens et des vétérinaires de France, afin que la loi dont la présentation aux chambres est promise pour la prochaine session, offre le moins de lacunes possible.

» Une commission permanente pour l'organisation de ce congrès a été nommée par les délégués des diverses sociétés de médecine de la capitale. C'est au trésorier de cette commission (rue Neuve-des-Mathurins, 10), que les adhésions doivent être adressées.

» Pour que la loi promise offre les garanties désirables, il faut que tous les besoins soient connus, tous les abus signalés. Or, quels moyens d'obtenir ce résultat si ce n'est d'appeler au congrès les hommes que leurs talents ont investis de la confiance publique dans les diverses branches de l'art de guérir?

» Les hommes les plus éminents à Paris et dans les départements ont déjà fait preuve de sympathie en faveur du congrès. Tout fait espérer que cette réunion sera imposante par le nombre et par les lumières de ceux qui y prendront part. »

ALGÉRIE.

Les nouvelles de l'Algérie sont du 20 de ce mois. La tranquillité est complètement rétablie dans la subdivision d'Orléansville. Elle n'a pas été troublée depuis les derniers évènements dans le cercle de Cherchell. Quelques germes d'insurrection s'étant manifestés parmi les populations

[...]ux de Madrid, du 26 septembre, donnent à entendre que la convocation n'aura pas lieu avant le mois d'octobre. Les correspondances ministérielles disent que le gouvernement veut compléter d'abord l'organisation administrative du pays et terminer les négociations avec la cour de Rome; qu'il veut, en outre, que les effets du nouveau système financier puissent être jugés d'une manière positive. C'est une raison comme une autre. Nous croyons plutôt que le ministère Narvaez redoute de se présenter devant les cortès, dans l'état d'hostilité où il se trouve avec la presse de Madrid et les principales fractions de l'opposition parlementaire.

En Espagne, comme en France, il n'y a qu'un terrain sur lequel le gouvernement, s'il voulait s'y placer franchement, pourrait braver et désarmer l'opposition, c'est celui des réformes sociales. Le cabinet Narvaez aura-t-il cette inspiration, ce courage?

La nouvelle que nous avons donnée hier, d'après *el Espagnol*, du mariage de l'infante avec le duc de Montpensier, est l'objet d'amples commentaires. *El Heraldo* se prononce en faveur de cette combinaison. *El Tiempo* et *il Globo* ne la repoussent pas non plus. Quant au mariage de la reine, le duc Henri aurait décidément seul l'appui de ces journaux. L'opinion générale est contre le candidat de la maison de Saxe-Cobourg

---

Ceux de nos Souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 30 septembre, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du Journal.

Toute demande *directe* d'abonnement ou de renouvellement doit être adressée *franco* au gérant, et être accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.

On s'abonne, à Paris, rue de Seine, 10; chez tous les libraires, chez les directeurs des postes et des messageries, et chez les correspondants du Comptoir central de la librairie, qui, tous, reçoivent les abonnements sans augmentation de prix.

Actes officiels.

Par une ordonnance royale, en date du 20 septembre, M. le vice-amiral de Moges a été nommé préfet du 1er arrondissement maritime, en remplacement de M. le contre-amiral de Hell. — Par la même ordonnance, M. le contre-amiral Dupetit Thouars a été nommé préfet du 3e arrondissement maritime, en remplacement de M. le contre-amiral Menouvrier-Defresne. — Par décision royale du 20 septembre, M. le contre-amiral Deloffre a été nommé major-général de la marine à Toulon, en remplacement de M. le contre-amiral Cosmao-Dumanoir.

Le collège communal de Périgueux est déclaré collège royal de 3e classe.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — On annonce le retour du roi à Saint-Cloud

[...] lutte terrible et sanglante à laquelle l'arrivée des militaires du poste put seule mettre fin. Les insurgés furent terrassés et ramenés dans leurs cachots, non sans avoir opposé toutefois une vive résistance à la suite de laquelle un militaire, le gardien-chef, le gardien ordinaire et un détenu venu au secours de ces derniers, ont reçu chacun des blessures produites par un instrument tranchant, blessures qui ne sont pas sans gravité. Des quatre misérables qui ont provoqué cette scène meurtrière, deux ont reçu des coups de baïonnette, mais leurs blessures ne sont pas dangereuses. Le *Sud de Marseille* suppose que cette tentative désespérée se rattache à un projet d'évasion qui avait échoué la veille au moment où les nommés Dumazert et Fillion, détenus pour vols, atteignaient déjà les toits du chemin de ronde pour s'évader et faciliter ensuite la fuite de leurs complices.

SOUVENIR DE VOLTAIRE. — Le château de Ferney (Ain), immortalisé par la résidence de Voltaire, doit être vendu à l'enchère le 6 du mois prochain. Il est à craindre, dit le *Breton*, que le nouveau propriétaire, consultant plutôt ses convenances personnelles que le vœu des admirateurs du poète-philosophe, ne fasse subir une complète métamorphose aux pièces réservées du rez-de-chaussée, jadis occupées par Voltaire, qui avaient été conservées à peu près intactes jusqu'à ce jour. Le bruit avait quelque temps couru que S. A. R. le duc d'Aumale songeait à faire l'acquisition du château de Ferney, mais il ne s'est pas confirmé.

ACCIDENT. — La nouvelle d'un accident arrivé sur le chemin de fer de Lyon à Saint-Etienne a causé hier soir une assez vive émotion dans la ville de Lyon. Les rumeurs qui ont circulé ont grossi beaucoup un petit évènement, qui n'a point eu de gravité et sur lequel Le *Rhône* donne les détails suivants : « Hier, à 8 heures du soir, un train de wagons de marchandises, parti de Lyon pour Givors, était arrivé à la Tour, lorsque la soupape de déchargement d'un wagon s'est décrochée et, en s'abattant sur le sol, a causé le déraillement de ce wagon et de ceux qui le suivaient. Au même instant, le train de voyageurs venant de Saint-Etienne arrivait par la seconde voie sur ce point, qui se trouve situé au détour d'une courbe. A la vue du signal, les conducteurs s'empressèrent de serrer les freins : néanmoins, la locomotive vint heurter les wagons de marchandises et sortit de la voie. Les voyageurs n'ont éprouvé aucun mal. Le machiniste seul a eu le pied contusionné. On a ramené les voyageurs à la station de Grigny pour déblayer la voie, et le train n'est arrivé qu'à onze heures à Lyon. »

SUICIDE DANS UNE ÉGLISE. — Jeudi dernier, une femme a été trouvée pendue dans un confessionnal de l'église de Sainte-Marie, à Saint-Etienne. Le *Glaneur* dit qu'on ne sait ni pourquoi elle a choisi ce lieu ni quels sont les motifs qui l'ont poussée à cet acte de désespoir.

ÉMEUTE POPULAIRE. — On écrit de La Haye, du 20 septembre : « Ce soir, des scènes de désordre ont eu lieu en cette ville. Le peuple s'est attroupé devant la maison d'un marchand de farine qui voulait vendre sa marchandise 22 et demi cents, au lieu de 12 et demi, prix ancien, et y a cassé tous les carreaux de vitre. Malgré la présence du commissaire de police, le marchand s'est vu forcé de vendre à ce dernier prix tout son approvisionnement. Des carreaux ont été également brisés dans un café où s'était réfugié un autre marchand de farine. Les troubles se sont prolongés jusqu'à minuit. — On apprend que des scènes semblables ont eu lieu à Leyde et dans les environs du *Nootdorpschen-pl*[...]

---

poudre. Pouvez-vous me prouver ce que vous venez de me dire? Il ne s'agit point de m'affirmer que cela est ou n'est point, il me faut des preuves.

— Mon cher ami, il me semble que ma parole devrait vous suffire. Mais je veux bien être généreux jusqu'au bout; donnez-moi votre adresse et demain je vous enverrai par mon valet de chambre quelques lignes écrites de la main de ma sœur; vous pourrez comparer les écritures tout à votre aise.

— Et... cette jeune fille, où est-elle?

— Je l'ignore; après votre scène d'amour le long de l'allée des peupliers, elle est partie dans la nuit, et nous ne savons pas ce qu'elle est devenue... Ah çà! n'allez pas devenir amoureux d'elle à présent. Je suis bon prince, et je serais désolé de vous voir faire une sottise; car, d'honneur! cette fille n'en vaut pas la peine... Voyons, mon cher, croyez-moi, un peu de fermeté, et envoyez-moi au diable toutes ces balivernes. Vous êtes riche, vous êtes jeune, vous avez de l'avenir devant vous, et point de créanciers. Allez demain porter votre mesure à Humann, louez un appartement sur le boulevart, achetez deux chevaux anglais chez Crémieux, prenez pour trois mois, c'est assez, une danseuse de l'Opéra, et dans peu de temps, si je vous rencontre au club, vous me remercierez des bons avis que je vous donne en ce moment. Au revoir et sans rancune.

Pierre n'entendit point l'adieu du jeune comte, et ne s'aperçut pas qu'il était resté seul au milieu de l'église, déserte depuis long-temps.

Plusieurs mois s'étaient écoulés depuis son arrivée à Paris. Il était parti avec la ferme résolution de se mêler à la vie sociale, de se créer un but et un centre d'activité, de mettre en œuvre les facultés qu'il avait reçues de Dieu, d'employer bravement au service de l'humanité les jours qui lui restaient à vivre sur cette terre, et cependant nous le retrouvons aussi triste, aussi désolé que le premier jour.

Quelles nouvelles épreuves étaient venues briser ce pauvre cœur, qui semblait voué à la douleur et au désespoir? Que s'était-il donc passé? Rien : seulement Pierre avait trop compté sur ses forces et sa volonté. Dès qu'il avait voulu agir, dès les premiers pas, ses genoux avaient fléchi, sa volonté avait failli, ses forces l'avaient abandonné.

A peine arrivé, les bruits confus, les voix étranges, les tumultueuses agitations, les bruyantes rumeurs de la grande ville l'avaient frappé de vertige et d'effroi, lui, habitué au silence et à l'ombre de la forêt, aux solitaires méditations, aux vagues et mélancoliques rêveries le long des sentiers perdus et silencieux. Il avait regardé autour de lui, et il s'était rejeté en arrière, avec une secrète épouvante et en se disant :

— Attendons encore un jour; je suis trop faible aujourd'hui. Encore un jour pour penser à elle; demain, ce sera fini, je fermerai pour toujours le livre du passé; demain, j'agirai.

Et le lendemain était venu, Pierre n'avait point agi, et chaque jour il s'était dit : Demain.

Qu'en ceci l'on n'accuse point Pierre d'impuissance ou de lâcheté. Cette singulière inertie, cette sorte de *spleen* moral est une maladie particulière au siècle où nous vivons; beaucoup, doués d'ailleurs d'une belle intelligence et des plus puissantes facultés de l'âme et du corps, en sont morts et en meurent chaque jour. Nous avons entendu des hommes graves et d'une supériorité incontestable reprocher à la jeunesse ce dégoût de la vie réelle, qui la conduit fatalement de l'ennui au désespoir, et du désespoir au suicide Pauvre jeunesse! ne l'accusez pas : car c'est vous qui l'avez faite ainsi. La réalité c'est vous, c'est votre odieux égoïsme, c'est votre lâche amour de l'or et de la matière, c'est l'oubli de tout ce qu'il y a de bon, de noble et de sacré dans le cœur de l'homme; c'est votre civilisation menteuse, hypocrite, corrompue et pourrie. Que voulez-vous donc que la jeunesse, elle qui croit en Dieu et en l'amour, vienne faire parmi vous? Ne voyez-vous pas que ses généreux instincts se révoltent à l'aspect de toutes ces choses honteuses, et que les muettes protestations de la misère et du suicide sont votre honte et votre condamnation? Si la jeunesse étouffe dans votre lourde atmosphère, dans votre étroite réalité, si vous ne pouvez rien pour elle, du moins ne la calomniez pas, ne cherchez point à flétrir ses nobles aspirations vers un monde meilleur, laissez-lui du moins l'idéal à défaut du bonheur que vous lui refusez. On en meurt sans doute; mais un poète l'a dit, un poète qui, lui aussi, a bien sa large part de douleur et d'amertume :

> ... Faut il croire, hélas! ce que disaient nos pères,
> Que lorsqu'on meurt si jeune, on est aimé des dieux.

Pierre, malgré les apparences d'une volonté vigoureuse et d'une sauvage énergie, était une de ces âmes tendres et poétiquement voilées, qui ont besoin d'être heureuses pour être fortes. Abandonné trop jeune aux caprices de la vie, la douleur l'avait pour ainsi dire usé avant l'âge. Il sentait bien parfois son sang jeune et chaud circuler rapidement dans ses veines, son cœur s'exalter et jaillir au dehors en désirs puissants et en courageux efforts; mais bientôt il s'affaissait sur lui-même, haletant et épuisé. Il lui semblait parfois qu'il était de force à étreindre le monde dans ses deux bras; mais à peine avait-il ouvert les bras, que toute force lui manquait, et que ses bras fatigués et impuissants retombaient, après n'avoir pressé que le vide. Il ressemblait à un arbre dont les branches luxuriantes et chargées de feuillage font croire à une sève abondante et vigoureuse, tandis qu'un ver, caché sous l'écorce de l'arbre, lui ronge le cœur et tarit en lui toutes les sources de la vie.

Pierre, malgré son intelligence, des facultés supérieures et une riche organisation, n'était qu'une nature secondaire, qui avait besoin avant tout d'être soutenue, encouragée et fortifiée; tout autour de lui s'était réuni au contraire pour comprimer son essor, et faire avorter dans leur germe de magnifiques qualités, qui ne demandaient qu'à se développer et à s'épanouir. L'amour seul eût pu lui rendre cette vivace énergie et cette féconde activité qui lui manquaient; mais l'amour, hélas! comme tout le reste, venait de trahir ses espérances.

Chose digne de remarque, cet homme, qui semblait ne se plaire que dans les sombres solitudes d'une sauvage misanthropie, était doué d'un sentiment profond de sociabilité; il fuyait les hommes et la société, et pourtant il lui était impossible de vivre sans aimer; car son cœur débordait et l'amour absorbait en lui toutes les autres puissances de l'âme. Pourquoi cette étrange anomalie? Pourquoi?... Parce que cette nature généreuse, loyale et aimante, s'était heurtée contre votre civilisation, et que le cœur lui avait failli dès les premiers pas.

Il avait repris le logement qu'il occupait rue des Lavandières, quelques années auparavant, lorsqu'il était ouvrier imprimeur. Malgré sa nouvelle fortune, il y vivait comme s'il n'eût encore été qu'un simple prolétaire.

Il sortit de l'église, où le mariage de Blanche venait d'être célébré, et il s'achemina lentement vers sa demeure, en se demandant si la vie n'était point une cruelle mystification, et s'il ne valait pas mieux en finir de suite, puisque définitivement il n'était bon qu'à jouer ici-bas un rôle de niais de comédie. L'amour avait abandonné cette pauvre âme endolorie après l'avoir réchauffé un instant au feu de ses rayons; le doute amer et glacé avait repris la place de l'amour.

— Blanche n'a été pour moi, se disait-il, qu'un de ces rêves charmants et fugitifs, qui s'envolent au réveil avec les ombres de la nuit. Marie elle-même n'était qu'un mensonge de plus... Qui m'a dit que je n'ai point été la dupe de tous ces gens-là? Ils ont voulu charmer les ennuis de la vie de château par une de ces petites comédies, qui se jouent, dit-on, dans le monde, et comme un sot, je me suis laissé prendre au piège... Elle se nomme Louise, maintenant, c'est cette jeune fille, pâle et sérieuse, qui un jour m'a parlé avec bonté, et que j'ai cru, elle aussi, un noble cœur. Qui me dit qu'elle ne m'avait point été envoyée par la comtesse? Elle a fui du château, disent-ils; qui me le prouve?... et puis, après tout, que m'importe! Je ne l'aime pas, je ne puis plus aimer... Mensonge et folie que tout cela!... Que vais-je faire maintenant? traîner pendant quelques années de plus ou de moins le dégoût du passé, le mépris du présent et l'ennui de l'avenir! mon cœur est aussi vide de souvenirs que d'espérance. Il en est, dit-on, qui prennent le parti de se moquer de la vie, et d'en finir par un éclat de rire; ils sont bien heureux, ces hommes! moi, je n'en ai pas même la force.

Il achevait à peine ces paroles désespérées, lorsqu'un petit garçon, âgé de huit à dix ans, et couvert de misérables haillons, s'approcha de lui. Il pleurait et regardait Pierre avec deux grands yeux suppliants, comme s'il n'eût pas osé lui parler.

— Que me voulez vous, mon enfant? dit celui-ci.

— J'ai bien faim, ainsi que ma mère et mes pauvres petites sœurs. Il y a bientôt deux jours que nous n'avons mangé. Oh! donnez-moi quelque chose, monsieur; mais ne le dites pas à maman, elle me l'a bien défendu.

Pierre n'ignorait pas que certaines gens font métier d'exploiter la charité publique à l'aide de leurs enfants; il interrogea le petit garçon :

— Où demeure votre mère?

— Là-bas, au bout de la rue Saint-Denis.

— Pourquoi êtes-vous venu dans ce quartier?

— J'ai accompagné notre bonne amie qui est montée ici, au Mont-de-

...ministrerait ainsi sa fortune?

LA FAIM. — Un pauvre journalier de Vindefontaine, nommé E. Sauvage, sans occupation et ne sachant comment vivre, s'est suicidé en se pendant à un pommier, dans une pièce voisine de sa cabane. Le *Journal de la Manche* ajoute que cet homme était plaint et aimé dans sa commune.

MARTYROLOGE. — Le 20 de ce mois, à Croutoy, le nommé Gamelin, manouvrier, âgé de 30 ans, a été écrasé par un bloc de pierre pesant environ 600 kilogrammes. Ce malheureux, qui a péri ainsi victime pendant son travail, laisse, dit l'*Echo de l'Oise*, une femme et trois enfants en bas âge. Il est regretté de tous ceux qui l'ont connu.

PHÉNOMÈNE MARITIME. — Un phénomène de marée est ainsi raconté par le *Journal du Havre*. Ce matin, notre port a vu se renouveler un phénomène de marée fort rare, et dont la dernière observation, qui remonte à 1817, a excité la curiosité du monde savant. L'heure de la pleine mer était à quatre heures et demie. Elle avait considérablement baissé dans le port et continuait de s'écouler entre les jetées, où elle produit un courant très sensible allant dans la direction du large, quand tout à coup, vers sept heures et demie, c'est-à-dire après trois heures d'èbe, on vit ce courant se renverser et rentrer dans le port avec une vitesse, qui progressivement atteignit jusqu'à trois nœuds. Ce phénomène a duré près d'une heure. Cette circonstance singulière se produit quelquefois dans les grandes mers, lorsqu'il y a *crétine* en rivière, et que les eaux, retenues en haut du fleuve, affluent à l'embouchure vers le milieu de la marée, qui leur cède la place. Alors, une partie de cette masse, rencontrant devant elle la résistance de la mer, dévie de sa direction et pénètre dans le port, où les eaux basses sont plus faciles à refouler. Mais, évidemment, cette cause accidentelle ne peut expliquer le phénomène observé aujourd'hui. Nous sommes en morte-eau, la rivière n'est pas chargée, et l'on ne peut l'attribuer qu'à un raz-de-marée sous-marin, qui s'est déclaré au large, et dont l'effet s'est propagé jusqu'à nos rivages.

Etudes sur la criminalité en France (1).

CRIMES ET DÉLITS INCONNUS (SUITE).

Nous avons à signaler encore les lacunes de la statistique criminelle dans un autre ordre de faits. D'abord en matière de *coups et blessures volontaires*. Les rixes où l'on échange des coups de bâton et de couteaux sont innombrables, et dans beaucoup de pays elles constituent de commune à commune une tradition des aïeux qu'on n'aurait garde de laisser tomber en désuétude. Il ne parvient avis au ministère public que des plus graves, encore même sont-elles souvent étouffées à leur naissance à prix d'argent par les coupables au moyen d'une transaction pécuniaire que protègent et facilitent les autorités locales, dans l'intérêt des familles ou de l'honneur communal. — A cette catégorie appartiennent les hasard des événements, des habitudes prises dès l'enfance de paresse et d'oisiveté, toutes ces causes isolées ou réunies poussent à des courses vagabondes dont la société s'alarme justement, parce que le vagabond ne peut vivre que d'aumônes ou de vol, c'est-à-dire toujours aux dépens d'autrui. Cette manie paraît surtout commune chez les sourds-muets, dont les jouissances sensitives, concentrées sur le sens de la vue, ne se renouvellent que par d'incessantes pérégrinations.

La mendicité n'est qu'un aspect particulier du vagabondage. Il est des départements où certains hameaux sont occupés par des familles de mendiants qui viennent y camper pendant la belle saison pour cultiver leurs champs et récolter leurs blés, à la façon des Arabes : l'hiver ils désertent leurs huttes et débordent dans les départements voisins. Vous les voyez courant de ferme en ferme, de village en village, en longues et sinueuses processions qui ravagent les champs, dévastent les jardins et basses-cours, rançonnent les pauvres cultivateurs par la peur et la menace, imposant l'hospitalité des granges où ils couchent pêle-mêle par bandes, que leur nombre et leur audace rendent plus redoutables. Aux approches des villes où la police leur inspire quelque inquiétude, ils se divisent par petits groupes, et vont, mêlés aux indigènes, assiéger les portes des hôtels, les abords des routes, les diligences qui arrivent et qui partent, s'introduisant furtivement dans les maisons, mendiants ou voleurs suivant la chance. Croit-on que le nombre réel de ces pillards figure même approximativement dans les chiffres officiels?

Comme nous écrivons pour la vérité et non pour un parti quelconque, disons à ce propos aux socialistes, que lorsqu'ils accusent nos lois (et rien de plus banal que cette imputation), de punir dans le vagabondage et la mendicité le crime même de pauvreté, ils tombent dans de regrettables déclamations. Il n'y a de vagabond que celui qui n'a ni *domicile certain, ni moyens de subsistance, et qui n'exerce* **HABITUELLEMENT** *ni métier ni profession*, (art. 270 du Code pénal). Dans ces limites la pauvreté, même l'oisiveté temporaire, ne sont pas frappées. Quel homme honnête et valide se trouve manquer à la fois et d'un domicile certain et de moyens d'existence, et de l'exercice *habituel* d'un métier ou d'une profession ? Dans une telle position, à la fois misérable et volontairement oisif, n'est-on pas dangereux pour la société? Quelques exemples, où le vagabondage peut paraître excusable, se lisent, il est vrai, de loin en loin dans les journaux, nous n'entendons pas le nier ; mais dans ces cas est-il bien sûr qu'il ne faille pas accuser plutôt la rigueur inintelligente des magistrats que celle de la loi? Les socialistes ignorent-ils, d'ailleurs, que toute règle a des exceptions, dont il est illogique d'arguer contre la règle elle-même?

prétendent à une évaluation, même approximative, serait illusoire, les *adultères*, par exemple. Tous ces faits se comptent par millions dans la société, par milliers à peine dans les documents officiels. Réduction à l'échelle d'un millième, et quelquefois, pour les adultères, par exemple, d'un cent millième.

C'est à dessein que nous avons passé sous silence les crimes et les délits contre l'enfance et l'adolescence, *avortement, infanticide, exposition d'enfants, attentats aux mœurs d'adultes, excitation de mineurs à la débauche*, etc. Par leur importance ils méritent un chapitre spécial.

De ces aperçus, pour lesquels nous ne redoutons pas l'incrédulité des gens compétents et impartiaux, il résulte que loin de peindre en couleurs trop sombres la situation morale de la société, la statistique en adoucit singulièrement le tableau par son involontaire discrétion. On pourrait, pour les crimes les plus graves, doubler au moins ses évaluations et les centupler pour les autres, sans craindre de dépasser la réalité.

L'immoralité légale.

Nous serions accusés de préoccupations trop exclusivement juridiques si dans cet inventaire des misères sociales, nous omettions celles que le Code ne punit pas, mais que réprouve l'honnêteté du cœur.

Et, en première ligne, la prostitution, à ses divers degrés d'impudeur, qui des grandes villes a débordé dans les petites, et commence à envahir les campagnes, entraînant dans son gouffre tant de regrettable beauté, tant de jeunesse et de force perdues pour le travail, tant de passion à jamais égarée, tant d'espérances à jamais brisées, éternelle alarme des parents pauvres, parce qu'elle est l'incessante tentation de leurs filles, et cependant soupape de sûreté nécessaire à la sécurité des parents riches dont les filles et les femmes sont protégées par ce lit creusé aux ardeurs sensuelles !

Autour de la prostitution se groupe tout un cortége de vices qui la préparent ou la suivent : déloyales séductions, abandons égoïstes, promesses violées, abus d'autorité, pactes honteux des familles, calculs sordides, ignobles débauches, tout ce qui avilit l'âme en y éteignant l'amour. Heureuse encore la société si les voluptés vénales préservaient du moins de plus dégradantes aberrations !

A côté de la prostitution l'inceste, que la nature, pour porter à l'entrecroisement affectueux des familles et multiplier les liens sociaux, entoure d'une instinctive répugnance, énergiquement consacrée par nos mœurs sinon par des lois pénales. Il est moins rare qu'on ne pense. Dans ces masures, éparses dans la solitude des champs, où l'homme oublieux des anathèmes divins contre l'isolement, vit éloigné de la société de ses semblables, source de salutaires épanchements, souvent l'ardeur des passions se concentre et s'égare dans le cercle de la famille. Frères et sœurs, pères et filles, vivent dans un infâme concubinage, dont le seul soupçon révolte au loin la conscience publique, et frappe la maison maudite de l'universelle flétrissure. Dans les villes manufacturières règne la même immoralité, mais plus générale et plus cynique, parce qu'elle est moins surveillée.

(1) Les maîtres se rendent aussi coupables de ces tortures. Dans le courant de cette année, le tribunal de Millau a condamné à un an de prison un cultivateur qui avait *laissé mourir de faim* sa servante. Celui-là poussait l'abus trop loin, et on a pu l'atteindre comme coupable d'homicide par imprudence; mais s'il eût fait subir à sa malheureuse victime rien que de longs jeûnes, il était irréprochable, un très honorable électeur peut-être.

(1) Voir les numéros des 24 et 26 juillet, 8, 18 et 24 septembre.

Piété.

Pierre leva les yeux et regarda, il se trouvait en ce moment dans la rue Saint-Honoré, en face de l'hôtel d'Aligre, dans la cour duquel existe en effet une des nombreuses succursales du Mont-de-Piété.

— Quelle est cette *bonne amie*? dit-il à l'enfant.

— Tiens ! c'est bonne amie, celle qui soigne maman, qui est malade ; ce matin, maman pleurait, parce que nous lui demandions du pain, et qu'elle n'en avait pas. Bonne amie lui a dit : — Ne pleurez point, il ne me reste plus que cette petite croix d'or, seul souvenir de ma mère ; je vais le porter au Mont-de-Piété, et elle m'a emmené avec elle.

Pierre donna cinq francs à l'enfant, et voulut s'éloigner. Celui-ci l'arrêta par le pan de sa redingote.

— Que voulez-vous encore, mon petit ami?

— Je vous en prie, monsieur, que maman ne sache pas que vous m'avez donné cette belle pièce; car elle me gronderait; je lui dirai que je l'ai trouvée.

— Il faut dire la vérité, mon enfant ; il est toujours fort mal de mentir, surtout à sa mère.

— Je n'oserai jamais ; si vous saviez comme elle m'a défendu de rien demander à personne... Tenez, monsieur, reprenez votre pièce; j'aime mieux cela, c'est la première fois; mais cela ne m'arrivera plus jamais.

— Pourquoi vous êtes-vous adressé à moi de préférence à toutes les personnes qui passent dans cette rue?

— C'est que vous avez l'air bien triste, et que bonne amie disait l'autre jour à maman, que ceux qui ont l'air triste et malheureux ont toujours aussi meilleur cœur que les autres.... Ah ! voilà bonne amie qui sort, elle regarde où je suis, elle est bien triste aussi, allez..., faut-il garder la pièce?

— Gardez-la, mon enfant.

— Merci, monsieur.

Le petit garçon s'éloigna.

Pierre le suivit des yeux et le vit prendre la main d'une jeune femme, dont les vêtements annonçaient une profonde misère, malgré les efforts qui semblaient avoir été faits pour en dissimuler la pauvreté. L'enfant lui raconta, sans doute, ce qui s'était passé; car elle se retourna et regarda plusieurs fois autour d'elle. Pierre s'était caché dans l'ombre d'une porte.

A la vue de ce pâle et mélancolique visage il tressaillit, et passa sa main sur son front, comme pour y recueillir ou en chasser un souvenir.

— O mon Dieu ! — s'écria-t-il, — cela serait-il donc vrai !

Et il suivit la jeune femme, qui s'éloigna, avec l'enfant, dans la direction du marché des Innocents.

Arrivé à l'extrémité d'une des petites rues qui avoisinent le quartier des Lombards, il les vit entrer dans une de ces noires et obscures maisons du vieux Paris, semblables aux antiques léproseries, — dans lesquelles viennent s'entasser pêle-mêle toutes les misères, toutes les douleurs, tous les parias de la société.

Pierre s'approcha à son tour de cette maison. Un vieux portier, aussi jaune, aussi livide, aussi crasseux que l'allée, sur le seuil de laquelle il était assis, était occupé à coudre un morceau de cuir à quelque chose qui ressemblait un peu à une vieille chaussure.

— Quelle est cette jeune femme qui vient d'entrer ici avec un enfant? — dit Pierre à celui-ci.

Le vieux portier leva la tête, en grognant entre ses dents, et répondit :

— C'est ce que ça veut ; qué que ça vous fait? Etes-vous sergent de ville ou commissaire de police? Connu, mon mignon ; passez votre chemin.

Pierre connaissait l'argument irrésistible en pareil cas ; il lui mit une pièce de cinq francs dans la main.

— A la bonne heure ! dit le portier en se levant et en ôtant sa casquette, c'est parler ça. En affaires, comme dit l'épicier en face, il ne s'agit que de s'entendre. Que demandez-vous, monsieur ?

Pierre renouvela sa question.

— Je comprends, répondit le portier. Eh bien ! il y a deux manières de vous répondre ; c'est selon à quelle intention vous me dites cela. Si c'est pour la chose que vous savez, *nix* ! Il n'y a pas mèche, mon poulet ; sage comme une image. Depuis bientôt six mois qu'elle est ici, je n'ai jamais vu, foi de mon nom, l'ombre de l'ombre d'un amoureux. Si c'est pour tout autre motif, voilà son signalement. Laborieuse comme une abeille, pauvre comme Job, honnête comme si elle avait des rentes, douce comme un mouton de la Fête-Dieu, et bonne comme une sœur de charité. Seulement elle a un défaut ; mais cela ne regarde qu'elle.

— Ce défaut, quel est-il ?

— Elle pleure plus souvent qu'elle ne rit, et si quelquefois je lui demande ce qu'elle a, pourquoi ses pauvres yeux sont toujours rouges et gonflés, elle me répond d'une voix si douce, si triste et si touchante, que cela en attendrit mon vieux cuir, et me donne presque l'envie de pleurer aussi.

— Quel genre de travail fait-elle?

— Elle confectionne des chemises pour un marchand de la rue Richelieu. A ce métier-là, et quand l'ouvrage donne un peu, elle peut gagner une trentaine de sous par jour, en travaillant depuis six heures du matin jusqu'à onze heures du soir; avec ça elle pourrait *boulotter* ; mais quichel quand on a une famille sur les bras...

— Comment, une famille ?

— Et pas la sienne encore... Ceci, c'est une autre histoire. Après tout, ça revient toujours au même ; excepté qu'au lieu d'une seule personne qui tire, comme on dit, le diable par la queue, il y en a six qui meurent de faim ; et puis, c'est fier comme Artaban, ça aimerait mieux se voir porter en terre que de demander un sou à personne. Je ne sais pas comment Mlle Louise a pu leur faire accepter ses soins ; mais elle vous a des manières si engageantes, un ton si poli, qu'elle a l'air de vous demander un service, quand elle vous offre quelque chose.

— L'enfant que j'ai vu avec Mlle Louise est sans doute...

— Précisément, c'est l'aîné de quatre autres petits enfants qui n'ont pour tout potage que le travail de leur mère, et la mère est si malade, qu'elle ne peut pas travailler. Je vous demande un peu, Monsieur, qu'est-ce que cela vient faire à Paris, comme si les cailloux n'y étaient pas aussi durs que sur le chemin de leur village.

— Cette malheureuse famille n'est donc pas de Paris ?

— Non ; ils sont arrivés, il y a un an à peu près, du fond de la Normandie, des environs d'Alençon, je crois. Ils avaient alors quelques sous et quelques nippes, mais la maladie est venue, et les sous ont filé, et les nippes sont allées au Mont-de-Piété, d'où elles reviendront... quand je roulerai carrosse.

— Et quel est le nom de cette famille?

— On les appelle Lambert.

— Lambert, dites-vous ?... venant d'Alençon... une mère et cinq petits enfants.... Je me souviens.... c'est cela, mon brave homme ; n'avez-vous point entendu dire que le mari de cette pauvre femme était un ouvrier mécanicien, et qu'il était mort, broyé par une machine ?

— On m'a dit quelque chose comme cela.

— Je cherche depuis long-temps cette malheureuse famille. Voulez-vous me faire un plaisir, et leur rendre un véritable service ?

— Leur apporteriez-vous quelque bonne nouvelle ?

— Je veux bien vous l'avouer, à condition que vous serez discret...

— Muet comme le chat de ma femme, qui ne parle que quand on lui marche sur la queue... le chat, bien entendu ; car ma femme est morte il y aura un an à Noël.

— Je viens annoncer à madame Lambert qu'un de ses parents éloignés est mort, en lui laissant un petit héritage qui, sans la rendre riche, pourra lui aider à élever ses enfants, et la mettre à l'abri du besoin pour le reste de ses jours.

— Que ne disiez-vous cela plutôt ! parlez vite, monsieur, que faut-il que je fasse ?

— Montez chez madame Lambert, et voyez si elle est seule ; je désire lui parler sans témoins.

Le portier redescendit bientôt :

— Elle est seule, dit-il ; pauvre femme ! je n'ai rien voulu lui dire, j'aurais eu peur de la faire mourir de joie... montez jusqu'au cinquième, monsieur, la seconde porte à gauche ; et prenez garde au haut de l'escalier, il y a des marches qui ne tiennent plus à rien ; mais le propriétaire dit que c'est bon assez pour ce que cela rapporte.

Pierre disparut dans l'ombre de l'allée.

EUGÈNE CAMUS.

(La fin à demain.)

la moralité, ces mariages où la femme apporte en dot jeunesse, beauté, loyauté, amour, espérance, tous les chastes ravissements d'une âme qui s'ouvre à la vie, et le mari sa maturité d'âge, sa laideur, un cœur sec et usé, le désenchantement de toute inspiration généreuse, le calcul de ses spéculations! Dans cette inégalité de lots, il y a une soulte à payer pour établir l'équilibre. C'est la femme qui fera l'appoint au moyen de ses écus; sans quoi elle serait dédaigneusement repoussée. Et ces mêmes pharisiens qui usent sans honte de telles coutumes, trouvent immoral un idéal de société où l'amour seul et non l'argent donnerait des droits au bonheur!

Quand la famille se constitue ainsi, viciée dans son principe, elle se développe dans le trouble. Indifférence mutuelle, sinon antipathie des époux, querelles scandaleuses pour les fils et les serviteurs, ingratitude et irrévérence des enfants, haines fraternelles, vœux impies d'héritiers, tels sont les fruits amers de ces unions qui devraient présenter les tableaux de l'harmonie et du bonheur, juste expiation de l'amour profané.

Si les puissantes attractions de la nature ne suffisent pas dans le désordre civilisé pour faire régner la vertu au sein des familles, qu'attendre du pêle-mêle social où l'affection ne tempère ni les intérêts ni les passions? Ce serait tomber dans le lieu-commun que de rappeler autrement que par leur nom les spoliations de la cupidité, les acharnements de la concurrence, les turpitudes de l'avarice, les folies de l'orgueil, les ardeurs frénées de l'ambition, et les basses jalousies, et les confiances trompées, et les viles complaisances, et les ignobles sensualités, et les abus de la force et de la richesse, les iniquités de tout genre, de tout degré, de tout rang! Encore même nous arrêterons-nous au seuil de la conscience pour n'interroger ni les pensées, ni les désirs. Si par un décret de la suprême colère, demain se révélaient au grand jour tous les secrets de l'âme et de la conduite, demain l'humanité, honteuse d'elle-même, se voilerait la face, et supplierait le souverain juge de détourner d'elle ce calice amer d'humiliation.

Qu'est-ce donc qu'une société qui ne peut sans honte faire sa confession publique? A quel titre demande-t-elle le respect? Elle enseigne le mépris du vice et l'amour de la vertu; elle invite à fuir la compagnie contagieuse des méchants et à rechercher celle des bons. N'obéissons-nous pas à ses conseils, en la poursuivant d'une haine sans fiel, elle, la grande coupable chargée de tant de souillures, et en aspirant vers une société meilleure, qui, suivant la prière chrétienne, accomplirait la volonté de Dieu sur la terre?

(*La suite prochainement.*)

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS — 26 SEPTEMBRE.

Le *Journal des Débats* reproduit une partie du discours de M. Garnier-Pagès. Le journal de la rue des Prêtres constate que le député de Verneuil n'a que des blâmes à adresser au gouvernement, et qu'il n'a[p]...

(1) Voir l'ouvrage intitulé : *Travail et salaire*, par M. Tarbé, substitut à Rheims, dont la *Phalange* a rendu compte dans un de ses numéros.

... de mauvais actes pour faire valoir des gens qui n'ont pas su mieux faire. Au reste, on peut reprocher encore au *Constitutionnel* de n'a voir rien appris depuis 1825. Il croit encore à la puissance de son chauvinisme politique et il n'est pas, en l'an de grâce 1845, un élève de quatrième qui ne distingue parfaitement le jeu bien usé de toutes ses ficelles.

Le *Siècle* est tout l'opposé du *Constitutionnel*. Il est muet, complètement muet. Ce silence est d'une grande habileté. Il s'occupe aussi du discours de M. Garnier-Pagès dont il ne partage pas les convictions.

HALLE DE PARIS.

25 sept.			26 sept.		
Arrivages	11466 q.	52 k.	Arrivages	7102 q.	78 k.
Ventes	11455	24	Ventes	8537	32
Restant	23838	44	Restant	22461	68
Cours moyen	41,25		Cours moyen	42.16	
Cours-taxe	40,02		Cours-taxe	40,49	

Cote administrative.

	25 sept.				26 sept.		
Gruaux	00 q.	00 k.	00,00 à 00,00	Gruaux	31 q.	54 k.	40,05 à 57,30
1re	563	63	41,40 à 41,70	1re	1153	76	42 00 à 45.80
2e	799	13	37,55 à 40,75	2e	1199	48	39,50 à 41,50
3e	00	00	00,00 à 00,00	3e	81	78	30 25 à 31,85
4e	09	07	23,55 à 26,75	4e	6	14	19,10 à 20,35
A liv.	9574	20		A liv.	5274	06	

Marchés.

Marché Saint-Antoine, 26 sept. — Foin, 1re 00 à 00; 2e 00 à 00; 3e 00 à 00. — Sainfoin, 1re 00 à 00; 2e 00 à 00; 3e 00 à 00. — Luzerne 1re 00 à 00; 2e 44 à 46; 3e 00 à 40. — Paille de blé 1re 30 à 32; 2e 26 à 28; 3e 00 à 24. — Paille de seigle 1re 30 à 00; 2e 00 à 00; 3e 00 à 00. — Paille d'avoine, 1re 42 à 45; 2e 00 à 00; 3e 00. — Trèfle 1re 00; 3e 00 à 00. Regain 1re 00 à 00 2e 38 à 40.

Halle aux veaux. 25 septembre. — Veaux amenés 927, vendus 913 à 1,50-1,30-1,10. — Vaches amenées 55, vendues 51 à 1,11-1,00-0,86. — Taureaux amenés 1, vendus 1 à 0,82.

Marché de La Chapelle-Saint-Denis, 25-26 septembre. — Porcs amenés 1001, vendus 904 à 1,30-1,20-1,10. — Veaux amenés 784, vendus 784 à 1,50-1,40-1-30.

Marché de la Vallée du 26 sept. — Agneaux 0,00 à 00,00. — Cailles, 0,50 à 1,25. — Canards barbotteurs, 1,10 à 2,00. — Canetons de Rouen, 2,50 à 3,00. — Chapons gras 2,50 à 5,50. — Chevreuils 00,00 à 00,00. — Dindes gras, 5,50 à 7,75; comm., 2,50 à 3,75. — Faisans 4,50 à 5,00. — Lapins ou lapereaux 1,25 à 2,50. — Lièvres ou Levreaux, 3,00 à 5,00. — Mout. pré-salé, 12 à 14. — Oies comm. 2,00 à 3,75. — Perdrix grises, 0,50 à 1,50. — Perdrix rouges, 1,75 à 0,00. — Pigeons de volière 0,45 à 1,00. — do bizets 0,25 à 0,50. — Poules ordinaires 1,50 à 2,25. — Poulets gras 2 50 à 3,90; do comm. 1,00 à 2,00. — Vanneaux 0,00. — Râles de genêts, 0,50 à 0,00. — Sarcelles, 0,50.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 24 septembre. — GIRARD, ancien fabricant de pâtes alimentaires, rue Vavin, 5. Juge commissaire, M. Sommier; syndic provisoire, M. Hellet, rue Sainte-Avoie, 2.

Du 25 septembre. — BANSSE, tailleur, rue du Rocher, 8. Juge commis-

CHEMINS DE FER.					
St-Germ.	1140 »»	1130 »»	B. 12 50	Au 30 1135, 1125.	B. 15
V. r. d.	547 50	540 »»	» »»	— 550, 540	B. 7 50
— r. g.	370 »»	367 50	B. 2 50	— 368 75, 367 50.	B. 2 50
Orléans	1238 75	1235 »»	B. 7 50	— 1235, 1240, 1230.	B. 5
Strasb.	280 »»	281 25	H. 3 75	— 281 25, 275.	B. 2 50
Rouen	1065 »»	» »»	B. 10 »»	— 1070, 1050.	B. 5
Havre	875 »»	875 »»	B. 15 »»	— 873 75, 870.	B. 5
Marseille	1015 »»	1010 »»	B. 5 »»	— 1015, 1005.	B. 10
Vierzon	» »»	» »»	» »»	— 750, 700.750.	
Nord	805 »»	802 50	B. 12 50	— 812 50, 800.	B. 10

LONDRES, 24 sept.		PARIS, LE 23 SEPT. PRIMES	COULISSE.
Consol.	98 1/2 5/8	3 0/0 F. c.	Av. 83 50.
Esp. 3 0/0	38,1/4	F. p. 84, 83 95.	Ap. 83 50.
Portug.	59 1/2	5 0/0 F. c.	B. du Trés.
Mexic.		F. p. 118 30, 118 40 d. 50.	3 1/8 2 m.
Brésil.			
5 0/0 hol.	97 3/4	Orléans, 1250, 1260 d. 20 au 15. 1275 d. 10.	F. c. F. p.
2 1/2 do.	60 1/8	Nord, 830, 820 d. 20 au 31.	3 0/0 05. 17 1/2 14
Rouen.	42 1/2 43	Bordeaux, 705 d. 20 au 15.	5 0/0 10. 33 37 12
Orléans	50		

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 108,50 à 00,00; courant du mois, 112,00 à 00,00; 3 derniers mois, 111,00 à 110,50; 4 premiers mois 1846, 112,00 à 113,00.

LILLE. — Colza, 103,50 à 00,00. — Œillette rousse, 91,00. — Lin, 89,50 à 90,00. — Cameline, 91,00 à 91,50. — Voitures, 7,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible, courant du mois et octobre, 127,00 à 00,00; novembre et décembre, 104,00 à 105,00; 8 premiers 1846, 96,00 à 98,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 89,50 à 90,00 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 27 septembre.

7 h. 1/2 OPÉRA. —
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Phèdre. Médecin malgré lui.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Chalet. Part du Diable.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Suzon et Suzanne. Le Moyen. Pourquoi.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Histoire. La Samaritaine. Michel Perrin.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Dame. Changement. Jeanne. La Vie.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — L'Almanach. le Voisin Bagnolet. L'Escadron.
7 h 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — La Biche au bois. Danseuses.
7 h. 1/2 AMBIGU. — Paris et la Banlieue.
7 h. 1/2 GAITÉ. — Les Sept Châteaux.
7 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h 1/2 COMTE. — Crispin. Flageolet. 7 Ogres.
6 h. 1/2 FOLIES. — Paris. Cirque. Gig-Gig.
6 h. LUXEMBOURG. — La Grisette. Le Pauvre de Saint-Roch. Ma Vie.
BEAUMARCHAIS. — Les Ebénistes. Les Malheurs. Le Gamin. Intermède.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.
PANORAMA (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

...? » Les uns répondent : « Il faut réformer le système électoral. » D'autres se contentent de dire : « Quand le ministère aura épuisé toutes les faveurs dont il peut disposer, et qu'il ne pourra plus satisfaire les exigences toujours croissantes des électeurs, la corruption s'arrêtera d'elle-même, faute d'aliments. »

Mais pourquoi les journaux ne se demandent-ils pas d'où vient la corruption? Ne viendrait-elle pas de ce que la presse elle-même s'est livrée à la vénalité et au mercantilisme? Les docteurs de la légalité, les oracles de la politique sont les premiers à donner l'exemple du scepticisme; et cet exemple ne trouverait pas des imitateurs! Les prêtres du temple pratiquent la simonie, et les fidèles ne trafiqueraient pas des choses saintes! Non, les électeurs joueraient ainsi un rôle de dupes; et quand ils voient la presse faire métier et marchandise de la publicité, ils peuvent faire métier et marchandise de leurs droits politiques.

Il y a plus : Les journaux, par leur position au centre des affaires, ont en quelque sorte les primeurs de la corruption. Ainsi, pour les chemins de fer, les électeurs n'ont rien eu à grapiller, tandis que les journalistes n'ont pas manqué de demander et de recevoir la manne des actions, des primes et des annonces, voire même des emplois dans les administrations des compagnies concessionnaires. Nous ne serions pas étonnés qu'à la session prochaine les électeurs voulussent prendre leur revanche, en exigeant que les actions leur soient réservées. Si la chambre consent à ce que la féodalité nouvelle s'empare des affaires les plus lucratives du gouvernement, nous ne voyons pas pourquoi le corps électoral ne réclamerait pas sa part.

Tout se lie, tout s'enchaîne, dans le bien comme dans le mal. Le scepticisme et la corruption de la presse ont produit le scepticisme et la corruption du corps électoral. Cette double corruption a produit l'affaiblissement du Pouvoir représentatif. L'affaiblissement du pouvoir représentatif et du ministère ont amené l'adoption du système des compagnies. L'adoption du système des compagnies a porté à son apogée la féodalité financière, dont les germes existaient déjà et avaient été aperçus par le génie de Fourier, depuis environ une quarantaine d'années.

La féodalité financière, c'est-à-dire le pouvoir du capital substitué à l'ancien pouvoir politique est le résultat inévitable d'une constitution industrielle et sociale qui repose sur la loi des salaires. A l'une des extrémités de l'échelle sociale, le salaire sans cesse réduit; à l'autre extrémité, le capital sans cesse augmenté. Ces deux phénomènes s'impliquent, et ils ne sont que les deux aspects du même fait. Là où le travailleur n'est pas associé, là où il n'y a pas répartition proportionnelle, là où l'homme est contraint de vendre son intelligence ou ses bras pour de l'argent, il faut bien que l'argent gouverne. Le budget, les banques, les compagnies actionnaires, les grandes maisons de commerce, voilà où est le pouvoir aujourd'hui. Le pouvoir n'est plus le prix de la violence, comme autrefois; il est le prix de la ruse. Ce n'est pas le plus fort qui gouverne, c'est le plus fourbe.

Au lieu de protester contre cette odieuse constitution du travail et de la société, que font les journalistes et les électeurs? Ils se vendent et acceptent un salaire, qui ne diffère que par les proportions.

Si l'on veut rendre au pays sa légitime fierté, aux écrivains et aux électeurs des convictions raisonnées, il faut aller au fond de la question, et montrer que la racine du mal, c'est le salaire. Il faut montrer aux classes bourgeoises que si elles persistent à soumettre les prolétaires à cette loi injuste et barbare, la féodalité financière finira par les y soumettre elles-mêmes. Il faut leur montrer que déjà, sans trop s'en apercevoir, elles donnent tête baissée dans le panneau, et qu'elles prennent elles-mêmes une position dégradante et précaire vis-à-vis du gouvernement ou des banquiers. Il faut leur montrer la solidarité qui les unit ainsi aux masses laborieuses.

Alors, voyant que leur intérêt est lié à un intérêt général supérieur, les bourgeois se passionneront pour le principe de l'association; ils découvriront dans l'application de ce principe au travail, les conséquences de la révolution de 1830, et la réalisation des vœux de 89. Ils puiseront dans ce principe des convictions, à la fois plus ardentes et plus calmes, plus vives et plus inébranlables que toutes celles qui les ont animés jusqu'à présent. La presse, purifiée de ses souillures actuelles, redeviendra digne du sacerdoce de la pensée. Le corps électoral sentira circuler en lui une vie nouvelle. Les autels du veau d'or seront abandonnés, et l'impie Babylone, qui voulait escalader le ciel sur des piles d'écus, tombera d'elle-même, dès que la trompette souveraine de l'opinion publique aura fortement accentué ces mots : *Organisation du travail! Association*!

Opinion des journaux sur l'affaire Malégache.

Le *Journal des Débats* reproduit aujourd'hui les rapports de M. Romain-Desfossés insérés dans le *Moniteur*. C'était une occasion pour ce journal de rectifier ses allégations tout-à-fait erronées, sur un prétendu traité de paix et de commerce, en vertu duquel, en 1829 ou dans les années suivantes, les Français auraient évacué Madagascar. Mais *les Débats* ne jugent pas à propos de faire cette rectification; est-ce de dessein prémédité? est-ce amour-propre? Ce serait un amour-propre condamnable que celui qui persisterait à induire en erreur de nombreux lecteurs sur un point diplomatique aussi important. Pour leur donner le bon exemple, nous avouerons que, nous aussi, nous nous sommes trompés en attribuant avant-hier à un *rapport au roi* ce qui était extrait d'une *lettre* du ministre de la marine au gouverneur de Bourbon. C'est là un détail insignifiant, mais qui prouve que l'on peut se tromper avec la meilleure intention. Que le *Journal des Débats* avertisse donc ses lecteurs; car, sans cela nous lui dirons : votre erreur était excusable jusqu'à un certain point, tant qu'elle était involontaire; mais maintenant qu'elle vous a été prouvée par pièces officielles, si vous y persistez, elle deviendrait un *mensonge*.

Au surplus, ce journal s'abstient de toute réflexion sur les faits qui viennent de se passer.

La *Presse* se tient aussi sur la réserve et ne dit rien.

Le *Constitutionnel* a un tel espoir de voir M. Thiers devenir bientôt ministre, qu'il se garde bien d'engager ce futur grand homme dans la question malegache. « C'est une grosse entreprise, dit-il, qu'une expédition au centre du pays, tant par les résistances qu'opposeraient les populations et surtout le climat de Madagascar, que par suite de celle qu'on rencontrerait dans les conseils de la reine d'Angleterre. »

« Nous avons donné au ministère, dit-il, tout ce qu'il a voulu en hommes et en argent pour l'expédition des Marquises, qu'il fasse appel aujourd'hui au pays pour une affaire d'une tout autre importance, et le pays lui accordera avec empressement les moyens de faire une guerre heureuse aux Hovas. Qu'il ne se borne pas cependant à démolir quelques forteresses ou à incendier quelques villes; il doit prendre position à Madagascar, y asseoir sa domination et empêcher par la présence de forces suffisantes le retour des vexations déplorables qui ont amené le conflit actuel. Si le gouvernement ne prend pas cette résolution, il rend inévitable l'intervention de l'Angleterre, et l'intervention c'est l'usurpation en réalité. Il s'agit en un mot de conserver ou de perdre Madagascar. »

En félicitant le *Siècle* des idées élevées qu'il exprime à la fin de son article sur la même question, et de la solution qui lui paraît devoir y être donnée, nous lui ferons quelques observations au sujet des préoccupations que semble avoir excitées en lui le concours prêté par le capitaine du *Conway* au commandant des forces françaises.

Tamatave est l'un des points de Madagascar, sur lesquels nos droits de souveraineté ne sauraient être mis en doute, alors même qu'on ne serait pas disposé à nous reconnaître ces mêmes droits sur toute l'île; et les Anglais moins que tous autres pourraient contester les premiers. En effet, il est de notoriété historique et diplomatique à-la fois, que Tamatave a été long-temps le chef-lieu des établissements français à Madagascar; qu'après avoir été pris par une division anglaise le 20 février 1811, repris, en mai de la même année, par une division française, puis être retombé, quinze jours plus tard au pouvoir de la division du commodore Schomberg, il nous fut enfin rendu, de même que tous nos anciens établissements à la côte orientale, par le traité de 1814. Les droits résultant pour nous de ce traité, au sujet de Madagascar, ont été reconnus par le cabinet de Saint-James, au moins en ce qui concerne la côte orientale de l'île; les agents anglais ne pourraient donc en aucune circonstance se refuser à les reconnaître; et la coopération du capitaine du *Conway* dans l'affaire de Tamatave ne saurait, de quelque manière qu'on l'envisage, préjudicier en rien à nos droits de souveraineté sur le pays.

Dans un prochain article nous apprécierons nous-mêmes les faits contenus dans les rapports de M. le commandant Romain-Desfossés : la question est des plus graves, et nous adjurons toute la presse d'y donner une attention sérieuse et soutenue.

L'Organisation du Travail.

Vainement une partie du monde officiel affecte encore de nous classer parmi les rêveurs : partout nos idées pénètrent. Les vieilles formules de la politique abstraite et creuse cessent de passionner la foule. Elle cesse de se découvrir, de se prosterner, elle ose même rire avec irrévérence lorsque les pontifes des vieux partis, dans l'espoir de ranimer la foi mourante, promènent au milieu de nos cités leurs idoles muettes et sourdes.

Déjà la presse à peu près entière le confesse, les questions politiques sont moins importantes que les questions sociales. On s'écrie qu'il faut régénérer l'industrie, on s'élève contre le *salariat*, dernière exploitation de l'homme par l'homme, et contre la *concurrence anarchique*. On décoche mille traits à la *féodalité commerciale*, baptisée de ce nom, il y a quarante ans, par Charles Fourier.

Des publicistes appartenant à toutes les nuances de l'opinion, déclarent, après nous, que le moyen de guérir tous les maux de l'humanité, c'est l'*association*. Plusieurs même, adoptant notre for-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
DIMANCHE 28 SEPTEMBRE 1845.

Mardi nous commencerons la publication de DERRIÈRE LE GRAND MAT, roman en deux volumes de M. EDOUARD PUJOL, lieutenant de vaisseau.

Entre le premier et le deuxième volume de DERRIÈRE LE GRAND MAT, le feuilleton de la *Démocratie pacifique* publiera le quatrième volume du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE, de M. ALEXANDRE DUMAS, d'après la promesse formelle qui vient de nous être faite par lui de nous livrer son manuscrit en temps utile.

MARTIN CHUZZLEWITT, roman en quatre volumes de CH. DICKENS, traduit par Mme BELLOC, suivra le roman de M. Pujol.

Les personnes qui s'abonneront à partir du 1er octobre, recevront : 1° les trois premiers volumes du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE; 2° Le roman entier de M. E. CAMUS, UNE FILLE DU PEUPLE.

UNE FILLE DU PEUPLE.

Seconde partie (1).

IX. — UNE DERNIÈRE ÉPREUVE.

Quinze jours après l'entrevue de Pierre et de la veuve Lambert, un médecin, conduit et éclairé par le portier, gravissait lentement l'escalier de la maison que Louise habitait. La nuit était profonde, et ce ne fut pas sans peine et sans danger qu'il parvint à franchir l'espace qui séparait le rez-de-chaussée du cinquième étage; tant les siècles avaient rongé et crevassé les vieilles planches vermoulues, que le portier nommait pompeusement les marches de son escalier.

(1) Voyez les numéros du 9 au 27 septembre.

Arrivé, enfin, aux derniers degrés, le docteur ouvrit une petite porte disjointe et vermoulue, comme tout le reste, et entra dans une misérable mansarde, à peine éclairée par la lueur terne et blafarde d'une chandelle placée sur une table qui, avec quelques chaises boiteuses et un grabat, formait tout l'ameublement de cette pièce.

Une pauvre femme du peuple, aux traits plombés et maladifs, au corps amaigri et courbé avant l'âge, était debout et à demi penchée près du lit, où gisait, sans mouvement et les yeux fermés, une jeune femme qui semblait plutôt morte qu'endormie, tant son visage était pâle, tant ses lèvres étaient blanches et flétries.

Au fond, dans l'angle le plus obscur de la mansarde, un homme était assis, morne, silencieux, et la tête cachée dans ses deux mains.

Au bruit que firent les nouveaux-venus en entrant, l'homme leva la tête; c'était Pierre. Il s'avança rapidement vers le médecin, et le conduisit près du lit :

— Aucun changement ne s'est donc opéré depuis ma dernière visite? dit celui-ci.

— Aucun, monsieur, répondit Pierre, à voix basse. Toujours même immobilité. Seulement, de temps à autre, un faible soupir, un spasme convulsif; puis, un silence de mort et une profonde léthargie.

Le médecin prit le bras de la mourante, et dit, après un instant d'examen et de réflexion :

— Cette maladie est étrange, et présente des phénomènes complètement en dehors de toutes les observations. Le mal a passé du cœur au corps; cette jeune femme a dû bien souffrir.

— Y a-t-il quelque espoir de la sauver?

— Je l'ignore. Sa main est brûlante, une légère moiteur se fait sentir entre ses doigts crispés; une crise me semble imminente. Cette crise peut être favorable, comme elle peut la tuer sur-le-champ. Veuillez m'accompagner, monsieur, je vais aller faire préparer une potion, dont on lui fera prendre plusieurs cuillerées, si elle revient à la vie, comme je l'espère. Sinon il faudra attendre, car toute imprudente tentative lui serait fatale en cet état. Je reviendrai dans quelques heures.

Pierre et le médecin sortirent de la mansarde.

A peine étaient-ils descendus, que la malade fit un mouvement, suivi d'un long et profond soupir. La femme, qui veillait à son chevet, s'approcha doucement et se pencha vers elle, en retenant son haleine. Le mouvement se renouvela, cette fois, plus vif et plus accentué.

— Mademoiselle Louise, m'entendez-vous? dit la femme, toute palpitante d'émotion et d'espérance.

— Qui m'appelle? répondit la pauvre Louise, d'une voix défaillante, et en ouvrant à demi ses grands yeux noirs, que la souffrance et la misère et la maladie avaient rendus plus grands et plus noirs encore.

— C'est moi, mademoiselle Louise; ne me reconnaissez-vous pas?

— Oui, c'est vous, mon amie... Merci de ne point m'avoir abandonnée... Vous avez un bon et généreux cœur.

— Ne dites pas cela, mademoiselle Louise; on n'est point généreux pour accomplir un devoir. N'est-il pas juste que je vous rende un peu de tout ce que vous m'avez donné? Sans vous, que serions-nous devenus, moi et mes petits enfants?

Louise lui prit la main, et la pressa légèrement.

— Il me semble, dit-elle, que je me réveille d'un long et écrasant sommeil... Ai-je long-temps dormi ainsi?

— Quelques heures, balbutia Mme Lambert, fort embarrassée de répondre à cette question, car elle craignait que la vérité ne produisit sur la malade une trop vive impression.

Après un instant de silence, Louise reprit :

— J'ai bien soif... ne pourriez-vous me donner à boire?

— On va revenir tout-à-l'heure; on est à vous chercher une potion que le médecin vient de prescrire, et qui doit vous faire du bien.

— Un médecin, dites-vous... des remèdes... à quoi bon? Je n'en veux pas.

— Si ces remèdes vous sont nécessaires?

— Est-il donc nécessaire que je vive?... Ne voyez-vous pas que les pauvres comme nous sont de trop sur la terre?... Non, pas de remèdes... laissons cela aux gens heureux... Et puis, je sens là qu'ils seraient inutiles... Ce que je vous demande... c'est de rester près de moi jusqu'à ce que tout soit fini.

— Vous ne me dites pas votre pensée, Mlle Louise, et c'est bien mal; car enfin, c'est douter de moi; c'est presque me faire injure, dit en pleurant Mme Lambert. Vous ne voulez pas de remèdes, parce que vous ne pouvez pas les payer et que vous craignez...

— De vous les laisser payer, répondit Louise, avec un triste et amer sourire. Moi, ma bonne Lambert, je n'ai plus besoin de rien... Soyez sans inquiétude... Dieu et le fossoyeur se chargeront bientôt de tout... l'un de l'âme, l'autre du corps... Gardez pour vos pauvres enfants, qui en ont besoin, les faibles ressources que vous possédez... Ne m'avez-vous pas dit, quelques jours avant ma maladie, que vous veniez de faire un petit héritage?

A ces mots, la porte s'ouvrit doucement; Pierre allait entrer, Mme Lambert courut à lui et l'arrêta :

— Elle a repris connaissance, lui dit-elle tout bas; puisque vous ne voulez point qu'elle vous voie, n'entrez pas; donnez-moi cette potion et dites-moi ce qu'il faut que je fasse.

nisme.

Et tous ces hommes se figurent qu'ils n'ont rien de commun avec nous, et tous jurent leurs grands dieux qu'ils n'ont jamais appartenu et n'appartiendront jamais à aucune fraction du damnable socialisme.

Après tout, leur méprise importe peu. Ce n'est pas le cachet apposé sur le vase qui constitue la liqueur. Nous croyons puissantes, salutaires, fécondes, les grandes idées sociales que nous n'avons pas découvertes, mais à la propagation desquelles nous consacrons notre vie. Puissent-elles se répandre et fructifier même en demeurant anonymes!

De toutes nos formules, celle qui est la plus généralement acceptée, celle qui rallie le plus de cœurs et d'intelligences, est celle-ci : *Organisation du travail*.

L'organisation du travail est invoquée par une multitude toujours croissante de livres, de brochures, de revues, de journaux, oubliant, pour parvenir à ce but commun, leurs dissensions politiques. La *Réforme* pétitionne pour l'organisation du travail. La presse légitimiste commence à la réclamer aussi.

Cette formule devient chère à tous ; elle est populaire : ce sera bientôt un de ces cris de ralliement qui, dans toute époque importante, passionnent les masses et servent de signal aux grandes transformations. Ce mot n'est pas vide et creux comme ceux que les chefs de parti se disent à l'oreille dans les moments d'agitation politique. Ce mot exprime une idée toute-puissante ; mais l'idée est-elle bien comprise par tous ceux qui s'approprient la formule ou qui la combattent? Nous ne le pensons pas.

Beaucoup d'hommes superficiels, dominés par les faits accomplis et ne concevant pas d'autre société possible que celle où nous vivons, n'y trouvent d'à peu près organisé que la fonction militaire, et s'imaginent qu'organiser les travailleurs, c'est en faire autant de soldats. Ils se figurent que les partisans de l'organisation du travail réclament la formation de régiments industriels où l'ouvrier serait caserné, soumis à la discipline, et recevrait un salaire invariablement fixé comme la solde. C'est contre cet absurde idéal que MM. les membres de l'Académie des Sciences morales se sont escrimés dans une séance fameuse, et, sans peine, ils ont renversé un fantôme qui ne trouvait pas de défenseurs.

Si ces mots : *Organisation du travail*, présentent encore à bien des esprits des sens divers, si les uns ne voient dans l'organisation du travail que l'embrigadement des ouvriers ; si quelques opinions, en adoptant cette formule, caressent l'espoir de ressusciter les corporations d'arts et métiers, il n'en est pas moins vrai que la formule se généralise. Sans doute, les membres de la Chambre élective, occupés, dans l'intervalle des sessions, à méditer sur les besoins du pays, méditeront sur ces mots qui courent aujourd'hui dans toutes les bouches. Plus consciencieux, plus jaloux de leur réputation que MM. les membres de l'Académie, ils iront jusqu'aux livres où cette formule est expliquée, développée avec détail par le grand génie qui l'a lancée dans le monde. Si nos représentants profitent, pour s'éclairer, du moment où ils ne discutent plus ensemble, la prochaine session ne sera pas stérile comme la dernière, et nos législateurs cesseront de se montrer sourds aux plaintes de la classe laborieuse.

Revue de la Presse départementale.

La presse départementale, nous l'avons dit souvent et nous aimons à le répéter, est moins assujétie aux routines du journalisme que la presse parisienne. Tel écrivain qui languissait sous la domination absorbante [...] surtout un bien moins grand nombre d'esprits blasés dont l'outrecuidance et la faconde tiennent lieu de mérite et de savoir.

Cela n'empêche pas que nous ne comptions des adversaires de toute couleur dans la presse départementale. Où ne trouve-t-on pas des gens qui semblent d'autant plus sûrs d'eux-mêmes qu'ils sont moins expérimentés, et des publicistes qui, loin d'éclairer l'opinion publique, se traînent à sa remorque et en exaltent les préjugés ? Il semble que nous pourrions placer dans cette catégorie la *Sentinelle du Jura* qui *s'apprête à rire du débat qu'elle attend* entre le communisme et le fouriérisme, et qui affirme, après s'être ainsi elle-même pris au sérieux, que dans tous les cas, elle croit, comme M. Cabet, que les phalanstères se changeraient en communautés. Quelle étude la *Sentinelle* a-t-elle faite pour justifier cette *croyance*? Nous aimons mieux penser que la *Sentinelle* n'en a fait aucune, car, dans le cas contraire, nous serions forcés de reconnaître qu'elle ne sait pas étudier, puisqu'elle serait arrivée, après *mûr* examen, à s'imaginer que, dans un temps quelconque, l'association et la communauté ne feront qu'une seule et même chose.

Après l'hilarité de la *Sentinelle du Jura*, nous avons à subir les emportements ultramontains du *Réveil du Midi* ; cette feuille est d'un lyrisme perpétuel dans sa rédaction. Ses lieux-communs sont des aphorismes sacrés, ses banalités affectent la forme biblique. L'autre jour, une *ode* en *premier-Toulouse*, où toute doctrine autre que le catholicisme était bafouée d'un seul mot, finissait en promettant que, *plus tard*, le *Réveil du Midi* étudierait de *plus près* les théories des humanitaires et des socialistes, et *sonderait* leurs espérances ! *Plus tard !* Nous aimerions mieux que ce fût plus tôt ; nous avons hâte de voir si le style didactique du *Réveil* est à la hauteur de son lyrisme.

Le *Courrier de Marseille* a aussi l'habitude de nous coucher dans sa *Revue des Journaux* comme sur un lit de douleur, et de nous y faire subir toute sorte de mauvais traitements ; heureusement que nous n'en sommes pas plus malades. Il faudrait que notre humeur se troublât facilement pour s'émouvoir des railleries du *Courrier de Marseille* à l'égard de notre espérance *d'installer la société française dans le phalanstérianisme.*

La *Gazette de Lyon*, qui attend le pain des pauvres du remords des riches, ne veut pas qu'on avise d'aucun autre moyen pour atteindre son but. Fourier d'ailleurs veut *l'égalité complète des fortunes et des conditions*, ce qui est impraticable, dit la *Gazette de Lyon*. Après ce trait de haute sagacité, la *Gazette* cherche à établir une ligne de démarcation entre l'école sociale chrétienne et l'école rationaliste. Il va sans dire que nous sommes de cette dernière classe, et, partant, maudits. Mais il restait à faire voir que votre interprétation du christianisme est la seule bonne, et que la découverte des lois sociales formulées par Fourier est fausse en elle-même et contraire à l'esprit du Rédempteur. *C'est ce qu'il fallait démontrer.*

Viennent aussi les optimistes que nos idées de réformes, si pacifiques qu'elles soient, ne peuvent satisfaire. Le *Rhône*, par exemple, s'avise de revenir sur la magnifique défense de Berryer dans l'affaire des charpentiers, pour y voir le tableau de la prospérité générale, en oubliant que cette *prospérité* a pour conséquence la plus effroyable misère, et pour terme final les plus épouvantables catastrophes.

La *France méridionale* pense que l'ordre social actuel est organisé de telle sorte que chacun peut aisément parvenir à prendre son rang natu- [...] livrent avec passion ; poussez une nation au jeu, jetez-la dans la spéculation et dans l'agiotage, donnez-lui le goût des fortunes rapides ; vous l'énerverez, vous l'abrutirez, et vous la conduirez ensuite comme vous voudrez. »

Le *National de l'Ouest* demande, à propos de la grève des ouvriers tonneliers à Nantes, l'organisation du travail. Qu'il persévère dans cette demande ; tôt ou tard, et Dieu veuille que ce ne soit pas trop tard, il faudra bien qu'elle soit exaucée!

Le *Quimpérois* contient des plaintes énergiques en faveur des esclaves. Nous recommandons à son éloquente pitié les *esclaves* qu'il a sous les yeux. Qu'il fasse suivre son article sur la traite des nègres d'un autre article sur la traite des blancs, et son travail sera complet!

L'*Indépendant*, journal publié à Augoulême, propose, à propos du camp de Bordeaux, d'utiliser les armées à de grands travaux d'utilité publique, de faire enfin qu'elles soient productives pendant tout le temps qu'elles ne sont pas destructives. Cette immense question est pleine d'avenir, et nous félicitons l'*Indépendant* de la comprendre et de l'exprimer si bien !

Nous finirons cette première revue en remerciant l'*Armoricain* d'avoir si justement fait remonter la conception des crèches à la découverte de Fourier. L'homme de génie a cette destinée : on le dépouille et on le raille en même temps.

Il paraît qu'en dernière analyse les ouvriers tonneliers de Nantes ont été vaincus par le besoin, et se sont vus contraints de capituler ou plutôt de souscrire au bon plaisir des maîtres. Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'article suivant du *National de l'Ouest*, dans lequel il annonce cette triste issue de la grève des travailleurs de Nantes. Cet article est la confirmation éclatante de ce que nous venons de dire sur la presse départementale :

« Les derniers ouvriers tonneliers qui faisaient grève ont dû rentrer aujourd'hui même dans les ateliers. La grève est donc finie, au point de vue de la suspension des travaux. Les anciens prix sont maintenus ; mais en reprenant leur rude tâche, les ouvriers n'en maintiennent pas moins leurs réclamations. Seulement, ils ont voulu faire tomber par leur rentrée dans les ateliers cette cause de refus, opposée à leurs demandes, que la suspension spontanée des travaux leur avait seule aliéné toute la bienveillance des maîtres. Les maîtres ne veulent pas que les ouvriers leur fassent la loi ; les ouvriers attendent que les maîtres leur en fassent une qui élève le tarif de leur travail au niveau de leurs besoins.

» Ainsi, les ouvriers ont voulu donner quand même un dénouement pacifique à la grève, et se sont rendus à discrétion. Notre rôle dans cette crise ayant été un rôle de paix et de conciliation, nous le continuons, après la grève finie à la satisfaction des maîtres, en recommandant le sort des ouvriers à leur sollicitude. Nous avons démontré par des chiffres à quelles privations sont soumises les classes laborieuses ; c'est aux bonnes volontés privées à préluder à une amélioration générale de la triste situation de ces classes, par des réformes partielles.

» Nous l'avons dit, un temps viendra sans doute où cet antagonisme du capital et du salaire cessera. Le problème de l'organisation du travail, qui occupe aujourd'hui tous les esprits sérieux, recevra une solution. Les luttes déplorables de ce moment ne seront plus alors qu'un souvenir, et la reconnaissance du peuple appartiendra à ceux qui auront hâté l'ère où les intérêts des uns et des autres se fondront dans une loi commune. »

Nous éprouvons le besoin de faire une *réclame* pour le *Siècle* en faveur de son feuilleton d'aujourd'hui. M. Eugène Guinot, dans quelques scènes détachées, qui rappellent, pour la finesse de l'observation et le naturel du style, les *Proverbes* de Théodore Leclercq, a esquissé le tableau des ra-

---

— A-t-elle parlé?

— Oui.

— Qu'a-t-elle dit?

— Elle refuse toute espèce de remèdes, et elle veut mourir.

— Et... n'a-t-elle prononcé aucun nom, rappelé aucun souvenir, rien dit qui puisse faire deviner la cause de cette étrange maladie et de ces souffrances?

— Rien, elle m'a reconnu et elle m'a parlé de mes enfants.

— A-t-elle aussi oublié ! se dit Pierre. Allons, que m'importe ; elle est pauvre, elle est mourante ; ce que je fais pour elle je le ferais pour tout autre en pareille occasion, voilà tout. Je ne la verrai pas ; je ne puis ni ne veux la voir. Dès qu'elle sera hors de danger, je m'éloignerai, et elle n'aura même pas soupçonné ma présence auprès d'elle. Je suis certain de la discrétion de cette brave femme, dont l'existence, ainsi que celle de ses enfants dépend de ma volonté.

— Tenez, dit-il, voici le médicament prescrit, tâchez de lui en faire prendre une ou deux cuillerées. Moi, je vais rester là, sur ce palier. Si quelque crise imprévue se déclarait, vous viendriez sur-le-champ m'avertir.

Lorsque la veuve Lambert rentra, elle trouva Louise agenouillée sur son lit, les lèvres frémissantes, le regard fiévreux, ses bras tremblants, étendus vers la porte, qui était restée entr'ouverte.

— Qui est là? dit-elle d'une voix brève et convulsive. Il m'a semblé que j'entendais... Oh! c'était comme un rêve du ciel. Cette voix, cet accent, je ne suis pas folle. C'est bien lui, n'est-ce pas? Parlez-donc, répondez-moi!

La pauvre femme était restée interdite, saisie et presque terrifiée par cette étrange exaltation ; elle ne savait point mentir.

— Au nom du ciel! calmez-vous, dit-elle en essayant de faire recoucher la malade. Vous allez vous faire mal ; le médecin a défendu toute agitation.

— Qui est là? reprit celle-ci sans l'écouter.

— Mais... il n'y a personne ; c'est le portier qui m'a remis ce remède et qui vient de redescendre.

— O mon Dieu! dit Louise en retombant sur son lit, pâle et inanimée. Vous le voyez, je suis folle. J'ai cru... Pierre, ne me maudis pas. Oh! que je souffre... pitié... à moi.

Elle était évanouie de nouveau.

Quelques instants après le médecin revint.

— Eh bien! dit-il, toujours dans le même état, je n'y comprends rien. Tout à l'heure une crise semblait imminente, le sang et la chaleur revenaient aux extrémités, et maintenant le visage est entièrement décoloré, le pouls se fait à peine sentir, la main et le bras sont froids comme le marbre. La science devient impuissante. Un miracle seul peut la sauver.

Pierre lui raconta ce qui venait de se passer.

Lorsqu'il eut terminé le médecin lui prit la main, et le conduisit hors de la mansarde.

— Monsieur, lui dit-il, répondez-moi avec franchise, il y va peut-être de la vie de cette jeune femme. Ne me dissimulez rien ; un médecin doit tout entendre et tout oublier. Les maladies qui affligent l'espèce humaine, procèdent toujours de deux causes générales ; soit d'une lésion organique, soit d'une profonde perturbation morale. Dans le premier cas, les moyens ordinaires que la science nous enseigne, sont applicables ; dans le second, toute science s'arrête, et le médecin devient confesseur. Or, ici ce n'est pas le corps qui souffre ; la constitution de cette jeune femme paraît puissante et énergique, l'âme seule est malade ; c'est donc l'âme qu'il faut guérir. Cette femme a un secret, un secret dévorant et douloureux, qui lui ronge le cœur et qui la tue ; ce secret, quel est-il? Le connaissez-vous? Parlez sans crainte, monsieur, je connais les devoirs de mon état. Pour agir il faut bien que je sache.

— Je vous comprends, monsieur ; écoutez-moi.

Et Pierre lui raconta, en peu de mots, les principaux évènements de cette histoire.

— Louise, dit-il en terminant, ignore ma présence ici. Elle a refusé les secours que je voulais lui faire passer, indirectement, par l'entremise de Mme Lambert, cette femme qui veille en ce moment à son chevet. Dieu sait les efforts désespérés qu'elle a faits pour lutter contre la misère. C'est une âme fière et fortement trempée, dont la résignation égale le courage. Pour agir sur cette âme, il vous faudrait des moyens bien puissants, et j'ignore...

— Pardon, monsieur, encore une question ; elle est nécessaire : l'aimez-vous?

Cette question était si brusque et si imprévue, Pierre y était si peu préparé, qu'il devint aussi pâle que la mourante. Il passa deux fois sa main sur son front brûlant et garda le silence.

— Parlez, monsieur, il le faut.

— Non! répondit-il d'une voix tremblante et à peine articulée.

— Alors, reprit l'impitoyable docteur, je n'ai plus rien à faire ici, je me retire. Laissons mourir cette pauvre femme, cela vaudra mieux pour elle.

Pierre fit comme un puissant effort sur lui-même ; sa haute taille se redressa, ses yeux brillèrent dans l'ombre, il prit la main du médecin, et il lui dit, avec cet accent ferme et résolu que les grandes âmes savent seules trouver [illegible] danger :

— Si je ne puis [illegible], du moins, me dévouer, monsieur ; je ne savais que faire de ma vie, ce matin encore elle me pesait comme un fardeau ; si elle peut être utile à quelqu'un ici-bas, je vous l'abandonne, disposez-en à votre gré. Que faut-il faire?

— Il l'aime, se dit le médecin, en souriant.

Puis, il reprit :

— Bien, monsieur! j'accepte pour elle et pour vous, car cette femme, croyez-moi, est digne d'être aimée. Entrez dans cette chambre, envoyez-moi la gardienne, qui va me conduire chez elle, où vous viendrez me chercher quand il en sera temps. Il faut que vous restiez seul ici. Frottez de temps à autre les lèvres, le front et les tempes de la malade avec l'éther contenu dans cette fiole, l'évanouissement ne tardera point à se dissiper. Placez-vous de façon à ce que ce soit vous que rencontre son premier regard lorsqu'elle se réveillera. Dieu et l'amour feront le reste.

X. — LOUISE ET PIERRE.

Assis près du misérable grabat, sur lequel Louise, étendue et sans mouvement, achevait peut-être sa dernière agonie, Pierre attendait, depuis une heure, les bras croisés sur sa poitrine, et contemplant avec une silencieuse et amère tristesse, le visage décoloré, les traits flétris et inanimés de cette jeune fille qui mourait comme meurent les saints et les martyrs, pour avoir trop aimé. La lumière, voilée à dessein par le docteur, projetait seulement ses rayons dans l'espace que Louise et Pierre occupaient, et éclairait leurs deux fronts, aussi pâles l'un que l'autre, comme une lumineuse auréole. Le reste de la mansarde était plongé dans les ténèbres. Ce tableau, simple et touchant, avait un caractère solennel et religieux, que n'ont pas bien des morts illustres et de pompeuses agonies.

Pierre regardait Louise pour la première fois ; car, jusque-là, en lui parlant, il n'avait jamais vu que Blanche, il semblait qu'à cette heure suprême, où la vie luttait contre la mort, le visage de la jeune fille s'était transfiguré. Une ineffable expression de tristesse douce et résignée souriait sur ses lèvres entr'ouvertes. Ses beaux cheveux, longs, noirs et dénoués, inondaient son cou et ses épaules, dont ils faisaient ressortir la blancheur et la pureté. Son bras nu, bien modelé, et qui eût pu faire envie à une statue antique, décrivait une courbe naturelle et gracieuse, et s'appuyait contre son cœur. Certes plus d'une de ces femmes qui passent fières et triomphantes, que le monde nomme ses reines, et devant lesquelles il se tient prosterné, en la voyant si gracieuse, si touchante et si paisible, eût pu désirer de mourir ainsi.

— Elle est belle! se disait Pierre surpris, en se rappelant les grossières plaisanteries du comte de Nerville. — Pourquoi m'a-t-elle trompé? Que pouvait-il y avoir de commun entre cette courageuse et douce créature, et l'insolente corruption de ceux qui se disaient ses protecteurs?... Il n'y a pourtant ni mensonge ni perfidie sur ce pâle visage, qui sourit à

qu'il appartement que le suicide était, en quelque sorte, l'ordre du jour; le fait est que sous la Terreur on jouait à la guillotine, et que le bourreau s'est vu sollicité par des personnes fascinées pour en obtenir un tour de faveur. Qui sait donc si le feuilleton de M. Guinot ne donnera pas à quelqu'un l'insurmontable envie de se livrer exclusivement aux chances de la spéculation. Si ce n'est pas sous l'influence d'un semblable machiavélisme que le *Siècle* a agi en cette occasion, on peut alors chanter : « Je n'y puis rien comprendre. » Il est vrai que les *Débats* ont publié les *Mystères de Paris*, que le *Constitutionnel* a publié le *Juif Errant*; il est vrai que pour une anomalie quelconque, si grossière qu'elle soit, il serait bien étonnant qu'on pût encore s'étonner.

ALLEMAGNE.

Le mouvement religieux se propage dans le Wurtemberg. Le refus du gouvernement d'accorder aux néo-catholiques, à Stuttgardt, une chapelle protestante pour l'exercice de leur culte, a motivé de la part des habitants une pétition énergique. Rongo a été reçu à Ulm comme à Stuttgardt, avec enthousiasme. Il se propose de passer par Heidelberg, Carlsruhe, et autres villes avant de rentrer à Francfort, où il sera tenu un second synode.

A l'exemple de la France, plusieurs gouvernements de l'Allemagne songent sérieusement à restreindre, sinon à abolir, les jeux de hasard. Les négociations se poursuivent, dit-on, très activement. D'ailleurs on sait déjà qu'une proposition formelle a été faite à ce sujet à la diète de Francfort, et qu'elle a été adoptée à l'unanimité.

On sait qu'il y a eu à Vienne une exposition de l'industrie autrichienne. Un journal satirique ayant à cette occasion accusé la presse viennoise de corruption, le journal littéraire de M. Frankl a provoqué le rédacteur du journal populaire de formuler des faits, s'il ne voulait passer pour un vil calomniateur. Cette sommation fut en effet suivie d'accusations directes portant que la *Gazette des Théâtres* de M. Bauerle s'est laissée corrompre moyennant la somme de 50 francs, pour louer telle ou telle industrie dans des réclames indirectes; que l'*Humoriste*, journal de M. Saphir, a fait signer des engagements d'abonnements à quelques exposants, et qu'un de ses rédacteurs a reçu un cadeau de la valeur de 20 francs pour avoir loué aux dépens d'un concurrent un article exposé. Eh bien! ces révélations ont suffi pour stigmatiser ces journaux dans l'opinion publique, et, à en croire un journal de Leipzig, ils ont déjà perdu la moitié de leurs abonnés; le rédacteur désigné ne trouvera de place dans aucun journal. Ces braves Allemands sont encore bien naïfs.

La *Gazette d'Augsbourg*, dans un article daté de Paris, appelle M. Barrot le *Berquin* de la politique, et le *Siècle* une marmelade sans sel et sans sucre.

AMÉRIQUE.

Les journaux brésiliens et les lettres de Montevidéo nous apportent le texte de l'*ultimatum* que les chargés d'affaires de France et d'Angleterre auraient adressés à Rosas, le 8 juillet dernier. Voici ce document :

1° Le général Rosas devra rappeler les troupes qu'il a sur le territoire montevidéen, ainsi que l'escadre qu'il tient devant les ports de Montevidéo;

2° Les chargés d'affaires de France et d'Angleterre exigent, de leur côté, du gouvernement de Montevidéo le désarmement des Français, Anglais, et de tous les étrangers qui ont pris part aux affaires intérieures de la république Orientale.

La première réponse de Rosas à cet *ultimatum* n'a pas été satisfaisante. Les chargés d'affaires de France et d'Angleterre ont répliqué, et, d'après les dernières nouvelles (30 juillet) que nous recevons par le paquebot anglais *Peterel*, quarante-huit heures auraient été accordées à

SATION DU TRAVAIL.

Troisième liste.

Olivier Barbier, 50 c. — Ch. Sch., 50 c. — Mme Seveste et son fils, 1 fr. — Rocher, 50 c. — Henri Brissac, 50 c. — T. Parisot, 50 c. — Labouriex, 50 c. — Portier, mécanicien, 50 c. — Mlle Maria Besson, 50 c. — Sagebin, 25 c. — Mlle Adèle Chopard, 50 c. — Lalonette, 50 c. — Prud'homme, 1 fr. — Petit d'Ormoy, à Chartres, 50 c. — Xavier Rouyer, 50 c. — Farochon, 50 c. — Mlle Annette Cady, 1 fr. — Julien Blanc, 2 fr. — Barral, 1 fr. — De Sainte-Ursule, 50 c. — E. Lefèvre, 1 fr. — Mlle Em. B., 1 fr. — Mme veuve B., 1 fr. — Terrat, 50 c. — Vinette, 50 c.

M. et Mme Delaunay, 1 fr. — M. Beziet, 50 c. — Mme Voluzan, 50 c. — M. Voluzan, 50 c. — Anonyme, 25 c. — Trois anonymes, 3 fr. — Terrisse, 50 c. — Sophie Belleuger, 25 c.

Leroudier frères, entrepreneurs de maçonneries, 1 fr. — Schwickardi frères, architectes, 50 c. — Parut, entrepreneur de peinture, 50 c. — Buiguet, garnisseur de nécessaires, 50 c. — Leroy, tailleur, 25 c. — Femme Leroy, 25 c. — Laurent, sellier, 50 c. — Femme Laurent, 50 c. — Flack, ouvrier sellier, 25 c. — Kunzli, 50 c. — Bacon, quincailler, 25 c. — Femme Bacon, 25. — Mazeau, 25 c. — Femme Tissot, 25 c. — Marie Bacon et Céleste Tissot, associés, 25 c. — Joseph Laforêt, 25 c. — Déchevaux-Dumesnil, horloger, 25 c. — Mme Marie-Alexandre, 50 c. — Grub, tailleur, 25 c. — Mme Grub, 25 c. — Mme Armand, 25 c. — Mme Vayron, 50 c. — Mlle Vayron, 50 c. — Mme Cailloux, 50 c. — Vayron, 50 c. — Litteau fils aîné, 25 c. — Paul Bacon, 50 c. — C. Clerc, ouvrière en portefeuilles, 25 c. — P. Clerc, d°, 25 c. — A. Baudry, ouvrier en portefeuilles, 25 c. — Roland Bolcazou, sculpteur, 25 c. — E. Dubois, sculpteur, 25 c. — J. Dausias, 25 c. — Laurant, 25 c. — Nertray, 25 c. — Damiens, 25 c. — M. et Mme Falcet, 25 c. — Steffen, cordonnier, 10 c. — Jolly, peintre, 10 c. — Femme Jolly, ouvrière, 10 c. — Emile Leroudier, 25 c. — Binet, horloger, 50 c. — Un phalanstérien, 50 c. — Mulot, sertisseur, 25 c. — Antoinette Moreau, ouvrière couturière, 10 c. — Annette Souris, d°, 10 c. — Aline Violle, d°, 10 c. — Adélaïde, 10 c. — Jacques Colomban, cultivateur, au Grand-Villard, près de Briançon, 10 c. — Catherine Colomban, d°, 10 c. — Aimé Colomban, 10 c. — Alexandre Colomban, d°, 10 c. — Victoire-Félicité Colomban, 10 c. — Foucault, 50 c. — Un anonyme, 25 c. — Cochet, cultivateur à Garges, 50 c. — Lanier, marchand de bleu, 25 c. — M. et Mme Siaat, mécanicien, 50 c. — Jules Roux, 25 c. — Casimir Lefol, 1 fr. — Bessière, 25 c. — Lavergne Jules, 50 c. — Pruneau, 65, 25 c. — Legros, 50 c. — Léon Joubert, 25 c. — Hy. Henner, 25 c. — Ernest Leclere, dessinateur, 10 c. — Simon Blanc, 10 c. — G., 1 fr.

Total, 45 fr. 90 c.
Montant des deux premières listes. 376 fr.
Total général. 421 fr. 90 c.

Actes officiels.

Le *Moniteur* de ce matin donne la liste de MM. les officiers décorés par le roi. Le roi s'était rendu à bord du *Caïman*, mouillé sur rade du Tréport :

Au grade d'officier :

M. Lacroix, lieutenant de vaisseau, commandant le bateau à vapeur *le Var*.

Au grade de chevalier :

M. Bigot de la Robillardière, lieutenant de vaisseau, commandant le cutter *le Rôdeur*. — M. Bouchet, enseigne de vaisseau, embarqué sur le bâtiment à vapeur *le Caïman*. — M. Grimoult, enseigne de vaisseau,

[...] criptions de l'article 50 de la loi du 19 avril 1831. Voici les termes de cet article : « .... Chaque scrutin reste ouvert pendant six heures au moins, et est clos à trois heures du soir, et dépouillé séance tenante. » Ce texte est clair, et la jurisprudence de la chambre sur ce point de droit public paraît constante. C'est ainsi qu'elle a décidé, dans sa séance du 22 décembre 1837, que la clôture du scrutin avant trois heures est une cause de nullité, quels que soient le nombre des électeurs qui ont voté et le chiffre de la majorité. (Grün, *Jurisprudence parlementaire*, 1, n° 287, 288.) Il s'agissait, dans cette séance, de l'élection de M. Armand par le collége électoral de Bar-sur-Aube. Le scrutin avait été ouvert à huit heures vingt minutes du matin et fermé à deux heures et demie du soir. Il était donc resté ouvert plus de six heures. Néanmoins l'élection de M. Armand fut annulée à une grande majorité. (Voir le *Moniteur* du 23 décembre 1837.)

TRAVAUX PUBLICS. — On démolit en ce moment, rue Bergère, trois hôtels, sur l'emplacement desquels va se prolonger la rue de Trévise. Déjà les arbres du magnifique jardin, rue Richer, sont abattus. La rue prolongée aboutira rue Bergère, en face de l'entrée de la cité qui porte ce nom, tandis que la rue Rougemont aboutit même rue, vis-à-vis de l'hôtel de M. le comte Roger; ce sont deux rues de plus; mais ne se trouvant pas en communication directe, elles ne dégageront pas beaucoup les rues du Faubourg-Montmartre et du Faubourg-Poissonnière.

Le passage, dans la rue de la Cité, vient d'être interdit aux voitures, à cause des nombreuses démolitions de maisons qu'on exécute pour l'élargissement de cette rue. Rue Constantine et place du Palais-de-Justice on pose des candélabres sur les bords des trottoirs, afin d'éclairer ces deux voies publiques. La Cité ne sera bientôt plus reconnaissable.

LES RESSOURCES DE L'AMOUR-PROPRE. — Un braconnier qui demeure entre Vaux et Villeurbanne, sur le passage des chasseurs qui reviennent des marais où les Lyonnais vont souvent poursuivre les râles et les bécassines, a écrit sur sa porte : *Ici l'on tient du gibier pour les chasseurs malheureux*. On assure que le petit commerce de ce braconnier va très bien.

LE TRAVAIL SUR LA DÉFENSIVE. — On lit dans un journal du soir : « Les ouvriers tailleurs, à Bruxelles, songent à s'organiser pour résister par tous les moyens, à l'abaissement de leurs salaires. Les ouvriers ébénistes se disposent à en faire autant, par suite d'une réunion de maîtres, dans laquelle, dit-on, il aurait été question de diminution de salaire. Un règlement provisoire a été formulé en comité préliminaire des ouvriers, dans un établissement public, près de la place du Sablon. Les ouvriers tailleurs ont reçu de leurs confrères des provinces les adhésions les plus encourageantes. On annonce une réunion d'ouvriers bottiers et cordonniers. »

FRAUDES SUR LE PAIN. — On écrit de Dax, le 20 septembre, à la *Sentinelle des Pyrénées* : « Hier le tribunal de simple police du canton de Dax a condamné à 11 francs d'amende et aux dépens le nommé Darrigade, boulanger de notre ville, pour déficit de 600 grammes sur le poids de quatre pains de seigle qu'il avait vendus à un pauvre journalier : procès-verbal avait été dressé, après vente, par notre commissaire de police. Ce jugement a été rendu par application de l'article 479, n° 6, du Code pénal et conformément à un arrêt de la cour de cassation, qui a décidé, le 21 octobre 1841, que cet article devait être appliqué lorsque le déficit est constaté *après que le pain a été vendu*; d'après le même arrêt, le boulanger est seulement passible de l'article 471, n° 15, quand le pain n'est qu'exposé en vente; encore faut-il pour qu'il y ait, avant la vente, contravention légale relativement au poids, qu'un règlement de la police locale ait été publié à ce sujet. Le commissaire de police de Dax ne pèse jamais le pain que sur rupe *après vente consommée*; il serait à désirer que tous les maires de nos communes ru-

---

la mort, comme s'il voyait déjà Dieu sur l'autre bord de l'éternité. Cette âme doit être pure et sainte, car ce n'est point ainsi que meurent les méchants... Après tout, si c'était une faute d'avoir aimé et de n'avoir point osé avouer son amour, cette faute n'a-t-elle point été expiée? M'apparaîtrait-il à moi de me montrer plus inexorable que Dieu?... O Louise, morte ou vivante, soyez bénie! car vous m'avez donné les seuls jours de bonheur que je pouvais avoir en ce monde. Vivante, puissiez-vous un jour me pardonner à votre tour tout le mal que je vous ai fait! Morte, montez sans crainte vers ce Dieu auquel vous m'avez fait croire : dites-lui d'avoir pitié de cette pauvre terre, prenez votre place glorieuse parmi les saints martyrs de l'amour, et quand un jour, du haut de l'éternité, vous entendrez votre nom, prononcé avec un soupir de bonheur et d'espérance, dites : — Il va venir, il vient! — Et priez pour moi.

Deux grosses larmes tombaient lentement le long de ses joues, creusées par la souffrance. Il s'était agenouillé près du lit, et il tenait religieusement entre ses mains la main froide et inanimée de la jeune fille.

Tout à coup il crut sentir un faible mouvement; il se releva et se pencha vers le visage de la mourante, qu'il interrogea avec anxiété. Le mouvement se renouvela. Une teinte rosée, presque imperceptible, monta comme une vapeur légère des épaules au cou, du cou aux lèvres et des lèvres au front. Un soupir doux et prolongé souleva lentement sa poitrine. Ses lèvres s'agitèrent et semblèrent prononcer un nom, qui ne sortit pas du cœur. Puis elle passa sa main sur son front, mais elle n'ouvrit point les yeux.

— Louise! dit Pierre de sa plus douce voix, et le cœur tout palpitant de crainte et d'espoir.

A ce mot elle tressaillit et ouvrit lentement ses grands yeux; mais à peine son regard eût-il rencontré celui de Pierre, qu'elle les referma aussitôt en murmurant :

— Je savais qu'il fallait mourir pour le revoir.

— Louise! répéta Pierre.

Alors, comme si elle eût été frappée d'une commotion électrique, elle se leva avec une force surhumaine, et elle jeta un cri :

— Pierre! mon bien-aimé!

— Je t'aime! silence! lui dit-il en lui mettant sa main sur les lèvres, et en la reposant doucement sur son lit, comme une mère l'eût fait de son enfant.

Louise fondit en larmes.

— Elle est sauvée! s'écria le médecin qui, caché dans l'ombre, contemplait cette scène depuis un instant.

— Maintenant du calme, du silence et surtout du bonheur; je réponds de tout, ajouta-t-il.

Puis il reprit, après avoir donné quelques ordres à la veuve Lambert, qui pleurait de joie, assise au fond de la mansarde :

— Maintenant je me retire, la Faculté n'a plus rien à faire ici.

Pierre voulut le reconduire.

— Oh! ne me quittez plus... car cette fois-ci j'en mourrais, dit Louise, en joignant les mains et en fixant sur Pierre un ineffable regard de prière et d'amour.

— Les hommes nous avaient séparés, dit celui-ci, en lui répondant par un regard de bonheur et de tendresse; Dieu nous réunit; ce que Dieu fait est bien fait, et c'est à nous de lui obéir.

— Avant de partir, permettez-moi de vous donner un avis, dit le docteur, en faisant un signe à Pierre. Je crois qu'en ce moment l'air de Paris n'est pas fort propice à la santé de madame. Prenez d'abord quelques jours de repos, et je vous conseille d'aller ensuite faire un petit voyage en Italie; c'est le pays des fleurs, de l'amour et du soleil. Deux mois seulement du beau soleil de Naples, et, l'amour aidant, la guérison sera complète.

— Louise, que pensez-vous de l'avis du docteur? dit Pierre en souriant.

— Partout où tu iras, j'irai.

FIN.

EUGÈNE CAMUS.

Défrichement de landes.

Décidément, la vieille Bretagne s'apprête à se transformer; de toutes parts elle se dépouille de son antique manteau d'ajoncs et de bruyères pour se couvrir de riches moissons. Les tentatives heureuses que chaque année voit éclore pour faire disparaître successivement des cinq départements de l'Armorique, les terres incultes qui ne rendent rien à l'Etat par l'impôt, rien aux particuliers par leurs produits, méritent toute l'attention de la presse agricole et doivent être saluées par elle comme l'aurore d'une ère nouvelle de prospérité pour cette terre vierge, si riche d'avenir.

Le procédé le plus usité pour le défrichement des landes a été décrit de main de maître par M. Jules Rieffel, l'un de ceux qui l'ont pratiqué le plus en grand. Un agriculteur éclairé et entreprenant, M. Aveinier, propriétaire de landes d'une vaste étendue, a imaginé et appliqué avec le succès le plus complet un mode nouveau de défrichement simple et peu dispendieux. Son exemple doit, dans un temps donné, faire disparaître toutes les landes de son arrondissement. Au lieu d'amenblir à la pioche ou à la charrue la couche superficielle du sol où se sont accumulés les principes fertilisants, ce qui exige plusieurs façons dispendieuses, M. Aveinier lève cette couche et la renverse par un seul labour profond; puis il passe plusieurs fois le rouleau et la herse sur *l'envers* de la lande. Ces diverses façons, très peu coûteuses, rendent le sol capable de recevoir deux semailles, l'une de sarrazin, qui commence déjà à rembourser une partie des avances, l'autre de colza dont la végétation sur une terre en cet état semble un phénomène inexplicable. C'est que les racines du colza semé sur un défrichement ainsi opéré, vont chercher dans le sol sa portion la plus fertile profondément enterrée par un premier labour, et y trouvent les éléments d'une riche végétation. La récolte de colza achève de couvrir les frais antérieurs y compris la valeur foncière de la lande; le sol, convenablement labouré, peut recevoir ensuite deux céréales, un froment et une avoine, avec une demi-fumure; puis on le laisse trois ans se reposer en prairies de graminées, dont on a semé la graine avec la dernière céréale; la rotation recommence au bout de ces trois ans par le sarrazin.

Quand M. Rieffel, l'illustre directeur de l'institut du Grand-Juan, visita en 1842 les landes de Couëli, qui en étaient à leur huitième année de culture, il fut frappé d'étonnement; 330 hectares de landes, achetées 200 fr. l'hectare, se trouvaient, au bout de huit ans, converties en prairies et terres arables, et pouvaient être louées 40 fr. l'hectare. La dépense totale, comprenant les constructions rurales, le matériel, la main-d'œuvre et les intérêts du capital employé, ne dépassait pas 200 000 fr. Ainsi, à considérer l'opération dans son ensemble, un capital de 200 000 fr. convenablement employé en défrichements, donnait pour résultat un fermage de 14 000 fr. M. Rieffel a consigné ce résultat dans l'*Agriculture de l'Ouest* (1845). Aujourd'hui, l'étendue des landes défrichées, à Couëli, est de 500 hectares, amenés à leur maximum de production, et d'une culture aussi facile que si ces terres fertiles n'avaient jamais été en friche. Il est vrai que le sol de ces landes est de la meilleure nature; mais un tiers de celles de la Bretagne ne leur cède point en qualité et pourrait, par conséquent, subir la même métamorphose que les landes de Couëli.

M. Aveinier va commencer une nouvelle campagne contre les landes, chez M. le marquis de Coislin. La nature du bail passé entre eux, pour l'exploitation d'un domaine de plus de 500 hectares en partie incultes, est encore un fait agricole assez important. Ce domaine était loué à un prix élevé; M. Aveinier l'a pris pour dix-huit ans, moyennant un fermage beaucoup moindre pendant les dix premières années, à la charge par lui de faire les défrichements et les constructions rurales nécessaires pour porter la propriété à son maximum de valeur foncière. Les exemples des propriétaires capables, comme M. de Coislin, de s'imposer des sacrifices actuels en vue de l'avenir, sont assez rares pour que la presse agricole les encourage.

Y.

... pendant l'orage qui a éclaté entre onze heures et minuit, un effroyable coup de tonnerre s'étant fait entendre à la suite de vifs éclairs, les chevaux d'une diligence se sont effrayés et se sont tout à coup jetés les uns à droite, les autres à gauche ; au milieu de ce désordre, l'arrière-train a glissé sur le penchant de la berge, et la voiture a été rudement renversée. Trois dames, qui se trouvaient dans l'intérieur, ont été grièvement blessées; mais leurs blessures, nous apprend-on, ne sont nullement mortelles. Les habitants de Combles, avertis de l'accident qui venait d'arriver près de leur village, sont aussitôt arrivés sur les lieux, ont uni leurs efforts pour transporter les blessés et pour relever aussitôt la voiture, et ont prodigué tous les secours possibles aux personnes qui en avaient besoin.

NEMROD EN DILIGENCE. — Monté sur l'impériale de la diligence de Lagny à Paris, un chasseur vit une compagnie de perdreaux partir d'un champ voisin de la route, et tira sur elle ses deux coups de fusil. Effrayés par la détonation, les chevaux s'emportèrent et la voiture versa dans un fossé. Le *Propagateur des Ardennes* rend le fait bien triste en nous apprenant que six voyageurs ont été plus ou moins grièvement blessés.

DOUBLE SUPERSTITION. — Une nouvelle secte de fanatiques, qui s'est formée à Zutphen (Hollande), commence à faire beaucoup de bruit dans cette ville. Elle prêche la doctrine du baptême par immersion ; elle paraît avoir recruté déjà un grand nombre de prosélytes. La cérémonie de l'immersion se fait la nuit, avec une certaine solennité, et dans les eaux courantes. Dernièrement, raconte le *Censeur de Lyon*, l'un des immergés, ancien de la nouvelle communauté, a failli périr pendant l'opération. Le malheureux néophyte était tombé dans un tourbillon de la petite rivière Berkel, et ce n'est qu'avec la plus grande peine qu'on est parvenu à le sauver. Un paysan qui, à minuit, fut par hasard témoin de l'immersion d'une jeune demoiselle dans l'Yssel, crut voir une œuvre de sabbat et se sauva à toutes jambes, à demi-mort de frayeur, tandis que les sectaires s'imaginent avoir chassé par leurs prières le diable, dans la personne du pauvre cultivateur. — On porte à treize le nombre des immersions qui ont eu lieu jusqu'ici, parmi lesquelles, dit le journal l'*Over-yssel*, on compte celles de quelques jeunes filles nubiles.

MAGNIFICENCE ORIENTALE. — Le sultan Abdul-Medjid vient de faire présent à la jeune reine d'Espagne d'une couronne en diamants. Un de ces diamants, qui forme le calice d'un dahlia, vaut à lui seul 25 000 fr.

MORALE EN ACTION. — Un cheval monté par un dragon s'est abattu lundi matin, à Lyon, sur le quai de Retz ; un ecclésiastique qui se trouvait là, a volé au secours du cavalier, l'a débarrassé de sa monture, et l'a emporté d'un bras vigoureux dans le café de la Perle. Le *Censeur* ajoute que les soins les plus empressés ayant été prodigués au dragon, au bout de quelques instants il a pu heureusement remonter à cheval, et poursuivre sa course.

Sous le titre de : *Quelques vérités sur l'état moral et politique des Juifs en France*, M. Henri Avigdor a publié, en réponse à M. Théophile Hallez, un petit opuscule plein de faits et d'observations judicieuses. L'auteur examine la position des Juifs en France sous tous les gouvernements, les venge des accusations dont on les accablait, démontre l'origine et les causes des persécutions dont ils étaient l'objet, et conclut en faveur d'une émancipation complète au moyen des réformes à introduire dans le culte et dans les mœurs des Israélites. Nourri de faits, ce livre se recommande en outre par des appréciations sages, éclairées et impartiales.

Nous apprenons par la *Gazette des Tribunaux* qu'une fraude très préjudiciable aux intérêts du Trésor se commettait depuis quelque temps dans les ateliers du Timbre royal, dépendant de l'administration de l'enregistrement et des domaines. M. le préfet de police étant parvenu à en découvrir l'auteur, a décerné contre lui un mandat d'arrestation qui a été exécuté ce matin, au moment où tous les employés étaient réunis dans les bureaux et les ateliers.

Voici quelle était la nature de la fraude qui se trouve maintenant établie par les perquisitions minutieuses qui ont été pratiquées, par les documents saisis, et par les aveux de l'employé arrêté :

L'usage, pour les journaux et écrits périodiques soumis au timbre, est d'envoyer à l'avance à l'administration du timbre des quantités de papier beaucoup plus considérables que celle nécessaire pour la consommation d'un seul jour et numéro. Chaque journal a un livre ou carnet, sur lequel un préposé inscrit quelle quantité de papier revêtu du timbre sort des magasins, toutes les fois que l'on envoie les porteurs en retirer pour les besoins de l'imprimerie. Chaque fois aussi, ces porteurs paient en espèces le prix des rames timbrées qu'ils enlèvent. On conçoit dès-lors quel mouvement de papiers et d'écus doit s'opérer pour le service des différents journaux quotidiens, puisque tels d'entre eux consomment chaque jour pour 1 200, 1 500 et 2 000 fr. de timbre, à raison de 5 et 6 cent. par feuille.

Il paraît qu'une connivence coupable aurait existé avec le sieur Lasséré, garde-magasin en chef des ateliers du Timbre. Cet employé, qui affectait une sévérité extrême vis à vis de ses subordonnés, et qui, dans ses rapports avec les administrations de journaux, était parfois d'une rigidité

... comprendre à la rigueur entre deux nuances toujours prêtes à se confondre, entre la gauche et le centre gauche, par exemple; mais entre les conservateurs bornés et les radicaux, qu'il y ait possibilité d'une semblable discussion, c'est, en vérité, le plus divertissant spectacle du tohubohu dans lequel agonisent les vieux partis politiques.

La *Presse* publie un article du journal *el Globo* qui discute les titres du duc Ferdinand de Saxe-Cobourg, quatrième candidat qui aspire à la main de la reine d'Espagne. Le journal espagnol ne croit pas au succès de cette combinaison, et pense que l'Autriche se montrerait plus favorable au fils de don Carlos qu'au prince allemand, sauf nouvelle impossibilité. — Quant à l'Angleterre, ne pouvant pas faire passer la couronne d'Espagne dans la famille du prince Albert, il est vraisemblable qu'elle se rallierait plus volontiers au choix de l'infant don Francisco. *El Globo* conclut que ce nouveau candidat n'a pas plus de chances que les trois autres qui ont été déjà mis en avant. Quant à la *Presse*, elle ne laisse pas percer son opinion.

Le *Constitutionnel* chante victoire à propos de l'élection de MM. Marmier, Debelleyme et Delzers ; il y voit une protestation des électeurs contre l'avancement des fonctionnaires députés. Nous sommes forcés, dans cette circonstance, d'être un peu de l'avis du *Journal des Débats*, qui trouve l'opposition bien modeste d'être en jubilation à si peu de frais.

En reproduisant les rapports de M. Romain-Desfossés sur l'affaire de Madagascar, le *Constitutionnel* énumère les diverses déterminations auxquelles le gouvernement français pourra s'arrêter dans le but d'obtenir des réparations de l'outrage que notre pavillon a subi de la part des Houvas : renouvellera-t-on le bombardement des forts de la côte, déjà exécuté sans succès par M. Gourbeyre ? tentera-t-on une expédition au cœur du pays ? Dans cette dernière supposition il faudrait que l'entente cordiale fût une vérité, et bien que, selon le *Constitutionnel*, les Anglais aient les mêmes griefs et les mêmes intérêts que nous, il est cependant vraisemblable qu'une semblable mesure rencontrerait une résistance opiniâtre dans les conseils de la reine d'Angleterre. Enfin le gouvernement assistera-t-il sans s'émouvoir à la violation de nos droits et de nos traités? Le *Constitutionnel* se borne à déclarer que ces difficultés attendent une solution.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. L. à Nantes. — Tous nos vœux.
M. M. à Metz. — Bien ; convenu.
M. P. B. à Paris. — Nous vous prions de venir conférer avec nous sur l'objet de votre lettre.
M. D. à Tours. — Bien! ne perdez pas cela de vue. Nul n'a jamais aperçu l'article en question. — Poussez la librairie. — On vous écrira pour l'Épargne. — Ne peut donner de nouvelles qui n'en a pas.
M. C. D. à Verdun. — Vous recevrez notre réponse sous peu.
M. C. H. à Locle. — Nous allons écrire à vous et à ceux des Brenets. — Salut amical à tous !
M. C. à Nantes. — Félicitations... On prépare les titres : Attendez.
M. E. F. à Lyon. — Reçu ; nous attendons celle de M. B. — Courage !
M. L. à Chât. T. — Reçu, félicitations. — Ce que vous nous demandez prouve que vous entrez bien dans nos vues, et que vous partagez pleinement nos espérances. Nous adresserons prochainement à tous les dévoués une communication *ad hoc*. — Merci, merci !
M. S. à Strasbourg. — On vous expédie.

HALLE DE PARIS.

26 sept.						27 sept.					
Arrivages	7102 q.	76 k.				Arrivages	6206 q.	90 k.			
Ventes	8537	53				Ventes	6780	41			
Restant	22461	68				Restant	21918	23			
Cours moyen	42,48					Cours moyen	41,60				
Cours-taxe	40,49					Cours-taxe	40,52				
Cote administrative.						Cote administrative.					
Gruaux	34 q.	54 k.	40,05	à	57,30	Gruaux	7 q.	06 k.	40,08	à	56,05
1re	1153	76	42,00	à	45,80	1re	366	92	43,10	à	45,85
2e	1199	48	39,50	à	41,50	2e	692	37	38,20	à	41,40
3e	81	78	30 26	à	31,85	3e	15	70	33,75	à	00,00
4e	6	14	19 10	à	20,15	4e	34	26	17,20	à	24,80
A liv.	5971	06				A liv.	5155	81			

Marchés.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 27 sept. — Foin 1re 50 à 51 ; 2e 47 à 48 ; 3e 42 à 44. — Luzerne, 1re 00 à 00 ; 2e 00 à 00. — Paille de blé 1re 28 à 29 ; 2e 26 à 27; 3e 25 à 00.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 27 septembre. — Foin, 1re 48 à 56 ; 2e 40 à 46; 3e 37 à 00. — Paille de seigle 1re 29 à 34; 2e 00 à 00. — Paille de blé 1re 28 à 30; 2e 26 à 27; 3e 00 à 00.

Halle à la viande du 27 septembre. — 19985 kil. Bœuf 1,35-1,20-0,80. — 12979 kil. Veau 1,10-1,20-1,00. — 3413 kil. Mouton 1,40-1,20-1,00. — En gros 34880 kil. 1,31-1,27-1,20.

Marché de la Vallée du 27 sept. — Alouettes (dizaine) 1,00. — Cailles, 0,25 à 1,50. — Canards barboteurs, 1,00 à 1,50. — Canetons de Rouen, 2,50 à 3,25. — Chapons gras 2,75 à 5,50. — Cochon de lait 6,50 à 12,50. — Dindes gras, 6,00 à 7,50 ; comm., 2,00 à 4,00. — Faisans 0,00 à 0,00 — Lapins ou lapereaux 1,10 à 3,25. — Lièvres ou Levreaux, 3,00 à 6,00. — Mout. pré-salé,

... Vierzon ont monté d'une bagatelle. Les autres chemins ont tous éprouvé une continuation de baisse ; elle est de 15 fr. sur le Nord, qui est tombé à 275 fr. de prime, mais qui s'est relevé à 285 fr.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Belgique 1842. 106 1/4. — Id. 4 1/2, 102. — Lots d'Autriche, 417 50, 415. — Espagne passive, 6 3/4. — Dette intérieure, 30 3/4, 30 7/8. — Chemins : de La Teste, 207 50. — Grand'Combe, 1600. — Amiens à Boulogne, 626. — Montereau, 520. — Bordeaux à Orléans, 680, 681 25. — Actions : de Zinc Vieille-Montagne, 7300, 7250, 7200. — Id. nouvelle, 3000. — Gaz comp. anglaise, 9050. — Obligations : de Rouen, 1045, 1040. — A terme : Espagne, dette intér., 30 3/4, 30 7/8 fin sept. — Chemin de La Teste, 205 fin cour. — Amiens, 620, 630. — Montereau, 517 50, 520. — Bordeaux, 680, 681 25.

5 0/0 compt.	1er C. 117 35	P. H. 117 50	P. B. 117 32	dr C. 117 50	h. 117 35
— fin cour.	117 43	117 60	117 40	117 60	117 55
3 0/0 compt.	83 25	83 30	83 25	83 30	83 30
— fin cour.	83 25	83 45	83 35	83 35	83 35

au comptant.	1er C.	Der C.	Dif.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Dif.
O. de la Ville	1400 "	" "	" "	5 0/0 Bge 1840.	" "	" "	"
B. de France	3325 "	" "	B. 5 "	— Portugais	" "	" "	"
C. Gou. 1000	1143 "	" "	" "	Esp. D. active.	" "	" "	"
C. Gan. 1000	1170 "	" "	" "	5 0/0 Naples	" "	" "	"
C. hypot.	620 "	" "	" "	— Romain	103 3/4	" "	H. 1/4
4 Canaux	" "	" "	" "	Obl. Piémont.	1260 "	" "	"

CHEMINS DE FER.					
St-Germ.	" "	" "	" "	Au 30 1118, 1117 50.	B. 7 50
V. r. d.	537 50	" "	B. 2 50	— 532 50, 535.	B. 1
— r. g.	360 "	367 50	" "	— 356, 360.	B. 7 50
Orléans	1220	1227 50	B. 7 50	— 1220, 1230.	
Strasb.	280 "	280 "	B. 4 25	— 275, 280.	H. 5
Rouen	1045 "	1050 "	H. 5 "	— 1050, 1035, 1057 50.	B. 3 50
Havre.	883 "	" "	B. 10 "	— 885, 860.	B. 10
Marseille	" "	" "	" "	— 1000, 995, 1000.	B. 3
Vierzon	730 "	" "	B. 2 50	— 737 50, 735.	H. 3
Nord	790 "	787 50	B. 15 "	— 800, 775, 885.	B. 15

LONDRES, 25 sept.		PARIS, LE 27 SEPT. PRIMES	COULISSE.
Consol.	96 1/4 3/8	3 0/0 F. c.	Av. 83 27 1/2.
Esp. 5 0/0		F. p. 83 75, 83 90 d. 50.	Ap. 83 43 1/2.
Portug.	59 1/4	5 0/0 F. c.	B. du Trés.
Mexic.		F. p. 118 25, 118 35 d. 50.	3 1/8.
Brésil.			
5 0/0 hol.	98	Orléans, 1230, 1240 d. 20 au 15.	F. c. F. p.
2 1/2 do.	60 1/4	Rouen, 1075 d. 20 au 15. 1085, 1095 d. 10.	3 0/0 05. 20 17 1/2
Rouen.	42 43	Nord, 800, 815 d. 20 au 21. 830 d. 10.	5 0/0 7 1/2, 10
Orléans	49 1/2		35

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 108,00 à 00,00; courant du mois, 111,50 à 00,00; 3 derniers mois, 111,00 à 110,50 ; 4 premiers mois 1846, 112,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 103,50 à 103,00. — Œillette rousse, 90,00. — Lin, 89,50 à 00,00. — Cameline, 91,00 à 91,50.

ESPRIT 3/6. — Disponible, courant du mois et octobre, 121,00 à 00,00; novembre et décembre, 103,00 à 104,00; 8 premiers 1846, 98,00 à 97,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 89,50 à 90,00 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : **F. CANTAGREL.**

Spectacles du 28 septembre.

7 h. 1/2 **OPÉRA.** — Reine de Chypre.
7 h. 1/2 **FRANÇAIS.** — Tisserand. Ecole des Vieillards.
7 h. 1/2 **OPÉRA-COMIQUE.** — Maçon. Cendrillon.
7 h. 1/2 **VAUDEVILLE.** — Suzon. Porthos. Le Français. Pourquoi.
6 h. 1/2 **VARIÉTÉS.** — Histoire. La Samaritaine. L'Oncle. Perruquière.
6 h. 1/2 **GYMNASE.** — Dame. Changement. Jeanne. La Vie.
6 h. 1/2 **PALAIS-ROYAL.** — L'Almanach. Voisin. La Famille. La Rue.
7 h 1/2 **PORTE-ST-MARTIN.** — La Biche au bois. Danseuses.
6 h. 1/2 **AMBIGU.** — Paris et la Banlieue.
6 h. 1/2 **GAITÉ.** — Les Sept Châteaux.
6 h. 3/4 **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — Exercices d'équitation.
7 h 1/2 **COMTE.** — Une Fille. La Polichinelle. 7 Ogres. Fantasmagorie.
7 h. 1/2 **FOLIES.** — Cirque. Jeune Homme. Télégraphe. La Femme.
7 h. **LUXEMBOURG.** — Diner de Madelon. L'Enfant. Ma Vie. 2 Paletots.
BEAUMARCHAIS. — Les Ebénistes. Les Malheurs. Le Gamin. Intermède.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 6 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.
PANORAMA (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

Assurément, il [illegible] tient si peu au sol, ce qui ne reste debout que par une sorte d'artifice et d'équilibre négatif. Mais la vieille opposition libérale trouvera-t-elle cette force ? N'est-elle pas elle-même aussi usée, aussi épuisée que le ministère ?

Pendant quinze ans, la vieille opposition libérale a été unie comme un seul homme ; elle exerçait alors une sorte d'apostolat révolutionnaire ; elle représentait le principe et les espérances de 89, en face de l'ancien régime qui tentait de se reconstituer. La vieille opposition libérale était alors parfaitement disciplinée dans les chambres, dans le corps électoral, dans les journaux, dans le pays tout entier ; on peut dire qu'elle était l'expression des tendances générales de la société française, qui voulait en finir avec l'ancien régime, sans trop se préoccuper de savoir par quel régime nouveau elle le remplacerait.

L'œuvre de la vieille opposition libérale n'était que négative ; et, après la victoire de 1830, cette œuvre s'est trouvée finie : le lendemain des trois journées de juillet, la vieille opposition n'existait déjà plus ; la division se manifestait partout, sur la place publique, dans les journaux, dans la commission provisoire siégeant à l'Hôtel-de-Ville. Le fractionnement des partis était, dès ce moment, à peu près ce qu'il est aujourd'hui. Seulement, les divers groupes étaient plus fervents, plus vivaces, et n'avaient pas perdu, comme aujourd'hui, toutes leurs illusions. Depuis, il y a eu des coalitions entre les partis ; mais il n'y a jamais eu de rapprochement sincère, d'union vraie et durable.

A l'heure qu'il est, une sorte de 1830 ministériel est-il possible ? La volonté de renverser le cabinet du 29 octobre suffira-t-elle pour grouper fortement, pour discipliner les restes de la vieille opposition libérale, et pour lui assurer la victoire ?

Le meilleur moyen de peser les chances, de calculer les probabilités d'un pareil évènement, c'est de se demander quel serait le résultat le plus immédiat et le plus positif d'un pareil triomphe ? Ne serait-ce pas l'avènement de M. Thiers ? Cette perspective suffira pour paralyser toutes les tentatives de rapprochement et de fusion entre les diverses fractions de la gauche. Elles n'ignorent pas, en effet, qu'un ministère Thiers serait tout aussi corrompu, tout aussi corrupteur, tout aussi impuissant pour le bien, que le ministère Guizot. Eloigné des affaires, M. Thiers, ses journalistes et ses partisans, ne sont-ils pas aux genoux de la féodalité financière ? Ne les voit-on pas soutenir et pratiquer l'agiotage ? M. Thiers n'a-t-il pas, d'une main, voté l'abandon des chemins de fer aux compagnies, tandis que, de l'autre, il construisait les fortifications ?

La certitude de tomber de Charybe en Scylla, empêchera la soudure projetée. S'il se rencontre dans les partis actuels quelques individus d'une bonne foi trop naïve, qui ne craignent pas d'être dupes, la majorité qui compose ces divers groupes est trop clairvoyante pour se laisser toujours tromper. L'expérience du passé a éclairé les esprits sincères ; ils voient clairement aujourd'hui que M. Thiers [illegible] ment une pensée positive d'organisation sociale. Pour unir tous ces groupes divers, l'ancienne politique n'est pas un lien assez solide.

Oui, que les partis fractionnés de la vieille opposition libérale se retrempent aux sources vives de 89 ! Qu'ils comprennent que les chartes politiques ne sont pas toute la solution du problème posé par nos pères ! qu'ils cherchent à faire l'application du grand principe : *liberté ! égalité ! fraternité !* à la société même, et au travail qui en est la base éternelle. Alors, comme avant 1830, l'opposition exprimera les tendances du pays ; elle saura comment il faut remplacer le système actuel ; et le vaisseau qui porte les destinées de la France et de l'humanité, aura enfin traversé ce fatal détroit de Charybde et Scylla, où il est depuis si long-temps en danger d'échouer.

Hier, le *National* ne s'est pas trouvé compris dans notre revue de l'opinion des divers journaux sur les évènements de Tamatave. En effet, ce journal avait sagement attendu la publication des rapports pour former son jugement. Nous sommes charmés que l'opinion qu'il exprime aujourd'hui se trouve analogue à celle du *Courrier français* et à la nôtre ; il a eu bien soin de ne pas se laisser emporter par un futile esprit d'opposition ; et pour le plaisir de contrarier le ministère, il ne s'avise pas de donner au concours de la marine anglaise une portée qu'elle ne pouvait avoir. Cependant il constate que ce concours est un fait grave d'où peuvent découler des conséquences fâcheuses, si on ne déploie pas une extrême activité dans les mesures de répression à infliger aux Houvas. C'est aussi notre avis ; espérons que ceux des journaux qui ont tout à fait mal pris la question, se décideront à l'examiner de nouveau, et entreront dans la ligne ouverte par le *National*, le *Courrier* et la *Démocratie pacifique*.

Outrage à la magistrature coloniale.

A Messieurs les rédacteurs de la *Démocratie pacifique*.

Messieurs les rédacteurs,

Vous annonciez tout récemment (1) à vos lecteurs que, suivant les dernières nouvelles reçues de la Guadeloupe, le pays paraissait pencher beaucoup plus pour le mouvement que pour la résistance ; que l'un des membres du conseil colonial, M. de Bovis, se proposait de conclure à ce que le conseil prît la direction de la réforme politique et demandât l'abolition immédiate de l'esclavage, sous la double condition d'une juste et préalable indemnité pour les propriétaires d'esclaves et d'une organisation légale du travail. Vous applaudissiez à ces nouvelles manifestations de l'esprit public aux colonies ; vous ajoutiez qu'en faisant ainsi preuve d'intelligence et de nobles sentiments, les colons ne pouvaient manquer de rallier à leur cause toutes les sympathies nationales.

Vous étiez loin de supposer, quand vous adressiez aux colons des félicitations si complètes et si méritées, qu'au nombre de ces sympathies nationales dont vous leur promettiez le concours, il ne faudrait pas compter celles du ministère de la marine ; que le gou- [illegible]

» cette loi ; sinon, et faute de ce faire, [illegible]
» *amovibles.* »

Une autre lettre porte ce qui suit :

« Nous ne désirons rien tant que de mettre de notre côté les abo-
» litionnistes qui ne veulent pas le désordre. C'est sur ce parti que
» nous devons le plus compter. La *Démocratie pacifique* et le *Na-*
» *tional* sont dans la bonne voie. C'est en nous prêchant ainsi la
» réforme, qu'on obtiendra notre concours. Mais si l'on nous ou-
» trage comme on le fait dans la pièce qui vient d'être communi-
» quée à la cour, les esprits les plus dévoués par principes et par
» sentiments à la cause de l'émancipation, seront les plus ardents
» à souffler le feu de la révolte. La ruine et la mort plutôt que l'in-
» famie !... Vous ne sauriez croire combien cette pièce, qui renou-
» velle les outrages des 1er, 3, 4, 5 et 24 juin (elle ne circule que
» depuis hier), a déjà nui aux efforts de ceux qui prêchaient en fa-
» veur de la politique d'initiative. »

Que penser, que dire, messieurs les rédacteurs ? et que faut-il admirer le plus, dans un acte aussi étrange, de la maladresse ou de la violence ? Nous ne pensons pas, en dépit des termes formels de la correspondance, que l'on ait osé faire allusion dans la circulaire ministérielle, à aucune adhésion écrite. Placer ainsi les gens entre l'infamie et la destitution, ce serait par trop lâche. Nous nous refusons également à penser que cette pièce soit émanée directement de M. le ministre de la marine, dont elle inculperait, dans ce cas, non seulement la politique, mais le caractère ; nous aimons mieux croire qu'elle est due au zèle imprudent de quelque bureaucrate, qui, dans la rédaction confiée à ses soins, aura outrepassé les ordres du ministre. S'il en est ainsi, que M. de Mackau se hâte de désavouer ce bureaucrate mal-appris, que, par une éclatante manifestation, il se hâte de rassurer nos populations coloniales livrées maintenant au trouble et à la confusion, et qu'il aille ainsi au devant du terrible compte que les pouvoirs parlementaires de la France auraient peut-être à lui demander.

Les colonies, en effet, viennent de subir un de ces actes qui, suivant la noble expression de Mirabeau, font « ressentir les bouillons du patriotisme jusqu'au plus violent emportement », et qui, en outre, sous l'empire de la charte de 1830, engagent la responsabilité ministérielle. La transformation régulière et pacifique des conditions du travail dans les colonies, voilà ce que les Chambres ont eu en vue, quand elles ont adopté ces dispositions législatives dont le pécule et le rachat forcé ne forment pas, et M. le ministre de la marine le sait mieux que personne, le caractère essentiel. Ce qui a surtout préoccupé nos législateurs, c'est le fait ultérieur de l'abolition de l'esclavage, c'est-à-dire l'un des plus grands faits qui se puissent accomplir dans le monde chrétien, et auxquels il soit donné à un peuple d'attacher son nom et sa nationalité. Tout acte émané du ministre ou de ses agents, de nature à compromettre un tel mouvement et à nuire au succès de telles préoccupations, est, nous le répétons, une de ces lourdes fautes politiques qui engagent leur auteur devant l'opinion, devant les Chambres. Si c'est un commis du ministre qui s'est rendu coupable d'un pareil acte, il faut le dénoncer à son chef ; si c'est le ministre lui-même, on ne doit point hésiter à le dénoncer à la France.

(1) Voir la *Démocratie pacifique* du 8 août dernier.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LUNDI 29 SEPTEMBRE 1845.

Mercredi nous commencerons la publication de DERRIÈRE LE GRAND MAT, roman en deux volumes de M. EDOUARD PUJOL, lieutenant de vaisseau, auteur de *Entre deux lames*.

Entre le premier et le deuxième volume de DERRIÈRE LE GRAND MAT, le feuilleton de la *Démocratie pacifique* publiera le quatrième volume du CHEVALIER DE MAISON ROUGE, de M. ALEXANDRE DUMAS, d'après la promesse formelle qui vient de nous être faite par l'auteur de nous livrer son manuscrit en temps utile.

MARTIN CHUZZLEWITT, roman en quatre volumes de CH. DICKENS, traduit par Mme BELLOC, suivra le roman de M. Pujol.

Les personnes qui s'abonneront à partir du 1er octobre, recevront : 1° les trois premiers volumes du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE ; 2° Le roman entier de M. E. CAMUS, UNE FILLE DU PEUPLE.

REVUE DRAMATIQUE.

VAUDEVILLE : *Suzon et Suzanne*, par M. Arvers.—VARIÉTÉS : *La Samaritaine*, par MM. Gabriel et Delaporte. — PORTE-SAINT-MARTIN : *Les Moresques*, divertissement en un acte.

Le Vaudeville fait de grands efforts pour se régénérer. Nous y applaudissons et nous avons loué deux pièces données récemment à ce théâtre : *Le Français né malin* et *Fanfan le bâtonniste*.

Cependant, nous ne pouvons le dissimuler, le vaudeville en deux actes inauguré hier sous le nom de *Suzon et Suzanne*, ne méritait pas et n'a pas obtenu l'assentiment du public.

Le Vaudeville est digne du succès, par la fidélité avec laquelle il cultive un genre exclusivement national, et par la gentillesse de quelques-unes de ses actrices. Pourtant la foule, que la direction nouvelle y rappellera sans doute, n'a pas l'habitude de s'y porter. Le Vaudeville est un temple désert où les rats circulent ni plus ni moins que dans la fameuse tour de Hatto. Hier, pendant un entr'acte, le parterre se leva en masse tout surpris des cris perçants poussés par une grosse dame qui bondissait avec une légèreté inattendue, et qui, fuyant sa stalle de balcon, cherchait à se réfugier dans les loges. Un rat venait de frôler les plis de sa robe. Peut-être cet intermède était-il une ingénieuse attention des directeurs, qui voulaient occuper le public avant le lever de la toile, et qui savent combien la longueur des entr'actes est monotone pour les spectateurs.

S'il en est ainsi, le rat et la dame ont parfaitement joué leurs rôles.

La pièce nouvelle a moins réussi. On la dirait écrite par un maître d'école dans le but de faire renchérir les dictionnaires et les grammaires. Sachez lire, sachez écrire, apprenez l'orthographe ; telle est la morale du vaudeville nouveau.

Suzon (Mlle Figeac) est une jeune et jolie campagnarde. Des fermiers, ses parents, lui ont légué des biens considérables, mais ils n'ont pas soigné son éducation ; elle parle, elle écrit comme au village. Pourtant, Suzon aspire à s'élever ; elle recherche la haute société ; elle méprise les vœux d'un honnête paysan, Simon, pour s'amouracher d'un jeune dandy appelé Fernand.

En compagnie de deux jeunes femmes qui pourraient bien être des lorettes recrutées à Valentino, Fernand vient à la ferme de Suzon pour le plaisir de boire du lait chaud et d'être cahoté en charrette. Suzon ne peut se décider à le laisser partir sans lui faire l'aveu de son amour. Elle dépose sous le chapeau du jeune homme une lettre ainsi conçue :

« Ce net pas ma fote, mais je ne puis chassé les centime ou je cuis pour vous. Vous êtes Venus dérangée une esistence jusqu'alors très ureuse..... »

On le voit, la jeune villageoise est de celles qui ont adopté le système expéditif de M. Marle, de celles qui écrivent tout de travers et qui répondent aux conseils bienveillants qu'on leur adresse :

« Vous vous avez plaint de l'ortografe, vous plaignerez de la *droiture*. J'ai oublié mon transparent. »

Fernand trouve la lettre de Suzon ; il en fait des gorges chaudes avec ses compagnes. La pauvre villageoise se met à pleurer. Savez-vous, lui dit Simon, quand les citadins sont éloignés, savez vous pourquoi ce mirliflor vous méprise ? C'est qu'il existe aujourd'hui plusieurs classes (ici nous avons prêté l'oreille) : ces classes, ce ne sont pas les titres qui les constituent, la loi n'en reconnaît pas (et l'article de la charte : la noblesse ancienne reprend ses titres, la nouvelle conserve les siens ?). — Ce n'est pas l'argent (Ah bah !) ; chacun est libre d'en acquérir. (Oui, comme tout soldat peut devenir maréchal de France.) Ce qui sépare encore les Français en plusieurs catégories, c'est l'éducation ; ce qui manquait à votre lettre, Mlle Suzon, c'est l'orthographe.

Suzon ne se le fait pas dire deux fois, elle vend ses terres, quitte le village, s'établit à Paris, devient grande dame.

Au deuxième acte, c'est Suzanne que nous revoyons. Depuis deux ans, elle travaille et doit avoir bien employé son temps, si elle a dévoré l'immense bibliothèque dont le décorateur l'a entourée. Par un hasard comme il en faut dans les vaudevilles, elle est allée se loger précisément chez la tante de Fernand. Chaque jour on attend ce jeune homme, qui doit prendre la direction d'une maison de banque, et qui est allé faire un tour d'Europe pour compléter son éducation commerciale.

Fernand, vous le saurez, pendant les deux années qui viennent de s'écouler, n'est pas sorti de la Basse-Bretagne, dont il a parcouru toutes les bourgades en suivant une comédienne du dernier ordre.

Notre financier en espérance est à cent lieues de reconnaître Suzon dont la voix tremble, dont le cœur palpite. Elle parcourt une lettre de lui. Dieux ! est-il possible, la voilà plus forte que son impitoyable critique ; elle trouve dans ses lettres, devinez quoi ? des fautes d'orthographe ! Ah qu'il est mal de ne pas savoir l'orthographe ! Recommandez vivement l'auteur de cette pièce à M. de Salvandy, qu'on lui donne immédiatement une chaire de grammaire française, il est aussi zélé que le Caritidès de Molière pour la pureté de la langue et l'intégrité de tous les mots.

Ce n'est pas tout d'avoir appris le français, il faut savoir encore la géographie. Voyez à quoi l'on est exposé quand on ignore que Vienne est la capitale de l'Autriche ; que cette ville, traversée par un bras du Danube, possède une cathédrale dédiée à saint Etienne et un arsenal enrichi des dépouilles des Turcs par le grand Sobieski. Si vous ne savez pas cela, vous ne vous marierez jamais. Fernand est assis près de Suzanne. La jeune femme l'interroge sur ses voyages, sur les pays qu'il a parcouru et qu'elle connaît mieux que lui. Soyons juste envers les auteurs : cette situation est piquante, elle intéresse le spectateur, une scène comique pouvait en sortir, mais il ne fallait pas prêter à Fernand des balourdises grossières, lui faire dire par exemple que le tunnel à Londres passe *dessus* la Tamise.

Suzanne est très refroidie, son amour baisse, elle a décidé que son cœur serait un prix de langue française, d'histoire, de géographie. Ce prix, Fernand ne l'a pas mérité, il n'a pas même droit à l'accessit. Un fatal évènement perd complètement notre jeune homme. Dans les fumées du vin de champagne il donne une signature qui va le ruiner. Hélas ! il n'obtiendra pas même une mention honorable pour le calcul, le malheureux ignore ses quatre règles, Suzanne n'en veut plus, elle ne l'épousera jamais. Cependant il faut épouser quelqu'un.

Simon, l'amoureux du village, paraît alors ; il se présente timidement Suzanne l'accepterait bien, mais elle est devenue un autre Fernand. Le cœur, le dévouement ne lui suffisent pas. A son tour, elle veut de l'éducation. Si l'honnête Simon tient sincèrement à l'épouser, il travaillera pendant deux ans à faire des bâtons, des o, des additions, des soustractions, à réciter Lesage, Malte-Brun et Balbi. Quand ces deux années seront terminées, Suzanne pourra lui décerner avec sa main le prix de lecture, d'écriture, de géographie élémentaire et d'arithmétique. Provisoirement elle ne lui accorde qu'un prix d'encouragement.

Nous ignorons combien de temps cette pièce restera au Vaudeville, mais ensuite elle sera jouée longtemps dans les pensionnats des deux sexes. On pourra même en faire un opéra en y joignants des chœurs d'enfants chantant en mesure ou à peu près :

Deux et deux font quatre
Quatre et quatre font huit, etc.

L'intention de l'auteur est bonne. Il faut qu'on s'instruise, que la population tout entière arrive par l'éducation à l'unité de ton et de ma-

préventive, qu'elle put jamais recourir à la mesure, aux interroga-toires; nous ignorions qu'à la question judiciaire, depuis long-temps abolie, le gouvernement osât jamais substituer la *question politique*, plus odieuse encore.

Une pareille entreprise ne saurait s'expliquer, si les colonies et la magistrature coloniale n'en étaient l'objet. Nos colonies de l'Afrique et de l'Amérique ne sont pas, comme Alger, aux portes de la France ; on ignore ce qui s'y passe ; leurs réclamations sont tardives, leurs plaintes sont étouffées. Elles n'ont pas de représentants à la chambre élective, et il est même interdit à ceux de leurs délégués, qui sont en même temps députés de la France, d'élever la voix en leur faveur; quand ils parlent, on leur dit qu'ils sont des mandataires salariés. Les colonies n'ont pas davantage, dans la presse, d'organe officiel. Qu'un journal indépendant ose parfois signaler leurs souffrances ou revendiquer leurs droits, on lui crie qu'il est soudoyé par l'or des colons ; puis on fait imprimer dans d'autres feuilles, qui commencent toujours par se dire parfaitement renseignées et qui finissent toujours par se déclarer amies de l'ordre et du progrès, dans l'un de ces journaux à grandes ampoules, qui semblent payés pour mentir et pour égarer l'opinion; on y fait imprimer que les colonies sont rebelles à tout progrès politique, à toute mesure qui tendrait à améliorer le sort de la population non libre (on se garde bien de dire esclave), que les colons sont des factieux, des mutins, voire même des ingrats, et, comme preuve de leur ingratitude, on rappelle ces protestations de tendresse que leur adressait M. le ministre de la marine en pleine chambre législative, le jour où, par l'effet de ces menteuses protestations, il réussissait à assurer le triomphe de sa politique anglaise, et à faire de la question coloniale, si grande, si française, un appoint à la question du droit de visite.

Quant à la magistrature coloniale, elle est amovible, c'est tout dire. Ce ne sont pas là, suivant le ministère, de vrais magistrats, ne relevant que de Dieu, par leur conscience, et de la loi, par leur indépendance; ce sont des fonctionnaires administratifs; et à ce sujet, qu'il me soit permis de faire observer que la plus haute cour du royaume, la cour de cassation, est venue bien mal à propos prêter à cette doctrine son respectable appui, lorsque, dans l'examen de certaines questions qui se rattachaient à l'état des personnes aux colonies, elle s'est manifestement laissé dominer par des considérations d'un ordre plutôt politique que judiciaire. Bref, on se croit dans son droit et surtout à l'abri de toute censure de la part de la nation, quand on se comporte envers la magistrature coloniale un peu plus mal qu'on n'oserait se comporter envers les commis de nos bureaux ou les sous-officiers de nos régiments. Cette thèse pourrait facilement être éclairée par les faits, et je la mettrai en lumière quelque jour. Eh bien! tous les esprits droits, tous les cœurs nobles ne sauraient trop s'élever contre de pareilles doctrines. Je me trompe fort, ou le législateur, qui, sous l'influence de considérations politiques de l'ordre le plus élevé, consacrait l'amovibilité des magistrats coloniaux, n'entendait cependant pas les livrer sans défense au caprice et à l'arbitraire ministériels. Ils sont amovibles, mais à la charge par le ministre, devant Dieu et devant les hommes, de respecter leur indépendance, de s'abstenir envers eux d'aucune influence coupable, d'aucune intimidation; d'aucun soupçon; de ne prendre enfin l'initiative, de recourir à des mesures plus directes, plus radicales, d'inaugurer une ère toute nouvelle, celle de la transformation de la société coloniale par les propres efforts des colons. Les conseils coloniaux se fussent peut-être montrés rebelles à ces tentatives de quelques esprits avancés, soit ; toujours est-il que la dernière loi révélait d'une manière trop formelle les desseins de la nation, et marquait un trop grand pas dans la carrière de l'émancipation progressive, pour qu'il restât aux colonies d'autre ressource que de précéder et de diriger dans cette périlleuse carrière, un gouvernement bien intentionné peut-être, mais redoutable par son ignorance.

Ces bonnes dispositions des colons, vous venez d'apprendre ce que M. le ministre de la marine en a su faire, MM. les rédacteurs ; vous venez d'apprendre quel brillant parti il a su tirer des circonstances. Nous ne verrons jamais M. le ministre de la marine apprivoiser des lions, il faut lui rendre cette justice.

Que fera la magistrature coloniale? Nous l'ignorons. Donnera-t-elle en masse sa démission, comme elle fit en 1828? Son exemple sera-t-il imité, comme alors, par le conseil privé, par les fonctionnaires publics de tous les ordres? Le gouvernement de la colonie deviendra-t-il impossible une seconde fois? Verrons-nous, une seconde fois, la consternation et le deuil se répandre dans le pays? Non, non, espérons que le mal ne sera pas aussi grand. La France n'attend pas de pareils avertissements pour être touchée. En sonnant l'alarme, nous croyons avoir déjà signalé la réparation. Dans la nouvelle situation où les a placées la loi du pécule et du rachat, les colonies ont droit à toutes les sympathies généreuses : celles de la presse indépendante ne leur feront pas défaut. Qu'elles se tiennent néanmoins pour averties! Que les conseils coloniaux sachent bien que la patrie est en danger : *Caveant Consules!*

CH. DAIN,
Avocat à la cour royale de Paris.

Voici, suivant l'*Echo de Vésone*, l'avenir du journalisme à grand format et à grandes annonces. Pour notre part, nous acceptons cet augure avec le plus grand empressement :

« Comme tous les fléaux, celui-ci n'aura qu'un temps. Du jour, et ce jour n'est pas loin, où le public aura été mystifié, la presse marchande et corrompue aura fait son temps. L'abonné et l'annonce, ces deux principes constitutifs de la prospérité d'un journal, manqueront à la fois à ces spéculateurs éhontés, parce que le premier aura perdu toute confiance, parce que l'industrie, qui paie la seconde, ne tardera pas à s'apercevoir qu'elle se perd inaperçue et discréditée dans ces feuilles monstres, véritables dédales, où l'œil fatigué du lecteur cherche souvent vainement les quelques choses utiles qui y sont comme noyées et englouties. »

Le paquebot *Great Britain*, qui vient de rentrer en Angleterre à la suite d'un voyage aux Etats-Unis, n'a pas inspiré une grande confiance dans ce pays. On veut voir d'autres voyages avant de croire au succès définitif. Voici, quoi qu'il en soit, ce que disent les journaux anglais de cette première expérience :

en plus critique, et la lutte entre les journaux ministériels et ceux de l'opposition de plus en plus vive. *El Heraldo*, toujours à la brèche, produit dans son dernier numéro trois nouveaux griefs. Il reproche au gouvernement de n'avoir pas désavoué sans délai le fameux bando du capitaine général de la Catalogne, qui applique la peine de mort aux employés qui toléreraient la contrebande; il lui reproche d'avoir souffert que l'archevêque de Grenade destituât le gouverneur ecclésiastique de Girone, sans que cette mesure ait reçu l'approbation du tribunal suprême de la justice; il lui reproche enfin de n'avoir voulu ou su obtenir du gouvernement de France que le 3 p. 0/0 espagnol fût coté à la Bourse de Paris.

Ces trois griefs ne manquent pas de gravité. Nous passons sur les deux dernier. Mais que dire du bando du capitaine général de la Catalogne, sinon qu'il ne manquerait pas, s'il devait être appliqué dans toute sa sévérité, d'exaspérer les esprits, de compromettre la tranquillité de cette province. Au lieu de recourir à des mesures de cette nature, au lieu surtout de sévir contre les employés, le gouvernement espagnol ferait mieux de chercher à frapper la contrebande elle-même, en extirpant les causes qui la produisent et l'alimentent. L'industrie espagnole est dans l'enfance. La Catalogne, province la plus active, la plus avancée et la plus entreprenante, a été trop long-temps sous le joug du mercantilisme anglais pour pouvoir lutter avantageusement contre lui. Les droits qui pèsent sur les marchandises anglaises, bien qu'élevés, ne suffisant pas pour rétablir l'équilibre entre les besoins des consommateurs et les moyens que l'industrie indigène a pour les satisfaire. Sont-ce les capitaux? sont-ce les bras qui manquent pour relever cette industrie dans la Catalogne? Nullement, ce qui y manque c'est l'impulsion dirigeante, c'est la confiance dans la stabilité de l'état politique et financier du pays, c'est enfin et surtout le concours harmonique et intelligent de toutes les forces productives qui tient à l'association, à l'organisation du travail.

Si *El Heraldo* envisageait les choses à ce point de vue, ses paroles auraient encore plus de force et de poids.

Mais quoi qu'il en soit, on voit que l'opposition conservatrice en Espagne suit le ministère pas à pas, et qu'elle ne lui laisse ni repos ni trêve.

ÉTATS-UNIS.

Une lettre de Baltimore, publiée par le *New-York Corrierard Inquirer*, annonce comme bruit que le général Taylor avait livré bataille aux Mexicains, qu'il avait été battu et tué, et qu'on lui avait fait 500 prisonniers.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Par arrêtés de M. le ministre de l'instruction publique :

M. Magnieu, docteur ès-lettres, présenté en première ligne par la faculté des lettres et par le conseil académique de Lyon, est nommé professeur de littérature française dans ladite faculté, en remplacement de M. Reynaud, admis à la retraite; M. le docteur Lallemand, ancien professeur de clinique externe à la faculté de médecine de Montpellier, est nommé professeur honoraire de cette faculté; M. Francœur, ancien professeur d'algèbre supérieure à la faculté des sciences de Paris, admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite, est nommé profes-

---

nières. C'est alors seulement que l'amour, que l'amitié, que la communauté de goûts industriels, que les lieux de famille viendront souvent compenser l'inégalité des fortunes et unir étroitement toutes les classes. L'idée est évidemment juste et salutaire, mais l'auteur de *Suzon et Suzanne* l'a trop naïvement, trop dogmatiquement présentée. Les leçons transmises de Fernand à Suzanne, de Suzanne à Simon justifieraient le titre d'*Encouragement mutuel* beaucoup mieux que la pièce de M. Nus (notamment améliorée depuis la première représentation par des coupures).

Au théâtre l'enseignement ne doit jamais se montrer que dissimulé, qu'enchassé dans une fable attrayante. Celle de M. Arvers est languissante et commune, son style manque de vivacité, ses vers sont lourds; ce sont des sentences bien mieux faites pour être inscrites sur des ardoises autour d'une classe de lecture que pour être chantées dans un théâtre de Paris. Nous ne les avons pas retenues textuellement, mais elles sont à peu près dans ce genre :

> L'instruction,
> L'éducation,
> L'application
> Et la moralisation,
> Nous mènent à la perfection.

Que M. Arvers ne désespère pas, il y a des intentions comiques dans sa pièce; qu'il s'en applique la conclusion, qu'il travaille à l'exemple de Simon, de Suzanne, et nous pourrons un jour applaudir en lui un vaudevilliste habile.

Que dire de la *Samaritaine*? pas grand chose. Cette bluette, mieux accueillie que *Suzon et Suzanne*, n'est pourtant qu'un tissu d'invraisemblances. Perey, sous le nom de Bijou, n'a pas de rôle, c'est un amoureux qu'on chasse, parce qu'il est simple clerc de notaire, et qui se fait accueillir quand il reparaît avec un costume acheté au temple; c'est un proscrit, un pamphlétaire, ennemi du régent, Lagrange Chancel, qui se dissimule à tous les yeux en se courbant un peu et en s'appuyant sur une canne, sans se grimer le visage. Le sergent du guet Pomponne, chargé de l'arrêter, le prend pour un vieux gouverneur, et l'accompagne respectueusement jusqu'au coche. C'est encore une jeune fille qui correspond avec son amant, en accrochant des billets doux à la ligne de son père, tandis que celui-ci pêche des goujons dans la Seine. C'est un père qui prend le clerc de notaire pour un marquis et les lettres d'amour pour des barbillons. Ce père est myope, direz-vous. Il est vrai, les auteurs le déclarent, mais il faut bien que le sergent Pomponne soit myope aussi; conclusion, lorsqu'on n'y voit plus clair, il faut acheter des lunettes. Je ne trouve pas à la pièce d'autre moralité.

Cependant elle a été applaudie. Savez-vous pourquoi? c'est que Lepeintre jeune, en sergent du guet, a montré son talent sous une nouvelle face, et de grotesque est devenu comique. C'est surtout parce que Mlle Valence, chargée du principal rôle, est une très belle personne à la voix fraîche et sonore.

Le lieu de la scène est la Samaritaine, vieil édifice surmonté d'une horloge à carillon, monument bizarre, qui s'ouvrait autrefois sur le Pont-Neuf et dont un grand nombre de nos contemporains ont vu la ruine.

A la Porte-Saint-Martin, la *Biche au bois* poursuit le cours de ses représentations, la foule s'y presse encore, avide de féerie, de luxe, d'idéal, de poesie. Quelques additions ont été faites à la mise en scène; ainsi dans le royaume des poissons nous voyons défiler, peinte sur la toile, toute l'armée du roi Saumon Ier, sapeurs, tambour-major, harengs costumés en grenadiers, cavaliers montés sur des chevaux marins, coquillages monstrueux imitant les pièces d'artillerie. Dans le royaume des légumes, l'écuyer Fanfreluche dépose imprudemment son bicoquet sur une carotte énorme qui disparaît avec cette coiffure.

Des critiques d'un spiritualisme austère se sont élevés contre le succès de la *Biche au bois*, l'ont dénoncé comme révélant le matérialisme de nos mœurs et la dépravation du goût public. Il vaudrait mieux à la vérité que les costumes splendides, que les riches décorations, que toute la magie de la *Biche au bois* servît de cadre et d'ornement à une œuvre dramatique, puissante par la conception et par le style, mais en aucun genre, notre société incohérente et morcelée ne peut réaliser d'œuvre complète. L'opéra de l'avenir faisant converger les efforts des musiciens, des poètes, des danseurs, des dramaturges, des grands peintres, pourra utiliser toutes les facultés de l'intelligence humaine et toutes les richesses de la nature afin de porter à son maximum l'effet théâtral.

Aujourd'hui sachons apprécier partout où nous les rencontrons, les éléments épars et disjoints de ce magnifique ensemble. Si nous admirons la pensée, le vers de Corneille, malgré la nudité de la mise en scène, malgré l'unité de lieu, l'éternel vestibule à colonnes grises et le casque en papier du comparse, rendons aussi justice aux brillants cortèges, aux vastes horizons, à tous les prestiges opérés par le machiniste et le costumier, alors même que ces puissants moyens d'action sur les masses seraient mis au service d'une composition banale. Les sens ont leur place dans la nature, et ce n'est pas un sentiment méprisable, inutile au progrès social que l'amour du merveilleux. Il porte les populations à réagir contre la misère, contre la douleur, à croire au bonheur, à souhaiter un paradis terrestre qui peut passer dans la réalité par les énergiques efforts de tous.

A la *Biche aux Bois* la Porte-Saint-Martin vient d'ajouter pour rajeunir son spectacle, des danses indiennes et moresques. Les jeunes moresques ne sont pas de bon aloi. Malgré leur costume algérien, d'une fidélité scrupuleuse, malgré les mouchoirs avec lesquels elles cachent leur visage à défaut de voile, on reconnaît en elles des Françaises, et l'on ne se plaint d'aucune supercherie, car elles sont fraîches et jolies. Que demander de plus à des danseuses? Quant aux Indiennes, aux trois bayadères, qui interviennent dans le divertissement, elles se sont donné un vernis de couleur locale fait pour tromper même des voyageurs; leurs tresses noires, leur calotte d'or, leur teint bistré, l'anneau que l'une d'elles a suspendu à sa narine, tout rappelle Rungoun et Amany, ces vraies bayadères du Gange, que le public de Paris n'a pas appréciées à leur véritable valeur.

Les trois Françaises qui jouent à la Porte-Saint-Martin le rôle d'Indiennes sont moins jeunes, moins gracieuses que celles qui figurent en moresques. Par compensation, elles sont plus vraies. L'une d'elles termine le ballet en faisant briller un poignard de forme étrange, et qui doit avoir été dérobé à la ceinture du prince Djalma, le héros d'Eugène Sue.

VICTOR HENNEQUIN.

LA BARBARIE MOSCOVITE.

Nous empruntons à la *Gazette des Tribunaux* un récit qui dépeint avec une effrayante énergie l'état d'esclavage et d'obéissance outrée auquel est réduite la population russe. Par une inconcevable erreur de jugement, ses chefs redoutent que le souffle vivifiant de la liberté donne la vie à ce grand corps mécanique, sans spontanéité, qui ne marche que par ordre, et qui s'arrêterait comme de lui-même, pour ainsi dire, si à son réveil de chaque jour, le tsar oubliait de le remonter. Quel plaisir, quelle gloire de commander à d'innombrables troupeaux de brutes, et de les empêcher de devenir hommes! Les explosions de colère et de rage des victimes contre leurs oppresseurs ne sont pas rares en Russie, et se manifestent par des atrocités révoltantes, suivies de punitions non moins odieuses; mais l'esprit de ces esclaves est tellement abaissé, qu'ils ne songent même pas à aspirer vers un état meilleur, et qu'après avoir satisfait leur vengeance sur leurs supérieurs immédiats, ils attendent avec résignation la peine réglementaire qui leur est due, et ne font nul effort pour s'y soustraire. Pour ces masses d'esclaves, le nom de l'empereur, suprême général et suprême pontife, est tellement sacré, et l'obéissance servile est devenue une telle habitude, qu'ils n'oseraient jamais élever leur pensée contre lui, et que son nom seul les fait courber dans la poussière.

C'est ainsi que dans une circonstance analogue à celle qui fait l'objet du récit suivant, et dans laquelle une autre colonie militaire russe s'était révoltée tout entière (il y a de cela dix ans environ), les rebelles, animés d'une rage féroce contre les chefs qui les traitaient avec une impitoyable inhumanité, massacrèrent, non seulement ces chefs, mais encore leurs femmes et leurs enfants : Eh bien! l'ordre fut rétabli parmi eux par un aide-de-camp de l'empereur, qui vint *seul* au camp, les admonesta *au nom de l'empereur*, et la décima lui-même, et, toujours *seul*, fit exécuter les décimés par leurs camarades.

Passons au récit de la *Gazette des Tribunaux* :

Le 22 mai 1841, l'un des bataillons dont se compose la colonie militaire que le gouvernement russe a récemment établie à Novogorod, et qui se rapproche beaucoup, par les singularités de son organisation, de la landwehr prussienne, était réuni sur le champ de manœuvres attenant à la vaste caserne construite depuis peu d'années dans la partie la plus solitaire et la plus ancienne de la ville, non loin de l'église de Sainte-Sophie.

Devant le front de bataille, formé avec cette régularité mécanique, cette

...maçons qui ont été aussi blessés. Un des charpentiers a eu les reins et les bras cassés, l'autre les deux jambes ; ils ont été transportés à l'Hôtel-Dieu.

Un autre accident du même genre a eu lieu dans la rue des Blancs-Manteaux : derrière le marché à la [illegible] l'école des israélites, dont les murs sont déjà sortis à enviro[illegible] de terre. Les ouvriers, pour s'élever davantage, avaient construit un nouvel échafaudage. L'entrepreneur ayant remarqué qu'ils n'avaient pas mis de boulons aux pièces de bois entées dans le mur et qui servent de support, leur avait reproché leur imprudence ; mais ils ne tinrent aucun compte de cet avis. Sur les dix heures, douze hommes environ étaient montés sur l'échafaud, surchargé en outre de pierres servant à la bâtisse, lorsque tout-à-coup il s'affaissa.

Sept maçons eurent le temps de s'accrocher au mur qui leur arrivait à hauteur d'appui, et les cinq autres ont été entraînés au milieu des débris de l'échafaud et des pierres qui s'y trouvaient. Il est miraculeux qu'ils n'aient pas été tous tués ; la plupart, néanmoins, sont blessés d'une manière dangereuse, et l'existence de deux d'entre eux est fort compromise. Ils ont été transportés immédiatement dans un hospice.

CURIOSITÉS DE L'HISTOIRE NATURELLE. — Le *Moniteur parisien* nous apprend que la ménagerie du Jardin-des-Plantes vient de s'enrichir de plusieurs animaux curieux : d'abord d'un lori à membres grêles, petit quadrumane rare, de la famille des lemurs ; ensuite, de deux tatous, dont l'un est le tatou cachicame, tous deux faisant partie de la famille des édentés, et ayant le corps couvert de plaques cornées disposées par bandes transversales. Ces animaux, qui sont cependant de la grosseur d'un fort cochon d'Inde, se nourrissent de fourmis ; enfin, d'un phalanger, animal à poche, de la Nouvelle-Hollande, porteur d'une longue queue prenante, velue jusqu'au bout, sauf une portion de la face intérieure qui reste tout à fait nue.

LE FRUIT DÉFENDU. — Hier, à Orléans, la police a saisi, au Grand-Marché, trois pains de beurre au milieu de chacun desquels le marchand, pour augmenter le poids, avait introduit une pomme. Le *Journal du Loiret*, pour rendre à César ce qui lui appartient, déclare que c'est un habitant de Chaingy qui a eu le mérite de cette invention.

LE PUPILLE DE BAILLY. — Nous empruntons à la *Gazette des Tribunaux* le fait suivant qui est à lui seul un long drame à ajouter aux *Mystères de Paris* : La doyenne des bouquinistes de Paris, la veuve J..., dont les poudreux étalages garnissent depuis près de soixante ans une notable partie des parapets du pont Saint-Michel, vit venir vers elle samedi dernier un homme d'un âge avancé, mais dont la misère et les chagrins semblaient avoir bien plus que les années creusé le visage et courbé la taille. Cet homme tira de dessous la vieille houppelande en lambeaux qui recouvrait le reste de ses vêtements plus misérables encore un gros volume en mauvais état, usé, maculé, mais sur la tranche duquel reluisaient encore quelques parcelles de dorure. « Matériellement parlant, dit-il à la marchande, cela ne vaut pas grand'chose ; j'y tenais cependant, mais je ne me sens pas le courage de me laisser mourir de faim ; donnez-moi ce que vous voudrez. »

La bonne femme examine le volume ; c'était l'*Histoire de l'Astronomie de tous les peuples*, par Bailly. Cet ouvrage, dans l'état de délabrement où il se trouvait, ne valait pas 50 centimes ; mais la vieille mar-[...]nées dans l'instruction publique, le pupille de l'infortuné Bailly, atteint d'une maladie périodique des plus graves, avait été obligé de résigner ses fonctions, d'où résultait la misère affreuse dans laquelle il se trouvait. Touché de compassion, le bienfaisant chanoine emmena chez lui le pauvre vieillard, qui, grâce à d'actives démarches, va être admis à l'hospice de Larochefoucauld.

IMPORTANCE DE LA PONCTUAGION. — On écrit de Dinan à l'*Auxiliaire breton* : « De malheureux paysans, déshérités par un parent qui avait donné tout son bien à une jeune fille, se réunirent pour attaquer le testament. Après plaidoiries, ils furent déboutés de leur demande et condamnés aux dépens. L'un de ces plaideurs malheureux se retira désolé et attendit, terrifié, la note de son avoué. Cette note vint ; elle se montait à 1248 fr. Le plaideur désolé, et se croyant ruiné, se pendit ! Le malheureux n'avait pas compris que cette somme était tellement exagérée qu'il y avait erreur. En effet, ce n'était pas 1248, mais 12 fr. 48 c. qu'il devait. — Faute d'une virgule ! »

EXPLOSION D'UNE CHAUDIÈRE. — Notre marine vient d'éprouver une nouvelle perte : le bâtiment à vapeur *le Serpent*, en service au Sénégal, portait des approvisionnements de Saint-Louis au comptoir de Gabon, lorsque la chaudière éclatant, ses débris et la vapeur qui s'est répandue ont tué onze hommes et en ont blessé neuf autres. La perte matérielle est évaluée de 60 à 80,000 francs. Voici les détails que l'*Armoricain* donne sur ce navire : « La coque du navire est en fer ; elle sort des chantiers de M. Cavé, de Paris ; grâce à sa solidité, elle a résisté à l'effet de l'explosion. Une construction en bois eût certainement coulé en pareille occasion. On attribue l'accident à un manque de surveillance du mécanicien en chef, qui était descendu à terre pour un moment, sans avoir laissé les instructions nécessaires à l'aide-mécanicien pendant le temps de cette absence. »

UN VILAIN VOISINAGE. — Les blanchisseuses ont déserté les rives de la Saf-Saf, et le motif qu'elles en donnent, c'est que ces rives sont actuellement couvertes des cadavres de chevaux et mulets morts, qui y attirent des bêtes féroces, et notamment une hyène, qui vient en plein jour boire à la rivière. Déjà l'autorité a pris plusieurs arrêtés à cet égard, et désigné l'endroit où doivent être déposés les cadavres des chevaux morts ; le *Courrier de Philippeville* pense qu'il serait plus convenable d'instituer comme à Alger, un équarrisseur public, seul chargé d'abattre et d'enfouir les chevaux, ânes et mulets, et responsable envers l'administration.

UN LABYRINTHE. — Dimanche matin, à Marseille, deux jeunes gens, fils d'honorables négociants, se rendirent de bonne heure à la grotte Rolland, célèbre par ses stalactites. Le *Sémaphore de Marseille* raconte ainsi leur singulière pérégrination : « Après s'être avancés dans l'intérieur de la grotte où ils restèrent longtemps en contemplation devant les merveilleuses pétrifications que la nature y a formées, ils cherchèrent à regagner l'ouverture par laquelle ils étaient entrés : mais plusieurs heures s'écoulèrent et le chemin qui devait les ramener au jour ne se retrouvait plus sous leurs pas ; après s'être épuisés en efforts pour sortir de ce labyrinthe, ils s'assirent sur un bloc granitique et attaquèrent les provisions alimentaires dont ils avaient eu soin de se munir. Ce triste repas terminé, nos jeunes gens recommencèrent encore à tourner dans ce dédale inextricable, revenant vingt fois sur leurs pas et retrouvant, après avoir sondé toutes les sombres profondeurs de la grotte, le

[...]tistique, et il faut bien que chaque époque offre ses anomalies ; or, dans ce siècle où chacun se pousse à qui mieux mieux, où tout le monde fait plus ou moins la courte-échelle, nous craignons beaucoup de ressembler à tout le monde.

Cependant, toute vertu poussée à l'excès dégénère en vice. Il est bien permis de négliger ses amis ; mais la négligence a des bornes au-delà desquelles elles se change en injustice, et la *Revue d'Architecture* n'est pas responsable de notre horreur pour l'esprit de camaraderie. A l'avenir donc, nous nous conduirons envers elle avec plus d'impartialité.

Rappelons, pour aujourd'hui, que parmi les questions qui y sont habituellement traitées, on remarque particulièrement les suivantes : Stéréotomie, machines, maçonnerie, charpente, couverture, ponts, routes, canaux, édifices publics, constructions particulières, peinture, sculpture, décorations, ameublement, bâtiments ruraux, salubrité, jurisprudence dans leurs rapports avec l'architecture.

Les cinq premières années, qui forment aujourd'hui cinq volumes, contiennent des articles d'un haut intérêt sur l'architecture privée et l'architecture rurale, sur la colonne de juillet, le concours pour le tombeau de Napoléon, la construction en bois et en fer, l'architecture chrétienne, byzantine et du moyen-âge, les monuments antiques de l'Asie-Mineure, l'éclairage au gaz des grands établissements, les gares et stations de chemins de fer, les remises et les écuries, la construction des voûtes du moyen-âge, le palais moresque de l'Alhambra, la construction des terrasses, des toits plats, des toits en bitume, en argile ou en carton, une théorie nouvelle de l'équilibre des voûtes, etc. ; en un mot, une série d'articles pratiques d'une utilité incontestable et d'assez nombreux travaux sur l'esthétique, dans lesquels il est facile de reconnaître les théories de l'Ecole sociétaire.

La première livraison du 6e volume vient de paraître. Nos lecteurs liront avec intérêt l'introduction de ce volume.

La collection de la *Revue* forme aujourd'hui un recueil considérable : cinq volumes ont été publiés, cinq volumes qui résument les études et l'expérience d'une série d'hommes éminents dans notre spécialité, et auxquels nous sommes heureux d'adresser ici un hommage public. Grâce aux efforts de ses rédacteurs, la *Revue* a pu devancer toutes les publications périodiques dans l'examen sérieux et approfondi de bien des questions importantes.

Aux archéologues, elle a offert l'ensemble des *Instructions* rédigées par les soins du comité des monuments historiques siégeant au ministère de l'Instruction publique, instructions que la *Revue* a développées et complétées par de nouveaux dessins et de nouvelles classifications. M. Albert Lenoir a publié, dans nos colonnes, des travaux sur l'architecture chrétienne de l'Occident et de l'Orient, une histoire de la sculpture chrétienne en France, etc. ; M. Texier a fourni les dessins de la plus ancienne église connue du style ogival, ainsi que les beaux détails du temple de Jupiter à Aizani, ceux de plusieurs tombeaux antiques inédits, etc. ; et M. Didron a enrichi la *Revue* de sa curieuse et intéressante notice sur le nimbe. Nous-même nous avons traduit l'important et intéressant mémoire du savant professeur anglais M. Willis, consacré à l'étude des diverses espèces de voûtes exécutées au Moyen-Age, le seul mémoire sérieux qui ait été publié, à notre connaissance, sur la question ; et, à

---

précision minutieuse qui fait des fantassins russes d'admirables automates, se tenait le général L...eff. C'était un homme de cinquante ans, remarquable par sa tenue rigide, sa maigreur, son teint basané, ses yeux largement ouverts, gris et mobiles.

Cet officier était connu dans toute l'armée par sa bravoure, dont il avait donné des preuves éclatantes pendant les campagnes de Perse et de Turquie ; mais soit, comme on le pensait généralement, que l'âcre souvenir d'infortunes domestiques eût aigri son caractère, naturellement énergique ; soit que son cœur eût été endurci par l'application fréquente, par les inexorables nécessités d'une discipline dégradante dans son principe, et trop souvent monstrueuse dans ses effets, le général L...eff était devenu un objet d'effroi pour les soldats, et il ne se passait guère de jour sans qu'il ne signalât son autorité par des actes d'une sévérité telle qu'ils pouvaient être justement taxés de férocité.

On connaissait cependant à cet homme un attachement profond et tendre pour la fille d'un de ses anciens compagnons d'armes, tué dans la dernière guerre de Pologne. Il avait recueilli la jeune orpheline, l'avait élevée avec amour et ne s'en était jamais séparé. Bien que pleine de reconnaissance pour la généreuse tendresse du général, cette jeune fille, à laquelle les soldats du bataillon avaient donné le doux surnom de *Solowiova*, à cause de la grâce charmante avec laquelle elle chantait les vieilles et mélancoliques romances slaves, n'en éprouvait pas moins en sa présence l'invincible contrainte que sa parole brève, sa physionomie impérieuse, son air froid et sombre, faisaient éprouver à tous ceux qui l'approchaient.

Solowiova, pour complaire au général, assistait régulièrement à tous les exercices, à toutes les parades : ce jour-là, elle était assise devant une fenêtre de la caserne, située au niveau du sol.

Déjà le général L....eff avait passé plusieurs fois devant le front du bataillon, sans mot dire, mais les sourcils froncés et la colère peinte sur les traits, car il venait de s'apercevoir qu'il manquait un certain nombre d'hommes à l'appel, lorsqu'on entendit tout à coup le son lent et voilé du tambour, et qu'on vit s'avancer, à l'extrémité du champ de manœuvres, une compagnie de soldats, portant chacun à la main une de ces longues baguettes qui n'ont pas cessé d'être en usage dans l'armée russe pour l'application d'un abominable châtiment. A cette vue, le général, stupéfait, se tourna vers ses aides-de-camp, et demanda d'une voix de tonnerre d'où émanait un tel ordre, et quelle devait être la victime.

Un sergent, reconnaissable à sa figure livide et cicatrisée, s'élança vers le général, lui arracha son épée, le frappa au visage et répondit froidement : Toi !

A ces mots, un frisson électrique sembla courir dans les rangs du bataillon, et une lueur de haine éclaira toutes ces physionomies habituellement impassibles. Par un mouvement spontané, les officiers étaient sortis des lignes pour porter secours à leur chef ; mais ils avaient été en un instant saisis, renversés, et maintenus par terre sous la pointe des bayonnettes.

Revenu de sa stupeur, le général L...eff avait saisi dans ses deux mains les bayonnettes qui menaçaient sa poitrine, les en avaient éloignées par un violent effort, et s'était écrié, en promenant un regard foudroyant sur le bataillon :

— A genoux ! viles brutes ! à genoux ! et demandez grâce, la tête dans la poussière, ou vous n'aurez point assez de peau sur le dos pour expier votre rébellion.

Un ricanement sauvage accueillit ces paroles, et le sergent répondit avec cette tranquillité qui trahit les résolutions inébranlables :

— Chacun de nous sait le sort qui l'attend, et a fait le sacrifice de sa vie ; lorsque la sentence rendue contre toi aura reçue son exécution, nous irons trouver le général Suroff, gouverneur de Novogorod ; nous lui remettrons ton épée, ta ceinture, ta décoration, ce qui restera de ton cadavre, en lui disant : « Le général L...eff était un tigre, nous l'avons tué ; voilà nos armes ; nous attendons le châtiment ! »

Le sergent, en parlant ainsi, arracha les épaulettes du général et les foula aux pieds.

— Ces insignes ne t'étaient pas dus ; un knout suffit au bourreau. Rappelle-toi le soldat Betsakoff, fouetté de verges pour avoir été trop lent à te porter les armes. Rappelle-toi ce vieux sous-officier que, pour une tache à son uniforme, tu fis sortir des rangs, et que tu frappas de ta cravache jusqu'à ce que le sang ruisselât de son front, de ses joues, de ses lèvres. Le malheureux, pâle de honte, repoussa la main féroce qui le flétrissait ; il fut condamné, passé aux baguettes, envoyé estropié et mourant en Sibérie...

Le sergent, continuant avec un terrible sang-froid la dégradation du général, lui avait enlevé sa ceinture, son habit et sa chemise.

— Ce sous-officier s'appelait comme moi Guedenoff ; nous étions dans le même isba : c'était mon frère.

Malgré son indomptable fermeté, le général ne put s'empêcher de frissonner en entendant cette voix accusatrice si éloquente dans sa simplicité, si calme et si mesurée dans sa colère. Quant à Solowiova, elle avait assisté d'abord, sans la bien comprendre, à l'étrange scène qui se passait sous ses yeux ; mais lorsqu'elle vit enlever au général son épée, lacérer son uniforme, mettre à nu ses épaules ; lorsqu'elle put comprendre qu'on allait faire subir à son père adoptif l'odieux châtiment qu'il avait lui-même fait infliger tant de fois, saisie d'horreur, elle se leva droite, et joignit les mains dans un transport convulsif, en poussant des cris déchirants.

A ce spectacle, un jeune chirurgien-major, qui l'aimait et qu'elle payait d'un tendre retour, s'élança vers elle, mais il fut immédiatement tué d'un coup de fusil.

Il existe dans chaque régiment russe une espèce de bouffon, qui remplit un rôle à peu près analogue à celui anciennement dévolu, dans l'armée allemande, aux soldats qu'on désignait sous l'énergique qualification de *lustig*. Ces hommes se distinguent particulièrement par la singularité monotone de leur chant, par leur agilité de panthère, leurs yeux étincelants et leur gaîté sauvage. Leur danse n'est pas moins frénétique que celle des fakyrs. Ils commencent par psalmodier d'une voix lente et gutturale des vers empreints d'une tristesse étrange ; s'accroupissent ensuite en baissant le ton ; puis ils se relèvent soudain, s'élancent et bondissent ; leur voix éclate avec fureur, tandis qu'ils frappent violemment l'un contre l'autre deux petits instruments en bois, en guise d'accompagnement.

L'un de ces hommes, qui faisait partie du bataillon de Novogorod, regarda tomber le chirurgien-major, s'approcha du cadavre en dansant, le prit dans ses bras robustes, l'emporta jusqu'à la croisée devant laquelle se tenait Solowiova, et dit, en le lui tendant : « Tiens, Douchinka (nom familier d'une douceur et d'une tendresse très expressive dans la langue russe), cela t'appartient. »

Blanche comme une statue, les cheveux dressés par l'effroi, Solowjova contempla le corps qui venait de rouler à ses pieds, s'inclina jusqu'à lui, essuya le front ensanglanté du cadavre avec son mouchoir, reconnut les traits de son amant, poussa un cri rauque sans nom, et s'évanouit.

Sur ces entrefaites, le général L....eff avait été lié à une brouette, traîné dans les rangs, et avait reçu les baguettes, épouvantable torture qui ne devait être que le commencement de son agonie. En effet, il eut à peine atteint l'extrémité de la ligne, qu'une voix forte cria :

— Aux fours !

Le général, quoique déjà brisé par la douleur, entendit ces mots, en comprit le sens, et jeta autour de lui des regards suppliants et épouvantés.

— Aux fours ! répétèrent cent voix.

Les traits du général prirent une teinte cadavéreuse ; son corps frissonna ; son orgueil fléchit ; il gémit douloureusement et demanda grâce.

Mais les hourras du bataillon couvrirent sa voix, et le sergent Guedenoff, se rapprochant du patient, lui dit d'un ton farouche :

— Moi aussi j'ai demandé grâce, quand mon frère tombait expirant sous les baguettes....

Nous n'insisterons pas sur cette scène hideuse, malheureusement trop réelle, laissant à l'imagination du lecteur de concevoir ce que notre plume n'ose retracer. Nous nous bornerons à rappeler que le général-major L...eff et les officiers supérieurs du bataillon, enfermés dans les fours, que les soldats prirent soin de chauffer à petit feu, y furent littéralement rôtis vivants.

Cette exécution avait offert une épouvantable originalité, et sous ce rapport, du moins, le châtiment devait égaler la vengeance. Un feldjaeger porta à l'empereur la nouvelle du drame qui venait de se passer à Novogorod, et huit jours après on vit entrer dans la capitale déchue de l'ancienne Russie plusieurs batteries d'artillerie, appelées en hâte de Twerr et de Vyshnel-Voloshok. Un major-général, qui n'est plus connu depuis la dernière campagne de Pologne que sous le titre de bourreau de Varsovie, les y avait précédées. L'un de ses aides-de-camp se rendit au quartier du bataillon mutiné et lui porta l'ordre de se réunir le lendemain, en petite tenue et sans armes, sur l'étroite place située à l'extrémité occidentale de la ville et dite Camp des Tatars. Les soldats répondirent à l'injonction mystérieuse par leur inévitable *kuracho* (c'est bien) ; ils revêtirent leurs longues capotes grises, leurs casquettes rondes, assez semblables au béret basque, cirèrent leurs moustaches comme s'il se fût agi d'une simple parade ; puis, pâles, silencieux, les lèvres blanches d'émotion, mais gardant leurs rangs avec une admirable régularité, ils traversèrent la ville au milieu d'une triple haie de Cosaques, et suivis par les regards mornes de la population. Parvenus sur la place, ils s'y rangèrent, ou plutôt s'y entassèrent sans confusion et sans bruit.

A ce moment les tambours battirent ; les cloches des nombreuses églises grecques de Novogorod s'ébranlèrent ; plusieurs batteries, établies à l'entrée des cinq longues avenues qui aboutissent au carrefour, furent soudainement démasquées, et la mitraille commença son œuvre d'extermination. A chaque décharge succédaient des clameurs sinistres, un gémissement immense, auxquels se mêlait le chant sauvage de quelques soldats qui tenaient à honneur de bien mourir. Trois heures durant la mitraille chercha, choisit, décima ses victimes, et le soir, lorsque les exécuteurs de cette terrible sentence pénétrèrent sur la place, ils traversèrent un lac de sang, et se heurtèrent à un monceau de membres épars, noircis, méconnaissables. Seuls, cinq soldats qui s'étaient fait une espèce de piédestal avec les cadavres de leurs compagnons, avaient été miraculeusement préservés : de ce nombre se trouvait le sergent Guedenoff. Ils expirèrent sous le knout. Le sergent, d'ailleurs, montra jusqu'au dernier instant une fermeté extraordinaire. Etendu sur la planche fatale, il feignit de ne pas sentir le fouet dont les lanières acérées déchiraient ses épaules, ni de voir le sang qui les inondait, et s'adressant à l'exécuteur, il lui demanda si son tour allait venir bientôt :

— Mais c'est fini, dit le bourreau.

— Tant mieux, répliqua le sergent avec une parfaite insouciance, car j'ai grand faim.

l'introduction du volume que nous venons de compléter. Mais nous avons dû remettre ces travaux jusqu'aujourd'hui ; ce sont d'intéressants documents qui enrichiront les futurs volumes de la *Revue*.

A l'avenir, nous voulons essayer de quatre innovations. D'abord, nous voulons introduire parmi nos lecteurs l'usage de correspondre les uns avec les autres, dans la *Revue*, au sujet des questions spéciales qui nous intéressent. Nous-même, parfois, nous écrirons de cette manière à nos correspondants, parce que la lettre adressée à l'un servira souvent de réponse ou de renseignement à plusieurs autres. Cet usage, entre ceux qui cultivent une même spécialité, de se fournir mutuellement des renseignements par l'intermédiaire du journal qui leur est commun, est très répandu en Angleterre et en Amérique. Ainsi, à l'avenir, si un de nos lecteurs se trouve dans le cas de se servir, par exemple, d'un ciment nouveau, et que, par prudence, il veuille s'assurer de son efficacité réelle en consultant l'expérience de ses confrères, il pourra nous adresser une lettre à cet effet ; nous la publierons dans notre *Petite correspondance*, à la fin du premier numéro sortant, et nous inviterons ceux de nos lecteurs qui auraient fait usage de ce ciment de vouloir bien nous instruire des résultats qu'ils en ont obtenus. Ce système de correspondance pourra même prendre une extension et offrir un intérêt que quelques-uns ne prévoient peut-être pas ; car la *Revue* a de nombreux lecteurs à l'étranger, et une correspondance un peu active, de la nature de celle-ci, entre des architectes de pays différents, s'instruisant mutuellement des procédés techniques adoptés chez eux, offrirait une très précieuse source d'instruction. Nous invitons donc nos lecteurs à adopter sans hésiter le moyen que nous leur offrons pour résoudre leurs difficultés, pour s'instruire de l'expérience générale, et faciliter, par conséquent, l'exécution de leurs travaux. Ceux de nos correspondants qui ne voudront pas signer leurs communications, pourront nous indiquer une lettre, un chiffre, ou un pseudonyme quelconque, par lequel ils voudront se voir désigner dans la *Petite correspondance*.

Notre deuxième innovation consisterait à donner un plus grand développement à notre *Chronique* (nouvelles et faits divers), et d'y ajouter de petits croquis gravés sur bois et faits en vue de faciliter la compréhension du texte, soit que nous voulions faire la critique d'une forme insolite, soit que nous voulions recommander un détail bien entendu. Nous ne savons pas encore jusqu'à quel point cette intention rencontrera d'obstacles à l'exécution, bien que nous sachions par expérience combien les graveurs sont à craindre lorsqu'on désire paraître à jour fixe. Mais toujours est-il que nous n'hésiterons pas à la tenter, sans craindre l'augmentation des frais qu'elle doit nous occasionner.

Notre troisième innovation consisterait à donner un plus grand nombre de dessins de détail. Le voyage que nous fîmes l'an dernier à travers nos principaux départements nous a édifié sur la généralité de ce désir parmi nos abonnés. Cette modification nous sera facile à réaliser. Quelques-unes de nos planches d'ensemble ont coûté jusqu'à 1 000 francs et même 1 500 francs. On comprend qu'avec le prix d'une seule de ces planches d'ensemble, il serait possible de donner plusieurs planches de détail, dont les prix sont nécessairement beaucoup moindres.

Notre quatrième et dernière innovation ne sera pas non plus sans intérêt : nous voulons donner dans la *Revue* une *Bibliographie* complète de

[illegible] qui veut [illegible] de grandes choses et enrichir son pays par ses inventions, l'architecture offre un champ immense, champ dans lequel se rencontrent tous les hommes et toutes les choses ; car il faut que les hommes et les choses s'abritent, que les communications soient faciles et économiques. Pour nous occuper d'une *Revue* destinée à consigner les découvertes et les études nouvelles faites dans le domaine de notre art, nous n'avons pas eu besoin du stimulant de l'argent, notre récompense se rencontre dans notre travail même, dans le bonheur que nous éprouvons à parcourir les vieux débris que nous ont légués des races disparues, dans le plaisir d'étudier et de faire connaître les inventions destinées à amoindrir la misère ou à ajouter au bien-être actuel de nos semblables, dans nos rêves d'un avenir plus heureux, dû aux efforts des hommes courageux et dévoués dont nous consignons les découvertes, et sur lesquels nous appelons l'attention publique.

Nous voudrions bien borner nos efforts à applaudir et à encourager les travaux d'hommes d'intelligence et de cœur ; mais à côté d'eux se trouvent aussi des natures froissées, aigries, des natures malheureuses que la souffrance sans doute a perverties, et au cœur desquels ne siége plus qu'un égoïsme hideux ; ou bien d'autres encore, bien intentionnés, probes, très probes même, mais emportés, peu éclairés, qui préconisent l'erreur et suivent de fausses voies : contre ceux-ci et contre ceux-là nous sommes bien forcé de lutter, et l'amour du bien nous arme parfois du fouet de Némésis. À la vérité, nous cherchons de préférence le spectacle du vrai et du beau ; nous avons plus de plaisir à applaudir à un bon mouvement, à une belle idée, qu'à laisser entendre une critique sévère ; et, depuis que nous exprimons publiquement notre avis sur les hommes et sur les choses, nous pouvons nous rendre cette justice que notre conscience ne nous reproche pas un seul acte de malveillance, et que jamais la passion n'a dicté nos jugements. Nous pensons que cette justice, nos lecteurs nous la rendent aussi, et nous n'hésitons pas à compter sur eux comme par le passé, et de les inviter à redoubler d'activité dans leur correspondance avec nous.

Encore un mot. Nous commençons un nouveau volume qui portera la date de 1845, et cependant nous sommes au milieu de l'année. Aussi, afin que plus tard il n'y ait aucun quiproquo, et qu'on ne considère pas comme étant des nouvelles du mois de janvier, par exemple, les *Faits divers* du premier numéro du volume, nous aurons soin d'indiquer la date des nouvelles que nous communiquerons dans nos numéros successifs, et nous nous efforcerons de regagner graduellement le temps perdu, jusqu'à ce que le premier numéro du volume coïncide avec le premier mois de l'année. En attendant, nos lecteurs recevront au moins un numéro chaque mois, donnant les nouvelles les plus récentes de nature à les intéresser. Douze numéros composeront, comme toujours, un volume complet ; et nos abonnés n'éprouveront désormais aucun inconvénient de ce que nous nous soyons laissé gagner par le temps, circonstance qu'on comprendra d'ailleurs très facilement, si on veut bien se rappeler que nous avons passé cinq mois de l'année 1843 à voyager pour recueillir de nouveaux documents pour la *Revue*, et que, depuis le mois de juillet 1844 jusqu'au mois de mars 1845 (de sept à huit mois), nous avons été absorbé par l'étude d'un de nos plus importants monuments, sur la restauration duquel le gouvernement nous avait chargé de lui

courir [illegible] un [illegible] mais les *Débats* considèrent ce bruit comme uniquement destiné à calmer les esprits. L'empereur n'en a pas moins fait une ample distribution de récompenses.

Le *Constitutionnel* essaie encore de défendre le centre gauche contre toutes les attaques de la presse, mais, en face de ces feux croisés, il est bien difficile de faire bonne contenance ; les uns reprochent au centre gauche de se confondre avec le ministère, les autres le traitent comme une faction dangereuse.

Qu'est-ce à dire? En faut-il conclure que, placé entre toutes les extrémités, il représente en politique le suprême bon sens? Hélas ! c'est bien là le commentaire du *Constitutionnel*, mais il nous semble bien plutôt que toutes ces attaques contradictoires en elles-mêmes s'accordent parfaitement quand il s'agit d'un parti indéfinissable qui n'a, au lieu de principes, pour base et pour raison d'être que la prétention d'un individu.

Le *Courrier français* explique et justifie les répugnances du parti radical à se rallier à la gauche et au centre gauche pour renverser le ministère. Le *National* néanmoins dit *oui*, mais la *Réforme* persiste à dire *non* dans la crainte que son parti ne soit encore une fois pris pour dupe, et que tous ces rapprochements de plus ou moins bon aloi n'aboutissent qu'au triomphe de M. Thiers. Dans cet état de choses, le *Courrier* discute les chances du chef du centre gauche en l'invitant à fournir un programme plus explicite que tous ceux qu'il a donnés jusqu'ici. Grâce à ce nouveau programme, le *Courrier* admet la possibilité d'une heureuse et féconde alliance entre toutes les nuances de l'opposition. Il n'y a qu'une seule chose à répondre au *Courrier* pour lui prouver que sa croyance a bien l'air d'une utopie, c'est que les hommes politiques, comme les autres, ne peuvent donner que ce qu'ils ont, et que M. Thiers nous semble s'être entièrement fait connaître dans ses programmes précédents que vous-même regardez comme *usés*. Ne lui en demandez pas davantage.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 29 septembre.

7 h. »|» **OPÉRA.** — Dieu et la Bayadère. Diable à quatre.
7 h. »|» **FRANÇAIS.** — Enseignement mutuel. Précieuses ridicules.
7 h. »|» **OPÉRA-COMIQUE** — Déserteur. Zampa.
7 h. »|» **VAUDEVILLE.** — Suzon. Porthos. Le Français. Pourquoi.
6 h. 1|2 **VARIÉTÉS.** — Histoire. La Samaritaine. L'Oncle. Perruquière.
6 h. 1|2 **GYMNASE.** Dame. Changement. Jeanne. La Vie.
6 h. 1|2 **PALAIS-ROYAL.** — L'Almanach. le Voisin. La Famille. La Rue.
7 h. »|» **PORTE-ST-MARTIN.** — La Biche au bois. Danseuses.
6 h. »|» **AMBIGU.** — Paris et la Banlieue.
6 h. 1|2 **GAITÉ.** — Les Sept Châteaux.
6 h. 3|4 **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — Exercices d'équitation.
7 h. »|» **COMTE.** — Une Fille. La Polichinelle. 7 Ogres. Fantasmagorie.
7 h. 1|2 **FOLIES.** — Cirque. Jeune Homme. Télégraphe. La Femme.
7 h. **LUXEMBOURG.** — Dîner de Madelon. L'Enfant. Ma Vie. 2 Paletots.
BEAUMARCHAIS. — Les Ébénistes. Les Malheurs. Le Gamin. Intermède.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.
PANORAMA (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

au centre gauche pour renverser le ministère. Le *National* qui est, comme on sait, l'aristocratie du parti démocratique, affecte vis-à-vis de la *Réforme* un ton de hautaine supériorité que ses antécédents, comme prévisions politiques, sont bien loin de justifier. Quand la *Réforme* conseille au parti radical de ne pas entrer dans une coalition bâtarde qui se dénouerait à la honte des hommes de l'extrême gauche et à la plus grande gloire de M. Thiers, la *Réforme* nous semble voir plus juste que le *National*, qui devrait cependant, plus que tout autre, vivre en défiance de cet habile mystificateur; mais quand le *National* énumère les inconvénients de l'isolement et les avantages d'une alliance bien comprise et bien déterminée, il a raison contre la *Réforme*.

C'est le privilége du cercle vicieux de rendre très conciliables des choses naturellement incompatibles; or, comme le débat des deux journaux roule dans un cercle de cette nature, il en résulte qu'on peut, sans contradiction aucune, leur donner raison à l'un et à l'autre, ou tort à tous deux en même temps. Expliquons-nous. La *Réforme* a raison de ne vouloir pas engager son parti dans une combinaison dont le résultat n'est rien moins que certain et dont l'effet le plus sûr serait d'altérer profondément son originalité. Les gens qui tiennent à rester ce qu'ils sont font toujours mieux de ne pas sortir de chez eux et de ne contracter aucune alliance, ce qui impose toujours quelque concession. A cela, le *National* répond qu'il est de cet avis en principe, que l'isolement dans le domaine de la pensée est chose excellente, mais que, sur le terrain de l'action, il n'en est pas ainsi; or, le *National* a des velléités d'esprit gouvernemental, il est las d'expectative; la vie militante et toute d'aspiration ne lui suffit plus; il tend à se rapprocher, si peu que ce soit, du but qu'il s'est prescrit; il y a trop longtemps qu'il n'obtient rien parce qu'il prétend à tout; décidément, il se résigne à être quelque chose. Pour cela, il s'apprivoise et se résigne, non-seulement à écouter les hommes qu'il a tant conspués dans ses jours de sombre humeur, mais à les aider à s'emparer du gouvernement des affaires. La coalition que rêve le *National* n'est d'ailleurs pas plus morale que celle qui s'est formée il y a six ans contre le ministère Molé. Dans celle-ci comme dans l'autre, chaque élément qui s'y combine entre dans la combinaison avec l'espoir d'absorber en lui tous les autres éléments. Le *National* ne dissimule pas cette espérance. A son point de vue, M. Thiers et M. Barrot doivent encore apparaître sur la scène des affaires publiques pour achever de s'y user, et quand on en sera là, il faudra bien, de guerre lasse, en venir aux hommes de l'extrême gauche.

A cela nous dirons que nous ne reconnaissons à aucun des partis qui se proposent d'entrer dans une coalition nouvelle une force absorbante que les autres partis puissent craindre sérieusement. Il faudrait, pour donner à l'un d'eux cette puissance redoutable, une idée nouvelle; le résultat sera toujours le même. Qu'ils restent respectivement dans la majesté de leur solitude, ce sera pour eux, comme le dit très bien le *National*, la majesté de l'impuissance; qu'au contraire ils se réunissent à grands efforts de résignation ou avec des arrière-pensées de la plus extrême finesse, il arrivera que toute couleur déteindra sur celles qui l'environnent et en sera elle-même toute changée; ce sera, si vous voulez, un croisement de races et d'espèces qui bouleversera toutes les formes ordinaires; il en résultera des monstruosités, mais n'en attendez pas une nouvelle création.

Il faut en finir.

Dès l'origine de la question des chemins de fer, nous avons signalé le danger du système des compagnies, et nous avons montré les conséquences funestes de ce système.

Chaque jour les faits viennent nous donner raison. On n'en est encore qu'aux préliminaires de l'opération, et déjà les inconvénients sont tels que le bon sens public semble se raviser. Que sera-ce donc quand le réseau achevé aura concentré tout le mouvement commercial du pays aux mains de la féodalité financière!

A l'heure qu'il est, voyez ce qui se passe. D'une part, la fièvre de l'agiotage troublant toutes les têtes, surexcitant toutes les passions cupides et égoïstes; d'une autre part, la multiplicité des compagnies pour le même chemin, qui fait sortir de la circulation des capitaux considérables, et cause ainsi une pénurie d'argent.

N'est-il pas évident qu'un pareil mécanisme est à la fois injuste et anti-économique? Il y a injustice, il y a spoliation du corps social, dans ces fortunes scandaleuses faites instantanément par les agioteurs, sans aucun travail réel de leur part. Il y a absurdité économique, il y a fausse complication de mécanisme, dans ce nombre indéfini de compagnies qui surgissent de toutes parts pour concourir à l'adjudication des mêmes lignes, mais dont l'arrière-pensée est de former une coalition afin d'avoir une part assurée du gâteau.

Pour la ligne de Paris à Lyon, il existe déjà douze compagnies. Pour la ligne de Paris à Strasbourg, on n'en compte pas moins de huit. Il y en a dix pour la ligne de Nantes. La ligne de Saint-Quentin en a quatre, et la ligne de Lyon à Avignon cinq. Nous ne tenons pas compte des lignes secondaires. Cela forme un total de 39 compagnies pour cinq lignes. Et ces trente-neuf compagnies, jusqu'à l'adjudication, absorbent un capital de 300 millions environ, capital qui demeure improductif pour les actionnaires.

Voilà les procédés de cette économie politique tant vantée! Complication de ressorts au profit des gros banquiers et agioteurs, au détriment du capitaliste sérieux et du travailleur productif; mouvement inutile des capitaux, qui se détournent de l'agriculture et des autres industries indispensables à l'existence sociale, pour s'agglomérer aux mains de quelques faiseurs; enfin, pénurie financière générale, dont l'effet prolongé serait la réduction des salaires et la souffrance des classes laborieuses: voilà les beaux résultats de la [illegible] de la féodalité financière soient touchés le moins du monde par l'intérêt de l'Etat et de la société. Leur point de vue, c'est uniquement l'égoïsme et la cupidité de l'homme d'affaires. Leur réclame n'a pas d'autre mobile. Ils ont, en effet, devant les yeux l'exemple du chemin de fer du Nord, exemple qu'ils ont eux-mêmes donné; ils savent très bien que toutes ces compagnies ne peuvent pas vouloir perdre leurs débours et leurs frais de constitution; que ce n'est pas pour les beaux yeux de la concurrence et pour l'intérêt de l'Etat qu'elles se sont formées; et que, par conséquent, comme nous venons de le dire, elles nourrissent une arrière-pensée de coalition. Ils ne se dissimulent pas que la pente naturelle des choses, en dernière analyse, conduira à une fusion dans laquelle chacun réclamera son prorata. Ils demandent donc que l'on se hâte d'adjuger, afin que la multiplication indéfinie des compagnies ne rende pas plus difficile la fusion, et que la part qu'ils seront obligés de faire à tous ces concurrents, ne les réduise pas eux-mêmes à une part trop minime.

Tel est le mot de l'énigme. Nous avons voulu le dire, afin de ne pas passer pour dupes ou pour complices. Car, nous l'avouons dans cette circonstance, les barons de la féodalité financière ont raison. Bien qu'ils agissent uniquement dans leur intérêt, il faut reconnaître que leur intérêt est ici conforme à celui de la société. Oui, puisqu'on est entré dans cette voie déplorable des compagnies, qu'on en finisse le plus tôt possible; que le gouvernement se hâte de faire les adjudications, afin de mettre un terme à l'agiotage et de prévenir les désordres financiers qui résultent de ce faux mécanisme. Quand on est lancé dans une voie de déraison et d'injustice, l'accélération du mouvement offre du moins la chance d'en sortir plus vite.

Madagascar.

L'affaire de Tamatave, telle que les premières nouvelles nous l'avaient présentée, était à nos yeux chose si absurde et incompréhensible, qu'en dépit des affirmations des journaux de Maurice et des détails, malheureusement trop vrais! qu'ils donnaient sur les résultats de l'expédition, nous nous refusâmes à y ajouter foi. Il nous paraissait, en effet, impossible qu'infidèle à toutes nos traditions au sujet de Madagascar, l'administration de Bourbon, toujours habile et vigilante gardienne de nos droits, eût été se fourvoyer dans une expédition combinée avec le gouvernement de Maurice, contre un pays qui nous appartient; que, ne tenant aucun compte des enseignements du passé, et connaissant très bien l'inconstance et l'insouciance apportées par le gouvernement dans les affaires malegaches, cette administration se fût engagée de son propre mouvement et de propos délibéré, dans une nouvelle lutte qui, avec les moyens insuffisants dont elle pouvait disposer, devait indubitablement nous attirer un nouvel échec: La lutte que l'honneur de la France aussi bien que ses intérêts réclament, doit être entreprise avec la certitude de vaincre; car nous avons bien des affronts à venger! Nous savions, d'ailleurs, que la direction

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
MARDI 30 SEPTEMBRE 1845.

HORTICULTURE.

Instruction horticole. — Légumes et fruits nouveaux; difficulté de leur admission. — Laitue de Batavia. — Melon du Caboul. — Réclames anglaises. — Pêches-monstres. — Groseilles à maquereau prises pour des poires. — Jardinage aux Iles Marquises; M. Petit. — Carottes naturalisées en Polynésie. — Chien à la mode. — Impossibilité de l'acclimatation des végétaux: M. Neumann. — Mise à fruit des groseilliers d'ornement. — Jardins d'hiver à châssis mobiles. — Jardins d'hiver des Champs-Elysées. — Camellia nouveaux d'Amérique.

Les faits nouveaux et dignes d'intérêt, en horticulture, se succèdent rapidement; la tâche que nous nous sommes imposée de ne rien négliger pour fortifier chez nos lecteurs le goût de l'horticulture nous est singulièrement facilitée par les circonstances actuelles. Grâce à la libre concurrence, le moment approche où nombre de gens actifs ne sauront plus que faire de leur personne. Au point de vue de l'horticulture, il en est résulté que bien des gens ont embrassé cette profession, qui, dans d'autres temps, n'y auraient jamais songé, ce qui commence à peupler la France d'horticulteurs plus instruits que ceux de la génération précédente. L'éducation des horticulteurs est donc faite, ou du moins très avancée; chaque jour la perfectionne; les bons ouvrages et surtout les bons exemples la favorisent, et elle est plutôt en avant qu'en arrière du mouvement de notre époque.

Il n'en est pas tout à fait de même du public; sur bien des points son éducation horticole est à faire. Il reste surtout dans une certaine portion du public une sainte horreur contre les innovations, horreur qui se met en travers sur le chemin de toutes les nouveautés, sans qu'il ait été possible jusqu'à présent d'en triompher. C'est surtout aux consommateurs de certains produits que s'adresse ce reproche, et nous sommes heureux de penser que la presse quotidienne, en donnant accès à l'horticulture dans ses colonnes, parlant à un bien plus grand nombre de lecteurs que les journaux spéciaux, contribuera efficacement à battre en brèche les préjugés du public.

Il s'agit ici, particulièrement, des produits comestibles du jardinage; la chose intéresse donc, nous ne dirons pas tout le monde, mais du moins tous ceux qui mangent des fruits et des légumes; commençons par les fruits: Depuis quelques années, plusieurs horticulteurs, distingués, suivant l'impulsion donnée par le célèbre Van-Mons, ont obtenu et mis en circulation dans le commerce nombre de variétés nouvelles de fruits à pepins. Il était temps; plusieurs des anciennes espèces les plus estimées sont évidemment en décadence; les unes perdent leur saveur, les autres leur force de production; enfin, quelques-unes ne donnent plus par la greffe que des arbres maladifs, dont les fruits insipides et pierreux, sont à peine l'ombre de ce qu'ont été les types qu'ils représentent. Voilà ce que savent parfaitement tous les jardiniers qui s'occupent des arbres à fruits, et l'on doit des éloges à la persévérance que plusieurs d'entre eux mettent à propager les espèces jeunes, vigoureuses et riches d'avenir, à la place des anciennes qui ont fait leur temps. Eh bien! le public qui devrait aider avec empressement à cette transition, y met obstacle de tout son pouvoir. La partie du public qui fréquente les halles et marchés, et s'y trouve directement en contact avec les producteurs, est intraitable à cet égard; en fait de fruits, elle renverse un axiome bien connu, et dit aux jardiniers qui proposent des fruits nouveaux:

Il faut du vieux, n'en fût-il plus au monde.

Aussi, bien des jardiniers, condamnés à perdre sur leurs poires nouvelles, ont-ils lieu de regretter la prévoyance qu'ils ont eue d'abandonner les variétés épuisées pour en adopter de plus jeunes; mais patience. Quand les *Anglais* seront devenus tout à fait cœurs de pierres, que l'âpreté des crassanes en aura fait ce que nous nommons entre nous des *poires de voleur* prenant le monde à la gorge, le public sera bien heureux que nous ayons songé à leur préparer des successeurs.

Le même obstacle entrave l'introduction des légumes nouveaux; tous ceux qui viennent montrer sur le carreau des halles une physionomie à laquelle messieurs les revendeurs ne sont pas accoutumés, ne trouvent pas d'acheteurs. Par exemple, quelques-uns de nos plus habiles maraîchers, reconnaissant les avantages incontestables de la laitue de Batavia, qu'ils ont portée par une culture soignée à son plus haut point de perfection, ont échoué cette année dans leurs tentatives pour la faire accepter par le consommateur. Cette laitue, originaire d'Europe, trouvant à Batavia un sol très favorable, y est devenue monstrueuse, c'est-à-dire qu'elle dépasse le volume de nos plus gros choux cabus. Les Chinois, qui presque seuls pratiquent le jardinage à Batavia, ont remarqué combien cette variété favorise l'engraissement des porcs en les disposant au sommeil. Les Hollandais et les Belges cultivent en grand la laitue de Batavia pour ces utiles animaux. De là le préjugé qui dans ces deux pays la fait dédaigner pour la nourriture de l'homme, tout comme la pomme de terre a été, par le même motif, rebutée des paysans français pendant près d'un siècle. La laitue de Batavia n'en reste pas moins une excellente variété, qui, avec le temps, aura son tour.

Un nouveau melon, le melon du Caboul, parfait quoique petit, a été également forcé de battre en retraite devant le mauvais vouloir des revendeurs. Il est pourtant certain que dans les cantalous, seuls en possession du marché de Paris, il n'y a de bons que les gros et les moyens; quant aux petits, les seuls qui soient par leur prix à la portée de l'ouvrier, ils sont en général détestables; ce sont des fruits avortés qui, la plupart du temps, mériteraient d'être jetés au rebut. Une nouvelle espèce dont les pieds vigoureux peuvent donner quinze à vingt melons parfaits, quoique peu volumineux, eût été pour le peuple de Paris une acquisition précieuse, puisqu'elle permettrait de lui faire manger pour le prix qu'il peut y mettre, des melons aussi bons que ceux qui figurent sur la table du riche. Espérons que le préjugé ne s'opposera pas éternellement à l'adoption des nouveautés méritantes, en faveur desquelles nous ne cesserons d'élever la voix, comme c'est notre devoir. Nous le ferons avec d'autant plus de liberté, que nous avons horreur de tout ce qui sent la réclame, et que jamais l'intérêt privé de tel ou tel producteur n'a exercé ni n'exercera sur nos jugements la plus légère influence.

A propos de réclame, nous en trouvons dans les journaux anglais qui nous semblent bien dignes d'être signalées comme échantillons du savoir-faire en ce genre de nos voisins d'outre-Manche. Un de nos confrères anglais entre dans une salle d'exposition de fruits, à Manchester. Il voit d'abord des raisins à grains gros comme des prunes de Monsieur; puis il pèse des pêches-monstres, dont chacune dépasse le poids de 320 grammes. Dirigeant alors ses regards vers un autre point de la salle, il aperçoit une corbeille de fruits diversement colorés; j'ai cru, dit-il, voir de loin des poires de moyenne grosseur. Le lecteur ne devinerait jamais quels sont les fruits objets d'une méprise de la part du journaliste britannique; ce qu'il prenait pour des poires d'un volume ordinaire, c'était des *groseilles à maquereau!*

Nous ne pensons pas que l'exagération de l'éloge complaisant ait jamais pu aller plus loin. Notez que les trois quarts du temps, ces éloges s'adressent à des objets que n'a pas vu celui qui les porte aux nues, ayant trop souvent d'excellentes raisons pour cela. Nous nous rendrons coupables du même péché, non pas de celui de faire pour de l'argent l'éloge d'une chose qui n'en vaut pas la peine, mais du péché plus véniel de louer des travaux d'horticulture dont nous n'avons pu vérifier le mérite, et que, selon toute apparence, nous ne verrons jamais. Il existe dans le premier régiment d'infanterie de marine un sous-lieutenant, M. Petit, qui s'est voué à la tâche difficile de doter la Polynésie des productions horticoles européennes capables d'y prospérer. Les cultures de M. Petit prouvent par leur résultat que presque tous nos fruits et nos légumes supportent parfaitement le climat des Iles Marquises et celui de l'archipel otaïtien. Partout où il a éprouvé des revers, c'est qu'il n'avait pas tenu suffisamment compte de la sécheresse, et qu'il avait craint de se fier sur l'incroyable rapidité de la végétation dans les régions tropicales.

En choisissant avec discernement les époques des semis, tous nos légumes donnent des produits abondants et de bonne qualité. La carotte et les autres légumes racines n'ont point eu dans les cultures de M. Peti[t]

tre station navale au moment où deux des navires sous ses ordres avaient à bord des troupes destinées aux garnisons de nos établissements malegaches. Tel est le point d'où il faut partir.

Aussitôt la nouvelle connue de lui, cet officier expédie *la Zélée* pour Tamatave avec ordre de couvrir de la protection de notre pavillon les Européens qui demanderont assistance, quelle que soit la nation à laquelle ils appartiennent; et bientôt il se rend lui-même sur les lieux avec la corvette *le Berceau*. A son arrivée à Tamatave, le commandant Romain-Desfossés trouve sur rade la corvette anglaise *le Conway*, venant de Maurice; mais *la Zélée* avait devancé cette dernière, et avait déjà offert aux traitants anglais et français un asile sous la sauve-garde de notre pavillon.

Quoiqu'en aient pu dire quelques journaux, la venue d'un navire de guerre anglais à Tamatave, en cette circonstance, nous paraît un fait tout naturel. Certes, nous sommes de ceux pour qui les droits de la France sur toute l'île malegache sont incontestables, mais force nous est bien de reconnaître aussi qu'en ce moment le pays est dominé par les Houvas, qui ont imposé leur autorité aux populations vassales de la France, occupé des points où son pavillon flottait encore, et qui prétendent enfin nous dépouiller de nos droits de souveraineté. Dans un pareil état de choses, et malgré que, comme nous l'avons déjà dit, l'Angleterre nous ait reconnu ces droits, au moins en ce qui concerne la côte orientale, le gouvernement de Maurice n'en devait pas moins, en apprenant les brutales persécutions dont les traitants européens y étaient l'objet, envoyer immédiatement au secours de ses nationaux, avec d'autant plus de raison qu'il ne savait pas ce qu'il serait possible aux autorités françaises de faire dans ce sens. Comme il ne s'agissait sans doute que de représentations à adresser aux chefs houvas, ou d'un refuge à offrir aux traitants menacés, et non de mesures agressives, nous ne voyons pas qu'il y eût pour cela aucun avertissement à donner au gouvernement de Bourbon.

Quels sont, en effet, à son arrivée, les actes du capitaine du *Conway*? Il cherche par des démarches auprès des autorités houvas, à retarder l'exécution du décret d'expulsion; puis, ne pouvant recueillir de sursis, il recueille les traitants anglais et ce qu'ils peuvent emporter : tout cela d'accord avec le commandant de la station française, qui, de son côté, se préoccupe exclusivement des nécessités de la situation faite aux traitants, et a, comme il l'exprime dans son rapport, l'intention de se retirer lorsque ceux-ci seront à l'abri de tout danger; il espère pouvoir arriver à ce résultat sans engager une collision.

Mais les Houvas, enhardis encore par la conduite prudente et les essais du commandant Romain Desfossés, pour arriver à une conciliation, se livrent à une agression directe, dans la nuit du 13 au 14, c'est-à-dire avant même que soit expiré le délai fixé pour l'abandon du territoire : ils pillent la maison et les magasins d'un traitant français.

Néanmoins, l'évacuation continue de s'opérer en commun et sans distinction de personnes ni de pavillons, par les embarcations françaises et anglaises; et le 14 au soir, tous les traitants se trouvent en sûreté, mais ruinés pour la plupart : de plus, la maison d'un

(1) Voir la *Démocratie pacifique* du 26.

faire respecter, encore une fois leurs canons sont de trop.

Sommes-nous donc si loin de ce temps où le gouvernement français décrétait à l'art. 1 du code maritime : « Le capitaine et les officiers des vaisseaux de la République qui auront amené le pavillon national devant des vaisseaux ennemis quels qu'en soit le nombre, seront déclarés traîtres à la patrie et punis de mort. »

A Tamatave, le commandant Romain-Desfossés a suivi ces nobles traditions : il a frappé aussi vigoureusement qu'il lui était possible de le faire, avec la coopération de la corvette anglaise dont le capitaine n'avait cessé, dit-il, de lui donner des témoignages de parfait accord, de déférence empressée et de loyal concours.

En ces termes, la coopération du *Conway* nous a paru encore tout naturellement amenée par les circonstances. Les deux commandants avaient tout d'abord à prévenir, chacun autant qu'il était en lui, un acte inique de la part des Houvas qui, de fait occupent Tamatave. Le capitaine Kelly est venu de lui-même conférer à bord du *Berceau* avec le commandant français et n'a agi en rien sans être d'accord avec ce dernier : n'était-ce pas dans cette situation pressante, tout en dehors de la sphère des intérêts politiques, et dans laquelle un intérêt d'humanité était seul en cause, n'était-ce pas, disons-nous, tout ce qu'exigeaient nos droits de souveraineté sur le pays? Et quand le concours des Anglais eût été accepté sans que ces droits, antérieurement reconnus par leur gouvernement, eusseut été rappelés, que voudrait-on, que pourrait-on en induire contre leur validité et les obligations qu'ils nous imposent pour la suite à donner à cette affaire? Est-ce que des hostilités fortuitement amenées et exercées par une puissance étrangère contre un pays qui prétend se dérober à l'autorité de sa métropole, peuvent porter atteinte aux droits de celle-ci? Non, certes, et si de l'accident de Tamatave il venait à ressortir quelques difficultés dans nos relations avec l'Angleterre, il faudrait s'en prendre à la politique du ministère et non au brave et digne officier dont la conduite en cette circonstance a été pleine de fermeté et de noble courtoisie. L'intervention des Anglais à Madagascar pour protéger leurs nationaux est une conséquence naturelle de la politique expectante et dilatoire suivie par notre gouvernement à Madagascar. Les ministres actuels des affaires étrangères et de la marine, aussi bien que leurs prédécesseurs, auraient dû depuis longtemps prévoir les embarras qui pouvaient survenir, si l'Angleterre était amenée à se faire justice elle-même sur une terre à la souveraineté de laquelle ils ont proclamé nos droits *incontestables et incontestés*. Ils en auraient pu tout au moins, à défaut de leurs propres prévisions, profiter des avis que nous leur avons si souvent donnés à ce sujet.

Mais laissons, pour le moment, la question politique qui ne nous paraît pas devoir être appelée ici, et que nous nous réservons de traiter plus tard. Nous avons voulu seulement examiner les faits contenus dans les rapports de M. Romain-Desfossés, et bien préciser les circonstances au milieu desquelles s'est produite la malheureuse affaire de Tamatave. De cet examen il résulte clairement pour nous : qu'il n'y a pas eu d'expédition concertée d'avance entre les autorités françaises et anglaises; que les bâtiments des deux nations se sont fortuitement trouvés réunis devant Tamatave; que la corvette française *la Zélée*, arrivée avant la corvette anglaise, avait déjà pris sous sa protection tous les Européens établis dans cette

s'il ne veut renier tout le pays de la France sur cette terre de Madagascar si souvent arrosée du sang de ses enfants, et renoncer pour toujours à ce pays qui deviendrait bientôt pour nous une source de puissance et de richesse.

On lit dans le *Journal des Pyrénées* : « Nous apprenons par la voie de Barcelone que l'escadre de la Méditerranée, sous le commandement de M. le vice amiral Parseval-Deschênes, et composée des vaisseaux *l'Océan*, de 120; *le Jemmapes*, de 100; *l'Inflexible*, de 100; *le Diadème*, de 82; *l'Alger*, de 78; *le Marengo*, de 78; *le Triton*, de 78; et de la frégate à vapeur *le Descartes*, est arrivée le 15 à Palma (île de Majorque). Un cruel accident a signalé l'entrée de cette escadre à Palma; au moment où le vaisseau *le Diadème* mouillait dans la rade, son grand mât de hune, qui était pourri intérieurement, est tombé et a tué trois matelots dans sa chute.

PRUSSE.

L'inquiétude et la mauvaise humeur du gouvernement augmentent en présence de l'extension que prend le mouvement religieux. A Berlin, tous les ministres ont défendu à leurs subordonnés de fraterniser soit avec les Amis de la lumière, soit avec les néo-catholiques. Le corps municipal de cette capitale se montre de plus en plus mécontent. Il est question d'un second mémoire plus énergique que le premier qu'il adresserait au roi relativement aux affaires religieuses. La députation des délégués de la ville qui doit élire les candidats à la prochaine diète, s'est refusée à les faire inscrire sur la liste des députés actuelle, afin de signaler son vif mécontentement et sa ferme volonté d'envoyer à la prochaine diète des représentants plus énergiques. On cite déjà comme futur candidat à la députation M. Willbald Alexis (Haevenig), célèbre romancier et publiciste. La publication des vues de diètes provinciales précèdera de très peu la convocation des états-généraux.

On voit que le mouvement religieux et le mouvement politique se touchent et se disposent à marcher ensemble. Le gouvernement de Prusse usera-t-il des moyens répressifs contre l'un comme il en prend déjà contre l'autre? les combattra-t-il tous les deux? Voilà les questions graves qui doivent fixer en ce moment l'attention des hommes d'Etat, non seulement de Prusse, mais de tous les pays. Les idées se développent lentement en Allemagne; mais une fois qu'elles ont pénétré dans les masses, elles y acquièrent un degré de ténacité, de force et de chaleur, qu'on rencontre rarement chez les autres peuples. N'est-ce point avec les idées de liberté et de nationalité qu'on a soulevé l'Allemagne entière en 1813? et n'y a-t-il pas à craindre que ces mêmes idées développées par l'étude, réchauffées par la passion religieuse, déployent maintenant la même puissance contre les digues qu'on voudrait leur opposer? On étouffe la volonté individuelle, on comprime une émeute, mais on résiste difficilement à l'entraînement des masses; et quand une fois les gouvernements se trouvent amenés sur ce terrain, le plus sage parti qu'ils ont à prendre est celui de diriger le progrès en le précédent eux-mêmes.

IRLANDE.

Une grande démonstration au repeal a eu lieu à Casbel, dans le comté de Tipperary. Salué sur toute la route et dans la ville de Casbel avec enthousiasme, O'Connell a déployé dans ce meeting toutes ses brillantes

---

l'inconvénient auquel elles sont sujettes dans les Antilles où elles deviennent vivaces, mais en même temps coriaces, ligneuses, par conséquent inattaquables aux mâchoires humaines. Grâce aux carottes de M. Petit, nos soldats peuvent faire, à Papeïti, faute de viande de bœuf, d'excellent *chien à la mode*.) Une différence notable est signalée par M. Petit dans les carottes obtenues par lui de graines venant directement de France, et celles que lui ont donné les graines de la seconde opération récoltées dans son jardin de Papeïti. Cette observation nous servira naturellement de transition pour dire un mot de la grande question de l'acclimation des végétaux.

Pendant plus d'un demi-siècle, les hommes les plus compétents, tous ceux dont le nom avait quelque valeur et dont les opinions faisaient autorité dans la science, croyaient à la possibilité d'acclimater les végétaux d'un pays chaud dans une contrée plus froide et de les y naturaliser. Le fait était si bien admis, que Gabriel Thouin, membre de l'Institut, a professé pendant plus d'un quart de siècle, au Muséum d'histoire naturelle, un cours spécial de naturalisation et d'acclimatation des végétaux, cours fréquenté assidûment par un nombreux auditoire. Or, voici que non seulement des doutes se sont élevés sur la possibilité de modifier les végétaux et de les rendre moins sensibles au froid, mais encore qu'il demeure victorieusement démontré que le *tempérament* des plantes ne subit aucune modification lorsqu'on les dépayse, et que les légumes transportés depuis tant de siècles de l'Inde en Europe, comme le haricot et la fève, par exemple, gèlent sous l'influence d'un froid d'un quart de degré au dessous de zéro, tout comme auraient pu faire leurs premiers ancêtres, durant le premier hiver qu'on aurait essayé de leur faire supporter en Europe. Voilà ce que M. Poiteau avait enseigné dans son cours d'horticulture à Fromont; voilà ce que M. Neumann, chef des serres au Jardin des Plantes, a eu la hardiesse de prouver, à la dernière séance de la Société royale d'agriculture, dont il est membre correspondant.

Ne vous effrayez pas de cette décision; nous n'allons pas renvoyer la fève aux bords du Nil et le haricot aux bords du Gange, parce qu'il reste démontré que ces excellents légumes sont aussi frileux en Europe qu'ils l'étaient sous leur climat natal. S'ils ne sont ni acclimatés ni naturalisés, ils ne nous rendent pas moins des services pour cela; nous faisons à leur égard comme le lieutenant Petit pour ses carottes dans la Polynésie; de même qu'il profite du temps où il pleut, nous profitons du temps où il ne gèle pas. La question est donc purement de doctrine et les applications pratiques de sa solution ne nous empêcheront pas de manger des haricots, des fèves, des pommes de terre, des melons, des tomates, enfin de tous ces fruits et de tous ces légumes que nous savons faire croître chez nous pendant le court espace de temps où notre climat leur permet de végéter. Quant aux plantes de serre, le résultat est plus positif; on

renoncera désormais à leur faire parcourir successivement la serre chaude, la serre tempérée et l'orangerie; on sait d'avance qu'elles n'y gagneraient rien en rusticité, et périraient au moindre froid plus rigoureux que celui du climat de leur pays. Le seul moyen réel, a dit M. Neumann, d'obtenir en Europe des végétaux capables de résister à nos hivers et provenant de la flore tropicale, c'est de croiser les plantes exotiques des pays chauds avec leurs congénères des régions froides ou tempérées. Déjà des rhododendrons de la Chine, appartenant à la serre tempérée, ont donné par leur croisement avec les rhododendrons de l'Amérique du Nord, des hybrides qui passent très bien l'hiver en pleine terre sous le climat de Paris

Avons-nous tort d'insister sur les ressources de l'hybridation? Qui peut dire l'avenir de cette branche toute neuve de la puissance humaine sur la végétation? Tout récemment, elle vient d'obtenir des groseillers d'ornement à fleur jaune et rouge (*Ribes aureum* et *Ribes sangineum*), des fruits pareils aux groseilles communes, sans rien faire perdre à ces charmants arbustes de leur mérite ornemental. Travaillons et espérons.

Mais l'hiver, qui déjà nous menace de ses atteintes précoces, va dans quelques jours nous faire déserter les jardins. Heureux alors les mortels assez favorisés du sort pour posséder une serre! On vient d'adopter en Angleterre un moyen simple et peu dispendieux de convertir en jardins d'hiver les jardins clos de murs à l'exposition du midi. Les châssis mobiles, dont l'usage est si fréquent dans ce pays pour hâter la maturité de certains fruits refusés par la nature au climat de la Grande-Bretagne, s'accrochent au sommet du mur garni d'arbres en espalier, et sont retirés quand leur secours devient inutile. Plusieurs propriétaires, pour avoir en hiver un agréable promenoir bien abrité, jouissant d'une température toujours douce sans le secours de la chaleur artificielle, sacrifient une partie des arbres à fruits de leur espalier; la portion réservée pour la promenade est garnie de tous les arbres et arbustes d'ornement appartenant à l'orangerie et à la serre froide; la liste en est nombreuse, aujourd'hui que la constitution mieux étudiée des végétaux exotiques a permis de reconnaître combien nos devanciers avaient commis d'erreurs en confinant dans la serre tempérée tant de plantes d'ornement capables de passer tout l'été en plein air, et le reste du temps sans feu, sous la simple protection d'un châssis froid. Dès que les premières soirées fraîches de l'automne en font sentir le besoin, on sort les châssis du hangar pour les fixer au chaperon de la muraille; un mur d'appui de 50 centimètres de hauteur seulement au-dessus du sol, reçoit l'extrémité inférieure du châssis; il en résulte une serre froide de 4 mètres de large, pouvant avoir une allée au milieu, et de chaque côté des plantes et arbustes en fleurs, de l'automne au printemps. Il suffit, durant les froids les plus rigoureux, de jeter quelques paillassons sur les vitrages pour empêcher la gelée de

pénétrer dans le jardin d'hiver ainsi improvisé. Dès la fin d'avril, les châssis peuvent disparaître; les plantes ne demandent qu'à être rendues au plein air.

On voit combien est facile cette transformation d'un angle bien exposé du jardin en galerie couverte pendant la mauvaise saison. La première dépense faite, les châssis qui ne servent pas plus de la moitié de l'année peuvent durer fort longtemps, moyennant de très légers frais d'entretien. La dépense la plus lourde consiste dans l'acquisition des plantes pour garnir le mur et les deux plates-bandes; mais, quand on est assez avancé en horticulture pour multiplier soi-même ces charmants végétaux, il n'en coûte qu'un peu de temps et de peine; et si l'on manque d'habileté et d'expérience pour ce genre de culture, c'est une excellente occasion pour tâcher d'en acquérir.

Nous avions cru, sur l'annonce d'un journal, que Paris allait enfin posséder un jardin d'hiver livré au public, un bazar de plantes d'ornement, que chacun pourrait prendre pour but de sa promenade durant la saison des frimats; nous rêvions de vastes galeries élevées à grands frais, peuplées d'une végétation riche et variée, couvrant sous leur abri des allées spacieuses où pourrait circuler la foule, avec des bancs pour se reposer en respirant sous la neige le parfum des fleurs les plus rares. Nous n'avons vu dans le nouveau jardin d'hiver des Champs-Elysées qu'une création ébauchée sur des dimensions seulement un peu plus grandes que celles du jardin d'hiver de M. Lemichez, et où seront admis, dès qu'il sera terminé, quelques amateurs, en payant le droit d'y circuler quelques instants. Plus tard, l'intention des fondateurs est de rendre l'entrée gratuite; mais il ne tiendra jamais qu'un bien petit nombre d'élus à la fois dans les allées de cette serre froide dont l'étendue, loin de répondre à ce que réclamerait le promenoir d'hiver d'un seul quartier de Paris, ne dépassent point celles d'un bel établissement particulier.

Celui de M. Constant doit recevoir prochainement d'Amérique des camellia encore inconnus à l'Europe. Il paraît qu'on a été assez heureux dans cette culture de l'autre côté de l'Atlantique, s'il est vrai que les camellia inédits répondent à leurs portraits : mais il est si naturel aux peintres de flatter un peu!

Nous avions encore à vous entretenir du dahlia *bleu* dont on annonce la conquête, de la *pierre à champignons* importée de Naples en Belgique, des œillets de poète à fleurs doubles de M. Pelé, et d'une foule d'autres faits horticoles dignes de vous intéresser; mais, l'espace nous manque pour cette fois; d'ailleurs, il faut bien, comme la belle sultane des Mille et une nuits, vous laisser un peu de curiosité pour un prochain feuilleton.

A. YSABEAU.

Cependant, les pyroscaphes *Mérapi* et *Hekla*, ainsi que le schooner *Mérapi*, ont reçu ordre de croiser le long de la côte du nord de Java, et de visiter tout navire indigène qui leur paraîtrait suspect.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — L'impératrice de Russie est partie de Berlin le 23 septembre pour Palerme. — Le 21 de ce mois, la reine d'Espagne a tenu sur les fonds baptismaux la fille du comte Bresson, notre ambassadeur à Madrid. — Les journaux de Marseille ont annoncé que don Carlos avait reçu des passeports pour Gênes. Aujourd'hui on prétend que le consul de S. M. le roi de Sardaigne n'a pas cru pouvoir prendre sur lui de viser le passeport du prince et qu'il a fallu en référer à l'ambassadeur de Sardaigne à Paris. — M. le duc de Montpensier est arrivé à Athènes le 11 septembre, à bord du *Gomer*. — L'escadre de l'amiral Parseval était à Palma le 18. Elle doit aller de là à Alger, et viendra reprendre son mouillage d'hiver à Toulon du 15 au 20 octobre. — Le premier octobre aura lieu la réouverture de la Bibliothèque Royale de la rue de Richelieu, fermée depuis un mois à cause des vacances. — Les cours à l'école publique de dessin, de mathématiques, de sculpture et d'architecture, de la rue de l'Ecole-de-Médecine, n. 5, ouvriront mercredi prochain 1er octobre. — Samedi prochain les courses d'automne de Chantilly, ouvriront sous le patronage de M. le duc de Nemours. Elles dureront deux jours, les 4 et 5 octobre. — Aujourd'hui, à onze heures, a eu lieu à l'Ecole-Militaire l'exécution de plusieurs jugements rendus par les conseils de guerre de la 1re division. La parade était commandée par le major de la place de Paris. Deux caporaux ont subi la dégradation militaire. Ils avaient été condamnés par le conseil de guerre à la peine de la réclusion, qui est afflictive et infamante, et exclut de l'armée ceux qui en sont frappés. Les autres condamnés étaient des déserteurs, parmi lesquels un soldat musicien du 70e de ligne. Comme remplaçant, il traînait le boulet, qui donne son nom à la peine qu'il a encourue.

BEAUX-ARTS. — Hier a été ouverte, au palais des Beaux-Arts, l'exposition des envois de Rome et des grands prix de cette année.

Nous empruntons au *Moniteur parisien* la nomenclature de ces envois :

Architecture. — M. Tétaz, première année de séjour à Rome, a envoyé des détails du temple de Vesta, à Tivoli. — M. Titeux, deuxième année : 1° le cloître de Saint-Jean de Latrau ; 2° Détails et restauration du temple de Vesta, à Assises. — M. Paccard, troisième année : Détails du temple de Mars-Vengeur. — M. Lefuel, cinquième année : un Projet de Mairie pour un des douze arrondissements de Paris.

Sculpture. — M. Gruyère, 5e année, 1° une statue en marbre, de Mutius Scævola ; 2° une statuette en plâtre figurant une Baigneuse surprise. — M. Godde, 3e année, un petit groupe, en plâtre, représentant une scène du Massacre des Innocents. — M. Diebolt, 5e année, la Méditation, statue assise en marbre. — M. Cavelier, 2e année, 1° un buste, en plâtre, figurant la Tragédie ; 2° un bas-relief, en plâtre, représentant le Flamine de Quirinus, fuyant Rome assiégée. — M. Maréchal, 1re année, la statue, en marbre, de la Vénus du Capitole. — M. Merley, 1re année, un bas-relief, en plâtre, qui figure une Restauration d'un beau fragment de frise du Parthénon.

Peinture. — M. Delemer, 1re année, un dessin figurant les Sibylles, d'après les fresques de Raphaël, à Sancta-Maria della-Paca, à Rome. — M. Saint-Eve, 4e année, un dessin figurant la Justice. — M. Lebouy, 3e année, peinture représentant les Chrétiens persécutés par Dioclétien. — M. Damery, 1re année, une Figure d'étude, peinte. — M. Biennoury, 2e année, 1° la nymphe Salmacis ; 2° un Sujet tiré des poésies d'Alcman. — M. Hébert, 4e année, 1° une esquisse représentant Orphée aux Enfers ; 2° Delphica, copie prise à la Sixtine, d'après Michel-Ange. — M. Brisset, 4e année, 1° Oreste poursuivi par les Furies, esquisse ; 2° fragment de la Bataille de Constantin, d'après Raphaël. — M. Lanoue, 4e année, une Vue prise dans la villa Arianna.

LE POÈTE GLORIFIÉ. — Le poète Jasmin vient de recevoir de la ville de Villeneuve-sur-Lot un cachet dont le *Progrès* nous donne ainsi la description : « Ce cachet est en or et en platine ; sur le bouton figurent les armes de Villeneuve, entourées d'émeraudes ; les bas-reliefs du centre sont des sujets tirés des œuvres mêmes de Jasmin. L'écusson du cachet est occupé par un livre, une lyre, une étoile, une branche de jasmin ; le tout placé selon les règles héraldiques ; le support dextre représente le génie de la bienfaisance, et le senestre, celui de la poésie ; dans le bas se trouve une banderolle portant pour devise : A L'IMMORTALITÉ. »

ACTIVITÉ DES ARSENAUX DE LA MARINE. — Nous empruntons à la correspondance Mallet les détails suivants : « Le vaisseau de ligne *la Ville-de-Paris*, percé pour 120 canons, est sur sa cale, dans les chantiers de Rochefort, depuis 1807, c'est-à-dire depuis 38 ans, et cependant ce vaisseau n'est encore construit qu'au 19/24es, de telle sorte que si l'on continue avec la même lenteur, il ne sera terminé qu'en 1855, c'est-à-dire après 48 ans de chantier !!! »

VOLEUSE TÉMÉRAIRE. — Avant-hier, M. Joseph Vidal, propriétaire, âgé de 75 ans, de Nîmes, était sur le seuil de la porte de son jardin, lorsqu'une femme s'approcha de lui et le pria de lui laisser prendre dans le jardin quelques poignées de mauve. M. Vidal y consentit volontiers et accompagna cette femme qui fit ample provision de mauve et demanda ensuite s'il n'y avait pas un puits à roue pour arroser un jardin aussi vaste ; sur la réponse affirmative de M. Vidal, elle témoigna le désir de le voir et y fut aussitôt conduite par ce dernier qui ne savait trop à quoi attribuer cette étrange curiosité, lorsque tout à coup cette femme, portant la main à la poitrine de M. Vidal, s'empara d'une chaîne et d'une montre en or, puis, saisissant le vieillard à bras le corps, le précipita dans le puits à roue. Heureusement, dans sa chute, M. Vidal retenu par les nombreux cordages qui servent à attacher les godets, et suspendu au-dessus de l'eau, put crier au secours. Des voisins accourus à ses cris, le retirèrent sain et sauf ; mais déjà la voleuse avait pris la fuite. Le *Courrier du Gard* ajoute qu'elle a été arrêtée hier matin et reconnue pour la nommée Emilie (marquise de Montmirail par sobriquet).

FAUX MONNOYEURS. — Une capture fort importante vient d'être opérée par la police de Lyon. Une bande de faux monnayeurs a été arrêtée, et tous leurs outils de fabrication saisis. Le *Rhône* dit que ces malfaiteurs exerçaient depuis plus de quinze ans, à Lyon, leur coupable industrie sans que jamais aucun soupçon ne se fût élevé contre eux.

UN PROGRÈS. — Le percement de la Faucille, abrégeant de 25 à 30 kilomètres la route directe de Paris à Genève, est en cours d'exécution.

Arrivé là, je mets mes habits bien en tas, et, pour... je me lance la tête en avant dans la grande tasse... je fais ma coupe... n'est bon... je fais la planche.... c'est bon... je plonge..... c'est bon..... je bois pas mal de coups..... c'est bon..... Quand j'en ai eu assez, je sors..... je vais pour mettre mes souliers... plus de souliers... on me les avait effarouchés... on m'avait laissé à la place une paire de vieilles savates qui ne valaient pas un coup de croc de chiffonnier, bien sûr. Je me mets à crier... un bonne vieille femme qui était là me montre mon voleur qui se sauvait... c'était monsieur, dont auquel qui est assis là... Je lui cours après... Il commence par me jeter un soulier à la tête... je l'attrape sous l'œil... et puis il me jette l'autre... je l'attrape dans le nez... J'avais mes souliers, je voulais avoir aussi mon voleur... j'ai fini par lui mettre la main dessus... A vous maintenant, messieurs de le saler d'importance.

M. le président, au prévenu. — Eh ! bien... qu'avez-vous à dire ?

Thomas. — J'avais des *philosophes* qui ne me tenaient plus aux pieds.... Je trouve sur mon chemin des escarpins ferrés à glace et qui avaient l'air de n'appartenir à personne... Je les ai pris.... C'est naturel. Qu'est-ce qui n'en aurait pas fait autant à ma place ?

— Vous saviez bien qu'il y avait là des baigneurs. Vous ne pouvez nous faire croire qu'il ait pu vous venir un seul instant dans la pensée que ces souliers étaient sans maître ?

— Tous les jours un soulier vous fait mal à cause d'un cor au pied ou d'un durillon, et on le laisse sur la route pour ne pas souffrir davantage.

— Et ces deux chemises toutes neuves qu'on a trouvées sur vous ?

— Ah ! je les avais trouvées sur une borne, dans la rue de la Barillerie.

— Probablement c'est avec le même bonheur que vous vous êtes procuré les trois paires de chaussettes et la brosse à dents dont vous êtes également porteur ?

— Certainement... Je flânais le soir sur le quai de la Tournelle ; les chaussettes et la brosse à dents ont tombé à mes piede de je ne sais où..., car il n'y a pas de fenêtres dans les environs : c'est tout ciel. Personne n'a réclamé les objets..., ils sont à moi.. ; j'ai de la chance, que voulez-vous ?

M. le président. — Allons, votre toilette ne vous coûte pas cher..., et il paraît que vous parvenez aussi facilement à vous assurer votre nourriture, car vous n'avez pas d'état, vous passez votre vie dans l'oisiveté...

— Avec deux sous de pommes de terres frites par jour j'ai ma suffisance. Ça serait bien le diable si on n'ouvrait pas un pauvre petit fiacre à la porte de l'Ambigu.

Thomas est condamné à six mois de prison. Il s'écrie aussitôt : « C'est dur, mais ça se tire. Je sortirai aux hannetons. » (*Droit.*)

UNE ARTISTE DÉCHUE, d'après le *Droit*. — Jenny Gandot est une grande et belle fille qui, à l'appel de son nom, se lève avec assurance.

M. le président. — Quel est votre âge ?

— Vingt-un ans.

— Et votre état ?

— Je suis artiste acrobate, et je m'en honore.

Toutes les réponses de la prévenue sont faites à voix haute et d'un ton qui affecte l'effronterie.

M. Grimouillet, s'avançant. — Je suis traiteur.

La prévenue. — Dites donc gargottier.

M. Grimouillet, reprenant avec dignité. — Je suis traiteur, rue Mouffetard. Mademoiselle est entrée chez moi en qualité de domestique.

La prévenue. — Bien pour mon malheur ! Devenir cuisinière de gargote, quand on a l'honneur d'être artiste acrobate !.... Oh ! ça ne m'arrivera plus !

M. Grimouillet. — Mademoiselle m'a volé huit nappes, qu'elle a portées chez notre couturière ; cette dernière m'a averti. J'ai livré la coupable à la justice.

M. le président, à la prévenue. — Convenez-vous du fait ?

— Oui, j'ai volé. Puisque c'est fait, je suis bien forcée de le dire.

— Quel motif vous a poussée à cette mauvaise action.

La prévenue, d'une voix moins assurée. — C'est la misère, messieurs.

Ici il s'opère chez la prévenue une révolution assez habituelle à la nature des femmes dont l'énergie, dans un moment donné, se soutient quelque temps à force de tension des nerfs, mais finit par céder à l'émotion. D'effrontée, la fille Jenny Gandot devient humble et suppliante. Elle fond en larmes et ne parle plus que d'une voix entrecoupée de sanglots.

— Oui, s'écrie-t-elle, c'est la misère qui m'a mise là ! J'ai volé ces nappes pour me faire des chemises ; c'est pour ça que je les ai portées chez la couturière. Je n'avais plus rien pour me couvrir ; M. Grimouillet, dans une maladie que j'ai faite, avait eu le cœur de me laisser payer mes tisanes. Oh ! ce n'est pas comme ça parmi les saltimbanques ! On a plus de cœur !

M. le président, au témoin Grimouillet. — Que valait chacune de vos nappes ?

M. Grimouillet. — Quarante ou cinquante sous.

La prévenue. — Allons donc ! on n'en aurait pas donné six sous au Temple. Vos nappes ne valaient pas la façon des chemises.

Le tribunal condamne la fille Jenny Gandot à un mois de prison.

Jenny, s'essuyant les yeux. — Oh ! merci, mes bons messieurs.

— M. le président. — Ayez soin de ne plus vous mettre dans une position semblable.

Jenny. — Oh ! soyez tranquille ! ce sera mon dernier écart devant la justice. Je vais me refaire acrobate ; il n'y a rien de tel que son métier.

M. le président. — Allez, allez...

Jenny, à elle-même. — Un mois ! je serai sortie pour la foire de Rouen, à la saint Romain. (A l'audiencier) : il n'y a pas d'amende ?

L'audiencier. — Non.

Jenny. — Bah ! trois ou quatre pas sur la corde de plus, et j'aurais payé ça. (Au garde municipal qui l'emmène) : Quand vous viendrez à notre baraque, je vous ferai voir le spectacle gratis.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

PRÉSIDENCE DE M. SERRES.

Séance du 29 septembre.

Une séance très longue et des communications très nombreuses nous forceront à résumer en peu de mots la plupart des Mémoires présentés aujourd'hui à l'Académie des sciences ; nous nous contenterons même de donner les titres de plusieurs de ces Mémoires, car il nous faudrait tout le journal pour en extraire succinctement la substance. D'abord nous ne parlerons pas des cinq communications de MM. Payen, Girardin, Morren, Lahache et Clerget sur la maladie des pommes de terre, qui n'apprennent pas grand-chose de nouveau sur ce malheureux fléau. Que dire aussi de la demande un peu indiscrète adressée par un avocat qui déclare se nommer Regnault et qui voudrait savoir pourquoi la sixième édition du Dictionnaire de l'Académie ne renferme pas le mot *phrénologie* ? M. Arago a bien fait de renvoyer la lettre du curieux avocat à l'Académie française par l'entremise de M. Flourens. Enfin, comme cela arrive au moins une fois par lune, des inventeurs du mouvement perpétuel et autres superbes et étonnantes découvertes du [illegible] ont assailli le bureau académique.

Après avoir dit ce dont [illegible] il nous reste encore à

sectes coléoptères, et particulièrement sur leur système nerveux, par M. Blanchard ;

Des recherches de M. Gerhardt sur les anilides et l'analogie des alcaloïdes et de l'ammoniaque ;

Des recherches sur les éthers chlorés, par M. Malaguti ;

L'invitation faite aux membres de l'Académie d'aller visiter *gratuitement* le remarquable relief de la vallée de Chamouni, du Mont-Blanc, du Mont-Saint-Bernard et du val de Montjoie, exécuté avec beaucoup de soin et au moyen de procédés nouveaux, par M. Etienne Sané, exposé pour le moment au bazar du boulevart Bonne-Nouvelle.

Composition du lait. — M. Dumas a lu la première partie d'un intéressant travail qu'il a entrepris sur la constitution du lait de divers animaux.

Le savant chimiste a observé que le lait des animaux herbivores renferme toujours les quatre ordres de matières qui font partie de leurs aliments, savoir : les matières albuminoïdes représentées par le caséum, les matières grasses représentées par le beurre, les matières sucrées représentées par le sucre de lait ; et enfin les sels de diverse nature qui existe dans tous les tissus de ces animaux.

Dans le lait des carnivores, l'un de ces principes disparaît complètement c'est le sucre de lait, et il ne reste que les matières albuminoïdes : grasses et salines qui forment la constitution générale de la viande. Toutefois, il suffit d'ajouter du pain à leurs aliments pour que le sucre de lait apparaisse en proportion plus ou moins grande, de telle sorte que la production de ce principe est entièrement liée à l'existence de la fécule dans les aliments.

M. Dumas pense aussi avoir complètement démontré qu'autour des globules butyreux du lait, il se trouve toujours une membrane caséeuse.

Enfin, il pense avoir complètement atteint le but qu'il avait surtout en vue, c'est-à-dire avoir trouvé des moyens bien certains de faire l'analyse du lait.

L'œuf de poule. — En 1836, M. Pelouze a fait connaître la composition de la glycérine et celle d'un acide nouveau, l'acide sulfo-glycérique. Il revient aujourd'hui sur ce sujet, et donne de nouvelles analyses qui confirment pleinement les résultats de son premier Mémoire, et il y ajoute une nouvelle série, celle de l'acide phospho-glycérique. Cette communication a pris une grande importance par suite d'une découverte qu'a faite M. Gobley, celle d'un sel de cet acide, dans le jaune d'œuf de la poule. Il y a longtemps qu'on étudiait sans arriver à aucun résultat la constitution des œufs ; ce premier pas doit nécessairement conduire à la découverte du système de génération dans les animaux ovipares.

Nouvel engrais ammoniacal. — M. Boussingault ayant remarqué que la magnésie, base que l'on a regardée jusqu'à présent comme très nuisible à la végétation, se trouve dans les cendres de tous les végétaux, et y est dans une proportion toujours en rapport avec la quantité de phosphore retrouvée également dans les cendres et celle de l'azote qui entre dans la composition des plantes, a été conduit à penser que les végétaux devaient s'assimiler facilement et avec avantage le phosphate ammoniaco-magnésien. Il a voulu vérifier par l'expérience cette conséquence de ses recherches analytiques. Le 1er mai dernier il a planté des graines de maïs hâtif (quarantain) déjà germées, dans deux séries de pots en grès, contenant chacun 20 décimètres cubes de terre arable, et il a versé dans la moitié de ces pots 15 grammes du sel double phosphaté par pièce. Il a ensuite porté en pleine terre les deux séries de pots.

Pendant les vingt-cinq premiers jours la végétation est restée la même dans les deux séries ; à partir de cette époque, il y a une différence en faveur des pots arrosés avec le phosphate. Le 25 juillet, les plants de maïs de ces derniers pots avaient une hauteur double et un diamètre de tige triple de ceux de l'autre série. Ce rapport avait un peu diminué le 25 août ; la hauteur n'était plus alors qu'une fois et demi celle des maïs non phosphatés et le diamètre de tige double. Enfin au moment de la maturité, les maïs phosphatés portaient deux épis complets et un épi avorté, tandis que les autres ne portaient qu'un épi complet et un épi avorté. Enfin chaque grain des premiers avait un poids double de celui des seconds.

M. Boussingault qui a fait, comme on sait, un grand nombre d'expériences sur les engrais artificiels, dit n'avoir jamais rencontré de résultats différentiels aussi considérables. Il pense qu'on pourra employer avec beaucoup de succès ce sel qu'il ne sera d'ailleurs pas difficile de se procurer.

Télégraphie électrique. — M. Arago a communiqué, au nom de M. Bréguet, l'un des commissaires nommés par le ministre pour étudier l'emploi du télégraphe électrique sur le chemin de fer de Rouen, une note très importante sur les résultats que donnera ce nouveau mode de transmission des signaux. Avec une pile de Bunsen, de 18 éléments, en tout temps, par la pluie, et le brouillard aussi bien que par le beau temps, la nuit comme le jour, il est possible de communiquer entre Paris et Rouen, avec un seul fil dont les deux extrémités trempent dans un puits. Ces deux puits ne sont nullement nécessaires ; on pourrait mettre le fil en communication avec les rails, et même simplement avec le sol légèrement humide. Il n'y a jamais besoin de fil de retour ; ce fil de retour nuirait au contraire à l'énergie du courant. Ainsi sont levées toutes les objections qu'on a pu opposer à l'emploi de cette magnifique découverte de l'asservissement de l'électricité aux besoins de l'homme.

Il a été constaté que l'on peut, avec le télégraphe électrique de Paris à Rouen, transmettre 3,000 signaux en un jour.

Les halos. — Un de nos plus jeunes et plus savants physiciens, M. Bravais, a communiqué à l'Académie deux Mémoires considérables, l'un sur les halos et les parhélies qui les accompagnent, l'autre sur *l'arc-en-ciel blanc*. Ce sont tous des phénomènes dûs à une cause unique, la réfraction de la lumière, à travers de l'eau à divers états. L'arc-en-ciel ordinaire est dû à la réfraction à travers un nuage ordinaire ; les halos et parhélies, images colorées du soleil distribuées en nombre variable sur deux cercles toujours placés de même, à la réfraction à travers des cristaux de neige ; l'arc-en-ciel blanc, aperçu pour la première fois par Bouguet et Ulloa pendant leur séjour à Pichincha, dans le Pérou, à des gouttelettes creuses. Sous la main de M. Bravais, l'analyse mathématique appliquée à la question physique, rend merveilleusement compte de toutes les circonstances de ces curieux météores, dont l'explication était fort imparfaite jusqu'à ce jour.

— M. Leverrier a envoyé une Note sur le dernier passage de Mercure sur le disque du soleil. Ce passage a commencé dans la soirée du 8 mai dernier, en Europe ; la sortie n'a eu lieu que fort avant dans la nuit et

— M. Amédée Durand a perfectionné le dynamomètre à double ressort en le munissant d'une lame métallique que raie une pointe d'acier à une distance plus ou moins grande selon l'écartement du ressort.

Sciences médicales. — M. Sédillot, professeur à la faculté de médecine de Strasbourg, adresse un mémoire intitulé : *De l'application de la méthode anaplastique au traitement du cancer.* Dans un précédent mémoire sur un sujet analogue, l'auteur émettait quelques vues nouvelles sur la texture intime du cancer. L'examen microscopique des tissus cancéreux lui avait fait reconnaître la présence de cellules présentant des caractères très appréciables et constants, sur lesquels il croyait pouvoir asseoir le diagnostic des cancers. L'examen des diverses évolutions de ces cellules cancéreuses lui a permis d'embrasser dans une théorie commune les nombreux phénomènes du cancer, et de se rendre compte de l'heureuse influence de l'application de la méthode anaplastique au traitement de cette affection. Il rapporte, à l'appui des opinions qu'il émet sur ce sujet, l'observation d'un cancer du genou, vainement combattu à sept reprises différentes par l'instrument tranchant combiné à divers modes de cautérisation, et dont il a obtenu la guérison en se servant d'un large lambeau anaplastique emprunté aux téguments de la jambe et mis en rapport avec la plaie résultant d'une dernière ablation du cancer.

— M. Vierordt, médecin à Carlsruhe (duché de Bade), communique les résultats de recherches expérimentales qu'il a entreprises sur lui-même concernant la respiration de l'homme et principalement la quantité d'acide carbonique exhalé dans les diverses situations de l'état de santé de l'homme. Voici quelques-uns des principaux résultats qu'il fait connaître : Les fonctions respiratoires varient beaucoup dans les différents instants du jour selon les divers états où l'homme se trouve. Ainsi, par exemple, on remarque une augmentation dans la fréquence des expirations après le repas; l'auteur évalue cette augmentation à 1,72 expirations par minute, le nombre moyen des expirations étant de 14.

La proportion de l'acide carbonique expiré diminue presque à l'instant, dès qu'on a bu quelque liqueur spiritueuse, et cette diminution dure environ deux heures.

Pendant les mouvements modérés du corps, l'expiration de l'acide carbonique est au moins un tiers plus grande que dans l'état de repos.

La température croissante de l'air diminue le besoin de respirer d'une manière très frappante. Les effets de la pression atmosphérique sont moins grands que ceux de la température de l'air ; cependant, l'influence de la pression sur la respiration est bien sensible. Ainsi, l'élévation du baromètre de 6 lignes augmente le nombre des expirations dans une minute de 0,74.

L'auteur insiste surtout sur l'influence que les mouvements respiratoires exercent sur l'exhalation de l'acide carbonique, condition indispensable de la connaissance des lois, d'après lesquelles s'effectue le changement des gaz entre le sang et l'air contenus dans les poumons. La grandeur des mouvements respiratoires exerce, suivant lui, une influence très remarquable sur la quantité d'acide carbonique contenu dans l'air expiré, ce qu'il démontre par des chiffres représentant les moyennes d'un grand nombre d'expériences.

La conclusion la plus générale que l'auteur déduit de son travail, c'est que les phénomènes de la respiration doivent être réduits à l'équilibre entre les gaz contenus dans le tissu des organes, dans le sang, dans les poumons et dans l'atmosphère ambiante.

Les résultats des recherches de M. Vierordt et les conséquences physiologiques qu'il en déduit, sont en général confirmatifs de ce que l'on sait déjà sur les phénomènes de la respiration et donnent par conséquent une nouvelle valeur aux idées reçues en physiologie sur cette question.

— M. A. Bobierre adresse une Note relative à de nouveaux procédés de conservation des substances animales. Il présente ces procédés comme applicables à l'embaumement, à la préparation des pièces anatomiques et à la conservation des objets d'histoire naturelle. La substance principale dont se sert M. Bobierre est l'esprit de bois (bi-hydrate de méthylène) dans lequel il fait dissoudre une certaine quantité de camphre. Son procédé d'embaumement consiste 1° à pousser une injection par la carotide au moyen de la liqueur indiquée ; 2° à recouvrir le corps de deux couches de vernis ; 3° à l'entourer de bandelettes de plomb, de bandelettes agglutinatives, et enfin à vernir une dernière fois ; 4° à l'introduire dans un cercueil de plomb où l'on place un bocal imparfaitement bouché et contenant du sulfite de soude.

— M. Pierre adresse une Note contenant le résultat de ses travaux sur la vie et la mort des animaux. « Je suis arrivé, dit-il, à conclure que la

redoute le contact des Européens. Le mouvement civilisateur qui part de Montevideo fait contrepoids à cette tendance ; le commerce extérieur de cette ville, ouverte presque sur la mer, à toutes les nations du globe, neutralise l'instinct de Rosas qui le porte à refuser l'accès du pays aux étrangers. Les Gauchos se trouvent donc, par le fait, balancés entre deux impulsions contraires : Rosas qui les retient dans la barbarie, Montevideo qui les attire vers la civilisation. Du jour où les habitants de la république Orientale comprendront leurs véritables intérêts, c'en sera fait du dictateur, et la cause de la civilisation, si courageusement soutenue par nos compatriotes, sera décidément gagnée.

La *Presse* contient un long article sur la Suisse, dans lequel elle s'applique à démontrer cette thèse au moins singulière que : « la Suisse semble placée au milieu des grandes monarchies européennes comme pour les garantir par le spectacle de ses luttes et de ses divisions intestines, de l'entraînement des idées républicaines et de l'affaiblissement du principe d'autorité dans les Etats. » C'est flatteur pour la Suisse; mais quoi qu'en dise la *Presse*, nous n'admettons pas que ce soit pour se donner une petite satisfaction d'amour-propre, ou une leçon d'écoliers que les *grandes* monarchies européennes ont toujours traité la Suisse comme *une pupille bien-aimée*, mais tout simplement parce qu'elle a été une pomme de discorde à laquelle il a été convenu qu'on ne toucherait pas, le jeu ne valant pas...

Au lieu donc d'un acte de dévouement de la diplomatie européenne à l'égard de la Suisse, il n'y a eu tout au plus qu'un acte de prudence: On s'est entendu sur ce point qu'on ne pourrait pas s'entendre s'il fallait délimiter les prétentions de chaque puissance sur cet objet de convoitise, et la Suisse a eu ainsi son bill d'affranchissement. Quant aux dissensions qui la déchirent, on ne comprendrait pas davantage que la diplomatie européenne s'en formalisât. La Suisse ne fait en cela que résumer le conflit général des intérêts et des opinions; c'est une miniature et rien de plus.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. V. à Tarbes. — Nous prenons bonne note. Bravo!

M. B. à H...... — Reçu; affectueuses félicitations. — Nous vous plaçons au meilleur rang, celui des dévoués. — Nous préparons pour le commencement de 1846 ce qui fait l'objet de votre P. S. — Nous sommes en accord d'identité.

M. M. à Fraize. — Reçu; vives félicitations. — Vous avez maintenant droit à toutes nos confidences.

M. B.....n à Lyon. — On vous expédie par la diligence : vous paierez à MM. B. et S.

M. de V. à Tulle. — Reçu, merci.

MM. B. et S., F. et B. à Lyon. — Nous attendrons une nouvelle lettre; ne vous abusez pas sur la modicité de vos chiffres; nous avons des observations à faire sur les statuts.

M. A. à Marseille. — V. C. absent, nous avons différé de vous écrire; mais nous entrons pleinement dans vos vues, et nous préparons toutes choses. — En pareil cas, le centre agit par lui-même et ne délègue pas: ne pas confondre les comètes avec le soleil. — Remerciez M. B.: nous avons à A. un excellent correspondant.

HALLE DE PARIS.

27 sept.					29 sept.				
Arrivages	6236 q.	96 k.			Arrivages	5788 q.	48 k.		
Ventes	6780	41			Ventes	6019	77		
Restant	21918	22			Restant	21686	94		
Cours moyen	41,60				Cours moyen	41,66			
Cours-taxe	40,58				Cours-taxe	41,66			
Cote administrative.					Cote administrative.				
Gruaux	7 q.	85 k.	49,05	à 56,05	Gruaux	23 q.	97 k.	47,75	à 49,70
1re	386	22	43,10	à 45,63	1re	483	45	44,60	à 45,85
2e	692	37	36,20	à 41,40	2e	301	36	39,50	à 42,70
3e	15	70	33,75	à 00,00	3e	9	42	35,35	à 00,00
4e	44	26	17,20	à 24,80	4e	4	57	26,10	à 27,40
A liv.	5453	84			A liv.	4416	41		

Marchés.

Marché de la Maison-Blanche, 26 sept. — Sur 90 porcs, il s'en est vendu 90 à 1,28-1,26-1,24. — Vaches laitières amenées 50, vendus 19 de 250 à 400.

Marché de la Vallée du 29 sept. — Alouettes (dizaine) 1,00. — Cailles, 0,25

au comptant.	1er C.	Der C.	Dif.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Dif.
O. de la Ville...	1400 »»	» »»	» »»	5 0/0 Bge 1840.	102 »»	» »»	B. » 3/
B. de France...	3325 »»	3330 »»	H. 5 »»	— Portugais...	60 1/4	» »»	B. » 3
C. Gou. 1000...	» »»	» »»	» »»	Esp. D. active.	» »»	» »»	»
C. Gan. 1000...	» »»	» »»	» »»	5 0/0 Naples...	100 95	» »»	»
C. hypot......	620 »»	» »»	» »»	— Romain..	103 3/4	103 1/2	B. » 1/
4 Canaux......	» »»	» »»	» »»	Obl. Piémont.	1260 »»	» »»	»

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	Dif.		
St-Germ......	1125 »»	» »»	» »»	Au 30 1120, 1130, 1125.	H. 7 5
V. r. d......	» »»	» »»	» »»	— 515, 540.	H. 5
— r. g......	365 »»	» »»	» »»	— 363, 366 25.	H. 8 25
Orléans......	1225 »»	1225 »»	» »»	— 1220, 1232 50, 1227 50.	B. 2 50
Strasb......	275 »»	280 »»	» »»	— 280, 282 50, 280.	
Rouen......	1060 »»	» »»	» »»	— 1050, 1060, 1056 25.	B. 1 25
Havre......	873 »»	» »»	» »»	— 875, 870, 872 50	H. 12 50
Marseille......	1015 »»	» »»	» »»	— 1000, 1020, 1012 50.	H. 12 50
Vierzon......	» »»	» »»	» »»	— 755, 760, 755.	
Nord......	786 »»	787 50	» »»	— 780, 775, 782 50.	B. 2 50

LONDRES, 27 sept.		PARIS, LE 29 SEPT. PRIMES	COULISSE.
Consol.	98 1/8 1/4	3 0/0 F. c.	Av. 82 30.
Esp. 3 0/0		F. p. 83 80, 83 90 d. 50.	Ap. 83 82 1/2.
Portug.	60 1/2	5 0/0 F. c.	B. du trés.
Mexic.		F. p. 118 30, 118 50 d. 50.	2 1/4 à 4 m.
Brésil.			
5 0/0 hol.	98	Orléans, 1245, 1255 d. 20 au 15. 1265 d. 10.	F. c. F. p.
2 1/2 de.	60 1/8		3 0/0 05. 20 17 1/2
Rouen.	44 42	Nord, 800, 807 50 d. 20 au 31. 815 d. 10.	5 0/0 5. 35, 31 1/4
Orléans	48 49		

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 107,50 à 00,00; courant du mois, 110,50 à 00,00; 3 derniers mois, 110,00 à 109,50; 4 premiers mois 1846, 111,00 à 112,00.

LILLE. — Pas de courrier.

ESPRIT 3/6. — Disponible, courant du mois et octobre, 121,00 à 00,00; novembre et décembre, 103,00 à 000,00; 8 premiers 1846, 97,00 à 98,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 89,50 à 90,00 fr. les 100 kil.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Avis à tous les Journaux de département.

Le JOURNAL DE SAINT-ETIENNE, qui existe depuis sept ans, se transformera le 5 octobre prochain en COURRIER DE SAINT-ETIENNE. — A dater de cette époque, cette feuille, qui paraît trois fois par semaine, publiera des romans et des feuilletons inédits dus à la collaboration d'un grand nombre d'écrivains dont la réputation est faite. Le COURRIER DE SAINT-ETIENNE donne à tous ses confrères de département, moyennant un abonnement fixe de 24 fr. par an et l'envoi gratuit de leur journal, la faculté de reproduire toutes ses publications. — Indépendamment de ces éléments de succès, nouveaux pour un journal de province, le COURRIER DE SAINT-ETIENNE, qui n'a épargné aucun sacrifice pour se les procurer, représente des intérêts industriels et commerciaux considérables. — Le COURRIER DE SAINT-ETIENNE est donc indispensable à tous ceux qui veulent connaître la situation d'un des départements et d'une des métropoles qui jouent un si grand rôle dans le mouvement général du commerce et de l'industrie de la France.

Spectacles du 30 septembre 1845.

7 h. 1/2 OPÉRA. —
7 h. 1/2 THEATRE FRANÇAIS. — Virginie. Faute de s'entendre.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Le Maçon. Pré aux Clercs.
7 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Un Duel. 3e Mari. Un Tour. Le Français.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Mme Panache. Samaritaine. Gamin de Paris.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Chacun. Yelva. 1re rep. Entre l'Arbre. Changement.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — L'Almanach. La Famille. Le Voisin. l'Omelette
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois. Danseuses.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Paris et la Banlieue.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable.
CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 COMTE. — Crispin. Giselle. Fantasque. Mazurka. 7 Ogres.
6 h. 1/2 FOLIES. — Paris. Cirque. Gig-Gig. Chopin.
LUXEMBOURG. — M. Jovial. L'Enfant. Ma Vie.
PANORAMA. (Champs-Elisées. — Bataille d'Eylau.

Imprimerie Lange Lévy et compagnie, rue du Croissant, 16.

...faire payer un impôt à celui qui voulait s'instruire; cela paraissait une anomalie injustifiable au milieu de toutes nos institutions. Les efforts de la presse avaient soulevé contre cet impôt l'opinion publique, et la Chambre des députés, dans la séance du 20 juillet dernier, l'avait enfin aboli après une grande résistance du ministère et une discussion orageuse. Des hommes d'opinions diverses, MM. Odilon Barrot, Thiers, Saint-Marc Girardin, Dupin, de Salvandy, de Rémusat, de Carné, Quinette, de Tocqueville avaient proposé un amendement ainsi conçu : « A partir du 1er janvier 1845, la rétribution universitaire cessera d'être perçue. » Ce ne fut qu'à la suite d'une épreuve douteuse que cet amendement fut adopté. Nous devons le dire, pour rendre justice à tout le monde, M. de Salvandy, alors simple député, contribua puissamment à ce résultat.

Mais il paraît que le ministre ne pense plus comme le député, et voici que sous son administration, d'une manière détournée, par une violation évidente de la disposition qu'il a fait adopter, on rétablit, sous un autre nom, la rétribution universitaire qu'il condamnait jadis comme odieuse et illibérale. Une pareille conduite semble incroyable, mais il paraît qu'on doit s'attendre à tout de la part des hommes qui sont au pouvoir. On dirait vraiment que l'air qu'on respire en haut lieu fait perdre la tête à quiconque pénètre dans les régions gouvernementales.

Lorsque les chambres eurent adopté la suppression de l'impôt universitaire, qui montait au dixième du prix de la pension dans les établissements d'instruction publique, tout le monde crut que ce prix serait diminué précisément de la quotité de cet impôt. Ainsi chaque élève externe fréquentant les cours d'un collége payait 60 fr. pour frais d'étude, plus 40 fr. pour impôt, en tout 100 francs. L'impôt étant supprimé, on croyait que dorénavant le prix de l'externat ne serait plus que de 60 fr.

Telle n'a pas été l'opinion du conseil royal de l'instruction publique. Sur la proposition de MM. Thénard et Rendu, qui se sont révoltés contre le bas prix d'admission dans les colléges royaux, contre les dangers qu'il y aurait pour la société à répandre l'instruction parmi le peuple, il a été résolu qu'on augmenterait les frais d'études de 40 fr.; d'où il résulte que les colléges ne diminueront pas leur prix. Et, en effet, à la date du 25 courant, les proviseurs des colléges royaux ont reçu la circulaire suivante :

« Monsieur, j'ai l'honneur de vous informer que, par décision du conseil royal, en date du 16 septembre courant, les frais d'études sont portés de 60 fr. à 100 fr. par an, pour chaque élève, à partir du 1er octobre prochain, soit 30 fr. par trimestre jusqu'au 30 juin, et 10 fr. pour le trimestre de juillet. »

Ainsi, messieurs du conseil royal sont plus puissants que les trois pouvoirs de l'Etat ; ils ne reconnaissent pas les lois ; ils votent des impôts, et notez qu'ils se figurent n'avoir aucun compte à rendre de leurs actes. La rétribution universitaire sera simplement abolie pour le trésor public qui ne le percevra plus, mais le conseil royal en usera comme il l'entendra. En effet, l'article 39 du statut du 19 novembre 1809 porte :

« Les frais d'études des élèves externes sont divisés en trois tiers : un tiers appartient au professeur qui a les élèves externes dans ... tolérer. On ne viole pas les lois, par cela seul qu'on s'appelle Thénard ou Rendu, et la France ne supportera pas les illibérales prétentions de ces hauts seigneurs qui s'endorment dans l'hermine, tandis que le siècle marche.

Faire payer cher une instruction tronquée, pour que les lumières de la civilisation ne pénètrent pas dans le peuple ! Ce sont là des théories qui n'ont plus cours aujourd'hui. Nous arrivons au moment où l'instruction publique sera donnée gratuitement à tous, comme on éclaire les rues pour tous, comme on construit des routes pour tous. La science, comme le pavé du roi, est à tous. Vous n'obstruerez pas toujours le passage. Le droit de vivre, de travailler, de s'instruire et de partager les jouissances que donne le travail, est un droit que tous les hommes ont au même titre ; ils en useront malgré vos efforts rétrogrades.

L'Union des partis.

L'union des partis est-elle possible? Nous avons examiné cette question, et nous lui avons donné une solution négative, dans les termes où elle est posée par les journaux qui la discutent. Le principal organe du ministère soutient aujourd'hui, comme nous, que l'union n'est pas possible.

Serions-nous donc ministériels sans le savoir ? Et d'où vient que nous nous rencontrons ainsi avec les défenseurs du ministère? — Un mot d'explication est indispensable.

Le cabinet du 29 octobre fait soutenir par ses écrivains que l'union des partis est d'une impossibilité *absolue*. Cela est dans l'ordre. Cela donne logiquement le droit de conclure à l'éternité ministérielle de M. Guizot, et à la perpétuité de cette corruption politique, ingénuement appelée *système conservateur*.

Mais, pour nous, l'impossibilité de l'union des partis est une impossibilité *relative*. C'est ce qui résulte clairement de notre article d'avant-hier. — La différence est grande, comme on voit.

Oui, tant que les partis resteront sur le terrain stérile où ils se meurent aujourd'hui, ils ne pourront s'unir sincèrement, même pour renverser. L'idée commune de renversement est paralysée par la perspective même de la victoire, par le sentiment profond de l'impuissance réorganisatrice. Qu'on y songe d'ailleurs ! L'idée commune, en juillet 1830, n'a pas été le renversement, mais bien plutôt la défense de ce qui existait, et la résistance à un passé dont on ne voulait pas le retour.

Nous croyons donc fermement que les partis peuvent s'unir sur un autre terrain que celui de la vieille politique. Nous croyons que l'idée commune du renversement, déjà profondément modifiée, comme nous venons de le montrer, peut très bien se transformer en une idée commune d'organisation industrielle et sociale.

Jusqu'à présent les partis ont marché à reculons vers l'avenir ; ils ont toujours eu les yeux fixés vers l'histoire des cinquante dernières années ; ils se sont laissé absorber par de vaines querelles, par des subtilités, par des abstractions métaphysiques qui les ont isolés des masses ; exclusivement préoccupés de la forme, ils ont négligé le fond ; ils n'ont pu par conséquent s'entendre ni sur l'un ni sur l'autre.

Voilà ce qui fait la force du ministère actuel. Voilà ce qui a fait la durée du système prétendu conservateur. — Si les partis veulent enfin débarrasser la France et l'Europe de ce mensonge politique, qu'ils tournent leurs regards vers les idées sociales ; qu'ils don... vide d'idées qu'elle est pleine de mots. Le parti qui semble devoir être la base de cette combinaison, a reproché jusqu'à satiété à M. Guizot d'être doctrinaire ; et cela, parce qu'il proclamait la souveraineté de la raison. La raison individuelle sans guide et sans contre-poids, lui a-t-on dit mille fois, peut entraîner l'esprit dans tous les abîmes de l'orgueil et de la folie. On n'aura jamais le droit de juger quelqu'un au point de vue de la raison particulière du juge, car l'accusé pourra toujours décliner sa compétence au nom du même principe ; il faut donc un autre moyen de certitude, une autre base d'autorité. C'est très bien, mais les adversaires de M. Guizot arrivent à la même erreur par une autre voie ; à la souveraineté de la raison ils substituent la souveraineté de la conscience, et les mêmes inconvénients en résultent. Il n'en peut d'autant moins être autrement, qu'à vrai dire, ces deux mots ont ici la même signification. La conscience autorise, parce que la raison admet ; et, quant au fait, la distinction n'est qu'une subtilité. Voilà donc les ennemis des doctrinaires reconnus eux-mêmes pour doctrinaires. Ah ! si, pour justifier tous ses errements en politiques, il ne s'agissait que de protester de sa bonne foi, la question serait bien simple ; il n'en est pas ainsi. Pour accomplir les grandes tâches, il ne faut rien moins que la réunion des plus grandes qualités ; la conscience est la première de toutes, soit ; mais il faut encore chercher la vérité en soi et au dehors, c'est-à-dire dans toute l'humanité.

La conscience des gens enrôlés sous de vieilles bannières n'est trop souvent qu'une préoccupation de routine. Chacun s'entête à son idée fixe, on ne se rapproche que pour se convertir et s'absorber. C'est là l'état moral des partis actuels qui, par conséquent, s'aventurent dans les voies de l'association avec des dispositions diamétralement opposées à celles qu'elle exige.

Or, nous dirons à ces frères ennemis de la famille politique : Voulez-vous vous entendre sérieusement? ne retombez pas dans les erreurs des doctrinaires, ne vous autorisez pas plus de votre conscience que de votre raison ; à entendre chacun, on pourrait penser que tout le monde a l'une et l'autre, et il est souvent permis d'en douter. Il y a un terme de ralliement plus simple, plus modeste et plus rationnel à la fois : c'est l'amour de l'humanité entière, et surtout l'amour du peuple ; car l'amour de peuple, c'est l'amour du progrès, puisqu'il s'agit précisément de son avènement à de plus heureuses destinées ; c'est aussi l'amour de la justice, puisque son affranchissement doit anéantir l'exploitation de l'homme par l'homme jusque dans sa dernière possibilité. Proclamez une politique nouvelle, dont il soit le principe et la fin ; posez le problème social dans ces termes naturels. Vous croyez à votre raison, vous croyez à votre conscience, croyez aussi à votre cœur, et faites-nous y croire en témoignant de votre sympathie pour toutes les misères, de votre indignation pour toutes les iniquités. En échange de cette sollicitude, le peuple, c'est-à-dire la pensée de son amélioration sérieuse et toujours progressive, vous donnera la force qui vous manque, vous rendra la vie qui vous échappe. Avec cet amour, vous pouvez engendrer quelque chose de nouveau ; sans lui, nous le répétons, vous irez vous perdre dans un chaos monstrueux sans pouvoir atteindre une nouvelle création.

ALLEMAGNE.

La *Gazette d'Augsbourg* insère une longue note envoyée par lord Aberdeen au gouvernement prussien, relativement à l'aggravation des tarifs du Zollverein sur les fils écrus et les fils de coton anglais. Cette

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
MERCREDI 1er OCTOBRE 1845.

Nos lecteurs nous sauront gré d'avoir, en raison de son actualité, inséré aujourd'hui le feuilleton de M. Toussenel. Demain commencera la publication de DERRIÈRE LE GRAND MAT, roman en deux volumes de M. EDOUARD PUJOL, lieutenant de vaisseau, auteur de *Entre deux lames*.

Entre le premier et le deuxième volume de DERRIÈRE LE GRAND MAT, le feuilleton de la *Démocratie pacifique* publiera le quatrième volume du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE, de M. ALEXANDRE DUMAS, d'après la promesse formelle qui vient de nous être faite par l'auteur de nous livrer son manuscrit en temps utile.

MARTIN CHUZZLEWITT, roman en quatre volumes de CH. DICKENS, traduit par Mme BELLOC, suivra le roman de M. Pujol.

Les personnes qui s'abonneront à partir du 1er octobre, recevront : 1° les trois premiers volumes du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE ; 2° Le roman entier de M. E. CAMUS, UNE FILLE DU PEUPLE.

Ouverture de la chasse.

Obstination ridicule des préfets à persévérer dans la mauvaise voie. — L'ortolan rangé par l'administration dans la classe des animaux nuisibles. — Progrès de la passion de la chasse en France. — Adjudication du droit de chasse dans les forêts de l'Etat. — Superbes intentions cynégétiques de plusieurs rédacteurs de la *Démocratie pacifique*.

Je commence par déclarer que je n'ai pas le cœur à prêcher la croisade contre le gibier du marais, du bois et de la plaine, en ce moment où je vois s'abattre sur ma pauvre patrie tous les loups-cerviers de Juda et de Londres, animés à la curée par les bourras triomphants d'une presse mercantile et vénale, et par la stupide inertie d'un pouvoir fainéant. C'est le 10 septembre qu'ils déclaraient la plaine ouverte à la destruction ; la veille, le ministre des travaux publics livrait les clefs du trésor national à la coalition des Anglais et des juifs, abandonnait à des étrangers les grandes voies de communication du royaume, et constituait la féodalité financière maîtresse absolue du commerce national par le monopole des transports. Il est vrai que jamais on ne perdit plus gaiement une couronne. A l'issue de cette négociation honteuse, qui fait le juif et l'Anglais maîtres chez nous, le ministre, radiaux et fier comme s'il venait d'apposer sa signature au bas d'un nouveau traité de Munster ou de Campo-Formio, le ministre prenait la poste pour aller recevoir d'un bout de la France à l'autre les témoignages de satisfaction des populations empressées. Triste pays que le nôtre, où jamais les traîtres n'ont manqué, pas plus sous Charles VI l'imbécile, que sous le vainqueur d'Austerlitz ! Triste pays où le patriotisme ne souffle que par raffales pour s'éteindre dans le calme plat ; où les coalisés victorieux de 1815, comme ceux du 9 septembre, sont assurés de rencontrer sur tous les tréteaux de la presse des histrions sans cœur pour chanter leurs victoires ! Je remercie le ciel de deux choses : de ne pas m'appeler Sylvain Dumon, d'abord ; secondement, de n'être pas cet économiste d'un journal que je ne veux pas nommer, et qui n'eut pas honte de verser des larmes sur l'imprudence de *M. de Rothschild sollicitant le privilége de se ruiner* en demandant la concession du chemin de fer du Nord. Car, vous savez que dans ce temps-là, en 1843, on concédait au juif le chemin du Nord pour rien ; qu'on lui livrait la voie toute construite, qu'on ne lui imposait d'autre perte que celle de son matériel. Or, à l'adjudication dernière, on l'a tenu de rembourser la voie ; on a augmenté de CENT CINQUANTE MILLIONS le prix de la concession ; on a réduit la durée de cette concession de deux ans, ce qui n'empêche pas qu'à ce prix la coalition, si elle veut attendre, n'ait encore plus de deux cents millions à gagner. L'économiste en question le sait, puisqu'il affirme aujourd'hui que les actions dudit chemin qui ne gagnent que 70 p. 100, sont au dessous de leur valeur. Alors, dites-moi comment qualifier dans un langage honnête le cynisme éhonté de cette phrase adorable, dont ou défie l'auteur de décliner son nom. Mais s'il est vrai que le Christ ait chassé les marchands du Temple, et que ce soit là un de ses actes glorieux de rédempteur, d'où vient que la chaire sacrée ne retentit pas de foudroyants anathèmes contre le culte du veau d'or? D'où vient que nous sommes seuls, nous et quelques organes du parti radical, à protester contre l'autocratie des marchands qui, de rechef, ont envahi le temple ? O honte ! avoir fait dix révolutions en un demi-siècle, avoir jeté bas deux trônes, broyé tous les priviléges de caste, promené nos aigles victorieuses par toutes les contrées de l'Europe, pour retomber désarmés, avilis, sous l'ignoble joug d'une poignée d'agioteurs cosmopolites ! Ah ça ! est-ce que nous autres chasseurs, nous ne pourrions pas nous coaliser un beau jour pour purger notre territoire de tous les loups-cerviers qui l'infestent. En voilà une magnifique occasion de conquérir le titre de *grand chasseur devant Dieu* !

Je voulais donc dire, à propos de l'ouverture de la campagne actuelle, que les préfets n'ont pu cette fois encore renoncer à leurs chères habitudes d'incohérence et de morcellement. Les préfets de la Seine, de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne, ont déclaré la chasse ouverte le 10 septembre. Le préfet du Loiret, dont le département avoisine la capitale, s'était bien gardé d'adopter la même date. Le préfet du Loiret s'était fait à part lui cette réflexion judicieuse : Si tous les préfets d'une même zône fixaient l'époque d'ouverture à un jour dit, il s'en suivrait naturellement que la gent chasseresse se disséminerait sur une immense étendue de terrain, d'où pour les pauvres perdreaux de larges chances de salut ; tandis qu'en échelonnant les ouvertures, nous permettons à tous les chasseurs de la capitale de se porter en masse sur les seuls points où la chasse est autorisée, partant de brûler la plaine. C'est un moyen de tripler la jouissance de ces messieurs et de rendre la destruction sextuple. En conséquence, M. le préfet du Loiret a ouvert la chasse dans son département le 7 septembre. Je suis fâché que les préfets de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne n'aient pas songé à suivre cet exemple et à prendre le 8 et le 9 septembre pour leurs jours d'ouverture ; c'était en effet le meilleur moyen d'en finir avec cette maudite race des lièvres et des perdreaux. Le préfet de l'Oise a ouvert le 15, celui de la Somme le 18, celui du Nord probablement le 20 ; de sorte que le chasseur de Paris, le plus impitoyable de tous les destructeurs du monde, a pu se procurer la jouissance de quatre jours de boucherie au lieu d'un. Je livre la conduite de ces autorités coupables à la vindicte de tous les vrais chasseurs et au jugement sévère de la postérité.

Les préfets sont comme les enfants : il faut leur répéter bien des fois la même leçon pour la faire entrer dans leur tête, et il se passera probablement une dixaine d'années avant que les véritables principes de la matière que nous traitons soient par eux adoptés. Nous qui savons, tâchons, en attendant, d'être un peu indulgents pour la faiblesse intellectuelle de ceux qui ignorent, et essayons de les amener à la raison pas à pas.

Encore une fois, il faut que la France soit divisée, pour l'exercice du droit de chasse, en trois zones : celle du nord ; celle du milieu ; celle du midi. Il faut que dans chaque zone l'ouverture ait lieu le même jour, sauf à fixer ce jour à l'époque où la chasse ne pourra plus avoir d'inconvénients pour les récoltes des départements les moins avancés de cette zone. Maintenant, comme le permis de chasse se paie 25 francs par toute la France, et comme tous les citoyens français sont égaux devant la loi, il faut que ce permis de chasse donne lieu pour tous les contribuables à une égale jouissance ; je veux dire à une égale durée de l'exer-

Prusse passe des Tuileries et l'aient rapporté au château d'Eu. De là la mauvaise humeur du *Journal des Débats*. Ce n'est pas le mot du prince de Metternich sur le toast du roi de Prusse qui a dirigé l'esprit de la lettre du journal ministériel français ; on a dû être blessé du mot du roi de Prusse sur les personnes qui dirigent la France. Celui-ci est peut-être moins spirituel que le premier, mais à coup sûr il ne manque pas de vérité. »

Les *Débats*, depuis quelque temps, publient des correspondances de Berlin sur le mouvement religieux. Ces correspondances sont faites à Paris et fourmillent d'erreurs. C'est ainsi que le correspondant allemand de Paris répète que les étudiants de Leipzig ont chanté la chanson des Brigands lors de la fatale soirée du 12 août, malgré le démenti que nous lui avons donné, démenti confirmé par les journaux de Leipzig. Aujourd'hui les *Débats* reproduisent mot à mot un passage qui se trouve en entier dans notre article intitulé : *Mouvement religieux en Allemagne*. Or, ce passage a été traduit d'après une brochure allemande dont copie nous a été envoyée de Berlin par l'auteur, et qui a été saisie et brûlée par la police. Les idées qui y sont émises ne dominent pas moins une grande partie des esprits de l'Allemagne. Nous pourrions citer vingt autres brochures qui disent à peu près la même chose ; mais sans nous, jamais le correspondant allemand des *Débats* n'aurait eu connaissance de ce passage. Du reste, nous sommes assez riches pour prêter aux *Débats*.

Les gouvernements allemands s'occupent sérieusement à prendre des mesures contre la cherté des vivres, qui commence à se faire sentir sur les marchés publics. Partout ils font des achats directs de pommes de terre et de grains destinés à être vendus à bas prix pendant l'hiver. Il serait temps qu'en France on songeât aussi un peu à ce pauvre peuple, qui déjà paie 3 fr. un sac de pommes de terre.

ESPAGNE.

Dans quelques jours on procèdera, en Espagne, à l'élection des nouveaux membres des ayuntamientos, ou conseillers municipaux, conformément à la loi en vigueur et au règlement publié dernièrement. *El Heraldo* dit que les progressistes se préparent à y prendre une part active, et qu'ils ont des chances de triompher dans plusieurs colléges. Un nombre considérable d'électeurs appartenant à l'opinion modérée, ont été exclus, sans réclamations de leur part, des listes électorales formées à Madrid. *El Heraldo* y voit la preuve de l'apathie dans laquelle le gouvernement a jeté, par ses fautes, le seul parti sur lequel il devait s'appuyer.

ITALIE.

Le correspondant de Rome du journal *l'Espanol* écrit à ce journal ce qui suit, à la date du 3 septembre :

« Le cardinal Girzi a demandé des fonds secrets au gouvernement pour pouvoir mieux déjouer les trames des libéraux, qui répandent en tous lieux les principes et les maximes du communisme. Le capitaine de Chapens, marquis Bruti, a révélé à ce gouvernement une vaste conspiration à laquelle avaient pris part, non seulement les sous-officiers de la compagnie, mais presque tous les officiers des régiments en garnison dans la Romagne. M. Rossi, délégué d'Ancône, expédie estafette sur estafette à Rome, pour demander des renforts, attendu que le mécontentement des habitants et des troupes éclate en révolte ouverte. On parle librement contre le gouvernement des prêtres, et l'on considère une révolution comme imminente. Le gouvernement ne veut pas sévir ouvertement, car les personnes compromises sont assez haut placées. Les 40 000 habitants des montagnes de la délégation d'Ascote disent qu'ils sont prêts à prendre les armes. Tout récemment les douaniers ont tué d'un coup de fusil un pauvre père de famille qui transportait en contrebande

— M. Lacave-Laplagne, ministre des finances, avant de rentrer à Paris, ayant l'intention de visiter encore une fois notre ville, arrivera mercredi prochain du Tréport sur le vapeur *le Caïman*. Le commerce se propose d'offrir à M. le ministre des finances un banquet qui sera donné jeudi prochain. — La peine de mort prononcée par le premier conseil de guerre de la première division militaire contre le nommé Potier, chasseur au 23e régiment d'infanterie légère, pour voies de fait envers son supérieur, vient d'être commuée par le roi en cinq années d'emprisonnement. — La Banque de Bâle a fait une première émission de billets pour une valeur de 500 000 fr. de France, savoir : 700 billets de 500, et 1 500 de 100 en date du 15 septembre. — L'orage qui a éclaté sur Montélimart s'est étendu dans plusieurs contrées du Midi. Aix, Montpellier et leurs environs ont beaucoup souffert. — A compter de demain, mercredi, 1er octobre, le prix du pain dans Paris est fixé comme suit, savoir : Le pain de 1re qualité à 37 centimes le kilog. Le pain de 2e qualité à 30 centimes le kilog.

— M. Larnac a été élu député, au premier tour de scrutin, par le collége électoral de Saint-Sever. Il a réuni 160 voix sur 300 votants.

Le collége électoral de Colmar s'est réuni pour procéder à l'élection d'un député, en remplacement de M. Hartmann, élevé à la dignité de pair de France. Voici le résultat du scrutin : Nombre des votants, 250 ; majorité absolue, 126. — M. Marande, candidat conservateur, a réuni 123 voix. — M. Gloxin, candidat conservateur, 115. — Aucun des candidats n'ayant réuni la majorité absolue, il a dû être procédé aujourd'hui à un second tour de scrutin.

Voici le résultat du second tour de scrutin au collége électoral de Douai : Nombre des votants, 523 ; M. Choque a réuni 264 voix ; M. Danel, 255. Voix perdues, 4. M. Choque, ayant réuni la majorité absolue des suffrages, a été proclamé député.

CAISSE D'ÉPARGNE. — Les versements reçus par la caisse d'épargne de Paris les dimanche 28 et lundi 29 septembre, de 3 181 déposants, dont 483 nouveaux, s'élèvent à 501 135 fr. — Remboursements effectués la semaine dernière à 2 138 déposants, dont 531 soldés, 1 141 305 fr. 31 c. — Rentes achetées à la demande des déposants pendant la même semaine pour un capital de 109 731 fr. — Demandes de remboursements du 28 septembre 1 226 423 fr.

RETOUR D'UNE FRÉGATE. — La frégate *l'Iphigénie*, commandée par M. le capitaine de vaisseau Laguerre, est arrivée à Cherbourg vendredi matin, venant de Lorient. Elle est restée au mouillage sur la rade, en attendant, dit-on, des ordres supérieurs. Le *Journal de Cherbourg* assure que plusieurs navires de guerre doivent aussi se rendre à Cherbourg.

STATISTIQUE FUNÈBRE. — Il résulte d'un état publié récemment à Montevideo que, sur le nombre total des Français qui ont pris les armes pour la défense de cette place, du 2 juin 1843 au 2 juin 1845, on compte 135 tués et morts de leurs blessures ; le nombre total des blessés avait été de 441. 642 malades français avaient été reçus à l'hôpital ; 72 étaient morts.

ORIGINE DE LA COMPAGNIE DE L'ARQUEBUSE. — La compagnie de l'arquebuse de la ville de Pont-de-Vaux doit tirer un oiseau dimanche 5 octobre. A cette occasion, le *Courrier de l'Ain* entre dans les détails historiques qui suivent : « La création de cette compagnie date de plusieurs siècles. Elle existait auparavant sous le nom de compagnie de l'arbalète et, en 1434, celui qui abattait l'oiseau ou *papegai* était déclaré roi de l'arbalète et exempté de tout impôt par les ducs de Savoie. La compagnie de l'arquebuse lui succéda en 1765. »

FRAUDE COMMERCIALE. — Les marchands saleurs de Dieppe se plaignent d'une fraude qui est commise à leur détriment par les marchands

disparu sous les eaux ; et du côté de la ville, le seul rempart qui la protégeât, la grande digue, élevée d'un mètre depuis 1840, n'existe plus. Le grand courant du Roubion avait au moins un kilomètre de large ; ses flots furieux se précipitaient de toutes parts avec une hauteur de deux pieds de plus qu'il y a cinq ans, entraînant tout dans leur cours, submergeant tout le quartier d'Eygu et refluant par la grande rue et les aboutissants jusqu'au milieu de la ville. La route de Lyon à Marseille, de la porte d'entrée au pont de pierre, était à moitié emportée, et devant le pont on voyait, du haut de la tour de la citadelle, avec une lunette, une brèche profonde et de quinze à vingt mètres de large ; elle interceptait le passage, étant mise peu à peu à découvert par la retraite assez rapide des eaux, et on apercevait la malle-poste arrêtée devant, avec d'autres voitures du Midi. A mesure que les eaux s'écoulaient, on pouvait constater la réalité de ces dévastations sans nombre que la vue des torrents chargés de terres végétales et charriant toutes les productions de la terre, les instruments aratoires, les ruches à miel, etc., n'avait que trop annoncées. La jolie campagne d'Espoulette, parsemée il y a quelques heures de jardins et d'habitations d'été, était méconnaissable : ce n'était que des murs renversés et aux deux tiers disparus, des lacs bourbeux et des masses de limon et de gravier partout déposées.

» Quant à la ville, les ravages sont également incalculables. De riches propriétaires ont sans doute beaucoup perdu, mais de nombreux artisans surtout ont été dépouillés de tout ce qu'ils possédaient, et, couchant au rez-de-chaussée, ont à peine échappé à la mort. Des bureaux de l'octroi, des ateliers de carrosserie et de charronnage, des hangars, des caves, ont été presque complètement vidés par les courants, qui forçaient les portes et roulaient jusqu'à une demi-lieue dans la plaine, en traversant la promenade et la route du Teil ou la propriété de M. Chabaud, tous les objets qu'ils rencontraient, diligences, tombereaux, futailles, sacs de blé, ballots de marchandises du roulage, et jusqu'à de grosses pierres de taille qui formaient l'entablement de la digue. Il y a eu à l'hôtel de la poste deux mètres et demi d'eau (au moins deux pieds de plus qu'en 1840), et il y a maintenant partout jusqu'à trois pieds de boue. Bien des gens ont failli périr, et ce sera un miracle si l'on n'a à déplorer la mort de personne. Beaucoup d'animaux et quelques mules ont été noyés. On avait heureusement achevé, quelques minutes avant la débâcle, d'emmener les chevaux de la poste et ceux des écuries du quartier, vers le haut de la ville. On annonce qu'un meunier aurait succombé, et le sonneur d'une commune voisine a été foudroyé, s'obstinant à sonner les cloches. On sait qu'on ne peut venir à bout de vaincre ce préjugé des paysans. Quiconque ne s'est pas trouvé en cette contrée au moment d'une inondation semblable, ne peut se faire une idée ni de l'étendue du désastre qu'elle cause, ni de la promptitude avec laquelle elle est venue et s'en va, laissant partout la ruine et la désolation derrière elle.....

» Hier dimanche, après une belle matinée, le ciel s'est tout d'un coup couvert de gros nuages noirs. Il était une heure lorsque la pluie a commencé. Bientôt ç'a été véritablement un déluge ; jamais on n'avait vu, dans le plus fort orage, l'atmosphère aussi chargée d'électricité. Des éclairs effrayants, qui se succédaient sans interruption, des coups aussi souvent répétés du tonnerre, qui est tombé en plusieurs endroits, se joignaient au bruit toujours croissant de la pluie. Il pleuvait encore et toujours à une heure du matin, et à torrents redoublés jusqu'à deux heures un quart. C'est alors que les eaux amoncelées du Roubion et du Jabron, refoulées par les coudes du lit ordinaire, et le pont de pierre dont les arches sont trop étroites pour recevoir de pareils déluges, ont surmonté tous les obstacles et causé tous les ravages que bientôt le jour est venu éclairer, et qu'il faut renoncer à énumérer et à peindre. On peut évaluer la quantité d'eau qui est tombée à la moitié des eaux pluviales qui tombent en moyenne dans nos pays par année, d'après les calculs approxi-

---

cice du droit de chasse. Si la chasse est ouverte un mois plus tôt à Marseille qu'à Lille, il faut qu'elle ferme à Marseille un mois plus tôt qu'à Lille ; car la loi n'a pas pu dire que le permis de chasse donnerait le droit de chasser pendant huit mois à l'habitant du midi, et pendant quatre mois seulement à l'habitant du nord, puisque le Flamand et le Provençal paient leurs permis de chasse au même prix. Ce n'est pas tout, à l'appui de mon système se présente un argument formidable. La loi sur la chasse est une *loi somptuaire*, ce à quoi n'avaient pas songé les braves législateurs qui l'ont faite. C'est une loi somptuaire, car elle défend le transport et la consommation du gibier dans les départements où la chasse n'est pas autorisée. Un arrêté de préfet est un *mandement de carême*, auquel l'administré est obligé de se soumettre, sans mot dire, attendu qu'une pénalité sévère est attachée à l'infraction dudit mandement. De sorte que, sous le régime actuel, et d'après la manière peu intelligente dont les préfets ont réglementé jusqu'ici le droit de chasse, le gastronome de Perpignan et celui de Montpellier ont, sur celui de Dunkerque ou de Saint-Omer, l'inestimable avantage de pouvoir savourer quatre mois de plus par an, le filet de chevreuil ou le rôti de bécassine. Un pareil abus ne peut durer ; la loi n'a pu songer à concéder aux préfets une autorité aussi monstrueuse sur l'estomac de leurs administrés. Je convie tout ce qui sait manger dans le nord et ailleurs, à joindre ses doléances aux miennes pour mettre fin, le plus promptement possible, à un état de choses aussi scandaleux.

Le préfet, en général, et c'est une justice à lui rendre, aime mieux renchérir sur les imperfections de la loi, que de chercher à en corriger les écarts dans le cercle de ses attributions. La loi du 3 mai a, comme chacun sait, retiré la caille de la catégorie des oiseaux de passage, où l'assentiment de toutes les générations l'avait colloquée jusque-là ; un préfet du sud-ouest, encouragé par cet exemple, vient de ranger l'ortolan dans la catégorie des animaux nuisibles. Après cela, l'intention doit ici excuser le fait, et j'approuve complètement l'auteur de cet arrêté mémorable, si la loi ne lui laissait que cette formule échappatoire pour faire jouir ses concitoyens des bienfaits de l'ortolan, cet oiseau dont un diplomate célèbre ne prononçait jamais le nom sans s'incliner et se découvrir en témoignage de respect.

J'ai peur que l'ouverture n'ait été féconde en déceptions pour tous les chasseurs qui avaient eu le tort de ne pas consulter le feuilleton de la *Démocratie pacifique* sur les éventualités de la présente campagne. J'avais bien vu ; la caille était moins rare que d'habitude, malgré l'époque tardive de l'ouverture ; le lièvre abonde, mais le perdreau et le faisandeau surtout, ont généralement manqué. J'ai vu partout vingt compagnies de sept à huit perdreaux pour une de quinze à vingt, ce qui est le chiffre normal dans les bonnes années. La mortalité, le froid, la coupe des prairies artificielles ont sévi cruellement sur l'espèce ; il n'est pas jusqu'aux espèces les plus robustes, le lapin de garenne, par exemple, qui n'aient payé tribut à l'inclémence de la saison. Et l'épidémie, hélas ! ne s'en est pas tenue au règne animal seulement, elle a frappé le règne végétal ; elle a menacé les populations de famine, en empoisonnant dans son germe le tubercule, précieux symbole de l'agriculture sériaire, qui fait le fond de la nourriture du pauvre habitant des villes et des campagnes. Et comme tous les fléaux s'enchaînent, la disette des pommes de terre a provoqué les accaparements de substances alimentaires, et les marchés du Nord sont devenus de nouvelles arènes d'agiotage où la spéculation escompte par anticipation la misère des populations affamées. Quand je vous dis que la folie des hommes a réagi sur le système nerveux de la planète, et que notre infortuné globe se trouve à l'heure qu'il est en proie à une maladie pernicieuse..... Mieux que cela, si je vous disais que des personnes dignes de foi m'ont affirmé avoir connaissance d'un récent arrêt de la cour sidérale du tourbillon, rendu sous la présidence du soleil, et sur les conclusions conformes d'Herschell, lequel arrêt, « considérant l'inutilité des efforts tentés depuis plus de 3 000 ans par le tourbillon pour ramener l'astre rebelle à la loi du bonheur, en le purgeant du virus philosophique et *moralique* dont il est infecté, aurait déclaré le désastre incurable, et pour obvier aux dangers de la contagion, décidé qu'il y avait lieu à amputation du membre gangrené... » Les personnes qui m'ont confié ces détails ajoutent que l'orateur chargé de la poursuite (Herschell) s'est élevé aux plus sublimes hauteurs de l'éloquence en retraçant le sort douloureux de la femme sur la terre, l'amour flétri, le négoce honoré, etc. J'aime à douter encore, pour mon compte, de la réalité de la sentence ; j'ai plus de confiance dans la longanimité des principaux membres du tribunal de voûte ; on n'a pas vogué si long-temps de conserve à travers l'océan de l'éther sans avoir contracté des relations affectueuses qui ne se brisent pas en un jour ; on ne se résout pas de but en blanc à trancher le fil..... tout ce que vous voudrez ; mais vous conviendrez aussi que cet afflux d'effrayants phénomènes terrestres, dont nous sommes témoins chaque jour, est bien de nature à donner à penser. Si les temps de l'abomination et de la désolation prédits par le prophète Daniel ne sont pas venus encore, qu'on me dise le pourquoi de ces trombes, de ces trombes renouvelées de la nuée de Sodome, qui passent sur les cités, les rasent et sèment leurs débris dans les plaines ? le pourquoi du choléra, de la fièvre noire, doux fruits des beaux climats qui s'acclimatent tout doucettement chez nous. Qu'on m'explique cette simultanéité désespérante de débordement de feuilles publiques et de chardons parasites dont tous les champs et tous les cafés de la France sont littéralement encombrés.... Mais si nous quittions ce sujet désolant pour revenir à nos lapins ?

Deux de mes amis, partis depuis six semaines pour les îles de la Baltique, m'écrivent de Rugen : « *N'a rien vu qui n'a pas vu Rugen.* » Suivent de merveilleux récits d'hécatombes quotidiennes de bécassines, de marouettes, de sarcelles et de toutes les espèces d'oiseaux d'eau. Gothland, Rugen ! c'est là qu'il faut aimer, c'est là qu'il faut mourir du premier août au premier septembre. Les îles de la Baltique sont la première étape de la grande colonne d'émigration des échassiers et des palmipèdes que l'amour fait éclore par myriades au sein des marécages et des roseaux paisibles des lacs déserts du nord. Le nord demeure toujours la grande fabrique des canards, s'il n'a plus la gloire de s'appeler comme jadis, la grande fabrique des nations, *officina gentium*. Arrivés à ce premier rendez-vous général, les oiseaux voyageurs y font séjour, jusqu'à ce que l'haleine du vent d'est fraîchissant de plus en plus, les décide à s'abattre sur les rives des fleuves, sur les lacs et les étangs de l'Europe continentale. Ces pérégrinations, ces flâneries de touriste durent habituellement tout le mois de septembre, mais pour les échassiers et les foulques seulement, car les grands palmipèdes attendent, pour faire voile vers les contrées méridionales, que l'impétueux Borée ait durci l'écorce des eaux de son souffle glacé. Station d'octobre pour les râles, les marouettes, les foulques, les bécassines : les grands étangs du midi de la France, Corse, Sardaigne et Marais Pontins ; stations d'hiver pour toutes les espèces qui précèdent, hormis la foulque : Algérie. Si le ciel en mes mains eût mis mes destinées, c'est-à-dire si mon père en mourant m'eût laissé le singulier droit de jouir sans travailler, de consommer sans produire, comme le Juif, j'aurais fait tout mon possible pour passer six mois chaque année dans la société de ce monde-là.

Il paraît qu'il se fait aussi pour le quart d'heure de magnifiques fusillades sur les marouettes dans les environs de Calais, de Reims et de Bourg (en Bresse). La masse des chasseurs ne doit pas avoir à se plaindre non plus du râle de genêts, car depuis quinze jours j'en ai rencontré plus d'un dans des contrées qui ne me paraissent pas devoir posséder un charme particulier pour ce bipède délicat.

En dépit de l'époque tardive de l'ouverture, la plaine était encore émaillée ce jour-là de perdreaux qui ne l'étaient guère *maillés*, c'est-à-dire qui volaient à peine, et je veux rendre cette justice à Satan qui préside aujourd'hui à l'ordre des saisons, qu'il s'est paternellement conduit à l'endroit de ces êtres chétifs. Le 10, nous faisions l'ouverture en Seine-et-Oise ; le soleil était si ardent, la chaleur si étouffante, qu'il était impossible de faire débusquer du fourré le faisan et le perdreau. Le 13, nous étions assaillis dans l'Oise de giboulées glaciales qui forçaient le per-

... cadeau était accompagné d'une lettre de félicitations de la part du gouvernement anglais, et de l'offre de faire élever un de ses fils, s'il en a, aux frais du trésor de la Grande-Bretagne.

UN CHIEN TRÈS INTELLIGENT. — L'ouverture de la chasse, dans l'arrondissement de Saint-Pol, a donné lieu, de la part d'un chien, à un trait d'intelligence qui mérite d'être cité. Un chasseur avait lancé son chien au milieu d'un assez vaste champ d'avoine, et il suivait tous ses mouvements avec une inquiète émotion. Il avait vu des perdreaux se remettre dans ce champ, et il s'attendait, à chaque instant, à les voir partir. Le chien suivait la piste avec prudence, et de temps à autre il se dressait sur ses pattes de derrière comme pour indiquer au chasseur la direction dans laquelle il devait marcher. Tout à coup le chasseur n'aperçoit plus son chien ; plus de doute, l'animal est en arrêt et le gibier va prendre son vol. Quelques secondes, une minute même s'écoulèrent, le chien était toujours coi et le gibier suivait l'exemple du chien. Le chasseur s'impatiente, il avance de tous les côtés, il siffle son chien, les perdreaux s'envolent; surpris, il lâche la détente et les perdreaux volent encore. Malgré le coup de fusil, le chien n'a pas bougé, il n'a pas reparu, que peut-il être devenu? Le chasseur cherche dans toutes les directions, il appelle, il siffle encore, l'écho seul lui répond. Il allait quitter la place et continuer tristement sa chasse, car qu'y a-t-il de plus triste que le plaisir de la chasse sans la compagnie d'un chien ! lorsque tout à coup il entend des aboiements souterrains. Ces aboiements lui indiquent la route qu'il doit suivre pour retrouver son compagnon qui l'appelle, et bientôt il arrive sur le bord d'une marnière, profonde de huit à dix mètres. Le chien était au fond de cet abîme, creusé à pic, comme un véritable puits. Il implorait, il suppliait son maître. Le maître était ému, car il n'y a rien de plus sensible qu'un chasseur à l'endroit de son chien ; mais que faire? A tout hasard, il court vers la maison la plus proche, il demande une corde, fait un nœud à l'une des extrémités, et revient à la marnière où le chien continuait à gémir sur l'imprévoyance des propriétaires qui oublient de faire combler les puits desquels ils ont extrait de la marne. La corde est descendue dans le précipice, le chien comprend alors que l'heure de sa délivrance a sonné, il s'accroche à belles dents à la corde, bien décidé à ne pas la lâcher, quelque secousse qu'il pût éprouver dans l'ascension qui allait s'opérer. Un instant après, il était dans les bras de son maître qui pleurait en l'embrassant, et la race canine avait à son tour son Dufavel.

Malgré notre grande confiance dans l'intelligence du chien, nous laissons à l'*Echo du Nord* toute la responsabilité de cette histoire.

LE MUSÉE DE CLUNY. — On termine en ce moment, au musée de Cluny et des Thermes, une nouvelle galerie pour placer les objets donnés à ce musée par M. Boucher de Perthes. Voici l'énumération des principaux objets qui ont été donnés par lui : un bahut avec incrustations en marbre, sur lequel on voit Judith coupant la tête d'Holopherne, au milieu de son camp; un autre coffre où sont figurés les travaux d'Hercule ; deux plats de Bernard de Palissy ; une gaîne en ivoire, sur laquelle l'artiste a ciselé les principaux traits de l'Ancien et du Nouveau-Testament; une statuette en bronze, tenant une sainte face, deux statues antiques, en marbre, représentant deux orateurs ; deux autres, prises pour Diane et Cérès ; deux statuettes en ivoire, représentant la Vierge et saint Jean ; une merveilleuse frise en bois, sur laquelle est ciselée la vie de saint Jean ; quatre panneaux en bois, couverts de sculptures, avec ces inscriptions au bas : *Sanguineus, Cholericus, Phlegmaticus*, etc., etc. M. de Perthes se propose, dit-on, de donner encore sa belle collection d'armes celtiques en os et en ivoire. On sait que M. de Perthes fait tous ces dons à l'État à la condition que la nouvelle galerie portera le nom du donateur.

... aussitôt, l'infortunée n'a pu être rappelée à la vie.

UN COUPLE BIEN ASSORTI. — Le docteur M. de Z.... est un de ces industriels qui ont mis l'art médical en réclames et rendu leur nom familier aux lecteurs de la quatrième page des journaux. Mais ce moyen de fortune n'avait pas, à ce qu'il paraît, réussi au docteur, et il en avait imaginé un autre, avec l'aide de sa femme, assez jeune et jolie personne. Mme M.... de Z... sortait donc le soir du domicile conjugal et allait se promener dans les endroits les moins illuminés de la rue de Rivoli et des rues voisines. Lorsqu'elle avisait un passant dont la mise annonçait l'aisance, et la figure le cœur compatissant, elle l'observait, et en lui remettant un petit écrit imprimé, faisait appel à sa charité. Souvent cet appel était infructueux ; alors la dame ne perdait pas courage, et elle cherchait à attirer le passant dans un endroit encore plus sombre et plus écarté. C'était ordinairement du côté des Champs-Elysées. Arrivée là, elle renouvelait ses instances, et si le passant résistait encore, un inconnu à la mine rébarbative se présentait tout à coup, se récriait brutalement contre l'affront qu'on lui faisait en abusant ainsi de l'inexpérience de sa femme. Le passant, dans la crainte du scandale, finissait par mettre la main à la poche; et on le laissait s'éloigner tranquillement. Ce manége durait depuis quelques jours; mais par malheur pour l'estimable couple M. le préfet de police en fut informé, et des agents du service de sûreté furent apostés dans les endroits fréquentés par les deux époux. Le *Droit* raconte que le manége accoutumé fut pratiqué à l'égard de l'un des agents ; il le laissa se prolonger jusqu'à l'apparition du terrible inconnu ; mais alors la scène changea, et ce fut l'agent qui, mettant la main sur le mari et la femme, leur signifia qu'ils eussent à le suivre jusqu'au dépôt de la préfecture de police où ils se trouvent en ce moment.

CHRONIQUE AGRICOLE.

PROVISION DE MÉNAGE POUR L'HIVER. — Un de nos correspondants nous engage à faire connaître les aliments qui peuvent, jusqu'à un certain point, remplacer la pomme de terre pour la consommation domestique. On pourrait, nous dit-il, utiliser à Paris l'abondance excessive des légumes verts, particulièrement des choux, que les maraîchers ne peuvent vendre en ce moment. Qu'on en fasse de la *choucroûte*. Les établissements publics devraient s'en pourvoir, et peut-être même les bureaux de charité. On rendrait ainsi un double service aux jardiniers et aux consommateurs des classes pauvres.

La choucroûte est, en effet, un aliment très sain ; les populations de l'Allemagne et de l'est de la France en font usage depuis des siècles. Ce serait une bonne œuvre de mettre à profit les circonstances actuelles pour apprendre aux ouvriers des campagnes et des villes quelle ressource importante peut leur offrir cette facile préparation alimentaire. Nous engageons donc tous les propriétaires et les cultivateurs à donner l'exemple et à faire préparer pour leur maison une provision de choucroûte, en se conformant au procédé suivant, que nous empruntons à la *Maison rustique des Dames*, de Mme Cora Millet-Robinet :

Tous les choux à pomme non frisés sont propres à faire de la choucroûte. Il faut se prémunir d'un petit baril peu cintré dans sa hauteur, cerclé de fer et ouvert par un bout; on le remplit d'eau quinze jours d'avance, et on la renouvelle souvent, pour enlever tous les principes colorés du bois. Dans les pays où l'on fabrique habituellement de la choucroûte, chaque habitant possède un instrument à plusieurs lames et semblable au rabot des tonneliers, dont il se sert pour couper en tranches minces les têtes de choux. On peut le remplacer par un hache-... laisser le couvercle à sec. Vingt-cinq à trente jours après la confection de la choucroûte, on peut commencer à en manger, bien qu'elle n'ait pas encore atteint toute sa perfection.

Lorsqu'on veut prendre de la choucroûte, on enlève les poids et le couvercle, puis l'eau qui surnage ; et lorsqu'on a pris la quantité de choucroûte qu'on désire; on rince la toile et le couvercle, on les replace dans le baril, ainsi que les poids, et l'on verse assez d'eau fraîche nouvelle pour qu'elle surnage. Ces soins sont indispensables chaque fois que l'on prend de la choucroûte ; mais on peut retirer d'avance la provision de toute une semaine.

Il ne faut pas s'effrayer de l'odeur désagréable qui s'exhale lorsqu'on découvre le baril ; cette odeur est le résultat de la fermentation, et disparaît aux lavages que l'on fait subir à la choucroûte avant de la mettre à cuire. Tous les livres de cuisine font connaître sa préparation culinaire.

COMICE DE SCHLESTADT. — Une fête agricole a eu lieu à Schlestadt, le 8 septembre, et a rehaussé de son éclat la distribution des primes allouées par le gouvernement et le département du Bas-Rhin pour encourager l'amélioration des races bovine et chevaline, la culture des plantes fourragères et le perfectionnement des instruments d'agriculture. Le comice de la plaine de Schlestadt, comprenant quatre cantons, c'est-à-dire à peu près la moitié de ce populeux arrondissement, avait à disposer d'une partie de ces primes. Parmi celles qui étaient affectées à l'amélioration des prairies naturelles, la première a été décernée à une société d'irrigation comprenant environ 190 particuliers de la commune d'Huttenheim qui a depuis longtemps exécuté les travaux qu'elle avait entrepris, mais qui malheureusement attend encore, pour en profiter, le règlement d'eau qu'elle sollicite depuis deux ans de l'autorité administrative. Le comice a cru devoir encourager l'esprit d'association en décernant le premier prix à cette société, pour la constitution de laquelle il avait été nécessaire de surmonter de grands obstacles. S'il n'avait eu égard qu'aux résultats matériels, il aurait incontestablement décerné le premier prix à M. Waldéjo, maître de poste à Saint-Ludan, commune de Hipsheim, qui a obtenu le second, et qui a depuis long-temps donné dans sa localité l'exemple des améliorations en assainissant et irrigant une grande étendue de prairies, et en louant même des pâturages communaux, pour les couvrir exprès à ses frais. Cet honorable citoyen n'a pas démenti en cette circonstance le désintéressement dont il a déjà donné tant de preuves. L'assemblée l'a vivement applaudi, lorsqu'en acceptant la médaille commémorative de sa prime, il a fait don de celle-ci au comice.

Le comice n'a pas voulu se borner à la distribution des fonds du gouvernement : il y a joint plusieurs prix qu'il a fondés avec le produit de la cotisation annuelle que paie chacun de ses membres, et qu'il a décernés aux travailleurs les plus obscurs de l'art qu'il s'est proposé d'honorer, aux domestiques des deux sexes attachés aux exploitations rurales, et qui se sont particulièrement distingués par leurs longs services, leur fidélité au même maître et leur intelligence dans la direction des travaux qui leur sont confiés. C'est un bel et noble exemple que cet hommage public rendu au travail dans la personne de ses plus humbles serviteurs. Espérons que de pareilles démonstrations disposeront l'esprit public à chercher un remède plus profond aux inconvénients de la domesticité, en attachant les serviteurs aux maîtres par le lien de l'association !

N'oublions pas de dire que M. le baron Hallez-Claparède, député de l'arrondissement de Schlestadt, qui a bien voulu, avec plusieurs autres notabilités, honorer cette fête de sa présence, a contribué à la rendre plus brillante en fondant un prix de 100 fr. en faveur de l'horticulture. Les jardiniers avaient exposé à cette occasion des fleurs qui n'ont pas peu contribué à l'embellissement du concours.

La journée, commencée par une exposition d'animaux, de fleurs et ...

... dreau de se tenir dans les labourés et les chaumes, d'où il partait à des distances ridicules. C'était le cas d'appliquer la maxime : L'excès en tout est un défaut.

M. Alexandre Dumas n'est pas seulement un immense écrivain, un puissant dramaturge, un délicieux et inépuisable conteur ; M. Alexandre Dumas a le droit de joindre à tous ces titres ceux de tireur habile et gastrosophe de haut style. Je m'empresse de livrer ces particularités intéressantes aux faiseurs de biographies des hommes célèbres. Je ne connais qu'un défaut à M. Alexandre Dumas, c'est d'avoir oublié que je ne lui avais laissé tirer un magnifique faisan blanc à l'arrêt de mon chien, qu'à la condition qu'il livrerait à la *Démocratie pacifique* le 15 septembre, pas plus tard, la suite du *Chevalier de Maison-Rouge*. M. Alexandre Dumas a parfaitement abattu le magnifique faisan blanc, mais il a été un peu moins prompt à tenir sa promesse littéraire, ce qui prouve qu'on n'est pas parfait. Je trouve noble, je trouve beau, je trouve digne d'une Altesse Spirituellissime de répondre à une invitation de plaisir par des flots d'esprit et de champagne glacé accompagnés de plusieurs terrines de Nérac, et j'approuve de toutes mes sympathies stomachiques ces procédés délicats ; mais il est mal, il est peu charitable de la part d'un écrivain à qui les belles pages coûtent si peu, d'affriander toute une honnête classe de lecteurs par l'exposition d'un drame palpitant d'intérêt et de les arrêter court au beau milieu de leur jouissance, à la porte du dénouement. Je prie le directeur de la *Démocratie pacifique* de faire parvenir ces lignes à leur adresse.

Décidément la passion de la chasse envahit tous les rangs, et l'aristocratie financière, qui prélève déjà un droit de péage sur tous les ponts des cités, sur tous les canaux et toutes les voies de communication du royaume, l'aristocratie financière tend à s'emparer, comme son aînée la féodale, du monopole du droit de chasse. Or, le gouvernement, avisé des ravages de cette passion éminemment nationale, a conçu la sage pensée de mettre en adjudication le droit de chasse dans les forêts de l'Etat du rayon de Paris. Ses sages prévisions ont été dépassées, le nouveau prix d'adjudication a dépassé l'ancien de près de 40 000 francs. Le petit buisson d'Hermières (Seine-et-Marne), d'une contenance totale de 380 hectares, a été amodié 4 000 francs environ, c'est-à-dire à raison de plus de 10 francs l'hectare. Le prix des forêts de l'Ile-Adam, de Crécy, de Malvoisine, a atteint le chiffre de 6 francs l'hectare; celui de la forêt d'Ourscamp a triplé. La noblesse de race a baissé partout pavillon devant la noblesse d'écus. Le comptoir Ganneron a enlevé d'assaut, sur l'un des plus beaux noms de l'ancienne monarchie, les deux forêts d'Ermenonville et d'Halatte, au prix de 20 000 francs. Le Cirque-Olympique, habitué par état aux triomphes, distançait la bijouterie, en Seine-et-Marne, pendant qu'ailleurs, l'horlogerie se pavanait d'une double victoire, victoire chèrement payée du reste, et rudement disputée jusqu'au bout par la louveterie armoriée et le feuilleton de la *Démocratie pacifique*. J'aime à croire que le gouvernement, encouragé par cet exemple, n'exceptera pas plus long-temps la plus belle de ses forêts, celle de Rambouillet, du régime de l'adjudication aux enchères.

Après l'éloge, la critique ; l'administration a sagement agi de mettre le droit de chasse dans les forêts domaniales aux enchères. L'impôt frappé sur le plaisir ne saurait être exagéré. Mais le cahier des charges apporte malheureusement trop d'entraves à la jouissance d'un droit qu'on fait payer très cher. Ainsi, ce cahier des charges interdit aux adjudicataires de la chasse, la faculté de faire garder leurs plaisirs par des agents à eux. Cela est mal, car il est impossible que l'agent payé par l'Etat, et absorbé par la surveillance des intérêts de l'administration, apporte dans celle des délits de chasse le même zèle que le garde rétribué par l'adjudicataire et chargé de ce service spécial. Et puis, en vertu de quelle autorité requérir l'assistance de l'agent forestier? Quelle garantie offerte à l'amodiateur en cas de contravention, par ce dernier, à la loi qui lui interdit le droit de chasse? Je ne me rends pas bien compte des motifs qui ont pu dicter à l'administration cette clause restrictive de la pleine jouissance du droit même qu'elle concède. Faites payer ce droit aussi cher que vous pourrez, c'est fort bien, mais garantissez-en l'exercice au lieu de l'entraver.

L'article 26 du cahier des charges constitue encore une entrave à l'exercice des droits de l'adjudicataire. Cet article dispose que les lieutenants de louveterie auront le droit de chasser le sanglier deux fois par mois, et en temps permis seulement, dans les forêts amodiées. Pourquoi ce privilége accordé aux officiers de louveterie, l'institution la plus inutile des temps modernes, et au grand détriment de l'adjudicataire qui paie d'abord le droit de chasse que ne paie pas le louvetier, et qui est tenu d'indemniser les riverains de tous les dommages occasionnés par les animaux de la forêt? Les sangliers ne sont pas tellement communs aujourd'hui qu'il soit nécessaire de commettre à leur destruction un service d'agents spéciaux, et d'enlever ainsi à l'adjudicataire une partie de ses plaisirs, c'est-à-dire de ses droits. Il arrivera de cette clause que l'adjudicataire et ses co-fermiers se hâteront de rendre inutile la visite de l'officier de louveterie en détruisant jusqu'au dernier tous les sangliers de leur forêt, et ce sera un malheur que, dans l'intérêt de la chasse, nous ne saurions trop déplorer. On a dit il y a longtemps que la louveterie, ainsi que son nom l'indique, était une institution préposée à la conservation des loups. Je connais des louvetiers qui élèvent avec soin toutes les portées de louveteaux prises dans leur voisinage, pour les lâcher dans les forêts plus tard, quand ils seront devenus grands et susceptibles de donner du fil à retordre à leurs chiens. Je crois néanmoins l'institution plus inutile encore que dangereuse, ce qui ne m'empêche pas de voter pour qu'on la supprime dans le double intérêt des moutons et de l'Etat.

Si quelques-uns de nos lecteurs étaient curieux de savoir dans quel but le feuilleton de chasse de la *Démocratie pacifique*, assisté de quelques riches amis, avait tenté la chance d'une adjudication de forêt domaniale, nous nous empresserions de les édifier sur ce chef. Il s'agissait, dans la pensée du feuilleton de la *Démocratie pacifique*, de la fondation d'un institut-modèle de chasse, dont il est inutile de développer le plan et les combinaisons. Il s'agissait de doter l'Ecole, au moyen d'un léger sacrifice, d'une maison de plaisance, d'un asile enchanteur et champêtre, où tout champion du socialisme, un peu fatigué de la lutte, eût été assuré de trouver le repos, un air pur, une occupation proportionnelle à ses désirs, le droit d'insouciance et pas de civilisés. Il s'agissait surtout d'ouvrir un nouvel essor et des voies inconnues à l'industrie lucrative et éminemment attrayante de la faisanderie et de donner, à cette époque de juiverie, de priviléges et de misère, un avant-goût des jouissances de la l'existence harmonienne. — Hélas ! pendant que nous rêvions faisans dorés, pintades, absorbé dans la contemplation anticipée des richesses écloses sous nos doigts, la bougie allumée sur la mise de notre concurrent vint à s'éteindre, et nous retombâmes comme Perrette des hautes illusions de la chasse sociétaire sur le triste terre-à-terre de la chasse morcelée.

Hégésippe Moreau, Flora Tristan, Elisa Mercœur, pauvres et intéressantes victimes de cette civilisation odieuse qui voue à l'abandon et à l'hospice les plus nobles intelligences, c'est à vous que nous pensions en rêvant notre asile, port de refuge que nous voulions ouvrir à ceux qui vous ressemblent, à toutes ces âmes tendres, légion sacrée du Rédempteur, délicates sensitives dont le souffle empoisonné de l'égoïsme dessèche la tige et ferme la corolle dès la première aurore. Flora Tristan ! ce nom de prédestinée me rappelle que les restes mortels de la courageuse missionnaire de charité et d'union attendent encore de la générosité de ses amis l'humble pierre qui doit les couvrir. M. Festeau, M. Boissy, vous les nobles poëtes du travail, vous de qui la lyre sympathique sait le chemin du cœur de l'ouvrier, allons, quelques beaux vers encore, quelque touchant appel à ceux qui vous écoutent, pour leur rappeler un pieux devoir. Comme les vaincus de la bataille, laisserions-nous à l'ennemi le soin d'ensevelir nos morts !

A. TOUSSENEL.

salles dans pour rehausser la splendeur de ces charmantes fêtes. »

COMICE DE LA NIÈVRE. — Ce comice vient de célébrer sa sixième année d'existence par un grand concours tenu à Tannay, dans l'arrondissement de Clamecy. Une affluence considérable de cultivateurs et de fonctionnaires rehaussait l'intérêt de cette réunion. MM. Darblay, Dupin aîné, Manuel, député de la Nièvre ; Charles Dupin, pair de France ; l'ingénieur en chef, le directeur de la ferme-modèle départementale, et vingt-sept maires des communes voisines figuraient au bureau du comice. Un bétail nombreux, de magnifiques étalons de trait attiraient l'attention des amateurs. Le concours des charrues a été très satisfaisant.

M. Dupin, président du comice, a retracé dans un discours convenable les progrès de l'agriculture depuis quelques années ; puis il a appelé l'attention spéciale de ses concitoyens sur les nouveaux progrès que l'on doit réaliser par les irrigations et l'éducation mieux entendue du bétail ; il les a prémunis contre cet engouement mal raisonné qui tend à détruire nos races indigènes, pour les remplacer par des races étrangères, dont la suprématie est fort douteuse, surtout dans les terres pauvres ou montagneuses. Nous citons avec plaisir ce passage, qui contient un très bon enseignement :

« L'année 1845 a vu inaugurer le grand concours de Poissy, institué par un ministre, ami sincère et éclairé de l'agriculture et du commerce, confiés à ses soins. Ce concours est ouvert à tous les éleveurs de France » pour » servir d'encouragement aux propriétaires et aux producteurs des animaux » reconnus les plus parfaits de conformation et de graisse. »

» La Nièvre y a pris une noble part. Notre compatriote, M. Hervieux, membre de ce comice, et ancien élève de Grignon, a obtenu une première prime de 1 000 fr. pour un bœuf élevé et engraissé par lui, de race anglo-charolaise, âgé de trois ans et dix mois, pesant 1 160 kilogrammes ; et une deuxième prime de 900 fr. pour un bœuf également élevé et engraissé par lui, de race charolaise, âgé de six ans et neuf mois, pesant 1 157 kilogrammes. Ces deux bœufs ont été achetés par le boucher de la maison du roi, au prix énorme de 6 250 fr. M. Hervieux mérite de recevoir ici toutes nos félicitations.

» Cependant, messieurs, en applaudissant à ces efforts nouvellement tentés pour produire en peu d'années des animaux propres seulement à la consommation, il ne faut pas perdre de vue les sages réflexions que M. Thouret, ancien député et membre du jury de Poissy, a fait entendre au sein de cette réunion.

» Que cherchons-nous, a-t-il dit, dans la distribution des primes après un » examen rigoureux ? Nous faisons l'étude de nos races d'animaux destinés » à la boucherie, sous le rapport des formes et de l'engraissement ; nous » cherchons leur amélioration par elles-mêmes et par des croisements. Eh » bien ! vous avez dû remarquer, disait toujours M. Thouret, que presque » toutes nos belles races de France ont été produites et primées ; vous avez » vu des résultats magnifiques de croisements, vous avez tous remarqué » les superbes produits anglo-charolais de M. Hervieux. A mon sens, il faut » être très circonspect cependant dans cet ordre d'idées. La race anglaise est » excellente pour les pays qui emploient des chevaux pour la culture des » terres ; mais avant de changer, de modifier même nos belles races de l'Au- » vergne et du Limousin, pensons-y et soyons prudents. De la viande, oui ; » mais du *pain d'abord*. »

» Messieurs, ces réflexions sont surtout applicables à la race morvandelle, à la fois courageuse, intelligente et sobre. Elle a fait ses preuves de vigueur dans les plus brillants concours. Au comice de Seine-et-Oise, par exemple, M. Hervieux, l'agent le plus actif de notre illustration lointaine, a remporté le prix de labourage avec une paire de bœufs du Morvan. Vous le savez tous, d'ailleurs, rien n'égale l'adresse du bœuf morvandiau dans les labours sur les plans les plus inclinés, dans les charrois de montagnes, pour le transport des bois à travers les rochers abruptes et les ravins les plus dangereux. Un mot de leur conducteur les rassure et les encourage : *Va toujours, n'aie pas peur*, leur dit-il, d'un ton ferme auquel le bœuf répond toujours par un généreux effort.

» Et cependant, je ne puis trop le redire, cette race précieuse n'est pas tout ce qu'elle pourrait être. Personne au Morvan ne fait le sacrifice d'élever et de tenir à l'étable, au milieu de sa vacherie, un taureau sultan qui ait acquis tout son développement. La reproduction demeure confiée à des animaux qui ont à peine atteint leur seconde année, et dont on fait des bœufs avant qu'ils soient arrivés à la troisième.

» Notre comice fait ce qu'il peut en donnant, comme encouragement, des prix distincts aux taureaux de race morvandelle. J'y joins le désir de voir un étalon de cette espèce annexé à la ferme de Pousséry pour que cette race de travailleurs puisse atteindre toute la perfection dont elle est susceptible. »

M. Dupin a complété son allocution par quelques détails fort intéressants sur la *ferme-école* de Poussery, dirigée avec habileté par M. Salomon, et par une rapide analyse des travaux du congrès central de Paris. Il serait désirable que le discours obligé de tous les comices se renfermât toujours, comme celui de l'honorable député dans un cadre vraiment agricole.

LES POMMES DE TERRE. — L'Académie des sciences a reçu encore plusieurs communications sur ce sujet ; deux seulement méritent d'être mentionnées, savoir : un quatrième Mémoire de M. Payen, destiné à démontrer par de nouvelles analyses chimiques, que la maladie est réellement plupart des cultivateurs. Les tubercules étant réduits en bouillie, on les soumet, dans des cuviers, à plusieurs lavages à grande eau ; trois ou quatre lavages suffisent pour débarrasser la matière pulpeuse de presque toute son odeur infecte. On la laisse égoutter, on la soumet à une forte pression dans des sacs de toile, et on fait sécher les gâteaux obtenus dans le four, après la cuisson du pain. On obtient ainsi une matière complètement inodore, facile à conserver et à transporter, qui peut servir à la nourriture des bestiaux, et s'employer à la manière des tourteaux de colza. »

Ce moyen, comme nous l'avons dit dans une de nos Chroniques, a déjà été proposé depuis long-temps par un savant belge, et recommandé par le conseil de salubrité de Bruxelles. On voit que la question ne fait pas de progrès bien sensibles. La communication suivante, qui nous est directement adressée par la Société royale et centrale d'agriculture, mérite cependant d'être prise en considération ; nous la recommandons aux cultivateurs d'Alger :

« *Moyen d'obtenir des pommes de terre saines et nouvelles, pour la plantation et la récolte de l'année prochaine*, par M. Sageret, membre de la Société royale et centrale d'agriculture. — On engage les cultivateurs à ramasser les graines de leurs pommes de terre les plus mûres, les plus saines, les plus hâtives et les plus productives pour les envoyer en Algérie le plus tôt possible, afin qu'elles y soient semées promptement ; si elles sont bien soignées, elles devront fournir, dans le courant du printemps prochain, des tubercules assez mûrs pour être arrachés et envoyés en France et chez nos voisins, s'il y a excédent. Plantés aussitôt, ce qui sera probablement vers la fin de juin, et bien cultivés, ils pourraient être récoltés mûrs dans la saison ordinaire.

» Les renseignements relatifs à cette culture pourront être demandés à M. Bailly, agent conservateur de la Société, et communiqués par lui avec l'autorisation de M. le vicomte Héricart de Thury, président de ladite Société, ou en son absence avec celle de M. Payen, secrétaire perpétuel. »

Nous n'ajouterons qu'un mot à cette circulaire : c'est que M. Sageret connaît admirablement la culture des pommes de terre ; il a fait preuve dans sa longue carrière agricole d'une rare finesse d'observation, et ses conseils nous inspirent une grande confiance.

ELIZÉE LEFÈVRE.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS — 30 SEPTEMBRE.

Le *Journal des Débats* annonce que le discours de M. Garnier-Pagès est devenu plus tard la pomme de discorde pour les partis entre lesquels se divise l'opposition. Il constate que les journaux de MM. Thiers et Barrot ont accepté avec une reconnaissance très grande les politesses un peu méprisantes de M. Garnier-Pagès, et qu'ils se résignent devant l'armistice un peu comminatoire du *National*.

Le *Journal des Débats* remercie le *National* qui, en déclarent, qu'il ne veut ni *alliance* ni *fusion* avec la gauche et le centre gauche, mais seulement une *simultanéité d'efforts avec un but déterminé*, a expliqué bien des choses en peu de mots.

Nous nous étonnons que le *Journal des Débats* ne fasse pas mention de la scission que le discours du député de Verneuil a fait naître entre le *National* et la *Réforme*. Ce dernier journal y voit bien certainement plus clair que son aîné, à qui on pourrait rappeler son manque de clairvoyance et d'habileté dans les questions de la fortification parisienne et de la régence. Le *National* a le malheur d'être un peu présomptueux sans être très fort. Cette confiance en lui-même peut lui devenir funeste ainsi qu'à son parti, car M. Thiers est d'un contact dangereux. Si un rapprochement a lieu, voici ce qui, selon nous, arrivera. La gauche radicale, tout en se posant fièrement, ira se fondre dans la gauche constitutionnelle, et toutes deux, au moment voulu, iront ensemble s'absorber dans le centre gauche. Pour se donner une nouvelle apothéose ministérielle, il n'en coûtera au subtil M. Thiers que quelques fanfares patriotiques non suivies d'effet bien entendu.

La *Presse* fait la biographie de M. Royer-Collard qui, selon ce journal, a fait deux révolutions avec la haine des révolutions, sans le savoir et sans le vouloir, l'une en philosophie et l'autre en politique.

Dans son article sur le congrès industriel à Carlsruhe, la *Presse* signale que rien jusqu'à présent n'a transpiré des débats de l'assemblée du Zollverein. Elle est convaincue que l'Allemagne a les yeux ouverts sur ses intérêts, et qu'elle est déterminée à les défendre contre toutes les tentatives de l'Angleterre.

Marchés.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 30 sept. — Foin 1re 48 à 50 ; 2e 46 à 48 ; 3e 00 à 00. — Luzerne, 1re 44 à 46 ; 2e 50 à 00. — Paille de blé 1re 28 à 29 ; 2e 00 à 27 ; 3e 00 à 00.

Marché Saint-Antoine, 30 sept. — Foin, 1re 00 à 00 ; 2e 00 à 45 ; 3e 00 à 00. — Sainfoin, 1re 00 à 42 ; 2e 00 à 00. — Luzerne 1re 00 à 00 ; 2e 38 à 42 ; 3e 00 à 00. — Paille de blé 1re 30 à 00 ; 2e 00 à 28 ; 3e 00 à 25. —

Bourse du 30 septembre 1845.

C'était aujourd'hui la réponse des primes, qui s'est faite pour le 3 p. 0/0 à 83 fr. 45 c., et pour le 5 p. 0/0 à 117 fr. 65 c. Presque toutes ont été abandonnées, et les prix ferment exactement comme hier. Il n'en est pas de même des chemins. Le Nord a remonté de 12 fr. 50 c., et tous les autres se sont sensiblement raffermis. Il y a hausse de 2 fr. 50 c. sur la Banque de France, et de 5 fr. sur les caisses hypothécaires.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci après ; on a fait au comptant : Belge 1842, 106. — Société générale, 1580. — Banque 1841, pass. 6 7/8. — Dette intérieure, 30 3/8. — Chemins de La Teste, 207 50, 210. — Obligat. hypothéc. 492 50. — Jouiss. Bourgogne, 85. — Amiens à Boulogne, 630. — Montereau à Troyes, 520, 518 75. — Bordeaux à Orléans, 692 50, 695. — Actions de : Aveyron, 5600. — Lin Maberly, 730. — Filature rouennaise, 530. — A terme : Espagne, dette intér., 30 3/8 fin sept. ; 30 1/2, 5/8 fin oct. — Chemins d'Amiens à Boulogne, 630, 635, 630. — Montereau à Troyes, 520. — Bordeaux à Orléans, 692 50, 695. — Paris à Sceaux, 630.

5 0/0 compt.....	1er C. 117 70	P. H. 117 60	P. H. 117 70	dr C. 117 60	H. 117 40
— fin cour...	117 65	117 75	117 65	117 85	117 65
3 0/0 compt.....	83 45	83 50	83 40	83 40	83 40
— fin cour...	83 40	83 50	83 35	83 50	83 40

Au comptant.	1er C.	Der C.	Dif.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Dif.
O. de la Ville..	1400 «	« «	« «	5 0/0 Bge 1840.	101 3/4	« «	B. « 1/4
B. de France....	3330 à	3332 50	H. 2 50	— Portugais.	« «	« «	
C. Gou. 1000....	1145 «	« «	« «	Esp. D active.	« «	« «	
C. Gan. 1000....	« «	« «	« «	5 0/0 Naples.	100 95	101 «	H. « 05
C. hypot.......	620 «	625 «	H. 5 «	— Romain..	103 1/2	« «	
Canaux.......	« «	« «	« «	Obl. Piémont.	« «	« «	
CHEMINS DE FER. St-Germ.....	« «	« «	« «	Au 15.			
V. r. d......	540 «	542 50	« «	— 540, 542 50, 540.			
— r. g.......	366 25	370 «	H. 2 50	— 365, 370, 368 75.			R. 1 10
Orléans.....	1232 50	1233 75	H. 8 75	— 1230, 1235, 1233 75.			H. 6 25
Strasb	282 50	282 50	H. 2 50	— 281 25, 282 50.			H. 2 50
Rouen.......	1060 «	1065 «	H. 5 «	— 1060, 1065, 1061 25.			H. 5
Havre.......	880 «	« «	H. 5 «	— 875, 877 50.			H. 5
Marseille....	1016 25	« «	H. 1 25	— 1015, 1022 50.			H. 10
Vierzon.....	760 «	« «	« «	— 761 25, 762 50.			H. 7 50
Nord........	790 «	795 «	H. 7 50	— 785, 795.			H. 12 50

LONDRES, 28 sept.	PARIS, LE 23 SEPTEMBRE. PRIMES.	COULISSE.
Dimanche.	3 0/0 F. c. F. p. 83 80, 83 85 d. 50. 5 0/0 F. c. F. p. 118 15 d. un, 118 30 d. 50. Orléans, 1245, 1250 d. 20 au 15. Rouen, 1075 d. 20 au 15. Nord, 815, 807 50 d. 20.	Av. 83 40. Ap. 83 30. B. du Trés. 3 1/4 F. c. F. p. 3 0/0 « 17 1/2, 20 3 0/0 32 1/2, 35.

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 108,00 à 00,00 ; courant du mois, 112,00 à 111,00 ; 3 derniers mois, 111,00 à 110,50 ; 4 premiers 1846, 113,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 103,00 à 103,50 — Œillette rousse, 90,50 à 91,00. — Lin, 89,50 à 90,00. — Cameline, 91,00 à 91,50. — Voitures, 7,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 121,00 à 00,00. octobre, 121,00 à 00,00 ; novembre et décembre, 101,00 à 105,00 ; 8 premiers 1846, 98,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 89,50 à 90,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 1er octobre.

7 h. 1/2 **OPÉRA.** — Robert-le-Diable.
7 h. 1/2 **FRANÇAIS.** — Tisserand de Ségonie. L'Enseignement mutuel.
7 h. 1/2 **OPÉRA-COMIQUE.** — Cendrillon, Marie.
7 h. 1/2 **VAUDEVILLE.** L'Homme blasé, Frère de Piron. Porthos. Français.
6 h. 1/2 **VARIÉTÉS.** — Mme Panache. La Samaritaine. Michel Perrin.
7 h. 1/2 **GYMNASE.** — Yelva. Jeanne. Entre l'arbre. La Vie.
6 h. 1/2 **PALAIS-ROYAL.** — 1re rep. Les Bains à domicile. Le Voisin.
7 h. 1/2 **PORTE-ST-MARTIN.** — La Biche au bois. Danseuses.
6 h. 1/2 **AMBIGU.** — Paris et la Banlieue.
6 h. 1/2 **GAITÉ.** — Les Sept Châteaux.
6 h. 3/4 **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — Exercices d'équitation.
7 h. 1/2 **COMTE.** — Flageolet. Mazurka. Fantasque. 7 Ogres.
7 h. 1/2 **FOLIES.** — Cirque. Jeune Homme. Télégraphe. La Femme.
7 h. 1/2 **LUXEMBOURG.** — Dîner de Madelon. L'Enfant. Ma Vie. 2 Paletots.
BEAUMARCHAIS. — Les Ébénistes. Les Malheurs. Le Gamin. Intermède.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.
PANORAMA (Champs-Élysées). — Bataille d'Eylau.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., 16, rue du Croissant.

Ainsi, la Charte a créé trois pouvoirs ; donc ces trois pouvoirs existent. Les commentateurs ont fait dire : l'un de ces trois pouvoirs est inviolable ; les ministres seuls sont responsables ; et on le croit, et chaque jour à la tribune et dans les journaux on accuse les ministres, et ce serait un crime irrémissible que de parler de celui qui fait mouvoir les ministres et qui est leur maître véritable.

Mais quand on va au fond des choses, on s'aperçoit que ces fictions politiques ne sont bien véritablement que des fictions, c'est-à-dire des mensonges.

L'irresponsabilité royale n'a pas empêché que le premier pavé arraché des rues ne tombât en plein sur une tête royale ; et cela ne pouvait être autrement : un morceau de papier, quelque juré, doré ou huilé qu'il soit, n'est pas une force suffisante pour changer la nature des choses.

L'irresponsabilité royale n'empêche pas que ce ne sont pas les ministres qui gouvernent. La création de trois pouvoirs n'empêche pas qu'en réalité deux d'entre eux n'existent point et soient dirigés précisément par celui qui est irresponsable, voilé, caché dans le sanctuaire, par le pouvoir anonyme.

Qu'est devenue la Chambre des pairs ? Un pouvoir ! Non, un rouage administratif, fort commode, il est vrai, et très utile, mais rien de plus, rien de moins.

Qu'est devenue la Chambre des députés ?—Ah ! c'est là un pouvoir ! —Pas davantage : elle est, comme la première Chambre, un autre rouage administratif, mais malaisé, difficile, quinteux, dispendieux surtout, très désordonné, mais, enfin, un simple rouage administratif, sans spontanéité, qui, après bien des piaffements et des cabrioles, finit toujours par faire ce que veut le pouvoir anonyme ; pour le diriger, il suffit en ce moment qu'une main habile y emploie tour à tour deux roseaux politiques très souples, quoique de forme différente : le héros du 1er mars et le sage du 29 octobre.

En résumé, des trois pouvoirs légaux, le pouvoir royal ou exécutif est le seul réel, le seul existant, le seul vivant ; il forme à son gré le second pouvoir, qui lui sert de bouclier, et il remplit de ses propres subordonnés le troisième pouvoir, qui, au moyen de la liberté de discussion, fait illusion sur toutes ces fictions et maintient la foi parlementaire.

Aucune pensée commune et générale n'inspirant les électeurs et la chambre, il est tout simple que celle-ci soit descendue au rang de simple conseil d'Etat, où les villes et localités envoient des mandataires spéciaux chargés de plaider pour leurs intérêts privés ; il est tout simple qu'elles les choisissent dans les positions les plus favorables d'influence personnelle, soit à la cour, soit dans l'administration, soit parmi les riches propriétaires, et en dehors de toute vue d'ensemble. Il n'y a plus de députés de la France, il n'y a qu'une armée de solliciteurs légaux.

—Mais il est impossible cependant que le pouvoir royal, si jours en haut.

A côté du pouvoir réel, qui est le pouvoir administratif ou royal, et au-dessus des pouvoirs artificiels qui sont les deux chambres, doit donc se former, se placer (sauf à monter encore plus haut et à se subordonner le pouvoir royal lui-même) un pouvoir nouveau, représentant l'aristocratie terrienne et celle de la fortune mobilière.

Cette aristocratie, principalement industrielle et commerçante, vient de faire un coup de maître en s'emparant des nouvelles voies de communication. Au moyen âge la noblesse était forte par ses châteaux et ses hommes d'armes ; de nos jours la noblesse nouvelle doit donc, pour être forte, prendre les positions industrielles les plus importantes et se munir d'écus, qui sont une puissance bien autrement grande que celle des épées.

Ce sont de véritables châteaux-forts, ce sont des positions inexpugnables que les chemins de fer. Dominer les voies de communication, en disposer à son gré, c'est dominer l'industrie, dont ces voies sont le souffle, sont la vie. Les monopoliser est monopoliser le commerce.

Si cependant ces chemins de fer échéoient isolément à des compagnies distinctes, sans lien commun, il pourrait arriver que ces compagnies se bornassent à exercer leur industrie, sans vue grandiose, sans pensée d'agrandissement, quoique cela soit peu probable ; mais si plusieurs chemins tombent en une seule main, ou échéoient à plusieurs compagnies unies entre elles, il est nécessaire qu'elles ne se contentent pas du rôle mesquin de simples voituriers, de simples conducteurs de voyageurs et de marchandises, mais que sentant la puissance de leur instrument, elles s'en fassent une arme pour maîtriser, pour conquérir et constituer les autres branches de commerce et d'industrie en monopoles, comme est déjà constituée cette branche principale du mouvement social, la locomotion.

Quelles sources de richesses, quelles sources de puissance seront ces monopoles ? Il est inutile de le dire ; chacun peut s'en faire une idée, et chacun peut dès-lors prévoir qu'une société ainsi formée en monopoles, ne sera plus, politiquement parlant (c'est à ce point de vue seul que nous nous plaçons aujourd'hui), ce qu'est la société actuelle.

Voilà pourtant ce qu'ignorent nos grands journaux lorsqu'ils préconisent les grandes compagnies de chemins de fer ; ils ajoutent de la force à ce qui est déjà trop fort ; ils font de l'aristocratie sans le savoir, parce que le sentiment démocratique a complètement abandonné ces feuilles de la bourgeoisie triomphante.

Mais suivons le cours des destinées de la Charte.

Des trois pouvoirs légaux, la royauté, l'aristocratie terrienne et la démocratie, vivant sous la Restauration (alors tous trois vivaient, d'une vie peu régulière, il est vrai, car ils se battaient, mais après tout c'était là un signe de vie) la révolution de juillet en a tué un, qui a pu présider à leur création.

La chambre des députés n'est-elle pas élective, et cependant ne produit-elle pas un résultat entièrement favorable aux deux pouvoirs administratif et aristocratique ? Un tiers d'employés de l'administration de la cour et de l'armée, un tiers de propriétaires terriens et industriels, et le surplus mélangé d'ambitieux et de bourgeois de petites villes : voilà la chambre élective. Voyez ces colléges, qui deviennent dans certaines familles des fiefs héréditaires d'élections.

Cette chambre élective n'a-t-elle pas voté les mutilations de la charte, contenues dans les lois de septembre, la régence, les fortifications de Paris et enfin les chemins de fer ? Que sont toutes ces mesures, sinon les garanties demandées par l'aristocratie naissante pour se développer, s'agrandir, se consolider ?

Et cet instrument si commode, elle le briserait ! Non, elle n'a pas besoin de briser ces formes consacrées par l'usage, ni de bâillonner trop violemment la pensée ; il lui suffit de se garantir des atteintes réactionnaires que celle-ci susciterait.

La charte sera donc bonne à conserver ; car voilà ce qu'il y a de commode avec les paroles écrites, les paroles mortes et enterrées dans un morceau de papier : elles ont toutes sortes de signification. Sans changer un mot à la charte on peut avoir un gouvernement monarchique, aristocratique ou démocratique, selon son goût et son savoir-faire. Monarchique en 1815, démocrate pure pendant quelques instants en 1830, la Charte devient franchement aristocratique en 1845 : car c'est l'esprit qui vivifie, et sans l'esprit la lettre est morte.

Or, l'esprit démocratique se retire chaque jour de la charte actuelle ; il cherche à s'implanter ailleurs, dans l'association vraie, dans l'association du travail et du capital ; tandis que l'aristocratie tend à s'affermir par l'association fausse, c'est-à-dire par la coalition des capitaux, par le monopole et par la régularisation de plus en plus étendue d'un état social, où elle vendrait un peu de bien-être à la masse des travailleurs, en échange de leur liberté.

La Guerre sociale en Amérique.

D'après les dernières nouvelles reçues de l'Etat de Delaware, l'esprit d'hostilité entre les anti-renters et leurs adversaires a tellement augmenté dans ces derniers temps, qu'il faut s'attendre à tout, même aux horreurs de la guerre civile la plus atroce. Le mouvement paraît tendre à établir un abîme social entre les fermiers qui occupent la terre à titre de bail, et les gens des villes et villages qui s'occupent d'affaires. Les fermiers sont extrêmement nombreux, et ils paraissent s'organiser militairement pour résister aux lois et à la constitution du pays. C'est une guerre à mort entre les fermiers, qui veulent une révolution agraire, et les propriétaires, qui veulent maintenir les lois du pays.

Il y a une dixaine de provinces dans les Etats-Unis et une population

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
JEUDI 2 OCTOBRE 1845.

Entre le premier et le deuxième volume de DERRIÈRE LE GRAND MAT, le feuilleton de la *Démocratie pacifique* publiera le quatrième volume du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE, de M. ALEXANDRE DUMAS, d'après la promesse formelle qui vient de nous être faite par l'auteur de nous livrer son manuscrit en temps utile.

MARTIN CHUZZLEWITT, roman en quatre volumes de CH. DICKENS, traduit par Mme BELLOC, suivra le roman de M. Pujol.

Les personnes qui s'abonneront à partir du 1er octobre, recevront : 1° les trois premiers volumes du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE ; 2° Le roman entier de M. E. CAMUS, UNE FILLE DU PEUPLE.

DERRIÈRE LE GRAND MAT (1).

A Messieurs les officiers de marine.

Cet ouvrage est votre histoire, aussi bien que celle de l'auteur. La dédicace qui vous en est faite n'est donc, à vrai dire, qu'une restitution. Dans cette nouvelle étude, l'auteur n'est au fond que le copiste plus ou moins exact des luttes d'intérêt, des amours-propres froissés, de toutes les sensations heureuses ou tristes enfin, qui ballottent l'existence chétive du marin pendant une longue traversée.

Ce livre jouira-t-il de la protection bienveillante accordée à ses aînés, malgré les susceptibilités qu'il éveillera sans doute ? L'auteur l'espère, car avant tout il a voulu être vrai, seule espèce d'originalité qu'un écrivain puisse se permettre aujourd'hui.

Pourtant, et il tient à le déclarer hautement, aucune intention malveillante ne l'a porté à choisir de préférence tel ou tel personnage dont il a pu avoir à se plaindre ; seulement on comprendra que dans le récit simple, véridique, de la vie maritime du jour, où l'on doit être très sobre de faits dramatiques exceptionnels, ainsi qu'il l'a développé longuement dans un ouvrage précédent, l'auteur s'est trouvé forcé, pour remplacer ce pittoresque visible par le drame de la pensée et du cœur, de choisir des caractères contrastés, qui pussent diminuer la sècheresse d'une analyse, en donnant plus de vivacité aux dialogues : la composition de son état-major est donc mélangée de bon et de mauvais.

Un dernier mot, car il faut tout prévoir. Des esprits pointilleux ne manqueront pas de reconnaître, à propos de l'agent comptable mis en scène, au lieu d'une individualité plaisante et vraie, quoique fort rare, un ridicule jeté sur l'administration de la marine ; mais l'auteur de ce livre est persuadé d'avance, que les hommes distingués qui font partie de ce corps, et dont l'amitié l'honore, ne seront nullement tentés de croire qu'il ait voulu prendre la partie pour le tout, et montrer la règle dans l'exception.

1er octobre 1845. E. P.

(1) La reproduction de tout ou partie de ce roman est formellement interdite.

CHAPITRE PREMIER.

Le café de la Marine, à Toulon, situé sur la place d'Armes, indique assez par son titre qu'il est le rendez-vous obligé de tout ce qui appartient à la marine dans ce port. Là, entre un verre de punch et un cigare se discutent à pleine voix toutes les questions relatives au métier.

Ce laisser-aller dans un lieu public se conçoit facilement : la plupart des officiers de marine qui passent leur temps au café sont ceux dont la famille n'habite point le port où ils se trouvent. Le café devient alors leur maison ; ils s'y croient chez eux et agissent en conséquence. Aussi toutes les découvertes annoncées par le journal *la Flotte* et les *Annales maritimes* y apparaissent commentées. Tantôt le *stoper* Le Goff écrase les *stopers* Preteau et Bechameil ; tantôt le cric Aluau domine la crémaillère Painchaut ; ici, dans un groupe, on augmente le budget de la marine ; là, les armements sont repris avec activité pour faire face à l'arrogance anglaise. Plus loin, l'escadre de l'amiral Lalande aurait dû donner. Puis la médisance, instinct pivotal, brochant sur le tout, fait et défait les réputations. Gare à celui qui se trouve le sujet d'une de ces conversations, à moins qu'il n'ait su se faire membre d'une camaraderie qui le soutienne.

Au moment où nous introduisons le lecteur au café de la Marine, il est trois heures de l'après-midi. Un seul groupe d'officiers fait retentir le café de paroles assez bruyamment émises.

A l'autre extrémité de la salle, assis devant une table de marbre, sur laquelle repose un carafon de Madère et un journal, se tient un homme vêtu en bourgeois, mais sa casquette à large galon d'or, placée à côté de lui, indique qu'il fait aussi partie de la marine royale ; c'est ordinairement le costume semi-militaire adopté par les chirurgiens de marine.

Il vient de lever subitement la tête, et l'attention qu'il donnait à son journal s'est reportée sur la conversation tenue dans le coin opposé du café. Il connaît sans doute la personne qu'on vient de nommer à haute voix.

Le docteur Alophe, chirurgien-major de la frégate *l'Attrayante*, que nous nommerions le héros de cette histoire, si ce titre n'était de droit réservé à l'amoureux, avait 34 à 35 ans, quoiqu'il parût plus âgé ; son front droit et haut plissé horizontalement indique un penseur libéralement doté par le système de Gall, système d'autant plus facile à étudier sur cette tête, que du sommet du crâne seulement partaient des touffes de cheveux noirs, bouclés et retombant en arrière ; des yeux caves mais plein du feu de l'intelligence, dénonçant par la netteté impassible du regard, une habitude d'observation devenue nature ; un nez droit, des lèvres fortes complètent les détails d'un visage expressif, un peu hâlé, et légèrement marqué de petite-vérole. L'observateur le plus superficiel n'eût pu donner pour raison à la maigreur fatiguée des traits caractéristiques d'Alophe que l'excès d'un travail continu et nullement les suites inévitables d'une vie débauchée.

Grand, robuste, mais assez irrégulièrement construit, son aspect était peut-être cause du sentiment de répulsion qu'il faisait naître chez vous dès l'abord ; mais vous ne pouviez former avec lui une liaison de camarade sans être forcé d'y apporter bientôt le dévouement d'un ami, s'il vous jugeait digne toutefois de lire dans son âme grande et belle.

Simple et austère dans ses mœurs, Alophe était affable, doux et prudent dans ses rapports de société ; il causait volontiers avec ses amis, se montrait même un peu enclin à leur développer ses théories ; mais discutait rarement avec les indifférents qu'il écoutait du reste d'une façon toute bienveillante ; né avec des passions violentes, mais jointes à une haute intelligence, cet homme avait compris que dans le milieu social actuel, où il n'est point permis de les développer rationnellement, il devait s'efforcer de les vaincre, non en luttant toujours corps à corps avec ces entraînements fougueux des sens et ces élans passionnés du cœur, mais en détournant le trop plein au profit de la science : aussi l'amour effréné de l'étude était-il le seul besoin non soumis chez lui à l'empire despotique de sa volonté : Deviner, voir, connaître et séduire, tels étaient les instincts constamment tenus en éveil chez lui. Un léger défaut, la curiosité, atténuait un peu ces qualités brillantes, mais quel observateur n'est à l'affût de tout ce qui offre matière à l'analyse !

Il ne faudrait pas croire que cet homme, possesseur d'une organisation si riche, fût un de ces savants modernes, sombre, distrait, fuyant le monde, continuellement absorbé dans la solution d'un problème social, mathématique ou médical ; point. Rien de moins apparent que sa science ; rien de plus simple, de plus ordinaire que ses allures ; rien de moins grave, de moins doctoral que son langage, devenant instantanément poétique, abstrait ou bourgeois, selon la spécialité de son interlocuteur.

— Ah ! c'est de Mombrun qui embarque sur *l'Attrayante !*

qui sont maintenant en prison à Hudson; mais il est difficile de former un jury pour les juger, parce que tout le monde a peur des vengeances particulières. Jusqu'à présent on n'a trouvé que deux personnes qui aient eu le courage de se laisser inscrire sur la liste du jury. Les débats préliminaires ont commencé cependant, et les avocats des deux côtés en sont venus aux mains en plein tribunal. Les détails de ces haines et de ces luttes sont à la fois curieux et inquiétants pour la solution définitive de la question.

Compromis entre les partis dans la province de Sullivan.

Nous apprenons, par le *Watchman*, que le commodore Ridgely s'est entendu avec à peu près quatre-vingts de ses fermiers (la plupart engagés dans le mouvement des anti-renters), pour céder leurs fermes à ces derniers en toute propriété, moyennant le payement des fermages arriérés. D'autres propriétaires, désespérant de pouvoir rien tirer de leurs propriétés, ont consenti à céder les fermes en toute propriété aux fermiers, moyennant une somme assez faible qui doit être fixée par des arbitres choisis par les deux partis. De cette manière, on espère que le mouvement agraire dans la province de Sullivan sera bientôt calmé. Des transactions très avantageuses pour les fermiers qui refusent de payer tout fermage sont proposées aussi dans d'autres provinces, tandis que les autorités se mettent en mesure de réprimer l'insurrection et les désordres.

(*Extraits des journaux de New-York* du 2 au 8 septembre.)

ALLEMAGNE.

Le mouvement illibéral continue en Saxe malgré l'opposition courageuse qui se manifeste dans la seconde chambre. La police saxonne est du reste la plus tracassière et la plus méticuleuse de l'Allemagne. Outre M. Axeufeld, simple négociant, qu'elle expulse parce qu'il a avancé des fonds à une imprimerie libérale, la *Gazette de Leipzig* cite M. Kuranda, rédacteur des *Grenzboten* (revue hebdomadaire), qui vient de recevoir l'injonction de quitter la ville, sous prétexte qu'il a publié quelques articles contre l'Autriche, articles que la censure de Leipzig a autorisés. M. Kuranda est sujet autrichien, et c'est sur une prétendue réclamation de l'Autriche que la police de Saxe agit, du moins elle le dit, car souvent la Saxe est réactionnaire de son propre chef et aime à rejeter ses sévices sur le compte de l'Autriche et de la Prusse. A côté de ces turpitudes policières, nous aimons à citer les paroles que M. Oberlaender, ancien censeur, démissionnaire, vient de prononcer à la seconde chambre à l'occasion de la discussion sur l'adresse. Il faut, disait-il, qu'il y ait rupture, rupture complète entre la réaction du gouvernement et la seconde chambre. Plus de concessions, plus de transactions ! La menace de la diète, ce croque-mitaine politique, ne nous fait plus peur ; en aucune manière la seconde chambre ne servira de relai à la réaction. (Applaudissements aux tribunes.)

Le président.— Je répète que toute marque d'approbation est défendue.

M. Thielau. — Si M. Oberlaender veut désigner par relai de la réaction ceux qui votent ici avec le ministère, je déclare que je préfère dire la vérité que de flatter le peuple.

M. Oberlaender.— M. Thielau peut penser ce qu'il voudra. Quant à moi, mon intention n'a nullement été de blesser qui que ce soit. Ce mot flatteur, courtisan du peuple, est un peu usé. Tout le monde connaît ma conduite, soit dans la vie publique, soit dans la vie privée. Je n'ai jamais flatté personne, le peuple moins que tout autre, mais je le répète, le peuple saxon est plus avancé en esprit, en éducation et en principes que le gouvernement et M. Thielau; je répète qu'il faut qu'il y ait rupture, que poursuivie comme telle.

Aussi, il est difficile de se figurer la terreur et la désolation qui règnent dans ce malheureux pays. Une lettre publiée dans l'*Univers* d'avant-hier en donne des preuves incontestables. On y trouve, en outre, que le gouvernement russe n'épargne pas dans sa colère le culte catholique. Plusieurs couvents ont déjà ont été fermés, et un grand nombre de religieuses envoyées en Sibérie.

LA PLATA.

Les journaux anglais et américains assurent que Rosas a refusé d'accepter l'*ultimatum* des ambassadeurs de France et d'Angleterre. MM. le baron Deffaudis et Gore-Ouseley se seraient alors retirés à Montevidéo et ils auraient fait capturer l'escadrille buénos-ayrienne, tout en enjoignant à Oribe d'abandonner, avec ses troupes, le territoire de la république Orientale de l'Uruguay.

Ces journaux ajoutent que, durant les négociations, le chargé d'affaires des Etats-Unis à Buénos-Ayres avait offert sa médiation. Acceptée par Rosas, elle aurait été rejetée par les plénipotentiaires français et anglais, parce que le ministre américain n'était pas autorisé par son gouvernement. Ces nouvelles méritent confirmation.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — La santé du souverain-pontife, écrit-on de Rome, décline visiblement chaque jour. Sa maladie paraît être un cancer au nez. — Le roi de Suède et le prince Gustave, son second fils, viennent de visiter en Norwège les mines d'argent de Konsberg. Les ouvriers ont taillé dans le roc, en présence du roi, le nom de S. M. à côté de ceux des autres souverains qui étaient descendus dans la mine à diverses époques. — M. le prince et Mme la princesse de Saxe-Cobourg-Gotha sont arrivés hier au palais de Saint-Cloud. — Le prince et la princesse de Salerne sont arrivés à Paris et sont descendus au palais de l'Elysée-Bourbon, où ils occupent les appartements que Napoléon habita pendant les cent-jours. Le prince et la princesse doivent rester une dixaine de jours à Paris ; ensuite, ils partiront pour Fontainebleau, où va se rendre la cour, et de là ils retourneront à Naples.

M. le garde-des-sceaux, ministre de la justice et des cultes, est de retour du château d'Eu. — M. le ministre de l'agriculture et du commerce est arrivé hier à Paris, venant du château d'Eu. — M. le colonel Eynard, aide-de-camp du maréchal Bugeaud, vient d'arriver à Paris. M. le maréchal Bugeaud, après s'être arrêté quelques jours à Soultberg, en est reparti pour Excideuil, où il restera environ un mois. On l'attend à Paris dans la seconde quinzaine de novembre. L'intention du maréchal est de repartir pour l'Afrique vers le 15 décembre. — Il paraît certain qu'une nouvelle promotion de pairs aura lieu très prochainement (*Presse*). — Après-demain, 3 octobre, M. le directeur général des postes mettra en adjudication l'immense fourniture de 42 500 000 kilogrammes de charbon de terre, pour chauffer les paquebots-postes de l'Etat.

Le trésorier de la Guadeloupe vient d'être suspendu ; on procède à l'examen de ses comptes pour savoir si l'on doit ou non le réintégrer dans ses fonctions. — On attend à Calais M. David d'Angers, qui a accepté la mission de faire la statue d'Eustache de Saint-Pierre. — La vendange a commencé hier dans les environs de Paris.

— Voici le résultat du second tour de scrutin au collège électoral de Colmar : Nombre des votants, 250. M. Marande, candidat conservateur, a réuni 130 voix ; M. Gloxin, candidat conservateur 117 ; voix perdues, 3. M. Marande, ayant réuni la majorité absolue des suffrages, a été proclamé député.

serait publié aux frais du gouvernement, et qu'il en serait adressé un exemplaire à toutes les grandes bibliothèques de l'Europe, afin que les bibliothécaires pussent faire des recherches pour retrouver ce qui y manque. »

HYGIÈNE PUBLIQUE. — Les lavoirs et les bains publics pour les classes pauvres dans la paroisse de Saint-Pancrace, à Londres, ont été ouverts jeudi. Les constructions occupent un espace de 7 000 pieds carrés ; le terrain a été donné gratuitement à l'association moyennant une rente nominale annuelle de 5 sh. L'établissement renferme trente cabinets de bains, vingt pour hommes et dix pour femmes, cinq bains à vapeur et deux grandes baignoires communes de 60 pieds de long sur 30 de large. Le lavoir est divisé en 64 compartiments munis de robinets d'eau chaude, d'eau froide et des ustensiles nécessaires au lessivage. Les bains dans les baignoires communes sont gratuits ; dans les cabinets particuliers chaque bain se paye un penny (10 centimes).

UN BRILLANT AVENIR. — Le célèbre tauréador Montès, qui a tant diverti les nobles hôtes de Pampelune, reconnaît un maître : son neveu et élève, Chiclanero, vient de l'éclipser dans une course donnée à Madrid. « Si ce jeune homme, dit un journal espagnol, n'est pas tué d'un coup de corne, ce sera un des plus brillants tauréadors qui aura jamais existé. »

CRIME OU SUICIDE ? — « Dans la nuit du 25 au 26 septembre, dit l'*Impartial de Besançon*, un assassinat a été commis dans notre ville sur la personne d'Elise Hauguy, ouvrière. L'assassin avait fait venir dans sa chambre cette fille, avec qui il aurait entretenu des relations intimes, et il l'aurait tuée d'un coup de fusil. Il a été arrêté hier matin. La justice informe. Le crime a été commis dans une chambre de la maison située au passage établi entre la Grande-Rue et la rue des Granges, par la cour de l'hôtel National. M. le commissaire de police, accompagné de quatre soldats du poste de Saint-Pierre, s'est rendu dans cette chambre, où il a trouvé la fille Hauguy, sur le plancher, appuyée contre le mur en face de la porte, la tête penchée sur sa poitrine. Elle avait à côté de l'œil droit une large blessure, dont la profondeur s'étendait jusqu'au dessus de l'oreille droite, vers le sommet de la tête. Les vêtements de cette malheureuse femme, le plancher, les murs, étaient couverts de sang et des débris du crâne. Elle avait les pieds nus dans ses souliers ; sa coiffe était dans une mare de sang ; à son bras droit on voyait un cabas. Il y avait peu de temps qu'elle avait cessé de vivre, lorsque M. le commissaire de police est entré dans la chambre. Les pieds conservaient un reste de chaleur. Mais la déclaration du jeune homme soupçonné d'avoir tué cette femme, fait supposer que sa mort est le résultat d'un suicide. Le 25, vers les onze heures du soir, dit-il, je rentrai dans ma chambre, je me mis au lit et je m'endormis. Je fus réveillé par la détonation d'un fusil. Ma chandelle, placée sur ma table de nuit, était allumée ; je me levai, et je vis une femme étendue sur le plancher ; je m'approchai d'elle, et je la reconnus. Mes mains touchèrent des morceaux de chair et du sang. Elise était penchée sur le côté droit ; je ramenai le haut de son corps dans une position droite contre le mur. Pendant que j'accomplissais cette action, je déplaçai un fusil dont les canons étaient posés sur les genoux d'Elise. Ce fusil m'appartient, je le reconnus. Je me hâtai d'informer de l'évènement un de mes voisins, et je le priai d'aller chercher du secours... J'avais eu des relations avec Elise, mais je l'évitais depuis six semaines. Elle pouvait cependant entrer dans ma chambre ; elle avait une clef de cette pièce. Elle y est entrée, sans doute pendant mon sommeil ; elle se sera emparée de mon fusil, chargé à plomb, et se sera tuée parce que je l'avais délaissée.

ACTE DE COURAGE. — La *Gazette de Lyon* raconte que le 15 de ce mois, les sieurs de Vissac, brigadier de gendarmerie, et Huger, gendar-

---

Telle était la phrase sortie du groupe, qui avait fait subitement lever la tête au docteur. Le désir d'entendre les propos qu'on allait tenir sur Raoul de Mombrun, intimement connu de lui, était plutôt le motif de l'attention qu'il prêtait, que l'espoir de rencontrer là un sujet d'étude.

— Oui, c'est lui, dit l'un, il a son ordre ; ce n'est pas son tour d'embarquement ; il passe sur le dos à cinq ou six officiers qui sont avant lui. Il n'y a plus de pudeur en marine.

— Aussi, bien niais, dit un autre, qui ne cherche pas à se débrouiller.

— Ah ! bah, répond un troisième ; tu auras beau chercher à te débrouiller, si tu n'as pas quelqu'un qui navigue pour toi dans les salons du ministère, un oncle, un père, ou encore mieux ta femme, tu risques fort d'être fait lieutenant de vaisseau à ton rang de bête (1).

— Tu as bien raison, ajoute celui-ci ; dans les ports de mer comme à Paris, on se soucie fort peu du droit. Quand un commandant est en faveur, il obtient cinq officiers de choix ; à moins, cependant, que l'état-major ne soit augmenté ; auquel cas il en obtient un sixième, quoique l'ordonnance ne lui en passe qu'un.

— Les ordonnances de la marine sont en caoutchouc, interrompit le quatrième avec violence, c'est le corps militaire où l'avancement est le plus effronté. On peut, par protection, sauter à pieds joints par dessus tous les règlements. *Pagaye*, nègre ! Fais trois fois le tour du monde ; *bourlingue*, mon garçon ! je te défie bien d'arriver avant celui qui prend l'omnibus pour se rendre à la rue Royale, où se trouve le susdit ministère.

Le docteur Alophe remarqua, malgré la justesse générale de ces observations, que l'officier, dont il venait d'entendre les paroles était lieutenant de vaisseau décoré à vingt-six ans, et que, loin d'avoir fait trois fois le tour du monde, il avait obtenu son avancement dans la navigation des paquebots à vapeur de la Méditerranée qui font la correspondance d'Alger.

— Parbleu ! s'écria Jules, garçon d'une philosophie très originale ; organisons une petite tuerie anodine ; nous voilà déjà quatre ou cinq.

Article 1er et unique du traité.— Tout individu qui nous passera sur le dos, soit pour un embarquement de faveur, soit pour un avancement en grade, sera forcé de s'aligner avec tous les membres de la société (composée de quatre pour le moment) qui se trouveront avant lui sur la liste.

— Ah ! dame ! c'était de bonne guerre, il y a quelques trente ans. Cependant, je vous prierai de ne pas commencer aujourd'hui, parce que je suis fort lié avec de Mombrun, et que c'est un officier très distingué.

— Allons donc ! voilà du nouveau.

— Où diable a-t-il pêché cela !

— Et en quoi distingué, s'il vous plaît ?

Telles furent les acclamations qui s'échappèrent simultanément comme une explosion générale de désaveu ; — puis vinrent les détails.

— Je ne peux pas le souffrir, ton Mombrun, dit l'un ; je le trouve stupide.

— Quand je le vois d'un côté, je vais de l'autre, reprit un second.

— Il en fait peut-être autant, pensa Jules.

— Il a toujours l'air de poser, ce qui ne prouve guère d'esprit.

— Oh ! quant à l'esprit, il en a certainement ; mais je lui reproche d'en être trop persuadé, il est d'une fatuité révoltante ; il se croit supérieur à tout le monde.

— Ah ça, entendez-vous, dit Jules ; l'un le trouve stupide, l'autre spirituel.

— Convenez pourtant, Jules, que c'est un triste officier de marine ; on dit qu'il manque à virer deux fois sur trois.

— Et, de plus, c'est un très mauvais coucheur, il dit du mal de tout le monde. Je plains l'état-major de l'*Attrayante* ; mais on le mettra en quarantaine.

— Je ne sais, interrompit Jules, si cela le punira beaucoup, il a le talent de ne pas s'ennuyer, il travaille, il étudie.

— Ah ! oui, il écrit ! Il ferait bien mieux d'apprendre son métier !

— Ah ça ! faites-moi le plaisir de me dire si, dans ce moment-ci et dans mille autres que vous perdez, soit à terre, soit à bord, vous apprenez votre métier ; et vous allez condamner celui qui remplace par l'étude le temps que vous passez à boire du punch, à fumer, à jouer aux cartes, à médire de vos camarades, cette étude fût-elle en dehors de la spécialité matérielle du métier. C'est absurde ! Mais voyons, qui de vous le connaît ? qui de vous a navigué avec lui ? car c'est à bord seulement qu'on peut juger le caractère d'un homme et son mérite maritime.

— Pas moi ! Dieu m'en garde ! je ne lui ai jamais parlé.

— Ni moi.

— Ni moi.

— Et vous ?

— Moi non plus : mais tout le monde le dit ; il n'y a point de fumée sans feu.

La porte du café s'ouvrit, et un jeune lieutenant de vaisseau entra.

— Quel est cet officier ? dit un des plus acharnés.

— A la bonne heure ! j'apprécie fort votre manière de juger les gens, s'écria Jules en entendant la question. Voilà un excellent moyen de ne pas être influencé dans l'opinion qu'on se fait des hommes ; certes vous pouvez témoigner en justice des faits que vous venez d'articuler ; car vous n'êtes ni parents, ni amis, ni domestiques du prévenu ; vous ne l'avez jamais vu. Sur ce, je vais à bord, car il est trois heures et demie.

Il sortit du café en disant à haute voix bonjour à Raoul de Mombrun qui s'avançait du côté d'Alophe. — Et ce dernier répétait tout bas :

— En vérité, en vérité, je vous le dis, l'esprit de corps est une vertu fort appréciée, mais peu pratiquée dans le corps éminemment spirituel intitulé : La marine royale.

CHAPITRE II.

Raoul de Mombrun était entré au café en saluant assez négligemment, avait jeté un coup-d'œil général au groupe des officiers, sans regarder personne en particulier, et s'était dirigé vers Alophe pour lui serrer la main.

— Bonjour, docteur ! vous le voyez, je suis exact.

— En effet, il est l'heure de l'arrivée du canot, vous avez votre ordre d'embarquement à présenter au commandant en second. Partons.

Et le docteur jeta en sortant un regard plein de malice aux officiers qui venaient d'habiller si lestement devant lui une personne de sa connaissance.

Quoique la première impression en regardant Raoul ne fût pas généralement en sa faveur, il imposait assez cependant dès l'abord, pour qu'on désirât au moins s'attirer son attention.

Pourtant il était en tout fort ordinaire au physique, et très loin de ce qu'on nomme vulgairement un bel homme. Son corps svelte, il est vrai, indiquant plus de souplesse et d'agilité que de force, donnait à sa tournure une certaine élégance. Sa pose ordinaire, en public surtout, était calme et sévère.

Quant à sa figure, bien qu'expressive, énergique et possédant un cachet à elle propre, il eût été difficile de la désigner d'une manière particulière sur un passeport, car l'expression du moment seule la rendait remarquable.

Ses yeux noirs, d'une grandeur moyenne, changeaient de forme et de dimension, selon la pensée vague ou poétique, tendre ou colère, qui les animait. — Aussi, lorsque dans ses entretiens avec Alophe, il permettait à son âme de parler arts, sciences, poésie, avenir ; son regard animé, brillant, plein de feu, disait plus de choses que ses lèvres. — Pour finir ce portrait physique, nous ajouterons que la seule qualité complète, dont l'éducation et la nature l'eussent richement doté, était une

(1) Expression consacrée qui veut dire à l'ancienneté.

La plaignante. — Maîtresse de piano... Je viens ici pour me plaindre.

M. le président. — Vous avez porté une plainte contre la femme Daumier; expliquez ces faits.

La plaignante. — Mais, monsieur le président, il y a une heure que je vous dis que je viens ici pour me plaindre...

M. le président. — Eh bien ! voyons, de quoi vous plaignez-vous ?

La plaignante. — Du chat de madame... affreuse créature !

La femme Daumier. — Dites donc, est-ce de moi que vous parlez ou de ma chatte ?

La plaignante. — De toutes les deux... Quand on a des animaux malfaisants qui sautent à la figure des jeunes personnes, on les surveille.

La prévenue. — Heureusement que Follette est connue honorablement dans la maison. Quant à ce qui est de la figure de la jeune personne, il est clair et visible qu'il serait difficile de la détériorer.

M. le président. — Taisez-vous, madame, vous répondrez quand je vous interrogerai... Plaignante, continuez.

— La plaignante. — C'est tout ce que je demande, car j'en ai long à vous défiler, Dieu merci.

M. le président. — Je vous recommande, au contraire, d'être très brève.

La plaignante. — Je parlerai vite... Je vous dirai d'abord que je n'ai jamais voulu avoir d'animaux, et j'en suis bien aise, parce que je les déteste. Mais mon mauvais génie a voulu que j'allasse demeurer dans une maison infestée de chiens, de chats, d'écureuils et autres bêtes... sans compter les rats (faisant une révérence à la prévenue). Sans vous compter aussi, madame.

M. le président. — Conduisez-vous avec plus de convenance devant le tribunal, et bornez-vous à raconter les faits dont vous croyez avoir à vous plaindre.

— La plaignante. — Eh bien ! madame a un chat... qu'est-ce que je dis un chat ! si c'était un chat...

La prévenue. — Qu'est-ce que c'est donc ?... un rhinocéros peut-être ?

La plaignante. — C'est une chatte, si vous le permettez... et si mal élevée qu'elle fait des siennes dans les escaliers, que ça fait dresser les cheveux à la pudeur... et pour une jeune personne...

La prévenue. — C'te jeune personne qui se donne vingt-trois ans, et qui oublie quinze ans de mois de nourrice !

La plaignante. — Si encore elle ne faisait que cela..... Mais c'est que la chatte de madame est méchante comme un chien.

M. le président. — Venez donc au fait... La chatte de la femme Daumier vous a sauté à la figure, n'est-ce pas ?

La plaignante. — Elle m'a planté ses trente-six griffes en plein visage; je ne sais pas comment il me reste un seul de mes pauvres yeux.

La prévenue. — C'est que vous l'avez molestée.

La plaignante. — Moi, parler à votre chatte !... Je lui aurais plutôt donné un coup de pied.

La prévenue. — C'est ça, vous avouez que vous lui avez donné un coup de pied.

La plaignante. — Je ne la voyais seulement pas; je revenais tranquillement avec un poulet que j'avais acheté pour mon dîner, quand elle a sauté après... Faut croire qu'elle enrageait la faim.

La prévenue. — Follette enrager la faim !.... Apprenez qu'elle mange de meilleurs morceaux qu'il n'en est jamais entré dans votre bec, entendez-vous, jeune personne ?

La plaignante. — Preuve alors qu'elle a un horrible caractère... Quand on a des animaux comme ça, on leur met des muselières.

La prévenue. — Ah ! ah ! des muselières à un chat ! ça serait coquet.

M. le président. En voilà assez !... La cause est suffisamment entendue.

Le tribunal renvoie Mme Daumier de la plainte, et condamne Mlle Sausseret aux dépens.

COURS DE LITTÉRATURE DRAMATIQUE DE M. SAINT-MARC GIRARDIN.

(1er article.)

Long-temps la critique théâtrale ne s'est occupée de la passion que pour ainsi dire en passant, long-temps elle n'en a fait qu'un ressort secondaire du drame. L'abbé d'Aubignac et de Visé, la plupart des critiques se sont fondues en une seule et ... forme la critique d'Ecole, la critique de Le Batteux et de La Harpe, comme leurs devanciers; ces critiques ne voient dans la tragédie que des faits et des mots, ils ne s'arrêtent que sur la charpente et sur le style. La Harpe en particulier préfère Racine aux Grecs en faveur de certaines recherches de langage, pleines de *bon goût et de convenance*, mais non pas à cause de son analyse de l'amour plus profonde et plus chrétienne. Il place Voltaire à côté de Racine et au dessus de Corneille, seulement parce que ses tragédies sont pleines de situations intéressantes, Zaïre étant pour lui dans une situation beaucoup plus dramatique que Pauline.

Cette absence d'observation psychologique se fait remarquer encore chez les critiques de l'Empire et même chez les critiques précurseurs de la nouvelle école littéraire. M. de Schlegel n'est pour moi, malgré son incontestable supériorité, qu'une sorte de La Harpe romantique. Ce qu'il admire et ce qu'il étudie avant tout chez Shakespeare comme chez les Grecs, ce sont des qualités artistiques le plus souvent indépendantes de l'analyse et de la psychologie, et qui parfois même leur sont tout-à-fait étrangères. A l'égard de Racine et des poètes français, il agit de même en sens contraire; il en fait ressortir les défauts correspondants aux qualités qu'il a préconisées dans Shakespeare et dans Euripide, et s'obstine à ne voir dans *Phèdre* qu'une imitation grecque mal réussie au lieu d'y chercher l'expression d'une passion, toute moderne, toute chrétienne, et comme semble le dire M. Saint-Marc Girardin, presque janséniste.

La raison de cette ressemblance entre critiques si différents à tant d'autres égards, est facile à trouver; les uns et les autres sont partis du même point et ont travaillé d'après le même principe; ils n'ont vu dans le drame qu'un produit arbitraire de l'imagination, et ils en ont fait l'histoire, à l'aide d'une méthode exclusivement littéraire, et à un point de vue variable autant qu'étroit, au point de vue du goût. Ils se sont bornés à comparer un drame antique à un drame moderne, une tragédie anglaise à une tragédie française, et ils ont donné la préférence, soit au drame moderne, soit au drame antique, soit à la tragédie anglaise, soit à la tragédie française, selon que leur goût particulier et leur éducation littéraire les portaient de tel ou tel côté.

C'est un semblable écueil que M. Saint-Marc Girardin a voulu éviter; il a compris que la forme du drame n'était pas ce qui nous occupait aujourd'hui, que l'histoire littéraire nous avait à peu près dit là-dessus ce qu'elle avait à nous dire, et que si nous ne savions pas à quoi nous en tenir, nous ne le saurions pas de sitôt. Il a donc cherché à rattacher son cours de littérature dramatique à un principe supérieur, à celui du goût, moins soumis aux particularités de la vie, plus universel. C'est ce qui en explique le second titre, qui devrait en être le premier : *De l'usage des passions dans le drame.*

L'intention de M. Saint-Marc Girardin sera donc, si je comprends bien ce titre, d'étudier le théâtre au point de vue de la passion, de faire de celle-ci l'essence même du drame, d'en rechercher la manifestation à toutes les époques, et d'examiner quelles transformations les civilisations successives et les mœurs diverses lui ont fait subir. A ce point de vue, l'horizon doit s'agrandir, et nous ne craignons pas de tomber dans la discussion académique, surtout si l'auteur accepte les conséquences de son principe large et fécond, s'il nous montre les passions et les civilisations réagissant les unes sur les autres, et s'il les fait solidaires entre elles, comme le sont la cause et l'effet.

... par la crainte de la mort. Tout ce qui a rapport à l'héroïne antique et à celle du dix-septième siècle, est parfaitement observé, les différences et les ressemblances sont finement indiquées; il est très vrai qu'il y a plus de résignation et de dévouement chez l'Iphigénie moderne, plus de regrets, plus de larmes chez l'Iphigénie antique; il est très vrai que ses regrets se portent sur la perte de biens plus naturels, plus généraux, moins soumis aux mœurs, contrairement à l'Iphigénie de Racine, qui se souvient peut-être trop qu'elle est la fille du roi des rois. Tout ce que renferme le même chapitre, à propos d'Antigone et de Polyxène, est également irréprochable mais franchement je trouve de trop tout ce qui touche Catarina. On lui fait de grands reproches à cette pauvre Catarina, on lui reproche d'avoir peur de la mort, au lieu de se borner à regretter la vie, ce qui n'est pas la même chose; on l'accuse de trembler, de sangloter, de se tordre les mains, de se traîner à genoux, au lieu de faire une description poétique de ce qu'elle va quitter, du beau ciel, des belles étoiles, de la belle lumière si douce à voir, et enfin on la compare sans pitié à madame Dubarry, se trouvant aux genoux du bourreau. Mais ces graves reproches sont-ils fondés ? peut-on sérieusement lui faire un crime de ne pas ressembler à Iphigénie? Je ne le crois pas, toute comparaison entre elles est arbitraire et sans cause, et, je dirai plus, est même impossible.

Iphigénie, quand elle fait de si poétiques adieux à la vie, n'est plus sous le coup immédiat de sa condamnation; elle n'est pas encore au moment de son exécution. Catarina, au contraire, est sous le coup de ces deux nouvelles terribles, qu'elle doit mourir, et mourir à l'instant même: un supplice instantané doit suivre une condamnation imprévue. Autre différence : Iphigénie est une victime sacrée; elle sera immolée en plein soleil, d'après l'ordre des dieux, pour le salut de tout un peuple. Tout cela, il me semble, peut bien donner de la noblesse à ses plaintes et de la grandeur à son caractère. Catarina, elle, doit mourir la nuit, seule, et d'une mort infâme. Et puis, reportons-nous à son temps, ayons égard à ses habitudes, à ses mœurs; n'oublions pas que c'est une Italienne du seizième siècle, ardente et dévote, presque surprise en adultère, qui va mourir sans confession, le cœur plein encore de pensées qu'elle croit criminelles et damnables, et qu'au-delà de la mort, elle entrevoit l'enfer. D'ailleurs, malgré tous ces justes motifs de folle terreur, en quoi paraît-elle plus craindre la mort que cette autre victime grecque (1), à qui on l'a également comparée et qui se laisse traîner au lieu du supplice ?

Du reste, quand je parviendrais à disculper *Angelo* du reproche de matérialisme, nous n'en serions guère plus avancés, puisque c'est là le reproche général que M. Saint-Marc Girardin fait à la littérature moderne. C'est même de ce défaut qu'il fait descendre l'égoïsme, le scepticisme, l'exagération dont elle est entachée. Je reviendrai sur l'égoïsme et le scepticisme quand j'aurai à parler des rapports de la société et de la littérature; pour le moment, je me bornerai à faire quelques remarques toutes littéraires sur l'*exagération* de *Lucrèce Borgia*.

M. Saint-Marc Girardin, à propos de *Lucrèce Borgia*, emploie toujours son mode de comparaison: il lui en veut de ce qu'elle ne ressemble point à *Mérope*, cependant il passe légèrement là dessus et il l'accuse principalement d'exagération et de bizarrerie, ce qui,

(1) Antigone.

---

distinction parfaite dans la tenue, les gestes et les paroles. — Nous attendrons pour le dépeindre moralement qu'il ait été mis en scène; toutefois, d'après ce que nous venons de dire sur le principal acteur de cette histoire véridique, le lecteur doit se défier des propos charitables dont il a été l'objet au café; car il est en marine une loi aussi vraie que celle de Newton, sur l'attraction des corps; c'est que l'attraction et la sympathie qu'un officier de marine inspire, sont presque toujours en raison inverse de son mérite et des masses qui le jugent.

Le docteur Alophe et Raoul de Mombrun, à l'exception de quelques secrets de cœur et de famille concernant Raoul seulement, se connaissaient jusque dans les moindres nuances de leurs caractères, jusque dans les replis les plus dérobés de leur âme.

Ils venaient de traverser la place d'Armes pour se rendre au quai, où les attendait le canot-major, destiné aux officiers qui veulent aller dîner à bord. Ils se virent avec plaisir les seuls dans ce cas, et trois heures et demie étant sonnées, ils s'embarquèrent, fort aises de n'avoir, dans le canot, personne qui les empêchât de causer librement.

— Nous ne pensions pas hier, Alophe, en nous rappelant nos bonnes causeries d'autrefois, que nous serions à même de les prolonger deux ou trois ans.

— C'est vrai, Raoul, rien ne pouvait m'être plus agréable; et comment avez-vous obtenu d'embarquer sur la frégate ?

— Je crois le père Bonplan, le commandant en second de *l'Attrayante*, coupable du fait; du reste, je le saurai à bord. Mais, mon cher Alophe, quelles que soient les influences qui m'y conduisent, et les déboires qui m'y attendent peut-être, j'embarque avec joie, puisque vous serez là pour m'aider à les supporter patiemment, car vous êtes toujours aussi bon, aussi indulgent que je suis enthousiaste et faible; vous le savez, j'ai beau mettre mon masque; il me cache à la foule, mais il est diaphane pour vous.

En ce moment le canot doublait la chaîne qui ferme le port marchand, et entrait en rade.

La rade de Toulon, à l'époque récente où se passent les premiers évènements de ce livre, portait une magnifique escadre commandée par un amiral, et offrait un aspect remarquable par la quantité et la beauté des vaisseaux qui la couvraient.

A la vue de ce panorama, gracieux et imposant à la fois, on se trouvait forcé de concevoir une haute idée de notre flotte, et certes tous nos députés hydrophobes, hostiles à la marine, eussent senti leurs boules se blanchir en leurs mains, en face de ce majestueux spectacle.

— Où est donc *notre* frégate? je ne distingue rien au milieu de cette forêt de mâts, s'écria le jeune officier.

— Là-bas, Raoul, en grande rade, ce navire tout-à-fait au N.-O. Vous voyez que nous sommes assez mal placés pour appareiller.

— En effet, il nous faudra passer à travers l'escadre, et ce sera difficile à faire sans avaries.

— Ah ça! docteur, voilà bien la frégate *l'Attrayante*, mais le personnel? ne me donnerez-vous point quelques renseignements sur les individus avec qui je vais faire ménage, bon gré mal gré ?

— Je vous dirai leur nom si vous le désirez; quant à leurs caractères, vous jugerez vous-même, dussions-nous plus tard rectifier ensemble votre manière de voir. Je m'en voudrais beaucoup de donner à vos idées une direction incertaine, pouvant influer sur la bonne harmonie de vos relations à bord.

— Egoïste ! dit en souriant Raoul, qui donc ferez-vous profiter de votre haut talent d'observation, si ce n'est moi ?

— Le commandant est monsieur le chevalier de Saint-Cric, continua le docteur sans répondre à l'observation de son ami; c'est tout ce que je sais de lui; il doit arriver aujourd'hui ou demain de Paris; je ne le connais pas et n'ai même questionné personne sur son compte, j'aime mieux laisser ma propre opinion se former d'elle-même.

— Le second commandant, vous le connaissez, c'est monsieur Bonplan.

— Oui, un brave et excellent homme, tout-à-fait sans façon et de plus très bon manœuvrier.

— Le lieutenant de vaisseau le plus ancien est M. Antoine.

— Antoine ! dit Raoul, on me l'a montré dernièrement, il a la réputation d'un bon garçon et d'un boute-en-train. Un vrai matelot, n'est-ce pas, docteur ? gros, court et voûté, les coudes s'éloignant du corps, marchant les jambes écartées, les pieds en dedans comme un cavalier démonté, des favoris noirs très fournis, les cheveux plantés bas, la joue enflée par un morceau de tabac; je le vois d'ici.

— Assez, Raoul; vous le jugerez. Après lui vient de Kergallec qui, depuis votre embarquement, n'est plus que le troisième officier du bord.

— Est-ce à lui que la marine doit déjà plusieurs inventions utiles? et ne s'occupe-t-il pas maintenant d'un nouveau mât de hune d'assemblage ?

— Oui, répondit Alophe, et il est très furieux quand on le dérange dans ses méditations, je vous en préviens; les éruptions fréquentes de son irascibilité l'ont fait surnommer Stromboli.

— Le premier enseigne de vaisseau est Mornan.

— Ah ! Mornan est embarqué sur *l'Attrayante* ! tant mieux, j'en suis enchanté; nous avions déjà navigué ensemble, c'est un charmant garçon, insouciant, original, plein de gaieté, jouant l'insensibilité près des femmes et dessinant la charge à ravir.

— Reste des officiers militaires, M. de Richeville, le dernier enseigne de vaisseau, nouvellement promu et sorti de l'Ecole polytechnique.

— Mais nous voici arrivés, continua Alophe, devant le plus beau portrait de notre Musée, c'est celui de monsieur Napoléon Lepreux, commis d'administration de deuxième classe, agent comptable de la frégate de l'Etat *l'Attrayante*.

— Quel nom chevaleresque et quel titre ! interrompit Raoul.

— Ce sont les siens, et jamais il n'en supprime une syllabe; tout chez maître Lepreux est à découvert; gros, grand, structure d'Hercule, voix de basse fortement timbrée qu'il utilise parfois dans la *Marseillaise* et la *Parisienne*; favoris épais entourant une figure large, au nez épaté, aux yeux clairs et sortant de leur orbite. Cette vaste tête s'appuie, non sur son col, car on ne le voit point, mais sur un magnifique collier de poils noirs et frisés, tandis qu'elle est majestueusement dominée par une forêt de cheveux chassés en arrière, et rasés au-dessus des tempes. Il croit augmenter ainsi son front et par suite son intelligence; c'est un hommage tacite rendu par lui à la phrénologie; ajoutez à cela des mains et des pieds qui ne sont nullement de race, je vous le jure, à moins que ce ne soit de celle de certains quadrupèdes foulant les sables de l'Afrique, et vous connaîtrez l'homme au physique.

La partie morale est aussi curieuse; tantôt le commissaire est un républicain farouche près duquel Marat est un agneau; tantôt il voue un amour effréné à son homonyme Napoléon : du reste, pas méchant du tout, quoique terrible en apparence.

Ah ! j'oubliais : dans une seule circonstance il est raide, fier, insupportable en face des élèves auxquels il croit devoir faire sentir la distance qui le sépare d'eux; c'est lorsqu'il se met en grande tenue, et surtout quand il est affublé de son habit noir. Voilà une faiblesse incompréhensible, sans doute; mais les plus grands héros ont eu la leur, voire même celui dont il porte le nom.

— Eh bien ! docteur, je suis sûr d'avance que l'original est beaucoup moins récréatif que le portrait.

— C'est possible, mais voici le canot qui accoste, il ne me reste plus qu'à vous nommer mon second chirurgien, M. Jouffrau, le seul de l'état-major qui soit Provençal.

Raoul et Alophe entendirent le coup de sifflet préparatoire qui annonce l'arrivée d'un canot portant des officiers; les deux amis montèrent à bord.

(*La suite à demain.*)

EDOUARD PUJOL.

Ah ! je suis votre fils et ce n'est pas à vous,
Quoique vous ayez fait, d'embrasser mes genoux.

Il est permis de se demander si Ninias et Sémiramis sont représentés selon la vérité de leur nature et s'ils n'ont rien perdu de leur grandeur épique.

J'écoute Eschyle et j'entends Kotzebue.

Le grand défaut de l'art moderne, c'est donc, suivant M. Saint-Marc Girardin, l'amour du matérialisme qui, en littérature, produit la bizarrerie et l'exagération (1) et en morale l'égoïsme et le scepticisme. Tous ces défauts reconnus et admis, il faudrait au moins leur chercher une cause autre qu'exclusivement artistique. C'est ce qu'a fait M. Saint-Marc Girardin, et il l'a trouvée non pas dans la société que la littérature doit, dit-on, refléter, mais dans l'imagination de la société. Selon moi, c'est absolument la même chose. M. Girardin n'est pas de cet avis : je suivrai le savant professeur sur ce terrain, et je lui opposerai les observations d'un critique en lequel il doit avoir la plus grande confiance et qui n'est autre que M. Saint-Marc Girardin lui-même.

EUGÈNE MARON.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS DU 1er OCTOBRE 1845.

Le *Journal des Débats* constate qu'aujourd'hui, ce n'est plus seulement de nos départements méridionaux que viennent les réclamations en faveur de routes pratiquées au travers de la chaîne des Pyrénées ; l'Espagne aussi s'associe à ce vœu.

L'objection qui, en France, a été soulevée avec le plus d'obstination contre les routes des Pyrénées, est tirée des facilités qu'elles donneraient, en cas de guerre, pour l'invasion de nos départements du midi. Chez nous, le comité de défense du royaume a présenté cette objection comme péremptoire, et c'est par suite de cette réclamation qu'on a ajourné jusqu'à présent l'ouverture d'une route par la vallée de l'Ariège.

En France, l'objection est sans fondement, car si une route reliant deux états était formidable pour la sécurité de l'un des deux, il est hors de doute que ce ne serait pas le plus fort qui aurait à la redouter. Dans le mémoire de la municipalité de Saragosse, l'objection est ainsi envisagée d'une manière qui honore la franchise de ce corps politique. Cette manifestation de la municipalité espagnole mérite d'autant plus d'avoir du retentissement, qu'elle annonce que tous les peuples civilisés considèrent comme impossible et hors des mœurs actuelles l'affreux malheur de la conquête, ce terrible fléau que nous apporta la barbarie.

Le *Journal des Débats* annonce ensuite que si la compagnie du chemin de fer du Nord ne hâte pas ses travaux, l'administration des postes se verra dans la nécessité d'augmenter la capacité des malles-postes de Calais et de Boulogne pour pouvoir transporter, non pas les voyageurs, mais simplement les journaux. Quand le paquebot de Douvres ne peut

(1) Les anciens qui, dans l'art, n'étaient pas matérialistes, n'ont représenté que des passions générales et naturelles, jamais bizarres, exceptionnelles et exagérées. M. Saint-Marc Girardin se souvient-il d'*Alceste* et de *Médée* ? pense-t-il que la première de ces tragédies soit acceptable en tout temps et en tout pays? croit-il que dans la seconde les passions restent dans la sage mesure qu'il veut leur imposer?

dans chaque cabinet de lecture.

M. V. C. — On vous écrira d'ici vendredi. Tout va bien.

M. B. à Châlon-s.-S. — Compliments. Soyez sans inquiétude.

M. B. à Lyon. — Nous exécutons sans tarder ce qui est convenu.

M. B. à Donchery. — Très bien. Envoyez par la diligence.

M. V. à Lille. — Nous n'avons le droit d'envoyer la prime qu'aux abonnés *nouveaux*.

M. C. F. à Blois. — Bravo ! nous avons l'œil sur vous, et les conseils viendront *à posteriori*.

M. C. à Châlon-s.-S. — Reçu. Vous recevrez, et l'on va vous écrire.

M. G. à Dijon. — Reçu : inscrits ; mille remerciements. — Votre réclamation est juste, et il n'y aura plus d'interruption.

HALLE DE PARIS.

30 sept.			1 oct.		
Arrivages	6238 q.	96 k.	Arrivages	3763 q.	06 k.
Ventes	6780	41	Ventes	2318	99
Restant	21948	23	Restant	22506	81
Cours moyen	41,60		Cours moyen	41,04	
Cours-taxe	40,58		Cours-taxe	41,61	

Cote administrative.

30 sept.						1 oct.					
Gruaux	7 q.	85 k.	49,05	à	56,05	Gruaux	48 q.	81 k.	53,50	à	57,85
1re	386	22	43,10	à	45,85	1re	331	27	43,30	à	45,85
2e	692	37	38,20	à	41,40	2e	723	70	39,30	à	42,70
3e	13	70	33,75	à	00,00	3e	«	««	00,00	à	00,00
4e	34	26	17,20	à	24,80	4e	1	57	00,00	à	23,50
A. liv.	5133	81				A. liv.	3416	41			

Marchés.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 1er octobre. — Foin 1re 48 à 51 ; 2e 12 à 15 ; 3e 00 à 00. — Paille de seigle 1re 34 à 36 ; 2e 00 à 00 — Paille de blé 1re 28 à 30 ; 2e 25 à 27 ; 3e 00 à 00.

Halle à la viande du 1er octobre. — 81452 kil. Bœuf 1,35-1,15-0,80. — 14028 kil. Veau 1,35-1,15-1,95. — 3797 kil. Mouton 1,40-1,20-1,00. — En gros 41840 kil. 1,30-1,23-1,16.

Marché de la Vallée du 1er oct. — Alouettes (dizaine) 1,00. — Cailles, 0,50 à 2,00. — Canards barbotteurs, 1,15 à 1,60. — Canetons de Rouen, 2,25 à 2,75. — Chapons gras 2,00 à 5,50. — Chevreuils 40,0 à 50,0. — Dindes gras, 5,00 à 7,00 ; comm., 2,50 à 3,75. — Faisans 3,00 à 5,50 — Lapins ou lapereaux 1,20 à 2,00. — Lièvres ou Levreaux, 2,00 à 6,00. — Mout. pré-salé 00 à 00. — Oies comm. 2,75 à 4,50. — Perdrix grises, 0,40 à 1,75. — Perdrix rouges, 2,00 à 2,50. — Pigeons de volière 0,30 à 0,80. — do bizets 0,20 à 0,40. — Poules ordinaires 1,25 à 2,00. — Poulets gras 2,50 à 3,75 ; do comm. 1,00 à 1,75. — Vanneaux 0,00. — Râles de genêts, 0,50 à 0,00. — Sarcelles, 0,00.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 29, 30 et 1er oct. — *Beurre* (le kil. En livres 1,44 à 2,03. — En mottes Isigny 1,80 à 4,50. — En mottes Gournay 1,40 à 3,00. — Petit beurre 1,34 à 1,72. — Beurre salé ou fondu 0,00 à 0,00 — *Œufs* (le mille). Du 29 sept. 47 à 70. — Du 30, 46 à 68. — Du 1er, 00 à 00. — *Fromages* (la dizaine), 30 sept. Brie 12 à 40. — A la pie 5 à 15.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 23 septembre. — GUEDON-DUMANOIR fils, négociant, rue de l'Echiquier, 11. Juge commissaire, M. Chatenet ; syndic provisoire, M. Tiphagne, rue de la Houle-Rouge, 20.

Du 24 septembre. — PISTARINO, limonadier, rue du Cimetière Saint-Ni-

CHEMINS DE FER					
Orléans......	1240 ««	1230 ««	B. 3 75	— 1232 50, 1228 50.	B.
Strasb.......	283 50	282 50	« ««	— 283 75, 281 25.	B.
Rouen........	1070 ««	1060 ««	B. 5 ««	— 1070, 1062 50.	B.
Havre........	877 50	« ««	H. 2 50	— 885, 877 50.	B.
Marseille....	1015 ««	« ««	B. 1 25	— 1023, 1015.	B.
Vierzon......	765 ««	760 ««	« ««	— 765, 757 50.	B.
Nord.........	800 ««	795 ««	« ««	— 800, 810, 790.	B.

LONDRES ; 29 sept.		PARIS, LE 29 SEPT. PRIMES	COULISSE
Consol.	97 3/4 7/8	3 0/0 F. p.	Av. 83 35.
Esp. 3 0/0	26 5/8 7/8	F. c. 83 75, 83 80 d. 50.	Ap. 83 47 1/2.
Portug.	60 1/2	5 0/0 F. p.	B. du Tres.
Mexic.	32 1/2	F. c. 118 20 d. un, 118 25, 118 50 d. 50.	3 1/4 à 3 m.
Brésil.			
3 0/0 hol.	97 1/4	Orléans,	F. c. F. p.
2 1/2 do.	59 1/3		3 0/0 15, 22 1/2.
Rouen.	43 1/2	Nord, 825, 810 d. 20 au 31. 825 d. 10.	5 0/0 32 1/2, 37 1/2
Orléans	48 49		

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 107,50 à 108,00 ; courant du mois, 110,00 à 00,00 ; 2 derniers mois, 111,00 à 00,00 ; 4 premiers mois 1846, 111,00 à 112,00.

LILLE. — Colza, 102,50 à 102,75. — Œillette rousse, 89,50 à 90. — Lin, 89,00. — Cameline, 80,00. — Voitures, 6.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 121,00 à 00,00 ; novembre et décembre, 101,00 à 105,00 ; 8 premiers 1846, 99,00 à 100,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 89,50 à 89,00 fr. les 100 kil.

SUIFS de place (les 50 kil.) 63 fr. Un fr. de hausse sur les cours du précédent marché. — SUIFS de Russie disponibles, tenus à 62 fr. ; 3 dern. mois en revente, peu de vendeurs, de 62 50 à 63 fr.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 2 octobre 1845.

7 h. »|» OPÉRA. —
7 h. »|» THÉATRE FRANÇAIS. — Camaraderie. Femme juge et partie.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Diamants. Nouveau seigneur.
7 h. »|» ITALIENS. — I Puritani.
7 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Un Duel. 3e Mari. Un Tour. Le Français.
6 h. »|» VARIÉTÉS. — Mme Panache. Samaritaine. Michel Perrin. Perruq
6 h. »|» GYMNASE. — Le Plus beau jour. Entre l'Arbre Changement. Vie.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Bains à domicile. L'Almanach. Le Voisin.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois. Danseuses.
6 h. »|» AMBIGU. — Paris et la Banlieue.
6 h. »|» GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable.
CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. »|» COMTE. — Une Fille. Polichinelle. Fantasmagorie. 7 Ogres.
6 h. »|» FOLIES. — Paris. Cirque. Gig-Gig. Chopin.
LUXEMBOURG. — M. Jovial. L'Enfant. Ma Vie.
BEAUMARCHAIS. — Les Ebénistes. Les Malheurs. Le Gamin. Intermède.
PANORAMA. (Champs-Elisées. — Bataille d'Eylau.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et compagnie, rue du Croissant, 16.





[illegible] systématiquement de son alliance aucun des Etats qui composent aujourd'hui le genre humain, car elle sent qu'elle a pour mission de fonder l'association des peuples.

Mais si les sympathies actuelles de la France sont assez compréhensives, assez catholiques, pour embrasser le genre humain tout entier, elle peut, elle doit, dans la série des nationalités, avoir des affinités électives, des préférences raisonnées qui sont l'expression légitime de sa manière de sentir et de concevoir le progrès social.

A ce point de vue, la question des alliances se simplifie, et la politique extérieure se trouve transformée. Il en résulte, en effet, que la France ne doit pas chercher des amis pour détruire des ennemis; qu'elle ne doit pas former des alliances pour préparer la guerre; mais qu'elle doit s'unir aux nationalités qui lui sont le plus sympathiques, afin d'attirer progressivement toutes les autres; qu'elle doit, en un mot, contracter des alliances pour préparer, maintenir, organiser la paix générale.

Nous avons, depuis longtemps, exposé et développé ces principes; nous avons montré que les affinités naturelles de la France la conduisaient à une alliance avec l'Allemagne et les Etats de l'Europe centrale; nous avons dit que cette alliance devait avoir pour principe et pour fin la solution pacifique de toutes les difficultés internationales, la réalisation progressive de l'ordre et de la liberté dans le monde.

Ces idées pénètrent chaque jour dans les esprits; M. Garnier-Pagès vient de les produire dans son allocation aux électeurs de Verneuil; elles sont généralement acceptées par tous les partis opposants, et même par beaucoup de conservateurs éclairés. Ainsi, il est certain que si nos théories sur l'organisation du travail ne sont pas toujours bien comprises, nos principes de politique extérieure, du moins, commencent à servir de point de ralliement à l'opinion publique.

Citons les paroles mêmes de M. Garnier-Pagès :

« Trois forces se disputent aujourd'hui l'empire du monde : la force morale représentée par la France, la force industrielle représentée par l'Angleterre, la force brutale représentée par la Russie. Eh bien! dans un avenir plus ou moins prochain, mais que je crois certain, quand ces trois forces se trouveront en présence, elles se heurteront. Qui l'emportera? La force brutale? elle nous replongerait dans la barbarie; elle nous ramènerait au servage qui souille encore aujourd'hui la Russie. La force industrielle? mais cette force est égoïste, aveugle, féroce; elle n'est dirigée que par l'intérêt personnel, par la passion de l'or; elle veut réussir par tous les moyens, tout absorber, tout acheter, tout détruire au prix de l'or; voilà l'Angleterre.

» Est-ce là, je vous le demande, la force qui doit l'emporter? Non!

[illegible] l'immense étendue de pays qu'occupent la Grande-Bretagne et la Russie. La Grande-Bretagne, a lancé sur tous les points du globe une sorte de filet dont les mailles deviennent de plus en plus serrées. La Russie s'étend sur trois continents : l'Europe, l'Asie et l'Amérique. Les possessions de l'Angleterre ne sont rattachées entre elles que par l'Océan. Le domaine de la Russie est tout d'une pièce et pèse de tout son poids sur l'Asie méridionale, l'Europe et Constantinople.

Au milieu de ces deux grands colosses, l'exiguïté territoriale de la France frappe l'œil étonné. Depuis un siècle, tandis que l'empire britannique et l'empire russe, chacun de son côté, prenaient de nouveaux développements, la France perdait presque toutes ses possessions coloniales ou européennes, et se repliait en quelque sorte sur elle-même. Louis XIV et Napoléon tentèrent de réaliser, l'un l'empire maritime, l'autre l'empire continental; mais c'était lutter violemment contre la destinée. Il y avait, dans la nation anglaise et dans la nation russe, deux forces d'expansion incompressibles, l'expansion maritime d'une part, l'expansion continentale de l'autre. Malgré tous les efforts militaires de la nation française, elle n'a pu empêcher ces deux colosses de se former. Il ne lui a pas été donné de constituer à son profit, et par la guerre, l'unité du genre humain.

Depuis la chute de l'empire, la France s'est en quelque sorte retirée de l'arène; et les deux nationalités géantes, inattaquables chez elles, ont tellement étendu leur domaine respectif, qu'elles se touchent déjà. La puissance maritime et la puissance continentale sont en présence; elles se tâtent, s'abordent, se font obstacle sur divers points. Le choc militaire de ces deux colosses ébranlerait le monde, et l'expérience a prouvé que leur union ne pouvait résoudre, d'une manière équitable et sociale, les grandes questions d'ordre universel.

Dans une pareille situation, quel doit être le rôle et l'attitude de la nation française? doit-elle se présenter encore au monde l'épée à la main, la menace à la bouche? Non, la France n'a plus à recommencer Louis XIV et Napoléon; et M. Thiers, qui a rêvé l'empire, n'a été que ridicule. Si la France voulait être conquérante, les deux colosses ne manqueraient pas de s'unir contre elle. Mais si elle s'allie à l'Allemagne et à l'Europe centrale, il se formera ainsi un groupe imposant de nationalités ayant toutes le même intérêt de justice, d'indépendance et de paix. Alors l'Angleterre et la Russie se trouveront convenablement tenues à distance par ce groupe central; on n'aura plus à redouter ni leur coalition ni leur conflit; et elles se sentiront amenées aux principes d'humanité et d'association, qui seront le ton général de l'alliance franco-germanique.

[illegible] partie continentale [illegible] sion de Constantinople amènerait tôt ou tard.

Telle est la politique générale que la France devrait aujourd'hui pratiquer. Tel est le plan que notre diplomatie devrait suivre pour relever le pays de son abaissement. Pourquoi faut-il que le cabinet du 29 octobre prenne le contre-pied de cette politique? Pourquoi faut-il qu'il perde ainsi l'admirable position de la France, lui qui se dit conservateur?

Mais que tous les partis et toutes les opinions dans la chambre, dans la presse, dans le pays, se rallient à cette politique vraiment française, vraiment sociale, et les hommes qui sauront le mieux la pratiquer, auront le droit de dire aux ministres actuels : « A nous le pouvoir! ».

La question sociale imposée aux journaux spéculateurs.

Nous assistons en ce moment à l'apparition d'un grand nombre de journaux qui n'étaient réclamés par aucun besoin intellectuel du pays, qui ne sont l'expression d'aucun parti nouveau, d'aucune pensée originale et féconde, mais qui spéculent sur l'annonce et les développements du format.

Parmi ces journaux spéculateurs, l'*Epoque* s'était fait remarquer avant sa naissance. On n'a pas oublié cette discussion vive, personnelle, engagée avec la *Presse*, et dans laquelle il n'était pas question de principes, de doctrines, de progrès social, mais de vente au numéro, de lignes d'annonces, de frais de tirage, en un mot de livres, sous et deniers. De ce débat il ressortait évidemment que l'*Epoque* serait une affaire commerciale bien plutôt qu'un enseignement politique; et que pour conquérir cette multitude d'abonnés et d'annonces sur laquelle il a tablé depuis longtemps, ce journal adopterait le programme le plus conforme aux sympathies, aux goûts du public.

Devenir populaire en conservant la couleur du *Globe*, c'était impossible, et l'*Epoque*, dès son premier numéro, avait formellement renoncé à cette polémique haineuse, tracassière, peu loyale, qui remplissait les colonnes du journal défunt, et en écartait les lecteurs. Mais il faut bien remplir ses colonnes de quelque chose. Que veut l'opinion? Quels sont les sujets de premier-Paris qui ont aujourd'hui le plus de cours?

L'opinion se refroidit chaque jour davantage pour les abstraites et stériles questions politiques; elle n'accorde d'attention qu'aux journaux qui lui parlent des classes pauvres, de leurs droits, de l'organisation du travail, et l'*Epoque* est obligée d'entrer dans cette voie. Elle y entre de bien mauvaise grâce, à la vérité, et ce n'es pas sans quelque résistance que le journal héritier du *Globe* subi la loi faite par l'abonné. L'*Epoque* est un immense édifice construi[illegible]

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
VENDREDI 3 OCTOBRE 1845.

Entre le premier et le deuxième volume de DERRIÈRE LE GRAND MAT, le feuilleton de la *Démocratie pacifique* publiera le quatrième volume du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE, de M. ALEXANDRE DUMAS, d'après la promesse formelle qui vient de nous être faite par l'auteur de nous livrer son manuscrit en temps utile.

MARTIN CHUZZLEWITT, roman en quatre volumes de CH. DICKENS, traduit par Mme BELLOC, suivra le roman de M. Pujol.

Les personnes qui s'abonneront à partir du 1er octobre, recevront : 1° les trois premiers volumes du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE; 2° Le roman entier de M. E. CAMUS, UNE FILLE DU PEUPLE.

DERRIÈRE LE GRAND MAT[1].

CHAPITRE III.

— Bonjour! docteur, dit Mornan, qui se trouvait de garde.

— Tiens! c'est vous, de Mombrun? Depuis quand êtes-vous à Toulon?

— Mais depuis un mois environ, et je vous aurais rendu visite plus tôt si je vous avais su en rade.

— Et vous venez nous demander à dîner? C'est fort bien à vous.

— Vrai! interrompit Raoul; eh bien! puisque ma présence paraît vous faire plaisir, je vous prierai de m'engager à dîner et à déjeuner pendant deux ou trois ans, selon l'occurrence.

— Comment! fit Mornan étonné, vous embarquez à bord?

— Eh! mon Dieu, oui, voici mon ordre d'embarquement que je vais présenter au commandant en second.

— Tant mieux, ma foi! personne ne l'apprendra avec plus de plaisir que moi.

Raoul se dirigea aussitôt vers une chambre située sous la dunette, où logeait le capitaine de corvette, M. Bonpian.

— Eh bien! vous êtes donc des nôtres, M. de Mombrun? lui dit-il d'un air franc et ouvert.

— Oui, commandant. Voulez-vous me dire si c'est à vous que j'en suis redevable?

— Autant qu'à vous, M. de Mombrun. Le commandant de Saint-Cric m'a écrit de Paris de choisir un officier pour compléter l'état-major; j'ai cru servir vos intentions en vous demandant.

— Je vous remercie d'avoir pensé à moi.

— Ne me remerciez pas encore, attendez au retour, c'est plus sage. Mais l'état-major dîne, et j'en vais faire autant. Au revoir!

Raoul prit le docteur qui l'avait attendu sur le pont, et descendit au carré où la nouvelle de son embarquement était déjà parvenue.

L'état-major réuni était sur le point de se mettre à table.

Le docteur nomma Raoul, qui salua collectivement et prit place entre Alophe et Mornan.

Antoine, le lieutenant de vaisseau le plus ancien, après avoir jeté un coup-d'œil oblique au nouvel arrivant, se pencha pour dire confidentiellement à son voisin Napoléon Lepreux :

— Commissaire! ça m'a encore l'air d'un illustre, hein?

Ce dernier répondit par un clignement d'yeux en signe d'approbation.

Le commencement du dîner fut assez froid; l'air grave de Raoul imposait une certaine réserve, dont plusieurs étaient impatients de s'affranchir.

Déjà le commissaire, chef de gamelle, faisait plus de train que de coutume, en gourmandant le maître-d'hôtel et les domestiques, pour ne point paraître soumis à la gêne de tous. Chaque mets était ou mauvais ou mal présenté ou trop cuit.

Il est, au reste, un fait incontestablement reconnu à bord; les individus les plus difficiles à contenter avec un ordinaire qu'une famille riche de 50 000 livres de rente pourrait à peine se permettre, sont ceux qui, dans la maison paternelle, avant et après leur embarquement, ne se nourrissent que de pommes de terre.

Raoul, pour faire cesser l'embarras général et les embarras particuliers de Napoléon, commença avec Mornan une conversation assez insignifiante.

— Y a-t-il longtemps que vous êtes embarqué sur l'*Altayante*?

— Mais on nous a embarqués tous ensemble il y a un peu plus d'un mois, répondit Mornan. Antoine seul a commencé l'armement avec sa compagnie.

— Et vous pouvez ajouter, Mornan, interrompit Antoine, que je n'ai obtenu de rester sur une frégate modèle qu'à cause de ça. On m'y a trouvé, on n'a pas osé me dire de filer mon nœud.

— Vous êtes trop modeste, reprit Mornan.

— Laissez donc! je connais pas un tas de *faiseurs* qui ont voulu me souffler ma place? Est-ce que ça pouvait être autrement? Est-ce que j'ai le *facies* d'un officier modèle?

A cette question, qui très heureusement adressée à tous, n'obligeait personne à répondre, un silence suivit. Rien n'est embarrassant comme ces sortes de demandes, où l'on ne peut être du même avis que le questionneur sans impertinence, et de l'avis contraire sans heurter visiblement la vérité.

Napoléon lui-même, son ami intime, n'osa articuler un simple : Et pourquoi donc? Ce que voyant Antoine, sans insister sur la réponse, devint philosophe à la manière du renard gascon.

— Dites donc, commissaire, je vas me faire officier modèle.

— Bah! vraiment?

— Oui! je vas doubler mon *nord-ouest* (1) en satin blanc; je ne porte plus que des bottes *vernissées*, c'est très utile pour virer de bord, et des gants jaunes en chameau première qualité; rien de meilleur pour tenir son porte-voix et commander son quart; avec des gants jaunes et des bottes fourbies, on n'a qu'à mettre la barre à bâbord, à filer la bouline du petit perroquet, et le grain est paré.

On ne put s'empêcher de sourire du ton grotesque d'Antoine, quoiqu'il y eût dans ses paroles quelque chose de blessant pour ceux des officiers présents qui avaient le malheur de porter parfois des gants jaunes et des bottes vernies.

— Diable de père Antoine, est-il drôle quand il s'y met! dit Napoléon.

Raoul crut avec quelque raison être le principal but de la sortie d'Antoine, aussi répondit-il, mais sans aigreur et sans le regarder plus qu'un autre :

— Je ne sais si l'élégance dans le costume et dans les manières donnent du savoir et du courage; mais à coup sûr, elle n'en ôte pas à ceux qui en ont. Avant la révolution, mettre des bas de soie, un jabot, des manchettes, faisait partie des dispositions de combat pour les officiers, et je ne sache pas qu'ils en fussent moins lestes pour monter à l'abordage.

— Certainement, ajouta Mornan; et maintenant même si nous avions une affaire avec l'Angleterre, si seulement l'escadre de l'amiral Lalande avait donné, croyez-vous que la couleur de la doublure de nos habits eût arrêté les boulets au passage?

— Ah! les Anglais! fulmina d'une voix tonnante Napoléon Lepreux, se croyant obligé d'hériter de la haine de son glorieux homonyme pour nos voisins d'outre-mer. Les Anglais! quelle race! Ah! si nous avions la guerre, comme j'en voudrais tenir deux à la pointe de mon sabre...

— Non règlementaire, interrompit de Richeville; le gouvernement a eu bien tort de vous priver d'une arme si terrible en vos mains, et que vous eussiez si bien employée à sa défense.

— Il a craint plutôt que la fougue dantonienne du commissaire ne fît tourner cette arme contre lui, reprit Mornan.

— C'est bon, c'est bon; vienne la guerre, et l'on verra si... Ah dame! quand j'étais sergent-major de la garde nationale on ne me marchait pas sur le pied!

— Parbleu! commissaire, vous êtes par trop féroce! s'écria avec humeur le lieutenant de vaisseau Kergallec, troublé dans ses méditations inventives; vous ne tordriez pas seulement le cou à un poulet, et vous voulez toujours avoir l'air de dévorer les gens tout crû.

— Allons, dit le docteur en se tournant vers Kergallec; voilà *Stromboli* qui fume, gare l'éruption!

— Tenez, Croque-Mitaine, fit Mornan en présentant un plat de poulets à Napoléon; satisfaites vos penchants sanguinaires et carnassiers, voilà deux ennemis à tailler en pièces, c'est le cas de dégainer votre sabre non règlementaire.

Le chef de gamelle, découpeur obligé, commença sa besogne avec une énergie qui excita un rire général.

[1] Voir le numéro d'hier.

(1) Longue capote en gros drap pour le mauvais temps.

» servation et de véritable progrès, qui peut seul mener sur » la voie des résolutions raisonnables et pratiques. »

Ainsi, par l'état actuel de l'opinion, la question sociale est imposée aux journaux spéculateurs. Il faut parler agriculture, industrie, organisation du travail, pour se faire lire. C'est un grand progrès.

Cette transformation dont les journaux de la réclame donnent le signal, espérons que les journaux de la gauche constitutionnelle vont l'opérer par conviction, par dévouement aux grands principes, et que bientôt nul organe de la publicité n'offrira pour pâture à ses lecteurs ces mots crus et vides : *Ministère*, *opposition*, *majorité*, *cabinet*, *élection*, *parlementaire*. Le pays a grandi, l'opinion publique réclame des aliments plus substantiels.

Il existe au ministère de la guerre un singulier instinct de rétrogradation. Il est préposé au maintien d'une institution qui se trouve de plus en plus en désaccord avec les grandes idées de régénération sociale, et qui se dépouille chaque jour de la plus fascinante portion de sa sanglante auréole, la conquête extérieure, pour n'en garder que la portion la plus repoussante, la police intérieure ; cette fonction, tristement nécessaire, inspire mal ceux qui l'exercent. Déjà, en l'honneur de la discipline, on a défendu aux militaires d'écrire leurs pensées ; plus tard on en est arrivé jusqu'à justifier les procédés *barbares* de la guerre d'Algérie, même dans ses plus atroces détails ; aujourd'hui, malgré les réclamations des populations et de la presse, malgré une expérience acquise, on exagère un usage fâcheux, celui du port d'armes par les soldats.

Jusqu'à ce jour les compagnies du centre, c'est-à-dire la portion la plus nombreuse de l'armée, ne portait point d'armes hors du temps de service. Mais par suite des changements introduits dans le costume militaire, les soldats du centre se montrent partout maintenant armés, non pas d'un sabre, mais d'une baïonnette attachée à leur ceinturon. Qu'est-ce qu'une baïonnette sans le fusil ? Un poignard. A quoi bon laisser ces poignards aux soldats les plus jeunes et les plus inexpérimentés de l'armée, quand ils n'en ont que faire ? Est-ce pour leur donner une tenue plus militaire ? Cette arme n'y ajoute rien et le port n'en est rien moins que gracieux. Aucun motif sérieux ne justifie donc cet usage nouvellement introduit dans les compagnies du centre, et il peut contribuer à ensanglanter les querelles fréquentes auxquelles se trouvent mêlés des militaires. Nous appelons sur ce point un nouvel examen de la part du ministère de la guerre.

Trois décrets du pape.

Dans son numéro du 27 septembre, la *Gazetta italiana*, journal qui se publie à Paris, mais qui est rédigé par des Italiens, en rapportant les tristes évènements de la Romagne, nous a donné une nouvelle preuve de sa sagesse et de son patriotisme éclairé. Ces sentiments se manifestent par les conseils de modération qu'elle

[illegible] : Dieu aveugle ceux qu'il veut perdre.

CONGRÈS MÉDICAL.

Nous avons annoncé, tout récemment, qu'une grande manifestation qui peut avoir les plus heureux résultats se préparait au sein du corps médical : il s'agissait du congrès. C'est précisément parce que l'idée de ce congrès est une idée féconde, qu'elle est en tout conforme avec les lois du progrès, que nous l'approuvons sans réserve ; et c'est aussi parce que nous nous en déclarons les sincères partisans, que nous désirons voir les hommes éminents qui ont pris l'initiative s'entourer de tous les éléments nécessaires à sa réussite.

Nous sommes donc heureux de pouvoir dire aujourd'hui que le congrès médical est une chose sérieuse qui nous paraît bien menée, et que verront avec plaisir les amis du progrès et des idées sociales.

Plusieurs médecins distingués de Paris, composant la commission permanente du congrès, ont été reçus en audience particulière par M. le ministre de l'instruction publique, qui les a parfaitement accueillis. M. le ministre a spontanément mis à la disposition de ces messieurs le *Journal de l'instruction publique*, afin de pouvoir donner plus de publicité aux délibérations du congrès. M. le ministre attendra le résultat de ces délibérations avant de porter devant les chambres le projet de loi qui doit être présenté à la prochaine session.

Nous avons lu avec plaisir le programme relatif au congrès rédigé par le docteur Amédée Latour, secrétaire de la commission. Le principe de l'association et de la solidarité s'y trouve proclamé à chaque ligne : nous n'avons qu'un regret, c'est que ce programme n'ait pas été distribué à plusieurs milliers d'exemplaires, afin de faire connaître à tous les médecins l'utilité et les avantages du congrès.

On écrit d'Ajaccio, 22 septembre :

« M. de Sano, directeur d'une compagnie suisse qui exploite les forêts de la Corse, avait offert à M. le ministre de la marine les bois de cette île pour combler les vides occasionnés dans nos approvisionnements par l'incendie du Mourillon. M. le ministre de la marine ayant pris en considération la demande de M. de Sano, a décidé qu'un agent sera envoyé en Corse pour examiner quelles seraient les ressources que l'on pourrait tirer des riches forêts de la Corse.

» Nous faisons des vœux pour que les résultats de la mission confiée à un agent éclairé, puissent détruire l'injuste jugement que l'on avait porté jusqu'ici sur le bois de construction de la Corse.

» Nous sommes informés, d'ailleurs, que la marine royale de Sardaigne vient de faire une forte commande de bois de construction à la compagnie de Sano. Nous savons aussi qu'à Gênes toutes les pièces de ce bois, employées à la construction des anciennes galères, ont été trouvées tellement conservées, que ces mêmes pièces ont servi à de nouvelles constructions maritimes.

» Nous savons enfin que M. l'amiral Hugon, en visitant la magnifique forêt d'Aitoni, en Corse, ne balança pas un instant à affirmer que tous ses arbres étaient aptes aux constructions maritimes.

[illegible] comme ils ne font pas grand cas des autres chefs, ils ont essayé de soulever, persuadés que la victoire leur resterait. »

ALLEMAGNE.

Il y a douze ans que le député Todt se mit à la tête de l'opposition en Saxe. Son premier acte d'opposition a été de demander le vote d'une adresse dans laquelle il réclama la liberté de la presse et la publicité des débats judiciaires avec la procédure orale et le droit de refuser le budget. La motion de M. Todt fut appuyée par *deux* voix. « N'importe, s'écria le hardi tribun, je connais les vœux du peuple saxon, je saurai attendre ; loin de me décourager, je poursuivrai ma tâche jusqu'à la tombe, et tous les jours j'élèverai la parole pour protester. » Deux années plus tard, l'opposition wurtembourgeoise et bavaroise, de guerre lasse et intimidée par la diète, déposa les armes. Les uns ne se présentèrent plus aux élections, les autres se firent gouvernementaux. M. Todt seul, s'appuyant sur des principes et étudiant toujours les vœux et les besoins du peuple, ne se découragea pas, et à chaque *Landtag* il protestait contre la diète de Francfort et contre les fictions constitutionnelles. Trois années plus tard, 27 voix se déclaraient pour lui, le *Landtag* suivant l'opposition comptait 39 et aujourd'hui M. Todt est à la tête de 57 voix, c'est-à-dire des deux tiers de la chambre saxonne. M. Todt n'est pas encore arrivé à son but, mais il est plus que probable qu'il l'atteindra. L'adresse, enfin, qu'il demande depuis douze ans, vient d'être votée.

Et nunc, opposition française, *intelligite*.

— La *Gazette d'Augsbourg* publié *in extenso* le discours prononcé par le ministre de l'intérieur, dans la seconde chambre, à Dresde, sur le rescrit ministériel du 17 juillet. Ce discours tend à prouver que le gouvernement, en publiant ce rescrit, n'a fait qu'appliquer les lois du pays, qui tout en garantissant à chaque citoyen la liberté de conscience en matière religieuse, ne reconnaissent que deux cultes, le culte protestant et le culte catholique, et statuent même positivement, qu'à l'exception de ces deux, aucune autre religion ni secte ne seront admises dans le pays.

Quel que soit la valeur légale de ces explications, il n'en reste pas moins certain que le rescrit ministériel est une mesure rétrograde, réactionnaire, contre laquelle les protestants et les catholiques se prononcent également.

Les pétitions relatives à la réforme de l'église protestante se multiplient. Celles qui ont été transmises jusqu'à présent aux chambres, portent plus de 14 000 signatures.

— Le gouvernement prussien vient de défendre l'exportation des pommes de terre. Il est, dit-on, sur le point de prendre des mesures contre l'accaparement.

On écrit de Berlin, qu'il est fortement question d'un concile général convoqué par le gouvernement prussien, pour organiser le mouvement religieux, et d'en élaguer les branches parasites.

SUISSE.

D'après le *Fédéral de Genève*, il ne se passe pas de semaine que la *Gazette d'Etat* ne contienne le récit de quelque nouvelle violence [illegible]

— Vous ne savez rien de la campagne que nous devons faire ? dit Raoul à Mornan.

— Oh mon Dieu ! non ; il court vingt bruits contradictoires sur notre mission ; l'arrivée du commandant nous dira sans doute quelque chose de positif. Le connaissez-vous ? Savez-vous quel homme ce peut être ?

— Non, je ne l'ai jamais vu, répondit Raoul.

— Moi, j'en ai entendu parler comme d'un *mangeur d'écoutes de foc*, exclama Antoine.

— Eh bien ! il n'en a pas l'air, dit de Richeville ; je l'ai rencontré à Paris, il m'a semblé plutôt un homme de cour qu'un loup de mer ; il est vrai que ces deux qualités peuvent très bien marcher de front, comme le disaient ces messieurs.

— Excepté dans les opéras-comiques où les capitaines de vaisseau ont toujours les façons de chaloupiers du port, reprit Mornan.

— Quant à moi ! exclama Napoléon, je sais positivement qu'il a paru de lui des rapports très remarquables sur l'administration, je crois que j'aurai à faire à un gaillard entendant joliment la comptabilité.

— Il paraît, dit Raoul, que c'est au moins un homme comme il faut, et de plus un homme d'esprit et de savoir ; c'est déjà quelque chose.

— Oui, mais ce n'est pas l'essentiel, répondit ironiquement Antoine ; j'aimerais mieux le voir *patiner* comme il faut son navire ; je me défie toujours des astronomes et des littérateurs, ces gens-là c'est ordinairement marin comme ma petite sœur.

— Aussi attendrai-je pour le juger que je l'aie vu à l'œuvre, reprit Raoul peu jaloux de continuer le dialogue.

Et se tournant d'un autre côté :

— N'êtes-vous pas de mon avis, docteur ? qu'en pensez-vous ? vous ne dites rien.

— C'est vrai ! la Faculté se renferme dans un silence éloquent peut-être, ajouta Mornau, mais n'opine même pas du bonnet. Voilà Jouffran qui n'a pas encore ouvert la bouche.

— Comment ! vous n'en devinez pas la raison ? dit Richeville à demi-voix ; c'est pour n'en pas perdre l'habitude.

— Faculté ! Faculté médicale ! s'écria avec emphase et satisfaction le commissaire, nous te donnons *celle* de parler.

— Ah ! très joli ! dit Mornau, il me manquait quelque chose ; c'est le premier du dîner.

A cette apostrophe de Napoléon, Jouffran se pinça les lèvres d'un air un peu plus dédaigneux qu'à l'ordinaire, en faisant un mouvement de tête de bas en haut, mais lent et réfléchi, analogue à celui qui, chez les Turcs, exprime la négation.

Alophe prit la parole.

— La Faculté préfère *celle* de se taire, et pense, avec preuves à l'appui ci-contre, que c'est souvent le parti le plus sage, si ce n'est le plus spirituel.

Ici Mornan crut nécessaire de parodier le fameux Stanislas de *Michel et Christine*, en chantant dans sa gorge :

« La Faculté sait souffrir et *surtout* se *taire*
» Sans *murmurer* (*bis*). »

— Oh ! c'est un fameux logicien que monsieur Scribe ; je ne serai pas fâché de l'*entendre* se *taire*, dût-il en *murmurer*.

Alophe sourit, Jouffran trouva la plaisanterie au dessous de lui.

— Ma foi ! dit Richeville, il est assez intéressant de connaître l'homme qui va vous commander.

— Pour vous, c'est naturel, répondit Alophe ; mais de quel intérêt majeur sont pour nous, médecins, le savoir, l'esprit, les parfaites connaissances du métier chez un commandant ? pourvu qu'il ne nous jette pas à la côte, et dans ce cas je compterais sur vous tous pour nous en relever. Quels sont nos rapports avec lui ? la reddition chaque matin d'un petit carré de papier contenant la liste des hommes exempts de service.

Le commissaire agita la sonnette placée près de lui.

— Eh bien ! Jean, vous dormez, allons donc ! et le café, sera-ce pour demain ?

— Oh ! mon Dieu ! commissaire, qu'est-ce qui vous presse donc tant ? dit Mornan.

— Rien, fort peu de chose, répondit finement et d'un air mystérieux Napoléon, il faut que je descende à terre, on m'attend...

— On vous attend, voleur de cœurs ! Partez, Napoléon, la gloire vous appelle ! En temps de paix vous ne pouviez décemment rester à la hauteur de votre nom qu'en subjuguant des cœurs. Voyons ? combien de villes conquises au pays du Tendre ?

— Comment dites-vous ? fit le commissaire qui ne comprenait pas du tout.

— Oui, combien de belles dans vos filets ? quel est votre chiffre d'aujourd'hui ?

— Eh bien ! vous me croirez si vous voulez, Mornan, je suis à présent entre quatre donzelles !... mais quelque chose de bien !...

— Quatre ! c'est par trop immoral !...

— Et, dit Richeville, vous ne savez vers laquelle *porter vos pas incertains ?*...

— Tout juste ! je ne sais comment me débrouiller, j'ai l'air de jouer aux quatre coins.

— Alors, ajouta Kergallec avec une certaine rudesse, c'est vous qui êtes... qui êtes au milieu et vous ne savez quel coin attraper ?...

— Elles vont tirer au sort, n'est-ce pas ? reprit Mornan. Heureux scélérat ! pourquoi n'avons-nous pas un torse comme celui-là ?

— Allons, messieurs, qui vient à terre ? dit bruyamment le commissaire en se levant de table. Ah ! diable ! à propos, monsieur de Monbrun, voulez-vous me donner votre ordre d'embarquement, que je l'enregistre sur mon rôle ? Le service avant tout ! un militaire n'a que sa consigne. Quand j'étais sergent-major dans la garde nat......

— On ne vous marchait pas sur le pied, c'est connu, dit Kergallec d'un air d'humeur devenu habitude chez lui quand il s'adressait à Napoléon ; on ne vous a pas décoré, ça vous manque.

— Tiens ! mais ça m'irait tout aussi bien qu'à un autre, répliqua le commissaire en entrant dans sa chambre où Antoine le suivit. Le reste des officiers monta sur le pont et les cigares furent allumés.

— Commissaire, ça me fait encore l'effet d'un *mériófor*, dit Antoine ; avez-vous vu comme je lui ai envoyé un ou deux paquets à son adresse pendant le dîner ? il n'a pas eu l'air de comprendre.

— Je crois qu'il ne sera pas difficile à mâter, répondit l'agent comptable d'un air important ; avez-vous remarqué comme il parle bas et lentement ?

— Eh ! mon cher, c'est le genre suprême de *Parrrris !*

— Eh bien ! Raoul, comment trouvez-vous l'état-major ? fit de son côté le docteur, sur le pont.

— Ma foi ! docteur, c'est une collection d'originaux assez précieuse ; je commence à en comprendre quelques uns. Quant à M. Jouffran, votre second, ce me sera difficile s'il continue à me cacher le son de sa voix.

— Dieu vous préserve d'être obligé de l'écouter ! Cela m'est arrivé une fois, et il m'a fallu subir une longue *tartine* doctorale aussi dépourvue d'idées que riche d'affectation prétentieuse. Heureusement que dans la haute conscience de sa supériorité, il ne trouve personne au niveau de ses idées ; aussi parle-t-il à peine. Craignez donc surtout qu'il ne vous juge digne de l'entendre ! Ah çà ! il est temps de descendre à terre. Mornan ! voulez-vous nous donner le canot-major ?

— Volontiers, docteur.

Et le canot fut accosté.

Tout l'état-major s'embarqua, à l'exception de Mornan et d'Antoine, l'un de garde, l'autre de corvée ; et l'on partit à la voile, car il faisait une jolie brise de N.-O.

Le commissaire, selon la fréquente habitude de certains commis d'administration qui ont un peu navigué, se mit à commander la manœuvre du canot.

— *Etarque* donc cette misaine mieux que cela ! Ta grand'voile est trop *bordée*.

Et les matelots n'obéissaient qu'avec peine, reconnaissant difficilement l'autorité de l'agent comptable en fait de manœuvre.

Raoul, contrarié, non de voir Napoléon s'arroger le droit de l'officier le plus ancien dans le canot, mais de l'entendre faire des embarras et donner des ordres parfaitement inutiles, avait déjà à deux reprises laissé échapper :

— C'est bien ! commissaire, nous allons fort bien, ne vous donnez pas tant de mal.

Mais ces observations, faites modérément et à voix basse pour ne pas le blesser, parurent sans doute à maître Lepreux l'expression de la timidité chez Raoul.

— Eh bien ! Pellelat, continua-t-il de plus belle ; te voilà empêtré comme dans un baril de goudron ; as-tu peur de chavirer ? Amarre-moi cette écoute-là, imbécile !

— Tiens cette écoute à la main et ne l'amarre jamais, entends-tu ? interrompit sèchement Raoul. — Commissaire, je vous prierai une fois pour toutes de prendre moins de soins de ma responsabilité, et de ne pas vous occuper de la manœuvre des canots où je me trouve. Votre mission est d'enregistrer les avaries, et nullement de les prévoir.

— Oh ! j'ai vu des temps plus mauvais que celui-ci, répondit l'agent comptable un peu déconcerté du ton raide de Raoul. Nous ne chavirerons pas.

— C'est possible ! mais vous voudrez bien m'en laisser seul juge.

[illegible] fièvre qui tient de la fièvre jaune et de la fièvre noire : on craint la contagion. Il est question de faire porter à bord de nouveaux approvisionnements, et d'envoyer le bâtiment en croisière dans la mer du Nord. Des gardes ont été disposés dans des chaloupes, de manière à empêcher la communication du bâtiment avec la terre. »

ESPAGNE.

La *Gazette de Madrid* publie le nouveau projet de loi sur l'enseignement public en Espagne. Ce projet n'est qu'une pâle imitation de ce qui existe en France. Cependant, appliqué sagement, il pourra suffire aux besoins d'un pays en voie d'organisation. Il remédie en effet aux vices principaux du dernier système d'enseignement, en introduisant plus de liaison entre les diverses études, et plus d'ensemble dans le plan général. Les facultés et les attributions des corps enseignants, ainsi que les méthodes, sont mieux régularisées, et l'Etat se trouve investi d'une autorité suprême qu'il n'avait pas jusqu'à présent.

Les journaux de l'opposition, voire même le *Heraldo*, ne se refusent pas de donner à cette loi leur approbation.

Un des projets qui occupent le plus en ce moment la municipalité de Madrid, est la réforme des prisons de la capitale. Cette réforme est indispensable. La plupart des prisons de Madrid sont tenues avec une négligence dont rien n'approche.

PORTUGAL.

Les nouvelles de Lisbonue sont du 21 septembre dernier. On s'entretenait beaucoup de la visite que la reine d'Angleterre aurait l'intention de rendre à dona Maria au printemps prochain. On ajoutait que le prince Ferdinand de Saxe-Cobourg et son fils Léopold y viendraient au commencement de ce mois. A en croire quelques personnes, ce voyage ne serait pas étranger au mariage de la reine d'Espagne.

MEXIQUE.

La nomination du président de la république mexicaine s'est faite légalement le 1[er] août dernier. Le général Herrera, président provisoire depuis la dernière révolution qui a fait tomber Santa-Anna, a obtenu la majorité des suffrages. Comme il l'avait annoncé depuis plusieurs mois, le ministère de la présidence intérimaire, celui de M. Cuevas, a donné sa démission. Cette démission n'a donc aucune signification politique actuelle, comme paraissent le croire les journaux des Etats-Unis, et d'après eux-ci quelques feuilles de Paris et de Londres. Le nouveau cabinet mexicain se compose de M. Pena y Pena (affaires étrangères et intérieur), Pedro Arreaya (guerre et marine) Fernandez del Castillo (finances). L'ex-président Bustamente a été nommé général en chef. Les deux généraux Arista et Paredes sont sous ses ordres. Par le prochain paquebot nous apprendrons probablement si des hostilités sérieuses ont eu lieu sur les frontières du Texas, entre les troupes mexicaines et celles des Etats-Unis.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — La famille royale est arrivée hier au soir

[illegible] éveillé par le bruit, il a voulu traverser [illegible] mais le temps lui ayant manqué, la locomotive l'a frappé à la tête et rejeté à côté de la voie. La mort a dû être instantanée. Le *Mémorial de Rouen* nous apprend que ce malheureux était âgé de 41 ans.

LA PATRIE RECONNAISSANTE. — La ville de Beaune, qui s'honore d'avoir vu naître Gaspard Monge, a résolu de consacrer, par un monument public, son admiration pour l'un des savants les plus illustres dont s'enorgueillisse la France. Le *Mémorial de Rouen* résume ainsi les titres de Monge à une impérissable célébrité : dans la pensée de rendre ce monument digne de lui, elle fait appel à tous les amis de la science, à tous les Français jaloux de la gloire de leur pays. Le nom de Monge rappellera toujours la fondation de l'Ecole polytechnique. On n'oubliera jamais avec quel éclat il remplit la chaire de géométrie descriptive, de cette science créée par son génie, dont les applications aux arts et métiers ont été si fécondes en résultats d'une utilité immédiate et de chaque jour. Comme professeur, Monge s'y montra peut-être supérieur à Lagrange et à Laplace, et l'Ecole garde encore religieusement le souvenir des éminentes leçons de ce grand maître. L'histoire dira cette époque de gloire et de dangers, où Monge communiqua aux ports de France une activité nouvelle, multiplia les manufactures d'armes, les fonderies, les foreries, les poudrières ; dirigea et simplifia leurs procédés, créant l'acier qui manquait, passant les jours à donner des instructions sur la préparation du salpêtre et les nuits à écrire son art de fabriquer les canons ; accomplissant, en un mot, comme par enchantement, aux acclamations d'un million de Français sous les armes, cette promesse qui avait parn téméraire : « On montrera la terre salpêtrée, et en trois jours on en chargera le canon. » Le conseil municipal de Beaune, en délibérant l'érection sur l'une des places publiques de la ville, d'une statue de bronze à notre plus illustre compatriote, a confié à une commission le soin de veiller à l'exécution de ce noble projet. Partout, nous en sommes convaincus, il rencontrera les plus sympathiques adhésions. Une souscription est ouverte dans tout le royaume. Spécialement placée sous le patronage des sociétés savantes, elle se recommande d'elle-même à MM. les ingénieurs, à tous les élèves de l'Ecole polytechnique, à tous les hommes qui ont à cœur d'honorer la science et le génie.

LA MORT ET L'APOPLEXIE. — Lundi dernier, à Rouen, une dame demeurant rue Stanislas-Girardin étant venue à mourir, on plaça pour veiller auprès d'elle une ouvrière nommée Rose Loiseleur, veuve Marguerite, âgée de trente-huit ans, et demeurant à Saint-Sever, rue du Pré. Cette femme, dit le *Journal de Rouen*, passa la nuit en prières. Quand le soleil fut levé, elle disposa quelques objets dont elle avait besoin, puis on ne l'entendit plus remuer ; à six heures et quelques minutes, un parent de la défunte entra dans la chambre mortuaire, et soudain il recula en poussant un cri d'effroi. Au lieu d'une morte, il y en avait deux ! La veuve Marguerite venait de tomber auprès du corps qu'elle gardait, frappée d'apoplexie foudroyante.

LA FOUDRE EN MER. — Le même journal contient le fait suivant : « Le capitaine Bernard, commandant *l'Actif* arrivé ce matin de Rio-Janeiro, mentionne en ces termes, dans son rapport, les effets produits à

[illegible] frais de route doivent être prélevés sur les fonds [illegible]

COURSES DE CHANTILLY. — Samedi 4 et dimanche 5, les courses d'automne auront lieu à Chantilly, sous le patronage de M. le duc de Nemours.

Voici le programme exact de ces courses :

Premier jour. — Samedi 4, à 2 heures. — 1° Criterium de première classe, 1 000 fr., donnés par M. le duc de Nemours. Sept chevaux engagés. — 2° Criterium de deuxième classe, 1 000 fr., donnés par Chantilly. Dix chevaux engagés. — 3° Prix du connétable, 500 fr., donnés par Chantilly ; 250 fr. d'entrée. — 4° Omnium, handicap pour tous chevaux, 4 000 fr., donnés par M. le ministre du commerce, 100 fr. d'entrée. Vingt-quatre chevaux engagés.

Deuxième jour. — Dimanche 5, à 2 heures. — 1° Prix du comte de Paris, 3 000 fr., donnés par ce prince. Dix chevaux engagés. — 2° Le grand Saint-Léger, prix de 6 000 fr., donnés par le roi, 400 fr. d'entrée. Douze chevaux engagés. — 3° Prix de consolation, 1 000 fr., entrée 200 fr. — 4° Prix des haras royaux, 4 000 fr., 400 fr. d'entrée. Quatorze chevaux engagés.

Toutes les contestations qui pourraient s'élever sur les courses seront jugées par le comité de Chantilly, d'après le code de la Société d'encouragement.

Si la mère des chevaux engagés n'a pas de nom dans le *stud-book*, elle devra être désignée par le nom de son père et de sa propre mère, sous peine de *disqualification*. — Les entrées ou dédits sont payés d'avance.

De cette règle est excepté le Saint-Léger, pour lequel des mandats particuliers seront donnés par les propriétaires de chevaux.

Le gagnant d'un pari particulier paiera trois napoléons au fonds de course.

M. Charles Laffitte a été nommé commissaire des courses de Chantilly, mais l'état de sa santé fait craindre qu'il ne puisse pas remplir sa mission.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS — 2 OCTOBRE.

Le *Journal des Débats* n'est point satisfait qu'un candidat de la gauche ait été élu à Douai. Une conférence a eu lieu entre les électeurs de la gauche et les trente-cinq légitimistes. Que s'y est-il passé ? le *Journal des Débats* l'ignore ; il pense qu'il est aisé d'induire du peu qu'en dit la feuille de Douai, que les électeurs de la gauche ont subi les conditions qu'il a plu aux légitimistes de leur imposer.

D'après les *Débats* « le rôle honteux, le rôle sans excuse, c'est celui de l'opposition. Dans l'élection de Douai, les légitimistes n'ont vendu à l'opposition que leurs voix ; l'opposition a vendu ses principes. »

Le *Journal des Débats* oublie de nous apprendre de quel nom on doit caractériser les moyens que le ministère emploie pour faire élire les candidats conservateurs.

Le journal la *Presse* annonce, d'après un journal du Havre, que l'in-

---

Ces quelques mots avaient jeté du froid ; on ne parla plus jusqu'à l'arrivée au quai. Le commissaire partit aussitôt en se disant tout bas : Il faudra que je fasse voir à ce petit monsieur de quel bois je me chauffe.

— Vous avez bien fait de le relever, dit Alophe à Raoul ; il est insupportable dans les embarcations lorsqu'il n'y a aucun danger ; il n'est pas si brave quand il vente à prendre deux ris dans les voiles.

— C'est une particularité de son caractère que vous ne m'aviez pas signalée. Ah ! ça, je vous quitte, Alophe ; je vais faire disposer mes malles pour les expédier à bord demain ; mais je ne pense pas y aller déjeûner, j'ai quelques achats à faire pour la campagne.

— Vous êtes toujours logé à l'hôtel de la Croix-de-Malte, Raoul ?

— Oui, ainsi venez me voir si vous pouvez en descendant du bord.

— Au revoir.

Ils se séparèrent en se serrant la main.

CHAPITRE IV.

Raoul était depuis une heure dans sa chambre, songeant à la vie nouvelle que promettait cet embarquement, se perdant surtout en conjectures sur la nature de la mission de l'*Attrayante*.

Car pour lui, la chose la plus importante dans une campagne, était moins un espoir d'avancement en grade qu'un pays nouveau à étudier dans ses mœurs, sa religion, sa politique, sa poésie enfin, toutes choses à peine connues des marins qui, au lieu de puiser la science sur les lieux, aiment mieux croire aux écrits de savants, dont les voyages scientifiques n'ont jamais été que le trajet de la Bibliothèque au Jardin des Plantes.

Les réflexions de Raoul furent subitement troublées par un bruit confus de voix et de voitures qui se fit entendre sous ses fenêtres. Un instinct de curiosité le porta à se mettre à son balcon, d'où il vit, en effet, une berline de voyage arrivant au grand trot de quatre chevaux. A la poussière dont elle était couverte, on devinait la longue route qu'elle venait de parcourir. Elle s'arrêta devant la porte de l'hôtel, et le domestique assis sur le siège de l'arrière en descendit pour ouvrir la portière.

Un monsieur d'un âge mûr, décoré de plusieurs ordres, posa la main sur l'épaule du valet pour mettre le pied à terre, puis une dame descendit lentement à son tour, mais sans le secours de personne. Pourquoi cela ? même pour une dame de compagnie, le valet au moins se fût offert à l'aider.... Etait-elle jeune ou vieille ? Raoul, placé au dessus d'elle, ne put s'en assurer ; la capote garnie d'un voile noir et le manteau de voyage dont elle était couverte, dérobaient entièrement sa taille et son visage. Elle disparut bientôt dans le corridor de l'hôtel, avec cet air d'indifférence ennuyée qui daigne à peine s'apercevoir du sentiment de curiosité qu'il inspire.

En ce moment Raoul se souvint avec un à propos fait exprès, qu'il avait sonné deux fois inutilement. Il sortit de chez lui en robe de chambre et vint se placer sur le passage des étrangers. Il les aperçut en effet montant l'escalier précédés d'un domestique, qui, armé d'un flambeau, éclairait admirablement leur visage; il crut alors urgent d'appeler à haute voix Joseph pour expliquer sa présence dans ce corridor étroit.

Arrivée près de lui, la dame leva la tête pour voir qui lui barrait ainsi la route, et deux grands yeux noirs exprimant l'ennui et le dédain s'arrêtèrent un instant sur Raoul qui se dérangea sans précipitation, en laissant à peine deviner le mot : Pardon ! tant il avait été prononcé bas ; ils passèrent et se rendirent dans l'appartement qui leur était destiné.

Malgré le court instant qu'avait duré le coup-d'œil jeté sur Raoul, un observateur bien attentif eût reconnu à travers l'indifférence un peu hautaine dont il était l'expression, une nuance à peine sensible d'étonnement. Pourtant aucun des signes qui caractérisent une surprise heureuse ou triste, ne s'étaient manifestés sur ce visage blanc et calme, aucun pli dénonciateur sur les joues ou sur le front n'avait trahi une émotion quelque minime qu'elle fût. On eût dit que subitement placée devant un tableau dont elle croyait connaître le sujet, cette dame cherchait un instant à se le rappeler, puis renonçait sans effort à une découverte dont l'intérêt n'était pas digne d'srrêter plus long-temps son regard.

Raoul, sous le coup d'une impression analogue, mais plus vive, se demanda aussitôt où il avait pu rencontrer cette belle dame, fût-elle de compagnie ou non, mais inutilement.

Le soir, avant de s'endormir, il passa en revue tous les salons de Paris qu'il connaissait, y joignit même les antichambres, sans trouver personne qui lui rappelat les traits de la dame en question, puis ferma les yeux, remettant au lendemain la solution de ce problème, et se promettant bien de *déterminer*, bon gré malgré, la *valeur* de cette *inconnue*.

Cette conduite de Raoul prouve qu'il était encore jeune et facile à impressionner ; tel était, en effet, le fond de son caractère, la partie soigneusement cachée aux indifférents.

La foule ne voyait que le masque froid et sérieux sous lequel couvait, à l'insu de tous, le foyer d'une sensibilité chaleureuse, confiante et enthousiaste.

Les efforts de Raoul et du docteur dans la réforme de leur organisation primitive (puisque la société est ainsi faite qu'elle impose la réforme d'une œuvre de Dieu), avaient donc été bien différents dans leur résultat: le dernier avait su réduire à néant tous les penchants, toutes les passions qu'il n'eût pu satisfaire, en reportant ses facultés aimantes vers la science ; le premier n'avait appris qu'à redouter la domination sous laquelle elles le ployaient, mais ne se sentait pas la force de les prévoir et de s'en garantir. Raoul se défiait même de l'amitié ; se nommer l'ami d'un homme, c'était pour lui vivre de sa vie au préjudice de son propre bonheur, c'était prendre pour devise : Sacrifice et abnégation constante ! L'amitié ainsi comprise est une maladie sans fin sur la terre, mais heureusement peu contagieuse en ce siècle du *moi* exclusif.

On conçoit qu'achetées à ce prix, de pareilles liaisons dussent être rares chez Raoul. Une seule fois dans sa vie il s'était laissé dominer par cette tyrannie exigeante ; mais il s'était juré que ce serait la dernière. Et cependant son amitié pour Alophe avait succédé sans avoir en rien effacé l'autre. Il est vrai que dans cette nouvelle liaison avec le docteur, inaccessible à toutes faiblesses humaines, le dévouement ne pouvait être du côté de Raoul.

Puisque, sans le vouloir, nous avons commencé ce portrait moral de Raoul, nous finirons en expliquant ce qui pouvait avoir donné lieu à ce propos tenu au café : « On dit que c'est un triste officier de marine. »

Et d'abord, qu'entend-on en général par un bon officier de marine ?

Est-ce celui qui n'a ni pensées, ni désirs, ni affections, ni amour-propre en dehors du *bon* et du *beau* à bord de son navire ? dont l'esprit est continuellement tendu vers la réalisation de ces deux résultats ? Est-ce celui pour qui la propreté et l'élégance soit intérieure, soit extérieure, la discipline exemplaire de l'équipage, l'exécution rapide des manœuvres, l'énergie stimulante dans les commandements, sont la seule étude ? Est-ce celui dont toutes les facultés inventives ne se développent qu'en vue de découvrir dans la distribution du local resserré d'un navire, les moyens de loger le plus de choses possible dans le moins de place possible ; dont le goût des arts n'ose se révéler qu'en abaissant ou élevant sa ligne de batterie, en peignant les murailles de son navire en chamois ou en vert ? Est-ce celui qui ne se permet comme lecture que les manuels du gréement parus et à paraître, les *Annales maritimes*, le journal la *Flotte*, et n'exerce son style que dans la rédaction de son journal, stérile table de loch dont toute la poésie se résume en courants, roches, vents, sondes et relèvements ?

Si telle est la définition du bon officier de marine, Raoul ne pouvait prétendre à ce titre ; il n'eût point voulu l'obtenir au prix d'une pareille compression morale; non qu'il blamât les officiers exclusivement occupés de la spécialité matérielle du métier, il les trouvait au contraire fort méritoires au point de vue catholique, d'accepter volontairement une pareille glèbe, mais ne se sentait ni le courage ni même l'envie de les imiter.

Il pensait d'ailleurs qu'un officier de marine doit plus que personne généraliser ses connaissances, à cause des mille fonctions différentes qu'il peut être appelé à remplir ; presque tous les gouverneurs de colonie sont des marins, et pour remplir ces fonctions, si l'on ne veut pas se contenter de *régner* mais *gouverner*, il faut avoir porté ses idées au delà des quatre planches d'un navire.

N'a-t-on pas vu des officiers de marine envoyés comme chargés d'affaires, comme colonisateurs de pays nouvellement acquis à la France ? N'en a-t-on pas vu d'autres expédiés pour étudier l'émancipation des esclaves, les différents systèmes pénitenciaires, etc. ?

Admettons, si l'on veut, qu'on ne soit jamais chargé de ces sortes de missions que volontairement ; n'est-ce pas au marin à faire progresser les sciences dont les éléments s'offrent à lui partout ? Qui, plus que le marin, pourrait agrandir le champ des découvertes en histoire naturelle, en astronomie, en physique ? Pourquoi même les arts n'auraient-ils pas leur tour ? Quel artiste de Paris voit se dérouler sous ses yeux plus de sujets de peinture et de poésie ?

Concluons donc que s'il faut des officiers appliquant toutes leurs facultés aux améliorations matérielles du métier, il n'est pas juste de jeter la pierre à ceux qui, comme Raoul, croient devoir envisager la marine dans un sens plus large et moins tyrannique, d'autant que dans les idées établies, le vent de la faveur ne souffle pas assez souvent sur ces derniers pour donner prise à l'envie.

(*La suite à demain.*) EDOUARD PUJOL.

en dehors du principe exclusif que chaque opinion veut faire prévaloir, lorsqu'il y a un but commun qui intéresse la dignité de la France au dehors et la moralité du pouvoir, l'alliance n'est point chose bonne; il en appelle à tous les hommes qui se respectent. La *Réforme*, de son côté, demande au *Siècle* de formuler un programme net et précis.

La *Réforme* est clairvoyante, ainsi que nous l'avons dit. Elle ne se fie pas aux théories généreuses du *Siècle* qui n'a que trop usé du vieil adage :

Prometire et tenir sont deux.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. B. à Montrejean. — Aujourd'hui la brochure ; demain les almanachs.

M. F. à Blois. — Nous expédions.

M. P. à Urdos. — Reçu ; A. B. s'est chargé de la traite de 52 fr. — Vous saurez toujours toutes choses.

M. M. à Metz. — Reçu ; déchiré. — Amitiés.

M. L. à Gannat. — Merci. Nous vous inscrivons en attendant.

M. F. F. à la Flèche. — Reçu ; inscrit. — Nous vous serrons la main.

M. H. à Athènes. — Reçu ; compliments majeurs et mineurs. — Il y a longtemps que vous auriez une lettre de nous, si nous ténions moins à vous en écrire bien long, bien long. — Courage inébranlable !

M. B. et S. à Lyon. — Reçu ; remerciements à notre ami M. D. — On s'occupe de vous.

Bourse du 2 octobre 1845.

Aussitôt l'ouverture, rente et chemin tout a baissé d'une manière presque

CHEMINS DE FER						
Orléans	[illegible]	[illegible]	B. [illegible]	— [illegible]	B.	3 75
Strasb	[illegible]	270 75	B. 3 75	— [illegible]	B.	3
Rouen	1055	1032 50	B. 7 50	— 1060, 1012 50, 1053.	H.	2 50
Havre	867 50	« «	B. 10 «	— 872 50, 867 50, 870.	B.	7 50
Marseille	1012 50	« «	B. 2 50	— 1040, 1005, 1012 50.	B.	2 50
Vierzon	732 50	« «	B. 7 50	— 756 25, 732 50.	B.	7 50
Nord	790 «	795 «	H. 5 «	— 795, 782 50 790.	H.	5

LONDRES, 30 sept.		PARIS, 2 octobre. PRIMES.	COULISSE.
Consol.	97 7/8. 98	3 0/0 F. p.	Av. 83 37 1/2.
Esp. act.	26 1/2	F. c. 83 50 d. 50.	Ap. 83 35.
Portug.	60	5 0/0 F. p.	B. du Trés.
Mexic.	32 5/8	F. c. 117 90 d. 30.	3 1/4 à 3 m.
Brésil.			
5 0/0 hol.	97 1/2	Orléans, 1245 d. 10. 1230, 1237 50 d. 20 au 15.	F. c. F. p
2 1/2 d.	60	Rouen, 1070 75 d. 10 au 15.	3 0/0 20 15.
Rouen.	42 1/2	Nord, 810 d. 20, 815, 830 d. 50 au 31.	
Orléans.	48 49		5 0/0 20 37 1/2.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 108,00 à 00,00; courant du mois, 110,50 à 00,00; 2 derniers mois, 111,00 à 00,00; 4 premiers mois 1846, 112,00 à 113,00.

LILLE. — Colza, 102,50 à 102,75. — Œillette rousse, 89,50 à 00. — Lin, 88,50. — Cameline, 89,00. — Voitures, 6.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 121,00 à 00.00 ; novembre et décembre, 104,00 à 105,00; 8 premiers 1846, 100,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 89,50 à 89,00 fr. les 100 kil.

Spectacles du 3 octobre 1845.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Freyschütz. Diable à quatre.
7 h. 1/2 THÉATRE FRANÇAIS. — Enseignement mutuel. Avare.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Marie. Richard.
7 h. 1/2 ITALIENS. —
7 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Le Moyen. Porthos. Un Tour. Homme blasé.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Histoire. Samaritaine. Michel Perrin. Perruquière.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Chacun chez soi. Entre l'Arbre. Changement. Jeanne
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Bains à domicile. L'Almanach. Le Voisin.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois. Danseuses.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Paris et la Banlieue.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable.
CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 COMTE. — La Barbe impossible. Mazurka. Fantasmagorie. 7 Ogre.
6 h. 1/2 FOLIES. — Paris. Cirque. Gig-Gig. Chopin.
LUXEMBOURG. — M. Jovial. L'Enfant. Ma Vie.
BEAUMARCHAIS. — Les Ebénistes. Les Malheurs. Le Gamin. Intermède.
PANORAMA. (Champs-Elisées. — Bataille d'Eylau.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et compagnie, rue du Croissant, 16.

... pas pure, si l'on en croit le *Journal des Débats*, est, aux yeux du *Siècle*, un champion décidé de l'opposition constitutionnelle.

Nous n'entrerons point dans cette discussion. Nous n'avions pas d'enjeu dans la partie électorale qui vient de se jouer, et nous n'y acceptons pas le rôle de marqueur de points. Que les intéressés fassent le triage de leurs élus, triage difficile, car plus d'un candidat, pour s'assurer toutes les voix, a pris des engagements simultanés envers la gauche et envers le ministère; plus d'un candidat, changeant de langage suivant les auditeurs, a dit, comme la chauve-souris de Lafontaine :

> Je suis souris, voyez mes pieds;
> Je suis oiseau, voyez mes ailes.

Nous ne croyons pas qu'il soit possible, avant les votes émis à la chambre des députés, de fixer la couleur de ces caméléons, la forme de ces protées, le sexe de ces hermaphrodites. Nous ne croyons pas qu'on puisse dire aujourd'hui : Les dernières élections ont été heureuses pour le ministère ou pour l'opposition, mais on peut dire, et nous disons avec certitude : Elles ont été malheureuses pour la France.

Les dernières élections devraient affliger tous les partis, car jamais l'absence de principes, de conviction politique et sociale, jamais le désir de parvenir par tous les moyens n'ont été plus résolument affichés par des hommes aspirant à la mission de législateur, de représentant du pays.

Un grand journal, pour faire triompher un de ses protégés, imprime que son candidat est riche, très riche, et doit hériter un jour de parents encore plus riches. Cette étrange apologie n'est pas désavouée ; on l'accepte, et l'on n'a pas tort, car elle produit l'effet voulu. Des candidats éminemment conservateurs arborent devant les électeurs le drapeau du ministère, mais leur profession de foi conservatrice ne leur donne pas la majorité absolue. Vite on ajoute à l'étendart brodé par la main de M. Guizot une cravate portant les devises de la gauche, et les collèges électoraux sont entraînés. Mais que faire à la chambre de ces professions de foi diverses, comment tenir ces engagements contradictoires? Vous croyez peut-être que l'homme ainsi convaincu de duplicité sera repoussé de tous les partis? Vous vous trompez ; on se l'arrachera, on ira aux enchères pour l'obtenir. Venez avec nous, lui dira-t-on. Vous avez promis le contraire, mais qu'est-ce qu'une promesse? Vous avez juré? qu'est-ce qu'un serment? Le *Journal des Débats* a des excuses toutes prêtes pour les Janus politiques qui voudront bien entrer dans son temple après avoir brûlé sur le pas de la porte un peu d'encens devant les statues de M. Guizot et de M. Thiers : « On peut arracher une faiblesse dans cette concurrence brûlante de l'élection à un homme qui a besoin de quelques voix, et qui veut être nommé ; on peut, *le poignard sur la gorge*, lui faire dire ce qu'il ne dirait ... réformé, et viennent dire devant les électeurs : « Je suis avant tout » pour M. Guizot, mais si cela ne suffisait pas pour me faire nommer, je serais aussi un peu pour M. Barrot et pour M. Thiers ! »

Manœuvres honteuses, surprises ou tentatives de séduction, alliances sans bonne foi, c'est ainsi que le *Journal des Débats* apprécie la dernière campagne électorale. Nous sommes en cela de son avis. Quand viendra le jour des principes et des idées?

Rétribution universitaire.

L'augmentation des frais d'études universitaires que vient de décider le conseil royal d'instruction publique, donne lieu dans la presse à une vive polémique. Les journaux de l'opposition blâment énergiquement avec nous une mesure rétrograde et contraire à la volonté des chambres, qui ont voté l'abolition de l'impôt odieux connu sous le nom de *rétribution universitaire*, car grâce à la décision du conseil royal, les parents des élèves qui fréquentent les collèges se trouvent exactement dans la même position qu'avant la suppression de cet impôt ; ils ne paient pour leurs fils ni un centime de plus, ni un centime de moins. Les journaux conservateurs cherchent à justifier la décision du ministre de l'instruction publique, mais pour la plupart, ils ne peuvent s'empêcher de regretter qu'elle ait été prise.

Quant au ministère, il a cru pouvoir, par la publication un peu tardive de la délibération du conseil royal, se laver de la réprobation universelle qu'il a encourue. Mais le texte hypocrite de cette pièce officielle ne saurait aucunement excuser sa conduite en cette circonstance, où il n'a pas su se mettre à la hauteur de sa tâche. Quant aux injures qu'il nous fait adresser par l'*Epoque*, elles prouvent que le *Globe* n'a fait que changer de format, et qu'avec une autre peau ce journal continuera à être l'aboyeur officiel.

Voici d'abord ce que nous oppose le *Moniteur* :

Délibération du Conseil royal. — Séance du 16 septembre 1845.

« Le conseil royal, vu l'avis du conseil académique de Paris, relatif à l'augmentation des frais d'études des collèges royaux de Paris;

» Considérant que les frais d'études ne sont pour les collèges royaux de Paris que de 60 fr.;

» Que, dans presque tous les autres collèges royaux, ils sont beaucoup plus élevés, notamment à Lyon et à Bordeaux, où ils sont de 100 fr.;

» Considérant enfin que, lorsqu'une classe devient trop nombreuse, ce qui a lieu souvent, il faut la dédoubler aux frais du collège, et que ce dédoublement lui est très onéreux, puisque les avantages qu'il retire de l'accroissement des élèves sont de beaucoup inférieurs au traitement qu'il faut allouer au nouveau professeur;

» Décide qu'il y a lieu de porter les frais d'études à 100 fr. pour les collèges royaux de Paris, à partir de la prochaine rentrée des classes.

» Il sera statué ultérieurement sur l'emploi du produit de l'augmentation des frais d'études.

» Pour le conseiller exerçant les fonctions de chancelier, ORFILA. Pour le conseiller exerçant les fonctions de secrétaire, P.-F. DUBOIS. Approuvé. Le ministre de l'instruction publique, grand-maître de l'Université, SALVANDY. »

Que dire de ce considérant, que les frais d'études n'étant à Paris ...

C'est ici que nous devons faire admirer l'astuce ministérielle. On laisse croire que la décision attaquée ne concerne que Paris, et on cherche à la légitimer par des raisons que nous allons examiner. Mais c'est bien une mesure générale ; elle a déjà été adoptée pour plusieurs collèges et le conseil royal, nous le savons positivement, s'apprête à la généraliser complètement, si l'opinion publique, mise en garde par la presse, n'arrête dans sa marche rétrograde ce pouvoir anormal qui singe la souveraineté.

Les élèves deviennent tellement nombreux, dites-vous, qu'il résulte, du dédoublement des classes, des frais onéreux pour les collèges, et alors vous votez un impôt afin de soulager ces établissements. Si vraiment une loi, en complet désaccord avec le régime constitutionnel auquel la France est soumise, permet au conseil royal de frapper ainsi une contribution sur les familles, il faut la rapporter. Il est dans l'essence de notre gouvernement, que les chambres déterminent les allocations propres à chaque service public. L'Université ne doit point faire exception plus longtemps ; si ses professeurs ne sont pas assez payés, si ses bâtiments tombent en ruine ou manquent d'espace, que la loi intervienne pour augmenter son budget, car l'Université a un budget voté annuellement, car elle n'est pas, comme une institution privée, forcée de se subvenir à elle-même. Mais, encore une fois, qu'elle ne profite pas de la suppression d'une part de l'impôt que chacun paie pour s'instruire, pour en augmenter une autre partie. Rien ne saurait logiquement légitimer une semblable mesure, non pas spéciale à Paris, mais générale, comme nous l'avons prouvé, en citant la décision analogue prise pour le Mans et d'autres villes.

L'*Epoque* prétend qu'on ne saurait trop chèrement payer l'instruction que donne l'Université : « L'enseignement, dit ce protée » ministériel, le plus solide et le plus complet qui soit encore or» ganisé. » Peu de personnes seront certainement de cet avis, car l'immobilisme universitaire est une véritable calamité publique, dont gémissent toutes les familles. On ne pourrait trop chèrement payer, poursuit le même journal, « l'instruction secondaire, c'est» à-dire celle qui s'adresse à la classe la plus aisée de la société. » C'est précisément là l'argument qu'a fait valoir M. Rendu pour faire adopter la malencontreuse augmentation des frais d'études ; il est désastreux, a-t-il dit, de voir l'instruction pénétrer parmi les artisans, dont les enfants se croient capables d'aspirer à tout, et ne veulent plus continuer l'état de leurs parents. Nous nous étonnons qu'on n'ait pas encore songé à exiger des parents qui envoient leurs enfants au collège la preuve d'une fortune de 10 000 livres de rente, comme on le fait pour l'entrée au conseil d'état, aux eaux et forêts, etc. C'est une mesure que nous soumettons aux méditations des membres du conseil royal d'instruction publique.

Il est très vrai que la décision du 16 septembre et les décisions qui l'ont précédée, n'ont point entièrement détruit l'effet de l'abolition du droit universitaire, puisque les établissements privés qui n'envoient pas leurs élèves dans les collèges royaux ne seront plus soumis à cet impôt. Nous le reconnaissons, car nous n'avons jamais dit le contraire ; mais il nous semble que cette considération ...

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
SAMEDI 3 OCTOBRE 1845.

Entre le premier et le deuxième volume de DERRIÈRE LE GRAND MAT, le feuilleton de la *Démocratie pacifique* publiera le quatrième volume du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE, de M. ALEXANDRE DUMAS, d'après la promesse formelle qui vient de nous être faite par l'auteur de nous livrer son manuscrit en temps utile.

MARTIN CHUZZLEWITT, roman en quatre volumes de CH. DICKENS, traduit par Mme BELLOC, suivra le roman de M. Pujol.

Les personnes qui s'abonneront à partir du 1er octobre, recevront : 1° les trois premiers volumes du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE ; 2° Le roman entier de M. E. CAMUS, UNE FILLE DU PEUPLE.

DERRIÈRE LE GRAND MAT (1).

SUITE DU CHAPITRE IV.

Le lendemain, vers les dix heures, Raoul, toujours intrigué de son apparition de la veille, allait descendre pour déjeuner au restaurant attenant à l'hôtel, lorsque, en ouvrant la porte de sa chambre, il vit les deux voyageurs qui, sortis de la leur, descendaient l'escalier, précédés du préfet maritime. Ce dernier leur donna place dans sa calèche, qui stationnait à la porte de l'hôtel, et Raoul, les suivant de loin, arriva au moment où le chasseur fermait la portière et remontait à son poste.

La voiture allait partir, quand la jeune dame, avec le même air dédaigneux de la veille, laissa tomber un regard sans but sur la foule, et reconnut Raoul debout à l'entrée du corridor, les yeux obstinément tournés vers elle.

Loin de paraître choquée de cette investigation, qu'elle s'expliquait sans doute, un symptôme de curiosité plus marqué cette fois se manifesta sur ses traits. Un tout petit pli se forma un instant entre ses sourcils et prouva qu'elle voulait bien tenter un léger effort de mémoire ; mais ce fut tout : elle tourna la tête, et la calèche partit.

— Pour le coup ! se dit Raoul, je connais cette femme !

(1) Voir le numéro d'hier et d'avant-hier.

Il s'adressa aussitôt au maître de l'hôtel, afin de savoir le nom de ces étrangers ; mais ce dernier l'ignorait.

L'obligation où il était d'enregistrer le nom et la qualité de chaque voyageur arrivant chez lui, n'avait point été remplie ; mais il ne craignait guère d'être tourmenté pour ce manque de formalité, car, ajoutait-il en plaisantant :

— Si ce sont des gens suspects, la police les découvrira facilement ; ils vont loger chez l'amiral, à la préfecture même, où sont arrivés ce matin leurs bagages.

Raoul se mit à table, peu satisfait du résultat de ses recherches, mais non moins décidé à les poursuivre.

Une heure après son déjeuner, toutes ses malles étaient prêtes, quand il entendit frapper. Un matelot, portant sur le ruban de son chapeau verni le nom de la frégate, lui remit une lettre du commandant en second, M. Bonplan ; il lui annonçait l'arrivée subite à bord du commandant de Saint-Cric, et ajoutait qu'en se pressant un peu, Raoul pourrait se trouver à la présentation de l'état-major, qui devait avoir lieu à une heure.

A cette nouvelle, Raoul fut frappé d'étonnement, mais d'une façon trop marquée pour que l'arrivée à bord du commandant en fût seule cause ; il ne laissa pourtant échapper que ces mots :

— Ce serait, ma foi, singulier !

Et, comme il était midi et demi, il se mit en route aussitôt pour se rendre au quai, où l'attendait une embarcation expédiée à ses ordres.

CHAPITRE V.

Raoul, aussitôt à bord, descendit au carré, où il trouva tous les officiers commentant, en conseil, l'arrivée subite et incognito du commandant.

Kergallec, qui était de quart, n'avait pu lui faire rendre les honneurs dûs à un capitaine de vaisseau, car il n'avait été le manteau cachant ses insignes qu'une fois le canot accosté. Du reste, comme il s'était servi d'une embarcation étrangère à la frégate, personne n'eût pu reconnaître en lui le commandant de l'*Attrayante*.

A peine sur le pont, il s'était retiré dans ses appartements, et avait fait mander le capitaine de corvette.

Et ces légers incidents formaient le sujet de l'entretien général.

C'est que l'arrivée du commandant était pour la masse des officiers de la frégate un événement capital. L'être qui pourra, par ses rapports, s'il est influent, faire dispenser des grades, des décorations, des commandements, est d'une haute importance. Pour ceux, au contraire, dont la vie future ne s'appuie point sur cet espoir, la présence subite du chef est un événement, sinon indifférent, au moins d'un minime intérêt.

Pourtant, à voir de Mombrun écoutant avidement le peu de renseignements qu'avait fournis Kergallec, seul témoin de l'arrivée du commandant, on ne l'eût certes pas rangé dans cette dernière catégorie.

Peu de temps après, les officiers et élèves, prévenus par un timonnier se rendirent dans la galerie du commandant, et s'y placèrent comme ils y étaient entrés, par rang d'ancienneté.

Chacun fut frappé, tout d'abord, de l'air digne et parfaitement distingué de M. de Saint-Cric. — Raoul ne fut pas le dernier à le regarder, mais aussitôt son visage prit l'expression impatiente d'une déception, car il avait pensé jusqu'alors rencontrer, dans la personne du commandant, le père, l'oncle ou le mari de la jolie dame de l'hôtel, et, par suite, expliquer peut-être le coup d'œil de connaissance échangé entre eux. — Mais ce n'était pas le voyageur de la veille.

Monsieur le chevalier de Saint-Cric, capitaine de vaisseau, avait une figure pâle et nerveuse, des yeux vifs et spirituels ; ses sourcils, ses cheveux et ses favoris, très courts, paraissaient noirs et soyeux ; ses lèvres étaient minces. Sa taille, assez élancée, un peu maigre, se trouvait pincée par un habit de petite tenue, dont le col, doublé de velours, avait été rabattu ; le reste de son costume était à l'avenant ; ses épaulettes, à gros grains flottants, son sabre court comme un poignard, ses bottes vernies, son jabot, ses manchettes, ses gants, tout cela d'une élégance et d'une fraîcheur irréprochables, imprimait à sa tournure un cachet régence, un air de jeunesse, que sa position de capitaine de vaisseau rendait plus frappante encore. — Il parut à chacun n'avoir pas quarante ans.

— Messieurs, dit-il avec une aisance parfaite, le service n'entre pour rien dans notre rencontre d'aujourd'hui. Je vous ai convoqués pour faire connaissance avec vous. Il ne dépendra pas de moi que la campagne qui va s'ouvrir ne nous conserve en de bons termes, et je pense, messieurs, que nous nous ferons mutuellement les concessions qui doivent conduire à ce but, autant pour l'agrément de nos rapports que pour le bien du service.

— Commandant Bonplan, veuillez, je vous prie, me désigner ces messieurs.

Cette phrase, quoique d'une politesse exquise, sentait un peu le grand seigneur ; non par le choix des mots, mais par le ton arrêté, sans réplique, d'une supériorité qui se connaît, et surtout par certain mouvement de tête en arrière imité de l'ancienne cour.

Néanmoins, ce langage était si finement nuancé, qu'aucun des officiers ne parut s'en apercevoir.

Le capitaine de corvette nomma au commandant tous les officiers militaires, d'abord par rang d'ancienneté.

A chacun d'eux, quelques questions sur leurs derniers navires, sur leurs campagnes et leurs commandants furent adressées par M. de Saint-Cric, qui paraissait vouloir se renseigner sur la valeur maritime intrinsèque des officiers qui devaient servir sous ses ordres.

Puis arriva le tour du docteur Alophe. Soit que le mérite de ce dernier lui fût connu, soit que chez les hommes au-dessus de la masse un rayonnement magnétique dont on subit malgré soi l'influence vous fasse pressentir leur supériorité, le ton du commandant perdit toute raideur et prouva qu'il savait être meilleur dans l'occasion.

— Quant à vous, docteur, lui dit-il avec une demi-familiarité, je suis

[illegible] aux gouvernements.

Adjudication des chemins de fer.

La *Presse*, après avoir défendu l'Etat, défend maintenant les compagnies, et en cela elle a raison sous un certain point de vue : car le gouvernement est faible et les compagnies sont fortes, et il est bon d'être du côté des forts, d'autant plus, en cette circonstance, que l'on n'en continue pas moins de plaire au gouvernement, qui applaudit à ceux qui désertent sa cause et fait mauvaise mine aux maladroits comme nous, qui sommes assez sots pour le défendre ; mais pourquoi la *Presse*, en faisant une citation tronquée de notre article du 30 septembre, donne-t-elle à entendre à ses lecteurs que, nous aussi, avons changé d'avis? N'est-elle pas en assez nombreuse compagnie de journalistes et de députés aux gages des banquiers? qu'a-t-elle besoin de faire croire que nous allons grossir cette honorable compagnie?

Notre pensée, exprimée en mille occasions d'une manière très nette, peut-être cette fois ne l'avons-nous pas assez développée, et voilà qu'aussitôt on s'en fait un bouclier pour abriter la défection dont on s'est rendu coupable.

Un aveu, dit la *Presse* d'un air de triomphe, la *Démocratie pacifique* a fait un aveu!... Cet aveu est, en effet, très curieux. Nous avions prédit un agiotage effréné, provoqué par les ministres et les chambres avec une imprévoyance d'enfants. Notre prédiction se réalise : alors nous disons aux ministres, le 30 septembre : « Si vous continuez à vouloir adjuger, adjugez le plus tôt possible, car vous mettrez plus tôt fin à cette crise qui menace le crédit et absorbe improductivement des centaines de millions : ici l'intérêt public est d'accord avec l'intérêt des banquiers qui réclament une prompte adjudication. »

Est-ce à dire pour cela que nous soyons devenus partisans des adjudications et des concessions? Nullement : le ministère, avec une légèreté impardonnable, a allumé autour de lui un incendie terrible : l'ardeur du jeu consume toutes les fortunes, et lui il est là ne sachant que faire : il a perdu la tête devant ces tourbillons d'agiotage ; épouvanté des suites de son imprudence, il est incapable de prendre aucune résolution.

Faites promptement vos adjudications ; coupez court à cette crise, lui avons-nous dit, si vous n'avez pas la force de prendre un parti plus décisif. Mais, puisque l'on interprète si mal nos conseils, nous ne devons pas cesser d'insister sur le parti décisif, sur la résolution hardie, énergique, qui est le seul moyen assuré de ne pas être emporté par la crise, que chacun voit arriver avec effroi.

Et ici, bien véritablement, nous allons nous trouver d'accord avec le congrès financier, quoique par des motifs différents.

On avait annoncé que les adjudications se suivraient rapidement, et pourtant, après celle du chemin du Nord, les autres ne viennent pas.

Pourquoi cela? C'est que le congrès financier, ainsi que nous l'avions pressenti dès le 22 septembre, ne le veut pas. « On nous assure,

[illegible] min de fer de Lyon à Paris devant être close le lundi 6 octobre, les habitants du faubourg Saint-Antoine sont priés de se rendre à une réunion qui aura lieu dimanche, à midi, rue Charonne, 88 *bis*, à l'effet de délibérer sur les observations et réclamations à présenter aux autorités compétentes, à l'occasion du tracé et spécialement contre la suppression des rues Moreau et Traversière.

COLONIES.

Les journaux de Maurice vont jusqu'au 21 juillet. Les bâtiments qui se rendaient à Madagascar ont fait sans difficulté leurs chargements de bestiaux à Toulpoint.

— A Bourbon, on ne s'occupe que des funérailles des héros tués sur le champ de bataille, et des bouquets offerts aux héros qui ont survécu. Les négociants expulsés, Français et Anglais, ont remercié le commandant Desfossés des bons services qu'il leur a rendus dans leur position périlleuse, et M. de Saint-George a rédigé une adresse que le conseil colonial envoie au roi des Français, lui demandant la colonisation de Madagascar. Cette adresse a été adoptée à l'unanimité.

INDE ET CHINE.

Les nouvelles de Bombay sont du 20 août ; celles de Singapour du 19 juin.

La *Gazette de Delhi* croit à la possibilité de l'occupation prochaine de Delhi par les Anglais.

Des embarras de toute espèce entravent la marche du gouvernement de Lahore. Le pays est dans l'anarchie ; les troubles éclatent de toutes parts. On pense généralement que le ministre du pays est d'accord avec les Anglais.

ESPAGNE.

Les esprits sont absorbés par les élections municipales : les modérés et les progressistes se préparent à une lutte qui sera vive.

On attend la publication officielle du règlement pour l'instruction publique, sans lequel le nouveau plan d'études ne saurait être mis à exécution.

Les négociations avec Rome continuent, quoique la marche soit lente. Un courrier vient d'être envoyé au saint-siége, porteur de dépêches pressantes de notre gouvernement, qui expriment le vœu de voir se terminer au plus tôt les différends avec la cour de Rome.

Le ministre des affaires étrangères, Francisco Martinez de la Rosa, et le chargé d'affaires de la république du Chili, ont échangé les ratifications d'un traité de paix et amitié conclu entre l'Espagne et cette république.

IRLANDE.

Depuis la réapparition d'O'Connell, le mouvement de rappel a pris un nouvel essor. Les réunions se succèdent et deviennent de plus en plus nombreuses. Dans la grande démonstration de Thurles, on comptait environ 306 000 personnes, dont 15 000 à cheval. La réunion qui a eu lieu à Dublin le 27 septembre, dans la Conciliation-Hall, sous la présidence du major Liadell, a été très imposante. O'Connell a prononcé un long discours sur la politique extérieure. Il a examiné tour à tour la situation

[illegible] Cloud après-demain dimanche. La famille royale fêtera le lendemain l'anniversaire de la naissance du roi. Le retour de M. le duc de Montpensier est retardé ; S. A. R. n'est attendue à Saint-Cloud que le 15 de ce mois. — Le roi Othon a remis à M. le duc de Montpensier le grand cordon de l'ordre du Sauveur. — Le comte et la comtesse de Molina (don Carlos et son épouse) ont dû quitter Marseille aujourd'hui vendredi, pour se rendre à Gênes et de là à Palerme. — M. le duc de Nemours est parti pour Chantilly, où les courses de chevaux auront lieu demain et après-demain. — M. le prince et Mme la princesse de Salerne ont visité hier une partie des monuments de la capitale. — L'inauguration de la statue de M. le duc d'Orléans à Alger doit se faire le 28 octobre, jour anniversaire du passage des Portes-de-Fer. — Une circulaire du ministre de l'intérieur aux préfets invite ces fonctionnaires à réclamer le concours des maires, administrateurs des hospices et bureaux de bienfaisance, pour l'érection de crèches semblables aux crèches de Paris, notamment dans les villes et dans les centres de population industrielle. — M. Guizot a quitté sa villa de Passy et est rentré hier à l'hôtel des affaires étrangères. — M. le ministre des finances est arrivé au Havre avec sa famille, sur le bateau à vapeur *le Caïman*, venant du Tréport. — Mme la comtesse Désaix, veuve du général comte Désaix, vient de mourir à Ferney-Voltaire. Cette dame était âgée de 76 ans. — La dispersion des jésuites de Saint-Acheul est maintenant un fait accompli. Une quarantaine de pères et de novices ont abandonné cette maison depuis quelques jours et ont pris diverses directions. Un grand nombre d'entre eux ont quitté la France. — Plusieurs artistes français sont arrivés en Egypte pour organiser la nouvelle manufacture d'impression de calicots. Cette fabrique se propose de remplacer les produits de la manufacture de Manchester, qui, jusqu'ici, avait fourni dans ce pays les calicots imprimés. — La souscription destinée à élever un monument à Parmentier, qui a importé en France la pomme de terre, a déjà produit 12 352 fr. — La maladie des pommes de terre règne en ce moment en Suisse.

BONNE PRISE. — Dernièrement, à Yvetot, un charretier courait, un cheval galopait et une voiture roulait avec fracas ; suivait un homme qui perdait haleine en criant : *Arrêtez !* Ce dernier était un agent de la régie qui avait senti trois cents kilogrammes de tabac prohibé, contenus dans la voiture à double fond. Charrette, cheval et tabac furent saisis ; quant au contrebandier, dit le *Journal de Rouen*, il a fui comme une ombre, mais il a eu tort de revenir, car les employés de la régie l'ont reconnu, capturé et coffré.

CHANGE DE MONNAIES. — Il y a un mois et demi que de nombreux bureaux ont été ouverts à l'Hôtel des Monnaies de Paris pour opérer le change et retirer de la circulation les pièces de six liards et les pièces de dix centimes à l'N.

Voici le résultat de cette opération jusqu'au 30 septembre inclusivement. Il a été changé :

1° Pièces de six liards.	29 118 623
2° Pièces de 10 cent. à l'N.	8 453 452
Total des pièces changées.	37 572 075

Ces 37 572 075 pièces représentaient une valeur nominale, qui a été soldée par les bureaux de change aux déposants, de 3 029 241 fr. 99 c., savoir :

---

persuadé d'avance du zèle que vous mettrez dans votre service. Permettez-moi, toutefois, de désirer que nos rapports de ce genre soient le plus rares possible ; aussi rares, répéta-t-il, que j'espère rendre ceux de société fréquents.

Alophe s'inclina sans mot dire, avec une physionomie douteuse, non définie, où le respect pouvait paraître arrêter le remerciement.

Après deux ou trois mots adressés à Napoléon Lepreux, le commandant ajouta d'un air assez bref :

— Vous aurez, monsieur, à tenir votre comptabilité au courant. Le commissaire aux revues viendra la vérifier au départ.

Puis, s'étant fait nommer les élèves, les troisième et quatrième chirurgien, il reprit :

— Messieurs, la mission dont le ministre m'a chargé, est le commandement de la station du Brésil, mission qui, dans les circonstances actuelles, les troubles de la Plata aidant, ajouta-t-il avec un léger sourire, peut devenir fort intéressante. J'ai lieu de compter, je le pense, sur votre concours zélé en toute occasion. Le mien vous est assuré dans ce qui sera favorable à votre avancement ou à votre bien-être à bord.

— Notre départ, messieurs, peut être très prochain ; chacun de vous aura donc à s'y disposer.

Le commandant s'arrêta un instant ; le commissaire crut devoir en profiter pour hasarder timidement :

— Aurons-nous des passagers à notre table?

Un coup d'œil de surprise hautaine fut d'abord la réponse du commandant blessé de cette interruption qui détruisait l'effet de son petit discours, en le rabaissant à l'état de dialogue familier, et il eût certes continué sans s'occuper de la question de Napoléon, si ce dernier n'eût ajouté précipitamment afin d'expliquer son audace :

— C'est pour nos provisions!

— L'état-major n'aura point de passagers, commissaire ; vous êtes chef de gamelle, à ce que je vois?

— Après-demain dimanche, messieurs, continua le commandant sans s'occuper si Napoléon avait ou non répondu, je passerai une inspection générale du matériel et du personnel de la frégate ; le cahier des ordres du jour qui va s'ouvrir aujourd'hui, vous donnera connaissance de l'heure et de la tenue.

Le commandant salua, et chacun se retira commentant les paroles, les gestes, la tournure de l'autorité. Somme toute, l'impression lui fut favorable.

L'air pensif et réfléchi que Raoul avait apporté à la convocation s'était évanoui avec son incertitude :

— Pa bleu! docteur, s'écria-t-il en sortant, nous allons voir comment l'ennemi juré des gants blancs et des bonnes façons va juger le commandant.

— Vous ne le devinez pas? je vous croyais plus observateur! répondit Alophe.

— Eh! c'est précisément parce que je connais l'homme, que je trouve sa situation perplexe ; le voilà obligé de mentir à ses antécédents, car certes rien de plus, comme il faut, de plus convenable, de plus éloigné des allures de M. Antoine que celles de M. de Saint-Cric. Pour mon compte, j'augure fort bien de la campagne ; il paraît homme d'esprit et homme du monde, et... ma foi! j'espère que nous nous entendrons.

— Je suis jusqu'à présent de votre avis, Raoul, quant à ses façons de bonne compagnie, son grand usage du monde et son esprit ; mais il a de plus une qualité ou un défaut que vous n'avez pas remarqué, c'est une finesse extrême et une grande divination physionomique. Je suis sûr que dès à présent il lui reste peu de choses à apprendre sur ce que vaut chacun des officiers, non sous le rapport du service, quoi qu'il ait eu l'air de les questionner dans ce but, mais sur leur caractère ; il n'écoutait nullement la substance des réponses qu'on lui faisait, mais jugeait la manière dont elles étaient exprimées ; ainsi, j'en suis certain, l'indécision de l'un, la netteté de l'autre, le sans-façon embarrassé du commissaire, l'humilité matelotesque d'Antoine, de plus le choix des mots et des idées de tous, ont déjà éclairé le commandant sur la faculté dominante, fondamentale de chacun de ces caractères ; encore deux entrevues, et tout sera dit sur eux.

— Et pourquoi, s'il vous plaît, docteur, votre étude de chaque instant serait-elle un défaut chez le commandant? Serait-ce rivalité de métier, par hasard?

— Certes, je ne blâme point ce fait en lui-même, répondit Alophe ; toute étude est permise ; mais vous ne pouvez m'empêcher de craindre que l'homme reconnu adroit au pistolet et à l'épée ne soit un querelleur. Du reste, comparaison n'est pas raison, comme disent les bonnes gens, et je ne veux rien préjuger qui lui soit défavorable, je désire et j'espère que le moral ne ressemble pas au physique.

— Et pourquoi donc, noble disciple de Gall, et partisan momentané de Lavater? En quoi ce physique vous déplaît-il?

— Voyons! Raoul, quel âge donnez-vous au commandant?

— Trente-huit à quarante ans.

— Eh bien! il y a d'abord une différence de près de dix ans dans nos jugements.

— Impossible! Alophe, ces yeux vifs, ces cheveux et ses favoris d'un noir magnifique, ces couleurs.....

— Vous avez raison, Raoul ; ces yeux sont vifs mais un peu caves, et cerclés d'une teinte sombre, de plus, garnis à chaque coin externe de trois petites rides, qu'en langage vulgaire on appelle patte d'oie, très visibles à l'œil nu, particulièrement dans les deux demi-sourires qu'il a laissé échapper.

Ses cheveux et ses favoris sont d'un beau noir, dites-vous, cela est encore vrai, mais jusqu'à leur naissance exclusivement, où une différence de teinte, hélas! très marquée, se laisse voir. Or, je doute que le mérite de ce beau noir lui revienne, à moins qu'il ne se soit mis en concurrence avec Guéland, Monpelas ou autres. Quant à ses couleurs, c'est différent, je vous accorde qu'elles pourraient lutter de fraîcheur et de vérité avec l'incarnat de la pudeur éclos au premier soupir d'une vierge de quinze ans, tant elles sont délicatement appliquées. Oh! vraiment Raoul, vous êtes par trop artiste!

— Eh bien! supposons, Alophe, que tout cela soit vrai ou faux, comme vous voudrez, cela prouve-t-il autre chose qu'un léger ridicule de ci-devant jeune homme? Il n'est pas encore trop déplacé, puisque aucun de nous ne s'en est aperçu ; il a fallu les yeux de lynx du docteur Alophe pour le découvrir.

— Allons! maître Renard, n'en parlons plus, répondit Alophe, de pareilles prétentions à la jeunesse peuvent, dans le jugement qu'on porte, servir de présomptions et non de preuves. J'ai vu d'excellentes gens atteints de cette maladie juvénile. Descendons au carré.

Raoul et Alophe trouvèrent, comme ils l'avaient prévu, Antoine et le commissaire, exagérant à qui mieux mieux, les hautes qualités probables de l'Autorité. Pour Antoine surtout, c'était une exception réelle à tous les illustres muscadins, astronomes, etc., qu'il avait rencontrés.

Kergallec, à l'un des bouts de la table, expliquait, avec un petit modèle, à Richeville, l'invention d'un nouveau mât de hune d'assemblage qui l'absorbait depuis quelque temps.

Mornan faisait à l'autre bout la charge du commandant et lui donnait sur son dessin un jabot et des manchettes plus longues que son sabre ; arme qui, en effet, ressemblait à un jouet d'enfant, et n'était pas plus règlementaire par sa taille que celui du commissaire.

Antoine ayant fait semblant de ne pas voir entrer Raoul, trouva le moyen d'envoyer quelques paquets à son adresse, comme il le disait élégamment. Ses attaques s'appuyaient sur la différence existant entre certains officiers *mirliflors*, qu'il connaissait, et le commandant. Toutes ces apostrophes à Napoléon étaient articulées assez haut pour être entendues de Raoul placé à l'autre extrémité du carré.

— Vous rappelez-vous ce que vous m'avez dit de maître Antoine lorsque je vous l'ai nommé la première fois? fit tout bas Alophe.

— Oui, sans doute, on me l'avait signalé comme un bon garçon et je n'ai pas changé d'avis.

— Ne vous est-il pas arrivé maintes fois en demandant à un officier de marine : connaissez-vous un tel? de vous entendre faire cette réponse : Qui ne le connaît pas? c'est un si bon garçon!

» Or, j'ai remarqué que dans ce cas il y a toujours dix raisons de parier contre une, que c'est un être complètement nul ; car aucun officier, au prix même de cette réputation qu'il exalte, ne voudrait changer avec lui. Etre bon garçon est la ressource de ceux qui ne peuvent devenir autre chose.

» Sachez faire votre quart comme tout le monde, mais ayez soin d'ignorer entièrement la partie théorique du métier ; ridiculisez au contraire ceux qui s'occupent d'astronomie et de calculs, à plus forte raison ceux qui, étudiant les sciences, les langues, les arts, ont la simplicité de croire que toute la vie d'un homme ne peut se passer à faire balayer le pont d'un navire.

... Argenson ... sauvé, ... à cheval, mais ... apprenant que M. et Mme Bouzanquet, âgés de quatre-vingts ans, couchaient au rez-de-chaussée, il a oublié son propre intérêt, et sans égard pour les représentations de sa femme, de ses enfants, il s'est jeté à la nage, guidé par les cris de ces infortunés, dont le lit était porté sur les eaux, dans une chambre basse où restait à peine un mètre de vide qui, d'un moment à l'autre, pouvait être complètement envahi par la crue des eaux. Argenson a d'abord sauvé M. Bouzanquet le père, et revenant de nouveau auprès du lit flottant, il a eu le bonheur de sauver aussi Mme Bouzanquet. On ne peut se faire une idée de l'énergie et du calme de ce respectable artisan pendant cette horrible nuit : il songeait à tout, sauf à lui-même ; aussi tout le village, en admiration devant un pareil abandon, réclame la récompense d'un aussi beau dévouement.

COMMENT SE CONCLUENT LES MARIAGES EN CHINE. — Il arrive souvent en Chine qu'on contracte des alliances pour des enfants qui ne sont pas encore nés : ainsi deux femmes enceintes se promettront mutuellement de marier les enfants qu'elles portent dans leur sein, s'ils naissent de différent sexe ; et pour rendre la promesse plus obligatoire, on dépose des arrhes, une bague et un bracelet destinés à celle qui mettra au monde une fille, et deux éventails de la même forme et couleur qui seront pour celle qui accouchera d'un garçon. On écrit ensuite la promesse mutuelle de mariage dans un livre doré sur tranche, et qui ne contient qu'une seule feuille. Après la naissance de la fille, on écrit sur ce livre son nom, ceux de ses père et mère, et le lieu de sa naissance. On envoie en cérémonie ce livre aux parents du garçon, qui le reçoivent et, qui, de leur côté, en envoient un semblable aux parents de la fille. Ces formalités remplies, on ne peut plus reculer, et il faut que le mariage ait lieu, excepté dans le seul cas où l'un des futurs époux serait lépreux. Ainsi, dans le mariage, en Chine, il n'est pas question du consentement des parties contractantes : c'est pourquoi on voit tant d'unions mal assorties et tant de femmes mariées qui ne trouvent de fin à leurs malheurs domestiques que dans le suicide, en se pendant ou se noyant.

UN TRÉSOR. — On écrit de Vic à la *Gazette de Nancy* : « Dernièrement une découverte intéressante a été faite à Vic. Des maçons occupés à démolir de vieilles masures, dans le but d'élargir et d'aligner une rue, ont trouvé une cassette contenant un nombre considérable de monnaies lorraines, françaises et étrangères. Elles remontent aux quatorzième, quinzième et seizième siècles. Il est fâcheux que les ouvriers, trop pressés de se les partager et de s'en défaire, les aient dispersées avant qu'on ait pu en étudier l'ensemble. Parmi celles qui ont été recueillies, on en remarque des ducs de Lorraine, Charles Ier, René Ier, René II et Antoine ; des rois de France, Charles VII, Louis XI et Louis XII ; de plusieurs évêques de Metz, de Charles-le-Téméraire, de quelques Etats d'Italie, et de Frédéric, comté palatin du Rhin. C'est contre ce dernier que Georges, évêque de Metz, et frère du bienheureux Bernard, margrave de Bade, honoré particulièrement à Vic, eut à soutenir une guerre malheureuse. Il était au château de cette ville, résidence favorite des évêques de Metz, lorsqu'il fut invité par le pape Pie II à marcher au secours d'Adolphe de Nassau, nommé archevêque de Mayence, à la place de Diether d'Isembourg, que son indignité en avait fait exclure. Mais Frédéric, qui soutenait l'excommunié, le battit et le fit prisonnier. Cependant Georges, rendu à la liberté, parvint à éteindre le schisme.

» En creusant dans le même lieu, on découvrit encore de petites pièces à l'effigie de Jacques, évêque de Metz, fils du duc de Lorraine Ferry ... garnison ... Beaudesylsée comme aux jours de la restauration. Si cette nouvelle est vraie, il faut reconnaître une fois de plus que le *vrai peut parfois n'être pas vraisemblable.*

HUMANITÉ. — Voici un trait qui honore la gendarmerie : Il y a quelque temps, la brigade d'Aigurandes, près Châteauroux, fut requise par un huissier pour arrêter un cultivateur contre lequel un jugement avait été rendu. L'individu fut arrêté, et, pour ce service, la brigade reçut la somme de dix francs qui furent compris dans les frais. Le cultivateur, objet du jugement, vient de mourir laissant sa femme dans la dernière misère avec plusieurs enfants en bas âge. Le *Journal de l'Indre* nous apprend que les gendarmes, touchés de la position malheureuse de cette femme, réunirent les frais de capture et les portèrent à la pauvre veuve.

DÉSERTEUR MAL CONSEILLÉ. — On lit dans le *Droit* :

Jean Muret, de l'arrondissement de Milhau (Aveyron), déserta au mois d'avril 1826, du 46e de ligne, qui était alors en garnison à Toulon. Depuis cette époque, ce militaire a exercé l'état de colporteur ; et pendant ce temps il n'a pas été arrêté. Cédant aux conseils qu'on lui donna dans son pays, Muret s'est déterminé à se présenter volontairement à l'autorité. Il a fait le voyage depuis le département de l'Aveyron jusqu'à Paris, où il a rejoint son régiment. Ce déserteur comparaissait aujourd'hui devant le 1er conseil de guerre, présidé par M. le colonel Allouveau de Montréal, du 75e régiment de ligne.

Muret est âgé de quarante-deux ans ; il est habillé comme un pâtre des montagnes, il porte à la main un chapeau de toile cirée, et est revêtu d'un gilet rond et d'un pantalon de bure.

M. le président. — Combien de temps êtes-vous resté au 46e de ligne ?

L'accusé. — J'y suis resté un an.

— Pourquoi avez-vous déserté ?

— Parce que l'on m'avait fait rétrograder d'une classe à l'exercice.

— Il est vraisemblable que c'est un autre motif que celui-là ; vous avez voulu reprendre votre ancien état de colporteur, comme vous l'avez repris en effet. Qu'avez-vous fait de votre uniforme ?

— Je l'ai donné à un cultivateur que j'ai rencontré dans les champs, et il m'a donné en échange les habits qu'il avait sur lui.

— Pourquoi vous êtes vous représenté volontairement ?

— On m'a dit au pays, présente-toi, tu n'auras pas *une grosse peine* ; alors je me suis présenté.

Muret ne peut être reconnu par aucun militaire du régiment ; ses camarades ne sont plus sous les drapeaux depuis des années, et, pour s'assurer de l'identité du déserteur, le commandant rapporteur a demandé au maire de sa commune l'acte de naissance de l'accusé.

M. le président. — Vous avez déclaré vous nommer Pierre Muret, et vous avez sur votre acte de naissance le nom de Jean ?

L'accusé. — Je m'appelle Jean Muret ; mais mon parrain se nommait Pierre, et j'ai toujours porté ce nom dans le pays.

M. Courtois d'Hurbal, commandant rapporteur. — L'accusé a sur le nez une cicatrice qui se rapporte parfaitement avec son signalement.

Un ancien sous-officier, aujourd'hui capitaine au régiment, se rappelle avoir vu Muret aux exercices.

Le conseil, après avoir entendu la défense présentée par Me Cartelier, nommé d'office, condamne l'accusé Muret à la peine de sept ans de travaux publics, pour désertion d'une place de première ligne avec emport d'effets d'habillements, par application de l'article 72 de l'arrêté du 19 vendémiaire an XII.

... d'ouvrir ... quelque laurier du Monte Pincio ? S'élance-t-il hardiment dans la carrière avec sa foi, son enthousiasme, son originalité ? A-t-il largement puisé à la source de vie ?

Oh ! pour celui-là, ce ne sont pas de simples éloges qui l'attendent, mais de bruyants applaudissements, d'énergiques manifestations, de chaudes amitiés. A lui les sympathies généreuses, à lui les cœurs ; et qu'il ne s'effraie pas de son triomphe, n'est-il pas prêt pour les exigences de l'avenir ?

Telles sont à peu près les pensées sous l'impression desquelles on aborde les salles d'exposition de l'école des Beaux-Arts. Mais bientôt un rapide coup-d'œil fait succéder une froide indifférence à l'espoir que l'on avait conçu.

L'intérêt si vivement excité retombe au niveau d'une médiocrité convenable et monotone. Ces ouvrages que l'on venait curieusement interroger ne sont ni bons ni mauvais, et c'est à peine si de temps en temps apparaissent quelques œuvres éminentes qui puissent garantir des succès futurs.

Nous ne sommes point injustes, et nous savons les noms de ceux qui portent glorieusement leur titre de pensionnaires ; mais, en général, quand nous retrouvons les anciens hôtes de la villa Médicis aux expositions du Louvre, bien peu d'entre eux sont appelés à remuer, à passionner la foule.

A quoi cela tient-il ? Pourquoi ces jeunes gens à qui le gouvernement a donné tant de facilités pour voir et pour faire, n'acquièrent-ils pas une supériorité marquée sur les autres artistes, livrés à leurs propres ressources ? Nous accuserons moins les hommes que les choses. L'Ecole de Rome est en principe une excellente institution ; mais ne renferme-t-elle pas quelques vices d'organisation auxquels il serait sage de remédier ? Et si les résultats ne répondent que rarement à la grandeur de la conception première, ne devrait-on pas rechercher les abus qui peuvent exister ? Sans entrer dans de longs détails à ce sujet, nous nous contenterons d'indiquer ici une réforme qui pourrait, selon nous, apporter de notables améliorations.

Nous croyons que c'est trop de cinq années passées exclusivement en Italie. Nous voudrions qu'à l'expiration de la troisième année la liberté fût rendue aux pensionnaires de l'Académie.

Après avoir envoyé deux figures, une esquisse et une copie, ils reviendraient à Paris, ce grand foyer du progrès humain. Là, forts des études sérieuses qu'ils auraient faites, réchauffés au contact des grandes intelligences contemporaines, animés par ces rivalités d'écoles, qui laissent, en définitive, la meilleure place aux plus dignes ; ils pourraient, avec la sécurité que leur donnerait la perspective de deux années de pension, élaborer et exécuter d'une manière plus avantageuse pour l'art et pour eux-mêmes l'œuvre capitale qu'exigent d'eux les règlements de l'Institut.

Si les morts vont vite, les vivants vont plus vite encore. L'un tombe quelquefois, à Rome, dans une apathie intellectuelle qui n'est pas sans dangers ; l'on s'endort dans une douce quiétude, et souvent bien des déboires vous attendent au réveil.

Notre projet de réforme aurait encore cela de bon, qu'il ménagerait la transition. Il faut ne pas avoir connu de pensionnaire pour ignorer l'importance d'une telle mesure. Nous pourrions faire ici d'amples réflexions qui nous mèneraient trop loin, elles trouveront, d'ailleurs, leur

---

» Ayez soin de vous griser solidement selon la circonstance, d'avoir une bonne provision de tabac, d'eau-de-vie, de chansons sans signature d'auteur possible ; sachez donner à ces dernières une accentuation imitée des histoires de la *mèche* ; forcez surtout votre trivialité naturelle pour avoir l'air de vous être donné ce cachet de flambard, malgré votre impuissance manifeste d'être autrement. Soyez envieux, jusqu'à la méchanceté, de la jeunesse que vous n'avez plus, du mérite que vous n'aurez jamais ; mais déguisez ce sentiment haineux par quelque épithète risible, extraordinaire, appliquée à ceux qu'il poursuit, de manière à faire douter si votre attaque est sérieuse ou plaisante, et vous serez un bon garçon, toujours fêté, choyé ; vous êtes si gai, si drôle, si boute-en-train, et puis surtout vous n'excitez la jalousie de personne, ce qui est la qualité par excellence et la condition indispensable de votre réputation avérée de bon garçon.

— Votre définition, un peu exagérée dans les cas généraux, dit Alophe, est du moins vraie pour l'individu en question.

L'heure du dîner arriva. Nous ne répéterons pas les propos qui furent le sujet de la conversation générale, on les devine. L'arrivée du commandant, la mission du bâtiment à Rio-Janeiro, plaisant aux uns à cause de la belle et riche nature qui s'y développe, déplaisant aux autres à cause de la laideur et de la sauvagerie du sexe féminin.

Puis l'on se félicita de ne point avoir de passagers à la table. Suivirent dix histoires de passagers, dans lesquelles furent signalés les désagréments auxquels expose l'engeance passagère.

L'un raconta qu'étant chef de gamelle, et n'ayant pas eu le temps dans un départ précipité d'acheter des provisions suffisantes, il se trouva obligé, pour répondre aux insinuations impertinentes des passagers qui se croient à une table d'hôte, de lancer le sac contenant l'argent de la gamelle au milieu de la table en s'écriant : Eh bien ! mangez des pièces de cent sous, messieurs.

Un autre, etc., etc.

Le dîner fini, tous les officiers non de service descendirent à terre, où chacun pendant le séjour de rade a son logement.

A peine débarqués et séparés des autres officiers, Raoul et Alophe, se tenant par le bras, s'acheminèrent, d'instinct vers la place d'Armes, le rendez-vous général pendant toute la belle saison à cette heure de la journée.

Cette place, peu remarquable par elle-même, ressemble à toutes les places de province. Quatre allées d'arbres ceignent un espace de quelques cents mètres carrés ; aussi se distingue-t-elle plus par le tableau animé qu'elle présente le soir des beaux jours, si peu rares à Toulon, que par les monuments dont elle est entourée.

La préfecture maritime, seul ornement de ce cadre, se dessine au fond, garnie de son jardin et de son kiosque vert, sur lequel on pourrait certes faire un livre, s'il était permis de trahir le nombre d'embarquements de faveur décidés au concile féminin, sous l'abri de ce kiosque poétique.

Ce qui donne donc à cette place un charme véritable, c'est la quantité d'élégantes promeneuses venant écouter les luttes d'harmonie qui ont lieu entre la musique de la marine et celle du régiment en garnison.

Or, il était six heures et demie, chacun commençait à sortir de table, et les promeneurs affluaient. Après quelques tours, Raoul et Alophe prirent des chaises et s'assirent dans le but de voir défiler devant eux toutes les élégantes. Déjà maintes fois il leur avait fallu se lever pour saluer plusieurs personnes de connaissance, lorsque le docteur, impatienté, s'écria :

— Savez-vous, Raoul, que nous sommes fort mal placés ici ? C'est insupportable de faire à chaque instant le rôle d'une poupée à ressorts. Tenez, apprêtez-vous, encore une dame fort aimable ordinairement, mais très ennuyeuse en ce moment.

— Oh ! quant à toi, mon cher amiral, ajouta-t-il en montrant le préfet maritime qui venait de leur côté accompagné d'un monsieur et d'une dame, je te voue un très grand respect, mais tu te trouves dans des conditions qui te priveront de mon salut.

Raoul avait reconnu, malgré la distance qui le séparait d'eux, les étrangers de la veille ; d'ailleurs, la mise simple de la jeune dame différait fort peu de sa tenue de voyage, elle marchait seule, et pour ainsi dire séparée des deux personnes qui l'accompagnaient, et dont elle n'écoutait certes pas la conversation.

Tenant à saisir son premier coup-d'œil, Raoul ne la perdit pas de vue, à mesure qu'elle approchait, mais... déception complète ! elle passa, le regard vague, incertain, semblant ne porter aucun intérêt à ce monde bruyant et animé qui l'entourait.

Contrarié au dernier point, il résolut d'empêcher qu'au second tour il il en arrivât autant, et rappelant à lui ses souvenirs de géométrie descriptive, il détermina mentalement le point de la ligne suivie par elle, qui devait être leur plus courte distance, et dès qu'elle y fût arrivée, il se leva brusquement et salua le préfet maritime. La jeune dame fut naturellement obligée de le regarder et de rendre le salut.

— Ah çà, mon cher Raoul, est-ce que vous connaissez cette dame ?

— Moi, du tout ; allons nous en, docteur, répondit-il.

— Permettez-moi de vous dire alors que votre salut n'est nullement de bonne compagnie ; il est assez bizarre qu'un rustre de mon espèce enseigne la fashion à un parfait gentleman de la vôtre ; il est très maladroit de forcer une dame à saluer un inconnu.

— Ah ! c'est possible ! fit Raoul qui écoutait à peine son ami Alophe.

— Mais sans doute nous sommes en bourgeois, et l'amiral fût-il en uniforme et nous connût-il très bien tous deux, n'a point droit à notre salut dans la circonstance actuelle.

L'instinct généralisateur d'Alophe se réveillait, Raoul était sous le coup d'un de ces développements théoriques, dont nous l'avons dit, le docteur était assez prodigue envers son ami seulement.

— Rentrons, Alophe, je vous en prie, j'ai quelque chose à faire, et il entraîna le docteur du côté de son hôtel.

— Je veux bien, mais vous n'esquiverez pas ma théorie du salut.

Il y a, selon moi, trois catégories de salut : le salut obligatoire, le salut facultatif et le salut.... comment le nommerais-je ? négatif.... Ce n'est pas très correct, car c'est le salut qu'il ne faut pas faire, il n'y a donc pas salut. Le salut obligatoire en uniforme vous est connu, saluer les supérieurs toujours, et l'inférieur quand il a une femme au bras, pour ne point la forcer à vous saluer la première. En bourgeois, saluer la personne qui vous a reçu ou invité chez elle, et surtout si vous l'avez reçue chez vous ; s'y prendre d'avance alors, contrairement à tous les commerçants enrichis de province, qui attendent gravement cambrés le salut des gens qu'ils ont honorés d'une invitation de bal.

Saluer toujours scrupuleusement les femmes, filles, sœurs de vos cordonniers, chapeliers, fournisseurs, etc., même quand vous ne leur devez rien ; la position subalterne de leurs pères ou de leurs maris pouvant leur faire croire qu'elles doivent vous saluer, il serait de mauvais goût de se laisser prévenir.

Passons les facultatifs, qui, selon moi, ne peuvent s'adresser qu'à des femmes laides, vieilles ou contrefaites qu'on a rencontrées souvent en maison tierce.

Ne jamais saluer la dame avec laquelle on a seulement dansé, fût-ce dans vingt bals différents, ou celle qu'on rencontre souvent, mais hors de chez elle, car elle eût bien pu vous inviter à vous faire présenter, si elle se fût souciée de continuer votre connaissance. Et, dans ce cas, il est gênant pour elle et humiliant pour vous d'échanger un salut.

Ne jamais saluer la femme jeune (jusques et compris 40 ans), laide ou jolie qu'on rencontre seule le matin de bonne heure ou le soir à l'entrée de la nuit ; cela fût-on même allé chez elle.

Ne jamais saluer enfin un homme quel que soit son rang, son âge, son grade ; vous eût-il reçu chez lui, s'il est dans la société d'une dame qui vous est inconnue, car c'est imposer une obligation malséante à cette dernière.

Vous êtes donc, Raoul, en contravention avec ce dernier article de mon traité ; mais vous ne m'écoutez guère et paraissez contrarié.

— Non, je suis légèrement indisposé, et je vais me mettre au lit ; vous savez que je fais demain ma première garde ; adieu, nous nous reverrons à bord.

— Pas avant l'heure du dîner, répondit le docteur ; j'ai à m'occuper dans la journée de mes médicaments de campagne, et des hommes de la frégate qui sont à l'hôpital.

— Adieu donc, fit Raoul qui se dirigea vers son hôtel, fort contrarié, car son amour-propre très vulnérable se trouvait encore sous le coup du regard parfaitement indifférent de la jeune dame. Ce regard lui avait positivement prouvé qu'il était reconnu, mais indiquait aussi par sa nonchalance et son dédain, ou une curiosité satisfaite, ou une insouciance complète à la satisfaire.

Et l'*approbativité* était assez développée chez notre héros pour qu'il s'endormît une heure plus tard que de coutume.

(*La suite à demain.*) **EDOUARD PUJOL.**

... la figure de la Nymphe, habilement drapée, s'allie avec bonheur aux mystérieux ombrages qui l'entourent. La pose de la tête et des bras est d'une gracieuse coquetterie; mais les pieds sont bien lourds et le torse n'est pas modelé avec assez de recherche. La seconde composition nous plaît moins; la femme assise est raide et manque de souplesse, la tête n'a pas d'individualité; les ombres portées sont dures et nuisent à la qualité de la lumière; les lignes du fond sont bien disposées, mais nous voudrions plus de légèreté dans les arbres qui se détachent sur le ciel.

Le système que M. Biennoury semble avoir adopté est dangereux. Il n'étudie pas le ton local avec conscience, ses chairs sont dépourvues d'animation; le sang ne circule pas sous l'épiderme; qu'il se méfie de cette couleur de brique qu'il retrouve trop souvent sur sa palette.

La *Sybille Delphica*, de Michel-Ange, copie par M. Hébert, est un bon travail, fait avec un talent et un soin qu'on ne saurait trop louer. Cette admirable figure, qui décore la chapelle Sixtine, a trouvé un digne interprète. Le ton mat de la fresque est bien rendu.

Cette belle étude aura, sans doute, développé chez M. Hébert le sentiment de l'élégance unie à l'ampleur des formes; ces deux qualités que l'on voit si rarement réunies, et que l'on trouve souvent dans le peintre sublime du jugement dernier.

M. Hébert a, de plus, une esquisse au crayon: *Orphée aux enfers*, qui nous paraît heureusement composée.

M. Brisset a jugé à propos de ressusciter Oreste et les furies, la lampe antique et ses lugubres reflets. Fort heureusement ce n'est là qu'une esquisse.

Son fragment de la *Bataille de Constantin* est une copie intéressante et pleine de bonnes qualités. Il est dommage qu'un travail de cette importance, exécuté au crayon et sur le papier, soit exposé à se détériorer facilement.

M. Lanoue a envoyé un paysage représentant une vue de la villa Adriana. Malgré l'intérêt archéologique qui peut s'attacher à certaines ruines, nous croyons que c'est là un site mal choisi. En général, un paysage est plutôt fait pour charmer que pour instruire. Ces pans de murailles d'une couleur crue ne se marient pas très heureusement avec le vert foncé de la végétation.

Nous préférerions à toutes ces briques les majestueuses profondeurs des galeries d'Albano, les charmants ombrages de l'Aricia ou quelque vue splendide des villa Borghèse et Pamfili.

Il y a dans le tableau de M. Lanoue des morceaux exécutés avec talent. Les premiers plans sont solides et bien assis; mais le ciel manque de limpidité. Cet artiste a fait des progrès; cependant, ce n'est pas avec de pareilles œuvres qu'il prendra la place à laquelle sa qualité de pensionnaire lui donne le droit d'aspirer.

Les graveurs, MM. Delemer et Saint-Eve, ont envoyé, l'un un dessin un peu mou, représentant les Sybilles de Raphaël à Santa-Maria-della-Pace, à Rome; l'autre, la Justice, d'après Raphaël. Ce serait là une belle gravure à exécuter.

La statuaire n'a rien de bien saillant.

Le *Mutius Scævola*, statue en marbre, par M. Gruyère, n'attire pas vivement l'attention. Nous sommes blasés sur les poses héroïques de l'antiquité. Cette figure est commune, et la tête de Scævola insignifiante. La statuette en plâtre du même artiste, une *baigneuse surprise*, est d'un style un peu tourmenté.

Le petit groupe en plâtre, de M. Godde, représentant une *scène du massacre des innocents*, a de la vie et du mouvement.

M. Diebolt a envoyé une statue en marbre. Cette figure, la *Méditation*, est très jolie. La pose est naïve et gracieuse, la tête d'un charmant caractère. Nous regrettons que le marbre ne soit pas modelé avec assez de finesse.

La *Tragédie*, buste par M. Cavelier, est bien ajusté. Le bas-relief de cet artiste, représentant la *Flamine de Quirinus fuyant Rome assiégée*, est une œuvre de mérite. La composition est large, simple et d'une belle ordonnance. Les têtes de ses personnages sont pleines de style et de caractère. Le jeune homme placé derrière le chariot nous a paru un peu long et maigre.

M. Cavelier a surmonté avec talent une des plus grandes difficultés de la sculpture.

La *Vénus du Capitole*, par M. Maréchal, est une bonne copie, et la restauration d'un fragment de frise du Parthénon, par M. Merley, mérite des éloges.

Quant aux architectes, ils nous ont habitué depuis long-temps à des merveilles d'exécution. Ils ont poussé l'art du lavis à ses dernières limites. Chaque année s'élèvent sous leurs mains habiles d'intéressantes restaurations. Par leurs soins, les plus beaux chapiteaux, les frises les plus riches, les caissons du plus précieux travail sont reproduits dans leur adorable pureté. Les colonnettes et les mosaïques byzantines sont rendues avec la même perfection que les tombeaux étrusques, les temples grecs ou les portiques colorés de Pompeï. MM. Tetaz, Titeux, Paccard, ont envoyé des travaux fort intéressants. Le *projet de mairie*, par M. Lefuel, bien que peut-être au-dessous de ce qu'on pouvait attendre d'un artiste distingué après cinq ans de séjour à Rome, ne manque pas cependant absolument d'originalité.

Les architectes sont appelés à jouer un rôle magnifique dans l'avenir ... les plus *riches propriétaires*? Il y a quelques jours à peine le *Journal des Débats*, pour les faire valoir, vantait en eux ces éminentes qualités.

Le journal la *Presse*, à propos de la délibération du conseil royal universitaire et de l'augmentation des frais d'études, reproche depuis dix ans aux ministres de paraître fuir devant la publicité de leurs actes. Tout en cherchant à défendre une mauvaise cause, il reconnaît qu'on peut désapprouver la mesure prise par la délibération du 16 septembre; il demande à l'Etat de compléter son œuvre en supprimant les dépenses inutiles et malentendues, et de prendre à sa charge l'instruction publique, comme il l'a fait pour la religion et la justice. Cette dette n'est pas moins sacrée que les autres.

Nous ferons remarquer que la *Presse*, le *Siècle* et l'*Epoque* cherchent à justifier la mauvaise mesure de M. de Salvandy en s'appuyant sur une subtilité. Ces journaux prétendent que la détermination du conseil universitaire n'a pas eu en vue les intérêts de l'Etat, et qu'elle n'atteint que les collèges de Paris. D'abord, cette nouvelle charge jetée sur l'instruction collégiale de Paris est tout-à-fait injuste. Ensuite, pour rétablir la vérité, ces journaux défenseurs de l'Université auraient dû apporter à la connaissance publique ce fait très important dans la question, que lorsque les dépenses d'un collège dépassent ses recettes, l'Etat est dans l'obligation de combler le déficit. Or, la suppression du droit universitaire ne pouvant manquer d'augmenter les déficits, l'Université, en augmentant les frais d'études, a voulu regagner d'un côté ce que l'Etat perdait de l'autre.

Les oscillations du *Courrier français* sont incompréhensibles. « On prétendait que ce journal devait être ministériel et son premier-Paris frise le *maratisme*; c'est à n'y pas croire: « Le ministère a compris la portée de l'élection de Douai et le *Journal des Débats* s'est chargé ce matin d'exhaler ses sentiments et ses fureurs. On doit être bien furieux à l'hôtel des Capucines, car il est bien en colère le père Duchesne de la rue des Prêtres. Il ne manie plus l'ironie, son arme habituelle; il boxe avec les grands mots et injurie brutalement l'opposition et le parti légitimiste. »

PETITE CORRESPONDANCE.

M. F. B. à Roanne. — Reçu. Félicitations de bien-venue.
MM. F. à Blois. — Votre P. S. est de trop.
M. de S. A. à Besançon. — Dans quel siècle recevrons-nous des *Educ. attr.*, et le reste?
M. O. à Dijon. — On vous expédie.
M. B. à T. — Reçu. A l'examen.
M. M. G. à Tarbes. — Reçu de A. B. — Merci de votre lettre; nous verrons Ste-B.... — On expédiera demain. Nos amis font comme vous sur beaucoup de points. — Unité de vues, convergence d'efforts. — On voudrait voir le frère plus souvent.
M. L. à Lyon. — Reçu. A l'examen. — Votre idée est plus généreuse que praticable. — Sans préjudice d'une lettre.
M. A. B. en voyage. — Pris bonne note de tout. — Et vous ne nous dites pas le jour de votre départ!... Tâchez au moins de voir Castres.... Oui, la campagne sera bonne! mais faites provision de santé, et munissez-vous d'une pioche solide!

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 30 septembre. — CAMPAGNE jeune, faïencier, faubourg Saint-Denis, 95; juge-commissaire, M. de Rotrou; syndic provisoire, M. Clavery, marché Saint-Honoré, 21; — TASSIN et LANGLOIS, tailleurs, à Batignolles, rue des Dames, 8 ter; juge-commissaire, M. de Rotrou; syndic provisoire, M. Breuillard, rue de Trévise, 6. — SCHMITT, tailleur, route d'Orléans, 57, Montrouge; juge-commissaire, M. Jouet; syndic provisoire, M. Pascal, rue Richer, 32. — DELUC, ancien marchand de vin, rue Descartes, 44; juge-commissaire, M. Grimoult; syndic provisoire, M. Richomme, rue d'Orléans-Saint-Honoré, 19. — LAVIGNE, marchand de nouveautés, rue de la Gaieté, barrière Mont-Parnasse, 11; juge-commissaire, M. Grimoult; syndic provisoire, M. Boulet, passage Saulnier, 16. — REYMONDAN, mécanicien, passage Basfour, 15; juge-commissaire, M. Jouet; syndic provisoire, M. Decagny, rue Thévenot, 16. — ALTROFFE, ancien commissionnaire en marchandises, rue Notre-Dame-de-Nazareth, 32; juge-commissaire, M. Jouet; syndic provisoire, M. Morard, rue Montmartre, 173. — MOURET, linger, rue Saint-Lazare, 34; juge-commissaire, M. de Rotrou; syndic provisoire, M. Thiébaut, rue de la Bienfaisance, 2.

Du 2 octobre. — WERDET, ancien libraire, rue Mazarine, 5. Juge commissaire, M. Gaillard; syndic provisoire, M. Henrionnet, rue Cadet, 13. — Dme VÉRO, charcutière, rue Mazagran, 5. Juge commissaire, M. Labbé; syndic provisoire, M. Boulet, passage Saulnier, 16. — CHOREL, négociant en soieries, rue Neuve-Saint-Denis, 13. Juge commissaire, M. Milliet; syndic provisoire, M. Defoix, rue Saint-Lazare, 70. — RENOUT, tailleur, rue Bourg-l'Abbé, 5. Juge commissaire, M. Leroy; syndic provisoire, M. Hellet, rue Sainte-Avoye, 2.

Marchés.

Marché Saint-Antoine, 3 oct. — Foin, 1re 54 à 57; 2e 50 à 52; 3e 42 à 46. — Sainfoin, 1re 00 à 00; 2e 00 à 00; 3e 00 à 00. — Luzerne 1re 00 à 52; 2e 48 à 50; 3e 43 à 45. — Paille de blé 1re 30 à 32; 2e 26 à 28; 3e 00 à 00. — Paille de seigle 1re 00 à 39; 2e 32 à 35; 3e 00 à 00. — Paille d'avoine, 1re 00 à 48; 2e 40 à 42; 3e 00. — Trèfle 1re 00; 2e 38 à 40. Regain 1re 00 à 00.

Halle aux veaux. 3 octobre. — Veaux amenés 831, vendus 806 à 1,50...

Bourse du 3 octobre 1845.

La rente a ouvert en baisse pour se raffermir vers le milieu de la bourse; mais, vers la fin, la tendance était de nouveau à la baisse; toutefois, on reste peu au dessous des cours d'hier. Les chemins avaient ouvert en hausse, et, malgré qu'ils aient fléchi vers la fin de la bourse, on peut encore constater une amélioration de quelques francs sur les derniers cours d'hier. La Banque de France a monté de 30 fr. par action, et la rente belge de 1840 de 5[?] 0[?]0.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant: Belgique 4 1[?]2, 102 1[?]2. — Banque belge, 730. — 3 0[?]0, 83 1[?]2. — Dette intérieure, 30 1[?]2. — Chemins de: Grand'Combe, 1610, 1620. — Jouiss. des 4 Canaux, 120. — Rente de la Ville 5 0[?]0, 104 60. — Amiens, 626 25. — Montereau, 520, 525. — Bordeaux, 690, 692 50, 690. — Actions de Zinc Vieille-Montagne, 7300, 7350. — Union linière, 450. — Lin Maberly, 725. — Obligations de Saint-Germain nouv., 1195 en div. — Rouen, 1035, 1030. — A terme: Espagne, dette intér., 30 5[?]8, 3[?]4 fin oct. — Naples, 101 25 fin cour. — Chemins d'Amiens, 626 25. — Montereau, 520. — Bordeaux, 685, 692 50, 688 75.

5 0/0 compt....	1er C.	117 50	P. H.	117 60	P. B.	117 50	dr C.	117 50	b. « «
— fin cour...		117 65		117 65		117 60		117 60	« «
3 0/0 compt....		83 25		83 25		83 20		83 20	« «
— fin cour...		83 25		83 30		83 20		83 20	« «

Au comptant.	1er C.	Der C.	Dif.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Dif.
O. de la Ville.	1400 «	« «	« «	5 0/0 Bge 1840.	102 «	102 5/8	H. 5/8
B. de France....	3330 «	3360 «	H. 30 «	— Portugais.	« «	« «	
C. Gou. 1000....	1145 «	1147 50	H. 2 50	Esp. D active.	36 1/2	« «	
C. Gan. 1000....	« «	« «	« «	5 0/0 Naples.	100 95	« «	
C. hypot.......	827 50	« «	B. 2 50	— Romain..	103 1/2	« «	
Canaux.......	1265 «	« «	« «	Obl. Piémont.	« «	« «	

CHEMINS DE FER.					
St-Germ.....	« «	« «	« «	Au 15. 1110, 1112 50, 1110.	H. 7 50
V. r. d......	« «	542 50	H. 2 50	— 545.	H. 3 50
— r. g......	365 «	367 50	H. 2 50	— 367 50.	H. 2 50
Orléans....	1227 50	1225 «	H. 10 «	— 1227 50, 1223 75, 1227 50.	H. 1 75
Strasb.....	280 «	281 25	H. 2 50	— 282 50, 281 25.	H. 1 25
Rouen......	1062 50	1060 «	H. 7 50	— 1065, 1057 50.	H. 2 50
Havre......	875 «	« «	H. 7 50	— 875, 871 25, 873.	H. 2 50
Marseille....	« «	« «	« «	— 1020, 1015.	H. 2 50
Vierzon.....	735 «	« «	H. 2 50	— 755, 560, 738 75.	H. 4 25
Nord........	800 «	800 «	H. 5 «	— 800, 805 50, 800, 792.	H. 1

LONDRES, 1 oct.		PARIS, 3 octobre. PRIMES.	COULISSE.
Consol.	98 1/8.	3 0/0 F. p.	Av. 83 25.
Esp. act.	26 7/8	F. c. 83 45, 83 60 d. 50.	Ap. 83 27 1/2.
Portug.		5 0/0 F. p.	B. du Trés.
Mexic.	33 1/2	F. c. 117 95, 117 85 d. 50.	3 1/4 à 1 m.
Brésil.		fin nov. 118 40 d. 50.	3 1/8 à 7 m.
5 0/0 hol.	97 3/4	Orléans, au 15. 1240 d. 20. 1250, d. 10.	F. c. 7 p.
2 1/2 d.	59 1/2	au 31. 1250 d. 20.	3 0/0 17 1/2.
Rouen.	42 1/2	Nord, au 31. 845, 819 d. 20.	
Orléans.	48 00	Bordeaux, au 15. 700 d. 10.	5 0/0 20 à 25.

MARCHANDISES. — Huile de colza disponible, 108,00 à 00,00; courant du mois, 110,50 à 00,00; 2 derniers mois, 111,00 à 00,00; 4 premiers mois 1846, 112,50 à 113,00.

LILLE. — Colza, 102,75 à 103,00. — Œillette rousse, 90,00 à 00. — Lin, 88,50 à 88,00. — Voitures, 6.

ESPRIT 3[?]6. — Disponible, 121,00; courant du mois, 120,00 à 121,00; novembre et décembre, 104,00 à 000,00; 3 premiers 1846, 100,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 89,50 à 89,00 fr. les 100 kil.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 4 octobre 1845.

7 h. 1[?]2 OPÉRA. —
7 h. — THÉATRE FRANÇAIS. — Virginie. Les Précieuses.
7 h. 1[?]2 OPÉRA-COMIQUE. — Diamants de la Couronne. Diable à l'école.
7 h. 1[?]2 ITALIENS. — I Puritani.
7 h. 3[?]4 VAUDEVILLE. — Le Moyen. Porthos. Un Tour. Homme blasé.
6 h. 1[?]2 VARIÉTÉS. — Panache. Samaritaine. Michel Perrin. Perruquière.
6 h. 1[?]2 GYMNASE. — Entre l'Arbre. La Vie. Les Couleurs.
6 h. 3[?]4 PALAIS-ROYAL. — Bains à domicile. L'Almanach. Le Voisin.
6 h. 1[?]2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois. Danseuses.
6 h. 1[?]2 AMBIGU. — Paris et la Banlieue.
6 h. 1[?]2 GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable.
CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. 1[?]2 COMTE. — L'Homme. Une Fille. Fantasmagorie. 7 Ogres.
6 h. 1[?]2 FOLIES. — Paris. Cirque. Gig-Gig. Chopin.
LUXEMBOURG. — M. Jovial. L'Enfant. Ma Vie.
BEAUMARCHAIS. — Les Ebénistes. Les Malheurs. Le Gamin. Intermède.
PANORAMA. (Champs-Elysées. — Bataille d'Eylau.

Imprimerie Lange Lévy et compagnie, rue du Croissant, 16.

[illegible] que le *Siècle* traitera encore le même sujet.

Mais la presse provinciale a un progrès à faire, et surtout celle des ports de mer. Nous avouons que ce matin, en lisant le *Courrier du Havre* du 3 octobre, nous n'avons pu comprendre qu'un journal français eût assez peu de patriotisme et de bon sens pour écrire ce que contient ce numéro.

Déjà le *Courrier du Havre* avait annoncé que le cabinet des Tuileries avait résolu une expédition contre Madagascar, *mais avec le concours de l'Angleterre*. Le fait était entièrement faux sur ce dernier point; et cependant, dans son numéro du 3, ce journal revient sur ce point et cherche même à justifier une pareille décision. « Il est probable, dit-il, qu'avant de prendre une mesure décisive, on s'enquerra, auprès du gouvernement anglais, de ce qu'il fera de son côté, attendu que l'outrage ayant été en quelque sorte commun, il serait peut-être à propos d'agir en commun pour en tirer vengeance; du moins y a-t-il, de la part du gouvernement français, convenance et courtoisie à l'offrir. »

Nous n'avions pas songé jusqu'à présent à nous enquérir des personnes qui publient le *Courrier du Havre*, mais nous sommes obligés de leur demander aujourd'hui, si leur administration et leur rédaction sont anglaises ou si elles sont françaises; quand elles nous auront édifiés sur ce point, *peut-être* discuterons-nous avec elles.

Nous le répétons à l'honneur des ministres : il est vrai qu'ils songent à préparer une expédition contre Madagascar; mais il est faux (et nous en sommes bien informés), il est faux qu'ils songent à invoquer le concours de l'Angleterre; et comment auraient-ils pu seulement en concevoir la pensée?

Que sommes-nous à Madagascar? Des souverains nominaux possédant des droits incontestables et incontestés. Que sont les Houvas? Une peuplade qui a assujetti les autres peuplades autrefois sous notre dépendance. Dans cette position, cette peuplade maltraite les commerçants anglais et français, et les expulse. Notre marine et la marine anglaise viennent pour protéger leurs nationaux; notre représentant, se sentant trop faible pour infliger à ces sauvages un châtiment mérité, profite de la présence de forces appartenant à une nation amie pour les employer à combattre nos ennemis.

Quel rapport un tel fait peut-il avoir avec les dispositions à prendre ultérieurement? L'outrage a été commun, dit on; il faut qu'il soit réparé en commun. — Le *Conway* et les bâtiments français ont, il est vrai, agi en commun sur les lieux mêmes, et dans un cas d'urgence; mais, du moment que la cause accidentelle de cette coopération fortuite a cessé, on rentre dans les usages ordinaires.

Il serait parfaitement ridicule de notre part de dire à l'Angleterre : Nous allons soumettre les Houvas; vous plaît-il de nous prêter vos vaisseaux, et de faire tuer vos soldats et vos matelots à côté des [illegible] encore passer l'occasion de faire acte de souveraineté sur la terre malegache, et d'y étendre et consolider notre commerce et nos possessions.

C'est à la presse, c'est à l'opinion à le stimuler; il appartient spécialement aux ports de mer et à toutes les chambres de commerce d'étudier la question et de peser sur le ministère par toutes les influences dont ils peuvent disposer; c'est une question vitale pour notre marine et notre avenir commercial. Déjà, à l'Ile Bourbon, le conseil colonial a envoyé dans ce but une adresse au roi; les corps constitués de la métropole suivront sans doute cet exemple.

Une Réclame.

La *réclame* grandit tous les jours; il était réservé à M. Granier (du *Globe*) et à ses amis d'en inventer une nouvelle. Chacun connaît le cynisme dont on faisait parade dans la feuille qu'il dirigeait; maintenant, pour attirer les annonces vers l'immense bazar appelé l'*Epoque* qui a succédé au *Globe*. On affiche à la porte une *réclame* sociale avec force grimaces.

M. Granier (du *Globe*) et ses amis ont imaginé une enquête pour prouver que les ouvriers français sont si heureux qu'ils n'ont plus rien à demander, et ils invitent bourgeois et ouvriers à venir signer, dans leurs bureaux, une pétition en faveur de cette enquête.

Si nous mentionnons ce fait, c'est pour montrer jusqu'à quel degré d'avilissement est tombée une partie de la presse, pour qui les intérêts les plus sacrés, les droits du travail et de la misère, ne sont qu'une occasion de *puffs* et de mercantilisme.

M. Granier (du *Globe*) voudrait-il être pris au sérieux? Il s'est vanté d'avoir été le premier à attaquer les idées vides de l'opposition. Il n'a pas dit la vérité; les socialistes l'avaient fait avant lui, et avant lui encore, un journal ministériel, la *Paix*, avait été fondé dans le même but, et ses rédacteurs accomplirent courageusement leur tâche, mais avec dignité, et non pas comme M. Granier (du *Globe*), en jetant de la boue sur tous les sentiments honorables. A qui la lecture du *Globe* a-t-elle jamais inspiré un élan généreux? En combien de personnes, au contraire, n'a-t-elle pas fomenté des pensées mauvaises d'égoïsme et de corruption?

On ne se transforme pas du jour au lendemain : à employer, à rechercher pendant plusieurs années les expressions et les idées les plus basses, le cœur et l'esprit contractent des souillures qu'il n'est pas facile de laver.

—Ce qui nous fâche le plus dans le journal l'*Epoque*, c'est de voir combien, de notre temps, il se trouve d'écrivains, même distingués, qui ont assez peu le sentiment d'une noble pudeur, du respect de soi-même, pour coopérer à une œuvre fondée par les ex-rédacteurs du *Globe*. « Nous ne participons pas à la rédaction politique du journal, » s'écrient ces écrivains. C'est là une mauvaise défaite; quand on est animé de sentiments réellement nobles et indépendants, on redoute de se trouver en certaines compagnies et [illegible]

On trouve, dans la masse des [illegible] dans la publicité une observation de quelque valeur, une pensée parfaitement conforme à ses préoccupations, à sa manière de voir, et l'on s'en empare en vertu du principe de Molière : « Je prends mon bien où je le trouve. » Mais on oublie que Molière transfigurait tellement ses emprunts, que leurs véritables propriétaires, leurs créateurs primitifs, les eussent à peine reconnus; et puis ce n'était jamais sur un trésor ayant cours sur la place qu'il faisait main basse, il se bornait à féconder des terrains stériles, des valeurs abandonnées ou méconnues, et puis, enfin, il était Molière, et le génie a ses privilèges. Mais subvenir aux besoins intellectuels d'une publication par des emprunts forcés qui se dissimulent, se mettre dans le cas de recevoir des éloges qu'on n'a pas mérités, de subir des critiques qu'un autre a encourues, cela n'est pas très civilisé dans la meilleure acception du mot, cela accuse encore un peu de barbarie dans les mœurs de la presse des départements. Nous qui suivons le mouvement de cette presse avec une vive sollicitude, nous nous sommes parfois trouvés très embarrassés de savoir à quoi nous en tenir pour rendre justice à qui de droit. Au moment où nous allions décerner un éloge à une feuille quelconque pour une heureuse inspiration, ou bien décocher un trait contre quelque hérésie introduite dans les colonnes d'un journal, voilà que cette inspiration apparaissait presque simultanément dans dix autres feuilles, voilà que l'hérésie recevait une propagation spontanée dans vingt autres journaux. Tirez-vous d'un pareil dédale! C'est bien plutôt, comme on voit, pour elle que pour nous que nous cherchons cette chicane à la presse départementale, car pour nous, nous aimons à voir nos idées se répandre quand même, et nous sommes tout disposés à donner un bill d'indemnité aux journaux qui nous empruntent sans mettre leurs abonnés dans cette confidence. Dieu merci, ce n'est là qu'une exception, et, généralement la *Démocratie pacifique* est citée au bas des articles qu'on veut bien lui prendre; disons aussi à cette occasion que notre journal est peut-être celui de tous les journaux de Paris auxquels la presse départementale fait le plus souvent cet honneur; et, comme il s'agit uniquement ici des idées que nous représentons, nous osons dire que ce succès moral est également honorable et pour elle et pour nous.

Avant de témoigner notre reconnaissance à nos amis connus et inconnus, réglons nos comptes avec quelques adversaires.

L'*Union* (de la Sarthe) finit un article en déclarant que la *Démocratie pacifique* n'est pas dans la voie qui doit amener le triomphe de la question sociale. Nous est-il permis de lui demander : Pourquoi?... et désespérer qu'elle ne répondra pas : Parce que?....

Le *Mémorial de Rouen* nous reproche à la fin d'un article de ne jamais nous expliquer sur notre doctrine, voire même de ne pas comprendre la science sociale que nous voulons enseigner; mais, rassurons-nous, dans le commencement du même article, il est dit que la *Démocratie pacifique* est au nombre des journaux qui se mettent en peine de prouver ce qu'ils avancent, et de dire le pourquoi et le comment. Nous n'avons donc qu'à renvoyer l'auteur de

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 5 OCTOBRE 1845.

Entre le premier et le deuxième volume de DERRIÈRE LE GRAND MAT, le feuilleton de la *Démocratie pacifique* publiera le quatrième volume du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE, de M. ALEXANDRE DUMAS, d'après la promesse formelle qui vient de nous être faite par l'auteur de nous livrer son manuscrit en temps utile.

MARTIN CHUZZLEWITT, roman en quatre volumes de CH. DICKENS, traduit par Mme BELLOC, suivra le roman de M. Pujol.

Les personnes qui s'abonneront à partir du 1er octobre, recevront : 1° les trois premiers volumes du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE; 2° Le roman entier de M. E. CAMUS, UNE FILLE DU PEUPLE.

DERRIÈRE LE GRAND MAT(1).

CHAPITRE VI.

A son arrivée à bord, le lendemain, Raoul prit la garde pour vingt-quatre heures, et reçut en conséquence le service de Kergallec.

— Rien à faire, lui dit ce dernier, qu'à bien veiller les signaux de l'amiral; les voiles sont largues, tous les canots à bord, excepté la chaloupe, qui s'est rendue à terre aux ordres du commandant. Suivre pour les travaux journaliers du bord le tableau de service appendu dans la dunette. Les timonniers, d'ailleurs, sont *stylés* à cet effet et vous préviendront.

— Savez-vous ce qu'est allée faire la chaloupe? demanda Raoul.

— Non, je l'ignore, le billet du commandant au capitaine de corvette n'en disait rien.

Et Kergallec quitta Raoul, qui, peu d'instants après, descendit déjeuner en laissant la garde à son élève.

Le prétexte du service lui permit de remonter sur le pont, après être resté fort peu de temps à table, et de visiter en détail la frégate; car même sur deux frégates d'égale force les mille cordes servant à la manœuvre, les distributions particulières, les panneaux de communication, sont toutes choses diversement placées. Ces dispositions facultatives du chef forcent chaque nouvel officier à faire un travail préliminaire dont l'omission l'exposerait à de nombreuses fautes.

Tel ordre bon sur un navire, est souvent, par suite de ces différences, inexécutable sur un autre.

A onze heures l'amiral fit le signal de serrer les voiles; tout l'équipage monta sur le pont au commandement; la manœuvre fut exécutée.

Mais la frégate *l'Attrayante*, ordinairement la première dans ces sortes d'exercices, fut ce jour-là très en retard sur les autres navires de l'escadre.

Aussi, dès que les hommes furent descendus, le capitaine de corvette, le brave M. Bonplan, s'approcha de Raoul en souriant à demi.

— Savez-vous, M. de Mombrun, lui dit-il gaiement, que vous n'avez pas fait un seul commandement comme il faut?

— Vraiment! commandant, répondit Raoul, voyant bien que ce reproche n'était pas sérieux.

— Vous avez commencé par dire : En haut le monde! — C'est : *montez!* qu'il fallait. Puis vous avez commandé : *Lève les boute-hors!* — ça ne se fait plus, c'est de trop.... Mais vous avez oublié l'ordre d'aller sur les vergues, ce qui est exigé. Enfin, vous avez dit : En bas le monde! et vous deviez vous borner à ce commandement : En bas! Lisez l'ordre de l'amiral.

— Eh bien! avouez, commandant, que le métier de marin est aujourd'hui impossible dans la marine royale française; avouez que l'officier, parfaitement au courant du service à bord du *Suffren*, ne sait plus rien le lendemain à bord de *l'Hercule*.

Du reste, il n'en peut guère être autrement, puisque les chefs d'escadre eux-mêmes donnent l'exemple.

L'amiral A. prescrit à son armée d'exécuter telle manœuvre de telle façon. L'amiral B. lui succède et prouve à tous ses subordonnés nouveaux que leur chef précédent faisait mal, en ordonnant qu'elle soit dorénavant exécutée de telle autre manière. Puis arrive un amiral C. qui démontre par le même argument, l'absurdité de ses prédécesseurs et ainsi de suite.

Ce qu'il y a de plus drôle ou de plus triste pour l'harmonie générale dans la marine, c'est qu'à bord de tous les bâtiments de l'escadre, chaque commandant, depuis D. jusqu'à Z., prouve dans mille ordres de détail à sa façon que les trois amiraux, et les vingt autres commandants n'y entendent rien.

Il était midi. Raoul donna l'ordre de faire dîner l'équipage et profita de ce moment pour descendre au carré. Personne ne s'y trouvait, le seul officier qui fût à bord était celui de corvée, Kergallec, et il était probablement dans sa chambre.

Raoul entra dans la sienne où travaillait un tapissier qu'il avait fait venir de terre pour disposer ses rideaux, ses draperies, placer ses cadres, faire enfin, selon la mode maritime actuelle, un boudoir très coquet de ce petit espace de huit à dix pieds cubes.

Au bout d'une demi-heure, un timonnier vint prévenir Raoul, de la part de l'élève de quart, que la chaloupe expédiée aux ordres du commandant, arrivait à bord.

— Il vous fait demander, capitaine, si l'on peut la décharger tout de suite?

— Non, répondit Raoul, après le dîner de l'équipage. Y a-t-il des officiers?

— Non, capitaine, il y a seulement comme un individu....

— C'est bien; je vais monter.

Certes l'arrivée d'un canot, et surtout d'un canot qu'on sait dehors, est l'évènement le plus simple d'une garde à bord, et pourtant à cette annonce, Raoul éprouva, sans se l'expliquer, une certaine émotion. Il monta sur le pont, et armé de sa longue-vue, vit la chaloupe qui, encore à bonne distance, était en effet chargée, à couler bas, de malles, caisses, ballots, etc. L'homme qui était comme un individu, selon la définition du timonnier, paraissait avoir quarante ans, et devait être un domestique, quoiqu'il ne portât point de livrée.

La chaloupe accosta bientôt à bâbord.

Le patron arriva un billet non cacheté à la main; il était du commandant; Raoul lut :

« Prière à monsieur l'officier de quart de faire loger momentanément » chez moi les caisses et ballots que contient la chaloupe. »

— C'est bien, dit-il au patron, va-t'en dîner ainsi que tes chaloupiers.

Et comme le reste de l'équipage finissait le repas, il envoya décharger la chaloupe, pensant que le commandant de Saint-Cric embarquait son bazar, selon l'expression maritime consacrée.

Peu après il fut accosté par le domestique qui avait accompagné les bagages.

— Monsieur l'officier, dit-il respectueusement comme un valet de bonne maison, monsieur le comte m'a envoyé pour surveiller certaines caisses fragiles, je vous demanderai la permission de les désigner à vos matelots pour qu'elles soient ménagées.

— Certainement, faites.

— Monsieur le comte! pensa Raoul. Ah çà! le commandant est donc devenu comte depuis hier?

— Dites-moi, reprit-il, en rappelant le domestique, n'êtes-vous pas au service du commandant?

— Non, monsieur l'officier, je suis l'homme de confiance de monsieur l'ambassadeur.

— Ah, bien! répondit Raoul sans rien y comprendre du tout, mais ne se souciant pas de montrer sa curiosité en questionnant davantage.

— Il paraît, se dit-il en continuant sa promenade, que nous portons un ambassadeur! En effet, le ministre plénipotentiaire de Rio a été rappelé, et nous allons emmener son remplaçant.

— A propos, timonnier, allez prévenir le commandant en second de l'arrivée de la chaloupe et de son déchargement.

(1) Voir les numéros des 2 au 4 octobre.

travailleurs.

La *Sentinelle des Pyrénées* publie un excellent article sur l'organisation du travail, mais la *Sentinelle* s'en tient à un point de vue purement critique; c'est quelque chose de reconnaître les droits imprescriptibles du travail en dépit d'une législation vicieuse qui ne les reconnaît pas, mais il faut encore chercher les moyens de dénouer le nœud gordien et de résoudre le grand problème de la justice générale.

La *Gazette du Languedoc* a lancé une véhémente philippique contre la suppression des tours, et, comme toutes les questions sociales se tiennent et se supposent réciproquement, la société tout entière est traduite au tribunal de la conscience humaine pour ce seul fait; il est vrai qu'il est bien assez monstrueux : des mères poussées au désespoir et à la folie jusqu'à tuer leurs enfants!... et cela, par suite d'une invention de la *morale économique*.

L'*Indépendant de la Moselle* s'associe à toutes les indignations que nous avons exprimées au sujet de la dilapidation de la fortune de la France par d'insatiables agioteurs; il flétrit cette presse vénale qui ose dire au monde que ces gens-là rendent de grands services au pays et *sollicitent le privilége de se ruiner*!

Exprimons rapidement la joie que nous ressentons de voir de nombreux organes de la presse départementale s'occuper sérieusement de la question de l'organisation du travail. Le *Journal de Reims* et le *Journal de l'arrondissement d'Epernay* à propos du congrès scientifique; le *Journal de l'Indre*, dans son article si bien étudié sur les *marques de fabrique*; l'*Impartial du Nord* dans un travail consciencieux sur les coalitions de charbonnage; le *Sémaphore de Marseille*, en remerciant le ministère belge des mesures qu'il a prises dans l'intérêt des classes souffrantes. Tous ces journaux demandent l'organisation du travail; tous ne comprennent pas ce problème de la même manière sans doute, mais tous voient clairement l'abîme où vont se précipiter les sociétés modernes, si ce moyen de salut n'est pas à temps mis en œuvre.

L'*Impartial de Besançon* est très certainement le plus intelligent de tous les organes du parti conservateur; à ses yeux, la conservation est inséparable d'une transformation régulière et progressive, c'est la loi même de la vie; il travaille sans relâche dans le sens d'une appropriation successive de la forme sociale à tous les besoins de l'humanité. On sent bien que Fourier a laissé quelque chose de son âme à la ville qui l'a vu naître!...

Il existe à Paris un bureau de correspondance allemande pour tous les journaux de Paris. Mais non-seulement les nouvelles qu'il donne sur l'Allemagne sont tronquées, souvent fausses, plus souvent encore d'affreux canards; mais encore elles manifestent une grande ignorance de l'Allemagne et de la presse allemande. Cette correspondance, traduite des journaux pris au hasard, dit presque toujours le contraire de ce que la feuille allemande a voulu dire. C'est ainsi que faisant mention d'une entrevue qui a eu lieu entre M. Bodelschwing, ministre de l'intérieur à Berlin, et M. Bruggemann, nouvellement appelé à la rédaction de la *Gazette de Cologne*, voici comment le traducteur annonçait cette nouvelle :

« Le mouvement socialiste ne fait pas de progrès en Allemagne. M. de Bodelschwing a déclaré au rédacteur de la *Gazette de Cologne* que mais en aucune manière le gouvernement ne tolérera des tendances communistes, et un cela je vous prie d'être votre censeur vous-même, car tous les articles de ce genre seront poursuivis sans miséricorde. »

Nous sommes loin d'approuver les paroles de M. Bodelschwing. Bien que nous combattions le communisme, nous protesterons toujours contre la censure qui est une institution infâme; mais quand un ministre d'une monarchie absolue, d'un pays où chaque ligne, chaque parole est soumise à la police, fait appeler un simple journaliste pour le prier de ne pas insérer des articles communistes, il faut être plus qu'ignorant de donner cette nouvelle en y ajoutant ces mots : « Le mouvement socialiste ne fait guère de progrès en Allemagne. »

ITALIE.

MM. les rédacteurs de la *Gazetta italiana* nous communiquent l'extrait suivant d'une lettre très importante qu'ils viennent de recevoir d'Italie :

« Le 23 septembre dernier, la jeunesse de Rimini s'arma pour déposer les autorités du gouvernement papal. La troupe de ligne se mit du côté du peuple. La gendarmerie (carabinieri) se retrancha dans la caserne, mais elle fut bientôt forcée de se rendre. Les insurgés firent prisonniers l'évêque, le préfet (Delegato), et le fils du colonel Freddi, président de la cour prévôtale. Immédiatement après, un gouvernement provisoire fut établi.

» Pesaro, la Cattolica, Sinigaglia, Cesena se sont aussi soulevés avec le concours de la force armée. Les insurgés ont arboré le drapeau blanc; ils demandent les réformes administratives promises depuis longtemps par le gouvernement papal, et qui n'ont pas encore été données. En arborant le drapeau blanc, la population romagnole prouve que ses intentions sont pacifiques; mais elle restera d'ailleurs armée, pour prouver qu'elle peut exiger par la force ce qu'on serait tenté de refuser à ses demandes pacifiques. Le gouvernement romain, craignant un mouvement général, a réuni toutes ses forces dans les légations (Bologne, Ravenne, Forli), en laissant à découvert la province de l'Umbrie (Péruse, Spoletto, Foligno, etc.).

» A Rome, le gouvernement, qui se sent affaibli, est plein de défiances, et la ville est plongée dans le plus grand chaos.

» On attend des nouvelles de l'Umbrie, qu'on a lieu de croire déjà soulevée.

» Le gouvernement toscan a envoyé un second bataillon de troupes de ligne à Rocca San Casciano. Une partie de la garnison de Livourne a reçu l'ordre de marcher sur la frontière des Etats romains.

» Il y a vingt mille Autrichiens sur les bords du Pô; il n'est pas encore question d'intervention. Le chargé d'affaires de l'Autriche à Florence, M. Schitzer, a fait partir immédiatement un courrier pour Milan, un pour Venise et un troisième pour Vienne. Il part lui-même pour Rome.

» La malle-poste entre Bologne et Rome est interceptée, de manière que le courrier de Bologne passe par Florence et Sienne. A Bologne, le cardinal-légat craint un soulèvement. Il paraît certain qu'il ne tardera pas à éclater.

» A Florence, on craignait la mort de don Neri Corsini, président du conseil des ministres et ministre des affaires étrangères. M. Corsini est un des hommes politiques les plus éclairés de l'Italie. Si les jésuites ne sont pas faits au... habitants de Foo-Chow-Foo par les autorités chinoises.

Le traité est signé R. Alcock, consul britannique. — Foo-Chow-Foo 26 avril 1845.

Nous recevons de M. Lange-Lévy, imprimeur du *Moniteur Parisien*, du *Siècle*, de l'*Echo Français*, de la *Réforme*, de la *Démocratie pacifique*, du *Charivari* et d'un grand nombre d'autres journaux et publications périodiques, la lettre suivante, avec prière de l'insérer :

Monsieur,

Les journaux publient depuis plusieurs jours des bruits erronés sur une affaire dans laquelle ils me disent gravement inculpé; ils vont même jusqu'à affirmer que j'ai été arrêté. Permettez-moi de rétablir la vérité.

A la suite de l'arrestation d'un employé du timbre, j'ai fait au commissaire de police une déclaration dont la spontanéité témoigne de la loyauté de ma conduite. Plusieurs amis ont cru voir dans cette déclaration, mal comprise, une accusation possible contre moi; vu l'état chancelant de ma santé, ils m'ont conseillé de me soustraire aux rigueurs inutiles d'une incarcération préventive.

J'ai suivi ce conseil, bien que rien ne puisse m'assigner dans l'instruction qui se poursuit un autre rôle que celui de témoin. Si, contre toute probabilité, ma position devait changer, je prends l'engagement formel de me présenter au jour du débat.

J'espère que mes associés et mes commettants comprendront la difficulté de ma position; qu'ils soient assurés, dès aujourd'hui, que leurs intérêts sont sauvegardés; je les ai confiés à un homme honorable et des plus haut placés dans la librairie; mes intérêts seuls sont compromis par mon absence.

LANGE LÉVY.

Actes officiels.

Par ordonnances royales rendues à Eu le 23 septembre 1845, sont nommés pairs de France MM. Favier, lieutenant-général. — Jard Panvillier, conseiller maître de la cour des comptes. — Laurens-Humblot, ancien député, membre d'un conseil-général. — Legagneur, premier président de la cour royale de Toulouse. — Mesnard, conseiller à la cour de cassation, ancien procureur-général près une cour royale. — Paubze d'Ivoy, ancien préfet. — Le baron Rœderer, ancien préfet, ancien membre d'un conseil général. — Rousselin, premier président de la cour royale de Caen.

Le *Bulletin des lois* publie plusieurs ordonnances ouvrant des crédits extraordinaires et complémentaires au ministre des finances. La première accorde un crédit de 327 240 fr. 02 c. pour le service de l'emprunt grec; une autre, un crédit de 742 750 fr., applicable principalement aux remises, primes et escomptes; une troisième, un crédit de 376 072 fr. pour bâtiments et mobilier; c'est 15 à 1 700 000 fr. sans parler de crédits de moindre importance.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — M. le préfet de la Seine a nommé une

A peine eût-il dit ces mots que le bruit d'une caisse tombant lourdement sur le pont l'obligea à tourner la tête.

— Faites attention! s'écria-t-il, vous allez tout briser. Maître de quart! veillez donc à la manière dont on élingue ces caisses. En voilà une dans un bel état!

Et s'approchant pour vérifier le dommage, il lut sans le vouloir une adresse en gros caractères écrite au pinceau; elle portait : « M. le comte de Meillan, ministre plénipotentiaire à Rio-Janeiro (Brésil). »

Ce nom frappa subitement Raoul; mais seulement au bout d'un instant de réflexion une idée lumineuse vint l'éclairer et le rendit pâle et défait.

— C'est elle, oui, c'est elle que j'ai vue, se dit-il; je n'aurais pas dû l'oublier, cependant! et c'est son père qui vient à bord. Mais elle n'y peut venir. Oh! non, je maudirais le jour de mon embarquement. Rester deux ou trois mois en face de cette femme! impossible! Mais elle ne viendra pas. Qu'irait-elle faire là-bas? Il lui faut Paris, ses bals et ses lions fats et ridicules.

En ce moment il entendit le domestique s'écrier :

— Ah! prenez garde à celle-ci!

Puis ajouter comme à lui-même :

— Diable! c'est que ce sont les chapeaux de mademoiselle.

A ces mots Raoul recula d'un pas, paraissant éprouver une répulsion à la vue de cette caisse, et retourna triste et pensif sur le gaillard d'arrière. Il y trouva le capitaine de corvette qui, voulant descendre à terre, venait lui demander un canot.

— La yole numéro deux! dit-il aussitôt.

Le commandant en second s'embarqua, à la grande satisfaction de Raoul, qui se sentit plus libre de se livrer à ses réflexions dans la situation morale où venait de le jeter cette nouvelle inattendue.

Mais ce ne fut pas pour long-temps. A deux heures précises l'amiral fit le signal de commencer les exercices, et le déchargement de la chaloupe non terminé fut forcément suspendu.

Le canot-major, expédié à trois heures et demie, apporta à bord Alophe, Antoine, Mornan et de Richeville. Le commissaire manquait à l'appel.

Les poignées de main et les saluts échangés, chacun se disposait à descendre pour dîner, lorsque Mornan, apercevant plusieurs ballots sur le pont, demanda :

— Est-ce que l'ambassadeur de France au Brésil s'appelle de Meillan?

— Non, dit Raoul, à qui cette question était faite. Ce n'est pas le nom de celui qui y réside, mais de celui qui va le remplacer.

— Il part donc avec nous, car je ne connais pas d'autre navire qui fasse cette campagne?

— Je le suppose du moins; ses bagages sont à bord, répondit Raoul.

— Allons, tant mieux! fit Mornan; nous aurons tous les bénéfices pittoresques que peut offrir le passager, vu à distance, sans en avoir les inconvénients, car tout cela demeure chez le commandant. Peste! des ambassadeurs! ça ne loge pas chez le petit monde!

— Ah! ça! qu'avez-vous donc, Raoul? dit le docteur, qui examinait son ami depuis son arrivée; vous êtes plus pâle qu'à l'ordinaire?

— Vrai! répondit Raoul; c'est bien possible! Les exercices du canon et du fusil seraient-ils capables de m'émouvoir à ce point?

Chacun descendit au carré et prit place à table; mais à peine Raoul fût-il assis, qu'un timonnier vint le prévenir de l'arrivée de Napoléon.

Il remonta aussitôt pour le recevoir ainsi que l'exigent les convenances; car à bord des navires de guerre, il est certaines obligations de politesse dont on ne peut s'affranchir, fût-ce envers son ami intime.

— Ah! messieurs! s'écria le commissaire, en entrant au carré; vous avez fait pousser le canot avant l'heure.

— Pardon, commissaire, trois heures et demie étaient sonnées, et vous savez que nous sommes convenus de ne pas nous attendre, dit le docteur.

— Eh bien! ça m'est égal, j'en ferai autant.

— Libre à vous, vous aurez raison; et si cela vous est égal, pourquoi en parlez-vous? reprit Alophe.

— Enfin, c'est pour le service que j'ai été retardé, et si je n'avais pas trouvé mon collègue du *Scipion* qui m'a donné passage dans son canot, j'étais forcé de rester à terre.

— Voyez donc le grand malheur! interrompit Mornan; la frégate ne part pas ce soir.

— Non, mais elle peut partir dans trois ou quatre jours. Savez-vous qui m'a retenu à terre? C'est le commissaire aux revues, il m'a donné le nom des passagers car nous avons des passagers! Ah! pas nous, mais le commandant.

Et la figure radieuse de Napoléon annonçait sa joie d'apporter cette nouvelle, mais elle changea bientôt d'expression.

— Nous savons cela il y a beau temps. Après? dit tranquillement Mornan.

— Comment, vous savez cela? Voilà qui est fort; on vient de me remettre leur ordre d'embarquement! Eh bien! dites-moi donc leurs noms, puisque vous êtes si savants?

— D'abord, continua Mornan, M. le comte de Meillan, ministre plénipotentiaire à Rio-Janeiro, capitale du Brésil, Amérique du sud. J'espère que voilà des renseignements.

— Qui diable a pu vous dire cela? Moi qui le sais seulement depuis un quart-d'heure, le temps de venir.

— C'est de l'histoire ancienne, dit Richeville.

— Par exemple, voilà qui est phénoménal! vous aussi! il paraît que c'est le secret de tout le monde. Eh bien, alors, puisque vous en savez plus que moi, je vais vous demander des renseignements. Pourriez-vous me dire si la jeune personne est jolie?

— Qu'est-ce que c'est?

— Comment?

— Il y a une jeune personne! s'écrièrent à la fois Mornan, Antoine et Kergallec.

— Ah! elle embarque aussi? dit Richeville comme à lui-même.

— Vous ne nous en avez pas parlé, dit Alophe à Raoul.

— Comment l'aurais-je su? répondit ce dernier en hésitant, car le regard questionneur du docteur était fixé sur lui.

— Ah! vous ignorez cela? reprit Napoléon en gonflant de nouveau sa voix triomphante.

Et, s'adressant à tous :

— Oui, messieurs, il y a une demoiselle, une jeune demoiselle, c'est-à-dire pas très jeune, vingt-et-un ans, fille du comte, et elle s'appelle... devinez son nom? drôle de nom, ma foi!... Elle s'appelle Julia!

— Mais c'est un joli nom, dit Richeville.

— Est-ce que vous ne trouvez pas Julie aussi bien? interrompit le docteur. Le calendrier ne sert plus à rien aujourd'hui : il n'y a plus de nom français.

— C'est vrai, dit Mornan, toutes les jeunes filles veulent devenir des héroïnes de romans, et craignent que les auteurs ne les oublient, si leur nom de baptême n'a pas une désinence espagnole, anglaise ou italienne. On a fait Maria du nom si doux de Marie, puis Louisa, Rosa, Amanda, Amélia, puis Julia. Regardez donc son ordre d'embarquement, commissaire; peut-être s'appelle-t-elle Julietta ou Giulietina?

— Non, elle se nomme bien Julia, répondit le commissaire, qui avait eu la bonhomie de regarder l'ordre, mais, voyons? est-ce que personne ne la connaît? est-elle jolie?

— Si elle n'a pas changé depuis trois ou quatre ans, répondit de Richeville, elle doit être fort bien; je me souviens de l'avoir vue à un bal de la liste civile qui eut lieu peu de temps après ma sortie de l'Ecole; elle avait alors dix-sept ans, et c'était déjà une des élégantes les plus recherchées. On la disait fort coquette et disposée à faire tourner la tête à tous les nigauds qui voudraient l'approcher. Mais c'est un bon parti; elle aura au moins 500 000 francs de dot; et puis c'est une famille très haut placée, il y a de l'avancement certain pour le gendre. Monsieur le comte de Meillan est fort en faveur, surtout par la famille de sa femme.

— Tiens! repartit Mornan, voilà que je me rappelle aussi ce nom-là Julia de Meillan! elle était plutôt blonde que brune; n'est-ce pas, de Richeville? Une figure allongée; pas mal du tout, ma foi! Où donc l'ai-je rencontrée? Ah! c'est à l'Opéra! Elle posait très bien dans sa loge, et mon oncle qui connaît sa famille me la montrait comme une des lionnes les plus célèbres de Paris, mais en même temps les plus dangereuses, ajoutait mon cher oncle (l'homme le plus sage de son département), car elle faisait servir beaucoup d'esprit et d'instruction aux manœuvres astucieuses d'une coquetterie infernale (toujours style de mon oncle).

— Oh! oh! dit Alophe, il paraît que c'est la huitième merveille du globe; je me la figure une petite personne fort pédante.

[illegible] vient d'être terminé par la direction de l'intérieur, et soumis à l'approbation du ministre de la guerre. Ce nouveau village sera éloigné de quelques kilomètres de Blidah et de Boufarick; il aura des eaux abondantes, des terres fertiles, et tout porte à croire qu'il sera à l'abri des émanations marécageuses de la plaine. Nous applaudissons à cette création; mais pour qu'elle réussisse, il est indispensable que, contrairement à ce qui a eu lieu dans les villages du Sahel, la direction de l'intérieur place à Souma un certain nombre de colons pouvant disposer de ressources importantes. Il est essentiel pour la prospérité des nouveaux centres de population que leur peuplement soit combiné de telle sorte qu'il y ait une association toute naturelle des capitaux et des bras. Donc il faut à côté des familles ouvrières et des petits cultivateurs, de grands propriétaires, des colons riches, pouvant se livrer à de grands travaux de construction et d'exploitation; espérons qu'il en sera ainsi à Souma.

NAUFRAGES. — Nous empruntons les deux faits suivants au *Journal du Havre* : « Le trois-mâts français *Ville-de-Paris*, paquebot de Bordeaux au Havre, parti de Bordeaux le 21 septembre, a fait naufrage, le 27, près Yarmouth (côtes d'Angleterre). L'équipage a été recueilli par un bateau de pêche anglais qui l'a transporté à Yarmouth. Parti de ce point pour Londres, le 31, le capitaine et le second de la *Ville-de-Paris*, sont restés pour faire leurs diligences à l'égard de ce sinistre. Le steamer *James-Watt*, arrivé de Londres, vient de débarquer au Havre le maître d'équipage et les matelots composant le restant de l'équipage. Le sloop *Oscar*, capitaine Boblen, de Shomstad, son port d'armement, à Saint-Valery-sur-Somme, a été abandonné en mer, coulant bas d'eau. Le capitaine, recueilli à la mer par un pilote de Fécamp, rapporte que son navire a sombré ou coulé à fond, et l'*Oscar* a été rencontré en mer, en assez bon état, pour que des pêcheurs, revenant d'Islande, s'en soient emparés et l'aient conduit sain et sauf à Dunkerque, où il se trouve actuellement, comme propriété du capitaine Bellais, commandant le navire pêcheur *la Jeune-Gabrielle*, de Dunkerque. »

LA BOURSE. — *Trait de probité.* Un député qui possède environ 100 000 livres de rentes, reçut, il y a quelques temps, une lettre d'un grand banquier qui lui reprochait amicalement de ne lui avoir pas demandé des actions de chemins de fer cotées à la Bourse avec une belle prime, et lui annonçait qu'il en mettait un certain nombre à sa disposition. — Qu'avez-vous répondu? dit-on au député. — J'ai répondu ce que je devais répondre; que je ne transigeais pas avec ma conscience et que ma moralité me défendait d'accepter rien qui eût rapport aux chemins de fer sur lesquels j'avais à voter. — C'était là une rare probité. A quelques jours de là, comme on racontait ce beau trait devant un personnage bien informé; C'est vrai, dit-il, seulement il faut ajouter que le même député écrivit au banquier une seconde lettre, dans laquelle il disait que *sa femme* consentait à prendre les actions.

LA BOURSE. — *Les juges.* Dans les bureaux du même banquier se trouvait un conseiller de cour royale: Eh! que venez-vous faire ici? — Il y a quelques années, j'avais une lettre de crédit auprès de M..... (le banquier), je viens le lui rappeler pour qu'il veuille bien me donner au pair quelques actions de son chemin de fer.

LA BOURSE. — *Les journalistes.* Le même banquier envoie 75 actions à un journaliste. Aussitôt le journaliste de prendre la plume et d'é[crire]

la neige, et que pour cette raison on appelle la compagnie des coureurs à skies. Deux jeunes gens, MM. Robert Kjellberg, Suédois, et Toennes Balcken, Norwégien, qui se trouvent actuellement dans notre capitale, ont employé des skies en tôle, d'une certaine épaisseur, et creux à l'intérieur. Cet essai a réussi parfaitement. Lundi dernier, ils ont donné en public une représentation de leur savoir-faire sur les fossés de la ville. MM. Kjellberg et Balcken ont marché avec leurs skies sur l'eau vite et lentement; ils ont couru en avant et en arrière; ils ont exécuté, en uniforme militaire complet, avec le sac sur le dos, l'exercice à feu, et ils ont fini par trainer un bateau où se trouvaient huit personnes; le tout sans que leur chaussure ait été mouillée. Comme l'art de marcher sur l'eau à pied sec peut avoir une grande utilité pour les armées en temps de guerre, M. le ministre de la guerre a chargé MM. Kjellberg et Balcken de l'enseigner à un certain nombre de soldats du régiment de chasseurs à pied qui fait actuellement partie de la garnison d'Hanovre, lesquels, s'il y a lieu, l'enseigneront à leur tour aux autres corps de notre armée. MM. Kjellberg et Balcken se proposent de parcourir l'Allemagne et la France pour faire connaître leur procédé de marcher sur l'eau.

BIENFAISANCE. — Vendredi, vers midi, un fermier avait amené chez M. Goethals, à Courtray, un chariot de bois, et on était en train de le décharger, lorsque, dit l'*Impartial de Bruges*, plusieurs enfants, pensant à l'excellent feu que cela pourrait faire pour l'hiver, se hasardèrent à en prendre quelques bûches. L'exemple fut bientôt suivi par d'autres. M. et Mme Goethals, cachés derrière leurs rideaux, riaient en voyant les efforts de ces petits maraudeurs pour emporter leur charge. Des agents de police survinrent et allaient sans doute sévir, mais M. Goethals, en remerciant les agents de leur zèle, pria qu'on ne fît rien à ces enfants, disant qu'il leur avait permis de prendre du bois. Le soir, deux autres chariots arrivèrent devant la porte de M. Goethals, et en même temps une foule de pauvres femmes et d'enfants vinrent aider les domestiques à faire place nette, en prenant tout ce qu'ils pouvaient porter. M. Goethals avait donné ordre de laisser faire. Aussi n'en est-il guère entré chez lui.

LE CHASSEUR DE LIONS. — On écrit de Bone au journal l'*Afrique* : « On a déjà parlé de l'intrépidité rare et du courage dont fait preuve le maréchal-des-logis Gérard dans ses expéditions contre les lions; aujourd'hui je viens vous raconter encore un de ses exploits qui a failli lui coûter la vie, et d'abord je dois vous dire que le 2 août, à minuit, il a tué une lionne près des douars du cheik Mohamed ben-Ama, situés dans le pays des Ouled-Aamza (Mahanna), mais sans aucun incident remarquable. Le 15, ce courageux jeune homme fut appelé par les habitants du douar de Meiria, situé près du jardin des Lions, dans les gorges de la Mahanna, pour débarrasser cette contrée d'un lion noir qui depuis bon nombre d'années la dépeuplait et ravageait actuellement les troupeaux du douar. Pendant plusieurs nuits Gérard se postait et attendait l'animal sur son passage de la veille, mais c'était en vain, le lion ne venait jamais deux fois par le même chemin. Lassé d'attendre, il alla se placer le 19 au soir au milieu même du jardin des Lions, et près du seul gué qui se trouve dans cette immense gorge. Assis à quelques pas d'un étroit sentier et en partie caché par une énorme pierre, Gérard attendit quelques heures son terrible adversaire. Il était onze heures environ, lorsque le bruit de ses pas

se porte aux violences qui lui sont reprochées.

La prévenue a quelque chose d'hébété dans la physionomie; ses yeux sont éteints et ses traits morts. Elle semble ne pas comprendre toute la gravité de l'accusation qui pèse sur elle. M. le président interroge la jeune Lucile Marceau, qui tremble de tous ses membres et qui paraît être d'un caractère très craintif et très doux; cette pauvre enfant, intimidée par la présence de sa mère ou plutôt entraînée par son bon naturel, ne répond que d'une manière incomplète aux questions qui lui sont adressées. C'est à peine si elle ose élever la voix, émettre un son, et lorsqu'on articule devant elle les griefs qui s'élèvent contre sa mère, les violences dont elle a été victime, elle baisse les yeux et pleure.

M. PICOT, porteur à la Halle: Un jour j'ai trouvé sur le marché la petite Lucile, qui avait été chassée par sa mère. Elle se plaignait d'avoir passé la nuit dehors et d'avoir faim. Comme je connaissais les mauvais traitements auxquels cette enfant était tous les jours exposée, je la conduisis aussitôt chez le commissaire de police. On la visita et on trouva que tout son corps était couvert de contusions et tout noir. On appela la mère. Sur son refus de reconnaître son enfant, je conduisis la petite Lucile chez moi. Je la gardai jusqu'à ce qu'on l'envoyât à l'Enfant-Jésus.

M. RÉGNIER, marchand de vins: Je demeure dans la même maison que la prévenue, et je sais qu'elle se livre sur son enfant à des traitements si cruels, qu'ils ont excité l'indignation de tous les locataires. Deux fois nous avons fait venir la femme Bourguignon chez le commissaire de police; mais rien n'y a fait. Un matin, je vois la petite Lucile venir à moi en poussant des cris; elle avait la main ensanglantée. Je lui demandai ce qu'elle avait. Elle me dit que sa mère avait voulu lui porter un coup de fourchette à la poitrine, et que c'était en parant le coup avec sa main qu'elle avait été ainsi blessée. Le coup était grave. La mère parut dans ce moment sur le pas de sa porte, et elle dit d'une voix douce à sa fille:

« Eh bien! ma pauvre enfant, qu'as-tu donc? »

Cette hypocrisie m'exaspéra encore davantage; je signalai ce nouveau fait au commissaire de police.

M. le président. — N'y eut-il pas une sorte d'émeute dans la maison contre la prévenue?

Le témoin. — Oui, toutes les femmes voulaient la battre, la mettre en pièces. J'ai eu toutes les peines du monde à la tirer de leurs mains.

D. Quelle est la réputation de cette femme parmi les locataires? — R. C'est une ivrognesse. Elle boit au moins 25 ou 30 sous d'eau-de-vie et d'absinthe par jour.

D. N'a-t-elle pas fait devant vous au commissaire de police une réponse singulière? — R. Oui, elle a dit que, si sa fille avait le corps noir de coups, c'est qu'elle s'était attrapée contre les meubles.

D. L'enfant est un bon sujet? — R. Voilà trois ans que je suis dans la maison, et je ne la connais que sous les rapports les plus excellents.

D. La femme Bourguignon n'a-t-elle pas un jour, devant vous, menacé sa fille de la tuer? — R. Certainement, monsieur.

Le tribunal condamne la femme Bourguignon à quatre mois de prison.

Elle paraît pour la première fois sortir de son insensibilité, et s'écrie en levant les yeux au ciel: « Ah! mon Dieu! »

C'est à ne rien comprendre à cette condamnation si on la compare à celle qui a frappé les ouvriers charpentiers. Tant de rigueur dans un cas, tant de *modération* quand il s'agit de punir le crime dans une de ses plus monstrueuses expressions, c'est là un contraste qui afflige le cœur et qui renverse toutes les lois de la vraisemblance.

— Savez vous, messieurs, qu'il va falloir veiller au grain avec une luronne comme celle-là! dit Kergallec.

— Quant à moi, fit Antoine de son ton de chaloupier, je veux bien qu'on m'élingue avec deux demi-clefs au col si elle fait connaissance avec la couleur de mes paroles.

— Pensez-vous qu'elle s'en plaigne? dit tout bas Alophe à Raoul.

— Eh bien! commissaire, voilà qui est digne de vos attaques! Heureux mortel! des filles d'ambassadeur! fit Mornau.

— Eh! eh! répondit Napoléon Lepreux en clignant les yeux et remuant la tête finement; qui sait?

— Mais vous, dit Mornau à Raoul qui paraissait fort peu s'occuper de la conversation, ne l'avez-vous pas rencontrée à Paris, un *real gentleman* comme vous a dû se trouver plus d'une fois son cavalier dans les bals du haut monde?

— Mon Dieu! non, répondit naturellement Raoul; je crois avoir entendu prononcer ce nom de Meillan, mais voilà tout; et se tournant aussitôt vers le commissaire, pour se dispenser de répondre plus longuement: — N'y a-t-il pas d'autres passagers? demanda-t-il.

— Oh! il y a toute la *clique* des valets, repartit Napoléon d'un air de dédain prononcé, qui s'harmoniait assez mal avec ses opinions républicaines; il y a chasseur, majordome, et de plus, femme de chambre, mademoiselle Henriette, vingt-cinq ans, c'est assez mûr! mais enfin à la mer comme à la mer!

— Toujours le même, vous rendrez compte un jour, commissaire, dit Richeville d'une voix imitée des traîtres de l'Ambigu; vous rendrez compte du désespoir de ces quatre malheureuses victimes! c'est quatre pour le moment, n'est-ce pas?

La conversation continua sur ce ton; Raoul se leva de table avant les autres, afin de continuer ses réflexions sur le pont.

— Il y a quatre ans de cela, se dit-il; j'ai bien changé depuis ce temps. Dieu veuille, pour elle surtout, qu'elle ne se rappelle ni mon nom ni ma personne, je ne répondrai pas de sangfroid à ses questions.

— Mousse, apporte la mèche.

Les officiers arrivèrent; les pipes, les cigares furent allumés, et l'on se mit à causer par groupes: Antoine et Napoléon, Richeville et Mornan; Alophe vint trouver Raoul, et Jouffran fit groupe tout seul.

— Décidément, Raoul, vous ne croyez point à mon amitié; vous avez pu me répondre devant tous que vous êtes dans votre état normal, mais entre nous il en doit être autrement; vous ne pouvez, d'ailleurs, vous cacher assez bien pour moi, et vous me l'avez dit vous-même, je vois à travers votre masque.

— Docteur, j'ai appris, en effet, une nouvelle fort triste, aujourd'hui, mais je ne puis vous la confier, c'est un secret qui ne me concerne pas.

— N'en parlons plus, Raoul, une confidence se reçoit, mais ne se demande pas.

— Ce ne serait pas généreux à moi, d'ailleurs, reprit plus gaiement Raoul, car je ne pourrais vous rendre le même service; vous, l'homme seul, inaccessible aux faiblesses humaines, ne serez jamais dans la nécessité de faire une pareille confession.

— Mais, répondit le docteur, le dépositaire d'un secret est l'obligé de celui qui se livre.

Le dialogue en resta là.

On arma bientôt le canot-major, et chacun s'embarqua; Kergallec et Jouffran tinrent seuls compagnie à l'officier de garde.

Raoul, aussitôt le service ordinaire du soir terminé, les couleurs nationales rentrées, les perroquets dégréés et le branle-bas accompli, sentit de nouveau le besoin de s'isoler. Il se rendit dans sa petite chambre, où il passa toute la soirée, feuilletant un paquet de lettres. Parfois même il jetait un regard ému sur une miniature richement encadrée, qu'il enferma soigneusement dans un nécessaire dont il portait constamment la clef sur lui. Cette opération faite il se mit au lit, où il ne trouva que fort tard un sommeil lourd et agité.

CHAPITRE VII.

Le lendemain dimanche était le jour de la première inspection du commandant de Saint-Cric: le capitaine de corvette arriva le matin de bonne heure, et prescrivit une propreté générale.

Aussitôt les pompes fonctionnent activement, les seaux d'eaux circulent partout, les mousses jettent sur le pont du sable que les briques particulières broyent avec un grincement diabolique dans toutes les places où ne peut agir la *pierre infernale*.

Derrière les briques suivent des groupes de balais sans manche, agissant ensemble et parallèlement, puis des groupes de râteaux non garnis de dents chassant l'eau et le sable, et enfin des fauberts secs viennent épunger ce qui reste.

Remarquez que ces huit fonctions différentes se répètent dans les trois étages de la frégate, et à chaque étage de quatre côtés différents, devant et derrière, à tribord et à bâbord, de manière à ce que ces quatre séries viennent à la fin du travail se réunir au centre, où des dalots laissent écouler le sable et l'eau à la mer.

Après le briquage, le tambour annonce le fourbissage; alors tout ce qui est cuivre, fer, bois, à bord, devient doré, poli, luisant, verni; les taches des murailles disparaissent sous de la peinture fraîche, l'huile, la graisse, le suif et autres ordures finissent par rendre le navire très sale à force de propreté.

Mais il faut avant tout satisfaire le coup-d'œil. Regardez, mais ne touchez pas.

Cette opération terminée, l'équipage va s'habiller tout battant neuf et se préparer à l'inspection.

A l'arrivée des officiers, moment attendu par Raoul avec une grande impatience, ce dernier rendit la garde à Antoine.

— Mettre de l'ordre partout, lui dit-il; à dix heures et demie envoyer le canot du commandant à ses ordres à terre, à onze heures moins un quart commencer l'inspection des capitaines.

Quand deux officiers se connaissent peu, ils ne se servent que de l'infinitif dans les communications de service: on dit faire telle chose, tandis que vous ferez, vous devrez, il vous faudra, ou vous devriez, en l'air ou d'un ordre ou d'une prière.

Chacun descendit prendre place à table, car il fallait s'habiller après le repas pour l'inspection. Le cahier des ordres du jour portait pour l'état-major la petite tenue, claque et sabre.

Napoléon Lepreux prit à peine le temps de déjeûner, car nous l'avons dit, l'action de s'habiller et l'état d'homme habillé déterminait chez lui une surexcitation extraordinaire; la conscience de sa dignité augmentait en raison directe de la qualité du vêtement.

— Mousse! brosse mon habit, — Jean, ôtez mon sabre de son étui, — toi, Nicole, cire mes bottes; — le commissaire était heureux!

Après avoir accaparé tous les domestiques du carré, et donné vingt ordres différents, il se trouva prêt, et monta sur le pont, agrafé, boutonné jusqu'au menton dans son habit brodé, les commis de marine n'ayant qu'une seule tenue.

Le chapeau à claque posait carrément sur sa tête, à l'instar de l'autre Napoléon; le pantalon à bandes d'argent resplendissait, et enfin le sabre, de six pouces plus long au moins que l'ordonnance, était pendu au crochet de son ceinturon. Il s'assurait à chaque instant que la lame ne tenait pas au fourreau, en la dégaînant à moitié. — Quiconque l'eût vu ainsi, trépignant et gesticulant, l'eût certes cru au moment d'une affaire décisive.

— Prenez donc garde! commissaire, dit Mornan, qui venait de monter, est-ce que vous avez envie de gengiskaniser quelqu'un?

L'assemblée, battue par cinq tambours, appela bientôt chacun à son poste; les compagnies se placèrent à la suite l'une de l'autre, de l'arrière à l'avant. Les officiers commencèrent leur inspection préparatoire.

Antoine, obéissant à sa nature, arrachait une mèche de cheveux à chaque homme de sa compagnie qui les avait trop longs, mais accompagnait ces cruautés d'une réflexion burlesque faisant sourire ses voisins.

— Eh bien! Goulven, il paraît que ta femme de chambre ne t'a pas fait *ta* queue, je *vas* te la faire, — et une pincée de cheveux, qui restait dans ses doigts, servait de confirmation à ces mots. — Tiens, tu donneras ça à ton hôtesse pour s'en faire une bague.

Et Goulven, malgré sa souffrance, souriait au lieu de se plaindre, tous ses camarades trouvant la plaisanterie fort drôle, jusqu'au moment, du moins, où leur tour arrivait.

Antoine connaissait fort bien le code pénal maritime; il défend, il est vrai, de frapper, mais non de pousser et d'arracher les cheveux.

Il finissait à peine son inspection, que le vieux père Renard, le brave chef de timonnerie de la frégate, vint lui parler.

Aussitôt quatre hommes, le chapeau à la main, se rangent à la coupée. Une garde de huit hommes, l'arme au pied, fait face à l'escalier. Les cinq tambours roulent, le sifflet du maître de quart retentit; cinq cents mains droites montent à la hauteur de l'œil; le second et l'officier de quart saluent, car le commandant monte à bord. A la fin du roulement les mains droites disparaissent ensemble dans le rang, et l'inspection du commandant commence.

(*La suite prochainement.*) EDOUARD PUJOL.

[illegible] de la loi sont ainsi violées effrontément aux portes de Paris, là où la surveillance des inspecteurs spéciaux du travail des enfants devrait être le plus facile et le plus puissante, à qui persuadera-t-on que cette loi, si facile à éluder, est mieux observée dans les villes plus éloignées du centre du gouvernement? Cela n'est pas croyable; cela n'est pas. M. le ministre l'avoue lui-même, sans le vouloir. Il a si bien reconnu que l'institution des inspecteurs du travail, telle qu'il l'a créée, était insuffisante, qu'il a imaginé d'établir une inspection supplémentaire qui fonctionne déjà dans vingt départements, et qu'il se propose d'étendre à toute la France.

Assurément, il était bon d'établir la loi de 1841; il fallait même la faire plus complète, et l'étendre à tous les genres de manufactures, d'usines, d'ateliers et de fabriques; mais il fallait aussi retenir ce qu'avait si bien dit l'honorable et sagace auteur des *Réflexions sur l'emploi des enfants dans les fabriques et sur les moyens d'en prévenir les abus*, M. Gillet, adjoint au maire du onzième arrondissement :

« Le premier obstacle que rencontrera la réforme de notre régime manufacturier est moins dans l'opposition des fabricants que dans la détresse des ouvriers pères de famille. »

Pour que la loi pût être exécutée, il fallait avant tout offrir une assistance générale et efficace à ces ouvriers chargés d'enfants et forcés par la misère de les condamner à des travaux qui excèdent leurs forces,

Rien ne serait plus facile, selon nous, que d'organiser cette assistance, sans la mettre à la charge de la charité, sans qu'il en coûtât à personne d'autres frais que de minces dépenses de premier établissement.

Au reste, les enfants ont, grâce à Dieu, dans le grand œuvre de l'industrie, d'autres emplois providentiels que le supplice de se tenir sans cesse courbés pour rattacher une mécanique, ou debout pour broyer des couleurs délétères. L'école phalanstérienne a fourni des indications très nouvelles, très ingénieuses et très vraies, sur les occupations faciles, attrayantes et lucratives, auxquelles on pourrait, loin des manufactures empestées, appliquer les enfants dès l'âge le plus tendre, non seulement sans dommage aucun pour leur santé, mais, au contraire, pour leur plus grand bien physique et moral. Il nous semble que, sans être tenu d'admettre le système général de Fourier, on pourrait profiter de ces vues de détail pour résoudre la grave question qui nous émeut.

Au reste, l'expérience a déjà justifié cette théorie. On sait que les salles d'asile de la ville de Milan sont des modèles. La discipline y est excellente, morale et toute maternelle. L'un des bons préceptes de cette discipline, c'est d'entremêler de quelques travaux manuels les leçons élémentaires et les jeux instructifs auxquels on exerce les enfants de deux ans et demi à six ans.

Quels sont ces travaux? Les petites filles tricotent des bas et des bretelles; les petits garçons font de la charpie, et tressent des cordons ou des franges. Dans les asiles de Saint-François et de Saint-Celse, situés à proximité des jardins, de petites cultures ont été établies, et les enfants prennent part à l'exploitation agricole.

Ce travail est un jeu pour les enfants, et cependant il est productif. Les petits objets de passementerie fabriqués dans les salles d'asile procurent un bénéfice à ces établissements. Beaucoup d'hôpitaux, hors de Milan et à Milan même, tels que ceux des *Fatebenesorelle* et des *Fatebenefratelli*, sont, pendant toute l'année, fournis de charpie par les petits enfants des salles d'asile.

L'espérance d'obtenir un pareil résultat vaudrait bien de grands sacrifices pécuniaires; les plus minimes suffiront. Les salles d'asile de Milan ont expérimenté avec succès le travail modéré et récréatif des enfants. Elles n'ont pas eu comme nous à rechercher la manière d'exploiter cette ressource dans des vues charitables. Mais si là on a vu les enfants créer en se jouant une certaine valeur, nul doute qu'en développant ce germe d'occupation on ne pût facilement les mettre à même de gagner eux-mêmes leur vie, sans chagrin, sans fatigue, tout en respectant leur besoin de distraction et de mouvement.

Il ne s'agit donc, pour les enfants de deux à six ans, que d'organiser les salles d'asile sur le modèle des asiles de Milan, et d'ajouter aux salles d'école de petits ateliers pour les enfants de six à huit, et même dix ans. Car

A bien prendre, nous ne voyons pas ce que les *Débats* trouvent de compromettant pour M. Debelleyme fils dans l'engagement qu'il a contracté à ce qu'on prétend. Vouloir la liberté religieuse, la liberté d'enseignement, *sauf les mesures nécessaires pour réprimer les abus qui s'y introduiraient*, c'est accepter un programme qu'on peut honorablement avouer.

Au reste, nous avons à dire au *Journal des Débats* qu'il se montre très peu habile dans ses récriminations. Il commence par constater que M. Debelleyme a, en dernier lieu, accepté un programme généreux, véritablement libéral, et sans penser à la sanglante critique qu'il va s'adresser, il s'écrie :

« Reste une petite difficulté; car enfin, dans la pratique, comment concilier tous ces programmes et tous ces engagements? De l'aveu de tout le monde, par exemple, M. Debelleyme fils est entré candidat conservateur dans la lutte : nous en savons quelque chose. Que fera-t-il de ses engagements envers nous, envers le parti conservateur? »

Le journal de la rue des Prêtres, avec ses théories d'immobilisme, est en vérité un bien maladroit ami. On ne pouvait flageller d'une manière plus cruelle la politique passée, présente et à venir du parti conservateur.

Le journal la *Presse* fait ressortir l'importance de la question algérienne et l'urgence de s'en occuper immédiatement. La *Presse* se pose des questions qu'elle résout à son point de vue. Elle termine ainsi : « La solution de la question est simple, comme on le voit : il suffit pour la résoudre d'entrer largement dans les voies de la légalité. »

PETITE CORRESPONDANCE.

MM. B. et S. à Lyon; et F. à Blois. — On vous expédie par la diligence.

M. S. à Strasbourg. — De même à vous. — L'abonn. à la *Ph.* est servi.

M. T. à Orléans. — Très bien; on expédie; mais ne renvoyez rien, tant que n'aura pas été constituée la librairie sociale locale.

M. C. à Château-Neuf. — Oui, dans une certaine mesure. — On va vous écrire.

M. V. C. à Reims. — C. D. demande tout ce qui a été imprimé sur le congrès.

Nous engageons nos amis à nous adresser au plus tôt la commande des Almanachs qu'ils croient pouvoir placer.

HALLE DE PARIS.

3 oct.			4 oct.		
Arrivages	3232 q.	88 k.	Arrivages	3463 q.	06 k.
Ventes	2177	98	Ventes	2955	30
Restant	23243	90	Restant	23751	56
Cours moyen	42 73		Cours moyen	43,09	
Cours-taxe	41,68		Cours-taxe	41,77	

Cote administrative.

3 oct.	q.	k.	prix			4 oct.	q.	k.	prix		
Gruaux	4 q.	71 k.	52,20	à	56,05	Gruaux	3 q.	14 k.	00,00	à	54,00
1re	128	74	43 30	à	45 85	1re	155	43	42,00	à	45,85
2e	148	87	40,10	à	41 40	2e	45	83	38,50	à	41,40
3e	50	47	30 55	à	35,05	3e	18	28	27,40	à	33,75
4e	»	»»	00,00	à	00,00	4e	5	07	00,00	à	24,40
A liv.	1705	45				A liv.	2675	87	40,10	à	43,30

Marchés.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 4 oct. — Foin 1re 51 à 52; 2e 00 à 47; 3e 00 à 00. — Luzerne, 1re 00 à 50; 2e 00 à 00. — Paille de blé 1re 28 à 29; 2e 26 à 27; 3e 00 à 00.

CHEMINS DE FER				
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	— [illegible]
Orléans...	[illegible]	[illegible]	H. [illegible]	— [illegible], 1211 25.
Strasb ...	[illegible]	287 [illegible]	» »»	— 282 50, 281 25.
Rouen...	1065 »»	1066 25	H. 5 25	— 1065, 1070.
Havre...	880 »»	» »»	H. 5 »»	— 880, 883 75.
Marseille...	1025 »»	» »»	» »»	— 1020, 1025.
Vierzon...	770 »»	» »»	H. 15 »»	— 763, 770, 767 50.
Nord...	805 »»	808 75	H. 3 75	— 805, 840.

LONDRES, 2 oct.		PARIS, 4 octobre. PRIMES.	COULISSE.
Consol.	98 1/8	3 0/0 F. c. 83 30, 83 60 d. 50.	Av. 83 25.
Esp. act.	26 3/4	F. p. 83 95 d. 50.	Ap. 83 50.
Portug.		5 0/0 F. c. 118 d. 50.	R. du Trés.
Mexic.	32 3/8	F. p.	3 1/8 à 9 m.
Brésil.			
2 0/0 hol.	95	Orléans, au 31, 1260 d. 20.	F. c. F. p.
4 1/2 d.	88 1/2	Rouen, au 15, 1075 d. 10.	3 0/0 10.
Rouen.	48 1/2	Nord, au 31, 815, 820 d. 20. 830, 835 d. 10.	
Orléans.	48 49	Havre, au 31, 903 d. 10.	5 0/0 15,32 1/2.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 108,00 à 00,00; courant du mois, 110,50 à 00,00; 2 derniers mois, 111,00 à 00,00; 4 premiers mois 1846, 112,50 à 113,00.

LILLE. — Colza, 102,75 à 103,00. — Œillette rousse, 90,00 à 00. — Lin 88,50 à 88,00. — Voitures, 6.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 121,00; courant du mois, 120,00 à 121,00; novembre et décembre, 104,00 à 00,00; 3 premiers 1846, 100,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 89,50 à 89,00 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Vente par autorité de justice.

En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, place de la Bourse.

Le 7 octobre 1845.

Consistant en guéridon, bureau, casier avec cartons, chaises, gravures, vases, rideaux, glace, pendule, table de nuit, commode, table, buffet, canapé, etc. — Au comptant.

Spectacles du 5 octobre 1845.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Robert-le-Diable.
7 h. 1/2 THÉATRE FRANÇAIS. — Femme de 40 ans. Le Mari.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Marie. Le Chalet.
7 h. 1/2 ITALIENS. —
7 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Homme blasé. Fanfan. Porthos. Misères.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Panache. Samaritaine. Michel Perrin. Perruquière.
6 h. 1/2 GYMNASE. — La Vie. Tirelire. Jeanne. Changement.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Bains à domicile. L'Almanach. Le Voisin.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois. Danseuses.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Paris et la Banlieue.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable. Sonneur.
CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 COMTE. — Flageolet. Parade. Polichinelle. 7 Ogres. Fantasque.
6 h. 1/2 FOLIES. — Cirque. Jeune Homme. Télégraphe. La Femme.
LUXEMBOURG. — Dernier Homme. Les Résurrectionnistes. Ma Vie.
BEAUMARCHAIS. — Les Ebénistes. Les Malheurs. Le Gamin. Intermède.
PANORAMA. (Champs-Elisées. — Bataille d'Eylau.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et compagnie, rue du Croissant, 16.

[illegible] ce qu'il a de réel sur ce nouveau terrain; [illegible] la curiosité et l'intérêt que le public éprouve pour les questions qui se rattachent au sort des classes laborieuses, et à la solution du grand problème de l'organisation du travail; il comprend que la vieille politique a perdu son empire sur les esprits, et qu'il faut désormais la reléguer au second plan, car elle ne sert qu'à entretenir cette lassitude et ce marasme que M. de Lamartine a signalé quand il a dit : « La France s'ennuie. »

Le journal grand format-monstre va plus loin encore : il semble vouloir prendre en main la cause populaire; il affecte de jouer le rôle de démocrate et de réformateur radical; il pétitionne pour demander l'enquête sur la situation du travail et des travailleurs. On dirait qu'il a compris l'égarement du pouvoir, ou droit qu'il veut le pousser dans une voie de salut, en l'engageant dans les questions d'où dépend le bonheur du peuple. Et, pour mieux réussir, il a fait annoncer et de promettre, de la part de ses patrons, sinon la reconnaissance du droit des classes laborieuses, du moins une certaine bienveillance pour elles, un certain désir d'améliorer leur [illegible].

Personne, assurément, ne se laissera tromper par cette tactique [illegible]. Le bon sens public distinguera ce qu'il y a de vrai et ce qu'il y a de faux dans ces allures nouvelles. Ce qu'il y a de vrai, c'est que les faiseurs de la presse-monstre, dont l'intérêt stimule l'intelligence, rendent hommage à l'opinion publique qui les devance. Ce qu'il y a de faux, c'est qu'ils songent sérieusement à la transformation sociale, et qu'ils veuillent faire sortir d'une enquête la nécessité d'organiser sur de nouvelles bases les relations du maître à ouvrier, de capitaliste à travailleur.

Non, non, le dévouement et la science ne s'improvisent point; tous ces élans d'amour pour le peuple ne sont que de la spéculation; et vous avez beau vouloir persuader que votre cœur est aussi grand que votre format, les masses laborieuses ne vous croiront que lorsque vous aurez établi leur droit au travail, à l'association, à la répartition proportionnelle.

Ce n'est pas un bienfait que les travailleurs réclament, c'est un droit. Reconnaissez, proclamez ce droit; faites-le admettre par vos patrons; il n'est pas nécessaire pour cela de se livrer à une enquête. Les misères et les souffrances des classes laborieuses sont assez notoires; elles frappent assez les regards; elles navrent assez le cœur. Ce qu'il faut constater, c'est que ces misères et ces souffrances découlent fatalement de la constitution actuelle de l'industrie, dont la base est le salaire. Ce qu'il faut constater, c'est que le salaire est une injustice odieuse, un vestige de l'antique esclavage, une comédie barbare de liberté, qui place incessamment le travail, le génie et les petits capitaux sous le joug des barons de la féodalité financière.

Dites-nous, philanthropes du grand format! est-il juste que ceux qui produisent la richesse, n'aient en partage que la pauvreté? Est-il juste que ceux qui créent avec tant de fatigues et de douleurs, tout ce luxe, tout ce confortable, toutes ces jouissances que vous convoitez, vous et vos patrons, soient contraints de végéter en proie à la privation et à la misère? Est-il juste que, [illegible] de l'industrie? Voilà les conséquences fatales de la loi du salaire! D'une part, réduction progressive du nécessaire pour l'immense majorité des travailleurs, pour ceux qui accomplissent l'œuvre la plus réelle et la plus incontestablement utile; d'une autre part, accroissement indéfini du superflu et du bien-être pour ceux qui, dans le travail général, font l'œuvre la plus problématique, ou même n'en font aucune.

Est-ce là de la justice? Est-ce là de la liberté? Ces masses de prolétaires, de travailleurs agricoles ou manufacturiers réduits à la dernière extrémité par la concurrence, par l'introduction des machines, par la coalition des gros capitaux, sont-ils libres d'accepter ou de refuser les conditions que vous leur faites? Ah! n'ajoutez pas la dérision à l'iniquité! Oui, vous savez bien que lorsque le salarié n'a pas d'ouvrage; lorsqu'il est pressé par la faim; lorsqu'il est poursuivi par les cris de sa famille qui lui demande du pain; vous savez bien que ce salarié n'est pas libre de travailler ou de ne pas travailler. Sans la justice, la liberté n'est qu'un mensonge.

Eh quoi! tous ces hommes utiles et patients dont le génie et les bras cultivent la terre, construisent les villes, dirigent la voile ou la vapeur à travers les océans, étendent sur le sol étonné ces voies de fer pour lesquelles vous ne savez qu'agioter; tous ces hommes auxquels vous devez vos hôtels, vos équipages, vos festins, votre luxe, votre confortable, ne sont-ils pas vos frères devant Dieu et vos égaux devant la loi? Cette égalité sera-t-elle donc toujours une abstraction, une chimère? Non, vous êtes forcés de le reconnaître vous-mêmes : le temps des subtilités s'en va, et celui des réalités arrive.

La question sociale est là, qui vous presse, qui vous entraîne malgré vous. Vous sentez que le pays est ennuyé, fatigué des mystifications politiques, et qu'il veut une constitution plus juste et plus libre de l'industrie et de la société même. Vous commencez à entendre ce cri qui grandit chaque jour : Organisation du travail! Association! — Eh bien! si vous êtes des écrivains sincères et sérieux, vous devez favoriser ce mouvement; vous devez, dès aujourd'hui, signaler l'iniquité et l'oppression de la loi du salaire; vous devez, en un mot, proclamer le droit au travail, à l'association, à la répartition proportionnelle.

Nos pères n'eurent pas besoin d'enquête pour renverser la féodalité territoriale, pour proclamer les droits de l'homme et du citoyen. A l'heure qu'il est, la masse des travailleurs et la multitude des petits propriétaires et des petits capitalistes sont de plus en plus écrasées sous le joug de la féodalité financière; le salaire, la faillite et l'expropriation sont, aux mains des nouveaux seigneurs, des armes non moins terribles que les priviléges de l'antique féodalité. Prononcez-vous donc hardiment contre ce nouveau régime d'injustice et de tyrannie; attaquez comme nous cette monstruosité industrielle qui grandit par l'incapacité et la faiblesse de nos hommes d'Etat; coupez le mal dans sa racine, en réclamant chaque jour, au nom du peuple et au nom de Dieu, l'abolition du salaire et l'association des maîtres et des ouvriers. Si vous ne remplissez pas ce devoir, le nôtre sera de vous arracher votre masque [illegible]

Nous suivrons attentivement toutes les phases de cette question délicate, et bientôt nous l'apprécierons à notre point de vue. Constatons, dès aujourd'hui, que le *Journal de Saint-Etienne* a jeté sur le problème de vives lumières, par une série d'articles dont nous extrayons le passage suivant :

VIE MATÉRIELLE DE L'OUVRIER DES MINES.

Dans tout ce qui va suivre, nous devons le dire tout d'abord, nous parlerons de la généralité, mais non de *tous* les ouvriers des mines. Il s'en trouve, en effet, quelques-uns dont la conduite contraste d'une manière frappante avec celle du plus grand nombre; il importe de prémunir l'esprit du lecteur contre les inexactitudes qui pourraient lui sembler résulter de faits contraires à ceux que nous citerons. Nous avons étudié la vie et les mœurs de la masse des ouvriers; ce que nous dirons s'appliquera donc au plus grand nombre et non aux exceptions que l'on trouve partout quand on examine de près une classe nombreuse de travailleurs.

Nous désirons surtout que chacun apporte, comme nous, sa pierre à l'édifice; que les hommes spéciaux discutent cette question et la discutent publiquement, afin de faciliter par des études consciencieuses le travail ultérieur qui doit être fait, à ce sujet, par des commissions d'enquête et l'administration supérieure, afin que la lumière jaillisse du choc des idées de chacun; afin surtout que des améliorations importantes puissent être la conséquence des discussions auxquelles les hommes influents du pays, les économistes et les socialistes, doivent forcément prendre part.

Les travaux des mines se divisent en deux parties distinctes : le jour on extrait du charbon; la nuit est, presque partout, consacrée aux éboulements, aux réparations et boisages et à l'exécution de remblais qui doivent remplacer, dans certaines galeries, le charbon qui en a été extrait.

Le mineur descend dans la mine à cinq heures du matin, il en sort à cinq heures du soir, il travaille chaque jour pendant dix heures environ, car il consacre deux heures à ses repas.

Les fatigues que les ouvriers ont à supporter changent avec les exploitations : dans les unes, ils travaillent debout, dans d'autres ils sont courbés, dans presque toutes la température est fort élevée et varie de 15 à 25 degrés.

Il est facile de concevoir que les ouvriers forcés de respirer un air difficilement renouvelable, dans quelques cas, saturé, le plus souvent, d'émanations malsaines, doivent se fatiguer d'autant plus, que la température est plus élevée et qu'ils sont exposés à une transpiration plus abondante. Ils doivent donc se nourrir le mieux possible et proportionnellement au degré de fatigue qu'ils ont à supporter.

C'est en effet ce qui a lieu : ils font trois repas par jour, à sept heures du matin, à midi et le soir après leur sortie des mines; leur repas se compose d'une soupe au lard, de fromage et de pain de seigle; chaque ouvrier consomme par jour un litre de vin du Rhône très épais et très alcoolique; les repas sont portés aux ouvriers par leurs femmes; ils sont déposés par elles à l'orifice du puits, devant de grands feux, et descendus aux ouvriers aux heures indiquées plus haut.

Chaque ouvrier gagne par mois 80 ou 100 fr.; avec cette somme il devrait avoir généralement quelqu'argent d'avance, il devrait être bien vêtu, bien logé; malheureusement il n'en est rien; il est en général criblé de dettes. Presque tous sont affreusement logés : ils occupent, en ville, des chambres sales, basses, et quelquefois humides, où le père, la mère, les enfants, s'entassent pêle-mêle avec des chiens, des chèvres, des lapins et des pigeons.

En quittant l'atmosphère si épaisse des galeries des mines ils viennent, [illegible]

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LUNDI, 6 OCTOBRE 1845.

Entre le premier et le deuxième volume de **BERNARD LE GRAND** [illegible], le feuilleton de la *Démocratie pacifique* publiera le quatrième volume du **CHEVALIER DE MAISON-ROUGE**, de M. ALEXANDRE DUMAS, d'après la promesse formelle qui vient de nous être faite par l'auteur de nous livrer son manuscrit en temps utile.

MARTIN CHUZZLEWITT, roman en quatre volumes de CH. DICKENS, traduit par Mme BELLOC, suivra le roman de M. Pujol.

Les personnes qui s'abonneront à partir du 1er octobre, recevront : 1° les trois premiers volumes du **CHEVALIER DE MAISON-ROUGE**; 2° Le roman entier de M. E. CAMUS, **UNE FILLE DU PEUPLE**.

REVUE DRAMATIQUE.

PALAIS-ROYAL. — *Les Bains à domicile*, par M. Paul de Kock. — GYMNASE. — *Entre l'Arbre et l'écorce il ne faut pas mettre le doigt*, par MM. Léonce et Moléry. — *Les Couleurs de Marguerite*, vaudeville en deux actes, par M. Bayard.

Les Bains à domicile, pièce jouée au Palais-Royal, ayant pour auteur M. Paul de Kock. Ce titre est un compte-rendu tout entier. Vous vous attendez à une bouffonnerie un peu vulgaire, mais qui vous fera rire aux éclats. Allez au Palais-Royal, cette attente ne sera pas trompée. Déjà M. Paul de Kock avait raconté dans un de ses livres l'historiette qu'il met aujourd'hui sur la scène. Une jeune brodeuse habitait une mansarde; elle aimait beaucoup à se faire apporter des bains chez elle; mais lorsqu'elle en prenait, elle surveillait si peu ses porteurs et se livrait dans sa baignoire à de tels ébats de nayade, que l'eau ruisselait dans les escaliers, inondait le plancher de sa chambre, et menaçait de s'infiltrer dans les étages inférieurs. Indignation du propriétaire! Il donne congé à l'ondine, à la sirène, qui s'en venge en commandant une demi douzaine de bains à domicile et en les envoyant tous à l'adresse de cet homme inflexible, de cet autre M. Vautour. A l'heure dite, six ou huit baignoires entrent à la fois dans sa cour; les conducteurs ne se laissent pas congédier; ils préparent tous les bains, les seaux montent et descendent, comme pour éteindre un incendie. L'eau coule partout, et l'escalier ressemble, à s'y méprendre, à la cascade de Saint Cloud.

Pour transformer cette historiette en vaudeville, M. Paul de Kock l'a peu modifiée. Il a donné le rôle du propriétaire Lacaille à Sainville, à qui Alcide Tousez sert de groom. Madame Leménil joue parfaitement le rôle de la grisette Niniche. Au moment où l'on appo te la première baignoire, commandée par la brodeuse vindicative, Sainville est absent. — Bon, dit Tousez; puisque mon maître a commandé un bain, il ne tardera pas à revenir; il aime l'eau très peu chaude, à peine dégourdie; remplissez la baignoire en conséquence.

L'ordre s'exécute, mais Sainville ne revient pas. Arrive une deuxième baignoire. Celle-ci, dit Tousez, doit être pour moi; c'est une gracieuseté de mon maître. Je n'ai jamais pris que des bains de rivière; pour changer je veux prendre un bain chaud, le plus chaud possible. Tousez passe derrière un rideau et se plonge, en criant, dans une eau presque bouillante.

Sainville revient. Il s'étonne de trouver un bain préparé; mais enfin il en profite. Quelle surprise désagréable! cette eau est glacée. Voici le maître et le valet, tous deux au bain, mais cachés par une draperie; l'un brûle et l'autre gèle, tous deux se plaignent amèrement. Niniche entre alors à pas de loup et enlève leurs habits, déposés sur une chaise. Les deux patients demandent que leur supplice ait un terme. — Je vous rendrai vos vêtements, mais vous allez me signer un bail. — Tout ce que vous voudrez. — Eh bien! habillez-vous.

Dans leur empressement à sortir de l'eau, le maître et le valet se trompent de vêtements. Figurez-vous l'épais Sainville, à la torture dans le costume étriqué de son laquais; figurez-vous Tousez, rouge comme une écrevisse et perdu dans les habits flottants de son maître. Avec de pareils moyens on est sûr d'enlever le rire. Ce sont les procédés un peu grossiers de la caricature anglaise, et nous ne sommes pas étonnés de l'immense popularité que M. Paul de Kock obtient de l'autre côté de la Manche. Nous avons ri, mais nous ne sommes pas désarmés, car la pièce manque de finesse. Nous ne voyons pas ce qu'il y a de spirituel à nommer le propriétaire Lacaille, afin que la grisette irritée puisse changer ce nom en celui de canaille. Nous pardonnerons encore moins à l'auteur d'avoir nommé [illegible] domestique Bourquet. Il y a des moments où, pour se délasser [illegible] on cherche le burlesque au théâtre et dans les [illegible] encore vrai que les grisettes sont une classe intéressante [illegible] auteur bouffon, comme historiographe des grisettes [illegible] remplit une lacune, exerce un emploi qui ne doit pas rester vide, et souvent, en voyage surtout, on s'estime heureux d'avoir sous la main des livres de lui. Toutefois, comme auteur facétieux, cet écrivain descend trop souvent à des trivialités, et, ce qu'il y a de plus fâcheux, à des trivialités qui ne sont plus assaisonnées d'aucun sel. Comme historiographe des grisettes, M. Paul de Kock reste trop exclusivement dans le domaine de la bouffonnerie; aujourd'hui la solution des problèmes sociaux se prépare; la misère des classes laborieuses occupe tous les esprits. Ce grave sujet de méditation qui absorbe notre époque et qui vient d'inspirer à M. Eugène Sue ses plus belles pages, n'est pas pris en considération suffisante par l'auteur des *Bains à domicile*. Dans ses écrits, il adopte pour devise ce refrain d'une ancienne chanson :

Il faut rire,
Rire et toujours rire.

Oui, la vie précaire des grisettes est mêlée d'épisodes joyeux; on peut nous montrer ces gracieuses filles improvisant dans leur domicile des beignets et des crêpes, faisant des niches à leur propriétaire ou bien dansant les dimanches, les lundis, les jeudis au bal Valentino, à la lumière de huit cents bougies; mais, ce qu'il n'est pas permis d'oublier, c'est qu'elles sont malheureuses, n'est que leur [illegible] assuré; c'est que le peintre, qui ne mêle pas à leur [illegible] teintes rembrunies, est un mauvais observateur ou insensible. Nous avons assez raconté les tours de Niniche, sa plaisanterie aquatique et probablement imaginaire; nous allons maintenant prendre dans la vie réelle des faits qui feront contraste avec ce joyeux tableau, et puis nous demanderons si, au lieu de rire toujours des grisettes, c'est-à-dire des filles du peuple, il ne faudrait pas implorer en leur faveur les sympathies de la société tout entière?

Anaïs est couturière. Sa mère, qui est pauvre, lui a mis en main le fil et l'aiguille en lui disant : Gagne ta vie! — Ma mère, je ne puis pas vivre de mon travail, je gagne quinze ou vingt sous par jour en m'excédant de fatigue, et deux fois par an il arrive une morte-saison pendant laquelle mes bras deviennent inutiles. — Ma fille, je n'ai rien à te donner, fais comme tu l'entendras. — Ma mère, je rencontre tous les jours un monsieur qui me propose son assistance; il paierait mon loyer et me fournirait ma toilette si je voulais oublier un peu les principes qu'on m'a inculqués au catéchisme. — Ma fille, encore une fois, fais ce que tu voudras.

Quelques jours après cette conversation, la mère d'Anaïs entre chez sa fille. Allons, mon enfant, te voilà dans l'aisance, ta mère a besoin d'argent, il faut lui en procurer. — Ma mère, je ne puis pas. — Le monsieur dont tu m'as parlé n'est donc pas assez riche? — Ma mère, il suffit à ma dépense, mais bien juste. — Ma fille, cet homme est un manant, il faut le quitter. — Ma mère, je ne le peux pas. — Pourquoi cela, petite sotte?

la direction d'une mine isolée, devient facile pour les mines associées, car tous les ingénieurs peuvent imprimer les mêmes idées à tous les ouvriers à la fois; une même gestion présidant toutes les exploitations peut encourager, dans chacune d'elles, les ouvriers dont la conduite sera la meilleure. Enfin, il devient facile à l'Association d'organiser, le mieux possible, des hôpitaux sur une large échelle, et d'avoir toujours un médecin à poste fixe dans chacun de ces hôpitaux.

Nous pensons, avec l'auteur de cet article, que les grandes exploitations possèdent, pour améliorer le sort de l'ouvrier, beaucoup plus de ressources que les exploitations morcelées. Il reste à examiner, et nous comptons le faire, si la constitution de l'union charbonnière de Saint-Étienne est de nature à faire participer l'ouvrier à ses bénéfices, et comment on pourrait soustraire la fixation du salaire et le prix de la houille à l'arbitraire de cette association puissante.

Question malegache.

La *Feuille hebdomadaire de Bourbon*, à la première nouvelle des événements de Tamatave, avait écrit les lignes suivantes, qui sont conformes à nos propres sentiments et à ceux de tous les hommes éclairés et indépendants ; mais la *censure* existe aux colonies (oui, la censure, l'ignoble censure; oui vainqueurs de Juillet, vous avez bien à Paris les bastilles), et la censure a reculé devant la revendication de nos droits et l'indication des moyens à employer pour les reconquérir : la censure craignait peut être que le ministère du 29 octobre fût peu disposé à agir conformément aux droits qu'il a proclamés lui-même sur Madagascar, et qu'ici, comme à Taïti, il ne sacrifiât aux exigences de l'entente cordiale les véritables intérêts du pays. Heureusement qu'elle s'est trompée; le passage suivant, dont nous avons reçu copie, a paru *mutilé* dans la *Feuille hebdomadaire de Bourbon* :

« Quel fatal génie a donc inspiré à cette royale négresse la pensée d'expulser de son territoire des Français qui y avaient plus de droits qu'elle puisque les siens ne sont fondés que sur l'usurpation et que les nôtres émanent de contrats solennels et d'une longue possession? A-t-elle oublié qu'un acte de Louis XIII, confirmé par Louis XIV, le 20 septembre 1643, avait accordé à une compagnie française le privilège d'établir à Madagascar et d'y fonder des colonies? qu'un acte subséquent de l'année 1664 accordait également à une autre compagnie, qui s'était formée des débris de l'ancienne, la jouissance à *perpétuité* de Madagascar? En vertu de ces titres qui ont toujours été reconnus par les naturels de ce pays, les Français y ont formé des établissements et prodigué leur sang et leurs trésors pour les soutenir, à moins qu'elle ne considère le massacre que ses compatriotes firent des Français du fort Dauphin comme une renonciation à ces droits, et qu'elle la trouve dans les sanglantes horreurs qui furent alors commises!

» La reprise de possession de Madagascar par le gouvernement royal en 1686, loin de porter atteinte à ces droits de souveraine propriété, n'en fut qu'une plus ample confirmation. C'est en exécution de ces titres, qui remontent à plus de deux cents ans, et que les naturels de cette île n'ont jamais contestés, que les Français s'y sont établis et y ont paisiblement commercé jusqu'à ce jour. Le gouvernement anglais de Maurice, qui crut un moment que l'île malegache avait été cédée par le traité de Paris à l'Angleterre comme une des dépendances de l'Ile de France, reçut en 1816 l'ordre de remettre à l'administration de Bourbon les établissements français de Madagascar, ce qui était une nouvelle consécration de nos droits sur cette île africaine. Et c'est une femme qui violente tout à coup le droit des gens, et, foulant aux pieds des titres imprescriptibles, s'arroge le droit de chasser violemment des Français dont les propriétés sont mises au pillage! Elle nous ferme son île et, profitant de la longanimité de la France, veut nous affamer en nous interdisant le commerce de ses bœufs et de ses riz qui alimentaient notre île, et, — ce qui est inex[illegible] Bourbon, — [illegible] nos établissements [illegible] et finiraient par nous chasser de l'Océan indien, si l'on ne s'empressait de coloniser cette île que nous avons occupée et dont la possession nous est garantie par des contrats solennels. Mais l'on échouerait dans cette entreprise, si l'on adoptait les faux systèmes suivis jusqu'ici, en se contentant de jeter sur un littoral meurtrier quelques hommes bientôt moissonnés. C'est dans la capitale même de ce magnifique pays, sur le beau plateau central d'Imerne où l'air est toujours pur, qu'il faut aller planter le drapeau national; c'est de cette capitale qu'il faut répandre les germes de la civilisation parmi des peuples qui n'attendent qu'un libérateur pour les arracher au despotisme d'une reine sanguinaire et aux cruautés cupides des ministres de ses volontés ; pour les soustraire au bûcher et au tanguin, ce pouvoir absolu du Malegache qui, en douze années, a détruit *cent cinquante mille* indigènes. C'est la puissance des Houvas retranchés dans l'intérieur de l'île pour mieux dominer sur des peuplades asservies, qu'il faut attaquer et détruire. Le roi Radama, prédécesseur et mari de Ranavalo-Mandjaka, disait que si les Européens trouvaient un chemin pour aller à Tananarivou, ville sans défense, capitale d'Imerne, cette puissance houva serait bientôt anéantie. Ce chemin est trouvé, une route découverte, — sans marécage, sans forêts, par où peuvent passer des chariots, une artillerie, — même sans difficulté vers le plateau du centre, et huit jours suffiraient pour nous livrer l'île entière (1).

Si, au lieu de sacrifier des hommes dans de petites expéditions sur le littoral de cette île semée d'ossements français, on procédait à la conquête sur une échelle plus large, plus digne et plus profitable, une petite armée, dirigée par des chefs intelligents et connaissant les lieux, à laquelle on joindrait des Cafres, la terreur du Malegache, dompterait bientôt ces barbares déguenillés qui n'obéissent qu'à la crainte. Mais ce n'est pas ainsi que l'on a procédé : on s'est contenté d'établir quelques postes *militaires* dans un *temps de paix*, et qui dans un *temps de guerre* nous seront enlevés au premier coup de canon, puisque ces stations isolées, qui ont déjà absorbé tant d'hommes, ne se rattachent pas à un vaste centre commun tel que Madagascar.

» Ce n'est pas faire un abus de la force, entreprendre une guerre injuste, que de revendiquer des droits appuyés sur des titres et consacrés par une longue possession. La politique exigerait-elle que l'on déchirât les pages des contrats qui les consacrent; et serions-nous réservés à l'humiliation de voir une autre puissance, plus habile et moins craintive, s'emparer des établissements où flotta le pavillon français? Ces droits impliquent des devoirs et nous imposent l'obligation d'arracher les peuples malegaches à l'oppression sous laquelle ils sont courbés, à les initier aux bienfaits de la civilisation, à conquérir un vaste empire qui serait pour nous un poste militaire le plus important, la colonie la plus riche, la plus forte, la plus heureusement placée, le plus beau centre de commerce avec le Cap, l'Afrique orientale, l'Arabie et la côte occidentale de l'Inde. Voilà la mission sainte, voilà le rôle glorieux que doit se proposer une nation généreuse telle que la France! »

De la Disette en Belgique.

Ce qui se passe aujourd'hui en Belgique peut fournir un grand enseignement sur les vices de nos sociétés civilisées, sur la nécessité d'organiser un ordre social moins imparfait et sur les principes mêmes qui doivent servir de base à l'organisation nouvelle.

Voilà un pays qui possède tous les éléments de bien-être et de prospérité, une population nombreuse, intelligente, active, familiarisée avec les procédés les plus parfaits de l'industrie agricole et manufacturière, un sol d'une haute fertilité, des ateliers bien [illegible] cre, du droit de vivre en travaillant. Qu'importent au prolétaire toutes ces prétendues libertés, qui semblent n'avoir été inventées que pour lui faire oublier ses droits véritables? Qu'importent les libertés politiques à celui que la société laisse mourir de faim? Qu'importe la liberté de l'industrie à qui ne possède point d'instrument de travail? Mots trompeurs, bien dignes de cette civilisation, qui permet tout, pourvu que l'on sauve les apparences; c'est une manière adroite de déguiser la tyrannie des uns et l'esclavage des autres. Voilà pourquoi l'on fait résonner aussi aux oreilles du peuple le mot de liberté du commerce, afin de détourner son attention de la concurrence anarchique, de l'accaparement, des baisses et des hausses frauduleuses, enfin, de toutes les manœuvres commerciales dirigées contre la bourse du producteur et du consommateur.

Il faut que le peuple apprenne quel est, au fond, le véritable sens de toutes ces dénominations, et qu'il ne se laisse plus leurrer par des paroles mensongères. Voyez comment fonctionne aujourd'hui la liberté commerciale et industrielle en Belgique : sert-elle à atténuer les suites de la crise agricole? Non, elle les aggrave. L'industrie ralentit ses travaux, elle diminue le salaire des ouvriers. Le commerce profite de la circonstance d'une manière plus odieuse encore ; il n'approvisionne pas les marchés, afin d'augmenter la panique et de réaliser des bénéfices exorbitants sur le peu de denrées qu'il met en vente ; la disette est pour lui un coup de fortune, le malheur public une bonne chance qu'il exploite sans scrupule jusqu'à ses dernières limites.

Les principes négatifs de la civilisation ne fournissent aucun procédé pour prévenir ces résultats ; la société, telle qu'elle est, ne peut rien contre les brigandages du commerce ; aussi la charité chrétienne va chercher ses inspirations à des sources plus pures, lorsqu'elle veut alléger les souffrances des classes laborieuses ; elle se rattache instinctivement aux procédés élémentaires de la science sociale ; elle groupe, elle organise les efforts individuels pour protéger les travailleurs contre la tyrannie du commerce et de l'industrie anarchique. C'est, en effet, ce qui arrive en Belgique; de nombreuses associations, des communes, des provinces organisent des ateliers et des magasins publics, où les ouvriers trouveront du travail convenablement rétribué, et des aliments au plus bas prix possible. Les riches, nous sommes heureux de le dire, ont prouvé que leur cœur ressentait vivement les souffrances de leurs frères moins fortunés; ils sont entrés courageusement dans une bonne voie ; mais il leur reste maintenant à préparer pour l'avenir quelque chose de mieux encore : il faut organiser des institutions qui arrachent pour toujours les travailleurs à leur position précaire, qui préviennent le retour des calamités imprévues, qui mettent les pauvres à l'abri de l'aumône, et les riches à l'abri du sacrifice. Il faut, en un mot, organiser l'association permanente et intégrale des capitalistes et des travailleurs.

Insurrection dans la Romagne.

Il est certain que les puissances européennes sont animées d'un esprit de paix et de conciliation. Pourquoi donc n'organisent-elles pas un congrès permanent, au sein duquel se discuteraient toutes les questions qui peuvent troubler l'ordre et la paix générale? Une telle institution, ce nous semble, aurait un caractère éminemment conservateur. Elle donnerait les moyens de dominer les évé-

(1) Les peuplades asservies par les Houvas qui occupent le plateau central de l'île, déjà disposées en notre faveur, se déclareraient pour nous aussitôt que nous ferions une démonstration décisive contre leurs oppresseurs. Voir *Colonisation de Madagascar*, par notre collaborateur M. D. Laverdant, 1 vol. in-8, avec cartes. Au bureau du Journal. Prix, 3 francs, et par la poste, 3 fr. 75 cent.

— Parce que je l'aime. (Ici la mère tombe à poings fermés sur sa fille, l'égratigne et lui fait des meurtrissures qui laisseront des traces pendant plusieurs jours.)

Le lendemain, notre couturière reçoit une lettre ainsi conçue :

« Fille indigne!

» Ta vie est le comble de l'immoralité. Si tu ne m'envoies pas aujourd'hui 25 francs, j'use de mon autorité maternelle et je te fais enfermer à la correction. »

Voilà des scènes affligeantes sans doute, mais empruntées à la réalité, réalité qu'on perd trop de vue quand on fait des grisettes un texte à jeux de mots et à quolibets. Sauf quelques intervalles, la vie de l'enfant du peuple est affreuse. La misère, la misère seule déprave la jeune fille, dénature le cœur de la mère, introduit partout la spéculation et le mensonge. Ecrivains qui vous plaisez à retracer des scènes populaires, mettez-vous donc à ce point de vue; prêtez votre concours aux socialistes qui enseignent les moyens d'extirper la misère et toute la corruption qu'elle engendre.

Depuis long-temps, depuis que le mariage existe, on a dit que la vie des gens mariés était monotone, qu'ils naviguaient sur une mer trop calme, sur un océan trop pacifique, et périraient d'ennui, s'ils n'étaient surexcités par quelques petits orages. Ces orages, des amis trop officieux ont pris soin quelquefois de les faire naître. Supposez qu'entre deux jeunes époux intervienne une sœur, une cousine, une amie qui pour donner de l'intérêt, du piquant à la vie conjugale, imagine de semer la discorde, d'accuser la femme près du mari, de faire un perfide usage des déclarations qui lui sont adressées à elle-même.

Jouer avec la jalousie d'un mari [illegible], c'est toucher au feu, c'est jouer avec la poudre. Votre époux voudra se battre en duel avec son rival supposé, il parlera de séparation, d'abandon définitif, réduira sa femme au désespoir, et l'obligeante amie aura beaucoup de peine à réparer le mal qu'elle aura causé. Ce sujet a été [illegible] traité par Andrieux dans sa comédie en vers du *Manteau*. [illegible] grand succès de [illegible] Mars. MM. Léonce et Moléry, modifiant quelques détails, ont jugé à propos de mettre le *Manteau* en prose et de changer la comédie en vaudeville.

Le vers spirituel d'Andrieux pouvait [illegible] accepter aux *Français* la donnée première; nous n'admettrons jamais qu'une femme, à moins d'être folle, s'imagine qu'elle fera le bonheur d'un ménage en le troublant. C'est pousser beaucoup trop loin la foi dans l'homœopathie. Oui, la vie de deux époux et même de deux époux parfaitement assortis est aujourd'hui monotone; mais pensez-vous les mettre dans une situation meilleure en faisant germer entre eux la défiance, en lançant dans leur intérieur des calomnies, ces petites grenades qui tombent à vos pieds sans produire d'effet au premier abord, mais qui sont munies d'une mèche bien allumée et qui finissent toujours par éclater en vous blessant? — Le bien naît rarement du mensonge, ensuite il vaut encore mieux s'ennuyer que se haïr, s'aimer d'un amour un peu somnolent que se déclarer la guerre.

Pour animer l'existence de deux époux il est de meilleurs remèdes. Que le tête à tête cesse d'occuper toute leur existence, que chacun d'eux se rende utile à la société. Est-ce que nulle carrière n'est ouverte à l'homme? Est-ce que la femme, si nous la supposons opulente, ne saurait se passionner pour des œuvres de charité? Les deux époux mis en scène au Gymnase, monsieur et madame de Ligny, s'exilent à la campagne pour s'y priver de toute société, pour y manger leurs rentes dans l'isolement le plus égoïste. Ils s'ennuient, beau malheur! Ce n'est pas une punition assez forte pour leur paresse et leur insouciance. Au lieu de les rendre jaloux, conseillez-leur d'être actifs, bienfaisants, et leur tendresse s'augmentera de toute l'estime qu'ils acquéreront l'un pour l'autre, et leur amour mutuel leur donnera plus de jouissances, parce qu'au lieu de remplir toute leur existence, il ne fera plus que la parfumer.

A ce point de vue, MM. Léonce et Moléry auraient pu concevoir un vaudeville neuf, instructif. *L'Arbre et l'Ecorce* ne présente pas ces qualités, et la pièce a été froidement accueillie. Cependant, elle est écrite avec finesse et remplie de jolis détails. Son grand mérite, c'est le ton de bonne compagnie qui règne d'un bout à l'autre de ce vaudeville, et qui devient rare à la scène. Mme Doche y porte une toilette d'une exquise distinction, et déploie la coquetterie raffinée d'une grande dame. Jouer le même soir ce rôle [illegible] et celui de la grisette Adélaïde dans la *Vie en partie double*, c'est faire preuve, assurément, d'un talent souple et varié.

Le Gymnase a vu, [illegible] un succès plus caractérisé que celui de l'*Arbre et l'Ecorce*. *Les Couleurs de Marguerite* sont un charmant vaudeville [illegible], parfaitement joué par Deschamps, par Mlles Désirée et Rose Chéri.

A la vérité [illegible] usé aucune idée, n'ont développé aucun sentiment; ils ont [illegible] uniquement sur l'intérêt de curiosité [illegible] à tous les *imbroglio*. Au lieu d'un couple d'amants, ils nous [illegible] chevalier (Deschamps) sera-t-il agréé de Marguerite (Rose Chéri)? le marquis (Pastelot) saura-t-il conquérir le cœur d'Hélène (Désirée)?

Voilà une intrigue [illegible] compliquée, d'autant plus que, pour échapper aux poursuites, pour éviter [illegible] la Bastille, [illegible] le couvent, le chevalier se déguise en fille, tandis que la jeune Hélène prend des habits de cavalier. Pour suivre le fil de tous les malentendus auxquels donnent lieu ce double travestissement, quelques efforts d'intelligence sont nécessaires, et nous nous sommes surpris par intervalles dans la posture du joueur qui fait son apprentissage au jeu d'échecs et qui se tend péniblement l'esprit pour suivre la marche des différentes pièces. Que devient la reine? Où s'en vont le fou et le cavalier?

Tout se dénoue heureusement. Nos quatre amants sont unis; le marquis épouse Hélène. Quant au chevalier, il ne peut épouser Marguerite, femme légitime d'un vieux et ridicule gouverneur. Mais, à défaut de l'anneau nuptial, il obtient un gracieux et transparent symbole, un nœud de rubans bleus et roses que Marguerite détache de son corset et dont le chevalier, prêt à partir pour Fontenoy, décore ses aiguillettes avec orgueil.

Le tissu de la pièce n'est pas très solide. On y trouve des réminiscences empruntées à ces ouvrages que tout le monde a lus, bien que personne n'ose les citer. Le chevalier, introduit sous des habits de femme chez le vieux gouverneur et faisant la cour à la vicomtesse sous ce déguisement d'amazone, n'est-ce pas trait pour trait la première aventure d'un autre chevalier assez fameux, dont on dévore la biographie au collége, et qui s'introduit aussi en costume d'amazone chez la marquise de B.

Assurément, dans les *Couleurs de Marguerite*, les situations ne sont pas neuves, mais l'intrigue est maniée avec habileté, et il est une scène qui suffirait pour assurer le succès de la pièce, celle où Mlle Désirée, embarrassée de son costume d'homme, demande des conseils sur la manière de le porter. Elle apprend à mettre la main au jabot, à priser, à tirer l'épée, à dire *palsambleu*, *ventrebleu*, et acquiert avec une admirable facilité la tournure débraillée qui faisait fortune à l'Œil-de-Bœuf.

La pièce a réussi, nous le répétons; mais, à la place de M. Bayard, nous ne serions pas complètement satisfaits de devoir un succès dramatique à des *imbroglio* imités de Faublas, et à l'aisance avec laquelle Mlle Désirée porte un costume de petit maître. Sans être pédant et dogmatique, le théâtre peut enseigner. Dans notre époque, préoccupée de questions sociales, il y a de grandes choses à faire : pour les préparer, il est temps de mettre en œuvre toutes les forces dont la société dispose, la parole comme la presse, l'art aussi bien que la science, le théâtre comme les académies.

VICTOR HENNEQUIN.

[illegible] faut-il recommencer l'expédition d'Ancône? [illegible] les termes extrêmes où la France se trouve réduite, en l'absence d'un congrès permanent, qui serait le juge naturel de cette grave question. La France se trouve placée dans la plus cruelle alternative. Ou il faut qu'elle laisse un libre cours à la compression et aux immolations, et qu'elle méconnaisse ainsi les élans les plus purs du patriotisme, ou il faut qu'elle expose l'Europe et le monde au danger du retour d'une conflagration générale. C'est toujours la même situation depuis quinze ans. Nos hommes d'Etat ne savent qu'abandonner la cause du progrès et de la liberté des peuples, ou s'exposer à ce que nous rentrions dans la carrière des guerres interminables et des grandes luttes de nation à nation. Entre ces deux partis, nos hommes d'Etat préfèrent celui de l'impuissance. Nous, utopistes, nous montrons à la France et à l'Europe le fait et le droit supérieurs, l'institution des congrès permanents. Notre voix ne sera-t-elle donc jamais entendue? Faudra-t-il donc que long-temps encore des événements comme ceux de la Romagne viennent nous donner raison, et prouver aux praticiens de la politique et de la diplomatie que nous sommes malheureusement dans la réalité vivante?

AFRIQUE FRANÇAISE.

Province d'Oran. — Le *Moniteur Algérien* annonce que *le Météore*, arrivé le 28 septembre, a apporté des nouvelles fort importantes de l'Ouest :

Le général de Bourjolly, qui s'était porté chez les Flittas pour y réprimer quelques actes de brigandage commis contre des caravanes de gens du Désert venus dans le Tell pour y acheter des grains, était loin de s'attendre à trouver cette tribu en révolte complète. Le 21 septembre il fut attaqué très vigoureusement, et ce ne fut qu'après un combat assez chaud qu'il arriva au bivouac de Ben-Atia. Des groupes hostiles se montrèrent toute la journée dans les environs du camp.

Le général avait donné rendez-vous pour le 22, à Ben-Atia, à M. le chef de bataillon Manselon, commandant le poste du Khamis des Béni-Ouraghs sur le Riou, où cet officier supérieur était avec un bataillon. Craignant que l'ennemi ne se portât au devant de cette petite colonne et ne l'attaquât en nombre trop supérieur, il marcha le 22 à sa rencontre avec deux bataillons et sa cavalerie, laissant deux autres bataillons à la garde de son camp. La jonction s'opéra en temps utile et le général de Bourjolly rentra le soir au camp de Ben-Atia après avoir vigoureusement combattu dans les passages difficiles qu'il avait fallu franchir.

La colonne de Mostaganem n'était approvisionnée en vivres et en munitions que pour une course de quelques jours dans un pays où il y avait eu du désordre, mais on ne s'attendait pas à trouver toutes les populations en armes, fanatisées par la présence d'un chérif. S'engager plus avant avec quelques malades et des blessés eût été une imprudence. Le général de Bourjolly se décida à se rapprocher de Bel-Acel pour se mettre en état de rentrer sérieusement en opérations. Le 23 il vint camper à Touiza, chez les Béni-Dorgoula ; mais il fut chaudement suivi dans ce mouvement rétrograde. L'arrière-garde, composée de deux cents hommes du 9e chasseurs d'Orléans, fut vigoureusement engagée et les escadrons du 4e chasseurs durent charger à fond pour la soutenir. Le lieutenant-colonel Berthier, ancien officier d'ordonnance du roi fut tué en conduisant cette charge et le commandant Clère du 9e d'Orléans, eut le genou traversé d'une balle.

Le 25, la colonne vint bivouaquer à Relizan sur la Mina, et les malades et blessés furent évacués sans difficultés sur Bel-Acel.

M. le colonel de Saint-Arnaud, commandant la subdivision d'Orléansville, informé par le général de Bourjolly, s'est porté sur-le-champ dans cette direction avec sa colonne. En outre, le lieutenant-général, gouverneur-général par intérim qui, dès le 27, avait reçu des nouvelles par la voie de terre, a fait embarquer le jour même pour Mostaganem deux bataillons du 6e léger, commandés par le colonel Renaud.

La subdivision de Mascara est tranquille. Toutefois le colonel Géry, qui la commande, s'attendait à quelques mouvements pour la fin du Ramadan. Ses dispositions étaient prises pour se porter sur les points où la révolte pourrait se manifester.

Dans la subdivision de Tlemcen, une levée générale de boucliers paraît avoir eu lieu chez les tribus de la frontière de l'Ouest. Le général Cavaignac, qui s'était porté chez les Traras avec une colonne de 1 300 baïonnettes, a eu deux combats très chauds à soutenir. Dans l'un de ces engagements, le chef de bataillon Peragal, des Zouaves, a été tué. Le 21 septembre, le lieutenant-colonel de Montagnac, commandant supérieur du poste de Djemmâa-Ghazaouet, cédant aux instances des tribus voisines qui se disaient menacées par des partis de cavaliers d'Abd-el-Kader, sortit avec 450 hommes environ du 8e chasseurs d'Orléans et du 2e hussards, et se porta au marabout de Sidi-Brahim, à trois lieues de Djemmâa et à une lieue et demie à l'ouest de la route de Nédrôma. Le 22 il poussa à une lieue plus loin jusqu'à Dar-el-Foul. Une fusillade très vive fut entendue dans cette direction de Djemmâa-Ghazaouet. Le capitaine du génie qui commandait le poste sortit avec 160 hommes pour avoir des nouvelles et se mettre en communication avec la colonne ; mais il fut obligé de se replier devant des groupes nombreux et hostiles, et de revenir pourvoir à la sûreté de son poste. Le colonel Montagnac, lâchement trahi, a été entraîné dans une embuscade par ceux-là mêmes qui lui demandaient protection. A quatre lieues en dedans de notre frontière il a été entouré et attaqué par Abd-el-Kader, suivi de toutes ses forces et aidé par de nombreux contingents des tribus indisciplinées de la frontière du Maroc. Notre petite colonne, écrasée par le nombre, a été presque entièrement détruite. Aussitôt l'arrivée de ces nouvelles à Alger, le lieutenant-général gouverneur-général par intérim s'est embarqué à bord du *Tartare* avec le 3e bataillon du 6e léger. Le 1er et le 2e bataillons du 3e léger et une section d'artillerie de montagne ont suivi de près le lieutenant général à bord de *l'Euphrate* et de *l'Etna*.

Nous pouvons ajouter à ces nouvelles que le 8e d'Orléans et le 2e hussards ont une triste, mais bien glorieuse page de plus à ajouter à leur histoire militaire.

On écrit de Bougie au journal la *Seybouse* :

« Les Kabyles ont fait, dans la nuit du 25 au 26 août, une seconde tentative d'attaque, dans le but de surprendre le poste après avoir pénétré dans la redoute : ils s'étaient tenus en embuscade jusqu'au moment où les faisceaux se forment, et à six heures du matin ils commençaient à se montrer, comptant sur l'inattention des hommes de garde. Ceux-ci veillaient et veillaient bien. Dès qu'ils ont pu comprendre le danger qui les menaçait, ils ont sauté sur leurs armes et vigoureusement riposté aux premiers coups tirés par les Kabyles. L'un d'eux, tombé raide mort, a été immédiatement enlevé par les siens qu'il paraissait diriger dans cette tentative insensée. Elle n'a pas eu d'autre résultat.

» Et maintenant, veut-on savoir la cause de cette attaque? La voici telle

» La colonne, dirigée par M. le commandant [illegible], est rentrée le [illegible] à Cherchell, ayant en tête le chef des révoltés. Cet important succès, qui a arrêté l'insurrection dès le début, nous a coûté cinq morts et vingt-et-un blessés.

» Le 7, les sous-officiers et soldats de la colonne ont rendu à leurs morts, qu'ils avaient pu apporter jusqu'à Cherchell, les honneurs funèbres dans une cérémonie religieuse réellement imposante et qui a pénétré les cœurs de tous les assistants.

» Le Bou-Maza livré par les Beni-Menasser est arrivé à Alger et il sera facile de s'assurer avant peu de son identité. ».

BELGIQUE.

Le gouvernement est informé que de fortes parties de légumes secs avariés, tels que pois, fèves, lentilles, etc., ont été achetées dans des pays voisins pour être importées en Belgique.

Comme l'usage de semblables denrées pourrait être nuisible à la santé des habitants, M. le gouverneur de la province de Limbourg vient d'inviter les administrations des villes et communes, à exercer une surveillance rigoureuse et incessante sur les marchés et chez les marchands pour empêcher la vente de denrées alimentaires qui ne seraient pas reconnues de bonne qualité et à faire poursuivre les auteurs de semblables délits.

On lit dans la *Chronique de Courtrai* :

« La députation permanente du conseil provincial vient d'accorder un subside de 8 000 fr. à *l'atelier communal* de tissage de toiles en fils mécaniques, établi à Roulers. Cet atelier, dirigé par des industriels zélés et entendus, a pour but l'amélioration incessante du tissage et l'enseignement du métier aux ouvriers apprentis, et il jouit déjà d'une grande prospérité, tout en répandant ses inappréciables bienfaits parmi la population de Roulers et celle des campagnes environnantes. L'apprentissage de la fabrication de la toile soumet le novice à un travail gratuit ordinairement assez long, et l'imperfection de ses premiers tissus produit des pertes au delà des ressources des tisserands, que la détresse actuelle de l'industrie ne leur permet plus de supporter. Il en résulte aussi que l'apprentissage du métier est devenu tout à fait inaccessible aux enfants des familles pauvres. L'institution de Roulers fait disparaître ces inconvénients funestes ; non-seulement le tissage y est enseigné aux apprentis par des ouvriers excellents, qui les surveillent et les dirigent, mais dès leur premier travail, ils en reçoivent le salaire fixé à un taux raisonnable. Le fabricant y fournit ses fils et fait tisser en toute confiance, convaincu que les meilleures méthodes y sont suivies, pratiquées et améliorées avec tous les soins possibles. N'est-il pas déplorable que Courtrai, placée au centre des populations qui se livrent à l'industrie linière, ne possède pas un établissement pareil, qui doit produire et faire des tisserands experts dans le métier et est aussi éminemment utile sous tant d'autres rapports encore? »

ESPAGNE.

Le ministère s'occupe de l'organisation administrative du pays. Le décret relatif à l'organisation du conseil d'Etat vient de paraître. Ce corps se compose de conseillers ordinaires et de conseillers extraordinaires. Ces derniers ne prennent part aux travaux qu'avec une autorisation que la reine peut refuser ou accorder au commencement de chaque année. Les attributions du conseil sont calquées sur celles du conseil d'Etat de France. Avant d'entrer dans l'exercice de ses fonctions, le conseil règlera sa marche par des mesures qu'il adoptera lui-même.

La nouvelle loi sur l'enseignement publique sera mise à exécution aussitôt que la réorganisation des écoles aura été achevée. Cette tâche est confiée aux chefs politiques.

Les élections municipales ne commenceront que le 15 du mois.

LA PLATA.

Le *Times* publie des lettres de Buenos-Ayres du 27 juillet, qui annoncent que les chargés d'affaires français et anglais ont demandé et obtenu leurs passeports. Si cette nouvelle se confirme la guerre deviendra inévitable. Ce qui nous ferait croire le contraire, c'est que les journaux américains, du dernier arrivage, affirment positivement que Rosas paraissait disposé à entrer dans des arrangements. La prochaine malle lèvera tous les doutes à ce sujet.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Demain, 6 octobre, le roi, né le 6 octobre 1773, entrera dans sa 73e année. Cet anniversaire sera célébré demain en famille à Saint-Cloud. — Le roi, la reine des Belges et leurs enfants sont arrivés aujourd'hui à Saint-Cloud. — Le comte et la comtesse de Molina ont quitté Marseille jeudi, à neuf heures du matin, se rendant à Nice par la voie de terre. — Après les courses d'automne de Chantilly, qui ont commencé samedi, M. le duc de Nemours et ses frères doivent aller passer trois jours au château de Compiègne et chasser dans la forêt. — M. le duc de Montpensier est arrivé à Toulon le 1er octobre. Le soir même du jour de son arrivée, il a dû se mettre en route pour Paris. — M. Lacave-Laplagne, ministre des finances, est de retour à Paris. — Une décision de M. le lieutenant-général commandant à Lille la 16e division militaire, vient de suspendre, jusqu'à nouvel ordre, le départ des semestriers, au moment même où les militaires qui avaient obtenu cette faveur se disposaient à en jouir. — Mardi prochain, 7 octobre, M. de Rothschild aura encore à verser au trésor public une somme de 10 millions de francs, formant le onzième terme de l'emprunt de 200 millions qui lui fut adjugé l'année dernière en séance publique, au ministère des finances. — Dans quelques jours, le riche mobilier du célèbre banquier Jacques Laffitte, ancien président du conseil des ministres, sera vendu à l'encan dans la salle des commissaires-priseurs.

— Par décision du ministre des travaux publics, en date du 14 septembre, M. Albert Courpon, auditeur de première classe au conseil d'Etat, vient d'être nommé membre de la commission administrative des chemins de fer et chargé de l'inspection générale des lignes des départements de l'Ouest. Il remplace M. le baron de Condé, nommé commissaire du roi près la compagnie du chemin de fer d'Orléans à Bordeaux. M. Odilon Barrot est arrivé à Ajaccio le 28 septembre. — L'appel interjeté par les ouvriers charpentiers condamnés pour délit de coalition par la 7e chambre (police correct.) sera jugé mercredi prochain, 8 du courant, à la cour royale. — Les cours de la Faculté de droit de Paris reprendront le 10 novembre prochain. — Pendant la semaine qui a fini le 28 septembre, le nombre des passagers entre l'Angleterre, Boulogne et Calais, s'est élevé à 2 542 : soit pour Boulogne, 2 100 ; et, pour Calais, 442. — On construit

[illegible] rendre comptable de ses actes, elle [illegible] pouvoirs une véritable souveraineté. En France, les marguilliers ne s'occupent que de l'administration intérieure de l'Eglise. En Angleterre, le corps des marguilliers est bien autre chose, et possède une bien autre puissance. Quoique les hommes du premier rang s'en fassent dispenser, leur joug n'en est pas moins pesant. En véritables souverains, ils lèvent des impôts. La taxe de la paroisse se prélève au marc la livre de celle que l'on paie à l'Etat ; la perception y ajoute 10 ou 20 centimes, selon les besoins.

En prenant l'ensemble de l'Angleterre et le pays de Galles, les marguilliers ont prélevé dans les années de 1816 à 1825 :

Sur les terres,	135 200 000 fr.
Sur les bénéfices des fermiers,	7 300 000
Sur les maisons,	52 150 000
Sur les usines,	2 683 575
	197 333 575 fr.

Telle est l'organisation de cette puissance que ni le temps, ni les révolutions, ni les conquêtes n'ont ébranlée ; tous les pouvoirs qui se sont succédé l'ont respectée ; tous les orages sont passés sur sa tête sans lui apporter le moindre dommage.

SINGULIER CONCOURS MUSICAL. — Samedi prochain aura lieu dans un cabaret à Ixelles, un concours qui surpassera en excentricité ce que l'on a vu jusqu'à ce jour. Des habitués ont résolu de décerner deux prix, consistant en effets d'habillements, aux marchandes de noix, œufs, etc., qui parcourent les cabarets et qu'on appelle vulgairement marchandes de *crabes*, qui chanteront le mieux un solo ; chaque concurrente se fera entendre isolément et les prix seront décernés immédiatement après, par trois membres choisis à cet effet.

L'ÉPICIER FONCTIONNAIRE PUBLIC. — Voici un fait qui prouve la moralité dont sont empreintes les nominations de fonctionnaires publics pour l'Algérie. Nous laissons parler *l'Afrique* : « Plusieurs charges d'huissier ont été créées dernièrement. Parmi les titulaires on remarque un épicier, protégé d'un magistrat d'Alger dont la galanterie est passée en proverbe ; deux autres charges ont été confiées à des employés de l'une des administrations de notre ville, jeunes gens pleins de bonne volonté, mais qui, pas plus que l'épicier, ne connaissent les fonctions qu'ils ont été appelés à remplir. Qu'arrive-t-il de cela? que la direction des affaires est confiée à des clercs, ou plutôt à des associés. Nous regrettons que l'on surprenne ainsi la signature des ministres, surtout quand ces mêmes fonctions avaient été promises, par M. le procureur général, à des jeunes gens d'une capacité et d'une moralité reconnues, et qui, depuis une année, attendent en Algérie l'exécution de promesses sur lesquelles ils ont trop compté. Loin de nous l'intention d'attaquer ici M. le procureur général, nous nous plaisons au contraire à reconnaître que si les choix faits par lui avaient été approuvés, l'on n'aurait pas à déplorer des nominations qui compromettent les intérêts des justiciables. Espérons qu'à l'avenir pareil scandale ne se renouvellera pas, et que l'on désignera pour remplir les fonctions d'officiers ministériels des jeunes gens capables et offrant, par une longue expérience des affaires, une entière sécurité aux contractants comme aux justiciables. »

FAUSSE MONNAIE. — On a découvert ces jours derniers à Berlin un nouveau mode de fabrication de fausse monnaie beaucoup plus dangereux pour le commerce journalier que tous ceux dont la fraude s'est servie jusqu'à ce jour. Un fabricant d'argent de Berlin (qui n'est autre chose que le plaqué) avait organisé un atelier complet de fabrication de faux écus de Prusse en cette composition. Il avait pour complice, dans l'émission de ses pièces, un ouvrier menuisier qui s'adressait presque exclusivement aux cochers de voitures publiques, aux revendeuses de fruits et autres petits industriels, gens ordinairement sans défiance ; en outre, il ne les émettait que le soir, heure où la découverte de la fraude était plus difficile. Toutes les pièces qu'on a saisies étaient au millésime de 1809.

LE VOL A LA NOURRICE. — Le journal le *Droit* raconte un nouveau genre de vol qu'on peut appeler le *vol à la nourrice*, qui s'est pratiqué un des derniers jours de la semaine dernière au hameau de [illegible], commune de Gasville. Une dame, vêtue assez proprement, ayant même des bijoux, vrais ou faux, se présente chez une personne de [illegible], et la prie de lui indiquer une bonne nourrice. La personne s'empresse de l'adresser à une femme du lieu, fort convenable pour l'emploi. La belle dame va donc trouver cette femme, lui fait part du but de sa visite, cause longtemps avec elle, et enfin l'arrête comme nourrice, en lui accordant des conditions avantageuses. Comme la journée était avancée, la chercheuse de nourrice demande à coucher. On ne pouvait pas refuser une personne qui promettait de payer si grassement pour un nourrisson. On lui donne la plus belle chambre, les draps les plus fins sont mis au lit, puis, bon soir, chacun va de son côté goûter les douceurs du sommeil. Le lendemain matin, la nouvelle nourrice n'a rien de plus pressé que d'aller savoir comment la dame a passé la nuit ; elle pénètre donc dans sa chambre ; mais le lit était vide, la dame avait disparu, et avec elle un châle et une pièce de vingt sous, seul argent qui, heureusement, se trouvât dans cette chambre. La chercheuse de nourrice a été vue, nous a-t-on dit, dans un cabaret de la même commune, et à la manière dont elle faisait disparaître les verres d'eau-de-vie dans son estomac, on a pensé que la belle dame pourrait bien être un homme.

UN GARDE CHASSE DU PRINCE ALBERT. — Thomas Topp, garde-chasse dans un des domaines particuliers du prince Albert, époux de la reine, a été assigné au tribunal de police de Maedenhead, sur la plainte portée contre lui par Maria Wells, âgée de trente ans. Il avait excité contre elle un chien appartenant, dit-on, à l'espèce altérée de sang humain appelée *bloodhunds*, dont les colons de la Jamaïque se servaient autrefois, et dont certains planteurs américains se servent encore aujourd'hui pour la chasse aux nègres marrons. Maria Wells a déposé en ces termes : Le 25 du mois dernier j'étais dans la forêt avec deux autres femmes, pour ramasser du bois mort. M. Topp arriva aussi, et s'écria : C'est donc ainsi que vous volez le bois du prince? Il s'empara de nos cordes, de nos sacs et des fagots que nous avions déjà faits, en disant : Retirez-vous bien vite, sans quoi je vous ferai dévorer par mon chien. Comme nous pleurions pour réclamer au moins nos sacs, M. Topp lança son

[illegible] de Chantilly.

Cette première journée des courses d'automne a été favorisée par un très beau temps ; néanmoins les assistants n'étaient pas très nombreux. Voici le résultat des courses :

Criterium de 1re classe, 1 000 fr. donnés par M. le duc de Nemours, 100 fr. d'entrée, 7 chevaux engagés ; gagné par *Premier-Août* appartenant à M. Calonge.

Omnium, handicap pour tous chevaux, 4 000 fr., donnés par le ministre de l'agriculture et du commerce, 100 fr. d'entrée, 24 chevaux engagés ; gagné par *Svavita*, à M. Auguste Lupin, suivie de *Narvaez* et d'*Error*.

Criterium de 2e classe, 100 fr. d'entrée, 10 chevaux engagés ; gagné par *Pünktié*, appartenant à M. Fasquel.

Course particulière pour un pari considérable engagé entre M. Reiset et M. le prince de Beauvau. *Tiger* à M. Reiset a gagné en arrivant premier au but.

Aujourd'hui dimanche, une foule de Parisiens partaient par toutes les voies de locomotion pour Chantilly où le grand Saint Léger, prix de plus de 10 000 francs, a dû donner lieu à l'une des plus belles luttes équestres.

Courses de chevaux de Paris.

M. le préfet de la Seine vient de prévenir MM. les éleveurs de chevaux de course que la présentation et l'engagement des chevaux qu'ils voudront faire entrer en lice dimanche prochain, auront lieu, dans l'enceinte des pavillons, au Champ-de-Mars, vendredi prochain, 10 octobre, à une heure de l'après-midi, heure militaire.

Deux prix, dits d'arrondissement, fournis par la ville de Paris, seront offerts dimanche prochain, au Champ-de-Mars, pour l'ouverture des courses d'automne.

Le premier sera de 3 000 fr. pour les chevaux de trois ans.

La deuxième sera de 3 500 fr. pour les chevaux de trois ans, et anciens.

Une récente ordonnance de M. le préfet de police invite instamment les citoyens à ne pas conduire de chiens à ces courses, afin de prévenir les accidents.

Nous avons annoncé, il y a quelques jours, que les soldats d'infanterie des compagnies du centre, par suite de la nouvelle tenue et de l'adoption du ceinturon porte-giberne, sortaient hors de service avec la baïonnette. Nous avons fait remarquer que cette nouvelle mesure n'était pas nécessitée par la forme du ceinturon, qu'elle n'ajoutait rien à la tenue du soldat et qu'elle était fort imprudente, car, sans utilité aucune, elle mettait dans les mains des hommes les plus jeunes et les plus nombreux de l'armée une arme excessivement dangereuse, puisqu'elle équivaut à un poignard, arme légalement prohibée.

Une condamnation du premier conseil de guerre, présidé, le 4 de ce mois, par M. Allouveau de Montréal, colonel du 75e de ligne, vient malheureusement de nous donner entièrement raison, quant au danger du port d'armes hors du service.

Dimanche 7 septembre, jour de la fête de Saint-Cloud, plusieurs ouvriers tailleurs de pierre ayant passé leur journée à boire dans les cabarets de Suresne, revenaient à leur domicile en suivant le bois de Boulogne. Arrivés à peu de distance de la porte de Passy, l'un d'entre eux s'arrêta pour satisfaire un besoin. Au même instant, six militaires, marchant deux par deux et chantant, vinrent à passer sur la route.

Une discussion s'étant engagée entre eux et les ouvriers, on en vint aux coups, et les grenadiers ayant tiré leur sabre, le nommé Lefoulon reçut à la tête une blessure qui nécessita son transport à l'hôpital Beaujon. Au bout de huit jours il était en état de reprendre ses travaux. Néanmoins une enquête fut ordonnée par M. le lieutenant général, et confiée aux soins de M. le commandant Courtois-d'Hurbal, rapporteur près le 1er conseil de guerre. C'est à la suite de cette enquête que les six prévenus ont été mis en jugement. Ce sont les nommés Yvon, Delimage et Quilleron, grenadiers ; Maillet [illegible]

[illegible]

Hombert, [illegible], raconte la scène dans les mêmes termes, et il ajoute qu'un moment avant l'attaque dirigée contre Lefoulon les militaires avaient eu une dispute avec un ouvrier tailleur de pierres sur la route.

M. le président rappelle les témoins Gillette et Lamarchand.

Vous ne nous disiez pas cela tout à l'heure ; vous avez donc eu une dispute avec ces militaires, car il est impossible que ces hommes soient allés fondre sans aucun motif sur votre camarade?

Les prévenus. — Ils nous ont barré le passage quand nous étions pressés de rentrer pour l'appel.

M. le président. — Eh bien ! il fallait vous ranger ! la voie publique ne vous appartient pas à vous seuls ; les bourgeois y ont autant de droit que les militaires ; les uns et les autres vous auriez dû agir plus poliment : eux se ranger, ou vous, prendre du côté qui était libre.

Le maréchal des-logis de gendarmerie à la résidence de Passy a confirmé dans sa déposition orale le rapport qu'il avait dressé lors de l'évènement.

M. le commandant Courtois-d'Hurbal, rapporteur, conclut à la culpabilité des six prévenus. Il les considère tous comme complices et responsables des coups qui ont été portés.

Me Cartellier, nommé d'office, insiste sur les bons antécédents des grenadiers et des voltigeurs, qui sont cités par leur colonel pour d'excellents sujets.

Le conseil a condamné les grenadiers Yvon, Delimage, Quilleron, et le voltigeur Maillet à la peine de quinze jours d'emprisonnement. Les deux autres voltigeurs ont été acquittés.

En faisant ressortir la légèreté de la punition infligée à ces militaires, nous n'entendons point critiquer le jugement prononcé par le premier conseil de guerre. Nous voulons seulement constater, dans cette circonstance, que l'usage brutal du sabre et le sang versé sont punis de quinze jours de prison, tandis que, pour quelques voies de fait, des ouvriers charpentiers se sont vus condamner à deux années d'emprisonnement.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS DU 5 OCTOBRE 1845.

Le *Journal des Débats* publie un long article sur l'Italie, il annonce que le mouvement qu'on nous avait annoncé comme devant avoir lieu dans les États romains a échoué et que de nombreuses arrestations ont eu lieu dans les légations, principalement à Faenza et à Imola. Le gouvernement papal a organisé de nouveau les volontaires pontificaux. Il a changé la garnison d'Ancône et a fait sortir une petite flotille pour mettre les côtes à l'abri d'un débarquement des réfugiés italiens.

Le *Journal des Débats* fait des vœux pour que le gouvernement pontifical, qui a pu prévenir l'insurrection dont il était menacé, se sente assez fort pour prendre en considération les souffrances des populations italiennes et pour montrer une clémence si opportune et si digne du chef du monde catholique.

Ces nouvelles du *Journal des Débats* contredisent les renseignements que nous avons emprunté à la *Gazzetta italiana* et que nous avons donné hier. Quoique datées du 27 septembre, les nouvelles des *Débats* ne paraissent être que la reproduction d'un document publié il y a quelques jours. On ne peut tarder à recevoir des éclaircissements certains sur l'importante question de l'insurrection de la Romagne.

Le journal la *Presse* donne suite à son premier article sur la ligue anglaise contre les céréales et la ligue allemande du Zollverein. Elle constate que tout le monde est désormais obligé de compter avec la ligue contre les céréales. Par ses deux réformes successives de tarifs, M. Peel a ostensiblement fait un pas vers les principes qu'elle soutient. Quelques ligueurs espèrent voir un jour marcher à leur tête le premier ministre de la Grande-Bretagne. La *Presse* ne partage pas une telle manière de voir, et c'est ce qui l'a amenée à exposer les difficultés énormes qui s'opposent au triomphe complet et définitif des principes de la ligue dans le système économique de l'Angleterre.

Le journal la *Presse* reproche à la *Démocratie pacifique* d'abuser ses lecteurs quand elle leur dit : « qu'après avoir défendu l'État, la *Presse* défend maintenant les compagnies. » Elle se résume ainsi :

« Nous voulions l'exécution et l'exploitation par l'État ; si la question se présente de nouveau devant les chambres, nous continuerons de la

[illegible]

M. X. à R. — « Et parce qu'un jour il [illegible], etc. » Mais vous ne lisez donc pas ? C'est un système suivi et persévérant... — Reproduire ! Mais il faut recevoir : la faute n'est pas à nous. Vous n'avez donc pas reçu ma lettre ? — Il y a du vrai pour le reste ; lisez cependant notre no 32. — Reçu les livres et la somme.

M. R. à Mâcon. — Reçu. Merci à vous et aux amis. — Persévérez ; nous vous apporterons un peu d'aide.

M. R. à Grandvillars. — Reçu. Nous sommes d'accord sur tout. Vous allez recevoir, et nous ferons une nouvelle démarche.

MM. L. à Paris, et G. à Toulouse. — On vous expédie par la diligence.

MM. A. à Marseille, B. à Bone, et B. à Montréjeau. — A vous par le roulage.

Bourse. — Revue de la semaine.

Cette semaine s'est faite la liquidation des rentes et des chemins de fer, pour laquelle on avait redouté une rareté d'argent qu'on s'était plu à exagérer. Grâce à d'énormes escomptes faits par la Banque de France, l'argent n'a pas manqué, et les reports se sont faits à des taux très modérés. Les prix fléchirent néanmoins d'une manière alarmante dès le lendemain de la liquidation ; mais tous ont repris assez vivement dans les deux bourses suivantes.

Le 3 0/0 a regagné la moitié, et le 5 0/0 la totalité de son report, et les chemins présentent tous une amélioration sensible. La hausse est de 25 fr. sur le Nord, 21 fr. 25 sur le Havre, 22 fr. 50 sur l'Avignon, 10 fr. sur le Rouen, 10 fr. sur le Vierzon, 8 fr. 75 sur l'Orléans, 7 fr. 50 sur le Saint-Germain et les deux lignes de Versailles, 5 fr. sur le Bordeaux, 1 fr. 25 sur le Strasbourg et 15 fr. sur le Hazebrouck.

Les promesses d'actions se sont soutenues ; il y a même un peu de hausse sur la ligne de Strasbourg. Il se traite des affaires très considérables à terme sur toutes ces promesses ; ces affaires présentent aux capitalistes un intérêt de 1 fr. à 1 fr. 50 sur un déboursé de 55 à 65 fr., circonstance que nous signalons pour en faire ressortir la faiblesse des souscripteurs ou acheteurs de souscriptions dans les nouvelles compagnies. Il résulte de cette observation que, depuis long-temps, les souscripteurs réels, ceux qui étaient en mesure de faire au moins les premiers versements de leurs actions, ont disparu et fait place à des souscripteurs ou propriétaires de souscriptions qui n'ont pas même le moyen d'avancer un premier versement. Nous en concluons que ces nouvelles compagnies ne devront avoir que peu ou point de chances de compléter convenablement leurs souscriptions.

Fonds anglais, 98 1/8 ; 3 0/0, 83 45.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 6 octobre 1845.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Diable à quatre. Lazzarone.
7 h. 1/2 THÉATRE FRANÇAIS. — Enseignement mutuel. Le Barbier.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Postillon. Domino.
7 h. 1/2 ITALIENS. —
7 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Homme blasé. Porthos. Manche à Manche.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Panache. Samaritaine. Michel Perrin. Perruquiers.
6 h. 1/2 GYMNASE. — La Vie. Les Couleurs. Entre l'arbre.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Bains à domicile. L'Almanach. Le Voisin.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois. Danseuses.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Paris et la Banlieue.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable. Sonneur.
CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 COMTE. — Flageolet. Parade. Polichinelle. 7 Ogres. Fantasque.
6 h. 1/2 FOLIES. — Cirque. Jeune Homme. Télégraphe. La Femme.
LUXEMBOURG. — Dernier Homme. Les Résurrectionnistes. Ma Vie.
BEAUMARCHAIS. — Les Ébénistes. Les Halbrans. Le Gamin. Intermède.
PANORAMA (Champs-Elisées. — Bataille d'Eylau.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 4 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et compagnie, rue du Croissant, 16.

[illegible] quand vous y plongez [illegible]; mais cette eau revient à sa place aussitôt que vous le retirez. Partout où se trouveront vos soldats, les Arabes disparaîtront, mais quand ils rentreront dans leurs campements, les Arabes reviendront.

Quelques-uns de nos généraux avaient parfaitement compris cette position, mais ils en ont fait découler une conséquence barbare : il faut détruire, il faut extirper la race arabe. C'est de cette [illegible] et impuissante logique que sont nés les razzias, les massacres du Dahra et les éternelles expéditions qui dévorent le sang des enfants de la France.

Que n'a-t-on pas dit pour justifier même le résultat extrême de ce système, les massacres du Dahra? « Il fallait faire un exemple terrible, imprimer une profonde épouvante au cœur des ennemis. »

Une nation brave, indépendante, comme la population arabe, ne se laisse pas épouvanter ; elle aussi a son patriotisme, elle aussi a un fanatisme généreux, et elle ne cèdera à la force que le jour où on l'aura exterminée jusqu'au dernier de ses défenseurs.

Voici ce que nous répondrons à ceux qui, convaincus d'avoir usé d'inutiles cruautés en Algérie, cruautés qui en appellent sans cesse de nouvelles, d'incessantes, d'interminables, si l'on veut obtenir un effet *utile*, nous font reprocher « d'attaquer et de déconsidérer l'armée dans ses chefs, de prêcher un système inapplicable à ces peuples barbares, de prétendre que nos généraux se plaisent à entretenir la guerre par des expéditions continuelles pour avoir des bulletins à publier, et qu'enfin il n'y a plus en Afrique à faire de la guerre, mais seulement de l'administration. » (*Débats*.)

Nous regrettons les dures nécessités de la guerre, mais nous les concevons ; nous nous bornons à demander qu'on ne fasse pas la guerre uniquement pour la guerre, comme cela se pratique depuis si long-temps en Algérie. Nous avons dit et nous répétons que l'on n'attire pas les populations par des massacres, et que loin de les épouvanter on les exaspère, et aujourd'hui que l'on a à déplorer une révolte nouvelle des Arabes et la perte de tant de braves soldats, il ne faut pas en jeter la faute sur les journaux philanthropes, mais bien sur tous ces militaires, gouverneurs et autres, pour qui la loi du sabre est la loi suprême, et qui s'imaginent que devant le sabre tout doit plier et disparaître, idées, religion, patrie. Pourquoi donc les Arabes n'auraient-ils pas une patrie comme nous? Pourquoi pas une religion plus que nous? Pourquoi ne les défendraient-ils pas jusqu'à la dernière goutte de leur sang?

A qui donc ont été sacrifiés ces milliers de Français et d'Arabes qui ont trouvé en Algérie une mort prématurée? A qui donc se dispose-t-on de sacrifier encore d'innombrables victimes humaines? A une fausse politique, à des sentiments inhumains, à une véritable *barbarie*, qui ne veulent pas comprendre que s'il y a à faire encore de la guerre en Algérie, il y a autre chose à faire que de la guerre, mais ce n'est pas le sentiment de l'administration. Elle avoue, par l'organe de l'*Akhbar*, son journal officiel : « Qu'une fermentation secrète sur tous les points, une révolte ouverte sur d'autres, plusieurs actes de trahison, des assassinats multipliés démontrent que les musulmans ne sont pas résignés à vivre en paix avec [illegible] convaincus, très difficiles car on s'est fait haïr des Arabes par tant de cruautés qu'il est malaisé de les ramener.

Mais, suivant nous, la seule manière de pouvoir le faire est de les frapper par un coup éclatant, en relevant l'autorité algérienne; il faut l'ôter au pouvoir militaire exclusif, sans l'abandonner au pouvoir civil : ce n'est donc pas un gouverneur militaire ni un intendant civil qu'il faut en Algérie, pour y faire périodiquement leur éducation et leur fortune ; c'est un vice-roi; c'est l'un des fils du roi, entouré d'un éclat et d'une puissance qui puissent séduire et étonner les Arabes ; c'est autour du vice-roi une forte colonie d'émigrants, avec laquelle on pourrait faire obstacle aux idées purement militaires, et qui introniserait, enfin, en Algérie, un véritable, sérieux et définitif système de colonisation ; c'est une répression sévère des révoltes des Arabes, mais non plus un pillage et une dévastation qui, en démoralisant notre armée, nous aliènent le cœur des indigènes; c'est à côté de cette répression, un emploi habile de nos moyens sur les intérêts matériels des Arabes (supprimez 20 000 soldats et avec leur solde vous achèterez la paix de vingt tribus), c'est aussi une ferme attitude vis-à-vis l'empereur du Maroc, pour le forcer à exercer enfin une police sérieuse dans ses états envers Abd-el-Kader, ou à nous permettre de faire cette police nous-mêmes. La mort de nos 400 soldats tués à Djemmâa-Gazaouat n'est-elle pas en partie due au traité de Maroc?

Enfin, ce serait un système tout entier et tout nouveau à discuter, mais nos porteurs de sabres ne le comprennent pas ; ils ne connaissent que la guerre, ne veulent que la guerre, toujours, toujours, toujours.....

Le Sophisme des noms sérieux.

Il faut démasquer un sophisme employé avec beaucoup d'habileté, sinon pour légitimer, du moins pour justifier l'abandon des chemins de fer aux mains des barons de la féodalité nouvelle.

Deux journaux placés dans des camps opposés, la *Presse* et le *Constitutionnel*, s'accordent depuis quelque temps à mettre en relief la singulière argumentation qui va suivre, et que nous appellerons le *sophisme des noms sérieux*.

Notez que chacun de ces organes défend en principe l'exécution par l'État.

« Le système des compagnies, dit le *Constitutionnel*, a mille inconvénients, et l'exécution par l'État est de tous points préférable. »

« S'il y avait, dit la *Presse*, un pays dans le monde qui dût se réserver le monopole de l'exploitation des grandes lignes de chemins de fer, assurément c'était la France, cette patrie de la centralisation. » Et ailleurs : « La *Démocratie pacifique* peut compter que notre concours ne lui fera pas défaut si la question des deux systèmes rivaux est posée de nouveau devant les chambres. »

Par quelle série d'idées faut-il que chacun de ces deux journaux [illegible] moins les noms solides [illegible] que, après l'État, ce qui lui ressemble le plus, ce sont les gros banquiers, les gros capitaux, les noms sérieux.

Sophisme que tout cela ! Ce qui ressemble le plus à l'État, ce ne sont pas quelques particuliers, riches ou non ; ce sont ceux que l'État devrait représenter, c'est le peuple, c'est tout le monde.

Pourquoi soutenez-vous avec nous le principe de l'exécution par l'État, demanderons-nous aux deux journaux? Pour nous, nous allons vous dire notre motif, ou plutôt nous allons vous le rappeler. Nous demandons l'exécution par l'État, parce que l'État, c'est le principe d'unité, le principe démocratique, et que toutes les fonctions d'ordre général, de relations générales, doivent être dévolues à ce qui représente la généralité, l'unité, l'ordre.

Mais quoi ! faut-il donc vous apprendre qu'entre ce principe d'unité, représenté par l'État, entre ce principe démocratique que nous défendons en donnant, bien entendu, à ce mot sa plus large acception, sa plus large extension, qui enferme les droits et les intérêts de tous, y compris ceux des aristocraties de toutes nuances, faut-il vous apprendre qu'entre ce principe éminemment compréhensif et le principe exclusif de la féodalité, soit nobiliaire, soit mercantile, il existe une complète hostilité, une véritable répulsion?

Les noms les plus *sérieux*, c'est-à-dire les plus riches individualités du pays !... Mais c'est l'expression même de la féodalité nouvelle, et à ce titre, ce que vous voulez substituer à l'État, au principe d'unité, ce n'est pas la chose qui lui ressemble le plus, mais celle qui s'en éloigne le plus, qui lui est le plus contraire, le plus antipathique.

Renoncez donc à nous éblouir par ces grands mots de noms *sérieux*, de compagnies *solides*. Toute compagnie est sérieuse, qui réunit la somme nécessaire à la concession qu'elle veut obtenir. Les grands noms n'y font rien... Nous nous trompons : ces noms, en s'emparant de la direction des chemins de fer, en usant du « droit précieux d'abaisser ou de relever les tarifs à leur gré et selon les circonstances », se posent en face de l'État, et se préparent à traiter avec lui de puissance à puissance. Ces noms emportent une autre conséquence encore : ils réussissent à former des coalitions, et à répandre dans le pays, par l'agiotage et les autres manœuvres, la démoralisation et la destruction de tout principe.

Nous regrettons d'avoir à signaler une nouvelle tracasserie, niaise et mesquine, de l'administration, qui, loin de se prêter de bonne grâce à des réunions inoffensives, ne sait, en s'y opposant, que prouver son peu d'intelligence des principes élémentaires de la liberté et son ignorance des intérêts de ses administrés.

Une note insérée dans notre numéro de samedi invitait les propriétaires du faubourg Saint-Antoine intéressés dans le tracé du

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MARDI 7 OCTOBRE 1845.

Entre le premier et le deuxième volume de DERRIÈRE LE GRAND MAT, le feuilleton de la *Démocratie pacifique* publiera le quatrième volume du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE, de M. ALEXANDRE DUMAS, d'après la promesse formelle qui vient de nous être faite par l'auteur de nous livrer son manuscrit en temps utile.

MARTIN CHUZZLEWITT, roman en quatre volumes de CH. DICKENS, traduit par Mme BELLOC, suivra le roman de M. Pujol.

Les personnes qui s'abonneront à partir du 1er octobre, recevront : 1° les trois premiers volumes du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE ; 2° Le roman entier de M. E. CABUS, UNE FILLE DU PEUPLE.

DERRIÈRE LE GRAND MAT (1).

SUITE DU CHAPITRE VII.

Le commandant est immédiatement suivi dans son inspection par le capitaine de la compagnie devant laquelle il passe.

Le second de la frégate vient après; puis, assez pêle-mêle, le chirurgien-major, Jouffran, le commissaire, qui cherche continuellement à empiéter sur le rang des docteurs, ce dont Alophe s'amuse beaucoup, mais ce qui déplaît à Jouffran, qui lutte d'*estime de soi* avec Napoléon.

Le commandant ne fait aucune observation sur la tenue des hommes ; il se contente de toucher des cheveux trop longs, un col de chemise un peu effrangé, un pantalon trop large, de montrer au capitaine de la compagnie des souliers non luisants, etc.

Un léger pli sur ses lèvres indique seulement qu'il est peu satisfait.

A cette opération succède l'inspection du matériel.

Chaque canon reçoit le coup d'œil du chef, qui en examine soigneusement la propreté, mais sans mot dire.

Antoine, chargé de la batterie, suit assez déconcerté de ce silence peu approbatif, lorsque le commandant passant sa main droite fraîchement gantée sur une pièce, montre à Antoine stupéfait son gant jaune devenu noir de peinture, puis se rend à un autre canon sans faire une seule observation.

Arrivé devant, le commandant entre à l'hôpital, et se tournant vers Alophe :

— Docteur, lui dit-il, êtes-vous content des dispositions de votre hôpital? Proposez-moi des améliorations tendant à assainir la frégate ; je souscris d'avance à toutes les vues hygiéniques que vous émettrez.

— Vous pouvez y compter, commandant, répondit Alophe sans humilité ni hauteur. Ces observations à l'autorité sont le service du chirurgien.

— Avez-vous beaucoup de malades à terre?

— J'en ai douze à l'hôpital.

— Il faudra vous assurer de ceux qui ne pourront faire la campagne, afin de les remplacer.

— Dix reviendront à bord, commandant.

— Commandant Bonplan, ce sont deux hommes à réclamer à la division, dit M. de Saint-Cric en se retournant.

Le capitaine de corvette répondit par un signe affirmatif.

— Ah! vous avez un malade ici? ajouta le commandant en apercevant un homme suspendu ; quelle est sa maladie?

— Une indisposition momentanée, reprit le docteur, mais pas assez grave pour envoyer cet homme à l'hôpital ; c'est une névralgie qui n'aura pas de suites.

— Et quel remède lui donnez-vous?

Alophe leva sans brusquerie les yeux vers le commandant, et sans dénoncer aucune intention de sarcasme, il répondit au contraire avec un naturel démontant de simplicité :

— Celui que je crois le plus propre à accélérer sa guérison.

— Ah! fit le commandant en le regardant subitement de côté avec des yeux à demi fermés.

Alophe était jugé.

Le capitaine de corvette s'était mordu les lèvres pour ne pas sourire à la réponse du docteur. Antoine était terrifié d'une pareille inconvenance. Le commissaire et Jouffran n'avaient pas compris.

Le commandant de Saint-Cric monta sans mot dire sur le pont. L'officier de garde fit défiler, et l'inspection était finie.

L'état-major fut aussitôt appelé chez le commandant.

— Messieurs, dit-il, la frégate est assez bien pour le peu de temps qu'elle a passé en rade, je pense néanmoins qu'elle a beaucoup à gagner encore. Dans mon inspection du personnel j'ai remarqué des pantalons trop larges, il faut qu'ils puissent tenir sans bretelles ; les chapeaux n'ont point atteint leur luisant verni, mais c'est une affaire de temps.

Votre batterie, monsieur Antoine, laisse beaucoup à désirer, il faudra vous en occuper exclusivement.

Quant à la vôtre, monsieur de Mombrun, je n'ai aucune observation à vous faire, puisque vous êtes nouvellement à bord ; elle ira mieux, j'en suis certain, lorsque vous aurez eu le temps de la surveiller. Je désire, monsieur, ajouta-t-il à Raoul, que vous preniez le détail de l'officier de manœuvre.

M. Kergallec continuera à être chargé du faux pont et de la cale, M. Mornan aura les embarcations et M. de Richeville les montres ; à cet effet il voudra bien aller à l'Observatoire s'assurer de leur marche.

M. le commissaire règlera ses comptes partout. Je ne pourrais admettre aucune raison de retard provenant de sa comptabilité quand je recevrai l'ordre de partir.

Docteur, veuillez faire disposer vos médicaments pour la campagne de manière à les avoir à bord dans une heure s'il est nécessaire.

— Ils sont prêts depuis hier, commandant.

— Voilà, messieurs, tout ce que j'avais à vous dire. Monsieur Antoine et monsieur le commissaire, veuillez rester.

Chacun se retira à l'exception de ces derniers.

Le commandant prit d'abord Antoine à part.

— Je vous ai retenu, monsieur, pour vous dire que cette barbe exorbitante n'est point réglementaire ; vous voudrez bien, en conséquence, la couper dès aujourd'hui, et faire mettre des sous-pieds à votre pantalon, ainsi que le prescrit la dernière ordonnance sur la tenue.

— Suffit, commandant, répondit Antoine, qui s'inclina et sortit.

— Quant à vous, monsieur, vous aurez à faire disparaître cette bande d'argent de votre pantalon, et à remplacer ce sabre par l'épée réglementaire.

Le commissaire, frappé dans tout ce qu'il avait de plus sensible, répondit :

— Cependant, commandant, je ne savais pas ; je l'ai toujours porté jusqu'à présent, et...

Le commandant salua. Napoléon fut forcé de se retirer.

Antoine, au moins aussi furieux que le commissaire, était immédiatement entré dans sa chambre, sans rien dire à personne ; mais maître Lepreux furibondait, une fois hors de portée du commandant, néanmoins.

— Qu'y a-t-il donc, commissaire? dit Mornan, en voyant sa mine bouleversée ; est-ce que vous avez eu une scène avec le pacha?

— Eh bien ! c'est égal, sapristi ! s'écria Napoléon ; j'aime ça moi ! J'aime les gens qui vous disent leur façon de penser en face. A la bonne heure, morbleu ! Oui certainement, je les ôterai.

— Qu'ôterez-vous donc, brave commissaire? dit Richeville.

— Eh! parbleu! les bandes de mon pantalon et mon sabre ; il faut que je remette l'épée.

— Ah bah ! vraiment ! le commandant vous *démilitarise?*

— Eh oui! sans doute ; mais qu'est-ce que cela me fait ! C'est franc ça ! C'est avec ces gens-là que j'aime à avoir affaire. Il a bien fait de me parler comme ça ; il ne faut pas prendre des gants avec moi, ça ne me va pas ! Qu'est-ce qu'il vous a donc dit à vous, Antoine?

— A moi, répondit ce dernier sans sortir de sa chambre ; oh ! rien, un mot sur ma batterie.

— Pourtant, dit bas Alophe à Raoul, il n'a pas attendu que nous fussions sortis pour lui dire qu'elle était mal tenue. L'autorité m'a bien l'air de n'avoir plus rien à deviner sur ces deux gaillards-là.

— Ce qui m'amuse surtout, dit Raoul, c'est la manière dont le commissaire accepte sa mystification. Sa physionomie indique qu'il est furieux, et il fait tout son possible pour paraître satisfait, afin, sans doute, de se conserver le droit de dire à l'occasion du bien de l'autorité.

— C'est vrai, vous l'avez compris ; mais il lui marque, pour bien

(1) Voir les numéros des 2 au 5 octobre.

[illegible] auxquels l'avis a été [illegible] sont précisément les plus favorables au Pouvoir qui sont les plus vénaux et les plus impitoyables marchands d'annonces : le *Constitutionnel* demandait 52 francs pour donner cet avis d'intérêt public ; la *Presse* et les *Débats* sont, comme lui, inféodés à leur entrepreneur d'annonces. Encore une fois ce n'est pas la faute du 8e arrondissement si les quatre autres journaux, le *Siècle*, le *National*, la *Réforme* et la *Démocratie pacifique* ont seuls accueilli *gratis* l'avis en question.

Est-ce pour montrer au 8e arrondissement qu'il a le tort grave d'être représenté à la Chambre par un orateur consciencieux, éloquent, universellement estimé, mais qui n'est pas ministériel : le commissaire de police trahissait-il le secret de ses chefs quand il est venu dire naïvement : Employez l'intermédiaire de M. B.... (ex-député ministériel du 8e arrondissement, et candidat en permanence).

Qu'il nous suffise de faire ces questions sans insister, car nous voudrions croire que la religion de M. le préfet de police a été surprise.

Afrique française.

Le journal l'*Akhbar*, dans un supplément du 30 septembre, à midi, donne les détails suivants : *La Chimère*, bateau arrivé tout à l'heure, nous apporte de nouveaux renseignements sur le guet apens de Djemmâ-Ghazaouat. Il reste constant que cette malheureuse affaire est le résultat d'une *infâme trahison*. M. Montagnac, lieutenant-colonel, et non pas le colonel du 15e léger, comme nous l'avons annoncé par erreur, commandant supérieur de Djemmâ-Ghazaouat, *averti par un chef arabe soumis, et dont rien jusque là ne pouvait faire suspecter la fidélité*, qu'Ab-el-Kader, à la tête de quelques hommes seulement, était *venu chercher un refuge dans les environs*, sortit à la tête d'une petite colonne de 450 hommes, composés du 8e bataillon de chasseurs d'Orléans, commandé par M. Froment Coste, et de deux escadrons de hussards. Arrivé au marabout de Sidi-Brahim (quatre lieues de Djemmâ-Ghazaouat), il se vit tout à coup entouré par une masse énorme de cavaliers et de Kabyles tant du pays que *de la frontière marocaine*, qu'il chargea résolument, dans l'intention de se frayer un passage.

La mêlée fut terrible, car tous les officiers et soldats, en un moment, restèrent sur la place, moins 80 hommes des chasseurs d'Orléans, à la tête desquels était M. le capitaine de Goreaux, le seul qui n'ait pas été tué.

Malgré les efforts de l'ennemi, ces 80 hommes s'emparèrent d'un marabout voisin et s'y enfermèrent. Abd-el-Kader tenta vainement de les y forcer ; reçu toujours à bout portant au travers des meurtrières que nos soldats avaient faites à la hâte avec leurs sabres et leurs baïonnettes dans les murs du marabout, l'émir dut lever un siége qui lui coûtait beaucoup de monde. Depuis deux jours nos hommes étaient là, *pressés les uns sur les autres*, sans sommeil, sans vivres et sans eau. Trois fois Abd-el-Kader leur fit demander de se rendre, en leur jurant qu'il ne leur serait fait aucun mal; car, ajoutait-il, vous êtes humains pour les prisonniers musulmans.

Quoique réduits à la dernière extrémité, nos 80 braves ne voulurent entendre à aucun accommodement, et c'est dans ces circonstances qu'Abd-el-Kader se retira, mais en laissant un poste nombreux de cavaliers continuer le blocus du marabout. A peine le gros de l'armée assiégeante [illegible] maintenant de raconter d'une manière précise ce qui motive les craintes qu'on exagère ; l'autorité elle-même a peu de détails sur les dernières affaires de l'ouest, mais ceux qui ont été transmis sont suffisants pour motiver une répression énergique et une vengeance éclatante.

(Ici se trouve le *récit officiel* des évènements.)

Comme on le voit, nous venons de perdre plusieurs officiers supérieurs, un des plus vieux soldats de notre armée, un débris d'une époque plus glorieuse, le commandant Paraguay.

A la réception de ces détails, des ordres ont été immédiatement donnés pour embarquer le plus d'hommes possible pour Djemmâ-Ghazaouat. Le 3e léger, qui était parti pour Douéra le matin, a reçu contre-ordre en route.

Les deux bataillons du 3e léger, partis ce matin pour aller aux travaux des routes, viennent de recevoir contre-ordre.

Ils s'embarquent ce soir, 28, avec un bataillon du 6e léger qui était à Alger, pour aller dans l'ouest.

Le gouverneur part également.

L'embarquement a lieu ce soir à quatre heures, et le départ à sept heures, sur *le Tartare*, pour le 6e léger. Deux autres bateaux partent également ce soir pour le transport du 3e léger, qui est attendu vers six heures et demie à sept heures.

ALLEMAGNE.

A travers le mouvement religieux, on voit, en Saxe, les tendances politiques se dessiner de plus en plus nettement. Après les pétitions relatives à la liberté de la presse et à la réforme électorale, la diète, réunie à Dresde, vient de recevoir une pétition touchant la constitution du pays, et contenant plusieurs paragraphes d'une haute importance. Les pétitionnaires demandent : 1° que les droits constitutionnels dont jouit le royaume de Saxe ne puissent être ni supprimés ni modifiés sans l'assentiment des Etats, par des résolutions de la confédération germanique ; 2° que les conventions et stipulations conclues à Vienne le 12 juin 1834, et revêtues de la sanction fédérale, soient abolies en tant qu'elles portent préjudice au droit constitutionnel ; 3° que les promesses faites par l'article 13 de la loi fédérale reçoivent leur complète exécution non-seulement en Saxe, mais dans tous les autres Etats qui n'ont pas encore établi le régime constitutionnel ; 4° que les droits de liberté individuelle soient attribués, par l'article 18 de l'acte fédéral, à tout citoyen de l'Allemagne.

Les pétitionnaires demandent, en outre, une égalité parfaite pour l'église catholique allemande ; ils espèrent que le gouvernement réfléchira sur les évènements qui ont eu lieu à Leipzig et accordera, pour en prévenir le retour, aux communes catholiques allemandes les droits dont jouissent déjà les églises reconnues.

« L'armée permanente, disent enfin les pétitionnaires, forme la dépense la plus forte du budget saxon ; les impôts sont lourds et ne pèsent que sur le peuple : l'armée se regarde comme une classe privilégiée. »

Or, comme le contingent de l'armée en Saxe et dans les autres Etats, est fixé par la diète, les pétitionnaires invitent le gouvernement à faire des démarches auprès de cette dernière pour qu'elle en diminue le chiffre, et pour qu'elle ne puisse l'augmenter en temps de paix.

Les derniers paragraphes de cette pétition expriment le désir que les soldats et les officiers ayant prêté serment à la constitution ne puissent porter des armes hors du service, et que le temps de leur présence sous [illegible]

[illegible] La défense d'introduire des marchandises [illegible] prohibées en [illegible] sanctionné par le présent congrès restera en vigueur.

4° Il n'y aura aucun changement à l'égard des marchandises qui entrent libres de droits, et les règles des articles 5, 6 et 7 du tarif du 26 septembre 1843, qui les concernent, resteront en vigueur.

5° Quant aux droits à percevoir à l'avenir, il n'y aura aucune augmentation du chiffre établi par le tarif de 1843, et les droits ne descendront pas au-dessous du chiffre fixé par le tarif de 1842.

Le temps fixé pour le paiement des droits ne pourra être abrégé. Les droits auxquels sont soumises les marchandises étrangères semblables à celles fabriquées dans le pays, ne seront pas diminués lorsque, de l'avis du gouvernement ou du conseil des ministres, il y en aura en quantité suffisante pour la consommation actuelle.

6° Le paiement des droits se fera, dans les douanes maritimes et intérieures de Vera-Cruz et de Tampico, et au trésor général de Mexique, sauf les portions de ces droits affectées au paiement des garnisons de ces places et au paiement des intérêts de la dette intérieure et étrangère, [illegible] qui sont maintenues.

7° Le nouveau tarif ne sera mis en vigueur que dans les [illegible] mois de la présente date, pour les marchandises venant de l'Europe par l'Atlantique. Quant à celles arrivant des Antilles, d'Asie et des Etats-Unis [illegible] par l'Océan Pacifique, un délai raisonnable sera ultérieurement fixé.

[illegible] Il ne sera fait aucun changement à la loi du 10 février dernier, qui accorde la continuation de tous les droits aux hospices publics.

9° Le tarif qui sera établi d'après les bases ci-dessus mentionnées ne pourra être changé sans le concours du congrès, qui en a seul le pouvoir, d'après ses droits constitutionnels.

Mexico, 27 août 1845. Signé J.-J. de HERRERA.

Les lettres de Vera-Cruz, publiées par le *Times*, prétendent que le baron de Cypry a rompu toutes relations diplomatiques et a confié la protection des résidents français au Mexique au ministre espagnol M. de Castro.

CENTRE-AMÉRIQUE.

Les commissaires nommés par Guatimala, San-Salvador et Hondouras, s'occupent de rétablir les liens fédératifs entre ces Etats. Guatimala consent à ratifier le traité de paix avec Hondouras, et un traité de commerce avec San-Salvador.

HAITI.

Les journaux de New-York, arrivés aujourd'hui, annoncent que les Dominicains prennent de grandes mesures pour assurer leur indépendance. La population entière a reçu l'ordre de prendre les armes et de se tenir prête à marcher contre l'armée haïtienne. Le bateau-pilote *Virginia*, portant pavillon américain, a été saisi de vive force pendant qu'il faisait relâche dans les eaux de Port-au-Platt ; les Dominicains l'ont armé et expédié sur un point inconnu.

Actes officiels.

Par ordonnances rendues sur la proposition de M. le ministre des finances, M. Cosnier, commandant du paquebot-poste *le Nil*, a été promu au grade d'officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur ; M. [illegible]mout, receveur particulier, percepteur à Paris, et M. [illegible], directeur des contributions indirectes de l'arrondissement de Dieppe, ont été nommés chevaliers du même ordre.

— M. Thouret, brigadier des douanes, vient d'être nommé au grade de chevalier de la Légion-d'Honneur.

BELGIQUE. — Léopold, roi des Belges, à tous présents et à venir, salut. Vu notre arrêté du 13 octobre 1844 ; vu la disposition particulière,

---

jouer son rôle, la circonspection d'Antoine, qui, au lieu de dévoiler le déboire qu'il vient de subir, est allé s'enfermer dans sa chambre, ce qui rend ce dernier bien plus dangereux que le commissaire, tout-à-fait incapable de cacher ses instincts.

Le commandant quitta le bord aussitôt après l'inspection, les officiers en firent autant. Le docteur laissa Jouffran descendre à terre, l'un des deux devant toujours être présent en cas d'accident.

Raoul, obligé de garder le bord comme officier de corvée, remercia Alophe de lui tenir compagnie et de lui éviter le tête-à-tête du dîner avec Antoine, dont il avait deviné l'antipathie.

CHAPITRE VIII. — L'EMBARQUEMENT.

Tous les préparatifs de départ pour la frégate et les cinq cents hommes qu'elle porte ont été faits activement pendant les cinq jours écoulés depuis l'inspection du commandant.

Les officiers, les élèves ont vu arriver à bord leurs approvisionnements de campagne, les cages regorgent de poules, de dindes, de canards; les moutons ont leur parc dans la batterie ; l'animal qui se nourrit de glands, selon la définition pudibonde du traducteur des *Géorgiques*, fait parfois entendre les cordes basses de sa voix ; enfin le matin au point du jour, chacun peut se croire à la campagne.

C'est à la mer surtout que cette sensation bizarre ne manque pas de charmes..

Souvent le chant du coq qui vous réveille, à mille lieues au large, n'est que le prolongement du rêve heureux commencé à la ferme voisine de la maison paternelle. Mais parfois aussi la mer qui bondit furieuse contre les flancs du navire, et le vent qui s'engouffre en mugissant dans les voiles ne rendent que plus triste le retour à la vie réelle.

On n'en était pas encore là pourtant à bord de *l'Attrayante* ; cette belle frégate, sortie du bassin depuis deux mois à peine, s'était contentée jusqu'alors de parader fringante dans la rade de Toulon en attendant le départ.

Mais le lendemain du jour où vont se passer les évènements de ce chapitre, devait la voir appareiller ; ses bonnettes et ses cacatoès étaient envergués, la chaloupe même avait pris sa place à bord sur ses chantiers, le pavillon de partance enfin flottait au mât de misaine.

Chaque officier s'était donc assidûment occupé à prévoir les besoins probables de la campagne. Antoine n'avait point oublié sa provision de cognac, car on ne trouve que du rhum à Rio-Janeiro. Le commissaire, dont tous les comptes de gamelle, de cœur et d'administration étaient réglés, faisait ce jour-là *caser* et *accorer* les provisions de l'état-major pour la mer, afin de les garantir de l'humidité et du roulis.

Les sangsues et les médicaments étaient logés à la pharmacie, et le docteur en avait fini avec la terre.

De Richeville avait apporté de l'Observatoire ses chronomètres qui, installés sur leurs socles, attendaient patiemment l'heure de se rendre utiles.

Mornan, lui, décorait sa chambre en cachette, mais annonçait bien haut qu'il voulait surprendre tout le monde par le luxe asiatique de son ameublement.

Quant à Raoul, il n'était descendu à terre qu'une seule fois pour terminer des achats indispensables, et n'avait plus quitté la frégate ; il était devenu presque aussi pensif que Kergallec, dont l'esprit inventif était tourné ce jour-là vers une clef nouvelle pour son mât de hune d'assemblage.

Le commandant de Saint-Cric ne paraissait à bord qu'une heure par jour et ne se mêlait en rien au service. La précipitation du départ l'obligeait à donner tous ses soins à son installation particulière et aux aménagements nécessités par l'arrivée prochaine de ses passagers.

Ses provisions de bouche étaient faites par M. François, domestique maître d'hôtel qui achetait et embarquait à son gré. Ce monsieur (car les matelots lui accordaient ce titre à cause de l'exquise élégance de sa mise) avait une très haute idée de l'importance de son rôle ; fort bien dressé par son maître, il mettait une grâce parfaite à vous annoncer que le dîner était servi, quand vous étiez invité. Il faisait admirablement les honneurs de l'appartement de M. de Saint-Cric, lorsqu'on se présentait en son absence, ou pendant qu'il était occupé dans sa galerie, séjour habituel du commandant. M. François vous recevait alors dans la chambre de conseil avec des façons du noble faubourg ; mais en dehors des appartements de son maître, il s'affranchissait volontiers des formules de politesse en usage à bord.

Raoul, dans sa seconde garde, qui avait eu lieu la veille, s'était déjà vu obligé de le rappeler à l'ordre.

M. François était tranquillement assis dans un canot qui allait quitter le bord, quand un timonnier le prévint que l'officier de garde le faisait demander.

Très humilié d'obéir à d'autres qu'au chef suprême, le maître d'hôtel remonta fort lentement, et vint trouver Raoul.

— Vous désirez me parler, monsieur ? lui dit-il avec un demi-dédain.

— Oui, je *désire* que dorénavant vous ne passiez plus sur le gaillard d'arrière sans saluer ; je *désire* en outre que vous n'alliez pas à terre sans m'en avoir demandé la permission quand je serai de garde.

— C'est le commandant qui m'y envoie, répondit assez brusquement le maître d'hôtel.

— C'est possible, mais vous saurez que le commandant lui-même ne s'embarque pas sans prévenir et saluer l'officier de service ; son domestique peut en faire autant. Allez.

Et M. François, très penaud, mais aussi très furieux, redescendit dans le canot, gardant une dent contre Raoul.

Ce jour même où Antoine était de garde, tout le monde devait coucher à bord, afin de se trouver prêt au départ irrévocablement fixé au lendemain matin de bonne heure.

Pourtant l'après-midi était avancée et les passagers n'avaient point paru. Ce retard excitait vivement la curiosité de tous.

Les suppositions se reportaient en foule sur la jeune fille si belle, si instruite et surtout si coquette qu'on désirait juger soi-même.

La coquetterie ne paraît aux hommes un défaut capital que dans le cas particulier où la femme qui s'en trouve atteinte est la leur.

Or, la cloche appendue au pied du grand mât venait de piquer trois heures et demie, et les conjectures allaient leur train ; Raoul et Alophe fumaient leur cigare sur le passavant du tribord, lorsqu'un timonnier vint prévenir Antoine qui se promenait avec son fidèle Achille Napoléon de l'apparition d'un signal, appelant à l'ordre le commandant de *l'Attrayante* à bord du vaisseau amiral.

M. de Saint-Cric prévenu quitta la frégate immédiatement.

Il avait à peine poussé du bord qu'un second timonnier, tout ébouriffé, vint annoncer en courant l'arrivée subite du préfet maritime, dont l'embarcation, passant en ce moment sur l'avant, allait accoster.

A cette nouvelle, le malheureux Antoine, plus éventé que jamais, sauta immédiatement à l'échelle.

— Assemblez la garde, appelez le tambour, prévenez le capitaine de corvette ; maître de quart, passez sur le bord.

De tous ces commandements, faits à la fois, aucun ne put recevoir son exécution ; le canot était le long du bord.

La veille d'un départ il n'est point d'incident minime ; l'arrivée du préfet maritime pouvait retarder, accélérer ou changer la campagne. Raoul, par un mouvement de curiosité assez naturel, s'était avancé à la coupée pour voir l'amiral ; mais à peine eût-il passé la tête en dehors qu'il la retira subitement, et se dirigea vers le grand panneau pour descendre.

— Qu'avez-vous donc, Raoul ? dit Alophe en le retenant ; pourquoi vous sauvez-vous ?

— Oh, mon Dieu ! rien, répondit-il en hésitant ; pour n'être point obligé de recevoir tout ce monde.....

— Ah ! ce sont eux. Restez donc, au contraire, nous allons bien rire. Tenez, mettons-nous là, à babord, derrière le grand mât, ajouta-t-il en entraînant Raoul, et nous pourrons tout examiner à l'aise sans être aperçus !

— Voyez donc déjà la mine effarouchée d'Antoine : ce n'est plus l'humilité effrayée de l'inférieur qui se peint sur son visage, c'est l'embarras manifeste d'un lourdaud jeté malgré lui au milieu d'un cercle de Paris. Il maudit en ce moment le capitaine de corvette qui n'arrive pas.

Antoine avait pourtant un peu recouvré son aplomb, en acquérant la certitude de la non-présence du préfet dans le canot ; le timonnier de veille, distrait par le départ du commandant, et surpris par l'approche d'un canot de la préfecture maritime, ayant pavillon développé derrière et trois étoiles au front (poésie vénitienne à part), ne s'était point donné le temps de s'assurer des personnes qu'il portait, le pavillon indiquant la présence d'un vice-amiral ou d'un personnage de grade équivalent.

Trois personnes, en effet, étaient arrivées dans l'embarcation : le comte de Mellian, sa fille et Mlle Henriette, grande et maigre, peu avenante, mais paraissant, par sa réserve, totalement opposée aux soubrettes délurées du Théâtre-Français.

Un chapeau de paille noire, une robe brune, unie, composaient sa tenue, d'une simplicité de gouvernante anglaise.

Aussitôt arrivée le long du bord, la jeune personne avait jeté son manteau à la femme de chambre et se disposait à monter après son père.

[illegible] pour [illegible] réclamations à faire à propos de l'emplacement du débarcadère du chemin de Lyon, signent une pétition déposée à la mairie du [illegible] arrondissement. — Mme d'Arcbiac, fille de M. et Mme Gérard, vient de mourir, par suite de couches, à l'âge de 22 ans. — Le général [illegible] Strogonoff, aide-de-camp de l'empereur de Russie, est arrivé à Marseille, se rendant en Italie au devant de l'impératrice. Il est accompagné de douze personnes de sa famille et de sa suite. — Le *Mémorial des Pyrénées* dit que M. Emile de Girardin fait en ce moment bâtir un magnifique hôtel dans l'avenue des Champs-Elysées. Cette construction coûtera, dit-on, 300 000 fr. — M. Emile Pereire vient d'être nommé directeur du chemin de fer du Nord; son frère, Isaac, le remplace dans la direction du chemin de Saint-Germain. — Les eaux de la Loire ayant crû depuis 48 heures, la navigation, suspendue en amont par suite des basses eaux, a repris hier une grande activité. — Il a été consommé dans le mois de septembre dernier: 5 939 bœufs, [illegible] vaches, [illegible] veaux et 37 503 moutons; [illegible] Il avait été consommé dans le [illegible] 2 577 vaches, 5 881 veaux et [illegible] moutons [illegible] 563 270 kil. de suifs fondus. L'accroissement de la consommation de septembre dernier est considérable [illegible] bœufs, [illegible] vaches, 807 veaux et de 2 596 moutons; il est de [illegible] kil. [illegible] Il faut joindre à cette consommation celle de 164 taureaux, 85 boucs et 158 chèvres.

CAISSE D'ÉPARGNE DE PARIS. — Versements reçus par la Caisse [illegible] de Paris les dimanche 5 et lundi 6 octobre de 5 401 déposants, dont [illegible] nouveaux, 609 756 fr. — Remboursements effectués la semaine dernière à 2 539 déposants, dont 615 soldés, 1 162 758 fr. 93 c. — Rentes achetées à la demande des déposants pendant la même semaine pour un capital de 124 931 fr. 70 c. — Demandes de remboursements du 3 octobre, 1 121 627 fr.

ADJUDICATION. — Le 29 de ce mois, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé à la préfecture de la Seine, conformément aux ordonnances royales des 29 mai 1829 et 31 mai 1838 et à l'arrêté de M. le ministre des travaux publics du 24 septembre 1845, à l'adjudication au rabais et par voies de soumissions cachetées, de l'entreprise des travaux de terrasse, maçonnerie et carrelage pour la construction du nouvel hôtel du Timbre-Royal, sur les terrains des Petits-Pères. Cette entreprise, d'une importance de 499 446 fr. 03 c., sera adjugée en un seul lot. Le cautionnement à fournir sera de 49 944 fr.

IMPÔT SUR LE RAISIN. — Un avis de l'administration de l'octroi, affiché aujourd'hui dans Paris, prévient le public: 1° qu'il sera perçu aux barrières, à l'entrée des raisins dans Paris, cinq centimes par kilogramme; 2° que les industriels qui veulent fabriquer du vin avec le raisin nouveau, doivent préalablement en faire la déclaration à la susdite administration.

UNE SURPRISE. — On écrit de Cambrai à l'*Impartial du Nord*: « Un [illegible] des environs de Cambrai avait vécu avec sa femme en bonne intelligence durant vingt-deux ans. Il n'est de si beau ciel qui ne finisse par se couvrir de nuages. Aussi un orage vint-il à éclater il y a peu de jours dans ce ménage, jusqu'alors modèle entre tous. La tempête fut violente; le mari, usant de sa force virile d'une manière peu conjugale, saisit sa femme aux cheveux avec tant de force qu'il lui arracha le toupet. Effrayé lui-même du résultat de son attaque, il s'évanouit.

dans plusieurs districts. On l'a remarquée du côté de [illegible] et Saint-Denis dans le canton de Fribourg; aussi le gouvernement de Vaud s'occupe des mesures à prendre pour empêcher que cette épizootie n'exerce aussi ses ravages dans ce canton.

LES JEUX DU HASARD. — Le *Journal de Reims* annonce la mort de Mme Gendarme, veuve d'un ancien maître de forges, d'un des plus riches propriétaires du département des Ardennes. La succession Gendarme est évaluée à quinze millions. On cite parmi les héritiers: M. Léon Cunin-Gridaine, fils du ministre, dont la part est de deux millions et demi; M. Jules Duchesne, un des administrateurs des domaines de Son Altesse Royale Mme Adélaïde; et M. Charles Didier, auteur de *Caroline en Sicile*. La part de ces deux derniers héritiers serait, dit-on, de trois à quatre millions.

EMPOISONNEMENT PUBLIC. — Le *Courrier du Gard* dit que le 30 septembre dernier, 64 kilog. de bœuf exposés en vente à Nîmes ont été jetés à la voirie par ordre de la police, après avoir été reconnus impropres à la consommation.

UN DÉDOMMAGEMENT. — Hier soir, à six heures, un de ces petits cordonniers ambulants qui parcourent les rues de Lyon, faisait entendre de piteuses lamentations en s'arrachant les cheveux. Des personnes, dit le *Rhône*, s'approchèrent de cet enfant, et l'une d'entre elles lui ayant demandé la cause de sa douleur, l'enfant tira de sa poche une pièce de cinq francs fausse qu'un dame comme il faut, disait-il, lui avait échangée. Parmi les nombreux auditeurs que cette scène avait attirés, se trouvait un médecin qui, touché des larmes de l'enfant, lui mit dans la main deux pièces de cinq francs. Qu'on juge de sa joie!

LA DOUANE ET LES FOURGONS DU ROI DES BELGES. — On lit dans l'*Impartial du Nord*: « Vendredi le dernier convoi du chemin de fer amenait à la station de Valenciennes les bagages du roi des Belges, qui consistaient en deux fourgons couverts et trois voitures de poste. Deux personnes de notre ville, se disant parfaitement renseignées, allèrent déclarer aux employés de la douane que les fourgons du roi Léopold contenaient des objets prohibés pour une somme d'environ 300 000 fr., les sommant de procéder à la visite de rigueur. Les employés, connaissant tous les égards qu'on doit aux têtes couronnées, répondirent qu'ils n'agiraient que sur les ordres de M. le directeur. Les dénonciateurs qui se voyaient déjà en possession d'une somme de 100 000 fr., car le tiers de la saisie revient à celui qui l'a rendue possible, allèrent trouver M. de Bellegarde. Grand embarras de ce dernier! Enfin, après des pourparlers fort longs, M. de Bellegarde décida qu'il ne décidait rien, ajoutant que les employés avaient le droit d'agir à leurs risques et périls. Nos spéculateurs crurent devoir recourir au ministère de l'huissier pour mettre les employés de la douane en demeure d'agir, mais l'huissier refusa. Persistant néanmoins dans leur entreprise, ils se rendirent le soir à l'arrivée des fourgons suspects. Une espèce de vérification eut lieu; un fourgon fut ouvert, mais pour la forme, sans toucher aux paquets qui portaient les armes de S. M. Belge, sans même vérifier le second fourgon et s'assurer si tous les paquets portaient le sceau qui pouvait assurer leur entrée en franchise; puis tout fut dit. Encore les employés demandèrent-ils la permission du domestique qui accompagnait ce convoi. Voilà ce qui s'est passé vendredi à Valenciennes. Il paraît décidément que la loi n'a de rigueur que pour les pauvres, et que MM. les douaniers savent s'humaniser devant les têtes couronnées. Nous n'hésiterons pas à blâmer M. le directeur des douanes de Valenciennes. Si les lois affranchissent les ambas-

[illegible] conseil de guerre, qui [illegible] du 75e de ligne ayant fait usage de leur sabre. A propos de cette condamnation, nous avons fait la réflexion suivante, qu'il faut lire ainsi:

« En faisant ressortir la légèreté de la punition infligée à ces militaires, nous n'entendons point critiquer le jugement prononcé par le premier conseil de guerre. Nous voulons seulement constater, dans cette circonstance, que l'usage brutal du sabre et le sang versé sont punis de quinze jours de prison, tandis que, pour une question de salaire, des ouvriers charpentiers se sont vus condamner à deux et trois années d'emprisonnement. »

ACADÉMIE DES SCIENCES.

PRÉSIDENCE DE M. ELIE DE BEAUMONT.

Séance du 6 octobre.

Chimie. — *Ethers chlorés.* — Il y a huit jours seulement que M. Malaguti a lu devant l'Académie un mémoire intitulé: *Recherches sur les éthers chlorés.* Aujourd'hui, la commission nommée pour prendre connaissance de ce travail, et composée de MM. Thénard, Pelouse et Dumas, rapporteur, a fait connaître son rapport. Cette promptitude à s'acquitter d'un devoir, ce zèle pour les intérêts de la science, démontrent que si l'Académie voulait, il lui serait possible de faire des rapports et moins rares et moins long temps désirés. Combien de savants modestes, et cependant du premier mérite, attendent depuis deux ans, trois ans, et plus, qu'une commission veuille bien prononcer sur la valeur de leurs recherches? N'attendront-ils pas plusieurs années encore, n'attendront-ils pas toujours une récompense, un encouragement pour les stimuler à continuer des travaux que le premier corps savant du monde aurait déclarés être entrepris et exécutés dans une direction utile? Le fait que nous signalons avec plaisir à nos lecteurs, ce rapport de M. Dumas, qui n'est attendu qu'une semaine, nous donne l'espoir que l'Académie a pris le parti de ne se mettre plus jamais en retard avec les auteurs qui la prient de juger leurs œuvres.

Nous avons bien peur qu'un avenir peu éloigné ne démontre toute la vanité de notre espoir téméraire.

Quoiqu'il en soit, nous devons le dire, le rapport de M. Dumas est un des meilleurs que nous ayons jamais entendus; il a dit et bien dit tout ce qu'il avait à dire pour faire ressortir le travail de M. Malaguti.

On sait que dans un grand nombre de combinaisons de la chimie organique, par exemple l'éther sulfurique et les éthers des différents acides, le chlore peut se substituer à l'hydrogène pour donner des composés nouveaux, qu'on appelle *éthers chlorés*. Ce sont ces corps qui ont fait le sujet des recherches de M. Malaguti.

Ainsi que l'a dit M. Dumas, l'action du chlore sur un éther libre ou sur ce même éther combiné, cette action opérée à froid, à chaud, à l'ombre, au soleil, peut engendrer une multitude de réactions diverses, faire naître des corps très variés et poser par conséquent, à l'ardeur des chimistes, les problèmes d'analyse les plus délicats et souvent les plus difficiles à résoudre, toutes ces réactions, tous ces corps nouveaux pouvant se manifester simultanément.

Mais, nous nous permettons de l'ajouter, cette manifestation ne peut avoir lieu que suivant certaines lois; elle n'est pas due au hasard, mais à une cause résultant des circonstances que le chimiste est maître de faire intervenir à sa volonté. Aujourd'hui, le chimiste ne cherche encore qu'à constater les effets de cette cause, sans s'occuper de sa nature,

---

Ce dernier fut bientôt à bord; le port d'armes du factionnaire résuma le salut maritime dont il fut accueilli malgré les rubans de toutes couleurs, les croix, les ordres dont son habit noir était couvert.

C'était un homme d'une belle tenue, d'une taille élevée, aux façons [illegible], froid et sérieux, paraissant posséder au plus haut degré la conscience de sa dignité.

Antoine, avec une maladresse à lui seul possible, lui jeta immédiatement à la tête avant de l'avoir salué:

— Le commandant n'y est pas! ce qui avait l'air de lui dire: Allez-vous en, vous reviendrez une autre fois.

Le noble diplomate laissa échapper un simple: Ah! qui, tout en signifiant l'étonnement, ne demandait pas d'explications.

Antoine ajouta pourtant: Oui, il est allé à bord de l'amiral.

Le comte, après un quart de salut de tête, voulant dire qu'il comprenait, s'avança de quelques pas avec une petite moue indiquant sa surprise de la manière dont on recevait un personnage comme lui.

— Parbleu! dit Alophe, il a l'air enchanté de l'urbanité maritime, et surtout des honneurs militaires qu'on lui rend; il lui revient des coups de canon et l'on n'a pas seulement assemblé la garde.

— Tant pis! c'est de sa faute, répondit Raoul avec un petit air d'aigreur, non habituel chez lui; pourquoi n'a-t-il pas fait prévenir de l'heure de son arrivée? d'ailleurs rien dans son costume bourgeois n'annonce son rang et son titre.

— Oui, mais le pavillon déferlé derrière le canot aux trois étoiles, annonce au moins le grade de vice-amiral. Chut! voici sa fille qui paraît au haut de l'escalier. Elle est, ma foi, fort bien posée ainsi, et si elle est aussi coquette qu'on le dit, elle doit comprendre le bénéfice de sa situation pittoresque sur ce piédestal; vous ne trouvez pas, Raoul? Voyez ce petit brodequin qui dépasse le bord de la robe et s'avance délicatement pour descendre. N'a-t-elle pas l'air, ajouta Alophe avec un sérieux digne d'Arnal, d'un envoyé céleste, posant un pied sur cette vallée de larmes! Comment trouvez-vous ma poésie, Raoul? Allons, maître Antoine, tirez-vous de là si vous pouvez.

Les facéties du docteur étaient perdues pour Raoul qui n'écoutait pas. Son regard fixe ne quittait point la jeune fille: mais au dédain courroucé dont il était la principale expression, se mêlait pourtant une sorte d'admiration craintive, car avant d'avoir rien détaillé chez Julia de Meillan, sa tournure et sa mise devaient frapper.

Svelte, élancée, poétique, sa taille se trouvait admirablement moulée par une longue redingote montante en flanelle grise, qu'une cordelière de soie était censée retenir. Un petit col d'homme en batiste unie, des manchettes pareilles, des gants de peau de Suède protégeant des mains sinon très petites, au moins délicieuses de formes, de toutes mignonnes bottines de maroquin noir accusant un pied mince et cambré, voilà ce que Raoul et Alophe durent d'abord voir, placée, comme elle l'était, à cinq pieds au dessus du pont.

Quant à son visage, il fallait aller le chercher sous une capote de satin noir uni, dont un ruban de même étoffe contournait la forme; quelques petits bouquets de violette de Parme, semés çà et là sur la passe de cette simple coiffure, la rendaient presque élégante. Puis, soit hasard ou calcul, ce petites boucles fines et soyeuses, échappées de leur prison, étaient venues flotter sur un col fort blanc, ma foi! qui se détachait du corps avec une élasticité ondoyante pleine de grâce.

Il fallait être artiste, peintre ou poète pour comprendre l'expression adorable de dédain de cette bouche si pure, et deviner les étincelles que pourraient lancer ces yeux noirs exprimant alors, comme le jour où Raoul l'avait vue à terre, une nonchalance tout-à-fait étrangère aux choses et aux personnes.

Nous ajouterons, pour en finir, que cette allure originale, sans légèreté étourdie, gravement fantasque, si l'on peut accoupler ces mots; cette expression de tristesse sérieuse et fière, n'excitant nullement la compassion, empêchait de s'éprendre subitement d'elle au premier coup d'œil; mais on n'eût pu l'étudier à loisir et la comprendre sans en devenir fou.

Un instant avait suffi à Raoul et au docteur pour sentir ce qui nous a coûté tant de mots; mais la parole, hélas! et surtout la plume, ne peut lutter de vitesse avec le regard et la pensée.

— Certes, dit le docteur, si cette jeune-fille est coquette, elle doit être fort dangereuse, car elle cache admirablement son jeu.

— Ah! voici maître Antoine qui va lui offrir la main; il a l'air assez mal à l'aise, ce qui n'ajoute rien à sa grâce ordinaire. Ne vous fait-il pas l'effet de l'âne de la fable imitant le petit chien? Oh! oh! elle ne se sert pas de Martin-bâton, mais elle le refuse, et cela sans lui parler. La voilà qui descend gravement sans se donner même la peine de le regarder. C'est un peu mystifiant!

— C'est insolent! dit Raoul, elle le traite comme un laquais.

Antoine, attribuant ce refus de Mlle de Meillan à l'omission qu'il avait faite de formuler sa demande, s'approcha d'elle au moment où, quittant la dernière marche de l'escalier, son pied se posait sur le pont, et lui dit en arrondissant son bras gauche:

— Voudriez-vous, madame (il salua), agréer le... (nouveau salut). Il fallait cependant arriver à la fin de la phrase, le... agréer l'honneur de mon bras? fit-il avec précipitation.

— Bravo! Antoine; bien envoyé! dit tout bas le docteur. Comment va-t-elle répondre à cette offre si galamment exprimée. Ah? cette fois-ci elle le regarde; il y a progrès. Mais, voyez donc, Raoul, on dirait qu'elle examine autour d'elle pour s'assurer qu'elle est bien sur un bâtiment de l'Etat, avec des officiers français, et non au milieu d'officiers nègres de Saint-Domingue. Il paraît qu'elle ne veut pas le..... l'honneur de son bras, elle le remercie de la tête.

Pendant ce temps, le capitaine de corvette étant arrivé sur le pont, expliquait à monsieur l'ambassadeur la cause de la sotte réception qu'on lui fait.

Le commissaire, qui s'était d'abord retiré en arrière au moment de l'alerte, avait paru vivement souffrir de la conduite maladroitement [illegible] d'Antoine. Aussi, dès que ce dernier, encore ému du second refus qu'il venait d'essuyer, se fût retiré, Napoléon s'avança vers [illegible] qui promenait autour d'elle un regard indifférent.

Les gens de la haute société s'étonnent rarement et surtout n'[illegible] jamais les petites choses. Au calme insouciant qu'on lisait sur ses traits immobiles, personne n'eût pensé qu'elle voyait pour la première fois une frégate de 60 canons; il en était pourtant ainsi.

— Il paraît, dit Alophe, que la comédie n'est pas finie, car voilà Napoléon qui entre en campagne.

Après plusieurs saluts forts bien dessinés et dénotant son grand aplomb près du beau sexe, le commissaire entame la conversation à la troisième personne.

— Ce n'est pas sans doute la première visite que madame fait à bord d'un navire de *guerre de l'Etat*?

Il attendit le corps courbé et le cou tendu...

Rien... Julia se contenta de le mesurer lentement du regard, avec une surprise qui ne se trahissait que par la grandeur dont ses yeux étaient ouverts; son air rêveur prouvait assez qu'elle ne comprenait pas.

Napoléon pensa sans doute qu'il l'intimidait, car il reprit sous une nouvelle forme, en cherchant à adoucir le son de sa voix vibrante et basse:

— Est-ce la première fois que...

— Le commandant vient à bord, dit un timonnier au capitaine de corvette.

Julia, entendant cette annonce, tourna sans affectation le dos au commissaire, et lui abandonnant le reste de sa phrase, elle monta sur le banc de quart pour voir arriver le canot.

— Eh bien! qu'en dites-vous, Raoul? tout ceci ressemble-t-il à de la coquetterie?

— Vous ne voyez donc pas, Alophe, qu'elle trouve ces gens-là au-dessous d'elle, et ne les juge pas même dignes de l'entendre; c'est pitoyable!

— Vraiment, Raoul, on vous croirait un motif d'attaquer cette jeune fille, qui me semble tout bonnement étourdie dans ce monde nouveau, dont les idées et les sens ne sont pas encore en harmonie avec le milieu où elle se trouve brusquement jetée. J'avoue que sa timidité ne se trahit pas, mais l'habitude du monde suffit pour donner, aux femmes surtout, ce calme apparent.

— Allons donc, docteur! reprit Raoul; elle, intérieurement embarrassée!.. Attendez l'arrivée du commandant, vous verrez si sa timidité l'empêche de répondre.

— Quand cela serait! cette préférence que vous attribuez au grade, n'est pour moi que le résultat fort simple de la différence de ton et d'allures du commandant.

La femme de chambre monta à son tour portant le manteau de sa maîtresse, et Antoine donna aussitôt l'ordre au canot de la préfecture de se haler de l'avant pour laisser accoster le commandant de Saint-Cric.

ÉDOUARD PUJOL.

(*La suite à demain.*)

tances, et de la plupart des autres réactions, M. Malaguti conclut à une analogie profonde entre les deux séries des carbures d'hydrogène et de chlore.

On sait aussi qu'il y a trois formules rationnelles pour représenter la composition et la manière de se comporter de l'éther sulfurique ; on a proposé de le regarder comme un hydrate de gaz oléfiant, comme de l'oxyde d'éthyle, ou comme de l'hydrure de gaz oléfiant modifié par la substitution d'une molécule d'oxygène à une molécule d'hydrogène. C'est vers cette dernière hypothèse que penche M. Malaguti, et toutes les recherches qu'il a faites sur les autres éthers, chlorocarbonique, chloroxalique, chlorosmimique, chloroformique, l'ont fait persister dans cette idée. L'action conforme de la chaleur, de l'alcool, de la potasse et de l'ammoniaque sur tous les corps donne effectivement un grand poids à cette manière d'entendre le phénomène.

Cette analyse suffit pour donner aux chimistes de profession une idée de ce qu'ils trouveront tant dans le rapport de M. Dumas que dans le Mémoire de M. Malaguti. Il nous reste, pour faire comprendre à tout le monde la brillante portée que le savant académicien a prêtée à l'auteur, il nous reste à citer la dernière partie du remarquable rapport de M. Dumas :

» Après avoir fait sentir l'analogie incontestable qui lie entre eux les éthers chlorés dont il s'est occupé, dit le rapporteur, M. Malaguti examine s'il convient de les regarder comme étant formés d'un acide et d'une base distincts ou bien comme produits par la substitution du chlore à l'hydrogène dans une molécule unique formée par la confusion de la molécule de l'acide et de celle de l'éther.

» Il penche vers cette dernière opinion, sans se prononcer. Ses expériences lui paraissent moins favorables à la doctrine de Lavoisier sur la nature des sels, qu'à celle de Davy.

» L'Académie nous permettra de conserver la même réserve dont l'auteur a fait preuve. Il s'agit ici d'une des plus belles suites d'expériences dont la chimie organique se soit enrichie depuis bien long-temps ; elles ont conduit l'auteur à la certitude qu'il s'agissait d'établir l'analogie de certains corps analogues eu effet ; elles l'ont mené au doute, quand il a fallu se prononcer sur leur nature intime.

» N'essayons pas d'aller plus loin que sa pensée ; laissons-lui ce doute comme aiguillon à de nouvelles études, et *n'abusons pas de ses propres découvertes pour le devancer dans leurs résultats*.

» En se bornant, comme l'auteur, à l'exposé des faits qu'il a observés, à leur appréciation prochaine, et sans préjuger la place que l'avenir leur réserve dans la science, votre commission n'hésite pas à déclarer qu'elle regarde le Mémoire de M. Malaguti comme extrêmement digne de figurer dans son Recueil des savants étrangers, soit par le nombre et l'exactitude des faits dont il enrichit la science, soit par la simplicité de relations qu'il établit entre des corps d'un haut intérêt. »

Sels mercuriels. — Les combinaisons que l'ammoniaque donne avec le mercure et les divers acides laissent beaucoup d'incertitude dans la chimie atomique. M. Millon pense pouvoir rendre raison de toutes les anomalies, tant des réactions que des formules, à l'aide d'un seul groupement ammonio-métallique d'une nature nouvelle. Il consiste en une base formée par la réunion de quatre équivalents d'oxyde de mercure, d'un équivalent d'ammoniaque et de deux équivalents d'eau. Cette base est du reste produite par M. Millon, en faisant réagir la potasse sur le turbith ammoniacal ; la potasse s'empare de l'acide et laisse l'hydrate ammonio-mercuriel.

L'iodoforme et le chloroforme.— On sait que le iodoforme s'obtient par l'action combinée de l'iode et des alcalis sur l'alcool. L'analogie qui existe entre le composé et le chloroforme permet de croire qu'on pourrait aussi le préparer en remplaçant l'alcool par l'acétone, l'esprit de bois, ou quelque produit de la série méthylique. M. Millon indique encore un autre moyen de faire cette préparation : il dit qu'il l'a obtenue par l'action combinée de l'iode et du bi-carbonate de potasse sur le sucre de lait, la gomme, la dextrine et plusieurs substances albuminoïdes.

Il existe une grande analogie entre cette communication et l'extrait d'une lettre de M. Wohler à M. Pelouze. M. Wohler dit qu'un de ses élèves, M. Stæder, a observé la formation du chloral en faisant agir le chlore à l'état naissant sur un grand nombre de matières organiques et en particulier l'amidon. On l'obtient mêlé d'acide formique et d'un corps huileux en soumettant à la distillation un mélange d'amidon, de bioxyde de manganèse et d'acide hydrochlorique.

— M. Cahours a lu des recherches très intéressantes relatives à l'action du brôme sur les citrates alcalins et sur les sels alcalins formés par les acides dérivés de l'acide citrique. Le chimiste a eu pour but de jeter quelque jour sur les différences qui séparent les divers acides ternaires de la chimie organique quand on les soumet à l'action soit de la chaleur, soit d'un corps étranger.

— M. Oppermann a lu aussi quelques observations sur la réaction des bi-carbonates alcalins sur les bases végétales en présence de l'acide tartrique. Le but de ce chimiste était de pouvoir établir des différences toxicologiques entre ces corps qui sont pour la plupart des poisons énergiques.

— On voit que les communications relatives à la chimie ont été fort nombreuses dans la séance d'aujourd'hui. Cette circonstance nous empêche de donner plus de développement à l'analyse que nous devons faire de chacune d'elles ; elles nous engage aussi à remettre à notre prochain compte-rendu l'examen d'un beau rapport de M. Poncelet sur les recherches théoriques et expérimentales entreprises par M. Bourgeois, enseigne de vaisseau, sur les propulseurs hélicoïdes. M. Poncelet n'a pas d'ailleurs eu le temps de terminer sa lecture et nous ne pourrions par conséquent aujourd'hui que scinder notre analyse.

— Nous ne ferons que mentionner (nous nous sommes engagé à parler de tout) les deux Notes sur la maladie des pommes de terre, de MM. Clerget et Farand ; la suite du Mémoire de M. Cauchy, relatif au nombre des valeurs égales ou distinctes qu'une fonction peut acquérir ; une Note de M. Delacroix sur la multiplication des plantes par bouture ; une autre Note de M. Pommel sur les fenêtres et châssis à coulisses ; enfin une Lettre de M. Joubert sur la mort prématurée des arbres qui vivent sous l'influence permanente des rayons lumineux du gaz. Cette communication ne manque pas d'importance quant au fond ; mais nous croyons que l'interruption du sommeil des plantes, à leurs indigestions et autres phénomènes curieux dont parle l'auteur.

Sciences médicales. — *Zoologie*. — M. Agassiz adresse de nouvelles livraisons des belles monographies d'histoire naturelle et de paléontologie dont il fait hommage à l'Académie. Ces livraisons contiennent : une nomenclature zoologique des divers genres d'animaux tant vivants que fossiles.

Ce simple aperçu suffira, sans doute, pour faire pressentir l'importance du travail qu'a entrepris M. Agassiz. Il faudrait plusieurs colonnes de ce journal pour analyser sommairement les points principaux d'histoire naturelle qui sont traités dans cette série de mémoires.

L'Académie reçoit de M. Vogt, collaborateur de M. Agassiz, une lettre contenant les résultats de nouvelles recherches zoologiques, que ce naturaliste vient d'entreprendre pendant son séjour à Saint-Malo. Il s'est occupé particulièrement, dans ces recherches, de l'embryologie des actéous.

— M. Paquet, horticulteur, écrit pour signaler un fait depuis long temps connu des entomologistes, savoir, que les chenilles ou larves des papillons ne proviennent pas exclusivement des œufs d'un papillon, mais que ces chenilles elles-mêmes ont la faculté de produire des larves.

Nouvelle maladie en Algérie. — M. Guyon, chirurgien en chef de l'armée d'Afrique, donne de nouveaux documents sur une maladie endémique des régions tropicales et plus particulièrement de l'Amérique et de l'Afrique méridionale, dont il a le premier signalé l'existence en Algérie, par des communications faites à l'Académie en 1840 et 1842 ; il s'agit d'une maladie connue au Brésil sous le nom de *maculo*, et dont le phénomène principal consiste dans l'expulsion d'une portion de la muqueuse du gros intestin, sous forme d'un tube, et dans une étendue qui va quelquefois jusqu'à 40 centimètres et plus. Cette maladie est une espèce particulière d'entérite qui se termine par la mortification d'une portion plus ou moins considérable de la muqueuse intestinale.

La lettre de M. Guyon a principalement pour objet d'établir ses droits à la priorité sur la découverte de ce fait, dont un recueil de médecine militaire vient de publier de nouveaux exemples, en le considérant comme entièrement inédit.

Larynx des oiseaux chanteurs. — M. Müller adresse l'extrait d'un mémoire sur des différences fondamentales qu'il a trouvées dans la structure du larynx de divers genres et familles d'oiseaux de l'ordre des passereaux, ou oiseaux chanteurs. La classification des passerines n'étant pas encore basée sur la connaissance des familles naturelles et des caractères anatomiques des genres, l'auteur pense que les différences typiques de l'organe de la voix, dont il donne connaissance dans son mémoire, pourront servir à fonder une nouvelle classification méthodique.

Résine du boucage. — M. Mathieu, médecin à Vitri-le-Brûlé (Marne), communique un Mémoire sur le grand boucage et ses produits. Le grand boucage est une plante indigène, de la famille des ombellifères. Il est peu de plantes qui renferment ou produisent autant de corps aussi différents et en proportion aussi considérable. Ces produits sont de la gomme, du sucre cristallisable, de la mannite, de l'huile essentielle et de la résine (boucagine). M. Mathieu pense que la résine du grand boucage, qu'il propose de nommer *boucagine*, peut être utilisée dans les arts, et surtout en médecine, où il peut rendre des services à titre d'excitant et de diurétique.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS DU 6 OCTOBRE 1845.

Le *Journal des Débats* consacre son premier-Paris aux nouvelles de l'Algérie. Il annonce que l'absence *d'un gouverneur général* est très vivement sentie à Alger dans un moment où le général Lamoricière, si capable d'en exercer les fonctions, est obligé par les circonstances de retourner dans la province d'Oran.

Les *Débats*, en présence des nombreuses atrocités des Arabes, en présence des massacres des camps de Bel-Abès et de Ténès, couronnés par la boucherie des quatre cents braves de Djemâa-Ghazaouat, déplorent les attaques des philanthropes imprudents qui déconsidèrent l'armée dans ses chefs et préchent un système inapplicable à ces peuplades barbares.

Le *Journal des Débats*, dans son second article, modifie ce qu'il avait primitivement annoncé à propos de l'insurrection de la Romagne. Dans sa première version, des réfugiés étrangers étaient seuls auteurs des troubles de la Romagne ; aujourd'hui il constate au contraire que les insurgés étaient tous Italiens, à l'exception de deux ou trois réfugiés espagnols. Le *Journal des Débats* constate, d'après l'aveu même du gouvernement pontifical, que les insurgés se sont conduits avec la plus grande modération.

Le journal l'*Epoque* donne un premier-Paris dont le style pompeusement élogieux rappelle l'épanouissement flagorneur des journaux ultra-royalistes de 1815.

« Au premier rang de ces grands citoyens, à la première place, au dessus de tous, l'histoire placera ce roi sage, habile, philosophe et patriote, d'une pensée profonde, d'une volonté forte, dont l'avènement fut une acclamation populaire, et dont le règne est un enseignement pour les autres rois. C'est parce que Louis-Philippe a vu et saisi, dès le premier jour, les vrais besoins de la France, ses besoins de repos, de stabilité, de fondation politique ; ses besoins de paix au dehors et de progrès intérieur, pratique et social, que son nom est devenu comme le symbole de l'ère nouvelle et la sanction de l'avenir. Louis-Philippe agit sur son pays et sur son temps de toute l'intelligence qu'il en a, de toute la sympathie qu'il leur inspire. »

Le journal la *Presse* complète son travail sur l'avenir de notre marine militaire. Elle termine aussi ses considérations sur la marine à vapeur :

« En résumé, que voulons-nous ? Etre en mesure, comme l'a dit M. le prince de Joinville, de résister à toute prétention qui blesserait notre honneur ou nos intérêts. Pour cela que nous faut-il ? Une flotte à vapeur bien organisée, nombreuse et servie par d'habiles et savants mécaniciens : c'est le moyen de relever notre situation maritime et de conserver dans le monde notre rang politique. »

PETITE CORRESPONDANCE.

M. de F. à Brest. — On expédie par la diligence.

M. G. L. à Reims. — On va expédier. — Nous aimons à recevoir la confirmation des choses. — Que nous entretiennent le feu sacré.

M. Q. à la T. du P. — Reçu. Nos félicitations les plus vives. — Le laconisme rehausse bien un acte de beau dévouement, mais il ne suffit pas toujours au besoin du cœur, et sous ce rapport nous sommes privés.

M. M. à Dijon. — Bravo ! voilà comme il faut conduire les choses. — 1o très bien ! — 2o très bien ! 3o très bien ! — Ce que nous pensons ? Que c'est une affaire de tact et d'appréciation personnelle, et que vos donnés sont fondés ; — 4o très bien ! — 5o très bien ! Félicitez les deux nouveaux-venus. — 6o très bien ! En vous renvoyant les billets, nous causerons du plan. — Merci, amis, merci !

M. V. C. à Rethel. — N'avez-vous pas reçu à R. notre lettre du 3 ? La vôtre nous met la joie au cœur. En avant !

Halle à la viande du 4 octobre. — 21078 kil. Bœuf 1,30-1,10-0,80. — 13043 kil. Veau 1,30-1,18-1,80. — 3916 kil. Mouton 1,30-1,15-1,00. — En gros 39760 kil. 1,30-1,28-1,16.

Marché de la Vallée du 4 oct. — Alouettes (dizaine) 0,00. — Cailles, 0,50 à 1,75. — Canards barbotteurs, 0,65 à 2,00. — Canetons de Rouen, 2,50 à 3,00. — Chapons gras 2,00 à 5,00. — Chevreuils 00,0 à 00,0. — Cochons de lait, 5,00 à 12,00. — Dindes gras, 6,00 à 7,60 ; comm., 2,00 à 4,00. — Faisans 3,00 à 4,00 — Lapins ou lapereaux 1,30 à 3,00. — Lièvres ou Levreaux, 1,50 à 6,00. — Mout. pré-salé 00 à 00. — Oies comm. 2,25 à 4,50. — Perdrix grises, 0,25 à 2,00. — Perdrix rouges, 0,25 à 2,00. — Pigeons de volière 0,10 à 0,75. — do bizets 0,15 à 0,40. — Poules ordinaires 1,20 à 1,75. — Poulets gras 2 00 à 4,00 ; de comm, 0,25 à 1,80. — Vanneaux 0,00. — Râles de genêts, 0,60 à 0,00. — Sarcelles, 0,00.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 2, 3 et 4 octobre. — *Beurre* (le kil. En livres 1,20 à 2,10. — En mottes Isigny 1,60 à 4,60. — En mottes Gournay 1,20 à 3,20. — Petit beurre 1,08 à 1,06. — Beurre salé ou fondu 0,00 à 0,00. — *OEufs* (le mille). Du 2 oct. 44 à 72. — Du 3, 43 à 64. — Du 4, 42 à 68. — *Fromages* (la dizaine), 3 oct. Brie 13 à 25. — A la pie 5 à 18.

Marché aux chevaux du 4 oct. — Chevaux de selle et de cabriolet entrés 160, vendus 22 de 210 à 1000. — De trait 185 entrés, vendus 27 de 230 à 890. — Hors d'âge 127 entrés, vendus 19 de 90 à 400. — Anes entrés 10, vendus 2 de 27 à 32. — Chèvres amenées 8, vendues 3 de 18 à 28. — Voitures, 21 amenées, 7 vendues de 150 à 420. — Encan 2, de 55 à 60. — Essai 12.

VERSAILLES, 3 octobre. — Foin 1re 42 à 48 ; 2e 38 à 40 ; 3e 30 à 36. — Paille de froment 24 à 32 ; de d'avoine 30 à 34. — Trèfle 30 à 38. — Luzerne 40 à 43. — Regain 34 à 40.

217 veaux ont été vendus de 1,10 à 1,40 le kil. sur pied.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 3 octobre. — PHILIPPE, menuisier en fauteuils, rue de Charenton, 23. Juge commissaire, M. Sommier ; syndic provisoire, M. Battarel, rue Cléry, 9. — CAZES, tailleur, rue Richelieu, 112. Juge commissaire, M. Le Roy ; syndic provisoire, M. Thiébaut, rue de la Bienfaisance, 2. — THOMAS, épicier, faubourg Saint-Martin, 99. Juge commissaire, M. Milliet ; syndic provisoire, M. Sergent, rue des Filles-Saint-Thomas, 17.

Bourse du 6 octobre 1845.

La bourse a été extrêmement animée ; rente et chemins, tout a monté. La hausse est de 10 c. sur le 5 0/0, 25 c. sur le 3 0/0. La hausse du Nord se soutient et entraîne celle des autres lignes. Les rentes d'Espagne ont monté de 6/8 0/0 ; les fonds belges tendent aussi à s'améliorer. La Banque de France a monté de 10 f. ; le cours de ces actions se ressent des gros escomptes qui se sont faits vers la fin du mois.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant ; Belgique 1842, 103 1/2. — Banque belge, 730. — Espagne passive, 6 1/4. — Dette intérieure, 31 1/4. — Chemins de : La Teste, 210. — Amiens, 635, 640. — Montereau, 525. — Bordeaux, 700, 697 50, 700. — Actions de Zinc Vieille-Montagne, 7400, 7275. — Société générale d'annonces, 330, 335. — Hauts-fourneaux de Monceaux, 1825. — Chemin non constitué de Charleroy 540. — A terme : Emprunt, 83 75 fin cour. — Banque de France, 3390, 3395. — Chemins de : Amiens, 632 50, 640. — Montereau, 525. — Bordeaux 695, 705. — Hazebrouck, 535.

5 0/0 compt....	1er C. 118 «	P H. 118 05	P. H. 118 «	dr C. 118 05	b. 117 «
— fin cour...	117 95	118 20	118 10	118 10	118 «
3 0/0 compt....	83 50	83 83	83 50	83 55	83 «
— fin cour...	83 50	83 65	83 50	83 60	83 «

Au comptant.	1er C.	Der C.	Dif.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Dif.
O. de la Ville.	1402 50	« «	« «	5 0/0 Bge 1840.	100 «	100 1/4	
B. de France....	3385 «	3385 «	« «	— Portugais.	« «	« «	
C. Gou. 1000....	1145 «	« «	« «	Esp. D active.	« «	« «	
C. Gan. 1000....	1135 «	« «	« «	5 0/0 Naples.	101 «	101 10	
C. hypot.......	625 «	« «	« «	— Romain..	102 1/2	« «	
4 Canaux.......	1260 «	« «	« «	Obl. Piémont.	1265 50	« «	

CHEMINS DE FER.					
St-Germ.....	1115 «	« «	« «	Au 15. 1115, 1120.	H. 7 50
V. r. d......	546 25	547 50	H. 3 50	— 547 50.	H. 3 50
— r. g.......	367 50	« «	H. 1 25	—	
Orléans....	1247 50	1250 «	H. 12 50	— 1245, 1252 50, 1250.	H. 8 75
Strasb	282 75	283 75	H. 3 50	— 285, 283 75.	H. 3 50
Rouen.......	1075 «	« «	H. 8 75	— 1075, 1080.	H. 10
Havre.......	890 «	« «	H. 10 «	— 887 50, 890.	H. 6 25
Marseille....	1042 50	1045 «	H. 20 «	— 1035, 1038.	H. 20
Vierzon.....	« «	« «	« «	— 770, 780.	H. 12 5
Nord........	815 «	820 «	H. 11 25	— 815, 822 50.	H. 125

LONDRES, 4 oct.		PARIS, 6 octobre. PRIMES.	COULISSE.
Consol.	98 1/8 1/4	3 0/0 F. c. 83 75 d. 50.	Av. 83 50.
Esp. act.	26 3/4	F. p.	Ap. 83 65.
Portug		5 0/0 F. c. 118 25, 118 20 d. 50.	H. du Trés.
Mexic.	32 3/4	F. p. 118 90 d. 50.	
Brésil.			
5 0/0 hol.	95	Orléans, 1255, 1260 d. 20. 1265 d. 10 au 15.	F. c. F. p.
2 1/2 d.	60	Avignon, au 15. 1015 d. 20.	3 0/0 10.
Rouen.	41 42	Nord, au 31. 832 50, 835 d. 20. 845, 840 d. 10	
Orléans.	48 49	Vierzon, au 15. 780 d. 20.	5 0/0 15 à 20.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 109,00 à 00,00 ; courant du mois, 112,00 à 00,00 ; 2 derniers mois, 112,50 à 00,00 ; 4 premiers mois 1846, 114,00 à 00,00.

LILLE. — Pas de courrier.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 121,00 ; courant du mois, 121,00 à 00,00 ; novembre et décembre, 102,00 à 103,00 ; 8 premiers 1846, 99,00 à 100,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 89,50 à 90,00 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 7 octobre 1845.

7 h. 1/2 OPÉRA. —
7 h. 1/2 THEATRE-FRANÇAIS. — Cinna. Jeux de l'Amour.
7 h. 1/2 OPERA-COMIQUE. — Cendrillon.
7 h. 1/2 ITALIENS. — Lucia.
7 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Homme à la mode. Passé minuit. Péché.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Relâche.
6 h. 1/2 GYMNASE. — La Vie. Les Couleurs. Entre l'arbre.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Bains à domicile. L'Almanach. Le Voisin.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche du Bois. Danseuses.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Paris et la Banlieue.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable. Sonneur.
CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 COMTE. — Mort aux Rats. 7 Ogres. Crispin. Trois Jambes.
6 h. 1/2 FOLIES. — Cirque. La Femme. Gig-Gig.
LUXEMBOURG — Dernier Homme. Les Résurrectionnistes. Ma Vie.
BEAUMARCHAIS. — Les Ebénistes. Les Malheurs. Le Gamin. Intermède.
PANORAMA. (Champs-Elisées. — Bataille d'Eylau.

Imprimerie Lange Lévy et compagnie, rue du Croissant, 16.

[illegible] l'empereur du Maroc, qui nous avait attaqués, et [illegible] la France les frais de la guerre, nous lui dîmes avec tous les journaux non ministériels, qu'il commettait une insigne folie en ne permettant pas à nos généraux de poursuivre Abd-el-Kader dans sa retraite, et qu'il éternisait ainsi la guerre en Algérie.

Le dernier évènement vient de nous donner tristement raison ; Abd-el-Kader fait encore irruption sur notre territoire, soulève les tribus et massacre nos soldats, en représaille des meurtres des cavernes du Dahra.

Aussitôt le ministère ordonne l'envoi de huit régiments en Algérie.

« Mais, dit le *Journal des Débats*, le gouvernement ne renforce pas de 12 000 hommes une armée qui en compte déjà *plus de* 80 000, dans le simple but de châtier quelques Arabes rebelles qui n'ont jamais tenu devant nous. »

En effet, puisque nous avons déjà plus de 80 000 hommes pour maintenir un pays qui a moins de 250 lieues de longueur sur une trentaine de lieues en moyenne de largeur, et pour soumettre des Arabes *qui ne tiennent jamais devant nous*, un renfort semblerait superflu.

« Que vont donc faire ces 12 000 hommes en Afrique? D'après les journaux ministériels, ces huit régiments, deux de cavalerie et six d'infanterie, vont se mettre à la poursuite d'Abd-el-Kader, même jusque sur le territoire du Maroc. Ce n'est pas *contre* le Maroc et l'empereur du Maroc que nous allons faire la guerre, mais *dans* le Maroc et contre Abd-el-Kader.

Ingénieuse distinction du *Journal des Débats*, et qui suffirait à caractériser toute la pauvre politique du cabinet des Tuileries, si l'allégation des journaux ministériels était vraie ; mais nous ne le pensons pas.

Le massacre de nos valeureux soldats n'est que le prétexte dont on se sert pour arriver au complément des 100 000 hommes que le maréchal Bugeaud demande depuis longtemps pour pacifier l'Algérie, *et qui lui ont été expressément refusés par la chambre.* On n'ira pas dans le Maroc, mais on poussera à outrance le système des razzias et de l'extermination arabe, dans l'intérieur même de l'Algérie.

Car la force brutale est le seul moyen que l'on ait jamais songé à employer pour la pacifier ; et on ne songe pas à en employer d'autres.

Mais quand même nous nous tromperions, quand même ces nouvelles troupes seraient destinées à faire la guerre *au* Maroc ou *dans* le Maroc, nous n'en persisterions pas moins à dire que cette mesure partielle est insuffisante, et n'avancera guère notre colonisation algérienne. Nous allons perdre encore des hommes et de l'argent à la poursuite d'Abd-el-Kader ; nous allons être tout guerriers, et nous ne serons jamais administrateurs ni fondateurs.

Nous avons indiqué hier quel changement radical il est nécessaire d'introduire dans la base même du pouvoir qui doit régir l'Algérie ; quoique ce que nous avons dit à ce sujet puisse choquer [illegible] se laisser emporter par le torrent, et on trouve beaucoup plus facile de répondre à toutes les difficultés en envoyant sans cesse des hommes mourir ou se faire tuer en Afrique. Lorsqu'on a renforcé l'armée, quelque malheur qui arrive, on n'a rien à se reprocher, car on a fait *tout* ce qui se pouvait faire..... Tout? Hélas! il faut le croire, puisqu'on ne sait pas faire autre chose que la guerre, puisqu'on ne sait partout et toujours employer que la compression.

Quelques personnes nous ont reproché de nous être élevés hier contre les moyens militaires, au moment où chacun éprouve le besoin de venger le dernier échec. — Nous répondrons que cet aveugle besoin égare les esprits ; d'abord il a empêché de bien lire notre article, dans lequel nous n'avons réclamé que contre l'emploi *exclusif* de la force militaire ; ensuite, il conduit à approuver des mesures fausses et exagérées, comme celle d'un envoi de 12 000 hommes de plus en Algérie, où nous en avons déjà 80 000, qui, s'ils étaient bien dirigés, devraient suffire pour contenir les Arabes : on ne s'aperçoit pas que le gouvernement profite de l'émotion du public pour cacher sa propre imprévoyance, et s'enfoncer de plus en plus dans ce faux système qui l'amènera forcément, d'ici à quelques années, à avoir 150 000 hommes en Algérie, s'il n'adopte pas d'autres idées.

P. S. Nous trouvons ce soir dans la *Patrie*, journal ministériel, la confirmation de toutes nos paroles : il est impossible de dire plus naïvement que ce journal : On a fait toutes sortes de sottises, mais en face du malheur qui vient d'arriver, on doit tout oublier ! nous sommes imprévoyants, malhabiles ; la France pâtit de nos fautes, mais c'est précisément ce moment qu'il faut choisir pour nous glorifier : montons au Capitole et remercions les dieux de nos fautes !

Exposition de la Théorie sociétaire à Reims

PAR M. V. CONSIDERANT.

L'*Industriel de la Champagne* analyse avec une grande supériorité de jugement le cours de science sociale que M. Victor Considerant fait en ce moment à Reims. Rarement les opinions que nous avons émises sur l'indépendance de la presse départementale ont reçu une aussi solennelle consécration. Il ne s'agit pas ici d'une de ces *réclames* bénévoles, qui se rédigent au hasard et en termes vagues, mais d'un compte-rendu qui suppose une grande compréhension, unie à une grande bienveillance.

L'*Industriel de la Champagne* a consacré un article à chacune des leçons du cours de M. Considerant, et cet article est, lui-même, une excellente leçon de science sociale. Au reste, ce n'est pas seulement l'*Industriel de la Champagne* qui a fait part à ses lecteurs du cours de M. Considerant, le *Journal de Reims* en a aussi parlé en de fort bons termes, en même temps qu'il publiait ses propres idées sur l'organisation du travail.

Les amis de la cause sociétaire apprendront cette nouvelle avec joie, car cet accueil, cet empressement à répandre les principes de la science nouvelle, tout cela est de bon augure, et il faudra bien que la presse parisienne, la *grande* presse, arrive à son tour à ces bonnes et intelligentes dispositions d'esprit qui, seules, pourront la [illegible] ment leur pain quotidien? Hélas! non ; la politique [illegible] chambres n'ont pas la parole ; on *ne* sait qu'imaginer et que reproduire, que ressasser pour remplir ces immenses colonnes, venues cependant au monde, comme on sait, pour répondre à un besoin vivement senti ! et cependant, toutes les questions qui renferment l'avenir dans leur sein, comme autant de sphynx menaçants, sont là qui attendent qu'on veuille bien leur faire une large place dans le domaine de la discussion ; ou plutôt, ne trouvant pas l'accès auquel elles ont droit, elles se réfugient dans le cerveau des masses souffrantes, et elles s'y épanouissent largement.

On conçoit toute l'importance que nous attachons aux progrès de la presse vers les idées sociales ; ce n'est pas notre faute si la presse départementale prend l'initiative de ce progrès, et si la presse parisienne, si fière et si jalouse de nous ne savons trop quelles prérogatives, se met, néanmoins, dans le cas de se traîner à la remorque de sa *vassale* d'autrefois.

Laissons maintenant parler l'*Industriel* :

« Déjà M. V. Considerant s'était arrêté à Reims et nous avait développé quelques aperçus sur la doctrine de Fourier. Il n'en était résulté que le vif désir de s'éclairer plus complètement sur les théories de l'École sociétaire. Cette fois, nous serons initiés plus complètement à la science de Fourier, et nul doute qu'il n'en reste à Reims des germes féconds dans plus d'un cœur intelligent, dans plus d'une conscience honnête. La *Démocratie pacifique* a déjà parmi nous de nombreux lecteurs, elle y comptera de fervents adeptes.

» L'orateur, dans sa première séance, a commencé le développement de la théorie de Fourier sous le point de vue de l'industrie, mot qui résonne bien aux oreilles rémoises ; mais il donne au mot industrie une large acception ; il entend par là tout l'ensemble des actes utiles que produit l'esprit humain, tout ce qui est œuvre de création, tout ce qui se rattache au progrès général sous le rapport physique et intellectuel. Tous les actes de l'esprit humain se résument dans trois éléments principaux : la production, la distribution et la consommation. En examinant la façon dont ils ont lieu chaque jour, on est frappé de la quantité de forces perdues, de ressources improductives qui, loin de servir à la marche de l'humanité vers le progrès, sa loi constante, font naître des obstacles incessants et accroissent le malaise des classes souffrantes. Ainsi, l'armée nous prend nos hommes et nos trésors pour la défense extérieure. Nous ne sommes pas moins armés au dedans contre les crimes et délits qui menacent notre repos et nos propriétés. La société est constamment sur le pied de guerre ; individus et nations passent les deux tiers au moins de leur existence à prendre des précautions infinies contre les aggressions des individus et des nations qui vivent côte à côte. Si l'on conçoit un milieu social où ces appréhensions de toutes sortes cessent d'exister, il s'en suit qu'une somme considérable de forces actives se trouvera rendue aux fonctions utiles pour la production et le surcroît de la richesse publique. Ne fût-il uniquement question que de richesse matérielle, c'est pour le progrès un point de départ évident. L'homme qui souffre du froid et de la faim ne saurait appliquer une libre conscience, une pleine intelligence à l'étude des théories et des améliorations sociales.

» Le commerce, ou plutôt la fonction commerciale qui tend à répartir les richesses selon les besoins du consommateur, occupe un trop grand nombre d'individus. Une maison de commerce ne saurait exister et prospérer quelque part sans qu'autour d'elle on n'accoure de tous côtés [illegible]

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MERCREDI 8 OCTOBRE 1845.

DERRIÈRE LE GRAND MAT[1].

SUITE DU CHAPITRE VIII. — L'EMBARQUEMENT.

Le commandant de Saint-Cric arriva sur le pont avec une promptitude assez impatiente, et, s'adressant immédiatement à l'officier de garde, qui le recevait à l'escalier, ainsi que le capitaine de corvette :

— Faites saluer, monsieur ! Treize coups de canon, cela devrait être fait ! Vous auriez dû y songer, commandant Bonplan, ajouta-t-il sans laisser au capitaine de corvette le temps de répondre.

Et, arrivant brusquement derrière :

— Mille fois pardon, monsieur le comte, un ordre précipité de l'amiral m'a empêché d'avoir l'honneur de vous recevoir moi-même ; vous m'en voyez désolé.

— Vous êtes tout excusé, commandant, répondit assez froidement M. de Meillan ; je connais les exigences du service.

— Trouverai-je la même indulgence chez vous, mademoiselle?

— Elle vous est tout à fait inutile, monsieur, fit simplement Julia.

— Ah! elle répond ! c'est bien heureux ! laissa échapper Raoul avec dédain ; je la croyais muette.

Le commandant, sans avoir l'air de remarquer la politesse assez ambiguë de la réponse de Mlle de Meillan, reprit, avec cette parfaite aisance du monde qui permet souvent un parler dégagé, pourvu que l'accentuation, le geste, le ton enfin soient respectueux :

— Eh bien ! mademoiselle, puisque vous êtes si bonne, je vais vous rendre un véritable service.

Et, s'approchant d'elle pour n'être point entendu du comte :

— Nous allons faire à M. l'ambassadeur le salut militaire qui lui revient de droit, en tirant quelques coups de canon. Que vos nerfs, donc, se tiennent pour avertis.

— Je vous suis obligée, monsieur : mais alors ne pourrions-nous descendre?

— Comment ! on ne vous a pas montré vos appartements? Je vais avoir l'honneur de vous y conduire.

Et M. de Saint-Cric présenta son bras.

— Merci, monsieur, je marche toujours seule. J'aime mieux vous en informer dès aujourd'hui, pour vous épargner à l'avenir la peine de m'offrir votre bras ; j'aurais le chagrin de le refuser.

M. de Saint-Cric regarda d'abord Mlle de Meillan d'un air fort intrigué ; puis, prenant son parti :

— Alors, permettez-moi de vous montrer la route.

Et, précédant Julia de deux marches, il se mit à descendre à reculons l'escalier qui conduit à la batterie.

— L'impertinente ! exclama Raoul qui comprit le refus de la jeune fille sans avoir entendu sa réponse.

— Vous êtes décidément injuste, interrompit Alophe ; vous souteniez tout à l'heure qu'elle serait moins fière avec le commandant qu'avec les autres ; elle refuse son bras et vous la traitez d'impertinente, seulement parce que ce fait trompe vos prévisions. Certes, si toute cette conduite est de l'impertinence, ce qui n'est pas sûr, elle en fait une répartition égale.

Ils étaient à peine arrivés au bas de l'escalier qu'un coup de canon de trente se fit entendre à quelque pas dans la batterie, et Mlle de Meillan, qui avait déjà oublié sans doute le salut annoncé par le commandant, trébucha et parut forcée de se cramponner à la rampe de l'escalier pour ne point tomber.

— Diable ! dit le docteur, est-ce que mon office va déjà commencer ? Il paraît que la petite dame est nerveuse, ce qui implique une certaine sensibilité.

— Allons donc ! fit Raoul en haussant les épaules ; elle, sensible ! nerveuse ! Et un sourire ironique accompagna cette exclamation.

— Au fait, reprit Alophe, les apparences sont contre elle, et je ne l'eusse pas deviné.

Le commandant, croyant Julia sur le point de perdre l'équilibre, s'était subitement avancé pour lui prendre la main et la soutenir, mais elle la retira brusquement avant qu'il l'eût touchée.

— Je marche toujours seule, monsieur, répéta froidement Mlle de Meillan.

Et M. de Saint-Cric, tout interdit, jeta un coup-d'œil interrogatif à M. de Meillan, avant de se retirer, comme pour lui demander s'il devait tenir compte de cette défense ; mais le père de Julia se contenta d'ouvrir les bras d'un air assez indifférent et pouvant se traduire par : Je n'y puis rien ! il faut vous soumettre.

Le commandant descendit alors, et Julia, sans doute remise de son émotion, le suivit sans mot dire.

Le comte et Mlle Henriette marchèrent après eux et prirent possession de leur nouveau local que le commandant avait décoré avec une élégance princière. Le côté de babord avait été réservé à Mlle de Meillan et à sa femme de chambre. Le comte et le commandant devaient occuper les chambres de tribord.

Raoul, assez visiblement ému, avait quitté le pied du grand mât aussitôt la disparition des étrangers, pour aller s'enfermer chez lui.

Le docteur Alophe, fidèle à la loi qu'il s'était imposée de ne jamais solliciter de confidence, ne questionna point son ami, et se rendit au carré où le commissaire terminait le récit de sa mésaventure par cette phrase menaçante :

— C'est une petite bégueule qui fait la sucrée ; mais nous verrons, j'en ai maté bien d'autres !

CHAPITRE IX. — POUR UN MILLIMÈTRE.

Tout départ dans une ville de l'intérieur, fût-ce pour un voyage de trente lieues, est une absence de quarante-huit heures, reçoit un accompagnement obligé de larmes, de sanglots, d'embrassades sans fin : ceux qui partent, ceux qui restent, sont persuadés qu'ils ne se reverront plus. Aussi n'est-ce pas : au revoir ! c'est : adieu ! qu'on se dit, comme si dans ce moment terrible de séparation, l'espérance d'une rencontre possible ne devait s'appuyer que sur les chances de l'autre vie.

Il n'en est point ainsi très heureusement dans les ports de mer, où chacun, par nécessité de position, est forcé de se cuirasser contre une sensation si souvent renouvelée. Et pourtant, là, un départ est presque toujours l'avertissement d'une absence de deux ou trois ans, à deux ou trois mille lieues, avec tous les hasards inévitables de tempêtes, de guerre, de maladies.

Tout est donc pour le mieux, non dans l'ordre social établi, mais dans la nature de l'homme ; car certes si le marin, sa femme, sa mère, ses enfants devaient éprouver, proportionnellement à la cause, le désespoir des habitants de l'intérieur à l'instant d'un départ, la marine ne pourrait plus recruter ses serviteurs que dans les hôpitaux des orphelins, sous la condition expresse, pour eux, de vivre dans le célibat.

Il ne faudrait pas conclure de cette espèce d'insouciance au départ, antidote nécessaire de la nostalgie, que la joie du retour soit moins vive chez le marin.

Lui seul, au contraire, à cause des déboires fréquents de son existence exceptionnelle, connaît, comprend cette émotion unique qui gonfle le cœur d'une jouissance infinie, pure, sans alliage égoïste, véritable émanation de la divinité.

Il faut avoir manqué sombrer sous les longues lames du cap Horn, ou maudit pendant des mois entiers les calmes brûlants de l'équateur, qui retardent le retour ; il faut s'être trompé cent fois sur l'époque, la semaine, le jour, l'heure de l'arrivée, pour ressentir dans toute sa force cette joie ineffable et sans nom : voir la terre ! la terre de France ! le clocher de la ville natale ! la cheminée de sa maison ! la porte à laquelle on frappe en trépignant ; puis enfin les cris, les larmes, les baisers de tout ce qu'on aime.

Néanmoins, tristes, gais ou indifférents, les adieux sont faits depuis la veille à bord de la frégate.

Il est six heures du matin, une brise d'E.-N.-E. souffle assez fraîche, l'horizon est encore chargé d'une brume légère que le soleil commence

(1) Voir les numéros des 2 au 7 octobre.

[illegible] conception d'un ordre supérieur, d'une harmonie intelligente.

» Pour nous faire à l'idée d'une société bien organisée, il faut un instant supposer que l'humanité tout entière est arrivée à l'unité, que le progrès intellectuel est partout dans des conditions égales à celle que présente la France, par exemple. D'un centre commun part la direction générale qui conduit l'action des différents continents; chaque continent a sa capitale, qui, en se rattachant au centre, guide à son tour les subdivisions que l'on établira en descendant jusqu'aux chefs-lieux, jusqu'aux villes, jusqu'aux communes. Ainsi se constitue la hiérarchie administrative.

» L'exemple d'une armée en campagne en rend l'idée plus claire : le centre d'impulsion réside dans la personne du général en chef; de lui partent, comme des rayons, vers une circonférence, quelque étendue qu'on la suppose, les fonctions diverses, les corps séparés et distincts qui ont chacun leur mode d'action, chacun leur rôle pour atteindre au but commun. Parcourez toutes les subdivisions, relevez tous les détails, remontez d'une fonction la plus minime à la fonction principale, vous saisissez un vaste ensemble, une seule direction, une seule tête, et mille moteurs intelligents qui procèdent avec ordre et constituent sur les points les plus opposés, avec mille moyens différents, une seule action. Nous retrouvons des hiérarchies analogues dans l'ordre civil, dans le service des postes; l'anatomie du corps humain nous en donne un saisissant exemple.

» Pour l'humanité tout entière, le gouvernement central aura donc à s'occuper des rapports harmoniques qui devront exister entre les différents continents, les distributions industrielles et commerciales. Il marquera sa tâche à chacune des subdivisions indispensables, subdivisions qui se terminent par la commune. Pour que l'harmonie générale des intérêts ait lieu, il faudra que la commune offre à tous les membres qui la composent des garanties complètes en faveur de leurs intérêts particuliers. Nous pouvons dès-lors réduire la question gigantesque, telle qu'elle vient d'être posée, aux proportions d'un problème plus pratique, plus simple à résoudre.

» Il devient possible d'opérer sur une seule commune. L'expérience qui jusqu'ici n'a été tentée que sur une grande échelle, par des bouleversements d'empires et de royaumes, sur un théâtre où la moindre erreur peut coûter des torrents de sang et des ruines sans nombre, l'expérience n'a plus lieu que sur un champ restreint. Les sciences n'ont fait de progrès réels qu'à partir du moment où Bacon le philosophe les a forcément amenées à expérimenter; ainsi de la science sociale. L'amélioration des communes amenant une expérience partielle, si le système nouveau est supérieur, rapportez-vous en à l'intérêt de tout le monde. Si la commune est plus avantageuse, en raison de sa supériorité, elle s'empare des esprits et entraîne la société tout entière dans un progrès rapide.

» On constitue la commune par le principe de l'association qui, au contraire du principe de morcellement, fait découler le bien général de la prospérité de chaque individu. En séparant les industries, en partageant les terres à l'infini, sans en ramener la production vers le but commun de la satisfaction générale des intérêts, il n'y a pas d'unité possible. Il ne faut plus qu'on dise : *qui terre a, guerre a*. Mais, tout en réservant la division des propriétés, tout en gardant à chacun sa fortune, à chacun sa part, il faut constituer l'unité d'exploitation. Un conseil, une régence industrielle dirigera l'ensemble des opérations. Il y aura un certain nombre de grands services à déterminer : les travaux agricoles, les travaux manufacturiers, les opérations commerciales, l'éducation des [illegible]

[illegible] que ces entrepreneurs, si acharnés aujourd'hui dans leur opposition, sont, pour la plupart, les mêmes hommes qui, en 1833, dans les rangs des ouvriers, formulaient la même demande, en appuyant leurs réclamations de violences dont les ouvriers d'aujourd'hui se sont généralement abstenus, on a peine à s'expliquer la conduite de l'Autorité fermant les yeux sur la coalition des maîtres, et sévissant contre de pauvres ouvriers dont le seul tort était d'avoir tous la même idée, l'idée que leur salaire devait être porté à un taux raisonnable.

Nous avons suivi la *grève* dans toutes ses phases; nous avons suivi avec soin le premier procès, et nous sommes encore forcés de confesser qu'en voulant maintenir le débat de *gré à gré*, l'Autorité, loin d'assurer la liberté des transactions, assure, au contraire, *de fait*, l'omnipotence des maîtres dans la question du salaire. Quand on y aura bien réfléchi, on reconnaîtra que, dans la position que notre régime industriel fait à l'ouvrier, celui-ci a besoin de la force collective pour lutter contre la puissance des écus et pour rétablir l'équilibre, la liberté.

Espérons que les nouveaux débats, qui vont avoir lieu devant la cour royale, mettront en lumière cette vérité, et que le première sentence sera réformée.

La *Démocratie pacifique* a pris des mesures pour rendre compte, dans le plus grand détail, de ce procès qui intéresse toute la classe des travailleurs.

Depuis que les travaux de charpente ont repris, c'est-à-dire depuis la fin d'août, il y a eu 9 charpentiers tués et 18 blessés; parmi ces derniers plusieurs l'ont été très grièvement. Ceci peut donner une idée du métier de charpentier.

AFRIQUE FRANÇAISE.

SUBDIVISION DE MOSTAGANEM. — Le journal l'*Algérie* donne de nouveaux détails sur l'affaire des Flittas.

La colonne du général Bourjolly, partie le 16 septembre de Mostaganem pour aller réprimer quelques actes de brigandage commis contre les caravanes de Sahara, qui étaient venues dans le Tell pour s'y approvisionner de grains, arriva le 18 à Touisa. Là, elle apprit que le chérif Bou-Maza était parvenu à soulever la plus grande partie des Flittas.

Le 19, la colonne était rendue, vers 6 heures du matin, au défilé de Tifour, à une lieue environ de Touisa. De nombreux groupes se montraient sur les hauteurs. Bou-Maza était à la tête des Chourfas de Mendès. La cavalerie, commandée par le lieutenant-colonel Berthier, prit à droite, tourna les montagnes, et mit entre deux feux les Arabes qui attaquaient le convoi. L'engagement fut sérieux; quelques obus tirés avec bonheur mirent l'ennemi en fuite, et la colonne put passer le défilé. A la sortie du bois, des milliers de fantassins et de cavaliers se ruèrent en masse sur l'arrière-garde, qui fut harcelée jusqu'à une lieue de Ben-Athia. Pendant cette attaque, le général Bourjolly dut faire charger un peloton du 4e escadron du 4e régiment de chasseurs, resté près de lui. Cette charge, vigoureusement conduite par le lieutenant Paulze-d'Ivoy, nous coûta 1 homme tué, 2 blessés et 2 chevaux tués. Un drapeau fut pris à l'ennemi. Les circonstances qui accompagnent cet enlèvement en font un des plus beaux faits d'armes de nos fastes militaires.

Geffine, chasseur au 4e escadron, voit le fourrier Pariset tomber sous son cheval, qui vient de recevoir une balle en pleine poitrine; déjà deux [illegible]

[illegible] Touisa.

On se mit en marche le 22 pour opérer la retraite. La grande difficulté était de repasser le défilé de Tifour. 2 000 fantassins et un millier de cavaliers assaillaient les flancs et l'arrière-garde de la colonne, quand il fallut traverser une ravine boisée d'environ 500 mètres, et dont le passage présentait de grandes difficultés.

L'arrière-garde, fournie alors par le 9e bataillon de chasseurs d'Orléans, ne pouvait sans grand danger quitter la position qu'elle occupait avant d'avoir été dégagée par une charge vigoureuse. Déjà le 4e escadron, à la tête duquel marchait le colonel Berthier, abordait les Arabes, lorsque ce brave officier aperçoit le capitaine Roques, du 9e d'Orléans, aux prises corps à corps avec des fantassins ennemis. Aussitôt le colonel court à lui avec cinq chasseurs et le dégage. Il venait de percer de son sabre un soldat ennemi, lorsqu'en mourant celui-ci lui tira un coup de fusil en pleine poitrine.

Ici se passe une scène terrible : le colonel tombe de cheval; des hommes embusqués sortant des buissons, s'élancent sur le colonel et veulent l'enlever. En même temps le docteur Bécœur, chirurgien aide-major, met pied à terre pour donner les premiers secours à son colonel; et sans s'inquiéter des balles qui sifflent autour de lui, accomplit dignement les devoirs de sa profession. Une lutte acharnée s'engage autour de ces deux individus. En attendant l'arrivée d'un peloton, le brigadier Vincent les protége, sabrant tout ce qu'il rencontre sous sa main. Le peloton de secours charge à fond une centaine de Kabyles qui arrivaient aussi soutenir les leurs, pendant que quelques chasseurs transportent le colonel à l'ambulance, où il vécut encore vingt minutes. En mourant il prononçait encore le nom de son fils, de sa femme et du duc de Nemours.

A côté de ce groupe se passait une scène dont le souvenir restera éternellement gravé dans la mémoire de ceux qui en ont été témoins :

Le 9e bataillon de chasseurs d'Orléans, entièrement séparé de la colonne, venait de former le carré et se battait corps à corps avec l'ennemi. Près d'un buisson gisaient une dixaine de cadavres revêtus de l'uniforme français, et à côté d'eux une vingtaine de blessés; une triple rangée de cadavres habillés de burnous formaient une ceinture autour du carré. Toutes les baïonnettes ruisselaient de sang. Au milieu de tous un homme était debout, calme et impassible : c'était le commandant Clère, atteint, depuis une demi-heure, d'une balle qui lui avait traversé le genou.

Heureusement le général Bourjolly arriva avec un bataillon et dégagea les chasseurs d'Orléans, qui, du reste, ne perdirent pas un pouce de terrain.

Inutile de dire que les coups de fusil n'ont cessé qu'au bivouac pour recommencer le lendemain.

Nous avons eu dans cette course 28 hommes tués, 90 blessés, 9 chevaux tués, 11 chevaux blessés.

AUTRICHE.

La *Gazette de Cologne* porte le jugement suivant sur les deux hommes d'Etat, le prince de Metternich et M. de Kolowrath, qui, comme on sait, partagent entre eux depuis longues années la direction des affaires en Autriche.

« L'influence de M. de Kolowrath paraît s'accroître, surtout à cause du grand âge du prince de Metternich. On sait que l'empereur François s'est proposé, en appelant M. de Kolowrath au ministère, de neutraliser [illegible]

à dissiper.

L'équipage a terminé son premier repas, et tous les officiers ont été réveillés au branlebas.

Le commandant de Saint-Cric vient d'apparaître sur le pont, en petite tenue, son sabre-poignard au côté, et aussitôt monté sur la dunette où il pose d'une manière à la fois élégante et digne, il donne à l'officier de quart l'ordre de faire mettre chacun à son poste d'appareillage.

Au commandement répété par sept ou huit sifflets à la fois, toutes les échelles de la batterie sont envahies, et chaque matelot arrive sur le pont pour y prendre la place qui lui est assignée.

Le capitaine de corvette se rend devant, comme dans toutes les manœuvres générales, pour surveiller l'opération des ancres; il est assisté dans ce poste par Kergallec.

Antoine est sur le passe-avant, Mornan derrière et Richeville dans la batterie.

Le docteur et le commissaire, que leur service n'appelle pas sur le pont en ce moment, sont présents aussi, comme curieux. Le premier s'est placé derrière, de manière à ne pas gêner la manœuvre et à pouvoir observer à l'aise le commandant surtout; le second est allé trouver son ami Antoine.

Raoul, comme officier de manœuvre, occupe le banc de quart, et sert de porte-voix au commandant pour les ordres généraux.

A chaque instant son regard se dirige, inquiet et gêné, vers l'escalier de la batterie. On dirait qu'il s'attend à l'arrivée subite d'une personne redoutée; mais bientôt, forcé de répéter et de faire exécuter les commandements du chef, l'inquiétude disparaît devant la nécessité de s'occuper exclusivement de la manœuvre.

— Monsieur de Mombrun, faites larguer toutes les voiles.

— Oui, commandant, même les catacoës? ajoute Raoul, trouvant la brise un peu fraîche pour porter ces petites voiles hautes, sans les exposer ou sans fatiguer la mâture.

— Toutes, répond le commandant.

Les hommes montent, sur l'ordre de l'officier de manœuvre, et la frégate se couvre de toile en un instant; l'ancre est bientôt levée et le mouvement commence.

Les observations surgissent alors sur tous les points, comme il est d'usage en marine, où, sur un même fait, mille manières de voir sont acceptables. A bord plus que partout ailleurs, la diversité des opinions émises se montre à découvert, aussi les discussions de métier y sont-elles interminables, car, s'il est vrai que dans une circonstance maritime donnée, une seule manœuvre soit réellement bonne et réponde à la question, cent autres y satisfont approximativement, et se prêtent aux jugements les plus élastiques.

— Oh! oh! dit Antoine à Napoléon, il paraît que le pacha n'a pas froid aux yeux. Quelle toile, ajoute-t-il, en regardant les catacoës; je savais bien que c'était un mangeur d'écoutes de foc, et comme l'équipage marche quand il est sur le pont. Vous avez vu, ils ne se sont pas fait prier là-haut, ça n'a pas été long!

— C'est un solide gaillard! répondit Napoléon.

— Du reste, nous allons voir, continua Antoine, comment il va se débrouiller au milieu de l'escadre; il sera fin, s'il passe là dedans sans aborder quelqu'un... Tiens! mais nous avons le cap sur Saint-Mandrier; ça n'est pas si bête! il laisse porter sous le vent de tous les navires; c'est le vrai moyen de ne pas leur faire d'avaries.

— Nous casserons bien quelque chose avec cette voiture-là! disait de son côté le père Bonplan à Kergallec; gare les flèches de nos mâts de perroquets!

— Mais que faisons-nous donc, commandant! répondit Kergallec au capitaine de corvette; nous allons nous *souventer* tellement, que nous ne pourrons plus gagner la passe.

— C'est vrai, nous aurions bien pu faire route entre le vaisseau amiral et la corvette *la Sémillante*.

— Tribord, la barre! s'écria le commandant de Saint-Cric.

— Ah! ajoute Kergallec, voilà que nous venons au vent! Il paraît que le commandant veut passer sur l'avant du brick *l'Actif*? mais est-ce qu'il n'est pas un peu tard? C'est que nous filons au moins neuf nœuds.

— Certainement; à quoi pense-t-il? Nous allons l'aborder indubitablement, dit le capitaine de corvette, s'animant de plus en plus, et se retournant brusquement.

— Nous ne passerons pas au vent, commandant! s'écria-t-il.

Cette observation du second à l'autorité, à haute voix, et d'un bout du navire à l'autre, n'est admissible que dans un cas comme celui-ci, où l'inférieur placé devant est censé mieux voir, et par conséquent mieux juger des distances.

— Tiens! c'est sûr! nous allons défoncer *l'Actif*, reprit Antoine : mais regardez donc le commandant, commissaire, ça n'a pas l'air de le chagriner beaucoup, il est là aussi tranquille que s'il prenait sa tasse de café.

Raoul, persuadé comme tout le monde que le brick allait être coupé en deux par la frégate, se permit de dire au commandant :

— Le capitaine de corvette prévient que nous allons aborder *l'Actif?*

Rien. Le commandant, toujours impassible, ne répondait pas.

— Il s'ont une fameuse peur à bord du brick, dit Mornan au docteur; les voilà qui se disposent à rentrer leur *bout dehors de foc*, et je crois entendre remuer la chaîne.

— Il est, ma foi! trop tard pour laisser arriver, continua le capitaine de corvette, il faut passer maintenant ou les couler.

En effet, toute manœuvre était inutile : *masquer* partout pour arrêter le navire eût même pris trop de temps et d'ailleurs compromis la mâture avec tant de voiles dessus.

Officiers, maîtres ou matelots, tout l'équipage, dans un silence [illegible] imposant, regarde avec une anxiété nullement personnelle le brick exposé à un abordage, puis reporte les yeux sur le chef, droit et immobile, dont la physionomie calme ne dénonce aucune incertitude.

Nous disons que les craintes ne sont pas personnelles, elles sont du moins fort minimes; la secousse qui doit résulter de la grande vitesse de la frégate, multipliée d'ailleurs par sa masse quadruple de celle du brick, ne doit porter de dommage réel qu'à ce dernier; et si le choc a lieu normalement, pas de doute qu'il ne soit coulé ou coupé en deux.

L'Attrayante avançait toujours et se trouvait alors à toucher *l'Actif*.

— J'espère que c'est ranger à l'honneur! exclama un homme derrière.

— Veux-tu bien te taire! interrompit le vieux chef de timonnerie Renard, placé près de la roue du gouvernail; qu'est-ce qui demande ton avis?

— Je crois, le diable m'emporte! que nous passons sans leur faire de mal, dit Antoine; ils doivent une fière chandelle au patron!

— Eh bien! commandant? fit Kergallec au capitaine de corvette, nous ne leur cassons pas un fil de carré?

— C'est ma foi vrai! mais quelques pouces de plus nous pouvions leur mettre en bas leur beaupré et leur petit mât de hune.

— Commissaire! comment trouvez-vous le père Bonplan qui criait que nous ne passerions pas au vent?

Antoine oubliait déjà qu'il avait été du même avis que le capitaine de corvette.

Enfin le brick fut doublé et tout danger pour lui disparut.

C'était à qui vanterait de l'avant à l'arrière la précision et le coup d'œil marin du commandant de Saint-Cric.

— As-tu vu, disait un matelot, comme il faisait attention à ce qu'on lui criait de devant... Ah! oui, je t'en moque! il n'a pas seulement fait mine d'entendre.

— Va, je te réponds qu'il a bon pied, bon œil, reprenait un autre; faudra pas s'endormir avec celui-là.

— Le fait est, dit Mornan à Alophe, que ce n'est pas trop mal débuter à bord; cet appareillage sera d'un bon effet pour la suite de la campagne.

— Vous aussi, Mornan! répondit Alophe qui, sérieux et immobile, avait écouté de sangfroid les exclamations laudatives surgissant sur tous les points.

— Parbleu! ajouta-t-il comme à lui-même, les jugements des masses sont appuyés sur des bases bien solides!

— Qu'avez-vous donc, docteur, avec vos réflexions *à parte* sur l'espèce humaine?

— Je dis que malgré l'axiome philosophique ou mathématique, il y a très souvent des effets sans cause.

nal que la banque de Saint-Ferdinand, avant d'entrer en négociation avec le gouvernement, a exigé le remboursement, dans le courant du mois prochain, de toutes les sommes dont elle est à découvert par suite des contrats antérieurs. On ajoute que le gouvernement a accédé à cette prétention, faute d'autres ressources, et que pour rembourser la banque en lui abandonnera toutes les recettes d'octobre ; le trésor laissera ainsi en arrière toutes les obligations qu'il aurait à remplir, et les corps militaires devront avoir recours aux fonds de leurs caisses respectives. Si cette nouvelle est vraie, les créanciers de l'État des autres classes qui n'ont point de caisse ni de fonds spéciaux, ne toucheront rien pendant le courant du mois prochain.

La *Gazette de Madrid* publie dans son numéro du 1er de ce mois la liste des personnages appelés à faire partie du conseil des ministres d'État.

TURQUIE.

La *Gazette allemande* annonce que le capitan-pacha Mehemed-Ali a formé un conseil d'amirauté pour s'occuper des améliorations à introduire dans la marine turque.

Ceux de nos Souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 15 octobre, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande *directe* d'abonnement ou de renouvellement doit être adressée *franco* au gérant, et être accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu ; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.

On s'abonne, à Paris, rue de Seine, 10, chez tous les libraires, chez les directeurs des postes et des messageries, et chez les correspondants du Comptoir central de la librairie, qui, tous, reçoivent les abonnements sans augmentation de prix.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — On nous écrit de Venise le 30 septembre : « La corvette française *le Cuvier*, commandée par le lieutenant de vaisseau Touchard, reste sur notre rade jusqu'au 15 octobre ; elle doit ramener à Athènes la reine de Grèce, qui a manifesté le désir de revenir sur ce bâtiment. » — L'épouse du prince royal de Danemark a, dit-on, écrit au roi pendant qu'il était à Altona, qu'elle ne retournerait point cet hiver à Copenhague. On regarde assez généralement cette absence comme un préliminaire de divorce. Cette princesse est la fille du grand-duc de Mecklembourg-Strelitz. — On annonce que Pierre-Napoléon Bonaparte, fils de Lucien, va publier une brochure pour répondre à certaines assertions du cinquième volume de l'histoire de M. Thiers, concernant la mémoire de son père. — Les obsèques de madame la vicomtesse d'Archiac, fille de M. le maréchal Gérard, ont eu lieu aujourd'hui, à midi, à l'église Saint-Germain-l'Auxerrois. — Un arrêté de M. le préfet de la Haute-Garonne, du 30 septembre dernier, fait connaître que le canal latéral à la Garonne sera rouvert à la navigation le jeudi 9 octobre. — Des lettres de Riga viennent d'apporter un des ports d'Angleterre et Cagres, ... mers ferait le trajet du côté de l'Océan-Pacifique, entre l'isthme de Panama, le Chili et toute la côte de l'Amérique du Sud dans cet hémisphère.

ASSOCIATION ANTI-PROCESSIVE. — Il existe dans la commune de Mayual, canton de Beaufort (Jura), une association religieuse dont les membres, entre autres engagements, contractent celui de ne jamais s'intenter de procès les uns aux autres, sans avoir préalablement, et avant toute ouverture d'instance, soumis leur différend à l'arbitrage amiable du conseil de leur association, qui parvient presque toujours à concilier les parties. La *Sentinelle du Jura* ajoute que quand ces mêmes membres ont sujet de plaider contre des personnes étrangères à leur association, ils ne peuvent le faire qu'après avoir pris l'avis du même conseil.

M. DE ROTHSCHILD MARCHAND BOUCHER. — On lit dans un journal belge : « Il s'est formé à Vienne une société à la tête de laquelle se trouve le baron de Rothschild, et qui offre au gouvernement de se charger d'approvisionner la capitale de viande de bœuf à un prix beaucoup plus avantageux qu'aujourd'hui, pourvu qu'on lui concède le monopole de l'approvisionnement. »

ACCIDENT SUR UN CHEMIN DE FER. — Un accident, qui pouvait avoir les suites les plus graves, est arrivé hier sur le chemin de fer de l'Ouest, entre Bruges et Ostende. — Le convoi, parti d'Ostende à 4 heures, était arrivé à environ une lieue de Bruges, lorsque tout à coup un choc violent s'est fait sentir, l'essieu des roues de l'avant de la locomotive s'étant brisé et la machine ayant déraillé, a labouré la terre du remblai sur une longueur d'environ cent pas. Le reste du convoi est resté seul sur la voie. Le convoi s'étant enfin arrêté, les voyageurs épouvantés ont pu quitter les voitures et s'assurer des causes de l'accident. Le chef du convoi a vainement fait les signaux d'usage en pareille circonstance, il a fallu expédier un garde à Bruges pour aller chercher du secours ; enfin après une longue attente, est arrivée une machine à l'aide de laquelle on a pu relever la locomotive. Ce n'est que plus de 3 heures après l'accident que le convoi a pu se remettre en marche ; il n'est arrivé à Bruxelles qu'à une heure et demie du matin. Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que les voyageurs en ont été quittes pour la peur ; personne n'a été blessé.

LE TOURISTE PHILOSOPHE. — M. Matter, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, inspecteur général des bibliothèques de la France, est en ce moment à Strasbourg, de retour d'une mission scientifique en Allemagne où il a passé quatre mois. M. Matter se propose de publier une série de lettres sur l'état religieux et politique de l'Allemagne. Nous est-il permis d'espérer que M. Matter se montrera assez philosophe, c'est-à-dire assez ami de la vérité, pour ne pas, dans cet ouvrage, se placer exclusivement au point de vue de l'optimisme officiel ?...

LE COMMANDANT DE LA DORIS. — Hier, à quatre heures du soir, dit l'*Armoricain* du 4 de ce mois, une embarcation de *la Loire* a trouvé en rade et déposé sur la cale *la Rose*, le cadavre entièrement défiguré de l'infortuné commandant de la goëlette *la Doris*, M. le lieutenant de vaisseau Jules-François-Nicolas Le Moine, chevalier de la Légion-d'Honneur. On n'a pu reconnaître ce jeune officier qu'à ses vêtements et à une montre d'or dont les aiguilles étaient arrêtées à sept heures vingt minutes.

ERREUR DE JEUNESSE. — On parle dans le canton d'Esternay, d'un mariage assez bizarre qui doit avoir lieu prochainement ; voici dans quelles circonstances : Un amoureux de 78 ans entretenait des relations avec ... parler à un autre, *mon cher*. — Eh bien, non, pas d'argent, mais la moitié de ma chasse ; voulez-vous ? — Ma foi ! vous avez l'air d'un bon enfant et je vous cède. Donnez-moi seulement le petit lièvre, plus une perdrix, *pour ma femme qui relève de couches*. Le partage eut lieu, et le chasseur, le carnier moins pesant de moitié, continua sa route, sans plus rien tuer jusqu'au soir. Vers six heures, comme il débouchait sur la route de Levroux, du champ où il avait tué son premier lièvre, il retrouve le jeune chasseur du matin. Eh ! bonsoir, s'écrie celui-ci, vous êtes, comme moi, trempé jusqu'aux os. Avez-vous fait quelque chose ? — Mais oui, pas mal, et vous ? — Moi, je n'ai tiré que deux *malheureux* coups. — Pas si malheureux, si j'en crois ces pattes de lièvre et cette queue de perdrix qui sortent de votre carnier. — Eh bien ! la belle affaire ! ne faudrait-il pas manquer, comme un collégien en vacances ?... Le lièvre n'est pas parti loin, comme je les aime, car je l'ai abîmé à trente pas ; toute la charge y porte. — Et la perdrix ? — Ma foi ! je l'ai tuée drôlement. Imaginez qu'en sautant un buisson, mon fusil tombe. Une perdrix part au bruit dans un plan de chardons, elle me traverse, je me retourne et l'envoie tomber de l'autre côté de la haie. Ainsi devisant, nos deux chasseurs arrivent au bureau d'octroi où ils entrent pour acquitter la taxe. Le chasseur émérite paie sans montrer son gibier, le plus jeune veut faire les choses en règle : il sort, triomphalement sa perdrix et son lièvre, que l'autre reconnaît pour le lièvre et la perdrix qu'il a donnés au garde deux heures auparavant !... Le *Journal de l'Indre* assure tenir cette anecdote d'un ami intime du chasseur sans port d'armes.

INSCRIPTION CURIEUSE. — En visitant ces jours derniers l'église de Beauval, l'inspecteur des monuments historiques du département de la Somme a découvert, en haut des ouïes de la belle tour en pierre de cette église, l'inscription suivante :

LES RÉPARATIONS DE CESTE TOUR AVECQ L'ÉGUILLE ET LA GALLERIE
ONT ESTÉ FAITES DES DENIER DE PHILIPPE SERÉ,
ESCUYER DE Mgr FOUQUET, SURINTENDANT DES FINANCES
ET MINISTRE D'ÉTAT, EN 1662 ;
PRIEZ DIEU POUR SON AME.

Cette inscription, dit le *Réveil du Midi*, est fort curieuse, car elle rappelle un trait peu connu de la vie du surintendant Fouquet : Un jour que ce grand ministre d'État passait à Beauval, il rencontra sur la route un jeune pâtre dont la bonne mine et les réparties spirituelles lui plurent beaucoup. Il lui proposa de le suivre à Paris, et l'emmena en effet dans la capitale, après avoir obtenu le consentement de sa famille. Là, le surintendant fit instruire avec soin son jeune protégé, le nomma son *écuyer* et lui donna plusieurs terres et seigneuries. Philippe Seré, l'ancien pâtre de Beauval, méritait cette haute fortune : il montra constamment un dévouement sans bornes envers son bienfaiteur, et ne l'abandonna ni dans le *bonheur* ni dans le *malheur*. Philippe se fit toujours gloire, comme l'indique l'inscription de l'église de Beauval, de se qualifier du titre d'*écuyer* d'un ministre proscrit. Il n'oublia pas d'ailleurs dans sa prospérité l'humble temple du village où il avait reçu le jour ; il le fit réparer et décorer plusieurs fois à ses frais.

HORRIBLE MISÈRE. — Voici dans quels termes le *Glaneur du Haut-Rhin* raconte le fait suivant : « Colmar n'aura bientôt plus rien à envier à la capitale en fait de misères ; une femme pauvre se tenait renfermée, depuis quelques jours, dans son petit logement, rue des Tanneurs ; elle n'ouvrait pas aux personnes qui venaient pour la voir, et ne leur répondait même pas. M. le commissaire fut enfin mandé, et la porte ayant été ou-

---

— Voyons, docteur, démontrez.

— Tenez ! jugez vous-même, Mornan, si les opinions de la foule ne sont pas en équilibre sur la pointe d'une aiguille, et ce qu'il faut de force ou de prétendue raison pour les déranger de la verticale. Dans la circonstance présente la réputation de manœuvrier d'un commandant dépend juste d'un millimètre !

Un millimètre de plus, en effet, la frégate faisait de graves avaries au brick, et cela aux yeux de toute l'escadre ; la charité maritime connue consistait à tout jamais ; le commandant, inepte et incapable avec le brick coulé par lui, n'avait pas de coup-d'œil, ne savait pas seulement appareiller son navire, c'était un homme fini, n'ayant plus que les capacités requises pour la retraite.

Un millimètre de moins et tout change. C'est un grand homme ! la confiance éclate sur tous les visages et se traduit en éloges illimités. Tout cela est bien drôle, à moins que ce ne soit bien niais. Ne croyez pas au moins, ajouta le docteur, que je veuille discuter ici le mérite de la manœuvre du commandant ; je ne parle que de la validité des jugements qu'elle a fait naître.

— Je vous crois, docteur ; vous l'examiniez d'ailleurs trop attentivement pour ne pas être convaincu de son sangfroid.

— De son sangfroid, je ne sais, reprit le docteur ; mais je suis sûr, au moins, de l'immobilité impassible de ses traits, sur lesquels je n'ai pu lire aucune incertitude. Il faut ajouter, pourtant, que lors de l'avertissement du capitaine de corvette, toute manœuvre était déjà impossible ; il eût donc été inutile et maladroit de faire paraître une émotion, car elle eût fait attribuer au hasard la réussite d'une partie que chacun trouve si bien jouée maintenant.

Pendant ce dialogue, la frégate continuant à filer ses neuf nœuds, avait quitté la rade de Toulon, et, bientôt sortie des passes, donnait en pleine Méditerranée.

Le commandant, après avoir désigné à l'officier de quart la route à suivre, quitta le pont, en laissant l'ordre de serrer les cacatois et de prendre un ris aux huniers, quoique la brise n'eût point fraîchi.

Raoul, dont le rôle d'officier de service cessait avec la présence du commandant, fit appeler Kergallec à qui revenait le quart de huit heures à midi, en jetant un dernier coup-d'œil, furtif pour s'assurer de l'absence de Mlle de Meillan, et descendit aussitôt.

Il était temps, car il disparaissait à peine par l'échelle qui conduit au carré, qu'elle sortit avec le commandant pour se rendre sur le pont.

Prévenus par ce dernier qu'ils seraient fort gênés pendant les manœuvres de l'appareillage, le comte de Meillan et sa fille s'étaient contentés de regarder l'évolution du balcon extérieur attenant à la galerie du commandant.

Au moment où ils arrivaient sur le pont, les officiers se disposaient à le quitter.

Le commissaire, plus bruyant comme de coutume que tous les autres à la fois, avait déjà franchi plusieurs marches, quand il se trouva nez à nez avec le commandant qui précédait Mlle de Meillan.

Il remonta brusquement en arrière, marchant sur les pieds d'Antoine qui le suivait ; puis chacun salua et s'effaça pour laisser passer.

Mais au lieu de suivre leur première idee, tous, comme d'un commun accord, se rendirent à babord dans le but d'examiner attentivement la jolie passagère dont ils avaient tant parlé.

— Vous seriez bien flattée, mademoiselle, dit assez bas le commandant, de l'hommage que viennent de vous rendre mes officiers, si vous en connaissiez toute la valeur.

— Pourquoi donc, commandant ?

— C'est qu'en ce moment vous l'emportez sur le déjeuner qui les attend, et qu'ils allaient trouver quand vous êtes montée.

— Vraiment ! dit Mlle de Meillan, avec un demi-sourire où l'on ne pouvait lire beaucoup d'amour-propre. Et elle monta sur le banc de quart.

— Nous sommes donc en mer ? laissa-t-elle échapper en paraissant respirer plus à l'aise ; et portant ses regards mélancoliques sur l'horizon :

— Comment ! ce que je vois là est l'immensité ? ajouta-t-elle tristement comme à elle-même ; c'est là cet horizon sans bornes si chanté par les poëtes !

— Hélas ! oui, mademoiselle, répondit M. de Saint-Cric, quoique cette réflexion ne lui était point adressée ; une immensité de six à sept lieues ! la vérité est bien mesquise à côté de la poésie.

Les traits de Julia exprimèrent une sorte de désenchantement, et se retournant sans précipitation, elle parut s'occuper avec un peu plus de curiosité que la veille des choses et des personnes du bord.

C'est qu'il n'est point de femme, qui, fût-elle sous le coup d'un chagrin profond, n'opère malgré elle une distinction entre les hommes qui l'entourent, et cela même sans motif aucun, sans but ultérieur. En agir autrement, ce serait faillir à l'instinct d'attraction naturelle donné par Dieu, qui a voulu que les deux sexes comme les deux électricités de nom contraire tendissent à se rapprocher.

Aussi, quoique Julia ne dût pas avoir un grand désir de connaître des officiers, dont Antoine et Lepreux lui avaient été montrés comme échantillons, elle ne put s'empêcher de leur donner un coup-d'œil, tout en les supposant à peu près pareils ; car elle jugeait, il faut le dire, les marins en Parisienne, c'est-à-dire sur la foi du Gymnase.

Cette inspection la réconcilia en partie, nous le pensons, avec le corps spécial, nommé marine royale ou militaire : car Mornan, de Richeville, avaient pour tout le monde une tenue fort distinguée ; Kergallec même, bien que laid de visage, n'avait rien de commun. Il est une chose à remarquer d'ailleurs, c'est que les gens pensifs et réfléchis, fussent-ils des Quasimodo, ne peuvent jamais avoir l'air trivial.

De leur côté, les officiers observaient aussi.

— C'est ma foi bien elle, dit Richeville ; mais si je ne savais pas son nom, j'aurais beaucoup de peine à reconnaître mon étourdie du bal de la liste civile.

— Oh ! c'est la mienne aussi ! reprit Mornan ; c'est la dangereuse syrène dont mon oncle m'a ordonné de me défier. Hélas ! ajouta-t-il en soupirant profondément, comment mon pauvre cœur va-t-il se tirer de là ?

— Tenez, commissaire, c'est décidément à vous qu'elle en veut.

— Allons donc ! fit Napoléon, d'un air fin, en lançant visiblement une œillade mystérieuse à Mlle de Meillan qui ne le regardait pas.

— Je crois, dit Richeville, qu'elle a remarqué l'air de mauvaise humeur de Kergallec, il ne paraît pas content de la voir sur le banc de quart.

— Commissaire, allez lui offrir la main pour descendre, c'est votre affaire, ajouta Mornan.

— Oui, plus souvent ! qu'on m'y reprenne ! il faudra qu'elle me le demande maintenant, et elle y viendra, ou j'y perdrai mon nom !

— Oh ! ce serait dommage, un si beau nom ! fit Mornan.

— Vous avez raison, commissaire, exclama Antoine, avec son urbanité habituelle ; il paraît que nous avons tous la peste ici, le commandant comme les autres, ajouta-t-il plus bas, car madame ne veut toucher la main à personne.

Jean, maître d'hôtel du carré, vint couper court aux réflexions de chacun, en annonçant que le déjeuner était servi, et tout le monde descendit avec une rapidité peu flatteuse pour Mlle de Meillan. Ce qui permettrait de supposer que dans certain proverbe sur l'appétit, on n'a pas plus d'yeux que d'oreilles.

Pendant toute cette journée, Julia ne descendit que pour prendre ses repas ; mais, soit que son air sérieux n'invitât personne à l'approcher, soit que la présence presque continuelle du commandant arrêtât le désir de ceux qui eussent volontiers causé avec elle, aucun des officiers n'osa ou ne voulut lui parler.

Néanmoins elle ne quitta le pont qu'à neuf heures du soir ; elle avait donc vu se succéder au service tous les officiers, à l'exception de Raoul. Mornan avait pris le quart de midi, de Richeville à quatre heures, et Antoine à huit heures du soir, le plus ancien officier ayant toujours le premier quart de nuit au départ. Raoul, comme le second, devait prendre le service de minuit à quatre heures.

EDOUARD PUJOL.

(*La suite à demain.*)

[illegible] qu'ils pouvaient consacrer à leur instruction musicale et aux difficultés que présentent la flûte et la clarinette à des mains occupées à manier continuellement la pelle et la pioche, la députation s'est retirée. Cent cinquante ouvriers se sont réunis à un banquet, et la société des actionnaires, en leur distribuant une vingtaine de jambons, y a ajouté 800 litres de bière, qui, selon son estimation, devaient suffire à étancher la soif qu'un pareil aliment ne pouvait manquer d'exciter. »

ATELIERS DE CHARITÉ. — On écrit de Noyon au *Guetteur de Saint-Quentin* : « Depuis huit jours on s'occupe beaucoup à Noyon de l'extinction de la mendicité. Une commission spéciale vient d'être nommée pour aviser aux moyens de guérir cette plaie qui augmente d'autant plus dans le département de l'Oise, qu'elle est supprimée dans les départements de la Somme et de l'Aisne. Cette commission spéciale aura pour but de solliciter des citoyens des souscriptions qui créeront des ressources à l'aide desquelles des ateliers de charité seront établis pour donner du travail aux pauvres valides, et des secours en nature aux vieillards, aux infirmes et aux orphelins que l'on ne pourra point placer au dépôt de mendicité de Montreuil-sous-Laon. Nous ignorions, avant que la correspondance de Noyon nous l'apprît, que la mendicité fût spécialement *interdite* dans le département de l'Aisne. Nous voyons bien de temps en temps, quelques condamnations de mendiants ramassés par la gendarmerie ; mais nous ne sachions pas que, dans aucune localité environnante, on se soit sérieusement occupé de cette grave question. Nous applaudissons vivement aux efforts des autorités de Noyon. Là, il est vrai, la tâche est peut-être plus facile que dans les villes industrielles où les ateliers de charité menacent le travail libre d'une concurrence fâcheuse ; mais l'exemple n'en est pas moins bon à citer.

UN LAPINOPHILE. — Le *Droit* nous apprend que M. Salmon, commis-marchand à Grenelle, demeure au premier étage et élève des lapins sur sa fenêtre. Il en a toute une colonie ; on en voit des gris, des blancs, des noirs, des mouchetés. A la fin de la journée, M. Salmon vient se reposer de ses fatigues au milieu de ses lapins et recueillir les témoignages de leur reconnaissance.

Il n'y a rien d'intéressé dans l'affection que porte le pastoral M. Salmon à ces membres intéressants du règne animal. Je suis sûr que vous vous êtes déjà dit : si ce commis-marchand élève des lapins, c'est pour les manger, s'il les élève avec tant de soins, c'est pour les avoir plus tendres, plus savoureux, plus succulents... Eh bien ! non ! Jamais ces pensées cannibales n'ont germé dans l'esprit de M. Salmon. Il y a cela de particulier dans sa passion, qu'il ne se repaît jamais de ses pensionnaires. Il les soigne jusqu'à leur dernier jour, et lorsque l'heure fatale vient à sonner pour eux, il va les enterrer clandestinement dans un coin du jardin commun de la maison. C'est le portier qui a déposé de ce dernier fait.

Mais voici quelque chose de plus fort :

L'attachement que professe M. Salmon pour les lapins vivants s'est étendu jusqu'aux lapins immolés par le couteau des cordons-bleus et autres gargotières. M. Salmon ne peut pas manger du lapin ; il a en haine la gibelotte ; il fuit comme un Parthe devant ce mets de barrière. Si tout le monde ressemblait à M. Salmon, l'univers serait bientôt couvert de lapins, et la gent lapinière ne tarderait pas à chasser les hommes de la terre.

Malheureusement (pour les lapins) tout le monde ne ressemble pas à M. Salmon, et il est encore des barbares qui ne craignent pas de goûter les douceurs du lapin aux oignons. Nous allons le prouver tout à l'heure.

Parmi les lapins de M. Salmon, il y en avait un qu'il affectionnait surtout ; c'était une jeune mère qu'il avait ingénieusement appelée *la mère des Gracques* (M. Salmon a fait ses études jusqu'en troisième). Quant à ses petits, ils portaient le nom de Gracchus Ier, Gracchus II, Gracchus III, et ainsi de suite jusqu'au numéro VII.

Hélas ! un jour la mère des Gracques disparut avec tous ses enfants !

Vous jugez du désespoir de M. Salmon. Il courut, il alla aux informations, il paya des émissaires et des espions ! Il parvint à découvrir que l'intéressante famille des Gracques avait été enlevée à son amour par le nommé Loménic, connu dans toute la banlieue sous le nom de *Mort-aux-Lapins*. M. Salmon avait bien retrouvé son voleur ; mais, hélas ! c'est tout ce qu'il retrouva. Deux jours s'étaient écoulés, Cornélia et sa progéniture avaient disparu de la surface, comme dit Arnal.

Pour apaiser leurs mânes, M. Salmon alla faire sa déposition chez le commissaire de police.

Loménic comparaissait aujourd'hui devant la police correctionnelle.

M. Salmon est là aussi, au banc des spectateurs. Nous renonçons à peindre tout ce que son attitude a de désolé et de douloureux ! Il est des sujets qui défient le pinceau.

[illegible]

Le *Journal des Débats* pense qu'un envoi de 12000 baïonnettes jointes aux quatre-vingt mille soldats de notre armée d'Afrique, ne peut pas avoir pour but unique de châtier quelques tribus d'arabes rebelles. Abd-el-Kader est l'âme de ces rébellions incessantes ; il est l'obstacle qu'il faut détruire pour arriver à une pacification générale. Nous avons expulsé ce chef audacieux des pays de notre domination ; il s'est retiré dans le Maroc ; il a établi son camp dans la partie de cet empire qui avoisine notre frontière, c'est donc là qu'il faut le frapper.

Bien que le Maroc soit un empire indépendant, l'empereur Abderrhaman, depuis les sévères leçons d'Isly et de Mogador, a *les meilleures intentions* envers nous. Par ces raisons, les *Débats* pensent qu'on est autorisé à poursuivre Abd-el-Kader, à l'attaquer, à le prendre jusque dans le Maroc, puisque c'est du Maroc qu'il dirige la guerre. On ne fera pas la guerre au Maroc, mais on la fera à Abd-el-Kader jusque dans le Maroc. Tel est, selon les *Débats*, le seul sens raisonnable que l'on puisse attribuer à la résolution que le gouvernement vient de prendre. L'opinion des *Débats*, d'accord avec la manière de voir de l'*Epoque*, laissent à supposer qu'ils sont les échos des intentions du gouvernement.

Le *Moniteur parisien*, dans son bulletin de la presse de Paris, fait dire à la *Démocratie pacifique* qu'elle repousse toute proposition d'enquête sur les classes ouvrières. Le *Moniteur parisien* s'est souvenu des enseignements de ce bon docteur Bazile du *Barbier de Séville*. En disant ce qui n'est point, il pense qu'il en restera toujours quelque chose. Dans notre opinion, l'*Epoque*, en demandant une enquête, nous rappelle la fable du *Coq et du Renard*. Le renard, voulant croquer un coq perché au sommet d'un arbre, et par conséquent ne pouvant l'atteindre, le câline pour mieux le croquer.

> Frère, dit un renard adoucissant sa voix,
> Nous ne sommes plus en querelle.
> Paix générale à cette fois.

Du reste, la demande d'enquête de l'*Epoque* tend, d'après son dire, à prouver que les ouvriers, en France, sont plus heureux que les ouvriers des autres états européens. En admettant que ce soit, le bonheur de la classe ouvrière, en France, peut être comparé à l'anecdote suivante :

Deux hommes tombent du haut d'un toit : l'un se casse une jambe, l'autre les a brisées toutes deux. Le plus heureux des deux, c'est évidemment celui dont une jambe est restée intacte. Tel est le bonheur des ouvriers que l'*Epoque* veut démontrer par une enquête.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. X... R. — Si nous étions gens à bondir de colère, comme quelqu'un de notre connaissance, nous aurions beau jeu en comptant les cent âneries accumulées avec un admirable aplomb dans trente lignes d'un journal que nous venons de recevoir. — Reçu l'*E*... du 4, mais non les numéros antérieurs.

MM. B. et S. — Bulletin : notre ami Ch... va mieux.

M. S. P. à Guadalajara. — Reçu. Merci à vous et félicitations aux nouveau-venus. — Vos progrès sont les nôtres ; nous nous en réjouissons. — La création de votre journal accroîtra encore le nombre de nos amis. Courage ! nous approuvons tout ce que vous faites ; et, malgré les deux mille lieues qui nous séparent, nous sentons les battements de votre cœur.

HALLE DE PARIS.

6 oct.			7 oct.		
Arrivages	2218 q.	84 k.	Arrivages	4464 q.	13 k.
Ventes	1828	40	Ventes	3194	82
Restant	24142	00	Restant	25412	45
Cours moyen	42,72		Cours moyen	43,14	
Cours-taxe	41,86		Cours-taxe	41,93	

Cote administrative.

6 oct.	q.	k.	prix		7 oct.	q.	k.	prix	
Gruaux	12	56	55,40 à	57,30	Gruaux	6	28	51,00 à	60,50
1re	235	30	42,00 à	43,85	1re	148	87	42,00 à	43,65
2e	125	04	39,50 à	41 40	2e	45	53	39,50 à	41,70
3e	28	96	25 65 à	31,10	3e	19	82	33,10 à	35,00
4e	4	62	18,50 à	26,73	Vendu	3191	68	00,00 à	00,00
A liv.	1158	66			A liv.	2307	75	40,73 à	43,63

Marchés.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 7 oct. — Foin 1re 51 à 54 ;

[illegible] 1030. — Chemin non constitué de Charleroy, 245. — A terme : Banque de France, 3397 50, 3400. — Espagne, dette inter., 41 1/4 fin oct. — Chemin de : Amiens, 640, 642 50, 640. — Bordeaux 705, 710 50, 700, 703 25.

5 0/0 compt.	1er C. 118 05	P. H. 118 05	P. B. 117 70	dr C. 117 70	h. [illegible]
— fin cour.	118 20	118 20	117 80	117 90	[illegible]
3 0/0 compt.	83 50	83 50	83 20	83 40	[illegible]
— fin cour.	83 55	83 55	83 35	83 50	[illegible]

Au comptant.	1er C.	Der C.	Dif.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	Dif.
O. de la Ville.	1405 »»	» »»	H. 2 50	5 0/0 Bgr 1840.	100 3/4	» »»	H. » 1/4
B. de France.	3390 »»	» »»	H. 5 »»	— Portugais.	» »»	» »»	
C. Gou. 1000.	1115 »»	» »»	» »»	Esp. D active.	36 1/2	» »»	
C. Gan. 1000.	1135 »»	» »»	» »»	5 0/0 Naples.	101 15	101 25	H. 15
C. hypot.	625 »»	» »»	» »»	— Romain.	103 3/4	» »»	H. » 1/4
4 Canaux.	1260 »»	» »»	» »»	Obl. Piémont.	» »»	» »»	

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	Dif.		
St-Germ.	1115 »»	» »»	» »»	AU 15. 1120, 1115.	B. 5
V. r. d.	547 50	» »»	» »»	— 547 50.	
— r. g.	367 50	367 50	» »»	— 370.	
Orléans.	1250 »»	1245 »»	B. 5 »»	— 1252 50, 1240, 1245.	B. 5
Strasb.	283 75	282 50	B. 1 25	— 285, 282 50, 283 75.	
Rouen.	1072 50	1070 »»	B. 5 »»	— 1080 50, 1072 50, 1075.	B. 5
Havre.	890 »»	» »»	» »»	— 890, 880.	B. 10
Marseille.	1050 »»	1040 »»	B. 5 »»	— 1050, 1037 50, 1040.	B. 5
Vierzon.	777 50	» »»	» »»	— 777 50, 780, 778.	B. 4
Nord.	825 »»	826 25	H. 6 25	— 825, 828 75, 827 50.	H. 3

LONDRES, 3 oct.		PARIS, 7 octobre. PRIMES.	COULISSE
Consol.	98 1/8 1/4	3 0/0 F. c. 83 65, 83 55 d. 50	Av. 00 00.
Esp. act.	26 3/4	F. p. 83 80, 83 75 d. uu. 84 d. 50,	Ap. 83 47 1/2
Portug.		5 0/0 F. c. 118 20, 118 30 d. 30.	B. du Tré[illegible]
Mexic.	32 3/4	F. p. 118 75, 118 70 d. 50.	
Brésil.			
5 0/0 hol.	95	Orléans, 1265, 1255 d. 10. 1280 d. 10 au 15.	F. c. F. p[illegible]
2 1/2 d.	60		3 0/0 10 15.
Rouen.	44 42	Nord, au 31. 840, 836 d. 20. 850, 860 d. 10.	[illegible]
Orléans.	48 48		5 0/0 15 00. [illegible]

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 108,50 à 00,00 ; courant du mois, 111,00 à 112,00 ; 2 derniers mois, 112,00 à 112,50 ; 4 premiers mois 1846, 114,00 à 115,00.

LILLE. — Colza, 103,00 à 103,50 — Œillette rousse, 90,50 à 91,00. — Lin, 88,00 à 00,00. — Cameline, 90,00. — Chanvre, 91,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 121,00 ; courant du mois, 121,00 à 00,00 ; novembre et décembre, 103,00 à 104,00 ; 8 premiers 1846, 100,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 89,00 à 85,50 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Il se publie sous ce titre : LA VÉRITÉ SUR TOUTES CHOSES, une revue appelée à faire sensation dans le monde politique et littéraire. La première livraison, qui vient de paraître, est pleine de révélations piquantes et d'articles originaux. Si nous en jugeons par le numéro d'octobre, que nous avons sous les yeux, les auteurs de cet ouvrage ont à cœur de justifier leur titre et de faire une œuvre de patriotisme et d'indépendance.

Spectacles du 8 octobre 1845.

7 h. 1/2 OPÉRA. — La Favorite.
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Corneille et Rotrou. Valérie.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Pré aux Clercs. Marie.
7 h. 1/2 ITALIENS. —
7 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Homme à la mode. Passé minuit. Péché.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — On demande des professeurs. Histoire. Samaritaine.
6 h. 1/2 GYMNASE. — La Vie. Les Couleurs. Entre l'arbre.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Bains à domicile. L'Almanach. Le Voisin.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois. Danseuses.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Paris et la Banlieue.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable. Sonneur.
CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 COMTE. — Mort aux Rats. Crispin. Un Homme. Le Marin.
6 h. 1/2 FOLIES. — Cirque. La Femme. Gig-Gig.
LUXEMBOURG. — Dernier Homme. Les Résurrectionnistes. Ma Vie.
BEAUMARCHAIS. — Les Ebénistes. Les Malheurs. Le Gamin. Intermède.
PANORAMA. (Champs-Elisées. — Bataille d'Eylau.

Imprimerie Lange Lévy et compagnie, rue du Croissant, 16.

[illegible] disons-nous, avant même toute délibération, les journaux ministériels, dans une circonstance où le ministre peut avoir un débat à soutenir contre une puissance étrangère, se chargent de faire valoir les droits prétendus de cette puissance et de lui préparer les moyens de triompher dans des négociations difficiles, voilà ce que nous avouons ne pas comprendre, et cependant voilà un fait qui se renouvelle trois fois en huit jours.

Le *Courrier du Havre*, journal ministériel, a, le premier, soutenu deux fois que l'Angleterre avait le droit d'intervenir avec nous dans la guerre que l'on prépare sans doute contre Madagascar. Aujourd'hui, c'est le tour de l'*Epoque*, autre journal ministériel. Avant de rétorquer les faibles arguments de ce dernier journal, nous lui demanderons s'il croit que jamais un journal anglais ministériel, si jamais un journal anglais de l'opposition serait capable de prendre parti d'avance contre son pays dans une question douteuse: à plus forte raison, dans une question claire comme le jour et où le droit, la raison, l'équité se trouveraient toutes du côté de la France, si l'Angleterre, suivant les impulsions de ces deux journaux ministériels, s'avisait, *ce qu'elle n'a pas encore fait*, de soulever une difficulté diplomatique, devrait-il être permis aux journaux ministériels français de se prononcer avec une si outrecuidante assurance contre les intérêts de la France?

Ainsi l'*Epoque* dit : l'Angleterre veut coopérer avec nous, veut se trouver avec nous sur le champ de bataille. — Où a-t-elle pris cette nouvelle ? il n'en a été question nulle part que dans le *Courrier du Havre* ; l'Angleterre n'a encore manifesté officiellement aucun désir, aucune volonté : les discussions de la presse française n'ont roulé jusqu'ici que sur une éventualité et non sur un fait.

Suivant l'*Epoque*, la *principale* objection de ce qu'elle appelle la vieille presse est celle-ci : en admettant les navires anglais dans les rangs de notre escadre, le ministère montre qu'il ne croit pas la France assez forte pour agir seule contre les Houvas.

Ni le *Constitutionnel*, ni le *National*, ni la *Presse*, ni le *Siècle*, ni le *Courrier français*, ni la *Démocratie pacifique*, n'ont dit et n'ont pu songer à dire une pareille absurdité, et nous ne croyons pas que cette *principale* objection ait été mise en avant par un seul journal.

La vieille presse a soutenu et soutient encore qu'il est dangereux d'admettre l'Angleterre dans une coopération où sa présence est complètement inutile, puisque nos forces sont certainement suffisantes pour soumettre les Houvas, et en outre, où cette présence peut lui créer des droits et des prétentions que nous devons éviter.

[illegible] quand même il nous serait prouvé que c'est par pur amour de la gloire et sans aucune vue d'intérêt personnel que les Anglais coopéreraient avec nous, nous leur dirions : Nous avons versé notre sang ensemble sous les remparts de Tamatave ; une généreuse ardeur vous appelle à venger avec nous un échec ; nous sommes reconnaissants de ce nouveau témoignage de la noble valeur qui a toujours distingué votre nation, mais la politique, la froide et sage politique s'oppose à ce que nous profitions de votre généreux concours. Depuis trop longtemps la France s'est placée à l'égard des barbares Houvas dans une position d'infériorité. Si nous voulons régner dans l'île de Madagascar, il faut nous montrer forts. Agréer votre concours, faire croire aux Houvas, qui nous ont toujours vu agir avec une faiblesse extrême, et qui ne sont pas tenus de savoir ce qu'est la France, et par quels motifs elle est empêchée d'agir, c'est faire croire aux Houvas que nous ne pourrions rien faire seuls, que nous avons *besoin* de votre concours et de votre permission ; c'est leur donner plus de hardiesse et d'insolence à notre égard, c'est rendre la guerre et les négociations plus difficiles... Souffrez donc que nous n'acceptions pas votre concours.

A l'égard des Houvas, il importe que nous seuls les combattions ; ils seraient trop disposés à croire que les navires anglais ne se trouveraient avec nous que pour nous aider ou nous surveiller; ils chercheraient à renouer des relations avec l'Angleterre, qui, malgré nos droits a affecté de reconnaître le *royaume* des Houvas créé par Radama ; depuis la mort de Radama, ils ont, il est vrai, expulsé les Anglais, mais ils finiraient par comprendre qu'en présence des Français qui veulent les conquérir ou des Anglais qui ne veulent que les protéger, il leur serait plus profitable d'accepter la protection de ces derniers.

L'*Epoque* n'ayant pas allégué, pour justifier le concours des forces anglaises, d'autre raison que celle dont nous venons de parler, notre polémique avec elle doit s'arrêter ici. Néanmoins, en terminant, nous lui ferons observer que la *vieille opposition* ne s'est pas fait une arme des événements récents contre le pouvoir, comme le prétend l'*Epoque*, puisque tout au contraire, c'est l'opposition qui soutient et encourage le pouvoir, tandis que les journaux ministériels le trahissent par leur silence, comme les *Débats*; ou par leurs paroles, comme le *Courrier du Havre* et l'*Epoque*. Encore une fois, qui peut pousser ce dernier journal ministériel à prendre une attitude aussi blâmable ? Est-ce l'or de l'Angleterre, le besoin de se faire une nouvelle réclame, la dépravation du jugement, l'instinct du faux ?... Nous ne savons à quel motif rapporter de si déplorables manifestations.

ges à M. de Salvandy. [illegible]

Les réformes qu'il s'efforce d'introduire, sous le prétexte de supprimer un abus, sont le plus souvent empreintes d'une telle exagération, qu'elles portent réellement atteinte au bon sens et deviennent impraticables.

Nous ne rappellerons pas l'augmentation successive des frais d'études dans *tous* les colléges royaux et communaux, qui est venue détruire, au moins en partie, le bienfait de l'abolition de l'impôt universitaire ; nous ne rappellerons pas non plus la défense *subitement* faite aux maîtresses de pensions laïques de recevoir des pensionnaires en chambre. Ces deux mesures ont déjà démontré la légèreté de M. le ministre de l'instruction publique dans les questions graves. Nous allons signaler aujourd'hui une nouvelle circulaire qui prouve surabondamment le même défaut dans les questions de simple administration.

Il s'agit d'une mesure d'un ordre bien peu élevé. Il s'agit tout bonnement de l'heure de rentrée des élèves les jours de sortie générale. M. le ministre vient de prévenir tous les proviseurs des colléges et tous les directeurs de pensions ou institutions privées, qu'ils devront forcer les parents à ramener leurs enfants, les jours de congé, à *sept heures* du soir en hiver, à *sept heures et demie* en été.

M. le ministre ne s'est pas inquiété de l'impossibilité où se trouveront les parents et correspondants d'exécuter cet ordre, de l'heure habituelle des dîners, des grandes distances à franchir dans Paris, etc., etc.

Il est évident que M. de Salvandy, dans son ardeur de décréter, tient absolument à justifier ce fameux couplet que les jeunes gens des écoles ont fait sur lui, dans la fameuse chanson *Larifla*, où la jeunesse sait si bien peindre les travers de la plupart des hommes qui nous gouvernent :

> C'est M. Salvandy
> Qui dit à Ravaisson (1) :
> Aujourd'hui vendredi
> Nous nous ILLUSTRERONS!!
> Larifla, fla, fla, etc.

On sait que les représentants des divers Etats allemands qui font partie du Zollverein sont réunis en ce moment à Carlsruhe. Dans un long article sur ce congrès, les *Débats* se prononcent pour le parti prohibitif. Selon son habitude bien connue, ce journal, dans son argumentation, n'obéit qu'aux inspirations de l'égoïsme. De ce que l'augmentation des tarifs ne doit point porter sur les produits français, et par conséquent nuire à notre industrie, il conclut que le Zollverein fait bien d'avoir recours au système prohibitif.

(1) M. Ravaisson est secrétaire particulier de M. le ministre de l'instruction publique.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
JEUDI 9 OCTOBRE 1845.

DERRIÈRE LE GRAND MAT(1).

LA FEMME ET LE NUAGE. — CHAPITRE X.

La vie de mer, avec sa monotonie ordinaire, continuait pour chaque personnage de cette histoire ; nous ne la peindrons pourtant pas dans ses détails de service, à moins qu'elle ne se lie à notre action principale, car nous ne voulons faire de ce livre ni un manuel de gréement, ni un manœuvrier.

Le lendemain de l'appareillage, Julia, fatiguée d'une houle assez forte, annonçant un commencement de mauvais temps, s'était retirée avant huit heures du soir, moment de la prise du quart de Raoul. Dans les trois jours qui suivirent, où Raoul eût pu être aperçu par elle, puisqu'il avait des quarts de jour, la brise assez fraîche avait obligé Mlle de Meillan, subissant les atteintes inévitables d'un début, à garder la chambre ; puis, lorsque le temps lui permit de reprendre ses stations sur le pont, les quarts de nuit de Raoul avaient recommencé. De plus, comme ce dernier n'était jamais monté en dehors des heures de service, il était impossible qu'ils se fussent rencontrés.

Cela ne pouvait cependant manquer d'arriver bientôt. Raoul était ce jour-là de quart de midi à quatre heures. Il faisait un assez beau soleil de septembre, donnant à la mer, à peine ridée par une jolie brise de N.-O., un reflet azuré tout à fait poétique.

De temps en temps quelques gros nuages blancs *haut-pendus*, comme on les nomme à bord, le voilaient un instant, puis passaient sur le navire sans presque augmenter la brise.

Raoul promenait sa rêverie du banc de quart au grand mât, partageant son attention entre le compas, la voilure (car il avait les catacoès en haut), puis l'escalier de commandement sur lequel il jetait de temps en temps un regard craintif chaque fois qu'il entendait monter.

Deux heures sonnèrent; il espérait déjà finir son quart sans subir l'apparition qu'il redoutait, lorsqu'arrivé au point de sa promenade le plus éloigné de l'escalier, il s'arrêta aussitôt au lieu de reprendre sa course derrière. C'est qu'il venait de reconnaître, sans l'avoir entendue monter, la fille du comte de Meillan, marchant avec sa nonchalance accoutumée, et se rendant les yeux baissés à tribord derrière. Suivait M. François, portant une chaise sur laquelle elle s'assit, après l'avoir appuyée contre la muraille du navire, par le travers du mât d'artimon.

A la manière simple et naturelle dont tout ceci était fait, on l'eût crue seule dans sa chambre, accomplissant une des mille habitudes de chaque jour pour lesquelles la *bête* seule agit sans que l'*autre* s'en mêle.

La tête baissée et comme plongée dans une rêverie profonde, ne s'attendant guère à voir de nouvelles choses ou de nouveaux visages, elle ne songeait certainement pas à regarder autour d'elle et à se distraire par la vue d'une existence qui, depuis huit jours, lui offrait si peu d'imprévu.

Quoique fort ému de l'arrivée inattendue de Mlle de Meillan, Raoul profita du temps qu'elle avait employé à faire le trajet pour rejoindre le banc de quart, y monter lestement, et le coude droit appuyé sur le bastingage, le menton sur la main, le porte-voix sous le bras gauche, il se mit à regarder obstinément devant et en dehors du navire.

Plus de dix minutes s'écoulèrent ainsi, sans qu'aucun des deux songeât à changer de position, quand une cause bien minime fit naître dans l'âme de Raoul la crainte de se voir forcé de trahir lui-même sa présence ; car tout en sentant combien il lui serait difficile de finir son quart sans être reconnu de Julia, il tenait à reculer ce moment autant que possible.

Un nuage blanc peu effrayant pour un marin, semblable à une énorme balle de coton, s'élevait majestueusement à l'horizon. Certes, si Raoul n'avait pas eu les catacoès dessus, il ne s'en fût guère occupé ; mais, comme nous l'avons dit, on est obligé de se débarrasser de bonne heure de ces petites voiles hautes. Cependant, il attendit jusqu'au dernier moment pour faire le commandement préparatoire. Influencé par l'intérêt qu'il avait à se tromper dans son coup-d'œil, il espérait contre sa propre conviction, que le nuage n'atteindrait pas le navire; puis, contraint par l'évidence d'abandonner cette opinion, qu'il passerait sans accroître le vent. Force lui fut à la fin de se décider, car la brise fraîchissait sensiblement, et le maître de quart, le sifflet à la main, prévoyant l'ordre de l'officier, jetait déjà un regard inquiet sur les voiles menacées.

Raoul, devant cette espèce de blâme tacite d'un inférieur, ne pouvait plus hésiter. Il prit donc son cœur à deux mains, et comme en face d'une résolution désespérée, il lança d'une voix bien plus forte que ne l'exigeait cette circonstance sans péril, le commandement de veiller les catacoès ; mais au ton accentué et vibrant qu'il mit dans cet ordre, on eût dit qu'il commandait : — Amène les huniers ! — dans un grain forcé.

Ce qu'il craignait arriva. Julia, par un mouvement indépendant de sa volonté, leva la tête pour voir qui troublait ainsi ses rêveries ; mais déjà faite à ce genre de distraction obligé, elle allait sans doute la baisser de nouveau, lorsque la tournure de l'officier de quart dans une pose assez élégante parut la frapper. Etonnée sans doute de ne point se rappeler instantanément lequel des officiers passés en revue par elle depuis huit jours ce pouvait être, elle se mit à l'examiner avec un léger mouvement d'impatience, de ne l'avoir encore ni deviné ni reconnu.

Ne vous est-il pas arrivé maintes fois, dans vos heures de désœuvrement, de poursuivre ainsi la solution de certains problèmes que vous saviez d'avance parfaitement inutiles, et cela pour le simple plaisir de faire triompher votre volonté ?

On eût dit que Raoul sentit peser sur lui le regard tenace de Julia, car il n'osait se retourner, quoique la manœuvre lui en fît en cet instant l'obligation.

La flèche du mât de perruche ployait sous une risée assez fraîche, et malgré le commandement de : Carguez ! le cacatoès de perruche restait seul établi.

Contraint de faire face à l'arrière pour expliquer ce retard dans l'exécution de son ordre, il reconnut que Julia, précisément assise à toucher la corde essentielle, empêchait un matelot, qui n'osait la déplacer, d'obéir au commandement. Malgré le peu de temps qu'avait duré son coup d'œil, Raoul avait vu le geste très prononcé, et la demi exclamation que sa présence avait fait naître chez Mlle de Meillan.

N'est-il pas, en effet, singulier après huit jours de route et trois cents lieues faites côte à côte dans le même véhicule, de reconnaître un compagnon de voyage inaperçu jusqu'alors?

Toute à la bizarrerie de cette rencontre, Julia, les yeux sur l'officier de quart ne bougeait point ; elle ignorait d'ailleurs qu'elle gênât.

Quant à Raoul, certain alors d'avoir été reconnu au moins pour le curieux de l'hôtel à Toulon, il éprouva un mouvement de colère, d'autant plus grand, qu'il ne pouvait s'y livrer sans manquer aux bienséances ; le matelot arrêté devant Mlle de Meillan fut obligé d'en supporter le trop plein.

— Veux-tu bien me larguer cette drise, animal ! s'écria-t-il en sautant brusquement du banc de quart sur le pont.

Cette apostrophe assez grossière, et ce mouvement brusque, rendirent Julia à sa situation présente, et faisant place au matelot mécontent d'avoir été rudoyé devant une étrangère, la manœuvre fut exécutée.

Raoul reprit sa promenade d'un air qu'il cherchait à rendre dégagé, malgré l'émotion que trahissait le teint animé de son visage, évitant avec soin de regarder Julia qui s'était assise de nouveau.

C'était peine inutile, car, sans l'examiner davantage, elle avait baissé la tête et repris son attitude pensive habituelle.

La sortie triviale de Raoul, qui venait de la déranger sans excuse, l'avait sans doute placé dans l'esprit de la jeune fille au niveau d'Antoine.

Les choses en étaient là quand Alophe monta sur le pont.

— Je viens profiter de ce beau soleil avec vous, Raoul.

— Ah ! c'est fort bien, répondit ce dernier d'un ton équivoque, ne prouvant pas que cette annonce lui fît grand plaisir.

— Qu'avez-vous donc? fit le docteur en lui prenant le bras et le regardant en face.

— Ah ! ajouta-t-il plus bas en reconnaissant Mlle de Meillan ; voilà une petite dame que je n'avais pas aperçue.

Décidément, Raoul, il y a quelque chose entre vous et cette femme, elle ne vous est pas indifférente, continua-t-il en l'arrêtant au pied du grand mât.

— A moi ! répondit assez haut Raoul avec un air marqué d'ironie. Vous devinez juste ! Ecoutez bien ceci, Alophe ; elle tomberait à la mer, je ferais ce que je dois comme officier de quart pour arrêter le navire et la sauver ; mais je m'inquiéterais fort peu du résultat, je vous assure.

— Donc, reprit le docteur, elle ne vous est pas indifférente, puisque vous la haïssez.

---

(1) Voir les numéros des 2 au 8 octobre.

[illegible] autrefois, les registres protestants sont seuls valables; ceux des néo-catholiques n'ont aucune valeur ; 3° les théologiens qui ont subi un examen devant les autorités compétentes, peuvent seuls être investis de fonctions ecclésiastiques; 4° toutes ces mesures sont considérées comme intérimaires. Les néo-catholiques n'appartenant point à une nouvelle église, et l'Etat les considérant comme voulant sortir de la leur, on leur laissera la jouissance des droits civils et politiques, à condition qu'ils paieront les droits perçus jusqu'à ce jour par l'église catholique.»

La *Gazette d'Augsbourg* n'est pas en peine de prévoir que cette décision sera repoussée par les communes néo-catholiques. Reste à savoir aussi ce que dira à cet égard la seconde chambre, dont les sentiments ont paru jusqu'ici très favorables au progrès et à la liberté.

ESPAGNE.

On ne s'occupe à Madrid que des élections municipales qui doivent s'ouvrir le 15 de ce mois. Les commissions électorales sont formées dans les divers quartiers. Le parti progressiste espère toujours avoir la prépondérance dans cette lutte. Cependant les partis monarchique et constitutionnel se rapprochent et paraissent vouloir disputer le terrain de commun accord. Le gouvernement prend le parti de se tenir à l'écart. Le chef politique a ordonné à tous les commissaires de veiller à ce que le droit électoral soit exercé avec la plus grande liberté.

Le procès de MM. Cortina, Madoz et autres députés arrêtés sous le ministère de Gonzalès-Bravo a commencé le premier du mois. Les débats ont continué le 2. M. Madoz a présenté lui-même sa défense. On croit que les prévenus seront acquittés.

TURQUIE.

La *Gazette d'Augsbourg*, dans sa correspondance de Constantinople, confirme ce que nous avions annoncé de la concession du firman pour autoriser l'évêque anglican à faire construire une église protestante à Jérusalem. Suivant cette correspondance, la Porte aurait voulu déclarer dans le firman que les ministres anglais ne pourraient faire des prosélytes ; cette restriction aurait, dit-on, été dictée par l'ambassadeur français; mais le représentant de l'Angleterre à Constantinople aurait obtenu qu'elle fût omise dans le firman.

Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 15 octobre, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande *directe* d'abonnement ou de renouvellement doit être adressée *franco* au gérant, et

[illegible] faillliblement. Les précautions minutieuses prises par l'assassin, ont échoué par une circonstance tout à fait inattendue. Il avait observé les habitudes du sieur Glénard ; il le savait fort matinal et ouvrant toujours sa porte. Un de ces derniers jours, des femmes qui devaient faire la lessive, se présentèrent à la porte du sieur Glénard, et trouvèrent un morceau de bois, un assemblage de fils de fer, une vieille batterie de fusil adaptés à cette porte, et paraissant devoir gêner son ouverture ; elles dérangèrent, sans s'en douter, cette œuvre d'une conception infernale, et sauvèrent ainsi la vie de M. Glénard.»

SUITES D'UNE ARRESTATION.—On écrit de Saint-Etienne au journal le *Rhône* : « Ces jours derniers, la jeune fille d'un charpentier de notre ville apprenant que son père venait d'être mis en prison par suite d'une rixe dont les conséquences n'avaient d'ailleurs rien d'alarmant pour le prisonnier, a éprouvé un tel saisissement qu'elle est tombée malade et est morte peu de jours après. Ce charpentier, marié, père encore de cinq enfants, est dans une profonde misère. Il a eu le malheur de perdre neuf enfants. La mort de son aînée, victime de la touchante tendresse qu'elle lui portait, a plongé ce père de famille, ainsi que tous les siens, dans le plus violent désespoir. Toute la rue dans laquelle demeurent les infortunés a été vivement impressionnée par cet événement. De nombreux voisins ont accompagné la pauvre enfant jusqu'à sa tombe. »

NOUVEL ELDORADO. — Nous empruntons au journal brésilien l'*Iris* les renseignements suivants sur les mines d'or et de diamants découvertes récemment dans la province de Bahia : « Il y a quelques années, des veines d'or furent trouvées, par hasard, dans l'Assuara, et bientôt beaucoup de contrebandiers affluèrent dans cette partie déserte de Bahia, située non loin des rives méridionales de Saint-Francisco, pour y tenter la fortune ; cependant cet or n'était que le signe précurseur des richesses étonnantes qu'on ne tarda pas à y rencontrer. L'industrie minière s'y développa dans tous les sens, et bientôt on découvrit des couches de diamants d'une richesse incalculable ; dans chaque ruisseau, dans chaque colline de ces districts et de la vaste plaine de Sincara, des trésors inestimables, en or et en pierres précieuses, vinrent se présenter spontanément à la main de l'homme. Attirés par cet appât, de nombreux émigrants de la ville et de la province de Bahia, de Minas, même de Rio-Janeiro, s'y transportèrent pour les exploiter. La première once d'or fut trouvée il y a à peine trois ans, et aujourd'hui ces régions, naguère désertes, contiennent déjà une population de plus de 40 000 âmes. On aurait peine à croire tout ce qui se dit des produits de cette exploitation, si les lettres et les rapports des témoins ne le confirmaient. Une lettre dit : L'or est commun et abondant dans tous les ruisseaux ; dans le terrain entier, personne ne s'en occupe, tous courent aux diamants. Nos lecteurs se formeront une idée plus précise de l'importance de ces richesses, quand ils sauront que, d'après les estimations du commerce anglais, un seul

[illegible] corridor, frappa chez la bonne qui ne répondit pas; elle ouvre sa porte, elle entre sans que la bonne, interpellée encore, réponde à son nom. Saisie de crainte, la jeune femme touche, pour l'éveiller, la figure de sa domestique. Ce n'était plus qu'un froid cadavre, qui lui glace les mains et lui serre le cœur d'épouvante. Cette fille avait déjà fait une faute, son premier enfant était mort. Il paraît qu'elle se trouvait encore enceinte; elle voulut éviter cet affront et en finir avec la vie; on dit que craignant l'une de ses sœurs, elle ne voulut pas éprouver une seconde fois ses reproches. Une terrine qui servait au transport des cendres était dans un coin de la chambre dont toutes les issues étaient fermées avec soin ; un brasier de charbon de bois était à peine éteint ; la justice a constaté l'asphyxie. Le corps, refusé à l'hospice, a été conservé dans la maison ; les parents de la victime doivent le faire enlever dans une voiture pour l'inhumer dans leur village voisin de Coucy. »

SERPENT OU CANARD. — Il y a quelques jours, un serpent boa s'est échappé d'une ménagerie ambulante à Grenoble et a disparu sans qu'il ait été possible de découvrir ses traces. Ce reptile était d'une longueur considérable et très jeune. Le *Rhône* va nous apprendre les suites de cette évasion : Il y a trois jours, M. Fissont, rédacteur du *Courrier de l'Isère*, étant en visite avec l'un des rédacteurs du *Rhône* à Beauregard, a eu avec l'animal une rencontre dont il n'a évité les périls que par miracle. Les deux visiteurs s'étaient enfoncés au milieu des vastes rochers qui forment l'enceinte du désert, lorsque M. Fissont, trouvant un lieu très commode pour contempler le paysage, s'assit sur quelque chose qu'il croyait être un moelleux coussin de mousse verte. Il était huit heures du soir et M. Fissont est myope ; mais en revanche M. Fissont est d'une force herculéenne : bien lui en prit, car bientôt la pierre se remua sous lui en se détendant comme les spirales d'un ressort de fil de fer ; et il fut enlevé à une hauteur de trois mètres au dessus du sol. M. Fissont s'était assis sur le boa. Ainsi rehaussé brusquement et sans avoir le temps de s'en rendre compte, il fut précipité en bas du rocher. Le serpent avait enroulé sa queue autour d'un arbre, et M. Fissont tenait par la tête l'affreux reptile qui ne voulait point se laisser entraîner. Une lutte étrange, terrible, s'est établie entre eux. Le serpent, retenu par le solide anneau de sa queue, tirait de son côté, tandis que M. Fissont, qui s'était saisi de la tête, tirait du sien et était suspendu au dessus d'un abîme de 50 mètres de profondeur comme à une corde solidement fixée. M. Fissont est resté dans cette position durant dix affreuses minutes ; pendant ce temps, M. U. P., son ami, qui était en bas, a pu aller chercher du secours, et M. Fissont a été heureusement délivré. A son retour à Grenoble, l'honorable rédacteur du *Courrier de l'Isère* était l'objet des plus vives marques de sympathie.

SOMBRE MYSTÈRE. — Depuis quelques jours, il n'est question à Barcelone, que de la disparition du jeune Fontanillas, fils d'un riche négo-

---

— Diable soit des gens qui veulent toujours lire dans votre pensée !

— Vous avez raison, Raoul, n'en parlons plus, et ne m'en veuillez pas; ma curiosité a pour motif votre tristesse depuis l'arrivée de cette jeune fille à bord. Votre amitié pour moi paraît même en avoir souffert. Mais ne restons pas ici, promenons-nous ; elle suppose déjà que nous nous occupons d'elle, car elle vous regarde avec une persistance vraiment extraordinaire.

En effet, Julia devinant sans doute instinctivement que ces deux messieurs parlaient d'elle, semblait chercher à s'expliquer l'expression des traits de Raoul.

— Ah bah ! elle en regardera bien d'autres ! répondit de Mombrun.

Et les deux amis recommencèrent la promenade que le docteur prolongeait, de plus en plus près de Mlle de Meillan ; chaque tour raccourcissait l'espace qui les séparait d'elle, ce qui la mettait presque à même de suivre leur conversation.

— Où nous place le point du midi, aujourd'hui, Raoul ?

— Je ne l'ai pas fait, puisque je suis de quart, mais nous ne devons pas être loin du détroit de Gibraltar. Pourvu que les vents d'ouest ne nous y retiennent pas une quinzaine de jours,

— Vous aimeriez mieux, reprit Alophe avec une demi gaieté, être forcé de relâcher de l'autre côté du détroit, à Cadix, par exemple !

— Oh ! maintenant je n'ai qu'un seul désir, arriver à Rio le plus promptement possible.

— Pourtant Cadix est votre ville de prédilection, je vous en ai entendu parler avec un enthousiasme....

— C'est vrai, mais elle le mérite, interrompit Raoul saisissant brusquement ce sujet de conversation comme pour s'étourdir ; le temps que j'ai passé à Cadix est certes le plus beau de mon existence, c'est un pays divin, Alophe ! on y vit double !

— Mais n'entendez-vous pas par là, ajouta le docteur en souriant, qu'on y vit à deux ? pays divin ! cela veut dire : Femmes divines : je crois que les Andalouses font presque tous les frais de votre admiration.

— En partie, c'est possible, mais convenez aussi, Alophe, que là seulement les femmes savent aimer.

— Pour être véridique, dit le docteur, il faut ajouter qu'elles n'y savent guère autre chose. — Ah ! si pourtant, valser.... — Oui, aimer et valser ! tel est le programme de la vie entière d'une Andalouse.

— Eh bien ! docteur, aimer comme fille, comme épouse et comme mère, n'est-ce pas là toute l'existence d'une femme ? n'est-ce pas là son véritable rôle en ce monde ? croyez-vous que les *blue-stockings* soient dans la nature ? Les femmes savantes sont des femmes contrefaites.

— Ne parlez pas si haut, Raoul ; mademoiselle de Meillan qui nous écoute pourrait croire cette phrase à son adresse, elle qui passe (comme dit l'oncle de Mornan) pour faire servir son instruction aux manœuvres de sa coquetterie. Du reste, telle n'est pas votre opinion. Les railleries spirituelles de Molière contre les femmes savantes ne sont plus de ce siècle. Aimer est certes le beau rôle de la vie d'une femme, car c'est son premier instinct ; mais ce n'est qu'un instinct inhérent à son organisation, qui n'a pas besoin d'étude pour devenir intelligent ; elle le possède instuitivement. Toute femme qui, pendant un seul instant, n'aime pas sous l'une des trois conditions de fille, d'amante ou de mère, est une anomalie, une déviation des lois de la nature. Mais il ne faut pas en conclure que toute l'importance des femmes ici-bas doive se borner là ? Quoi ! ces perceptions si fines, si délicates, cette intelligence aussi développée que chez l'homme sous presque toutes les faces, seraient sans but ? bien plus, seraient un piège tendu par Dieu à son enfant ? Il l'eût gratifié d'organes propres à obtenir l'instruction et en eût défendu l'emploi ? C'est impossible ! créer quelque chose d'inutile serait l'acte d'un Dieu imparfait ; accorder les moyens et prohiber la fin, l'acte d'un Dieu méchant tantalisant sa créature.

— Sans doute, Alophe, là n'est point la question pour moi. Je demande seulement si, dans notre système social, cet affranchissement intellectuel de la femme n'a pas plus de dangers que d'avantages ? car il met cette dernière au niveau de l'homme. Qu'arrivera-t-il alors ? cette femme, égale et souvent supérieure à l'homme, ne subira qu'avec impatience le joug imposé par la loi, et son impatience finira par se traduire en pétitions à la chambre des Députés, pour l'abolition de l'article du Code qui lui prescrit l'obéissance à son mari.

— Vous citez là des exceptions, Raoul; les femmes qui font ce genre de demandes se sont affranchies depuis long-temps de l'article qui les gêne. Néanmoins, j'admets avec vous qu'un développement sans limites des organes de l'intelligence chez la femme soit nuisible, car il heurte à chaque instant le principe religieux sur lequel s'appuyent les lois de notre société mauvaise : humilité et compression ! mais je suis loin de penser qu'on doive rétrécir le cercle de ses idées pour l'empêcher de comprendre l'esclavage dont elle est victime, sous le prétexte d'en diminuer le poids. Je demande, au contraire, qu'elle puisse acquérir assez d'instruction et de savoir pour apprécier, sans erreur, la lourdeur de la chaîne qu'elle porte. Je demande, enfin, qu'elle ait le mérite de se soumettre sciemment. — Mais, continua le docteur, en se rapprochant de son ami, ne remarquez-vous pas comme Mlle de Meillan nous écoute ? je crois que si elle l'osait, elle prendrait la parole pour soutenir les droits de la femme.

— Je vous certifie, Alophe, que ce ne serait pas pour défendre la compression obligée dans quelque milieu social que ce soit.

— Pourquoi penser ainsi, Raoul ?

— Je ne sais, répondit-il en hésitant, mais je doute que la resignation soit pour elle une vertu.

— Du reste, Alophe, reprit Raoul comme s'il eût voulu cesser de s'occuper de Julia de Meillan, ce qui démontre mieux que tous les raisonnements, l'impossibilité qu'une femme astreinte aux conditions de la vie de famille et aux lois conventionnelles de la société, puisse produire des œuvres réellement remarquables, c'est l'existence exceptionnelle du plus grand talent féminin que nous ayions. Si cette femme supérieure, malgré sa riche organisation, se fût assujettie aux allures droites, alignées, serviles de la femme ici-bas, acceptant *quand même* la glèbe du mariage, allant le matin à la messe, le jour au bois, le soir à l'Opéra ; passant, comme tant d'autres, fût-ce vrai ou faux, pour une femme vertueuse, religieusement attachée à ses devoirs, elle n'eût certes point franchi dans ses œuvres la sphère dans laquelle se meuvent les femmes ordinaires. Eût-elle même pressenti, deviné ces théories si étrangères aux perceptions féminines, elle n'eût osé ni les dire ni les imprimer.

Il faut avoir lutté contre toutes les épreuves, avoir subi toutes les souffrances, connu tous les bonheurs : il faut enfin avoir vécu libre au milieu d'une civilisation esclave, pour pouvoir, même avec la supériorité du génie, imposer sa loi à l'opinion, quoique l'opinion vous ait mis hors la loi.

— Ce qui prouve ? fit malignement le docteur voyant que Raoul, emporté par son enthousiasme, venait presque de plaider, contrairement à son énoncé, l'émancipation illimitée de la femme.

— Ce qui prouve, répondit Raoul en souriant, que j'aime tout autant avoir une femme moins célèbre, s'il lui faut pour le devenir, une pareille expérience de la vie.

Le commandant de Saint-Cric qui montait interrompit la conversation. Après avoir donné un coup d'œil au temps et à la voilure, il se dirigea vers Raoul et le docteur.

— Voulez-vous, messieurs, me faire le plaisir de dîner avec moi aujourd'hui ? leur dit-il avec une affabilité où le chef avait tout-à-fait disparu.

Après le salut, le remerciement et le *très volontiers* d'usage, il se rendit auprès de Mlle de Meillan.

— Je crois, mademoiselle, que je pourrai bientôt vous confier un quart. Je vous vois avant huit jours capable de remplacer un de mes officiers.

— Vraiment, commandant ! répondit assez gaiement Julia, qui paraissait avoir perdu un peu de son apathie en écoutant la conversation des deux jeunes gens. Cela me semble pourtant bien compliqué et fort difficile. La preuve, du reste, que je ne suis pas encore très savante, c'est qu'à l'instant même, et sans m'en douter, je viens de gêner la manœuvre.

— Et quel est donc, reprit le commandant en souriant, le maladroit qui vous a dérangée ?

— Ce maladroit est l'officier de service, en serrant ces petites voiles qui sont là haut.

— Ah ! fit le commandant, c'est monsieur......

Le regard questionneur de Mlle de Meillan parut attendre le nom qui devait finir cette phrase de M. de Saint-Cric. Mais celui-ci s'était contenté de montrer de Mombrun au lieu de le nommer.

Alors, sans doute, par une de ces petites ruses féminines très connues, elle prit une autre voie pour arriver à son but.

— Quel est donc, demanda-t-elle, le monsieur qui se promène avec l'officier de service ? Je ne l'ai jamais vu commander.

— Il commande pourtant, mademoiselle ; mais vous n'avez vu que des gens bien portants, et c'est sur les malades qu'il exerce son autorité. Le docteur Alophe est le chirurgien-major de la frégate. C'est un homme d'une profonde instruction et d'un grand mérite. Je vous le présenterai, du reste, tout à l'heure, car il dîne aujourd'hui avec nous, ainsi que l'officier de service.

— Ah ! fit elle avec une demi-surprise. Il peut donc y avoir des malades à bord, ajouta-t-elle d'un air triste, un instant après; et moi qui n'y avais pas encore pensé !

Un petit grain de pluie vint à passer. Julia et le commandant descendirent et ne reparurent plus avant le dîner.

Le docteur en fit autant, laissant Raoul réfléchir sur l'obligation malencontreuse de rester une heure en face de Mlle de Meillan, avec la nécessité peut-être de lui adresser la parole.

A quatre heures et demie, remplacé par Kergallec, qui avait eu soin de dîner avant de monter, Raoul se rendit dans sa chambre pour y changer ses vêtements mouillés, et se disposer à répondre à l'invitation de M. de Saint-Cric.

EDOUARD PUJOL.

(La suite à demain.)

Affaire des charpentiers.

COUR ROYALE DE PARIS. (Appels correctionnels.)

PRÉSIDENCE DE M. MOREAU. — *Audience du 8 octobre 1845.*

A l'ouverture de l'audience, la Cour s'occupe de quelques affaires électorales. A midi et demi l'on appelle l'affaire des ouvriers charpentiers. L'auditoire se garnit d'un public assez nombreux. Des différents condamnés, les seuls qui aient interjeté appel sont : 1° Jean-Fréderic Vincent, dit Condom, condamné à 3 ans de prison ; 2° Jean-Pierre Dublé, à 2 ans ; 3° Jean-Baptiste Blanchard ; 4° Joseph Goualier ; 5° Antoine Auger ; 6° Claude Féroussat ; 7° Jean Arrivière ; 8° Joseph-Amable Lecomte, condamnés à trois mois de prison.

Quoi qu'en ait dit ou peut-être insinué un grand journal, la défense est confiée comme en première instance à Mes Berryer, V. Hennequin, Ch. Dain et Bethmont. M. l'avocat général Ternaux occupe le siége du ministère public.

M. le conseiller Henrion fait le rapport de l'affaire.

Il rappelle que dix-neuf prévenus ont été impliqués dans la poursuite. Sur ce nombre, quinze seulement ont comparu devant le tribunal de police correctionnelle ; les quatre autres étaient absents et ont été jugés par défaut.

Les quinze prévenus jugés contradictoirement sont les nommés Vincent dit Condom, Dublé dit l'Angevin, Blanchard, Arrivières, Chaumont, Goualier, Gomier, Dubois, Morinet, Auger dit Mazagran, Féroussat dit Lyonnais, Bonnois dit Mâconnais, Blondeau, Lecomte dit le Parisien, et Lecomte dit la France.

Les quatre qui ont été jugés par défaut sont Dumoulin dit Beaujolais, Besatte, Barbier et Suzette.

Aujourd'hui, devant la Cour, le nombre des prévenus se réduit à huit, les autres n'ayant pas interjeté appel ou n'ayant pas été condamnés en première instance.

On sait, ajoute M. le conseiller-rapporteur, que les ouvriers charpentiers de Paris forment deux sociétés ; celle des compagnons du devoir et celle des compagnons de la liberté.

En dehors de ces deux sociétés se trouvaient tous les ouvriers charpentiers qui n'avaient voulu se rattacher ni à l'une ni à l'autre, qui n'avaient aucun lien entre eux et qu'on appelait *renards de la liberté* ou tout simplement *renards*.

Ces sociétés, en temps ordinaire, étaient loin de vivre en parfaite intelligence ; mais lorsqu'il s'agissait de s'entendre sur les moyens de faire la loi aux maîtres, elles se rapprochaient facilement, et alors c'était la société des *compagnons du devoir* qui exerçaient sur toutes les autres une influence décisive, car elle tenait sous sa dépendance les nombreux ouvriers qu'on appelle ouvriers *gâcheurs*.

Cette influence a été sensible lors des faits qui ont amené ce qu'on a appelé dans le public la *grève* des charpentiers, et ce que la prévention appelle la *coalition* des ouvriers charpentiers. La société des *compagnons du devoir* a pris en quelque sorte sous sa tutelle les intérêts de tous, elle a agi au nom de tous. C'est chez la mère que s'est établi le centre de réunion, c'est là que se sont prises toutes les délibérations amenées par l'état de discorde dans lequelle se sont trouvés, au commencement de cette année, les ouvriers et les maîtres charpentiers.

La cause des dernières dissidences remontait à une époque plus éloignée. Dès l'année 1833 il y avait eu entre les maîtres et les ouvriers charpentiers quelques dissidences qui amenèrent une grève d'un mois ou six semaines. Les ouvriers se plaignaient qu'il n'y eût pas assez de fixité dans les salaires, ils se plaignaient surtout du tort que leur faisaient les *marchandeurs*.

A la suite de cette grève intervint entre les maîtres et les ouvriers une convention par laquelle le salaire des ouvriers charpentiers fut fixé à 4 fr. par jour et le marchandage fut interdit.

Ces conventions furent depuis cette époque plus ou moins ouvertement violées tant par les maîtres que par les ouvriers eux-mêmes. Quoi qu'il en soit, en 1845, les réclamations des ouvriers se reproduisirent plus explicitement. On ne se borna plus à se plaindre du marchandage, mais on demanda que le prix de la journée du travail, c'est-à-dire de la journée de dix heures, fût élevée de 4 à 5 fr. On demanda que tout ouvrage sans distinction fût fait à la journée et que le marchandage fût aboli.

Divers pourparlers s'engagèrent sur ces prétentions entre les ouvriers et la chambre syndicale des entrepreneurs.

Le 28 mai 1845, les propositions des ouvriers furent définitivement rejetées par la chambre syndicale.

Ici M. le conseiller donne lecture des lettres et circulaires que déjà nous avons rapportées lors du procès en première instance et émanées tant des ouvriers que de la chambre syndicale, des procès-verbaux de perquisition, enfin des notes d'audience et du jugement de première instance.

Cette partie du rapport ne révèle aucun fait nouveau.

Après la lecture de ce rapport, qui n'a pas duré moins de trois heures et demie, M. le président procède à l'interrogatoire des prévenus, en commençant par Vincent.

D. Vincent, reconnaissez-vous que c'est le 9 juin au matin que tous les travaux ont cessé sur tous les chantiers ? — R. Je ne l'ai su que le 11.

D. Cette interruption a dû être le résultat d'un accord entre les ouvriers charpentiers. Ce qui le prouve, c'est notamment la lettre de Blois, dans laquelle on annonce cette interruption. — R. Je n'ai pas connaissance de cette lettre.

D. Les ouvriers, de votre aveu, s'attendaient à une grève. Ils avaient formé le projet de renoncer à travailler si on n'élevait le prix des salaires. — R. On avait su que les entrepreneurs voulaient réduire les travaux, et on avait pris les mesures nécessaires pour que les ouvriers ne souffrissent pas trop de cette réduction.

D. On avait fait des menaces de chômage aux entrepreneurs. — R. Jamais il n'a été fait de menaces.

D. Mais la lettre aux entrepreneurs constitue une menace. — R. Cette lettre est postérieure au chômage.

D. Il résulte des dépositions des entrepreneurs que les ouvriers les avaient menacés de ce chômage ? — R. Ce sont les entrepreneurs qui ont amené ce chômage.

D. Il y a eu une commission de nommée ? — R. Il y en avait toujours quatre ou cinq organisées.

D. N'y avait-il pas des ouvriers de toutes les sociétés qui s'étaient réunis en cette occasion ? — R. Oui.

D. Où se réunissaient les ouvriers ? — R. Chez la dame Linard, à la barrière de la Villette.

D. L'espèce de commission organisée chez la dame Linard n'a-t-elle pas pris des mesures pour veiller au sort des ouvriers qui chômeraient. — Non, tout le monde avait pris ses mesures.

D. N'y a-t-il donc pas eu des bons de pain et de viande délivrés aux ouvriers. — R. Non, monsieur, chacun savait qu'il trouverait au besoin secours de la part de ses camarades.

D. N'y avait-il pas des registres où devaient s'inscrire les entrepreneurs qui consentiraient à porter de 4 à 5 francs le prix de la journée. — R. Oui, monsieur le président.

D. Quel était le but des permis de travailler qui étaient délivrés pendant la grève. — R. C'était pour reconnaître ceux qui avaient réellement besoin de pain, parce qu'autrement on aurait été exposé à donner des secours à ceux qui avaient travaillé.

D. Ces permis de travailler ne prouvent-ils pas la coalition. Sans ce permis on n'était pas libre de travailler. — R. On était libre de travailler.

D. On a saisi les manuscrits ayant pour titre : *Précis de la Grève de 1845.* — R. Oui, monsieur, on a saisi cet ouvrage et les circulaires.

D. Vous voyez donc que vous avez pris une part plus active que tous les autres. — R. J'étais plus connu que tous les autres.

D. Il y a d'autres faits qui attestent que vous aviez un rôle plus actif. On renvoyait à vous ceux qui s'adressaient à la société pour demander des instructions sur ce qu'il fallait faire. C'est ainsi qu'on vous a adressé Loiseau. — R. J'ai répondu au contraire que tout ça ne me regardait pas.

D. Loiseau déclare au contraire que Dublé l'a accompagné chez M. Caudan, alors qu'il a voulu travailler chez un entrepreneur, et que c'est vous qui avez conseillé cette démarche. Expliquez-vous sur la lettre trouvée dans votre chambre, écrite par M. Julien Blanc, rédacteur de la *Démocratie pacifique*, et sur ces mots : « *J'espérais vous revoir hier au soir ; il paraît qu'il n'y a rien eu ?* » — R. Je ne connaissais personne à la *Démocratie*. Je n'ai point eu connaissance de cette lettre. Quand on voulait écrire à la société, on s'adressait à moi.

D. Cette lettre a cependant été trouvée dans votre carton à chapeau. — R. Je n'ai point connaissance de ce fait.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. — La lettre est du 16 juillet, c'est le jour même où vous avez été arrêté. Vous avez donc pu en avoir connaissance ? — R. Elle n'était à mon adresse que comme membre de la société.

M. L'AVOCAT-GÉNÉRAL. — Un sieur Garnier a été arrêté porteur d'une somme de 87 francs. On lui a demandé l'origine de cette somme, il a dit que c'était le reste de ce que lui avait payé la société à raison de 4 francs par jour pendant tout le temps de la détention. On lui demanda qui lui avait donné le conseil de s'adresser à la société. Il déclara que c'était vous et Dublé. — R. Il était dans le besoin et comme il y a beaucoup de philanthropie dans notre état, il n'y a rien d'étonnant à ce qu'on se soit cotisé pour le secourir. Quant à ce qu'il a dit, il l'a peut-être dit pour se venger.

D. Se venger de qui ? vous lui aviez fait du bien. — R. C'est toujours comme ça.

M. le président interroge Dublé.

D. Vous faisiez partie de la réunion qui avait lieu chez la dame Linard. — R. Non, monsieur, je n'y étais pas la première fois que le commissaire s'y est présenté, je n'y étais qu'à son retour.

D. Vous avez été signataire d'une des circulaires adressées aux entrepreneurs. — R. Je l'ai signée sans croire me compromettre.

D. Vous êtes allé avec Vincent chez l'entrepreneur premier. — R. Oui monsieur, nous étions six.

D. Et la lettre dans laquelle vous demandez des rendez-vous aux entrepreneurs, elle est signée de vous. — R. Non, monsieur, ce n'est pas ma signature.

D. Vous étiez présent lorsqu'on a remis les permis de travailler. — R. Oui.

D. Expliquez-vous sur la déposition de Loiseau. — R. Il m'a dit qu'il était maître charpentier et qu'il voulait signer l'arrangement ; je lui ai dit que ça ne me regardait pas. J'ai appris alors qu'il y avait une réunion, j'ai été m'informer et je lui ai rapporté qu'on avait refusé sa signature.

D. La commission ne voulait pas donner d'ouvriers à Loiseau, à moins que Caudan ne voulût souscrire à l'arrangement. — R. Caudan n'a pas consenti, et on n'a pas donné d'ouvriers à Loiseau.

D. Vous vous êtes concerté avec les ouvriers au faubourg Saint-Germain. — R. J'ai été voir des camarades dans le faubourg Saint-Germain, mais je ne me suis concerté avec personne.

M. le président interroge Blanchard.

D. Blanchard, êtes-vous compagnon du devoir ? — R. Non, monsieur, je suis compagnon de la liberté.

Blanchard prétend qu'il n'était point délégué de la société. Quant aux permis de travailler, il convient qu'il en a remis à quelques entrepreneurs, et notamment à Daugeot.

Arrivières dit qu'il était chez la dame Linard au moment du transport du commissaire de police. Il n'a fait, suivant ses réponses, partie d'aucune société. Il dit ne pas connaître la chambre syndicale et ne pas même savoir où elle est. Il dit n'avoir appris l'existence d'une chambre syndicale que depuis la grève.

Lecomte, entrepreneur charpentier, dit que lorsqu'il n'avait pas de travaux à son compte, il allait dans les chantiers.

D. Votre femme était la *mère* des ouvriers de la rive gauche ? — R. Oui, monsieur.

D. C'est chez vous qu'on allait signer l'arrangement. — R. Non, monsieur, j'étais étranger à tout ça.

D. Dunant affirme que c'est vous qui lui avez remis le permis de travailler. — R. Il ne dit pas vrai, je le démentirai devant la cour.

Augier répond qu'il n'appartient à aucune société.

D. N'avez-vous pas empêché des ouvriers de travailler. — R. C'est faux. M. Chapelle, qui a déposé de ce fait, n'a pas dit la vérité.

D. Vous avez crié à des ouvriers qui étaient occupés dans un chantier qu'ils ne devaient pas travailler. Vous vous êtes vanté d'avoir injurié des ouvriers qui travaillaient. — Non, monsieur.

D. L'entrepreneur chez lequel vous étiez au moment des travaux a dit que vous étiez un des plus ardents. — R. Il me devait de l'argent, et à la paie il ne payait pas ; alors je lui ai dit qu'il ne devait pas se faire entrepreneur.

D. N'avez-vous pas dit que vous receviez 5 fr. par jour de la société. — R. Je ne pouvais pas dire cela ; je n'ai jamais rien reçu de personne.

Gouallier, compagnon du devoir.

D. Vous avez empêché des ouvriers de travailler. — R. J'ai rencontré des ouvriers que je connaissais, ils m'ont invité à boire avec eux. Nous avons rencontré des ouvriers qui travaillaient ; un de ceux avec qui j'étais a fait un geste insolent. Je lui ai dit : Tu me le paieras. Voilà tout.

D. Ne lui avez-vous pas dit : vous travaillez donc toujours, vermine ! vous me le paierez. Vous en êtes convenu. — R. Non, monsieur.

Féroussat, compagnon du devoir, dit n'avoir pas empêché des ouvriers de travailler.

D. Mais des témoins vous ont entendu dans une ferme à Cassis-Piquer, dire à des ouvriers : vous travaillez donc, vous ne devez pas plus travailler que les autres. — R. J'ignore tout cela.

D. Et à Châtillon, n'avez-vous pas dit : voilà des fainéants qui travaillent, il faut leur casser la gueule. — R. Non, monsieur.

D. Vous avez pris la fuite et on vous a arrêté à Vanvres. — Je ne fuyais pas ; je n'ai pas été dans le chantier dont vous me parlez.

Après l'interrogatoire des prévenus, l'audience est renvoyée à demain midi pour entendre les plaidoiries.

CHRONIQUE AGRICOLE.

GUERRE DES FERMIERS CONTRE LES PROPRIÉTAIRES. — Les journaux arrivés hier d'Amérique, contiennent une proclamation du gouverneur de l'Etat de New-York sur l'association des *anti-renters*. Cette pièce officielle, rédigée avec une grande modération, raconte les faits et leur donne une interprétation beaucoup moins alarmante que celle des journaux. Il est vrai que de nombreuses associations se sont formées pour refuser le paiement du loyer des fermes ; il est vrai que les associés sont organisés militairement et s'opposent de vive force à l'exécution des jugements

en prolongeant la jouissance du fermier, en lui concédant des baux à long terme, en lui tenant compte de ses améliorations foncières ; mais ce ne sont là que des palliatifs dont les bienfaits, du reste, ne s'étendent pas jusqu'aux classes secondaires des cultivateurs. Si le fermier profite de ces combinaisons économiques, les domestiques, les manouvriers, enfin tous les agents directs de la production agricole n'en tirent aucun profit, quelquefois même leur condition n'en devient que plus précaire et plus misérable.

Il est inutile d'expliquer pourquoi, dans une société presque neuve, comme la société américaine, les cultivateurs repoussent avec plus d'énergie que chez nous les prétentions des propriétaires qui n'ont point encore reçu la consécration du temps. Il leur semble souverainement injuste que l'on puisse les expulser d'une terre qu'ils ont défrichée ; ils ne comprennent pas qu'on vienne augmenter leur bail sous prétexte de l'amélioration du sol, lorsque cette amélioration a été créée par leur travail sans aide du propriétaire ; et leur opinion, il faut bien le dire, est généralement partagée par la nation et par le gouvernement lui-même. Personne ne réprouve le but qu'ils se proposent ; on les blâme seulement d'avoir recours à la violence. La proclamation du gouverneur de New-York est tout entière rédigée dans ce sens.

Après avoir déclaré qu'il y avait lieu de mettre le district de Delaware en état de siége, il fait un appel spécial aux différentes classes de citoyens pour les engager à rentrer dans l'ordre. « Les faits que j'ai racontés, dit-il, prouvent comment on arrive au crime lorsqu'on suit une voie en dehors de la légalité. Les tribunaux ne sont-ils pas institués pour que chacun puisse obtenir pacifiquement le redressement des torts dont il souffre ? Des citoyens doivent-ils se déguiser, se cacher la figure sous un masque pour venir réclamer un droit ? Ce sont là des actes qui troublent la tranquillité publique. Si les fermiers pensent que leur bail est onéreux, qu'il est en désaccord avec le génie de nos institutions, avec les sentiments de notre nation ; s'ils pensent que le bail devrait être remplacé par un franc-aleu, qu'ils se persuadent donc aussi que les sympathies naturelles du grand corps de nos cultivateurs non locataires sont pour eux ; et, certes, ils s'aliéneraient tous ces esprits bienveillants en voulant atteindre un but honorable par des moyens que la conscience réprouve. Les baux dont ils se plaignent ont été souscrits volontairement ; le meilleur, sinon le seul moyen de s'en affranchir doit être un nouveau contrat passé volontairement entre eux et les propriétaires. Nous pouvons leur promettre, que s'ils demandaient une commutation de titre à des conditions équitables, une manifestation éclatante de l'opinion publique contraindrait les propriétaires à accepter leurs propositions.

» Quant aux propriétaires de ces fermes à bail, ajoute le gouverneur, ils sauront sans doute comprendre la signification de la guerre illégale des fermiers. Ils reconnaîtront que les baux à terme, à rente, croissante soulèvent une réprobation générale et ne sont pas conformes à l'esprit de notre peuple.

» Si le pouvoir de l'Etat doit faire exécuter la loi, s'il protége les individus, s'il maintient l'ordre et la paix, s'il défend les droits acquis contre la violence et l'anarchie, il faut que, de leur côté, les particuliers détruisent pour l'avenir les causes de ces troubles par un prompt arrangement qui fasse cesser l'inimitié du propriétaire et du cultivateur ; il faut, en un mot, que les propriétaires se décident à accepter d'autres conditions plus en rapport avec les intérêts des cultivateurs, et même à vendre leur droit de propriété dans le cas où tout autre arrangement serait impossible. »

Les journaux annoncent qu'à la suite de cette proclamation beaucoup de rapprochements ont eu lieu, et qu'un grand nombre de fermiers ont témoigné le désir de terminer la lutte pacifiquement. Il est possible qu'une pareille transaction satisfasse suffisamment les besoins de la société actuelle de l'Amérique ; mais elle sera évidemment transitoire ; des conflits nouveaux surgiront tôt ou tard. Lorsque les fermiers de l'état de New-York ne seront plus, comme les riches fermiers anglais, que des directeurs de l'industrie agricole ; lorsqu'une classe nombreuse de manouvriers viendra se plaindre, à son tour, d'user sa force, son énergie, sa santé au profit des fermiers ; lorsqu'ils réclameront leur part dans les produits de la terre fécondée par leurs bras, comment les fermiers pourront ils refuser de faire droit à ces nouvelles prétentions ? comment le gouvernement pourra-t-il se dispenser de satisfaire les demandes des ouvriers contre leurs maîtres, lui qui approuve la demande des fermiers contre les propriétaires du sol ?

La proclamation du gouverneur de New-York engage donc l'avenir dans une voie sans issue ; la véritable solution du problème qui s'agite en Amérique n'a point été donné par le gouvernement ; au lieu de rompre les liens qui unissaient le propriétaire et le fermier, il fallait les rendre plus solides et plus doux, c'est-à-dire plus conformes à la justice ; il fallait constituer entre eux une association véritable, dans laquelle les manouvriers auraient trouvé leur place ; il fallait, enfin, établir régulièrement l'association du capital, du travail et du talent.

Le rôle d'un gouvernement consiste à associer, mais non à diviser.

NOUVEAU PROCÉDÉ POUR OPÉRER LES BOUTURES. — M. Delacroix, professeur adjoint à l'Ecole de médecine de Besançon, a communiqué hier à l'Académie des sciences la note suivante : « Je me suis proposé, dit-il, de trouver un moyen simple de multiplier les plantes par fragments, presque sans frais ni soins, à toutes les époques de la sève.

» Dans les premiers jours de juin, j'ai détaché de quelques rosiers en pleine végétation, des rameaux tout feuillés, dont j'ai plongé la base dans des fioles pleines d'eau. Chaque bouture étant étranglée par un lien au-dessus du goulot, j'ai enterré les fioles assez profondément pour que la ligature fût recouverte de 10 centimètres de terre. Il me semblait que le rameau ainsi disposé, le pied dans l'eau, la ligature en terre, se trouverait dans des conditions telles, qu'il pourrait former facilement un système radiculaire, en continuant le développement de sa tige sans interruption.

» En effet, l'eau absorbée ne devait-elle pas fournir abondamment les fluides ascendants nécessaires, tandis que la sève descendante, modifiée par une respiration qui ne cesserait pas de s'effectuer, irait former un bourrelet au-dessus de la ligature, et provoquer la transformation des yeux souterrains ou racines ? Il ne manquait à cette théorie que d'être justifiée par l'expérience dont voici les résultats :

» La première semaine, toutes les boutures sont restées fortes et verdoyantes ; mais ensuite quelques-unes ont pourri très rapidement, succombant à une sorte de gangrène humide due vraisemblablement à la distension excessive de tissus trop jeunes par l'encombrement des fluides.

[illegible] pour guérir les pommes de terre attaquées de la maladie régnante, ont trouvé le moyen suivant aussi simple que peu coûteux et dont ils croient la réussite certaine :

» Ce moyen consiste à mettre les pommes de terre nouvellement récoltées, après les avoir lavées, pendant une demi heure, dans une dissolution de chlorure de chaux et d'eau, mélangés dans la proportion de 1 à 100 ; on devra les jeter ensuite pendant vingt minutes dans une seconde dissolution de soude et d'eau mélangées, aussi dans la proportion de 1 à 100 ; on les fera ensuite passer dans l'eau froide et sécher à l'air. A l'aide de ce procédé on pourra conserver les pommes de terre sans crainte de pourriture.

» Une livre de chlorure de chaux et une livre de soude suffisent pour opérer sur 500 livres de pommes de terre. L'effet de ce procédé est de garantir de toute atteinte les pommes de terre saines et d'arrêter immédiatement et complètement le développement de la maladie chez les tubercules qui sont déjà infectés. »

ÉCOLE-VOYÈRE. — M. le préfet de la Seine-Inférieure vient d'adresser la circulaire suivante aux sous-préfets et maires de son arrondissement :

« Répandre l'instruction professionnelle qui multiplie les hommes utiles, est un des premiers devoirs de l'administration. Je dois donc appeler votre attention sur l'École-Voyère formée à Moulins, sous le patronage de mon collègue, M. le préfet de l'Allier.

» Cette institution, qui a pour objet de généraliser la connaissance des sciences mathématiques, dans ce qu'elles ont de plus appréciable et de plus pratique, est destinée à former des conducteurs pour les ponts-et-chaussées, des agents-voyers pour le service des chemins vicinaux, et des entrepreneurs habiles et instruits, dont le besoin se fait vivement sentir dans un grand nombre de départements. Elle comblera une lacune qui frappe tous ceux qui sont appelés à surveiller ou à diriger l'exécution des travaux publics.

» L'École-Voyère sera accueillie avec faveur par l'opinion publique et surtout par les pères de famille, qui trouveront, par sa création, la possibilité d'ouvrir à leurs enfants une carrière honorable, sans s'imposer des sacrifices trop souvent au dessus de leurs forces. Elle se recrutera principalement dans les écoles primaires supérieures, qui ont pris un heureux accroissement depuis la loi du 28 juin 1833 ; elle formera le personnel destiné à diriger en sous-ordre l'exécution des routes, chemins de fer, ports, canaux, dessèchements, ponts, chemins vicinaux, que nous devons à la puissance et à la sagesse du gouvernement du roi ; elle contribuera à préparer et à instruire une partie des 200 conducteurs et des 2 400 agents-voyers qu'exigent actuellement le corps des ponts-et-chaussées et le service vicinal.

» La durée de l'enseignement est de deux ans ; il comprend :

» 1° L'étude raisonné de la langue française ;

» 2° Les premiers éléments du droit administratif dans ses applications aux travaux publics ;

» 3° L'arithmétique, la géométrie, la trigonométrie, la statique et les éléments d'algèbre ;

» 4° La levée des plans, le nivellement, les tracés, la construction des chaussées et des ponts, etc. ;

» 5° Les travaux graphiques.

» Les élèves sont admis depuis l'âge de dix-sept ans jusqu'à vingt-cinq, après un examen constatant qu'ils savent :

» 1° La grammaire française ;

» 2° L'arithmétique ;

» 3° La géométrie plane ;

» 4° Les premiers principes du dessin linéaire.

» Les cours commencent le 25 octobre et se terminent le 25 août.

» Chaque année sortiront de cette école des agents qui, dans toutes les circonstances, seront des auxiliaires d'autant plus précieux pour les travaux publics, qu'ils se seront formés à l'exercice de leur modeste mais utile profession, sous la direction d'hommes spéciaux, ayant eux-mêmes pratiqué long-temps ce qu'ils sont chargés d'enseigner. »

CHOUCROUTE. — Un de nos amis, M. B. D., nous invite à faire connaître que l'usage du sel est plutôt nuisible qu'utile dans la fabrication de la choucroûte ; il suffit de couper les choux et de les mettre dans un tonneau propre avec de l'eau pure, en suivant du reste la méthode indiquée dans notre précédente Chronique. La longue expérience de M. B. D. lui a prouvé que le sel diminue la délicatesse de la choucroûte et ne contribue pas à sa conservation.

ÉLIZÉE LEFÈVRE.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 8 OCTOBRE.

Le *Journal des Débats* annonce qu'un grand mouvement agite en ce moment l'association douanière allemande. Les députés des divers États mettent à profit l'occasion que leur offre le renouvellement trien- [illegible] trop souvent depuis quatre années cet avantage sur le ministère.

Le *Constitutionnel* pense que nous avons intérêt à engager Abderrhaman et ses sujets dans la lutte. Il est impossible que nous n'ayons pas le concours actif et armé d'Abderrhaman et du Maroc.

A propos de la guerre à outrance que le gouvernement fait faire à Abd-el-Kader, le *Siècle* pense que nos soldats châtieront les tribus qui se sont montrées rebelles, qu'ils gagneront quelque nouvelle bataille, mais qu'au moment décisif, un traité équivoque les arrêtera dans leur marche triomphale. « l'Angleterre ne veut pas voir disparaître de la scène un homme dont le nom seul agite les Arabes et entretient chez eux l'espérance, si lointaine qu'elle soit, de l'expulsion des Français. M. Guizot, de son côté, cette fois comme toujours, se fera une loi de déférer au vœu de l'Angleterre. »

PETITE CORRESPONDANCE.

M. G. à Clermont. — Bien ! On expédie. — Amitiés.

M. A. B. en voyage. — Si vous passez à Clermont, n'oubliez pas notre ami G.

M. S. à Saint-Quentin. — Nous inscrivons M. D'A. ; mais nous n'avons pas les noms des cinq autres. — Envoyez-les en même temps que la réponse aux Instructions.

M. M. G. à Tarbes. — Nous avons pressé la main d'un ami.

M. H. à Bacqueville. — Reçu — Courage, ami !

M. B. à Genève. — Reçu. On vous fait un premier envoi par la diligence ; le reste vous parviendra par le roulage.

M. B. D. à Montpellier. — Voilà de l'ordre ! C'est bien, ami !

M. D. L. à Chât..... — Bien pour M. P. — L'ab. R. expiré du 15. — M. B. va nous écrire. — Nous lisons P. L. — Nous vous serrons la main.

HALLE DE PARIS.

7 oct.			8 oct.		
Arrivages	4464 q.	12 k.	Arrivages	1002 q.	24 k.
Ventes	5194	55	Ventes	1268	41
Restant	25813	45	Restant	26700	26
Cours moyen	43,14		Cours moyen	41,98	
Cours-taxe	41,93		Cours-taxe	41,93	

Cote administrative.

7 oct.	q.	k.	de	à	8 oct.	q.	k.	de	à
Gruaux	6 q.	28 k.	51,00	60,50	Gruaux	4 q.	57 k.	56,70	00,00
1re	142	87	42,00	45,85	1re	295	16	42 00	45,85
2e	45	53	39,50	41,70	2e	142	87	38,20	41,40
3e	19	92	33,10	35,00	3e	3	00	27,40	00,00
Vendu	3193	68	00,00	00,00	4e	8	12	25,50	00,00
A liv.	2507	75	40,75	43,65	A liv.	008	84	30,35	00,00

Marchés.

Marché Saint-Antoine, 7 oct. — Foin, 1re 52 à 54 ; 2e 46 à 50 ; 3e 42 à 44. — Sainfoin, 1re 50 à 53 ; 2e 00 à 00 ; 3e 00 à 00. — Luzerne 1re 00 à 50 ; 2e 45 à 48 ; 3e 40 à 00. — Paille de blé 1re 30 à 32 ; 2e 27 à 29 ; 3e 00 à 26. — Paille de seigle 1re 35 à 36 ; 2e 34 à 00 ; 3e 00 à 00. — Paille d'avoine, 1re 00 à 00 ; 2e 00 à 00 ; 3e 00. — Trèfle 1re 48 ; 2e 00 à 40. — Regain 1re 00 à 00.

Halle à la viande du 0 octobre. — 19827 kil. Bœuf 1,30-1,10-0,90. — 9107 kil. Veau 1,60-1,40-1,10. — 3696 kil. Mouton 1,40-1,10-0,90. — En gros 43120 kil. 1,26-1,20-1,14.

Marché de la Vallée du 8 oct. — Alouettes (dizaine) 0,00. — Cailles, 0,50 à 2,00. — Canards barbotteurs, 0,75 à 2,00. — Canetons de Rouen, 2,50 à 3,25. — Chapons gras 2,50 à 5,50. — Chevreuils 50,00 à 52,00. — Cochons de lait, 9,50 à 00,00. — Dindes gras, 6,50 à 7,50 ; comm., 2,50 à 4,25. — Faisans 6,50 à 0,00 — Lapins ou lapereaux 1,00 à 2,50. — Lièvres ou Levreaux, 1,75 à 6,00. — Mout. pré-salé 00 à 00. — Oies comm. 2,50 à 4,50. — Perdrix grises, 0,50 à 2,25. — Perdrix rouges, 0,00 à 2,75. — Pigeons de volière 0,45 à 0,85. — de bizets 0,28 à 0,40. — Poules ordinaires 1,20 à 2,00. — Poulets gras 2 50 à 3,75 ; de comm. 0,95 à 1,75. — Vanneaux 0,00. — Râles de genêts, 0,75 à 1,00. — Sarcelles, 0,00.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 6, 7 et 8 octobre. — *Beurre* (le kil. En livres 1,16 à 1,92. — En mottes Isigny 1,50 à 4,30. — En mottes Gournay 1,30 à 2,30. — Petit beurre 1,42 à 1,68. — Beurre salé ou fondu 0,00 à 0,00. — *Œufs* (le mille). Du 6 oct. 51 à 72. — Du 7, 40 à 72. — Du 8, 09 à 0). — *Fromages* (la dizaine), 7 oct. Brie 12 à 42. — A la pie 5 à 15.

Marché aux chevaux du 8 oct. — Chevaux de selle et de cabriolet entrés 140, vendus 22 de 210 à 1060. — De trait 185 entrés, vendus 27 de 330 à 890. — Hors d'âge 137 entrés, vendus 19 de 90 à 400. — Ânes entrés 10, vendus 2 de 27 à 32. — Chèvres amenées 9, vendues 3 de 19 à 23. — Voitures, 21 amenées, 7 vendues de 150 à 120. — Encan 2, de 55 à 60. — Essai 72.

	1er C.	Pl. H.	Pl. B.	Der C.	
5 o/o compt...	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	117 70
— fin cour...	117 90	118 80	117 85	118 25	117 90
3 o/o compt...	83 45	83 75	83 [illegible]	83 75	83 40
— fin cour...	83 60	83 75	[illegible]	83 75	83 40

Au comptant.	1er C.	Der C.	Dif.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Dif.
O. de la Ville.	" ""	" ""	" ""	5 o/o Bge 1840.	100 3/4	" ""	
B. de France....	3385 ""	" ""	" ""	— Portugais.	" ""	" ""	
C. Gon. 1000....	1145 ""	" ""	" ""	Emp. D active.	" ""	" ""	
C. Gan. 4000....	" ""	" ""	" ""	5 o/o Naples.	101 25	101 35	H. 10
C. hypot.......	" ""	" ""	" ""	— Romain..	103 1/2	103 3/4	
4 Canaux.......	1257 50	" ""	" ""	Obl. Piémont.	" ""	" ""	

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	Dif.		
St-Germ....	1115 ""	" ""	" ""	Au 15. 1018, 1040, 1112 50.	B. 2 50
V. r. d......	347 50	348 80	B. 5 ""	— 345.	
— r. g......	367 ""	368 75	H. 1 20	— 370.	
Orléans....	1262 50	1265 ""	" ""	— 1267 50, 1268 50.	
Strasb......	262 75	263 75	H. 1 [illegible]	— 263 50, 263 75.	H. 7 50
Rouen......	1072 50	1073 ""	" ""	— 1076 25, 1070, 1080.	H. 5
Havre......	880 ""	" ""	" ""	— 880, 887 50.	H. 7 50
Marseille....	" ""	" ""	" ""	— 1040, 1045.	H. 2
Vierzon....	775 ""	777 50	H. 2 50	— 775.	
Nord.......	836 ""	849 ""	H. 12 75	— 837 50, 840.	H. 12 50

LONDRES, 6 oct.	PARIS, 8 octobre. PRIMES.	COULISSE
Dimanche.	3 o/o F. c. 83 65, 83 55 d. 50. F. p. 83 90, 83 75 d. un, 84 d. 50. 5 o/o F. c. F. p. Orléans, 1265, 1268 d. 10 au 15 1260 d. 10 au 31. Nord, au 31. 840, 835 d. 20. 880, 860 d. 40.	Av. 83 [illegible] Ap. 83 75 [illegible] B. du Trés. F. c. F. p. 3 o/o 13 [illegible] 5 o/o 13 20 [illegible]

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 109,00 à 109,50 ; courant du mois, 111,50 à 112,00 ; 2 derniers mois, 113,00 à 00,00 ; 4 premiers mois 1846, 114,00 à 115,00.

LILLE. — Colza, 103,50 à 103,75. — Œillette rousse, 91,50 à 92,00. — Lin, 88,50 à 00,00. — Cameline, 90,00. — Chanvre, 91,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 121,00 ; courant du mois, 122,00 à 00,00 ; novembre et décembre, 104,00 à 105,00 ; 4 premiers 1846, 101,00 à 00,00 ; 4 du milieu, 102,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 89,00 à 88,50 fr. les 100 kil.

SUIFS de place (les 50 kil.), 64 fr., 1 fr. de hausse. — Suifs de Russie disponibles, 62 à 62 fr. 50. — 2 derniers mois, 63 fr. ; peu de vendeurs. — Suifs nouveaux en revente.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 9 octobre 1845.

7 h. 1/2 OPÉRA. — ——
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Louis XI.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Part du Diable. Nouveau Seigneur.
7 h. 1/2 ITALIENS. — Lucia.
7 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Mansarde. Passé minuit. Porthos. Le Frère.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — On demande des professeurs. Histoire. Michel.
6 h. 1/2 GYMNASE. — La Vie. Les Couleurs. Entre l'arbre.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Bains à domicile. L'Almanach. La Voisin.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois. Danseuses.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Paris et la Banlieue.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Sept Châteaux du Diable. Sonneur.
CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 COMTE. — Une Fille. Sept Ogres. Polichinelle. Fantasmagorie.
6 h. 1/2 FOLIES. — Cirque. La Femme. Gig Gig.
LUXEMBOURG. — Dernier Homme. Les Résurrectionnistes. Ma Vie.
BEAUMARCHAIS. — Les Ébénistes. Les Malheurs. Le Gamin. Intermède.
PANORAMA. (Champs-Élisées. — Bataille d'Eylau.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et compagnie, rue du Croissant, 16.

... la tombe d'Amédée Paget, située à peu de distance de celle du ... recevra aussi notre affectueux hommage.

... À la lueur de nos lumières on voit se multiplier chaque jour les germes de désorganisation qui menacent nos frêles sociétés. Hier, les querelles scolastiques sur l'égalité renversaient les trônes, les ... et les lois de la propriété ; l'Europe marchait à la barbarie ; ... la nature inventera contre nous d'autres armes, et la civilisation, mise à de nouvelles épreuves, succombera encore. On la ... friser la mort à chaque siècle ; elle était à l'agonie quand les ... assiégeaient Vienne, elle eût été perdue si les Turcs eussent ... la tactique européenne. De nos jours elle a été à deux doigts de sa ruine ; la guerre de la révolution pouvait amener l'envahissement et le démembrement de la France ; après quoi l'Autriche et la Russie se seraient partagé l'Europe ; et dans leurs débats postérieurs, la Russie (qui a des moyens inconnus de tout le monde et d'elle-même) aurait pu écraser l'Autriche et la civilisation. Le sort de cette criminelle société est de briller pendant quelques siècles pour s'éclipser bientôt, de renaître pour tomber encore. Si l'ordre civilisé pouvait faire le bonheur des humains, ... s'intéresserait à sa conservation, il aurait pris des mesures pour l'asseoir inébranlablement. Pourquoi donc permet-il que vos sociétés, après avoir duré quelques instants, soient ensevelies dans les révolutions ? C'est pour confondre vos savants qui fondent les théories sociales sur leur caprice.

Cessez donc de vous étonner si vos sociétés se détruisent entre elles, et n'espérez rien de stable sous des lois qui viendront de l'homme seul, sous des sciences ennemies de l'esprit divin qui ... à établir l'unité sur le globe comme au firmament.

Un monde privé de chef unitaire, de gouvernement central, ne ressemble-t-il pas à un univers qui n'aurait point de Dieu pour le diriger, où les astres graviteraient sans ordre fixe et s'entrechoqueraient à perpétuité, comme vos nations diverses qui ne présentent aux yeux du sage qu'une arène de bêtes féroces acharnées à se déchirer, à détruire mutuellement leur ouvrage ?

Quand vous vous êtes apitoyés sur la chute successive de vos sociétés, vous ignoriez qu'elles fussent opposées aux vues de Dieu. Aujourd'hui que la découverte de ces plans vous a été annoncée, n'êtes-vous pas dès ce moment désabusés sur l'excellence de la civilisation ? Ne reconnaissez-vous pas qu'elle a usé la patience humaine, qu'il faut un nouvel ordre social pour nous conduire au bonheur ; qu'il faut, pour se rallier aux vues de Dieu, chercher un ordre social applicable à la terre entière, et non pas à un coin de terre qui occupent les civilisés ; qu'il faut enfin, *étudier les vices sociaux du genre humain et non pas ceux de la Civilisation, qui n'est qu'une parcelle du genre humain* ?

Posons sur cette base la thèse de l'infirmité politique du globe : Trois sociétés se partagent la terre ; ce sont la civilisation, la barbarie et la sauvagerie ; mais les trois sociétés ... leurs caractères morbiques dont le globe entier est visiblement affecté dans son mécanisme social.

En débattant cette thèse, vous reconnaîtrez que les deux sociétés paralytiques sont la sauvage et la barbare, qui ne font aucun effort pour s'améliorer, et qui s'obstinent à croupir dans leurs coutumes, bonnes ou mauvaises. Quant à la civilisation, c'est elle qui est affligée d'impuissance politique, car on la voit s'agiter sans relâche, tenter chaque jour des innovations pour se délivrer de son mal-être.

Les humains, en passant de l'inertie sauvage à l'industrie barbare et civilisée, ont donc passé de l'état d'apathie à la douleur active, car le sauvage ne se plaint pas de son sort et ne cherche point à en changer, tandis que le civilisé est sans cesse inquiet et rongé de désirs même au sein de l'opulence.

> « Il brûle d'un feu sans remède,
> » Moins riche de ce qu'il possède,
> » Que pauvre de ce qu'il n'a pas. »
>
> J.-B. ROUSSEAU.

Apôtres de l'erreur, moralistes et politiques ! après tant d'indices de votre aveuglement, prétendrez-vous encore éclairer le genre humain ? Les nations vous répondront : « Si vos sciences dictées par la sagesse n'ont servi qu'à perpétuer l'indigence et les » déchirements, donnez-nous plutôt des sciences dictées par la folie, pourvu qu'elles calment les fureurs, qu'elles soulagent les misères des peuples. »

Ah ! loin de ce bonheur que vous promettiez, vous n'avez su que ravaler l'homme au-dessous de la condition des animaux. Si l'animal est parfois privé du nécessaire, il n'a pas l'inquiétude de pourvoir à ses besoins avant de les ressentir. Le lion, bien vêtu, bien armé, prend sa subsistance où il la trouve, et sans se mettre en peine du soin d'une famille, ni des risques du lendemain. Combien son sort est préférable à celui des pauvres honteux qui fourmillent dans vos cités, à celui des pauvres ouvriers qui, privés de travail, harcelés de créanciers et de garnisaires, parviennent après tant de dégoûts à la mendicité, et promènent leurs plaies, leurs nudités et leurs enfants affamés à travers vos villes, qu'ils font retentir de lugubres complaintes ? Voilà, philosophes, les fruits amers de vos sciences : l'indigence et toujours l'indigence ! Cependant vous prétendez avoir perfectionné la raison, quand vous n'avez su que nous conduire d'un abîme dans un autre. Hier vous reprochiez au fanatisme la Saint-Barthélemy, aujourd'hui il vous reproche les prisons de septembre ; hier c'étaient les croisades qui dépeuplaient l'Europe, aujourd'hui c'est l'égalité qui moissonne trois millions de jeunes gens, et demain quelque autre vision baignera dans le sang les empires civilisés. Perfides savants, à quelle abjection avez-vous réduit l'homme social, et combien les gouvernements les plus vantés par vous se sont montrés prudents en suspectant vos secours ! Vous fûtes toujours un objet d'effroi, même pour les souverains que vous avez comptés parmi vos disciples, ... sincérité, tels que Hobbes et J.-J. Rousseau, qui entrevoyaient dans la civilisation un renversement des vues de la nature, un développement méthodique de tous les vices. Vous avez repoussé ces traits de lumière pour faire entendre vos jactances de perfectionnement.

La scène change, et la vérité, que vous feignez de chercher, va paraître pour votre confusion. Il ne vous reste, comme au gladiateur mourant, qu'à tomber honorablement. Préparez vous-mêmes l'hécatombe qui est due à la vérité ; saisissez la torche, élevez des bûchers pour y précipiter le fatras de vos bibliothèques philosophiques.

(FOURIER, *Théorie des quatre mouvements*, 1808.)

Condamnation des ouvriers charpentiers.

La Cour royale n'a pas accepté la mission de paix et de conciliation qui lui était dévolue dans l'affaire des ouvriers charpentiers. L'arrêt qui a été rendu aujourd'hui à huit heures du soir, après une heure et demie de délibération, ordonne la mise en liberté d'Arrivière, contre lequel il n'existait que des charges insignifiantes ; quant aux autres condamnés, le jugement de première instance est maintenu dans toute sa rigueur.

Vincent, Dublé ont en perspective trois et deux années de captivité ; Blanchard, Auger, Gouallier, Lecomte dit La France, subiront les trois mois de prison que leur avaient infligé les premiers juges.

Ainsi l'autorité judiciaire a laissé perdre une grande et belle occasion de rapprocher deux classes trop souvent hostiles aujourd'hui, celle des capitalistes et celle des travailleurs, des bourgeois et des prolétaires ; la Cour n'a pas vu la question de plus haut que les premiers juges, elle est restée insensible aux grands principes qui dominent et qui devaient vivifier la lettre morte de la loi. L'arrêt d'aujourd'hui perpétuera les ressentiments, la défiance entre deux éléments de la population qui tendaient à se rapprocher, à se confondre.

Une sentence d'absolution eût au contraire fermé bien des plaies ; elle eût acquis aux magistrats qui l'auraient prononcée de bien vives sympathies. M. le président a pu en juger aux applaudissements qui ont accueilli dans son arrêt ces mots ambigus pour quiconque n'est pas familiarisé avec le langage de la justice : *la cour met l'appellation au néant, ordonne que ce dont est appel*, etc. Des bravos ont retenti ; des femmes se sont jetées dans les bras de leurs maris dont elles espéraient la délivrance. On croyait le jugement de première instance infirmé ; c'était une erreur, et après ce moment de joyeuse illusion, le réveil a été pénible.

Pas plus que le tribunal de première instance, la Cour royale n'a compris les besoins de notre époque, l'avenir des classes laborieuses, et la légitimité, la sainteté du principe d'association. Malgré les efforts de la défense, malgré la chaleur avec laquelle Me Berryer, plus éloquent que jamais, a fait entendre à la magistrature les accents de la vérité et de la justice, un arrêt déplorable a été rendu. Nous eussions dû le prévoir. Déjà la cour avait trahi ses tendances en refusant aux condamnés leur mise en liberté provisoire sous caution, en refusant hier à l'un d'eux l'autorisation de ...

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

VENDREDI 10 OCTOBRE 1845.

DERRIÈRE LE GRAND MAT[1].

CHAPITRE XI. — UN DINER CHEZ LE COMMANDANT.

Prévenus par M. François, qui mit une légère différence dans le ton respectueux dont il se servit envers Raoul (on se rappelle sans doute le motif), nos deux amis se rendirent aussitôt, en petite tenue, sans armes, chez le commandant, mais tous deux dans des dispositions d'esprit fort différentes.

Le docteur, enchanté de voir de près trois personnes incomplètement ... pour lui, et Raoul visiblement contrarié, portant une figure de conspirateur qui rumine un mauvais coup.

Le maître-d'hôtel qui les attendait dans la chambre de conseil leur ouvrit la porte de la galerie, où se trouvaient réunis les deux commandants, le comte et sa fille.

Le salut collectif d'entrée fait et rendu, il fallut recommencer.

Le commandant présenta d'abord le docteur.

— M. Alophe, chirurgien major.

Le salut de ce dernier fut à peu près mesuré sur celui du comte, dont le docteur avait reconnu les façons hautaines ; mais il devint profondément respectueux en face de Mlle de Meillan.

— M. de Mombrun ! continua le commandant.

Julia, tout en examinant Raoul assez curieusement, ne laissa voir à l'audition de ce nom aucune surprise indiquant qu'il lui rappelât un souvenir quelconque.

Forcé de la regarder au moins au commencement de son salut, Raoul en précipita le début, mais en allongea la fin en se relevant fort lentement, de manière à ce que la question de temps n'y perdît rien. Néanmoins il parut gêné ; cet air emprunté fut sans doute mis sur le compte de son inexpérience du monde.

A voir la physionomie presque enjouée de Julia, on eût cru cette jeune dame dans son hôtel à Paris, s'imposant le devoir d'en faire les honneurs et d'être avenante pour les personnes admises chez elle ; la fierté un peu dédaigneuse dont elle s'affublait en public avait tout à fait disparu.

— Vous me demandiez où nous sommes, mademoiselle ? Voici notre point aujourd'hui à midi, dit le commandant en posant son compas sur une carte étendue devant lui.

— Ah ! voyons, commandant, dit-elle en s'avançant vers lui. Examinant alors avec attention l'endroit indiqué et comptant sur la carte avec son joli petit doigt tout blanc, elle ajouta :

— Mais cela nous met à peine à une cinquantaine de lieues du détroit de Gibraltar.

— C'est vrai, mademoiselle ; mais comment voyez-vous cela ? Je vous le disais bien, vous pourrez dans quelques jours remplacer un des officiers du bord.

Une légère rougeur parut sur les joues de Julia, qui répondit d'un air fort naturel :

— C'est bien simple, nous n'avons que trois degrés à faire, et ils ont chacun moins de vingt lieues par la latitude où nous sommes.

— Vous avez raison, mademoiselle, cela me surprend, je l'avoue. Depuis que je commande je n'ai jamais vu de passagère ni même de passager qui sût lire sur une carte marine. Ils se trouvaient même fort étonnés que leur savoir en géographie ne pût leur venir en aide.

Raoul, pendant cette phrase du commandant, avait accompagné le regard lancé au docteur d'une moue pincée, moqueuse, équivalant sans ambiguïté à l'épithète de pédante ! adressée à Julia.

Alophe avait répondu dans le même langage par une autre moue plus allongée, suivie d'un geste qui signifiait : Mais non, je ne vois pas pourquoi une femme ne pourrait lire sur une carte marine.

— C'est là le point difficile à franchir, mademoiselle. Si nous passons le détroit sans être arrêtés, la traversée sera courte ; mais il arrive souvent que des séries de vents d'ouest vous retiennent à Algésiras ou à Gibraltar des mois entiers.

— Dieu veuille qu'il n'en soit pas ainsi, dit assez maladroitement le comte.

— M. le commandant est servi ! vint annoncer le maître d'hôtel.

Aussitôt, avec une vivacité où la dignité était un peu oubliée, Mlle de Meillan passa la première dans la salle à manger, sans attendre qu'on lui offrît le bras. Et chacun se mit à table.

Le commandant de Saint-Cric avait à sa droite M. le comte, et à sa gauche Mlle de Meillan ; cette dernière était voisine du docteur, et le père Bonplan séparait Raoul du comte.

On ne doit point croire que le grave diplomate, l'un des personnages secondaires de cette histoire, parle et agisse si peu par omission de notre part. Le silence et l'immobilité rendent parfaitement au contraire l'esprit de son rôle habituel. Poser avec une dignité sans reproche, remplissait l'existence de M. le comte, non qu'il n'eût pu causer aussi bien qu'un autre ; mais il eût fallu parfois descendre au dialogue familier, et sa nature de grand seigneur en eût souffert ; surtout en face de gens qu'il ne trouvait pas à sa hauteur. Du reste, aucune expression de dédain ne se montrait sur sa physionomie, quand il était présent malgré lui à de pareilles conversations, se croyant toujours le point de mire de l'observation générale. Il jouait l'homme absorbé par de hautes pensées politiques, que rien ne peut distraire. Il se fût donc bien gardé de prouver son attention par une expression de physionomie même dédaigneuse.

— Ah çà ! monsieur de Mombrun, dit le commandant avec un sans-façon de bonne compagnie du reste, mais fort différent de ses allures de service ; il paraît que vous avez commis aujourd'hui même un crime de lèse-chevalerie ?

— Et envers qui, commandant ? répondit Raoul du même ton et sans réfléchir.

— Mais envers mademoiselle.

Raoul se trouva très déconcerté de cette réponse, qui le mettait si brusquement en rapport avec Julia, et le forçait à la prendre pour sujet de conversation.

— Comment cela ? fit-il pourtant d'un air plus réservé, et sans cesser de regarder le commandant, quoiqu'il fût assez naturel de chercher à deviner immédiatement, sur le visage de Mlle de Meillan, attentive à ce dialogue, la nature de la faute qu'il avait commise.

— Sans doute, reprit M. de Saint-Cric, ne pouvez-vous prier la brise d'attendre que mademoiselle eût quitté la place où elle gênait votre drisse de cacatoès ?

— C'est tout-à-fait à mon corps défendant que j'ai signalé ainsi ma présence sur le pont, commandant ; le vent m'y a obligé, répondit assez sèchement Raoul.

Cette excuse, presque impolie, parut renouveler l'étonnement de Mlle de Meillan ; on eût dit, à l'air dont elle l'examinait, qu'elle s'expliquait peu la persistance de Raoul à ne lui adresser ni un coup d'œil ni un mot. Elle finit sans doute par croire que ces paroles, échappées sans réflexion, avaient le même motif que la gêne de son salut.

Quelques instants de silence suivirent ; le commandant, en maître de maison habile, rendit aussitôt la conversation plus générale.

— Êtes-vous contents, messieurs, du pays que nous allons voir ? Voilà certes une riche nature à exploiter pour vous, docteur, si vous faites des collections ?

— Non, commandant, je ne fais pas de collection, répondit Alophe ; je

[1] Voir les numéros des 2 au 9 octobre.

font un usage odieux. Il est urgent que nos institutions se complètent et qu'on ne voie plus les barons de la féodalité industrielle comme des chevaliers revêtus d'armures impénétrables, fouler impunément aux pieds des légions de prolétaires désarmés.

De la sentence rendue aujourd'hui doit naître chez nos législateurs la ferme résolution d'améliorer le sort des classes pauvres, ou bien il en sortirait autre chose : des ferments d'irritation chez le travailleur, du découragement chez les hommes qui veulent que la société soit régénérée par des moyens exclusivement pacifiques.

M. Rochet-d'Héricourt est de retour à Paris du second voyage scientifique qu'il vient d'entreprendre en Abyssinie. Il rapporte un grand nombre d'objets d'histoire naturelle et de documents précieux pour les sciences. Tandis qu'il faisait son expédition dans le royaume de Choa, des envoyés anglais s'occupaient de faire avec ce pays un traité de commerce. M. Rochet a pensé qu'il devait profiter de cette circonstance pour obtenir également un traité favorable à la France. Il doit prochainement présenter ce traité à Louis-Philippe et lui offrir en même temps les cadeaux que lui envoie le roi de Choa, en échange de ceux que M. Rochet a remis à ce dernier de la part du roi des Français.

Tous les objets rapportés par ce voyageur ont été confiés par lui au roulage de Marseille, tandis qu'il les devançait en prenant la poste ; cette circonstance explique seule pourquoi les *Débats* et les autres journaux ministériels n'ont pas encore retenti des éloges qui, selon eux, doivent sans doute revenir à notre gouvernement pour la sollicitude qu'il met à nous créer des relations lointaines. La vérité est que le gouvernement n'est pour rien dans le voyage entrepris par M. Rochet à ses propres frais, muni seulement de quelques instruments de physique que lui a donnés l'Académie des sciences.

On nous affirme que trois cents députés figurent parmi les actionnaires du chemin de fer du Nord et ont profité des libéralités faites en ces derniers temps par le roi Rothschild. Nous croyons fermement à la réalité de cette corruption parlementaire. Cependant nous serions enchantés qu'on nous détrompât. Nous supplions en conséquence le ministère d'oser publier la liste des actionnaires de ce chemin, liste qui a été remise au conseil d'Etat, afin que l'ordonnance royale d'homologation des statuts de la compagnie pût être rendue. Le silence du *Moniteur* et du *Bulletin des Lois* sera certainement regardé comme la confirmation du fait que nous avançons. 300 députés, sur 499, sont à la dévotion de M. de Rothschild. Tel est le bilan de la situation morale du gouvernement français !

Afrique française.

Le *Messager* publie plusieurs rapports officiels adressés au gouvernement, sur les derniers évènements qui ont eu lieu dans la province d'Oran. L'abondance des matières nous empêche de les donner aujourd'hui. Nous les publierons demain.

[...] rentrer les troupes qui en étaient sorties. Une conférence avait eu lieu, à ce sujet, à Acapulco, entre des commissaires mexicains et un délégué californien ; celui-ci était demeuré inflexible dans ses résistances. »

— On se rappelle, en effet, que, peu après le renversement de Santa-Anna, l'Etat de Tabasco se déclara en faveur du régime fédératif dont il demanda la substitution au système de centralisme qui existe maintenant au Mexique, et qui s'y maintiendra jusqu'à nouvel ordre, grâce au triomphe électoral qu'il a récemment obtenu dans la personne du président Herrera. Les autres Etats mexicains n'ayant pas suivi l'exemple de Tabasco, celui-ci, au lieu de se décourager, a franchi d'un bond la voie dans laquelle on refusait de le suivre, et ne pouvant obtenir une demi indépendance, il s'est adjugé, de son autorité privée, une indépendance pleine et entière, et a rompu tous les liens de fraternité qui le rattachaient au Mexique. C'est le 9 août qu'a eu lieu cet évènement, dont la nouvelle a été apportée par le capitaine Higgins, du brick *Atkins*, qui en a été témoin oculaire.

— Le Yucatan a péremptoirement refusé de fournir son contingent de troupes pour assister le gouvernement de Mexico dans la guerre du Texas ; il a déclaré qu'il le considérait comme indépendant.

— Le général Paredes, qui était à la tête d'un corps de 7 000 hommes, a absolument refusé de marcher sur le Texas et il s'est rendu à Mexico pour expliquer sa conduite. D'autres chefs ont imité son exemple.

— Nos lecteurs se rappellent la malencontreuse affaire des *Bains de las Delicias*, dans laquelle le ministre de France, M. Alleye de Ciprey, et son secrétaire d'ambassade, ont été en butte, non seulement aux brutalités de la populace, mais encore aux violences d'un alcade et d'un officier de l'armée mexicaine. Nous avons donné sur ce scandale et sur la querelle diplomatique qui en avait été la suite, des détails qui nous avaient été transmis par un témoin oculaire, et d'après lesquels l'ambassadeur français se serait provisoirement contenté d'une lettre dans laquelle le ministre des affaires étrangères, don Luis Cuevas, lui adressait des excuses et lui promettait des satisfactions qui avaient d'abord été insolemment refusées par le gouvernement mexicain. La question paraissait être ainsi complètement rentrée dans le domaine diplomatique, et il y avait tout lieu d'espérer qu'elle serait amicalement résolue par les cabinets de Paris et de Mexico. Mais, malheureusement, cette question a été évoquée par un tribunal mexicain qui, en lui donnant une solution inique, lui a rendu toute sa gravité. L'officier Oller, qui avait eu l'audace de porter la main sur le représentant de la France, a été acquitté, et ce jugement fait peser sur le gouvernement mexicain une responsabilité d'autant plus grande, qu'il a été rendu par un conseil de guerre organisé, tout exprès pour ce procès, par le ministre de la guerre.

« La séance, dit le *Siglio*, dont nous empruntons le procès-verbal à l'*Abeille*, a duré depuis dix heures et demie du matin jusqu'à neuf heures et demie du soir. Le tribunal a prononcé que le capitaine Oller ne pouvait être considéré comme coupable d'attentat sur la personne de M. le ministre de France, attendu qu'il ne connaissait point son caractère ; il a déclaré en outre que le temps de sa détention avait suffisamment purgé la faute qu'il avait pu avoir commise lors de cet évènement. »

En apprenant cet étrange verdict, M. Alleye de Ciprey a renouvelé la demande de ses passeports et mis les sujets français sous la protection du pavillon espagnol.

— Les bricks de guerre français *Mercure* et *Griffon* étaient à Pensa-

[...] des circonstances. (*New-York Herald.*)

Le même journal déclare que les Etats-Unis ne souffriront point l'intervention de la France et de l'Angleterre dans les affaires de la république argentine. « Nous voudrions bien savoir, dit-il, de quel droit l'Europe se mêle aux débats de Montevideo et de Buenos-Ayres ? Quelle que soit l'horreur de la sainte alliance pour les républiques, nous ne permettrons pas que l'on arrête la marche de la liberté sur notre continent. C'est aujourd'hui la mode, dans le vieux monde, de mettre partout des rois ; on en a imposé à la Grèce et à la Belgique ; on voudrait bien en fournir un à Mexico, et l'on n'aurait pas de peine à en trouver, car les rejetons de rois pullulent sur le Rhin. Le gouvernement français caresse cette idée et, peut-être, n'a-t-il pas eu d'autre but lorsqu'il a uni l'un de ses princes à la race brésilienne. Mais les Etats-Unis ne consentiront jamais à laisser le pouvoir monarchique s'implanter de ce côté des mers. Nous défendrons les jeunes républiques de race espagnole ; nous les prendrons sous notre protection ; et si l'on essaie de nous pousser à bout nous réaliserons tout de suite les principes proclamés par le président Monroe ; nous prouverons en en prenant possession, que tout le territoire de notre continent nous appartient, et qu'aucune autre race n'a le droit de le posséder, de le civiliser, de le régir. »

PÉROU.

La *Tribune de New-York*, en date du 20 septembre, annonce qu'une révolution vient d'éclater au Pérou. Le gouvernement a été obligé d'abandonner Quito aux insurgés, le 14 juin. Pendant que le président intérimaire Valdiviero, quittait la capitale avec ses ministres et la garnison, le général Flores, président titulaire de la république, se trouvait avec le gros de l'armée à Babaloha, marchant contre Guayaquil. On dit qu'il va réunir toutes ses forces pour essayer de rétablir son autorité à Quito ; mais probablement il échouera. La guerre civile, la confusion et l'anarchie bouleverseront le pays tout entier.

Actes officiels.

Sur le rapport du ministre de l'intérieur ; vu les art. 8, 25 et 34 de la loi du 22 juin 1833 ; nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Le renouvellement triennal d'un tiers des membres des conseils généraux et d'une moitié des membres des conseils d'arrondissement aura lieu, en 1843, du 1er novembre au 15 décembre.

Art. 2. Les préfets convoqueront les assemblées d'électeurs départementaux dans l'intervalle compris entre les limites déterminées par l'article précédent. Les arrêtés de convocation qu'ils prendront à cet effet devront être publiés dans toutes les communes des cantons où il y aura élection quinze jours au moins avant l'ouverture des assemblées électorales.

Art. 3. Notre ministre secrétaire d'état au département de l'intérieur est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Saint-Cloud, 4 octobre 1843. LOUIS-PHILIPPE.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Le *Bulletin des Lois* publie dans son dernier numéro : 1° les statuts de la compagnie du chemin de fer du Nord ; 2° les statuts de la compagnie du chemin de fer de Fampoux à Hazebrouck. — Nous avons dit que la délivrance des congés aux semestriers

---

ne me sens ni le courage ni la patience d'employer mon temps à des nomenclatures et des classifications.

— Vous m'étonnez, docteur ; qui fera donc marcher les sciences si ce ne sont les hommes spéciaux ?

— J'avoue mes torts, commandant, mais l'histoire naturelle ne m'offre réellement d'attraits que dans l'étude des secrets qu'elle cache et des phénomènes qu'elle dévoile. Aussi collectionner, classer, dénommer, est un travail que je n'ai pas la vertu d'entreprendre.

— Et vous, M. de Mombrun, êtes-vous de l'avis du docteur ?

— Oh ! tout-à-fait, commandant ; enchâsser dans d'horribles mots grecs et latins toutes les idées pures, élevées, qu'inspire la vue de ces délicates merveilles, me répugne au dernier point ; je connais d'ailleurs tant de gens possédés de la manie des collections *quand même*, pour qui une plante, un insecte, une coquille sont uniquement des noms et des numéros d'ordre, que cet instinct exagéré m'est devenu réellement antipathique.

— Pourtant, continua le docteur, on doit une grande reconnaissance à ceux qui ont le courage d'un pareil travail ; l'auteur d'un dictionnaire peut n'être pas un homme de génie, mais il n'en fait pas moins le livre le plus utile à l'étude de la langue qu'il traite.

— Ne trouvez-vous pas, mademoiselle, que la manière dont ces messieurs envisagent l'histoire naturelle, met cette science à la portée de tout le monde ?

Le commandant, en disant ces mots, avait assez jugé mademoiselle de Meillan depuis huit jours, pour être certain de ne point l'embarrasser. L'attention prêtée par elle aux paroles du docteur le prouvait du reste.

— Je suis de votre avis, commandant, répondit-elle d'une voix douce et timide. A ce point de vue, la science n'est même plus un fruit défendu pour la femme, puisque ces messieurs en éliminent toute la partie aride, celle qui précisément donne le titre de savant dans le monde. *Picciola*, ce livre gracieux, consolant, peut alors servir de manuel de botanique.

— Sans doute, mademoiselle, répondit le docteur vers qui Julia s'était à demi tournée à la fin de sa phrase. Voilà, selon moi, le meilleur professeur de botanique pour les gens du monde. Et, puisque vous l'avez lu, je suppose avec tout l'intérêt qu'il mérite, il a dû faire naître en vous mille idées nouvelles, mille sentiments, que les plus riches herbiers donnent rarement aux naturalistes. Une fleur n'est ordinairement pour eux qu'un sujet de controverse, un motif pour attaquer Linnée et Jussieu sur le genre, l'espèce ou la famille dont elle fait partie ; mais nullement la création sublime élevant l'âme vers la haute intelligence qui l'a conçue.

— Ceci, messieurs, est de la tolérance véritable, dit Julia avec un gracieux sourire au docteur, mais sans regarder Raoul.

Il est sans doute un instinct de nature qui vous avertit de la présence d'une personne hostile, quoique aucune manifestation évidente de sa part ne vous en ait averti.

Quant à Raoul, il avait paru absorbé pendant ce dialogue, ses yeux avaient à peine osé se tourner vers Julia lorsqu'elle ne le voyait pas. Aussi, quel que fût le motif de vengeance qui l'animât, la satisfaction de ce sentiment haineux lui semblait bien périlleuse en face d'une femme si suave, si poétique, quoique d'une simplicité en apparence si naturelle. Il s'irritait contre lui-même de n'avoir point le courage de sa conviction.

— Vous avez déjà vu Rio, M. de Mombrun ? dit Saint-Cric, comme s'il se fût aperçu de la taciturnité de Raoul.

— Oui, commandant, je m'y suis arrêté quinze jours dans un voyage dans l'Inde.

Raoul, malgré sa mauvaise disposition, ne pouvait s'empêcher d'admirer la présence d'esprit, l'affabilité, l'enjouement fin et distingué du commandant de Saint-Cric ; mais pardessus tout ce talent, fort rare, qui consiste à mettre chaque convive sur sa spécialité morale ou intellectuelle, sur le *dada*, si spirituellement défini par Sterne.

— Certes, pensait Raoul, en voyant le contraste marqué de l'homme du monde et du chef de service ; quand je commanderai, je ne désire pas être autrement.

— Eh bien ! que pensez-vous de ce pays ? peu d'écrivains, peu de poètes ont eu de pareils sujets d'inspiration.

— Rien de plus riche, en effet, commandant, que cette belle nature vierge et forte ! tout y est majestueux et imposant ! Corcova (1), ce géant couché qui veille à la porte, statue grandiose et bizarre, que dix montagnes ont formée et que le ciseau de Dieu pouvait seul sculpter ! et cette rade immense, dans laquelle toutes les marines du monde navigueraient en escadre, puis toutes ces collines échelonnées qui l'entourent, portant même à leurs cimes des arbres vigoureux et touffus ; certes tout cela est magnifique !

Julia elle-même, malgré les préventions qu'on doit lui supposer contre Raoul, n'avait pu s'empêcher de remarquer combien sa voix devenait émue et vibrante, combien ses regards et ses traits s'illuminaient à la moindre lueur d'enthousiasme. L'accent de conviction qu'il mettait dans ses paroles effaçait même ce qu'une exaltation exagérée pouvait avoir de ridicule.

— Et, continua finement le commandant, les Brésiliennes vous ont-elles paru aussi poétiques ?

— Je n'en puis rien dire, commandant, répondit Raoul, revenu à son calme habituel ; je n'en ai pas vu une seule pendant mon séjour ; les femmes de Rio ne sortent pas.

— C'est vrai, ajouta le docteur, on prétend que c'est par coquetterie.

— Et comment cela ? fit le capitaine de corvette.

— Sans doute, la coquetterie consiste moins à exhiber ce qui est beau qu'à cacher ce qui est laid.

— Ah ! c'est différent, reprit le commandant, cette vie de recluse est toute à leur bénéfice.

— Et au nôtre surtout, ajouta Raoul, dont la gaieté était un peu revenue.

— Au reste, continua M. de Saint-Cric, les marins sont certes plus à même que personne d'apprécier le beau pays de France. Quelles que soient les contrées visitées par eux, ils finissent toujours par conclure qu'il n'est pas de femme qu'une Parisienne n'efface.

— Oui, sous tous les rapports, fit Raoul en appuyant sur les mots avec intention.

Le commandant, supposant peut-être un sens caustique aux paroles du jeune officier, reprit aussitôt, sans tenir compte du premier échec qu'avait reçu sa galanterie non remarquée par Julia : — Sous tous les rapports sans doute pour la grâce, la beauté, l'esprit, et j'ajouterai même pour cette nuance si fine, si attrayante de coquetterie, qui est chez elle un charme de plus.

— Aussi n'emprunte-t-elle rien de la mode brésilienne, dit Raoul ; il arrive même parfois que cette nuance si fine, au lieu de se dérober à la vue, devient une couleur assez tranchée pour absorber tout le reste.

— Alors, continua-t-il sur un ton presque enjoué, donnant ainsi à la sévérité de ses paroles l'allure d'une épigramme permise : Alors, beauté, grâce, esprit ne sont plus que des moyens accessoires pour satisfaire un penchant capital, et le cœur devient un témoin gênant dont on finit par se débarrasser de peur d'indiscrétion de sa part.

— Oh ! oh ! Raoul, voilà qui est bien sévère ! dit le docteur.

— D'autant plus, ajouta le commandant, que nous sommes dans un siècle assez sérieux pour que peu de papillons aillent brûler leurs ailes à ces phares de coquetterie dont vous parlez ; je suis sûr que mademoiselle, qui est la simplicité même, n'a pas beaucoup connu de femmes aussi terribles.

Julia avait paru assez gênée pendant cet entretien. Nous ne savons si elle reconnaissait chez Raoul une intention malveillante, mais elle répondit avec une certaine détermination dont il pouvait bien être cause :

— Il est possible qu'il s'en trouve, mais vous venez d'en dire la raison

(1) Assemblage bizarre de plusieurs montagnes représentant Louis XVI couché à l'entrée de Rio.

... calmerait cette profonde affliction, on l'engagea à prendre du service. Il fut envoyé en garnison au Mans. Il se conduisit si bien dans son régiment, que le colonel le détacha pour les escadrons modèles de Saumur. Cette faveur renouvela toutes ses peines. De temps en temps il venait de Saumur à Fontevrault pleurer et prier sur la tombe de sa femme. (Avant son départ pour le Mans, il lui avait élevé de ses propres mains une pierre funéraire.) La présence des lieux où il avait perdu sa femme, qu'il avait tant aimée et dont il était aimé, en redoublant sa douleur, égara sa raison. Sur ces entrefaites, on lui demanda le paiement d'un terrain qu'on lui avait concédé dans le cimetière. Il ne répondit rien, mais il partit aussitôt de Saumur muni d'un pistolet d'arçon chargé jusqu'à la gueule, et, sur la tombe même de sa femme, il se tira un coup dans la poitrine. Il est mort sur le champ. »

ORDRE MENDIANT. — Un capucin a été arrêté par la police de Nantes et conduit en prison, comme ayant contrevenu à l'arrêté qui proscrit la mendicité. Le *National de l'Ouest* assure qu'il a été relâché au bout de vingt-quatre heures.

UN CROQUE NOTES. — L'incident suivant, dit le *Rhône*, a signalé une des dernières représentations de *Robert-le-Diable*, à Lyon: Il paraît qu'au moment où Bertram allait s'engouffrer dans le Tartare, il a été arrêté sur le bord de l'enfer par les rumeurs du parterre, qui criait : *La note! la note!* c'est-à-dire que le chanteur ayant donné à l'octave au-dessus une note trop basse pour sa voix, de féroces spectateurs ont réclamé. L'acteur s'est alors avancé vers la rampe, et a dit avec beaucoup de sangfroid : « Messieurs, *je n'ai jamais donné cette note.* » La réponse a désarmé le parterre.

MORT D'UN AUTEUR DRAMATIQUE. — M. de Laville de Mirmont, inspecteur général et maître de requêtes au conseil d'Etat en service extraordinaire, vient de mourir à l'âge de soixante-trois ans. M. de Laville était auteur de plusieurs comédies et d'une tragédie de *Charles VI*, qui eut un grand succès à la Comédie-Française.

AFFREUX SUICIDE. — Un ouvrier tailleur de pierres s'est suicidé à Vaise ces jours derniers. Ce malheureux a eu le courage de s'étrangler de ses propres mains en se serrant violemment le cou avec une corde ! Le *Rhône*, qui raconte ce fait, ne dit pas s'il connaît les causes d'un si terrible désespoir, mais il n'est que trop permis de penser que la misère en a été le principal motif.

UN SECOURS DE LA PROVIDENCE. — On adresse la note suivante au *Courrier de Lyon* : « Samedi soir, les habitants de la Mulatière ont failli être témoins d'un immense désastre. A quatre heures un quart, au moment où le convoi de voyageurs partant pour Saint-Etienne, arrivait à la hauteur du pont de la Mulatière, l'aiguille de l'embranchement du pont de service s'est trouvée ouverte et la locomotive s'y est précipitée, entraînant après elle douze voitures pleines de voyageurs, avec une vitesse de six lieues à l'heure.

» Aussitôt que le conducteur s'est aperçu du danger que couraient les voyageurs, le signal de serrer les freins a été donné, mais la distance à parcourir entre la voie principale et le pont de service, qui, de ce côté, traverse seulement la première arche du pont et s'arrête à la seconde, est à peine de 25 à 30 mètres, et la locomotive se dirigeait sur cet abîme ! Le convoi et les voyageurs étaient donc sur le point d'être précipités dans la Saône, quand, par un bonheur providentiel, la machine et son tender ont déraillé, et se sont arrêtés à l'entrée du pont de service ! Sans cette circonstance, qu'il faut attribuer à la faiblesse des rails, qui ont fléchi

... rapines continuelles des marchands ? Quand donc soustraira-t-on les classes pauvres à la ruine et à l'empoisonnement qui les menacent incessamment ?

Affaire des Charpentiers.

COUR ROYALE DE PARIS. (Appels correctionnels.)

PRÉSIDENCE DE M. MOREAU. — *Audience du 9 octobre* 1845.

Dès le matin les environs de la salle d'audience sont encombrés par une foule nombreuse avide d'entendre les plaidoiries. L'audience est ouverte à midi et demi.

Me Blot-Lequesne prend place au banc de la défense.

Me Berryer prend la parole au milieu du plus profond silence.

Messieurs, je viens vous demander un grand acte de justice, un acte solennel de vérité, d'autorité et d'indépendance : nous ne l'avons pas obtenu des premiers juges. Le jugement qu'ils ont rendu contre les appelants dont la défense m'est confiée est injuste, il est cruel. Les faits particuliers qui leur sont imputés, anéantis pour la plupart par le débat public, sont reproduits dans les considérants de ce jugement ; les faits généraux y ont été évidemment dénaturés ; vous le reconnaîtrez, je l'espère, dans le cours de cette discussion. Enfin, le jugement se résume en des principes tels que je ne comprends pas qu'il puisse être émis une doctrine plus contraire au texte de la loi, aux principes de notre législation et au droit public qui protège également tous les citoyens.

C'est au soin de rectifier les erreurs graves des premiers juges, en fait et en droit, que je vais m'appliquer aussi brièvement que possible, m'abstenant de tout mouvement, de toute réflexion trop générale qui pourrait agiter les passions et faire renaître des inquiétudes qui n'ont pas été sans influence sur la décision du tribunal correctionnel.

Après cet exorde, Me Berryer entre dans la discussion des faits généraux, et s'attache à démontrer le vrai sens de la loi pénale.

Il me semblait que la véritable doctrine en cette matière, le véritable point de droit pour juger des ouvriers dans la position des prévenus, il me semblait, dis-je, que le point de droit avait été bien posé dans le second interrogatoire de Vincent. M. le juge d'instruction lui disait : Vous vous êtes mis hors la loi, vous avez voulu asservir vos compagnons de travail. Je le comprends, il y aurait là un véritable délit.

Mais la résolution prise même à l'unanimité de cesser les travaux, quelque grave qu'elle soit, peut-elle constituer un délit ?

Lisons avec soin les articles qui régissent la matière. Examinons l'ensemble des articles relatifs à la coalition, les art. 414, 415 et 416 du Code pénal.

Ne résulte-t-il pas incontestablement de ces articles que ce que la loi appelle coalition, ce n'est pas le concert qui a pour but d'arriver à régler le travail, de réclamer le juste prix.

Ce ne peut pas être cette résolution sainte, cette résolution libre d'abandonner son travail plutôt que de n'en pas retirer le juste salaire, qui a été punie par la loi. Non ! c'est la résolution de contraindre la liberté d'autrui ; c'est l'interdiction du travail, l'empêchement de se rendre dans les ateliers ; les menaces, l'emploi de violences, la réunion tumultuaire, la perturbation de la paix publique, voilà ce que réprime la loi, mais non l'échange des communications les plus libres de l'homme.

Il faut donc, pour qu'il y ait coalition, qu'il y ait une contrainte à la liberté de l'homme, une violence faite à la liberté d'autrui.

Et en effet, si ce n'était pas là le véritable sens des articles 415 et 416, n'y aurait-il pas dans notre loi une inégalité monstrueuse entre la condition des ouvriers et celle des entrepreneurs ? Ceux-ci peuvent se concerter entre eux, décider que le prix du travail est trop élevé, qu'il est nécessaire de l'abaisser. La loi ne peut pas leur interdire de chercher cette réduction de salaire. Elle ne punit la coalition des entrepreneurs que lorsqu'il y a concert *injuste* et *abusif*. Ce n'est pas la réunion elle-même, ce sont les moyens injustement et abusivement employés pour faire abaisser le salaire.

... plus injuste.

Qu'a-t-on cru pour employer cette anomalie ? Un avis a exprimé que la chambre des entrepreneurs n'était instituée que pour le perfectionnement de l'art et de l'industrie des entrepreneurs ; ce n'est que par condescendance que la chambre s'est occupée de salaire ; en général, elle ne s'en occupe pas.

Il n'y a rien de plus inexact ! on nous a opposé le témoignage de son président.

Messieurs, il y a eu au contraire des choses déplorables, affligeantes dans la déposition de ce président. Il était constant que de tous temps la chambre syndicale avait traité avec les ouvriers de la question de salaire.

Nous avons demandé les registres, on nous a dit qu'ils s'étaient égarés. Nous ne les avons pas obtenus tout d'abord, mais après on a produit le registre de 1833.

Je l'ai lu tout entier, et je l'ai en partie copié, craignant qu'il ne reparût pas. J'y vois, en 1832, une délibération prise sur la question de savoir si on doit diminuer le salaire des ouvriers charpentiers.

Le 18 août 1832, une transaction a lieu, qui fixe à 3 fr. 50 c. le salaire des ouvriers.

Ces questions de salaire sont très importantes, non pas seulement dans les rapports des entrepreneurs à l'égard des ouvriers, mais même dans les rapports des entrepreneurs entre eux.

En 1836 eut lieu une interruption de travaux. A cette époque des moyens violents furent employés par les ouvriers, des menaces proférées, des coups portés. Une grève éclata. Que fit la chambre ? Elle prit une délibération où se trouvent ces paroles :

« *La chambre jure sur l'honneur qu'elle n'acceptera jamais des conditions faites d'un ton aussi insultant !* » et le secrétaire rédige la formule du serment.

Et c'est en présence de cet accord qu'on dira à l'ouvrier : vous êtes coupable de dire : Je souffre et je veux avoir un moyen de retirer le véritable prix de mon travail ! qu'on voudrait arriver à la violation du droit le plus sacré ! Quand il y a un corps d'entrepreneurs qui délibère sous la présidence du président inflexible, les ouvriers ne pourraient délibérer à leur tour sur leurs droits !

Me Berryer lit divers extraits du registre et notamment deux délibérations du mois de septembre 1833.

Voilà donc, continue Me Berryer, une coalition bien forte, des résolutions prises en commun, des délibérations sur le prix des salaires. On accepte le prix de 4 fr.

Le 17 septembre, il se forme un véritable contrat entre les maîtres et les ouvriers. Un ouvrier lève la main en forme de serment et annonce que la grève est levée dans le faubourg Saint-Germain ; un autre en fait autant pour le faubourg Saint-Martin.

Il y a dans les faits de 1833 un concours de circonstances précieuses : c'est avec l'assentiment de l'autorité, de la manière la plus solennelle, que le contrat s'était formé.

On dit aux ouvriers que ces délibérations, en réunion, leur ont été interdites de tout temps.

Est-ce bien vrai ? Soyons justes avant tout. C'est aux hommes qui constituent le pays légal à se placer au point de vue le plus élevé.

Autrefois, c'est vrai, il y a eu beaucoup d'ordonnances qui interdisaient les réunions d'ouvriers, mais au moins il y avait une magistrature à laquelle ils pouvaient s'adresser : baillifs, sénéchaux, prévôts des marchands auxquels des édits et des lettres-patentes imposaient l'obligation de modifier les salaires suivant les circonstances. Il n'y a rien de tout cela aujourd'hui ; il n'y a plus de magistrats qui puissent défendre l'ouvrier, je ne dis pas contre la cupidité, mais enfin contre les prétentions légitimes ou non des maîtres.

Laissons donc aux ouvriers le droit légitime de libre discussion, qui appartient aujourd'hui à tout homme dans notre société, basée sur des principes politiques différents de ceux que nous avons signalés.

---

commandant ; nous sommes dans un siècle sérieux où l'on ne rencontre guère que de jeunes vieillards, souvent froids, égoïstes, que rien ne peut émouvoir. La femme, assez faible alors pour tenir à des hommages auxquels ce seul titre de... femme, donnait autrefois des droits, est obligée de recourir aux moyens factices qui lui restent, puisque la simplicité et le naturel sont des armes émoussées. La candeur même serait traitée de niaiserie ridicule par des hommes cuirassés contre toute sensibilité, ou du moins mettant plus de soins à cacher une émotion qu'un défaut.

— Cela est vrai en général, dit le docteur Alophe.

Le commandant, voyant la conversation engagée, se tourna vers le comte de Meillan, dont il crut nécessaire de s'occuper.

Depuis le départ du capitaine de corvette que le service avait appelé sur le pont, le grave ambassadeur n'avait échangé la parole avec personne, et devait remarquer qu'on oubliait un peu sa présence.

Le docteur continua :

— Vous avez raison, mademoiselle ; dans les livres, au théâtre, dans le monde, les sentiments naïfs, vrais, par cela même rarement pittoresques, n'ont pas le don d'émouvoir ; peu d'hommes pleurent aujourd'hui.

— Et vous ne devinez pas pourquoi, docteur ? dit assez brusquement Raoul, saisissant l'occasion de répondre, sous le couvert d'Alophe, à l'opinion de Mlle de Meillan ; à mon avis, la raison presque entière du développement de toute sensibilité chez l'homme dérive de son premier amour. Or, où la femme à laquelle il s'adresse est assez bonne pour ne point lui laisser le temps de pleurer, ou bien, sans pitié pour un misérable triomphe d'amour-propre où la pudeur même est sacrifiée, elle reprend par un caprice ce qu'un caprice avait donné, sans s'occuper des suites. Que l'homme guérisse ou meure au moment de cette rupture, il n'a plus de larmes.

— Voilà pourquoi, docteur, termina Raoul avec une simplicité affectée, les hommes d'aujourd'hui pleurent peu.

— Vous nommez là des exceptions, dit le docteur surpris de cette sortie inconvenante, si contraire aux façons de bonne compagnie de Raoul.

Julia, dont l'instinct aristocratique s'était sans doute réveillé à ce mot de pudeur oubliée, ajouta d'un air fort dédaigneux en pinçant les lèvres :

— Il s'agit ici de femmes d'un monde à part et que chacun n'est pas forcé de connaître.

Cette phrase hautaine, sentant le noble faubourg et disant nettement à Raoul : notre société n'est pas la même, le fit pâlir de colère ; il se contint pourtant après quelques efforts, et se tournant pour la première fois vers Julia, mais sans oser arrêter son regard sur elle, il reprit avec une gracieuseté et une politesse trop exagérées pour être sincères :

— Aussi, *madame*, ne parlé-je que d'un certain monde entièrement à part, comme vous dites, où les femmes savent répondre par une étreinte fiévreuse à la demande faite tout bas par leur valseur, savent partager, en apparence du moins, la passion funeste qu'elles ont alimentée, et peuvent surtout briser ce lien consenti aussitôt qu'il ne les amuse plus, mais cela sans songer aucunement à en mourir de honte. C'est de ce monde-là seulement que je parle.

Une rougeur subite se montra sur le visage de Mlle de Meillan, et vint trahir une émotion qu'elle semblait vouloir cacher ; mais le docteur répondit aussitôt.

— Qui pourra jamais lire ce qui se passe au fond de l'âme d'une femme au moment où elle agit ainsi, et deviner surtout le remords qui la déchire au réveil de sa raison.

— Personne ! il n'y a qu'elle et Dieu ! laissa échapper Mlle de Meillan d'une voix presque éteinte.

L'expression de douleur immense et pourtant retenue que renfermait ce peu de mots, l'altération extrême des traits de Julia, devenue pâle comme une morte, arrêtèrent Raoul qui n'osa continuer. Il n'en eût pas eu le temps d'ailleurs, car elle venait de se lever avec un effort visible, et se disposait à quitter la table.

Vous partez déjà, mademoiselle ? fit M. de Saint-Cric en interrompant sa conversation avec le comte.

— Que je ne dérange personne ! répondit-elle en voyant chacun se lever ; je vais respirer sur le balcon.

— Etes-vous malade, ma fille ? dit le comte qu'une raison pareille pouvait seule décider à oublier un instant son rôle de dignité.

— Ce n'est rien, mon père, je ne suis pas encore faite au mouvement du navire.

— Il est cependant bien faible en ce moment, dit le commandant ; la frégate ne bouge pas plus qu'au mouillage.

— Vous voyez bien, commandant, reprit Julia avec un sourire languissant, que je suis un triste officier de quart, quoique vous en disiez ; au contraire, fit-elle d'un ton plus marqué sans s'adresser à personne pourtant, j'ai bien de la peine à m'habituer aux allures de la vie maritime.

Et s'appuyant sur sa femme de chambre, que M. François avait immédiatement prévenue, elle s'achemina lentement, pensive et gracieuse, mais chancelant un peu, vers la porte de la galerie.

On reprit place aussitôt après le départ de Mlle de Meillan, mais le dîner tira promptement à sa fin. Il faut comprendre les émotions bienheureuses du *Pass the wine*, comme nos bons amis les ennemis, pour pouvoir rester plusieurs heures *à* ou *sous* table quand les dames se sont retirées.

Nous remarquons en finissant ce chapitre une omission capitale ; c'est la nomenclature des mets du dîner que nous venons de décrire. Heureusement pour nous, le commandant de *l'Attrayante* n'avait point pris l'habitude d'économiser sur le traitement de table de ses passagers pour se faire construire des *bastides* ou des *manoirs héréditaires*, de sorte que nous pouvons renvoyer hardiment le lecteur à la carte de Véry ou des Frères provençaux.

Dans ces sortes de questions, le commandant de Saint-Cric restait toujours à la hauteur de sa position et représentait d'une manière tout à fait honorable.

Peu après la sortie de Julia, Raoul et Alophe, qui ne s'étaient point parlé depuis ce moment, se retirèrent après avoir salué.

Chose assez singulière ! à peine arrivés dans la batterie, ils se séparèrent avec un simple signe d'amitié, paraissant tous deux absorbés dans leurs réflexions particulières.

Raoul se rendit sur le pont en murmurant avec humeur l'épithète de ; — Comédienne ! Alophe descendit dans sa chambre, cherchant un adjectif qui pût lui rendre la délicieuse impression que lui avait laissée Mlle de Meillan.

EDOUARD PUJOL.

(*La suite à demain.*)

UNE PETITE RÉVOLUTION A TOUGOURT.

Nos lecteurs savent, sans aucun doute, que Tougourt est la capitale de l'oasis la plus occidentale du Sahara algérien ; que cette oasis s'appelle l'Ouad-Righ ; que l'Ouad-Righ est gouvernée par des cheiks héréditaires, qui paient tribut au gouvernement d'Alger ; que la famille régnante a nom ; Ouled-Ben-Djellab, etc., etc. ; enfin, que Tougourt est une ville qui entretient de grandes relations commerciales avec l'Afrique centrale, et que, suivant les circonstances, le commerce de cette contrée se dirige vers le littoral, tantôt par Tunis et tantôt par Constantine, Bone ou Philippeville.

Ceci dit, entrons en matière.

Avant d'aborder le grave sujet qui nous occupe, et qui sort des habitudes ordinaires du feuilleton, nous ferons observer que, sans considérer comme officielle la nouvelle que nous apporte notre correspondance, nous prenons très au sérieux les réflexions qu'elle nous suggère.

Monsieur,

Vous connaissez très-probablement aussi bien que moi, un ouvrage que vient de publier la Direction centrale des affaires arabes d'Alger, avec l'au-

[illegible] plus permis de se diriger d'après les anciens principes philo[illegible] ou politiques. Une autre considération doit d'ailleurs appeler toute l'attention de la cour dans l'interprétation des articles précités. Il s'agit en effet d'ouvriers, et la plus grande faveur doit s'attacher à cette classe de la population.

Ici l'avocat se livre à l'analyse des articles 415 et 416, et définit la coalition et ce qui constitue pour ainsi dire la spécification du délit. Il faut donc rechercher s'il y a eu violence organisée et quel a été le but ultérieur à atteindre par les coalisés.

Dans l'espèce, la coalition n'a pas été violente, il y a eu seulement des faits individuels. Il n'y a pas eu menace, mais seulement des propos plus ou moins grossiers. D'ailleurs les rondes et la surveillance s'expliquent par la nécessité de connaître ceux qui travaillaient pour ne pas leur donner des secours ou des vivres.

Arrivant ensuite aux faits particuliers concernant ses clients, Me Dain les repousse comme non prouvés ou les explique par les circonstances mêmes dans lesquelles chacun d'eux s'est trouvé.

Me Victor Hennequin s'attache exclusivement à discuter les faits relatifs aux deux prévenus dont la défense lui a été confiée, Lecomte dit la France, et Auger surnommé Mazagran.

Lecomte, ancien soldat d'artillerie, aujourd'hui logeur à la barrière Montparnasse, n'a reçu les compagnons charpentiers qu'en qualité de père, et non depuis et en vue de la grève dont il a d'ailleurs personnellement souffert. Depuis quelques temps déjà, il était entrepreneur quand éclata la grève, et il a dû en subir les conséquences. D'autre part, son établissement de marchand de vins a cessé d'être fréquenté par les ouvriers charpentiers, qui lui reprochent de n'avoir pas déployé pour leur cause tout le zèle qu'ils croyaient devoir en attendre.

Quant à Auger, Me Hennequin reproduit, avec des circonstances nouvelles, les moyens qui militaient en première instance ; puis, l'avocat développe quelques considérations générales sur les causes qui amènent pour ainsi dire périodiquement les demandes d'augmentation de salaire, et par suite les grèves lorsqu'il y a résistance aux justes réclamations des ouvriers.

Me Dutheil et Me Blot-Lequesne prennent ensuite la parole pour défendre leurs clients.

La cour entend immédiatement M. l'avocat général Ternaux dans son réquisitoire, qui ne révèle d'ailleurs aucune circonstance nouvelle.

Me Berryer prend de nouveau la parole, et, dans une réplique animée et des plus éloquentes, discute les arguments du ministère public, et résume les moyens de la défense.

La Cour se retire alors dans sa chambre des délibérations, d'où elle rapporte, au bout de deux heures, un arrêt qui confirme la sentence des premiers juges, excepté à l'égard d'Arrivière, dont elle ordonne la mise en liberté.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS — 9 OCTOBRE.

D'après le *Journal des Débats*, la mesure prise par le gouvernement pour en finir avec Abd-el Kader, reçoit une approbation à peu près unanime. C'est sur le passé que l'opposition se rejette pour n'être pas réduite à la dure nécessité d'approuver purement et simplement.

On ne fait pas tout en une fois, dit le *Journal des Débats*. L'année dernière, nous avons forcé les Marocains à reconnaître la supériorité de nos armes et à s'avouer vaincus. Leur empereur a séparé sa cause de celle de l'émir ; il a excommunié Abd-el-Kader ; il s'est engagé à le traiter en ennemi.

Les *Débats*, dans la longue énumération des avantages obtenus par le traité avec le Maroc, oublient seulement de faire ressortir : 1° que la première fois, lors du traité, on n'a rien fait, parce qu'on n'a rien osé faire ; 2° que les Marocains reconnaissent très peu la supériorité de nos armes,

« On a voulu terminer à la hâte toutes les difficultés, dans la crainte de froisser les susceptibilités de la Grande-Bretagne, et la France a vu par degrés périr son influence, et le sang de nos soldats, qu'on pouvait épargner, recommence à couler en Afrique, non sans honneur, il est vrai, mais sans utilité pour le pays. »

HALLE DE PARIS.

8 oct.				9 oct.			
Arrivages	1582 q.	24 k.		Arrivages	4212 q.	08 k.	
Ventes	1285	41		Ventes	4312	15	
Restant	25706	28		Restant	25596	16	
Cours moyen	41,95			Cours moyen	41,26		
Cours-taxe	41,92			Cours-taxe	41,34		

Cote administrative.

	q.	k.				q.	k.	
Gruaux	4	37	56,70 à 00,00	Gruaux	12	58	52,20 à 57,30
1re	295	16	42 00 à 45,85	1re	210	40	42,00 à 45,85
2e	141	87	38,20 à 41,40	2e	309	66	38,20 à 41,70
3e	3	00	27 40 à 00,00	3e	42	39	35,00 à 35,65
4e	3	14	25 50 à 00,00	4e	36	04	23,50 à 25,50
A liv.	803	84	30 53 à 00,00	A liv.	3394	77	32,50 à 43,80

Marchés.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 9 oct. — Foin 1re 51 à 52 ; 2e 46 à 48 ; 3e 00 à 00. — Luzerne, 1re 00 à 00 ; 2e 00 à 00. — Paille de blé 1re 29 à 30 ; 2e 27 à 29 ; 3e 00 à 00.

Marché de Poissy, 9 oct. — Il a été amené 1652 bœufs, sur lesquels 1651 ont été vendus 1,16-1,08-0,94. — 86 vaches amenées, dont 85 vendues 1,08-0,92-0,78. — Veaux amenés 778, vendus 778 à 1,60-1,44-1,28. — 9244 moutons ont été amenés, sur lesquels 8719 ont été vendus, 1,38-1,02-0,82.

Marché aux bestiaux. Maison-Blanche, 9 octobbre. — Vaches laitières amenées 37, vendues 24 de 250 à 440. — Taureaux amenés 2, vendus 2 000 à 00. — Porcs gras amenés 100, vendus 90 à 1,18-1,16-1,14

Marché de Nangis, 9 octobre. — 332 veaux amenés et vendus 1,00 à 1,30 le k. — 22 bœufs amenés et vendus 1,00 à 1,15 le k. — 7 vaches vendues 0,80 à 0,95 le k. — 15 moutons 1,00 à 0,00. — 10 porcs 0,90 à 1,00. Froment 220 hect. à 19,85 l'hect. — Avoine 152 hect. à 6,40 l'hect.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 8 octobre. — MERLIER, marchand de vin logeur, place Maubert, 32. Juge commissaire, M. Ferté ; syndic provisoire, M. Huet, rue Cadet, 1.

Bourse du 9 octobre 1845.

La Bourse a ouvert en hausse ; mais tous les cours ont fini par rétrograder. En résultat, la rente 3 0/0 a baissé de 20 c., le 5 0/0 de 25 c. Dans les chemins, le Nord a atteint le cours de 350 fr. de primo ; mais il s'est présenté là beaucoup de vendeurs, et le cours est retombé à 340 fr., tel qu'il a fermé hier. Le Saint-Germain et les deux lignes de Versailles ont monté de quelques francs ; les autres lignes sont restées moins bien qu'hier.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Belgique 1842, 103 1/2. — Id. 4 1/2, 100 1/4. — Id. 2 1/2, 58 1/2 — Banque belge, 710. — Chemins de : Sceaux, 640. — La Teste 207 50, 210. — Jouiss. des 4 Canaux, 125. — Amiens, 640. — Montereau, 520. — Bordeaux, 707 50, 700. — Actions de : Zinc Vieille-Montagne, 7400, 7450, 7500. — Aveyron, 5650. — Lin Maberly, 720, 710, 700. — Hauts-fourneaux de Monceaux. 1050. — Obligations de Saint-Germain anc., 1200. — Strasbourg, 1200. — Grand-Combe nouv., 1180. — Rouen, 1030. — Chemin non constitué de Cheroy, 513 75. — A terme : Banque de France, 3390. — Naples, 101 50. — Chemins de : Amiens, 640. — Montereau, 525. — Bordeaux 705, 700. — Fampoux, 535.

[illegible] 1846, 114,00 à 115,00.

LILLE. — Pas de courrier.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 125,00 ; courant du mois, 125,00 à 00,00 ; novembre et décembre, 110,00 à 00,00 ; 8 premiers 1846, 105,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 88,00 à 87,50 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Voilà un livre qui était en quelque sorte prédit par un autre livre ; après l'histoire du supplice, il fallait l'histoire du martyre ; M. de Balzac avait écrit la *Physiologie du Mariage*, il vient d'écrire les *Petites Misères de la Vie conjugale*. Le cercle infernal est maintenant complet ; c'est l'alpha et l'oméga de l'hymen.

C'est là un livre essentiellement européen, on en conviendra, mais aussi essentiellement français. Il y a des pays, pays lointains, pays fantastiques, pays fabuleux, naïfs comme un chalet et jeunes comme le matin, où le mariage est encore une association ; en France, c'est une lutte. La France, organisée pour la guerre, a fait du mariage un combat. C'est l'histoire de cette bataille quotidienne, qui compte tant de revers, que M. de Balzac a eu l'heureuse fantaisie de raconter. Ailleurs on trouvera le récit de la déroute et du repos superbe qui la suit quelquefois ; ici, c'est la narration drôlatique des escarmouches de chaque jour, des protocoles de chaque nuit, et de toute cette stratégie conjugale qui transforme chaque femme, pour si candide qu'elle soit, en un Machiavel embéguiné.

Le mariage a été, est et sera toujours la plus bouffonne des choses graves, ou la plus sérieuse des choses comiques, comme on voudra ; les *Petites Misères de la Vie conjugale* sont donc ce qu'elles devaient être : un livre tout plein d'une extravagante sagesse, où tout le monde trouvera matière à rire aux éclats en voyant la vérité face à face.

Spectacles du 10 octobre 1845.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Richard. Diable à quatre.
7 h. 1/2 THEATRE-FRANÇAIS. — Corneille et Rotrou. Enseignement.
7 h. 1/2 OPERA-COMIQUE. — Richard. Domino.
7 h. 1/2 ITALIENS. —
7 h. 1/4 VAUDEVILLE. — Mansarde. Passé minuit. Les Mémoires.
6 h. 1/2 VARIETES. — On demande des professeurs. Mme Panache. Michel.
6 h. 1/2 GYMNASE. — La Vie. Les Couleurs. Yelva.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Bains à domicile. L'Almanach. Le Voisin.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois. Danseuses.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Paris et la Banlieue.
6 h. 1/2 GAITE. — Sept Châteaux du Diable. Sonneur.
CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 COMTE. — Augusta. 2 Clowns. M. Jean. Crispin.
6 h. 1/2 FOLIES. — Gamin. Espionne. Gig-Gig.
LUXEMBOURG. — Dernier Homme. Les Résurrectionnistes. Ma Vie.
BEAUMARCHAIS. — Les Ebénistes. Les Malheurs. Le Gamin. Intermède.
PANORAMA. (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et compagnie, rue du Croissant, 16.

torisation de M. le maréchal ministre de la guerre, et sur la demande de M. le maréchal duc d'Isli.

Cet ouvrage est intitulé : *Sahara algérien*.

Un chapitre de ce roman sur les contrées méridionales de l'Algérie, celui relatif à Tougourt, a été publié comme *specimen*, et avant la mise en vente de l'œuvre, dans le *Journal des Débats*, le *Messager*, l'*Afrique* et dans la *Revue orientale*. Cette grande publicité a porté ses fruits, et a mis en émoi le commerce anglais à Tunis, car M. le directeur central des affaires arabes menaçait de détourner, au profit de l'Algérie, le courant commercial qui se dirige naturellement de Tougourt à Tunis, et dont Malte tire un très-grand profit.

Cette phrase du *Sahara algérien* surtout a été l'objet des méditations anglaises :

« Il ne sera certainement pas impossible d'appeler vers Constantine par Biskra, et vers Alger par Bou-Saâda, ce grand courant commercial qui s'écoule de Tougourt à Tunis. Il y a à cela deux objections : l'antipathie religieuse et l'habitude ; mais il est bien permis de croire qu'*avec un peu d'adresse* nous pourrions atténuer l'une, et vaincre l'autre *par quelques sacrifices*. »

Indiquer aussi clairement ses moyens d'action pour vaincre les habitudes et les résistances religieuses des Tougourtins, c'était se livrer pieds et mains liés à des adversaires et des concurrents aussi redoutables que MM. les Anglais. Tout le monde avouera que la Direction des affaires arabes d'Alger a fait preuve *de peu d'adresse* en divulguant ainsi ses secrets.

Grande fut l'indécision du commerce anglais à Tunis avant de s'arrêter à un moyen efficace propre à déjouer les tentatives de la Direction des affaires arabes. Après bien des paroles inutiles, un malin demanda la parole ; elle lui fut accordée, et, au milieu d'un grand silence, il ne dit que ces trois mots : *Similia similibus curantur.* A l'adresse française, opposons l'adresse anglaise, et nous sommes sûrs de la victoire. Des bravos accueillirent cette bienheureuse proposition.

Tout de suite, une députation composée de trois honorables négociants se rendit au consulat d'Angleterre à Tunis, avec le fameux volume du *Sahara algérien*. Vingt-quatre heures furent accordées au drogman du consulat, pour traduire en bon arabe le chapitre du susdit ouvrage qui concerne Tougourt. Un bateau à vapeur partit immédiatement pour Malte, où l'on fit imprimer et tirer à six cents exemplaires la traduction du chapitre en question.

Aussitôt le retour du bateau à la Goulette, une caravane partit de Tunis pour Tougourt, portant, entre autres présents, aux chefs de cette contrée, un nombre considérable d'exemplaires de la traduction anglaise.

A l'arrivée de la caravane à Tougourt, tous les habitants connurent bientôt la grande nouvelle du jour, et en moins de quelques heures tous les sujets du cheikh de Tougourt avaient appris, soit par leurs yeux, soit par leurs oreilles, que la Direction centrale des affaires arabes d'Alger venait de publier un livre sur Tougourt, et que dans ce livre on lisait :

« Ben-Djellab, nom de la famille régnante, signifie : *les Enfants du Troupeau*. L'ancêtre de cette famille était un pauvre Arabe du désert, conducteur de troupeaux, que le hasard fit roi.

» Abd-er-Rahman-Bou-Lifa, enfant de douze à treize ans, héritier présomptif de la couronne, a déjà quatre femmes et cent concubines.

» Ce petit souverain aurait un véritable droit de seigneur sur toutes les femmes de son gouvernement.

» Si le mari se fâche, il est pendu ou crucifié.

» Lalla-Aïchouch, mère du cheikh régnant, et régente pendant la minorité de son fils, s'enivre en fumant du hachich. Elle honore ouvertement de toute sa confiance un favori dont elle a fait tuer le prédécesseur par jalousie. Ses sujets parlent très ironiquement de la sévérité de ses mœurs.

» Les Tougurtins blancs sont fils de juifs. Ils subissent une loi honteuse, en opposition avec le Koran et avec les mœurs arabes, celle du droit du seigneur.

» Les filles des Ouled-Naïl et des Arazlia, viennent camper pendant l'hiver sur le *mamelon des poux*, et s'y prostituent, argent comptant.

» Deux Européens attendent l'arrivée des Français à Tougourt, et avant long-temps les Français iront les délivrer. »

Il en fallait moins pour mettre Tougourt en révolution.

L'adresse anglaise avait déjoué les projets par trop ambitieux de M. le directeur central des affaires arabes.

Tous les Ben-Djellab, indignés de voir refuser à leur race une noble origine, alors que l'arbre généalogique de leur famille, conservé précieusement dans la grande mosquée, est au contraire un témoignage irrécusable de la noblesse de leur sang, se réunissent à la grande mosquée, et jurent, en présence des Tolba et sur la djedra de leurs aïeux, que désormais, sous peine de malédiction éternelle, ils n'auront aucune relation avec les chrétiens d'Alger.

Lalla-Aïchouch jure par les entrailles qui ont porté pendant neuf mois son bien-aimé fils Bou-Lifa, qu'elle connaîtra ceux de ses sujets qui l'ont aussi indignement calomniée.

Vingt personnes, est-il dit dans l'ouvrage du colonel directeur des affaires arabes, ont affirmé l'exactitude des détails qu'il contient. Eh bien ! elle veut vingt victimes.

Elle réunit la Djema des cheikh et leur dit : « Il faut pour l'honneur de l'antique famille des Djellab que je sache le nom de ceux de mes sujets qui, depuis quatre ans, sont entrés dans les murs de l'infâme ville d'Alger, la prostituée. Je veux qu'on n'en n'oublie pas un seul. Il y va de vos têtes, cheikh à barbes blanches. »

Les cheikh sortirent silencieusement du palais de la reine-mère et donnèrent l'ordre à leurs chaouch de rechercher immédiatement tous ceux qui depuis quatre ans avaient fréquenté le marché d'Alger.

Chaque cheikh prévint les chaouch que Lalla-Aïchouch voulait vingt victimes.

Il fut fait ainsi que l'avaient dit les cheikh. Les chaouch se mirent en quête et amenèrent bientôt vingt individus au tribunal de Lalla-Aïchouch.

La reine régente compta un à un les prévenus et parut satisfaite de retrouver le chiffre indiqué dans l'ouvrage de la direction d'Alger :

Puis elle leur dit :

Vous avez calomnié votre sultane.

Le Koran chéri a dit :

« Celui qui pèchera par la langue périra par la langue. »

J'ordonne donc qu'on vous coupe la langue avec un fer rouge.

Notre Kadi, ministre de la justice, est chargé de l'exécution de cet ordre.

Amen, répondit le kadi, et avec lui les chaouch.

Aussitôt on alluma un vaste réchaud avec du charbon de palmier, et le forgeron du lieu fournit à la justice l'instrument du supplice.

Bientôt vingt individus, mutilés et muets, quittaient la place publique pour prendre vingt directions différentes.

Pendant ce temps, Abd-er-Rahman-Bou-Lifa maudissait la plume qui le comparait à un vieux libertin, lui enfant de douze ans. Il demandait instamment à Dieu de lui faire franchir en une minute douze autres années, afin de nous prouver, à la tête de ses armées, qu'il n'était pas épuisé par la débauche et les femmes.

Les Tougourtins, que nous appelons fils de juifs, sans savoir peut-être qu'il faut quatre-vingt-dix-neuf générations pour qu'un juif converti à l'islamisme devienne un véritable musulman, froissés jusqu'au fond de leur âme de la honte qui rejaillirait sur eux si nos assertions trouvaient crédit dans le pays, voulaient tous nous prouver les armes à la main qu'ils ne sont ni juifs ni fils de juifs ; mais surtout ce qui éveillait en eux des sentiments de haine contre nous, c'est ce soupçon humiliant que nous faisons planer sur leur caractère d'époux.

Enfin, les jeunes filles, vierges encore, des Ouled-Naïl et des Arazlia, promettaient le sacrifice de ce qu'elles ont de plus cher aux cavaliers de la tribu qui vengeraient la réputation de leurs mères.

Tel fut le résultat de la lecture du chapitre du *Sahara algérien*, qui concerne Tougourt.

J'oubliais un fait important :

Lalla-Aïchouch vient de rendre en l'assemblée des cheikh qui font partie de la Djema, un édit qui condamne à la peine de mort tout habitant de l'Ouad-Righ qui mettra le pied dans l'une des villes habitées par les Français.

Désormais les négociants anglais peuvent être assurés que le monopole du commerce de Tougourt leur appartient, et il ne reste plus à la Direction centrale des affaires arabes qu'à proposer la grande expédition qui doit nous rendre maîtres de Tougourt.

Agréez, etc.

La lettre que nous citons a été empruntée à l'*Algérie*. Ce journal, que cette lettre soit vraie ou fausse, regrette la légèreté de la Direction centrale des affaires arabes qui, en publiant le *Sahara algérien*, insulte la famille de Ben-Djellab, en lui déniant une origine noble, déshonore la mère du cheikh Abd-er-Rhaman-Bou-Lifa, en l'appelant fumeuse de hachich, empoisonneuse et prostituée, et outrage toute la population, en lui prêtant les plus mauvaises mœurs.

[illegible] les fois qu'ils refusèrent de travailler à un prix insuffisant, il deviendrait presque impossible de concilier pacifiquement les intérêts du capitaliste et du travailleur ; des collisions éclateraient tôt ou tard entre ces deux classes, et la société se verrait entraînée aux crises les plus funestes.

Par deux fois nous avons signalé ce danger à la magistrature. Nous avons dit aux juges de première instance : il faut que le salaire de l'ouvrier s'élève, que le prolétaire ne soit plus réduit à la [illegible] purement matérielle, qu'il développe son intelligence, qu'il participe aux avantages sociaux. L'élévation du salaire suit de temps immémorial une progression constante. C'est une loi économique, une loi chrétienne et sociale. Cet accroissement du bien-être, condition du développement intellectuel et moral, l'ouvrier ne peut l'obtenir, ne l'obtient aujourd'hui que par la *grève*, que par la suspension simultanée des travaux dans tout un corps de métier. Ne lui enlevez donc pas le seul moyen qu'il ait de se faire rendre justice, ne le réduisez pas au désespoir. Si vous êtes armés d'une loi dure, sachez la rendre humaine et digne de notre époque par une interprétation progressive. Ne soyez pas esclaves d'une lettre morte. Considérez la portée sociale de vos décisions. Croire qu'on arrêtera par des jugements l'accroissement du salaire, c'est imiter ce roi barbare, qui voulait arrêter avec le pied le flux de la mer. Punir chez les ouvriers l'association, le concert, l'esprit de solidarité, c'est lutter contre le progrès, contre la Providence ; c'est provoquer des crises dangereuses. Ne l'oubliez pas : en 1834, les ouvriers lyonnais combattirent pendant huit jours dans tous les quartiers de leur ville, ils barricadèrent toutes les rues, ils arborèrent le drapeau noir sur les édifices. Cette guerre sanglante, acharnée, quel en avait été le signal ? Une grève suivie d'un procès, l'arrestation de quelques mutuellistes, auxquels on voulait appliquer l'article 415 du Code pénal.

Nous avons adressé ce langage aux magistrats chargés de juger en première instance les ouvriers charpentiers. Nous n'avons pas craint de leur montrer tout le danger, de leur signaler tous les désordres, toutes les catastrophes que la classe moyenne provoque en comprimant le développement des classes ouvrières : nous avons eu le droit de leur faire envisager le mal ; car, grâce à Dieu, nous ne souhaitons pas qu'il arrive. Nous sommes les apôtres du progrès pacifique, et notre parole, que l'autorité refuse d'entendre, que parfois elle étouffe avec peu d'intelligence, n'enseigne que l'union de tous les intérêts, l'accord de toutes les classes et le respect de tous les droits.

Les juges de première instance ne nous ont pas compris. L'o-vant la possession du bien-être, du pouvoir, des honneurs, comprimant chez les classes inférieures les essors de l'ambition la plus légitime, jusqu'au jour où cette aristocratie se voit dépossédée par la violence et où l'abus d'autorité amène de déplorables représailles ? Nous souhaitons ardemment que cette histoire ne soit pas deux fois celle de la France ; mais l'avenir du pays ne dépend pas de nos vœux. Que les puissants du jour contemplent enfin la situation et méditent.

En 1789, en 1830, la bourgeoisie et le prolétariat, réunis sous les mêmes drapeaux, proclamaient les mêmes principes. On eût dit qu'elles marchaient à des conquêtes communes. A ces deux époques cependant le prolétaire, après avoir combattu, s'est vu exclu du partage des dépouilles qui suit la victoire. Tandis que les chefs se distribuaient les emplois, la fortune, il retournait à son atelier pour y travailler du matin au soir, esclave de l'industrie ; pour voir sa famille lui demander un pain qu'il n'a pas toujours ; pour songer qu'en cas de maladie et de vieillesse l'hôpital même ne lui était pas assuré.

Le prolétaire a longuement réfléchi, et il commence à penser que ses intérêts ne sont pas liés à ceux des bourgeois, comme il le croyait aux jours de leur lutte commune contre l'ancienne féodalité. Le prolétaire s'étonne de ne pas voir les hommes qu'il a portés au faîte ne pas lui tendre la main pour l'aider à sortir de sa misère, et, dans le tiers-état si uni, si compacte aux jours de l'assemblée nationale, une scission profonde s'est opérée.

Dira-t-on qu'il n'existe plus aujourd'hui de classes distinctes, que tous les Français sont égaux devant la loi, que l'ouvrier a tort de se plaindre, car nulle barrière légale ne le sépare des honneurs et de la fortune ? Dira-t-on qu'il peut devenir électeur, éligible, député, ministre, qu'il peut tout conquérir par son travail ? Un pareil langage est démenti par les faits, par la réalité, tout aussi bien que celui de M. l'avocat général Ternaux, déclarant jeudi dernier devant la Cour royale que les ouvriers charpentiers avaient tort de chercher dans la grève une augmentation de salaire, et d'imposer à leurs maîtres des contrats ; qu'ils feraient mieux d'attendre cette augmentation du progrès des temps, et que dans quelques années les entrepreneurs viendraient offrir cette augmentation d'eux-mêmes.

Non, l'ouvrier quelque laborieux qu'il soit, ne peut pas parvenir à tout. Si nulle barrière légale ne l'entrave dans sa carrière, la misère est une barrière plus infranchissable encore que des prescriptions de loi, et cette misère, les gouvernants ne s'attachent pas à la guérir. L'autorité ne prend pas en main la cause du travailleur. Elle [illegible] sée, qu'elle se plaigne, et l'on sait qu'il n'y a pas loin du [illegible] ment au murmure.

La mesure de rigueur prise contre les ouvriers charpentiers est de nature à rendre plus durable, plus profonde, à envenimer une scission que nous déplorons, mais que nous sommes obligés de constater chaque jour. Si le texte brutal condamnait ces hommes, remarquables par leur intelligence, leur modération, leur caractère plein de dignité, il fallait interpréter le texte ; si le juge était contraint à frapper par l'omnipotence de la lettre, il fallait tenir compte aux accusés des circonstances si atténuantes de la cause ; en un mot, les ouvriers attendaient une marque d'intérêt, de bon vouloir, de sympathie ; ils n'ont obtenu qu'une dure sentence prononcée à deux reprises, sans qu'on en modifiât une seule lettre.

Au pouvoir législatif, qui est plus libre, il appartient maintenant de se montrer plus prévoyant, plus conciliateur. Qu'il soit bienveillant pour la classe pauvre, ou plutôt qu'il soit juste, et que la révision des lois arriérées qui régissent notre industrie soit l'un de ses premiers travaux.

Madagascar défendu contre les journaux ministériels.

Il s'est malheureusement trouvé que nous avons eu tort avant-hier en ne citant que deux journaux ministériels comme ayant pris parti pour l'Angleterre dans l'affaire de Madagascar : on nous montre le numéro de dimanche de la *Patrie*, journal ministériel du soir, qui enchérit encore sur ses deux confrères, et ne se contente pas d'approuver, avec eux, la coopération anglaise comme une courtoisie convenable, mais qui l'établit comme un droit de la part de l'Angleterre.

Que devons-nous conclure de cet accord des journaux ministériels ? Sont-ils réellement, ce que nous avions refusé de croire jusqu'à présent, les organes de la pensée du 29 octobre ? On doit commencer à le craindre, et peut-être le nouveau malheur qui vient de nous frapper en Algérie sera-t-il la cause d'un échec diplomatique à Madagascar. L'Angleterre nous donnera la permission de poursuivre Abd-el-Kader dans les déserts du Maroc, à condition que nous compromettions nos droits sur Madagascar en acceptant la coopération anglaise dans cette île.

Chose déplorable ! Sera-t-il réservé à la branche cadette des Bourbons de perdre cette magnifique possession que la branche aînée, au moment où elle est tombée du trône, s'apprêtait à reconquérir à la France ? Sera-t-il réservé à la branche cadette des Bour-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE,

SAMEDI 11 OCTOBRE 1845.

Entre le premier et le deuxième volume de DERRIÈRE LE GRAND MAT, le feuilleton de la *Démocratie pacifique* publiera le quatrième volume du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE, de M. ALEXANDRE DUMAS.

MARTIN CHUZZLEWITT, roman en quatre volumes de CH. DICKENS, traduit par Mme BELLOC, suivra le roman de M. Pujol.

Les personnes qui s'abonneront à partir du 15 octobre, recevront : 1° les trois premiers volumes du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE ; 2° le roman entier de M. E. CAMUS, UNE FILLE DU PEUPLE ; 3° ce qui aura paru déjà de DERRIÈRE LE GRAND MAT.

DERRIÈRE LE GRAND MAT (1).

CHAPITRE XII. — LA SCIENCE DU SAVOIR-FAIRE.

Quoique nous ne voulions pas faire subir au lecteur la description de toutes les manœuvres exécutées à la mer, nous nous sommes pourtant réservé le droit de rendre compte de la physionomie du chef pendant toutes les circonstances de la vie de bord.

Ces observations éclairciront petit à petit l'incertitude qui règne encore, et sur le moral et sur le mérite maritime du commandant de *l'Attrayante*. Car s'il est vrai qu'un fait dramatique exceptionnel puisse mettre en relief toute la capacité ou la nullité d'un homme, les allures de chaque jour, les rapports forcés avec les inférieurs, les mille petites circonstances insignifiantes en apparence de la vie ordinaire, doivent donner de son caractère une moyenne d'autant plus rapprochée de la vérité, que le nombre de ces observations est plus considérable.

La propreté minutieuse, l'élégance recherchée, les embellissements luxueux, tout ce qui enfin doit flatter l'amour-propre du capitaine, en donnant une haute idée de la bonne tenue du navire dès le premier coup-d'œil, était l'objet particulier des soins de M. de Saint-Cric.

Ainsi, la netteté luisante des canons, la fraîcheur constamment renouvelée de la peinture chamois qui décorait les murailles intérieures du navire, la dorure des losanges des bastingages, le brillant et le poli du dôme, des habitacles, de tout ce qui est cuivre ou fer, formaient la substance de ses recommandations continuelles.

Ce désir de l'élégant et du beau s'étendait jusqu'au personnel ; on l'a reconnu dans ses observations à Antoine et au commissaire, sur l'irrégularité de leur tenue ; mais pour l'équipage surtout, il poussait la rigidité fort loin ; l'allure militaire, dégourdie des hommes, la coquetterie de leur mise, leur extrême agilité dans tous les exercices, voilà quelle était en général la teneur de ses ordres du jour.

Il laissait au capitaine de corvette l'arrimage de la cale, la tenue de la mâture, l'entretien du gréement, etc., et ne s'était pas encore permis de contrebarrer les décisions de ce dernier sur ce chapitre.

Le commandant de Saint-Cric n'exerçait pas non plus un contrôle gênant sur la manière dont l'officier de quart manœuvrait.

Dans le beau temps seulement, Antoine s'était trouvé une fois ou deux l'objet de quelques observations de sa part, à propos d'une bonnette mal établie, d'une voile trop bordée ou d'une vergue mal appuyée ; mais l'autorité s'abstenait toujours dans le mauvais temps, par crainte sans doute de blesser l'amour-propre de ses officiers, ou pour apprécier exactement leur valeur maritime intrinsèque, en les laissant à leur propre impulsion ; aussi le voyait-on rarement sur le pont quand la brise fraîchissait à prendre deux ris aux huniers ; il se contentait alors de se faire rendre compte de tout ce qui se passait.

Depuis dix jours, environ, que *l'Attrayante* avait mis sous voiles, il n'avait pris que deux fois le commandement de la manœuvre pour le ris de chasse (1), le soir à 6 heures, et cette manœuvre avait toujours été exécutée avec une célérité extraordinaire, car le commandant imposait assez aux uns, pour que le désir d'une approbation leur donnât l'envie de bien faire, et que la crainte d'une punition sévère et immédiate arrêtât la mauvaise volonté des autres.

Un exemple tout récent avait convaincu ces derniers de la promptitude avec laquelle le châtiment suivait la faute. Un acte d'insubordination, assez minime pourtant, avait eu lieu deux jours après le départ, et l'homme coupable avait immédiatement reçu douze coups de corde sur le dos, sans passer par les longueurs du conseil de discipline.

Cette mesure, un peu arbitraire, avait produit un très bon effet moral sur l'équipage ; aussi trouvait-elle dans l'état-major plus de partisans que d'opposants.

Antoine, Kergallec, Richeville la soutenaient, et appuyaient leurs arguments sur la preuve *à posteriori*, sur l'expérience qui en démontrait le bon résultat.

Le docteur prétendait, au contraire, que de tels actes répétés pourraient mettre les hommes en résistance ouverte contre l'autorité, car il est des matelots qui connaissent leurs droits.

Le hasard avait fait tomber cette punition sur un homme qui n'avait excité la pitié de personne, car il était de la *dernière classe* de l'équipage. C'est qu'entre gens de même grade l'inégalité, cette loi de la nature, existe néanmoins : il y a à bord le peuple et l'aristocratie du gaillard d'avant.

Or, toute punition qui ne met pas en jeu les facultés effectives de la foule est d'un bon effet moral, [illegible] tenu en éveil est la circonspection, c'est-à-dire la [illegible] de subir une peine pareille.

Personne enfin n'avait à se plaindre de l'autorité, si ce n'est Antoine ; mais ce dernier avait ses chefs en trop grande vénération pour songer un seul instant à exprimer son mécontentement ; il se croyait, au contraire, intéressé à persuader à tous que le commandant le tenait en haute estime.

Il n'en était pas de même avec Mlle de Meillan. Maître Antoine avait gardé contre elle une rancune très vive, et tenu sa promesse de ne point lui faire connaître la couleur de ses paroles. Les autres officiers étaient du reste dans le même cas : leur curiosité physique une fois satisfaite, ils la regardaient à peine lorsqu'ils la rencontraient sur le pont. La plupart d'entre eux croyaient la punir de sa fierté hautaine, par l'espèce de quarantaine forcée où ils l'avaient mise.

Cette indifférence apparente sur le pont à l'adresse de Mlle de Meillan n'empêchait pas qu'on ne s'occupât beaucoup d'elle au carré ; elle se trouvait souvent le sujet des conversations et surtout des plaisanteries de presque tous, plaisanteries fort innocentes du reste et consistant en surnoms grotesques, en caricatures dont les auteurs nommés étaient Hornan et de Richeville.

Depuis quarante-huit heures néanmoins ils avaient été obligés de suspendre leurs observations ; sa présence sur le pont était chose si habituelle pour tous, que chacun avait remarqué cette absence prolongée.

Le docteur Alophe, qu'elle avait frappé plus particulièrement, apprit du capitaine de corvette que Mlle de Meillan avait continuellement gardé la chambre et ne s'était même pas présentée à table depuis le dîner dont nous avons rendu compte.

Il se tranquillisa pourtant, pensant qu'on l'eût fait appeler si cette indisposition eût pris de la gravité.

Les deux jours qui se sont passés depuis notre dernier chapitre ont fait franchir à la frégate, malgré la faiblesse de la brise, les cinquante lieues qui la séparaient du détroit de Gibraltar ; mais tout annonce une relâche ; car le vent, loin d'augmenter pour faire refouler les courants, diminue de plus en plus et commence même à devenir contraire.

Kergallec, de quart, vient d'envoyer prévenir le commandant de ces variations de brise, mais ce dernier ne donne aucun ordre.

Très philosophe en fait de questions de service, Kergallec continue fort calme sa promenade, et retourne à ses idées favorites sans même s'occuper de messire Lepreux, qui fume seul sa pipe au pied du grand mât, avec la physionomie d'une âme en peine. On voit que la société de son ami intime lui manque.

Tout à coup sa figure s'épanouit, ses yeux s'éclaircissent, la pipe rentre brusquement dans son étui, car Mlle de Meillan vient d'apparaître sur le pont.

Oubliant aussitôt le serment qu'il a fait d'attendre ses avances, il va dire quelques mots à un timonnier qui remonte bientôt avec une chaise ; et, avec la grâce délicate qu'on lui connaît, il s'empresse d'aller galamment l'offrir à Julia. Mais celle-ci refuse poliment, et continue à regarder la terre sans s'occuper davantage de lui.

Le commissaire descend furieux au carré.

— A-t-on jamais vu une *pimbêche* pareille ?

— Qu'y a-t-il donc, honnête Tamerlan ? dit Hornan ; vous avez l'air

---

(1) Voyez les numéros du 2 au 10 octobre.

(1) Diminution de voile pour la nuit.

toire de Madagascar, commises par les *Débats* ; il paraîtrait que la *Patrie*, autre journal ministériel, n'est pas mieux informée; nous sommes donc contraints de tracer une nouvelle esquisse des faits qui ont créé et maintenu nos droits sur cette île.

C'est au règne de Louis XIII que remontent les premiers actes de l'autorité française sur Madagascar. Des lettres-patentes du 24 juin 1642, données par ce roi, et confirmées par Louis XIV, le 20 septembre 1643, accordent à un nommé Rigault, de Dieppe, la concession de l'île et le droit exclusif d'y commercer pendant dix années. — Nous n'avons pas à examiner la légitimité d'un pareil acte, mais la possession de presque toutes les colonies européennes ne repose pas sur des bases plus justes.

En 1648, le sieur de Flacourt, investi du titre de commandant général pour gouverner au nom du roi, arriva à Madagascar, dont il fut pris solennellement possession. Une nouvelle prise de possession eut lieu en 1670 ; on réunit alors Madagascar à la couronne sous le nom de *France orientale* ; et des édits confirmatifs parurent successivement en 1686, 1719, 1720 et 1725.

Nous n'entrerons pas dans le détail de toutes les vicissitudes de bonne et mauvaise fortune par lesquelles passèrent les établissements français : indiquons seulement les postes les plus importants fondés sur la côte orientale. Ce sont, en remontant du sud au nord, d'abord le fort Dauphin, presque à l'extrémité méridionale de l'île, Sainte-Luce, Matane, Mananzou, Tamatave, Foulpoint, Tintingue, Antongil, et en face de Tintingue l'île Sainte-Marie, solennellement cédée à la France en 1750 par les indigènes.

Transportons-nous en 1811, époque à laquelle notre principal établissement, Tamatave, fut pris par une escadre anglaise, et de là au traité de Paris (30 mai 1814), par lequel Madagascar fut restituée à la France, mais sans être expressément nommée : le traité disait que la France reprendrait les colonies qu'elle possédait avant 1792, sauf certaines exceptions, parmi lesquelles figuraient l'île de France (Maurice) et ses *dépendances* abandonnées aux Anglais.

Sir Robert Farquhar, gouverneur de Maurice, prétendit que le mot *dépendances* comprenait Madagascar. Le gouvernement de la Restauration protesta, et le cabinet de Saint-James fut obligé de reconnaître que la prétention élevée en son nom était mal fondée. En conséquence, en 1818 et 1819, il fut repris solennellement possession par la France de ses divers établissements de Madagascar.

Il faut remarquer que durant l'occupation anglaise, le gouverneur de Maurice, substituant l'Angleterre aux lieu et place de la France, avait déclaré prendre possession de *tout* Madagascar, avait

[illegible]

pas de succès décisifs, traîna en longueur. Sur ces entrefaites arrive la révolution de 1830. De nouveaux embarras européens surgissent pour la France, et en 1831 ordre d'abandonner l'expédition est donné par le maréchal Sébastiani, alors ministre de la marine (nom malheureux qui ne se trouve écrit qu'aux mauvaises pages de notre histoire : n'est-ce pas le même maréchal qui a le premier signé les traités du droit de visite et prononcé sur la malheureuse Pologne, au moment où elle agonisait, ces infâmes paroles : « L'ordre règne à Varsovie ! »).

Dès 1831 donc, nous n'avons plus occupé que l'île Sainte-Marie; mais, on le voit, nos droits sur Madagascar ne sont pas *purement nominaux* ; car cette expression est tout ce qu'on pourrait dire d'un îlot découvert par quelque navigateur dans une mer lointaine, et dont il aurait été pris possession par quelques vaines formalités et la plantation d'un drapeau, sans que personne l'ait visité ni occupé depuis la découverte.

Mais est-ce là notre position à Madagascar ? Notre possession n'a-t-elle pas été longue, constante, multipliée ? Si elle a été interrompue, qu'est-ce qu'une interruption de vingt ans ? Que disons-nous ? cette interruption de possession n'a pas même duré vingt ans ; car en 1840, nos droits ont été consacrés par une portion importante de la population malegache.

Par suite de l'oppression terrible exercée par les Houvas sur les autres indigènes, et pour y échapper, les chefs du royaume sakalave de Bouéni, situé sur la côte *occidentale*, vers la pointe nord, ont cédé volontairement leur territoire à la France, suivant conventions passées le 14 juillet 1840 avec le gouvernement de Bourbon; et c'est par suite de cette cession que nous avons pris solennellement possession le 5 mai 1841 de l'île de Nosse-Bé. Le Bouéni a pour limite, au sud, la rivière de Sambao, par 16° 40' de latitude, et au nord la rivière de Sambranou, par 13° 35' de latitude.

En outre, peu de temps après cette cession, le chef du pays des Antakares, Taimiare, nous a également cédé son territoire par une autre convention passée avec M. le capitaine de marine Passot. Ce territoire comprend toute la partie *nord* de l'île, et s'étend depuis le 14° 25' de latitude sur la côte Est, jusqu'au 13° 35' sur la côte Ouest, c'est-à-dire jusqu'à la rivière Sambranou, limite du pays de Bouéni. Il est vrai que le gouvernement n'a pas encore ratifié officiellement ce traité, ou du moins ne lui a pas donné une exécution ouverte, puisque aucune prise de possession ne semble avoir été faite, et que, depuis, le chef antakare a vainement imploré notre secours contre les Houvas (1).

[illegible] Hollande, sur laquelle elle ne détient qu'un point pour ainsi dire imperceptible ; et néanmoins cette extension, très contestable, du principe, a été soufferte par les autres nations. C'est encore en vertu du même principe que l'Angleterre nous a empêchés, tout récemment, d'avoir des établissements à la Nouvelle-Zélande, où la règle a encore reçu de sa part une élasticité très discutable.

Il est vrai que la *Patrie* nous donne ici un conseil très prudent ; elle ne nous engage pas à revendiquer l'application du principe à Madagascar, de peur d'autoriser l'Angleterre à le faire valoir ailleurs. La réserve de la *Patrie* est plaisante : elle aurait pour résultat de laisser l'Angleterre seule profiter de ce principe (car personne au monde ne songe à lui contester ses possessions); tandis que nous, pour ne pas le sanctionner, nous n'en userions pas dans les cas les plus légitimes.

Car, répétons-le encore : à Madagascar notre souveraineté n'est pas purement nominale, et elle ne résulte pas seulement d'un principe de droit public européen ; elle s'étend *de fait et depuis longues années*, sur une forte portion de l'île.

En résumé, *à l'égard des Européens*, notre possession de fait et de droit sur toute l'île est inattaquable.

A l'égard d'une portion des indigènes, elle est également légitime sur une grande partie de l'île, puisque, *de fait*, d'importantes peuplades nous ont cédé leurs droits sur certains territoires, et que nous en occupons depuis longtemps certains autres.

Notre possession de fait à l'égard des indigènes sera encore plus légitime le jour où nous délivrerons l'île de la domination des Houvas, qui appesantissent un joug meurtrier sur ces races indigènes : ce jour-là, en effet, toutes ces peuplades nous offriront leur soumission et nous accepteront volontairement pour leurs maîtres, ou plutôt pour leurs initiateurs à la vie civilisée, en reconnaissance des secours que nous leur aurons apportés.

Mais ceci rentre dans la question de la conquête, et la *Patrie* soutient qu'il serait insensé de chercher à reconquérir cette île, que ce serait se créer une seconde Algérie à 2 000 lieues de la France.

Si Madagascar était un pays entièrement inconnu, si jamais nos marins et nos commerçants ne l'avaient visitée, si c'était d'hier

(1) Voir pour de plus amples détails la *Revue coloniale*, imprimée par ordre du gouvernement, numéros de février et août 1845, *relations de M. le capitaine de corvette Guillain*. Voir encore pour l'histoire de Madagascar le *Précis sur les établissements de Madagascar*, également imprimé par ordre du gouvernement (1836). Lire aussi les excellents articles que publie le *National*.

SUPPLÉMENT

tout... Bajazet.

— Il y a d'abord que je ne sais pas pourquoi vous me donnez toujours trente-six noms ; je finirai par oublier les miens.

— Allons, voyons, brave Napoléon, qu'y a-t-il ?

— Eh bien ! croiriez-vous que j'envoie chercher une chaise au carré, parce que je m'aperçois que madame est montée toute seule, et qu'elle l'a refusée ? Elle m'a dit : Merci, c'est vrai ! mais elle ne m'a pas regardé.

— Ah ! très bien ! et de quatre ! dit de Richeville. Allons, Mornan, à l'œuvre ; elle ne nous laissera pas chômer.

— Comment, à l'œuvre ? fit Napoléon interloqué.

— Oh ! ce n'est rien, répondit Mornan ; ça ne vous regarde pas, c'est notre musée qui s'augmente.

C'est qu'en effet Mornan avait déjà fait trois charges représentant les trois refus de madame la marquise de *Tuflérenska* ; la première représentait Antoine offrant sa main à l'échelle, au moment de l'arrivée ; la seconde caricature, la tentative du commissaire, et la troisième enfin, le commandant arrondissant son bras pour lui faire descendre l'escalier de la batterie.

Elle répondait à chacune de ces offres, par des signes de négation croissants, qui, joints à des gestes de la main, rendaient ces refus très pittoresques.

Nous ne savons si le lecteur est à la hauteur des signes franc-maçoniques en usage dans les postes d'élèves, mais nous n'en dirons pas davantage.

Mornan était dans le feu d'une quatrième composition, quand un timonnier vint annoncer qu'on allait mouiller.

Chacun se disposa aussitôt à monter. Raoul quitta sa chambre, où il s'adonnait à un travail opiniâtre, pour oublier la présence de Mlle de Meillan, et se rendit aussitôt sur le pont, car il était, comme officier de manœuvre, le personnage essentiel de toute manœuvre générale.

A son arrivée, il aperçut Julia causant avec le commandant, à qui elle avait exprimé le désir d'assister au mouillage.

Aussi se décida-t-il un peu difficilement à aller prendre les ordres du commandant ; mais il fallait finir par là, il fit un seul salut à bonne distance, de manière à ce qu'il pût servir pour deux.

— Commandant, je viens vous demander vos ordres !

Malgré le soin qu'avait eu Raoul de ne pas regarder Mlle de Meillan, il ne put s'empêcher de remarquer qu'elle venait de tourner subitement la tête d'un autre côté, ou, pour ne point paraître écouter la réponse de M. de Saint-Cric, ou, comme l'indiquait plutôt la brusquerie de ce mouvement, pour montrer à Raoul que le motif de curiosité qui avait semblé l'attirer vers lui n'existait plus.

— Nous allons mouiller, monsieur, répondit le commandant de son ton de service; veuillez faire faire toutes les dispositions.

— Chacun à son poste pour le mouillage ! commanda Raoul quand il eût rejoint son banc de quart.

M. de Saint-Cric monta sur la dunette et un quart d'heure après la frégate *l'Attrayante* avait jeté l'ancre dans la baie d'Algésiras pour y attendre une brise favorable qui lui permît de passer le détroit de Gibraltar.

Raoul quitta le banc de quart, rendit le service à Kergallec et redescendit dans sa chambre sans avoir jeté un seul coup d'œil à Julia, ce qu'il eût pu faire sans crainte d'être vu d'elle, car son regard n'avait pas quitté la terre, elle paraissait avoir totalement oublié l'individu qui l'occupait tant deux jours auparavant.

CHAPITRE XIII. — EN RADE.

En arrivant au mouillage, chacun des officiers s'attendait à profiter largement des joies que la terre peut donner. Aussi le lendemain, après le déjeuner, le commissaire se hasardant le premier à porter la parole, alla demander au commandant la permission de descendre à terre ; mais il se trouva *masqué* par un refus motivé sur la direction encore incertaine du vent, qui pouvait d'un instant à l'autre devenir bon, et permettre de refouler les courants du détroit.

— Lorsque la brise sera *faite*, ajouta le commandant, et donnera l'assurance d'une impossibilité matérielle de départ pendant plusieurs heures, vous pourrez descendre à terre. Veuillez, je vous prie, communiquer mes intentions à ces messieurs pour leur éviter la peine de venir me trouver.

Le commissaire, fort penaud, se rendit au carré où il annonça la décision de l'autorité.

Deux jours se passèrent sans que personne eût quitté la frégate ; le canot des provisions, nommé à bord la Poste-aux-Choux, partait seul le matin de très-bonne heure, mais était hissé aussitôt son retour, car la frégate restait continuellement en appareillage, de manière à profiter du moindre vent favorable.

Les officiers faisaient le quart et non la garde de vingt-quatre heures comme en rade, car rien n'était changé dans le service; sans les voiles serrées sur leurs vergues, et l'immobilité de la frégate chacun eût pu se croire à la mer.

Le comte de Meillan et sa fille, quoique non compris dans la consigne générale, s'y étaient pourtant soumis. Prévenus par le commandant de l'ennui où les mettrait, à l'égard des autorités de la ville, la découverte de leur rang et de leur qualité, ils avaient mieux aimé se priver de voir une ville fort triste que d'essuyer cet échange obligé de politesses.

Pour Julia même, l'existence n'avait donc nullement varié, elle continuait ses stations quotidiennes sur le pont, assise comme d'habitude, un livre à la main, et s'occupant fort peu, en apparence, de ce qui se passait autour d'elle.

Les officiers se succédaient au quart, sans qu'elle semblât donner plus d'attention au remplaçant qu'à celui dont elle venait d'avoir la société muette pendant quatre heures.

Lorsque le tour de Raoul arrivait, l'indifférence de Julia prenait un caractère plus marqué : on eût dit que non seulement elle ne voulait pas le regarder, mais tenait même à ce qu'il reconnût chez elle cette intention évidente, sans se douter probablement que chercher à démontrer à une personne qu'on ne s'occupe pas d'elle, c'est lui prouver le contraire.

Le fait se renouvela le jour même ; Raoul vint prendre le quart à midi, et Julia, dès qu'il parut, fit faire ostensiblement, mais sans brusquerie, un mouvement à sa chaise : elle se mettait ainsi dans l'impossibilité de voir le côté de tribord, où se promenait l'officier de quart, sans tourner la tête sur l'avant.

Cette manifestation hostile n'avait pas échappé à Raoul, qui s'en émut assez peu d'abord ; seulement, avec la certitude qu'elle ne le voyait pas, il se prit à l'examiner plus attentivement qu'il n'avait osé le faire jusqu'alors. Mais à mesure qu'un sentiment d'admiration enthousiaste se faisait jour dans son âme, à la vue de cette pose gracieuse dessinant des courbes si élégantes, si pures, laissant trahir mille perfections inaperçues par lui, ses motifs de haine et ses résolutions de vengeance reprenaient le dessus ; il traitait de coquetterie raffinée cette persistance de Julia à ne point tourner les yeux vers lui.

Dans cette impatience qu'il ne s'avouait pas, il s'était fait à lui-même le pari qu'avant une heure elle aurait tourné la tête vers lui ; mais le double de ce temps s'était écoulé, deux heures venaient de sonner et Julia n'avait pas bougé.

Il en eût été probablement ainsi jusqu'à la fin du quart, si le commandant, montant sur le pont, suivi du comte de Meillan, ne fût venu changer la scène.

— Mademoiselle, monsieur le comte et moi avons formé le projet de visiter la frégate, dont vous ne connaissez encore que vos appartements; nous ferez-vous la faveur d'être des nôtres ?

— Volontiers, commandant, répondit Julia ; j'en avais presque le désir, et n'avais pas osé vous le demander.

— Cette visite ne pouvait guère être faite plutôt, reprit M. de Saint-Cric ; nous ne sommes que depuis deux jours en rade, et la toilette de la frégate est à peine terminée. A la mer, il n'y fallait pas songer, le moindre roulis vous est dangereux, puisque, ajouta-t-il d'un ton qui voulait faire pardonner une indiscrétion, vous n'accordez à personne le droit de vous soutenir.

— Visitons le navire, commandant, si vous voulez, interrompit assez brusquement Julia, en se levant aussitôt.

Le commandant se dirigea vers l'escalier, accompagné de ses passagers. Il allait descendre quand il aperçut Raoul, arpentant d'un air pensif les vingt-cinq pas du gaillard d'arrière.

— M. de Mombrun, serez-vous assez aimable pour nous faire les honneurs de votre carré ?

Raoul allait accepter forcément, lorsqu'il se souvint qu'on lui avait annoncé l'arrivée d'un canot étranger; sa position d'officier de quart l'obligeait à le recevoir ; il s'excusa donc très poliment, puis ajouta, en apercevant le docteur, qui revenait d'une visite à ses malades :

— Mais voici mon ami Alophe, qui remplira cet office beaucoup mieux que moi. — Et courant vers ce dernier, il lui dit, en deux mots, ce dont il s'agissait.

Les offres du docteur furent très bien accueillies et l'on descendit, le commandant d'abord, puis le comte et sa fille. Cette dernière avait prouvé, par un pincement de lèvres assez dédaigneux, qu'elle se croyait l'objet du refus honnête de Raoul, mais n'avait point levé les yeux sur lui, même pendant qu'il s'était excusé.

Le docteur allait descendre après Mlle de Meillan, lorsque Raoul, comme saisi d'une idée subite, l'arrêta pour lui dire à voix basse :

— N'oubliez pas, Alophe, de faire aussi les honneurs de ma chambre, j'y tiens.

— *O vanitas!* exclama le docteur, en souriant ; oui, oui, certainement, soyez tranquille, j'aurai soin de faire remarquer que vos rideaux sont en satin broché, et je soutiendrai que votre tapis vient en droite ligne des Gobelins.

— Soit ! dit sérieusement Raoul.

Alophe rejoignit le commandant, qui avait d'abord dirigé sa visite sur l'avant, et s'était arrêté au grand panneau.

Dès que Raoul, en descendant quelques marches pour s'assurer de la route suivie par eux, eût la certitude de ne pas être aperçu, il franchit rapidement l'escalier et se rendit dans sa chambre, où il ne resta pas une minute, et remonta aussitôt sur le pont.

Mais, à l'éclat extraordinaire de ses yeux, on eût cru qu'il venait de commettre une mauvaise action.

EDOUARD PUJOL.

(*La suite à demain.*)

... des recettes ; et qu'enfin la presse soit déclarée libre, avec quelques prudentes restrictions. »

La *Gazetta* donne ensuite le nom des 14 personnes qui ont été arrêtées à Badi.

AMÉRIQUE CENTRALE.

Nous apprenons, dit la *Tribune de New-York*, que la guerre vient d'éclater entre l'Etat de Honduras et celui de San-Salvador : on s'y attendait depuis longtemps. La république de Guatemala a fourni des armes et des munitions à San-Salvador. On assure même que le général Cabrera lève des troupes pour les mettre au service de cet état contre Honduras.

Actes officiels.

On lit dans le *Moniteur* : « Le roi, à la nouvelle des derniers évènements de la province d'Oran, s'est empressé de prescrire au ministre de la guerre de lui rendre compte de la situation des familles laissées par les braves qui ont si glorieusement succombé, victimes de ces déplorables évènements. »

Quatre ordonnances royales du 5 octobre, publiées par le *Moniteur* d'aujourd'hui, nomment : procureur général près la cour royale de Poitiers, M. Allain Targé, procureur général à Riom ; procureur général près la cour royale de Riom, M. Letourneur, procureur général à Poitiers ; conseiller à la cour royale de la Martinique, M. Morel, procureur général près la même cour (M. Morel sera chargé des fonctions de président pendant trois années, à partir de son installation) ; procureur général près la cour royale de la Martinique, M. de Vaulx, premier avocat général à la cour royale de Colmar ; avocat général à Colmar, M. Mantellier, substitut du procureur général à Orléans ; substitut du procureur général à Orléans, M. Lenormand, procureur du roi à Roanne ; procureurs du roi : à Roanne, M. Mongin de Montrol, substitut, à Jonzac, M. Perrin, substitut ; aux Sables d'Olonne, M. Chaudreau, substitut ; substituts de procureurs du roi : à Valence, M. Delvincourt, substitut à Montargis ; — à Montargis, M. Read, substitut à Montélimar ; — à Montélimar, M. Gay, avocat ; — à Rambouillet, M. Alexandre, substitut à Arcis-sur-Aube, — à Arcis-sur-Aube, M. Cariot, juge suppléant ; — à Niort, M. Vincent Molinière, substitut à Bourbon-Vendée ; — à Bourbon-Vendée, M. Aubin, substitut à Melle ; — à Melle, M. de Gennes, avocat ; — à Montbrison, M. Villedieu, avocat ; président du tribunal de première instance de Thiers, M. Terrand, juge d'instruction ; juges : à Thiers, M. Andrieu, avocat ; — à Saint-Girons, M. Bergès, juge suppléant ; juges-suppléants : à Pont-Audemer, M. Lechevalier, avocat ; — à Riom, M. Chirol, avocat.

Deux autres ordonnances du même jour, 5 octobre, et publiées aussi par le *Moniteur* d'aujourd'hui, nomment divers présidents, juges et juges suppléants de tribunaux de commerce, et divers juges de paix et suppléants de juges de paix.

— Les promotions suivantes viennent d'avoir lieu dans l'ordre de la Légion d'Honneur :

Au grade de commandeur : M. Dehaies de Montigny, colonel du 70e de ligne ; M. Boërio, colonel commandant du palais et de la place de Saint-Cloud, et M. Cazac, colonel du 12e régiment de ligne ;

Au grade d'officier : MM. de la Garde de Chambonas, chef de bataillon au 70e de ligne ; Bertin, chef de bataillon au 71e de ligne ; de Hody, colonel du 4e régiment de cuirassiers, et Durand d'Arsonval, chef de bataillon du 17e de ligne.

Des décorations de chevalier du même ordre ont été décernées à plusieurs officiers et sous-officiers de l'armée, ainsi qu'à deux gendarmes de la légion de la Seine-Inférieure, les nommés Belloy et Grignard.

On lit dans le *Moniteur de l'armée* :

Les régiments qui ont reçu l'ordre de partir pour l'Afrique, sont :

Le 5e de ligne, en garnison à Perpignan ;

Le 16e de ligne, en garnison à Perpignan ;

Le 30e de ligne, en garnison à Marseille ;

Le 43e de ligne, en garnison à Toulon ;

Le 51e de ligne, en garnison à Marseille ;

Le 12e léger, en garnison à Cette ;

Le 2e de chasseurs, en garnison à Carcassonne ;

Le 5e de chasseurs, en garnison à Tarascon.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — L'impératrice de Russie, la grande-duchesse Olga et leur suite sont arrivées, le 30 septembre dernier, à Inspruck (Tyrol), et ont continué immédiatement leur route vers l'Italie. — Le duc et la duchesse de Cambridge, oncle et tante de la reine d'Angleterre, sont arrivés à Berlin le 3 octobre. — La duchesse de Berry est arrivée le 2 octobre au château de Schœnbrunn pour rendre visite à la famille impériale d'Autriche. — On dit que le gouvernement a répondu aux envoyés d'Haïti, chargés de solliciter un sursis au paiement de l'indemnité, qu'il ne pourrait donner une réponse définitive, tant qu'un gouvernement régulier n'aurait pas été établi dans l'île. — Le ministre de la marine vient d'expédier aux préfets maritimes l'ordre de presser, autant que possible, l'armement des navires destinés à faire partie de la station des côtes occidentales de l'Afrique. Ces bâtiments devront se trouver réunis le 1er décembre prochain devant Cadix. — Le ministre des finances, dit le *Progressif cauchois*, a donné comme certain aux délégués du commerce de Fécamp et de plusieurs autres ports que, d'ici à quelques jours, paraîtrait une ordonnance accordant aux armateurs la faculté de s'approvisionner de sel non seulement à Saint-Ubes, mais encore dans les autres ports de Portugal et d'Espagne. — L'ambassade d'Espagne à Paris fait publier l'avis suivant : « Tous les individus appartenant à la légion étrangère au service de l'Espagne, jouissant de la pension accordée par le gouvernement de S. M. catholique, sont prévenus que les arriérés de ladite pension des années 1841, 1842, 1843, 1844, leur seront payés, à dater du 15 du présent mois, aux bureaux de l'ambassade, rue de Clichy, n° 19, de 11 à trois heures. — M. le ministre des travaux publics est arrivé à Marseille lundi dernier. — Malgré les bruits contraires, M. le maréchal Bugeaud ne viendra pas à Paris ; il a dû partir d'Excideuil avant-hier pour se rendre à Marseille, où il compte s'embarquer le 10. — M. Thiers est en ce moment à Londres. — M. de Ségur Dupeyron, inspecteur des ... ... pas à espérer qu'un bon prix vienne compenser au cultivateur le mauvais rendement des racines. On parle de 5 fr. pour les 50 kilogr. de racines vertes, et de 35 fr. pour les racines sèches ; mais ce n'est encore qu'à l'état de rumeur.

L'ACQUITTEMENT ET LA MISÈRE. — Samedi, à l'audience de la cour de Bruxelles, chambre des appels correctionnels, un individu prévenu du vol d'une vieille marmite en cuivre, a été acquitté. En entendant l'ordre de sa mise en liberté, il a fondu en larmes. Ce malheureux, qui a subi un emprisonnement préventif de treize semaines, ne possédait pas un centime et devait faire à pied douze lieues pour retourner chez lui. Il n'avait mangé le matin à la prison qu'un peu de pain noir, et c'est dans un tel état de dénuement qu'il devait parcourir une si longue route. Ce malheureux aura dû mendier en route et commettre ainsi un autre délit, pour pouvoir gagner son domicile.

PÊCHE MIRACULEUSE. — Le 2 de ce mois une immense colonne de phoques est entrée dans la baie de Quendall, îles Shetland. Aussitôt toute la population s'est précipitée vers le rivage et en deux heures 1 540 de ces cétacés sont restés au pouvoir des vainqueurs.

INONDATION. — Nous apprenons que la vallée de Vire est submergée, les eaux couvrent plus de 2 000 hectares de terrain ; le dommage causé par cette inondation imprévue sera fort grand. Après la perte des regains, surpris par cette crue instantanée, la détérioration, pour quelque temps au moins, d'une partie des terrains baignés par les eaux de la mer.

FAMINE. — On écrit de Kœnigsberg : La famine est bien plus affreuse aux frontières russes que chez nous. Les paysans passent par centaines, et poussés par la faim, ils pillent nos champs. Le gouvernement, pour défendre contre ce pillage les propriétés de ses sujets, sera obligé d'envoyer des troupes d'ici à la frontière, ainsi que d'Insterburg et de Tilsitt. Mais ceci n'apporte aucun soulagement aux souffrances des malheureux sujets russes, qui mourront littéralement de faim, si leur gouvernement ne se montre pas plus paternel à leur égard. Ils sont tellement misérables, que les parents imposent à leurs enfants l'obligation de les quitter et d'aller se faire nourrir par les riches. On voit des mères vouloir se séparer à jamais de leurs enfants en bas âge, en priant des personnes aisées de les adopter, ne pouvant pas, disent-elles, les nourrir plus longtemps.

On écrit de Wesel, à la *Gazette de Cologne* : « Aujourd'hui, notre marché aux légumes n'étant que très peu fourni de pommes de terre, un paysan, qui n'en apportait que deux sacs, se vit entouré de chalands nombreux et empressés. Le prix exorbitant qu'il exigea exaspéra la foule. Les sacs furent vidés, et l'un des nombreux spectateurs, prenant la courroie avec laquelle les sacs avaient été liés ensemble, l'attacha au cou du paysan, le serra fortement, et voulut le pendre à la tour de l'hôtel-de-ville. La police arriva à propos pour empêcher l'exécution de ce projet. »

DUEL LITTÉRAIRE. — Voici une nouvelle littéraire aussi étonnante qu'inattendue : Un M. Prosper Drague vient de défier M. de Pradel qui est à Lyon, en champ-clos, pour lui disputer la palme si légitimement acquise de l'improvisation. Si ce défi est accepté, ce sera une admirable lutte poétique.

TALENT LUCRATIF. — La célèbre cantatrice suédoise, Mlle Jenny, qui s'est tant fait remarquer aux fêtes royales de Bonn, vient d'être engagée pour trois ans à l'Opéra de Berlin, à raison de 95 000 fr. (25 000 thalers) par an et 50 thalers (190 fr.) de feu pour chaque représentation, plus un congé de deux mois, qui sera rachetable moyennant 1 500 thalers (5 700 fr.) Jamais jusqu'à présent, sur aucun théâtre, un artiste n'avait obtenu des appointements aussi considérables.

PHÉNOMÈNE MÉTÉOROLOGIQUE. — La ville d'Apt a été, comme la ville de Digne, témoin, il y a quelques jours, d'un phénomène météorologique assez curieux. Voici la description qu'en donne le *Mercure aptésien* : « Vers les huit heures et demie du soir, alors que, malgré le temps pluvieux, il y avait encore quelques oisifs sur les promenades, une étoile filante, d'un éclat extraordinaire, s'est, pour ainsi dire, abattue sur Apt, et l'a traversée en se dirigeant du sud-est au nord-ouest, à une faible hauteur. Toutes nos promenades ont été un instant illuminées. »

LA CHASSE AU VOLEUR. — *Tribunal correctionnel du Havre.* — M. Dubois, cultivateur à Notre-Dame-de-Gravenchon, à ce que rapporte le *Droit*, raconte ainsi la chose : — Donc, messieurs, que j'étais à ma queroisée, et qui faisait nuit ; voilà que j'aperçois comme une ombre qui se glissait dans mon volailler. — Bon, que je me dis, y a du gibier là-dedans, et sans faire mine de rien voilà que je prends mon fusil, que je descends tout doucement et que j'appelle mon domestique : François, que je l'y dis, vins-t-en avec mé, min garchon, et ne bouge brin d'où je vais te mettre, et je le postis dret à l'entrée de la cour. Je ne fesions miette de bruit ; pourtant la volaille, qui était dans la niche, eut quelque idée qui pourrait bien y avoir du monde ilà, et je la vois qui ouvre la porte et qui se met en train de décamper ; mais je voulais voir le visage de ce biau masque là ; si bien que je tiris mon coup de fusil en l'air, et puis, patatras, v'là que ce quelque chose culbute cul par-dessus tête. Je ne savais, en vérité de Dieu, si c'était un homme ou une femme ; mais je ne tardai pas à le savoir : je m'approchai donc, et je vis cette femme ici présente. — C'est donc vous, que je l'y dis, qui venez la nuit tordre le cou à mes poulets ? — Imaginez, messieurs, que la volaille ne profite pas dans mon poulailler, tant s'en faut. Mes poules ont beau pondre, couver, faire éclore, tant plus qu'elles en font de poulets, tant moins qu'il y en a. — Je tenais ma voleuse, et pas si bête de la lâcher ; je la menis chez le maire, ousqu'elle ne voulait pas dire son nom ; mais l'ôtorité l'y forcit bien. — Indépendamment de cette déposition, des pièces probantes attestent que la veuve Fécamp est coutumière du fait, qu'elle est la terreur des poulaillers des environs. — En conséquence, et attendu qu'elle a été déjà condamnée pour un délit de même nature, le tribunal lui applique une nouvelle peine de deux années d'emprisonnement.

MARTYROLOGE DES TRAVAILLEURS. — Hier matin, un accident terrible est venu attrister le faubourg Saint-Ni[illegible] ouvrier, employé chez M. Dufour-Martin, à Blangy, a été [illegible] la roue de la voiture qu'il dirigeait. Le malheureux a péri [illegible] qu'il y ait contribué par son imprudence. Il [illegible] chevaux, un faux mouvement qu'il fit pour serrer [illegible] descente du ...

... et la Réunion depuis quelques années, se trouve attaquée ... et généralement menacée par un fléau terrible. La maladie attaque les cannes à sucre, et l'on ne connaît aucun moyen de les en garantir, ni d'arrêter ses progrès. — Comme, en revenant de Chine, je ne me suis arrêté que deux jours à Saint-Paul, les renseignements que je puis vous donner seront incomplets, sans doute, mais ils sont de la plus grande exactitude.

Je tiens de M. Lecoat de Kervéguen (le plus fort tenancier de Bourbon, il possède cinq habitations et près de deux mille noirs), et de M. Lambert, agent de change, que, aussitôt que ce fléau se manifesta, M. Richard, directeur du Jardin-des-Plantes de Saint-Denis, excellent botaniste, dit-on, fut appelé sur les lieux (dans la partie sous le vent de l'île ; car jusqu'à ce jour, il s'est fait très peu sentir du côté du vent), et que sa première idée fut d'attribuer ce phénomène à l'appauvrissement des terres. On lui fit voir des cannes semblables sur des carrés nouvellement défrichés ; il crut alors devoir s'en prendre à la vieillesse de la canne elle-même ; enfin, en présence de cannes nouvelles également atteintes, il conclut que ce ne pouvait être que l'effet d'une influence atmosphérique.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on croit assez généralement que la récolte de 1846, non pas celle actuellement pendante, mais la suivante, sera presque nulle. Dieu veuille qu'il en soit autrement !

Je me serais abstenu bien volontiers de vous apprendre cette fâcheuse nouvelle, si je n'avais pensé que la publicité pourrait attirer sur les lieux quelques hommes spéciaux dont les études viendraient en aide à l'expérience des habitants, et garantiraient l'avenir de cette belle colonie.

MARTYROLOGE. — Nous avons, dit l'*Opinion* (d'Auch), un malheureux accident à annoncer. Avant-hier samedi, sept ouvriers terrassiers étaient occupés à extraire du gravier à la *Cagaillouère*, commune d'Auch. Un éboulement de terres engloutit deux Espagnols et deux femmes qui travaillaient près d'eux. Un de ces malheureux était déjà mort lorsqu'il a été retiré de la terre qui le couvrait ; c'est le sieur Garcia. Les trois autres, dont l'état donne quelques inquiétudes, ont été transportés à l'hospice d'Auch. — Le *Journal du Loiret* contient également des nouvelles de cette nature. Un accident, dit-il, est arrivé sur notre chemin de fer dans la nuit de dimanche à lundi. Un surveillant qui se trouvait de garde non loin de la gare, entre le pont de la Bourie et le pont de Joie, était resté sur la voie au moment du passage du convoi des malles-postes qui, comme on sait, part à minuit d'Orléans. Tout le convoi a passé sur le corps de ce malheureux qui a été broyé. Cet homme était sujet à des étourdissements. On suppose qu'il aura été subitement pris d'une attaque, ou bien qu'en voulant traverser la voie son pied aura rencontré le rail, et qu'il sera tombé sans pouvoir se relever avant le passage du convoi.

Enfin, le même journal nous apprend que dimanche dernier, à Beigny, deux ouvriers maçons occupés à faire les fondations d'une cave, pour la maison de l'adjoint de la commune, travaillaient à dix pieds de profondeur sans avoir eu la précaution d'étrésillonner, lorsque le bâtiment entier, cédant à la charge, s'écroula. Un des maçons fut enseveli sous la masse des décombres. Ce n'est qu'au bout de quatre heures d'un travail assidu, auquel avaient pris part tous les habitants de la commune, qu'on a pu déblayer autour de lui. Par miracle il était vivant, une pierre avait fait voûte au-dessus de sa tête ; le reste du corps était entièrement enterré. Ce maçon, père de famille, en a heureusement été quitte pour quelques contusions.

Courses.

Dimanche prochain 12 octobre, à une heure et demie de l'après-midi, les premières courses d'automne auront lieu au Champ-de-Mars.

Le premier prix est de 3 000 francs, pour chevaux de trois ans. Un seul tour.

Deuxième prix, 3 500 francs, pour chevaux de trois ans et au-dessus. Un tour en partie liée.

Les membres du jury de ces courses sont : MM. le préfet de la Seine, baron de Curmieu, Champigny, président ; Ernest Leroy, Marchand, Bertolacci, directeur du dépôt de haras du bois de Boulogne, et Deliège, chef du bureau de l'instruction publique, du commerce et des haras à la préfecture de la Seine.

Liste des chevaux engagés pour disputer les deux prix d'arrondissement.

Prix de 3 000 fr. : *Tertulia*, à M. le prince de Beauvau ; — *Miszka*, à M. Lupin ; — *Ismael*, à M. de Séran ; — *Scamper*, à M. le duc de Nemours ; — *Prédestinée*, à M. le comte de Morny ; — *Lady Macbeth*, à M. Fasquel.

Prix de 3 500 fr. : *Confiance*, à M. le prince de Beauvau ; — *Rosine*, à M. de Séran ; — *Tomate*, à M. Fasquel ; — *Fitz-Emilius*, à M. Aumont ; — *Croquenbouche*, à M. le duc de Nemours.

Les courses commenceront : 1° par la première épreuve du prix de 3 500 fr. ; — 2° épreuve unique du prix de 3 000 fr. ; — 3° deuxième épreuve du prix de 3 500 fr.

Le public est instamment prié de ne pas conduire de chiens à ces courses, afin d'éviter les accidents.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 9 OCTOBRE.

Le *Constitutionnel* s'occupe des mouvements religieux en Allemagne. En outre des réformations de Rouge et de Czersky, les amis des lumières, secte plus politique encore que religieuse, visent à l'épuration du protestantisme, et les piétistes en sont les conservateurs fanatiques.

Le roi de Prusse, d'après le *Constitutionnel*, marche un peu sur les traces de l'empereur Alexandre, qui s'était créé une existence mystique sans toutefois renoncer entièrement à ses plaisirs. On doit à Frédéric-Guillaume la résurrection de l'ordre du Cygne, qui, lors de sa fondation, il y a quatre siècles, avait alors nécessairement une signification purement catholique. La société de Gustave-Adolphe pour la conservation des doctrines évangéliques est également son œuvre, et ces deux créations suffisent pour faire connaître ses sentiments, et ses tendances en matière de religion, lors même qu'il ne pencherait pas visiblement pour le *piétisme*.

Le *National* termine ainsi un très bon article sur la nouvelle condam-

M. L. à Méviston. — Nous avons reçu ; merci ! soyez sans inquiétude.

M. C. à Orléans. — On expédie. Nous nous occupons de votre projet. — Courage, et compliments à M. P.

A notre ambassadrice, à Lyon. — Calmez les âmes, et développez les nobles désirs. Tout sera concilié ; Dieu nous protège. Ne voyez-vous pas que les cœurs généreux vont au-devant les uns des autres ?

M. A. à Marseille. — Nous bâtons toutes choses, et nous vous écrirons bientôt. Tenez-nous exactement au courant des événements. — Comptez les 101 50.

M. L. à Jersey. — Certainement, *pour* et non *par*. — St.....reculera la limite. — Le cœur et la raison seront consultés. — C. P. est ici. — J'écris à P. et à C. — On lit C. D. — A. L. nous a bien mal compris : notre silence, dis-le lui, a été la preuve de notre amitié. Quant à la *D. P.*, c'est 0 fr. 09 de port par jour. — ....?

M. L. C. en congé. — Prenez tout votre temps, rien ne périclite.

M. V. B. à Bourges. — Vous n'aurez pas de lettre : nous sommes trop pressés : attendez vous à l'être...... sur nos cœurs !

Marchés.

Marché Saint-Antoine, 10 oct. — Foin, 1re 51 à 52 ; 2e 46 à 48 ; 3e 42 à 44. — Sainfoin, 1re 00 à 00 ; 2e 00 à 00 ; 3e 00 à 00. — Luzerne 1re 51 à 55 ; 2e 00 à 52 ; 3e 00 à 46. — Paille de blé 1re 30 à 31 ; 2e 28 à 00 ; 3e 00 à 00. — Paille de seigle 1re 00 à 30 ; 2e 00 à 00 ; 3e 00 à 00. — Paille d'avoine, 1re 00 à 15 ; 2e 00 à 14 ; 3e 00. — Trèfle 1re 00 ; 2e 00 à 00. — Regain 1re 00 à 00.

Halle aux veaux. 10 octobre. — Veaux amenés 315, vendus 30-318.

17. ... Montmartre. ... Juge commissaire, M. Gallais ; syndic provisoire, M. Henin, rue Pastourel, 7. — JOSSE, fabricant de plumes et fleurs artificielles, rue Saint-Sauveur, 43. Juge commissaire, M. Belin-Leprieur ; syndic provisoire, M. Pellerin, rue Lepelletier, 13. — MAYADON, marchand de vins, faubourg Saint-Antoine, 180. Juge commissaire, M. Letellier-Delafosse ; syndic provisoire, M. Heurtey, rue Geoffroy-Marie, 5.

Du 16 septembre. — BENOIST, boucher à Bercy, rue de Bercy. Juge commissaire, M. de Rotrou ; syndic provisoire, M. Hellet, rue Sainte-Avoie, 2.

Bourse du 10 octobre 1845.

La baisse d'hier a fait aujourd'hui de nouveaux progrès. Elle est de 15 c. sur le 3 p. 0/0, et de 10 c. sur le 5 p. 0/0. Le Nord a baissé de 10 fr., et tous les autres dans la proportion. Les Zinc Vieille-Montagne ont encore monté de 100 fr. La société des annonces est de nouveau en voie de hausse.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Rente belge, 1 1/2 p. 0/0, 100 1/4. — Rente belge, 745. — Id. passive, 6 3/4. — 3 0/0, 38 1/2. — Jouissance de Bourgogne, 8210. — Canal de Bourgogne, 1070. — Montereau, 523 75, 522 50, 525. — Bordeaux, 700, 697 50, 692 50. — Actions Zinc Vieille-Montagne, 7500, 7600. — Lin Maberly, 700, 705, 710. — Société générale d'annonces, 340, 360. — Obligations de Saint-Germain nouv. 1190. — Rouen, 1085. — Chemin non constitué de Charleroy, 613 75. — A terme : Banque de France, 3380. — Naples, 101 50. — Chemins de Montereau, 520. — Bordeaux, 700, 687 50, 690.

Orléans ...

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 107,00 à 00,00 ; courant du mois, 110,50 à 111,00 ; 2 derniers mois, 113,00 à 00,00 ; 4 premiers 1846, 115,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 104,00 à 00,00. — ... 02,50 à 00,00. — Lin, 88,00 à 00,00. — Voitures, 6,75.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 110,00 à 00,00, novembre et décembre, 111,00 à 112,00 ; 8 premiers 1846, 108,00 à 110,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 87,50 à 00,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 11 octobre.

7 h. 1/2 OPÉRA. —

7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Virginie, Une Fausse Confidence.

7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — 1re rep. de la Charbonnière.

7 h. 1/2 ITALIENS. — Lucie.

7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — ...

6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Une Histoire de l'Oncle Baptiste, La Samaritaine.

6 h. 1/2 GYMNASE. — ...

7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Les Bains à domicile, L'Almanach, Clémentine.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., rue du Croissant, 16.

MM. les Souscripteurs d'actions de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE PRESSE sont prévenus que l'Administration s'occupe de la répartition des actions. Ceux qui désireraient fournir de nouveaux documents devront les faire parvenir dans le délai de trois jours à la Direction, rue Grange-Batelière, 4.

[illegible] Bourg un capital de 500 000 fr. me paraît une excellente idée ; et je trouve fort ingénieuses les diverses combinaisons imaginées pour tenter le public. Exercée ainsi, et dans un pareil but, la séduction me paraît tout-à-fait légitime. Si j'en juge par ce qui se passe autour de moi, grand sera le nombre de ceux qui risqueront leur argent, et ceux-là, j'en suis convaincu, s'estimeront fort heureux de s'être laissé séduire.

On a bien supprimé la loterie, mais on n'a certes pas détruit au cœur de l'homme cette attraction que la nature y a mise pour les chances du hasard.

Une bonne œuvre dans laquelle on peut gagner 20 ou 30 000 francs ! Tout le monde voudra sans doute y prendre part.

Je joins à ma lettre un mandat de 50 fr. pour dix billets que je vous prie de prendre pour mon frère et pour moi (1). Jusque là, rien ne nous distingue de la foule des souscripteurs. Cependant, en notre qualité de phalanstériens, nous voudrions que la noble cause qui a toutes nos sympathies profitât, dans une certaine proportion, des chances heureuses que le sort nous réserve peut-être. A cet effet, monsieur, nous prenons, avec les gérants de la *Société pour la propagation et la réalisation de la Théorie de Fourier*, avec les gérants de la *Démocratie pacifique*, et avec l'administration de Petit-Bourg, l'engagement suivant :

1° Nous renonçons à toutes les primes de 5 francs qui pourront nous échoir.

2° Nous abandonnons moitié des primes de 20 et de 50 fr.

3° Nous abandonnerons 25 p. 100 sur les lots de 100 francs et de 500 francs, 10 p. 100 sur les lots de 1 000 fr., de 2 000 ; 5 p. 100 sur les lots de 4 000 et de 5 000 francs ; enfin 2 p. 100 sur les lots de 10 000, de 20 000 et de 30 000 francs.

Trois parts seront faites du total des sommes abandonnées par nous, savoir :

Un quart sera acquis à la Société pour la propagation de la théorie de Fourier ;

Une demie à la Société du journal la *Démocratie pacifique* ;

Un quart à la colonie de Petit-Bourg.

Quant aux lots de bienfaisance qui ne peuvent pas être échangés contre de l'argent, nous nous engageons à donner, en espèces, 100 francs pour chacun de ceux qui pourraient nous échoir ; les sommes provenant de ces versements sur ces lots seront jointes à celles dont j'ai parlé plus haut.

Permettez-moi, monsieur, de vous présenter une hypothèse qui fera comprendre le résultat, pour l'Ecole sociétaire et pour Petit-Bourg, de cette proposition dans le cas où notre exemple serait suivi par un certain nombre de Phalanstériens.

Je suppose que 1500 Phalanstériens prennent chacun deux billets : total 3 000 chances. Sur ces 3 000 billets il y en aura probablement 600 qui gagneront (1/5e). Supposons que ces 600 billets gagnants se répartissent ainsi :

1 de 100 francs	100	
2 de 50	100	
2 de 20	40	
595 de 5	2 975	
	3 215	
Déduisons 10 0/0 pour la conversion en espèces	321 50	
Il resterait	2 893 50	
à répartir ainsi :		
A la Société pour la propagation de la théorie de Fourier		723 35
A la *Démocratie pacifique*		1 446 75
A Petit-Bourg		723 40
		2 893 50

Vous voyez, monsieur, que dans nos calculs de probabilités nous n'exagérons rien, et que, tout en appelant l'Ecole sociétaire et Petit-Bourg à participer à notre bonne fortune, nous nous sommes réservé la plus belle part dans les largesses du sort à notre égard. Au reste, ceux qui seraient tentés de nous imiter pourraient prendre d'autres engagements, et varier à leur gré les combinaisons et les proportions.

Si vous approuvez notre idée, je vous laisse libre, monsieur, de porter cette lettre à la connaissance des lecteurs de la *Démocratie pacifique*.

Veuillez agréer, etc. M.

Nous croyons devoir rappeler ici quelques-unes des conditions de la loterie de Petit-Bourg.

Les 200 000 billets sont divisés en 500 séries, ayant chacune 400 numéros, de 1 à 400.

Toute personne qui aura pris cinq numéros *consécutifs*, de 1 à 5, de 6 à 10, de 11 à 15, de 21 à 25, de 26 à 30, etc., dans une *même série*, sera sûre de gagner au moins un lot de 5 fr.

Pour procéder au tirage des 3 gros lots (30 000 fr., 20 000 fr., 10 000 fr.), on tirera d'abord le numéro de la série qui gagnera ces trois lots ; ensuite, on tirera, dans cette série, un premier numéro, qui aura droit au lot de 30 000 fr. ; après ce tirage, on remettra dans l'urne (l'urne de la série qui vient d'être désignée) ce numéro gagnant, et il concourra au deuxième tirage, c'est-à-dire au tirage du lot de 20 000 fr.

Le numéro qui aura gagné le lot de 20 000 fr. sera remis de même dans l'urne, et concourra au tirage du lot de 10 000 fr.

Pour les dix lots de 5 000 fr., on procèdera ainsi : On tirera de l'urne où sont réunis les 500 numéros des séries, 10 numéros. Ces 10 numéros désigneront les 10 séries qui auront droit aux 10 lots de 5 000 fr. On tirera ensuite dans l'urne générale qui contient, comme on sait, 400 numéros, on tirera un numéro. Supposons que ce numéro sortant soit le numéro 8. Eh bien ! c'est le numéro 8 qui, dans chacune des 10 séries déjà désignées, gagnera un lot de 5 000 fr.

Il sera procédé de même pour les 10 lots de 4 000 fr., pour les 10 lots de 2 000 fr., pour les 20 de 1 000 fr., et jusques et y compris les lots

(1) Vous voudrez bien prendre cinq numéros se suivant dans une série quelconque, et puis cinq fois le même numéro dans cinq séries impaires.

[illegible] ville depuis trente ans.

En vain les libraires les plus considérables, les magistrats même ont-ils intercédé en faveur des expulsés ; en vain s'est-on adressé au roi lui-même ; la mesure a été maintenue et exécutée avec rigueur.

M. Brockhaus, député de Leipzig, a interpellé le ministre à ce sujet dans la chambre élective. Par malheur, les interpellations ont été pâles et insignifiantes. M. de Kœnneritz s'est contenté de répondre que nul n'a le droit de séjourner en Saxe s'il n'est Saxon, et la chambre aussitôt a passé à l'ordre du jour.

A ce sujet on lit, dans un journal de Brême, l'article suivant que nous nous contentons de traduire sans plus de commentaires :

« L'Allemagne vient de recevoir un nouveau démenti comme nation et comme peuple.

» Il n'y a pas d'Allemagne ; il n'y a qu'une censure pour représenter l'unité germanique. Que si quelqu'un me demande : Etes-vous Allemand ? Je répondrai : Non ; je suis Prussien, Saxon, Bavarois, Badois, etc., mais Allemand... apprenez qu'il y a partout des Allemands, excepté en Allemagne. Vous tous qui ressentez quelque chose au nom de la patrie, voilez votre visage, car quiconque prétend porter le nom allemand, vient d'être souffleté par la police de Leipzig d'une manière infâme. Vingt écrivains viennent d'être chassés de cette ville pour ce seul crime d'être nés à Berlin, Danzig, Halle, et non pas à Leipzig ou à Dresde. On les accuse d'être Allemands. Il y a deux ans que le gouvernement badois a expulsé M. Grun, accusé d'être Prussien. MM. Itzstein et Hecker ont été chassés de Berlin, sous prétexte qu'ils sont Badois. Où tout cela finira-t-il ?

» Si le gouvernement prussien était juste, il exercerait des représailles contre cette mesure barbare, car la plupart des expulsés de Leipzig sont des Prussiens. Mais un écrivain peut-il faire valoir le droit des gens en sa faveur ? Il est hors la loi. Savez-vous comment la Prusse se venge ? Elle vient de défendre, pour toute l'étendue du royaume, le *Herold* et la *Revue mensuelle*, publiés à Leipzig par le professeur Biedermann, qui est Saxon. Or, ces deux organes sont également partisans du progrès. Les écrivains jouent aujourd'hui le rôle des juifs au moyen-âge. Il y a un dicton allemand : « *Si tu bats mon Juif, je battrai le tien.* » Les hobereaux du moyen-âge vidaient toutes leurs querelles sur le dos des pauvres juifs qui, dans tous les cas, étaient battus, rossés et pillés. C'est là le rôle des écrivains modernes de l'Allemagne. La Saxe chasse les Prussiens, la Prusse complète la mesure en frappant d'interdit les journaux saxons, dont les écrivains prussiens auraient pu encore tirer quelques ressources. Et pourquoi tous les Saxons ne sont-ils pas tenus de quitter la Prusse en vingt-quatre heures ? — Comment, dira-t-on, un négociant, un commis, un acteur, un chevalier d'industrie pâtirait pour un misérable journaliste, pour un faiseur d'articles, pour un feuilletoniste ? Mais ce ne sont pas là des hommes. Un homme qui ne paie pas patente ! un homme qui vit de son esprit et de son cœur, au lieu de vendre de la flanelle et de billets de loterie ! fi donc ! Allemands, vous tous, hommes de cœur et d'esprit, enfants de Luther, de Lessing et de Schiller, sachez que vous serez mis hors la loi, tant que vous ne ferez pas la loi vous-mêmes. »

Le consul général d'Alexandrie, assure-t-on à l'*Esprit public*, a écrit à M. le ministre des affaires étrangères qu'un certain nombre de Maronites lui avait demandé à passer, aux frais de l'Etat, dans nos possessions d'Afrique. Le consul général annonce que si cette demande était accueillie, cet exemple serait suivi presque immédiatement par un nombre beaucoup plus considérable de chrétiens, ne cherchant qu'à se soustraire aux persécutions auxquelles ils sont en butte.

Le consul général ajoute dans sa lettre que ces Arabes chrétiens pourraient être placés sur les frontières de nos possessions, et qu'en communiquant avec les Arabes de l'Algérie, il est présumable qu'ils opèreraient un rapprochement entre les tribus ennemies et les Français.

M. le ministre des affaires étrangères a adressé un extrait de cette lettre à M. le ministre de la guerre en lui demandant son avis.

Nous ne pensons pas qu'il puisse être répondu à ces malheureux autrement que par une accession complète à leurs désirs. La colonie y gagnerait de toutes les manières.

Le *Messager* publie les rapports officiels parvenus au gouvernement sur les derniers événements qui ont eu lieu dans la province d'Oran :

Le général Pays de Bourjolly, commandant la province d'Oran, à M. le lieutenant-général de Lamoricière, gouverneur-général par intérim.

Bivouac de Touiza des Beni-Dergoum, 23 septembre 1845.

Monsieur le gouverneur,

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous l'annoncer dans mon rapport de quinzaine, je m'empresse de vous adresser ci-après la relation de mes opérations militaires. Les faits et les considérations politiques qui les ont nécessitées ayant été déjà développés dans le rapport précité, je me bornerai ici à vous présenter le récit détaillé, et jour par jour, des marches et des combats de la colonne que je commande.

Le 19 septembre, la colonne de Mostaganem campait à Bel-Acel ; elle se composait de quatre petits bataillons de 300 à 350 hommes fournis par le 9e bataillon de chasseurs d'Orléans, le 32e de ligne et les tirailleurs indigènes. J'avais deux escadrons de cavalerie et trois obusiers de montagne.

Le 18, la colonne vint coucher à la Touiza des Beni-Dergoum ; le 19, je quittai ce bivouac pour me rendre à celui de Ben-Atia. Informé de la résistance que les Arabes devaient m'opposer au défilé de Tifour, j'envoyai ma cavalerie et le goum arabe pour tourner cette position à droite par la gorge de Zamora, tandis que je l'abordais de front avec mon infanterie et le convoi. Le mouvement de la cavalerie ayant eu pour résultat de faire abandonner à l'ennemi les positions qu'il occupait et où il était menacé d'être tourné, le passage du défilé, même dans l'endroit où il est le plus resserré, s'opéra sans un coup de fusil. Je pus apprécier dans cette circonstance l'importance de la tranchée que j'ai fait faire il y a deux ans, et qui nous permet maintenant de cheminer sur la hauteur au lieu de suivre comme jadis le fond du ravin. La cavalerie, après avoir gagné les ailes, avait rabattu à gauche pour rejoindre la colonne au sortir du défilé.

C'est alors et dans les bois qui couvrent un terrain difficile et accidenté, que commença un engagement qui dura jusqu'à Ben-Atia. Comme à l'ordinaire, l'arrière-garde fut attaquée, mais cette fois très vigoureusement ; l'ennemi était ardent et nombreux. Le bataillon indigène, déployé en tirailleurs, montra beaucoup de résolution, et causa des pertes à l'ennemi ; il fut un moment assez engagé pour que je fusse obligé de le faire secourir par un

[illegible] protéger les tribus de la plaine, m'engagèrent à reprendre la route de la Touiza des Beni-Dergoum.

Le 22, devant un ennemi nombreux et fanatisé, je me mis en marche, ayant en tête le bataillon de la légion étrangère, sur chaque flanc un bataillon du 32e, les tirailleurs indigènes après les bagages, et le 9e bataillon des chasseurs d'Orléans à l'arrière-garde, où je laissai en même temps deux de mes pièces. La cavalerie et le goum étaient sur les flancs. L'ennemi, qui nous attendait, ne tarda pas à commencer une attaque des plus vives. Il aborda nos lignes de tirailleurs avec une audace et un acharnement que nous laissaient prévoir du reste les engagements antérieurs ; profitant de la moindre ouverture dans les lignes, il entreprit plusieurs fois d'enlever nos tirailleurs que des charges de cavalerie et des coups de canon protégeaient avec intelligence au passage du bois, où le 19 déjà le combat avait été si acharné ; il y eut une mêlée sérieuse où les chasseurs d'Orléans en tuèrent plusieurs à la bayonnette.

Après avoir donné l'ordre à la cavalerie de charger pour dégager les tirailleurs qui étaient entourés de tous côtés, je conduisis moi-même à leur secours le bataillon indigène à l'arrière-garde. Deux coups à mitraille purent être tirés avec succès. Nous chassâmes l'ennemi du bois, mais le succès nous coûta cher : le lieutenant-colonel Berthier, du 4e régiment de chasseurs, y fut tué, ainsi que 19 chasseurs d'Orléans, qui eurent plus de 25 blessés, dont le commandant, qui eut le genou traversé d'une balle. Les pertes de l'ennemi furent énormes, à en juger par le nombre de cadavres qu'il laissa sur le terrain. Après cette chaude affaire, notre marche continua, comme elle avait toujours eu lieu, avec le plus grand ordre, en dépit d'une attaque acharnée que secondaient la difficulté du terrain et l'embarras d'un long convoi et de nombreux blessés. Le passage du défilé dont j'avais fait occuper tous les points culminants, se fit avec calme et en bon ordre, et bien que l'ennemi, toujours nombreux et audacieux, nous accompagnât jusqu'à notre bivouac de Touiza, nous n'avons eu que 57 blessés et 22 tués. Je ne saurais trop faire ressortir l'aplomb et l'intelligence qu'ont montrés les officiers et les troupes sous mes ordres dans les épreuves difficiles qu'ils ont eu à supporter. La série de combats que j'ai eu à soutenir a démontré, une fois de plus encore, ce que l'on peut attendre de nos soldats. Nos pertes s'élèvent en tout à 27 tués et 79 blessés.

J'ai l'honneur de citer particulièrement, et de recommander à la bienveillance du ministre :

Dans le 9e bataillon des chasseurs d'Orléans : Le commandant Clère, blessé à la tête de son bataillon, d'un coup de feu au genou ; les capitaines de Bras-de-Fer, Guyot et Roque ; le docteur Michel, pour son activité à soigner les blessés ; le sous-lieutenant Gaullier ; le sergent-major Gonat, blessé dangereusement.

Dans le 32e de ligne : Le colonel Le Flo ; le capitaine Hardouin (a eu un cheval tué sous lui) ; le grenadier Rossi ; le sous-lieutenant Henry, blessé ; le sergent-major Combet ; le sergent Balch.

Dans la légion étrangère : Le commandant Manselon ; le voltigeur Schneider ; le capitaine Douay, du 32e de ligne, qui se trouvait détaché à la légion avec sa compagnie.

Dans le bataillon indigène : Le capitaine Valicon, commandant le bataillon, blessé d'un coup de crosse à la figure par un Kabyle qui venait de décharger son arme sur lui ; le lieutenant Gibon ; l'adjudant Confort ; le sous-lieutenant Lovsignet ; le docteur Lefebvre, qui s'est fait remarquer au milieu du feu, donnant ses soins aux blessés.

Dans le 4e régiment de chasseurs d'Afrique : Le capitaine Vampers, qui a remplacé le lieutenant-colonel tué ; le lieutenant Paulze-d'Ivoy, commandant le 4e escadron ; le lieutenant Drue ; le sous-lieutenant de Castellane ; le docteur Becœur ; le chasseur Jeffine, qui a sauvé son sous-officier, pris un drapeau, reçu six blessures, dont deux coups de feu et quatre coups de yatagan ; le chasseur Mazières, amputé ; le fourrier Parisot, blessé d'un coup de crosse à la tête, a eu son cheval tué ; le brigadier Vincent, qui a tué deux Arabes qui cherchaient à enlever le corps du lieutenant-colonel Berthier.

Dans le 4e régiment d'artillerie : Le lieutenant de Berkheim, commandant l'artillerie ; le maréchal-des-logis Richard.

Dans l'état-major : Le lieutenant Darriule, du 5e bataillon d'Orléans, qui remplit près de moi les fonctions d'officier d'ordonnance ; le lieutenant Crépeaux, du 32e de ligne, faisant les fonctions de chef d'état-major et de sous-intendant militaire.

J'ai omis dans le cours de ce rapport de citer plus particulièrement cette circonstance de l'enlèvement d'un drapeau à l'ennemi, qui a été pris par le chasseur Jeffine, dans la charge du 19, commandé par M. Paulze-d'Ivoy.

Veuillez agréer, monsieur le gouverneur, l'assurance de mon très respectueux dévouement.

Le général commandant, par intérim, la division d'Oran,
PAYS DE BOURJOLLY.

Le général Cavaignac à M. le colonel Gagnon.

Tlemcen, le 23 septembre 1845.

Mon cher colonel,

Ce matin j'ai été à une lieue vers le sud compléter la destruction du pays des Beni-Ouersous. Vers deux heures, deux cents d'entre eux ont attaqué avec une vigueur remarquable la position enlevée hier et qui couvre mon camp. Une sortie vigoureuse et un feu d'artillerie à mitraille les a culbutés avec de nombreuses pertes. Ils se sont retirés dans les positions opposées et n'ont plus rien entrepris. Les zouaves ont agi avec leur vaillance accoutumée. Le pauvre Perraguey, chargeant à la tête de ses soldats, a été tué raide. Nous avons deux morts et six blessés.

Demain matin, je me porterai d'une lieue vers l'ouest au marché de l'Arba, pour achever mon entreprise. Il est possible que, le même jour, je couche à Sidi-Bou-el-Nouar.

Envoyez ma lettre au général de Bourjolly et au colonel de Barral ; transmettez à celui-ci l'ordre de prendre position sur la Mouilah, mon opération étant à peu près terminée.

Recevez, etc., etc.

Le général CAVAIGNAC.

Le général Cavaignac à M. le colonel Gagnon.

Oued-Assasahba, rive gauche de la Tafna, route du pont de la Tafna, près de son embranchement avec la route de Djémâa-Ghazaouat à Tlemcen, par Aïn-Kebira, le 24 septembre 1845.

Mon cher colonel,

Je vous ai écrit hier 23, pour vous informer du combat vigoureux soutenu par les troupes hier soir ; j'avais terminé, dans la vallée de l'Hamam tout ce que j'avais projeté d'y faire. En face de moi, se trouvaient deux positions formidables devant lesquelles l'ennemi commençait à penser que nous hésitions.

Ce matin 24, au point du jour, les mouvements exécutés dans la nuit avaient mis en notre pouvoir les positions secondaires qui devaient assurer notre marche sur celle de Bab-Mesmar, dont la prise devait entraîner la chute de l'autre, celle de Melerbah. Au point du jour, nous nous sommes mis en marche et sommes arrivés à sept heures du matin en face de Bab-

Le *Caméléon* m'a apporté d'Oran un rapport du commandant Martimprey, que je vous envoie ci-joint en original, et qui vous fera connaître les détails de la catastrophe dont les environs de Gazaouat ont été le théâtre.

La manière vraiment sublime dont s'est conduit cette petite troupe jusqu'au dernier moment, est un fait digne de l'histoire. A peine quelques-uns de ces braves ont pu échapper pour nous raconter la glorieuse fin de leurs frères d'armes.

Ces nouveaux détails ne changent rien à la situation que je vous ai décrite hier.

Arrivé à Tenez, j'ai su, par des lettres du commandant Tripier, qui commande à Orléansville, des nouvelles de la position du colonel de Saint-Arnaud. Cet officier supérieur, sur l'invitation du général de Bourjolly, s'était porté jusque sur la Djédimia pour faire sa jonction avec la colonne de Mostaganem; mais celle-ci ayant dû se replier jusque sur Relizan, le colonel de Saint-Arnaud, qui n'avait qu'environ 1 000 hommes d'infanterie avec lui, a pris position le 27 sur la rivière: il a eu un engagement de peu d'importance avec les troupes de Bou-Maza, que le commandant Tripier n'évalue pas à moins de 1 500 cavaliers et 2 000 fantassins.

Ces chiffres, assez d'accord avec les évaluations du général de Bourjolly, semblent prouver que les montagnes, depuis les Flittas jusqu'au versant est de l'Ouaransenis, ont pris part à l'insurrection.

Le colonel de Saint-Arnaud semble sans inquiétude sur sa position. Ignorant ce que peut lui avoir prescrit M. le général de Bourjolly, je ne veux point lui donner d'ordres directs, dans la crainte de venir entraver un mouvement combiné entre eux.

Je me borne à prescrire à Tenez et à Orléansville de faire rentrer divers détachements que nous avons aux travaux de route, et qui pourraient être compromis au milieu de l'exaltation des esprits qui va résulter, sans aucun doute, des nouvelles de l'ouest. Je fais connaître ces nouvelles au colonel de Saint-Arnaud, et l'engage à ne rien laisser au hasard.

Je serai, je l'espère, dans la nuit à Mostaganem, où je trouverai sans doute des nouvelles du général Bourjolly, dont je n'ai point reçu de lettre par le courrier, qui cependant avait touché à Mostaganem, et ce sera seulement lorsque je saurai au juste quelle est sa situation, que je pourrai moi-même arrêter mes projets.

D'après le dire des Arabes, ordinairement exacts dans leurs évaluations de nos pertes et des leurs, le général de Bourjolly aurait eu 30 hommes tués et 100 blessés dans ses combats chez les Flittas; de leur côté, ils accusent 600 hommes hors de combat pour les mêmes engagements.

Je ne pense pas que les deux colonnes de Mostaganem et d'Orléansville réunis puissent seules venir à bout de l'insurrection des Flittas, des Beni-Ouragas et de l'Ouarансenis.

Cependant les évènements de l'ouest m'obligeront très probablement à conduire contre Abd-el-Kader la réserve d'infanterie que j'amène d'Alger. Il importe surtout d'empêcher que les forces venues de l'ouest ne se joignent à celle des insurgés de l'est; le général Cavaignac n'avait pas ses troupes réunies lorsque est arrivée inopinément la catastrophe du colonel Montagnac. Je crains qu'il n'ait éprouvé quelques difficultés pour rallier ses détachements, et, je le répète, il est probable que j'aurai à me diriger de ce côté. Dans cette hypothèse, les colonnes de Mostaganem et d'Orléansville continueront à défendre les parties non insurgées de leurs territoires, le général Reveu reviendra du sud, le général Marey sera de retour du Dira; et, de nouvelles forces devenant disponibles, il sera possible d'aller chercher l'insurrection au sein même des montagnes où elle a maintenant son foyer.

Je ne veux point finir cette lettre, monsieur le maréchal, sans vous dire combien, dans les circonstances graves où nous sommes, j'ai eu à me louer du concours que m'a prêté la marine.

Le commandant Fourichon, qui est sur la ligne d'Oran à Ghazaouat, a pu jeter dans ce dernier poste les défenseurs et le matériel devenus nécessaires à sa sûreté. Dans l'espace de trente-six heures, cinq bateaux à vapeur sont partis d'Alger, emportant autant de bataillons devenus nécessaires dans l'ouest. Sans ces moyens puissants, et sans ce concours éclairé que nous rencontrons, combien de choses nous eussent été impossibles.

Agréez, etc.

Le lieutenant-général, gouverneur général par intérim.

DE LAMORICIÈRE.

Le chef d'escadron d'état-major de Martimprey à M. le général Thierry, commandant la subdivision d'Oran.

A bord du *Caméléon*, le 27 septembre 1845, en rade d'Oran.

Mon général,

Parti à deux heures de l'après-midi de Mers-el-Kebir, *le Caméléon* était mouillé à une heure ce matin devant Ghazaouat, où nous sommes immédiatement descendus, M. le lieutenant-colonel Quilico, envoyé pour prendre le commandement supérieur; M. le commandant Fourichon, du *Caméléon*; le capitaine Ferrey, officier d'ordonnance de M. le maréchal gouverneur général, le capitaine du génie Vauban et moi.

M. le capitaine du génie Coffyn, commandant supérieur chez lequel nous nous sommes rendus de suite, nous a fait connaître les évènements de ces derniers jours dans les termes que j'ai transcrits presque sous sa dictée et d'après son journal.

M. le lieutenant-colonel de Montagnac sortit de Ghazaouat, dimanche 21, à dix heures du soir, laissant par écrit à M. le capitaine Coffyn le commandement supérieur, et l'invitant verbalement, quand il rentrerait, à se porter au devant de lui pour l'appuyer dans son mouvement.

La petite colonne du colonel était ainsi composée :

346 hommes du 8e bataillon d'Orléans et 9 officiers ;

62 hommes du 2e hussards et 3 officiers ;

1 interprète ;

2 hommes du train.

Entre la cavalerie, les officiers et les bagages, on pouvait compter 80 chevaux et mulets.

Les gibernes étaient approvisionnées à 60 cartouches ; il n'y avait pas de réserve.

Le but de la sortie du colonel était d'empêcher la jonction d'Abd-el-Kader avec le chiqr Ben-ab-den-Rossels, réfugié chez les Traras, et de protéger les Souhalias.

Il était, le 22 au matin, à Gamis, d'où il écrivit à M. Coffyn, relativement à des guides, lui annonçait qu'il se portait sur l'Oued-Baouh.

Dans cette même journée, à neuf heures du matin, le capitaine adjudant-major Jonquières, du 10e d'Orléans, avec 100 chevaux du 4e chasseurs et à peu près autant d'hommes d'infanterie éclopés, vint avec des transports à Grazaouat chercher des vivres, et demanda de la part du lieutenant-colonel de Barral, commandant la colonne mobile de Maghrnia, et ce, par ordre du général Cavaignac, 300 hommes du 8e d'Orléans et les hommes valides des 15e léger et 10e d'Orléans. Le colonel de Barral avait besoin de ce renfort pour appuyer, en se portant sur Am-Kebira, les mouvements du général Cavaignac, en opération chez les Traras. La lettre du général qui ordonnait ces dispositions avait été 36 heures à parvenir à M. de Barral.

M. Coffyn, dans l'impossibilité d'obtempérer à ces demandes, remit le capitaine Jonquières en route avec les approvisionnements demandés, l'escadron du 4e chasseurs, 35 hommes des 15e légers et 10e d'Orléans, et quelques [illegible] les reconnut bientôt, fut chargée, et dut se replier sur l'infanterie. Le mouvement de retraite était commandé par les circonstances. Les crêtes voisines se couvrirent de Kabyles.

M. Coffyn regagna la place qu'il importait avant tout de garantir. Il y arriva à trois heures seulement, après avoir eu à tirailler avec les villages insurgés qui jalonnaient sa route. Il se loue beaucoup, dans ce mouvement, de la conduite du sergent Bertrand, du génie.

A peine entré dans la place, on s'empressa d'y organiser tous les moyens de défense. Mais la plus cruelle incertitude planait sur le sort de la troupe du colonel Montagnac, au milieu des récits divers des gens du pays, avec lesquels on était encore en communication.

Le 24, une balancelle mit à la voile, pour porter à Oran ces premières nouvelles. Le soir, à dix heures, on vit arriver un hussard du 2e, démonté, accablé de fatigue et de besoin, qui avait dû se traîner sur les genoux pour atteindre Ghazaouat, mais dont l'esprit était fortement frappé. Il raconta qu'échappé au grand désastre de la veille, il avait vu périr toute la colonne.

M. Coffyn fit partir une seconde balancelle, qui nous est arrivée le 26 dans la nuit, précédant celle qui était partie la première.

Ce soir là, un Kabyle, nommé El-Derwich, prévint qu'on devait être attaqué la nuit par l'émir, qui dirigeait ce grand mouvement. Cette communication fut la dernière qu'on eut avec les indigènes.

Toute la journée du 25 on resta sans nouvelles. Le 26, à quatre heures du matin, un carabinier du 8e d'Orléans, nommé Rapin, entre dans la place et vient confirmer la nouvelle apportée par le hussard. Il raconte le désastre de la colonne, dont une partie avait pu se retrancher dans un marabout ; mais la fusillade ayant cessé bientôt de ce côté, il ne doute pas que tous ceux qui s'y étaient retirés n'aient cessé de vivre. Rapin, qui est parvenu à échapper au massacre en se cachant dans le feuillage d'un figuier, a mis trois jours pour regagner Ghazaouat. Il paraissait qu'il n'y avait plus à douter de notre perte, lorsque le même jour (26), à neuf heures du matin, une assez vive fusillade se fait entendre à une lieue de la place. On crut d'abord que c'était la colonne de Tlemcen ou de Maghrnia. On se préparait à prendre les armes, quand, à la hauteur du village du Ouled-Ziri, on voit déboucher quelques hommes sans armes, cherchant à regagner le poste. On court au devant d'eux. Un coup de canon est tiré pour les protéger. Le capitaine Corsy, du 4e chasseurs, qui commande cette sortie, peut sauver 12 hommes et ramasser encore 8 cadavres. Un combat s'engage pour enlever encore quelques morts. Un sapeur est tué dans cette opération hasardeuse. M. le docteur Artigues, chef de l'ambulance de Ghazaouat, un fusil à la main, y prit la part la plus honorable.

C'étaient les débris de cette compagnie retirée dans le marabout. Dans la journée, M. le capitaine Coffyn convoqua un conseil de défense. Le village de Touens, dont le caïd se retira au dernier moment, en protestant de son dévouement, était abandonné par ses habitants. Son occupation par l'ennemi pouvait compromettre la défense du poste ; il fut résolu que la mosquée serait occupée, ce qui fut fait, à l'entrée de la nuit, par le capitaine Coffyn ; 30 hommes y furent placés, avec un obusier qu'on y monta péniblement.

M. le lieutenant-colonel Quilico, du 44e de ligne, débarqué cette nuit, a pris le commandement. M. le capitaine de Vauban, chef du génie, est resté pour assurer les travaux de la défense. Les 100 hommes de la 9e compagnie du 1er bataillon d'Afrique ont été également mis à terre. Sans les comprendre, la garnison actuelle se compose, indépendamment des administrations, de :

5 officiers ;

170 hommes valides ;

400 hommes indisponibles, versés par les colonnes actives, mais susceptibles du service de garde et de défendre un créneau ;

50 malades ont été évacués ; il en reste autant à l'hôpital ; tout le monde, d'ailleurs, est dans le meilleur état moral.

J'aurai l'honneur de vous adresser, à part, quelques renseignements et une note des besoins de la place. Pendant que je les constatais, le capitaine Ferrey a bien voulu se charger de s'informer dans tous les détails de ce qui s'était passé, et m'a mis à même de vous présenter en résumé l'exposé de l'ensemble des faits résultant de tous les récits contradictoires, quelle que soit leur origine.

Le 22 septembre, vers deux heures du matin, le colonel de Montagnac quitta son bivouac de l'Oued-Taouli, marchant dans la direction de l'est, et certainement entraîné par des renseignements perfides. Il établit son camp au point du jour sur le ruisseau de Sidi-Brahim, et y fit faire le café. A sept heures du matin, le colonel, laissant la garde des bagages au commandant Froment-Coste avec la compagnie des carabiniers et la 3e compagnie du 8e d'Orléans, se porta en avant avec les 2e, 6e et 7e compagnies du même bataillon, fortes entre elles de 185 hommes, et l'escadron de M. de Saint-Alphonse, qui comptait 60 chevaux.

A trois quarts de lieue du camp, des cavaliers arabes assez nombreux paraissant sur un plateau, les deux premiers pelotons de l'escadron chargèrent avec le commandant Cognard en tête. Immédiatement ils furent écrasés sur leur gauche par une masse de cavalerie qui se démasqua.

Le colonel de Montagnac se lança de suite avec les deux pelotons de réserve, qui éprouvèrent le même sort ; 20 cavaliers, débris de ces escadrons, viennent se rallier autour de l'infanterie. Le colonel, mortellement blessé, fait former le carré, envoie le maréchal-des-logis Barbu ordonner au commandant Froment-Coste de l'appuyer, et expire presque aussitôt.

Pendant près d'une heure, le carré lutte contre les charges ardentes et répétées de toute la cavalerie qu'Abd-el Kader conduisait lui-même, et qui s'élevait à près de 3 000 chevaux. Les cartouches s'épuisent, et enfin, suivant l'expression d'un carabinier, les Arabes, resserrant le cercle autour de ce groupe immobile et devenu silencieux, le font tomber sous leur feu comme un vieux mur.

Le commandant Froment-Coste approchait en toute hâte avec la 2e compagnie et une section de carabiniers de son bataillon. Devenu l'objet des efforts de l'ennemi, il est aussi frappé par les premières balles, et bientôt sa troupe succombe sous le nombre.

Il ne restait plus que le capitaine de Géraud avec 80 hommes et les petits bagages de la colonne. Il fait former le carré et réussit, au milieu du feu, à atteindre un marabout, celui de Sidi-Brahim, où il se barricade ; de petites ouvertures lui offrent des créneaux ; là, pendant 4 heures, il soutient trois attaques, ne répondant aux assaillants qu'à bout portant.

Abd-el-Kader lui écrit chaque fois pour l'engager à se rendre, lui représentant qu'il ne peut échapper ni à ses cavaliers, ni aux 5 ou 6 000 Kabyles qui le cernent. A la lecture de ces lettres, les soldats répondent avec leur capitaine qu'ils ne se rendront pas. Un drapeau tricolore formé avec des lambeaux est arboré sur le marabout. Le soir, Abd-el-Kader, renonçant à les forcer, établit un cordon de gardes nombreux autour d'eux et continue sa marche dans l'est.

Depuis le mardi jusqu'au vendredi à six heures du matin (26), le capitaine de Géraud, entouré et attaqué, reste dans cette position, sans vivres, sans eau ; l'urine, mêlée à un peu d'absinthe ou d'eau-de-vie, sert à tromper la soif. Enfin, 73 hommes emportant 7 blessés, se font jour à la bayonnette avec une telle énergie que pendant une heure on n'ose poursuivre le carré qu'ils forment en marchant. Plus tard, munies de balles qu'ils ont fendues en quatre, ils repoussent encore les cavaliers et les Kabyles qui les entourent, et arrivent ainsi à une lieue de Ghazaouat ; mais les munitions et les forces sont épuisées. Le capitaine de Géraud succombe, et les 60 braves [illegible]

Léger, carabinier ;
L'Apparet, id. ;
Michel, id. ;
Sier, id. ;
Blanc, id. ;
Antoine, id. ;
Armand, id. ;
Delfieu, id. ;
Rapin, id. ;
Langlais, chasseur au 8e chasseurs d'Orléans ;
Raimond, chasseur.

Aucun camp, aucun rassemblement ne paraissait ce matin autour de Ghazaouat. Il n'y a aucune inquiétude à concevoir pour la sûreté de la place. Trois Kabyles du Maroc, qui étaient partis avant-hier pour aller travailler à Tlemcen, sont revenus au jour, et disent qu'Abd-el-Kader est chez les Traras ; qu'on s'y est battu quatre jours, que les troupes françaises se sont dirigées sur Tlemcen.

Agréez, etc.

Le chef d'état-major,

DE MARTIMPREY.

Le chef de bataillon Peyragai, qui vient de périr si malheureusement, était un des plus braves officiers de l'armée. Deux traits entre mille feront connaître à quel point il poussait l'intrépidité :

Dans une des guerres de l'Empire, Peyragai se trouvait avec sa compagnie exposé à un feu d'artillerie qui décimait les rangs de ses soldats : plusieurs obus y avaient jeté le désordre, et les fantassins commençaient à se disperser. Immobile à son poste, Peyragai cherchait à les encourager par son exemple, lorsqu'un obus tombe à ses pieds ; les plus voisins s'enfuient ; Peyragai tire froidement une cigarette de sa poche et l'allume au feu de la fusée. L'obus éclate, le couvre de fumée et de poussière, et quand ce nuage est dissipé, on revoit l'officier sain et sauf, aussi calme qu'avant l'explosion. Des bravos et des applaudissements retentirent au loin, et pas un soldat n'osa plus quitter les rangs tant que dura le feu.

A l'assaut d'une redoute, Peyragai arrive seul sur la crête, et y plante son drapeau. Au même instant, une terrible fusillade est dirigée contre lui. — Descends ! descends ! Peyragai ! lui crie un de ses amis, tu vas gober quelque prune. — *C'est déjà fait* ! répond l'intrépide capitaine, qui s'appuyait sur la hampe de son drapeau ; mais n'en dis rien, on ne me suivrait pas.

En effet, il avait reçu une balle en pleine poitrine, mais il restait debout, et la redoute fut emportée.

Y a-t-il, dans l'antiquité un mot plus sublime que cette simple réponse : *C'est déjà fait !*

Voilà l'homme que la France a perdu. Tous ceux qui honorent le courage honoreront sa mémoire.

Le brave et tant regretté commandant Montagnac, qui vient d'être tué en Afrique, était capitaine dans un régiment en garnison à Paris, lors d'une des émeutes qui désolèrent si long-temps notre capitale. Nous croyons que c'était l'émeute du mois de mai 1839. A la suite de ces affaires, il y eut revue, et Louis-Philippe décora plusieurs officiers et sous-officiers. Appelé par le ministre de la guerre, M. de Montagnac s'avança ; mais, lorsque Louis-Philippe lui tendit la croix d'honneur, il répondit qu'il ne l'avait pas méritée. — Capitaine, lui dit Louis-Philippe, c'est le roi qui vous décore. — Eh bien ! *sire*, répliqua l'officier, Montagnac refuse le *roi*.

Cet évènement fit sensation. M. de Montagnac fut mandé chez le ministre de la guerre, pour avoir à s'expliquer. Il répondit :

« Si j'avais mérité la croix pour un fait d'armes accompli devant l'ennemi, je serais heureux et fier de l'accepter et de la porter ; dans les circonstances actuelles j'ai fait mon devoir comme je le ferai toujours ; j'ai contribué à rétablir l'ordre, mais je pense que la croix ne se gagne pas dans une collision civile. »

Tel est l'officier distingué dont la France déplore en ce moment la perte prématurée.

ALLEMAGNE.

La commission de la chambre des nobles des Etats de Saxe, nommée pour examiner la proposition du député Todt, tendant à faire présenter par les chambres une adresse au roi, a fait son rapport. La commission pense qu'il ne faut pas admettre la présentation des adresses comme règle générale, mais que dans des circonstances particulières les chambres peuvent sans inconvénient se servir de cette voie pour faire connaître au trône leurs sentiments et leurs opinions. Le commissaire du roi s'est prononcé contre cette conclusion. Malgré cet incident, la commission a proposé à la chambre d'inviter la chambre élective à présenter dans la session actuelle une adresse commune en réponse au discours du trône.

— Les sentiments du cabinet de Berlin et ceux du roi lui-même paraissent de plus en plus contraires au mouvement religieux. Dans une audience particulière accordée aux magistrats de Berlin, S. M. s'est prononcée à cet égard plus nettement que jamais. La députation, ou plutôt la municipalité entière, réclamait contre les empiètements des piétistes dans la direction des affaires publiques. Le roi, après avoir exprimé son vif mécontentement sur l'intervention de la municipalité dans ces sortes de questions, a ajouté : « Mon principe est que l'Eglise doit se former par elle-même. Mon père, qui repose en Dieu, a fait à l'Eglise un don précieux, ce sont les synodes. L'ancien ministre des cultes a attaché trop peu d'importance à ce point ; voilà pourquoi la convocation des synodes n'a pas eu lieu. Le ministre actuel des cultes ne craint pas plus que moi la lumière et la publicité. Je ne parlerai que lorsque les synodes auront parlé ; s'ils se taisent, je garderai également le silence. »

Cette réponse équivaut, aux yeux de quiconque connaît la vraie position des synodes, à une déclaration toute en faveur des piétistes. Dans les synodes et jusque dans le conseil du roi, ce sont les piétistes qui dominent. MM. les ministres Thil et Eichhorn appartiennent franchement à ce parti. Le drapeau politique de ce parti est la réaction. Et pourtant, dans le même discours, le roi n'a pas hésité de les qualifier d'hommes *sages et fidèles à leur Dieu et à leur roi !*

Malgré le secret dont cette entrevue a dû rester enveloppée, les paroles du roi furent répandues dans la ville et produisirent un effet peu favorable.

cependant, sa base morale, son arche de salut venait de disparaître. Le monde n'en savait rien ! L'humanité est trop souvent aussi aveugle à l'égard de sa vie morale qu'à l'égard de son mouvement matériel : Le sang circule, la terre tourne, nous en avons à peine conscience ; notre âme s'épanouit, notre destinée se développe également, presque à notre insu. Mais la Providence vient au secours de l'humanité toujours à temps. La gravité qui manque à la plupart des esprits se concentre dans une intelligence prédestinée ; comme pour compenser les êtres qui gaspillent leurs facultés, on voit surgir de la foule l'homme de génie, ainsi que du sein de la dépravation des sociétés antiques, on voyait apparaître tout à coup des types de perfection et de pureté.

Le monde ne comprend pas, d'abord, cette race d'hommes qui viennent toujours à propos pour réconcilier l'espèce humaine avec Dieu ; on les persécute, on les bafoue, ou l'on fuit leurs enseignements, selon que le mauvais vouloir se manifeste par la violence ou par l'hypocrisie. Notre époque est dans ce dernier cas : elle a [illegible] tant qu'elle a pu, [illegible]-nous, mais, enfin, elle ne peut plus, elle n'en a plus envie ; la marche des choses lui donne à réfléchir. Hier encore, elle eût volontiers déchaîné ses sarcasmes et ses ironies bruyantes contre l'utopiste, contre le *fou*, comme des enfants contre un homme ivre ; mais voilà qu'aujourd'hui les prophéties du *fou* commencent à s'accomplir. Cet homme se trouve avoir écrit, il y a quarante ans, des choses qui se passent sous nos yeux ; il a été l'historien d'événements qui devaient n'avoir lieu qu'un demi siècle plus tard ; il est déjà en mesure, avant toute vérification de sa science nouvelle, de donner au moins la preuve indirecte de son excellence ; on commence à se dire que l'œil ordinaire de l'esprit ne voit pas les choses de si loin, et que celui pour qui l'avenir est presque le présent pourrait bien être un prophète, s'il y en eût jamais.

Car il faudra bien que le monde se mette un peu de logique dans la tête et se dise que le génie qui voit si bien et avec tant de précision ce que les choses deviennent, pourrait bien voir aussi ce qu'elles devraient être. D'autant plus que sa conception d'avenir ne résulte pas de son point de vue historique ; au contraire, c'est sa théorie qui lui a dicté ses jugements sur le passé, ses prévisions sur le présent. Donc, s'il a vu juste en se plaçant au cœur, au centre de son idée, n'est-ce donc pas parce que cette idée elle-même est absolument juste et vraie ? Nous défions les sophistes d'échapper à cette conséquence. Eh bien ! que ce monde, qui commence à reconnaître les idées critiques du grand socialiste comme incontestables, se mette donc en mesure de vérifier ses idées organiques. Que lui importe qu'il y a quarante ans, un homme lui ait dit : pas le prophète qui annonce les ruines, c'est le précurseur de l'harmonie ; ce n'est pas Jérémie, c'est Fourier !

« Le gouvernement fait mieux que des phrases ! il agit, et quoi qu'on en puisse dire, sa modération passée ne fait que doubler sa force présente. » Tel est le superbe langage que tient le ministère dans les *Débats*, à propos de l'Algérie.

Mais c'est en vain qu'il rejette la responsabilité des événements qui viennent de s'accomplir : chacun a vu trop clairement la main anglaise qui forçait le ministère du 29 octobre de signer le traité du Maroc, pour qu'il puisse se disculper des suites funestes de ce traité. Sa modération prétendue n'était qu'une lâche faiblesse sur laquelle il ne se faisait lui-même aucune illusion, et que les avis de la presse ont suffisamment dévoilée.

Mais à nos yeux, quels que soient les fautes commises par le ministère dans l'affaire du Maroc, ce n'est pas ce dont nous sommes le plus touchés en ce moment ; car, suivant nous, il faut, avant tout, pourvoir aux besoins de l'avenir, et malheureusement dans cette glorification que fait le ministère de ses actes passés ? Nous sommes bien forcés de voir une persistance dangereuse dans le même système, qui, suivant nous, produit tous les maux de l'Algérie.

Voici même M. le maréchal Bugeaud qui, dans une lettre adressée à un de ses amis, et que quelques journaux ont publiée, se plaint de l'aveuglement des gouvernants (c'est-à-dire des députés) et de la presse ; mais combien son aveuglement à lui-même est-il plus grand ; car cinq lignes plus haut, il s'écrie : « Il est fort à craindre que ce ne soit une forte guerre à recommencer. »

Comment ! depuis quinze ans nous combattons en Algérie, depuis huit ou dix ans nous y entretenons de 60 à 80 000 hommes, et voilà qu'après tous nos exploits, après toutes les vanteries que l'on a faites d'avoir pacifié l'Algérie, *une forte guerre est à recommencer !* Peut-on plus hautement condamner soi-même le plan de conduite suivi !

Puisque quinze ans de guerre n'ont rien amené de stable, puisqu'il suffit d'un échec sur un point de l'Algérie pour ébranler toute notre domination en ce pays, c'est que ce n'était pas le sabre et le fusil qui devaient seuls résoudre la question, et, d'après votre logique, vous aurez beau en ajouter de nouveau, vous ne serez paisibles possesseurs de l'Algérie que lorsque vous aurez exterminé tous les *Arabes*, ainsi que le conseille le journal qui a succédé au *Globe*.

Avant d'envoyer 12 000 hommes en Algérie, il fallait, au bruit de l'ébranlement général produit par l'apparition d'Abd-el-Kader, se demander une fois enfin, pourquoi la conquête était réellement aussi peu avancée, qu'à chaque instant elle fût, pour ainsi dire, remise en question ?

Oh ! alors, on aurait pu comprendre que la conquête ne se fait pas avec le sabre seulement, qu'elle ne se consolide qu'avec l'in- dans l'extermination des Arabes, selon le [illegible] du *Globe* ; et plus que jamais on mettra de côté les moyens réellement pacificateurs : la guerre seule est si peu destinée à affermir notre pouvoir en Algérie, que nous serons forcés d'y tenir, avant dix ans, 150 000 hommes, et que cette interminable guerre continuera de paralyser notre politique extérieure.

Voilà l'avis que nous croyons devoir renouveler au pays, qui se laisse surprendre par un élan de douleur. Que l'on ne s'imagine pas que notre attitude calme ne cache que de la froideur ; mais il ne nous est pas permis, à nous qui avons osé nous investir nous-mêmes du sacerdoce de la pensée, il ne nous est pas permis de nous laisser entraîner par des émotions irréfléchies ; nous ne devons pas cesser un instant de tenir les yeux en avant pour découvrir et signaler les écueils contre lesquels va se heurter la fortune de la France, et ici plus que jamais, nous devons nous écrier : l'Algérie est mal gouvernée, l'Algérie perd la France !!

Exposition de la Théorie sociétaire à Reims,

PAR M. V. CONSIDERANT.

Suite du compte-rendu publié par l'*Industriel de la Champagne* (1).

L'orateur rappelle en quelques mots les idées émises dans la première partie de son exposition. Il nous a fait entrevoir, hier, comment une commune pouvait s'organiser, mettre en commandite l'apport de chacun, soit en capital, soit en travail, soit en talent, pour une production générale qu'il s'agira de répartir entre tous les membres de l'association. Des cadres tracés avec ordre invitent chacun à remplir la fonction vers laquelle il se sent le plus porté par les conditions de son être. Au sein de l'ordre le plus parfait introduit dans la société, nous voulons voir se maintenir le libre développement de la personnalité. Supposons donc que la commune soit composée de quatre cents familles, et voyons, entre autres exemples, ce que sera le système agricole.

« Lorsque vous arrivez aujourd'hui dans un village, il vous présente l'aspect plus ou moins heureux de maisons assises les unes à côté des autres : les unes sont en pierre, les autres en bois ; celles-ci s'abritent sous la tuile, celles-là sous le chaume. Les jardins sont entourés de murs ou de haies ; les chemins se croisent au hasard, indiqués par des bornes ou des barrières qui se multiplient à l'aventure. Si vous comparez à ce village, assemblé sans ordre et sans calcul, le territoire d'un grand propriétaire, vous y trouvez tout au contraire une distribution heureuse des sites ; chaque objet de culture occupe la place qui lui convient, les routes sont tracées selon les besoins du parcours, le hasard n'a présidé à rien ; ici est le jardin, là le verger. La prairie ne saurait être mieux placée, l'eau mieux distribuée. Tel sera le territoire de la commune ; sous le rapport de l'art et de l'utilité, il doit présenter le meilleur aspect. Les instruments de travail sont arrivés au plus haut degré possible de perfectionnement, et on tire parti de tout ; chaque objet a son emplacement

(1) Voir le journal d'avant-hier.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 22 OCTOBRE 1843.

Entre le premier et le deuxième volume de DERRIÈRE LE GRAND MAT, le feuilleton de la *Démocratie pacifique* publiera le quatrième volume du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE, de M. ALEXANDRE DUMAS.

MARTIN CHUZZLEWITT, roman en quatre volumes de CH. DICKENS, traduit par Mme BELLOC, suivra le roman de M. Pujol.

Les personnes qui s'abonneront à partir du 15 octobre, recevront : 1° les trois premiers volumes du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE ; 2° le roman entier de M. E. CAMUS, UNE FILLE DU PEUPLE ; 3° ce qui aura paru déjà de DERRIÈRE LE GRAND MAT.

DERRIÈRE LE GRAND MAT (1).

SUITE DU CHAPITRE XIII. — EN RADE. — PATCHOULI OU VÉTIVER ?

Oh ! l'énervante, la somnolente, l'abrutissante ! etc. ; on trouverait facilement dix-sept adjectifs aussi peu spirituels que ceux de Mme de Sévigné dans la lettre où elle annonce le mariage de Lauzun, pour exprimer l'insigne corvée de cicérone à bord d'un bâtiment quand il s'agit de le faire visiter à des gens étrangers à la marine.

Connaissez-vous rien de plus stupide que le dialogue suivant :

— Comment nommez-vous ceci, monsieur l'officier ?

— Quoi ? s'il vous plaît, madame.

— Ceci, monsieur.

— Ah, ceci c'est un mât, madame, le grand mât, le plus grand de tous.

— Ah ! très bien ! et ceci, monsieur ?

— C'est un canon, madame ; un canon de trente, portant des boulets pesant trente livres.

— Il est à percussion, absolument comme votre fusil de chasse, monsieur ; le coup est instantané.

— Oh ! et ce gros-ci, monsieur l'officier ?

— Ce gros-ci, madame, est un obusier de 80, lançant des paquets de mitraille de 80 livres.

Ici le cicérone doit faire un peu d'effet s'il entend son métier.

— Vous voyez donc, monsieur, qu'avec dix balles à la livre, cela fait 800 balles partant à la fois. — Juste, madame, de quoi tuer un bataillon d'un seul coup !

— Oh ! Dieu ! monsieur, savez-vous que c'est horrible !

L'effet est produit.

— Ah ! et cette petite ficelle ? reprend la dame avec un sourire plein d'intelligence. Tiens, regarde donc, mon ami.

— Cette ficelle est un câble de 30 pouces de circonférence, ayant 600 pieds de long, et de l'autre côté une chaîne faisant le même office ; elle a 900 pieds de long. (Ici second effet au moyen d'une plaisanterie très fine). Désirez-vous l'emporter, madame, pour y suspendre votre montre ?

Oh ! l'anéantissante fonction que celle de cicérone à bord !

Aussi nous dispenserons-nous de suivre le commandant : la corvée ne fut pourtant pas aussi lourde pour lui. M. le comte était censé tout savoir, il ne questionnait pas, et sa fille fort peu. On comprend du reste qu'avec des personnes de connaissance l'ennui d'une pareille visite se trouve considérablement adouci.

Nous laisserons donc le commandant, le docteur et les passagers en face de l'hôpital qu'ils ne purent voir, car le docteur avait plusieurs malades fort graves, et nous nous rendrons au carré des officiers.

Une seule personne l'occupe, mais l'occupe entièrement : c'est notre digne agent comptable, Napoléon Lepreux.

Il vient d'étendre sans bruit sur la table du carré deux énormes registres in-folio, qui, ouverts tous deux, prennent presque toute la place ; puis des dépêches, des ordonnances ministérielles, le registre des consommations, etc., ont fini par n'y laisser aucun vide.

Cette opération faite, Napoléon se pose les bras croisés, la tête baissée, dans l'attitude que devait avoir son homonyme à Wagram ou à Austerlitz. Il suppute comme lui sans doute en face de ce champ de bataille administratif la besogne, singulier rapprochement ! qu'il lui faut *abattre*.

Il est de ces mots qui font l'effet d'un calembourg dans la bouche d'un agonisant !

Passons.

C'est que maître Lepreux avait deviné l'intention du commandant en l'apercevant dans la batterie. Il espère s'attirer au moins un compliment de sa part, et peut-être une observation de Mlle de Meillan, quand ils se présenteront au carré.

Mais, hélas ! les désirs de l'homme sont les grains de sable qu'aucun ciment n'attache au rivage.

Le silence qui régnait au carré fut tout à coup troublé par une porte qui s'ouvrit avec fracas.

Une voix jeune, cherchant à imiter le ton d'un charlatan de place, entonna, avec un sangfroid digne d'Odry, dans les *Saltimbanques*.

« Venez voir, messieurs, mesdames, le grand maréchal Poniatowski, qui n'a plus d'autres moyens pour conserver sa vie que de se noyer dans la Charente-Inférieure. Plus loin, messieurs, le grand Napoléon, non Lepreux, quoique ce dernier soit un homme fort grand aussi, faisant caracoler son cheval blanc sur la plus haute des pyramides d'Egypte, à 450 pieds au-dessus du niveau de la mer.

» Sur le second plan, sa vaillante armée qui l'écoute pendant qu'il dit, avec son porte-voix : Du haut de cette pyramide quadrangulaire quarante siècles vous contemplent.

» Ceci vous représente, messieurs, la prise de Saint-Jean-d'Ulloa, par un brave amiral qui n'est pas manchot. Ce tableau est remarquable par un effet de perspective assez original. La pointe du sabre que le brave amiral porte entre ses dents, au moment où son canot accoste à terre, crève en ce moment l'œil au factionnaire qui se promène sur le fort.

» Ici, messieurs, une scène plus récente, où la vérité historique lutte de fidélité avec la vérité locale.

» C'est encore le même grand Napoléon, non Lepreux, au moment de son exhumation ; vous pouvez remarquer la beauté gigantesque des pruniers et des poiriers qui abritent cette cérémonie de deuil et de bonheur. Voyez d'ici la vieille garde, l'arme au bras autour du cercueil exhumé. De ce côté l'inévitable mamelouck essuyant ses larmes asiatiques avec la queue de son turban. Au premier plan le célèbre abbé Coquereau prononçant l'absoute, plus loin l'intrépide Joachim Murat, montrant le poing à un officier anglais qui vient espionner ce qui se passe. Venez voir, messieurs, mesdames, toutes ces gravures, peintures, sont la nature toute pure, car elles ont été exécutées sur les lieux. »

Tous les officiers, en effet, sortirent de chez eux aux premiers mots de Mornan ; le commissaire lui-même quitta sa table pour répondre à l'appel.

Un éclat de rire effrayant d'ensemble partit en chœur à la vue de la chambre de Mornan, qui n'avait pas laissé un pouce carré sur les murailles ou sur le plafond de son appartement, sans y coller une de ces gravures coloriées à deux sous.

C'était là le grand secret d'ameublement si soigneusement caché depuis le départ.

Tous se mirent à regarder, examiner, commentant avec force plaisanterie chaque nouvel anachronisme ou chaque contre-vérité historique.

Le tableau qui se trouvait en ce moment le sujet de leur attention était *la Conquête d'Alger en* 1830. L'amiral Duperrey y était représenté chargeant à cheval les Bédouins sur la plage de Sidi-Ferruch, pendant que le général Bourmont, dont la conduite dans cette expédition a montré le stoïcisme du père aussi bien que la capacité du général en chef, y était peint se sauvant de toute la vitesse de ses jambes.

De cette dernière gravure et de mille autres aussi vraies historiquement parlant, ne pourrait-on pas faire découler un enseignement presque sérieux ? c'est l'appréciation psychologique du sentiment des masses en face des grands hommes et des grands évènements.

Certes, l'album de toutes les gravures à deux sous depuis 89 serait un recueil assez curieux, mis en regard des livres de MM. Thiers, Norvins, Ségur, Louis Blanc, etc. ; car si ces derniers ouvrages donnent l'histoire au point de vue de la philosophie, et plus souvent encore au point de vue des intérêts sociaux et politiques de leur époque, le premier traduit l'opinion abrupte du peuple, de la classe qui, dans l'impossibilité d'écrire, badigeonne son jugement avec des couleurs aussi tranchées sur le papier, qu'elles le sont dans sa conviction.

Aussi pensons-nous qu'un album pareil ne serait point un renseigne-

(1) Voyez les numéros du 2 au 11 octobre.

à meilleur compte. L'individu pauvre n'est plus arrêté par l'impossibilité d'acquérir isolément les objets de première nécessité et même ceux qu'imposent les besoins du luxe.

» Grâce à la possibilité d'augmenter la richesse publique, la répartition pourra s'établir avec plus de justice, les services rendus seront mieux rémunérés.

» Tout homme qui aura travaillé en sera toujours récompensé ; de cette sorte, on augmente le revenu des riches et on élève celui des travailleurs pauvres. Nulle force active, nulle puissance créatrice ne devra demeurer impuissante en face du mauvais vouloir ou de l'encombrement.

» Ayant établi cette association extrêmement productive et extrêmement économique, abordons les conditions du travail et les rapports des hommes entre eux. C'est dans la liberté qu'il faut chercher le point de départ. Rien ne doit anéantir la liberté! Pour cela se présentent deux idées fondamentales : 1° Il faut rendre le travail attrayant; 2° établir une règle de répartition qui soit équitable aux yeux de tous. Chaque genre de travail doit être abordé passionnément, suivant le goût, suivant même le caprice de chacun. Toute répartition doit se faire sans conteste.

» L'humanité ne peut vivre que sous la loi du travail : mais pour que le travail ne soit pas l'ennemi de la liberté, il faut qu'il soit accepté de plein gré et qu'il soit attrayant.

» Toutes les transformations de l'esclavage ont pour principe le fait de répugnance au travail; l'esclave, c'est un homme qui est la propriété d'un autre homme et que son maître emploie à des travaux trop rudes ou trop répugnants pour qu'on les accomplisse librement. Aujourd'hui, nous n'avons plus d'esclaves en propriété ; nous sommes tous libres au point de vue politique; mais la masse des prolétaires dépend des conditions mêmes de son existence. Le salarié est à la merci des possesseurs des instruments de travail. C'est un esclavage de fait. Pour qu'un homme soit vraiment libre, il faut qu'en paraissant dans la société, il y trouve sa place préparée, sa subsistance assurée. La société doit concéder à chacun des conditions d'existence suffisantes; mais, pour arriver à ce but, si on ne veut pas détruire le travail tout entier, il faut accroître la richesse publique et rendre le travail attrayant. Nous devons entendre par le mot travail tout emploi des facultés physiques, intellectuelles ou morales qui produisent un résultat quelconque, résultat de production ; employer ses forces sous l'un de ces trois aspects, n'est pas chose répugnante en soi ; l'homme a le besoin natif d'occuper ses facultés naturelles, sous peine d'éprouver un ennui mortel. On acceptera toujours le travail, pourvu qu'il soit agréable. Il faut donc pour cela que chacun ait le sentiment que son travail lui sera compté. Chaque travailleur étant assimilé à un propriétaire, chérira son œuvre de chaque jour et développera ses facultés agissantes. Indépendamment de ce sentiment, si pour une même quantité de travail les résultats sont plus considérables, l'ardeur s'augmente d'autant. Un travail mieux compté, plus productif, offre aux exigences de l'intérêt les conditions les plus favorables.

» A côté de cet intérêt, il faut admettre les exigences des sens, qui tantôt sont flattés, tantôt blessés par le genre d'occupation que l'homme entreprend. Il ne s'y livrera pas avec ardeur s'il est placé dans des conditions défavorables, telles que l'insalubrité, l'incommodité. La phalange a donc intérêt à développer toutes les conditions de salubrité et de bien-

ses attributions, tendra nécessairement à prouver qu'elle travaille avec plus d'activité, que son travail a de meilleurs résultats que n'en auront produit les efforts de la légion voisine. Cet élément de concurrence légitime attachera les travailleurs à leur œuvre, et l'œuvre en acquerra plus de développement, sous une force plus énergique, plus puissante, plus créatrice. (*Sera continué.*)

Une merveilleuse confusion règne aujourd'hui dans le monde politique. M. Bugeaud nargue le ministère et le pouvoir : M. Guizot n'ose pas repousser le proconsul de l'Afrique, de peur de le jeter dans les bras de M. Thiers. M. Bugeaud traite la presse en volontaire insubordonné, et les journaux de M. Thiers ramassent le gant pour le renvoyer à M. Guizot. Le bon public croit qu'il s'agit là d'un principe d'ordre ou d'administration hiérarchique, qu'il s'agit enfin de l'Algérie... Erreur. Il s'agit tout simplement de savoir si l'apologiste des massacres de Dahra sera ministre de la guerre à côté de M. Thiers ou de M. Guizot. Si M. Bugeaud se prononçait clairement contre le petit empereur de la place Saint-Georges, M. Guizot, en dépit de la presse, ferait l'éloge officiel du maréchal, et le *Constitutionnel* et le *Siècle* qui se montrent aujourd'hui partisans de M. Bugeaud, n'auraient pas assez de foudres contre lui. Si, au contraire, le maréchal faisait les doux yeux à M. Thiers, le ministère aurait le courage de trouver ses opérations en Algérie détestables. La France, ses intérêts, sa fortune, le sang de ses enfants, tout cela n'est pour rien dans la question. M. Thiers ou M. Guizot, tel est le mot d'ordre de notre pays depuis 1836.

Quand tout cela finira-t-il?

Le jour où un homme puissant, fort de la science de l'avenir, méprisant tous ces tripotages parlementaires, rejettera le triste bagage d'une politique rétrograde et compressive, ce jour-là M. Thiers cessera d'être envoyé dans l'enceinte législative ; M. Guizot qui, après tout, est un homme sérieux, retournera à l'étude, et M. Bugeaud rengaînera son sabre pour méditer sur les journaux dont il fait fi aujourd'hui et qui, nous l'espérons, finiront par *arborer* une autre bannière que celle de M. de Rothschild, de M. Thiers ou de son aide de camp, M. Barrot.

Revue de la Presse départementale.

Nous entrons immédiatement en matière, car nous avons beaucoup à dire. Fidèle à notre coutume, les critiques ont le pas sur les éloges; le travail répulsif précède le travail attrayant.

Depuis quelque temps une polémique s'est engagée entre les deux feuilles de Rodez. Tandis que l'*Echo de l'Aveyron* accepte libéralement des articles sur l'organisation du travail, dûs à la plume de M. J. A. Durand, le *Journal de l'Aveyron* accuse les socialistes de faire alliance avec les légitimistes. Nous n'interviendrons pas dans cette discussion, dans laquelle nos amis sont d'ailleurs de force à lutter. Nous nous bornerons à dire au *Journal de l'Aveyron* : « Ce n'est la faute ni des socialistes, ni de leurs idées, si, parmi tous les rédacteurs des organes, soit conserva-

ligue tous les efforts, tous les vouloirs et toutes les capacités, Dieu nous préserve de ces confusions sacrilèges! Si vous croyez que quelques écoles méritent ce reproche, ne leur reprochez pas en même temps de vouloir l'association; car les deux accusations se contredisent. L'association peut se réduire à cette simple formule : un ordre dans lequel chaque homme est à sa place par l'effet de son libre choix.

Nous finirons cette remarque en avertissant l'*Ordre* (de Limoges) que sa manière de poser la question entre les gens de mérite, c'est-à-dire, à son sens, ceux qui réussissent, et les gens nuls, c'est-à-dire ceux qui ne réussissent pas, est tout simplement une haute imprudence en même temps qu'un grossier mensonge : un mensonge, parce que c'est parler contre l'évidence ; une imprudence, parce que c'est semer, par voie de réaction, des germes de haine entre les diverses classes de la société, accusation qu'en bonne logique un journal ultra-conservateur ne devrait jamais encourir.

Nous conseillons au feuilleton de l'*Hermine* de ne pas trancher du *Courrier de Paris*, de ne plus faire surtout le plaisant au préjudice des idées sociales, cela ne lui va guère : l'esprit qu'il veut montrer fait voir qu'il n'en a pas.

Le *Rhône* est en querelle permanente avec ses confrères de la presse de Lyon, et certes, en lisant ses articles, on se rend bien compte des attaques incessantes dont il est l'objet. Le *Rhône* a pour *mission* de représenter l'optimisme le plus absolu dans une des villes de France où le peuple est le plus malheureux. Lyon est sous le rapport économique, quant à ses crises industrielles, son encombrement des magasins, sa dépréciation graduelle de la main d'œuvre, une sorte de ville anglaise; nulle part la concurrence anarchique n'est plus meurtrière, plus impitoyable, et l'on se souviendra toujours de cette devise qui résume d'une façon à la fois si sombre et si complète toute la vie de sa population laborieuse « Vivre en travaillant ou mourir en combattant!... » Sauf quelques fluctuations insignifiantes, la position est toujours la même. Or, dans cet état de choses, le *Rhône* demande, à la suite de l'*Epoque*, et dans le même but, une enquête sur l'état des classes ouvrières, mais la feuille de Lyon ne dissimule pas son arrière-pensée sous la phraséologie perfide du journal à grand format ; son cynisme est égal à sa bonne foi, son cœur vaut son esprit.

Nous proclamons, dit-il, que rien n'est plus désirable qu'une enquête sur la situation des classes ouvrières. C'est aux résultats de cette enquête loyalement et sincèrement pratiquée, que nous attendons les organisateurs du travail et les Jérémies de la misère du peuple. L'enquête constatera que la situation des classes ouvrières, quoi qu'en pense la *Démocratie pacifique*, est arrivée à un degré de prospérité qu'elle n'a atteint dans aucun temps et à aucune époque. »

Le *Courrier de Marseille* a eu le bon esprit de comprendre le sens de notre critique, malgré la vivacité de sa forme. Ce journal a quitté envers nous le ton agressif pour celui d'une réserve pleine de convenance ; nous l'en félicitons sincèrement. Loin d'être exclusifs, nous aimons les débats dignes et consciencieux dont le résultat doit être d'éclairer l'opinion publique, et nous ne pouvons que remercier le *Courrier de Marseille*, qui ne manque jamais dans sa *Revue des Journaux* d'analyser nos opinions avec une grande impartialité.

---

ment inutile à consulter, le jour où l'on voudrait s'assurer l'adhésion des masses à certaine mesure gouvernementale, et prévoir le degré d'enthousiasme que doit trouver chez le matelot ou le soldat la nomination de tel chef d'une expédition navale ou militaire.

Mais revenons à nos moutons attroupés à la porte de la chambre de Mornan. Ce dernier continuait avec un flegme imperturbable son rôle de marchand d'images, sans que rien de commun perçât dans sa manière de dire ou de faire.

Ce gracieux jeune homme déguisé en charlatan était fort drôle par le contraste, le commissaire à sa place eût été laid de vérité.

L'attention de tous, qui se portait vers Mornan, ne permit point même à ceux restés forcément dehors d'apercevoir le commandant qui venait d'entrer au carré suivi de ses passagers ; chacun écoutait en riant à gorge déployée l'explication du massacre des janissaires; Mornan s'écriait à haute et intelligible voix :

— D'ici, messieurs, vous voyez le terrible, féroce et sanguinaire pacha, qui n'est point celui de *l'Attrayante*, fumant tranquillement sa pipe et caressant son chat...

— Mais c'est un lion, dit de Richeville.

— C'est possible, messieurs, on pourrait s'y tromper, tant le chat est ressemblant.

— Vous voyez donc le susdit pacha se donnant pour son dessert la distraction de faire tirer à boulets rouges...

— Voici le commandant! dit à demi voix Napoléon, qui s'aperçut le premier de la présence de l'autorité.

Chacun se retourna et vit en effet les quatre visiteurs arrêtés à deux pas de la porte, et souriant tous, malgré la gravité reconnue de trois d'entre eux.

Antoine s'éclipsa, le commissaire retourna à ses registres, désespéré de n'avoir point été trouvé travaillant. Jouffran se retira gravement ; mais Mornan, Richeville et Kergallec restèrent fort calmes.

— Que nous ne vous dérangions pas, messieurs, fit assez gaiement le commandant.

Mornan, peu facile à intimider, s'avança gracieusement :

— Commandant, voulez-vous me permettre de vous montrer mon musée historique? ces messieurs trouvent qu'il peut lutter (pour la quantité) avec celui de Versailles.

— J'en suis convaincu, dit le commandant, en avançant la tête ; vous possédez, en effet, une collection bien complète ; mais, ajouta-t-il en se retirant, nous ne voulons pas vous empêcher de continuer votre exposition. Vous en étiez, je crois, à un tableau d'Horace Vernet, le *Massacre des Janissaires*. Pourtant ne maltraitez pas trop le pacha...

Richeville et Kergallec se mordirent les lèvres en souriant. Mornan fut d'abord assez déconcerté de ce que le commandant eût entendu l'épithète qui, à bord, revient de droit à l'autorité, puis finit par en rire.

— Voilà ce que c'est d'écouter aux portes sans prévenir.

Le commandant ne remarqua nullement le commissaire qui, la plume à l'oreille, se confondait en saluts gigantesques.

— A qui donc est cette jolie chambre, docteur?

— A M. de Mombrun, commandant.

— Mais elle est d'une coquetterie rare, c'est un vrai boudoir de petite maîtresse.

Julie, en entendant nommer Raoul qu'elle savait d'ailleurs sur le pont, marqua une certaine curiosité, et avança la tête pour examiner cet ameublement si élégant.

— Voulez-vous entrer, mademoiselle? je suis chargé par mon ami Raoul de faire les honneurs de ses appartements.

Julia entra ; Alophe suivit comme cicérone.

Un énorme fauteuil à la Voltaire, un petit piano vertical prenaient presque toute la place, et empêchaient réellement une troisième personne d'y être à l'aise. Force fut au comte et au commandant de regarder de la porte.

— Vous voyez, mademoiselle, dit le docteur, qu'il sera obligé de limiter ses invitations de bal, l'orchestre occupe la place des danseurs.

— C'est bien petit, en effet, mais c'est charmant ; c'est tout-à-fait de bon goût, répondit Mlle de Meillan avec un air de surprise et d'enjouement qui ne lui était point habituel, et elle se prit à examiner avec une curiosité naïve, mais presque indiscrète, chaque chose qui s'offrait à elle.

— Voilà un pupitre tout-à-fait coquet, il est en peau de chagrin, je crois. J'ai dû en acheter un pareil chez Susse.

— C'est peut-être celui-là, mademoiselle, dit le docteur en plaisantant ; ce pupitre est arrivé tout récemment de Paris. Raoul m'a dit l'avoir reçu d'une de ses sœurs

— Ah! j'ai vu cette marine à l'huile, c'est une aquarelle d'après Isabey.

Elle continua ainsi son inspection avec une demi-gaieté qui étonnait le docteur, et semblait un peu déplaire au grave ambassadeur.

Il avait déjà froncé deux fois le sourcil de ce qu'il appelait sans doute un manque de dignité chez sa fille ; mais bientôt sa physionomie prit l'expression du mécontentement le plus marqué, quand Mlle de Meillan, pour essayer sans doute l'élasticité du fauteuil à la Voltaire, s'y laissa sans plus de façon tomber de toute sa hauteur.

— Ma fille! vous vous oubliez singulièrement, dit le comte d'un ton fort méprisant, mais assez bas pour n'être entendu que d'elle et du docteur.

— Eh bien! elle n'est pas gênée du tout! fit Kergallec à Mornan.

— Une fille majeure! répondit ce dernier, ça n'est jamais timide.

Julia, loin de se lever à l'observation de son père, n'avait même pas répondu.

— Mais qu'avez-vous donc, mademoiselle? dit subitement le docteur, qui, sur l'apostrophe sévère du comte, s'était retourné vers Julia. Elle était en effet pâle, affaissée, ployée sur elle-même et comme privée de connaissance.

A ces mots du docteur, le commandant, avec une émotion d'autant plus visible chez lui, qu'il n'avait pas l'habitude de se laisser dominer, voulut se frayer un passage pour soutenir mademoiselle de Meillan; mais sans dire un mot, par un faible geste de la main seulement, elle l'arrêta dans son bon mouvement, et resta ainsi dans une immobilité complète pendant plusieurs minutes.

— C'est sans doute l'odeur du vétiver et du patchouli qu'on respire ici, qui a causé cette indisposition.

— Cela est très probable, commandant, répondit le docteur; aussi est-il urgent que mademoiselle sorte au plus tôt de cette chambre.

— Un instant, monsieur, je me trouve un peu mieux, ce n'est rien!

Elle parut essayer à deux reprises de se lever, mais inutilement.

— Pardon! mademoiselle, fit alors le docteur, qui l'examinait attentivement ; cette indisposition est plus grave que vous ne pensez, il faut absolument qu'on vous transporte dans votre chambre.

Un Non à peine articulé et un signe de tête lentement négatif furent toute la réponse de Julia.

— Cela ne se peut, monsieur, dit le comte de Meillan ; elle n'ira qu'avec le secours de sa femme de chambre.

Mlle Henriette, que le maître d'hôtel du carré avait été prévenir, arriva, et le docteur lui céda la place dans la chambre de Raoul. Ce ne fut qu'au troisième essai que Julia, appuyée sur sa femme de chambre, parut assez forte pour se lever et sortir. Elle refusa pourtant toute autre aide, même pour monter l'escalier du faux pont. Elle atteignit enfin sa chambre, paraissant épuisée de l'effort qu'elle venait de faire. Mlle Henriette en ferma immédiatement la porte à clef.

Le docteur, craignant un nouvel évanouissement, sollicita la permission d'entrer, mais sans réussir. Comprenant alors qu'il ne devait point insister sur la reddition d'un service dont sa position à bord lui faisait un devoir, il allait se retirer lorsque le commandant lui demanda avec plus de sensibilité qu'il n'en mettait ordinairement dans son langage, ce qu'il pensait de la faiblesse de Mlle de Meillan.

— Je ne puis rien dire de positif, commandant ; cette irritation nerveuse m'a semblé suivie d'une fièvre assez intense, mais j'ai à peine eu le temps d'apprécier l'état de mademoiselle. Elle me refuse l'entrée de sa chambre, et je ne puis, ajouta-t-il fort simplement, lui donner l'ordre d'avoir de la confiance en moi.

— C'est une fantaisie qui passera, dit l'ambassadeur ; elle recevra vos visites, je le pense, et je compte sur vos soins pour ma fille. Son père vous devra beaucoup, Monsieur, et le comte de Meillan n'est jamais resté en arrière en face de pareils services.

Le docteur Alophe, sensible du début de l'allocution du comte, fut vivement choqué de cette dernière phrase, où le grand seigneur, qui prétend tout payer, se montrait à découvert. Aussi répondit-il d'un air glacial, mais avec sa voix ordinaire, et sans ironie aucune :

— La reconnaissance du père de mademoiselle de Meillan me flatte infiniment ; quant à celle de M. le comte, elle est parfaitement hors de mise en ce moment ; ma conscience me paie d'avance, et le gouvernement à la fin de chaque mois.

Le comte, un peu décontenancé, se pinça les lèvres.

— Je suis aux ordres du moindre mousse malade, ajouta simplement Alophe, la fille du comte de Meillan a les mêmes droits que lui. Je me rendrai près d'elle lorsqu'elle me fera demander.

Il salua avec une politesse sérieuse et se retira.

— Il n'y a plus ni petites gens ni respect de la qualité! murmura le comte, en ayant l'air de demander l'approbation de M. de Saint-Cric; mais il fut obligé de se contenter d'un signe de tête qu'il prit sans doute pour une affirmation.

(*La suite prochainement.*) EDOUARD PUJOL.

parce que c'est obéir à Dieu même ; mais, dans aucun cas, on n'aime l'inertie, qui n'est que l'image du néant.

Nous remercions M. V. M. pour la lettre qu'il a adressée au *Mémorial des Pyrénées* en réponse à un feuilleton que ce journal a emprunté à la *France*. Il s'agissait pour M. V. M. de défendre les partisans de l'école sociétaire contre leurs détracteurs. Nous avons malheureusement à dire que le *Mémorial des Pyrénées* refusa l'insertion de cette lettre ; mais l'*Observateur des Pyrénées*, refuge naturel de toute œuvre de bonne foi, l'accepta de grand cœur, et c'est encore à ce journal ami que nous devons la lecture de la lettre en question, dans laquelle M. V. M. établit très nettement que les prétendues critiques de la théorie de Fourier n'ont, jusqu'à présent du moins, rien de sérieux, et se réduisent ou à des quolibets ou à des calomnies. La science sociale est encore, en effet, à attendre une controverse réelle, un examen consciencieux ; le jour où la presse, ne fût-ce que par dé[illegible], voudra bien *descendre* sur ce terrain, nous lui promettons tout l'intérêt qui lui manque. C'est promettre beaucoup ; mais la science tiendra.

La *Sentinelle des Pyrénées*, dans un article sur l'organisation du travail, établit que les lois qui régissent la propriété en France ayant été calquées sur les lois romaines, sans tenir presque aucun compte de la différence des deux sociétés, il en résulte les plus monstrueuses anomalies. Toute la sollicitude du législateur s'est concentrée sur la propriété, seule base de la richesse dans la société antique, tandis que le travail, source principale de la richesse dans la société moderne, est dépourvu de toute espèce d'organisation. Cette thèse est certainement féconde en aperçus lumineux ; mais cependant il n'en faudrait pas conclure que les garanties de la propriété sont surabondantes. La *Sentinelle* ne tire pas cette conséquence, mais d'autres écoles n'y manqueraient pas. La science sociale, qui aspire à la conciliation de tous les intérêts, assure au travail la plénitude de ses droits, le protége efficacement contre toute exploitation et donne en même temps à la propriété les garanties qui lui manquent. Ce serait contradictoire dans le conflit des intérêts de la société actuelle, c'est tout simple et très logique dans l'association, c'est-à-dire le régime de la solidarité.

Nous ne dirons rien de l'*Industriel de la Champagne*, nos lecteurs ayant pu juger par eux-mêmes, en lisant un premier article du compte-rendu du cours de M. Considerant, à Reims, toute la bienveillance et tout le talent de ses rédacteurs. Nous n'en parlons ici que parce que nous ne saurions les remercier trop de fois du fond du cœur.

Le *Journal de Reims* ne manque pas non plus de bienveillance pour les partisans de l'école sociétaire. Nous devons lui reconnaître une compréhension assez nette de la partie critique de la théorie ; mais quant à la partie positive de cette théorie, c'est autre chose, il se livre contre elle à des critiques qu'il serait bien difficile de prendre au sérieux. Ce mélange de franche adhésion et de réserve mal entendue amène le *Journal de Reims* aux plus étranges raisonnements, nous voudrions ne pas dire *aux plus bizarres contradictions*.

Merci au *Glaneur* pour son excellent compte-rendu du livre de M. Toussenel, *les Juifs rois de l'époque* ; la presse parisienne (nous parlons des journaux) n'en compte pas un de cette force-là. Nous croyons être agréable à nos lecteurs en reproduisant les paroles si pleines d'un sens profond par lesquelles le *Glaneur* termine l'examen d'un livre du docteur Bruch ; cette citation textuelle est le plus bel éloge que nous puissions faire de la rédaction de ce journal.

« Ce qui faisait la force des disciples du Christ, c'était leur foi dans le règne de Dieu que leur maître était venu annoncer : ce qui fait l'impuissance des prédicateurs de nos jours, c'est que cette foi a été singulièrement rétrécie par l'opinion qui relègue le règne de Dieu dans un meilleur monde. Comme si le monde où vit une créature, n'était pas toujours pour elle le meilleur, c'est-à-dire, le mieux adapté à ses facultés et à ses besoins ! Sans doute nous pourrons entrer après cette vie dans une période plus brillante de notre carrière ; mais nous avons dans celle-ci une mission qui ne consiste pas seulement à préparer l'autre, et nous avons reçu de Dieu, pour cette mission, les organes les plus propres à la bien remplir, les passions les mieux calculées pour nous conduire au but. Ce n'est pas en nous préoccupant exclusivement d'une existence ultérieure, que nous parviendrons à remplir notre tâche actuelle, à faire le meilleur emploi des moyens qui nous sont départis ici-bas. Notre destinée terrestre doit se lier à la vie future, mais elle a un but spécial, distinct ; et pour entrer dans la voie du salut, il faut viser à ce but. Or, ce but ce n'est pas seulement la perfection individuelle, c'est le bonheur collectif. Dieu nous a créés pour nous rendre heureux les uns par les autres, et il ne permet à aucun de nous d'atteindre le bonheur tant qu'il y aura des malheureux ici-bas ; car Dieu est notre père à tous, et ne connaît parmi ses enfants ni aînés ni cadets. C'est en ce sens que la doctrine du Christ doit être comprise par le cœur, développée et confirmée par l'intelligence, réalisée par la pratique. C'est là qu'il faut chercher le christianisme et la foi chrétienne. »

Nous ne croyons pouvoir mieux clore cette *Revue* que par une dernière citation empruntée au *Mémorial d'Aix*. Ce journal reproche à l'opposition, radicale ou dynastique, de vivre sur des thèmes usés, tandis que des questions sociales, véritablement palpitantes d'intérêt, sont laissées dans l'ombre. Aucun parti d'ailleurs, suivant le *Mémorial*, ne sait trop ce qu'il veut et chacun d'eux serait fort en peine de le déclarer nettement. A ce jugement sévère, mais juste, hélas ! le *Mémorial* fait une exception, et cette exception, n'oublions pas que le *Mémorial* est un journal officiel, cette exception est en notre faveur. Aux journaux qui nous accusent de ne pas formuler catégoriquement nos convictions, nous répondrons par les lignes suivantes. Il est très agréable de trouver ainsi sa défense toute faite dans une feuille dont on ne peut à cet égard mettre en doute la plus complète impartialité.

« Nous voulons être justes pourtant avant tout, et nous n'aurions garde, en conséquence, de passer sous silence et de confondre avec ces partis dont nous parlons, une école qui a pris grand soin de formuler d'une manière complète son programme et qui apprend au moins à ceux qui suivent ses travaux, ce qu'elle veut substituer à ce qui existe. Sans vouloir discuter ici la valeur de la doctrine des disciples de Fourier, nous devons faire remarquer toutefois que jamais système social ne s'est produit d'une manière plus complète que le leur et qui règle tout, les points généraux comme les plus petits détails. Aussi les jalons de la route à parcourir étant parfaitement distribués, les fouriéristes ne font-ils jamais fausse route et ils donnent en ce moment le seul et unique exemple d'un parti qui sait précisément ce qu'il veut et qui satisfait complètement les esprits qui s'attachent à lui, par l'exposition d'une doctrine où tout est réglé avec une prévoyance admirable. »

Le *Journal des Débats*, dans le monde politique, joue le rôle de la

[illegible] tisme des uns et le rationalisme des autres, ont signé une protestation dirigée contre la *Gazette évangélique* de M. Hengstenberg, qui est le représentant officiel du piétisme. Le peuple de Berlin a donné à ce parti le nom de *crépusculaires* ; et ce nom restera. Ce parti vient de recevoir un puissant renfort dans la personne des deux évêques Eylert et Draeske, dont le premier a été l'ami intime et le biographe du père du roi actuel. M. Eylert, dans sa déclaration, dit que si Luther vivait au dix-neuvième siècle, il eût été du parti progressif ; que celui qui veut rester stationnaire, à plus forte raison celui qui rétrograde, n'est pas luthérien. M. Hengstenberg est de retour à Berlin. Il a déclaré accepter, avec humilité, les résolutions du gouvernement à l'égard de ces contestations.

Le gouvernement saxon vient de publier le rapport officiel sur les évènements du 12 août de Leipzig. Le fait capital de ce rapport est que le gouvernement, après avoir constaté que l'autorité civile n'a pas rempli tous ses devoirs pour prévenir les désordres, convient que le commandant qui a donné l'ordre de tirer a *peut-être* outrepassé ses pouvoirs, et que le gouvernement se réserve le droit de le traduire devant la justice.

L'allocution du roi de Prusse aux magistrats de Berlin a déjà eu des suites. On sait que Sa Majesté, tout en convenant que le cercle religieux tracé par le parti piétiste était trop étroit, a reproché aux magistrats de la ville le peu de part qu'ils prenaient à la vie religieuse. Le lendemain de cette audience l'inauguration d'une église, dite Saint-Jacoby, a eu lieu. LL. MM., les ministres et les deux bourgmestres, MM. Krausnitz et Raunyn, y ont assisté. On sait que ce sont les deux bourgmestres qui ont porté la parole. Dans l'audience accordée par le roi, l'évêque Néander a prononcé un discours que les journaux de Berlin trouvent un peu trop piétiste, mais qui, cependant, était empreint de velléités de réconciliation entre le christianisme et la philosophie. Cette solennité a, dans ce moment, une certaine portée politique, et la presse de Berlin en parle longuement.

ESPAGNE.

Le jugement dans le procès de Madoz, Cortina, Lopez et autres députés n'était pas encore rendu à la date du 5.

ANGLETERRE.

Le massacre de 450 soldats français en Algérie n'a pu fournir à la presse anglaise qu'une nouvelle occasion pour recommencer ses ignobles clabauderies contre notre établissement dans cette province. Le *Globe* et le *Morning-Herald*, journaux ministériels, sont plus violents encore que les journaux de l'opposition. Libre aux journaux anglais d'être de mauvais goût dans leur langage, mais nous conseiller une politique que notre dignité, notre honneur et nos intérêts repoussent également, la politique de l'abandon de l'Algérie, c'est se moquer du bon sens du public anglais lui-même.

ITALIE.

Les lettres de Rome du 28 septembre ne parlent pas d'une rencontre qui aurait eu lieu près Faenza entre les troupes papales et les insurgés. Elles se bornent à annoncer que ces troupes se dirigeaient sur les points où l'insurrection s'était manifestée ou pourrait éclater encore. Le cardinal légat de la Genga a envoyé des bataillons suisses et de l'artillerie sur Rimini, tandis que le légat Gizzi de Torli dirigeait de son côté sur cette ville les troupes de ligne. Ces troupes arriveront après le coup. On sait que la tentative de Rimini a été comprimée dans sa naissance. Les bruits sur celle de Ravenne ne se sont pas même confirmés. Les journaux de Rome annoncent que le gouvernement déploie une grande activité. Des estafettes sont expédiées dans toutes les directions. Les volontaires ont été appelés pour renforcer les garnisons. Plusieurs colonnes viennent d'être formées. Le pape, qui devait faire une tournée dans les villes de la montagne, a renoncé à ce projet.

Nous apprenons par la voie de Trieste que l'archiduc Frédéric, à la première nouvelle des troubles de Rimini, a donné ordre à trois vaisseaux de guerre de se rendre sur les côtes de la Romagne afin de les surveiller.

La *Gazette d'Augsbourg* annonce que les troupes autrichiennes sur le Pô n'ont encore fait aucun mouvement.

Actes officiels.

Par ordonnance rendue sur le rapport du ministre de l'intérieur, le Roi a nommé chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur M. Scheppers-Crépy, ancien membre du corps municipal de Lille, qui prit, en 1792, une si noble part à l'héroïque défense dont le 53e anniversaire vient tout récemment d'être célébré.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Les troupes que nous avons maintenant en Afrique, sans compter les troupes indigènes, sont : Les 2e, 22e, 31e, 32e, 33e, 36e, 41e, 44e, 53, 56e, 58e, 61e et 64e d'infanterie de ligne, les 3e, 6e, 13e, 15e et 19e d'infanterie légère ; les 3e, 8e, 9e et 10e bataillons de chasseurs d'Orléans ; les 1er, 2e et 3e bataillons de chasseurs d'Afrique ; les 1er et 2e régiments de la légion étrangère ; le 9e régiment de chasseurs à cheval ; le 2e régiment de hussards, et les 1er, 2e, 3e et 4e régiments de chasseurs d'Afrique ; plus, les détachements de l'artillerie et du génie et dix compagnies de discipline. — L'escadre d'évolution de la Méditerranée, commandée par le contre-amiral Parseval-Deschênes, a mouillé en rade d'Alger le 2 octobre. — Le nombre des enfants qui fréquentaient les établissements français d'instruction publique en Algérie n'était, en 1842, que de 2 260 ; il est, en 1843, de 2 448 ; différence en plus, 188 écoliers. — On vient de recevoir des lettres de Perpignan qui font désespérer de la santé de M. le lieutenant général comte de Castellane, pair de France, commandant la 21e division militaire. Si ces lettres disent la vérité, le général serait sur le point de succomber à une hémopthysie. — Le 26 du mois dernier il a été acheté à Copenhague, pour le compte de la Hollande, 8 000 tonnes de pommes de terre, livrables le 21 octobre. — Les recettes des chemins de fer français pendant les neuf premiers mois de 1845 s'élèvent à la

(c'est le secrétaire de M. Munos), 1 250 actions ; M. Léon Lillo, administrateur de l'ex-reine Christine, 1 000 actions ; M. Barthe, premier président de la cour des comptes et pair de France, 200 actions ; M. de Préval, lieutenant-général et pair de France, 1 000 actions ; M. le comte de Rumigny, lieutenant-général, aide-de-camp du roi, 1 000 actions ; M. Armand Bertin, rédacteur en chef du *Journal des Débats*, 300 actions ; Mlle Louise Bertin, sœur du rédacteur en chef du *Journal des Débats*, 100 actions ; M. le comte de la Pinsonnière, pair de France, 600 actions. »

SUICIDE. — Le concierge de la cour de cassation, vieillard de soixante et quelques années, nommé Cadot, a tenté de se donner la mort en se coupant la gorge avec un rasoir. Ce malheureux, qui était depuis plus de vingt ans attaché au Palais-de-Justice, avait été nommé concierge de la cour de cassation il y a quatre mois seulement, par suite de la vacance de cet emploi. Voici, dit-on, la cause de sa tentative de suicide. Le trésorier de la cour de cassation est dans l'habitude d'emporter chaque soir à son domicile particulier les valeurs et sommes qu'il a en caisse. Jusqu'à présent, il avait pris avec lui, pour porter le portefeuille et les sacs qu'il transportait ainsi, le concierge de la cour, prédécesseur de Cadot, et ensuite celui-ci lui-même. Depuis quelques jours, cependant, craignant sans doute qu'à cause de son âge, Cadot ne s'acquittât pas bien de cet office, il l'avait confié à un garçon de bureau plus jeune et plus alerte. Cadot fut vivement affecté de cette mesure qui lui parut de nature à porter atteinte à sa réputation de probité ; avant-hier il fut triste et sombre toute la journée ; et hier au matin, à dix heures, profitant du moment où sa femme était sortie pour faire les provisions du ménage, il s'arma d'un rasoir et s'en porta à la gorge un coup dont la force a été telle, que les médecins ont cru devoir le faire transporter à l'Hôtel-Dieu, où il est arrivé dans un état presque désespéré.

LA MISSION DU RICHE. — L'*Echo de l'Oise* fait l'éloge de M. Vivenel, qui, dit-il, en dotant Compiègne d'un magnifique musée, auquel il fait chaque jour de riches envois, et en patronant nos écoles gratuites de dessin et de géométrie, prouve qu'il n'oublie pas sa ville natale, et qu'il veut réellement l'émancipation de la classe utile et laborieuse des ouvriers, pour l'avenir desquels il semble dépenser tous ses revenus... Il ne pouvait pas rester étranger à notre loterie de bienfaisance ! En effet, aussitôt que cette œuvre lui a été connue, il s'est empressé d'adresser à Mme la comtesse Malher cent trente lots environ, tirés de son cabinet, — des dessins originaux de grands maîtres, — des livres illustrés, — de splendides albums, — des aquarelles, — des gravures, etc., tout cela valant peut-être plus de 2 000 francs.

LEGS A L'HUMANITÉ. — M. le major-général Martin, de Lyon, a fait un legs destiné à délivrer tous les ans, le jour de l'aniversaire de sa mort, des détenus pour dettes. Le 29 septembre dernier, jour de cet anniversaire, sept détenus de la prison pour dettes de Lyon ont dû leur liberté et tout à la fois leur libération à cet acte de bienfaisance.

AUTRE LEGS. — Mme H..., rentière, a laissé en mourant une somme de dix mille francs, dont la rente devra être employée à la nourriture et à l'entretien de deux chiens. Voici le dispositif de cet article testamentaire, rapporté par l'*Industriel de la Champagne*. « A la mort de l'un des deux chiens, une somme annuelle de 300 francs sera réservée pour le survivant. » Par une autre clause, encore plus singulière, tous les trois mois, les animaux devront être représentés à l'exécuteur testamentaire, qui entendra leurs plaintes, et y fera droit s'il les comprend. — Cette dernière disposition donnera évidemment lieu à de nombreux malentendus.

FATALE ÉTOURDERIE. — La dame L..., coloriste, rue du Faubourg-du-Temple, avait une jeune fille de dix à douze ans. Avant-hier, cette dame fut obligée de s'absenter, et resta assez long-temps dehors ; sa fille, impatientée de ce retard, alla plusieurs fois sur le carré voir si sa mère revenait, et, comme elle était petite, elle sautait sur la rampe de l'escalier, et pouvait ainsi prolonger son regard jusqu'en bas ; elle renouvela plusieurs fois cette expérience dangereuse ; mais, dans sa pétulance, elle finit par s'élancer trop avant ; son corps alors bascula sans qu'elle eût la force de se retenir, et elle retomba de la hauteur du troisième étage dans la cage de l'escalier. Cette malheureuse enfant est venue se briser sur les dalles du rez-de-chaussée, et elle a expiré quelques instants après.

LE PHÉNIX DES MERLES. — Un oiseau fort rare, et dont l'existence est passée à l'état de problème, excite, dit l'*Observateur d'Avesnes*, depuis quelques mois la curiosité des naturalistes de notre contrée : cet ovipare est un jeune merle, né dans le courant de l'année dernière. Le plumage ordinairement foncé des individus de son espèce, est chez celui-ci d'une blancheur qui ne le cède en rien à celle du cygne, et ses yeux empourprés semblent lui avoir été octroyés par la nature pour en relever tout l'éclat.

ÉPIDÉMIE. — On écrit de Neuvy-sur-Barangeon, au *Journal du Cher*, qu'une dyssenterie épidémique sévit avec violence dans cette commune. On a remarqué qu'une partie seulement du bourg est atteinte ; toute la mortalité s'y concentre. Dans la campagne, au contraire, il n'y a encore eu qu'un cas de déclaré.

PASSION MALHEUREUSE. — Nous empruntons au *Sémaphore* le récit d'un triste évènement qui vient d'affliger la ville de Marseille. Il y a quelques jours, on vint sonner à la porte de M. le docteur Reymonet, qui fut prié d'aller porter les secours de son art à un malheureux ouvrier qui se mourait. M. Reymonet, arrivé chez le boulanger de la rue d'Aubagne, qui l'avait envoyé chercher, trouva, dans le coin d'un appartement, étendu sur un matelas, un jeune homme se débattant dans les convulsions de l'agonie ; tous les soins qui lui furent donnés ne purent le rappeler à la vie. Ce jeune ouvrier succomba, et il fut reconnu que sa mort avait été occasionnée par le poison qu'il s'était administré à une très forte dose, puisque à une heure et demie du matin on l'avait vu quitter l'ouvrage sans qu'il donnât le moindre signe de malaise. A peine M. le docteur Reymonet était-il rentré chez lui que la même personne, sur l'invitation de laquelle il s'était transporté chez le boulanger de la rue d'Aubagne, vint encore le prier de retourner à la même maison, où une jeune fille presque expirante avait un urgent besoin de son ministère. La mort, dans la même nuit, visitait deux fois la même maison. M. le docteur fut bientôt à côté du lit d'une jeune personne de dix-neuf ans, qui avait été frappée de cinq coups de couteau, dont trois avaient pénétré dans la poitrine. L'ouvrier boulanger était l'auteur de cet assassinat, auquel il n'avait pas voulu survivre. Depuis quelque temps cet ouvrier,

ainsi conçu que vous colportiez dans les restaurants :

« Monsieur et madame,

» Je me recommande à vous ; c'est un pauvre déserteur qui s'est sauvé de la prison du corps, où il avait été mis pour un *mauvais* caporal. »

Vous adressiez cette supplique à des mariés qui étaient à la noce, et vous exploitiez ainsi, par le mensonge, leurs sentiments d'allégresse.

M. Cadet, restaurateur, chaussée du Maine, à l'enseigne du Banquet d'Anacréon, et successeur de Tonnelier, est entendu comme témoin.

Le 11 septembre, j'avais plusieurs noces et un banquet de garde nationale de la 10e légion. Comme j'étais sur le pas de la porte, je vis un militaire qui me dit : Je désirerais parler au marié. — Lequel est-ce que vous voulez voir ? — C'est celui du salon aux trois croisées. — Eh bien ! je vais vous le faire descendre.

Le marié ne se fit pas attendre, et un instant après je le vis fouiller dans sa poche et lui donner deux sous.

Ce militaire s'adressa ensuite à des gardes nationaux qui fumaient le cigare sur la chaussée. Je m'approchai de lui. — Depuis quand, lui dis-je, un militaire fait-il un pareil métier ? — Il me tendit un papier, par lequel il se recommandait aux âmes charitables. — Si je faisais mon devoir, comme adjoint de la commune, je vous ferais arrêter. — Tout de suite si vous voulez, vous me rendrez service. — Eh ! mon gaillard, vous allez être servi à souhait.

J'envoyai un garçon chercher la garde ; mais aussitôt il s'est donné de l'air. Je croyais que c'était quelque rôdeur de barrière qui avait pris, pour se cacher, un uniforme militaire, ou, pour apitoyer sur son sort, il disait qu'il sortait de l'hôpital, et qu'il n'avait pas de quoi manger.

Le conseil, après avoir entendu M. le capitaine Plée, rapporteur, condamne le prévenu Job à la peine d'un an d'emprisonnement. Le conseil a prononcé le double du maximum prévu par l'article 274 du Code pénal, parce que le condamné était en état de récidive ; il avait subi deux ans d'emprisonnement avant son entrée au service.

SCANDALE JUDICIAIRE. — Une scène des plus étranges a eu lieu vendredi, à la cour d'assises d'Hudson. On jugeait quelques-uns des anti-renters. Sur la sellette des accusés se trouvait le Gros-Tonnerre, chef de cette guerre civile ; il avait pour défenseur M. Jordan, l'un des avocats les plus distingués de New-York ; l'accusation était soutenue par M. Van Buren, fils de l'ex-président, et attorney général de l'Etat, qui, à cause des graves circonstances qui entouraient ce procès, est venu courageusement demander au jury et aux lois la punition des coupables. Les débats ont été longs et animés ; plusieurs fois MM. Van Buren et Jordan ont échangé des paroles peu courtoises, et, s'il faut en croire celui-ci, l'attorney général lui aurait donné de fréquents démentis, dont il aurait fini par se lasser.

Bref, M. Van Buren ayant émis une assertion, l'avocat lui répliqua qu'il en avait menti ; sur quoi le principal organe de la justice de l'état de New-York s'élança sur M. Jordan, et nos deux champions se donnèrent mutuellement des coups de poing dont ils portaient les traces lorsqu'on parvint à les séparer.

Le juge Edmonds leur adressa une vive réprimande, et les condamna à vingt-quatre heures de prison.

Les deux coupables firent amende honorable au tribunal, mais ils échangèrent de nouvelles impertinences ; l'attorney-général demanda que son emprisonnement fût transformé en une amende, et M. Jordan supplia le juge de l'enfermer dans le même cachot que son adversaire. Mais il ne fut pas tenu compte de leurs préférences, et ils furent enfermés chacun de leur côté.

Pendant ce temps, la Cour d'assises a dû suspendre ses travaux.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS — 11 OCTOBRE.

D'après le *Journal des Débats*, les déclamations auxquelles se livrent les journaux de l'opposition à l'occasion des derniers évènements de la guerre d'Afrique et la manière dont ils cherchent à exploiter la trop légitime douleur du pays, auraient un caractère odieux si elles ne se sauvaient par l'absurdité.

une direction contraire à celle qu'il suppose, et il est trop tard pour lui faire rebrousser chemin.

» Ceci nous ramène à la Ligue allemande qui personnifie aujourd'hui le système opposé, et dont il nous reste à examiner les résultats. »

Le *Constitutionnel* annonce que le gouvernement a fait faire des visites domiciliaires chez deux réfugiés italiens résidant à Paris. Les papiers de MM. Ferdinand Gatteschi et Guitera ont été saisis.

« De pareils actes ne sont pas de nature à honorer un gouvernement. La France a toujours été fière de son hospitalité pour les proscrits et les malheureux ; c'est encore une gloire qu'on veut lui ôter. Les hommes bannis de leur pays et condamnés à un exil perpétuel, sont assez malheureux pour qu'on n'ajoute pas à leurs infortunes par d'odieuses et continuelles tracasseries. »

PETITE CORRESPONDANCE.

M. F. à Blois. — Sous très peu de jours le *Fou*. — Rectification est faite, et vous recevrez le complément de 420. — Ni oui ni non : *laissez-faire*.

M. S. à Saint-Quentin. — Les cinq sont retrouvés.

M. J. J. à Besançon. — A l'heure qu'il est vous avez notre réponse. — Le ballot étant très fort, on l'a remis au roulage, et nous apprenons que, par suite d'une erreur, il n'arrivera que le 23. — On vous expédie un assortiment par la diligence.

M. H. à N. le R. — On vous expédie livres et instructions, et vous recevrez la lettre dont le départ de A. B. vous a privé.

M. G. à Toulouse. — On expédie à vous et à M. D.... les livres demandés.

MM. G. à Lons-le-S. ; W. G. à Pol.... ; F. B. à Salins. — On vous expédie *franco* par la diligence.

M. S. à Strasbourg. — Nous attendons vos indications pour les 11 billets de la loterie de P. B. — Notez que les 180 premières séries sont déjà épuisées. — Si vous désignez des séries, indiquez des numéros élevés.

M. M. à Dijon. — Même observation pour vos 16 billets.

M. G. à Grenoble. — Vos trois billets sont partis le 7. — Nous vous aimons bien, aussi !...

M. D. L. à Jersey. — Renvoyez le manuscrit, que notre auteur puisse poursuivre. — A quand le retour ? — Lisez ce qui suit :

M. V. C. à Mézières. — Bravo ! que le dieu de la conviction vous inspire !

HALLE DE PARIS.

9 Oct.			11 oct.		
Arrivages	4212 q.	65 k.	Arrivages	2979 q.	13 k.
Ventes	1288	41	Ventes	3007	23
Restant	25596	18	Restant	21638	78
Cours moyen	41,26		Cours moyen	41,09	
Cours-taxe	41,84		Cours-taxe	41,35	

Cote administrative, 9 Oct.				Cote administrative, 11 oct.			
Gruaux	10 q. 99 k.	44,45 à 52,25		Gruaux	9 q. 42 k.	56,06 à 00,00	
1re	825	85	41,25 à 43,30	1re	453	96	43,80 à 48,83
2e	334	90	37,55 à 40,10	2	500	06	38,85 à 41,00
3e	»	«	00,00 à 00,00	3e	48	75	31,85 à 33,75
4e	7	85	26,50 à 00,00	4	4	64	24,20 à 28,00
A liv.	4354	50		A liv.	1964	06	

Marchés.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 11 octobre. — Foin, 1re 48 à 52 ; 2e 00 à 00 ; 3e 00 à 00. — Paille de seigle 1re 36 à 40 ; 2e 00 à 00. — Paille de blé 1re 28 à 30 ; 2e 26 à 27 ; 3e 00 à 00.

Halle à la viande du 11 octobre. — 32188 kil. Bœuf 1,30-1,10-0,80. — 13728 kil. Veau 1,60-1,40-1,10. — 4818 kil. Mouton 1,40-1,20-1,00. — En gros 45360 kil. 1,24-1,20-1,16.

O. de la Ville...	1440 »»	» »»	» »»	5 0/0 Esp. 1840.	100 3/4	» »»	»
B. de France...	3300 »»	» »»	» »»	— Portugais...	» »»	» »»	»
C. Gou. 1000...	1150 »»	» »»	» »»	Esp. D. active.	36 1/2	» »»	»
C. Gan. 1000...	1135 »»	1140 »»	H. 5 »»	5 0/0 Naples...	101 30	101 40	H. » 10
C. hypot...	622 50	625 »»	H. 2 75	— Romain...	103 7/8	» »»	H. » 1/8
4 Canaux...	1257 50	1257 50	» »»	Obl. Piémont.	1270 »»	» »»	H. 5

CHEMINS DE FER					
St-Germ...	1105 »»	» »»	» »»	Au 30, 1100, 1101 25.	B. 6 25
V. r. d...	540 »»	538 75	B. 1 25	— 540, 537 50.	B. 7 50
— r. g...	306 25	» »»	H. 1 25	— 305.	
Orléans...	1230 »»	1236 25	B. 1 25	— 1235, 1230, 1241 25.	H. 3 75
Strasb...	278 75	280 »»	» »»	— 277 50, 280.	
Rouen...	1055 »»	1060 »»	» »»	— [illegible]	H. 2 50
Havre...	875 »»	» »»	B. 5 »»	— 875, 880.	H. 5
Marseille...	1022 50	» »»	» »»	— 1022 50, 1040.	H. 15
Vierzon...	780 »»	» »»	B. 12 50	— 780, 785.	H. 8 75
Nord...	825 »»	832 50	H. 1 50	— 825, 830, 832 75.	H. 3 75
Fampoux...	535 »»	537 50	» »»		

LONDRES, 9 oct.		PARIS, LE 11 OCTOB. PRIMES.	COULISSE.
Consol.	96 1/4 a 5/8	3 0/0 F. c. 83 40 d. 50.	Au. 83 30.
Esp. 3 0/0		F. p. 83 95, 83 85 d. 50.	Ap. 83 37 1/2.
Portug.		5 0/0 F. c. 118 30 d. 50.	B. du Trés.
Mexic.	31 1/2	F. p. 118 80, 118 75 d. 50.	3 1/6 à 8 m.
Brésil.			
5 0/0 hol.	95	Orléans, 1270, 1265 d. 10 au 31.	F. c. F. p.
2 1/2 do.	60		3 0/0 10, 07 1/2
Rouen.	42 1/2	Nord, 840, 850 d. 20. 880 d. 10 au 31.	5 0/0 10 15, 22 1/2
Orléans	40 1/2		20.

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 109,50 à 00,00 ; courant du mois, 111,50 à 111,00 ; 2 derniers mois, 113,50 à 00,00 ; 4 premiers 1846, 115,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 103,50 à 00,00 — Œillette rousse, 92,50 à 00,00. — Lin, 88,00 à 00,00. — Cameline, 91,50 à 00,00. — Chanvre, 91,00. — Voitures, 6.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 135,00 à 00,00 ; novembre et décembre, 114,00 à 00.00 ; 8 premiers 1846, 114,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 87,50 à 00,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 12 octobre.

7 h. 1/2 OPÉRA. —
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Les Enfants d'Edouard. L'Enseignement mutuel.
7 h. 1/4 OPÉRA-COMIQUE. — La Part du Diable. Le Déserteur.
7 h. 1/2 ITALIENS. — Lucia.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — L'Homme blasé. Passé minuit. Porthos. Péché.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Panache. Professeurs. Fille de l'Avare. Samaritaine.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Chacun. Le Tuteur. Les Manteaux. Changement.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Les Bains à domicile. L'Almanach. Brelan.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — La Biche au bois. Danseuses.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Paris et la Banlieue.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Les Sept Châteaux.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
4 h. 1/2 COMTE. — Barbe. 2 Chasseurs. Fantasque. 7 Ogres.
7 h. 1/2 FOLIES. — Cirque. La Femme. Gig-Gig.
7 h. LUXEMBOURG. — Dîner de Madelon. L'Enfant. Ma Vie. 2 Paletots.
PANORAMA (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., rue du Croissant, 16.

En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10.



ALMANACH PHALANSTÉRIEN,

POUR 1846.

Un beau volume in-16 de 260 pages,

Orné de belles vignettes.

PRIX : 50 CENTIMES.

PAR LA POSTE : 90 CENTIMES.



TABLE DES MATIÈRES.

On peut voir, par cette table des matières, que l'ALMANACH PHALANSTÉRIEN sera encore le plus volumineux de tous les almanachs à 50 centimes.

Les personnes qui prendront à la fois douze Almanachs au Bureau de la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, les recevront pour CINQ francs. Celles qui nous adresseront de la province une demande FRANCO, accompagnée d'un bon de SIX francs sur la poste ou sur une maison de Paris, recevront aussi FRANCO une douzaine d'Almanachs.

On trouve encore à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE tous les ouvrages de Fourier et ceux de ses principaux disciples. — Elle adresse *franco* son Catalogue à toute personne qui en fait la demande.

font rêve et augmenté ; il a été plus facile alors au ministère de répondre. Un démenti a donc paru dans le *Messager* d'hier soir et dans le *Moniteur universel* du matin. Voici cette étrange pièce officielle :

On lit dans le *Constitutionnel :*

« M. de Salvandy tient à illustrer son ministère par les innovations les plus absurdes. On connaît déjà les mesures qu'il a prises contre les maîtresses de pension laïques, contre les collèges royaux et communaux, et qui ont soulevé un blâme universel. On sait encore qu'il vient de rétablir la célébration de la messe du Saint-Esprit.

» Voici autre chose : M. le ministre vient de prévenir tous les proviseurs des collèges et tous les directeurs de pensions ou institutions privées qu'ils devront forcer les parents à ramener leurs enfants, les jours de congé, à sept heures du soir en hiver et sept heures et demie en été.

» M. le ministre ne s'est pas inquiété de l'impossibilité où se trouveront les parents et correspondants d'exécuter cet ordre, de l'heure habituelle des dîners, des grandes distances à franchir dans Paris, etc. »

La réponse à ces diatribes est bien simple :

La messe du Saint-Esprit n'a pas été rétablie cette année, par la raison qu'elle n'a jamais cessé d'exister. Elle existe de tout temps dans l'université. Les choses se sont passées cette année, sans intervention aucune de l'administration, comme elles se passent partout depuis quarante ans.

On ne sait ce qu'on appelle les mesures prises contre les collèges royaux et communaux, à moins qu'il ne s'agisse d'une circulaire sur la rétribution collégiale qui a été *textuellement* publiée dans un journal, et qui n'a jamais existé, qui était controuvée de tous points, que l'administration a dédaigné de faire démentir, parce que les autres journaux ne l'avaient pas reproduite.

L'arrêté du préfet de la Seine sur les pensions et institutions de filles, résultat de quatre années de plaintes et de délibérations des autorités municipales de la ville de Paris, est une mesure d'ordre qui était réclamée par les intérêts les plus graves, qui s'adresse uniquement à 41 établissements sur 2[illegible] que la ville de Paris possède, qui s'adresse aux moins importants à tous égards, et qui est entièrement dans les attributions de la préfecture de la Seine.

Reste l'arrêté sur les congés, qui émeut en effet toutes les familles. Comme la circulaire dont nous parlons plus haut, il n'existe pas, il n'a jamais dû exister. Il n'a été question de rien de semblable. C'est une invention dénuée de tout prétexte et de tout fondement.

Nous nous occuperons seulement de ce qui nous regarde dans ce démenti, laissant de côté ce qui est relatif à la célébration de la messe du Saint-Esprit. Effectivement cette messe a toujours été dite le jour de la rentrée des collèges. Nous avons d'ailleurs tellement bien démontré l'iniquité de la mesure défendant *subitement* aux maîtresses de pension *laïques* de recevoir des pensionnaires en chambre, mais le permettant aux couvents, que nous ne reviendrons point sur ce sujet.

Quant à ce que nous avons dit du rétablissement sous un autre nom de la rétribution universitaire, nous le maintenons de tout point. Il est absolument vrai que dans tous les collèges de Paris,

l'audace de dire : « Reste l'arrêté sur les congés, qui émeut en effet « *toutes les familles.* Comme la circulaire dont nous parlons plus « haut, il n'existe pas, il n'a jamais dû exister. Il n'a été question « de rien de semblable. C'est une invention dénuée de tout prétexte « et de tout fondement. »

Eh bien ! cette circulaire nous l'avons vue, nous l'avons lue ; elle est autographiée, et signée *Ragon*, *inspecteur de l'Académie de Paris*. Pour ceux qui ne voudraient pas nous croire, nous la donnons ici textuellement ; tout le monde peut d'ailleurs la lire chez tous les maîtres de pension de Paris.

ACADÉMIE de Paris. UNIVERSITÉ DE FRANCE.

Paris, le 30 septembre 1845.

« Monsieur,

» Monsieur le ministre, informé que, dans quelques établissements secondaires, les élèves qui ont été autorisés à sortir les jours de congé rentrent le soir à des heures trop tardives, me charge de rappeler à messieurs les chefs d'institution et maîtres de pension qu'ils doivent se conformer aux dispositions de l'art. 57 du règlement du 19 septembre 1809, portant que « les » jours de congé les élèves seront tenus d'être rentrés *avant sept heures* » en hiver, et avant *huit heures en été*, » et de l'article 119 du statut du 4 septembre 1821 qui exige que les *portes des collèges soient fermées à neuf heures.*

» Vous voudrez bien tenir la main à ce que cette règle soit observée dans votre établissement.

» Recevez, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

» Pour l'inspecteur général,
» administrateur de l'Académie de Paris, en congé,
» l'inspecteur de l'Académie délégué,
» RAGON. »

Ainsi donc M. le ministre de l'instruction publique veut que tous les élèves rentrent en hiver avant sept et en été avant huit heures du soir.

Il veut plus encore ; il veut qu'à *neuf heures* les portes des collèges soient fermées, c'est-à-dire qu'un élève qui se serait cassé la jambe en route, qui serait tombé malade, reste dans la rue. Ce sont là des mesures absurdes pour notre époque ; leur absurdité les a fait tomber en désuétude, et M. de Salvandy aurait voulu les ressusciter, mais il ne le pourra pas, car, ainsi que le dit le *Moniteur*, toutes les familles se sont émues à cette nouvelle.

Tous nos lecteurs s'affligeront avec nous de l'abaissement d'un pouvoir qui ose mentir avec tant de cynisme, en face de toute une nation. Ils s'affligeront surtout qu'un tel exemple soit donné à la jeunesse française par le chef suprême de l'instruction publique. Est-ce là la morale qu'on doit enseigner dorénavant dans l'Université ?

(1) 2 octobre.

la police autrichienne. Notre gouvernement commet trop souvent de mauvaises actions pour qu'on lui en prête quand il n'est pas coupable.

Bonne foi d'un très grand journal.

Voici ce que nous avons dernièrement imprimé :

« Cet accroissement du bien-être, condition du développement » intellectuel et moral, l'ouvrier ne peut l'obtenir, ne l'obtient au- » jourd'hui que par la *grève*, que par la suspension simultanée des » travaux dans tout un corps de métier. Ne lui enlevez donc pas le » seul moyen qu'il ait de se faire rendre justice, ne le réduisez pas » au désespoir. Si vous êtes armés d'une loi dure, sachez la rendre » humaine et digne de notre époque par une interprétation pro- » gressive. »

Un grand journal a ce matin l'indignité de nous attribuer les phrases suivantes, en les accompagnant de guillemets, comme si elles étaient empruntées textuellement à nos colonnes :

« Les ouvriers n'ont-ils pas la faculté de faire grève, s'ils jugent » leurs salaires insuffisants ? Pouvez vous leur refuser le droit de se » coaliser pour forcer les chefs d'ateliers, en suspendant leurs » travaux, à accepter les conditions que les ouvriers veulent leur » imposer ? »

Cette citation est fausse. Nous avons dit et nous maintenons, qu'*aujourd'hui*, dans les conditions actuelles de l'industrie, c'est la grève seule qui amène l'augmentation des salaires. La preuve en est qu'en 1822, à la suite d'une grève, les charpentiers ont fait monter la moyenne de leur journée de travail à 3 fr. 50 ; en 1833, à la suite d'une grève, ils ont fait monter cette moyenne à 4 fr. ; en 1845, toujours par une grève, ils viennent de l'élever à 5 francs, et il serait par trop naïf de supposer que si les compagnons n'avaient fait aucune démonstration pendant ces vingt années, les entrepreneurs seraient venus d'eux-mêmes leur offrir la journée de cinq francs.

Maintenant approuvons-nous la grève ? Sommes-nous admirateurs d'un état social qui nécessite à chaque instant des suspensions de travail et des crises ? Pas le moins du monde. Nous voulons que l'accroissement du bien-être pour l'ouvrier s'accomplisse d'une manière pacifique et régulière ; mais pour cela il ne suffit pas de dire comme le grand journal qui nous falsifie : « La condition » de l'ouvrier ne s'améliore qu'autant que le pays jouit d'une paix » assurée au dedans et au dehors. » Il faut prévoir et empêcher le chômage, associer l'ouvrier aux bénéfices du maître, en un mot, organiser le travail par des institutions sérieuses au lieu de répéter des paroles vides.

Satisfaits d'avoir rétabli notre texte et notre pensée contre des altérations et des insinuations perfides, nous ne discuterons pas l'article dans lequel nous sommes attaqués. On ne doit de réponse à des écrivains que lorsqu'ils sont convaincus de ce qu'ils disent ; et un journal qui provoque un beau jour le public à venir signer dans ses bureaux une enquête sur le sort des travailleurs, un journal qui imprime le lendemain contre la classe laborieuse un article où

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LUNDI 13 OCTOBRE 1845.

Entre le premier et le deuxième volume de DERRIÈRE LE GRAND MAT, le feuilleton de la *Démocratie pacifique* publiera le quatrième volume du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE, de M. ALEXANDRE DUMAS.

MARTIN CHUZZLEWITT, roman en quatre volumes de CH. DICKENS, traduit par Mme BELLOC, suivra le roman de M. Pujol.

Les personnes qui s'abonneront à partir du 13 octobre, recevront : 1° les trois premiers volumes du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE ; 2° le roman entier de M. E. CAMUS, UNE FILLE DU PEUPLE ; 3° ce qui aura paru déjà de DERRIÈRE LE GRAND MAT.

REVUE DRAMATIQUE.

THÉATRE-FRANÇAIS. — *Corneille et Rotrou*, comédie en un acte et en prose ; par MM. Delaboullaye et Cormon. — VARIÉTÉS : *On demande des professeurs*, par MM. [illegible] et Jaime. — GAITÉ : *La Sœur du Muletier*, drame en 5 actes ; par M. Bouchardy.

Il est difficile de trouver dans une comédie en un acte et en prose une de ces œuvres capitales qui font époque dans le domaine de l'art.

L'esquisse historique admise aux Français sous le patronage de Corneille et de Rotrou n'arrache de cris d'admiration à personne, mais la pièce est agréable, facilement écrite. Elle vient à propos pour dissimuler quelque peu la stérilité du Théâtre-Français et l'indigence d'un répertoire que la subvention s'efforce inutilement de féconder.

Des trois personnages mis en scène par MM. Delaboullaye et Cormon, deux sont parfaitement connus : Corneille et Richelieu ; un troisième l'est un peu moins, c'est Rotrou. Consacrons-lui une petite notice biographique ; aussi bien ce feuilleton peut être lu par des jeunes personnes à marier, et M. Arvers, dans son vaudeville de *Suzon et Suzanne*, leur a très doctement démontré qu'on ne fait jamais de beau mariage à moins de savoir l'orthographe, le calcul, la géographie et l'histoire. Que ces demoiselles nous écoutent donc aussi attentivement que si elles assistaient à une leçon de M. Lévy (Alvarez).

Jean de Rotrou naquit à Dreux, en 1609. A l'âge de dix-neuf ans il avait fait jouer deux pièces ; deux mauvaises pièces à la vérité : l'*Hypocondriaque ou le Mort amoureux*, et la *Bague de l'oubli*. Dans ces ébauches, le cardinal de Richelieu reconnut les germes d'un vrai mérite ; il s'attacha Rotrou en qualité de secrétaire et l'enrôla parmi les écrivains qui lui terminaient ses pièces.

Corneille, auquel on voulait imposer la même servitude, fit alors la connaissance de Rotrou ; tous deux se lièrent intimement, et l'auteur du *Cid*, entré le second dans la carrière dramatique, eut long-temps la bonhomie de saluer Rotrou du nom de *père*. Moins richement doué que son ami, Rotrou subit cependant les mêmes influences littéraires, et ces deux intelligences accomplirent les mêmes évolutions. Comme Corneille, Rotrou reçut d'abord l'empreinte espagnole ; plus tard, il imita le théâtre antique ; le seul titre de ses pièces l'indique assez : *Hercule mourant*, les *Ménechmes*, les *Deux Sosies*, les *Captifs*, ne sont guère que des traductions libres de Sénèque et de Plaute. *Antigone*, *Iphigénie* sont calquées sur les conceptions d'Euripide, mais dans *Cosroës et Venceslas*, Rotrou devient lui-même, et ces deux pièces sont ses titres auprès de la postérité.

La mort de Rotrou l'honore autant que sa carrière dramatique. Il était lieutenant criminel et civil à Dreux, sa patrie. Au milieu d'un voyage à Paris, nécessité par la mise en scène de ses pièces, il apprend qu'une épidémie ravage sa ville natale. Aussitôt il retourne à son poste de magistrat et meurt de la contagion, le 27 juin 1650, à l'âge de quarante-et-un ans. En 22 ans il avait fait représenter quarante pièces, et bien qu'on doive le classer seulement parmi les auteurs du second ordre, il est un des créateurs du théâtre classique en France.

Quand nous aurons dit que le rôle de Corneille est dignement joué par Geffroy, et que la pièce de MM. Delaboullaye et Cormon finit comme toutes les pièces du monde, par un mariage, nous n'aurons plus rien à vous apprendre sur la nouvelle comédie, mais nous pourrons vous parler un peu du cardinal de Richelieu et de son théâtre, toujours dans l'intérêt des jeunes personnes à marier.

Il y a près d'un an, M. Eugène Maron a publié dans la *Revue indépendante* un article sur le théâtre du cardinal de Richelieu, et ce travail, dans lequel on remarque une grande érudition littéraire, prend actuellement un intérêt de circonstance.

Le cardinal de Richelieu aspirait à toutes les gloires. Premier politique, premier diplomate de son époque, il voulait en être aussi le premier capitaine. Il publia la *Perfection du Chrétien* pour se mettre à la tête des théologiens, et un grand nombre d'œuvres dramatiques, afin de prouver qu'il était le roi des poètes.

A la vérité le cardinal ne se donnait pas la peine de finir ses œuvres ; qu'il en indiquât le plan, qu'il en construisît la charpente, c'était assez pour lui. Corneille, Rotrou, Boisrobert, Colletet, L'Étoile, demeuraient chargés du dialogue et du style. Le sombre politique se plaisait surtout aux idées champêtres, l'homme qui fit brûler Urbain Grandier, décapiter le duc de Montmorency, De Thou, Cinq-Mars et tant d'autres, ne rêvait à ses heures de loisir que tendres bergeries. La *Grande Pastorale*, tel est le titre de sa première œuvre, et cette œuvre était complètement de lui. Ajoutons qu'il eut l'héroïsme de la brûler sur les observations de Chapelain. Au dire de l'auteur de la *Pucelle*, la *Grande Pastorale* était « *digne du feu... tout au plus.* »

Ce ne fut pas le seul mécompte du ministre-auteur, et dans l'article de la *Revue indépendante* que nous avons cité, M. Maron raconte la lutte plaisante de Richelieu contre Colletet, son collaborateur favori.

Colletet, chargé de mettre en vers la pièce des *Thuileries*, s'était surpassé dans cette description des *canes* qui peuplaient le jardin et que les cygnes ont remplacé depuis :

> En même temps j'ai vu sur le bord d'un ruisseau,
> La cane *s'humecter* de la bourbe de l'eau ;
> D'une voix enrouée et d'un battement d'aile
> Animer le canard qui languit auprès d'elle,
> Pour apaiser le feu qu'ils sentent nuit et jour,
> Dans cette onde, plus sale encor que leur amour.

Quel naturel ! quelle délicatesse ! c'était magnifique. Pour ces six vers seulement Colletet reçut 600 livres et remercia son protecteur en ces termes :

> Armand qui pour six vers me donnes six cents livres,
> Que ne puis-je à ce prix te vendre tous mes livres !

Si Colletet avait eu tous les jours pareille fortune, Boileau ne nous l'aurait pas montré

> crotté jusqu'à l'échine,
> Et mendiant son pain de cuisine en cuisine.

Cependant le cardinal trouvait une tache au soleil, une glace au diamant, une imperfection au chef-d'œuvre ; au lieu d'*humecter* il eût préféré *barboter*, à cause de l'harmonie imitative. Colletet se récria contre l'introduction dans ses vers de *ce mot sauvage et bas* ; et enfin le cardinal de Richelieu, littérateur assez traitable après tout, voulut bien dispenser les canes de Colletet de *barboter* dans le jardin des Tuileries.

L'intrigue des *Thuileries* a été reprise par Corneille, qui en a fait le canevas du *Menteur*. Quant à l'*Aveugle de Smyrne*, autre pièce du cardinal, il n'y avait là rien à prendre pour personne. Le chef-d'œuvre du cardinal de Richelieu, c'est *Mirame*, publiée sous le nom de Desmarest. Nous n'en rendrons pas compte, car on doit penser que nous nous sommes bien gardé de la lire.

L'œuvre dramatique du cardinal de Richelieu est tombée dans un oubli mérité ; cependant, nous voyons dans les prétentions littéraires du cardinal autre chose qu'un ridicule caprice. Tout homme a plusieurs vocations, plusieurs aptitudes développées à des degrés inégaux. Napoléon disait que de Corneille il aurait fait un ministre. Si le poète peut devenir homme d'Etat, pourquoi l'homme d'Etat ne serait-il jamais poète ? Il est contraire à la nature, à la réalité, de se représenter le grand politique sans cesse courbé sur des in-folios et des cartes de géographie. L'intelligence a besoin de détendre par fois son arc. On dit que M. Lacordaire joue aux billes ; pourquoi non ? Ses sermons en vaudraient-ils moins

ou par la dégradation. Il faut donc maintenir entre ces trois forces de notre être un constant équilibre pour ne pas demeurer incomplets. C'est d'après cette triple exigence que doit s'organiser le travail. On ne supporte qu'avec peine et par des efforts de raison, sous l'empire de la nécessité, un travail incessant, toujours le même, pendant toute la vie. On ne peut l'accomplir sans un profond dégoût. Le plaisir n'est pas en dehors de cette loi, au contraire; s'il n'est pas excité par l'attrait du renouvellement, le plaisir devient bientôt une fatigue, un ennui, un supplice. Il faut donc obéir à ce besoin de varier nos occupations sérieuses ou futiles, il faut se garder de prolonger indéfiniment les travaux, mais en varier l'espèce. Le rôle du phalanstérien ne sera pas circonscrit à une seule fonction; la division du travail sera poussée aussi loin que possible. Les groupes se scinderont et se partageront selon les différentes branches de l'industrie mise en exploitation. Il ne sera plus nécessaire à un jardinier, par exemple, de multiplier ses connaissances de manière à embrasser tout l'ensemble de l'horticulture; chacun se faisant une spécialité pour les besoins du moment, ira où son penchant l'entraîne, celui-ci pour la greffe des arbres, celui-là pour la taille, etc., etc. L'action du groupe complet étant substituée à celle de l'individu, le travail s'accomplira comme par enchantement, avec rapidité, avec perfection. Il restera du temps à chacun pour se livrer à d'autres fonctions, pour céder au goût des arts, à l'attrait des sciences. On sera toujours en position de varier ses efforts, ses recherches, ses études, suivant les désirs qui se seront développés dès l'enfance. Sans vouloir embrasser toutes choses, on sera mis à même de les aborder toutes au besoin. La vocation décidera.

» Le milieu sociétaire se prête avantageusement à la nécessité de connaître la vocation des individus et leur fournit les moyens de la remplir. La variété des caractères est infinie; il le fallait, pour répondre à la variété des fonctions qui sollicitent nos moyens. Lorsqu'il s'agit de choisir la carrière qui nous convient, nous sentons que la société actuelle nous suscite de toutes parts des obstacles, des causes d'erreur et nous fait violence. Le hasard de la naissance, les fréquentations, les circonstances déterminent un choix que nous déplorons souvent pendant toute notre existence, mais auquel nous nous soumettons parce qu'il faut vivre le moins mal possible. Il faut, avant l'état qui plaît, l'état qui rapporte. Dans le milieu sociétaire, nulle fonction n'est imposée. Toutes les portes nous sont ouvertes dès l'enfance. Mis en présence de tous les faits qui se produisent dans la vie, nous sentons se développer nos facultés sympathiques: nous cédons à nos entraînements, nous ne perdons ni nos forces ni notre temps en tentatives pénibles et infructueuses. Les rapports fréquents que nous avons avec les industriels de tous genres font passer sous nos yeux tout ce qui peut nous révéler les facultés dont nous sommes éminemment doués, et, dès que la vocation parle, nous agissons en toute liberté. La variété des caractères qui, comme nous l'avons dit, est infinie, nous promet des travailleurs pour tous les genres de fonctions.

» Nul n'abordera le travail sans que son ambition personnelle ne soit vi-[...] perdent de vue, ou bien, concourant au même but, étant utiles l'un à l'autre dans un travail commun, sous une même bannière patriotique, ils peuvent ne pas s'aimer, mais ils ne peuvent se combattre et s'entre-égorger, ainsi qu'il se fait à toute heure dans notre monde actuel. Où serait la modération, si elle n'existait pas dans une société où chacun peut suivre ses penchants et éprouver sans cesse cette satisfaction, ce bien-être qui résulte d'un désir accompli? Les caractères les plus humoristes, les plus difficiles à contenter y trouvent une cause de placidité. Ces gens qui touchent à tout, qui commencent tout sans jamais rien finir, et qui ne peuvent trouver leur emploi sous le régime de la concurrence anarchique et du travail forcé, ces gens-là deviennent précieux pour imprimer un élan que vient soutenir l'homme patient, aimant à poursuivre une œuvre ébauchée. Ainsi les caractères les plus opposés deviennent le complément l'un de l'autre, et on ne conçoit plus que leur action puisse se mouvoir dans l'isolement. L'avare lui-même, par sa surveillance méticuleuse, défiante, exagérée, devient pour le phalanstère un homme d'ordre éminemment précieux. Il s'occupe des détails auxquels ne sauraient s'astreindre l'homme occupé aux grandes conceptions, aux vastes entreprises.

» L'homme qui, aujourd'hui, n'a qu'une seule fonction et parcourt une voie difficile, où se pressent mille concurrents redoutables, cherche à les écarter, à les renverser hors du chemin, et se réjouit parfois de leur ruine; offrez-lui un milieu social où son ambition soit sollicitée par un nombre infini de carrières, où ses rivaux soient des associés, où chacun recueille la suprématie dans les fonctions où il excelle, où il n'y ait jamais d'inférieur ni de supérieur d'une manière absolue, écrasante, injuste, vous supprimez tout le danger de l'ambition, toute la haine, toute la cruauté qui en découlent fatalement aujourd'hui.

» Il y a deux éléments d'infériorité et de supériorité: le travail et le talent. Certains hommes ont la force physique, certains autres la puissance intellectuelle. Comment réglera-t-on le rang qui convient au mérite de chacun? Lorsque des hommes travaillent ensemble et qu'on les appelle à se classer eux-mêmes, on arrive à un ordre plein de justice: chaque individu sera toujours choisi par des hommes qui connaissent sa valeur réelle, et qui auront intérêt à ce que cette valeur soit mise en lumière pour répondre aux exigences du travail commun et pour l'honneur du groupe. En supposant une erreur amenée par l'égoïsme ou l'aveuglement, elle ne sera que momentanée. Les groupes rivaux, intéressés à s'attacher le talent méconnu, répareraient l'injustice, et la médiocrité reprendrait forcément sa place. L'incapacité ne peut exister d'une manière absolue; chaque homme a des facultés qui, dans certaine branche, lui permettent de prétendre à un genre de supériorité. Personne ne sera donc ni méconnu, ni froissé.

» Ainsi, cher lecteur, vous avez vu poser un principe d'ordre, d'harmonie complète, et de là vous avez vu sortir pour les individus de toutes les conditions de la liberté, le travail attrayant, le développement de l'ambition et de l'amour-propre, toutes les facultés de la nature humaine. Vous pouvez saisir dans ces conditions générales de l'ordre quelque chose de providentiel. Voilà l'organisation du monde moral rendue claire et évidente, et modelée sur l'organisation même du monde physique. Vous apercevez une admirable concordance entre la forme matérielle et la forme intellectuelle.

(1) Voir les numéros du 8 et 12 octobre.

[...] qu'a de respectable le jugement rendu par la [...] chambre et sanctionné par la Cour royale, contrairement à la loi fondamentale de l'Etat, qui prétend que devant elle tous les Français sont égaux. « Sait-on bien, se demande le *Courrier*, où on va en faisant ainsi pencher la balance de la loi du côté des maîtres, en autorisant la coalition d'un côté et en la proscrivant de l'autre? Non, sans doute, car on reculerait devant les conséquences d'un pareil système d'inégalité. » Tout l'article est écrit avec cette vigueur et cette précision, et sauf une petite phrase de réserve dans laquelle on accuse *je ne sais quelles formules nuageuses* d'être hostiles à la liberté, il n'est pas un socialiste qui n'avouerait une protestation si digne et si complète. Mais, pour en revenir à notre première thèse, sommes-nous sûrs que demain un article contraire ne viendra pas détruire l'effet de celui-là? Selon toute apparence, le *Courrier* est en intérim; il en résulte une sorte d'anarchie intellectuelle dont profitent tour-à-tour des esprits fort hétérogènes. Cet état contre nature doit durer au moins jusqu'au 18 octobre, après quoi les hasards de la vente aux enchères décideront!

Réforme hypothécaire.

PARTIE JUDICIAIRE. — § 4. *Des mandats hypothécaires* (1).

De toutes les questions qui se rattachent à la réforme hypothécaire, la plus importante à nos yeux, par ses résultats possibles, est la question des mandats hypothécaires. Cette question divise entièrement les cours, dont la plupart, la cour de cassation en tête, se sont formellement prononcées contre le système des mandats. Vainement, nous avons cherché quelques raisons sérieuses à l'appui de cette manifestation hostile; et l'opinion même de la cour de cassation est d'autant plus extraordinaire, qu'elle a consacré dans la pratique l'utilité et la validité de ces mandats, contre lesquels elle proteste actuellement. Ce revirement d'opinion ne peut s'expliquer que par un défaut d'études en matière d'économie politique; c'est chose essentiellement différente, en effet, que créer une bonne loi correspondant à un besoin social, ou appliquer une loi existante à des faits déterminés. Or, les fonctions des corps judiciaires se bornant à l'application des lois, il n'est pas étonnant de les trouver étrangers aux études spéculatives. Aussi, ne nous serions-nous pas arrêtés aux arguments pour ou contre les mandats hypothécaires, si nous n'eussions vu dans ces discussions le germe d'une de ces luttes de jurisprudence, dont les intérêts particuliers souffrent et supportent en définitive tous les déboires et tous les frais. Il importe de couper le mal à sa racine; voilà pourquoi nous faisons appel au législateur, dont l'intervention était inutile sans cela, car, d'une part, il ne s'agit pas de créer ou de constituer le mandat hypothécaire; son existence est un fait acquis. D'autre part, la législation actuelle suffit à la défense des intérêts privés.

(1) Voir les numéros des 12 et 24 août, 8, 12, 16 et 20 septembre.

---

pour cela? Quant au cardinal, il est avéré qu'il aimait à voir de petits chats folâtrer dans les plis de sa robe. Faisait-il un plus mauvais usage de ses loisirs quand il les consacrait à Mirame?

Mais ce cardinal, homme d'Etat supérieur, n'était qu'un poète fort médiocre. — Tant mieux, il eût trop écrasé, trop humilié ses contemporains, s'il les avait dominés en toutes choses; cultivez, développez dès l'enfance toutes les aptitudes de chaque homme, et celui qui obtiendra le premier rang dans une branche de travail, se trouvera le second ou le dernier dans une autre catégorie. Partout s'établiront des compensations qui imposeront un frein à l'orgueil et préviendront le despotisme, qui exalteront les humbles, en abaissant les superbes. Les goûts littéraires de Richelieu le rapprochent d'hommes qui ont quelque chose à lui apprendre. Tout-puissant dans le gouvernement, il est dépassé par d'autres intelligences, au théâtre, à l'Académie.

Si cet homme, faussé par une éducation mauvaise, habitué à dominer, gâté par la flatterie, veut imposer au monde littéraire cette supériorité que lui a reconnu le monde politique, s'il traite Rotrou, Colletet, Corneille lui-même en subordonnés; si par jalousie d'auteur, il ordonne la censure du *Cid*, il a l'esprit juste, et par degrés il se forme, par degrés il accepte l'ascendant des maîtres. Sur les observations de Chapelain il condamne au feu la *Grande Pastorale*, dans une discussion littéraire il cède aux raisons de Colletet. Placez Richelieu dans une société bien faite, il s'estimera très heureux d'être maître en politique et simple disciple en poésie.

De ces contrastes doit naître un jour l'accord de toutes les classes, la fraternité de tous les individus, l'égalité véritable et providentielle, celle qui se concilie avec la diversité des fonctions et la hiérarchie des capacités.

Les Variétés ont donné cette semaine un vaudeville nouveau: *On demande des professeurs*. La scène se passe dans un pensionnat de demoiselles, et la toile en se levant nous laisse apercevoir une douzaine de jeunes filles vêtues de blanc, que nous ne perdrons plus de vue tout le temps de la pièce: première cause de succès étrangère au mérite des auteurs. La maîtresse du pensionnat, pour écraser un établissement rival, veut transformer tout son enseignement. Les élèves seront instruites à l'avenir dans les sciences les plus élevées: cosmographie, esthétique, ontologie, géodésie, palingénésie, etc. *On demande des professeurs*: il arrive trois lanciers, amoureux de trois jeunes pensionnaires. L'un d'eux, le moins savant de tous, un simple soldat, ancien herboriste, est forcé, pour justifier son entrée dans la maison, de faire devant les élèves une leçon de botanique. Cette scène, jouée avec entrain par Pérey, a déterminé la réussite de la pièce. La leçon de botanique est des plus divertissantes; mais nous comptions sur le cours des deux autres lanciers et nous avons été désappointés. L'intrigue se découvre et les amants sont mariés avec une rapidité qui nous a privés sans doute de quelques bonnes bouffonneries. Au moment où la toile baisse on demande encore des professeurs.

La *Sœur du Muletier*, drame en cinq actes, représenté à la Gaîté, est une de ces pièces qui émeuvent et passionnent le prolétaire, qui arrachent des larmes à l'ouvrière, à la grisette, tandis que le bourgeois et surtout le littérateur, le critique, sentent errer sur leurs lèvres un léger sourire. Au premier acte, assassinat; au second, peste noire; au troisième, empoisonnement; au quatrième, cortège de fossoyeurs; au cinquième, exécution capitale. Ce programme est trop bien connu du critique pour l'impressionner, et même le critique a le cœur tellement enduré par l'exercice de sa profession, que plus les situations deviennent horribles, échevelées, plus on entasse de cadavres devant le trou du souffleur, plus ce misérable critique est dévoré par l'envie de rire. Après tout l'envie de rire est une émotion qu'on aime à trouver au théâtre. Nous remercions les auteurs de mélodrames de nous conserver un genre qui attendrit les uns, divertit les autres et contente en résumé tout le monde.

Je dois le déclarer, les spectateurs qui vont au théâtre de la Gaîté pour pleurer, doivent être satisfaits de M. Bouchardy. Il a noblement fait les choses et n'a rien épargné pour nous donner un service funèbre de première classe. Un roi tué à coups de poignard, un assassin mutilé d'un coup de hache, une femme qu'on empoisonne et que l'on *contrepoisonne* afin de la faire ensuite remourir, c'est très bien; les décorations sont belles, le cimetière, le lazaret éclairés par la lune et par les torches donnent envie d'avoir la peste et de se faire enterrer. Les costumes sont historiques, étudiés avec conscience, d'une magnificence orientale quand ils ne doivent pas nous saisir par le naturel et la simplicité. Quels effroyables croque-morts! Avec leur ceinture de corde, leurs surtouts gris, barrés d'une large croix noire, ils ont l'air d'être nés dans la poussière des tombes. Les voici qui passent à la lueur des cierges, portant une bière, chantant un psaume et lançant des regards de feu sous leurs cagoules noires.

L'auteur s'est bien acquitté de son devoir envers les spectateurs qui aiment à pleurer; il n'a pas négligé non plus ceux qui se plaisent à rire. Roi trompé, trahi; femme innocente, malheureuse et persécutée; traître infernal que l'on démasque au dénouement pour le traîner aux gémonies; voilà le fond de tous les mélodrames. Avec ces personnages comme avec les pièces du *casse-tête chinois*, on peut réaliser plusieurs combinaisons, mais elles ne sont pas très variées. En voici une des plus connues.

Un vieux roi dont le royaume est menacé par la guerre étrangère, veut la conjurer en faisant épouser à son fils une princesse du sang ennemi. Tout est préparé pour cette alliance politique, mais le fils du vieux roi, jeune héros plein d'espérance et de vaillance, a jugé à propos d'épouser en mariage secret la sœur d'un muletier, d'un cabaretier ou d'un palefrenier, et d'en avoir quelques enfants. Ceci contrarie un peu la politique de notre vieux prince, mais à ses côtés se trouve toujours un affreux Machiavel qui propose de faire disparaître cette femme, obstacle opposé à l'alliance de deux nations. Il s'agit de tuer l'épouse de l'héritier présomptif. On a des poignards, des épées, de bonnes lames de Tolède; on a ce poison des Borgia qui brille comme le marbre de Carrare et dont la poussière jetée dans une coupe donne au vin de Chypre la saveur du vin de Syracuse. On a tout cela et mille autres choses encore et pourtant la femme ne meurt pas, elle a la vie dure, elle est difficile à tuer, plus difficile que le Juif errant. Sans cela comment ferait-on cinq actes?

Au premier acte on la jette à l'eau pieds et poings liés, elle tombe dans la barque d'un pêcheur fidèle et dévoué, qui lui donne asyle dans sa cabane.

Au second acte on l'empoisonne, mais un pharmacien de ses amis qui la trouve agonisante, lui fait avaler quelques gouttes du baume de fier-à-bras et elle reprend sur-le-champ toutes ses forces.

Au troisième acte on la précipite dans un brasier; mais le ciel permet qu'une forte averse éteigne le feu... Que vous dirais-je enfin? Cette femme ne meurt jamais.

Au dénouement, son époux, animé contre elle par de noirs calomniateurs, la rencontre, lui parle, la reconnaît innocente, et lui pose sur la tête une couronne de reine, car le vieux roi, personnage peu intéressant, doit avoir abdiqué, s'il n'a pas été tué dès le prologue.

Reste le traître à démasquer et à punir. Ce traître est un riche seigneur, le bras droit de l'empire; mais la nuit, sous le masque, il a commis d'affreux brigandages. Un paysan, témoin de ses forfaits, lui a fait une blessure à la main; cette marque rendra le scélérat reconnaissable. On lui arrache son gantelet, sa main porte l'empreinte fatale. Le peuple indigné le met en pièces.

Le drame que nous venons de raconter était joué à la Gaîté il y a quelques mois, sous le nom d'*Agnès Bernau*. Il reparaît aujourd'hui sous ce titre: la *Sœur du Muletier*. Tout se passe de la même façon dans les deux mélodrames, sauf une différence peu notable. Dans *Agnès Bernau*, quand on enlève le gantelet du maudit, on lui trouve sur la main l'empreinte d'un pommeau d'épée rougi au feu, et représentant une tête de mort. Dans la *Sœur du Muletier* le traître a perdu depuis long-temps une main, variante empruntée à la *Jolie fille de Perth*, roman de sir Walter Scott.

Les acteurs ont bien joué. Mme Abit a pris le poison en femme qui en a l'habitude; c'est sa spécialité au théâtre de la Gaîté. Sur trois pièces où elle joue elle s'empoisonne quatre fois et doit être aguerrie contre toutes les potions, comme Mithridate. La pièce a marché rondement. Les murmures du public n'ont éclaté qu'une fois; ils étaient provoqués par une faute des auteurs, bien facile à réparer. Au troisième acte, lorsque madame Abit est empoisonnée, et qu'on lui apporte le baume de fier-à-bras, comme nous l'avons dit, les personnages se livrent à des discours sans fin, avant de parler à l'agonisante du contre-poison qu'ils ont apporté pour la sauver. La scène ne se passe point en Espagne, comme le titre du drame nous le faisait supposer, mais en Ecosse, aux environs d'Edimbourg. Dans six mois elle sera transportée à Venise, et la femme, toujours innocente et persécutée, jetée dans le canal Orfano au premier acte, enfermée ensuite sous les plombs, décapitée sur l'escalier des Géants, et empalée sur la place de Saint-Marc, épousera au dénouement le fils du doge.

VICTOR HENNEQUIN.

... endossement par la voie de l'endossement. Enfin et sous le rapport de la libération, il est fort indifférent au débiteur ou à ses représentants de s'acquitter entre les mains du créancier primitif ou des porteurs de mandats. Ils ne paient ni plus ni moins, et dans tous les cas, ne se libèrent que sur la remise et jusqu'à concurrence des mandats représentés.

Le système des mandats hypothécaires n'offre donc aucun inconvénient sous le rapport légal; de plus, et envisagé au point de vue de l'économie politique, il peut influer d'une manière sensible sur le crédit foncier soit en diminuant le taux de l'intérêt, soit même en modifiant certaines formes de la propriété. Voici par exemple un fait cité en 1841 à la chambre des députés :

« Un jour tous les propriétaires d'un des districts de la Poméranie mirent leurs domaines en commun pour servir de garantie à des prêts qu'ils sollicitent. Quiconque consent à prêter n'a pas seulement pour garantie le domaine de l'emprunteur, mais tous les domaines du district. On ne lui demande pas une somme égale à la valeur du domaine, mais seulement les deux tiers de cette valeur. Ce n'est pas pour le prêteur une obligation hypothécaire, pour le remboursement de laquelle il doit subir toutes les formalités des lois hypothécaires. Il reçoit comme titre une lettre, non pas sur tel ou tel emprunteur, mais sur tel domaine et sur tous les domaines du district. Quand vient le moment de toucher les intérêts, il n'a pas à recourir à un débiteur éloigné, mais à un comité de propriétaires, organisé pour servir d'intermédiaire entre le prêteur et l'emprunteur. Là, sur coupons, son intérêt lui est servi tous les six mois. Le possesseur des lettres hypothécaires n'a point affaire à un débiteur, mais à un comité dirigeant; il est assuré contre toute espèce de frais, de pertes de capitaux et d'intérêts, et en général dispensé de toutes formalités quelconques. Jamais il n'est compris dans un procès de faillite, dût le domaine, sur lequel sa lettre est tirée, faillir. Tous les domaines du district sont là pour répondre, et ce sont leurs propriétaires eux-mêmes que le comité représente. Toutes ces garanties et ces facilités attachées à la possession des lettres hypothécaires font que les capitalistes qui les recherchent, bornent leurs prétentions à un intérêt de quatre pour cent. Le comité reçoit la somme de leurs mains et prête au propriétaire emprunteur à cinq pour cent, gardant la différence pour frais d'administration. Ces lettres hypothécaires sont, de l'autorisation du gouvernement, assimilées à de l'argent et vendues sur la place.

C'est, comme on le voit, un système d'association et d'assurance mutuelle combinées. Qui empêcherait de pareilles combinaisons de se produire en France? Il n'y a, et il ne peut y avoir d'obstacles ni dans la loi, ni de la part du gouvernement. Au surplus, quelque chose d'à peu près semblable a été établi à Paris par M. de Courdemanche, qui, à cet effet, a fondé une compagnie dite de la *Mobilisation*, embrassant un vaste système d'opérations de cette nature.

Nous avons sous les yeux un mandat hypothécaire de cette compagnie, mais nous ne voyons pas qu'il y ait solidarité pour le paiement entre elle, l'emprunteur et les endosseurs du mandat, ni qu'elle garantisse le remboursement exact au jour de l'échéance. Or, si nous avions à nous prononcer sur la valeur de la conception de M. de Courdemanche, nous aurions à regretter cette absence de garanties, absence nuisible, selon nous, à la circulation des mandats hypothécaires.

En effet, la première condition que doit remplir une valeur quelconque, pour remplacer la monnaie métallique dans la circulation, c'est de pouvoir être échangée toujours contre espèces, à vue ou du moins à époque fixe. En vain dira-t-on que ces titres offrent une garantie bien plus positive que des effets de commerce: en fait de circulation, c'est l'exactitude du paiement, et non la valeur substantielle du gage, qui fait le crédit. Aussi n'y aurait-il pas de relations commerciales possibles, si le paiement des effets de commerce pouvait être retardé seulement de quelques jours, sous prétexte qu'ils ne présenteraient aucune chance de perte.

Quoi qu'il en soit, pour nous résumer sur cette question des mandats hypothécaires, il est avantageux qu'un créancier puisse utiliser à l'occasion, rapidement et sans frais, un titre qui représente souvent une valeur considérable; c'est un moyen de faire jouir la propriété territoriale de quelques uns des avantages de la propriété mobilière; il y a là, pour de bonnes institutions à venir, un germe précieux qu'il faut se garder de détruire. La commission hypothécaire doit donc consacrer le principe favorable à la transmission de l'hypothèque, non seulement en vue de l'avenir, mais encore parce que de nombreuses transactions se sont déjà faites, sous la foi de la loi sainement appliquée par la cour suprême. Prohiber actuellement ces sortes de stipulations, serait tout à la fois rétrograder et jeter la perturbation au sein des intérêts privés.

Ronge à Francfort.

Dans un discours prononcé par Ronge à Francfort, le réformateur allemand, dont la *Gazette d'Augsbourg* elle-même loue la modestie, a dit entre autres choses ce qui suit :

« Depuis quelque temps ma personne est devenue le sujet soit d'attaques injustes, soit de louanges exagérées. Je déclare que jamais je n'ai attaché la moindre importance à ma personne. Je ne suis pas le *porteur* de l'opinion publique; c'est, au contraire, elle qui me porte. Le temps des individualités est passé, celui des idées arrive. Notre pays ne s'est jamais beaucoup préoccupé des personnes.

» Peu m'importe donc ce que les journaux allemands et étrangers disent de moi. Si la cause que je défends avec tant d'autres qui valent mieux que moi, est juste, elle triomphera; sinon, elle périra. Mais je défie de citer un seul acte de ma vie qui ne soit de la plus entière bonne foi et de la plus parfaite honnêteté. Je crois à un meilleur avenir pour toutes les classes de la société. Mais, pour arriver à ce but, le cœur seul ne suffit pas, comme le prétendent les catholiques romains, dont je respecte d'ailleurs les sentiments; il y a des fous dont le cœur est parfaitement sain. La qualité d'homme ne s'acquiert que par la raison. La raison doit avant tout. Quelques-uns nous ont accusés d'être communistes, le concile de Leipzig les a appelés des calomniateurs, à moins qu'ils ne prou-

ANGLETERRE.

Les feuilles anglaises sont remplies encore de vociférations plus absurdes les unes que les autres sur nos projets d'établissement en Algérie. L'intention qu'elles prêtent très bénévolement à notre gouvernement de poursuivre Abd-el-Kader jusque dans l'empire du Maroc, préoccupe aussi ces mêmes feuilles très vivement. Le *Morning Post* y voit le sujet d'une nouvelle rupture entre la France et l'Empire, mais loin de l'attribuer à ses véritables causes, il la rejette sur notre soif de conquêtes et nous accuse de vouloir étendre nos possessions dans le nord de l'Afrique.

Que le *Morning Post* se rassure : si nous sortons de l'Algérie, ce ne sera que pour courir dans le désert après Abd-el-Kader, poursuite peu dangereuse pour l'empereur de Maroc.

NORWÉGE.

La diète a été close le 28 du mois dernier par le roi en personne. Le discours que S. M. a prononcé à cette occasion et la réponse du président de la diète respirent une confiance mutuelle dans le développement progressif et pacifique des institutions constitutionnelles de ce pays. La Norwége marche aussi à pas rapides dans la voie des améliorations matérielles. Le roi, qui venait de parcourir les différentes provinces, a parlé avec satisfaction de la prospérité croissante et des progrès agricoles. « Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire, a ajouté S. M., et nous ne devons pas cesser de travailler au développement intellectuel et matériel du pays. »

Le roi a terminé son discours en annonçant que les négociations entamées de concert avec le Danemarck relativement au tribut annuel payable au Maroc, ont obtenu, par l'intermédiaire des gouvernements de France et d'Angleterre, une solution satisfaisante.

LA PLATA.

D'après une lettre de Buénos-Ayres, en date du 26 juillet, la position des étrangers est très critique. Les Basques, employés en grand nombre dans les *saladeros* (abattoirs où l'on prépare les peaux des bœufs) du voisinage de cette ville, ont été obligés de livrer leurs couteaux à l'autorité. Le gouvernement a fait de fortes levées et a envoyé des troupes pour arrêter la marche du général Paz dans la province de Santa Fé. Il y avait près de l'île de Martin-Garcia plusieurs vaisseaux de guerre anglais. L'escadre argentine est encore devant Montevideo. Des troupes débarquées des vaisseaux anglais et français sont placées hors de la ville entre les assiégeants et les assiégés pour mettre un terme aux hostilités. Le ministre anglais a conseillé à ses concitoyens qui habitent la campagne de Buénos-Ayres de se retirer dans la ville aussi vite qu'ils pourraient. On craint que Rosas ne fasse entrer tous les marchands du pays dans l'armée. Cet évènement ferait un grand tort au commerce étranger auquel Rosas doit beaucoup d'argent.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — M. Weyland, ministre résident des grands-ducs de Saxe-Weimar et de Mecklembourg-Strelitz, a remis au roi, en audience particulière, des lettres du grand-duc d'Oldenbourg qui l'accréditent auprès de S. M. dans la même qualité de ministre résident. — M. le baron de Stockhausen, ministre résident du roi de Hanovre, a remis au roi, en audience particulière, une lettre de son souverain, en notification de la naissance d'un prince, fils du prince héréditaire de Hanovre. — Par ordre du roi, le ministre de l'instruction publique a écrit au ministre de la guerre pour mettre à sa disposition des bourses dans les collèges royaux, en faveur des victimes du désastre de Djemmâa-Ghazaouat. — M. le colonel Eynard a quitté aujourd'hui Paris pour se rendre à Marseille, et de là en Algérie. — M. le général Bedeau a été invité à se rendre dans le plus bref délai à Constantine, chef-lieu de son commandement. — M. Dumon, ministre des travaux publics, présentement en tournée départementale, ne sera de retour à Paris que pour le 25 de ce mois, époque fixée pour la réunion complète du conseil des ministres. Ce n'est qu'à cette époque qu'on fixera le jour auquel aura lieu l'ouverture des chambres et la date des grandes adjudications des chemins de fer de Strasbourg, Lyon, Nantes et Tours. — La ville de Lille a inauguré les 8 et 9 octobre le monument qu'elle vient d'élever pour perpétuer le souvenir du siège de 1792. — M. Armand, sociétaire retiré de la Comédie-Française, vient de mourir à Paris.

STATISTIQUE OFFICIELLE. — D'après le onzième rapport annuel des commissaires de la loi des pauvres, il paraît que le nombre total des pauvres, relevés en Angleterre et dans le pays de Galles, était, en 1843, de 1,370,889, et, en 1844, de 1,249,982, provenant de 583 ménages. Ils ont coûté la première année 4 589 585 l., et la seconde 4 570 171 l., c'est-à-dire 4/6 % de moins qu'en 1843. Le nombre des adultes capables provenant de 585 ménages en Angleterre et dans le pays de Galles, en 1843, était de 394 636, et en 1844, de 344 938. La dépense pour le soulagement et l'entretien des pauvres a été de 64 539 995, de 1825 à 1834; celle de 1835 à 1844 était de 47 232 812 l., établissant une diminution de 17 307 182 l. dans les dix années qui ont suivi l'amendement sur la loi des pauvres, comparées avec les dix années précédentes.—Il ne faut pas oublier, avant d'accepter les conclusions de cette statistique, que l'amendement sur la loi des pauvres a eu pour but de rendre plus difficile l'accession des malheureux aux secours de la charité publique, difficulté dont la conséquence a été tout simplement de condamner à mourir de faim un grand nombre de ces infortunés. Fiez-vous donc aux statistiques officielles!

JUSTICE A L'AUTORITÉ. — Nous empruntons les détails suivants à l'*Écho de l'Est* sur le bon vouloir de l'administration de la ville de Troyes, à l'égard des associations qui ont pour but d'améliorer le sort des classes ouvrières, soit en réservant pour l'avenir aux sociétaires quelques épargnes ou fonds de secours, soit en leur procurant des travaux, des conseils, des enseignements moraux. Les associations de secours mutuels, dit ce journal, lorsqu'elles sont bien dirigées et établies sur des bases convenables, fournissent aux ouvriers des ressources utiles; elles leur donnent l'habitude de l'ordre et de l'économie. C'est peut-être dans l'organisation de ces sociétés que gît la solution de la plus importante des questions sociales.

Voici les différentes corporations ouvrières de la ville de Troyes qui ont fondé des associations de cette nature, et l'état de leurs ressources :

une cote de cassée.

SUITES DU JEU. — On écrit de Tarbes, le 7 octobre, au *Mémorial bordelais* : « Un bien triste événement est arrivé hier dans notre ville, vers les cinq heures du matin. — Aux premiers sons du réveil, un coup de feu se fait entendre dans les cours du quartier de cavalerie. Les gardes d'écurie, accourus aussitôt dans la direction d'où était parti la détonation, ne tardèrent pas à se trouver en présence d'un cadavre horriblement déchiré. Ce cadavre a été reconnu pour être celui de M. B., maréchal-des-logis-chef du 5e escadron du 12e régiment de chasseurs. — On assure que M. B. a été porté à cet acte de désespoir par des pertes considérables qu'il aurait éprouvées dans une maison de jeu, où il avait passé une partie de la nuit. M. B. n'était âgé que de 26 ans. »

DOUBLE SUICIDE. — La dame B... avait quitté son mari il y a quelque temps, pour aller vivre avec un homme marié comme elle, qui abandonnait sa femme pour former cette union illicite; ils allèrent tous deux demeurer dans une maison de la rue de la Roquette, où ils s'étaient présentés sous un faux nom comme mari et femme. Là, ils fréquentèrent peu le voisinage; cependant on ne tarda pas à soupçonner l'illégitimité de leur association, et bientôt après, ils en étaient réduits à craindre sérieusement d'être découverts par les parties les plus intéressées à connaître leur refuge. Dans cette circonstance, leur nouvelle chaîne leur parut aussi insupportable que la première, et tous deux désiraient la rompre. Mais aucun n'osait prendre l'initiative ni retourner auprès de la personne délaissée. Le bonheur qu'ils avaient rêvé leur échappait; en un mot, leur situation leur paraissait si affreuse, que pour y mettre un terme et réparer, selon eux, le mal qu'ils avaient fait, l'un à sa femme, l'autre à son mari, ils résolurent de se donner la mort. Ce fatal projet ne tarda pas à être mis à exécution; hier matin, surpris de ne pas les voir depuis deux ou trois jours, on pénétra dans leur chambre et l'on ne trouva que deux cadavres; ils s'étaient asphyxiés à l'aide du charbon.

Courses du Champ-de-Mars.

Un très-beau temps a favorisé aujourd'hui les courses du Champ-de-Mars, qui avaient attiré une grande affluence de spectateurs. Deux prix d'arrondissement étaient à disputer : l'un de 3 000 fr., pour les poulains et pouliches de 3 ans seulement; l'autre de 3 500 fr., pour chevaux et juments de 3 ans et au-dessus.

Pour le premier de ces prix, six chevaux étaient engagés; tous ont couru. *Prédestinée*, par *Master-Wags* et *Destiny*, appartenant à M. de Morny, est arrivée la première au but. Elle a parcouru la distance de deux kilomètres en 2 m. 19 s. 4/5e, battant d'une encolure seulement *Ismaïl*, par *Y Emilius* et *Galatée*, à M. de Séran.

Les autres chevaux ont été ainsi placés :

Miska, par *Bisarre* et *Y Mousse*, à M. Lupin, 3e; *Tertullia*, par *Lottery* et *Kermesse*, à M. le prince de Beauvau, 4e; *Lady Macbeth*, par *Harlequin* et *Clio*, à M. Fasquel, 5e; *Scamper*, par *Alterutor* et *Dubica*, à M. le comte de Cambis, 6e.

Cinq chevaux étaient engagés pour la deuxième course; mais trois seulement se sont présentés au poteau de départ : *Fitz-Emilius* par *Y Emilius* et *miss Sophia*, à M. Aumont; *Confiance* par *Y Emilius* et *Pamela Bis*, au prince de Beauvau; et *Tomate*, par *Lottery* et *Elvira*, à M. Fasquel. La distance à parcourir était de deux kilomètres en partie liée.

Fitz-Emilius a gagné la première épreuve en 2 m. 27 s. 3/5, et la seconde épreuve en 2 m. 28 s. 2/5.

Confiance est arrivée seconde en 2 m. 28 s. à la première épreuve, et à la deuxième épreuve en 2 m. 23 s. 2/5.

Tomate a été troisième dans les deux épreuves.

Mgr le duc de Nemours a honoré ces courses de sa présence.

VARIÉTÉS.

COURS DE LITTÉRATURE DRAMATIQUE
DE M. SAINT-MARC GIRARDIN.

(2e article.)

« La littérature exprime souvent l'état de l'imagination d'un peuple plutôt que l'état de la société. » Tel est le titre du dernier chapitre du *cours* de M. Saint-Marc Girardin. Ce chapitre est destiné à indiquer les rapports de la société moderne et de la littérature actuelle, et de glorifier l'une au détriment de l'autre. Le spirituel professeur académicien emploie pour cela un moyen bien simple, mais qui à certaines gens paraîtra paradoxal : il déclare tout net que notre littérature, tourmentée, matérialiste et sceptique, a pris le contrepied de notre société calme, idéale et croyante au dernier degré, comme chacun sait. « Quand la guerre civile agite et ensanglante la société, l'imagination fait volontiers des idylles; quand » au contraire la société s'apaise et se repose, l'imagination se » reprend de goût pour les crimes. » Un seul coup d'œil sur l'histoire littéraire peut prouver le peu de solidité de cette observation.

Il n'est pas juste de dire que les livres violents ou cyniques ou obscènes sont écrits à des époques calmes, modestes et chastes; il est même facile de se convaincre qu'ils naissent dans des sociétés tourmentées autant que possible, au moins moralement, et qu'ils en sont la représentation exacte. Si le contraire avait lieu, il faudrait refaire l'histoire, il faudrait regarder la société romaine sous Néron comme la plus chaste, la plus idéale, la plus champêtre, la plus innocente des sociétés, puisqu'elle a produit le livre le moins chaste, le moins idéal, le moins champêtre, le moins innocent des livres, le *Satyricon* de Pétrone; à moins cependant qu'on ne préfère la Rome de Domitien à cause de Juvénal. En France on ne s'avisera plus d'accuser François Ier et sa cour de sensualisme et de débauche, nous avons en preuve du contraire, et Bonaventure du Perrier, et Rabelais, et Brantôme. Quant au dix-huitième siècle, le siècle de Crébillon fils et du *Sopha*, de Diderot et des *Bijoux indiscrets*, de Louvet et de *Faublas*, si vous trouvez dans l'histoire un siècle plus vertueux et plus moral, vous y mettrez la meilleure volonté du monde.

Une littérature immorale et matérialiste est toujours l'expression d'une société immorale et matérialiste, et jamais un caprice de l'imagination. Cela pourrait être vrai tout au plus pour la littérature pastorale qui d'ailleurs n'est pas toujours le rêve des époques tour-

[illegible] sations connues et qu'il faut avoir du respect pour les usages de ses pères. Mais voici d'autres phrases plus caractéristiques et qui n'ont besoin ni d'interprétation, ni de commentaires : « Il nous faut des » émotions du corps pour croire aux émotions de l'âme ; nous re- » courons plus volontiers au médecin qu'au prêtre, parce que, mal- » gré nous et sans le vouloir, nous ne croyons qu'au corps (2). »

Où trouver une accusation de matérialisme et de scepticisme, on pourrait même dire d'athéisme plus nettement formulée ? On le voit, M. Saint-Marc Girardin n'est pas un adversaire impitoyable de la littérature moderne, puisque, pour venir à son secours, il se met en contradiction avec lui-même. Il a même poussé cette charitable abnégation de toute logique aussi loin que possible à propos de *Chatterton*, si cette âme ardente et expansive, vraie, *sensitive*, intellectuelle, ne peut supporter stoïquement et religieusement ce qu'elle souffre ou croit souffrir, qui lui en voudra ? puisque « de nos » jours les artisans sont, hélas ! atteints eux-mêmes de la mala- » die du suicide, parce que leur intelligence est sans cesse agacée » et aigrie par la science et la civilisation modernes. » (3)

Cette seule phrase suffirait pour absoudre *Chatterton* et condamner une société qui, au lieu de consoler les faibles et de les rendre plus forts, les agace et les irrite. Aussi ai-je été bien étonné de trouver un chapitre plus loin, dans le livre de M. Girardin une violente répulsion pour l'*athumia*, la maladie de l'âme, de la haine pour la faiblesse morale et des paroles dures et sarcastiques à l'adresse de ceux qui n'ont pas la force de vivre dans un monde qui, selon lui, n'est pas le meilleur des mondes.

M. Saint-Marc Girardin ne comprend pas qu'on soit mélancolique et triste jusqu'à se tuer ; il ne veut pas comprendre que le spectacle d'une société matérialiste et égoïste, comprimant tous les essors, tous les rêves, tous les enthousiasmes, engendre une tristesse profonde et incurable, qui, augmentée par le doute qui ronge cette même société, se change en haine de la vie et mène au suicide. Lui qui a si bien indiqué les causes de la mélancolie et de la haine de la vie de Stagyre, pourquoi n'a-t-il pas voulu les appliquer à Chatterton, d'autant plus qu'il lui propose les mêmes remèdes ? Stagyre était un Romain du IVe siècle qui, au milieu des joies payennes de Rome, se sentit l'âme atteinte d'une invincible tristesse, identique à la tristesse moderne, qui nous vient d'Hamlet et de Werther. En vain il se retire dans un monastère, le spleen (pardon de l'anachronisme) l'y poursuit toujours. Les causes de cette grande tristesse sont faciles à saisir ; l'intelligence de Stagyre était agacée et aigrie, et toutes ses facultés froissées par le contact de cette société grossière et égoïste à laquelle il ne croyait plus, et qui élevait entre lui et l'aurore nouvelle du côté de laquelle il se tournait, des brouillards assez épais pour l'empêcher de la voir distinctement.

Eh bien ! c'est là la position de Chatterton, plus la misère et la faim, moins saint Chrysostôme, pour le soutenir, dissiper le brouillard et changer ses rêves en réalités. S'il a été assez coupable ou assez faible pour succomber et appeler la dernière heure de sa vie, « *aurore du jour éternel*. » Blâmons-le, mais pardonnons-lui, et pardonnons en même temps à la littérature moderne son *matérialisme*, son *égoïsme* et son *septicisme moral*, puisqu'elle a trouvé les éléments dont elle s'est inspirée dans le monde même qu'elle doit refléter. Faisons mieux que lui pardonner, louons-la ! car elle ne s'est pas bornée à les constater, mais elle a violemment réagi contre eux et les a combattus autant que possible.

Je reconnais que dans le style et l'expression il y a dans la littérature moderne trace de matérialisme, défaut qu'elle tient de ceux à qui elle parle ; quant à son esprit et à sa morale, je crois qu'on ne peut sans injustice lui faire le même reproche. Rien n'est moins [illegible] que chez nous temps puisse se [illegible] ... gée ait le droit de pleurer sur Phèdre. Croyez-vous que les invectives d'Euripide et les grossièretés d'Aristophanes contre les femmes adultères soient utiles et surtout généreuses en présence de cette loi qui déclarait « que si une femme était surprise en adul- » tère, elle serait chassée pour toujours de la maison de son mari » et des temples de la ville, et que si elle entrait dans le temple » malgré la défense de la loi, il serait permis à quiconque le vou- » drait de lui faire subir tous les mauvais traitements, excepté la » mort ? » (5)

(1) Page 412.
(2) Page 55.
(3) Page 90.

Je le répète, était-il généreux, humain, et surtout moral, en donnant à ce mot toute son étendue, d'ajouter la malédiction de la pensée à la malédiction de cette loi, qui mettait toute femme coupable d'une seule faute hors de la loi commune, et lui fermait les portes du repentir ?

En résumé, je crois que si M. Saint-Marc Girardin eût impartialement examiné les rapports de notre littérature et de notre société, il eût été moins sévère pour l'une, plus pour l'autre ; il n'eût pas complètement sacrifié l'art moderne, en morale surtout à l'art grec ; et il n'eût pas cherché à entraîner, comme il le fait encore chaque jour en Sorbonne, la jeune génération sur la route du passé, — route monotone et poussiéreuse, route éternelle et qui n'aboutit jamais.

EUGÈNE MARON.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS — 12 OCTOBRE.

Le *Journal des Débats* s'efforce d'atténuer l'importance de la lettre que M. Bugeaud a adressée au préfet de la Dordogne. Il ne la considère que « comme une de ces boutades auxquelles le maréchal a fini par accoutumer tout le monde. » Les *Débats* ménagent d'ailleurs autant que possible l'amour-propre de M. Bugeaud. « Le gouverneur de l'Algérie est doué de grandes qualités, mais son caractère est bien faible ; il a presque du génie, mais il lui arrive trop souvent de ne pas savoir ce qu'il veut dire, et de compromettre précisément, plus que tout autre, la cause qu'il veut servir. L'article des *Débats* est un mélange d'éloges et de critiques qui témoignent de l'embarras de son parti sur la conduite qu'il est bon de suivre à l'égard de M. Bugeaud.

La *Presse* attribue les obstacles sans cesse renaissants que nous rencontrons en Algérie aux administrations politiques et militaires de notre conquête et au système tout à la fois méticuleux et parcimonieux qui préside à l'envoi de troupes et de munitions dans l'Algérie. Il en sera ainsi de notre guerre projetée dans le Maroc ; la guerre contre les Kabyles sera interminable, si l'on ne prend spontanément toutes les mesures nécessaires sans plus marchander. « Ce qu'il y a de plus urgent à faire aujourd'hui ; c'est de travailler *à tout prix* à porter notre cavalerie à 20 000 hommes, et aussi à introduire le système législatif et administratif de la métropole, et à attirer des populations assez nombreuses pour qu'elles fassent contre-poids aux populations indigènes. »

Nous ne voyons là qu'un empirisme impuissant. Il y a des gouffres qui se creusent par le poids même de ce qu'on y jette pour les combler. Dieu veuille que, par suite de l'impéritie de nos hommes d'État, l'Algérie ne soit pas un de ces abîmes où toute la richesse d'une des plus grandes nations du monde viendrait vainement s'engloutir !

Le *Constitutionnel* publie un article sur la fabrication du pain, dans lequel il se rallie à l'idée exprimée par M. Fawtier (de Nancy) que les populations des campagnes trouveraient plus de profit à acheter le pain

(1) A propos de littérature dramatique, je puis parler de roman et de poésie, puisque à propos de *Philoctète* et d'*OEdipe* [à *Colonne*, M. Girardin parle de *Notre-Dame-de-Paris* et du *Père Goriot*.
(2) Eschyle. *Prométhée*.
(3) Aristophane. *Les Grenouilles*.
(4) Aristophane. *Les Oiseaux*.
(5) Démosthènes, Plaidoyer contre Néra.

[illegible] — On s'occupe de vous. [illegible] à tous, et courage !

MM. D. L. à Foix ; A. C. aux Brenots. — On vous expédie *franco* par la diligence.

A D. L. à Jersey. — J'attends les lettres pour les expédier, sous deux jours sans doute tout sera parti. — Lannion, ville où se trouve une salle d'asile prodigieuse, incroyable. — Vous n'avez donc pas reçu le *Moniteur* du 12 au 14 septembre ?

Bourse. — Revue de la semaine.

La semaine a commencé avec une tendance à la hausse sur toutes les valeurs. La liquidation terminée, beaucoup d'argent était resté sans emploi et venait s'augmenter des sommes [illegible] par les diverses compagnies du chemin du Nord, toutes occupées de leur liquidation. Cette circonstance favorisait un mouvement de hausse et venait raviver l'engouement pour les entreprises de chemins de fer, lorsqu'arrivèrent les fâcheuses nouvelles d'Algérie ; il s'en suivit un peu de froid et une réaction en baisse sur la rente et les chemins de fer ; mais hier, après un moment d'hésitation, on s'est rassuré. On a compris que ces événements pouvaient à la vérité donner lieu à des dépenses, mais que même dans ce cas le poids ne pourrait pas s'en faire sentir immédiatement ; et vers la fin de la Bourse l'abondance d'argent, qui se manifeste par la baisse du prix du report, a de nouveau imprimé une tendance à la hausse. Le chemin du Nord, accepté comme la boussole de la Bourse, recommençant à remonter, toutes les valeurs l'ont suivi de près ou de loin ; et, en résultat, la semaine s'est bien terminée. La rente a remonté de quelques centimes au-dessus du prix du dernier compte rendu. Le chemin du Nord a monté de 23 fr. 75 c., l'Avignon à 15 fr., le Bordeaux à 7 fr. 50 c. ; les autres chemins sont restés de quelques francs au-dessous.

La hausse sur les actions de banque s'est arrêtée avec le besoin d'argent qui avait donné lieu aux escomptes extraordinaires dont la Banque avait si bien profité. Dans les valeurs de second ordre, on peut citer une hausse de 400 fr. par action sur les Zinc Vieille-Montagne. Les fonds anglais viennent à 96 1/2 5/8. — 3 0/0, 83 47 1/2 demandé.

HALLE DE PARIS.

10 oct.			11 oct.		
Arrivages	4684 q. 76 k.		Arrivages	4156 q. 94 k.	
Ventes	4082	94	Ventes	2780	30
Restant	25306	08	Restant	26744	63
Cours moyen	43,15		Cours moyen	44,72	
Cours-taxe	44,06		Cours-taxe	[illegible]	

Cote administrative.

	10 oct.				11 oct.			
Gruaux	7 q. 03 k.	54,10	à	57,30	20 q. 41 k.	47,75	à	[illegible]
1re	[illegible] 75	[illegible]	à	[illegible]	[illegible]	[illegible]	à	[illegible]
2e	[illegible] 07	[illegible]	à	[illegible]	[illegible]	[illegible]	à	[illegible]
3e	18 00	[illegible]	à	[illegible]	[illegible]	[illegible]	à	[illegible]
4e	6 64	[illegible]	à	[illegible]	[illegible]	[illegible]	à	[illegible]
A liv.	3532 00	[illegible]	à	[illegible]	4000 [illegible]	[illegible]	à	[illegible]

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 13 octobre 1845.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Guillaume Tell.
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Mithridate.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — 1re rep. la Charbonnière.
7 h. 1/2 ITALIENS. —
7 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Mansarde. Passé minuit. Les Mémoires.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Une Histoire. [illegible] 1re rep. le Diable à quatre.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Les Manteaux. Les Couleurs. [illegible]. Tirelire.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Les Bains. L'Almanach. La Famille. Breloque.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois. Danseuses.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Paris et la Banlieue.
6 h. 1/2 GAITÉ. — La Sœur du Muletier. Un Fils.
CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 COMTE. — Maison des fous. 2 Chasseurs. Parade. 7 Ogres.
6 h. 1/2 FOLIES. — Cirque. Femme. Gig Gig.
PANORAMA. (Champs-Élysées). — Bataille d'Eylau.

Imprimerie Lange Lévy et compagnie, rue du Croissant, 16.

[illegible] présent, l'opinion publique semblait se tenir dans les [illegible] du vieux libéralisme. C'était toujours ou la politique de M. [illegible], ou la politique de M. Thiers, ou la politique de M. Molé. Ces [illegible] systèmes qui, à vrai dire, n'en forment qu'un seul, étaient [illegible] un cercle dans lequel tournait le débat politique.

[Aujo]urd'hui, une partie notable de l'opinion tend à s'affranchir [de] cette vieille routine. Il est certain, d'après la discussion qui [vien]t d'avoir lieu dans la presse, que le monde politique présente, [à l']heure qu'il est, deux grandes opinions bien distinctes.

On peut ranger d'une part ceux qui tiennent encore à la politi[que] de M. Guizot, ou à la politique de M. Thiers, ou à la politique [de] M. Molé, et qui, malgré l'épreuve de ces trois politiques, ne sont [pas] encore pleinement convaincus de leur impuissance. D'une [autre] part, apparaissent ceux qui rejettent également ces trois [systèmes] du vieux libéralisme, et qui semblent croire que la pensée [politique] de la France a besoin de se transformer, de se rajeu[nir], de se retremper, soit aux sources de 89 ou de 93, soit dans [les] principes d'honneur et de loyauté de l'ancienne monarchie, [soit dans] de nouvelles idées sur l'organisation de l'industrie et [de] la société.

Les divers groupes qui ne veulent d'aucune des trois politiques [issues] du vieux libéralisme, forment déjà, quoique très diversi[fiés], une masse assez imposante. Ils sont représentés par la *Ré[forme]*, l'*Esprit public*, la *Nation*, la *Gazette de France*, la *France*, *Quotidienne*, la *Démocratie pacifique* et le *Courrier français*. On [peut] y joindre la plupart des journaux de départements, et toutes [les] publications périodiques rédigées par ou pour les ouvriers.

Cette division nouvelle de la pensée contemporaine est un des [traits] caractéristiques de la phase actuelle. Elle démontre que [l']opinion publique en France, malgré sa léthargie, tend à faire un [pas] en avant.

Il y a là, en effet, les germes d'une opposition qui peut devenir [bien] plus puissante que l'ancienne opposition libérale, surtout si [elle] prend pour point d'appui l'intérêt des classes laborieuses et [la] grande question de l'organisation du travail. Dès que cette op[pos]ition nouvelle, qui n'a encore d'autre lien qu'une idée néga[tive], viendra à s'unir fortement dans des principes d'organisation [so]ciale, elle entraînera la France, et, avec la France, le monde [entier].

L'opposition libérale avait été surtout créée pour résister aux [empiètements] de l'ancien régime. Elle n'avait fait aucune étude [des] problèmes industriels et sociaux qui s'agitent aujourd'hui. Elle [était] uniquement politique et nationale, c'est-à-dire qu'à l'intérieur [el]le ne voulait pas de l'absolutisme monarchique, et qu'à l'exté-

[illegible]; car, alors seulement, elle peut se traduire en actes positivement utiles.

C'est là ce que l'opposition nouvelle doit comprendre. Elle doit donc se livrer à des études sérieuses sur tous les problèmes de l'intérieur et de l'extérieur. Elle doit affirmer un ensemble d'idées sur le mécanisme du travail au dedans, sur les alliances et les relations internationales au dehors. Elle doit avoir un programme assez compréhensif pour rallier les intérêts de toutes les classes, des prolétaires et des bourgeois, des ouvriers et des maîtres, des travailleurs et des capitalistes. En un mot, elle doit être une opposition organique et sociale.

Quant à nous, depuis bien des années, nous avons en quelque sorte commencé cette opposition. Depuis bien des années, nous avons montré l'impuissance de l'ancien libéralisme et des systèmes politiques qu'il a produits, tout en rendant justice aux sentiments généreux et aux bonnes intentions des libéraux sincères. Nous avons montré que ces sentiments et ces intentions, pour ne pas demeurer stériles, devaient s'appliquer à la constitution même de l'industrie et de la société. Tandis que les meilleurs esprits étaient encore engoués des subtilités politiques, et que les partisans de M. Guizot, de M. Thiers ou de M. Molé, se livraient à des luttes ardentes et acharnées, nous avons signalé l'inanité de toutes ces querelles, et nous avons fait en même temps un enseignement positif sur toutes les questions que les évènements mettaient à l'ordre du jour.

N'est-ce pas là un titre auprès de l'opposition nouvelle pour l'engager, sinon à adopter nos idées, du moins à en faire une étude consciencieuse?

Madagascar défendu contre les journaux ministériels.

Nous avons déjà démontré que le journal ministériel (1) la *Patrie* avait fait preuve d'une ignorance absolue de notre histoire passée sible. Il faut donc commencer par mettre la *Patrie* hors de discussion, ainsi que le député qui, dans une séance publique de la chambre, osa prononcer ce mot de *seconde Algérie*, sans savoir sur Madagascar plus qu'il n'en avait appris au collège,— que c'était une grande île sauvage de l'autre côté de l'Afrique; et, puisque nous n'avons aucun contradicteur sérieux, bornons-nous à exposer les motifs qui nous ont convaincus depuis long-temps que la soumission des Houvas pourrait s'opérer sans difficulté grave.

(1) La *Patrie* réclame contre cette appellation de ministériel, en disant que c'est là une vieille et sotte calomnie. Nous commençons par déclarer que, suivant nous, ce mot *ministériel* n'emporte en soi aucune idée injurieuse. Après cette déclaration, nous persistons à regarder la *Patrie* comme journal ministériel, mais d'une espèce particulière, c'est une *transition*, un *ambigu*; ancien journal de l'opposition, il en conserve quelques habitudes; il déroute journellement ses vieux lecteurs, en commançant souvent par une attaque contre le ministère un article qu'il finit par l'éloge de ce dernier. Quant à l'opinion exprimée sur Madagascar, la *Patrie* en prend sur elle toute la responsabilité personnelle. Nous acceptons avec plaisir cet aveu, qui justifie le soin que nous avons eu de distinguer en cette occasion les ministres des journaux ministériels.

Madagascar a 300 lieues environ de longueur, sur 120 lieues dans sa plus grande largeur; elle est partagée en deux parties presque égales dans le sens de sa longueur par une chaîne de montagnes qui, s'élevant assez régulièrement, forment au centre du pays de vastes plateaux. Ces plateaux sont habités par les Houvas, dont la capitale est Tananarivou, ville de 15 à 20 000 âmes.

Les Houvas, qui autrefois dépendaient des Sakalaves, indigènes de la côte occidentale, ont asservi leurs anciens maîtres, et sont aujourd'hui les dominateurs de presque toute l'île. Il nous ont chassés en 1825 des postes que nous occupions depuis long-temps sur la côte orientale.

Sous leur grand roi Radama, et grâce à l'assistance des Anglais, qui avaient reconnu le chef des Houvas pour souverain de l'île entière, lui fournissaient des armes et de l'argent, et entretenaient auprès de lui des soldats et des missionnaires, les Houvas commençaient à se civiliser. Mais depuis la mort de Radama, arrivée en 1828, ils tendent à retourner à l'état barbare; ils ont renvoyé les Anglais qui avaient été attirés dans la capitale par Radama; ils ont pris les étrangers en haine, et exercent contre eux toutes sortes de vexations; c'est même parce qu'ils voulaient les expulser aussi de la côte et leur interdire tout commerce, qu'a eu lieu, en juin dernier, l'affaire de Tamatave.

Les Houvas maintiennent les indigènes dans la soumission par une vingtaine de postes épars sur les divers points de l'île, et par des incursions rapides et énergiques contre les populations révoltées. Leur joug est extrêmement rigoureux; ils ont déjà fait périr une multitude d'individus par l'épreuve du poison appelé *tanguin*. La crainte seule maintient les indigènes dans la servitude, mais ils la supportent impatiemment, surtout les habitants de l'ouest. C'est pour y échapper que les chefs du Bouéni et celui d'Ankara nous ont cédé, de leur propre mouvement, les territoires du nord, espérant que nous les protégerions contre leurs oppresseurs. Les autres peuplades sont dans les mêmes dispositions.

Ainsi, il nous suffirait de faire une démonstration éclatante et d'annoncer notre intention d'attaquer vigoureusement les Houvas, pour que toutes ces peuplades refusassent de leur obéir; elles se lèveraient contre eux et se joindraient à nous.

En attaquant Madagascar, ce ne serait donc qu'une partie de la population, une seule de ses peuplades que nous aurions à combattre, et nous serions certains de l'appui du surplus des indigènes.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MARDI 14 OCTOBRE 1845.

Entre le premier et le deuxième volume de DERRIÈRE LE GRAND MAT, le feuilleton de la *Démocratie pacifique* publiera le quatrième volume du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE, de M. ALEXANDRE DUMAS.

MARTIN CHUZZLEWITT, roman en quatre volumes de CH. DICKENS, traduit par Mme BELLOC, suivra le roman de M. Pujol.

Les personnes qui s'abonneront à partir du 15 octobre, recevront: 1° les trois premiers volumes du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE; 2° le roman entier de M. E. CAMUS, UNE FILLE DU PEUPLE; 3° ce qui aura paru déjà de DERRIÈRE LE GRAND MAT.

AUX ARMÉES DE FRANCE.

I.

Soldats, ce peuple-roi que l'ennui ronge et tue,
Agioteurs dorés, ou plèbe mal vêtue
Éparpille en courant la fange du trottoir:
Ces [illegible], sans fierté, sans colère,
D'une main, au travail, marchandent le salaire,
Et de l'autre, humblement implorent le comptoir!

Mais, pendant que Paris a replié ses ailes,
Vous que la gloire exile au pays des gazelles,
Robustes fantassins, rapides escadrons,
Vous donnez à la France un exemple sévère,
Car alors qu'elle insulte à tout ce qu'on révère,
Vous emplissez l'Atlas du bruit de vos clairons!

Nos fronts ont le souci; nos cœurs ont l'amertume.
[illegible] costume,
Nous sommes [illegible] ainsi qu'aux anciens jours;
Exemple douloureux de passion déçue,
Notre égoïste orgueil ne trouve point d'issue;
Nous sommes malheureux... Mais nous rions toujours!

Vous autres, lorsqu'au fond des gorges escarpées
L'Arabe se soustrait au choc de vos épées,
Vous montrez fièrement votre loyal chagrin;
Puis, quand vous avez mis vos deux pieds sur la proie,
Vous chantez le triomphe et vous pleurez de joie,
En donnant à la France un souvenir serein.

Petites lâchetés, petites impostures,
Tous les petits moyens des petites natures,
La rage de l'intrigue et de la fatuité,
La malice insolente et les trames obliques,
La morne indifférence en affaires publiques,
Voilà ce qui remue au fond de la cité.

Mais vous en qui la foi redouble l'énergie,
Toute notre grandeur en vous se réfugie;
De moments en moments vous devenez plus forts;
Et la France qui marche à des jours plus prospères,
La France, aux pieds de qui rampent tant de vipères,
Contemple avec orgueil vos sublimes efforts.

II.

Ils sont moins de cinq cents... la trahison impie
Est avec eux... là bas, la haine les épie.
Ils vont... et tout à coup cinq mille cavaliers
Penchés sur leurs chevaux, surgissent des halliers!...
Un long cri de fureur entre les rangs circule ...
Ils portent l'arme au bras et pas un ne recule.

Leur indomptable orgueil grandit en s'irritant.

Les soldats du Désert tirent à bout portant:
Dans un cercle où le feu sillonne la fumée,
Ils ont enveloppé la redoutable armée;
Et quand le vent se mêle à la noire vapeur,
La frénésie hésite..... et la Victoire a peur.

III.

Le Démon de la guerre en cette boucherie
A soustrait quelque chose aux loups de l'Algérie;
Et quatre-vingts soldats restent là, mutilés,
Fiers comme des créneaux par les balles criblés.

La mort a respecté leur vertu souveraine.

Ils dégagent leurs pieds de la sanglante arène.
Et leur dernier clairon, par trois balles frappé,
Mêle à la voix du cuivre un râle entrecoupé.
Le plomb siffle, le fer fait jaillir l'étincelle;
Les pâles cavaliers se courbent sur leur selle;
Mais, forts comme l'orage en un champ d'épis mûrs,
Nos soldats ont atteint un rempart de vieux murs.

Là, pendant deux longs jours, sous un climat torride,
L'âpre feu de la soif sécha leur lèvre aride;
Et leur chef, — quand la faim visita ces remparts, —
De la poudre et du plomb leur fit d'égales parts.

Ils ne se rendront pas! — En vain on les implore,
Ils veulent décorer le seuil de leur tombeau;
Et, formant à la hâte un haillon tricolore,
Ils en livrent aux vents le sublime lambeau!...

IV.

L'Émir devient prudent. Sur les crêtes chenues
Il regagne en courant les routes inconnues,
Confiant aux mousquets la tâche d'achever
Ces nobles furieux qu'il a voulu sauver.

Ils ont osé sortir!... — Sans balles, sans épées,
Ils s'arrêtent au pied des roches escarpées
Où le défilé n'offre à leurs pas chancelants
Que des murs de granit et de cavaliers blancs.

Que le plomb maintenant achève son ouvrage!
Semblables aux fruits mûrs abattus par l'orage,
Ils tombent..... — Et, soldats de France jusqu'au bout,
Tant qu'ils ne sont pas morts ils se tiennent debout.

V.

Soldats! dans tous les temps de notre grande histoire,
Quand l'intrigue surgit du fond de l'écritoire,
Quand tout meurt au profit de chaque vanité,
De vos mâles grandeurs la France est ennoblie;
Et pour vous admirer toute la terre oublie
La gangrène qui monte au cœur de la cité.

Soldats, donnez l'exemple à des cœurs plus débiles.
Que le sauvage émir ameute ses Kabyles,
Il aura beau venir, venir comme le vent....
Vos noms feront trembler ses cavaliers rapides;
Et quatre-vingts démons, dans la mort intrépides,
Lui feront plus de mal qu'un bataillon vivant!

VI.

En vain les nations peuvent railler entre elles
Et notre insuffisance et nos folles querelles,
Nos blessures d'hier si lentes à guérir;
Ceux-là qui de nous craindre ont gardé l'habitude,
Disent tout bas encore avec inquiétude:
— La France a des soldats qui savent bien mourir.

Amis, soyez vainqueurs, achevez votre ouvrage.
Demain vous reviendrez, échappés de l'orage,
Au chaume paternel par un lierre abrité;
Et vous enseignerez à la race flétrie
Qu'il faut avoir du cœur pour croire à sa patrie,
Et que pour la défendre il faut de la fierté.

ARTHUR PONROY.

Paris, ce 11 octobre 1845.

[illegible] du Bouéni ; et *il ne sera nul besoin d'exterminer* les Houvas après les avoir vaincus ; leur caractère national ne présente pas cette persistance, et n'est pas excité par ce fanatisme qui rendent si difficile notre domination en Algérie ; le hasard d'un chef intelligent, le roi Radama, et surtout le secours des Anglais, les ont fait arriver au rang qu'ils tiennent, et il n'est pas dû à quelque supériorité intellectuelle ou morale. Le jour où ils seront vaincus, ils rentreront dans la condition obscure où ils se trouvaient au commencement de ce siècle, et, pourvu qu'ils soient traités avec humanité, ils ne songeront pas à reconquérir leur prééminence passagère.

Chacun peut donc comprendre maintenant combien est dénuée de toute raison la comparaison que quelques personnes, soit ignorantes, soit mal intentionnées, se sont avisées de faire entre l'Algérie et Madagascar.

Est-ce à dire que la conquête de cette île ne présenterait aucune difficulté? Nullement ; mais les difficultés ne seraient pas sérieuses, et elles le seraient d'autant moins que l'on saura concevoir l'expédition sur de plus grandes proportions.

Le principal, nous dirons même le seul obstacle sérieux est l'insalubrité des côtes, souvent fatale aux étrangers, surtout dans la saison des pluies. Si donc on ne fait la guerre que sur les côtes, on peut rencontrer là des empêchements sérieux, puisque l'on serait obligé de garnir de troupes des postes constamment ravagés par les maladies, et qui seraient sans cesse attaqués par les Houvas ; mais au centre de l'île, c'est-à-dire dans le pays même des Houvas, l'air est plus pur. Par un double motif de salubrité et de politique, il faut donc ne pas se contenter de se tenir sur les côtes, d'y occuper des forts et d'y établir une guerre d'escarmouches sans cesse renouvelées, mais il faut pousser au cœur même de la puissance houvas et marcher droit sur Tananarivou, leur capitale.

La *Feuille hebdomadaire de Bourbon* (citée dans notre numéro du 6 octobre) rappelait ce mot du roi Radama, qui disait que si les Européens trouvaient le chemin de cette ville, la puissance houva serait bientôt anéantie. « Ce chemin est trouvé, ajoutait cette feuille, une route découverte, sans marécage, sans forêts, par où peuvent passer des chariots, une artillerie, même sans difficulté, vers le plateau du centre, et quelques jours suffiraient pour nous rendre maîtres de l'île entière. »

Toutes les personnes que nous avons pu consulter, marins, militaires, voyageurs, sont persuadés qu'on arriverait promptement à Tananarivou et que la guerre serait alors finie d'un seul coup, pourvu que l'on fît l'expédition dans la saison favorable. (A ce sujet, il faut ajouter qu'il n'y aurait pas de temps à perdre pour préparer l'expédition, si l'on veut qu'elle arrive devant Madagascar dans la bonne saison, c'est-à-dire vers le mois de juin.)

Ces témoignages unanimes de personnes instruites et expérimentées nous semble mériter plus de créance que l'assertion de la *Patrie*, qui, répétons-le, ne sait rien de Madagascar.

Mais, dit-on, le *Times* vient de publier un article dans lequel il affirme que Madagascar possède 3 à 4 millions d'habitants et les Houvas une armée de 40 à 50 000 hommes passablement disciplinés.

L'article du *Times* est empreint d'une exagération évidente, et a pour but de détourner la France d'une expédition contre Madagascar, dont l'Angleterre empêche depuis longtemps que nous soyions maîtres.

Le géographe Balbi, qui a pris uniquement ses renseignements sur Madagascar aux sources anglaises, et notamment dans les récits des missionnaires anglais, très favorables aux Houvas, ne donne à cette île que deux millions d'habitants. Or, ses renseignements, à l'époque où il écrivait (1832), ne dataient que de peu de temps après la mort du roi Radama ; depuis ce temps, Madagascar est bien déchue ; et si jamais elle a eu 2 millions d'habitants, elle doit être réduite à un nombre bien inférieur, et dont une partie seulement est *Houva*.

Balbi porte de même l'armée de Radama à 30 000 hommes *très bien disciplinés* : « quoique très élevé, ce nombre, dit-il, est peu éloigné de la vérité, et on pourrait, sans craindre aucune exagération, porter à 50 000 hommes la totalité de ses forces (de Radama), en y comprenant les soldats armés de sagaies. »

D'après le contexte même de cette phrase, il est clair que Balbi ne parle que de l'état de choses du temps de Radama ; mais, répétons-le, depuis la mort de ce roi, les choses ne sont plus dans le même état, et aujourd'hui on pourrait porter tout au plus à 20 000 le nombre des hommes *passablement* disciplinés ; le surplus, armé de sabre, et de sagaies, ne représente pas une force sérieuse ; avec quelques canons de campagne on aurait facilement raison de ces pauvres sauvages ; notre dernier échec à Tamatave est provenu de ce que nous n'avons pu débarquer aucun canon pour foudroyer leur fort.

En résumé, la guerre contre les Houvas se ferait avec le concours de la majeure partie des indigènes, ce qui est tout le contraire de la guerre d'Algérie, et ce qui ne diffère pas moins de ce qui se passe dans cette colonie, elle serait achevée d'un seul coup, parce qu'elle n'aurait qu'un seul but, la prise de Tananarivou.

Que l'on envoie 50 000 hommes de plus en Algérie pour se joindre aux 100 000 qui y sont déjà, et il est certain que la guerre algérienne ne sera pas terminée ; si l'on en envoyait seulement la dixième partie à Madagascar, ce qui serait beaucoup, le lendemain de leur arrivée les Houvas seraient renversés, et nous possèderions une colonie plus importante pour nous que l'Algérie.

La seconde assertion de la *Patrie*, sur l'impossibilité de conquérir Malegache, étant aussi fausse que sa première assertion sur notre souveraineté purement nominale, nous arrivons enfin à la troisième assertion, non moins erronée, concernant la coopération de l'Angleterre, but final des articles mensongers des journaux ministériels.

Nous avons justement relevé les inconcevables mesures prises au nom de M. le ministre de l'instruction publique, relativement aux établissements universitaires. Les journaux officiels nous ont [illegible] que M. le ministre de l'instruction publique, changeant les heures de rentrée actuellement consacrées, *avait fait prévenir MM. les proviseurs des colléges royaux et MM. les chefs d'institution et maîtres de pension qu'à l'avenir les élèves devaient rentrer le soir à sept heures en hiver et à sept heures et demie en été.* Le ministre de l'instruction publique, et personne dans son département, n'a jamais eu cette pensée. Le ministre n'a pris aucune mesure ayant pour but de changer l'état actuel des choses. Les proviseurs n'ont reçu d'aucune autorité aucune communication à cet égard. Les maîtres de pension et chefs d'institution ont reçu, de l'administration de l'Académie de Paris siégeant à la Sorbonne, une circulaire qui avait pour but d'assurer l'exécution de délibérations du conseil académique de Paris et du conseil royal de l'instruction publique intervenues dans les circonstances et dans les intentions que voici :

» Des faits graves, qui étaient allés jusqu'à provoquer une plainte en justice, donnèrent lieu, au mois de juin dernier, à une information devant l'un et l'autre conseils. Tous deux, par deux délibérations successives et identiques, celle du conseil royal en date du 4 juillet dernier, reconnurent que des chefs d'établissements privés toléraient des rentrées tellement tardives, que les intérêts les plus chers des familles et ceux de l'ordre public étaient gravement compromis ; ils statuèrent qu'il y avait lieu de rappeler aux intéressés que les heures de rentrée devaient être dans les établissements privés les mêmes que dans les établissements publics, et le conseil royal citait dans sa délibération les deux articles du statut de 1809 et du règlement de 1821 qui régissent la matière. Le statut de 1809 fixe les rentrées à sept heures du soir ; dans la pratique, ce délai a été prolongé jusqu'à neuf heures, en vertu du règlement de 1821, qui fixe à cette heure la clôture des portes des colléges.

» Maintenant il se trouve que l'Académie de Paris, en exécutant récemment ces délibérations du conseil académique et du conseil royal, approuvées et rendues exécutoires par le ministre, n'a pu avoir la pensée d'imposer aux pensions et aux institutions des heures différentes de celles qui régissent les colléges royaux, puisque le but qui leur était indiqué était précisément de rétablir l'uniformité. En rappelant les différents textes, elle comprenait évidemment que l'application serait de tous points commune ; que la lettre du statut primitif de 1809 serait pour les pensions comme pour les colléges royaux, modifiée par l'esprit du texte plus récent de 1821, seul appliqué aujourd'hui dans tous les colléges de France.

» Le ministre, informé du malentendu qui s'élève, a sur-le-champ prescrit que la pensée du conseil académique, du conseil royal et la sienne fût mise dans tout son jour. L'Académie royale de Paris vient d'adresser à tous les chefs d'établissements privés une circulaire qui lèvera toutes les incertitudes. Elle est ainsi conçue :

ACADÉMIE de Paris. — UNIVERSITÉ DE FRANCE.

Paris, le 12 octobre 1845.

» Monsieur,

» Un arrêté du conseil royal en date du 4 juillet dernier, a statué que MM. les chefs d'institutions et maîtres de pension seraient rappelés à l'obligation de fixer, pour les rentrées des élèves, les heures adoptées dans les colléges royaux. Les élèves de ces colléges rentrant à neuf heures, par application de l'art. 119 du statut du 4 septembre 1821, textuellement cité dans ladite délibération du conseil royal, c'est cet article dont vous voudrez bien, à l'avenir, assurer l'exécution dans votre établissement.

Recevez, monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» Pour l'inspecteur général,
» administrateur de l'Académie de Paris, absent par congé,
» l'inspecteur de l'Académie délégué,
» RAGON. »

Exposition de la Théorie sociétaire à Reims,

PAR M. V. CONSIDERANT (1).

Suite et fin du compte-rendu publié par l'*Industriel de la Champagne*.

« De nombreux auditeurs continuent de se donner rendez-vous aux séances de M. V. Considerant. L'exposition abrégée du système phalanstérien touche à son terme ; nous ne suivrons pas dans l'analyse que nous offrons à nos lecteurs tous les développements auxquels l'orateur est entraîné par les questions qui lui sont adressées chaque soir. Pour donner une idée complète de l'organisation sociétaire, il faudrait une série d'articles qui prendrait les proportions d'un volume, et le cadre que nous nous sommes tracé ne nous permet pas de l'accomplir. Bornons-nous donc aux considérations générales.

» Une des plus importantes questions est la répartition des bénéfices, c'est-à-dire tout ce qui doit récompenser les services rendus, qui se paient en honneurs, en grades, en titres, en décorations, tout aussi bien qu'en argent. Nous avons fait voir quelle serait la division du travail, quel serait le mode d'élection. Par l'élection faite en plusieurs degrés, les électeurs sont à un pas l'un de l'autre, et ne cesseront pas de se comprendre et de s'apprécier. Chaque travailleur augmente son influence selon le nombre des choses dont il s'occupe ; il ne décide pas en aveugle, il n'est appelé à voter que sur les intérêts qui découlent de son industrie, il se renferme dans le groupe, ou prend part aux actes de la série, ou agit avec la phalange tout entière.

» Le grade et la valeur de chacun étant parfaitement établis, rien n'est plus facile que la répartition pécuniaire.

» Il est clair que, si l'on place son argent dans une phalange, si l'on y prend des actions, le bénéfice est proportionnel aux mises, au nombre d'actions que l'on aura prises. Mais il n'y a pas seulement le capital, il y a le travail comme élément de la production des richesses. Il sera facile, en établissant une moyenne, d'affecter à chacun son numéro d'ordre, qui constatera la capacité du travailleur ; ouvrant un compte exact à chaque numéro, on obtiendra la comptabilité annuelle du travail, de sa valeur, de sa durée. On appréciera le talent dont le concours demande une récompense spéciale. Ainsi chaque travailleur aura d'abord les intérêts des actions dont il sera possesseur, puis, dans chaque groupe où il accomplit une fonction, il recevra la part de son travail, la part de son talent.

» Une phalange qui aura reçu des capitaux sera intéressée à les fair-

(1) Voir les numéros des 8, 12 et 13 courant.

» Dans une société où les droits de tous sont également garantis, où l'on est libre d'aspirer à toutes les fonctions, à toutes les récompenses, à tous les grades ; où le droit du capital s'associe à celui du travail, où l'on a même le droit de ne rien faire si l'on se contente du minimum garanti à chaque individu dès sa naissance, on conçoit que l'émancipation doit être complète, quel que soit l'âge, quel que soit le sexe. Toutes les carrières sont ouvertes au devant de la femme, selon ses forces, selon sa volonté ; les enfants ne sont plus sous un joug absolu de dépendance. Ils choisissent leurs fonctions d'après les penchants qui se développent en eux ; les parents n'ont plus qu'à les aimer en leur laissant une libre allure. Lorsque toutes les fonctions sont honorables, toutes rétribuées et glorifiées, on n'a plus à craindre que l'enfant se fourvoie dans une carrière indigne.

» Mettez tout le monde à l'abri de la misère, faites que la moralité grandisse sous l'influence du travail et de l'éducation, vous détournez du vol les malheureux que poussent aujourd'hui la dégradation et la nécessité. Si les considérations morales paraissaient insuffisantes pour empêcher le vol, il résulte de l'organisation du phalanstère des obstacles matériels qui ne permettraient au voleur ni de cacher ni de vendre l'objet dérobé. De même disparaissent les occasions de faire des dupes et les motifs de susciter des procès. Aujourd'hui, où le principe du mal domine en toutes choses, on ne conçoit le règne du bien, le bonheur de l'humanité que par la répression des passions ; la crainte des autres, la [illegible] de soi-même, l'isolement et la solitude sont présentés comme l'unique source et l'unique sauve-garde des vertus. [illegible] ; on répète au riche qu'il n'est que boue et poussière ; Job et son fumier sont le dernier terme de l'abnégation et de l'humilité du juste.

» Est-ce là la destinée de l'homme? n'est-il pas né pour se dévouer à l'humanité tout entière? la voie de son salut n'est-elle pas celle du bonheur général? « Que toutes les nations s'associent, que tous les peuples » s'unissent et s'organisent dans l'unité de la grande famille, que l'homme emploie ses bras et son intelligence à la culture générale du globe » au lieu de le dévaster, qu'il prenne possession complète de son domaine et qu'il applique AU BONHEUR DE TOUS les richesses produites : » alors il pourra s'appeler roi de la création !

» Il sera vraiment fait à l'image de Dieu ! »

Par l'arrêt qu'elle vient de rendre à deux reprises contre les ouvriers charpentiers, la magistrature de nos jours ne semble-t-elle pas donner raison au jurisconsulte du siècle dernier, qui définissait, ainsi qu'il suit, la fonction des lois dans l'état social :

« Elles (les lois), dit Linguet (*Théorie des droits civils*) tendent » à mettre l'homme qui possède le superflu à l'abri des attaques » de celui qui n'a pas le nécessaire. C'est là leur véritable esprit. » C'est une chose dure à penser et pourtant bien démontrée qu'elles » sont en quelque sorte une conspiration contre la plus nombreuse » partie du genre humain. C'est contre ceux qui ont le plus besoin » de leur appui que sont dirigés leurs plus grands efforts. C'est l'opulence qui les dicte, et c'est elle qui en retire les principaux avantages. Ce sont [illegible] » d'un pays ennemi. »

Dans l'ensemble de circonstances qui, durant plusieurs mois, ont été, ont tenu suspendus les travaux de charpente, la coalition des entrepreneurs pour empêcher l'élévation des salaires, a été tout aussi flagrante pour le moins que l'a pu être celle des ouvriers pour obtenir cette élévation. Et pourtant les seconds se trouvent seuls poursuivis et frappés par la justice ! Encore si, de la part des premiers, il ne s'était agi que de « *cet état de coalition tacite* dans lequel, au dire d'Adam Smith, le père de la science économique officielle, *les maîtres sont toujours et partout* pour ne pas élever le salaire ! » Mais non, les paroles, les actes, les menaces de violence même, rien ne manquait dans ce qui s'était passé à la chambre syndicale, pour caractériser ce genre de coalition, qui est passible des atteintes de la loi.

Loin de nous, d'ailleurs, la pensée de provoquer des poursuites nouvelles contre quelque classe de personnes que ce soit, à propos de la regrettable mésintelligence qui pendant la plus grande partie de l'été, a interrompu les travaux d'un des corps de métier les plus importants. C'est bien assez que plusieurs malheureux ouvriers expient, par une longue détention, l'imprévoyance anarchique de notre régime industriel, qui livre la rétribution du travail aux chances d'un débat censé libre, mais dans lequel une des deux parties possède en réalité, comme le proclame encore Adam Smith, les moyens *de forcer l'autre à subir ses conditions.*

Les ennemis de la paix publique et de l'accord entre les maîtres et les ouvriers, ce ne sont pas les hommes qui signalent vivement les vices, les dangers d'un tel régime, et qui en proposent la réforme dans l'intérêt de toutes les classes ; ce sont bien plutôt ceux qui le défendent, qui en veulent le maintien quand même et coûte que coûte.

Le journal l'*Esprit public* contient depuis quelque temps des articles très piquants et très mordants sur l'*Université et sa coterie doctrinaire.*

« D'où vient, dit-il en parlant de la jeunesse universitaire, que ces enfants sont déjà des vieillards, que ces jeunes gens ont les vices et les passions d'un autre âge? D'où vient que le mot de *vertu* est aujourd'hui une injure?

» Quand il suffit de se vendre pour gagner en un instant tous les prix du travail ; quand un pouvoir corrupteur donne aux plus viles consciences la valeur du talent et de la probité ; quand le gouvernement est comme un mont-de-piété ouvert à toutes les misères morales, alors à quoi bon le travail, le talent, la probité, l'honneur ? les vertus sont des vices, et les vices deviennent des vertus.

» C'est là le tableau de la société actuelle. Le pouvoir, au lieu d'exciter dans les âmes de nobles sentiments, fait l'éducation de tous les appétits brutaux. Il ne demande plus que deux qualités : nullité et servilité. Il ne lui faut plus des hommes, mais des machines et des instruments, et alors il parle d'intérêts matériels. Parcourez les sommités de toutes les carrières ; vous serez effrayé de la nullité de ceux qui nous gouvernent ; il vous semblera que vous assistez aux saturnales de Rome.

» L'Université est le ministre du pouvoir dans cette [illegible] corruption. L'Université fait des valets. »

[illegible] à nos lecteurs l'article suivant du *Courrier de* [illegible], sur l'abandon de la marine marchande. Toute réflexion serait superflue.

« Notre marine a, non seulement à lutter contre un absurde système de douanes, qui, par sa fiscalité, ses entraves, ses formalités sans nombre, la fait mourir à petit feu ; mais encore contre l'impéritie ou l'ignorance de nos hommes d'état, qui dans tous leurs actes paraissent oublier que la France a des côtes, et qu'elle pourrait et devrait avoir une brillante marine.

» Naguères, notre Chambre de Commerce adressait au ministre et au Conseil général des observations très judicieuses contre l'importation frauduleuse des graines étrangères à Marseille ; contre la violation permanente de l'article 3 de l'acte de navigation, qui n'a point été abrogé ni modifié.

» Depuis, nous avons eu à signaler encore dans le cahier des charges de la fourniture des 42 000 tonnes de houille pour les paquebots de l'État, l'oubli le plus inconcevable de la marine française : le ministre des finances pouvait réserver 42 000 tonnes de fret à nos navires, il ne l'a pas voulu, il n'a pas même daigné envoyer à Nantes un seul cahier des charges. On s'est [illegible] adressé au secrétariat de la chambre de commerce, à la direction des postes, au commissariat de la marine ; nulle part ce malheureux cahier des charges ne pouvait être lu. Il semblait, en vérité, qu'il se cachât de honte dans l'un des premiers ports de France. Nous aimons à croire que la chambre de commerce, dans cette circonstance encore, n'aura pas failli à ses devoirs, et se sera empressée de faire entendre de nouvelles plaintes, qui ne sauraient être trop vigoureuses, car elles auraient pour motifs les droits du pays méconnus et sacrifiés.

» Loin d'avantager le pavillon national, le cahier des charges de M. le ministre des finances l'a exclu du concours ; c'est ce qu'il nous sera malheureusement trop facile de démontrer. Nous appelons toute l'attention de nos lecteurs sur ce triste sujet.

» Nous avons un traité, dit de réciprocité, qui nous lie à l'Angleterre. Chacun devrait croire que les avantages que la France accorde à l'Angleterre, nous seraient accordés par ce dernier pays. Il n'en est rien. En France, toutes les marchandises exportées paient le même droit, quelle que soit la destination, que le navire exportateur soit anglais ou français. — En Angleterre, au contraire, la houille, qui ne paie aucun droit par navire anglais, paie 5 francs par tonne, lorsqu'elle est exportée par navire français, allant à l'étranger ; c'est-à-dire plus de 50 pour cent de la valeur de la houille. Comme nous n'avons cessé depuis long-temps de faire des concessions à l'Angleterre, on pourrait croire que ce droit a été imposé en Angleterre seulement pour protéger les droits du pavillon britannique, et qu'il frappe tous les pavillons tiers ; eh bien ! non. Si l'on excepte la Belgique, qui n'a pas de marine, la France est la seule parmi les nations européennes qui paie ce droit exorbitant. Cependant, il faut le dire, les Français sont affranchis de ce droit lorsqu'ils chargent pour Malte et Gibraltar. Pour ces deux ports, on a bien voulu ne pas les traiter plus mal que les autres nations ; mais pour tous les autres ports étrangers, le capitaine français qui veut charger en Angleterre, est obligé de se soumettre à une diminution de fret de 5 francs par tonne.

» Ainsi, grâce à l'impéritie, à l'ignorance de nos gouvernants (il nous [illegible] à leur mauvaise volonté), les adjudicataires de la fourniture de houille pour le Levant, qui auraient pu utiliser 250 à 300 navires français, employèrent à leur exclusion, non seulement les navires anglais, mais les navires suédois, danois, russes, hambourgeois, prussiens, [illegible], hollandais, hanovriens, sardes, toscans, portugais, espagnols, etc., qui, une fois dans les ports du Levant, relèveront pour la mer Noire, où ils chargeront des grains... pour leur pays ? non ! mais pour les ports français ; et leurs chargements seront considérés comme importés en France par navires français, si l'on a comme d'usage la précaution de les débarquer dans des allèges françaises, qui n'ont d'autre destination que de promener le blé en mer, justement le temps nécessaire pour le rafraîchir. Ce blé, ainsi transbordé des navires étrangers, est porté sur nos états de douane pour augmenter le chiffre des importations du pavillon national : chiffre mensonger, qu'on a beau enfler autant que possible, mais qui n'en est pas moins trop éloquent, pour prouver que malgré toutes les belles protestations, on ne veut pas de marine. »

AFRIQUE FRANÇAISE.

On lit dans le *Courrier de Marseille* du 10, que nous recevons ce matin :

« Il paraît que les évènements se succèdent avec rapidité dans l'intérieur, mais on ne laisse rien transpirer. Aujourd'hui le bruit court que la colonne mobile aux ordres de M. le général Cavaignac a eu une affaire très sérieuse avec Abd-el-Kader.

» L'émir, assure-t-on, a puisé une partie de ses forces dans le Riff (Maroc). »

Le [illegible] journal [illegible] de Marseille, annonce dans son numéro du 10 octobre, que [illegible] l'Algérie 200 de nos soldats, commandés par [illegible] officiers, [illegible] entourés par de nombreux ennemis, [illegible] bas les armes et se [illegible] rendus aux Arabes. Malgré l'autorité de la source où nous puisons cette nouvelle, nous ne pouvons pas y croire.

La *Sentinelle de la Marine*, de Toulon, cite la même nouvelle sous la forme du doute. « On dit, ajoute-t-elle, que les deux cents hommes qui auraient mis bas les armes devant les Kabyles faisaient partie de la colonne du général Cavaignac, forte de huit cents hommes, dont les autres six cents auraient péri. » On voit que la *Sentinelle* exagère le bruit. Attendons des nouvelles plus certaines.

La *France méridionale* annonce que M. le duc d'Isly, a traversé Toulouse le 9 se rendant en toute hâte en Afrique.

ANGLETERRE.

Nous avons signalé, sans y attacher trop d'importance, l'insolente attitude de la presse anglaise à notre égard, relativement à l'expédition qui se prépare en Algérie. Le *Morning-Post* y revient encore, et s'attache à démontrer que le véritable but que se propose d'atteindre, par cette expédition, *le pacifique et vertueux gentleman des Tuileries*, est le pillage du Maroc. Nous passerions sous silence cette délicieuse bouffonnerie, si le journal tory ne s'en prévalait pour fulminer un réquisitoire, aussi violent qu'absurde, contre notre prétendue soif des conquêtes. Le *Morning-Post* voit le *torrent des misères et des crimes s'épancher sur le Maroc* à la suite de l'entrée, dans cet empire, de l'armée française. Il accuse la France d'*être assez basse* pour s'associer à son gouvernement dans une telle entreprise. En vérité, quand on lit de pareilles excentricités, on est tenté de croire que le *Morning-Post* a transféré son bureau de rédaction à Bedlam.

Le langage des journaux de l'opposition de Londres n'est ni plus digne ni plus calme. Leurs diatribes portent le cachet de la même mauvaise foi. Au dépit, à la haine, et à toutes les mauvaises et ignobles passions, se mêle un plaisir secret de voir que nous avons de nouvelles difficultés [illegible] encore [illegible] à juger, qui seront probablement expédiés pour les travaux des mines ou pour la Sibérie. On ne saurait dépeindre l'aspect déchirant de ces condamnés. »

LA PLATA.

Le chargé d'affaires d'Angleterre à Montevideo a fait publier l'avis suivant :

Montevideo, 1er août 1845.

Le contre-amiral Inglefield, commandant les forces navales de S. M. sur la côte orientale de l'Amérique-Méridionale, informe que par refus du général Oribe de se soumettre à l'ordre à lui donné par les amiraux anglais et français de suspendre les hostilités, il sera établi un blocus rigoureux de tous les ports de la république Orientale, qui sont ou qui pourraient être occupés par des troupes au service du gouvernement argentin, et que le blocus du port de Buceo a été établi aujourd'hui même. Toutefois, les vaisseaux neutres qui se trouvent actuellement dans le port de Buceo pourront quitter ce port jusqu'au 12 courant.

A. TURNER.

Médaille à offrir à Eugène Sue,

DÉFENSEUR DES CLASSES SACRIFIÉES ET PROMOTEUR DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL.

Quatrième liste.

SOUSCRIPTION DE BOULOGNE-SUR-MER.

Griset, 50 c. — Mélanie Lefèbvre, 50 c. — L. Dutercq, 50 c. — Ch. Varey, 25 c. — H. Faucheraut, 50 c. — L. Robert, 50 c. — C. Aly, 25 c. — Divoire, 50 c. — Barbaux, 50 c. — Ducrocq, 50 c. — Boyavel, 25 c. — E. Tallet, 50 c. — Lenoir, 50 c. — Auguste Lefèbvre, 25 c. — Un anonyme, 50 c. — Geneau Olivier, 50 c. — E. Munton, 50 c. — Marguerite Houssé, 50 c. — Emma Houssé, 50 c. — Mme H...., 50 c. — Leblond Volant, 50 c. — Brillard, 50 c. — Deperlecq, 50 c. — Pajot, 25 c. — D'Hérouval, 50 c. — A. Lefèbvre, 50 c.

Tisserand, à Paris, 1 fr. — Monval, 1 fr. — Mlle Fernand, 2 fr.

SOUSCRIPTION DE TOURS.

Rivaud, 50 c. — B***, 50 c. — Alfred Royer, 50 c. — Garnier, 50 c. — Chaliès, 50 c. — Rusé, 50 c. — Minoggio, 50 c. — D***, 50 c. — Graffin, 50 c. — Payen, 50 c. — Habert père, 50 c. — Habert fils, 50 c. — Probts, 50 c. — Noyau, 50 c. — Dunais, 50 c. — Tixier, 50 c. — Dupont, 1 fr. — Riquier Aldée, 1 fr. — Perreymond, 50 c. — Grassin, 50 c. — Gallien, 50 c. — Moreau, 50 c. — W..., 50.

Un brasseur de Carcassonne, 25 c. — Cazelles, compositeur typographe, phalanstérien, id. 50 c. — A. E...., phalanstérien, id. 25 c. — Louis Fontet, id. 50 c. — Louis, vétérinaire à Schirmeck, 50 c. — Dumouthier (aîné), à Houdan, 50 c. — Dumouthier jeune, id., 50 c. — Dumouthier fils, id., 50 c. — Bouzard, id., 50 c. — Ch. Ralu, id., 50 c. — Maursu, id., 50 c. — Sergent aîné, à Tilly, 50 c. — Lamarche, id., 50 c. — Fez, id., 50 c. — Benoît Dechisaux, à Roanne, 50 c. — Un phalanstérien, id., 50 c.

Les soussignés, partisans de l'homéopathie, et dans leur conviction que la doctrine médicale de Hahnemann, par les améliorations qu'elle apporte dans l'art de soulager ses semblables, répond plus que toute autre doctrine aux vœux de l'illustre écrivain pour l'amélioration des souffrances du peuple.

J. H. de Briouse, D. M. P., médecin homéopathe ; Ch. de Briouse ; L. de Briouse, employés ; E. de Briouse, étudiant ; Verdier, artiste peintre ; Tobillard, artiste ; Simon, graveur ; Pontet, graveur ; Mme Desvignes, mère ; A. Desvignes ; Mme A. Desvignes, 50 c. ; H. Desvignes, artiste ; Mme A. Desvignes ; J. S. Desvignes, peintre ; Briois, artiste ; Mme Briois ; Léouyer ; Baude ; Mme Baude, Mme Baude mère ; Piquenot, fabricant de châles ; Tobin ; Olivier ; Tubner aîné, artiste musicien ; Mme Lamouche, Mlle Corderon, Mlle Godin, Mlle Brisque, H. Saeger, artiste peintre ; Prieur, artiste ; Mlle G. Luce, Mlle J. Luce. — Ensemble, 10 fr.

Total, 45 fr. 75 c.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — L'impératrice de Russie, arrivée le 7 octobre à Brescia, en est repartie le 8, après avoir reçu les autorités. S. M. se rend à Bergame, et de là au palais Sommariva, situé sur les bords du lac de Côme. L'impératrice passera quelque temps dans cette résidence avant d'aller habiter Palerme. — On pousse avec la plus grande activité à Toulon l'armement des frégates à vapeur *l'Orénoque*, *le Labrador* et *l'Albatros*. Ces frégates serviront à transporter partie des 10 000 hommes de troupe et 1 000 chevaux qui iront renforcer notre armée d'occupation en Afrique. — On écrit de Palma (de Majorque), le 25 septembre : « Ce matin, à cinq heures, l'escadre sous les ordres de l'amiral Parseval-Deschênes a mis à la voile pour Alger. — M. [illegible] et M. [illegible] de la Suisse sont descendus à Londres à l'hôtel de Mivart.

— M. de Kerbertin, pair de France, premier président de la cour royale de Rennes, vient de mourir dans cette ville. — De toutes parts, dit *l'Ackhbar*, l'autorité militaire songe à mettre nos places de guerre à l'abri de toute éventualité fâcheuse. Il y a encore, 200 000 ra-

exaltation, provoquée, paraît-il, par des lectures romanesques. Il vantait avec enthousiasme les drames modernes les plus exagérés, dont il suivait la représentation avec un penchant irrésistible. Sa tête, naturellement chaude et exaltée, s'est montée outre mesure par suite de ces aliments trop excitants pour sa constitution, et a déterminé chez lui le suicide.

NOUVELLE ASSURANCE MUTUELLE. — Le projet d'une assurance mutuelle générale entre tous les voyageurs par chemins de fer, projet formulé déjà il y a deux ans à la suite de plusieurs accidents suivis de mort et de blessures, vient d'être repris par M. Stanislas Crapez, avocat. Voici quelques détails curieux extraits, par le *Breton*, du travail publié par M. Crapez : Tous les voyageurs ajouteront cinq centimes au coût de leur voyage ; cette augmentation, imperceptible pour chaque individu, formera un fonds de centimes additionnels qui n'ira pas à moins de 5 000 f. par jour, lorsque le nombre des voyageurs ira quotidiennement à 100 000, ce qui ne peut tarder. Voilà donc une recette annuelle de 1 825 000 fr., qui, avec les intérêts combinés, atteindra, en somme ronde, 1 900 000 fr. Cette somme est distribuée par M. Crapez aux sinistrés (70 pour cent), aux agents de chemins de fer primés (20 pour cent), aux frais de gestion (10 pour cent). Les sinistrés qui, d'après tous les relevés de statistique, doivent être de cinq par million de voyageurs, seront divisés en deux catégories : la première comprendra les blessures qui entraînent la mort ou une blessure incurable ; la seconde toute blessure occasionnant une incapacité de travail momentanée. La première catégorie, bien que moins nombreuse, emportera la plus grande part du fonds de 70 pour cent. L'héritier de celui qui a péri, ou celui qui a perdu un membre, ou reçu une blessure incurable, recevra environ 30 000 francs. Il sera fait masse de tous les jours d'incapacité de travail, par suite des blessures reçues dans les chemins de fer, et ce nombre de jours divisera la somme inhérente à la seconde catégorie. De telle sorte, que si le total du temps d'incapacité de travail était de 4 443 jours par an, on aurait 100 francs pour chaque jour de maladie. Le blessé, dont la guérison complète ne serait opérée qu'en 30 jours, recevrait ainsi 3 000 francs. Ce système comporte encore d'autres données qui dépassent les bornes d'un article de journal, mais qui méritent l'attention des personnes dont la mission est de prévoir les inconvénients attachés au nouveau système de locomotion qui commence à s'étendre dans toute l'Europe. Dans le projet primitif, on proposait de prélever le dixième pour les fonds d'assurance, sur le dixième que le trésor s'attribue sur le *prix des places*, cette perception n'étant pas justifiée, comme pour les routes ordinaires, par des frais d'entretien qui tombent tout entiers à la charge des compagnies des chemins de fer.

RÉUNION DE L'ATLANTIQUE A L'OCÉAN PACIFIQUE. — On s'occupe en ce moment d'un projet pour l'établissement du canal de jonction des deux océans par le lac du Niacaragua. D'après la *Presse*, ce nouveau tracé, qui semble présenter des chances sérieuses d'exécution, repose sur d'excellentes données topographiques. Un traité conclu à Paris entre M. de Castellon, ministre des affaires étrangères et représentant de Nicaragua, un des états de l'Amérique centrale, et une compagnie anglo-franco-belge, concède à cette dernière, sous des conditions très avantageuses, le droit exclusif de construire un canal pour joindre l'océan Atlantique à l'océan Pacifique. Ce canal, dont la longueur serait d'environ 80 kilomètres, rencontrerait dans son parcours en outre du lac de Nicaragua, une rivière navigable très importante, et n'entraînerait pas une dépense de plus de 50 millions. Déjà trois comités se sont formés et vont se rassembler prochainement, à Bruxelles, pour arriver aux moyens de commencer les opérations.

JUSTICE DISTRIBUTIVE. — Nous trouvons dans l'*Examiner* de Londres deux faits qui présentent un curieux contraste. Un pauvre enfant en haillons est rencontré par un agent de police, le dimanche matin, vendant du fruit sur la voie publique. Après une première sommation qui était restée sans effet, l'agent l'amène devant le juge, au bureau de Clerkenwell. Interrogé par ce magistrat, l'enfant déclare qu'il cherchait à vendre des pommes qu'il avait achetées le matin même au marché de Covent-Garden. « Eh quoi ! vous allez au marché un dimanche matin ! s'écria le juge indigné. — Le marché est ouvert jusqu'à neuf heures, répond le pauvre diable, allant au devant des scrupules de ce terrible homme, et je voulais gagner mon pain, comme je le fais depuis sept ans. » Mais qu'importe au fonctionnaire public, dont les appointements courent le dimanche comme les autres jours de la semaine, que les malheureux qui vivent au jour le jour aient ou n'aient pas de pain le dimanche ? L'enfant a donc été condamné à cinq jours de prison. A la même heure peut-être, mais dans un autre bureau de police, à Bow-Street, on amenait deux jeunes gens vêtus avec la plus parfaite élégance. Ceux-là, sans avoir l'excuse du besoin, avaient dérobé le marteau doré suspendu à la porte d'une belle maison dans le Strand. Pris en flagrant délit, les coupables n'ont pas cherché à nier l'évidence, mais ils ont déclaré qu'ils étaient ivres, et qu'après un bon dîner on ne sait pas trop ce qu'on fait. Cette explication a trouvé le chemin du cœur du trop sensible juge. « Ce serait dommage, a-t-il dit, de condamner à l'emprisonnement des jeunes gens comme vous ; vous paierez donc une amende de 5 l. st. chacun (128 fr. 50 c.). » D'après les lois anglaises, le vol est un crime et non pas un délit ; en sorte que le juge, pour soustraire les deux coupables aux conséquences de leur conduite, a dû positivement suspendre à leur égard l'action de la loi.

CRIME NOUVEAU. — Le journal français de Londres annonce que des misérables se sont avisés depuis plusieurs jours de jeter dans les boîtes de la poste aux lettres du quartier de Charing-Cross de petites fusées incendiaires qui y ont fait explosion et ont détruit plusieurs dépêches.

PHARE MAGNIFIQUE. — On va élever sur la côte de Fatouville, auprès de Honfleur, à l'embouchure de la Seine, un phare que l'on pourra considérer comme un des plus remarquables par les proportions et par la hardiesse et l'élégance de sa construction. Son élévation sera de 96 mètres au-dessus des plus hautes eaux de l'équinoxe. Outre la tour principale, il y aura des dépendances pour les gardiens préposés à l'entretien du phare, qui sera à feu varié par des éclats. Le prix de la construction s'élève à 145 000 fr.

CHEMIN DANGEREUX. — Hier, les célèbres artistes Decamps et Flers, qui se rendaient au Champ-de-Mars pour assister aux courses de chevaux, ont failli être victimes de la mauvaise disposition de cette affreuse rampe en zigzag qu'on est obligé de suivre pour descendre des hauteurs

[illegible] chefs.

MONSIEUR CANARD. — Selon la *Gazette des Tribunaux* tout est gigantesque dans M. Jean-Magloire Canard : sa taille, son nez, les lunettes qui le couronnent, son col, son parapluie, sa confiance en lui-même, et jusqu'à son nom, ce beau nom de *Canard*, si bien approprié à un vendeur de poudre de perlinpinpin. M. Jean-Magloire Canard se présente aujourd'hui devant le tribunal correctionnel, prévenu, non pour la première fois, de vente de remèdes secrets! Comme tous les grands hommes incompris qui dotent leur siècle des richesses de leur génie, sans s'inquiéter de la récompense ici bas, M. Canard sourit à la prévention, il accepte, un nouveau procès, non comme une humiliation, mais comme une nouvelle ovation, un nouveau triomphe.

M. le président. — Déjà deux fois condamné pour ce fait, vous avez de nouveau débité des remèdes secrets, des poudres dont la composition n'est pas indiquée au *Codex*.

M. Canard. — Est-ce que je peux refuser mes services aux malheureux qui me tendent la main pour les arracher du tombeau ?

M. le président. — Cette poudre, vous ne la donnez pas toujours, et il y a au dossier des lettres de vous, où vous demandez 30, 50, 100 et jusqu'à 200 francs pour commencer le traitement.

M. Canard. — Aux riches, oui, je demande; mais aux pauvres, jamais! c'est un principe : les plus célèbres médecins ne font pas autrement que moi : il n'y a que Dieu qui puisse donner toujours sans jamais rien recevoir.

M. le président. — Déjà deux fois condamné, vous deviez vous tenir pour averti.

M. Canard. — Quand ma poudre cessera de guérir l'humanité, je cesserai d'en donner ; et d'ailleurs, je reçois des encouragements, même en vers, de la part de mes confrères. Voici un morceau de poésie qui m'a été adressé après ma dernière condamnation :

A Monsieur Canard.

Célèbre canard,
Dont la médecine est sans fard,
Vous fûtes persécuté
Par l'absurde autorité.

La vérité
Bannie de la société,
Echappée au déluge,
A, chez vous, un refuge.

Les modernes médecins,
Les mains pleines de venins,
Chacun, faisant à sa guise,
N'ont pas blanchi une chemise.

Les autorités profanes
Laissent voiturer ces ânes,
Empoisonner les humains
De leurs pestilentiels levains.

Honneur à l'homme juste
Frappé d'une amende injuste.
La persécution
A grandi son horizon.

Ses cures,
Faites sans usures,
Sont chantées en France
Par la reconnaissance.

PAR UN DE SES CONFRÈRES.

On entend quelques témoins qui établissent que la poudre leur a été vendue, et M. Canard est condamné à 600 fr. d'amende, et, pour récidive, à dix jours de prison.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS DU 13 OCTOBRE 1845.

Le *Journal des Débats* annonce que la résolution prise par le gouvernement français de faire poursuivre Abd-el-Kader jusque dans le Maroc a causé une grande sensation en Angleterre et que les journaux de Londres spéculent et discutent sur les suites probables de la prochaine ex-

[illegible] qu'il [illegible] pour le gouverneur de l'Algérie le plus profond dédain. Si vous écoutez les journaux de l'opposition, le maréchal est en révolte ouverte contre le cabinet, contre les chambres, il est ivre d'orgueil ; il a la prétention d'être le futur ministre de la Régence , il conspire avec M. Thiers pour brûler Paris avec les bastilles.

Le *Constitutionnel* termine sa très longue justification des actes du maréchal Bugeaud par quelques larmes versées sur les infortunes de M. Thiers, cette innocente victime des récriminations calomnieuses d'une grande partie de la presse française.

Le *Siècle* se formule ainsi à propos de M. le maréchal duc d'Isly :

« Jamais gouvernement ne fut plus ouvertement bravé et conspué par ses propres agents que le ministère actuel ne vient de l'être par le maréchal Bugeaud. Si ce gouvernement avait conservé une force qui lui fût propre et le moindre sentiment de dignité, l'homme qui s'est prévalu des embarras momentanés du pays pour lancer ses amères incriminations à la face du pouvoir dont il relève, aurait à l'instant même perdu son commandement. »

PETITE CORRESPONDANCE.

M. B. à Valence. — Reçu. Nous allons vous renvoyer la somme.—Amitiés.
M. de G. à Toulon. — Nous lisons. — Oui, V. C.
MM. M. à Metz ; O. et D. G. à Dijon. — On vous expédie par diligence.
M. D. à Bruxelles. — Ne manquez pas d'en charger M. C. — V. C. ira à Bruxelles prochainement.

HALLE DE PARIS.

11 oct.			12 oct.		
Arrivages	5156 q.	91 k.	Arrivages	3000 q.	55 k.
Ventes	2720	30	Ventes	2911	47
Restant	26744	63	Restant	26702	94
Cours moyen	41,72		Cours moyen	42,40	
Cours-taxe	41,65		Cours-taxe	44,00	

Cote administrative.					Cote administrative.				
Gruaux	20 q.	44 k.	47,72 à	57,30	Gruaux	6 q.	28 k.	56,10 à	57,30
1re	231	27	42,00 à	45,85	1re	604	45	42,00 à	45,85
2e	448	61	38,30 à	41,40	2e	207	31	38,20 à	41,40
3e	23	35	30,35 à	38,00	3e	46	57	33,05 à	35,00
4e	31	57	25,50 à	27,40	4e	10	42	29,42 à	30,43
A liv.	1080	87	38,05 à	44,00	A liv.	2704	60	38,83 à	43,30

Marchés.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 9 oct. — Foin 1re 51 à 52 ; 2e 46 à 48; 3e 00 à 00. — Luzerne, 1re 00 à 00 ; 2e 00 à 00. — Paille de blé 1re 29 à 30 ; 2e 27 à 29; 3e 00 à 00.

Marché de Sceaux, 9 oct. — Il a été amené 1028 bœufs, sur lesquels 996 ont été vendus 1,14-1,06-0,92. — 410 vaches amenées, dont 307 vendues 1,06-0,92-0,78. — Veaux amenés 520, vendus 520 à 1,52-1,31-1,16. — 13141 moutons ont été amenés, sur lesquels 12089 ont été vendus, 1,26-1,02-0,82.

Marché de la Maison-Blanche, 2d sept. — Sur 109 porcs, il s'en est vendu 90 à 1,14-1,12-1,10. — Vaches laitières amenées 40, vendues 37 de 250 à 400. — Taureaux amenés 1.

Marché de La Chapelle-Saint-Denis, 9 et 10 octobre. — Veaux amenés 592, vendus 592 1,60-1,50-1,10. — Porcs amenés 1137, vendus 1107 1,30-1,20-1,10.

Marché de la Vallée du 11 oct. — Alouettes (dixaine) 0,17. — Cailles, 0,50 à 2,25. — Canards barboteurs, 1,00 à 2,00.—Canetons de Rouen, 2,50 à 3,00. — Chapons gras 2,50 à 6,50. — Chevreuils 18,00 à 00,00. — Cochons de lait, 4,50 à 6,00. — Dindes gras, 6,00 à 8,00 ; comm., 2,50 à 5,00. — Faisans 6,00 à 0,00 — Lapins ou lapereaux 1,00 à 2,40. — Lièvres ou Levreaux, 2,00 à 6,00.—Mout. pré-salé 00 à 00. — Oies comm. 2,00 à 4,75.— Perdrix grises, 0,75 à 2,00. — Perdrix rouges, 0,00 à 2,40.—Pigeons de volière 0,40 à 0,65.—de bizets 0,15 à 0,35.— Poules ordinaires 1,25 à 2,00. — Poulets gras 2.50 à 3,60 ; de comm. 0,80 à 2,00. — Grives 0,30. — Râles de genêts, 0,75 à 0,00.—Sarcelles, 0,00.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 9, 10 et 11 octobre.—*Beurre* (le kil.

[illegible]	83 45		83 45		83 40		83 45	83 [illegible]
— fin cour...	83 55		83 55		83 40		83 30	83 [illegible]

au comptant.	1er C.	Der C.	Diff.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Diff.
O. de la Ville...	1440 ..	« ..	« ..	5 0/0 Esp. 1840.	100 4/2	100 3/4	« [illegible]
B. de France...	3300 ..	« ..	« ..	— Portugais...	« ..	« ..	«
C. Gan. 1000...	1450 ..	1455 ..	H. 5 ..	Esp. D. active.	« ..	« ..	«
C. Gan. 1000...	1440 ..	« ..	« ..	5 0/0 Naples...	101 30	« ..	«
C. hypot...	622 50	« ..	H. 2 50	— Romain...	105 7/8	« ..	B. « 10
4 Canaux...	1267 50	1265 ..	B. 2 50	Obl. Piémont.	1270 ..	« ..	«

CHEMINS DE FER.					
St-Germ...	« ..	« ..	« ..	Au 15. 1415, 1420, 1406 25.	H. [illegible]
V. r. d...	340 ..	« ..	H. 6 25	— 340.	H. 7 [illegible]
— r. g...	305 ..	300 25	« ..	— 305, 302 25.	H. 4 [illegible]
Orléans...	1240 ..	1237 50	H. 1 25	— 1240, 1237 50.	B. 1 [illegible]
Strasb...	280 ..	280 ..	« ..	— 280.	
Rouen...	1032 75	1035 ..	H. 5 ..	— 1030, 1035.	H. 2 [illegible]
Havre...	« ..	« ..	« ..	— [illegible]	
Marseille...	1045 ..	« ..	H. 22 50	— 1040, 1045, 1042 50.	H. 1 [illegible]
Vierzon...	785 ..	790 ..	H. 5 ..	— 785 50, 785.	H. 5
Nord...	830 ..	835 ..	B. 7 50	— 835, 830 25.	B. 7 [illegible]
Fampoux...	« ..	« ..	« ..		

LONDRES, 11 oct.		PARIS, LE 1.. OCTOB. PRIMES.	COULISSE.
Consol.	95 3/8 1/2	3 0/0 F. c. 83 55 d. 50.	Av. 83 50.
Esp. 3 0/0	37	F. p.	Ap. 83 45 1/2.
Portug.	64 4/8	5 0/0 F. c.	B. 00 [illegible]
Mexic.	34 3/4	F. p.	
Brésil.			
3 0/0 hol.	94 3/4		F. c. F. p.
2 1/2 d°.	66 1/2	Montereau, 542 50 d. 10 au 31.	3 0/0 5, 10. 17 1/2
Rouen.	44 1/2, 45	Nord, 840, 836 25 d. 20. 845, 830 d. 10 au 31.	5 0/0 00 25. 22 1/2
Orléans	40		

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 110,00 à 00,00; courant du mois, 111,50 à 00,00; 2 derniers mois, 112,50 à 00,00; 4 premiers 1846, 115,00 à 00,00.

LILLE. — Pas de courrier.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 155,00 à 00,00; novembre en août, 112,00 à 00,00 offert.

SAVON. — Ordre de livraison, 87,50 à 00,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 14 octobre.

7 h. 1/2 OPÉRA. —
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Corneille et Rotrou. Verre d'Eau.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Diamants de la Couronne. Chalet.
7 h. 1/2 ITALIENS. — Lucia.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Diable à quatre. Le Moyen. La Veille.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — [illegible] Les Enfants. Le Diable.
6 h. 1/2 GYMNASE. — [illegible] Le Tuteur. Les [illegible]
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Les Bains à domicile. L'Almanach. [illegible]
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Le Riche et [illegible]
6 h. 1/2 AMBIGU. — Paris et la Banlieue.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Les Sept Châteaux.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
7 h 1/2 COMTE. — Homme de Carentan. 2 Chasseurs. 7 Ogres. Mazurka.
7 h. 1/2 FOLIES. — Paris. [illegible]
7 h. LUXEMBOURG. — Diner de Madelon. L'Enfant. Ma Vie. 2 Paletots.
BEAUMARCHAIS. — Les Ebénistes. Les Malheurs. Le Gamin. Intermède.
PANORAMA (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et compagnie, rue du Croissant, 16.

[...] et du progrès industriel, parce que nous réclamons l'organisation du travail et que nous proscrivons la concurrence anarchique. On nous reproche *nos éternelles déclamations contre le salaire*; enfin le *Courrier français* nous accuse d'inconséquence, parce que nous l'avons blâmé quand il suivait les errements de la vieille et impuissante économie politique, parce que nous l'avons loué quand il s'est joint à nous pour défendre la cause des charpentiers et le droit d'association méconnu en leur personne.

Cette discussion, que le *Courrier* n'engage pas, d'ailleurs, sur un ton de malveillance, tombera d'elle-même quand nous aurons exposé le sens des expressions employées par nous.

Nous ne sommes pas ennemis du *progrès*. Comment pourrait-on être ennemi du progrès, c'est-à-dire ennemi du bien? Nous appelons de tous nos vœux ce progrès industriel qui, suivant l'expression du *Courrier*, « en augmentant sans cesse la faculté productive du travail humain, en donnant à l'homme les moyens d'acquérir une quantité considérable de richesses en échange d'une plus petite somme d'efforts matériels, doit élever d'une manière continue la condition de l'humanité. »

Nous aimons tout autant que le *Courrier* cette liberté qui : « permettant à chacun des membres de la grande famille humaine de choisir l'emploi le mieux approprié à ses facultés, doit donner à tous une part équitable dans la commune richesse. »

A la vérité, et ceci nous distingue du *Courrier*, nous ne sommes pas fatalistes : nous ne croyons pas que la société puisse recueillir ces beaux résultats sans prendre quelques soins, et qu'il suffise de proclamer ces grands mots de progrès et de liberté pour enfanter le bonheur universel. Il y a long-temps que le progrès et la liberté sont la devise de la France, et cependant, aujourd'hui, nous sommes tous bien loin de pouvoir acquérir une quantité considérable de richesses en échange d'une petite somme d'efforts matériels, et l'on ne saurait dire que tout membre de la grande famille humaine est maître de choisir l'emploi le mieux approprié à ses facultés.

Pour obtenir ces résultats, dont nous sommes si éloignés, il faut prendre des mesures, créer des institutions que nous résumerons toutes en disant : *Organisation du travail*; et si le *Courrier français* pense que l'organisation du travail proposée par nous et longuement exposée dans bien des livres, est en désaccord soit avec le progrès, soit avec la liberté ; s'il se figure que cette organisation du travail a pour objet d'embrigader, de caserner les ouvriers, de les soumettre à la discipline en leur assurant une solde, nous lui conseillerons de ne pas discuter avec nous avant d'avoir pris au moins une légère notion de nos idées.

Nous proscrivons la concurrence anarchique, la licence de frauder, de falsifier, d'agioter, d'accaparer, de faire banqueroute, parce que nous ne croyons pas ces libertés plus respectables que la liberté de voler, et que ce sont des maladies dont il faut guérir l'industrie.

Nous proscrivons le salaire, parce que ce mode de rétribution met l'ouvrier sous la dépendance du capitaliste, parce que du salariat naît la concurrence réductive contre les travailleurs, loi fatale qui, sans l'intervention illégale, mais trop souvent forcée des associations d'ouvriers et des grèves, réduirait le salaire à la somme indispensablement nécessaire pour que le travailleur ne mourût pas de besoin.

Au régime du salariat qui, nous le répétons, est une dernière transformation de la servitude, nous préférons l'association, asso-

Paris une manœuvre qui peut, à bon droit, être considérée comme une grave atteinte portée aux mœurs publiques, et dont, toutefois, la police ne semble pas même se douter. Des citoyens, gens paisibles et pour la plupart pères de famille, reçoivent une invitation toute aimable de vouloir bien passer la soirée chez Mlle ou Mme de ***, avec la formule ordinaire : *on dansera*. La personne qui reçoit cette circulaire ne reconnaissant pas le nom de la dame ou demoiselle, croit d'abord qu'il s'agit d'une erreur, puis elle craint d'être mystifiée. Enfin, son esprit travaille : serait-ce une ancienne relation qu'elle aurait oubliée? une personne connue dont une nouvelle alliance aurait changé le nom? peut-être l'ami d'un de ses amis l'a-t-il recommandé et fait inviter sans avoir eu le soin ou le temps de l'en prévenir? tout le monde n'a pas la même prudence ni le même discernement ; il en est que la curiosité peut mener très loin, et c'est bien justement là dessus que comptent les spéculateurs de nouvelle espèce dont nous voulons entretenir le public, et surtout les gens qui ont mission de le protéger. En deux mots, la dame à l'invitation n'est, tout simplement, qu'une lorette tenant maison de jeu, sinon pire. Le bourgeois dont l'esprit intrigué n'a pu tenir plus long-temps, se voit d'abord rançonné avant même d'avoir franchi le seuil de ce séjour mystérieux; c'est, lui dit-on, un bal par souscription ; on donne 10, 15 ou 20 fr. en entrant. Il en est qui reculent devant un pareil sacrifice, le sentiment de l'économie vient donner une nouvelle puissance à la raison qui les retient; mais il en est d'autres, mois inflexibles, qui se laissent amollir aux parfums qui s'exhalent, aux bruits fascinateurs qui parviennent jusqu'à l'entrée des appartements, et voilà des hommes lancés dans un tourbillon où le plus sage serait bien orgueilleux de répondre de lui.

Ce n'est pas encore là le plus mauvais côté de cette combinaison. Un père de famille contractant, par des excitations calculées, des habitudes de débauche, cela est déjà d'une immoralité assez complète ; mais il y a pire encore : le père de famille peut, dans sa parfaite ignorance, amener sa fille pour lui donner quelques innocentes distractions, et conduire ainsi son enfant dans un lieu où l'*aimable liberté* est à l'ordre du jour, d'où la *contrainte* est bannie et les mœurs avec elle, bien entendu.

N'est-ce donc pas assez que dans notre société, si près, dit-on, d'*être parfaite*, la prostitution s'étale insolemment sous les yeux de nos mères, de nos femmes et de nos filles, et salisse tout particulièrement de son contact les rues splendides dont la capitale serait tentée de s'enorgueillir? Faut-il encore que la prostitution *invite* à domicile et se combine, par le jeu, à l'attrait de la cupidité pour étendre son empire jusque dans les familles?... Nous voudrions savoir si l'autorité pense que ce soit là un de ses privilèges.

On se rappelle la vertueuse indignation des journaux de M. Thiers à l'occasion des quelques articles élogieux du *Morning Herald* à l'adresse de M. Guizot. Aujourd'hui, le *Constitutionnel*, qui paraît n'avoir pas plus de mémoire que de principes, insère une longue apologie de M. Thiers, extraite du *Morning Chronicle*. Pour le *Constitutionnel* la question d'Afrique, traitée dans ce moment par la presse anglaise, perd beaucoup de son acrimonie. Le *Morning Chronicle* fait l'éloge de M. Thiers; dès lors le *Constitutionnel* est réconcilié avec les Anglais.

Nous aussi nous nous réjouissons de cette apologie de M. Thiers faite par le *Morning Chronicle*. Cela prouve que M. Thiers sent baisser son in-

[...] afin de rectifier les [illegible] qui pourraient s'y glisser. Ce document, dit un journal allemand, est d'une grande importance pour l'Allemagne. Le roi renonce à ses droits sur l'Eglise, et les abandonne aux synodes. S. M., par cette démarche, se décharge de la responsabilité religieuse et se place au-dessus des partis. Dorénavant le mouvement religieux en Allemagne se développera avec moins de contrainte et plus de liberté, et finira par se constituer au moyen des différents synodes élus conjointement par les prêtres et les laïques.

Les rapports suivants ont été adressés d'Afrique à M. le maréchal, président du conseil, ministre de la guerre:

Le lieutenant-général de Lamoricière, gouverneur général par intérim de l'Algérie à M. le maréchal duc de Dalmatie, ministre de la guerre, président du conseil.

Oran, le 1er octobre 1845 (10 heures du soir)

Ainsi que vous aurez pu le voir par la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire de la rade de Tenès, je me suis dirigé en toute hâte sur Mostaganem. En route, je fus informé que le colonel Géry s'était mis en marche de Mascara, pour venir joindre le général de Bourjolly avec une réserve d'un bataillon, deux obusiers de montagne et 200 chevaux.

Il avait à traverser un pays qui jusque-là n'avait pas bougé, et il pensait rejoindre le général sans difficultés. Il ne devait pas en être ainsi, comme vous le verrez dans son rapport sur les combats vraiment remarquables qu'il a livrés.

J'arrival à Mostaganem, le 30, au matin ; je sus que le colonel Saint-Arnaud, voyant son territoire menacé par l'insurrection, avait dû se rapprocher d'Orléansville, et que la plupart des tribus du kalifat de Sidi-Harribi avait pris part à l'insurrection.

En arrivant à Oran, j'ai trouvé la situation de l'Ouest fort grave; mais j'ai été soulagé d'une grave inquiétude en apprenant que le colonel Géry, après un second combat qui lui fait le plus grand honneur, et dans lequel l'ennemi a laissé 90 morts sur le terrain, avait pu faire sa jonction avec le gros détachement qui venait pour le rejoindre, et qu'il était hors de danger.

Voici quelle est la situation dans la subdivision de Tlemcen. Un rapport du général Cavaignac, du 25 septembre, ci-joint, vous fera connaître les détails des rudes combats que cet officier-général a eu à soutenir chez les Traras. Une lettre de cet officier-général, sous la date du 30, m'apprend une nouvelle catastrophe.

Voici les faits :

A la date du 27, le général Cavaignac, inquiet pour le poste d'Aïn-Timmouschem, qui dépend de sa subdivision, et qu'il ne croyait pas suffisamment gardé, dirigea sur ce point un détachement de 200 hommes, choisis dans le 15e léger et les zouaves, parmi ceux qui étaient les moins propres à faire un service actif. Partis le 27 de Tlemcen, ils devaient être à Timmouschen le 28 dans la matinée. Au moment où ce détachement arrivait au marabout de Sidi-Moussa, à une lieue et demie de Timmouschen, il fut enveloppé par un goum nombreux, conduit par Bou-Hammedi, qui venait pour protéger l'émigration des deux grandes tribus des Ouled-Nalfa et des Ouled-Zeïr, qui faisaient défection et allaient se réunir aux Ghozels, déjà passés sous les drapeaux d'Abd-el-Kader. Tout cela s'opérait au moment où le général Cavaignac, revenant de chez les Traras, se portait sur l'Oued-Zitoun, pour rallier le colonel Mac-Mahon.

Notre malheureux détachement, entouré par les cavaliers, et voyant toutes les populations qui, la veille encore, étaient nos alliées, fuir avec leurs tentes, leurs troupeaux et leurs bagages, mit bas les armes ; nous n'avons pas, au reste, de détails précis sur cette affaire.

Le général Cavaignac avait laissé trois bataillons pour couvrir la banlieue de Tlemcen, où se sont réfugiées beaucoup de populations restées fidèles, et avec trois autres bataillons il s'était porté sur Aïn-Takbalet, d'où il m'écrit à la date d'hier, se dirigeant sur l'Isser, pour se réunir au colonel Mac Mahon.

Je vais partir avec mes cinq bataillons. J'ai donné rendez-vous au général

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MERCREDI 15 OCTOBRE 1845.

Entre le premier et le deuxième volume de DERRIÈRE LE GRAND MAT, le feuilleton de la *Démocratie pacifique* publiera le quatrième volume du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE, de M. ALEXANDRE DUMAS.

MARTIN CHUZZLEWIT, roman en quatre volumes de CH. DICKENS, traduit par M. [illegible], suivra le roman de M. Puj[illegible].

Les personnes qui s'abonneront à partir du 15 octobre, recevront : 1° les trois premiers volumes du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE ; 2° le roman entier de M. E. CAMUS, UNE FILLE DU PEUPLE ; 3° ce qui aura paru déjà de DERRIÈRE LE GRAND MAT.

DERRIÈRE LE GRAND MAT (1).

SUITE DU CHAPITRE XIII. — EN RADE. — PATCHOULI OU VÉTIVER?

Au sortir de chez le commandant, sous le coup de l'impolitesse du comte ou de toute autre impression, Alophe ne redescendit point au carré, pour y éviter peut-être les questions de l'état-major sur la suite de l'événement du jour. Il se mit à promener ses réflexions dans la batterie [illegible] Il prolongea ses [illegible] jusqu'à l'heure du dîner.

Sur l'avertissement du maître d'hôtel il descendit et trouva les officiers à table. Comme il le supposait, l'accident survenu une heure avant servait de texte à la conversation générale.

— C'est égal, disait Antoine, c'est une fameuse couleur qu'elle a fait voir au docteur.

Alophe s'asseyait en ce moment, et ne se donna pas même la peine de lever la tête vers Antoine.

— Voilà qui est bon, par exemple! et à quoi cela lui aurait-il servi de paraître malade? dit Richeville. Ce n'est pas, à coup sûr, pour se faire exempter du service comme certaines pratiques du gaillard d'avant.

— Non, dit Napoléon, c'est pour faire l'intéressante, la nerveuse; mais connu! ça ne prend pas.

— Vous croyez, brave commissaire? Eh bien! tâchez donc de devenir pâle à volonté, dit Mornan; elle avait l'air d'une morte!

— Oh! quant à ça, ajouta Antoine avec ses formes agréables, je croyais qu'il n'y avait plus qu'à lui faire labourer la mer avec son dos ; mais ça n'empêche pas que je n'ai pas grande confiance dans les vapeurs.

— Ni moi non plus, interrompit finement Napoléon, j'aime décidément la marine à voiles.

— Ah! bravissimo, fit aussitôt Mornan, habitué à saisir au vol les bons mots du commissaire. Celui-là est pour le moins de la force de 450 chevaux! Enfin, il paraît, ajouta-t-il en revenant au sujet, que ce sont les parfums d'Arabie de la chambre de Mombrun qui ont déterminé la syncope susdite.

— Du reste, il ne fait pas trop mal de s'embaumer dans sa chambre qui a l'air d'un reposoir le jour de la Fête-Dieu, reprit Antoine.

— Et pourquoi? dit Napoléon.

— Pourquoi? vous m'en direz de bonnes nouvelles quand nous aurons passé la Ligne. Toutes ces affaires de rideaux, de tapisseries, ça fera des petits greniers à cancrelas; soyez tranquille, l'odeur changera.

Raoul, remplacé par Kergallec, arriva au moment où Antoine finissait sa phrase.

Alophe, qui n'avait nullement pris part à la conversation, leva la tête pour la première fois à la rentrée de son ami.

— Ah ça, de Mombrun, dit Mornan, savez-vous ce dont vous avez été cause?

— Non, répondit ce dernier d'un air de grande indifférence.

— Eh bien! apprenez, mon cher, que, vanité à part, mes appartements produisent une bien meilleure impression que les vôtres. Il me sera facile de vous en convaincre après le dîner, en vous faisant pénétrer dans le sanctuaire livré à partir d'aujourd'hui à l'impatiente curiosité du public.

— Mais je n'en doute pas, dit Raoul se prêtant au ton plaisant de Mornan.

— J'ai eu l'honneur de faire naître le sourire sur les figures les plus graves et les plus doctes du bord, depuis les hôtes de la cour, jusqu'à Jouffrais ici présent, et je vous le demande, messieurs, n'est-ce pas là mon plus grand triomphe?

— Et qu'est-il donc arrivé? reprit Raoul en [illegible] marquer une grande curiosité.

— Vous riez, Raoul, ajouta Mornan, en [illegible] d'une catastrophe pareille! Figurez-vous donc que la superbe duch[illegible] après avoir daigné écouter avec bienveillance la des[illegible] historique, est allée faire tête dans votre chambr[illegible] si laide en comparaison de la mienne, qu'elle est tombée en catalepsie, épilepsie ou autre état vaporeux à l'usage des femmes du monde.

— Ah! vraiment! fit Raoul d'un air moqueur tout en lançant un coup d'œil au docteur, comme pour deviner ce qu'il pouvait y avoir de vrai dans ce récit. Mais Alophe, silencieux, conservait sa physionomie sérieuse et froide.

— Et c'est le patchouli ou le vétiver qui en est cause! Il faut avouer, dit de Richeville, que c'est être par trop petite maîtresse.

— Mais, au contraire, de Richeville, elle a souri de satisfaction en face de la noble simplicité de mon local, preuve de ses idées spartiates, tandis qu'elle a frémi d'horreur devant le luxe *sardanapalesque* de l'ameublement de Raoul. Cela est clair et me donne une haute opinion de la candeur rustique de ses goûts.

Le docteur continuait à garder le silence, jetant seulement à la dérobée un regard sur Raoul, chaque fois qu'il avait à répondre aux observations de Mornan ; mais attaqué à bout portant par de Richeville, il fut bientôt forcé de se mêler à la conversation.

— Allons, voyons, docteur, sans plaisanterie, était-elle réellement indisposée, ou cherchait-elle seulement à se rendre intéressante?

— Au fait, c'est vrai! reprit Mornan, nous parlons à la coche depuis une heure, tandis que nous avons là un renseignement positif tout près. Eh bien! docteur, éclaircissez la question : y a-t-il cas grave? comme on dit dans votre idiome pathologique.

Le docteur répondit très simplement en se tournant vers Mornan et Richeville :

— Je ne puis rien affirmer sur la suite de cette indisposition, je sais seulement qu'au moment où je quittai mademoiselle de Meillau, elle était atteinte d'une fièvre assez violente, et qui l'obligera certainement à garder le lit plusieurs jours.

L'air de conviction d'Alophe changea subitement l'aspect des physionomies ; et tous les officiers à l'exception de Raoul s'exclamèrent : Vraiment! pas possible!

— Certainement, reprit le docteur s'adressant à tous cette fois, et il ne faudrait qu'une seconde secousse pareille pour la rendre sérieusement malade.

— Mais alors, dit de Richeville, ce ne peut être l'odeur du patchouli.

— Aussi n'est-ce point la seule cause! interrompit Alophe.

Ici Raoul releva la tête subitement et parut regarder Alophe avec anxiété, mais ce dernier continua du ton le plus naturel :

— Les femmes ont des prédispositions physiques ou morales à certaines attaques nerveuses, et très probablement cet évanouissement eût eu lieu tout aussi bien dans la chambre de Mornan, si mademoiselle de Meillan y était restée quelques minutes de plus. Le moment était arrivé.

— Alors, c'est différent! dit Mornan, je fais le sacrifice de la charge commencée avec Richeville sur la péripétie du jour.

— C'est dommage! continua Richeville, la composition en était bien

(1) Voyez les numéros du 2 au 12 octobre.

[illegible] en arrivant à Tilouanet, avais [illegible] à me mettre en rapport avec vous pour recevoir vos instructions; mais il paraît qu'aucune de mes lettres ne vous est parvenue ou que vos réponses ont été interceptées; car je n'ai reçu aucun de mes émissaires et je n'ai rien reçu.

J'avais pris position sur un point culminant, de manière à pouvoir être aperçu de votre camp, autant que possible, et j'avais, en même temps, choisi le point le plus favorable à la défense, en cas d'une attaque qu'il était facile de prévoir par les nombreux mouvements de cavalerie et de fantassins qu'on apercevait de tous côtés.

A quatre heures et demie, le feu commença sur le camp; les cavaliers ennemis se tenaient en réserve, et les fantassins, en assez grand nombre, cherchaient à gagner la position à la faveur de l'obscurité et des ravins qui nous entouraient; mais les compagnies d'élite déployées abordèrent avec une telle vigueur les Kabyles, que ceux-ci abandonnèrent aussi le terrain, laissant 12 cadavres qu'ils n'eurent pas le temps d'emporter. Nous avons eu un voltigeur tué; personne n'a été blessé.

En prenant mes dispositions pour la nuit, j'avais disposé des embuscades du côté de la hauteur à laquelle est adossé le village, bien que je crusse avoir lieu de ne pas être inquiété de ce côté; bien m'en prit, car à neuf heures du soir commença sur le camp un feu de tirailleurs qui dura une grande partie de la nuit, mais à une grande distance, car les Kabyles étaient tenus en respect par trois postes.

Le 28, à cinq heures du matin, l'attaque recommença comme la veille, mais l'ennemi était plus nombreux et plus acharné; quelques Kabyles sont venus se faire tuer, en luttant corps à corps avec nos hommes; trois obus tirés dans le ravin de Tilouanet ont porté avec tant de bonheur au milieu des groupes que la lutte a cessé immédiatement de ce côté; mais cavaliers et fantassins se portèrent immédiatement du côté opposé, où deux escadrons du 9e chasseurs les chargèrent avec une telle vigueur, qu'ils les poussèrent à trois quarts de lieue, leur tuant 25 Kabyles et 3 cavaliers. Pendant ce temps, une section que j'avais formée du train et des hommes de confiance, débusquait d'un mamelon escarpé un groupe assez nombreux de Kabyles. La poudre venant à manquer des deux côtés, la lutte se termina à coups de pierres.

Enfin, à dix heures, l'ennemi s'était retiré et avait pris position à deux mille mètres environ du camp.

Inquiet sur la marche du convoi que j'attendais, je me décidai à me porter à Ormanza, point culminant entre Tilouanet et Oued-Abady; mon départ fut le signal d'un nouveau combat qui dura jusqu'à notre arrivée au nouveau bivouac, et dans lequel l'ennemi fut aussi maltraité que dans ceux qui avaient précédé. Je ne puis apprécier au juste les pertes des Arabes; mais je puis vous donner comme certain le chiffre de 90 cadavres laissés autour de notre camp.

Nous avons eu dans la journée sept blessés et un mort. M. Martin de Belle-Rive, sous-lieutenant de grenadiers au 56e, a eu le bras gauche fracturé par une balle.

A mon arrivée au camp d'Ormanza, j'appris la nouvelle de l'arrivée du colonel O'Keeffe, que je reçus une demi-heure après avec sa colonne et mon convoi. Je profitai immédiatement du temps qu'il employait à son installation pour me porter, avec deux escadrons de chasseurs et deux compagnies de voltigeurs, sur des populations qui s'étaient placées dans les ravins en arrière de Calâa, après avoir rasé un douar des Ouled-Riah, qui avaient fait soumission au chériff. Je ne pus, à cause de la nuit, me porter chez d'autres douars plus éloignés, et je rentrai au camp avec 110 moutons, 35 bœufs, et les femmes et les enfants du douar.

Mon intention, maintenant que je suis en force, est de me porter sur les populations, d'agir sur elles par des coups vigoureux; ce moyen, en appelant les hommes et les cavaliers au milieu des leurs, diminuera d'autant plus les forces du chériff, et pourra aussi contribuer à arrêter les progrès de l'insurrection. Je remonterai ensuite avec ma colonne vers le sud, où la [illegible] était occupée par 3 ou 400 Kabyles qui, abrités derrière leurs murs, dirigeaient sur nos postes avancés un feu très incommode. Cette position devait être enlevée. Une colonne d'attaque, composée des voltigeurs et carabiniers du 15e, des grenadiers du 41e, sous les ordres de M. le colonel Chadeysson, de 120 chevaux du 2e chasseurs et du 2e hussards, commandés par M. le lieutenant-colonel Tremblay, fut chargée de cette opération.

L'infanterie, si elle eût été seule, aurait eu beaucoup à souffrir en gravissant péniblement une pente assez élevée. Lancée au galop sous une vive fusillade, la cavalerie, par la décision de son mouvement, força l'ennemi à se jeter sur le revers opposé où il fut poursuivi avec vigueur. Profitant de la forme accidentée du terrain, il cherchait à se réunir sur chaque point favorable et recommençait son feu. Rien n'arrêta nos cavaliers, qui, sabrant ceux qu'ils purent atteindre, rejetèrent ces montagnards au fond de ravins profonds ou sur des crêtes inabordables. Dans cette charge, le lieutenant Colona, des chasseurs, et le maréchal-des-logis Avice, des hussards, se sont fait remarquer.

La position prise fut occupée par 3 compagnies de zouaves, sous les ordres de M. le lieutenant-colonel Bouat. Elle fut assez vivement inquiétée pendant une partie de la journée.

Une charge vigoureuse de la 2e compagnie, commandée par le capitaine Saint-Pol, rendit l'ennemi plus circonspect pour le reste de la journée.

Nous avons eu dans cette journée 15 blessés et quelques chevaux tués ou blessés.

Les maisons ou enceintes furent crénelées, sous le feu de l'ennemi, par les sapeurs du génie du capitaine Touvenin. Des retranchements en pierres élevées par les soldats les couvrirent dans leurs postes.

Etabli lui-même en face de nous dans des positions formidables et garnies de retranchements en pierres sèches, l'ennemi semblait nous réserver une résistance sérieuse et manifestait un enthousiasme que, ce jour-là, je ne pouvais encore m'expliquer.

J'employai la matinée du 23 à reconnaître, avec un fort détachement, le pays au centre duquel nous étions, et surtout les positions occupées par l'ennemi. Cette matinée fut assez calme; mais, vers deux heures de l'après-midi, les Kabyles, au nombre de quatre cents environ, s'élancèrent avec une vigueur inouïe sur la position occupée par les zouaves, commandés alors par M. le chef de bataillon Peyraguey; franchissant d'une part l'un des postes avancés, ils s'y mêlèrent à la garde qui s'y trouvait et qui s'y défendit à la baïonnette. Le capitaine Lecouteux, s'élançant à la tête de sa compagnie, dégagea ses soldats entourés.

D'un autre côté, les Kabyles avaient abordé une enceinte crénelée et faisaient mine d'y pénétrer. Le commandant Peyraguay, à la tête de la compagnie du lieutenant Stbéneil, s'élance de l'enceinte qu'il occupait avec elle. Mille voix s'élèvent du camp pour applaudir à cette action vigoureuse. Nous ignorions qu'en ce moment le brave Peiraguay, vieux soldat de l'île d'Elbe, noble reste de nos anciens bataillons, tombait mortellement frappé de trois balles, trouvant après sa chute le temps et la force d'animer ses soldats. Qu'il reçoive ici par la voix du chef avec qui il servait depuis quatorze ans, un dernier honneur, un dernier hommage!

Les zouaves avaient repoussé une attaque bien audacieuse, mais ils ne l'avaient pas fait seuls. La section d'obusiers du lieutenant David, combattant à découvert, jetait la mitraille au milieu de ces forcenés. Le brigadier Martin tuait d'un coup de mousqueton l'un d'eux qui se jetait sur sa pièce. Dans cette lutte, la batterie Gelin, arrivant en Afrique, a débuté avec honneur. Dans cette action, nous avons eu 3 tués et 9 blessés.

L'ennemi se retira derrière ses positions. Vers la chute du jour, une décharge générale de leurs armes nous prouva que les Kabyles venaient de recevoir une nouvelle importante. On venait de leur annoncer qu'Abd-el-Kader, pénétrant sur notre territoire, marchait à leur secours. C'était là le secret de leur acharnement.

La reconnaissance faite dans la journée du 23 m'avait permis d'arrêter un projet d'attaque pour le lendemain. En conséquence, à une heure du matin, le 15e léger, sous les ordres de son colonel, se mit en mouvement pour gagner par des pentes abruptes les positions qui devaient assurer la marche du lendemain; tout le bagage le suivait. Une heure avant le jour, le reste de la [illegible] Montagnac, me décida à prendre la direction de [illegible].

Notre marche fut inquiétée d'abord par 150 hommes s'acharnant sur l'arrière-garde. Ils s'arrêtèrent enfin devant la fermeté des compagnies du 15e léger, commandées par le capitaine Boxador, les lieutenants Falcon et Domorde, sous les ordres du commandant Roussillon.

Dans cette journée, nous avons eu 3 tués et 24 blessés. Parmi ces derniers, M. le commandant Vejus d'un coup de feu à travers le pied, M. le commandant Lambert d'un coup de feu à la jambe. Tous deux sont restés à la tête de leur troupe.

M. le colonel Chadeysson, chargé de la conduite des mouvements de cette journée, s'en est acquitté avec la vigueur dont il a déjà donné des preuves. Son cheval a été blessé de deux coups de feu.

L'ennemi a perdu beaucoup de monde: on a vu jusqu'à 7 hommes venir se faire tuer sur le corps d'un de nos soldats. J'estime leur perte à plus de cent hommes tués; le nombre des blessés doit être considérable.

Nous avons eu en tout 6 tués et 48 blessés à l'ambulance. C'est ici le lieu de rendre justice à MM. Valet, chirurgien-major de hussards, qui compte déjà 10 années en Afrique, et les aides-majors Foraton, des chasseurs, et Compagnon du 15e léger. Leurs soins ont assuré le service de l'ambulance.

Vous apprécierez, mon général, la valeur militaire de l'opération que viennent d'accomplir les troupes de cette subdivision, et les récompenses que je sollicite obtiendront, je n'en doute pas, tout votre appui.

Le croquis ci-joint servira à l'intelligence des faits. M. le capitaine d'état-major Beaudoin a fait cette reconnaissance sous le feu de l'ennemi, accompagnant les colonnes d'attaque partout où elles allaient.

La révolte des Traras est l'expression la plus nette des effets du voisinage d'Abd-el-Kader; leur acharnement, redoublant avec leurs pertes, ne peut avoir d'autre explication, et par la résistance qu'ils ont opposée, j'aurais dû deviner l'invasion de notre territoire par cet ennemi infatigable.

Je vous écris, avant d'être exactement informé de ce qui s'est passé dans l'ouest. Il est évident que le colonel Montagnac, appelé par les Souhalia, a marché sur Abd-el-Kader et l'a combattu. Quels que soient les événements, ils ont eu un contre-coup immédiat dans le pays.

Il ne s'agit plus maintenant seulement d'une révolte des Beni-Ouassin; c'est la guerre recommençant sur la frontière. Les négociations de Mouley-Cheickh avec Ben-Taïni tendaient au résultat que sa fuite vient de produire.

Veuillez agréez, etc.

Le maréchal-de-camp commandant la subdivision de Tlemcen,
Signé CAVAIGNAC.

(1) Ce rapport n'est pas encore parvenu.

ALLEMAGNE.

L'arrivée de Ronge à Worms a donné lieu à des troubles qui, sans l'intervention des gendarmes, auraient pu prendre un caractère grave. Plusieurs personnes ont été renversées et foulées aux pieds. Ronge remonta sur-le-champ en voiture et continua sa route.

Depuis la dernière visite de Ronge à Francfort, la commune catholique allemande formée dans cette ville compte deux cents membres de plus. Dans ce nombre se trouvent beaucoup de soldats.

Un rescrit ministériel convoque l'assemblée des Etats de Hesse-Cassel pour le 27 novembre prochain.

TURQUIE.

Les nouvelles de Constantinople sont du 24 septembre. Le ministre des finances destitué venait d'être nommé gouverneur de Trikala. On disait aussi que Rizza-Pacha serait mis à la tête d'une province. Esaad-Pacha, qui s'était distingué comme administrateur de la Syrie, a été nommé gouverneur d'Erzerum.

---

remarquable.

— Ma foi! bon débarras! fit gracieusement Antoine, en voilà pour quelques jours; je pourrai faire au moins mon quart sans la voir sur le pont, elle n'en bouge pas plus que le grand mât.

— Cela vous tourmente de la voir sur le pont, dit de Richeville; je ne m'en aperçois seulement pas, elle me fait l'effet d'un *habitacle* (1) de plus, voilà tout, et encore! Je suis forcé de regarder l'habitacle pour voir la route, tandis que je ne la regarde jamais.

Le dîner se termina sans que le sujet de conversation entamé sur Mlle de Meillan fût épuisé. Le docteur fut rejoint par Raoul sur le pont.

— Alophe, soyez vrai! ce que vous avez dit au carré sur mademoiselle de Meillan est-il exact? ou plutôt l'avez-vous réellement bien examinée, êtes-vous sûr qu'elle ne simule pas cette maladie?

— Et dans quel but, s'il vous plaît? répondit un peu froidement Alophe.

— Ne trouvez-vous pas, ajouta-t-il ironiquement, que sa conduite à bord jusqu'à ce jour dénonce une envie bien marquée d'occuper tout le monde d'elle, et surtout d'exciter la compassion, et elle s'est donnée la fièvre à point nommé dans cette intention.

— C'est inexplicable! dit Raoul comme à lui-même; cette femme me confond. Pardon, ami, ajouta-t-il en offrant la main à Alophe, j'ai tort, et bien plus que vous ne pensez. Je crains d'avoir mal agi; mais si vous saviez ce que je souffre.

Il quitta aussitôt le docteur comme pour ne pas succomber au désir de lui faire une confession qu'Alophe, sérieux, ne paraissait pas solliciter.

CHAPITRE XIV. — UNE CONSULTATION DÉLICATE.

A peine mise au lit par sa femme de chambre, Mlle de Meillan, comme pour se garantir de toute indiscrétion, voulut rester seule; elle craignait sans doute, sous l'influence fébrile qui l'agitait, de trahir à son insu quelques pensées intimes. Malgré l'affection qu'elle accordait à sa domestique, par fierté ou par prudence elle ne lui confiait rien.

La précaution fut pourtant à peu près inutile, car à peine Mlle Henriette fût-elle sortie de la chambre de sa maîtresse que cette dernière laissa bien, il est vrai, échapper quelques phrases entrecoupées, mais sans suite, mais presque inintelligibles.

— Il sait tout! disait-elle, et comment? Je m'explique maintenant cet air glacial, ce soin mis à se cacher d'une femme qu'il méprise sans doute. Et ne pouvoir parler! qu'une femme est esclave! et ne pouvoir se justifier! me justifier devant un inconnu! mais il ne l'est pas, mon Dieu! puisqu'il sait tout. Quelqu'un devait donc connaître ce secret. Oh! j'aurais voulu que ce ne fût pas lui. Pourquoi ce désir d'être appréciée du seul homme qui me haïsse? et comment se trouve-t-il ainsi lié aux événements de ma vie?

Deux jours s'écoulèrent dans cet état de demi-délire pendant lesquels Julia refusa obstinément toute visite. Sa femme de chambre seule avait accès chez elle, mais n'y séjournait jamais long-temps. Son père même, habitué sans doute à la bizarrerie des fantaisies de sa fille, n'avait point violé la consigne.

Dans la matinée du troisième jour, cependant, comme il n'avait pu encore avoir de nouvelles de Julia que par Mlle Henriette, qui n'avait peut-être pas le droit de tout dire, une inquiétude réelle lui fit désirer voir par ses yeux l'état de sa fille, et de gré ou de force la porte lui fut ouverte.

A la vue de son père, une idée subite parut s'emparer de Mlle de Meillan, et au lieu de répondre à cette question: Comment allez-vous aujourd'hui? par sa phrase d'habitude chaque fois qu'elle était malade: Très bien, merci! elle prit un air languissant pour lui dire:

— Pas mieux, mon père.

— Alors, ma fille, il faut vous décider à voir le médecin. Le commandant dit que c'est un homme de mérite; essayez de ses prescriptions ou au moins de ses conseils.

— Eh bien! volontiers, mon père, je le verrai; mais je désire rester seule avec lui.

— Soit, dit le comte, que les singularités de sa fille étonnaient moins que cette condescendance subite.

Il sortit aussitôt pour annoncer au commandant la victoire qu'il venait de remporter.

Pendant les quelques instants qui précédèrent l'arrivée du docteur, Julia de Meillan parut gênée, inquiète; elle se mit sur son séant, donna un coup-d'œil à la glace pour faire disparaître les faux plis de son petit bonnet de nuit et ramener à leur place quelques boucles indociles.

Ces apprêts, bien minimes sans doute, contrastaient assez avec ses façons en public, à la fois si simples et si indifférentes, pour qu'un observateur eût conclu de ce soin coquet qu'il se préparait chez elle un événement important.

Dans les circonstances les plus solennelles de la vie d'une femme, l'instinct de plaire n'est jamais entièrement éliminé; elle sait parfaitement que la douleur même doit, pour intéresser, être élégante et poétique.

A ce propos nous pensons qu'on pourrait parier sans risque que, de toutes les héroïnes qui se sont jetées aux pieds des rois pour obtenir la grâce d'un père, d'un frère ou d'un époux, pas une n'a omis de consulter son miroir avant de partir, afin d'arranger le désordre de son costume, dont la couleur et la coupe avaient été choisies pour la circonstance.

Rien de plus rationnel, du reste; car, certes, la vie de l'accusé a été moins souvent accordée aux preuves de son innocence, qu'à la pose dramatique, coquette, de la demanderesse, aux plis et aux contours gracieux que dessine la robe d'une femme à genoux, aux cheveux noirs ou blonds qui se sont pittoresquement dénoués *par hasard* au milieu de l'argument décisif.

Le docteur se présenta fort simplement, raccourcissant autant que possible les formules de civilité pour prendre le rôle de médecin.

— Vous vous êtes décidée bien tard à me faire prévenir, lui dit-il après l'avoir regardée un instant. Êtes-vous plus mal? Voyons votre pouls, mademoiselle.

— Je ne puis, répondit Julia en rougissant. Vous êtes médecin, monsieur; la discrétion est un devoir de votre état; mais j'ai plus de confiance encore en l'homme que j'ai apprécié. Je ne puis vous donner mon bras; voilà le principal motif du retard que j'ai mis à recevoir vos soins; je ne voulais pas dénoncer ce que vous nommerez peut-être...

— C'est bien, mademoiselle, interrompit le docteur, je me passerai de cet indice, si vous voulez me confier en détail où vous souffrez et quelle douleur vous ressentez.

Alophe attendit un instant la réponse de Julia, puis reconnaissant sur ses traits un embarras marqué, il continua d'un ton plus doux:

— Ecoutez, mademoiselle, pour vous mettre plus à l'aise, je vous dirai dès à présent ce que je lis sur votre visage.

Votre mal me paraît être une affection plutôt morale que physique; veuillez me dire seulement si je ne me trompe pas, si vos souffrances sont bien la suite et le résultat d'une commotion morale; pour arriver à une prompte guérison votre réponse m'est indispensable.

Julia avait presqu'entièrement perdu contenance pendant ce peu de mots; elle ouvrait de grands yeux craintifs sur le docteur, qui semblait lire non sur ses traits, mais dans son cœur. Elle hésitait à répondre, car elle n'osait rien avouer devant un homme qu'elle connaissait si peu, et craignait en niant que la perspicacité d'Alophe ne découvrît qu'elle mentait. Elle se résolut enfin à prendre un milieu entre ces deux déterminations et continua d'un air triste:

— Puis-je être assurée, monsieur, que l'observation et la science vous ont seules servi à reconnaître... à supposer plutôt le caractère de ma maladie? c'est bien de vous-même qu'une telle opinion...

Alophe souffrait de la gêne trop visible de Julia, ne laissant échapper ces mots qu'un à un; aussi voulut-il couper court à l'embarras qui régnait dans cette consultation médicale.

— Tenez, mademoiselle, fit-il en l'interrompant, pour que je puisse asseoir à l'instant même ma conviction sur les causes de votre indisposition, et y apporter remède, non que je sollicite de vous aucun détail,

(1) Sorte de boîte en cuivre où se place la boussole.

[illegible] Art. 1er. Le collège du 3e arrondissement électoral de la Moselle est convoqué à Metz, pour le 8 novembre prochain, à l'effet d'élire un député. Art. 2. Notre ministre secrétaire d'Etat au département de l'intérieur est chargé de l'exécution de la présente ordonnance. Au palais de Saint-Cloud, le 9 octobre 1845.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Le travail relatif aux récompenses à accorder aux officiers et matelots français qui ont pris part à l'affaire de Tamatave, est terminé, et doit être fourni la semaine prochaine à la signature du roi. — La reine de Grèce, après avoir séjourné quelque temps à Venise avec plusieurs membres de sa famille venus d'Oldenbourg, est repartie pour Athènes le 6 courant, à bord du steamer français *le Cuvier*. — S. A. la princesse Marie de Wurtemberg, sœur du prince Adam Czartoryski et veuve de S. A. le prince Louis de Wurtemberg, est arrivée à Paris et est descendue à l'hôtel Lambert. Elle passera l'hiver avec son frère. — M. le ministre de la guerre est attendu à Paris dans la journée de jeudi. On annonce aussi le retour à Paris de M. Duchâtel pour dimanche, et de M. Dumon pour lundi au plus tard. — Le ministre de la guerre ayant invité l'Académie des sciences à désigner trois de ses membres pour faire partie du conseil de perfectionnement de l'Ecole polytechnique, il a été procédé à leur nomination par voie de scrutin. MM. Thénard, Poinsot et Charles Dupin, qui avaient déjà été désignés l'année précédente, ont été réélus.

— D'après des lettres particulières de l'Islande, l'Hécla, qui depuis 80 ans n'avait pas eu d'éruption, menace de couvrir cette île de ses ravages. — Une première colonie de religieuses de Notre-Dame-de-Charité-du-Bon-Pasteur partira le 22 octobre pour réaliser l'œuvre d'Egypte, dont le but est le rachat des petites esclaves éthiopiennes. Cette belle mission commencera au Grand-Caire, où elles sont appelées par le préfet apostolique d'Alexandrie. — Les maîtres d'hôtels et aubergistes de Cologne viennent de recevoir de la police l'ordre d'avertir immédiatement les autorités de l'arrivée de tout Polonais qui s'arrêterait chez eux, et de produire en même temps les passeports de ces étrangers. — C'est à tort qu'on a annoncé la mort d'Armand, ancien acteur du Théâtre-Français. Le journal qui avait le premier publié la funèbre nouvelle, la dément.

NOUVEAUX CHANTIERS DE CONSTRUCTION. — On sait, dit le *Journal du Havre*, que plusieurs de nos colonies renferment des forêts et des bois magnifiques dont le gouvernement n'a pas encore profité pour les besoins de nos chantiers et de nos arsenaux. A l'effet d'utiliser ces matériaux sur place, il est question au ministère de la marine d'établir, dans plusieurs de nos possessions transatlantiques, des chantiers de construction pour les navires de guerre d'un rang inférieur. On y construirait principalement les petits bâtiments affectés au service local de nos établissements, qui rendent de si grands services et dont le nombre est depuis trop long-temps beaucoup trop restreint. Ces bâtiments, faits pour des localités particulières, dans l'endroit même où ils doivent servir, réuniraient toutes les qualités nécessaires à la navigation spéciale à laquelle ils seraient destinés.

MOUVEMENT DES CAPITAUX EN FRANCE ET EN ANGLETERRE. — Il résulte d'un relevé exact de tous les nouveaux projets de chemins de fer qui ont vu le jour en Angleterre que le nombre des compagnies nouvelles était le 30 septembre dernier de 469, sur lesquelles il y en a 137 dont les projets ne sont encore que préliminaires. Les 232 autres projets re-

les membres de la députation, la question de savoir si une exception portant sur les étoffes de haute fantaisie pourrait être accordée à la France, a été agitée; la majorité des membres s'est montrée contraire à cette combinaison. On assure que la pétition propose, dans le cas où la Belgique devrait consentir à quelque sacrifice nouveau, d'abandonner la contrefaçon.

COURAGE MALHEUREUX. — Dernièrement, une violente querelle s'éleva parmi quelques jeunes gens de la commune de Péré, arrondissement de Bagnères; des paroles et des menaces, on ne tarda pas à en venir aux faits, et bientôt s'engagea un combat à coups de bâton et à coups de pierres dans lequel on voyait cinq individus combattre contre un seul; à la vue de cette espèce de meurtre, un jeune homme, le nommé B., qui était resté jusqu'alors étranger à la querelle, voulut, dit la *Bigorre*, prendre la défense du plus faible; mais il fut aussitôt frappé d'un coup si violent qu'il tomba privé de connaissance; quelques jours après, il était mort.

UN SCHISME ET UNE ÉPIDÉMIE. — Des bruits inquiétants se sont répandus à Saint-Etienne au sujet d'une épidémie qui règne à Saint-Jean-Bonnefond. Voici les détails que nous empruntons au *Courrier de Saint-Etienne* : « Cette épidémie date du mois d'août dernier. Au milieu du mois de septembre, on comptait déjà 40 malades sur 6 à 800 âmes dont se compose la population du bourg. Le 8 octobre dernier, le chiffre était de 87. Cette épidémie paraît entrer maintenant dans sa période décroissante; mais elle commence à attaquer la campagne où six nouveaux cas se sont déclarés. Cette maladie, dont le caractère est typhoïde, n'a pas cependant la gravité du typhus et elle n'est pas contagieuse. Les soins hygiéniques, les prescriptions les plus simples, suffisent, la plupart du temps, pour la combattre et la guérir. » Le même journal nous apprend qu'un souvenir vivant des vieilles tourmentes religieuses du moyen-âge s'est réfugié à Saint-Jean-Bonnefond. C'est là que s'est perpétué un groupe nombreux de Béguins. On sait que la secte des Béguins fut solennellement convaincue d'hérésie sous le pape Clément V, dans le concile de Vienne de 1311. Elle professait hautement la doctrine qu'on peut commettre impunément tous les péchés quand on est impeccable. Ils se marient entre eux, à Saint-Jean-Bonnefond, sans le secours de l'église, et bien qu'éternisant leur hérésie, ils entretiennent d'excellents rapports avec la population orthodoxe, sans jamais se confondre avec elle.

LES CHIENS BELGES. — La ville de Bruxelles, sur une population de 116 255 âmes, ne compte pas moins de 3 740 chiens déclarés pour la taxe provinciale, et l'on calcule que ce nombre ne représente pas le quart du chiffre réel par suite des fraudes commises par les propriétaires déclarants. Sur ces 3 740 chiens dont l'existence est déclarée, on ne compte dans la capitale que 2 boules-dogues, 4 lévriers, 96 chiens de chasse et 3638 d'autres espèces. Les 3 740 chiens imposés ont rapporté cette année, pour la totalité de la taxe, 7 916 fr., soit 2 fr. 11 c. 1/2 par tête. La récapitulation pour toute la province de Brabant, donne les résultats que voici : Sur une population de 667 334 âmes, il y a pour 1845, un nombre de 29 960 chiens. La taxe a rapporté en totalité, 63 877 fr. Il n'a été déclaré dans toute la province que 2 boules-dogues, 18 lévriers, 1 097 chiens de chasse et 28 836 autres. La taxe qui dans le principe avait produit 80 000 fr. dans le Brabant, est descendue à 64 000 fr. en 1844, et à 63 877 fr. en 1845. La diminution provient principalement de l'abaissement des rôles des villes, tandis que dans les communes rurales il y a augmentation. Il paraît que ce n'est que dans la province de Brabant que la totalité de la taxe est abandonnée généreusement aux com-

Ces messieurs ont réponse à tout!

ENCORE UN INFANTICIDE. — On écrit de Châtillon-sur-Loing (Loiret) au journal le *Droit* :

« Un crime, dont malheureusement trop d'exemples sont donnés dans les campagnes, vient d'affliger nos environs. La fille Marie Breuillé, âgée de 23 ans, était entrée depuis trois mois comme vachère à la ferme du Gazon, située à un kilomètre de notre ville. Cette fille avait été renvoyée d'une autre ferme, parce que son maître ne voulait pas la garder étant enceinte; mais elle s'était plainte vivement de cette expulsion, soutenant qu'elle n'était pas enceinte, et qu'elle avait toujours eu depuis sept ans le ventre gros comme on le remarquait actuellement; elle avait même assigné son maître pour l'avoir renvoyée sans motifs, et elle l'avait fait condamner à des dommages-intérêts. A la ferme du Gazon, elle était l'objet des plaisanteries continuelles des valets de la ferme, à cause de son gros ventre; mais elle persistait toujours à nier sa grossesse. Cependant le 8 octobre, comme elle allait aux champs, ainsi qu'à l'ordinaire, garder les vaches, on crut remarquer qu'elle avait le ventre moins gros que les jours précédents, et quelques taches de sang furent aperçues sur le carreau de sa chambre. Le fermier du Gazon vint aussitôt faire la déclaration de ces circonstances à la justice de paix de Châtillon; et immédiatement M. Jalouzet, suppléant de M. le juge de paix, se transporta à la ferme du Gazon accompagné de M. le commissaire de police, de la brigade de gendarmerie et du docteur Durand-Fardel, médecin de l'Hôtel-Dieu de Châtillon-sur-Loing. La fille Marie Breuillé, interrogée, nia formellement qu'elle fût accouchée, et refusa de se soumettre à la visite du médecin. Des recherches et des perquisitions minutieuses furent faites d'abord sans succès. Mais, au milieu de la nuit, un bahut, placé dans une petite pièce à l'extrémité de la ferme, ayant été ouvert, il y fut trouvé un paquet volumineux, formé de jupons et de tabliers soigneusement liés et renfermant le cadavre d'un enfant nouveau-né du sexe féminin. L'heure avancée de la nuit ne permettant pas de poursuivre les opérations, ce paquet fut placé sous les scellés, et le magistrat se retira, laissant la fille Marie Breuillé sous la garde de deux gendarmes. Le lendemain, interrogée de nouveau, cette fille reconnut enfin qu'elle était accouchée dans le milieu de la nuit du 7 au 8 octobre; elle soutint que son enfant était venu mort, et qu'alors elle l'avait enveloppé, serré dans le bahut, pour l'enterrer plus tard. Malheureusement, cette circonstance s'est trouvée démentie, car l'autopsie à laquelle MM. les docteurs Durand-Fardel et Gravon ont été requis de procéder, a démontré que l'enfant, venu à terme et bien conformé, avait respiré, et par conséquent vécu. Il est d'ailleurs résulté de la visite et de l'examen des hommes de l'art, que l'enfant n'avait été l'objet d'aucune violence; qu'il ne portait la trace d'aucune contusion; mais qu'il était mort par asphyxie. Après cet examen, la fille Marie Breuillé a été déposée, par les ordres de M. le juge-de-paix, à l'Hôtel-Dieu de Châtillon-sur-Loing, pour être ensuite maintenue en état d'arrestation et remise à la disposition du parquet de Montargis. »

Courses du Champ-de-Mars.

Jeudi 16 octobre, à une heure et demie de l'après-midi : 1° le prix royal de 6 000 fr., offert aux chevaux de quatre ans et au-dessus. — 2° Le prix principal de 5 000 fr. destiné aux jeunes chevaux de trois ans et au-dessus.

Ont été engagés :

Pour le prix royal de 6 000 fr., deux tours de l'hippodrôme, en partie liée : *Anémone*, à M. Auguste Lupin; *Lanterne*, au prince de Beauvau; *Cavatine*, à M. Alex. Aumont; *Monsieur d'Ecoville*, à M. Calenge; *Rosine*, à M. de Séran.

Pour le prix de 5 000 fr., deux tours de l'hippodrôme, en une seule

---

vais répondre immédiatement à la question que vous n'osez me faire :

Je vous jure que Raoul ne m'a rien dit, l'opinion que j'ai émise sur votre état m'appartient tout entière. Veuillez seulement répondre oui ou non à ma question. Le jugement que j'ai porté sur le principe de votre mal est-il exact?

Alophe eût pu parler longtemps. Julia ne paraissait plus l'écouter : la tête appuyée sur la main, elle avait passé du rouge le plus vif au blanc mat.

Ce nom jeté sans ménagement au milieu de l'interruption du docteur, venait de faire franchir au dialogue une distance immense. Il fallait nier pour reculer encore, ou confesser la part de Raoul à cet événement. Il y avait combat dans l'âme de Julia, entre la vérité et la pudeur.

Le docteur le voyait, et attendait; mais lorsqu'il reconnut l'état de malaise cruel où la mettait cette nécessité d'un aveu, il ajouta plus bas avec un demi sourire d'encouragement :

— Ce n'est qu'un signe de tête à faire; ne vous y déciderez-vous point?

Mais Julia, au lieu de répondre, se remit à questionner d'une voix tremblante, plus affaiblie sans doute par l'émotion que par la fièvre :

— Comment donc, monsieur, mêlez-vous ce nom à notre conversation?

— Mademoiselle, répondit cette fois le docteur d'un ton assuré, Raoul est mon ami intime, je lui porte au moins autant d'intérêt qu'à vous, et j'ai reconnu qu'une tristesse morne s'est emparée de lui depuis que vous êtes à bord; il ne m'a pas fallu une grande sagacité pour découvrir que vous en êtes le motif, et j'ai supposé par la même raison qu'il pouvait être cause de votre indisposition.

— Mon Dieu! tout cela est vrai, et sans doute déjà connu de tout le monde ici! fit Julia avec explosion. Une larme où le dépit paraissait avoir sa part, aussi bien que le chagrin, brillait sous ses paupières.

— N'ayez aucune crainte à ce sujet, dit subitement Alophe; je crois pouvoir vous affirmer que j'ai seul découvert ce secret, et Raoul lui-même ignore, mademoiselle, où m'ont conduit mes observations.

Après un effort visible sur elle-même, elle reprit avec une douceur extrême et un ton presque suppliant, bien éloigné de celui qu'elle avait laissé voir depuis son arrivée à bord :

— Ce que vous venez de me dire, me tranquillise un peu, car j'ai confiance en vous, monsieur, et ma demande va vous le prouver. Vous ne la prendrez, j'en suis sûre, ni pour une curiosité futile ni pour un intérêt inconvenant; vous sentirez de plus l'obligation sacrée de la taire, surtout à celui qui en est l'objet.

Et tout en rougissant beaucoup, elle continua lentement et comme à regret :

— Pourriez-vous me dire quelques mots de votre ami? quels lieux habite-t-il ordinairement? où puis-je enfin l'avoir rencontré?

— Vous ne le connaissez donc pas, mademoiselle?

— Je veux bien répondre à cette question, dit Julia; mais, par grâce, monsieur, continua-t-elle avec prière, soyez assez généreux pour n'en pas faire d'autres.

— J'ai tort, mademoiselle.

— Je ne sais, un souvenir vague m'a rappelé ses traits la première fois que je l'ai vu à mon arrivée à Toulon; mais son nom même n'a point expliqué ce souvenir.

— Il passe six mois à Paris dans sa famille au retour de chaque campagne, c'est là sans doute que votre rencontre a eu lieu.

— Cela est probable, mais à quelle époque? dans quel endroit? Oh! tenez, monsieur, je pousserai mes exigences jusqu'au bout. Et Mlle de Meillan rougit plus que jamais en ajoutant à demi-voix : — Connaissez-vous quelques-unes de ses relations intimes?

— Hélas! mademoiselle, reprit le docteur, je ne puis vous renseigner sur un sujet qui n'a jamais été traité entre Raoul et moi. Nous sommes aussi liés qu'on peut l'être, mais jusqu'aux confidences pouvant compromettre un tiers exclusivement.

Julia retomba affaissée à cette déclaration d'Alophe. Etait-ce le dépit de s'être soumise à l'humiliation d'une demande indiscrète sans en avoir le bénéfice?

— Voyons, mademoiselle, cette conversation vous fatigue; elle augmente la fièvre qui vous agite déjà, je vais vous laisser reposer.

— Attendez, monsieur, reprit-elle en se soulevant un peu; vous m'avez trouvé bien inconséquente de vous avoir parlé ainsi, à vous que je connais à peine. Je n'ai plus rien à perdre dans votre esprit, maintenant, je puis donc tout vous dire.

Eh bien! c'est vrai, continua-t-elle d'un ton saccadé où l'on reconnaissait le désordre d'une hallucination fébrile. Vous avez deviné juste, j'ai été frappé dans cette chambre d'un coup terrible. Toute une époque fatale de ma vie est venue se placer devant mes yeux. Elle m'a apparu comme une punition juste que Dieu m'envoie, comme un remords que je dois éternellement subir. Pourtant je souffre depuis si longtemps, depuis quatre ans! Je croyais avoir accompli ma peine.

Le docteur cherchait à l'apaiser du geste, mais sans réussir.

— Oh! c'est inutile, docteur, je sais que j'ai tort de vous confier tout cela; mais je ne vous crains pas, voyez-vous, je sais lire aussi sur les traits, moi; je vous ai deviné, vous êtes mon ami, quoique vous cherchiez à le cacher. Oh! vous ne me ferez rougir devant personne, et vous me défendrez, n'est-ce pas! Contre lui, surtout! J'en ai peur!.... O mon Dieu! qu'ai-je dit? J'ai de la fièvre. Monsieur, ne m'écoutez pas.

Et elle retomba sur son oreiller.

— Tranquillisez-vous, mademoiselle, quelques jours de repos et votre mal cessera.

— La fièvre cessera, mais c'est tout. Adieu, monsieur, venez me voir souvent, pour que je ne garde pas long-temps la honte d'avoir rougi et pleuré devant un étranger.

— Chaque jour, mademoiselle, je viendrai savoir le résultat de mes prescriptions. Puis-je parler à votre femme de chambre?

— Elle doit être dans la chambre à côté?

— Alors, c'est elle sans doute que j'ai entendu pendant notre conversation. Il se faisait un bruit discret pareil au frôlement d'un vêtement contre cette cloison.

— Je ne pense pas qu'elle nous ait entendus, et surtout écoutés; mais je ne puis, dans tous les cas, concevoir aucune crainte. Au revoir, monsieur.

Le docteur, après avoir salué et s'être présenté à la chambre de Mlle Henriette, frappa inutilement à la porte, personne ne répondit. Il sortit assez intrigué des appartements du commandant, et la première personne qu'il rencontra sur le pont fut la femme de chambre, qui n'était pas descendue pendant toute la durée de sa visite. Le commandant, lui, n'y était pas.

Il avait à peine donné ses instructions sur le traitement à faire suivre à Mlle de Meillan, qu'un timonnier vint le demander de la part de M. de Saint-Cric, qui, ainsi que le comte, l'attendaient dans la galerie pour savoir des nouvelles de Julia.

Alophe ne répondit que strictement aux questions qui furent faites par M. de Saint-Cric seulement. Car le comte, sous le coup de l'humiliation récente qu'il avait subie, trouva au-dessous de sa dignité de lui adresser la parole.

L'expression singulière de la physionomie du docteur, répondant très brièvement aux questions qui lui furent faites mérite observation.

Il n'eût pas répondu autrement au premier indifférent qui lui eût jeté en passant le banal : Comment vous portez-vous?

En sortant de chez le commandant, le docteur évita Raoul, qui paraissait vouloir l'accoster, et se rendit dans sa chambre, peu soucieux d'être de nouveau interrogé par son ami surtout, qu'il ne pouvait initier dans la confidence de Julia, et qu'il n'osait tromper ouvertement.

EDOUARD PUJOL.

Lieutenant de vaisseau.

(*La suite à demain.*)

encore, M. Châtenay, pharmacien à Chaux-de-Fonds en Suisse, conseille de faire cuire les pommes de terre malades avec une lessive de cendres ou bien de potasse, de chaux, de magnésie et de soude pour les empêcher d'être vénéneuses, ce qui n'est nullement à craindre, comme on sait. Enfin M. Allier envoie la description d'un mécanisme propre, dit-il, à arrêter instantanément les convois en cas de danger sur les chemins de fer. On sait que l'instantanéité dans l'arrêt serait fort dangereuse pour les voyageurs.

A côté de ces trois communications on peut placer, comme utile à peu près au même degré, la dissertation philosophique lue par M. Broc, sur la définition de la ligne droite que l'on donne en géométrie. M. Broc voudrait que l'on dit : C'est la ligne telle que le point générateur se rapproche autant du point d'arrivée qu'il s'est éloigné du point de départ. On nous a dit que M. Broc a fait jadis de l'anatomie avec succès.

— M. Arago a annoncé qu'il montrerait, dans la prochaine séance, un système d'horloges et de télégraphes électriques qui vient d'être apporté à Paris par M. Alexandre Bains, qui dispute à M. Wheastone l'invention de la télégraphie électrique.

— M. Sainte-Preuve appelle l'attention des ingénieurs sur les explosions des chaudières des machines locomotives qui se renouvellent assez souvent ; il attribue ces accidents à l'abaissement du niveau de l'eau qui a lieu pendant les stations, et propose d'annexer aux machines une petite machine à vapeur qui entrerait en fonction et ferait jouer la pompe à eau, quand un flotteur, avec lequel elle serait en communication, s'abaisserait au dessous de la ligne de flottaison.

— M. Dujardin adresse la description d'une nouvelle machine magnéto-électrique produisant des commotions assez fortes, et qui consiste en un fer à cheval aimanté immobile dont les extrémités sont au centre de bobines entourées de fil de cuivre isolé ; un fer doux mobile change incessamment l'état magnétique de l'aimant et engendre ainsi dans le fil des bobines des courants d'induction énergiques.

— M. Welter adresse quelques mots relatifs à un puits foré qu'il a visité dans un voyage qu'il vient de faire à Moudorf (duché de Luxembourg). Ce puits, exécuté par l'ingénieur Kind, est déjà creusé à une profondeur de 671 mètres, c'est-à-dire à 124 de plus que le puits de Grenelle, et il n'a pas encore fourni d'eau. La température du fond est de 34° ; comme la température de la surface est d'environ 11°, cela indique que l'augmentation de la température, avec la profondeur, est dans cette localité, ainsi qu'à Grenelle, d'environ 1° pour 30 mètres.

— M. Lassaigne propose pour l'analyse de l'air atmosphérique, un nouveau procédé eudiométrique fondé sur la propriété qu'a la tournure de cuivre pur d'absorber tout l'oxygène de l'air en présence de l'ammoniaque.

— M. Amédée Burat vient de visiter les gîtes métallifères de Tenès et de Mouzaïa, en Algérie ; il résulte de son exploration que le charlatanisme des prospectus a considérablement exagéré l'importance de ces mines ; il ne s'y trouve point d'argent, du moins en quantité susceptible de donner lieu à une exploitation ; le cuivre y est peu abondant ; il s'y trouve seulement du fer, dont *peut-être* il y aura intérêt à transporter le minerai en France ou en Corse pour le réduire, parce que, jusqu'à présent les navires qui vont en Algérie reviennent à peu près à vide. Gar aux actions de Mouzaïa! la baisse en est prochaine.

— M. Barruel adresse quelques analyses de scories de forges.

— M. Laurent, capitaine de génie au Havre, écrit une longue lettre relative au mouvement du centre de gravité.

Voyages. — M. Rochet d'Héricourt est, ainsi que nous l'avons déjà annoncé, de retour de son second voyage en Abyssinie. Il présente aujourd'hui à l'Académie les collections de minéralogie, de géologie et de botanique, qu'il a rapportées, ainsi que quelques observations magnétiques et barométriques qu'il a faites dans le pays des Hadels et surtout dans le royaume de Choa. Il a déposé sur le bureau une tête d'hippopotame qui sera un sujet curieux d'études pour les zoologistes. Nous aurons à revenir sur ce voyage et à rapprocher les résultats obtenus par M. Rochet de ceux de M. Lefebvre et de MM. Galinier et Ferrag.

Les voyages scientifiques sont à la mode ; nous avons parlé, il y a peu de temps, de celui qu'entreprend M. Félix d'Arcet aux Grandes-Indes. Il y a quinze jours qu'un voyageur a demandé à l'Académie des instructions pour un voyage de circumnavigation, auquel il doit prendre part sur *le Gassendi*. Dans la même séance, M. Charme a demandé également des instructions pour un voyage qu'il va faire dans la Bolivie. Aujourd'hui M. Antonio Acosta fait la même demande pour pouvoir explorer utilement le Buenos-Ayres, Entrerios, Corientes et le Paraguay. Enfin, M. le ministre de la marine écrit que M. Raffenel, officier d'administration, employé au Sénégal, après avoir concouru l'année dernière à l'exploration de la rivière Falémé et des pays situés entre les cours supérieurs de la Gambie et du Sénégal, va entreprendre aux frais des quatre ministères, de la marine, de la guerre, des affaires étrangères et du commerce, un nouveau voyage dans l'intérieur de l'Afrique. Ce voyage doit avoir des proportions pour ainsi dire gigantesques, puisqu'en prenant pour point de départ le poste le plus avancé de nos établissements dans l'Algérie, M. Raffenel dirigera sa course vers le Nil Blanc, à travers les contrées à peu près inexplorées du Soudan, du Darfour, du Kardofan jusqu'aux montagnes de la Lune, et opèrera son retour par la Nubie et l'Egypte. M. Raffenel se propose, après le premier tiers de ce voyage, s'il reconnaissait l'impossibilité de le poursuivre, de se replier à partir de Sakkatou vers le sud-ouest, et d'aboutir à nos comptoirs du golfe de Guinée, en se joignant dans ce but à une caravane de Bambaras qui fréquentent cette route.

Ce grand nombre de voyageurs qui demandent des instructions à l'Académie, fait sentir, ainsi que le remarquait M. Arago, la nécessité d'établir un tableau bien complet de tous les *desiderata* des sciences, tableau qui serait aussi d'une grande utilité pour les recherches sédentaires. Ces voyages isolés font aussi regretter qu'il ne se trouve pas une association des hommes de tous les pays, curieux de ces sortes d'expéditions, concertant leurs efforts pour arriver plus vite et mieux à connaître et à étudier tous les faits intéressants, qu'ils s'en vont péniblement glaner les uns à la suite des autres. On doit se demander aussi, pourquoi, au moins, les voyageurs français ne s'entendent pas entre eux pour visiter de concert les mêmes régions dans tous les sens, et compléter leurs observations les unes par les autres. A cela on répond que deux Français ne sauraient vivre en harmonie sur la terre étrangère. Cette raison peut être vraie, mais elle ne saurait être honorable pour notre nation.

pour fixer toute l'anatomie de la girafe ; et ce peu de chose, MM. Joly et Lavocat, à Toulouse, viennent de l'accomplir avec succès, s'il faut en croire le rapport présenté aujourd'hui à l'Académie sur l'ouvrage de ces deux messieurs, par M. Is. Geoffroy-Saint-Hilaire, au nom d'une commission dont faisaient aussi partie MM. Serres et Flourens.

L'ouvrage de MM. Joly et Lavocat a pour titre : *Recherches historiques, zoologiques et anatomiques sur la girafe*. Ce qui a fourni l'occasion de ce travail, c'est la girafe morte à Toulouse en 1844, et dont il a été déjà question dans le compte-rendu académique. Le but que s'étaient d'abord proposé les auteurs était simplement de combler quelques lacunes anatomiques ; mais ils ont été conduits à étendre le cadre de leur travail jusqu'à en faire une monographie complète de la girafe. Aussi commencent-ils par résumer tout ce qui a été écrit avant eux sur cet animal, notamment par les anciens. MM. Joly et Lavocat adoptent d'ailleurs l'opinion de M. Mongez, qui considérait le *zemer* de Moïse comme n'étant autre que la girafe.

Après avoir rappelé avec précision et clarté ce qu'on sait des allures et des mœurs de la girafe, les auteurs arrivent à la partie anatomique de leur travail. Ce qu'ils ont traité avec une prédilection particulière, c'est l'étude du système musculaire, qui suffirait à elle seule, dit le rapport, pour donner un très grand prix à leur ouvrage. Non seulement tous les muscles y sont décrits avec soin, mais ils sont partout comparés à leurs analogues chez le cheval et chez les ruminants domestiques.

L'une des girafes du Muséum d'histoire naturelle étant morte, il y a un ans, M. de Blainville a entrepris sur elle un travail anatomique considérable. « On peut donc espérer, dit en terminant M. Is. Geoffroy-Saint-Hilaire, que ce gigantesque quadrupède, sur l'organisation intérieure duquel, l'ostéologie exceptée, on ne savait rien, il y a sept ans, que par analogie, sera bientôt l'un des mammifères les mieux connus. Il sera honorable pour MM. Joly et Lavocat d'avoir contribué pour une part importante à ce progrès et placé sur ce point leurs noms entre ceux de MM. Owen et Blainville. »

Parasites des pommes de terre malades. — M. Guérin-Méneville lit à ce sujet une Note intéressante dont voici le résumé :

Les petits animaux que M. Rayer a trouvés dans les pommes de terre malades, appartiennent à quatre grandes divisions zoologiques (Acariens, Myriapodes, Insectes et Helminthes). Ils font partie de ces êtres si nombreux destinés à concourir, avec d'autres forces de la nature, à la transformation incessante de la matière. « Ainsi que beaucoup d'autres observateurs, nous pensons (dit M. Guérin, dont l'opinion concorde avec celle qui a toujours été soutenue dans la *Démocratie pacifique*), que la présence de ces animaux n'est que la conséquence et non pas la cause de l'altération des pommes de terre. Ils se sont développés dans ces tubercules, parce que ceux-ci, rendus malades, ainsi que la plante entière, par les froids du printemps et l'humidité constante de l'été, leur ont offert un sol approprié à leurs mœurs, garni de cryptogames dont ils se nourrissent et présentant un commencement de fermentation. »

Chargé par la Société royale et centrale d'agriculture d'étudier, sous le rapport du classement zoologique, les parasites de la pomme de terre altérée, M. Guérin a constaté que deux d'entre eux se rangeaient parmi les Acarides, et y formaient deux espèces nouvelles qu'il nomme : l'une *glyciphagus feculorum*, l'autre *tyroglyphus feculæ*. Il a reconnu un myriapode du genre Iule, l'*Iulus guttulatus*, qui se rencontre dans toutes les matières végétales en décomposition.

Les insectes observés jusqu'ici dans les pommes de terre malades font partie, soit de l'ordre des coléoptères, soit de l'ordre des diptères. Plusieurs n'ont été vus qu'à l'état de larves. L'une de ces larves est celle du taupin, qui perfore les pommes de terre malades et saines, et nuit beaucoup aux récoltes. Un petit diptère a été trouvé à l'état parfait ; il appartient aux derniers groupes des *muscides* et forme une espèce nouvelle que l'auteur a baptisée du nom de M. Payen, *Limosina Payenii*.

Enfin les Helminthes rencontrées dans les pommes de terre, appartiennent à une espèce nouvelle de *rhabditis*, genre qui comprend les vibrions du blé, de la colle et du vinaigre.

Le travail de M. Guérin-Méneville, qui fixe avec précision la place qu'occupent dans l'échelle animale les parasites de la pomme de terre, est accompagné de figures dessinées par ce naturaliste et par M. le docteur Rayer.

B. et P.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS DU 14 OCTOBRE 1845.

Le journal la *Presse* annonce que les journaux anglais cherchent à se prévaloir du concours que le capitaine Kelly a prêté à l'expédition française contre Tamatave, pour soutenir que, désormais, aucune entreprise sur Madagascar ne peut être faite qu'en commun par les forces navales des deux pays. Cette tactique était facile à prévoir. Heureuse d'avoir mis un pied dans l'affaire, l'Angleterre demande maintenant à y entrer tout-à-fait, et à la traiter de compte à demi avec nous.

Dernièrement un journal du Havre, partisan, on ne sait pourquoi, d'une nouvelle intervention franco-anglaise, disait que, si elle avait lieu, tous les anciens droits de la France à l'entière souveraineté de l'île seraient *expressément et d'un commun accord réservés*. Le langage du *Times* annonce dans quelle disposition d'esprit sont nos prétendus auxiliaires de la Grande-Bretagne. Ce journal déclare que l'Angleterre *ne reconnaît aucun droit à la France sur Madagascar*, que cette île est indépendante *de fait et de droit*, et que les Anglais peuvent, sans qu'on ait à s'en plaindre, prétendre jouer le même rôle que nous vis-à-vis des indigènes.

La *Presse* termine en disant qu'il faut se hâter d'obtenir réparation pour *tous* nos griefs. La France n'est plus libre de ne pas agir.

« Il faut qu'elle agisse, non seulement à cause des torts dont elle a particulièrement à se plaindre, mais aussi à cause des projets que son inaction ne manquerait pas d'inspirer à ceux qui ont à se plaindre comme elle.

» Nous ne comprenons pas, quant à nous, que cette question de Madagascar puisse désormais être posée ni résolue autrement, si l'on est disposé à maintenir des droits cent fois proclamés, et à éviter de redoutables conflits dans l'avenir. »

Le *Courrier français* déclare que l'économie politique et le socialisme ne vivent pas en bonne intelligence. Cette discussion étant hors du cadre d'une Revue de journaux, nous nous réservons de rentrer dans la question soulevée par le *Courrier français*.

Marché aux bestiaux. Maison-Blanche, 14 octobre. — Porcs gras amenés 166, vendus 159 à 1,14-1,12-1,10

Marché de La Chapelle-Saint-Denis, 14 octobre. — Veaux amenés 338, vendus 338 1,46-1,26-1,16. — Vaches grasses amenées 103, vendues 59 à 1,06-0,90-0,74. — Vaches laitières amenées 62, vendues 43 de 190 à 525. — Taureaux, 7 amenés, 4 vendus 0,70.

Marché Saint-Antoine, 14 oct. — Foin, 1re 00 à 55 ; 2e 50 à 52 ; 3e 00 à 46. — Sainfoin, 1re 00 à 00 ; 2e 00 à 00 ; 3e 00 à 00. — Luzerne 1re 00 à 60 ; 2e 00 à 54 ; 3e 00 à 00. — Paille de blé 1re 30 à 32 ; 2e 00 à 00 ; 3e 00 à 00. — Paille de seigle 1re 00 à 49 ; 2e 00 à 00 ; 3e 00 à 00. — Paille d'avoine, 1re 00 à 50 ; 2e 00 à 00 ; 3e 00. — Trèfle 1re 00 ; 2e 00 à 00. Regain 1re 00 à 50

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, 13 oct. — Blé 1re 22,00 ; 2e 21,00 ; 3e 18,11 — Seigle 1re 12,00 ; 2e 10,66. — Orge 1re 11,34 ; 2e 10,66. — Avoine 1re 9,00 ; 2e 8,66 ; 3e 8,00. — Farines le sac de 159 kil. 62 à 64. — Foin de 42 à 45 et de 36 à 40. — Paille de 28 à 30.

Marché de la Vallée du 11 oct. — Alouettes (dizaine) 0,17. — Cailles, 0,50 à 2,25. — Canards barboteurs, 1,00 à 2,00. — Canetons de Rouen, 2,50 à 3,00. — Chapons gras 2,50 à 6,50. — Chevreuils 18,00 à 00,00. — Cochons de lait, 4,50 à 6,00. — Dindes gras, 6,00 à 8,00 ; comm., 2,50 à 5,00. — Faisans 8,00 à 0,00 — Lapins ou lapereaux 1,00 à 2,40. — Lièvres ou Levreaux, 2,00 à 6,00. — Mout. pré-salé 00 à 00. — Oies comm. 3,00 à 4,75. — Perdrix grises, 0,75 à 2,00. — Perdrix rouges, 0,00 à 2,40. — Pigeons de volière 0,40 à 0,65. — de bizets 0,15 à 0,35. — Poules ordinaires 1,25 à 2,00. — Poulets gras 2 50 à 3,00 ; de comm. 0,80 à 2,00. — Grives 0,30. — Râles de genêts, 0,75 à 0,00. — Sarcelles, 0,00.

Bourse du 14 octobre 1845.

Les opérations sur la rente n'ont eu que fort peu d'activité. Le 5 0/0 reste 5 c. au dessous du cours d'hier, et le 3 0/0 a baissé de 15 c. sur les cours du parquet d'un jour à l'autre, et seulement de 5 c. sur celui de la coulisse. Dans les chemins, Versailles rive droite seul a monté de 2 fr. 50 c. Les autres lignes ont fléchi de quelques francs. Le Nord continue à baisser ; s'arrêtera-t-il au dessus de 200 fr. de prime ? Il y a hausse de 15 c. sur le Naples, et baisse de 25 fr. sur la Vieille-Montagne. Les actions de la Banque belge ont monté de 10 fr.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Rente belge 1842, 103 1/2. — 4 1/2, 100 1/4. — Autriche, 415. — Banque belge, 760, 765. — Espagne 3 0/0, 33 1/2. — Chemins de : La Teste, 207 50, 205. — Grand'Combe, 1675. — Amiens, 630. — Bordeaux, 690. — Montereau, 517 50, 518 75. — Actions de : Zinc Vieille-Montagne, 7700. — Obligations de : Rouen, 1040. — A terme : Emprunt, 83 45. — Chemins de : Amiens, 625. — Montereau, 518 75, 517 50. — Bordeaux, 690, 687 50.

5 0/0 compt.	1er C. 117 85	P. H. 118 --	P. B. 117 85	Der C. 117 90	B. 117 [illegible]
— fin cour.	118 --	118 --	117 85	117 85	118 --
3 0/0 compt.	83 35	83 35	83 35	83 35	83 [illegible]
— fin cour.	83 40	83 40	83 35	83 35	83 [illegible]

au comptant.	1er C.	Der C.	Diff.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Diff.
O. de la Ville	1490 --	" --	" --	5 0/0 Bge 1840.	100 3/4	" --	"
B. de France	3300 --	3305 --	H. 5 --	— Portugais	" --	" --	"
C. Gén. 1000	1155 --	" --	" --	Esp. D. active.	" --	" --	"
C. Gan. 1000	1145 --	" --	H. 5 --	5 0/0 Naples	101 30	101 35	H. " 5
C. hypot.	622 50	" --	" --	— Romain	100 7/8	" --	"
4 Canaux	1257 50	" --	H. 2 50	Obl. Piémont.	" --	" --	"

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	Diff.		
St-Germ.	" --	" --	" --	Au 15. 1415, 1407 50.	B. [illegible]
V. r. d.	" --	540 --	" --	— 541 25, 542 50.	H. [illegible]
— r. g.	265 --	263 25	" --	— 265.	B. [illegible]
Orléans	1255 --	1250 --	H. 2 50	— 1260, 1257 50, 1255.	B. [illegible]
Strasb.	277 50	" --	" --	— 277 50, 278 75.	B. [illegible]
Rouen	1050 --	1060 --	B. 5 --	— 1065, 1062.	B. [illegible]
Havre	875 --	872 50	" --	— 875, 870	B. [illegible]
Marseille	1041 25	" --	B. 2 75	— 1046, 1037 50.	B. [illegible]
Vierzon	762 50	760 --	" --	— 760, 765, 760.	B. [illegible]
Nord	623 75	617 50	B. 7 50	— 620 25, 617 50.	B. [illegible]
Fampoux	" --	" --	" --		

LONDRES, 13 oct.	PARIS, LE 14 OCTOB. PRIMES.	COULISSE.
Dimanche.	3 0/0 F. p. 83 60, 83 90 d. 50. F. c. 5 0/0 F. c. 118 d. 50. F. p. 118 75, 118 80 d. 50. Orléans, 1255 d. 10 au 31. Nord, 635, 625 d. 20. 630, 627 50 d. 10 au 31.	Av. 83 30. Ap. 83 35. B. du Trés. 3 1/4 à 1 m. F. c. F. p. 3 0/0 5. 5 0/0 16 05. 22 1/2

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 110,00 à 00,00 ; courant du mois, 111,50 à 00,00 ; 2 derniers mois, 113,50 à 00,00 ; 4 premiers 1846, 115,00 à 00,00.

LILLE. — Pas de courrier.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 135,00 à 00,00, novembre en août, 112,00 à 00,00 offert.

SAVON. — Ordre de livraison, 87,50 à 00,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 15 octobre.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Charles VI.
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Corneille et Rotrou. Demoiselles de St-Cyr.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Charbonnière. Eau merveilleuse.
7 h. 1/2 ITALIENS. —
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Diable à quatre. Gants jaunes. Un Tour.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Professeurs. Samaritaine. Les Enfants. Le Diable.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Chacun. Le Tuteur. Les Manteaux. Changement.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Les Bains à domicile. L'Almanach. Bagnolet.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — La Dame de St-Tropez. Cabrion.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Paris et la Banlieue.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Les Sept Châteaux.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
4 h 1/2 COMTE. — Augusta. Maison des Fous. Mon Habit.
7 h. 1/2 FOLIES. — Prix de Vertu. Gig-Gig. Jeune Homme. L'Orage.
7 h. LUXEMBOURG. — Dîner de Madelon. L'Enfant. Ma Vie. 3 Paletots.
BEAUMARCHAIS. — Les Ebénistes. Les Malheurs. Le Gamin. Intermède.
PANORAMA (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et Comp, 16, rue du croissant.

[illegible] à montrer que ce journal n'est pas mieux fondé à prétendre que l'Angleterre devrait coopérer avec nous pour réparer l'échec de Tamatave.

Les journaux ministériels, qui ont effleuré la question, commettent une erreur fondamentale en oubliant constamment que Madagascar nous appartient.

Aussi, appellent-ils une *politique d'isolement* nos réclamations contre une action commune des deux marines à Madagascar : « Contentez, dit la *Patrie*, à ce que les deux pavillons se montrent unis aussi bien à Madagascar que dans la Plata ; — comme en Espagne, comme en Belgique, » dit de son côté le journal ministériel du Havre.

Ce grand mot de *politique d'isolement* est ici tout-à-fait hors de propos. Nous ne demandons pas qu'on s'isole de l'Angleterre en politique générale ; mais nous disons que, dans une affaire qui nous est personnelle, sur un terrain qui nous appartient, il n'y a pas lieu à une coopération, comme dans des affaires internationales et dans des pays étrangers, comme en Espagne, comme en Belgique, comme à la Plata.

Il faudrait penser un peu plus que Madagascar est à nous et que l'Angleterre a toujours songé et songe encore à nous l'enlever ; elle ne s'est pas contentée de mots, mais elle a agi. C'est grâce à elle, à elle seule, que les Houvas sont devenus une puissance dans Madagascar ; c'est elle qui les a disciplinés et leur a fourni des armes et de l'argent ; c'est elle qui, par ses propres agents, les a poussés à nous faire la guerre en 1825, et a assisté à la destruction de nos forts. Aujourd'hui encore, c'est une opinion essentiellement anglaise que le *Times* reproduit en disant qu'il ne doit pas convenir à l'Angleterre de laisser séjourner des forces françaises considérables sur un point aussi important.

Prenons donc ceci pour point de départ : à Madagascar, nous ne sommes pas sur une terre étrangère, mais nous sommes sur une terre française ; nous ne sommes pas à la Plata, en Espagne, en Belgique, nous sommes en France, dans la *France orientale*, comme disaient les anciens édits de nos rois.

Avons-nous besoin des secours de l'Angleterre pour punir les Houvas sur notre propre territoire? Non! Eh bien! pourquoi y viendrait-elle quand nous ne l'appelons pas? Quand ses sujets indiens se révoltent, allons-nous lui imposer notre secours, notre aide, en lui réservant tous ses droits sur l'Inde? Elle nous trouverait très plaisants d'avoir de pareilles prétentions, et elle n'aurait pas assez de moqueries pour notre stipulation bénévole de *réserve*.

Examinons maintenant ce qui s'est passé dans cette possession française.

Les Houvas, qui, d'après le droit public européen, admis, pratiqué par l'Angleterre, sont nos sujets, mais nos sujets rebelles ; les Houvas, avec qui nous sommes en guerre depuis 1825, causent un tort, un tort grave aux commerçants anglais et français qui se trouvent en relation avec eux. Deux capitaines de marine anglais et français sont là pour protéger leurs nationaux, qu'ils retirent sur leurs vaisseaux ; mais le feu ayant été mis par les Houvas à la propriété d'un Français, le capitaine français se résout à aller attaquer les ennemis ; le capitaine anglais le suit ; ils éprouvent tous deux un échec, ou du moins se retirent sans avoir pu, faute de canons, prendre le fort qu'ils attaquaient.

Quel a été en cette circonstance le rôle de la marine anglaise? Celui d'une simple coopération, toute volontaire et dont elle eût pu s'abstenir, puisque les Houvas n'avaient fait aucune attaque à main armée contre le navire anglais ni contre les sujets anglais. Il n'y a point eu *outrage fait* au pavillon anglais, comme le dit la *Patrie* ; les Anglais et les Français attaquent les Houvas, ceux-ci se défen[dent]...

Si par dommage vous entendez la perte d'hommes qu'ils ont essuyée pendant l'attaque, il est clair qu'ils ont volontairement couru au devant de ce dommage, et par conséquent, ils n'ont rien à réclamer à cette occasion.

Si vous entendez le tort qu'ont pu éprouver leurs sujets par suite de l'expulsion et des mauvais traitements infligés par les Houvas, la question change de face. — Nous sommes maîtres de la côte orientale, nous sommes responsables envers les étrangers de tout ce qui s'y passe ; tant pis pour nous si nous ne savons pas y maintenir notre autorité et y faire une bonne police. Nous sommes garants du dommage que les étrangers peuvent y subir : les sujets anglais prétendent en avoir éprouvé : examinons, et s'ils le prouvent, payons, ou bien abandonnons nos droits de souveraineté.

La *Patrie* trouve cette conséquence bien dure ; elle n'est que juste.

Mais prouvons encore mieux combien l'idée de coopération ultérieure est complètement dénuée de base solide ; pour cela il nous suffira de supposer que la coopération soit en cours d'exécution.

Les Français et les Anglais partent ensemble pour Madagascar. Qu'y vont-ils faire? Se venger, purement et simplement, comme disent les journaux ministériels, c'est-à-dire piller la côte, détruire quelques forts, et *se retirer ensuite*, satisfaits de ces représailles?

C'est-à-dire que nous laisserions les Houvas maîtres de l'île, après avoir exercé contre eux quelques barbares et inutiles vengeances, et que nous cesserions avec Madagascar des relations utiles à notre commerce, indispensables à l'approvisionnement de Bourbon? — Cela n'est pas possible, et nous dirions même, que si on adoptait ce plan, il serait sous tous les rapports plus profitable de laisser les Anglais aller seuls que de les accompagner.

Autre supposition : — Après avoir détruit les forts, au lieu de se retirer, on traitera avec les Houvas,

Mais quelle espèce de traité ferons-nous? Pour nous, les Houvas sont des sujets rebelles, ou tout au moins des usurpateurs ; pour les Anglais, il ne sont que des étrangers. Traiter avec les Houvas, c'est, pour nous, perdre nos droits de souveraineté ; traiter avec les Houvas, c'est, pour les Anglais, arriver au but qu'ils se proposent depuis long-temps, c'est obtenir de nous la reconnaissance du royaume et de l'indépendance des Houvas, déjà reconnus par eux sous Radama.

C'est donc là une seconde impossibilité. — Puisqu'il serait absurde et inhumain de n'exercer que des représailles ; puisqu'il serait absurde de rompre tout commerce avec Madagascar ; puisqu'il serait absurde de traiter avec les Houvas, et pour prix de nos succès de leur concéder nos droits de souveraineté. Que faut-il donc faire?

Il faut, comme nous l'avons dit au précédent article, où nous en avons démontré la facilité, il faut renverser la domination des Houvas, marcher au centre de l'état et prendre Tananarivou, leur capitale.

Mais quelle serait la conduite des Anglais en cette circonstance? Ils nous accompagneraient, leurs régiments combattraient à côté des nôtres ! puis, les Houvas renversés, ils se retireraient tranquillement, contents de s'être vengés des Houvas et de nous avoir aidés à conquérir cette île de Madagascar, que depuis quarante ans ils nous disputent !

Des absurdités que nous venons de supposer, celle-ci est certainement la plus énorme et la plus impossible.

Eh bien ! cependant, la coopération nous enferme dans ce cercle de trois absurdités : — des vengeances atroces et niaises, — l'abandon de nos droits, — le secours cordial, sincère, sans arrière-pensée, des Anglais.

[illegible] de notre part à Malgache. Cette considération nous entraîne vers un ordre supérieur d'idées que nous chercherons à développer dans un autre article.

L'importance des questions sociales, la nécessité de régénérer notre régime industriel sont aujourd'hui senties par tous les esprits. La presse entière se transforme. Un sentiment de sympathie pour les classes laborieuses rapproche davantage chaque jour les journaux qui arborent les couleurs politiques les plus diverses. La *France*, ce matin, consacre aux intérêts, à l'avenir des travailleurs un article inspiré par les meilleures intentions. Nous désirons que ce journal s'engage plus avant dans cette voie, et qu'aux généreux sentiments dont il paraît animé il joigne des études un peu plus approfondies.

Oui, le grand problème de l'époque c'est la difficulté de concilier les intérêts du prolétaire et ceux du capitaliste. Il est encore vrai que l'économie politique officielle tend à garantir au capital un despotisme absolu ; mais la *France* a tort d'avancer que toute la presse démocratique tombe dans l'excès contraire et ne reconnaît de droits qu'à l'ouvrier. Nous n'examinerons point si ce reproche peut s'adresser à une partie de la presse, appelée ordinairement démocratique. Pour notre part, nous ne le méritons pas. Concilier les deux intérêts, accorder les deux classes, tel a toujours été notre programme, et le mode d'association proposé par nous atteint ce but plus sûrement que l'introduction dans la loi des *minimum* et des *maximum* de salaires, mesure à laquelle le journal légitimiste promet son assentiment.

Nous le reconnaissons, toutefois, la fixation d'un *maximum* et d'un *minimum* de salaire faite par une autorité bienveillante, compétente, éclairée, apporterait un palliatif aux maux que souffre aujourd'hui la population laborieuse. Nous félicitons la *France* d'avoir fait ce pas en avant, elle ira plus loin encore quand ses rédacteurs auront étudié sérieusement ces socialistes, dont ils n'ont encore aperçu et signalé à leurs lecteurs que les points de vue les plus excentriques. Dans cette *Théorie de l'unité universelle*, où la *France* ne cherchait naguère que des conceptions cosmogoniques surprenantes et des analogies imprévues, qu'elle cherche des jugements sur la société civilisée, sur la féodalité industrielle, sur le salariat, sur les droits du capital, du travail, du talent, et la *France* ne s'en tiendra plus à la mesure utile, mais transitoire, qu'elle propose. Il est bon de réglementer le salaire, il serait meilleur de supprimer cette forme assujétissante de rétribution, et d'associer le producteur aux bénéfices du capitaliste.

Nous empruntons à *l'Industriel de la Champagne* le récit d'un banquet qui a été offert à M. Victor Considerant, pour le remercier de son exposition de la Théorie sociétaire à Reims. Ce récit nous semble le complément naturel de l'excellent compte-rendu que nous avons publié.

Les personnes qui ont assisté aux séances de M. V. Considerant, et suivi avec une religieuse attention l'exposition si claire et si rapide des idées principales que contient la doctrine de Fourier, n'ont pas voulu se séparer de l'honorable rédacteur de la *Démocratie pacifique* sans lui donner un témoignage de vive sympathie. On a voulu prouver qu'à Reims les intelligences n'étaient pas endormies, et que toute noble voix, qui fait appel à des sentiments généreux, trouve des hommes de bonne volonté prêts à s'unir pour s'éclairer sur les destinées probables de l'humanité, et, ce qui est d'une application plus prochaine, sur la possibilité d'améliorer le sort des classes laborieuses. Un banquet a été offert, hier

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

JEUDI 16 OCTOBRE 1845.

MARTIN CHUZZLEWITT, roman en quatre volumes de CH. DICKENS, traduit par Mme BELLOC, suivra le roman de M. Pujol.

Les personnes qui s'abonneront à partir du 15 octobre, recevront : 1° les trois premiers volumes du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE ; 2° le roman entier de M. E. CAMUS, UNE FILLE DU PEUPLE ; 3° ce qui aura paru déjà de DERRIÈRE LE GRAND MAT.

DERRIÈRE LE GRAND MAT (1).

CHAPITRE XV. — LA LUTTE INÉVITABLE.

Chaque jour qui s'écoulait ajoutait à l'impatience de l'état-major. Cette vie mixte, qui n'est ni celle de rade, quoiqu'on soit à l'ancre, ni celle du large, malgré la privation de la terre, devenait tout à fait insoutenable. L'absence totale de Mlle de Meilian sur le pont augmentait même pour sa part la monotonie du bord. L'habitude qu'on avait prise de l'apercevoir à chaque instant était devenue une sorte de besoin peu impérieux sans doute, qu'on ne se fût point avoué avant sa disparition, mais dont on ressentait l'influence depuis huit jours qu'elle ne s'était pas montrée. Aussi chacun salua-t-il avec reconnaissance le changement de direction de la brise, qui paraissait vouloir prendre à l'est et promettre un départ prochain.

Il était huit heures et demie du matin, et les divers services de ce moment de la journée s'accomplissaient avec leur exactitude ordinaire. Antoine venait de prévenir l'officier de quart, Kergallec, de la fin du nettoyage de la batterie. Mornan en faisait autant pour son faux-pont. Raoul donnait un coup-d'œil au gréement et à la batterie des gaillards. Sombre, vivant seul et triste depuis l'évanouissement de Julia, il parlait à peine, même au docteur, qui, de son côté du reste, arrêtait ou détournait toujours leur conversation lorsqu'elle avait l'air de prendre pour sujet Mlle de Meilian.

Alophe, par d'autres motifs que nous connaîtrons bientôt, partageait un peu l'air soucieux de Raoul. Ce matin-là même il revenait pensif de sa visite de chaque jour à l'hôpital du bord, et se dirigeait vers l'appartement du commandant, tenant à la main la liste des hommes exempts de service pour la journée.

A son entrée, le docteur, à qui peu de choses échappaient, devina plutôt qu'il ne vit, un léger froncement de sourcils, décélant chez M. de Saint-Cric la contrariété que faisait naître cette visite ; mais le visage du commandant reprit aussitôt son air de bienveillance habituelle.

— Ah ! bonjour, docteur, fit-il en recevant le morceau de papier quotidien que lui présentait Alophe, et il ajouta, d'un air assez sans façon, en posant la liste sur la table sans la regarder :

— Il n'y a rien de nouveau?

Le docteur avait trop de perspicacité pour ne pas voir, dans les façons de l'autorité, le désir tacitement exprimé que sa réponse fût dans le sens de la question ; il n'eût pourtant pas l'air de comprendre.

— Rien de nouveau, commandant...

M. de Saint-Cric avait déjà commencé un demi-salut qui devait congédier le docteur ; mais ce dernier continua, avec un flegme imperturbable, sans paraître s'apercevoir de la gêne qu'il occasionnait :

— Rien, si ce n'est la demande que j'ai l'honneur de vous adresser chaque matin depuis notre arrivée à Algésiras.

— Eh ! laissons ce sujet, docteur ! répondit le commandant avec une légère impatience et d'un ton très arrêté. Cette [illegible].

— Je vous ferai observer, commandant, continua [illegible] changer de ton, que l'application en devient plus urgente [illegible].

— Je crois, docteur, que vous vous exagérez un peu [illegible] de ces hommes.

— Dieu le veuille, commandant ! je ne désire [illegible] que leur mort vienne me donner raison ; mais je crois pouvoir affirmer, et je le signerais au besoin, que la seule chance de salut de ces six hommes est leur débarquement immédiat, et leur retour à la vie y est même à terre très problématique. Trois d'entre eux sont arrivés au dernier degré d'une nostalgie qui dure depuis un an ; dans la dernière campagne qu'ils ont faite, le médecin du bâtiment qui les portait n'a pas voulu croire à leur maladie.

— Vous voyez pourtant qu'ils ne sont pas morts, docteur.

— Parce que la campagne n'a pas duré, leur retour en France, l'air de la terre, l'espoir de revoir leur famille et leur foyer bas-breton les a soutenus jusqu'au moment où ils ont reçu l'ordre d'embarquer sur la frégate. Ils vont moins mal depuis que nous sommes en rade, parce que je leur ai promis de solliciter leur retour ou au moins d'obtenir leur débarquement.

— Vous avez eu tort, docteur, car je ne l'accorderai certainement pas.

— J'ai l'honneur de vous certifier officiellement, répliqua le docteur avec une demi-solennité, que selon ma conviction, sujette à erreur sans doute, mais devant servir dans le cas actuel à défaut de meilleure, ces hommes, déçus dans leur espoir de retour en France, ne survivront pas huit jours à notre départ d'Algésiras.

— Sans attaquer votre conviction, docteur, je suis sûr que ces trois solides gaillards, car je les ai vus, remis au service du bord, et menés pendant quelques temps avec un bout de corde, reprendraient leur activité et sortiraient de l'apathie qui les abat. J'ai déjà employé ce remède avec succès.

Le docteur ne répondit pas.

Le commandant dut comprendre ce blâme tacite du procédé hygiénique qu'il venait d'émettre. Il continua cependant avec la même aisance :

— Quant aux trois autres que vous voulez débarquer, docteur, le conseil de santé les a jugés aptes à faire la campagne. Vous me l'avez dit vous-même lors de ma première inspection ; et d'ailleurs, ce sont les meilleurs hommes du bord, ce sont d'excellents gabiers.

— Raison de plus, commandant ; sauvez-les pour d'autres, car vous ne les utiliserez pas à bord. Ces hommes, je le crains, sont perdus sans ressource, mais c'est accélérer leur mort que de les garder.

— S'ils doivent mourir sitôt, que ce soit à terre ou à bord? qu'importe ! Ils n'ont d'ailleurs que ce qu'ils méritent, car savez-vous, docteur, comment ils en sont arrivés là?

— Sans doute, commandant ; revenus de la Martinique avec les fièvres et la dyssenterie, ils étaient convalescents quand ils ont dû rallier le bord au départ. Mal surveillés par le quartier-maître, qui est allé les chercher à l'hôpital, ils se sont grisés pendant vingt-quatre heures, au lieu de revenir à bord immédiatement. L'inflammation qui en est résultée

(1) Voyez les numéros du 2 au 15 octobre.

« A la diminution, dans tous les Etats de l'Europe, des dépenses militaires.

» Lorsque la guerre n'a pas pour but de répandre et d'étendre les bienfaits de la civilisation, elle est le fait le plus anti-social, le plus barbare, le plus monstrueux dans l'ordre politique.

» Une guerre injuste appelle l'anathème sur le peuple qui la provoque.

» Aujourd'hui l'Europe civilisée repousse la guerre, et cependant l'Europe civilisée entretient sous les armes un million de soldats!

» L'Europe consacre un milliard de francs à l'entretien de ces soldats.

» Un milliard sagement employé ferait fleurir l'industrie, les arts et la morale; pourrait atténuer et faire presque disparaître les souffrances dont se plaignent dans toute l'Europe les classes laborieuses.

» C'est pourquoi je vous demande de répéter avec moi :

» A la diminution des dépenses militaires en Europe ! »

M. le docteur Maldan a développé quelques idées pleines de haute raison et de saine philosophie. Il a constaté les efforts déjà réalisés à Reims en faveur des arts, des sciences et des lettres, et exprimé l'espoir que le passage de M. Considerant parmi nous continuerait d'y développer le goût des études sociales et la propagation des belles idées émises par Fourier.

M. David à remercié M. Considerant, au nom de ses concitoyens, de ce généreux dévouement qui l'a porté à mettre sa vie au service d'idées qu'il croit grandes et utiles, tandis qu'il aurait pu, comme tant d'autres, se créer dans le cercle du pouvoir actuel une position politique telle qu'un homme d'un si haut talent a droit de l'espérer. Cette improvisation chaleureuse, dont nous regrettons vivement de ne pas reproduire ici les termes, a excité le plus complet enthousiasme, et M. Considerant a pu recueillir avec une émotion profonde la belle récompense offerte à son apostolat. M. Considerant a exprimé, d'une voix partant du cœur, le bonheur qu'il ressentait de se trouver au milieu d'une nombreuse réunion d'hommes, séparés peut-être par leurs habitudes, par leurs occupations, par leur foi politique, venant ainsi se grouper autour de lui et communier dans une même idée, et il en présage les plus féconds résultats pour la propagation des doctrines favorables au développement de l'humanité et à la destruction du mal sur la terre.

M. Carpentier fils a porté un toast au libre développement, à la propagation *sans entraves* des idées progressives. Enfin, M. Courmeaux a lu, avec l'accent de la conviction, la pièce de vers suivante, inspirée par les idées nouvelles qui venaient de recevoir une si brillante expression.

AMOUR ET LIBERTÉ.

Protéger, secourir, aimer son jeune frère,
Unir dans le travail les faibles et les forts,
En retour d'un bienfait rendre un juste salaire,
Et pouvoir dans la paix échanger ses trésors
De tout notre avenir telle est la loi suprême ;
Par elle se grandit toute société ;
Le Dieu qui nous créa nous avait dit lui-même :
Amour et liberté !

L'arbre qui, vers les cieux dressant son front sauvage,
D'une ombre tutélaire entoure l'arbrisseau ;
L'eau prêtant sa fraîcheur à la fleur du rivage,
Et la fleur son parfum aux ondes du ruisseau ;
La brise qui se joue au travers du feuillage,
Mêlant sa douce haleine aux chaleurs de l'été,
Tout rappelle aux mortels ce magnifique adage :
Amour et liberté !

Lorsque le roi des cieux, l'astre aux flammes ardentes,
Ensevelit sa gloire au vaste sein des mers,
Ou, lorsque sur les pas des heures vigilantes,
Radieux il revient éclairer l'univers,
Ecoutez les oiseaux suivant des yeux sa trace,
Pleurer son disque éteint, saluer sa clarté,
Allons, fils de Fourier, dressez votre bannière,
Votre appel, parmi nous saintement écouté,
Trouve de nobles cœurs dont l'avenir espère
Amour et liberté !

CHARLES MARTIN.

Entre tous les princes italiens, le grand-duc de Toscane se distingue par une administration sage et libérale; il était tout naturel que le prince le plus éclairé de toute l'Italie s'en montrât aussi le plus généreux : aussi ne sommes-nous pas surpris du trait suivant que rapporte le *Courrier de Marseille* :

Florence, 9 octobre 1845.

» Les troubles qui viennent d'agiter les Etats Romains sont entièrement apaisés. Des insurgés qui avaient pu se soustraire aux poursuites des soldats pontificaux et autrichiens, se sont dispersés dans les Apennins. Traqués dans ces montagnes, les fugitifs avaient cherché un refuge dans les vallons solitaires de la Garfaghana, mais forcés de fuir encore devant des paysans soulevés contre eux, ils se sont décidés à chercher un dernier refuge sur le sol toscan.

» Il existe entre le grand-duc de Toscane et le gouvernement pontifical un traité non écrit, mais toujours observé, par suite duquel l'extradition en matière politique doit être mutuellement exercée entre les deux Etats.

« Le grand-duc, en cette circonstance, a pris dans son cœur paternel une décision tout à fait inespérée. Il a déclaré que l'extradition n'aurait pas lieu, et avant que ses raisons eussent pu être entendues, il a donné ordre de faire embarquer tous les réfugiés dans un navire qui se trouvait dans le port de Livourne, et qui va les conduire à Marseille.

» Cette nouvelle, répandue dans Florence vers le soir, a produit la plus vive sympathie. La population s'est portée au théâtre de la Pergola, où la cour assistait à une représentation des *Puritani*. La foule était animée du plus grand enthousiasme. Le grand-duc a été entouré des marques de la plus touchante affection : la loge où il se trouvait a été remplie de fleurs par le peuple reconnaissant. »

La France a toujours tenu à honneur de bien accueillir toutes les infortunes qui s'adressent à elle ; elle n'a jamais compté avec son cœur, et toutes ses sympathies sont acquises à l'acte libéral et éclairé du grand-duc de Toscane.

Un seul organe de la presse parisienne, critiquant la noble détermination du prince italien, émet des sentiments mesquins et parcimonieux, indignes d'une grande nation comme la France. Est-il besoin de dire que les paroles que nous citons plus bas sont celles du *Globe* transformé, de l'*Epoque*, de ce journal qui a obtenu de l'autorité la permission exceptionnelle d'être vendu sur la voie publique ?

« Dès qu'on apprend qu'il y a eu une révolution quelque part, on peut être certain que la France va avoir quelques réfugiés de plus à héberger. Les gouvernements attaqués fusillent une partie des révoltés, et la France nourrit le reste. C'est ainsi que les choses se terminent toujours. C'est même tellement passé en habitude, que les gouvernements étrangers prennent le parti de nous envoyer les émeutiers qui les gênent, en quoi nous les remercierions fort du cadeau qu'ils nous font. Ainsi, le grand-duc de Toscane, après avoir fait saisir une partie des insurgés de la Romagne, qui s'étaient réfugiés dans ses Etats, au lieu de les livrer à la justice papale, les a mis à bord d'un navire de Livourne, qui a fait voile pour Marseille. Ce trait honore à la fois le cœur et l'esprit du grand-duc, car il a couvert les insurgés de ridicule, en refusant de les prendre au sérieux, et en se servant d'eux pour tirer une lettre de change à vue sur notre budget. »

Non, mille fois non, ni l'Université, ni le Gouvernement, ni l'Opposition ne peut être mis exclusivement en cause quand il s'agit de critiquer notre état social. L'*Esprit public* prétend que l'Université pourrait former des citoyens plus éclairés, plus intelligents ; mais le rédacteur de l'*Esprit public*, fût-il lui-même grand maître de l'Université, ces citoyens n'en seraient pas plus avancés ni plus heureux. Que leur ensei- [illegible]
classes de la société : à vous, hommes du progrès, de l'étudier sérieusement et d'en rendre un compte exact et consciencieux. Ceux qui croient l'écraser par quelques mots de dédain ressemblent à ce paysan qui, ayant vu la source du Rhin, l'arrêtait avec son pied en s'écriant : Oh! les Mayençais ouvriront-ils de grands yeux quand ils ne verront pas arriver le Rhin !

Le *Courrier de Marseille* du 12 nous apprend la nouvelle suivante :

« M. le maréchal Bugeaud est arrivé à Marseille. On attend à chaque instant le paquebot qui doit le transporter en Algérie avec une partie de notre garnison.

» A peine arrivé dans notre ville, M. le maréchal a reçu nos principales autorités et un grand nombre de nos concitoyens.

» C'est en voyage seulement que M. le duc d'Isly a eu connaissance de la publication de sa lettre confidentielle au préfet de la Dordogne. Ainsi que nous l'avions pressenti, cette publication était le résultat d'une indiscrétion regrettable, et reproduisait inexactement les réflexions du maréchal.

» M. le duc d'Isly nous adresse à ce sujet la lettre suivante :

« Marseille, 11 octobre 1845.

» Monsieur,

» Je viens de lire dans votre journal un article relatif à la lettre que
» j'ai écrite à M. le préfet de la Dordogne et qui a été publiée par plu-
» sieurs journaux de Marseille. Votre sagacité bienveillante vous a fait
» juger que cette lettre, toute confidentielle, n'était pas destinée à la pu-
» blicité. Vous avez eu parfaitement raison ; j'ajoute que non seulement
» elle devait rester ignorée, mais que l'indiscret qui l'a publiée a altéré
» le sens des réflexions qui accompagnaient les nouvelles sur les fâcheux
» événements survenus en Algérie.

» Recevez, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée,

» Maréchal duc d'ISLY. »

On affirme que le conseil d'Etat a adopté cette semaine un projet d'ordonnance portant concession, à M. Andraux, d'un embranchement du chemin de fer de Saint-Germain, d'Asnières à Argenteuil. La longueur de la nouvelle ligne sera de 4 500 mètres, et la locomotion s'y opérera par un propulseur atmosphérique de l'invention du concessionnaire, et, suivant lui, beaucoup plus économique qu'aucun des moyens mis jusqu'à présent en usage.

A Metz, où la mort de M. Roux laisse vacant un siége à la chambre des députés, l'opposition réunit toutes ses forces sur la candidature de M. Charpentier, premier président de la cour royale qui a déjà siégé à l'extrême gauche. Les candidats conservateurs sont MM. de Saulcy, membre de l'Institut ; de Pange, auditeur au Conseil d'Etat ; Gilo ; Pidancet ; Huot et de Faultrier. Ce dernier paraît porté par la préfecture.

ALLEMAGNE.

Le *Journal allemand de Francfort* prétend savoir d'une source digne de foi que les envoyés des souverains protestants de l'Allemagne se réuniront prochainement pour s'occuper du repos et de la prospérité de l'Eglise évangélique. Cette espèce de congrès se tiendra probablement à Francfort.

Les lettres de Berlin assurent que le ministre portugais actuel près la cour de Prusse, M. le baron de Renduffe, quittera prochainement Berlin pour se rendre à Madrid, sa nouvelle destination. Il sera remplacé à Berlin par M. de Barbaza, chargé d'affaires à Bruxelles.

---

les tuera probablement ; mais est-ce une raison de ne pas les envoyer mourir à terre le plus tard possible?

— Non, docteur, je ne le puis; je ne crois pas ces hommes dans un état aussi désespéré que vous le supposez, et, d'ailleurs, on ne gagne pas de bataille sans perdre de monde.

— Vous refusez donc, commandant ?

— Oui, docteur, je refuse, dit le commandant d'un ton que la résistance d'Alophe rendait plus absolu. Je pourrais, certes, usant de mon droit, que vous ne contesterez pas, me borner là ; mais je tiens à vous prouver, à vous, monsieur Alophe, qu'une raison arbitraire d'autorité ne me guide pas seule dans cette détermination. Le mauvais précédent pour les paresseux du bord, l'intérêt de la discipline, et celui même du gouvernement que je sers, voilà mes motifs.

J'admets volontiers avec vous qu'au point de vue philanthropique et médical même, je le veux bien, ces hommes aient des chances de retour à la santé, plus promptes à terre, dans un bon lit, dans un appartement aéré, qu'à bord, où ces commodités n'existent pas; mais le service ne peut marcher avec de pareilles entraves, et le matelot qui embarque s'assujettit d'avance à tous ces malaises inhérents au métier. Quant à vos nostalgiques, le gouvernement, à qui il faut des hommes, n'a pas le temps de se soucier de la peine que leur cause leur enrôlement.

— Mais, commandant, qu'est donc le chirurgien-major à bord d'un bâtiment, si ce n'est précisément celui qui décide de ces cas exceptionnels ?

— Docteur, je ne conteste en aucune façon votre mérite et votre droit même à décider (en premier lieu) sur la nécessité de débarquer ces hommes ; mais vous auriez tort de conclure de ce que les connaissances spéciales d'un commandant ne le mettent pas à même de juger aussi médicalement que vous une pareille question, qu'il n'ait pas sous un autre point de vue d'autres raisons plus valables de ne se point soumettre à la déclaration du médecin du bord. Qu'un autre docteur de beaucoup moins de savoir vous remplace demain, il aura aussi le droit, lui, dans le jugement de qui je n'ai nulle confiance, de me démembrer mon équipage; la chose ne serait point rationnelle ainsi, il doit me rester même dans cette question toute relative à votre service le droit de décider en dernier ressort. Une autre manière de voir serait totalement contraire à la discipline, en mettant dans certains cas le commandant à la discrétion d'un de ses subordonnés.

Du reste, docteur, et j'aurais dû commencer par là, ce débarquement ne serait plus matériellement possible. La brise, quoique faible, est bonne, et nous permettra très probablement d'appareiller aujourd'hui. Aucune circonstance ne doit entrer en balance avec le haut intérêt de ma mission. Ces hommes qu'il faudrait coucher pendant le trajet à terre nécessiteraient plusieurs embarcations qui sont toutes *à poste* pour la mer, de plus il faudrait au moins une corvée de trente hommes pour porter les malades sur des brancards, car l'hôpital est fort loin, et pendant la durée de ce mouvement la brise pourrait cesser. Nous aurions manqué une occasion de passer le détroit et retardé de dix autres jours peut-être notre arrivée à Rio. Quelques intérêts particuliers ne peuvent l'emporter sur les ordres du ministre qui me prescrivent la plus grande célérité.

— Mais commandant, répondit Alophe, qui avait paru écouter très froidement les allégations du commandant ; j'ai l'honneur de vous adresser cette demande depuis dix jours.

— Je crois, monsieur, reprit le commandant d'un air glacial à son tour, avoir fait plus que je ne devais faire ; nous en resterons là si vous voulez bien.

— Cela suffit, commandant, répliqua sérieusement le docteur, voyant que l'autorité ressaisissait son sceptre ; je ne vous en parlerai plus, mais je suppose que vous voudrez bien sauver ma responsabilité envers le conseil de santé de Toulon.

— Qu'à cela ne tienne, docteur, continua M. de Saint-Cric d'un air moins raide, voyant avec plaisir Alophe prendre enfin son parti ; n'ayez aucune crainte, je certifierai le fait.

— Sans doute commandant, fit Alophe en hésitant, malgré son sang-froid ordinaire : mais cet engagement verbal...

— Eh bien ! monsieur, interrompit le commandant un peu blessé, est-ce que vous craignez qu'en France je ne démente ce que je vous dis aujourd'hui ? ma parole vous suffit je pense ?

— Elle me suffirait sans doute, répondit Alophe embarrassé, car le docteur, très calme en face de l'autorité du commandant, tremblait de heurter l'amour-propre de l'homme. Elle me suffirait, commandant, si j'étais sûr qu'à l'époque où des reproches, si ce n'est mieux, me seront adressés pour n'avoir point sollicité la mise à terre de ces hommes, vous fussiez là tout exprès pour sauver ma responsabilité ; mais l'un de nous peut être absent ou mort, et...

— C'est bien, monsieur, reprit le commandant en pinçant un peu les lèvres, adressez-moi votre demande par écrit, j'y ajouterai mon refus motivé.

Il salua le docteur assez froidement, ce dernier en fit autant et sortit.

A peine dans la chambre de conseil, il aperçut Mlle de Meillan qui se disposait à monter sur le pont pour la première fois depuis huit jours; encore convalescente, elle ne marchait qu'avec l'aide de sa femme de chambre.

Après l'avoir grondée amicalement, mais sans réussite, il finit par lui faire promettre qu'elle resterait fort peu de temps sur le pont, puis la salua pour aller déjeuner. Il était fort en retard, chacun se disposait à quitter la table pour aller fumer sur le pont.

— Ah ! ah ! docteur, dit Mornan, vous venez de chez le pacha ; dit-il que nous allons bientôt appareiller ?

— Oh ! mon Dieu oui, répondit Alophe ; il vient de m'en parler, il le désire autant que nous. Si la brise fraîchit, ce sera pour aujourd'hui.

— Ah ! tant mieux ; il n'est pas trop tôt, dit Antoine, je commence à m'en *aller en queue de rat.*

— Allons ! en haut le monde ! fit Napoléon ; qui est-ce qui vient voir la brise et fumer le *fin chibouque des anciens* ?

Et chacun monta sur le pont, à l'exception de Raoul qui tint un instant compagnie au docteur.

Après quelques phrases insignifiantes, il se résolut à demander, d'un air qu'il voulait rendre très indifférent, comment se trouvait Mlle de Meillan.

— Mieux, fit simplement Alophe, se bornant à cette réponse d'une syllabe.

Raoul, malgré son vif désir de connaître le résultat des entretiens du docteur avec Julia, n'osa pas lui faire d'autres questions, car depuis six jours il n'avait pu en obtenir davantage. Alophe, du reste, n'en savait pas plus de la liaison de Raoul avec Julia que le lecteur n'en a appris.

Jamais, dans les visites qui suivirent celle à laquelle nous avons assisté, il n'avait eu l'indiscrétion de reparler de Raoul, ni de rappeler même ce qu'elle avait laissé échapper pendant son accès de fièvre. Elle, peut-être, en eût volontiers causé avec le docteur ; mais il restait sur ce chapitre d'une réserve telle que la pudeur de la jeune fille n'osait, sans doute risquer un nouvel aveu.

Raoul, persuadé qu'il échouerait dans ses attaques contre la discrétion d'Alophe, se décida à rejoindre les autres officiers sur le pont, se doutant peu qu'il dût y rencontrer Julia.

Pourtant, quoique depuis huit jours il ne l'eût point aperçue, il ne put s'empêcher, en enjambant la dernière marche, de jeter comme d'habitude un coup-d'œil à la place qu'elle occupait d'ordinaire en abord, à tribord derrière; des gabiers travaillant aux manœuvres du mât d'arti-

ville argentine de Santa-Fé, a tué 600 hommes et fait beaucoup de prisonniers. Les forces sous les ordres de Prudencio Rosas, frère du dictateur, se sont révoltées ; 5 à 600 hommes ont passé à Lopez. Paz a taillé en pièces un corps de 800 hommes, et il marchait sur Garzon, un des meilleurs officiers de Rosas. S'il le bat, il marchera sur Buenos-Ayres. Rosas est furieux ; ses amis n'en sont que plus farouches. La plupart des Français et des Anglais se sont armés et ils sont décidés à se défendre. L'escadrille de Brown a été prise par les escadres française et anglaise. Quelques officiers anglais et français se sont rendus au camp d'Oribe pour lui déclarer que s'il attaquait Montevideo, cela équivaudrait à une déclaration de guerre à l'Angleterre et à la France. »

Actes officiels.

Le prix des sels des marais salants du royaume s'étant élevé à un taux qui ne permettrait plus aux armateurs de bateaux de pêche de donner cours à leurs opérations, M. Lacave-Laplagne, ministre des finances, vient de rendre un arrêté qui suspend momentanément les effets de la prohibition des sels étrangers.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Le roi a décidé, dans le conseil tenu hier au palais de Saint-Cloud, qu'un monument serait élevé, à Djemmâa-Ghazouat, aux braves qui, dans cette funeste rencontre, ont si vaillamment soutenu l'honneur du drapeau. Ce monument, destiné à perpétuer la mémoire d'une résistance héroïque, rappellera à jamais sur la terre africaine le dévouement et l'inébranlable courage de notre armée. Les noms des officiers et soldats qui ont succombé, et dont la France déplore si vivement la perte, seront inscrits sur la pierre funèbre, offerts à tous comme un glorieux exemple et un impérissable souvenir. — Le roi vient d'envoyer le grand cordon de l'ordre de la Légion-d'Honneur à S. A. Méhémet-Ali, pacha d'Egypte, à S. A. le bey de Tunis, et au général Coletti, premier ministre en Grèce. — On croit à Toulon que M. le duc de Montpensier va retourner en Algérie pour participer à la campagne décisive qui se prépare.

— On prépare en ce moment au ministère de la marine un règlement sanitaire spécial pour les équipages des bâtiments destinés à former la division des côtes occidentales d'Afrique. Le climat de ces contrées, sans être d'une nature aussi meurtrière qu'on l'a dit, exige cependant, pour la conservation des équipages, des soins et un régime hygiéniques particuliers. L'escadre sera pourvue de tous les secours ordinaires et d'un conseil de santé composé de trois chirurgiens de marine de première classe. — Il est question d'établir dans chacun des douze arrondissements de Paris, dit un journal, des bains publics chauds pour les pauvres.—Une nouvelle enquête, qui durera quinze jours, vient de s'ouvrir à la mairie du neuvième arrondissement sur le projet de la suppression de la rue de la Vieille-Draperie, en la Cité.

— On parle, à Paris, d'un changement très prochain dans l'uniforme de la garde nationale. Les buffleteries, le sac, la giberne, le sabre, le shako, seraient remplacés par une tunique, un ceinturon avec sabre-poignard et un képy. — Une légère secousse de tremblement de terre, qui n'a duré que trois secondes, a été ressentie dans la matinée du 8 à Barcelone et dans quelques autres villes du littoral. — Le château de Ferney, illustré par Voltaire, était en vente sur le prix de 600 000 fr. L'adjudication devait se faire devant le tribunal de Gex; mais la vente n'a point eu lieu.... faute d'amateur. — L'amiral anglais sir Ch. Rowley vient de mourir à Brighton, après une longue et douloureuse maladie.

OURAGAN. — On mande au *Courrier de Nantes*, à la date du 10 octobre : « L'ouragan qui s'est élevé hier, vers quatre heures du soir, a été

en raison de sa garniture en or, cette coiffure a plus de valeur qu'un chapeau. Il en fit un paquet et se retira. Quand M. Bouffard fils retourna chez lui on lui parla de la visite de M. Valence, c'est ainsi que notre homme s'était nommé ; ce nom ne lui rappela aucun souvenir. Alors on soupçonna qu'on avait été volé. Après quelques perquisitions on sut que le coupable s'était dirigé sur La Rochelle ; on s'y rendit, et là on apprit que M. Valence ayant revêtu un autre caractère, avait emprunté une assez forte somme à une honnête famille et s'était fait payer 75 francs de conduite au moyen d'une feuille de route fausse. La justice était à la poursuite de ce misérable.

NAVIRE A VAPEUR REMARQUABLE. — Le navire américain *le Massachusetts*, dont le *Courrier du Havre* a annoncé l'arrivée à Liverpool, est, sans contredit, d'après les journaux anglais, le bâtiment le plus extraordinaire qui ait encore traversé l'Atlantique. Il a excité à Liverpool la surprise et l'admiration de tout le monde. *Le Massuchusetts* est le premier bâtiment ayant l'hélice pour auxiliaire de la voile, et destiné à servir la ligne de New-York à Liverpool, sur laquelle d'autres navires du même genre vont être établis. Il a été construit à Boston. il est de 800 tonneaux, mesure américaine, il a 155 pieds de long et 33 pieds de large. Ses machines sont de 280 chevaux ; il est gréé comme un navire ordinaire. Les bas-mâts sont d'une hauteur prodigieuse et la cheminée est très basse ; ses cabines sont spacieuses, bien aérées par un nouveau procédé et aménagées pour 40 passagers. L'hélice est d'un nouveau modèle, elle peut s'enlever et se remettre en place avec la plus grande facilité. Quand elle ne fonctionne pas, elle reste derrière, placée perpendiculairement, et alors *le Massachusetts* devient tout-à-fait un navire à voiles. L'hélice est puissante, à elle seule elle donne douze nœuds au navire. On ne se fait pas une idée des moyens ingénieux qui s'emploient à bord pour serrer, carguer les voiles, pour prendre des ris, etc. C'est la première fois que les machines sont employées en haut. Plusieurs fois le navire a été appareillé sous toutes voiles, en vingt-cinq minutes. Il y a à bord du *Massachusetts* quatre canots de sauvetage. Comme preuve de ce que peut le génie et l'intelligence des Américains en matière de construction, tout banc, siège, tabouret peut devenir une embarcation de sauvetage, ayant des compartiments et flotttant, même avec le poids d'un homme. Jamais on n'avait si ingénieusement combiné tant de moyens de salut. Sur l'eau, rien n'est plus élégant et plus beau que *le Massachusetts*.

UN PARI ANGLAIS. — On connaît l'excentricité de nos voisins d'outre-mer en fait de paris ; en voici un nouvel exemple, dont le dénouement a été malheureusement bien tragique, et qui pourra avoir quelque retentissement devant les tribunaux. Trois Anglais de distinction dînaient dans le plus comfortable restaurant de Saint-Germain ; leur couvert avait été mis dans un salon situé au rez-de-chaussée, dont les fenêtres ouvrent sur la rue. Ils en étaient au dessert, et l'un d'eux s'amusait à jeter des fruits à deux petits mendiants piémontais, lorsque vint à passer un homme traînant une petite voiture chargée de pêches de vignes. — Voici des pêches moins belles que celles que nous venons de manger, dit un Anglais, et que cependant je crois meilleures. — Auriez-vous donc envie d'y goûter ? répliqua un des convives. — Pourquoi pas ? J'en mangerais bien quelques douzaines. — A présent, au moment de prendre le café ? Oh ! (Cette exclamation parut choquer fortement le premier interlocuteur, et, soit qu'il se piquât au jeu, soit que ce fût d'avance un parti pris) : — Je parie mille livres (25 000 fr.), dit-il, que je mange tout de suite deux cents de ces pêches. — A quoi bon ? vous vous ferez du mal. — Je parie... Ah ! vous avez peur ? — Je tiens le pari.

Le marchand ambulant fut appelé. Il avait été stipulé dans l'intervalle que les pêches seraient mangées sans sucre et sans le secours d'aucune boisson. Le promoteur du pari choisit parmi les fruits les plus mûrs et les plus sains, puis il commença gravement à les dévorer. Le premier

pense.

» J'ai l'honneur, etc.

» **THOMAS**, moulinier. »

MARTYROLOGE DES TRAVAILLEURS. — La maison qui s'élève devant la halle aux Poissons, à l'angle nord-ouest de la rue Rambuteau et de la pointe Saint-Eustache, a été le théâtre de deux bien malheureux accidents. Hier dans l'après midi, vers une heure, et ce matin à huit heures, deux ouvriers sont tombés du deuxième étage. Tous deux sont grièvement blessés.

UNE RIVALITÉ. — Avant-hier, vers dix heures du soir, les passants rue Richelieu, près du Théâtre-Français, furent soudainement effrayés par la détonation d'une arme à feu qui venait de partir de ce côté. Deux coiffeurs, le sieur Ed. F.... et le sieur L..., étaient, en assez mauvaise intelligence par suite d'une rivalité d'état ; plusieurs fois déjà des paroles dures avaient été échangées entre eux, mais on ne pensait pas que le motif futile qui les divisait pût les porter l'un ou l'autre à aller au-delà des épithètes ou des injures. Cependant, avant-hier, dans la soirée, s'étant rencontrés tout deux près du Théâtre-Français, les anciennes querelles furent reprises, et après une discussion assez vive, dans laquelle les adversaires en étaient arrivés au dernier paroxisme de la colère, l'un d'eux, le sieur F... tira précipitamment de sa poche un pistolet chargé ; fort heureusement, la précipitation qu'il y avait mise occasionna une violente secousse qui fit partir l'arme avant qu'elle ne fût entièrement dégagée, et le sieur L... ne fut pas atteint ; mais il fut tellement épouvanté, qu'il s'esquiva sans vouloir donner aucune explication sur les causes de l'attentat dont il venait d'être l'objet. Quant au sieur F..., il fut arrêté au moment même pour être remis à la disposition de la justice. Indépendamment du pistolet, il était aussi porteur d'un poignard.

CHRONIQUE AGRICOLE.

AMÉLIORATION DE LA RACE BOVINE. — Lorsque le ministère de l'agriculture introduisit en France les bœufs de la race *Durham* qui étaient destinés, disait-on, à supplanter bientôt toutes nos races indigènes, nous élevâmes le premier la voix pour signaler les dangers d'un projet aussi téméraire. Nous avons lutté long-temps, dans la presse agricole, contre l'engouement irréfléchi des novateurs, qui ne tenaient compte ni des principes scientifiques, ni de l'expérience acquise, qui dédaignaient également l'étude des lois naturelles et l'enseignement des faits. Il nous a fallu de longues années pour dissiper les illusions qui avaient malheureusement séduit le plus grand nombre des agronomes ; maintenant, on commence à apprécier avec plus de calme la valeur relative des Durham, et des races si variées qui existent depuis des siècles sur le territoire français ; on comprend que ces races indigènes ont leur raison d'être ; que leurs qualités ou leurs défauts se sont développés et perpétués, non point par l'effet du hasard, mais régulièrement et conformément à des principes dérivant de la nature du sol et du climat.

L'administration elle-même a senti qu'elle avait été trop loin en manifestant une préférence exclusive pour les Durham ; elle a reconnu qu'elle engageait les éleveurs dans une voie mauvaise, au point de vue physiologique et économique, et, sans fausse honte, elle est sagement revenue sur ses pas. Au dernier concours de Poissy, M. le ministre de l'agriculture s'est expliqué sur ce sujet avec une netteté remarquable.

« Par bestiaux améliorés, a-t-il dit, j'entends ceux qui sont le mieux appropriés aux conditions diverses de production et de vente, dans lesquelles se trouvent les agriculteurs. L'administration doit se garder de tout système exclusif : dans un pays aussi grand et aussi varié que le nôtre, il y a

---

mou la remplaçaient. Il se rendit aussitôt au pied du grand mât où fumaient tous les officiers ; mais à peine y fût-il arrivé qu'il entendit Mornan qui, pour n'en pas perdre l'habitude, s'amusait à gasconner Napoléon.

— Oh ! oh ! commissaire, cette fois-ci, plaisanterie à part, c'est bien vous qu'elle regarde ; il n'y a plus à en douter.

A ce mot, Raoul se retourna subitement, et aperçut Julia assise à bâbord. Ses yeux noirs ouverts avec curiosité se portaient sur lui-même avec une fixité extraordinaire ; mais comme il se trouvait placé à peu près dans l'alignement et derrière Napoléon, Mornan même se figurait réellement que cette œillade de la jeune fille était à l'adresse du commissaire.

Raoul avait déjà fait pour se retirer un mouvement brusque, qui avait dû être remarqué de Mlle de Meillan, lorsqu'il réfléchit que ce serait peut-être indiquer aux autres le but et la direction des regards de Julia. De plus, avouons-le, il se sentait le désir de s'assurer par lui-même de l'état de convalescence où elle se trouvait ; car cette maladie dont il se savait la cause volontaire, et que le docteur certifiait véritable, confondait toutes ses idées sur cette femme. Il commençait déjà à se repentir, non de sa haine, mais de sa vengeance.

Il alluma aussitôt un cigare pour se donner une contenance dans ce groupe. Mornan, le seul avec lequel il eût pu causer, était en avant, et trop à découvert pour qu'il s'approchât de lui ; il se tint donc caché, examinant attentivement Julia par les jours que laissaient de temps en temps les officiers derrière lesquels il s'était placé.

— Savez-vous, commissaire, continuait Mornan, que je ne l'ai jamais vu plus jolie ? Ce grand châle, ce petit bonnet à l'enfant, cette physionomie pâle et souffrante... Décidément j'en deviendrais presque amoureux, si je pouvais avoir des chances à côté de vous. Vous êtes un bien heureux scélérat ! Mais allez donc lui tenir compagnie, elle ne demande que cela. Oh ! voici l'autorité qui vient vous couper l'herbe sous le pied.

— Je croirais assez que le commandant en tient, dit le commissaire, mais...

Une moue importante compléta l'idée fanfaronne de Napoléon.

M. de Saint-Cric, tout en causant avec Mlle de Meillan qui lui souriait parfois, jetait de temps en temps un coup-d'œil investigateur sur le groupe des officiers.

— Je pense que mon état-major appelle le départ avec une grande impatience, surtout depuis quelques jours où je suis dans la nécessité de les empêcher de descendre à terre. Heureusement la brise se fait petit à petit, et j'espère que cette après-midi nous dirons adieu sans regret à Algésiras. Tenez, voici M. de Mombrun ; il n'est certes pas le plus gai.

Raoul, en effet, traversait, la tête baissée, le gaillard d'arrière, pour se rendre à l'escalier, qu'il descendit rapidement sans avoir salué personne ; la distance, il est vrai, était assez grande pour qu'on pût à la rigueur s'en dispenser.

Une rougeur parut sur les joues pâles de Julia ; elle était tellement légère qu'elle dût échapper au commandant, qui, pourtant, avait les yeux sur elle.

Le docteur arriva sur le pont au moment où le commandant, sous un prétexte de service, s'excusait de quitter Mlle de Meillan.

— Mademoiselle, il ne faut pas rester plus long-temps à l'air, le vent devient froid et la fièvre pourrait revenir.

Puis l'examinant avec des yeux dont la fixité curieuse la troublait :

— Mais est-ce que vous ne venez pas d'avoir un léger frisson ?

— Je ne... je ne pense pas, docteur...

— Pardon, mademoiselle, j'en suis certain ; croyez-moi, descendez au plus tôt.

— Vous avez raison, docteur, je vais vous obéir. Vous voyez que je suis une malade bien docile.

— Selon l'occurrence, reprit Alophe en souriant et en donnant un coup-d'œil au groupe placé au milieu du grand mât.

Julia comprenant sans doute cette allusion à la disparition de Raoul, regarda un instant le docteur avec un air de prière si expressif qu'il semblait dire : Ne devinez pas tout haut ! Puis, soutenue par sa femme de chambre, elle descendit chez elle.

Comme chacun l'avait prévu, la brise permit dans la soirée de mettre sous voiles, mais ce ne fut que vers les trois heures du matin que la frégate commença à entrer dans l'Océan.

Un léger incident survint de minuit à quatre heures, pendant le quart de Raoul. Quoique sans grande importance actuelle, il doit être signalé, car notre livre est l'histoire fidèle des petits évènements de mer, et c'est par eux que le lecteur arrivera à la connaissance parfaite de tous les caractères que nous avons mis en scène.

Vers une heure du matin, Raoul veillait avec une grande attention dans ce passage obligé de tous les navires qui veulent entrer dans la Méditerranée, lorsque les hommes placés exprès devant annoncèrent l'arrivée à contre-bord de cinq ou six navires qui devaient être fort près pour qu'on pût les apercevoir par une nuit aussi noire.

Il envoya aussitôt prévenir le commandant qu'il était très exposé à un abordage, malgré les feux de position de la frégate.

M. de Saint-Cric demanda qui était de quart, et lorsque le timonnier lui eût nommé M. de Mombrun :

— Dites à l'officier de service, ajouta-t-il, que j'ai confiance en lui, qu'il se tire d'affaire.

Raoul n'avait pas attendu la venue du commandant sur le pont pour manœuvrer autant que possible de manière à éviter un abordage ; mais il ne put s'empêcher de dire à l'audition de la réponse de l'autorité :

— Tout cela est fort bien, il a confiance en moi ; mais j'aimerais autant qu'il sauvât ma responsabilité. Si nous donnions une poignée de main à l'un de ces bâtiments, c'est lui qui passerait au conseil d'enquête s'il était sur le pont.

Néanmoins Raoul, faisant gouverner de devant, eut l'habileté ou plutôt le bonheur (ce qui est souvent la même chose en marine) de n'aborder personne ; à quatre heures il rendit le service, fort content d'aller se reposer après un quart d'inquiétudes continuelles.

EDOUARD PUJOL.

Lieutenant de vaisseau.

(*La suite à demain.*)

On dit souvent : « Froid comme de la glace, » on devrait dire : « Froid comme un public anglais ; » mais la glace elle-même ne recèle-t-elle pas dans son cristal le principe du feu ?

M. Emile Prudent, notre grand pianiste, vient d'en faire deux fois l'expérience à Boulogne, sur la colonie anglaise qui peuple aux trois quarts cette charmante cité, assise d'une façon si poétique sur le bord de la mer. Deux fois M. Emile Prudent a soulevé des orages d'applaudissements et de transports, deux fois il a électrisé son auditoire par l'éclat et la puissance de son jeu, par la suavité et le charme de ses mélodies ; la commotion a été si forte qu'on en a ressenti l'effet au delà du détroit, et nos voisins d'outre-Manche voudraient à leur tour se faire électriser par M. Prudent. Ils désirent entendre glisser, tonner ou pleurer sous ses doigts magiques la musique de Mendelssohn et de Beethoven, les airs puissants ou plaintifs des *Huguenots* et de *Lucie*. Il est bien juste, en effet, que Londres fasse aussi connaissance avec le troisième personnage de cet harmonieux triumvirat, Thalberg, Listz, Prudent, où le public ne veut voir que des Octaves.

» Depuis quelques années, la race anglaise de Durham ayant été vantée par de nombreux et savants agronomes, la Vendée n'a pas non plus voulu long-temps rester en arrière. A des prix considérables on s'est procuré des sujets mâles, soit à Alfort, soit au haras du Pin, et aujourd'hui M. Gentils, de Fontenay, possède *Coudissart*, un des beaux sujets de cette race.

» Avant de pénétrer plus avant dans mon sujet, il est utile, ce me semble, de se demander à quelle contrée de l'arrondissement peut convenir cette race, et si elle doit être propagée sans mélange, ou bien si l'on doit avoir recours au croisement de ses sujets avec les animaux du pays.

» Les Anglais, en créant les Durham, n'ont pas eu pour but d'en faire des bêtes de travail, car des formes colossales, un ventre volumineux, des cuisses et des épaules massives, charnues, un dos large, des côtes arrondies, une tête petite, un cou court, des membres grêles, un fanon peu développé, indiquent que leur but a été d'en faire uniquement des animaux de boucherie, s'engraissant promptement et ayant des masses charnues, principalement dans les régions où la viande est de qualité supérieure. Il est aussi aisé de voir que, pour nourrir une telle race, il faut en abondance de nourrissants fourrages. Propager en *Plaine* ou en *Bocage* de tels animaux, même en les croisant avec ceux de la localité, ce serait rendre un bien mauvais service à l'agriculture de ces contrées, où il faut des bestiaux qui non-seulement travaillent, mais encore qui puissent avec peu s'entretenir dans un état satisfaisant d'embonpoint. A l'exception donc de quelques riches propriétaires, qui, par caprice plutôt que par besoin réel, voudraient posséder une telle race, il y aurait erreur, mais erreur bien préjudiciable à introduire et propager les sujets.

» Le marais possède d'assez grands et fertiles pâturages, récolte assez de foin pour nourrir d'aussi volumineux animaux que ceux de Durham, et cependant l'on ne doit pas y introduire le pur-sang; car, quoique les animaux de ces vastes exploitations rurales nommées *cabanes* ne soient soumis qu'à un travail très modéré, ce travail serait encore beaucoup trop fort pour des animaux exclusivement destinés à la boucherie. Il faudrait alors ou renoncer à la culture, et il y aurait perte très considérable pour les cultivateurs, ou bien faire le labourage avec des chevaux, ce qui, vu la nature du sol, sera toujours très difficile, sinon impossible, à exécuter. En unissant les taureaux de la race anglaise avec les femelles du pays, on en obtient des produits qui, bien qu'ils soient moins propres au travail que les sujets de la localité, sont généralement regardés comme très convenables. Mais, pour le moment, il y a nécessairement perte pour ceux qui, les premiers, se livrent à de tels croisements; et demander à des fermiers, pour améliorer les animaux du pays, et conséquemment les propriétés qu'ils exploitent, des sacrifices pécuniaires, n'est-ce pas commettre une inconséquence, pour ne pas dire plus? car ils savent bien eux que si, dans dix ans, le produit des bestiaux s'est élevé d'un cinquième, je suppose, les propriétaires les forceront à augmenter d'autant au moins les prix des fermes.

» Il serait à désirer qu'une chose facile à réaliser, mais qui ne se réalisera pas, eût lieu : c'est que les sacrifices fussent faits par les propriétaires eux-mêmes; ce serait semer pour récolter plus tard. Ce que je dis ici est peine perdue, je le sais; car demander, pour l'avancement de l'agriculture, des sacrifices d'argent à ces riches bourgeois ou banquiers de Paris ou de Nantes, ils vous répondront chemins de fer, ou bien hausse ou baisse des fonds anglais. Plusieurs ne connaissent de leurs propriétés que les revenus, quelques-uns n'ont jamais eu la curiosité de visiter les lieux dont ils sont propriétaires.

» On doit, ce me semble, en unissant la race de Durham avec celle du pays, se contenter d'un premier croisement, c'est-à-dire ne pas accoupler les produits de ces deux races encore avec le pur-sang de la première, car alors les animaux perdraient incontestablement toute aptitude au travail, la race du pays s'effacerait, et, je crois, il faut autant que possible éviter ceci. En unissant, au contraire, entre eux les sujets d'un premier croisement, et en ayant soin de revenir aux Durham après chaque quatre ou cinq générations, on pourrait obtenir d'excellents résultats.

« L'utilité de revenir au pur-sang anglais après un certain laps de temps est, je crois, incontestable, car l'*influence du climat effacerait, à son tour, les caractères, les qualités de la race de Durham.*

» Comme on le voit, il faut, pour arriver à un résultat satisfaisant, beaucoup de soins, beaucoup de persistance.

» Si, dans les exploitations rurales où à la fois il est indispensable de faire travailler les animaux de l'espèce bovine et de se défaire du superflu des élèves à l'âge de deux ans, la cause de la lente propagation des croisements des Durham avec les animaux du pays est on ne peut plus simple; il est loin d'en être de même pour les propriétaires des villes, par exemple, qui tous n'ont des vaches uniquement que pour le lait.

» Les produits femelles provenant de l'union de la race anglaise avec celle du pays produisent incontestablement une quantité plus considérable de lait que nos meilleures laitières de la localité. Les frais plus considérables de nourriture seraient amplement compensés par l'augmentation des produits qu'on en retirerait, et les veaux vendus à la mamelle, étant d'un volume et d'un poids beaucoup plus considérables, auraient une valeur plus grande aussi.

» On conçoit ici l'inutilité de s'arrêter à un premier croisement; plus il y aura du Durham dans les laitières, plus les produits augmenteront. Plus tard même ce pourrait être une source où l'on viendrait chercher la race presque pure. Ainsi donc je ne crois pouvoir trop recommander aux personnes qui ont des vaches uniquement destinées à produire du lait pour leur consommation, et à celles qui, à titre de cheptel, donnent aux cultivateurs des environs des vaches laitières, de croiser leurs femelles bovines avec la race de Durham. »

Ce Mémoire, que nous empruntons à l'*Indicateur de Fontenay*, contient d'excellentes choses, et nous ne saurions trop louer ce que dit l'auteur sur les devoirs des propriétaires ; mais nous ferons remarquer à M. Ayraud qu'il n'est pas tout-à-fait conséquent avec lui-même lorsqu'il engage les éleveurs à répéter sans cesse le croisement des Durham pour obtenir une race laitière à caractère fixe, après avoir admis que la fixité des races dépend du climat. C'est parce que l'on a méconnu ce principe, que nos meilleures races chevalines sont presque entièrement abâtardies, comme l'a parfaitement démontré M. Lecorné, dans un savant mémoire qui n'est pas suffisamment connu. M. Ayraud est un vétérinaire instruit et studieux, il reconnaîtra que ses paroles ont été un peu plus loin que

coloration brune que commence aujourd'hui la difficulté.

» Dans mon opinion, elle n'a rien de nuisible pour l'économie; l'usage des tubercules malades comme aliment me l'a démontré, et les expériences de M. Bonjean sont plus rassurantes encore.

» Ainsi donc, la mesure d'interdiction des pommes de terre malades pour la fabrication des eaux-de-vie, proposée dans l'excellent rapport de M. Dieudonné, me semble exagérée.

» Cette matière brune, qui résiste aux acides ainsi qu'aux alcalis les plus énergiques, me paraît analogue, sinon identique, avec celle qui colore les utricules des fruits qui se gâtent, et qui donne aux feuilles qui se détachent des rameaux la couleur brune qu'on leur connaît.

» La maladie doit être, suivant moi, considérée comme l'effet d'une épidémie, conséquence naturelle du temps que nous avons éprouvé cette année et non par contagion.

» Dans le principe, on a fait descendre le champignon des feuilles dans les tiges, et, de ces dernières, dans le tubercule. Cette idée est ingénieuse, mais malheureusement un fait capital est venu la contredire. On ne trouve aucun filament à l'intérieur du tissu des tubercules au début de la maladie, et je ne sache pas qu'on ait observé le *botrytis* à la surface des tubercules malades. Les nombreuses moisissures qu'on y remarque appartiennent à d'autres genres: et j'ajouterai encore un mot, monsieur le directeur, c'est que les séminules (spores) du *botrytis* sont d'un volume beaucoup plus considérable que les petites ouvertures (stomates) que présente l'épiderme des feuilles par lesquelles on a, dit-on, inoculé le champignon.

» Mais quelle est la cause qui altère les pommes de terre? qui a porté des atteintes si profondes sur certains tubercules? Je dirai franchement que je n'aurais à présenter, sur ces diverses questions, que des hypothèses gratuites, car la pathologie des plantes est encore enveloppée d'une grande obscurité, sans qu'on puisse toutefois en accuser le zèle des botanistes. »

Nous entendrons, sans doute, lundi prochain, à l'Académie des Sciences, la réponse du savant professeur à qui cette lettre est réellement adressée.

ELIZÉE LEFÈVRE.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS — 15 OCTOBRE.

Les *Débats*, la *Presse* et le *Constitutionnel* donnent en premiers-Paris les rapports adressés d'Afrique au ministre de la guerre.

Le *Constitutionnel* affirme, d'après un journal, que M. de Marcillac, préfet de la Dordogne, a été mandé à Paris pour donner des explications sur la publication de la lettre du maréchal Bugeaud.

Un autre journal affirme que M. de Marcillac va être destitué. D'un autre côté, le *Journal de Rouen*, à ce que dit toujours le *Constitutionnel*, annonce que M. de Marcillac s'était empressé d'écrire à M. le ministre de l'intérieur pour lui expliquer comment cette publication avait eu lieu. D'après sa déclaration, la lettre de M. Bugeaud contenait un post-scriptum, lequel était à peu près ainsi conçu : « Communiquez ma lettre au *Conservateur*, et pressez-en l'insertion. » M. de Marcillac cherchait donc à se mettre à l'abri derrière cette sorte d'injonction du maréchal Bugeaud.

« Nonobstant, ajoute la même feuille, M. de Marcillac sera révoqué; mais on l'a prévenu qu'il ne s'agit que d'une pure comédie, et que, plus tard, il sera indemnisé de la complaisance avec laquelle il se laissera mettre à la réforme.

La *France*, au sujet de l'enquête sur les travailleurs de France, demandée par le journal l'*Epoque*, pense qu'elle a peut-être mis le doigt sur une triste vérité, en qualifiant, dans son dernier numéro, cette demande d'enquête, de belle et bonne spéculation, de ce qu'on appelle la *pêche à l'abonné*. Répondant à un article de l'*Epoque* où se trouvent ces paroles : « Nous reconnaissons à l'ouvrier le droit de ne pas travailler, si tel est son bon plaisir, toutefois en lui laissant la responsabilité de sa paresse. Il peut se croiser les bras, aller se promener, si bon lui semble, sans s'inquiéter de ses besoins et de ceux de sa famille, » la France fait les réflexions suivantes, que nous sommes heureux de reproduire, en la félicitant d'entrer dans une voie aussi sage que généreuse :

« Non sans doute, il n'est pas juste que l'ouvrier puisse attenter à la fortune de l'industriel ; non, il n'est pas juste, il n'est pas légal et de droit que cet ouvrier mécontent, indiscipliné, mutiné, force la main à ses camarades, pour les entraîner par la crainte, la violence ou l'erreur, dans sa propre mutinerie. Mais aussi, hâtons-nous de le dire, ce qui n'est ni juste, ni équitable, ni de saine morale, c'est que le monopole contraire soit dévolu aux maîtres, à ces mêmes industriels dont on veut sauvegarder les intérêts et les droits. Or, c'est là précisément le dangereux, l'épouvantable écueil dans lequel tombent constamment les adversaires des classes laborieuses ; c'est là qu'aboutissent tout droit les doctrines du journal auquel nous répondons. »

HALLE DE PARIS.

14 oct.			15 oct.		
Arrivages	2837 q. 04 k.		Arrivages	769 q. 20 k.	
Ventes	2870	30	Ventes	742	62
Restant	26669	62	Restant	26696	30
Cours moyen	41,79		Cours moyen	42,12	
Cours-taxe	41,79		Cours-taxe	41,90	

Cote administrative.

	14 oct.					15 oct.				
Gruaux	17 q.	27 k.	56,10	à	57,30	« q.	« k.	00,00	à	00,00
1re	273	18	42,00	à	43,85	173	98	42,00	à	43,65
2e	348	54	39,80	à	41,40	108	33	38,85	à	41,70
3e	26	02	30,55	à	36,95	25	12	32,50	à	35,05
4e	12	00	26,10	à	27,40	«	«	00,00	à	00,00
A liv.	2080	25	38,20	à	44,60	141	30	00,00	à	39,50

... — EMY, confectionneur, rue du Chevalier-du-Guet, 7. Juge commissaire, M. Jouet; syndic provisoire, M. Geoffroy, rue d'Argenteuil, 41. — LACHOUILLE, marchand de vins à Passy, rue des Bons-Hommes, 7. Juge commissaire, M. de Rotrou; syndic provisoire, M. Hénin, rue Pastourel, 7. — BODELET, menuisier à la Chapelle Saint-Denis, Grande-Rue, 27. Juge commissaire, M. de Rotrou; syndic provisoire, M. Tiphagne, rue de la Boule-Rouge, 20. — COURTIGNON, entrepreneur de charpente, faubourg Saint-Denis, 189. Juge commissaire, M. Barthelot; syndic provisoire, M. Pellerin, rue Lepelletier, 16. — MAZUASSENS, négociant, rue Bergère, 7. Juge commissaire, M. Gallais; syndic provisoire, M. Hénin, rue Pastourel, 7. — BONNET, négociant, rue des Vieux-Augustins, 52. Juge commissaire, M. Gallais; syndic provisoire, M. Hénin, rue Pastourel, 7.

Bourse du 15 octobre 1845.

La bourse a ouvert en baisse, mais, après quelque hésitation, les cours se sont généralement raffermis. Rente et chemins de fer, tout a fini au dessus des cours d'hier. Le Nord a été un instant à 816 fr., mais il est remonté à 822 fr. 50 demandé, et a rallié toutes les autres lignes. La Vieille-Montagne a remonté de 50 fr.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant: Rente belge 1842, 103 1/2. — Dette intérieure, 31 1/4. — Chemins de: La Teste, 205. — Bordeaux, 690, 688 75, 690. — Montereau, 516 25, 515. — Actions de: Zinc Vieille-Montagne, 7700, 7725, 7750. — Id. nouv., 3000. — Lin Maberly, 710. — Obligations de: Orléans, 1255. — Rouen, 1035. — A terme: Emprunt, 83 45 fin cour. — Banque de France, 3380, 3385. — Naples, 101 65, 101 80.

	1er C.	P. H.	P. B.	Der C.	b.
5 0/0 compt....	117 90	117 90	117 90	117 90	117 90
— fin cour....	118 «	118 «	117 95	118 «	117 95
3 0/0 compt....	83 35	83 40	83 35	83 40	83 35
— fin cour....	83 35	83 40	83 35	83 40	83 35

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville....	1440 «	« «	« «	5 0/0 Bge 1840.	100 5/8	« «	B. « 1/8
B. de France....	3375 «	« «	B. 10 «	— Portugais....	« «	« «	«
C. Gon. 1000....	1155 «	1160 «	H. 5 «	Esp. D. active.	« «	« «	«
C. Gan. 1000....	1145 «	« «	« «	5 0/0 Naples....	101 50	« «	H. « 15
C. hypot....	625 «	622 50	« «	— Romain..	102 7/8	« «	«
4 Canaux....	1257 50	« «	« «	Obl. Piémont.	« «	« «	«

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	DIFe.		DIFe.
St-Germ....	« «	« «	« «	Au 15, 1102 50, 1103 75.	B. 3 75
V. r. d....	« «	« «	« «	— 541 25, 510.	H. 1 25
— r. g....	365 «	367 50	H. 1 25	— 365, 366 25.	H. 1 25
Orléans....	1242 50	« «	H. 2 50	— 1235, 1246 25, 1245.	H. 10
Strasb....	277 «	278 75	H. 1 25	— 278 75.	
Rouen....	1065 «	« «	H. 5 «	— 1060, 1067 50, 1062 50.	H. 7 50
Havre....	« «	« «	« «	— 870, 875.	H. 5
Marseille....	1040 «	« «	H. 1 25	— 1038 75, 1035, 1042 50.	H. 5
Vierzon....	« «	« «	« «	— 790, 795 [illegible].	H. 3 75
Nord....	817 50	823 75	H. 5 «	— 816, 825, 822 50.	H. 5
Fampoux....	« «	« «	« «		

LONDRES, 13 oct.		PARIS, LE 15 OCTOB. PRIMES.	COULISSE.
Consol.	93 3/8 1/2	3 0/0 F. c. 83 45, d. 50.	Av. 83 35.
Esp. 3 0/0	26 1/4	F. p. 83 70 d. mp. 83 85, 83 75 d. 50.	Ap. 83 47 1/2.
Portug.	61	5 0/0 F. c.	B. du Trés.
Mexic.	31 1/2	F. p. 118 75, 118 50 d. 50.	3 0/0 à 3 1/2.
Brésil.			
5 0/0 hol.	94 3/8		F. c. [illegible]
2 1/2 de.	60 1/2	Orléans, 1255 d. 20. 1265 d. 10 au 31.	3 0/0 p.
Rouen.	41 1/2, 42	Nord, 822 50, 832 50 d. 20. 835, 840 d. 10 au 31	5 0/0 6, 7 1/2 [illegible]
Orléans.	49		

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 109,50 à 00,00; courant du mois, 111,50 à 111,00; 2 derniers mois, 113,50 à 00,00; 4 premiers 1846, 115,00 à 115,50.

LILLE. — Colza, 104,00 à 103,75. — Œillette rousse, 83,50 à 00,00. — Lin, 90,00 à 00,00. — Gameline, 93,00. — Chanvre, 95,00. — Voitures, 6,25.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 136,00 à 00,00; novembre en avril, 110,00 à 00,00; 4 mois d'été, 110,00 à 111,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 87,50 à 88,00.

SUIFS de place (les 50 kil.), toujours 61 fr. La consommation paraît augmenter. — Suifs de Russie disponibles, 62 fr. — 2 derniers mois 1845 et 2 premiers mois 1846, 63 fr.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 16 octobre.

7 h. 1/2 OPÉRA. —
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Phèdre. Mariage forcé.
7 h. 1/4 OPÉRA-COMIQUE. — Fra Diavolo. Marie.
7 h. 1/2 ITALIENS. — I Puritani.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Diable à quatre. Gants jaunes. Un Tour.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Professeurs. Samaritaine. Les Enfants. Le Diable.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Chacun. Changement. Couleurs. La Vie.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Les Bains à domicile. L'Almanach Bagnolet.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — La Dame de St-Tropez. Babiole.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Paris et la Banlieue.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Les Sept Châteaux.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
6 h. 1/2 COMTE. — Mort aux Rats. 2 Chasseurs. 3 Jambes. 7 Ogres.
7 h. 1/2 FOLIES. — Prix de Vertu. Gig-Gig. Jeune Homme. L'Orage.
7 h. LUXEMBOURG. — Agent matrimonial. Résurrectionnistes. L'Ile.
BEAUMARCHAIS. — Les Ebénistes. Les Malheurs. Le Gamin. Intermède.
PANORAMA (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et compagnie, rue du Croissant, 16.

[illegible]

Nous ne proscrivons pas la concurrence ; nous croyons, au contraire, que l'émulation, que la lutte pacifique des travailleurs doit enfanter les résultats les plus heureux, et perfectionner indéfiniment tous les produits industriels.

Mais tout principe d'action a besoin, pour fonctionner régulièrement, d'un procédé, d'un appareil, d'un mécanisme spécial. Plus le principe est puissant, plus il est nécessaire de l'environner de garanties.

Aussi la concurrence, que nous appelons de tous nos vœux, doit-elle accepter des conditions d'ordre et de sincérité. Nous voulons une concurrence loyale, véridique. Ce que nous réprouvons, c'est la concurrence telle qu'elle existe de nos jours, la concurrence effrénée, *anarchique*; et lors même que cette épithète ne se trouverait pas sous notre plume, elle doit être sous-entendue dans tous les anathèmes que nous portons contre la concurrence. Cette distinction était formulée, du reste, dans l'article auquel le *Courrier* répond aujourd'hui. Nous regrettons qu'il ne l'ait pas aperçue.

Quels sont les résultats de la concurrence anarchique? En premier lieu, la falsification des denrées. Dès que certains marchands, afin d'enlever à leurs confrères une clientelle, insuffisante pour les nourrir tous, ont imaginé d'étendre le vin avec de l'eau et des matières colorantes, de mêler du plâtre à la farine, d'étirer les draps outre mesure, et, par toutes ces fraudes, de diminuer leurs frais sans abaisser leur recette, tous les marchands, menacés d'une ruine complète, ont été conduits à prendre le même chemin; la fraude s'est introduite partout. Dans les aliments, dans les boissons, dans les vêtements, dans tous les produits, se glissent des substances inutiles ou nuisibles au consommateur. La santé publique en souffre ainsi que l'honneur national, et nos produits décrédités perdent à l'étranger des débouchés importants. Ce mal existe-t-il, oui ou non? Est-il causé par la concurrence anarchique, oui ou non? Nous prions le *Courrier français* de nous répondre.

Nous avons dit et nous répétons que la concurrence, privée de règle et de lumière, amène les crises industrielles et les banqueroutes. — Oui, nous répond le *Courrier*, l'excès de la concurrence produit ces maux, « mais cet excès a pour cause l'ignorance des » besoins réels de la consommation, ou un défaut d'étendue des » marchés. » Nous sommes parfaitement d'accord avec le *Courrier* sur cette question, car nous appelons concurrence anarchique la liberté laissée aux industriels de lutter entre eux et de produire indéfiniment, alors qu'ils manquent de renseignements sur les besoins de la consommation, et que leurs débouchés sont incertains. A notre avis, la prévoyance de l'Etat doit aller jusqu'à fournir au commerce et à l'industrie des lumières sur les chances d'écoulement, sur les facilités de placement des diverses denrées. Tant que les industriels rivaliseront dans les ténèbres, sur la foi de renseignements individuellement surpris et souvent perfides, il y aura tantôt engorgement, tantôt disette de tel ou tel produit; les crises tion de plusieurs maisons de commerce qui veulent s'assurer la possession exclusive d'un marché, et qui, sous main, longtemps avant le besoin, lorsqu'une denrée est à vil prix, s'en emparent afin de faire la loi et de ruiner les autres maisons quand l'instant de la demande sera venu? Erreur! nous dit le *Courrier français*, l'agiotage et l'accaparement proviennent le plus souvent du monopole, c'est-à-dire de l'absence même de la concurrence. — Vous vous trompez. Quand le monopole n'est pas établi par une loi comme l'est en France celui des tabacs, le monopole est un effet au lieu d'être une cause; c'est un effet de l'accaparement produit lui-même par la licence commerciale, par la concurrence effrénée. Livrez la concurrence à elle-même, laissez tout faire, tout passer, et parce que vous n'aurez pas voulu organiser avec prévoyance une liberté sage, toute liberté vous sera enlevée; les gros capitaux feront la loi. Capables de supporter des sacrifices considérables, les riches compagnies feront des avances pour accaparer, s'il s'agit d'approvisionnement; elles transporteront à bas prix et à perte, s'il s'agit de roulage, et quand les petits marchands, les petits voituriers auront disparu du champ de bataille, vous verrez naître et grandir entre les mains des vainqueurs le plus despotique, le plus absolu des monopoles.

Résumons-nous :

Comme le *Courrier français*, nous apprécions les avantages de la concurrence, mais nous voulons qu'elle soit organisée. A notre avis, on prononce des paroles fatales, quand on dit aux industriels : Disputez-vous la palme, l'Etat vous regarde et vous laisse faire; votre lutte, en dernière analyse, aura pour issue d'offrir au consommateur les meilleurs produits au meilleur marché possible. Cette thèse, long-temps admise par les économistes, et consacrée par notre législation, sauf un petit nombre de cas, favorise le règne de tous ces fléaux que le *Courrier* nomme, avec raison, les maladies de l'industrie.

Nous aimons, nous voulons la concurrence, mais à condition qu'elle cessera d'être anarchique, et qu'elle se soumettra, comme toutes les libertés, à des garanties.

Pour obvier à la falsification des denrées, nous demandons, en attendant une réforme plus radicale, que la législation augmente ses prévisions, sa sévérité, et que pour toute nature de denrée des marques de fabrique permettent, en cas de fraude, de faire remonter la responsabilité du délit jusqu'à son auteur. La constatation des provenances développerait, du reste, entre les fabricants une rivalité d'honneur qui restreindrait la falsification sans emploi de la pénalité; la fraude est anonyme de sa nature. Plus tard, si la vie collective s'introduit dans les mœurs de la nation, si la commune adopte la méthode des approvisionnements unitaires, il sera facile de généraliser les mesures que l'état emploie à l'égard de ses établissements, et de faire vérifier par des hommes de l'art la bonne qualité de chaque denrée. Le commerce de détail et le sables solidairement des désastres commerciaux qui s'accompliraient dans leur sein. Le corps commercial assureur de lui-même vis-à-vis de la société tout entière, serait intéressé à s'organiser rapidement, de manière à restreindre la quotité des faillites dans une immense proportion.

Toutes ces mesures ne réaliseraient pas l'organisation définitive, et à nos yeux, providentielle de l'industrie, mais elles sont progressives, et la concurrence exercée dans de pareilles conditions, conservant la puissance d'être utile, aurait perdu celle de nuire. Ainsi, nous répondons par une distinction aux objections que le *Courrier français* nous pose à l'égard de la concurrence. Nous la proscrivons, ou, suivant l'expression de notre adversaire, nous l'exorcisons quand elle demeure, comme aujourd'hui, à l'état de lutte effrénée.

Nous la bénirons quand elle se sera soumise à des règles, et nous croyons que dans un meilleur avenir, devenue véridique, loyale, elle contribuera puissamment au bonheur de l'humanité.

Nous apprécierons incessamment les opinions du *Courrier français* touchant le salaire.

Revue germanique.

LA PRUSSE TELLE QU'ELLE EST ET TELLE QU'ELLE POURRAIT ÊTRE (1)

Tout le monde connaît la caricature de *l'homme qu'on aime pour lui-même*. « Mon mari, dit la femme, n'est pas beau, il s'en faut; » il n'est pas bon, au contraire, car il me bat tous les jours; il n'est » pas sage non plus, car il aime à boire; enfin il n'a aucune qua- » lité : c'est l'homme qu'on aime pour lui-même. »

On peut en dire autant de la Prusse. C'est l'Etat qu'on aime pour lui-même. Il n'est pas beau, tant s'en faut; il n'est pas bon, au contraire, il poursuit souvent les hommes de cœur et de progrès; il n'est pas sage, car de temps à autre il commet les extravagances les plus incompréhensibles; et cependant on l'aime : républicains, socialistes, monarchistes, teutonistes, tous aiment la Prusse. Ils l'attaquent, la gourmandent, crient à la tyrannie; mais dès qu'un voisin fait mine d'intervenir pour plaindre ce pays, ils répètent les paroles de la femme battue, dans le *Malade imaginaire*, et s'écrient : « Que vous importe! nous voulons être battus, molestés, » mis en prison, jugés et condamnés. Cela nous amuse! »

Ceci n'est point une plaisanterie. J'ai vu des démagogues exaltés, des philosophes athées, des communistes enragés passant une moitié de leur vie à attaquer la Prusse, et l'autre moitié à la défendre, dès qu'un étranger avait la maladresse d'être de leur avis sur le premier point. J'en ai tiré la conclusion que tous les Alle-

(1) Cet article est traduit d'un livre écrit en allemand sous le titre : *Essais politiques et sociaux sur la Prusse et l'Allemagne*. Ce livre, qui devait paraître il y a deux ans à Stuttgardt, a été saisi par la police, sur la réclamation de l'ambassadeur autrichien, auquel toutefois l'ambassadeur prussien a refusé de se joindre. Cet ouvrage vient d'être réimprimé à Darmstadt où il a paru la semaine passée.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

VENDREDI 17 OCTOBRE 1845.

Entre le premier et le deuxième volume de DERRIÈRE LE GRAND MAT, le feuilleton de la *Démocratie pacifique* publiera le quatrième volume du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE, de M. ALEXANDRE DUMAS.

MARTIN CHUZZLEWITT, roman en quatre volumes de CH. DICKENS, traduit par Mme BELLOC, suivra le roman de M. Pujol.

Les personnes qui s'abonneront à partir du 15 octobre, recevront : 1° les trois premiers volumes du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE; 2° le roman entier de M. E. CAMUS, UNE FILLE DU PEUPLE; 3° ce qui aura paru déjà de DERRIÈRE LE GRAND MAT.

DERRIÈRE LE GRAND MAT (1).

CHAPITRE XVI. — QUATRE BLESSURES.

Mlle de Meillan sentit un mieux réel en se réveillant, le lendemain, à une dizaine de lieues du détroit.

L'envie de se justifier dans l'opinion de Raoul, le désir violent de savoir comment il se trouvait au courant des antécédents de sa vie de jeune fille, peut-être même un autre sentiment plus impérieux (s'il en est qui puissent l'emporter chez une femme sur la curiosité), avaient dû contribuer à ce rétablissement.

Il n'est point de mal physique que la présence d'une idée dominante, d'un vouloir de femme ne puisse faire oublier; tant il est vrai que le péché mignon de notre mère commune est réellement le défaut de la cuirasse féminine.

(1) Voyez les numéros du 2 au 16 octobre.

Aussi Julia profita-t-elle de cette amélioration dans son état, quoiqu'elle n'eût pas totalement recouvré ses forces, pour arriver de bonne heure sur le gaillard d'arrière, malgré les exhortations du docteur, qui n'eut pas le courage de lui rappeler la docilité dont elle s'était vantée la veille.

Néanmoins, si le désir de voir de Mombrun avait amené Mlle de Meillan sur le pont, il fut un peu trompé. Raoul y parut une fois, il est vrai, après le déjeuner, mais à peine eût-il donné un seul coup d'œil à Julia, qu'il disparut aussitôt, comme pour se punir d'avoir cédé à cet attrait involontaire.

Telle était la situation morale de notre héros, dont les idées et les sentiments avaient beaucoup changé à l'égard de cette jeune fille.

La douleur d'avoir causé avec intention (il s'en accusait du moins) la maladie qui la rendait si languissante et si pâle, avait, par réaction, diminué de beaucoup la haine qu'il lui portait.

Toutes les vengeances qui dépassent le but ont cet effet rétroactif.

Pourtant, quoiqu'il se sentit attiré vers elle sans se l'avouer, il en était encore au début, à la première période de l'attrait qui rapproche l'homme de la femme; il éprouvait un vif désir de voir Julia, mais nullement celui d'être aperçu d'elle.

Ce second degré de l'échelle du sentiment n'avait pas été franchi par lui; il se cachait, au contraire, quand le regard questionneur de la jeune fille se posait sur lui; mais n'hésitait plus à l'examiner à la dérobée, tout en ressentant un remords de ce plaisir.

Le vent avait assez fraîchi pour rendre le roulis incommode; mais, comme la frégate avait le cap en route, les bonnettes et les catacoès furent rétablis.

Le commandant quittait à peine Julia, malgré l'indifférence assez marquée qu'elle lui montrait. Il arriva peu d'instants après elle sur le pont; mais elle avait beau jeter les yeux sur son livre aussitôt qu'elle le voyait approcher, M. de Saint-Cric ne paraissait pas comprendre la gêne où il la mettait; il avait d'ailleurs des formes si agréables, un à-propos de petits soins si prévenants, qu'il réussissait presque toujours à se faire pardonner cette importunité constante.

L'après-midi se passa ainsi, le commandant n'abandonna le pont que pour aller pointer la carte et rectifier la route.

Quatre heures arrivèrent enfin : nous sommes portés à penser que Julia avait attendu cet instant de la journée avec une sorte d'impatience; peut-être même ses observations sur le service du bord, l'avaient-elle instruite de l'ordre dans lequel les officiers se succédaient au quart, car sa physionomie s'éclaircit visiblement, et ses yeux quittaient à chaque instant son livre pour se porter vers l'escalier par où devait monter le remplaçant d'Antoine.

Plus pâle et plus triste que jamais, Raoul parut sur le pont. Une légère émotion se montra sur les joues de Mlle de Meillan qui fit presque malgré elle une faible inclinaison de tête, lorsque de Mombrun, pour se conformer à l'usage, porta la main à sa casquette en se présentant sur le gaillard d'arrière. N'y eût-il personne sur le pont, le commandant lui-même salue chaque fois qu'il y arrive.

— Vous avez, monsieur, dit Antoine à Raoul qui l'avait rejoint, toutes les voiles du grand largue, les bonnettes et les catacoès. Service ordinaire du soir, faire avertir le commandant à six heures.

Et Raoul, sans oser jeter un coup d'œil en arrière, remplaça Antoine sur le banc de quart.

Il existe sans doute entre individus qui ont une raison de se rapprocher ou de fuir un sixième sens qui les prévient de leur présence réciproque. Pourquoi n'arriverait-on pas à démontrer que la pensée, qui se communique avec la promptitude de la lumière, est soumise aux mêmes lois et se développe dans les mêmes conditions que ce fluide?

Ne prouve-t-on pas algébriquement que le rayon de lumière réfléchi par une goutte d'eau produit l'arc-en-ciel?

Au surplus, démontrée ou non, la présence de Julia sur le pont était révélée à Raoul sans qu'aucun organe externe l'en eût averti : il sentait l'influence magnétique du regard et de la pensée de la jeune fille, qui réclamait impérieusement un coup d'œil; il lui fallut toute sa force morale pour ne point tourner la tête en arrière.

Une demi-heure se passa ainsi. M. François vint annoncer le dîner. Julia se leva avec une sorte de contrariété, et ne put s'empêcher, avant de quitter le pont, de jeter une dernière fois les yeux sur Raoul, qui ne bougeait pas.

De Richeville et Mornan, invités à dîner chez le commandant, qui, on le voit, savait accoupler les caractères, se rendirent aussitôt chez M. de Saint-Cric.

Remplacé par Antoine, un quart d'heure après le départ de Julia, Raoul descendit au carré, où il ne resta pas long-temps : toute société lui était à charge dans l'état de malaise où il se trouvait. Il sentait l'obligation de se raisonner, pour ne pas obéir à l'attrait puissant qui l'entraînait vers Julia, et pour retrouver surtout les motifs de haine dont il se faisait un devoir.

Dites donc aux hommes de prendre leur conscience pour guide!

Revenu sur le pont, il s'efforça de remercier le hasard qui le délivrait de Julia, il pensait que les personnes invitées chez le commandant prolongeraient le dîner assez tard pour qu'elle ne pût remonter dans la soirée.

[illegible] de la nouvelle [illegible] allemande, avait même que l'ancien empire, quoique vermoulu, fût tombé complètement en ruines.

Il ne faut pas croire que la guerre de Sept-Ans ne fut qu'une guerre de cabinet. Frédéric en comprenait parfaitement la portée quand il disait : « J'étais sûr de vaincre, car je représente le progrès. » Joseph II ne se fit pas non plus illusion. Il sentit que pour résister à la Prusse, il faudrait que l'Autriche fit peau neuve et entrât franchement dans la voie du progrès. Ce n'est pas sur le champ de bataille qu'il combattit son ennemi, mais sur le champ des réformes religieuses et politiques. Malheureusement Joseph II mourut trop tôt. Dès lors la Prusse n'avait plus besoin de progresser. Elle était toujours en avant de l'Autriche, qui, faute d'esprit, de talent et de génie, se donna la mission facile de conserver. Gardienne d'un cimetière, elle conserve la mort !

Ce premier principe révolutionnaire de la Prusse a été dirigé au nom de l'Evangile, contre le règne et les privilèges des prêtres romains.

Le second principe, qui date de 1813, est dirigé contre les privilèges de la naissance. C'est l'œuvre de Hardenberg, qui, en cela, a suivi les conseils de Mirabeau.

Chose curieuse ! Napoléon a été renversé par Mirabeau. Ce dernier avait adressé à Frédéric-le-Grand une lettre dans laquelle le grand orateur français expose les principes d'une constitution démocratique pour un état monarchique. C'est cette lettre qui, en 1813, a servi au ministre Hardenberg pour la reconstitution de la Prusse, au nom de laquelle le peuple allemand a pris les armes contre Napoléon. C'est à cette constitution que la Prusse doit :

D'abord, sa landwehr ;

Puis, sa loi municipale et communale, beaucoup plus démocratique que celle de la France ;

Et, enfin, l'égalité devant la loi pour tous les citoyens, si tant est que cette égalité puisse exister dans une société où le capital, l'argent, ce roi des rois, est despote absolu de toutes les classes. Depuis lors, la Prusse a essayé de rétrograder et de fausser souvent les éléments démocratiques de la constitution de 1813, mais il lui est arrivé ce que l'écrivain Bœrne a si bien défini par une image : Quand on mure la cheminée, disait-il, la fumée étouffe les habitants.

Le parti teutonique est également une conséquence de ce système bâtard entre la conservation et le progrès. Il ne faut pas croire que ce parti haïsse la France ; au contraire. Il voudrait seulement la guerre avec la France, pour prendre une seconde fois les armes comme en 1813, et imposer ses conditions au gouvernement. Ce parti est, en Allemagne, ce qu'est le parti anglophobe en France. En criant contre la perfide Angleterre, on désire exciter la France à une guerre avec l'Angleterre, pour reconquérir des libertés intérieures qu'on s'est laissé escamoter. Ce qui prouve que le parti teutonique ne veut pas autre chose pour l'Allemagne, c'est qu'il admire Napoléon. Après avoir aidé à le renverser, le parti teutonique l'a presque déifié.

Plus le gouvernement prussien rétrogradait à l'intérieur, par mille petites mesures réactionnaires et tracassières, plus les démocrates allemands criaient contre la France et ses vues secrètes sur les provinces du Rhin. Aujourd'hui la tactique a changé. On ne crie plus contre la France, mais contre la Russie. Là, du moins, il y [illegible] fausse et le hasard de la naissance a fait place au hasard de la fortune. Puis, le chiffre des populations n'y est pour rien. Aucune ville ne peut élire plus de trois députés. Berlin, la capitale intelligente avec 350 000 âmes, n'a pas plus de députés que telle ville de province qui n'en a que 20 000. Cologne, peuplée de 70 000 âmes, n'a que deux députés, tandis que Danzig et Kœnigsberg, avec 60 000, en ont trois, et ainsi de suite. Les *Etats provinciaux*, si libéraux qu'ils soient, ne peuvent donc pas être comptés pour une représentation nationale, et forcément le roi de Prusse devra faire un pas vers une constitution plus libérale et plus bourgeoise; mais ce pas ne mettra pas encore la Prusse dans la situation qui lui est assignée par la providence.

N'importe, qu'elle marche toujours en avant, elle arrivera ; mais qu'elle se garde bien de faire aujourd'hui, un pas en avant, et demain deux pas en arrière. C'est là la marche des gouvernements qui bronchent et qui tombent. Un gouvernement peut reculer, un peuple ne recule jamais. Est-ce que l'Allemagne est restée stationnaire parce que l'Autriche le voulait? Au contraire !

Nous essaierons prochainement d'esquisser la Prusse telle qu'elle pourrait être.

ALEXANDRE WEILL.

(*La suite prochainement.*)

Le *Journal de l'Aveyron* se distingue, malgré son caractère officiel, par une certaine indépendance d'esprit qui lui permet d'accueillir des travaux de haute économie politique, des vues puisées directement à la science sociale. Nos amis reconnaîtront dans l'article suivant, que nous empruntons au *Journal de l'Aveyron*, une plume à eux connue, et tout le monde y verra des aperçus aussi féconds qu'ingénieux sur le sujet en question.

IMPOT DU SEL.

Moyen de la supprimer sans réduire le budget et sans grever les contribuables d'aucune nouvelle charge (1).

Ce titre paraîtra un peu long et très paradoxal. Pour la longueur, je prends condamnation, mais non pour le paradoxe. Loin de là, je me fais fort d'éblouir, par l'évidence lumineuse de mes propositions, quiconque n'aura pas un mètre d'écailles sur les yeux.

L'impôt du sel est définitivement jugé et condamné. Agriculteur ou non, chacun comprend qu'un impôt est inique quand il pèse sur les besoins les plus impérieux des classes pauvres, et, de plus, absurde quand il paralyse la production des objets les plus précieux pour la santé publique et la richesse nationale, tels que les bestiaux. Aussi son abolition, tout au moins sa réduction notable, est-elle devenue le *delenda Carthago* des cultivateurs. L'Aveyron y est plus intéressé que tout autre pays.

Mais aux réclamations universelles le ministre des finances oppose une fin de non-recevoir dont on ne peut méconnaître l'importance. « L'impôt » du sel, dit-il, donne au budget 60 à 70 millions. Si on les retranche, où » les retrouver? Il faudra un nouvel impôt qu'accueillera la même impopu- » larité, et une plus grande sans doute, parce qu'il ne sera pas allégé par » l'habitude. »

(1) Fragment d'un mémoire sur l'*organisation de l'agriculture en France*, ou *plan de politique agricole*, dont un résumé a été récemment présenté à la Société d'agriculture de l'Aveyron.

[illegible] Troisième source de revenu, la correspondance [illegible] un an, le gouvernement établit le long des chemins de fer des télégraphes électriques, invention la plus merveilleuse, ce me semble, que l'esprit humain ait encore réalisée, au moyen de laquelle deux individus placés l'un à Paris, l'autre à Rome, peuvent causer ensemble avec la même facilité que s'ils étaient dans la même chambre. Ces télégraphes électriques, s'ils sont, comme les aériens, réservés aux conversations politiques, auront beaucoup de loisirs; ne pourrait-on les mettre, moyennant salaire, à la disposition des particuliers? Il suffirait d'annexer à chaque télégraphe un bureau pour inscrire les dépêches à transmettre, avec l'adresse du correspondant, et au télégraphe de destination un bureau chargé d'informer les intéressés de l'arrivée des dépêches dont ils auraient à venir prendre connaissance, si même on ne les envoyait tout simplement sous forme de missive par le bureau de poste le plus voisin. On sait quel est pour le commerce le besoin des rapides informations; en peu de temps tous les négociants seraient obligés d'entrer en rapports médiats ou immédiats avec une station télégraphique. La presse périodique tout entière serait amenée à y recourir pour n'être pas en arrière des informations des particuliers. Les familles elles-mêmes [illegible] demanderaient au télégraphe les renseignements d'un grand [illegible] viens que les lettres d'amour persisteraient à préférer la boîte de la poste, mais où serait le mal que celle-ci conservât des revenus? Comme l'établissement des télégraphes électriques serait évidemment productif, au lieu de les rattacher seulement aux chemins de fer, ce qui n'offre d'autre avantage qu'une surveillance plus facile, on pourrait en sillonner en tous sens le pays, qui offrirait ainsi comme un merveilleux réseau produit par l'infini entre-croisement des pensées, courant silencieusement sur des fils légers et liés par le sentiment d'une plus vive intimité, les cœurs, les esprits et les intérêts.

Quatrième source de revenu, *les assurances*. — Aujourd'hui, les compagnies d'assurances prélèvent d'énormes bénéfices sur les citoyens; pourquoi l'Etat ne leur ferait-il pas concurrence? Il a toute montée une organisation de percepteurs, pour qui le prélèvement des primes d'assurance ne serait qu'une légère aggravation de travail, compensée par une légitime élévation de salaire. Ses frais d'administration seraient peu de chose, tandis qu'ils absorbent la meilleure part des primes dans les compagnies. Grâce à cette économie, l'Etat pourrait baisser considérablement la prime; par où tout le monde serait invité à se faire assurer; dans peu, il deviendrait l'assureur universel de l'universalité des valeurs, et couvrirait l'universalité des sinistres, bel effet de solidarité qui déchargerait les propriétaires de ces cruelles angoisses qui troublent, par un levain d'inquiétude et d'amertume, tous les plaisirs dont la nature a doté les travaux agricoles.

Cinquième source de revenu, *les mines*. — Aujourd'hui, par le plus incroyable aveu d'impuissance, la loi autorise des concessions gratuites de mines, propriété nationale, à des particuliers ou à des compagnies qui, par ce don généreux, se trouvent enrichis du soir au lendemain. Jamais on n'a vu si prodigue abnégation. Que, par déshérence, le domaine des [illegible] appartienne à l'Etat, si le gouvernement en faisait cadeau à des particuliers, on n'aurait pas assez de cris d'indignation. Et l'on ne s'indigne pas de voir donner *gratis* des propriétés en houille ou minerai dont la valeur ne se compte que par millions! La Russie, la Prusse, l'Allemagne entière, tous ces pays que dédaigne l'esprit français, n'ont pas commis pareille sottise, et les bénéfices de l'exploitation des mines, confiée aux ingénieurs des gouvernements, entrent tout entiers dans les caisses de l'Etat et non dans celles de quelques compagnies privilégiées!

Sixième source de revenu, *les irrigations*. — On a souvent parlé de l'avantage qu'offrirait un plan général de canalisation. S'il était un jour exécuté, quels revenus ne donneraient pas les concessions des prises d'eau pour l'irrigation, des chutes d'eau pour l'industrie!

Septième source de revenu, *le remplacement militaire*. — La morale et la justice ne cessent de protester contre le scandale des trafics auxquels se livrent les courtiers de remplacements militaires pour leur compte personnel ou celui des compagnies qui les emploient. Qui empêcherait l'Etat de [illegible]

Cette lutte de la crainte et de l'espoir, du penchant et de ce qu'il nommait la raison, lui fit passer une heure pendant laquelle les officiers étaient montés pour fumer leurs cigares, puis redescendus pour organiser leur partie de boston, jeu qu'estimait fort le commissaire et même Jouffran, qui donnait souvent des avis très sages sur la manière de jouer le picolo.

L'officier de service se trouva donc seul sur le pont lorsque le commandant, prévenu à six heures, donna l'ordre de laisser porter d'un quart.

Il se plaça aussitôt à côté de la roue du gouvernail, pour mettre la frégate dans la nouvelle route indiquée. Mais sous cette allure, le navire recevant la brise presque de l'arrière, se prit à rouler avec assez de violence pour qu'il fût parfois nécessaire de se tenir.

Raoul suivait encore attentivement le mouvement d'arrivée du bâtiment pour s'assurer de la nécessité de changer la direction des vergues, lorsque dans le trajet de la voilure à la boussole, son regard croisa celui de Mlle de Meillan, que le roulis obligeait à se cramponner à la rampe pour atteindre la dernière marche de l'escalier.

Malgré l'impression de cette rencontre, un bon mouvement porta de Mombrun à s'avancer pour aider Mlle de Meillan, mais il le réprima bientôt, autant à cause de l'émotion grande qu'il éprouvait, que pour ne pas violer les scrupules connus de cette jeune fille. Elle arriva enfin avec bien de la peine jusque sur le pont, passa tout près de Raoul qui ne la salua point, et saisit une des cordes qui pendaient en abord par le travers du mât d'artimon.

Raoul, violemment agité, sentait son cœur battre avec force : le corps courbé, la tête baissée vers la boussole, il restait dans cette position gênée, n'osant affronter le regard de Julia, dont il ne pouvait apercevoir que de côté le bas de la robe et les brodequins noirs.

Après quelques instants d'hésitation il allait se décider à quitter cette pose forcée en relevant la tête, lorsque ces petits pieds qui captivaient son attention se mirent à marcher vers lui, avec une précipitation involontaire et comme entraînés malgré eux par la pente subite de la frégate. Il se redressa aussitôt et reconnut que Mlle de Meillan venait d'abandonner le cordage dont elle s'était saisie, soit que dans son état maladif elle manquât de force pour se maintenir contre la violence du roulis, soit qu'absorbée par la présence de Raoul, elle en eût oublié la nécessité.

L'élan d'humanité fut plus vif chez Raoul que le sentiment de répulsion qu'il s'efforçait d'entretenir, et la voyant aussi brusquement jetée vers lui, il s'élança d'un bond au devant d'elle pour l'arrêter au passage.

Deux autres personnes avaient partagé l'intention généreuse de Raoul, mais sans réussite. Toutes deux s'étaient arrêtées en route : le chef de timonnerie, Renard, placé près de Raoul, et le commandant qui montait l'escalier.

Le premier était tombé lourdement sur le pont, victime d'un faux pas, et le second, trop loin de Julia, avait reconnu qu'il n'arriverait pas à temps. Raoul seul put donc la saisir par le bras pour l'empêcher d'aller se meurtrir contre le mât d'artimon.

— Oh ! ne me touchez pas ! avait laissé échapper Julia d'une voix faible, plus tremblante d'émotion que de crainte ; mais cette phrase était loin d'avoir l'expression acerbe qu'elle lui avait donné dans d'autres occasions ; prononcée ainsi, elle était plutôt une prière qu'un ordre.

Raoul, sans dire un seul mot, la conduisit toute troublée à la place qu'elle venait de quitter, et le commandant franchit les dernières marches de l'escalier.

Soit qu'il fût rassuré sur le sort de Mlle de Meillan, soit que l'intérêt du service dominât toutes les autres pensées de M. de Saint-Cric, il abandonna la scène qui se passait derrière pour jeter un coup d'œil sur la voilure de la frégate.

Le jeune officier s'apercevant sans doute aussi, malgré son émotion, de l'augmentation du vent, avait déjà laissé Julia pour s'occuper du navire, lorsqu'il l'entendit s'écrier avec l'émotion d'une douleur vivement sentie :

— O mon Dieu ! il est blessé !

Puis oubliant et sa faiblesse et le roulis qui venait d'exposer si récemment sa vie, elle lâcha la corde qui lui servait de point d'appui pour se pencher vers le chef de timonnerie étendu sur le pont.

— Où souffrez-vous? fit-elle avec un ton de charité intraduisible. C'est en cherchant à me retenir que vous vous êtes blessé ! Je ne me le pardonnerai pas.

— Allez prévenir le docteur ! dit aussitôt Raoul.

A peine eût-il donné cet ordre, que les mots suivants prononcés avec une ironie fort distinguée se firent entendre derrière lui :

— La galanterie, monsieur, est une qualité fort apréciable chez un officier français : mais il en est d'autres plus nécessaires à un officier de marine. Votre vergue de bonnette de perroquet est cassée et vous n'en savez rien.

L'amour-propre de Raoul recevant un choc si violent allait le porter à répondre de façon à se mettre complètement dans son tort, lorsque Julia, sans comprendre exactement le motif du reproche qu'il venait d'essuyer, se releva avec élan et s'écria :

— La galanterie, monsieur le commandant, qui m'a peut-être sauvé la vie, peut prendre le nom d'humanité. Et se tournant vers Raoul, elle allait sans doute confirmer cette pensée en lui adressant un remercîment particulier ; mais ce dernier, quoique vivement froissé, remontait sur le banc de quart pour songer au bâtiment, car, à bord, le service a le pas sur toutes choses.

— Etiez-vous vraiment en danger, mademoiselle ? reprit aussitôt M. de Saint-Cric, avec l'air d'un repentir sincère ; je m'en veux beaucoup d'avoir été aussi sévère envers M. de Mombrun ; j'aurais dû lui rendre grâce, au contraire, de son mouvement généreux, eût-il, pour vous sauver, laissé briser toute la mâture.

Raoul n'entendit pas cette phrase, car il s'occupait activement de faire disparaître les bonnettes de perroquet et les catacoës.

Le docteur Alopha arrivait en courant, et passait derrière au moment où le commandant finissait ses excuses à Mlle de Meillan. Cette dernière se dispensa d'y répondre pour s'adresser au docteur :

— Ah ! monsieur, voyez donc ce qu'a ce pauvre homme, qui vient de se blesser pour moi.

— Oui, mademoiselle, répondit Alopha ; mais, permettez-moi de vous dire que votre place n'est pas sur le pont par un roulis pareil, et surtout par une soirée aussi humide ; descendez, je vous en prie.

— Oui, docteur, promettez-moi seulement de venir me trouver aussitôt que vous aurez vu ce brave homme, que vous oubliez pour moi, ajouta-t-elle avec vivacité ; il vous attend.

— Je vous le promets, mademoiselle.

Julia quitta le pont en jetant un dernier coup d'œil plein de reconnaissance à Raoul, dont le regard ému, profond, ne se détourna pas d'elle ; et le docteur arriva près du père Renard, qui poussait de temps en temps un gémissement sourd.

— Eh bien ! qu'y a-t-il donc, vieux brave ?

— Ah ! je souffre, major !

— Voyons cela, mais il ne faut pas gémir comme une petite fille ; un vieux loup de mer comme vous, qui a fait les guerres de l'Inde avec l'amiral Duperré, ça n'est pas pardonnable !

— C'est justement ça ! major, c'est sur cette frégate-là que mon bras a servi de logement à un biscayen ; voilà pourquoi ça me démange un peu.

Le chef de timonnerie s'était cassé le bras en voulant se retenir dans sa chute ; deux timonniers le soutinrent pour le conduire à l'hôpital, où le docteur se mit en mesure de réduire la fracture.

Raoul, toujours debout sur son banc de quart, pendant que le commandant se promenait pensif sur le gaillard d'arrière, se trouvait ballotté entre deux émotions bien différentes. L'espèce d'humiliation qu'il venait de subir de la part de l'autorité, et l'attrait irrésistible que lui ins[illegible]

[illegible] pour le recrutement, simple extension des fonctions du bureau actuel de recrutement.

Les innovations 3, 5 et 6 sont les seules qui demanderaient des avances pour l'exécution des travaux; mais le bénéfice étant certain, pourquoi s'y refuserait-on? Toutes les autres ne sont que des manipulations de fonds, sans primes et commissions, sans déboursés.

J'avoue ne pas entrevoir d'objection même plausible à mes propositions. Je serais heureux qu'en développant celles qui entrront dans leur esprit, les lecteurs du *Journal de l'Aveyron* vinssent apporter leur part de lumières à la solution d'un problème d'où dépend la prospérité agricole de la France, et particulièrement celle de l'Aveyron. Que le sel soit libre comme l'air et l'eau, suivant l'énergique expression d'un congrès agricole d'Allemagne, et la production des bestiaux prendra dans nos pays un développement si considérable et à des prix de revient si modérés, que le bœuf du Rouergue, le bœuf national par excellence, régnera en maître sur tous les marchés du Midi, et peut-être sur ceux de ces états limitrophes qui, grâce à un meilleur système d'impôts, lui font une si rude concurrence. Le moment est favorable, maintenant que les chambres sont saisies de la question, pour donner la résistance [illegible] des finances par l'énergie et l'unanimité du sentiment public. Que les apôtres de cette grande réforme, et l'Aveyron en compte d'aussi éminents par leur science que par leur zèle, veuillent bien considérer qu'il ne s'agit pas de compenser le déficit par de mesquines [illegible] d'autres branches de service, suivant les errements stériles de notre libéralisme, mais par la création de nouvelles sources de richesse [illegible], en faisant de l'État, trop souvent simple instrument de compression ou d'administration improductive, un serviteur laborieux, qui rende aux [illegible] toutes les sources que son organisme lui permet, et remplisse ses caisses [illegible] des travaux et non plus par des *contributions*. Poursuivi au nom de ces principes de la nouvelle économie sociale, le triomphe de la réforme sera plus facile et bien autrement fécond pour la grandeur de la France.

JULES DUVAL.

La discussion dans la chambre des nobles à Dresde, sur les néo-catholiques, a été très animée et remplie d'intérêt. La plupart des orateurs se sont prononcés pour le mouvement. Nous regrettons de ne pouvoir pas reproduire en entier le discours du docteur Ammon. Cet orateur, après avoir prouvé que le mouvement religieux est déjà plus fort que la résistance du gouvernement, insiste pour que le gouvernement reconnaisse officiellement les néo-catholiques et leur église. Notre constitution, a-t-il dit, assure à chacun la liberté de conscience; mais si ce n'était que la conscience intérieure que l'état garantit aux citoyens, ce serait une pure dérision, comparable à la *liberté* que Rome accordait à Savonarole et à Jean Huss sur le bûcher. Non, il faut que chacun ait non-seulement le droit de penser, mais celui d'exprimer sa pensée, de s'associer avec celui qui pense comme lui, et d'adorer Dieu à sa manière. Le néo-catholicisme est l'aurore d'une ère nouvelle. Il n'est au pouvoir de personne de l'arrêter, pas même avec la force des armes. Le catholicisme romain, par ses manœuvres et ses tendances rétrogrades, a cru de nouveau pouvoir établir son despotisme; la lettre d'un simple curé a renversé son œuvre d'un demi-siècle. L'apôtre a dit: Il faut que tout ce qui est décrépit meure et tombe. Si les gouvernements sont assez fous pour s'appuyer sur le tronc vermoulu du passé, ils s'affaisseront sous leur propre poids et deviendront la risée de tous les hommes de cœur et de progrès. Un autre orateur, tout en faisant ses réserves sur la profession de foi des néo-catholiques, approuve leurs principes d'amour et de confraternité, et con-

[illegible] Buenos-Ayres lui-même [illegible] France et l'Angleterre ont pris une part plus ou moins directe, et par lesquels elles ont reconnu, de la manière la plus explicite, l'indépendance entière et absolue de la république de l'Uruguay.

Dans un tel état de choses, les soussignés croient nécessaire d'entrer dans des explications plus précises que celles qu'ils ont eu l'honneur de communiquer à Son Excellence le ministre des affaires étrangères de la République-Orientale, sur l'objet et l'esprit de la mission qu'ils ont à remplir de concert.

L'objet de cette mission est indiqué par les traités de 1828 et 1840: c'est l'indépendance parfaite et absolue de l'Uruguay. Maintenant, pour que l'indépendance puisse exister, il est nécessaire que les troupes, l'escadre et toute espèce d'influence quelconque de Buenos-Ayres disparaissent du pays, et que le peuple de la République-Orientale soit parfaitement libre d'élire, suivant les formes prescrites par les lois et la constitution, le chef qui devra présider à ses destinées.

On a essayé de justifier les attaques persévérantes du gouvernement de Buenos-Ayres contre l'Uruguay, en donnant comme prétexte la part que les étrangers ont prise à la défense du pays. Mais ces étrangers n'ont pris les armes qu'après l'invasion de l'armée buenos-ayrienne sur le territoire de la république; ils ne les ont pas prises, comme les troupes de Buenos-Ayres, par ordre de leurs gouvernements respectifs, pour servir des projets ambitieux, mais d'un accord spontané et pour protéger leurs personnes, leurs familles, leurs propriétés contre la violence et la spoliation qui les menaçaient. Enfin, ces étrangers eux-mêmes n'ont pas de plus ardent désir que de revenir à leurs occupations paisibles et lucratives, aussitôt que le rétablissement d'une parfaite indépendance dans la République Orientale leur permettra de le faire en sûreté.

L'esprit de la mission qui a été confiée aux plénipotentiaires de France et d'Angleterre est celui d'un entier désintéressement. Les soussignés ne s'abaisseront pas à réfuter les absurdes calomnies qui ont attribué de perfides projets d'invasion aux puissances intervenantes; mais ils déclarent, d'un commun accord, qu'ils ne prétendent en aucune façon réserver à leur gouvernement respectif une portion quelconque de la domination et de l'influence illégitime qu'ils combattent et combattront toujours, de la part du gouvernement de Buenos-Ayres. Quel que soit le chef que le peuple de la République Orientale juge convenable de placer à sa tête, pourvu que le choix soit fait avec une entière liberté, et conformément aux lois constitutionnelles, les soussignés sont prêts à le reconnaître au nom de la France et de l'Angleterre.

La seule espèce d'influence que les soussignés désirent exercer, c'est une influence de paix et de conciliation. Ils veulent amener les Orientaux de tous les partis à mettre un terme à des discordes civiles qui ne peuvent que profiter à leur ennemi commun et précipiter leur pays dans un abîme de maux. Les soussignés ont besoin du concours sincère et entier du gouvernement oriental pour accomplir cette sainte tâche de réconciliation, et ils connaissent assez ses intentions patriotiques à cet égard pour ne pas craindre un refus en lui demandant une assurance solennelle de son entier concours.

Les soussignés profitent avec plaisir de la circonstance pour renouveler à V. Excellence l'assurance de leur haute considération.

GORE-OUSELEY. — Baron DEFFAUDIS.

En conséquence de la résolution des gouvernements de France et d'Angleterre, de combattre actuellement et toujours les prétentions du gouvernement de Buenos-Ayres, à dicter au peuple de Montevideo le choix de son président, les escadres anglaise et française ont saisi la division de blocus, débarqué les hommes et expédié l'amiral Brown et ses équipages à Buenos-Ayres; ils ont ensuite étroitement bloqué les ports de Buceo, de Coloria, et d'autres points du territoire montevidéen, qui pouvaient fournir des approvisionnements au général Oribe. 1 500 à

Les lettres de Constantinople du 24 septembre, qui nous arrivent par la voie de l'Allemagne, annoncent que le parti rétrograde gagne de plus en plus en influence. Chosrew-Pacha est en grande faveur, et il est probable qu'il sera nommé grand-vizir. Les deux pachas de la Bosnie ont déjà paru plusieurs fois devant le conseil-d'Etat pour s'expliquer sur la collision qui a eu lieu sur la frontière d'Autriche. L'affaire sera probablement arrangée à l'amiable.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — L'embarquement des troupes destinées pour l'Algérie a commencé; le 38e régiment de ligne, qui tenait depuis peu de jours garnison à Marseille, s'est embarqué avec le maréchal. Le retard dans l'embarquement du maréchal, arrivé le 11 à Marseille et parti seulement le 13, a été causé par le mauvais temps. — On travaille activement à bord de toutes les frégates à vapeur en commission de port, pour les disposer incessamment au transport des troupes dont le gouvernement vient de décider l'envoi dans la province d'Oran. — Un haut fonctionnaire de la Banque de France, M. Verues, est arrivé à Alger pour y établir le comptoir autorisé. — Le vice-roi d'Alexandrie se propose, dit-on, de tenir au Caire un grand conseil pour aviser aux moyens d'établir une nouvelle taxe sur les propriétaires, afin de compléter les sommes nécessaires à l'exécution des travaux du barrage du Nil. S. A. vient aussi de décréter l'établissement d'une raffinerie de sucre dans la Haute-Egypte. — La statue de lord Byron, par Thorwaldsen, est arrivée au collège de la Trinité, à Cambridge, et sera bientôt placée dans la bibliothèque. — La collecte faite aujourd'hui par MM. les jurés de la première quinzaine de ce mois s'est élevée à la somme de 200 fr.; qui a été attribuée: 100 fr. aux jeunes orphelins, et 100 fr. à la colonie de Mettray.

M. Granier de Cassagnac a déposé aujourd'hui une plainte en diffamation au parquet de M. le procureur du roi, en raison d'affiches placardées sur les murailles de Paris, annonçant la mise en vente d'une brochure intitulée: *Vénalité de la presse*, par Constant Hilbey, ouvrier.

UN ÉBOULEMENT A MONTMARTRE. — Dans la nuit de jeudi à vendredi un énorme monticule de la butte Montmartre, dépendant des terrains appartenant à MM. Feutrier et Ferrier, s'est détaché et est venu broyer la boutique d'un charron, située au pied de la butte. Personne n'a péri; mais tous les locataires voisins de ces éboulements se hâtent de déménager.

UNE PAUVRE FAMILLE. — Un affreux malheur est arrivé, ce matin, à onze heures et demie, au bas de la rue Saint-Denis. La femme Vermeil, demeurant passage St-Victor, gagne péniblement sa vie en jouant des airs sur un orgue de Barbarie placé sur un petit chariot qu'elle traîne, aidée de sa fille aînée, âgée de 10 à 12 ans. Derrière l'orgue, dans un petit fauteuil, est placée une pauvre petite créature de 4 à 5 mois! On sait combien la rue Saint-Denis est étroite près de la place du Châtelet; or, une voiture arrivant brusquement a renversé et écrasé l'orgue, le chariot et l'enfant. L'enfant, affreusement mutilé, a été relevé mourant par la pauvre mère dont la douleur ne peut se dépeindre. Cette malheureuse femme a pu porter elle-même son enfant à l'Hôtel-Dieu.

TOLÉRANCE RELIGIEUSE. — On écrit de Tain, au journal le *Rhône*:

[illegible] la conduite de Julia, en apparence si touchante, si noble, si vraie.

Parfois, son amour-propre offensé lui reprochait de n'avoir rien répondu à l'apostrophe si poliment mordante du commandant, car il était certes plus essentiel d'arrêter Julia que de sauver une vergue de bonnette; mais le premier de ces événements ne pouvait entrer en ligne de compte dans le service du bord, et de quelque façon que survienne une avarie, l'officier de quart en est responsable envers le chef: l'observation la plus blessante, lorsqu'elle ne porte pas à faux, n'autorise de réponse que si elle est grossière, et M. de Saint-Cric était assez homme du monde pour n'en point adresser de pareille.

Cette légère brèche faite à la susceptibilité du marin, chez Raoul, disparait bientôt, du reste, en face des délicieuses sensations que faisait naître en lui le souvenir de la prière de Julia: Ne me touchez pas! puis la réponse généreuse, spontanée qu'elle avait laissé échapper pour le défendre, et surtout cet oubli complet du danger qu'elle venait de courir pour s'approcher d'un être souffrant.

— Si tout cela est vrai, je suis bien coupable, se dit-il.

Le commandant plongé aussi, sans doute, dans les réflexions que lui suggéraient les événements de la soirée, continua sa promenade sur le pont, même après que Raoul l'eût abandonné.

Le docteur n'oublia pas, en quittant le père Renard, de se rendre dans la chambre de Julia, où il resta près d'une demi-heure.

CHAPITRE XVII. — UN DEMI-AVEU.

Malgré le doute qui règne encore sur le caractère et la manière d'être de Julia de Meillan, on devina que sa position à bord devenait de plus en plus embarrassante. — Arrêtée dans son vif désir de s'expliquer avec Raoul, par les instincts pudiques de la jeune fille, elle ne pouvait manifester même aller au-devant de lui.

Raoul, de son côté, combattait de tout son pouvoir l'attrait irrésistible qui le portait à l'amour par l'admiration, mais ne se sentait déjà plus la force de rétrograder dans cette route qu'il trouvait coupable.

Il n'en était plus à redouter la présence de Julia, ni même à la regarder à la dérobée. Depuis le moment où il l'avait tenue un instant, ému et craintive, entre ses bras; depuis deux jours, enfin, il la cherchait sur le pont, et s'il détournait les yeux lorsque Julia arrêtait trop fixément les siens sur lui, ce n'était plus comme précédemment, par crainte de devoir, mais pour fuir le trouble où le jetait ce regard voilé, curieux, suppliant, sollicitant un pardon, ou tout au moins une explication.

Au bout de ces arguments, il pensa qu'Alophe seul pourrait lui rendre le courage de sa conviction première, sinon pour haïr Julia, au moins pour s'éloigner d'elle. Il prit donc la résolution de faire à son ami l'aveu des causes qui avaient motivé sa conduite envers elle, espérant qu'une fois connues du docteur, celui-ci serait le premier à lui donner, par ses conseils, la force de l'oubli. Dans cette intention il quitta le pont, où il se promenait depuis le dîner, car il était près de sept heures du soir, pour ne pas fléchir dans sa nouvelle décision.

Mais tout en se rendant d'un pas incertain à la chambre de son ami, Raoul sentait poindre en son cœur une fausse honte, suscitée par son amour-propre, car il fallait aller offrir une confession si long-temps retardée, après l'avoir refusée.

Pourtant persuadé que là seulement se trouvait son unique planche de sauvetage, il traversa bravement le carré des officiers où la partie de boston retenait l'attention de quatre d'entre eux, et ouvrit la porte de la chambre d'Alophe.

— Ami! je viens vous consulter, lui dit-il en lui tendant la main; je souffre!

— Je vois d'avance que ce n'est pas au médecin que vous vous adressez, répondit Alophe avec un sourire et en fermant une physiologie d'Alibert ouverte devant lui, c'est à la science du cœur qu'il nous faut avoir recours. Que dire de cette science, si comme l'assure je ne sais quel docteur, on doit oublier huit fois l'anatomie avant de la bien savoir? Voyons, Raoul, de quoi s'agit-il?

— De choses sérieuses, Alophe: vous vous rappelez notre première conversation dans le canot qui nous conduisait à bord lors de mon embarquement; eh bien! voilà le moment que je prédisais arrivé; à moi la faiblesse, à vous l'énergie; vous me devez votre appui. J'agis contre un devoir sacré, docteur, je me sens entraîné sur une pente funeste, et je viens vous demander la force de retourner sur mes pas.

— Je vous comprends, Raoul; mais, silence! je crois maître Antoine dans sa chambre, une seule cloison nous sépare; montons sur le pont, c'est l'endroit le plus sûr et le plus isolé du bord, car c'est le plus à découvert, on peut voir approcher l'ennemi.

La nuit était presque faite quand nos amis arrivèrent sur le gaillard d'arrière; l'absence complète de la lune, le temps gris sombre, de plus le passage subit de la lumière à l'obscurité, les empêchèrent de voir Julia assise d'ailleurs à babord, c'est-à-dire du côté opposé, l'escalier communiquant à tribord.

Il n'en fut pas de même pour Mlle de Meillan; elle prouva par un léger mouvement de surprise la sensation que lui causait leur apparition; ils montèrent sur la dunette où ils s'assirent aussitôt.

L'officier de quart, Mornan, livré à ses réflexions, mesurait le gaillard sans paraître s'occuper plus de Julia que de la manœuvre. Du reste, la brise faible, mais égale, n'obligeait pas à une grande surveillance.

Cinq minutes s'écoulèrent sans qu'un seul mot fût prononcé; Alophe semblait prendre un certain plaisir à observer la gêne de Raoul, chez qui l'amour-propre arrêtait l'aveu commandé par l'intérêt.

— Voyons, Raoul, lui dit-il en prenant enfin pitié de son embarras, qu'attendez-vous de moi? mais surtout parlez bas, car la brise est de l'arrière et porterait nos paroles.

EDOUARD PUJOL,

Lieutenant de vaisseau.

(*La suite à demain.*)

Courses du Champ-de-Mars.

La seconde journée des courses d'automne avait attiré peu de monde. Le temps était mauvais; mais les courses ont offert de l'intérêt.

Deux prix ont été courus.

Prix principal de 5 000 fr. pour chevaux et juments de trois ans et au dessus. — Distance: deux tours. Poids: trois ans, 51 kil.; quatre ans, 61 k.; cinq ans et au dessus, 62 kil.

Neuf chevaux étaient engagés, six ont couru et sont arrivés dans l'ordre suivant:

Fitz-Emilius, à M. A. Aumont, premier en 4 minutes 52 secondes 4/5; Iameël, à M. de Séran, en 4 minutes 55 secondes; Bonnechance, à M. de Rothschild, en 4 minutes 56 secondes 1/5; Tomate, à M. Fasquel, en 4 minutes 57 secondes 3/5; Croquenbouche, au comte de Cambis, et Narvaez, à M. Gibson, n'ont pas été placés.

Prix royal de 6 000 fr. pour chevaux et juments de quatre ans et au dessus. — Distance: deux tours en partie liée. Poids: quatre ans, 60 kil.; cinq ans, 62 kil.

Cinq chevaux étaient inscrits, quatre ont couru et ont été placés ainsi:

	1re épr.	2e épr.	3e épr.
Cavatine, à M. A. Aumont,	2e 4 m. 53 s. 1/5	1re 4 m. 51 s. 4/5	1re 5 m. 7 s.
Anémone, à M. A. Lupin,	1re 4 m. 53 s.	3e 4 m. 55 s. 1/5	2e 5 m. 11 s.
Rosine, à M. de Séran,	3e 4 m. 57 s.	2e 4 m. 52 s. 1/5	

Lanterne, au prince de Beauvau, distancée.

Cette course a été très bien disputée, puisqu'elle a nécessité une troisième manche entre les vainqueurs des deux premières.

Dimanche le grand prix royal de 14 000 fr.

[illegible] par un coup de vent, dans la nuit de vendredi à samedi. L'équipage s'est sauvé à la nage et dans des embarcations. *La Ville de Royan* est partie pour aller relever *le Diavolo* et procéder à son sauvetage.

SOCIÉTÉ SOMPTUAIRE. — Il s'est formé à Potsdam une société dans le but d'abolir la pompe des convois funèbres. Selon les statuts de cette société, il est défendu de prendre des cercueils au dessus de 20 fr., quelle que soit la classe de la société à laquelle le défunt ait appartenu. Le corbillard ne peut être attelé de plus de deux chevaux, il ne peut y avoir qu'une seule voiture de deuil. Les parents du défunt porteront un crêpe au bras ou un ruban noir au chapeau, au bonnet ou dans la coiffure. Toute autre toilette de deuil est défendue. Une société semblable va s'établir à Berlin. La *Gazette de Voss* soutient ce projet et le recommande à toute la presse allemande.

UN MÉNAGE PARISIEN. — Le nommé Lefèvre, brunisseur de cadres dorés, rue Guérin-Boisseau, était d'un caractère irascible et violent; il avait en outre le défaut de s'adonner à la boisson, ce qui redoublait encore ses emportements. Sa femme était constamment en butte à des actes d'une insigne brutalité; il en faisait un vrai souffre-douleur et menaçait de la tuer d'un moment à l'autre. Avant-hier, dans un accès de rage, Lefèvre voulut réaliser cette promesse homicide. Après avoir traîné sa malheureuse femme par les cheveux, il la quitta un instant pour aller prendre un couteau. Mais la pauvre victime profita de ce répit pour gagner la porte, qu'elle ferma sur elle en sortant. Resté seul, Lefèvre, au lieu de se calmer, ne fit que s'exalter davantage, et, tournant sa fureur contre lui-même, il attacha une corde derrière sa porte et se pendit. Sa femme l'a trouvé mort lorsque quelques heures après elle s'est hasardée à revenir.

UN AUTRE EN PROVINCE. — On nous écrit d'Auxerre: « Un homme séparé de sa femme depuis quatre ans, venait à Auxerre pour assister à la vente forcée de son bien; chemin faisant il rencontre sa femme, une altercation très vive s'engage; des coups sont échangés; enfin la femme tombe, un berger accourt et la trouve morte: son mari l'avait frappée d'un coup de couteau au cœur. Le berger poursuit l'assassin qui lui échappe: il prévient la gendarmerie, et ce n'est que le lendemain que le meurtrier a été arrêté. Il n'a pas nié son crime qui, selon toute apparence, aurait été commis à la suite de discussions d'intérêt relatives à la séparation judiciaire des deux époux.

UN TRÉSOR. — Un petit trésor vient d'être découvert dans un hameau dépendant de la commune de Longueville. Le sieur B..., cultivateur, ayant abattu un pommier qui se trouvait dans son jardin, fouilla au pied pour arracher les racines. Il rencontra sous sa pioche un petit pot de terre grise qui se brisa et lui laissa voir une quarantaine d'anciens doubles louis. Le sieur B..., tout heureux de cette trouvaille, se mit à fouiller de plus belle, à tourner et retourner la terre, mais il ne trouva plus que les débris d'une statuette de saint en pierre et un christ de cuivre, de vingt centimètres environ de hauteur, et sans valeur artistique. Il est probable, pense le *Mémorial de Rouen*, que ces objets auront été déposés en ce lieu pendant la révolution, et que leur propriétaire les y aura oubliés ou n'aura pu les y reprendre.

SUICIDE D'UN PRÊTRE. — Une double tentative de suicide, dont la dernière a eu pour issue la mort du malheureux, a eu lieu samedi soir à Marseille. Nous en prenons les détails dans le *Sémaphore*: Un ecclésiastique espagnol, M. l'abbé Vignols, ex-organiste à la cathédrale de Digne, était arrivé depuis quelques jours à Marseille; rien n'annonça, pendant la journée du samedi, au maître de l'hôtel où il logeait, qu'il méditait un suicide; seulement, après son repas du soir, il reçut une lettre qui parut l'affecter beaucoup. Après avoir écrit plusieurs lettres, M. l'abbé Vignols voulut, malgré l'offre qui lui fut faite de les envoyer à la poste par un domestique, les porter lui-même. A dix heures du soir, il n'était pas rentré, et l'on crut qu'il prolongeait sa veillée chez un de ses amis. Après avoir mis ses lettres à la poste, ce malheureux ecclésiastique se rendit jusqu'au pont du carénage et se précipita dans le bassin; des douaniers entendirent le bruit d'un corps tombant dans l'eau, ils se mirent sur un canot et parvinrent à retirer de l'eau M. l'abbé Vignols qui donnait encore signe de vie. Comme on se disposait à le conduire chez un pharmacien, il [illegible] connaître son hôtel et demanda d'y être transporté; il parut très reconnais[illegible]ant des soins qu'on lui avait donnés et satisfait d'avoir échappé à la mort. Son langage annonçait un repentir sincère de l'action qu'il venait de commettre. Bien plus, il pria le chef de l'établissement de vouloir bien faire connaître à une personne qui, par une lettre qui lui serait remise le jour suivant, appr[endrait] son suicide, que la Providence avait veillé sur ses jours et l'avait miraculeusement sauvé; on le laissa enfin calme dans son lit où il semblait se disposer à s'endormir. Le lendemain à sept heures, l'on conçut quelques inquiétudes en trouvant fermée la porte de sa chambre qui avait été laissée ouverte. Comme on ne reçut aucune réponse aux questions adressées à M. Vignols, il fallut enfoncer la porte, et un douloureux spectacle se présenta aux regards des personnes de l'hôtel. Le malheureux abbé Vignols s'était pendu, à l'aide de sa cravate, à l'espagnolette de la fenêtre. Quelques moments après, le facteur de la poste vint remettre au chef de l'établissement une lettre que M. Vignols lui avait écrite avant de se rendre au port de carénage et dans laquelle il lui indiquait la manière dont il devait opérer la remise de diverses sommes d'argent qu'il avait déposées sur la cheminée de sa chambre.

L'ARISTOCRATIE DES COULISSES. — Le théâtre du Luxembourg, plus connu sous le nom de Bobino, devient illustre par les procès. C'est lui qui le premier a posé devant le tribunal de commerce et devant la cour royale de Paris cette célèbre question de savoir si un jeune premier engagé joli garçon, et devenu grêlé à la suite de la variole, doit être cassé de son emploi et déclaré déchu du rôle des amoureux. Aujourd'hui la question n'est pas moins grave et moins émouvante. Voici le cas raconté par le *Droit*:

« Il s'est manifesté dans ce théâtre une grande disette *d'élèves dames*, autrement dit de figurantes. En attendant qu'il s'en présentât, le directeur a fait afficher un avis adressé à ses premiers sujets, amoureuses, coquettes, duègnes, leur enjoignant de figurer comme simples comparses dans les pièces où elles ne jouent pas. Horreur! Un pareil ordre a

[illegible]

M. le président. — Vous pleurez comme vous pleuriez il y a quelque temps, quand vous avez déjà comparu devant nous... Vous êtes en état de vagabondage, comme vous y étiez alors.

L'enfant. — Hi! hi! hi!

M. le président. — Répondez donc!... Pourquoi vous trouvez-vous encore dans cette position?... Vous avez été réclamé la dernière fois par une femme qui avait promis de prendre soin de vous: est-ce qu'elle vous a renvoyé?

L'enfant. — Non, monsieur, c'est moi qui m'a en allé.

M. le président. — Pourquoi vous êtes-vous en allé? Est-ce qu'on vous traitait mal?

L'enfant. — Non, monsieur. Mme Etienne était bien bonne pour moi.

M. le président. — Eh bien! pourquoi l'avez-vous quittée?

L'enfant. — C'est des petits gamins qui m'ont dit de venir jouer avec eux.

M. le président. — Il ne fallait pas les écouter... D'ailleurs, après avoir joué, vous auriez dû rentrer.

L'enfant. — J'ai pas osé; j'ai eu peur d'être grondé.

Une voix, dans l'auditoire. — Oh! le méchant enfant!... Est-ce que je t'ai jamais grondé, dis donc?

M. le président. — Qui parle là? que voulez-vous?

Une femme, se levant. — Monsieur, c'est moi qui es mam'Etienne..... C'est moi qui a réclamé le petit la dernière fois.

M. le président. — Approchez, madame.

Mme Etienne s'avance au pied du tribunal; elle a la figure rouge, avinée, et paraît fortement émue.

M. le président. — Vous avez, il y a peu de temps, réclamé à cette audience le petit Passoir?

La femme Etienne. — Oui, monsieur... (se tournant vers l'enfant): Te v'là donc, Antoine?.. C'est beau, monsieur, de vous être comme ça ensauvé d'chez nous!.. Qu'est-ce donc qui te manquait, voyons?.. étais-tu pas bien nourri, bien couché, ni pus ni moins que moi et mon homme?.. (Au tribunal.) Ah! dam, c'est que, sans être des mylords, Dieu merci, les petites affaires vont pas mal, et j'sommes cossus, sans que ça paraisse.

M. le président. — Avez-vous eu à vous plaindre de cet enfant?

La femme Etienne. — Un peu étourdi, un peu gueulard, un peu faignant; mais c'est de son âge... Du reste, gentil comme un chérubin.

A cet éloge, prononcé d'un ton de bonté, l'enfant renfonce ses larmes: il voit que son procès est déjà plus d'à moitié gagné.

M. le président. — Pourquoi s'est-il enfui de chez vous?

La femme Etienne. — Ah! dame, demandez-l'y voir! Moi, d'abord, j'en sais rien.

L'enfant. — J'étais en train d'*écailler* des noix quand des petits gamins m'ont dit de venir jouer avec eux, et qu'ils me régaleraient de pommes de terre frites.

La femme Etienne. — Fallait m'en demander des pommes de terre frites.... je t'en aurais donné... Est-ce que je te refusais quelque chose? dis voir?

L'enfant. — Non, mam' Etienne.

M. le président. — Consentiriez-vous encore à vous charger de cet enfant?

La femme Etienne. — Faut bien, puisqu'il n'a pus ni père ni mère... Je peux pas le laisser dans la rue, ce chérubin.

M. le président. — Passoir, vous voyez comme cette brave femme est bonne pour vous; le tribunal espère que vous reconnaîtrez cette bonté en vous conduisant bien à l'avenir. Si jamais vous reparaissiez ici, nous vous enverrions dans une maison de correction jusqu'à vingt ans.

L'enfant. — Je serai bien sage et bien obéissant: merci, mam' Etienne.

La femme Etienne. — Allons, à demain; j'irai te chercher à huit heures, comme l'autre fois.

Le tribunal, attendu qu'Antoine Passoir est réclamé, et que dès lors il ne peut être considéré comme étant en état de vagabondage, le renvoie de la plainte, et ordonne qu'il sera remis à la femme Etienne.

Cette brave femme s'approche de l'enfant, lui applique sur chaque joue un gros baiser, et fourre dans ses poches une demi-douzaine de poires qu'elle a apportées pour lui.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS DU 16 OCTOBRE 1845.

Le *Journal des Débats* compose son premier-Paris de la nouvelle lettre du maréchal Bugeaud par laquelle il déclare que la première devait rester confidentielle et que, d'ailleurs, en la publiant, on a altéré le sens des réflexions qui l'accompagnaient. A la suite de cette lettre, le *Journal des Débats* publie des réflexions du *Courrier de Marseille* qui tendent à enlever à la fameuse lettre son caractère politique et à en faire ressortir les reproches et les conseils du maréchal en tant que militaire, afin qu'on puisse en profiter pour l'avenir.

Le *Constitutionnel* raconte l'histoire de cette publicité. M. de Marcillac, après avoir reçu la lettre du maréchal, l'a lue devant un tiers admis dans son intimité; cette personne l'a retenue par cœur, puis transcrite et portée au bureau du *Conservateur de la Dordogne*.

Le *National*, contrairement au *Courrier de Marseille*, maintient et s'attache à mettre en évidence l'importance politique de la lettre du maréchal. « Jamais, dit-il, chef d'armée n'avait plus manifestement fait acte d'insubordination. » Le ministère a tout fait pour obtenir une rétractation, et, après bien des démarches de toute nature, il n'a pu arriver qu'à cette dernière lettre dans laquelle le maréchal ne désavoue rien, mais se contente seulement de déclarer que la lettre a été publiée à son insu. Si le ministère se tient pour satisfait, il est ou bien modeste ou bien prudent. Le *National* finit en déclarant que l'issue de cette affaire n'est guère plus honorable pour l'une que pour l'autre des parties, et ne prouve pas plus de franchise de la part du ministère que de la part du maréchal.

Le *Siècle* dit, en quelques mots, que la guerre que nous faisons en Afrique peut à bon droit s'appeler *le fléau de Dieu*. La guerre pour la guerre ne peut amener que d'inutiles et abominables boucheries. L'armée a le beau rôle, elle cultive le sol, elle est tout à la fois humaine, courageuse et productrice. Mais le ministère détruit par ses traités tout le travail de nos braves soldats. A chaque nouveau malheur le gouvernement annonce l'intention où il est de poursuivre Abd-el-Kader; pourquoi attendre de telles extrémités? Le *Siècle* termine en exprimant l'espoir que la Chambre saura faire justice de toutes les fautes commises et en découvrir la cause réelle; nous le voulons bien.

Le *Courrier français* semble vouloir poursuivre sa polémique avec la *Démocratie pacifique*: nous n'avons qu'à nous en applaudir, le ton de cette polémique étant d'ailleurs assez convenable, et les idées qui résultent de cette discussion ne pouvant qu'éclairer l'opinion publique sur les plus graves matières dont la société contemporaine puisse se préoccuper.

Arrivages	780 q. 80 k.		Arrivages	2008 q. 07 k.	
Ventes	742	62	Ventes	3074	06
Restant	20006	80	Restant	26618	61
Cours moyen	42,12		Cours moyen	44,12	
Cours-taxe	41,90		Cours-taxe	41,75	

Cote administrative.				Cote administrative.			
Gruaux	« q. «« k.		00,00 à 00,00	Gruaux	6 q. 25 k.		54,30 à 54,70
1re	178	98	42,00 à 45,05	1re	40	52	42,00 à 00,00
2e	106	33	36,65 à 44,70	2e	194	66	39,50 à 41,70
3e	25	12	32,50 à 33,05	3e	26	41	31,85 à 36,35
4e	«	«	00,00 à 00,00	4e	10	00	26,10 à 27,00
A liv.	441	36	00 00 à 26,50	A liv.	2520	27	30,50 à 43,00

Marchés.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 16 oct. — Foin 1re 50 à 52; 2e 48 à 00; 3e 00 à 42. — Luzerne, 1re 00 à 00; 2e 00 à 00. — Paille de blé 1re 30 à 31; 2e 28 à 00; 3e 00 à 00.

Bourse du 16 octobre 1845.

Il y a eu peu de mouvement sur la rente. Le 5 p. 0/0 a monté de 15 c. La spéculation sur le 3 p. 0/0, complètement délaissé par les agents de change ne donne plus lieu qu'à d'insignifiantes opérations. Il y a eu à la coulisse, qui seule s'occupe de cette valeur, un mouvement de 10 c., et l'on reste exactement au même cours que la veille, 83 fr. 47 1/2.

C'était aujourd'hui la liquidation des chemins de fer; elle s'est faite fort paisiblement, avec des reports assez modérés, sauf le Saint-Germain, qui a monté de 21 fr. 25 c. Jamais on n'a vu plus de fixité dans les cours. Le Nord a monté de 3 fr. 75 c.; l'Avignon a baissé de 2 fr. 50 c. Les autres lignes restent comme hier.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant: Rente belge 1842, 103 1/2. — Id. 4 1/2, 100 1/4. — Autriche, 415. — Banque belge, 765, 772 50, 775. — 3 p. 0/0, 38 1/2 1/4. — Dette intérieure, 31 1/8, 31 3/16. — Chemins de: Sceaux, 635. — La Teste, 205, 207 50. — Jouissances 4 canaux, 121 25. — Montereau, 517 50. — Bordeaux, 690, 685, 687 50, 690. — Fampoux, 532 50. — Actions de: Zinc Vieille-Montagne, 7750, 7700. — Lin Maberly, 710. — Hauts-Fourneaux de Monceaux, 1925, 1950. — Gaz d'Arles, 315. — Obligations de: Rouen, 1035. — Chemin non constitué de Charleroy, 535. — A terme: Naples, 101 75. — Chemins: d'Amiens, 622 50. — Montereau, 517 50, 520. — Bordeaux, 690 au 31 octobre. — Fampoux, 532 50, 525.

5 0/0 compt....	1er C. 117 83	P. H. 117 93	P. B. 117 85	dr C. 117 90	h. 117 90
— fin cour...	118 ««	118 15	118 ««	118 05	118 «
3 0/0 compt....	83 40	83 40	83 35	83 35	83 40
— fin cour...	83 40	83 50	83 40	83 50	83 [illegible]

au comptant.	1er C.	Der C.	Diffe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Diffe.
O. de la Ville...	1440 ««	« ««	« ««	5 0/0 Bge 1840.	100 1/2	100 1/4	B. » 1/4
B. de France...	« ««	« ««	« ««	— Portugais...	« ««	« ««	«
C. Gen. 1000...	1100 ««	« ««	« ««	Esp. D. active.	« ««	« ««	«
C. Gan. 1000...	1145 ««	« ««	« ««	5 0/0 Naples...	101 80	« ««	«
C. hypot......	630 ««	« ««	B. 2 50	— Romain..	104 ««	103 7/8	«
4 Canaux......	« ««	« ««	« ««	Obl. Piémont.	« ««	« ««	«

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	Diffe.		
St-Germ.....	1115 ««	1126 ««	« ««	Au 31. 1112 50, 1120.	H. 21 25
V. r. d......	540 ««	« ««	« ««	— 542 50, 540.	H. 1
— r. g......	355 ««	« ««	B. 2 50	— 355, 356 25.	
Orléans......	1255 ««	« ««	B. 2 50	— 1252 50, 1255.	
Strasb.......	280 ««	280 ««	B. 1 75	— 280, 278 75.	
Rouen........	1090 ««	1085 ««	« ««	— 1085 75, 1092 50.	
Havre........	875 ««	« ««	« ««	— 865, 875.	
Marseille....	1037 50	« ««	B. 2 50	— 1037 50, 1040.	B. 2 50
Vierzon......	760 ««	« ««	« ««	— 760.	
Nord.........	[illegible] 25	837 50	H. 3 75	— 830, 837 50, 836 25.	H. 17
Fampoux......	« ««	« ««	« ««		

LONDRES, 14 oct.		PARIS, LE 16 OCTOB. PRIMES.	COULISSE.
Consol.	98 1/2 5/8	3 0/0 F. c. 83 50 d. 50.	Av. 83 47 1/2.
Esp. 3 0/0		F. p. 83 90 d. 50.	Ap. 83 47 1/2.
Portug.		5 0/0 F. c.	B. du Trés.
Mexic.		F. p.	
Brésil.			
2 0/0 hol.			F. c. F. p.
2 1/2 do.		Orléans, 1250, 1252 50 d. 20 au 31.	3 0/0 pl
Rouen.		Nord, 832 50, 835 d. 20. 837 50, 840 d. 10 au 31	5 0/0 [illegible]
Orléans			

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 110,00 à 00,00; cours du mois, 111,00 à 00,00; 2 derniers mois, 112,50 à 00,00; 4 premiers 1846, 115,50 à 115,00.

LILLE. — Colza, 103,75 à 00,00. — Œillette rousse, 85,00 à 00,00. — Lin, 90,00 à 00,00. — Cameline, 95,00. — Chanvre, 98,00. — Voitures, 6,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 136,00 à 137,00; novembre et décembre, 110,00 à 111,00; 6 premiers mois, 109,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 87,50 à 88,00.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 17 octobre.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Diable à quatre. Freyschütz.
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Verre d'eau. Corneille et Rotrou.
7 h. 1/4 OPÉRA-COMIQUE. — Le Nouveau Seigneur. La Charbonnière.
7 h. 1/2 ITALIENS. —
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Diable à quatre. Gants jaunes. Un Tour.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Samaritaine. Saltimbanques. Le Diable. Les Anglais
6 h. 1/2 GYMNASE. — Chacun. Changement. Couleurs. La Vie.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Les Bains à domicile. L'Almanach. Bagnolet.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — La Dame de St-Tropez. Cabrion.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Paris et la Banlieue.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Les Sept Châteaux.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
7 h 1/2 COMTE. — 2 Chasseurs. Le Flageolet. Giselle. 7 Ogres.
7 h. 1/2 FOLIES. — L'Orage. Jeune Homme. Prix de Vertu. Gig-Gig.
7 h. LUXEMBOURG. — Agent matrimonial. Résurrectionnistes. L'Ile.
BEAUMARCHAIS. — Les Ébénistes. Les Malheurs. Le Gamin. Intermède.
PANORAMA (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 4 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

[illegible] habitués à observer le présent, à étudier le passé, [illegible] dont l'esprit ne s'aventure pas dans les régions de l'avenir, [illegible] qui refusent de concevoir en dehors des faits une so[illegible] fondée directement sur la vérité, la liberté et la justice, ne [illegible] éprouver aucune répugnance pour le salariat. Au point de [illegible] historique, le salariat peut être considéré comme un progrès, [illegible] il succède à l'esclavage, au servage ; il coïncide, non pas avec [illegible] réalisation, mais avec la proclamation d'un grand principe, ce[illegible] de la liberté individuelle.

Est-il vrai, cependant, malgré les déclarations des chartes, est-[illegible] vrai que le salarié soit libre? Tant que le travail ne sera pas or[illegible] tant qu'on n'aura pas su donner carrière à toutes les acti[illegible] et prévenir le chômage, il se présentera à la porte des ate[illegible] plus d'hommes que notre industrie ne peut en nourrir. Qui a [illegible] droit de choisir entre ces aspirants au travail? C'est le capita[illegible] seul, l'entrepreneur, le propriétaire de manufacture. Quels ou[illegible] choisira-t-il? Evidemment ceux qui lui feront la meilleure [illegible] possible au moindre prix. A égalité de mérite, on va préfé[illegible] toujours le moins exigeant quant à la rétribution, et ainsi se [illegible] les désastreux dont les apologistes du salariat ne tien[illegible] aucun compte : la concurrence réductive, les soumis[illegible] rabais entre ouvriers. L'entrepreneur est en lutte contre [illegible] fabricants rivaux ; il sera vaincu, ruiné, dépouillé de tout ce [illegible] il possède, s'il paie la main d'œuvre plus cher que ses concur[illegible]. Dès lors il est impossible de nier que le père de famille, que [illegible] assujetti aux plus lourdes charges se verra souvent exclu [illegible] l'atelier, parce qu'il ne pourra pas offrir ses bras à aussi vil prix [illegible] le célibataire. La concurrence entre les ouvriers et la fixation [illegible] salaire par le maître, réduisent la classe laborieuse à une rétri[illegible] si modique, qu'à peine l'ouvrier le plus employé peut-il sa[illegible] aux premiers besoins de la vie. Ici les statistiques les plus [illegible] pourraient venir à l'appui de nos assertions, et l'on con[illegible] la position de l'ouvrière, de la fille du peuple, insultée plutôt [illegible] rétribuée par un salaire dérisoire, et trop souvent amenée à [illegible] dans la débauche un supplément au produit de son tra[illegible].

[illegible] certains corps de métier les maux engendrés par le salariat [illegible] pas à cet excès. Pourquoi? parce que l'ouvrier, instruit [illegible] la souffrance, se ligue, se concerte, s'associe, parce qu'un lien [illegible] solidarité, de fraternité, se forme entre les victimes d'un même [illegible] vail par un autre mode et que les salariés, après avoir débuté par s'associer entre eux, demanderont bientôt à devenir les associés du capitaliste.

Pourquoi refuserait-on de bénir, d'appeler de tous ses vœux une pareille transformation? Parce que l'ouvrier a besoin d'une rémunération immédiate et certaine, dites-vous? Parce qu'il serait cruel de lui faire attendre la conclusion de toutes les entreprises et de lui faire partager les risques de la production.

A nos yeux il n'y aura de dignité complète, de liberté vraie pour le travailleur que s'il échange le nom de salarié contre celui d'associé participant aux bénéfices ; mais si nos adversaires avaient médité sur nos assertions ; si, avant de nous critiquer, ils avaient pris quelque connaissance de nos doctrines, de nos vues d'ensemble, ils sauraient que nous avons toujours tenu compte de l'état transitoire qui doit précéder la complète application des grands principes et que nous n'avons jamais proposé, dans la forme sociale actuelle, de soumettre l'ouvrier à toutes les chances de la production.

Il faut à l'ouvrier un minimum fixe, plus un intérêt dans l'entreprise à laquelle il coopère ; cet intérêt seul peut être soumis aux chances de perte. Nous ajoutons qu'avec la substitution graduelle et progressive de l'association au salariat doivent coïncider d'autres mesures. Les bénéfices s'accroîtront nécessairement par le redoublement de zèle de l'ouvrier devenu co-partageant ; d'autre part, nous ne pensons pas qu'on puisse organiser les différentes industries sans les combiner entre elles, si bien que tout centre de production, devenu agricole et manufacturier à la fois, trouvera dans une branche de revenus prospère des compensations aux mécomptes qu'il pourrait éprouver en d'autres sphères de son activité. L'organisation intégrale du travail, telle que nous la concevons, fait disparaître par degrés les risques industriels et permet au travailleur d'attacher beaucoup plus d'importance à ses droits comme sociétaire qu'à son minimum.

Notre discussion avec les économistes en général et avec le *Courrier français* en particulier, roule donc sur deux malentendus. Nous ne proscrivons pas la concurrence, mais l'anarchie dans la concurrence. Quant au salaire, nous proposons de le remplacer par l'association, mais en garantissant à l'ouvrier un minimum, qui lui rende la transition possible. Enfin, nous ne prétendons remédier aux vices de notre régime industriel par aucune mesure isolée, mais bien par une large et complète organisation du travail.

Malgré la démoralisation que nous [illegible] dans notre armée d'Afrique, de pareils traits de bravoure montrent combien nos soldats ont l'âme fortement trempée. Que ne ferait pas un pouvoir intelligent, qui saurait bien diriger des natures à la fois si indomptables et si dévouées? Le mobile de ces actes de courage, c'est le sentiment de l'honneur et du devoir. Eh bien ! ne devrait-on pas appliquer ce mobile à autre chose qu'à la guerre et aux razzias? Tout le courage de nos troupes doit-il donc consister à fusiller les Arabes, ou à mourir dans des boucheries comme celle de Djemmâa-Ghazaouat?

Assurément, nos troupes ne demanderaient pas mieux que d'employer leur valeur à des travaux utiles ; elles montreraient autant d'énergie et de fermeté dans le chantier que sur le champ de bataille. Mais, si la guerre recommence toujours, à qui la faute? Est-ce donc notre armée qui est responsable de cette nouvelle levée de boucliers d'Abd-el-Kader? L'ex-émir (comme l'appellent les journaux ministériels) n'était-il pas, l'an dernier, réduit à la dernière extrémité? Pourquoi reparaît-il sur la scène? pourquoi vient-il égorger nos soldats, soulever les tribus qui nous étaient soumises et mettre en feu l'ouest de l'Algérie?

Disons-le : c'est le traité du Maroc, traité aussi funeste que celui de la Tafna, qui est la cause première de ces sanglantes catastrophes. Si nos hommes d'Etat et nos diplomates avaient su profiter des victoires d'Isly et de Mogador ; s'ils avaient exigé qu'Abd-el-Kader nous fût livré, ou fût interné dans une ville de l'empire marocain ; s'ils ne s'étaient pas contentés de cette ridicule mise hors la loi, qui ne pouvait avoir aucun sens pour les musulmans, nous ne serions pas obligés de recommencer aujourd'hui une guerre qui dure depuis quinze ans et qui nous a coûté tant de sacrifices.

Oui, à l'heure qu'il est, si le traité du Maroc n'avait pas relevé Abd-el-Kader, l'Ouest de l'Algérie serait pacifié ; et, comme dans l'Est, nos troupes pourraient faire preuve de courage et de dévouement autre part que sur le champ de bataille.

Notre armée d'Afrique a fait son devoir ; nos hommes d'Etat et nos agents diplomatiques n'ont pas fait le leur. Nos hommes d'Etat ont montré la plus complète ignorance du caractère arabe, ainsi que des idées politiques et religieuses des musulmans. Nos hommes d'Etat n'ont jamais eu aucun plan d'ensemble, aucun système raisonné, soit pour la guerre, soit pour la colonisation. L'œuvre algérienne est conduite en quelque sorte au hasard ; elle est abandonnée à l'intrigue, à l'avidité mercantile, aux caprices du fanatisme arabe. Envoyer des troupes, tel est jusqu'à présent le seul système qu'on ait imaginé.

Dans les sommités même du Pouvoir règne la plus déplorable mésintelligence sur cette question d'Afrique. Le gouverneur général, le ministre de la guerre, le ministre des affaires étrangères, ne

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SAMEDI 18 OCTOBRE 1845.

DERRIÈRE LE GRAND MAT [1]

— Avant de vous faire aucun aveu, Alophe, je désire savoir si nous comprenons tous deux l'amitié de la même manière. Tout ce que j'ai à vous raconter repose sur ce sentiment. Dites-moi donc ce que vous en pensez?

Un sourire de contentement vint sur les lèvres du docteur à l'audition de cette demande, car ainsi qu'on a pu s'en apercevoir, Alophe aimait assez à développer ses théories quand il causait avec son ami.

— La définition en est bien indécise, Raoul : selon quelques-uns, ce n'est qu'une sensation plus ou moins fugitive, naissant avec le besoin qu'on a de tel ou tel, et mourant avec l'intérêt moral ou matériel que cette personne vous rapporte.

— Cette définition ne peut être la vôtre, Alophe, je le sais, car je n'aurais rien à vous confier, vous traiteriez de niaiserie le souvenir d'une amitié à laquelle j'ai résolu de sacrifier jusqu'à mes désirs les plus chers.

— Selon d'autres, continua le docteur, qui tenait beaucoup à finir la période commencée, ce serait au contraire un sentiment inné, une prédis[illegible] à s'attacher ; cette faculté d'aimer un autre homme serait alors un organe complexe...

— Mais, Alophe, interrompit Raoul avec impatience, quel que soit le principe de ce sentiment, il existe, et je vous demande seulement s'il est poussé chez vous jusqu'au dévouement le plus absolu, si même éloigné, séparé à tout jamais de l'homme que vous avez aimé, que vous aimez encore, vous failliriez au souvenir?

— La réponse n'est pas douteuse, j'agirais comme s'il était présent.

— Alors, reprit Raoul, vous êtes en état de me comprendre, et vous m'aiderez à soutenir les droits de l'amitié.

— Voyons, soyez clair, précisez les faits ; il n'y a pas de théorie infaillible, et je ne voudrais pas être forcé de me rétracter.

— Soit, Alophe, il faut d'ailleurs que je me débarrasse à tout prix du poids qui m'étouffe. Je vous ai parlé quelquefois de Gustave D..., le seul ami que j'aie eu avant de vous connaître.

Le nom que venait de prononcer Raoul parut réveiller brusquement Julia ; tout son corps reçut une secousse pareille à celle que détermine l'étincelle électrique.

Elle se leva aussitôt, et soit qu'il y eût combat entre la curiosité et la crainte d'être découverte, ou que l'audition de ce nom l'eût un instant paralysée, elle resta d'abord immobile ; puis, après une courte hésitation, tremblante et confuse, elle approcha sa chaise contre la dunette, profitant d'un moment où l'officier de quart, dans sa promenade, se dirigeait sur l'avant.

Cette nouvelle place avait un double avantage pour Mlle de Meillan, celui de la mettre tout à fait dans l'obscurité, et de l'empêcher de perdre une seule des paroles de Raoul, que le vent arrière lui apportait directement.

— Pour que vous compreniez bien, continua ce dernier, tous mes scrupules d'aujourd'hui, il faut que vous sachiez, Alophe, combien cette liaison était intime. Elle était ce que va devenir la nôtre après cette conversation, lorsqu'il n'y aura plus entre nous ni secret de cœur, ni restrictions dans nos confidences. Ah ! c'est que Gustave, continua Raoul, avait la plus riche, la plus belle organisation connue. Médecin comme vous, Alophe, il était poète admirable de vérité, de sentiment et d'harmonie ; comme vous, nature courageuse, dévouée, pleine d'énergie et de grandeur par l'intelligence, mais malheureusement faible, naïve, croyante par le cœur. Il devait mourir par là.

— Est-ce qu'il n'est plus, Raoul?

— Je le crains, depuis quatre ans je n'ai pas eu de nouvelles de lui. Il est mort, sans doute ; c'est une femme qui l'a tué. Et cette femme que, candide amant, Gustave plaçait dans son cœur au-dessus de sa mère ; cette femme qui, par distraction, répondit à l'amour de Gustave, et le lendemain se joua de lui sans pudeur ; cette femme qui put briser un si bel avenir et glacer à tout jamais une âme jeune et pleine de feu ; cette femme.... Alophe, ne m'accusez pas de lâcheté, car j'ai long-temps combattu ; je me sens entraîné vers elle par un charme irrésistible ; son regard m'attache ; ses paroles, si doucement accentuées, ont une mélodie qui me subjugue ; ses pensées, qui paraissent naturelles, simples, vraies, quoique étincelantes de poésie, m'enivrent, me fascinent, et tout cela malgré la conviction où je suis qu'elle n'a plus de cœur, si elle en a jamais eu.

— Et sur quelle [illegible] basez-vous cette opinion? interrompit Alophe d'un air peu persuadé.

— Sur une lettre, Alophe, [illegible] une lettre sèche et froide, dans laquelle cette femme, au lieu de s'excuser avec des larmes, de demander pardon à genoux, conclut, sans l'apparence du moindre remords, comme s'il se fût agi de l'erreur la plus commune, par cette phrase glaciale : « Je me suis trompée, je ne vous aime pas. »

A la réception de cette lettre, Gustave résolut de partir la nuit même et d'aller mourir loin d'elle, assez loin pour que la nouvelle de sa mort ne pût l'atteindre.

C'était le 6 janvier 183..., cette date est restée dans ma mémoire comme l'époque la plus triste de ma vie.

Gustave me prit à part : Ami, me dit-il le cœur gonflé, crains cette femme, elle donne la mort à ceux qui l'aiment ; aussi, pour te garantir de l'amour funeste qu'elle inspire, si tu la rencontres un jour, je vais te la montrer.

Il me conduisit le soir même à un bal de la liste civile, où deux jours avant ils s'étaient donné rendez-vous. Elle y était ; elle dansait, parée de fleurs, quelques heures après l'envoi de cette lettre cruelle.

Elle parut à peine d'abord reconnaître mon malheureux ami : pourtant, après la contredanse, il me sembla qu'elle cherchait à s'approcher de nous ; mais Gustave m'entraîna hors de la salle, sentant son cœur [illegible] et craignant de retomber sous le joug de cette femme qu'il méprisa[illegible].

Une heure après il montait en voiture pour se rendre au Havre, comptant s'embarquer aussitôt.

La lettre m'est restée, Alophe ; je la relis chaque fois que le souvenir n'a plus la force de combattre l'attrait présent ; mais déjà ce talisman a perdu sa vertu : tous les projets de haine et de vengeance que j'ai alimentés depuis l'arrivée de cette femme à bord se sont évanouis en face d'une candeur, d'une sensibilité que je crois fausses, et qui pourtant me retiennent dans un doute affreux.

Voyons, Alophe, vous qui faites du cœur humain votre étude de chaque jour, que pensez-vous de cette jeune fille? Je m'en rapporterai à votre jugement, conseillez-moi.

Que faisait Julia pendant cette longue attaque de Raoul? la tête baissée, les mains jointes, dans l'attitude d'un recueillement profond, elle respirait à peine. On eût dit qu'elle craignait de perdre une syllabe de ce récit.

— Vous conseiller, Raoul ! reprit Alophe qui avait écouté son ami avec l'attention la plus sérieuse, et ne paraissait se décider à répondre qu'après un violent effort sur lui-même.

— C'est chose complètement inutile aujourd'hui, il est trop tard, vous auriez dû avoir confiance en moi plus tôt.

Réfléchissez Raoul : que je trouve coupable votre entraînement d'aujourd'hui, et que je vous conseille de n'y point succomber ; suivrez-vous cet avis? Non. Autant vaudrait dire à la goutte d'eau de remonter d'elle-même sur un plan incliné.

Si je prétends, au contraire, que ce penchant ne viole aucunement vos devoirs d'ami, vous ne me croirez pas ; à quoi donc pourra vous servir mon opinion?

— Mais il est impossible que cette dernière manière de voir soit la vôtre, Alophe.

— Il en est pourtant ainsi, je ne crois ni à vos accusations contre Mlle de Meillan, ni à la validité de vos preuves.

— Mais, docteur, je vous montrerai cette lettre et vous jugerez.

— La chose est pour moi toute jugée ; votre lettre sèche et froide, comme vous dites, existe j'en suis certain ; mais cela n'attaque en rien ma persuasion, basée sur toute la conduite de cette jeune fille à bord depuis son embarquement.

Vous soutenez qu'elle n'a plus ni cœur, ni sensibilité, ni élan, qu'enfin elle est fausse, comédienne, coquette, parce qu'il y a quatre ans elle a été tout cela. Ce raisonnement serait très logique, si ce passé était tel que vous le dites.

— Mais il l'est, Alophe.

— Non, Raoul ; quand la candeur, la vérité s'en vont, c'est sans retour. Or, selon moi, cette jeune fille possède encore aujourd'hui toutes les qualités qui font la femme, candide, sensible, simple et vraie ; elle n'a donc pu être tout l'opposé il y a quatre ans.

Raoul, continua le docteur, je connais Mlle de Meillan mieux que vous, qui n'avez pu la juger de sangfroid ; rien de ce qu'elle a fait à bord ne m'a échappé ; j'ai saisi les moindres détails de la lutte établie entre [illegible] depuis le mot qui l'a fait lever de table, le jour que nous avons dîné ensemble chez le commandant, jusqu'à son évanouissement en face du portrait que vous avez cruellement mis en évidence dans votre [illegible]

— Comment? elle vous en a donc parlé? fit subitement Raoul.

— Elle ne m'a pas dit un mot de cette miniature ; [illegible] la voyant tomber sans connaissance dans votre fauteuil, j'ai deviné. [illegible] inutile de dévoiler au commandant le secret de cette indisposi-

---

(1) Voyez les numéros du 2 au 17 octobre.

[illegible] que cela a été fait contrairement aux intentions de M. le préfet de la Dordogne, si ce n'est pas même à son insu par le fait de quelque indiscret malveillant.

» J'ai l'honneur de vous prier, monsieur, de vouloir bien insérer cette lettre dans votre prochain numéro.

» Recevez, etc. Le gouverneur général de l'Algérie,
» Maréchal duc d'ISLY. »

ALGÉRIE.

Le *Moniteur algérien* nous transmet les nouvelles suivantes :

PROVINCE D'ALGER. — Les nouvelles du cercle de Dellys sont satisfaisantes. Tous les chefs nommés par M. le maréchal duc d'Isly, dans les montagnes, sont venus visiter le commandant supérieur du cercle, et lui ont renouvelé l'assurance des bonnes dispositions des tribus qu'ils administrent.

— M. le général Marey continue à tenir en échec le chériff qui avait insurgé le Dira et l'Oubennougha. Après l'avoir acculé au Jurjura, dans lequel il l'avait même obligé de s'enfoncer, le général ne voulant pas engager ses troupes dans des terrains difficiles, où l'on pouvait perdre beaucoup de monde sans obtenir de grands résultats, fit mine de songer à la retraite et s'en alla faire vivre sa cavalerie sur les silos des Ouled-Driss, que nos tribus soumises nous aidèrent merveilleusement à vider. Enhardis par ce mouvement rétrograde, les révoltés se hasardèrent, au bout de quatre jours, à descendre dans la plaine de Hamza, avec leurs troupeaux affamés. Le général Marey revint sur-le-champ sur ces pas, et le 6 octobre les goums de Mahiddine et de Tittery, dirigés par le lieutenant colonel de Noué, et appuyés par les escadrons de cet officier supérieur, tombèrent sur l'ennemi et firent bon nombre de prises. Les rebelles se sont rejetés dans les montagnes et s'y sont enfoncés encore plus avant, au grand déplaisir des Kabyles, qui sont peu désireux d'avoir de semblables auxiliaires dans la récolte des figues qui se fait en ce moment. Ces montagnards paraissent très disposés à éloigner à coups de fusil, de leurs vergers, le chériff et tous ses adhérents.

— La subdivision de Milianah continue à être tranquille. M. le général Reveu est rentré le 9 octobre avec sa colonne. Une certaine agitation se manifestait dans les tribus du sud de la subdivision ; mais la présence de ses troupes et la nouvelle de l'échec du chériff sur la Mina ont maintenu tout le monde dans le devoir.

— M. le colonel Saint-Arnaud se tient toujours en observation dans l'ouest de sa subdivision avec une colonne mobile. Ses tribus n'ont pas bougé, et tout annonce que l'insurrection ne fera pas de progrès de ce côté.

PROVINCE D'ORAN. — M. le général Bourjolly est toujours campé à Relizan avec les troupes de la subdivision. Notre khalifa Sidi-Larribi, enhardi par un premier succès, est tombé avec son goum sur un parti ennemi venu pour vider les silos des tribus restées fidèles. Trente morts sont restés en son pouvoir.

— La colonne formée à Oran aux ordres directs de M. le lieutenant-général, gouverneur-général par intérim, s'est portée en avant le 2 octo-

[illegible] avait quatre paquets de cartouches et, comme on avait abandonné les sacs, il y avait très peu de vivres ; il était onze heures du matin.

» Le capitaine me fit monter sur le marabout, au milieu des balles ennemies, pour planter un drapeau formé de la ceinture rouge de M. Chappedelaine, et de mon mouchoir bleu. Ce drapeau devait avertir la colonne du colonel de Barral que l'on savait à trois lieues. Je descendis, puis je remontai avec une lunette, et regardai dans la campagne sans rien voir. Bientôt le marabout fut entouré par la cavalerie ennemie. Abd-el-Kader envoya un prisonnier sommer M. de Géraux de se rendre : on répondit qu'on ne voulait pas se rendre. Il fit écrire une lettre par un de ses chefs et la fit porter par un cavalier arabe, qu'on laissa approcher après l'avoir fait descendre de cheval. La lettre disait que si l'on ne se rendait pas, l'émir ferait couper la tête à tout le monde. Le capitaine Géraux répondit que les Français mouraient, mais ne se rendaient pas. Une deuxième lettre fut apportée, elle avait été écrite par l'adjudant Thomas, fait prisonnier. Il disait qu'ils étaient 82 prisonniers, au nombre desquels se trouvaient quatre clairons et M. Larrazet, lieutenant. Abd-el-Kader lui faisait dire que si les Français ne se rendaient pas, il les auraient plus tard. On fit la même réponse. Enfin une troisième lettre en arabe fut apportée, elle disait la même chose, et M. de Géraux répondit encore que les Français se battraient jusqu'à la fin, et que si l'ennemi voulait, il n'avait qu'à commencer ; nous étions tous prêts et bien résolus jusqu'au dernier.

» Cette réponse fut à peine reçue, que le feu commença sur les quatre faces ; le mur était haut de quatre pieds. Le feu et le jet des pierres dura cinq quarts d'heure ; on se battait à bout portant. Abd-el-Kader se retira et alla camper à dix minutes du marabout ; il était deux heures. Jusque-là, il n'y avait eu que le sergent Styart de blessé à la joue droite. Nous avons dû tuer beaucoup de monde. L'attaque recommença de la part des Kabyles à coups de fusil et à coups de pierre. La nuit on tira peu. Le lendemain 24, à dix heures, Abd-el-Kader revint avec ses cavaliers et ses fantassins. Il tint sa cavalerie éloignée et fit attaquer par son infanterie. Nous avions passé la nuit à faire des demi-créneaux aux murs, et nous avions coupé nos balles en quatre ou en six. Nous nous sommes presque constamment battus jusqu'au lendemain à deux heures après-midi. Alors Abd-el-Kader fit sonner la marche de la cavalerie par un de nos clairons prisonniers, le nommé Arrieu, qui est le plus fort. Il ne laissa autour du marabout que trois postes d'observation de 150 hommes chacun, composés des Ouled-Djenane, des Souhalia et des Msirda.

» A la fin du troisième jour, nous avons commencé à avoir faim et soif ; nous avions été réduits à boire de l'urine mêlée avec un peu d'eau-de-vie et d'absinthe. On fit le complot de partir dans la nuit ; mais comme les factionnaires s'étaient rapprochés et postés de six pas en six pas, nous avons cru devoir rester la nuit. Les Arabes nous disaient que si nous voulions, ils nous donneraient de l'eau à boire et bien des galettes à manger. A sept heures, on s'est préparé à partir. Nous avons franchi le rempart, les officiers en tête, pour courir sur le premier poste à la baïonnette, et nous l'avons enlevé tout de suite. Trois factionnaires eurent seulement le temps de tirer. La colonne se mit en marche, en carré de tirailleurs ; elle reçut très peu de coups de fusil, les hommes étaient très faibles et très fatigués. Elle marcha jusque vis-à-vis le village des Ouled-Zeri, de l'autre côté du ravin, sans avoir plus de quatre blessés. Arrivés à la pointe du plateau, on a formé le carré pour se reposer, et nous avons vu alors les Ouled-Zeri sortir de leurs demeures avec leurs fusils et descendre dans le ravin.

» Les gens de Sidi-Hamar et des autres villages environnants descendaient aussi dans le ravin pour nous couper. Ils avaient été prévenus par deux cavaliers. Il était plus de huit heures, nous étions pressés en queue par deux

[illegible] aux l'un des prisonniers qu'il avait capturés, le capitaine Dutertre, du [illegible] chasseurs d'Orléans, avec mission expresse de les engager à se rendre et de les y décider, sous peine d'avoir lui-même la tête tranchée. Cet officier s'avance auprès du marabout et crie aux assiégés : « Malgré l'injonction et les menaces d'Abd-el-Kader, je vous exhorte à ne pas vous rendre. Mourons tous, s'il le faut, jusqu'au dernier ! » L'émir tint sa parole : le capitaine, digne émule du chevalier d'Assas, fut immédiatement décapité ! »

Le journal l'*Algérie* rapporte le fait suivant :

« En apprenant la nouvelle de l'insurrection de la province d'Oran, le général Thierry envoya le colonel Walsin-Esterhazy rejoindre son goum, composé principalement des Beni-Amer. Escorté de 25 chasseurs à cheval, le colonel arrive sur le territoire de la tribu et lui commande de le suivre. Deux chefs refusent, disant qu'ils aimaient mieux rester pour garder et défendre leurs femmes et leurs enfants. Le colonel Walsin, voyant de l'hésitation dans le goum et la résistance des chefs, tire ses pistolets et leur brûle la cervelle. Cet acte d'énergie produisit son effet, et le goum suivit aussitôt le colonel Walsin. »

TAITI.

Le *Journal du Havre* nous apprend que le gouvernement des Etats-Unis a reçu du capitaine Parker, commandant la frégate *Brandiwyne*, en station dans l'Océanie, communication d'un arrêté de M. Bruat, gouverneur à Taïti, en date du 15 avril, et qui indique suffisamment que la continuation des embarras suscités à l'autorité française, avait enfin démontré la nécessité des mesures de rigueur.

En voici le texte traduit :

DÉCRET.

Nous, gouverneur des établissements français de l'Océanie, commissaire du roi auprès de la reine des îles de la Société, commandant la subdivision navale ;

En vertu des pouvoirs qui nous ont été confiés par l'article 7 de l'ordonnance royale du 28 avril 1843 :

Attendu que la reine Pomaré, en appelant autour d'elle les principaux chefs des îles sous le vent, accompagnés d'hommes armés, a commis en même temps un acte d'hostilité envers la France et d'ingratitude envers le roi, dont la clémence et la protection ne lui ont pas été retirées, même après ces transgressions ; attendu qu'en refusant de recevoir les lettres et les présents que S. M. le roi des Français lui avait envoyés, elle a donné une preuve d'injurieux dédain pour le monarque qui l'a prise sous sa protection ;

Et attendu que nous avons reçu la preuve que la reine Pomaré a écrit à Taïti aux chefs assemblés dans les camps de Pounavia et de Papenoo, pour les engager à rester armés et à ne pas se disperser ; que ces communications ont un but directement opposé au rétablissement de la paix ; et attendu que l'île de Raiatea a été le théâtre de violences commises sous les yeux de la reine Pomaré, contre les naturels qui, en acceptant le pavillon du protectorat, ont rempli un devoir, puisque ce pavillon avait [illegible] remplacé celui de Taïti, qui y flottait auparavant ; et attendu que quelques habitants de Raiatea, sous les ordres de Teràtera [illegible] bine dans le but de renverser le pavillon qui y était arboré ;

---

tion ; je me suis tû. Comment n'ai-je pas deviné aussi votre intention ? je vous aurais épargné une mauvaise action en empêchant cette jeune fille d'entrer chez vous.

— Alophe, interrompit Raoul, j'ai été assez puni par la vue du mal que j'ai causé ; n'augmentez pas mes remords. Je n'ai pas trop de courage déjà pour résister.

— Résister à quoi ? Décidément, Raoul, vous êtes dans le faux. Résister à ses manèges de coquetterie peut-être ? qui donc a-t-elle cherché à séduire ? tout, au contraire, est modestie et retenue chez elle. Cette répugnance à toucher la main d'un homme n'indique-t-elle pas déjà une crainte, que sais je ? une sorte de pudeur, une délicatesse d'allures étrangères au défaut que vous lui reprochez ? car je ne suppose pas que vous partagiez les grotesques suppositions de l'état-major sur cette singularité de jeune fille. Peut-être si nous en connaissions le motif, cette fantaisie prendrait-elle l'importance d'une nécessité.

— Pourtant, Alophe, j'ai été l'objet d'une exception qui me laisse dans une perplexité cruelle. Avant-hier même, avant votre arrivée sur le pont, je l'ai saisie par le bras au moment où un coup de roulis allait la lancer contre le mât d'artimon.

— Et elle ne s'en est pas défendue ? interrompit le docteur en regardant fixément Raoul.

— Si, docteur, mais je n'ose l'avouer, car vous m'accuseriez de fatuité. Il m'a semblé qu'elle le faisait d'un ton qui me dispensait d'obéir.

Alophe parut réfléchir profondément et ajouta :

— Est-ce vrai, Raoul ? votre trouble ne vous a-t-il pas empêché de bien juger ? Ne vous êtes-vous pas trompé ?

— Oh ! non, docteur, mon cœur battait avec assez de violence, pour que j'en aie gardé le souvenir ; pendant tout le reste de mon quart mille sensations ont ballotté mon imagination. Je me disais qu'être aimé de cette jeune fille, telle qu'elle paraît être, serait l'accomplissement du plus beau rêve, ce serait avoir trouvé la chose introuvable ici-bas : le bonheur !

— Raoul, reprit sérieusement Alophe, je vois plus loin que vous dans la présence de Mlle de Meillan à bord ; prenez garde ! je tiens à vous donner un dernier éclaircissement.

Après un moment de silence, le docteur reprit :

— Tenez, Raoul, je vais vous faire connaître complètement cette femme sans cœur, qui cherche à poser, à s'attirer les hommages et les éloges ; je vais vous dire ce qu'elle a fait ; pour nul autre je n'eusse trahi ce secret.

Avant-hier soir, je me rendis chez elle, ainsi qu'elle m'en avait prié, après avoir posé le premier appareil au bras du père Renard. Je la trouvai pâle et souffrante ; ma question inquiète sur sa santé amena cette réponse, que j'explique mal encore aujourd'hui : — Rien, docteur, si ce n'est l'émotion de la scène qui vient de se passer sur le pont, la plus grave, la plus importante de ma vie, car vous ne savez quelle conséquence elle entraîne.

— Que voulait-elle dire, Alophe ?

— Je ne sais, fit le docteur d'une manière assez évasive.

Elle-même parut fâchée de s'être laissé emporter par ce mouvement irréfléchi et continua :

— Tel n'est point d'ailleurs le motif de l'entrevue que je vous ai demandée ; je vous prie, docteur, de me rendre un service, c'est..., continua-t-elle en hésitant beaucoup, de remettre ceci à l'homme qui vient de se blesser pour moi, et sa main timidement étendue vers moi me présentait une bourse pleine d'or.

— Oh ! je sais, reprit-elle, en s'apercevant de mon indécision, qu'il serait mieux dans mon rôle de femme d'aller le soigner, mais ma sotte position à bord ne le permet pas. Je vous en prie, docteur, c'est de la part de mon père, ajouta-t-elle plus rapidement, comme pour se débarrasser d'un mensonge ; mais il désire vivement que personne ne soit instruit de ce cadeau ; le commandant surtout doit l'ignorer, ce serait empiéter sur ses droits.

J'accepte votre commission, mademoiselle, répondis-je, mais à la condition de dire au chef de timonnerie que ce don vient de vous ; car il faut bien que j'indique une source à cet argent.

— Soit, docteur, reprit-elle ; mais qu'il se taise, car cela ferait peut être des jaloux, et mon père ne pourrait satisfaire à toutes les exigences, à tous les accidents qui peuvent survenir...

— Certes, ajouta le docteur, la pauvre enfant était bien gênée dans son raisonnement. J'eus l'air d'admettre de conviction ces motifs très embrouillés, et j'accomplis ma mission. Le brave Renard donnerait bien volontiers aujourd'hui son autre bras pour elle, et sans pareille rétribution. Eh bien ! Raoul, continua le docteur, en s'adressant directement à son ami, qui réfléchissait profondément ; la femme qui croit devoir se donner tant de mal pour faire excuser un bienfait, et surtout en cacher la source, vous semble-t-elle avoir le cœur vicié et montrer beaucoup d'ostentation ?

Julia, pendant ce récit d'Alophe, avait paru faire un violent effort pour se lever, mais elle n'en fit qu'un seul, l'intérêt de curiosité fut sans doute plus grand que la modestie.

— Ami, dit Raoul, en sortant de sa rêverie, j'étais venu vous prier de m'aider à combattre la passion fatale qui germe dans mon cœur, et tout ce que vous me dites contribue à l'augmenter.

— Vous m'avez demandé mon opinion sur Mlle de Meillan, Raoul, vous l'avez maintenant. Auriez-vous mieux aimé que pour flatter un désir de vengeance, que vous reconnaissez déjà peu fondé, je vous l'eusse donnée fausse ?

— Non certes, Alophe, mais...

— Du reste, Raoul, interrompit le docteur, croyez bien qu'il m'a fallu un certain courage pour vous parler ainsi, car, je vous le répète, je vois bien plus loin que vous dans cet amour à son début. Vous ne prévoyez pas les entraves que vous aurez à subir, et les péripéties qui en découleront.

— Que voulez-vous dire, Alophe ?

— Raoul, vous n'êtes point assez calme, ni assez désintéressé dans la question, pour que je vous confie des pronostics incertains d'ailleurs. Le seul conseil utile que je puisse vous donner pour le moment, c'est d'être prudent ; moi, je veillerai pour vous, mais n'agissez jamais sans m'avoir consulté.

La réponse assez vague du docteur fut interrompue par l'arrivée d'Antoine et de Napoléon sur la dunette.

La conversation des deux amis s'était prolongée jusqu'à près de neuf heures. Depuis trois quarts d'heure, Antoine avait [illegible] dans la prise du quart.

— Parbleu ! commissaire, elle finira bientôt par coucher sur le pont, fit Antoine en arrivant sur la dunette ; est-ce que je l'aurai là à m'espionner, même pendant mes quarts de nuit ?

— Oh ! mon Dieu ! nous aurait-elle entendus ? dit tout bas Raoul à son ami.

Et se levant aussitôt, il reprit plus haut :

— Ah ça ! mon cher Alophe, vous êtes très aimable, mais il fait jour pour moi à minuit, vous savez que je suis de quart, venez-vous ?

Et Raoul, malgré sa précipitation à descendre le premier de la dunette, aperçut à peine une ombre qui disparaissait par l'escalier du dôme. Il ne douta qu'un instant.

— Alophe, je suis perdu ! ajouta-t-il quand ce dernier l'eût rejoint. Elle était là, voici sa chaise. Dieu veuille qu'elle n'ait pas entendu.

Ils descendirent à leur tour.

Raoul se rendit pensif à sa chambre, mais il ne put employer les trois heures qui lui restaient ; l'anxiété qu'il éprouvait l'empêcha de trouver le sommeil.

Au moment où Julia rentrait, tout étourdie de la conversation qu'elle venait d'entendre, le commandant fermait sans bruit la porte de la galerie extérieure ; il venait sans doute de donner un coup-d'œil au temps, pour savoir s'il pouvait dormir tranquille pendant le quart d'Antoine, en qui sa confiance ne paraissait pas grande ; toutefois, il n'adressa pas la parole à Mlle de Meillan ; celle-ci, du reste, avait ouvert précipitamment la porte de sa petite chambre, et s'était laissée tomber sur un fauteuil, la tête dans ses mains, comme sous le coup d'un abattement complet.

Au bout d'une heure seulement, elle quitta cette position, ses mains s'éloignèrent de ses yeux, et la glace placée devant elle, les lui montra rouges et pleins de larmes. Se levant alors avec une détermination spontanée, elle courut à son secrétaire, et comme pour se soustraire à toute espèce de réflexions, elle se saisit précipitamment d'une plume, feuilleta plusieurs papiers et se mit à écrire.

Nous la laisserons dans cette occupation pour rejoindre Raoul, que le pilotin n'eut point de peine à réveiller, lorsqu'il fut minuit moins un quart.

Il se leva au premier appel, avec tant de promptitude, qu'on eût dit que cette annonce lui fit plaisir.

Rien de précieux comme l'obscurité, le calme, la solitude d'un quart de minuit à quatre heures, pour élaborer, pour suivre dans tous ses détails, l'idée heureuse ou triste qui nous domine.

Un marin seul peut comprendre l'espèce de bonheur, peu coûteux, que se promettait Raoul.

A minuit il reçut le quart d'Antoine. Ce dernier entra aussitôt dans une petite chambre vitrée de la dunette, réservé au service des timonniers, et aidé d'un fanal sourd, il se mit à écrire son quart sur le journal des

... les correspondants de Francfort attribuent cette crise à la maison Rothschild, qui veut faire sentir sa puissante influence au commerce de l'Allemagne. Les journaux prussiens, qui seuls sont en dehors de l'influence de cette maison absolue (car la Prusse ne doit rien à Rothschild), continuent des articles véhéments et même comminatoires à ce sujet. *L'Observateur rhénan*, journal semi-officiel qui paraît à Cologne, dit ... qu'il serait temps d'en finir avec Rothschild, absolument comme les *Débats* disent qu'il faut en finir avec Abd-el-Kader. Nous félicitons la Prusse d'avoir toujours refusé les offres captieuses de la maison Rothschild, offres acceptées par le prince Metternich, et dont le gouvernement autrichien se ressentira encore long-temps; mais nous doutons que l'Allemagne puisse en finir avec Rothschild, de la manière dont les journaux allemands l'entendent. La féodalité financière est un fait accompli. Si Rothschild n'en était pas le chef, ce serait un autre. Les rois règnent, mais Rothschild gouverne. Il n'y a qu'un seul remède pour renverser ce nouveau despote : c'est l'Association.

— Le rapport officiel du gouvernement saxon sur les événements du 12 août, avait fait l'éloge du 4e bataillon de la garde communale. Aujourd'hui la *Gazette universelle de Leipzig* nous apporte une pétition signée par ce bataillon, dans laquelle il proteste contre cet éloge qui paraît jeter un blâme sur les autres bataillons. La garde communale sans exception, disent les signataires, a fait son devoir; si elle mérite des éloges particuliers, c'est à son commandant qu'il fallait s'adresser, mais non à un bataillon, dans l'intention de semer la discorde parmi la garde communale, institution gratuite, puisqu'elle ne fera que resserrer les liens de confraternité militaire et civile parmi tous les bataillons.

On a remarqué que le duc Jean n'a pas paru à la chambre des nobles durant la discussion des intérêts religieux par rapport aux néo-catholiques.

SUISSE.

CANTON DU TESSIN. — De graves désordres se commettaient depuis quelques années dans plusieurs couvents de ce canton, composés en grande partie d'étrangers à la Suisse. L'autorité en avait été instruite, mais elle avait hésité à intervenir. Cependant le mal était si grand, que les supérieurs de ces couvents à Rome jugèrent opportun d'envoyer deux visiteurs pour y apporter quelque remède. Ces visiteurs arrivèrent, en effet, et au moment où le gouvernement tessinois s'était enfin décidé à ordonner une enquête. Voici quelques-uns des faits que les visiteurs ont eux-mêmes constatés, et que l'*Helvétie* rapporte :

« Il s'était formé au sein de ces couvents une espèce de gouvernement aristocratique ou plutôt des coteries dont les membres se partageaient le pouvoir et même les fonds de la communauté. Afin de conserver leur position et leurs avantages, ces religieux, dans leurs correspondances avec leurs supérieurs à Rome, ne cessaient de représenter sous les plus noires couleurs les autres membres de la communauté : c'étaient, écrivaient-ils, des ... des radicaux, enragés, de fervents apôtres de la propagande libérale. Encouragés par les témoignages de confiance qu'ils recevaient de Rome, abusant des ... conventuels ... ; et au moment après la révolution de 1839, ils ... les ... du parti aristocratique : les religieux qui se tenaient en dehors de la ...

... et de réprimer le mal.

» Anciennement elle a pénétré, dans la dynastie des Ming dans le royaume du Milieu (en Chine), et à cette époque elle n'a point été prohibée. Dans la suite, comme il se trouva souvent parmi les Chinois qui suivaient cette religion des hommes qui en abusèrent pour faire le mal, et qui allèrent même jusqu'à séduire les femmes et les filles et à arracher les yeux des malades, les magistrats recherchèrent et punirent les coupables : leurs jugements sont consignés dans les actes judiciaires.

» Sous le règne de Kia-Khing, on commença à établir un article spécial (du Code pénal) pour punir ces crimes. Au fond, c'était pour empêcher les Chinois chrétiens de faire le mal, mais nullement pour prohiber la religion que vénèrent et professent les nations étrangères de l'Occident.

» Aujourd'hui, comme, l'ambassadeur français Lagrené demande qu'on exempte de châtiments les chrétiens chinois qui pratiquent le bien, cela me paraît juste et convenable.

» J'ose, en conséquence, supplier votre majesté de daigner exempter à l'avenir de tout de châtiments les Chinois comme les étrangers qui professent la religion chrétienne et qui en même temps ne se rendent coupables d'aucun désordre ni délit.

» S'il s'en trouvait encore qui osassent séduire les femmes et les filles, arracher les yeux des malades, ou commettre tout autre crime, on les punirait d'après les anciennes lois.

» Quant aux Français et autres étrangers qui professent la religion chrétienne, on leur a permis seulement d'élever des églises et des chapelles dans le territoire des cinq ports ouverts au commerce; ils ne pourront prendre la liberté d'entrer dans l'intérieur (de l'empire) pour prêcher leur religion. Si quelqu'un, au mépris de cette défense, dépasse les limites fixées et fait des excursions téméraires, les autorités locales, aussitôt après, le livreront au consul de sa nation, afin qu'il puisse le contenir dans le devoir et le punir. On ne devra pas (comme auparavant) le châtier précipitamment ou le mettre à mort.

» Par là Votre Majesté montrera sa bienveillance et son affection pour les hommes vertueux; l'ivraie ne sera point confondue (avec le bon grain), et vos sentiments et la justice des lois éclateront au grand jour.

» Suppliant donc Votre Majesté d'exempter de tout châtiment les chrétiens qui tiennent une conduite honnête et vertueuse, j'ose lui présenter humblement cette requête pour que sa bonté auguste daigne approuver ma demande et en ordonner l'exécution. *Requête respectueuse.*

APPROBATION.

» Le 19e jour de la 11e lune de la 24e année de Tao-Kouang, j'ai reçu ces mots (de réponse) écrits en vermillon :

J'ACQUIESCE A LA REQUÊTE : RESPECTEZ CECI.

HAITI.

Un correspondant du *Philadelphia Exchange* donne les nouvelles suivantes du Cap-Haïtien : « Les difficultés survenues entre les Haïtiens et les Dominicains sont aussi loin que jamais d'un arrangement. Le 27 du mois dernier les Haïtiens ont attaqué Saravea, ville frontière à 18 lieues à l'Ouest du Cap-Haïtien, chassé les troupes dominicaines et pris possession de la place. Il n'y a pas eu d'exécution de prisonniers; ils sont bien traités. On dit que le gouvernement fait des préparatifs de guerre. »

Le *Journal du Havre* extrait ce qui suit d'une correspondance publiée par le *Journal of Commerce*, de New-York :

« Le 1er septembre courant, la flottille haïtienne, composée d'un trois-mâts-barque et de trois petites goëlettes, portant en tout vingt canons, est ...

ÉTATS-UNIS.

Par le *Royal Britannia* nous avons des nouvelles de New-York de douze jours plus récentes que celles apportées par le *Great-Western*.

Il paraît que l'émigration des Etats-Unis dans la Californie se poursuit sur une vaste échelle; il en est de même des Etats de l'Ouest et du Sud-Ouest du territoire de l'Orégon. La population américaine se monte déjà à 9 000 âmes, elle a organisé un gouvernement, et elle a l'intention d'envoyer un délégué au congrès des Etats-Unis.

L'honorable John White, ex-président de la chambre des représentants, s'est fait sauter la cervelle le 22 du mois dernier.

— Une compagnie vient de se former à la Nouvelle-Orléans, pour l'établissement d'une ligne de bateaux à vapeur entre cette ville et la Jamaïque.

— A la Nouvelle-Orléans et à Mobile, pas un cas de fièvre.

— Le Sud a enfin été épargné cette année par l'épidémie.

LA PLATA.

Une lettre particulière, en date du 7 août, ajoute les détails suivants aux nouvelles que nous avons publiées hier : « Oribe occupe toujours ses positions, et dans ces derniers jours il semblait avoir imprimé au feu de son artillerie une nouvelle activité. A Buenos-Ayres, la tranquillité continuait de régner, mais on craignait que Rosas ne mît en mouvement le club de la Mazorka, et qu'il ne s'en suivît quelques atrocités. La défaite des troupes buenos-ayriennes par le général Lopez, à Santa-Fé, le 19 juillet, est confirmée. Ce dernier a sous ses ordres 2 000 hommes de cavalerie. »

TEXAS.

Les journaux anglais annoncent que le 21 août la constitution du Texas a été terminée et ratifiée par un vote général. La Convention s'est ajournée immédiatement.

Actes officiels.

Une ordonnance du roi établit à Flers (Orne) une chambre consultative des arts et manufactures. — Par ordonnance en date du 14 octobre, la société anonyme, formée à Paris sous la dénomination de *Compagnie des chemins de fer de Dieppe et de Fécamp*, est autorisée.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Le roi de Hollande vient de décider que les attributions de l'agence consulaire néerlandaise à Boulogne-sur-Mer s'étendraient dans tout le rayon des départements du Pas-de-Calais et de la Somme. — M. le maréchal Soult, ministre de la guerre, est arrivé aujourd'hui à Paris. — La *Nouvelle Gazette de Zurich* annonce que M. d'Ayllon, ministre d'Espagne près la confédération suisse, est rappelé par sa cour pour entrer au conseil d'Etat.

M. de Montherot, attaché au ministère des affaires étrangères, vient de partir pour Alexandrie, chargé d'une mission. C'est probablement le ...

---

officiers.

Raoul, dont la promenade solitaire avait déjà commencé, ne s'en était pas aperçu.

Le temps, toujours gris et égal depuis huit heures, n'exigeant pas une attention continue, lui permit de se livrer sans contrainte à tout ses motifs de réflexion.

La présence de Julia sur le pont et l'aveu fait devant elle trois heures auparavant, se figurait naturellement en première ligne.

Qu'allait-elle penser de lui? Il songeait bien plus à l'impression produite sur elle par les doutes outrageants qu'il avait confiés à son ami, qu'à l'empire sous lequel l'avaient courbé malgré lui les arguments d'Alphonse en faveur de Mlle de Meillan. Il n'en était plus à désirer qu'elle le plaçât dans son opinion au niveau d'Antoine.

Aussi venait-il de s'arrêter derrière, cherchant dans son esprit un moyen de se faire pardonner cette conduite qu'il eût été loin de trouver coupable un mois plus tôt.

Il avait saisi l'une des manœuvres du mât d'artimon, non pour se garantir du roulis très faible, malgré l'allure vent-arrière de la frégate, mais comme pour se prémunir contre toute espèce de soin physique, de nécessité matérielle pouvant troubler ses méditations.

Il resta ainsi quelques minutes, immobile, pensif, lorsqu'une sensation nouvelle dont il était à mille lieues, fit naître chez lui un frisson qui parcourut tout son corps.

Une main douce, fine, une main de femme, venait de toucher la sienne, mais une légère exclamation et un retrait subit prouvaient que le hasard seul au milieu de l'obscurité complète avait conduit cette main sur le même cordage, à la même place.

— Ah! qui est là? ... laissé échapper à demi-voix.

Le ... de ... venait de ...

Si ... Raoul ... Mlle de Meillan, son exclamation ... ses ... ; il se retourna aussitôt brusquement et ... depuis dix minutes le lui montrèrent interdite, tremblante, et ne le reconnaissant pas encore.

Dans la situation où se trouvaient nos deux personnages, répondre à ces trois mots : Qui est là? devenait presque une difficulté.

— C'est moi ... une réponse fort naturelle, mais aussi fort niaise. C'était presque dire à Julia qu'elle s'était assez occupée de lui, Raoul, pour reconnaître le son de sa voix; c'était en outre avouer, pour ainsi dire, qu'il la supposait venue sur le pont tout exprès pour lui. Cette ... l'allure d'un rendez-vous ...

Aussi ... chez Raoul un grand travail ... pour arriver ... à une conclusion assez banale. Il s'inclina profondément ... sans montrer une ... déplacée.

— Puis-je vous être utile, mademoiselle? lui dit-il simplement.

Julia, après un instant d'hésitation qui lui servit sans doute à assurer qu'elle s'adressait à Raoul, reprit bien bas, d'une voix faible et émue :

— C'est vous que je cherche, monsieur.

Puis, comme si l'haleine devait lui manquer, elle respira fortement et ajouta précipitamment :

— Tenez, monsieur, vengez-le, vengez-vous!

Et sa main tremblante tendait une lettre vers Raoul interdit, immobile, et comme paralysé par cette démarche, qui bien qu'extraordinaire, avait un caractère de résignation et de noblesse inexplicables. Enfin, sans comprendre en quoi ce papier pouvait lui servir d'arme contre Julia, il fit un geste pour le repousser.

Aussitôt, Mlle de Meillan, éperdue de la hardiesse de son premier mouvement, craignant sans doute de reculer et de faiblir à sa résolution, saisit la main de Raoul avec une espèce de véhémence qui tenait un peu de la folie.

— Oh! prenez, monsieur, car demain je n'oserais plus vous la remettre, et je veux que vous l'ayiez dès à présent. Vous possédez une lettre de moi, dites-vous. Celle-ci vous manquait, je vous l'apporte!

Quand la femme a du courage dans une question de cœur, elle n'en a jamais à demi.

Au milieu de l'étourdissement où cette conduite de Julia, si différente de sa tenue réservée de chaque jour, jetait Raoul, l'amour-propre ne perdant jamais ces droits chez lui, il ne put s'empêcher de songer à la répugnance connue de cette jeune fille, qui de son propre mouvement venait de lui prendre la main.

Après quelques instants d'incertitude, pendant lesquels Raoul tint cette lettre dans sa main, sans songer aucunement à la garder, il laissa machinalement échapper sans trop savoir ce qu'il disait :

— Cette lettre! mais que peut-elle dire?

— Cette lettre! reprit Julia, est l'aveu d'une femme coupable, mais à plaindre aussi; il n'est pas encore temps pour vous de la lire, mais je ne pouvais vous la donner plus tard. Vous en comprendrez le motif le jour où je vous dirai : Lisez.

— Qui est l'officier de quart? dit une voix brève. Pendant ce court dialogue, d'un intérêt très vif pour tous deux, ils n'avaient pas entendu le commandant, arrivé sur le pont presque en même temps que Julia. Après avoir été donner un coup d'œil très prompt à la voilure de l'avant, il revenait derrière, en faisant la question qui avait interrompu Mlle de Meillan.

— Me voici, commandant, dit aussitôt Raoul, en rejoignant M. de Saint-Cric sur l'avant de l'escalier, pour tâcher de dérober la présence de Julia.

— C'est vous! M. de Mombrun, continua-t-il d'un ton assez sec, mais à demi-voix : Vous êtes vent arrière, votre petit foc et votre brigantine ne font que battre, ils sont inutiles, ce bruit m'empêche de fermer l'œil.

— Il n'y a qu'un instant que la brigantine ne porte plus, commandant, répondit Raoul, en se disposant à obéir.

— Je vous répète, monsieur, qu'elle m'a réveillé, c'est pour ce motif que vous me voyez sur le pont.

Raoul, assez dépité, monta sur le banc de quart et fit le commandement de carguer la brigantine et de haler bas le petit foc.

Mlle de Meillan avait profité de ce colloque pour se rapprocher de l'escalier; mais M. de Saint-Cric, qui se disposait aussi à descendre, venait de l'apercevoir.

— Tiens! vous êtes ici, mademoiselle! fit-il en saluant respectueusement.

— Sans doute, monsieur! répondit froidement Julia, contrariée d'avoir été aperçue. Vos règlements l'empêchent-ils?

— Vous êtes au-dessus d'eux, mademoiselle, répondit assez fadement M. de Saint-Cric. Qui donc pourrait se plaindre de votre présence sur le pont? chacun au contraire vous en remercierait.

Vous avez été sans doute réveillée comme moi par le bruit des voiles; car ce temps sombre, ce ciel sans lune et sans étoiles n'aurait pas eu l'attrait de vous appeler sur le pont.

— Aussi, répondit froidement Julia en posant son petit pied sur la première marche, n'est-ce pas cette raison qui m'a conduit ici. On étouffe en bas, j'ai voulu respirer à l'aise, mais, si vous le permettez, je vais redescendre.

— Agréez mes souhaits pour votre bon sommeil, ajouta le commandant en continuant sa promenade, qu'il prolongea à peine de quelques minutes.

Raoul, dominé par les impressions que lui avait laissées cette visite de Julia de Meillan, eut à peine le loisir de songer à l'observation du commandant : qu'était cette légère blessure d'amour-propre à côté de la lettre qu'il possédait?

Que pouvait-elle contenir? comment accorder la timidité apparente de cette jeune fille avec une démarche si hardie? — Comment lui écrivait-elle la première? — Mais peut-être la lettre n'était-elle pas à son adresse? Ce point pouvait s'éclaircir. — Il lui était défendu de décacheter, de lire cette lettre, mais non d'en connaître la suscription.

Il se fit donner un fanal et se rendit dans la petite chambre de la dunette. Mais tout rempli de ce désir curieux, Raoul ne s'aperçut pas de la sortie d'une personne qui se rendait à pas de loup vers l'escalier en passant sous le vent.

Quand, éclairé par le fanal, il put, en tremblant, jeter les yeux sur cette épître assez volumineuse, il reconnut que l'enveloppe en était fraîche et portait son nom.

EDOUARD PUJOL.

Lieutenant de vaisseau.

FIN DU PREMIER VOLUME.

Malgré toutes nos instances, nous n'avons pu encore obtenir de M. Alexandre Dumas la suite du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE. En conséquence, nous ne pouvons encore dire si nous publierons cette suite mardi prochain, ou si nous continuerons sans interruption le roman de M. Pujol.

lème, un palais anglais d'une magnifique architecture, une allégorie en l'honneur du roi des Français, dont le portrait est assez ressemblant, décoré de quelques fleurs, parmi lesquelles une modeste pensée d'une grande beauté, un Christ avec tous les instrumens de la passion, un pavillon avec double belvédère, une batterie de cuisine, des instruments de labourage et une colonne Vendôme.

LE MAGNÉTISME. — Le *Journal de Cherbourg* rapporte avec des détails circonstanciés que Mlle Marie D..., âgée de dix-sept ans, a subi l'amputation d'une jambe après avoir été endormie par le magnétisme. La malade n'a rien senti, ni pendant, ni après l'opération, et elle n'a cessé d'être d'une gaîté remarquable. Cette opération a été pratiquée par le docteur Loysel, assisté du docteur Gibon.

ÉMIGRATION. — Depuis environ quinze jours, une douzaine de familles de la commune de Mouzay et quelques autres des environs (près Bar-le-Duc), de toutes professions, ont adressé des demandes de concessions de terrain en Algérie à M. le ministre de la guerre. Lorsque, dit *l'Echo de l'Est*, ces familles se mettront en marche, elles formeront une espèce de caravane composée d'un effectif de près de 60 personnes, dont les 4/5 environ appartiennent à la commune de Mouzay ; elles doivent toutes habiter le même village.

RETARD DE L'INAUGURATION D'UN CHEMIN DE FER. — D'après les renseignements qui sont parvenus ces jours derniers au *Courrier d'Indre-et-Loire*, et qui sont maintenant hors de doute, l'inauguration du chemin de fer d'Orléans à Tours n'aura pas lieu, comme on l'espérait, dans le courant de novembre prochain. Voici quelle est la cause de ce retard : Messieurs les ingénieurs chargés de la surveillance des travaux, ayant reconnu qu'un certain nombre de traverses en sapin avaient été substituées aux traverses en chêne, prescrites par le cahier des charges, et qu'une certaine quantité de sable de mine était défectueuse, exigent que ces travaux soient remplacés. Il paraît probable que l'inauguration de la ligne ne pourra avoir lieu que vers le mois de mars.

LE BONHEUR DES IVROGNES. — C'était dimanche *vogue* à Villars ; un propriétaire des environs, qui était venu prendre part à la fête, voulut, quoique la nuit fût déjà avancée, regagner ses pénates. De nombreuses libations avaient quelque peu rendu sa tête lourde et ses jambes chancelantes ; il parvint cependant à se hisser sur sa voiture découverte, et, dit à ce propos le *Courrier de l'Ain*,

Sa main sur son coursier laissant flotter les rênes.

il avait fait à peine la moitié du chemin, qu'il s'était endormi d'un profond sommeil, malgré la pluie qui tombait à flots. Tout-à-coup, sans doute par l'effet d'une secousse, la cheville qui réunissait les deux trains du char-à-banc vint à sauter ; notre dormeur, qui ne fut pas réveillé, resta avec l'arrière-train au milieu de la route ; le cheval, allégé d'autant, continua avec le train de devant, et arriva tout droit au logis. Les domestiques, entendant quelque bruit au dehors, se levèrent aussitôt, et, trouvant le cheval seul avec la moitié de la voiture, ils s'empressèrent d'aller à la recherche de leur maître, sur le sort duquel ils faisaient déjà de lugubres commentaires. Mais quelle ne fut pas leur satisfaction quand ils le trouvèrent mollement étendu dans son char et achevant là paisiblement son somme, comme dans son lit !

CANARD D'OUTRE-MANCHE. — On trouve le *fait* suivant dans un journal anglais : « Un correspondant de Lulworth nous apprend qu'il a reçu de Horrisbourg (Etats-Unis) une lettre où il est parlé d'un soldat gelé en Sibérie, il y a 150 ans. Les dernières syllabes que prononça le militaire furent : « Il fait dia..... » et il tomba raidi par le froid. Or, des médecins français le découvrirent 150 ans plus tard, c'est-à-dire dans l'été de 1844, il était toujours gelé à la même place.... Mus par un sentiment d'humanité, ils se mirent à le dégeler, quand tout-à-coup il donna signe de vie, écarquilla les yeux et acheva sa phrase en murmurant : «... blement froid ! »

L'AMOUR CONJUGAL. — Le *Mémorial bordelais* nous apprend que la dame D..., veuve Baquey, ex-boulanger à Bordeaux, ne pouvant survivre à la perte de son mari, s'est jetée d'un deuxième étage sur le sol d'une cour d'où elle a été relevée presque privée de vie ; malgré les secours les plus actifs, cette dame, âgée de 69 ans, est morte quelques heures après. Elle avait souvent répété qu'elle ne survivrait pas à la perte de son mari.

NOUVELLE GRÈVE. — On lit dans le *Précurseur de l'Ouest* : « Les jardiniers de notre ville (Angers) sont en grève. Ils demandent une augmentation de salaire. Cette grève, commencée depuis plusieurs jours, a pris lundi un caractère d'unanimité qui paraît avoir appelé l'attention de la police. Peut-être aussi les ouvriers n'ont-ils pas observé, dans cette circonstance, la conduite pleine de réserve et de modération qui a fait le

se tenaient tous les matins de quatre à six heures à la Grève, dans la boutique d'un marchand liquoriste se tenaient les chambres de coalition ; c'était à eux que devaient s'adresser les maîtres qui se déterminaient à accepter le tarif. On leur faisait signer des déclarations, puis ils étaient tenus d'acheter au prix de 11 francs chacune des cartes dont ils devaient munir leurs ouvriers pour qu'ils ne fussent pas inquiétés par la coalition. Ces cartes portaient un avis ainsi conçu : « Tout ouvrier scieur de long qui voudra travailler dans le département de la Seine sera obligé de se munir d'une carte, sans quoi il sera refusé par nos camarades. »

Le travail resta dans les chantiers, comme la menace en avait été faite ; plusieurs ouvriers qui voulaient travailler furent détournés de cette intention soit par des menaces, soit par des violences. L'autorité fit arrêter les nommés Bourbon, Boursier, Vergne, Faugeron, Batar, Foriot et Miquelet, comme chefs ou complices de la coalition. Par suite de l'instruction dirigée contre eux, ils comparaissaient aujourd'hui devant le tribunal correctionnel, présidé par M. Pigeon. L'audition des témoins a eu lieu dans cette audience. Les prévenus prétendent que la plupart des individus entendus ne sont que des logeurs ou des placeurs. Ces individus possèdent les outils et envoyent au maître charpentier les ouvriers dont il peut avoir besoin. On conçoit que cette situation donne lieu à la question de savoir s'il y a à l'égard de ceux-ci coalition réelle d'ouvriers envers des maîtres. Le tribunal a continué l'affaire à huitaine pour le réquisitoire et les plaidoiries.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS — 17 OCTOBRE.

Le journal la *Presse* termine son examen de la ligue anglaise contre la loi des céréales et de la ligue allemande. Il résume ainsi sa manière de voir sur le Zollverein :

« Nous en concluons que le Zollverein n'est pas près de se dissoudre, que les principes qui ont présidé à l'organisation du Zollverein ne sont pas à la veille d'être répudiés ; qu'ils ne peuvent, au contraire, qu'exercer une influence contagieuse sur les autres parties du continent européen, et que, par une conséquence nécessaire, les doctrines de la Ligue anglaise risquent de rencontrer, dans le mouvement général des esprits au dehors, des obstacles de plus en plus insurmontables, qui s'ajouteront aux graves difficultés du dedans.

» Quel que soit pourtant l'avenir réservé à cette hardie tentative d'une poignée d'esprits vigoureux, la lutte qu'ils soutiennent offre un grand, un noble spectacle, et nos lecteurs ne regretteront certainement pas d'y avoir arrêté un instant leurs regards. »

Le *Constitutionnel* s'occupe du traité commercial avec la Belgique. Dans la dernière session, lorsque le traité belge a été discuté, l'opposition a pris l'initiative pour établir nettement le préjudice qu'il portait à la France.

Maintenant les négociations sont ouvertes, mais on devra traiter sur des taxes nouvelles, car le renouvellement du traité du 16 juillet 1842 serait contraire au vœu de la chambre. La Belgique demande le renouvellement de la convention dans les termes actuels, promettant 1° de supprimer chez elle la contrefaçon ; 2° de réduire les droits sur les sels français et de modifier également à l'entrée les taxes sur nos soieries et nos tissus de laine légers.

Telle est la première combinaison. La seconde consisterait à limiter l'importation des produits belges. Enfin, une troisième idée a surgi au ministère des finances. On voudrait que le droit sur les fils et toiles belges fût graduellement porté au niveau de la taxe qui frappe les produits similaires de l'Angleterre, sauf toutefois à laisser subsister une légère différence en faveur de la Belgique.

Nous ferons observer au *Constitutionnel* qu'il perd son temps lorsqu'il fait ressortir l'immoralité de la contrefaçon, en disant que la suppression du pillage ne doit jamais être présenté aux victimes comme un avantage qu'on leur présente. Il est en effet inutile de discuter une condition, si juste qu'elle soit, lorsque cette condition n'est pas offerte.

Les liniers belges, voulant arriver à obtenir le traité avec la France, avaient d'abord présenté comme condition déterminante la *cessation de la contrefaçon*. Mais, depuis, ils se sont rétractés, en priant le ministre de considérer cette proposition comme non-avenue.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 16 octobre. — GENTIL, fabricant de cadres et doreur, rue Saint-Lazare, 46. Juge commissaire, M. Le Roy ; syndic provisoire, M. Haussmann, rue Saint-Honoré, 290. — MICHAUX, menuisier, faubourg Poissonnière, 16, et logeur rue de la Parcheminerie, 15. Juge commissaire, M. Lebbé ; syndic provisoire, M. Richomme, rue d'Orléans-Saint-Honoré, 19. — LACHAISNÉE, marchand de vin à Bercy, rue de Bercy, 1. Juge commissaire, M. Milliet ; syndic provisoire, M. Monciny, rue Feydeau, 26. — BERET, tailleur, rue de Marivaux, 3. Juge commissaire, M. Gaillard ; syndic provisoire, M. Defoix, rue Saint-Lazare, 70. — CORNILLAT, marchand de vins, rue Neuve-d'Angoulême, 7. Juge commissaire, M. Roussette-Charlard ; syndic provisoire, M. Pascal, rue Richer, 32.

BOURSE DU 17 OCTOBRE 1844.

Les cours de Londres arrivaient fortement en baisse et ont influé d'une manière fâcheuse ceux de notre bourse. La rente a toutefois montré plus de tenue qu'on ne s'y attendait, et ne présente en résultat que 20 c. de baisse sur le 5 0/0 et 15 c. sur le 3 0/0. Le chemin de Saint-Germain a baissé de 20 fr., celui du Nord de 10 fr., et tous les autres dans la proportion. La rive gauche de Versailles est seule restée stationnaire. Le 5 0/0 belge, qui n'était plus coté depuis long-temps, a baissé de 2 1/2 0/0.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Emprunt, 83 25. — Rente belge 1842, 108 3/4. — Id. 2 1/2 0/0, 56. — Banque belge, 745. — Espagne 3 0/0, 30 1/4. — Dette intérieure, 34 1/2, 1/4. — Chemins de : — La Teste, 205, 207 50. — Montereau, 522 50, 520. — Bordeaux, 685, 686 25, 685. — Fampoux, 515, 510. — Actions de : Zinc Vieille-Montagne, 7700. — Lin Maberly, 710. — Hauts-Fourneaux de Monceaux, 1930, 1925. — Houillère Chazotte, 900. — Obligations de : Saint-Germain anc., 1200. — Id. nouv., 1120. — Orléans, 1250. — Rouen, 1030. — Chemin non constitué de Charleroy, 545. — A terme : Emprunt, 83 46. — 2 1/2 belge 1844, 56 fin courant. — Chemins : d'Amiens, 522 50, 521 25. — Montereau, 520. — Bordeaux, 687 50, 686. — Hazebrouck, 520, 512 50.

	1er C.		P. H.	P. B.	D. C.	
5 0/0 compt....	117	35	[illegible]	[illegible]	117 80	[illegible]
— fin cour....	118	[illegible]	[illegible]	117 80	117 85	[illegible]
3 0/0 compt....	83	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
— fin cour....	83	[illegible]	[illegible]	83 30	[illegible]	[illegible]

au comptant.	1er C.	Der C.	Diffe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Diffe.
O. de la Ville...	[illegible]	[illegible]	[illegible]	5 0/0 Rom. 1844.	100	[illegible]	[illegible]
B. de France...	[illegible]	[illegible]	[illegible]	— Portugais.	[illegible]	[illegible]	[illegible]
C. Gou. 1000...	[illegible]	[illegible]	H. 5	Esp. D. active.	[illegible]	[illegible]	[illegible]
C. Gan. 1000...	[illegible]	[illegible]	[illegible]	5 0/0 Naples...	[illegible]	[illegible]	[illegible]
C. Hypot....	[illegible]	[illegible]	[illegible]	— Romain..	[illegible]	[illegible]	[illegible]
a Canaux....	1255	[illegible]	[illegible]	Obl. Piémont.	1272 50	[illegible]	[illegible]

CHEMINS DE FER.					
St-Germ.....	[illegible]	[illegible]	[illegible]	— 1120, 1100, 1105.	B. 20
V. r. d.....	540	[illegible]	[illegible]	— 540.	B. 3 75
— r. g.....	365	[illegible]	[illegible]	— 365 25.	
Orléans.....	1240	1237 50	B. 7 50	— 1240, 1235, 1236 25.	
Strasb.....	278 75	280	[illegible]	— 280, 278 75.	B. 1 25
Rouen.....	1057 50	1053 75	B. 11 25	— 1062 50, 1052 50.	B. 15
Havre.....	878	[illegible]	[illegible]	— 876, 870, 872 50.	B. 3 75
Marseille....	1035	[illegible]	[illegible]	— 1037 50, 1025, 1030.	B. 11 25
Vierzon.....	760	[illegible]	[illegible]	— 761 50, 750.	B. 12 50
Nord.....	822 50	817 50	B. 10	— 821, 815, 816 25.	B. 10
Fampoux....	[illegible]	[illegible]	[illegible]		

LONDRES, 16 oct.		PARIS, LE 17 OCTOB. PRIMES.	COURTAGE
Consol.	[illegible]	3 0/0 [illegible]	[illegible]
Esp. 3 0/0		[illegible]	[illegible]
Portug.		5 0/0 [illegible]	[illegible]
Mexic.	33 1/2	[illegible]	[illegible]
Brésil.			
5 0/0 hol.	[illegible]		
2 1/2 d°.	[illegible]	St-Germ. 1115 30 d. 20 [illegible]	[illegible]
Rouen.	[illegible]	Nord, [illegible]	[illegible]
Orléans	[illegible]	Fampoux, 525 d. 20 [illegible]	

MARCHANDISES. — HUILE de colza : disponible, 100,00 à [illegible]; courant du mois [illegible]; 4 premiers mois, 115,50 à 115,00.

LILLE. — Colza, 104,00 à 00,00. — Œillette rousse, [illegible] à 00,00. — Lin, [illegible] à 00,00. — Cameline, 00,00. — Chenevis, [illegible].

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 126,00 à 126,50 ; novembre et décembre, 110,00 à 112,00 ; 4 premiers mois, 106,00 à 108,00.

SAVON. — [illegible]

Spectacles du 18 octobre.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Représentation extraordinaire.
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — École des Vieillards. Oscar.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Le Pré aux Clercs. Richard.
7 h. 1/2 ITALIENS. — Nabucodonosor.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Diable à quatre. Gants jaunes. Un Tour.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Professeurs. Mme Gibou. Le Diable. Ma Maîtresse.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Chacun. Changement. Couleurs. La Vie.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Le Code des Femmes.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — La Dame de St-Tropez. Cabrion.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Paris et la Banlieue.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Les Sept Châteaux.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
7 h. 1/2 COMTE. — 2 Chasseurs. Un Homme. Mazurka. 7 Ogres.
7 h. 1/2 FOLIES. — A la belle étoile. Prix de Vertu. Gig-Gig. Riquiqui.
7 h. LUXEMBOURG. — Agent matrimonial. Résurrectionnistes. L'Ile.
BEAUMARCHAIS. — Les Ebénistes. Les Malheurs. Le Gamin. Intermède.
PANORAMA (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.

Imprimerie Lange Lévy et compagnie, rue du Croissant, 16.

les partis politiques repoussaient vivement par le silence et le mépris l'idée communiste. Les journaux radicaux n'en parlaient pas plus que les autres. Tous les partis politiques et toutes les sectes religieuses étaient d'accord pour repousser les idées nouvelles sur l'association, et surtout les doctrines de la communauté d'Owen.

A cette époque, un de nos amis commença à propager la théorie sociétaire en Angleterre. Il publia un journal hebdomadaire à Londres. Pendant deux ans les idées sociétaires furent exposées dans ce journal, qu'on envoyait à tous les publicistes, journalistes et hommes haut placés, sans que l'influence des idées nouvelles fût immédiatement perceptible. Quelquefois les journaux et les revues daignèrent discuter quelques-unes des idées et des principes de la science sociale ; mais, en général, les observations des partis sur la théorie sociétaire se bornaient à constater les bonnes intentions des disciples, et l'impossibilité de réaliser l'association intégrale. On admettait certaines parties de l'économie sociétaire et la justesse des critiques sur l'état actuel des choses.

Peu à peu, au sein du parti radical, quelques-uns s'imprégnèrent des idées communistes, et d'autres acceptèrent l'idée de l'association du capital, du talent et du travail. Depuis deux ans les chartistes qui, jusque-là, avaient plus ou moins dédaigné les principes de réforme sociale, ont commencé à s'occuper des idées économiques, et maintenant ils demandent des réformes politiques et sociales à la fois. Ils font même des projets d'association industrielle en dehors de l'agitation politique. L'organisation du travail est demandée en même temps que la charte des droits et privilèges électoraux.

Les idées économiques nouvelles gagnent aussi tous les jours du terrain dans les autres partis politiques. L'organisation actuelle du travail est reconnue vicieuse, et l'idée d'une réforme industrielle n'est plus regardée comme un rêve impossible à réaliser. Il est même curieux de voir les journaux dont la conversion ne remonte qu'à deux ou trois ans, saluer les nouveaux convertis, comme si eux-mêmes ils étaient socialistes depuis de longues années, et comme s'ils n'avaient jamais fait d'opposition à ces idées.

Le *Northern-Star* est un journal chartiste devenu plus ou moins socialiste depuis deux ans. Les MM. Chambers d'Edimbourg sont à la tête d'une série de publications populaires et périodiques très importantes : journaux, brochures, revues, encyclopédies, etc., etc. Ils distribuent douze millions de feuilles imprimées, par an, dans toutes les parties du royaume.

Ces messieurs appartenaient à l'école économique du *laissez-faire*, au parti libéral en politique. Ils viennent de se convertir aux idées sociétaires et de publier leur adhésion aux nouveaux principes économiques de l'organisation du travail. Voici un extrait de cette profession de foi nouvelle, accompagné de réflexions du *Northern-Star* sur la débâcle des vieux partis :

« Souvent, dit le *Northern-Star*, nous avons entretenu nos lecteurs [...] pital, au moyen du salaire et de la concurrence anarchique. La vieille et inhumaine école économique de Malthus se fond au soleil des principes sociétaires. De toutes les conversions qui se succèdent rapidement, il n'en est pas qui nous aient fait autant de plaisir que celle de MM. Chambers d'Edimbourg. On sait que leur influence sur l'opinion populaire est immense ; ils font distribuer douze millions de feuilles imprimées tous les ans. Leur concours à la propagation des saines idées est d'une importance capitale. Jusqu'à présent, ils ont appartenu à la pire école des économistes ; aujourd'hui, ils ont abandonné cette école. Il y a quelques mois à peine, nous avons signalé des articles d'un esprit rétrograde en économie sociale dans leurs publications. Maintenant tout est changé : MM. Chambers sont convertis à la nouvelle foi ; et, ce qui est très honorable pour eux, ils n'ont pas hésité à proclamer leur nouvelle croyance.

» On sait que tous les ans ces messieurs réunissent dans un banquet les ouvriers et les employés de leur vaste établissement, au nombre de plusieurs centaines. Ils ont toujours manifesté une grande sollicitude pour le bien être et la moralité de leurs coopérateurs industriels. Cette année ils ont eu leur banquet annuel, et l'un des chefs de l'établissement, M. Robert Chambers, a prononcé les paroles suivantes :

« Mes amis, je voudrais profiter de cette occasion pour présenter » quelques observations sur l'état actuel et sur l'avenir des classes ouvrières.

» Un fait trop réel et trop connu pour que l'on puisse sérieusement le nier, c'est que les ouvriers sont partout mécontents de » leur position actuelle, et de la part des bénéfices du travail qui » leur revient sous la forme du salaire. Les ouvriers sont moins » exposés au dénuement aujourd'hui qu'ils ne l'étaient il y a quelques années, mais il n'est pas moins vrai qu'un sentiment de » profond mécontentement les domine. Pour ma part, je suis loin » de nier ce mécontentement général, et, de plus, j'admets qu'il a » une cause légitime. Je crois aussi qu'il y a une bonne et une » mauvaise manière d'envisager cette cause. *Je suis convaincu* » *que la plupart des souffrances des prolétaires sont le résultat de* » *l'organisation actuelle de la société et qu'elles ne peuvent être radicalement guéries que par des réformes sociales*, qui demanderont » du temps. Les rapports entre les ouvriers et les maîtres se ressentent de cet état d'imperfection de toutes les institutions sociales, dont le perfectionnement progressif est l'objet des méditations et des efforts des meilleurs esprits de notre siècle.

» La position sociale des ouvriers est aujourd'hui, comme toutes » les institutions sociales, dans un état transitoire. Les travailleurs » furent jadis esclaves ; plus tard, serfs attachés à la glèbe. Maintenant ils sont libres salariés. Le salariat est l'état le plus élevé » qu'aient pu atteindre les travailleurs dans les pays les plus avancés ; mais il est permis de croire que ce n'est ni le dernier, ni le » meilleur auquel ils puissent arriver.

[...] » question de notre époque. Cette question ne peut manquer bientôt d'absorber toutes les autres........ *Il est impossible que l'esprit* » *général et la richesse des classes moyennes et supérieures fassent* » *des progrès notables tout en laissant exister les souffrances et le* » *mécontentement actuels des classes industrielles.*

» Je viens de vous exposer les idées qui m'ont préoccupé depuis quelque temps ; sur la question de l'organisation du travail » et sur la position sociale des classes ouvrières.

» Ces idées pourront être traitées de visions ou d'utopies par certains esprits. Moi-même je les aurais regardées comme telles, il » y a quelques années à peine ; mais les hommes sont forcés par » le progrès des idées et des faits dans la société, de modifier leurs » opinions, selon les nouvelles lumières qui se manifestent dans le » monde.

» Pour moi qui ai fait une étude spéciale de ces matières, j'ai cru » qu'il était de mon devoir de m'expliquer franchement sur cette » grande question de l'organisation du travail. Je ne demande » pour mes opinions que cette tolérance que je me suis toujours » plu à accorder à toute conviction sérieuse. »

Le *Northern-Star* ajoute les réflexions suivantes :

« La question du *salaire* a toujours été redoutée par les économistes de l'ancienne école. Ils savent parfaitement que tout le » système de la propriété, de l'industrie et du commerce repose » sur cette seule question. M. R. Chambers a eu le courage de l'aborder, et la franchise de proclamer ses nouvelles convictions. » Honneur à lui ! Il a fait entrevoir la possibilité de substituer au » salaire un meilleur mode de rémunération du travail. Ce nouveau mode doit remplacer le salariat, comme celui-ci a remplacé » le servage, et comme le servage avait remplacé l'esclavage. » Puissent ces principes se généraliser le plus tôt possible. Le salaire » n'est qu'une autre forme d'esclavage ; et jusqu'à ce qu'il soit » aboli, il est puéril de parler de liberté, autrement que dans un » sens relatif et tout à fait incomplet.

» Le mot d'ordre des prolétaires, aujourd'hui, c'est que la position de l'ouvrier dans l'organisation du travail doit être aussi » supérieure au salariat que le libre salaire est supérieur à l'état » de servage. »

A notre tour nous ajoutons un fait qui fera sentir combien a été rapide le progrès des idées sociétaires en Angleterre. Il y a quatre ans on refusait, dans les journaux et les revues, de recevoir des articles de théorie et de critique sociales, même contre paiement. Le *Times* a refusé les *annonces* payantes de nos livres et brochures. Aujourd'hui, tous les journaux sont obligés de s'occuper de la question sociale, et on nous a demandé une notice biographique sur Fourier, pour laquelle on paie à raison de 20 francs la colonne. Cette notice contient plus de huit grandes colonnes dans le *Penny Cyclopedia*, publication qui se distribue à vingt mille exemplaires par numéro.

EBUTIUS.

NOUVELLE ROMAINE.

La société païenne, en donnant au père de famille un pouvoir sans limites et sans contrepoids, avait substitué le despotisme paternel aux joies saintes de la famille ; il avait fait asseoir au foyer domestique la terreur à la place de l'affection. Le père avait légalement sur ses enfants droit de vie et de mort. Ce droit redoutable, il l'exerçait sans publicité, sans contrôle, sans appel. La loi protégeait, à certains égards, les droits de la femme ; le père de famille ne pouvait la frapper comme ses enfants, au nom de sa justice privée ; mais si la femme se rendait coupable d'un crime, la loi remettait à son mari le soin de la punir. A Rome, jamais une femme criminelle n'était publiquement exécutée, le chef de famille, père, frère, époux, la recevait condamnée, chargé du triste soin d'en faire un cadavre. Tout le monde, à Rome, prenait la loi au sérieux ; la loi est dure, mais c'est la loi, disaient les vieux Romains, et nul d'entre eux n'avait oublié la connexion intime des mots *lex* loi, et *ligare* lier.

Donc, sous l'empire d'une loi ainsi faite, la femme ne pouvait occuper dans la famille qu'une position tout-à-fait effacée. Une seule circonstance, le veuvage, donnait jusqu'à un certain point à la femme la consistance et l'autorité du chef de famille ; aussi l'histoire a-t-elle pris soin de constater combien était grand à Rome le nombre des femmes de tout rang qui aspiraient à l'heureux état de veuve.

Dans le patriciat, les maris mouraient souvent empoisonnés. Il y eut vers le sixième siècle de l'ère romaine un vaste complot ourdi entre les dames du plus haut rang, pour se rendre veuves toutes à la fois par le poison. La conspiration fut trahie ; le sénat fit cerner la maison où ces dames préparaient en commun le poison dont chacune devait emporter sa part réservée à son mari. Prises sur le fait, elles essayèrent de faire passer leur cuisine infernale pour un médicament salutaire destiné au soulagement des pauvres malades. Se voyant perdues, et n'ignorant pas le sort qui les attendait, elles burent le poison en protestant de leur innocence : toutes périrent ainsi victimes de leurs propres artifices.

L'histoire n'atteste pas ce fait comme authentique ; mais il suffit qu'elle le rapporte pour qu'il soit permis d'en conclure qu'il était au moins vraisemblable ; il y avait donc à Rome, à cette époque, beaucoup de femmes capables d'empoisonner leurs maris.

Les historiens romains s'écartent rarement du cercle des évènements politiques et militaires ; c'est dans l'étude de la législation qu'il faut chercher les éléments de l'histoire de la famille païenne ; le rôle des femmes dans la société antique nous serait encore, malgré cette étude, à peu près inconnu, sans les débris qui nous sont restés du théâtre grec ou romain. On sait que presque tout le théâtre romain est traduit du grec.

Dans l'une des pièces de Térence les plus admirées, l'*Heautòn Timoromenos*, imitée de Ménandre, Chremès, le père noble, retrouvant une fille tout élevée sur laquelle il ne comptait pas, reproche ; en termes très durs, à Sostrata, sa femme, d'avoir mis secrètement cette enfant en nourrice au lieu de la faire périr à sa naissance, selon son ordre formel ; Chremès voulait la supprimer tout simplement par motif d'économie. Sostrata s'excuse très humblement, comme d'une grosse faute, d'avoir reculé devant ce crime abominable, ordonné par son maître et seigneur. Dans la pièce de Térence, Chremès et Sostrata sont des gens bien nés, des gens très comme il faut ; cela se jouait devant trente mille spectateurs ; et pas une femme, pas une mère ne protestait par un cri d'indignation ; c'étaient les mœurs du temps : telle était la famille païenne.

Tite-Live, le grave historien, se permet, dans tout le cours de son volumineux ouvrage, une seule excursion hors du domaine de la guerre et de la politique. Il nous introduit au sein d'une famille romaine plébéienne, mais d'un rang distingué ; plusieurs femmes de conditions très diverses y figurent d'une manière dramatique, dessinant très exactement leurs positions respectives et leurs rapports avec la société. Ce curieux épisode, à peine remarqué par les modernes faiseurs d'histoire ancienne, nous en apprend beaucoup sur la femme romaine deux siècles et demi avant notre ère. Ebutius, citoyen romain, laissa, en mourant, un fils en bas-âge sous la tutelle de Duronia, sa veuve. Sa mère, Ebutia, d'un âge fort avancé, lui survivait, possédant une fortune suffisante ; elle ne vivait point avec Duronia et logeait à l'autre extrémité de Rome, dans un quartier retiré. Duronia ne tarda pas à contracter un second mariage. Son nouvel époux, Sempronius Rutilus, ne tarda pas à s'emparer de la fortune du jeune Ebutius, élevé fort durement par sa mère et son beau-père, au grand chagrin de la vieille Ebutia, sa grand'mère, qui n'avait aucun moyen d'intervenir en sa faveur. A travers beaucoup de misères et de mauvais traitements, manquant souvent du nécessaire, malgré l'aisance qui régnait dans la maison paternelle, Ebutius grandit et devint homme. Rutilus vit approcher avec effroi le moment où il faudrait lui rendre des comptes ; car Duronia, entièrement subjuguée par son second époux, n'avait pris aucun souci des intérêts de son fils. Rutilus songea donc sérieusement au moyen d'échapper à cette nécessité d'une fâcheuse restitution. Le récit de Tite-Live laisse douter si Duronia savait positivement où son mari voulait en venir. Le fait est qu'elle le seconda dans l'exécution de son projet, dont la réussite ne manqua que par des circonstances qu'elle n'avait pu prévoir. Duronia affichait des sentiments de piété païenne très exaltés. Dans une maladie grave à laquelle son fils venait d'échapper, peu de temps avant l'époque de sa majorité, Duronia avait invoqué tous les dieux de l'Olympe, et spécialement Bacchus, en qui elle avait une dévotion toute particulière.

— Mon fils, dit-elle à Ebutius lorsqu'il eut recouvré la santé, je dois ta guérison à l'intervention du dieu Bacchus ; j'ai fait vœu, lorsque tes jours étaient en danger, de te faire admettre, si tu en revenais, dans la confrérie de Bacchides ; te voilà guéri, il faut me dégager de mon vœu et te faire initier aux mystères de Bacchus.

Ebutius n'était pas animé d'une dévotion bien fervente pour le culte de Bacchus ; les orgies et les bacchanales qui se célébraient en son honneur ne passaient pas pour des cérémonies très édifiantes ; il courait même d'assez mauvais bruits sur ces cérémonies nocturnes, dont les noms sont passés avec une acception peu honorable dans les langues modernes. Il fit donc quelques objections ; mais, accoutumé à l'obéissance envers sa mère et son beau-père, lequel avait surtout à cœur l'initiation d'Ebutius, il finit par céder. Une circonstance le contrariait particulièrement, c'était une sorte de noviciat de dix jours, pendant lesquels il fallait s'abstenir de tout rapport direct ou indirect avec la plus belle moitié du genre humain.

Ebutius, au sortir de l'adolescence, avait formé dans son voisinage une liaison, d'abord d'amitié, puis d'amour avec une jeune affranchie plus âgée que lui de quelques années, nommée Hispala Fecennia. La maîtresse d'Hispala lui avait légué en mourant, non seulement la liberté, mais une fortune considérable, dont, avec l'autorisation du préteur, Hispala avait disposé par testament en faveur d'Ebutius qui passait chez elle la plus grande partie de son temps. Après s'être engagé à se laisser initier aux mystères de Bacchus, il alla prévenir son amie qu'il lui fallait rester éloigné d'elle pendant dix mortels jours.

Hispala changea de visage. Malheureux, dit-elle, sais-tu ce que c'est que les mystères de Bacchus ? Je le sais, moi. Tu connais les nécessités de l'esclavage ; il m'a fallu accompagner ma maîtresse à ces redoutables cérémonies ; ne m'interroge pas, mais crois-moi ; si tu mets le pied dans l'antre des Bacchides, tu es perdu. Ce serait une impiété d'accuser ta mère ; quant à Rutilus, il veut ta perte, je n'en puis douter ; au nom de tout ce qui t'est cher au monde, fuis ces mystères odieux, sinon, je le répète, tu es perdu sans ressource.

Le trouble et l'effroi d'Hispala en disaient plus encore que ses paroles : Ebutius se hâta de la rassurer ; puis il retourna chez lui et déclara fermement à sa mère et à son beau-père qu'il retirait sa parole, et ne voulait pas, décidément, entrer dans la confrérie des Bacchides. Il s'attendait à un orage, à quelque verte semonce contre laquelle il s'était armé d'avance de résignation. Mais Rutilus et Duronia, le traitant d'impie et d'ennemi des dieux immortels, appelèrent leurs esclaves et firent, sans plus de cérémonie, jeter à la porte le pauvre Ebutius.

Il était nuit ; tout dormait dans Rome. Ebutius n'avait à choisir qu'entre deux asyles : la maison de sa grand'mère, qu'il n'osait pas trop déranger à pareille heure, et celle d'Hispala, où il était certain d'être toujours bien reçu. Il se rendit chez Hispala. En le voyant revenir, elle comprit la gravité de la situation. — Ecoute, lui dit elle, ceci n'est point un jeu ; dès que les Bacchides vont être avertis, et ils le sont peut-être déjà, mille poignards seront levés sur nous : jouons le tout pour le tout ; prévenons-les. Cours chez le consul Posthumius ; dis-lui que je suis prête à tout

ent que la violence et l'intimidation. Or, maintenant que le droit de prendre des délibérations en commun leur est accordé, voilà les coalitions, si nombreuses et si effrayantes quand ce droit était prohibé, qui tendent à disparaître d'elles-mêmes de l'atelier industriel. C'est un fait que nous livrons à l'examen de nos hommes d'Etat. Qu'ils jugent s'il ne serait pas conforme à l'intérêt général comme à la justice de réviser une législation qui, en défendant aux ouvriers ce qu'elle permet aux maîtres, maintient une inégalité dont le résultat est d'entretenir entre eux une hostilité déplorable. »

On lit dans le *Moniteur* :

« L'administration des travaux publics vient d'adresser aux préfets et aux ingénieurs des mines une circulaire relative à l'exécution de l'art. 6 du décret du 3 janvier 1813, sur la police souterraine, lequel prescrit de tenir sur chaque mine un registre et un plan constatant l'avancement journalier des travaux et les principales circonstances de l'exploitation. Cette circulaire, dictée par une sollicitude à laquelle on doit applaudir, explique que la prescription dont il s'agit n'est pas seulement une condition essentielle de toute exploitation régulière, mais qu'elle a aussi une grande importance pour la sûreté des ouvriers mineurs.

» Lorsqu'en effet, est-il dit dans cette circulaire, il arrive de ces accidents auxquels les mines ne sont que trop souvent exposées, lorsque de malheureux ouvriers se trouvent ensevelis sous un éboulement, tous les moyens de secours pourraient être paralysés si l'on n'avait pour se guider, pour reconnaître les points où il faut pratiquer les fouilles, un plan indiquant la situation des galeries, leurs communications, la position des chantiers souterrains. Dernièrement l'une des mines du centre de la France a été le théâtre d'une de ces tristes catastrophes. Un éboulement considérable s'y est produit et a englouti cinq ouvriers sous les décombres. Il n'existait pas de plan sur l'exploitation. On a été réduit à y suppléer par quelques indices extérieurs, par quelques renseignements recueillis à la hâte sur les lieux, et ce n'est qu'après dix jours de travaux, par une sorte de miracle, qu'on est parvenu à délivrer ces infortunés. Un puits et une galerie de sauvetage ont été dirigés avec assez d'habileté et de bonheur pour pénétrer précisément au point où ils avaient trouvé un refuge ; exemple qui montre, du reste, que dans de pareils évènements, et quelques difficultés qu'on ait à surmonter, on ne doit jamais désespérer du succès, et que des ouvriers ne doivent jamais être abandonnés, même lorsque tout annoncerait qu'ils ont péri. Mais cet exemple fait voir aussi que les travaux eussent été dirigés avec bien plus de certitude si les plans prescrits par les règlements avaient existé. La tenue des plans et des registres des travaux souterrains est une obligation impérieuse, dont les concessionnaires ne sauraient, sous aucun prétexte, s'affranchir. On doit veiller à ce qu'elle soit toujours exactement remplie. »

L'ordonnance royale du 26 mars 1843, délibérée en conseil d'Etat, a donné aux préfets le pouvoir de faire exécuter d'office les importantes prescriptions du décret de 1813, et la circulaire de l'administration leur recommande d'y tenir la main. Des dispositions aussi essentielles ne doivent jamais, en effet, être négligées. On sait, du reste, avec quel zèle, avec quel dévouement les ingénieurs des mines exercent la surveillance que les règlements leur confient, et qui, si elle ne peut empêcher tous les accidents, en pré[...]

» Deux escadrons du 5e chasseurs à cheval, en garnison à Tarascon, arriveront à Marseille demain 16 octobre et seront embarqués immédiatement sur *le Montezuma*, ainsi que 450 hommes du 31e de ligne. Deux autres escadrons du 5e chasseurs arriveront le 17 courant et prendront passage sur la frégate à vapeur *le Labrador*, avec le 3e bataillon du 38e de ligne, qui arrivera ici le 17. Le reste du 31e de ligne sera embarqué sur les autres navires à vapeur attendus de Toulon, ainsi que le 12e léger, dont les trois bataillons arriveront successivement les 20, 22 et 24 courant.

» *Le Phénicien*, capitaine Allègre, qui a quitté Oran le 10 octobre, est arrivé hier matin dans notre port ; au départ de ce paquebot on n'avait encore reçu à Oran aucune nouvelle du général de Lamoricière que l'on savait être arrivé à Tlemcen, où il formait un corps d'armée d'environ six mille hommes, pour tenir en échec les Arabes, jusqu'à ce que des renforts lui permissent d'agir plus énergiquement. »

— M. le général Bedeau et son officier d'ordonnance, ainsi que M. Eynard, colonel d'état-major, aide-de-camp du maréchal duc d'Isly, sont attendus, aujourd'hui, dans la matinée, à l'hôtel des Princes. Ils s'embarqueront dans la journée pour aller rejoindre le maréchal à Alger.

— Un convoi civil a été attaqué en avant de Mostaganem, et le charretier tué. Un autre convoi parti d'Oran a pu être repris après avoir été de même attaqué et pillé.

— On annonce le départ de Lille du lieutenant-général Négrier, commandant la 16e division militaire. On dit qu'il va prendre un commandement en Algérie.

ALLEMAGNE.

On écrit des frontières de la Pologne à la *Gazette d'Augsbourg* que l'empereur vient d'abolir la douane russe aux frontières de Pologne. C'était là la seule barrière qui séparait la Pologne de la Russie. Pour l'industrie polonaise, c'est une mesure extrêmement grave et salutaire ; mais d'un autre côté, les Polonais y voient le complément de l'incorporation de la Pologne à l'empire russe.

— Le gouvernement saxon paraît être frappé de démence. Il vient de retenir à la poste quelques journaux prussiens qui contenaient des articles de blâme sur les mesures réactionnaires de la police de Leipzig. Voilà donc un gouvernement constitutionnel qui trouve la presse d'un gouvernement absolu trop libérale. En attendant, l'enquête se poursuit activement contre les personnes qui ont prononcé des discours dans les rassemblements populaires du 12 août. Il est même question de déclarations demandées par la police aux députés du conseil municipal qui sont allés présenter une adresse au roi. Une proclamation du gouvernement à la garde communale, n'a pas encore été publiée. Le magistrat de Leipzig craint, dit-on, des manifestations de mécontentement de la part de la milice citoyenne. Une députation s'est rendue à Dresde pour prier le gouvernement de ne donner suite à cette proclamation qu'en y changeant quelques phrases.

— La *Gazette d'Augsbourg* revient pour la troisième fois sur le projet d'une constitution prussienne. Elle assure de nouveau que cette constitution existe, qu'elle est rédigée en 38 articles, qu'il y aura deux chambres, mais sans responsabilité ministérielle. Si elle n'a pas encore paru, c'est que le roi délibère tous les jours sur cette grave question, afin de donner un système complet de constitution, selon les besoins et les mœurs

est celle des israélites les plus avancés, car les modérés se soumettent encore aux rabbins, bien que chacun des juifs soit regardé comme ayant la sainteté du prêtre. L'ancien parti talmudiste, soutenu par Rothschild, est si peu nombreux et si faible, qu'il disparaît dans la masse. Au fait, dit un journal de Berlin, les juifs allemands ont fait d'immenses progrès. Ils ne sont pas encore complètement émancipés de la loi ; mais, en attendant, ils ont fait mieux, ils se sont émancipés de leurs erreurs. Le judaïsme, quel qu'il soit, est en arrière. S'il n'était pas en arrière, le christianisme ne serait pas venu. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que les juifs français, notamment les Alsaciens, sont les plus arriérés de tous les israélites européens. Il y a bien quelques exceptions, mais ceux-ci ne s'occupent plus de leurs frères et renient presque leur titre de juif. Est-ce la faute du gouvernement français ou des communes juives ? »

ITALIE.

— Le paquebot de l'état *l'Eurotas*, a amené, avant-hier, de Livourne à Marseille, quatre-vingt dix-neuf réfugiés italiens compris dans les derniers troubles de Rimini et de Ravennes. Ces réfugiés vont être internés dans l'intérieur de la France, les uns à Auch, les autres à Châteauroux, et le reste à Saumur. On assure qu'une soixantaine de réfugiés italiens doivent encore arriver dans notre ville.

GRÈCE.

On écrit d'Athènes, le 20 septembre : « Un bien cruel évènement vient d'avoir lieu à bord de la frégate française *la Minerve*, stationnée au Pyrée. M. Vrignière, commissaire en chef de l'escadre commandée par M. le contre-amiral Turpin, vient de succomber aux atteintes de l'hydrophobie. Le fatal venin a été communiqué à cet officier par la morsure d'un chat qui avait été lui-même mordu par le chien d'un des officiers du bord. »

SYRIE.

L'Impartial de Smyrne, au moment de mettre sous presse, reçoit par la voie de terre des nouvelles de Damas, en date du 8 du courant. Namik Pacha y était arrivé avec une partie de ses troupes le 30 août, et en était reparti le 4 septembre pour Zahlé, où il avait concentré une armée forte de 15 bataillons d'infanterie, 1 régiment de cavalerie et 21 pièces d'artillerie, en tout 15 à 16 mille hommes.

ÉTATS-UNIS.

LES MORMONS. — Cette malheureuse secte politique et religieuse est en butte aux persécutions les plus cruelles, dans l'opinion du *Courrier des Etats-Unis*. Force lui sera, bientôt, d'aller demander à quelque tribu indienne l'hospitalité que lui refusent les membres de l'Union. L'Etat de l'Iowa, qui leur avait fait d'abord bon accueil, n'a plus pour eux que des antipathies depuis qu'ils y ont fondé des établissements dont la prospérité marchait avec une merveilleuse vitesse. Depuis quelques mois, cependant, les ennemis des Mormons s'étaient lassés, mais la guerre vient de se renouveler plus vive que jamais. Aux dernières dates de Warsaw, des bandes de malfaiteurs parcouraient les établissements des Mormons, le fer et le feu à la main. Le 17, dit-on, dans une escarmouche, deux de ces malheureux fanatiques ont été tués, quatre ont été blessés. En revanche, un citoyen inoffensif, M. Worral, a été assassiné par les Mormons. Les chefs de la tribu, désespérant d'obtenir le libre exercice de leurs droits civils et religieux, s'étaient décidés à émigrer, et ils avaient

---

révéler ; ne perds pas une minute, et que les dieux nous protègent, ou jamais nous ne pourrons être en plus grand péril !

Posthumius écouta la déclaration d'Ebutius avec beaucoup d'attention ; il le fit conduire par un esclave de confiance chez un de ses clients, qui devait le garder à vue et en répondre sur sa tête ; puis, sans attendre au lendemain, il se rendit en toute hâte chez sa belle-mère Sulpicia.

C'était une de ces graves matrones du patriciat romain, en qui la dignité, l'austérité des mœurs et le patriotisme exalté s'alliaient à une bonté naturelle inépuisable envers les malheureux, et à cette haute entente des affaires que les femmes supérieures portent si loin quand elles s'en mêlent. Posthumius ne prenait aucune résolution grave sans consulter Sulpicia. Tite-Live rapporte leur conversation.

— Connaissez-vous, dit Posthumius, une femme âgée du nom d'Ebutia ?

— Je la connais, c'est une femme de mœurs antiques, fort estimée dans le quartier du Mont-Aventin où elle demeure ; elle a un petit-fils fort malheureux chez sa mère Duronia, remariée à un homme d'assez mauvaise réputation, nommé Sempronius Rutilus.

— C'est elle même ; le récit du jeune Ebutius se trouve confirmé. Veuillez envoyer chercher sans bruit, mais sur-le-champ, une affranchie du nom d'Hispala Fecennia, qui doit demeurer dans la même rue que Rutilus.

L'ordre fut aussitôt exécuté. La différence des rangs était si grande à Rome à cette époque, qu'en se trouvant en présence de Sulpicia, la pauvre Hispala se sentit défaillir. Ce fut bien pis quand elle aperçut les licteurs, les faisceaux consulaires, et l'austère visage de Posthumius. Sulpicia se hâta de la rassurer par des paroles pleines de bienveillance. Mais quand le consul lui eût ordonné de déclarer tout ce qu'elle savait de la confrérie des Bacchides, quand elle vit le scribe du consul, prêt à enregistrer ses paroles, et qu'elle songea aux serments effroyables qui la liaient à ceux qu'on voulait lui faire dénoncer, le courage lui manqua ; ses genoux fléchirent ; elle supplia Posthumius de la dispenser de manquer à ses serments. — Songes-tu, lui dit Posthumius, que tu parles à un consul romain ?

Sulpicia intervint de nouveau ; Hispala, encouragée par sa bonté, maîtrisa son émotion ; d'ailleurs, la torture était au bout d'un refus, et il s'agissait du salut d'Ebutius ; il n'y avait pas à reculer.

Voici ce que déclara l'affranchie au consul Posthumius ; ce récit a tous les caractères de l'authenticité, il fut écrit sous la dictée d'Hispala et consigné dans le rapport lu par Posthumius au sénat, rapport cité textuellement par Tite Live.

Un Grec de naissance obscure importa du Péloponnèse en Etrurie, les mystères de Bacchus ; il fit d'abord peu de prosélytes ; les orgies ne se célébraient dans l'origine que quatre fois par an. Les serments les plus redoutables liaient entre eux les initiés ; long-temps on n'y reçut que des femmes ; puis une patricienne du plus haut rang, Minutia Campania, se mit à la tête de la corporation des Bacchides en qualité de grande-prêtresse ; elle se fit aussitôt admettre les hommes, en commençant par ses deux fils ; les réunions nocturnes dans des souterrains connus des seuls initiés, eurent lieu plus fréquemment ; au moment de la déclaration d'Hispala, il y avait quatre orgies par mois. Or, voici ce qui se passait dans ces repaires de tous les vices et de tous les crimes. On y attirait pour les égorger les maris gênants, les pères, les oncles qui tardaient trop à mourir ; on brûlait les cadavres sans en laisser subsister de traces ; d'adroits faussaires y fabriquaient des testaments ; d'habiles empoisonneuses y tenaient boutique ouverte de toutes sortes de poisons. L'homme faible ou la femme imprudente qui témoignaient quelques remords, étaient immolés au moindre soupçon. Il se tramait entre les chefs de cette société, qui comptait *plusieurs milliers* de membres des deux sexes, surtout dans les rangs élevés de la société romaine, quelque complot analogue à ce que voulut tenter plus tard la conjuration de Catilina ; il y allait donc du salut de la République.

Ayant tout dit, Hispala, demi-morte d'effroi, supplia le consul de veiller à la sûreté d'Ebutius avant tout, et de la faire mettre en prison, le seul lieu où il lui fût possible de se croire, après de tels aveux, à l'abri de la vengeance des Bacchides.

Sulpicia, pour dissiper la frayeur d'Hispala, lui offrit sa propre maison pour asyle ; on mit à sa disposition le premier étage d'un corps de logis dont toutes les fenêtres ouvraient sur l'*atrium* ; la seule porte de l'escalier donnant sur la rue fut barricadée et condamnée ; le logement d'Hispala n'avait de communication qu'avec l'intérieur de la maison de Sulpicia, qui envoya chercher les esclaves et tout le ménage de l'affranchie, la comblant d'amitiés et de prévenances, rendues plus touchantes par l'âge et la dignité de la noble patricienne.

— Ma fille, dit le consul en prenant congé d'Hispala, vous avez aujourd'hui bien mérité de la République.

Cependant, l'instruction contre les Bacchides se poursuivit sans bruit, avec beaucoup d'activité ; bien des coupables haut placés eurent le temps de pourvoir à leur sûreté ; la terreur planait sur Rome, où le bruit d'une conjuration découverte s'était répandu ; chacun tremblait que quelque initié ne fût trouvé dans sa famille. Le sénat adopta à l'unanimité les conclusions du rapport de Posthumius ; il demandait l'exil ou l'emprisonnement pour les simples initiés, la mort pour tous les conjurés qui seraient convaincus de participation à quelque crime de faux, d'assassinat ou d'empoisonnement ; presque tous étaient dans ce cas.

Il y eut à Rome peu d'exécutions, les plus coupables s'étant soustraits au châtiment par la fuite ; Tite-Live donne à entendre que le sénat s'était arrangé pour qu'il en fût ainsi ; on aurait trouvé trop et de trop illustres coupables. Dans les provinces, ce fut différent ; Posthumius fit une tournée dans les principales villes de l'Etrurie, et là, n'étant point arrêté par les mêmes considérations qui lui imposaient, à Rome, certains ménagements, il ne fit grâce à personne, et abattit bien des têtes. Les femmes, selon la loi, furent jugées, puis remises à leurs familles, chargées de les exécuter.

On peut voir dans ces graves évènements une première invasion du mal qui, plus tard, devait perdre Rome. C'était déjà cette corruption incurable, chargée de venger un jour l'univers vaincu. Au point de vue de la famille, la licence et le crime protestaient contre la dureté des lois et le despotisme paternel. La crise fut longue et cruelle. Ce fut seulement quand elle fut passée, qu'on se souvint d'Ebutius et d'Hispala.

Le sénat fit bien les choses à leur égard ; une récompense publique de cent mille sesterces, somme énorme pour le temps, leur fut allouée à chacun pour prix de leur courage à braver un péril imminent en sauvant la République. Rome, d'ailleurs, n'en était pas encore venue à prodiguer les récompenses honorifiques, même dans les grandes occasions ; ni l'un ni l'autre ne fut élevé au-dessus de sa condition ; ils restèrent, l'un plébéien, l'autre affranchie, et le sénat crut être fort libéral envers Ebutius en l'exemptant du service militaire pour toute la vie, quoique d'après son patrimoine il se trouvât compris dans la classe des citoyens obligés de servir dans la cavalerie : ils différaient des chevaliers en ce que leurs chevaux appartenaient à l'Etat.

Tite-Live ne nous a point appris ce que devinrent Rutilus et Duronia, c'est une simple échappée de vue, un coup d'œil qu'il nous permet de jeter à la dérobée dans l'intérieur de la famille romaine, puis il se hâte de retourner à la guerre de Ligurie que soutenait avec des chances diverses le collègue de Posthumius.

Quant à Hispala, le sénat ajouta au don des 100000 sesterces un privilège qui lui parut probablement bien plus précieux ; elle fut autorisée, malgré sa condition d'affranchie, à épouser un citoyen de condition libre, *nubere ingenuo*, dit le texte du décret. Il y avait, il faut l'avouer, dans le choix de cette récompense, une galanterie pleine de délicatesse. Tite-Live ne dit pas quel usage Hispala fit de cette permission ; il est permis de croire qu'elle en profita pour épouser Ebutius.

Le personnage d'Hispala, lié aux plus graves évènements de son époque, est à peu près inconnu dans l'histoire ; nos professeurs ont eu soin d'effacer de nos versions cet attachant épisode, que nul de nous n'aurait oublié s'il lui fût arrivé d'apprendre l'histoire ailleurs que dans les éditions *expurgées* des auteurs grecs et latins. C'est pourtant bien une femme comme il s'en trouve toujours dans tous les temps, à la fois tendre et dévouée, faible et courageuse, honteuse d'un triste passé, auquel sa volonté était demeurée étrangère, pure, comme tant d'autres, par la sainteté de l'amour vrai, par la chasteté du cœur.

Nous apprenons par cœur les noms odieux de Livie, d'Agrippine, de Messaline même, qui régnèrent sur le monde, bien digne alors de tomber en de pareilles mains ; et l'on nous laisse ignorer le nom d'Hispala Fecennia, de l'affranchie qui, comme l'esclave Vindex, sauva Rome et la liberté, mais avec plus de gloire, puisque ce fut avec plus de péril.

Le nom d'Hispala laisse présumer qu'elle était au moins d'origine espagnole, car on imposait souvent aux affranchies, outre le nom de famille du maître (Fecennia est évidemment un nom de famille romain), un prénom qui rappelait leur pays natal.

Quel dommage que les historiens de l'antiquité aient jugé à propos d'être si sobres de détails de mœurs, et nous aient si rarement laissé voir dans leurs écrits ce qu'étaient chez les vieux Romains la femme et la famille !

A. YSABEAU.

Actes officiels.

Par ordonnance royale, une Faculté des lettres est créée au chef-lieu de l'Académie de Poitiers. Cette Faculté sera composée de cinq chaires, savoir : Philosophie, histoire, littérature ancienne, littérature française, littérature étrangère. La nomination des professeurs sera faite, pour la première fois, directement par notre ministre secrétaire d'Etat au département de l'instruction publique, grand-maître de l'Université.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — On écrit de Venise, le 9 octobre : « Le 7 courant est arrivée ici l'archiduchesse Marie-Louise de Parme, de Plaisance et de Guastalla.—Hier, la reine de Grèce a quitté notre ville accompagnée de l'archiduc Frédéric. S. M. a pris congé de ses augustes parents pour se rendre à bord du bateau à vapeur français *le Cuvier*, qui doit la reconduire en Grèce. » — L'administration de la marine, voulant pourvoir aux suites fâcheuses de l'incendie du Mourillon, a fait de nombreuses acquisitions dans les bois du département de la Meurthe. Les pièces de bois partent de Malzeville en train de flottage et sont dirigés sur le Havre, où elles n'arriveront qu'après une traversée d'environ trois mois. — M. le préfet de la Seine, de retour depuis ce matin de son voyage à Londres, a repris immédiatement ses fonctions.

M. Crémieux, député d'Indre-et-Loire, vient d'être élu membre du comité central pour la circonscription de Paris. — La *Réforme* annonce qu'une visite domiciliaire a été faite hier soir chez M. J. Terson, où l'on a saisi en son absence tous les numéros parus des *Droits du peuple*, revue mensuelle, depuis le mois de mai jusqu'au septembre. M. Terson n'a trouvé d'autre trace de cette démarche de la justice qu'un grand désordre dans ses papiers et dans sa chambre.

Les croiseurs français de la côte d'Afrique vont successivement partir des ports de France, pour se rendre en Gorée. M. le contre-amiral Montagniès ira prendre là le commandement de la division. — On a des nouvelles de Suez du 21 septembre. Le vapeur français *l'Archimède*, qui mouillait à Suez, a pris la mer à l'arrivée du commandant, M. Paris. On croyait qu'il reviendrait à Suez après une absence de trois mois. — Les eaux de la Seine ont atteint depuis quelques jours une grande élévation. Hier, à Rouen, elles sont montées sur les quais, qui sont en ce moment couverts d'une grande quantité de manchandises de toute espèce.

Le Chaptal, le premier bâtiment de guerre construit à Paris, doit être lancé dimanche prochain, 19 octobre, nous assure-t-on, si l'état de la Seine le permet et si aucune circonstance majeure ne s'y oppose. M. l'amiral de Mackau a visité *le Chaptal* il y a quelques jours, et, après un examen détaillé, il en a témoigné sa satisfaction au constructeur, M. Cavé. Les seuls officiers désignés jusqu'à ce jour sont : M. le capitaine de corvette Labrousse, commandant, et M. de Russel, lieutenant de vaisseau.

Dimanche prochain, 19 octobre, auront lieu, à Saint-Cloud, des courses nautiques de toute espèce ; course à la voile, à l'aviron, à la gaffe et à la godille, course en yoles de tout genre, de toutes sortes, enfin ce sera un fait nautique sous tous les aspects. M. le prince de Joinville a bien voulu s'intéresser à ces luttes, et a fait offrir plusieurs prix aux amateurs qui se disposent à y figurer. De son côté, M. le maire de Saint-Cloud [illegible] d'autres prix qui compléteront les récompenses à décerner.

Le *Courrier français* annonce que l'adjudication de ce journal, qui devait avoir lieu aujourd'hui samedi, est remise au samedi 25 courant. — Les nouvelles reçues d'Irlande ce matin, sur la maladie des pommes de terre, sont très affligeantes. — Le *News-Letter*, feuille qui se publie à Belfast, dit qu'il n'y a peut-être pas un seul champ d'épargné dans toute l'Irlande.

Le bruit court que la fièvre jaune a éclaté à Woolwich, à bord du steamer de S. M. *Growler*, récemment arrivé de la côte d'Afrique. — Lord Brougham est arrivé mardi soir dans Grafton-Street, venant de Brougham-Hall (Westmoreland). Le noble lord se rend dans le midi de la France.

HORRIBLE PRÉMÉDITATION. — Une femme a été assassinée à Gevingey, il y a peu de jours. Ce n'est, dit le *Patriote jurassien*, qu'à force de recherches qu'on a pu découvrir les traces du crime, car cette femme avait un goître au cou, et le meurtrier avait eu la précaution étrange de soulever cette masse de chair et de la frapper à coups de couteau, de manière qu'en retombant le goître cachait la plaie. Le mari de la victime, violemment soupçonné d'avoir commis le crime, a été arrêté.

UNE DETTE POUR LE CIEL. — A Belleghem, près de Courtrai, un pauvre mendiant se présente à la ferme du sieur G. Batebier, située derrière le cabaret le *Chat*, et demande l'aumône d'un morceau de pain. Ce malheureux, dit l'*Echo du Nord*, était quasi-nu et tremblait de froid. A cette vue, la fille du fermier se sent émue de compassion, et, lui donnant la moitié d'un pain, elle lui dit d'attendre un instant et monte lui chercher un vêtement. En descendant, elle marche sur le pantalon qu'elle tenait à la main, fait un faux pas, trébuche et tombe en bas de l'escalier. Quand on arriva près d'elle, la pauvre fille ne donnait plus signe de vie. Elle était morte en accomplissant un acte de charité.

SAUVETAGE DE LA DORIS. — La longue opération du sauvetage de *la Doris* est enfin achevée, telle est la nouvelle annoncée par l'*Armoricain de Brest*. Hier soir, le navire a été amené sur le platin, près des Vivres, et ce matin, à huit heures, M. le commissaire du roi et M. le greffier des tribunaux maritimes, ont constaté l'identité de quatorze cadavres qui ont été successivement trouvés intacts dans le faux-pont de *la Doris*, et de suite transportés à l'hôpital de la marine. Des fumigations réitérées faites dans toutes les parties du navire, ont permis de se livrer aux recherches les plus minutieuses ; les infirmiers de l'hôpital de la marine, qui étaient chargés de ce pénible travail, l'ont accompli avec un dévouement qu'on ne saurait trop louer. Cette première et pénible opération terminée, M. le lieutenant de vaisseau Raoul, chargé du sauvetage, a fait débarquer tous les objets appartenant à l'équipage et aux passagers. La coque de *la Doris* ne paraît pas avoir beaucoup souffert des opérations du sauvetage ; elle sera, sans doute, entrée demain dans le port. Voici les noms des marins et passagers qui ont été trouvés à bord de *la Doris* : Aiguesparse, Jean-Rigobert, matelot de 3e classe ; Gay, André, deuxième commis aux vivres de 3e classe ; Malherne, Désiré, capitaine d'armes, passager, provenant de *la Levrette* ; Blouch,

[illegible] nous citerons les principales adjudications. Dans l'Oise, la forêt d'Halatte (4 214 hect.) a été louée 12 025 fr. ; celle d'Ermenonville (3 038 hect.) 8 050 fr. ; celle d'Ourscamp-Carlepont (1 681 hect.) 4 300 fr. ; en Seine-et-Marne, la forêt d'Hermières (463 hect.) 4 050 fr. ; les bois de La Léchelle (203 hect.) 1 625 fr. ; Crécy (285 hect.) 1 850 fr. ; Malvoisine (620 hect.) 3 300 fr. ; en Seine-et-Oise, Carnelle (1 000 hect.) 6 130 fr. ; l'Ile-Adam (1 440 hect.) 8 200 fr. ; enfin, dans le Loiret, forêt d'Orléans, le cantonnement de Chilleurs (4 194 hect.) a été adjugé pour 4 100 fr. à M. Lécuyer ; celui de Châteauneuf (2 924 hect.) pour 3 650 fr., à M. le comte de Béthune. Le cantonnement d'Orléans (4 623 hect.), offert au prix de 3 000 fr., n'a pu être adjugé, faute d'enchères. Ces trois cantonnements réunis avaient été, en 1839, affermés à M. Lécuyer, 3 030 francs par an.

PIÉTÉ MUSULMANE. — Jeudi dernier, 15 de la lune du Ramazan, a été célébrée une des grandes solennités de l'islamisme, celle dite *Hirkai-Schérif* ou baisement du manteau du prophète. Ce manteau est du camelot noir ; il est enveloppé dans quarante couvertures d'étoffe d'une grande magnificence, et on ne le découvre qu'une fois l'an, le 15 du Ramazan. Le sultan, accompagné de ses ministres et des principaux dignitaires de l'empire, se rend ce jour-là à l'*Hirkai-Scherif-odassi*, ou salle dans laquelle on conserve la précieuse relique, que l'on développe en présence de Sa Hautesse en faisant de ferventes prières. Le Sultan la baise le premier avec un profond respect et assiste ensuite debout au même acte de dévotion que fait toute l'assemblée, chacun selon son rang et son grade. Ce manteau n'est pas, du reste, le seul que l'on vénère à Constantinople. Il en existe un autre que l'on croit avoir été légué par Mahomet, au moment de sa mort, à l'un de ses disciples les plus aimés, le zélé Uweiss. Ce second manteau, religieusement conservé par les descendants d'Uweiss, est confié à la garde de l'aîné de la famille, qui l'expose chaque année dans une chapelle particulière, aux hommages et à la piété du public.

STATISTIQUE AMÉRICAINE. — Un journal américain dit que le nombre des distilleries qui existent actuellement aux États-Unis est de 10 400, produisant annuellement 41 502 607 gallons de spiritueux (le gallon vaut à peu près quatre litres et demi). Le gallon se vend en moyenne 20 cents du dollar (un franc), ce qui produirait à peu près, dit ce journal, 8 000 000 de dollars, (4 000 000 de querelles, 500 000 rixes, 100 000 vols, 800 suicides et une centaine de meurtres et d'assassinats.

LA MANIÈRE CORSE. — Le nommé Bisgambiglia, potier de terre, se rendit hier, lundi, à la barrière Montparnasse, en société avec le sieur Lelièvre, menuisier, son voisin, et la femme de ce dernier. Ils entrèrent au *Moulin de la Vierge*, cabaret situé dans le village de Plaisance, et burent avec moins de tempérance que de coutume. Bisgambiglia est Corse d'origine, et il a le caractère irascible des habitants de son pays. La boisson, ce jour-là, donnait encore plus d'excitation à ces dispositions naturelles. Il gesticulait et parlait avec une véhémence extraordinaire, et finit par lancer quelques mots offensants pour ses compagnons. Lelièvre, qui avait d'abord montré les sentiments les plus pacifiques en cherchant à lui faire entendre raison, finit par se fâcher à son tour, et bientôt une lutte s'engagea. Le nommé Lamotte, charcutier, qui se trouvait témoin de cette scène, voulut séparer les deux combattants, et il dit à Bisgambiglia qu'il avait tort. A ce mot le Corse tourna sa fureur contre lui. « Je vais, lui dit-il, vous arranger à la manière de mon pays, quand ils ont affaire à des gens qui se mêlent de ce qui ne les regarde pas. » Cette bravade n'effraya pas Lamotte, qui répondit à ce furieux : « Moi, j'ai aussi une manière pour arranger les braillards, et je vais vous la faire voir. » En disant ces mots, il fit un geste menaçant à Bisgambiglia qui, plus irrité que jamais, s'élança d'un bond sur ce nouvel adversaire, et armé d'un couteau catalan qu'il venait de saisir dans sa poche, il lui en porta un coup traîtreusement. Lamotte para avec sa main droite, qui fut percée d'outre en outre, et le Corse allait redoubler, lorsque les assistants se jetèrent sur lui et parvinrent à le désarmer. Le *Droit* annonce qu'il a été conduit immédiatement chez le commissaire de police de Vaugirard, et de là envoyé à la préfecture de police.

ACTE DE COURAGE. — Un petit espiègle, de six ans au plus, est tombé samedi dernier dans un puits, à Réchicourt, dont la construction oblique et, de plus, obstruée par les corps d'une pompe, ôtait tout moyen de le retirer, s'il eût été un pied plus à fond. Un jeune ouvrier plâtrier, averti par le bruit de la chute, eut le courage de se faire suspendre par les pieds, et, oubliant ainsi son propre danger, il parvint à saisir une mèche des cheveux de ce pauvre enfant, qui, de son côté, prit aussitôt dans ses petites mains celles de son sauveur avec toute la force d'un malheureux qui se noie. Pendant ce temps, tous les assistants étaient dans la plus cruelle anxiété. Mais personne ne put s'empêcher de sourire lorsque l'enfant, à peine retiré d'une manière presque miraculeuse, se mit à penser à son petit bonnet qui était resté dans le puits. « Eh ! ma calotte donc ! » s'écria-t-il. Le nom de l'ouvrier courageux est Jules Callot.

MARTYROLOGE DES TRAVAILLEURS. — Depuis deux jours, dit le *Courrier de Saint-Etienne*, notre population se préoccupe douloureusement d'une affreuse catastrophe survenue au puits du Cré-de-Mas, dépendant de la concession de la Beraudière. Ce puits qui a 234 mètres de profondeur, se trouve au dessous d'une galerie en percement ayant actuellement 50 mètres de longueur environ. Samedi matin un maçon et deux mineurs travaillaient au fond du puits, que l'on n'avait pas eu le temps de moellonner dans sa partie inférieure, sur 17 mètres de hauteur. Un éboulement de 7 mètres a recouvert ces malheureux. Un peu avant le sinistre, on avait entendu la sonnette d'alarme. On ignore si ce bruit a été produit par l'éboulement ou par les ouvriers qui auraient pu se mettre à l'abri. On a vainement cherché, depuis samedi, à s'ouvrir un passage jusqu'aux victimes. L'éboulement des parois du puits continuant, les travaux de sauvetage présentaient de tels dangers que l'on a été forcé d'exécuter au dessus du premier éboulement, un remblai de 3 mètres, afin de soutenir les parois intérieures du puits dans leur partie inférieure.

MM. les ingénieurs du corps royal des mines ont été constamment sur les travaux qui se poursuivent nuit et jour avec la plus grande activité. Sera-t-il possible de sauver les trois ouvriers ensevelis ? On tente de les délivrer avec autant d'ardeur que si l'on en avait la certitude, et cependant l'on a peu d'espoir. Voilà trois jours qu'ils n'ont eu aucune communication avec le dehors, et il faut encore cinq jours, six peut-être pour former un nouveau puits dans le remblai et dans l'éboulement qui

[illegible] l'autre denrée spéciale se ferait momentanément sentir ; 2° celui où l'on parviendrait, par des moyens frauduleux, à créer des besoins et par conséquent une hausse factice. Dans ces deux cas, la ville, ou se procurerait l'approvisionnement dont le manque se ferait sentir ; ou vendrait, même avec perte, les denrées de cette catégorie qu'on aurait achetées dans une telle prévision. Enfin, nous constatons encore avec plaisir l'annonce d'un nouveau plan pour recueillir les dons et pour en organiser la distribution. La commission s'est pénétrée du devoir d'aider avant tout ceux qui souffrent dans le silence, et appelle de nouveau l'attention de l'administration sur la nécessité d'arriver, durant cet hiver, à une espèce d'*organisation du travail*.

On écrit d'Aix-la-Chapelle, 11 octobre : Il s'est formé ici une agence centrale dont le but est d'acheter des vivres et de les vendre en détail au prix coûtant aux ouvriers et aux indigents. Le comité de cette agence se compose de quelques membres du conseil municipal, d'un membre de l'administration des pauvres, et de plusieurs négociants et industriels de la ville et du district.

Mulhouse, 14 octobre 1845. — Le conseil municipal, préoccupé du renchérissement progressif des substances alimentaires, a cédé à la demande d'un grand nombre d'habitants notables, en organisant une souscription, dont le produit est destiné à l'achat d'une certaine quantité de denrées de première nécessité. Les sommes réunies seront garanties par la ville, qui bonifiera aux prêteurs un intérêt de 4 0/0. L'opération sera dirigée par une commission, désignée par le conseil municipal.

On lit dans le *Messager de Gand*, du 12 : « Le maraudage s'exerce sur une grande échelle dans les environs de Gand : beaucoup de jardiniers se voient enlever la nuit les légumes encore sur pied ; dans le courant de cette semaine, on a volé environ deux cents choux rouges à un seul jardinier. Plusieurs autres ont été les victimes de semblables larcins. Quelques-uns ont pris le parti de couper leurs choux, et ces jours-ci le marché en était abondamment pourvu. »

On lit dans les *Petites Affiches de Courtrai* : « L'autorité a fait placer à toutes les portes de la ville un poste militaire pour empêcher les pillards qui journellement dévastent les champs, de se rendre *extrà muros*, munis de sacs et armés de rateaux ; avec ordre aussi de faire constater l'origine des pommes de terre, carottes, navets et autres subsistances, que les mendiants introduisent en ville. Cette sage mesure est de nature à rassurer les fermiers et les habitants de la campagne qui l'ont provoquée ; elle fera renaître la confiance ébranlée par des vols audacieux et des déprédations incessantes. »

NOUVELLE FRAUDE. — On nous écrit de Maestricht, 7 octobre : « Depuis environ quinze jours, un pharmacien de cette ville, le sieur D..., professeur de chimie et l'un des inspecteurs des pharmacies, avait ressenti, ainsi que sa femme, son fils âgé de 16 ans, et une servante logée dans la maison, des douleurs aiguës très persistantes et qui présentaient tous les symptômes de la colique de plomb. Un seul des habitants de cette maison, un élève en pharmacie, qui avait l'habitude de prendre une certaine quantité de lait avant de se coucher, ne tomba point malade. Tous les autres durent se mettre au lit, et la domestique, justement effrayée, prit le parti de fuir la maison. Toutes les recherches imaginables eurent lieu pour découvrir la cause de l'empoisonnement, car c'en était bien un. Le pain, l'eau, tous les objets indistinctement dont on se servait dans la cuisine, furent soumis à un sévère examen et pendant plusieurs jours on ne cessa de procéder aux investigations les plus minutieuses. Le beurre fut analysé à son tour et l'on ne tarda pas à y trouver l'agent malfaisant. L'analyse chimique, pratiquée avec le plus grand soin, fit constater la présence, dans cette substance alimentaire, d'une grande quantité d'acétate de plomb. La justice, immédiatement avertie, a commencé une scrupuleuse information pour rechercher les auteurs d'une fraude aussi criminelle. Ce n'est pas la première fois que l'on s'est aperçu du mélange des sels de plomb dans la fabrication du beurre, mélange qui assure de grands avantages à la coupable avidité des marchands. Il est à espérer que bonne et prompte justice sera faite pour la répression d'actes aussi odieux. »

QUESTION D'APPRENTISSAGE. — On lit dans la *Patrie* :

« Une question qui n'est pas sa gravité vient de se présenter devant le conseil de prud'hommes de Lyon. On sait combien l'esprit de mercantilisme a pénétré et pénètre chaque jour davantage dans les œuvres de religion et de charité ; on fait argent de tout pour réussir, et il n'est pas de moyen auquel le parti prêtre et certains philanthropes n'aient recours pour se créer des influences dans le peuple. Les couvents-ateliers pour l'apprentissage des jeunes ouvriers, où, sous l'apparence d'un bienfait, on les exploite avec une avidité sans exemple, comptent au nombre de leurs moyens les plus énergiques et de leurs ressources les plus lucratives. Déjà la presse a signalé récemment les graves abus qui se commettent à Paris dans quelques-uns de ces établissements : le conseil municipal s'est ému, et une enquête a été ordonnée.

» A Lyon, les mêmes abus se commettent et causent à la fabrique un double préjudice. Dans l'un des couvents-ateliers qui est dirigé par un prêtre, l'abbé Collet, les jeunes garçons sont admis *gratuitement* pour apprendre le tissage, mais à la condition exorbitante de donner dix à douze années de leur temps sans rétribution. Pour concevoir combien ce prix est onéreux aux apprentis, il faut savoir que le taux moyen des contrats d'apprentissage, dans cette ville, est de 200 francs en argent et de trois à quatre ans de travail, pendant lesquels l'apprenti reçoit un demi-salaire pour tout l'ouvrage qu'il exécute en sus d'une tâche déterminée d'avance.

» Le père d'un jeune homme qui avait travaillé dix ans dans l'établissement et devait y rester encore trois ans, demandait donc la résiliation de l'engagement en se fondant sur l'art. 9 de la loi du 22 germinal an XI, d'après lequel « les contrats d'apprentissage consentis par des mineurs, avec le concours de ceux sous l'autorité desquels ils sont placés, peuvent être résolus, si l'apprenti s'est obligé à donner, pour tenir lieu de la rétribution pécuniaire, un temps de travail dont la valeur serait jugée excéder le prix ordinaire des apprentissages. » Il est manifeste que cette disposition prévoyante du législateur, destinée à protéger le faible contre le fort, l'apprenti inexpérimenté, le père de famille malheureux et imprudent contre les exigences d'un chef d'établissement avide, avait été ouvertement violée.

» Traduit [illegible] le conseil de prud'hommes, l'abbé Collet en a décliné la com[illegible] texte que la maison dirigée par lui est un établissement de bienfaisance, et qu'[illegible] il ait eu plusieurs fois recours à cette juridiction pour [illegible] des conventions souscrites en sa faveur. Mais le conseil a [illegible] par le motif qu'il s'agit en réalité d'un atelier [illegible] tisse et l'on enseigne le tissage, en tirant profit de [illegible] et après avoir constaté dans une enquête que, du[illegible] dix ans, le jeune homme n'a pas encore été mis [illegible] qu'il a été soumis à des genres de punition répré[illegible] exploité rigoureusement dans l'intérêt du maître, le conseil a prononcé la résiliation de l'engagement. Sur l'appel de l'abbé

consciance ?

MAXIME.

Le pays est gouverné par les ministres, les ministres par les journaux, les journaux par les banquiers, les banquiers par leur conscience : donc il n'y a pas de gouvernement en France.

REVUE THÉATRALE. — L'ENSEIGNEMENT MUTUEL, DE MM. DESNOYERS ET NUS.

M. Janin commençait son feuilleton du 22 septembre par une phrase mirobolante, mais pas mal ridicule. Voici : « Je vous assure qu'il faut bien de » la patience et pas mal de bonne volonté pour écouter d'un bout à l'autre » une invention de ce calibre, toute bourrée, en guise d'esprit, de petits » cailloux et de vieille ferraille mêlée de quelques grelots d'argent qui font » un bruit sec, sourd et monotone, qu'on dirait le hochet fêlé d'un enfant » au maillot. » J'avoue que je n'ai pas compris tout à fait ce que cela voulait dire, mais cette description m'a donné envie d'aller voir cette pièce curieuse. Je n'y ai trouvé ni cailloux, ni vieilles ferrailles, ni grelots d'argent ; mais, au lieu de cela, j'y ai vu un mélodrame bien lourd, bien froid, bien monotone, rempli de lieux communs, dans lequel j'ai reconnu la plume savante et exercée d'un des arrangeurs ordinaires des pièces du boulevart. Mais dans ce mélodrame on avait introduit une petite comédie de mœurs, vive, gaie, charmante, ornée de situations neuves et de mots plaisants, dans laquelle j'ai reconnu l'esprit inexpérimenté d'une jeune auteur, qui serait original si on lui avait sans doute appris que, pour être reçu au Théâtre-Français il fallait ne rien inventer et forcer toujours son génie à *feindre* pour mieux le *dissimuler*. Cette petite pièce, riant et sautillant au milieu de cette inerte et pesante machine, nous faisait l'effet d'un singe sur le dos d'un hippopotame.

Nous ne finirons pas notre revue théâtrale sans dire encore quelques mots de ces réclames que les journaux publient tous les lundis, sous prétexte de rendre compte au public des pièces nouvelles qui se sont produites durant la semaine précédente Que le public le sache bien, les éloges et les critiques qui s'y trouvent, pour ne pas être payés à la ligne, n'en sont pas moins entachés de vénalité ou dictés par des intérêts de coterie. Ici comme en toute chose, nous ferons la part des exceptions, mais, malheureusement, elles sont peu nombreuses. Au reste, nous comprenons l'embarras que doivent éprouver tous ces critiques à dire la vérité, et nous les excusons d'autant mieux que, si nous étions à leur place, nous voyons bien que nous ne ferions pas autrement. Ainsi l'un vit conjugalement avec une actrice qui a eu de la réputation. Il épouse nécessairement les intérêts de sa femme, et dès lors toutes celles qui de loin ou de près pourront lui faire ombrage seront impitoyablement poursuivies. Si sa moitié a vieilli, si elle est devenue impuissante comme actrice, si sa voix est éraillée et sa taille informe, si elle a joué la tragédie pendant plus de quarante ans comme Mlle Georges, ou si elle s'est usée à hurler le drame romantique comme Mme Dorval, il faudra vanter les vieilles actrices, et dire que, semblables à ces vins généreux des pays chauds, elles ne sont parfaites qu'à l'état de *rancio*.

MESMER, SWEDENBORG ET FOURIER.

Nous ne savons si Fourier connaissait l'œuvre de Swedenborg, ni s'il avait approfondi la doctrine de Mesmer ; son esprit était d'ailleurs trop original pour avoir rien emprunté à ses devanciers, trop étendu et trop profond pour n'avoir pu se suffire toujours à lui-même ; nous croyons bien plutôt que les points de contact qu'on trouve dans les idées de ces trois hommes remarquables proviennent de ce qu'en se rapprochant de Dieu ils se sont abreuvés à la même source, source de vérité et de vie, d'où le génie rapporte les germes précieux qui doivent féconder l'avenir.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS — 18 OCTOBRE.

La *Presse* discute l'opinion de M. le gouverneur général de l'Algérie au sujet de la constitution de notre armée en Afrique. Contrairement à l'avis de M. le maréchal Bugeaud, ce journal pense qu'il est de toute nécessité d'augmenter notre cavalerie nationale.

Les spahis, bien que commandés par d'excellents officiers français, ne chargent jamais à fond comme nos cavaliers français, et les goums d'A-

renseignement demandé sur Cosmos.

M. C. à Issoudun. — Très bien. — 18 X 10 — L'autre calcul n'est pas fait.

M. C. à Châlons-s.-S. — Difficultés, sacrifices .... c'est tout cela qui fait que nous vous aimons. — C'est vrai, mais il s'agit là d'une affaire purement industrielle. — Non seulement c'est votre droit, mais c'est votre devoir. — Répondez : Dès le commencement de 1846.

M. P. à Toulon. — C'est juste. — Erreur quant à la gravure.

M. Winfred à Sa. — Certainement vous aurez une réponse.

HALLE DE PARIS.

17 oct.						18 oct.					
Arrivages	2366 q.	64 k.				Arrivages	2162 q.	26 k.			
Ventes	2309	51				Ventes	2080	73			
Restant	26871	44				Restant	27002	67			
Cours moyen	40 43					Cours moyen	41,02				
Cours-taxe	41,47					Cours-taxe	41,34				
Cote administrative.						Cote administrative.					
Gruaux	3 q.	14 k.	00,00	à	56,05	Gruaux	22 q.	55 k.	53,50	à	56,60
1re	40	82	00 00	à	42 00	1re	00	07	42,00	à	43,30
2e	250	05	38.85	à	41.10	2e	518	10	35,85	à	41,40
3e	15	70	00,00	à	34,40	3e	65	94	32,65	à	33,75
4e	26	12	22,80	à	26,75	4e	6	28	19,15	à	25,50
A liv.	1810	63	16 55	à	43,30	A liv.	1260	77	23,55	à	41,70

Marchés.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 18 oct. — Foin 1re 52 à 54 ; 2e 48 à 49; 3e 00 à 00. — Luzerne, 1re 00 à 00 ; 2e 00 à 00. — Paille de blé 1re 30 à 31 ; 2e 28 à 29; 3e 00 à 00.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin , 18 octobre. — Foin 1re 55 à 60 ; 2e 00 à 52; 3e 00 à 40. — Paille de seigle 1re 34 à 37; 2e 00 à 00. — Paille de blé 1re 29 à 31; 2e 27 à 28; 3e 00 à 00.

Halle à la viande du 18 octobre. — 22836 kil. Bœuf 1,30-1,10-0,80. — 15036 kil. Veau 1,40-1,20-1,00. — 5918 kil. Mouton 1,40-1,20-0,90. — En gros 48320 kil. 1,20-1,10-1,00.

Marché de la Vallée du 17 oct. — Alouettes (la pièce) 0,80 à 0,16. — Cailles, 1,00 à 2,25. — Canards barboteurs, 1,00 à 2,00. — Canetons de Rouen, 2,50 à 3,00. — Chapons gras 2,50 à 5 25. — Chevreuils 50,00 à 00,00. — Cochons de lait, 0,00 à 0,00. — Dindes gras, 0,00 à 7,00 ; comm., 2,50 à 4,50. — Faisans 0,00 à 0,00 — Lapins ou lapereaux 0,50 à 5,50. — Lièvres ou Levreaux, 1,50 à 5,50. — Mout. pré-salé 00 à 00. — Oies comm. 2,00 à 4,60. — Perdrix grises, 0,75 à 1,75. — Perdrix rouges, 2,00 à 0,00. — Pigeons de volière 0,35 à 0,75. — do bizets 0,15 à 0,30. — Poules ordinaires 1,10 à 2,00. — Poulets gras 2,00 à 3,00 ; do comm. 0,80 à 1,50. — Grives 0,10 à 0,25. — Râles de genêts, 0,25 à 0,50. — Sarcelles, 1,50.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 16, 17 et 18 octobre. — *Beurre* (le kil En livres 1,64 à 2,20. — En mottes Isigny 1,90 à 4,20. — En mottes Gournay 1,80 à 3,00. — Petit beurre 1,20 à 1,92. — Beurre salé ou fondu 0,00 à 0,00 — *Œufs* (le mille). Du 16 oct. 47 à 72. — Du 17, 34 à 65. — Du 18, 48 à 70. — *Fromages* (la dizaine) , 17 oct. Brie 13 à 26. — A la pie 5 à 13.

Marché aux chevaux du 15 oct. — Chevaux de selle et de cabriolet entrés 94, vendus 19 de 190 à 920. — De trait 225 entrés, vendus 28 de 400 à 1200. — Hors d'âge 100 entrés, vendus 19 de 95 à 510. — Anes entrés 12, vendus 3 de 24 à 70. — Chèvres amenées 6, vendues 2 de 15 à 30. — Voitures, 14amenées, 4 vendues de 80 à 200. — Encan 6, de 49 à 150. — Essai, 12

VERSAILLES, 17 octobre. — Foin 1re 42 à 48; 2e 40 à 00 ; 3e 30 à 10. — Paille de froment 26 à 30 ; de d'avoine 30 à 36. — Trèfle 30 à 40. — Luzerne 43 à 48. — Regain 40 à 00.

193 veaux ont été vendus de 1,40 à 1,60 le kil. sur pied.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 17 octobre. — PIAT, marchand de vin, rue Lafayette, 55. Juge com-

O. de la Ville...	1410 »»	1405 »»	B. 5 »»	5 0/0 Bre 1840.	100 »»	» »»	»
B. de France...	3367 50	3365 »»	B. 30 »»	— Portugais...	» »»	» »»	d
C. Gén. 1000...	1165 »»	» »»	» »»	Esp. D. active.	» »»	» »»	»
C. Gan. 1000...	1150 »»	» »»	H. 5 »»	3 0/0 Naples...	» »	» »»	»
C. hypot.......	618 75	» »»	B. 1 25	— Romain..	103 3/4	103 1/2	B. » 1[illegible]
4 Canaux......	1253 »»	» »»	» »»	Obl. Piémont.	1275 »	» »»	H. 2 50

CHEMINS DE FER.					
St-Germ.....	» »»	» »»	» »»	Au 31. 1090, 1087 50, 1093.	B. 10
V. r. d......	540 »»	» »»	» »»	—	
— r. g......	362 50	360 »»	» »»	— 362 50.	
Orléans......	1226 25	1225 »»	» »»	— 1230, 1230, 1225.	B. 11 25
Strasb......	277 50	275 »»	» »»	— 277 50, 276 25.	B. 2 50
Rouen.......	1045 »»	1040 »»	» »»	— 1042 50, 1047 50, 1043 75.	B. 8 75
Havre.......	860 »»	860 »»	» »»	— 860, 860, 867 50.	B. 15
Marseille....	1015 »»	» »»	» »»	— 1020, 1010, 1015.	B. 15
Vierzon.....	747 50	» »»	» »»	— 750, 745.	B. 9
Nord.......	803 »»	800 »»	» »»	— 803, 807 50, 797 50.	B. 10 75
Fampoux...	517 50	525 »»	» »»	— 517 50, 527 50, 525.	H. 12 50

LONDRES, 16 oct.		PARIS, LE 18 OCTOB. PRIMES	COULISSE.
Consol. 98 au 26 nov.		3 0/0 F. c. 83 30, 83 50 d. 50.	Av. 83 25.
Esp. 3 0/0	26 5/8	F. p.	Ap. 83 20.
Portug.		5 0/0 F. c.	B. du Trés.
Mexic.	33 3/8 1/8	F. p.	2 1/4 3 à 11 m.
Brésil.			
5 0/0 hol.	98		F. c. F. p.
2 1/2 de.	60	Orléans, 1230 d. 20 au 31.	3 0/0 S. 77 1/2
Rouen.	40, 41	Nord, 810, 800 d. 20. 820 d. 10 au 31.	5 0/0
Orléans	47, 48	825. 817 50 d. 20 au 15 pr.	

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 109,00 à 00,00; courant du mois, 111,00 à 00,00 ; 2 derniers mois, 113,00 à 113,50; 4 premiers 1846, 115,00 à 115,50.

LILLE. — Colza, 105,00 à 104,75. — Œillette rousse, 96,00 à 00,00. — Lin, 97,50 à 00,00. — Cameline, 96,00. — Chanvre, 97,00. — Voitures, 0,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 137,00 à 00,00, novembre et décembre, 111,00 à 00,00; 8 premiers mois, 109,00 à 110,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 88,00 à 00,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 19 octobre.

7 h. 1/2 OPÉRA. —
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Verre d'eau. Enfant trouvé.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Cendrillon. Marie.
7 h. 1/2 ITALIENS. — Norma.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Diable à quatre. Les Gants. Passé minuit.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Samaritaine. Oncle Baptiste. Le Diable. Anglais.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Jeanne. 3 Péchés. Changement. La Vie.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Le Poisson. L'Almanach. Les Bains. Indiens.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — La Biche. Danseuses.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Paris et la Banlieue. Étudiants.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Les Sept Châteaux. Grâce de Dieu.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
7 h. 1/2 COMTE. — 2 Chasseurs. 7 Ogres. Crispin. Fantasmagorie.
7 h. 1/2 FOLIES. — Jeune Homme. Télégraphe. Prix de Vertu. Riquiqui.
7 h. 1/2 LUXEMBOURG. — Agent matrimonial. Résurrectionnistes. L'Île.
BEAUMARCHAIS. — Les Ébénistes. Les Malheurs. Le Gamin. Intérimaire.
PANORAMA (Champs-Élysées). — Bataille d'Eylau.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 h à h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Sint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

...dit dans notre législation française par la révolution de 89. Ils prétendent que l'offre et la demande sont la loi suprême et définitive du monde industriel. A leurs yeux, il n'y a d'autre règle, d'autre organisation pour le travail humain que la libre concurrence entre les travailleurs similaires de tous les pays, le libre débat sur les salaires entre le maître et l'ouvrier, la libre discussion sur le prix des denrées entre le vendeur et l'acheteur.

De notre côté, nous soutenons que les économistes tombent dans l'abstraction et l'utopie quand ils viennent nous dire que toute la science économique et sociale consiste dans le principe de l'offre et de la demande. Nous soutenons qu'en réalité il y a autre chose : qu'il y a les circonstances de fait, les règles législatives, les conditions de possession et de lumière, dans lesquelles se trouvent les offrants et les demandants. En un mot, nous soutenons qu'il y a le milieu industriel et social, dans lequel s'opère le débat sur la valeur. C'est ce terme si important de la question dont les économistes ou leurs successeurs ne paraissent tenir aucun compte. Entendue à leur manière, la liberté industrielle ne conduit qu'à l'anarchie et au despotisme, c'est-à-dire à une énorme déperdition de forces productives, à la réduction des salaires et à l'écrasement des petits producteurs, à la domination des gros capitalistes et à la féodalité financière.

Nous avons déjà montré plusieurs fois que, dans l'état social actuel, l'application du principe de l'offre et de la demande produisait les résultats les plus injustes et les plus dérisoires. Ainsi, que signifie le libre débat entre le maître, qui peut tranquillement attendre au sein de l'abondance, et l'ouvrier, qui est obligé de travailler sous peine de mourir de faim? Dans ce cas, qui est le plus ordinaire, l'offre n'est-elle pas une soumission forcée, et la demande une loi imposée? Peut-on dire, sans une amère dérision, que le taux du salaire soit librement débattu entre l'ouvrier, dont l'offre est contrainte, et le maître, dont la demande est toujours dictée par le calcul et l'intérêt? Y a-t-il égalité de position entre l'offrant et le demandant? D'ailleurs, n'est-il pas évident que, par l'effet de l'augmentation toujours croissante de la population, et par le perfectionnement des procédés et l'introduction des machines, l'offre des bras excède presque toujours les besoins de la demande?

Le débat entre le maître et l'ouvrier n'est donc pas un moyen de déterminer la valeur véritable du travail. Dans les conditions actuelles de l'industrie, ce débat n'est vraiment pas libre, car les deux débattants ou combattants, comme on voudra les appeler, ne luttent pas à armes égales : l'un, l'ouvrier, descend désarmé dans la lice; l'autre, le maître, est armé du capital, de la législation et de toutes les données que le calcul peut lui procurer. Que peut-il sortir d'un pareil conflit? Il n'en peut sortir, la raison et l'expérience s'accordent à le démontrer, que l'abaissement continu des salaires et l'enrichissement rapide des maîtres, qui ont l'esprit le plus rusé et le cœur le plus insensible. Quant à la valeur réelle du ... court à la production. Ce mécanisme pourra-t-il mieux déterminer la valeur des objets produits au moment où le consommateur en a besoin? Pourra-t-il mieux déterminer le prix des denrées, marchandises, en un mot de tout ce qui est dans le commerce? Ici les rôles changent ; c'est l'offrant qui fait la loi, c'est le demandant à qui elle est imposée ; mais c'est toujours le travailleur qui est victime. Après avoir été obligé de subir la loi du maître pour le salaire, il est obligé de subir celle du commerçant pour l'achat des objets de consommation.

Un nouvel inconvénient se présente : nous voulons parler de l'impossibilité où se trouve le consommateur, dans le plus grand nombre de cas, de bien juger la qualité, qui est pourtant un élément indispensable dans la détermination du prix de la denrée. La même impossibilité existe aussi, la plupart du temps, pour le poids et la mesure. Il en résulte donc que, dans ces relations si fréquentes et si multipliées du vendeur à l'acheteur, l'offrant a de tels avantages sur le demandant, que le prétendu débat dont parlent les économistes, n'est plus qu'une chimère. Non seulement ce débat n'est pas libre, mais il n'existe réellement pas. L'offrant le sait si bien, qu'il trompe sans pudeur le demandant sur la qualité, le poids, la mesure, quand ils ne peuvent pas tromper sur le prix.

Mais on peut aller plus loin encore, et on peut se demander si la théorie des économistes sur le libre débat de l'offre et de la demande est bien en effet praticable. Evidemment, dans la pratique réelle de la vie, cette théorie est inapplicable. Si chaque homme, en général, dans l'organisation actuelle de la société et du travail, n'est producteur que d'une seule chose, il est consommateur de beaucoup de choses : c'est par la consommation surtout qu'il est lié à l'humanité et au globe. Le travailleur n'est ordinairement producteur que dans un genre ; il est consommateur dans presque tous. Eh bien ! comment serait-il possible de passer sa vie entière à débattre *librement* le prix des objets de consommation? Voilà, il faut l'avouer, une singulière *liberté* ! Mais ce débat, qui se complique nécessairement de l'appréciation des qualités, obligerait l'acheteur à constamment examiner, analyser, déguster, expérimenter, si bien qu'il n'aurait presque plus de temps pour consommer. Ce ne serait pas là une existence d'homme; car l'être humain et social ne peut vivre dans une atmosphère de méfiance ; et, bien que la théorie des économistes conduise à cette méfiance universelle, jamais elle n'a été, jamais elle ne sera pratiquée.

Constatons, en dernière analyse, que la théorie du libre débat n'est qu'une fiction ; constatons que cette fiction ne peut remédier au morcellement industriel, à l'incohérence, à l'absence de solidarité et d'association entre les travailleurs, entre les producteurs et les consommateurs.

Pour arriver à l'organisation vraiment libre et équitable de l'industrie, il y a donc autre chose que le principe de l'offre et de la demande, autre chose que le laissez-faire et le laissez-passer, au- ... commerce seront transformés, c'est-à-dire que le travail sera proportionnellement rétribué, et que la consommation également libre cessera d'être un objet de fraudes et de falsifications.

L'affaire des charpentiers semble avoir quelque peu ébranlé la foi des économistes dans leur théorie de l'offre et la demande. Ils commencent à comprendre que la loi actuelle n'établissant pas une égalité parfaite de conditions entre les maîtres et les ouvriers, le débat n'est réellement pas libre. Mais les économistes s'abusent encore s'ils pensent que la liberté pour les ouvriers de s'entendre, de se coaliser, de faire grève, amènerait la solution du problème industriel. Si l'article 415 du Code pénal était effacé ou interprété d'après le principe de l'égalité, qu'en résulterait-il? Il en résulterait de nouvelles luttes entre le travail et le capital, de nouvelles complications économiques. Il pourrait se faire, par exemple, qu'un capitaliste s'offrît à desservir la grève pendant un certain temps, sauf à percevoir un droit quelconque sur l'augmentation des salaires. Ce serait tourner toujours dans le même cercle vicieux. La grève n'est pas plus une organisation que la spéculation commerciale.

Pour développer à la fois la liberté et l'ordre, il faut recourir au principe de l'association. C'est ce principe qui établira l'harmonie naturelle entre l'offre et la demande, dans la commune, dans l'Etat, dans l'humanité.

Le *Journal des Débats* fait ressortir avec une effrayante vérité l'horrible position dans laquelle va se trouver le peuple irlandais par suite de la maladie des pommes de terre; puis il ajoute les réflexions suivantes : « C'est surtout dans de pareilles crises qu'apparaissent les immenses dangers d'un *état social* dans lequel plus de la moitié de la population d'un grand royaume est exposée à mourir de faim, quand survient une simple disette de l'article le plus infime de la consommation. »

Quoique les *Débats* ne nomment jamais la *Démocratie pacifique*, nous voyons avec plaisir que sa lecture leur profite; et nous les remercions de prendre sous leur patronage, à l'occasion de l'Irlande, les idées que nous avions émises à propos de la Belgique.

Les *Débats* qui voient maintenant si bien le danger de l'état social des populations irlandaises, voudront-ils enfin s'apercevoir que l'état social des populations françaises ne suffirait pas non plus à les préserver de la faim s'il survenait une année de mauvaise récolte?

On lit aujourd'hui dans le *Constitutionnel* : « On nous prie de donner publicité à l'article suivant d'un journal belge, l'*Emancipation*, sur la convention linière entre la France et la Belgique. En reproduisant cet article, *à titre de renseignement* et *comme une des pièces du procès* qui s'instruit en ce moment entre les grandes industries des deux pays, nous n'avons pas besoin de dire que nous persistons dans l'opinion *toute* différente que nous avons émise. »

Il faut que le *Constitutionnel* ait le cœur bien tendre pour insé-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LUNDI 20 OCTOBRE 1845.

REVUE DRAMATIQUE.

OPÉRA-COMIQUE : *La Charbonnière*, trois actes, paroles de MM. Scribe et Mélesville, musique de M. Montfort. — VARIÉTÉS : *Le Diable à quatre*, trois tableaux, par MM. Brunswick et Siraudin. — VAUDEVILLE : *Le Diable à quatre*, trois actes, par MM. Jaime et Michel De[illegible]. — PALAIS-ROYAL : *Le Code des Femmes*, vaudeville en un acte.

[illegible] mais les journaux de théâtre semblent [illegible] cette chute. On trouve la pièce [illegible] sauf quelques détails maladroits; [illegible] on apporte des matelas, des [illegible] mourinesques de la Charbonnière [illegible] plutôt par la faute du livret que par [illegible] nous avons entendu le public rire [illegible] les noms des auteurs, des [illegible] choses, se sont mêlés [illegible] qui ne prouvent rien. Tels étaient nos souvenirs. Comment la chute de lundi dernier s'est-elle changée en quasi succès dans les journaux? La charbonnière possèderait-elle, pour charmer les feuilletonistes, un talisman comparable à celui du chevalier Pépin? Pépin, vous le savez, fut précipité du haut d'une tour par ordre du calife de Bagdad ; mais le chevalier portait suspendue à son cou une merveilleuse turquoise qui devait l'arracher à tous les périls. Se voyant dans les airs, et menacé d'avoir la tête fendue, il toucha son talisman : soudain le mouvement qui l'entraînait se ralentit ; il se sentit porté par les vents, qui le déposèrent doucement sur les bords de la mer Rouge.

Quant à nous, qui n'avons pas l'honneur de connaître M. Scribe, et qui n'éprouvons pour ses œuvres qu'une admiration... modérée, nous n'avons pas ressenti l'influence magique, et la *Charbonnière* nous paraît aujourd'hui ce qu'elle nous paraissait il y a huit jours, une pièce manquée.

On a peine à concevoir combien la littérature bourgeoise aime le privilége, combien elle est aristocratique par ses tendances. M. Scribe, auteur chéri de la classe moyenne, ne se plaît à mettre en scène que des comtes, des marquis et des ducs. Si les gens non titrés sont parfois admis, ils rachètent la bassesse de leur extraction par des grades ; ils sont généraux, colonels, ou par la richesse : ce sont des banquiers, des oncles d'Amérique, des millionnaires ; il est bien rare que M. Scribe se résigne à nous présenter franchement, sans arrière-pensée, des types démocratiques et populaires. Voici une charbonnière, c'est vrai, mais elle s'est débarbouillée, parfumée, mais son fils est colonel, mais elle tire des millions de sa poche plus facilement que nous ne pourrions en tirer des pièces de cent sous, mais on la fera comtesse au dénouement. Trouverez-vous souvent de pareilles charbonnières? Ce seraient d'excellents partis, je ne dirai pas pour des charbonniers, mais pour des princes régnants.

La bourgeoisie n'aime pas assez l'homme du peuple pour lui-même. Elle ne s'intéresse à lui que quand on sait le lui faire voir poétisé, transfiguré, n'exerçant un état manuel que passagèrement, sous l'empire de circonstances fatales, comme Apollon banni du ciel gardait les troupeaux d'Admète. Le prolétaire au théâtre est riche et beau; sa profession est à peine indiquée par un détail de son costume. Du reste il va de pair avec les plus élégants, est préféré par les plus riches héritières, et on lui reconnaît au dénouement l'origine la plus illustre. Il est maçon, meunier, charbonnier pendant deux actes, à peu près comme les marquises de l'ancien régime étaient bergères lorsqu'elles tenaient du bout des doigts une houlette enrubannée et posaient un petit chapeau de paille sur leurs cheveux poudrés et ornés de perles.

L'existence précaire et laborieuse de l'ouvrier est pourtant assez dramatique pour nous émouvoir par elle-même sans qu'on lui donne un faux vernis d'opulence et de distinction. Je me serais intéressé à l'histoire d'une charbonnière entretenant un grand brasier au fond du bois, et racontant à ses enfants quelque légende fantastique de l'Allemagne. Je lui aurais voulu un costume simple et vrai, une modeste aisance, un mari garde-chasse ou braconnier, mais je ne puis éprouver aucune sympathie pour un être impossible, pour une charbonnière dont le corset de velours est brodé de perles et qui a l'air d'une poupée de Nuremberg; pour une charbonnière qui joue au petit palet avec des doubles louis et se fait des papillotes avec des billets de cinq cents livres; pour une charbonnière qui possède son ministre des finances appelé Jérôme. Pour en venir à ce degré de richesse, il faut que cette femme ait vendu son charbon au poids de l'or; chose impossible en 1814, époque où l'on commençait à peine à semer cette graine de niais qui de nos jours a produit des actionnaires. Peut-être Mme Bertrand a-t-elle trouvé le secret de changer les charbons en diamants purs. Les chimistes prétendent que cette métamorphose est possible.

La mère Bertrand a perdu son fils, et partout elle le cherche. Ce fils a été perdu sous le règne de la terreur; il était alors muni d'une montre, nous nous trompons, d'une *toquante* d'argent. Un beau jour, en Westphalie, Mme Bertrand reconnaît dans les mains d'un cabaretier cette bassinoire à laquelle elle dirait volontiers :

Toquante héréditaire...

Voici la montre, l'enfant n'est pas loin, c'est sans doute le soldat français qui a mis la montre en gage, Gervais, chasseur à cheval. Madame Bertrand est sur le point de lui dire ce que Lucrèce Borgia dit à Gennaro *Je suis ta mère*; mais Gervais est complètement gris, l'ivresse est passée chez lui à l'état chronique, c'est le plus mauvais sujet du régiment. Madame Bertrand, femme si économe, si rangée, qui a trouvé mieux que la pierre philosophale, ne saurait avoir donné le jour à un pareil panier percé. Gervais n'est pas son fils, mais elle n'en aura pas moins un fils chasseur à cheval; ce fils qui protége, qui aime Gervais, qui lui a donné la montre, c'est le colonel du régiment; reconnaissance touchante, tendresse maternelle, amour filial; pleurons un peu et continuons :

Le colonel aime la fille d'un vieil émigré, la fille du duc de Champcarville. Le duc, très entiché de sa noblesse, très ennemi de la révolution française et de la cocarde tricolore, ne fait aucune difficulté de donner sa fille à un satellite de Buonaparte, et cela en 1814, au moment où le prestige impérial était fort en baisse. Le duc de Champcarville va conclure ce mariage sans savoir seulement si son gendre a une famille et s'il porte à juste titre le blason des marquis d'Aspremont.

Mais au moment où l'on va signer, la généalogie du futur ne devient que trop claire. Il y a eu des noirceurs dans sa famille, sa mère est la veuve d'un charbonnier, nouveau tableau; le duc ne veut plus du mariage, le colonel se désole. Intervient ici M. Rigobert.

M. Rigobert, à qui madame Bertrand a rendu d'immenses services, est porteur d'un petit papier au moyen duquel il peut ruiner les Champcarville, peut-être même leur faire crever les yeux, car, dès le commencement de la pièce, nous avons soupçonné ce Rigobert d'être un peu prince de Gérolstein. Rigobert, par égard pour la charbonnière et son fils, s'est abstenu de montrer son petit papier; mais aussitôt le mariage rompu, il se démasque et voilà le duc de Champcarville ruiné, réduit, s'il veut prolonger ses jours, à se faire maître d'étude, ouvreur de borne-fontaine ou publiciste; Madame Bertrand est touchée de leur dénûment, de celui d'Agathe, l'héritière des Champcarville: Combien devez-vous à Rigobert? leur dit-elle.

— Hélas! nous devons trois millions.

— Trois millions! vous ne devez que trois millions, et vous ne m'en parlez pas! Est-ce qu'on ne se doit pas à ses amis? Belle bagatelle, trois millions! belle misère! Je les ai justement dans la poche de mon tablier! les voilà; prenez. Je vendrai demain deux fagots de plus, et tout sera dit.

A ce moment de la pièce le parterre a commencé à s'amuser. Il ne s'amusait pas trop jusque-là; mais l'opulence de la Charbonnière devenait grotesque; le marquis de Carabas et M. de Rothschild étaient dépassés. Pour trouver le digne pendant de madame Bertrand, il fallait remonter jusqu'aux contes de fées, jusqu'à Gracieuse et Percinet, jusqu'à la princesse Grognon, qui reçoit dans sa cave un roi fort altéré par une longue chasse.

— Sire, dit-elle en frappant sur un tonneau, je vais vous donner du vin de Xérès.

Il sort du tonneau un ruisseau de perles fines.

— Allons, je me suis trompée; cherchons plus loin ; voici du vin de

[illegible] l'aiguille plus ou moins bien.

Un ouvroir suffirait pour chaque arrondissement, et ce mode nouveau de secours produirait les plus heureux effets pour la classe indigente.

Les frais de premier établissement sont minimes, les frais d'atelier peu considérables, et les dames charitables qui dirigent l'ouvroir, ont trouvé le secret de faire beaucoup de bien avec de faibles sacrifices. M. le curé de Saint-Louis-d'Antin a pourvu seul aux frais de premier établissement.

Dans un de ses derniers numéros, la *Démocratie pacifique* avait annoncé que la police avait fait une perquisition chez MM. Gatteschi et Guitera, réfugiés italiens résidant à Paris, et que, par suite de la visite domiciliaire, des armes et des papiers avaient été enlevés, sans que rien motivât une pareille mesure.

Les journaux ministériels ont depuis affirmé que les motifs qui avaient déterminé M. le préfet de police à prescrire cette perquisition, ne se rattachaient en aucune façon aux dernières affaires d'Italie.

M. Gatteschi, pour répondre au démenti du *Messager*, nous adresse la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,

La réponse des journaux ministériels provoquée par votre article du 11 octobre, au sujet de la perquisition faite à mon domicile, me force à vous prier de vouloir bien publier que *les mandats* en vertu desquels la perquisition a eu lieu portaient : *pour des intrigues politiques, prévention*, du reste, que je repousse comme toute autre. FERD. GATTESCHI.

On lit dans le *National* :

Plusieurs journaux ont annoncé, il y a quelques jours, un fait d'arrestation arbitraire dont avait été victime un négociant de Pontoise. Les feuilles qui ont annoncé ce fait ajoutaient que l'erreur avait été reconnue aussitôt après l'arrivée de M. Fleury à Paris, et qu'on l'avait immédiatement remis en liberté. Une lettre que nous recevons de Pontoise établit, au contraire, que M. Fleury a été écroué et a dû passer à la Force trois jours avant d'obtenir d'être mis en présence du magistrat qui a reconnu la déplorable erreur commise à son préjudice. Voici au surplus un extrait de la lettre de M. Fleury :

« Monsieur le rédacteur,

» Le 7 de ce mois, le maréchal-des-logis de gendarmerie de Pontoise m'avertit qu'un mandat d'arrêt avait été envoyé de Paris contre moi ; mon étonnement fut grand, et, je l'avoue, je ne pus croire un instant qu'il y eût quelque chose de sérieux dans cet avis. Conduit devant M. le substitut du procureur du roi, je pris connaissance du mandat d'arrêt délivré par le parquet de Paris.

» Le mandat portait ordre d'arrêter un individu nommé *Fleury Etienne*, se disant *fabricant de caoutchouc*, ayant demeuré *rue du Faubourg du Temple*, 105, et *passage Philibert*, 11, et allant tous les jours chez un marchand de vins-traiteur, à la *barrière de l'Orillon*.

» Cet individu avait été condamné par contumace à dix-huit mois de prison pour escroquerie.

» Je répondis immédiatement, et je prouvai que je me nommais *Fleury Stanislas-Arthus*; que je n'avais jamais habité rue du Faubourg du Temple ni passage Philibert; que personne ne m'avait jamais vu à la barrière de l'Orillon, et enfin que j'étais négociant en laines et non pas fabricant de caoutchouc.

ANGLETERRE.

La banque d'Angleterre vient de prendre une mesure importante. Elle a porté le taux de l'escompte, qui était de 2 1/2 à 3 0/0. Cette mesure a été motivée par la diminution des lingots de la banque, dont la plus grande partie a été absorbée par des spéculations sur les chemins de fer.

Le *Morning-Post* prétend qu'il n'y a pas d'homogénéité dans le cabinet, et que ses membres sont divisés sur plusieurs questions importantes.

ALLEMAGNE.

La première chambre saxonne vient de prendre, relativement aux affaires religieuses, plusieurs résolutions importantes ; les débats qui ont précédé le vote ont été longs et animés.

Un grand nombre de membres ont protesté chaudement contre l'établissement des communes néo-catholiques. M. Dietrich ayant sommé le cabinet de s'expliquer sur la conduite que le gouvernement se propose de tenir à cet égard, M. le ministre Wittersheim a répondu que le gouvernement ne ferait rien pour propager et encourager le schisme et le prosélytisme, mais qu'il s'abstiendrait également de toutes les mesures qui pourraient faire penser qu'il veut attenter à la liberté de conscience.

Interpellé ensuite sur le chiffre auquel s'élevaient actuellement les prosélytes du nouveau culte, M. le ministre de la justice a répondu que ce nombre était difficile à fixer, vu l'accroissement continuel de la nouvelle église. Il a ajouté, enfin, que le gouvernement était disposé, sauf des raisons graves et spéciales, à ne point gêner les dissidents dans l'exercice de leur culte, mais que sa conduite à cet égard dépendrait, en dernier lieu de la volonté des chambres.

Après cette déclaration, la chambre a décidé, à une grande majorité, que les dissidents n'auront d'église à eux que là où ils se trouveront en nombre considérable. La chambre a résolu, en outre, que leurs prêtres pourrront baptiser, faire communier et inhumer ; mais elle leur a refusé, par 35 voix contre 19, le droit de célébrer les mariages.

TURQUIE.

D'après les dernières nouvelles reçues de Beyrouth, les Turcs n'ont pas moins de 18 000 hommes de troupes dans le Liban. La mission de Chekib-Effendi sera donc, au besoin, efficacement secondée.

LA PLATA.

Les lettres du 14 juillet, de Buenos-Ayres, confirment la nouvelle de la défaite d'Echague et de Santa-Colonia, deux lieutenants de Rosas. Elles annoncent que des forces considérables devaient se réunir sur l'Arrayo del Medio, pour marcher ensuite sur Santa-Fé.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — La récolte du sarrazin, si précieuse pour le peuple de certaines provinces, est à peu près perdue dans le Nivernais et la Bretagne. — La récolte des vins en Portugal est très mauvaise ; on n'en a pas eu une pareille depuis vingt ans. — Le comte (don Carlos) et la comtesse de Molina sont arrivés à Gênes. — Un des fils du roi Murat, retiré aux Etats-Unis et résidant à Bordentown (New-[illegible]) ... les deux amis ont déjà descendu la rue Royale en se promenant sur les trottoirs du pont. Là on s'arrête pour regarder le point de vue. Pendant que l'inconnu fait à son jeune compagnon les honneurs de la Loire, lui montre les bateaux, lui explique le mouvement du port, un individu légèrement pris de vin vient à passer et leur demande la route de Bourges. Notre cicérone plaisante quelques instants avec ce nouveau-venu et lui montre sa route. — Bah ! s'écrie celui-ci, voilà une pièce de 40 sous, je vous la donne à tous deux si vous voulez me faire la conduite un bout de chemin. La pièce de 2 francs est aussitôt offerte, acceptée et partagée. Nos deux Gascons font la conduite à leur nouveau compagnon, et les voilà tous trois sur la route de Jargeau. A peine ont-ils fait deux kilomètres, que le voyageur tire une pièce d'or de 40 fr., et demande si l'on peut la lui changer contre des écus de 5 fr. A cette proposition, notre colporteur, Jean Cruchet, qui, chemin faisant, avait déjà remarqué quelques signes d'intelligence entre ces deux hommes, commençant à soupçonner qu'il est en mauvaise compagnie, dit qu'il est allé assez loin, et tourne le dos pour s'en aller. Mais aussitôt les deux individus se jettent sur lui : l'un lui bâillonne la bouche avec sa main ; l'autre le fouille et le dévalise. Le malheureux avait sur lui 205 fr. dont on l'a dépouillé jusqu'au dernier sou. Ces malfaiteurs ont même été jusqu'à lui arracher du doigt un anneau de plomb, souvenir du cœur qu'il avait rapporté du pays ; puis ils l'ont laissé sur la route et ont disparu dans les vignes.

LE CHEMIN DE FER DE TOURS. — Voici ce que nous lisons dans le *Courrier de Loir-et-Cher* au sujet de l'époque de la mise en activité du chemin de fer de Tours : « Un journal de la localité est fort mal informé quand il avance que notre chemin de fer ne sera mis en activité qu'au mois de mars prochain. Le ministre, d'accord en cela avec la compagnie, désire que la ligne soit mise en exploitation dans le plus bref délai possible. Or, rien ne semble empêcher qu'elle le soit dans la première quinzaine de novembre. Quelques difficultés se sont, il est vrai, élevées entre les ingénieurs et l'entrepreneur, au sujet d'un certain nombre de traverses et d'une petite quantité de sables ; mais elles sont peu importantes, et il sera facile de les lever, sans retarder le moment de la mise en exploitation. Reste à savoir si le pouvoir le permettra avant que les embarcadères soient entièrement terminés. Cela dépendra du ministre ; or, le ministre, nous l'avons dit, se range du côté des intérêts de la compagnie. Au moment où nous écrivons cet article, la pose de la première voie est à très peu de chose près achevée. La seule interruption qui existe encore est celle de la sortie des Grouets à Chouzy (environ cinq kilomètres). Le débarcadère de Blois avance. Sous peu on pourra poser la couverture. Qui empêche d'ailleurs de faire des bureaux provisoires? L'intérêt public ne doit-il pas primer quelques intérêts d'amour-propre ? Et qu'importe que l'inauguration n'ait pas eu lieu en présence d'un prince royal et avec une vaine et dispendieuse solennité ? Si donc nous n'avons pas dans un mois notre chemin de fer, le public ne devra s'en prendre qu'à quelques considérations d'amour-propre et de cour. »

INONDATION. — Les journaux de Rouen annoncent que toute la vallée de Vire, en Normandie, vient d'être submergée ; les eaux couvrent déjà plus de deux mille hectares de terrain ; le dommage causé par cette inondation tout à fait imprévue sera, dit-on, des plus considérables.

UN CHEVAL DE NAPOLÉON. — Le cheval blanc que l'empereur montait à Waterloo s'appelait l'Acacia. Il avait alors quatre ans, des formes admirables, une vigueur extraordinaire. Vers la fin de la journée, lorsque Napoléon, désespéré de l'insuccès de ses combinaisons, eut vu [illegible]

Chypre.

Il s'échappe du tonneau une rosée de quadruples d'or.

— Je ne sais vraiment pas ce que je fais... Goûtez donc mon vin d'Alicante.

Le tonneau laisse couler une pluie de diamants.

Ainsi Mme Bertrand, pour peu qu'elle remue ses sacs de charbon, en fait tomber de l'or et des pierreries. Je ne conçois pas qu'une pareille femme, quand elle pourrait changer la face de l'Europe, se contente de marier un colonel avec une riche héritière. Bel emploi de sa fortune, en vérité ! Quand un colonel et une héritière se sont rencontrés sur les planches de l'Opéra-Comique, ils se marient toujours au dénouement. Sans cela il n'y aurait pas de pièce. O Mme Bertrand ! votre fils n'a pas besoin de vous pour s'établir ; gardez vos ducats pour une meilleure occasion.

Le duc de Champcarville n'est pas si fier qu'on voulait bien le dire ; il accepte les ducats sans marchander. Cependant il voudrait pour sa fille une belle-mère titrée. Ne vous désolez pas, M. le duc, un courrier vient annoncer que Mme Bertrand est comtesse. — Par la grâce de qui ? — Par la grâce de moi, Rigobert Ier, prince régnant, à qui les souverains alliés viennent de restituer ses États. (Quand je vous disais que cet homme était un peu Gérolstein !)

On aura beau alléguer des analogies avec Dagobert, Rigobert n'est pas un nom de prince, et la métamorphose de M. Rigobert est un de ces traits réservés aux auteurs assez encouragés par le succès pour se moquer hardiment de leur public. Le parterre n'a pas approuvé cette transformation ; le parterre français d'ailleurs goûte assez peu les souvenirs de 1814, et les personnages de la *Charbonnière* pèchent en eau trouble ; ils font leur profit des malheurs de notre pays.

On leur pardonnera d'autant moins, que si Mme Bertrand avait voulu prêter de l'argent à l'empereur, il aurait pu faire encore deux campagnes. C'est la défection de Mme Bertrand qui a décidé la chute de l'Empire.

Le duc de Champcarville est triomphant, il va rentrer en France avec sa fille, et, par sa protection, l'ancien colonel de chasseurs obtiendra sans doute la décoration du Lys et quelque bon emploi dans les cent-suisses.

Comment qualifier tout cela? Si j'osais me le permettre, j'emploierais ici le mot de *rapsodie*. Nous espérons que cette épithète n'offensera pas MM. Scribe et Mélesville, car on l'appliquait originairement aux vers d'Homère.

La partition de la *Charbonnière* vaut un peu mieux que le livret. M. Montfort, auteur de *Polichinelle* et de *Charles-Quint*, ne manque pas d'habileté, de grâce, d'élégance ; on a justement applaudi, dans son nouvel opéra-comique, des couplets chantés par Gervais sur la fameuse *toquante*, un duo au deuxième acte, au troisième un quatuor ; mais la pièce comportait peu de situations musicales. M. Montfort a manqué d'énergie, d'idées fortes et caractérisées. Son ouverture est un peu commune, et nous doutons qu'il reste grand chose de la *Charbonnière*, quand le célèbre Musard en aura extrait trois ou quatre motifs assez gracieux, dont il ne manquera pas de construire un quadrille pour les bals d'hiver.

Mme Prévost et Mocker jouent parfaitement les rôles de la charbonnière et de Gervais.

A l'Opéra, aux Variétés, au Vaudeville, le *Diable à quatre* fait fortune. Le *Diable à quatre* est une jolie conception de Sedaine. Dans cette pièce on indique le moyen de corriger les femmes acariâtres. Pourquoi cette pièce reparaît-elle à la fois sur trois théâtres ? Est-ce que le besoin de l'enseignement qu'elle recèle se faisait sentir ? Est-ce que les femmes commençaient à battre leurs maris ? Est-ce que par hasard, à l'approche de l'hiver, elles exigeaient d'un ton trop impérieux des manchons d'hermine tombés à vil prix, par suite de la grande destruction de chats blancs qui s'est accomplie l'année dernière? Nous ignorons quelle cause a pu rendre de l'à-propos à la pièce de Sedaine, mais cette pièce est spirituelle, prête à la mise en scène, aux changements à vue, et présente l'attrait du merveilleux. Voici la fable : Il était une fois un marquis et une marquise, logés en face d'un savetier et de son épouse. La marquise faisait le diable à quatre, elle battait tout le monde. En fin de compte, elle brise l'instrument d'une vielleuse. La pauvre femme est une fée, qui d'un coup de baguette, donne à la marquise les traits de la savetière, et à la savetière ceux de la marquise. Vous voyez d'ici la noble dame obligée de faire la cuisine, la lessive, et de subir des coups de tire-pied, jusqu'à l'instant où un mouvement de repentir sincère lui mérite l'indulgence de la fée, et où sa première forme lui est rendue.

Le Vaudeville est le théâtre qui a le moins modifié la pièce de Sedaine. Le succès a été complet ; Mmes Thénard et Juliette, la marquise et la femme du savetier, se sont fort bien acquittées de leurs emplois. Dans le rôle du savetier, Bardou s'est montré excellent acteur.

Aux Variétés, MM. Brunswick et Siraudin ont semé dans l'œuvre de Sedaine des plaisanteries inédites, des jeux de mots dans le goût du jour. On a cherché à rendre la pièce plus comique, comme le prouvent les noms de Grs l bard, Prolinjinin, Godiveau, Bridenmaïn. A-t-on réussi ? Entre les deux versions de Sedaine nous ne saurions à laquelle donner la palme, d'un côté Bardou nous appelle, de l'autre Hyacinthe et Lepeintre jeune nous attirent. Que le public voie les deux vaudevilles et décide.

Le Code des femmes, représenté samedi dernier pour la première fois au Palais-Royal, est une charmante pièce à laquelle le retour de Mlle Nathalie ajoute un agrément de plus. Les spectateurs, amis du plaisir, y trouvent des occasions de rire, et le socialiste lui-même sera satisfait, car la pièce met en relief l'injustice de notre législation oppressive pour la femme, de notre législation faite par les hommes et pour les hommes, comme le remarque très bien un personnage de la pièce. Certes, la femme a beaucoup à se plaindre de nos lois, et l'équité n'a pas dicté les articles 229 et 230 du Code civil.

Art. 229. Le mari pourra demander le divorce pour cause d'adultère de sa femme.

Art. 230. La femme pourra demander le divorce pour cause d'adultère de son mari *lorsqu'il aura tenu sa concubine dans la maison commune.*

Mme Fauvel est furieuse contre son mari, elle se croit trahie pour une maîtresse; c'est une erreur, mais la colère de la jeune femme, pour être aveugle, n'en est pas moins vive. Après une scène de bouderie entre les époux, jouée avec un naturel parfait par Nathalie et Derval, Mme Fauvel fait venir en secret un avocat et lui demande par quel moyen elle pourrait obtenir la séparation la plus prompte ; l'avocat, M. Mignonnet, caricature excellente de sa profession, répond en citant les articles 229 et 230 : Votre mari, madame, a-t-il tenu sa concubine dans la maison commune ? — Jamais, monsieur ! quelle horreur ! comment, il faudrait qu'il en vînt là pour me donner le droit de me plaindre ? il peut me tromper hors de sa maison tant qu'il voudra, et moi... — C'est la loi, madame, mais d'après l'article 231, les époux pourront réciproquement demander la séparation pour excès, sévices et injures graves. — Je ne comprends pas, monsieur. — C'est-à-dire, madame, que je vous garantis votre séparation si votre mari vous frappe devant témoins. — Un soufflet suffirait-il ? — Parfaitement. — Je saurai bien me le faire donner.

M. Fauvel rentre ; Emma, sa femme, lui fait la réception la plus impertinente, le tourne en ridicule, lui et ses parents ; après chaque parole mordante elle tend la joue, mais le soufflet ne vient pas. Cependant Fauvel est irrité, sa colère a besoin de se décharger sur quelqu'un ; deux domestiques apostés pour servir de témoins reçoivent chacun un soufflet du mari, sans compter ceux qu'ils se donnent entre eux dans l'antichambre. Dans cette distribution générale, Emma seule est exceptée.

M. Mignonnet revient. — Eh bien ! comment cela marche-t-il ? — Très mal, il a des soufflets pour tout le monde, excepté pour moi. — Insistez encore. — Je ferai de mon mieux.

Seconde campagne. Le mari cette fois est prévenu, il reste impassible, et c'est encore inutilement qu'Emma vient tendre la joue. Cependant Fauvel se défend par la parole, et se défend si bien, que la femme, impatientée à son tour, lui applique elle-même un soufflet. Les témoins se montrent. M. Mignonnet, averti par le bruit, va chercher précipitamment un avoué, mais quand il reparaît tout s'est expliqué, tout s'est éclairci, les époux s'embrassent, et l'on cite au légiste désappointé l'article du Code qui éteint toute procédure entre époux, lorsqu'une réconciliation est intervenue.

Nous ne faisons qu'un reproche à cette pièce, elle est en un seul acte, et dure à peine trois quarts d'heure.

VICTOR HENNEQUIN.

... sur la chaise. Après ces premiers soins prodigués sur les lieux, l'officier a été transporté à Toulouse. La *Gazette du Languedoc* nous apprend que la charge n'a fait que labourer le côté du corps, de bas en haut, sans pénétrer dans l'intérieur ni toucher à la tête, en sorte que la blessure n'offre aucun danger.

INDUSTRIE. — Nous lisons dans le *Mémorial de Rouen* : « Après des expériences sur une petite échelle, M. Auguste Malteau, ingénieur constructeur à Elbeuf, vient de mettre à exécution une machine sérieuse pour réaliser la théorie de M. le docteur Pouchet, professeur d'histoire naturelle à l'amphithéâtre de Rouen. Cette machine foulerait sans pression ni chaleur, et si les résultats manufacturiers sont analogues aux échantillons d'essai, elle donnerait un drap souple et moelleux comme un cachemire. Aussi les foulonniers de Rouen ont-ils déjà baptisé cette machine du nom de *cachemirienne*. Mais cette théorie bien appliquée peut aussi donner des draps durs et épais, ayant la solidité du cuir et la douceur superficielle des lainages les plus parfaits. La cachemirienne, qui foule les plus beaux draps en dix ou douze heures de temps, rendra à la draperie un service éminent, en restituant à cet article son ancienne et précieuse solidité, qu'il semble perdre tous les jours par l'emploi dans le foulage des piles anglaises et de toutes celles imitées du même principe, lequel est basé sur une pression excessive et une chaleur qui altèrent les laines d'une manière si préjudiciable aux intérêts des consommateurs. Cette fois, c'est à la France à revendiquer le mérite de l'invention. C'est aux leçons professées par M. le docteur Pouchet, dans son cours public d'histoire naturelle, qu'est due la première idée de ce système nouveau. Les leçons qu'il a faites sur la nature des laines, les dessins qu'il a communiqués, résultant de ses nombreux travaux microscopiques, ont été la source à laquelle l'industrie drapière devra un aussi merveilleux et inespéré perfectionnement. Nous nous faisons un plaisir d'être les organes des manufacturiers qui ont apprécié la portée de cette donnée scientifique. Nous aimons à rendre publique la reconnaissance qu'ils nous ont exprimée envers le savant professeur auquel ils doivent cette découverte. »

Courses du Champ-de-Mars.

Dimanche, 19 octobre 1845. — Prix principal de 4 500 pour chevaux de trois ans. Distance à franchir : deux kilomètres en partie liée.

Grand Prix royal de 14 000 fr. destiné aux chevaux de quatre ans et au-dessus. Distance à franchir : quatre kilomètres en partie liée.

Sept chevaux étaient engagés pour le prix principal ; quatre ont été retirés, trois seulement sont entrés en lice : Prédestinée, à M. le comte de Morny ; Confiance, à M. le prince de Beauvau, et Saphir, à M. le comte de Hédouville.

Première épreuve : Prédestinée, qui avait la corde, est arrivée première en 2 minutes 20 secondes.

Deuxième épreuve : Saphir ayant été retiré, Prédestinée s'est trouvée n'avoir plus à vaincre que Confiance, et elle est arrivée première en 2 minutes 20 secondes.

Pour le grand prix royal de 14 000 fr., six chevaux étaient engagés. Deux ont été retirés, quatre sont entrés en lice : Cavatine à M. Alexandre Aumont, Error à M. le prince de Beauvau, Monsieur d'Ecoville, à M. Calenge, et Edwin, à M. le baron de Rothschild.

Le départ a été superbe, la lutte vive. Cavatine a pris le devant, Error l'a suivie, M. d'Ecoville venait ensuite, suivi du malheureux Edwin, distancé. Cavatine a mis 4 minutes 48 secondes et quatre cinquièmes à franchir les quatre kilomètres. C'est la course la plus vite qu'on ait jamais vue au Champ-de-Mars.

Error, puis d'Ecoville, puis Edwin sont successivement arrivés.

Deuxième épreuve : Cavatine, pour arriver première, a mis 4 minutes 49 secondes. Le prix de 4 500 fr. a été gagné par M. de Morny, et celui de 14 000 fr. par M. Alexandre Aumont.

TRISTE FIN D'UN LONG VOYAGE. — La *Gazette des Tribunaux* la raconte ainsi :

« Le mari et la femme, tous deux octogénaires, sont prévenus de vagabondage et de mendicité. Si un moment on veut bien supposer qu'ils ne sont pas inscrits sur le Grand-Livre, qu'ils ne possèdent ni maisons, ni terres, ni livrets de la caisse d'épargne, on comprendra peut-être la nécessité de la tentation, car, que faire à cet âge, à moins qu'on ne mendie ou à moins qu'on ne meure ? et les vieillards ne veulent pas mourir ; si pâle que soit pour eux le soleil, ils en aiment encore les rayons ; et puis mourir c'est se quitter, et il est pénible de se quitter quand on a marché ensemble à travers un demi-siècle.

Ainsi ont fait les époux Bazin ; ils ont continué ensemble leur long et pénible voyage, et ensemble les voilà devant la police correctionnelle.

M. le président. — Vous n'avez donc pas de domicile ?

Bazin baisse la tête.

Sa femme, joignant les mains. — Nous en avions un, depuis six ans, dans la même maison ; mais on nous a renvoyés, faute de pouvoir payer.

M. le président. — Et vous n'avez pas d'état ?

La femme. — Oh ! si, chacun le nôtre. Ne pouvant faire de gros ouvrages, moi et Auguste, faute de force, moi j'apprivoisais des poules, et Auguste allait dans les rues pour leur ramasser à manger.

M. le président. — Tout le monde élève des poules ; ce n'est pas là une grande ressource.

La femme, avec une sorte de fierté. — Mais il y a poules et poules ; je ne faisais pas que les nourrir ; comme je vous disais, je les apprivoisais, je leur apprenais à n'être pas sauvages, à ne pas sortir de la chambre, à manger dans la main, sur les bras, sur les épaules, et à faire leurs petites nécessités dans les cendres. C'est pas encore si facile que vous croyez, parce que la poule, vous savez, est naturellement farouche ; moi, je les prenais au sortir de l'œuf, je les élevais dans mes estomacs, toujours une de chaque côté, et par ce moyen elles ne se méfiaient pas plus de moi que de leur mère, comme de fait je l'étais effectivement. Quand elles étaient bien éduquées je les vendais jusqu'à 3 et 4 francs, parce qu'il y a des personnes qui sont propres et pas logées au large, et qui aiment une petite poule qui ne leur y fait pas d'ordures.

M. le président. — Vous avez mendié ?

La femme. — Quand nous avons été renvoyés de la chambre, j'avais encore deux poules, je les ai mises dans un panier, et des personnes charitables m'ont donné du pain pour les nourrir.

Le mari. — Allons, Rose, pas de mensonge ; nous avons fait comme les poules ; nous en avons mangé de ce pain.

M. le président, au mari. — Ainsi, vous avouez avoir mendié ?

Le mari, regardant sa femme. — Pour elle, oui.

La femme, les larmes aux yeux. — Et moi aussi, pour lui.

Sur les réquisitions indulgentes de M. l'avocat du Roi, le tribunal a condamné ces vieux époux à trois jours de prison, et a ordonné qu'à l'expiration de leur peine ils seraient admis au dépôt de mendicité.

Que la société ne sache pas mieux faire que d'assurer une chétive existence à la vieillesse sans pain et sans abri ; qu'elle ne s'occupe du pro-

... de comparer leurs vues à celles de Thomas Morus, Campanella, Linguet, Mercier, Mably et autres publicistes appréciés dans l'*Histoire des idées sociales*.

Il est donc permis de soutenir, même après avoir lu M. Villegardelle, que les socialistes de notre époque sont beaucoup plus grands que ceux du passé ; il est permis de dire et nous disons que les idées de la jeunesse l'emportent par la netteté, par la sagacité sur les vagues rêveries de l'enfance, et que cette progression, constatée chez l'individu, se retrouve dans le développement de l'humanité.

Avant Fourier l'on a pu formuler de grands principes de charité, de fraternité, d'unité, qui ne sont pas entrés dans le domaine des faits. On a pu s'indigner contre les erreurs du pouvoir, contre le vice des différentes formes sociales ; on a pu demander que les institutions créées par l'homme se missent en rapport avec les besoins de notre nature créée par Dieu ; on a pu même, en dehors du monde réel, concevoir et décrire quelques sociétés idéales où la vie commune et le travail combiné produisaient d'énormes bénéfices. Mais ces conceptions manquaient de vie et n'ont jamais pu s'incarner. Elles ne sont pas même devenues populaires comme fiction et n'ont que faiblement agi sur le monde des penseurs, parce qu'elles étaient vagues, nuageuses, parce que leurs différentes parties n'étaient pas liées par un principe scientifique, par cette lumineuse notion de l'ordre universel, que Fourier nomme *Série*.

Comprenez la série, l'enchaînement naturel des êtres, et le plan de l'univers entier vous est dévoilé. Vous possédez la clef de l'histoire, de la philosophie, de la science politique et sociale ; vous savez d'après quelles lois l'état sauvage, le patriarcat, la barbarie se succèdent sur la terre, dans quel moule seront jetées les institutions de l'avenir, comment il faut distribuer le travail pour le rendre attrayant et souverainement productif. Eclairé par la conception de la série, Fourier a pu construire un édifice où l'élégance brille autant que l'économie des ressorts, où toutes les parties s'enchaînent avec une merveilleuse harmonie.

La conception de la loi sériaire, c'est-à-dire de l'ordre universel, distingue autant l'œuvre de Fourier des ébauches de ses devanciers, que la poésie de Virgile se distingue des essais d'Ennius, que la vierge de Raphaël s'élève au-dessus des madones gothiques peintes en tons crus sur fond d'or, que la tragédie de Corneille, enfin, dépasse celles de Hardy et de Jodelle.

Les disciples de Fourier ont proclamé cette supériorité ; ils ont annoncé à toute nation, comme une bonne nouvelle, que l'intelligence humaine était sortie de l'enfance, des tentatives stériles, des louables mais impuissants efforts vers le bien. Ils ont déclaré que Charles Fourier avait tracé le plan de la société providentielle, et que sa conception l'emportait sur celle de ses devanciers, comme le soleil en son midi l'emporte en clarté sur l'aube et le crépuscule. Cette déclaration, ils la renouvellent aujourd'hui.

Propager, réaliser les idées contenues dans la *Théorie de l'unité universelle*, arracher les broussailles que la vérité rencontre sur sa route, déblayer de ronces et de préjugés le terrain qui portera les fondements de l'édifice nouveau, telle devait être et telle a été leur tâche principale. Mais à côté de cette mission il en restait d'autres à remplir. Les esprits curieux du passé, amoureux des recherches historiques, éprouvaient le désir de savoir si les conceptions de Fourier n'avaient pas eu d'antécédents.

Rattacher à l'histoire générale de l'esprit humain, la Théorie de l'unité universelle, c'était en rendre la propagation plus facile aux yeux de ces hommes sages et prudents, qui savent que tout marche progressivement dans l'univers, et que nul fait, si prodigieux qu'il paraisse au premier abord, n'est isolé dans l'enchaînement des êtres.

Dans un intérêt de curiosité scientifique, dans un intérêt de propagation, il importait de faire connaître ces hommes, qui ont fait quelques pas dans la carrière, où Fourier a remporté la palme ; ces hommes qui furent ses précurseurs, ses pères si l'on veut, mais comme Louis XIII fut le père de Louis XIV, comme Pepin fut le père de Charlemagne.

Le travail que nous indiquons, M. Villegardelle est assurément très capable de l'accomplir. Il possède un style clair et correct, de l'énergie dans ses convictions et le goût des recherches. Déjà la science sociale lui doit la première traduction qui ait été faite en français de *la Cité du soleil*, par Campanella. Il a mis en lumière le système de Morelly, et l'*Histoire des idées sociales avant la révolution française* est pleine de citations instructives. Nous engageons M. Villegardelle à poursuivre sa tâche, et nous applaudirons sans réserve à ses travaux quand il aura complètement dépouillé ce sentiment de malveillance et d'hostilité qu'il éprouve à l'égard de Charles Fourier, et qui se révèle à chaque page de son livre. Il serait par trop naïf de n'en rien voir.

Si M. Villegardelle a lu Platon, Campanella, Thomas Morus, Morelly, ce n'est pas précisément afin de savoir par quelles ébauches l'humanité préludait à la conception de la science sociale, quels essais poétiques avaient préparé Virgile, quelles esquisses avaient annoncé Raphaël ; notre auteur n'a pas étudié les nobles et courageux penseurs dont la tête contint le germe et l'embryon de la commune organisée, comme on étudierait la semence qui sera l'épi, le gland d'où sortira le chêne. Le désir de rabaisser les modernes, et surtout d'amoindrir la gloire et l'influence de Fourier, est empreint dans ces recherches sur l'antiquité et en restreint singulièrement le mérite.

Pourquoi ces hommages décernés à Fourier ? Pourquoi ces couronnes jetées sur sa tombe ? Pourquoi ce nombre toujours croissant d'admirateurs qui se nourrissent de ses livres ? Fourier n'est pas le roi des socialistes. Campanella, Thomas Morus, Morelly surtout, ont sur lui la priorité de date et la supériorité de génie. Tout ce qu'il a pensé, tout ce qui de sa part a surpris, émerveillé les ignorants, avait été dit, pensé, mieux pensé et mieux dit avant lui. A peine lui concéderons-nous quelques aperçus, quelques [illegible] tions de détail sur la manière de faire le pot-au-feu et de [illegible] les berceaux.

Le dessein d'abaisser Fourier est entré pour beaucoup [illegible] publication de l'*Histoire des idées sociales*. Si on nie le fait, [illegible]

... des grands principes sociaux tous garantissent la franchise et la pureté de son caractère. M. Villegardelle ne sent pas, n'aperçoit pas la grandeur de Fourier, ne comprend pas ce qui distingue cet homme de tous les autres, et il ne peut pas l'apercevoir, le comprendre, le sentir, puisque le titre de Fourier c'est la conception de la série, puisque M. Villegardelle est communiste, et qu'une seule chose fait les communistes, l'absence d'idées nettes sur la série.

Notre devoir est de continuer nos enseignements, de les multiplier, de les rendre de plus en plus clairs, d'accepter, de provoquer même toute discussion loyale, afin que le nuage qui obscurcit tant de bons esprits se dissipe, afin que la part faite par la science sociale au capital et à l'hérédité soit justifiée aux yeux de tous. Alors tous les hommes de bonne volonté, tous ceux qui ressentent les misères du pauvre et dont le cœur est froissé par l'injustice, marcheront sous la même bannière. Alors enfin l'auteur de l'*Histoire des idées sociales* continuera son laborieux et instructif ouvrage sans le déparer par des réticences calculées, par une hostilité sourde contre le révélateur de nos destinées.

V. H.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS DU 19 OCTOBRE 1845.

La *Presse* annonce que la banque d'Angleterre vient d'élever le taux de ses escomptes de 2 et demi à 3 p. 0/0, et l'on pense à Londres qu'elle ne s'arrêtera pas là. Celle de Berlin n'escompte plus qu'à 5 p. 0/0 et une réaction analogue est sur le point de se produire à Francfort, à Hambourg et sur les places les plus importantes de l'Allemagne.

La *Presse* attribue ce fait important pour la Grande-Bretagne à la concentration excessive des capitaux sur les chemins de fer et au très mauvais état de la récolte des pommes de terre en Irlande. Quand bien même cette crise aurait un caractère local, il y a lieu de s'en inquiéter, car une perturbation commerciale en Angleterre se ferait ressentir dans les autres Etats européens.

Le gouvernement, en France, doit donc se hâter d'aviser. Il n'y a, selon la *Presse*, que cette issue pour échapper à la crise dont les symptômes se manifestent partout. « Il assumerait une lourde responsabilité si, par sa lenteur et son indifférence, il laissait accumuler sur la fin de cette année des embarras auxquels il lui est aujourd'hui si facile de porter remède. »

Le *Constitutionnel* revient sur l'étrange nouvelle donnée par le journal la *Flotte* et reproduite sans aucune réserve par les journaux ministériels. Cette nouvelle annonce que M. Bruat se serait rendu auprès de l'amiral anglais pour lui demander son concours afin de réduire la reine Pomaré. Le *Constitutionnel* regarde comme impossible qu'on soit convenu d'adresser à la reine une note au nom des deux gouvernements d'Angleterre et de France, et que cette intervention de l'Angleterre dans les démêlés de la France avec ses propres sujets ait dû précéder le blocus de Raiatea.

Le *Constitutionnel* ne peut croire à cette nouvelle. Il pense que les journaux ministériels démentiront demain le bruit de cette nouvelle honte.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. B. D. à Montpellier. — Reçu.

M. B. à Wissembourg. — Reçu. — On vous indiquera les numéros. — Merci pour l'emploi que vous en faites.

M. G. L. à Reims. — Reçu.

M. C. K. à Marck ..... — Reçu votre lettre. — Poussez la traduction de Br........ — On tâchera de tenir compte de votre observation sur la *Phal.* — Il faut accepter tous les caractères.....

M. de C. de la G. à Tours. — C'est vous qui avez la facture de L. — Puisqu'il consent, déterminez le chiffre de la traite qu'il devra tirer sur nous, à huit jours de vue. — Retirez le papier non utilisé.

M. D. L. — Reçu votre lettre. Faites comme il est dit. — Recevez nos doubles et affectueuses félicitations. — V. C. est en route sur Bruxelles.

Bourse.---Revue de la semaine.

La semaine précédente avait fermé en hausse ; à la fin de celle-ci, et après plusieurs oscillations, toutes les valeurs restent en baisse ; elle est de 30 c. sur la rente 3 0/0, de 20 c. sur le 5 0/0, de 36 fr. 25 sur le chemin du Nord, de 30 fr. sur le Boulogne, 25 fr. sur l'Avignon, 22 fr. 50 sur le Havre, 18 fr. 75 sur le Rouen, 16 fr. sur l'Orléans, 20 fr. sur le Bordeaux, 8 fr. 75 sur le Fampoux, 15 fr. sur le Vierzon, 6 fr. 25 sur le Saint-Germain, 5 fr. sur le Montereau, 3 fr. 75 sur le Strasbourg et 2 fr. 50 sur le Versailles rive gauche.

Les actions de Banque ont aussi baissé de 21 fr. 25, et le 2 1/2 0/0 belge de 3 fr. 50. Les nouvelles de Londres, où la Banque a élevé son escompte de 2 1/2 à 3 0/0 l'an, ont contribué à cette dépréciation de nos cours. Nous ne pensons toutefois pas qu'elle puisse faire des progrès bien sensibles, car l'argent reste très abondant dans les régions élevées de la finance. On cite, entre autres, une grosse maison qui prépare des moyens formidables pour la liquidation du chemin du Nord.

Les fonds anglais arrivent aujourd'hui à 97 7/8 ; le 3 0/0 est à 83 12 1/2.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 20 octobre.

7 h. 1/2 OPÉRA. — La Juive.
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Mariage de Figaro.
7 h. 1/4 OPÉRA-COMIQUE. — Charbonnière. Deux Voleurs.
7 h. 1/2 ITALIENS. —
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Diable à quatre. Les Gants. Tour d'Europe.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Représentation extraordinaire.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Homme gris. Tuteur. Les Couleurs. La Vie.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — L'Almanach. Le Code. Etourneau. La Fiole.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — La Dame de St-Tropez. Danseuses.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Paris et la Banlieue. Etudiants.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Les Sept Châteaux. Grâce de Dieu.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Exercices d'équitation.
7 h. 1/2 COMTE. — 2 Chasseurs. 7 Ogres. Crispin. Fantasmagorie.
[illegible] 1/2 FOLIES. — Belle étoile. Prix de Vertu. Riquiqui. Gig-Gig.
[illegible] LUXEMBOURG. — Agent matrimonial. Résurrectionnistes. L'Ile.
[illegible] BEAUMARCHAIS. — Les Ebénistes. Les Malheurs. Le Gamin. Intermède.
[illegible] PANORAMA (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.
[illegible] DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

[illegible] l'une de ces hernies était énorme) a été le premier guéri. Depuis sa guérison, il ne porte plus de bandage et rien n'a reparu.

Faites de cette attestation l'usage que vous voudrez, je vous y autorise avec plaisir.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble serviteur.

BABOUARD,
Curé de Faye-sur-Ardin, département des Deux-Sèvres.

Le 6 mai 1845.

Monsieur Simon, aux Herbiers,

Le traitement que vous m'avez expédié a parfaitement réussi. La personne qui en a fait usage est mon fils, âgé de vingt-deux ans ; il y avait cinq ans qu'il souffrait d'une hernie inguinale au côté gauche. Il est enfin complétement guéri ; il n'a aucunement besoin de bandage. Je me fais un devoir de vous annoncer cette cure, avec autorisation de la publier.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma reconnaissance et de mon très profond respect.

JENOT,
Propriétaire à Ancy-sur-Moselle, département de la Moselle.

Le 24 mars 1845.

Monsieur Pierre Simon, aux Herbiers,

C'est avec les sentiments de la plus vive reconnaissance que je viens vous remercier de l'envoi que vous m'avez fait de votre spécifique, qui a guéri complètement la personne qui en a fait usage, car depuis sa guérison elle n'a besoin d'aucune espèce de bandage. Cette personne, que je ne puis nommer ici, est une femme qui, ainsi que je vous l'ai exposé lors de ma demande, était atteinte d'une hernie double qu'elle supportait depuis plus de dix ans.

Je vous prie, Monsieur, de me faire l'envoi de trente potions du même spécifique, pour une femme qui est affectée d'une hernie ombilicale. Pour paiement, je vous remets ci-inclus, un mandat sur la poste de votre ville. Je vous autorise à publier ma lettre.

Daignez, Monsieur, agréer mes salutations,

TRONCY,
Appréteur d'étoffes à Villefranche, département du Rhône.

Le 11 mars 1845.

Brest (Finistère), le 6 mars 1845.

Monsieur Pierre Simon,

Grâces vous soient rendues pour la bonté de votre spécifique. La double hernie que j'avais depuis quatorze ans, et qui résistait souvent à la pression du bandage, a totalement disparu par suite de votre traitement. Aujourd'hui que je suis sûr de ma guérison, je me fais un devoir de vous donner ce témoignage de ma vive reconnaissance ; et si quelque chose pouvait ajouter au plaisir que j'éprouve, ce serait de voir tant de malheureux qui souffrent de la même infirmité, recourir à vous pour s'en délivrer, car je ne doute pas du résultat.

En conséquence, Monsieur, je vous permets de publier ma lettre, heureux de contribuer en quelque sorte à augmenter la confiance qui vous est due incontestablement.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très reconnaissant serviteur,

ALET,
Professeur au collége Joinville, à Brest.

Monsieur Simon,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 8 du courant, et du paquet qu'elle m'annonçait. J'ai remis vos médicaments à notre client, et je désire ardemment pour lui un succès aussi complet que celui qu'a obtenu Monsieur R., d'Angers, au nom duquel je vous remercie. Sa guérison se maintient solide ; et pourtant il marche beaucoup malgré ses cinquante ans. Depuis plus de quinze ans il portait sa hernie, qui le gênait d'autant plus qu'allant souvent à cheval, le bandage ne maintenait que difficilement l'intestin, qui s'échappait toujours malgré la pression de la pelote.

J'ai donc le plaisir, Monsieur, de vous confirmer cette cure, qui est très belle, et qui, je vous l'avoue franchement, m'a beaucoup étonné ; mais j'ai vu et je crois.

Vous pouvez communiquer ma lettre aux incrédules; vous pouvez enfin la publier, je vous y autorise, Monsieur, maintenant que je suis convaincu de ses merveilleux effets de votre spécifique.

Veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de ma haute considération, et croyez à ma parfaite estime,

GROSOURDY,
Docteur en médecine à Tigné, département de Maine-et-Loire.

Le 15 février 1845.

[illegible] vous l'avez remis.

Je vous autorise à publier ma lettre, que je verrai circuler avec le plus grand plaisir.

Veuillez agréer, Monsieur, les sentiments de la considération distinguée de votre dévoué serviteur,

N. LECLERC,
Employé à la verrerie de Grande-Vallée, près Blangy (Seine-Inférieure).

Le 1er juin 1844.

Monsieur Pierre Simon,

Pour obtenir la cure d'une hystérocèle, je vous prie de m'expédier votre spécifique, qui a si bien réussi sur un jeune homme âgé de trente ans, qui portait depuis plusieurs années deux hernies inguinales, une de chaque côté et qui, grâce à votre remède, se trouve dans une position très satisfaisante ; enfin, il est radicalement guéri.

Sous ce pli, vous trouverez un mandat sur la poste, suivant votre tarif.

Je vous autorise à publier ma lettre.

Recevez, monsieur, l'assurance de mon profond respect,

MUNIER,
Officier de santé à Spincourt, département de la Meuse.

Le 8 septembre 1843.

Monsieur Simon, aux Herbiers.

Il y a trois ans, je vous demandai votre remède pour une personne âgée de quatre-vingts ans, qui était atteinte depuis plus de vingt ans d'une hernie dont elle souffrait horriblement ; elle est radicalement guérie, et depuis ce temps-là elle a toujours joui d'une santé parfaite. Depuis cette époque, je vous ai de nouveau demandé votre remède pour une personne âgée de trente-six ans, affectée d'une hernie depuis deux ans ; elle est également bien guérie.

Je vous prie de m'expédier un traitement pour une jeune personne atteinte d'une hernie ; je vous fais passer, sous ce pli, un mandat sur la poste pour prix de votre envoi.

Je vous autorise à faire imprimer ma lettre, si vous le jugez à propos.

Recevez, monsieur, l'assurance de mon estime,

PELLETAU,
Directrice des postes à Archiac, département de la Charente-Inférieure.

Le 25 août 1843.

Monsieur Simon,

J'ai la satisfaction de pouvoir vous annoncer que, grâce à votre excellent spécifique, je suis radicalement guéri de la hernie que j'avais au côté gauche. Persuadé que, dans l'intérêt de l'humanité, on ne saurait donner trop de publicité à votre précieuse découverte, je vous permets de faire de ma lettre ce que bon vous semblera ; je m'empresserai, de mon côté, de faire part à mes connaissances de l'efficacité de votre remède.

Recevez, Monsieur, avec mes remerciements, l'assurance de la considération distinguée avec laquelle je suis votre dévoué serviteur,

DE BERNOULLI,
Au château d'Ampoigné, près Châteaugontier, département de la Mayenne.

Le 14 août 1843.

Jauldes, le 30 janvier 1843.

Monsieur Pierre Simon,

Je viens vous offrir mes remerciements bien sincères des bons résultats qu'a produits votre spécifique sur les deux personnes pour lesquelles vous m'avez expédié deux traitements, le 27 août 1840 : un pour une femme âgée de quarante-deux ans, qui était affectée d'une hernie depuis vingt-cinq ans ; l'autre, pour un enfant âgé de dix ans, qui était atteint d'une hernie depuis quatre ans. Ces deux personnes sont radicalement guéries, et, depuis deux ans et demi qu'elles ont fait usage de votre remède, elles n'ont pas eu le moindre signe de cette terrible infirmité ; enfin, la guérison est parfaite. Si j'en ai tenu le silence jusqu'à ce jour, c'est que je voulais être convaincu de la solidité de la guérison.

Je vous autorise, Monsieur, à publier cette lettre.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

PIERRE LARROCHE,
Propriétaire à Jauldes, département de la Charente.

Malans, 13 décembre 1842.

Monsieur Pierre Simon,

Il y a six mois, lorsque je vous demandai trente-cinq potions de votre médicament, je cédais aux désirs d'un homme qui, malgré moi et un des premiers médecins de Paris, voulut l'expérimenter. J'étais loin alors de penser à une réussite, mais bientôt l'évidence me força de changer d'opi-

[illegible] trois hernies sont disparues, et la perte d'urine qu'elle éprouvait continuellement est totalement arrêtée.

Comme je vous l'ai dit dans ma première lettre, cette personne est une femme de ma paroisse, âgée d'environ quarante-six ans. Elle était affectée d'une incontinence d'urine et de trois hernies distinctes : d'une Hernie ombilicale, d'une Hernie inguinale au côté gauche, et d'un Prolapsus, ou chute de la matrice. La Hernie ombilicale et la Hernie inguinale dataient de dix à douze ans, et la descente de matrice datait de sa dernière couche, il y a vingt-deux ans. Cette personne était donc soumise aux plus grandes misères de la vie. Il est inutile de vous dire, monsieur, qu'elle avait essayé de toute espèce de remèdes, et aucun ne lui avait réussi.

Cette guérison fait beaucoup de bruit dans le pays, parce que la personne qui en profite est connue, et l'on savait ses infirmités. Nous ne pourrions donc, Monsieur, remercier assez la divine Providence de vous avoir mis au milieu de nous, et de vous avoir inspiré une aussi utile découverte pour le soulagement de l'humanité, dans l'intérêt de laquelle je vous autorise à publier cette lettre, et vous pouvez lui donner toute la publicité que vous jugerez convenable, car l'on ne saurait trop répandre la connaissance de votre importante découverte. De mon côté, je ferai tout ce qui dépendra de moi pour la propager.

J'ai l'honneur d'être avec la plus respectueuse considération, Monsieur, votre très humble serviteur.

DUCOUDRAY,
Curé d'Ampoigné, département de la Mayenne.

Je soussigné, M. J.-B. Martinot, âgé de soixante-treize ans, ancien militaire et notaire honoraire à Aubagne, département des Bouches-du-Rhône, certifie avoir fait usage avec beaucoup de succès du spécifique de M. Pierre Simon, pour la cure des hernies. Depuis quatre ans j'étais affecté d'une hernie inguinale au côté droit, très difficile à comprimer, et qui me faisait beaucoup souffrir. Enfin, cette pénible infirmité et toutes les douleurs que j'en éprouvais sont entièrement disparues.

[illegible] MARTINOT.
A Aubagne, le [illegible] avril 1844.

Châteaudun (Eure-et-Loir), 13 juin 1844.

Monsieur Pierre Simon, aux Herbiers.

M. L...., âgé de trente ans, domicilié à cinq lieues de ma résidence, me prie de vous transmettre les détails suivants relativement à sa guérison. C'est donc de sa part que j'ai l'honneur de vous écrire. Quant à moi, en qualité de médecin, je ne pourrais, d'après un seul fait, juger votre méthode, je ne puis qu'attester que M. L.... l'a employée, et qu'il est guéri de sa hernie. Ce fait ne peut acquérir une certaine portée que par sa réunion à beaucoup d'autres faits. Cependant mon témoignage vous paraîtra peut-être de quelque poids, si je vous avoue que disposé à n'accueillir qu'avec méfiance la multitude des annonces dont les auteurs, pour la plupart, promettent plus qu'ils ne tiennent, je n'étais nullement séduit par la vôtre, j'avais peine à croire qu'une guérison réelle fût la suite et l'effet incontestable du traitement que vous prescrivez.

Quoi qu'il en soit, M. L. vint, il y a huit mois, me faire part du désir qu'il avait de se soumettre à votre traitement, pour obtenir la guérison d'une hernie inguinale dont il était affecté depuis l'âge de dix ans ; il s'appuyait non seulement sur les observations que vous avez publiées, mais encore sur des renseignements particuliers recueillis dans votre pays par des personnes dont la sincérité et les lumières lui étaient connues. [illegible]

Comme je n'étais pas en mesure de lui donner un avis conforme à ses désirs, et encore moins d'engager ma responsabilité relativement aux résultats, il me déclara que les chances heureuses ou non le regardaient, et qu'il voulait les courir. Ainsi, laissant à ce monsieur toutes charges et tout profit, je ne me suis réservé que le rôle d'observateur.

M. L... a suivi son traitement avec persévérance, et trois mois après l'avoir terminé il est venu joyeux m'annoncer qu'il avait certitude d'être guéri. Enfin, voulant assurer sa confiance contre toute crainte de récidive, il s'est livré à des [illegible], à des courses sur un cheval fougueux, à divers exercices qui auparavant avaient pour conséquence de faire sortir sa hernie lors même qu'elle avait à vaincre l'action du bandage. Tous ces essais (qu'il aura la prudence de ne pas renouveler inutilement) n'ont pas dérangé le moins du monde les viscères habitués à sortir, quoiqu'il se fût dispensé d'appliquer le bandage : il est dans l'enchantement.

Si vous croyez devoir publier ma lettre tout entière, vous pouvez, Monsieur, en disposer.

Veuillez bien, monsieur, agréer mes très humbles salutations. Votre dévoué serviteur.

BEAU[illegible],
Docteur-médecin.

Imprimerie Lange Levy et comp., rue du Croissant, 16.

[illegible] ... Nous voudrions conserver la même illusion, mais l'article inséré dimanche dernier dans le *Courrier français* contient une légère pointe d'aigreur qui sent un peu l'opinion systématique et le parti pris. Au lieu de tenir compte des idées que nous avons émises, des objections auxquel on n'a pas répondu, on nous jette à la tête le mot de *phalanstère*, grand épouvantail pour une partie du public; on nous accuse de *barbarisme*, on traite Fourier de *rêveur*, et l'on prétend qu'il a donné pour base à la rétribution du capital, du travail et du talent un calcul *cosmogonique*.

Nous n'avons pas besoin de qualifier sévèrement de pareils procédés de discussion. Justice a été faite, et le *Courrier français* a subi l'humiliation qu'il méritait, l'approbation de l'*Époque*, c'est-à-dire du *Globe*, considérablement aplati et élargi, mais toujours aussi loyal, aussi libéral, aussi digne d'estime et de sympathie que par le passé.

Le *Courrier français* déclare qu'il n'a pas la prétention de nous convertir, attendu que *notre siége est fait*. Le *Courrier français* fait aussi un siége, c'est probablement celui de l'Académie des sciences morales. Nous avons peu de chances de convertir les rédacteurs de cette feuille, mais nous continuerons devant le public notre enseignement social. Nous le continuerons avec d'autant plus de confiance que nos adversaires sont venus confirmer toutes nos propositions. Nous avons dit que la licence commerciale engendrait les falsifications, que pour bannir la fraude il fallait organiser l'industrie, établir notamment la constatation des provenances. On nous répond qu'à la vérité *les falsifications sont devenues plus fréquentes depuis le règne de la liberté industrielle*, mais que ces falsifications diminueront quand on pourra remonter *à l'origine de la production*. Nous avons dit que la concurrence anarchique engendrait l'accaparement, puis le monopole des gros capitalistes, en un mot la féodalité commerciale; on nous répond: « Le progrès industriel a pour effet inévitable de concentrer les forces de la production; la division du travail poussée à son extrême limite nécessite partout l'agglomération, l'association des capitaux et des bras. »

Vous êtes donc obligés d'attribuer à la concurrence anarchique les mêmes résultats que nous; la concentration, l'agglomération des capitaux et des bras, en dehors des règles sociétaires, ce n'est pas une association, c'est le despotisme du capital; c'est le monopole, c'est la féodalité. Quel exemple citez-vous en effet pour nous [illegible] ... nomie politique, de l'économie politique sans entrailles, pourvu que les aiguilles soient fines, bien percées, bien aiguisées, bien étiquetées, peu vous importe le sort de l'ouvrier qui les fabrique: manufacturer le mieux possible et au moindre prix, tel est toujours votre idéal et votre rêve. Vous organisez l'industrie, toujours en vue du produit, de la matière, jamais en vue de l'homme, du travailleur.

Nous vous avons accusés d'être fatalistes, et vous l'êtes, car vous attendez le progrès de la marche lente des événements, de la destinée, du temps et non des efforts humains. Vous proposez d'éclairer les marchés, nous aussi nous le proposons; mais une pareille mesure ne suffit pas, et si cette marche des événements à laquelle vous vous abandonnez à peu près en aveugles, ne doit amener en France qu'un état industriel analogue à celui de l'Angleterre, avec loi des pauvres, chartistes, rebeccaïtes, misère et démoralisation de l'ouvrier, vous pourriez, ce nous semble, parler de votre science avec plus de modestie, et des convictions d'autrui avec plus d'égards.

Nous venons d'analyser la réponse que vous avez faite à nos assertions sur la concurrence. Qu'avez-vous dit quant au salaire? « Que si l'entrepreneur d'industrie se trouvait seul vis-à-vis d'un » nombre illimité de travailleurs pressés de gagner de quoi subsister, sans doute il ferait la loi à cette foule affamée. Une exploitation odieuse, impitoyable, s'organiserait à son profit, sans même » qu'il le voulût, par la seule force des choses. Les ouvriers trop » nombreux, comparativement au chiffre des emplois disponibles, » se feraient une concurrence réductive, et cette concurrence finirait en effet par abaisser le salaire au niveau d'un minimum de » subsistance. »

Eh bien! ce fait que vous placez au conditionnel se produit presque toujours, il se produira de plus en plus à mesure que les capitaux iront en s'agglomérant, ainsi que vous le leur conseillez, à mesure qu'un progrès industriel, isolé du progrès social, multipliera les machines, que les bras, que la force corporelle deviendront inutiles, et que les femmes chasseront les hommes de l'atelier, pour être à leur tour remplacées par les enfants, moins dispendieux encore. Cela se voit tous les jours dans cette Angleterre que vous admirez tant.

A la vérité, si le salariat est le plus souvent funeste aux travailleurs, il peut devenir en certains cas funeste aux maîtres. « Quand [illegible] ... ils auront la faculté de mourir de faim comme en Angleterre, mais sans doute ils aimeraient mieux qu'on les associât à des entreprises agricoles et industrielles à la fois, à des centres de production jouissant d'un grand nombre de débouchés, qui ne sauraient se fermer tous en même temps; ils aimeraient aussi qu'on augmentât la quotité de la richesse en circulation.

Pour notre part, jusqu'à ce que l'expérience nous ait démontré l'erreur de nos théories, nous les préférons de beaucoup à l'état actuel de la Grande-Bretagne, pays où nul géographe, jusqu'à ce jour, n'avait placé le Paradis terrestre.

Les bruits de la retraite du maréchal Soult prennent consistance; toutefois, il n'y a rien de décidé jusqu'à ce moment. La *Presse* se trompe en disant, comme elle l'a fait hier, que le maréchal, dans le conseil des ministres tenu avant-hier samedi, a déclaré de nouveau qu'il voulait absolument se retirer. Nous savons positivement qu'il n'y a pas eu samedi dernier conseil des ministres. Quant à la détermination du maréchal, elle n'est point douteuse, mais elle a été faite un jour avant, au roi, en présence de MM. Guizot et Duchâtel.

Personne ne prend le change sur le véritable motif de cette résolution. La santé du maréchal n'est qu'un prétexte. La véritable raison, la voici:

Le maréchal a été contrarié du retour du maréchal Bugeaud en Algérie.

Il craint de se présenter devant les chambres avec l'augmentation des troupes en Algérie, qui lui a été refusée l'année dernière.

Il n'est pas présumable qu'on puisse songer, pour le moment du moins, à une expédition sur la frontière du Maroc. La principale de ces trois raisons est le départ du maréchal Bugeaud pour l'Algérie.

Rappellera-t-on ce dernier? Voilà la question.

Les gens bien informés pensent que le ministère prendra ce parti, plutôt que de s'exposer à une crise inévitable.

On lisait avant-hier dans l'*Esprit public* la nouvelle suivante:

« On nous assure que mercredi, 14 septembre, M. le préfet de police aurait soumis au roi, en conseil des ministres, un rapport d'une haute importance. Ce rapport exposerait les résultats dangereux que doit amener l'agglomération exclusive de tous les capitaux sur les entreprises des chemins de fer. M. le préfet de police aurait énergiquement signalé les graves inconvénients de cette absorption du numéraire par l'agiotage ou la spéculation.

» Il aurait conclu en déclarant que s'il n'était pas porté un prompt

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MARDI 21 OCTOBRE 1845.

Mosaïque parisienne.

PRÉLUDE.

Ce n'est pas sans émotion que je saisis la plume, cette arme à la fois guerrière et pacifique, pour entrer dans l'arène brûlante de la critique parisienne.

Il est des écrivains pour qui le journal est un cheval de poste sur lequel ils voyagent, non sans relayer. Une fois arrivés à l'hôtel où une table richement servie les attend, le cheval est mis à l'écurie et il n'en est plus question que pour l'étriller.

Il en est d'autres qui ont l'effronterie d'être modestes. Reculant devant leur propre moi, ils n'osent pas avoir une opinion, et tout en se drapant de modestie, ils se posent en Catons, ne débitent que des généralités banales, cachant ainsi leur orgueil égoïste sous des guenilles hypocrites et morales.

Ce sont autant de Pierre Schlemiel dont on connaît l'histoire si admirablement faite par le poète allemand-français Chamisso. Le malheureux Pierre a vendu son ombre. Qu'est-ce qu'une ombre? se dit-il; moins que rien. Cependant il passe sa vie entière, vie remplie de tribulations, à courir après son ombre, sans plus la trouver.

Quand une fois un écrivain a vendu son ombre aux exigences que vulgairement on appelle convenances sociales, adieu talent, verve, style, originalité! Il passe toute sa vie à courir après son ombre. C'est un lion dont on a rogné les griffes, un aigle sans serres, un roi qui vient d'abdiquer.

« On m'a souvent reproché, dit Montaigne, notre maître à tous, on m'a souvent reproché que je dis moi. Or, je dis à l'aventure ce que je pense et quand je pense: à coup sûr, je ne voudrais parler par la bouche de mes accusateurs. Je ne compte pas ce que j'emprunte aux autres, je le pèse, je m'abandonne au lecteur avec mes qualités et mes défauts.

Postuma non bene olet qui bene semper olet.
Sans ombre point de soleil, sans fumée point de feu. »

Boileau a bien dit le contraire. L'art, dit-il, c'est du feu sans fumée. Oui, il y a des feux peints aux couleurs miroitantes, aux effets chatoyants qui charment un instant la vue. Mais ce feu ne réchauffe pas l'âme, ne communique pas la chaleur aux fibres du cœur. Il en résulte que le spectateur, grâce à la monotonie de l'art, s'en détourne bientôt avec dégoût. Tout dans la nature a son cachet individuel et original, et ce cachet se manifeste par le contraste entre les qualités et les défauts, entre les vertus et les vices, entre les perfections et les défectuosités, entre la lumière et l'ombre, entre le feu et la fumée. Pourquoi l'homme seul s'effacerait-il quand le dernier brin d'herbe se dresse fièrement et signe son nom [illegible]? Mais je ne mérite le titre d'homme qu'en raison de mes défauts, qui, joints aux qualités d'un autre, produisent une certaine harmonie. L'association seule fait de l'homme un être divin. Or, sans individualité point d'association possible; car ce serait l'absorption, un communisme sauvage et barbare. Que chacun donc ose être soi-même, et bientôt nous serons tous quelque chose!... Après tout, la liberté de la presse a-t-elle été conquise au prix du sang de nos pères pour que cette presse ne fasse autre chose que parler sans rien dire, raconter des billevesées et des canards pour amuser les niais et les jobards? Faut-il donc être animé du saint esprit pour oser critiquer vertement les travers, les sottises et les crimes de la société parisienne qui, en tout, sert de modèle à celles de Vienne, de Berlin et de Londres! Non! apprenez que le saint esprit d'un écrivain, c'est l'esprit sain. — Ah! me demandera-t-on, qui êtes-vous pour oser brandir le fouet sur ceci et tresser des guirlandes pour cela? Quel est votre passeport? quel est votre état?

Qui je suis? un homme..... homme d'abord, Français après. Faut-il être un dieu pour voir que vous n'êtes pas des anges? — Quant à mon état, le voici: Je vends de la raison, et je paie patente; car la feuille que voici est timbrée, et mes indulgents protecteurs et amis ont fourni un cautionnement de 100 000 fr. Est-ce assez pour oser avoir de la raison?

Mais la raison, dira-t-on, ne suffit pas, il faut encore de l'esprit. C'est étonnant. Vous n'avez donc jamais lu le *Siècle*. —D'aucuns prétendent même que l'esprit court la rue. Fainéants! Ils ne se donnent même pas la peine d'ouvrir la porte pour qu'il en entre un peu chez eux..... Soit, j'aurai de l'esprit. Pas toujours, mais quand je n'en aurai pas, j'en conviendrai, comme je conviendrai de mes erreurs et de mes écarts. C'est ce qui caractérise l'esprit: il avoue ses folies. Le sot croit toujours être sage, et c'est pourquoi il est sot. Le sot, en outre, est grave. Larochefoucauld l'a dit: La gravité du corps a été inventée pour couvrir le défaut d'esprit. Nos savants, nos philosophes sont, les uns graves jusqu'à l'excès, les autres philosophes, en ce sens qu'ils savent qu'ils ne savent rien. Malheureusement pour eux, ils ne sont pas seuls. Nous le savons aussi.....

Savez-vous pourquoi le peuple français a toujours passé pour le peuple le plus spirituel de la terre? C'est qu'il a toujours fait de grandes folies. Témoin la révolution de juillet.—Et savez-vous encore pourquoi la société parisienne est en décadence? C'est qu'elle est devenue grave comme un paon. Si futile que soit l'esprit, et s'il aime mieux sauter à pieds joints que de marcher d'un pas académique, il ne couvre pas moins de son voile transparent un petit bout de bon sens; mais si déjà la gravité du sérieux est ennuyeuse, celle du futile est absurde. Une baleine morte est encore bonne à quelque chose, mais un ver luisant trépassé n'est plus qu'un sale insecte.

Eh bien! la société parisienne prend ses futilités au sérieux. Elle n'a plus d'enthousiasme pour les grands intérêts de l'humanité, tels que la liberté et le bonheur des peuples; elle est trop grave pour cela. Parlez-lui donc d'un meilleur avenir social, des malheurs du prolétaire, des ennuis même des millionnaires, des douleurs de l'âme, des angoisses du cœur. Ah bien oui! tout cela est de la politique, du journalisme! —Cette pauvre et décrépite société ne peut plus même entendre parler d'amour sans sourire de pitié. Qu'est-ce que l'amour pour notre jeunesse dorée? Du savoir-faire pour l'homme, du savoir-laisser-faire pour la femme. Le sentiment, ce ciment divin du cœur, n'y est plus pour rien; le sentiment est aboli. On croit pouvoir former un lien durable avec la jeunesse et la fortune seules. C'est comme si l'on voulait tresser une guirlande avec des feuilles de rose et de lys sans calice, ni tige, ni ficelle. Le calice c'est le sentiment, la tige c'est l'amitié, la ficelle, enfin, c'est la vertu.....

Mais qu'on parle de la polka, d'un petit scandale, si bête qu'il soit, des actions de chemins de fer, d'un journaliste qui se vend, d'une actrice qui ne se vend plus,—à l'instant toutes les oreilles se dressent, et la romance *pianotée* elle-même, qui a fait les délices de la soirée, est condamnée à céder à un fat élégant, et qui parle en rébus et en calembours,-qui malgré sa médiocrité a toutes chances pour être élu député aux prochaines élections.

Cependant il faudrait si peu pour donner du charme à la société. Au premier rayon de l'aurore naissante le givre de la nuit se métamorphose en rosée: un peu de chaleur émanée de l'âme embrase les âmes de toute une société. Malheureusement les hommes de cœur fuient la soi-disant bonne société de Paris, et, quand ils y vont, ils mettent leur cœur à l'envers, pour qu'on ne le voie pas; car c'est presque un travers, un défaut; ils en ont honte.

Dans le pays des bossus
Il faut l'être
Ou le paraître;
Dans le pays des bossus
Les dos plats sont mal vus.

(HÉGÉSIPPE MOREAU.)

Paris ne cause plus. La capitale de François Ier, de la reine Marguerite, de Henri IV, de Richelieu, d'Abeilard et d'Héloïse, de Mme de Sévigné, de l'hôtel Rambouillet, de Ninon, de Mme Duchâtelet et de tant d'autres célébrités en fait de causeries; Paris, la capitale du monde, ne cause plus, ne sait plus causer. La causerie, ce doux épanouissement de l'âme, cette sainte irradiation de la chaleur du cœur, est en pleine décadence dans le salon parisien. C'est un malheur, c'est presque une calamité publique. Tous les grands hommes ont été causeurs. Alexandre-le-Grand, à en juger par Plutarque, admirable causeur lui-même, charmait ses amis par ses conversations; Socrate n'a jamais fait autre chose que causer; Platon écrit sa philosophie en dialogues; Cicéron était parleur, mais César était causeur; Henri IV était aussi invincible au coin de la cheminée que dans la bataille; Richelieu aimait la causerie du matin; Luther n'aimait rien tant que la causerie à table; Frédéric-le-Grand écrivit à son auguste père, qui voulait le marier à une princesse dévote: « Je préfère une franche coquette qui cause bien à une dévote qui ne sait ni ne veut causer. » Enfin Fourier, ce génie gigantesque, était un des plus charmants causeurs du monde.— Voyons ce que dit Montaigne sur la causerie:

« Le plus fructueux et naturel exercice de notre esprit, c'est à mon gré la conférence (causerie). J'en trouve l'usage plus doux que d'aucune autre action de notre vie, et c'est la raison pourquoi si j'étais forcé de choisir, je consentirais plutôt, ce crois-je, de perdre la vue que l'ouïr ou le parler. L'étude des livres, c'est un mouvement languissant et faible qui n'échauffe point, la conférence apprend et exerce en un coup. Si je confère avec un fort et rude jouteur, il me presse les flancs, me pique à gauche et à dextre, son imagination élance la mienne, la jalousie, la gloire, la contention me poussent et me rehaussent au dessus de moi-même. Mais comme notre esprit se fortifie par la communication des esprits vigoureux et réglés, il ne se peut dire combien il perd et s'abâtardit par le continuel commerce et fréquentation que nous avons avec les

[illegible] qui au bout de [illegible] engloutira des milliers de spéculateurs; mais chacun espère qu'il saura échapper à la catastrophe en se retirant à temps. Fatale illusion!...

En attendant, le nombre des faillites augmente chaque jour, le capital des caisses d'épargne est déjà fortement entamé par les demandes de remboursement; les paiements deviennent de plus en plus difficiles; et la crise n'atteindra son apogée qu'à la fin de décembre.

Quelles seront les victimes de cette crise? Les classes moyennes, les marchands, les patentés, les familles qui font valoir un modique capital, et aussi les ouvriers et employés dont l'existence se rattache aux classes moyennes. Or, tout le monde le sait, ce sont surtout les patentés et les ouvriers de Paris qui ont combattu pour établir le gouvernement actuel, il y a quinze ans; et, aujourd'hui, par une déplorable fatalité, ils sont les premiers à souffrir d'une faute grave commise par lui.

Mouvement religieux en Allemagne.

Les amis du protestantisme, par l'organe du pasteur Vislicenus, viennent de publier un long manifeste en réponse au rapport fait sur eux dans la première chambre de Saxe, par M. de Kœnneritz, ministre de l'intérieur. Ce manifeste, qui a paru avec l'autorisation de la censure, se distingue autant par la hardiesse du style que par la logique serrée du raisonnement. Nous regrettons de ne pas pouvoir le reproduire en entier, car il tient six grandes colonnes d'un supplément de la *Gazette universelle de Leipzig*. Nous en donnons les extraits suivants:

« M. le ministre, dans son rapport, dit que nous mettons l'esprit *changeant* du temps à la place de la parole de Dieu. M. le ministre qui donne l'épithète de *changeant* à l'esprit du temps, paraît croire que cet esprit est quelque chose de capricieux et de fortuit qui change ses formes et ses besoins sans but ni intention comme une girouette. Eh bien! nous autres, amis du protestantisme, nous croyons, au contraire, que la divinité se manifeste constamment dans cet esprit du temps, que l'humanité est toujours remplie de Dieu et de sa présence; que cette divinité, nullement fatiguée par la lutte, ne s'est pas retirée dans les livres symboliques, dans l'église et dans les cabinets des gouvernements conservateurs.

» Non, l'esprit du temps n'est pas *changeant*, mais *progressif*, et cet esprit progressif est une révélation permanente de la divinité. Il est vrai que l'esprit a toujours à lutter contre l'erreur et l'égoïsme, mais il en a toujours été ainsi, même du temps de la Bible. Dans la lutte même

» On nous dit que la raison est quelque chose [illegible] autant de raisons qu'il y a d'hommes. D'abord il en a été de même des auteurs de la Bible, en second lieu, c'est faux. La raison dans le sens philosophique et sacré, loin d'être individuelle, est universelle. Allez en France, en Angleterre, en Amérique, vous verrez que ces nations ont toujours un sentiment commun de la raison universelle. Parcourez toute l'Allemagne, parlez au peuple, aux philosophes et aux bourgeois, vous verrez qu'il y a un point commun où convergent tous les rayons de la raison philosophique. La raison n'est pas même nationale, elle est universelle; c'est cet esprit du temps que vous ne voyez pas, que vous ne voulez pas voir. Il n'y a que ceux qui n'ont pas de raison qui déraisonnent sur la raison.

» M. le ministre nous reproche de rejeter toute tradition religieuse, toutes les autorités ecclésiastiques, même celle de Jésus. C'est vrai quant à la lettre, mais non quant à l'esprit.

» Eh! M. le ministre, puisque vous tenez tant à la lettre de la Bible, pourquoi ordonnez-vous aux sujets saxons qui sont chrétiens de prêter serment? Jésus n'a-t-il pas dit (Matth. V, 33): « Qu'on ne doit jamais jurer, mais dire simplement oui ou non? »

» Pourquoi permettez-vous le divorce contre les propres paroles de Jésus-Christ qui l'interdit? Pourquoi condamnez-vous les exorciseurs, puisque, selon la Bible, Jésus a exorcisé des démons? Comment, vous emprisonnez les démocrates républicains pour crime de lèse-majesté, mais Jésus appelle Hérode un *renard*! Vous repoussez ceux qui attaquent les riches, mais Jésus dit: « Malheur aux riches, ils n'entreront pas au ciel. » Vous autorisez la Bourse, mais Jésus a chassé et battu les agioteurs et les marchands. Ah! dites-vous, la raison me commande d'en agir ainsi. Pourquoi alors nous accuser d'avoir de la raison quand vous-mêmes vous en avez?

» Vous nous reprochez d'avoir dit que l'Eglise n'est pas sacrée. C'est vrai; mais il n'y a point d'Eglise dans le protestantisme, il n'y a qu'une commune. Vous êtes donc catholique sans le savoir? Là il y a une église sacrée avec un gouverneur infaillible qui défend la lecture de la Bible (c'est même logique de sa part), aux yeux duquel tout soupir est un crime, toute velléité de progrès et de liberté une tentative de rébellion. Mais faites-vous donc catholique; vous n'êtes déjà plus protestant.

» Oui, nous rejetons toute religion d'autorité, car la véritable religion chrétienne n'a rien à craindre de la science libre. Oui, nous rejetons tout ce qui ne s'accorde pas avec cette science, basée sur la raison, sur la vérité et sur les vrais principes du christianisme. La divinité de Jésus-Christ n'y perd rien; au contraire, il y figure comme son plus grand révélateur, plus encore par sa vie que parce que nous connaissons de ses paroles. S'il y a des athées et des anti-chrétiens, c'est vous et votre parti, car vous reniez Dieu pour le subordonner aux intérêts momentanés des hommes. Vous nous reprochez d'appeler le peuple à nos assemblées.

[illegible] les communications [illegible] routes de la province d'Oran sont rétablies. Nous ne savons rien de nouveau sur les mouvements de nos troupes, ce n'est que demain ou après-demain qu'arrivera à Paris le courrier d'Afrique. Les Arabes s'écartent de nos lignes et paraissent redouter le châtiment qu'ils n'ont que trop mérité.

— M. le docteur Antonini, médecin en chef de l'armée d'Afrique, vient de mourir à Alger; il a succombé à une dyssenterie violente, due à l'horrible chaleur par laquelle il lui a fallu sillonner la régence en plein été. Antonini a conservé sa raison jusqu'au dernier moment. Peu avant sa mort, il disait encore à l'honorable général Charron, commandant du génie, qui ne le quittait pas, et à M. [illegible] Broussais, qui lui a prodigué les soins les plus empressés: « Si je survis, je serai le premier » exemple, à ma connaissance, dans lequel les vomissements opiniâtres, » après la dyssenterie, n'auront pas été un signe de mort. » Ainsi, rien n'a troublé sa sérénité. Pourtant, il laisse une femme et deux enfants qu'il chérissait tendrement. Il avait cinquante-cinq ans.

— Le système des télégraphes s'étend en Algérie. Un télégraphe fonctionne depuis longtemps entre Alger et Milianah. On achève la construction de six postes qui fermeront la section de Milianah à Orléansville. Puis, viendront des postes qui prolongeront la ligne sur Mostaganem et Oran, et de là sur Tlemcen et Mascara. Constantine, elle-même sera reliée à Alger par une ligne télégraphique. Les dernières études en sont maintenant [illegible]

— Plusieurs officiers de santé militaires de la garnison de Paris ont reçu l'ordre de partir pour l'Afrique dans les 48 heures.

— Les régiments désignés pour se rendre en Algérie ont reçu leur ordre de départ pour Port-Vendres, Toulon, Marseille et Cette, où ils vont être embarqués.

— M. Letourneur vient d'être envoyé en Afrique avec la mission d'inspecter les différents services d'administration, sur lesquels de graves abus auraient été signalés à l'attention de M. le maréchal ministre de la guerre.

ALLEMAGNE.

La *Gazette de Leipzig* publie le projet d'adresse rédigé par M. Todt, et qui doit être discuté par les deux chambres. Dans cette adresse, la chambre élective prie le roi de Saxe, 1° d'intervenir auprès de la diète de Francfort pour l'engager à supprimer toutes les lois exceptionnelles contraires à la liberté, au droit constitutionnel; 2° de ne mettre aucune entrave à la liberté de conscience; 3° de rétablir la liberté de la presse.

(1) *Des Propulseurs sous-marins*. Ce mémoire a été publié tout entier dans la *Revue de l'Architecture et des Travaux publics*.

---

esprits bas et maladifs. Il n'est contagion qui s'épande comme celle-là. Je sais par expérience combien en vaut l'aune. — J'entre en conférence et en dispute avec grande liberté et facilité, nulles propositions m'étonnent, nulle créance me blesse, quelque contrariété qu'elle ait avec la mienne. Il n'est si frivole et si extravagante fantaisie qui ne me semble bien sortable à la production de l'esprit humain. — Nous fuyons la correction, il s'y faudrait présenter. Au lieu d'y tendre les bras, nous y tendons les griffes. J'aime entre galants hommes qu'on s'exprime courageusement, que les mots aillent où va la pensée. Il nous faut fortifier l'ouïe et la durcir contre la cérémonie des paroles. J'aime une société forte et virile, une amitié qui se flatte à l'âpreté et à la vigueur, comme l'amour aux morsures et aux égratignures. » Heureux Montaigne! de ton temps le gouvernement représentatif et le langage parlementaire n'étaient pas encore inventés. Il était permis d'avoir de l'esprit et de causer, même au risque de dire des bêtises.

En effet, pour l'homme qui sait causer il n'y a rien de futile. Un sot commence la discussion par le mauvais temps. (Je me suis souvent demandé ce que feraient les sots s'il ne faisait plus de temps du tout), un homme d'esprit, bon causeur, profite de cela pour vous révéler les plus grandes vérités astronomiques. Vous n'avez qu'à vous confier à notre ami M. Toussenel qui est un des plus charmants et des plus féconds causeurs de notre phalange. Est-ce à dire qu'il faille sacrifier les autres plaisirs de la société à la causerie? Nullement! la musique, après la table, est un art divin, mais elle ne doit jamais tenir le premier rang. C'est le dessert de la vie, dessert céleste, mais dont il faut user avec modération comme du miel. Les grands principes de l'âme, voilà la nourriture quotidienne et variée de la vie intellectuelle, voilà le sujet inépuisable, intarissable de la vraie causerie. La bonne causerie ne doit être qu'une improvisation en fusion, une mosaïque intellectuelle où l'esprit, l'âme et le cœur posent tour à tour un point d'une main légère et poétique; où le génie, enfin, par son art divin joue sur les cordes vibrantes de l'âme des auditeurs, comme un Paganini sur un stradivarius....

Hélas! je crains bien que dans notre société divisée en trois classes, aristocratie, bourgeoisie et prolétaires, la causerie harmonique soit impossible jusqu'à ce que ces trois géants s'associent fraternellement, et reconnaissent enfin que Dieu a créé tous les hommes pour le glorifier dans l'amour, le bonheur, et dans la libre expansion de toutes les facultés du corps et de l'âme, parmi lesquelles, la jouissance de causer occupe le premier rang.

Dernièrement, je fus invité à une soirée d'un riche bourgeois. Je croyais que c'était pour m'amuser, au risque d'amuser les autres; je me trompais. C'était probablement pour admirer le beau mobilier de monsieur, parmi lequel il me montrait au premier rang sa jeune épouse, nouvelle propriété, qui était placée à côté d'une théière en argent massif. Notre amphytrion nous avertit d'abord, que quoique abonné aux *Débats* (il aurait pu dire *parce que*), il n'avait aucune opinion politique, et qu'il n'aimait pas que ses invités parlassent de ces *choses*.

— En ce cas, dit un jeune musicien, parlons d'amour.

— Mais, répondit notre homme, il y aura des femmes.

— Au fait, c'est vrai, repris-je. Aussi pourquoi les femmes ont-elles des oreilles? C'est un oubli de la création. Alors parlons d'Alger, des quatre cents braves, du capitaine Dutertre.

— C'est déjà vieux, reprit l'épicier-rentier.

— Comment, vieux? m'écriai-je. Vous en avez donc beaucoup parlé, vous? Et quelle pensée la mort du capitaine Dutertre vous a-t-elle inspirée?

— Et à vous? me demanda sèchement cette horrible machine digestive.

— A moi, m'écriai-je de nouveau en me levant, je vais vous le dire: Vous tous, dont le cœur palpite d'aise aux noms de grandeur, de gloire et de dignité nationale; vous dont le courage, le patriotisme et la passion du bien ont été mis à la plus cruelle épreuve depuis quinze ans; vous, qui plus d'une fois, après avoir lu le journal, avez essuyé à la dérobée une larme de joie et de désespoir, relevez la tête, vous pouvez encore être fiers d'être Français!

Et vous, écrivains consciencieux et vertueux, Lamennais, Béranger, Châteaubriand; vous pour qui la muse a toujours été une vestale, conservant pure et intacte la flamme sacrée de la conscience humaine; vous enfin qui n'avez jamais vendu la pensée à l'aune, pour en jeter le produit aux maîtresses et aux flatteurs, versez une larme de joie, il y a encore des Français! il y a encore une France!...

— Je sentis une main froide sur mon poignet. Quelqu'un me tâta le pouls; mais j'étais lancé, je continuai:

Il y a dans ce moment à Paris un amiral qui dévore son désaveu aux dîners du château. Un maréchal vient de quitter cette ville en écrivant une lettre de blâme sur la conduite du ministère, lettre qu'il rétracte le lendemain en poltron. Nous avons un ministre grand par son talent, qui de gaieté de cœur signe un traité pour un Pritchard.

Croyez-vous qu'ils n'auraient rien à gagner en regardant mourir un Dutertre? Savez-vous ce que c'est que de mourir de sang froid pour son pays? Mais il avait peut-être une fiancée qui l'attendait pour le lit nuptial; une mère dont il est l'unique soutien, un fils dont il est le seul protecteur. Que lui importe! Il meurt, il meurt pour nous. Sa fiancée c'est l'armée, sa mère la patrie. Avant que d'être fils, amant ou père, il est Français et homme. Il est mort! non! il vivra éternellement, tandis que vous qui croyez vivre, ne faites que mourir, mourir par tronçons. Ah! l'exemple même d'un Dutertre, l'exemple de quatre cents braves n'aura aucune influence sur vous. Au fait, on ne devient pas musicien pour avoir écouté une bonne chanson....

Déjà à mon premier élancement toute la société, à l'exception peut-être d'une seule femme, me croyait fou, et me taxait d'homme sans éducation et de mauvais ton. Mais quand j'eus terminé ma dernière phrase, j'étais jugé et condamné sans appel. Je crois même me rappeler qu'un des convives me prédit que je finirai au Mont-Saint-Michel. Parbleu, si j'avais à choisir entre une prison où il y a des hommes de cœur et un palais rempli de sots écrivains et d'épiciers conservateurs, je n'hésiterais pas un instant et j'opterais pour la prison. Un moment après, je me trouvais dans la rue, je respirais, j'étais libre, j'étais heureux, j'avais de la place, j'étais à mon aise, j'étais poëte, je me mis à chanter.

A LA BELLE ÉTOILE!

Comme le roitelet, laissant son brin de seigle,
S'envole vers les cieux, sur les ailes de l'aigle,
Ainsi mon esprit, las de ramper sur ce sol
Profané nuit et jour par le crime et le vol,
S'élance avec ardeur, à cheval sur un rêve,
Jusqu'aux sommets des monts, où le soleil se lève.
Là, planant dans l'éther, respirant l'air du ciel,
Loin du monde, à l'abri de son souffle mortel,
Je puis être moi-même, être vrai, vrai sans voile,
Et faute d'audience, haranguer une étoile!
Car il est dangereux, vieille société,
De te dire crûment la franche vérité.
Tu donnes tes lauriers à celui qui te flatte,
Mais à Jésus la croix, la ciguë à Socrate.
Qui, semblable à un pâtre, au cœur brutal mais franc,
Qui, lançant des cailloux dans le fond d'un étang,
Voit les bouillons jaillir de la mare profonde,
Et souiller de limon le [illegible] et la fronde,
Le poëte, naissant dans ce [illegible]
Qu'on appelle le monde et qui n'est qu'un bourbier,
Ne peut, quand il en sort pour regarder la terre,
Sans être éclaboussé, lui jeter une pierre!

N'importe! le combat, c'est l'âme de l'esprit,
Car l'esprit, en luttant, s'élève et s'ennoblit.
Le mouvement!... c'est là son unique existence;
C'est pour l'enfant riant le berceau qui balance,
C'est la vague ondoyante où bondit le poisson,
C'est le souffle du vent pour le timide aiglon!

Et pourtant les humains, hélas! ne l'aiment guère,
Tous les pauvres d'esprit, à l'esprit font la guerre...
Par bonheur, Dieu forma de son plus fin limon,
La femme, ce cœur d'ange à l'esprit de démon,
Sorcière qui, souvent, par sa grâce facile,
Fait un homme charmant du plus fier imbécile,
Et prête de l'esprit même aux maris... les sots!
Comme la folle brise une aile aux lourds vaisseaux.

Me voilà retombé, du plus haut de mes rêves,
Dans le monde vulgaire et ses stériles grèves.
Soyez ange, démon, Dieu, diable, gnome, esprit,
Toujours la terre, hélas! vous retient par l'habit,
Vous offusque les yeux, vous traîne sur ses plages,
Et vous trouble le cœur par ses sottes images.
Aussi, pour éclairer ce lugubre séjour,
Je ne vois qu'un flambeau... l'étoile de l'amour!

Oui, la nature entière ouvre toutes ses âmes,
Et l'amour en jaillit par millions de flammes;
Ces bruits mystérieux des feuillages du bois,
C'est l'amour qui gémit en mille et mille voix;
La rivière limpide, où la lune se mire,
La rose qui frémit au baiser du zéphyre,
L'étoile qui scintille à l'horizon du ciel,
L'abeille qui bourdonne à l'entour de son miel,
Le merle qui voltige en perlant sa roulade,
Le lion qui bondit, le chevreuil qui gambade,
La cigale des prés, la bruyère au ravin,
La blanche paquerette au bord du grand chemin,
Tout cela chante, adore, à sa sainte manière,
Le bon Dieu, créateur des cieux et de la terre;
L'homme seul, en quittant le paradis divin,
A vendu son amour pour le lucre et le gain...
Oui, l'amour est partout, car de tout c'est la vie:
L'homme seul n'aime pas... et seul il se marie!

ALEXANDRE WEILL.

Il est maintenant certain que la guerre n'éclatera pas entre le Mexique et les Etats-Unis au sujet de l'annexion du Texas. Le gouvernement américain, qui avait expédié dans ce pays toutes les forces militaires de l'Union, et dégarni tout le littoral de l'Atlantique, a déjà envoyé à plusieurs corps l'ordre de retourner à leur poste. Cependant l'annexion n'est point encore consommée ; il faut pour cela que la nouvelle constitution qui a été élaborée par la convention convoquée en juillet soit soumise à la sanction du peuple, qui votera son adoption ou son rejet avec toutes les formes et selon le mode employés dans l'élection des représentants. Ce vote a dû avoir lieu le 15 octobre. Le gouvernement texien adressera alors au congrès américain une demande en forme pour que le Texas soit admis dans l'Union. Par suite de cette demande, le congrès des Etats-Unis examinera la constitution texienne, et votera enfin l'annexion.

Le succès avec lequel le gouvernement américain a conduit l'affaire de l'annexion a enflammé les imaginations, et on rêve déjà l'annexion de la Californie et de l'Orégon.

Un incident scandaleux préoccupe en ce moment tous les esprits aux Etats-Unis. On avait toujours reproché aux planteurs du Sud de gouverner l'Union en achetant par des places, des emplois et de honteux marchés l'alliance des démocrates du Nord, qui livrent les intérêts du nord de l'Union en retour d'arrangements particuliers. Un réfugié canadien, M. Mackenzie, qui occupait une place dans les douanes à New-York, a trouvé et publié une immense correspondance échangée entre ses prédécesseurs, M. Jesse Hoyt, qui disparut, il y a quelques années, en emportant 100 000 dollars du gouvernement, et les principaux chefs du parti démocratique. Cette correspondance a révélé une foule de marchés honteux, de spéculations scandaleuses, d'intrigues de tout genre, et provoqué un immense scandale. L'ancien président Van Buren et ses fils, et plusieurs hommes éminents ont été gravement compromis par cette publication. Le livre de M. Makenzie s'est vendu par milliers, et a fait oublier le Texas, l'Orégon et toutes les questions politiques.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Le premier novembre, la famille royale ira à Dreux prier à la chapelle sépulcrale, et elle en reviendra le 3, pour s'installer aux Tuileries. — Le *Moniteur* publie un rapport présenté par M. le trésorier général des Invalides de la marine, membre et trésorier du comité central de la souscription en faveur des victimes du tremblement de terre de la Guadeloupe. Il résulte de ce rapport que le total de la souscription, non compris les secours en naturel et les 2,500,000 fr. votés par les chambres, s'est élevé à 4,113,673 fr. 6 c. — Des souscriptions s'ouvrent dans quelques villes de France pour assurer l'alimentation des classes indigentes cet hiver. La disette des pommes de terre, l'état de la récolte [illegible] le renchérissement des grains. — Les quatorze cadavres retirés de *la Doris* ont été inhumés à Brest, mardi dernier, avec une grande pompe. Tout le clergé de Brest a participé à la funèbre cérémonie. M. l'amiral Grivel a prononcé de nobles et touchantes paroles sur les quatorze tombes qui allaient se fermer. — M. Dorient, ingénieur de la marine, se rend en Corse, accompagné de M. Servaks, contre-maître de l'arsenal de Toulon. La mission de ces messieurs a pour but de constater si le bois des forêts de la Corse serait apte aux constructions navales. — M. le marquis de Chamilion, maréchal-de-camp en retraite, officier de la Légion-d'Honneur, chevalier de Saint-Louis et de Saint-Lazare, et ancien maire d'Epinal, vient de mourir dans cette ville, à l'âge de 91 ans. — M. Noël, ingénieur en chef de seconde classe, secrétaire de l'un des comités du conseil général des ponts-et-chaussées, est nommé ingénieur en chef du département de la Charente, en remplacement de M. Taillefer, décédé.

—On lit dans le *Globe* anglais : « Une lettre de Tanger annonce que la nouvelle de la suppression des quarantaines en France et en Algérie pour les provenances du Maroc y a causé beaucoup de satisfaction. Le consul français à Tanger a obtenu la nomination des délégués pour prévenir toute infraction aux règlements sanitaires de la côte du Maroc. » — Le gouvernement belge paraît décidé à supprimer ou tout au moins à ajourner l'exposition quinquennale des produits de l'industrie nationale qui devait avoir lieu à Bruxelles au mois de septembre 1846. —Un fait nouveau et assez remarquable en Portugal, c'est l'exportation des pommes de terre. Plusieurs vaisseaux hollandais sont venus, dans les premiers jours d'octobre, en prendre des chargements entiers pour Amsterdam et Rotterdam. — L'école de commerce de Liverpool présente en ce moment une piquante singularité ; le chinois y est enseigné par un vrai mandarin, nommé Siu Siensung. C'est probablement l'unique professeur de son espèce qui soit en Europe.

COURAGE ET PRÉSENCE D'ESPRIT D'UN ENFANT. — Il est arrivé dans la commune de Vavincourt, département de la Meuse, un accident à l'occasion duquel la victime a fait preuve d'une surprenante énergie. Le jeune Mathieu, âgé de sept ans, venait de porter à déjeuner à son père, aubergiste à Vavincourt, lorsqu'il rencontra un autre enfant de trois ans qui le pria de lui ouvrir la porte de sa grand'mère ; Mathieu accéda à sa demande ; mais, malheureusement, la porte qu'il voulait ouvrir était placée contre un puits creusé dans l'épaisseur d'un mur mitoyen, découvert à raz de terre, et lorsque le jeune Mathieu s'avança, il tomba dans ce puits qui a une profondeur de vingt pieds et au fond duquel il y a environ sept pieds d'eau. L'autre enfant s'apercevant de la disparition de son camarade, alla appeler sa grand'mère, plusieurs personnes arrivèrent au secours de Mathieu. Mais pendant qu'on se décidait sur les moyens à prendre pour le sauver, le temps s'écoulait, et lorsqu'enfin on lui jeta une corde, de nombreux instants s'étaient déjà passés. Le pauvre enfant, qui, au fond du puits, était parvenu, à force de se débattre, à revenir au dessus de l'eau et à s'accrocher à quelques saillies, ne pouvait, en raison de l'obscurité, apercevoir la corde qu'on lui tendait, et ne pouvait non plus lâcher prise pour la chercher de la main. Alors ceux qui étaient en haut eurent l'idée d'attacher à la corde une chandelle allumée et de la redescendre au pauvre patient qui attendait toujours ; le jeune Mathieu saisit la corde un peu au dessus de la lumière, et dans cette position il se laissa hisser le long des parois du puits ; mais la chandelle qui était un peu au dessous de sa main, lui brûlait le bras pendant son ascension. Néanmoins, il eut la force et l'énergie de ne point lâcher la corde, malgré les douleurs qu'il ressentait, et le *Journal de la*

[illegible] — Dernièrement, en faisant leur [illegible] dans le bois de Boulogne, les gendarmes de la brigade de Neuilly ont trouvé dans le fossé de l'enceinte continue, le cadavre d'un ouvrier, qui avait la tête presque détachée du tronc. Ce cadavre a été transporté à Neuilly, et une enquête a été immédiatement ouverte.

LA CORBEILLE DE MADAME LA DUCHESSE DE NEMOURS. — On se rappelle, dit l'*Avenir national* (de Limoges), ces gracieuses jeunes filles embrigadées par M. le maire pour offrir à Mme la duchesse de Nemours une corbeille en porcelaine, chef-d'œuvre d'un art qui est à la fois l'honneur et la fortune de notre ville. Hélas ! nous sommes loin de ces beaux jours, et cette riche corbeille va donner lieu à un procès entre la maison Imbert et Nivet qui l'avait décorée, et l'administration municipale qui refuse d'en acquitter le prix intégral. Pour exécuter ce beau travail, plusieurs ouvriers passèrent la nuit, et des commandes pressantes furent négligées. Cependant la facture ne s'élève qu'à 600 fr., prix très inférieur à celui que tous les connaisseurs attachaient à cet objet. M. le maire qui, pour avoir été trop prodigue, paraît vouloir donner aujourd'hui dans l'excès contraire, n'en a pas moins refusé d'acquitter cette facture. Il a proposé d'abord un modique rabais de moitié, puis il a offert 350 fr., puis 400, puis enfin 450 fr. La maison Imbert et Nivet, justement froissée de ces procédés, a répondu, par le ministère d'un huissier, en assignant M. le maire devant le tribunal pour se voir condamner à payer la somme de 600 fr., prix de la corbeille donnée à S. A. R. Mme la duchesse de Nemours.

LA FIÈVRE JAUNE. — La *Gazette du Midi*, qui paraît le soir à Marseille, publie, et le *Courrier de Marseille*, qui paraît le matin, répète, sans le démentir ni le confirmer, l'article suivant que nous cherchons vainement dans les autres feuilles de la même ville : « Le bateau à vapeur *le Mongibello*, arrivé hier (16 octobre) à Marseille, apporte une nouvelle qui mérite toute l'attention de notre intendance sanitaire. La fièvre jaune s'est déclarée à bord d'un navire entré dans le port de Malte. Le nombre des cas signalés était déjà de deux, dont un suivi de mort. A la réception de cette nouvelle, le conseil d'Etat napolitain s'est assemblé et a soumis l'affaire à l'administration de la santé, qui a prononcé immédiatement la mise en quarantaine des provenances de Malte. Par suite de cette mesure, *le Mongibello* a changé son itinéraire qui, auparavant, comprenait l'île où la maladie vient de se manifester. Il faut observer que le navire à bord duquel existe la fièvre jaune a dû être admis en libre pratique à Malte, car s'il eût été reçu en quarantaine, le gouvernement napolitain n'aurait provoqué aucune mesure extraordinaire. On sait d'ailleurs que les Anglais laissent entrer librement les provenances des pays atteints du fléau de l'Amérique. Dans de telles circonstances, l'autorité sanitaire de Marseille ne peut maintenir l'état de libre pratique pour les provenances de Malte, sans exposer notre ville à une invasion de fièvre jaune. »

IL Y A ENCORE UNE RELIGION DE L'ÉTAT.—On écrit d'une commune de l'arrondissement de Reims à l'*Industriel de la Champagne*, que le maire de cette commune vient de faire publier un arrêté pour défendre de travailler les dimanches et jours de fête, et de vendre des boissons les mêmes jours pendant la durée des offices. Le correspondant de l'*Industriel* ajoute que cet arrêté a excité le mécontentement à peu près universel des habitants.

PRÉCAUTION ORATOIRE. — Le *Phénix*, journal espagnol, rapporte un fait singulier qui s'est passé à Saragosse. On avait joué au théâtre la *Conjuration de Venise*, drame de M. Martinez de la Rosa. Dans cette pièce, le conseil des Dix condamne au supplice ceux qui avaient voulu affranchir leur pays ; à ce moment, le parterre s'est mis à briser les bancs et à lancer des projectiles sur la scène. Pour éviter le désordre, le directeur prit sur lui de changer le dénouement, et le lendemain on lisait sur l'affiche : « Le public est prévenu que, dans ce drame, c'est le peuple qui triomphe. »

MARTYROLOGE DU TRAVAILLEUR. — On écrit à la *Démocratie pacifique*, que le 17 de ce mois un ouvrier carrier, nommé Duroc, travaillant dans une carrière qui appartient à M. Fournet, a été tué par la chute d'une partie de la voûte. Ce malheureux laisse une nombreuse famille dont il était le seul soutien.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUEN.

Audience du 18 octobre.

DÉSASTRE DE MONVILLE. — ACTION CONTRE LES COMPAGNIES D'ASSURANCES. — ENQUÊTE. — Par un jugement du tribunal de commerce de Rouen du 3 de ce mois, dit la *Gazette des Tribunaux*, les propriétaires des usines de Monville et Malaunay ont été admis à faire entendre des témoins sur une liste de faits par eux articulés, et dont ils demandaient à faire la preuve à l'appui de l'action qu'ils ont intentée contre les compagnies d'assurances. Ce jugement a ordonné que l'enquête concernant les faits relatifs à l'usine de M. Bailleul, assuré à la Compagnie royale, serait faite à l'audience de ce jour, l'enquête concernant les autres usines devant avoir lieu ultérieurement.

A onze heures et demie le Tribunal prend séance. On a placé devant le bureau du Tribunal plusieurs troncs d'arbres brisés par le phénomène ou météore. Ces arbres sont pour la plupart fendus par éclats. Un des troncs présente une surface presque aussi unie que s'il avait été coupé avec une scie.

Vu le grand nombre des dépositions, sur la demande de Me Gagneux, agréé de la Compagnie royale, M. le président ordonne que les témoins seront fractionnés en quatre parties : 35 seront entendus dans cette audience, 24 autres lundi ; le 25 suivants mardi, et le surplus mercredi.

Parmi les témoins entendus le 18, les uns déposent avoir vu des flammes, du feu, des lueurs, une épaisse fumée ; un agent d'une compagnie d'assurances a constaté la présence du feu du ciel et une odeur de brûlé dans les décombres. Enfin les autres affirment que les feuilles de certains arbres étaient desséchées, brûlées, et que les branches étaient roussies.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

PRÉSIDENCE DE M. SERRES.

Séance du 20 octobre.

La séance d'aujourd'hui a été presque tout entière consacrée aux sciences médicales et physiologiques. La chimie, la physique, la géologie et la géométrie ont été à peine représentées par des communications de mé-

[illegible] nouveau travail de M. Gérard sur ce sujet. La conclusion à laquelle arrive M. Gérard est ainsi formulée : « Le parisitisme animal et le parasitisme végétal ne sont pas la cause de l'altération du tissu de la pomme de terre ; les animaux et les végétaux microscopiques ne se développent dans les tubercules que comme les produits anormaux de toute matière vivante en état de décomposition.

» La cause du mal est dans la présence de cette substance brune et résistante, non encore suffisamment étudiée, qui semble agglutiner les grains de fécule et en empêche l'isolement. »

— M. Félix Leblanc fait une réclamation de priorité, relativement à certains résultats des recherches de M. Cloëen, relatives à l'acétate de méthylène et à l'éther perchloracétique.

— M. Laignel signale à l'Académie un fait important, c'est l'emploi de son système de courbes à petit rayon dans plusieurs villes des Etats-Unis et sur le chemin de Baltimore à l'Ohio, à travers la chaîne des Alléghanis. A Baltimore, il y a des rails posés dans des rues qui se coupent à angle droit ; de telle sorte qu'il n'y a pas de camionage pour conduire les marchandises à l'embarcadère ; on charge sur les wagons dans les rues mêmes. Dans Philadelphie, il y a plus de 16 kilomètres de chemin de fer avec des courbes de 18, 15 et 12 mètres seulement.

—Une commission d'hygiène, qui ne compte pas moins de douze membres, a été nommée par le ministre de la guerre. Elle a commencé, en 1844, l'étude de la digestion chez le cheval ; mais elle ne s'est encore occupée, jusqu'à présent, que de la première phase de cette fonction. C'est l'objet d'un rapport que M. Magendie est venu lire à la séance d'aujourd'hui, et qui offre, comme principal résultat, la constatation de la conversion de la fécule en sucre par le liquide salivaire, dans de certaines conditions de température, etc., fait déjà signalé par MM. Mialhe, Bouchardat et d'autres observateurs.

Quoi qu'il en soit, le travail lu par M. Magendie a pour titre : *Etude comparative de la salive parotidienne et de la salive mixte du cheval, sous le rapport de leur composition chimique et de leur action sur les aliments.* Nous allons en extraire les conclusions, après avoir indiqué de quelle manière il a été procédé aux expériences.

Pour se procurer de la salive parotidienne, on a coupé le canal parotidien avant son entrée dans la bouche ; puis, donnant à manger au cheval, on a pu recueillir une assez grande quantité de liquide. Quant à la salive mixte, formée de la réunion de tous les liquides versés dans la bouche pendant la digestion, les commissaires l'ont obtenue en faisant manger à un cheval ayant une ouverture à l'œsophage, du son lavé à l'eau froide, puis à l'eau bouillante, et enfin à l'eau distillée, et en recueillant ce son imprégné de salive à mesure que le bol alimentaire s'échappait par l'ouverture œsophagienne.

» La salive parotidienne chez le cheval est un liquide transparent, incolore, inodore, très alcalin et devant cette propriété à la présence d'une grande quantité de bi-carbonate de potasse. 1 000 parties de cette salive contiennent 10 à 11 de matière sèche.

Examinée au microscope, la salive parotidienne filtrée ne laisse apercevoir que quelques flocons blancs composés de carbonate de chaux et d'un peu de matière organique.

Le résidu sec est composé de 33 à 53 par 100 de sels minéraux qui sont du chlorure de potassium et du carbonate de potasse, un peu de phosphate et du carbonate de chaux, et des traces de phosphate et sulfate alcalin. Les produits organiques sont une matière soluble dans l'alcool ; une matière insoluble dans l'alcool et soluble dans l'eau, et qui tient du chlorure de potassium en combinaison (c'est la ptyaline). Enfin une substance blanche coagulable par la chaleur, formant le 5e de la masse solide et qui est de l'albumine.

» Il semblerait que la salive parotidienne ne contient pas de sulfocyanure alcalin tout formé, mais que ce composé prendrait naissance sous l'influence de l'altération de la salive.

» La salive parotidienne est sans action sur l'empois de fécule, à la température de + 40° et 75°.

» La salive mixte est un liquide gris jaunâtre, qui se trouble facilement ; il est légèrement alcalin et ne contient pas de carbonate, mais une grande quantité de chlorure alcalin. Au microscope, on y a vu une grande quantité de petits globules arrondis transparents. 1000 parties de salive mixte en contiennent 10 environ de matière sèche.

» Le résidu sec est composé de 40 0/0 de sels minéraux qui sont une très grande quantité de chlorure de potassium, un peu de phosphate et de carbonate de chaux, et aussi du chlorure de magnésium.

» Les produits organiques sont une substance soluble dans l'alcool ; une substance soluble dans l'eau et insoluble dans l'alcool, et qui diffère de la substance correspondante dans la salive parotidienne ; enfin, une substance coagulable par la chaleur, et qui n'est pas entièrement de l'albumine.

Comme la salive provenant de la bouche, la salive mixte du cheval transforme en sucre l'empois de fécule à 40° ; à cette même température, elle a une action lente mais sensible sur la fécule et crue sur l'albumine coagulée.

» La salive mixte différant de la salive parotidienne, c'est à tort qu'on a pris celle-ci sur le cheval, pour la comparer à la salive recueillie dans la bouche de l'homme, et qu'on a conclu de cette comparaison que leurs salives étaient différentes. Si l'on compare des salives de même origine chez l'homme et chez le cheval, on remarque entre elles une grande analogie.

» La salive n'est pas, comme l'ont dit beaucoup d'auteurs, anhydre ne servant qu'à mouiller les aliments, mais elle joue un rôle utile dans le premier acte de la digestion. »

Voilà, si l'on y ajoute l'observation que le cheval avale environ 100 grammes de liquide par gorgée, toutes les découvertes de la commission d'hygiène.

Organogénie, formation des cellules. — M. Coste donne lecture de recherches sur les premières modifications de la matière organique ou sur la formation des cellules.

Si l'on étudie les tissus des animaux dans le sein même du germe, on peut clairement reconnaître alors que leur trame est, en très grande partie, composée, comme celle des végétaux, de cellules d'autant plus faciles à reconnaître que le développement en a moins dissimulé la forme.

Du moment où il était démontré que la cellule constitue la base de

sentera son système propre, tel qu'il l'expose dans son cours au Collège de France.

Zoologie. — M. Is. Geoffroy-Saint-Hilaire présente à l'Académie une livraison de l'*Iconographie ornithologique* d'un de ses anciens élèves, M. O. des Murs ; c'est une publication d'un grand luxe d'impression et de gravure.

Le même membre dépose un Mémoire de M. le docteur Pucheran, aide-naturaliste au Muséum, sur les caractères généraux des mammifères aquatiques. Le premier fait que l'on constate, lorsqu'on examine ces mammifères sous le point de vue de leurs formes générales, c'est la supériorité de taille qui les caractérise. On peut même ajouter que l'accroissement de dimension est chez eux en raison directe de leur séjour dans l'eau. Aucun carnassier terrestre n'approche de la taille du phoque.

Tandis que les membres diminuent chez les mammifères aquatiques, le corps s'allonge au contraire de manière à permettre à l'animal de déplacer avec facilité la masse liquide au milieu de laquelle il séjourne.

L'auteur présente d'autres considérations sur le pelage, les ongles, etc., des mammifères aquatiques.

Correspondance. — M. le docteur Guyon adresse une Note sur les causes du goître. Ces causes ont été rapportées à la basse température, à la crudité des eaux, dont font usage les habitants de certaines vallées, très sujets au goître. Fodéré les attribuait à l'humidité de l'atmosphère ; mais cette humidité, fait observer M. Guyon, se rencontre dans des lieux où le goître est complètement inconnu. Pour lui les causes jusqu'à présent assignées au goître, ne sauraient rendre raison d'un état pathologique aussi répandu, et qui présente partout les mêmes caractères. La cause réelle du goître, suivant M. Guyon, c'est le court séjour du soleil dans les localités où règne cette maladie. Il cite à l'appui de son opinion, l'observation de Fodéré, qui dit « qu'en parcourant les pays où le goître est endémique, on ne le rencontre ni sur les hauteurs, ni dans les plaines largement ouvertes, mais seulement dans les gorges étroites et profondes. »

Voilà certes quelque chose qui n'est guère neuf pour faire le sujet d'une communication à l'Académie. L'auteur de cette Note cite encore à la vérité, comme argument, en faveur de sa manière de voir, l'existence des goîtres, assez nombreux dans la ville de Lyon, goîtres qui proviendraient uniquement de ce qu'une montagne, qui court du nord au sud, prive cette ville des rayons du soleil levant.

Contre cette théorie, bâtie à peu de frais, comme on voit, M. Boussingault a tout de suite objecté qu'il avait observé un grand nombre de goîtres sur les Andes, dans des contrées parfaitement exposées au soleil et où l'air est très sec.

— M. Baudrimont offre à l'Académie la première partie du second volume de son *Traité de chimie générale et expérimentale*.

— M. Desbœuf Pottier, pharmacien à Coulommiers, écrit au sujet d'une note qui a été adressée à l'Académie par M. Régnier, médecin dans la même ville, sur la mort d'une jeune fille foudroyée sans que l'on ait entendu le coup de tonnerre, « que les principales circonstances de ce fait ont été rapportées *avec une infidélité notoire*. »

Voilà une population dont la forme n'annonce pas qu'il y ait parfait accord, entente cordiale entre la pharmacie et la médecine, à Coulommiers.

B. et P.

tence même de la société. »

« Ce n'est pas nous qui accuserons cette fois d'exagération le journal radical pour le jugement qu'il exprime, car nous pensons comme lui. »

Le *National* rappelle que des journaux se sont occupés récemment de la nomination d'un employé des finances à la place d'inspecteur général des comptabilités maritimes.

Le *National* pense que personne n'a bien compris la véritable caractère, la véritable portée de cette mesure très diversement jugée. Il blâme le jugement du journal la *Flotte* de s'être fait l'écho des susceptibilités les plus injustes et les plus déplacées : « Les directeurs sont hostiles à toute pensée de réforme ; ils combattront jusqu'au dernier moment, soit ouvertement, soit par la force d'inertie, pour conserver leurs énormes prérogatives, leurs allures de pachas indépendants, ou, pour parler en d'autres termes, le désordre. »

Que l'on trouve spirituel de demander si c'est dans la vérification de la comptabilité du papier timbré et des tabacs que M. Béhic a puisé les lumières nécessaires pour résoudre des difficultés qui embarrassent les hommes les plus experts de la marine ; le *National* ne trouve pas ce reproche fondé. Les mesures les plus sensées, les plus favorables à la marine ont été prises par des hommes qui n'étaient pas marins. Du reste, M. Béhic ne doit inspecter que des plans, des écritures, des règlements exclusivement bureaucratiques.

Cela dit, le *National* avoue n'avoir pas grande confiance dans le résultat de la nouvelle mission de M. Béhic.

HALLE DE PARIS.

18 oct.					20 oct.				
Arrivages	2162 q.	96 k.			Arrivages	3416 q.	77 k.		
Ventes	2030	73			Ventes	2531	42		
Restant	27002	67			Restant	27388	33		
Cours moyen	41,02				Cours moyen	48,00			
Cours-taxe	41,34				Cours-taxe	41,63			
Cote administrative.					Cote administrative.				
Gruaux	23 q.	55 k.	53,50 à	56,00	Gruaux	14 q.	13 k.	55,40 à	56,06
1re	80	07	42,00 à	43,30	1re	331	27	42,00 à	45,85
2e	518	10	35,85 à	41,40	2e	318	23	40,10 à	41,50
3e	65	94	32,85 à	33,75	3e	45	70	00,00 à	34,40
4e	6	33	18,15 à	25,50	4e	8	14	00,00 à	25,45
A liv.	1269	77	23,55 à	41,70	A liv.	1805	50	39 30 à	43,93

Marchés.

Marché de Sceaux, 20 oct. — Il a été amené 595 bœufs, sur lesquels 577 ont été vendus 1,21-1,12-0,98. — 411 vaches amenées, dont 402 vendues 1,10-0,96-0,82. — Veaux amenés 351, vendus 311 à 1,50-1,32-1,14. — 11736 moutons ont été amenés, sur lesquels 9906 ont été vendus, 1,36-1,06-0,84.

Marché de la Maison-Blanche, 18 oct. — Sur 70 porcs gras, il s'en est vendu 70 à 1,10-1,08-1,06. — Vaches laitières amenées 57, vendues 34 de 200 à 440. — Taureaux amenés 3, vendus 3 à 320.

Marché de la Vallée du 18 octobre. — Alouettes (la pièce) 0,09 à 0,13. — Agneaux (la pièce) 0,00 à 00. — Bécasses 3.50 à 0,00. — Bécassines 0,10 à 0,30. — Cailles, 0,50 à 2,00. — Canards barboteurs, 1,00 à 2,00. — Canetons de Rouen, 2,25 à 2,50. — Canards sauvages, 0,00 à 0,00. — Chapons gras, 2,50 à 4,75. — Chevreaux ou cabris 0,00. — Chevreuils 00,00 à 00,00. — Cochons de lait, 0,00 à 0,00. — Dindes gras, 5,50 à 7,00 ; comm., 2,75 à 4,75. — Faisans, 2,00 à 4,50. — Lapins ou lapereaux 1,10 à 3,25. — Lièvres ou

O. de la Ville...	[illegible]	« «	« «	[illegible]	[illegible]	100	« «	« «
B. de France...	3290	« «	« «	B. 5 « «	— Portugais...	«	« «	« «
C. Gou. 1000...	1160	« «	à « «	B. 5 « «	Esp. D. active.	«	« «	« «
C. Gan. 1000...	1130	« «	« «	H. 2 50	5 0/0 Naples...	101	« «	« «
C. hypot...	621	25	« «	H. 5 « «	— Romain..	103 1/2		« «
4 Canaux...	1260	« «	« «	« «	Obl. Piémont.	1273	«	« «

CHEMINS DE FER.						
St-Germ...	1070 « «	« «	B. 35 « «	Au 24. 1080, 1000, 1150.	B. 25
V. r. d...	« « «	« «	« «	— 323 75.	
— r. g...	242 50	240 « «	B. 20 « «	— 250, 243 50.	B. 25
Orléans...	1205 « «	1195 50	B. 27 50	— 1205, 1177 50, 1195.	B. 20
Strasb...	270 « «	272 50	B. 2 50	— 270, 275.	B.
Rouen...	1030 « «	1043 « «	B. 25 « «	— 1040, 1000, 1040.	B. 25
Havre...	827 50	840 « «	B. 30 « «	— 850, 840.	B.
Marseille...	1000 « «	1000 « «	B. 15 « «	— 1005, 990. 1000.	B. 15
Vierzon...	727 50	730 « «	B. 17 50	— 725, 720, 730.	B. 15
Nord...	783 « «	780 « «	B. 15 « «	— 785, 770, 780.	B. 17 50
Fampoux...	« « «	« «	« «	—	
Boulogne...	587 50	« «	B. 32 50	— 595. 590.	B. 10
Bordeaux...	660 « «	660 « «	B. 15 « «	— 670, 80.	B. 27 50
Montereau...	505 « «	510 « «	« «	—	B.

LONDRES, 18 oct.		PARIS, LE 18 OCTOB. PRIMES.	COULISSE.
Consol.	97 1/2	3 0/0 F. c. 83 10, 83 00 d. 50.	Av. 83.
Esp. 3 0/0		F. p. 83 40, 83 30 d. 50.	Ap. 83 70.
Portug.		5 0/0 F. c.	B. du Trés.
Mexic.	31 3/4	F. p. 118 d. un.	2 1/4 à 2 m.
Brésil.			
5 0/0 hol.	93 1/2		F. c. F. p.
2 1/2 do.	59 3/4		3 0/0 p. 77
Rouen.	40 1/2	Nord, 780, 782 50 d. 20 au 24.	3 0/0 20.
Orléans	30 3/4	808, 785 d. 20 au 12 pr.	

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 100,00 à 00,00; courant du mois, 111,00 à 00,00; 2 derniers mois, 113,00 à 113,50; 4 premiers 1846, 115,00 à 115,50.

LILLE. — Colza, 106,00 à 104,75. — Œillette rousse, 98,00 à 00,00. — Lin, 97,50 à 00,00. — Cameline, 96,00. — Chanvre, 97,00. — Voitures, 0,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 137,00 à 00,00, novembre et décembre, 111,00 à 00,00; 8 premiers mois, 109,00 à 110,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 88,00 à 00,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 21 octobre.

7 h. 1/2 OPÉRA. —
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Virginie. Bastille.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Charbonnière. Châlet.
7 h. 1/2 ITALIENS. — Nabucodonosor.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Diable à quatre. Les Gants. Lutteurs. Porthos.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Samaritaine. Professeurs. Enfants. Diable à quatre.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Homme gris. Lionne. Les Couleurs. La Vie.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — L'Almanach. Le Code. Bains. Indiana.
6 h 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Dame de St-Tropez. Danseuses. Cabrion.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Paris et la Banlieue. Etudiants.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Les Sept Châteaux. Grâce de Dieu.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
7 h 1/2 COMTE. — Ah ! mon habit Mazurki. 7 Ogres.
7 h. 1/2 FOLIES. — Belle étoile. Pois de Norte. Riquiqui. Gig-Gig.
7 h. LUXEMBOURG. — Agent matrimonial. Résurrectionnistes. L'Ile.
BEAUMARCHAIS. — Les Rénoistes. Les Malheurs. Le Génie. Intermède.
PANORAMA (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

rieure, le pouvoir cherche vainement l'initiative française, cette tradition de dévouement et de liberté, d'honneur et de progrès social.

Est-ce que le rôle du gouvernement fondé en 1830 n'aurait pas été de représenter, d'exprimer la volonté de la France? Est-ce que la Providence n'aurait fait à ce gouvernement qu'une destinée de transition? Est-ce que sa mission n'aurait été que d'exécuter une volonté négative, la volonté de s'opposer au désordre et à la subversion matérielle? Est-ce que cette mission serait finie, du moment où il s'agirait d'exprimer une volonté positive, et de rentrer dans la grande pratique de la France, qui est de marcher à la tête du progrès humain?

Ce qu'il y a d'incontestable, c'est que le gouvernement de 1830 a eu une certaine force, une certaine homogénéité, tant qu'il s'est agi de résister aux émeutes de la rue; mais, dès que le calme a été rétabli, dès que le pouvoir s'est trouvé en face des questions positives et organiques, il a montré une faiblesse et une inconsistance déplorables.

Pendant les dix premières années de son existence, le gouvernement de 1830 a parfaitement rempli son office de sergent de ville ou de garde municipal; la France et l'Europe lui en doivent de la reconnaissance. Il a réprimé les émeutes au dedans, prévenu la guerre au dehors; il a, en un mot, maintenu l'ordre matériel. Or, le maintien de l'ordre matériel était une condition nécessaire, indispensable au développement du progrès véritable, à l'émission de la volonté positive et sociale de la nation française. Nous n'avons pas attendu jusqu'à ce jour pour le dire.

Depuis cinq ans, le cabinet du 29 octobre ne vit que sur cette idée du maintien de l'ordre matériel, de la conservation, du *statu quo*. Mais cette idée, incomplète et transitoire, n'est pas l'expression positive de la volonté, de la souveraineté française. Loin de là; ce point de vue, simple et négatif, poussé à l'extrême, détruit, pour notre pays, toute volonté, toute spontanéité, toute nationalité. Avec ce système de conservation immobile et cadavérique, il n'y a plus de France; le cœur de cette noble nation ne bat plus, sa tête ne pense plus; il n'y a plus, au lieu de la vie nationale française, qu'un pouvoir sans influence gouvernementale, et qui laisse partout le champ libre aux égoïsmes individuels ou nationaux.

Mais, si les hommes qui détiennent aujourd'hui le pouvoir, ne sont unis que par un lien purement négatif; si tout leur talent, toute leur valeur politique consiste à s'effacer, à s'annihiler; la société française et européenne ne peut pas suivre cet exemple. On n'arrête pas, avec un mot, la vie des sociétés. En rétablis-

Eh bien! en face de ces questions, qui se dressaient sinon menaçantes, du moins pressantes et positives, le cabinet du 29 octobre est resté avec son idée simple de conservation. Au sommet du pouvoir, les hommes d'État n'avaient aucune conception, aucun système raisonné sur tous ces problèmes politiques, économiques et sociaux. Ils le confessaient, ils le proclamaient eux-mêmes, en persistant dans leur point de vue étroit et borné du *statu quo*.

Depuis long-temps le cabinet du 29 octobre manquait donc d'homogénéité réelle. Les hommes qui composaient ce cabinet étaient bien d'accord pour rester immobiles, mais ils ne s'entendaient plus pour agir. De là la faiblesse, l'impuissance, l'abandon des intérêts nationaux et extérieurs. La France n'a plus eu de volonté collective, car le pouvoir lui-même déclarait qu'il ne connaissait pas cette volonté, et il agissait en conséquence. En effet, au dedans, il livrait l'État, les emplois publics, les finances, les voies de locomotion rapide, aux banquiers, à la haute bourgeoisie, à la féodalité financière; il laissait pencher la balance en faveur de cette nouvelle puissance oppressive du travail, au détriment des classes moyennes et des ouvriers qui ont vaincu pour lui en 1830. Au dehors, il abandonnait à l'intérêt de l'Angleterre toutes les questions de politique internationale et générale. C'est ainsi qu'il masquait et dissimulait son défaut d'homogénéité.

Mais, à l'heure qu'il est, l'absence d'unité et d'idées positives dans le pouvoir apparaît au grand jour. C'est la question d'Afrique qui vient déterminer un mouvement de dislocation, de décomposition dans ce pouvoir. La question d'Afrique exige des idées pratiques et organiques. Là, on se trouve en présence de nombreuses fautes accumulées et de quinze ans de sacrifices. C'est une question qu'on ne peut pas résoudre négativement, en l'abandonnant aux Anglais ou aux banquiers. Il faut, pour l'Algérie, un système de guerre et de colonisation, et on ne s'entend pas même sur le système de guerre.

Abd-el-Kader, par sa dernière levée de boucliers, a frappé d'un coup mortel ce pouvoir qui dure depuis un lustre, et dont tout le secret était de ne pas gouverner. La nécessité d'agir contre le marabout africain, la nécessité de gouverner en Algérie, ont fait éclater la mésintelligence et l'antagonisme latent qui divisaient le cabinet actuel. L'an dernier, le cabinet a appliqué à Abd-el-Kader son système de conservation; il l'a laissé subsister, quand il pouvait en finir avec lui. Aujourd'hui, par contre coup, Abd-el-Kader ébranle et disloque le cabinet, en l'obligeant à prendre un parti, et à montrer ainsi la division, la nullité et l'impuissance dont il est atteint.

Nos torts à l'égard des compagnies de chemins de fer.

Oui, nous avons des torts à réparer à l'égard des compagnies de chemins de fer, et chaque jour nous en apporte une preuve nouvelle. Car si la France est vivante quelque part, ce n'est qu'à la Bourse; à qui le doit-on, si ce n'est aux compagnies? Le triple pouvoir qui est chargé des destinées de notre pays, impuissant à soutenir ce fardeau, a bien fait d'abdiquer et de nous confier aux mains des banquiers.

La France s'ennuyait; les banquiers ont enfin trouvé un jeu qui l'amuse et la passionne: il est bien juste qu'ils en retirent quelque profit, et la France ne saurait se plaindre si elle payait son plaisir un peu cher.

Quel malheur c'eût été que l'État eût construit et exploité lui-même ses chemins! Nous n'aurions pas aujourd'hui les émouvantes oscillations de l'agiotage. Comment quelques journaux, comme le nôtre, avaient-ils osé concevoir la pensée impie et surtout fort ennuyeuse de priver nos concitoyens des voluptés du jeu de Bourse?

L'argent manque partout, excepté à la Bourse. Il se retire de l'agriculture et de l'industrie, il afflue des provinces vers la capitale, pour aller s'entasser dans les caisses de la haute banque; c'est là une crise terrible, s'écrient les pessimistes. — Bah! la crise passera, comme dit aujourd'hui le plus célèbre économiste du *Journal des Débats*..., donc il ne faut pas s'en soucier. On se sera amusé, quelques-uns se seront enrichis, beaucoup ruinés, mais la crise passera!

Voilà une recette gouvernementale très belle et d'un usage aussi commode que facile: il faut bien se pénétrer de ce profond axiome mis en usage avec un imperturbable sangfroid par le ministère du 29 octobre, et qui lui permet, ainsi qu'à nous, de dormir tranquillement; les crises passent.

— Vous avez tort, lui disait-on, de remettre ces chemins aux compagnies; vous affaiblissez le pouvoir, vous consolidez l'aristocratie financière, vous donnez naissance à un jeu effréné, vous ruinez le pays au profit de quelques banquiers. — Ce ne sera qu'une crise, a-t-il répondu; nous avons tout ce qu'il faut de prévoyance, et nous ne sommes pas tenus d'en avoir davantage quand nous pouvons dire avec assurance: *la crise passera* — et les Chambres ont répété en chœur: la crise passera, et les économistes les approuvent et se moquent de l'organisation du travail, en criant d'un ton dogmatique: la crise passera.

Comment se plaindre d'un gouvernement qui a poussé la science politique, réputée si difficile, à cette extrême perfection, qu'elle se réduit en théorie à ce simple principe: les crises passent; et en pratique à quelque chose de plus simple encore: ne rien faire?

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MERCREDI 22 OCTOBRE 1845.

VOYAGE EN ABYSSINIE.

MM. THÉOPHILE LEFEBVRE, lieutenant de vaisseau; ANTOINE PETIT et QUARTIN-DILLON, docteurs-médecins, naturalistes du Muséum; VIGNAUD, dessinateur, ancien élève de l'École des mines de Saint-Étienne, ont entrepris dès la fin de 1838, aux frais du gouvernement français, un voyage scientifique en Abyssinie. De nos quatre compatriotes, un seul, M. Lefebvre, est revenu de ces pays lointains, après cinq années d'absence; ses trois compagnons ont trouvé la mort loin de leur patrie.

M. Lefebvre publie actuellement, par ordre du roi, sous les auspices de M. le ministre de la marine, la relation historique et scientifique de son exploration et de celle de ses collègues. Nous en extrayons quelques passages encore inédits. Il est curieux d'étudier l'état de barbarie où sont demeurées les populations abyssines, malgré l'influence qu'aurait dû exercer la religion chrétienne. Il est vrai que l'évangile n'a guère pour ministres, dans ces contrées lointaines, que des hommes presque aussi grossiers et aussi ignorants que les peuplades qu'ils ont mission d'instruire et de diriger.

Le retour récent de M. Rochet-d'Héricourt, qui a visité ces mêmes contrées, donne un nouvel intérêt aux fragments suivants, dans lesquels on verra aussi figurer ce voyageur.

I. — LA RELIGION.

Le dogme abyssin est enseigné dans les églises par un corps de prêtres dont nous aurons bientôt à parler. Il est fort peu d'Abyssins laïques qui en soient solidement instruits. La théologie abyssine a pourtant produit une quarantaine d'ouvrages écrits avec assez de clarté et d'élégance.

C'est vers l'an 434, de notre ère, que le christianisme commença à se propager en Abyssinie; l'hérésie de Dioscore s'y introduisit dans le septième siècle. En 1500, les jésuites, venus à la suite des Portugais, avaient fait, dans le royaume, deux cent soixante mille catholiques. Les désordres qu'amena cette énorme propagande religieuse forcèrent les jésuites à sortir du royaume, et un édit proscrivit leur communion: trois jours après leur expulsion on n'aurait pas trouvé un catholique dans toute l'Abyssinie. Ce fut là le signal du bouleversement de l'État.

Les pratiques du culte sont sensiblement les mêmes chez les Abyssins que chez nous. Ils sont stricts observateurs des lois de la pénitence; leur confession est établie à peu près sur les mêmes bases que dans l'église catholique; cependant elle permet le rachat des péchés par des aumônes. A sept ans l'enfant commence à se confesser, et il est, dès-lors, astreint aux jeûnes dont nul ne peut être dispensé. Cette pratique religieuse, en raison de sa sévérité, devient extrêmement pénible pour les gens adonnés aux rudes travaux; car le jeûne ne peut être rompu jusqu'à trois heures de relevée. Le carême des Abyssins est de cinquante-cinq jours; ils en ont un autre de quinze jours pour la fête des apôtres, en juin. Les deux jours de jeûne par semaine sont le mercredi et le vendredi.

L'enfant mâle ou femelle est circoncis deux semaines après sa naissance: le soin de cette opération est laissé aux femmes. L'enfant mâle est baptisé le quarantième jour, l'enfant femelle ne l'est qu'au bout de quatre-vingts. Jusqu'après le baptême, la mère est considérée comme impure et ne peut entrer dans une église. Les enfants communient le jour même du baptême.

On ne peut recevoir la bénédiction nuptiale sans communier en même temps; la communion se donne encore quelques instants avant l'extrême-onction.

Une âme qui aurait pris tous les soins nécessaires pour son salut, ne serait pas réputée digne du ciel après sa mort, sans une messe de délivrance, pour laquelle les parents du défunt sont astreints à donner à l'église un nombre de vaches et de pots de bière ou d'hydromel suffisant pour défrayer un banquet. Cette coutume est bien enracinée dans le peuple; tenter de s'y soustraire serait vouloir s'attirer l'animadversion générale: aussi voit-on de pauvres gens économiser toute leur vie pour payer le *teskar*, c'est ainsi qu'on nomme ce banquet mortuaire.

Les sépultures se font autour des églises, dans l'enceinte comprise par la muraille dont elles sont toujours environnées. Ces cimetières sont généralement plantés d'oliviers et de cèdres.

Un grand nombre d'Ethiopiens font le pèlerinage de Jérusalem; mais leur défaut d'instruction, les privations et les difficultés qu'ils éprouvent dans le voyage, à cause de leur pauvreté et de leur ignorance de la langue arabe, sont autant de raisons qui expliquent la mort de la plupart d'entre eux, et le peu de sainteté de ceux qui reviennent; car souvent ces derniers sont soumis, de la part des mahométans, à des tentations auxquelles il leur est très difficile de résister. On en a vu même, mais c'est une rare exception, qui se faisaient mahométans à leur passage à Djeddah, afin d'avoir un peu d'argent pour continuer leur route jusqu'à Jérusalem, où ils abjuraient de nouveau.

Les Abyssins suivent strictement les prescriptions de Moïse relatives à la nourriture; ce qu'il a défendu comme impur est prohibé chez eux; aussi voit-on se multiplier, dans le pays, toutes sortes de gibiers abondants. Il existe une seule exception; elle est relative au porc, que mangent beaucoup d'Abyssins, bien que sa chair soit de celles qu'interdit le livre sacré. Cette infraction peut être mise sur le compte de l'ignorance, car le cochon, à cause de son pied fendu, n'a pas, aux yeux des Abyssins, les apparences de l'impureté, quoique sa qualité de ruminant le range dans cette catégorie d'animaux. Néanmoins, il est juste de dire ici que j'ai entendu plusieurs prêtres abyssins blâmer cette infraction aux lois de Moïse, et exhorter leurs ouailles à abandonner l'ancien usage, et le nouveau, attendu que le Christ avait dit: « Tout ce qui entre par la bouche ne souille pas, mais seulement ce qui en sort. »

Deux personnes, ou deux pays en querelles, peuvent se réconcilier par le moyen de l'église; en gage mutuel de la sincérité de leur réconciliation, les deux parties jurent sur la croix, et le prêtre la leur donne à baiser. Le salut de leur âme se trouve ainsi lié à ce serment, dont ils ne peuvent être relevés que par le prêtre qui l'a reçu. Cependant la mauvaise conduite du clergé et l'absence de lois civiles devaient finir par inspirer aux Abyssins peu de respect pour un pareil serment; aussi ne se font-ils pas faute d'y manquer journellement.

Le chef du clergé abyssin se nomme *aboune*. Les Ethiopiens ne peuvent l'élire parmi les gens de leur nation; ils sont obligés de le faire venir du Caire ou de toute autre part, pourvu qu'il soit blanc. La coutume est de le demander au patriarche d'Alexandrie, qui l'accorde moyennant une somme de 5 000 thalers. Cette somme ne laisse pas que d'être considérable en Abyssinie; aussi les ambassadeurs chargés du soin de ramener l'aboune reçoivent-ils, avant leur départ, l'ordre de prendre un homme jeune et bien portant. Arrivé dans le pays, il est surveillé comme une propriété précieuse, qu'on craint à tout moment de voir disparaître. Quand sa conduite ne satisfait point les chefs du pays, il n'est pas rare qu'ils le déposent dans une île du grand lac *Tsana*; ou mieux même, qu'ils l'empoisonnent, à l'exemple du dernier évêque *abouna Kerilos*, qui avait porté un œil trop curieux dans les affaires politiques.

On le voit, de bien tristes privilèges sont attachés à cette qualité épiscopale; aussi les abounes d'Abyssinie ne se recrutent-ils que dans la classe inférieure du clergé, parmi de pauvres diables que tente l'espoir incertain de faire fortune et de s'évader une fois enrichis. Peut-être doivent-ils à ces velléités, qui n'échappent pas à la sagacité des Ethiopiens, la continuelle surveillance dont ils sont l'objet, et qui les empêche presque de sortir de leur palais; leurs domestiques sont tous autant d'espions qui préviennent le *ras* de la moindre de leur démarche.

Les fonctions de l'aboune consistent à ordonner les prêtres, les diacres et à bénir les autels, ainsi que le peuple.

	sels	fr.	c.
L'ordination d'un prêtre lui rapporte	2 sels ou	0 fr.	20 c.
Celle d'un diacre,	1	0	10
La bénédiction d'un autel,	4	0	40
Celle d'un homme du peuple,	1	0	10

Pour les grands, il s'en rapporte à leur générosité, et ceux-ci cherchent toujours à payer une bénédiction par un cadeau qui fasse honneur à leur rang: les uns donnent une vache, d'autres du grain, quelques-uns du miel.

Outre ces bénéfices, l'aboune a des revenus considérables dans l'Amarah et le Tigré; plusieurs fiefs lui sont assignés dans ces deux pays; et comme il fait vendre le grain, le miel et les toiles qu'il en retire, n'entretenant d'ailleurs dans sa maison qu'un petit nombre de serviteurs, il peut amasser environ 30,000 francs par an. Il a soin d'en faire passer, au fur et à mesure, la plus forte partie en Egypte.

L'arme de l'aboune est l'excommunication; mais elle est aujourd'hui sans force, à cause de l'abus qui en a été fait. Un jour que l'aboune Salama avait écrit à un chef de piller mes bagages et de me faire quitter

[illegible] tutelle et pour prendre l'initiative des études sérieuses et de la propagation des idées nouvelles. [illegible] de la franchise de nos appréciations. Nous n'avons pas à tenir compte d'une stratégie qui n'est pas la nôtre, et Dieu nous garde d'accepter la classification des intelligences de notre époque, telle que voudrait l'établir l'esprit de parti ! et d'ailleurs ces partis eux-mêmes ne répondent pas toujours à l'idée qu'on attache à leur nom. Entre tel conservateur et tel autre il peut y avoir la différence d'une borne à un homme d'un extrême bon sens. L'*Union* (de la Sarthe) et l'*Impartial* (de Besançon) sont enrôlés sous le même drapeau ; s'en douterait-on ? Il y a plus, c'est que le même journal peut très bien mériter successivement le blâme et l'éloge de l'école sociétaire, selon qu'il se rapproche ou qu'il s'éloigne du but commun. De telle sorte qu'il ne faudrait pas imputer à contradiction cette alternative à l'égard d'un même organe, avant du moins de s'être assuré de la cause du changement de ton. La société ne se gênerait pas pour pendre un homme qui autrefois aurait mérité le prix Monthyon, si cet homme était devenu un malfaiteur. Or, la société n'aurait pas pour cela changé de manière de voir sur le crime et la vertu ; au contraire, elle ferait en cela preuve d'une grande persévérance dans ses opinions. Il ne faut pas confondre le sujet du jugement, c'est-à-dire l'examinateur, avec l'objet même de l'examen. C'est ainsi, par exemple, que nous pouvons très bien accuser le *Rhône* d'optimisme absolu quand il déclare que la situation des classes ouvrières est arrivée à un degré de prospérité qu'elle n'a atteint dans aucun temps et à aucune époque, en dépit de ce que nous avons pu lui dire de plus agréable avant que sa nouvelle *expérience* lui ait fait découvrir l'immense bonheur dont le peuple est accablé. Ce n'est pas notre faute si le Rhône laisse *une à une toutes ses jeunes exagérations*, pendant que nous persistons dans notre amour du peuple et du progrès. Nous venons, en disant cela, de répondre à un des reproches que nous adresse le *Journal de Lyon*. Il nous reproche aussi d'avoir avancé légèrement que ses confrères de la presse lyonnaise sont en guerre avec lui, tandis que c'est lui qui est en guerre avec eux. Nous faisons droit à cette importante réclamation. L'article du *Rhône* finit par une grosse injure qui prouve..... une grande colère ! !

L'*Union* (de la Sarthe) partage les idées de l'*Epoque* et du *Rhône*, sur le résultat probable d'une enquête de l'état des classes ouvrières. Ces différents journaux semblent très disposés à faire une traduction *libre* de la statistique industrielle. Heureusement que les socialistes surveilleront les commentateurs. L'*Union* (de la Sarthe) ne voit dans le *droit au travail* qu'un jeu de mot dépourvu de sens. Nous savons très bien que les prolétaires ont le *droit* de travailler quand ils ont du travail ; mais, comme ils n'en ont pas toujours, il en résulte que ce *droit* est trop souvent une amère dérision ; et comme le droit au travail se confond, pour eux, avec le droit de vivre, il est vrai de dire que la société actuelle ne sait pas même garantir à tous ses membres l'exercice du droit de vivre, ce qui devrait cependant être la condition expresse de sa légitimité.

L'*Ordre* (de Limoges), dans son dernier article sur *les organisateurs du travail*, après avoir émis quelques bonnes idées sur les funestes inconvénients de la concurrence anarchique, en arrive à proposer purement et simplement, comme remède infaillible et souverain, le rétablis[illegible] bien public, jusqu'aux vices, jusqu'aux mauvaises convoitises de l'humanité corrompue, en quoi il tombe dans le grotesque et dégénère dans des caricatures dégoûtantes. » Nous faisons un appel aux intelligences de l'endroit pour répondre à de pareilles sottises, et ne pas nous laisser plus long-temps sous l'influence d'une semblable impression. Une telle ineptie doit déterminer, par réaction, un bon mouvement d'esprit. Nous aurons peut-être à nous en applaudir.

Merci à la *Gazette de Lyon* pour son excellent article sur l'hospice de la Charité. Cet article manque de conclusion, les idées sociales n'y ont pas pénétré, mais une sympathie ardente pour toutes les douleurs de l'humanité, et, tout particulièrement, pour les misères et les hontes réservées à la fille du peuple s'y fait sentir à chaque mot et s'y exprime avec énergie. La *Gazette de Lyon* arrache le masque à ces philanthropes au rabais qui se tranquillisent la conscience par des mesures d'inhumanité ; contre-parties de Saint-Vincent de Paul qui refuseraient volontiers à l'enfant qu'on abandonne son droit de cité et disent à la femme qui les implore d'aller plus loin traîner son opprobre et sa douleur !... La *Gazette de Lyon* compare les règlements des hospices de Lyon en 1808 à ceux que vient de proclamer le conseil des hospices civils. Il y a entre les uns et les autres la distance qui sépare la charité chrétienne de la philanthropie officielle. Il est vrai qu'il y a des pays où les infanticides sont un moyen d'équilibrer la population !

Le conseil général de la Seine est convoqué pour le 5 novembre prochain.

Toute la presse parisienne se préoccupe de la retraite de M. le maréchal Soult.

M. de Montagnac, quelques jours avant l'affaire où il est si bravement tombé, écrivait à l'un de ses vieux amis, qui habite Mâcon, une lettre publiée par le *Bien public* du 19. Cette lettre, dont nous donnons un extrait, révèle chez l'infortuné colonel une haute intelligence et un bien noble cœur.

« Je vais toujours bien ; je m'ennuie après vous, après tout ce que j'aime. Ma vie est creuse, bien creuse. Mon frère vous a dit que je comptais prendre mon congé l'année prochaine : c'est vrai. Si je ne suis pas appelé à figurer un peu largement sur le théâtre des opérations qui se traiteront l'année prochaine, j'irai vous voir, mon bon ami ; j'irai passer quelques jours dans ma famille et me reposer un peu. Mais, je vous le répète, ce voyage sera subordonné à la mission que j'aurai à remplir ici. Si la partie devenait difficile, je ne voudrais pas me sauver comme un p......

» Tout me fait croire qu'il y aura quelque chose l'année prochaine ; l'attitude du Maroc à notre égard est trop mystifiante pour nous, pour que nous restions plus long-temps le derrière collé dans un *pareil plat d'épinards*.

» Nous sommes toujours de plus en plus cernés par le Maroc. Il laisse Abd-el-Kader s'organiser, se remonter, aller, venir, raser nos contrées. Il donne asile et protection à tous les maraudeurs, à tous les goums organisés qui pénètrent chez nous et y commettent des actions de tout genre. Abd-el-Kader est plus puissant que jamais. Dans la dernière course qu'il a faite, tout lui a réussi : il a rapporté un butin considérable, beaucoup de bestiaux,

[illegible]

Le collége électoral de Bruxelles, convoqué pour la nomination d'un membre de la chambre des représentants, en remplacement de M. Roger, a terminé hier ses opérations. Sur 1591 votants, M. Caus, président du tribunal de commerce, et candidat de l'opposition libérale, a obtenu 1 017 voix ; M. Van de Weyer, ministre de l'intérieur, porté par le parti catholique, n'a obtenu que 529 voix. Cette fâcheuse candidature contribuera certainement à rendre plus difficile la position du ministère, et détachera de M. Van de Weyer plusieurs de ses anciens amis politiques, contre lesquels il a si légèrement engagé un combat dont l'issue ne pouvait être douteuse.

ALLEMAGNE.

Les bruits de constitution en Prusse se confirment. On attribue cette résolution à l'entrée de M. de Kaunitz au ministère. M. de Kaunitz a été en effet, regardé toujours comme un homme très avancé.

Les délégués de la ville de Berlin ont résolu d'insister auprès du roi sur le principe de publicité des séances du conseil municipal. On sait qu'une demande spéciale a été faite à ce sujet au roi par la diète. La municipalité de Berlin se propose d'en faire une dans le même but.

Les recès de la diète sont en ce moment l'objet d'une discussion dans le conseil d'Etat. Ils seront publiés dans le courant du mois prochain.

Le successeur de M. de Kaunitz, au poste d'ambassadeur de Prusse à Vienne, n'est pas encore nommé.

ESPAGNE.

Rien n'est changé dans la situation politique de ce pays. Les cortès seront convoquées dans le mois de décembre. Le ministère compte avoir la majorité.

On s'occupe activement, à la direction des douanes, de la réduction du nouveau tarif. Ce travail comprendra, à ce qu'on assure, une forte diminution des droits.

LA PLATA.

Les dernières nouvelles de Buenos-Ayres et de Montevideo (16 août) confirment les mesures coërcitives prises contre Rosas. Les Montevidéens se préparaient, de concert avec les troupes débarquées par les amiraux français et anglais, à repousser l'armée d'Oribe qui s'était refusé à lever le siége de Montevideo.

Le blocus du littoral argentin est très rigoureux : le port montevidéen du Bucco, par lequel l'armée d'Oribe pourrait s'approvisionner, est toujours bien surveillé : un brick sarde, qui voulait toucher à ce port, a été repoussé.

L'acte de vigueur exécuté par les représentants de France et d'Angleterre, a causé la plus grande surprise à Buenos-Ayres, où l'on comptait sur la continuation du système de temporisation suivi depuis cinq ans. Rosas avait convoqué un conseil pour délibérer sur le parti à prendre, mais on ignorait encore à quelle décision ce conseil s'était arrêté.

Les résidents français et anglais à Buenos-Ayres ont adressé une pétition à M. le baron Deffaudis et à M. Gore-Ouseley pour les prier de [illegible]

---

le pays, celui-ci vint me montrer la lettre revêtue du sceau épiscopal, en me disant qu'il méprisait un pareil ordre, bien qu'il lui fût enjoint sous peine d'excommunication. J'ajouterai que ce n'était pas manque de bonne foi de la part de ce chef qui, dans une autre circonstance où il avait grand intérêt à affronter la colère du clergé, n'avait pas osé le faire ; mais ici il jugea que l'évêque avait méconnu sa mission, et qu'en pareil cas les foudres de l'épiscopat ne pouvaient l'atteindre.

II. — UN MARIAGE.

.... En arrivant chez Ato-Akilas, nous y trouvâmes tout le monde grandement occupé des apprêts d'une noce : le choum (chef remplissant les fonctions de maire), mariait sa fille au fils d'Ato-Ouelda Raphaël, choum de Béeza. A chaque instant, nous voyions circuler des serviteurs pliant sous le poids d'énormes jarres d'hydromel et de bierre ; puis, de tous côtés, c'étaient des vassaux qui venaient apporter leurs présents à la fiancée et contribuer à l'éclat de la fête, tel par une vache, tel autre par du miel, un troisième par du grain, etc. Déjà les hangars étaient élevés, les tables dressées, et la foule des convives accourus de tous les villages à la ronde, se préparaient par des danses, qui devaient durer une grande partie de la nuit, au festin du lendemain. En conséquence de ces grands préparatifs, notre hôte s'excusa de ne pouvoir nous offrir un logement dans sa maison, et nous pria d'en accepter un chez son *belatinqueta* ou majordome, dont l'habitation, assez voisine, était située sur une colline escarpée, qui en faisait une véritable forteresse. Le son des cornemuses et des clarinettes, qui arrivait jusqu'à nous, ne nous donna aucune tentation de nous mêler aux danses des Abyssins ; harassés comme nous l'étions des fatigues de la journée, nous n'étions possédés que d'un seul désir, celui d'aller nous coucher.

Le lendemain matin, nous allâmes rendre une visite à Ato-Akilas. Il nous retint à déjeûner et fit apporter plusieurs jarres de bierre pour nos gens, qui étaient libres, en outre, de se mêler au festin général commencé dès la pointe du jour, au bruit des violons, trompettes et chants de baladins. Depuis lors ce festin était en permanence et ouvert à tout venant : on y voyait affluer tous les pauvres de la province. Bientôt la foule des convives devint si grande que les tables n'y purent plus suffire, et qu'on fut obligé de les faire manger par fournées : ceux qui étaient rassasiés se levaient pour faire place à de nouveaux affamés, et allaient s'accroupir le long de la muraille, où on leur servait à boire. Là, je remarquai qu'ils ne cédaient jamais leur place et s'y tenaient au contraire comme cloués. J'étais d'abord fort intrigué de savoir comment des individus qui absorbaient la bierre et l'hydromel avec cette effrayante rapidité ne finissaient pas par s'emplir jusqu'aux bords ou tout au moins n'étaient pas forcés de s'absenter de temps à autre. Je m'aperçus bientôt que chaque convive, s'abritant de sa toge, pratiquait adroitement un trou dans le sol, et le tonneau des Danaïdes me fut expliqué. Quand la foule fut devenue trop compacte, de manière à empêcher la circulation des femmes de service, il fallut l'intervention d'un huissier, précédé d'un bâtonnier, lequel ouvrait le passage à coups de bâton, en ayant soin toutefois de faire une distinction entre les épaules nobles et celles qui ne l'étaient point.

Sur le soir, le fiancé fut introduit, entouré d'un grand nombre de cavaliers et de serviteurs armés de pied en cap.

Dans la salle, ou *aderache*, on le fit asseoir sur un alga, et on lui servit à boire et à manger ; puis son garçon d'honneur alla prendre la future chez sa mère, et la conduisit au bas de la colline, dans une plaine où les cavaliers pouvaient déployer leur adresse. La laissant à la garde de ses serviteurs, il revint chercher le fiancé avec qui toute l'assemblée se leva et se porta au-devant de la jeune fille : celle-ci était assise et regardait les jeux. Les cavaliers arrivèrent au galop devant elle et commencèrent aussitôt quelques passes d'une grâce toute particulière, que les Arabes connaissent sous le nom de *djerid*, et qui consiste à se jeter une baguette en se poursuivant : un cavalier adroit doit parer avec son bouclier et ne jamais laisser atteindre ni lui ni son cheval. Les danses vinrent ensuite ; après une demi heure de ces exercices, la fiancée fut reconduite auprès de sa mère, et nous rentrâmes avec le futur dans la salle du festin. Le voyant s'asseoir, je crus que les cérémonies étaient finies pour ce jour-là, et j'allais me retirer, quand une rumeur attira mon attention ; je vis les groupes s'ouvrir et donner passage à un homme portant une femme sur son dos ; je trouvai ce nouveau divertissement assez singulier ; mais quel ne fut pas mon étonnement de reconnaître dans la femme, la fiancée, ainsi à cheval sur le dos d'un valet ! C'était sans doute l'usage, car tout le monde garda la plus imperturbable gravité. Le futur se leva de son alga pour recevoir sa femme, qui fut déposée devant lui, puis il croisa son petit doigt avec le sien, et tous deux, devant l'assemblée silencieuse, se firent serment mutuel de fidélité. Ils s'assirent ensuite à côté l'un de l'autre, sur un cuir étendu, et au bout de quelques instants, la jeune fille s'en alla comme elle était venue, sur le même dos qui l'avait apportée.

Ne voulant perdre aucun de ces étranges spectacles, je m'informai si tout était terminé là ; on me répondit que oui, pour la journée ; que le mariage aurait lieu le lendemain, mais qu'on n'allait pas moins continuer de se réjouir ; et, en effet, le charivari recommença de plus belle. A voir les forces nouvelles que tout le monde puisait sans cesse dans de copieuses libations, je jugeai qu'il y en avait pour toute la nuit, et me retirai au plus vite, bénissant en mon âme la précaution qu'avait eue notre hôte de nous loger loin de chez lui.

Le lendemain je fus exact à me trouver de bon matin dans la salle de réception. Les témoins, à jeun, y étaient déjà rassemblés ; bientôt entrèrent les grands parents accompagnant les conjoints. Le père de la fiancée tenait en une main une bougie allumée, dans l'autre une bouteille pleine d'hydromel. Les proches et les principaux domestiques étaient munis d'une [illegible]. Alors, au milieu du silence général, il s'adressa au fiancé et lui demanda solennellement s'il promettait d'être fidèle à la femme qu'il prenait pour épouse, s'il jurait de ne pas la battre et de ne pas dissiper sa dot. A quoi le fiancé répondit : « Je le jure. » Puis le père continuant : « Si tu ne tiens pas ta parole, que ta famille et ta postérité s'éteignent comme cette lumière. » Il souffla sa bougie, et tous les siens l'imitèrent. « Que la fortune se disperse comme cette liqueur ; » et tous d'accord répandirent à terre leurs fioles d'hydromel.

Il prit ensuite une toile et la donna à un témoin qui se rendit garant du serment du jeune homme ; une toile fut également donnée au témoin qui s'était porté caution de la jeune fille. Cette cérémonie achevée, les parents et amis offrirent chacun leur présent pour former la dot de la mariée ; son père fournit une certaine quantité de vaches et de fusils dont pareil nombre devait être donné par le marié.

Suivant la coutume, les conjoints devaient se rendre au domicile du père de l'époux, où une habitation leur avait été préparée. Chacun se disposait à les accompagner, et comme Béeza se trouvait sur notre route, nous nous mêlâmes à l'escorte. C'était une véritable émigration ; plus de deux mille personnes marchaient ensemble, en grande partie attirées par les fêtes qui devaient recommencer sur de nouveaux frais à la maison d'Ato Ouelda Raphaël. Il faisait une chaleur étouffante, et cette affluence était peu propre à la rendre supportable ; mais ce qui servait à la combattre d'une manière efficace, c'était la multitude de pots de bierre et d'hydromel dont nous étions suivis, et qui, à chaque temps de halte, essuyaient de copieuses accolades ; sans cette sage précaution de nos hôtes, c'eût été à périr de soif.

Durant cette marche, le rôle du garçon d'honneur brillait de tous ses avantages : assis à mule, avec des étriers où le gros orteil seul pouvait entrer, il avait la mariée sur les genoux, et supportait stoïquement tout le poids de son honneur. Comme il ne pouvait ni se reposer, ni se rafraîchir, le pauvre diable me sembla avoir la mariée surajoutée au supplice de Tantale.

Arrivés à Béeza, les nouveaux mariés devaient se renfermer dans un tête à tête qui dure plus ou moins, suivant le rang, et qui varie de quinze jours à trois mois. Pendant ce temps, les parents et quelques amis favorisés ont seuls le droit d'entrer dans la chambre nuptiale. Au dehors les danses et les festins continuent, et le public d'Abyssinie est si enclin à ce genre de réjouissances, qu'il faut littéralement le mettre à la porte pour s'en débarrasser.

Le mariage que nous venons de décrire n'est que temporel et admet le divorce ; au bout d'un certain temps, si les époux n'ont reconnu entre eux aucun genre d'incompatibilités, ils songent à s'unir de liens indissolubles, et c'est l'Eglise qui les noue par la communion.

Cette époque est variable ; elle arrive ordinairement après que la mariée est sortie de la fumée. Ceci a trait à une pratique singulière des femmes d'Abyssinie. Après ce premier temps d'intimité conjugale dont nous avons parlé, l'épouse retourne dans la maison de son père, et reste trois mois sans avoir de communication avec son mari. Durant tout ce temps, elle se tient dans un appartement écarté, recouverte d'une étoffe de laine, à laquelle une seule ouverture est pratiquée pour la tête ; dessous cette couverture sont allumées un grand nombre de branches vertes d'un bois odorant. La fumée attaque l'épiderme et le détruit, et, les trois mois expirés, la jeune femme sort avec une peau neuve, plus blanche et plus douce que la première.

Cette opération épuise beaucoup, et la mère ainsi que les sœurs d'une femme mise dans la fumée, n'ont d'autre occupation que de lui préparer des petites boulettes, des mets les plus succulents, qu'elles lui fourrent dans la bouche, absolument comme on fait en Gascogne pour engraisser les volailles. L'opération de la fumée est l'héroïsme de la coquetterie féminine ; il n'y a pas de petite maîtresse en Europe qui se résignerait à rester trois mois sans bouger, pour avoir la peau un peu plus blanche.

(La suite à demain.)

[illegible] Auckland, capitale de l'île, les colons européens ont été chassés ou massacrés. La ville d'Auckland elle-même, qui renferme environ 4 000 habitants, et où affluent de toutes parts les réfugiés des autres établissements, s'attend à être attaquée d'un moment à l'autre. Toutes les familles qui pouvaient disposer de quelques ressources ont pris passage sur des navires anglais ou américains pour quitter définitivement la colonie.

Médaille à offrir à Eugène Sue,

DÉFENSEUR DES CLASSES SACRIFIÉES ET PROMOTEUR DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL.

Cinquième liste.

Souscription de Paris : Carpentier, 1 fr. Laporte, 1 fr. Herchell, 50 c. Brossette, 1 fr. Dubois, 1 fr. André Petrus 50 c. André Alexandre, 50 c. Baute, 50 c. Chabanne, 50 c. Un anonyme, 50 c. Un anonyme, 50 c. Coquin, 25 c. Loubax Henry, 50 c. Gallet, 1 fr. Sibilat, 25 c. Godfroy, 15 c. Borin Henriette, 15 c. C., 50 c. Mme C., 50 c. Veuve Boursicotte, 50 c. Richer, 15 c. C. Rouget, 25 c. Gandilhon, 25 c. Masson, 50 c. B. Latourrelle, 25 c. Moissenet, 15 c. Moulin, 25 c. Rouvel, 50 c. Aimé Baune, 50 c. Mlle Héloïse Baune, 50 c. Mlle Henriette Baune, 50 c. Mlle Edith Baune, 50 c. Mme Frasie Baune, 50 c. W. G., 50 c. Un anonyme, 50 c.

Souscription de Strasbourg : Ch. Albert, 1 fr. J. F. Pasquay, 1 fr. 25 c. N. S., 1 fr. Morel, 1 fr. Fachard, 50 c. J. Emmery, 50 c. A. Schneider, 50 c. J. Erckmann, 2 fr. Aug. Mundel, 1 fr. W. Goudechoux, 50 c. Wilkens de Trèves, 1 fr. Mlle H. Rousselot, 1 fr. Ernest Lauth, 1 fr. Un homme marié, 25 c. L. Pasquay, 1 fr. Alb. Pick, 50 c. Merlin, 50 c. Schweighäuser, 1 fr. Nicolas, 50 c. Heyderreich, 50 c. Silberling, 50 c. Mme Silberling, 1 fr. Elise Silberling, 1 fr. Cap. D'Herbel, 50 c. Hecht, 50 c. Paul P., 50 c.

Souscription de Nantes : P. Leray, chevalier de la Légion-d'Honneur, ancien chirurgien de la marine, 50 c. Rietrard, D. M. P., 50 c. Gentil, 50 c. S. de Picolesco, 50 c. Un anonyme, 50 c. Un anonyme, 50 c. Charles Leray, 50 c. Averin, 50 c. Un anonyme, 50 c. Un anonyme, 50 c. Heurlant, harnacheur, 50 c. Elisa F. Heurlant et Adèle leur fille, 50 c. Barbazon, ouvrier, 25 c. Labussier, ouvrier, 25 c. Ach. Tiget, lithographe, 50 c. Anatole A., coloriste, 25 c. Marie D., polisseuse d'or, 25 c. S. Lang, ouvrier lithographe, 50 c. Constant Leray fils aîné, 50 c. Mme Robert, 50 c. Montouchet, ouvrier horloger, 50 c. Un anonyme, 50 c. G. D., 50 c. J. Duchesne, 50 c. 24 partisans de l'organisation du travail, 12 fr.

Une dame de Wesselone, 50 c. — Quelques habitants du canton de La Chartre (Sarthe), 5 fr. — Bouvyer, à La Jannière, 50 c.

Les compositeurs de la *Démocratie pacifique*, 2 fr. 50 c.

Total	69 fr.	60 c.
Montant des listes précédentes :	467	65
Total général	537	25

Ceux de nos Souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 31 octobre, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du Journal.

Toute demande *directe* d'abonnement ou de renouvellement doit être adressée *franco* au gérant, et être accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu ; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.

On s'abonne, à Paris, rue de Seine, 10, chez tous les libraires, chez les directeurs des postes et des messageries, et chez les correspondants du Comptoir central de la librairie, qui, tous, reçoivent les abonnements sans augmentation de prix.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Il y a eu hier au soir spectacle au palais de Saint-Cloud. Les artistes du Théâtre-Italien ont joué le *Barbier de Séville*. LL. MM. et LL. AA. RR. ont témoigné à plusieurs reprises leur vive approbation. — L'escadre aux ordres de M. Parseval-Deschênes, renforcée de la frégate à vapeur *l'Asmodée*, est partie d'Alger le 10 octobre. Les sept vaisseaux et les deux frégates se dirigent vers l'Ouest. L'escadre fait route pour Oran, d'où l'on croit qu'elle ira faire une démonstration sur les côtes du Maroc. — Le bâtiment à vapeur *le Narval* est rentré jeudi à Toulon, venant de Livourne, où il a débarqué M. le comte de Flahaut et sa famille. — La corvette à vapeur *le Gassendi*, est partie de Toulon jeudi, pour Taïti (Océanie). — *Le Gomer* et *le Panama* attendent dans nos ports du Midi, l'arrivée des troupes pour les transporter en Afrique. *Le Montezuma* est parti le 15 de Toulon avec les bataillons de guerre du 43e de ligne.

— La succession Aguado fera vendre à Paris, le 23 décembre, en deux lots, ses mines des Asturies, en Espagne, sur la mise à prix de 1 000 000. — Le *Courrier de Saint-Étienne* annonce que M. Lanyer, député, vient de porter plainte en diffamation contre le *Mercure ségusien*. — La veuve de Lucien Bonaparte, voyageant sous le nom de comtesse de Verneuil, est arrivée à Vienne (Isère) le 9 octobre courant, dans la matinée. La princesse a quitté Vienne le lendemain matin. — M. Odilon-Barrot est arrivé le 12 à Bastia. — M. le marquis de Castellane, maréchal-de-camp honoraire, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, président de la Société archéologique de Toulouse, est mort dans cette ville, le 17 de ce mois, à l'âge de 84 ans.

— Lord Palmerston est attendu pour le 26 de ce mois à Paris, où lord Brougham, qui va passer quelque temps à sa propriété d'Hyères, se trouvera aussi vers la même époque. — M. de Lastic, aide-de-camp du contre-amiral Lainé, et M. Bourboulon, consul de France à Buenos-Ayres, venant de la Plata et débarqués avant-hier au Havre, sont arrivés aujourd'hui à Paris. — M. l'abbé Combalot vient d'arriver dans la ville de Tarbes ; il doit commencer ses prédications dans l'église de la Sède. — L'administration des théâtres de Lyon vient de traiter avec M. Duprez pour trois représentations.

[illegible] Ce voisin était un boulanger, qui accourut dans l'uniforme de son état, c'est-à-dire vêtu d'un tablier, afin de mettre fin à un combat qui menaçait de devenir sanglant; mais mal lui en prit; car, rentré chez lui, il s'aperçut qu'une quarantaine de sangsues avaient élu domicile sur sa peau; les malheureuses bêtes égarées dans la bataille avaient cherché un refuge sous le vêtement nécessaire du boulanger. *L'Echo de la frontière* qui raconte ce fait, ne prend pas la peine de dire où il s'est passé, ce qui nous le rend très suspect.

CHRONOLOGIE COMPARÉE DU COMPAGNONNAGE. — Le compagnonnage des tailleurs de pierres est le plus ancien : il date de 585 ans avant Jésus-Christ ; celui des charpentiers de 560 ans après Jésus-Christ ; les menuisiers se sont réunis en corporation 571 ans après Jésus-Christ ; les tanneurs 1330 ans après Jésus-Christ, les plâtriers, 1797, et enfin les boulangers se sont organisés en compagnonnage en 1817. Vingt-sept corps de métiers sont maintenant organisés et ces associations comptent 3 340 904 ouvriers.

UN ARTISTE FRANÇAIS AU CHILI. — Il y a quatre ans environ, un peintre français, M. Monvoisin, célèbre à juste titre, quittait Paris pour se rendre dans la capitale du Chili où il devait fonder une école des beaux arts. Aujourd'hui, grâce à la protection spéciale du général Bulorès, président de la République, M. de Monvoisin a prospéré, et l'école de Montiago a déjà acquis de la célébrité. Le gouvernement chilien vient de décider qu'il enverrait tous les ans, à ses frais, celui des élèves de cette école qui aurait montré les plus grandes dispositions, en France et en Italie, pour y perfectionner ses études pendant quatre ans.

ÉRUPTION VOLCANIQUE. — On écrit de l'Islande que l'Hécla, qui depuis huit ans n'avait été le théâtre d'aucune éruption, se montra menaçant du 1er au 2 septembre ; il s'est fait entendre un bruit souterrain qui a effrayé les habitants du voisinage. Ce bruit a duré jusqu'au 2 septembre à midi. La montagne s'ouvrit en plusieurs endroits et donna passage à des torrents embrasés. La lave s'étendit dans les terrains non cultivés. L'eau des rivières du voisinage était brûlante.

SERVICE RELIGIEUX. — On écrit de Strasbourg, à l'*Impartial du Rhin* : « Les Polonais résidant à Strasbourg feront célébrer mardi prochain, à la cathédrale, un service funèbre à la mémoire des quarante religieuses qui ont succombé aux affreuses tortures que leur a fait souffrir le gouvernement russe pour leur faire abjurer leur religion. Tous les habitants de Strasbourg sont invités à prendre part à cette solennité religieuse, afin d'implorer la miséricorde de Dieu en faveur des victimes de la férocité moscovite. »

FIN DE LA GRÈVE DES JARDINIERS. — On lit dans le *Précurseur de l'Ouest* : « A Angers les ouvriers jardiniers ont tous repris leur travail. Si nous sommes bien informés, les maîtres ont consenti à augmenter le prix de la journée de 25 c. pendant l'hiver, ce qui la porte de 1 fr. 25 c. à 1 fr. 50 c. Nous espérons que cet empressement à rentrer dans les ateliers va désarmer toutes les rigueurs et faire rendre à la liberté les ouvriers arrêtés, lesquels sont aujourd'hui au nombre de 7. »

L'HORREUR DE LA MISÈRE. — Le *Journal de Rouen* annonce ainsi la mort d'un malheureux marinier qui, menacé d'une prochaine misère par le dérangement apporté dans son industrie, par suite des inventions nouvelles, s'est pendu dans son propre bateau, amarré à l'île Lacroix. — Voici ce que ce marinier écrivait à l'un de ses amis avant d'accomplir son fatal projet : « . . . . . Je vous demande maintenant que vous fassiez quelque chose pour moi : c'est de tâcher d'obtenir par quelques connaissances que l'on me conduise où l'on a conduit ce pauvre Mansion. La mort est préférable aux affronts auxquels journellement je suis en butte. Il ne faut pas être lâche pour se donner la mort ; il faut, au contraire, avoir du caractère et en avoir beaucoup. » — Mansion, dont il est parlé ici, était un marinier que la ruine de son exploitation avait aussi entraîné, il y a un an et demi, à la fatale résolution de se donner la mort, et qui se pendit dans l'île Lacroix. — Avant-hier matin, les employés du malheureux qui a si fâcheusement suivi l'exemple du pauvre Mansion, ont trouvé leur maître sans mouvement dans sa chambre, et pendu avec un foulard. Il paraît qu'une première fois il s'était attaché peu solidement, et qu'il tomba dans une trappe qu'il avait ouverte sous ses pieds ; il se fit ainsi une forte blessure à la tête, mais il eut encore la force de remonter, et, quoique perdant beaucoup de sang, de mettre à fin sa triste résolution. — Par suite du déplorable préjugé, tant de fois combattu par la presse, les premières personnes qui ont aperçu le marinier suspendu dans sa chambre, au lieu de lui porter des secours, ont été chercher le commissaire de police. D'après l'avis des médecins, ce retard a seul empêché qu'il pût être rappelé à la vie.

BIENFAISANCE ANONYME. — L'homme au petit manteau bleu paraîtrait avoir trouvé un rival ou plutôt un émule, avec cette différence toutefois que ce nouvel apôtre de l'humanité s'efforce de garder le plus strict incognito, et qu'il affecte le ton, les allures et le langage d'un homme du peuple. Il y a huit jours environ, dit la *Presse*, un homme vêtu d'une blouse entre à deux heures moins quelques minutes chez un de ces traiteurs du faubourg Saint-Antoine, où des centaines d'ouvriers viennent à heure fixe prendre ce qu'ils appellent leur ordinaire. On lui sert une soupe qu'il avale en affamé, un morceau de bœuf qu'il dévore, et un verre de vin qu'il vide d'un seul trait. Cela fait, il s'approche du comptoir, et demande à l'hôtesse ce qu'il lui doit. — Un ordinaire de sept sous, répond celle-ci; plus trois sous de vin et deux sous de pain, puisque vous n'avez pas apporté votre miche ; en tout douze sous. — Bien. Et, maintenant, à combien d'ouvriers donnez-vous à dîner ? — Dam ! vous voyez ; il y a seize tables ; dans cinq minutes elles seront toutes garnies, à quatre places par table, ça fait soixante-quatre. — A douze sous, reprend l'inconnu, cela fait 38 francs 40 centimes ; en y ajoutant ma consommation, c'est un total de 39 francs ; en voici 40, vous direz à tous ces braves gens que leur dîner est payé pour aujourd'hui. A ces mots, il jette huit pièces de 5 francs sur le comptoir et disparaît. Le lendemain, au point du jour, un homme entra dans une des nombreuses chambrées d'ouvriers de la rue de l'Hôtel-de-Ville, habitée d'ordinaire par des menuisiers. — Eh ! coteries, s'écrie-t-il, qui est-ce d'entre vous qui n'a pas d'ouvrage ? Dix voix répondirent en même temps à cet appel. — Eh bien ! haut des jambes ! Je vais vous faire embaucher pour l'hiver entier ; mais dépêchons, car je suis pressé. Croyant avoir affaire à un camarade, les dix hommes suivent ce personnage qui les conduit chez un entrepreneur de menuiserie rue du Cherche-Midi. — Voici dix braves

HISTOIRE NATURELLE.

L'invention du daguerréotype, si elle avait été connue de l'antiquité et qu'elle eût été appliquée à la reproduction de tous les êtres vivants dont se composait la nature animée à diverses époques de l'histoire, nous permettrait d'apprécier exactement les changements survenus dans les races végétales et animales par la prolongation de leur contact avec la race humaine. Si seulement l'imprimerie avait existé chez les anciens, et que les naturalistes d'autrefois nous eussent transmis par elle des documents précis sur la statistique des êtres contemporains de leur existence, nous verrions à quel point toutes choses ont changé dans le cours des siècles à la surface de notre planète. Adam, dit la Genèse, passa en revue tous les animaux et leur imposa des noms; s'il eût été présent à l'entrée dans l'arche, très probablement il n'aurait déjà plus trouvé son compte. Le déficit serait encore plus grand si notre premier père revenait au monde pour passer encore une fois de nos jours la même revue. Par compensation, il verrait défiler devant lui des êtres dont il n'avait point d'idée, des races ajoutées par l'homme à la création, et le nombre des espèces et variétés serait surtout sensible dans sa propre postérité.

Il est peu probable, en effet, qu'il lui ait été donné de prévoir l'apparition sur la terre de ses descendants noirs, rouges, cuivrés et de leurs innombrables métis. Sans pousser plus loin cette hypothèse, elle nous suffit pour constater un fait : c'est que l'histoire naturelle d'une époque n'est pas celle d'une autre; c'est que le portrait de la nature vivante au moment actuel, saisi dans son ensemble et ses détails au daguerréotype, ne serait plus ressemblant avant mille ans d'ici. Qu'on fasse avec le plus de conscience possible, en convoquant tous les lettrés et tous les savants de la terre, une encyclopédie complète du savoir humain ; avant le temps nécessaire pour l'imprimer, elle aura cessé d'être complète.

Notre époque a plus que toute autre les éléments d'une excellente encyclopédie d'histoire naturelle. D'abord, et c'est un pas immense franchi par le genre humain, les vrais savants ne sont plus d'aucun peuple en particulier ; tous se font gloire d'appartenir au genre humain ; tous sont au dessus des préjugés de pays et de nation. Ainsi rien ne se fait d'important dont l'univers ne soit appelé à profiter. L'Inde va posséder un chemin de fer de Bombay à Calcutta, qui tôt ou tard pénètrera dans l'Annam et la Chine ; le grand obstacle à cette entreprise, ce sont les insectes qui détruisent très rapidement les bois enfouis dans le sol ; la question est à l'étude ; on verra quelque jour un savant naturaliste de Paris, de Londres, de Vienne, de Stockholm ou de Florence, adresser à l'Académie de Calcutta un procédé pour parer à cet inconvénient. Ainsi s'accomplit sur la terre, dans notre siècle, qui mérite pourtant bien un peu le reproche d'égoïsme, la grande loi de la réversibilité. Remarquons en passant que cette loi s'est manifestée de tout temps, mais dans la sphère *du mal* ; les Grecs, disait Homère, souffrent de toutes les sottises des rois; trois mille ans plus tard, La Fontaine faisait dire à ses grenouilles :

> On sait que de tout temps,
> Les petits ont pâti des sottises des grands.

Aujourd'hui la science tend à manifester la loi de la réversibilité dans la sphère *du bien*. On peut même dire qu'elle marche dans cette voie beaucoup plus vite qu'on n'aurait pu s'y attendre, et que ses bienfaits pénètrent avec une rapidité qui tient du prodige jusque chez les plus déshérités des enfants d'Adam. Par exemple, un chef huron, avec le prix des fourrures provenant de sa chasse d'une seule année, vient trouver, à deux journées de marche des grands lacs, un bateau à vapeur où il prend place à table d'hôte avec la meilleure société, pour descendre le Meschacébé. Parvenu à la Nouvelle-Orléans, il lui reste assez d'argent pour traverser l'Atlantique en pyroscaphe, et faire son tour d'Europe par les chemins de fer.

L'homme en est donc à refaire, selon la portée de ses facultés, la surface de sa planète ; il arrange son domaine ; il façonne les êtres voués à son service ; il prend enfin au sérieux sa tâche si longtemps incomprise, de mettre la dernière main à la création.

Le lecteur cherche sans doute à propos de quoi nous lui rappelons toutes ces choses, et quel est le sujet d'histoire naturelle où doit l'introduire ce préambule. Nous avons pris la plume avec le dessein bien arrêté de lui parler d'entomologie, puis nous avons été conduit à constater d'abord l'état actuel de l'histoire naturelle, et les services que rendent au genre humain les sciences en général, et l'entomologie en particulier, parce qu'au premier coup d'œil, bien des gens se demandent à quoi sert l'entomologie, et quel genre de services la société peut attendre d'un entomologiste ? Un jour que nous aurons le temps, nous vous entretiendrons spécialement des entomologistes. Citons-en seulement deux de notre connaissance, l'un vivant, l'autre mort. Le premier, le plus savant des deux (il n'est pas de l'Institut), vit dans une mansarde de la rue Gracieuse, complètement étranger aux affaires de ce monde. En 1830 étant resté trois mois sans sortir de chez lui et sans ouvrir un journal, tout occupé qu'il était d'étudier les transformations d'une tribu d'insectes microscopiques récemment découvertes par lui, il témoigna un beau jour sa surprise de voir une nouvelle figure sur les pièces de monnaie ; c'était la première nouvelle qui lui arrivait d'un changement de dynastie. L'autre, celui qui est mort, avait quelque chose comme une trentaine de millions de ses semblables à gouverner, et il passait sa vie à faire des expériences, très curieuses du reste, sur les organes reproducteurs des insectes hyménoptères (il en a fait un livre) : c'était le dernier empereur d'Autriche.

Revenons à l'entomologie. Au point de vue philosophique, elle nous conduit dans le domaine de l'infiniment petit ; elle parle de l'infini par les *transformations* qui sont autant de cosmogonies abrégées ; elle montre la puissance de la *forme*, et mène le savant jusqu'aux limites extrêmes où finit l'empire des lois physiques de la matière et où commence le mystérieux domaine de la vie.

Au point de vue industriel, les ressources de l'entomologie sont restées jusqu'à présent comme une réserve précieuse, dont nous commençons seulement à prendre possession. Otez le miel et la cire, la cochenille et la soie, l'industrie humaine ne s'occupe des races d'insectes que pour les détruire. La manière même dont nous traitons les trois races d'insectes utilisés, porte le cachet d'une honteuse barbarie. Pourtant, bien

des [illegible], nous avons, sans rire, allumé des feux crépusculaires pour brûler les phalènes et la pyrale de la vigne, après avoir eu l'attention réellement délicate, de laisser ces lépidoptères s'accoupler, sans déranger leurs amours, déposer leurs œufs, et assurer avant de mourir la perpétuité de leur race. Il a fallu que le mal devînt intolérable, que la pyrale détruisît en une seule année pour cent millions de raisin, avant qu'on songeât à s'en prendre, non au papillon qui souffre quand on le brûle ou qu'on l'écrase, mais aux larves en léthargie, privées évidemment de la faculté de souffrir. Car, c'est encore une de ces vérités philosophiques démontrées par l'histoire naturelle, Dieu n'a point imposé à l'homme la nécessité de la cruauté pour l'extinction des races d'insectes nuisibles; il peut toujours s'en prendre aux germes, œufs, larves et momies, dépourvues d'organes pour la douleur.

Mais, si l'on prenait la peine d'y regarder d'assez près, on verrait combien pouvent être utiles tant d'insectes que nous traitons de nuisibles; citons un exemple entre mille. La nature a donné aux pins et au plus grand nombre des arbres de la famille des conifères un tronc élancé droit vers le ciel, sans courbure ni déviation. Pourtant, il est bien souvent utile au charron des pays où la nature n'a placé que des arbres de cette famille, de rencontrer une pièce de bois courbe; en Provence, par exemple, c'est avec un tronc de pin courbe fendu dans sa longueur que se fabrique le *fourca*, charrue d'origine romaine, tellement simple, qu'elle doit différer bien peu de la première charrue inventée par Adam au sortir du paradis terrestre.

Or, d'où proviennent ces troncs de pins courbes en dépit de leur nature essentiellement droite et verticale? D'un insecte, la *tordeuse* du pin. L'œuf de cette larve est déposé à la base du bourgeon terminal du pin; ce bourgeon meurt nécessairement de sa blessure. Le plus fort des bourgeons du verticille placé au dessous, prend sa place pour continuer le tronc; mais, destiné par la nature à former une branche horizontale, il ne reprend la ligne droite qu'après avoir décrit une portion de cercle qui devient quelquefois un anneau de spirale avant de rentrer dans la verticale.

Étudiez les mœurs des insectes en vue d'en tirer parti; les uns, comme la tordeuse du pin, façonneront les matériaux pour vos industries; les autres vous fourniront des médicaments utiles, des teintures précieuses, des aliments pour les animaux délicats que vous ne savez comment nourrir. Que de fois nous avons vu de jeunes faisans périr faute d'une ration suffisante de larves de fourmis, aliment faute duquel, sous notre climat, il est difficile à ces oiseaux de s'emplumer! Et ceux qui se lamentaient sur ces désastres et renonçaient à élever des faisans, n'avaient pas l'idée d'essayer, avant d'entreprendre *l'élève des faisans*, de se munir de fourmilières pour la provision de leurs élèves. Rien n'est pourtant plus aisé que d'établir des colonies de grosses fourmis noires, qu'on détruit quand on n'en a plus besoin.

On sent que les limites imposées à un article de journal nous empêchent de donner ici un cours d'éducation des insectes utiles. Ce cours, que nous aurions tant de plaisir à donner, qui procurerait à nos auditeurs tant d'agrément, qui leur ouvrirait de si abondantes sources de profits, il y a cent à parier contre un que, si nous nous avisions de le proposer, il n'aurait pas d'auditeurs. Un jour viendra pourtant, où l'homme comprendra l'importance relative de toutes ces formes de la vie, semées à profusion pour lui, autour de lui, par la libérale nature; alors seulement il sera temps pour les entomologistes de dire: nous savons tout cela depuis long-temps; nous voulions vous le dire, pour votre profit: vous n'avez pas voulu seulement nous écouter. Nos voix modestes étaient couvertes par les cris des vendeurs d'actions, par les rugissements de l'agiotage.

A. YSABEAU.

[illegible] vant notre armée à travers les vastes états du Maroc.

« Notre diplomatie s'évertuera à décider l'empereur à nous seconder sérieusement dans cette poursuite. L'empereur alléguera son impuissance, et s'abritera derrière l'Angleterre. Mais, du moins, durant ces deux ou trois mois, le ministère espère que des victoires de nos soldats feront oublier ses fautes de l'année dernière; comme si la guerre elle-même et le sang qui sera répandu ne devaient pas, au contraire, rendre plus présent le souvenir des désastreuses faiblesses qui auront rendu nécessaires une nouvelle guerre et de nouveaux efforts. »

PETITE CORRESPONDANCE.

A Reims. — Oui, nous avons pressé la main d'un ami. — Vous ne pourrez recevoir que dans quelques jours. — Compliments majeurs et mineurs.

M. G. à Laon. — Reçu. On suivra vos instructions pour le choix des numéros.

M. D. L. à Châtelus. — Ami, c'est le temps qui manque.... — Oui, remis les 205. 75 et retiré reçu. — Fait parvenir la lettre à B. — Dès que A. B. sera de retour, on trouvera dix minutes pour vous écrire.

HALLE DE PARIS.

20 oct.						21 oct.					
Arrivages	3418 q.	77 k.				Arrivages	4464 q.	10 k.			
Ventes	2332	15				Ventes	3035	19			
Restant	27580	92				Restant	29019	18			
Cours moyen			42,00			Cours moyen			42,51		
Cours-taxe			41,60			Cours-taxe			41,83		
Cote administrative.						Cote administrative.					
Gruaux	14 q.	42 k.	55,40	à	56,05	Gruaux	40 q.	51 k.	51,00	à	56,00
1re	331	27	42 00	à	45 65	1re	359	53	42,00	à	45,85
2e	218	28	40.10	à	41.50	2e	222	94	39,50	à	41,80
3e	45	70	00.00	à	34,40	3e	15	70	00,00	à	38,08
4e	3	14	00,00	à	25.45	4e	104	»»	23,53	à	25,50
A liv.	1805	50	39 50	à	43,93	A liv.	1904	40	30,55	à	44,60

Marchés.

Marché Saint-Antoine, 21 oct. — Foin, 1re 00 à 60; 2e 56 à 58; 3e 50 à 52. — Sainfoin, 1re 00 à 00; 2e 00 à 00; 3e 00 à 00. — Luzerne 1re 00 à 00; 2e 54 à 56; 3e 40 à 41. — Paille de blé 1re 32 à 31; 2e 00 à 00; 3e 00 à 22. — Paille de seigle 1re 00 à 40; 2e 00 à 00; 3e 00 à 00. — Paille d'avoine, 1re 50 à 52; 2e 00 à 45; 3e 00. — Trèfle 1re 00 à 00; 2e 00 à 00. — Regain 1re 00 à 50; 2e 00 à 42.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 21 oct. — Foin 1re 54 à 55; 2e 51 à 52; 3e 47 à 48. — Luzerne, 1re 00 à 00; 2e 46 à 58. — Paille de blé 1re 31 à 32; 2e 29 à 30; 3e 00 à 27.

Marché aux bestiaux. Maison-Blanche, 21 octobre. — Porcs gras amenés 203, vendus 121 à 1,04-1,02-1,00 — Porcs maigres amenés 5.

Marché de la Vallée du 20 octobre. — Alouettes (la pièce) 0,05 à 0,15. — Agneaux (la pièce) 0,00 à 00. — Bécasses 2,00 à 4,75. — Bécassines 1,00 à 0,00. — Cailles, 1,00 à 2,00. — Canards barbotteurs, 1,00 à 1,50. — Canetons de Rouen, 2,00 à 2,50. — Canards sauvages, 0,00 à 0,00. — Chapons gras, 2,25 à 5,00. — Chevreaux ou cabris 25,00 à 45,00. — Chevreuils 00,00. — Cochons de lait, 0,00 à 0,00. — Dindes gras, 5,00 à 7,00; comm., 2,50 à 4,25. — Faisans, 2,75 à 7,00. — Lapins ou lapereaux 1,00 à 3,25. — Lièvres ou Levreaux, 3,00 à 5,00. — Moutons pré-salé 00 à 00. — Oies comm. 2,50 à 5,00; grasses, 0,00 à 5,50. — Perdrix grises, 1,10 à 1,75. — Perdrix rouges, 2,00 à 0,00. — Pigeons bizets 0,15 à 0,40; — de de volière 0,45 à 0,80. — Pilets, 1,00 à 1,50. — Poules ordinaires 1,25 à 1,75. — Poulets gras 2,00 à 3,00; de comm. 1,10 à 1,50. — Râles de genêts, 0,00. — Sarcelles, 1,25 à 1,50. Vanneaux, 0,00 à 0,50.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, 20 oct. — Blé 1re 22,66; 2e 22,00; 3e 20,00. — Seigle 1re 12,66; 2e 10,66. — Orge 1re 12,00; 2e 11,34. — Avoine 1re 9,00;

CHEMINS DE FER.					
[illegible]	[illegible]				— [illegible]
— F. C.	[illegible]	» »»	H. 7 50	— 850, 845.	H. 2 50
Orléans	1200 »»	1193 75	B. 6 25	— 1200, 1193 50.	B. 12 50
Strasb.	272 50	271 25	B. 1 25	— 272, 270.	B. 1
Rouen	1045 »»	1040 »»	» »»	— 1040, 1035.	B. 5
Havre	» »»	» »»	» »»	— 842 50, 830.	B. 5
Marseille	1005 »»	1000 »»	» »»	— 1005, 995.	B. 10
Vierzon	» »»	» »»	» »»	— 760, 755.	B. 5
Nord	785 »»	780 »»	» »»	— 760, 787 50, 776 25.	B. 7 75
Fampoux	525 »»	» »»	» »»	—	
Boulogne	597 50	600 »»	H. 12 50	— 600, 596 25.	B. 6 25
Bordeaux	665 »»	650 »»	H. 10 »»	— 650, 632 50.	B. 5
Montereau	305 »»	» »»	B. 5 »»	— 305.	

LONDRES, 19 oct.	PARIS, LE 21 OCTOB. PRIMES	COULISSE.
Dimanche.	3 0/0 F. c. F. p. 83 d. un. 83 20 d. 50. 5 0/0 F. c. F. p. Orléans, 1200, 1195 d. 10 au 31. 1208 d. 20. 1223 d. 10. Nord, 790, 788 d. 20. 805, 800 d. 40 au 31. 810, 805 d. 20, 835, 830 d. 10 au 15 nov.	Av. 83 77 1/2. Ap. 84 40. B. du Trés. F. c. F. p. 3 0/0 2 1/2. 17 1/2 5 0/0 40.

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 109,50 à 00,00; courant du mois, 111,00 à 111,50; 2 derniers mois, 113,50 à 114,00; 4 premiers 1846, 115,50 à 116,00.

LILLE. — Colza, 104,00 à 104,50. — Œillette rousse, 95,50 à 96,00. — Lin, 89,50 à 90,00. — Cameline, 95,50 à 96,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 140,00 à 00,00; novembre et décembre, 120,00 à 00,00; 4 premiers mois, 108,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 88,00 à 00,00.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Vente par autorité de justice.

En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, place de la Bourse.

Le 23 octobre 1845.

Consistant en tables, commode, chaises, fauteuils, tableaux, statuettes, horloge, buffet, glace, lampe, flambeaux, fontaine, casserolles et autres objets. — Au comptant.

Spectacles du 22 octobre.

7 h. »|» OPÉRA. — Robert-le-Diable.
7 h. »|» FRANÇAIS. — Mérope. Enfant trouvé.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Sirène. Deux Gentilshommes.
7 h. 1|2 ITALIENS. —
7 h. »|» VAUDEVILLE. — Diable à quatre. Les Gants. Lustucru. Porthos.
6 h. 1|2 VARIÉTÉS. — Samaritaine. Professeurs. Enfants. Diable à quatre.
6 h. 1|2 GYMNASE. — Entre l'Arbre. Changement. Les Couleurs. La Vie.
7 h. 1|2 PALAIS-ROYAL. — L'Almanach. Le Code. Bains. Indiana.
6 h. »|» PORTE-ST-MARTIN. — Dame de St-Tropez. Danseuses. Cabrion.
6 h. »|» AMBIGU. — Paris et la Banlieue. Étudiants.
6 h. 1|2 GAITÉ. — Les Sept Châteaux. Grâce de Dieu.
6 h. 3|4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
7 h. »|» COMTE. — La Fille du Capitaine. Crispin. Clowns. Mazurka. Pierrot.
7 h. 1|2 FOLIES. — Représentation extraordinaire.
7 h. LUXEMBOURG. — [illegible]. Résurrectionnistes. L'Ile.
BEAUMARCHAIS. — Les Ébénistes. Les Malheurs. Le Gamin. Intermède.
PANORAMA (Champs-Élysées). — Bataille d'Eylau.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 4 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et comp., rue du Croissant, 16.

[illegible] du Maroc et de Taïti, le pouvoir responsable n'existe plus, et pendant la longue agonie du cabinet actuel, l'anarchie s'est introduite dans toutes les branches du service public.

Dans le pays, dans le pays officiel surtout, dans les colléges électoraux et dans les chambres, les idées d'organisation n'ont pas encore pris la prépondérance; mais less d'hommes qui ont des convictions nettes, précises, sur l'avenir de la société, sont en petit nombre; tout le monde sent que le Pouvoir manque à sa mission et ne guide pas la France à l'accomplissement de ses véritables destinées. S'agit-il de questions extérieures? Tout le monde ne reconnaît pas encore la nécessité des alliances continentales, d'une confédération de l'Europe du centre; tout le monde n'invoque pas l'établissement d'un congrès permanent et de flotilles neutres; mais chacun sent que l'alliance exclusive de l'Angleterre pèse sur nous, que cette alliance dépourvue de tout contrepoids est un boulet qui ralentit notre marche, chacun sent que le ministère fait à cette alliance des sacrifices incompatibles avec la dignité, avec l'indépendance nationales, et que, dans l'Océan pacifique, dans l'Algérie, au Maroc, notre puissance colonisatrice est paralysée.

Quant aux questions qui s'agitent à l'intérieur, une partie de la population, de plus en plus nombreuse, éclairée, convaincue, répète qu'il faut songer au malheureux sort des classes laborieuses, qu'il faut assurer l'existence du travailleur; quelques hommes présentent même des plans complets et déterminés d'organisation pour le travail. Tout le monde n'adopte pas leurs espérances et ne partage pas leurs vues, mais chacun sait du moins qu'il y a dans l'intérêt du pauvre, de l'ouvrier, de grandes choses à faire, et que le Pouvoir ne fait rien, qu'il n'aperçoit aucun symptôme des crises industrielles et sociales près d'éclater. Chacun sait qu'en face du prolétaire qui fait grève, comme en face de l'étranger qui nous dicte ses exigences, le cabinet est muet, aveugle et sourd.

Aussi, quelle influence morale, quelle existence politique a-t-il conservée? Les fonctionnaires même, placés dans sa dépendance la plus immédiate, la plus absolue, s'enhardissent chaque jour à le braver. Nos sept ministres, endormis dans leurs fauteuils, ressemblent à ces sénateurs qui restèrent, comme des statues, immobiles dans leurs chaises curules, au milieu du forum désert, après la prise de Rome par les Gaulois. Pour qu'on reconnût en eux des personnages vivants, il fallut qu'un Gaulois leur passât la main sur la barbe. Ainsi, nos ministres indifférents aux questions politiques et sociales, s'émeuvent à peine quand il s'agit de répondre aux plus directes provocations. C'est tour à tour un maréchal, un préfet, un colonel qui les défie. Le ministère Guizot, c'est le soliveau de La Fontaine, il intimide au premier abord; puis on s'en [illegible] les répugnances d'un homme fidèle à la discipline, d'un soldat obéissant jusqu'à la mort, sont aussi vives, on peut se faire une idée de la place que tient le cabinet actuel dans l'estime de la population tout entière.

Un pareil simulacre de ministère peut-il entraver long-temps le progrès social et politique, arrêter la vie du pays? Nous ne le croyons pas. C'est un Dieu vivant que les peuples civilisés placent dans leurs temples; ils laissent aux payens les idoles de bois et de métal. Ce Dieu, qui doit apparaître au milieu de nous, vivifier toute notre politique, et retremper dans une immense et légitime popularité la force du pouvoir, c'est l'esprit d'unité, de fraternité, l'esprit de confédération entre les peuples, d'association entre les travailleurs. Quand ces idées deviendront-elles la religion de nos hommes d'Etat?

Point d'adjudications. — Rendez les chemins à l'Etat.

Le gâchis financier dans lequel l'imprévoyance des ministres et des chambres a jeté le commerce et l'industrie productive, qui se trouvent privés de capitaux et de moyens de circulation, par l'agiotage effréné des chemins de fer, fait jeter les hauts cris de tous côtés. La France a assisté tranquillement à la perpétration des malheureuses lois qui ont privé l'Etat de ses chemins pour les donner à des compagnies, et elle n'a rien dit; bien avertie par des voix indépendantes de tous les dangers, de tous les inconvénients qu'allaient entraîner ces folles mesures législatives, elle a tout laissé faire; que disons-nous? elle a approuvé, elle a battu des mains; elle a même apporté de toutes mains son argent à Paris pour l'échanger contre des chiffons de papier. Les hommes les mieux placés, les plus sages, les plus circonspects, les plus expérimentés, tout en avouant que l'on faisait une sottise, ont consenti à patroner de leurs noms, appuyé de leurs sollicitations, de leurs intrigues, les demandes les plus exorbitantes, les entreprises les plus hasardeuses; comme si ce n'était pas assez de l'incapacité et de la faiblesse native du Pouvoir, il l'ont harcelé sans relâche et ont circonvenu les ministères et les palais législatifs, jusqu'à ce qu'ils en eussent arraché les déplorables lois de concession, qui ont déjà donné naissance à tant de scandales, préparé tant de malheurs, et qui feront chèrement payer à l'avenir les fautes du présent.

Et cependant une crise se prépare, le commerce se plaint... Et que fait-on, que demande-t-on?

O admirable imprévoyance! ô aveuglement de l'opinion publique! ô peuple indigne de la liberté! — On demande de toutes parts, on demande que les adjudications aient lieu le plus tôt possible.

Quelle logique! Les compagnies sont mauvaises, donc il faut [illegible] ajouté.

Après l'agiotage nous avons signalé un second danger: le monopole des voies de communication par des particuliers.

Faudra-t-il que ce second évènement se soit réalisé comme le premier? Faudra-t-il que le pays en souffre, pour qu'on le comprenne, et que l'on vienne tardivement réclamer?....

Jusqu'au dernier moment nous défendrons la cause juste, la cause de l'Etat: non, nous ne demanderons pas que l'on hâte les adjudications; *nous demandons au contraire qu'on les retarde.*

Les partisans de M. de Rothschild demandent aussi d'une manière détournée l'ajournement, en faisant valoir les avantages de la concession directe, parce qu'ils espèrent que les chambres donneront les chemins à l'association des grands banquiers présidée par M. de Rothschild. Eh bien! nous osons affronter cette audacieuse combinaison.

Nous demandons que les Chambres soient appelées à réviser leur ouvrage, car il leur serait impossible de sanctionner de nouveau les lois qu'elles ont adoptées; une nouvelle discussion ferait enfin jaillir la lumière après tout ce qui s'est passé, et elles ne pourraient manquer de déchirer ces lois, et de décréter qu'à l'Etat seul appartient la propriété et l'exploitation des grandes routes du royaume.

Oui, nous demandons que dès demain le ministère, au lieu de fixer par ordonnance les adjudications à un jour plus ou moins rapproché, déclare officiellement par le *Moniteur*, qu'il soumettra les lois des concessions non encore faites à la révision des Chambres, et *qu'il leur demandera de restituer à l'État les chemins non adjugés.*

En agir autrement ce serait avoir complètement perdu le sens politique. Si nos hommes d'Etat se sont trompés, il leur appartient de ne pas persister dans leur erreur, et de ne pas céder d'une manière fâcheuse à l'empressement du public, qui est encore plongé dans un aveuglement presque complet.

On souffre de l'engorgement des capitaux causé par l'agiotage: ce n'est pas une raison d'empirer le mal, en le sanctionnant définitivement. D'ailleurs, l'engorgement n'en subsisterait pas moins pendant plus de trois mois, quand même les chemins seraient adjugés; car une nouvelle crise de baisse succédera infailliblement aux adjudications, et les banquiers retiendront encore les fonds pendant plusieurs mois.

Tandis que si le ministère déclarait ne pas vouloir adjuger, toutes ces compagnies de papier se dissiperaient en l'air, comme le château fantastique de l'enchanteur Atlant, et dans un mois toutes ces valeurs, emprisonnées par la magie des banquiers dans leurs coffres-forts, seraient rendues à la circulation.

Il y aurait des pertes, sans doute, mais des pertes de joueurs, qui ne méritent pas de ménagements; et, au surplus, les adjudications n'amèneront-elles pas des pertes encore plus considérables, par suite du jeu auquel elles donneront lieu et des variations énormes qui les suivront?

Non, ce n'est pas parce que nous souffrons d'un mal que quel-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
JEUDI 23 OCTOBRE 1845.

VOYAGE EN ABYSSINIE (1).

III. — LES FUNÉRAILLES.

..... Sur ces entrefaites, une triste calamité vint fondre sur la capitale du Tigré. Vers le commencement du mois de novembre, la petite vérole se mit à sévir avec violence par toute la ville. M. Petit, qui avait apporté du vaccin, conçut aussitôt l'espérance d'attacher un glorieux souvenir au nom européen, et fit partout proclamer le remède souverain. Il ne rencontra pas ici les préjugés qui ont arrêté beaucoup de médecins dans des contrées plus civilisées; presque tous ceux qui n'avaient pas encore été atteints du mal, vinrent se soumettre à la vaccination; malheureusement nous eûmes le déboire de voir notre vaccin échouer sur tous les sujets; et ainsi, nos bonnes intentions et nos espérances furent déjouées.

Le fléau continue donc sans obstacle sa course meurtrière. Chaque nuit nous étions réveillés par la voix du crieur public, qui annonçait [illegible] les enterrements du lendemain. Rien de plus sinistre que la manière [illegible] cette annonce mortuaire: c'est d'abord un cri prolongé, imitant [illegible] gémissement du chien de carrefour dans les longues [illegible] succède un moment de silence, puis ces paroles: « Un de vos frères est décédé: venez demain pleurer sur son cercueil. » Le glas funèbre fait aussi son appel, et si l'on est dans le voisinage de la maison du mort, on peut entendre les lamentations des parents, réunis pour veiller le cadavre jusqu'au moment des funérailles.

La fille d'un chef de nos amis succomba aux atteintes de l'épidémie, et nous nous joignîmes au convoi. Nous allâmes d'abord à la maison mortuaire. Au milieu d'une chambre, couchée sur un alga, était la défunte, parée de ses plus beaux atours, et le visage recouvert d'un voile de soie. Parmi un grand nombre de personnes accroupies autour du lit, et qui se cachaient la figure dans leur toge, une troupe de jeunes filles se faisaient remarquer par leur attitude pleine de douleur: c'étaient les compagnes de la morte, rassemblées pour écouter son oraison funèbre que l'une d'elles prononçait par strophes improvisées et interrompues par les cris de Oyé! Oyé! mêlés de sanglots.

Les prêtres vinrent enlever le cercueil; et, lorsqu'il passa le seuil, les gémissements redoublèrent: tous les parents s'étaient déchiré les tempes, et témoignaient la plus vive affliction. Cependant le convoi s'achemina lentement vers le cimetière, qui, en Abyssinie, est toujours placé autour de l'église. De temps à autre, les jeunes improvisatrices qui avaient fait l'oraison funèbre, interrompirent la marche du convoi et le chant du *De Profundis*, pour se livrer à la danse des morts; elles se formaient en cercle, et l'une d'elles, s'avançant au milieu, exprimait, par une mimique expressive, toutes les douleurs du désespoir; après quoi elle improvisait un hymne auquel ses compagnes répondaient en dansant comme elle, et en sanglottant de la façon la plus touchante.

On arriva enfin à l'église: là les cérémonies sont à peu près les mêmes qu'en Europe; lorsqu'elles furent terminées, on apporta le cercueil sur le bord de la tombe; le père, aidé du fossoyeur, l'y plaça et prononça un dernier adieu aux restes de son enfant; puis, chaque parent, chaque ami vint jeter une poignée de terre dans la fosse. J'ai remarqué que ce dernier cérémonial, qu'on pratique aussi en Europe, est le plus pénible de tous, peut-être parce qu'il tranche définitivement tout rapport entre le mort et les vivants. A ce moment, du moins, je vis à la contraction douloureuse qui assombrit chaque visage, que c'était une véritable impression ressentie et rendue sans aucune simagrée.

IV. — LES SUPPLICES (1).

..... J'avais entendu parler déjà plusieurs fois des exécutions sanglantes dont l'Abyssinie est fréquemment le théâtre; mais, jusqu'ici, je n'avais pu m'assurer par moi-même de la vérité des récits qui m'avaient été faits à cet égard. Une circonstance récente vient de me procurer l'occasion de recueillir sur ce sujet quelques détails que je crois assez intéressants.

Dans ces exécutions, il faut le noter tout d'abord comme un fait bien extraordinaire, vu le peu de soin avec lequel elles sont pratiquées, vu surtout l'absence de médicaments après l'opération, il est bien rare de compter des décès, et toutes ces malheureuses victimes survivent comme par enchantement à des mutilations qui, chez nous, et avec nos moyens perfectionnés de traitement, entraîneraient si souvent la mort.

La manière dont elles se pratiquent, les suites de l'opération, tout cela m'avait été raconté avec détail; mais tout cela me semblait, à moi, chirurgien, tellement extraordinaire, que je regardais tous ces récits comme exagérés et remplis d'erreurs.

Par exemple, on m'avait assuré que toujours on amputait le pied et la main dans l'articulation, qu'il n'y avait pas d'hémorrhagie, et que la plaie guérissait rapidement; on m'avait dépeint l'habileté avec laquelle tout se pratiquait, la promptitude même de l'exécution, si le patient était assez riche pour stimuler l'activité du bourreau au moyen d'un présent de deux toiles, c'est-à-dire 11 francs. Mais, après avoir vu et constaté si souvent, depuis un séjour de deux mois, la difficulté avec laquelle les plaies se cicatrisent, et au contraire la facilité avec laquelle la moindre contusion entraîne des maladis des os si longues à guérir, j'avais besoin de quelque chose de plus que tous ces renseignements imparfaits. Il me restait à connaître la forme de l'instrument, la manière d'opérer, celle employée pour s'opposer à l'hémorrhagie, etc.

Le samedi, 7 septembre, j'eus malheureusement l'occasion de satisfaire ce qui chez moi n'était pas une curiosité cruelle, mais le désir d'éclaircir bien des points de chirurgie. J'appris, en effet, que ce jour, sur la place du marché d'Adoua, on devait couper le pied et la main à trois malheureux, coupables seulement d'avoir combattu dans les rangs du parti le plus faible, et d'avoir ensuite eu la folie de se livrer au vainqueur, qui les condamna chacun à perdre un pied et une main.

Les exécutions se font ordinairement sur une place, le jour du marché. (Les bourreaux sont des gardiens des nagarits ou instruments de musique militaire du Dedjazmatche.)

Dès le matin, les trois malheureux, enchaînés et assis à terre au milieu de leurs exécuteurs, attendaient l'heure à laquelle la perte de leurs membres rendrait désormais leur existence misérable; leur figure, du reste, était calme, malgré l'attente du supplice: la foule formait un vaste cercle autour d'eux, contenu par des hommes armés de bâtons. Je traversai le cercle pour aller du côté des patients, dont un, déjà assis sur l'herbe et s'appuyant sur la seule main qui lui restait, levait vers le ciel ses deux moignons sanglants, tandis que les parties retranchées gisaient à terre sous ses yeux et à peu de distance. L'herbe était teinte d'un ou deux jets de sang peu abondants.

A peine étais-je arrivé, que l'on procéda à l'exécution du second. Au lieu des chaînes qui entouraient ses mains et ses pieds, on lui lia le bras et la jambe avec une longue courroie de cuir, fortement serrée pour s'opposer à l'écoulement du sang pendant l'opération; puis on l'étendit sur le ventre, cinq ou six hommes le continrent, et, saisissant la jambe sur laquelle il devait opérer, le bourreau, qui tenait dans ses dents l'instrument du supplice, prit le pied par sa face dorsale dans la main gauche, tandis que de l'autre, après s'être assuré sur les côtés du tendon d'Achille des extrémités malléolaires, il coupa ce tendon d'un seul coup, découvrant ainsi l'articulation par sa face postérieure; il ouvrit ensuite sans tâtonner l'articulation péronière; et enfin, retournant la jambe pour désarticuler en avant l'astragale, il finit par le côté interne et l'articulation tibiale. Tout cela se fit sans tâtonnement, sans trembler, et avec une habileté que j'étais loin d'attendre; il ne coula pas une goutte de sang. Le patient, dont on avait enveloppé la tête dans sa toge, poussait des rugissements sourds.

Immédiatement après on procéda à la désarticulation de la main. Tournant en haut la face palmaire, le bourreau fit une incision du bord radial au bord cubital, après avoir, avec les doigts, limité l'articulation. Arrête alors par l'apophyse styloïde du radius, il tâtonna un peu avant d'entrer dans l'articulation; mais il fut repris par un aide plus adroit qui lui indiqua, en mettant le doigt sur le membre, la place où devait porter le couteau. L'opération se termina assez promptement et *toujours sans lambeaux.*

On enleva alors les liens qui entouraient les deux moignons, et aussitôt le sang jaillit au loin; mais immédiatement on remplaça cette première ligature circulaire par une autre faite avec des bandes de linge et le cordon de soie de l'opéré. On les serra avec force, et c'est le seul moyen qui s'oppose à l'hémorrhagie jusqu'à la guerison.

La sueur coulait du front du patient, sa respiration saccadée indiquait l'horrible souffrance à laquelle il était en proie. On lui apporta un

(1) Voir le numéro d'hier.

(1) Ce chapitre est dû à la plume de l'infortuné [illegible]

AFRIQUE FRANÇAISE.

On lit dans le *Messager* :

M. le maréchal président du conseil, ministre de la guerre, a reçu d'Afrique les rapports suivants :

Le lieutenant-général de Lamoricière au ministre de la guerre.

Aïn Temouchent, le 4 octobre 1845, 9 heures du soir.

Monsieur le maréchal,

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous en informer dans mes dépêches des 1er et 2 octobre, notre situation dans la subdivision de Mascara commençait à se rétablir, et sur la Mina devenait respectable, après le combat heureux du général Bourjolly contre la cavalerie de Bou-Maza.

Le colonel Walsin Esterhazy, dont je ne saurais trop louer dans cette circonstance la vigueur et la résolution, avait obligé toutes les tribus du territoire d'Oran à se replier dans la chaîne de collines située entre le lac et la mer. Suivi seulement de 25 chasseurs et de 80 spahis, il avait su imposer à ces populations ébranlées, les obliger à lui obéir, et les ayant placées derrière lui, il avait réuni leurs cavaliers pour faire tête à l'orage.

Inquiet sur la petite garnison du poste de Temouchent, le colonel Walsin avait pu dans la nuit précédente déterminer 150 de nos vieux cavaliers Douairs à pousser une reconnaissance jusqu'à lui. Ils y avaient porté des nouvelles et en avaient rapporté des lettres. Une cavalerie nombreuse s'était montrée dans les environs, et déjà l'émir avait fait sommer le capitaine Safrant, qui commandait Temouchent, de se rendre, s'il ne voulait être enlevé le lendemain.

Cette proposition avait été repoussée comme elle devait l'être ; mais néanmoins l'ensemble de la situation était précaire ; le poste n'avait que 73 hommes de garnison ; le colonel Walsin n'était soutenu que par 300 hommes ; le général Cavaignac s'était concentré devant Tlemcen ; l'ennemi avait le champ libre pour agir.

Malgré l'extrême fatigue des troupes, que les chaleurs étouffantes qui nous accablent depuis dix jours avaient encore augmentée, je me mis en route le 2 octobre, à dix heures du soir ; j'arrivai le 3 au matin à Bou-Rechache. L'ennemi n'avait pas paru.

Dans la journée, je reçus des nouvelles de Temouchent, que les Arabes n'avaient pas osé attaquer, à cause de la bonne contenance de sa garnison.

Le général Korte s'avançait vers moi à marches forcées, et me fit savoir qu'il me rejoindrait le soir même.

Le 3, à huit heures du soir, nos colonnes s'étaient réunies, et je pouvais disposer de 400 baïonnettes, 700 sabres et 4 obusiers de montagne.

Aujourd'hui, je me suis porté sur Temouchent, où je suis arrivé à nuit close, sans avoir rencontré l'ennemi. La chaleur seule, qui était excessive, a retardé notre marche.

J'apprends que le général Cavaignac s'est porté vers Marghnia, pour attaquer l'ennemi, que l'on dit réuni au col de Bab-Tafa, entre Marghnia et Ghazaonat.

Le commandant Bazaine m'annonce, de Tlemcen, un nouvel accident. M. le commandant Billot, officier fort distingué, chef de bataillon au 41e de ligne, auquel était confié le commandement du poste de Sebdou, aurait été assassiné tout près du fort, dans un douar des Ouled-Ouriach, chez lesquels il s'était rendu, sur leur invitation. M. Dombasle, lieutenant aux zouaves, attaché aux affaires arabes à Sebdou, accompagnait le commandant, et aurait eu le même sort que lui, ainsi que trois ou quatre hussards

Ce matin à deux heures, j'ai laissé la garde de mon camp au commandant Meunier, avec quatre compagnies du 56e, les hommes du train et deux pièces de montagne, et je me suis dirigé sur Calab avec ma cavalerie et deux obusiers en passant par Aïn-Kebira, pendant que le lieutenant-colonel O'Keefe s'avançait par le côté opposé, avec six compagnies d'élite du 56e.

A cinq heures, les deux colonnes débouchaient en même temps, et pendant que la cavalerie fermait les issues, la compagnie qui marchait en tête débusquait un groupe d'hommes armés, et quelques obus allèrent trouver jusqu'au fond des ravins ceux qui y cherchaient un refuge. La ville fut bientôt envahie et occupée pendant deux heures. J'avais ordonné de respecter les femmes, les enfants, les maisons et les métiers pour le tissage des tapis. Les pertes des habitants ont été considérables, et on peut évaluer à 250 le nombre des morts ; nous avons eu un homme gravement blessé.

J'ai ordonné que les Djemmâa me fissent remettre les armes, et j'ai, en outre, infligé une amende de 600 douros ; j'aurai l'honneur de vous prier de vouloir bien m'autoriser à affecter une partie de cette amende à titre d'indemnité au caïd de Calab, qui n'a pas abandonné notre cause, et qui a été maltraité et pillé par ses concitoyens, au milieu desquels il ne peut plus habiter.

En infligeant cette dure punition, mon but a été, non seulement de réprimer une trahison, mais encore de donner un exemple éclatant ; et, à cet effet, j'ai convoqué tous les caïds des environs et je les ai prévenus que le même châtiment attendait toute fraction ou tribu qui chercherait à se soustraire à notre domination ou ne ferait pas rentrer dans les 48 heures ceux de ses cavaliers qui pourraient être chez le chériff. Dans toutes ces circonstances, je ne saurais trop louer la bravoure et la noble résolution de chacun, dans la journée surtout du 28, où nous avons eu à repousser un ennemi quatre fois plus nombreux que nous ; mais je crois de mon devoir de recommander à votre bienveillance ceux que j'ai remarqués plus particulièrement. Ce sont :

Au 56e, MM. Soumain, chef de bataillon ; Martin de Bellerive, sous-lieutenant de grenadiers, qui, après avoir eu le bras gauche fracassé par une balle, a continué à commander l'extrême arrière-garde jusqu'à l'arrivée au bivouac ; Audissat, sergent de grenadiers, blessé, et qui a tué plusieurs Kabyles à la baïonnette ; Brasilhac, voltigeur, qui a reçu un coup de feu et a néanmoins lutté corps à corps avec un ennemi qu'il a terrassé et étranglé.

Au 9e chasseurs, MM. Tixedor, capitaine commandant ; Laborde, sous-lieutenant ; de Buhorel, qui a suivi, quoique blessé, une charge exécutée par son escadron.

Aux spahis. — MM. Favas, chef d'escadron ; Moreau, capitaine ; Fichot maréchal-des-logis.

Artillerie. — M. Guichen, capitaine.

Train. — M. Defflaing, lieutenant.

M. Deligny, capitaine, chargé des affaires arabes, dont je ne saurais trop faire l'éloge.

Daignez agréer, etc. Signé : le colonel GÉRY.

Le général de Bourjolly, à M. le ministre de la guerre.

Au bivouac, près Bel Assel, le 8 octobre 1845.

Monsieur le maréchal,

Je vous ai fait connaître les motifs qui m'ont déterminé à prendre position

[illegible] occasion favorable. Le 4 de ce mois, j'acquis la conviction que Bou-Maza, entouré de son goum, se trouvait dans le pays des Guerboussa, à sept lieues sud-ouest de Bel-Assel ; que de cette position il menaçait les tribus qui nous étaient encore fidèles, et enfin qu'il épiait l'occasion d'exécuter un coup de main sur notre ligne de communication avec Mostaganem pour les voitures.

J'ai donc résolu de les débusquer. Le même soir, je me suis mis en marche à 11 heures avec ma cavalerie, trois bataillons sans sacs, et 2 pièces de montagne. Le 5, au point du jour, je me trouvais en face du camp ennemi, qui a été promptement levé à notre approche. Dès le commencement de l'affaire, on a pris quelques têtes de bétail et les cavaliers amis ont fait beaucoup de butin, mais je n'ai pas voulu suivre l'ennemi dans ses montagnes. Je ne pouvais d'ailleurs m'éloigner davantage de mon camp, que j'avais laissé bâti sous la garde de deux bataillons.

J'ordonnais donc le mouvement rétrograde, espérant que l'ennemi me suivrait et que je pourrais faire, avec beaucoup d'avantage, un retour offensif sur un terrain choisi ; en effet, la retraite s'opérait en bon ordre, et nous étions entourés d'une ligne de tirailleurs ennemis. Le khalifah, avec son goum, tenait la droite de notre ligne ; M. le colonel Tartas, avec un de ses escadrons, tenait la gauche ; j'étais de ma personne en arrière et au centre de ce dernier, formant réserve avec l'autre escadron du même régiment.

Alors apparut un gros de cavaliers qui menaçait particulièrement notre droite ; j'ordonnai immédiatement au colonel et au khalifah de charger devant eux ; en même temps je fis faire un changement de front à l'escadron de réserve, et je le lançai à la charge. L'ennemi a été poursuivi ainsi sur une étendue d'une lieue de terrain ; il a laissé sur la place plus de 30 cadavres ; le goum a encore pris des chevaux et du butin. Une heure et demie après j'avais rallié mon infanterie, et à une heure après midi, je rentrai dans mon camp n'ayant à regretter qu'un chasseur tué. Un autre chasseur et un cheval ont été blessés.

Mais, par ce nouveau coup, l'ennemi se trouvait dispersé. Fatigués de combats infructueux que le chériff leur a fait soutenir depuis plusieurs jours, combats dans lesquels quelques uns des plus braves d'entre eux ont trouvé la mort, les cavaliers ont regagné leur pays, laissant Bou-Maza, pour ainsi dire, sans goum. Cette nouvelle, en se répandant dans le pays, a donné encore plus de confiance à tous nos alliés, et particulièrement aux Medjhers.

Agréez, monsieur le maréchal, etc., DE BOURJOLLY.

Le général commandant par intérim la division de Constantine, à M. le ministre de la guerre.

Constantine, le 4 octobre 1845.

Monsieur le maréchal,

J'ai l'honneur de vous rendre compte de la manière dont les fêtes du ramadan se sont passées à Constantine.

La soumission récente du Belezma et de l'Aurès m'avait donné la pensée de célébrer cette fête avec toute la pompe possible, afin de satisfaire 1o aux usages anciens de la province ; 2o aux antécédents établis par les officiers généraux qui l'ont successivement commandée.

J'avais convoqué à l'avance les caïds de toutes les subdivisions, et je leur avais prescrit d'amener avec eux l'élite de leurs cavaliers ; tous ont répondu à cet appel, et, le 2 octobre, nos tentes, dressées sur le Coudiat-Aly, donnaient abri à de nombreux cavaliers, dont quelques uns arrivaient à Con-

---

peu d'eau, on lui en jeta sur la tête ; puis ayant placé devant ses yeux les preuves non douteuses de son irréparable mutilation, on le laissa assis sur l'herbe pour passer à la troisième victime, dont l'attente si cruelle de son sort avait été rendue plus atroce par le tableau des souffrances de ses compagnons d'infortune.

Pour moi, épouvanté de ce hideux spectacle où j'avais vu désarticuler un homme bien portant avec autant de sangfroid que si c'eût été un animal égorgé pour servir à la nourriture, révolté de l'indifférence du bourreau et de celle des nombreux spectateurs qui assistaient sans pitié à cette boucherie sans qu'aucune figure exprimât la moindre trace de compassion, je me retirai plus mal à l'aise que si, pour sauver la vie à un malade et soutenu par le but de lui être utile, j'avais dû moi-même remplir le devoir de chirurgien, et je laissai ce peuple farouche assister au troisième acte de cette exécution.

L'instrument dont on sert est un couteau convexe de 5 à 6 pouces de long sur 1 pouce et demi de large dans le milieu ; il est semblable pour la forme, au couteau dont se servent chez nous les gantiers pour amincir la peau, les cordonniers pour leur cuir.

L'opération dura le même temps que si elle était faite par un chirurgien d'Europe, obligé en outre de pratiquer des lambeaux et la ligature des artères.

Que deviennent ces tristes victimes ? Elles restent sur l'herbe, exposées à la curiosité publique jusqu'à ce que, s'il leur en reste, un parent, un ami, les porte dans l'enceinte de quelque église, où du moins elles n'ont pas à craindre que la nuit même les animaux féroces viennent, eux aussi, déchirer pour le dévorer ensuite ce corps désormais aussi impuissant pour la fuite que pour la résistance.

Voici comment j'eus l'occasion de voir le dénouement de cette épouvantable tragédie.

En quittant la veille, et pour n'y revenir jamais, le théâtre de cette boucherie humaine, j'éprouvais le besoin de venir en aide à tant d'infortune, mais j'ignorais où ces malheureux allaient se retirer ; et pourrais-je ensuite accomplir ce que je considérais de ma part comme un devoir, sans être arrêté par l'esprit de vengeance, qui avait ordonné ces supplices, et s'opposerait peut-être, même après l'exécution de la sentence, à ce que je vinsse modérer au moins les souffrances qui en sont la suite ? Mais l'occasion que je souhaitais, sans savoir comment la faire naître, s'offrit bientôt d'elle-même, car j'appris que les trois amputés s'étaient retirés à Médani-Alem, église de notre quartier, voisine de notre maison, et qu'ils me priaient de venir les panser. Je m'empressai de répondre à une demande si conforme à mes désirs, et, muni des choses nécessaires, je me rendis auprès d'eux.

Les églises d'Abyssinie, toutes construites sur le même modèle, sont généralement placées au milieu d'une enceinte qui sert de cimetière aux chrétiens. Cette enceinte, entourée de grands arbres, au milieu desquels est caché l'édifice, est en outre environnée de murailles.

C'était sous une espèce de vestibule, sous la porte de l'église qu'étaient couchés les trois amputés au milieu de leurs femmes ; et à l'horrible spectacle que présentaient ces trois malheureux qui, couchés sur le dos, levaient vers moi leurs six moignons couverts de sang caillé, et au milieu desquels les os formaient une saillie de deux à trois pouces au delà des chairs, s'en joignit un plus hideux encore dont l'horreur absorba en entier mon attention.

Près de la porte, et sur une plaque de fer semblable à celle sur laquelle on prépare le pain, on faisait cuire de la viande, et cette viande cuite ainsi sous les yeux des victimes, dont l'odeur frappait leur odorat, et que leurs femmes retournaient avec indifférence, comme si c'eût été une tranche de bœuf ou de mouton, *c'étaient les trois mains et les trois pieds amputés la veille* ! On éloigna tranquillement ce plat dégoûtant pour me laisser approcher du feu dont j'avais besoin pour panser les malades, et tout le temps que je restai à couvrir de linge et de charpie ces plaies affreuses laissées à nu depuis la veille, il me fallut respirer l'odeur de cette infernale cuisine.

Comment expliquer le stoïque sangfroid des suppliciés eux-mêmes, en voyant griller cette main qui, la veille encore, pouvait serrer celle d'un ami, ce pied qui les porta au lieu de leur torture ? Que fera-t-on ensuite de cette chair ainsi desséchée sur le feu ? Tout cela tient à l'usage, suite de la superstition, d'après lequel, en pareil cas, l'amputé, après avoir fait dessécher le membre dont on l'a privé, le met ensuite dans du beurre pour le conserver jusqu'à la mort et le faire enterrer avec lui, afin de se relever tout entier au jour du jugement universel.

. . . .

On en vint à parler de la chasse aux bêtes fauves. Notre hôte, qui s'appelait Ato-Beurou, soutenait que tuer une panthère n'était pas un fait d'armes.

— Cela ne compte pas même pour un *guedaye* (1), disait-il, mais parlez-moi de la chasse au lion ou à l'éléphant. La mort d'un lion compte à un guerrier pour douze dépouilles viriles, et la mort d'un éléphant pour quarante ; c'est avec de pareils trophées qu'on peut se présenter devant la plus belle vierge de son village, et pousser le cri du *denfata* (2) dans un banquet.

Il finit par nous proposer de nous conduire à une chasse au lion dans la plaine Azébo Galla, où le docteur Petit était déjà descendu un mois auparavant.

— Ne craignez rien des Gallas, nous dit-il ; ce sont de mauvais garnements, quand on n'est leur ami à aucun titre ; mais lorsqu'on a des protecteurs comme j'en ai chez eux, on peut parcourir leur pays en toute sûreté : venez, je serai votre caution. J'ai déjà tué deux lions, non pas comme le font les soldats d'Oubié, en surprenant par un coup de fusil l'animal assoupi, mais en le prévenant, pour ainsi dire, de la voix, en luttant corps à corps, lui avec ses griffes, moi avec mon sabre.

Quelque dangereux que pût être un pareil combat, même pour les spectateurs, nous n'hésitâmes pas à accepter, et la partie fut fixée au lundi suivant. Nous étions alors au jeudi : nous avions juste le temps nécessaire pour faire venir Billo, un des amis gallas du docteur, lui demander quelques renseignements et le prier de nous louer pour huit jours un logement dans la plaine.

Dès le lendemain nous préparâmes nos armes et quelques cadeaux pour nous acheter un père (3) dans la ville de Kâra ; le docteur Petit avait déjà le sien à Edda-Moheny. Tous mes domestiques étaient effrayés, non de la chasse, mais du voyage. Il faut dire que ces Azébo Galla ont la réputation des plus féroces émasculateurs qui soient dans toute l'Abyssinie ; cette passion les porte, dit-on, jusqu'à s'embusquer dans les buissons pour surprendre les voyageurs isolés, les tuer et leur pratiquer l'horrible mutilation ; la rage de quelques uns les a même poussés parfois à égorger une femme enceinte, dans l'espérance de trouver dans son sein un enfant mâle.

Billo n'arriva que le samedi. Il réclama d'abord un bouclier que lui avait promis le docteur Petit ; on le lui donna, puis j'engageai la conversation.

— Quel est le caractère des Azébo Galla ? lui demandai-je.

— Rien ne les distingue que leur indépendance. Chez nous, un homme riche, et qui possède un grand nombre d'amis, est pris pour arbitre dans les différends qui n'exigent pas que le sang soit versé ; c'est aussi lui, en temps de guerre, qu'on met à la tête des expéditions : mais tous ses soldats sont volontaires, et aucun n'est tenu de lui obéir.

J'observai que l'homme riche pouvait ne pas être aussi capable qu'un autre de diriger des opérations militaires.

— Il est impossible qu'un lâche prospère chez nous. Personne ne veut s'attacher à lui pour la culture de ses terres ; nulle femme ne consent à le servir. Mes compatriotes sont comme tous les hommes, tantôt bons, tantôt méchants ; mais ils méprisent les lâches, parce qu'ils sont plus méchants que les autres, et n'ont pas la crainte de Dieu.

— Vous avez donc une religion ?

— Nous croyons à Dieu, voilà tout.

— Avez-vous un serment qui puisse être un gage de votre foi ?

— Non : si nous sommes en disposition de tenir parole, nous tenons ; si, au contraire, le mauvais génie nous conseille, nous cédons au mauvais génie.

— Des étrangers courent-ils parmi vous de grands risques d'être tués ?

— Pas toujours. Votre compagnon s'en est tiré une fois. Nous aimons les cadeaux et sommes portés à la sympathie pour ceux qui nous en donnent ; d'ailleurs, nous défendons toujours nos amis. Dès que vous aurez été adopté par un homme considéré, qui vous aura montré sur la place du marché, en déclarant tout haut que vous êtes son fils, il vous restera peu de dangers à courir, parce qu'on ne voudra pas établir avec lui la dette du sang : la seule chose que vous puissiez alors redouter, c'est un lâche qui vous tuerait par surprise.

Tout ceci était encore peu engageant. On descend à Edda Moheny par un ravin très propre aux embûches, et on aurait pu nous tuer là sans que nous eussions la consolation d'être vengés par notre père fictif. Mais la partie était curieuse, d'ailleurs elle était engagée ; il fut donc résolu que notre Galla nous servirait de guide jusqu'à Moheny. Dès lors, plusieurs de nos domestiques demandèrent à nous quitter ; nous prévînmes que nous accorderions leur congé à tous ceux qui le voudraient. Cette forme de déclaration fit son effet : trois seulement s'en allèrent.

LEFEBVRE.

(*La suite à demain.*)

---

(1) Tuer un homme ou le faire prisonnier est un *guedaye*.

(2) Cri de guerre après lequel on cite ses exploits et l'on fait un défi.

(3) Un voyageur ne peut voyager en sûreté chez les Gallas s'il n'obtient auparavant la protection d'un homme puissant, qui se proclame son *père* sur la place du marché, s'obligeant ainsi à venger sa mort s'il venait à être tué.

Sétif, le 1er octobre 1845.

Mon général,

J'ai reçu par la voie de terre la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 17 septembre, et je me suis empressé de me conformer à tout ce que vous me prescrivez.

Dans tout le pays soumis, appartenant à la subdivision de Sétif, la venue du chériff Mohammed-ben-Abdallah dans le pays compris entre le Djebel Dira et le Jurjura n'a causé aucune défection. La Houennougah est très tranquille, et le caïd de ce pays, Mohammed-ben-Hadj, n'en paraît nullement préoccupé.

Plusieurs hommes de la Medjana, qui ont passé deux jours dans le camp du chériff, ont rapporté qu'il reçoit de nombreuses visites, que les populations voisines viennent le saluer par curiosité, et s'assurer de ses intentions, ainsi que de ses ressources, mais que rien n'est organisé, et que s'il ne survient pas de complication, il ne peut rien entreprendre de sérieux. Ces complications ne sont point à prévoir, puisque depuis quinze jours d'apparition sa marche a été constamment rétrograde : il était d'abord à Sour-Boulelam, de là à Aïnharem : et si j'en crois mes derniers rapports, il serait maintenant à Bordj-Hamza.

Je suis, etc.

Le lieutenant-colonel Regaud, commandant supérieur de Gigelly, à M. le gouverneur-général par intérim.

Gigelly, le 5 octobre 1845.

Mon général,

Depuis quelques jours j'étais menacé d'une attaque de Kabyles. Jusqu'à hier ils s'étaient contentés de quelques coups de fusils tirés sur les postes pendant la nuit ; hier 4, sur les deux heures après midi, ils se sont présentés en assez grand nombre. Bien qu'ils ne parussent pas dangereux, je crus prudent néanmoins de faire sortir la garnison ; quelques rares coups de canon tirés à propos ont forcé l'ennemi à se mettre hors de portée ; à six heures les troupes étaient rentrées.

Si j'en crois les Arabes, trois des leurs auraient été grièvement blessés et un aurait été tué.

J'ai eu deux hommes blessés, l'un de la marine et l'autre de la garde urbaine : la blessure du premier est des plus légères, celle du second est très grave. Le sergent Bellembouche a reçu cette blessure en entrant dans la redoute, en avant du fort Duquesne. Cet homme est très dévoué. Il s'est fait toujours remarquer par sa bravoure.

Les Kabyles qui se rassemblaient ce matin se sont retirés après avoir échangé quelques coups de fusil.

Je suis, etc.

M. le lieutenant-général commandant la division d'Alger, à M. le ministre de la guerre.

Alger, le 10 octobre 1845.

Monsieur le maréchal,

Les nouvelles que je reçois d'Orléansville sont d'une nature rassurante.

J'ai reçu, le 8 au soir, une lettre de M. le général Marey, du 6 octobre. Il me rend compte du succès qu'il vient d'obtenir sur le chériff Mohamed-ben-Abdallah et ses adhérents. J'en joins ici la copie. L'effet moral produit par le retour inattendu du général Marey sur le terrain où les insurgés étaient descendus en quittant le Djurjura, a été très grand.

Il détruit une bonne partie du prestige dont cet homme cherche à entourer toutes ses actions. Le khalifah Sidi-Mahiddin m'en a donné la confirmation dans ce sens.

J'ai reçu le 8, par dépêche télégraphique, l'avis que M. le général Reveu était rentré le même jour à Milianah. Sa colonne a dû y arriver le 9. La tranquillité n'a pas été troublée dans cette partie de la subdivision, ni dans le cercle de Cherchell, depuis l'arrestation et l'exécution du fanatique qui avait soulevé une partie des Beni-Ferrah et des Beni-Menasser.

Je suis, etc.

Le lieutenant-général commandant la division d'Alger,

Signé : DE BAR.

Le général Marey, commandant la subdivision de Médéah, à M. le lieutenant-général de Bar, commandant la division d'Alger.

Aïn Tiseret, près de Bordj-Hamza, le 6 octobre 1845.

Mon général,

Ainsi que je vous l'avais mandé, je n'avais d'espoir d'agir sur les insurgés qu'en les amenant à descendre du Jurjura. A cet effet, je m'éloignai à huit lieues d'eux, et passai quatre jours dans le Dira à vider les silos des Ouled-Dris. Les tribus soumises m'aidèrent, et on a trouvé 2 à 3000 quintaux de céréales.

L'opinion des Arabes était que je ne retournerais pas en avant. Par suite, les insoumis rapprochèrent de la plaine leurs troupeaux affamés dans la montagne, et le chériff, enhardi, vint prendre sa revanche sur les silos de nos tribus soumises.

Le 4 au soir, et sans attendre El-Mokrani, qui venait à moi avec ses 600 cavaliers, je vins, avec l'infanterie, m'établir à Aïn-Tizeret, à deux lieues sud de Bordj-Hamza. Pendant ce temps, la cavalerie opéra sur les insurgés ; le khalifah Mahi-Eddin, avec 1 200 cavaliers, les attaqua près de Bordj-Hamza.

Les 800 cavaliers de Tittery, commandés par le capitaine Ducrot, s'engagèrent plus à l'est ; M. le lieutenant-colonel Denoue, à la tête des chasseurs et spahis, dirigea le tout avec son habileté accoutumée ; les résultats ont été ceux-ci : on a pris des bestiaux, un très grand nombre de chevaux, mulets, ânes ; on a repoussé les insurgés dans les montagnes ; on leur a tué une dizaine d'hommes ; beaucoup d'autres ont été dépouillés par notre goum.

La smala du chériff a été mise en déroute ; lui-même a dû fuir précipitamment, ainsi que Ben-Salem et ses réguliers. Nous avons pris le Bach-Saïs de Ben-Salem. C'est un homme important. De notre côté, nous avons eu deux tués, deux blessés et cinq chevaux tués. L'effet moral a été très grand d'abord ; on a reconnu que nos balles atteignaient les défenseurs du chériff, ce dont beaucoup d'Arabes doutaient jusqu'ici ; ensuite cette deuxième fuite a grandement déconsidéré Moulaï-Mohamed-ben-Abdallah, à qui de violentes imprécations ont été adressées par les siens et les Kabyles. Maintenant les insurgés sont rejetés dans le haut du Jurjura. Ils auront à y lutter contre les Kabyles, qui les verraient avec peine approcher de leurs vergers, et leurs bestiaux seront menacés de mourir de faim, s'il n'y a pas une prompte soumission. J'attends demain le khalifah El-Mokrani, et après-demain un ravitaillement de Médéah ; j'irai ensuite à trois lieues d'ici, à l'Est, vider les riches silos des Ouennoughas du nord de la plaine ; en attendant, j'utilise l'orge et la paille des Aribis insoumis.

Veuillez agréer, etc.

Signé MAREY.

ALLEMAGNE.

Le congrès du Zollverein ne s'est pas séparé sans augmenter le tarif sur quelques produits anglais. On lit aujourd'hui dans le *Mercure de Souabe*, journal officiel, que tous les articles de mode, soit en laine, soit en moitié laine, moitié coton, provenant des fabriques de Bradford, et connus sous les noms de *Parnattas*, *Mérinos*, *Orléans*, *Alpaccas*, *Saxonies*, *Amazonies* et *Lampas* seront frappés d'un droit d'entrée de 0 thalers le quintal. Jusqu'à présent le quintal n'a payé qu'un droit de

rade. A bord de l'*Albion* les matelots se sont portés à des voies de fait contre leurs officiers. Il a fallu en mettre 10 aux fers. Des dégâts avaient été faits aux cordages. Un conseil de guerre a été saisi de cette affaire.

SUISSE.

Les arrestations continuent à Lucerne. Le capitaine Corragioni qui vient d'être arrêté a été mis au grand secret. La nouvelle *Gazette de Zurich* assure même qu'on a appliqué la torture au prisonnier Muller pour lui arracher des aveux. Sur 100 000 citoyens lucernois 1 500 sont dans ce moment en état d'accusation ; sur ce nombre les deux tiers sont déjà condamnés à différentes peines.

La société populaire de Berne a adressé au gouvernement une pétition dans laquelle elle demande la révision de la constitution de 1831, la réforme de l'administration des finances et celle de la loi des pauvres, enfin les pétitionnaires demandent qu'une commission soit nommée pour recevoir et discuter toutes les pétitions relatives aux réformes à introduire dans les lois fondamentales du canton.

GRÈCE.

La Grèce est toujours en proie à toutes sortes de désordres. Le royaume hellénique est dévoré par un double fléau : les luttes acharnées des partis politiques et les atrocités inouïes commises par des bandes de brigands. Voici ce qu'on lit dans le *Courrier d'Athènes* :

« L'état du pays est des plus affligeants ; la Messénie est journellement le théâtre d'assassinats et de crimes de tout genre. Des cruautés horribles et sans exemple ont été commises dans les environs mêmes de la capitale. Un berger ayant été pris par une bande de brigands, près du village de Tzourka, a été dépouillé, et croyant qu'il avait encore de l'argent enfoui, on l'a attaché à une broche, et approché de la braise ardente où il a dû expirer au milieu de tourments inouïs. Quelques jours plus tard, la même bande de brigands a arrêté près de Kakossalessi, autre village de l'Attique, appartenant à l'honorable M. Lapierre, trois bergers qui ont subi les mêmes tortures, après avoir été frottés avec du beurre que les brigands avaient trouvé sous la tente de ces malheureux. L'un d'eux a expiré sur-le-champ, les deux autres ont été brûlés à petit feu. Ces crimes atroces, inconnus en Grèce jusqu'à ce moment, ont jeté la consternation dans toutes les classes de la société. On assure que le ministre de la justice, à qui les parents des victimes ont adressé leurs plaintes, s'est contenté de répondre que *dans d'autres pays il arrive des crimes beaucoup plus grands*. Pour l'honneur de l'humanité nous nous refusons à croire à un pareil langage. En attendant, voilà les fruits sanglants de cette impunité que nous avons souvent déplorée, et qui est un des traits caractéristiques du système actuel. »

L'Etat grec a été créé par le concert des puissances, avant que la diplomatie eût posé le fameux principe de l'*intégrité de l'empire ottoman*. L'Europe, d'un commun accord, constitua le royaume hellénique, et en fit une sorte d'avant-garde du progrès moderne en Orient. Pourquoi cet accord primitif n'a-t-il pas persisté ? Pourquoi le concert des puissances n'a-t-il pas continué, afin de veiller au développement et à la prospérité de cette jeune création politique ? La question d'Orient est survenue, et l'Europe a été divisée. Cette division se réfléchit en Grèce. On y trouve trois partis acharnés l'un contre l'autre : le parti russe, le parti anglais et le parti français. Ces luttes interminables affaiblissent le pouvoir. De là toutes ces scènes de violences entre les hommes politiques, tous ces crimes atroces commis par les brigands. Que les puissances cessent d'intriguer en Grèce ; qu'elles se mettent d'accord pour laisser un libre développement à l'élément hellénique pur, comme elles ont été d'accord originairement pour garantir l'indépendance de ce nouvel Etat, et les partis tomberont d'eux-mêmes, et le gouvernement local sera assez fort pour réprimer tous ces crimes atroces dont gémit l'humanité.

TURQUIE.

On lit dans l'*Impartial de Smyrne* :

« Le baïram a été célébré jeudi à Constantinople avec toute la pompe accoutumée. La veille, à l'*Ikindi* (trois heures environ de l'après midi) et au coucher du soleil, les batteries de la Pointe-du-Sérail, de Scutari, de Tophana, des châteaux du Bosphore et des vaisseaux de la flotte ottomane, ont annoncé par des salves générales cette solennité religieuse. Dans la soirée, de nouvelles salves se sont fait entendre, et le sultan, accompagné des fonctionnaires attachés à sa personne, s'est transporté au palais de Top-Kapou, où il a passé la nuit en prières. Jeudi matin, vers six heures et demie, sa hautesse s'est rendue, selon l'antique usage, à la mosquée de Sultan-Ahmed, escorté des grands dignitaires de l'empire, des ministres, des pachas et de tous les hauts fonctionnaires civils et militaires de l'Etat. Le cortège est sorti du palais par la porte appelée *El Babi Houmayoum*, et s'est dirigé vers la place de l'*At-Méïdan*, à travers une double haie formée par des régiments de la ligne et des soldats de marine, musique en tête, remarquables par leur excellente tenue. La garde impériale, infanterie et cavalerie, faisait un service analogue dans la jardin et les cours du palais. Le Cheik-ul-Islam, à la tête du corps des ulémas, est venu recevoir le sultan à la porte principale de la mosquée ; la cérémonie a commencé aussitôt et s'est accomplie dans un profond recueillement. Lorsqu'elle a été finie, le cortège impérial s'est remis en marche, dans le même ordre, pour rentrer au palais, où sa hautesse a reçu, dans la salle dite *Koubbé-Alti*, les hommages et les félicitations des grands dignitaires et des fonctionnaires de haut rang, qui sont allés ensuite complimenter en corps le Cheik-ul-Islam. A neuf heures et demie, le sultan s'est embarqué à la Pointe-du-Sérail, avec toute sa cour, pour retourner à sa résidence de Beylerbey.

» La cérémonie du baïram, favorisée par un temps magnifique, avait attiré une foule immense parmi laquelle on remarquait un grand nombre d'Européens, beaucoup de dames et plusieurs voyageurs de distinction. Partout sur son passage le sultan a reçu des témoignages non équivoques du respectueux attachement de la population et les troupes faisaient retentir l'air de leurs acclamations à mesure que le cortège défilait devant elles.

» Vendredi, le second jour du baïram, il y a eu à la S. Porte la réception appelée *Mouhaëdi*. S. A. le grand visir, les ministres et les hauts dignitaires ont successivement reçu les visites du Cheik-ul-Islam et des principaux ulémas, des chefs des diverses autres religions, enfin des fonctionnaires des deuxième et troisième rangs et de tous les employés des différents bureaux de la S. Porte.

» Hier, il y a eu *Rikiab* au palais de Beylerbey. Sa hautesse a reçu en audience solennelle les félicitations du grand-visir et des autres membres du cabinet, ainsi que des dignitaires, des pachas, et autres grands de l'Etat.

Le consulat hellénique voulant rendre à l'illustre défunt tous les honneurs possibles, a adressé aux autorités locales une demande *ad hoc*, qu'elles se sont empressées de transmettre au vice-roi par voie de dépêche télégraphique. S. A. a immédiatement déféré à tout ce qu'on lui demandait. Sur ses ordres un bataillon d'infanterie régulière a été mis à la disposition du consulat hellénique. Ce bataillon, avec la musique du régiment auquel il appartient et celle de la cavalerie, a accompagné le convoi, armes sous le bras. La troupe marchait sur deux rangs, les officiers portant le crêpe au bras gauche. Les tambours, au centre, avaient leurs caisses couvertes de drap noir et battaient la marche funèbre. Venait ensuite la musique du régiment, puis le consul grec suivi de tous les officiers du consulat et de ses nationaux, portant chacun un cierge à la main. Entre deux groupes nombreux d'assistants et le clergé grec, avait été placée la musique de Giseh jouant aussi le funèbre signal. Le cortège était fermé par une foule considérable de Grecs marchant deux à deux. Sur le char attelé de 4 chevaux couverts de drap noir, on avait disposé un trône patriarcal sur lequel, selon la coutume grecque, était assis le défunt ayant à ses côtés deux vieux prêtres à barbe blanche qui le soutenaient de leurs débiles mains. On ne peut se faire une idée de l'effet produit par ce spectacle vraiment pieux, vraiment imposant. Un frisson involontaire s'est emparé des spectateurs les plus indifférents. Le convoi ainsi organisé, a accompagné les restes mortels du vénérable défunt jusqu'à l'église grecque, avec le plus religieux recueillement et l'ordre le plus parfait, au milieu d'un grand concours d'Arabes. C'est en de pareilles circonstances qu'on ne peut s'empêcher d'admirer l'influence toujours croissante du vice-roi sur des populations qui, il y a quelques années à peine, n'auraient jamais permis que des cérémonies de ce genre s'accomplissent sans protester au moins par des troubles et des désordres. »

La pétition suivante est déposée, pour recevoir les signatures, chez les négociants dont les noms sont indiqués ci-après :

A MM. les ministres des travaux publics et de l'agriculture, du commerce et des manufactures.

« Messieurs,

» Près de 500 millions de francs en numéraire sont déjà sortis ou vont bientôt sortir de la circulation pour entrer dans les caisses des compagnies qui se forment pour soumissionner les chemins de fer à adjuger. C'est environ le sixième du capital monétaire de la France.

» Aussi les opérations commerciales sont déjà difficiles, entravées, beaucoup moins considérables.

» Mais, si déjà l'on achète beaucoup moins, il y aura beaucoup moins à fabriquer et ainsi beaucoup moins de salaires à distribuer.

» C'est-à-dire, les spéculations sur les chemins de fer nous mènent directement à une crise commerciale.

» Une mesure peut apporter remède au mal ; le commerce de Paris vient vous la demander avec instance : c'est l'adjudication des chemins de fer votés dans le plus bref délai possible. »

Noms de MM. les négociants où cette pétition est déposée :

MM. Lambert-Blanchard, 36, rue Neuve-Saint-Eustache.
Fortier, idem.
Emmanuel Laurent, idem.
Dumas et Germain, 5, rue des Fossés-Montmartre.
Vernet, 21, rue Thévenot.
Bontemps, à Choisy-le-Roy.
Ch. Depouilly, à Puteaux.
Biéry, 29, rue du Mail.
Froment-Meurice, 2, rue Lobau.
Nyss, 27, rue de l'Orillon.
Lerebours, 14, place du Pont-Neuf.
Malpièce, 13, rue Neuve-Saint-Eustache.
Lemercier, 65, rue de Seine-Saint-Germain.
Lemire, à Choisy-le-Roy.
Balaine, 31, place de la Bourse.
Mayer-Maurice, 20, rue Vivienne.
Pesel et Menuet, 7, rue Bourbon-Villeneuve.
Heuzé et Marcel, 16, rue des Fossés-Montmartre.

ERRATUM. On nous a fait dire hier que la session du conseil général de la Seine ouvrirait le 5 du mois prochain. C'est le 3 novembre que le conseil se réunira. La clôture aura lieu le 17 du même mois.

Actes officiels.

ORDONNANCE DU ROI.

Vu la loi du 21 mars 1832 sur le recrutement de l'armée ; Vu la loi du 1er juillet 1844, qui a fixé à quatre-vingt mille hommes le contingent de la classe de 1844 ; Vu notre ordonnance du 12 juin dernier, par laquelle 42 250 hommes dudit contingent ont été appelés à l'activité ; sur le rapport de notre président du conseil, ministre secrétaire d'Etat de la guerre ; nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1er. Quatorze mille des jeunes soldats de la classe de 1844, encore disponibles, seront appelés à l'activité pour l'armée de terre. Art. 2. La répartition et l'époque du départ de ces quatorze mille jeunes soldats seront déterminées par notre ministre secrétaire d'Etat de la guerre. Art. 3. Notre ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Saint-Cloud, le 18 octobre 1845.

LOUIS-PHILIPPE.

Par le roi :

Le président du conseil, ministre secrétaire d'Etat de la guerre,

Maréchal DUC DE DALMATIE.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — M. Dumon, ministre des travaux publics, est de retour à Paris. M. Dumon va s'occuper immédiatement de fixer le jour de l'adjudication de la plupart des grandes lignes de chemins de fer votées dans la dernière session. On pense qu'elles seront toutes adjugées avant le 15 décembre. — C'est le 4 novembre et non le 3, comme on l'a dit par erreur, qu'auront lieu les audiences de rentrée de la cour royale de Paris et du tribunal de première instance de la Seine. — Le journal l'*Algérie* dément le retour de M. le général Négrier en Afrique. — M. Plougoulm, procureur général près la cour royale de Rennes, est nommé premier président de la même cour en remplacement de M. Gaillard de Kerbertin, décédé. Grâce à la révolution de juillet, M. Plougoulm aura fait un chemin rapide. — On a célébré le 9 octobre, à Carlsruhe le mariage de S. A. Mme la duchesse Marie de Wurtemberg avec S. A. S. le prince Charles de Hesse-Philippsthal. — M. Macarel, professeur du droit administratif à la Faculté de Paris, et M. Ch. Renouard, conseiller

[illegible] celle malheureuse saisit d'une main la pauvre petite créature par le cou et lui appliqua l'autre sur la bouche, si violemment, que l'étouffement s'ensuivit. La coupable, restée en présence du cadavre, le porta dans un coin de sa cour, le déposa contre un mur, le recouvrit de balayures, et parut l'oublier. — Cependant ses voisins, qui connaissaient la scène qui avait eu lieu avec la nourrice, lui parlaient de temps en temps de son enfant, qu'elle prétendait avoir confié à une autre femme. Le hasard apprit que ce n'était là qu'un mensonge. On conçut des soupçons, et la coupable, pressée de questions, prise dans ses propres mensonges, alla trouver le maire de la commune et lui confessa son crime. — Aussitôt, M. Milet, juge d'instruction, et M. Censier, substitut de M. le procureur du roi, partirent pour Monville, accompagnés de M. le docteur Hellot. Cela se passait le 17. A l'arrivée de la justice, la fille Varain n'essaya pas de nier et conduisit elle-même ces messieurs à l'endroit où gisait, depuis une huitaine de jours, le cadavre de la victime. Les rats avaient déjà rongé une partie des doigts des pieds. En présence de ces faits il n'y avait pas à hésiter ; l'arrestation a eu lieu, et la fille Varain a été écrouée dans la maison d'arrêt de Rouen. M. le juge d'instruction, qui avait procédé à la constatation du crime, a dû s'occuper de l'interrogatoire de l'accusée ; mais on nous assure que quelques ménagements qu'il y ait mis, il n'a pu encore en venir à bout ; cette malheureuse étant tombée dans un tel état d'exaltation mentale, qu'elle a dû être séparée du reste des prisonnières et mise à part dans l'infirmerie.

LA POULE AUX OEUFS D'OR. — Près du village de Marie-Amélie, en Algérie, au camp des Faucheurs, un zéphir (membre d'un corps composé de condamnés libérés) trouve un nid de poule de Carthage dont les œufs, de la grosseur des petits œufs de nos poules domestiques, sont verts et pointillés de noir. Le zéphir porte sa trouvaille à la ville voisine, vend ses œufs à 50 c. pièce et fait le bonheur d'un colon, qui voit, après vingt-neuf jours des poules carthaginoises embellir sa basse-cour. Rentré au camp avec le produit de sa vente, le *négociant* a raconté à ses camarades le succès qu'il a obtenu, le vin coule avec le récit, la spéculation est magnifique ; le lendemain, tous les zéphirs sont transformés en chercheurs de nids, mais ces derniers sont rares. Tout-à-coup les douars arabes sont envahis par des acquéreurs d'œufs : le zéphir paie 30 cent. la douzaine ceux de la plus petite espèce, au grand étonnement des fils du prophète. On rentre au camp ; les œufs sont plongés dans une forte décoction d'herbes bouillantes. Ils verdissent, et une plume habile pointille avec de l'encre cette coque ainsi métamorphosée en coque d'œuf carthaginoise. Le colon, sur la place où le zéphir déploie sa marchandise, combat pour obtenir le droit d'acheter ; il paie 50 c. l'œuf précieux, le place sous ses poules, va chaque jour examiner les progrès ; mais le vingt-neuvième jour, oh ! déception, la coque reste intacte ; à regret, le colon en brise une, — il faut quelquefois aider la nature, — l'opération césarienne terminée, il trouve un œuf dur !!! Le zéphir prétend, et le *Journal de Lille* le répète, que l'œuf, ainsi préparé, est excellent avec la salade.

MEMBRES BROYÉS PAR UNE MACHINE. — Un accident déplorable vient d'avoir lieu dans la fabrique de MM. Henriot, rue du Levant, à Reims. Une de ces machines destinées à préparer la laine et appelées vulgairement un *loup*, avait été arrêtée ou plutôt la bande de cuir qui lui communique la force motrice venait d'être enlevée, lorsque la fille Leclerc, voyant quelques bribes de laine engagées dans le cylindre hérissé de clous, leva l'enveloppe qui le recouvre et fut assez imprudente pour vouloir arracher à l'action de la machine la laine qui allait disparaître. On sait en effet qu'une machine ne s'arrête jamais abruptement. Elle épuise en quelques tours de plus ou ralentit ce qui reste de force d'impulsion. La main et le bras, entraînés irrésistiblement par le mouvement de rotation, furent littéralement broyés. Le *Journal de Reims* dit que le lendemain encore on retrouvait dans les engrenages des esquilles provenant des os du bras de cette pauvre fille. L'amputation a dû être pratiquée dès avant-hier. La fille Leclerc est âgée de 40 ans.

PARRICIDE. — La veuve Martin, déjà d'un âge avancé, était morte il y a quelque temps, dans la commune de Gourzon, tuée, croyait-on, dans une chute qu'elle avait faite de son grenier sur le sol de sa maison. Quelques jours après l'inhumation de la veuve Martin, dit l'*Observateur de la Haute-Marne*, la rumeur publique accusa le fils de cette femme de l'avoir tuée. Informée de ces bruits, la justice se rendit sur les lieux, ordonna l'exhumation du cadavre, et en fit faire l'autopsie. Le résultat des investigations de la justice fut l'arrestation immédiate du fils Martin qui fut conduit dans les prisons de Vassy.

EXPÉDIENT D'UN ARTISTE SANS CLIENTELLE. — On a pu remarquer pendant quelques jours, dit l'*Indépendant* belge, à la fenêtre d'un vitrier Montagne-de-la-Cour, un portrait de femme peint à l'huile ; des

[illegible] de la [illegible] à intervenir.

LUTTE PACIFIQUE. — C'est mardi, à Lyon, dans la salle du Cercle musical, qu'a dû avoir lieu le duel littéraire entre deux improvisateurs français, MM. Eugène de Pradel et Prosper Dragne. Cette lutte, qui n'a aucun précédent dans l'histoire de notre littérature, excite le plus vif intérêt. Voici les conditions qui ont été arrêtées par les deux nobles champions :

Article 1er. Une commission présidera à la lutte. — Elle remplira les fonctions analogues à celles de juges-de-camp des tournois.

Art. 2. Les improvisations auront lieu dans l'ordre suivant :

Bouts-rimés et échelles poétiques.

Couplets, huitains et dixains.

Echos.

Grande scène dramatique.

Art. 3. Dans la pensée de ne pas fatiguer le public, MM. de Pradel et Drague improviseront alternativement, et en commençant chacun à leur tour, sur les mots et sur les rimes qu'ils demanderont aux spectateurs.

Art. 4. Les mots, sujets et rimes, ne seront pas les mêmes pour les deux concurrents, afin d'éviter la monotonie qui résulterait de l'uniformité. La bizarrerie et l'étrangeté des rimes n'ajoutant pas à la difficulté des compositions de ce genre, cette différence n'en sera pas une pour les improvisateurs.

Art. 5. Il ne peut être accepté de noms propres ni de sujets contemporains. A cette exception près, les sujets demandés pour la scène dramatique pourront être pris dans l'histoire de tous les temps et de tous les peuples.

Art. 6. Après l'entr'acte qui séparera la première partie de la seconde, on procédera aux dispositions ci-après :

Il sera recueilli un nombre suffisant de sujets historiques (douze environ), proposés par l'assemblée.

Art. 7. L'emploi des urnes pouvant donner issue à une foule de contestations, tout sera fait à haute voix et sous les yeux du public.

La commission élaguera des sujets recueillis ceux qui ne seraient pas choisis dans l'histoire ou qui, dans la sagesse de ses appréciations, ne lui paraîtraient pas suffisamment sérieux.

Art. 8. Cette opération terminée, il sera procédé à la désignations de celui qui devra faire le premier son improvisation dramatique.

Art. 9. Alors l'adversaire non désigné sera reconduit dans une pièce éloignée, et un factionnaire placé à sa porte.

Art. 10. On donnera lecture à haute voix au concurrent resté sur l'estrade, des sujets historiques conservés par la commission, et l'improvisateur en désignera un.

On conçoit que, dans une lutte aussi grave, le poète doive au moins jouir de la faculté d'indiquer, sur les sujets proposés par le public et épurés par la commission, celui qu'il croira le plus en harmonie avec ses inspirations.

Art. 11. Comme il y aurait désavantage pour le dernier venu à improviser sur le sujet qui viendra d'être exploré, la commission fera disparaître ce sujet de la liste, qui sera également communiquée à l'autre improvisateur, ramené en présence de l'assemblée.

Art. 12 et dernier. A la commission appartiendra le droit de désigner et de couronner le vainqueur.

Fait et arrêté entre nous. P. DRAGUE, EUG. DE PRADEL.

Lyon, le 16 octobre 1845.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS — 22 OCTOBRE.

Le *Journal des Débats* annonce que le bruit de la retraite de M. le maréchal Soult a donné naissance à beaucoup de suppositions absurdes.

« Ce n'est pas dans un moment où les conseils de son expérience peuvent être d'une plus grande utilité que jamais, que M. le maréchal Soult voudra en priver son pays, et nous avons tout lieu de croire qu'il continuera de prêter au cabinet du 29 octobre, non seulement la haute autorité de son nom, mais encore le concours le plus puissant. »

PETITE CORRESPONDANCE.

M. C. à Wesserling. — Nous acceptons vos offres, et nous vous remercions. — Adressez-nous un mandat comprenant : la somme à prendre pour P. B., 9 fr. pour la *Ph.*, et 5 fr. pour les almanachs ; et expliquez clairement votre pensée quant aux numéros à prendre.

M. J. P. D. à Gros. — Reçu. On a vos états de services. Persévérance et amitié à tous.

Bourse du 22 octobre 1845.

La baisse s'est arrêtée ; rente et chemins, tout a remonté. La hausse est de 10 c. sur le 5 0/0 et de 20 c. sur le 3 0/0. Le Nord est remonté à 785 fr., et toutes les autres lignes se sont sensiblement améliorées. Dans les valeurs de second ordre, il y a baisse de 300 fr. sur le Zinc Vieille-Montagne ; les Sociétés linières sont en défaveur.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Rente belge 1842, 103 3/8. — 4 1/2, 99 1/2. — 2 1/2 0/0, 55. — Société gé-

Consol. [illegible]		3 0/0 F. c.	COULISSE.
Esp. 3 0/0	25 3/4 26	F. p. 83 d. un. 83 90 d. 50.	Av. [illegible]
Portug.	58 1/2	5 0/0 F. c. 117 70 d. 50.	Ap. [illegible]
Mexic.	31 5/8	F. p. 118 d. 10. 118 30 d. 50.	B. du Trés. 3 1/4 à 2 m.
Brésil.			
5 0/0 hol.		Orléans, 1215, 1225 d. 20 au 15 pr.	F. c.
2 1/2 do.	59 1/2		3 0/0 [illegible] 1/2
Rouen.	40 1/2	Nord, 810, 817 50 de 20 au 15 pr.	5 0/0 [illegible]
Orléans	47 1/2		

MARCHANDISES. — Huile de colza, disponible, 109.50 à 00,00 ; courant du mois, 111,50 à 00,00 ; 2 derniers mois, 113,50 à 00,00 ; 4 premiers 1846, 115,50 à 00,00.

LILLE. — Colza, 104,00 à 00,00. — Œillette rousse, 95,00 à 00,00. — Lin, 90,00 à 00,00. — Cameline, 95,00 à 00,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 141,00 à 00,00 ; novembre et décembre, 109,00 à 110,00 ; 4 premiers mois, 100,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 88,00 à 00,00.

SUIFS (50 kil.) de place, en hausse de 50 c., 64 fr. 50 ; peu d'affaires. — Suifs de Russie disponibles, 62 fr. à 62 fr. 50. — 2 derniers mois, 62 fr. 50 à 63 fr. en revente.

HALLE DE PARIS.

21 oct.						22 oct.					
Arrivages	4462 q.	60 k.				Arrivages	2900 q.	68 k.			
Ventes	[illegible]	18				Ventes	2462	48			
Restant	29018	14				Restant	29323	23			
Cours moyen	42,54					Cours moyen	41,73				
Cours-taxe	41,35					Cours-taxe	41,31				
Cote administrative.						Cote administrative.					
Gruaux	30 q.	82 k.	51,00	à	56,00	Gruaux	26 q.	69 k.	51,30	à	55,00
1re	280	53	42,00	à	45,85	1re	106	02	42,00	à	45,35
2e	233	94	39,50	à	41,40	2e	253	94	38,85	à	41,70
3e	13	70	00,00	à	28,65	3e	31	40	33,13	à	35,00
4e	104	44	33,33	à	35,50	4e	6	37	00,00	à	35,00
A liv.	1904	40	30,55	à	41,60	A liv.	1867	14	39,50	à	44,00

Marchés.

Halle aux blés. — 22 oct. Choix, 116 à 118 k. 34,00 à 34,50. — Montereau 115 k. 33,00 à 33,50. — Picardie 115 k. 32,50 à 33,00. — Blés de Soumaz pour semences 42,00 à 45,00. — Blés de Bergue pour semences, 45,00 à 50,00.

Seigles. 110 k. l'hectolitre et demi 19,00 à 19,50.

Orges. 92 k., 15,75 à 16,00 hors barrières.

Avoines. — 150 k. 27,00 à 27,50 ; 145 k. 26,50 à 27,00 ; 140 k. 25,50 à 26,00 les trois entrées comprises.

Issues. Son, 8,00 à 8,50 les 325 litres. — Moutures 3,00 à 9,50. — Recoupettes 00,00 à 13,00 les 100 k. — Remoulages 00,00 à 19,00 les qualités courantes ; 19,50 à 20,00 les fines qualités ; 21,00 à 22,00 les blanches.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 22 octobre. — Foin 1re 56 à 58 ; 2e 50 à 52 ; 3e 00 à 00. — Paille de seigle 1re 26 à 27 ; 2e 00 à 00. — Paille de blé 1re 30 à 31 ; 2e 28 à 29 ; 3e 00 à 00.

Halle à la viande du 22 octobre. — 20751 kil. Bœuf 1,35-1,10-0,00. — 14231 kil. Veau 1,45-1,25-1,00. — 5094 kil. Mouton 1,40-1,10-0,00. — En gros 17760 kil. 1,20-1,10-1,00.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 20, 21 et 22 octobre. — *Beurre* (le kil.) En livres 1,82 à 2,84. — En mottes Isigny 1,00 à 4,00. — En mottes Gournay 1,60 à 4,60. — Petit beurre 1,54 à 1,90. — Beurre salé ou fondu 0,00 à 0,00. — *Œufs* [illegible]

— *Fromages* (la dizaine), 21 oct. Brie 14 à 48. — A la pie 5 à 15.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 23 octobre.

7 h. 1/2 OPÉRA. —

7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Tartufe. Virginie.

7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — La Charbonnière. Le Nouveau Seigneur.

7 h. 1/2 ITALIENS. — Nabucodonosor.

7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Diable à quatre. L'Homme à la mode. Lucien.

6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — L'Epicier. L'Abbé Galant. Diable à quatre.

6 h. 1/2 GYMNASE. — L'Héritière. Changement. Les Couleurs. La Vie.

6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Le Code. Balos. L'Almanach. Le Poisson.

6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Dame de St-Tropez. Danseuses. Cabrion.

6 h. 1/2 AMBIGU. — Paris et la Banlieue. Etudiants.

6 h. 1/2 GAITÉ. — Les Sept Châteaux. Grâce de Dieu.

6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.

7 h. 1/2 COMTE. — Homme de Carentan. 3 Jambes. 7 Ogres.

7 h. 1/2 FOLIES. — Belle Étoile. Prix de vertu. Riquiqui. Gig-Gig.

7 h. LUXEMBOURG. — Agent matrimonial. Désurrectionnistes. L'Ile.

BEAUMARCHAIS. — Les Ébénistes. Les Malheurs. Le Gamin. Intermède.

Imprimerie Lange Levy et comp., rue du Croissant, 16.

les *Débats* mettent en avant que l'instruction à leur égard n'est pas achevée.

Dès le 22 septembre dernier, nous disions : « Le congrès financier présidé par M. de Rothschild laissera adjuger à des compagnies de second ordre tous les chemins, excepté ceux de Lyon. Pour ces derniers, il fera écarter par le ministre les compagnies concurrentes, ou il conclura avec M. Dumon un arrangement par lequel ces chemins lui seraient concédés directement ; au moyen de quoi la loi qui concerne ces chemins serait révisée par les Chambres.

La première partie de nos prévisions se réalise, puisqu'on se dispose à adjuger ceux des chemins qui sont les moins importants ou offrent les moindres chances de primes : la seconde partie se réalisera-t-elle? Le langage des grands journaux soumis à l'influence de M. de Rothschild continue à nous le faire présumer, car jamais on n'a vu plus de pompeux éloges de la concession directe, et plus d'anathèmes contre le mode d'adjudication publique.

Et au surplus la conduite des Hauts-barons se dessine nettement. Il y a un engorgement énorme de fonds engagés dans les divers chemins, mais surtout dans le chemin de Lyon, qui, à lui seul, est convoité par 15 à 20 compagnies : que fait cependant l'exécuteur des volontés des Hauts-barons, M. Sylvain Dumon, chargé de la direction des travaux publics? Il laisse de côté les chemins de Lyon, parce que les grands financiers se les réservent, avec celui de Creil à Saint-Quentin.

On conçoit, en effet, que si ceux-ci ont quelque peu d'ambition et de perspicacité, il ne leur suffit pas de gagner des *primes*, ils doivent encore faire quelques efforts pour organiser le vaste monopole qui se présente tout naturellement à eux.

Or, une compagnie qui serait maîtresse de la grande ligne d'Angleterre et de Belgique à la Méditerranée, acquerrait dans l'Etat une prépondérance assurément bien faite pour être convoitée; possédant cette grande ligne vitale de tout le mouvement mercantile, elle instaurerait en peu de temps de brillants et profitables monopoles, et surtout les monopoles houillers et métallurgiques.

Les Hauts-barons possèdent déjà les deux extrémités de cette ligne, Lille à Paris et Avignon à Marseille, plus des embranchements sur le port de Cette : on conçoit facilement l'intérêt immense qui les pousse à écarter tout concurrent de Paris à Lyon et de Lyon à Avignon.

Nous acceptons le combat dans ces termes : Oui, nous demandons qu'en effet la loi soit révisée ; nous consentons que les porteurs des volontés de la Finance présentent aux chambres un projet de concession directe ; car à cela nous n'avons rien à perdre et nous avons tout à gagner.

Que la concession ait lieu par voie directe ou par adjudication, [illegible] demandons pour que le pays puisse se défendre encore une fois contre leurs audacieux envahissements.

On lit dans le *Moniteur parisien* :

Une assez vive agitation a eu lieu aujourd'hui à la Bourse et a en quelque sorte paralysé les opérations de la coulisse.

En vertu d'un mandat émané de l'autorité judiciaire, une visite a été faite au domicile de deux des principaux agents de la coulisse ou courtiers des promesses d'actions, MM. B... et L...

Leurs livres ont été saisis et les scellés apposés sur leurs cartons.

On attribuait à deux motifs spéciaux la mesure qui a été prise vis-à-vis de ces messieurs et qui paraîtrait ne pas devoir se borner à eux seuls.

Le premier serait une infraction à la loi votée dernièrement, relativement aux cours des promesses d'actions que tous les courtiers envoyaient à domicile, après la fermeture de la Bourse. Une presse aurait été saisie.

Le second serait de mettre un terme à ces ventes, achats et promesses d'actions de compagnies, dont le principal objet paraît être d'encaisser des primes en échappant à toute responsabilité.

Si les deux motifs allégués par le *Moniteur parisien* étaient les véritables, ce serait une nouvelle preuve que la justice civilisée a toujours deux balances inégales : on poursuivrait de pauvres diables de courtiers, qui accrochent quelques primes en battant le pavé de Paris, et en se donnant un véritable mal de galériens; et on laisserait tranquille les gros, les hauts banquiers, qui montent eux-mêmes ces immenses trébuchets, où se trouvent pris les actionnaires, et encaissent des primes colossales.

Mais les motifs allégués en l'honneur de la légalité et de la morale ne sont pas les motifs réels. On poursuit les *courtiers marrons* sur la réquisition de la compagnie des agents de change, à qui ces courtiers font concurrence, et enlèvent des honoraires et des primes : c'est une guerre entre parasites commerciaux, dans laquelle les parasites légaux écrasent, avec l'arme de l'autorité publique, les parasites illégaux.

VOITURES COMMUNES. — UN BON EXEMPLE D'ASSOCIATION.

Gien est un chef-lieu d'arrondissement de 5 000 âmes; Briare un chef-lieu de canton de 3 000 âmes. De Gien à Briare on compte 9 kilomètres. Outre des rapports administratifs, judiciaires, etc., qui unissent le principal chef-lieu de canton (Briare), il existe à Gien, le samedi, un marché à blé considérable, d'où Briare tire son approvisionnement. La Loire, qui passe par l'un et l'autre pays, établit encore de nombreux rapports pour la circulation des négociants et des mariniers.

Depuis plusieurs années, des voitures *omnibus* ont été établies entre Briare et Gien : d'abord la concurrence fit voyager à peu de frais ; plus tard les deux entrepreneurs se liguèrent, et le monopole augmenta progressivement le prix des places jusqu'à 60 centimes. Le public fut exploité ; quelques centimes de plus sont si faciles à obtenir! On sait com-

[illegible]

1° Que la différence entre le prix de 30 centimes, fixé par l'association briaroise, de celui de 60, établi par les voitures exploitantes, permettra à la plupart des intéressés de rentrer dans leur capital dès la première année ;

2° Que la voiture commune ne manquera jamais de voyageurs ;

3° Que la surveillance de cette voiture sera facile, puisqu'il s'y trouvera toujours quelque associé.

Il y a mieux. S'il plaisait à quelqu'un d'élever une concurrence sérieuse à la voiture commune et d'opérer une baisse de prix, vite les actionnaires de cette voiture s'empresseraient de profiter de cette baisse, ils n'auraient qu'à remiser leur véhicule, sauf à le mettre en circulation plus tard, si le nouvel exploiteur voulait montrer les griffes du monopole.

Voilà, en miniature, une précieuse combinaison : nous félicitons les habitants de Briare et de Gien de l'avoir mise en pratique. Espérons qu'elle sera imitée dans beaucoup de localités.

Nous applaudissons d'autant plus à cette bonne pensée d'association qu'il serait facile à l'administration supérieure, si l'administration supérieure avait la volonté des choses utiles, de donner ainsi à la poste aux chevaux une organisation plus large et plus démocratique. Bien des personnes se préoccupent, avec raison, de l'avenir de cette belle organisation que les chemins de fer viennent dépécer et amoindrir. Voilà un moyen de le remettre à flot ; ce moyen est tout puissant, nous ne manquerons pas de le développer et d'en faire ressortir les avantages et la possibilité pratique.

Nous voyons avec peine que les journaux connus comme inféodés au ministère accueillent avec les mêmes procédés, perfides et provocateurs, les efforts que font les ouvriers de diverses professions pour hausser le salaire au niveau du prix des objets de consommation.

Voici ce que nous lisons dans le *Courrier d'Indre-et-Loire* :

» Depuis quelque temps les ouvriers menuisiers de Tours avaient l'intention de demander aux maîtres certaines modifications aux *deux tarifs* de 1840. Il s'agissait 1° de fondre en un seul ces deux tarifs qui répondaient par leurs différences à des distinctions de sociétés de compagnonnage; 2° de réduire d'une heure la journée du travail qui, par une exception presque unique, est, à Tours, pour cet état, de treize heures (de 5 h. à 8 h. en été); 3° enfin, d'augmenter de 25 c. le prix des journées.

» Cette réclamation se produisait avec un esprit de modération particulière; les ouvriers semblaient vouloir éprouver tous les moyens de conciliation ; ainsi, sans discontinuer les travaux qui, à l'heure où nous écrivons, n'ont pas même cessé, des pourparlers ont eu lieu entre les ouvriers d'abord, puis avec les maîtres ; lundi dernier, dans une réunion des uns et des autres, les prétentions ont été présentées, discutées ; on serait même tombé d'accord sur les deux premières, si nous sommes bien informés; on n'aurait ajourné que la solution de la dernière.

» Eh bien! c'est dans ces circonstances, au travers de tentatives si désirables, et non encore épuisées, *avant que les travaux aient cessé*, que le *Journal d'Indre-et-Loire* a osé publier un article dans lequel, rendant compte de la réunion des ouvriers, il annonce que « *cette assemblée avait* » *été tenue parfaitement secrète, et que les ouvriers s'y étaient rendus indi-* » *viduellement par des chemins différents, de manière à ne pas donner l'é-* » *veil à la police...*

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

VENDREDI 24 OCTOBRE 1845.

Malgré de nouvelles instances auprès de M. ALEXANDRE DUMAS, nous n'avons pu obtenir encore le manuscrit du quatrième volume du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE.

Nous commencerons mardi, 28, la publication du deuxième volume de DERRIÈRE LE GRAND MAT, roman de M. EDOUARD PUJOL, lieutenant de vaisseau.

Nous sommes en mesure de publier sans interruption MARTIN CHUZZLEWITT, roman en six volumes de CH. DICKENS, traduit par Mme BELLOC.

Les personnes qui s'abonneront à partir du 1er novembre, recevront : 1° UNE FILLE DU PEUPLE, roman en deux volumes de M. E. CAMUS; 2° les trois premiers volumes du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE; 3° le premier volume de DERRIÈRE LE GRAND MAT.

Nous ne pourrons donner cette dernière prime aux abonnements postérieurs au 1er novembre.

VOYAGE EN ABYSSINIE (1).

V. — CHASSE AU LION.

Le lundi, notre guide galla et notre hôte vinrent nous chercher à la pointe du jour, et nous partîmes avec six de nos gens armés de fusils. Nous descendîmes de notre roc de Seisaté, et suivîmes pendant deux heures la belle vallée d'Atsala, dont la fertilité efface en peu de temps la trace des désastres de la guerre. Arrivée à son point le plus élevé, cette vallée se termine brusquement par un précipice, au dessous duquel, à 700 mètres plus bas, on aperçoit la plaine Azébo-Galla. Lorsque nous parvînmes à cet endroit, il était huit heures du matin ; comme la brise n'était pas encore levée, les vapeurs condensées au-dessus de la plaine pendant la nuit continuaient de s'agglomérer en une masse compacte, figurant à nos yeux une immense nappe de neige, qui se perdait étendue entre les deux chaînes limitrophes du pays Azébo Galla, et ne nous laissait apercevoir de la plaine, à travers sa mate blancheur, que les pointes sombres de quelques hauts pics. Après avoir un instant admiré cette scène, nous commençâmes à descendre comme dans un gouffre vers ces nuages que nous avions sous nos pieds. Mais la brise s'éleva tout-à-coup, et à mesure que nous avancions, toutes ces vapeurs n'étaient plus qu'un léger brouillard, qui jetait son humidité sur les herbes. De temps à autre les contours du précipice nous démasquaient les champs cultivés d'un vallon formé par quelques mamelons, au bas de la montagne d'Arara. Quand nous fûmes arrivés, nous étions à deux pas du village de Kotié, et il nous restait peu de chemin à faire pour entrer dans la plaine Galla.

Mais nous allions quitter le pays chrétien; c'est ici qu'un surcroît de précautions devenait nécessaire, du moins jusqu'à ce que nous fussions parvenus à Edda-Moheny.

Nous nous assurâmes encore une fois que nos armes étaient en bon état, et marchâmes désormais plus rapprochés les uns des autres. Bientôt nous vîmes venir une troupe à cheval : c'était une escorte envoyée au devant de nous par Abba-Tolé, père adoptif de M. Petit. Nos protecteurs n'avaient pas des mines trop rassurantes, et nous nous sentîmes très mal à l'aise, lorsque, saisissant quelques lambeaux de leur conversation, nous les entendîmes se dire que c'était dommage de nous laisser sains et saufs, et que chacun de nous, en raison de notre teint blanc, ferait un guedaye qui pourrait bien compter pour quarante ordinaires. Cependant, comme nous étions de force à repousser toute agression de leur part, nous ne soufflâmes mot et arrivâmes tranquillement à Edda-Moheny.

Cette ville compte environ deux mille âmes. Les maisons sont à toit conique, recouvert en chaume ; les murailles sont faites de branches de bois verticales, entrelacées de lianes. Elles sont entourées à distance d'une haie de kolkoals, qui forme une enceinte extérieure assez spacieuse, où l'on renferme les troupeaux pendant la nuit. Les champs sont divisés par des haies semblables, ce qui garantit fort bien le pays contre les attaques de la cavalerie, et permettrait à des piétons de s'embusquer avec avantage, si l'usage des armes à feu était plus répandu. Lorsque nous arrivâmes chez Abba-Tolé, ce chef vint nous recevoir à la porte de sa maison, et se découvrit les épaules pour nous saluer. Il nous engagea à entrer nous reposer, et donna des ordres pour qu'on prît soin de nos mules.

Cette maison était d'assez belle apparence ; les claires-voies des murailles étaient garnies d'un mortier d'argile qui empêchait le passage de l'air ; l'intérieur était divisé en plusieurs compartiments, l'un pour le logement des femmes, l'autre pour la cuisine, un troisième pour le grain. L'ameublement se composait de deux algas, de quelques cuirs tannés qui servaient de tapis, et de trois chaises recouvertes de lanières de cuir, à la façon des algas. Les ustensiles et les approvisionnements de ménage occupaient la plus large place dans ces appartements : c'étaient des outres à grains, des vases, les uns destinés à l'eau, les autres à l'hydromel et à la bière; les premiers remarquables en ce que, au lieu d'être en terre cuite, comme les vases éthiopiens, ils étaient en cuir et d'une forme très gracieuse, avec les bords garnis de coquillages de l'espèce appelée *courie* par les Européens qui trafiquent sur la côte d'Afrique. Je n'ai pu m'expliquer de quelle manière les Gallas se procurent ces coquillages ; car je n'en ai jamais vu sur les marchés du Tigré, non plus qu'au Choa, et ce peuple ne paraît pas devoir communiquer avec la mer, par les Taltals ou les Danakils, puisqu'il est en guerre continuelle avec eux. Il n'en est pas moins vrai que presque toutes les femmes gallas portent de ces cauries cousues au tablier de cuir qui leur sert souvent de robe.

Pour compléter cet ameublement, on ne voyait pas là, comme dans le pays chrétien, de belles armes appendues aux murailles, des boucliers ornés de plaques d'or et d'argent : tout y était d'une simplicité extrême. Mais quelque simples, grossières même, que fussent ces demeures, leur aspect était doué d'un charme saisissant et irrésistible. Pour nous autres européens, blasés sur la vue des plus grandes somptuosités, cette naïveté avait une grandeur touchante. Et puis, quel climat, quelle pureté diaphane de l'air ! Ajoutez à cela la magnificence d'un horizon sans bornes ; à l'ouest, de vastes chaînes de montagnes perdant leurs cimes dans les nues, et leurs flancs toujours couverts d'une végétation puissante ; à l'est, la plaine fertile se déroulant aux regards, et, par un contraste du plus grand effet, allant se terminer en un rideau de montagnes basses et d'une couleur sombre grisâtre.

Cette plaine est très boisée et abondante en gibier de toute espèce ; mais l'antilope et les variétés de gazelles y dominent, ce qui attire beaucoup de bêtes fauves ; aussi les habitants, obligés de défendre leurs troupeaux contre la voracité de celles-ci, sont habitués à les combattre, et déploient, dans ces sortes de luttes, une adresse et un sangfroid admirables. Abba Tolé, sachant que nous voulions voir une chasse au lion, ne se fit pas long-temps prier pour nous procurer un chasseur émérite ; il fit venir un de ses parents qui en avait déjà tué trois, et portait au cou, comme marque distinctive de sa bravoure, autant de chaînes en argent.

Jour fut pris pour le lendemain. En attendant, le chasseur resta avec nous, et aux soins empressés que lui prodiguaient les jeunes filles de la maison, on pouvait juger de quelle considération il jouissait auprès du beau sexe. Du reste, les femmes de ce pays sont faites pour inspirer de vifs désirs : belles, avec des formes admirables, on n'aurait à leur reprocher qu'une certaine dureté dans le regard qui le fait ressembler à celui des bêtes fauves. Sans doute, notre qualité d'Européens et la hardiesse avec laquelle nous nous étions aventurés dans son pays, donnaient à ce peuple une haute opinion de notre courage ; car les jeunes filles paraissaient heureuses de nous servir. Il faut noter ici que les femmes du pays chrétien ont peur des Européens au premier abord, et sont loin de leur témoigner la même sympathie qu'à leurs compatriotes.

On n'eut pas besoin de nous réveiller pour faire nos préparatifs de dé-

---

(1) Voir les numéros d'hier et d'avant-hier.

[illegible] s'étendre. La chaleur et la fatigue des troupes m'obligèrent à bivouaquer à la fontaine d'El-Brig. Le lendemain je me portai à l'Amiguer. Dans ces deux journées, je n'aperçus pas un être vivant.

Le 6, en arrivant au bivouac, je sus que le général Cavaignac, après s'être porté sur Marghnia, en était revenu pour ramener à Tlemcen M. le lieutenant-colonel de Barral, auquel il désirait confier le commandement supérieur de la place, dans les circonstances difficiles où nous nous trouvons.

Le 7, je vins camper en avant de Tlemcen, d'où le général était parti la veille au matin, sans rien préciser sur ce qu'il avait le projet de faire, s'en rapportant à une lettre qu'il m'avait écrite et que je n'avais point reçue.

On disait toujours le col de Bab-Taza fortement occupé par l'ennemi. Je présumai que le général Cavaignac avait le dessein de l'enlever ; sa colonne comptait à peine 1 800 baïonnettes, et je craignais qu'il ne pût y réussir sans des pertes considérables. J'étais de plus en plus pressé de le rejoindre, et malgré le besoin de repos qu'avaient nos troupes, je vins camper sur l'Oued-Souffnirof, d'où je vis distinctement le camp du général au col de Bab-Taza.

Pour la première fois, nous pûmes échanger nos lettres pendant la nuit. Je lui prescrivis de m'attendre, et nous avons fait notre jonction dans la journée d'hier. Le besoin de compléter nos vivres nous a amenés ici ; nous y ferons séjour demain, nous en repartirons le 12 pour entrer chez les Traras, où l'émir paraît avoir l'intention de nous attendre.

Voici maintenant ce qui se passait du côté de l'ennemi pendant les marches dont je viens de vous entretenir. L'émir, après avoir enlevé toutes les populations des Beni-Ahmer, Gharabas et des Grossels, les avait jetés chez les Traras, dans l'intention de les conduire au Maroc.

Ce mouvement devait s'opérer par le bassin de Nédroma, au nord des montagnes ; l'émir avait montré beaucoup de cavalerie sur ce col, afin de donner confiance aux populations qui hésitaient à se diriger vers la frontière. Le général Cavaignac, prévenu de cet état de choses, avait voulu occuper le col, afin de favoriser la résistance de nos tribus en y montrant sa colonne. Abd-el-Kader, qui s'attendait à une attaque chez les Traras, y avait concentré tout son monde, et le général Cavaignac occupa Bab-Taza dans la matinée du 7, sans rencontrer de résistance.

Dans ce mouvement, ayant aperçu dans le Sahel, au-dessous de Nédroma, une émigration qui se dirigeait vers l'ouest, le général la poursuivit avec sa cavalerie et 800 hommes d'infanterie. Elle fut atteinte. 150 hommes furent tués, 60 femmes prises et un troupeau assez considérable fut ramené au camp. Ce coup de main, accompli très vigoureusement, ne nous occasionna aucune perte ; mais dans la journée du 8 et dans la nuit du 9, l'émir faisant observer le général dans son bivouac, obligea les Beni-Ahmer à partir pour le Maroc ; et d'après des renseignements que je crois certains, ils auraient passé la frontière le 9 au matin.

Quant à la tribu des Grossels, liée d'intérêt avec les Traras, elle paraît vouloir faire cause commune avec eux, avoir refusé de quitter le pays et s'être décidée à se défendre dans les montagnes où Abd-el-Kader s'est établi avec ses troupes et les contingents qui l'ont suivi. C'est évidemment là qu'il faut frapper ; et si l'ennemi veut y accepter le combat, nous pouvons espérer venger les échecs que nous venons d'éprouver.

J'ai eu l'honneur de vous informer de l'insurrection des tribus du sud de Tlemcen, produite par l'entrée sur notre territoire de nombreux contingents des tribus marocaines du sud-ouest d'Ouchda.

Cette affaire a été conduite par un homme appelé Bou-Guerrara, jusqu'ici tout-à-fait inconnu, et dont Abd-el-Kader a fait un khalifah. C'est à son instigation que le commandant Billot et le lieutenant Dombasle ont été assassinés par les Ouled-Ouriach. Cet évènement, qui avait eu lieu le 1er

[illegible] du fort. Je désignai l'emplacement de chaque compagnie, de chaque détachement, de l'artillerie et de la réserve.

Le 2, à la pointe du jour, l'ennemi, qui avait pris la fuite la veille, était revenu : il allumait des feux sur la montagne en face du camp, faisait la fantasia et nous tirait des coups de fusil. Quelques balles mortes, tirées de si haut et de loin, tombaient dans le fort ; il n'y avait pas à y répondre.

« Voyant arriver des groupes de cavaliers et de Kabyles de différents points, je crus qu'ils voulaient nous attaquer, et que, pour cela, ils attendaient la sortie du troupeau.

A huit heures, je fis sortir un peloton de 50 hommes, commandé par un lieutenant, auquel je joignis les quelques cavaliers que j'avais, et l'envoyai faire une reconnaissance à environ 8 ou 900 mètres de la place. Sorti à l'ouest du fort, du côté de la fontaine, ce détachement, après avoir parcouru tout le demi-cercle, rentra par le chemin de Tlemcen sans avoir rencontré personne.

Je fis sortir alors le troupeau, en recommandant de se tenir aussi rapproché du fort que possible. Il rentra à cinq heures ; les Arabes avaient disparu, on ne voyait qu'un feu très éloigné à l'est, du côté des Marabouts, qui cessa de paraître vers deux heures du matin.

Le 3, le soleil était déjà haut, qu'on ne voyait aucun Arabe nulle part ; on aurait pu les croire partis.

Ce départ si subit et sans aucun bruit ne me paraissait pas naturel ; je me défiai.

Je pensai que peut-être l'ennemi était embusqué dans les ravins, attendant la troupe que j'aurais pu envoyer en découverte. J'avais deviné juste.

J'envoyai un poste de quinze hommes, commandé par un sergent, à 150 mètres en avant sur la route de Tlemcen, pour observer ce qui se passait dans le ravin, et enfin pour empêcher que quelques Arabes isolés vinssent tirer sur le camp.

Après avoir prévenu tout le monde de se tenir sur ses gardes, j'ordonnai le travail comme de coutume.

Le troupeau ne sortit pas, fort heureusement.

A neuf heures on entendit tirer deux coups de fusil dans les montagnes ; c'était un signal. Presque aussitôt les Arabes arrivèrent comme la foudre.

Cinquante cavaliers au moins ramenèrent mon poste d'observation, lequel les avait aperçus de loin. En même temps une nuée de Kabyles descendait la montagne ou débouchait par le ravin. On cria aux armes, le poste put entrer, protégé par la garde de police, dirigée par le capitaine adjudant-major Bonnery. En moins de cinq minutes le fort était attaqué de tous les côtés : du côté du ravin par les Kabyles, et du côté du village par des cavaliers et des Kabyles, mais moins nombreux.

Les travailleurs du génie et les jardiniers, tout le monde était rentré. Nous n'eûmes que le temps de fermer la barrière et de faire mettre des sacs à terre derrière.

Les troupes ne furent pas long-temps à prendre leur emplacement, à garnir les banquettes et à faire feu, tout en y arrivant ; officiers et soldats, tout le monde y apporta la plus grande célérité.

Alors ce fut un double feu roulant sur toutes les faces du fort. Bientôt les cavaliers et les Kabyles, du côté du village, où le terrain est à découvert, gagnèrent le large et ne tirèrent plus que de loin. Du côté des jardins, les Kabyles furent rejetés sur le bord du ravin, par le feu des banquettes ; là, ils s'embusquèrent derrière le bois de l'administration, dont ils se firent un retranchement.

Je fis tirer le canon des deux batteries, dans toutes les directions, sur les groupes de cavaliers et de Kabyles qui arrivaient de tous les côtés. Ils ont tiraillé ainsi depuis neuf heures du matin jusqu'à une heure après midi.

[illegible] sitôt avec la réserve pour appuyer le mouvement.

La déroute fut complète ; nous leur avons tué 50 hommes, sans compter ceux tués au commencement de l'attaque, qu'ils avaient enlevés, et ceux tués au loin par les obus et les boulets.

Nous en avons blessé un bien plus grand nombre ; encombrés dans la rivière, se nuisant les uns aux autres pour marcher, chaque coup de feu devait porter. Nous en avons vu beaucoup fuir qui avaient leurs burnous pleins de sang. Nous leur avons pris trois drapeaux qui sont à ma disposition : des fusils, des burnous, des yatagans et des pistolets, qui sont entre les mains des soldats.

Il est bien à regretter, mon général, de n'avoir pu disposer d'un plus grand nombre d'hommes ; nous en aurions tué considérablement. Avec 100 hommes de plus, sortis en même temps, et se dirigeant sur l'abreuvoir pour leur couper le chemin, nous en aurions tué 5 à 600 dans le ravin ; ils étaient dans le lit de la rivière, qui est très encaissée, n'osant sortir du côté opposé à notre troupe, de crainte du canon.

Je ne sais comment ils en seraient sortis ; la panique était telle qu'ils ne pensaient plus à se défendre.

Je ne crus pas prudent de les poursuivre avec si peu de monde ; étant menacé par d'autres Kabyles et des cavaliers qui n'étaient pas très éloignés, je fis sonner la retraite.

De notre côté, nous n'avons à regretter que la perte d'un homme, tué d'une balle à la tête dans la charge ; c'est un zouave nommé Brumerie ; un autre homme a reçu une légère contusion à la cuisse. Il se nomme Gitard, zouave.

Les Arabes qui ont pris part à l'action étaient environ 12 à 1500 ; on en apercevait d'autres sur les monticules, dans les ravins, près de la carrière et dans le bois des environs.

Ceux que nous avons débusqués étaient bien 5 à 600.

Quoique mon rapport soit fort long, je ne puis, mon général, me dispenser de citer MM. les officiers, les sous-officiers et soldats qui se sont le plus particulièrement fait remarquer par leur bravoure et leur élan dans la sortie et pendant l'attaque.

Noms de MM. les officiers, sous-officiers et soldats qui se sont le plus particulièrement fait remarquer.

M. Pascal, capitaine du 41e, commandant le peloton sorti par la barrière, et arrivé le premier à la tête de sa troupe sur l'ennemi ;

M. Bonnery, capitaine adjudant-major commandant le peloton de réserve, a tué un Arabe dans le jardin ;

M. Devaux, lieutenant, commandant le peloton sorti par le parc aux bœufs. Cet officier a tué un Arabe d'un coup de sabre et en a sabré plusieurs autres qui ont encore pu prendre la fuite. Ayant servi dans la marine, il a été d'une grande utilité à la batterie du sud, à laquelle il n'y avait que deux canonniers, depuis neuf heures, jusqu'au moment de la sortie, à une heure.

M. Lesecq, lieutenant du génie, commandant la compagnie auxiliaire et les hommes du génie, dans le réduit et à la batterie ouest, mérite d'être cité pour le zèle et l'activité qu'il a apportés dans son service. Il a aussi beaucoup aidé de ses conseils le maréchal-des-logis d'artillerie.

M. Zeiller, sous-lieutenant au 41e, qui a montré beaucoup d'élan dans la charge faite sur les Arabes, mérite aussi des éloges.

Lebir, sergent-major de grenadiers, du 41e, faisant fonctions d'adjudant, a été grandement exposé au feu de l'ennemi, pendant tout le temps que le feu a duré, constamment sur les banquettes, empêchant les soldats de tirer mal à propos, et occupé à transmettre les ordres.

Dufaux, sergent-major de zouaves, dans la sortie, a tué deux Arabes de sa main, et par son élan, a contribué au succès de la déroute de l'ennemi.

---

part, car nous n'avions pu fermer l'œil de la nuit, en proie que nous étions à la plus effroyable quantité de punaises qu'on puisse imaginer : en quelques instants nous fûmes couverts de boursouflures, et force nous fut de rallumer la lumière et de passer la nuit sur une chaise ; il ne fallait pas songer à une promenade nocturne à travers champs : si nous eussions évité le couteau des Gallas, nous n'eussions certes pas échappé à la dent de l'hyène ou de la panthère.

Le jour seul termina notre supplice. Notre hôte nous donna à déjeuner, et envoya chercher les cavaliers qui devaient nous servir d'escorte. Aussitôt que tout notre monde fut réuni, nous nous mîmes en route : il était sept heures du matin. Nous formions une troupe de trente cavaliers et de cent piétons à peu près. Nous suivîmes d'abord plusieurs de ces allées de kolkoals qui séparaient des champs de maïs et de thef ; mais bientôt nous eûmes à traverser ce que les Anglais appellent dans l'Inde des *jungles*. Là se trouvaient toutes les variétés d'acacias et plusieurs espèces de térébinthes ; le sycomore déployait aussi son ombrage majestueux. Après une demi-heure de course dans ces jungles, nous étions sur le territoire d'un village allié d'Edda Moheny, nommé Ouaré Ouayô. En sortant de ce territoire, nous fûmes obligés de descendre de cheval pour passer un fourré très épais, où les branches s'entre-croisaient tellement, que nos montures, sans cavaliers, avaient grand' peine à passer. Nous continuâmes à marcher pendant un quart d'heure, et il pouvait être environ neuf heures et demie, quand nous aperçûmes une vaste prairie limitée par un bois étendu, que l'on me dit être habité par les lions. De temps à autre, nous rencontrions aussi sur le chemin des traces d'éléphant. Nous prîmes un instant le galop pour nous rapprocher du bois ; toutefois, à une certaine distance, nous avançâmes avec précaution. Notre chasse aurait pu s'ouvrir d'une manière brillante, car une troupe de sept éléphants passa très près de nous ; malheureusement le calibre de nos fusils était trop faible, et le pays trop plat pour exposer les piétons qui nous accompagnaient à la fureur de ces redoutables animaux. Les mêmes risques n'existaient pas pour eux dans la chasse au lion : celui-ci ne s'acharne qu'au cheval, et c'est même un moyen de salut pour le cavalier que de lui abandonner sa monture. A portée de fusil du bois, nous nous arrêtâmes pour envoyer deux hommes examiner les bords d'une mare où les lions ont coutume de se désaltérer le matin après les carnages de la nuit ; ils revinrent nous annoncer qu'ils avaient trouvé le squelette d'une antilope, récemment dévorée : on pouvait encore voir distinctement les empreintes des pas du lion dirigées vers un autre bois situé à notre droite. « Si nous parvenons à découvrir le gîte de celui-là, nous dirent nos éclaireurs, la chasse sera facile : le lion doit être alourdi de son repas d'hier soir. » En nous dirigeant du côté qu'ils nous indiquaient, nous reconnûmes qu'ils ne s'étaient pas trompés ; des traces toutes fraîches annonçaient le passage du lion : d'ailleurs nos chevaux furent soudainement saisis d'une vive agitation, l'oreille sans cesse tendue en avant, les naseaux gonflés et bruyants, quelque chose de fébrile et d'incertain dans leur marche, tout en eux décélait l'approche de l'ennemi ; et encore fallait-il pour avancer qu'ils fussent habitués à cette odeur de bête fauve.

Nos piétons commencèrent à marcher serrés, en rapprochant leurs boucliers de manière à former une espèce de tortue, dessous laquelle ils étaient entièrement abrités ; de la main droite ils tenaient leur javelot, prêts à le lancer. Les cavaliers firent halte aux aboiements des chiens, qui se replièrent vers nous, la queue basse et d'un air qui demandait protection.

Tout le monde fit silence. « Le lion doit être bien près d'ici, me dit alors notre guide, et il est étonnant, après les aboiements de nos chiens, qu'il ne se soit pas encore montré ; sans doute qu'il est engourdi, comme nous l'avions pensé, et qu'il n'attaquera pas le premier. » Quelques minutes se passèrent ainsi dans l'attente. Enfin nous vîmes lentement s'avancer un lion énorme ; ses yeux étaient à demi-fermés, comme s'il eût été encore assoupi. Arrivé à portée de fusil, il s'arrêta un moment pour nous considérer ; mais, nous trouvant probablement trop nombreux, il poussa un rugissement sourd, se détourna un peu et continua son chemin avec la même gravité. Celui qui devait commencer l'attaque s'apprêtait déjà à lancer son cheval ; il avait tiré son pesant sabre en forme de faulx, et se couvrait de son bouclier ; je le prévins par un coup de fusil. Le lion chancela et fléchit ! mais ce fut l'affaire d'une seconde : il se retourna en nous jetant un rugissement horrible, qui fit cabrer tous les chevaux. Je ne sais en vérité rien de plus propre à inspirer la terreur que cet épouvantable cri. Les animaux ont un instinct admirable pour deviner d'où vient l'attaque : en ce moment le lion était à une cinquantaine de pas de nous, et je vis l'éclair de son regard fauve se diriger vers moi. Ne doutant pas que je ne fusse choisi pour victime, et saisissant la lance d'un de mes gens, je m'apprêtai à combattre à l'abyssine ; mais le cavalier galla me prévint à son tour et précipita son cheval à la rencontre du lion : avant que celui-ci eût le temps de bondir, il était près de lui. Par un mouvement simultané, le cheval se cabra, et le lion, se levant sur ses pattes de derrière, lui posa celles de devant sur le poitrail. Tous deux s'affaissèrent, mais pas assez promptement pour que le Galla n'eût le temps d'asséner un vigoureux coup de sabre, puis il sauta aussitôt à terre. Le lion enfonça plus cruellement encore ses griffes dans le corps du malheureux cheval ; mais, d'un second coup, le cavalier lui coupa un jarret de derrière, ce qui l'abattit. Il roula en poussant un effroyable cri de douleur ; un javelot, habilement dirigé dans la poitrine, lui trancha définitivement la vie. Le cheval gisait expirant à côté. Le Galla n'avait reçu aucune blessure.

Le lion fut dépouillé sur le champ, et deux hommes se chargèrent de porter sa peau sur une branche d'arbre.

Le Galla commença immédiatement la danse du triomphe. C'est un trépignement très précipité, accompagné d'un chant guttural et d'une mimique exprimant le sublime de la férocité.

Tous les gens de notre suite chantaient aussi en son honneur et marquaient la mesure par des gambades ; chacun à son tour se portait en avant, brandissant ses armes et s'écriant : « C'est moi un tel, c'est moi
» qui ai vaincu tant d'Amarahs en combat singulier, c'est moi qui ai tué
» un lion, un éléphant, etc. »

En approchant du village, un cavalier se détacha pour porter la nouvelle de la victoire. Toutes les jeunes filles sortirent alors pour venir à la rencontre du vainqueur. Elles s'avançaient par bandes, chantaient et frappaient des mains ; par intervalles, elles s'interrompaient pour danser. De leur côté, les cavaliers étaient sortis et se livraient à des jeux d'équitation ; quelques uns couraient sur le héros de la fête à bride abattue, la lance en arrêt et sans bouclier ; mais, en arrivant près de lui, ils relevaient très adroitement la lance et lui touchaient la paume de la main en signe d'amitié.

Quelques-uns voulurent m'honorer de cette marque d'estime, chose qui ne fut précisément pas de mon goût, quelque confiance que j'eusse en leur adresse. Arrivé vis-à-vis de la maison du chef, le Galla trouva un nouveau cheval, et sautant en selle, il recommença son chant triomphal. Il faisait exécuter à sa monture tous les mouvements de son corps ; on l'eût pris, en voyant cette unité de volonté, pour un centaure.

Enfin, il fallut songer au repos ; chacun rentra chez soi, mais pour se préparer à de nouvelles fêtes qui devaient durer trois jours, et auxquelles on nous fit l'honneur de nous inviter.

Le lendemain survint une foule de cavaliers dans la maison de notre hôte. Ils burent jusqu'au soir ; et c'est alors que commença une grande fête, composée de tous les exercices militaires des Gallas. Plusieurs improvisateurs s'avançaient au milieu d'eux, et célébraient les louanges des plus vaillants ; mais c'est à partir du moment où le vainqueur du lion fit son entrée triomphale porté sur un lit de branches d'arbres, que la fête prit une grande animation. Il descendit alors de son brancard, sauta sur un cheval, et se mettant à la tête d'une troupe de cavaliers composée de ses amis, il fit plusieurs évolutions, après quoi on rentra pour boire encore. A la nuit, tous les enfants couraient par la ville avec des torches allumées, et se réunissaient sur la place pour danser et faire aussi, à leur manière, des exercices guerriers.

Le lendemain, notre hôte remit au héros de la fête une chaîne d'argent que je lui avais donnée ; nous y ajoutâmes un bouclier et une pièce de drap rouge. Notre hôte reçut lui-même quelques cadeaux dont il fut très content. Nous songeâmes alors à remonter sur le plateau du Quodgerate, car nous y avions laissé nos gens dans une position moins rassurante que la nôtre.

(*La fin à demain.*)

THÉOPHILE LEFEBVRE.
Lieutenant de vaisseau.

[illegible] Les esprits se rassoieront [illegible] lorsque les tribus apprendront le résultat des opérations que dirige dans ce moment M. le lieutenant-général, gouverneur par intérim, contre les Traras, foyer de l'insurrection de l'ouest.

Avec la colonne sous les ordres de M. le lieutenant-général de Lamoricière, les résultats ne sont pas douteux.

Les nouvelles que j'ai de la subdivision de Mascara sont rassurantes. Il y a de l'agitation chez les tribus, mais rien de grave ne s'est manifesté.

Le colonel Géry était, le 7, à Tiaret avec sa colonne; il devait marcher le 8 vers Mascara ; il se sera sans doute arrêté vers les Sedamas, chez lesquels il y avait de la fermentation. Son intention était de parcourir le pays, afin de comprimer les projets et de rassurer les Arabes.

Vous aurez sans doute eu connaissance des deux affaires que M. le général Bourjolly a eues contre les troupes de Bou-Maza, les 1er et 5 octobre; dans ces deux affaires, les Arabes ont été vigoureusement poussés ; le général leur a tué plus de 180 individus. Il m'apprend que dans l'affaire du 5, Bou-Maza lui-même a eu son cheval tué sous lui ; qu'il a reçu un coup de sabre à l'épaule, ce qui l'a forcé de se rendre chez les Cheurfas pour s'y faire soigner.

Dans la subdivision de Mostaganem comme dans les autres, il y a de l'agitation, de même dans les tribus qui se sont établies dans la Basse-Mina et à l'embouchure du Chéliff ; mais rien de grave chez elles ne s'est encore manifesté. L'insurrection paraît concentrée chez les Cheurfas, les Flittas des [illegible] et les fractions des tribus qui les touchent.

Je suis, etc.

Le général commandant la subdivision d'Oran,

THIERRY.

Le général Marey au général de Bar.

Obid-Gouman, près Bordj-Hamza, le 12 octobre.

Mon général,

Ben-Salem, très malade, a quitté le chériff hier, et lui a laissé ses askars. Trois chefs des Ouennoughas se sont soumis et ont amené leurs douars.

Les Kabyles Beni-Alà sont d'accord avec nous pour tomber de leur côté sur les insurgés, si nous les attaquons du nôtre ; les gens du Kias-Kienna sont venus ; ils nous remettront 3 chevaux, 10 mulets, 200 chèvres, comme amende de guerre. Ici donc, tout va assez bien; les deux chériffs de l'intérieur du Tittery sont pourchassés avec activité ; j'espère qu'on les prendra. La colonne de Sétif, commandée par M. le colonel Chasseloup, est à 3 marches de nous.

Veuillez agréer, etc., etc.

Signé MAREY.

IRLANDE.

L'adresse suivante des protestants d'Irlande à leurs co-religionnaires d'Angleterre, fait voir le mécontentement du parti tory contre la tendance libérale du ministère Peel envers le peuple irlandais. C'est un appel effronté et hypocrite aux préjugés religieux des protestants anglais, pour masquer une infâme intrigue politique contre la tendance libérale du ministère, qui manifeste le désir de rendre justice au peuple irlandais.

Il n'est pas impossible que les torys mécontents aient encore puissance de renverser le ministère actuel s'il persiste dans une politique libérale envers l'Irlande.

Comme parti politique, les protestants d'Irlande sont des fanatiques ultra-torys, propriétaires du sol par droit de conquête, et âpres au monopole de tous les privilèges, dans l'armée, dans le barreau, dans la magistrature et dans l'administration. Comme parti religieux ils sont aussi intolérants et aussi fanatiques que le parti catholique. Ils ne méritent certainement pas la sympathie du peuple anglais : au contraire!

A une époque de grand danger et d'épreuve, au milieu des critiques et des provocations de toute espèce, nous avons résolu de vous adresser un appel. Nous vous prions de nous écouter avec calme et d'examiner la question avec votre intelligence prompte et pratique, sans vous laisser influencer par de vagues préventions et des jugements hasardés. Quelques personnes usent vis-à-vis de nous du langage du mépris et du dédain, d'autres ne montrent pour notre cause qu'apathie et impatience : il n'en est que trop qui, professant le protestantisme, n'ont que de faibles objections à présenter, même contre le dogme religieux et l'église de Rome.

Nous ne nous adressons pas à ces hommes ; nous n'attendons de leur part aucune sympathie : nous en appelons à ces millions de nos compatriotes qui veulent toujours protester contre Rome et maintenir la religion réformée. Nous sentons que notre cause est bonne et que nous pouvons en donner la preuve, que nos principes sont vrais et nos conclusions justes, et que les moyens que nous voulons employer pour la défense de notre cause ne sont pas seulement nécessaires et efficaces, mais encore justes, légaux et constitutionnels. Mais pour notre succès et notre sûreté, il est essentiel que le bon vouloir et l'aide cordial des protestants d'Angleterre nous soient acquis ; et qu'ils donnent une attention réfléchie et solennelle à la question du protestantisme irlandais et à la position toute spéciale des protestants irlandais.

C'est notre croyance que les vrais principes de la religion réformée ne sont ailleurs ni plus [illegible] ni plus fermement soutenus qu'en Irlande. Nous croyons [illegible] que notre chute ne soit ressentie de toute la [illegible] comme un coup porté à la cause de la vérité (1) Ne considérez pas [illegible] comme liée avec les vôtres dans un temps reculé, mais bien plutôt comme y tenant d'une manière intime ; quand vous lirez notre adresse, rejetez au loin toutes les impressions qu'auraient pu produire sur vous la légèreté, la déloyauté, l'amertume et le dédain trop souvent manifestés jusqu'ici sur cette importante question. Il n'est pas besoin de prouver l'appui empressé donné par les protestants d'Irlande à l'administration actuelle lors de son avènement au pouvoir.

Il y a eu, à la vérité, quelques malentendus parmi certains observateurs intelligents des évènements ; mais la majeure partie a enseveli le passé dans l'oubli, et s'est confiée à ceux-là mêmes qui les avaient précédemment désappointés ; tandis qu'alors, comme aujourd'hui, les protestants d'Irlande disposés à coopérer avec le gouvernement dans une marche vraiment libérale et conciliatrice vis-à-vis de leurs compatriotes catholiques-romains, n'avaient nul désir de leur refuser les avantages de l'égalité civile. On avait l'espoir et la pensée qu'un gouvernement conservateur s'efforcerait de parer et remédier à la politique ruineuse de ses prédécesseurs, en ce qui regardait cette partie du royaume. On pensait que le ministère n'aurait pas encouragé les progrès de l'Église de Rome ; mais, que se mettant en garde contre ses empiètements, il aurait soutenu, en ami, la cause du protestantisme, servant avec zèle ses intérêts ; que dans la question ayant trait à la religion et à l'éducation en Irlande, on montrerait les égards dûs aux principes de l'enseignement par l'écriture, et aux droits de cette foi réformée inhérente à la constitution, reconnus par la loi et *la pierre angulaire de la monarchie anglaise!* [illegible]

---

(1) Ceci est assez plaisant de la part des propriétaires protestants de race anglaise, intéressés à la domination de leur parti en Irlande.

[illegible] ne pas négliger ce triste et horrible ingrédient. S'associer avec fermeté et pacifiquement dans la pensée d'hommes comprenant l'importance de la vérité religieuse et avec la loyauté cordiale, obéissant à la loi, a été l'idée et est le vœu des protestants d'Irlande ; que votre jugement, sur ce vœu, soit mûri et impartial.

Nous avons foi dans cette vénération pour la liberté constitutionnelle qui rend un Anglais ardemment jaloux du droit de libre expression des opinions politiques. Nous vous rappellerons que le gouvernement a répondu par un acte aussi dur qu'arbitraire au premier symptôme d'un vœu tendant à s'unir pour un but selon nous légal, conservateur et religieux Dans la récente destitution des magistrats on n'a tenu aucun compte de leur objet, et il a été posé en principe que s'unir dans un but légal et protestant, et se combiner pour un objet illégal et inconstitutionnel, encourent la même pénalité et devront être traités de la même manière. Jusqu'où poussera-t-on ce principe ? Doit-on comprendre que tous les magistrats irlandais ne pourront se rattacher à aucune association, ni à aucun mouvement d'une nature politique ?

Dans le cas de l'affirmative, tout gouvernement du jour pourra convertir la magistrature en un corps de partisans politiques. Une telle marche sera-t-elle suivie ou tolérée en Angleterre? Nous ne pouvons pas croire que notre cause si juste et si importante pour les destinées de ce grand royaume n'aura pas l'appui du peuple anglais ; quoi qu'il en soit, nous n'en désespérerons pas. La vérité de Dieu, que nous désirons soutenir, nous dit de ne pas craindre, car il lui importe peu pour le salut que ce soit par le grand ou le petit nombre. Nous adresserons maintenant quelques mots à nos frères protestants d'Irlande, nous leur dirons : Un dévouement certain vous distingue toujours comme bons et fidèles protestants.

Chambre élective de Saxe.

DISCUSSION DE L'ADRESSE.

Nous avons déjà annoncé que les habitants de Leipzig ont signé une protestation contre le rapport officiel du gouvernement, sur les évènements du 12 août. Cette protestation, remplie de signatures en deux jours, vient d'être portée devant la seconde chambre. Le député Brockhaus, en prenant la parole, a dit qu'il n'y avait pas un bourgeois à Leipzig qui ne fût prêt à signer cette protestation, contre le rapport faux et partial du ministre de l'intérieur. Il proposa de nommer une députation extraordinaire dans le but de rédiger un nouveau rapport. Cette proposition fut adoptée à l'unanimité.

La chambre passa alors à la discussion de l'adresse, dont nous avons cité les principaux articles. M. Todt s'opposa à ce que la seconde chambre se réunît avec la première pour la rédaction de l'adresse. Cependant la chambre résolut de s'accorder avec la première chambre, tout en se réservant le droit de voter une adresse particulière.

Les attaques de l'opposition, en majorité contre le ministère, sont vives et peu parlementaires. Les Allemands ne connaissent pas encore l'art de déguiser leur pensée sous des phrases pâles et insignifiantes. M. de Kœnneritz, ministre de l'intérieur, après être convenu qu'il y a une grande exaspération dans le pays, se défend du reproche d'être réactionnaire, et prétend qu'il s'est tenu strictement à la constitution.

Le malaise du pays, a répondu M. Oberlænder, ancien censeur et démissionnaire volontaire de ces infâmes fonctions, le malaise de l'Allemagne date de 1834, époque où les gouvernements constitutionnels ont fait cause commune avec la diète de Francfort, pour arrêter le mouvement et se mettre systématiquement en travers de toutes les améliorations morales et matérielles.

Ici, la *Gazette universelle de Leipzig* adoucit, mais une lettre particulière de cette ville rétablit dans toute sa crudité le discours de M. Oberlænder, l'orateur le plus audacieux et le plus énergique de la chambre saxonne.

« Il est devenu de mode, s'est écrié M. Oberlænder, de se moquer des promesses politiques faites aux peuples en faveur de la liberté. Depuis le fameux programme de l'Hôtel-de-Ville à Paris, seconde édition des promesses allemandes de 1813, les journaux conservateurs de tous les pays raillent le peuple vaincu.

» Qu'ils y prennent garde ! la diète n'a rien à dire sur nos institutions constitutionnelles, de gré ou de force elle les a reconnues. Nous devons avoir liberté complète pour toutes les affaires de l'intérieur. Or, ces libertés nous ont été escamotées une à une depuis 1834, et nos gouvernements, croyant être bien rusés, ont été les compères de cet escamotage. Notre faiblesse y a bien contribué pour quelque chose, mais enfin le peuple allemand n'entend plus raillerie là dessus. Il est devenu majeur, il demande ses droits, et si vous les lui refusez, il les prendra.

» Oui, il les prendra; et si la diète, ce perclus aveugle qui n'a pas à se mêler de nos affaires intérieures, s'avise encore d'outrepasser ses droits, il ne restera plus au peuple allemand que de le renverser !

Ces paroles ont produit une grande sensation. M. le ministre a répondu que le temps n'était pas propice pour faire des concessions; que ces concessions affaibliraient le gouvernement ; que des idées révolutionnaires paraissent malheureusement vouloir prendre le dessus. On parle de renversement, on cite l'époque de la Révolution française, on ose demander que chacun prenne part au gouvernement. « Oui, a répondu M. Todt, chacun a le droit de prendre part à l'action du gouvernement. Sans cela les droits de l'homme ne seront jamais sauvegardés. On parle de révolution, mais le peuple ne demande pas mieux que de s'attacher à ses institutions et de les développer selon le besoin du temps, mais les gouvernements paraissent être frappés d'aveuglement; ils mettent opposition à tout, ils veulent faire de la force en dehors des droits acquis à chacun, et ne nous laissent d'autre alternative que d'opposer la force à la force. Le peuple saxon aime son roi et sa constitution, mais il repousse l'intervention de la diète dont vous êtes les esclaves. »

Trois députés attaquèrent vivement la presse à laquelle ils imputaient tous les malheurs. Ils furent réfutés par M. Brockhaus qui, cette fois, fut arraché à sa placidité ordinaire par un mouvement d'indignation. Après cette première séance, qui a duré près de six heures, le premier paragraphe de l'adresse a été voté à l'unanimité.

ALLEMAGNE.

La question des mariages mixtes vient d'être soulevée dans le grand-duché de Bade. L'archevêque de Fribourg a adressé au clergé de son diocèse une lettre pastorale, par laquelle il se réserve le droit exclusif d'autoriser ou de ne pas autoriser la célébration de ces sortes de mariages. Le gouvernement a déclaré nulle cette lettre pastorale. L'archevêque ayant persisté dans sa résolution, le ministère badois lui a adressé [illegible]

[illegible] gale: abstraction faite de la prétention que l'on peut reprocher à ces champions maladroits du parti historique, de se donner comme conservateurs et gardiens des droits de la vérité, ce parti s'attache bien plus aux principes ecclésiastiques qu'aux principes religieux. Avouant d'avance que ses raisons et ses armes spirituelles ne sont pas à la hauteur de ceux du parti opposé, il cherche à employer d'autres moyens. Il déclare ses adversaires hérétiques, les condamne, les dénonce et invite le gouvernement à se ranger de son côté. A les entendre, eux seuls ont la vraie foi et sont appelés à préserver l'État et la société du malheur dont ils seraient menacés. De là récriminations, plaintes, exagérations de toutes espèces.

Les dissidences parmi les partisans de la confession évangélique sont arrivées tout récemment à un degré tel, qu'il y a lieu de craindre qu'il n'en surgisse différentes sectes ; ce qui cause un véritable scandale aux croyants tranquilles. La majorité ne se passionne ni dans un sens ni dans un autre. Elle tient ferme à la croyance de ses pères, mais elle ne veut pas que des individus lui prescrivent, sous une forme grossière, ce qu'elle doit croire ou ne pas croire. Elle veut rester dans l'église, mais elle sait distinguer les exigences de l'église de tout ce qui est hiérarchie. Toute sympathie est perdue pour la hiérarchie, et celle-ci ne peut se manifester en Prusse que chez ceux qui y ont un intérêt particulier ou qui ne comprennent pas l'esprit de l'époque.

Nous nous en rapportons avec confiance à la sage appréciation de V. M. sur le point de savoir comment il faut remédier au mal et rendre à la Prusse évangélique l'esprit de paix : mais nous avons cru que c'était un devoir sacré pour nous d'exposer le fait à V. M.

Notre ville, en raison de sa tendance intellectuelle qui l'a toujours caractérisée, n'est pas restée étrangère au mouvement religieux et on en a vu les conséquences.

La province la regarde : ainsi il s'agit du repos intérieur de milliers d'hommes; c'est pourquoi V. M. daignera regarder avec faveur une représentation qui n'a pour objet que le bien de ses sujets.

Nous sommes avec respect, etc.,

LES MAGISTRATS.

Le roi de Prusse vient d'ordonner que dans l'hôpital de la *Charité*, hôpital d'enfants, le nombre des lits soit doublé pour que chaque enfant ait un lit à part. Jusqu'à présent il n'y avait qu'un lit pour deux enfants.

ESPAGNE.

Des lettres de Gibraltar parlent de l'apparition dans cette ville d'agents étrangers dont la mission serait de recruter des réfugiés de Portugal, d'Espagne, de France et d'Angleterre, pour en composer une armée qui irait en Afrique se ranger sous les ordres d'Abd-el-Kader et attaquer les colonies françaises. Ces envoyés disposent, dit-on, de beaucoup d'argent.

Avis aux Abonnés de la PHALANGE.

Quelques souscripteurs, sur la constance de qui nous savons pouvoir compter, n'ayant pas renouvelé leur abonnement à la *Phalange* après le 1er semestre, nous supposons que cela tient à un malentendu qu'il importe de signaler.

Ces souscripteurs croient sans doute que leur abonnement n'est pas expiré tant qu'ils n'ont pas reçu les six premières livraisons de la Revue : c'est une erreur.

Chacune des quatre livraisons qui ont déjà été publiées est double ; en sorte que les trois premières correspondent au premier semestre de 1845. Aussi, les abonnés inscrits pour six mois n'ont-ils pas reçu cette quatrième livraison.

Nous les prévenons que, s'ils veulent pouvoir compléter leur collection, il faut qu'ils se hâtent de se mettre en règle, car les livraisons parues s'épuisent.

La cinquième double livraison est sous presse.

Ceux de nos Souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 31 octobre, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande *directe* d'abonnement ou de renouvellement doit être adressée *franco* au gérant, et être accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu ; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.

On s'abonne, à Paris, rue de Seine, 10, chez tous les libraires, chez les directeurs des postes et des messageries, et chez les correspondants du Comptoir central de la librairie, qui, tous, reçoivent les abonnements sans augmentation de prix.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Les mutations suivantes viennent d'avoir lieu dans le corps consulaire. Par une ordonnance royale récente, le roi a nommé : M. Limpérani, consul de France à Civita-Vecchia, consul à Venise ; M. Sauveur-Lachapelle, consul de France à Ostende, consul à Civita-Vecchia, en remplacement de M. Limpérani ; M. de Franqueville, consul de France à Venise, consul à Ostende, en remplacement de M. Sauveur-Lachapelle. M. Limpérani, en ce moment à Paris, va quitter cette ville sous quelques jours pour se rendre à son nouveau poste. — Une partie des troupes arrivées à Marseille a été embarquée dans la journée du 20 sur les navires *le Montezuma*, *le Gomer* et *l'Albatros*, pour être dirigée sur l'Algérie. — Le jeune de Montagnac, engagé volontaire, parti récemment pour l'Afrique, vient d'être incorporé dans le régiment que commandait son père. — Par ordonnance du 13 de ce mois, le roi a accordé le titre héréditaire de baron à M. le docteur Pasquier, premier chirurgien de S. M., inspecteur du service de santé des armées en retraite, en récompense de ses longs et honorables services. — Un courrier de cabinet est arrivé hier à Paris porteur de dépêches pour S. M. le roi des Belges. — L'empereur de Russie est arrivé à Milan le 17 octobre. — Le grand duc Constantin, second fils de l'empereur de Russie, est attendu en Angleterre avant la fin de l'année. — Le prince Frédéric des Pays Bas est rentré le 21 octobre à La Haye venant de Saint-Pétersbourg. — M. Eugène Delacroix vient de terminer les peintures qui lui avaient été commandées pour la bibliothèque de la chambre des pairs. Sur la coupole, M. Delacroix a représenté l'Elysée des grands hommes décrit par Dante. On y voit Dante lui-même conduit par Virgile, qui le présente à Homère, Horace, Avise, Stace, etc. Autour de la coupole, l'artiste a

LE PUBLIC S'AMUSE. — Un accident est arrivé à une représentation du Cirque à Rennes. Le *Progrès* le raconte ainsi : « Un enfant de la troupe, âgé de 11 à 12 ans, a été lancé par son cheval sur un des piliers de soutennement, où il s'est frappé avec beaucoup de force ; il est retombé ensuite sur les banquettes des premières. Ramené dans le cirque, la force a manqué au malheureux enfant pour faire les saluts d'usage au public.

LA SUPPRESSION DES TOURS. — Hier, à onze heures du matin, dit la *Gazette de Lyon* du 22, un enfant nouveau-né a été trouvé derrière la porte de l'église Saint-Jean.

SUICIDE D'UNE RELIGIEUSE. — Depuis quelques jours le bruit s'est répandu dans Bar qu'une jeune religieuse, qui a prononcé ses vœux dernièrement, s'est pendue dans sa cellule, au couvent des dames Dominicaines de la ville haute. On entoure aussi ces bruits, dit le *Journal de la Meuse*, d'une foule de circonstances plus ou moins vagues, qui donneraient à cet évènement un certain cachet de mystère et de scandale.

LA FAIM. — On écrit de Levroux à la *Gazette du Berri* : « Une tentative de suicide a ému la semaine dernière la population de notre ville. Le sieur Renault, charron, a cherché à se donner la mort en se portant un coup de rasoir à la gorge. On l'a trouvé presque mort et tombé au milieu d'une mare de sang. M. le docteur Lamy a pansé sur-le-champ sa blessure ; puis on l'a porté à l'hospice. On espère le sauver. Cet acte de désespoir est attribué à la misère où ce malheureux est plongé. »

LA GUERRE SOCIALE. — On écrit d'Alost au *Messager de Gand* : « Dans la nuit du 16 au 17 une bande de 20 à 25 personnes, a parcouru la commune de Meire et a exigé, avec menaces, dans différentes fermes, du pain et de l'argent, notamment chez le meunier du village, les frères De Smet et les frères Vanden Brul ; et dans la nuit dernière une bande a étranglé et enlevé un porc dans la ferme de Frans Vinck, à Herdersem. La ville d'Alost et ses environs sont très inquiets, et la crainte n'est que trop fondée, quand on pense que le temps approche où les fabriques seront forcées de suspendre ou de cesser entièrement leurs travaux par suite du défaut d'écoulement des denrées. »

LA MISÈRE ET LA LIBERTÉ. — Un forçat libéré, en surveillance dans nos pays, dit le *Journal de l'Aisne*, où il ne pouvait vivre, vola quelques effets dans la commune de Bareton, et les vendit à Laon chez un fripier. Ces misérables ressources épuisées, il s'en fut chez le commissaire de police, avoua son vol et demanda à être arrêté. On pense bien qu'il fut immédiatement déféré à sa prière. En outre, procès-verbal a été dressé contre le fripier acquéreur des objets volés.— Un tout jeune homme de 19 ans, le nommé Joseph Lapierre, de Chauny, déjà plusieurs fois condamné correctionnellement, a rompu son ban et est accouru se livrer lui-même. La misère aussi l'a poussé à ce dernier moyen de trouver à manger. Il est certain de son existence pendant quelques mois au moins ; c'est toujours cela de gagné.— « Quelque peu de commisération qu'on ait pour ces hommes dégradés, ajoute le même journal, leur fâcheuse position donne à penser qu'il y a quelque chose à faire en leur faveur par la loi, et que la société, parce qu'elle les a punis de leurs méfaits, ne les a point cependant condamnés à mourir de faim. »

RENTE FÉODALE. — *Bruxelles*, 16 octobre. — La Cour d'appel de Bruxelles a eu à s'occuper dans les derniers temps d'un procès curieux dans lequel se rencontraient des noms célèbres et dont les premiers actes remontaient à 1618.

Le comte de Warfusée, baron de Gaesbeek, le même qui s'est rendu célèbre dans notre histoire par sa participation à la conspiration Vandenberghe contre le gouvernement de l'infante Isabelle, et ensuite par l'assassinat du bourgmestre liégeois Laruelle, avait acheté, le 10 septembre 1618, des héritiers d'un certain docteur De Moldone, une ferme dite *het hof ten Bergh*, située sous Viesenbeek, village dépendant alors de la baronnie de Gaesbeek ; le comte de Warfusée mit en emphythéose cette ferme en un grand nombre de lots.

Parmi les conditions de l'acte d'adjudication se trouvait une redevance en grains et en chapons, payable, aux termes de l'acte, chaque année à Noël, « à mon dit gracieux seigneur, au château de Gaesbeek, ou à Bruxelles, *où il sera indiqué*. »

Un sieur Van Cutsem devint adjudicataire d'un lot pour une redevance de *dix chapons* et *onze rasières de froment*.

Plusieurs années après cet acte, daté de 1620, Warfusée fut condamné pour haute trahison, à la suite de sa participation à la conspiration de Van-

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS — 23 OCTOBRE.

Le *Journal des Débats* apprécie l'adresse de la municipalité de Berlin et la réponse du roi de Prusse. La municipalité demande le maintien de ce que nous appelons en France la liberté de penser. La difficulté, c'est qu'avec cette liberté de penser poussée aussi loin qu'elle peut s'étendre, tous ceux qui en usent veulent avoir place dans l'église évangélique et rester compris dans la communion protestante.

« Quel est donc pour le gouvernement le moyen de sortir des embarras que lui causent en ce moment les querelles religieuses ? Nous n'en connaissons qu'un : c'est qu'il s'en mêle le moins possible et qu'il les abandonne à la libre discussion. Cette politique ne sera pas nouvelle ; en la suivant, le gouvernement prussien ne fera que rester fidèle à ses vieilles traditions, à l'esprit du protestantisme, à son propre esprit. »

Le *Siècle* demande si nous avons encore un cabinet ? s'il y a ou s'il n'y a pas un président responsable ? si ce président restera ministre de la guerre ou si désormais il va se renfermer dans sa majestueuse sinécure ? M. le président du conseil, tout en déposant le portefeuille de la guerre comme un fardeau trop pesant pour son âge, conservera-t-il un traitement ou se contentera-t-il du titre honorifique que M. Guizot lui offre gracieusement, parce qu'il ne peut le prendre pour lui-même ?

D'après le *Siècle* il faut qu'on regarde le maréchal comme bien vieux ou qu'on suppose le public bien crédule pour oser dire comme le font les *Débats*, tout en avouant les intentions de retraite du ministre de la guerre, que le ministère n'a *jamais été plus uni*, que toutes les mesures prises en conseil, sans excepter *les plus récentes*, l'ont été avec un parfait accord, et que tous les motifs auxquels on a attribué l'intention très réelle du maréchal de se retirer, sont de *pures inventions*.

« C'est donc le désir capricieux d'un vieillard arrivé, selon l'expression du poète orateur, à sa *seconde enfance* qui travaille l'esprit du maréchal.

» Que le maréchal Soult donne ou refuse son *puissant concours* au ministère, sans obtenir lui-même celui de ses subordonnés, cela le regarde. Il a déjà plus d'une fois cédé à des obsessions et à des flatteries comme celles qui l'assiègent aujourd'hui : il peut bien céder encore une fois ; mais s'il y perd quelque chose, lui, nous ne voyons pas véritablement ce qu'y gagnera le cabinet du 29 octobre. »

PETITE CORRESPONDANCE.

M. J. à Colmar. — Reçu ; merci. — Félicitations aux nouveaux. — On fera les modifications. — Vous ne répondez pas, ami, à notre demande relative à la *Ph*. — Allons, courage !

M. C. à Châlon-s.-S. — Nous parlerons de notre ami dans ces termes-là : dites-lui qu'il est injuste et que nous l'aimons tous. — Oui, c'est bien le sens de la petite corresp. — M. L. n'a rien envoyé. — Amitiés.

M. S. à Strasbourg. — Oui, mais dans quelques jours seulement

---

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 25 septembre dernier. — AUVRAY et VILLAIN, négociants en draperies, ayant fait le commerce sous la raison Th. Auvray, rue Croix-des-Petits-Champs, 33. Juge commissaire, M. Cornuault ; syndic provisoire, M. Geoffroy, rue d'Argenteuil, 41. (Fixe l'ouverture de la faillite au 17 avril 1845.)

Du 20 octobre. — CHAMBRETTE et FRANCON, fabricants de carton-pâte, boulevart Montparnasse, 31. Juge commissaire, M. George ; syndic provisoire, M. Baudouin, rue d'Argenteuil, 36. — BRÉCHARD, ancien nourrisseur, actuellement charretier à la Glacière, commune de Gentilly. Juge commissaire, M. Chatenet ; syndic provisoire, M. Millet, boulevart Saint-Denis, 24.—LEFEBURE, fabricant de bronze, rue des Filles-du-Calvaire, 16. Juge commissaire, M. Ledagre ; syndic provisoire, M. Thiebaut, rue de la Bienfaisance, 2.

Du 21 octobre. — TISSOT, bourrelier, à la Gare, 7. Juge commissaire, M. Belin-Leprieur ; syndic provisoire, M. Defoix, rue Saint-Lazare, 70. — VOILLY, marchand de vins traiteur, rue de la Huchette, 32. Juge commissaire, M. Chatenet ; syndic provisoire, M. Le François, rue de Louvois, 8. — COCATRIX, épicier, rue de la Pépinière, 82. Juge commissaire, M. Chatenet ; syndic provisoire, M. Decagny, rue Thévenot, 16. — Dlle LEFEBVRE, tenant maison meublée, rue Louis-le-Grand, 22. Juge commissaire, M. Rousselle-Charlard ; syndic provisoire, M. Jouve, rue Louis-le-Grand, 18. —GILSON, relayeur et ancien entrepreneur de voitures publiques à Champigny. Juge commissaire, M. Moinery ; syndic provisoire, M. Jouve, rue Louis-le-Grand, 18. — FERRAND-ESCUDIER, entrepreneur général des convois ci-

[illegible]		« «	« «	— Romain..	102 «	« «
C. hypot.	587 50	« «	« «	Obl. Piémont.	1275 «	« «
Canaux	1260 «	« «	« «			

Chemins de fer						
St-Germ.	« «	« «		« «	Au 31. 1085.	
V. r. d.	535 «		B.	5 «	—	
— r. g.	355 «	« «	H.	2 50	—	
Orléans	1210 «	1246 «	H.	5 «	— 1260, 1212 75, 1205.	B. 2 50
Strasb.	280 «	277 50	H.	5 «	— 286, 278.	
Rouen	1033 «	1020 «	H.	2 50	— 1040, 1047 50, 1025.	B. 3
Havre	847 50	« «		« «	— 856, 847 50.	B. 2 50
Marseille	1012 «	1015 «	H.	12 «	— 1020, 1012 50.	B. 2 50
Vierzon	« «	« «		« «	— 740, 745, 725.	B. 15
Nord	800 «	790 «		« «	— 800, 720 75, 790.	B. 5
Fampoux	530 «	« «	B.	7 50	—	
Boulogne	« «	« «		« «	—	
Bordeaux	678 «	667 50	H.	2 50	— 670, 665.	H. 1 50
Montereau	305 «	307 50	B.	2 50	— 305, 307 50.	H. 1 50

LONDRES, 24 oct.		PARIS, LE 23 OCTOB. PRIMES.	COULISSE.
Consol.	97 3/8 1/2	3 0/0 F. c.	Av. 82 90.
Esp. 3 0/0	25 3/4	F. p. 83 30. 83 80 d. 50.	Ap. 82 80.
Portug.	55 1/2	5 0/0 F. c.	B. du Trés.
Mexic.	32	F. p.	
Brésil.			
2 0/0 hol.	93 1/2	Orléans, 1230, d. 20 au 15 pr.	F. c. F. p.
2 1/2 do.	58 1/2	Nord, 807 50 d. 20, 802 50, 802 50 d. 10 au 31.	3 0/0 5. 17 1/2, 11
Rouen.	40 1/2	830. 810 d. 20. 833, 830 d. 10 au 15 pr.	5 0/0 5. [illegible]
Orléans	47 1/2		

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 110,00 à 00,00 ; courant du mois, 111,50 à 00,00 ; 2 derniers mois, 113,50 à 00,00 ; 4 premiers 1846, 115,50 à 00,00.

LILLE. — Colza, 104,50 à 106,00. — Œillette rousse. 96,00 à 95,25.— Lin, 90,25 à 90,50. — Cameline, 95,00 à 95,50. — Voitures, 6.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 142,00 à 00,00, novembre et décembre, 105,00 à 106,00 ; année 1846, 105,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 87,50 à 00,00.

HALLE DE PARIS.

22 oct.						23 oct.					
Arrivages	2968 q.	63 k.				Arrivages	4777 q.	13 k.			
Ventes	3463	49				Ventes	5247	36			
Restant	29323	33				Restant	29058	30			
Cours moyen	44,73					Cours moyen	43,06				
Cours-taxe	44,83					Cours-taxe	41,67				
Cote administrative.						Cote administrative.					
Gruaux	36 q.	89 k.	54,00	à	58,00	Gruaux	7 q.	83 k.	56,05	à	57,30
1re	104	83	42,00	à	45,85	1re	818	68	42,00	à	45,85
2e	263	92	39,85	à	44,70	2e	430	16	39,50	à	44,70
3e	31	40	32,15	à	35,00	3e	2	44	00,00	à	33,14
4e	1	57	00,00	à	25,60	4e	39	70	25,30	à	27,30
A liv.	1867	14	30,50	à	44,60	A liv.	4028	40	34,00	à	44,00

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 24 octobre.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Le Diable à quatre.
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Polyeucte. Corneille et Rotrou.
7 h. 1/4 OPÉRA-COMIQUE. — Le Ménétrier. Cendrillon.
7 h. 1/2 ITALIENS. —
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Diable à quatre. L'Homme blasé. Fanfan.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Samaritaine. Professeurs. L'Abbé Galant. Diable.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Jeanne. Changement. Les Couleurs.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Le Code. Bains. L'Almanach. Le Poisson.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Dame de St-Tropez. Danseuses. Cabrion.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Paris et la Banlieue. Étudiants.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Les Sept Châteaux. Grâce de Dieu.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
7 h. 1/2 COMTE. — 2 Chasseurs. Pierrot. Le Docteur Gall.
7 h. 1/2 FOLIES. — Belle Étoile. Prix de vertu. Riquiqui. Gig-Gig.
7 h. LUXEMBOURG. — Agent matrimonial. Résurrectionnistes. L'Ile.
BEAUMARCHAIS. — Les Ébénistes. Les Malheurs. Le Gamin. Intermède.
PANORAMA (Champs-Élysées). — Bataille d'Eylau.

Imprimerie Lange Levy et comp., rue du Croissant, 16.

Il serait trop minutieux de relever phrase par phrase la première partie de ce travail. Le *Courrier* prétend que les falsifications et les fraudes sont *à peu près* inconnues en Angleterre, où cependant la concurrence fait loi. Nous renvoyons le *Courrier français* au volumineux ouvrage de M. Babbage sur les falsifications commerciales usitées dans la Grande-Bretagne. Il y verra comment on fabrique des montres qui marchent une heure et des fusils qui tirent trois coups.

Suivant le *Courrier*, les grands établissements industriels anglais sont jaloux de leur réputation, et pour la conserver ils s'abstiennent de toute fraude. — Mais la création de ces grands établissements est loin de résoudre tout le problème de l'organisation du travail et de remédier aux maux de la concurrence anarchique, puisque les ouvriers anglais gémissent dans une affreuse misère. En présence du paupérisme qui ronge la population britannique, s'applaudir de la perfection de quelques produits, c'est, nous le répétons, attacher plus d'importance à la matière qu'à l'homme.

Nous pourrions dire encore au *Courrier* que le régime des grandes compagnies est toujours oppressif, lorsque l'ouvrier n'est pas associé aux bénéfices du maître; oppressif quand même le fonds social de ces compagnies serait composé de petits capitaux, car nous défions le prolétaire français, surtout quand il a de la famille, de devenir capitaliste, même en petit. Nous pourrions dire que l'offre et la demande, pour produire une équitable appréciation des denrées, doivent fonctionner dans un milieu social entièrement nouveau, et qu'aujourd'hui la part de capital qui se paie par ses propres mains est beaucoup trop forte relativement à la part allouée aux travailleurs; nous pourrions dire que pour satisfaire à tous les besoins et à tous les droits, il faudrait augmenter les produits, la richesse en circulation, dans une proportion notable et par des moyens que les économistes ignorent.

Enfin, il est certain qu'une exacte appréciation et vérification des denrées ne peut pas être faite dans le système de la vente au détail, par tout acheteur, par tout consommateur. Le temps, les procédés scientifiques leur font défaut. Pour que le commerce fût véridique, il faudrait qu'à la vente au détail, à l'approvisionnement individuel, succédât le système des ventes et achats collectifs, l'approvisionnement appliqué à la commune, à la province. L'économie politique n'aborde jamais ces points de vue.

Nous pourrions réfuter une à une les assertions du *Courrier*, mais à cette discussion minutieuse il faut en substituer une plus large. Entre l'économie politique et le socialisme, une question de principes est à juger.

L'humanité est appelée à grandir, à se développer comme l'homme individuel. A nos yeux comme aux yeux de nos adversaires, le progrès est une loi providentielle et rien n'empêchera le genre humain d'arriver à la plénitude de sa puissance, au règne de l'harmonie parfaite entre la terre et le ciel.

Si on laisse marcher les événements en se contentant de les observer, de *laisser passer*, de *laisser faire*, le progrès s'accomplira, mais lentement, mais avec des oscillations nombreuses; les différents principes qui doivent un jour concourir au bonheur général, [illegible] jours, il fait la loi au gouvernement [illegible] lie des économistes favorise son essor. La masse des publicistes s'abandonne à ce régime désastreux comme à la loi du progrès, et le célèbre souvent comme la volonté de la Providence. Qu'on le subisse si l'on veut, qu'on le laisse faire et passer pendant des siècles, nous savons très bien que l'humanité n'en mourra pas et qu'elle surmontera cette crise.

Mais nous qui connaissons la féodalité industrielle et toutes ses conséquences, nous, éclairés par un grand génie qui avait, il y a quarante ans, fait l'horoscope de cette puissance fatale, nous ne sommes pas la dupe des illusions qu'elle sème sur son passage, et dans cet ange de ténèbre nous ne verrons jamais un ange de lumière.

Nous savons que la féodalité industrielle veut détourner le genre humain de sa destinée, l'égarer en de longs circuits, et nous voulons que le genre humain marche au bonheur par la voie directe, car la terre souffre trop et depuis trop long-temps. Nous entendons les gémissements du soldat qui tombe sous le fer et la balle, nous entendons le dernier râlement du supplicié, les plaintes du prisonnier dans sa cellule, du malade sur le lit d'hôpital, du prolétaire dans son grenier, de la fille du peuple dans le lupanar. Tous ces bruits douloureux nous émeuvent, nous remuent; voilà pourquoi nous demandons à grands cris que le progrès s'accomplisse, qu'il s'accomplisse de nos jours; voilà pourquoi nous dirons toujours : vous êtes sans entrailles, à ceux qui, en présence de tant de maux, répètent stoïquement : *laissez passer*, *laissez faire* !

Le progrès doit-il s'accomplir par l'œuvre du temps, lentement, fatalement par une espèce de cristallisation séculaire? ou bien l'homme par son génie, par son courage, par son dévouement, peut-il conquérir le salut de ses frères? Voilà la question. Nous disons, nous, que l'on peut, que l'on doit activer, précipiter le progrès social.

Il s'agirait donc d'examiner si les procédés que nous proposons pour abréger le règne de la féodalité industrielle et pour opérer le rachat du genre humain, sont des chimères ou des conceptions puissantes, fécondes, dignes de rallier les bons esprits.

Le *Courrier français* estime que nos convictions sont des chimères, mais les arguments qu'il donne à l'appui de son opinion nous rassurent. Il est prouvé une fois de plus que la *théorie de l'unité universelle* est condamnée par ceux-là seulement qui n'en ont pas la plus légère notion. Assez de publicité est maintenant acquise au système phalanstérien, pour que les hommes adonnés aux sciences morales et politiques soient impardonnables quand ils en parlent comme un aveugle parlerait des couleurs : il est faux de dire que l'organisation du travail dans le phalanstère soit la résurrection de la petite industrie; c'est au contraire la vie et le travail collectifs installés dans le village où tous les métiers s'exercent aujourd'hui dans l'isolement ; c'est le groupe et la série substitués à l'individu, c'est l'atelier au lieu de la boutique, la grande usine au lieu de l'échoppe.

Qui vous a dit, s'il vous plaît, que nous voulions fractionner l'hu-[illegible]

[illegible] phalanstères, quand le système financier d'harmonie repose sur le crédit universel? Quant aux hommes, tous les pays leur sont ouverts, nulle contrée ne leur en est fermée comme aujourd'hui, par l'absence de voies de communications, par la différence des idiomes, par la barbarie. Fourier n'a-t-il pas conçu la magnifique idée de ces *armées industrielles*, substituées aux armées destructives, et parcourant la terre pour accomplir en tout pays les grands travaux d'utilité publique?

De tout cela le *Courrier français* ne sait rien ; il nous accuse d'enfermer l'homme dans le phalanstère, comme un écureuil dans sa cage, de ne pas sentir l'utilité des grandes communications, et d'appeler les chemins de fer des *montagnes russes*. Eh certainement, tant que vous n'augmenterez pas, tant que vous n'organiserez pas la production, les chemins de fer se bornant à déplacer la richesse actuelle, ne produiront pas les merveilleux effets que vous en attendez ; mais combinée avec l'organisation des centres agricoles et industriels, la facilité des communications doit transformer le monde. Nous n'avons pas à l'apprendre de vous.

S'il demeurent limités à leurs lumières actuelles sur le socialisme les économistes du *Courrier* peuvent être certains qu'on ne leur confiera aucune mission d'enseignement dans ce qu'ils appellent *le damier du phalanstère*.

Revue de la Presse départementale.

Nous trouvons dans le *Censeur de Lyon* un article tout à la fois bien écrit et bien pensé sur le mouvement religieux en Allemagne, et une *Variété* dans laquelle les plus banales préventions contre les idées de l'école sociétaire se formulent d'une manière aussi vague que prétentieuse. Le *Censeur* a très bien compris le mouvement religieux de Ronge en Allemagne, il en détermine nettement la valeur sans en exagérer l'importance, et son jugement laisse entrevoir les tendances les plus progressives ; c'est dans les termes suivants, par exemple, qu'il annonce que l'église catholique allemande comprend la femme dans son mouvement réformateur :

« On sait tout ce que le cœur des femmes renferme d'amour de Dieu, leurs tendances naturelles à s'élever vers le Créateur, l'empire que leur donne dans la famille la manifestation de leurs sentiments religieux ; les réformateurs allemands ont proclamé l'émancipation de la femme en matière religieuse ; l'église de Ronge a reconnu aux femmes le droit de délibérer et de voter sur les affaires de l'église ; la question a été débattue au concile de Stuttgardt, et ce droit leur a été maintenu à la majorité de treize voix contre onze. Il y a loin de là au concile catholique dans lequel on délibérait sur la question de savoir si les femmes avaient une âme. Cette conquête pacifique de la femme, cette émancipation qui commence par la religion, seule chose que le despotisme ait respectée en Allemagne, doit puissamment favoriser la propagation du nouveau culte. »

Après avoir raconté les faits les plus saillants de la nouvelle réforme, le *Censeur* tire ainsi sa conclusion :

« Ces faits portent avec eux leur enseignement ; les populations allemandes ne se laissent pas aller à un enthousiasme irréfléchi, et, pour leur inspirer de semblables démonstrations, il faut que le culte nouveau réponde véritablement à un besoin moral et à une pensée religieuse. Tout est vague encore, indéterminé ; ce que l'on sait le mieux, c'est que le catholicisme [illegible]

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SAMEDI 25 OCTOBRE 1845.

Nous commencerons mardi, 28, la publication du deuxième volume de DERRIÈRE LE GRAND MAT, roman de M. EDOUARD PUJOL, lieutenant de vaisseau.

Nous sommes en mesure de publier sans interruption MARTIN CHUZZLEWITT, roman en six volumes de CH. DICKENS, traduit par [illegible].

Les personnes qui [illegible] à partir du 1er novembre, recevront [illegible] roman en deux volumes de M. E. [illegible] volumes du CHEVALIER DE [illegible] le [illegible] volume de DERRIÈRE LE GRAND MAT.

Nous ne pourrons donner cette dernière [illegible] postérieurs au [illegible].

VOYAGE EN ABYSSINIE (1).

VI. UN TOURNOI.

Il était [illegible] heures du matin lorsque nous nous mîmes en route. Je me dirigeai directement sur Oualdia, tandis que M. Petit herborisait encore dans les environs. A quelques pas de la maison je traversai un [illegible] de la chaîne du Ouadela et arrose la plaine avant de se jeter dans le Guembora. J'arrivai en quelques minutes à la limite [illegible] et je gravis un rameau de la chaîne, [illegible] autre affluent du Guembora. Au moment [illegible] je vis accourir, tout essoufflé, un domestique du docteur, qui m'annonça que l'un de nos aides-botanistes, le [illegible] venait d'être arrêté sur la place du marché de Sanka, et que M. Petit avait passé outre, pensant qu'il serait en tous cas facile de faire relâcher son domestique, tandis que ce pouvait être un piège pour amener une dispute d'où fût née l'occasion de le piller. Je ne pus que louer cette prudence de mon collègue ; néanmoins j'éprouvais une certaine inquiétude sur le sort d'Aïlo, lorsque je rencontrai notre hôte de la veille, le frère de la malade. Je lui contai l'histoire, et il m'offrit ses services, me disant que ce ne pouvait être qu'une plaisanterie que sa présence allait faire cesser ; puis il piqua des deux et partit au galop vers la place du marché. Je vis presque en même temps arriver le docteur, furieux de son aventure et maudissant l'Abyssinie et les Abyssins. Fort heureusement nous ne tardâmes pas à être complètement rassurés : un quart d'heure s'était à peine écoulé que nous fûmes rejoints par Aïlo en personne qui nous donna le mot de l'énigme.

Il paraît que M. Petit avait manqué à une coutume du pays en passant au milieu de plusieurs chefs assemblés sans s'arrêter pour les saluer ; irrités de cette impolitesse, d'autant plus sensible qu'elle venait de la part d'un blanc, ceux-ci avaient retenu son serviteur pour le forcer à rétrograder et à faire amende honorable. Nous avons vu que M. Petit avait passé outre ; ils voulurent alors envoyer des soldats ; mais la présence d'esprit d'Aïlo sauva à M. Petit cette humiliation, qui, avec le caractère du docteur, aurait pu dégénérer en scène très désagréable. Il s'écria tout aussitôt que l'homme blanc ne savait ni la langue ni les usages d'Ethiopie ; que c'était d'ailleurs un frère de l'aboune, et que bien loin de l'arrêter, on lui devait des excuses pour ne lui avoir pas rendu les honneurs dus à son rang. Cette petite fourberie eut tout le succès possible ; on relâcha notre Scapin moricaud, qui ne se fit pas dire deux fois l'ordre de venir nous rejoindre.

Nous nous remîmes en route au grand complet, et bientôt nous atteignîmes le territoire d'Ala, qui occupe un bassin circulaire d'environ trois milles de diamètre. Les villages de ce district sont bâtis sur les sommets de mamelons boisés, ce qui produit des sites admirables. La plaine, ordinairement couverte d'un theff de belle qualité, était alors la proie des sauterelles ; de distance en distance on les voyait s'élever de terre par petites nuées, qui produisaient le même effet que la fumée des racines lorsqu'on les brûle avant d'ensemencer.

C'est dans le village de Guedan, au pied duquel coule la rivière Tokour Ouanze, que nous fîmes halte pour la nuit. Un soldat d'Aligas Farès nous offrit l'hospitalité avec cette cordiale franchise des gens de guerre, qui rend toujours la forme accessoire du fond. [illegible] dernières campagnes l'avaient, nous dit-il, ruiné, et la mettaient [illegible] possibilité de nous obliger de ses propres deniers ; mais il [illegible] pas d'amis qu'il allait, pour nous, mettre à contribution. [illegible], en effet, et dans le fait de cet homme usant [illegible] ressource en notre faveur, je vis un des plus beaux [illegible] de générosité.

Il ne laissa personne approcher de [illegible] notre souper ; lui-même, pour ne pas nous gêner, se [illegible] et ce ne fut que lorsque nous l'eûmes engagé à rentrer [illegible] la porte à aucun de ses amis, que la foule fut admise à contempler les hommes aux pâles visages. Quoique cette contrée fût très curieuse, ses habitants n'avaient jamais vu d'Européens, par cette raison que les Tigréens ne veulent à aucun prix d'argent servir de guides pour y mener, regardant ce voyage comme très dangereux. De là on peut imaginer quelle glose courait sur notre compte. On nous accordait le don des miracles, ce qui nous amena une quantité de malades, et particulièrement les incurables, tels qu'aveugles, sourds et lépreux.

La ville de Oualdia était en face de nous, de l'autre côté de la rivière Tokour Ouanze, sur le haut d'un plateau. Nous y entrâmes le lendemain matin. Après avoir traversé le quartier Saint-Michel, placé très agréablement sur une butte couronnée d'oliviers et de [illegible], nous fîmes décharger nos mules sur la place du marché, au pied d'un grand sycomore dont nous mîmes l'ombrage à profit, en attendant que notre majordome nous eût trouvé un logement.

Comme ce jour-là était un dimanche, les habitants n'étaient pas occupés [illegible], et nous fûmes bientôt entourés [illegible] s'informait auprès de [illegible] de ce que nous étions et de [illegible] venir [illegible] à Oualdia [illegible] ce fut à notre tour de [illegible] que nous vîmes tous les hommes armés comme pour un jour de combat. [illegible] de précautions, le fer de leur lance était graissé de suif. [illegible] eux avaient même revêtu le manteau rouge que les guerriers distingués ont seuls le droit de porter. Je demandai donc la raison de ces préparatifs, et il nous fut répondu qu'après la messe tous les villages voisins allaient combattre entre eux, suivant une coutume établie dans cette province depuis plusieurs siècles. Quiconque se serait dispensé de prendre part à ces espèces de tournois, eût été taxé de lâcheté, et fût devenu l'objet du mépris des femmes yedjous ; tandis qu'elles portaient aux nues les vainqueurs, et se faisaient une gloire de recevoir en hommages les dépouilles des vaincus. Ce stimulant entretenait l'enthousiasme des guerriers, et chacun attendait avec impatience le jour de la lutte.

Cette singulière et barbare pratique devait avoir une origine. Voici celle que lui attribuait la chronique de l'endroit : au temps de [illegible] Zera Yacob, l'aboune vint visiter la province des Yedjous, et s'arrêta un jour à Oualdia. Un musulman prétendit qu'il avait coutume de manger des enfants, et que c'était là sa seule nourriture ; sur quoi les chrétiens se récriant, le musulman leur promit qu'ils seraient convaincus dès le soir même. Effectivement, les habitants de Oualdia ayant offert une collation à l'aboune, celui-ci s'assit à la table, entouré de ses principaux officiers. Alors l'assalafi ou écuyer tranchant découvrit le plat du milieu, et l'on vit paraître une main d'enfant. A cette vue [illegible] un cri unanime d'horreur et de dégoût, et la femme qui avait apporté le plat, loin de s'en émouvoir, répondit qu'elle n'avait cru faire que son devoir en servant le mets ordinaire de l'aboune. Mais celui-ci se levant, im-

(1) Voir les numéros du 22, 23 et 24 octobre.

Fourier. L'humanité n'a pas besoin de se laisser imposer un avocat d'office. » et autres gentillesses de même force. Ce jeu d'*esprit* dure très long-temps. Mais, dans tout cela, M. D. n'a oublié qu'une petite chose, c'est de prouver l'opposition qu'il suppose entre les deux termes de son antithèse. Fourier et la nature se combattent dans votre esprit ; mais dites-nous d'abord ce que vous comprenez par *la nature* et ce que vous entendez par *Fourier*. On n'est guère plus d'accord sur l'une que sur l'autre de ces deux expressions. Si, comme il n'est que trop évident, vous avez vu la nature avec toutes ses déviations sans essayer de la comprendre dans son essence primitive ou dans son épanouissement normal, et qu'ensuite vous ayez lu et, comme vous dites, *approfondi*, vous avez bien fait de le dire, quelques livres de l'école sociétaire sous l'influence des routines scolastiques, vous croyez-vous en mesure d'établir rationnellement une pareille comparaison? Si, d'ailleurs, vous aviez la bonté de lire le premier article du journal qui contient votre lettre, vous verriez que tous les réformateurs, jusqu'à Ronge, comptent sur l'éducation pour amener les générations futures à des dispositions plus conformes à la destinée humaine. Il ne s'agit pas de faire un homme d'une nouvelle espèce, mais de restituer à l'homme la plénitude de ses droits et de ses facultés pour qu'il puisse accomplir sa mission providentielle dans toute son étendue. A ce point de vue, on pourrait retourner votre formule et dire : *la nature propose, et Fourier dispose* conformément à ses desseins, c'est-à-dire indique un tel arrangement des choses extérieures, que toutes les intentions de la nature à notre égard soient intégralement remplies.

La *Sentinelle des Pyrénées* continue de développer ses idées sur l'organisation du travail. Le troisième article de M. Metman est déjà un peu moins exclusivement critique que les deux premiers ; il pose en principe la nécessité de rendre l'éducation professionnelle, afin d'approprier la fonction à l'aptitude du travailleur, et non plus de concentrer toute la masse des jeunes gens qui sortent des collèges ou des écoles dans ces professions qu'on nomme libérales et qui, au contraire, tendent à devenir, tant elles sont encombrées, les plus ingrates de toutes. M. Metman fait très bien ressortir l'état précaire des producteurs qui, n'ayant point par devers eux un capital, sont, au premier chômage, exposés à toutes les horreurs de la faim ; et cependant c'est contre cette classe d'hommes que la société déchaîne toutes ses rigueurs ! La *Sentinelle des Pyrénées* annonce qu'elle fera voir, dans les articles qui suivront, quelle condition devra remplir une bonne organisation du travail, et par quelles mesures il serait possible d'en préparer, sans secousses et d'une manière toute pacifique, l'heureuse et prompte réalisation.

L'*Observateur des Pyrénées* fait à ses lecteurs l'enseignement de la théorie sociétaire dans toute sa pureté, tant par sa propre rédaction que par des citations habilement faites de la *Phalange* ou des ouvrages des disciples de Fourier. Nous remercions l'*Observateur* pour cette courageuse initiative.

Le *Journal de l'arrondissement d'Epernay* promet à ses lecteurs l'analyse de l'exposition de la théorie de Fourier, faite dernièrement à Reims par M. V. Considerant. L'intelligente rédaction de ce journal nous fait espérer un nouveau compte-rendu lucide et consciencieux comme celui de l'*Industriel de la Champagne*.

Nous invitons tout spécialement le *Réveil* (de l'Ain) à porter aussi son attention sur les idées d'association et d'organisation du travail. Les belles pages qu'il a publiées sur nos derniers revers en Afrique ont fait naître en nous ce désir. Quand on voit si bien toute l'étendue du mal, on ne peut rester insouciant du remède, et son rédacteur en chef est un esprit trop distingué pour ne pas voir que toutes les questions s'enchal-

Nous empruntons la lettre suivante à la *Gazzetta italiana*. Elle est écrite par un des réfugiés italiens débarqués à Marseille il y a quelques jours, à la suite des derniers évènements des Etats du pape.

..... Après avoir déposé les armes à la frontière de la Toscane sous la condition de pouvoir quitter l'Italie, nous nous sommes rendus à Livourne. Les autorités toscanes nous ont traité avec beaucoup de bonté et d'humanité : quoique arrivés à cette ville, nous avons été amenés dans le fort pour attendre le jour du départ. Embarqués le 10 octobre sur un paquebot français, nous sommes arrivés à Marseille après une très paisible traversée qui a duré trois jours.

La gendarmerie est venue nous prendre au lieu de débarquement, et elle nous a conduit dans deux différents endroits où nous sommes surveillés et traités comme des condamnés, quoique nous ayons chacun nos passeports. On nous donne du pain, de la soupe cuite dans de l'eau et assaisonnée avec de l'huile pour notre nourriture ; pour boisson de l'eau ; nous sommes couchés sur de la paille moisie ; on nous a défendu toute communication au dehors. Nous avons adressé des réclamations à la préfecture, on ne nous a pas répondu ; aucun employé supérieur du gouvernement n'est venu s'enquérir de notre position ; les malades ne sont pas soignés.

Le 16 on a commencé à nous diriger sur notre future destination. On nous fait partir par groupes de 15 sous bonne escorte de gendarmerie. Nous ignorons le lieu où nous allons ; nous sommes par conséquent dans l'impossibilité d'en donner avis à nos familles. La route se fait à pied ; on ne nous permet pas de la faire autrement, même avec notre argent.

Voilà comment le ministère entend les lois sacrés de l'hospitalité, contrairement au véritable esprit des chambres.

Il est, en effet, évident que l'intention des chambres, lorsqu'elles votent des fonds pour les réfugiés, est de venir en aide à des hommes dans le malheur, à des hommes qui, rien qu'à ce titre, méritent d'être secourus avec tous les égards possibles.

Les libéralités des chambres représentent, en cette occasion, les grandes traditions de la générosité française ; il n'est pas dans leur pensée de présenter aux réfugiés un pain pétri avec du fiel ; le pain d'autrui est déjà assez amer pour qu'on ne vienne pas décupler son amertume ; le Dante, ce grand réfugié politique du moyen-âge, n'a-t-il pas dit :

O quanto sà di sale lo pane altrui !

Mais que sert de rappeler à nos ministres les grandes traditions de notre pays? ils ne les comprennent pas.

Aux grands préceptes d'hospitalité envers les réfugiés politiques que l'on trouve, dès le huitième siècle, dans les capitulaires de Charlemagne, et que les rois de France ont toujours professé, les ministres du 29 octobre préfèrent, en plein dix-neuvième siècle, l'intolérante politique des dernières années de la vieillesse de Louis XIV

Mais la responsabilité des actes d'inhumanité dont le ministère accable les prisonniers et les réfugiés politiques doit retomber, en grande partie, sur M. Duchâtel ; à lui donc le blâme sévère de ces actes que rien n'autorise. Pourtant M. Duchâtel, comte et ministre, devrait se rappeler ce qu'écrivait M. Duchâtel, roturier, et postulant au prix Monthyon.

« La bienfaisance, disait M. Duchâtel, ne tient pas seulement à » une émotion du cœur, elle est encore un devoir que la morale

Le *Labrador*, après avoir débarqué les troupes qu'il portait, est parti d'Oran le 21, et est arrivé à Port-Vendres ce soir.

Les 12, 13, 14 et 15, le général de Lamoricière a eu des combats très vifs. Abd-el-Kader en est resté spectateur avec 2 000 cavaliers. Le 13, voyant un défilé forcé, il a pris la fuite. Les insurgés, acculés à la mer, se rendaient à discrétion. Le colonel Géry, dans les environs de Mascara, avait des succès contre les Kabyles. Le général de Bourjolly et le colonel Saint-Arnaud avaient fait leur jonction et attendaient des renforts pour agir.......

(Interrompue par la nuit.)

Le *Moniteur algérien*, dans un supplément du 15 octobre, nous donne les nouvelles suivantes :

PARTIE OFFICIELLE.

Alger, le 15 octobre 1845.

Colons de l'Algérie !

Les évènements survenus depuis la fin de septembre ont pu vous étonner, mais ils ne vous ont pas certainement alarmés sur votre avenir. Comme je vous l'ai dit, en vous faisant des adieux récents, la France a pris trop au sérieux son établissement d'Afrique pour le laisser péricliter. Vous le voyez, votre Gouvernement vient de prendre une détermination digne de lui et de la France : aux premières nouvelles d'un danger, le roi et son conseil ont décidé que de grands renforts seraient envoyés en Algérie.

Si nous avons pu soumettre le pays et rejeter son implacable chef dans le Maroc avec des forces très inférieures, nous saurons bien aujourd'hui, avec les puissants renforts qui nous sont si généreusement accordés, ramener les affaires au point où elles étaient, et même les améliorer.

Il est donc dans la nature même de notre entreprise de grandir par les obstacles qui lui sont opposés. Toutefois, et je ne vous l'ai jamais dissimulé, les révoltes et les attaques extérieures pourront se renouveler de temps à autre. Il n'est pas dans la nature d'un peuple guerrier, fanatique et constitué comme le sont les Arabes, de se résigner en peu de temps à la domination chrétienne. Les indigènes chercheront souvent à secouer le joug, comme ils l'ont fait sous tous les conquérants qui nous ont précédés. Mais votre gouvernement est bien averti, il veille attentivement à vos destinées, et vos ennemis finiront par se lasser de leurs efforts impuissants devant votre masse, qu'il faut accroître rapidement par tous les moyens possibles.

Continuez donc avec calme vos travaux et vos spéculations de tout genre ; qu'aucune préoccupation ne ralentisse votre activité. Dans la lutte qui va se passer loin de vous, je l'espère, je réclamerai le moins possible votre concours ; mais s'il devenait nécessaire, j'ai foi dans votre patriotisme, je l'invoquerais.

Le Gouverneur-Général de l'Algérie,
Maréchal DUC D'ISLY.

PARTIE NON OFFICIELLE.

Hier, 15, à 2 heures 1/2, trois coups de canon tirés par les batteries de la Marine, ont annoncé que la frégate à vapeur à bord de laquelle se trouvait M. le maréchal gouverneur-général était en vue. Aussitôt toute la population a été sur pied, la milice a pris les armes et les troupes qui se trouvaient à Alger ont été échelonnées sur deux haies dans la rue de la Marine.

Une heure et demie après, M. le maréchal duc d'Isly débarquait sous la voûte de l'amirauté au milieu du concours immense des autorités, des officiers de l'armée, des fonctionnaires de tout grade et des principaux habitants réunis pour le recevoir. « Messieurs, » a-t-il dit, en saluant l'assem-

---

posa les mains sur le cadavre de l'enfant et invoqua son témoignage pour confondre les calomniateurs. Aussitôt l'enfant ressuscita, et, debout sur la table, il dit que non-seulement l'aboune n'avait jamais mangé d'enfant, mais encore qu'il n'avait jamais bu d'hydromel ni d'eau-de-vie, jamais proféré un mensonge ; qu'il était un saint homme, fort aimé de Dieu, qui dès ce moment même lui octroyait le don des miracles. L'aboune jeta sa malédiction sur les habitants du pays yedjou, et leur dit qu'à tout jamais leurs mains resteraient tachées de sang, et c'est depuis lors qu'avaient eu lieu ces combats de village à village.

Comme on finissait de nous raconter cette légende, un guerrier coiffé à la Condala (cette coiffure n'est permise qu'à ceux qui ont remporté un trophée à la guerre) vint nous offrir de nous loger chez lui. Nous acceptâmes et le suivîmes. A peine nous eût-il installés que, s'emparant de sa lance et de son bouclier, il nous quitta pour aller prendre part à la fête : ainsi nous courions risque de perdre notre hôte le jour même. Quelques-uns de nos jeunes gens sentaient s'exciter leur ardeur guerrière, et n'auraient pas été fâchés de rapporter dans leur pays quelque titre à la renommée ; mais nous ne jugeâmes pas à propos de leur laisser courir les chances d'un combat dont ils n'avaient pas l'habitude et dont nous étions loin d'approuver l'objet. Nous les engageâmes à employer plus pacifiquement leurs loisirs, en allant faire des échanges pour notre approvisionnement. Ils partirent donc pour le marché, munis de colliers rouges, d'aiguilles et de ciseaux avec lesquels ils firent de bonnes affaires, ce qui leur permit sans doute de compléter leur enthousiasme sur les mœurs chevaleresques du pays, car ils nous revinrent complètement ivres.

Notre hôte nous laissa dans l'inquiétude de son sort jusqu'à la nuit ; mais il revint sain et sauf, rapportant les armes d'un homme qu'il avait tué. Il paraît que ce n'était pas son premier exploit, car il semblait n'en tirer aucune vanité, et n'entonnait pas le chant de victoire, comme le font, en pareil cas, des guerriers moins éprouvés. Il se contenta de nous dire que l'affaire n'avait pas été décisive, que chaque parti avait eu cinq ou six hommes tués et une vingtaine de blessés, sans que ni l'un ni l'autre reculassent. La nuit seule avait mis un terme au combat, qui devait recommencer le lendemain, ce qui réjouissait grandement notre hôte, car il espérait rapporter quelque nouvelle dépouille. Je lui demandai comment se faisait la répartition des combattants, et si tous appartenaient à un même pays. Il me répondit que la lutte avait presque toujours lieu entre habitants de villes rivales ; aujourd'hui c'était la ville de Oualdia contre celle de Goura, qui est à la frontière du pays Adal, dans un pays montagneux. La population de Goura est agile et belliqueuse, et elle aurait souvent l'avantage sur celle de Ouldia, composée en partie de marchands, si celle-ci ne recrutait parfois des guerriers étrangers, qui viennent y chercher du renom. « Lorsqu'arrive un de ces étrangers, nous dit-il, nous l'accueillons avec empressement ; tout le monde se cotise pour lui avoir des bœufs et une maison. S'il est blessé dans le combat, nous lui servons de famille ; il est soigné et nourri jusqu'à parfaite guérison. Notre pays est le plus généreux et le plus loyal de l'Abyssinie, parce que chez nous on ne travaille que pour acquérir un renom et jamais pour un but mesquin. Quelle femme de l Yedjou voudrait épouser un lâche? Si quelquefois l'une d'elles consent à livrer son cœur à un homme gracieux, mais qui n'a pas d'exploits à citer, elle lui fait acheter cette faveur en lui répétant à chaque embrassement : « Je te méprise ; mais Dieu me pardonne ce baiser, car tu es si beau ! »

Pendant que notre hôte nous entretenait ainsi, vinrent à passer plusieurs guerriers de Goura qui, à cause de la distance où se trouvait leur ville du lieu du combat, n'avaient pu y retourner passer la nuit. Voyant de la lumière chez nous, ils demandèrent à la porte : « Frère, y a-t-il un morceau de pain et un verre d'hydromel? » La porte leur fut ouverte, et ils partagèrent notre souper. Ces gens auraient pu tout aussi bien frapper à la porte des parents de l'une des victimes de la journée, et peut-être ne leur aurait-elle pas été refusée, tant est grande la force d'une coutume. On couchait côte à côte, et le lendemain on s'égorgeait. Dans les duels ordinaires la dette du sang est toujours réclamée par la famille du défunt ; mais ici le combat est tout-à-fait chevaleresque, sans haine, et par conséquent sans vengeance. Un étranger vient-il à passer au milieu du champ de bataille, il n'a rien à craindre : les armes s'abaissent et tout le monde se range, pour lui faire place.

La manière de combattre est tout-à-fait dans les formes du duel ; chacun choisit un homme et lui tient tête. On ne lance pas le javelot : après s'être mesurés de l'œil, les champions se portent des coups, parent et ripostent. Tous ne s'engagent pas à la fois ; pendant qu'un certain nombre est aux prises, le reste se repose à petite distance et surveille le champ de bataille pour profiter des fautes commises par les adversaires. Ce combat ressemble beaucoup au jeu de barres ; lorsqu'un côté, par feinte ou par fatigue, se retire, il arrive souvent que le côté adverse le poursuit avec une ardeur imprudente, et présente le flanc au corps de réserve ; c'est généralement dans ces mouvements de retraite que se font les morts et les blessés ; car, face à face, les coups sont réciproquement parés avec tant d'adresse, que deux champions luttent quelquefois pendant deux heures sans pouvoir s'atteindre. Ce qui contribue à répandre dans cette population l'opinion qu'elle doit cette habitude de combattre à une malédiction, c'est que jamais aucun gouvernement, ni les excommunications de l'église n'ont pu l'en empêcher.

Le marché de Oualdia se tient le mardi : on y trouve, ainsi que nous l'avons dit, des négociants de presque toutes les provinces d'Abyssinie. Ceux du Tigré y portent le sel qui sert de monnaie, et les guinées rouges et bleues ; ils prennent en échange des mules, des chevaux et de l'argent. Les négociants du Godjam portent seulement des verroteries, outre quelques guinées ; ceux du Ouadela, des pelleteries ; les Adals amènent des bestiaux, et prennent en retour du grain. Les échanges finis, les marchands du Tigré s'en retournent en caravane, et suivent quelquefois la vallée Azébo Galla, qui est la route la plus courte et la plus plane, mais aussi la plus dangereuse par sa population galla. Le plus souvent ils choisissent la route du Lasta et passent par le marché de Sokota, où ils trouvent de la cire à bas prix, et des peaux d'antilope préparées pour l'usage des pèlerins, qui s'en servent en guise de manteaux. De Sokota ils se rendent à Antalo par deux routes, l'une qui passe par le district de Bora et le Sloa, l'autre par le Ouodgératé.

Moyennant quatre sels, nos hommes nous avaient rapporté du marché assez de grain pour nourrir notre monde pendant cinq jours, et nous étions trente ; avec les autres provisions, notre dépense n'avait pas été au-delà de trois quarts de thaler, et encore ce thaler, n'ayant pas les conditions requises pour avoir toute sa valeur dans le pays, n'avait pu être changé que pour vingt-huit sels, au lieu de trente deux.

Quant aux vivres de tous les jours, notre bimbeloterie y pourvoyait : une aiguille nous procurait un pain ou deux bouteilles de bierre. C'était un véritable pays de Cocagne pour nos gens, et ils auraient voulu ne jamais le quitter. Ils nous parlaient avec admiration des courtisanes de l'endroit et de leurs improvisations, alors qu'elles avaient parcouru le marché pour vendre à l'enchère les armes des vaincus de la veille.

Le mercredi 18 janvier était le jour du baptême du Jourdain ; on promenait le tabernacle, et ce peuple, qui s'entre-égorgeait les jours précédents, suivait dévotement la procession et se prosternait à chaque instant pour baiser la terre.

(*La fin à demain.*)

THÉOPHILE LEFEBVRE.
Lieutenant de vaisseau.

M. de Caligny a déposé à la bibliothèque de l'Institut les quatre premiers tomes complets des *Oisivetés inédites de Vauban* dont on ne connaissait que les titres donnés par Fontenelle, et le premier volume des *Mémoires inédits* de l'illustre maréchal, sur les places étrangères et l'organisation des armées, extraits des papiers des ingénieurs Hüa de Caligny. C'est le commencement de la grande publication annoncée depuis longtemps.

SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT POUR L'INDUSTRIE NATIONALE. Les programmes des prix proposés par cette société pour les années 1846 à 1850, et dont la valeur totale s'élève à la somme de 110 700 fr., se distribuent gratuitement à son secrétariat, rue du Bac, 42. Ces prix ont pour objets des perfectionnements à apporter dans la fabrication des filets de pêche, dans l'emploi de la pile, dans la construction des locomotives et des machines à vapeur, dans la fabrication du sucre de betteraves, dans la lithographie, les plantations de terrains en pente, etc.

SAXE. — Dans la seconde séance de la chambre élective de Saxe, il a été question des évènements de Leipzig. M. Brockhaus, député de Leipzig, a le premier pris la parole. La position de ce député devient de plus en plus équivoque. M. Brockhaus est connu en Allemagne pour un esprit faible et ambitieux, qui cède à la moindre résistance. Il est propriétaire de la *Gazette universelle de Leipzig*, qui a deux fois été défendue en Prusse, mais qui, grâce aux concessions faites par M. Brockhaus, y a été admise de nouveau.

Dans son discours, inséré dans son propre journal, M. Brockhaus donne tort et raison à tout le monde. Il commence par blâmer le gouvernement, mais il finit par blâmer les habitants de Leipzig.

Après M. Brockhaus, M. Schaafrath prend la parole. « La ville de Leipzig, s'écrie-t-il, ne demande pas grâce, elle demande justice, justice pour le sang innocent versé par le ministère. » Ici M. le président invite l'orateur à modérer ses expressions. « Que du moins, s'écrie le ministre Falkenstein, dans cette enceinte, on s'abstienne de provocations révolutionnaires. » Il demande que M. Schaafrath soit rappelé à l'ordre. M. le président Braun réplique qu'il avait invité l'orateur à se modérer, mais qu'il ne jugeait pas à propos de le rappeler à l'ordre, vu que la discussion doit être libre. M. le ministre insiste pour le rappel à l'ordre. « Il m'est parfaitement égal, répond alors M. le président, que M. le ministre approuve ma conduite ou non. Je fais mon devoir et je ne rappellerai pas M. Schaafrath à l'ordre ! »

Cet incident a vivement impressionné l'assemblée.

Le mouvement religieux se propage en Saxe. Les catholiques de Pforzheim ont fait la déclaration suivante :

« Nous secouons le joug de la cour de Rome, nous voulons que le prêtre allemand recouvre le droit primitif de l'homme, de se marier. Que l'on n'abuse plus de la confession auri-séculaire, que les prières soient faites en allemand et qu'aucun prêtre ne trouble la concorde et la paix des communes en déclarant hérétiques les protestants. »

WURTEMBERG. — Le conseil municipal d'Ulm a eu avec le roi de Wurtemberg, au sujet des affaires religieuses, une explication pareille à celle qui a eu lieu dernièrement entre le roi de Prusse et la municipalité de Berlin. Le roi ayant demandé pourquoi le conseil municipal avait accordé à l'abbé Ronge l'usage de la cathédrale, le maire répondit qu'il pensait que c'était l'unique moyen de maintenir l'ordre, et qu'à Ulm la sympathie pour les catholiques allemands était trop prononcée pour qu'il fût possible d'agir autrement. Le roi parut peu satisfait de cette réponse et déclara qu'il n'entendait nullement qu'à l'avenir on fit rien qui pût blesser les catholiques romains, ses sujets.

PRUSSE. — La municipalité de Berlin a présenté au roi sa seconde adresse. Nous y remarquons le passage suivant :

« Votre Majesté a daigné, dans sa réponse à notre première adresse, déclarer qu'elle voulait que l'église se développât par elle-même.

» Nous voyons, dans l'exécution de cette parole royale, l'accomplissement de toutes nos humbles prières, et il ne nous reste plus qu'à désirer que les synodes ne représentent pas seulement l'enseignement, mais que les communes soient représentées et deviennent des organes complets de l'église évangélique. Cette noble parole de Votre Majesté nous garantit que les synodes auront bientôt cette qualité et cette parole est, dès à présent, le palladium de l'église évangélique. »

La municipalité se disculpe du reproche d'avoir négligé les affaires religieuses et les églises. Il prouve par des faits qu'il n'a jamais refusé ni ses fonds, ni sa coopération morale à la propagation des vrais principes religieux. Quant au reproche d'avoir refusé une église à un pasteur protestant anglais, le magistrat prétend qu'il lui avait d'abord offert une église, mais qu'ayant appris que ce pasteur n'avait d'autre but que de faire des prosélytes parmi les juifs, il lui avait retiré l'église.

Toute la réponse, du reste, porte le cachet d'une soumission respectueuse et d'une parfaite entente entre le roi et le magistrat de Berlin.

Les bruits relatifs à la constitution en Prusse ne se sont pas confirmés, au moins quant à l'époque où elle devait être promulguée. Le 15 de ce mois s'est écoulé sans qu'aucune publication de ce genre ait eu lieu. Mais, en revanche, on parle beaucoup de la convocation des Etats-Généraux du royaume pour délibérer sur un nouvel emprunt. On ajoute que cette assemblée s'occupera aussi de la question de presse et qu'il en sortira une loi générale sur cette matière.

HOLLANDE.

La session des Etats-Généraux a été ouverte lundi dernier par une séance royale. Après avoir énuméré les projets de loi que le gouvernement doit proposer aux chambres, le roi s'est expliqué très nettement sur deux questions qui ont beaucoup occupé les Etats-Généraux l'année dernière. Nous transcrivons cette partie de son discours :

« Je ne puis me dispenser de faire connaître de nouveau mon opinion que la révision de la Loi fondamentale, comme elle le prescrit elle-même, est essentiellement subordonnée à l'intime conviction de la nécessité. Jusqu'ici, nobles et puissants seigneurs, une semblable conviction ne m'est pas encore acquise, mais je vous renouvelle l'assurance que dès qu'elle aura pénétré dans mon esprit, je n'hésiterai pas d'en donner la preuve par une proposition à vos Nobles Puissances.

» Il est encore un point sur lequel je désire, Nobles et Puissants Seigneurs, m'arrêter un instant.

» Par une circonstance que je n'ai pas besoin de rappeler, le discours par lequel j'ai ouvert la dernière session législative, contre l'usage adopté jusqu'ici, n'a pas été suivi d'une adresse en réponse.

» Je n'ai pas voulu voir dans ce silence un motif de m'abstenir de me rendre de nouveau parmi vous, mais cet évènement a fait naître dans mon esprit des réflexions dont je me crois obligé de faire connaître le résultat à vos Nobles Puissances.

» La Loi fondamentale dit que la session des Etats-Généraux est ouverte par le roi en personne ou par ses commissaires. Elle ne dit pas qu'au discours prononcé à cette occasion il sera fait une réponse par les Etats-Généraux. L'usage a seul jusqu'ici servi de règle.

» Je n'examinerai pas si cette règle est effectivement en harmonie avec les principes de notre constitution. Je n'ai pas besoin non plus de donner l'assurance que j'attache un grand prix à l'expression même des sentiments des représentants de la nation. — Mais mon intime conviction me dit qu'il vaudrait mieux que le discours de la couronne restât sans réponse.

» Le projet d'une adresse en réponse au discours du trône est accompagné de difficultés d'une nature inhérente au sujet même. La discussion, l'expérience l'a prouvé, peut donner lieu sans nécessité à une divergence d'opinions qu'il est difficile de faire disparaître. Déjà même au commencement de la session, l'examen de l'adresse provoque des délibérations qui absorbent un temps précieux et exercent parfois une influence fâcheuse sur la marche ultérieure des travaux de la session.

ville, par la voie du télégraphe, l'ordre de mettre en quarantaine toute provenance de l'île de Malte. »

Cependant ce journal a le soin de faire précéder cette nouvelle par un extrait de la *Gazzetta delle isole Ionie* qui, après avoir donné les causes et les symptômes peu alarmants de la maladie de deux passagers du schooner maltais *le Dolphin*, dont un est mort, finit par ces mots : « Nous sommes heureux d'annoncer que l'équipage et tous les passagers continuent à jouir d'une parfaite santé, et que le malade qui nous reste est en pleine voie de guérison. Nous espérons que ceci suffira à dissiper une panique mal fondée. »

SÉNÉGAL.

Nous recevons des nouvelles du Sénégal qui nous annoncent le retour de *l'Alsacienne* de l'Ile-du-Prince à Gorée, dans un état sanitaire satisfaisant. Le commandant de ce navire, M. Fournier, qui, l'année dernière, avait établi le comptoir d'Aumale avec autant d'intelligence que de zèle, vient de donner une sévère leçon aux indigènes, et de les forcer à reconnaître une bonne fois la souveraineté de la France sur le Gabon. Le village de Glass s'était mis à diverses reprises en insurrection, abattant le pavillon français pour le remplacer par le pavillon anglais ou américain. Le commandant Fournier est allé s'embosser à une demi-portée de canon du village, a mis la côte en état de blocus, et s'est emparé de plusieurs pirogues et de chefs influents. Il a suffi des démonstrations pleines de fermeté et de prudence faites par le commandant Fournier, pour mettre un terme à des désordres excités, à ce qu'il paraîtrait, par des missionnaires méthodistes des Etats-Unis. Le roi, accompagné de ses chefs, est venu à bord de *l'Alsacienne*, témoigner publiquement de son repentir ; le pavillon français a été de nouveau arboré sur les différents villages, et il s'en est suivi un banquet, après lequel le roi Glass, en retournant à terre, a été salué de quatre coups de canon. Ses sujets sont le peuple le plus industrieux de la rivière, et ne se sont jamais occupés de la traite des noirs. Malheureusement les idées des méthodistes et la langue anglaise font chez eux de grands progrès. Le comptoir d'Aumale est en bonne voie de prospérité, et l'état sanitaire s'y est beaucoup amélioré depuis les judicieux travaux qui y ont été entrepris.

L'Infatigable était allé relever *la Tactique* à la station du Gabon. *Le Grenadier* continuait son exploration du bas de la côte.

INDE ET CHINE.

Les nouvelles de Bombay sont du 15 septembre, celles de Singapour du 5 juillet, et celles de Hong-Kong du 22 juillet.

L'expédition de Kousman sur la frontière de Sikk, entreprise par le major Corsellès, a échoué, et les troupes, décimées par les maladies, sont rentrées à Hyderabad.

Le Céleste Empire jouit de la plus grande tranquillité. Les menées et les intrigues concernant la régence ont cessé.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Une ordonnance du roi des Belges, datée de Saint-Cloud, le 14 octobre, accorde un subside de 15,000 fr., pour distribution d'aliments et autres secours aux enfants pauvres qui fréquentent les écoles primaires et les salles d'asile. Cette somme est répartie proportionnellement sur les différentes provinces du royaume. — La *Gazette de France* annonce que le mariage de Mlle de Rosny, sœur du duc de Bordeaux, avec le prince de Lucques, est décidé et aura lieu prochainement. — Le ministre de la guerre vient de donner l'ordre au dépôt de la remonte de Saint-Maixent d'acheter sept cents mules pour le service de l'armée en Afrique — Les frégates *la Danaé* et *la Sirène* transporteront, du port de Brest, à la fin de ce mois, des troupes aux Antilles. La corvette *la Brillante*, actuellement dans le même port, va être armée sur le pied de guerre.

Le Labrador est parti de Port-Vendres, pour Alger, le 17, avec le 1er bataillon du 5e de ligne, commandé par son colonel, et 128 officiers, sous-officiers et soldats du 2e régiment de chasseurs à cheval. — Le brick *l'Argus* est parti le 19, de Toulon pour Oran, où l'on présumait qu'il portait des dépêches pour l'escadre de M. le contre-amiral Parseval.

Si nous sommes bien informés, dit un journal, le gouvernement serait décidé à convoquer les conseils généraux de l'agriculture, du commerce et des manufactures pour le 15 décembre prochain.

— Les registres d'inscription pour les élèves qui désirent suivre les cours de la Faculté de médecine de Paris seront ouverts au secrétariat depuis le 3 jusqu'au 15 novembre, jour où ils seront irrévocablement clos et arrêtés. — M. Thiers est arrivé hier à Paris où sa famille l'avait précédé de quelques jours. — La Monnaie de Rouen vient de mettre en circulation des pièces de 50 centimes et de 25 centimes au type déterminé par la loi du 10 juillet dernier. Rien n'est plus gracieux, dit le *Mémorial de Rouen*, que ces jolies petites pièces. — Un atelier de fabrication de fausses pièces de un franc vient d'être découvert à Paris, et les coupables ont été mis sous la main de la justice.

— M. Jegon, ingénieur en chef du chemin de fer d'Orléans à Vierzon et de ses prolongements jusqu'à Bourges et à Châteauroux, est mort à Vierzon mercredi dernier. M. Jegon a succombé à une affection de poitrine : il n'avait que 38 ans.

— M. de Nosereau, ingénieur de la marine, député de la Vienne, est provisoirement chargé de remplir les fonctions de directeur des constructions navales au port de Rochefort, vacantes par la mort de M. Hubert.

— M. Francœur, professeur à la Faculté des sciences de Paris, ayant retiré la démission qu'il avait adressée au ministre de l'instruction publique, et que le gouvernement avait acceptée, vient d'être rétabli dans ses fonctions.

STATUE MONSTRE. — On a fondu le 12 octobre, dans la fonderie royale de Munich, la poitrine de la colossale statue de la Bavière. On a employé à cette œuvre près de quarante mille livres de métal, et il a fallu un feu alimenté pendant quarante heures pour mettre la masse en fusion. Vers minuit, le métal est devenu liquide. La fonte a complètement réussi, et les spectateurs de cette belle opération n'ont pu retenir les démonstrations d'une joie bruyante. La poitrine de la *Bavaria* est la plus grande pièce qui ait été exécutée en bronze dans les temps modernes, c'est-à-dire qu'on n'a pas encore fondu tant de métal à la fois.

suis assuré.

Art. 6. — Vu que l'academi de Lyon la dit dans le journal que le mais reçoi, vu aussi qun farmacien de Chamberi set nourri de boulion de pomes de ter gates et quil na de mal au queur qune fois.

Art. 7. — Attendu tout cela que les pomes de ter gates ne son pas malsain, ordonnons à tous les habitan, vache, bœu, chevau, et cochons de la présente commune de manger de pome de ter gates car sa ne nul pas.

Art. 8. — Ordonnons que les dites pome de ter soit triés, mise au four pour les faire sèche et pas en tas dan les caves.

Faite en mairrie, 15 octobre 1845.

VOLS DANS LES ÉGLISES. — On écrit d'Incheville, canton d'Eu, au *Mémorial de Rouen*. « Dans la nuit du 16 au 17 de ce mois, des voleurs se sont introduits dans l'église de Bouvaincourt, en enfonçant une porte pour y pénétrer ; ils ont vidé les troncs et les coffres, et ont percé, à l'aide d'un ciseau, ceux qu'ils n'avaient pu ouvrir. L'argent qu'ils ont volé est évalué à 60 fr. environ ; ils n'ont pas touché aux ornements. La nuit suivante, les voleurs sont entrés dans l'église de Beauchamp, village voisin de Bouvaincourt, par un trou qu'ils ont fait au mur de la sacristie. Là, ils ont renversé une armoire, après avoir déplacé les pots de fleurs qu'on y avait déposés, puis ils forcèrent les serrures et ouvrirent les tiroirs, ainsi que le coffre de Saint-Antoine. Ils choisirent la monnaie ayant cours, laissèrent les pièces de six liards et de dix centimes à la lettre N, et emportèrent le reste qui s'élevait à une somme d'environ 20 à 25 fr. Ils avaient eu la précaution, pour n'être pas trahis par le bruit, d'étendre les chappes sur le pavé de la sacristie. Les autres ornements et les vases sacrés sont restés intacts. Quoiqu'il y eût des habitations très près de l'église et que la lune éclairât parfaitement la nuit, on n'a entendu aucun bruit, ni vu personne rôder dans les environs. La justice a été informée de ce double vol ; si elle parvient à s'emparer des coupables, ces gaillards-là auront à s'estimer heureux que la loi du sacrilège ne soit plus en vigueur. »

LE POISSON PÊCHEUR. — Depuis quelques mois, le sieur Victor Vieille, meunier à Bannans, s'apercevait d'une grande diminution dans la quantité de poissons contenus dans son étang, peu éloigné de ses moulins. Ne sachant à quoi l'attribuer, il crut d'abord que la malveillance y était pour quelque chose. Pour s'assurer du fait, il confia à une personne sûre la garde de son étang. Malgré cette précaution le poisson diminuait toujours. L'idée lui vint que quelques énormes brochets pourraient bien être la cause de l'absence de ces animaux aquatiques. A cet effet, lui et ses domestiques firent, avec de forts filets, une perquisition dans cette mare. Il ne s'était pas trompé, car, mercredi dernier, après plusieurs jours de recherches, ils parvinrent avec beaucoup de peine à s'emparer d'un brochet d'une grosseur monstrueuse, du poids de 14 kil. 75 déc. (29 livres 1/2).

UNE REINE ARTISTE. — On a remarqué, à l'exposition des tableaux de Saint-Ferdinand, à Madrid, un ouvrage dû au pinceau de la reine Christine. C'est une copie de la *Vierge à la Rose*, de Raphaël, de grande dimension. *El Globo* aprécie dans les termes suivants le mérite artistique de ce tableau : « Il est très bien dessiné, le style et le coloris de Raphaël sont parfaitement rendus ; il y a une belle entente du clair-obscur, et il est peint avec hardiesse et intelligence. »

LA TROMBE DE MONVILLE. — On sait que le tribunal de commerce de Rouen a ouvert une enquête au sujet de la contestation qui existe entre les compagnies d'assurances et les propriétaires des usines de Monville et de Malaunay, détruites par le terrible orage du 19 août dernier. On se rappelle que les compagnies refusent le paiement de l'assurance parce que selon elles, c'est une *trombe* et non pas la *foudre* qui a détruit ces usines. Parmi les dépositions entendues dans l'enquête, celle du nommé Desmares, berger à Bosc-Guérard, nous a paru digne d'intérêt, tant par sa forme naïve et pittoresque, que par les faits qu'elle décrit ; nous la reproduisons textuellement :

« J'ai entendu d'abord tonner, a dit ce témoin ; j'ai vu éclairer en menant mes moutons sur la côte. Il tombait quelques grains de grêle jaunâtre. Prévoyant qu'un orage épouvantable allait éclater, je suis monté dans ma cabane pour prier Dieu. Il est arrivé alors auprès d'elle un petit arbre gros comme ma cuisse. Au même instant *l'air* apparut, il n'y avait pas de vent. C'était de l'air qui rasait la terre, et enlevait tout en dessous. S'il y avait eu du vent, il aurait abattu toutes les haies du parc à la fois ; tandis qu'il n'en a jeté bas qu'une, qu'il a enlevée. L'air arrivait contre ma cabane, et tapotait comme si une personne avait frappé ; il l'a jetée de dessus les meneuses (brancards). Quand la cabane a été enlevée (j'étais toujours dedans) elle est retombée un peu plus loin. Elle faisait des zig-zags et revenait sur elle-même en déroulant. Elle a plusieurs fois remonté et déroulé. J'avais les cuisses dépassées de dedans au moment où j'étais ainsi enlevé. Je me suis dit alors : « Puisque je ne puis me *haler*, si Dieu pouvait la relever, je serais sauvé. » Car mourir pour mourir, j'ai mieux aimé rester dedans. Au moment même je suis tombé de la cabane, qui a été enlevée, et on ne l'a plus revue. Quand j'ai été relevé, je suis allé reprendre mes moutons, qui étaient sur une petite côte, pour les reconduire chez mon maître. J'étais blessé à l'œil, aux deux cuisses et au côté gauche. Je suis revenu sur la place pour tâcher de retrouver deux pièces de 5 francs que j'avais laissées dans ma cabane ; je ne les ai plus retrouvées ; mais plus tard mon maître en a retrouvé une. Mon chien était attaché aux meneuses de la cabane par une chaîne en fer qui a été cassée ; le chien a été enlevé. On l'a retrouvé mort contre un tas de cailloux, à cinquante mètres environ de l'endroit où était la cabane. J'ai trouvé des corneilles et des pies *déplautées* (dépouillées) par l'air. »

LE PAIN DE FANTAISIE ET LE PAIN ORDINAIRE. — Nous croyons devoir appeler l'attention de nos lecteurs sur le jugement rendu par le tribunal de simple police de Troyes, dans son audience du 17 octobre. — Ce jugement est d'autant plus important qu'on croit généralement que les boulangers ne sont pas tenus de donner le poids exact au pain de fantaisie, tandis qu'il résulte de cette décision qu'il n'est réellement pas dans d'autres conditions de vente que le pain ordinaire.

On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

Il y a quelques jours, un habitant de Troyes acheta, chez le sieur Collet-Roger, boulanger, rue du Temple, un de ces pains fendus par le milieu, au poids nominal d'un kilogramme, et connus sous le nom de *pains de Paris*. Vendu au prix de la taxe pour un kilogramme, ce pain ne parut pas à l'acheteur peser le poids déterminé. Il alla au bureau de police pour faire faire une vérification, qui donna pour résultat un déficit de 135 grammes. Le con-

municipale s'applique sans distinction à toute espèce de pain.

En conséquence, le ministère public a conclu à la condamnation du sieur Collet-Roger à l'amende et à la confiscation des balances.

Le tribunal, reconnaissant le sieur Collet-Roger coupable d'avoir vendu du pain n'ayant pas le poids pour lequel il a été livré, et d'avoir pour le service de sa boulangerie des balances non poinçonnées par le vérificateur, et reconnues, après vérification, comme fausses, l'a condamné à 11 fr. d'amende et à la confiscation des balances.

Cette décision servira sans doute d'enseignement aux boulangers. En tout cas, elle mettra les consommateurs sur leurs gardes.

Nous empruntons au journal l'*Afrique* la nécrologie du docteur Antonini, médecin en chef de l'armée d'Afrique, qui vient de mourir à Alger.

« Chargé de l'inspection médicale de l'Algérie, il a été interrompu dans l'accomplissement de cette mission par une dyssenterie des plus violentes, due à l'horrible chaleur par laquelle il lui a fallu sillonner la régence en plein été. On se rappelle que l'illustre Larrey a succombé également aux fatigues d'une pareille inspection. Le général Jusuf écrit que les huit chevaux d'escorte, qui ont accompagné M. Antonini, sont tous morts. Ne conviendrait-il pas de choisir une autre époque de l'année pour l'inspection médicale d'Afrique, dont le travail ne se confondrait plus avec celui des autres inspections? Il y aurait là une difficulté administrative. Mais faut-il donc sacrifier les hommes les plus éminents et les plus utiles à une semblable difficulté?

» M. Antonini était en Afrique depuis la conquête. Il avait réuni d'immenses matériaux et se disposait à les coordonner à son retour en France, qui ne pouvait guère plus être retardé. C'était un de ces hommes qui peuvent attendre, sûrs de l'effet qu'ils produiront aussitôt qu'il sera utile de parler. Tous ceux qui l'ont connu ont apprécié en lui l'élévation de son esprit, le savoir étendu et solide, la droiture et la haute dignité morale. Il a honoré la médecine militaire, qu'il a fait vivre dans l'intimité des hommes revêtus de l'autorité dans nos possessions d'Afrique.

» Le commandement, témoin de son dévouement, lui a toujours été sympathique. Le maréchal Valée l'avait proposé pour la croix de commandeur. Ceux qui tiennent l'épée, ceux qui font et reçoivent les blessures, sont justes envers les médecins militaires. Le maréchal Bugeaud lui portait un vif attachement, et aura trouvé un chagrin parmi tant de préoccupations, en remettant le pied sur le sol africain.

» M. Antonini est mort riche d'estime et d'affections. Ce sont des généraux, ses amis, qui l'ont veillé et ont reçu son dernier soupir. A l'une de ses campagnes en Afrique, le duc d'Orléans ayant appris qu'il était malade, alla visiter l'homme que la voix de l'armée désignait à sa considération. Mais Antonini est mort pauvre. On ne peut citer un seul cas dans lequel, en dehors de ses attributions officielles, il ait tiré profit de sa profession. Il y a tout près du trône des personnes qui se souviendront de son dévouement.

» M. Antonini a conservé sa raison jusqu'au dernier moment. Peu avant sa mort, il disait encore à l'honorable général Charron, commandant du génie, qui ne le quittait pas, et à M. Casimir Broussais, qui lui a prodigué les soins les plus tendres : « Si je survis, je serai le premier exemple, » à ma connaissance, dans lequel les vomissements opiniâtres, après la » dyssenterie, n'auront pas été un signe de mort. » Ainsi, rien n'a troublé sa sérénité. Pourtant, il laisse une femme et deux enfants, qu'il chérissait tendrement : l'Etat est redevable envers eux. Il est mort à cinquante-cinq ans. »

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS DU 24 OCTOBRE 1845.

M. le maréchal Bugeaud, à son arrivée à Alger, a été accueilli par les acclamations de toute la population assemblée sur son passage.

Une proclamation a été adressée par lui aux colons de l'Algérie.

Le *Journal des Débats*, à propos des rapports officiels adressés à M. le ministre de la guerre et de l'importance des évènements en Afrique, fait ressortir que les grandes difficultés qui surgissent contre nous en Algérie sont réelles et notoires. Il faut donc éviter d'accueillir sans examen ces nouvelles hasardées, contradictoires, incohérentes que donnent parfois les correspondances d'Afrique rédigées souvent par des personnes

voulaient rester paisibles.

Les renforts envoyés de France doivent être en ce moment sur les côtes de l'Algérie. « Ainsi, l'armée d'Afrique va se trouver en mesure de repousser partout l'émir, et d'apprendre aux Marocains à respecter nos droits. Déjà la faible division du général Lamoricière marche droit à l'ennemi, confiante dans sa force d'organisation et dans la rare habileté de son jeune chef. La France partage la confiance de nos soldats et les accompagne de ses vœux. »

PETITE CORRESPONDANCE.

M. A. à Mézières. — Nous vous serrons cordialement la main, et nous vous remercions.

MM. B. et S. à Lyon. — J. B. se charge de tout. — Communication a été faite à qui de droit.

M. L. à Nantes. — Bien! Voilà de l'ordre! — Compliments à M. M., dont la proposition est acceptée.

M. B. D. à Montpellier. — Sera rectifié.

M. V. C. à Bruxelles. — Ami, nous adressons à M. D.. une lettre pour vous être remise. Une seconde lettre lui parviendra en même temps que le présent numéro.

M. L. en congé. — Prenez tout votre temps.

M. T. du M. à Noyon. — Merci.

HALLE DE PARIS.

23 oct.					24 oct.				
Arrivages	4777 q.	13 k.			Arrivages	4106 q.	74 k.		
Ventes	5247	26			Ventes	4342	32		
Restant	29083	20			Restant	28819	72		
Cours moyen	42,06				Cours moyen	40 83			
Cours-taxe	41,57				Cours-taxe	41,65			
Cote administrative.					Cote administrative.				
Gruaux	7 q.	85 k.	36,05 à	37,30	Gruaux	7 q.	85 k.	00,00 à	55,40
1re	314	48	42,00 à	45,05	1re	334	40	42 00 à	45 85
2e	430	48	39,50 à	41,70	2e	625	82	88.00 à	41,40
3e	3	44	00,00 à	33,10	3e	»	»	00 00 à	00,00
4e	39	70	25,50 à	27,40	4e	4	26	26,00 à	26,75
A liv.	1028	49	21,00 à	44,00	A liv.	2937	52	23 75 à	44,60

Marchés.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 23 oct. — Foin 1re 50 à 52; 2e 48 à 49; 3e 00 à 00. — Luzerne, 1re 00 à 00; 2e 44 à 46. — Paille de blé 1re 30 à 31; 2e 29 à 00; 3e 00 à 00.

Marché Saint-Antoine, 24 oct. — Foin, 1re 62 à 64; 2e 58 à 60; 3e 50 à 54. — Sainfoin, 1re 00 à 00; 2e 00 à 00; 3e 00 à 00. — Luzerne 1re 00 à 00; 2e 54 à 00; 3e 50 à 52. — Paille de blé 1re 35 à 00; 2e 32 à 00; 3e 00 à 00. — Paille de seigle 1re 36 à 38; 2e 31 à 35; 3e 00 à 00. — Paille d'avoine, 1re 00 à 00; 2e 00 à 00; 3e 00. — Trèfle 1re 46 à 00; 2e 00 à 00. — Regain 1re 48 à 00; 2e 00 à 00.

Halle aux veaux. 24 octobre. — Veaux amenés 811, vendus 807 à 1,70-1,54-1,38. — Vaches amenées 63, vendues 55 à 1,20-1,10-0,96. — Taureaux amenés 9, vendus 9 à 0,84.

Marché de la Chapelle Saint-Denis du 23 et 24 oct. — Porcs amenés 1020 vendus 1006 à 1,10-1,00-0,90. — Veaux amenés 607, vendus 607 à 1,40-1,30-1,10.

Marché de la Vallée du 22 octobre. — Alouettes (la pièce) 0,10 à 0,12. — Agneaux (la pièce) 0,00 à 00. — Bécasses 2 50 à 4,00. — Bécassines 0,60 à 0,00. — Cailles, 1,50 à 2,00. — Canards barbotteurs, 1,20 à 1,25. — Canetons de Rouen, 2,50 à 3,00. — Canards sauvages, 0,00 à 0,00. — Chapons gras, 2,00 à 6.00. — Chevreaux ou cabris 00,00 à 00,00. — Chevreuils 00,00. — Cochons de lait, 0,00 à 0,00. — Dindes gras, 5,50 à 7.00; comm., 3,00 à 4,25 — Faisans, 4,00 à 0,00. — Lapins ou lapereaux 1,40 à 2,50. — Lièvres ou Levreaux, 1,25 à 4,50. — Moutons pré-salé 00 à 00. — Oies comm. 2,25 à 4,00; grasses, 0,00 à 5,00. — Perdrix grises, 1,00 à 1,50. — Perdrix rouges, 2,00 à 2,50. — Pigeons bizets 0,15 à 0,40; — do de volière 0,50 à 0,70. — Pilets, 0,75 à 0,00. — Poules ordinaires 1,00 à 2.00. — Poulets gras 2.50 à 4,75; do comm. 0,85 à 1,25. — Râles de genêts, 0,00. — Sarcelles, 1,00 à 0,00. Vanneaux, 0,00 à 0,00.

VERSAILLES, 24 octobre. — Foin 1re 42 à 48; 2e 40 à 00; 3e 34 à 36. — Paille de froment 27 à 30; do d'avoine 32 à 33. — Trèfle 28 à 38. — Luzerne 42 à 48. — Regain 40 à 00.

185 veaux ont été vendus de 1,40 à 1,60 le kil. sur pied.

[illegible] Maberly, 685. — Aveyron, 5000. — Engrais comp. Marseille, 625. — Obligations : Versailles, dr., anc., 1035, 1030. — Orléans, 1225. — Rouen, 1040. — A terme : Emprunt, 82 55.

	1er C.	P. H.	P. B.	Der C.	h.
5 0/0 compt....	117 60	117 60	117 50	117 80	117 [illegible]
— fin cour...	117 60	117 60	117 50	117 50	117 [illegible]
3 0/0 compt....	82 55	82 65	82 50	82 55	82 [illegible]
— fin cour...	82 70	82 70	82 50	82 55	82 [illegible]

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville...	1495 »»	» »»	H. 5 »»	5 0/0 Bge 1840.	99 1/2	» »»	»
B. de France...	3345 »»	3352 50	H. 7 50	— Portugais...	» »»	» »»	»
C. Gou. 1000...	1153 »»	» »»	B. 5 »»	Esp. D. active.	» »»	» »»	»
C. Gan. 1000...	1150 »»	» »»	» »»	5 0/0 Naples...	101 »»	» »»	»
C. hypot......	» »	» »»	» »»	— Romain..	103 »»	» »»	»
Canaux.....	1260 »»	1257 50	B. 2 50	Obl. Piémont.	1270 »»	» »»	B. 5

CHEMINS DE FER.

	1er C.	Der C.	DIF.		
St-Germ.....	1080 »»	» »»	» »»	Au 31. 1080.	B. 5
V. r. d......	540 »»	» »	H. 5 »»	— 535, 536 25.	H. [illegible]
— r. g.......	352 50	355 »»	» »	— 352 50.	H. [illegible]
Orléans......	1207 50	1200 »»	B. 10 »»	— 1203, 1207 50, 1200.	B. [illegible]
Strasb.......	277 50	273 75	B. 3 75	— 278, 272 50.	B. [illegible]
Rouen......	1020 »»	1025 »»	H. 5 »	— 1022 50, 1017 50.	B. [illegible]
Havre.......	847 50	» »»	» »»	— 840, 847 50.	H. [illegible]
Marseille....	1013 »»	1015 »»	» »»	— 1015, 1010.	B. [illegible]
Vierzon.....	» »»	» »»	» »»	— 730, 730.	H. [illegible]
Nord.......	792 50	783 75	B. 1 25	— 782 50, 787 50.	B. [illegible]
Fampoux...	517 50	[illegible]7 50	H. 7 50	— 530.	B. [illegible]
Boulogne....	600 »»	605 »»	» »»	— 600, 602 50.	B. [illegible]
Bordeaux...	663 75	662 50	B. 5 »	— 662 50, 661 25.	
Montereau...	510 »»	» »	H. 2 50	— 506 25.	

LONDRES, 21 oct.		PARIS, LE 24 OCTOB. PRIMES	COULISSE	
Consol.	97 3/8	3 0/0 F. c. 83 10. 82 95 d. 50.	Av. 82 70.	
Esp. 3 0/0	25 3/4	F. p. 117 70 d. 50.	Ap. 82 57 1/2	
Portug.	61	5 0/0 F. c.	B. du Trés.	
Mexic.	33	F. p.	3 1/4 3 et 6 mois	
Brésil.		Rouen, 1038 d. 20. 1045 d. 10. au 15 nov.		
4 0/0 hol.	91 1/2	Orléans, 1230, d. 20 au 15 pr.	F. c.	F. [illegible]
2 1/2 do.	58	Nord, 795. 797 50 d. 20, 810 d. 10 au 31.	3 0/0 3. 17 1/2	
Rouen.	39 40	810. 805 d. 20. 825, 820 d. 10 au 15 n.	5 0/0.	[illegible]
Orléans	46 47			

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 110,00 à 00,00; courant du mois, 111,50 à 00,00; 2 derniers mois, 113,50 à 114,00; 4 premiers 1846, 115,00 à 115,50

LILLE. — Colza, 104,75 à 00,00. — Œillette rousse, 95.50 à 00,00. — Lin, 00,50 à 00,00. — Cameline, 95,50 à 00,00. — Chanvre, 97. — Voitures, 0.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 139,00 à 00,00 novembre et décembre, 105,00 à 00,00; 6 premiers mois, 1846, 104,00 à 105,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 87,50 à 00,00.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 25 octobre.

7 h. 1/2 OPÉRA.
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Demoiselles de Saint-Cyr. Mariage forcé.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — 1re rep. Le Mari au bal. Zampa.
7 h. 1/2 ITALIENS. — Nabucodonosor.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — 1re rep. Mon Athénaïs. Diable à quatre. Mari.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Mme Panache. L'Abbé Galant. Diable.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Jeanne. Changement. Les Couleurs.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Le Code. Bains. L'Almanach. Indiana.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Dame de St-Tropez. Danseuses. Cabrion.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Paris et la Banlieue. Etudiants.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Les Sept Châteaux. Grâce de Dieu.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
7 h. 1/2 COMTE. — M. Jean. Trois jambes. Sept Ogres.
7 h. 1/2 FOLIES. — Belle Etoile. Prix de vertu. Riquiqui. Gig-Gig.
7 h. LUXEMBOURG. — Agent matrimonial, Résurrectionnistes. L'Ile.
BEAUMARCHAIS. — Les Ebénistes. Les Malheurs. Le Gamin. Intermède.
PANORAMA (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.

Imprimerie Lange Levy et comp., rue du Croissant, 16.

[illegible] les salaires, les nommés [illegible] Bourbon, [illegible] ans; Gilbert Bordier, 25 ans; Nicolas Vergnes, [illegible] ans; Antoine Fougeron, 38 ans; Antoine Foriot, 20 ans; Martin Bayard, 20 ans, et François Miclet, 35 ans.

Ajoutons que plusieurs des prévenus figuraient comme ayant porté des coups volontaires, et qu'il a été à peu près prouvé que ce chef d'accusation était fondé!

On sait que nous avons l'habitude de dire la vérité à tous, au prolétaire comme au riche. Nous sommes disposés, sans doute, à reconnaître que les travailleurs ne peuvent être entièrement responsables de leur manque d'éducation; mais il est une chose qu'ils ne doivent jamais oublier: c'est que la violence compromet la plus juste cause.

Nous devions cette déclaration à des hommes dont le sort mérite tout notre intérêt, mais qui, venant après la tentative si patiente et si calme des charpentiers, n'ont suivi leur exemple qu'en partie.

Quant aux circonstances du procès elles sont on ne peut plus démonstratives du malaise social et de l'incohérence industrielle. Nous respectons le caractère et la bonne foi des magistrats; mais en vérité, nous croyons rêver, quand nous lisons les interrogatoires de M. le président et de M. l'avocat du roi, ainsi que les dépositions de certains maîtres. Nous n'ignorions pas que, malgré l'abolition des maîtrises, il y avait encore des *maîtres*, mais nous pensions naïvement que les corporations étaient bien décidément supprimées, et que l'ouvrier avait le droit de concurrence plein et entier. Quelle erreur!

M. le président demande à Bourbon si « le but de la coalition n'était pas, non d'obtenir une augmentation de salaire, mais d'arriver *à ce que les ouvriers s'emparassent de la clientelle des maîtres*? »

Le régime de la liberté industrielle n'existe donc plus en France? Un ouvrier ne peut donc pas même chercher à devenir maître à son tour?...

« Vous subissez le joug de vos ouvriers, dit ailleurs M. le président, c'était, ajoute-t-il imprudemment, c'était humiliant, blessant pour vous..... »

Quoi, cette humiliation du maître ne vous apprend rien! ces blessures morales que l'ouvrier peut faire au maître ne vous disent-elles pas que le champ du travail est livré à un arbitraire, à une anarchie dont tout le monde est victime, le maître comme l'ouvrier?

Voici M. l'avocat du roi interroge un maître: « Vous avez [illegible] dans l'instruction d'une manœuvre bien plus *coupable*, employée par les ouvriers pour vous enlever votre clientelle? »

« Voici le fait, répond le témoin; nous sommes les intermédiaires entre les maîtres charpentiers et les ouvriers scieurs de long; la plupart de nous n'ont point de chantier, et font travailler dans ceux des maîtres charpentiers..... C'est nous qui fournissons les outils du métier. Il suffit donc aux ouvriers d'acheter des outils pour nous faire concurrence, et c'est ce que plusieurs ont fait, en allant offrir leurs services aux maîtres charpentiers. »

M. l'avocat du roi insiste. « Voici, dit-il à un autre témoin, voici ce que vous avez dit dans l'instruction: « Les ouvriers ne voulant pas dans obtenir l'augmentation du prix de la journée, que placer les maîtres dans la nécessité de ne plus pouvoir travailler, en prenant leur clientelle. » Est-ce encore aujourd'hui votre opinion? — R. Beaucoup ont agi ainsi envers nous, ils ont voulu nous [illegible] nos pratiques. »

Jugement: Bourbon [illegible] mois; Fougeron à trois mois; Bayard, Foriot et Miclet à un mois; Vergnes, acquitté.

Où tout cela nous mène-t-il?.....

Voici ce que le *National* dit aujourd'hui sur le même sujet:

« Nous savons qu'en apparence la condition des deux intérêts est égale, et que la réciprocité est inscrite dans le Code; mais, en réalité, — et les faits se pressent pour le démontrer, — en réalité, jamais les tribunaux ne sont appelés à sévir contre les premiers, pendant que les seconds, au contraire, ne peuvent produire leurs plaintes sans tomber sous le coup des dispositions pénales. Nous n'accusons pas les juges chargés d'appliquer la loi, mais nous condamnons, et nous en avons le droit, la loi elle-même, si elle autorise une inégalité aussi abusive, ou, si la loi est juste, ceux qui ont pour devoir de veiller à sa saine interprétation. En somme, il n'est ni possible ni vrai que *jamais* les maîtres ne se coalisent et que les ouvriers se coalisent *toujours*. Il n'est donc ni équitable ni honnête que les uns soient *toujours* punis et *jamais* les autres. — Maintenant que les parquets expliquent, s'ils le peuvent, leur partialité: aux yeux de tous, il y a dans ce qui se passe quelque chose d'anormal et qui appelle un remède.

» Quelle que soit la loi sur les coalitions, elle ne nous semble nullement applicable aux ouvriers scieurs de long. Pour qu'ils soient punissables aux termes du code, encore faudrait-il que l'on prouvât qu'ils se sont coalisés contre les maîtres. Or, dans cette industrie, le maître n'existe réellement pas. Les logeurs qui se chargent moyennant salaire de fournir du travail chez les entrepreneurs de charpente à leurs hôtes ouvriers scieurs de long, ne sont pas plus des maîtres que les individus qui occupent, par exemple, à Paris les bureaux de placement. Ceux-ci ont pour emploi d'indiquer aux domestiques sans place ce qu'ils appellent des conditions: le domestique mis en rapport par eux avec le maître, qui a besoin de ses services, paie aux intermédiaires une prime. Qui a songé cependant à considérer les placeurs comme des chefs d'industrie? et si tous les hommes qui s'adressent à eux s'entendaient pour se passer de leur intervention, tomberaient-ils sous le coup des articles 414 et 415 du code pénal? — Mais, dit-on, les logeurs fournissent des outils aux scieurs de long. — Cela est vrai; mais à la condition que les ouvriers leur en paieront journellement le louage, et Dieu sait à quel prix! ce qui prouve, au surplus, irrésistiblement, que le logeur, intermédiaire obligé, mais ruineux, pour les scieurs de long, n'est pas un maître, c'est qu'il n'a aucune action sur les ouvriers; il ne paraît pas dans les chantiers; il ne dirige pas le travail; il n'a pas d'établissement où s'exerce son industrie; je ne sais même s'il paie patente; en un mot, il ne remplit aucune des conditions caractéristiques des fonctions des chefs d'industrie ordinaires. Son rôle se borne à recevoir des entrepreneurs charpentiers des demandes d'ouvriers, à transmettre ces demandes aux hommes qui logent chez lui, et à leur louer des instruments, des outils. Eh bien! les ouvriers qui trouvaient que les logeurs percevaient une prime trop forte sur leur salaire et voulaient la réduire, peuvent-ils légalement être considérés comme coupables du délit de coalition? Non, assurément, et le tribunal, selon nous, a commis une erreur en assimilant une classe spéciale et toute particulière d'intermédiaires industriels à de véritables maîtres. »

[illegible] *l'Écho de l'Industrie*, journal hebdomadaire, dont la déclaration est entièrement conforme aux données de la science sociale. Nous savons que la nouvelle feuille socialiste est établie sur de solides bases. Aussi n'hésitons-nous pas à attirer sur elle toutes les sympathies de nos amis.

Notre *Revue de la Presse départementale* prouve assez que la plupart des feuilles de province nous sont sympathiques, et que bon nombre d'entre elles sont pleinement acquises à notre cause. Il suffit de parcourir le premier numéro de l'*Echo de l'Industrie* pour être convaincu que ce journal est en complet accord avec nous. Sa publication est une preuve nouvelle de l'envahissement progressif de nos idées. Laissons-le expliquer lui-même sa transformation et son but:

La Fabrique lyonnaise est une des branches les plus importantes de la prospérité de notre ville; mais, que l'on ne l'oublie pas, et les travailleurs l'ont tous compris: tous ceux qui arrivent, à quel titre que ce soit, sur le terrain de la production, tous ceux qui contribuent à la richesse publique, avec le rabot, la bêche ou la navette, tous ceux-là sont frères et leurs intérêts sont identiquement liés. Nous dirons plus encore, le sort du maître et du compagnon, du fabricant et des négociants subit des chances analogues. En défendant l'empiètement de quelques ambitions égoïstes, est-ce à dire pour cela que nous déclarons la guerre à la généralité? Que l'on comprenne bien notre but et le fond de notre pensée: nous repousserons avec énergie la spéculation éhontée, qui veut agrandir sa fortune aux dépens des ressources modiques de l'ouvrier qui lui loue ses labeurs; mais en agissant ainsi nous rendrons un véritable service à l'honnête homme, que ce torrent déborde et qui se voit entraîné avec regret par l'envahissement d'une concurrence effrénée.

Aussi, pour répondre à ces besoins, pour devenir l'expression grave et raisonnée des sentiments de tous les cœurs généreux qui ont de nobles aspirations vers le bien, notre feuille a dû modifier son titre, et c'est ainsi qu'elle s'est nommée: L'ÉCHO DE L'INDUSTRIE.

. . . .

Prêcher l'accord des intérêts et montrer la solution facile des grands problèmes organiques de l'industrie, telle est, en nous résumant, la tâche que nous venons prendre au sein de la presse, et l'on voit combien notre mission peut être féconde en résultats heureux.

La société souffre, le mal l'a saisie dans toutes ses parties, la gangrène de l'égoïsme a tellement vicié le sens moral, que le succès est devenu un gage de considération et que la spéculation avide a envahi toutes les classes, toutes les ambitions: *chacun pour soi* est la devise inscrite sur tous les drapeaux. Et quand on montre de véritables douleurs, de poignantes misères, un avenir sombre et menaçant, certains esprits [illegible] répondent sans s'émouvoir: « Laissez faire, laissez passer, tout est pour » le mieux, le monde ne saurait être autrement. » Non! tout n'est pas pour le mieux! Dieu aurait-il donc mis en notre âme, comme une décevante illusion, l'espoir d'un bonheur que rien ne saurait réaliser? Non! cela ne peut pas être.....

L'industrie, délivrée de ses entraves après les temps de luttes et de désordres, devient rapidement florissante, de merveilleuses inventions apportent à l'humanité des nouvelles jouissances; les capitaux, les bras, l'intelligence se portent sur ces nouvelles spéculations, on produit outre mesure, l'encombrement amène l'abaissement de la main-d'œuvre, et l'on voit, chose étrange, ces infatigables travailleurs subir, devant les marchandises entassées, le supplice de Tantale et ne pouvoir se procurer les

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
DIMANCHE 26 OCTOBRE 1845.

Nous commencerons mardi, 28, la publication du deuxième volume de DERRIÈRE LE GRAND MAT, roman de M. EDOUARD PUJOL, lieutenant de vaisseau.

Nous sommes en mesure de publier sans interruption MARTIN CHUZZLEWITT, roman en six volumes de CH. DICKENS, traduit par Mme BELLOC.

Les personnes qui s'abonneront à partir du 1er novembre, recevront: 1° UNE FILLE DU REGENT, roman en deux volumes de [illegible]; 2° les trois premiers volumes du CHEVALIER DE MAISON ROUGE; 3° le premier volume de DERRIÈRE LE GRAND MAT.

Nous ne pourrons donner cette dernière prime aux abonnements postérieurs au 1er novembre.

VOYAGE EN ABYSSINIE (1).

Ainsi que nous l'avons dit en commençant la publication des fragments du voyage en Abyssinie de M. Théophile Lefebvre, ce jeune et courageux voyageur est revenu seul de son expédition; ses trois compagnons, MM. Dillon, Petit et Vignaud ont succombé loin de leur patrie. Nous donnons aujourd'hui les deux chapitres inédits où M. Lefebvre raconte la mort de MM. Dillon et Petit; le passage où se trouve le récit de la mort de M. Vignaud n'est pas encore écrit. Nous regrettons que cette circonstance nous empêche de compléter dans notre feuilleton d'aujourd'hui, le tableau de la triple mort de ces jeunes hommes, qui ont si honorablement perdu la vie au service de la science.

(1) Voir les numéros du 22, 23, 24 et 25 octobre.

VII. — MORT DE M. DILLON.

M. Petit me raconta cette fatale excursion sur les bords du Mareb, où l'un de mes amis avait rencontré la mort, et l'autre une maladie peut-être incurable:

« Nous quittâmes la province du Semiène, et vînmes nous établir dans la plaine du Chiré, à l'endroit même où je suis maintenant. Les habitants de ce village nous avaient parfaitement accueillis, et le pays offrait un assez vaste champ à nos recherches. Situé dans le voisinage du Taccazé, sa circonscription, depuis les collines de Koyeta jusqu'aux montagnes qui encaissent le fleuve, embrassait une différence de niveau de 1 400 mètres; dont toutes les zones sont couvertes d'une active végétation.

» La zoologie et toutes les autres branches de l'histoire naturelle n'avaient pas moins à faire là que la botanique. C'étaient d'abord, dans les points les plus bas, les diverses espèces de dattiers et d'euphorbes; puis, en nous élevant sur la première rampe du plateau qui borde le Taccazé, nous trouvions le macare, ou arbre à encens, une foule de térébinthes et de gommiers; enfin, au bord du fleuve, l'indigo. Nous distinguâmes, entre les nombreux mammifères, le colobe, appelé *guéréza*, dont la peau noire et blanche est recherchée des Abyssins pour en faire des tapis.

» Chaque soir, après les travaux de la journée, nous nous délassions en parlant de toi et de la France. Dillon, dont le caractère, moins soucieux que le mien, avait besoin de gaieté et d'épanchement, soupirait après ton retour. En attendant, il se dédommageait avec les aides botanistes abyssins: tantôt c'était un prix qu'il fixait pour le plus adroit tireur à la cible; tantôt une lutte à la course, etc. Cette familiarité lui avait attiré l'amour des habitants et de tous les domestiques, à un tel point, que la première fois qu'il fut question d'aller au Mareb, ces derniers, qui avaient refusé de m'y suivre, n'osèrent lui faire le même refus.

» La saison des pluies était passée, l'ouverture de la chasse allait avoir lieu. Si vous vous dirigez du côté de Zaguer, nous dirent quelques habitants d'Addi-Abo, vous verrez l'endroit le plus curieux de l'Abyssinie: c'est là que se font les belles chasses à l'éléphant, celles au rhinocéros et à l'antilope; vous y rencontrerez aussi des reptiles qui n'habitent que les basses régions: enfin, vous y trouverez une végétation magnifique. La tentation était trop forte pour pouvoir y résister; cependant nos domestiques nous prévinrent que les terres ne devaient pas encore être sèches, et qu'y aller maintenant serait nous exposer à une mort certaine. Mais alors nous nous portions trop bien pour ne pas faire bon marché de ces craintes, et nous traitâmes nos gens de poltrons.

» Ils nous répondirent que, quoiqu'ils eussent préféré nous témoigner leur dévouement dans une circonstance plus utile, il ne serait pas dit qu'après avoir mangé le pain de leurs maîtres dans les jours prospères, ils avaient reculé devant une mort qu'eux-mêmes osaient braver. Ils demandèrent quelques jarres d'hydromel pour célébrer le dernier jour passé à Aver-Semakha: et, le soir venu, ils nous donnèrent le spectacle d'une touchante cérémonie: chacun d'eux s'avança au pied de notre divan, la pierre sur le cou, et demandant pardon de l'hésitation qu'il avait manifestée à nous suivre.

» Dillon interrompit les génuflexions, et leur dit: « Ce n'est pas cela qu'il me faut; vous êtes les serviteurs des Français! Allons, debout, et *la Marseillaise*! » Car tous nos gens savaient cet hymne national: nous le leur avions appris, et bien qu'ils le chantassent, comme dit le poète, de manière à rendre envieuse une orfraie, ce souvenir de la patrie nous faisait encore verser des larmes d'attendrissement.

» Le lendemain nous partîmes le cœur plein d'espérance.

» Nous avions un grand bagage scientifique, car nous comptions passer plusieurs jours dans notre exploration. Notre suite se composait de deux guides et de vingt-quatre domestiques, dont douze étaient armés de fusils.

» Nous traversâmes rapidement le district d'Addi-Oofito, ne nous arrêtant que le temps nécessaire pour relever notre route et les hauts sommets de la chaîne du Semiène qui, malgré la distance où nous en étions, nous montraient distinctement leurs découpures.

» Jusqu'au village d'Addi-Rouira, il ne nous arriva rien de remarquable. Là, le bruit s'était tout à coup répandu que des Européens, ayant encouru la colère d'Oubié, étaient en fuite, et avaient l'intention de traverser le Mareb pour s'échapper par le Saraé. Toute la population du village sortit pour s'opposer à notre passage. Nous n'avions plus affaire à cette classe commerçante des villes du Tigré, que le mouvement des caravanes et le contact d'une foule d'étrangers ont à demi civilisée. C'étaient des sauvages, ne devant le peu de supériorité qu'ils avaient sur leurs voisins, les nègres Chaukallas, qu'à la religion chrétienne, dont ils observent quelques pratiques.

» Ils s'avançaient vers nous en poussant des cris féroces; les femmes s'en mêlaient et n'étaient pas les moins acharnées. Nous ne savions, en vérité, ce qui les poussait à tant d'ardeur et de rage contre des gens inoffensifs. Fort heureusement, ils n'avaient pas d'armes à feu, sinon l'attaque eût suivi de près les vociférations: mais nos ennemis s'arrêtèrent à l'aspect de nos fusils.

» Nos hommes, excités par cette agression injuste, furent les premiers à diminuer la distance qui les séparait des sauvages habitants de Rouira,

[illegible] collectif et individuel, et que toujours sa discussion soit morale, pure, ferme, modérée, sans personnalités, sans haine, mais aussi sans transactions honteuses avec sa conscience. Il faut que ce nouveau champion dans l'arène publique puisse inscrire, comme Bayard sur son écu : « Sans peur et sans reproche ! »

Il y a des gens qui nous disent : « Vous résumez toute votre politique par ces mots : Organisation du travail, association. Mais quel est donc le sens de ces formules ? Est-ce que l'industrie n'est pas organisée ? Est-ce que tous les travaux humains ne sont pas ordonnés ? Est-ce que la société ne repose pas, n'a pas toujours reposé sur le principe de l'Association ? »

Non, l'industrie n'est point organisée ; elle est au contraire livrée à l'anarchie la plus profonde. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter les yeux autour de soi : partout on trouve l'intérêt individuel en opposition flagrante avec l'intérêt de la société.

Le monde industriel au milieu duquel nous vivons n'est qu'un vaste pêle-mêle, un immense conflit de ruses, de violences et de spoliations légales. Dans la guerre industrielle, comme dans toute guerre, il est évident que la victoire doit rester aux gros bataillons. Voilà pourquoi l'incohérence et l'anarchie industrielles conduisent à la féodalité financière.

Est-ce là de l'organisation ? Peut-on dire que les travaux humains soient ordonnés de la manière la plus juste et la plus économique, la plus libre et la plus utile ? Mais, s'il fallait énumérer ici tous les faits d'injustice et d'oppression, toutes les déperditions de forces, tous les désordres et toutes les ruines qui résultent fatalement de l'anarchie industrielle, nous n'en finirions pas.

Constatons, d'une manière sommaire, que le travail humain n'a jamais été libre ; qu'il a toujours été imposé, soit à l'esclave, soit au serf, soit au salarié. Constatons que le travail n'a jamais été ordonné selon la loi naturelle des aptitudes, et par conséquent selon l'intérêt général des producteurs et des consommateurs. Constatons que tous les mécanismes industriels employés jusqu'à présent, basés sur le morcellement domestique et l'incohérence des ménages, ont été entachés de violence et de fourberie. La liberté d'action et de fonction, la justice distributive et l'économie de ressorts, n'ont jamais été appliqués au travail ; et l'on peut affirmer, par conséquent que le travail n'a jamais été organisé.

Qu'est-ce qu'une chose organisée ? c'est celle dont toutes les parties intégrantes, dont tous les éléments constitutifs sont harmoniquement liés entre eux, et concourent au même but. Ainsi, le corps humain est une chose organisée ; car il forme un ensemble, un tout harmonique ; et, bien qu'il soit multiple dans sa composition, cette multiplicité se résume dans une admirable unité. Là, il y a organisation, c'est-à-dire qu'il y a à la fois ordre et liberté, et que toutes les fonctions, tous les ressorts, économiquement distribués, régulièrement engrenés, concourent au bien être, à la beauté, à la vie de l'ensemble. Nous en dirions autant d'une montre, d'une machine, d'un instrument, enfin de presque tous les ouvrages sortis des mains de l'homme.

Quand ces principes seront appliqués au travail humain, à l'industrie, à la production et à la consommation ; quand le mécanisme social sera fait à l'image du mécanisme physiologique ;

La *Gazette de Commerce* nous attaque avec une brutalité dont nous sommes surpris. Jusqu'à présent ce journal n'a parlé au public que de ce qu'il n'est pas, que de ce qu'il ne sait pas, et que de ce qu'il ne veut pas. Quand il aura dit ce qu'il est, ce qu'il sait et ce qu'il veut, nous pourrons lui répondre.

ANGLETERRE.

D'après le *Times*, il paraît qu'en ce moment on éprouve de grandes difficultés à fournir des recrues au régiment d'artillerie royale, et que le régiment est très loin de se trouver au complet. Un officier envoyé en Écosse dans les premiers jours du mois d'avril pour recruter, n'a pas trouvé un seul homme. Quand la pension de retraite était fixée à 1 shell. par jour, on trouvait aisément en Écosse des jeunes gens qui consentaient à s'enrôler ; depuis que la pension a été fixée à 6 p. par jour, il en est tout autrement. Dans ces circonstances, nous pensons qu'il serait sage d'augmenter la pension. Si l'armée est le plus mal payée, elle aura les plus mauvais serviteurs. Il faut pour l'artillerie des jeunes gens actifs et intelligents. Une autre carrière s'ouvre devant eux, et l'absence de recrues en Écosse et les rangs clairsemés du régiment à Woolwich le prouvent suffisamment.

— On lit dans le *Morning-Advertiser* :

« Depuis 40 ans on a laissé passer l'anniversaire de la bataille de Trafalgar, sans une seule démonstration de reconnaissance publique ni de réminiscence nationale ! Cette ingratitude criminelle vis-à-vis de la mémoire du héros et des services de la marine, acquiert un degré plus grave au moment où l'horizon politique se dessine partout chargé de nuages menaçants et où l'on peut redouter des collisions hostiles avec nos forces navales. Partout dans nos arsenaux et nos bassins se font des préparatifs vraiment gigantesques, partout on enrôle pour le service immédiat de bons matelots. Les bâtiments de guerre complètent leurs équipages, et l'amirauté se prépare à toutes les éventualités de la guerre ; on met nos côtes en état de défense, nos fortifications sont en voie de réparation ; des batteries sont disposées et élevées là où leur position naturelle indique assez clairement le service qu'elles peuvent et doivent rendre. Tout le monde sait que le gouvernement veut être en mesure de soutenir la guerre, qu'il suffirait d'un moment pour faire éclater. Mais ce qui manque, il faut bien le reconnaître, ce sont des matelots exercés : ils sont dispersés, répandus aussi loin que s'étendent les commerces de l'Angleterre, de la Russie et de l'Amérique. Trouvant au service du commerce des avantages que ne leur offre pas le service à bord des vaisseaux de l'État, ils ont naturellement profité des avantages qui leur étaient offerts.

» L'amirauté fait tous ses efforts pour les rappeler à un service qui eût toujours dû être le plus populaire en Angleterre ! L'anniversaire de la bataille de Trafalgar eût dû être d'un bout à l'autre du royaume un jour de réjouissance nationale et de fête pour nos matelots ! Trafalgar mérite une commémoration aussi bien que Waterloo. Espérons qu'avant un an il se formera quelque association de Trafalgar, dans le but de récompenser le passé et d'exciter l'émulation dans l'avenir, de s'assurer les services des matelots capables et éprouvés, et de combiner avec ces importants objets la commémoration du plus glorieux de nos triomphes sur l'Océan, et le souvenir du plus consommé de nos officiers de marine et du plus désintéressé des héros de l'Angleterre. »

ALLEMAGNE.

PRUSSE. — Le *Mercure de Westphalie* nous apprend que, par un ordre royal direct, transmis à la cour d'appel de Breslau par le ministre des cultes, une procédure criminelle est ordonnée contre Ronge, pour

---

Le journal *el Clamor publico*, du 19 octobre, publie la nouvelle suivante :

« Nous n'hésitons pas à croire que le mariage de la reine avec le comte de Trapani est la pensée favorite de la cour, et que malgré les marques universelles et significatives de désapprobation que cette candidature a provoquées, l'union projetée aura lieu dès que certaines circonstances particulières le permettront. Ils seront détrompés avant peu, ceux qui se figurent que l'opinion publique a quelque pouvoir sur l'esprit de nos gouvernants actuels, et que les cortès s'opposeront à ce mariage. La question matrimoniale, ainsi que toutes celles qui s'agitent depuis trois ans, sera résolue sans consulter d'autres intérêts que l'avantage particulier des hommes qui tyrannisent notre malheureux pays ; et la session ne sera ouverte que lorsque le cabinet aura la certitude complète de trouver dans les membres du nouveau corps législatif des automates soumis ou des serviteurs complaisants. »

Une lettre de Lugo, insérée dans l'*Eco del Comercio*, du 18 octobre, prouve à quels excès peut se porter un agent du pouvoir lorsqu'à la place des lois il met ses passions et l'esprit de parti. Dans cette lettre, don Juan de la Cruz Guitian, médecin-chirurgien de l'endroit, raconte qu'en rentrant chez lui, le soir du 12 courant, à onze heures, après le spectacle, il rencontra à sa porte deux individus qu'il ne reconnut pas à cause de l'obscurité ; mais à peine était-il entré qu'un de ces deux hommes se jeta sur lui, et, en lui ôtant sa canne, lui donna plusieurs soufflets, accompagnant ces voies de fait de menaces et d'injures.

La lumière du porche lui avait permis de reconnaître, dans son injuste agresseur, le chef politique de la province, don Juan Ferreira Caamaño, et, désarmé, étourdi, il ne put que lui rappeler la haute position qu'il occupait et qu'il déshonorait par des excès si indignes. Ces remontrances étant inutiles, il fut forcé d'appeler au secours. Beaucoup de personnes accoururent ; mais elles se tenaient à distance, effrayées par les coups de bâton dont le chef politique les menaçait et dont avait été déjà frappé le *sereno* du quartier qui, le premier, s'était avancé.

Enfin, don Juan Ferreira se retira, et le lendemain le médecin outragé porta plainte au parquet.

Le chef politique, informé de cette démarche, fit comparaître devant lui le plaignant et lui déclara que lui, son frère et neuf autres individus seraient déportés comme conspirateurs.

Si ce fait est vrai, comme tout porte à le croire, nous ne doutons pas que le gouvernement espagnol ne donne un grand exemple de justice en punissant avec la plus grande sévérité un pareil attentat.

BELGIQUE.

On peut regarder dès à présent comme une mesure décidée par l'administration des travaux publics, d'accorder le transport gratuit sur le chemin de fer de l'État à toutes les denrées alimentaires importées dans le pays par les administrations locales ou par tout établissement de charité quelconque, et même par de simples particuliers. Cette remise sera accordée contre la justification faite que l'importation a lieu sans aucun esprit de spéculation, et avec la pensée de revendre à prix coûtant.

La remise sur ces mêmes denrées ne sera que de 50 pour 100 pour le commerce.

M. le gouverneur du Brabant vient d'inviter les administrations communales de la province à exercer une surveillance rigoureuse et incessante sur les marchés et chez les marchands, pour empêcher la vente de denrées alimentaires de mauvaise qualité, et à faire poursuivre par devant les tribunaux les auteurs de semblables délits.

Il paraît, dit M. le gouverneur dans sa circulaire, que de fortes par-

---

malgré la disproportion du nombre. Tacho et Bairo surtout, jeunes garçons de quatorze à quinze ans, étaient exaspérés et s'avancèrent entre les deux partis, défiant l'ennemi et tout prêts à entamer l'action. Dillon fut obligé de les brutaliser pour les ramener. Cependant notre bonne contenance imposa aux gens de Rouira ; ils devinrent plus traitables, et bientôt après nous pûmes entamer une négociation par le moyen du soldat d'Oubié qui nous accompagnait, mais qui, ignorant la langue tigréenne, n'avait pu jusque-là nous être d'une grande utilité. Ce ne fut que lorsque le pasteur du village, qui savait la langue amaréenne, vint de son côté pour apaiser ses ouailles, qu'il put s'entendre avec ce soldat, et faire comprendre aux habitants que nous étions les amis du roi, qui serait furieux s'il apprenait qu'on se fût opposé à notre passage. La paix fut donc faite, et nous couchâmes dans ce village, où nous prîmes aussi le lendemain de nouveaux guides pour nous mener à l'endroit de la chasse des éléphants. Ces guides nous firent observer que c'était trop tôt nous aventurer dans une contrée malsaine. Nous eûmes quelques instants d'hésitation ; mais il n'était plus temps de reculer, et le lendemain nous étions au village de Rorote, à deux lieues du Mareb. C'est là que nous établîmes notre quartier général. Ce point était assez élevé au dessus du niveau de la rivière, et marquait la limite des derniers villages abyssins. De là nous dominions toute la province du Saraé, et nous pouvions suivre de l'œil le Mareb jusqu'à l'endroit où il se rapproche du Taccazé, vis-à-vis la province du Ouolkaït, et où ces deux rivières semblent faire leur jonction.

» Nous passâmes une journée tout entière à nous établir au village de Rorote ; le lendemain, nous fîmes porter notre tente sur les bords de la rivière. Avant d'y arriver, nous traversâmes des forêts de bambous extrêmement élevés, où le chemin a été frayé par les éléphants : sauf par cette voie, il est impossible d'y circuler. Souvent les chasseurs la choisissent pour lieu d'attaque. Un piéton se cache dans les bambous ; un cavalier se laisse poursuivre par l'animal, et l'amène ainsi à portée du piéton qui lui coupe le jarret de derrière.

» Notre exploration dura quinze jours, pendant lesquels nous commîmes l'imprudence de coucher au bord du fleuve, au lieu de remonter, comme nos guides, chaque soir, sur les hautes terres. Nous fûmes assez peu réfléchis pour nous baigner continuellement dans une eau fangeuse et pleine de roseaux.

» Dillon avait fait un riche butin ; moi, je désespérais de rencontrer désormais ni éléphants, ni antilopes, ni rhinocéros. Notre séjour n'avait plus de but ; nous nous décidâmes à revenir.

» Hélas ! nous ne rapportions pas seulement des collections précieuses, mais encore la mort dont nous avions pris le germe, et qui, sur ces bords funestes, garde les merveilles de la nature, comme le dragon des Hespérides.

» Dès le lendemain de notre départ, l'invasion du mal se déclara par d'intolérables douleurs de tête. Je fis, sans succès, une saignée à Dillon et une à moi-même. A peine arrivés à notre maison d'Aver-Semakha, nous prîmes le lit, et l'on vint nous prévenir que dix de nos gens étaient frappés comme nous.

» Je passai la nuit sans connaissance, et lorsque je revins à moi, j'aperçus le malheureux Dillon qui s'était traîné jusqu'à mon lit pour me demander une saignée, que mon extrême faiblesse ne me permit pas de lui faire. Il essaya sans plus de succès de se la pratiquer lui-même. Jugeant alors immédiatement son état, il me fit ses adieux. « C'est fini, me dit-il, je ne reverrai plus ni mon pays ni ma famille. » Alors je perdis de nouveau connaissance ; un délire brûlant s'empara de moi, et lorsque huit jours après je repris mes sens, au milieu d'atroces douleurs, on m'annonça que mon infortuné compagnon était enterré, et que huit de nos serviteurs avaient leur tombeau près du sien.

» Ce fut notre bon missionnaire, M. de Jacobis, qui vint m'apprendre ce cruel évènement. Il y mit cette douce parole, cette onction évangélique qui calment les plus grandes douleurs.

» Dillon, me dit-il, est mort en chrétien, le sourire sur les lèvres ; il nous a dit adieu comme un homme qui se rend à une fête, et le souvenir de ses amis absents a mêlé seul quelque tristesse à cette fin chrétienne.

» L'homme de Dieu joignit à ces paroles de touchantes exhortations, et parvint à me faire envisager la mort sous un plus tranquille aspect. Je me préparai donc à ce passage difficile. Mais mes épreuves n'étaient pas finies, et j'ai mené depuis lors la plus malheureuse existence, souffrant au point de regretter que Dieu ne m'ait pas appelé en même temps que notre ami ; mais je l'en remercie aujourd'hui que j'ai pu te revoir, bonheur que je n'espérais plus. »

VIII. — MORT DE M. PETIT.

A partir de Kéranéo nous inclinâmes à l'ouest pour aller à Mola. A l'entrée de cette ville se trouve une place quadrangulaire où se tient le marché. Nous allâmes, comme à l'ordinaire, nous asseoir sous l'arbre des étrangers, attendant qu'on nous offrît un gîte ; mais bientôt la foule qui nous entourait nous inspira quelque crainte pour nos bagages. Nous allâmes nous réfugier dans l'enceinte de l'église, qui est fort vaste et sert de lieu d'asile. Nous dressâmes notre tente à côté de celle d'un chef de douane de Ras-Ali, qui se tenait là par crainte des bandits, n'étant pas d'ailleurs assez courageux pour s'engager dans les hasards de la guerre. A peine étions-nous assis qu'on vint nous prévenir que le bruit de notre arrivée s'était répandu dans la ville, et qu'on nous supposait d'immenses richesses, croyance qui certes n'était pas propre à nous ouvrir les voies. Nous étions dans les transes, lorsque le douanier, notre voisin, vint nous rendre visite en compagnie d'un des principaux habitants de la ville, qui demanda à M. Petit quelques médicaments. Toutes les pilules qu'il pouvait désirer lui furent données, car il était de bonne politique de nous faire des amis. Nous eûmes lieu une heure après de reconnaître la justesse de cette opinion. L'alaka, qui commandait à Mola au nom de Ras-Ali, nous fit dire que nous ne sortirions pas de la ville sans lui faire un cadeau. Nous savions bien qu'il fallait en arriver là ; mais en cédant trop tôt nous courrions risque de rendre l'ennemi plus exigeant. Nous répondîmes donc à l'alaka qu'il n'entrait pas dans notre coutume d'en agir ainsi, et que plutôt d'en passer par là, nous allions envoyer demander un guide à Ras-Ali. En même temps nous fîmes demander notre malade, qui vint et nous engagea à composer pour une faible somme d'argent, plutôt que de nous susciter une inimitié qui nous serait toujours fâcheuse : il nous proposa d'aller trouver l'alaka avec le douanier pour arranger l'affaire ; nous acceptâmes de grand cœur, et nos deux plénipotentiaires partirent, nous laissant fort impatients de connaître le résultat de leur démarche.

Voici les conditions qu'ils nous rapportèrent : l'alaka voulait 4 thalers pour lui, 1 thaler pour le guide et un turban de mousseline que nous lui enverrions de Gondar. Ces conditions n'étaient pas trop onéreuses, et nous n'hésitâmes pas à les accepter. Le samedi donc nous levâmes le camp et nous dirigeâmes vers le Nil. Cette barrière qui nous restait à franchir pouvait être considérée comme le terme de nos plus grands dangers, et une assez petite distance nous en séparait pour que nous puissions légitimement espérer, après toutes les difficultés vaincues, la dépasser sans encombre. Et néanmoins nous étions, mon compagnon et moi, d'une tristesse inconcevable. En quittant le Choa, avec la perspective de tous ces pays gallas à traverser, nous étions partis le cœur plus léger, d'un pas plus allègre ; à travers ce prisme grossissant des obstacles sans nombre, la patrie nous envoyait ses plus radieuses émanations : souvent après un de ces silences prolongés pendant lesquels l'imagination, sortant, pour ainsi dire, de ce corps endormi par le pas monotone d'une longue marche, franchit d'une aile ardente l'immensité de l'espace, et va s'abattre dans un coin bien ignoré du monde, où coquette un souvenir joyeux ou tendre ; après, dis-je, une de ces muettes extases que l'amitié la plus confiante est toute surprise de voir naître entre deux cœurs qui n'ont qu'eux pour société, un faux pas de la mule, un accident de la route nous ramenait, Petit et moi, à la réalité de notre entou-

Il y a là sans doute quelque nouvelle [illegible] des Hovas. N'est-il pas étonnant, en effet, de voir d'un côté le gouverneur de Tamatave agir en vertu des ordres les plus sévères de la reine, tandis que son confrère de Foul-point blâme sa conduite et déclare n'avoir point reçu d'ordres de Tananarive? Il est vrai, dit-on, que le gouverneur de Tamatave a agi de sa propre autorité et par un sentiment de vengeance contre les Français et les Anglais. Mais comment alors expliquer ce fait des récompenses accordées par la reine, après un conflit qu'elle n'aurait pas autorisé? Nous répétons que tout ceci nous paraît suspect, et c'est pourquoi nous nous abstiendrons de tout commentaire. Il est évident qu'il faut se défier de ces barbares, qui n'ont ni lois ni principes, et dont la haine envers les Blancs s'est trahie si violemment.

CHINE.

Le *Bombay Gentleman's Gazette*, d'après la *Gazette de Pékin*, annonce que ce printemps, l'empereur en personne s'est rendu au grand-temple, pour rendre hommage aux tombeaux de ses ancêtres. Les sacrifices d'usage aux petites idoles ont été, d'après le vœu de sa majesté, faits sous la direction d'un proche parent. Un des grands-officiers appartenant au tribunal des rites, et qui est chargé de veiller sur la moralité de la nation, avait depuis quelque temps exprimé tout haut son mécontentement. Ceci fut rapporté à l'empereur, et le coupable, dans son interrogatoire, déclara que la nation avait péché, et demanda l'ordre d'être puni pour n'avoir pas prêté une assez grande attention au peuple sous sa tutelle. Taoukwang n'a pas accordé la demande et l'officier n'a point été puni.

On lit dans le *Journal du Havre* :

« Sous ce titre, le *Manchester Guardian* publie l'article suivant :

» Par *l'Indus*, arrivé samedi à Liverpool, on a des avis de Valparaiso, en date du 28 juillet ; une lettre, datée du 21 juillet, adressée à une maison de commerce de cette ville, contient le passage suivant :

« On rapporte ici que le bateau à vapeur de S. M. B. *Salamander* a été coulé bas par la frégate française *l'Uranie*, à Taïti, mais nous ne sommes pas en mesure de vous donner les détails de l'évènement »

» Nous n'avons pas besoin de dire que si ce bruit est exact, l'incident qu'il relate serait, à tout égard, un malencontreux évènement et pourrait avoir de sérieuses conséquences; mais en l'absence de toute information sur la source du rapport ou sur la voie par laquelle il est parvenu à Valparaiso, nous pouvons d'autant moins lui donner crédit qu'une lettre, en date du 28, n'en fait aucune mention. »

Le *Courrier du Havre* publie aussi cette nouvelle.

Actes officiels.

Par ordonnance royale en date du 20 octobre, ont été promus au grade de lieutenant-général : MM. les maréchaux-de-camp Gémeau, commandant du département de la Loire-Inférieure; De Mornay, commandant une brigade de cavalerie à Paris; Magnan, commandant le département du Nord. Létang, commandant le département du Pas-de-Calais; Vaillant, membre adjoint du comité des fortifications; Le Pays de Bourjolly, servant en Algérie.

— Par ordonnance royale du 22 octobre, ont été promus au grade de maréchal-de-camp : MM. les colonels Marion de Gaja, chef d'état-major de la 11e division militaire; Bergère, directeur des fortifications à Metz; Scherer, commandant le 6e de dragons; Maréel, commandant le 15e de ligne; De

des sciences a reçu la nouvelle de la perte qu'elle vient de faire en la personne de l'un de ses correspondants, M. Hubert, de la section de mécanique. — Une lettre de Constantinople annonce la mort de l'ancien grand-vizir Khosrew-Pacha. — M. le colonel Foltz, aide-de-camp de M. le général ministre de la guerre, vient de partir, avec une mission, pour l'Algérie. — M. le comte Cassini, dernier du nom, membre de l'Académie des sciences (section d'astronomie), ancien directeur de l'Observatoire royal de Paris, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, est mort samedi dernier, en son château de Thury-sous-Clermont (Oise), âgé de plus de 97 ans. — Pendant son séjour en Angleterre, M. Thiers, dit le journal anglais le *Globe*, a eu une longue conférence avec lord Palmerston. — Les typographes de Caen ont résolu d'envoyer une médaille d'honneur à leur brave camarade Geffine. — La vente du journal le *Courrier français*, indiquée pour ce jour, n'a pu avoir lieu faute d'enchérisseur sur la mise à prix de 25 000 francs, et l'adjudication a été remise à un jour qui sera fixé ultérieurement avec baisse sur la mise à prix.

ISSUE DU DUEL POÉTIQUE. — Les journaux de Lyon annoncent l'issue de la lutte poétique qui a eu lieu entre MM. Eugène de Pradel et Prosper Drague. Comme tout le faisait supposer, M. Eugène de Pradel a été l'heureux vainqueur; et, en triomphateur généreux, habitué de longue date aux plus brillants succès, il a partagé sa couronne avec son jeune rival, qui, d'après les incidents du concours, a encore bien à travailler pour être en mesure de lutter de puissance à puissance.

EXHUMATION LITTÉRAIRE. — Un amateur de vieux livres a découvert, au fond d'une boutique de brocanteur à Abbeville, un recueil manuscrit de chansons et romances appartenant à divers auteurs : ce recueil est écrit tout entier de la main du poète Millevoye; il a été commencé en 1799, alors que Millevoye était au collége des Quatre-Nations, à Paris. Les chansons sont extraites, la plupart, des œuvres de Florian; quelques-unes appartiennent à Bernardin de Saint-Pierre, à Hoffman, à Picard, à J.-J. Rousseau, etc. Les sujets en sont tous, ou légers ou élégiaques, et ils témoignent déjà des goûts qu'a depuis manifestés Millevoye et du genre de poésie qu'il affectionna. Mais ajoute l'*Abbevillois*, ce qui donne le plus de prix à ce manuscrit, c'est qu'il contient 7 pièces de vers de Millevoye lui-même, dont 6 sont entièrement inédites. La septième, intitulée *Plaisir et peine*, figure dans toutes les éditions du poète d'Abbeville, mais avec quelque variantes, quelques corrections, qui portent à penser que le manuscrit contient la version première. Enfin, une pièce du recueil dont nous parlons est signée *Depoilly*. M. André Depoilly, qui l'a reconnue, a été l'ami de Millevoye, avec lequel il a long-temps correspondu. Le manuscrit est aujourd'hui la propriété de M. l'abbé Daraines, aumônier de l'hôpital général.

UNE VIE AU GRAND COMPLET. — Nous empruntons à l'*Esperanza* la biographie suivante d'un individu qui demeure à Valence : « Alphonse Gomez est né à Villalon-del-Campo, en Castille, le 23 janvier 1731 ; il a par conséquent à cette heure 115 ans. A dix ans on l'emmena à Valladolid où il fut cadet dans le collége militaire qui était dans cette ville ; il y passa quelques années jusqu'à ce que son père l'en fit sortir ; après la mort de celui-ci il s'enrôla dans le régiment de Léon, il passa ensuite à celui de la Princesse, etc. Il prit part aux guerres d'Italie, de France, du Portugal, et contre l'Angleterre ; il fit partie de l'armée commandée par le marquis de la Romana ; ensuite il a servi aux ordres du général Redin pendant la guerre de l'indépendance. Il a reçu plusieurs blessures dans cette campagne et dans les précédentes; ses jambes en sont criblées; sa tête porte les marques de plusieurs coups de sabre et de fusil, il a une oreille bouchée par une balle qu'il y reçut pendant la guerre contre Na-

[illegible] éclore les inventions les plus remarquables, mais le mauvais vouloir et l'incapacité du pouvoir laissent presque toujours à une autre nation le soin de recueillir le fruit de nos découvertes. »

EXPLOSION DE CHAUDIÈRES A VAPEUR. — Le steamer américain *Drayton* remontait, le 12 septembre dernier, de la baie d'Aranzas à Corpus-Christi (point occupé par les forces américaines sur l'extrême frontière du Texas du côté du Mexique), ayant à bord un fort détachement qui allait rejoindre le corps d'armée, lorsque les chaudières de ce bâtiment ont fait explosion. Dix hommes ont été tués, dont deux officiers du 4e régiment d'infanterie américaine ; il y a eu en outre dix-sept blessés, la plupart grièvement.

TOMBEAU D'UN HOMME BIENFAISANT. — Depuis quelques jours on a remarqué, dans l'église de Notre-Dame, à Anvers, qu'on a entièrement fait restaurer à neuf, une pierre tumulaire, dont l'inscription usée était devenue complétement illisible. Cette pierre recouvre les restes mortels de Chrétien Terninck, chanoine et trésorier de la cathédrale, décédé à Anvers, le 1er avril 1745, et fondateur d'une école en cette ville qui porte son nom, où soixante-douze jeunes filles, de parents honnêtes, et sans fortune, sont reçues et nourries gratis depuis l'âge de six jusqu'à vingt-deux ans, et reçoivent en outre en quittant l'institut un trousseau convenable.

DOUCE PROMENADE. — On écrit de Namur : « On n'a jamais vu une pareille abondance de grives sur notre marché, et jamais non plus ce gibier ne s'est vendu à si bas prix. Il s'est fait à un franc la douzaine et même au-dessous ; aussi la consommation en est-elle extraordinaire. Lundi dernier, les promeneurs qui parcouraient le rempart *ad aquam* marchaient pour ainsi dire sur un lit de plumes de grives continu, d'une extrémité à l'autre, ce qui a fait dire que cette promenade n'avait jamais été aussi douce. »

MACHINE GIGANTESQUE. — Une machine soufflante gigantesque vient d'être construite dans les ateliers de MM. Murdock et Aitken, de Glascow, et doit être montée aux usines à fer de Niewmans. Les piédestaux sur lesquels elle repose consistent en 1,900 tonneaux de maçonnerie solide ; son cylindre à vapeur, qui est à haute pression, a un diamètre de 1 m. 35, et fournit une course de 2 m. 720; il pèse, avec les tiroirs, 10 tonneaux. Le cylindre soufflant a un diamètre de 3 m. 05, parcourt un espace de 2 m. 72. et pèse, avec son fond, son chapeau et ses soupapes, 36 tonneaux. Le balancier, qui a 10 m. 85 de longueur, sur 1 m. 80 de largeur au centre, pèse 31 tonneaux. Les bielles qui fonctionnent ont à l'extrémité une course de 3 m. 60, et donnent quatorze coups à la minute. Toutes les pièces fonctionnant sont supportées sur deux colonnes et un entablement pesant 22 tonneaux 1/2. Le volant a 9 m. de diamètre; l'arbre à manivelle a 0 m. 387 au tourillon; ils pèsent ensemble 35 tonneaux. La machine est pourvue de soupapes à double battement, de tuyaux de vapeur de 0 m. 303 de diamètre. Toutes les parties de la machine sont établies de manière à fonctionner sous une pression de 4 kil. 320 par centimètre carré de piston, et la machine est destinée à alimenter d'air 10 fourneaux à fer.

LE VOEU DU COMMERCE DE MAINE-ET-LOIRE. — Le *Précurseur de l'Ouest* annonce que la chambre consultative des arts et manufactures d'Angers (Maine-et-Loire) vient d'adresser à M. le ministre du commerce une lettre dans laquelle elle s'élève avec force contre le renouvellement de la convention avec la Belgique en ce qui touche la faveur accordée à ses fils et tissus de lin et de chanvre, et demande que le tarif d'entrée en France soit le même pour cette puissance que pour toutes les autres.

---

rage ; nous nous regardions alors, nous lisions dans nos yeux la même pensée, traduite quelquefois par une larme sympathique ; nos mains se réunissaient, et le même mot, sonore et doux à la fois, sortait de notre bouche : la France ! Pourquoi donc, maintenant qu'un grand pas nous avait rapprochés de cette patrie tant désirée, pourquoi ne trouvions-nous plus aucune de ces cordes joyeuses à faire vibrer ? Les mots étaient les mêmes, et chacun de nous cherchait à en faire pénétrer la cordiale vigueur dans l'âme abattue de l'autre : vains efforts ! nos cœurs ne pouvaient alors que communiquer dans la tristesse, comme en d'autres circonstances ils l'avaient fait dans la joie, et nous marchions, malgré notre gaieté affectée, courbés sous le poids d'un sinistre pressentiment.

Serait-ce donc vrai que quelque voix secrète et confuse murmure à l'oreille de l'homme l'annonce de grands malheurs, ou bien ne faudrait-il voir dans cette disposition qu'une fatale coïncidence qui livre pour ainsi dire la créature au danger, sans ressort moral, sans force aucune? Nous cheminions ainsi sans bien nous rendre compte de cet affaissement soudain de nos espérances, de notre énergie. Tout à coup Petit s'arrêta et se prit à me dire : « Tu vas rire de moi ; j'ai une préoccupation, une idée fixe dont je ne puis me distraire. Nous avons, certes, surmonté les plus grandes difficultés de la route ; eh bien, quelque chose me dit que nous n'aurons pas le même bonheur d'ici à Gondar. » Je rejetai en raillant ces sombres [illegible] et je les mis sur le compte des récents désagréments qui nous étaient survenus à Mota. « Allons, me dit Petit, il en sera ce qu'il pourra ; du reste j'ai vu la mort de trop près pour redouter encore de la contempler en face. » Quelque impression que fissent sur moi ces paroles, quelque pénétré même qu'en parût mon compagnon, j'étais bien loin de penser que les faits dussent leur donner une si prompte et si terrible justification.

Pendant une heure notre route suivit une plaine qui laissait à découvert, dans la direction du sud, les pays montagneux d'Eneubsié ; puis nous commençâmes à descendre vers le Nil, en nous abaissant par gradins successifs, comme nous l'avions déjà fait à notre première traversée ; mais ici la pente était beaucoup moins rapide, les gradins étaient plus larges et multipliés. Le premier a nom d'Agamon ; à droite et à gauche les flancs des deux plateaux qui encaissent le Nil dessinaient à nos yeux les déchirures d'un sol violemment tourmenté par l'action volcanique. A l'endroit où nous atteignîmes le fleuve, ses bords sont très rapprochés ; d'une roche à l'autre les Portugais avaient autrefois construit un pont qui reposait sur une seule arche, dont les extrémités étaient suivies de déversoirs pour les grandes crues. L'arche a été rompue par les Abyssins, et comme en cet endroit le lit du fleuve est très profond, on est obligé, pour faire passer les bagages, de les attacher à des lanières tenues aux deux bords et qu'on tire de l'un à l'autre. C'est ainsi que nous fîmes passer les nôtres. Je surveillai cette opération tandis que M. Petit écrivait à l'ombre d'un sycomore. Elle était presque terminée lorsque, sans me prévenir, il se leva et descendit la rive. Je lui demandai ce qu'il allait faire ; il me répondit qu'il allait traverser dans un endroit moins escarpé et où les mules avaient déjà passé. Je l'engageai à passer dans l'endroit où j'étais, en s'aidant des lanières, ou bien à m'attendre. Mais il ne tint compte de cet avis malgré mon insistance, et continua son chemin. Quelque temps après un de ses domestiques vint me prévenir qu'il était passé. J'activais le transbordement des bagages pour aller le rejoindre, lorsqu'un grand cri, un cri arraché de l'âme me glaça d'effroi. Je m'élançai aussitôt vers l'endroit où mon compagnon s'était mis à l'eau ; je ne trouvai que deux nègres et un domestique de confiance qui me rapportèrent que M. Petit, après avoir fait passer ses vêtements par un de ses hommes qui atteignit rapidement le bord opposé, s'était lui-même mis à l'eau, soutenu par deux nègres bons nageurs ; qu'il touchait presque au rivage, lorsque tout-à-coup il avait poussé un cri de douleur, avait étendu les bras et s'était immédiatement enfoncé dans l'eau pour ne plus reparaître. Ils ne doutaient pas qu'un crocodile n'eût saisi par les jambes mon infortuné compagnon, qui, par cette circonstance qu'il s'appuyait sur deux nageurs, les avait pendantes.

Ce qui justifiait cette hypothèse, c'est qu'on n'avait aperçu aucun mouvement dans l'eau, aucune de ces convulsions d'un homme qui se noie. La surface était restée claire et unie.

Cet horrible malheur fit sur moi l'effet de la foudre ; je demeurai comme frappé de stupidité, incapable d'articuler un mot, de faire un geste : il est de ces catastrophes qui produisent d'abord l'étonnement ; mais la réaction est instantanée, et ma poitrine souleva, dans un profond sanglot, le poids qui l'étouffait ; c'est alors que l'esprit reprenant toute l'acuité de sa perception, rend la douleur intolérable. Je voulus, par un mouvement spontané, me jeter à l'eau, comme si j'eusse pu ramener au moins le corps de mon compagnon ; mais nos gens m'en empêchèrent en me démontrant toute l'inutilité et le danger d'une pareille action. Il y avait dans cet évènement quelque chose de si soudain, de si imprévu et de si fatal à la fois, qu'il excitait en moi un sentiment de terreur indicible. L'éloignement, la maladie, sont des espèces de préparation à la mort d'un parent, d'un ami ; la balle même qui le tue à vos côtés, vous laisse un dernier battement de cœur, un dernier mot peut-être.

Mais penser que jusqu'à la moindre trace d'un être tout-à-l'heure plein de vie, et qui vous était cher, s'est englouti dans la gueule d'un animal immonde ; réfléchir à l'effroyable vertige du dernier moment lucide d'une pareille mort, c'est là une torture morale dont on ne peut avoir l'idée qu'en l'éprouvant.

Pour moi, je passai près d'une heure, assis sur le rivage, abîmé dans cette contemplation, et ne pouvant détourner mes yeux de cette eau calme et limpide, dont la vue avivait ma douleur. Dans ces moments de rude secousse, l'âme s'ouvre des mondes nouveaux et inconnus, dont plus tard elle rappelle la sensation, quoique affaiblie. Aussi est-il bien vrai que la souffrance développe la pensée. Quelle existence, même calme et heureuse, ne s'est vue parfois tourmentée par quelques-uns de ces mystères profonds qui planent sur la destinée des hommes ! Qui n'a cherché à mettre le faible poids de la logique humaine dans la résolution d'un de ses doutes poignants ! Et pourtant quel serait l'homme assez osé, pour dire à l'issue de ce débat moral : je crois? Non, la foi n'arrive pas par ce chemin ; chez le plus fort, c'est-à-dire le plus indécis, elle survient tout-à-coup dans les entrailles d'une grande douleur.

Cependant il fallut songer à faire cesser le désordre qui régnait parmi notre suite. Tous nos gens s'étaient déchiré la peau des tempes en signe de désespoir, et pendant leurs lamentations, les mules erraient à l'aventure ; les bagages sans gardiens couraient grand risque d'être volés par quelques Abyssins qui avaient traversé le Nil en même temps que nous. Mais heureusement ces gens qui, peut-être dans une autre circonstance, se seraient volontiers emparés de notre bien, ne songèrent alors qu'à nous assister. Grâce à leurs soins, nos mules furent retrouvées, nos paquets chargés, et bientôt la nuit vint nous faire souvenir que nous n'étions pas en lieu sûr, et que nous avions à nous garder de deux ennemis également dangereux : les bandes de pillards et les animaux sauvages, dont ces localités sont presque toujours peuplées. Chacun commença donc à faire ses préparatifs de départ, et enfin il fallut nous éloigner de cette rive désastreuse où je voulais, malgré les supplications de mes gens, attendre que quelques vestiges vinrent me faire connaître le sort de mon compagnon. Mais la responsabilité morale de la vie de trente hommes qui m'accompagnaient, m'était encore léguée. Je ne pus faire autrement que de prendre les mesures qu'exigeait leur conservation. Je dois néanmoins rendre ici justice à l'excellence de leurs sentiments. Malgré la fatigue d'une montée de mille mètres, deux d'entre eux, qui étaient malades, refusèrent de se servir de la mule de Petit, et aucun de ces fidèles domestiques, pendant tout le reste du voyage, ne manifesta le désir d'occuper la place où leur maître s'était si long-temps assis.

THÉOPHILE LEFEBVRE.

Lieutenant de vaisseau.

... La commission, composée de MM. Charles Giraud, de Maine-et-Loire, ancien député, président ; Neveu-Derotrie, professeur d'économie rurale ; Abadie, médecin-vétérinaire ; Ecorchard, directeur du Jardin des-Plantes de Nantes et professeur de botanique ; Richard, professeur de comptabilité agricole ; De Tollenare, agent-voyer en chef de la Loire Inférieure, et Albert, professeur de chimie appliquée à l'agriculture, a procédé pendant trois jours aux examens dans les diverses branches de la science. Quatorze candidats ont obtenu avec distinction les suffrages, et sont proposés à M. le ministre pour l'obtention des diplômes de capacité. Les épreuves ont eu lieu sous les yeux de M. de Sainte-Marie, inspecteur-général d'agriculture, et se sont terminées le 17 octobre, à une heure avancée. Les élèves des diverses écoles se sont ensuite réunis dans un banquet, dans lequel des toasts ont été portés aux progrès de l'agriculture, à l'union et à la simultanéité des efforts de tous les hommes qui se dévouent à ces progrès. D'unanimes témoignages de reconnaissance ont été donnés à la mémoire de M. Mathieu de Dombasle dont le secrétaire était au nombre des candidats, et à M. Jules Rieffel qui dirige avec tant de talent et de zèle l'institut de Grand-Jouan. Cet établissement est appelé à rendre les plus éminents services à l'agriculture française par les études fortes et et solides que les élèves y font ; aucune branche n'y est omise ; agriculture pratique, économie rurale, art vétérinaire, chimie et sciences naturelles appliquées à l'agriculture, statique et mécanique, comptabilité, architecture rurale, etc., etc., tout s'y trouve réuni, et chaque partie est professée par un homme d'un mérite distingué. »

LE VOL EN NATURE. — Le nommé Gauthier de la commune de Cramberolles, est détenu préventivement pour vol de récoltes. Ceci aurait dû servir de leçon à sa femme, elle n'en a tenu aucun compte, et hier elle a été arrêtée chez elle pour le même fait. On a fait une perquisition et on l'a trouvée assez bien approvisionnée. Elle avait mis le tout sous clef, dans la crainte, disait-elle, d'être volée : fagots, pommes de terre, carottes, avoine, waras et autres fourrages ; elle avait de tout en abondance. Elle possédait même, dit le *Journal de la Somme*, 40 kilogrammes de lard soustraits il y a un mois à l'un des charcutiers de la commune.

MARTYROLOGE DU TRAVAILLEUR. — Le *Courrier de Saint-Etienne* déclare qu'on n'a pas encore pu retrouver morts ou vivants, les trois ouvriers ensevelis au Cré-du-Mas.

Mardi dernier, le nommé Félix Brion, ouvrier mineur, occupé à travailler dans une des fosses dépendant de la mine de Littry, près de Caen, a été écrasé par un bloc énorme qui s'est détaché de la voûte. *Le Journal de Caen* dit que la mort a été instantanée.

Hier matin, dit l'*Hermine* (de Nantes), un couvreur nommé Nourry est tombé dans une cour du haut d'une maison située rue des Minimes à Nantes ; sa tête a éprouvé plusieurs contusions, et ses bras ont été abîmés.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS — 25 OCTOBRE.

La *Presse* donne l'historique des droits de la France sur Madagascar. Elle signale les intentions de l'Angleterre, qui ne désespère pas de s'établir dans cette île comme elle s'est établie dans l'Inde. Elle procède par les mêmes moyens : elle excite l'ambition de quelques chefs houvas ; vaincus, elle les accueille à Maurice, les comble d'argent et de caresses pour s'en servir ensuite selon ses intérêts.

« C'est à notre gouvernement à saisir l'occasion que la récente levée d'armes des Houvas met entre ses mains pour légitimer définitivement les droits de la France sur la côte orientale de Madagascar, et s'y établir militairement pour surveiller et dominer au besoin les événements qui s'accompliront dans ces parages ; à cet égard, les droits de la France sont incontestables. Nous pourrons rechercher plus tard quelle est l'étendue de ces droits. Emportent-ils la souveraineté de l'île entière, comme on le soutient peut-être un peu légèrement parmi nous ? Se bornent-

MM. S. F. B. à Castres ; A. M. à Reims. — A vous par roulage accéléré.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 24 octobre. — **PROT** fils, marchand de papiers peints, passage Choiseul, 79. Juge commissaire, M. Cornuault ; syndic provisoire, M. Magnier, rue Taitbout, 14. — **MARTIN**, fabricant de papier, cartes et cartons, place Saint-Vannes, 3. Juge commissaire, M. Cornuault ; syndic provisoire, M. Thierry, rue Monsigny, 9. — **TIRANT**, fabricant de chaises, faubourg Saint-Antoine, 63. Juge commissaire, M. Jouet ; syndic provisoire, M. Breuillard, rue de Trévise, 6. — **LABBÉ**, marchand de vin traiteur et logeur à la Villette, rue de Flandres, 104. Juge commissaire, M. Bourceret ; syndic provisoire, M. Sergent, rue des Filles Saint-Thomas, 17.

Du 23 octobre. — Dlle **LOUMARD**, négociante, rue de Buffault, 19. Juge commissaire, M. Ferté ; syndic provisoire, M. Lefrançois, rue de Louvois, 8.

HALLE DE PARIS.

24 oct.		
Arrivages	4408 q.	74 k.
Ventes	4342	22
Restant	28819	73
Cours moyen	40,83	
Cours-taxe	41,65	

25 oct.		
Arrivages	6342 q.	61 k.
Ventes	6650	56
Restant	28341	77
Cours moyen	42,42	
Cours-taxe	41,65	

Cote administrative (24 oct.)

	q.	k.			
Gruaux	7	85	00,00	à	55,40
1re	334	40	42 00	à	45.85
2e	625	82	33.00	à	41.40
3e	»	»	00 00	à	00,00
4e	4	26	26 00	à	26.75
A liv.	2937	51	33 75	à	44,60

Cote administrative (25 oct.)

	q.	k.			
Gruaux	40	90	56,00	à	57,90
1re	774	01	42,00	à	45,85
2e	464	73	34,65	à	41,40
3e	47	27	32,10	à	34,30
4e	40	42	21,60	à	26,75
A liv.	4738	10	10,75	à	44,60

Marchés.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 25 oct. — Foin 1re 51 à 52 ; 2e 48 à 49 ; 3e 45 à 47. — Luzerne, 1re 00 à 50 ; 3e 00 à 36. — Paille de blé 1re 31 à 32 ; 2e 28 à 29 ; 3e 25 à 27.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 25 octobre. — Foin 1re 56 à 60 ; 2e 47 à 54 ; 3e 00 à 00. — Paille de seigle 1re 33 à 35 ; 2e 00 à 00 — Paille de blé 1re 29 à 31 ; 2e 26 à 28 ; 3e 00 à 00.

Halle à la viande du 25 octobre. — 24394 kil. Bœuf 1,30-1,10-0,80. — 13393 kil. Veau 1,45-1,30-1,00. — 5891 kil. Mouton 1,40-1,10-0,90. — En gros 51000 kil. 1,16-1,08-1,00.

Marché de la Maison-Blanche, 25 oct. — Sur 70 porcs gras, il s'en est vendu 70 à 1,04-1,02-1,00. — Vaches laitières amenées 57, vendues 23 de 250 à 420. — Taureaux amenés 1, vendus 1 à 250.

Marché de la Vallée du 25 octobre. — Alouettes (la pièce) 0,12 à 0,15. — Agneaux (la pièce) 0,00 à 00. — Bécasses 3 00 à 4,00. — Bécassines 0,00 à 0,00. — Cailles, 1,00 à 2,00. — Canards barbotteurs, 1,25 à 1,75. — Canetons de Rouen, 2,00 à 2,50. — Canards sauvages, 0,00 à 0,00. — Chapons gras, 2,50 à 5.60. — Chevreaux ou cabris 00,00 à 00,00. — Chevreuils 00,00. — Cochons de lait, 5,50 à 8,00. — Dindes gras, 5,00 à 6 50 ; comm., 2,50 à 4,00. — Faisans, 4,00 à 5,00. — Lapins ou lapereaux 1,00 à 2,00. — Lièvres ou Levreaux, 2,00 à 5,00. — Moutons pré-salé 00 à 00. — Oies comm. 2,00 à 4,00 ; grasses, 4,75 à 5,50. — Perdrix grises, 0,75 à 1,75. — Perdrix rouges, 2,00 à 0,00. — Pigeons bizets 0,20 à 0,40 ; — de volière 0,35 à 0,75. — Pilets, 1,25 à 1,50. — Poules ordinaires 1,25 à 1.75. — Poulets gras 1,75 à 3.00 ; do comm. 0,90 à 1,50. — Râles de genêts, 0,00. — Sarcelles, 1,00 à 0,00. Vanneaux, 0,00 à 0,00.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 23, 24 et 25 octobre. — *Beurre* (le kil. En livres 1,34 à 2,14. — En mottes Isigny 1,40 à 4,60. — En mottes Gournay 1,30 à 2,90. — Petit beurre 1,38 à 1,68. — Beurre salé ou fondu 0,00 à 0,00. — *Œufs* (le mille). Du 23 oct. 41 à 73. — Du 24, 41 à 70. — Du 25, 38 à 72. — *Fromages* (la dizaine), 25 oct. Brie 12 à 40. — A la pie 5 à 13.

Marché aux chevaux du 25 oct. — Chevaux de selle et de cabriolet entrés 100, vendus 24 de 270 à 950. — De trait 285 entrés, vendus 31 de 325 à 1200. — Hors d'âge 193 entrés, vendus 16 de 90 à 400. — Ânes entrés 4 ;

CHEMINS DE FER				
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
— F. [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	357 50.
Orléans	[illegible]	1106 25	H. 18 75	1100 25, 1102 50, 1106 75.
Strasb.	275	272 75	[illegible]	271 75, 270.
Rouen	1015	1017 50	H. 7 50	1022 50, 1020.
Havre	830	[illegible]	H. 21 [illegible]	830, 817 50, 822 50.
Marseille	1006	[illegible]	H. 10	1005, 1007 50.
Vierzon	735	[illegible]	[illegible]	735, 737 50.
Nord	790	787 50	[illegible]	787 50, 788 75, 785.
Fampoux	525	[illegible]	H. 2 50	525.
Boulogne	500	[illegible]	H. 5	500, 308 75.
Bordeaux	657 50	660	H. 12 50	655, 645, 660.
Montereau	505	507 50	H. 2 50	505.

LONDRES, 23 oct.	
Consol.	90 3/8 1/2
Esp. 3 0/0	26 1/8 3/8
Portug.	57
Mexic.	31 1/2
Brésil.	—
4 0/0 hol.	92
2 1/2 do.	58 1/2
Rouen.	42 1/2
Orléans	57 1/2

PARIS, LE 25 OCTOB. PRIMES.

3 0/0 F. c.
F. p. 83 90, 83 85 d. 50.
5 0/0 F. c.
F. p. 118 15 d. 50.

Orléans, 1310 d. 20 au 31.
Nord, 785 d. 10 au 31.
[illegible] d. 20. [illegible] d. 10 au 15 n.

COULISSE.

Av. 83 85.
Ap. 83 87 1/2.
B. du Trés.
3 1/8 à 6 mois.
3 1/2 à 00 m.
F. c. F. p.
5 0/0 p.
5 0/0. 16. [illegible]

MARCHANDISES. — Huile de colza, disponible, 110,00 à 00,00 ; courant du mois, 111,50 à 00,00 ; 4 derniers mois, 113,50 à 114,00 ; 4 premiers 1846, 115,50 à 00,00.

LILLE. — Colza, 104,75 à 00,00. — Œillette rousse, 95,50 à 00,00. — Lin, 90,50 à 00,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 139,00 à 00,00, novembre et décembre, 104,00 à 00,00 ; 4 premiers mois, 1846, 102,00 à 104,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 57,50 à 00,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

C'est un événement très important pour la *France musicale* que l'apparition des primes considérables de musique de 1846 : tout ce que donne pour rien la *France musicale*, le plus répandu de tous les journaux, aux personnes qui s'abonnent pour un an, est incroyable. Les plus beaux noms de la musique se trouvent dans les cinq splendides albums que tous les abonnés reçoivent pour rien : Meyerbeer, Halévy, Donizetti, Adam, Duprez, Thomas, Clapisson, Boïeldieu, Listz, Prudent, Doehler, Roselin, Herz, Kontsky. Parmi ces admirables recueils, il en est deux entièrement du célèbre auteur du *Désert*, Félicien David, et composés de neuf morceaux inédits. On s'abonne jusqu'au 1er novembre à la *France musicale*, rue Neuve-St-Marc, 6. Ces publications données pour rien en s'abonnant produiront une grande sensation.

Spectacles du 26 octobre.

7 h. 1/2 **OPÉRA.** — La Favorite.
7 h. 1/2 **FRANÇAIS.** — Le Tisserand. L'Enseignement. Corneille et Rotrou.
7 h. 1/2 **OPÉRA-COMIQUE.** — Le Maçon. Marie.
7 h. 1/2 **ITALIENS.** —
7 h. 1/2 **VAUDEVILLE.** — Diable à quatre. Mon Athénaïs. Le Mari.
6 h. 1/2 **VARIÉTÉS.** — Une Histoire. Profondeurs. Enfants de troupe. [illegible]
6 h. 1/2 **GYMNASE.** — Les Manteaux. Yelva. Les Couleurs. La Vie.
6 h. 1/2 **PALAIS-ROYAL.** — Le Code. Reine. L'Almanach. Mère Michel.
6 h. 1/2 **PORTE-ST-MARTIN.** — Dame de St-Tropez. Danseuses. [illegible]
6 h. 1/2 **AMBIGU.** — Paris et la Banlieue. Etudiants.
6 h. 1/2 **GAITÉ.** — Les Sept Châteaux. Grâce de Dieu.
6 h. 3/4 **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — L'Empire.
7 h. 1/2 **COMTE.** — Maison des Fous. Mort aux rats. 3 jambes. Sept [illegible]
7 h. 1/2 **FOLIES.** — Denis. Télégraphe. Prix de vertu. Bigniqui.
PANORAMA (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.
DIORAMA. — [illegible] — [illegible] pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Levy et comp., rue du Croissant, 16.

[illegible] naissance à l'immense agiotage des chemins de fer ? [illegible] ministère lui-même avec les chambres : il a demandé au pays, par l'intermédiaire des banquiers, un milliard de francs, au lieu de [illegible] lui faire fournir régulièrement par voie d'impôt : comment les banquiers auraient-ils pu faire sortir de terre ce milliard, sans [illegible], sans primes, sans courtiers, etc., etc. ? L'agiotage était [illegible] article nécessaire, quoique non écrit, de chaque loi de concession de chemin de fer. Il est donc parfaitement inutile et contra[illegible], disons plus, il est ridicule de venir faire aujourd'hui quelques démonstrations en faveur de la légalité, à propos de ce qui passe à la Bourse. Ces démonstrations ne serviront à rien, n'ar[illegible] rien, n'empêcheront rien ; elles ne seront nuisibles qu'aux [illegible] ou quatre individus sur lesquels la main du juge d'instruction sera égarée, mais rien de plus ; elles ne pourront mettre le ministère à l'abri du juste reproche d'imprévoyance que lui ont mérité ses vues courtes et fausses sur les nouvelles voies de communication.

Au surplus, voici les *Débats* qui, maintenant que les lois sont votées et exécutées, et que ses patrons en ont tiré profit, viennent aujourd'hui faire eux-mêmes le procès à ces lois ; ils démontrent [illegible] combien elles ont été mal conçues sous le rapport de [illegible] des travaux, que l'on avait mal à propos séparé en deux opérations différentes, la construction de la voie par l'État et la [illegible] des rails par les compagnies, deux opérations qui, pour l'é[illegible], le temps et le meilleur arrangement, n'auraient pas dû être divisées.

Le ministère du 29 octobre a fait frapper en son honneur une superbe médaille d'or de très grand module, à propos de la grande loi des chemins de fer ; mais au lieu de témoigner en sa faveur, cette médaille restera comme le monument de l'impéritie des hommes d'État qui ont livré la France à l'aristocratie d'écus.

Un enfant qui discute veut avoir le dernier mot, il y tient prodigieusement et se figure que le plus obstiné a raison. Nous n'éprouvons point cette manie puérile, et tout en adressant l'exposition de nos théories au public, nous ne répondrons plus au *Courrier français* : ce seraient paroles perdues.

Pour discuter, il faut s'entendre sur l'objet de la discussion. Le *Courrier* veut prouver que les idées de Fourier sont chimériques, et jamais il n'a pris le soin de les étudier. Avant de déclarer qu'un roman est mauvais, il faudrait l'avoir lu, en avoir lu au moins.

La Phalange.

REVUE DE LA SCIENCE SOCIALE.

La 3e livraison de la *Phalange* (mai-juin) s'ouvre par un magnifique traité de Fourier sur la COSMOGONIE. Citons une partie du Préambule :

« Parvenu à cette 21e section, je sens la même tentation que Montesquieu à son 21e livre. Il voulait adresser aux muses une invocation : je l'ai lue dans un journal qui s'étonnait avec raison de cette faiblesse. Montesquieu, entre autres doléances, disait aux Vierges du Pinde : « Je cours une longue carrière, et je suis accablé d'ennuis. » Cependant il avait pour étayer ses travaux et distraire ses ennuis 25,000 fr. de rente, valant plus de 50,000 fr. d'aujourd'hui. Il avait en outre les parthans qui s'attachent à la fortune, au rang, à la renommée, à la faconde oratoire. Peut-on avec tant d'appuis manquer de cœur à l'ouvrage, surtout quand on est sous tous les rapports assuré de la faveur du siècle et qu'on se voit au chemin de l'immortalité ?

« Ah ! Montesquieu ! n'insultiez-vous pas les doctes sœurs, quand vous osiez, tout gorgé des faveurs de la fortune, des ressources du génie, demander encore ? Les muses pouvaient vous répondre : « Vois ce que » nous avons fait pour tant de grands hommes, depuis Homère jusqu'à » J.-J. Rousseau. Nous les avons exposés aux assauts de l'indigence, du » sofisme, de la persécution ; mais nous leur avons donné le feu sacré » qui aide à surmonter tous les obstacles, à souffrir mille morts pendant » la vie, pour ne vivre qu'après la mort. Et toi, Montesquieu, favori » de la fortune et des muses, tu n'es pas satisfait ! tu demandes en» core ! »

»Au lieu de tant de secours qui étaient prodigués à Montesquieu, j'ai à soutenir toutes les disgrâces opposées. Ce serait à moi d'exprimer de l'impatience, d'appeler à mon aide les neuf sœurs, et de leur dire : « Je cours une longue carrière et je suis accablé d'ennuis. » Ce n'est pas par le nombre des tomes à remplir que ma carrière est fatigante : c'est par les recherches qu'elle m'a coûtées, les ennuis qu'elle m'a causés et me causera encore. La fatalité m'a poursuivi chaque fois que j'ai voulu mettre la main à l'ouvrage ; toujours des déplacements imprévus et contre-temps bizarres, pertes de manuscrits et de notes précieuses dont quelques-unes contenaient des solutions cherchées plusieurs années. Les problèmes de mouvement passionnel semblent des amusettes quand ils ont résolus. Chacun en dit comme des vers de Racine : *Je l'aurai* [illegible] position de Robinson qui, jeté seul dans une île déserte, est obligé de tout fabriquer. Chaque progrès m'obligeait à changer quelques dispositions, à refondre les chapitres et les parties. En pareil cas, un Montesquieu a des scribes à ses ordres, et l'ouvrage avance tandis que l'auteur compose. Pour moi, quand je veux accélérer les transcriptions, je souffre d'une foulure du pouce qui m'a plus d'une fois arrêté une quinzaine entière ; je n'ai pour tout appui que moi-même. J'ai éprouvé des contrariétés sans nombre, j'ai la perspective de travailler pour des aoïles qui, après m'avoir harcelé pendant ma vie, tenteront de me spolier après ma mort, ou bien m'assigneront la fâcheuse récompense d'Homère : des sifflets dans l'autre monde et point de pain dans celui-ci. Poursuivons malgré tous ces dégoûts ; et qu'on ne s'étonne pas si mes apostrophes aux favoris, aux coryphées du siècle, se ressentent de l'accueil que le siècle m'a fait. »

. . . .

« Je ne connais les nombreux systèmes de cosmogonie que par quelques articles de journaux. Je n'en ai lu qu'un seul très ancien pour notre siècle : c'est la plaisante fable de Buffon, qui suppose qu'une impertinente comète vint heurter le soleil et en fit jaillir trente-deux éclats, d'où se formèrent nos planètes. C'est fabriquer les mondes à coups de hache ; il faut que l'âge moderne soit bien indulgent pour les beaux esprits s'il leur passe de pareilles sornettes. Une comète heurter le soleil ! elle ne heurterait pas même le plus petit satellite. On en a vu passer une dans les nefs ou le sanctuaire de Jupiter ; pour peu qu'elle se fût dirigée à l'encontre du point de passage d'un satellite, Jupiter et le Soleil, par une chiquenaude aromale, auraient fait dériver d'orbite la comète. A quoi servirait donc l'harmonie sidérale, si trente-deux astres pivotés et unitaires ne se soutenaient pas contre un corps incohérent ! »

. . . .

« Nous allons traiter d'une cosmogonie plus intéressante, plus étendue que celles qu'on a débitées jusqu'à présent, et plus flatteuse pour l'espèce humaine ; elle nous enseignera que les humains titrés de vers de terre, exclus d'initiation aux lois de la nature par la philosophie et la superstition, sont au contraire de hauts et puissants personnages, co-sociétaires de Dieu dans la direction des astres, et investis par lui d'une influence colossale sur ces énormes créatures. La philosophie, pour nous ravaler, se fonde sur notre petitesse corporelle, mais en vertu de la loi du contact des extrêmes, cette exiguïté est le gage de notre haute puissance. L'homme, à ce titre, est en contact et accord d'unisson avec la touche supérieure qui est Dieu. Selon cette loi, nous avons nécessairement parti-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LUNDI 27 OCTOBRE 1845.

Nous commencerons mardi, 28, la publication du deuxième volume de DERRIÈRE LE GRAND MAT, roman de M. [illegible], [illegible]

Nous sommes en mesure de publier sans interruption MARTIN CHUZZLEWIT, roman en six volumes de CH. DICKENS, traduit par Mme BELLOC.

Les personnes qui s'abonneront à partir du 1er novembre, recevront : 1° UNE FILLE DU PEUPLE, roman en deux volumes de [illegible] CARUS ; 2° les trois premiers volumes du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE ; 3° le premier volume de DERRIÈRE LE GRAND MAT.

Nous ne pourrons donner cette dernière prime aux abonnements postérieurs au 1er novembre.

REVUE DRAMATIQUE.

OPÉRA-COMIQUE : *Le Mari au bal.* — GALERIE DES BEAUX-ARTS ; *les O Gib-be-Ways.*

Les théâtres se sont montrés cette semaine fort avares de premières représentations. [illegible] Opéra-Comique [illegible] exécuté [illegible] à la [illegible] *le Mari au bal*, par MM. Émile D[illegible] [illegible] le feuilleton [illegible] du théâtre et d'appeler les pantomimes des O Gib-be-Ways.

Le Mari au bal est une production sans conséquence, mais élégante, [illegible] le succès n'a pas été contesté. La musique et le poème offrent les mêmes qualités : légèreté, délicatesse. Mais ces mérites brillent dans la musique encore plus que dans le livret. On a fort applaudi une jolie romance que M. de Griseval (Giraud) fait répéter à Mme Dubourget (Martin) pendant l'absence de son mari. Cette romance dépeint les tourments d'un berger amoureux qui se promène au sein d'une riche campagne.

Dans ces lieux fortunés
Que lui manquait-il ? — Devinez.

Ce refrain, qui passe de la bouche du séducteur à celle de la femme délaissée, est amené par le compositeur avec beaucoup de grâce. Citons encore les couplets de Garcin sur le pouvoir d'un valet de grande maison, [illegible] chanté avec beaucoup d'entrain par Dubourget (Moreau-Sainti) sur [illegible] toutes ces œuvres de M. Émile Deschamps, le [illegible] de la [illegible] nesse et de la distinction sans énergie, sans originalité puissante. Sur la foi d'une lettre anonyme, Dubourget court au bal de l'Opéra pour y trouver au foyer, près du cadran, un domino paré d'un nœud de rubans rouges. Notre mari est la dupe d'une mystification, et tandis qu'il attend vainement le domino railleur, sa femme prend le thé avec un jeune voisin des plus aimables. Au retour du mari, le séducteur se cache dans un petit cabinet ; mais Dubourget n'est pas sans quelques soupçons, il exige la clef du cabinet, la cherche pendant deux heures, et nous assistons à une complète reproduction de la pièce si connue, appelée *la Gageure imprévue* ; la clef finit par se trouver ; on ouvre, mais Griseval a disparu par quelque fenêtre, et quand les soupçons du mari se sont dissipés, l'amant se fait annoncer, entre par la grande porte comme s'il faisait une visite de voisinage. Il est parfaitement accueilli par Dubourget, qui le présente à sa femme en la priant de ne pas être froide avec ce jeune ami : la toile tombe.

La conclusion fort morale de cette pièce c'est qu'un mari ne doit jamais se séparer de sa moitié ; que s'il court tout seul au bal de l'Opéra, il y sera mystifié, tandis que l'ennemi profitera de l'occasion pour se glisser à son foyer domestique. La banalité de cette conclusion et de la petite intrigue qui a pour objet de l'amener, est un peu rachetée par un dialogue spirituel et surtout par le jeu de Moreau Sainti. Cet acteur a mis en scène, avec un naturel parfait, l'homme confiant, présomptueux, excité par une légère pointe d'ivresse ; ivresse de bonne compagnie, s'entend. On ne se grise ainsi qu'avec du champagne frappé. C'est seulement en sortant de chez Véfour qu'on chante à pleine voix un morceau de *don Pasquale*, et qu'on fait rimer avec *Magnifico* :

Mais je voudrais savoir où j'ai mis mon chapeau.

Nous rangeons, sans hésiter, au nombre des comédiens ces onze sauvages O-Gib-be-Ways, exhibés tous les jours de 2 à 4 et de 8 à 10 heures, boulevart Bonne-Nouvelle, par M. Catlin. Nous ne contestons pas l'origine américaine de ces peaux rouges. Elles arrivent incontestablement des bords du lac Huron, mais des rapports fréquents avec les Anglais du Canada, avec les Anglo-Américains du Michigan, ont modifié quelque peu la rudesse et la franchise de leur caractère natif ; le chef des O-Gib-be-Ways, exhibés par M. Catlin, parle un bon anglais ; ses sujets ont appris des civilisés à jouer la comédie. Le lecteur en jugera.

Les *Ioways*, enfoncés dans les montagnes rocheuses, partie occidentale de l'Amérique du nord, sont séparés par le Mississipi des *O-Gib-be-Ways*, appelés sur toutes les cartes *Chippe-Ways*. Ceux-ci, répandus au nombre de vingt-cinq mille sur les bords des grands lacs, habitent les confins du Canada et des États-Unis, en face de populations civilisées et d'origine européenne. Complètement libres dans une terre inculte, les Ioways la parcourent à cheval, armés de petits arcs d'une faible portée ; les O Gib-be-Ways, au contraire, sont des fantassins comptant pour atteindre l'ennemi sur la longue portée de leurs armes de jet. Presque toujours en selle, le Ioway, quand il met pied à terre, se fatigue de la marche, il prolonge peu ses danses ; ses instruments de musique sont des tambours qu'il dépose à terre et sur lesquels il frappe en demeurant accroupi. Le jarret des O-Gib-be-Ways est infatigable, leurs tambours, pareils à ceux des Basques, sont tenus à la main par l'homme debout ; ils dansent des heures entières presque sans interruption, et les deux groupes présentés successivement au public parisien, par M. Catlin, ont suffi pour indiquer la différence de ces deux races.

Allons au boulevart Bonne-Nouvelle, numéro 22, galerie des [illegible], car la salle Valentino, ouverte à ces essaims de danseurs et de [illegible] que le froid chassait des bals en plein air, a fini par refuser [illegible] aux peaux rouges. Franchissons l'escalier d'un estaminet, [illegible] milieu des curiosités indiennes.

Nous retrouvons le musée de M. Catlin, plus une intéressante [illegible] les portraits de ces Ioways, accueillis par le public de Paris [illegible] faveur et de curiosité que les pauvres O-Gib-be-Ways, [illegible] et à scalper dans la solitude. Le proverbe *repetita placent* [illegible] démenti. Mais le public a tort, un voyage sur les bords du [illegible] lait bien un franc par tête.

Les portraits des Ioways, sans avoir un grand mérite comme peinture, sont d'une frappante ressemblance. En les voyant, nous étions tentés de saluer du geste le Nuage-Blanc, la Pluie-qui-Marche, le Grand-Marcheur, les Pieds-Ampoulés, le Petit-Loup et autres personnages homériques, avec lesquels nous avons eu l'honneur de déjeuner sous l'ombrage, à la mode de leur pays.

On revoit avec plaisir la physionomie spirituelle du petit Général-Commandant, et nous avons pu constater qu'il y avait dans ces onze têtes plus de variété, d'originalité, de puissance, que dans les visages agréables et monotones des O-Gib-be-Ways.

Asseyons-nous en face de l'estrade ; elle a les mêmes proportions qu'à Valentino, une toile verte la couvre. Tout à coup un bruit de grelots se fait entendre, les sauvages prennent place ; ils sont gigantesques et vêtus de pelleteries comme les Ioways. Leurs culottes de peau, leurs guêtres, nous ont paru très artistement fabriquées. Mais pourquoi tant de grelots pour des hommes qui veulent surprendre le castor et dérober leur marche à la vigilance de l'ennemi ? La mise des O-Gib-be-Ways est plus élégante que celle des premiers protégés de M. Catlin. La grâce de cette mise correspond à celle des physionomies qui sont, oserons-nous le dire ? légèrement efféminées. Tous ces sauvages, grassement nourris, ont des visages de poupards, l'éclat de la santé brille sur leur joue relevée, mais non pas couverte ni défigurée, par quelques lignes noires. Au lieu de se raser comme le Ioway, la presque totalité de la tête, l'O-Gib-be-Way porte une chevelure noire, épaisse, luisante, sur laquelle il pose des coiffures, aussi faciles que les nôtres à ôter et à remettre. La coiffure du chef est un diadème de plumes affecté aux *caciques* dans tous les travestissements du mardi gras. Les autres O-Gib-be-Ways portent des bonnets de peau d'ours, de plumes, de cheveux humains, très analogues à la coiffure des soldats écossais. Le bouclier de nos sauvages ressemble aussi à celui des montagnards chantés par Walter Scott. C'est que l'état sauvage s'est produit sur toute la terre avec des formes à peu près semblables, et que la Calédonie jusqu'à nos jours, en a conservé des vestiges.

Parmi nos O-Gib-be-Ways, il en est un dont le bonnet est décoré de deux cornes. Ce sauvage, peu habitué à nos coutumes, se fait grand honneur de cette coiffure.

Le chef principal, âgé de quarante et un ans, est un homme robuste [illegible]

[illegible] de la nature ; un Dieu qui n'a ni relations avec, ni mode de révélation permanente avec ses créatures ; un père de l'univers qui ne communique pas avec ses enfants, qui n'a pas même songé à leur premier besoin, celui d'un code social ; un parâtre qui veut nous avilir, nous torture de la connaissance des destinées dont il nous inspire la curiosité. Lui seul est distributeur de l'Attraction ; ne serait-il pas le plus odieux des tyrans s'il nous avait condamnés à cet état d'ignorance et d'indigence et de nullité opposé à l'attraction qu'il nous a donnée ? Selon nos beaux esprits, les touches d'harmonie n'auraient pas d'influence les unes sur les autres ; l'homme n'en aurait point sur sa planète, sur le tourbillon, sur l'univers, qui, de leur côté, n'en auraient point sur l'homme. Ainsi, nos savants considèrent l'univers comme un orchestre où chaque instrument, chaque musicien jouerait à sa fantaisie, sans concordance avec les autres. Nous voyons le contraire. Un seul instrument faussé ou hors de ton trouble le jeu de l'orchestre entier. Il en est de même dans l'univers, où le dérangement d'une des touches entrave le jeu de toutes les autres.

» Le traité qui suit va dévoiler un Dieu et un univers bien différents des tableaux de nos savants ; un système de mouvement où tout est lié et dont le chef suprême veut excéder en générosité l'attente des créatures. C'est peu pour lui de nous dévoiler les lois sur le mécanisme de la nature et sur tous les mystères jugés impénétrables ; il veut encore que l'homme s'associe avec lui au trône de l'univers et entre en partage de la puissance divine, de la direction des mondes.

— Y pensez-vous ? dira quelque plaisant ; voulez-vous imiter les régénérateurs de 89, qui offraient au peuple une part à la souveraineté quand il ne demandait que du pain, demande qu'il réitère plus instamment, et vous y répondez en promettant de l'asseoir au trône de Dieu, de l'associer à la direction de l'univers ! Eh ! soyez moins libéral, diront les railleurs ; avisez au plus pressé et donnez du pain au peuple. —

» Ceci est une plaisanterie à la française qui cumule force absurdités sous le masque d'un bon mot. Remarquons-en trois.

» 1° La théorie que je publie ne procède pas comme nos sciences qui promettent le superflu avant d'avoir pourvu au nécessaire. J'ai démontré précédemment qu'avant de faire asseoir l'Homme au trône de Dieu, elle le fera asseoir à une bonne table qui est le premier besoin et le premier désir de chaque individu.

» 2° Elle ne fait pas à Dieu l'injure de lui demander le strict nécessaire, le pain, demande outrageante pour un père libéral qui peut et qui veut nous donner le superflu. Son système social n'est point disposé pour nous procurer la médiocrité. Nous ne devons pas le découvrir tant

Le Léger doit porter 4 canons-obusiers de 16 cent.

Les goëlettes auront 4 caronnades de 18.

De même que le matériel, le personnel de cette escadre a été mis, suivant les lettres de Lorient, sur un pied convenable. Les bâtiments à vapeur recevront un détachement d'infanterie de marine.

AFRIQUE FRANÇAISE.

On lit dans le *Messager* :

Suite de la dépêche télégraphique de Perpignan, le 23 octobre 1845.

. . . .

Le général de Bourjolly et le colonel Saint-Arnaud avaient fait leur jonction, et attendaient des renforts pour agir.

Bou-Maza, avec 300 chevaux, a attaqué, le 18, une tribu sous les murs de Mostaganem.

Le lieutenant-colonel Mellinet, avec ce qui restait de disponible dans la place, l'a chassé.

Dans la nuit du 18 au 19, trois tribus de la subdivision d'Oran ont fait défection ; ce sont les premières de cette subdivision.

Les 700 hommes embarqués à Port-Vendres sur *le Labrador* sont les premières troupes arrivées de France à Oran ; leur arrivée a produit le meilleur effet et contribuera à maintenir les tribus qui n'ont pas encore fait défection.

On lit dans le *Moniteur Algérien* :

Circulaire de M. le gouverneur-général à MM. les généraux commandant les provinces et les subdivisions, et officiers supérieurs commandant les cercles.

A bord du *Panama*, le 14 octobre 1845.

Général,

Les circonstances me conduisent à vous rappeler ce que j'ai souvent écrit et répété : qu'au milieu du calme le plus parfait, nos troupes et nos moyens de tout genre devaient être préparés, placés et disposés comme au temps où la guerre avait la plus grande activité, comme au temps où Abd-el-Kader pouvait réunir 12 000 à 15 000 hommes ; car, ajoutais-je, la guerre peut renaître d'un instant à l'autre par le soulèvement du pays tout entier ou d'une fraction considérable ; que si dans de pareilles circonstances nous étions décousus, éparpillés, mal approvisionnés dans nos postes, nous offririons à l'ennemi une foule d'occasions partielles de nous faire éprouver des échecs dont les résultats matériels et surtout moraux auraient les plus graves inconvénients.

Vous savez aussi combien souvent je me suis élevé contre la multiplication des postes permanents vers lesquels la tendance était presque générale ; on croyait en démontrer la nécessité par une foule de motifs plus ou moins spécieux : il fallait un poste, disait-on, en tel ou tel endroit pour surveiller le pays, pour l'administrer, pour en avoir des nouvelles et s'assurer si les chefs arabes remplissaient bien leurs obligations envers nous et envers leurs administrés ; d'autres fois, c'était pour assurer telle ou telle [illegible] à travers une fraction de son monde, mais pour rétablir l'ordre qui aurait été troublé, que, sous le prétexte de protéger le pays, il peut tout au plus faire une sortie brusque et de nuit, à courte distance, pour arrêter des hommes signalés comme dangereux, ou pour tout autre coup de main [illegible] jugé nécessaire pour assurer la tranquillité du cercle ; mais le [illegible] ment qui serait fait dans ces cas fort rares, devrait être rentré au point du jour. S'il y a des actes à réprimer chez une tribu ou grosse fraction de tribu, il faut attendre pour en demander compte qu'une colonne vienne manœuvrer dans le pays ; c'est alors seulement qu'on peut le faire avec efficacité et sans danger.

Si le pays était menacé d'une insurrection, ou de l'envahissement des insurgés voisins, ce n'est pas un détachement de quelques centaines d'hommes qui pourrait prévenir le danger, et il l'exposerait à une destruction complète, sans l'espoir fondé d'atteindre le but. Quand une contrée est en fermentation, il est rare que les populations demandent sincèrement à être protégées, et elles sont, en général, disposées à attaquer les protecteurs. Souvent elles peuvent se protéger elles-mêmes, et si elles sont de bonne foi, ou elles se défendent, ou elles s'éloignent du péril. Dans tous les cas, il arrive que le malheur tombe sur [illegible] détachement [illegible].

Ainsi jamais on ne doit sortir, jamais on ne doit combattre quand on n'est pas maître de ses actions, sans un but utile, raisonné, et même, dans ce cas, sans avoir des chances de succès.

J'ai dit plus haut que les postes permanents n'assuraient pas les communications, je crois utile de démontrer encore cette vérité, que j'ai si souvent exposée dans mes entretiens avec vous :

Qu'entend-on par assurer une communication ? Ce ne peut être, dans la véritable acception du mot, que donner la faculté aux petits convois, aux faibles détachements, aux isolés mêmes, de parcourir en sécurité cette communication, car il n'est pas nécessaire de protéger une colonne qui trouve en elle-même une force suffisante. C'est la colonne qui protège, et non pas le poste, qui ne peut rien hors de son enceinte.

Comment des postes échelonnés d'étape en étape sur une route, pourraient-ils la rendre sûre pour les convois, les petits détachements et les isolés ? Si ces fractions rencontrent à distance égale entre deux postes un rassemblement très supérieur à elles, à quoi leur serviront les postes qui sont à trois lieues en avant et trois lieues en arrière ? Évidemment elles seront détruites ou prises, avant même qu'ils en aient connaissance.

Les postes qu'on représente comme propres à assurer les communications ne sont donc qu'une illusion dangereuse. Ils affaiblissent l'armée, ils paralysent son action, et ne remplissent pas le but pour lequel on les institue.

Il n'y a qu'une manière d'assurer les communications, c'est de bien dompter le pays à droite et à gauche, et, dans certains cas, de couvrir la communication par une colonne postée ou agissant sur le côté le plus menacé.

La réunion, en une seule colonne, de tous les postes qu'on échelonne d'après la routine sur une communication, l'assurera beaucoup mieux, si cette colonne manœuvre convenablement, que ne le ferait la division des forces en postes permanents.

Ces principes excluent-ils les postes d'une manière absolue ? Non assurément. Le principe de mobilité exige quelques postes de ravitaillement. Loin d'être contraires au système ils le complètent, car ils favorisent singulièrement la mobilité des colonnes quand ils sont [illegible]

---

telligent, doué d'une fort belle voix de chantre ; après lui vient un autre chef dont le nom, dans la langue du pays, pourrait être représenté par ces trois syllabes : Sa-li-go. Dans la troupe nous remarquons un enfant de dix ans qui figure avec les chefs dans toutes les danses, et deux enfants de quatre à cinq ans, abandonnés à une entière liberté. Ils portent des jaquettes en pelleterie roussâtre et des bonnets de fourrure hérissés de deux plumes qui leur donnent l'air de petits démons. Ce sont des enfants sauvages dans toute la force du terme. Ils fuient et repoussent les inconnus.

Le chef principal, père de ces lutins, a conduit sa femme en France ; elle est exactement coiffée et peinte comme les femmes des Ioways, avec lesquelles elle offre les plus grands rapports de physionomie ; un manteau de fourrure l'enveloppe.

Cette femme est devenue mère depuis trois semaines d'un jeune enfant qu'elle porte emmailloté et attaché sur une planche suivant la mode de son pays. L'enfant supporte le mieux du monde cette situation contrainte qui le maintient à l'état de végétal. Il ne crie jamais.

Voici les sauvages dans l'exercice de leurs fonctions. Nous débutons par la danse appelée *oua-be-nau*, exécutée en l'honneur du soleil ; les deux principaux chefs frappent sur leurs tambours en criant oua-be-nau ! Tantôt ils élèvent leurs instruments vers le ciel, tantôt ils les abaissent jusqu'au sol ; par degré la troupe entière s'anime, elle saute, en tournant à la mode des Ioways, mais avec plus de légèreté.

Passons à une autre cérémonie religieuse, à une redoutable initiation : c'est le sauvage de dix ans qui remplira le rôle d'initié. Tous les O-Gib-be-Ways se munissent d'une longue pièce de peau qui a la forme d'une cravate et qui pourrait bien représenter la foudre. Cette foudre en main, les deux principaux chefs font des gestes dirigés vers la terre, vers le ciel, vers les quatre points cardinaux. On introduit ensuite l'initié dans l'espace consacré ; le grand chef dirige contre lui la foudre ; l'initié tombe, puis on le ressuscite. Aussitôt tous les sauvages dansent en cercle, le grand chef les conduit en agitant une calebasse remplie de pois secs ou de petits cailloux ; pendant cette danse circulaire, les sauvages se renversent tous les uns les autres à coups de foudre, enfin le nouvel initié, resté debout le dernier, foudroie le grand chef, l'initiateur. Cette chute est la dernière ; chacun se relève et la cérémonie religieuse est accomplie.

Les sauvages vont tirer de l'arc. Quatre petites pièces d'argent seront décernées aux vainqueurs. Les concurrents se rangent en ligne et les traits pleuvent comme les balles pendant un feu de file. Toutes les flèches arrivent presqu'à la fois au milieu du but, elles y forment un faisceau. L'un des hommes chargés de la direction des sauvages détache la flèche piquée le plus au centre et la jette sur l'estrade. Elle est bientôt reconnue, car chaque guerrier donne à ses armes une bigarrure qui lui est propre ; d'un seul bond le vainqueur s'élance sur son arme, saisit une des pièces de monnaie, puis il pousse en signe de joie un hurlement de chacal.

Quatre fois cette manœuvre fut répétée devant nous, puis on termina la séance par un simulacre de combat.

C'est là surtout que nous avons constaté combien les O-Gib-be-Ways offraient de dispositions pour l'art dramatique. Reproduire pour le plaisir des civilisés, et à titre de simple jeu, l'adoration du soleil, les initiations et les cérémonies religieuses les plus formidables de sa patrie, c'est déjà se montrer peu naïf, peu crédule, peu convaincu, peu sauvage, mais jouer au conseil, à l'embuscade, à la guerre, détacher avec le couteau de scalp une chevelure postiche, voilà qui sent la convention, la civilisation, le mensonge d'une lieue. Plutôt que de se prêter à cette parade, il nous semble que les Ioways, emportés par la fureur guerrière, se seraient plutôt tués et scalpés pour de bon.

Les O-Gib-be-Ways siègent en cercle et délibèrent ; le plus jeune d'entre eux, armé d'une allumette chimique allemande, allume le calumet qui doit circuler dans les mains de tous les chefs. Mettre en contact une allumette chimique allemande et un calumet ! Quelle altération de la nature primitive, quelle atteinte portée à la couleur locale ! comme on sent le voisinage de Québec ! Un voyageur perdu dans le pays des Hurons peut se consoler d'être brûlé vif, c'est une impression de voyage qu'il devait prévoir en parcourant ces contrées ; mais sans doute il regretterait bien vivement ses frais de route si on mettait le feu au bûcher avec une allumette chimique allemande.

Nos chefs ont assez délibéré ; on donne l'alarme, chacun pousse un mugissement en saisissant son arc et son casse-tête. Le casse-tête le plus usité chez les O-Gib-be-Ways a la forme d'une masse d'arme du moyen âge, c'est une tige légèrement courbée et terminée par une espèce de boulet.

Voici nos sauvages marchant sur la pointe du pied, l'œil aux aguets, retenant leur souffle, mais ne retenant pas leurs sonnettes et tournant sur leur théâtre comme des comparses d'Opéra-Comique qui chanteraient à mi-voix :

> Sans bruit, sans bruit,
> Voici la nuit.

Deux guerriers sont descendus de l'estrade pour simuler une embuscade ; on les aperçoit. Aussitôt chacun s'arrête, et parmi les guerriers l'un glapit, l'autre mugit, celui-ci croasse, celui-là siffle. Le charivari terminé, on fait mine de se lancer des flèches, on heurte les casse-têtes ; deux guerriers tombent, l'un d'eux est l'enfant de dix ans, l'initié désigné par son âge pour tous les rôles désagréables, pour toutes les corvées. Tout-à-l'heure on le foudroyait, maintenant on le scalpe. Engagez cet enfant au théâtre de Franconi, vous verrez qu'il y fera toujours l'Autrichien dans les batailles de l'Empire.

L'un des vainqueurs se penche sur le cadavre de sa victime, lui saisit les cheveux d'une main, tandis que de l'autre il fait jouer un couteau bien affilé ; on entend un bruit de scie, les dames ferment les yeux. En les rouvrant elles voient le vainqueur élevant au bout d'une baguette un disque de cuir chevelu, tandis qu'un morceau de drap rouge, mis à découvert par l'opération, forme sur la tête du vaincu comme une tonsure sanglante.

La joie du triomphateur est bruyante, il célèbre sa victoire en improvisant un morceau de plain-chant ; décidément les sauvages sont prédestinés à la musique d'église, ou notre musique d'église est encore bien sauvage. Le vainqueur porte la chevelure conquise par lui, sous les yeux de tous ses compagnons d'armes ; il s'ensuit une danse générale, pendant laquelle les morts se relèvent, cachent leurs blessures sous leurs [illegible] et prennent leur part de l'allégresse commune.

[illegible] pour célébrer le traité. Cette danse est poétique et d'un symbolisme [illegible] reux. Les chefs négociateurs sont le pivot de cette espèce de ballet ; les guerriers dansent autour d'eux, en leur formant sur la tête une sorte de toit, composé alternativement d'armes de guerre et du calumet, emblème de la paix.

La représentation des sauvages est terminée ; les voici qui descendent de l'estrade, non pour distribuer des poignées de mains au public, pour se promener dans la galerie ; la femme du chef ne rejoint pas son mari, mais on dépose le plus jeune enfant sur une table, parmi les autres curiosités du musée. Nous ne trouvons plus dans cette tribu la cordialité, l'empressement affable des Ioways ; aucun des O-Gib-be-Ways n'adresse la parole aux Français avec la confiance des Pieds-[illegible] ou de la Pluie-qui-marche. Déjà les O-Gib-be-Ways ont pris quelque chose de la raideur anglaise. Pour échanger deux ou trois mots avec le premier chef, on aurait sans doute besoin d'être *présenté*.

Lorsque j'assistai aux danses et pantomimes des O-Gib-be-Ways, un plaisir tout spécial était promis au public, celui de voir les sauvages en présence de l'institution des sourds-muets. Les philosophes, amplificateurs et faiseurs de phrases, attendaient de cette entrevue un résultat merveilleux. Sans doute les éléments de la mimique sont universels, la nature suggère à tous les hommes les mêmes gestes pour exprimer leurs besoins ; les sauvages et les sourds-muets vont se comprendre.

Cet espoir fut déçu ; il reposait, à la vérité, sur des idées justes ; mais les O-Gib-be-Ways, occupés à donner la continue représentation de la même pièce, les sourds-muets rassemblés en face de l'estrade par [illegible] ses costumes, n'étaient pas dans les conditions d'une [illegible]. Entre les sauvages et les sourds-muets il ne fut échangé [illegible] signe.

C'est tardivement que nous attirons l'attention sur les O-Gib-be-Ways ; ils quitteront Paris sous peu de jours. La vue de ces sauvages était une étude de géographie vivante. On regrettera de l'avoir négligée. Leurs coutumes, un peu altérées, un peu [illegible], pouvaient apprendre [illegible] quel point la civilisation peut s'infiltrer chez une peuplade [illegible] ; les rites bizarres des O-Gib-be-Ways pouvaient fournir un [illegible] intéressant à cette grande histoire des religions que nos savants ont à peine ébauchée ; enfin, l'importance attachée à la gymnastique, à la danse, par tous les peuples qui reçoivent encore l'influence directe de la nature, aurait pu faire méditer sur les lacunes de notre vie civilisée, vie incomplète, qui ne nous met au-dessus du sauvage, par le côté spirituel, que pour nous placer au-dessous de lui sous le rapport physique ; vie de gêne et de contrainte, qui retranche à la classe lettrée les exercices du corps, à la classe laborieuse la culture de l'intelligence, et qui ne sait garantir à personne le développement harmonique, intégral de [illegible] ses facultés.

VICTOR HENNEQUIN.

[illegible] quand on a des choses plus [illegible] à faire [illegible] ils ont jamais su prendre une simple position fortifiée ; ils n'ont aucun moyen [illegible]

Je vous invite, général, à bien faire pénétrer ces principes dans l'esprit de vos subordonnés. C'est l'uniformité de vues et de sentiments jusque dans [illegible] rangs de l'armée, qui assure les succès à la guerre et fait éviter [illegible] de détail.

[illegible] gouverneur général de l'Algérie,

Signé : Maréchal DUC D'ISLY.

Pour ampliation,

Le colonel faisant fonctions de chef d'état-major général,

[illegible]

Les autres journaux d'Alger publient la proclamation suivante, qui n'est point publiée par le *Moniteur algérien*.

ARABES ET KABYLES !

Il semble que le démon de la folie se soit emparé des esprits d'une partie d'entre vous. Poussés par les instigations incessantes d'un chef dont l'ambition ne respecte ni votre repos, ni votre fortune, ni votre existence même, bon nombre de tribus se sont mises en révolte contre l'autorité du roi des Français, sans avoir aucun espoir raisonnable d'atteindre leur but.

Pensent-elles que la France, qui compte des millions de guerriers, leur abandonnera la victoire, lors même que, par impossible, elles obtiendraient un grand succès sur ceux qui sont actuellement en Algérie?

Grande erreur de leur part.

Des armées plus formidables que les premières arriveraient bientôt, et il ne pourrait [illegible] résulter de la lutte que la destruction totale de la race arabe.

Nous qui ne voulons pas la détruire, nous qui voulons au contraire augmenter sa prospérité sans changer sa religion, nous vous devons des avertissements paternels.

Fermez donc l'oreille à cet ambitieux imposteur qui se dit votre sultan, et qui s'inquiète fort peu de vous sacrifier, dans le fol espoir de satisfaire ses vues ambitieuses.

Il a été vaincu et chassé quand il avait une armée régulière, quand il disposait de tout le pays, quand nous ne possédions que quelques villes de la côte.

Que pourrait-il donc faire aujourd'hui ?

Rien, absolument rien que quelques ghazzias, quelques coups de main sans portée, qui, en se prolongeant, achèveront votre ruine qu'il a déjà si bien commencée.

Il vous enflamme au nom de la religion ; mais en quoi, où et comment avez-vous été troublés par nous dans votre culte ? Avons-nous essayé de vous le faire abandonner ? Non. Partout, au contraire, nous avons relevé et restauré vos mosquées et vos marabouts, et nous vous avons protégés dans la pratique de vos croyances.

Jusque dans nos camps le canon annonçait tous les jours, pendant le ramadan, la cessation du jeûne.

Comment vous avons-nous traités après la victoire? Ne vous avons-nous pas rendu vos femmes, vos enfants, vos vieillards et souvent une partie de vos troupeaux? N'avez-vous pas reçu de nous des grains pour ensemencer vos terres ou pour vivre, quand, par suite des maux de la guerre, vous étiez dans un dénuement [illegible]?

Plus tard [illegible] de bonté et de douceur que nous [illegible] Français.

Si vous ne le [illegible] si vous préférez le gouvernement paternel le [illegible] et cruel d'Abd-el-Kader [illegible] que la lumière de Dieu [illegible]. Vous ne pourrez vous plaindre qu'à vous-mêmes [illegible] serez provoqués.

J'arrive [illegible]. Je ne laisserai pas le plus petit coin des [illegible] ; je poursuivrai partout les tribus révoltées [illegible] de ne pas revenir soumises sur leur territoire, je les bannirai [illegible] de l'Algérie et je mettrai d'autres populations à leur place.

Maréchal DUC D'ISLY.

On lit dans le même journal :

Les événements qui se sont passés dans la province d'Oran ont été promptement connus dans celle de Constantine, mais ils n'y ont eu jusqu'à ce jour aucun retentissement, et la tranquillité la plus grande a continué de régner sur tous les points.

Depuis les démonstrations hostiles qui ont eu lieu le 4 et le 5 octobre, les Kabyles ne se sont plus présentés aux avant-postes de Djigelly ; ils paraissent avoir renoncé quant à présent à leurs projets contre cette place.

La colonne du général Marey était campée, le 15 octobre, sur l'Oued-Cheumara. Nos affaires allaient à cette date fort bien de ce côté. Deux des trois principaux chefs de l'Ouennougha venaient de faire leur soumission.

L'on dit toujours que les deux chérifs, fauteurs des désordres de la province de Tittery, et qui se sont retirés dans le [illegible], mécontents des dispositions des Kabyles à leur égard, cherchent à s'éloigner de ce pays.

150 hommes [illegible] sont arrivés le 18 octobre, à Bougie, par le *Comer*, pour y relever les deux compagnies de tirailleurs [illegible] de la province d'Alger [illegible] Dellys, la tranquillité signalée par les derniers rapports n'a été troublée par aucun événement.

ANGLETERRE.

On lit dans le *Morning Advertiser* :

« Le bruit court qu'avant peu il se fera d'importants changements dans le cabinet anglais. Sir Robert Peel se rallierait aux partisans du commerce libre. Le duc de Wellington se retirerait, et lord John Russell et d'autres membres de l'ancien cabinet viendraient au pouvoir à l'exclusion du parti tory. Un tel événement serait vu avec la plus grande satisfaction par la majorité des marchands de la Cité et des ports extérieurs. Il paraît certain néanmoins que sir Robert Peel a l'intention de présenter dans la prochaine session des mesures pour abolir le monopole. Si cela est, la valeur des propriétés et des actions [illegible] sera considérablement. »

— Les conversions catholiques deviennent de jour en jour plus nombreuses en Angleterre. On ne peut nier que la majorité du clergé anglican [illegible]

[illegible] point sur une planche. La police est intervenue pour empêcher cette manifestation.

ESPAGNE.

On écrit d'Alicante au journal *el Castellano* : « Quelques perturbateurs réunis à Busot, avaient formé le projet de s'emparer du fort de Santa-Barbara ; ils avaient tenté de suborner le gardien. Le gouvernement instruit par ce fidèle agent, prit toutes les précautions nécessaires. Les rebelles, s'apercevant qu'ils étaient découverts, n'osèrent pas mettre leur plan à exécution. On pense que cet hiver beaucoup d'habitants des environs passeront en Algérie pour n'avoir pas à payer les contributions. »

SANTANDER. — On lit dans *el Heraldo* : « Avant-hier sont arrivés en ville sir John Walmesley et le fameux ingénieur anglais Georges Stephenson, chargés [illegible] le tracé du chemin de fer [illegible] de cette ville au canal de Castille et de Valladolid à cette capitale. Sir John Walmesley a été reçu par la députation provinciale et l'ayuntamiento constitutionnel. Deux commissions de ces deux corps et la commission mixte du chemin de fer de la ville au canal, ont accompagné les illustres voyageurs jusqu'au moment de leur départ. »

ITALIE.

D'après la *Gazette universelle allemande*, les nouvelles d'Italie ne sont pas telles que les rapports officiels l'avaient annoncé après la répression des troubles de Rimini. Le gouvernement pontifical est maintenant convaincu que la tentative des rebelles n'était point isolée, mais générale. On a arrêté un grand nombre d'individus.

GRÈCE.

La *Gazette des Postes* annonce que le gouvernement français se propose de changer la station de ses bateaux à vapeur et de la transférer de Syra au Pirée (le port d'Athènes).

La maison Rothschild s'occupe ici de grandes entreprises. On assure qu'elle a proposé au gouvernement grec d'affermer le produit du soufre de l'île de Milo et de faire dessécher le lac de Kopaïs près Thèbes, afin d'y établir 500 familles allemandes. On prétend qu'elle aurait offert au gouvernement 5 millions de francs. Les autres conditions ne sont pas connues.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — L'empereur d'Autriche a fait don à la bibliothèque royale d'Athènes de tous les ouvrages dont il existe deux exemplaires dans celle de Vienne : un premier envoi est déjà arrivé. — Ismaël-Bey, fils d'Ibrahim-Pacha, venant de Paris, s'est embarqué à Marseille le 22 sur la frégate que le vice roi avait envoyée pour le prendre à bord. — M. le prince de Polignac, ancien ministre de Charles X, est arrivé lundi dernier à Nancy. — On assure que M. le duc de Valmy, qui n'a pu assister à la dernière session, et qui ne pourra quitter Rome pendant la session prochaine, a écrit à Toulouse pour offrir sa démission. — M. le duc de Montebello est attendu prochainement à Paris, où il vient passer quelques mois de congé. — M. Charles-Gabriel Excelmans, second fils du général Excelmans, pair de France, vient d'être enlevé à sa famille par une fièvre typhoïde. — Mme Rossini (Isabelle Colbrand), femme de l'illustre compositeur de ce nom, vient de mourir à Cartenazzo, aux environs de Bologne.

MM. Arago, Biot et Gay-Lussac ayant refusé les fonctions d'experts dans l'affaire des propriétaires des usines de Monville et Malaunay contre les compagnies d'assurances, le tribunal de commerce de Rouen vient de les remplacer par M. Becquerel, professeur de physique au Muséum d'histoire naturelle, membre de l'Institut, M. Lamé, ex-professeur de physique à l'École polytechnique, membre de l'Institut, et M. Péclet, professeur de physique à l'École centrale des manufactures, inspecteur de l'Université. — MM. les lieutenants colonels Paulin, commandant les sapeurs-pompiers de Paris, et Breistroff, chef du génie à Vincennes, sont nommés colonels du génie. — Un grand nombre de soldats, mutilés dans la guerre d'Afrique, viennent d'entrer à l'Hôtel des Invalides. — La fièvre typhoïde sévit, avec une certaine violence, dans l'arrondissement de Schelestadt.

STATISTIQUE JUDICIAIRE DE L'ALGÉRIE. — Le ministère vient de faire publier des documents officiels sur l'administration de la justice en Algérie. Le total des jugements définitifs s'est élevé à 8,969. Les affaires, considérées sous le rapport de la nationalité des justiciables, se sont réparties entre les diverses juridictions [illegible] du [illegible] dans la proportion suivante : entre chrétiens [illegible],385 ; entre chrétiens et musulmans [illegible]317 ; entre chrétiens et israélites [illegible]525 ; entre musulmans [illegible] ; entre israélites [illegible]3 ; entre israélites et musulmans 123. Il [illegible] remarquer que le nombre des procès entre musulmans jugés par les tribunaux [illegible], loin de présenter en 1843 une augmentation, comparativement aux années précédentes, offre au contraire une légère diminution. En 1842, le nombre des notaires de l'arrondissement d'Alger était de 7 ; en 1843 de 8 ; en 1844, il a été porté à 11. Il a été prononcé en 1843 cinq condamnations à mort contre un Espagnol et quatre indigènes ; un seul indigène a été exécuté, les quatre autres condamnations ont été le sujet de commutations.

UNE VENGEANCE AU BAGNE. — Un assassinat vient d'être commis dans le bagne de Rochefort ; il est ainsi raconté par l'*Écho rochelais* : « Mécontent de ce que l'adjudant Dejan l'eût empêché d'accompagner des condamnés sur les travaux, parce qu'il était ivre, le nommé Gravier, tambour d'une des compagnies de gardes-chiourmes, prit la résolution de se venger. Il dissimula son ressentiment et, une heure et demie après, ayant accosté l'adjudant, il l'interpella vivement et lui plongea presque aussitôt dans le sein un poignard qu'il tenait caché sous son habit. Puis, il se laissa désarmer et arrêter sans faire la moindre résistance. Le malheureux adjudant Dejan n'a survécu que quelques instants à sa blessure. »

RÉPARATION DU MOURILLON. — La commission chargée de faire le recensement des bois de construction navale qui se trouvent dans l'arsenal de Toulon, et d'aviser aux moyens les plus prompts de réparer l'immense perte du Mourillon, a terminé son travail depuis quelques jours. [illegible] directeur du contrôle général

UN BON EXEMPLE. — Le conseil municipal de Nancy, dans sa réunion de mardi dernier, a décidé que des souscriptions seraient ouvertes dans le but d'obtenir [illegible] assurer à un certain nombre d'individus le pain à un taux modéré qui ne subirait aucune variation. Ces souscriptions seraient recueillies par les membres mêmes du conseil, dans chaque section [illegible] s'adjoindraient. On doit prier en outre, dit le *[illegible] et des Vosges*, le ministre du commerce de faire commencer immédiatement les travaux publics des chemins de fer dans nos localités, de manière à occuper un assez grand nombre d'ouvriers. Enfin, le conseil a choisi dans son sein une commission chargée de la répartition des ressources, du classement des individus à secourir et aider, de tous les soins d'exécution, en un mot, que commanderont les mesures que la commission aura provoquées et que l'administration municipale aura arrêtées.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS — 26 OCTOBRE.

La *Presse* s'occupe du chemin de fer de Paris à Lyon et de Lyon à Avignon. Pour motiver l'ajournement de l'adjudication de ce chemin de fer, M. le ministre des travaux publics a déclaré que l'instruction relative à ces deux lignes n'était pas encore assez avancée. L'une des plus plus grosses questions que cette instruction soulève, c'est de savoir où sera placé l'embarcadère à Lyon.

La *Presse* affirme en outre que depuis plusieurs mois la contestation a été vive sur ce point, et que les intrigues de localité jouent un grand rôle, grâce au concours que leur prêtent les députés [illegible] comprenons que l'embarras ne soit pas mince au ministère des travaux publics quand il s'agit de prononcer sur une affaire qui met en mouvement tant de petites passions.

C'est un bien triste aveu que la *Presse* se trouve obligée de faire, de reconnaître que l'intérêt général est toujours sacrifié aux [illegible] de localité.

La *Presse* se prononce pour la gare à placer sur la rive gauche du Rhône, entre les ponts Lafayette et de la Guillotière. Selon ce journal, cet emplacement présente des avantages incontestables sous le rapport de l'étendue, de l'économie dans les constructions, des facilités dans les services et de son voisinage du centre de l'activité lyonnaise.

Le Constitutionnel pense, lorsqu'on sera fixé sur un système de colonisation pour l'Algérie, qu'il sera utile et peu difficile de diriger vers nos possessions africaines des colons allemands [illegible]. On a objecté qu'il serait dangereux de peupler [illegible].

« Si les Français avaient les mêmes inclinations [illegible] les Allemands, on pourrait espérer un jour de peupler l'Algérie [illegible]. Mais, comme cela n'existe pas, il nous semble qu'il serait puéril d'invoquer un danger imaginaire ou d'afficher un égoïsme [illegible], pour repousser de notre colonie des populations laborieuses. » —

Le *Siècle* pense que pour assurer notre domination en Algérie, il faut viser à changer les mœurs des Arabes. De guerriers qu'ils sont, il faut les rendre cultivateurs, trafiquants pacifiques. Or, selon le *Siècle*, ce changement ne peut être obtenu que par le désarmement des tribus et la suppression des goums. Il faut désarmer les Arabes pour ne pas être obligé de les détruire.

PETITE-CORRESPONDANCE.

M. A. à Gigelli. — Reçu ; merci [illegible]. — Vous allez recevoir les livres. — Fraternel serrement de main.

M. B. à Bone. — Reçu. — Compliments aux nouveaux. — Nous allons vous répondre.

M. A. à Alger. — Inscrit les nouveaux ; à tous félicitations [illegible]. On n'oubliera pas vos observations qui sont parfaites de tout point [illegible] sommes en accord d'identité.

M. B. à La Flèche. — Reçu. [illegible] la chose en son temps. — On attend [illegible] faire le dépôt. — Votre liste sera bien reçue. — Compliments aux [illegible].

Bourse. — Revue de la semaine.

La semaine a commencé en baisse ; une fausse reprise a eu lieu [illegible] après quoi la baisse a recommencé de plus belle [illegible] la semaine s'est mal terminée.

Il y a baisse de 50 c. sur le 3 [illegible], sur le [illegible] Orléans, 23 fr. 75 sur le Rouen, 25 fr. sur le Bordeaux et sur le Havre, 20 fr. sur le Saint-Germain, 15 fr. sur les deux lignes de Versailles, [illegible] fr. 50 sur le Nord, [illegible] sur le Montereau, 7 fr. 50 sur l'Avignon, 6 fr. 25 sur le Strasbourg et [illegible] sur le Boulogne. Le Fampoux seul s'est maintenu.

[illegible] assez [illegible] de la place de Londres et l'approche de la liquidation [illegible] semblent expliquer cette [illegible] [illegible] manche [illegible] fr.

Spectacles du 27 octobre.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Freyschütz. Tarentule.

7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Femme de 40 ans. École des Maris. Confidence.

7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Mari au bal. Diamans.

7 h. 1/2 ITALIENS. — [illegible]

7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Diable à quatre. Homme à la mode. Le Mari.

6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — [illegible]

6 h. 1/2 GYMNASE. — Jeanne. Les Couleurs. Changement de [illegible]

6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Le Code. [illegible] l'Almanach. [illegible]

6 h. [illegible] PORTE-ST-MARTIN. — Dame de St-Tropez. [illegible]

6 h. [illegible] AMBIGU. — Paris et la Banlieue. [illegible]

6 h. 1/2 GAITÉ. — Sœur du Muletier. [illegible]

8 h. [illegible] CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.

7 h. 1/2 COMTE. — Ah! mon habit. Mort aux rats. Clowns. Pierrot.

7 h. 1/2 FOLIES. — [illegible] Télégraphe. Prix de vertu. Riquiqui.

PANORAMA (Champs-Élysées). — Bataille d'Eylau.

DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 4 h. — [illegible] pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et de nuit.

Imprimerie Lange-Lévy [illegible]

[illegible] que l'ALMANACH PHALANSTÉRIEN sera encore le plus [illegible] de tous les almanachs à 50 centimes.

Les personnes qui prendront à la fois douze Almanachs au Bureau de la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, les recevront pour CINQ francs. Celles qui nous adresseront de la province une demande FRANCO, accompagnée d'un bon de SIX francs sur la poste ou sur une maison de Paris, recevront aussi franco une douzaine d'Almanachs.

13,000 exemplaires de l'ALMANACH PHALANSTÉRIEN ont été vendus depuis le 2 octobre. — Dans ce compte ne sont pas compris les envois faits aux correspondants du Comptoir central de la Librairie en France et à l'étranger. — C'est à peu près le double de la vente de l'année dernière dans le même laps de temps.

Les envois destinés aux dépositaires du Comptoir central étant bientôt complètement effectués, nous donnons dès aujourd'hui la liste de ces dépositaires, pour que chacun puisse s'y adresser.

LISTE DES DÉPOSITAIRES DU COMPTOIR CENTRAL DE LA LIBRAIRIE.

AISNE.
St-Quentin. Doloy.
Guise. Fournier.
Laon. Hurtez.
Vervins. Martin.
C.-Thierry. Dupreix-Desmery.
Soissons. Oestre.
— Vanlage.
Chauny. Visbecq.
La Fère-en-Tardenois. Depaux.

ALLIER.
Cusset. Bourgarel.
Moulins. Desrosiers.

ARDENNES.
Rocroi. Binet.
— Gauchard.
Attigny. Deroche.
Vouziers. Flamaud-Ansiaux.
— Lapie.
Sedan. Fèvre.
Charleville. Joly.
— Letellier.
— Michotte.

AUBE.
Troyes. Febvre.
Arcis-sur-Aube. Fremmont.
Nogent-sur-Seine. Garreau.
Bar-sur-Aube. Maillot.
Bar-sur-Seine. Saillard.

AUDE.
Narbonne. Caillard.
— Dedieu.
Carcassonne. Combélerand.
— Lajoux.
Limoux. Ichac.

BOUCHES-DU-RHONE.
Aix. Aubin.
Marseille. Camoin (Mme).
— Delarue.
— Terris.

CALVADOS.
Caen. Rupalley.
Lisieux. Renault.
Honfleur. Delarue.
Falaise. Littaye.
Isigny. Liégard.
Bayeux. Lelouvetel.

CANTAL.
Aurillac. Audin.
St-Flour. Vidal.

CHARENTE.
Angoulême. Chabot.
Cognac. Gérard.

CHARENTE-INFÉRIEURE.
Saintes. Bourband.
— Charrier.
— Laffont.
La Rochelle. Caillaud.
Rochefort. Penard.
St-Jean-d'Angély. Saudau.

CHER.
St-Amand. Pivoteau.
Bourges. Verme.

CORRÈZE.
Tulle. Descaich.
Brives. Lalande.
— Laffargue.

COTE-D'OR.
Beaune. Gavinat.
Sémur. Migniot.

COTES-DU-NORD.
Loudéac. Anger.
Guingamp. Périssé.

CREUSE.
Guéret. Niveau Dugenet.

DORDOGNE.
Périgueux. Baylé.
— Feytaud.
Bergerac. Boyer.
Sarlat. Larnaudie.
Riberac. Roussel.

DOUBS.
Montbéliard. Barbier.

DROME.
Montélimart. Servonnet.
Valence. Charvin.

EURE.
Evreux. Cornemillot.
Pont-Audemer. Dugas-Lecomt.
Vernon. Leroy.
Bernay. Lefèvre.
— Taillade (Mme).

EURE-ET-LOIR.
Dreux. Audiger.
Chartres. Garnier.
Châteaudun. Lecesne.
Nogent-le-Rotrou. Surain.

FINISTÈRE.
Brest. Freund.
— Hébert.
— Lagattu.

GARD.
Nîmes. Bianquis-Gignoux.
— Waton.

GARONNE (HAUTE).
St-Gaudens. Abadie.
Toulouse. Delboy.

GERS.
Auch. Brun.

GIRONDE.
Bordeaux. Féret.
Libourne. Devillechenous.

HÉRAULT.
Lodève. Barthez.
Montpellier. Castel.
Cette. Destrech.
Montpellier. Patras.
— Virenque.
Pézénas. Richard.

ILE-ET-VILAINE.
St-Malo. Carruel.
Redon. Dubois.
Rennes. Frout.

INDRE.
Issoudun. Cotard.
— Iagand-Lepinte.
Châteauroux. Nuret.
— Salviac.

INDRE-ET-LOIRE.
Tours. Aigre.
— Lorillon.

ISÈRE.
Bourgoin. Vanvillez.
Grenoble. Velot.

JURA.
Salins. Cornu.
Lons-le-Saulnier. Marmorat.

LANDES.
St-Sever. Ferris.

LOIR-ET-CHER.
Romorantin. Gros.
Vendôme. Henrion.

LOIRE.
St-Etienne. Delarue.
— Mathieu.

LOIRE (Haute-).
Brioude. Cheminard.
Puy. Giraud.
— Jacquet-Chauve.

LOIRE-INFÉRIEURE.
Nantes. Burolleau.
— Forest.
— Gueraud.

LOIRET.
Gien. Lejeune.
Beaugency. Gatineau.
Montargis. Boivin.
Pithiviers. Langevin.

LOT.
Cahors. Calmette.

LOT-ET-GARONNE.
Agen. Bertrand.
— Chairou.

MAINE-ET-LOIRE.
Angers. Gilbert (Simon).
Saumur. Javaud.

MANCHE.
Valognes. Capelle.
Avranches. Desjardins.
— Letreguilly.
Cherbourg. Feu-Ardent.
— Lecouflet.
St-Lô. Rousseau.

MARNE.
Vitry-le-Français. Bitsch.
Reims. Brissart-Person.
— Brissart fils.
— Herbemont.
Montmirail. Brodard.
Epernay. Momenhiem.
Sézanne. Maltrait.
Châlons-sur-Marne. Martin.
S.-Ménéhould. Poignée Darn.

MARNE (Haute).
Bourbonne-les-Bains. Athénas.
Bourmont. Guerre.

MAYENNE.
Château-Gontier. Delaplace.
Laval. Feillé-Grandpré.
Mayenne. Moreau-Révol.

MEURTHE.
Toul. Bastien (veuve).
Nancy. Grimblot.
— Gonet (Mlle).
Lunéville. Georges (veuve).

MEUSE.
St-Mihiel. Dardare.
Bar-le-Duc. Laguerre.

MORBIHAN.
Vannes. Cauderan.
Lorient. Gousset.

MOSELLE.
Metz. Lorette.

NIÈVRE.
La Charité. Usquin-Devray.

NORD.
Avesnes. Dubois.
Câteau. Dumesnil.
Valenciennes. Giard.
Cambrai. Giard (Ve).
— Hattu.
Dunkerque. Leys-Hochard.

OISE.
Senlis. Billot.
Clermont. Danicourt.
Compiègne. Galtier et Graux.
Noyon. Soulas-Amoudry.
Beauvais. Tremblay.
— Caux-Porquier.

ORNE.
L'Aigle. Bazire-Lallem.
Alençon. Bodé.
— Fouchet-Toutain.
Mortagne. Longin aîné.
Argentan. Pesnel.

PAS-DE-CALAIS.
Calais. Demotier.
Saint-Omer. Légier.
— Tumerel-Bertram.
Arras. Topino.
Boulogne-sur-Mer. Watel.

PUY-DE-DOME.
Riom. Leboyer.
Clermont-Ferr. Paris-Beaulieu.
Ambert. Dupinat.

PYRÉNÉES (HAUTES-).
Tarbes. Collongues.

PYRÉNÉES (BASSES-).
Pau. Bassy.
— Lafon.
Bayonne. Jaymebon.

PYRÉNÉES-ORIENTALES.
Perpignan. Alzine.
— Julia frères.

RHIN (BAS-).
Strasbourg. Derivaux.
— Schneider.

RHIN (HAUT-).
Belfort. Clerc.
Mulhausen. Jourdan-Morel.
— Risler.
Colmar. Kepplin.
— Held.

RHONE.
Lyon. Ayné fils.
— Dorier.
— Girandier.
— Guymon.
— Nourtier.

SAONE (HAUTE-).
Vesoul. Zœppfel.

SAONE-ET-LOIRE.
Châlon-sur-Saône. Boyer.
Louhans. Bouchot.
Mâcon. Deville.

SARTHE.
Mamers. Longin jeune.
Laflèche. Luxembourg.
Sablé. Mauchien.
Le Mans. Pesche.
— Touchard.
St-Calais. Peltier-Voisin.

SEINE.
Paris. Franck, succ. de Brock.

SEINE-ET-OISE.
Magny. Petit.
Mantes. Vavasseur.

SEINE-ET-MARNE.
Fontainebleau. L'Huillier.

SEINE-INFÉRIEURE.
Neufchâtel. Bouvet.
Rouen. Haulard.
— Lebrument.
Le Havre. Jebenne.

SEVRES (DEUX-).
Niort. Clouzot.
Niort. Robin.

SOMME.
Amiens. Caron. (Alfred).
— Prevost-Allo.
Abbeville. Grare.
Montdidier. Lequeux.
Péronne. Trépant.
Doullens. Vion.

TARN.
Alby. Dupuy.

VAR.
Toulon. Fleury.
— Laurent.
— Monge et Willam.

VAUCLUSE.
Avignon. Clément-Saint-Just.
Carpentras. Gachet.
— Oldou.

VENDÉE.
Bourbon-Vendée. Perrot.
Aux Sables. Tristan-Bosse.
Fontenay. Robuchon.

VIENNE.
Poitiers. Pichot.
— Létang.
Châtellerault. Varigault.

VOSGES.
St-Dié. Féry-Laprevotte.

YONNE.
Sens. Gallot.
Auxerre. Maillefer.

ALGÉRIE.
Alger. Dubos.

ÉTRANGER.
Vevey. Blanchou.
Berlin. Duncker.
Bruxelles. Dech.
Liége. Desoer.
Gand. Hoste.
Rome. Merle.
Madrid. Monier.
Florence. Molini.
Athènes. Nast.
Stuttgardt. Neff (Paul).
Chambéry. Perrin.
Vienne. Rohrmann.
La Haye. Van-Stockum.
Amsterdam. Van-Bakkenes.
Livourne. Ayraldi.
Genève. Ledouble.
Pesth. Emich.
Milan. Tendler.
Lisbonne. Plantier.
Lausanne. Chantrens.
Neufchâtel. Kissling.
Bruxelles. Berthod.
Copenhague. Hoest.

Le Catalogue raisonné de la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE se distribue gratuitement rue de Seine, 10.

On s'abonne à Paris, au bureau de la PHALANGE, rue de Seine, 10;
Dans les départements, chez tous les Directeurs des Postes et des Messageries;
Et chez tous les Dépositaires du Comptoir central de la Librairie.

PRIX :	Un an.	6 mois.	1 mois.
Pour les abonnés à la *Démocratie pacifique*.	18 fr.	9 fr.	3 fr.
Pour les non abonnés.	24	12	6 50
En sus pour les pays étrangers à surtaxe.	4	2	1

REVUE DE LA **SCIENCE SOCIALE**

LA PHALANGE

Publiant les manuscrits de **FOURIER.**

ÉTUDES SUR LES QUESTIONS RELIGIEUSES, ÉCONOMIQUES ET ARTISTIQUES, AU POINT DE VUE DE LA SCIENCE SOCIALE; BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Par an, DOUZE NUMÉROS, de chacun 5 à 6 feuilles, formant 2 beaux volumes de près de 600 pages, format grand in-8.

Il a déjà été publié quatre livraisons formant les huit premiers numéros de 1845. — La cinquième double livraison est sous presse, et complètera les dix premiers mois de 1845.

SOMMAIRE de la quatrième livraison, comprenant Juillet et Août 1845. — DOUZE feuilles grand in-8.

I. PUBLICATION DES MANUSCRITS DE FOURIER. — Crimes du Commerce. — Le Commerce mensonger. — Assujettissement du Commerce à la vérité. — Le Commerce jugé selon le gros bon sens. — Origine de la duplicité d'action distributive. — Abordage et maniement du Commerce.
II. PRINCIPES D'UN NOUVEAU DROIT ADMINISTRATIF (2e article). — Les Mines. — Par VICTOR HENNEQUIN.
III. DESCRIPTION DU CIEL (Extrait traduit par J.-A. BARRAL de l'ouvrage intitulé COSMOS, de M. de HUMBOLDT).
IV. LA GUERRE DES PAYSANS (4e article). — Ouverture des hostilités. — Bataille de Leipheim. Jacob Wehe, le docteur Carlstadt, Wendel Hippler et George Metzler. — Par AL. WEILL.
V. PHYSIOLOGIE GÉNÉRALE ET PARTICULIÈRE DES ACADÉMIES. — Par VICTOR MEUNIER.
VI. ORIGINE DES TYPES PHILOSOPHIQUES ET SOCIAUX. — Faust, Don Juan, Hamlet et Alceste. — Par EUGÈNE MARON.
VII. BIBLIOGRAPHIE. — Des sons de la parole, par M. OLIVIER. — De l'Esclavage et de l'Émancipation des Noirs, par M. CASTELLI. — Les Juifs, rois de l'époque, par M. A. TOUSSENEL.
VIII. MÉLANGES. — La Liberté selon les Communistes. — Le Lien des familles. — Une Pensée de Goethe. — Mélède, par M. LECONTE DE LISLE. — Vers adressés à Fourier, et Réponse de Fourier.

SOMMAIRE de la troisième livraison, comprenant Mai et Juin 1845, — DOUZE feuilles grand in-8.

I. PUBLICATION DES MANUSCRITS DE FOURIER. — Cosmogonie. — Du clavier polyversel, ou série des touches d'harmonie générale. — Harmonie aromale des astres. — Du travail des planètes ou des mobiliers de création. — Des créations faites et à faire sur la planète.
II. PRINCIPES D'UN NOUVEAU DROIT ADMINISTRATIF. — Par VICTOR HENNEQUIN.
III. DE LA MISSION DE L'ART ET DU ROLE DES ARTISTES (3e partie). — M. EUGÈNE DELACROIX. — (4e partie). — APERÇUS DIVERS. — Par D. LAVERDANT.
IV. LA QUESTION RELIGIEUSE (3e article). — CADRE D'ÉTUDE. — De l'inspiration divine. — Les illuminés; Swedenborg. — Les prophètes. — Par H. DOHERTY.
V. LA GUERRE DES PAYSANS (3e article). — Thomas Munzer. — Par ALEX. WEILL.
VI. BIBLIOGRAPHIE. — DES JUIFS EN FRANCE, DE LEUR ÉTAT MORAL ET POLITIQUE, par M. THÉOPHILE [illegible]. — LES ULTRAMONTAINS ET LES GALLICANS DEVANT LA NATION, par M. [illegible] VET.

encourager par des primes l'importation des denrées alimentaires. Ce procédé n'a rien qui nous étonne, il est pratiqué dans les temps de pénurie par tous les gouvernements civilisés, sans en excepter celui de la France.

Cependant cette mesure, excellente en ce moment au point de vue anglais, peut devenir funeste à l'Europe continentale; car partout la récolte est faible. « Si l'Angleterre ne supporte point sa part dans la souffrance générale, dit avec raison un journal du matin, la part d'un autre peuple se trouvera augmentée. » Mais quel remède propose la feuille que nous citons? Par quel procédé propose-t-elle de répartir également les denrées alimentaires? « Il faut opposer l'égoïsme à l'égoïsme. » La France doit interdire sévèrement toute exportation de ses céréales.

Assurément la France ne pourrait pas agir autrement; dans l'état social actuel, elle devrait adopter des moyens de contrainte pour retenir les produits attirés par l'or britannique, et pour assurer l'existence de ses enfants. Mais dans quelles tristes conditions sont placés les peuples européens, si dans tous les moments de crise, l'hostilité se déclare entre eux, s'ils ne savent qu'opposer *l'égoïsme à l'égoïsme* et si la langue du commerce doit, comme celle de la guerre, employer le mot de *représailles*? Le journal auquel nous faisons allusion n'aurait pas dû s'arrêter à conseiller ces mesures, tristes palliatifs qui ne remédient nullement à l'incohérence des relations commerciales, industrielles, politiques, entre les divers Etats européens. Il fallait remonter plus haut, il fallait voir plus loin et développer la pensée contenue en germe dans cette phrase : *Il faut que la solidarité soit générale ou que l'isolement soit complet.*

Oui, la solidarité doit être générale; mais pour la fonder, pour la garantir, il faut organiser de larges et puissantes institutions, il faut que les peuples s'associent comme les individus; que la civilisation se confédère; que l'Europe ait son conseil amphictyonique : les mesures à prendre pour répartir équitablement entre les divers Etats les denrées de première nécessité, dans les années de gêne, sont un des objets qui attireraient le plus vivement l'attention d'un congrès européen permanent et qui nous font souhaiter l'avènement de la diplomatie unitaire.

Si le *Courrier français*, car c'est lui que nous citons, avait eu en vue la confédération de tous les Etats européens quand il appelait de tous ses vœux une *solidarité générale*, nous le félicitons de ses progrès en socialisme. Nous lui ferons remarquer seulement qu'il perd un peu de sa confiance dans les effets merveilleux du laissez faire et du laissez passer, car l'Angleterre, en accordant une prime aux céréales, use de la liberté du commerce, elle attire chez elle les produits par une élévation de l'offre, et c'est, nous disait-on naguère, le libre jeu de l'offre et de la demande qui fixent le prix légitime des denrées. La France, d'autre part, agirait contrairement aux doctrines économiques et spécialement à la grande maxime :

On lit dans l'*Observateur belge* :

« M. Victor Considerant, rédacteur en chef de la *Démocratie pacifique*, est arrivé à Bruxelles, où il se propose de donner une exposition de la doctrine sociétaire de Fourier. M. Considerant vient de visiter successivement plusieurs villes de France où son enseignement a rencontré beaucoup de sympathie. Nous ne doutons pas du bon accueil qui sera fait parmi nous au premier disciple du célèbre réformateur contemporain.

» Les jours, les heures et le lieu des séances seront annoncés ultérieurement par la voie des journaux. »

Nous allons avoir une seconde édition de la coalition des compagnies financières.

On annonçait à la Bourse que sur les sept compagnies qui veulent soumissionner le chemin de Strasbourg, *cinq* ont déjà opéré leur fusion.

La *Quotidienne* publie une lettre fort énergique adressée par le prince Pierre-Napoléon Bonaparte à M. Thiers l'*historien*.

C'est encore une réclamation contre des assertions émises dans l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*.

Nous reproduisons cette pièce curieuse :

Copie de la lettre du prince Pierre-Napoléon à M. A. Thiers, place Saint-Georges, 1.

« Paris, 4 octobre 1845.

» Je viens de lire, monsieur, dans le cinquième volume de votre *Histoire du Consulat et de l'Empire*, les passages qu'une calomnie maladroite a voulu diriger contre mes parents. Voici la réponse provisoire qui est commune à mes frères et à moi, et qui sera suivie d'une réfutation plus complète.

» On savait depuis long-temps, monsieur, que l'ouvrage manipulé dans votre cabinet, et auquel vous donnez le véhicule de votre nom, serait un ouvrage de circonstance, conçu dans le but de demander grâce aux puissants en immolant les faibles; en un mot, votre *meâ culpâ* politique, car l'auteur de la première édition de l'*Histoire de la Révolution française* a beaucoup à se faire pardonner des gouvernements européens; mais nous qui, à vrai dire, vous connaissions peu, nous n'aurions pu croire que vous descendissiez aussi hardiment au rôle de pamphlétaire.

» Comment osez-vous insinuer que mon père, en contribuant à la révolution du 18 brumaire, avait, avec connaissance de cause, préparé l'avènement de son frère au trône impérial? Cela est faux, et malgré votre malveillance, la France et l'Europe sauront toujours, grâce aux faits et aux écrivains consciencieux, que Lucien Bonaparte était un républicain pur, sage et modéré. Il ne voyait, dans la constitution consulaire qu'une dictature nécessaire alors à l'entier affermissement des institutions nouvelles, et dignement placée dans les mains du vainqueur de Lodi et des Pyramides, concentration d'autant plus indispensable, que l'impéritie du Directoire avait tout désuni, tout ébranlé, tout compromis.

» Parmi vos assertions ennemies, je citerai celle, si étrange dans la bouche d'un soi-disant républicain, depuis, il est vrai, devenu royaliste élastique, selon que les vents de bourse ont plus ou moins soufflé, celle par laquelle vous avez tenté de blâmer le mariage de mes parents.

» Non, monsieur, le premier consul, qui ne tenait aucunement à l'origine noble de sa famille, et qui aimait à lui en attribuer une toute plébéienne, afin de se mieux confondre avec la grande famille française et de lui présenter ainsi un grand modèle de son amour de l'égalité, le premier consul, [illegible] mariage du sénateur Lucien fut le prétexte et [illegible] ment qui semait pour l'avenir de longs orages politiques.

» Il est faux que ce soient les Italiens qui aient repoussé mon père et qu'ils ne l'aient pas voulu pour roi; des documents authentiques consolideront ce démenti formel; en attendant qu'ils paraissent, j'en appelle sans crainte aux souvenirs des contemporains qui ont survécu à mon père. Ce fut pour demeurer mari, père et citoyen français, qu'il refusa plusieurs couronnes; car les hommes de sa trempe ne se font pas un jeu immoral de la famille, des opinions et des serments.

» On démêle encore avec facilité, dans le cinquième volume estampillé de votre nom, le désir secret, mais timide, de punir une digne veuve qui a osé, sans être éblouie de votre réputation, réclamer le concours de la justice publique contre des assertions mensongères qui, selon le bruit universel, seraient votre part réelle dans cet ouvrage, si au-dessous de ce que l'on attendait; elles ont pris leur source, tout nous le prouve, dans cette haine sourde que portent aux grandes vertus, au véritable amour de la patrie, au respect de l'humilité du foyer domestique, au dédain de l'argent, les passions contraires.

» J'ajouterai, sans crainte d'être démenti par tous les gens de bien qui font leur cause de la nôtre, que celui-là pèche par le cœur, non moins que par l'esprit, qui outrage avec toute la force de sa position momentanée la veuve d'un véritable grand citoyen, noble veuve religieusement attachée à la mémoire du vieux républicain, mort sur la terre étrangère quelques mois avant l'apothéose décernée à l'empereur! Qu'elle se console par la certitude de trouver de la sympathie dans toutes les âmes généreuses!

» D'une autre part, monsieur, c'est manquer de loyauté, de générosité, de délicatesse que de poursuivre, avec un acharnement dont l'arrière-pensée n'est que trop visible, une famille proscrite sans autre cause que celle d'appartenir au grand homme à qui la France et le monde rendent maintenant la justice qu'on lui doit, tandis que des pygmées, ne pouvant rien contre sa mémoire, et qui se rendent si comiques en cherchant à se faire sa caricature, se dédommagent de leur haine jalouse, mesquine, absurde, en frappant sur la famille dont mon infortuné père (sans vouloir offenser mes autres parents) sera toujours la plus grande illustration après l'empereur.

» J'achève cette lettre, monsieur, en vous demandant pour l'avenir, sinon de l'équité, du moins ces égards qui ne poussent pas les querelles à l'extrême, fussent-elles historiques.

» Je vous salue, PIERRE-NAPOLÉON BONAPARTE.

» Mon adresse : A Wellin, province de Luxembourg (Belgique). »

AFRIQUE FRANÇAISE.

M. le maréchal président du conseil, ministre de la guerre, a reçu d'Afrique les rapports suivants :

Le lieutenant général de Lamoricière à M. le ministre.

Au bivouac de l'Oued-Helata, près Nédroma, le 17 octobre 1845.

Monsieur le maréchal,

Je me suis mis en marche de Djemmâa-Ghazaouat le 12 octobre, ainsi que je vous annonçais devoir le faire, par ma lettre du 10, et j'ai pris ma direction vers Nédroma et le col d'Aïn-Kebira, qui donne accès dans le pays des Haras. J'avais laissé à Djemmâa-Ghazaouat un certain nombre d'hommes fatigués et trois escadrons de cavalerie dont je pouvais momentanément me passer dans les montagnes. Je marchais avec environ 4 500 baïonnettes, 650 sabres, 10 pièces de montagnes.

Arrivé sur l'Oued-Telata, au lieu même où je bivouaque aujourd'hui, un assez grand nombre de fantassins des Beni-Menir (fractions des Traras) et des cavaliers s'approchèrent de mon flanc gauche et commencèrent à tirailler; à l'horizon, sur la crête des montagnes, des deux côtés du col d'Aïn-Kebira, je distinguais une nombreuse cavalerie immobile et specta-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE,
MARDI 28 OCTOBRE 1845.

DERRIÈRE LE GRAND MAT [1].

CHAPITRE XVIII. — UN DÉBOIRE DE NAPOLÉON.

Aux grandes secousses de l'âme succède toujours une période plus ou moins longue d'affaissement, d'atonie, pour ainsi dire, où la nature fatiguée se complaît dans son repos.

Exténué de la lutte que se livraient chez lui l'amitié et l'amour, Raoul venait presque de s'avouer vaincu par ce dernier sentiment et s'abandonnait à l'empire que Julia prenait sur lui sans pourtant qu'aucune preuve de sa non-culpabilité lui eût été donnée.

La puissance des sensations avait tué chez lui la réflexion, il n'avait plus assez de lucidité dans l'esprit pour examiner de sangfroid sa position.

Le lendemain matin, il s'empressa d'aller raconter à son ami, devenu son confident, tout ce qui s'était passé pendant la nuit et lui montra non sans un certain amour-propre la lettre qui lui avait été adressée par Julia.

Alophe parut affecté tristement à l'audition de ces détails.

— Prenez bien garde, Raoul, défiez-vous de tout le monde à bord. Mlle de Meillan a, sans le vouloir, remué une foule d'intérêts; ce serait un malheur affreux de l'exposer à être montrée au doigt par tous les officiers dont vous connaissez déjà les funestes dispositions à son égard. Un fait comme celui-ci, connu dans l'état-major, irait bientôt au commandant et par suite au comte avec lequel il paraît fort lié depuis quelque temps. Personne ne croirait à la naïveté imprudente de cette jeune femme; sa tenue à bord est trop posée et trop réfléchie pour qu'une pareille démarche ne prenne immédiatement une qualification toute autre que celle d'inconséquente. Veillez donc attentivement sur vos propres démarches, Raoul, car, je vous le répète, il y a ici plusieurs personnes intéressées à vous observer tous deux.

— Ami, je vous consulterai toujours, répondit Raoul en serrant la main d'Alophe; vous serez ma providence, je vous obéirai en tout, dût mon amitié pour Gustave être sacrifiée, si ce dont je doute, cette lettre enferme autre chose qu'une justification.

— Vraiment! reprit le docteur en souriant à demi, malgré la tristesse née de ses craintes pour Julia, vous vous imposeriez le sacrifice d'aimer Mlle de Meillan, et bien plus, celui plus pénible encore de vous laisser aimer par elle? Voilà un bien beau dévouement. Allons, continua-t-il, soyez prudent.

Raoul ne songea pas un seul instant à solliciter l'intermédiaire d'Alophe, pour les rapports qu'il supposait devoir s'établir entre lui et Mlle de Meillan.

Il n'eût point osé blesser la délicatesse pudique de son ami qui certes ne se fût pas soucié d'imposer à Julia l'obligation de rougir devant lui.

Alophe aimait à protéger, mais ne voulait point faire payer sa protection par un droit d'intimité usurpé. Il l'avait déjà, du reste, prouvé lors de la maladie de Julia : loin d'aller au-devant de ses aveux, il les avait presque repoussés.

La conversation de nos deux amis fut interrompue par le déjeuner.

En entrant au carré, Alophe remarqua aussitôt que les yeux du commissaire surtout se tournaient avec curiosité vers Raoul, ce qui ne contribua pas à diminuer la mauvaise disposition morale du docteur. Il resta fort soucieux pendant tout le repas.

Le déjeuner fini, chacun, comme d'habitude, monta sur le pont.

— Raoul, dit Alophe en entraînant son ami sous le vent, vous avez été espionné cette nuit. En tout ou en partie, votre secret ne vous appartient plus.

— Pas possible, docteur! exclama Raoul en pâlissant de crainte.

— Cela est; je l'ai lu à table dans les yeux du commissaire. — Son ami Antoine est de moitié.

— Je saurai bien les forcer à se taire, reprit Raoul avec une colère concentrée.

— Allons! de l'esclandre, n'est-ce pas? Ne vous mêlez pas de cela. Je vous en avertis pour vous faire comprendre la nécessité de vous mettre en garde contre eux, voilà tout. C'est moi qui me charge de les surveiller : ce sera moins suspect. Je puis, du reste, vous affirmer dès à présent que c'est Antoine qui vous a vu cette nuit. Tenez! il raconte au commissaire comment la chose s'est passée; mais ne vous retournez pas, ils croiraient que nous les observons.

— Il sera donc remonté sur le pont cette nuit après son quart.

Antoine, tout en fumant sa pipe sur l'arrière du grand mât, continuait en effet à son ami Napoléon l'historique de la scène qui avait eu lieu la veille.

— Oui, commissaire, cette demoiselle qui ne veut toucher personne, a serré la main au particulier susdit.

— C'est fort ça! reprit Napoléon à pleine voix.

— Pas si haut, commissaire [illegible] douter de quelque chose. J'étais là, ajouta Antoine en mo[illegible] je venais d'écrire mon quart, quand j'aperçois la prince[illegible] sourdine sur le pont. Crac! j'éteins le fanal pour qu'[illegible] de [illegible]n, et je la vois, comme je vous vois, qui se met à [illegible] et [illegible] lui prendre les mains. Ça commençait tout de mê[illegible] et [illegible]ais pas trop comment cela aurait fini, si le commandant, qui a le nez fin, n'était pas monté sur le pont.

— A-t-on jamais vu une commère pareille, Antoine? Je ne m'étonne plus qu'elle fasse la difficile avec les autres. Aussi, je me disais bien : il faut qu'elle en tienne pour quelqu'un, puisqu'elle ne..... nous regarde pas.

— Du reste, c'était arrangé d'avance. Vous vous rappelez, commissaire, quand nous sommes montés sur la dunette, hier à neuf heures; il a eu bien soin de dire tout haut qu'il avait le quart à minuit. C'était un rendez-vous, elle n'y a pas manqué.

— C'est ma foi vrai, Antoine! mais soyez tranquille, il n'en aura pas d'autre; je ferai plutôt le quart avec lui.

— Surtout n'en parlez pas, commissaire, à personne! il s'apercevrait que nous le veillons et il se défierait.

Très occupés du sujet de leur conversation, Antoine et Napoléon n'avaient pas vu Mlle de Meillan qui venait de s'asseoir à sa place ordinaire. — A l'abattement extrême de son visage, plus pâle que de coutume, on devinait facilement qu'elle avait passé une nuit sans sommeil.

Après avoir jeté un coup d'œil vague sur le pont, elle aperçut Raoul qui se promenait à bâbord. Leurs regards se croisèrent.

Raoul devint d'une rougeur qu'Antoine, heureusement, ne remarqua pas, car il en eût certes compris la cause.

— Allons-nous-en, Alophe, dit Raoul en se disposant à descendre.

— Restez, malheureux! répondit tout bas le docteur. Ne voyez-vous pas que partir au moment de son arrivée c'est confirmer les soupçons? Causons un instant derrière pour laisser dissiper votre émotion.

Julia, sentant aussi qu'il y avait maintenant un secret avoué entre Raoul et elle, venait de recevoir, par l'échange de ce coup d'œil, une commotion violente; son cœur battait avec force; le sang, loin de lui être monté au front, comme à Raoul, paraissait chez elle avoir fui les extrémités pour se réfugier au cœur.

Sans s'occuper des témoins nombreux dont elle était entourée, elle se prit à examiner Raoul avec une attention profonde, comme pour s'assurer de l'impression produite sur lui par la conduite qu'elle avait tenue la veille, et deviner si sa confiance avait été bien placée.

Aussi, ce regard scrutateur n'avait-il ni l'éclat brillant, fin, coquet du coup d'œil qui attire et promet, ni l'expression douce, langoureuse de celui qui attend. Il peignait seulement l'état d'une âme pensive, absorbée, attachée à la poursuite d'un problème de haute importance.

Quelques instants après, revenue, sans doute, à sa situation présente, exposée aux observations de tous, elle baissa les yeux, comme pour rentrer en elle-même, et résumer les opinions suggérées par cette longue contemplation.

Il était temps, car Antoine venait de tourner la tête derrière.

— Oh! commissaire, la voilà! Elle réfléchit, et lui se promène tranquillement.

— Ils cachent pas mal leur jeu, fit Napoléon.

(1) Voyez les numéros du 2 au 18 octobre.

[illegible] voyions en face de nous, et à gauche principalement, les crêtes couvertes de nombreux fantassins kabyles.

Un mamelon très saillant et bien garni de monde s'élève dans la partie moyenne du col et aurait séparé nos deux attaques, en avançant. J'y dirigeai M. le colonel Gachot, du 3e léger, avec un bataillon de son régiment et une section de montagne. Je gardai près de moi le 41e de ligne comme réserve à une tête du convoi. A onze heures, les trois têtes de colonne partirent ensemble et furent accueillies par un feu très vif.

Celle de gauche ayant à gravir, devant un ennemi nombreux, des pentes escarpées et exposées dans toute leur longueur à une fusillade plongeante, pouvait paraître hasardée; mais tel fut l'élan du 41e de ligne, animé par M. le général Cavaignac et par son colonel, M. de Mac-Mahon, que la position fut enlevée d'emblée. Beaucoup de fantassins ennemis furent atteints et tués sur le revers opposé. De notre côté, M. le chef de bataillon Carondelet, du 41e de ligne, fut gravement blessé d'une balle à la tête, M. le capitaine Monnier, du même régiment, fut mortellement frappé, ainsi qu'un soldat; cinq furent blessés.

Le col d'Aïn-Kebira était occupé; j'y établis mon camp. M. le général Cavaignac vint m'y rejoindre dans l'après-midi, après avoir donné la chasse au loin à tous les fantassins qui essayaient de se maintenir sur les pitons voisins. Une section de la 6e batterie du 14e régiment, commandée par le capitaine Geslin, seconda ses mouvements par un feu ménagé à propos et bien dirigé.

La cavalerie de l'ex-émir ne s'était point compromise dans ces terrains difficiles; elle avait de bonne heure évacué les crêtes de la gauche, avant de se trouver engagée. M. le général Cavaignac l'avait vue descendre vers l'Oued-Telata, et avait entendu les cris dont la poursuivaient les Traras abandonnés par elle.

Le lendemain, 14, je fis, dans la journée, un mouvement d'une lieue et demie seulement, pour venir camper au Marabout de Sidi-Mohammed-el-Kraouen, où je savais trouver des silos abandonnés, pourvus d'orge pour ma cavalerie et mon convoi. Je pénétrais ainsi au cœur du pays des Beni-Quersous, la fraction la plus hostile des Traras, celle qui avait livré à M. le général Cavaignac, le 22 et le 24 septembre dernier, deux combats acharnés. Je refoulais vers la mer toutes les populations, et je commençais à leur fermer les chemins de l'Ouest. Mon mouvement se dessinait.

Les tribus en comprirent la conséquence, et, dès le soir, des lettres me furent apportées de la part des chefs des Beni-Ouersous et des Ghrossels. Je combinai mon mouvement le 15 au matin, et je vins m'établir à Souek-Ouled-Alouï. Les crêtes rocheuses qui environnent cette espèce d'entonnoir étaient couvertes d'hommes armés qui se disposaient à nous y accueillir.

M. le général Cavaignac, sorti le premier du défilé inextricable par lequel on débouche à Souek-Ouled-Alouï, avait engagé une vive fusillade avec les Kabyles dans les rochers de Bab-Messemar (la Porte-Ferrée), col par lequel on passe des Beni-Ouersous chez les Beni-Missel. Je fis masser mon convoi, et dès que M. le colonel Chadeysson fut arrivé avec les 6e et 15e léger, je le mis en mouvement par la droite pour attaquer les positions que M. le général Cavaignac abordait par la gauche. La principale résistance eut lieu de ce côté, où l'ennemi se montrait en force. Le bataillon de zouaves qui formait la tête de colonne avec l'escadron du 4e de chasseurs de M. le capitaine de Vernon, ne firent pas moins bien que le 41e n'avait fait le 13, et furent plus heureux.

Un seul zouave fut blessé; plus de quarante cadavres ennemis restèrent sur la place, et les seules pertes de la journée avaient eu lieu pendant la fusillade qui précéda l'attaque principale à gauche. Un sous-officier du 41e avait été tué, cinq soldats du même corps blessés.

Quelques coups de fusil avaient été tirés à l'arrière-garde par le 3e léger. Un sergent y avait été grièvement blessé.

Ce combat acheva de décourager les Traras, et le 16, au matin, lorsque je commençais à marcher vers le pic de Tadjera (désigné sous le nom de mont Noé sur plusieurs cartes), me rapprochant de plus en plus de la mer, les chefs vinrent au-devant de moi, accompagnés des caïds des Ghrossels et de ceux des fractions des Beni-Abmers, qui ont reculé devant l'émigration au Maroc. Toutes ces tribus étaient à ma discrétion; resserrées entre mon camp et la mer, dont, à Hadjera, je n'étais pas à plus d'une lieue et demie.

Je pouvais faire descendre dans les affreux ravins où elles s'étaient jetées

[illegible] Chavaudret, capitaine en second; Tafforin, adjudant sous-officier; Hussenet, maréchal-des-logis.

Dans le génie: MM. le capitaine du génie Gaubert; le capitaine de sapeurs Thouvenain, dont l'intelligence et l'activité se sont fait remarquer dans les travaux qu'ils ont dirigés pour ouvrir des débouchés à la division, dans ces montagnes abruptes, dans l'avant-garde (41e de ligne et 2 compagnies d'élite du 1er bataillon), de la 1re colonne de gauche aux ordres de M. le général Cavaignac (bataillon des zouaves) et 41e de ligne.

Bataillon des zouaves, pour le combat du 13 octobre à Aïn-Kébira. — MM. Franceschetti et Saint-Pol, capitaines. — Dubos, lieutenant. — Robin des Villars, sergent.

Pour le combat du 15 octobre à Bab-Messemar. — MM. Bouat, lieutenant-colonel. — Lecouteux, capitaine.

41e de ligne, pour le combat d'Aïn-Kébira, le 13 octobre. — MM. de Mac-Mahon, colonel; de Carondelet, chef de bataillon (grièvement blessé); de Fraboulet, capitaine-adjudant-major; Siala, sergent; Téaret, voltigeur; Geneslay et Laurent, grenadiers.

Pour le combat de Bab-Messemar, le 15 octobre, MM. Lemonnier, capitaine; Riollé, sergent-major.

Arrière-garde (3e léger):

MM. de Gerandon, lieutenant-colonel; Desserre, chef de bataillon; Fourrier, sergent de voltigeurs (blessé); Soulier, carabinier.

La cavalerie n'a pu agir avec ensemble dans des terrains presque inaccessibles où la division a manœuvré. Toutefois, quelques détachements ont pu joindre l'ennemi, et plusieurs officiers et soldats ont fait reconnaître l'élan de nos cavaliers.

Régiment de la légion étrangère. — MM. Faivre, colonel du 43e; Delamarre, chef de bataillon; Clerc, capitaine adjudant-major; Gabernacle et Galichon, capitaines; Beaumené, adjudant sous-officier; Lesage, capitaine de grenadiers à la légion étrangère.

Dans la colonne de droite (6e et 15e léger et détachement du 8e bataillon de chasseurs d'Orléans).

6e léger, pour le combat d'Aïn-Kebira:

MM. Étienney, chef de bataillon; Varlet, chirurgien aide-major, officier de santé, dont le dévouement se manifeste en toute circonstance; Fournier, lieutenant; Badouville, capitaine; Recopé, sergent-major.

Pour le combat de Bab-Messemar. — MM. Salson, lieutenant; Sorel, sergent.

15e léger. — Pour l'engagement du 12 octobre. — M. Burcaille, lieutenant, blessé.

Pour le combat du 15 octobre, à Bab-Messemar. — M. Bonnet, capitaine adjudant-major; Falcon, sous-lieutenant de voltigeurs; Morceron, sergent-major de carabiniers.

10e bataillon de chasseurs d'Orléans, au combat d'Aïn-Kébira. — M. Levassor-Sorval, capitaine chargé de commander le détachement du 8e bataillon.

8e bataillon de chasseurs d'Orléans: Simon, sergent.

Ce sont, dans l'engagement du 12 octobre, MM. de Noë, capitaine; Semidéi et Brice, son lieutenant; Raison, brigadier, et Imoff, chasseur du 2e régiment.

Dans le combat d'Aïn-Kébira, du 13, M. le lieutenant Guichard, qui commandait un peloton détaché près de M. le général Cavaignac, et le maréchal-des-logis Julien.

Dans le combat de Bab-Messemar, MM. de Vernon, capitaine au 4e de chasseurs; Dor, sous-lieutenant; Delmas de Lacoste, lieutenant; Durys, adjudant; Delouche, maréchal-des-logis.

M. l'adjoint de 1re classe à l'intendance militaire de Missy a dirigé avec activité et intelligence les services administratifs. M. le chirurgien-major Gama et le chirurgien aide-major Lapeyre, ont donné à nos blessés des secours éclairés et assidus.

MM. le général Korte, commandant la cavalerie, gravement indisposé, et M. le colonel Renault, du 6e léger, fortement incommodé des suites d'une chute de cheval, n'ont pas voulu quitter la division. J'espère les revoir, sous peu de jours, à la tête de leurs troupes.

Par un prochain courrier, je réclamerai de votre justice, monsieur le maréchal, les récompenses auxquelles les militaires de tout grade se sont

[illegible] de Tlemcen.

8 octobre 1845.

Mon général,

Dans le cas où la première lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire ne vous soit pas parvenue, je profite d'une nouvelle occasion qui m'est accordée pour vous en écrire une seconde, et comme on m'a donné l'assurance qu'on vous la ferait parvenir, je vous donne dans celle-ci les détails que je puis vous faire connaître.

La petite colonne du colonel Montagnac, dont je faisais partie, est sortie de Djemmâa le 21, à dix heures du soir, et composée de 420 hommes dont 364 du 8e bataillon de chasseurs d'Orléans, et 60 cavaliers, plus 6 muletiers du 2e hussards.

Après avoir marché toute la nuit du 21, nous passâmes la journée du 22 à Sidi-Ibrahim, là nous aperçûmes, sur une montagne à droite, une vingtaine de cavaliers; le colonel pensa dans le moment que ce n'était que quelques hommes qui observaient de loin nos mouvements; nous restâmes donc tranquilles à ce dernier bivouac jusqu'à onze heures du soir, heure à laquelle il nous fit prendre les armes pour marcher dans la direction de Karkor, où nous restâmes jusqu'au lendemain matin; à la pointe du jour du 23, ayant aperçu de nouveau, sur des mamelons qui étaient en face de nous, à peu près le même nombre de cavaliers que la veille, le colonel me donna l'ordre de monter à cheval, en selle nue, avec tout mon détachement.

L'infanterie, moins 2 compagnies, devait appuyer notre mouvement sans sacs; le commandant Froment-Coste reçut l'ordre de rester au camp avec ces deux compagnies et les bagages.

Quand j'ai quitté le camp à la tête de mon détachement avec le commandant Montagnac, il pouvait être 6 heures 1/2; nous longeâmes le ravin sur les bords duquel nous étions bivouaqués environ dix minutes à pied, conduisant nos chevaux par la bride; dans ce moment, le colonel s'apercevant que les cavaliers qui nous observaient se retiraient en longeant notre colonne, il nous fit monter à cheval précipitamment pour les poursuivre; ces mouvements s'exécutaient rapidement alors; l'infanterie qui nous suivait resta loin derrière nous, et les cavaliers que nous poursuivions nous tirèrent quelques coups de fusil et furent se joindre à des groupes qui étaient masqués et qui se disposaient à venir à leur secours; leur nombre était d'environ 200. Le colonel m'ordonna de continuer mon mouvement en avant, en échelonnant mes deux pelotons à une très petite distance; alors le feu des tirailleurs commença; nous continuâmes néanmoins notre mouvement en avant, et, peu d'instants après, le nombre des cavaliers s'augmentant toujours, nous fîmes deux charges successives qui repoussèrent un peu l'ennemi, et lui firent éprouver des pertes; les nôtres furent grandes.

Le capitaine Saint-Alphonse fut tué d'un coup de feu; M. Klein, lieutenant, fut blessé et vint mourir à quelques pas sur nos derrières; dans ce même moment, mon cheval fut tué de deux coups de feu. Me trouvant démonté au milieu des combattants, le hussard Testard, du 1er escadron, s'empressa de mettre pied à terre et me conduisit le sien, ce qui me permit de rallier une quarantaine d'hommes et de maintenir l'ennemi jusqu'au moment où je pus m'emparer d'un piton où nous espérions pouvoir nous maintenir en attendant l'infanterie, qui arriva sur ces entrefaites.

Le colonel de Montagnac, qui venait d'être blessé, donna l'ordre à la compagnie de M. le capitaine Chargère de charger l'ennemi qui nous poursuivait en grand nombre. En un instant il fut enveloppé et entièrement décimé; une partie de la 2e compagnie resta avec moi sur le piton; l'autre partie, commandée par M. Larrazet, sous-lieutenant, suivit le mouvement de la première et eut le même sort.

M. Larrazet, sous-lieutenant, s'étant admirablement bien conduit pendant tout le combat, reçut deux blessures à la tête et fut fait prisonnier; MM. de Chargère, capitaine, et de Raymond, lieutenant, venaient d'être tués dans la charge.

Me trouvant alors seul d'officiers, en ralliant tout ce qui me restait des combattants sur le piton, mon second cheval fut tué sous moi par des Kabyles qui nous serraient de près; c'est dans ce moment que le colonel Montagnac me remit le commandement, sa blessure ne lui permettant plus d'agir.

Voyant un peu plus tard la position critique dans laquelle nous nous trouvions, le colonel donna l'ordre au maréchal-des-logis chef Barbut, faisant fonctions d'adjudant près de moi, d'aller prévenir le commandant Froment-

---

— Hein! elle est stylée celle-là, commissaire? à la voir on lui donnerait le bon Dieu sans confession.

— Petite sainte-n'y-touche! va! Ah, Antoine! le voici qui descend, il y regardera bien avant de quitter le pont? Non, rien, ma foi! il faut que vous les ayiez vus cette nuit pour que je le croie. Le diable ne s'en douterait pas!

Raoul et Alophe croisèrent en descendant le commandant qui arrivait. Il donna comme à l'ordinaire son premier coup d'œil à sa voilure, le second à l'officier de quart, et entama sa promenade qui le conduisit près d'Antoine et de Napoléon.

Très interloqués tous deux, ils se retirèrent d'abord sur l'avant du grand mât, pensant que le commandant allait leur faire remarquer qu'ils avaient dépassé de deux pieds la limite des fumeurs. Une main se porta immédiatement à leur casquette, l'autre cacha brusquement la pipe derrière, absolument comme deux collégiens surpris par un maître d'étude, et cherchant à force d'humilité à se faire pardonner, lorsque M. de Saint-Cric s'avançant poliment vers eux les pria *de lui faire le plaisir* de dîner le jour même à sa table, et rejoignit aussitôt Mlle de Meillan.

On le voit, le commandant de Saint-Cric invitait toujours lui-même ses officiers, contrairement à l'usage assez cavalier de certains capitaines, seigneurs qui vous expédient leur invitation par un domestique. Il est vrai qu'ils s'exposent à être refoulés dans leurs avances par une indisposition qui arrive tout exprès.

— Ah! mon cher! exclama le commissaire en se frottant bruyamment les mains, il va falloir se débrouiller ce soir. Nous allons tâcher de rattraper le temps perdu, la petite gaillarde ne me connaît pas.

— Bah! bah! fit Antoine moins persuadé des moyens de séduction de son ami Lepreux. Vous êtes un peu comme moi, commissaire, vous savez assez proprement donner la chasse à une couturière dans la rue du Bras-d'Or. Quant aux comtesses, vous n'êtes pas assez fin voilier pour ça, ça ne se prend pas à l'abordage, faut joliment *ranger à l'honneur* pour envoyer une amarre à ce bord-là.

— C'est justement ce qui vous trompe, fit très sérieusement Napoléon; c'est là que je m'entends le *mieux*, du reste vous verrez ce soir.

— Ah ça, commissaire, pas de bêtises au moins! N'allez pas lui faire comprendre que nous nous doutons de quelque chose, nous ne saurions plus rien.

— Soyez tranquille, un vieux sacripant comme moi ça a plus d'une rouerie à son arc.

Comme les pipes étaient fumées, et qu'il n'y avait plus rien à voir sur le pont, puisque Raoul était descendu, les deux compères en firent autant. Napoléon d'ailleurs devait songer à sa toilette du soir, et quoiqu'il ne fût que onze heures et demie, il mit son habit d'uniforme à l'air pour en faire disparaître les plis, s'assura que ses bottes étaient luisantes, etc., etc.

Le commissaire, dans sa bonhommie fanfaronne, comptait beaucoup sur l'effet colossal de cette entrevue avec Julia.

C'était, du reste, la première invitation qu'il eût reçu du commandant de Saint-Cric.

Ce dernier, comme nous l'avons dit, s'était approché de Mlle de Meillan et n'avait pu s'empêcher de lui adresser la parole, malgré l'état de mélancolie où il l'avait trouvée.

— Nous n'avons pas eu l'honneur de vous voir à table ce matin, mademoiselle; auriez-vous passé une mauvaise nuit?

Un léger froncement de sourcils chez Julia parut dénoncer l'impatience que lui causait cette question. On eût dit qu'elle hésitait entre le désir de répondre sèchement, et la crainte de voir mal interpréter sa présence à minuit sur le pont.

Ce dernier sentiment l'emporta sans doute, car elle répondit d'un air languissant que confirmait sa figure souffrante.

— J'étais oppressée, je n'ai pu m'endormir que fort tard, et il m'a fallu prendre ma revanche ce matin.

— Il paraît, reprit naturellement le commandant, qu'une influence atmosphérique agitait le sommeil de chacun. Je ne m'attendais guère, ajouta-t-il, à vous rencontrer sur le pont pour le même motif.

Puis, reconnaissant probablement que Julia n'était pas disposée à aider à la conversation, il continua:

— J'étais, ainsi que vous, je crois, mademoiselle, dans une assez mauvaise disposition d'esprit; je me souviens d'avoir adressé brusquement la parole à l'officier de quart. C'est à tort: un capitaine qui tient à se maintenir dans son rôle doit toujours donner ses ordres sans humeur.

Mais... qui donc était de service? N'est-ce pas M. de Mombrun? Oui, sans doute. Raison de plus, j'ai eu doublement tort, car c'est l'officier de ma frégate dont j'apprécie le plus le mérite et la tenue.

Le commandant avait peut-être sans s'en douter trouvé le moyen de faire parler Julia.

Relevant la tête qu'elle avait tenue baissée pendant ces quelques mots d'éloge sur Raoul, elle demanda au commandant, sans transition aucune, et comme si les paroles de M. de Saint-Cric ne fussent pas arrivées à ses oreilles, combien de temps devait durer la traversée en conservant la vitesse qu'avait la frégate au moment où elle lui adressait cette question.

— Voilà bien, mademoiselle, une vraie question de passagère, répondit M. de Saint-Cric sans paraître étonné de ce changement subit de conversation. L'arrivée! telle est toujours l'idée dominante. Je le comprends, du reste, l'hospitalité est forcément mesquine et rétrécie à bord. Avec le sillage de cinq nœuds que nous avons, cela peut durer un mois environ.

Julia entretint quelques instants la conversation sur ce terrain, et descendit s'enfermer chez elle.

A trois heures, le commissaire sortait tout habillé resplendissant de sa chambre; il avait au moins l'air d'un capitaine de la garde nationale rurale, se disposant à inspecter sa compagnie.

— Oh! Richeville! fit joyeusement Mornan qui dessinait dans le carré, venez donc voir le soleil éblouissant qui se lève à trois heures de l'après-midi. Restez-là, commissaire, ne bougez pas, que je vous *croque*.

— Ah ça, est-ce que vous essayez vos habits, commissaire? dit Richeville en entrebâillant la porte de sa chambre.

— Non, fit Mornan, Napoléon va passer la revue des troupes; vous n'avez pas fait seller votre grand cheval blanc?

— Mon cher! répondit l'agent comptable avec un noble orgueil, nous dînons à la cour!...

— Mais le commandant a donc avancé son dîner de deux heures pour vous garder plus long-temps chez lui, fit Richeville?

— Non, je ne pense pas, répondit sérieusement le commissaire; quelle heure est-il donc?

— Trois heures viennent de sonner, le commissaire n'est que d'une heure et demie en avance. Vous vous êtes trompé, de Richeville.

— Tiens, c'est drôle, reprit Napoléon, je croyais être en retard; c'est si mauvais genre de se faire attendre!

— Grand scélérat! répondit Mornan; vous allez donc enlever le cœur de la petite duchesse? voilà une fameuse occasion de décider la question en votre faveur.

Kergallec, entré au carré depuis quelques instants, ne put s'empêcher, comme d'habitude, de donner son coup de boutoir à maître Lepreux.

— N'allez pas lui marcher sur le pied par dessous la table, ça n'est pas bon genre, comme vous dites.

— Soyez plus que calme, on sait se débrouiller, répondit Napoléon, d'un air qui dénotait la haute conscience qu'il avait de son savoir-vivre; je connais ces affaires-là tout aussi bien que vous, sans vous flatter. Ce n'est pas vous, Kergallec, qui m'apprendrez à me *tenir en compagnie* et à *jouer aux dames*, ajouta-t-il avec un sourire très fin.

— Ah, très bien! fit Mornan; joli! joli! joli! Oh! nous savons, brave commissaire, que vous *allez* souvent *à dames*, mais vous ne gagnez pas la partie pour cela.

— C'est à peu près comme lorsque vous jouez aux quatre coins, reprit Stromboli.

Ainsi continua la conversation jusqu'à l'heure du dîner de l'état-major. A quatre heures et demie M. François vint prévenir les invités qui se dirigèrent vers la chambre de conseil.

EDOUARD PUJOL.
Lieutenant de vaisseau.

La suite à demain.

... en empêchèrent. Quelques hommes de cette compagnie ont été faits prisonniers, et amenés ici. Dans ce nombre se trouve l'interprète Lévy, qui a reçu une blessure à la cuisse. M. le capitaine Géraud, le lieutenant de Chapeloiaine et le docteur Rosagutty, qui étaient au marabout, furent tués en gagnant Djemmâa.

Je joins à ma lettre l'état de tous les hommes qui ont été pris ou relevés sur le champ de bataille et emmenés prisonniers. Dans le 2e de hussards, de 66 hommes dont se composait le détachement sous mes ordres, il ne se trouve avec moi prisonniers que le maréchal-des-logis-chef Barbut, le maréchal-des-logis Barbier et 10 hussards.

Abd-el-Kader a donné des ordres à tous ses chefs pour que nous soyons traités avec humanité, et jusqu'à présent nous n'avons qu'à nous louer de leurs procédés à notre égard.

Je suis avec respect, etc.

État nominatif de MM. les officiers, sous-officiers et soldats prisonniers à la date du 23 septembre 1845.

2e hussards. — MM. Courby de Cognord, chef d'escadron, cinq blessures; Barbut, maréchal-des-logis-chef; Barbier, maréchal-des-logis, deux blessures; Metz, hussard; Testard, id.; Sully, id. cinq blessures; Pierson, id., trois blessures; Tibal, id., une blessure; Bola, id., deux blessures; Picquet, trois blessures; Maréchal, id.; Dutronih, id.; Kaudel, id.

8e bataillon des chasseurs d'Orléans. — MM. Larrazet, sous-lieutenant, deux blessures; Thomas, adjudant sous-officier; Andrieux, sergent, quatre blessures; Bellout, fourrier; Bellier, id., une blessure; Parés, caporal, une blessure; Mozer, id.; Chateau, id.; Fayt, id., deux blessures; Moulin, caporal, une blessure; Marie, carabinier; Bolbot, id.; Mollet, clairon, deux blessures; Morarre, chasseur; Poggi, id.; Thioly, id.; Gulliet, id., une blessure; Lacan, id.; Franck, id.; Perrin, id., deux blessures; Galtier, id.; Benoux, id., une blessure; Delcroix, id.; Gontier, id., une blessure; Elie, id., une blessure; Massereau, id., une blessure; Jourdain, id.; Guequet, id.; Thimont, id., une blessure; Desprat, id., quatre blessures; Dupont, id.; Chauvin, id.; Rieux, id., deux blessures; Mialle, id.; Certorius, id.; Fromont, id.; Monnet, id., trois blessures; Durand (Joseph), chasseur; Donisc, id., une blessure; Martel, id.; Gallus, id.; Bertrand, id., une blessure; Darousset, id., une blessure; Cautel, id., une blessure; Bernard, id., une blessure; Bourdain, id., trois blessures; Durand (Jean), id., une blessure; Billvire, id., une blessure; Rolland, id., une blessure; Vésiat, id., une blessure; Alexandre, caporal, une blessure; Garnier, chasseur, deux blessures; Jullien, id., une blessure; Perrin (Jules), id.; Grail, id., une blessure; Delpech, id.; Caumell, id., une blessure; Bitgaret, id., une blessure; Ismaël, id., trois blessures; Vayt, id., deux blessures; Roustan, id., deux blessures; Delrieu, id., deux blessures; Pomet, id., deux blessures; Bouquet, chasseur, une blessure; Mallet, id., une blessure; Durand (François), trois blessures; Chevrau, id., deux blessures; Vouthron, carabinier, une blessure; Blancart, chasseur, six blessures; Delours, id., une blessure; Soyec, carabinier, id.; Jolliot, id.; Vidal, id.; Bouttes, id.; Buisson, id.; Dernin, id.; Cotte, id.; Chateuuy, id.; Balerté, chasseur, une blessure; Carrière, carabinier, une blessure.

15e léger. — Moreau, ordonnance du colonel, une blessure; Lévy, interprète, une blessure.

56e de ligne. — Turgis, fait prisonnier aux environs de Mascara.

8e bataillon.	80
2e hussards.	13
15e léger.	1
Interprète.	1
56e de ligne.	1
Total.	96

Le lieutenant-général de Bar à M. le maréchal président du conseil, ministre de la guerre.

Alger, le 14 octobre 1845.

Monsieur le maréchal,

Par la correspondance d'Oran, reçue hier matin à Alger, M. le lieutenant général, gouverneur général par intérim, m'annonce avoir appris que le colonel Géry devait être le 7 à Tiaret. Cette nouvelle m'est confirmée par une dépêche télégraphique de Milianah, reçue hier à Alger, dans laquelle le commandant supérieur de Téniet-el-Had prévient qu'un convoi venant de Mascara est entré à Tiaret. Ce sont là les seules nouvelles que j'ai reçues de la province d'Oran. M. le lieutenant-général de Lamoricière n'avait fait parvenir aucune lettre d'une date postérieure au 4 octobre; on suppose qu'il s'est porté en avant, et à la rencontre du général Cavaignac.

Le général Reveu, commandant la subdivision de Milianah, m'annonce, par une dépêche télégraphique du 11 octobre, que « le colonel de Saint-Arnaud a rencontré le chériff de Calaan, lui a tué quinze hommes, pris son drapeau et ses bagages. » Le rapport sur cette affaire ne m'est pas encore parvenu; mais j'ai reçu hier de cet officier supérieur, par la voie de mer, un second rapport sur ses opérations dans le Haut-Isly, le pays des Beni-Ouragh, et le ravitaillement du camp de Khamir, dont la position se trouvait compromise.

La subdivision de Milianah continue à jouir d'une grande tranquillité. On avait craint que le dernier marché de Téniet-el-Had (le 12) ne fût troublé. Tout s'est passé, au contraire, dans le plus grand ordre.

M. le général Marey continue à tenir en respect les fractions des tribus insoumises dans l'Est de la province de Tittery. Il a des forces suffisantes pour frapper un coup vigoureux, si l'occasion s'en présente. Le kalifah Si Mahiddin, dont l'intelligence et le dévouement ne font jamais défaut, vient d'écrire à la direction centrale des affaires arabes une lettre qui certifie pleinement la bonne situation des affaires dans cette partie de la province.

Je n'ai pas de lettres récentes du cercle de Dellys; mais je sais que nos trois agaliks sont, jusqu'à ce moment, exempts de toute inquiétude.

Les environs d'Alger sont aussi sûrs que par le passé.

La température a baissé sensiblement, et nous commençons à atteindre l'époque décroissante des maladies. La mortalité est moindre que dans les années précédentes.

Le maréchal-de-camp Thierry, commandant la subdivision d'Oran, à M. le maréchal ministre de la guerre.

Oran, 20 octobre 1845.

Monsieur le maréchal,

J'ai l'honneur de vous adresser un résumé des nouvelles les plus importantes de la province qui me sont parvenues.

M. le lieutenant-général de Lamoricière, après plusieurs combats heureux livrés aux Kabyles dans les parties les plus difficiles de leur pays, les a forcés à se soumettre à discrétion.

Abd-el-Kader, qui dès le premier combat avait cessé de prendre part aux actions, est parti au milieu du second engagement pendant que la *poudre parlait encore*, suivi des huées et des imprécations de ceux qui assistaient à cette fuite.

Pendant que le général Lamoricière était retenu par cette opération, Abd-el-Kader avait envoyé son kalifah Bou-Hamedi dans l'aghalik des Beni-Amer-Cheragas, chez les Hareds; cette tribu a fait défection le 19, entraînant avec elle cinq petites tribus voisines. Les Oseliman seuls dans cet aghalik n'ont pas suivi ce mouvement.

Du côté de Mostaganem, le chériff Bou-Maza a passé le Chélif et soulevé les Mehedjars-Cheragas et s'est avancé jusqu'aux environs de Mostaganem.

Robert Peel, mésintelligence d'une telle nature qu'on ne doute pas que le duc ne se retire sous peu des affaires publiques. On assure que le comte de Lonsdale désire se retirer du poste important et quelque peu onéreux de maître-général des postes, et que de grandes discussions se sont élevées dans le cabinet pour lui assigner un successeur. On dit que le duc de Wellington voudrait remplacer le comte de Lonsdale par lord Ellenborough, mais que sir Robert Peel fait de vives objections. Sans aucun doute, lord Ellenborough désire un emploi quelconque, car son séjour dans l'Inde comme gouverneur-général n'a pas été assez long pour lui permettre de faire ses affaires, et c'est évidemment dans ce but qu'on l'avait élevé à une position aussi lucrative.

— La *Gazette de l'Eglise et de l'Etat* (*Church and State Gazette*) contient une liste de personnes d'Oxford qui ont abjuré le culte anglican. Voici le nombre des nouveaux convertis. Collèges : Exeter, 5; Balliol, 4; Christchurch, 4; Oriel, 4; Magdalen, 2; Brazenose, 2; Worcester, 1; Pembroke, 1; Saint John, 1. — Sur cette liste ne figurent point 20 ou 30 membres laïques ou ecclésiastiques de l'église qui se sont faits catholiques, ainsi que quelques noms qui n'étaient pas certains. On dit aussi que MM. Sydenham et F. Noave, du collége Oriel, ont abjuré.

— On lit dans le *Globe* : « On dit que les banques d'Angleterre et de France vont faire des arrangements pour la remise réciproque des dépôts de chemins de fer, de manière à obvier au dérangement de la circulation du numéraire. »

— L'expédition au pôle nord, se composant de *l'Erebe* et de *la Terreur*, sous les ordres du capitaine sir J. Franklin, a été rencontrée par *l'Entreprise*, le 28 juillet, au 75° 12' latitude nord, 62' ouest longitude.

— Le *Standard* annonce qu'une souscription s'est ouverte en Ecosse pour subvenir aux frais d'une enquête chimique, botanique, entomologique et pratique sur la maladie des pommes de terre. On dit que la somme nécessaire pour cette enquête est de 500 livres sterlings. Les rapports des hommes de la science à qui l'opération est confiée, seront publiés en petites brochures à très bas prix.

ESPAGNE.

Le journal l'*Espagnol* affirme qu'il existe à Madrid une commission semblable à celles qui se sont établies à Gibraltar et à Lisbonne, dont le but est de recruter des officiers qui iraient se mettre sous les ordres d'Abd-el-Kader, pour l'aider dans la lutte qu'il soutient contre les Français en Afrique.

— On lit dans le *Clamor publico* : « Tant que le ministère Narvaez conservera la faveur de la reine, il est sûr de se maintenir au pouvoir, et se moquera impudemment des oppositions qu'il ne pourra corrompre ni faire servir d'instruments à son ambition. Que lui importe l'opinion des journaux et le vœu de l'esprit public? Au moyen de ses chefs politiques et de ses intendants, il triomphera dans les élections, et si par hasard il ne l'emportait pas, il aurait recours à une autre dissolution, et redoublerait de largesses et de moyens de séduction. De cette manière il se délivre de la censure des chambres; son armée de 160 mille hommes lui permet d'étouffer toute manifestation de mécontentement et d'exécuter ses mesures tyranniques. Par la destitution des juges, il n'a plus rien à craindre du côté de la justice; au moyen des emprisonnements, des exils et des violences arbitraires, il se débarrasse de ses adversaires; il enchaîne la presse en châtiant sévèrement et en déportant les journalistes; en un instant il dépouille, par ordonnances royales, les citoyens de leurs droits. Dans cet état de choses il n'a à craindre que la défection de l'armée et les intrigues de palais; il empêche l'une par les faveurs qu'il prodigue sans mesure; il conjure les autres par sa honteuse souplesse et par ses basses flatteries. »

— D'après l'*Eco del Comercio*, l'on a découvert une contrebande qui se faisait sur notre territoire, à quatre lieues de la France, et dont l'importance s'élève à huit millions de reaux.

— A propos de l'affaire scandaleuse de Lugo, le *Castellano* se moque de l'*Eco del Comercio*. « Est-ce que les chefs politiques, dit-il, ne sont pas des hommes comme les autres, et sujets aux mêmes passions et aux mêmes faiblesses? Il n'est donc pas si étrange que M. Ferreira Caumano se soit trouvé dans le cas de distribuer quelques *taloches*. »

L'Eco del Comercio répond que si le *Castellano* comprend l'estime de soi-même et la dignité de l'homme, il doit regretter la légèreté avec laquelle il a parlé d'une affaire aussi grave. Il est vrai, ajoute-t-il, que le gouvernement ne peut empêcher qu'un fonctionnaire public se livre à de semblables excès; mais le *Castellano* devrait savoir aussi que, quand de pareils actes arrivent à la connaissance d'un gouvernement, si celui-ci ne les punit pas immédiatement, il partage la culpabilité du délinquant. »

« Si le battu appartenait au parti du *Castellano*, ajoute l'*Eco del Comercio*, il est très probable que notre confrère tiendrait un tout autre langage. »

SUISSE.

THURGOVIE. — Le réformateur Ronge, son frère, et l'un des plus éloquents prédicateurs de l'église néo-catholique allemande, M. Doviat, sont arrivés le 16 du courant à Constance. La police badoise leur ayant interdit de prêcher en public dans la ville de Constance, une réunion a eu lieu le même soir à Kreuzlingen, où se trouvèrent un assez grand nombre de Badois et de Thurgoviens. Le lendemain, le 18, la ville de Constance et les environs, tout était en mouvement. On se rendait de tous côtés à Emmishofen, vaste prairie sur le territoire thurgovien, que sépare à peine un ruisseau des murs de Constance. Une lettre de cette ville dit que l'assemblée populaire d'Emmishofen se composait de trois mille personnes. C'étaient la plupart des curieux. Ronge a été salué par de bruyantes acclamations. Dans son discours, il s'est élevé contre la hiérarchie romaine, il a dit qu'il fallait la combattre et propager les principes de l'église catholique allemande. Doviat, qui lui a succédé à la tribune, a combattu le piétisme et la domination cléricale.

Cette assemblée a été quelque peu troublée par les cris d'une multitude de femmes et de gamins qu'on avait apostés, dit-on, sur les remparts. Des gardes municipaux badois ayant voulu franchir la frontière, quelques vaillants Suisses, ajoute la lettre que nous citons, les ont repoussés en leur disant : Sur ce sol républicain nous n'avons pas besoin de baïonnettes étrangères.

Le samedi, 19, un service a été célébré à Tægerweilen, village thurgovien, situé à une lieue de Constance. La commune de Tægerweilen, sur la demande de plusieurs habitants de Constance, avait mis le temple protestant à la disposition de Ronge, qui s'y est rendu, accompagné de Doviat, dans une voiture attelée de quatre chevaux. Une nouvelle réunion a

... ciations avec les Chinois, dans le but de prendre possession de cette île importante. »

— D'après le *Standard*, M. Montgomery Martin a résigné conditionnellement ses fonctions de trésorier et membre du conseil à Hong-Kong, et il est arrivé à Bombay, il y a quelques jours, pour passer de là en Angleterre. Son but est de représenter au gouvernement de S. M. la nécessité d'ouvrir des négociations sans aucun délai avec la cour de Péking, afin d'obtenir la permission de former un établissement dans l'île de Chusan, qui est non seulement fertile et salubre, mais encore une excellente position pour le commerce. Hong-Kong, au contraire, n'a aucun de ces avantages. Pendant son séjour en Chine, M. Martin a recueilli des renseignements précieux pour le pays, qui ne pourront qu'être utiles au gouvernement anglais. Si l'on considère la position large qu'a aujourd'hui l'Angleterre en Chine, et l'empressement que mettent nos voisins à obtenir les mêmes avantages, on comprendra toute l'importance du voyage de M. Martin.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Un ordre du ministre de la guerre, du 20 octobre, prescrit aux militaires de tous grades appartenant aux états-majors et à des corps de l'armée d'Afrique, qui sont en congé, de retourner immédiatement en Algérie. Ceux de ces militaires qui, pour cause de maladie, seront hors d'état de se mettre en route, devront se présenter munis de leur congé et autres pièces au maréchal de camp commandant le département ou aux officiers de leur résidence. — La *Gazette de France* affirme que M. de Rothschild a fait une démarche personnelle auprès du ministère pour obtenir qu'il ne soit pas donné suite aux poursuites commencées contre les courtiers pour négociation de promesses d'actions. — M. Dubodan, procureur-général à Alger, sera, dit-on, nommé procureur-général à Rennes, en remplacement de M. Plougoulm. — Le comte Eugène Ney, dernièrement chargé d'affaires de France au Brésil, est mort le 25 de ce mois. Ceux de ses amis qui n'auraient pas reçu de convocation pour se rendre à la cérémonie funèbre, sont prévenus qu'elle aura lieu demain mardi 28 octobre, à 11 heures, en l'église de Saint-Roch. — Hier, à quatre heures du soir, a eu lieu, dans l'enceinte de l'Hyppodrôme de la barrière de l'Etoile, une ascension aérostatique. Le ballon, monté par M. Margat, s'est élevé d'abord verticalement avec une grande rapidité; puis il a pris sa direction vers l'est, et n'a pas tardé à disparaître aux yeux des nombreux spectateurs qu'avait attirés ce spectacle. — A Ribérac, plainte a été portée contre deux marchands de grains, soupçonnés de falsification de farines. — L'édit royal qui prescrit en Sardaigne l'usage exclusif des mesures métriques décimales, vient d'être publié. C'est tout-à-fait notre système métrique, avec ses subdivisions et ses dénominations. — Le gouvernement sarde vient de défendre la sortie des grains de la Savoie. — Le bourgmestre d'Ostende vient de faire abandon de son traitement en faveur des pauvres.

UN DÉNOUEMENT IMPRÉVU. — Un évènement bizarre a eu lieu vendredi sur la ligne du chemin de fer de Rouen à Paris; le *Mémorial de Rouen* le raconte ainsi : « Un imprudent voyageur placé dans un wagon de troisième classe, avait voulu, au mépris de toutes les représentations, monter debout sur sa banquette; tout à coup ce voyageur, qui occupait un des coins de la voiture, perdit l'équilibre et fut précipité au dehors. Le convoi continua sa route, mais à la première station, qui était celle de Colombes, le commissaire des chemins de fer partit avec un ingénieur à la recherche de cet imprudent, qu'ils n'espéraient pas retrouver vivant. Leurs recherches avaient été infructueuses, ils avaient en vain exploré les alentours du lieu où le voyageur était tombé, lorsqu'un surveillant leur apprit que celui qu'ils cherchaient n'avait aucunement été blessé, et qu'aussitôt après sa chute, après s'être quelque peu secoué, il s'était dirigé au pas de course gymnastique vers la station de Colombes (chemin de Saint-Germain) où il avait repris place dans le convoi partant du Pecq pour Paris. »

EXPORTATION DES GRAINS. — Depuis vendredi, il est entré à Bayonne une masse considérable de navires venant des ports de la Bretagne, chargés la plupart de froment et autres grains; la *Gazette du Languedoc* n'évalue pas à moins de 53 000 hectolitres la quantité de froment qui est arrivée de la Bretagne à Bayonne depuis le commencement du mois. Ces jours derniers, il y avait encore huit bâtiments en vue, demandant l'entrée.

LE FILS D'IBRAHIM-PACHA. — Avant-hier est descendu à l'hôtel d'Orient, à Marseille, Ismael-Bey, fils d'Ibrahim-Pacha. Le jeune prince égyptien s'est embarqué sur la frégate à vapeur *le Nil* qui l'attendait depuis une vingtaine de jours. Pendant tout le séjour que cette frégate a fait dans notre port, dit le *Sud*, l'état-major s'est prêté de fort bonne grâce à la laisser visiter. On s'accorde à louer la politesse avec laquelle les officiers ont su faire les honneurs du bord.

MAUVAISE COLÈRE. — A Lyon, une femme de 30 ans, ouvrière en parapluies, a été frappée d'une attaque d'apoplexie foudroyante à la suite d'une violente querelle avec une de ses compagnes. Un accès de colère, ajoute le *Rhône*, a motivé cette crise que la mort a suivi presqu'instantanément.

SURABONDANTE FÉCONDITÉ. — La femme d'un cultivateur de Cheuby (Moselle), nommé Cave, est accouchée de quatre enfants du sexe masculin. Deux étaient morts en naissant, les deux autres n'ont vécu qu'un jour; mais, ajoute le journal de l'endroit, les époux Cave ont encore sept enfants vivants.

UN MAUVAIS PATRIOTE. — Un conseiller autrichien envoyé pour inspecter l'Université de Padoue, réunissait dans les derniers jours de l'année scolaire, les étudiants en assemblée solennelle. Le professeur, chargé du discours, s'oublia jusqu'à prononcer des phrases peu honorables pour la nation italienne, à tel point que le conseiller autrichien lui-même en fut scandalisé, et pria l'orateur de se taire ou de cesser un pareil langage. Cette remontrance contint l'indignation des étudiants, mais à la sortie les esprits s'échauffèrent; les uns voulaient borner leur vengeance aux sifflets; d'autres prétendaient que le professeur avait mérité des coups de bâton; enfin quelques individus du peuple, qui s'étaient mêlés à la discussion, opinaient pour la mort. Le recteur de l'Université, informé du danger qui menaçait le malencontreux orateur, confiant dans l'estime universelle dont il jouissait, harangua la foule exaspérée et parvint à la disperser en lui promettant que le coupable quitterait le pays. Mais les esprits étaient trop irrités; et le soir une foule nombreuse investit la maison de celui qu'on appelait l'Italien rénégat, et il

La révélation de la position dans laquelle se trouvaient les deux cousins fit scandale à Ricey. De nombreuses sollicitations furent adressées aux époux, qui finirent par consentir à tout ce qu'on voulut. Une dispense en bonne forme fut demandée à Rome, qui l'expédia rapidement, et un de ces jours derniers, Buot et sa femme se retrouvaient sous le drap nuptial devant le maître-autel de la paroisse. L'anneau conjugal fut retiré du doigt de la mariée et la bénédiction qu'elle avait reçue fut annulée par une seconde en bonne forme. Le surplus de la cérémonie fut accompli en présence des curieux attirés par ce spectacle, presque sans exemple dans les annales de la sacristie. »

UN BESOIN D'ACTIVITÉ. — On écrit de Labeycourt, canton de Vaubecourt, au *Journal de la Meuse* : « Les jeunes gens de Labeycourt sont divisés en deux partis bien tranchés; les uns ont inscrit sur leur étendart les mots Bande noire, et les autres le mot Trabucaires. D'un autre côté, à Vaubecourt, les jeunes personnes ont aussi deux bannières sur l'une desquelles on lit : Vive Dieu et les Frapistes! tandis que sur l'autre on voit : Vive la religion, l'instruction et les Cabalistes! Or, dernièrement, les deux troupes masculines s'étant réunies vers neuf heures et demie du soir, l'une dans une maisonnette, l'autre dans un clos peu éloigné, dix heures étaient à peine sonnées qu'elles en étaient déjà venues aux mains et que force coups de poing s'en allaient tomber sur l'une et sur l'autre troupe. Mais le lendemain Bande noire et Trabucaires, tous entraient indistinctement dans le sanctuaire de la justice de paix pour s'y entendre condamner : les chefs à trois jours de prison et à 15 fr. d'amende, et leurs adhérents à 15 et à 6 fr. Quant aux jeunes filles de Vaubecourt, elles se réunissent tous les dimanches à l'église pour y chanter les nones; mais depuis quelque temps, au lieu de prières et de chants religieux, les Frapistes et les Cabalistes, jalouses de l'emporter les unes sur les autres, entonnent à qui mieux mieux, les unes des chants français, les autres des chants latins, ce qui donne lieu à des scènes fort peu édifiantes. Nous terminerons en disant que le motif de ces divisions est, pour les jeunes gens, le choix d'un ménétrier, et pour les jeunes filles, celui d'une béguine! »

LES MAÇONS A PARIS. — Le *Droit* contient à ce sujet des détails assez curieux que nous lui empruntons : « C'est une singulière existence que celle de certaines classes d'ouvriers à Paris, et rien n'est plus curieux que les établissements appropriés à leurs besoins et à leur manière de vivre, dont la masse du public n'a aucune idée. Les maçons, par exemple, forment un peuple à part dans la capitale; ils n'ont de rapports qu'avec ceux qui les emploient, et quand les travaux ne vont plus, ils s'en vont. Mais comme leur salaire ne s'élève pas très haut, et qu'ils doivent encore économiser pour les temps de chômage, il faut nécessairement que la dépense soit strictement réglée. Il s'est donc établi des chambrées à leur usage, et ce sont ordinairement les femmes des maîtres compagnons qui créent ces établissements. Là, un ouvrier, pour 10 fr. par mois, a le gîte et la soupe deux fois par jour, mais les lits des chambrées doivent être occupés par deux individus. Il s'ensuit que le premier occupant voit souvent arriver au milieu de la nuit, et se mettre à côté de lui, une personne qu'il ne connaît pas; mais cet arrangement est reçu, et chacun s'en accommode sans répugnance. Ce n'est pas là qu'est le mal. A la tête de chaque lit existe une planche qui sert à déposer les effets des deux compagnons. Ces hommes, qui ne se connaissent pas, ne passent souvent qu'une seule nuit ensemble, et il arrive que celui qui se lève le premier emporte avec les siens les effets de son camarade endormi. Ces vols se sont renouvelés fréquemment depuis quelque temps, et la nuit dernière le nommé Marchadet a été dévalisé de cette manière dans une chambrée de la rue Cloche-Perce. Le pauvre Marchadet, à son réveil, était dans un véritable désespoir. Ce n'était pas tant sa montre, son argent et ses effets qu'il regrettait, mais un cordon en cheveux tressés, tendre gage d'amour qu'il tenait à conserver, et que le voleur, s'il était un peu consciencieux, devrait bien lui restituer. »

JEU FUNESTE. — On mande de Perth (Hongrie) :

La chambre criminelle du tribunal de première instance de Perth aura bientôt à juger un délit d'homicide par imprudence commis dans des circonstances bizarres.

Deux jeunes gens, M. le comte de Brechtenstein et M. le baron de Lieftern, tous deux natifs de Vienne (Autriche), et camarades d'école et d'université, vivaient ici dans l'intimité la plus étroite. Le premier se vantait sans cesse de son courage et de son intrépidité, qui, disait-il, étaient telles que rien ne pourrait l'épouvanter.

— Pas même les choses surnaturelles? lui dit un jour M. de Lieftern.

— Celles-là encore moins que toutes les autres, et cela pour la bonne raison qu'il n'en existe pas.

— Voilà ce qui te trompe; je me fais fort de t'en faire voir, et je parie 100 ducats (environ 1,000 fr.) que tu en auras peur.

appelée devant le tribunal de Perth.

Nécrologie.

Les sciences physiques viennent d'éprouver une perte qui sera vivement sentie. M. Peltier est mort ce matin 27, après une longue et douloureuse maladie. Les personnes qui n'auraient pas reçu de lettres particulières de convocation, sont invitées à se réunir à son domicile, rue Poissonnière, 26, et d'assister à ses obsèques, qui auront lieu mercredi 20, à dix heures du matin.

On sait que les travaux de M. Peltier avaient particulièrement porté sur l'électricité et la météorologie. Dans ce moment où le terrible accident qui a désolé la vallée de Monville occupe les tribunaux et tous les physiciens, la mort de M. Peltier prive la justice des lumières d'un des hommes les mieux en état de juger la question controversée.

Nous devons aussi mentionner le décès d'un homme moins haut placé dans la science, mais qui, dans sa modeste et laborieuse carrière, n'en a pas moins rendu d'éminents services à la science. Il est juste qu'un regret lui soit au moins accordé après sa mort. Les savants, les artistes qui viennent à la bibliothèque Mazarine visiter le *Musée Pélasgique* ne savent pas que cette collection de modèles et de plans en relief, unique au monde, est l'œuvre d'un simple gardien de la Bibliothèque, qui, seul, sous la direction de feu M. Petit-Radel, et avec le secours de quelques estampes imparfaites, est parvenu à force de patience et de veilles, à restituer avec une intelligence et une habileté remarquables cette suite de monuments les plus anciens de l'art architectural. M. Etienne Poulain n'a jamais songé à tirer parti de son travail; il est mort gardien de la collection qu'il avait créée.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS — 27 OCTOBRE.

D'après le *Constitutionnel*, c'était jusqu'à présent un axiome non contesté qu'en France la pénurie du personnel, le manque de matelots pouvaient seuls faire courir des dangers à la marine militaire et arrêter l'extension de notre force navale. Cependant, depuis deux ans, des craintes sérieuses ont porté sur l'état du matériel naval; elles ont été manifestées au sein de la chambre des députés; les hommes les plus sages, les plus éclairés, ont été unanimes pour déplorer ce qu'ils ont appelé le dépérissement de notre flotte et les misères de notre marine. Si les attaques dirigées contre l'administration de la marine sont fondées, la France verrait sa marine entièrement compromise dans ses deux éléments essentiels : le personnel et le matériel. Le *Constitutionnel* entre dans de longs détails pour démontrer que la flotte française, de 1837 à 1844, a subi des diminutions importantes.

« Nous sommes entrés dans ces détails, puisés aux sources officielles, parce qu'il est difficile d'admettre que, dans ce temps de lumières et d'argent, le matériel naval d'une nation passionnée pour sa marine, puisse se détériorer en pleine paix. Nous chercherons à dévoiler les causes qui font que notre marine dépense chaque jour davantage, et chaque jour produit moins. »

Le *Siècle* prend les armes pour défendre MM. Odilon Barrot et Chambolle attaqués par plusieurs journaux et corespondances des départements. On prédit à MM. Barrot et Chambolle le *sort de Barnave*, à quoi le *Siècle* répond :

« L'acharnement avec lequel ils s'attachent à nous ne nous trouble guère, et nous sera, nous l'espérons, une recommandation auprès du public. Nous voulons qu'ils sachent bien que s'ils nous réservent le *sort de Barnave*, ils ont, eux, dès à présent, le sort de Tartufe, ils sont *estimés* comme lui. »

Le *Courrier français*, à propos de la détermination à prendre par le gouvernement anglais, de supprimer momentanément les droits d'entrée sur les céréales et d'accorder des primes d'encouragement pour l'importation des denrées alimentaires, déclare que les gouvernements européens, et notamment celui de France, devront, pour prévenir cette manœuvre de l'*égoïsme britannique*, user de représailles envers l'Angleterre en interdisant la sortie des céréales.

PETITE CORRESPONDANCE.

MM. H. et S. à Lyon. — M. D. était parti. — Donnez-nous l'adresse précise des initiales E. B.

M. S. à Thann. — On vous expédie par diligence.

M. A. à Poitiers. — Reçu, merci, ami. — Nous comptons sur vous. — Vous recevrez des almanachs et des instructions.

Bourse du 27 octobre 1845.

Les mauvaises dispositions de la fin de la bourse de samedi se sont fait

CHEMINS DE FER	Strasb.	270 ««	265 25	B. 6 25	— 270, 265, 265 25.	B. [illegible]
	Rouen	1005 ««	1005 ««	B. 12 50	— 995, 1007 50, 1005.	B. 3 75
	Havre	810 ««	800 ««	B. 25 ««	— 810, 795.	B. 20
	Marseille	1000 ««	« ««	B. 5 ««	— 995, 997 50, 995.	B. 27 50
	Vierzon	720 ««	725 ««	B. 10 ««	— 725, 720, 725.	B. 11 50
	Nord	770 ««	770 ««	B. 17 50	— 775, 765, 767 50.	B. 2 50
	Fampoux	525 ««	« ««	« ««	—	B. 17 50
	Boulogne	575 ««	« ««	B. 25 ««	— 582 50, 562 75.	B. 25
	Bordeaux	635 ««	632 ««	B. 17 50	— 635, 625, 632 50.	B. 17 50
	Montereau	501 25	505 ««	B. 2 50	— 505, 502 50.	B. 2 50

LONDRES, 25 oct.		PARIS, LE 27 OCTOB. PRIMES	COULISSE.
Consol.	97 1/8	5 0/0 F. c.	Av. 82 30.
Esp. 3 0/0	25 1/2	F. p. 82 80, 82 70 d. 50.	Ap. 82 22 1/2.
Portug.	56 1/2	3 0/0 F. c.	B. du Trés.
Mexic.	30 1/4	F. p.	
Brésil.		Rouen, 1020 d. 20 au 15.	
4 0/0 hol.		Orléans, 1200 d. 20 au 15.	F. c. F. p.
2 1/2 d°.	58 «	Nord, 775 d. 20, 785 d. 10 au 31.	3 0/0 p. 15
Rouen.	39, 40	790, 792 50 d. 20. 803 d. 10 au 15 nov.	3 0/0. 10. 30 22 1/2
Orléans	46, 47		

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 110,00 à 00,00; courant du mois, 112,00 à 113,00; 2 derniers mois, 111,50 à 00,00; 4 premiers 1846, 110,00 à 00,00.

LILLE. — Pas de courrier.

ESPRIT 3|6. — Disponible et courant du mois, 139,00 à 140,00, novembre et décembre, 104,00 à 105,00; 8 premiers mois, 1846, 102,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 87,50 à 00,00.

HALLE DE PARIS.

25 oct.						27 oct.					
Arrivages	6382 q.	61 k.				Arrivages	7213 q.	12 k.			
Ventes	6660	56				Ventes	7341	71			
Restant	28541	77				Restant	28362	19			
Cours moyen	42,83					Cours moyen	40 83				
Cours-taxe	41,65					Cours-taxe	41,65				
Cote administrative.						Cote administrative.					
Gruaux	10 q.	99 k.	56,00	à	57,90	Gruaux	6 q.	28 k.	56,31	à	57,85
1re	774	01	42,00	à	45,85	1re	375	32	42.00	à	45,85
2e	461	73	38,65	à	41,40	2e	303	01	39,50	à	41,70
3e	17	27	34,40	à	35,00	3e	53	38	31,65	à	34,50
4e	10	82	21,60	à	30,75	4e	«	««	00,00	à	00,00
A liv.	4738	19	19,75	à	44,60	A liv.	6530	20	21 65	à	44,00

Marché de la Vallée du 25 octobre. — Alouettes (la pièce) 0,12 à 0,15. — Agneaux (la pièce) 0,00 à 00. — Bécasses 3 00 à 4,00. — Bécassines 0,00 à 0,00. — Cailles, 1,00 à 2,00. — Canards barbotteurs, 1,25 à 1,75. — Canetons de Rouen, 2,00 à 2,50. — Canards sauvages, 0,00 à 0,00. — Chapons gras, 2,50 à 5,00. — Chevreaux ou cabris 00,00 à 00,00. — Chevreuils 00,00. — Cochons de lait, 5,50 à 8,00. — Dindes gras, 5,00 à 6,50; comm., 2,50 à 4,00. — Faisans, 4,00 à 5,00. — Lapins ou lapereaux 1,00 à 2,00. — Lièvres ou Levreaux, 2,00 à 5,00. — Moutons pré-salé 00 à 00. — Oies comm. 2,00 à 4,00; grasses, 4,75 à 5,50. — Perdrix grises, 0,75 à 1,75. — Perdrix rouges, 2,00 à 0,00. — Pigeons bizets 0,20 à 0,40; — de de volière 0,35 à 0,75. — Pilets, 1,25 à 1,50. — Poules ordinaires 1,25 à 1,75. — Poulets gras 1,75 à 4,00; de comm. 0,90 à 1,50. — Râles de genêts, 0,00. — Sarcelles, 1,00 à 0,00. Vanneaux, 0,00 à 0,00.

Marché de la Maison-Blanche, 25 oct. — Sur 70 porcs gras, il s'en est vendu 70 à 1,04-1,02-1,00. — Vaches laitières amenées 57, vendues 23 de 250 à 420. — Taureaux amenés 1, vendus 1 à 250.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 28 octobre 1845.

7 h. »|» OPÉRA. —
7 h. »|» THÉATRE-FRANÇAIS. — Mariage forcé. Virginie.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Les Diamants. Mari au bal.
7 h. »|» ITALIENS. — Nabucodonosor.
7 h. 3|4 VAUDEVILLE. — Diable à quatre. L'Homme. Le Mari.
6 h. »|» VARIÉTÉS. — Mme Panache. L'Abbé galant. Le Diable à quatre.
6 h. »|» GYMNASE. L'Image. Yelva. 1re rep. Un Droit d'aînesse. les Couleurs
6 h. 3|4 PALAIS-ROYAL. — Le Code. Les Bains. L'Almanach. Le Poisson.
6 h. 1|2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois. Dame de St-Tropez.
6 h. »|» AMBIGU. — Les Mousquetaires.
6 h. »|» GAITÉ. — La Sœur du Muletier.
6 h. »|» CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. »|» COMTE. — Mort aux rats. Fantasmagorie. 7 Ogres.
6 h. »|» FOLIE. — Belle Etoile. Prix de vertu. Riquiqui. Gig-Gig.
PANORAMA. (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., 16, rue du croissant.

[illegible] d'Orléans à Tours étaient achevés, à l'exception des gares et des stations, dès la fin de 1844.

M. Dumon, ministre des travaux publics, adjugea l'exploitation de ce railway, ainsi que sa prolongation jusqu'à Bordeaux, à la compagnie Laurent, Luzarche, Mackensie et Compe, le 9 octobre 1844, adjudication qui fut approuvée par ordonnance royale quelques jours plus tard (24 octobre).

Pourquoi le pays ne jouit-il pas encore du chemin de fer d'Orléans à Tours, pour lequel l'Etat a déjà dépensé 16 à 17 millions? pourquoi l'exploitation de ce railway ne commencera-t-elle qu'au mois de mars de l'année prochaine, c'est-à-dire quinze mois après l'exécution des grands travaux de terrassement, des ponts, des viaducs, etc. ?

Nous allons l'expliquer ; mais rappelons d'abord les avantages que le gouvernement a faits à la compagnie du chemin de fer d'Orléans à Bordeaux, tout en lui accordant une subvention en travaux de 65 à 70 millions.

Cette compagnie s'est constituée au capital de 65 millions ; elle a à sa charge le matériel roulant et la pose des rails. Sa concession a une durée de 27 ans et 278 jours, à partir de celui où la ligne entière d'Orléans à Bordeaux, d'une longueur totale de 484 kilomètres (121 lieues), sera livrée à la circulation. Pendant les cinq premières années de l'exploitation de toute la ligne d'Orléans à Bordeaux, la compagnie n'a à compter qu'avec elle-même. Elle exploitera également à son seul profit, pendant six ans, la section d'Orléans à Tours, pendant trois ans celle de Tours à Poitiers, pendant deux ans celle d'Angoulême à Bordeaux, parce que les travaux de construction de toute la ligne dureront six ans, et que ces différentes sections seront livrées à la circulation au fur et à mesure de leur achèvement (1).

Ce ne sera donc qu'après ces six années d'exploitation partielle et qu'après les cinq premières années, d'exploitation totale d'Orléans à Bordeaux, que la compagnie aura à compter avec l'Etat. A cette époque l'Etat aura droit au partage des intérêts sur les 65 millions du fonds social de la compagnie, si toutefois ces intérêts dépassent 8 p. 0|0.

Or, si cette clause n'a pas été introduite dans l'adjudication comme une stérile satisfaction offerte à l'opinion publique, il s'en suit que ces 8 p. 0|0 correspondent à un intérêt de 4 p. 0|0 sur la dépense totale du chemin de fer d'Orléans à Bordeaux, puisque l'Etat dépensera pour sa part 65 à 70 millions, environ autant que la compagnie. Ce qui revient à dire que l'Etat aura abandonné à une compagnie une opération qui lui eût rapporté 4 p. 0|0 sur la totalité des capitaux employés, ou 2 p. 0|0 s'il eût abandonné en faveur du public, comme il l'a fait au profit *exclusif* de la compagnie.

On sait quelle grande responsabilité M. Dumon a encourue lorsqu'il substitua son bon plaisir à une concurrence libre et franche des compagnies.

Dans l'adjudication du chemin de fer d'Orléans à Bordeaux, faite le 9 octobre 1844, à la compagnie anglo-française Laurent, Mackensie, etc., M. Dumon, ministre des travaux publics, se suspecta en aucune façon l'entente cordiale des hommes qui étaient à la tête de cette compagnie. Aussi le ministre donna-t-il en plein dans un guêpier. L'entente cordiale supposée par M. Dumon s'évanouit si bien, que l'approbation de la société anonyme Laurent, Luzarche, Mackensie, etc., ne put être donnée, à cause des dissentiments qui s'élevèrent dans son sein, que le 16 mai 1845 ; ajoutons que la prise de possession du chemin de fer d'Orléans à Tours (procès-verbal d'office) ne date que du 12 juillet dernier.

Ainsi furent perdus les derniers mois de l'année 1844 et les plus beaux mois de l'année 1845 ; c'est ainsi que l'ouverture du chemin de fer d'Orléans à Tours, qui maintenant ne sera faite qu'en mars 1846, aura été retardée de dix mois par la compagnie, car il eût été facile aux ingénieurs de l'Etat, si dans l'origine ils avaient été chargés de l'exécution complète du chemin, de le livrer à la circulation dès le 1er mai 1845.

On sait qu'une des dispositions fâcheuses de la loi du 11 juin 1842 est celle qui consiste à séparer d'une manière trop tranchée les grands travaux de terrassement, de construction, de ceux de la pose des rails et du matériel roulant réservé aux compagnies. Cette distinction illogique, qui ne pouvait venir dans la tête que d'un homme entièrement étranger aux nécessités des travaux publics, comme l'était M. Teste, et l'est maintenant M. Dumon, augmente les dépenses de l'Etat et ralentit en bien des circonstances la marche des travaux. La mauvaise influence de cette disposition s'est fait ressentir sur le railway d'Orléans à Tours. Pourtant nous sommes heureux de constater qu'en dépit de toutes ces circonstances défavorables, les ingénieurs du chemin d'Orléans à Tours ont su accomplir avec une rare promptitude les travaux qui leur étaient confiés, et si nous mettons en parallèle ces travaux exécutés par les ingénieurs de l'Etat avec ceux du chemin de Paris à Orléans exécutés par les ingénieurs des compagnies, nous trouvons que la même promptitude a été apportée dans la construction de ces deux lignes.

Ajoutons aussi que les travaux d'Orléans à Tours n'auront pas plus coûté à l'Etat que s'il avait conclu le traité projeté avec une compagnie ; on se rappelle, en effet, que le ministre des travaux publics était disposé à livrer l'exécution de ces travaux à une compagnie moyennant 17 millions. Cette compagnie ne devait construire les ponts qu'en bois et ne s'obligeait à faire à Tours qu'un embarcadère à station simple ; les ingénieurs de l'Etat n'ont pas dépassé les 17 millions, ils ont construit les ponts en pierre, et l'embarcadère de Tours servira de station centrale aux trois chemins d'Orléans, de Bordeaux et de Nantes.

Vis-à-vis de faits aussi explicites, il est grandement temps

(1) Les travaux les plus considérables et qui reculeront l'ouverture de toute la ligne d'Orléans à Bordeaux jusqu'en 1851, se trouvent entre Poitiers et Angoulême.

On lit dans le *Propagateur des Ardennes* :

« M. Victor Considerant a quitté Mézières le 22 octobre pour se rendre à Bruxelles, où il doit exposer la doctrine de Fourier. Nous rendrons compte des expositions faites, à l'Hôtel-de-Ville de Mézières, par le chef de l'Ecole phalanstérienne. Nous chercherons à conserver la pensée toujours précise, toujours lumineuse et souvent spirituelle de M. Considerant. On nous saura gré de ce travail, qui ranimera les souvenirs de ceux qui ont assisté aux belles leçons que nous avons entendues, et qui initiera ceux qui n'ont pas eu le même bonheur à une science que le monde critique sans la connaître, persuadé qu'il est, comme M. Pangloss, que tout est pour le mieux sous le meilleur des gouvernements possibles.

» L'optimisme que la société professe ne l'est pas par la classe ouvrière, et les martyrs de l'industrie et de l'organisation du travail rejettent la philosophie de M. Pangloss, abordent les théories sociales avec enthousiasme, et par là nous forcent à dire que le peuple est l'Orient de l'humanité. C'est du peuple, en effet, que doit venir la lumière sociale, parce que seul il marche à la conquête des vérités sociales. Et par *peuple*, nous entendons la collection des agents de production industrielle. Quand viendra le temps où tout homme ambitionnera l'honneur d'être travailleur, alors vraiment la liberté aura l'organisation perfectionnée que désire Fourier.

» N'imitons pas ces esprits qui croient que l'humanité n'aura pas d'autres horizons que ceux de leurs pensées et de leurs conceptions, qui veulent tout raisonner comme s'ils avaient tout pesé dans leurs mains débiles, et qui, craignant d'ébranler l'édifice de leur orgueil, séjournent dans une stérile immobilité. — Marchons plutôt avec la richesse d'une noble espérance vers des idées où l'homme peut déployer toute sa puissance, revêtir toute sa dignité et faire usage de toute sa liberté. Jamais une théorie n'a atteint ce triple but comme celle de Fourier, et nous devons savoir gré à l'homme intelligent et élevé qui est venu la propager parmi nous. »

On se rappelle le meeting de Bolton et les paroles de cet ouvrier tailleur qui, sans justifier du reste cet état de choses, expliquait que le principe régulateur de l'industrie est le rapport de l'offre à la demande. « Dans les époques de dépression, a-t-il dit avec beaucoup de sens, les maîtres ne sont que le fouet dont s'arme la nécessité. » Voici ce que nous lisons à ce sujet dans l'*Echo de l'Aveyron* :

« Des hommes de la prospérité toujours croissante s'empressent de profiter de ces aveux pour en conclure qu'il n'y a de vrai et de possible que le système de la libre concurrence, et, partisans de la paix à tout prix, ils trou-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MERCREDI 29 OCTOBRE 1845.

Les personnes qui s'abonneront à partir du 1er novembre, recevront : 1° UNE FILLE DU PEUPLE, roman en deux volumes de M. E. CAMUS ; 2° les trois premiers volumes du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE ; 3° le premier volume de DERRIÈRE LE GRAND MAT.

Nous ne pourrons donner cette dernière prime aux abonnements postérieurs au 1er novembre.

DERRIÈRE LE GRAND MAT (1).

SUITE DU CHAPITRE XVIII. — UN DÉBOIRE DE NAPOLÉON.

Le commandant, comme on le pense bien, avait réfléchi, avant de se décider à l'invitation qu'il venait de faire ; son amour-propre devait grandement souffrir de l'obligation de placer Mlle de Meillan en face de deux gaillards-*modèles*, tels qu'Antoine et Napoléon. Malheureusement il avait oublié de profiter de l'indisposition de la jeune personne pour admettre ces messieurs à sa table, et comme plus d'un mois s'était écoulé sans qu'ils eussent reçu aucune invitation, il avait résolu de se débarrasser, le jour même, de cette corvée. Mais pour raccourcir autant que possible le temps de leur séjour chez lui, il ne les avait envoyé prévenir qu'au moment même de se mettre à table.

Lorsque ces messieurs entrèrent, les deux commandants, le comte et sa fille allaient prendre place.

La présentation fut très courte. M. de Saint-Cric paraissait accomplir cette formalité avec un visible déplaisir.

Antoine, nommé le premier, fut assez influencé par la présence de l'autorité pour n'être que gauche en saluant le comte et Julia.

Napoléon, quoique plus à son aise, éprouvait néanmoins une certaine gêne. Aussi borna-t-il la formule qu'il croyait obligatoire en pareille circonstance, à ces simples mots prononcés d'un air pénétré :

— Mademoiselle ! j'ai bien l'honneur !... Le tout accompagné d'un salut gigantesque, où tous les points de la moitié supérieure de sa haute taille décrivirent des arcs de cercle de 90 degrés.

Les deux commandants se mordirent les lèvres, l'un pour cacher son dépit, l'autre pour ne pas sourire.

Mlle de Meillan et son père gardèrent un sérieux glacial.

Julia, toujours à la gauche du commandant, avait pour voisin le père Bonplan, qui la séparait du commissaire.

A peine assise, elle baissa la tête et parut réfléchir profondément.

Le comte resta, comme de coutume, dans sa nature impassible et digne.

Le commandant même, malgré son affabilité extrême à table et sa haute science d'amphytrion, peut-être même à cause de cette dernière qualité, s'abstenait de parler. Il craignait, en engageant la conversation, de faire ressortir trop visiblement la nullité et le manque d'usage de ses convives. Aussi les faisait-il rapidement servir par son maître d'hôtel.

Le père Bonplan montrait seul une physionomie franche, ouverte, et libre de toute contrainte ; mais comprenant sans doute la gêne assez naturelle de M. de Saint-Cric, il reculait comme tous devant la nécessité d'un entretien.

Le silence, cette cruelle petite chose, dans la société française surtout, où l'on a inventé le mot : parler sans rien dire, régna donc pendant quelques minutes à la table du commandant de l'*Attrayante*.

De quoi causer, en effet, avec de pareilles gens ? Histoire, arts, sciences, philosophie ? Impossible ! c'était les forcer à se taire, ou, ce qui était bien pis, à dire des balourdises dont l'amour-propre du chef eût grandement souffert. La situation de M. de Saint-Cric était vraiment embarrassante.

Le capitaine de corvette, plus libre d'esprit parce qu'il était moins responsable, se décida le premier, et sans hésiter en face de l'argument le plus complètement usé, ressource ultime de tous ceux qui n'ont rien à vous dire, il s'exécuta :

— Que pensez-vous de ce temps, monsieur Antoine ?

— Dam ! commandant, répondit Antoine, en ayant l'air de réfléchir sérieusement : ça n'est pas bon signe, c'est un temps qui ne dit pas grand chose, c'est un temps mou comme....; puis, le second terme de la comparaison n'arrivant pas, il reprit vivement, afin de se débarrasser d'une phrase que lui-même trouvait déjà longue :

— Pour quant à moi, je n'ai pas grande confiance ! et il respira fortement, comme le cheval de course qui vient de fournir sa carrière.

Le commandant de Saint-Cric fit, malgré ses efforts, une horrible grimace : le comte leva lentement les yeux sur Antoine sans surprise marquée. Julia n'avait pas redressé la tête, et paraissait indifférente à ce qui se passait autour d'elle.

— Je suis tout à fait de votre avis, M. Antoine, reprit le capitaine de corvette, avec le plus imperturbable sang-froid.

— Ce temps est lourd, chaud, quoique sans soleil ; je m'attends à un coup de vent prochain.

— Oh ! interrompit Antoine, avec un grand aplomb scientifique ; il faut bien cela pour *raréfier* l'air.

— Certainement, dit le capitaine de corvette, réprimant avec peine un sourire, en entendant la nouvelle loi de physique découverte [illegible]. Il y a déjà vingt-quatre heures que ce temps dure.

— C'est vrai, je l'ai eu pendant tout mon quart de nuit. Il faisait noir sur le pont comme chez le diable, vous [illegible], commissaire ?

— Oui, oui, répondit Napoléon, enchanté d'être enfin à même de faire entendre sa belle voix de contrebasse.

— Il n'y avait pas moyen de se reconnaître à deux pas. Des yeux de chat n'auraient pas été de trop. Pourtant, ajouta-t-il en s'inclinant, avec une galanterie pleine de bon goût, et en scandant ses mots ; j'ai eu l'extrême avantage d'*entrepercevoir* mademoiselle qui *prenait le frais* à bâbord.

Le commandant était sur des charbons ardents. Julia de Meillan venait d'ouvrir de grands yeux d'un air fort ébahi ; certes elle n'avait pas compris, mais ce mot de mademoiselle ne pouvant s'adresser qu'à elle, l'avait réveillé. Elle sentit probablement que sa conduite n'était pas convenable, car elle se mit sinon à parler, du moins à faire semblant d'écouter.

Napoléon, du reste, ne put s'apercevoir de l'espèce d'impolitesse de Mlle de Meillan, car il regardait en ce moment d'un air très étonné son ami Antoine, qui venait de le gratifier d'un coup de pied, pour l'avertir de faire silence sur le chapitre de la présence de Julia la nuit dernière sur le pont.

Il fut convaincu sans doute par cet argument *ad hominem*, car il se mit à converser activement avec son assiette.

Le père Bonplan, à qui paraissait dévolu la charge de faire parler ces messieurs, continua, sans sourire, l'intéressante conversation commencée :

— Les coups de vent ne sont pas rares dans ces parages, et même beaucoup plus près de la Ligne ?

— Oh ! non, ils ne sont pas rares, répondit avec conviction maître Antoine.

Julia comprenant enfin qu'elle devait se mêler un peu à la conversation, pour ne point paraître trop malhonnête, aima mieux s'adresser au capitaine de corvette qu'à ces messieurs. Saisissant donc l'occasion :

— Est-il vrai, commandant, fit-elle avec une sorte de vivacité, qu'on célèbre une fête à bord en passant la Ligne ; je crois l'avoir lu dans quelques relations de voyage.

A cette question de Mlle de Meillan, M. de Saint-Cric parut sortir de l'état d'indécision où il était resté depuis le commencement du repas, il n'avait pas encore adressé la parole à Antoine et à Napoléon, mais il s'était occupé laborieusement du comte, afin de détourner son attention. Malgré ce travail pénible, il n'en écoutait pas moins ce qui se disait, et cherchait de tous ses efforts un sujet d'entretien à la portée de ses hôtes du jour ; c'était là le difficile ; ce sujet devait être ordinaire, banal et pourtant acceptable, car plus un thème est commun, moins la trivialité des gens qui le traitent est apparente ; moins il y a de contraste entre le

(1) Voyez les numéros du 2 au 28 octobre.

l'association industrielle ferait succéder une surabondance de produits auxquels la charité saurait trouver d'utiles débouchés, en secourant les invalides, en récompensant les travailleurs plus capables ou plus moraux? Au lieu de sacrifier un modique capital, au lieu d'employer chrétiennement le superflu de ses revenus, croira-t-on plus prudent de laisser s'étendre de jour en jour la plaie du paupérisme, de laisser grossir et s'élever, comme une mer en courroux, la jalousie, la colère et la haine des classes populaires? Pense-t-on leur opposer des digues suffisantes avec des dépôts de mendicité, des bastions et des armées? Mais le soldat n'est-il pas sorti des rangs du peuple? Oubliera-t-il de qui il est frère? N'y a-t-il pas en grand nombre, sous l'uniforme militaire, des cœurs accessibles aux idées d'humanité? notre ville ne leur a-t-elle pas été redevable cette année d'ingénieux délassements? Ces hommes qui savent utiliser les loisirs de la paix par la lecture et l'étude, ne se seront-ils pas aussi préoccupés des problèmes sociaux que la presse a mis à la portée de tous? Croiront-ils devoir les résoudre par la vengeance ou la rivalité? Prévenons donc une crise sociale imminente, au lieu de nous fier aux promesses souvent menteuses de monstrueux dividendes; prêtons l'oreille à la voix évangélique qui nous dit : « cherchez premièrement le royaume de Dieu et sa justice, et le reste vous sera donné par surcroît; » travaillons à réaliser la plus grande réciprocité de services, et avec les bienfaits de l'union et de l'amour, nous verrons abonder les biens matériels.

» Ces idées que nous ne faisons qu'indiquer, sont éloquemment développées dans le livre de M. Ch. Stoffels, *Du Catholicisme et de la Démocratie*.

X.

AFFAIRES DE LA PLATA.

Plusieurs bâtiments français et anglais ont remonté le fleuve Uruguay, qui sépare les provinces argentines de l'Entre-Rios et de Corrientes du territoire montevidéen. Il sera établi sur ce fleuve une croisière composée de petits bâtiments de Montevideo et des bâtiments argentins capturés par les forces anglaises et françaises; ces derniers porteront les pavillons de France et d'Angleterre. Une garnison française et anglaise sera placée dans la ville de Colonia. Cette ville, sur le territoire de Montevideo, à peu de distance du camp d'Oribe, est très bien située pour recevoir les mécontents de l'armée du lieutenant de Rosas; d'ailleurs sa position sur la Plata, vis-à-vis de Buénos-Ayres, en fait un point central d'opération de la plus haute importance.

Rosas croit toujours pouvoir résister. Oribe n'a pas quitté son camp du Cerrito, vis-à-vis de Montevideo. Les ports qui avoisinent les retranchements d'Oribe (Colonia, Buceo), étant bloqués, Oribe espère pouvoir tirer ses approvisionnements de la province brésilienne Rio-Grande, ou de quelques ports du littoral montevidéen limitrophes de cette province et situés près des lacs Merin et Mangueria.

Cette dernière ressource d'Oribe nous paraît bien problématique, car, sans compter que les approvisionnements auraient encore à parcourir près de 400 kilomètres sur le territoire montevidéen avant d'arriver au camp d'Oribe, tout porte à croire que le gouvernement brésilien veillera à ce que les populations de Rio-Grande ne viennent pas ainsi au secours d'Oribe. Il faut aussi espérer que le général montevidéen Paz, qui est déjà depuis long-temps sur le territoire argentin de Corrientes, à la tête d'un corps d'armée assez nombreux, pourra enfin, en réunissant ses forces à celles du général Lopez et des révoltés argentins de la province de l'Entre-Rios, venir inquiéter Oribe jusque dans son camp du Cerrito.

On le voit donc, en refusant d'accepter la médiation de la France et de l'Angleterre, en refusant de retirer ses troupes du territoire montevidéen,

[...] piétisme sur les affaires du gouvernement, et qu'il est entouré de personnes qui sont loin d'appartenir à cette secte. Il ne faut pas croire pour cela que le prince de Prusse soit partisan d'un changement dans le principe de l'Etat.

— Deux organes du principe conservateur et du parti rétrograde, le *Janus* de M. [illegible]uber, et la *Gazette littéraire* cesseront de paraître à la fin de l'année.

BAVIÈRE. — On lit dans la *Gazette d'Augsbourg* : « Des bruits sinistres ont été répandus hier à Augsbourg et à Munich relativement à un attentat contre la personne du roi Othon. Heureusement ces rumeurs n'ont pas le moindre fondement. Nous avons reçu par le courrier de Trieste du 18 octobre quatre lettres d'Athènes, elles annoncent le retour du roi de son voyage dans les Cyclades. La tranquillité était parfaite dans le royaume. »

SUISSE.

LUCERNE. — On lit dans l'*Ami de la Constitution de Berne* : « Le directeur de police Siegwart a publié, il y a quelques jours, une circulaire confidentielle aux fonctionnaires publics, en voici la teneur :

« L'instruction dans l'affaire de l'assassinat de Leu prouverait que les » hommes les plus éminents du parti radical seraient impliqués, et que » leur arrestation aura lieu prochainement, mais qu'il est à craindre que » ces arrestations n'occasionnent des troubles dans la ville. Tout doit » être tenu prêt pour la réunion du landsturm; si le signal est donné » par le feu ou le tocsin, cette levée en masse devra accourir en ville. »

ESPAGNE.

El Castellano du 22 annonce que le tribunal de l'auditoire de guerre a rendu son arrêt dans la cause des individus qui ont tiré des coups de feu sur la voiture du général Narvaez. Cette cause devra encore être portée devant le tribunal suprême de guerre et de marine. Juan Maria Gerbolès et Cristoval Mauprès, contumaces, sont condamnés à la peine de mort; Andrez Sanchez à dix années de présides, et tous les trois aux dépens. Sont absous don Lorenzo Calvo Mateo, don Juan Antonio Meca et don Francisco Meldinal, l'emprisonnement qu'ils ont supporté étant considéré comme un châtiment suffisant; le premier devra en outre payer une amende de cent duros, et tous les trois sont condamnés aux dépens. Acquittement complet pour les quatorze autres accusés.

L'*Eco del Comercio* assure que M. Mon a résolu la question si difficile des cotons, et que cette solution sera publiée en même temps que les travaux sur le nouveau tarif. Son opinion sur la liberté du commerce et la réciprocité internationale des concessions de droits est connue; mais il voudrait que la presse de toutes les nuances se prononçât explicitement dans cette question vitale pour le commerce espagnol, et devant laquelle toutes les dissidences politiques doivent cesser.

D'après *El Fomento*, le ministre des finances a reçu de plusieurs intendants de provinces l'avis officiel que les contributions se paient régulièrement, et que les recettes des deux derniers mois de l'année seront très abondantes.

On lit dans *El Tiempo* : « On s'occupe activement de la construction d'un chemin de fer de Cordova à Malaga. Les ingénieurs anglais qui doivent reconnaître le terrain et faire les tracés, sont sur les lieux. Nous recommandons en cette affaire une grande réserve, pour éviter des opéra-

[...] de Pologne assure que les nouvelles de ce pays publiées par les journaux anglais, français et allemands, sont souvent exagérées, quoiqu'au fond elles soient généralement vraies. Le gouvernement surveille avec sévérité toutes les menées, mais on attribue particulièrement à la police secrète et à l'espionnage la cause des malheurs qui affligent ce pays. La vénalité et la corruption ont atteint un degré extraordinaire; celui qui a un ennemi se venge par une dénonciation; cette délation n'attaque généralement que la classe élevée, le peuple étant considéré comme moins dangereux. Toutefois, nous aimons à déclarer que parmi les juges chargés de statuer dans de semblables affaires, il se trouve des hommes d'honneur qui prononcent l'acquittement des prévenus politiques; mais souvent on en rencontre qui, laissant de côté toute considération d'équité, s'arment de toute la rigueur des lois.

Le peuple est attaché aux propriétaires, et l'on pourrait citer des exemples de cet affection touchante qui a résisté à toutes les promesses. La nature des Polonais est tellement inhérente au système féodal qu'il pourrait difficilement s'orienter dans le monde s'il cessait d'exister. Le propriétaire est tout pour lui, il ne lui reproche même pas la dureté qu'il montre quelquefois envers lui. Pour ce qui regarde les affaires ecclésiastiques, on ne néglige rien pour faire des conversions à l'église grecque. On ne cache même pas le but d'extirper toute autre croyance. Quant au commerce et aux intérêts matériels le gouvernement ne néglige rien pour les faire prospérer, et en partie il a même réussi.

RUSSIE.

On lit dans le *Journal allemand de Francfort* : « Depuis avant-hier le grand-duc Constantin et le prince Alexandre de Hesse sont de retour dans la capitale. M. le prince de Woronzow s'est embarqué le 1er du mois à Jalta, à bord d'un bateau à vapeur, pour retourner dans le Caucase par Taman. Le 3 de ce mois une flotte venant de Sébastopol, commandée par le contre-amiral Jurgen, composée des vaisseaux de ligne *Uriel*, *Sélapheil* et *Hudnil*, des deux frégates *Brailow* et *Mescenbria* a mis à l'ancre sur la rade d'Odessa. Elle a ramené les troupes qui viennent de la Crimée. »

MADAGASCAR.

Nous avons annoncé, il y a quelques jours, d'après l'*Indicateur* de Bourbon, que les Houvas semblaient revenus à des sentiments plus pacifiques, et que la corvette *la Zélée* avait été très bien reçue par le gouverneur de Foulpoint (Madagascar).

D'après le *Cernéen* du 18 août, ces bonnes nouvelles ne se confirment pas.

« La frégate *Conway* a jeté l'ancre à Port-Louis le 16 août, venant de Madagascar, et nous a donné des nouvelles peu favorables de ces contrées. *Le Conway* s'est trouvé avec *la Marie-Laure*, qui avait fait côte à Foulpoint. *La Marie-Laure* allait reprendre la mer; elle s'est rendue à Sainte-Marie, et la frégate l'y a suivie.

» Le gouverneur de Foulpoint avait exprimé, aux commandants des deux vaisseaux, son regret d'être obligé de cesser toutes relations avec les Anglais, pour lesquels il éprouvait des sentiments de respect et d'amitié, mais les ordres de la reine, à cet égard, étaient formels.

» A Tamatave, des milliers de soldats sont campés le long de la mer, et le fort a reçu une forte garnison. Le capitaine Kelly n'était pas entré dans le port, ne voulant pas recevoir les Houvas à son bord avant qu'ils n'eussent

---

narrateur et la narration. Or, la fête de la Ligne était tout à la fois d'un intérêt de circonstance qui la rendait admissible comme motif de causerie, et possédait au suprême degré l'arôme de gaillard d'avant, qui devait supprimer le contraste redouté.

Aussi le commandant prit-il aussitôt la parole pour répondre à Mlle de Meillan, afin d'asseoir la conversation sur ce terrain, où Antoine et Napoléon pourraient se développer à l'aise : leur allure matelotes que devant paraître la conséquence du sujet.

— Oui, mademoiselle, cette fête existe, mais très dégénérée de son premier but.

— Quelle en est donc l'origine, commandant? demanda Julia en se tournant vers M. de Saint-Cric.

— Elle n'est pas bien certaine; mais l'on doit penser que les premiers navigateurs qui entreprirent de passer la Ligne équinoxiale, retenus souvent par de longs calmes, faute de connaître le degré de longitude sous lequel ils devaient trouver de la brise, adressaient des prières au ciel pour obtenir du vent; ou bien cette première partie de leur campagne heureusement accomplie, ils rendaient grâces à Dieu, et lui demandaient de leur continuer ces chances favorables pour le reste de leur voyage. Aujourd'hui que les instruments nautiques se sont perfectionnés, que les observations astronomiques sont devenues d'une exactitude presqu'infaillible, cette cérémonie, religieuse à son début, a perdu son caractère de crainte ou de gratitude, et a fait place à une farce grotesque, ridicule, dont le seul résultat est d'égayer l'équipage.

— Mais encore, en quoi consiste cette fête, commandant? dit Julia au capitaine de corvette.

— A tremper dans l'eau tous ceux qui n'ont pas passé la Ligne. Oh! cela se fait avec un appareil solennel!

— Mais, interrompit vivement Julia d'un air d'effroi qui s'adressait à tout le monde, cela ne regarde pas les passagers?

— Bien au contraire, répondit Antoine, on commence par eux, et voilà comment cela se pratique : le père la Ligne expédie ses gendarmes qui vous empoignent les passagers récalcitrants, les font asseoir sur une grande baille pleine d'eau qui est recouverte d'une planche; on vous les barbouille avec de la farine et du noir de fumée, on leur donne la bénédiction, et au moment où ils se croient *parés*, on leur pèse sur les épaules en retirant la planche : ils tombent naturellement dans la baille pleine d'eau, mais pour qu'il y en ait dessus comme dessous, on leur chavire en même temps un autre sceau d'eau sur la tête. Ils se débrouillent de là comme ils peuvent, et quand ils vont pour sortir de la chapelle, le meunier est là à la porte pour leur envoyer deux ou trois poignées de farine par les yeux.

— C'est très gentil! fit Julia d'un ton dédaigneux; mais je suppose que les femmes sont exemptes de ce charmant badinage?

— Personne ne peut s'en dispenser, répondit Antoine.

— Par exemple, pour les dames, continua Napoléon, qui commençait à se lasser de son silence, on a tous les égards qui sont dûs au beau sexe. On les fait bien asseoir sur la baille, mais on ne retire pas la planche. On leur prend seulement la main, on leur lève le bras, et puis on verse délicatement un verre d'eau dans la manche.

Mlle de Meillan était sérieusement effrayée; en dehors des sentiments de fierté qui l'empêchaient de se soumettre à une pareille pasquinade, il restait un autre motif, plus grave à ses yeux, et que l'on devine sans doute.

Le commandant, au fait des répulsions avouées plusieurs fois par Julia, n'avait cessé de l'examiner avec une attention soutenue pendant le temps qu'avait duré le récit d'Antoine et du commissaire; puis avait été détourné subitement de cette occupation par une observation du comte, faite à voix basse.

Il venait à peine de répondre à M. de Meillan, que Julia s'écria avec une tristesse réelle :

—C'est impossible, commandant! est-ce que je serai forcée de supporter de pareilles plaisanteries de la part de vos matelots?

M. de Saint-Cric, après avoir jeté rapidement un coup-d'œil au comte, répondit :

— Mademoiselle, cette fête est d'un usage immémorial. Cinq cents hommes comptent sur ce plaisir, il ne m'est guère permis de les en priver; et, si je l'autorise, elle doit être complète.

— Mais mon père sera donc obligé de s'y soumettre aussi?

— M. le comte y a consenti d'avance. Mais ne vous alarmez pas trop, mademoiselle, la chose sera faite aussi convenablement que possible.

Julia baissa la tête, fort contrariée; mais trop fière pour insister davantage, elle se tut.

— Vous avez tous deux passé la Ligne, messieurs, reprit le commandant en s'adressant aux invités.

— Oui, commandant, dit Antoine.

— Oh! moi aussi, commandant, j'ai été à la Plata! fit Napoléon.

— Et les autres officiers du carré, et M. de Mombrun?

— Ah! je ne sais pas, commandant, je crois que M. Mombrun n'a pas beaucoup navigué, répondit Antoine.

— Mais je vous demande pardon, M. de Mombrun a beaucoup navigué, et toujours avec distinction. Je me rappelle maintenant qu'il a été dans l'Inde.

Antoine se pinça les lèvres de dépit. Julia rougit, mais d'une façon à peine visible.

Le dîner en était au second service, et M. François faisait le tour de la table en versant du vin du Rhin. Le commandant, Antoine et Napoléon acceptèrent seuls.

Grand fut d'abord l'embarras du commissaire, quand il porta à ses lèvres ce verre bleu, dont le globe était parfaitement sphérique, et dont l'ouverture, placée au pôle, avait tout au plus cinq à six lignes de diamètre. Nous n'avons jamais compris du reste la nécessité de se servir de verres dans lesquels on ne peut boire que d'une manière fort disgracieuse.

Tant il y a que rien ne venait; le commissaire, en jetant à mesure sa belle tête en arrière, haussa le verre petit à petit jusqu'à ce qu'il eut atteint une situation verticale. — Mais, hélas! le liquide n'en venait que plus lentement, arrêté par l'air extérieur qui, dans son *horreur du vide*, demandait impérieusement l'entrée du verre, pour s'y mettre en équilibre de densité.

Après quelques secondes de cette position peu élégante et incommode, pendant laquelle Napoléon se disait à lui-même : « Cré coquin! je dois avoir l'air assez bête comme ça, le bras en l'air et la tête tournée comme si j'avais un torticolis! » — il remit le verre sur la table, n'ayant eu que l'avant-goût. C'était un vrai supplice de Tantale.

Personne, du reste, n'avait remarqué sa gaucherie. Antoine, seul témoin de ses efforts inutiles, s'était promis d'attendre que le commandant bût, pour savoir comment s'y prendre; mais ce fut inutilement, car M. de Saint-Cric oublia son verre plein sur la table, entraîné qu'il était dans une conversation assez animée avec M. le comte. Les deux invités restèrent dans une impatience sensuelle fort pénible.

— Quels drôles de verres! dit tout bas Napoléon à son ami, ça ne paraît pas mauvais ce vin-là, mais il n'y a pas moyen d'y arriver [illegible]!

Le dîner continua assez monotone.

Julia paraissait de nouveau livrée à ses rêveries, et le capitaine de corvette était monté sur le pont, pour voir prendre le ris de chasse.

Après quelques phrases insignifiantes, le commandant donna sans grande transition le signal de se lever de table. Antoine et le commissaire furent obligés d'abandonner leurs verres pleins.

Ils saluèrent avec beaucoup d'aisance comme à l'ordinaire, le cœur gros de regrets à l'endroit du vin du Rhin, mais fort satisfaits l'un d'avoir conquis les bonnes grâces de Julia, l'autre des craintes qu'il lui avait inspirées au sujet du baptême obligé de la Ligne.

— Nous verrons comment elle fera pour qu'on ne la touche pas ce jour-là! dit Antoine. Ah çà! commissaire, continua-t-il, comme la langue vous démange! j'ai vu le moment, si je ne vous avais pas allongé un coup de pied sous la table, où vous alliez lui dire que je l'avais reconnue cette nuit sur le pont.

— Qui, moi? dit Napoléon, c'était histoire de rire!

Et nos deux gaillards montèrent pour fumer leur pipe.

Mornan et de Richeville attendaient impatiemment le commissaire qui, pour ne point déroger à sa nature, alla bénévolement se faire plastronner par eux.

EDOUARD [illegible],
Lieutenant de vaisseau.

(La suite à demain.)

par ordonnance royale en date du 25 octobre, M. [illegible] (Charles-Théodore), sous-caissier central du Trésor public, a été nommé caissier central, en remplacement de M. Pérignon. Par ordonnance rendue sur la proposition de M. le ministre de l'agriculture et du commerce, le roi a nommé chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, M. le comte de Moncorps, agronome, président de la Société centrale d'agriculture de la Nièvre.

— Un arrêté de M. le préfet de la Seine ordonne l'ouverture d'une enquête sur le projet d'établissement d'un chemin de fer dit de jonction, à l'intérieur même de Paris. — M. le capitaine Brachet, si honorablement cité pour sa belle défense du poste de Sebdou, vient d'être nommé chef de bataillon.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — La *France* annonce que le mariage de Mademoiselle de Berry avec le prince de Lucques a été déclaré le 15 octobre. On pense qu'il aura lieu le 10 novembre. — Les princes Ferdinand et Léopold de Saxe Cobourg-Gotha sont arrivés hier, à trois heures, au palais de Saint-Cloud. — Le conseil des prud'hommes pour l'industrie des métaux a tenu hier jeudi son audience de bureau de jugement, sous la présidence de M. Denière. — M. le vice-amiral Verhuell, pair de France, vient de mourir, âgé de 81 ans. — M. Plougoulm, premier président de la cour royale de Rennes, a prêté serment entre les mains du roi, et a dîné ensuite avec Sa Majesté. — Les trottoirs de la rue Montmartre, depuis la rue du Mail jusqu'à la rue Brongniart, vont être élargis, au profit des piétons, de 50 centimètres de chaque côté.

CAISSE D'ÉPARGNE DE PARIS. — Versements reçus par la caisse d'épargne de Paris, les dimanche 26 et lundi 27 octobre, de 4 017 déposants, dont 510 nouveaux, 534 722 fr. Remboursements effectués la semaine dernière à 2 094 déposants, dont 536 soldés, 1 032 224 fr. 72 c. Rentes achetées à la demande des déposants, pendant la même semaine, pour un capital de 95 760 fr. 60 c. Demandes de remboursements du 26 octobre, 1 272 307 fr.

RAPIDE VOYAGE. — M. de Ferrière était parti le 1er septembre de Macao, à bord du bâtiment à vapeur anglais *Lady Mary-Wood*, bâtiment chargé d'inaugurer le service régulier entre la Chine et l'Angleterre, par Ceylan et Suez. D'après le *Courrier du Havre*, il sera de retour à Paris dans les premiers jours de novembre. M. de Ferrière qui, comme on sait, apporta à Paris, au mois de mars dernier, le traité pour qu'il fût ratifié, aura ainsi accompli, en fait de locomotion, ce que personne au monde n'avait encore fait jusqu'ici. Du mois de novembre 1844 au mois de novembre 1845, il aura été deux fois en Chine, deux fois dans l'Inde et deux fois à Paris.

LA MORALITÉ DE L'ÉCHAFAUD. — L'exécution du criminel Haby de Ruestenhart, à Colmar, a été, dit le *Glaneur du Haut-Rhin*, exploitée d'une étrange manière par un vagabond. Il parcourait la foule des curieux qui se rendaient en masses compactes au lieu du supplice, en s'écriant : « Ah ! mon frère, mon malheureux frère ! il va mourir sur l'échafaud pour expier ses crimes ; mais son âme sera-t-elle sauvée ? Ah ! bonnes gens, ayez pitié de cette pauvre âme, donnez-moi de l'argent, afin que je puisse payer des messes pour son salut ! » Et les bonnes gens de donner force gros sous, jusqu'à ce que la police survint pour démasquer ce frère postiche.

APPROVISIONNEMENT PARISIEN. — D'après un recensement qui vient d'être fait à la halle aux farines de Paris, dans les magasins d'abondance ou de réserve, et dans les greniers des 601 boulangers de la capitale, il a été reconnu que Paris était approvisionné en farines pour près de quatre mois. De plus, les arrivages par terre et par eau, égalaient chaque jour et au delà la consommation quotidienne. On doit donc espérer que Paris n'a point à redouter l'affamement. Nous devons croire en même temps que le gouvernement a pris les mesures nécessaires pour soustraire les classes pauvres au renchérissement excessif des grains, car le prix trop élevé des aliments de première nécessité équivaudrait pour elles à la famine.

AFFREUSE CHUTE DE CHEVAL. — Un horrible accident est arrivé sur le Champ-de-Mars à M. Cluseret, colonel du 55e de ligne ; son cheval s'étant cabré, il paraîtrait, dit le *Mémorial de Douai*, que le colonel, en faisant des efforts pour le maintenir, se serait désarticulé deux os qui, dans le ventre, maintiennent les intestins ; la douleur aurait été tellement vive, qu'il s'est en quelque sorte jeté en bas de sa monture ; quand on l'a relevé, il avait la jambe cassée ; ce qu'il y a de grave dans la circonstance, c'est que les intestins étaient descendus dans le bassin, et qu'au moment de la chute ils ont été horriblement froissés et même rompus par les os désarticulés. — La situation du colonel est affreuse ; on espère cependant le sauver, quoique déjà plusieurs fois le bruit de sa mort ait couru dans la ville. — Les plus anciens chirurgiens de nos hôpitaux n'ont jamais vu d'exemple d'une aussi terrible complication d'accidents.

PROCÈS A LA PRESSE. — Le *Réveil* (de l'Ain) annonce que M. le procureur général, à propos de son article de la semaine dernière sur l'Algérie, lui intente un procès sous l'accusation d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement.

SINISTRES. — De nombreux sinistres ont eu lieu tout récemment sur les côtes de Suède. On cite entre autres bâtiments qui ont péri dans la baie de Skalder, la goëlette [illegible], d'Honfleur, capitaine Duhamel. L'équipage s'est heureusement sauvé, mais le navire est entièrement perdu. — Encore un incendie ! Huit maisons du village de la commune de Saint-Mard [illegible] (Marne) sont devenues la proie des flammes dans la nuit [illegible] de ce mois. La perte en bâtiments et en récoltes [illegible]

LE [illegible] DE LA PROPRIÉTÉ. — L'amour de la propriété vient de [illegible] nos montagnes. Voici ce qu'on écrit de [illegible] en date du 20 octobre : « Dimanche, 19 [illegible] tous les habitants du village étaient à [illegible] portant l'incendie dans sa maison natale, qu'une [illegible] forcée venait de faire passer en des mains étrangères, menaçait tout le village d'une destruction complète. Depuis le jugement [illegible] Cestrières (*le Boiteux*) était en proie à une monomanie

Mais ses yeux étaient toujours fixés du côté de la porte enfoncée, son fusil braqué dans cette direction ; il eût été de la dernière témérité de se hasarder à aller le prendre. Le brigadier fit alors démolir une partie du mur à l'extrémité opposée à la porte. La brèche terminée, quelques personnes sautèrent presque en même temps dans le grenier, par une ouverture pratiquée dans le toit. Presque au même instant, la détonation d'un fusil se fit entendre.., on craignait d'avoir à déplorer la perte d'un des hommes courageux qui s'étaient précipités avec l'intention de saisir le coupable à tout prix. Mais aussitôt qu'ils se furent élancés du toit sur le grenier, Cestrières, gardé à vue de deux côtés, entendant retentir des pas au-dessus de sa tête, sentit qu'il était perdu, et pour accomplir le sens de ses lugubres paroles, *on ne me sortira d'ici que les pieds les premiers*, il venait de se rendre justice lui-même. »

GYMNASTIQUE SUPÉRIEURE. — Le placement des câbles du pont suspendu de Saint-Claude, a donné lieu à un trait d'audace extraordinaire. La *Sentinelle du Jura* le raconte ainsi : « Un ouvrier charpentier nommé Duraffourg, du pays de Gex, employé aux travaux du pont, a osé traverser d'un portique à l'autre, sur les deux premiers câbles déjà tendus, et se tenant par les mains à un petit placé momentanément pour faire passer les gros. Celui qui ne connaît pas les lieux ne peut se faire une idée du péril auquel s'est exposé ce jeune ouvrier qui, pour arriver d'un portique à l'autre, a eu à suivre une ligne de 148 mètres, à une hauteur de plus de 50. On l'a cru un instant perdu, car, arrivé au milieu où les câbles forment un cintre, ses pieds n'ont plus eu de point d'appui, et il s'est trouvé suspendu pendant trois à quatre minutes par les mains au petit câble. Ayant eu la force et le courage de continuer son périlleux trajet, il est arrivé au point où les deux gros câbles, en se relevant, lui ont offert de nouveau leur appui. Enfin, il est arrivé au terme de son voyage aérien, sain et sauf, un peu pâle, avec la satisfaction d'avoir traversé le premier le pont de Saint-Claude. »

UN MÉNAGE PARISIEN. — La *Gazette des Tribunaux* nous initie aux détails d'un intérieur qui malheureusement n'est pas unique dans la capitale.

— Un ouvrier des ports, le gigantesque Benjamin, dont l'intelligence est aussi enrouée que la voix, est traduit devant le tribunal correctionnel pour avoir frappé sa femme.

M. le président, à la plaignante. — Persistez-vous dans la plainte que vous avez portée contre votre mari ?

La femme. — Comme il persiste toujours à me battre, je persiste à le livrer à la justice.

M. le président. — Ce n'était donc pas la première fois qu'il vous frappait ?

La femme. — Quinze ans de mariage, à deux ou trois roulées par semaine, comptez ce que ça fait. La dernière fois c'est pour des moules que monsieur m'avait dit de lui accommoder pour son déjeuner ; n'en ayant pas trouvé, je lui ai fait un miroton, dont que monsieur ne l'ayant pas trouvé à son idée, il a commencé la danse. Comme il m'avait cassé un bras le mois d'avant, j'ai été dire un petit mot au commissaire, pour que ça ait une finition de me martyriser les membres.

Un témoin. — Benjamin est un ami que je connais ; c'est un bon enfant.

M. le président. — Mais il paraît qu'il bat sa femme.

Le témoin. — Ah ! pour ça, oui, et qu'il fait bien, et jamais moi qui lui en ferai des reproches.

M. le président. — Si vous n'avez que cela à dire, retirez-vous. Vous ne comprenez donc pas qu'il est fort mal de donner son approbation à de telles brutalités ?

Le témoin. — Brutalités ! c'est sa femme qui en est une, et pas lui ; une créature qui boirait la Champagne et la Bourgogne sans cracher. Donnez-la au meilleur mari, et si les doigts ne lui démangent pas au bout de trois jours, j'perds.

Une voisine. — Moi, je suis arrivée au moment que monsieur mettait le feu aux bonnets de sa femme.

M. le président. — Cette femme s'enivre-t-elle ?

Le témoin. — Je ne m'y connais pas beaucoup, ne pratiquant pas la chose comme ces dames.

M. le président. — Sans être adonné à ce vice, il est facile de reconnaître ceux qui se livrent à l'ivrognerie.

Le témoin. — Bien sûr que madame prenait quelque chose après son café.

Le mari. — Son café ! ah ben, oui, du café ! c'est pas ce grain-là qu'elle aime à écraser.

M. le président, au témoin. — Vous voyez souvent la plaignante ; son mari ne lui a-t-il pas cassé un bras il y a quelque temps ?

Le témoin. — Pourrais pas vous dire si le bras était suffisamment cassé, seulement il n'était plus dans son emboîtage, il ballottait un peu.

M. le président. — Il était donc cassé ?

Le témoin. — Je ne peux pas dire, n'étant ni sage-femme, ni garde-malade.

M. le président, au prévenu. — Vous avez entendu ; les témoins disent que vous avez l'habitude de frapper votre femme.

Le prévenu. — Les témoins sont les témoins, et ma femme est ma femme. S'il y en a un dans la société qui veuille en essayer de la créature, je ne la vends pas, je ne la loue pas, je la donne. Comme je ne veux prendre personne en traître, je vais vous faire le portrait de ma femme. Madame me prend tout, m'engage tout, me vend tout, me boit tout, jusqu'aux draps et aux matelas de mon lit. Si vous voulez passer la revue du mobilier, voilà la clef, vous y verrez les quatre murs tout nus, et peut-être bien qu'elle aura décollé le papier pour le boire. Voilà la vraie vérité, et si y a un mensonge sur ma langue, qu'on me coupe le poignet.

M. le président. — A supposer que cela soit vrai, vous n'avez pas le droit de la frapper.

Le prévenu. — Ça m'est égal : qu'on la prête trois jours au plus grand saint du Paradis, et s'il ne la calotte pas, je consens aux galères à perpétuité.

Le tribunal ne donne pas de suite à cette proposition, et condamne le prévenu à quinze jours de prison.

Le prévenu se lève, et la main étendue comme pour prononcer un serment solennel : « Je demande à madame qu'elle ne vienne pas m'inculper dans mes travaux, à me demander de la monnaie ; je renie madame, elle a fait mettre son mari dans les fers, je la renie jusqu'au tombeau ; ça nous servira de divorce, c'est une affaire entendue. Je le jure, n, i, ni, c'est pour toujours. »

Nécrologie.

On écrit à la *Démocratie pacifique* :

Messieurs les rédacteurs,

Une publicité glorieuse est toujours acquise à l'officier qui rencontre [illegible] assimilé à l'officier qui meurt frappé sur le champ de bataille ?

Agréez, etc.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

PRÉSIDENCE DE M. MATHIEU.

Séance du 27 octobre.

Chimie. — Une commission composée de MM. Pelouze, Regnault et Dumas, rapporteur, a présenté à l'Académie un rapport approbatif sur un Mémoire de M. Wurtz, intitulé : *Recherches sur les acides du phosphore*. « Les faits observés par M. Wurtz, a dit le savant M. Dumas, ont paru à la commission très dignes de l'attention des chimistes. Quelques-uns de ces faits sont nouveaux ; tous sont bien observés et bien discutés ; l'opinion énoncée par l'auteur est très digne d'intérêt. En conséquence elle a l'honneur de proposer l'insertion de son Mémoire dans le recueil des savants étrangers. »

L'opinion dont parle M. Dumas porte sur la manière dont on doit théoriquement considérer la composition des oxacides du phosphore. Dans la chimie, telle que l'a faite Lavoisier, on regarde ces acides comme formés par la réunion d'une molécule de phosphore et 5 molécules d'oxygène pour l'acide phosphorique, 4 d'oxygène pour l'acide hypophosphorique, 2 pour l'acide phosphoreux, 1 seulement pour l'acide hypophosphoreux. Il résulte de là que la molécule de ces acides provient de la combinaison d'un nombre très différent de molécules élémentaires. Ainsi, l'acide phosphorique a 6 atomes, l'acide phosphoreux 4, et l'acide hypophosphoreux 2 seulement. Mais dans toutes les combinaisons salines ou éthérées de ces acides, il entre de l'eau qu'on a l'habitude de considérer comme étant en dehors de leur composition. Ne pourrait-on pas regarder cette eau comme faisant partie intégrante des acides ? Telle est l'opinion que cherche à faire prévaloir M. Wurtz. Alors, en conservant la formule de l'acide phosphorique composé de 1 équivalent de phosphore et 5 équivalents d'oxygène, on obtient tous les autres acides du phosphore connus et même deux autres composés encore inconnus.

Ce n'était pas tout que d'émettre une opinion semblable, ayant seulement pour elle le facile arrangement des formules, qui se prêtent si complaisamment à toutes les explications un peu plausibles fournies à l'imagination des chimistes. M. Wurtz a donc cherché des faits qui vinssent à l'appui de sa théorie. Quant à l'acide hypophosphoreux, il a démontré que ses sels contiennent toujours dans leur composition les éléments de l'eau, et que l'on peut en retirer de l'hydrogène par l'action d'alcalis ou même de corps, tels que l'acétate ou le carbonate de plomb, ayant des propriétés basiques comparativement peu énergiques. Il a fait voir encore que cet acide donne de l'hydrure de cuivre en réagissant sur le sulfate de cuivre. Quant à l'acide phosphoreux, il a fait voir d'une manière analogue que les éléments de l'eau entrent dans la composition de tous ses sels. Tous ces faits, ainsi que l'a dit M. Dumas, sont en faveur de l'hypothèse de M. Wurtz ; mais nous devons ajouter qu'ils peuvent aussi très bien se concevoir sans qu'on soit forcé de l'admettre.

Les pyramides d'Égypte. — Nous avons déjà eu l'occasion de parler de l'ingénieuse explication donnée par M. de Persigny de la destination des pyramides d'Égypte. Selon lui ces gigantesques constructions n'ont été qu'accessoirement destinées aux sépultures des Pharaons ; au lieu d'éterniser l'orgueil et la folie de ces rois, ce sont au contraire les plus glorieux monuments de la sagesse et de la science des Égyptiens. Leur destination et leur utilité permanente, c'est de défendre la vallée du Nil contre les irruptions sablonneuses du désert. Tandis qu'une simple muraille n'eût été qu'un obstacle passager que les vents auraient bientôt surmonté en amassant d'abord le sable à leur pied et ensuite en le conduisant au-dessus du monticule formé, les pyramides ont une forme et une disposition telles qu'elles opposent au courant aérien une résistance égale à l'excès de vitesse de l'air qui lui permet de déplacer les sables. Dès-lors les molécules siliceuses ne pouvant plus être supportées tombent loin du barrage merveilleux établi par les Égyptiens.

Dans sa première communication, M. de Persigny n'avait fait qu'émettre l'opinion que nous avons essayé de résumer, sans l'étayer d'aucune preuve expérimentale. Aujourd'hui il adresse à l'Académie une série d'expériences faites en petit, avec les faibles moyens dont peut disposer un pauvre prisonnier d'Etat malade. Un petit ventilateur figurait le vent du désert représenté par une planche saupoudrée de sable ; des pyramides en carton ou bien une petite planche figurant une muraille continue ont produit, dans cette Egypte en miniature, tous les effets théoriquement prévus par M. de Persigny.

— M. d'Abadie envoie d'Abyssinie quelques expériences thermométriques sur le climat de l'Ethiopie et sur la sècheresse produite par le simoun. Il résulte des chiffres qu'il fait connaître que, dans ces régions on est constamment soumis, par l'effet du vent, à une évaporation considérable.

— M. Demidoff adresse d'une contrée bien différente, du fond de la Russie septentrionale, de Nijué-Taguilak, le résumé des observations météorologiques recueillies durant l'année 1844. Il en résulte que le thermomètre est descendu aux températures minimes suivantes :

Janvier,	30° Réaumur sous 0.	
Février,	36° 75	—
Mars,	23°	—
Avril,	19°	—
Mai,	7° 75	—
Juin,	1° 50	—
Juillet,	3° au dessus de 0.	
Août,	1° 50 au dessous de 0.	
Sept.,	10°	—
Octobre,	12° 50	—
Nov.,	28° 75	—
Déc.,	31°	—

On voit que le mois de juillet est le seul mois de l'année où il n'a pas gelé.

— M. Payerne a lu un Mémoire sur l'existence du calorique latent. — M. Pelliat a communiqué une Note critique sur l'arithmétique ; M. Cauchy, une Note sur les substitutions et un Mémoire sur les premiers termes de la série des quantités qui sont propres à représenter le nombre

Rédiger une ordonnance qui ne nuise en rien aux intérêts politiques et commerciaux de la France, qui les favorise même, sans compromettre la santé publique, la peste fût-elle contagieuse.

Voici quelles sont les bases principales du projet d'ordonnance, sur lequel M. Aubert-Roche appelle l'attention de l'Académie :

«*Régime sanitaire.* 1° Patentes selon la présence ou l'absence de l'épidémie. 2° Quarantaine comptée à dater du jour du départ dans les cas ordinaires. 3° Quarantaine après l'arrivée dans les cas graves et exceptionnels.

» *Administration sanitaire.* 1° Centralisation du pouvoir sanitaire à Paris. 2° Agents sanitaires sur le littoral de la France exécutant les ordres du conseil. 3° Agents sanitaires fixés en Orient pour informer de l'état sanitaire de ces pays. 4° Agents à bord des bâtiments pour rendre compte de l'état sanitaire du navire. 5° Surveillance des corps sanitaires constitués, mais pour leur localité seulement. »

Encore la maladie des pommes de terre. — Les alarmes qu'avait excitées l'altération de cette substance alimentaire si précieuse pour les classes pauvres, commencent un peu à se calmer. On s'aperçoit que le mal n'est pas tout-à-fait aussi profond ni aussi général qu'on l'avait craint un moment, et la sécheresse qui règne depuis une couple de semaines, contribue heureusement pas à en borner les ravages, à en atténuer les effets.

Quoiqu'il en soit, les communications ne cessent d'arriver à l'Académie au sujet de la maladie des pommes de terre. M. Payen, à qui son microscope paraît avoir joué d'assez mauvais tours en cette matière, ne lâche pas prise pour autant. Il a lu de nouveau aujourd'hui une Note sur la maladie des pommes de terre, en présentant à l'Académie le troisième numéro du *Bulletin de la Société centrale d'agriculture*. Ce que l'honorable membre y constate, c'est que les caractères de l'altération spéciale du tubercule ont été identiques dans le nord, l'ouest et même le midi de la France; c'est que, malgré la grande humidité qui a régné, les tubercules non atteints étaient riches en fécule, comme on le vit pour les bonnes variétés en 1816. Partout on a vu des tubercules envahis dans leur couche corticale, perdre de 10 à 33 p. 0/0 de la substance amylacée. De nouveaux faits indiquent la contagion directe et le développement de l'affection sur des tubercules rentrés sains, mais qui sans doute en avaient reçu les germes dans les champs. Ces faits concourent à recommander les précautions qui ont été indiquées pour la préservation de la partie saine de la récolte.

Suivant M. le docteur Decerfx, de La Châtre, dont M. Arago a mentionné une lettre dans le dépouillement de la correspondance, on aurait beaucoup trop négligé de s'occuper de ces moyens essentiels pour s'arrêter à des contemplations microscopiques plus curieuses qu'utiles.

« L'Académie des sciences, écrit M. Decerfx, dont nous reproduisons cette sorte de boutade, parce qu'elle porte sur un *travers* qui est fort commun de nos jours parmi les savants, *saisie* de cette importante question: a laissé parler tout le monde avant de se prononcer..... Jusqu'ici il existe une grande dissidence sur la nature et les causes de la maladie des pommes de terre. Les auteurs des notices publiées sur ce grave sujet ne s'en sont guère occupés qu'au point de vue *scientifique*, sans songer le moins du monde à prévenir ou à *faire* cesser les ravages du mal. Il est vrai qu'avec quelques notions d'histoire naturelle et armé d'un microscope il est facile de faire de la science. Quand je puis voir dans une goutte d'eau croupie, s'ébattre les milliers d'infusoires *décrits* par Leuwenhoeck, Spallanzoni, Muller, etc., je puis bien aussi *trouver* dans le détritus d'une pomme de terre malade des myriades de sporules, d'acarus, etc., etc.; mais que tout cela soit cause ou effet de l'épidémie, elle n'en continue pas moins ses ravages, et si le pauvre tubercule malade pouvait parler, il tiendrait très probablement ce langage à chacun de messieurs les micrographes :

> Hé! mon ami, tire-moi de danger,
> Tu feras après ta harangue. »

Pour ce qui est de l'opinion de l'auteur, il persiste à regarder la maladie des pommes de terre comme une gangrène humide. Il a expérimenté qu'on les préserve parfaitement en les laissant quelque temps dans une solution, soit de 30 grammes de chaux, soit de 100 grammes de sel commun pour 5 litres d'eau. Les pommes de terre, isolées les unes des autres dans un lieu aéré et sec, ne se gâtent pas non plus, à beaucoup près, comme si elles étaient amoncelées.

— M. Rosales, chargé d'affaires du Chili, a remis à l'Académie, au nom de M. Martinez de Rio, un tissu naturel que ce dernier lui a envoyé du Mexique, et qui est connu dans le pays sous le nom de *toile de maïs*. Cette toile curieuse est fabriquée par un insecte, et se trouve sur les grands tas de maïs que l'on conserve au Mexique, quelquefois pendant plusieurs années. Les habitants l'emploient au pansement des plaies récentes.

Atlas hydrographique du voyage de la Vénus. — M. Arago a donné quelques détails, accompagnés de justes éloges, sur le bel ouvrage que M. l'ingénieur de Tressan a exécuté pendant le voyage de circumnavi-

Du-Thouars, M. le *capitaine* de corvette Chiron du Brossai; MM. les enseignes Ménard, de Flotte et Masselot; enfin, M. Lefebvre, qui s'est chargé des observations astronomiques.

B. et P.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS DU 28 OCTOBRE 1845.

La *Presse* pense que M. le maréchal Bugeaud se plaint à tort des ennemis qu'il a dans la presse. Il devrait se plaindre plutôt des malencontreux amis qu'il a dans certains journaux. Selon la *Presse*, M. le duc d'Isly lui tient peu de compte des ménagements qu'elle a gardés jusqu'à l'excès, et lui en sait peu de gré en la contraignant de les lui rappeler.

Le *Constitutionnel* publie un premier-Paris à propos de la compagnie des receveurs-généraux pour le chemin de fer de Lyon. Au milieu de considérations vraies, il en est une sur laquelle le *Constitutionnel* se trompe.

« Cette compagnie officielle des receveurs-généraux, la quatorzième ou la quinzième en ordre chronologique, surgit au moment où le gouvernement fait une démonstration hypocrite contre des agents qui se chargent de la négociation d'actions. Que dire d'un pouvoir qui veut paraître comprimer d'une main l'agiotage, pour le favoriser de l'autre à son profit? Que dire de la magistrature poursuivant les courtiers qui vendent des promesses d'actions, saisissant leurs carnets, quand sur ces carnets on voit figurer des noms des plus hauts fonctionnaires publics? Convenez que voilà des signes du temps et des traits caractéristiques du pouvoir qui nous gouverne depuis cinq ans! »

Le *Constitutionnel* se trompe lorsqu'il parle d'un *pouvoir qui veut comprimer d'une main l'agiotage pour le favoriser de l'autre à son profit.* Ce pouvoir, qu'il ait à sa tête M. Guizot ou M. Thiers, est trop faible pour dans cette question être compresseur, il courbe la tête devant l'aristocratie financière, sa reine et maîtresse, et lorsqu'elle dicte sa volonté, il se borne à exécuter l'ordre en répétant la formule orientale: *entendre, c'est obéir*. Telle est la puissance qui comprime à son profit, et le *Constitutionnel* doit s'adresser le reproche de l'avoir beaucoup aidée dans son exaltation.

La *Gazette de France* annonce avoir été saisie hier au matin à la Poste et dans ses bureaux. Cette saisie a été motivée par l'insertion dans son numéro du jour de nombreux extraits d'un ouvrage nouveau intitulé: *Epreuves sociales de la France depuis Louis XIV jusqu'à nos jours*, par M. Alexis Dumesnil.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. B. à Lyon. — Bien! continuez. — Le Populaire dimanche prochain. — On examinera attentivement. — B. et G. ont raison contre nous. — Espérez avant janvier.

M. C. à Châlon-s.-S. — Reçu. On expédie.

M. D. L. — W. n'est pas de votre avis...

M. V. C. à Bruxelles. — On en a parlé dans un bulletin bibliographique. Au reste, rapportez l'ouvrage avec vous.

M. M. à Dijon. — Nous avons revu un ami. — On fera ce que vous demandez, et on approuve tout ce que vous faites.

M. X. à Rhodez. — Nous n'en aimons pas moins M., D., B., et vous-même, qui pis est.

HALLE DE PARIS.

25 oct.			27 oct.		
Arrivages	6382 q.	13 k.	Arrivages	7119 q.	16 k.
Ventes	7344	71	Ventes	6683	91
Restant	28362	19	Restant	28796	46
Cours moyen	40,83		Cours moyen	42,25	
Cours-taxe	41,65		Cours-taxe	41,94	

Cote administrative (25 oct.)						Cote administrative (27 oct.)					
Gruaux	6 q.	28 k.	56,85	à	57,85	Gruaux	1 q.	37 k.	00,00	à	57,30
1re	375	23	42,00	à	45,85	1re	507	11	42,00	à	43,85
2e	303	04	39,50	à	41,70	2e	455	35	39,50	à	41,10
3e	53	38	31,85	à	34,50	3e	9	28	33,10	à	35,00
4e	»	»»	00,00	à	00,00	4e	34	86	17,80	à	26,75
A liv.	6530	81	21,63	à	44,60	A liv.	4962	34	20,35	à	44,60

Marchés.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 28 oct. — Foin 1re 52 à 55 2e 50 à 51; 3e 48 à 49. — Luzerne, 1re 00 à 00; 3e 00 à 00. — Paille de blé 1re 31 à 32; 2e 29 à 30; 3e 00 à 00.

Marché Saint-Antoine, 28 oct. — Foin, 1re 00 à 66; 2e 00 à 00; 3e 50 à 56. — Sainfoin, 1re 00 à 00; 2e 00 à 00; 3e 00 à 00. — Luzerne 1re 60 à 61; 2e 54 à 56; 3e 40 à 48. — Paille de blé 1re 32 à 33; 2e 00 à 30; 3e 00 à 28. — Paille de seigle 1re 00 à 40; 2e 00 à 37; 3e 00 à 00. — Paille d'avoine, 1re 00 à 44; 2e 00 à ; 39 3e 00. — Trèfle 1re 00 à 00; 3e 00 à 35. — Regain 1re 00 à 48; 2e 00 à 46.

Bourse du 28 octobre 1845.

Nous avons enfin à signaler une bourse satisfaisante, et une reprise de 20 c. sur le 5 0/0 et de 25 c. sur le 3 0/0. Quelques chemins présentent encore une légère continuation de baisse; mais la plupart se sont améliorés; le Nord reste de 7 f. 50 mieux qu'hier. La rente espagnole, dette intérieure, continue à s'améliorer à mesure qu'elle approche du paiement de son coupon, sur lequel on ne paraît avoir aucun doute.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant: Rente belge 1842, 103. — Dette intérieure, 32 1/16. — Grand'Combe, 1600. — Actions de: Aveyron, 5700. — Houillère Chazotte, 900. — Hauts-fourneaux de Monceaux, 1975. — Obligations de: Versailles rive droite nouv., 1175. — Rouen, 1040. — A terme: Naples, 101.

5 0/0 compt....	1er C. 117 35	P. H. 117 55	P. B. 117 25	dr C. 117 55	h.	117 35
— fin cour...	117 35	117 60	117 35	117 60		117 40
3 0/0 compt....	83 25	83 40	83 25	83 40		83 25
— fin cour...	83 30	83 45	83 30	83 45		83 30

au comptant.	1er C.	Der C.	Dif.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Dif.
O. de la Ville...	1400 »»	» »»	B. 5 »»	5 0/0 Bge 1840.	99 1/4	99 1/2	B. » 1/2
B. de France...	3343 »»	» »»	B. 5 »»	— Portugais...	» »»	» »»	»
C. Gou. 1000....	1158 75	» »»	» »»	Esp. D. active.	»»	» »»	»
C. Gan. 1000....	1152 50	» »»	» »»	5 0/0 Naples...	101 »»	» »»	»
C. hypot......	603 »»	» »»	B. 10 »»	— Romain..	102 1/2	102 1/4	B. » 1/4
4 Canaux......	» »»	» »»	» »»	Obl. Piémont.	1270 »»	» »»	»

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	Dif.		Dif.
St-Germ.....	» »»	1075 »»	» »»	Au 31.	
V. r. d......	» »»	505 »	B. 15 »»	— 507 50.	B. 10
— r. g......	345 »»	337 50	H. 3 50	— 345, 330, 335.	
Orléans......	1170 »»	1180 »»	B. 2 50	— 1175, 1180.	H. 2 50
Strasb......	266 25	267 50	H. 1 25	— 265, 270.	H. 1 75
Rouen......	1000 »»	» »»	B. 5 »»	— 1000, 996 25, 1010.	H. 10
Havre......	795 »»	797 50	B. 2 50	— 790, 797 50.	H. 2 50
Marseille	980 »»	993 »»	B. 5 »»	— 985, 977 50, 993.	
Vierzon.....	725 »»	» »»	» »»	— 720, 715, 725.	
Nord	767 50	775 »»	H. 5 »»	— 767 50, 765, 775.	H. 7 50
Fampoux...	» »»	» »»	» »»	— 510.	B. 5
Boulogne....	373 »»	» »»	» »»	— 565. 573.	H. 11 25
Bordeaux...	630 »»	630 »»	B. 2 50	— 622 50, 615, 630.	B. 1 25
Montereau...	500 »»	501 25	H. 1 75	— 500.	B. 1 25

LONDRES, 26 oct.	PARIS, LE 28 OCTOB. PRIMES.	COULISSE.
Dimanche.	3 0/0 F. c. F. p. 83 70, 83 75 d. 50. 5 0/0 F. c. F. p. 118 d. 80. Orléans, 1195 d. 20 au 15. Nord, 785, 792 50 d. 20, au 15. 800, 805 d. 10 au 13 nov.	Av. 83 30. Ap. 83 47 1/2. B. du Trés. F. c. F. p. 3 0/0 p. 15 121/2 5 0/0. 05. 10

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 110,50 à 00,00; courant du mois, 113,50 à 00,00; 2 derniers mois, 114,00 à 00,00; 4 premiers 1846, 116,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 105,00 à 00,00. — Œillette rousse, 95,50 à 00,00. — Lin, 90,50 à 00,00. — Cameline, 95,50 à 00,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 139,00 à 140,00; novembre et décembre, 106,00 à 00,00; 8 premiers mois, 1846, 103,00 à 103,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 87,50 à 00,00.

L'un des gérants : V. CANTAGREL.

Spectacles du 29 octobre 1845.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Othello.
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Jeanne de Naples.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Sirène. Mari au bal.
7 h. 1/2 ITALIENS. —
7 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Diable à quatre. L'Homme. Porthos. P...
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Mme Panache. L'Abbé galant. Le Diable à quatre.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Héritière. Droit d'aînesse. les Couleurs. Changement.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Le Code. Les Bains. L'Almanach. Indiana.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois. Dame de St-Tropez.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Les Mousquetaires.
6 h 1/2 GAITÉ. — La Sœur du Muletier.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. 1/2 COMTE. — Mort aux rats. Marin. Flageolet. Dentiste. Crispin.
6 h. 1/2 FOLIES. — Belle Etoile. Prix de vertu. Riquiqui. Gig-Gig.
6 h. LUXEMBOURG. — Agent matrimonial. Résurrectionnistes. L'Ile.
BEAUMARCHAIS. — Les Ébénistes. Les Malheurs. Le Gamin. Intermède.
PANORAMA. (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 4 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., 16, rue du croissant.

[illegible] la Chambre et dans le pays? Pourquoi, d'abord, tant d'agitation et de changement dans les régions ministérielles? pourquoi, ensuite, tant d'immobilité?

Les dix premières années d'agitations ministérielles n'ont pu faire naître un pouvoir qui prit son point d'appui sur une idée positive, sur un programme politique consenti par le pays. Fatigués de tous ces essais stériles, les esprits sont tombés dans l'apathie et la torpeur. Les oppositions constitutionnelles découragées, fractionnées, déconsidérées, n'ont plus combattu que mollement. Les partis qui, par leur point de vue, sont placés en dehors de la constitution, ont ajourné leurs espérances. Une seule idée négative, l'idée de la conservation pure et simple, a surnagé au milieu de ce naufrage politique. Le cabinet du 29 octobre s'est emparé de cette idée, et, profitant de l'abattement général des partis, il a réalisé le phénomène assez extraordinaire d'un pouvoir qui vit depuis cinq années sur une négation.

L'idée de conservation pure et simple est loin d'avoir rallié les partis nés de la révolution de 1789 ou celle de 1830; mais, pendant que ces partis sont livrés à un travail intérieur de décomposition et de transformation; pendant que se prépare une nouvelle opinion publique, il fallait maintenir l'ordre matériel, afin de conserver les éléments qui doivent servir à l'édification de l'avenir. Tel a été le rôle du ministère depuis cinq années; et c'est ainsi qu'il est l'expression la plus entière et la plus vraie du régime politique de 1830.

Malgré sa longue durée, le ministère du 29 octobre a été et est encore un pouvoir toléré, mais non un pouvoir aimé et appuyé par le pays. La nation française ne peut être guère attachée à un ministère qui ne fait rien pour elle au dedans, qui annihile son influence au dehors. Tout le monde considère un pareil pouvoir comme un pis-aller, comme une transition, comme une halte pendant laquelle la France se repose et cherche ailleurs l'idée qui doit présider à la transformation progressive de la société.

Le ministère lui-même ne peut pas se dissimuler sa véritable position. Il sait bien qu'il n'a aucune racine dans le sol. Il sait bien que son principe d'immobilisme est antipathique à la nation. Il sait bien que toutes les grandes questions industrielles qui se sont présentées, et qui intéressaient les classes moyennes et les masses laborieuses, ont été éludées ou mal résolues par lui. Il sait bien qu'il est dominé par la féodalité financière et la haute bourgeoisie, qui se servent de lui comme d'un instrument pour leur fortune. En un mot, il sait bien que l'Europe, que l'Angleterre, à laquelle il cède partout et toujours, n'ont pour lui aucune déférence. Mais que lui importe cet aplatissement universel? Le ministère veut vivre, et il a vécu cinq années. En éludant les questions industrielles, en ne rien entreprenant pour les classes moyennes et les masses laborieuses, en s'effaçant dans la politique internationale, le ministère est dans son rôle, dans sa nature, car il n'a pas pour mission d'organiser la France au dedans, de relever son influence au dehors.

Une idée ne peut donner que ce qu'elle contient en elle. L'idée de conservation pure et simple ne pouvait aboutir qu'à la pratique gouvernementale dont nous sommes témoins depuis cinq [illegible] ministère actuel est donc très logique. Cette durée tient à des causes profondes; elle tient à l'état de prostration intellectuelle du pays, à la décomposition des vieux partis politiques, à la nécessité de maintenir l'ordre matériel pendant que s'élabore une nouvelle opinion publique.

Le ministère du 29 octobre est la seconde phase de la période politique que nous parcourons depuis quinze années. Dans les dix premières années de cette période, excitation fébrile produisant une série de ministères à courte existence; dans les cinq dernières années, calme plat de l'opinion laissant subsister un ministère de longue durée. Dans la première phase, les masses laborieuses s'agitant, s'insurgeant dans les villes, tandis que les classes moyennes s'unissent à la haute bourgeoisie pour réprimer le désordre matériel; dans la seconde phase, les masses laborieuses s'occupant en dehors de la politique officielle des grands problèmes de réorganisation industrielle et sociale, tandis que les classes moyennes se rapprochent d'elles pour chercher le nouvel ordre intellectuel dont les événements appellent de plus en plus la réalisation.

Pour ceux qui s'arrêtent à la superficie des choses, la longue durée du cabinet actuel peut sembler un fléau, une calamité publique. Ceux-là peuvent se laisser aller au désespoir, et croire que la nation française, en montrant tant de patience et de longanimité, renonce à la sainte et glorieuse initiative qu'elle a toujours exercée dans le mouvement général des sociétés. Quant à nous, pleins de foi dans les destinées de notre patrie, embrassant dans son ensemble la situation présente, nous nous expliquons comment ce ministère, si inutile et si funeste qu'il paraisse, a pourtant servi, indirectement et malgré lui, au développement et au progrès des idées régénératrices. Nous nous expliquons comment, pendant la durée de ce pouvoir, qui a été le dernier mot de la vieille politique, les esprits fatigués, ennuyés, dégoûtés d'un stérile débat, se sont tournés vers l'étude des problèmes économiques et sociaux, vers la recherche de l'avenir. Nous nous expliquons comment cette parole de M. de Lamartine: « La France s'ennuie, » n'exprime qu'une des faces de la situation; car, à l'ennui a succédé le rêve; au rêve, la méditation; à la méditation, un commencement d'idées nouvelles.

Encore quelques années de calme plat, d'indécision et de tiraillement dans les hautes régions gouvernementales; encore quelques années de méditation, d'élaboration intellectuelle dans les masses laborieuses et dans les classes moyennes, et le ministère aura fait son temps, et la seconde phase du régime de 1830 sera accomplie. Une nouvelle opinion publique se sera formée, et c'est pour la réaliser que la nation française exercera sa souveraineté. Et ce n'est pas seulement un ministère qui en sortira, c'est toute une organisation sociale, industrielle et politique.

La prime est devenue le véritable pouvoir tentateur et satanique qui s'est adressé à toutes les consciences et à toutes les passions. Le merveilleux succès de l'affaire du chemin du Nord a surexcité cette fièvre d'agiotage, et nous avons vu surgir vingt compagnies pour les chemins de Lyon.

Une des dernières compagnies formées est celle des receveurs- [illegible] mais aux yeux de nos [illegible] lors de la coalition formée pour le chemin du Nord, comme la *Presse*, le *Constitutionnel* et les *Débats*, ont applaudi aux vastes et puissantes compagnies, la compagnie des receveurs-généraux devait présenter les apparences d'une compagnie très sérieuse, puisque, outre leur fortune personnelle, les receveurs-généraux apportaient les souscriptions solides et assurées de leurs clients de province.

Et pourtant la *Presse* et le *Constitutionnel* attaquent l'un après l'autre cette compagnie avec une violence extraordinaire. Leurs attaques rejaillissent même sur M. Lacave-Laplagne, qui, s'il ne peut échapper aux reproches justement mérités d'une pusillanimité administrative et financière déplorable, a du moins toujours su mettre son intégrité hors de toute contestation.

Quel sont les motifs de l'attaque de ces deux grands journaux?

Ce n'est point dans l'intérêt de M. de Rothschild qu'ils parlent; car M. de Rothschild sait trop bien qu'il ne peut empêcher cette compagnie de se former, et il calcule déjà, à part lui, le chiffre de la prime qu'il se réserve d'accorder aux receveurs-généraux dans la fusion probable des 20 compagnies.

Quels sont donc les motifs de la *Presse* et du *Constitutionnel*?

Ce n'est point l'intérêt de l'Etat: depuis long-temps, en fait de chemins de fer, l'intérêt de l'Etat n'est plus compté pour rien par les grands journaux, et avec raison; car les ministres et les députés leur ont donné l'exemple.

Quels sont donc les motifs de la *Presse* et du *Constitutionnel*?

Ces deux journaux ont-ils formé une Compagnie, et craignent-ils la concurrence des receveurs-généraux? Ce n'est pas probable. Non point qu'ils n'aiment assez les actions des chemins de fer, mais ce serait un grand embarras; et le crédit leur manquerait.

Quels sont donc les motifs de la *Presse* et du *Constitutionnel*?

Ce ne peut être l'amour de la morale; car leur indignation contre les receveurs-généraux, qu'ils accusent de vouloir faire *chanter* (*sic*) M. de Rothschild, nous paraît tout-à-fait factice. (*Chanter* est un terme d'argot de voleur, qui signifie forcer quelqu'un par menace à donner de l'argent pour échapper à une délation, à une calomnie. Le mot a passé dans le journalisme. On dit d'un journal qu'il veut faire chanter quelqu'un lorsqu'il menace de faire un article, si on ne le désintéresse.) La *Presse* et le *Constitutionnel*, qui ont approuvé le *chantage* qui s'est fait sous forme de coalition, lors de l'adjudication du chemin du Nord, la *Presse* et le *Constitutionnel* ne voudraient pas se mettre sérieusement en contradiction avec eux-mêmes sur un point aussi important.

Mais quels sont donc les motifs de la *Presse* et du *Constitutionnel* pour attaquer la compagnie des receveurs-généraux et n'attaquer que celle-là?

Nous avons énoncé tous les motifs qui se sont présentés à notre esprit, et nous les avons réduits à néant; nous rechercherons encore s'il en est d'autres parmi ceux dont la loi permet de parler.

Le *Fédéral*, journal suisse, publie le rapport général adressé par la direction de la police au conseil d'état de Neuchâtel sur les clubs de la Jeune-Allemagne en Suisse et sur la confédération du Léman. Nous reproduisons ce qui nous a paru de plus curieux dans les statuts de la propagande secrète. Les premiers indices sur l'existence d'une Jeune-Allemagne ont été recueillis aux Ponts, le 9 juin dernier, dans l'enquête juridique qui y fut faite contre le club communiste de ce lieu. La propagande secrète existe en Suisse depuis 1838. Dans les statuts qui ont été saisis on trouve ce qui suit:

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
JEUDI 30 OCTOBRE 1845.

Les personnes qui s'abonneront à partir du 1er novembre, recevront: 1° UNE FILLE DU PEUPLE, roman en deux volumes de M. E. CAMUS; 2° les trois premiers volumes du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE; 3° le premier volume de DERRIÈRE LE GRAND MAT.

Nous ne pourrons donner cette dernière prime aux abonnements postérieurs au 1er novembre.

DERRIÈRE LE GRAND MAT (1).

CHAPITRE XIX. — SERVITUDE ET GRANDEUR MARITIME.

Plusieurs jours s'étaient passés et la situation morale et physique de tous les personnages de cette simple histoire avait subi fort peu de changement.

Seulement, Mlle de Meillan ne pouvait plus apparaître sur le pont sans que le commandant d'abord, dont les prévenances et les petits soins ne tarissaient pas, n'y arrivât aussitôt; puis venait Raoul, animé par le désir d'échanger un regard avec Julia, pour la rassurer sur sa discrétion et avancer le moment où il pourrait décacheter la lettre, objet de sa curiosité; mais à peine posait-il le pied sur le gaillard d'arrière, que maître Antoine, montant par le grand panneau, se plaçait d'un air indifférent au pied du grand mât pour y fumer sa pipe.

Bientôt après surgissait Napoléon, avec son espoir non éteint de conquérir les bonnes grâces de Mlle de Meillan; ajoutez à ces témoins le docteur Alophe, qui s'était volontairement imposé une surveillance continuelle sur les acteurs de ce petit drame, et vous verrez que l'officier de quart avait toujours nombreuse société sur le pont.

Aussi nous est-il permis de croire qu'en raison même de ces obstacles, la liaison entamée entre Raoul et Julia augmentait activement d'intensité.

A bord on vit dans un trop petit espace, on se rencontre trop souvent pour que l'amour puisse s'éteindre faute d'aliment. Il ne peut pas s'affaiblir non plus par suite d'une fréquentation sans entraves, car le tête-à-tête y est presque impossible, et toujours fort court.

On se voit, on se parle juste assez pour se plaire, pas assez pour se connaître à fond, et par conséquent arriver à la désillusion, s'il y a lieu.

Ainsi Raoul qui s'enivrait à chaque instant du jour, mais à la dérobée seulement, de la vue de Julia, qui entendait le son de sa voix, mais sans pouvoir lui répondre, ne devait pas sentir son amour décroître faute d'aliment, ni se blaser par satiété.

Il avait bien songé à écrire à Mlle de Meillan en s'appuyant sur ce qu'elle avait commencé; mais cette démarche si hardie, si étrangère aux allures d'une jeune fille, au lieu d'encourager Raoul à l'imiter, lui faisait supposer un mystère inexplicable et augmentait au contraire sa timidité. Qu'écrire d'ailleurs? demander de l'amour? non, il voulait bien s'avouer que cet amour lui était venu malgré lui, malgré le souvenir de son amitié pour Gustave, mais il se serait trouvé coupable de faire les premières avances.

Il essayait même parfois de ressaisir ses doutes pour retourner au combat, sans penser qu'en amour, le doute, c'est le caillou qui arrête un instant l'eau du torrent pour en accélérer la vitesse.

Après avoir parlé de l'état moral de nos personnages, passons aux faits matériels survenus à bord de *l'Attrayante* depuis notre dernier chapitre.

La prédiction du docteur Alophe s'était malheureusement accomplie; les six hommes malades, dont il avait demandé le débarquement, étaient morts à peu de distance l'un de l'autre, dans les huit jours qui avaient suivi le départ d'Algésiras.

Lors de la perte du premier d'entr'eux, avant de faire lever la planche sur laquelle glisse le corps pour aller *faire son trou* dans la mer, comme disait Antoine, le commandant de Saint-Cric, par quelques paroles simples mais saisissantes, au milieu de la nudité glaciale de cette scène de deuil, réussit à émouvoir vivement tous les officiers présents.

Le docteur, quoique très impressionné aussi, examinait, les bras croisés, avec un sérieux scrutateur, tous les acteurs de cette cérémonie. Le commandant termina ainsi son oraison funèbre.

— Adieu, loyal serviteur! bon camarade! personne dans un instant ne pourra retrouver la trace de ton corps, et s'agenouiller sur ta tombe; mais ta mémoire restera dans le cœur de tes chefs et de tes amis; adieu, bon matelot de France!

Ce dernier mot fut accompagné d'un geste, et le bruit sourd d'une chute indiqua qu'un homme ne répondrait plus à l'appel à bord de *l'Attrayante*.

— Quel problème! ne put s'empêcher de murmurer le docteur en se retirant.

Cette réflexion était-elle suggérée par le spectacle de la mort, véritable problème, en effet, dont aucune équation ne peut faire ressortir l'inconnue? ou s'appliquait-elle à la physionomie et à la conduite de l'autorité dans cette circonstance?...

Une autre prédiction avait aussi reçu en partie son accomplissement, c'était celle du capitaine de corvette et d'Antoine, sur les chances de mauvais temps. Seulement la réalisation s'en était fait un peu attendre, car ainsi que nous l'avons dit, plusieurs jours s'étaient écoulés depuis le repas où Napoléon et Antoine avaient éprouvé (c'est le mot propre) un si cruel *déboire*.

Le temps indécis avait enfin pris un caractère plus marqué, un coup de vent, non bien méchant encore, mais s'annonçant avec tous les pronostics possibles de violence, menaçait *l'Attrayante*. Qui dit mauvais temps pour une frégate, dit presque toujours vent contraire. Or, elle avait déjà ses perroquets serrés, et deux ris aux huniers. Pourtant ces prévisions fâcheuses n'empêchaient pas tous les personnages de cette histoire de stationner sur le pont, le temps lui-même ne pouvait plus combattre l'intérêt qu'ils avaient à s'observer, chacun selon ses motifs. Car à bord comme au cloître, les désirs les plus simples prennent, par suite de l'isolement, l'intensité des intérêts les plus vivaces.

Le déjeûner venait de finir, Mornan était de quart et veillait la brise qui fraîchissait de plus en plus.

Antoine devant prendre le service à midi, faisait volontairement une trêve momentanée à son inquisition en restant dans sa chambre.

Le commandant, comme d'habitude, se tenait à tribord derrière près de Julia. Raoul et Alophe se promenaient du même côté, paraissant complètement étrangers à la présence de Mlle de Meillan.

Cette dernière, du reste, forcée de répondre aux observations fréquentes de M. de Saint-Cric, ne pouvait, malgré son envie peut-être, rencontrer les coups d'œil vagues, isolés que lui jetait parfois Raoul.

Une circonstance les rapprocha pourtant. Au moment où dans leur promenade Raoul et le docteur étaient à petite distance de l'arrière, ce dernier [illegible] par dessus le bastingage à Raoul, la forte

(1) Voyez les numéros du 2 au 29 octobre.

[illegible] qui ne nuise en rien aux intérêts politiques et commerciaux de la France, qui les favorise même, sans compromettre la santé publique, la peste fût-elle contagieuse.

Voici quelles sont les bases principales du projet d'ordonnance, sur lequel M. Aubert-Roche appelle l'attention de l'Académie :

« *Régime sanitaire.* 1° Patentes selon la présence ou l'absence de l'épidémie. 2° Quarantaine comptée à dater du jour du départ dans les cas ordinaires. 3° Quarantaine après l'arrivée dans les cas graves et exceptionnels.

» *Administration sanitaire.* 1° Centralisation du pouvoir sanitaire à Paris. 2° Agents sanitaires sur le littoral de la France exécutant les ordres du conseil. 3° Agents sanitaires fixés en Orient pour informer de l'état sanitaire de ces pays. 4° Agents à bord des bâtiments pour rendre compte de l'état sanitaire du navire. 5° Surveillance des corps sanitaires constitués, mais pour leur localité seulement. »

Encore la maladie des pommes de terre. — Les alarmes qu'avait excitées l'altération de cette substance alimentaire si précieuse pour les classes pauvres, commencent un peu à se calmer. On s'aperçoit que le mal n'est pas tout-à-fait aussi profond ni aussi général qu'on l'avait craint un moment, et la sécheresse qui règne depuis une couple de semaines, contribue heureusement pas à en borner les ravages, à en atténuer les effets.

Quoiqu'il en soit, les communications ne cessent d'arriver à l'Académie au sujet de la maladie des pommes de terre. M. Payen, à qui son microscope paraît avoir joué d'assez mauvais tours en cette matière, ne lâche pas prise pour autant. Il a lu de nouveau aujourd'hui une Note sur la maladie des pommes de terre, en présentant à l'Académie le troisième numéro du *Bulletin de la Société centrale d'agriculture*. Ce que l'honorable membre y constate, c'est que les caractères de l'altération spéciale du tubercule ont été identiques dans le nord, l'ouest et même le midi de la France; c'est que, malgré la grande humidité qui a régné, les tubercules non atteints étaient riches en fécule, comme on le vit pour les bonnes variétés en 1816. Partout on a vu des tubercules envahis dans leur couche corticale, perdre de 10 à 33 p. 0/0 de la substance amylacée. De nouveaux faits indiquent la contagion directe et le développement de l'affection sur des tubercules rentrés sains, mais qui sans doute en avaient reçu les germes dans les champs. Ces faits concourent à recommander les précautions qui ont été indiquées pour la préservation de la partie saine de la récolte.

Suivant M. le docteur Decerfx, de La Châtre, dont M. Arago a mentionné une lettre dans le dépouillement de la *correspondance*, on aurait beaucoup trop négligé de s'occuper de ces moyens *essentiels* pour s'arrêter à des contemplations microscopiques plus curieuses *qu'utiles*.

« L'Académie des sciences, écrit M. Decerfx, dont nous reproduisons cette sorte de boutade, parce qu'elle porte sur un travers qui est fort commun de nos jours parmi les savants, *saisie* de cette importante question: a laissé parler tout le monde avant de se prononcer..... Jusqu'ici il existe une grande dissidence sur la *nature* et les *causes* de la maladie des pommes de terre. Les auteurs des notices publiées sur ce grave sujet ne s'en sont guère occupés qu'au point de vue *scientifique*, sans songer le moins du monde à prévenir ou à faire cesser les ravages du mal. Il est vrai qu'avec quelques notions d'histoire naturelle et armé d'un microscope il est facile de faire de la science. Quand je puis voir dans une goutte d'eau croupie, s'ébattre les milliers d'infusoires décrits par Leuwenhoeck, Spallanzani, Muller, etc., je puis bien aussi *trouver* dans le détritus d'une pomme de terre malade des myriades de *sporules*, d'acarus, etc., etc.; mais que tout cela soit cause ou effet de *l'épidémie*, elle n'en continue pas moins ses ravages, et si le pauvre tubercule malade pouvait parler, il tiendrait très probablement ce langage à chacun de messieurs les micrographes :

Hé! mon ami, tire-moi du danger,
Tu feras après ta harangue. »

Pour ce qui est de l'opinion de l'auteur, il persiste à regarder la maladie des pommes de terre comme une gangrène humide. Il a expérimenté qu'on les préserve parfaitement en les laissant quelque temps dans une solution, soit de 30 grammes de chaux, soit de 100 grammes de sel commun pour 5 litres d'eau. Les pommes de terre, isolées les unes des autres dans un lieu aéré et sec, ne se gâtent pas non plus, à beaucoup près, comme si elles étaient amoncelées.

— M. Rosales, chargé d'affaires du Chili, a remis à l'Académie, au nom de M. Martinez de Rio, un tissu naturel que ce dernier lui a envoyé du Mexique, et qui est connu dans le pays sous le nom de *toile de maïs*. Cette toile curieuse est fabriquée par un insecte, et se trouve sur les grands tas de maïs que l'on conserve au Mexique, quelquefois pendant plusieurs années. Les habitants l'emploient au pansement des plaies récentes.

Atlas hydrographique du voyage de la Vénus. — M. Arago a donné quelques détails, accompagnés de justes éloges, sur le bel ouvrage que M. l'ingénieur de Tressan a exécuté pendant le voyage de circumnavigation [illegible], [illegible] de corvette Du Petit-Thouars, MM. les enseignes Ménard, de Flotte et Masselot, enfin, M. Lefebvre, qui s'est chargé des observations astronomiques.

B. et P.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS DU 28 OCTOBRE 1845.

La *Presse* pense que M. le maréchal Bugeaud se plaint à tort des ennemis qu'il a dans la presse. Il devrait se plaindre plutôt des malencontreux amis qu'il a dans certains journaux. Selon la *Presse*, M. le duc d'Isly lui tient peu de compte des ménagements qu'elle a gardés jusqu'à l'excès, et lui en sait peu de gré en la contraignant de les lui rappeler.

Le *Constitutionnel* publie un premier-Paris à propos de la compagnie des receveurs-généraux pour le chemin de fer de Lyon. Au milieu de considérations vraies, il en est une sur laquelle le *Constitutionnel* se trompe.

« Cette compagnie officielle des receveurs-généraux, la quatorzième ou la quinzième en ordre chronologique, surgit au moment où le gouvernement fait une démonstration hypocrite contre des agents qui se chargent de la négociation d'actions. Que dire d'un pouvoir qui veut paraître comprimer d'une main l'agiotage, pour le favoriser de l'autre à son profit? Que dire de la magistrature poursuivant les courtiers qui vendent des promesses d'actions, saisissant leurs carnets, quand sur ces carnets on voit figurer des noms des plus hauts fonctionnaires publics? Convenez que voilà des signes du temps et des traits caractéristiques du pouvoir qui nous gouverne depuis cinq ans! »

Le *Constitutionnel* se trompe lorsqu'il parle d'un *pouvoir qui veut comprimer d'une main l'agiotage pour le favoriser de l'autre à son profit*. Ce pouvoir, qu'il ait à sa tête M. Guizot ou M. Thiers, est trop faible pour dans cette question être compresseur, il courbe la tête devant l'aristocratie financière, sa reine et maîtresse, et lorsqu'elle dicte sa volonté, il se borne à exécuter l'ordre en répétant la formule orientale: *entendre, c'est obéir*. Telle est la puissance qui comprime à son profit, et le *Constitutionnel* doit s'adresser le reproche de l'avoir beaucoup aidée dans son exaltation.

La *Gazette de France* annonce avoir été saisie hier au matin à la Poste et dans ses bureaux. Cette saisie a été motivée par l'insertion dans son numéro du jour de nombreux extraits d'un ouvrage nouveau intitulé: *Epreuves sociales de la France depuis Louis XIV jusqu'à nos jours*, par M. Alexis Dumesnil.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. B. à Lyon. — Bien! continuez. — Le Populaire dimanche prochain. — On examinera attentivement. — B. et G. ont raison contre nous. — Espérez avant janvier.

M. C. à Châlon-s.-S. — Reçu. On expédie.

M. D. L. — W. n'est pas de votre avis.

M. V. C. à Bruxelles. — On en a parlé dans un bulletin bibliographique. Au reste, rapportez l'ouvrage avec vous.

M. M. à Dijon. — Nous avons revu un ami. — On fera ce que vous demandez, et on approuve tout ce que vous faites.

M. X. à Rhodez. — Nous n'en aimons pas moins M., D., B., et vous-même, qui pis est.

HALLE DE PARIS.

25 oct.					
Arrivages	6382 q.	13 k.			
Ventes	7244	71			
Restant	28362	19			
Cours moyen	40,83				
Cours-taxe	41,65				
Cote administrative.					
Gruaux	6 q.	28 k.	56,83	à	57,85
1re	373	22	42 00	à	43,85
2e	303	01	39,50	à	41,70
3e	83	38	31,85	à	34,40
4e	«	««	00,00	à	00,00
À liv.	6330	81	31,65	à	44,60

27 oct.					
Arrivages	7119 q.	66 k.			
Ventes	[illegible]	21			
Restant	28798	64			
Cours moyen	42,25				
Cours-taxe	41,95				
Cote administrative.					
Gruaux	1 q.	57 k.	00,00	à	57,30
1re	507	41	42,00	à	45,85
2e	455	35	39,90	à	41,10
3e	9	28	33,40	à	35,00
4e	34	46	17,60	à	20,75
À liv.	4963	31	20,35	à	44,60

Marchés.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 28 oct. — Foin 1re 52 à 55 2e 50 à 51; 3e 48 à 49. — Luzerne, 1re 00 à 00; 3e 00 à 00. — Paille de blé 1re 31 à 32; 2e 29 à 30; 3e 00 à 00.

Marché Saint-Antoine, 28 oct. — Foin, 1re 00 à 66; 2e 00 à 00; 3e 50 à 56. — Sainfoin, 1re 00 à 00; 2e 00 à 00; 3e 00 à 00. — Luzerne 1re 00 à 64; 2e 54 à 56; 3e 40 à 48. — Paille de blé 1re 32 à 33; 2e 00 à 30; 3e 00 à 28. — Paille de seigle 1re 00 à 40; 2e 00 à 31; 3e 00 à 00. — Paille d'avoine, 1re 00 à 41; 2e 00 à; 29 3e 00. — Trèfle 1re 00 à 00; 3e 00 à 35. — Regain 1re 00 à 48; 2e 00 à 46.

Bourse du 28 octobre 1845.

Nous avons enfin à signaler une bourse satisfaisante, et une reprise de 20 c. sur le 5 0/0 et de 25 c. sur le 3 0/0. Quelques chemins présentent encore une légère continuation de baisse; mais la plupart se sont améliorés; le Nord reste de 7 f. 50 mieux qu'hier. La rente espagnole, dette intérieure, continue à s'améliorer à mesure qu'elle approche du paiement de son coupon, sur lequel on ne paraît avoir aucun doute.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant: Rente belge 1842, 103. — Dette intérieure, 32 1/16. — Grand'Combe, 1600. — Actions de: Aveyron, 5700. — Houillère Chazotte, 900. — Hauts-fourneaux de Monceaux, 1975. — Obligations de: Versailles rive droite nouv., 1175. — Rouen, 1040. — A terme: Naples, 101.

	1er C.	P. H.	P. B.	Der C.	h.
5 0/0 compt....	117 35	117 85	117 25	117 55	117 30
— fin cour...	117 35	117 60	117 25	117 60	117 40
3 0/0 compt....	83 25	83 40	83 25	83 40	83 25
— fin cour...	83 30	83 45	83 30	83 45	83 30

au comptant.	1er C.	Der C.	Dif.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Dif.
O. de la Ville...	1380 ««	« ««	B. 5 ««	5 0/0 Esp. [illegible]	90 1/4	90 1/2	B. « 1/2
B. de France...	3273 ««	« ««	B. 5 ««	— Portugais...	« ««	« ««	«
C. Gou. 4000...	1130 75	« ««	« ««	Esp. D. active.	««	« ««	«
C. Gou. 4000...	1152 50	« ««	« ««	5 0/0 Naples...	101 ««	« ««	«
C. hypot...	663 ««	« ««	B. 10 ««	— Romain...	102 3/4	103 1/4	B. « 1/4
4 Canaux...	« ««	« ««	« ««	Obl. Piémont.	1170 ««	« ««	«

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	Dif.	Au 31.	
St-Germ...	« ««	1075 ««	« ««		
V. r. d...	« ««	505 «	B. 15 ««	— 507 50.	B. 10
— r. g...	338 ««	337 50	H. 2 50	— 345, 339, 335.	
Orléans...	1170 ««	1180 ««	B. 2 50	— 1175, 1180.	H. 2 50
Strasb...	266 25	267 50	H. 1 25	— 265, 270.	H. 1 75
Rouen...	1000 ««	« ««	B. 5 ««	— 1000, 998 25, 1010.	H. 10
Havre...	795 ««	797 50	B. 2 50	— 790, 797 50.	H. 2 50
Marseille...	980 ««	995 ««	B. 5 ««	— 995, 977 50, 995.	
Vierzon...	720 ««	« ««	« ««	— 720, 718, 725.	
Nord...	767 50	775 ««	H. 5 ««	— 767 50, 765, 775.	H. 7 50
Fampoux...	« ««	« ««	« ««	— 810.	B. 5
Boulogne...	573 ««	« ««	« ««	— 565. 573.	B. 11 25
Bordeaux...	630 ««	630 ««	B. 2 50	— 622 50, 618, 630.	B. 2 50
Montereau...	500 ««	501 25	B. 3 75	— 500.	B. 2 2

LONDRES, 26 oct.	PARIS, LE 28 OCTOB. PRIMES.	COULISSE.
Dimanche.	3 0/0 F. c. F. p. 83 70, 83 75 d. 50. 5 0/0 F. c. F. p. 118 d. 80. Orléans, 1193 d. 20 au 15. Nord, 785, 782 50 d. 20, au 15. 800, 805 d. 10 au 15 nov.	AV. 83 30. Ap. 83 47 1/2. B. du Trés. F. c. F. p. 3 0/0 p. 83 12 1/2 5 0/0. 05. 30

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 110,50 à 00,00; courant du mois, 113,50 à 00,00; 2 derniers mois, 115,00 à 00,00; 4 premiers 1846, 116,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 105,00 à 00,00. — Œillette rousse, 95,50 à 00,00. — Lin, 90,50 à 00,00. — Cameline, 95,50 à 00,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 139,00 à 140,00; novembre et décembre, 106,00 à 00,00; 4 premiers mois, 1846, 102,00 à 105,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 57,50 à 00,00.

L'un des gérants: TH. CANTEGREL.

Spectacles du 29 octobre 1845.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Othello.
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Jeanne de Naples.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Sirène. Mari au bal.
7 h. 1/2 ITALIENS. —
7 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Diable à quatre. L'Homme. Porthos. [illegible]
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Mme Panache. L'Abbé galant. Le Diable à quatre.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Héritière. Droit d'aînesse. les Oublieurs. Changement.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Le Code. Les Bains. L'Almanach. Indiana.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — La Biche au Bois. Dame de St-Tropez.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Les Mousquetaires.
6 h. 1/2 GAITÉ. — La Sœur du Muletier.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. 1/2 COMTE. — Mort aux rats. Marin. Flageolet. Dentiste. Crispin.
6 h. 1/2 FOLIES. — Belle Étoile. Prix de vertu. Riquiqui. Gig-Gig.
6 h. LUXEMBOURG. — Agent matrimonial. Résurrectionnistes. L'île.
BEAUMARCHAIS. — Les Ébénistes. Les Malheurs. Le Gamin. Intermède.
PANORAMA. (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., 16, rue du Croissant.

---

la Chambre et dans le pays? Pourquoi, d'abord, tant d'agitation et de changement dans les régions ministérielles? pourquoi, ensuite, tant d'immobilité?

Les dix premières années d'agitations ministérielles n'ont pu faire naître un pouvoir qui prît son point d'appui sur une idée positive, sur un programme politique consenti par le pays. Fatigués de tous ces essais stériles, les esprits sont tombés dans l'apathie et la torpeur. Les oppositions constitutionnelles découragées, fractionnées, déconsidérées, n'ont plus combattu que mollement. Les partis qui, par leur point de vue, sont placés en dehors de la constitution, ont ajourné leurs espérances. Une seule idée négative, l'idée de la conservation pure et simple, a surnagé au milieu de ce naufrage politique. Le cabinet du 29 octobre s'est emparé de cette idée, et, profitant de l'abattement général des partis, il a réalisé le phénomène assez extraordinaire d'un pouvoir qui vit depuis cinq années sur une négation.

L'idée de conservation pure et simple est loin d'avoir rallié les partis nés de la révolution de 1789 ou celle de 1830; mais, pendant que ces partis sont livrés à un travail intérieur de décomposition et de transformation; pendant que se prépare une nouvelle opinion publique, il fallait maintenir l'ordre matériel, afin de conserver les éléments qui doivent servir à l'édification de l'avenir. Tel a été le rôle du ministère depuis cinq années; et c'est ainsi qu'il est l'expression la plus entière et la plus vraie du régime politique de 1830.

Malgré sa longue durée, le ministère du 29 octobre a été et est encore un pouvoir toléré, mais non un pouvoir aimé et appuyé par le pays. La nation française ne peut être guère attachée à un ministère qui ne fait rien pour elle au dedans, qui annihile son influence au dehors. Tout le monde considère un pareil pouvoir comme un pisaller, comme une transition, comme une halte pendant laquelle la France se repose et cherche ailleurs l'idée qui doit présider à la transformation progressive de la société.

Le ministère lui-même ne peut pas se dissimuler sa véritable position. Il sait bien qu'il n'a aucune racine dans le sol. Il sait bien que son principe d'immobilisme est antipathique à la nation. Il sait bien que toutes les grandes questions industrielles qui se sont présentées, et qui intéressaient les classes moyennes et les masses laborieuses, ont été éludées ou mal résolues par lui. Il sait bien qu'il est dominé par la féodalité financière et la haute bourgeoisie, qui se servent de lui comme d'un instrument pour leur fortune. En un mot, il sait bien que l'Europe, que l'Angleterre, à laquelle il a cédé partout et toujours, n'ont pour lui aucune déférence. Mais que lui importe cet aplatissement universel? Le ministère veut vivre, et il a vécu cinq années. En éludant les questions industrielles, en ne rien entreprenant pour les classes moyennes et les masses laborieuses, en s'effaçant dans la politique internationale, le ministère est dans son rôle, dans sa nature, car il n'a pas pour mission d'organiser la France au dedans, de relever son influence au dehors.

Une idée ne peut donner que ce qu'elle contient en elle. L'idée de conservation pure et simple ne pouvait aboutir qu'à la pratique gouvernementale dont nous sommes témoins depuis cinq ans. La durée du ministère actuel est donc très logique. Cette durée tient à des causes profondes; elle tient à l'état de prostration intellectuelle du pays, à la décomposition des vieux partis politiques, à la nécessité de maintenir l'ordre matériel pendant que s'élabore une nouvelle opinion publique.

Le ministère du 29 octobre est la seconde phase de la période politique que nous parcourons depuis quinze années. Dans les dix premières années de cette période, excitation fébrile produisant une série de ministères à courte existence; dans les cinq dernières années, calme plat de l'opinion laissant subsister un ministère de longue durée. Dans la première phase, les masses laborieuses s'agitant, s'insurgeant dans les villes, tandis que les classes moyennes s'unissent à la haute bourgeoisie pour réprimer le désordre matériel; dans la seconde phase, les masses laborieuses s'occupant en dehors de la politique officielle des grands problèmes de réorganisation industrielle et sociale, tandis que les classes moyennes se rapprochent d'elles pour chercher le nouvel ordre intellectuel dont les évènements appellent de plus en plus la réalisation.

Pour ceux qui s'arrêtent à la superficie des choses, la longue durée du cabinet actuel peut sembler un fléau, une calamité publique. Ceux-là peuvent se laisser aller au désespoir, et croire que la nation française, en montrant tant de patience et de longanimité, renonce à la sainte et glorieuse initiative qu'elle a toujours exercée dans le mouvement général des sociétés. Quant à nous, pleins de foi dans les destinées de notre patrie, embrassant dans son ensemble la situation présente, nous nous expliquons comment ce ministère, si inutile et si funeste qu'il paraisse, a pourtant servi, indirectement et malgré lui, au développement et au progrès des idées régénératrices. Nous nous expliquons comment, pendant la durée de ce pouvoir, qui a été le dernier mot de la vieille politique, les esprits fatigués, ennuyés, dégoûtés d'un stérile débat, se sont tournés vers l'étude des problèmes économiques et sociaux, vers la recherche de l'avenir. Nous nous expliquons comment cette parole de M. de Lamartine: « La France s'ennuie, » n'exprime qu'une des faces de la situation; car, à l'ennui a succédé le rêve; au rêve, la méditation; à la méditation, un commencement d'idées nouvelles.

Encore quelques années de calme plat, d'indécision et de tiraillement dans les hautes régions gouvernementales; encore quelques années de méditation, d'élaboration intellectuelle dans les masses laborieuses et dans les classes moyennes, et le ministère aura fait son temps, et la seconde phase du régime de 1830 sera accomplie. Une nouvelle opinion publique se sera formée, et c'est pour la réaliser que la nation française exercera sa souveraineté. Et ce n'est pas seulement un ministère qui en sortira, c'est toute une organisation sociale, industrielle et politique.

La prime est devenue le véritable pouvoir tentateur et satanique qui s'est adressé à toutes les consciences et à toutes les passions. Le merveilleux succès de l'affaire du chemin du Nord a surexcité cette fièvre d'agiotage, et nous avons vu surgir vingt compagnies pour les chemins de Lyon.

Une des dernières compagnies formées est celle des receveurs-généraux. Aux yeux de nos concurrents ... lors de la coalition formée pour le chemin du Nord, comme la *Presse*, le *Constitutionnel* et les *Débats*, ont applaudi aux vastes et puissantes compagnies, la compagnie des receveurs-généraux devait présenter les apparences d'une compagnie très sérieuse, puisque, outre leur fortune personnelle, les receveurs-généraux apportaient les souscriptions solides et assurées de leurs clients de province.

Et pourtant la *Presse* et le *Constitutionnel* attaquent l'un après l'autre cette compagnie avec une violence extraordinaire. Leurs attaques rejaillissent même sur M. Lacave-Laplagne, qui, s'il ne peut échapper aux reproches justement mérités d'une pusillanimité administrative et financière déplorable, a du moins toujours su mettre son intégrité hors de toute contestation.

Quel sont les motifs de l'attaque de ces deux grands journaux?

Ce n'est point dans l'intérêt de M. de Rothschild qu'ils parlent; car M. de Rothschild sait trop bien qu'il ne peut empêcher cette compagnie de se former, et il calcule déjà, à part lui, le chiffre de la prime qu'il se réserve d'accorder aux receveurs-généraux dans la fusion probable des 20 compagnies.

Quels sont donc les motifs de la *Presse* et du *Constitutionnel*?

Ce n'est point l'intérêt de l'Etat: depuis long-temps, en fait de chemins de fer, l'intérêt de l'Etat n'est plus compté pour rien par les grands journaux, et avec raison; car les ministres et les députés leur ont donné l'exemple.

Quels sont donc les motifs de la *Presse* et du *Constitutionnel*?

Ces deux journaux ont-ils formé une Compagnie, et craignent-ils la concurrence des receveurs-généraux? Ce n'est pas probable. Non point qu'ils n'aiment assez les actions des chemins de fer, mais ce serait un grand embarras, et le crédit leur manquerait.

Quels sont donc les motifs de la *Presse* et du *Constitutionnel*?

Ce ne peut être l'amour de la morale; car leur indignation contre les receveurs-généraux, qu'ils accusent de vouloir faire *chanter* (*sic*) M. de Rothschild, nous paraît tout-à-fait factice. (*Chanter* est un terme d'argot de voleur, qui signifie forcer quelqu'un par menace à donner de l'argent pour échapper à une délation, à une calomnie. Le mot a passé dans le journalisme. On dit d'un journal qu'il veut faire chanter quelqu'un lorsqu'il menace de faire un article, si on ne le désintéresse.) La *Presse* et le *Constitutionnel*, qui ont approuvé le *chantage* qui s'est fait sous forme de coalition, lors de l'adjudication du chemin du Nord, la *Presse* et le *Constitutionnel* ne voudraient pas se mettre sérieusement en contradiction avec eux-mêmes sur un point aussi important.

Mais quels sont donc les motifs de la *Presse* et du *Constitutionnel* pour attaquer la compagnie des receveurs-généraux et n'attaquer que celle-là?

Nous avons énoncé tous les motifs qui se sont présentés à notre esprit, et nous les avons réduits à néant; nous rechercherons encore s'il en est d'autres parmi ceux dont la loi permet de parler.

Le *Fédéral*, journal suisse, publie le rapport général adressé par la direction de la police au conseil d'état de Neuchâtel sur les clubs de la Jeune-Allemagne en Suisse et sur la confédération du Léman. Nous reproduisons ce qui nous a paru de plus curieux dans les statuts de la propagande secrète. Les premiers indices sur l'existence d'une Jeune-Allemagne ont été recueillis aux Ponts, le 9 juin dernier, dans l'enquête juridique qui y fut faite contre le club communiste de ce lieu. La propagande secrète existe en Suisse depuis 1838. Dans les statuts qui ont été saisis on trouve ce qui suit:

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
JEUDI 30 OCTOBRE 1845.

Les personnes qui s'abonneront à partir du 1er novembre, recevront: 1° UNE FILLE DU PEUPLE, roman en deux volumes de H. E. CAMUS; 2° les trois premiers volumes du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE; 3° le premier volume de DERRIÈRE LE GRAND MAT.

Nous ne pourrons donner cette dernière prime aux abonnements postérieurs au 1er novembre.

DERRIÈRE LE GRAND MAT (1).

CHAPITRE XIX. — SERVITUDE ET GRANDEUR MARITIME.

Plusieurs jours s'étaient passés et la situation morale et physique de tous les personnages de cette simple histoire avait subi fort peu de changement.

Seulement, Mlle de Meillan ne pouvait plus apparaître sur le pont sans que le commandant d'abord, dont les prévenances et les petits soins ne tarissaient pas, n'y arrivât aussitôt; puis venait Raoul, animé par le désir d'échanger un regard avec Julia, pour la rassurer sur sa discrétion et avancer le moment où il pourrait décacheter la lettre, objet de sa curiosité; mais à peine posait-il le pied sur le gaillard d'arrière, que maître Antoine, montant par le grand panneau, se plaçait d'un air indifférent au pied du grand mât pour y fumer sa pipe.

Bientôt après surgissait Napoléon, avec son espoir non éteint de conquérir les bonnes grâces de Mlle de Meillan; ajoutez à ces témoins le docteur Alophe, qui s'était volontairement imposé une surveillance continuelle sur les acteurs de ce petit drame, et vous verrez que l'officier de quart avait toujours nombreuse société sur le pont.

Aussi nous est-il permis de croire qu'en raison même de ces obstacles, la liaison entamée entre Raoul et Julia augmentait activement d'intensité.

A bord on vit dans un trop petit espace, on se rencontre trop souvent pour que l'amour puisse s'éteindre faute d'aliment. Il ne peut pas s'affaiblir non plus par suite d'une fréquentation sans entraves, car le tête-à-tête y est presque impossible, et toujours fort court.

On se voit, on se parle juste assez pour se plaire, pas assez pour se connaître à fond, et par conséquent arriver à la désillusion, s'il y a lieu.

Ainsi Raoul qui s'enivrait à chaque instant du jour, mais à la dérobée seulement, de la vue de Julia, qui entendait le son de sa voix, mais sans pouvoir lui répondre, ne devait pas sentir son amour décroître faute d'aliment, ni se blaser par satiété.

Il avait bien songé à écrire à Mlle de Meillan en s'appuyant sur ce qu'elle avait commencé; mais cette démarche si hardie, si étrangère aux allures d'une jeune fille, au lieu d'encourager Raoul à l'imiter, lui faisait supposer un mystère inexplicable et augmentait au contraire sa timidité. Qu'écrire d'ailleurs? demander de l'amour? non, il voulait bien s'avouer que cet amour lui était venu malgré lui, malgré le souvenir de son amitié pour Gustave, mais il se serait trouvé coupable de faire les premières avances.

Il essayait même parfois de ressaisir ses doutes pour retourner au combat, sans penser qu'en amour, le doute, c'est le caillou qui arrête un instant l'eau du torrent pour en accélérer la vitesse.

Après avoir parlé de l'état moral de nos personnages, passons aux faits matériels survenus à bord de *l'Attrayante* depuis notre dernier chapitre.

La prédiction du docteur Alophe s'était malheureusement accomplie; les six hommes malades, dont il avait demandé le débarquement, étaient morts à peu de distance l'un de l'autre, dans les huit jours qui avaient suivi le départ d'Algésiras.

Lors de la perte du premier d'entr'eux, avant de faire lever la planche sur laquelle glisse le corps pour aller *faire son trou* dans la mer, comme disait Antoine, le commandant de Saint-Cric, par quelques paroles simples mais saisissantes, au milieu de la nudité glaciale de cette scène de deuil, réussit à émouvoir vivement tous les officiers présents.

Le docteur, quoique très impressionné aussi, examinait, les bras croisés, avec un sérieux scrutateur, tous les acteurs de cette cérémonie. Le commandant termina ainsi son oraison funèbre.

— Adieu, loyal serviteur! bon camarade! personne dans un instant ne pourra retrouver la trace de ton corps, et s'agenouiller sur ta tombe; mais ta mémoire restera dans le cœur de tes chefs et de tes amis; adieu, bon matelot de France!

Ce dernier mot fut accompagné d'un geste, et le bruit sourd d'une chute indiqua qu'un homme ne répondrait plus à l'appel à bord de *l'Attrayante*.

— Quel problème! ne put s'empêcher de murmurer le docteur en se retirant.

Cette réflexion était-elle suggérée par le spectacle de la mort, véritable problème, en effet, dont aucune équation ne peut faire ressortir l'inconnue? ou s'appliquait-elle à la physionomie et à la conduite de l'autorité dans cette circonstance?...

Une autre prédiction avait aussi reçu en partie son accomplissement, c'était celle du capitaine de corvette et d'Antoine, sur les chances de mauvais temps. Seulement la réalisation s'en était fait un peu attendre, car ainsi que nous l'avons dit, plusieurs jours s'étaient écoulés depuis le repas où Napoléon et Antoine avaient éprouvé (c'est le mot propre) un si cruel *déboire*.

Le temps indécis avait enfin pris un caractère plus marqué, un coup de vent, non bien méchant encore, mais s'annonçant avec tous les pronostics possibles de violence, menaçait *l'Attrayante*. Qui dit mauvais temps pour une frégate, dit presque toujours vent contraire. Or, elle avait déjà ses perroquets serrés, et deux ris aux huniers. Pourtant ces prévisions fâcheuses n'empêchaient pas tous les personnages de cette histoire de stationner sur le pont, le temps lui-même ne pouvait plus combattre l'intérêt qu'ils avaient à s'observer, chacun selon ses motifs. Car à bord comme au cloître, les désirs les plus simples prennent, par suite de l'isolement, l'intensité des intérêts les plus vivaces.

Le déjeuner venait de finir, Mornan était de quart et veillait la brise qui fraîchissait de plus en plus.

Antoine devant prendre le service à midi, faisait volontairement une trêve momentanée à son inquisition en restant dans sa chambre.

Le commandant, comme d'habitude, se tenait à tribord derrière près de Julia. Raoul et Alophe se promenaient du même côté, paraissant complètement étrangers à la présence de Mlle de Meillan.

Cette ... reste, forcée de répondre aux observations fréquentes de M. de Saint-Cric, ne pouvait, malgré son envie peut-être, rencontrer les coups d'œil vagues, isolés que lui jetait parfois Raoul.

Une circonstance les rapprocha pourtant. Au moment où dans leur promenade Raoul et le docteur étaient à petite distance de l'arrière, ce dernier ... par dessus le bastingage à Raoul, la forte

(1) Voyez les numéros du 2 au 29 octobre.

16. Aucun membre ne peut sortir de l'association avant l'âge de 40 ans.

17. Celui qui manquera aux engagements qu'il a contractés envers la propagande, sera puni à mesure qu'il sera déclaré infâme ; il sera interdit à tous les membres de la propagande d'avoir aucune communication avec lui.

L'affiliation à la propagande se fait d'une manière solennelle et mystérieuse. Au milieu de la nuit un des propagandistes conduit le néophyte dans une rue déserte, lui place un bandeau sur les yeux, et le conduit par des détours dans une cave où siège le comité de la propagande. Là on adresse au candidat dont les yeux restent toujours bandés, les questions suivantes :

Qui êtes-vous ?

Que voulez-vous ?

Comment avez-vous eu l'idée de vous mettre à servir la cause de la liberté ?

Quelle idée vous faites-vous de la société dans le sein de laquelle vous vous trouvez maintenant ?

Que feriez-vous s'il se trouvait parmi nous de vos ennemis personnels ? Aimerez-vous tous les membres de la société ?

Que feriez-vous si vous trouviez que les tendances de notre société sont injustes et inhumaines ?

Quelle est votre opinion sur la base du vrai bien du peuple ?

Quel est le but de votre vie ?

Quelle garantie nous donnez-vous d'être digne de nous appartenir ?

Connaissez-vous les dangers auxquels s'exposent ceux qui se vouent à la délivrance de l'humanité ?

Quel doit être le caractère de celui qui se dévoue au service de la liberté, pour qu'il y reste fidèle, même quand ceux pour lesquels il travaille méconnaissent ses services, sont ingrats envers lui, quand il est dans le dénuement et dans le malheur, et que sa vie même est menacée ?

Quelle est dans votre opinion la base de l'organisation sociale ?

Êtes-vous content de l'état actuel de la société ?

Que faut-il faire pour que l'humanité soit ramenée à sa position originelle ?

Quelles garanties donnez-vous de la loyauté de votre promesse ?

A quelles peines vous soumettez-vous, si vous négligez de l'accomplir, ou si vous la violez ?

N'éprouvez-vous pas une sensation mystérieuse en voyant que les gens qui se dévouent au service de la liberté doivent s'envelopper des sombres mystères de la nuit ?

Le *Fédéral* accompagne la reproduction de ce document de quelques lourds anathèmes, de quelques malédictions officielles lancées contre les jeunes gens qui font partie de ces associations. Quant à nous, nous ne pouvons que gémir de voir tant de nobles ardeurs, tant de dévouements sans bornes mis au service de si grandes illusions. Il y a là des âmes de Sand et de Brutus, toutes prêtes au martyre, mais le grand malheur, c'est que le discernement de cette jeunesse n'est pas en rapport avec sa fougue aveugle et son besoin d'immolation. Ces vengeurs de l'humanité, ces redresseurs de tort sont encore trop optimistes, car ils s'imaginent que le mal n'est qu'à la surface du monde, et que la destruction de quelques mauvais vouloirs ou de quelques individualités trop prépondérantes suffira pour remettre la société tout entière dans la voie de la justice et de l'harmonie. Ils ne se sont pas demandé jusqu'à quel point l'esclave lui-même est complice de la tyrannie, à combien d'actions et de réactions, tour-à-tour comme oppresseur et comme opprimé, chaque membre du corps social est assujetti dans un ordre vicieux, dans un monde à rebours. Ils ne voient que l'expression la plus saillante du cercle vicieux qui nous emprisonne et nous garrotte tous. Un monstre se présente à leurs regards, ils voient en lui le vampire qui absorbe le plus pur de la substance humaine, et ils veulent le frapper parce qu'ils ignorent que le monstre a mille têtes, toutes indestructibles, et qui défieraient les plus héroïques témérités. Mais si ces jeunes hommes, aussi près d'être fous que d'être sublimes, ont tort de chercher le salut du monde dans le déchaînement des passions les plus violentes, est-ce que leurs ennemis ont

[illegible] du 12 août et les jours suivants, parce qu'il était convaincu qu'il fallait redoubler d'efforts et de zèle dans le service pour maintenir, dans un temps agité par des divergences d'opinions, la dignité qui ne peut résulter que du stricte accomplissement du devoir. La force armée, appelée pour rétablir l'ordre au 12 août, a agi conformément aux lois. Elle a protégé un prince qui, ayant eu la conscience de l'accomplissement de son devoir, a reçu une insulte à laquelle il ne pouvait s'attendre.

» Tous les moyens que l'on a cherchés plus tard pour déprécier les troupes, sont restés inefficaces, parce que le soldat, ayant la conviction de n'avoir fait que ce qu'exigeaient la loi et le devoir, s'est mis par cela même au dessus de la calomnie. Le gouvernement est content de la conduite des troupes sous mes ordres. Je reconnais tous les services que m'ont rendu les officiers, sous-officiers et soldats. Il y a eu en général une obéissance parfaite. La prudence, la droiture, qui doivent diriger tout soldat loyal, et le bon esprit qui anime les troupes, donneront au roi, pour l'avenir, une garantie sûre de la bonne conduite de l'infanterie légère. »

ANGLETERRE.

On lit dans le *Morning-Herald* :

« L'annonce suivante, que nous empruntons au *Dublin-Evening-Post*, remplira sans doute d'indignation tout homme d'un esprit droit. Voici l'annonce : « La perception simultanée du tribut d'O'Connell de 1845 aura lieu dans toutes les paroisses d'Irlande, le dimanche 16 novembre ! T. Power, baronnet. C. M. Loughlin, trésoriers. Bureau du tribut d'O'Connell à Dublin. » En ce moment, il n'est pas un coin de l'Irlande qui ne soit menacé de la famine. Le paysan irlandais, à moins d'être secouru par la sagesse du gouvernement et la charité de l'Angleterre, n'a pas d'autre perspective que la famine, et voilà ce vampire qui étend ses ailes pour accélérer l'œuvre de la dévastation. O honte ! ô monopole infâme ! et remarquez que la perception aura lieu le dimanche ! La superstition et l'ignorance multiplieront les offrandes, le tribut n'en sera que plus gras. Nous demanderons à M. O'Connell, qui le sait et qui l'approuve, comment il peut avec le cœur d'un homme et la conscience d'un chrétien, extorquer de la main des pauvres le shelling si durement gagné ? C'est l'œuvre d'un homme sans pitié. »

Le *Morning-Herald* a raison de s'élever contre le riche tribut que les Irlandais affamés paient à O'Connell ; car, il faut bien le reconnaître, le grand-agitateur n'a rien fait pour les travailleurs. Mais puisque le *Morning-Herald* est en voie d'indignation, il devrait s'élever aussi de toutes ses forces contre cette loi injuste qui permet aux propriétaires anglais en Irlande d'affamer ce malheureux pays.

Le même journal annonce qu'en Irlande les repealers du village de Rathkeale et autres paroisses ont offert un banquet à M. W. Smith O'Brien, qu'ils appellent le lieutenant du libérateur.

Après la procession ordinaire, lorsque l'on est arrivé au lieu du rendez-vous, l'avocat Ferguson a fait l'éloge le plus pompeux de M. Smith O'Brien, et M. Collini a demandé qu'un vote de confiance lui fût décerné. (Applaudissements.)

M. Smith O'Brien a remercié l'assemblée, il a exprimé le regret de ne pas voir autour de lui les représentants de la propriété foncière, intéressés cependant autant que le peuple au triomphe du principe du repeal. Il a dit que le peuple irlandais n'avait pas de plus ferme appui ni de protecteurs plus stables que ceux qui lui offrent l'association du repeal.

M. O'Connell a pris la parole pour déclarer qu'il s'associait de cœur à cette démonstration en faveur de son honorable ami M. O'Brien. « Voilà, s'est-il écrié, le représentant qu'il vous faut, soit à Londres, soit dans le collège Green. Nous devons disposer les électeurs de manière à ce que tous les suffrages soient pour lui et qu'il n'y ait pas au monde un homme assez insensé pour tenter de lui opposer sa candidature. Le pays lui doit cette marque de gratitude. » Il termine en invitant les hommes de Rathkeale et de Limerick à se grouper autour de l'association.

Dans toutes les réunions, le libérateur et son lieutenant devraient

ils l'attachèrent à un arbre et le brûlèrent. Les souffrances lui ayant arraché l'aveu de l'endroit où était son trésor, ces misérables le délièrent un instant, et, après avoir enlevé le trésor, ils recommencèrent à le brûler. L'odeur paraissant les incommoder, ils se décidèrent à l'éloigner du feu et partirent. On trouva le malheureux encore vivant ; mais le corps était à demi-brûlé ; ses jambes ne tenaient plus. Quatre bergers d'un autre village situé sur les frontières de l'Attique et de Thèbes, ont été également brûlés vifs.

INDE.

Les lettres de Chandernagor, reçues par la malle de l'Inde, annoncent que les eaux, qui avaient inondé la ville, commençaient enfin à se retirer. On avait un moment conçu de grandes craintes sur le sort de ce petit établissement, car les eaux s'étaient élevées dans les principales rues jusqu'à près de deux pieds.

Voici l'extrait d'une lettre adressée au *Journal du Havre* :

« Depuis la nuit du 18, nous sommes entourés d'eau : l'inondation va causer bien des ravages, mais elle sera surtout fatale aux naturels. Pendant toute la nuit, nous avons entendu les cris de ces malheureux obligés de quitter leurs huttes sans pouvoir rien sauver de ce qui leur appartenait.

» Plusieurs habitations des indigènes ont été emportées par le torrent, et ces pauvres gens vont rester en proie à la plus horrible misère. Tous nos jardins et même la rue de *Paris* ont été submergés ; nous avons vu prendre un poisson de deux pieds sous nos fenêtres. Heureusement les eaux commencent à baisser, et nous n'avons plus que quelques pouces d'eau devant nos maisons ; mais maintenant on craint bien que les eaux stagnantes n'engendrent de terribles maladies. »

ILES MARQUISES.

Une lettre du 3 avril, adressée au *Mémorial bordelais*, donne quelques détails sur notre position dans ces îles :

« Par suite d'un évènement arrivé il y a deux mois, nous ne pouvons plus faire aucune excursion.

» Les femmes sauvages avaient l'habitude de se jeter à la nage pour aller à bord des bâtiments baleiniers américains qui mouillaient dans la baie, et y restaient jusqu'au lendemain. Le commandant de terre, M. Almaric, fit publier dans toute la baie un ordre qui défendait expressément aux femmes d'aller à bord des baleiniers, sous peine d'être emprisonnées ; malgré cette défense, le commandant fut obligé d'en faire saisir un certain nombre, qui furent conduites en prison. Parmi elles se trouvait la fille d'un des chefs des Kanacks de la baie des Français. Bien qu'il eût approuvé la mesure prise, il vint deux jours après réclamer sa fille ; le gouverneur lui signifia qu'elle terminerait, avec toutes les autres, ses huit jours de prison.

» Ce chef kanack, appelé Pacoco, de retour chez lui, envoie aussitôt des Kanacks dans la vallée pour tuer dix bœufs appartenant aux Français, qui les avaient fait venir du Chili et de la Californie. Le gouverneur fait appeler Pacoco et lui demande vingt gros cochons en remplacement des dix bœufs ; le chef promet de les donner, mais il n'en fait rien. Le gouverneur était décidé à l'attaquer, lorsqu'un capitaine d'infanterie qui habite le pays depuis la fondation de l'établissement, promet au gouverneur de lui faire donner satisfaction ; mais avant que le capitaine ait pu parvenir à son but, Pacoco prend avec lui des guerriers armés de lances, de baïonnettes, de harpons de bâtiments, et se met à descendre le cours d'un petit ruisseau où les soldats français allaient laver leur linge ; il fait massacrer tous ceux qu'il trouve ; trois caporaux et deux soldats furent tués ; deux autres, quoique blessés, se sauvèrent.

» Le commandant, en apprenant ce lâche attentat, envoie 200 hommes pour venger les malheureux Français assassinés. Bien que l'ennemi, à l'approche de nos braves, se réfugiât dans les rochers qui couvrent les hauteurs qui dominent la vallée, nos soldats, affrontant le danger avec un courage extraordinaire, parviennent après trois jours de combats, à chasser les Kanacks de la baie en leur tuant sept hommes. Le nombre des blessés est de trente à quarante ; un seul de nos soldats a eu la cuisse effleurée par une balle.

» Les Kanacks ont été étonnés du courage des Français qui avançaient en courant devant leur feu. Pacoco s'était réfugié dans une baie voisine qui a peu de relations avec les Français, mais il paraît qu'on n'a pas voulu lui donner asile, pas plus qu'en d'autres lieux, car toutes les populations, crai-

---

houle de sud-ouest, qui, jointe à d'autres apparences connues des marins, présageait un coup de vent prochain.

— Que voyez-vous donc là, docteur ? fit le commandant toujours plus affable et plus prévenant pour Alophe, peut-être à cause de la réserve dans laquelle restait obstinément ce dernier.

— Est-ce la *montagne humide* qui s'élève sur le dos de la *plaine liquide*? continua en souriant M. de Saint-Cric.

— Oui, commandant, répondit Alophe, en faisant deux ou trois pas sur l'arrière, suivi de Raoul.

— Et j'avoue, ajouta le docteur, que cette vue fait naître en moi des pensées plus poétiques et plus religieuses que les phrases gonflées du professeur de rhétorique nommé Théramène.

— Oh ! oh ! docteur ! comme vous traitez Racine !

— Pas aussi mal, commandant, qu'il ne se traite lui-même dans cette narration de collège, qui, du reste, eût certes mérité le prix d'honneur.

— Êtes-vous de cet avis, Raoul? continua le docteur, pensant diminuer la gêne de son ami, en le forçant à prendre part à la conversation.

— Sans doute, Alophe, il me semble que le malheureux Thésée à qui l'on raconte d'une façon si emphatique et si peu sentie la mort de son enfant, ne peut arriver qu'à cette conclusion : — Quel dommage que mon fils ne soit plus à même de profiter des leçons d'un précepteur qui parle si bien !

— Comment, vous aussi, monsieur de Mombrun? interrompit le commandant, vous qui plus qu'un autre avez le droit d'être enthousiaste de nos grands poètes !

— J'aime le vrai, commandant, et je trouve ce morceau à grand effet, tout boursoufflé d'adjectifs retentissants, complètement faux dans la situation du personnage qui le débite et de celui qui l'écoute.

— C'était, sans doute, reprit le commandant avec un sourire de demi concession, afin de l'étourdir sur sa douleur paternelle.

— Eh bien ! laissons-là Racine, fit Julia comme pour prolonger la conversation qu'elle craignait de voir finir. Ne disiez-vous pas, docteur, que la vue de la mer venait de vous inspirer des idées religieuses ?

— Je parlais seulement, mademoiselle, de cette houle de S.-O. qui depuis vingt-quatre heures nous prévient qu'un mauvais temps menace le navire. Cet indice, au milieu de mille autres du même genre, raffermit mes convictions sur la prévoyante bonté de l'intelligence suprême qui nous gouverne.

— Comment cela, docteur? fit Julia avec intérêt.

— Voici l'explication de ma pensée : tout homme qui a confiance dans l'infinie bonté de Dieu ne peut croire sans inconséquence manifeste à l'existence de maux sans remèdes.

— Est-ce le docteur qui parle ? interrompit M. de Saint-Cric en plaisantant.

— C'est autant l'homme que le médecin, commandant. Les évènements même qui semblent le plus témoigner de la colère divine (comme si la puissance sans limite pouvait s'irriter), ont parfois un bénéfice matériel, — souvent inintelligible, il est vrai, — mais toujours un bénéfice moral évident. C'est l'obligation d'un travail intellectuel consistant à rechercher les signes qui annoncent telle calamité ; puis les moyens ou de la fuir, ou de la combattre. Qu'on se dise donc fermement : Dieu n'a pu permettre l'existence d'un mal apparent qu'afin de mettre en éveil nos facultés réflectives et de les développer assez largement pour arriver à la conquête de la vérité. Que les êtres faibles, comprimés et par la civilisation actuelle, et par la crainte d'un Dieu sans cesse menaçant, se signent, se résignent en courbant la tête au bruit de la foudre ; mais que les hommes de science, de force, et d'une croyance religieuse plus noble, inventent le baromètre qui l'annonce, et le paratonnerre qui l'empêche de nuire.

— Le marin surtout, interrompit Mlle de Meillan, qui prévoit la tempête l'évite ou lutte avec elle jusqu'à ce qu'il la domine, a moins le droit que personne de nier ce bel emploi de l'intelligence.

— C'est vrai, mademoiselle ; aussi est-ce avec cette conviction et cet esprit religieux, confiant dans les vues bienveillantes du créateur, qu'il faut aller à la découverte de la science, et si vous voulez que le médecin parle à son tour, continua le docteur en faisant allusion à l'interruption du commandant, je suis sûr que là où surviendra une calamité d'autre nature, une épidémie par exemple, le remède ne peut être loin : le médecin, persuadé que ses recherches ne sont pas sans but, trouvera dans quelque coin de la Martinique, ne naissant que là ou dans les pays atteints du même fléau, une plante mise en infusion, un insecte, un minéral réduits en poudre, dont l'unique propriété sera d'extirper la fièvre jaune. Du reste, la quinine n'est-elle pas originaire des parages où les fièvres intermittentes sont le plus communes?

Raoul eût bien voulu rester plus long-temps près de Julia, quoi qu'il lui fût complètement impossible de parler de la seule chose qui l'intéressât ; mais midi approchait et le soleil qui se montrait de temps en temps douteux et voilé, permettait cependant d'espérer une hauteur méridienne. Il fut forcé de se mettre à observer.

A midi, le commandant descendit pour pointer la carte. Le jeune officier allait profiter de cet instant pour s'approcher de nouveau de Julia, mais messire Antoine monta pour remplacer Mornan.

Raoul quitta donc Mlle de Meillan avec peu d'espoir de la retrouver sur le pont à la fin du quart d'Antoine et à la prise du sien, car la brise augmentait sensiblement.

Un long regard triste s'échangea entre eux au moment où il disparut par l'escalier du dôme.

Elle descendit aussi un quart d'heure après ; on eût dit qu'elle voulait bien braver le mauvais temps sur le pont, lorsqu'elle y trouvait la présence de Raoul pour compensation, mais pas au delà. Antoine du moins interpréta ainsi sa retraite.

Napoléon, très brave quand il était sergent-major ou quand il tenait deux Anglais à la pointe de son sabre, avait une antipathie inexplicable pour les grandes brises, aussi ne parut-il pas pendant le quart de son ami Antoine.

Une seule idée tracassa ce dernier toute l'après-midi, ce fut la crainte qu'un ordre de l'autorité ne vînt l'obliger à prendre le troisième ris aux huniers ; il eût bien voulu laisser cette corvée à son remplaçant.

Or, la mer grossissait toujours ; le tangage devenait dur et la frégate commençait à *fatiguer* beaucoup, mais quatre heures sonnant enfin, il rendit avec un grand soulagement le quart à Raoul. Pourtant, selon l'habitude bravache de certains officiers qui tiennent à faire croire à leur audace dans le mauvais temps, il répondit assez légèrement à Raoul quand ce dernier lui demanda si les grains étaient méchants.

— Oh ! non, presque rien !

— Pourtant, reprit Raoul, je vous ai entendu carguer plusieurs fois la grande voile.

— C'est vrai, mais c'était plutôt pour tenir les hommes parés, et m'assurer qu'ils connaissent leurs postes, reprit cavalièrement Antoine, comme un homme blasé sur les coups de vent.

— Puisqu'il en est ainsi, je vais envoyer dîner une division de l'équipage.

Antoine venait de faillir à sa circonspection ordinaire ; aussi reconnut-il, en descendant l'escalier, que son amour-propre lui avait suggéré une sottise contraire à son intérêt ; car Raoul, non prémuni contre la violence des grains, ne ferait pas prendre le ris avant la fin du repas de l'équipage, et il était fort possible que le commandant en expédiât l'ordre, pendant que lui, Antoine, viendrait remplacer Raoul après son dîner ; aussi se promit-il de l'allonger le plus possible, espérant que la manœuvre serait forcément exécutée avant qu'il fût remonté.

Les circonstances le servirent assez bien d'abord. Par suite du gros temps sans doute, le cuisinier se trouva en retard de près de vingt minutes.

Pendant l'heure complète qu'Antoine mit à dîner, il eut continuellement l'oreille aux aguets : la frégate dansait sur la lame, mais, hélas rien ne bougeait sur le pont, on ne manœuvrait pas. Force lui fut donc à la fin, de se décider à monter, persuadé que Raoul voulait lui laisser cette

... (Louis-Gilbert). — 21. Mortel (Charles-François). — 22. Bec... (Ernest-Valentin). — 23. Phiquepal-d'Arusmont (Louis-Auguste). — 24. Huet (Louis-Georges-François). — 25. Gobert (Fulbert-Théophile). — 26. Lanesille de Lachaise (Jean-Joseph). — 27. Aubry (Henri-Fourrier). — 28. Lesbros (Jean-Baptiste). — 29. De Latouche (Léopold-Hyacinthe). — 30. Gareeau (Elie-Adolphe). — 31. Cumenge (Bernard-Louis-Philippe-Edouard). — 32. Castel (Charles-Emile). — 33. Astier (Charles-Marie-Stanislas). — 34. De Brauneck (Marie-Antoine-Alexandre). — 35. Gérardin (Charles-Nicolas-François). — 36. Cassel (Alexandre-Auguste-Joseph). — 37. Schlumberger (Charles). — 38. ...ral (Michel-Simon). — 39. Chaper (Camille-Eugène). — 40. Dilschneider (Jean-Alfred). — 41. Bovet (François-Antoine-Gabriel). — 42. Mo... (Victor-Eugène). — 43. Garin (Edme-Charles-Edouard). — 44. Malavialle (Joseph-Jules). — 45. De Sansac (Jean-Baptiste-Charles). — 46. Kœa (Jean). — 47. Pellé (Charles-Henri-Joseph). — 48. Faure (Henri-Auguste). — 49. Pihan (Louis-Antoine). — 50. Mon... (Jean-Louis). — 51. Defournel (Marie-Dominique-Emile). — 52. Ri... (Eugène). — 53. Chrétien (François-Auguste). — 54. Pélissier-Tasou (Eugène). — 55. Lesieure Desbrière (Théodore-Marie-Armand). — 56. Legrange (Louis-Emile-Pierre-Victor-Urbain-Amable). — 57. Martin (Jacques-Jules), soldat au 16ᵉ léger. — 58. Tardif (François-Marie-Adrien), canonnier au 3ᵉ d'artillerie. — 59. Brusson (Jean-Joseph-Auguste). — 60. Fournier (François-Louis), soldat au 54ᵉ de ligne. — 61. ... (Jacques-Léon). — 62. Pons (Jean-François-Emile). — 63. Hu... (Michel). — 64. Fau (Louis-Jules), soldat au 11ᵉ léger. — 65. Pavillon (Ch.-Victor). — 66. Lavialle de Lameillère (Jean-Baptiste-Léonard-Frédéric), soldat au 75ᵉ de ligne. — 67. Colonieu (Victor-Martin). — 68. Pélissier-Tanon (Aug.-Adolp.). — 69. De Monnet de Lamark (Eug.) — 70. Le Bouëdec (Ernest-M.). — 71. Hélie (J.-Félix). — 72. Poincaré (N.-Ant.). — 73. Prompt (Alexandre). — 74. Triger-Hirboude (Gustave-Isidore-Pierre). — 75. De Girardin (Gustave-Anatole-Edgard), soldat au 14ᵉ léger. — 76. Vialla (Jean-Baptiste-Emile). — 77. Simon (Louis-Emile). — 78. Odier (Pierre-Joseph-Jules-Scipion). — 79. Dumas Champvallier (Jean-Louis-Léon). — 80. Girard (Pierre-Victor-Marcel). — 81. Aloncle (Antoine-Félix), soldat au 47ᵉ de ligne. — 82. Simon, dit Dupont (Jules-Casimir). — 83. Barry (Jules-Antoine). — 84. André (Auguste-Camille). — 85. Partiot (Henri-Léon). — 86. Laronce (Jules-Gabriel), soldat au 2ᵉ léger. — 87. Jumel (Antoine-Valentin), soldat au 1ᵉʳ de ligne. — 88. D'Angeville (Léon-François). — 89. Lebiez (Jules). — 90. Robert (Antoine-Léon). — 91. Hamon (Théodore-Jean). — 92. Rodolphe (Edouard-Emile). — 93. Anthouard (David-Jean-Florent). — 94. Wolf (Samuel). — 95. Henneber (Eugène). — 96. Lanteirès (Joseph). — 97. Eau du Val (Charles-André), canonnier au 4ᵉ d'artillerie. — 98. Logerot (Hubert-Adolphe). — 99. Barreau (Louis-Joseph-Alexandre), caporal au 15ᵉ de ligne. — 100. Lefaivre (Joseph-Alexis-Paul). — 101. Brice (François-Didier). — 102. Cosson de Lalande (Charles-Antoine), soldat au 24ᵉ léger. — 103. Boucher de Morlaincourt (Louis). — 104. Ribadieu (Gustave-Jean-Baptiste-Victor). — 105. Cary (Edouard). — 106. Dolisie (Henri-Ernest-Emmanuel). — 107. Duparge (Jules-Nicolas). — 108. Claris (Louis-Edmond). — 109. Bousson (Claude-Léon-Constant), canonnier au 3ᵉ d'artillerie. — 110. Barret (Bernard), sapeur au 1ᵉʳ du génie. — 111. Salles (Gustave-Jean-Jacques). — 112. Baude (Pierre-Jacques-Elphèze). — 113. Rouvier (Joseph-Antoine-Charles). — 114. Allain (Prosper-Denis-Edouard). — 115. De Francheschi (Marie-René). — 116. Boucarut (Charles-Frédéric-Alcide). — 117. Silvestre-Ferron (Henri-Emile). — 118. Peyrac (Jean-Baptiste), sapeur au 2ᵉ du génie. — 119. Buisson (Charles). — 120. Boissonnat (Claude-Joseph). — 121. Caalets (Jean-André-Dominique-Théophile). — 122. Rey (Jean-Hugues-Eugène). — 123. Picard (Victor-Jean-Baptiste). — 124. Chaumouot (Jacques-Nicolas-Auguste-Marie-Arthur). — 125. Charon (Auguste). — 126. Jacobber (Marcel-Lucien). — 127. Segrétain (Co-

... médical s'ouvrira samedi prochain, 1ᵉʳ novembre, à midi, dans la salle Saint-Jean de l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. le docteur Serres, membre de l'Institut, ancien président de l'Académie des sciences. Le nombre des adhérents de Paris et des départements s'élève à 2 500 environ. — La *Compagnie des houillères* vient de se réunir à la *Compagnie générale* de Rive-de-Gier.

L'Asmodée et *l'Orénoque* sont partis de Port-Vendres, et *le Montézuma* de Marseille avec de nouvelles troupes pour l'Afrique. — Quatre religieux trappistes, venant de la Meilleraie, ont traversé Orléans mercredi dernier. Ils se rendaient en Algérie, pour combler les vides que la fatigue et l'insalubrité du climat ont fait dans le personnel du couvent tout récemment construit à Staouëli. — La *Sentinelle de l'armée* du 8, du 16 et du 24 octobre, vient d'être saisie à la poste et dans ses bureaux, toujours sous la prévention d'avoir, sans cautionnement, parlé politique. —On écrit de Vienne que le bourgmestre de cette capitale, M. de Czapka, vient d'y rentrer après avoir fait à Paris un voyage dans lequel il a puisé des idées de réforme et d'améliorations qu'il se propose de réaliser dans l'intérêt de ses administrés. — On écrit de Stade (Hanôvre), le 21 octobre, que cette ville se trouve pour ainsi dire sous l'eau, comme en 1825 ; il en est de même de Harbourg, d'Emden, et en général des contrées riveraines de l'Elbe. — Une charmante danseuse, Mlle Carlotta Grisi, s'est démis le pied, dit un journal, et sera longtemps sans pouvoir danser.

La correspondance *Mallet* assure que le ministre des travaux publics a décidé que toutes les compagnies qui ont fait circuler des promesses d'actions, seront mises hors de concours pour les grandes adjudications de concessions de chemins de fer qui vont avoir lieu le mois prochain.

UN BON GENDARME. — Une scène comique est venue égayer les spectateurs du cirque établi sur la place Henryot, de Langres. L'*Union provinciale* la raconte ainsi : « Le farceur de la troupe, déguisé en paysan, s'avance dans l'arène, plaisante les acteurs, et affirme que, tout paysan qu'il est, il se fait fort de faire le saut périlleux ou de danser la polka sur un cheval lancé au galop, avec autant de prestesse qu'Auriol lui-même. Un gendarme, paisible spectateur, outré de ce qu'un malotru de paysan venait interrompre des exercices qu'il se plaisait à admirer, traverse la foule, saute dans l'arène, et, usant du droit que la loi lui accorde, prend au collet le prétendu paysan pour le mettre à la porte. Il ne fallut pas moins qu'un éclat de rire général pour faire apercevoir sa méprise au gendarme, qui s'en retourna tout confus à sa place, se promettant bien de laisser faire désormais toutes les plaisanteries possibles à des paysans vrais ou faux. »

STATUE DE LA REINE D'ANGLETERRE. — La statue de marbre de la reine, par Louth, a été posée sur le piédestal qui avait été préparé dans le local de la Bourse. Le piédestal, de six pieds de hauteur, est en belle pierre de Portland ; la statue de la reine, taillée dans le marbre de Carrare le plus pur, a neuf pieds deux pouces de hauteur. Sa majesté a la tête ceinte du diadème ; de la main droite elle tient le sceptre et de la gauche le globe. Le *Morning-Post* dit que la ressemblance est frappante ; elle est en robe dont la queue revient sous le bras gauche. Sa toilette est en partie couverte d'hermine. S. M. porte les ordres de Saint-George et du Dragon.

DUEL FÉMININ. — Au hameau de Villette, près de Fismes, une jeune fille, Joséphine D..., s'était montrée sensible aux protestations d'amour d'un jeune garçon, et sans savoir jusqu'à quel point elle l'avait été, il est hors de doute que les amoureux étaient en de très bons termes, lorsque le galant rencontra la jeune Marie D..., qui habite la commune de Magneux. L'infidèle alla porter son hommage aux pieds de sa nouvelle conquête, et la pauvre Joséphine fut délaissée. Mais elle n'était pas fille à supporter son malheur avec philosophie, et elle mûrit bientôt des projets de vengeance. Un beau matin, la nouvelle maîtresse du Céladon de vil-

... il n'y en a pas moins là un très bon exemple que nous nous faisons un plaisir de citer.

CHRONIQUE AGRICOLE.

LA FAMINE EN IRLANDE. — Si les principes qui régissent nos sociétés civilisées avaient la puissance de satisfaire les besoins de l'humanité, quel peuple serait plus heureux que le peuple de la Grande-Bretagne? L'empire britannique possède au plus haut degré le génie industriel et commercial; ses fabriques, alimentées par l'univers entier, enfantent sans relâche des richesses immenses; son commerce met à contribution tous les consommateurs de la terre, ses flottes sillonnent toutes les mers, sa puissance politique n'a point de rivale, et cependant une partie du peuple de la Grande-Bretagne va mourir de faim cet hiver.

La famine dont l'Irlande est menacée, fera, au dire des journaux anglais eux-mêmes, autant de victimes que pourrait en faire la peste ou une guerre d'invasion implacable. A cette nouvelle, les philanthropes se sont émus, la charité privée s'organise de tous côtés pour venir au secours des pauvres travailleurs ; la charité publique ne restera pas non plus inactive et préviendra le mal autant que possible. C'est très bien pour le présent ; mais ne doit-on pas prévoir le retour probable d'une nouvelle catastrophe? Est-il sage de ne point penser à l'avenir ? Est-il juste de ne rien faire pour les générations futures ? Est-il d'une bonne politique de ne point corriger des institutions sociales qui laissent constamment les classes ouvrières sous le coup de la misère, et qui ne leur offrent pour planche de salut que la charité? Voilà, si nous ne nous trompons, des questions plus dignes d'être méditées par les esprits généreux, plus dignes de captiver l'attention publique que toutes ces petites intrigues dont le résultat aboutit à une modification ministérielle.

Sans doute la famine est un grand malheur, dit-on ; mais c'est un malheur contre lequel il est impossible de se défendre ; comment prévenir la pourriture des pommes de terre? Si les saisons ne suivent pas leur cours régulier, si le soleil se cache, si la pluie tombe par torrents, si la température déjoue toutes les combinaisons des cultivateurs, si la disette enfin arrive par force majeure, la société n'y peut rien ; il faut adresser vos plaintes à celui qui gouverne les éléments, il faut vous courber avec humilité devant la colère de Dieu dont la main puissante distribue, comme il lui plaît, les saisons.

Eh bien ! non, nous n'acceptons point ce rôle passif ; nous avons une plus haute idée de Dieu et de l'humanité. Nous rougirions de ravaler notre Dieu au rôle ridicule de ces divinités de la fable qui tenaient les vents enfermés dans un antre, attendant l'occasion de les lancer méchamment contre les pauvres humains. Nous savons que la gestion du globe appartient à l'humanité : en nous chargeant de gouverner tous les êtres qui peuplent la terre, Dieu nous a donné la puissance de les bien diriger, de leur distribuer, dans une mesure convenable, la nourriture, l'air, la chaleur, la pluie ; toutes les choses, enfin, nécessaires au développement normal de leur existence. Lorsque des fléaux imprévus viennent tout d'un coup anéantir le fruit des travaux agricoles, ce n'est point au ciel qu'il faut nous en prendre, c'est à notre ignorance, c'est aux gouvernements, c'est à la société entière, car elle pourrait prévoir et souvent prévenir la plupart de ces désastres. Si la science de la production, si la science de la climature sont encore dans l'enfance, la société doit se l'imputer à elle-même ; nous ajouterons qu'elle doit se hâter de les mettre sérieusement à l'étude et d'encourager par tous les moyens possibles ceux qui s'y livrent.

Il ne faut pas se dissimuler, cependant, que l'étude de ces hautes sciences marchera probablement avec lenteur ; on n'obtiendra de résultats certains qu'à l'aide d'observations et d'expériences qui demanderont, peut-être, la coopération de plusieurs générations successives ; mais en attendant nous pouvons agir dans un autre sens, nous pou-

---

besogne à faire.

— Rien de nouveau, lui dit ce dernier ; il est cinq heures vingt minutes, le commandant m'a fait dire de prendre le troisième ris à cinq heures et demie, après le dîner des deux bordées de l'équipage.

Et Raoul quitta le pont, sans paraître remarquer la mine contrariée d'Antoine, pris à son propre piège.

Un espoir lui restait pourtant : car il est des gens qui, sans craindre la peine du talion, comptent sur la bonne foi des autres envers eux-mêmes, seulement ils nomment cela de la simplicité.

Il savait que Raoul avait l'habitude de *dîner en double* chaque fois qu'il était de service ; il espérait donc faire traîner de quelques minutes le repas de l'équipage ; le coup de balai ajouté à ce retard devait suffire pour que Raoul fût prêt à le remplacer.

Malgré toutes ces combinaison savantes, Antoine eut à essuyer un nouveau désappointement. Le roulement annonçait à peine la fin du dîner des matelots, qu'un coup de sonnette appela un timonnier chez le commandant.

— Dites à l'officier de quart de faire prendre immédiatement le troisième ris aux huniers.

L'ordre fut porté à Antoine, qui commença l'opération en jurant.

— Le temps est-il donc bien mauvais, commandant ? fit Julia après le départ du timonnier.

— C'est-à-dire, répondit M. de Saint-Cric, qu'il a mauvaise apparence ; la mer grossit, ce qui nous oblige à quelques précautions pour la nuit.

— Oh ! cela doit être un beau coup-d'œil, reprit Mlle de Meillan ; je veux me donner ce plaisir pour la première fois.

Elle se leva de table aussitôt, mais ne réussit qu'avec une grande difficulté à gagner la porte de la batterie.

Le désir de voir la mer se briser autour du navire était-il réellement l'unique cause de cette fantaisie de Julia? Ne savait-elle pas un peu que Raoul avait le quart de quatre à huit?

— Mais où allez-vous donc, mademoiselle? demanda le commandant avec moins de formes qu'à l'ordinaire.

— Sans doute, ma fille ; à quoi songez-vous ? Vous avez depuis quelques jours des idées bien fantasques.

— Le vent a beaucoup augmenté depuis ce matin, mademoiselle ; d'ailleurs vous venez d'entendre l'ordre porté à l'officier de quart ! On va manœuvrer ; vous seriez heurtée à chaque pas, ce qui, je crois, ajouta d'un ton un peu pincé le commandant, est contraire à votre manière de voir.

Cette dernière raison parut seule ébranler la disposition aventureuse de Mlle de Meillan.

— Eh bien ! soit, après la manœuvre, fit-elle en abandonnant à regret le bouton de cuivre de la porte.

— Du reste, mademoiselle, si votre seul but en montant sur le pont est de contempler l'effet pittoresque des vagues...

Le commandant s'arrêta un instant après ce peu de mots prononcés très lentement.

— C'est un spectacle dont vous pourrez jouir dans votre chambre à travers les vitres de cette galerie.

— Et pourquoi pas sur le balcon même? répondit Julia, voulant sans doute prouver que son désir de voir la mer ne cachait aucune arrière-pensée.

— Puisque vous y tenez, mademoiselle, je vais vous y accompagner. C'est qu'il fait bien du vent pour vous.

— Oh ! je vais m'en garantir.

Et se couvrant aussitôt d'un grand manteau de soie dont le capuchon retombait sur ses yeux, elle s'avança d'un petit air déterminé vers la porte de la galerie extérieure.

— C'est d'une imprudence incroyable ! dit le comte.

— Oh ! soyez tranquille, M. le comte, je vous réponds de mademoiselle.

Dirigeons-nous de ce côté sous le vent, ajouta le commandant en ouvrant la porte du balcon, nous serons en partie à l'abri du navire.

Julia, effrayée d'abord en face des vagues immenses qui semblaient à chaque instant vouloir fondre sur elle, et glissaient rapides sous les flancs du navire, revint peu à peu à l'admiration, puis à la rêverie, cet état habituel de l'âme au milieu des anomalies grandioses de la nature.

Peut-être songeait-elle aux déductions religieuses et philosophiques du docteur ; mais, dans tous les cas, elle ne paraissait guère écouter le commandant, dont la poésie parlée ne pouvait certes lutter de charme avec celle qui rayonnait en son cœur.

Une idée subite vint tout-à-coup déranger ses réflexions.

— S'il tombait un homme à la mer par ce temps-ci, commandant, pourrait-on le sauver?

— Ce serait bien difficile, mademoiselle... Si pourtant, vous aviez ce malheur...

M. de Saint-Cric allait peut-être ajouter quelque hypothèse galante de dévouement, lorsqu'il fut brusquement interrompu :

— Il n'est pas question de moi, monsieur ; si je tombais à la mer, fût-ce en calme...

Mlle de Meillan s'arrêta et se prit à rougir, comme placée en face d'un mensonge qu'elle n'osait franchir.

Après un effort visible elle ajouta :

— Personne ne pourrait me sauver !

Le commandant, comprenant évidemment cette allusion aux échecs répétés qu'avait reçu l'offre de sa main, ajouta avec une certaine malice :

— Pardon, mademoiselle, une personne seule à bord, il est vrai, aurait ce droit et cette permission de vous.

— Et qui donc, monsieur? dit Julia avec une sorte d'effroi en levant ses yeux troublés vers le commandant.

Après un léger temps d'arrêt, ce dernier répondit d'un air de grande indifférence :

— Mais, mademoiselle Henriette, je suppose !

Cette réponse parut soulager Julia d'un poids immense.

Le silence qui suivit ce court dialogue, plus animé par la pensée que par les mots, fut subitement troublé par des cris confus, dominant même le sifflement du vent et le choc des vagues.

Une ombre qui passait rapide devant le commandant et Julia, les obligea tous deux à cligner les yeux. A cette ombre succéda presque aussitôt le bruit de la chute d'un homme à la mer.

EDOUARD PUJOL.
Lieutenant de vaisseau.

(*La suite à demain.*)

Une de ces trouvailles qui confirment d'une manière péremptoire le séjour des Romains en Bretagne, vient d'être faite aux environs d'Uzel. Un cultivateur a rencontré, à 50 centimètres de la surface du sol, plié en huit et enchâssé dans un étui en bronze, que figurerait assez bien l'embout brisé d'un sabre, un *collier d'or* de 7 pouces de diamètre, aplati sur toute sa surface et pesant 82 grammes.

Cet or, du plus bel éclat métallique, était allié à une petite quantité d'argent, et sa forme rappelait assez, à son aplatissement près, celle des colliers gaulois trouvés, il y a une quinzaine d'années, près de Quintin, et qui furent vendus 25 000 fr. à Rennes. Il est supposable que ce collier aura primitivement été de forme cylindrique, et qu'il aura été battu et aplati par la personne qui l'a caché dans cette sorte d'étui de bronze où il a été trouvé.

Cet étui présente cela de particulier, qu'il est recouvert d'une couche de cuivre oxydé, polie à sa surface, comme si celle-ci avait été enduite du plus beau vernis. Ce poli provient sans doute du frottement prolongé de cette sorte d'embout.

(*Moniteur parisien.*)

[illegible] et abuser, la loi n'a rien à y voir. [illegible]

[illegible] d'Angleterre, vous vous vantez d'être chrétiens, vous faites profession d'accomplir sévèrement les pratiques extérieures de la loi religieuse, vous observez avec rigueur la loi du dimanche, vous prenez part aux cérémonies du temple ; mais vous dévorez sans pitié le pain du pauvre, vous méconnaissez les droits de vos frères, de ceux qui sont comme vous, les enfants de Dieu : ne craignez-vous pas, pharisiens, que le jugement porté par le Christ contre les mauvais riches ne retombe enfin sur votre tête ! prenez garde, la famine peut souffler de terribles conseils, et le peuple, quand on le pousse à bout, devient souvent l'exécuteur des vengeances divines : avez-vous donc oublié déjà les *incendiaristes?* Croyez-vous que la sauvage association des *anti-renters* américaine ne peut traverser les mers pour se constituer dans la patrie des *rébeccaïtes?* Si la charité ne suffit pas pour vous ramener au sentiment de la justice, que votre intérêt vous guide ; évitez à tout prix une collision avec la masse des travailleurs, car elle vous serait fatale.

Oui, nous le disons avec une ferme conviction, dans leur propre intérêt les propriétaires doivent rejeter loin d'eux ce funeste droit d'exploiter le travailleur ; ils doivent, de leur propre main, rayer du code ce texte de loi qui leur permet d'user et d'abuser. L'Angleterre a donné au monde un noble exemple en abolissant, dans ses colonies, l'esclavage des noirs. Si elle veut être fidèle à ses principes, elle brisera les chaînes qui attachent le laboureur à la glèbe comme un esclave du capital ; elle donnera la liberté sociale au peuple, elle fera un peuple vraiment libre de ces pauvres malheureux pour qui la liberté politique sera une dérision tant qu'ils n'auront pas le droit de vivre en travaillant.

Nous avons déjà dit souvent que l'émancipation du travailleur ne peut s'opérer que par une association libre du capital, du travail et du talent ; association volontaire, pacifique, qui sera tout aussi profitable au propriétaire qu'au cultivateur, qui tuera dans leurs germes les révolutions violentes, et qui ouvrira l'ère de bonheur sur la terre que le Christ prédisait aux hommes de bonne volonté. Nous voudrions montrer maintenant que l'association agricole et industrielle (car nous ne séparons jamais ces deux choses), augmentera les produits du sol et des manufactures dans une telle proportion, que l'indigence, et à plus forte raison la famine, deviendront à peu près impossibles ; mais l'espace nous manque, nous y reviendrons un autre jour.

MALADIE DES POMMES DE TERRE. — Nous lisons dans un journal allemand que le célèbre professeur H. Mohl, de Tubingen, vient de terminer ses recherches microscopiques sur la maladie des pommes de terre, qui n'épargne pas plus l'Allemagne que la Belgique et l'Angleterre. M. Mohl, que l'on doit considérer comme l'une des premières autorités en cette matière, regarde la maladie comme une désorganisation de la matière azotée ; il a trouvé l'amidon dans son état naturel.

Quant aux botrytis ou d'autres productions analogues, il n'en a trouvé aucune trace, ni aux tubercules, ni aux tiges.

Si l'on compare, continue M. Mohl, le résultat de ces recherches avec celui que M. de Martius a obtenu il y a quelques années avec des pommes de terre attaquées de la pourriture sèche, il n'y a pas de doute que la dégénération maladive d'aujourd'hui ne soit totalement différente de celle qui a sévi il y a quelques années. Et peut-être devons-nous féliciter qu'il en soit ainsi, car ce résultat écarte l'idée inquiétante de la nature contagieuse du mal que l'on avait conçue d'abord. L'essence du mal consiste manifestement dans une décomposition putride des parties azotées, qui n'a point été déterminée par une autre production végétale, et qui encore moins n'est en état de propager le mal. La cause du mal proviendrait, d'après M. Mohl, des influences défavorables de l'atmosphère.

PARCOURS DES PORCS. — Le conseil général du Bas-Rhin vient d'émettre le vœu suivant, qui mérite d'être pris en considération par l'administration supérieure :

« Le conseil demande que l'art. 66 du Code forestier, qui limite à trois mois la durée de la glandée et du panage, soit révisé en ce sens, que les porcs puissent être dorénavant admis au nombre des bestiaux pouvant user de la pâture et de la vaine pâture.

« Le conseil général reconnaît que la Cour de cassation, par des arrêts récents, a donné à l'article 66 du Code forestier une interprétation conforme aux prétentions de l'administration forestière, et qu'aujourd'hui la question est complètement tranchée sous ce rapport ; mais le gouvernement, protecteur-né de tous les intérêts, a le devoir de proposer la révision d'une législation contraire à ces intérêts : or, l'élève des porcs est la seule industrie possible dans quelques-uns des cantons de notre département ; prohiber le parcours, c'est frapper d'interdiction cette industrie si précieuse. Nous devons le dire et le répéter, bientôt l'émigration deviendra la dernière ressource de la partie de notre population qui habite les forêts des Vosges ; et dans quel but maintenir l'article 66 ? Il est reconnu aujourd'hui par les agents les plus éclairés de l'administration, et constaté par les nouveaux progrès qu'a faits la science forestière, que le parcours sagement limité est non moins utile aux forêts qu'indispensable à nos populations. Le conseil espère que le gouvernement voudra bien enfin accueillir un vœu que nous ne nous lasserons pas d'émettre ; aussi désireux que l'administration elle-

[illegible] fidèlement tous les engagements pris dans le traité, le *Times*, le *Morning Chronicle* et le *Globe* s'en prennent à la France. S'ils veulent garder Chusan, ce n'est pas le moins du monde pour en priver les Chinois, c'est pour empêcher seulement que cette position importante ne tombe entre nos mains. Les *Débats* terminent d'une façon toute évangélique :

« Certains journaux de Londres ont beau faire, si le gouvernement anglais le garde, ce que nous sommes loin de croire, ce ne sera ni plus ni moins qu'un acte de spoliation. Mais vouloir nous en rendre responsables, c'est une manière un peu légère de se tranquilliser la conscience. »

Le *National* répond à l'article du *Constitutionnel* dont nous avons parlé hier dans la revue. Le journal de M. Thiers était rouge d'indignation, il critiquait amèrement la fureur de l'agiotage et la nouvelle compagnie des receveurs-généraux. Le *National*, à ce sujet, rappelle au *Constitutionnel* toutes ses variations dans la question financière.

« C'est trop de cynisme, nous vous le déclarons. Blâmer ou louer selon que l'exige tel intérêt de banque, changer de système du soir au matin, se démentir sans vergogne, voilà ce que nous avons vu, et ce qui nous rend bien suspects des accusations tardives. Remettre à un sac d'écus le gouvernement des appétits, c'était assez grossier ; mais faire dépendre d'un banquier le gouvernement de ses opinions, et lui abandonner en quelque sorte l'état des âmes, jamais encore, même avec Walpole, on n'avait rien vu d'aussi bas ! »

La *Presse*, dans un très long article, attaque la compagnie des receveurs-généraux. Elle qualifie ainsi l'agiotage : « Vouloir qu'une société, démocratique, qui tend à devenir chaque jour de plus en plus industrielle, ne tombe jamais dans l'agiotage, ce serait vouloir qu'un conquérant fît la guerre sans verser du sang.

« Croit-on que l'agiotage n'ait contribué pour aucune part à la grandeur de l'Angleterre, à la grandeur des Etats-Unis, qui se partagent aujourd'hui l'empire des mers, et qui demain se le disputeront ? »

Comment la *Presse*, à qui répugne avec raison la guerre du champ de bataille, peut-elle approuver la guerre industrielle ? comment peut-elle, pour l'Angleterre et les Etats-Unis, exalter leur agrandissement par l'agiotage ? Ne se souvient-elle pas que l'anarchie industrielle a produit dans ces deux pays les incendiaires, les rébeccaïtes et les anti-renters ?

HALLE DE PARIS.

28 oct.					29 oct.				
Arrivages	7119 q.	16 k.			Arrivages	5[illegible] q.	[illegible] k.		
Ventes	6683	21			Ventes	4831	70		
Restant	28796	14			Restant	29700	64		
Cours moyen	42,25				Cours moyen	43,[illegible]			
Cours-taxe	41,94				Cours-taxe	43,05			
Cote administrative.					Cote administrative.				
Gruaux	1 q.	57 k.	00,00 à	57,30	Gruaux	8 q.	71 k.	[illegible] à	57,88
1re	507	41	42,00 à	45,85	1re	459	84	42,00 à	45,88
2e	453	25	29,50 à	44,10	2e	300	00	40,00 à	[illegible]
3e	9	28	23,10 à	35,00	3e	42	24	30 63 à	36,30
4e	34	86	47,80 à	26,73	4e	4	71	00,00 à	3[illegible],50
À liv.	4962	84	20,38 à	44,80	À liv.	4176	71	[illegible] à	[illegible],70

Marchés.

Halle aux blés. — 20 oct. Choix, 116 à 118 k. 34,00 à 34,50. — Montereau 115 k. 32,50 à 33,00. — Picardie 115 k. 32,00 à 32,50.

Seigles. 110 k. l'hectolitre et demi 20,00 à 20,50.

Orges. 90 à 92 k., 16,00 à 16,50 hors barrières.

Avoines. — 150 k. 28,00 à 28,50 ; 145 k. 27,00 à 27,50 ; 140 k. 26,00 à 26,50 les trois entrées comprises.

Issues. Son, 7,75 à 8,00 les 325 litres. — Moutures 9,00 à 9,50. — Recoupettes 12,50 à 13,00 les 100 k. — Remoulages 19,00 à 19,80 les qualités courantes ; 00,00 à 00,00 les fines qualités ; 20,50 à 21,50 les blanches.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 29 octobre. — Foin 1re 55 à 58 ; 2e 00 à 50 ; 3e 00 à 40. — Paille de seigle 1re 30 à 35 ; 2e 00 à 00 — Paille de blé 1re 28 à 30 ; 2e 26 à 27 ; 3e 00 à 00.

Halle à la viande du 29 octobre. — 21780 kil. Bœuf 1,30-1,10-0,80. — 14322 kil. Veau 1,40-1,20-1,00. — 6436 kil. Mouton 1,30-1,10-0,60. — En gros 51120 kil. 1,18-1,10-1,02.

Marché aux bestiaux. Maison-Blanche, 28 octobre. — Porcs gras amenés 117, vendus 116 à 1,03-1,06-1,04 — Porcs maigres amenés 10.

Marché de la Vallée du 29 octobre. — Alouettes (la pièce) 0,02 à 0,12. — Agneaux (la pièce) 0,00 à 00. — Bécasses 1,00 à 3,00. — Bécassines 0,00 à 0,25. — Cailles, 1,75 à 2,25. — Canards barbotteurs, 1,00 à 1,60. — Canetons de Rouen, 2,00 à 3,00. — Canards sauvages, 1,00 à 1,00. — Chapons gras, 2,75 à 5,00. — Chevreaux ou cabris 00,00 à 00,00. — Chevreuils 40,00. — Cochons de lait, 0,00 à 0,00. — Dindes gras, 6,00 à 7,00 ; comm., 2,00 à 5,00. — Faisans, 3,25 à 7,00. — Lapins ou lapereaux 1,00 à 2,90. — Lièvres ou Levreaux, 1,00 à 5,00. — Moutons pré-salé 12 à 20. — Oies comm. 2,25 à 4,00 ; grasses, 4,50 à 5,00. — Perdrix grises, 1,00 à 1,75. — Perdrix rouges, 2,00 à 2,25. — Pigeons bizets 0,20 à 0,45 ; — do de volière 0,40 à 0,80. — Pilets, 1,00 à 0,00. — Poules ordinaires 1,10 à 2,00. — Poulets gras 2,00 à

[illegible] Orléans et [illegible] rive droite ont [illegible] avec avantage et présentent en résultat de [illegible] cours qu'hier. Les autres lignes restent en baisse ; toutefois, celle du [illegible] se soutient mieux que les autres. Le public en veut ; mais, encore une [illegible] est-il en mesure pour le payer ? Au surplus, les vendeurs paraissent disposés à accorder toutes les facilités possibles, à en juger par le prix du report qui est à zéro.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Rente belge 4 1/2, 99 1/2. — Société générale, 1590. — Chemin de La T[illegible] 195. — Oblig. hypothécaires, 197 1/2. — Trois-Canaux, 1245. — Actions de Zinc Vieille-Montagne, 1450. — Hauts-fourneaux de Monceaux, 1930. — Obligations de : Orléans, 1225. — A terme : Emprunt, 87 40. — Banque de France 3340. — 5 0/0 belge 1840, 99 1/4. — Naples, 101.

5 0/0 compt.	1er C.	[illegible]	P. H.	[illegible]	P. B.	117 [illegible]	der C.	117 50	[illegible]
— fin cour.		117 65		117 65		117 30		117 45	[illegible]
3 0/0 compt.		82 60		82 60		82 25		82 35	[illegible]
— fin cour.		82 40		82 40		82 35		82 35	[illegible]

au comptant.	1er C.	Der C.	Diff.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Diff.
O. de la Ville	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	30 3/8	[illegible]	[illegible]
B. de France	[illegible]	[illegible]	[illegible]	— Portugais	[illegible]	[illegible]	[illegible]
C. Gouin 1000	1162 75	1160 —	H. 7 25	Esp. D. active.	—	—	—
C. Ganner. 1000	[illegible]	[illegible]	[illegible]	5 0/0 Naples	100	[illegible]	[illegible]
C. hypot.	605 —	606 —	H. 5 —	— Romain.	103	[illegible]	B. [illegible]
Canaux	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Obl. Piémont.	1170	[illegible]	[illegible]

CHEMINS.	1er C.	Der C.	Diff.		
St-Germ.	1070 —	—	B. 5 —	Au 31. 1060, 1065.	[illegible]
V. r. d.	[illegible] 50	—	[illegible]	— [illegible]	[illegible]
— r. g.	[illegible]	—	[illegible]	— [illegible]	[illegible]
Orléans	1192 50	1185 —	[illegible]	— 1182 50, 1195, 1187 50.	H. [illegible]
Strasb.	270 —	265 25	[illegible]	— 267 50/[illegible]	[illegible]
Rouen	1000 —	—	[illegible]	— 1000, 1001, 1002 50.	[illegible]
Havre	800 —	795 —	[illegible]	— 807 50, 797 50.	[illegible]
Marseille	965 —	970 —	[illegible]	— 965, 965.	[illegible]
Vierzon	—	—	[illegible]	— 740, 735.	[illegible]
Nord	777 50	770 —	[illegible]	— 790, 768 75, 771 25.	B. [illegible]
Fampoux	—	—	[illegible]	— 562.	[illegible]
Boulogne	575 —	—	[illegible]	— 575, 565.	[illegible]
Bordeaux	630 —	627 50	[illegible]	— 625, 630, 626 25.	[illegible]
Montereau	505 25	501 25	[illegible]	— 500.	[illegible]

LONDRES, 27 oct.	PARIS, LE 30 OCTOB. PRIMES.	COULISSE.
Consol. 96 7/8, 97	3 0/0 F. c.	Av. 82 32.
Esp. 3 0/0 36 7/8 3/4	F. p. 82 90, 82 70 d. 50.	Ap. 82 32.
Portug.	5 0/0 F. c.	B. du Trés.
Mexic. 31 30 3/4	F. p.	
Brésil.		
4 0/0 hol.	Orl., 1200, 1210 d. 20 au 15. 1210, 1265 d. 10.	F. c.
2 1/2 de.	Nord, 792 50, 790 d. 20, au 15.	3 0/0 p. [illegible]
Rouen. 38 3/4, 39 3/4	810, 797 d. 10 au 15 nov.	5 0/0. [illegible]
Orléans 46, 47		

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 110,50 à 00,00 ; [illegible] du mois, 113,50 à 00,00 ; 2 derniers mois, 113,00 à 00,00 ; 4 premiers [illegible] 116,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 105,50 à 00,00. — Œillette rousse, 95,50 à 00,00. — Lin, 00,50 à 00,00. — [illegible]

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 140,00 à 00,00 ; novembre et décembre [illegible]

SAVON. — Ordre de livraison, 61,50 à 00,00.

SUIFS (les 50 kil.) — Suifs de place, environ 1 fr. de baisse : 63 fr. [illegible] peu près sans affaires. — Suifs de Russie disponibles vieux, 63 fr. [illegible] pus). — A livrer, nouveaux, 63 fr. 50 à 63 fr., en revente.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 30 octobre 1845.

7 h. 1/2 OPÉRA. —
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Misanthrope. Enseignement mutuel.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Marie. Fra Diavolo.
7 h. 1/2 ITALIENS. — Il Barbiere.
7 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Diable à quatre. L'Homme. Gants jaunes.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Mme Panache. L'Abbé galant. Le Diable à quatre.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Droit d'aînesse. Les Couleurs. Changement. La Vie.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Le Code. Les Bains. L'Almanach. Le Poisson.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Don César de Bazan. [illegible]
6 h. 1/2 AMBIGU. — Les Mousquetaires.
6 h. 1/2 GAITÉ. — La Sœur du Muletier.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. 1/2 COMTE. — Ah ! mon habit. 7 Ogres. Polichinelle. Dentiste.
6 h. 1/2 FOLIES. — Belle Etoile. Prix de vertu. Riquiqui. Gig-Gig.
6 h. LUXEMBOURG. — Agent matrimonial. Résurrectionnistes. L'Ile.
BEAUMARCHAIS. — Les Ebénistes. Les Malheurs. Le Gamin. Intermède.
PANORAMA. (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 4 h. — Le Déluge, avant pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., 16, rue du Croissant.

[illegible] Ces hommes ont gagné leurs invalides ; le public ne les [voit] plus qu'à de rares intervalles dans les solennités académi[ques] ; il les aperçoit alors chargés de croix, de broderies et s'as[soupiss]ant pendant les discours de leurs collègues, en attendant [qu'ils] usent de représailles et donnent à l'orateur une juste occa[sion] de s'assoupir à son tour.

Ces hommes ne sont pas malintentionnés, mais aveugles ; aucun [bruit] du monde réel ne parvient plus jusqu'à eux. La société leur a [tout] donné : grands cordons, pensions, fauteuils et pairie. Com[ment] une pareille société leur semblerait-elle mauvaise et corrom[pue]. Lorsqu'ils sont assis en famille près de leur foyer, et qu'on [vient] leur dire : « Le peuple souffre ; » ils ne peuvent s'empêcher [de] hausser les épaules avec incrédulité, car ils ne souffrent pas. [Leur] optimisme rappelle cette noble dame qui était allée en plein [hiver] à l'office des chartreux ; touchée de voir grelotter ces moines [res]sentant comme eux la rigueur de la température, elle ordonne [à] son intendant d'envoyer au couvent une provision de bois, puis [elle] rentre chez elle, fait allumer un bon feu et se délecte auprès [de] la cheminée. — Madame, dit l'intendant, je vais envoyer le bois [aux] chartreux. — C'est inutile, j'ai changé d'avis, le temps s'est [beau]coup radouci.

[Nous] n'éprouvons aucun ressentiment contre les momies politi[ques] coulant, au sein du bien-être, une paisible vieillesse, ne médi[tant] plus ; croyant que la société est arrivée, comme eux, au but de [sa] carrière ; écartant, comme des bruits importuns, les vœux de la [classe] pauvre, ceux de ses défenseurs, et se réunissant parfois [en] concile risible pour jeter l'anathème sur *l'organisation du travail*. Ces hommes ne sauraient faire un grand mal au pays qui se [sou]vient de leurs anciens travaux et qui met leur défaillance intel[lec]tuelle et morale sur le compte de l'âge ; mais près d'eux viennent [se] ranger des auxiliaires qu'on ne saurait trop vivement démas[quer], trop énergiquement combattre : ces auxiliaires, ce sont les [apostats].

Ceux-là vivent encore, ou du moins ils pourraient vivre, et c'est [par] choix qu'ils végètent ; ceux-là ont l'esprit ouvert à tous les be[soins] de l'époque, et c'est librement qu'ils trahissent sa cause ; ils [ont] été les apôtres du progrès, on les a vus porter sa livrée ; puis [le] découragement les a pris. Ils ont pensé que le bonheur promis [par] eux à l'humanité se ferait encore long-temps attendre, que l'a[vènement] de l'harmonie sociale était éloigné de nous ; d'autre part [ils ont] vu les grands de la terre détenteurs des richesses, des hon[neurs, de] tous les guides, [illegible] il fut démontré [illegible] elle pouvait pousser ses envahissements, comment il fallait conquérir la France... Pareils à ces anciens serviteurs de Napoléon, qui, en 1814, ont servi dans les troupes alliées, les déserteurs du socialisme ont facilité aux privilégiés, aux monopoleurs, aux faux conservateurs, l'invasion de leur patrie.

A l'époque de la Révolution de juillet, il paraissait un journal plein de verve et de talent. Il se nommait le *Globe*, et il sut honorer ce nom, que nul journal ne voudrait plus porter aujourd'hui. Le 10 juillet 1831, cette feuille changea de rédaction ; vouée à la propagation de la religion saint-simonienne, elle ne fut plus imprimée qu'avec cet en-tête.

LE GLOBE

Journal de la doctrine de Saint-Simon.

RELIGION.

Science. Industrie.

Association universelle.

Toutes les institutions sociales doivent avoir pour but l'amélioration du sort moral, physique et intellectuel de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre.	Tous les privilèges de la naissance, sans exception, seront abolis. A chacun selon sa capacité, à chaque capacité selon ses œuvres.

A partir de ce moment, le *Globe* fut revêtu de cette signature :

MICHEL CHEVALIER,

Membre du collège de la religion saint-simonienne.

Quelles étaient les doctrines dont M. Michel Chevalier se faisait alors l'éditeur responsable, et comme gérant, et habituellement comme rédacteur ?

Dans son numéro du 12 juillet 1831, il attaque l'aumône :

« Supposez l'aumône indéfiniment prolongée ; supposez, en d'autres termes, que, par cotisation ou autrement, on importe en France l'institution de la taxe des pauvres : de bonne foi, aura-t-on alors de beaucoup adouci la condition de la classe ouvrière, aura-t-on surtout *changé les conditions sociales* qui font que la classe la plus nombreuse vit à peine de son salaire ?

» Plût au ciel qu'il n'y eût personne qui voulût recevoir des moyens d'existence des gens avec lesquels il n'est pas en *association* de travaux ! Plût au ciel que personne ne voulût subsister autrement que du produit de ses labeurs !

» Pour que, dans la classe ouvrière, les bienfaits de la philanthropie fussent accueillis avec joie, avec reconnaissance, pour qu'ils fussent sa[tisfaits ...] rés. »

Numéro du 5 août. « En juillet la France donna un grand enseignement au monde : elle l'avertit que le temps des privilèges était passé ; que le droit féodal et par conséquent guerrier, fondé sur la légitimité selon la *naissance*, devait être effacé ; que le règne du *travail pacifique*, le règne des *capacités* créatrices de l'industrie, de la science et des beaux-arts allait poindre ; qu'il fallait se préparer ; et quand la France eut parlé, tous les peuples applaudirent avec enthousiasme. »

Numéro du 31 août. « Que tous ceux qui admirent la largeur de nos vues économiques, la portée de notre méthode historique et la vive lumière que jettent nos doctrines sur le développement de la civilisation dans le passé, dans l'avenir et dans le présent ;

» Que tous ceux qui avec nous appellent de leurs vœux l'ère nouvelle où tous les peuples associés ne formeront plus qu'une seule famille, et qui ont compris à notre voix le rôle qui est réservé à chaque puissance, jusqu'à l'accomplissement de cette association féconde ;

» Que tous ceux qui croient que nous, disciples de Saint-Simon, sommes sur la voie d'un avenir où tous les déchirements de la société actuelle auront cessé, où toutes les plaies seront guéries, où la société ne sera plus divisée en deux castes dont l'une a pour partage l'oisiveté avec son faste et son dégoût, la magnificence et un spleen mortel, et dont l'autre a pour lot un *travail* excessif avec la misère, l'ignorance et le désespoir ;

» Que tous ceux-là se sondent. »

Cette apostrophe avait pour objet très légitime, de déterminer un versement de fonds en faveur du *Globe*.

M. Michel Chevalier a signé, avoué cette éloquente prédication, faite par Moïse Retouret, le 31 octobre 1831 :

« J'ai remarqué que vous applaudissez toutes les fois que nous vous parlons des misères du peuple. Eh bien ! le peuple est misérable, vous le savez. Et après, que faites-vous ?

» Non ! vous n'aimez pas le peuple ; non ! vous ne souffrez pas de ses maux ; non, non ! Et vous le sentez bien vous-mêmes ; vous sentez bien vous-mêmes la sècheresse et la dureté de votre cœur ! Oh ! je vous plains ! je vous vois frappés de langueur et de stérilité, tristes et impuissants ; impuissants à aimer, impuissants à vivre ; si bien que c'est pour vous une joie, un bonheur, un délire, si quelque chose, dans les mille hasards de votre journée, peut vous aller au cœur : Une parole, un son, un geste, un regard, vous saisit et vous touche, vous remue, vous anime, vous fait palpiter et vivre, et vous arrache ainsi un moment à cet engourdissement intérieur de vous-mêmes où vous tient l'égoïsme et l'indifférence !

» Oh ! alors vous applaudissez. Non, vous n'aimez pas le peuple ! et moi qui vous parle, ni moi non plus, non, je ne l'aime pas, le peuple comme je voudrais l'aimer ; non, je ne souffre pas de ses maux comme

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

VENDREDI 31 OCTOBRE 1845.

Les personnes qui s'abonneront à partir du 1er novembre, recevront 1° UNE FILLE DU PEUPLE, roman en deux volumes de M. L. CAMUS ; 2° les trois premiers volumes du CHEVALIER DE [illegible] ; 3° le premier volume de DERRIÈRE LE GRAND MAT.

Nous ne pourrons donner cette dernière prime aux abonnements antérieurs au 1er novembre.

DERRIÈRE LE GRAND MAT (1).

SERVITUDE ET GRANDEUR MARITIMES. — SUITE.

Le premier mouvement de Julia fut de se porter tout-à-fait sous le vent, et le corps courbé par-dessus la balustrade, elle attendit, muette de peur, que l'homme reparût sur l'eau ; pourtant, par un phénomène que le magnétisme animal explique sans doute, elle s'écria :

— O mon Dieu ! il m'a semblé que c'est un officier !

Pas aussitôt les traits de Julia, que le commandant examinait avec des yeux d'aigle, se contractèrent, son teint devint mat, elle parut forcée [illegible] ainsi au milieu des flots.

Nous ne savons si M. de Saint-Cric était dans le même cas ; cependant [illegible] une émotion par[illegible] dont [illegible] précisément dire la nature.

[illegible] commandant ! fit Julia avec un accom[illegible] dans les yeux [illegible] que l'instinct puissant de la [illegible] avait disparu sous la crainte.

— Vous croyez ! répondit le commandant. Je ne pense pas.

En ce moment un timonnier s'élançait d'une façon assez brusque dans la galerie.

— Commandant ! trois hommes à la mer !

M. de Saint-Cric sortit, mais arrivé dans la chambre du conseil :

— Ne peux-tu venir plus poliment chez moi, brigand ! lui dit-il ; il semblerait que le feu est dans la soute aux poudres.

On le voit, chez le commandant il n'était point d'émotions de nature à faire disparaître le chef entièrement.

Il se rendit sur le pont.

Julia, tombée à genoux dans la galerie, priait les mains jointes :

— Mon Dieu ! sauvez-le, sauvez-le ! — Oh ! pardon ! pardon ! reprit-elle aussitôt, ne me punissez pas de mon égoïsme. Sauvez-les, sauvez-les tous trois !

Puis, comme si sa demande eût déjà été en partie exaucée, elle s'aperçut que Raoul nageait vigoureusement en tenant une corde à la main.

Elle interrompit sa prière pour lui crier de sa douce voix qui se perdait au milieu des grandes voix de la nature :

— Courage ! courage ! — Mais où va-t-il ? il s'éloigne du navire ! — Oh ! mais personne n'ira donc le sauver !

Tout éperdue de douleur et de crainte, elle s'élance brusquement, quitte la galerie, et courant comme une folle sans craindre les violentes secousses de la frégate, elle se rend sur le pont avec d'horribles difficultés, puis, haletante, épuisée, elle monte sur le banc du quart inoccupé.

Là elle dévore des yeux Raoul luttant contre la mort. Ses lèvres s'ouvrent pour crier : Sauvez-le ! mais les sons ne peuvent trouver passage. La vie semble s'être arrêtée chez elle.

Le commandant, qui n'avait précédé Mlle de Meillan sur le pont que d'une minute ou deux, trouva en arrivant le capitaine de corvette s'occupant avec activité, et d'arrêter l'aire du navire, et de faire mettre à l'eau l'une des embarcations en porte-manteaux sous le vent.

Les marins savent combien cette opération exige de précautions dans le mauvais temps ; aussi le roulis et la mer avaient déjà manqué la briser plusieurs fois ; elle n'arriva enfin à l'eau que très endommagée.

Le commandant en second, quoique seul officier sur le pont, fut obligé néanmoins de cesser momentanément la surveillance qu'il donnait à la manœuvre pour répondre à M. de Saint-Cric.

Ce dernier eût mieux fait peut-être, dans l'intérêt des hommes en danger, de se mettre lui-même au courant de ce qui se passait, ou de suspendre sa curiosité.

— Qu'y a-t-il, commandant Bonplan ? fit-il, en conservant, en apparence du moins, son calme habituel.

Le capitaine de corvette répondit, mais avec une précipitation saccadée, dénotant chez lui une émotion profonde, et l'impatience que lui causait cette perte de temps.

— La vergue du petit hunier s'est apiquée sous le vent, pendant que les hommes étaient dessus à prendre le ris, deux d'entre eux sont tombés à la mer.

Et pressé de diriger de la voix le canot vers Raoul, il allait quitter le commandant, quand ce dernier l'arrêta de nouveau :

— Quel est donc l'officier de quart ?

— M. de Mombrun, commandant ; mais c'est lui qui s'est élancé à leur secours, en prenant à la main une manœuvre de mât d'artimon. Tenez, voyez, il en a déjà saisi un.

— Ah ! dit M. de Saint-Cric, avec une expression de physionomie, indiquant seulement qu'il comprenait, mais ne montrant ni surprise, ni mécontentement, ni admiration.

Le capitaine de corvette venait de remonter sur la dunette et excitait de tous ses poumons l'ardeur des canotiers, dont l'embarcation n'approchait qu'avec grand'peine de Raoul ; elle n'avait pourtant que quelques brasses à franchir.

Les yeux de Julia parcouraient cent fois par seconde la petite distance qui séparait Raoul du canot, comme si son regard eût pu le pousser vers lui ; mais l'anxiété affreuse dans laquelle flottait son âme ne l'avait pas empêché d'entendre les derniers mots du capitaine de corvette sur la conduite de Raoul, car elle laissa échapper :

— Mon Dieu ! le punirez-vous de son dévouement ?

Pendant ce temps, le cri : Trois hommes à la mer, s'était répandu dans tous les coins de la frégate, et les officiers arrivaient en courant, à l'exception d'Antoine, qui monta le dernier.

Chacun chercha immédiatement à se rendre utile.

Le docteur Alophe lui-même venait de s'asseoir sur le bastingage, et malgré l'altération de ses traits, à la vue du danger couru par son ami, soit que l'observation fût une loi invincible de son organisation, soit qu'il eût un intérêt bien puissant à examiner le commandant dans cet instant critique, cette occupation semblait presque l'emporter sur tout autre intérêt. Ses regards passaient sans interruption de Mlle de Meillan à Raoul, de Raoul au commandant, mais s'arrêtaient plus long-temps sur ce dernier.

Antoine, au lieu de s'utiliser comme les autres dans cette circonstance, avait tout simplement rallié l'autorité derrière, et se bornait à regarder tranquillement ce qui se passait.

Tout à coup sa figure dénonça un dépit marqué.

— Prenez le quart, monsieur, venait de lui dire le commandant, et faites continuer la prise du ris.

Ainsi, cette manœuvre tant redoutée lui revenait, malgré qu'il en eût ; il était écrit, comme eût dit le Jacques de Diderot, qu'il ne lui échapperait pas.

A cette contrariété physique devait s'ajouter un instant après un déboire moral plus sensible.

Le commandant, dont les regards venaient de se porter en dehors du navire, s'écria subitement, avec un air de conviction enthousiaste dont il eût été difficile de douter :

— Ah ! c'est très bien ; voilà un dévouement fort rare !

Ces éloges s'adressaient à Raoul, qui, au lieu de profiter du canot arrivé tout près de lui pour se mettre à l'abri du danger, venait de donner aux canotiers l'ordre de s'éloigner, et d'aller à la recherche de l'homme qu'il n'avait pu saisir.

Il fallait être un Antoine pour ne pas trouver cette abnégation sublime dans un pareil moment.

Julia elle-même, malgré sa stupeur, comprit sans doute cette renonciation généreuse, car des larmes vinrent mouiller ses yeux et parurent la soulager, tout en augmentant son anxiété.

— M. de Mombrun est certes un homme de cœur, continua le commandant.

Alophe, qui partageait évidemment cette opinion, parut néanmoins fort mécontent en l'entendant émettre par M. de Saint-Cric ; aussi se per-

(1) Voyez les numéros du 2 au 30 octobre.

[illegible] *plus pauvre*). La puissance virtuelle de ces principes glorieux ne peut devenir effective que par un ensemble d'institutions organiques; *mais en France la plupart de ces institutions tutélaires sont autorisées, ordonnées par les lois.*

» Celui qui cherche l'amélioration populaire en dehors de l'action combinée de deux forces, celle des pouvoirs publics travaillant à généraliser les institutions protectrices du faible et du pauvre qui sont déjà sanctionnées par nos lois et nos usages, et celle des classes ouvrières s'efforçant de se perfectionner elles-mêmes, celui-là tourne le dos à la voie si péniblement ouverte par les hommes immortels de 1789, et se perd dans les chimères; heureux quand il n'a pas à se reprocher d'avoir répandu parmi les masses populaires un mensonger espoir suivi d'amères déceptions et d'un désespoir sombre. Quelque libéral qu'il croie être, il est, de fait, *un déserteur ou un fuyard des rangs de la liberté*; il l'a méconnue, il a douté d'elle, ou il l'a blasphémée. C'est ainsi que M. Dunoyer combat victorieusement les exagérations émises dans ces derniers temps contre la concurrence par des hommes beaucoup trop pressés de la condamner sur des abus commis en son nom. C'est d'un esprit sain et d'un sens droit. Par cette même critique il réfute les programmes d'organisation du travail qui ont été recommandés par des esprits mieux pourvus de bons sentiments que de raison. »

On vient de lire ce que M. Michel Chevalier écrivait en 1851, ce qu'il écrit aujourd'hui. Nous ne ferons pas de commentaires; ce rapprochement suffit. Ajoutons pourtant qu'au moment où les professeurs du collége de France furent convoqués par ordre supérieur afin d'infliger un blâme aux deux hommes qui avaient répandu le plus d'éclat sur l'enseignement dans ces dernières années, deux professeurs seulement se posèrent en accusateurs et acceptèrent les fonctions d'avocats du roi contre la libre pensée. Ces deux professeurs étaient MM. Michel Chevalier et Libri. Le premier seul osa porter la parole.

La Phalange.

REVUE DE LA SCIENCE SOCIALE (1).

Après le petit traité de Fourier sur *la Cosmogonie*, dont nous [illegible] patrons? Des récits de batailles, nous pour amuser les grands et les petits enfants jouent aux soldats. Mais, sous Alexandre, Aristote, grâce à la sagesse du supplicié Socrate, élève un monument de science pour l'avenir; mais, sous les César, un crucifié change, par sa parole, la face du monde, et fait descendre le ciel sur la terre; sous Napoléon enfin, Fourier pose les fondements d'une nouvelle société, suite logique et inévitable du Verbe de l'Evangile. Nous n'avons eu jusqu'à présent qu'une histoire des hommes, des héros plus ou moins heureux. L'histoire de l'humanité est encore à faire. Nos professeurs, nos historiens lettrés, n'ont traité que la face extérieure, l'écorce de l'histoire; rarement ils ont pénétré jusqu'à l'âme; semblables à ces médecins qui nieraient la circulation du sang, et qui regarderaient toute maladie comme un mal local.

Or, l'histoire de l'humanité entière ne forme qu'un corps solidaire et compacte dont chaque nation est un membre plus ou moins actif, plus ou moins initiateur. La pensée, le Saint-Esprit en est l'âme. Cette pensée, ce Saint-Esprit se révèle continuellement par de grandes individualités représentant les masses et leur frayant les voies mystérieuses de l'avenir. Qu'importe que l'homme marqué par le cachet divin meure ou vive! Il n'est venu au monde que pour manifester la pensée de Dieu. Cette mission remplie, il ne vit déjà plus en personne. Son sang s'est volatilisé en maximes et est allé s'infiltrer dans le sang de ses frères. Ce n'est plus un homme, c'est un principe, une idée, une âme de la tête aux pieds! Le poursuivre, le martyriser, le crucifier, le ridiculiser, ce sont autant de coups de verges flagellant une flamme ardente dont le foyer est ailleurs, et qui, durant la guerre, se plaît encore à éclairer ses bourreaux obscurs d'une lumière resplendissante.

En parlant de Munzer, aucun historien, à l'exception de Zimmermann, ne s'est élevé jusqu'à la hauteur de son sujet. Les Français, surtout, pour qui, d'ordinaire, l'histoire des autres peuples n'est qu'une étude accessoire, l'ont presque tous défiguré ou calomnié d'une manière indigne. Pour les uns, Munzer est un anabaptiste prêchant la communauté des femmes; pour les autres, c'est un fou digne d'être enfermé... Des professeurs allemands, qui, s'ils avaient vécu du temps de Munzer, lui auraient fait dire avec Job: « Je ne les crois pas dignes de coucher avec les chiens de mes troupeaux; » ces vers rongeurs de livres qui, pour plaire à un roitelet ou à un de ses laquais, calomnieraient Jésus lui-même, ont osé condamner sans rémission le hardi révolutionnaire du seizième siècle, en le confondant à dessein, et dans le but de le rendre odieux, avec les anabaptistes de Munster. Les uns le haïssent, les autres le ridiculisent, tous le craignent. Luther, son plus grand ennemi, avoue que chaque fois que le nom de Munzer, même après sa mort, se présente sous sa plume, il est saisi d'un frisson indicible. Aujourd'hui encore, le souvenir évoqué de cet homme mis à mort dans la fleur de la jeunesse fait trembler tous les hauts dignitaires, tous les savants titrés de l'Allemagne. Qu'est-ce donc que cette figure dont l'ombre, après quatre siècles, est encore la terreur des despotes, des faux savants et des imbéciles?... C'est tout simplement un homme dans toute la force du terme, un homme de toutes pièces. En lui toute fibre est une idée; toute parole une menace, tout mouvement un fait; en lui, la volonté et le fait sont toujours

(1) La *Phalange*, revue mensuelle, un an, 24 fr.; 6 mois, 12 fr. — Pour les abonnés à la *Démocratie pacifique*, un an, 18 fr.; 6 mois, 6 fr. En sus pour les pays étrangers à port double, 4 fr. et 2 fr.

[illegible] à Londres [illegible] sa résidence de [illegible] Street. M. Farigue était un homme à idées très avancées; il avait su concilier en même temps l'estime du corps diplomatique et celle des penseurs bienveillants pour les idées sociales; il avait prêté son appui à des projets de grandes associations dans son pays.

ALLEMAGNE.

PRUSSE. On lit dans le *Mercure de Souabe*: « On assure que le gouvernement est sur le point de prendre des mesures sévères contre les néo-catholiques, semblables à celles adoptées contre les Amis de la réforme protestante; non-seulement la nouvelle est arrivée de Breslau que Rongé sera soumis à une enquête auprès du tribunal supérieur de la province de Silésie, à cause de son épilogue (instruction faite par ordre du ministre des cultes Eichhorn), mais il est certain que l'Autriche agit à notre cour pour entraver les progrès des catholiques allemands et même pour les arrêter tout à fait. On se servira de la presse pour atteindre ce but. »

La *Gazette d'État* de Prusse annonce que le numéro de ce jour de la *Feuille hebdomadaire militaire*, contient un ordre du cabinet concernant le duel. 1° Dans un duel entre un officier et un militaire non officier ou une personne civile, l'officier et les officiers porteurs de cartels, témoins, etc., etc., seront condamnés aux mêmes peines que celles qu'on applique aux officiers qui se sont battus en duel. 2° Si la provocation a pour objet un duel devant avoir pour conséquence [illegible] la mort de l'un des champions, et que l'un ait voulu se soustraire au conseil ou tribunal d'honneur, la peine sera celle de deux mois à deux ans d'emprisonnement dans une forteresse.

Si la mort a eu lieu en violant à dessein les formes traditionnelles et conventionnelles du duel, ou bien si l'adversaire a été tué après avoir été désarmé, la peine de mort sera appliquée d'après les lois générales du pays s'il y a des circonstances aggravantes.

Cet ordre de cabinet sera notifié par le ministère de la guerre à l'armée et, en outre, publié dans le *Bulletin des lois*.

CHINE.

Le Journal *Friend-of-China* donne les détails suivants sur le commerce de Foo-Chow-Foo: « Les autorités chinoises ne combattent plus le commerce étranger; elles veulent, au contraire, l'encourager et en comprennent les avantages. Ce district développera insensiblement ses ressources. Les thés noirs du voisinage ont toujours été vendus à Canton, et la récolte prochaine est déjà vendue en totalité ou du moins en grande partie. Les frais de transport sont très élevés; pour les thés inférieurs

---

mit-il de dire assez haut:

— Peut-être les perdra-t-on tous trois; tandis qu'on eût toujours été certain d'en sauver deux.

Le commandant, d'un avis opposé sans doute, se rendit immédiatement sur la dunette pour indiquer lui-même au canot l'endroit où il croyait apercevoir le matelot dont on s'était le moins occupé.

Cependant le peu de vitesse de la frégate permit à Raoul ainsi qu'à l'homme arrêté par lui au passage de se rapprocher du bord au moyen de la corde qu'ils tenaient tous deux; dès-lors on leur en lança une nouvelle nouée en forme de chaise dont ils réussirent à s'emparer.

Ce fut encore une besogne fort difficile pour Raoul que d'aider le matelot, assez grièvement blessé, à s'asseoir sur ce siége maritime, les brusques mouvements de roulis de la frégate les exposant tous deux à être écrasés.

L'opération réussit pourtant; après bien des efforts, le matelot, hissé avec précaution, arriva sur le pont.

Raoul ne fut point aussi heureux; soit que tout à la mission dévouée qu'il s'était imposée, il eût oublié son propre danger; soit qu'une lame plus forte, et un coup de roulis plus violent l'eussent forcé d'abandonner le cordage dont il s'était servi, Julia, appuyée sur le bastingage, placée juste au dessus de lui, le vit disparaître.

Un cri étouffé se fit entendre.

Le docteur leva un instant les yeux sur elle, mais ce fut tout. Il n'avait pas même le temps de s'intéresser au sort cruel de Raoul, car il était médecin de *l'Attrayante* avant d'être ami, et le matelot qu'on venait de hisser à bord réclamait ses soins.

Pâle d'effroi, égarée, Julia cherchait vainement Raoul à la place où ses yeux avaient été forcés de le quitter, pour toujours, pensait-elle.

Quelques instants après il avait reparu, mais tout-à-fait derrière. Le capitaine de corvette qui, malgré l'obscurité déjà très prononcée du soir, venait de l'apercevoir le premier, cria de sa propre autorité au canot de cesser la recherche, reconnue inutile, du matelot, pour sauver Raoul, et arrachant en même temps la petite échelle en bois de la dunette, il la lança assez adroitement à la mer pour que Raoul pût s'y cramponner, en attendant l'approche de l'embarcation.

Un cri de joie retentit pour ce demi-succès; mais Julia, dans sa position sur le banc de quart, n'avait point reconnu Raoul derrière, elle ne s'expliquait pas d'ailleurs que le navire allant un peu de l'avant, l'officier ne pouvait revenir sur l'eau au même endroit, maintenant surtout qu'aucun point fixe ne le retenait à bord.

Aussi donna-t-elle pour cause au cri de bonheur qu'elle venait d'entendre le sauvetage du second matelot vers lequel le canot s'était dirigé sur l'ordre du commandant.

Deux ou trois minutes, lentes comme des heures, s'écoulèrent sans que Julia eût rien vu: la ténacité magnétique de son regard sur cette mer béante, son espoir cent fois trompé, lui donnèrent une sorte de vertige: ses forces la trahirent, elle tomba, plutôt qu'elle ne s'assit sur le banc de quart, affaissée sous le coup des émotions violentes qu'elle avait dû éprouver.

Tout doit faire croire que pour Julia, Raoul n'existait plus, car des mots sans suite, traduction d'un souvenir qui dominait même la douleur immense où elle semblait plongée, sortirent de ses lèvres.

— Lui aussi, mon Dieu! Dois-je donc porter malheur à tout ce qui m'aime?

M. de Saint-Cric, de son côté, paraissait être sous le coup d'un sentiment pénible. Appuyé depuis quelques instants contre la batayole de la dunette, dans l'attitude d'un abattement complet, ses regards ne se portaient même plus vers la scène qui se passait le long du bord.

Enfin l'arrivée du canot qui, après avoir reçu Raoul, vint se placer sous les palans pour être hissé, dérangea cette rêverie profonde.

Le commandant fit tout haut la remarque que l'embarcation, très avariée, coulait bas d'eau.

Quoique non remis de ses fatigues, Raoul parvint, avec l'aide des canotiers, à se saisir des chaînes de porte-haubans pour monter à bord par dessus le bastingage. Tout ruisselant d'eau, il sauta sur le pont à deux pas de Mlle de Meillan, que ce bruit inattendu interrompit brusquement au milieu de ses pensées douloureuses.

A peine eut-elle levé les yeux sur celui qu'elle s'attendait si peu à trouver devant elle, qu'au blanc mat de son visage succéda une rougeur instantanée, ses yeux brillèrent d'une joie infinie, ses mains se joignirent d'abord pour remercier Dieu. Puis, comme si l'instinct de pudeur de la jeune fille avait dû reprendre le dessus avec le bonheur, elle réprima le mouvement qu'elle avait fait pour s'approcher de Raoul et se dirigea lentement vers l'escalier par lequel il devait descendre.

Raoul, encore tout étourdi, n'avait pas vu Julia; il s'était d'ailleurs rendu sur l'arrière pour aller prendre les ordres du commandant.

Ce dernier le reçut avec un visage tout-à-fait impénétrable.

— Monsieur, lui dit-il assez haut pour être entendu de tous les officiers réunis derrière, et même du docteur, qui, sans respect pour l'allocution commencée, venait de serrer affectueusement la main de Raoul; votre dévouement est fort beau; quoiqu'il n'ait eu qu'une réussite incomplète, j'ai été tout le premier à en faire l'éloge qu'il mérite.

Raoul s'inclina, Antoine grimaça d'un air qui voulait dire: Bah! la belle affaire!

— Pourtant, monsieur, continua le commandant, nous avons perdu un homme qui eût été sauvé, sans aucun doute, si vous n'aviez pas abandonné votre poste d'officier de quart, et si vous vous étiez assuré, surtout, que vos balancines fussent bien amarrées.

Raoul regarda maître Antoine, comme s'il eût attendu une interruption de sa part.

— Cet oubli et la précipitation avec laquelle on a été obligé d'amener l'embarcation a failli noyer sept hommes, car elle est entièrement brisée, et n'eût pu rester cinq minutes de plus à l'eau; tandis que mise à la mer par son propre équipage, avec moins de précipitation, elle serait encore intacte, et nous aurions un homme de plus à bord de la frégate. Or, un canot, monsieur, est plus précieux qu'un homme, car il en peut sauver dix. Je me vois donc à mon grand regret forcé de vous infliger les arrêts jusqu'à nouvel ordre.

L'impression de ce petit discours sur chaque officier fut différente. Mornan secouait la tête d'un air peu persuadé; Kergallec et Richeville étaient restés impassibles; Antoine avait trouvé, dans la conclusion de quoi satisfaire ses mauvaises dispositions contre Raoul.

Quant au docteur, son visage, quoique contracté par l'émotion, ne laissait point trahir le jugement porté par lui sur la décision de M. de Saint-Cric, qu'il n'avait pourtant pas quitté des yeux.

Raoul, froid et sérieux, se contenta, pour toute réponse, de pincer dédaigneusement les lèvres, et de se diriger, sans mot dire, vers l'escalier, après avoir jeté à Antoine un regard plein de mépris et de dégoût.

Il avait un pied sur la première marche de l'escalier du dôme et l'autre encore sur le pont, quand il sentit sa main mouillée, au moment où elle se posait sur la rampe, serrée dans deux mains douces et fines. Il s'arrêta aussitôt, comme saisi d'un frisson subit. Il avait retrouvé une sensation amie, déjà connue; aussi n'eut-il pas besoin de tourner la tête vers Julia pour la reconnaître. Il allait descendre à regret, quand un coup d'œil, jeté derrière, lui fit apercevoir, malgré la nuit presque noire, le commandant de Saint-Cric qui, sans intention marquée, l'avait pour ainsi dire suivi pas à pas.

Il crut aussitôt nécessaire de donner une explication à ce léger retard dans l'exécution de l'ordre reçu pour que M. de Saint-Cric n'en [illegible] connût pas la cause réelle; ou bien, ce qui est aussi probable, pour jouir un instant de plus de cette douce pression à laquelle il [illegible] volontiers.

Ce calcul savant resta cependant sans résultat, car il s'était à peine retourné vers l'autorité pour demander si, malgré ses arrêts, il [illegible] son service, que Julia, prévenue de la présence du commandant, se pencha vivement vers Raoul pour lui dire tout bas:

— Lisez; tout ce que renferme ma lettre est vrai d'aujourd'hui!

Un sourire particulier, que l'obscurité empêcha de voir, se posa un instant sur les lèvres de M. de Saint-Cric, qui répondit après un temps d'arrêt à la question de Raoul:

— Non, monsieur, vous ne ferez pas de quart. Vous devez d'ailleurs avoir besoin de repos.

Après ces mots, il salua d'une façon assez froide pour que Raoul comprît qu'il était l'heure de descendre, ce qu'il fit sans oser regarder Julia, et pourtant il n'avait pas entendu les quelques mots jetés à son oreille pendant son dialogue avec le commandant.

L'état de trouble où l'avaient mis, et ces arrêts immérités selon lui, et les secousses morales et physiques qui venaient de se succéder, l'avaient empêché de comprendre.

N'était-ce pas la permission tant souhaitée de lire cette lettre? Comment s'en assurer maintenant qu'il ne devait plus monter sur le pont, même pour faire son service? Quelle limite aurait cette punition? — Jusqu'à nouvel ordre! cela veut dire aussi bien vingt-quatre heures qu'un mois.

L'indétermination est réellement la plus désolante des expressions algébriques.

La nuit ne laissant plus d'espoir de retrouver l'homme perdu, le navire fut remis ainsi en route, car le vent était contraire, du moins [illegible] marche.

Antoine, dont le quart avait duré deux heures de plus, sans qu'il eût pour cela évité la corvée de faire prendre le [illegible], était d'une colère noire, que le sourire de mépris de Raoul n'avait pas [illegible]. Aussi ne put-il s'empêcher de dire en se couchant, à son ami Napoléon:

— C'est assommant! ce pékin-là se fait mettre aux arrêts pour être exempté de service. De cette affaire-là j'ai encore le quart [illegible] quatre heures du matin. C'est gai.

Adolphe alla proposer ses soins à Raoul; mais, sur le refus de ce dernier, il retourna chez lui, remettant au lendemain toute explication sur les évènements du jour.

ÉDOUARD PUSOT.

Lieutenant de vaisseau.

(*La suite à demain.*)

[illegible] Versailles, [illegible] Thierry, 50 c. [illegible]

SOUSCRIPTION DE WISSEMBOURG. — Baggio, 50 c.; Hess, 50 c.; [illegible], 50 c.; Roph. Dreyfus, 50 c.; R... 50 c. Garnou, 50 c.; Lichtemberger, 50 c.; Wentzel, 50 c.; J. A. Heydenreich, 50 c.; Louis Scheurer 50 c.; Jean Philippe Scheurer, 50 c.; Georges Philippe Scheurer, 50 c.; Ch. Baur, 50 c.; Westercamp, 50 c.; Karth, 50 c.; S. Bock, 50 c.; J. H. Sauer, 50 c.; Jean Scherer, 50 c.; J. Bock, 50 c.; Piché, 50 c.

SOUSCRIPTION DE COLMAR. — Ph. Schwoerer, 50 c.; J. Schmidt, 50 c.; A. Joran, 50 c.; F. Schwartz, 25 c.; Ed. Jourdan fils, 50 c.; Kies, 50 c.; J. Gagniat, 30 c.; P. J., de Thann, 1 fr.; E. Gauthier, d°, 1 fr.; [illegible], de Colmar, 50 c.; Un voyageur de commerce, 50 c.; Un employé d'administration, 50 c.; [illegible], de Colmar, 50 c.; A. Hirn, 50 c.; Stegg fils, 50 c.; Fritsch, 50 c.; Spohr, 25 c.; Montpellier, 50 c.; Wiskemann, 50 c.; Schmidt, 50 c.; Schmidt, Phi. 50 c.; B. Taron, 50 c.; D. Ohl, 1 fr.; B. Scherer, 1 fr.; P. Taron, 50 c.; Heitz, 50 c.; J. Albrecht, 50 c.; C. Schott, 25 c.

SOUSCRIPTEURS DE ROUEN. — Félix Depeaux, 50 c.; E. Delaporte, 50 c.; [illegible], 50 c.; B. Cully jeune, 50 c.; Le Breton, 50 c.; P. Surdive, 50 c.; Chatinea, 15 c.; L., 15 c.; Lebreton, 50 c.; Ch. Frank, 25 c.; F. Depeaux, 50 c.; Th. Depeaux, 50 c.; A. Dethoye, 50 c.; L. C. Leverdier, 50 c.; F. Leverdier, 50 c.; H. Quinet, 50 c.; A. Rouen, 25 c.; Defontayne, 50 c.

ERRATUM. — Dans notre numéro du 23 la souscription dite de Nantes et de Paris, seulement, les 24 partisans de l'organisation du travail sont de Nantes. Lisez aussi *Richard* et non Riatrard; et *Heurtaut* et non Hourtant. — Total général: 536 fr. 75 c. au lieu de 537 25.

Total de la sixième liste,	55 fr.	15 c.
Montant des souscriptions précédentes :	536	75
Total général,	591	90

Actes officiels.

Par ordonnance royale du 25 de ce mois, une chambre temporaire pour l'expédition des affaires civiles a été créée à la cour royale de Paris, et M. le con[illegible] nommé président.

— Une dépê[illegible] M. le ministre de la marine et des coloni[illegible] Castellane, commandant la 21e d[illegible] sous la date du 23 de ce mois, que tou[illegible] embarquées à Port-Vendres pour Oran étaient expédiées.

Neuf bâtiments de l'Etat, dont quelques-uns ont fait plusieurs voyages, ont été employés au transport des troupes [illegible] destinées pour l'Algérie; les départs ont eu lieu de Port-Vendres, de Marseille et de Toulon. Le mouvement a commencé le 15 octobre, et au 25 du même mois, 9 290 hommes et 987 chevaux avaient été embarqués.

FAITS DIVERS.

[illegible] — Le roi de Naples doit se rendre sous peu à Palerme, afin d'y rejoindre l'empereur et l'impératrice de Russie. — Voici la liste par ordre de mérite des candidats admis à l'Ecole normale pour les sciences : MM. Joubert, Woestyn, Simon, Dignet, Dantel, Charpentier, Vrilquelin, Lothon, Boilly, Soliar, Nimier, Bernier, Caron, Toula, Bonnetto. — Dimanche prochain, 2 novembre, on exécutera à Saint-[illegible] [illegible] de M. Dietsch, maître [illegible] de cette église.

L'Herculanum a débarqué samedi, à Marseille, 34 individus qui ont pris part aux derniers troubles de la Romagne. Le nombre des réfugiés italiens que Marseille a reçus s'élève aujourd'hui à 196. — Une compagnie anglaise vient d'envoyer à Genève deux agents pour traiter de la concession d'un chemin de fer entre cette ville et Constance. — M. Pi[illegible], conseiller à la cour royale de Metz, se présente comme candidat conservateur aux électeurs de Metz, qui doivent nommer un député en remplacement de M. Roux, décédé. — Le château de Rambouillet, qui était à louer par adjudication, n'a pas trouvé d'amateur : l'adjudication de la location a été remise indéfiniment.

M. Emile Prudent, le célèbre pianiste, qui part cette semaine pour Madrid, se fera entendre à Poitiers, Limoges, Toulouse, Pau et Bayonne.

[illegible] le nommé G..., âgé de dix-sept ans, garçon pâtissier, avait eu plusieurs fois l'occasion de rencontrer la jeune Elise, demoiselle de comptoir chez un marchand de nouveautés. Il s'était épris de cette jeune personne, et avait conçu le projet de l'épouser. Il lui fit part de ses intentions; mais Elise lui répondit qu'ils étaient tous les deux beaucoup trop jeunes pour se marier, qu'ils n'avaient pas de fortune, pas de position, et qu'il ne fallait pas songer à une union impossible, du moins quant à présent. G..., au lieu de se rendre à ces motifs, vit, au contraire, sa passion s'augmenter par des obstacles; à tout instant il rôdait autour du magasin de la jeune Elise, la regardait, lui faisait des signes, lui envoyait des lettres, et quand elle sortait il la poursuivait de ses prières et de ses obsessions. Voyant enfin, que le parti de la jeune ouvrière était bien fermement pris, et qu'il lui fallait renoncer à ses espérances, il roula dans sa tête un sinistre projet. « Puisque vous ne voulez rien entendre, dit-il à la jeune fille, et que vous me réduisez au désespoir, je n'ai plus qu'à mourir; mais je ne mourrai pas seul, et pour être bien sûr que vous ne serez jamais à un autre, je vous tuerai, et je me tuerai ensuite. » Justement effrayée de cette menace, que l'air sombre et les yeux égarés du jeune homme rendaient très vraisemblable, Elise se décida à prévenir le commissaire de police de son quartier des dangers qu'elle redoutait. Ce magistrat se transporta au domicile du garçon pâtissier, où une perquisition eut lieu et amena la découverte et la saisie de deux pistolets chargés de plusieurs balles. [illegible] trouva également dans les papiers du jeune homme une lettre adressée à sa famille, et dans laquelle il annonçait son projet. G... a été mis en état d'arrestation.

UNE LIAISON DANGEREUSE. — Il y a quelque temps, on condamnait par contumace, à dix ans de travaux forcés, un jeune homme du nom d'Humbert, qui avait commis près de Bar, un vol avec circonstances aggravantes. Ce jeune homme qui, à force d'adresse, avait toujours dé-

[illegible] n'alla pas plus loin.

BOULANGERS VOLEURS ET VOLÉS. — Avant-hier, sur la place de Tourny, à Bordeaux, on arrêta un garçon boulanger au moment où il venait d'enlever un petit pain de la corbeille de l'un de ses camarades. Cet homme, pris sur le fait, avoua, dit le *Mémorial bordelais*, que, pressé par la faim, il n'avait pu résister à la tentation, mais que, volé lui-même par un confrère aux environs de Bordeaux, il avait été forcé à ce détournement, faute d'argent pour vivre. Ce malheureux disait vrai; un autre garçon boulanger, faisant route avec lui, lui avait dit : « Entre dans les vignes, grappille, et je tiendrai ton paquet. » Le conseil avait été suivi, mais le porteur du paquet avait disparu, et les effets avaient été en partie vendus. L'auteur de cette soustraction a été arrêté et conduit à la mairie. Par suite de l'interrogatoire de ce second accusé, on apprit qu'un autre garçon boulanger avait volé à un autre de ses camarades une paire de brodequins. Ce troisième garçon boulanger est également sous la main de la justice.

L'EAU DE MER RENDUE POTABLE. — Un savant Romain qui occupe dans la capitale du monde chrétien une place très distinguée, est parvenu, à la suite de longues études et de ses expériences, à rendre l'eau de la mer tout-à-fait potable et aussi bonne que les meilleures eaux de Rome, d'après le jugement des plus habiles chimistes de cette métropole et de Bologne.

Un des plus grands avantages de cette découverte, dit le *Sud*, est d'obtenir un résultat si utile avec un mécanisme très simple, une très minime dépense et dans très peu de temps.

RECETTE POUR VAINCRE UN PRÉJUGÉ. — C'est le *Nouvelliste de Pontarlier* qui l'indique : « Les bans du sieur B....d, de Dompierre, âgé de 78 ans, et de Mlle X..., de 69 ans, ont été publiés et affichés dans cette commune dimanche dernier. Les noces doivent se célébrer mardi prochain. Le nombre des convives, qui ne se compose que des enfants, gendres, belles-filles et petits-enfants du futur, s'élève au-delà d'une quarantaine. Pour s'éviter un charivari que, selon la coutume, les jeunes gens de la commune se proposaient de lui donner, le sieur B....d a eu la bonne idée de les réunir dans un banquet; et, dès-lors, tous unanimement l'ont complimenté de son bon choix et de l'heureuse alliance qu'il allait contracter. »

L'IVRESSE DU CRIME. — Un crime affreux a eu lieu la semaine dernière à Lausanne. Voici les détails que reçoit le *Journal de Genève* : « Un exécrable attentat a été commis lundi dernier dans un de nos faubourgs; le nommé Antoine Dizerens, serrurier, vivait séparé de sa femme qui gardait et élevait leur seul enfant. Il paraît que le père, dans l'impuissance de l'obtenir, a voulu l'enlever à la mère, et qu'à cet effet le crime ne lui a rien coûté. Par une malheureuse fatalité il rencontra sa fille et l'entraîna chez lui par quelques séduisantes promesses. Arrivé là, il descendit avec elle dans la cave, la frappa d'un coup de couteau et la laissa nageant dans son sang. Ce n'est que le lendemain au soir qu'on a découvert son cadavre, car la veille, quoique l'on connût fort bien l'enlèvement, on croyait qu'il avait conduit sa fille du côté d'Yverdon où il avait des parents. Le cadavre de l'assassin a été trouvé à la Borde, près de Lausanne. Il avait la gorge coupée. D'après l'état du cadavre, on suppose qu'il s'était suicidé le lendemain de son crime. »

UN REVENANT. — Les crieurs de nuit d'Algésiras sont en ce moment sous le poids d'une terreur panique : ils prétendent voir, toutes les nuits, dans le cimetière public, une flamme, qu'ils croient être l'âme du député Linages, mort depuis quelque temps. On a peine à se figurer une pareille ignorance superstitieuse dans notre siècle et au milieu des villes.

INTELLIGENTE PHILANTHROPIE. — M. Saint-Ange, directeur du théâtre de Saint-Quentin, vient d'écrire à M. le maire qu'il abandonnait entièrement à la ville, pendant toute la durée de la foire, les bénéfices que la loi l'autorise à prélever sur la recette des entrepreneurs de spectacles forains, à la condition, dit l'*Union* (de la Sarthe), que cet argent serait employé à l'établissement d'une crèche à Saint-Quentin.

UNE ENVIE DE FEMME GROSSE. — Un habitant de la rue Royale, à Rouen, s'aperçut, ces jours derniers, qu'une montre laissée par lui sur sa cheminée, avait été enlevée pendant son absence. Cependant, dit le *Mémorial*, il avait retrouvé sa porte exactement fermée et tout, dans son appartement, était resté parfaitement en ordre. Après s'être long-temps perdu en conjectures, il se décida à en faire part au commissaire de police, qui se trouva d'abord assez embarrassé, le volé n'ayant donné aucune indication, et protestant surtout de la probité des co-locataires de sa maison. Cependant, il se détermina hier à faire une perquisition, et bien lui en prit, car il trouva le corps du délit caché chez une femme qui habitait l'étage voisin de celui où le vol avait été commis. En se voyant découverte, cette femme se mit à pousser de grands cris et à solliciter sa grâce. Il y a très long-temps, a-t-elle dit, que j'avais l'envie d'une montre; c'était pour moi une idée fixe; la nuit, le jour, je ne pensais qu'à cela. Je suis enceinte, c'est un effet de ma grossesse; si je n'avais pas eu de montre, mon fruit en aurait certainement été taché. Aussi, dès que M*** sortait, depuis quelques jours j'allais à sa porte essayer toutes les clefs qui me tombaient sous la main, pour pénétrer dans sa chambre, où je savais qu'il laissait sa montre. Enfin j'en ai trouvé une qui ouvrait, et j'ai pris l'objet de mon envie, mais uniquement dans l'intérêt de mon enfant. Malgré cet éloquent plaidoyer, dans la crainte que la digne femme n'éprouvât encore quelque désir du même genre, on l'a envoyée passer ses envies à Bicêtre. — Le fait est qu'il y a là un cas de médecine légale des plus embarrassants.

LES MINEURS DE SAINT-ETIENNE. — On lit dans le *Courrier de Saint-Etienne* : « Le drame du puits du Cré-de-Mas touche à sa fin. Les travaux exécutés dans la journée d'hier ne laissent aucun doute. Les ouvriers enfouis sont morts, bien qu'on ait fait tout ce qu'il était humainement possible de faire pour les sauver. On avait d'abord exécuté au fond du puits, sur l'éboulement lui-même, un remblai de 3 mètres de hauteur, mais quand on a voulu foncer un nouveau puits, dans ce remblai, les travaux ont présenté de telles difficultés, qu'on a dû ouvrir une nouvelle galerie pour aller rejoindre celle où l'on espérait rencontrer les ouvriers. Les travaux ont été poussés avec la plus grande activité; on faisait environ 60 mètres de galerie par 24 heures; enfin, aujourd'hui, on a

[illegible] l'état de la dernière récolte des pommes de terre, et de pourvoir, par de sages mesures, à l'alimentation de la classe pauvre, pendant un hiver qui sera rigoureux. C'est en prenant des déterminations semblables, c'est en s'occupant avec intelligence, avec assiduité, avec activité, avec prévoyance, des populations dont ils sont en quelque sorte les tuteurs, que les conseils municipaux peuvent agrandir leur mission, étendre leur influence, et mériter la reconnaissance de leurs concitoyens.

LE SYSTÈME REPRÉSENTATIF A SANDWICH. — Le conseil législatif des îles Sandwich, qui se compose d'une chambre des nobles et d'une chambre des représentants, s'est réuni le 20 mai. L'ouverture de la session a été faite avec toutes les formalités qui ont lieu au parlement anglais. Les forts ont tiré des salves d'artillerie, et les vaisseaux étrangers y ont répondu. Le discours du roi est une imitation de celui des rois d'Europe. Il annonce qu'il est en paix avec les autres nations, et il appelle l'attention de la législature sur les affaires publiques. Le discours termine ainsi : « Nous considérons comme le premier de nos devoirs de protéger la religion, la saine morale et l'éducation; vous aurez à rechercher par quels moyens ces bienfaits pourront être le plus efficacement répandus parmi les indigènes et les étrangers qui résident dans nos domaines. Nous sommes bien certain que la parole de Dieu est la base de notre royaume. Par son influence nous avons été introduits dans la famille des nations indépendantes de la terre. Aussi aurons-nous pour but constant de maintenir nos sujets dans la crainte de Dieu, de tempérer la justice par la miséricorde, et de récompenser l'industrie et la vertu. Le puissant régulateur des nations a agi avec bonté envers nous pendant nos troubles, en rétablissant notre royaume, et en nous donnant des garanties d'indépendance. Puisse-t-il aussi vous aider dans vos délibérations, et nous accorder à tous sa protection toute spéciale ! » Le discours du roi terminé, le gouverneur proposa d'adresser des remerciements aux gouvernements de la Grande-Bretagne, de la France, de la Belgique et des Etats-Unis, pour avoir reconnu l'indépendance des îles Sandwich. La résolution fut adoptée. Le lendemain les deux chambres répondirent par une adresse au roi.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS — 30 OCTOBRE.

Le Journal des Débats annonce que le moment est venu de dire au pays une vérité dont il importe qu'il soit bien persuadé : « Nous vaincrons les Arabes, nous les vaincrons toujours; mais le temps seul les soumettra. » On a dompté les insurrections précédentes, on viendra à bout de celle-ci; mais, selon toutes les probabilités, ce ne sera pas la dernière.

Selon les *Débats*, tous les systèmes de pacification dans lesquels on ne fait pas entrer le *temps*, un *temps* qui peut paraître long à l'impatience française, mais que cette impatience n'abrègera pas, sont des systèmes de charlatans. Les *Débats* constatent que les Arabes plient, mais ne cèdent pas. Ils ont leur civilisation, qu'ils ne paraissent pas vouloir échanger contre la nôtre. Leur amour de liberté et leur religion, leurs [illegible] et leurs mœurs les séparent de nous. Avec nos soldats, on les battra toujours, mais on ne pourra les soumettre. On ne les exterminera pas, l'humanité en frémirait; on ne les réduira pas en esclavage, nos mœurs et nos lois s'y opposent; on n'emploiera pas contre eux les moyens qu'ils emploient contre nous, la trahison, la perfidie; et si, pour les châtier, nos généraux avaient recours à des moyens trop sévères, ils savent l'accueil que l'opinion publique leur réserverait en France.

Les uns accusent le maréchal Bugeaud et font des plans de guerre; les autres rejettent la faute sur le traité de Tanger et sur M. Guizot, comme si l'année dernière, après les affaires de Mogador et d'Isly, M. Guizot avait laissé volontairement échapper l'occasion de se saisir d'Abd-el-Kader. Ces récriminations sont ridicules.

« Ce n'est qu'à force de temps et de patience que nous réussirons à transformer l'Afrique arabe et barbare en une Afrique française et civilisée. La tâche sera lourde, sachons-le bien ! Nous sèmerons longtemps avant de recueillir; mais quelles sont les grandes choses qu'on fasse en ce monde sans qu'il en coûte de grands sacrifices ? »

Nous répondrons aux *Débats* qu'il y a d'autres moyens que ceux qu'ils indiquent. La colonisation, les besoins et les intérêts qu'elle ferait naître chez les Arabes seraient efficaces. Nous nous méfions à bon droit du système uniquement temporisateur du *Journal des Débats*, cet organe presque officiel de la politique qui se borne à dire : « *Cela passera*. » Quant à la justification de M. Guizot, les *Débats* n'ont-ils jamais entendu dire qu'après la victoire d'Isly et le bombardement de Tanger et de Mogador, l'empereur de Maroc offrait à M. le prince de Joinville et à M. le maréchal Bugeaud des conditions meilleures que celles qu'on obtint plus tard ? n'apprit-il pas aussi alors que le gouvernement défendait de traiter à ces deux officiers généraux, et qu'il confiait cette affaire, dans l'intérêt de la conservation de l'entente cordiale sans doute, à MM. de Glucksberg et de Nyon, dont les démarches ont abouti à un si déplorable résultat ?

Le journal la *Presse*, dans son premier-Paris, intitulé, *Droits de la France sur Madagascar*, déclare que nos droits sont certains, qu'ils reposent sur la double base de toute souveraineté territoriale, l'occupation et la possession; ils sont établis en outre par la cession libre et régulière des peuplades indigènes, souverains primitifs et naturels du sol. Ces principes n'ont point besoin d'être justifiés davantage. Mais nos droits sont-ils sans limites ?

La France, comme on le soutient parmi nous avec plus de patriotisme peut-être que de vérité, est-elle souveraine et propriétaire de l'île entière de Madagascar ? Telle est la question qui reste à débattre. La France, depuis deux siècles, a proclamé à diverses reprises qu'elle prenait possession de Madagascar. Elle a planté son drapeau sur cette île et fondé des établissements permanents sur ses côtes; cela suffit-il pour qu'elle puisse aujourd'hui réclamer la propriété de cette île tout entière et la revendiquer contre les naturels du pays et aux yeux de l'Europe, comme un des joyaux de sa couronne ? La *Presse* ne le croit pas.

D'un autre côté, un attentat contraire au droit des gens a été commis par les Houvas, usurpateurs des droits que la France a légitimement acquis sur Madagascar contre un certain nombre de ses sujets; elle a le droit de reprendre ce qui lui appartient; elle a le droit et le devoir de poursuivre la réparation de cet outrage. La peuplade des Houvas, en ad-

Arrivages	2329 q. 30 k.	Arrivages	4073 q. 44 k.
Vendus	2331 70	Vendus	4728 42
Restant	28700 64	Restant	29048 06
Cours moyen	43,41	Cours moyen	40,87
Cours-taxe	42,05	Cours-taxe	40,87

Cote administrative.

Gruaux	4 q.	71 k.	55,80	à	57,35
1re	480	84	42,00	à	45,85
2e	200	96	40,10	à	41,70
3e	42	21	30,55	à	36,30
4e	4	71	00,00	à	25,50
A liv.	4176	71	22,90	à	42,70

Cote administrative.

Gruaux	12 q.	96 k.	49,70	à	54,75
1re	106	23	42,00	à	42,05
2e	535	90	39,50	à	41,48
3e	10	99	34,40	à	35,25
4e	14	42	24,20	à	26,75
A liv.	2053	47	25,25	à	42,00

Vierzon....	722 50	« «	« «	— 722 50, 725.
Nord	774 25	777 50	H. 7 50	— 771 25, 778 75, 776 25.
Fampoux....	« «	« «	« «	— 520, 525.
Boulogne....	575 «	« «	« «	— 570, 372 50.
Bordeaux....	628 75	638 75	H. 11 25	— 628 75, 642 50, 638 75.
Montereau...	505 «	501 25	« «	— 502 50, 501 25, 502 50.

LONDRES, 28 oct.		PARIS, LE 30 OCTOB. PRIMES.	COULISSE.
Consol.	96 7/8	3 0/0 F. c.	Av. 82 25.
Esp. 3 0/0		F. p. 82 70 d. un. 82 80, 82 95 d. 50.	Ap. 82 53 1/2.
Portug.	57	5 0/0 F. c.	B. du Tres.
Mexic.	30 1/2	F. p.	
Brésil.			
4 0/0 hol.	92 1/2	Orl., 1205, 1212 50 d. 20 au 15.	F. c. F. p.
2 1/2 do.	58	Nord, 792 50, 785 d. 20, au 15.	3 0/0 12 1/2 10
Rouen.	39 1/2	797 50, 807 50 d. 10 au 15 nov.	5 0/0. 25 à 30.
Orléans	46, 47		

Marchés.

Marché de Sceaux, 30 oct. — Il a été amené 2129 bœufs, sur lesquels 1929 ont été vendus 1,14-1,04-0,90. — 147 vaches amenées, dont 130 vendues 1,04-0,90-0,78. — Veaux amenés 671, vendus 671 à 1,48-1,30-1,12. — 8583 moutons ont été amenés, sur lesquels 8360 ont été vendus, 1,22-1,04-0,89.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 28 oct. — Foin 1re 53 à 54; 2e 50 à 52; 3e 48 à 49. — Luzerne, 1re 00 à 00; 2e 44 à 00. — Paille de blé 1re 30 à 31; 2e 28 à 29; 3e 00 à 00.

Marché de Nangis, 22 octobre. — 310 veaux amenés et vendus 1,20 à 1,50 le k. — 84 bœufs amenés et vendus 1,00 à 1,15 le k. — 15 vaches vendues 0,86 à 1,10 le k. — 90 moutons 0,80 à 1,00. — 7 porcs 1,00 à 1,10.
Froment 174 hect. à 19,05 l'hect. — Avoine 155 hect. à 7,70 l'hect.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 29 octobre. — Dame CARRIÈRE, ancienne marchande de nouveautés, rue Geoffroy-Marie, 1, actuellement rue d'Enghien, 29. Juge commissaire, M. Bourceret; syndic provisoire, M. Monciny, rue Feydeau, 26. — SANDMANN, fabricant de broderies, faubourg Montmartre, 7. Juge commissaire, M. Halphen; syndic provisoire, M. Heurtey, rue Geoffroy-Marie, 5. — GRIPPIER, entrepreneur de carrelage, rue Neuve-Saint-Martin, 17. Juge commissaire, M. Grimoult; syndic provisoire, M. Pellerin, rue Lepelletier, 16.

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 111,00 à 00,00; courant du mois, 113,50 à 114,00; 2 derniers mois, 114,50 à 115,00; 4 premiers 1846, 116,00 à 117,00.

LILLE. — Colza, 105,50 à 106,00. — Œillette rousse, 00,00 à 00,00. — Lin, 91,00 à 00,00. — Cameline, 98,00 à 00,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 142,00 à 145,00; novembre et décembre, 106,00 à 108,00; 8 premiers mois 1846, 103,00 à 105,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 86,00 à 00,00.

CHANDELLE. — 68,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

CONGRÈS MÉDICAL. — La *Gazette des hôpitaux* a été nommée l'*organe officiel du congrès médical*. Ce journal a publié toutes les listes d'adhésion et donnera presque tous les jours le *compte-rendu complet* et *officiel* des séances qui commencent le 1er novembre. On s'abonne à Paris, rue Dauphine, 22 et 24, et dans les départements chez tous les directeurs des postes, chez tous les libraires et dans les bureaux des Messageries royales et générales. Prix, pour Paris, 3 mois, 9 fr.; pour les départements, 10 fr.

Pour ne laisser aucun doute, j'ajouterai que la carcasse du mien me coûte 5 francs à établir, tandis que celle à élastique se vend 1 fr. 35 c., et qu'on veuille bien remarquer, que malgré cette énorme différence, mon chapeau ne doit pas se vendre plus cher que ceux de la contrefaçon, puisque je le livre au commerce au même prix que les siens; sans débourser plus d'argent le consommateur peut donc se pourvoir d'un chapeau mécanique parfait, en s'assurant qu'il porte mon nom guilloché avec la soierie du fond de la coiffe.

DUCHÊNE aîné,
Maison de détail, boulevart Saint-Denis, 9 bis;
Fabrique et gros, 7, rue Geoffroy-Laugevin.

Spectacles du 31 octobre 1845.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Comte Ory. Diable à quatre.
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Soirée à la Bastille. Mariage de Figaro.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Marie. Zampa.
7 h. 1/2 ITALIENS. —
7 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Diable à quatre. Bal. Lustucru. Poltron.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — L'Abbé galant. Le Diable à quatre. L'Epicier.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Héritière. Position. 1re de Nobonne. La Vie.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Représentation extraordinaire.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Don César de Bazan. Cabrion.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Les Mousquetaires.
6 h. 1/2 GAITÉ. — La Sœur du Muletier.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. 1/2 COMTE. — Ariel. 3 Fileuses. Mazurka. Barbe impossible.
6 h. 1/2 FOLIES. — Belle Etoile. Prix de vertu. Riquiqui. Gig-Gig.
6 h. LUXEMBOURG. — Agent matrimonial. Résurrectionnistes. L'Ile.
BEAUMARCHAIS. — Les Ebénistes. Les Malheurs. Le Gamin. Intermède.
PANORAMA. (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 4 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., 16, rue du croissant.

[illegible] porté la couronne de lauriers [illegible] et toujours, on a fait l'apothéose de ces hommes-types, dont la vie est à la fois un exemple et un encouragement pour les générations présentes.

Et nous aussi, nous honorons ces figures imposantes ou douces, sublimes ou tendres, qui apparaissent dans la nuit du passé, comme des transitions lumineuses entre l'homme et Dieu. Et nous aussi, nous vénérons ces personnalités puissantes qui, en se dévouant au bonheur de leurs semblables, en pratiquant cette charité universelle qui nous vient de Dieu et nous conduit à Dieu, ont monté glorieusement les degrés de cette échelle mystérieuse unissant la terre aux cieux.

Oui, nous qu'on accuse de fouler aux pieds le passé du genre humain, nous avons une voix pour glorifier tous les hommes qui, à quelque époque et dans quelque société que ce soit, ont travaillé au progrès général de l'humanité. Qu'ils viennent de l'Orient ou de l'Occident, du nord ou du midi; qu'ils soient disciples de Zoroastre ou de Confucius, de Moïse ou d'Orphée, de Jésus ou de Mahomet; qu'ils s'appellent Pythagore ou Socrate, Epaminondas ou Régulus, Albert-le-Grand ou Thomas d'Aquin, Luther ou Christophe Colomb, Galilée ou Vincent de Paule, Newton ou Fourier; tous ceux qui, par leur charité, leur génie ou leurs découvertes, ont coopéré au bien universel, sont saints à nos yeux. Et non seulement nous avons une voix pour les glorifier, mais nous avons encore une volonté pour les imiter, pour continuer leur œuvre.

Héros et saints de tous les temps et de tous les pays, vous dont le cœur a été embrasé d'amour pour vos semblables; vous dont la vie n'a été qu'une longue souffrance, un perpétuel dévouement à la cause de la patrie et de l'humanité; vous qui avez entraîné le monde, par vos inspirations et votre exemple, dans cette voie divine de progrès qui le mène à ses destinées heureuses; nous vous sommons au nom du Dieu vivant, au nom de l'amour infini qui sentait, pensait et agissait en vous, quand vous travailliez au bonheur de vos semblables!

Hélas! malgré tant d'efforts sublimes, malgré tant de généreux dévouements, malgré tant de prières et d'angoisses, voyez combien votre œuvre est peu avancée! Vous avez travaillé à rendre tous les hommes frères; voyez combien il y a encore parmi eux de divisions et de discordes! Vous avez travaillé à détruire toutes les oppressions, toutes les tyrannies; voyez combien les masses laborieuses sont encore opprimées par la mauvaise organisation de l'industrie, combien la tyrannie de l'or pèse à la fois et sur la conscience des riches qu'elle pervertit, et sur l'existence des pauvres qu'elle réduit à la misère!

Vous avez travaillé [illegible] le pain [illegible] est encore enchaîné par le besoin dans les bagnes industriels, et, plus infortunée que les esclaves d'autrefois, meurt à petit bruit de fatigue et de faim, de dénuement et d'abandon! Vous avez travaillé pour que [illegible] a remplacé votre culte sacré, vos sublimes et pieux hommages!

Ah! aidez-nous à rallumer dans les âmes le feu divin qui vous enflammait! Intermédiaires entre l'homme et Dieu, entre la terre et le ciel, faites descendre d'en haut un rayon de lumière et d'amour sur ce monde de ténèbres et de corruption! Aidez-nous à ranimer ces cadavres ambulants qui se croient des citoyens et des hommes, parce qu'ils se rient des héros et des saints, et qu'ils adorent le veau d'or sous les mille formes nouvelles que la civilisation lui a données! Aidez-nous à délivrer les masses laborieuses de l'exploitation du capital, exploitation intolérable, surtout depuis que le génie a inventé pour tous les machines qui doivent produire pour tous! Aidez-nous à établir la fraternité et l'association entre tous les enfants de Dieu, afin de faire cesser les souffrances physiques du pauvre et les souffrances morales du riche! Aidez-nous, en un mot, à sanctifier la société entière, en l'organisant selon les lois naturelles et divines qu'une infaillible main a gravées au cœur de l'homme, comme elle les a écrites dans les harmonies de la terre et dans les harmonies des cieux!

Car, désormais, la sainteté ne sera plus l'apanage de quelques-uns, le privilège du plus petit nombre; désormais les sociétés humaines ne seront plus partagées en deux catégories, les saints et les profanes, les maîtres et les esclaves, les capitalistes et les prolétaires. La sainteté appartiendra à tous; car Dieu a fait toute nature sainte. La sainteté ne consistera plus, comme dans l'antiquité, à immoler son ennemi; ou à s'immoler soi-même, comme dans le moyen-âge; mais elle consistera à développer harmoniquement toutes ses facultés, en les associant à celles des autres hommes, de manière à établir un juste équilibre, une sainte pondération.

C'est alors que le genre humain tout entier sera placé sur cette échelle mystérieuse où quelques élus seulement l'ont précédé, en lui montrant la voie. C'est alors que tous les hommes seront réellement enfants de Dieu, et que leur tête sera couronnée de l'auréole lumineuse des justes. C'est alors qu'en célébrant la fête de tous les saints, on célébrera la fête de l'humanité même.

Corruption du journalisme.

Nous avions avant-hier signalé la singulière attitude prise par la *Presse* et le *Constitutionnel* à l'égard de la compagnie des receveurs-généraux. Le même jour, le *National*, mieux informé que nous, écrivait ce qui suit :

« Puisque la *Presse* est en veine de moralité, nous voulons lui raconter ce qui se disait aujourd'hui tout haut, à la Bourse et ailleurs; ce que répétait, en citant des noms propres, un des membres du conseil d'administration de cette compagnie attaquée par le *Constitutionnel* et la *Presse*.

» Il y a peu de jours, un homme qu'on sait en rapport constant d'affaires avec les directeurs de feuilles quotidiennes se présente à l'un des receveurs-généraux et vient lui demander *quatre mille actions*. Ce n'était pas pour lui : il était simplement mandataire de quatre personnes qu'il nomma, [illegible] sives; mais il ne voulut rien répondre [illegible] des finances. Celui-ci écouta l'histoire avec une certaine surprise, et s'écria aussitôt : « *Mais c'est du chantage!* » Puis il ajouta : « Faites à ce mon» sieur la réponse que vous voudrez, cela ne me regarde point; mais je » n'ai aucune peur des éclaboussures. » Alors on dit au mandataire : « C'est impossible. » Et le mandataire ayant reproduit la réponse à qui de droit, l'ultimatum fut rompu, la guerre déclarée, et le feu commença. »

Ce matin, le *Journal des Débats* nie toute participation au fait en question.

Le rédacteur du *Siècle*, en l'absence de M. Perrée, directeur-gérant, nie aussi, et rapporte que le *National*, interrogé par une tierce personne, l'intermédiaire désigné par le *National* a déclaré sur l'honneur n'avoir engagé ni prononcé le nom du directeur-gérant du *Siècle* dans *aucune de ses transactions* avec les compagnies de chemins de fer.

Le *Constitutionnel* nie aussi pour MM. Merruau et Véron, ses gérant et propriétaire.

La Presse, après avoir établi une longue théorie pour prouver qu'il est convenable que les journalistes aient des actions dans les chemins de fer, ajoute ces mots :

« Mais ce qui serait indigne, en effet, ce serait que des écrivains, abusant d'une arme puissante, allassent trouver une compagnie et lui tinssent ce langage : « Ou vous nous ferez telle part sur vos bénéfices, ou vous aurez à essuyer le feu de nos attaques. » Or, est-ce là ce qu'ont fait les rédacteurs des journaux que le *National* met en cause? Sont-ils allés ou ont-ils envoyé demander à la compagnie des receveurs-généraux qu'elle leur délivrât un certain nombre d'actions, ce que fait aujourd'hui tout le monde, et les moins pressés comme les moins pressants ne sont pas les députés de l'opposition?

» Non. Ce qu'ont fait les rédacteurs de ces journaux, le voici : ils *ont refusé de se laisser marchander*; ils ont résisté à toutes les sollicitations dont ils ont été l'objet, à toutes les démarches qui ont été faites. »

Enfin, la personne désignée par le *National*, M. Charles Duveyrier, gérant de la fameuse Compagnie d'annonces, qui a acheté les quatre grands journaux, a écrit une lettre dont nous extrayons le passage suivant :

« Je déclare que je n'ai reçu le mandat de personne, et que la conversation à laquelle on fait allusion, ainsi bien que le sentiment personnel que j'y ai exprimé, sont complètement dénaturés dans le récit qu'on en fait.

» Chef d'une société commerciale et lié aux affaires [illegible] naturel que je me préoccupe de la situation générale à laquelle la prochaine adjudication de quatre lignes de chemins de fer, et le nombre croissant des compagnies condamnent l'industrie et le commerce. Et en même temps, la nature même des intérêts que j'administre doit me faire envisager de plus près et sous un jour plus favorable les services actifs que pourraient rendre dans les grandes affaires du pays les hommes dont l'expérience s'est formée à la tête des feuilles quotidiennes, sans acception de parti ni de doctrine.

» Quant à la manière dont j'ai pu développer cette opinion, quant aux démarches qu'elle a pu m'inspirer, je n'ai de compte à rendre [illegible] et aucun reproche à m'adresser. »

M. Duveyrier fait suivre ces paroles d'une théorie [illegible] celle de la *Presse*.

Que résulte-t-il de ces faits, des dénégations plus ou moins formelles des quatre journaux et du demi-aveu de M. Duveyrier?

Il est clair que M. Duveyrier a demandé des actions, et, quoiqu'il

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SAMEDI 1er NOVEMBRE 1845.

Les personnes qui s'abonneront à partir du 1er novembre, recevront : 1° UNE FILLE DU PEUPLE, roman en deux volumes, de M. E. CAMUS; 2° les trois premiers volumes du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE; 3° le premier volume de DERRIÈRE LE GRAND MAT.

Nous ne pourrons donner cette dernière prime aux abonnements postérieurs au 1er novembre.

DERRIÈRE LE GRAND MAT (1).

CHAPITRE XX. — L'ENDROIT VULNÉRABLE.

— Eh bien, [illegible] ! dit le docteur en entrant le lendemain matin dans la chambre de son ami, comment cela va-t-il?

— Très bien, Alophe! quoique j'aie fort peu dormi cette nuit; mais puis-je être malade? elle m'a serré la main hier soir. N'ai-je pas là de quoi vivre seul pendant un mois? Je me crois même en état d'oublier complètement l'injustice criante du commandant.

— Avant d'accuser personne, Raoul, voyons les faits, reprit le docteur, inaccessible pour les autres comme pour lui-même aux petites haines du [illegible] franchement, je ne vois dans cette conduite de l'autorité qu'une injustice de fait, mais non de droit. Comme chef de service, et par conséquent le premier intéressé à la discipline, le commandant est maître de placer un manquement au service au-dessus du plus beau dévouement.

— Assez, Alophe, je vous déclare d'abord qu'il n'y a ni courage ni dévouement dans mon affaire. Un homme souffrait, son danger m'a pris, je me suis élancé à son secours, et cela sans réflexion, sans savoir comment; cet acte serait plutôt un manque de sang-froid.

— C'est juste! interrompit le docteur en souriant; la douleur de voir un homme sur le point de mourir était plus vive chez vous que la crainte de la mort, vous n'avez cédé qu'à la résultante de deux forces directement opposées, et dans le sens de la plus grande. C'est de l'Helvétius tout pur en style de Monge. Vous êtes trop poète, mon cher Raoul, pour vous en tenir à ces théories, je vous certifie, moi, que votre action d'hier est du courage et de la première qualité. Il ne s'agit que de s'entendre sur le sens de ce mot.

Ici, Raoul ne put s'empêcher de sourire à son tour, en voyant la propension tant soit peu loquace du docteur se faire jour en face de cette nouvelle question psychologique.

— Voyons, Alophe, développez, reprit-il pour lui être agréable.

— Je vous comprends, Raoul, mais ma définition ne sera pas longue, soyez tranquille. Je vous demanderai seulement, à vous qui n'admettez que le sang-froid, si l'homme qui s'élance sans réflexion sur une bombe pour en arracher la mèche, chose tout à fait impossible aujourd'hui, par parenthèse, n'a pas une espèce de courage plus dévoué et plus utile, que celui qui attend calme et froid la mort qu'un éclat va lui apporter? Au reste, il n'y a pas d'hommes lâches sous toutes les faces et dans toutes les circonstances! On a tort de nommer ainsi celui qui refuse de s'exposer pour obtenir une chose à laquelle il ne donne aucune valeur. Attaquez un usurier dans son honneur, il refusera de se défendre; que lui importe! Ira-t-il risquer sa vie pour vous empêcher de prendre ce à quoi il ne tient nullement, mais attaquez ses billets ou ses écus, et vous verrez si une fois son instinct privilégié mis en éveil, il ne deviendra pas lion pour y répondre. Quelle femme nerveuse et craintive, se trouvant mal au seul cri de : au feu! fût-elle hors de danger, ne s'élancera intrépide au milieu des flammes, s'il faut y aller chercher son enfant? Ajoutez, si vous voulez, tous ces martyrs religieux, mourant en héros pour une idée, et qui fussent peut-être morts de peur sur un champ de bataille, les armes à la main; et vous verrez, Raoul, que tout homme est courageux quand on s'adresse à ses organes prédominants. Mais je m'aperçois qu'il est temps de descendre de ma chaire, car vous n'avez pas l'habitude de me laisser parler aussi long-temps sans m'interrompre. C'est mauvais signe pour ma théorie. Voyons, revenons au commandant; dites-moi ce qui s'est passé hier soir.

— Voici le fait : J'ai la bonté de remonter sur le pont avant d'avoir achevé de dîner pour remplacer M. Antoine, et à peine m'a-t-il rendu le quart que l'accident arrive. La vergue s'apique et les deux hommes tombent; je n'ai pas eu le temps de m'assurer que la balancine fût bien amarrée. Je lui crie aussitôt : « Prenez le quart, monsieur! j'en sauverai au moins un! » et je m'élance sous le vent, ne pouvant supposer que dans un moment pareil il aurait la lâcheté de quitter le pont. C'est pourtant ce qu'il s'est empressé de faire pour sauver sa responsabilité et engager la mienne. Sans le capitaine de corvette, qui est monté un instant après, personne n'eût commandé la manœuvre pour arrêter l'aire de la frégate et mettre un canot à la mer. Vous avouerez que M. Antoine mérite une leçon : je la lui réserve.

— Prenez garde, Raoul, souffrez quelque temps encore, cet homme est méchant, et il possède vos secrets : mais qui vous a donné ces renseignements?

— Le père Renard que j'ai fait appelé hier soir.

— Eh bien, tout cela, reprit Alophe, ne me prouve pas grand chose contre le commandant. Je n'eusse pas agi comme lui certainement, car de pareilles fautes de service sont peu dangereuses. On ne se jette pas volontiers à la mer par un temps comme celui d'hier, pour faire pièce à la discipline; mais comme je vous l'ai dit, le droit est pour lui. Quant à cette balancine non amarrée, qu'une telle imprévoyance soit la faute d'Antoine ou non, le commandant ne peut s'adresser qu'à l'officier de service, au moment où l'accident survient.

Raoul remarquait depuis quelque temps la tendance d'Alophe à excuser les actes du commandant. Ainsi, lorsqu'il avait raconté à son ami les deux réprimandes fort sèches dont il s'était trouvé l'objet, une fois le jour du coup de roulis et l'autre à minuit, quarante-huit heures après, Alophe avait toujours, comme ce matin même, soutenu sinon la justesse des reproches, du moins le droit qu'avait le commandant de les adresser; il trouvait qu'en raison de l'amitié qui les liait tous deux, Alophe ne prenait pas assez chaudement son parti. Il allait lui en faire l'observation, lorsque Jean, le maître d'hôtel du carré, vint annoncer le déjeûner.

Les officiers, à table depuis quelques minutes, avaient déjà entamé le sujet de conversation qui occupait tous les esprits, et chacun dissertait à sa manière sur le fait de la veille.

Jusque-là, pourtant, quoique les jugements de tous eussent pris la teinte des motifs de prédilection ou d'antipathie que Raoul leur inspirait, le résultat moyen des opinions du carré lui était plutôt favorable qu'hostile.

Cela n'empêchait pas que chacun, selon l'usage maritime, eût manœuvré autrement; l'un eût arrêté le navire avant de se jeter à l'eau, l'autre eût d'abord fait mettre le canot à la mer, etc.

La seule chose généralement reconnue était le dévouement courageux de Raoul.

Messire Antoine, seul, ne se mêlait pas aux louanges dont Raoul était l'objet; mais son ami Napoléon lui-même se ressentait de l'influence de Mornan et de Richeville, et s'associait hautement à leurs éloges.

— Sapristi, oui! ajoutait-il tout haut, se jeter à la mer par un temps *carabiné* comme celui-là, ça n'est pas mal se patiner tout de même. Je n'aurais pas cru ça!

— Et pourquoi ne l'auriez-vous pas cru, estimable et perspicace Napoléon III? fit Mornan d'un air assez moqueur; est-ce parce que vous n'en pourriez faire autant?

Et sans attendre la réponse du commissaire, il se tourna vers de Richeville pour causer avec lui.

Antoine, qui n'avait pas encore osé heurter la manière de voir de ceux qui l'entouraient, crut l'instant favorable pour rallier à lui son ami Lepreux, vexé qu'il devait être de l'observation de Mornan.

— Comme vous dites, commissaire, c'est assez beau, mais ça n'est

(1) Voyez les numéros du 2 au 30 octobre.

depuis long-temps cet honneur est entaché, et que chacun a pu juger combien c'était chose fragile que l'honneur d'une partie de la presse parisienne.

Quelques journaux ne sont plus que des boutiques, et M. Charles Duveyrier qui, en cette circonstance, a été l'entremetteur obligeant d'un nouveau scandale, lui aussi, ancien saint-simonien, ancien ami du progrès, de la liberté et de l'amélioration des masses souffrantes, M. Charles Duveyrier a poussé autant qu'il était en lui au mercantilisme de la presse, par sa Compagnie d'annonces.

Si cette compagnie avait complètement réussi, si tous les journaux indépendants avaient été tués, comme on l'espérait, le scandale qui vient d'avoir lieu eût été étouffé, les journalistes auraient pu, à leur aise, se faire gorger d'actions, et réaliser ces théories de corruption que la *Presse* et que M. Duveyrier soutiennent aujourd'hui avec une si naïve crudité et que nous examinerons demain.

On nous adresse la lettre suivante qui indiquerait que la haute magistrature commence à se préoccuper des *opérations* du haut commerce. Pour notre part, nous savons que l'attention de la justice a été appelée sur l'affaire des 4 000 actions de M. Duveyrier. Nous croyons la justice tout-à-fait impuissante contre le mouvement de monopole et d'agiotage; mais, en tous cas, nous devons constater qu'elle cherche à faire quelque chose. Quoique la lettre suivante ne soit pas signée, rien dans son contenu ne nous a semblé devoir nous empêcher de l'insérer.

A Messieurs les rédacteurs de la *Démocratie pacifique*.

Messieurs,

Les réclamations unanimes de la presse sur les manœuvres des agioteurs paraissent avoir attiré enfin l'attention des autorités supérieures. Après les recherches faites par la police chez quelques courtiers d'actions, voici qu'il survient un mémoire de M. le procureur-général de la cour de cassation à M. le ministre de la justice; il qualifie de coupables les tentatives de réunion qui s'étaient annoncées au public comme ayant l'intention de concourir aux enchères des chemins de fer; il appelle *dolosive* la conduite des administrateurs, qui, sans en avoir reçu l'autorisation, ont abandonné ce projet et ont été pactiser secrètement avec d'autres compagnies. M. Dupin traite encore plus sévèrement les chefs des compagnies *embaucheuses*. Ces manœuvres sont maintenant si hautement avouées, on s'en vante avec tant de joie, et leurs auteurs ont dans la société un rang si honorable, qu'on doit penser qu'ils n'ont pas eu la conscience de leur faute. Abordant le point légal de la question, M. le procureur-général argumente à peu près en ces termes : L'article 412 du Code pénal punit d'emprisonnement et d'amende *ceux qui avant les enchères ou soumissions ont écarté les enchérisseurs par dons ou promesses*. N'est-ce pas là ce qui s'est passé pour l'adjudication du chemin du Nord ? Des compagnies, en tête desquelles figurent des pairs de France, des officiers généraux, des négociants opulents, des ducs anciens ou nouveaux, ont provoqué par tous les organes de la publicité les capitalistes à leur apporter leur argent, promettant de travailler à se rendre adjudicataires; la foule est accourue; il n'y a pas eu d'actions pour tous les demandeurs; on a refusé les fonds apportés trop tard. Qu'est-il arrivé? Les administrateurs dépositaires de ces énormes capitaux se sont-ils présentés à l'adjudication? Non; ils se sont laissé embaucher par une autre compagnie qui, moyennant la promesse d'un partage de bénéfices, les a détournés d'accomplir le mandat qu'ils avaient reçu de leurs souscripteurs. Ce sont là les manœuvres que prévoit et punit l'article 412 du Code pénal. Si pour le passé on excuse les délinquants par leur bonne foi, le gouvernement ne peut pas tolérer désormais ces abus. Un article officiel inséré au *Moniteur* éclairerait

la fiction des spéculateurs et leurs compliments ironiques sur la magnificence du gouvernement français. Les directeurs et ingénieurs de la Compagnie sont pour la plupart anglais, et l'un d'eux, visitant dernièrement les travaux, grommelait à chaque instant en s'écriant que c'était trop beau : « De quoi vous plaignez-vous? lui répartit M. Mackensie, Anglais, directeur du chemin; on vous donne tout cela pour rien. » La même parole fut répétée dans le banquet auquel a pris part hier la rédaction des *Débats* : « L'Angleterre n'a jamais rien fait de si beau, a dit dans un petit *speach*, l'ingénieur anglais, elle ne pourrait pas faire mieux. C'est qu'aussi votre gouvernement construit pour la gloire; chez nous, nous construisons pour le dividende. »

Le voyageur des *Débats* nous fait grâce des autres moqueries qu'il a dû entendre sur ce gouvernement, qui fait si bien les choses et les donne pour rien; mais il rapporte avec un semblant d'admiration sérieuse pour le régime actuel, que des paysans s'étonnaient qu'après leur avoir pris leurs terres, on le leur sût payées : Mme de Pompadour, disaient-ils, a aussi pris des terres à nos pères, autrefois, mais elle ne les a pas payées.

C'est bien! mais qui paie le gouvernement qui a payé les terres? C'est le pays, c'est le paysan, c'est le propriétaire. Et qui en jouit gratuitement et sans rien payer? C'est la Compagnie du chemin de fer. Donc, cela revient absolument au même que du temps de Mme de Pompadour, avec cette différence que dans ce temps-là les choses se passaient assez brutalement, mais que maintenant on y emploie une foule des passe-passes, qui dissimulent l'escamotage.

Une dernière remarque sur le récit du voyageur des *Débats*. Il ne manque pas de faire un éloge pompeux de l'*entente cordiale*, et il l'admire dans cet ingénieur anglais qui, ne sachant pas un mot de français, commande à des milliers d'ouvriers français, et exploitent gratuitement nos grandes routes.

Nous croyons être, autant que personne, amis de la fusion et de l'association des peuples, mais nous ne pouvons nous résoudre à voir un fait d'association dans ce qui n'est réellement qu'une exploitation, une supériorité d'un peuple sur un autre. La France, depuis 1830, s'est trouvée gouvernée par des intérêts mesquins et égoïstes; c'est de là qu'est venue sa soumission extérieure à l'Angleterre; c'est aussi par suite de la même direction qu'elle livre peu à peu à des étrangers son administration intérieure et la manutention de ses forces et de ses richesses; ce n'est point là un signe de progrès; c'est au contraire un signe de défaillance. Et le journaliste des *Débats* a plus raison qu'il ne pense quand il dit que les populations françaises « dressent aux Anglais des arcs de triomphe comme à des conquérants. »

Nous ne savons plus nous gouverner à l'intérieur, ni à l'extérieur. Abaissement et soumission d'un côté, ruine, gaspillage, imprévoyance, corruption générale de l'autre; voilà la France, fille de deux révolutions. Il est trop juste que les Anglais nous gouvernent, si nous ne savons pas revêtir un esprit nouveau.

On assure *très positivement* que M. le maréchal Soult se retire du ministère de la guerre. Il gardera la présidence du conseil.

Son successeur n'est pas encore connu.

---

tribus de Zatima.

NOUVELLES DE L'OUEST. — L'on est sans nouvelle positive de M. le lieutenant-général de Lamoricière. Le 16 octobre, le poste de Djemmaâ-Ghazaouat n'avait pas communiqué avec cet officier général depuis la reprise des opérations. Les renseignements fournis par les Arabes, à cette date, faisaient connaître qu'après une action qui aurait duré les 12, 13 et 14 octobre, les Kabyles et les Traras auraient été refoulés dans les montagnes près de la mer, et que ces derniers étaient campés à Tadjer, sur une haute montagne. D'après ces nouvelles, la colonne de M. le lieutenant-général de Lamoricière était à l'Arba des Traras.

L'insurrection avait gagné toute la province d'Oran : les communications de la côte avec Mascara, Tlemcen et avec l'intérieur étaient interrompues.

Le poste-magasin de Saïda est bloqué par suite de la défection des Djaffras, des Beni-Meniarin et d'une grande partie des tribus de la Yacoubia.

Le pays autour de Daya est complètement abandonné par les tribus.

Les baraques de l'ancien camp d'Ouizert, situé sur la route de Mascara à Saïda, ont été incendiées.

Un marabout, Sid-Ali-Bou-Thaleb, parent d'Abd-el-Kader, a fait révolter les Hachem-Cheragas et les autres tribus qui environnent Mascara. Le 12, il est venu attaquer la fraction de Gebour qui n'avait pas fait cause commune avec lui; nos troupes sont sorties de Mascara et de la redoute des Faucheurs pour se porter au secours des Arabes qui se défendaient : les assaillants ont fui, emmenant 5 à 6 bêtes de somme. L'agha nommé par Bou-Thaleb pour les Beni-Chougran, un ex-kaïd appelé Becouch et deux ennemis ont été tués.

Le 15, des cavaliers arabes sont venus à la carrière du Génie, près de Mascara, enlever par surprise des ânes : des troupes sorties de la place ont poursuivi l'ennemi, qui a perdu un homme, et laissé entre nos mains un cheval harnaché.

— Les Ouleid-Zeir émigrés paraissent déjà très fatigués de la lutte. Quelques douars sont rentrés sur le Rio Salado, en annonçant que les tentes de leur tribu qui n'avaient pas été envoyées par Abd-el-Kader dans le Maroc reviendraient aussitôt que possible.

— Le 18 octobre le chériff Bou-Maza s'est porté à la tête de 300 cavaliers et d'un grand nombre de fantassins vers Mostaganem pour enlever les Hachems-Daroghr établis à moins d'une demi-heure de la ville. Le lieutenant-colonel Mellinet, prévenu assez à temps, sortit de la ville à la tête d'environ 60 chasseurs du 4e régiment, laissant l'ordre à l'infanterie de le suivre en toute hâte. Il ne tarda pas à rencontrer l'ennemi, au milieu duquel on reconnaissait le drapeau du chériff. En dépit de la disproportion des forces, l'on aborda vigoureusement l'ennemi, et on lui tua quelques hommes embusqués derrière les haies et dans les ruines de la vallée des jardins. La charge fut poussée jusqu'à environ trois lieues de la ville, où la petite troupe s'arrêta pour donner le temps à l'infanterie d'arriver; mais l'ennemi, croyant à un mouvement de retraite, aborda à son tour nos cavaliers; il s'en suivit une mêlée qui tourna bientôt à notre avantage par l'arrivée d'un renfort de quelques obevant. L'ennemi se retira laissant 80 morts sur le champ de bataille. La petite colonne de cavalerie, rejointe par l'infanterie, resta en position pour protéger le mouvement des Hachems qui se repliaient vers la ville. Au retour, il n'y eut pas un seul coup de fusil tiré à l'arrière-garde. L'en

---

pas quand on est de quart qu'on s'amuse à se jeter à l'eau, de manière à ce qu'il n'y ait plus personne sur le pont pour gouverner la barque.

— Oh! c'est juste, fit aussitôt Napoléon.

— Et puis, au bout du compte, continua Antoine, il ne faut pas tant faire mousser une chose qui a son mérite, c'est vrai; mais qui, enfin, n'est pas déjà si ébouriffante. J'en connais moi, ajouta-t-il, de façon à jouer la modestie, qui ont sauté à la mer quand leur navire filait plus de six nœuds.

— Au fait, nous n'allions pas du tout de l'avant, interrompit le commissaire.

— Parbleu! les huniers étaient amenés, et nous n'avions pas un pouce de toile dehors.

— Tiens, c'est vrai! je ne pensais pas à tout ça; et puis, est-ce qu'il ne tenait pas une corde à la main? Oh! ma foi, ajouta Napoléon, j'en aurais bien fait autant.

— Vous voyez donc, commissaire, que ce n'était pas aussi difficile que ça paraît d'abord.

— C'était au moins aussi difficile que d'abandonner le pont subitement, au moment où il fallait manœuvrer, dit sèchement Raoul qui venait d'entrer, et avait entendu la fin du dialogue.

Mornan et de Richeville levèrent aussitôt la tête et cessèrent la conversation (*à parte*) pendant laquelle avait eu lieu la tentative diplomatique d'Antoine, mais ne comprirent pas d'abord le motif de l'apostrophe de Raoul.

Ce dernier continua, avant qu'Antoine fût revenu de l'émotion causée par cette interruption inattendue.

— J'accorde volontiers que tout officier en eût fait autant à ma place, mais je ne pense pas qu'à la vôtre il en soit un seul capable d'agir comme vous, surtout quand la vie de deux hommes en dépendait.

— Mais je ne sais pas ce que vous voulez dire, répondit brusquement Antoine, remis de sa surprise. J'ai quitté le pont après vous avoir rendu le quart, voilà tout; je ne vous ai pas vu vous jeter à l'eau.

— Je le crois bien! reprit Raoul d'un ton méprisant, vous vous êtes empressé de descendre aussitôt que je vous ai crié de prendre le quart, que j'allais essayer de sauver au moins un de ces malheureux.

— Laissez-nous donc tranquilles! répliqua Antoine, je n'ai rien entendu de tout cela; et quand même, est-ce que j'ai des ordres à recevoir de vous?

— Si, monsieur, vous avez fort bien entendu, car il n'y avait pas un pied entre nous; je pourrais vous citer des témoins pris sur le pont; mais j'ai l'habitude de faire mes affaires moi-même, et j'ai l'intention de régler ce petit compte à l'arrivée.

— Ah çà! est-ce que vous croyez me faire peur? vociféra Antoine en se levant. Vous n'avez pas assez de barbe pour ça.

— Soyez donc plus calme, fit Raoul, avec un son de voix qui faisait un contraste marqué avec le ton emporté d'Antoine; vous allez faire croire à ces messieurs que la perspective d'un duel vous donne le besoin de vous étourdir.

Ici Antoine, se sentant battu par le sangfroid de Raoul, n'eut plus d'autre ressource que de recourir au seul argument, non rétorquable entre militaires : la hiérarchie qu'établit partout l'ancienneté du grade, reconnue même dans les questions en dehors du service :

— Assez d'esprit comme ça, monsieur! dit-il d'un sérieux très comique; je vous ordonne, comme chef de table, de cesser ces propos; quand nous serons arrivés à Rio, nous verrons.

Raoul fut sur le point d'éclater en face de cet abus ridicule d'autorité, mais un regard d'Alophe le retint; il se souvint qu'il était, par Julia, sous la dépendance d'Antoine.

Il ajouta pourtant d'un air assez ironique :

— Oui, c'est cela, nous verrons si vous descendrez à terre aussi vite que vous avez descendu l'escalier de la batterie.

— Allons! assez, dit tout bas Alophe à son ami.

— Comment va l'épaule de ce brave Madec, docteur? interrompit Mornan pour détourner la conversation.

— Oh! ce n'est presque rien, répondit aussitôt Alophe; il n'y a pas de fracture, il n'a fait qu'effleurer l'ancre en tombant, mais c'est assez douloureux, car la plaie est fort large; il souffrait tant hier qu'il maudissait Raoul de l'avoir sauvé; ce matin il a changé d'avis; il aime mieux être dans son lit qu'au fond de l'eau.

Ces quelques mots suffirent pour changer le cours des idées, Raoul resta silencieux, absorbé par sa pensée de chaque instant, Julia!

Antoine, au contraire, comme tous ceux qui ont besoin de faire croire à leur sangfroid, se mit à lutter de jeux de mots, de gentillesses et de bruyants éclats de rire avec Napoléon; ce qui ne l'empêchait pas, ainsi qu'il en avait l'habitude, d'envoyer, par le moyen d'allusions délicates, des *paquets* à l'adresse de Raoul.

Mais il venait de reconnaître avec une certaine tristesse qu'aucun de ses coups ne portait, et que son esprit était complètement perdu; car Raoul, tout-à-fait concentré en lui-même, ne l'entendait pas.

Ce n'était pas le compte d'Antoine, mais comme le déjeuner tirait à sa fin, il avait déjà pris le parti de renoncer pour le moment à ses attaques, lorsque en se levant de table, ses yeux tournés vers la claire-voie ouverte, s'illuminèrent subitement d'une joie cruelle. Sa méchanceté venait de trouver une occasion de frapper Raoul dans son endroit vulnérable, le seul qu'il pût atteindre sans danger de riposte.

Julia montait lentement l'escalier de la batterie pour se rendre sur le pont. Antoine, marquant aussitôt sa manœuvre brusquement, afin que chacun suivît son regard levé vers la jeune fille, laissa échapper d'une voix mystérieuse :

— Oh! oh! commissaire! qu'est-ce qu'elle a donc aujourd'hui? Cristi! elle est pâle comme la nappe!

— Qui donc? reprit Napoléon. Oh! ajouta-t-il en apercevant Mlle de Meillan, c'est ma petite poulette!.... C'est, ma foi vrai! elle a l'air de porter le diable en terre, elle ne risque pas de chavirer de ce train-là, il lui faut un quart d'heure pour monter une marche.

Raoul avait brusquement redressé la tête. Le moindre mot ayant rapport à la jeune fille qu'il entourait saintement dans son âme d'une auréole de poésie et d'amour, déterminait chez lui une secousse instantanée analogue à la sensation produite sur un somnambule magnétique par une injection précipitée de fluide nerveux. Aussi ne lui fallait-il qu'un instant pour reconnaître Julia languissante et pâle, en effet, paraissant ne franchir qu'avec peine l'escalier.

En reportant ses yeux autour de lui, il vit ces têtes levées, ces regards moqueurs tournés vers celle qu'il eût voulu contempler seul, et éprouva un tremblement de rage bien difficile à vaincre.

Le docteur, qui suivait toutes les impressions de Raoul, posa la main sur le bras de son ami, comme pour l'avertir de revenir à lui; mais ce dernier, trop ému, ne sentit pas même ce contact.

— A qui en a-t-elle donc? s'écria de Richeville; comme elle regarde ici! Oh! il n'y a pas de doute, c'est à vous, commissaire.

Julia, en effet, avant de quitter la dernière marche, avait jeté un coup d'œil assez investigateur dans le carré.

— Cré coquin! fit Antoine en se penchant davantage, comme pour mieux voir, quoique Mlle de Meillan eût disparu; je voudrais bien savoir si la particulière a été à Saint-Malo.

Tout homme, qui une fois en sa vie a ressenti cet amour qui élève, divinise la femme aimée, comprendra la souffrance de Raoul.

Entendre traiter comme une grisette, l'être dont le nom seul était pour lui une sainte prière, voir jeter de la boue à l'ange blanc et pur qu'il plaçait dans le ciel, c'était plus qu'il ne pouvait supporter.

Aussi s'en fallut-il de bien peu que, pâle de fureur, il ne s'élançât sur Antoine. Il était déjà à moitié levé de sa chaise, lorsque Alophe passa son bras sous celui de son ami.

— Vous voulez donc la perdre! lui dit-il à l'oreille en l'entraînant hors du carré.

A ce mot, qui le rendit au danger de se trahir, Raoul se laissa faire et sortit.

— Comment! s'écria-t-il, j'aurai à subir un pareil supplice de la part d'un Antoine jusqu'à l'arrivée, sans pouvoir lui clore la bouche! Que Dieu m'en donne la patience! ajouta-t-il en serrant la main au docteur. Tenez, voyez ami, si je souffre!

Une larme de rage brillait dans les yeux de Raoul.

— Cela est indispensable, répondit Alophe; vous ne pouvez avouer le droit que vous avez de défendre cette jeune fille, tant qu'il n'aura pas divulgué votre secret, et il faut bien se garder de l'y forcer.

— Hein, commissaire? disait Antoine à Napoléon en se rendant sur le pont pour fumer sa pipe; avez-vous vu comme il a filé son nœud? c'est que je connais le moyen de le faire marcher à la baguette.

EDOUARD PUJOL.
Lieutenant de vaisseau.

(*La suite prochainement.*)

... le 17 octobre à Mascara, n'ayant que quelques blessés.

L'agha des Beni-Chougran, avec une partie de cette tribu, n'a pas suivi le mouvement insurrectionnel; il s'est retiré à Mascara.

Il n'y a eu que quelques défections individuelles chez les Garabas; les Douairs et Smélas, quoique très travaillés par des émissaires, n'ont pris aucune part à la révolte; les renforts de troupes arrivés à Oran vont permettre d'utiliser efficacement leur bonne volonté contre les populations insurgées.

— M. le général de Bourjolly était le 19 octobre à Sidi-Bel-Asel sur la Mina. La veille, il avait eu un petit engagement avec les cavaliers de Bou-Maza qu'il avait poursuivis pendant une partie de la journée et auxquels il avait tué 10 hommes au nombre desquels se trouve Miloud-Ould-Amar, ancien agha des Flittas pour Abd-el-Kader et revêtu dernièrement des mêmes fonctions par le chériff Abdalla (Bou-Maza).

Détachement enlevé près de Aïn-Temouchen.

NOMS DES PRISONNIERS DE GUERRE.

15e léger. Marin, lieutenant. — 41e de ligne. Hillairaín, id. — Cabasse, docteur.

15e léger.

Blanc, sergent. — Maréchal, caporal. — Bantouret, tambour. — Ningas. — Dubé. — Barre. — Envois. — Pillard. — Clinet. — Serre. — Pouvianne. — Lemteau, sergent. — Domergue, caporal. — Sans. — Vincent. — Ficens. — Laberre. — Bertrand. — Huard. — Trouet. — Bernard. — Peyrot. — Verfolet. — Tournier. — Mabilote. — Friot. — Tesser. — Gaudier. — Arbiné. — Mourreau. — Poxch. — Stierhe. — Monanton. — Rochefort. — Briscant. — Delbourg. — Sabattier. — Verdenet, caporal. — Isnartier. — Griffol. — Marvelin. — Monssonnier. — Aribaut. — Ferry. — Simon. — Hater. — Jacquemin. — Cheriner. — Chabeau. — Dutrouilh, hussard. — Dubois. — Muller. — Tartail. — Arbeau. — Jean. — Mourer. — Lefèvre. — Artin. — Prioret. — Arnaud. — Macaudière. — Bernard. — Bergerot. — Locher. — Colin. — Bonque. — Carbonnot. — Bertrand. — Guillot. — Dubernet. — Peyrin. — Vinot. — Moureau. — Studler. — Roche. — Malign. — Plemon. — Berlin. — Baudran. — Frère. — Coléa. — Lafaye. — Carnette. — Levieux. — Vanier. — Martin. — Dayssé.

41e de ligne.

Ganjon, sergent. — Rousseau, caporal. — Bacarat. — Boufil. — Parabet. — Arema. — Lorican. — Boulin. — Cholet. — Aron. — Blivet, caporal. — Bastien. — Freté. — Rocès. — Durieu. — Frère. — Monteil. — Orsat. — Hénaut. — Granier, caporal. — Douarier. — Roche. — Dominique. — Michel. — Michandel. — Lecomte. — Moncoiffe. — Brunet. — Truber. — Renaud. — Coste. — Gontard. — Hetner. — Duret. — Caillou. — Anglade. — Bartel.

8e bataillon d'Orléans.

Collet, sergent. — Guery, id. — Boulon, caporal. — Artau. — Darnis. — Baset. — Gros. — Dunac. — Legall. — Maraye. — Bellouard. — Courreaud. — De Koster. — Merigon. — Salanson. — Bajon. — Dufeuillon. — Mescère. — Potel. — Badaine. — Bronconne. — Chemin. — Bioay. — Guinde. — Anglade. — Georgette. — Gouaret. — Prodeyrol. — Perigot. — Surre. — Barras. — Trolet.

10e bataillon d'Orléans.

Roques, sergent. — Lettre, id. — Carret. — Delrieu. — Nuguet. — Gaymard. — Masier. — Dinnène. — Carles. — Pichon. — Arnaud. — Duclos. — Maréchal. — Quatre Vallet. — Carrère. — Bouan. — Mouton. — Lavigne. — Lecure. — Caubet. — Guighard. — Duffourg.

Zouaves, 2e bataillon.

Clère, sergent. — Colondre. — Santoy. — Sanon. — Bruzen. — Brulan. — Podja. — Marie. — Cotte. — Laroque. — Duval. — Maury. — Koenic. — Boussier. — Sevay. — Sarus. — Bouin. — Bodier. — Lourmon. — Tugard. — Didier. — Camou. — Roussel. — Tissandier. — Gagne.

Train des équipages, 2e escadron.

4 hommes.

(Note du lieutenant Marin).

Sur cette liste sont compris les prisonniers qui se sont joints à nous en route.

BELGIQUE.

Les délégués des chambres de commerce, au nombre de dix-neuf, ont eu hier, sous la présidence de M. le ministre des affaires étrangères, deux longues séances. Il s'agissait, ainsi que nous l'avons déjà dit, de discuter un projet de formation d'une société d'exportation. Le principe en a été adopté à la presqu'unanimité; plusieurs questions d'organisation ont été ensuite agitées, quelques-unes ont été décidées, mais cependant rien de définitif n'a été arrêté. Il y aura une nouvelle réunion le mercredi, 5 novembre prochain.

LA PLATA.

Le paquebot anglais *le Seagull*, arrivé de Rio-Janeiro à Falmouth (Angleterre), y a apporté des nouvelles de la Plata que déjà nous avions reçues directement au Havre par le navire *le Génie*. Rosas est fermement résolu à résister et à braver toutes les conséquences de la guerre dont il est menacé.

MEXIQUE.

Le *Courrier du Havre* annonce que notre ministre à Mexico, M. Alleye de Cypreye, a décidément reçu ses passeports, et il est parti avec toute la légation. Il y avait eu quelque espoir d'accommodement, mais tout s'est évanoui avec l'avénement du nouveau cabinet. Jamais le gouvernement mexicain n'a voulu rédiger les excuses que demandait notre ministre dans les termes que celui-ci exigeait.

« C'est une misérable affaire, dit une correspondance, et pourtant elle peut avoir pour conséquence de troubler la paix du Nouveau-Monde. »

Les journaux mexicains ont tout fait pour envenimer la querelle. La dispute, suivant eux, vient de ce que M. Alleye de Cyprey n'a pas voulu donner quelques sous qui sont exigés pour faire boire les chevaux à l'abreuvoir où les siens ont été menés; et qu'il a les premiers torts attendu qu'en soutenant la prétention de ses gens, il a, le premier, levé sa cravache sur l'alcade.

M. Alleye de Cyprey nie les faits, mais le ridicule s'en est mêlé, et la polémique irritante des journaux a fait le reste.

La feuille la plus importante du pays, le *Siglo*, a publié les réflexions suivantes:

« M. le ministre des affaires étrangères, Pena y Pena, a dignement soutenu l'honneur du pays dans les négociations. Si la légèreté et l'imprudence du ministre de France ont conduit les choses où elles en sont, il n'y a pas de raison pour essayer d'arranger diplomatiquement l'affaire.

La cinquième livraison de la PHALANGE, formant les 9e et 10e numéros de 1845, paraît aujourd'hui, rue de Seine, 10.

La 6e et dernière livraison de 1845 paraîtra au commencement de décembre. (Voir aux annonces.)

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — A compter de samedi, 1er novembre, le prix du pain, dans Paris, est fixé comme suit: Le pain de 1re qualité, à 38 c. le kilog.; le pain de 2e qualité, à 30 c. le kilog. — On assure qu'une grande enquête se fait en ce moment dans les 85 départements provinciaux, par ordre du ministre du commerce et de l'agriculture: 1o Sur la facilité qu'ont les cultivateurs de pouvoir emprunter; 2o sur le taux de l'intérêt; 3o et sur la question de savoir si les emprunts faits tournent au profit de l'agriculture. On dit aussi que le gouvernement a l'intention de créer dans chaque département des caisses agricoles au profit des cultivateurs, à l'effet de les soustraire à l'usure qui les ronge. — M. de Sercey, chef d'escadron, aide de camp du maréchal Gérard, vient d'être nommé lieutenant-colonel. — M. Marey-Monge, nommé consul à Mogador, vient de partir pour se rendre à son poste. — Le *Courrier français*, dont l'adjudication avait été remise à aujourd'hui, n'a pas encore trouvé d'acquéreur. Le *Courrier français* annonce ce matin qu'il ne paraîtra pas demain. — Une école polonaise vient d'être créée aux Batignolles. — L'administration des douanes vient de livrer à l'impression le tableau général du commerce de la France avec ses colonies et les puissances étrangères pendant l'année 1844. Cet ouvrage est mis en vente à la librairie du Commerce, rue Sainte-Anne, 71, au prix de 7 fr. l'exemplaire.

FRAUDES DE MARCHANDS. — On lit dans la *Gazette des Tribunaux*: « A son audience du 22 courant, le tribunal de simple police a condamné pour vente de pain à faux poids les boulangers ci-après dénommés: Gros, rue Saint-Martin, 117; Gallois, rue Beauregard, 15; Jacob, rue du Pont-Louis-Philippe, 1; Guillier, rue Mouffetard, 113; Thimel, rue Saint-Dominique, 156; Moutonnet, rue Saint-Severin, 28; Devaux, rue Beauregard, 27; Baulot, rue des Noyers-Saint-Jacques, 56. Les boulangers dont les noms suivent ont aussi été condamnés, comme les précédents, pour avoir enfreint l'ordonnance du 2 novembre 1842 qui régit leur profession, mais pour des faits différents. Ce sont: les sieurs Haudry, rue de la Harpe, 6; Gallois, rue Godot-Mauroy, 32; Boucher, rue Saint-Sauveur, 53; Sandrin, rue d'Amboise, 5; Boulogne, rue des Francs-Bourgeois St-Michel, 4; Ploin, rue Taranne, 18, et Dager, rue de Bussy, 38. Trois épiciers ont également été condamnés à cette audience pour avoir exposé en vente de la chandelle n'ayant pas le poids requis. Ce sont: les sieurs Maurice, rue Geoffroy-Marie, 9; Avrillon, rue Saint-Honoré, 15; et Yelly, même rue, 183.

MARTYROLOGE DES TRAVAILLEURS. — Un accident grave est arrivé jeudi dernier à la carrière de pierres de Bois-Monzil. Le *Courrier de Saint-Etienne* nous en donne les détails: « La pierre s'extrait de cette carrière au moyen d'un tambour vertical mis en mouvement par un cheval attelé à l'une des extrémités d'un levier horizontal, fini par son autre extrémité à l'axe vertical du tambour. Les blocs de pierre sont attachés au fond de la carrière à une corde qui s'enroule sur le tambour. Le jour de l'accident, le cheval attelé à la machine soulevait avec beaucoup de difficultés un bloc énorme, quand le conducteur, nommé Marinet, qui se trouvait derrière le cheval, l'excita du fouet et de la voix. Le cheval fit un effort, les traits qui le retenaient se rompirent, et la corde à l'extrémité de laquelle agissait un poids considérable, imprima au tambour et par suite au levier horizontal auquel le cheval était attelé, un mouvement très rapide en sens contraire. Ce levier, dans son mouvement rétrograde, a frappé le conducteur au milieu du corps, l'a tué sur le coup et l'a précipité à une distance de 10 mètres environ. Puis, le mouvement continuant, le cheval à son tour a été rencontré par la pièce de bois et a également été tué sur le coup. »

LE CHAULAGE. — On assure, dit l'*Echo de l'Aveyron*, que la grande prime d'encouragement à l'agriculture a été dévolue, par le jury investi de ce pouvoir, à M. de Monseignat, et que cette décision a été prise en considération des améliorations introduites dans la culture par le chaulage. L'initiative prise par M. de Monseignat pour l'introduction de ce système est, en effet, d'un bon exemple et méritait un encouragement. La chaux peut produire une révolution dans les produits agricoles, et l'Aveyron possède tout particulièrement d'abondants éléments de succès en ce genre. La carte géologique de la contrée présente de vastes étendues calcaires qui s'avancent et pénètrent dans les massifs de nos terrains primitifs, de manière à mettre à leur portée la pierre à chaux; d'autre part nos bassins houillers viennent en aide à cette disposition géologique, en sorte qu'on pourrait en peu d'années vulgariser l'emploi de ce stimulant en le mettant à un prix avantageux et à portée de tous les besoins. Les admirables produits qu'en ont obtenus tous ceux qui, dérogeant à la routine, se sont engagés dans ces nouveaux procédés, ne peuvent manquer de séduire de proche en proche nos cultivateurs, et dans quelques années toutes nos terres pourront doubler et au-delà nos produits et nos richesses: c'est là un résultat digne d'être pris en considération. Nous devons mentionner ici ce que M. Jules de Nattes a fait de son côté pour hâter ce progrès: comme M. de Monseignat, il a fait construire des fours à chaux, et a baissé ses prix en faveur de l'agriculture. Cette réduction est accordée sur la simple attestation du propriétaire, déclarant qu'il veut appliquer à sa culture la chaux qu'il demande.

LA RÉFORME PÉNITENTIAIRE. — Samedi soir, dit le *Sémaphore de Marseille*, un habitant du hameau des Caillols, qui venait d'atteindre le terme de deux années de prison auxquelles il avait été condamné, était rentré dans la maison de son père. Il paraît que la peine qu'il avait subie, ne l'avait nullement amélioré; car il commença par sommer son père, d'une voix menaçante, de lui remettre sur-le-champ 1 000 francs; irrité du refus qu'on opposa à sa demande, il prit un pistolet dans sa poche et le dirigea vers son père, âgé de 72 ans, qui parvint à détourner l'arme et put appeler du secours. Des voisins accoururent à ses cris et empêchèrent l'exécution d'un grand crime. Cet homme fut à l'instant garotté et surveillé jusqu'au moment où la police a pu encore se saisir de lui et lui faire reprendre le chemin de la prison qu'il n'avait quittée que pour quelques heures.

UN CONFLIT D'AUTORITÉ. — Une scène déplorable vient de se passer à Sainte-Menehould: M. Rouyer, ancien avoué à Sainte-Menehould, rencontra dans la grande rue M. le sous-préfet Disaux, avec lequel il avait eu antérieurement des pourparlers. Après quelques paroles échan...

... tait mis à faire la cour à une autre femme qu'il avait ... en mariage. Sa demande avait été agréée et la noce devait se faire demain jeudi, lorsqu'une révélation inattendue est venue tout à coup arrêter ce mariage. La concubine de M.... s'est présentée à la police, et elle a déclaré que la femme était morte non d'un suicide, mais d'un assassinat; que c'était son mari qui l'avait étranglée, puis l'avait pendue pour déguiser le meurtre. Cette concubine a ajouté que dans l'abandon de l'intimité elle avait reçu l'aveu du crime de la bouche même de son amant. Tels sont les faits qui sont venus à la connaissance du parquet. Est-ce, se demande le *Journal du Loiret*, de la part de cette femme une dénonciation calomnieuse inspirée par le dépit ou la jalousie? ou bien est-ce une déclaration sincère? C'est ce que l'instruction fera connaître. Le mari a été arrêté. Le cadavre de la femme va probablement être exhumé pour être soumis à un nouvel examen.

M. le docteur C.-J. Teste ouvrira lundi prochain, à 7 heures du soir (rue de la Victoire, 43), un nouveau cours de magnétisme. Dans une des leçons la théorie personnelle de M. Teste sera expliquée par lui, et les expériences qui suivront chaque leçon seront faites par M. Mareillet.

On souscrit rue de la Victoire, 43, chez M. Mareillet, et à la librairie médicale de J.-B. Baillère, 17, rue de l'École-de-Médecine.

VARIÉTÉS.

Revue Sociale,

PAR M. PIERRE LEROUX.

Nous avons lu, avec toute l'attention que mérite le nom qui l'a signé, le premier numéro de la *Revue sociale ou Solution pacifique du problème du prolétariat*.

Ce spécimen de l'œuvre nouvelle de M. Pierre Leroux le résume tout entier. Les inspirations les plus sympathiques à la cause populaire se font jour à travers les formules d'une métaphysique plus ingénieuse que profonde, et qui se résume dans un mot plutôt que dans une idée. Nous ne savons pas si M. Pierre Leroux possède réellement un moyen *inédit* de résoudre pacifiquement le problème du prolétariat; mais, à vrai dire, tout ce qu'il a publié jusqu'à ce jour, y compris le premier numéro de cette *Revue*, n'est pas fait pour nous donner cette espérance. Un mot, avons-nous dit, résume toute la métaphysique de M. Pierre Leroux; ce mot, c'est celui de beaucoup de socialistes de notre époque, dont le rédacteur de la *Revue sociale* néanmoins n'accepte certainement pas les conclusions. Or, c'est déjà une chose fâcheuse que le mot auquel on suppose la puissance de vous résumer, vous confonde avec une classe d'esprits qui n'a rien de commun avec vous, ou du moins qui s'en distingue par des différences essentielles. L'*égalité*, en effet, est actuellement l'objet d'une sorte d'idolâtrie intellectuelle; mais, et par cela même peut-être que c'est une espèce de fétiche, aucun de ses adorateurs n'a encore su en donner une définition précise. C'est que, derrière cette abstraction morte, il y a une réalité vivante, il y a l'humanité dont la connaissance plus ou moins parfaite modifie les idées systématiques qu'on peut se faire de cette abstraction. Voilà pourquoi chaque égalitaire a une notion particulière de l'égalité qui le distingue des autres; celui-ci, maintenant l'égalité dans une sphère purement idéale, la considère comme l'idée suprême de l'esprit humain à laquelle les différences et les inégalités de la nature doivent impérieusement se soumettre. A ce point de vue, le progrès est une lutte de l'âme humaine qui aspire à l'égalité comme à son but naturel et au droit absolu contre la création extérieure qui s'en écarte instinctivement. Ce n'est rien de moins qu'un combat que la créature ose livrer au Créateur au profit de l'identité absolue. Ce lui-là pense, au contraire, que la nature marche d'elle-même à l'égalité, que le génie humain n'a besoin que d'avoir conscience de ce développement naturel et de le seconder de toute sa puissance pour en accélérer le terme final.

On prévoit les différences que ces deux manières de voir doivent amener dans la pratique de la vie. Par l'une, on se pose en *correcteurs* de la nature, on l'amende, on l'améliore, on répare ses fautes, on combat ses déviations; on ne tient aucun compte de ses résistances, c'est un duel à mort. Par l'autre, on s'imagine que les différences ne sont que fugitives, que l'élévation du terme inférieur amènera fatalement l'abaissement du terme supérieur; et que, pour parler plus simplement, quand il n'y aura plus de pauvres il n'y aura plus de riches, quand il n'y aura plus d'imbéciles il n'y aura plus de génies. Ces deux grandes divisions des égalitaires se subdivisent indéfiniment. L'*égalité* de M. Pierre Leroux, par l'incertitude de sa formule, échappe à cette classification; cependant, si l'on voulait à toute force la classer, il faudrait reconnaître qu'elle a plutôt un rapport avec la seconde de ces deux catégories qu'avec la première. M. Pierre Leroux, esprit éminemment religieux, n'aurait jamais posé la question du progrès sous la forme d'une lutte entre Dieu et l'humanité; car il est remarquable que tous les esprits placés à ce point de vue inclinent vers un athéisme plus ou moins grossier; dans l'autre école, au contraire, le mysticisme le plus exalté pourrait trouver satisfaction. Il ne s'agit plus, en effet, que de pousser tous les êtres vers une solidarité si intime, une communion tellement absolue, que toute prédominance, et même toute distinction s'effacent graduellement.

Quand la philosophie sociale aura suffisamment pénétré l'esprit contemporain, on arrivera à reconnaître que ces grands mots d'égalité et de liberté ne peuvent réellement pas servir de termes de ralliement aux socialistes rationnels, par la raison toute simple qu'ils représentent moins des idées que des fractions d'idées. Un attribut de l'idéal ne peut servir, ne peut tenir lieu d'idéal. Ne scindez pas le Dieu nouveau. L'espèce humaine, envisagée dans son ensemble, dans son indivisibilité, se résume assez logiquement dans la notion de l'égalité, mais elle demande à être *vue* plus complètement, c'est-à-dire par rapport aux individus, aux personnalités qui la composent, et, à ce point de vue, c'est, non plus par l'égalité, mais par la liberté qu'elle formule son plus impérieux besoin et sa suprême loi. C'est ainsi qu'il n'y a pas une raison suffisante à dire que c'est pour l'égalité que sont morts les grands initiateurs de l'humanité, car le principe de liberté peut tout aussi bien être

il [illegible] à une affirmation. Certes, si ce désir se fût traduit par de nouvelles études; si, après avoir examiné au point de vue de l'historien, toutes les philosophies antérieures, il eût voulu s'enquérir de toutes les découvertes de l'intelligence moderne, il eût acquis de nouveaux titres à la popularité et à l'admiration, qu'il a d'ailleurs si légitimement excitées, mais M. Pierre Leroux n'a pas su ou n'a pas voulu circonscrire sa mission dans son étendue naturelle; il s'est cru appelé à marcher sur les traces des grands socialistes qui se disputent la foi des générations nouvelles; le plus grand d'eux tous n'a trouvé en lui qu'un examinateur superficiel et prévenu. La préoccupation où il était de suffire à tout, lui a faussé cet admirable esprit d'investigation, qui lui eût peut-être permis de pénétrer l'œuvre de Fourier dans toutes ses profondeurs. De là ces élucubrations que leur auteur seul peut considérer comme originales, mais dans lesquelles tout esprit de quelque culture ne peut voir que les réminiscences, peut-être involontaires et inconscientes, d'une intelligence surchargée d'érudition; de là cette philosophie purement nominale, que M. Leroux présente si dogmatiquement, et ces formules de sociabilité, qui ne sont et ne peuvent être que de stériles abstractions. A voir les essais d'affirmation de cette intelligence, on sent qu'elle est hors de sa sphère naturelle, et que les idées qu'elle met en avant ne peuvent guère être considérées que comme des expédients, pour échapper à l'influence des principes supérieurs de la science sociale. Il y a là, comme on voudra, ou l'action calculée d'un amour-propre mal entendu, ou l'illusion d'un esprit qui se méprend sur son caractère; quelle que soit la cause, l'effet que nous signalons nous semble évident. Dans tous les cas, il est permis de regretter qu'un esprit, qui a donné de si grandes preuves de lucidité philosophique, soit tombé dans une sorte d'engouement de lui-même, qui lui persuade qu'il invente quand il résume, et que le monde attend de lui la lumière, tandis que toute sa vie morale prouve suffisamment qu'il n'est capable que de judicieuses appréciations et d'admirables formules, et cela seulement alors que, libre de toute préoccupation, il peut jouir de ses facultés dans toute leur plénitude.

E. S.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS — 30 OCTOBRE.

Le *Journal des Débats* annonce que les journaux de l'opposition sont d'un calme remarquable et qu'ils ont laissé passer sans mot dire le cinquième anniversaire du cabinet.

«Voilà, en effet, cinq ans que ce ministère tant attaqué, ce ministère dont on prédisait la chute dès le premier jour de son entrée aux affaires, gouverne le pays et le gouverne assez heureusement ! »

Les *Débats* semblent tout joyeux de ce qu'on a épargné au ministère ce qu'ils appellent la *tirade périodique*. Il ne faut pas faire fi de la durée, on ne dure pas sans avoir et sans conserver la majorité dans les chambres, sans l'avoir dans le pays. Si le ministère est bon, l'opposition a donc tort de l'attaquer ! S'il est mauvais, il faut que l'opposition s'y prenne bien maladroitement pour n'avoir pas, en cinq ans, réussi à le renverser. Bon goût ou prudence, l'opposition a bien fait de se taire? qu'aurait-elle pu dire; elle aurait été dans l'obligation de refaire pour la centième fois le discours de M. Barrot qui dure depuis quinze ans.

« Nous sommes donc obligés d'approuver le silence modeste que l'opposition a gardé sur le 29 octobre. Elle n'est pas toujours si bien ins-

Bourse du 31 octobre 1845.

C'était aujourd'hui la réponse des primes, qui s'est faite pour le 3 0/0 à 82 fr. 68 c., et pour le 5 0/0 à 117 fr. 60 c. Dès l'ouverture, la physionomie était à la hausse, et, en résultat, malgré une légère réaction vers la clôture, tous les cours se sont encore améliorés sur ceux de clôture d'hier. La liquidation s'annonce bien, et avec des reports très modérés. Le 2 1/2 0/0 belge est décidément en faveur, ainsi que la dette intérieure d'Espagne.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant: Rente belge 1842, 103.—4 1/2, 99 1/4.—2 1/2, 56.—Banque belge, 760, 765. —Espagne 3 0/0, 37 3/4. — Jouiss. des 4 canaux, 120. — Obligations de: Orléans, 1225. — Grand'Combe anc., 1130. — A terme: Espagne dette intér., 32 1/2, 5/8, 3/4 fin cour.

	1er C.	P. H.	P. B.	dr C.	h.
5 0/0 compt....	117 70	117 70	117 55	117 55	117 65
— fin cour...	117 70	117 75	117 60	117 60	117 60
3 0/0 compt....	82 65	82 65	82 55	82 55	82 60
— fin cour...	82 65	82 70	82 55	82 65	82 55

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville...	« ««	« ««	« ««	3 0/0 Bge 1840.	99 1/8	« ««	B. » 1/8
B. de France...	3340 ««	« ««	« ««	— Portugais...	« ««	« ««	
C. Gouin 1000...	« ««	« ««	« ««	Esp. D. active.	««	« ««	
G. Ganner. 1000	« ««	« ««	« ««	3 0/0 Naples...	101 ««	« ««	
C. hypot.......	600 ««	« ««	B. à 30	— Romain..	102 1/4	« ««	H. » 1/4
4 Canaux.......	1250 ««	« ««	« ««	Obl. Piémont.	1263 ««	« ««	B. 5

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	DIFe.		
St-Germ.......	« ««	« ««	« ««	Au 31. 1082 50, 1080.	H.00
V. r. d.......	« ««	320 ««	« ««	— 320.	H. 5
— r. g.......	« ««	340 ««	« ««	— 340.	
Orléans.......	1200 ««	1200 ««	« ««	— 1205, 1202 50, 1205.	H.11 25
Strasb.......	277 50	272 50	« ««	— 275, 280, 271 25.	H. 2 50
Rouen.......	1025 ««	« ««	« ««	— 1030, 1025.	H.10
Havre.......	800 ««	810 ««	« ««	— 807 50, 812 50.	H.12 50
Marseille....	1000 ««	« ««	« ««	— 997 50, 1001 25.	H.11 25
Vierzon.......	« ««	« ««	« ««	— 745, 740.	H. 5
Nord.......	787 50	785 ««	« ««	— 787 50, 790, 785.	H. 0 75
Fampoux.......	« ««	« ««	« ««	— 530, 525.	
Boulogne.......	« ««	« ««	« ««	— 580, 577 50, 578 75.	H. 6 25
Bordeaux......	650 ««	650 ««	« ««	— 665, 660.	H.22 25
Montereau......	« ««	« ««	« ««	— 502 50, 503 75.	H. 1 25

LONDRES, 29 oct.		PARIS, LE 31 OCTOB. PRIMES.	COULISSE.
Consol.	97 1/2	3 0/0 F. c.	Av. 82 70.
Esp. 3 0/0	26 1/4	F. p. 83 05 d. 50.	Ap. 82 82 1/2.
Portug.	58	5 0/0 F. c.	B. du Très.
Mexic.	31 1/4	F. p. 118 10, 118 20 d. 50.	
Brésil.			
4 0/0 hol.	92 5/8	Orl., 1220 d. 20. 1230, 1225 d. 10 au 15.	F. c. F. p.
2 1/2 do.	58 1/2	Nord, 840, 795 d. 20, 815, 810 d. 10 au 15.	3 0/0 10 15.
Rouen.	39, 40	Rouen, 1030 d. 20. 1050 d. 10 au 15.	5 0/0. 47 1/2.
Orléans	47, 48		

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 111,00 à 00,00; courant du mois, 114,00 à 00,00; 2 derniers mois, 113,00 à 115,50; 4 premiers 1846, 117,00 à 00,00.

LILLE. — Colzs, 106,00 à 00,00. — Œillette rousse, 6,00 à 00,00. — Lin, 91,00 à 00,00. — Cameline, 96,00 à 00,00. — Voitures, 5,75.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 145,00 à 00,00; novembre et décembre, 108,00 à 110,00; 8 premiers mois 1846, 106,00 à 108,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 86,00 à 00,00.

Marchés.

Marché Saint-Antoine, 31 oct. — Foin, 1re 00 à 59; 2e 55 à 57; 3e 45 à 50. — Sainfoin, 1re 00 à 00; 2e 00 à 00; 3e 00 à 00. — Luzerne 1re 00 à 62; 2e 54 à 56; 3e 40 à 50. — Paille de blé 1re 32 à 34; 2e 00 à 30; 3e 00 à 27.

Arrivages	[illegible]		Arrivages	[illegible] q. 91 k.
Ventes	5735	41	Ventes	5365 75
Restant	29048	66	Restant	30917 22
Cours moyen	40,87		Cours moyen	42,08
Cours-taxe	40,87		Cours-taxe	41,28

Cote administrative.						Cote administrative.					
Gruaux	12 q.	56 k.	49,70	à	54,75	Gruaux	9 q.	82 k.	56,00	à	56,70
1re	408	33	42,00	à	48,65	1re	231	37	42,00	à	[illegible]
2e	535	99	39,50	à	41,40	2e	414	51	40,75	à	41,10
3e	10	99	24,50	à	35,25	3e	28	««	00,00	à	39,75
4e	12	12	24,20	à	36,75	4e	28	47	[illegible]	à	[illegible]
A liv.	3953	17	25,25	à	42,00	A liv.	5310	08	19,10	à	41,00

L'un des Gérants, F. CANTAGREL.

COMPAGNIE DES [illegible] DE PARIS A LA MÉDITERRANÉE, rue Thérèse, 8. — La Compagnie prie les souscripteurs de mettre sur deux feuilles distinctes leurs demandes d'actions: 1o pour le chemin de fer de *Paris à Lyon* (actions de 500 fr.); 2o pour les Bateaux à vapeur de *Lyon à Avignon*, Marseille, Toulon, Cette, Alger, etc. (actions de 250 fr.) En raison du peu de temps qui reste d'ici à l'adjudication, cette mesure est indispensable pour simplifier le travail déjà si compliqué de la répartition. Le conseil d'administration croit devoir prévenir qu'il sera forcé d'écarter toute demande ambiguë ou n'indiquant pas de référence.

Les bureaux de souscription ne seront ouverts, samedi 1er et dimanche 2 novembre, que jusqu'à midi, et la clôture de la souscription sera fixée mardi prochain, 4 novembre.

Nous appelons l'attention des propriétaires sur une nouvelle entreprise que vient de créer M. Simon pour l'entretien des toitures des maisons, moyennant un modique abonnement annuel; cette entreprise nous paraît comporter en elle des éléments de succès, et nous ne doutons pas que MM. les propriétaires ne viennent en aide à M. Simon. Ils trouveront toujours des avantages considérables à traiter avec une grande compagnie; elle est plus à même d'employer les meilleurs matériaux et les meilleurs ouvriers; la surveillance y est d'autant plus active que la compagnie entreprend à l'année, et que, par conséquent, toutes les réparations à faire sont à sa charge.

Spectacles du 1er octobre 1845.

7 h. 0/0 OPÉRA. —
7 h. 0/0 THÉATRE-FRANÇAIS. — Horace.
7 h. 0/0 OPÉRA-COMIQUE. — Cendrillon. Domino noir.
7 h. 0/0 ITALIENS. — Il Barbiere.
7 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Diable à quatre. Le Mari. Lustucru. Piron.
6 h. 0/0 VARIÉTÉS. — L'Abbé galant. Le Diable. Samaritaine. Professeur.
6 h. 0/0 GYMNASE. — Position. Noémie. La Vie. Couteuils.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Pot aux Roses. [illegible] Almanach. Le Code.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Don César. Enfants du Délire.
6 h. 0/0 AMBIGU. — Les Mousquetaires.
6 h. 0/0 GAITÉ. — La Sœur du Muletier.
6 h. 0/0 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. 0/0 COMTE. — Pierrot. Mort aux Rats. 7 Ogres. Fantasmagorie.
6 h. 0/0 FOLIES. — Belle Etoile. Prix de vertu. Riquiqui. Gig-Gig.
6 h. LUXEMBOURG. — Agent matrimonial. Résurrectionnistes. L'Ile.
BEAUMARCHAIS. — Les Ebénistes. Les Malheurs. Le Gamin. Intermède.
PANORAMA. (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — [illegible] — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., 16, rue du Croissant.

La Démocratie pacifique

SIX FRANCS PAR AN.

Malgré la concurrence effrénée que se font entre eux les journaux de tous les formats, malgré l'effrayante avalanche de feuilles plus vastes que remplies, dont la spéculation encombre le marché politique et littéraire, notre force va toujours croissant, et nous nous reposons avec confiance sur le concours de nos amis et sur les sympathies toujours plus nombreuses que nous recevons de toutes parts.

Certes, le mercantilisme de la presse nous impose de lourdes charges, il fait à l'idée honnête une vie bien dure et des conditions bien difficiles. Mais notre cause est sainte, de nobles cœurs la soutiennent avec constance, chaque jour de nouveaux dévouements viennent grossir notre pacifique armée, et nous sentons grandir notre courage en raison des besoins que créent, que développent avec tant d'énergie les efforts persévérants de nos amis.

Pour répondre à ces efforts, la *Démocratie pacifique*, elle aussi, va réaliser une innovation.

Allons-nous annoncer une bibliothèque choisie, ou des recueils hebdomadaires? S'agit-il d'étendre notre feuille en vue d'une influence mercantile proportionnelle à la surface? Non. Mais si nous ne voulons pas que nos organes de publicité restent au dessous des besoins de la cause, il faut que le principal d'entre eux reçoive un développement en vue des classes laborieuses. — Expliquons notre pensée.

Depuis un certain temps déjà, les nouvelles que nous recevons de nos amis, et nos propres observations, soit à Paris, soit dans les départements, ne nous permettent pas de douter que le travail intérieur et profond qui s'accomplit en ce moment au sein des classes laborieuses tend rapidement vers les idées de progrès pacifique et organisateur que nous nous appliquons à vulgariser.

Dieu merci, ce n'a pas été en vain que depuis 15 ans, nous avons proclamé sans relâche les grands principes d'Ordre et de Liberté sur lesquels repose la Théorie sociétaire.

En désabusant les esprits sur la valeur exagérée des réformes exclusivement politiques; en montrant que le malaise des peuples se produit également sous toutes les formes gouvernementales; en prouvant que les changements de ministères et les questions de personnes ne sont le plus souvent que des leurres; en répétant constamment cette vérité: que ce n'est pas seulement par des *chartes*, mais surtout par des INSTITUTIONS SOCIALES, que l'on parviendra à modifier les rapports des hommes entre eux, à changer le salaire en participation, la lutte en coopération, nous avons répandu dans le pays et dans le monde les germes d'une nouvelle opinion, d'un nouvel esprit public.

Le cours naturel des choses de notre temps a vigoureusement secondé nos efforts. L'incohérence, l'anarchie industrielle a posé d'elle-même la question du Salariat, et le jour où les ouvriers de Lyon, au lieu de crier: *Vive la charte!* ou *Vive la République!* ont inscrit sur leur drapeau: *Vivre en travaillant ou mourir en combattant!* ce jour-là les masses laborieuses avaient fait un grand pas.

Elles sont allées plus loin depuis lors; elles comprennent désormais qu'il ne s'agit pas d'accepter la mort dans le combat. Républicains, démocrates, communistes, unionistes, tous s'entendent dans une même formule; tous ils veulent conquérir, en fait, le *droit de travailler*, le *droit de vivre!*

Ils le conquerront, Dieu le veut!

Entre autres exemples propres à faire voir que l'intelligence des classes laborieuses se développe dans le sens des idées que nous propageons, il faut citer le mouvement communiste.

On sait ce qui nous sépare tranchément des communistes. Nous croyons, nous, que la répartition des produits doit avoir lieu en raison des besoins et des forces productives; et, parmi les forces productives, nous admettons le *Capital*, le Capital qui, dans l'organisation sociétaire, ne peut plus ni entraver le *travail*, ni exploiter le *talent*. Tandis que nous offrons au capital des garanties qu'il n'a jamais eues jusqu'ici, les communistes ne reconnaissent et n'admettent à la répartition que les besoins. En refusant tout droit au Capital, ils restreignent la liberté, vont logiquement à la violence, et, par suite, manquent la solution du problème de l'attrait dans le travail.

Cependant l'idée communiste, par cela même qu'elle est fort simple, a fait beaucoup de progrès, surtout dans les centres manufacturiers. Les esprits qu'auraient rebutés, de prime-abord, des idées plus larges, ceux qui, froissés par les injustices et par l'oppression du capital, tel qu'il fonctionne aujourd'hui, n'auraient pu en comprendre la légitimité théorique; ces esprits-là, très clairvoyants d'ailleurs sur les causes des calamités qui les froissent à chaque pas, devaient facilement admettre le communisme, car cette doctrine veut substituer aux complications, à la divergence, à l'incohérence, à l'hostilité de l'ordre actuel, les économies, la communauté d'efforts, la solidarité, la fraternité.

Cet aspect des idées communistes élargit l'âme; il éclaire l'intelligence sur une foule de problèmes de la science économique et sociale, et la prépare à des études plus fortes.

Cependant un grand nombre de communistes comprennent peu à peu que leur doctrine ne répond pas suffisamment aux reproches de violence et d'absorption de la personnalité qui lui sont adressés; et, qu'au lieu de concilier les droits individuels avec le droit social, serait à jamais impuissante à réaliser le bien qu'elle promet; c'est avec un tressaillement d'amour fraternel que nous agitons devant eux la bannière pacifique du progrès pour tous, de la liberté et de l'ordre pour tous et pour toujours.

Oui, le moment est venu de stimuler, sur tous les points à la fois, cette heureuse, cette désirable accession des classes laborieuses à nos principes. Nous en avons la volonté, nous espérons en avoir la force.

Dans ces derniers temps, nos organes de propagation se sont considérablement développés. Nous parlons tous les jours de politique d'association dans la *Démocratie pacifique*; nous parlons tous les mois de doctrine dans la *Phalange*; notre *Librairie sociétaire* est en voie rapide d'accroissement, et nos livres populaires et nos almanachs se répandent à très grand nombre.

De leur côté, les classes ouvrières s'instruisent rapidement. Depuis 1830, elles ont mûrement réfléchi sur leur condition sociale. Chez elles, la passion a fait place à l'étude. Les idées, l'attitude des travailleurs se sont complètement modifiées, et cette agitation pacifique qu'on a appelée la *grève des charpentiers*, est une preuve éclatante que les ouvriers connaissent leurs droits, et qu'ils sont dignes de les conquérir.

D'ailleurs, à mesure que nous nous rapprochons de l'époque solennelle où nous pourrons enfin tenter un essai régulier de la Théorie sociétaire, nous devons créer de plus nombreuses sympathies et préparer à ce grand œuvre des individualités de tous les ordres. Or, dans l'établissement du travail sociétaire, ce ne seront pas les travailleurs, les hommes pratiques, ceux qui savent un métier et qui ont mis, comme on dit, la main à la pâte, ce ne seront pas ceux-là qui seront les derniers appelés.

Oui, quoi que puissent dire les hommes qui ne s'intéressent qu'à un seul mode de notre mouvement général, nous persistons à croire qu'il faut mener toutes choses de front; nous croyons qu'une idée aussi large que la nôtre ne va pas sans quelques préparations dans les esprits, et que, nous appliquer à une seule face de notre mission, ce serait méconnaître notre mission elle-même. C'est pour cela que nous publions des livres, une revue, une feuille quotidienne, et que nous allons donner à celle-ci un nouveau développement.

Les travailleurs connaissent leurs droits; mais il faut savoir leur dire la vérité sans flatterie, avec cette rude franchise dont le peuple a besoin, qu'il aime, et dont il doit avoir à cœur de se montrer digne.

Ils connaissent leurs devoirs; mais il faut leur dire que le premier de tous consiste à suivre la voie la plus logique, la plus sociale et la plus sûre, pour constituer enfin les droits et les intérêts

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
DIMANCHE 2 NOVEMBRE 1845.

UN REPENTIR.

(Fragments du Journal d'un maître d'école.)

Je viens d'être nommé instituteur primaire à Saint-Pierre-des-Bois, dans le Morvan. C'est un des endroits les plus retirés et les plus déserts qu'on puisse voir. Ce qu'on appelle le village se compose de vingt maisons à peine, bâties autour d'une église, et comme égarées dans les grands bois inexploités qui semblent les séparer du monde entier. Les pauvres gens qui les habitent ont pour toute industrie d'élever quelques porcs, qui trouvent à s'engraisser avec les glands de chêne; une fois par an, à la foire de Saint-Léger, au commencement de l'hiver, ils vendent la moitié de leur petit troupeau pour s'acheter des habits. A plusieurs lieues des terres défrichées, ils ignorent complètement l'agriculture, et se nourrissent des pommes de terre qu'ils plantent dans les clairières de la forêt où un rayon de soleil peut pénétrer. Qui n'a pas vu leurs petites maisons basses, moitié terre et moitié bois; qui n'est pas entré dans leurs chambres sans meubles où habite toute une famille, séparée seulement des animaux immondes par une mince claie, ne peut se faire une idée de la misère de certaines campagnes. Ah! me suis-je dit, en voyant cette misère pour la première fois, que m'envoie-t-on faire ici? Ce n'est pas de science qu'on y a besoin; c'est de pain....... Je m'aperçois de plus en plus que ma place est une vraie sinécure; les paysans qui m'entourent ignorent ce que c'est qu'un maître d'école, et se gardent bien de m'envoyer leurs enfants, qui leur sont utiles pour garder les porcs. A vrai dire, ma sinécure n'est pas ruineuse pour mon pays, et ne nécessitera pas une augmentation d'impôts. Deux cents francs par an et la jouissance d'une maison composée de deux chambres: une pour moi, une pour les écoliers que je ne dois pas avoir; c'est à cela que se borne la munificence du gouvernement; c'est trop pour un improductif, mais ce n'est pas assez pour me faire vivre, heureusement que je suis le seul habitant du village qui possède un fusil.......

Je me laisse aller à mener une vie à moitié sauvage; je passe les jours à errer, le fusil sous le bras, dans les bois, et les soirs je vais dans les chaumières écouter autour du feu des histoires de fantômes, de sorciers et de revenants, mêlés à des récits de meurtre et de vendetta. C'est que le pays où je me trouve est encore un pays primitif; les habitants, presque privés de communications avec les villes, y ont gardé la rudesse et la superstition du vieux temps. Nulle part, en France, pas même en Bretagne, on ne conte avec plus de terreur et de foi toutes les légendes de l'autre monde; nulle part il n'y a plus de croyances superstitieuses et bizarres. On étonnerait bien des gens si on leur disait qu'aujourd'hui, en France, il y a un pays de sauvages, où de sourdes *vendettas* se perpétuent de famille en famille, depuis des siècles. Un des grands mérites de la civilisation, en effet, n'est-ce pas de savoir parfaitement ce qui s'est passé il y a deux mille ans, à deux mille lieues?.....

Hier dès le matin je suis sorti pour chasser, accompagné de Jacques, le domestique du curé; c'était lui qui devait battre les buissons pour en faire partir le gibier. Nous avons erré toute la journée dans les bois, et le soir, une heure environ avant le coucher du soleil, nous nous sommes trouvés sans le savoir à trois lieues de Saint-Pierre-des-Bois. Mon fusil en bandoulière, je revenais péniblement appuyé sur un bâton de houx coupé dans la forêt. Ma chasse ayant été maigre, j'étais d'assez mauvaise humeur et ne disais mot.

— Hé! s'écria Jacques charmé de trouver un prétexte pour rompre ce silence qui l'ennuyait; nous sommes à la maison de la Marie-Jeanne... Il y a trois ans que je n'y étais venu.

— Où vois-tu une maison? demandai-je.

— Hé! là-bas, dit-il. Regardez, sous ce grand châtaignier.

Je regardai du côté où il m'indiquait, et je vis en effet une espèce de cabane à moitié détruite, abritée de la pluie, moins par la toiture en branches et en paille que par les feuilles du châtaignier, et où le vent pouvait entrer à son aise par les trous d'un mur en terre qui se desséchait et tombait par morceaux.

— Est-ce qu'une pareille hutte est habitée? dis-je à Jacques.

— Hé que oui! reprit-il, tout le monde ne peut pas avoir comme vous, M. Paul, une maison avec un mur en pierres et un toit en planches.

— Et qui l'habite? demandai-je.

— La Marie-Jeanne et Pierrette sa fille.

— Mais comment peuvent-elles vivre si loin de tous secours humains?

— Ma foi, reprit Jacques, elles vivent comme tout le monde, bien sûr; je n'en sais rien, moi.

Je me dirigeai vers la misérable hutte, me disposant à y entrer. De près elle paraissait encore en plus mauvais état: elle penchait visiblement d'un côté, et, sans le tronc énorme du châtaignier qui la soutenait, elle se serait certainement écroulée. Il était évident qu'elle ne pourrait résister aux premiers vents d'hiver, si violents dans ces contrées montagneuses. La porte en était si basse que pour entrer, moi qui suis d'une taille au-dessous de l'ordinaire, je fus forcé de me courber. La maison en ce moment était déserte. Quand mes yeux furent habitués à l'obscurité qui y régnait, la porte seule y laissant entrer la lumière du jour, je m'aperçus que la misère à l'intérieur était aussi grande que le délabrement de l'extérieur le présageait; le sol en terre battue était humide et glissant; à côté de la cheminée un lit fait d'un amas de feuilles sèches, de paille et de foin retenu par une vieille couverture toute déchirée; dans un coin un ou deux boisseaux de pommes de terre; dans un autre, séparé de la chambre par une petite claie à hauteur d'appui, de la paille à moitié pourrie destinée à servir de litière sans doute aux cochons, hôtes habituels des gens pauvres dans ce pays. Au moment où j'allais sortir le cœur navré d'un pareil dénuement, je vis s'arrêter devant la porte de la maison, conduisant devant elle trois porcs qu'elle ramenait des glands, une petite fille d'environ douze ans. Malgré ses vêtements en lambeaux et sa pâleur chétive, ses traits énergiques et ses deux grands yeux gris lui donnaient un air d'intelligence et de hardiesse remarquables.

— Petite, lui dis-je, est-ce que tu es seule à la maison?

— Dam, monsieur, répondit-elle, tout en faisant entrer ses cochons dans le chenil dont j'ai parlé; ma mère est là-bas du côté des maisons à demander du pain et de vieux habits à la charité du bon Dieu.

— Mais les maisons sont bien loin d'ici.

— Dam! monsieur, elles ne sont pas près de là.

— Et va-t-elle bientôt revenir, ta mère?

— Hé, avant la nuit, à cause des loups. Si vous voulez l'attendre, monsieur le chasseur, elle viendra bientôt.

Je ne l'attendis pas long-temps, en effet; au bout de quelques minutes elle revint. En me voyant elle me souhaita le bonjour d'une voix nasillarde et larmoyante particulière aux mendiants; puis, harassée par les longues courses qu'elle avait faites dans des terres humides et grasses qui s'attachent aux pieds, elle se laissa tomber sur son lit. Sa fille la débarrassa de la besace qu'elle portait sur son épaule, et en tira trois à quatre morceaux d'un pain noir et dur, produit des quêtes de la journée.

— Bonne femme, lui dis-je, buvez de ce vin, il vous remettra.

Elleme prit des mains la bouteille d'osier que je lui présentais et la porta avidement à ses lèvres, et but sans respirer le peu de vin qui y restait. Je tirai aussi de ma carnassière un morceau de pain bis, reste de nos provisions du jour, et les trois merles, produit de ma chasse; elle me remercia avec tant d'effusion et d'humilité que j'en avais honte. — Oh! pauvreté avilissante, pensai-je, qui te donnera le dernier coup! — Je sortis en recommandant à la pauvre femme de se reposer le lendemain, lui promettant de lui apporter quelques secours et d'étayer sa maison chancelante.

Jacques, qui avait tout regardé sans parler, me dit, quelques instants après que nous fûmes sortis de la maison:

— Vous avez tort, monsieur Paul, vous avez tort de lui faire l'aumône, elle n'est pas de Saint-Pierre-des-Bois, elle est de Villa-Pourçon. Chacun doit secourir les siens, voyez-vous: il y a aussi chez nous des malheureux, et s'ils savaient que vous avez secouru la Marie-Jeanne de préférence à eux, voyez-vous, vous ne seriez pas tranquille; ils tueraient vos poules et ravageraient votre jardin. Dam, aussi, qu'ils diraient, s'il a du trop, pourquoi qu'il le donne à des étrangers? Et ils n'auraient pas tort, voyez-vous.

— Ils auraient tort, Jacques, puisque Marie-Jeanne souffre plus qu'eux.

— Enfin, reprit Jacques, si vous voulez aller réparer sa maison, ayez soin de vous cacher des gens du village. D'abord, moi je n'irai pas avec vous. Si elle était de Saint-Pierre-des-Bois, je ne dis pas!

[illegible], comme si Jacques eût pu me comprendre, partout des [illegible], partout l'homme contre l'homme, et ici comme [illegible] est notre ennemi.

[illegible], dit Jacques sans me répondre, qui croirait que Marie-

A nous donc, travailleurs de toutes les professions, de toutes les religions, de tous les *devoirs*, de tous les pays ! A nous, partisans de tout vrai progrès, de toute émancipation politique et sociale ! A nous, intelligents amis de la Liberté qui comprenez clairement ou instinctivement que la vraie liberté est inséparable de l'Ordre ! A nous et avec nous, hommes au cœur large, qui sentez que l'Ordre ne pourrait se maintenir là où tous ne seraient pas appelés, là où toutes les forces ne seraient pas utilisées, là où tous les sentiments n'auraient pas leur légitime expansion, là enfin où l'on prononcerait une seule exclusion !

Que le drapeau du progrès pacifique et de l'ORGANISATION DU TRAVAIL devienne à tous votre drapeau ! Qu'il soit votre signe de ralliement, votre signe d'Union !

La combinaison que nous annonçons est simple :

On sait que nous pouvons vendre un numéro isolé du journal ou même l'adresser gratuitement à qui bon nous semble.

Nous recevrons donc, moyennant 6 fr. par an et 3 fr. pour 6 mois, des abonnements à des numéros isolés, spéciaux, absolument semblables d'ailleurs à ceux que recevront nos abonnés à 40 fr. ou 48 fr.

Voici comment :

Tous les quinze jours (le dimanche ou le lundi, selon les besoins du moment,) la *Democratie pacifique* publiera un numéro double, c'est-à-dire avec supplément complet. Ce numéro contiendra une revue des faits politiques, un tableau du mouvement social de la quinzaine. On y constatera la marche des choses et le point où elles seront parvenues ; on y résumera les travaux des Chambres, les nouvelles les plus saillantes, ayant rapport au commerce, aux arts, à l'industrie, aux tribunaux dont nous rappellerons les arrêts importants.

Cette revue de la quinzaine, qui nous a été plusieurs fois demandée et que l'espace ne nous a jamais permis de donner, sera, pour nos abonnés ordinaires, comme une récapitulation de conscience qui donnera plus de vie et de relief à cette partie du journal ; pour nos abonnés de quinzaine, elle sera une chronique abrégée, mais complète, du mouvement politique, social, judiciaire, industriel de notre époque.

Dans ce numéro de quinzaine, nous aurons soin de ne publier que des feuilletons qui aient un commencement et une fin ; et, de même, les articles *Variétés* traiteront une question complète.

Nos abonnés de quinzaine recevront ainsi, par an, 26 numéros doubles au prix de 6 francs.

Le présent numéro est le premier et en même temps le *spécimen* de cette nouvelle combinaison.

Nous invitons nos amis à le répandre avec soin, avec activité, et à provoquer de tout leur pouvoir des abonnements individuels, et mieux encore, des abonnements collectifs, dans les ateliers et les manufactures.

Les prôneurs de l'agiotage.

« Assez d'envieux et de tartufes déclament contre l'agiotage, » disait la *Presse* en commençant sa campagne contre la compagnie des receveurs-généraux. Le *Journal des Débats* nous a aussi traités [illegible] La *Presse* a donc tort de dire [illegible] tout l'agiotage, est de tous les excès l'un des moins nuisibles. »

Mais ce n'est point là encore toute la question : dans l'état d'incohérence actuelle, il est certes permis à chacun d'employer ses fonds et son activité comme il l'entend ; aussi nous gardons-nous bien de nous poser en puritains sévères, et de déclarer immoraux les gens qui spéculent et qui jouent ; la seule distinction que nous faisons est entre le jeu honnête et le jeu déshonnête ; ceci nous rapproche immédiatement des actions de chemins de fer.

Rapportons ici les paroles textuelles de la *Presse* :

« Une compagnie se forme pour l'exploitation d'un chemin de fer. Qui va-t-on chercher pour composer le conseil d'administration ? S'adresse-t-on exclusivement à des ingénieurs, à des banquiers, à d'anciens entrepreneurs de messageries ou de roulage, à des hommes *spéciaux* enfin ? Non, on va chercher d'anciens présidents du conseil des ministres, des aides-de-camp du roi, de vieux lieutenants généraux, qui ont donné dans leur vie moins de preuves d'esprit que de courage, des amiraux plus familiers avec la voile qu'avec la vapeur ; les uns et les autres assez généralement dépourvus de l'esprit des affaires et de cette vigueur qui donne la vie à une grande entreprise. Pourquoi donc ce qui serait permis à d'anciens conseillers de la couronne, à des fonctionnaires publics de divers degrés, à des hommes politiques de toutes les opinions, ne le serait-il pas à des écrivains appartenant à la rédaction d'un journal ? Pourquoi donc serait-il interdit à ces derniers d'accepter l'offre qui leur serait faite au nom d'une compagnie de les *associer* à elle dans une certaine mesure, en raison d'un *concours* qu'en diverses circonstances ils pourraient lui prêter, lorsqu'on trouve parfaitement simple qu'un amiral, un lieutenant général, un pair de France, un receveur général, etc., pour ce seul fait *de prêter le patronage de leur nom* à une compagnie de chemin de fer, reçoive de cette compagnie, à titre de fondateur, deux ou trois mille actions avec toute facilité de versement, et la probabilité de réaliser sur la hausse de ces actions un bénéfice plus ou moins considérable ? Ce que d'illustres et braves officiers généraux peuvent accepter *sans manquer à l'honneur*, pourquoi des rédacteurs de journaux seraient-ils tenus de le refuser ? L'honneur et la probité imposeraient-ils donc à ceux-ci des conditions plus rigoureuses qu'à ceux-là ? Ce n'est pas notre opinion. »

M. Duveyrier dit absolument la même chose que la *Presse* :

« Que voyons-nous à la tête des administrations de la plupart des compagnies ?

» D'anciens ministres, des ambassadeurs, des généraux, des amiraux et même des receveurs-généraux.

» Que viennent-ils faire ? apporter le concours de leur expérience, de leurs lumières, de leur position. Ils viennent coopérer à la formation définitive des compagnies à titre de fondateurs, et nul d'eux ne songe à repousser les avantages *honorables* attachés à cette qualité.

» Pourquoi les chefs du journalisme seraient-ils exclus d'une situation que les hommes éminents de l'administration, de l'armée et de la diplomatie ont déjà pratiquée et ANOBLIE ? »

Mais précisément, nous nions de toutes nos forces que ces pairs, ces députés, ces aides-de-camp, etc., etc., aient fait quelque chose d'*honorable* en consentant à *patronner de leurs noms* des compagnies de chemins de fer. Nous nions formellement que les chefs de l'administration, de l'armée et de la diplomatie, aient, suivant la merveilleuse expression de M. Duveyrier, *anobli* une situation déshonorante.

[illegible] 15 000 aux députés, 10 000 aux pairs, on ne sait combien à la Cour [illegible]

Eh bien ! quelle est donc la situation d'un député, d'un pair qui, administrateur ou actionnaire d'un chemin de fer, se trouve appelé à juger la question pendante entre le gouvernement et les compagnies relativement à la possession des chemins ? S'il décide comme on a fait, en faveur des compagnies, comment est-il assez sûr de sa conscience pour pouvoir affirmer que son vote n'a pas été influencé par sa qualité d'administrateur et d'actionnaire ?

Il y a dix-huit mois (13 juin 1844) nous avons vu à la chambre des députés ces administrateurs venir l'un après l'autre à la tribune, la pâleur de la honte sur le front, balbutier de mauvaises raisons de dévouement et de service à rendre au pays ; à travers la timidité des uns et la hardiesse des autres, perçait l'aveu de leur honte ; en ce moment-là chacun d'eux sentait bien que sa situation n'était ni honorable et la chambre, par un vote qu'elle eut la faiblesse de rétracter depuis, leur prouva que c'était ainsi qu'elle l'avait jugée.

La *Presse* et M. Duveyrier ont donc tort d'appuyer leurs raisonnements de l'exemple des administrateurs *sinécuristes* des chemins de fer. Ces derniers ont mal agi, leur exemple ne peut pas autoriser les journalistes à agir comme eux.

« Pourquoi serait-il interdit aux journalistes, dit M. de Girardin, d'accepter l'offre qui leur serait faite au nom d'une compagnie, de les associer à elle dans une certaine mesure, *en raison d'un concours qu'en certaines circonstances ils pourraient lui prêter ?* »

En vérité, il nous semble difficile de pousser plus loin l'impudeur, et de dire plus crûment que le journalisme est devenu métier et marchandise ! car c'est bien ici la justification et la théorie de la vénalité des journaux.

Jusqu'à présent un journal qui se *vendait* cachait soigneusement sa honte ; pure sottise ! car il avait le droit, d'après la *Presse*, de *s'associer* à certains intérêts, pour leur prêter *son concours* en certaines circonstances.

D'après cela *le journalisme n'est plus l'expression de l'intérêt général, il n'est que le défenseur de certains intérêts privés.* Conséquence logique de la part de ceux qui ont commencé à faire reposer toute l'existence des journaux sur le produit des annonces, c'est-à-dire en vue des intérêts privés les plus minimes !

Nécessairement un journal qui vit sur l'annonce, est amené à ne considérer sa rédaction que comme l'annexe des annonces, et peu à peu à faire marchandise de cette rédaction elle-même, à la vendre comme une réclame, comme un concours à des intérêts *payants* ou *associés*. Le journal cesse d'être l'organe des intérêts du pays pour devenir l'*avocat* de certaines individualités, le salarié de certains hommes.

Ainsi, dans ce système, un journal devrait se contenter de dire : Je suis l'avocat, et l'*avocat payé*, des lins,

L'avocat des fers,
L'avocat des laines,
L'avocat des chemins de fer,
L'avocat des intérêts russes,
L'avocat des intérêts anglais, etc., etc.

Je plaide devant l'opinion publique qui est mon tribunal ; plus je mets de zèle, de chaleur, d'entrain à plaider ma cause, mieux j'agis et plus honorablement je gagne l'argent qu'on me donne ; car il ne s'agit pas d'éclairer le pays, mais de gagner la cause qui m'est [illegible]

Jeanne a été une des femmes les plus cossues d'alentour, à dix lieues au moins ; c'est que son mari était un fier homme, voyez-vous !

— Il est mort ? demandai-je.

— Non, répondit Jacques naïvement, il a été tué...

— Imaginez-vous, monsieur Paul, continua-t-il, que ce Martin était le meilleur bûcheron de tout le Morvan ; il ne craignait pas de faire cinq lieues chaque jour du côté de Château-Chinon pour aller couper des arbres, et une fois là-bas, voyez-vous, il coupait, il coupait, il abattait, il abattait... tant qu'est-il qu'à la fin de la journée il en avait fait autant à lui seul que trois des meilleurs ; aussi, dam ! on le payait triple. Malgré cela il n'avait pas une bonne réputation ; d'abord on disait qu'il allait faire aiguiser sa cognée derrière la Roche-Verte, et ce ne sont pas des remouleurs en chair et en os qui sont là comme vous savez... Que ça soit vrai ou non, en fin de compte il ne se conduisait pas bien pour un homme marié ; comme c'était un bel homme, il en contait à toutes les femmes, si ben, dam, que s'il n'avait pas été si grand et si fort il aurait sauté le pas dix fois pour une ; mais qui doit arriver, arrivera : un dimanche soir, je vous dis ça, monsieur Paul, parce que vous faites des livres, mais faudra le dire à personne ; un dimanche soir, y aura huit ans pour la Saint-Martin, mon cousin entra chez moi :

— Hé ! Jacques, qui me dit-il, prête-moi ton fusil.

J'avais un fusil parce que j'étais garde-chasse de M. de Champlâtreux.

— Hé ! cousin, que j'ai fait ; tu es blanc comme mon père le lendemain de sa mort ; qu'en veux-tu faire de mon fusil ?

— Jacques, me dit-il, la fille du père Mouteau, qui est ma promise, est une fille perdue...

— Eh bien ! est-ce que tu veux la tuer, par exemple ?

— Non, Jacques, pas elle, mais l'autre...

— Ah ! pour le gars, que je fis, c'est différent. Et je lui donnai mon fusil. Comment l'appelles-tu, cousin, celui-là ?

— C'est le grand Martin.

— Hé ! prends garde à le manquer, cousin, y ne te manquerait pas.

— Hé ! n'aie pas peur, Jacques, ton fusil est bon et j'ai l'œil juste.

— Où vas-tu l'attendre ?

— A la grande clairière ; viens avec moi.

— Tout de même, que je lui fis ; je ne me mêlerai de rien, cousin, parce que ça n'est pas mon affaire ; mais un bon conseil peut être utile dans l'occasion, et on se doit ça entre parents.

Nous voilà donc sur le bord de la grande clairière, cachés derrière un buisson ; mon Martin, qui ne se doutait de rien, arrive en [illegible] : aussitôt vu, aussitôt ajusté ; paf ! il reçoit une balle au [illegible] et le voilà qui tombe et se met à se rouler par terre, [illegible] minute au moins, enfin il s'arrêta juste à l'endroit où vous voyez [illegible] croix, dit Jacques en étendant la main (car nous étions [illegible] du crime). Quand il me sembla mort : Hé ! que je fis, cousin ; [illegible] mouiller ton doigt dans le sang pendant que le corps est encore chaud, et ne manque pas de tracer une croix où il est tombé ; mais, bah ! mon cousin se moqua de moi.

— Laisse-moi tranquille, avec tes contes de grand'mère, me fit-il en jetant mon fusil sur son épaule, et reprenant le chemin du village.

— Il faut vous dire, monsieur Paul, que si l'on tue quelqu'un, au moment où il ne s'y attend pas, dam on a ben quelque chose sur la conscience, et ne va pas tout droit au paradis. Aussi ses parents plantent une croix, comme celle que vous voyez, où il est tombé, ça fait que le mort, quand il revient la nuit, peut embrasser sa croix pour échapper aux meneurs de loup, qui la nuit chassent et tourmentent les âmes en peine. Mais voyez-vous, en allant à sa croix, il tire celui qui l'a tué par les pieds, et le fait souffrir de toutes les façons ; il ne le laisse en paix que s'il a le courage d'aller, pendant neuf années de suite, passer en prières, au pied de sa croix, la nuit du vendredi de Noël. Mais jamais chrétien n'a osé faire cela. Il y a ben un autre moyen de lui échapper, c'est de suivre le conseil que j'avais donné à mon cousin ; après cela, voyez-vous, le diable ne peut rien contre vous. Aussi mon cousin s'est bien repenti de ne pas m'avoir écouté ; dans la chaleur de l'action on n'en fait qu'à sa tête, et ensuite on le regrette. Il avait tant de visions dès que venait la nuit, qu'il en a été forcé de quitter le pays et de se mettre soldat.

— Est-ce que la justice ne l'a pas poursuivi ? demandai-je.

— Hé ! la justice n'a pu rien savoir, puisque personne dans le village, excepté moi et mon cousin, ne savait rien de rien ; après ça tout le village l'aurait su que ça aurait été tout de même. Vous pensez bien, monsieur Paul, que les pauvres gens ne vont pas le vendre aux habits noirs.

— Et tu dis donc, Jacques, que Martin revient toutes les nuits à la croix de la grande clairière ?

— Il y revient, c'est sûr.

— Eh bien ! Jacques, il doit y être maintenant ; allons le trouver.

— Monsieur Paul, dit Jacques avec effroi, n'y allez pas, je vois une ombre au pied de la croix.........

— Une ombre ? dis-je, et je regardai.

Je vis, en effet, comme une ombre humaine agenouillée ; je fis un pas pour m'avancer.

— Monsieur Paul, s'écria mon compagnon en me serrant le corps avec les bras et en tremblant comme la feuille ; n'y allez pas, ne me laissez pas seul.

Le pauvre homme était si effrayé, que ses genoux tremblants fléchissaient sous lui.

— Allons, Jacques, dis-je en continuant ma route, puisque tu le veux je n'irai point.

Il respira longuement, fit le signe de la croix et se mit en marche à côté de moi en doublant le pas...

Je suis retourné, comme je l'avais promis, chez Marie-Jeanne, avec l'intention de lui étayer sa maison, d'en recouvrir le toit et de boucher les trous des murs ; [illegible] depuis un an que je suis à Saint-Pierre-des-Bois, j'ai appris à exécuter tous les travaux du pays, seul moyen de me rendre utile à quelqu'un. Quel n'a pas été mon étonnement, en approchant de la maison, de voir un homme travaillant avec ardeur à ce que je projetais ! Marie-Jeanne et Pierrette étaient auprès de lui et lui parlaient en le regardant travailler. Leurs haillons de la veille avaient été remplacés par des habits de poulangis gris, propres à les préserver du froid de l'hiver. Je les abordai : Marie-Jeanne et Pierrette me parlèrent avec moins d'humilité que la veille, comme si elles se sentaient plus fortes. Je suis resté toute la journée à la chaumière, aidant l'inconnu dans son travail. Malgré toute ma curiosité, je n'ai pu savoir quel était cet homme ; mes questions indirectes n'ont reçu que des réponses évasives. Tout ce que j'ai pu apprendre, c'est que dorénavant il habiterait avec Marie-Jeanne. J'ai aussi reconnu à son accent, quoique altéré par le séjour des villes, et surtout à son hé dam ! répété à tout propos, qu'il était Morvandeau. Mais le motif qui le porte à venir demeurer si loin de toute habitation, au milieu des bois, et avec deux femmes qu'il sera forcé de nourrir, je n'ai pu encore le deviner.....

Chaque jour la maison de Marie-Jeanne prend un aspect moins délabré : Claude, c'est le nom du nouveau-venu, a ajouté d'un côté du mur un chenil pour les cochons, qui n'habiteront plus dans la salle commune, et de l'autre une petite hutte pour lui-même. Le toit est recouvert avec du chaume, les murs sont réparés à l'intérieur ; le lit de Marie-Jeanne et de Pierrette n'est plus sur le sol humide, mais sur des planches, soutenues par des pieux à six pouces de terre. Devant la maison, du côté du midi, Claude a abattu plusieurs grands arbres qui laissent un espace libre aux rayons du soleil. Marie-Jeanne et Pierrette, qui ne sont pas habituées à tant de luxe, semblent renaître ; la fille prend des couleurs et grandit vite, la mère perd de sa pâleur.

— Je suis resté long-temps dans la même incertitude à l'égard de Claude, cependant un soir j'en ai parlé chez le curé, et Jacques m'a dit que c'était sans doute un déserteur qui trouvait les bois plus sûrs que le village. Cela pourrait bien être ; dans le Morvan et surtout de Saint-Pierre-des-Bois à Ville-Pourçon, il y a nombre de réfractaires, bien connus de tous les paysans et que les gendarmes pourchasseraient inutilement pendant des siècles...........

Heureux l'homme qui se donne une mission charitable. Si Claude a conscience de ce qu'il fait il doit être heureux ; la misère s'est éloignée, grâce à son travail opiniâtre, de la chaumière isolée ; Marie-Jeanne semble avoir rajeuni de dix ans, et Pierrette paraît plutôt en avoir dix-huit que quinze ; l'aisance a fait perdre à l'une son humilité de mendiante, à l'autre sa sauvagerie d'enfant ; à l'une et à l'autre l'aisance a donné la santé, mais, chose singulière, Claude, la cause de tout ce bien-être, est de [illegible]

[illegible] de médecine, propagé le mouvement qui a eu pour résultat [illegible] adhésions parmi les médecins, 900 parmi les pharmaciens, et 225 parmi les vétérinaires. Encore faut-il compter dans ces nombres plus de 200 délégués qui représentent chacun des adhésions collectives.

A plusieurs reprises les sentiments exprimés par M. Amédée Latour, tantôt avec chaleur, tantôt avec finesse, ont excité d'unanimes applaudissements.

M. Serres a pris ensuite la parole et dans une courte allocution il a signalé le but du congrès. Il s'agit de constituer le corps médical, de lui donner une organisation qui en rattache le membre le plus élevé au plus humble praticien de village. Mais ce n'est pas une affaire d'intérêt privé ou même professionnel ; l'utilité publique avant tout.

Le nombre des suffrages exprimés pour la nomination du bureau définitif a été de 697.

M. Serres, ayant obtenu 637 suffrages, a été nommé président.

Ont été nommés vice-présidents pour la section de médecine, M. Villeneuve et M. Forget (de Strasbourg);

Pour la section de pharmacie, M. Davallon (de Lyon) et M. Boullay ;

Pour la section vétérinaire, MM. Hamont et Lacoste.

A été élu secrétaire général, M. Latour.

Ont été nommés secrétaires des séances :

Section de médecine, MM. Pigal (de Gaillac) et Labarraque fils ;

Section de pharmacie, MM. F. Boudet et Schaeuffele ;

Section vétérinaire, MM. Collignon et Leblanc.

M. Richelot a été élu trésorier à la majorité de 667 voix.

La tenue de cette première séance a été calme et digne. Le défaut d'espace nous interdit toute observation.

Nécessité d'une transformation sociale.

De grandes douleurs sont répandues au sein de la population ; la classe ouvrière surtout se voit atteinte et décimée par la misère, tout le monde le reconnaît. La plupart des écrivains, des publicistes et même des hommes d'Etat appellent de leurs vœux un progrès social, qui *élève et améliore* la condition de tous les citoyens.

Mais parmi ces partisans du progrès il en est beaucoup qui ne sont pas disposés à le seconder par des efforts énergiques, par des actes de dévouement. A les en croire il faut des siècles pour qu'une amélioration sensible se réalise dans les institutions et dans les mœurs; laissons faire le temps et la providence, telle est leur devise.

Cette devise, qui trop souvent sert d'excuse à l'égoïsme, ne sera jamais la nôtre. Oui, c'est la Providence qui dirige le progrès social, mais l'homme est l'instrument de la Providence. L'homme actif, intelligent, peut beaucoup pour le salut de ses frères, et si tous les amis du progrès avaient, comme nous, les yeux fixés sur les misères du peuple, sur toutes les plaies de la France actuelle, ils voudraient sans doute accélérer de tous leurs efforts une pacifique transformation de la société.

Dieu ne saurait vouloir que l'homme soit éternellement misérable, dénué de tout au milieu de cette opulente création dont il se dit, dont il doit être le roi. L'homme est cependant voué partout à l'in-

La pénurie fiscale est chez les peuples occidentaux le grand auxiliaire des révolutions. On ne pourra combler le gouffre que si le genre humain sait, comme Moïse, frapper le rocher et faire jaillir la richesse d'une nouvelle source. Il est des Etats qui se flattent d'amortir. A la vérité ils opèrent chaque année une petite réduction bien imperceptible, misérable palliatif, résistance illusoire aux progrès du mal. On peut comparer ces amortissements à la prétention des enfants qu'on voit élever une petite digue en cailloux pour arrêter le cours d'un torrent. Ils barrent un instant le bord du courant, mais la moindre vague emportera leur frêle ouvrage. Tels sont nos grands systèmes financiers ; une guerre viendrait inopinément bouleverser les menus calculs d'amortissement, et forcer tous les gouvernements à des banqueroutes ou à des redoublements d'impôts qui feraient éclater de nouvelles révolutions.

Dès aujourd'hui, sans que la guerre européenne soit intervenue, l'engouement pour les chemins de fer a suffi pour détruire l'équilibre des dépenses et des recettes, et pour nous mettre à la veille d'une grave perturbation sociale.

Dans cette société pauvre, exténuée, quel est donc l'être parasite qui subsiste aux dépens de tous? Quel est le vampire qui enlève à l'Etat, à la population, tous leurs éléments de vie ? C'est le commerce : mais sa prospérité n'est qu'apparente ; une concurrence aveugle et sans frein le réduit à vendre à bas prix, à falsifier, à frauder pour recueillir quelques maigres bénéfices. Le commerce règne sur notre époque, mais le mensonge règne sur lui. On ment dans le commerce d'argent, dans le commerce des denrées alimentaires. On trompe à la Bourse par de fausses nouvelles, on trompe le peuple dans les denrées qu'il consomme; son vin, son pain, son lait, recèlent souvent des substances délétères ; l'art du falsificateur ne respecte pas la santé publique ; cet art a fait de grands progrès depuis le jour où un marchand de vins et de liqueurs se contentait de dire : J'ai dans ma cour une pompe qui me rapporte dix mille francs par année.

Sur les commerçants ne doit pas tomber toute la responsabilité de ces manœuvres déloyales, la concurrence les y mène, elle leur fait durement la loi. Les commerçants, ces puissants du jour, sont eux-mêmes des opprimés, car l'oppression se retrouve à tous les étages de notre société anarchique ; l'oppression dans l'Europe chrétienne ne se montre pas, comme dans les pays soumis à l'islamisme, le sabre et le cordon à la main ; elle n'a plus à son service, comme au moyen-âge, le gibet, les instruments de torture et les oubliettes féodales ; cependant, on peut le dire avec assurance, malgré les déclarations de nos chartes : en 1848, le citoyen français n'est pas libre.

Il n'est pas libre quand il n'est pas riche. Le dieu, disons plutôt le démon de l'argent, domine la société tout entière. Faute d'argent, l'ouvrier est contraint d'offrir ses bras au rabais et de subir toutes les exigences du capitaliste ; il y est forcé, car s'il veut briser

L'oppression qu'une mauvaise organisation sociale fait peser sur tous les hommes, doit les stimuler à s'affranchir par les moyens pacifiques, réguliers, que la science sociale leur présente ; mais sur les femmes pèse un joug plus rude encore ; les femmes surtout, sont les victimes de notre société ; sur elles, comme sur autant de cariatides, pèse le lourd édifice de nos préjugés et de nos lois. Si, dans le sein des riches familles, dans ce qu'on appelle *le monde*, la jeune fille ne s'appartient pas, s'il est vrai qu'on dispose d'elle comme d'une chose, qu'on troque son corps et son âme contre des titres et des pièces d'or, quelle ne sera pas l'affreuse sujétion de la fille du peuple, qui vit au sein d'une population moins raffinée, et dont on ne prend pas la peine de dorer le joug ? Dans le mariage, le froid, la faim, les coups sont trop souvent son partage. Hors du mariage il faut qu'elle s'épuise, qu'elle dépense toute sa vigueur pour obtenir un salaire dérisoire, et souvent elle est obligée d'acheter le droit de travailler, même à ces conditions, par des complaisances qui la déshonorent.

La femme du peuple ne possède pas la libre disposition d'elle-même. La plus fière, la plus noble de cœur, ne sait jamais si pendant un long chômage, pendant la morte-saison, elle ne sera pas obligée de se vendre. Jamais l'esclavage antique a-t-il courbé plus bas la nature humaine? Jamais proconsul romain a-t-il fait litière d'une population vaincue avec plus d'insolence et d'orgueil que les puissants du jour font litière des femmes affligées de ces trois maux : Jeunesse, beauté, misère?

Oui, nous sommes opprimés aujourd'hui. Notre chaîne, à la vérité, n'est plus de fer ; mais livré à ses propres forces, nul ne peut la rompre, et notre servitude n'est pas toujours bénigne et pacifique en apparence ; elle ne conserve pas toujours le masque doucereux du banquier, de l'agioteur ou du magistrat, qui prononce d'un air affable des sentences de captivité perpétuelle.

Le joug qui pèse sur nous est parfois ensanglanté ; le règne de la guerre étrangère et civile, le règne du carnage n'a pas cessé sur la terre. Malgré les progrès que les idées d'organisation pacifique font chaque jour dans les masses, rien ne garantit à nos enfants, à nos frères qu'ils n'iront pas sous l'habit du soldat périr sous les coups d'une multitude ameutée par la faim ; rien ne leur garantit qu'ils n'iront pas mourir dans les déserts de l'Afrique, victimes d'une société aveugle, organisée seulement pour la lutte, impuissante quand il s'agit de concilier, de coloniser, de fonder la paix.

Telle est la situation actuelle. Doit-elle se prolonger longtemps? Nous racontons aux puissants du jour les maux du peuple, comme Pierre l'Hermite, revenant de la Terre-Sainte, racontait à l'Occident les maux des pèlerins opprimés par les infidèles. Ses récits émurent les auditeurs ; on prit la croix, on jura de vaincre les Sarrasins, on partit pour la première croisade. Aujourd'hui, nous sommons tous les hommes chez qui le sentiment de l'humanité vit encore, de se croiser aussi, de vaincre, non plus l'infidèle, mais le fléau le plus

---

[illegible] jour plus triste ; après chaque hiver, je lui trouve les yeux plus caves, les joues plus maigres et plus creuses ; malgré ses trente ans, ses cheveux blanchissent aussi vite que ceux d'un vieillard.

— Claude, lui ai-je dit la dernière fois que je l'ai vu, il faut te ménager, tu travailles trop.

— M. Paul, m'a-t-il répondu, Marie-Jeanne et Pierrette ont faim quand je me repose, et d'ailleurs ce n'est pas le travail qui me rend triste et me fatigue, c'est le sifflement perpétuel du vent dans la forêt. Nous habitons trop près de la grande clairière, et c'est le côté d'où il souffle avec plus de force.

— C'est naturel, répondis-je un peu surpris ; elle est au nord.

— Oh ! ce n'est pas cela, me dit-il en se détournant et se remettant à travailler.

Je ne cherchai pas à le faire causer davantage. Malgré ce qu'en dit Jacques, pensais-je, Claude n'est pas un simple réfractaire.

Je me rappelle qu'un jour je lui ai demandé pourquoi il n'épousait pas Marie-Jeanne, puisqu'il voulait rester toute sa vie avec elle.

— Oh ! M. Paul, me répondit-il avec effroi, que dites-vous là ? il faudrait mieux pour moi mourir en reniant le bon Dieu et les saints.

Non, bien sûr, ce n'est pas un réfractaire.........

Hier, vendredi soir, veille de Noël, au moment où je me disposais à me mettre au lit, on a frappé à ma porte en me sommant d'ouvrir au nom de la loi ; ce ne fut pas sans étonnement que je vis entrer deux gendarmes, précédés d'un jeune homme en manteau noir, qui me déclara être substitut du procureur du roi. Je lui demandai qui me procurait l'honneur de sa visite ? Il s'assit et se chauffa les pieds sans façon avant de daigner me répondre. Enfin il me dit d'un ton protecteur :

— Ma foi, mon cher monsieur, vous me voyez dans un grand embarras, nous venons pour nous emparer d'un grand criminel, et pas un de ces rustres ne consent à nous servir de guide ; le jour je trouverais bien le chemin, car je suis presque du pays, mais la nuit, je ne pourrai. Ma foi, nous avons compté sur vous, vous êtes le représentant de la civilisation dans ce pays, et vous devez m'aider à en extirper la barbarie ; d'ailleurs, mon cher monsieur, comme fonctionnaire public, vous savez que l'on doit prêter main-forte au représentant de la loi.

— Si vous me l'ordonnez au nom de la loi, lui dis-je, je vous obéirai, mais cela il me répugnerait de faire de la peine à un pauvre diable.

— Vous êtes philanthrope, il paraît, mon cher monsieur ?

— Puisqu'il faut vous l'ordonner, ajouta-t-il en se levant, je vous l'ordonne.

— Et de quel côté faudrait-il vous conduire, monsieur ?

— A la croix de la grande clairière, me dit-il.

Je tressaillis et sentis comme un poids se poser sur ma poitrine.

Chemin faisant, le substitut me raconta qu'il s'agissait d'un assassinat [illegible] dont le procureur du roi, son chef, n'avait pu découvrir l'auteur.

— Mais moi, me dit-il, j'espère bien être plus heureux, j'ai des preuves morales en quantité, et si cette nuit je puis trouver à la croix l'homme que je cherche, c'est une affaire finie. Voyez-vous, mon cher monsieur, je veux civiliser ce pays ; je l'aime beaucoup, les propriétés de ma femme y sont situées, les gens d'ici n'ont pas la notion du bien et du mal, et ils se vengent eux-mêmes comme des bêtes sauvages. Eh bien ! moi, monsieur, je veux les régénérer ; deux ou trois coupables sévèrement punis leur feront beaucoup de bien ; il faut qu'ils aient peur de la loi, monsieur, autant que des revenants.

Je le laissai parler tout à son aise, espérant que le bruit de sa voix ferait fuir celui que nous venions surprendre ; mais plus nous nous éloignions du village, plus il baissait la voix et finit par se taire tout-à-fait. Je marchais à côté de lui, les gendarmes nous suivaient, nous approchions de la grande clairière. J'avais l'intention d'y entrer tout-à-coup sans le prévenir, pensant que nos ombres noires, faisant contraste avec la blancheur du sol couvert de neige, seraient remarquées par le pauvre diable que nous cherchions et le feraient fuir ; mais je fus trompé dans mon attente, le substitut m'arrêta.

— Je me reconnais, dit-il, la clairière est à dix pas et à l'autre bout de la croix ; c'est là qu'il faut aller. Suivons la lisière du bois, nous nous cacherons derrière les buissons.

Il marcha devant nous avec beaucoup de précaution, nous recommandant d'en faire autant. Il nous plaça à dix pas de la croix, derrière un buisson, d'où ses deux gendarmes devaient s'élancer au premier signal.

La clairière était toute couverte de neige ; çà et là, seulement, de rares buissons de houx s'y dessinaient en noir. Nous attendîmes une heure, les yeux fixés sur la croix ; enfin, nous vîmes sortir du bois un homme qui se dirigea vers elle. Arrivé à la petite butte sur laquelle elle est plantée, il se laissa tomber à genoux, la tête contre terre. D'où nous étions, nous l'entendions pleurer, nous le voyions trembler. Le substitut donna le signal : les deux gendarmes, en s'élançant, frappèrent le fourreau de leur sabre l'un contre l'autre. A ce bruit, l'homme se dressa debout comme poussé par un ressort, fit quelques pas en étendant les bras et en chancelant, et tomba sur la terre avec un bruit sourd comme une masse inerte. Nous nous approchâmes, et, comme je m'y attendais, je reconnus Claude.

— La brute, dit le substitut en riant, a pris le bruit de leurs sabres pour des chaînes de fantômes, car vous devez savoir, cher monsieur, que les fantômes dans ce pays-ci, comme dans les romans, ont des chaînes aux pieds.

— M. le substitut, dis-je sans répondre à sa plaisanterie déplacée, quoi qu'il ait fait, vous ne devriez pas arrêter ce pauvre homme ; sans lui, les deux femmes qu'il nourrit mourront de faim.

— Eh bien ! ce sera sa faute ; pourquoi a-t-il tué celui qui leur donnait du pain ?

— Ah ! M. le substitut, repris-je, vous qui connaissez les superstitions et les mœurs du pays, combien est sincère son repentir ! combien sont terribles ses remords ! pour qu'il ait osé, à cette heure de la nuit, venir prier au pied de la croix de sa victime.

— Mon cher, monsieur, répliqua-t-il, la loi n'entre pas dans ces distinctions poétiques ; il faut que justice ait son cours ; cet homme est un assassin, je le prouverai, tout assassin doit être puni, donc cet homme doit être puni, c'est clair ; tout ce que je pourrai faire, ce sera de ne pas m'opposer aux circonstances atténuantes.

— Mes prières auraient été inutiles ; je me tus et j'aidai les gendarmes à relever Claude, toujours évanoui, je lui frottai les tempes et les yeux avec de la neige, mais inutilement ; il fallut qu'un gendarme le prît par les pieds, l'autre par-dessous les bras, et qu'ils le portassent ainsi jusqu'au village.

La terreur de Claude a été si forte qu'il est resté évanoui jusqu'au jour, et que les gendarmes l'ont conduit en prison dans un état d'anéantissement presque complet..... Marie-Jeanne est dans la désolation : tantôt elle maudit Claude, tantôt elle le plaint ; il a tué Martin, m'a-t-elle dit, mais il a jeûné pour donner du pain à sa fille. Pierrette est taciturne, ses yeux sont hagards, sa démarche inégale. La misère les menace de nouveau toutes les deux. Quand les provisions de Claude seront consommées, comment feront-elles pour vivre ? il n'y a pas, dans ce pays, de travail pour les femmes, et le morceau de pain que je pourrai, à grand'peine, leur donner chaque jour, sera insuffisant.........

Claude va passer en cour d'assises, son énergie morale a reçu un si grand coup qu'il ne paraît pas comprendre sa position ; il a avoué tout ce qu'on a voulu. Je suis parti pour la ville, afin de raconter à son avocat ses trois ans d'abnégation et de dévouement envers Marie-Jeanne et Pierrette, et de lui peindre son repentir et ses remords, si grands qu'ils m'avaient frappés avant de savoir qu'il fût coupable.........

Le pauvre Claude a été amené dans la salle des assises dans un état de stupeur et d'insensibilité incroyables ; il semble être étranger à ce qui se passe autour de lui ; quoique, par ses aveux, il ait de beaucoup simplifié la tâche du substitut, celui-ci n'en a pas moins tenu à faire un réquisitoire éloquent ; il a raconté fort longuement qu'il avait des propriétés près de Saint-Pierre-des-Bois, qu'il avait été bien étonné dans une chasse de trouver un homme habitant avec Marie-Jeanne, [illegible] remarquer la peine qu'il s'était donnée à épier cet homme [illegible] trois [illegible] consécutives ; il a dit qu'il l'avait vu souvent, [illegible] il ne croyait point être observé, venir s'agenouiller [illegible] la grande clairière ; et, à ce propos, il a fait une [illegible] subtile entre le remords et le repentir ; il a fait [illegible] lui avait fallu pour arriver des preuves morales aux

[illegible] des pommes de terre en Irlande :

« J'avais commandé en Irlande 500 tonneaux de pommes de terre dans l'intention de les vendre ici au prix de revient, et par quantités de 25, 50 et 100 kil. aux ouvriers et malheureux de la ville ; malheureusement les nouvelles que j'ai reçues par le courrier d'hier soir, m'ôtent tout espoir de pouvoir mettre mon projet à exécution.

» Voici l'extrait d'une lettre datée de Wexford (Irlande) : « Nous crai-
» gnons beaucoup ici pour la récolte des pommes de terre ; la maladie
» s'est déclarée depuis ma dernière, et s'étend avec une telle rapidité
» qu'il est impossible de prévoir où elle s'arrêtera. Vouloir essayer une
» exportation pendant l'alarme, serait une affaire très hasardeuse. La ré-
» colte se présentait favorablement et me donnait beaucoup d'espoir ;
» mais les achats faits sur notre marché n'ont pu être conservés sains
» pendant trois jours. »

» Voici l'extrait d'une lettre de Clomnel (Irlande) : « Je ne voudrais pas
» essayer une exportation de pommes de terre d'ici, pour rien au monde.
» ce serait considéré parmi nous comme un trafic odieux, attendu l'é-
» tat actuel de notre récolte. »

» Vous voyez, monsieur, que ce n'est pas ma bonne volonté qui fait défaut, mais bien des circonstances qu'il m'avait été impossible de prévoir. »

—La Société de médecine de Bruxelles vient de publier la liste des questions qu'elle met au concours pour l'année 1846 et 1847. Nous remarquons dans ce programme deux questions importantes sur lesquelles nous croyons devoir spécialement appeler l'attention des savants :

Concours 1846.

« Faire connaître les effets du sel commun, tant comme moyen d'améliorer et de conserver les fourrages, que comme moyen préservatif contre les maladies des animaux herbivores servant à l'agriculture ; indiquer la quantité qu'on peut donner de ce sel à chaque animal, eu égard à l'espèce à laquelle il appartient, à sa destination, à son âge, à son tempérament, à l'état de sa santé, à la localité qu'il habite, et aux autres conditions hygiéniques plus ou moins favorables dans lesquelles il peut se trouver ; établir quels sont les meilleurs modes d'administration du même sel, soit à titre de condiment, soit pour le faire servir à la conservation des matières alimentaires, et enfin, signaler les accidents ou les maladies qui pourraient résulter de son usage à trop fortes doses. »

Les mémoires en réponse à cette question doivent être écrits en français, en flamand ou en latin, dans un style simple et concis, et sous forme d'instruction populaire à la portée des agriculteurs, basée principalement sur les faits et sur les expériences qui ont été publiés sur la matière, par les vétérinaires et les agronomes des différents pays.

Prix : Une médaille d'or de 600 fr.

Concours 1847.

« Faire connaître l'influence que les marais et les polders exercent, spécialement en Belgique et dans les pays limitrophes, sur la santé et sur la durée de la vie ; indiquer les moyens de neutraliser cette influence en tout ou en partie, par des mesures d'hygiène tant publiques que privées. »

Prix : Une médaille d'or de 1 200 fr.

Les mémoires devront être envoyés avant le 1er juin 1846 pour le premier concours, et pour le second avant le 1er juin 1847.

—Le grand-duché de Hesse-Darmstadt vient de prohiber la sortie des pommes de terre hors des Etats du Zollverein.

—Le prix des céréales a considérablement haussé depuis quelques jours [illegible]

combien peu d'inventeurs consacrons-nous un simple buste ?

Quant à ceux qui ont pris sérieusement à cœur la cause de l'humanité ; quant à ceux qui ont défendu toute leur vie les droits méconnus du travail, et se sont dévoués à l'amélioration du sort des classes laborieuses, l'indifférence et l'oubli semblent être les seuls tributs qu'on paie à leur mémoire.

Il ne dépendra pas de nous que le nom de Flora Tristan échappe à cette ingratitude. Le dévouement de cette femme généreuse est trop connu pour que nous ayons besoin de faire ici son éloge.

Une souscription, qui ne paraît pas avoir eu de suite, avait été ouverte à Bordeaux, au mois de décembre de l'année dernière.

Nous reprenons cette idée. La souscription continue à être ouverte dans nos bureaux, et d'ici au prochain numéro de quinzaine, nous aurons pris les mesures nécessaires pour l'activer et la rendre productive.

Le *Propagateur des Ardennes* rend compte des leçons sur la théorie sociétaire que M. Victor Considerant a faites à l'hôtel-de-ville de Mézières. Nous reviendrons sur ce compte-rendu, dont nous remercions tout d'abord le *Propagateur*. — Le *Courrier de la Côte-d'Or* annonce que M. Jean Journet va consacrer quelques soirées à l'exposition du système de Fourier dans la salle de la Société philharmonique à Dijon.

Nous apprenons d'un autre côté que M. Victor Considerant a commencé à Bruxelles une exposition de la théorie sociétaire.

REVUES DE LA QUINZAINE.

Mouvement politique et social.

AFRIQUE FRANÇAISE.

L'insurrection qui vient d'éclater en Algérie est trop sérieuse pour que nous puissions nous dispenser d'en présenter à nos lecteurs le tableau résumé. Plus tard nous examinerons si le gouvernement a fait tout ce qu'il devait faire pour prévenir ces désastres, s'il a pris les mesures convenables pour établir notre domination en Afrique d'une manière stable, s'il n'a rien négligé pour rendre profitable à la France l'occupation de ce pays si fertile. Mais nous ne voulons pas récriminer aujourd'hui contre le passé : le glorieux dévouement de notre armée doit imposer silence aux plus justes critiques ; il faut que l'ordre soit rétabli, et il le sera bientôt, nous n'en doutons pas ; alors nous parlerons librement et nous ferons connaître notre pensée tout entière sur le système que l'on a suivi jusqu'à présent. Cependant, notre critique, même après la pacification, ne sera ni amère ni systématique ; nous étudierons avec calme, avec conscience le rôle que la France doit jouer en Algérie, les moyens de maintenir la paix, de rendre notre domination stable, pacifique, fructueuse tout à la fois pour nous et pour les indigènes, en organisant peu à peu, mais avec vigueur, et surtout avec persévérance, la colonisation de cette contrée que l'on appelait autrefois le *grenier de Rome*. Racontons d'abord très brièvement les évènements de la guerre actuelle.

Peu de temps après le départ du maréchal Bugeaud pour la France, Abd-el-Kader se rapprocha de l'Algérie avec l'intention de

[illegible] restait plus que 12 hommes debout.

Ainsi, après trois jours de combats, notre colonne de 450 hommes était anéantie, victime d'un guet-à-pens ; 14 combattants furent seuls sauvés.

En même temps la révolte éclatait dans toute la vallée de Tlemcen et jusque chez la tribu des Flittas, au delà de Mostaganem, dans la vallée arrosée par le Chélif.

A la nouvelle de ce désastre, le général Lamoricière, gouverneur général par intérim, fit immédiatement partir d'Alger des forces importantes dirigées par mer, et lui-même arriva avec les troupes en rade de Tenez le 29 septembre. Nous devons passer sous silence les opérations du général Bourjolly contre Bou-Maza, qui était parvenu à soulever la plus grande partie des Flittas au nom de l'émir. Rappelons toutefois que dans les nombreux engagements où sa colonne se trouva attaquée avec acharnement, nos soldats ne laissèrent point échapper l'occasion de montrer leur intrépidité et leur dévouement. On ne doit pas oublier le fait héroïque de Geffine, chasseur au 4e escadron du 4e régiment. Geffine voit tomber le fourrier Parisot sous son cheval ; deux cavaliers arabes, après avoir fait feu sur ce sous-officier, lui assénaient des coups de crosse sur la tête : Geffine arrive, tue les deux Arabes et débarrasse son chef ; puis, apercevant un porte-drapeau arabe, il s'élance sur lui, le tue et enlève l'étendard des révoltés, malgré deux coups de feu et cinq coups de yatagan. Mais ses forces étaient épuisées ; alors il tombe en serrant le drapeau sur sa poitrine, et en criant : « Il est à moi ! » Ce fut son dernier cri.

Malgré ses pertes, le général Bourjolly parvint, en résumé, à maintenir les Arabes, qui ne purent entamer aucune de ses positions fortifiées dans les environs de Mostaganem.

Nous passerons aussi légèrement sur les opérations heureuses du général Cavaignac autour de Tlemcen, pour arriver tout de suite aux opérations décisives dirigées par le général Lamoricière. L'émir, après avoir enlevé toutes les populations des Beni-Amer, des Gharabas et des Ghrossels, les avaient jetés chez les Traras, dans l'intention de les conduire au Maroc ; ce mouvement d'émigration devait s'opérer par les vallées de la Tafna et de l'Isly ; le général Cavaignac s'était déjà mis en travers pour l'arrêter lorsque le général Lamoricière vint se joindre à lui en avant de Tlemcen, le 9 octobre.

Le 12, M. de Lamoricière, ayant sous ses ordres 4 500 fantassins, 650 cavaliers et 10 pièces de montagnes, commença à chasser devant lui une partie des Beni-Méuir et les repoussa dans les montagnes, sans que l'émir osât les défendre. Le soir même il campait à Nédroma et recevait la soumission des chefs voisins. L'émir se tenait immobile dans le col d'Aïn-Kébira, qui donne accès dans le pays des Harras, fomentant l'insurrection des Traras, des Ghrossels, et d'une partie des Beni-Amer-Gharabas, qu'il essayait de jeter dans le Maroc. Ces populations étaient entassées dans un pâté de montagnes compris entre Lalla-Magrania, Djemmâa et l'embouchure de la Tafna, bien résolus à défendre l'entrée du col d'Aïn-Kébira.

Le lendemain 13, les positions les plus escarpées du col furent enlevées d'emblée par une charge merveilleuse du 41e de ligne ; nous étions maîtres de ce passage redoutable. La cavalerie de l'é-

SUPPLÉMENT.

---

soupçons, et des preuves physiques à la certitude ; ensuite, il a aggravé la position de Claude autant qu'il l'a pu ; il n'a pas craint de laisser soupçonner qu'il était l'amant de Marie-Jeanne ; enfin, il a fini par remercier la Providence qui, grâce à la vigilance et à l'esprit des substituts, découvre le criminel, tôt ou tard. Après quoi il s'est assis avec la dignité d'un homme content de lui, et qui sera nommé bientôt procureur du roi.

L'avocat de Claude a répliqué, mais c'était un avocat d'office, et c'est tout dire ; il a voulu faire des phrases, s'est embarrassé, et a oublié la moitié de son discours. Cependant les jurés, ayant admis des circonstances atténuantes, Claude n'a été condamné qu'à vingt ans de travaux forcés.

Je suis allé le voir dans sa prison, il est enfin sorti de sa léthargie. Quand il m'a vu il s'est mis à pleurer.

— M. Paul, s'est-il écrié un instant après mon arrivée, on m'a dit qu'au bagne on m'attacherait un boulet à un pied avec une chaîne ; qu'on m'en mette un à chaque pied, M. Paul, et qu'on me laisse retourner à la grande clairière ; qu'est-ce que ça leur fait ? Dans les bois c'est plus difficile à traîner, et je pourrai nourrir Marie-Jeanne et Pierrette.

— Cela ne se peut pas, Claude, d'aucune façon.

— Hé ! c'est vrai, M. Paul, ça ne se peut pas ; elles ne voudraient plus rien recevoir de moi à présent qu'elles savent tout, car on leur a tout dit, n'est-ce pas, M. Paul ?

— Je ne sais pas, Claude, répondis-je embarrassé.

— Elles me prenaient pour un déserteur, M. Paul, il faudra leur redire.... Sainte Vierge ! ajouta-t-il en sanglotant, qu'est-ce qu'elles vont devenir sans moi, les pauvres femmes du bon Dieu, j'en étais venu à les aimer autant que l'autre... celle pour qui... celle qui m'a mis là, enfin ? M. Paul, vous direz à Marie-Jeanne d'avoir l'œil sur Pierrette, et de la laisser plutôt mourir de faim que de l'envoyer mendier ; elle ne reviendrait peut-être plus ; une belle fille comme elle, voyez-vous... Vous avertirez aussi Jacques que je ne l'ai pas compromis.

En ce moment un geôlier entra.

— Du courage, Claude, dis-je en me séparant de lui.

— Je n'en manque pas le jour, mais la nuit, M. Paul, la nuit !

Oh ! mon Dieu ! pensai-je en le quittant, en faveur du repentir ôtez-lui le remords !

Quand je suis retourné à la grande clairière, j'ai trouvé Marie-Jeanne au lit, seule dans sa maison.

— Où est Pierrette ? demandai-je étonné de cet abandon.

— Pierrette ! répondit-elle d'une voix étranglée ; elle n'a pas voulu mendier ; elle a eu raison ; pourquoi mendier ? Elle nous a quittées.

— Elle est morte ?

— Oh ! pis que cela, reprit-elle avec un sanglot. Elle s'est vendue... bien loin... à la ville... Après tout, il faut lui pardonner. A son âge on a peur de la misère. J'en ai bien eu peur, moi ! J'en ai eu si peur, M. Paul, que le curé m'a apporté le bon Dieu, et, ajouta-t-elle en joignant les mains et d'une voix si faible qu'à peine je l'entendis : je ne mendierai plus... Sainte Vierge !

EUGÈNE MARON.

REVUE DRAMATIQUE DE LA QUINZAINE.

Pendant la dernière quinzaine, aucune œuvre notable n'a paru sur la scène, sauf *Noémie* au Gymnase et *les Mousquetaires* de M. Alexandre Dumas. L'Opéra-Comique a donné *la Charbonnière*, paroles de MM. Scribe et Mélesville, musique de M. Montfort.

La donnée sur laquelle repose le livret de cette pièce est parfaitement invraisemblable. Une charbonnière qui trouve sans peine jusqu'à trois millions en cherchant un peu dans ses poches, un M. Rigobert qui se déclare au dénouement prince régnant en Allemagne, voilà des personnages tombés du ciel. Au lieu de trois millions, mettez trois cent mille francs, changez le nom de Rigobert en celui de Frédéric, comme on l'a fait dès la seconde représentation de *la Charbonnière* ; l'invraisemblance ne sera guère moindre.

La partition de *la Charbonnière* ne manque pas de grâce et d'élégance, mais bien d'idées fortes et caractérisées. En résumé cet ouvrage n'a pas devant lui une bien longue carrière.

L'Opéra-Comique a donné encore *le Mari au bal*, par MM. Emile Deschamps et Amédée de Beauplan, dialogue spirituel égayé, surtout par le jeu de Moreau-Sainti, situations banales empruntées à *la Gageure imprévue* et au *Mariage de Figaro*.

La musique offre de la légèreté et de la délicatesse ; on en conservera une romance très bien chantée par Mme Martin et Giraud ; elle a pour refrain :

> Dans ces lieux fortunés,
> Que lui manquait-il ? — Devinez.

Aux Variétés, au Vaudeville, MM. Brunswick et Siraudin d'une part, de l'autre MM. Jaime et Michel Delaporte ont rajeuni et remis sous les yeux du public une bluette de Sedaine intitulée *le Diable à quatre*. Parmi les personnages figure un savetier dont le rôle a été joué avec autant de naturel que de comique, au Vaudeville, par Bardou, aux Variétés par Hyacinthe.

Le Code des femmes, vaudeville en un acte, joué avec un grand succès au Palais-Royal, est une des nouveautés les plus acceptables de cette quinzaine. Mlle Nathalie s'y montre charmante dans le rôle d'une femme qui veut absolument être souffletée par son mari pour obtenir une séparation de corps.

A l'Ambigu, *les Mousquetaires* attireront long-temps la foule, bien qu'ils soient en cinq actes, plus un prologue, et en quinze tableaux. L'auteur nous donne assurément du plaisir, mais il a tort de le faire durer jusqu'à une heure du matin.

Le Gymnase a donné deux pièces. La première en date, *le Droit d'aînesse*, est assez faible, mais la seconde, *Noémie*, vaudeville en deux actes, est un véritable triomphe pour deux artistes qui occupaient déjà une place élevée dans notre estime, Mlle Rose Chéri et Tisserand.

Les Français, qu'il faut maintenant classer au dernier rang quand on parle théâtre, ont risqué une pièce indigeste et ridicule intitulée *Jeanne de Flandre*. On dit que l'autorité avait forcé la main des sociétaires pour obtenir cette représentation qui ne sera pas suivie de récidive. La responsabilité de cet acte de faiblesse, compromettant et dispendieux, retomberait donc sur M. le commissaire royal dont la presse demande le remplacement d'une voix presque unanime.

Extraits des Guêpes.

Les titres et les dignités ne sont plus un but aujourd'hui : ils ne sont qu'un moyen. — On n'est plus député pour défendre les intérêts de son pays ; — on n'est plus pair de France pour apporter aux lois le fruit de longues études et d'une utile expérience ; — on n'est plus général pour mener les armées à la victoire. Ces titres enviés ne servent plus qu'à servir d'amorce aux nombreux hameçons qu'on tend chaque jour à la crédulité publique. — On vend ou au moins on loue son nom et son titre aux entrepreneurs de n'importe quoi par actions, — et on reçoit pour prix d'iceux — un certain nombre d'actions au pair, — c'est-à-dire un certain nombre de fois dix francs ou quinze francs, selon que les actions auront monté.

—

J'ai dit, je crois, — la crédulité publique. — Hélas ! c'est tout au plus si l'on peut croire à l'innocence même des dupes. Les affaires par actions, — pour la plupart, — participent d'un jeu appelé *Petit-Bonhomme vit encore*, — jeu dans lequel on se passe de main en main une allumette enflammée, et où celui-là perd entre les mains duquel s'éteint l'allumette. Chacun de ceux qui achètent espère revendre : tant pis pour ceux qui gardent les actions et participent réellement à la chose qui a servi de prétexte aux actions.

Et aussi le vol à l'américaine, — dans lequel le volé n'est que le plus maladroit des deux voleurs.

—

Dans ce qui se passe en ce moment, il n'est rien qui doive me faire changer d'avis sur les chemins de fer. L'Etat ne devait pas aliéner les voies de communication.

[...]est, en suivant la grande ligne centrale d'Alger à Oran par les vallées. Peut-être avant un mois apprendrons-nous que les forces ennemies sont dispersées et poursuivies dans les montagnes fuyant vers le désert.

Jusqu'à présent le maréchal n'a rencontré dans sa marche aucun obstacle ; il est donc inutile de tracer son itinéraire.

Terminons cette revue en rappelant que le roi a décidé, le 15 octobre, dans un conseil tenu à Saint-Cloud, qu'un monument serait élevé à Djemmâa-Ghazaouat, pour perpétuer la mémoire héroïque des braves qui ont succombé avec le colonel Montagnac. Les noms des officiers et soldats, victimes de la trahison, seront inscrits sur la pierre funéraire, comme un glorieux exemple et un impérissable souvenir.

FRANCE.

Le fait le plus saillant de ces derniers temps est le vertige qui précipite la bourgeoisie vers les spéculations et l'agiotage : le temple de la Bourse n'est pas assez grand pour contenir tous les adorateurs du veau d'or. La pairie, la députation, la cour, la magistrature, l'armée, l'administration, se sont précipitées aux genoux des banquiers pour mendier des actions ; le journalisme a été souillé.

La nouvelle loi sur les caisses d'épargne a déterminé des retraits nombreux ; peut-être parmi les ouvriers en est-il qui se déterminent à placer leurs économies dans les chemins de fer ; nous leur conseillons d'avoir de la prudence : ce qui pouvait être une bonne affaire, lorsque les actions étaient au pair de création, cesse de le devenir quand les actions ont subi une hausse qui les porte au double de leur valeur primitive.

L'administration continue à croupir dans une torpeur générale ; on ne gouverne plus qu'en accordant des places à la faveur ; aussi ces places sont-elles généralement mal remplies ; non point que les gens nommés manquent toujours d'aptitude, mais ils savent que ce n'est pas par les services rendus qu'on arrive, qu'on se maintient, qu'on s'élève ; aussi donnent-ils tout leur temps à ne rien faire ou à intriguer.

Dans ce moment, le vieux maréchal Soult donne l'exemple de la plus incroyable ténacité pour une place et des appointements qu'il ne veut pas lâcher : si les vieillards veulent être respectés, ils devraient commencer par se respecter eux-mêmes. On parle de le continuer dans la présidence du conseil, sans portefeuille ; il n'aurait que des appointements sans travail réel. On dit aussi que la cour veut rétablir la charge de connétable au profit d'un des fils du roi, à qui il serait donné pour ce titre des appointements très considérables : car en ce temps, c'est l'argent qui est la fin de tout : on essaierait cette charge sur le maréchal Soult, pour qu'il supporte le premier feu du ridicule et des attaques auxquelles cette réminiscence de l'ancien régime donnerait lieu.

A l'extérieur, les intérêts dynastiques mal entendus continuent à subalterniser la France aux vues de l'Angleterre.

Pendant que l'amour du gain, l'égoïsme et la jouissance brutale du luxe, et des plaisirs matériels absorbent la classe supérieure et la classe moyenne qui se démoralisent, les ouvriers étudient et élèvent leur cœur et leur intelligence ; mais ils sont soumis à un rude travail, et se voient de tous côtés réduits à faire grève pour obtenir une augmentation de salaire ; les juges les frappent, mais c'est comme une bataille où, moyennant quelques morts, on gagne la victoire. Honneur aux ouvriers courageux et braves qui, sans outrager la loi, achètent au prix de leur liberté un sort meilleur pour leurs compagnons de peine. Que les ouvriers se pénètrent bien que la force est dans la modération ; l'exemple de la grève des ouvriers charpentiers est fécond en belles leçons.

GRANDE-BRETAGNE.

La population de la Grande-Bretagne et de l'Irlande se monte à une trentaine de millions d'âmes. Les sept huitièmes de cette population forment la classe des travailleurs, et l'autre huitième, la classe du capital et celle du talent. Toute la puissance légale est entre les mains de ce huitième, qui forme ce qu'on appelle en France le *pays légal*. Tout le reste n'est rien politiquement parlant, bien qu'en réalité toute la force de l'industrie et de la vie nationales réside dans la classe des prolétaires.

Tous les peuples souffrent, partout les intérêts sont en lutte, mais nulle part autant qu'en Angleterre les intérêts des travailleurs ne sont froissés par la pression des classes privilégiées ; aussi les passions s'échauffent et les haines s'aigrissent d'une manière menaçante pour l'ordre public. Cependant tout le monde sent que les révolutions purement politiques sont plus ou moins illusoires ou même malfaisantes, et la question sociale s'instruit de tous côtés.

Les travailleurs s'en occupent beaucoup, les classes moyennes un peu, les classes élevées sont obligées malgré elles d'en entendre parler plus ou moins. Déjà on peut voir que la révolution prochaine, quelle qu'elle soit, pacifique ou violente, sera nécessairement sociale plus que politique. Les travailleurs en masse demandent, non seulement des droits politiques électoraux, mais aussi des droits sociaux, tel qu'une part proportionnelle aux bénéfices de l'industrie, au lieu du servage indirect du salaire. Ils se laissent dire tous les jours, et ils se répètent les uns aux autres sur tous les tons, que c'est le travail des sept huitièmes de la nation, c'est-à-dire des prolétaires, qui produit toute la richesse nationale ; et que c'est un fait monstrueux que tous les bénéfices du travail des sept huitièmes tombe entre les mains du huitième exceptionnel. Que disons-nous du huitième? C'est au huitième même du huitième que reviennent presque tous les bénéfices du travail de la nation entière.

En effet, si les travailleurs forment à peu près sept millions de familles, et les classes privilégiées un million, toute la propriété foncière est entre les mains d'un huitième de ce million. Tout le sol des trois royaumes est possédé par environ cent mille familles, et les trois quarts du pays au moins sont possédés par dix mille familles seulement. Dix mille sur dix millions, c'est un sur mille. Et pourtant toute la puissance politique et sociale est entre les mains de ce millième de la nation.

La guerre sociale existe sourdement entre les classes pour les intérêts. La classe des dix mille et des cent mille familles qui représentent le *capital foncier* déteste les innovations et veut *conserver* tous ses privilèges au dépens de la masse. La classe des bourgeois gênés et des banquiers qui exploitent l'industrie, déteste celle des privilégiés de naissance et veut lui arracher une partie de ses privilèges ; non pas pour les donner aux travailleurs, mais pour les partager elle-même avec les privilégiés

[...] veut progresser. Ce sont deux grandes forces en opposition : l'une compacte, organisée ; l'autre dispersée et sans liens. La haine s'accumule de chaque côté. Ce qui en résultera est facile à prévoir, à moins que le troisième élément, le *talent*, l'intelligence, ne grandisse assez vite en influence pour prévenir des chocs désastreux, et ménager des compromis.

Le TALENT est partagé entre les deux intérêts du *travail* et du *capital*. Son cœur lui dit qu'il est le frère du travail ; mais le capital peut payer grassement ceux qui veulent le servir ; le travail ne peut rien donner. Les magistrats, les prêtres, les hommes de lettres sont tentés par la richesse, et font généralement alliance avec le monopole. Ils ne sont réellement pas libres d'examiner une idée nouvelle, sans prévention, et de l'épouser dans l'intérêt des masses, en face du capital. Ils sont donc pour le maintien des institutions sociales, faites par et pour le capital, et toutes leurs controverses sont bornées aux disputes qui surgissent entre les diverses classes de privilégiés. Il y a quelques honorables exceptions, mais la masse des hommes intelligents et instruits qui n'ont pas de fortune est obligée de se vendre directement ou indirectement au capital.

Les travailleurs, en Angleterre, savent cela, et ils commencent à se méfier des hommes instruits de la classe mixte sans fortune, qu'on peut tenter par des places et par des privilèges. Ils savent que le capital est plus attrayant que le travail pour le talent. Peu à peu ils placent presque exclusivement leur confiance dans les hommes de leur classe, qui se sont instruits sans sortir de leurs rangs.

La prostitution du talent est un fait bien connu des classes industrielles, et méprisé par elles. C'est un pas immense. Désormais les prolétaires sauront s'instruire eux-mêmes, s'organiser eux-mêmes, et forcer le capital à compter avec eux.

Le talent pense bien que le travail a raison, mais il n'ose pas le dire, parce qu'il gagne davantage à flatter le capital. Celui-ci est inquiet du mouvement de l'opinion parmi les travailleurs, et il fait semblant de le mépriser. Il fait même quelquefois des efforts pour persuader au travail qu'on aura soin de lui, qu'on soignera ses intérêts mieux qu'il ne saurait le faire lui-même. Le talent est payé largement pour persuader au travail qu'il en sera ainsi, mais le travail veut s'émanciper de la paternelle tutelle du capital, et s'organiser lui-même selon les principes de l'association véridique. Il commence à son tour à payer le talent pour le mettre de son côté, et bientôt nous pouvons espérer que les travailleurs, en Angleterre, participeront plus largement aux bénéfices du travail et au bien-être social.

ALLEMAGNE.

Toute l'Allemagne intelligente a maintenant les yeux tournés vers le soleil levant du nouveau monde social. Non seulement les questions de réforme intégrale priment toutes les autres, mais elles tendent à absorber toutes les manifestations intellectuelles. Ainsi, tandis qu'en France le roman-feuilleton détrône le premier-Paris et forme la principale substance des journaux aux prétentions les plus sérieuses, les feuilles littéraires, en Allemagne, disparaissent et font place aux revues sociales et aux journaux politiques purs de tout feuilleton. Quatre feuilles littéraires de Leipzig sont mortes dans le courant de l'année, parmi lesquelles le *Monde élégant* qui existait depuis 1800. Quatre recueils nouveaux, sociaux et politiques, ont été créés à Berlin, à Darmstadt, à Hambourg et à Eberfeld. La Revue publiée à Eberfeld par M. Hess sous le titre de : *Miroir de la société*, porte en écusson une déesse de la justice tenant à la main une balance dont les deux plateaux sont équilibrés par un sac d'argent et un marteau, équation symbolique du capital et du travail. Une deuxième Revue, donnant tous les 3 mois un volume de 21 feuilles, paraît à Darmstadt sous le titre de *Revue sociale* ; elle s'est vendue à plus de 6 000 exemplaires. Effrayée de ce succès, la police de Darmstadt a jugé à propos de saisir le dernier numéro, au mépris de la loi, qui exempte de la censure tout livre de 21 feuilles et au-dessus. M. Leske, l'éditeur de cette Revue, n'imprime que des livres sociaux, et il fait pour un demi-million de francs d'affaires par an.

Mais si les théories sociales sont en grande faveur, on fait peu encore pour l'application. On sait que le roi de Prusse, dans un mouvement d'humanité, avait ordonné il y a un an, que partout il se formât des sociétés de secours pour les pauvres et les travailleurs. Ces sociétés se sont fondées dans quelques villes, mais une fois arrivées sur le terrain de la discussion sociale, les principes ont été plus forts que les hommes. On a vu que les caisses d'épargne, la charité, les salles de lecture, même les salles d'asile et les sociétés de soupe (ainsi nommées parce qu'elles distribuent des soupes aux pauvres en hiver), n'étaient que des palliatifs. On essaya alors de rédiger des statuts d'association, dans le but d'élever le travailleur jusqu'au capitaliste ; il était même question de fonds de réserve pour des avances aux travailleurs ; en outre, des expositions industrielles, permanentes, devaient avoir lieu dans toutes les villes, afin de rendre superflu le commerce intermédiaire, et de mettre en communication directe le travailleur avec le consommateur. Le gouvernement prussien, effrayé d'un mouvement dont il ne pouvait plus prévoir toutes les conséquences, a refusé de reconnaître les statuts de ces sociétés. C'est une affaire enterrée, selon le dire des journaux officiels, mais elle ne l'est pas pour le peuple et la presse de l'Allemagne. Cette dernière, au contraire, s'occupe de plus en plus de ces questions brûlantes.

Le mouvement religieux a paru un instant donner le change au mouvement social, mais on commence à s'apercevoir qu'il tend vers le même but. Anciennement on disait : tout chemin conduit à Rome ; aujourd'hui on peut dire : toutes les questions conduisent à la grande question sociale.

Les néo-catholiques étaient de prime-abord accusés, surtout par le gouvernement de Bavière, de propager le communisme. Ils lui ont donné un démenti formel. « Je ne sais pas ce que c'est que le communisme, a dit Ronge dans un de ses nombreux discours ; je sais que s'il n'y avait pas des communistes les hommes violents et rétrogrades les inventeraient. Je crois et nous croyons tous à un meilleur avenir de toutes les classes de la société. Chacun de nous a ce pressentiment, en a conservé l'esprit, et cet esprit ne périra jamais. Courage donc, mes amis ; ne craignez rien, pas même la vie ; je dis la vie, car aujourd'hui il est moins pénible de mourir que de vivre pour l'amour de ses frères et de l'humanité. »

La *Gazette de Cologne* contient un long article dans lequel elle constate que le gouvernement français tend à reconstituer une nouvelle aristocratie financière aux dépens de la petite bourgeoisie, suivant en cela

[...] sent pas ; ceux qui s'opposent à la construction [...] que la France, les Deux-Siciles, le Piémont, le royaume Lombardo-Vénitien, en établissent partout autour des Etats romains.

L'insurrection éclatée à Rimini et à Faenza a dû bientôt céder devant le nombre des troupes régulières. Les révoltés, obligés de se réfugier sur le territoire toscan, y ont trouvé une hospitalité digne du caractère libéral du souverain de ce pays. Des passeports ont été délivrés aux révoltés. Embarqués à Livourne, ils ont été dirigés sur Marseille, où malheureusement le ministère français leur a fait subir des traitements indignes de la générosité nationale.

ESPAGNE

D'après un journal anglais, la question du mariage de la reine d'Espagne et celui de sa sœur est définitivement résolue, à la satisfaction, nous devons le présumer, des gouvernements anglais et français. Le prince Léopold de Saxe-Cobourg sera l'époux d'Isabelle II, et le duc de Montpensier celui de l'infante Luisa. Il annonce que le prince Léopold de Saxe-Cobourg, accompagné de son père, est attendu mardi à Saint-Cloud, avant son départ pour Lisbonne. De là le prince doit revenir à Londres.

Les journaux espagnols donnent également la nouvelle du mariage de M. le prince de Montpensier, avec cette variante toutefois que le comte de Trapani épouserait la reine Isabelle.

ÉTATS-UNIS. TEXAS. MEXIQUE.

Il paraît qu'une guerre entre l'Union américaine et le Mexique, à propos de l'annexion de l'ex-province mexicaine du Texas aux États-Unis d'Amérique, n'aura pas lieu.

Cette grave affaire qui détache du Mexique une de ses plus belles et fertiles provinces, aura été consommée sans coup férir.

En revanche, la guerre sera peut-être allumée entre la France et le Mexique. Le conflit élevé entre le gouvernement mexicain et notre chargé d'affaires, M. Alleye de Cyprey, paraissait devoir se résoudre pacifiquement. Les dernières nouvelles annoncent une solution contraire, car elles nous apprennent que M. de Cyprey a reçu ses passeports.

Les derniers journaux américains présentent comme possible la réunion de la Californie aux États de l'Union américaine.

LA PLATA.

L'intervention de la France et de l'Angleterre dans les affaires de la Plata, n'a pas encore pu arrêter les hostilités de Rosas contre Montevideo. Les dernières nouvelles que nous recevons de cette partie de l'Amérique ne font pas espérer une solution pacifique.

Résumés des faits divers.

MARTYROLOGE DES TRAVAILLEURS.

Il est venu à notre connaissance, que depuis la fin du mois de septembre, sont morts en travaillant : 16 marins. — 4 mineurs. — 3 mariniers. — 3 ouvriers travaillant au gaz. — 2 carriers. — 1 maçon. — 1 charretier. — 1 terrassier. — 1 fileur et 1 employé dans un chemin de fer. — Ont été blessés : 4 maçons. — 3 terrassiers. — 2 ouvriers fileurs. — 1 menuisier. — 1 carrier. — 1 employé dans un chemin de fer et 1 couvreur. — 33 morts et 13 blessés.

Nous sommes certains que ce relevé, quelque affligeant qu'il soit, est encore loin d'être complet.

Quand donc la société comprendra-t-elle qu'elle a pour devoir de s'occuper des victimes du champ de bataille industriel ?

NÉCROLOGIE.

Depuis le commencement d'octobre sont décédés :

Mmes la duchesse de Valmy, veuve du maréchal Kellermann. — La comtesse Desaix, veuve du général comte Desaix. — La vicomtesse d'Archiac, fille de M. le maréchal Gérard. — Rossini, femme du célèbre compositeur de ce nom.

MM. L. Raillard, capitaine de corvette, commandant la corvette à vapeur *le Véloce*. — Roux, intendant militaire, député de la Moselle. — Le colonel Berthier, tué en Afrique. — Le lieutenant-colonel de Montagnac, idem. — Le chef de bataillon Péragai, idem. — De Kerbertin, pair de France, premier président de la cour royale de Rennes. — Taillefert, ingénieur en chef des ponts et chaussées du département de la Charente-Inférieure. — Le marquis de Chambon, maréchal-de-camp. — Le marquis de Castellane, maréchal-de-camp. — Le docteur Antonini, médecin en chef de l'armée d'Afrique. — Jégou, ingénieur en chef du chemin de fer d'Orléans à Vierzon. — Hubert, membre correspondant de l'Académie des sciences. — Khosrew-Pacha, ancien grand-vizir. — Comte Cassini, dernier du nom. — Charles-Gabriel Excelmans, second fils de M. le général Excelmans, pair de France. — Le comte Eugène Ney, dernier chargé d'affaires de France au Brésil. — Peltier, auteur de plusieurs inventions industrielles, ex-professeur à l'Ecole de médecine. — Etienne Poulain, créateur du musée Pélasgique à la bibliothèque Mazarine. — Le vice-amiral Verhuël, pair de France. — Fortique, ministre de la république de Venezuela en Angleterre, socialiste à idées très progressives.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Depuis la fin du mois de septembre dernier, 89 faillites ont été déclarées sur la place de Paris.

CAISSE D'ÉPARGNE.

Les 28 et 29 septembre, 5, 6, 12, 13, 19, 20, 26 et 27 octobre, la Caisse d'épargne a reçu 2 912 739 francs, elle a remboursé 5 506 078 fr. 10 c.

Il résulte de ces chiffres que les remboursements ont dépassé les recettes de la somme de *deux millions cinq cent quatre-vingt-treize mille trois cent trente-neuf francs et dix centimes.*

On se rappelle qu'autrefois les dépôts faits à la Caisse d'épargne dépassaient de beaucoup les retraits. Aujourd'hui le contraire atteint un chiffre énorme. Ce symptôme effrayant dénote que la fureur de l'agiotage a gagné toutes les classes de la société. Il n'est que trop avéré, en effet, que les fonds retirés de la caisse d'épargne vont s'engouffrer à la Bourse et que de funestes habitudes de jeu viennent démoraliser les classes laborieuses.

... de la marine un crédit de 400 000 fr. pour cet objet.

NOUVELLES DU JOUR.

Aucun journal du soir n'a paru aujourd'hui.

LE VAUTOUR BARBU. — Un beau vautour barbu (*Gypaetus barbatus*, Cuv.) vivant, vient d'être envoyé au Jardin-des-Plantes de Toulouse, par M. l'abbé Mariotte, professeur d'histoire naturelle au petit séminaire de Saint-Pé (Hautes-Pyrénées). Cet oiseau, qui a plus d'un mètre de hauteur, est ainsi décrit par le journal de Toulouse : « Il est remarquable par la couleur de son plumage, par le bouquet de crins noirs qui se trouve à la base de son bec et par le cercle rouge vermillon qui entoure l'iris de ses yeux. On a débité sur cet oiseau les contes les plus absurdes, on a cru qu'il se précipitait sur l'homme et qu'il emportait les enfants dans son aire. Il est certain que c'est un des fléaux les plus redoutables pour les troupeaux qui paissent dans les vallons des Pyrénées et des Alpes. Le Vautour barbu fait une guerre cruelle aux brebis, aux chèvres, aux chamois, aux bouquetins et surtout aux agneaux. En Suisse, on l'appelle *Læmmer-Geyer*, c'est-à-dire, Vautour des agneaux. »

UN MAUVAIS CARACTÈRE. — A Clermont-Ferrand, un homme atteint, depuis quelque temps, d'une sorte d'aliénation mentale, a profité de l'absence de sa famille pour charger à balle une carabine et la tirer sur un ouvrier cordonnier, logé en face, qui depuis longtemps avait excité son ressentiment par de mauvaises plaisanteries. Le malheureux ouvrier a reçu deux balles à l'épaule gauche, et l'*Union provinciale* assure que son état inspire de vives alarmes.

UN ADULTÈRE EN ESPAGNE. — Des relations de la nature la plus intime existaient depuis longtemps entre la femme de don Valentino Lacosta, riche négociant de Burgos, et un jeune domestique, José Diez Moreno. Non contente de satisfaire sa passion, la senora Lacosta voulait s'assurer le plus tôt possible le douaire qui lui était promis par son contrat de mariage. Elle se plaisait à exciter les inquiétudes de son amant et à lui représenter les dangers qu'il pourrait courir si le mari offensé parvenait à découvrir leur intrigue ; elle lui fit, indirectement d'abord, puis d'une manière très explicite, la proposition d'assassiner le vieux Lacosta. Ce crime est assimilé au parricide par les lois espagnoles. Elle alla une fois jusqu'à mettre un poignard dans la main de Diez Moreno, et lui déclara qu'elle renonçait à toutes relations avec lui s'il ne lui rapportait pas ce poignard teint du sang de son époux. Diez Moreno résista longtemps à ces criminelles propositions ; mais enfin il consentit à assassiner son maître. Il entra furtivement dans la chambre à coucher de Valentino Lacosta pendant qu'il dormait ; il lui enfonça dans la poitrine la lame acérée d'un couteau de cuisine ; et, comme le vieillard respirait encore : « Recommande-toi, dit Moreno, au Dieu de miséricorde. » Et il lui perça le cœur avec l'arme homicide. Le tribunal de première instance de Soria, appliquant à la veuve Lacosta et à Diez Moreno, la peine des parricides, les a condamnés à mourir par le supplice de la garotte, et ordonné qu'après l'exécution leurs cadavres seraient précipités dans la rivière du Duero et privés de la sépulture chrétienne. Une jeune servante contre laquelle n'existait aucune preuve de complicité dans l'assassinat, mais qui avait favorisé les relations coupables de sa maîtresse, a été condamnée à deux années d'emprisonnement. Cette cause, qui excite à un haut degré l'attention publique, sera portée incessamment, sur l'appel, à l'audience territoriale ou cour criminelle de Burgos.

VOL DIFFICILE A DÉCOUVRIR. — Dimanche dernier, pendant qu'un commissaire de police verbalisait à propos d'un vol commis dans la Grande-Rue, à Rouen, un autre commissaire était appelé rue du Bas par deux honnêtes rentiers, époux d'un âge avancé, chez lesquels une soustraction importante avait été opérée.

Les deux plaignants étaient allés, après leur dîner, se promener à la foire. Revenus au milieu de la soirée, ils s'étaient aperçus qu'en leur absence on était entré chez eux et qu'on leur avait pris une somme de 500 fr. Les voleurs avaient dû agir avec beaucoup d'adresse, car aucun voisin ne les avait entendus, et ils n'avaient laissé nul indice qui pût mettre sur leurs traces. Depuis dimanche soir, on faisait de vaines recherches pour lesquelles on ne s'était laissé guider que par de vagues soupçons ; mais, hier matin, on a enfin découvert le coupable, et on l'a trouvé où personne n'eût supposé qu'il devait être. Les 500 fr. avaient été volés par la femme à son mari. Etait-ce pour satisfaire à un besoin de coquetterie, ou pour quelque autre cause? Le *Journal de Rouen* n'ose prendre sur lui de résoudre cette question aussi grave que délicate.

ACCIDENT SUR UN CHEMIN DE FER. — Un accident qui aurait pu avoir les suites les plus terribles, est arrivé samedi soir sur le chemin de fer de Colmar, au croisement du niveau près d'Eguisheim. Le *Courrier du Haut-Rhin* le raconte ainsi : « La malle de Lyon, en traversant le chemin de fer, ne put passer outre, les barrières étant fermées de l'autre côté de la voie ; le convoi du chemin de fer n'étant plus qu'à une centaine de mètres de la croisière. Dans ce moment terrible, le postillon eut la présence d'esprit nécessaire pour tourner bride et faire avancer les chevaux sur la seconde voie, dans le sens longitudinal, mais ce mouvement ne fut pas opéré assez vite pour que la voiture fût à l'abri d'un choc. La locomotive, en passant, accrocha une roue de derrière de la malle, et la secousse fut si violente, que la voiture vola en éclats, le courrier fut lancé à vingt-cinq pas de là dans un fossé, le postillon tomba à côté des rails, et un voyageur qui était dans la malle se releva au milieu des débris de la voiture. Le voyageur et les chevaux en furent quittes pour quelques secousses, le postillon pour quelques contusions, le courrier lui-même n'a point de blessures dangereuses. »

AMÈRE PLAISANTERIE. — Par plusieurs journaux des départements nous apprenons que dernièrement la police de Paris a eu une singulière besogne à accomplir. Pendant la nuit, on avait placardé sur tous les murs de la capitale une pancarte d'assez grande dimension, sur laquelle on lisait à peu près ce qui suit :

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET DE LYON A AVIGNON.

Capital social : 510 MILLIONS.

COMPAGNIE DES MINISTRES.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Comité français.

« M. le maréchal Soult, ministre de la guerre, président ;

... Pacifique. L'expédition a été faite au mois de septembre 1844, par le capitaine J.-J. Klause, de Philadelphie, en remontant la rivière Maranham jusqu'au port de Banos, dans la république de l'Equateur.

L'ÉCOLE DES AGIOTEURS. — M. Barnet Moss, chirurgien-dentiste, Piccadilly, Manchester, s'est coupé la gorge avec un rasoir. Ce sont des spéculations sur les actions des chemins de fer qui ont amené ce malheur. M. Moss avait 25 actions du chemin de fer de Manchester sur Birmingham et continuation de Galles. Il ne pouvait pas les vendre sans courir des chances de perte et avoir à payer une différence de 30 liv. st. Cette circonstance, jointe à ce que sa clientelle n'était pas très nombreuse, l'avait plongé dans le chagrin ; il s'est frappé sept fois avec son rasoir. Le *Manchester Guardian* nous apprend que ce malheureux avait trente-huit ans, et qu'il laisse une veuve avec quatre enfants.

FANATISME ANTI-CHRÉTIEN. — Un relieur prussien, qui avait déjà gagné quelque argent en travaillant à Rome, voulut former un établissement permanent. Il forma une demande, que le gouvernement rejeta, parce qu'il était protestant. Cependant on lui promit d'accéder à sa demande, s'il consentait à embrasser le catholicisme. Il refusa péremptoirement. Alors les agents de l'inquisition lui portèrent des livres défendus à relier ; la police fut avertie : elle saisit les livres, et le malheureux fut condamné à une amende. Ne pouvant le payer, il voulut vendre publiquement son établissement ; l'autorisation lui fut refusée ; il fut obligé de le céder à vil prix et de quitter Rome. Bien que la *Gazette d'Augsbourg* ne fasse aucune réflexion sur l'énormité de ce fait, nous aimons à le croire sinon faux, du moins exagéré.

NOUVELLES DE LA FEMME TROUVÉE DANS UNE CAISSE. — Plusieurs journaux allemands annoncent que l'on connaît maintenant d'une manière certaine la femme qui fut assassinée en 1843, et dont le cadavre, moins les jambes, a été trouvé renfermé dans une caisse, à la station de Dornach, près Mulhouse. Cette femme se nommerait Bauer et serait née à Oberweiler, près de Badenweiler, dans le grand-duché de Bade. Encore jeune, elle aurait été s'établir à Mulhouse, où, après avoir fait la connaissance d'un individu qui lui promit le mariage sans tenir sa promesse, elle finit par épouser un Polonais, avec lequel elle se rendit en Pologne. Son mari étant mort peu d'années après son mariage, elle se retira à Oberweiler, et y resta jusqu'en 1842. A cette époque elle retourna dans le pays de son mari pour y toucher une somme d'argent, puis elle revint à Mulhouse, et se présenta au domicile de son ancien amant, où elle aurait été assassinée. Le frère de cette malheureuse, qui exerce à Oberweiler le métier de tailleur, ignorait absolument qu'elle eût quitté la Pologne ; il la croyait encore dans ce pays quand la justice se livrait aux recherches minutieuses qui auraient dû faire découvrir les auteurs de ce mystérieux assassinat. Le signalement qu'il a donné de sa sœur coïncide parfaitement avec celui de la femme dont la tête est encore conservée dans un bocal de verre ; les signes particuliers, et notamment la petite excroissance charnue, au sujet de laquelle on a entendu plusieurs témoignages, ont été indiqués très nettement.

LA SUPPRESSION DES TOURS. — Hier matin, dit le journal la *Bigorre*, vers quatre heures et demie, le carillonneur de la paroisse de Sainte-Thérèse, à Tarbes, a trouvé, en revenant d'aller sonner l'*Angelus*, un enfant exposé sous le porche de l'église.

DÉTENTION PRÉVENTIVE SUPERFLUE. — On lit dans le *Précurseur de l'Ouest* : « Nous apprenons avec plaisir que les ouvriers jardiniers, dont nous avons annoncé l'arrestation, ont tous été rendus à la liberté. Cela prouve évidemment que les faits de violence, dont ils étaient soupçonnés et prévenus, n'ont pu être établis. »

MARTYROLOGE DES TRAVAILLEURS. — Le sieur Leproux, fabricant d'allumettes chimiques à Vaugirard, travaillait hier dans son laboratoire ; en s'approchant d'un fourneau où il préparait la matière fulminante dans laquelle on trempe le bout des allumettes, ce fourneau a éclaté et M. Leproux a été atteint par la matière enflammée, qui a jailli sur ses vêtements et l'a brûlé d'une manière cruelle. Il a été transporté à l'hospice Necker pour y recevoir les soins que réclame sa situation. L'explosion avait occasionné un commencement d'incendie dans le laboratoire ; mais, grâce à la promptitude de secours, il a été tout de suite maîtrisé.

— Mercredi dernier, un accident terrible a causé, dit le *Journal de Lille*, une pénible sensation dans la rue de Paris, à Valenciennes. Le sieur Henri Postille, dit Sabouré, âgé de 19 ans, demeurant rue des Mauriennes, 2, manouvrier employé chez M. Legrand, maître couvreur, rue des Glatignies, travaillait sur le toit de M. Morin, pharmacien, rue de Paris. En voulant passer du toit à la fenêtre du grenier, son pied, chaussé d'un soulier ferré (ce qui est regardé comme dangereux pour un couvreur), glisse sur la voie étroite qu'il parcourait, et le malheureux chancelle un moment, puis tombe. En vain le maître couvreur le retient par la blouse avec son marteau et risque de faire deux victimes au lieu d'une ; en vain Postille lui-même se cramponne un instant à la nochère, sa chute devient complète et il n'est arrêté dans son trajet du toit au pavé, que par des barreaux de fer d'une fenêtre du rez-de-chaussée, taillés en lances, armes dangereuses qui lui font subir le supplice du pal. Un de ces barreaux lui est entré dans le ventre dans la région du nombril et est sorti par les reins. La force du coup et le poids de la chute ont tordu le fer ; Postille, ainsi accroché deux ou trois minutes et poussant des cris déchirants, a été secouru et transporté à l'Hôtel-Dieu. Sa blessure est des plus graves ; la barre de fer qui l'a transpercé étant oxydée, les chairs ont dû être très déchirées et des parcelles de fer ont pu rester dans le corps.

— Voici encore une victime aux mines de Littry, près de Caen ; c'est, remarque le *Haro*, la seconde en moins de quinze jours. Le 23 de ce mois, le nommé Lemonnier (Louis-Alexandre), âgé de 13 ans, est tombé dans le puisard d'une des fosses dépendant des mines de Littry. Ce puisard, profond de six mètres, était plein d'eau, et quelque promptitude qu'on ait mise à porter secours à ce malheureux enfant, on n'a pu retirer qu'un cadavre.

TOUT CE QUI BRILLE N'EST PAS OR. — La *Gazette des Tribunaux* raconte que dans le courant des derniers mois, un jeune homme se faisait remarquer dans les lieux publics ; il portait l'uniforme d'officier de marine, rehaussé de trois décorations. Ce jeune homme a vingt-trois ans, mais son menton imberbe, la blancheur de son teint, ne lui en donnent pas dix-huit, et c'était merveille que de voir tant de nobles insignes sur un si ...

... paire de lunettes, il a voilé aussi ce fier langage de maria, et si bien qu'à peine on entend les pauvres raisons qu'il présente comme excuses.

« Les tailleurs, les bottiers m'ont obsédé, dit-il ; ils m'ont fourni plus que je ne voulais. »

« Mais, lui fait observer M. le président, sans doute que le marchand de nouveautés ne vous a pas obsédé pour vous vendre des châles et des robes? »

« Ah ! pour Mlle M..., soupire Eugène, c'est une de mes erreurs. »

Le tribunal, sur les conclusions conformes de M. l'avocat du roi, a condamné le prévenu à quatre mois d'emprisonnement.

LA GRÈVE DES CHARPENTIERS. — Tous les hommes dont le jugement n'est pas faussé, tous ceux qui, comprenant la triste position des travailleurs, désirent sincèrement qu'une meilleure organisation de l'industrie vienne leur assurer un salaire suffisant, tous ceux-là ont suivi avec intérêt tous les épisodes de la lutte que les charpentiers de la Seine ont soutenue avec tant de courage et de modération contre les entrepreneurs de charpente. La Grève de 1845 sera féconde en enseignements utiles, et il eût été fâcheux que tous les détails d'où résulte précisément un enseignement restassent enfouis çà et là dans les colonnes de quelques journaux où fort peu de gens iraient les rechercher. M. Julien Blanc a donc fait une œuvre utile en réunissant en un seul faisceau toutes les pièces, tous les documents authentiques qui se rapportent à ce grand débat. Pour conserver à la Grève tout ce qu'elle a eu de dramatique, l'auteur a fait, presque jour par jour, le récit des événements. Il les a décrits tels qu'ils lui sont apparus au moment même où ils se produisaient, et, par conséquent, accompagnés des craintes et des espérances qu'ils faisaient naître.

Cette histoire de la Grève sera riche de détails et d'arguments. La séance de la chambre des députés où la tentative de M. Ledru-Rollin en faveur des charpentiers fut si mal accueillie, et les deux procès qui ont clos si déplorablement cette Grève s'y trouvent rapportés avec étendue. Enfin, rien n'a été négligé pour que le livre de M. Julien Blanc fût le récit fidèle et le plus complet de ce grand épisode social.

VARIÉTÉS.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR L'INDUSTRIE.

On sait que M. le vicomte Dubouchage a proposé dernièrement dans une lettre insérée par plusieurs journaux, une enquête sur le sort des classes ouvrières en France. Un jeune homme de 25 ans, chef d'atelier dans une usine de la ville de Nantes, s'empresse, par notre intermédiaire, de faire parvenir au noble pair, le document suivant. Nous reproduisons religieusement cette peinture fidèle et souvent éloquente des souffrances du prolétaire ; et malgré l'affliction où cette peinture nous plonge, nous devons dire que c'est pour nous une douce consolation de penser qu'il se trouve encore parmi les classes déshéritées des intelligences assez hautes et des âmes assez généreuses, pour protester sans colère contre l'envahissement du mal, et travailler avec calme et dignité à l'avènement du jour de justice et de bonheur....

L'histoire de l'industrie manufacturière occupe une des plus sombres pages de l'histoire moderne. Les économistes lui font un cadre d'or ; l'avenir moins partial l'entourera d'une bande de deuil. Tous les jours l'on nous vante les merveilleux progrès de l'art de produire, mais on oublie de dire le nombre des hécatombes humaines sacrifiées sur l'autel du produit. Pendant que l'élément matériel cause toute notre admiration par ses transformations successives, l'élément humain, méprisé, dégradé, est ravalé au niveau de la matière brute. Les monopoliseurs du travail ne trouvent la richesse que dans les larmes ; les jouissances du luxe déciment la grande famille humaine, et ce beau fleuve de l'industrialisme qui s'étend fièrement sur tout le continent européen, cache dans l'éclat de ses ondes l'impureté de son lit : il roule sur un fond de boue, le prolétariat.

Certes, le peuple n'a pas la prétention d'étancher sa soif dans des coupes d'or, et d'entrer de plein-pied à l'Académie, mais il ne demande aux heureux du jour qu'un peu d'attention, beaucoup de pitié et surtout du travail, c'est à dire le droit de vivre.

La France compte par millions des malheureux indigents, qui souffrent, et dans le présent et dans l'avenir ; car loin de voir un terme à leurs maux dans les progrès de la civilisation, ils s'aperçoivent, au contraire, qu'elle ne fait qu'augmenter la misère et les misérables. « Je suis loin de nier qu'en Angleterre, dit sir » Robert Peel, on rencontre une grande misère à côté d'une » grande opulence, mais ce contraste est inséparable de la civilisation, et j'ajoute que la tendance de la civilisation est » d'accroître continuellement cette disproportion. » Cet aveu cruel, parti de la tribune de la première puissance industrielle du globe, fait connaître explicitement le caractère de la période actuelle et celui des hommes qui la dirige. Il divise la nation en deux camps ennemis, et fait des prolétaires un corps d'enfants perdus hors la loi de la civilisation. Heureusement que le ministre des trois royaumes n'a pas le dernier mot du progrès. Ce qu'il a pris pour la civilisation n'en est qu'une monstrueuse parodie. Il n'a condamné à son insu que la féodalité industrielle et commerciale, le monopole inhumain dont l'oligarchie britannique donne l'exemple au monde civilisé, et dont celui-ci doit profiter en cherchant d'autres méthodes pour arriver au but de l'industrie agricole et manufacturière : le bien-être général.

L'état actuel de la société n'est donc qu'une phase transitoire et douloureuse, dont il faut se hâter de sortir, non pas en mettant l'industrie au ban de l'humanité, mais en l'organisant d'une manière rationnelle. Il ne faut pas que notre belle France traîne plus long-temps le boulet du paupérisme, pour mourir un jour de la mort des nations qui ont conservé dans leur sein la chaîne de l'esclavage, dont le prolétariat est le dernier anneau.

Notre ville commence à subir l'influence des doctrines de l'économie politique anglaise : *laissez faire, laissez passer*. Longtemps prospère par le commerce, elle demande aujourd'hui d'autre ressources à l'industrie. Il va sans dire que la population ouvrière ...

corporations privilégiées qui ont conservé l'antique institution du compagnonnage. Entre les autres, tout lien de solidarité est détruit, et non-seulement ils ont perdu les droits de citoyen dans la patrie, mais ils perdent tous les jours celui d'ouvrier dans l'atelier. En voici la preuve :

Je dis qu'ils perdent leur titre d'ouvrier. Ce phénomène n'est pas nouveau de l'autre côté de la Manche ; il est corrélatif à la division du travail, poussée chez nos voisins jusqu'à ses dernières limites. Les rhéteurs de l'économie assurent que l'ouvrier moderne gagne en intelligence, parce qu'ils voient sous leurs yeux des produits plus parfaits. C'est comme si l'on disait qu'un paysage au daguerréotype est l'œuvre du Poussin. Ce principe du perfectionnement de l'ouvrier impliqué dans la perfection du produit, est radicalement faux pour tout ce qui peut s'exécuter par des machines. Je dis, au contraire, que la nullité du travailleur est en raison inverse de la perfection de la *chose*. Laissons Smith encenser l'industrie qui condamne un homme à ne faire toute sa vie que la dix huitième partie d'une épingle. Je vois bien la perfection de l'épingle, mais nullement celle de l'ouvrier. Or, cette division du travail, nécessitée par l'importance des débouchés, s'accroît en raison directe de l'étendue du marché ; et comme l'Angleterre a le marché le plus vaste de l'univers, c'est chez elle qu'il faut étudier les conséquences de ce principe et le sort qu'il réserve à la grande famille des travailleurs.

C'est l'Angleterre qui a inventé le cheval de course, le jockey, les animaux pour le travail, pour l'abattoir et pour le plaisir ; elle a aussi *spécialisé* les hommes, et grâce à la division du travail, nous voyons dans la population industrielle des Trois-Royaumes, la dégénérescence la plus hideuse, l'exagération la plus révoltante de certaines facultés humaines au détriment des autres. Il y a des femmes qui passent toute leur vie à surveiller les wagons de houille qui passent dans les galeries des mines; terme moyen, elles ne comptent que dix années de travail. L'ouvrier anglais est peut-être celui qui produit le plus, mais il est, à coup sûr, le plus stupide, le plus dégradé et le moins libre de tous les travailleurs.

Non-seulement l'ouvrier perd ses plus précieuses facultés en faisant la même chose du matin au soir, tous les jours, toute l'année, toute la vie ; mais il perd en même temps sa dignité et sa liberté ; car qu'est-ce qu'un homme qui représente la dix-huitième partie d'une épingle ou qui passe sa vie à polir la moitié d'un ciseau de femme?...

Voyez cette belle locomotive qui entraîne des milliers de voyageurs, sortie toute armée du cerveau de quelque Jupiter industriel : par qui a-t-elle été exécutée? par des intelligences subalternes, fragmentées, atrophiées. Tel ouvrier présente l'arbre au martinet, l'autre fait alézer le cylindre, celui-ci ajuste les coussinets, celui-là pose des pièces qu'il ne sait pas faire, tandis qu'un chauffeur la fait marcher sans la connaître. Quel magnifique ouvrage ! mais quels hommes l'ont fait ! Eh bien ! ce principe de la division du travail est la base pivotale de la méthode manufacturière actuelle. Les détenteurs du travail y trouvent double avantage : le produit gagne, l'homme perd ; ils arrivent à la perfection d'un côté, à l'abrutissement de l'autre. On reproche beaucoup à certaine société de faire de l'homme un *cadavre*, et ce sont peut-être ceux qui en font une *machine* qui l'accusent ! La morale industrielle ne vaut pas mieux que la morale monastique, car elle fait de l'homme un instrument local, remplissant le rôle d'une cheville qui convient dans un endroit, mais n'est pas faite pour un autre. Tel ouvrier formé dans une manufacture devient inutile dans la manufacture voisine : ses organes sont habitués à des mouvements uniformes, son intelligence tourne toujours dans le même cercle, gravite vers le même point ; son existence est toute passive, il est descendu au degré de l'*animalité*. Ce n'est plus un homme, c'est un cheval de manége.

Cette funeste division du travail a une conséquence encore plus terrible et que jusqu'à ce jour on ne s'est pas assez attaché à signaler. Elle appelle les populations rurales, elle les aspire incessamment pour remplacer et renouveler les pâles générations qu'elle étiole. Il en résulte que l'agriculture manque de bras, que l'industrie manufacturière en regorge, et que les maîtres, grâce à la concurrence de la main-d'œuvre, à l'avilissement du travail, peuvent se livrer sans contrôle à tout l'arbitraire industriel. Il n'en serait pas ainsi si l'industrie avait des ouvriers au lieu de manœuvres, des hommes intelligents à la place des hommes-machines, et s'il fallait faire un apprentissage avant d'entrer dans un atelier. Au contraire, ces malheureux villageois attirés par quelques centimes de plus par jour, par les âpres jouissances des villes, et surtout par la simplicité d'un travail qu'ils peuvent exécuter dans la perfection au bout de quelques semaines, viennent incessamment augmenter la misère générale des villes, pendant que les campagnes perdent leurs meilleurs bras, leur plus belle jeunesse, et qu'autour de Nantes, par exemple, des landes immenses restent à défricher, dont le seul produit de mise en culture pourrait éteindre avant peu le paupérisme local. Voilà incontestablement un des plus funestes fruits de la division du travail et qu'on ne peut faire cesser qu'en apportant des modifications profondes dans les méthodes industrielles.

II. — INSALUBRITÉ DES ATELIERS.

Rien n'est plus douloureux que le spectacle d'une grande manufacture : des bouffées d'un air lourd et méphytique s'en exhalent, la température y dépasse souvent 30° en hiver, et des créatures humaines sont destinées à vivre dans cette atmosphère surchargée de calorique et de miasmes délétères. Des femmes, des enfants y travaillent du matin au soir. J'ai vu un malheureux qui, après avoir travaillé seulement quinze jours dans une fabrique de céruse, a eu le bras droit tordu par les douleurs et déformé pour toute la vie ; et ces victimes du travail ne sont pas rares. J'ajoute que non-seulement l'atmosphère conspire contre la santé, mais que la concurrence des salaires et l'inhumanité des maîtres augmentent à volonté la durée de leur travail. La journée ouvrière est en général de quatorze heures par jour ; elle est souvent plus longue pour ceux qui exercent la profession domestique, tels que tailleurs, cordonniers, etc.

pas pour quelques mesures de charbon d'altérer la santé des travailleurs, mais ils diminuent encore le salaire, car le prix de la journée ne croît pas proportionnellement au prix des subsistances. On fait rendre à l'ouvrier tout ce qu'il peut rendre, comme à l'impôt ; et les agents de ce fisc sans contrôle ont, pour nous servir de l'expression d'un poète célèbre : « à la place du cœur un écu. » La chair humaine ne coûte que le salaire d'un jour. Que dis-je? elle ne coûte rien. Le travailleur n'étant qu'une force dynamique, on ne le paie pas s'il est malade ou invalide.

L'industrie n'enterre pas ses morts, ne soigne pas ses blessés; mais le ruban rouge orne la boutonnière du vainqueur. Aux uns le Capitole, aux autres l'hôpital !

Cependant, la centralisation des ateliers, l'importance des capitaux, l'emploi des machines rendent l'opération de l'assainissement plus facile qu'elle ne fut jamais. L'indifférence, aujourd'hui, ne peut se réfugier dans l'impossibilité. La science a rayé ce mot du dictionnaire industriel. Le gouvernement a trop tardé à exiger l'assainissement de ces galères, qui rendent la condition de beaucoup d'ouvriers plus cruelle que celle des forçats. Les uns ne sont qu'enchaînés, les autres sont emprisonnés !

III. — DE LA CONCURRENCE.

La loi tolère l'association des capitalistes, elle défend l'association des travailleurs. Les maîtres peuvent imposer le prix des salaires, les ouvriers réunis ne peuvent le débattre sans être menacés des mesures coërcitives qu'on applique aux coalitions. Des exemples récents sont là pour le prouver. Les maîtres ne sont-ils donc pas en coalition permanente? On a créé, il est vrai, un tribunal de prud'hommes. Je les appellerais des cours prévôtales de l'industrie, s'ils étaient appelés à juger les grands conflits du monde industriel. Leur constitution est leur premier vice. Conçoit-on, en effet, que le gouvernement ait décrété à l'avance que les maîtres auraient raison, en les mettant en majorité dans le conseil? Devant la loi les capitalistes sont infaillibles, le capital est omnipotent; et pour combler la mesure de l'ironie et de l'injustice, les représentants des ouvriers sont des contre-maîtres patentés ! Du reste, la juridiction de ce conseil ne s'étend qu'à de petits méfaits peu dignes d'attention. Il ne fait que la police correctionnelle des ateliers : un bon juge de paix en ferait autant.

L'ouvrier reste donc désarmé en face de la ligue des capitalistes, et tout en paraissant libre d'accepter le salaire proposé, il ne l'est réellement pas : la loi défend les coalitions ; la division du travail lui a ravi son titre d'ouvrier ; l'excès du travail, l'insalubrité des ateliers lui ôtent la force et la santé. Esclave de sa localité, de ses besoins et toujours de sa famille qui pullule autour de lui, la liberté qu'on lui laisse, est une amère ironie. Si un nouvel atelier s'établit dans la localité, le fabricant ne peut se créer une clientelle qu'en abaissant le prix de ses produits, c'est-à-dire en diminuant les frais de fabrication. Or, quoi de plus facile à abaisser que le salaire d'un ouvrier devenu manœuvre, et dont les *Loyola* de l'industrie ont fait une machine? S'il ne veut pas accepter, un autre à la porte l'attend à sortir, et comme le travail est facile, c'est un Bas-Breton qui le remplace. Le salaire diminue donc et diminuera encore jusqu'à ce que l'ouvrier français sache comme le pauvre Irlandais se contenter d'une natte et d'une pomme de terre !...

Veuillez donc, Monsieur, porter votre attention sur les trois grands faits manufacturiers que je ne fais qu'exposer à vos regards :

1° La division du travail ;

2° L'insalubrité des ateliers ;

3° La concurrence des capitaux et des salaires.

Mais quel est le remède, s'il en est un? Il me faudrait bien des pages pour vous l'exposer avec quelque étendue. Il est consolant de penser qu'il existe et qu'il est facile à appliquer.

1° On peut éviter la division du travail par l'association de plusieurs industries dans le même local ; par la création de groupes destinés à exécuter alternativement les manœuvres industrielles ; par l'introduction de nouvelles machines pouvant exécuter les opérations fatigantes, malsaines, ou purement mécaniques, toutefois sans que leur intervention portât préjudice aux intérêts des travailleurs ; enfin, en exigeant un brevet d'apprentissage pour la plupart des industries manufacturières.

2° La grandeur des ateliers, l'importance des capitaux, l'emploi des machines, permettent d'assainir l'atmosphère des ateliers, soit à l'aide d'un ventilateur ou d'une cheminée d'appel. Les chambres devraient créer des prix pour ceux qui trouveraient les moyens de soustraire les industries aux dangers qu'elles présentent. Ne serait-il pas beau de faire voter la proposition suivante : Un prix de..... est accordé à celui qui fournira le moyen pratique et manufacturier de soustraire les ouvriers des fabriques de céruse à l'empoisonnement du plomb?

3° On peut éviter la concurrence en permettant l'association des travailleurs, en leur attribuant une part dans les dividendes du capital, en créant des ateliers nationaux pour recevoir les ouvriers que ne pourrait occuper l'industrie privée ; une caisse générale de secours mutuels et un hospice pour les invalides de l'industrie.

Certes, la législature qui comprendra le problème de l'organisation du travail et qui saura le résoudre, aura bien mérité de la patrie, de l'humanité et de Dieu. Non-seulement elle accomplira un devoir sacré envers la science et la religion divine du Christ, mais elle fera en même temps acte de prudence. C'est le droit au travail qui seul fermera le volcan révolutionnaire et qui mettra un frein à l'insolente audace de l'oligarchie anglaise. C'est l'Angleterre qui nous pousse dans la voie fatale de la féodalité et vers le régime des castes. Faut-il donc croire que la nature humaine est intraitable? que les uns sont faits pour jouir, les autres pour souffrir? Faut-il évoquer les philosophies fatalistes qui prédisent à l'humanité, en s'étayant du passé, un cercle indéfini de révolutions similaires? Mais c'est justement parce que le passé a fait des fautes qu'elles doivent nous servir d'exemple. Au lieu de suivre l'égoïste Angleterre, forçons-la d'entrer avec nous dans les voies divines de l'association. Comme les individus, les nations sont solidaires en bien et en mal. La force de l'exemple est irrésistible. Que les corps législatifs commencent et répondent à la pét

musical.

Le gouvernement, qui étudie le peuple et ses besoins, — ce moyen de préparer un avenir tranquille, — considère aujourd'hui l'œuvre de Wilhem comme l'une des plus importantes de l'époque, et s'efforce noblement d'en perfectionner l'application. A ce sujet, déjà les membres les plus distingués de l'Université sont réunis en commission ; ils ont à préparer les meilleurs moyens d'appliquer les connaissances musicales de ces masses croissantes de nouveaux élèves, à faciliter, à régulariser d'une manière nationale l'éclosion de tous les sentiments élevés auxquels le chant populaire va donner naissance, en élargissant la voie de l'enseignement, ce que Wilhem n'a pu demander, avec sa sagacité, qu'au temps et aux administrations qui devaient venir après lui. Il est vrai que ce temps s'est rapproché, et que le succès de sa Méthode et de ses vues a dépassé tout ce que rêvait sa modeste et généreuse ambition, non pas d'artiste seulement, mais d'homme de bien à un degré si éminent.

Il faut que les résultats soient bien frappants, pour qu'au milieu des hautes préoccupations des classes éclairées de notre époque, il se manifeste en faveur de l'enseignement musical de Wilhem une sympathie publique si complète.

Ainsi la méthode de Wilhem et l'Orphéon sont des œuvres distinctes : l'une, destinée à l'éducation musicale proprement dite, à rendre musiciens ceux qui ignorent les premières notions de cet art, est toute de l'invention de Wilhem ; l'Orphéon est le recueil des morceaux classiques et choisis qui servent d'applications aux principes de cette Méthode. Ces œuvres vont ensemble. C'est à Paris que se sont formés, jusqu'ici, les maîtres qui ont le plus contribué à l'avancement de l'enseignement Wilhem. — M. Hubert, qui est à leur tête, vient d'être nommé membre de la Légion-d'Honneur pour la part active qu'il a prise à la propagation de cette œuvre. Un orphéoniste, en cédant à quelques illusions généreuses, peut se croire l'apôtre et le précurseur d'une société meilleure, d'une civilisation plus douce, qui étend enfin ses bienfaits jusqu'au peuple, jusqu'à la société du pauvre. Ses espérances sont partagées par les esprits les plus graves ; on voit déjà, à l'imitation du Conseil général de Paris, les Conseils généraux de vingt départements seconder l'enseignement du chant, et lui ouvrir des écoles où la facilité du succès accroît encore le nombre des adeptes. Grâce à la magique influence que la méthode Wilhem exerce déjà dans les masses populaires, avant peu toutes les erreurs, tous les préjugés, toutes les habitudes grossières ou vicieuses seront combattus, déracinés, vaincus! Les vertus privées et les vertus civiques naîtront seules et brilleront d'un pur éclat sur le sol de notre belle patrie!

S. M. la Reine, S. A. R. madame la duchesse d'Orléans, tous les membres éminents de l'Université, M. le comte de Rambuteau, préfet de la Seine, le Conseil général du département, la société riche elle-même, malgré l'attrait de tant d'autres plaisirs qui se disputent ses loisirs, tous, par leurs suffrages, concourent à donner aujourd'hui une salutaire et décisive impulsion à la méthode Wilhem. C'est avec cette haute approbation qu'elle marche dans le pays, qu'elle se propage dans les institutions, dans les familles. L'armée possède déjà des écoles d'après la méthode Wilhem ; nos officiers de marine les plus distingués réclament pour nos flottes la formation d'écoles semblables. Le gouvernement a compris la portée d'une telle œuvre et en a prévu les bienfaits dans les masses ; aussi protège-t-il avec un bienveillant empressement l'intelligente conception de Wilhem. La Méthode est entrée dans les écoles du peuple, dans l'armée, dans les écoles supérieures, dans les régiments : — 55 écoles mutuelles, 26 écoles de la doctrine chrétienne, 6 écoles de sœurs, 13 classes d'hommes, le Gymnase Militaire, dirigé par M. Carafa, de l'Institut, l'ont adoptée. A Paris, 10,000 enfants et 2,000 hommes en suivent les leçons, et répandent dans le peuple la connaissance des plus beaux morceaux des grands maîtres, morceaux réunis dans l'Orphéon, recueil de leçons musicales renfermant nombre des plus belles pages de l'art.

Si l'on juge du mérite d'un écrivain par le nombre de ses lecteurs, Paul de Kock est incontestablement le plus remarquable des romanciers anciens et modernes, car il est bien avéré que c'est de tous le plus généralement lu.

Ses romans parcourent toutes les classes et se retrouvent dans les salons comme dans les mansardes. Grâce à ce peintre ingénieux des mœurs populaires, l'aristocratie a pu faire connaissance avec les classes inférieures, et celles-ci dévorent avidement les joyeux récits de l'auteur qui retrace avec tant d'intérêt et de vérité leurs habitudes, leurs travers et leur physionomie spéciale.

Quel est ce livre dont on fait la lecture à haute voix dans un atelier d'hommes ou de femmes? C'est un roman de Paul de Kock. Qui est-ce qui excite l'hilarité de ce vieux garçon assis au coin du feu dans une chambre solitaire? C'est un roman de Paul de Kock. Qui charme les ennuis du voyageur? C'est un roman de Paul de Koch. Quel est ce volume en lambeaux que l'écolier cache aux regards du professeur? C'est encore un roman de Paul de Kock.

Ce n'est pas seulement en France que cet observateur original jouit d'une vogue constamment soutenue : l'industrielle Angleterre, la grave et vaporeuse Allemagne, la froide Russie, le connaissent, le choient et l'apprécient. A l'étranger on considère avec raison ses ouvrages comme l'appréciation la plus vraie de la société française.

Toutes les éditions précédentes que l'éditeur Gustave Barba a publiées sont entièrement épuisées. Il a remarqué que les éditions compactes imprimées en petits caractères ne conviennent nullement à ce genre de lecture. C'est pourquoi il a adopté pour cette nouvelle édition le format in-8°, le seul qui permette l'emploi de caractères lisibles pour tous les yeux.

Les Almanachs pour 1846. — Il y a en France un livre que l'on trouve dans toutes les maisons ; il y a neuf maisons sur dix où l'on ne trouve guère que ce livre : c'est l'Almanach. Par l'universalité de ses lecteurs, par l'influence qu'il exerce sur l'intelligence, l'éducation et les mœurs de la partie la plus nombreuse de la population, l'Almanach est, sans contredit, un des livres le plus véritablement utiles. Son importance a été parfaitement comprise par un de nos éditeurs, bien connu par le succès de ses publications populaires : après avoir fait du vieil Almanach Liégeois, autrefois rempli de grossières erreurs, un livre intéressant, instructif et moral, l'éditeur Pagnerre a voulu faire des Almanachs pour toutes les spécialités, toutes les intelligences, tous les goûts, tous les besoins, toutes les bourses. Les Almanachs qu'il publie embrassent, par leur variété, toutes les connaissances humaines : la littérature, sérieuse ou légère, les arts, les sciences, la politique, l'agriculture, etc., fournissent chaque année la matière de toutes ces publications qui se vendent à plus de deux millions d'exemplaires, et dont voici les principaux titres : *Almanach de l'Illustration, Almanach populaire, Almanach Comique, Almanach prophétique, Almanach du Jardinier, Almanach du Cultivateur et du Vigneron, Almanach de la Franc-Maçonnerie, Almanach Liégeois*, Almanachs normands, etc., etc. C'est par l'Almanach seulement, il faut bien le reconnaître, que plus de dix millions de Français apprennent les événements qui intéressent leur pays ; l'Almanach est le précurseur du Journal, c'est le *Journal annuel*, et à ce titre, la presse périodique doit tous ses encouragements à ceux qui, en propageant ces publications populaires, associent ainsi toutes les classes au mouvement intellectuel de la société. (Voir aux Annonces).

Imprimerie Lange Lévy et Comp., 16, rue du Croissant.

Le Catalogue raisonné de la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE se distribue gratuitement rue de Seine, 10. — Il est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande *franco*.

EXTRAIT DU CATALOGUE :

ŒUVRES COMPLÈTES DE FOURIER, 2e *édition. Chaque ouvrage se vend séparément, savoir :*

THÉORIE DE L'UNITÉ UNIVERSELLE, ou *Traité de l'Association*, 4 forts vol. in-8°. Prix : 24 fr.

THÉORIE DES QUATRE MOUVEMENTS, 1 fort vol. in-8°. Prix : 7 fr. 50 c.; et par la poste : 8 fr. 75 c.

LE NOUVEAU MONDE INDUSTRIEL ET SOCIÉTAIRE, formant le tome VI des *Œuvres complètes*. Prix : 6 fr.

Bases de la Politique positive, *Manifeste de l'Ecole sociétaire* fondée par FOURIER ; 2e édition, 1 vol. in-18. Prix : 1 fr. 25 c.; et par la poste : 1 fr. 60 c.

Théorie de l'éducation naturelle et attrayante, *dédiée aux Mères*, par V. CONSIDERANT, membre du conseil général de la Seine.

Cet ouvrage est extrait du troisième et dernier volume de DESTINÉE SOCIALE, dont la première moitié vient aussi d'être mise en vente au prix de 3 fr., et par la poste : 3 fr. 75 c.

Fourier, sa vie et sa théorie, par le Dr CH. PELLARIN, 2e édition ; un fort vol. gr. in-12, 5 fr.; et par la poste : 5 fr. 80 c.

Introduction *à l'étude de la science sociale*, par A. PAGET ; 2e édition, in-8°. Prix : 3 fr.; et par la poste : 3 fr. 90 c.

Solidarité, *vue synthétique sur la Doctrine de Fourier*, par H. RENAUD, ancien élève de l'Ecole polytechnique, 2e édition ; un vol. in-8°. Prix : 3 fr.; et par la poste : 3 fr. 80 c.

Aperçus sur les procédés industriels; *statuts d'un Comptoir communal*, par JUST MUIRON, 2e édition, in-12. Prix : 2 fr.; et par la poste : 2 fr. 50 c.

Débâcle de la politique, par VICTOR CONSIDERANT. Prix : 1 fr. 50 c.; et par la poste, 1 fr. 75 c.

Ouvrages à bas prix :

ALMANACH PHALANSTÉRIEN pour 1845, orné de vignettes et d'une belle gravure d'après le dessin de M. Papéty. La vente de cet Almanach, dont il reste encore quelques exemplaires, a dépassé, l'année dernière, 22 mille exemplaires. Prix : 50 c.; et par la poste : 90 c.

EXPOSITION ABRÉGÉE DU SYSTÈME PHALANSTÉRIEN, suivie d'études sur quelques problèmes fondamentaux de la Destinée sociale, par V. CONSIDERANT ; 3e édition, revue, corrigée et augmentée. Prix : 60 c.; et par la poste : 75 c.

PETIT COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE à l'usage des ignorants et des savants. Prix : 40 c.; et par la poste : 50 c.

LES ENFANTS AU PHALANSTÈRE, par F. CANTAGREL. Prix : 40 c., et par la poste : 50 c.

QUINZE MILLIONS A GAGNER, Mémoire présenté à la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire, par *le même*. Brochure in-8°. Prix : 25 c.; et par la poste : 30 c.

LE SEPT AVRIL, banquets commémoratifs de la naissance de Fourier. Prix : 20 c.; et par la poste : 25 c.

NOUVELLE ÉDITION A 2 FRANCS 50 CENTIMES LE VOLUME IN-8°.

ŒUVRES COMPLÈTES DE PAUL DE KOCK

Cette nouvelle édition, la seule complète qui ait été publiée, forme 56 volumes in-8°. — Elle contient :

Mon Voisin Raymond. — Ce monsieur. — Gustave. — La Pucelle de Belleville. — Le Barbier de Paris. — Un bon Enfant. — Georgette. — Madeleine. — L'Enfant de ma femme. — L'Amoureux transi. — Sœur Anne. — L'Homme de la nature. — André le Savoyard. — Ni jamais ni toujours. — Frère Jacques. — Zizine. — La Femme, le Mari et l'Amant. — Un Tourlourou. — Le Cocu. — Chipolata. — La Maison blanche. — Moustache. — Un Jeune homme charmant. — M. Dupont. — Un homme à marier. — Jean. — Un Mari perdu. — La Laitière de Montfermeil.

On peut acquérir chaque roman séparé au prix de TROIS FRANCS LE VOLUME.

On souscrit en se faisant inscrire, et sans rien payer d'avance, chez GUSTAVE BARBA, libraire-éditeur, 34, rue Mazarine, à Paris.

Librairie de Jurisprudence ancienne et moderne. — VIDECOQ père et fils, éditeurs, à Paris.

ESSAI SUR L'HISTOIRE DU DROIT FRANÇAIS

AU MOYEN-AGE,

Par M. CHARLES GIRAUD, membre de l'Institut, inspecteur général des études de droit.

Trois volumes in-octavo, avec cartes coloriées. — Prix : 25 francs. — En envoyant un mandat de cette somme sur Paris, on recevra l'ouvrage *franco* pour toute la France.

ALMANACHS POUR 1846, PUBLIÉS PAR PAGNERRE, ÉDITEUR, RUE DE SEINE, 14 BIS.

Almanach Comique

PITTORESQUE, DROLATIQUE, AMUSANT ET CHARIVARIQUE, RÉDIGÉ PAR DE JOYEUX ÉCRIVAINS, et illustré d'un Calendrier comique par CHAM, et de plus de 150 vignettes comiques.
1 VOL. IN-32 DE 192 PAGES. — 5e ANNÉE. — PRIX : 50 C.

1 VOLUME IN-4°, **ALMANACH** DORÉ SUR TRANCHE.

de l'Illustration

3e ANNÉE. PRIX : 75 C.

ILLUSTRÉ D'UN GRAND NOMBRE DE TRÈS-BELLES ET TRÈS-GRANDES VIGNETTES, et imprimé avec un soin extrême sur beau papier vélin.

On trouve en outre chez l'éditeur PAGNERRE l'assortiment le plus considérable et le plus varié d'Almanachs de tous genres.

Almanach Populaire

PAR DES DÉPUTÉS ET DES JOURNALISTES.
13e année — 1 vol. de 144 pages orné de jolies vignettes. — Prix : 50 c.

3e année. ANNUAIRE DE L'HORTICULTEUR Prix : 75 c.

Almanach du Jardinier

PAR MM. BIXIO ET YSABEAU. — 1 vol. in-16, orné de planches et gravures.

Almanach du Cultivateur

1 vol. in-16, orné de pl. et grav. ET DU VIGNERON, 3e année. — 75 c.
PAR LES AUTEURS DE LA MAISON RUSTIQUE, PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE M. A. BIXIO.

Almanach Prophétique

6e ANNÉE. PITTORESQUE ET UTILE. PRIX : 50 CENT.
1 vol. in-32 de 192 pages, orné de 122 vignettes par les principaux artistes.

2e année. ALMANACH PITTORESQUE DE LA PRIX : 75 c.

Franc-Maçonnerie

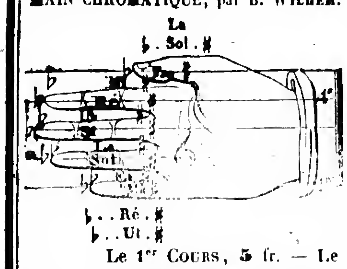
1 VOL. IN-16. Par F.-T. B.-CLAVEL, JOLIES VIGNETTES.
Auteur de l'*Hist. pittoresque de la Franc-Maçonnerie* et de l'*Hist. pittoresque des Religions.*

Almanachs Liégeois

A 10, 15, 20, 30, 40 ET 50 CENTIMES.
Ces Almanachs sont tirés chaque année à plus de DEUX MILLIONS de feuilles.
Le Nouvel Astrologue de la Normandie. — Prix : 20 centimes.

PERROTIN, éditeur de l'HISTOIRE DES VILLES DE FRANCE, rue Fontaine-Molière, 41.

MAIN CHROMATIQUE, par B. WILHEM.



MÉTHODE WILHEM

MANUEL MUSICAL

A L'USAGE DES COLLÉGES, DES INSTITUTIONS, DES ÉCOLES ET DES COURS DE CHANT.

Comprenant pour tous les modes d'enseignement, le texte et la musique en partition des tableaux de la Méthode de lecture musicale et de chant élémentaire, par **WILHEM.**

OUVRAGE APPROUVÉ PAR L'INSTITUT DE FRANCE; approuvé et recommandé par le CONSEIL ROYAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE; choisi par le comité central d'instruction primaire de la ville de Paris; adopté par la Société pour l'instruction élémentaire.

Le 1er COURS, **5** fr. — Le 2e COURS, **4** fr. **50** c. — La Méthode complète, **9** fr. **50** c.

La même Méthode in-folio en GRANDS TABLEAUX DE LECTURE MUSICALE

5e *édition.* 1er Cours, 50 feuilles in-folio, avec le GUIDE DE LA MÉTHODE, **8** fr. — 2e Cours, 45 feuilles in-folio, **6** fr.

ORPHÉON,

RÉPERTOIRE DE MUSIQUE VOCALE EN CHŒUR SANS ACCOMPAGNEMENT INSTRUMENTAL, **à l'usage des jeunes élèves et des adultes**

Composé de pièces inédites et de morceaux choisis dans les meilleurs auteurs, et contenant un grand nombre de *morceaux de chant* propres à être exécutés aux DISTRIBUTIONS DE PRIX, par **WILHEM.**

Ouvrage autorisé pour les Établissements universitaires par le Conseil royal de l'Instruction publique.

7 vol. in-8°, en **84** cahiers de **16** pages; chaque volume contenant 208 pages de musique, **5** fr. Chaque cahier séparément, **45** c.

En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, à Paris.

TROIS DISCOURS PRONONCÉS A L'HOTEL-DE-VILLE

PAR MM. DAIN, CONSIDERANT ET D'IZALGUIER.

Grand in-8° — Prix : 3 francs; par la poste : 3 francs 50 cent.

Pour paraître mercredi prochain :

LE FOU DU PALAIS-ROYAL,

Par M. F. CANTAGREL.

Paris : prix, 4 fr. — Par la poste, 4 fr. 50 c.

Deuxième édition, entièrement revue par l'auteur.

Avec table analytique et alphabétique.

Un beau volume in-18 compacte de quatre cents pages, format charpentier.

Pour paraître sous peu de jours :

LA GRÈVE

DES CHARPENTIERS DE LA SEINE EN 1845,

Par M. JULIEN BLANC. — 1 volume in-12.

La propriété a été rudement attaquée de nos jours [illegible]

[illegible] le sait, nous croyons au droit de propriété, tout en demandant qu'on en régularise l'exercice, qu'on rende impossible les abus de la propriété. En tant qu'elle est le fruit du travail, qu'elle a été noblement acquise par le possesseur actuel ou par ses auteurs, la propriété nous paraît doublement respectable : 1° parce qu'elle représente des services rendus ; 2° parce qu'elle est la garantie efficace, la sanction réelle de la liberté et de la personnalité. Le fondement légitime de la propriété, tous les hommes intelligents aujourd'hui le reconnaissent, c'est le travail ou l'héritage : il n'y en a point d'autres.

Eh bien ! nous le demandons, quand les travailleurs, qui s'épuisent du matin au soir dans les ateliers gagnent à peine de quoi vivre, quand de tous côtés des légions d'ouvriers réclament le droit de vivre en travaillant, et que l'on voit, en même temps, des spéculateurs et des agioteurs ramasser d'un coup de filet des millions dans les eaux bourbeuses de la bourse, des journalistes s'enrichir en vendant ce qui leur reste de conscience et de pudeur, etc., que voulez-vous qu'on réponde à ceux qui vous disent : « Non, la propriété n'est pas la fille du travail ; le travailleur naît, vit et meurt misérable ; l'agiotage, le jeu, la prostitution éhontée, le commerce à faux poids et la banqueroute mènent seuls à la fortune, à la propriété. » Comment voulez-vous faire comprendre à un ouvrier qu'on peut légitimement gagner un million en cinq minutes ? Sans doute, il y a des fortunes noblement acquises, mais il pourrait se faire qu'un jour de révolution, le prolétaire, poussé à bout, ne prît pas la peine d'examiner les titres de chaque possesseur, de scruter l'origine de tous les capitaux accumulés, et qu'il confondît dans la même réprobation les fruits de travail antérieur et les dépouilles conquises dans les tripots.

Conservateurs, ne comprendrez-vous pas qu'il importe de mettre fin au scandale, pour couvrir, pour sauver le principe de la propriété ? Et vous, ministres, ne ferez-vous rien pour arrêter la corruption, pour placer hors de toute atteinte le droit sur lequel notre société est basée ?

Ah ! vous donnez raison aux révolutionnaires ; vous leur fournissez des armes terribles ; Dieu veuille que nous n'ayons pas à subir les résultats de votre imprévoyance !

Madagascar.

La *Presse* a émis avant-hier cette profession de foi... hardie, qu'il était convenable qu'un journal S'ASSOCIAT avec des intérêts particuliers pour leur prêter son concours en certaines circonstances, autrement dit, sans jargon et en bon français, qu'il se fît payer par certains intérêts pour les défendre et les faire valoir. Eh bien ! avec quels intérêts la *Presse* s'est-elle *associée*, pour leur prêter [illegible]

Or, dans la question malegache, la *Presse* soutient [illegible] *un intérêt anglais.* — C'est impossible, dira-t-on, la *Presse* est toujours anglophobe. — Ce n'est pas une raison ; un avocat, pour n'être pas le défenseur habituel de quelqu'un, peut cependant, à l'occasion, plaider pour lui dans un de ses procès : et même au point de vue mercantile, c'est une question de savoir s'il ne vaut pas mieux recevoir des honoraires pour chaque procès en particulier que d'être payé en bloc pour toutes les affaires d'un client.

Quoi qu'il en soit, la *Presse*, comme nous le disions, s'*associe*, en ce qui touche Madagascar, à l'intérêt anglais, et lui prête son concours. Est-ce gratuitement ? Nous l'ignorons parfaitement. Est-ce une avance gracieuse pour gagner la pratique du cabinet anglais ? Nous n'en savons rien ; mais, dans un journal mercantile, il doit y avoir un motif mercantile à chacune de ses démarches importantes. C'est pourquoi nous nous tenons en défiance des paroles de la *Presse*.

D'après le droit public européen, la France a des droits de souveraineté incontestables sur l'île *entière* de Madagascar. Quoique l'Angleterre s'oppose aujourd'hui très activement à l'exercice de ces droits, néanmoins ce point a été reconnu par elle-même, lorsque, se trouvant investie momentanément de ces droits par la fausse interprétation du traité de Paris, elle notifia aux commerçants étrangers qu'elle était maîtresse de toute l'île et qu'elle leur interdisait avec les naturels du pays toute relation sans sa permission expresse.

Depuis, l'Angleterre, forcée par une plus saine interprétation du traité, de nous restituer cette importante possession, changea de langage, et reconnut comme peuplade entièrement indépendante les Houvas, qui ont conquis une partie de Madagascar, sur les autres sauvages, et ont même, de 1820 à 1825, chassé les Français de divers postes qu'ils occupaient sur cette île.

La *Presse* s'avise aujourd'hui (quel qu'en soit le motif) de se rallier aux prétentions de l'Angleterre, et soutient comme elle que les Houvas sont indépendants.

Pour faire sentir immédiatement l'arrière-pensée que cache la thèse soutenue par ce journal, plaçons-nous en face des faits.

En juin dernier, les Houvas ont expulsé réellement de l'île nos commerçants et les commerçants anglais ; il s'en est suivi une bataille soutenue conjointement par les Anglais et les Français, lesquels ont été forcés de se retirer. — Eh bien ! dit la *Presse*, les Français n'ont aucun droit antérieur sur les terres des Houvas ; mais, comme les Houvas ont insulté et battu les Français, ceux-ci ont le droit de leur faire la guerre, et par suite de conquérir leur pays, ce qui revient donc absolument au même que s'ils avaient ce droit antérieur que la France prétend sur eux ; par conséquent, il est inutile de revendiquer ce droit antérieur ; *il vaut mieux s'appuyer sur celui que nous donne la guerre.*

Il y a ici une petite perfidie qu'il est facile de comprendre : si nous n'avions aucun droit antérieur, si les Houvas étaient réellement indépendants de nous, les Anglais qui, eux aussi, ont été insultés [illegible]

[illegible] reviendrons sur cette question ; il nous suffit, aujourd'hui, d'avoir mis à nu ce que nous croyons être l'arrière-pensée de la *Presse*, afin que le pays se prémunisse contre les menées de quelques organes de la publicité.

La *Patrie*, journal du soir, qui a la prétention de n'être pas ministériel, assure qu'un *arrangement* définitif (le mot *arrangement* est bien trouvé), vient de se conclure entre le maréchal Soult et le ministère. Le très vieux maréchal garderait la présidence du conseil (qu'il est incapable de présider), et résignerait le portefeuille de la guerre. M. le lieutenant-général baron de Lascours serait chargé de ce département.

Quant à la question des appointements, auxquels le vieux maréchal tient infiniment, la *Patrie* (qui n'est pas ministérielle) laisse entrevoir qu'on ne causera pas à ce vieux soldat le crève-cœur de lui donner une sinécure sans argent. « La Chambre, dit-elle, ne *marchanderait* pas un traitement ministériel de plus à plus d'un demi-siècle de glorieux services. » Mais il nous semble que le demi-siècle, qui est très-riche, est bien âpre à l'argent et marchande terriblement sa retraite.

La *Patrie* explique ensuite que si M. de Lascours a été choisi, c'est que *depuis long-temps il n'a pas fait parler de lui, et que* c'est un homme *modeste* qui obéira à tout le monde dans la place qu'on lui confie temporairement.

Les ministres sont contents de leur petit *arrangement*. — Tout le monde doit l'être, sans doute.

Nous lisons dans le *Moniteur belge* : « M. Victor Considerant a donné, mercredi, à la salle de la Société Philharmonique de Bruxelles, une séance dans laquelle il a commencé l'exposition de la théorie sociétaire dont on s'occupe tant en France. Cette séance a été consacrée aux généralités de la théorie. Remplacer l'anarchie industrielle et commerciale par l'organisation du travail, associer le capital, le talent et le travail, prendre pour base de l'organisation la commune où cette organisation serait fondée ; tels sont, en résumé, les points qu'a touchés rapidement M. Considerant. Il expose ses idées avec une remarquable clarté et un rigoureux enchaînement. Plusieurs fois l'auditoire l'a vivement applaudi. M. Considerant continuera ses séances chaque soir, à sept heures, dans le même local. »

RAILWAYS. — SYSTÈME JOUFFROY. — EMBARCADÈRES.

A l'occasion du projet d'un railway de ceinture autour de Paris, M. le marquis de Jouffroy avait invité l'autre jour les membres du conseil-général de la Seine à venir assister aux expériences de son système de chemin de fer. Ces épreuves ont réussi. Il serait donc à désirer que des essais en grand de ce système fussent exécutés quelque part pour bien constater si les avantages qu'il paraît pré[illegible]

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
LUNDI 3 NOVEMBRE 1845.

REVUE DRAMATIQUE.

THÉATRE-FRANÇAIS : *Jeanne de Flandre*, tragédie en cinq actes et en vers par M. Hippolyte Bis. — AMBIGU : Les *Mousquetaires*, drame en cinq actes, par MM. Alexandre Dumas et Maquet. — GYMNASE : *Un Droit d'aînesse* ; *Noémie.*

Le Théâtre-Français vient de donner une pièce non-seulement mauvaise, mais ridicule, et qui a été retirée par l'auteur après la première représentation. Il est vrai que l'épreuve avait été complète, et que les sentiments du public s'étaient fait jour avec énergie. Voici quelles furent nos impressions pendant cette longue séance :

La toile se lève, et de toutes parts la couleur locale vous saute aux yeux : ce ne sont que vitraux, ogives, colonnettes, pur moyen-âge. Un des personnages porte une armure, non pas de carton gris, mais d'acier ; le cliquetis du métal accompagne chacun de ses gestes ; les autres acteurs portant des toques empanachées, des couronnes à fleurons de duc ou de marquis, rappellent assez bien soit Lahire, soit Ogier le Danois, soit le roi David et autres figures du jeu de cartes. Les comparses même se sont transformés, pour faire honneur à Jeanne de Flandre ; les comparses du Théâtre-Français, jadis condamnés à perpétuité au costume de soldat romain, ont obtenu une commutation de peine ; les voilà le pot en tête et revêtus de cottes de mailles. Quelle splendeur ! Si le Théâtre-Français continue à faire autant de frais et d'études pour la mise en scène, il finira par égaler l'Ambigu ; mais ne le flattons pas : il n'en est pas encore là. Ses costumes, ses décors, ne valent pas ceux des *Mousquetaires.*

Un chevalier bardé de fer entre en scène ; il cause avec son confident, comme il est d'usage au premier acte d'une tragédie. Le chevalier a le malheur de manquer de mémoire, d'hésiter ; son confident a le malheur de lui répondre par des vers qui font rire, et déjà l'on prévoit pour la pièce nouvelle de grands dangers. Une tragédie en cinq actes est gravement compromise quand un personnage ne craint pas de dire à la première scène :

> Ma femme, à dix-neuf ans, déjà deux fois féconde,
> A gardé cependant sa grâce pudibonde.

Le chevalier bardé de fer, époux de cette dame si féconde, n'aura pas sujet de rire long-temps : on vient lui apprendre que son lévrier a tué le faucon favori de Jeanne de Flandre. La dame, indignée, a fait pendre le chien en grande cérémonie. Le chevalier bardé de fer se retire fort confus ; mais aucun seigneur ne prend sa défense : il est dans son tort, il aurait dû museler son chien.

Surviennent Mmes Mélingue et Rimblot, toutes deux vêtues en princesses gothiques. Mlle Rimblot, que nous avons vue débuter dans *Tancrède*, est une très belle personne ; elle a montré du talent, s'est fait applaudir plusieurs fois malgré la pièce, mais l'auteur ne la fait jamais parler que de sa *fécondité.* Elle méritait un meilleur sort.

Mmes Mélingue et Rimblot discutent avec beaucoup d'aigreur. Mme Mélingue (Jeanne de Flandre) réclame son faucon, Mme Rimblot réclame le chien de son mari. — Je l'aurai. — Tu ne l'auras pas. — Je l'aurai. Mlle Rimblot quitte la place.

Alors Jeanne de Flandre appelle le page qui gardait le faucon et qui a présidé à l'exécution du levrier ; elle le fait écuyer en lui disant galamment :

> Mieux que sur le faucon tu veilleras sur moi.

Ici je m'endors. Cette histoire de chien et de faucon me paraît infiniment trop prolongée. Si c'est une fable, un apologue, j'en demande la morale et la conclusion. La conclusion ne vient pas, mais le sommeil la remplace. Par intervalle je vois les rois de cœur et les valets de carreau qui vont et viennent ; on excommunie le chevalier bardé de fer ; je perds le fil, et ce qui me console, c'est que personne ne paraît l'avoir. Il faudrait être si fort en histoire pour comprendre M. Hippolyte Bis ! Comme il sait sur le bout du doigt la généalogie des Bertrand, des Robert, des Ferrand, comme il dévide tout ces écheveaux sans les embrouiller ! L'écuyer qui a si mal veillé sur le faucon veille encore plus mal sur sa propre personne, on le tue au dénouement. La toile baisse à la satisfaction générale.

Nous ne dirons pas qu'il ne doit rien rester de cette tragédie, il en restera des vers très comiques et de nature à se graver dans les mémoires. On connaît la femme féconde et pudibonde. Que dites-vous de cet autre Cincinnatus qui

> traînait la charrue
> Pour remplacer des bœufs la race disparue.

J'en passe, et des meilleurs. Quelques vers malencontreux, faciles à retrancher, ne suffiraient point pour anéantir le mérite d'une pièce, mais *Jeanne de Flandre* n'est pas une pièce, c'est un cahier de chronologie mis en vers ; nulle entente de la scène, jamais les entrées et les sorties des personnages ne sont motivées. Ils sortent tous de derrière la même tapisserie, et ces apparitions ont fini par égayer le parterre. Elles nous rappelaient deux enfants que nous avons vus jouer à cache-cache avec toute la naïveté de leur âge. La même cachette leur servait à perpétuité, et chacun disait à l'autre : *C'est à mon tour à me cacher là dedans.*

Les spectateurs qui ont pu rester éveillés après le premier acte de *Jeanne de Flandre* n'ont pas saisi mieux que nous le nœud de la pièce. Il est probable qu'après avoir commencé par pendre le chien, on finit par l'enterrer ; mais cette conclusion n'a pas été nette pour tous les esprits, et quand un acteur est venu dire au public : « Messieurs, la pièce que nous avons eu l'honneur de représenter devant vous... » un spectateur s'est écrié : *Recommencez-la, on n'a pas compris.* Cet imprudent savait bien qu'on ne le prendrait pas au mot. Pour ma part, je n'ai pas compris Jeanne de Flandre, mais j'aime cent fois mieux rester dans mon ignorance que d'assister à une seconde représentation de cette tragédie. On peut vivre sans avoir compris *Jeanne de Flandre*, mais assurément on se porterait fort mal après l'avoir vue deux fois.

Ce n'est pas à l'auteur qu'il faut en vouloir, et M. Bis, en retirant sa pièce après le premier échec, nous a donné de son jugement une favorable idée. On trouve dans *Jeanne de Flandre* quelques beaux vers et même des tirades fort bien venues, telles que l'excommunication du chevalier par un moine ; mais une pareille ébauche ne devait pas se produire sur notre première scène. L'enfant qui charbonne des soldats n'expose pas ses esquisses dans la galerie du Louvre, lors même qu'on démêlerait quelques intentions, quelques heureux contours dans ses grotesques essais. En recevant, en jouant *Jeanne de Flandre*, MM. les sociétaires ont manqué de respect au public et à la première scène de l'Europe. C'est à eux que nous devons en demander compte ; ce n'est pas à M. Hippolyte Bis.

Eh bien ! il est probable qu'en accusant MM. les sociétaires, nous ne nous adressons pas encore aux plus coupables. Les acteurs du Théâtre-Français ont trop d'intelligence sans doute pour n'avoir pas compris que *Jeanne de Flandre* était une œuvre indigeste. Nous ne saurions croire que, de gaieté de cœur, ils aient risqué sur le succès de cette pièce des frais de mise en scène considérables, et qu'ils aient, à plaisir, chargé leur mémoire des vers de M. Bis. Evidemment les sociétaires ont eu la main forcée ; ils ont courbé la tête devant une volonté supérieure, et ceux d'entre eux qui devaient affronter les sifflets dans *Jeanne de Flandre* ont été tirés au sort comme on tirait au sort, sur le radeau de la *Méduse*, les malheureux qui devaient être dévorés par leurs compagnons. Peut-être aussi ces martyrs de l'art dramatique se sont-ils dévoués noblement comme les bourgeois de Calais qui allèrent en chemise, la corde au cou, trouver le roi Edouard et son coupe-tête. Dans tous les cas, les comédiens ordinaires du roi ont accompli un sacrifice. Qui pouvait le leur imposer ? Voici ce qu'on raconte à cet égard.

Un ministre qui, suivant une heureuse expression de la *Réforme*, ne devrait pas être *celui de l'injustice*, imagine de donner une soirée littéraire ; on se réunit dans les salons pour écouter la tragédie encore inédite de M. Bis. Dans un salon, dans un salon ministériel surtout, on se réunit toujours pour admirer.

La cour d'un ministre se compose de solliciteurs qui pensent avancer leurs affaires en se récriant sur les truffes, sur la musique, sur la poésie que l'amphytrion sert à ses convives.

Jeanne de Flandre fut donc applaudie à outrance dans ce conciliabule. Il n'y eut qu'une voix : Dieu ! quel succès on obtiendrait au Théâtre-Français avec une pareille pièce ! La politesse exige qu'un auditeur de pièce inédite remercie l'auteur par une exclamation de cette nature. Cela se doit, quand même on aurait dormi depuis l'exposition jusqu'à la scène où le grand homme est poignardé. Un pareil vœu n'engage à

[illegible] Aussi si l'on persiste dans le mauvais système adopté pour l'emplacement des embarcadères, l'intérêt des quartiers du centre de Paris, sur les deux rives de la Seine, ceux de toute la rive gauche, sera sacrifié à l'intérêt des quartiers qui n'existaient pas il y a cinq ou six ans, à l'intérêt des quartiers entièrement excentriques. Les propriétaires de la plus grande partie de la ville, laissée en dehors du mouvement des chemins de fer, sortiront alors mais un peu tard de leur apathie ; ils comprendront que leur silence a été un bill d'indemnité pour les projets incohérents conçus au ministère des travaux publics et acceptés par l'hôtel-de-ville ; ils comprendront qu'ils devaient par tous les moyens possibles empêcher l'exécution de ces projets qui entraînent nécessairement la perte de sommes énormes pour les propriétaires et pour la ville.

Le mouvement apporté par les chemins de fer dans Paris, devrait se rendre et se fixer au centre de la capitale, ou tout au moins aboutir le long de la ligne centrale des quais. C'est autour de ce centre, auquel aboutiraient les têtes des railways, que les anciens quartiers eussent trouvé le moyen de se reconstruire. La fange séculaire qui les souille, l'air empesté qui y rend la mortalité double de celle qui frappe les environs des Champs-Elysées et de la Madeleine, eussent disparu à jamais. Bientôt le mouvement et la vie se seraient répandus de ce centre aux alentours; la ville serait devenue homogène.

Mais au lieu de suivre cette marche que la raison et la justice indiquaient, on a concentré les embarcadères sur une seule partie de la ville ; là donc s'établira le mouvement, et le peu de vie qui reste encore à quelques quartiers du centre, comme au quartier des Lombards, sera bientôt forcée de refluer aux environs des embarcadères du Havre et de Rouen qui transportent les denrées coloniales.

Il y a plus ; l'expérience du passé n'a servi à rien : ainsi la construction des canaux Saint-Martin et Saint-Denis, exécutés *avant qu'on eût amélioré la Seine dans l'intérieur* de Paris, a créé la Villette et commencé la ruine du centre de la capitale ; la banlieue au nord de Paris, située à une faible distance du grand centre de mouvement des boulevarts intérieurs, s'est agrandi sur des proportions colossales, de Belleville à la Villette, de Montmartre aux Thermes, tandis que la banlieue, au sud, est restée presque sans accroissement.

Le chemin de fer de ceinture viendra porter le coup de mort à toutes les différentes parties de la ville et de la banlieue qui ont été injustement délaissées et pour lesquelles on n'a pas créé de centres d'activité. Il est évident, en effet, que le chemin de fer de ceinture au nord de Paris, en passant près de ces nouvelles villes adossées au nord de la capitale, nées d'hier et déjà si florissantes, y rencontrera les embarcadères des chemins de fer du Havre, de [illegible]

Réforme hypothécaire.

PARTIE JUDICIAIRE. — RÉSUMÉ ET CONCLUSION. (1)

Nous sommes à la fin de notre tâche. Nous n'entrons point ici dans les détails qui constituent plus spécialement le projet de loi proprement dit. Il ne s'agit d'ailleurs en ce moment que des principes sur lesquels sera basée la loi nouvelle. Or, d'après ce que nous avons constaté, cette loi reposerait tout entière sur un seul principe : *la publicité de l'hypothèque*; puis, comme conséquence, cinq réformes principales dont nous avons examiné successivement la valeur et qui se rapportent aux privilèges, à la transcription, aux hypothèques légales, au système d'indication de ces hypothèques, et enfin aux mandats hypothécaires.

C'est ce que nous avons appelé la partie judiciaire de la réforme hypothécaire, la seule dont se soit occupé le gouvernement qui, d'ailleurs, ne paraît pas se douter que dans l'intérêt d'une bonne administration, il est tout aussi urgent d'introduire des améliorations dans la partie administrative; c'est-à-dire le cadastre et les bureaux d'hypothèques, ainsi que nous nous proposons de le démontrer.

Quoi qu'il en soit, chacun a pu apprécier la valeur et l'importance de ces réformes judiciaires proposées; chacun est à même de juger si nous avons eu tort de nier l'efficacité de ces réformes, quant à la circulation du capital et la facile disposition de la propriété immobilière; chacun, enfin, peut voir si nous étions fondés à dire que là ne se trouvait pas la solution des questions relatives à la constitution et au développement du crédit foncier et agricole, ainsi qu'à l'abaissement du taux de l'intérêt. Disons plus, l'agriculture est, pour ainsi dire, en dehors de toutes ces combinaisons, et cependant c'est surtout en vue du crédit agricole que devrait statuer le législateur.

Il est, en effet, certain que la difficulté de se procurer des capitaux est un des obstacles qui retardent le plus les progrès de l'agriculture en France. Il n'y a pas de contrée où de grands travaux, exécutés avec intelligence, ne puissent augmenter dans une proportion énorme les produits du sol : ce sont des terres incultes à défricher, des marais à dessécher, des travaux d'irrigation ; mais des avances de capitaux considérables sont nécessaires pour entreprendre ces améliorations, qui ne dédommagent amplement le cultivateur qu'au bout d'un temps plus ou moins long. Pour ne se renfermer même que dans le cercle des progrès basés sur la pratique la plus vulgaire, le cultivateur privé de capitaux ne peut ni se procurer les engrais indispensables, ni élever des troupeaux [illegible] des agriculteurs. D'abord, le taux d'escompte de ces maisons, quoique bien inférieur à celui des banques privées, est encore trop élevé pour que le cultivateur puisse y recourir avec fruit. Ensuite, le prêt direct y est interdit, on n'y escompte que des effets revêtus de trois signatures et pour trois mois au plus. Il est évident que toutes ces conditions ne peuvent convenir à celui qui, ayant besoin d'argent pour améliorer ses terres, n'a à offrir que sa propre signature et ne peut rembourser les sommes empruntées qu'au bout de plusieurs années.

Le régime hypothécaire ne peut rien à tout cela.

Il faut donc chercher ailleurs la solution de la question, il faut substituer la propriété actionnaire à la propriété morcelée. Nous ne parlerons pas ici des avantages immenses que ce changement apporterait dans la culture : tout le monde reconnaît que le morcellement est un obstacle infranchissable au progrès. En fondant des établissements agricoles sur une vaste échelle, on pourra y introduire tous les perfectionnements indiqués par la science, rien n'empêchera d'exécuter ces travaux considérables dont les avantages ne se feront sentir qu'au bout d'un temps fort long : des hommes capables, versés dans les diverses branches de la science agricole, feront succéder les lumières à la routine. Les capitaux consacrés à ces établissements seront placés d'une manière très avantageuse et parfaitement sûre.

Les actions seront de véritables titres de propriété produisant un revenu bien plus élevé que les bien ruraux actuels qui sont dans un état fort imparfait d'exploitation. L'actionnaire, indépendamment de ce revenu, suivra avec intérêt les chances d'augmentation de l'entreprise à laquelle il sera associé. Il sera délivré des inquiétudes continuelles que donnent les placements de fonds. Il sera même beaucoup plus tranquille que n'est aujourd'hui le propriétaire dont le revenu, toujours en retard, se trouve si souvent écorné par les réparations et les impôts. Les actions seront donc recherchées comme le plus solide et le plus commode des placements.

Si un actionnaire a lui-même besoin d'emprunter, il pourra, en donnant pour gage son action, dont la valeur sera presque invariable, trouver avec la plus grande facilité, et sans aucuns frais, une somme égale à la presque totalité du capital de l'action.

Que le système de propriété actionnaire se généralise, et l'hypothèque disparaît comme inutile, avec tout son cortége de formalités ruineuses. Ce serait la meilleure solution de la question de l'hypothèque. La propriété serait véritablement alors mobilisée, et se transmettrait avec autant de promptitude et de facilité que les inscriptions de rentes sur l'Etat, ou, pour mieux dire, la propriété reposant entre les mains d'une société actionnaire, resterait immuable, pendant que les actions pourraient circuler presqu'à l'égal d'une monnaie.

(1) Voir les numéros des 12 et 24 août, 8, 12, 16 et 20 septembre, et 13 octobre.

---

rien. Cela veut dire tout bonnement : Monsieur, vous êtes bien honnête de nous avoir lu votre pièce; vous devez être bien enroué, attendu que c'est très long ; cette lecture ne m'a pas fatigué, car j'eu ai écouté le moins que j'ai pu, mais pour vous c'était un grand travail. Vous montrez bien de la complaisance en vous donnant tant de peine pour si peu de chose.

Au lieu de faire tous ces compliments à un auteur, on se contente de lui dire s'il vient de lire une tragédie : quel succès vous auriez aux Français ! quel succès vous auriez à la Porte-Saint-Martin, si c'est un drame ; quel succès vous auriez au Gymnase, si c'est un vaudeville, et ainsi de suite.

Ces formules de politesse sont en général sans conséquence. L'auteur à qui vous avez dit ces belles choses sait parfaitement que vous n'avez aucun crédit près d'aucun comité de lecture. Il remet sa pièce dans son portefeuille et ne se croit pas plus avancé qu'auparavant ; mais chez un ministre aucune parole ne tombe à terre.

Fier du succès que *Jeanne de Flandre* obtenait dans ses salons, M. le ministre prit à cœur de changer en réalité le vœu qu'il entendait sortir de toutes les bouches. M. le ministre, engoué de *Jeanne de Flandre*, voulut prouver que son autorité s'étendait sur le monde théâtral. La pièce fut imposée aux acteurs, première injustice ; on obtint pour elle un tour de faveur, seconde injustice. Quel a été l'agent, l'instrument de cette vexation ruineuse ?

Ce ne peut être que le représentant de l'autorité près du Théâtre-Français, M. Buloz, commissaire royal et nous tenons enfin le vrai coupable. Un commissaire royal, placé près du Théâtre-Français, n'a-t-il pas pour mission de veiller aux intérêts de l'art et au bon emploi des fonds versés par les contribuables. N'est-il pas scandaleux qu'une partie du budget soit versée dans la caisse des Français, pour qu'ils montent avec éclat *Jeanne de Flandre* ?

Si ce fait était isolé, la presse pourrait se montrer indulgente. Il est permis de se tromper sur le mérite d'une pièce, et la représentation signale bien des imperfections, que les lectures, et même les répétitions, laissent ignorer ; mais un homme placé près de notre premier théâtre, dans une position influente, est tenu, en conscience, de donner sa démission, s'il se trompe toujours, et le commissaire royal actuel s'est toujours trompé. Depuis cinq ou six mois, si nous passons sous silence *Une Confidence*, l'*Enseignement mutuel* et autres comédies sans importance, le Théâtre-Français n'a donné que deux pièces à grandes prétentions, la *Tour de Babel* et *Jeanne de Flandre*. Il suffit de les nommer pour en faire l'histoire.

Un pareil oubli des intérêts de l'art, un pareil gaspillage des fonds publics, ne saurait se prolonger. C'est au pouvoir à prendre des mesures. La voix publique proclame depuis long-temps que les fonctions de surveillance et de direction au Théâtre-Français sont échus à des incapables. Il faut avant tout corriger ce vice. Dans les régions de l'art, l'influence doit appartenir à des artistes. Dans le royaume de la littérature, le pouvoir légitime n'est qu'aux lettrés.

Les Mousquetaires, par M. Alexandre Dumas, voilà une pièce qui fera époque aux théâtres du boulevart, car elle est écrite en bon français. C'est une œuvre littéraire, et dans laquelle se retrouve constamment le faire d'un artiste. Malheureusement, l'histoire des Mousquetaires, puisée d'abord dans les curieux mémoires de d'Artagnan, a été présenté au public sous forme de roman. Ce roman avait beaucoup de volumes, et ce qu'on a développé dans un livre, il est difficile, presque impossible de le réduire aux proportions de la scène.

Les *Mousquetaires* sont en cinq actes, plus un prologue ; chacun des cinq actes a trois tableaux ; calculez. Quant à moi, lors de la première représentation, j'ai quitté la place à près de minuit ; on venait d'achever le troisième acte. Assister encore aux deux derniers eût été au-dessus de mes forces : une représentation complète des *Mousquetaires* dure huit heures. Quand donc les artistes prendront-ils en considération les exigences de la nature humaine, le besoin de la variété, du changement, de l'*alternance* ?

Un conseil à la direction de l'Ambigu : coupez en deux la pièce de M. Dumas, comme on coupe en Allemagne le *Wallenstein* de Schiller : vous donnerez un soir le prologue et deux actes; vous promettrez les trois derniers actes pour le lendemain ; comme la pièce est intéressante, vous aurez pour deux jours de suite recette assurée.

Dans le nouveau drame de M. Dumas, les mousquetaires, d'Artagnan, Athos, Porthos et Aramis, ne sont que des personnages accessoires; ils sont écrasés par ces grandes figures historiques : Charles Ier, Cromwell, Henriette d'Angleterre. Nous voyons Charles Ier trahi, vendu par les Ecossais ; nous le voyons jugé par le parlement, conduit au supplice et posant sa tête sur le billot, en face des croisées de *White-Hall*. Les aventures des quatre mousquetaires forment à ce tableau sévère un cadre léger ; mais il nous semble que leur nom n'aurait pas dû paraître sur l'affiche, et que les aventures des quatre soldats ne sauraient être considérées comme le sujet d'une pièce où l'on décapite un roi.

Les costumes, dans les *Mousquetaires*, sont splendides, et les décorations méritaient d'être applaudies. Le port de Boulogne et le camp des Ecossais ont enlevé tous les suffrages. La pièce est bien jouée. Nous avons trouvé Mélingue noble et chevaleresque dans le rôle de d'Artagnan, Saint-Ernest plein d'intelligence et de dignité dans celui d'Athos. Aramis est un personnage sacrifié, mais Verner a obtenu du succès dans le rôle de Porthos, l'homme d'exécution, l'Alcide, le Goliath des *Mousquetaires* ; il ne pense qu'à manger pour entretenir sa vigueur, vigueur prodigieuse, car Porthos a renouvelé tous les hauts faits attribués par l'histoire à Milon de Crotone : il a fait six cents pas en portant un bœuf, l'a tué d'un coup de poing, l'a mangé en une journée. — A la vérité, dit Porthos, parmi les tours de force de Milon de Crotone, il en est un que je n'ai pu exécuter : on assure qu'il se ceignait les tempes d'une corde et qu'il faisait éclater cette corde en gonflant ses muscles. — Mon ami, dit Athos, c'est que votre force n'est pas dans la tête.

Pendant le cours du drame, la vigueur herculéenne de Porthos est mise à profit plus d'une fois par ses compagnons. Un homme a souffleté Charles Ier marchant au supplice, cet homme, les mousquetaires s'en emparent : — Tu as commis une lâcheté, tu vas mourir, mais non par l'épée, l'épée ne frappe que les braves ; Porthos, assommez ce misérable !

Porthos s'éloigne en entraînant la victime; il revient ensuite en se frottant les mains, et s'écrie : — S'il en revient, cela m'étonnera beaucoup.

Ce féroce épisode a été fort accueilli par les faubouriens du paradis et de l'amphithéâtre.

Le premier succès parmi les acteurs nous paraît appartenir à Chilly. Maigre, vêtu de noir, portant une Bible attachée au baudrier de son épée, cet artiste représente un affidé, un intime de Cromwell ; il est difficile de mieux peindre le fanatisme, la soif du sang, l'amour de la vengeance et de donner à son visage une expression plus satanique.

Mme Jouve a joué gentiment un petit rôle d'hôtesse. Mme Guyon s'est montrée digne du personnage de reine qui lui était confié. Nous doutons que Henriette d'Angleterre ait été aussi belle et qu'elle ait porté le deuil avec une tristesse aussi majestueuse.

Pour des artistes distingués, jouer à l'Ambigu ou à la Gaîeté, c'est souvent une corvée pénible, car le public n'est pas choisi et la délicatesse de ses procédés laisse quelque chose à désirer. Pendant tous les entr'actes il descend du paradis pour aller manger des oranges sur le boulevart. Au moment où l'on relève la toile, les spectateurs ne sont pas encore à leur place et pendant un premier instant de confusion, les paroles des acteurs sont perdues ; mais le faubourien ne se gêne pas, et demande *la scène ! la scène !* jusqu'à ce que les personnages se soient placés comme au lever du rideau, et que la scène entière soit recommencée. Il est curieux de voir Mélingue, interrompu par des vociférations de cette nature, jouer son rôle tout haut et maugréer tout bas contre les mœurs peu raffinées de son public.

La troupe du Gymnase est infatigable : peu de semaines se passent sans qu'elle offre au parterre une ou plusieurs nouveautés. Le *Droit d'aînesse* et *Noémie* viennent d'être inaugurées. *Le Droit d'aînesse* est faible. Une sœur cadette brûle d'envie de se marier, mais la maman ne veut écouter aucune proposition pour sa seconde fille, avant le mariage de l'aînée. Fanny (Mlle Désirée) travaille dans ce but de tout son cœur. Elle s'est déjà pourvue d'un futur, elle en cherche un pour sa sœur Clémence (Mme Fernand). Le futur finit par se trouver ; on lui monte la tête en lui vantant la danse, le chant, l'esprit de Clémence, en lui glissant adroitement un album entre les mains, et les deux mariages s'accomplissent, avec cette petite circonstance que cette partie est une partie de quatre coins.

Au dénoûment, les deux sœurs changent de prétendus : l'aînée épouse le futur de la cadette, et la cadette s'empare du prétendu de son aînée.

Voilà un tissu fragile assurément, mais orné par les auteurs de quelques élégantes broderies. Il y a dans un *Droit d'aînesse* des détails spirituels, ce couplet, par exemple. Un jeune homme raconte ses pérégrinations dans l'Italie, qu'il n'a jamais parcourue :

> ..... J'ai vu Naples, (A l'Opéra).
> J'ai vu Rome, (Au Diorama).
> Des intrigues ultramontaines
> J'ai vu les fils, (Dans le journal).
> Et les fêtes vénitiennes, (Sur le bassin du pont Royal).

Mme Fernand joue avec intelligence et même avec sentiment le rôle de la sœur aînée.

Noémie, vaudeville en deux actes, a obtenu un franc succès, un succès égal à ceux de la *Belle et la Bête* et de *Jeanne et Jeanneton*. Dans *Noémie*, les situations ne sont pas neuves, mais deux excellents acteurs en ont tiré un immense parti. Nous voulons parler de Tisserand et de Mlle Rose Chéri ; tous deux ont été pleins d'âme, et si nous n'entrons pas dans de longs détails sur la pièce, c'est qu'elle doit avoir un grand nombre de représentations, et que beaucoup de nos lecteurs sont appelés à la juger par eux-mêmes.

On a vu avec plaisir Mlle Eugénie Sauvage faire sa rentrée dans le rôle de Valentine.

VICTOR HENNEQUIN.

... fractions des Beni-Amer-Cheragas, les Aredj, les Ouled-Brahim et les Ouled-Sidi-Khraled. Elles ont gagné le sud et se rabattront sans doute sur la Deïra, en passant derrière Ouchda. Cette émigration était évidemment concertée avec les chefs; la faible troupe de Bou-Hamedi ne pouvait la faire exécuter par la force.

Je n'ai point de nouvelles directes de M. le colonel Géry; mais je sais que de retour de sa course vers Tiaret, il est en opérations contre les tribus insurgées sur ses communications avec Oran et Mostaganem.

Le général Cavaignac doit être aujourd'hui à Sebdou; il y reprendra une partie de la garnison, comme il l'a fait à Lalla-Maghrnia.

Il aura 2,500 baïonnettes environ et 200 chevaux. Il restera à Tlemcen un bataillon, le 10e des chasseurs d'Orléans, les dépôts des autres corps et environ 150 chevaux. Cette petite cavalerie sera très utile pour préserver d'insulte les environs de la place.

Je suis avec respect, etc. DE LAMORICIÈRE.

Le général Bourjolly au lieutenant-général de Lamoricière.

Au bivouac, près Sidi-Bel-Assel, le 21 octobre 1845.

Mon général,

Par le rapport que j'ai eu l'honneur de vous adresser, le 19 de ce mois, je vous ai rendu compte de la situation du pays, telle qu'elle résultait à mes yeux des renseignements que j'avais au moment où j'écrivais.

Il résultait de ces récits arabes qui m'étaient transmis que Bou-Maza avait passé le Chélif avec un parti nombreux de cavalerie, qui s'était dirigé sur Mostaganem, que la garnison de cette place avait fait une sortie et qu'on s'était battu avec acharnement pendant toute la journée.

Ces nouvelles m'étaient données le 19, à huit heures du soir; elles me paraissaient d'autant plus véritables que je n'avais pas reçu depuis deux jours un courrier que j'attendais de Mostaganem. Or, cette irruption de Bou-Maza et de sa troupe sur la rive gauche du Chélif pouvait avoir pour nous de graves conséquences. J'ai donc décidé de me porter rapidement, et par une marche forcée, sur le théâtre des nouveaux événements. A cet effet, je me suis mis en route à minuit, avec 3 bataillons, 2 pièces d'artillerie et 180 chevaux, laissant à Bel-Assel 2 bataillons, 25 chevaux et une pièce sous les ordres de M. le colonel Leflo, à qui je donnai les instructions nécessaires pour protéger les tribus qui sont venues chercher un asile derrière notre poste.

J'étais à peine à quatre lieues de Bel-Assel, lorsque j'appris que Bou-Maza, informé de ma marche par des signaux de nuit, s'était hâté de repasser le Chélif. Dès ce moment je renvoyai à mon camp mes bagages et un bataillon qui m'étaient devenus inutiles, mais je voulus parcourir ce jour même le pays où Bou-Maza s'était montré la veille, afin de constater les résultats de son incursion. Je m'avançai avec ma cavalerie, suivi de loin par deux bataillons et une pièce.

Bientôt arrivèrent vers moi le caïd des Ouled-Abdallah et celui des Ouled-Bou-Hamel. L'un et l'autre me dirent que Bou-Maza avait voulu entraîner leurs goums dans la défection, mais qu'il avait dû se retirer sans avoir pu les persuader. Quelques individus seulement ont embrassé sa cause et l'ont suivi dans le Dahra où il est rentré précipitamment, au milieu de la nuit, en apprenant le mouvement de ma colonne. Quant aux Hachem-Darough, ils avaient fui devant lui et s'étaient réfugiés sous les murs de Mostaganem. Enfin, tous les Medjers nous étaient restés fidèles.

Après avoir recueilli tous ces renseignements et constaté le résultat en quelque sorte négatif qu'avait obtenu l'apparition de Bou-Maza dans ces contrées, il m'a paru urgent de prendre des mesures pour empêcher le chérif de renouveler cette tentative.

Il me reste maintenant, mon général, à vous rendre compte de la sortie faite le 18 de ce mois par M. le lieutenant-colonel Mellinet, avec une partie de la garnison de Mostaganem, pour repousser Bou-Maza.

Le colonel ayant été informé le matin de bonne heure que Bou-Maza avait rassemblé du monde et se portait sur Mostaganem pour enlever les Hachems-Darough, fit monter à cheval 60 cavaliers environ du 4e chasseurs d'Afrique, et se porta en toute hâte, avec ce détachement, à la rencontre de l'ennemi, en recommandant à l'infanterie de suivre le mouvement d'aussi près que possible.

Le colonel ne tarda pas à rencontrer Bou-Maza, qui fut reconnu à son drapeau, et la charge fut aussitôt entamée malgré la disproportion des forces. On était alors dans la vallée des Jardins; l'ennemi avait embusqué quelques fantassins dans les haies et les ruines des maisons. Mais rien n'a pu arrêter la charge de nos cavaliers, qui a été poussée jusqu'à trois lieues de la ville. Arrivé à ce point, le colonel voulut, par un mouvement à gauche, faire occuper les crêtes des collines où il se proposait d'attendre l'arrivée de l'infanterie.

Alors l'ennemi l'aborda à son tour, et il s'en suivit un moment de mêlée qui tourna bientôt à notre avantage par la subite apparition d'un renfort de quelques chevaux conduits par le major Ardin Delteil, du 4e chasseurs. L'ennemi fut obligé de laisser ses morts sur le terrain, et se retira avec son goum composé de 300 chevaux environ, sans compter un grand nombre de fantassins. Nos troupes restèrent en position pour protéger le mouvement des Hachems qui se repliaient sur la ville, et elles rentrèrent ensuite sans essuyer un seul coup de fusil à l'arrière-garde.

Cette journée, qui fait honneur au 4e de chasseurs d'Afrique, nous a coûté 12 hommes tués, 10 blessés et 12 chevaux blessés; l'ennemi, de son côté, a éprouvé des pertes considérables qu'on ne saurait élever à moins de 40 hommes tués, et dont le chiffre est bien plus élevé, s'il faut en croire les renseignements donnés par les Arabes.

Je ne finirai pas ce rapport, mon général, sans faire de M. le lieutenant-colonel Mellinet les éloges qu'il a su mériter dans cette circonstance. C'est surtout à l'énergie et à l'intrépidité de cet officier supérieur que sont dûs les résultats heureux de la vigoureuse sortie faite par la garnison de Mostaganem. Cet officier supérieur me fait connaître les noms des militaires qui se sont le plus distingués dans cette circonstance. J'aurai l'honneur de mettre ces noms sous vos yeux, lorsque je vous adresserai mon rapport général sur la campagne.

Agréez, etc.

Le colonel de Saint-Arnaud à M. le lieutenant-général de Bar, commandant la division d'Alger.

Bivouac de Labada, le samedi 11 octobre 1845, à six heures du soir (sur le Haut-Isly).

Mon général,

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous l'écrire, après avoir battu et poursuivi le chériff de Calâa, je me suis dirigé par le Riou sur le camp du Khamis.

J'ai laissé à Aïn-Moussa le commandant Caprez avec 220 hommes bien valides de son bataillon, ce qui porte la garnison à 300 baïonnettes.

Le soir, du 10, Mohamed-bel-Hadji m'écrivit pour me prévenir que les Beni-Ouraghs étaient révoltés et avaient résolu de m'attaquer dans la vallée de l'O-Seneig. Bou-Maza devait les conduire; il m'engageait à passer par le Riou pour me retirer. Vous comprenez, mon général, que malgré le petit nombre de combattants que je pouvais opposer à l'ennemi, je ne devais pas l'éviter et abandonner ainsi la force morale que la colonie d'Orléansville s'est acquise depuis six mois.

Je me suis engagé au milieu du pays de ces Beni-Ouraghs si redoutés. J'ai été attaqué par eux sur toutes les faces, et une demi-heure après avoir quitté Aïn-Moussa, j'étais entouré littéralement par 3 000 Kabyles et 400 cavaliers, qui, disséminés par groupes, les poussaient au combat. Eh bien!

... Duildo, sous-lieutenant; Chasson, voltigeur (blessé); Bories, grenadier (blessé).

Dans les spahis;

Le capitaine Fleury, le sous-lieutenant Chamisso, le lieutenant arabe Ben-Amar, Lepine, brigadier; Pinel, maréchal-des-logis; Robert, trompette; le brigadier Belassel-Ben-Abdelali.

Dans les chasseurs:

Le capitaine Tallet, le maréchal-des-logis Dabin, le lieutenant Sauvet et le chasseur Boure.

Demain, je serai sur l'Isly dans la plaine.

Je dois aussi une mention honorable à MM. Boissier, interprète, M. le docteur Fourquet, chirurgien en chef de l'ambulance, et M. Raimbaud, comptable de l'ambulance.

Agréez, etc.

Le colonel, commandant la subdivision d'Orléansville,
Signé: DE SAINT-ARNAUD.

Les journaux de Marseille donnent les nouvelles suivantes:

« *Le Labrador*, frégate à vapeur partie de Port-Vendres le 17 courant, est arrivé cette nuit, amenant le 1er bataillon du 5e régiment de ligne fort de 800 hommes, et 125 chasseurs du 2e régiment. Ces troupes entrent en ville musique en tête. — Les autres troupes annoncées sont attendues d'heure en heure.

» Une forte fraction des Beni-Amer a fait défection, après avoir attendu trois ou quatre jours l'arrivée des troupes promises. Un bruit perfide, parti on ne sait d'où, s'est répandu dans cette tribu. On leur a dit que l'Angleterre avait déclaré la guerre à la France, ce qui empêchait nos bateaux de venir.

» Le nommé Hamed-bel-Adge, caïd des Hazedjs, qui a fait bâtir, au village nègre, une maison dont les constructions ont coûté 6 000 fr., est parti hier dimanche à trois heures de l'après-midi, laissant sa maison toute ouverte. A midi, il avait fait monter ses femmes à cheval, sous le prétexte de les envoyer à la promenade.

» M. le colonel Walsin Esterhazy, directeur des affaires arabes de la province, a fait procéder dans la soirée à l'arrestation de tous les Hazedjs qu'on a pu trouver dans la place et aux environs. »

Dans un récit circonstancié du combat de Sidi-Brahim, écrit de Djemmâa-Ghazaouat par un habitant de cette place, nous lisons le passage suivant:

« Le colonel de Montagnac, blessé mortellement, s'assit sur un tertre et conserva le commandement pendant quelques minutes. Enfin, se sentant mourir, il le remit au chef d'escadron de Cognord, en lui disant: « Vous êtes accablé par le nombre; retirez-vous dans le marabout de » Sidi-Brahim; quant à moi, mon compte est réglé. » Presqu'au même instant, M. de Cognord fut blessé, puis fait prisonnier, dit-on. Le capitaine Gentil de Saint-Alphonse tomba à son tour frappé d'une balle à la tête. Le cavalier arabe qui le tua d'un coup de pistolet lui cria en faisant feu: *Abd-el-Kader!* Ce cavalier n'était autre que l'émir..... »

ANGLETERRE.

On lit dans le *Standard*. « La tentative de M. Waghorn pour trouver la ligne la plus courte et la plus convenable d'Alexandrie à Londres, a réussi complètement dans le transport de la malle de Bombay du 1er octobre. Mais nous attendrons de nouvelles preuves de la supériorité de cette ligne de communication en toute saison avant de décider la question. L'idée d'apporter la malle d'Alexandrie par Trieste n'est pas nouvelle. M. Wittenqon, officier chargé des dépêches de la compagnie des Indes-Orientales, a essayé le même parcours il y a 4 ou 5 ans, et il ne l'a point trouvé suffisamment propre à de promptes communications. L'énergie de M. Waghorn semble cette fois avoir triomphé des difficultés qu'avait rencontrées son prédécesseur; mais nous ne pouvons compter avoir toujours des messagers aussi zélés. M. Waghon est venu d'Alexandrie par un des steamers du Lloyd à Trieste, et de là par terre à Ostende. Il a trouvé sur sa route des facilités, sans compter les chemins de fer, que n'avait point eues son prédécesseur. La route précise n'est pas encore connue; mais il est probable que de Cologne il a descendu le Rhin à bord d'un steamer, et qu'à Aix-la-Chapelle, il a pris les chemins de fer. Les difficultés ont donc diminué considérablement; néanmoins, nous ne nous aventurerons pas à prononcer sur une expérience où M. Waghorn avait tous les avantages possibles à sa disposition. »

IRLANDE.

Le lord-maire a convoqué pour vendredi prochain, à Mansion-House, un meeting des citoyens de Dublin, afin de rechercher les moyens de prévenir les conséquences calamiteuses qui peuvent résulter du manque de la récolte des pommes de terre. Le but de ce meeting est de nommer une députation qui coopérera avec celle de la corporation pour soumettre au lord-lieutenant les propositions faites par O'Connell.

ESPAGNE.

Il est très positif que le gouvernement songe à réunir les Cortès le 14 décembre prochain, et que déjà les ordres sont donnés pour procéder à la réélection des députés qui ont accepté des faveurs du gouvernement. Tout donne à penser que les réélections des députés se termineront d'une manière favorable au gouvernement. L'opinion générale est que lorsque les cortès se trouveront réunis, la majorité parlementaire favorable au cabinet sera de 50 voix.

Dans la province de Malaga, l'état de siège a été levé le 22 octobre.

ITALIE.

ÉTATS-ROMAINS. — La *Gazette d'Augsbourg* annonce que les insurgés de la Romagne ne paraissent pas avoir abandonné leurs projets. Si nous sommes bien informés, un vaisseau armé a paru le 12 courant après le coucher du soleil, à l'embouchure du Tronto, qui forme la limite entre les Etats romains et le royaume de Naples. Malgré les bas-fonds, ce vaisseau est arrivé si près de l'embouchure, que l'on pouvait apercevoir l'équipage sur le pont. Deux coups de canon furent tirés, probablement comme signaux, mais aucune réponse n'ayant été faite du rivage, le navire repartit avant le jour, et a pris, à ce qu'on croit, la direction de Corfou, d'où il était venu. On avait envoyé des troupes d'Ascoli pour le cas d'un débarquement. En ce moment il y a un échange de notes très suivi avec la république de Saint-Marin.

Dans notre numéro d'hier, nous avons rappelé les primes que nous adressons à tous nos abonnés de novembre.

APPROCHE DE L'HIVER. — Un grand nombre de vaisseaux de la Baltique et des ports du nord, surtout de la Russie, sont arrivés dans le cours de la semaine dernière dans le port de Londres avec de forts chargements de suifs et de chanvre, et de diverses espèces de bois. Ces grandes importations à cette époque de l'année nous annoncent l'approche de l'hiver, et la fermeture prochaine des ports du nord au commerce et à la navigation.

UN JOLI MOT. — La vénérable Mme Rothschild, de Francfort, qui touche à sa centième année, indisposée dernièrement, faisait à son médecin des reproches sur l'inefficacité de ses prescriptions. « Que voulez-vous, madame? lui dit son docteur, nous ne pouvons pas malheureusement vous rajeunir. — Erreur, docteur, je ne demande pas à rajeunir, je désire vieillir, au contraire. »

LA FILLE DE GUILLAUME-LE-CONQUÉRANT. — Des ouvriers de la compagnie des chemins de fer de Brighton-Lewls et Hastings, occupés à des fouilles dans le prieuré à Lewis, ont trouvé de la résistance: c'était une pierre recouvrant deux cercueils étendus l'un près de l'autre; sur l'un on lisait: *Gundreda* (c'est le nom de la fille de Guillaume-le-Conquérant); sur l'autre on lisait *Willas*. Les restes mortels renfermés dans ces cercueils étaient parfaitement conservés. La mâchoire inférieure de William, comte de Waran, mari de la fille de Guillaume-le-Conquérant, était parfaitement entière; il paraissait que déjà ces cercueils avaient été exhumés. La chronique rapporte qu'ils l'avaient été 200 ans après leur décès. On a porté ces restes dans l'église de Southoven où se trouve déjà une pierre tumulaire à la mémoire de Gundreda, et ils seront placés près de cette pierre. Cette découverte a produit une grande sensation à Brighton et à Lewis, et beaucoup de personnes sont venues visiter l'endroit où elle avait eu lieu.

UNE AVENTURE. — M. N..., qui regagnait hier soir son domicile, situé quai Saint-Paul, fut accosté brusquement, à l'entrée du boulevart Bourdon, par une femme dont les vêtements étaient en désordre: « Au nom de Dieu! sauvez-moi! » lui dit-elle d'une voix faible et d'un accent effrayé. — Qui donc vous menace, madame? répondit M. N...; que puis-je faire pour vous? — Donnez-moi votre bras, et vous me sauverez la vie! continua la jeune dame. — Soit, mais cependant je voudrais savoir... — Marchons! marchons! » En disant ces mots, elle prit le bras de M. N..., et ils s'avancèrent en pressant le pas jusqu'à l'extrémité du boulevart Bourdon. Lorsqu'ils furent arrivés sur le quai, derrière le Grenier d'Abondance: « Maintenant, madame, que voulez-vous de moi? demanda M. N... — Ce que je veux! ce que je veux! répondit la dame; ne me reconnaissez-vous donc pas? votre heure est venue, misérable! » Ne comprenant absolument rien à cette algarade, M. N... crut à une méprise, et essaya de démontrer à son interlocutrice qu'elle le prenait sans doute pour un autre. Mais elle ne voulait rien entendre, et, s'exaltant de plus en plus, elle répétait d'une voix menaçante: « Traître! recommandez votre âme à Dieu! vous allez mourir! » L'embarras de M. N... était grand, car cette femme l'avait saisi par ses vêtements et se cramponnait à lui. Poussé à bout, il se disposait à crier pour appeler du secours, lorsqu'arrivèrent sur le lieu de cette scène deux hommes haletants et couverts de sueur. Leur premier soin fut de s'assurer de la jeune femme dont ils lièrent les mains avec un mouchoir, et qu'ils transportèrent jusqu'à une voiture qui arrivait derrière eux. Cette opération terminée, ils expliquèrent à M. N... et à quelques curieux qui s'étaient rassemblés, qu'ils étaient employés dans une maison d'aliénés située proche de la barrière du Trône, et d'où cette femme, dont la démence est incurable, s'était évadée une heure auparavant. Selon la *Gazette des Tribunaux*, M. N... regagna tout ému son domicile, heureux, après une alarme aussi chaude, d'en être quitte pour la peur.

SCIENCE AGRICOLE. — Parmi les vœux émis par le congrès agricole que l'Association normande vient de tenir à Neufchâtel, nous remarquons le suivant, auquel nous applaudissons de toutes nos forces:

« L'association émet le vœu qu'à l'avenir aucun instituteur primaire ne soit admis qu'autant qu'il possédera des connaissances exactes sur les sciences agricoles; que tout instituteur soit tenu d'en donner à ses élèves des leçons élémentaires, et que les instituteurs actuels qui ne possèdent pas des notions suffisantes, soient mis en demeure de les acquérir pour les répandre dans les campagnes. »

POMMES DE TERRE AVARIÉES. — Des pommes de terre avariées ont été débarquées sur le quai de l'Ile-Glorlette pour y être triées et visitées. La police va, dit-on, assigner un lieu spécial pour débarquer les tubercules malades, afin de satisfaire aux plaintes qui lui ont été portées.

Puisque la police est en train de bien faire, nous lui conseillerons de faire scrupuleusement examiner toutes les pommes de terre qu'on emmagasine: il ne faut pas plus donner une mauvaise nourriture aux peuples qui on les expédie qu'à nos nationaux.

Le tribunal de commerce a été saisi de plusieurs procès relatifs à des pommes de terre embarquées et que l'on a été forcé de jeter par dessus bord, parce qu'elles étaient avariées.

DESTRUCTION DES INSECTES. — Le *Journal de la Marne* raconte qu'on vient d'essayer à Verzeney, pour la destruction des insectes qui ravagent la vigne, deux procédés qui ont également bien réussi. Le premier consiste à flamber les échalas, et le deuxième à les soumettre à l'action du gaz acide sulfureux. Le premier étant plus long et plus dispendieux, le second paraît préférable, et voici la manière dont il a été employé: on a choisi dans les vignes cent bâtons des plus garnis de vers; on a retiré le fond d'un tonneau, et comme il n'était pas assez élevé pour couvrir entièrement tous les échalas, on a creusé un trou de quarante centimètres de profondeur. Les bâtons y ont été placés droits et ensuite recouverts par le tonneau, dont la partie inférieure a été gazonnée pour éviter la déperdition de l'acide. Une ouverture a été pratiquée en dessus pour l'introduction du soufre; et pour que l'incandescence fût plus assurée et plus prompte, on avait fondu du soufre, et on y avait plongé des bandes de papier larges de quatre à cinq centimètres. Deux de ces bandes attachées, au moyen d'un crochet, au morceau qui devait servir de fermeture, ont été introduites dans le tonneau; elles ont été brûlées en dix minutes, et cinq minutes après on a retiré le tonneau. Sur plus de mille vers qui ont été soumis à la vapeur, pas un seul n'a été trouvé vivant.

MARTYROLOGE DES TRAVAILLEURS. — Avant-hier, dit la *Gazette de Lyon*, un manœuvre âgé de 12 ans, est tombé du second étage de la nouvelle maison en construction sur l'emplacement de l'ancienne Bou-

… il y a tout lieu de croire que cette année sera fertile en malfaiteurs, la récolte des pommes de terre ayant été à peu près nulle dans tous ces parages. Les pommes de terre manquant dans la commune de Goulven et dans les communes environnantes, les deux tiers de la nourriture manquent aussi. »

La pêche a la ligne. — On lit dans le *Droit :* Le retour du printemps, et principalement le mois de mai, est un terrible moment pour les amateurs de la pêche à la ligne. Ils sont dévorés par le désir de se livrer à l'exercice paisible de leur goût dominant ; ce sont des envies, des titillations continuelles, qui ne leur laissent pas un moment de repos. Il faut que ce soit là un plaisir bien vif, puisqu'on voit bien rarement les bienheureux qui sont en proie à cette passion résister à cette fièvre qui les saisit lorsque les arbres commencent à s'orner de leurs premières feuilles.

Cependant il y a, à cette époque, des obstacles sérieux ; les bords des rivières sont soigneusement surveillés par les agents des eaux et forêts, gardiens vigilants du repos des habitants des eaux, auxquels le calme est si nécessaire dans ce moment, pour le plus grand développement de leurs races, et pour la plus grande béatitude des amateurs de fritures et de matelotes.

Aussi le mois de mai et la première quinzaine de juin sont-ils féconds en procès-verbaux dressés contre les délinquants en matière de pêche. Mais rien n'arrête ceux qui sont véritablement épris de ce noble exercice. C'est une passion ! c'est une rage ! Ce n'est qu'au 15 juin que l'administration permet aux amateurs de se livrer dans les eaux à leurs ingénieux artifices, pour faire une guerre acharnée aux modestes goujons. Mais leurs insomnies ne leur permettent jamais d'attendre jusque-là.

L'administration des eaux et forêts avait amené aujourd'hui une vingtaine de délinquants devant le tribunal correctionnel (7e chambre).

Ils sont venus tour à tour, martyrs de leur passion, entendre courageusement le jugement qui frappait la satisfaction trop précipitée qu'ils avaient donnée au goût dominant qu'ils avouent hautement.

Après avoir entendu condamner à 10 fr. d'amende et à 10 fr. de dommages-intérêts le sieur Poisson, qui n'a pas craint de se laisser prendre en flagrant délit en pareille matière ; après avoir entendu condamner à la même peine le jeune Martin, pêcheur... déterminé, et *tutti quanti*, M. Martineau s'est avancé timidement devant le tribunal.

M. Martineau a cinquante ans, des lunettes, un toupet de couleur fauve sur le sommet de la tête, un imposant abdomen, un habit noir dont les basques vont garantir la naissance de son mollet, et les manières les plus gracieuses. Enfin, il nous rappelle un des délicieux types de Gavarni.

M. Martineau. — Messieurs, je ne cherche pas à nier le fait. Si c'est pécher que de rester trois heures au bord de l'eau, une perche à la main, j'ai péché. (Rires.)

M. le président. — Vous saviez bien que cela n'était pas permis ?

Le prévenu — Je ne croyais pas que le gouvernement attachât de l'importance à si peu de chose. (Nouveaux rires.)

M. le président. — Malgré l'observation du garde-pêche, vous avez continué ?

M. Martineau. — Le fait n'est pas radicalement vrai ; le garde croit m'avoir averti ; mais je dormais profondément, quand il m'a parlé. (Hilarité prolongée.)

— Enfin, vous convenez du fait ?

M. Martineau. — Oh ! parfaitement ; mais je conviens aussi d'un autre fait ; c'est que je n'ai rien pris du tout ! Et même, après mon long sommeil, je n'avais plus que le bois de ma ligne à la main, le crin avait été entraîné par le seul poisson, et je l'atteste, qui s'était hasardé à jeter un regard de convoitise sur mon hameçon, caché sous le fallacieux appât d'un superbe ver rouge. (Ici M. Martineau, très satisfait de sa phrase, sourit avec complaisance.)

En s'entendant condamner à 10 francs d'amende et à 10 francs de dommages et intérêts envers l'administration des eaux et forêts, M. Martineau sourit de nouveau ; puis, il salue humblement en disant : Je vous remercie ; mais je n'ai pas pris pour 20 francs de poisson dans tout le courant de ma vie !

---

d'ambition, il est en rapport avec ses semblables, il est un être de sentiment ; et, enfin, par les trois passions de la *composite*, ou l'enthousiasme ; de la *cabaliste*, ou l'émulation, et de la *papillonne*, ou le besoin de variété ; il se dirige, combine et féconde ses efforts, il est un être d'intelligence.

» Les sociétés humaines n'ayant jusqu'à présent tenu presque aucun compte de la nature de l'homme, qui, d'ailleurs, n'était pas connu, n'ont pu réaliser l'harmonie universelle, l'ordre absolu ; les passions, dont elles n'avaient pas su se servir comme moyens, apparaissaient comme d'indestructibles obstacles ; le travail, nécessaire à la vie générale, était exclusivement le produit de la contrainte et du besoin. Cependant, l'homme est né pour le travail, non pour le travail sans rapport avec ses aptitudes, ou même contraire à ses goûts, mais pour celui auquel la nature l'invite par tous les désirs qu'elle a mis dans son âme. Donc, quand le travail est conforme à nos vocations et qu'il s'exerce dans toutes les conditions voulues d'émulation et de sympathie, il est attrayant et passionné, et il correspond au but de Dieu sur chacun de nous. C'est ce qui a fait dire à notre maître : *Les attractions sont proportionnelles aux destinées.*

» Ainsi donc, nous pouvons dire qu'il n'y a pas de paresse réelle ; l'inertie est une sorte de suicide qui proteste contre une fonction répugnante ; mais le cœur humain, comme la nature, a horreur du vide, et ne trouve de calme que dans une harmonieuse activité.

» La Civilisation, quoique ayant une supériorité réelle sur tous les états de sociabilité antérieure, n'est cependant pas le plus haut degré d'ordre social auquel l'homme puisse atteindre. Toutes les misères qui nous environnent, toutes les dépravations qui nous affligent, tant de douleurs, tant d'égoïsme, nous disent assez que l'humanité n'a pas atteint son but naturel. C'est par l'association, par la convergence et la solidarité des efforts de tous que le bonheur général cessera d'être une chimère pour devenir la plus positive de toutes les réalités.

» Le droit de vivre est le plus inviolable et le plus sacré de tous les droits ; il sera reconnu dans l'harmonie par la fixation d'un minimum de subsistance accordé et garanti à tous. Quant au droit au travail, il est également général et absolu. Chacun fonctionne selon ses goûts, et au milieu des êtres qui ont plus particulièrement éveillé sa sympathie ou stimulé son ardeur. De ce rapprochement d'individus qui s'excitent et se complètent mutuellement, résultent des *groupes* qui, en se multipliant, forment des *séries*, et c'est de la sorte que Fourier proclame : *la série distribue les harmonies.*

» La répartition des richesses se fait en raison directe de l'utilité particulière de chaque coopérateur ; envisagé sous le triple aspect de ses trois facultés industrielles : *capital, travail et talent.* Méconnaître une seule de ces trois facultés ; c'est éteindre toute ardeur, toute émulation, et replacer le travail sous une loi de contrainte.

» Et dans cette société nouvelle, la répartition s'effectuera d'autant plus équitablement, que chacun aura au cœur les grandes idées d'harmonie universelle, et que la passion supérieure, qui couronne toutes les autres, que Fourier appelle *unitéisme*, c'est-à-dire l'amour de l'unité, de l'ordre général ; le sentiment religieux

(1) Ce discours a été prononcé au dernier banquet des ouvriers phalanstériens, par M. Eugène Stourm.

… 55520 kil. 1,18-1,12-1,06.

Marché de la Maison-Blanche, 2 novembre. — Sur 94 porcs gras, il s'en est vendu 91 à 1,12-1,10-1,08. — Vaches laitières amenées 63, vendues 31 de 200 à 350. — Taureaux amenés 1, vendus 1.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 30, 31 et 1er nov. — *Beurre* (le kil. En livres 1,42 à 1,91. — En mottes Isigny 1,80 à 1,40. — En mottes Gournay 1,20 à 2,00. — Petit beurre 1,40 à 1,60. — Beurre salé ou fondu 1,52 à 1,70. — *Œufs* (le mille). Du 30 oct. 48 à 75. — Du 31, 48 à 70. — Du 1er, 62 à 75 — *Fromages* (la dizaine), 31 oct. Brie 13 à 35. — A la pie 5 à 13.

Saint-Germain-en-Laye, 31 oct. — Blé 1re 22,60 ; 2e 22,00 ; 3e 20,00. — Seigle 1re 13,34 ; 2e 12,00. — Orge 1re 12,64 ; 2e 11,34. — Avoine 1re 9,00 ; 2e 8,33 ; 3e 8,00. — Farines le sac de 159 kil. 63 à 65. — Foin de 42 à 46 et de 33 à 36. — Paille de 27 à 30.

Bourse. — Revue de la semaine.

La semaine a mal commencé ; tout baissait et semblait tendre à une baisse ultérieure ; mais la peur était exagérée et l'approche de la liquidation est venue en faire justice. Elle a révélé d'énormes découverts sur la rente et même sur quelques chemins. Les dernières bourses ont été très bonnes, et, en résultat, le 3 0/0 ferme 30 c. mieux que la semaine précédente. Sur le 5 0/0, qui avait moins baissé, la reprise n'est que de 10 c.

Sur les chemins, il y a hausse de 10 fr. sur le Bordeaux, 12 fr. 50 sur le Vierzon, 6 fr. 25 sur l'Orléans, 5 fr. sur le Saint-Germain et le Rouen, 1 fr. 25 sur le Bâle et le Montereau. Le Nord, Fampoux et Dieppe restent stationnaires. Il y a baisse de 20 fr. sur le Boulogne, 10 fr. sur le Havre et sur Versailles rive droite, 7 fr. 50 sur Versailles rive gauche, 6 fr. 25 sur l'Avignon.

Le 2 1/2 belge a remonté de 1 fr., et la dette intérieure d'Espagne de 3/4 0/0.

La liquidation des rentes et même celle du Nord s'annoncent bien. Si le dévergondage de ces souscriptions tardives et désespérées continue à trouver l'argent de plus en plus rare et cher, en revanche il semble affluer de plus en plus vers les placements à intérêt fixe, et il ne serait pas étonnant que la rente éprouvât une amélioration plus sensible au fur et à mesure qu'elle approchera du paiement de son coupon.

Les fonds anglais, qui venaient hier à 96 7/8 et 97, arrivent aujourd'hui à 97 1/4. Là aussi la panique paraît approcher de son terme. On était aujourd'hui sans affaires, le 3 0/0 demandé à 82 fr. 65 en liquidation.

L'un des gérants : F. Cantagrel.

Spectacles du 3 octobre 1845.

7 h. 1/2 **Opéra.** — Freyschütz. Diable à quatre.
7 h. 1/2 **Théatre-Français.** — Camaraderie. Corneille et Rotrou.
7 h. 1/2 **Opéra-Comique.** — Ambassadrice. Postillon.
7 h. 1/2 **Italiens.** —
7 h. 3/4 **Vaudeville.** — Ile de Robinson. Prince errant. Péché.
6 h. 1/2 **Variétés.** — L'Abbé galant. Le Diable. Samaritaine. Professeurs.
6 h. 1/2 **Gymnase.** — Position. Noëmie. La Vie. Couleurs.
6 h. 3/4 **Palais-Royal.** — Pot aux Roses. Bains. Almanach. Le Code.
6 h. 1/2 **Porte-Saint-Martin.** — Don César. Enfants du Délire.
6 h. 1/2 **Ambigu.** — Les Mousquetaires.
6 h. 1/2 **Gaité.** — La Sœur du Muletier.
6 h. 1/2 **Cirque-Olympique.** — L'Empire.
6 h. 1/2 **Comte.** — Pierrot. Mort aux Rats. 7 Ogres. Fantasmagorie.
6 h. 1/2 **Folies.** — Belle Etoile. Prix de vertu. Riquiqui. Gig-Gig.
6 h. **Luxembourg.** — Agent matrimonial. Résurrectionnistes. L'Ile.
Beaumarchais. — Les Ebénistes. Les Malheurs. Le Gamin. Intermède.
Panorama. (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.
Diorama. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et Compagnie, rue du Croissant, 16.

[illegible] ne nous a pas entendus, mais aujourd'hui l'administration nous donne gain de cause. Les salaires des ouvriers employés par l'Etat dans les ports et arsenaux ont été fixés par ordonnance du 3 mai 1839. Aujourd'hui, tenant pour prouvés tous les faits allégués vainement par les charpentiers et les scieurs de long, pour leur défense, M. le ministre de la marine déclare que le salaire officiel est devenu insuffisant par suite du renchérissement de toutes les denrées et de l'augmentation du prix des loyers ; les ouvriers abandonnent les travaux de l'Etat. Pour arrêter cette désertion, une commission nommée par le ministre révisera l'ordonnance du 3 mai 1839, afin de la mettre en harmonie avec le prix actuel des objets de première nécessité. Les commissaires sont M. le vice-amiral Leblanc, président ; M. Gauthier de La Ferrière, commissaire-général de la marine ; M. Hinerel, directeur de constructions navales ; M. Brun, commissaire de la marine ; M. Allex, sous-ingénieur des constructions navales.

Tout en félicitant M. le ministre de la marine de la décision qu'il a prise, nous déplorons l'incohérence et le désordre que ce fait signale dans les régions du pouvoir. Au Palais-de-Justice on condamne les charpentiers à des années entières de captivité pour avoir, d'une commune voix, déclaré insuffisant un salaire fixé en 1833 ; au ministère de la marine on reconnaît que les ouvriers des ports et arsenaux ne peuvent plus se contenter d'un salaire qui remonte seulement à 1839. Ces contradictions nous donnent de nouveaux droits pour réclamer la prochaine révision de notre législation industrielle, et notamment des articles 414 et 415 du Code pénal.

Conseil général de la Seine.

SESSION DE 1845.

Le conseil général de la Seine a ouvert aujourd'hui, à midi, sa session de 1845.

Il a nommé pour président M. Périer et pour secrétaire M. Pelassy de l'Ousle.

Le conseil, après avoir entendu le rapport de M. le préfet de la Seine, a réparti son travail entre cinq commissions, qui sont composées de la manière suivante :

1re commission (comptes, jury et contributions) : MM. Lahure, président ; Ternaux, Lafaulotte, Thierry, Sommier, Gillet, Arago et Moreau, secrétaire.

2e (dépenses du département de la Seine) : MM. Besson, président ; duc de Trévise, Galis, Libert, Legros, Meder, Considerant et Lejemptel, secrétaire.

3e (dépenses de la préfecture de police) : MM. Ganneron, président ; Possoz, Panis, Séguier, H. Say, Grillon, Benoit et Lanquetin, secrétaire.

[illegible] aliénés pour 117 000 fr.

Ces différents chapitres du *budget de la misère*, doivent, ce nous semble, démontrer aux plus incrédules les souffrances profondes de notre état social. Il serait grandement temps d'y porter un remède efficace. Continuera-t-on toujours à enregistrer des chiffres d'une aussi sombre éloquence, sans comprendre leur signification ? Qu'on ne réponde pas encore : ces maux sont incurables, quand il suffirait, pour les faire disparaître, d'entrer franchement dans la voie des réformes sociales.

L'*Esprit public* annonce qu'une expédition pour Madagascar se prépare. « Un inspecteur-général, dit-il, a déjà reçu l'ordre de former un détachement d'élite parmi les régiments d'infanterie de marine. Il paraît qu'on n'est pas encore bien arrêté sur le nombre des troupes annexées à l'expédition. Nous avons peu de goût, ajoute ce journal, pour la conquête et la colonisation actuelle de *Madagascar*. Nous ne sommes pas de ceux qui aiment à voir la France éparpiller ses ressources, commencer plusieurs entreprises et n'en terminer aucune. C'est le moyen de se diminuer et non de se grandir. C'est ainsi qu'à une autre époque, l'écrivain qui fait ces réflexions a vivement combattu la folie des îles *Marquises*. »

Nous nous contenterons de faire observer à l'écrivain de l'*Esprit public* qu'il n'est point logique de comparer l'îlot insignifiant des *Marquises* avec *Madagascar*. Les Marquises ne seront jamais qu'un *poste militaire*, plus ou moins utile, mais qui ne rapportera rien ; tandis que Madagascar deviendrait une *colonie* véritable, source de richesses assurées, et destinée à fournir un immense développement à notre marine et à notre commerce.

Nous ajouterons que l'affaire de Madagascar peut être terminée d'un seul coup, pour peu qu'on y mette quelque vigueur ; l'*Esprit public* aurait donc raison de se plaindre dans le cas où on ferait une série de petites expéditions, qui avorteraient nécessairement si elles étaient conçues dans un esprit étroit et mesquin, et, dans ce cas, nous appuierions sa plainte avec persévérance ; mais si on se décidait à organiser une opération sérieuse et dans des vues réelles de colonisation, l'*Esprit public* ne se plaindrait sans doute pas que l'on voulût ajouter aux possessions de la France l'une des plus belles îles du monde.

Les journaux compromis dans l'affaire des quatre mille actions de la compagnie des receveurs-généraux, ont mis à profit le jour de la Toussaint pour réfléchir profondément sur leur situation morale, et aujourd'hui, devant l'expression de la réprobation publique, ils gardent unanimement le silence.

On annonçait aujourd'hui à la Bourse que l'adjudication des chemins de fer de Lyon était fixée au 20 décembre.

[illegible] M. Arago, M. Bréguet, y sont tour à tour accusés d'avoir indignement trompé le public.

Pour qu'on soit en état de juger jusqu'où peut aller l'effronterie de certains écrivains, nous citerons seulement le passage suivant de l'article de la *Presse* :

« M. Wheastone vint dernièrement à Paris. Au nombre des expé-
» riences tentées ici par ce savant, je citerai celle qui eut lieu au
» débarcadère du chemin de fer de Versailles (rive droite), à la-
» quelle j'assistai. Voici ce qui se passa : sur un tableau d'environ
» cinquante phrases de convention, M. Wheastone en faisait choisir
» une qu'il promettait de rendre, en deux ou trois signaux, de
» Paris à Versailles, et il mettait à cet effet une aiguille en jeu sur
» un cadran.

» Le fait est qu'*au lieu de correspondre avec Versailles, ce phy-*
» *sicien communiquait avec une autre chambre du débarcadère*, et
» que son instrument, influencé ce jour-là, disait-il, par une atmos-
» phère orageuse, s'arrêta trois fois en un quart d'heure. »

Est-ce parce que M. Wheastone est étranger que la *Presse* se permet de l'accuser d'une supercherie aussi infâme que celle de communiquer avec une chambre voisine, au lieu de correspondre avec Versailles ? Nous, qui avons vu et vérifié avec soin les expériences de M. Wheastone, nous ne pouvons pas faire autrement que de signaler à l'indignation publique une si mauvaise action.

La *Presse* répondra sans doute que l'article contre lequel nous nous élevons, n'est point dû à l'un de ses rédacteurs habituels, mais bien à M. Gonon, l'inventeur d'un télégraphe de nuit qui a du bon, mais qui a le tort de venir quelques années trop tard. Nous concevons jusqu'à un certain point que M. Gonon, aveuglé par son intérêt personnel, puisse penser tout ce qu'il dit ; mais nous ne comprenons pas qu'un journal descende à une complaisance aussi grande que l'a fait la *Presse*. Il est vrai que, d'après les théories de M. Duveyrier et consorts, un journal n'est qu'une chaire d'avocat, où se défendent toutes les causes, pourvu qu'à la fin de l'article se trouvent... les honoraires.

Quoique le nouveau collaborateur de la *Presse* nie la possibilité de l'emploi de la télégraphie électrique dont l'établissement coûterait, a-t-il l'aplomb de dire, de 5 à 600 millions, et l'entretien annuel à peu près 150 millions, nous annoncerons à nos lecteurs que cette invention fait chaque jour un pas nouveau ; qu'aujourd'hui même M. Arago a présenté à l'Académie des sciences un télégraphe construit par M. Morse, qui est appliqué en Amérique, et avec lequel ont fait un signal par seconde. On a déjà les télégraphes de MM. Wheastone, Dujardin, Bain, Bréguet, qui tous ont leurs avantages incontestables. Nous avons vu dans les ateliers de M. Froment, l'un des plus habiles constructeurs d'instruments de précision de Paris, des télégraphes non moins bons, et entre autres, un carillon au moyen duquel un air joué par un piano se transmet par un seul fil, à toute distance, et avec une perfection merveilleuse.

Ces admirables progrès de la science doivent être rappelés lorsqu'un journal abuse de sa position pour nier l'évidence des faits les plus positifs. Gloire aux inventeurs de la télégraphie électrique.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MARDI 4 NOVEMBRE 1845.

DERNIÈRE LE GRAND MAT (1).

[illegible]

[illegible] — LA FÊTE DE LA LIGNE.

Ainsi continua pendant quatre longs jours l'état d'exaspération de Raoul, qui, à l'impatience causée par la privation de voir Julia, était souvent forcé d'ajouter des blessures pareilles à celle que nous avons signalée.

Quant à Mlle de Meillan, quoique nous n'en soyons encore qu'aux présomptions sur sa nature et sur son caractère, il nous est permis de supposer que l'impatience de l'attente était poussée chez elle au moins aussi loin que chez Raoul ; car elle ignorait complètement le sort de sa lettre, qu'elle croyait lue par lui. Pouvait-elle supposer qu'il n'eût pas profité de cette permission tant désirée ? Quel jugement alors en avait-il porté ? Comment, malgré ses arrêts, n'avait-il pas trouvé une occasion pour la tranquilliser d'un regard ?

Telles devaient être les réflexions de Julia sur le pont, où elle continuait à passer ses journées, malgré la certitude de n'y point rencontrer celui qu'elle y cherchait peut-être. Mais elle ne voulait pas qu'on pût faire coïncider son absence avec les arrêts de Raoul.

Dans ses rencontres avec Alophe, elle n'avait jamais osé lui parler de son ami, que pour savoir si sa santé n'avait pas souffert.

Il avait été très peu question de la punition de Raoul chez le commandant. Mlle de Meillan ne pouvait questionner, et M. de Saint-Cric s'était borné à regretter vivement l'obligation où il s'était trouvé de faire passer l'intérêt de la discipline avant la conduite noble et dévouée de M. de Mombrun.

Qu'on ne s'étonne pas de la facilité avec laquelle Julia pouvait être convaincue de pareilles nécessités de service. Le ton de vérité emprunté [illegible] de justice, mais aussi sa sévérité parfaitement reconnue à bord, eussent suffi pour l'empêcher de douter.

Comment expliquer d'ailleurs que M. de Saint-Cric, qui vantait Raoul en toute circonstance et le plaçait ouvertement au premier rang dans l'état-major, agît illégalement à son égard ? la supposition eût été tout au plus bonne pour Antoine.

Quatre jours, comme nous l'avons dit, s'étaient écoulés, et les choses devaient enfin changer de face.

La frégate se trouvait par zéro degré quelques minutes nord, et le jour même elle devait passer la Ligne. Cette fête, vivement attendue par l'équipage, dans une existence d'une monotonie si continue, donnait, nous devons le croire, de cruelles transes à Mlle de Meillan.

Elle avait vu la veille le postillon du père la Ligne descendre par le grand [illegible] d'une grêle de pois et de haricots ; et le commandant, auquel il s'était adressé, avait permis la fête pour le lendemain.

Aussi n'y avait-il plus à reculer, toutes les pasquinades décrites par Antoine et le commissaire lui revenaient à l'esprit et la glaçaient d'effroi.

Une compensation à cette contrariété devait pourtant lui arriver le jour même, c'était la liberté de Raoul.

Il était midi environ, Julia était sur le pont, lorsque le commandant fit appeler chez lui le capitaine de corvette pour lui donner l'ordre de lever les arrêts de M. de Mombrun, ce qui eut lieu aussitôt.

Il ne restait plus (ainsi que cela est disciplinairement établi) qu'à aller remercier le commandant.

Ce remerciement obligé de la part d'un officier au chef qui lui a infligé une punition, a quelque chose de grotesque, et ressemble tout-à-fait au baiser qu'on a l'usage de faire donner par les mousses au martinet qui vient de les frapper.

Raoul mit immédiatement son chapeau et son sabre, et se rendit chez M. de Saint-Cric qui le reçut dans sa galerie d'un air plutôt raide que bienveillant.

— Commandant, je viens prendre vos ordres, dit Raoul d'un ton très froid. C'était une façon d'esquiver le remerciement.

— Monsieur, vos arrêts sont levés, j'ai pensé que pour un officier le nom de la punition suffit, et qu'il est inutile d'en prolonger la durée pour qu'elle produise son effet. Je tenais seulement à vous convaincre qu'il n'est point d'intérêt assez important pour forcer un officier de quart à abandonner son poste. Si le motif pour lequel vous avez quitté le pont n'était sinon une excuse, du moins une circonstance qui atténue votre faute, je me serais cru dans l'obligation d'en écrire au ministre, et de provoquer contre vous une peine plus grave.

Pendant cette remontrance sévère, les regards de Raoul s'étaient vaguement promenés dans l'appartement avec une négligence assez insoucieuse, et même un peu impertinente.

Néanmoins, quand M. de Saint-Cric eut fini, le jeune officier répondit d'un air plus que dédaigneux :

— Je doute, M. le commandant, que vous eussiez tenu le même langage si le hasard vous eût mis à la place de l'[illegible] assez heureux pour saisir au passage.

— Je vous demande pardon, monsieur, je [illegible] d'envisager l'intérêt du service. Mais, du reste...

Le commandant, qui paraissait vouloir prolonger la conversation, fut interrompu par l'arrivée d'Antoine, de Richeville et de Kergallec, qui entrèrent tenant à la main le petit carré de papier où se trouvait le point du jour à midi.

A peine furent-ils entrés que, devinant sans doute l'intention de Raoul près de se retirer, le commandant adressa la parole à toutes les personnes réunies chez lui, avec plus de précipitation que de cérémonie :

— [illegible] à l'occasion du passage de la Ligne [illegible] vous réunir tous ce soir. Me ferez-vous le plaisir de [illegible]

Puis, comme si cette invitation un peu leste n'eût [illegible] que la réponse de chacun des officiers en particulier [illegible]

— Vous, monsieur Antoine ? dit-il d'un ton assez [illegible]

— Oui certainement, commandant, répondit celui-ci.

Richeville et Kergallec se contentèrent d'un signe de tête en forme d'acquiescement.

— Et vous, monsieur de Mombrun ? continua M. de Saint-Cric d'une voix plus douce et plus engageante.

Raoul, encore fort irrité de la sécheresse des reproches du commandant, qu'il trouvait d'ailleurs injustes, ne voulait point accepter, mais ne pouvait devant témoins le faire d'une manière impolie.

S'il eût été seul, le refus direct ne se fût pas fait attendre. Aussi hésita-t-il assez long-temps pour que le commandant se crût dans l'obligation de réitérer sa demande, avec une convenance de formes plus marquée encore que la première fois.

— Je vous remercie, commandant, répondit enfin Raoul d'un air glacial, je viens de réfléchir que j'ai précisément le quart de quatre à huit heures du soir.

— Mais, monsieur, ne dînez-vous pas les jours où vous êtes de service ? si c'est à cause de votre remplaçant que vous refusez, nous sommes dans des parages fort tranquilles, et vous pourrez laisser le service à votre élève.

— Je vous suis obligé, commandant, reprit cette fois Raoul sans hésiter, car l'avantage du terrain lui revenait ; mais vous venez de me le faire observer avec infiniment de justesse : il n'est point d'intérêt assez puissant pour forcer un officier de quart à abandonner son poste.

— C'est bien, monsieur, répliqua le commandant sans qu'aucune irritation perçât sur ses traits ou dans sa voix. Je pourrais vous y obliger, mais je ne suis point de ces capitaines qui considèrent une invitation à dîner comme une affaire de service. Je ne veux que de bons vivants à ma table, et je me priverai du plaisir de vous y voir, plutôt que de vous en donner l'ordre.

Raoul, entraîné malgré lui par une irritabilité croissante, ne put s'empêcher de répondre assez brusquement :

— Vous faites très bien, commandant, car je m'y serais rendu en hausse-col !

— Afin de me prouver sans doute que vous ne pouvez venir chez moi

---

(1) Voyez les numéros du 2 au 31 octobre.

[illegible] à soin de la tenir immobile sur les rades de Toulon et d'Hyères, onze mois sur douze; en pleine paix, disons-nous, nous voyons les ports se disputer le peu d'officiers qui ne sont pas absorbés par les bâtiments, et qui viennent de loin en loin, avec répugnance, après un temps de repos bien court, se livrer aux caprices de ces fatales listes d'embarquement, qui jettent indifféremment en pâture, à un vaisseau à trois ponts, un officier fraîchement promu, ou à une goëlette un lieutenant de vaisseau dont la nomination date de dix ans!

Au moment où nous écrivons, voici le nombre d'officiers disponibles que possède le port de Toulon, le plus important de tous : lieutenants de vaisseau, zéro ; — enseignes de vaisseau, 1 !

Telle est la réserve destinée, au retour de l'escadre, à remplacer les camarades que trois, quatre et trop souvent cinq années de service consécutif à la mer amènent difficilement à obtenir six mois de congé (1). — Toujours à la mer ou dans les ports, et pas d'avancement, tel est le lot fait aux officiers de marine par le *statu quo* dans lequel on semble vouloir persister.

Ceci, disons-nous, se passe en pleine paix ; mais qu'arrivera-t-il au premier cri d'alarme, au premier bruit de guerre ?

Ce qui arrivera? Oh ! c'est bien simple, ce que nous avons vu en 1840 : le ban et l'arrière-ban seront convoqués. Pour compléter les équipages de nos vaisseaux, les divers quartiers maritimes mettront en jeu toutes les ressources ; pour les commander on tirera de leur retraite des capitaines, tout étonnés, eux qui croyaient avoir dit adieu à la mer, de se voir sur un pont, où mille hommes attendent leurs ordres. — Et il le faut cependant, car le nombre des capitaines de vaisseau est bien petit, si l'on fait abstraction des emplois de terre, des malades et des incapacités absolues !

Comme conséquence forcée de ces préliminaires, les cadres d'officiers s'épuiseront pour former les états-major de l'escadre, et c'est alors qu'on aura le spectacle étrange d'une nation comme la France, ayant pour tout enjeu dans une guerre maritime avec l'Angleterre, une escadre de 20 vaisseaux, brillante il est vrai, bien exercée, mais sans arrière-garde, sans réserve ; une escadre qui, victorieuse ou vaincue, ne pourra se renouveler ni au matériel, ni au personnel. Plus d'officiers à terre, pas un mât de hune de rechange dans le port !

Nous savons que les optimistes ou ceux qui ont intérêt à paraître tels, disent : La France est assez riche pour se créer, quand elle le voudra, un immense matériel naval ; soit ! et sans nous arrêter à ce qu'il y a d'imprudent, pour ne pas dire plus, à laisser les arsenaux dans le dénuement, jusqu'au moment décisif, accordons-leur le don de faire d'un coup de baguette, affluer les rechanges dans les magasins ; pensent-ils qu'il sera facile aussi d'improviser des officiers? Le gouvernement prend aux ports du commerce des capitaines au long cours inoccupés ou sans avenir ; ceux-là seuls, à de très petites exceptions près, s'offriront toujours ; et il leur dit fort clairement : « Vous allez remplir sur mes vaisseaux des postes provisoires, qui permettront au service de marcher, et puis, quand je n'aurai plus besoin de vous, je vous remercierai. Toutefois, ceux d'entre vous qui auront d'une manière éclatante bien mérité du pays, pourront être conservés et incorporés dans la marine militaire. »

Ainsi pas de surprise, point de subterfuges ; les officiers auxiliaires sont bien avertis, et ce qu'il y a de plus naturel, c'est de les voir congédiés une fois leur service accompli ; mais ce qui n'est ni naturel ni juste, c'est de les voir conservés en masse, au grand détriment de ceux qui doivent les suivre sur les listes où ils viennent prendre place.

Comment ! vous avez dans les élèves de première classe des jeunes gens dont les familles ont dû faire les sacrifices les plus grands et souvent les plus pénibles pour leur donner une éducation en harmonie avec les exigences du service auquel ils sont appelés ; de longues et de laborieuses études ont pu seules les amener à percer la foule des rivaux, et à atteindre le grade d'élève de troisième classe, ce premier pas fait dans la marine. Eh bien ! c'est quand ils touchent au but de tous ces sacrifices et de temps et d'argent, que le gouvernement vient, après les avoir attirés d'une main, leur jeter de l'autre comme obstacle invincible à l'avancement si chèrement acheté, des centaines d'étrangers, pleins de mérite sans doute, sous bien des rapports, mais n'ayant jamais songé à embrasser une carrière pour laquelle ils n'ont fait ni études ni sacrifices, qui leur avait été interdite par l'ordonnance même à laquelle ils devaient d'y être temporairement, et où les malheureux élèves de première classe les voient tout à coup, rivaux d'un jour, obtenir le lendemain le prix qu'ils sont en droit de regarder comme leur étant dû exclusivement (1).

Car enfin, si vous voulez appeler au concours pour la marine toutes les classes de la société, rien de mieux, et à Dieu ne plaise que nous y trouvions à redire ; mais alors, il faut avoir une porte assez large pour que tout le monde puisse y passer, et c'est là toute l'affaire.

Quelle que soit la dimension de l'ouverture présentée à la foule des concurrents, on ne s'en plaindra pas, au contraire ; l'essentiel est qu'on ne vienne pas au moment où l'on y pense le moins, ouvrir une ou plusieurs portes secrètes par lesquelles s'introduisent les premiers venus, tandis que les candidats convoqués se pressent et attendent encore au dehors.

C'est absolument, qu'on nous permette cette comparaison, [illegible] admettant que la marine marchande fournisse des officiers subalternes aussi capables que ceux de la marine militaire, il est clair, disons-nous, et nous mettons au défi de nous prouver le contraire, en invoquant la théorie de l'expérience, que l'éducation des premiers étant généralement très imparfaite, ils seront généralement aussi impropres à remplir les positions élevées, qui dans une carrière comme celle de la marine, nécessitent impérieusement, chacun le sait, des qualités bien autres que celles d'un officier de quart.

Eh bien ! dans le grade de capitaine de corvette, qui permet déjà des chances de missions difficiles, importantes, la moitié des places sont encore données à l'ancienneté. Les auxiliaires reçus officiers entretenus, seront donc sûrs, avec de la patience, de parvenir à ce grade ; et avant d'arriver à ce poste, que la plupart ne doivent jamais franchir, combien de jeunes gens actifs et dévoués, autant qu'instruits, n'auront-ils pas dégoûtés de leur état, à force d'être un obstacle à leur avancement !

Ainsi, le gouvernement, pour récompenser des officiers pris comme auxiliaires, qui n'auront fait de la marine royale qu'un pis-aller, et qui ne peuvent (toujours sauf exception), lui rendre des services que dans certains grades, se privera de ceux dont toutes les tendances, les sympathies et l'éducation, devaient faire des serviteurs tout aussi zélés, et de plus, capables de satisfaire à toutes les exigences d'un état qui doit en avoir plus que les autres (1).

Si à ces motifs déjà bien déterminants pour éloigner d'une car-

---

(1) Il y a quelques exceptions, sans doute, plus favorisées ; mais c'est du corps en général que nous parlons, et non de quelques individus. Nous savons parfaitement, d'ailleurs, qu'on peut quelquefois rester à Paris ou ailleurs des années entières et avancer encore mieux que si l'on naviguait.

(1) Rappelons ici en passant que le même effet a été produit sur les promotions de l'*Orion* ou du *Borda*, qui ont suivi les nombreuses réceptions de volontaires faites à la même époque.

(1) Pour donner une idée de l'effet que peut produire la mesure dont nous combattons l'engouement, il suffit de dire que les promotions venues après celles des auxiliaires en 1830 et 31 dont l'ensemble est de plus de 100, ont eu quatre ans de retard dans leurs nominations au grade de lieutenant de vaisseau. Ainsi, l'enseigne qui devait être, sans cela, fait lieutenant à l'ancienneté après cinq ans de grade, l'a été au bout de neuf et même dix. Une dernière observation : à Dieu ne plaise que notre intention soit de blâmer l'entrée dans la marine militaire des officiers, qui, à force de zèle et de dévouement, ont conquis leurs grades un à un en commençant par le plus bas degré de l'échelle et qui finissent par subir comme premiers maîtres un examen qui les nomme enseignes. Non, il serait injuste d'arrêter l'essor des jeunes novices en supprimant de leur horizon la perspective de l'épaulette. Nous réclamons seulement contre l'incurie dont le gouvernement fait preuve en face de l'obligation où il se trouve d'introduire dans les cadres et d'y conserver surtout avec les mêmes droits et les mêmes chances d'avancement, 50, 60, 100 capitaines de commerce, bons marins pratiques sans doute, mais généralement aussi mal à l'aise, au milieu du service militaire d'un vaisseau, que le seraient un lieutenant de vaisseau, un capitaine de corvette sur une place de commerce en face d'un chargement de coton ou de sucre. A chacun sa spécialité. Que le ministre indemnise pécuniairement et largement ceux des capitaines qui lui ont été utiles, mais que, sauf le cas exceptionnel qu'il s'est réservé, (une action d'éclat et une aptitude particulière au service militaire), il ne les fasse pas entrer arbitrairement et en bloc dans les cadres, au préjudice des élèves qui les suivent sur la liste, et dont l'avancement se trouve par ce seul fait retardé de plusieurs années.

---

qu'en service, en *corvée* peut-être.... Je n'insisterai pas, monsieur, continua le commandant, sans changer de ton. Il est certains procédés auxquels, pour rester convenable, on ne peut opposer que le silence.

Il salua tous les officiers, et Raoul en particulier, avec une notable intention de prouver l'excellence de son savoir-vivre.

A peine séparés de Raoul de Mombrun, les trois témoins de cette scène ne purent s'empêcher de blâmer hautement entre eux une impolitesse aussi gratuite envers le commandant, en tout temps plus courtois et plus affable pour Raoul que pour eux-mêmes ; préférence qu'ils avaient depuis long-temps remarquée et jalousée.

— On m'avait bien dit, ajouta Antoine de manière à être entendu de Richeville et de Kergallec, tout en ayant l'air de répondre à sa propre pensée ; on m'avait bien dit que c'était un mauvais coucheur.

A peine sorti de chez le commandant, Raoul reconnut qu'il venait de se priver, après une absence de quatre jours, du bonheur de voir Julia pendant deux heures de suite ; mais il s'en consola bientôt, en songeant qu'entourée de tant de gens intéressés à surprendre leurs regards, Mlle de Meillan n'eût pu s'empêcher de dénoncer aux yeux clairvoyants de quelques-uns leurs rapports d'intimité.

Après s'être débarrassé de son chapeau et de son sabre, il se rendit sur le pont, espérant qu'au milieu du trouble occasionné par la fête de la Ligne, il trouverait un moment opportun pour se rapprocher d'elle.

Il se dirigea donc d'abord, d'un air de parfaite indifférence, vers le grand mât, et se mit à examiner avec une attention soutenue l'endroit où l'on avait dressé, au moyen de voiles et de pavillons, l'autel du père la Ligne. C'est là que devait se faire la cérémonie du baptême.

Il n'eut point à se repentir de sa prudence ; lorsqu'après une minute ou deux il se fut retourné pour se rendre derrière, il vit plusieurs officiers réunis autour du commandant, qui oubliait un peu son rôle pour sourire à la vue des préparatifs grotesques de la fête.

Le docteur, placé près de Julia, semblait donner à ses gestes et à son langage une activité non habituelle ; on eût dit qu'il voulait, en attirant l'attention sur lui, dérober la pâleur et l'air interdit de Mlle de Meillan.

Elle ignorait la levée des arrêts de Raoul, et sa présence subite l'avait assez émue, sans doute, pour qu'elle crût nécessaire de s'associer à l'intention du docteur.

— Certes, dit-elle comme pour répondre aux explications qu'elle venait de recevoir sur le motif de réunion de tous les officiers sur le pont ; je ne voudrais pas priver ces braves gens du plaisir qu'ils se promettent, mais ne pourrait-on m'exempter de cette fête? car, voyez-vous, docteur, j'en tremble d'avance. Si cet usage est tellement consacré que je ne puisse m'y soustraire, quelque désir que j'aie de n'être point ridicule, je crains bien qu'on ne soit forcé de me porter là, continua-t-elle en montrant l'autel, sans connaissance, car je ne pourrai de moi-même aller m'exposer à la vue et aux railleries de toutes les personnes du navire.

Le docteur, qui examinait attentivement le visage décoloré de Mlle de Meillan pendant qu'elle parlait ainsi, répondit aussitôt :

— Calmez-vous, mademoiselle, et veuillez m'excuser un instant.

Il se dirigea immédiatement vers M. de Saint-Cric, qui s'était un peu écarté du groupe formé derrière par ses officiers.

— Commandant ! fit le docteur avec un certain embarras peu ordinaire chez lui ; veuillez me permettre de vous faire officieusement une observation concernant Mlle de Meillan.

— Qu'est-ce donc, docteur ? répondit le commandant n'oubliant qu'à moitié la dignité du chef.

— Je crois devoir vous prévenir que mademoiselle de Meillan, dont vous avez pu reconnaître l'organisation nerveuse et impressionnable, ne pourra supporter sans danger les farces plus ou moins bienveillantes des matelots. Elle en sera sérieusement malade, si vous l'y exposez ; la crainte seule lui a déjà donné la fièvre.

— Docteur, reprit le commandant, je suis fâché que votre demande arrive un peu tard, car j'aperçois les trois chefs de hune qui viennent solliciter la permission de commencer la fête, mon parti était pris avant votre arrivée, et je vous demanderai la permission de n'y rien changer,

Le docteur Alophe, très confus, se retira aussitôt pour laisser approcher la députation de l'équipage.

C'était la première fois qu'il se hasardait à adresser de son propre mouvement la parole au commandant en dehors des questions de son service. Il fallait, certes, que cette démarche concernât Mlle de Meillan pour qu'il se fût ainsi exposé à un refus.

Il retourna vers elle et se garda bien de lui dire le mauvais résultat de ses efforts ; mais Julia, qui ne l'avait pas quitté du regard pendant son colloque avec M. de Saint-Cric, avait tout deviné.

Aussi continua-t-elle à observer avec anxiété ce qui se passait derrière. Le commandant, avant de répondre à la demande des matelots, venait de tourner la tête vers elle, avec un sourire malicieux, qui tranquillisa immédiatement le docteur Alophe.

— N'ayez aucune crainte, mademoiselle, fit-il aussitôt ; si le commandant avait dû se montrer peu convenable en cette occasion, il n'aurait pas marqué, comme il vient de le faire, l'intention évidente de l'être.

— Mes amis, dit M. de Saint-Cric assez haut pour être entendu de tous, il n'entre pas dans mes idées de vous empêcher de vous amuser aujourd'hui, ni de vous priver du bénéfice ordinaire que cette fête vous rapporte. Ainsi donc, vous me permettrez d'ajouter à l'autorisation que je vous donne de vous baptiser tant que vous voudrez, la somme de 1000 francs, qui vous serviront à boire à la santé de M. l'ambassadeur et à la mienne, sans préjudice du dîner que mon maître d'hôtel va vous faire préparer aujourd'hui ; seulement j'exige que la fête ait lieu entre vous, entendez-vous bien, sans y mêler une seule personne de l'état-major.

La députation se retira respectueusement, mais sans montrer une grande joie ; car l'intérêt du pourboire est beaucoup moins pour les matelots dans cette fête que la possibilité de satisfaire presque à leur gré, avec impunité, quelques rancunes particulières sur les officiers qu'ils n'aiment pas. Mais ce qu'ils regrettent surtout c'est de voir la mine interloquée de certains passagers, arrivant confus et tremblants à l'autel du père la Ligne avec autant d'émotion que si c'était le tribunal de l'inquisition.

Julia, grandement soulagée, remercia sincèrement M. de Saint-Cric de lui avoir épargné cette contrariété.

Depuis un quart d'heure qu'il était sur le pont, Raoul n'avait fait que songer à cette horrible nécessité pour Mlle de Meillan ; aussi ne put-il s'empêcher, malgré sa mauvaise disposition contre le commandant, de se joindre aux éloges donnés par le docteur qui venait de l'accoster.

Le lecteur, si nous [illegible] à faire comprendre la direction sérieusement psychologique que nous avons voulu donner à la littérature maritime dans ce livre, comprendra que nous n'avons pas l'intention de lui faire subir les farces burlesques dont la frégate *l'Attrayante* fut le théâtre cette après-midi.

Julia, exposée à être atteinte par le jet des pompes à incendie qui parcouraient le pont dans tous les sens, crut plus prudent de descendre ; ce qu'elle parut faire avec répugnance malgré les prières du commandant, car Raoul était sur la dunette. Elle se décida, enfin, en songeant qu'elle le verrait le soir même, puisque tout l'état-major dînait chez le commandant.

Elle ignorait qu'elle dût être encore trompée dans cet espoir.

Pendant le dîner du commandant, que nous ne décrirons pas, Julia fut toute triste de ne point voir Raoul ; puis, réfléchissant qu'il était de service, elle se résigna jusqu'à ce qu'Antoine fût monté pour le remplacer ; mais, hélas ! elle attendit encore inutilement.

Toutes ces déceptions successives, ces quatre longs jours passés sans l'avoir vue, accrurent son agitation et son impatience à un point extrême.

Aussi le dîner fini, au lieu de suivre le commandant et les officiers sur le pont, elle tint entre bâillée la porte de la chambre du conseil qui donnait dans la batterie, et à huit heures, moment où Raoul descendait après avoir remis le quart, elle arriva résolument à l'escalier, et lui jeta quand ils furent sur la même marche :

— Mon Dieu ! vous n'avez donc pas lu ma lettre?

Raoul fit à peine un remerciement inintelligible, et franchit précipitamment le reste de l'escalier pour aller s'enfermer dans sa chambre.

Julia, étonnée de cette subite disparition qu'elle n'expliqua pas d'abord, s'arrêta un instant pour laisser à sa rougeur le temps de se dissiper ; mais, loin de diminuer, elle augmenta visiblement quand elle aperçut le commandant, appuyé sur une des tringles du dôme qui domine le panneau par lequel le jeune officier était descendu. Elle comprit alors la nécessité où s'était trouvé Raoul de lui répondre à peine, et de la quitter aussi brusquement. Le commandant pouvait l'avoir entendue, et pourtant le regard indifférent qu'il jetait en ce moment sur la voilure de la frégate, fit croire à Julia qu'il ne l'avait pas même aperçue.

EDOUARD PUJOL.
Lieutenant de vaisseau.

La suite à demain.

Ces messieurs vont joindre maintenant à l'honneur du rôle de second sur les vaisseaux, les frégates et les grands bateaux à vapeur, celui de commander les mêmes petits bricks qu'ils ont eu comme lieutenants de vaisseau sans compter les vapeurs de 160, hôpitaux ou autres attachés à la côte d'Afrique.

Il est vrai qu'on parle d'une promotion de cent capitaines de corvette; mais nous n'y croyons guère, et d'ailleurs cette mesure prise isolément, sans une augmentation générale des cadres, n'aurait pour le pays aucun résultat, et très peu pour les officiers en sous-ordre.

Ainsi, en nous résumant, nous trouvons la marine en face de deux dangers également redoutables, d'abord l'insuffisance des cadres, insuffisance que des changements puérils, comme ceux que l'on a faits jusqu'à présent, ne peuvent guérir.

Qu'on appelle les enseignes lieutenants de frégate ou réciproquement; qu'on augmente le nombre des lieutenants de vaisseau sans remplir le vide laissé dans celui des enseignes; on sait combien peu le service y gagne! on sait aussi à quoi s'en tenir sur l'importance de la création des capitaines de corvette et de l'abolition des capitaines de frégate. — Ceux-ci disparus, on en est venu d'abord à donner leurs épaulettes à leurs remplaçants, (les insignes sans les appointements et les honneurs qu'ils comportent!) puis, sentant le ridicule de cette position mixte, on a voulu la faire cesser en partie, mais la chambre n'y ayant pas consenti, par un étrange malentendu, on va sans doute tourner la question en augmentant le nombre des capitaines de corvette dont on ferait alors deux classes tout à fait distinctes, ce qui ramènerait au point de départ, c'est-à-dire aux capitaines de frégate et capitaines de corvette...

Cercle vicieux, fausses manœuvres sans résultat utile, qui favorisent seulement quelques ambitions et donnent lieu à des avancements miraculeux pour un temps de paix; avancements funestes, parce qu'ils sont un aliment terrible jeté aux officiers d'une nature ardente que le sentiment de leur valeur méconnue peut torturer au point de les rendre fous, de les tuer... Nous en avons d'affreux exemples!

Le second danger qui menace la marine, c'est l'introduction inopinée d'une certaine quantité d'officiers auxiliaires, pris d'abord comme tels, et inévitablement *entretenus* ensuite, comme nous l'avons vu.

Ce que nous avons déjà dit sur les inconvénients de cette mesure extrême, que l'on s'obstine à regarder comme une ressource précieuse, indispensable, suffit, sans doute, pour donner une idée de ce qu'on doit en attendre.

Mais, nous dira-t-on, après avoir signalé le péril, il serait bon d'indiquer le remède. — Rien de plus juste, et voici notre réponse. Pour les remèdes, il n'y a que l'embarras du choix. Le journal la *Flotte*, seul organe intelligent voué à la défense de la marine, a fait à ce sujet des travaux excellents, dédaignés comme tout ce qu'il dit en faveur des officiers subalternes, pauvres diables d'autant mieux oubliés, que, seuls ils souffrent réellement, dans un corps où le sommet de l'échelle hiérarchique est on ne peut plus avantageusement traité; et c'est de cette tête bienheureuse qu'ils attendent secours et pitié... hélas!

Après la *Flotte*, nous connaissons des personnes fort sensées, qui de peur d'être trop exigeantes, se contenteraient des cadres tels qu'ils sont, à la condition d'enlever aux vaisseaux leurs enseignes, doublures inutiles et inconnues aux Anglais. Cela donnerait des officiers aux petits bâtiments et l'on pourrait dispenser du service de second à bord des bricks et goëlettes, les lieutenants de vaisseau, qui peuvent dans le système actuel être appelés à ce poste, quelle que soit leur ancienneté, et lors même qu'ils auraient commandé! C'est encore une de ces gracieuses chances, qui mettent un officier dans le cas de donner sa démission ou qui le dégoûtent à jamais...

A notre avis, car nous ne pousserons pas plus loin notre revue des plans et des opinions sur le sujet qui nous occupe, le moyen le plus simple d'obvier à tous les inconvénients signalés, serait de songer sérieusement à augmenter le personnel de la flotte: pour cela, il faudrait augmenter dès aujourd'hui le nombre des admissions à l'école de Brest, sauf à la diminuer encore plus tard, au moment indiqué pour la cessation des besoins, et ce serait facile, le ministre réglant chaque année la quantité des élèves à admettre.

Si vous voulez faire du libéralisme, réduisez un peu le programme trop fort des examens et le prix de l'école à laquelle ils conduisent, de manière à ce que toutes les classes de la société soient en mesure de donner à leurs enfants les mêmes chances de réussite.

Le nombre des enseignes serait porté à 600, celui des lieutenants de vaisseau à 700, des capitaines de corvette à 300, et des capitaines de vaisseau à 200. Le nombre des amiraux subirait des modifications analogues.

La première moitié des lieutenants de vaisseau pourrait commander; elle aurait les places de second sur les frégates, corvettes et tous les bateaux à vapeur au-dessus de 160 chevaux; la seconde ne commanderait pas et pourrait être appelée aux postes de seconds sur les bricks et goëlettes, ainsi que sur les vapeurs de 160 chevaux et au dessous. Les enseignes et les lieutenants de vaisseau auraient la faculté d'employer des congés de demi-solde, soit chez eux, soit dans le commandement des paquebots ou autres bâtiments du commerce. Ces congés pourraient se prolonger jusqu'à trois ans.

Dans le nouveau système, le gouvernement aurait amplement [...] tre de très mauvais serviteurs; d'autre part, ceux que les commandements du commerce tenteraient seraient certainement des officiers déjà anciens, sans avenir, ou peu fortunés et sans ambition, que le besoin de se faire une position pécuniaire passable éloignerait momentanément de leur véritable carrière.

Des officiers de mérite, et pleins d'amour pour le service militaire pourraient bien, dans la même intention, consacrer à l'industrie (1), qui donne peu d'honneurs, mais beaucoup d'argent; deux ou trois années, sans que ce temps fût perdu pour le gouvernement, puisque tout le monde le fait; on ne peut que gagner comme marin à commander des bâtiments toujours à la mer. Et puis, tout en dotant ainsi, et sans qu'il lui en coûtât rien, les officiers trop nombreux, hélas! qui se trouvent dans une position voisine de la détresse, l'Etat aurait peut-être la satisfaction de voir l'argent qu'il donne pour la représentation loyalement employé, et les ports ne seraient plus scandalisés par le récit de ces mille traits de lésinerie sordide, toujours vieux et toujours renouvelés, qui sont la plaie, malheureusement trop visible à l'étranger, de notre pauvre marine.

Que place soit donc faite à ceux qui veulent de l'argent, qui en ont besoin, et à ceux que les honneurs seuls peuvent contenter.

En deux mots, l'augmentation des cadres, telle que nous la concevons, aurait l'avantage 1° d'une constitution unitaire; 2° de présenter un choix assez grand pour les commandements et les missions importantes de guerre ou de paix; 3° de donner aux officiers placés dans de certaines conditions défavorables, la possibilité de rester chez eux, de faire des voyages instructifs, ou enfin de commander et de s'assurer pour l'avenir un bien-être que la retraite et la solde de leur état ne pourront jamais lui donner.

On ne peut élever hautement contre l'urgence de l'adoption d'une pareille mesure, qu'une seule objection, celle de l'augmentation de dépense occasionnée par ce supplément d'officiers. Si cette objection est bien la seule, si à l'abri de cette raison d'économie il n'y en a pas une autre qui se cache parce qu'elle est honteuse, et on le devinera sans peine, nous devons nous attendre à voir votre proposition adoptée, car pour la mettre à exécution il faudrait environ deux millions de plus au budget, et notre conviction profonde est que, du jour où un ministre montera à la tribune pour exposer d'une manière nette et précise quels sont les besoins de la marine, au matériel et au personnel, ce ne serait pas deux, mais vingt millions et plus s'il le faut, que la Chambre votera avec acclamation, car la Chambre, comme le pays, veut une marine puissante; elle commence à entrevoir avec effroi la faiblesse de nos moyens, qu'on avait pu lui cacher grâce à la spécialité d'une arme peu comprise, mais instinctivement appréciée en France.

Déjà elle a dans la dernière session cherché à déchirer une partie du voile qui couvre les désordres de la marine et ses besoins; qu'elle l'arrache entièrement! qu'elle force les gardiens d'un dépôt aussi précieux, non-seulement à lui montrer toute l'étendue du mal qui existe, mais encore, et c'est l'essentiel, à lui appliquer les remèdes les plus prompts! Il y va de notre avenir, car si nous dormons pendant que nos voisins travaillent, le réveil sera terrible!

(!) Ce sont ces chances auxquelles presque tous nos officiers généraux et supérieurs doivent et leur réputation et leur grade. Qui peut dire ce que serait devenu M. de Mackau sans le commandement de l'*Abeille*; M. Baudin sans celui du *Renard*, et tous les officiers qui se sont fait connaître de bonne heure soit par leurs rapports, soit par l'excellente tenue de leurs bâtiments?

(1) Les officiers trouveraient à présent, et ils trouvent de jour en jour davantage, des facilités pour cela, eu égard à l'extension rapide que prennent les entreprises. Ainsi, par les soins et l'intelligence de la maison Bazin, à Marseille, on verra bientôt la Méditerranée sillonnée en tous sens par des vapeurs d'une dimension considérable et admirablement construits. Déjà la ligne d'Alger est on ne peut mieux servie par cette maison.

Rentrée de la cour de cassation.

AUDIENCE DU 3 NOVEMBRE.

La cour de cassation a fait aujourd'hui sa rentrée sous la présidence de M. le président Zangiacomi, en l'absence de M. le comte Portalis, premier président.

L'audience déclarée ouverte, M. Dupin, procureur-général, assisté de ses avocats-généraux, debout et couvert, prend la parole et prononce le discours de rentrée dont nous extrayons le passage suivant:

« Membres de cette cour qui a pour devise LA LOI, vous le savez mieux que personne: l'expérience de tous les jours vous révèle combien on risquerait de se tromper sur le véritable sens des textes, si l'on ne recherchait pas avec assiduité la *raison* même des lois, en se reportant par la pensée au milieu des circonstances qui les ont vues naître, afin de démêler la cause et parfois le prétexte qui les a fait établir, et d'en déduire avec certitude le genre d'interprétation qui leur convient. »

M. le procureur-général a-t-il voulu faire allusion aux ouvriers charpentiers qui se sont vus récemment condamnés de par l'application littérale de l'article 415 du Code?

Cour des Comptes.

SÉANCE SOLENNELLE DU 3 NOVEMBRE 1845.

La Cour des Comptes a fait aujourd'hui, 30 novembre, sa rentrée en audience solennelle, sous la présidence de M. Barthe, premier président.

Sur l'ordre de M. le premier président, M. le greffier en chef a fait l'exposé des arrêts rendus par la Cour pendant les quatre derniers mois.

M. Picard, conseiller maître des Comptes, chargé de remplacer M. le procureur-général empêché, ayant reconnu l'exactitude de ce tableau, a déposé sur le bureau l'état général de la situation des affaires encore pendantes devant la Cour.

M. le premier président a ordonné, au nom de la Cour, que l'état des travaux serait transmis à M. le garde des sceaux, pour être, par ce ministre, porté à la connaissance du roi.

La séance a ensuite été levée.

M. Théophile Gautier termine ainsi le feuilleton qu'il a publié ce matin dans la *Presse*:

« L'homme sent vaguement que l'union décuplerait sa force; mais [...] tenir pour l'avenir de signer de telles manifestations. Mais le magistrat, à son tour, a refusé d'adhérer au vœu du ministre, en lui prouvant dans une déclaration que cela serait une atteinte à la liberté de conscience garantie par les lois du pays. »

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Le bruit court que S. M. le roi des Français a fait mettre son palais, à Palerme, à la disposition de l'empereur Nicolas, pour le temps de son séjour en Sicile. — On pense que l'empereur de Russie n'arrivera qu'à la mi-décembre à Vienne, où il doit aller à son retour de Palerme et de Rome. L'impératrice va beaucoup mieux. Plusieurs personnes ont donné un motif politique au voyage de l'empereur. — Le gouvernement sarde a défendu la sortie des châtaignes de la Savoie, sous peine de trois mois de prison et de 300 francs d'amende pour chaque contravention. — On assure que don Carlos a le projet de se fixer en Toscane. — Le ministre de l'instruction publique vient de former une commission chargée de rechercher quelles modifications il y aurait lieu d'introduire dans les dispositions des arrêtés du 21 août 1838 et du 14 septembre 1841, concernant l'enseignement des langues vivantes.

L'escadre commandée par M. le contre-amiral Deschênes, composée des vaisseaux *l'Océan*, *le Jemmappes*, *le Diadème*, *le Marengo*, *l'Aigle* et *le Triton*, est arrivée de Cagliari à Toulon le 29. — M. Bertrand, membre du conseil de préfecture de la Moselle, est nommé, dit un journal de la localité, sous-préfet de l'arrondissement de Mirecourt (Vosges). — M. Coulomme, président du tribunal de première instance de Pau, vient de mourir. — M. Coste, professeur au collége de France, se rendant à Naples chargé des dépêches du gouvernement, s'est embarqué à Marseille jeudi dernier. — Des lettres-patentes du 29 octobre dernier accordent la naturalisation à M. J. Tanski, ancien capitaine de la légion étrangère.

— Le *British India Gentleman's Gazette* annonce la mort du capitaine Synd Byn Calfaun, consul de France et des Etats-Unis à Mascate. Synd Byn Calfaun avait été, pendant plusieurs années, commodore de la marine de l'iman. — Le bateau à vapeur le *Colibri*, qui a tout récemment changé ses chaudières, vient de faire un des voyages les plus rapides qui aient encore eu lieu entre le Havre et Cherbourg, où il est allé en sept heures quinze minutes, et d'où il est revenu en six heures cinquante-cinq minutes. — Cinquante habitants du duché de Modène ayant émigré pour l'Algérie, où ils ont trouvé des moyens d'existence, attendu que les maçons y gagnent 3 francs et plus par jour, un plus grand nombre d'individus ont demandé un passeport pour se rendre dans cette colonie.

CAISSE D'ÉPARGNE. — La caisse d'épargne a reçu les dimanche 2 et lundi 3 novembre de 4 796 déposants, dont 604 nouveaux, la somme de 587 190 fr. Elle a remboursé la semaine dernière à 2 195 déposants, dont 365 soldés, la somme de 1 199 861 fr. 56 c. A la demande des déposants pendant la même semaine, elle a acheté des rentes pour un capital de 116 039 fr. 60 c. Demandes de remboursements du 2 novembre, 1 128 028 fr.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SEINE. — Le conseil a fixé sa prochaine réunion à vendredi. D'ici là les commissions se réuniront chaque jour et prépareront leurs travaux. — M. Bouvattier, membre du conseil général de la Seine pour le huitième arrondissement, atteint depuis long-temps d'une maladie grave, vient de donner sa démission.

UNE HUMBLE GLOIRE. — Le conseil municipal de Coligny (Jura) vient de prendre une décision qui l'honore. Un brave et pauvre artisan de cette petite ville, nommé Bachelard, avait eu, ainsi que sa femme, une vie marquée par les œuvres de la charité la plus active et de la bienfaisance la plus inépuisable: asile donné aux orphelins, secours aux indigents, veille des malades, etc.; pas une misère ne frappait leurs regards sans qu'ils la soulageassent, même au delà de leur puissance, en provoquant la charité de tous. Un prix Monthyon avait récompensé tant de vertu et n'avait servi qu'à mettre aux mains de ces braves gens des moyens de continuer et de multiplier leurs bienfaits. Le chef de cette communauté est mort l'hiver dernier, et son convoi a été honoré de l'affluence générale, de la sympathie et des regrets les plus universels. Le *Censeur* nous apprend que le conseil municipal a répondu par une décision empreinte d'une haute moralité à ce sentiment public. Pour rappeler dignement cette vie si simple et si bienfaisante, il vient d'acquérir le portrait de cet humble et utile citoyen, et a arrêté qu'il serait placé dans la salle de l'Hôtel-de-Ville.

ÉVASION D'UN DÉTENU POLITIQUE. — Un sieur Rœsnerhofen (Arthur-Alexandre) baron, russe ou allemand, s'est évadé mardi soir, à huit heures, de la maison d'arrêt de Nîmes, où il était détenu pour délit politique. Ce prévenu, pour tromper la surveillance du gardien, s'est enveloppé du burnous qu'un visiteur avait déposé en entrant, et s'est fait ainsi ouvrir la porte sans que personne l'ait reconnu. Le *Courrier du Gard* annonce que M. le procureur du roi a fait de suite parvenir le signalement du nommé Rœsnerhofen à tous les officiers de police du département.

UNE GALERIE DE THÉATRE ÉCROULÉE. — Un accident très grave a eu lieu hier soir dans la cabane des chiens savants. Les secondes de ce théâtre se sont écroulées sur le parterre, entraînant dans leur chute toutes les personnes qu'elles contenaient. Il en est résulté un tumulte effroyable, au milieu duquel on entendait pousser des cris et des gémissements lamentables. On disait dans la foule que plusieurs personnes avaient été très dangereusement blessées. On citait un jeune homme dont les deux jambes auraient été brisées, un autre dont la tête aurait été ouverte par la chute d'une planche; enfin un militaire qui serait en danger de mort. Espérons encore, dit l'*Impartial de Rouen*, que ces bruits sont exagérés et que nous n'aurons pas à déplorer un aussi grand malheur.

BIOGRAPHIE D'UN ORANG-ROUX. — Le beau trois-mâts américain *Propontis*, venant de Sumatra avec un chargement de poivre, avait rapporté de cette côte, si féconde en raretés d'histoire naturelle, deux singes vivants; un Orang-Roux et un Siamang. Ce dernier succomba dès les premiers mois de la traversée. Quant au premier, voici ce que le

jeunes filles revenaient de Boulogne à Marquise, montées sur des ânes. Elles commençaient à descendre cette côte si raide par laquelle on arrive au fond de Wimile, frais et charmant village, quand un tourbillon de vent enveloppa deux d'entre elles et leurs montures. La troisième avait un peu devancé les autres, et en se retournant elle aperçoit ses pauvres compagnes se débattant contre un vent furieux qui s'engouffre dans leurs manteaux, sous leurs chapeaux et emporte de côté les deux ânes... Elle fut d'autant plus étonnée qu'à la place où elle se trouvait l'air était calme. La situation était critique, les deux promeneuses et les ânes pouvaient être jetés dans la vallée de Denacre, très profonde en cet endroit. Heureusement elles purent descendre de leurs montures, qu'elles retinrent par la bride en présentant ainsi plus de résistance au vent. Bientôt le tourbillon avait passé, laissant tout autour de lui un calme plat et ne faisant plus entendre au loin qu'un bruit sourd. Mais voici le plus extraordinaire de l'aventure : une jeune fille avait un parapluie ; en le cherchant, elle leva par hasard les yeux et l'aperçut, avec la plus grande surprise, enlevé à une telle hauteur, que selon son dire et celui de ses compagnes, il ne paraissait pas plus gros qu'un chapeau. » — L'histoire ne finit pas : on aurait pourtant désiré savoir ce qu'il est advenu du malheureux parapluie, et s'il a pu effectuer sa descente sans trop d'inconvénients.

UN SUICIDE ET LA MALADIE DES POMMES DE TERRE. — Le nommé Claude Kiffert, de Villers-aux-Oies, arrondissement de Château-Salins, vient de se donner la mort par strangulation. On le retrouva, trois jours après sa disparition, sur la rive du bois, à un kilomètre de Villers. Ses deux pieds posaient sur terre. On a remarqué qu'il s'était déverré le bout des doigts. Il laisse dans la misère une veuve et six enfants en bas âge, dont une sourde-muette. On prétend, ajoute l'*Impartial* (de la Meurthe), que le désespoir de cet homme vient de ce que ses pommes de terre étaient presque toutes pourries.

BOHÉMIENS. — On écrit de Thonon (Savoie), à la date du 27 octobre :

« La ville de Thonon se trouve en ce moment dans la plus grande consternation. Voilà six jours consécutifs, moins un, que chaque après-midi on entend le son lugubre du tocsin et les cris d'alarme : « Au feu ! au feu ! » Déjà plusieurs maisons pleines de la récolte de l'année sont devenues la proie des flammes. Jusqu'aujourd'hui on se perdait en conjectures sur la cause de cette catastrophe. Ce n'était que dubitativement que l'on accusait l'imprudence, la jalousie, etc. Mais, ce matin, on a découvert une bande nombreuse de vagabonds, que l'on nomme chez nous bohémiens, qui bivouaquaient dans le pays depuis plusieurs jours, et qui, d'après la rumeur publique, auraient allumé les incendies pour voler au milieu du trouble qu'ils devaient exciter. On a arrêté douze de ces malfaiteurs il y a trois heures. On est en ce moment à la poursuite de plusieurs autres qui se cachent dans les alentours de la ville.

» Ce matin une de leurs femmes, à qui l'on avait refusé l'aumône à l'hôpital, s'est retirée en proférant des menaces, et ce soir une partie assez importante du bâtiment de l'hospice n'offre plus qu'un monceau de cendres. Aujourd'hui l'alarme a été plus grande que les jours précédents, le feu ayant pris à deux endroits différents presque en même temps. Il est impossible de dire le zèle et l'activité que chacun a déployés dans ces tristes circonstances. Je signalerai, entre autres, le brigadier des douanes, un carabinier dont je ne sais pas le nom, les frères Bérard et les frères Berliro, qui se sont constamment tenus au milieu des flammes et qui sont tout mouillés. On vient d'expédier deux estafettes, l'une à Genève pour louer deux pompes, l'autre à Chambéry pour demander une nouvelle compagnie de soldats, car on est toujours dans la crainte et l'agitation. »

LE MAGNÉTISME ANIMAL. — Une séance de magnétisme vient d'être donnée à Rive-de-Gier, par M. Ch... Le *Mercure Segusien* en donne les détails suivants : « Le sujet était un jeune homme de dix-huit ans. Il n'a pas fallu plus de dix minutes à M. Ch... pour l'endormir complètement. Les plus incrédules ont été forcés de se rendre à l'évidence, lorsqu'ils ont vu le magnétiseur plonger verticalement jusqu'à la tête une épingle dans le bras du sujet rendu insensible, et percer d'outre en outre la partie supérieure de l'oreille. L'influence du fluide magnétique trouve une preuve incontestable dans les poses exceptionnelles que prenait le magnétisé à l'injonction de M. Ch... et dans le mouvement qu'il exécutait sur l'ordre et même au moindre signe du magnétiseur. Une des personnes présentes à la séance, ayant été rendue invisible au sujet, ce dernier, même entièrement réveillé, ne la comprenait jamais dans l'énumération qu'il faisait des personnes présentes dans la salle. Tous ceux qui ont assisté à cette séance ont été satisfaits de la réussite, dont quelques-uns paraissaient douter avant le commencement de l'opération. »

LES MINEURS ANGLAIS. — Un malheureux accident est arrivé lundi dans les mines de Upper-Soudwell, à quatre milles de Bristol. La journée étant finie, les ouvriers mineurs quittaient leurs travaux, et cinq venaient de monter dans le panier qui sert à les hisser à la surface du sol, quand, au moment où ils atteignaient une galerie supérieure pour y prendre un sixième ouvrier, la corde qui les soutenait vint à se rompre, et les malheureux tombèrent au fond du puits. Quatre furent tués sur le coup, et le cinquième, entièrement brisé, expira peu après. Quant au mineur qui allait entrer dans le panier au moment de l'accident, il a été entraîné aussi et est blessé très dangereusement. Aussitôt l'alarme s'est répandue dans les environs, et chacun est accouru sur les lieux pour s'assurer si la mort n'avait pas atteint un de ses parents ou de ses amis. Les cinq victimes laissent pour la plupart, sans secours, une femme et plusieurs enfants.

LES MINEURS FRANÇAIS. — Mercredi dernier, dit l'*Impartial*, vers les deux heures de relevée, le sieur Emile Durieux, ouvrier mineur, âgé de 23 ans, a été écrasé par un éboulement survenu dans la fosse du Chaufour, située à l'Ecorchoir, banlieue de Valenciennes.

VARIÉTÉS.

CONGRÈS MÉDICAL.

La noble profession qui a pour tâche de prévenir, de guérir, ou du moins de soulager les maux de nos semblables, a aussi, elle, ses plaies; gions et au soulagement du pauvre, — les médecins devaient être les premiers à réclamer une organisation qui, à la fois, protégeât leurs justes prérogatives contre des usurpations funestes aux malades, et assurât à la population tout entière les secours de l'art médical.

C'est sous l'influence de cette double pensée que s'est réuni le congrès médical. Mais la première en importance, c'est sans contredit celle que nous venons d'indiquer en dernier lieu. Il faut qu'il soit évident à tous les yeux que l'intérêt de l'humanité a tenu la première place dans nos préoccupations, à nous autres médecins, assemblés pour délibérer sur la constitution qu'il convient de donner à notre profession pour qu'elle remplisse sûrement, complètement sa tâche de gardienne et restauratrice de la santé du peuple.

A ce point de vue, le problème qui se présente, est le suivant : Etant donnée une population de 35 millions d'individus, les uns dans l'aisance, les autres, en bien plus grand nombre, dans la gêne ou même dans le dénuement, répartis inégalement entre les villes et les campagnes, organiser le service médical de manière qu'il ne fasse défaut à aucun membre de la grande famille française et que partout où se déclare une souffrance maladive, au fond du plus obscur et plus lointain hameau, comme au sein de la capitale, notre art intervienne avec toutes les ressources dont il dispose.

Oui, en tête du programme des réformes que nous voulons recommander au gouvernement et aux chambres législatives, inscrivons le vœu de voir adopter des mesures qui universalisent le bienfait de la médecine et tous les soins que réclame l'état de maladie. Qu'il y ait là désormais droit commun pour tous sans exception, et non plus privilège pour quelques-uns. Proclamons hautement la dette de la société à cet égard : nous le pouvons d'autant mieux que jamais la part qu'il nous appartient d'en acquitter n'a été par nous refusée. Mais à notre disposition ne sont pas les moyens de traitement sans lesquels la science du médecin reste impuissante et désarmée en présence du mal.

Voilà, selon nous, le point culminant des questions qu'aurait à discuter le Congrès médical; voilà quel devait être le grand et généreux but qu'il devait se poser tout d'abord. Dans une société comme la nôtre, où le principe démocratique et chrétien de charité, de fraternité, d'unité tend à prévaloir enfin contre les machiavéliques institutions qui parquent encore les hommes en catégories séparées, sans lien solidaire entre elles, une réorganisation médicale ne saurait être tentée aujourd'hui qu'avec le dessein formel d'étendre à tous les hommes les secours de la médecine. Or, cela exige, croyons-nous, que le service de médecin soit déclaré fonction publique.

Il y a plus, la dignité de la profession ne sera entièrement sauve que lorsqu'on pourra dire aux médecins : *gratis accepistis, gratis date*. Alors seulement aussi il n'y aura à embrasser la médecine que les individus qui s'y trouveront appelés par vocation et qui réuniront, par conséquent, toutes les aptitudes qu'elle exige sous le rapport des facultés soit intellectuelles, soit sympathiques. Et celles-ci ne sont pas les moins précieuses dans un médecin.

Mais en voilà bien assez pour faire crier à l'utopie. Il en faut convenir, on n'a pas pris les choses de ce point de vue au Congrès médical. La commission permanente, au zèle de laquelle nous rendons volontiers justice, a écarté la discussion des principes fondamentaux touchant la destination et la constitution du corps médical ; elle a fractionné tout de suite les travaux, suivant un ordre qui préjuge une foule de questions capitales. Aussi la confusion la plus grande a-t-elle éclaté dans la discussion, dès qu'on a abordé les sujets compris dans la première série sous le titre : *Ecoles et facultés*.

La section de médecine se trouve partagée en douze commissions dont chacune est chargée de l'examen d'une des séries de questions établies par la commission permanente. A la séance d'aujourd'hui la première de ces commissions a présenté son rapport confié à M. le docteur Gintrac, de Bordeaux, qui a dû l'improviser en quelque sorte, puisque la commission n'avait pu se réunir que dans la journée d'hier et ce matin.

Cette lecture à peine achevée, la discussion s'est engagée immédiatement. N'aurait-il pas fallu, suivant l'usage de toutes les assemblées délibérantes, attendre au moins au lendemain, afin que les orateurs pussent s'assurer qu'ils avaient bien saisi les conclusions qu'ils voulaient combattre ou appuyer? Faute d'avoir adopté cet ordre, le congrès a eu une séance agitée et stérile. Espérons mieux pour les jours prochains.

Dr CH. PELLARIN.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS DU 3 NOVEMBRE 1845.

Le *Journal des Débats* s'occupe exclusivement des nouvelles arrivées d'Algérie. Le plan d'Abd-el-Kader, dit-il, ne paraît pas être de reconquérir l'Algérie, ni même la province d'Oran. Il veut seulement par des émigrations forcées réunir une population à lui sur la frontière du Maroc et forcer ainsi les Français d'une part et l'empereur du Maroc de l'autre, à compter avec lui comme avec un sultan environné de son peuple et disposant d'une armée.

La *Presse* annonce que la libre entrée des grains et de toutes les substances alimentaires qui peuvent leur être assimilées a été adoptée par le conseil de cabinet de Londres et va être proclamée par le gouvernement. On assure même, dit-elle, que si ces mesures ne suffisent pas, des primes seront accordées à l'importation. La *Presse* appelle l'attention de notre gouvernement sur ces mesures qui pourraient avoir pour effet de priver la France, par une exportation trop considérable, des grains dont elle a besoin. elle craint que la législation qui régit parmi nous l'importation et l'exportation des grains ne soit insuffisante dans les conjonctures actuelles.

L'*Esprit public* signale les dangers qui lui paraissent résulter de la

Du 31 octobre. — LAMY, [illegible] artificielles, rue Saint-Denis, 256. Juge commissaire M. Leroy ; syndic provisoire, M. Tiphagne, rue de la Boule-Rouge, 20. — GASTINEAU, marchand de vin traiteur, à Montmartre, barrière Rochechouart, 6. Juge commissaire, M. George ; syndic provisoire, M. Haussmann, rue Saint-Honoré, 290. — BUCHOE HILTON, marchand de vin traiteur, à Belleville, barrière du Combat, 12 et 13. Juge commissaire, M. George ; syndic provisoire, M. Lecomte, rue de la Michodière, 5. — Dlle RUFFAUT, tenant appartements meublés, rue Fînon, 20, et au château de Marnes, près Ville-d'Avray. Juge commissaire, M. Leroy ; syndic provisoire, M. Heurtey, rue Geoffroy-Marie, 5. — VILLEMINOT, tenant hôtel garni, rue Racine, 2. Juge commissaire, M. Sommier ; syndic provisoire, M. Haussmann, rue Saint-Honoré, 290. — De CHALON Je, limonadière, boulevart Montmartre, 6. Juge commissaire, M. Sommier ; syndic provisoire, M. Boulet, passage Saulnier, 16. — LOMBARD, négociant en crins et baleines, rue Vieille-du-Temple, 102. Juge commissaire, M. Leroy ; syndic provisoire, M. Sergent, rue des Filles Saint-Thomas, 17.

HALLE DE PARIS.

31 oct.			3 nov.		
Arrivages	6008 q.	05 k.	Arrivages	7736 q.	94 k.
Ventes	5036	75	Ventes	1010	65
Restant	30047	22	Restant	27868	30
Cours moyen	42,06		Cours moyen	41,61	
Cours-taxe	41,25		Cours-taxe	35,55	

Cote administrative.					Cote administrative.				
Gruaux	6 q.	42 k.	56,00 à	56,70	Gruaux	18 q.	84 k.	56,00 à	57,30
1re	231	37	42,06 à	43,20	1re	1071	9	42,00 à	43,30
2e	114	64	40,75 à	44,30	2e	1736	95	39,30 à	44,40
3e	26	««	00,00 à	36,75	3e	55	7	35,30 à	37,00
4e	32	47	30,30 à	36,70	4e	4	37	00,00 à	33,35
A liv.	5310	60	40 10 à	43,0	A liv.	6153	85	00,00 à	42,00

Bourse du 3 novembre 1845.

La liquidation des rentes s'est très bien effectuée et dans les plus hauts cours de la semaine dernière pour le 3 p. 0/0, et 10 c. de hausse pour le 5 p. 0/0, et les reports ont été excessivement bas au point de tomber au pair sur la première de ces valeurs. Excepté le Versailles rive droite, tous les chemins se sont de plus en plus raffermis. Le Nord a monté de 7 fr. 50, et s'annonce bien pour la liquidation demain.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Rente belge 1842, 103. — 4 1/2, 99. — 2 1/2, 56. — Société générale, 1580. — Dette intér. 38. — Chemin de La Teste, 200. — Oblig. hypot, 493 75. — Jouiss. 4 canaux, 120. — Actions de : Zinc Vieille-Montagne, 7400. — Gaz compagnie anglaise, 9100. — Hauts fourneaux de Monceaux, 1950. — Houillère Chazotte, 900. — Obligations de : Saint-Germain nouv., 1200. — A terme : Emprunt, 82 55, 82 65.

	1er C.	P. H.	P. B.	Dr C.	h.
5 0/0 compt.	117 60	117 60	117 50	117 80	117 [illegible]
— fin cour.	117 85	118 ««	117 85	118 ««	« ««
— en liquidat.	117 65	117 75	117 60	117 75	117 [illegible]
3 0/0 compt.	82 80	82 70	82 60	82 70	82 [illegible]
— fin cour.	82 70	82 75	82 65	82 75	« ««
— en liquid.	82 [illegible]	82 65	82 50	82 65	82 [illegible]

au comptant.	1er C.	Dr C.	Diff.	F. ÉTRANG.	1er C.	Dr C.	Diff.
O. de la Ville	1460 ««	« ««	« ««	5 0/0 Esp. 1840	[illegible]	[illegible]	H. « 05
B. de France	3245 ««	« ««	« ««	— Portugais	« ««	« ««	«
C. Gouin 1000	« ««	« ««	« ««	Esp. D. active	35 1/2	« ««	«
C. Ganner. 1000	1150 ««	« ««	« ««	5 0/0 Naples	101 ««	« ««	«
C. hypot.	600 ««	« ««	« ««	— Romain	103 1/8	« ««	«
4 Canaux	« ««	« ««	« ««	Obl. Piémont	1270 ««	« ««	H. 5

CHEMINS DE FER.	1er C.	Dr C.	Diff.		
St-Germ.	« ««	« ««	« ««	Au 30, 1000, 1005 00.	H. 1 5
V. r. d.	« ««	« ««	« ««	— 815.	B. 5
— r. g.	342 50	340 ««	« ««	— 344 25, 342 75.	H. 1 75
Orléans	1303 ««	« ««	H. 5 ««	— 1304, 1303 50, 1305.	
Strasb.	276 25	272 50	« ««	— 271 25, 270, 271 25.	
Rouen	1027 50	1030 ««	S. 5 ««	— 1027 50, 1032 50, 1035.	
Havre	« ««	« ««	« ««	— 815, 812 50, 813.	H. 1 25
Marseille	1002 50	1010 ««	H. 10 ««	— 1005, 1007 50.	H. 4 25
Vierzon	736 25	780 ««	« ««	— 737 50, 736 25, 712 50.	H. 1 50
Nord	797 50	« ««	H. 2 50	— 797 50, 796 25, 792 50.	H. 7 50
Dieppe	505 ««	« ««	« ««	—	
Boulogne	378 ««	« ««	« ««	— 375, 377 50, 378 50.	H. 1 75
Bordeaux	660 50	657 50	H. 7 50	— 653 75, 661 25.	H. 1 25
Montereau	505 ««	502 50	« ««	— 503 75.	

LONDRES, 1 nov.		PARIS, LE 3 NOV. PRIMES.	COULISSE.
Consol.	96 7/8, 97	3 0/0 F. c.	Av. 82 60.
Esp. 3 0/0	37	F. p. 82 75, 82 80 d. un. 8285, 83 90d. 50.	Ap. 82 77 1/2.
Portug.	59	5 0/0 F. c.	R. du Trés.
Mexic.	32	F. p. 118, 118 05 d. un. 118 05, 118 10 d. 50	2 1/4 à 2 et 3 m.
Brésil.			
4 0/0 hol.	92 3/4	Orl., 1290, 1292 50 d. 10 au 15.	F. c. F. p.
2 1/2 do.	58 3/4	Nord, 801 50, 797 50 d. 20 au 15. 813, 810 d. 10.	5 0/0 95.
Rouen.	39, 40		3 0/0, 25, 20.
Orléans	46, 47		

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 111,00 à 112,00; courant du mois, 115,00 à 00,00; 2 derniers mois, 115,50 à 116,00; 4 premiers 1846, 116,00 à 00,00.

LILLE, — Pas de courrier.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 150,00 à 00,00; courant du mois et décembre, 112,00 à 113,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 86,00 à 00,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 4 novembre 1845.

7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Femme de 40 ans. M à la campagne.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Cendrillon. Marie.
7 h. 1/2 ITALIENS. — I Puritani.
7 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Ile de Robinson. Prince errant. Diable à quatre.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — L'Abbé galant. Le Diable. Samaritaine. Professeurs.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Un Droit. Noémie. La Vie.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Pot aux Roses. Bains. Almanach. Le Code.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Don César. Enfants du Délire.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Les Mousquetaires.
6 h. 1/2 GAITÉ. — La Sœur du Muletier.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. 1/2 COMTE. — Pierrot. Mort aux Rats. 7 Ogres. Fantasmagorie.
6 h. 1/2 FOLIES. — Représentation extraordinaire.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., 16, rue du Croissant.

[illegible] d'affaires. En présence de ce double mouvement intellectuel et matériel, qui caractérise et domine la situation, quel est l'état moral des journaux?

Jetons les yeux sur ce livre constamment ouvert qu'on nomme la presse, et que tant de plumes écrivent à la fois. Qu'y voyons-nous? En général, les feuilles quotidiennes sont à mille lieues de ce qui se pense et se dit dans les masses laborieuses. Pendant l'intervalle des sessions, la presse est libre dans ses allures; elle peut prendre l'initiative du débat quotidien. Eh bien! quels sont les journaux qui ont soulevé, discuté, examiné les questions d'organisation sociale et industrielle dont les classes ouvrières se préoccupent si vivement? Quels sont les journaux qui ont dirigé vers l'intérêt général, vers des combinaisons rationelles et justes, cette activité fiévreuse qui pousse la bourgeoisie dans les affaires industrielles? Quels sont les journaux qui, dans les entreprises de locomotion rapide, par exemple, ont cherché à associer le capital, le travail et le talent, de manière à ne rien laisser aux chances du hasard et de l'intrigue, et à prévenir la fureur du jeu et de l'agiotage?

Au lieu de diriger le mouvement, les journaux se sont laissés diriger par lui. Ils ont laissé l'opinion publique et les pouvoirs législatifs s'égarer dans une voie d'anarchie qui ne profite qu'à la féodalité industrielle, et qui a produit une crise financière funeste surtout aux classes moyennes. La presse s'est trouvée ainsi dépassée par les événements, dominée par eux. L'intérêt public a été oublié, méconnu. Le quatrième pouvoir de l'État, chargé de garder soigneusement la notion du bien général, afin de l'inculquer à l'opinion publique souveraine, s'est mis en état de faillite intellectuelle.

Il est même quelques journaux qui, non contents de cette déchéance scientifique, se sont vendus et prostitués sans vergogne à la concurrence anarchique. Ces journaux ont osé faire la théorie et l'apologie de leur corruption. Ils ont cherché à prouver que le rôle de la presse est de défendre non pas l'opinion d'un groupe d'hommes, mais l'intérêt commun d'un groupe d'actionnaires. Ainsi, l'écrivain ne serait plus le noble soutien d'une cause sacrée, la cause de la patrie et de l'humanité; l'écrivain ne serait plus le représentant du progrès, le promoteur de l'amélioration du sort des classes pauvres et nombreuses, l'initiateur des peuples à cette vie intellectuelle et morale qui est l'âme même des sociétés; l'écrivain, d'après la théorie de ces feuilles éhontées, serait un vil champion, qui, dans l'arène de la concurrence industrielle, se battrait à coups de plume, pour le triomphe des intrigants qui cherchent à s'enrichir aux dépens du public.

Il faut que l'atonie de l'opinion soit bien profonde pour que le public ne poursuive pas de ses huées ceux qui osent penser, dire et écrire de pareilles infamies. Au milieu des débris accumulés par deux révolutions, le sacerdoce de la pensée restait encore debout... se manifester.

Oui, la réaction commence; ces avertis par l'indignation publique, la plupart des journaux ont refusé de s'associer à ces théories dégradantes, et ont vivement protesté contre elles. Oui, la réaction commence; car le ministère actuel, ce ministère si faible, si craintif, si habitué à plier devant les exigences des puissances de la banque et du journalisme, s'est ému et a communiqué son émotion aux magistrats du parquet.

Que la justice poursuive les agioteurs qui violent la loi; qu'elle poursuive les écrivains ou leurs séides, qui, dans le champ de la concurrence industrielle, prennent le rôle de détrousseurs, et posent l'arme de la publicité sur la gorge de leurs adversaires; c'est son droit, c'est son devoir. La société qui punit si rigoureusement les fautes du pauvre, devrait montrer encore plus de sévérité pour celles du riche. Mais, quant aux théories honteuses, à l'aide desquelles on voudrait justifier de pareils actes, c'est à la presse elle-même qu'il appartient d'en faire justice; c'est aux journaux honnêtes qu'il appartient d'exprimer l'indignation publique; c'est à eux qu'il appartient de démontrer qu'ils ne sont point les avocats des intérêts privés, mais les représentants de l'intérêt général; c'est à eux de prouver, en portant des jugements sains et positifs sur les questions industrielles et sociales soulevées par les événements, en formulant des solutions conformes à l'ordre et à la liberté, qu'ils possèdent la notion du bien public, et qu'ils puisent en elle leurs inspirations et leur enseignement.

Désormais, nous serons fondés à distinguer les journaux en trois classes: 1° ceux qui professent les théories de vénalité; 2° ceux qui ne se prononcent pas ou gardent le silence sur ces théories; 3° ceux qui les combattent. En d'autres termes, les journaux corrompus, les journaux douteux, les journaux honnêtes. Nous le disons avec satisfaction, le nombre de ces derniers est le plus considérable. Mais ils ne doivent pas se borner à former une coalition contre le mercantilisme qui tend à détruire le sacerdoce de la pensée; ils ne doivent pas se borner à repousser en commun, à anathématiser collectivement ces théories abjectes qui sont la honte de notre époque; ils doivent encore s'unir, se rallier pour diriger, conformément à l'intérêt général, le mouvement d'affaires dans lequel la bourgeoisie est lancée. Et ils seront d'autant plus forts pour remplir cette haute mission qu'ils s'appliqueront davantage à prendre leur point d'appui dans les idées d'organisation sociale qui se propagent au sein des masses laborieuses.

Il est évident que la vieille politique est finie, qu'elle est morte dans la boue; il est évident que la presse régénérée est appelée à donner au monde un enseignement nouveau, à former une opinion publique nouvelle. Cet enseignement doit être l'expression des besoins de justice, des sentiments d'ordre et de liberté, appliqués aux questions industrielles et sociales. Cette opinion publique nouvelle doit avoir pour objet de faire reconnaître les droits du [illegible]

[illegible] gérant du journal, [illegible] avec étonnement que les rigueurs du parquet étaient motivées par la reproduction d'une brochure qui n'avait été l'objet d'aucune poursuite lors de son apparition. Aujourd'hui, un journal appartenant à la même opinion que la *Gazette*, la *Lecture et la Censure* se voit obligé de renoncer à la discussion politique. L'ancien imprimeur de la *Lecture*, menacé par le ministre de l'intérieur de se voir retirer son brevet, avait refusé ses presses. La *Lecture* s'adresse à un autre imprimeur qui *consulte le ministère* et qui, d'après la réponse reçue, refuse également de fonctionner; un troisième imprimeur se décide, mais placé sous la même intimidation que ses collègues, il exige que la politique du journal soit mitigée, et la *Lecture* déclare qu'elle renonce à la politique pour se soustraire à cette censure préalable.

Voilà par quelles manœuvres, par quels faux-fuyants, par quelles voies détournées nos ministres se jouent de cette liberté de la presse qui les a portés au pouvoir. Voilà comment ils éludent l'exécution d'un engagement solennel pris par la charte: *la censure ne pourra jamais être rétablie*. L'arbitraire avec lequel les brevets d'imprimeur sont donnés et retirés par le ministère est une choquante anomalie sous un gouvernement constitutionnel, sous le règne nominal de la liberté. Nous espérons qu'une loi viendra bientôt affranchir de ce régime discrétionnaire la manifestation de la pensée. Provisoirement et tant que le retrait des brevets sera livré au bon plaisir des ministres, il y aurait loyauté et même habileté de leur part à ne pas employer cette arme contre leurs ennemis politiques et à ne pas susciter le mauvais vouloir de l'imprimeur, là où celui de l'avocat général ne trouve aucune prise. Les pouvoirs ne vivent que par l'influence morale, par la considération qu'ils inspirent. Quel prestige, quelle influence pourraient conserver des hommes parvenus à la direction de l'État, grâce à la liberté de la presse, s'ils continuaient à se montrer ennemis acharnés de ce grand principe auquel naguère ils rendaient de si profonds hommages! On dirait que leur dévouement à la liberté de la presse était une comédie à leur bénéfice; qu'ils voulaient la liberté pour eux, la servitude pour les autres et que leurs semblants de patriotisme cachaient un égoïsme incurable.

Qu'on le sache bien, se dire ami de la liberté de la presse, c'est croire qu'il y a du vrai dans toutes les opinions, qu'il est salutaire de les consulter toutes et que tous les partis ont leur mot utile à dire sur les destinées de la France. Nos gouvernants se font-ils une idée aussi large de la liberté qui les a nourris?

Fin de la Grève des charpentiers de la Seine.

Nous apprenons avec plaisir que les charpentiers de la Seine viennent de *lever la grève de* 1845. Voici quelques détails sur ce fait qui intéresse à un haut degré tous les charpentiers de Paris et de la banlieue:

La presque totalité des entrepreneurs de charpente avaient adhéré aux conditions demandées par les ouvriers. Il n'en restait plus qu'un petit nombre qui ne demandaient pas mieux que de se conformer au nouveau tarif, mais qui, par mauvaise honte ou par amour-propre, persistaient dans leur refus *d'adhérer par écrit*.

Ces messieurs auraient certainement mieux fait de se mettre au [illegible]

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE,
MERCREDI 5 NOVEMBRE 1845.

DERRIÈRE LE GRAND MAT [1].

DEUXIÈME VOLUME.

CHAPITRE XXII. — LA PREMIÈRE IMPRESSION.

Nous ne dirons point l'émotion de Raoul quand il se trouva dans sa chambre seul à seul, face à face avec cette épître volumineuse qu'il lui était enfin permis de connaître. Bien que son cœur battît avec force, et que ses yeux fussent voilés par un nuage dont il s'efforçait en vain de diminuer l'épaisseur, il distingua une petite lettre froissée, noircie, qui allait s'échapper de l'enveloppe dès qu'il en eut brisé le cachet. Elle portait plusieurs timbres à demi effacés; celui de Paris, du Havre, du bureau des rebuts; et un seul coup-d'œil avait suffi pour lui faire lire le nom de Gustave. Hélas! cette lettre n'était déjà plus pour lui la plus intéressante; l'amitié, ce sentiment qui n'est nullement bâtard, malgré l'opinion d'Antony, avait pâli devant une sensation envahissante qui absorbe toutes les affections les plus vivaces: l'amour! Aussi laissa-t-il cette épître de côté pour ouvrir l'autre avec empressement.

Quoique sans adresse, sans titre en tête, Raoul ne douta pas un instant qu'elle ne fût pour lui. Le papier en était d'ailleurs si frais, si blanc, qu'on l'eût crue écrite de la veille.

Elle avait cependant, on s'en souvient, près de quinze jours de date.

Peine inutile! ses efforts pour la déchiffrer furent impuissants. L'impatience de dévorer cette épître tout d'un coup, d'en deviner les idées sans en lire les mots, empêchait son regard de se fixer.

Furieux de ce retard forcé et ne voulant pas même prendre le temps de se remettre, il sortit brusquement pour appeler le docteur à son aide.

Ce dernier traversait justement le carré.

Une fois le verrou mis, sans perdre un temps précieux à expliquer le motif de sa perplexité, Raoul présenta, d'un air suppliant, la lettre à son ami Alophe, et celui-ci se disposa aussitôt à commencer cette lecture, non sans ressentir lui-même une certaine émotion où l'intérêt de curiosité avait bien sa part.

[1] Voyez les numéros du 2 octobre au 4 novembre.

— Il y en a un peu long, dit le docteur en regardant les huit pages de la lettre parfaitement remplies d'une écriture fine et serrée.

— Par pitié! Alophe, commencez; je tremble d'impatience! laissa échapper Raoul, qui, la main sur les yeux, s'était mis en position d'écouter.

Le docteur se décida enfin.

« J'ai tout entendu! j'étais là, à deux pas de vous... »

— C'est vrai! exclama Raoul; vous vous rappelez, Alophe, que cette lettre fut écrite le soir même où je venais de l'accuser sans honte, tandis que vous la défendiez si noblement.

— A votre tour, Raoul, n'interrompez plus; puisque vous êtes si pressé, calmez-vous un peu, et ne parlez pas si haut, les officiers pourraient descendre.

Le docteur reprit la lettre.

« J'étais là, à deux pas de vous, et je n'ai pu crier grâce! grâce pour une pauvre femme que le remords écrase, et que la voix de sa conscience accuse assez haut, sans que vous y joigniez la vôtre. Oh! si cette scène eût duré plus longtemps, je serais devenue folle!

» Eh! ne le suis-je pas déjà! Comment se fait-il que je vous écrive? à vous! que je vois depuis si peu de temps! Comment un sentiment de fierté, de pudeur ne m'arrête-t-il pas? Le sais-je! D'où vient ce besoin impérieux de vous faire lire dans mon âme? Quel droit vous ai-je donné de la connaître? et comment l'avez-vous pris?

» Ah! je me rappelle! oui, il y a deux jours, j'allais tomber, vous m'avez arrêtée, vous avez touché cette main qui fut autrefois si coupable!

» Ainsi vous êtes mon maître maintenant. Il y a entre nous un pacte, un lien sacré; ma vie tout entière dépend de vous peut-être! Oh! mon Dieu! est-ce possible? vous? un inconnu! Mais non, vous ne l'êtes pas pour moi, vous qui savez ma faute; vous qui m'obligez à confesser, à signer sur ce papier, ce que je n'ai jamais dit qu'à Dieu dans mes prières. Aussi je ne veux pas réfléchir, j'écris sous l'impression de votre aveu. Le bruit de vos paroles vibre encore à mon oreille. Demain, je n'aurais plus le courage de vous remettre cette lettre. Vous la croiriez une excuse préparée à l'avance, longtemps réfléchie. Il le faut, vous l'aurez ce soir même, à minuit, quand vous monterez sur le pont. Alors vous ne pourrez douter que c'est mon âme qui vous parle; n'écoutez donc qu'elle, et oubliez le reste.

» Dois-je vous dire que mon père me montra toujours l'indifférence la plus complète? Ma naissance fut pour lui un cruel déboire. Il attendait un fils, un héritier de son nom, et ne m'a jamais pardonné d'avoir trompé son espoir.

» Ma mère, au contraire, cet ange retourné au ciel, d'où elle était descendue, m'entourait de tant d'amour, qu'elle réussit presque, en doublant sa tendresse, à me faire oublier qu'il me manquait celle de mon père; et puis, Dieu me l'enleva. Je la perdis à l'âge où je commençais à payer son dévouement par une affection intelligente; j'avais quatorze ans. Cette douloureuse époque de ma vie est toujours là, ineffaçable!

» Je me souviens que sentant sa fin approcher, son premier soin fut d'ordonner qu'on m'épargnât la vue des souffrances qu'elle endurait, et moi je voulais, au contraire, passer tous mes instants auprès de son lit; je voulais, si l'on ne pouvait la sauver, mourir au moins avec elle. Aussi, malgré cette défense, je restais souvent accroupie, cachée dans un coin obscur de l'appartement, pleurant tout bas, respirant à peine pour qu'on ne me forçât pas de quitter ce lieu de douleur. Un jour, j'avais réussi à tromper toutes les personnes qui approchaient ma mère; sa meilleure amie, sa gardienne ordinaire, vint seule auprès de son lit. Mais que d'efforts il me fallut pour faire étouffer mes sanglots et ne pas trahir ma présence, lorsque j'entendis ma mère annoncer à son amie que la vie la quittait! Une inquiétude horrible dominait même ses souffrances, ajoutait-elle, — mon avenir! Tous les regrets de cette bonne mère se portaient sur moi. Elle tremblait pour moi seule!

» Après de longues et affectueuses recommandations elle termina ainsi:

» Veille avec soin, je t'en conjure, sur les impressions de Julia. Cette enfant, que j'étudie depuis quatorze ans, prendra la première sensation éveillée chez elle pour une passion violente.

» En vain j'ai essayé de calmer cette organisation nerveuse par des études plus sérieuses que ne le comporte d'ordinaire l'éducation des femmes. Pauvre enfant! nature de sensitive, que le moindre regard émeut, que le moindre contact énerve!... Faites, mon Dieu! qu'elle ne se trompe pas.

» Absorbée par la crainte affreuse de perdre ma mère, ces paroles, dont je compreuais mal le sens et la portée, me parurent seulement alors une nouvelle preuve de son affection dévouée, et je les confondis dans ma mémoire avec les mille tendresses auxquelles son amour m'avait habituée.

» Bien des douleurs furent effacées par les consolations intelligentes de l'amie sincère à laquelle j'avais été confiée. Deux années s'étaient écoulées lorsqu'elle fut aussi obligée de me quitter; son mari, nommé receveur général dans le midi, l'emmena sans qu'il me fût permis de la suivre.

» Je crus un instant que cette défense annonçait un retour de tendresse chez mon père. Hélas! il n'en était rien; je lui devenais utile, voilà tout. Quoiqu'à peine âgée de seize ans et demie, mon père avait reconnu que j'étais en état de faire les honneurs de sa maison. Laissé de côté depuis 1830, par le gouvernement qui n'avait pas trouvé chez lui une adhésion complète au régime nouveau, il se décidait, enfin, à rentrer dans la vie politique; et je devins le prétexte de bals, de fêtes qui devaient servir à lui rallier des protecteurs. Je n'obéis qu'à contre-cœur aux ordres de mon père. Ces premières réunions m'impressionnèrent peu, mais m'étourdirent beaucoup. La transition, si prompte, d'une vie calme, triste, isolée, à une vie bruyante et animée, me causa d'abord

sur la réforme postale ... l'époque infatigable, M. Grasset a raison de frapper à toutes les portes. On ne triomphera du mauvais vouloir, vraiment inexplicable, de M. Conte, qu'en lui faisant forcer la main par les différents corps constitués auxquels nos lois donnent le droit d'initiative pour réclamer les améliorations devenues nécessaires. Après la chambre des pairs et la chambre des députés les conseils généraux des départements sont les corps dont l'opinion a le plus de chance de se faire écouter, et parmi ces derniers le conseil général de la Seine est certainement celui qui exerce la plus grande influence sur la détermination des ministres. Espérons que cette année la réforme postale, qui est une question tout à fait mûre, sera dans le sein du conseil, l'objet d'un vœu formel particulièrement recommandé à l'attention de M. le ministre des finances.

M. Grasset voudrait que le conseil général demandât :

1° La taxe uniforme de 20 c. ou de 25 c. pour la lettre de 10 grammes; la taxe de 1 fr. pour la lettre de 10 à 100 grammes.

2° La réciprocité de la taxe à 25 c. pour les lettres adressées par les soldats et les marins à leurs familles en France.

3° La réduction à 2 1/2 pour cent du droit de 5 pour cent qui grève les envois d'argent, avec exemption du timbre jusqu'à 50 fr., et la limite maximum des envois à 125 fr.

Tout en approuvant les persévérants efforts de M. Grasset, nous ne pouvons nous empêcher de trouver qu'il n'est pas assez hardi dans sa demande de diminution pour la commission sur les articles Argent. 2 1/2 de commission sur ces envois, c'est encore beaucoup trop. Et puis pourquoi restreindre à la somme de 125 fr. les envois dont la poste se chargerait? Est-ce que M. Grasset aurait peur, comme nos ministres, de faire concurrence aux banquiers? Oh! non. Nous devinons son motif : M. Grasset tient à ce qu'une réforme ait lieu dans notre système postal; il sait que les banquiers sont aujourd'hui tout-puissants dans les ministères et dans les chambres, et il ne voudrait pas les indisposer contre la réforme de la taxe des lettres. Pour nous, qui voyons au contraire dans le mouvement des fonds par l'entremise de la Poste, la plus belle occasion pour faire rentrer l'État dans le rôle qui lui convient, et dont il n'est que trop disposé à se laisser dépouiller par la féodalité financière, nous ne craignons pas de demander de ce côté une réforme radicale, un changement complet de système.

Une commission de 1 pour 100 nous paraît plus que suffisante pour tous les envois d'argent. Nous sommes même parfaitement sûrs que 1/2 ou 3/4 pour 100 suffiraient pour couvrir tous les frais et laisser encore à l'administration un bénéfice considérable.

Le ministre des finances, dit-on, s'oppose à une pareille mesure, parce qu'il craint de mettre dans l'embarras certaines localités.

« Si l'administration, dit-il, est obligée de donner des mandats sur » toutes les localités, et pour quelque somme que ce soit, il pourra arri- » ver qu'à un moment donné on lui demandera 100 ou 200 mille francs » sur un bureau de poste qui n'aura pas en caisse 2 000 francs. Que » fera alors le directeur? »

Cette difficulté est plus apparente que réelle : il existe plusieurs moyens de la surmonter, et même *d'empêcher qu'elle ne se présente*. Si nous avons .... ne le ferons pas ... rons pas à savoir.

La *Presse* et le *Constitutionnel* ne parlent plus de chemins de fer, non plus que les *Débats*.

Le *Siècle* demande une enquête sur l'affaire des 4 000 actions.

L'*Esprit public* donne de plus amples détails sur cette affaire, absolument comme s'il tenait pour néant les dénégations du *Constitutionnel* et de la *Presse*.

La cour royale, toutes les chambres réunies et en robes rouges, a tenu aujourd'hui, à midi, son audience solennelle de rentrée, sous la présidence de M. le premier président, baron Séguier. M. Hébert, procureur général, assisté de ses avocats généraux et de ses substituts, occupait le siége du ministère public.

L'audience ayant été déclarée ouverte, M. l'avocat général Glandaz a obtenu la parole et a prononcé le discours d'usage.

Après avoir reçu le serment des membres du conseil de l'ordre des avocats, la cour a régularisé le roulement des chambres et repris ses travaux habituels.

Le tribunal de première instance a tenu également aujourd'hui son audience de rentrée, sous la présidence de M. Debelleyme. Le discours de rentrée a été prononcé par M. Boucly, procureur du roi. Aussitôt après son discours, les diverses chambres du tribunal sont entrées en fonctions et ont repris le cours de leurs travaux.

Séance annuelle de la faculté de médecine.

La séance annuelle de la Faculté a eu lieu hier 3 novembre. Bien que souffrant encore des atteintes d'une longue et grave maladie qui depuis deux ans le retient éloigné de la Faculté, M. Royer-Collard a prononcé le discours officiel de rentrée. Après avoir fait l'éloge ou plutôt l'analyse raisonnée, et l'appréciation des travaux anatomiques et physiologiques de Breschet, le professeur a consacré quelques paroles au souvenir de Pelletan. Ce discours a été à plusieurs reprises interrompu par des applaudissements unanimes. M. Blandin a proclamé les noms des lauréats.

Prix de l'école pratique. — Grand prix (médaille d'or), M. Duclos (Michel) de Tours. Premier prix (médaille d'argent), M. Escalier (Eugène-Alexis), né à Vierzonville (Cher). Deuxième premier prix, M. Verneuil (Aristide) de Paris. Premier second prix, M. Moutard-Martin (Eugène) de Paris. Deuxième second prix, M. Cahen Mayer, de Paris. Mentions honorables, MM. Guibourt, Monod.

Prix des sages-femmes. — Premier prix, Mlle Pingeaux. Deuxième prix, Mlle Coupesse.

Prix Corvisart. — Médaille d'or, M. Stuart Cooper (Ecosse).

Prix Monthyon. — Médaille d'or, M. Delpech (Auguste-Louis-Dominique), de Paris.

Congrès médical.

La séance d'aujourd'hui a été consacrée à la discussion des questions qui se rattachent à l'enseignement libre. Les orateurs ont été entendus avec calme. L'assemblée a voté les cinq conclusions proposées par la

Fait à Saint-Pierre ... le 16 septembre 1845.

Le commandant des îles Saint-Pierre et Miquelon,

DELECLUSE.

Avis commerciaux.

Le ministère de l'agriculture et du commerce vient, en faisant connaître aux principales chambres de commerce du royaume la situation de nos échanges sur les marchés de la Nouvelle-Grenade, de leur transmettre de nouvelles instructions touchant un point que négligent trop souvent certains expéditeurs, à savoir la nécessité *de se conformer strictement, pour les pliage, métrage, emballage et conditionnement en général, aux usages, goûts et habitudes adoptés sur les marchés de destination*. Le document transmis précise ceux qui ont cours à Bogota. Il figurera dans l'une des prochaines publications sur le *Commerce extérieur*.

ALLEMAGNE.

AUTRICHE. — La pétition en faveur de la presse des principaux écrivains de l'Autriche, presque tous fonctionnaires publics, a échoué complètement. Il n'y a pas eu de réponse par écrit, mais l'archi-chancelier a déclaré à un des signataires que l'intention du gouvernement était de modifier les lois sur la presse, mais qu'après la pétition cette mesure aurait l'air d'une concession à laquelle l'État ne pouvait se soumettre.

Ceci ressemble presque à un maître aveugle qui refuserait de se laisser guérir par son subalterne, de peur de lui faire une concession.

BADE. — La chambre élective vient d'être convoquée pour le 21 de ce mois. Comme en Saxe, l'opposition y est en majorité. M. Knapp, naguère encore connu pour être très libéral, n'a pas été réélu, à cause de quelques concessions qu'il a faites au gouvernement, dans le but de se rendre possible comme ministre.

PRUSSE. — La société de secours de Berlin vient de se dissoudre. — La ville de Kœnigsberg vient d'accorder le titre de bourgeois honoraire au commissaire de police, M. Abbeg, qui a été appelé à des fonctions plus élevées. Cette résolution a été prise unanimement. M. Abbeg, durant l'exercice de ses fonctions, s'est toujours montré juste, sévère, équitable et plein d'humanité. En outre, M. Abbeg a défendu ses principes philosophiques avec conséquence, et a soutenu le pasteur Rupp contre le ministre. M. Abbeg, en quittant la ville, a été solennellement reconduit par un grand nombre de bourgeois, les plus honorables de tous les partis.

HOLLANDE.

La Haye, 31 octobre.

La seconde chambre des états-généraux a adopté hier au soir tous les paragraphes du projet d'adresse en réponse au discours du trône. Après l'adoption des différents paragraphes, l'ensemble de l'adresse a été adopté par 40 voix contre 11.

La chambre déclare qu'elle désire consacrer la session actuelle à la révision du premier livre du Code pénal. Elle engage le gouvernement à mettre promptement en mesure de faire aussi réviser par les Etats, le Code d'instruction criminelle, les codes militaires et la législation des accises. Elle demande aussi une prompte régularisation de tout le système des pensions. Enfin, elle semble convenir qu'il est utile d'ajourner la révision de la constitution. L'un des membres des Etats, M. Van-Dam-Van-Ysselt, ayant proposé d'insérer dans l'adresse le paragraphe sui-

---

plus de surprise que d'émotion; mais ce ne fut pas pour long-temps. Bientôt la jeunesse avec ses besoins naturels de joie et de bruit; les louanges du monde, vraies ou fausses; toutes ces petites luttes d'amour-propre amenant parfois un succès, triomphèrent de ma répugnance première, et ces plaisirs que j'avais trouvés si fades, furent bientôt attendus avec impatience, puis acceptés avec passion.

» Ce fut au milieu de ces fêtes tantôt chez mon père, tantôt ailleurs que je rencontrai votre malheureux ami... — Vous dirai-je comment nous nous rapprochâmes? Ne l'exigez pas, je l'ignore moi-même. Peut-on rendre compte des premières sensations qui s'éveillent dans un cœur de dix-sept ans?

» Vous connaissez assez sa distinction et son mérite, pour n'être pas étonné qu'il eût pu flatter mon amour-propre; mais ce qui me le fit remarquer surtout, ce fut la douceur, la simplicité de ses manières, l'absence de dandysme et d'aplomb, si communs chez les jeunes gens que je voyais chaque jour.

» Qu'ajouterai-je? pour moi dont le cœur s'épanouissait sans défiance aux premiers rayons du bonheur, demandant une affection qui continuât pour ainsi dire l'affection perdue de ma mère, je me laissai entraîner. Je courus presqu'au-devant d'une liaison qui s'offrait si pleine de charmes paisibles. L'éducation que j'avais reçue d'abord, puis les études sérieuses, les lectures graves continuées avec l'aide de l'amie de ma mère m'avaient empêchée de rêver de ces passions exceptionnelles créées par lord Byron.

» A moi, candide jeune fille de dix-sept ans, il me fallait un amour simple, candide. Je crus aimer. N'ordonnez pas que je vous dise nos promesses, nos billets, nos serments échangés pendant près de six mois; faute de comparaison, je crus l'intérêt nouveau, vivace qui m'agitait, le plus haut degré de l'amour, l'apogée du bonheur.

» Un jour, c'était le 5 février, vous voyez que cette date m'est aussi présente que l'est pour vous celle du lendemain, il y avait bal chez mon père; j'étais heureuse, fêtée, choyée, enivrée. Nous avions déjà dansé plusieurs fois ensemble; mon père, comme d'ordinaire, s'occupait fort peu de moi, et beaucoup des hauts personnages qu'il invitait.

» J'avais bien remarqué que j'étais l'objet d'une curiosité maligne de la part des dames qui m'entouraient; mais mon amour-propre attribuait à l'envie seule l'expression dédaigneuse de leurs visages et de leurs gestes. Point, elles me traitaient ouvertement de coquette; méritais-je cette réputation dont j'ai long-temps porté la triste célébrité? Vous en jugerez.

» L'une d'elles, plus intime dans la maison de mon père, vint à moi, et me conseilla de ne pas montrer ainsi une préférence que tout le monde observait. Le rouge du dépit colora mes joues. Cet avis, donné par une étrangère, m'humilia. Oubliée par mon père, un peu gâtée par ma bonne mère, j'avais toujours été maîtresse de mes mouvements. Aussi l'esprit d'indépendance débordait-il chez moi. Autant l'obéissance m'avait été douce, facile, sollicitée par l'affection d'une mère ou d'une amie, autant la révolte me paraissait naturelle contre les indifférents. Malheureusement, l'occasion se présenta soudainement de prouver que j'étais libre. La ritournelle de la walse se faisait entendre et votre ami vint en ce moment me prier, pour la vingtième fois depuis que nous nous connaissions, de valser avec lui. J'avais toujours refusé, autant par crainte instinctive de ce qui devait m'arriver, que pour obéir de moi-même au préjugé qui défend ce plaisir aux jeunes filles de mon âge. Je me soumettais sans peine à une exigence que personne ne m'avait imposée.

» Mais à cette nouvelle demande, faite en face de la dame dont l'observation m'avait blessée, je crus de ma dignité de montrer à la fois de l'indépendance et de l'héroïsme. Me compromettre pour lui! cette pensée m'électrisa, j'acceptai son offre. L'orchestre nous appelait, ma main droite était dégantée. Le temps de remettre ce gant m'eût forcée de réfléchir à l'inconséquence de ma conduite, et je ne le voulais pas, je tenais à me lever immédiatement, pour rendre plus impertinente encore ma réponse aux conseils que je venais de recevoir; et, étonnée moi-même de mon propre courage, je partis rayonnante et fière surtout de cette manifestation éclatante de liberté et de dévouement pour lui.

» Ma mémoire me retrace encore en ce moment toutes les sensations de cette walse fatale. Ce fut, en premier lieu, un éblouissement causé par l'enivrement naturel du bal, avec ses parfums et ses lumières, et surtout par je ne sais quelle influence énervante inexplicable. Ce bras qui m'entourait, cette main qui tenait la mienne à nu, me fit éprouver une sensation tout-à-fait nouvelle. Souffrance ou plaisir, je ne sais; mais mon être m'abandonnait.

» Ce fut dans cet état, où j'avais à peine conscience de moi-même, que je sentis plutôt que je n'entendis deux mots qui me frappèrent au cœur.

» A moitié folle, éperdue, un mouvement nerveux, que je ne saurais pourtant dire entièrement indépendant de ma volonté, me fit répondre par une pression de main convulsive à ces deux mots, qui m'avaient fait tressaillir. Mais aussitôt la perte de mes forces, la honte d'un pareil aveu, m'obligèrent à m'arrêter, et, chancelante, me traînant à peine, je réussis à sortir de la salle du bal, pour aller tomber affaissée, presqu'évanouie, sur le sopha de ma chambre.

» Au bout de quelques instants, dont je n'ai pu apprécier la durée, je relevai la tête et r'ouvris les yeux. Par un hasard singulier, le premier coup d'œil, vague, troublé, que je jetai en face de moi, tomba sur ma malheureuse mère, dont le portrait avait été mis, selon mon désir, dans ma chambre, depuis le jour où elle avait rendu sa belle âme à Dieu.

» Cette tendre mère, que j'oubliais au milieu des plaisirs, était là avec son regard doux, calme et pourtant si perspicace. Il semblait lire dans mon âme l'agitation inquiète qui venait de s'y faire jour. Je ne pouvais détourner mon regard du sien, et je restai ainsi plusieurs minutes. Alors je ne sais s'il se détermina en moi un phénomène analogue à celui qui naît du sommeil magnétique, état dans lequel une impression, presque effacée à l'état de veille, devient plus nette par le souvenir, qu'en face même de l'événement qui l'a produite; mais à l'instant même, au milieu de cette extase fébrile, les dernières paroles de ma mère, écoutées près de son lit de mort, ces paroles oubliées vinrent se graver au dessous de son portrait. — Nature de sensitive que le moindre regard émeut, que le moindre contact énerve!

» — Puis, séparée de l'autre, cette phrase dernière écrite en plus gros caractères, comme pour fixer davantage mon regard et ma pensée :

» — Faites, mon Dieu! qu'elle ne se trompe pas!

» Oh! mon Dieu! m'écriai-je à mon tour, me serais-je trompée? L'impression fiévreuse que m'a laissée le tact de sa main, cet oubli complet de moi-même, tout cela n'est donc pas de l'amour!

» Alors une réaction violente, subite, irréfléchie s'opéra dans mon esprit. J'allai au-devant des craintes de ma mère, et je devins à la fois injuste et cruelle. Je mis sur le compte de cette sensation physique tout ce qu'il y avait de vrai, de pur dans l'affection que je lui avais vouée et qu'il méritait si bien.

» Sans égard pour des preuves de six mois d'un amour respectueux, timide, dévoué, il me vint à l'idée que sa science de médecin lui avait servi à découvrir chez moi cette disposition nerveuse, et qu'il venait de chercher à en profiter.

» Une fois entrée dans cette conviction, je ne m'arrêtai plus, je crus découvrir ce but unique dans toutes ses intentions. Je n'hésitai pas à interpréter ainsi les nombreuses invitations qu'il m'avait faites de walser avec lui, et plus froissée encore dans mon orgueil que dans les sentiments de mon cœur, j'écrivis aussitôt le billet égoïste, horrible que vous possédez.

» Un instant après, je rentrais au bal pâle et défaite, mais déterminée.

» Mon absence avait été plus longue que je ne le pensais; on commençait à se retirer.

» Il vint me saluer avant de partir. Je ne voulais pas lui faire un signe qu'il eût compris, car c'eût été continuer une intimité que j'étais décidée à rompre.

J'attendis qu'il se dirigeât vers la porte pour m'avancer brusquement de manière à lui barrer le passage, et lui remis résolument le billet, sans cependant oser le regarder, ni lui dire un seul mot. Je ne sais si je fus remarquée, mais dans ce moment d'exaltation je n'en avais nul souci.

Ai-je besoin d'en dire davantage? Vous devinerez tout en lisant le billet que les réflexions de la nuit et les remords du lendemain me firent écrire pour corriger l'effet du premier. Je devais le lui remettre au bal de la Liste-Civile où nous nous étions promis de nous revoir. Mais vous le savez mieux que moi, et vous l'avez dit ce soir : Il s'est enfui avec vous à mon approche. Ce billet le suivit au Havre, mais trop tard. »

— Voici cette lettre, Alophe, interrompit Raoul en la montrant. Le

mois. — M. le lieutenant-général [illegible], commandant supérieur de la province de Constantine, est arrivé le 27 octobre à Alger. — M. le lieutenant-général comte Klein, pair de France, est mort hier à Paris. — M. Odilon Barrot, membre de la chambre des députés de France, et M. Blondeau, doyen de la Faculté de droit de Paris, sont arrivés à Milan. — M. Gasté, médecin principal, premier professeur à l'hôpital militaire d'instruction de Metz, est nommé médecin en chef à Alger, en remplacement de M. Antonini, décédé. — Le feu a pris hier soir dans une cheminée du théâtre de l'Opéra-Comique, et a bientôt été éteint par les sapeurs-pompiers de service à ce théâtre. — Le sénat de la ville libre de Francfort vient d'interdire l'exportation des pommes de terre. — Jusqu'ici, en Danemarck, la hache était l'instrument employé pour les exécutions capitales; à l'avenir on emploiera, comme en France, la guillotine. — Le duc de Wellington a ordonné l'abolition de toutes les sociétés de tempérance dans l'armée.

LA LOTERIE DE MONVILLE. — La *Revue de Rouen* contient ce qui suit au sujet de la loterie au profit des victimes du désastre de Monville : « On peut assurer que le succès a dépassé l'attente. Une foule d'artistes éminents de la capitale ont répondu à l'appel de leurs confrères de la province, et de charmantes productions, signées de noms célèbres, sont arrivés en grand nombre. Qu'il nous suffise de citer parmi les donateurs Horace Vernet, Eugène Delacroix, Dauzats, Jolivet, etc. Nos artistes, que l'annonce d'une pareille coopération a dû piquer d'honneur, ne se montreront pas inférieurs à ce qu'on est en droit d'attendre d'eux; et le directeur de cette œuvre désintéressée, M. Bellangé, a payé d'exemple, en offrant deux magnifiques dessins, dont l'un, partagé en deux scènes, et représentant deux touchants épisodes du désartre, aura certainement un succès d'enthousiasme.

STATISTIQUE. — Dans les dix premiers mois de 1845, les presses parisiennes ont imprimé 5 464 ouvrages écrits en toutes langues mortes ou vivantes; 1 247 gravures, estampes et lithographies; et 97 plans et cartes topographiques.

UN HOMME ATTAQUÉ DE MORVE ET DE FARCIN. — Il est aujourd'hui hors de doute que la morve, cette terrible maladie des chevaux, s'inocule à l'homme. Un cas nouveau de cette affreuse contagion vient de se présenter à Douai. C'est la *Feuille de Douai* qui nous l'apprend. Un jeune homme, il y a peu de temps encore plein de force et de santé, aide-vétérinaire attaché au régiment d'artillerie en garnison dans notre ville, est mort avant-hier, après de cruelles souffrances, victime de son zèle. La maladie dont il a été tout à coup atteint, a présenté en effet tous les symptômes de la morve aiguë gangréneuse, et une particularité qui n'a pas encore été constatée par la science, a fixé aussi l'attention toute spéciale des médecins. Il paraîtrait que ce malheureux jeune homme était affecté non-seulement de la morve, mais aussi du farcin, autre maladie des chevaux. Plusieurs ulcères qui ont été remarqués sur le sujet ont paru farcineux. Ainsi, au danger de l'inoculation de la morve, il faudrait joindre désormais celui de la contagion du farcin.

LA TERREUR. — Dans le village de Créteil, commune voisine de Domera (Allier), une femme s'est noyée, entraînant avec elle ses trois enfants. Le *Mercure ségusien* dit qu'elle a commis cet acte criminel pour échapper aux brutalités de son mari et y soustraire ses enfants.

IL N'Y A PAS DE FER QUI TIENNE. — Un évènement, que l'*Ordre* (de Limoges) qualifie d'extraordinaire, quoiqu'il se soit vu bien des fois, a mis en émoi la petite ville de B... Depuis quelques années, un commerçant qui a fait sa fortune dans la capitale, est venu s'établir avec

individus, à l'extrémité de la rue de la Tixeranderie, tout près du poste de la garde municipale adossé à l'Hôtel-de-Ville. Un de ces individus, doué d'une grande force physique, maltraitait son adversaire, lorsqu'un passant intervint, et parvint, non sans peine, à les séparer. Celui des deux combattants qui avait eu le dessus dans la lutte, furieux de voir que l'on mettait obstacle à sa brutalité, tourna toute sa colère contre l'officieux qui avait pris la défense du plus faible. Après l'avoir accablé d'injures, et voyant que la foule qui formait cercle s'opposerait à ce qu'il se portât contre lui à des voies de fait, il monta précipitamment à son logement, devant la porte duquel avait eu lieu la rixe, et dont les fenêtres, situées au troisième étage, donnent sur la rue. Une fois arrivé dans sa chambre, il regarda par la fenêtre, et voyant que le passant qui les avait séparés, lui et son adversaire, était encore là, parlant à celui-ci, qui le remerciait de son intervention, il saisit un lourd pot-à-beurre qui lui servait de fontaine, et le lança à toute volée sur le passant. Ce projectile, mal dirigé, dévia du but, et vint atteindre à la tête l'adversaire contre lequel il avait précédemment soutenu une lutte. Ce malheureux eut la tête fendue, et lorsqu'on s'empressa autour de lui pour lui porter secours, il ne donnait plus aucun signe de vie. L'auteur de ce meurtre, qui est un nommé Alexis-Nicolas R...., a été arrêté aussitôt et envoyé au dépôt de la préfecture de police.

IMPRUDENCE TROP COMMUNE AUX ENFANTS. — Un de ces jours derniers, à Passavant, un jeune enfant de 6 à 7 ans, Ernest Fave, a péri d'une manière bien malheureuse. Il s'était suspendu au derrière d'une voiture assez lourdement chargée qui stationnait sur la voie publique; à force de tirailler cette voiture, les timons se sont soulevés, la charge a fait pencher la voiture sur le derrière, et l'enfant a eu la poitrine brisée. Les soins d'un docteur, dit la *Revue de la Marne*, appelé immédiatement, ont été sans succès.

SUICIDE PAR AMOUR. — On écrit de Chinon au *National de l'Ouest* : Un jeune homme de trente ans, appartenant à une famille honorable, et riche de plus de cinq cent mille francs, s'est brûlé la cervelle dans une belle propriété qu'il habitait près de l'Ile Bouchard. On attribue la cause de cet acte de désespoir au refus qu'on lui aurait fait de la main d'une demoiselle qu'il avait demandée en mariage.

INVASION DE LA VENDETTA. — Dernièrement, le nommé Bunel, habitant au village de Verdier, près Aurillac, pria Marcenat, avec lequel il se trouvait à la chasse, de traverser la haie afin de battre le buisson et de faire partir le gibier. A peine Marcenat avait-il satisfait à ce désir, qu'il reçut dans la figure un coup de feu dont le résultat, annonce l'*Echo du Cantal*, d'après l'avis de M. le docteur Lacambre, sera la perte d'un œil. Au dire de Bunel, cet évènement serait l'effet d'une imprudence et n'aurait aucun caractère criminel; mais au dire de l'oncle de ce dernier, il paraîtrait au contraire qu'on pourrait attribuer ce malheur à l'animosité qui règnait entre les deux familles, animosité qui remonte à plusieurs générations. Les investigations de la justice feront sans doute connaître la vérité sur ce point.

LA DERNIÈRE D'UNE GRANDE MAISON. — Une Lorraine, devenue célèbre par d'illustres mariages, Mlle de Crenneville, née à Metz, est morte à Vienne à l'âge de 80 ans. Elle avait épousé d'abord M. de Poutet, mort général au service d'Autriche; puis le comte de Colloredo, ministre d'Autriche, et enfin le prince de Lorraine-Lambesc, ancien colonel du régiment de Royal-Allemand et titulaire de la charge de grand-écuyer de France sous les rois Louis XVIII et Charles X. Elle avait à la cour de Vienne le titre d'Altesse sérénissime. Ainsi s'éteint la famille de Lorraine-Guise, ligne collatérale de la maison de Hapsbourg.

premier Mémoire la présence des acides oléique, margarique et phosphoglycérique dans le jaune d'œuf; dans un second Mémoire, qu'il présente aujourd'hui, il croit pouvoir conclure de ses expériences, que le jaune d'œuf renferme en outre de l'eau, une matière albumineuse ou vitelline, de l'oléine, de la margarine, de la cholestérine, des sels, deux matières colorantes, de l'extrait de viande, des traces d'acide lactique, des traces de fer.

Sur la bonne terre. — M. Durand (de Caen) a lu un Mémoire sur la tendance des racines à chercher la bonne terre, tendance qu'il nie absolument, et sur ce que l'on doit entendre par ces mots : *bonne terre.* « La bonne terre, dit-il, n'est qu'une chose relative; c'est celle qui fournit à une plante donnée les substances minérales dont elle a besoin pour parcourir toutes les phases de sa végétation; il va sans dire que cette terre devra réunir en outre les propriétés physiques voulues pour transmettre aux racines les influences de l'atmosphère et les matières qu'elle renferme. »

Dans cette définition, M. Durand suppose que les plantes peuvent, à la rigueur, prendre dans l'atmosphère le carbone, l'azote, l'hydrogène et l'oxygène dont elles ont besoin; il convient toutefois que leur développement est bien plus rapide lorsque le sol, outre la matière minérale qu'il doit toujours et qu'il peut seul leur fournir, peut encore leur offrir directement du carbone et de l'azote à l'état où elles peuvent s'assimiler les corps.

Quant à la recherche de la bonne terre par les racines, M. Durand croit avoir démontré que les plantes n'ont pas la moindre propension à s'y livrer.

De l'arracacha. — C'est une plante appartenant à la famille des ombellifères, qui a une racine très féculente, tenant le milieu entre la carotte et la pomme de terre pour les propriétés nutritives, et qu'il pourrait être intéressant d'acclimater en Europe. Elle pousse dans les régions tempérées et froides des Andes et des Cordillères de la Nouvelle-Grenade, dans tous les lieux dont la température moyenne annuelle est comprise entre 15 et 25 degrés centigrades; elle s'étend aussi sur les côtes de la Vénézuela. On a déjà cherché, sans pouvoir réussir, à la transporter en France. M. Goudot prétend indiquer les précautions nécessaires qu'il faudrait prendre pour ne pas échouer dans de nouvelles tentatives.

— Nous ne reviendrons pas aujourd'hui sur l'appareil de télégraphie électrique présenté par M. Arago, au nom de M. Morse; nous l'avons signalé hier dans notre article relatif à ce sujet important.

Partie médicale. — M. Edouard Lemaître de Rabodange adresse un Mémoire ayant pour objet de nouvelles recherches sur le mode d'action des médicaments dans le traitement des plaies, des ulcères, de toutes les maladies externes, et en particulier sur l'emploi du nitrate de plomb, comme agent de désinfection et de cicatrisation.

L'auteur annonce être arrivé, par la voie des expériences, à cette conclusion, que c'est l'albumine qui joue le principal rôle dans les maladies internes et externes; que c'est elle, et elle seule, qui s'organise pour former les cicatrices et toutes les transformations de tissus; que c'est elle, enfin, qui se décompose dans la formation du pus. C'est sur elle qu'agissent les alcalis et les acides, ainsi que les sels à base métallique. C'est en la liquéfiant par les premiers, ou en la coagulant par les seconds que l'on obtient la guérison dans la plupart des maladies, et que l'on prévient ou arrête la putréfaction et l'infection des surfaces ulcérées.

Suivant M. Lemaître, lorsqu'on touche un ulcère avec le nitrate d'argent ou avec les autres sels métalliques, on retrouve le métal à l'état d'oxide, ce qui prouve que l'acide a quitté sa base pour se porter sur

---

timbre de la poste de Paris est en effet du 7 février; c'est du lendemain du bal où je la vis.

» Revenez, revenez! Pardon, Gustave, c'est hier que je me suis trompée. Car désormais je ne puis avoir d'autre opinion, d'autre conduite que celle que vous me dicterez. Revenez, vous m'entendrez et vous déciderez de moi. »

— Et je l'accusais! Alophe!

» — Ma lettre doit s'arrêter là, continua le docteur. A quoi bon faire l'histoire des quatre années qui succédèrent à cette époque fatale de ma vie? Une révolution s'opéra subitement en moi. L'injustice cruelle qui l'avait banni pour toujours domina mes pensées et je vécus dans l'étude et dans l'isolement. Ce fût dans un de ces moments d'angoisse, où le remords m'accablait, où je n'avais plus l'espoir de réparer ma faute, qu'en face du portrait de ma mère je fis serment à Dieu et à elle, qu'à partir de cet instant un seul homme aurait le droit de prendre dans la sienne cette main coupable; celui..... dois-je finir cette phrase? Oui, car elle seule peut vous expliquer la nécessité de ce long aveu; elle seule peut vous empêcher de tourner contre moi la franchise inconvenante d'une pareille confession. Celui..... qui pourra l'y garder toujours..... Vous comprenez maintenant pourquoi je ne dois pas mentir avec vous.

» Mais j'oublie que vous allez lire cette lettre dans un instant; comment vous la remettre sans mourir de honte? J'entends sonner l'heure qui vous appelle sur le pont. Mais demain, après un tel aveu, je n'oserais plus lever les yeux sur vous. Que faire? Il le faut pourtant. Ah! vous aurez ma lettre ce soir, mais vous ne pourrez pas encore la lire, car vous, vous ne m'avez peut-être pas pardonné! Et moi, mon Dieu! si je ne vous aimais pas? Oh! tenez, j'ai foi en vous, gardez-la, et quand je vous aurai dit : lisez! alors seulement toute traduction de ce mot vous sera permise.

» Signé, JULIA DE MEILLAN. »

— Il est évident, manifeste, qu'elle craint beaucoup de donner des armes contre elle et de se compromettre, fit Alophe d'un ton légèrement ironique, comme pour chasser l'émotion qui s'était emparée de lui, et surtout pour réveiller Raoul, complètement absorbé par les accusations de sa conscience.

— Par grâce, Alophe, ne plaisantez pas ainsi! Cette lettre m'a écrasé. Maintenant qu'écrire pour me justifier.

— Autre observation, continua le docteur; elle a dit : lisez (en français je vous aime), le jour où vous vous êtes jeté à l'eau avec plus ou moins de courage. Décidément, c'est une femme que les futilités du monde peuvent seules impressionner.

Malgré ces efforts, Alophe ne réussit pas dans ses attaques contre l'état d'anéantissement de son ami.

Les émotions délicieuses que l'aveu confiant de Julia avait versées dans son cœur, les reproches amers qu'il s'adressait intérieurement, lui permirent à peine d'entendre le docteur.

— Adieu, Alophe, dit-il en lui serrant la main pour le congédier, ne craignez pas que je me débarrasse du repentir, il me le faut pour balancer ma joie, car cette dernière m'étoufferait.

Le docteur sortit et Raoul se mit à répondre à Julia.

EDOUARD PUJOL.
Lieutenant de vaisseau.

(*La suite à demain.*)

On lit dans le *Corsaire-Satan* :

Académie des sciences morales et politiques.

HOSPITALITÉ ACADÉMIQUE.

M. Ramon de la Sagra est allé l'autre jour à l'Académie des Sciences morales (Dieu sait!), et a lu aux naturels du lieu un mémoire sur les plus hautes questions de politique sociale.

Dans son mémoire, M. Ramon demande pour tous les hommes liberté de croyance, liberté de pensée et liberté d'action. Ses doctrines sont celles de l'égalité, son dogme une philosophie douce et bienfaisante, ses théories gouvernementales une direction sage et paternelle. Partout il voit des frères, et il veut répandre sur tous les mêmes biens, avec un esprit d'égalité dégagé de toute prévention.

Pour la première fois, on lisait dans le sanctuaire une déclaration de principes si nette et si franche.

M. Cousin s'est levé et a demandé à poser au savant quelques objections.

Donc, M. Cousin s'adressant à M. Ramon :

— Êtes-vous Français?

M. Ramon. — Non, monsieur, je suis Espagnol.

M. Cousin. — Vous voulez dire Ibère?...

M. Ramon. — Espagnol, monsieur.

M. Cousin. — Vous voulez dire Castillan. Très-bien... Êtes-vous naturalisé?

M. Ramon. — Non, monsieur.

M. Cousin. — Eh bien! donc, de quoi vous mêlez-vous?

M. Ramon. — J'use des droits de tout écrivain libre.

M. Cousin. — Libre! liberté! libertas! libertatis! éleuthéria! libertad! tous mots inconnus dans notre contrée cis-pyrénéenne. Connaissez-vous l'éclectisme? le moi, le non-moi?... l'objectif et le subjectif? Avez-vous lu Kant, Fichte, Hegel?... Êtes-vous un peu fort sur l'origine des idées?... Vous êtes-vous inscrit contre Condillac? Regardez-vous Laromiguière comme le continuateur des sensualistes?... Savez-vous [illegible] c'est qu'une aperception? Préférez-vous Reid à Dugal-Stewart?

M. Ramon. — Je ne comprends aucune de ces choses.

M. Cousin. — Je vous crois, vous êtes [illegible] alors pourquoi vous occuper de politique transcendante?... Savez-vous bien que vous tendez à l'hétéroclitisme paradoxal, et que, [illegible] élevé par une haute aspiration vers les régions de l'inconnu, [illegible] objectivement et non subjectivement à l'égard du non-moi qui souvent nous échappe, votre moi, enfermé dans la plus étroite subjectivité, vit de ses propres aperceptions, et ne s'identifie nullement avec l'universalisme extérieur qui domine toutes les créations intellectuelles?

Ecoutez-moi, monsieur; que votre moi, s'individualisant et se subjectivisant, voie surgir le possibilisme de vos théories, c'est bien! Mais mon moi est un non-moi pour vous, et n'est pas le moi de tous ces moi qui sont autant de non-moi pour vous et pour moi, et dont chaque moi isolé, comme vous et moi, forme autant de moi distincts; et constituant ici, dans cet espace circonscrit, autant de moi, sans compter une foule de moi qui sont non-moi, je veux dire le monde extérieur, il en résulte donc que votre moi ne se confondant, ne s'identifiant pas dans ces non-moi pas plus que moi, vous avez tort.

M. Ramon. — Je ne le pense pas; il est toujours honorable de défendre la cause de l'humanité.

M. Cousin demande un verre d'eau sucrée : il en retire le sucre, le met dans sa poche et continue :

— Oh! oui, monsieur; comme vous, j'ai adoré Marat, Saint-Just, Robespierre, Danton, Couthon... J'ai été jacobin, carbonaro; je lisais à mes élèves des pages brûlantes des journaux de la grande époque révolutionnaire; je rêvais l'égalité, la fraternité; mais je me suis bientôt aperçu que mon moi souffrait, et que le non-moi qui siégeait sur le trône me récompenserait, si, au lieu de me rétrospectiviser, je m'associais aux idées du présent. Alors j'ai fait amende honorable de mon péché; j'ai reconnu que, destiné à me mouvoir dans l'espace et dans le temps, j'aurais une plus grande somme de matérialités objectives, qui du non-moi réfléchiraient sur le moi, et alors j'ai déclaré hautement contes bleus et fariboles la liberté à laquelle je ne crois plus, l'égalité dont je ne veux pas, la fraternité qui est une chimère, l'indépendance de la pensée que j'ai objectivisée.

Sans cela, monsieur, je ne serais pas là, je ne serais pas à la tête de la philosophie, je ne serais pas le chef de l'école éclectique. — Mon moi ne serait pas répandu dans le non-moi; je serais resté dans le monde phénoménal, pauvre et malheureux.

Et voilà.

M. Ramon. — A tout ceci, je répondrai, monsieur, que j'apprécie tout ce que vous dédaignez, et méprise ce que vous portez si haut...

M. Cousin. — A la porte, l'Ibère!

Chœur d'académiciens. — A la porte, le Castillan! à la porte! à la porte!

M. Ramon se retire lentement.

Quand il eut franchi le seuil, M. Cousin s'essuie le front :

— Lui en ai-je porté de ces bottes! Allllons donc! pare celle-là : Une, deux, trois; enfoncé l'Aragonais! et placé au demi-cercle si tu bouges.

Puis, se tournant vers les académiciens :

— Tenez, mes très-chers, il n'y a rien de tel que l'éclectisme; c'est l'art de bien choisir, et j'ai choisi le juste-milieu : voilà mon éclectisme.

M. Dupin. — Quel singulier corps que ce Ramon-là, qui vient pour nous ramoner la conscience... Qu'il s'en aille au diable avec son ramonisme!

La séance est levée.

I. S. DE GOSSE.

[illegible] jamais vu dans ses expériences l'oreillette se contracter ; elle aurait, suivant lui, un rôle tout à fait passif. M. le secrétaire perpétuel défend l'opinion de M. Parchappe : il a vu, lui aussi, la contraction auriculaire. Ceci a été le sujet d'un petit dialogue par oui et non, dans lequel perçait à la fin un peu d'humeur.

— M. Sédillot, professeur de pathologie externe à la Faculté de médecine de Strasbourg, et M. le docteur Chauffard, d'Avignon, écrivent qu'ils se portent candidats à la place de correspondant, rendue vacante par l'élection de M. Lallemand à une place de membre résidant.

— M. Guillon adresse une Note sur le goitre en Algérie. Il s'en observe de temps à autre quelques cas à Bougie et à Constantine ; mais, de toutes nos possessions en ce pays, Blidah, célèbre par sa riche végétation, est le seul point qui produise le goitre.

— M. Pétrequin, chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Lyon, envoie pour le concours Monthyon, l'exposé d'une méthode qu'il emploie pour guérir certains anévrysmes sans opération, à l'aide de la galvano-puncture.

— M. le docteur Pierquin adresse un Mémoire apologétique en faveur du corset. La poitrine de la femme, au dire de l'auteur, aurait été faite tout exprès pour porter corset. Cela résulte, suivant lui, de l'infériorité de puissance des muscles destinés à resserrer cette cage osseuse par rapport aux autres muscles qui ont pour fonction de la dilater.

— M. Frédéric Moullet a remis un Mémoire intitulé : *Des êtres en général et de l'être organique en particulier, considéré sous le rapport de ses fonctions physiologiques*. Rien que sur l'énoncé de ce titre, vous pouvez bien parier à coup sûr que M. le secrétaire perpétuel n'aura rien dit de l'œuvre et se sera borné à la mention pure et simple qui est d'obligation. Voici pourtant un travail qui nous a paru révéler un esprit métaphysique d'une grande portée. En parcourant à la hâte quelques pages de ce Mémoire, comme il est possible de le faire pendant le peu d'heures que nous reste ouvert le secrétariat de l'Académie, pour dépouiller tous les documents d'une séance, nous avons cru entrevoir des aspects neufs et élevés. Il y a là des spéculations dont plusieurs assurément peuvent être hasardées, mais qui ont de la grandeur et de l'originalité.

Contrairement aux philosophes qui voient le principe de tout dans l'organisme, sans se demander d'où provient l'organisme lui-même, M. Frédéric Moullet soutient la préexistence de l'être et la forme qu'il revêt, et qui n'est qu'une suite de l'action de cet être; en un mot, l'organisation n'est qu'un résultat provenant de l'action exercée par le principe organisant. La vie, suivant la définition qu'en donne l'auteur, n'est qu'un mouvement ou plutôt une série de mouvements. L'activité est le caractère, le signe de l'être. Il s'agit donc de reconnaître l'activité et de savoir trouver dans ce qu'on appelle repos, inertie, un mouvement, une action continue. Les corps qu'on appelle inertes possèdent en eux un mouvement continu, uniforme. L'uniformité d'action est ce qu'on appelle l'inertie.

« L'être organisé vivant n'est que l'être exerçant son action sur les autres êtres qu'il assujétit, mais qui réagissent sur lui à leur tour.

« On ne peut concevoir ce qu'est la vie sans avoir une idée de ce qu'est l'espace ou le milieu dans lequel elle s'exerce, et l'espace est lui-même une activité ; il agit continuellement sur tout ce qui est organisé. Les êtres organisés qui sont dans l'espace sont des êtres sans cesse minés et détruits. C'est pourquoi, dès qu'ils n'ont plus d'agents pour résister à l'espace, ils succombent sous lui, périssent et meurent ; c'est par la nourriture qu'ils résistent à son action ; aussi, dès que la nourriture leur manque, ils tombent, parce qu'ils ne se soutiennent que par d'autres êtres.

» Mais la nourriture est formée par des agents actifs, lesquels réactionnent l'agent qui les réactionne, le tiennent dans la réaction qu'on appelle la vie, la vie n'étant qu'une réaction.

» Dans cette réaction, il y a sans cesse expansion et compression, et c'est par la respiration que ce double phénomène se produit. C'est pourquoi tous les êtres vivent, ondulent ou respirent. Or, le milieu dans lequel vivent les êtres est un milieu ondulant, milieu auquel ils résistent en ondulant différemment.

» L'être vivant vibre donc contre l'espace, l'espace contre lui, et cette double vibration résulte la respiration.

» L'être vivant respire par tout son corps. Dans la respiration tout le corps se contracte et s'étend ; les poumons ne sont que la partie où la contraction et l'expansion se font sentir plus fortement. La vie n'est qu'une vibration qui se répète tant que la vie dure.

» Ce n'est pas seulement dans le corps qu'il faut chercher la raison de la vie ; non, car l'espace en renferme la moitié, et, pour connaître la vie, il faut connaître et le corps et l'espace. L'espace est un milieu actif, un milieu vivant, et l'animal n'est qu'un être vivant dans ce milieu

[illegible] dont nous laissons toute la responsabilité à M. Fr. Moullet ; mais il y a de ses lecteurs qui ne seront peut-être pas fâchés de les connaître. Quand on rêverait un peu à propos de science, le grand mal !

B. et P.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS — 4 NOVEMBRE.

Le journal la *Presse* rappelle à ses lecteurs les difficultés survenues dans les eaux de Taïti entre l'autorité française et le navire anglais le *Talbot*, qui a refusé de saluer le pavillon français arboré sur le port de Papeïti. A propos de ce refus, des navires anglais étaient partis de Valparaiso pour aller s'entendre avec l'amiral Hamelin sur les moyens de concilier ce différend.

La *Presse*, sans relever le fait assez extraordinaire de voir une question qui intéresse l'honneur et les droits de la France soumise à un tribunal mixte, à la décision d'un amiral français et d'un amiral anglais, constate qu'il ne s'agit pas seulement dans cette question d'une simple querelle de cérémonial, mais d'intérêts bien plus grands qu'il faut se garder de sacrifier légèrement.

« *Le Talbot* refuse de saluer le pavillon que la France a fait flotter sur les îles de la Société comme symbole de ses droits sur ces îles. Ce n'est point de sa part un simple oubli des règles du cérémonial usité entre les nations européennes, c'est une méconnaissance de notre souveraineté sur l'Océanie. Restreinte ou non, cette souveraineté nous donne le droit d'exiger le salut dans la mer de Taïti comme dans toutes les mers territoriales qui environnent nos possessions dans les deux mondes. »

La *Presse* établit les droits de la France qui ne peuvent être mis en doute. Elle cite à ce sujet les règlements du dix-septième siècle confirmés par notre législation moderne. Elle déclare avec raison que « plus la marine anglaise montre de malveillance contre l'établissement français dans l'Océanie, plus la reconnaissance de nos droits doit être exigée d'elle avec rigueur. »

S'il ne s'agissait que d'une formalité de cérémonial, la *Presse* en ferait bon marché, bien que ces sortes de questions ne manquent pas quelquefois d'importance. C'est ce qui lui fait approuver les traités passés entre plusieurs puissances et la Russie pour abolir les vaines formalités du cérémonial maritime en pleine mer ; mais quand les formalités deviennent un symbole, quand elles impliquent la reconnaissance ou la négation d'un droit, il faut se garder de les laisser tomber en désuétude.

« L'orgueil de la marine anglaise attache une grande importance à ne pas saluer notre drapeau ; elle regarde ses refus à cet égard comme une protestation contraire à notre dignité et à nos droits. Il faut la contraindre de les reconnaître ; il faut l'y contraindre à Taïti, il faut surtout l'y contraindre en Algérie. »

Le *Constitutionnel* fait un long article théorique sur la direction qu'une administration sage et prévoyante devrait imprimer aux travaux des ports du nord. Il arrive sans peine à cette conclusion que l'administration actuelle ne fait rien de ce qu'il faudrait pour favoriser notre développement maritime. Quoiqu'il en soit, le terrain de la marine demeurera toujours glissant pour le journal de M. Thiers.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. F. à Auch. — Le nom de votre correspondant, s. v. p. — Nous n'avons pas vu l'ombre d'un *Prospectus*.

M. F. à Blois. — 1° Très prochainement ; 2° on le fait ; 3° pas de si tôt ; 4° oui, oui ! — Il n'y a qu'une opinion touchant ce numéro spécial, et elle est conforme à la vôtre : ainsi, courage!

M. L. à Amiens. — Sera examiné. — On prépare une circulaire qui répondra à vos questions. — Ils iront, mais quand ?...

HALLE DE PARIS.

3 nov.						4 nov.					
Arrivages	7756 q.	94 k.				Arrivages	13070 q.	60 k.			
Ventes	9910	85				Ventes	9734	51			
Restant	27803	30				Restant	31199	40			
Cours moyen	41,64					Cours moyen	39,97				
Cours-taxe	41,54					Cours-taxe	41,05				
Cote administrative.						Cote administrative.					
Gruaux	48 q.	84 k.	56,00	à	57,30	Gruaux	89 q.	25 k.	51,00	à	56,60
1re	1471	9	42,00	à	43,30	1re	281	02	42,00	à	44,60
2e	1786	93	39,30	à	41,40	2e	1500	77	37,00	à	41,10
3e	55	7	35,50	à	37,60	3e	11	13	30,53	à	35,00
4e	1	57	00,00	à	25,55	4e	»	»	00,00	à	00,00
A liv.	8153	85	23,80	à	43,00	A liv.	7622	23	29,75	à	41,25

[illegible] cours de [illegible] Les autres chemins ont été entraînés, et on peut citer de la baisse sur tous, excepté sur le Versailles rive droite. Cette mauvaise liquidation des chemins a influé d'une manière fâcheuse sur la rente, qui avait ouvert brillamment au dessus du cours de clôture d'hier, et qui présente en résultat une baisse de 10 c. sur le 5 0/0 et de 15 c. sur le 3 0/0. En revanche, les fonds belges ont monté de 3/4 0/0, et la dette intérieure d'Espagne de 1/2 0/0.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Société générale, 1600. — Banque belge, 770. — Dette intérieure, 33 3/8, 1/2. — Chemin de La Teste, 195. — Grand'Combe, 1000. — Saint-Etienne, 8500. — Actions de : Zinc Vieille-Montagne, 7400. — Hauts-fourneaux de Monceaux, 1960. — Obligations de : Grand'Combe nouv., 1160.

5 0/0 compt.....	1er C. 117 75	P. H. 117 [illegible]	P. B. 117 [illegible]	Der C. 117 50	h.
— fin cour...	118 »	118 [illegible]	117 [illegible]	118 »	
3 0/0 compt....	[illegible]	[illegible]	[illegible]	82 70	
— fin cour...	[illegible]	[illegible]	[illegible]	82 75	

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville...	1400 »	» »	» »	5 0/0 Bge 1840.	99 3/4	100 »	»
B. de France...	» »	» »	» »	— Portugais...	» »	» »	»
C. Gouin 1000...	[illegible] »	» »	» »	Esp. D. active.	[illegible]	» »	»
C. Ganner. 1000	» »	» »	» »	5 0/0 Naples...	[illegible]	» »	»
C. hypot.....	[illegible] »	» »	» »	— Romain...	[illegible] 1/2	» »	»
4 Canaux.....	1280 »	» »	» »	Obl. Piémont.	» »	» »	H. [illegible]

Chemins de fer	1er C.	Der C.	DIFe.		
St-Germ.....	» »	1070 »	» »	Au cpt. 1075.	B. 7 50
V. r. d.....	» »	[illegible]	» »	— [illegible]	H. 5
— r. g.....	[illegible] 50	[illegible]	» »	— [illegible] 50.	B. 11 25
Orléans.....	[illegible]	[illegible]	B. [illegible]	— [illegible]	B. 20
Strasb.....	270 »	[illegible]	B. [illegible]	— [illegible] 50.	B. 1 75
Rouen.....	» »	1025 »	B. 5 »	— 1025 50, 1010.	H. 2 50
Havre.....	» »	910 »	» »	— 915 50, 910.	B. 5
Marseille....	1007 50	1005 »	B. 6 »	— 1010, 1000.	B. 7 50
Vierzon.....	» »	» »	» »	— 740, 723.	B. 7 50
Nord	790 »	777 50	H. 12 75	— 790, 775.	B. 17 50
Dieppe.....	» »	» »	» »	—	
Boulogne....	» »	» »	» »	—	
Bordeaux....	600 »	650 »	B. 7 50	— 638 75, 648 50.	B. 18 75
Montereau...	» »	» »	» »	— 501 25.	B. 1 50

LONDRES, 2 nov.	PARIS, LE 4 NOV. PRIMES.	COULISSE.
Dimanche.	5 0/0 F. c. 83 10 d. 50. F. p. 3 0/0 F. c. F. p. Orl., 1210 d. 20. 1220 d. 10 au 45. Nord, 800, 795 d. 20. 810, 805 d. 10 au 15.	Av. 82 80. Ap. 82 97 1/2. B. du Trés. F. c. F. p. 5 0/0 5 10. 3 0/0. 20, 22 1/2.

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 111,00 à 111,50; courant du mois, 114,50 à 00,00; décembre, 116,00 à 116,50; 4 premiers 1846, 116,50 à 00,00.

LILLE. — Colza, 107,00 à 00,00. — Œillette rousse, 97,00 à 00,00. — Lin, 93,00 à 00,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 150,00 à 00,00; courant du mois, 116,00 à 00,00; novembre et décembre, 150,00 à 195,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 86,00 à 00,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 5 novembre 1845.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Othello.
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Virginie. Comité de Bienfaisance.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Sirène. Mari au bal.
7 h. 1/2 ITALIENS. —
7 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Ile de Robinson. Prince errant. Diable à quatre.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Le Diable. Samaritaine. Professeurs. Saltimbanques.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Représentation extraordinaire.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Pot aux Roses. Bains. Almanach. Le Code.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Don César. Enfants du Délire.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Les Mousquetaires.
6 h. 1/2 GAITE. — La Sœur du Muletier.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. 1/2 COMTE. — Homme de Carentan. Crispin. Mazurka. 2 Frères.
6 h. 1/2 FOLIES. — Un Jeune homme. Pique-assiette. Riquiqui. Tourlourou.
6 h. LUXEMBOURG. — Agent matrimonial. Résurrectionnistes. L'Ile.
BEAUMARCHAIS. — Les Ebénistes. Les Malheurs. Le Gamin. Intermède.
PANORAMA. (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 4 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., 16, rue du Croissant.

[illegible] complets de UNE FILLE DU PEUPLE, roman en deux volumes de M. EUGÈNE CAMUS, nous l'offrons et nous l'envoyons dès aujourd'hui en prime aux premiers 250 abonnés de quinzaine qui souscriront pour un an, 6 francs.

PARIS, 5 NOVEMBRE.

Le tribun et le procureur du roi.

Qu'est-ce qu'un homme de progrès aujourd'hui? Est-ce l'homme qui accepte, qui vante même et qui glorifie les révolutions de 1789 et 1830; l'homme qui s'indigne contre la féodalité et les privilèges de l'église; qui veut le gouvernement de la classe moyenne; qui proclame en économie politique le *laissez faire*, le *laissez passer*; l'homme qui pousse la tolérance jusqu'à autoriser le libre exercice du catholicisme, du protestantisme et du judaïsme en France, du mahométisme en Algérie, mais qui tourne en ridicule et qui opprimerait au besoin tout élan du sentiment religieux vers de nouvelles formules? Cet homme est-il un homme de progrès?

C'est un homme rétrograde, qui ne connaît pas les besoins de son époque et, pour trouver des esprits plus rebelles que le sien au progrès social, il faudrait soulever les dalles des vieilles abbayes et ressusciter les chevaliers, les moines du moyen-âge qui dorment sous la pierre moisie.

En criant anathème au clergé et à la noblesse, en célébrant le triomphe des bourgeois, en agitant un drapeau tricolore sur les ruines de l'ancienne société française, on était progressif il y a cinquante ans, et, même en 1830 encore, on pouvait se donner un faux air de libéralisme; mais aujourd'hui, pour être compté parmi les vrais amis du peuple et de la liberté, il ne suffit plus de condamner le passé, d'applaudir à sa destruction; il faut préparer, organiser l'avenir; il faut comprendre que la bourgeoisie pas plus que ses devancières en privilège ne doit exercer le monopole des avantages sociaux; il faut songer à la classe laborieuse, à la classe pauvre, et réclamer incessamment la reconnaissance de ses droits; il faut avoir à la bouche des paroles de sympathie pour ces socialistes que les souffrances de l'ouvrier préoccupent sans relâche et qui, chaque matin, somment le pouvoir d'aviser à l'organisation du travail.

A ces conditions seulement on est homme de progrès en 1845 et, dans le monde officiel, les hommes de progrès sont bien rares.

Lorsqu'on est imbu des préjugés de la société actuelle, lorsqu'on s'intéresse aux petites et stériles questions qu'elle travaille à résoudre chaque jour, lorsqu'on tourne en cheval aveugle dans [illegible] au lieu d'avancer.

Relativement à l'avenir du peuple, au droit au travail, à l'association, on n'en sait pas plus à la Chambre des députés, aux bancs de la gauche, qu'au Palais-de-Justice, au parquet du procureur du roi; pour l'optimisme économique et social, pour la facilité à condamner des systèmes qu'on ne connaît pas; pour l'insouciance à l'égard du paupérisme; pour le dédain de toute organisation du travail, M. Odilon Barrot vaut M. Boucly; deux citations en feront juger.

M. Boucly (tribunal civil de la Seine, audience de rentrée):

« Ne peut-on pas, à l'honneur de notre temps, remarquer combien il a fallu de sagesse dans les esprits et de modération dans les cœurs, pour que les témérités les plus hasardées de la pensée, les utopies les plus insidieuses de l'esprit de bouleversement et de système, aient pu être au lendemain des plus vives émotions politiques colportées sans péril dans nos carrefours? Aujourd'hui même encore les faux prophètes des morales nouvelles et des sociétés de l'avenir n'effleurent le présent ni par leurs vaines déclamations, ni par leurs promesses plus vaines encore.

» La civilisation a ses degrés, Messieurs, mais les notions primordiales sur lesquelles repose la sociabilité humaine sont absolues; elles ne dépendent ni de l'espace, ni du temps. Dieu les a écrites dans la conscience de l'homme, et elles jaillissent incessamment des intimités de notre nature pour dominer tous les âges du monde. Les lois humaines ne les font pas, mais *elles* s'appuient sur *elles* comme sur une base inébranlable, et *elles* sont d'autant plus parfaites qu'*elles* se maintiennent avec *elles* dans une plus heureuse harmonie. L'homme ne deviendra jamais, dans son association avec l'homme, ce qu'est un chiffre dans une quantité, avec son invariable valeur; ce qu'est un rouage dans un mécanisme, avec son mouvement emprunté et sa fonction inintelligente. Son bien le plus précieux, c'est la liberté dans la pensée, dans le sentiment, dans l'action. Il l'a défendue contre l'oppression politique, qui ne l'entravait qu'à demi; il la défendrait contre la tyrannie de ce socialisme, dont la conséquence inévitable serait de l'asservir tout entière. »

M. Odilon Barrot (discours prononcé dans un banquet d'ouvriers corses):

« Sans doute la classe ouvrière doit arriver, elle aussi, à la vie politique. Et comment en serait-elle irrévocablement exclue! Ce n'est ni l'intelligence ni le patriotisme qui lui ont jamais manqué. Elle nourrit la France de son travail, elle verse son sang pour la défendre. Le jour où par ses prud'hommes, par ses syndics, elle serait appelée à participer aux affaires publiques; ce jour-là seulement le gouvernement de la démocratie aurait été réalisé.

» Mais cet avenir promis, la classe ouvrière doit l'attendre avec calme, avec résignation; il sera amené par l'irrésistible progrès du temps et des idées. La classe ouvrière ne pourrait que l'éloigner, en s'attachant à ces doctrines subversives de la propriété et de la famille, ces vieilles nouveautés qu'on lui prêche et dont le moindre inconvénient est de matérialiser tout ce qu'il y a dans le peuple de nobles, de généreuses inspirations.

» Heureusement, l'esprit de ces sectes, dont on exagère l'influence sur les masses, n'a pas pénétré en Corse, où il serait repoussé par cet inal- [illegible]

Le *Constitutionnel* fait aujourd'hui une déclaration qui va donner une nouvelle tournure à l'affaire des 4 000 actions.

Lorsque la *Presse* émit sa théorie scandaleuse sur la convenance qu'il y avait que les journaux s'associassent à des intérêts privés pour leur prêter un concours utile, elle fit suivre cette déclaration de principes mercantiles d'une phrase assez confuse, par laquelle elle semblait vouloir dire que, loin de demander des actions à la compagnie des receveurs-généraux, elle en avait refusé. Cette déclaration de la *Presse* obtint peu de créance, par une foule de raisons, et notamment parce qu'elle était en contradiction avec la théorie d'*association* si complaisamment développée par elle et par M. Charles Duveyrier. En effet, pourquoi refuser des actions au moment même où l'on établit qu'il faut que les journaux en reçoivent?

Mais voici qu'aujourd'hui le *Constitutionnel* semble s'associer à la déclaration de la *Presse*, en réclamant une grande célérité dans l'instruction de cette affaire et en disant que, par leurs temporisations, le parquet et la magistrature laissent planer trop longtemps sur d'*honnêtes gens* d'injustes soupçons et se multiplier contre eux des insinuations calomnieuses. Ce journal ajoute qu'en renonçant à ces poursuites, le parquet et la magistrature s'exposeraient à être accusés de légèreté pour les avoir commencées sans motif, ou de faiblesse *pour les abandonner devant de puissantes influences*.

Ainsi le *Constitutionnel*, d'accusé se fait accusateur, et accusateur contre de puissantes influences, c'est-à-dire contre le ministre des finances et contre les principaux receveurs-généraux.

Il est donc probable que cette nouvelle attitude du *Constitutionnel* va provoquer une reprise d'instruction, et maintenant le parquet sait à qui s'adresser, et quelles sont les personnes qui pourront lui donner des renseignements beaucoup plus précis que les premiers journaux qu'il avait cités comme témoins.

A ce sujet, nous devons dire que, à notre avis, la mission du journalisme n'est pas de se faire le pourvoyeur des tribunaux: quand il révèle de basses manœuvres, ce n'est point pour attirer sur les coupables présumés les rigueurs de la justice, c'est surtout et avant tout pour faire un enseignement politique ou social. Ainsi que la fureur d'agiotage, qui surprend tous les esprits, donne lieu à des faits qualifiés criminels par la loi pénale, est-ce à nous à en demander la punition, lorsque nous les signalons? Si nous insistions trop sur la recherche des coupables, ce serait de notre part nous mettre en contradiction avec nos principes.

En effet, s'il y a des coupables, nous devons nous demander qui les a poussés à être coupables? Ce sont ceux-là mêmes qui ont créé cet agiotage effréné qui dévore le pays; c'est-à-dire ce sont les deux chambres et le ministère; ce sont ces lois de concessions de chemins de fer qui, offrant un appât énorme au jeu et à la cupidité, ont engendré forcément la démoralisation par toute la France. Voilà ce que des juges ne peuvent pas comprendre, ou, si vous voulez, ne sont pas appelés à comprendre; mais voilà ce que nous,

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
JEUDI 6 NOVEMBRE 1845.

DERRIÈRE LE GRAND MAT [1].

DEUXIÈME VOLUME.

CHAPITRE XXIII. — NÉCESSITÉS PROSAÏQUES.

Nous avons laissé Raoul dans une situation morale très agitée, et se disposant à rendre compte à Mlle de Meillan des remords dont il était bourrelé. Or, il avait à peine écrit une demi-douzaine de pages sur les souffrances de son âme qu'il se trouva complètement soulagé.

C'est un remède, au reste, qui nous a toujours réussi: nous le conseillons avec confiance à toutes les personnes atteintes d'une maladie inhérente à notre bénin régime social, et qu'on pourrait nommer une *attraction rentrée*, non satisfaite, ou bien encore à celles que frappe ou poursuit le mal opposé, c'est-à-dire l'absence de tout désir, de toute attraction, autre typhus de notre société, né sous les brumes d'outre-Manche, le *spleen*.

N'est-ce pas, en effet, joindre l'application à la théorie homéopathique, similia similibus, que de chercher à donner une définition mathématique ou même poétique de l'affection morale qui nous assaille; ou bien encore est-ce que ce travail obligé du cerveau ne produit pas précisément un dérivatif qui déplace et diminue d'autant les douleurs de l'âme? Du reste, homéopathie, allopathie, que fait le nom de la médecine, pourvu qu'elle guérisse?

Raoul, ainsi que nous l'avons dit, avait réussi, par l'un des procédés ci-dessus, à se débarrasser des accusations que lui adressait sa conscience.

Les lecteurs intelligents, et nous les supposons tous tels, pour notre commodité, rempliront parfaitement les pages écrites par Raoul, soit d'excuses, de protestations de dévouement, d'amour ou d'idéalités quelconques.

Il sut en effet mettre un peu de tout dans sa lettre, excepté l'essentiel, c'est-à-dire un moyen de correspondance facile et non compromettant pour Mlle de Meillan; car, ainsi qu'on a dû le supposer, Alophe ne pouvait ni ne voulait servir de messager confident aux deux jeunes gens. Sa curiosité n'allait pas jusqu'à heurter en face la pudeur de Julia.

Raoul devait donc agir seul, et c'était là le difficile.

Or, comme la nuit était déjà fort avancée quand il termina son volume, il remit au lendemain la recherche d'un expédient pour le faire parvenir.

La première résolution qu'il prit, fut celle de ne pas paraître sur le pont avant midi, heure de son quart, afin de n'éveiller aucun soupçon chez Antoine.

Il réfléchit, de plus, que c'était l'instant où le commandant avait l'habitude de descendre pour donner la route et où les officiers sont occupés à faire le point.

Aucun moment de la journée ne pouvait donc être plus favorable.

Intéressée comme elle l'était à lire sur les traits de Raoul, l'impression produite par la lettre ouverte la veille, Julia pouvait-elle manquer de se trouver là, sur le pont, à sa place ordinaire, et disposée à l'aider de tout son pouvoir.

Ne s'était-elle pas d'ailleurs mise complètement, généreusement à sa merci?

Cette réflexion de Raoul nous paraît un peu candide.

Une femme belle, riche, recherchée, ne fait d'avances qu'avec la certitude de n'être pas refusée.

Néanmoins, la matinée fut longue pour Mlle de Meillan; elle commençait à s'inquiéter du retard que Raoul mettait à la rassurer, quand midi sonna, et ce léger nuage fut dissipé par l'apparition du jeune officier; elle devina aussitôt la joie immense, mais très contenue, qui rayonnait sur son visage. Il trahissait son embarras précisément par l'excès de lenteur insouciante et calme avec laquelle il montait l'escalier du pont.

Humilié, confus de son bonheur, il était en face de Julia dans la situation d'un homme qui n'ose porter ouvertement une décoration imméritée, quoiqu'elle flatte son amour-propre.

Par une fatalité où le hasard n'entrait peut-être pas seul, M. de Saint-Cric, certain sans doute de la position du navire, ne paraissait pas devoir descendre comme d'habitude, pour pointer sa carte.

Forcé alors de renoncer à ce moment favorable sur lequel il avait compté, Raoul, après avoir reçu le service d'Antoine, monta sur le banc de quart, cherchant en lui-même un autre moyen d'entamer les intelligences.

Déjà il avait profité de ce que le commandant s'était retourné pour faire paraître aux regards de Julia l'un des coins de sa lettre, lorsqu'il reconnut avec douleur qu'elle ne semblait nullement décidée à s'associer à ses intentions.

L'apparition de l'homme qu'elle aimait, la certitude acquise de son bonheur compris, partagé, l'avait d'abord plongée dans une extase profonde, intime, dont elle savourait les voluptés nouvelles [illegible] délices.

Mais à la vue des signes de Raoul, il lui sembla qu'elle venait de se heurter contre quelque chose de peu digne, de mesquin, que repoussait la noblesse de sa nature.

Elle, dont l'énergie passionnée s'était si spontanément mise en relief chaque fois que l'amour avait revêtu une forme poétique, devenait faible, sans ressources d'esprit, lorsqu'il lui fallait descendre à ces ruses banales d'une intrigue vulgaire.

Recevoir adroitement un billet doux! c'est le fait de toutes les soubrettes possibles. Aussi s'écoula-t-il près d'un quart d'heure avant que le désir d'avoir en sa possession la longue épître montrée par Raoul, eût vaincu chez Mlle de Meillan l'obligation répugnante dont se révoltait sa fierté.

Quelle chance de durée peuvent avoir les amours dans un ordre social où la désillusion commence de nécessité absolue, avant même qu'elles soient satisfaites.

Pour posséder la précieuse lettre, Julia devait finir par consentir à cette espèce de connivence frauduleuse avec Raoul, et l'occasion, du reste, se présenta bientôt trop belle pour qu'il fût possible de n'en pas profiter.

La vigie placée sur les barres du petit perroquet annonça un navire en vue.

Le commandant, qui n'avait pas quitté Mlle de Meillan, fit quelques pas derrière et monta sur la dunette, armé de sa longue-vue pour le découvrir.

Profitant du moment où M. de Saint-Cric tournait le dos, Raoul avait placé, ostensiblement pour Julia, sa lettre dans le bastingage, et après s'être assuré qu'elle avait saisi sa manœuvre il sauta sur le pont, et se rendit devant pour questionner la vigie. Il lui demanda, avec toute l'instance d'un officier très zélé, de quel côté s'apercevait le bâtiment? s'il avait l'apparence d'un navire de guerre? comment il courait? etc.

Pendant ce temps Mlle de Meillan, avec un air de dédain et de contrariété visibles, s'était avancée vers le banc de quart. Elle y monta, comme poussée par la curiosité générale, et pendant que, penchée en dehors sur le bastingage, ses yeux paraissaient chercher activement le navire annoncé, sa main prenait la lettre entre les hamacs et le bord.

Mais, par un sentiment de rébellion contre les préjugés compressifs qui l'empêchaient d'avouer hautement à tous l'amour qu'elle s'était avoué à elle-même, elle descendit du banc de quart, fière et calme dans sa démarche, quoique rouge de honte. Cette rougeur ne provenait pas de la crainte de s'être trahie, car elle avait gardé la lettre dans sa main, mais de la fraude triviale à laquelle elle s'était vue obligée de recourir.

Elle quitta le pont aussitôt, autant pour se remettre que pour lire, analyser la lettre de Raoul.

Hélas! pourquoi faut-il que ce velouté poétique s'efface, que cet arome pudique, ce charme ineffable des délicatesses de la femme, s'évapore au contact de l'expérience!

N'est-il pas triste de penser que deux ou trois lettres échangées suffiront pour émousser chez Julia ces susceptibilités candides, et pour la cuirasser à tout jamais contre des obligations si prosaïques?

Deux jours de correspondance seulement imposèrent silence à ces aspirations

(1) Voyez les numéros du 2 octobre au 5 novembre.

chands de cette ville. — Quand se décidera-t-on à porter une réforme radicale dans le régime absurde des quarantaines? Les essais tentés par l'Angleterre, pour faire passer sa correspondance par Trieste, annoncent que la pusillanimité de l'administration française commence à la désespérer.

CONCOURS MÉDICAL.

L'assemblée, dont les trois sections se trouvaient réunies pour la première fois depuis la séance d'ouverture, a traité aujourd'hui la série des questions relatives à l'organisation du personnel de l'enseignement officiel. Un rapport très lumineux a été présenté, au nom de la commission, par M. Gaultier de Claubry. Suivant la première conclusion de ce rapport, le concours a été déclaré le seul mode qui dût être employé pour la nomination des professeurs, soit des facultés, soit des écoles préparatoires. Mais, au lieu de maintenir, aux termes de la deuxième conclusion du rapport, le jury de concours composé comme il l'est aujourd'hui, pour les places de la Faculté de Paris, de huit professeurs de cette faculté, et de quatre membres de l'Académie de médecine, il a été décidé qu'il leur serait adjoint quatre juges, élus au scrutin par tout le corps médical de Paris, parmi les docteurs ayant cinq années d'exercice. Une disposition analogue a été adoptée pour les deux autres Facultés, quoique le choix des juges adjoints ait, par une sorte d'inconséquence, été ici laissé aux Facultés elles-mêmes.

Contrairement à la proposition très judicieuse de la commission, qui demandait que le concours pour les chaires d'écoles préparatoires eût lieu devant les facultés, il a été décidé que les épreuves seraient subies et les nominations faites au siége même de l'école préparatoire où il y aura it une vacance à remplir.

Les fonctions actives du professorat cesseront à soixante-cinq ans, le traitement étant maintenu jusqu'à soixante-dix, âge auquel le professeur émérite aurait à faire valoir ses droits à la retraite.

On a demandé un traitement fixe pour les agrégés, qui seraient chargés d'exercer une influence active et assidue sur l'instruction des élèves par des conférences, des examens, etc.

A propos de la grande prime d'encouragement à l'agriculture, qui vient d'être décernée à M. de Monseignat, M. J. Durand, de Gros, revendique l'honneur de l'initiative pour l'introduction du chaulage dans la culture aveyronnaise.

« Je connais trop, écrit-il à l'*Echo de l'Aveyron*, le mérite agricole de M. de Monseignat, et j'ai une trop haute idée de la circonspection et de la gravité du jury, pour croire qu'on ait basé la décision qui a été prise, sur un fait faux, alors qu'il y avait tant de motifs réels qui militaient en faveur de celui qui a été proclamé vainqueur. »

On écrit de Macao au *Journal des Débats* :

« Hier mardi, 25 août, les ratifications du traité signé du 25 octobre de l'année dernière ont été échangées par les plénipotentiaires français et chinois. La cérémonie s'est accomplie à terre, près du Bogue, dans le village

[illegible] malades sur les cadres. Elle sembla cependant oublier ses maux pour faire preuve à notre égard de la courtoisie la plus aimable. Ceux qui ont un peu navigué, ceux surtout qui ont vu une escadre au mouillage, savent que tous les matins il se fait à bord de chaque bâtiment une cérémonie qui ne manque jamais de produire une certaine impression, même sur les esprits les plus blasés.

» Quand la toilette du navire est achevée, lorsque tous les soins de propreté ont été remplis, à l'instant même où le timonier pique (c'est le terme) huit heures sur la cloche du bord, on hisse aussitôt à leur poste les vergues de perroquet dégréées pendant la nuit pour soulager d'autant la mâture, les sentinelles des coupées envoient deux coups de feu tribord et bâbord, les tambours et les clairons sonnent le rappel, le pavillon national enfin se déploie à la corne d'artimon, et tous les officiers présents sur le pont saluent, chapeau bas, cet emblème révéré qui voit s'incliner devant lui jusqu'aux têtes couronnées, qui personnifie la patrie, qui la rend en quelque sorte toujours présente, si loin que l'intérêt de sa gloire et de sa grandeur ait fait envoyer ses enfants. C'est une scène imposante et à laquelle on attache avec raison tant d'importance que, quand il se trouve ensemble au mouillage plusieurs navires de nations diverses, chacun prend ordinairement une heure différente, à quelques minutes près de celle des autres, comme pour constater matériellement l'indépendance absolue de son drapeau.

» Mais en ce jour-là, qu'ils savaient être solennel pour nous, les Américains nous firent, de leur propre mouvement, le sacrifice de cette petite susceptibilité, et lorsque huit heures sonnèrent à notre bord, nous vîmes *la Constitution* hisser en même temps que nous ses trois vergues de perroquet qu'elle laissait en bas depuis longtemps pour ménager son équipage, déployer à la corne sa grande enseigne, celle des jours de combat et de fête, et envoyer en tête de son mât de misaine un large pavillon tricolore qui resta déployé pendant toute la journée. Suivre ainsi nos mouvements et prendre nos couleurs, c'était une très-grande galanterie de la part des Américains; mais ce qui ne fut pas moins aimable, ce fut le soin qu'ils prirent de faire saluer par leur musique notre petit bateau à vapeur toutes les fois qu'il passa dans leurs eaux portant ou M. de Lagrénée ou le commissaire impérial.

» Quant au paysage qui se développait sous nos yeux, il est si connu, il a été si souvent décrit, que j'ose à peine y revenir. Nous étions mouillés à une demi-portée de canon dans le sud de la plus méridionale des îles Wangtung, à peu près à égale distance d'Among-hoy et des hauteurs de Tai-cock-too, points extrêmes où s'arrêtent les deux bords de la rivière de Canton, précisément au sommet de ce vaste triangle par lequel le Choo-Kiang, la rivière des Perles, porte à l'Océan l'éternel tribut de ses eaux. Devant nous, en regardant vers le nord, nous apercevions, au fond de la perspective, le fleuve bordé des deux côtés de collines chauves et nues, l'île du Tigre, haute et aride, qui a donné son nom à ce passage, et plus près les deux Wang-tung, deux îlots, deux roches gisant au milieu de la rivière et complètement couronnés jusqu'au bord de l'eau de blanches fortifications assez pittoresques, mais qui ne tiendraient pas une heure devant le feu de l'une de nos frégates.

» Au sud, la mer s'ouvrait calme, unie comme une glace sous un ciel légèrement chargé de vapeurs embrasées; à l'ouest et peut-être à un mille et demie de distance, se développaient en amphithéâtre deux forts établis sur les hauteurs décharnées de Tai-cock-too, dont la ligne, à l'aspect stérile et triste, allait en s'ouvrant vers le sud-ouest et dans la direction de Macao aussi loin que la vue pouvait porter. A l'est et à peu près à la même distance que ceux de la rive droite s'élevaient les forts d'Among-hoy avec leurs innombrables embrasures hérissées de canons du plus gros calibre. Enfin, à partir d'Among-hoy s'ouvrait une vaste baie pénétrant de trois ou quatre milles dans l'intérieur des terres et venant se fermer à l'île haute et fortifiée, le Chu-en-pi, qui terminait la perspective dans le sud-est. Au fond de cette baie,

puis il demanda à faire le tour du bâtiment.

» C'était une simple politesse de sa part; car en réalité il ne regarda rien, pas même la belle compagnie de débarquement rangée à bâbord sur le gaillard d'arrière, et il n'eut rien de plus pressé que d'aller s'asseoir sur la dunette, où des fauteuils avaient été préparés pour lui, pour M. de Lagrénée, pour l'amiral, pour M. de Ferrière et pour les mandarins qui suivaient le vice-roi.

» A six heures un dîner de seize couverts était servi dans la salle à manger de l'amiral.

» La conversation, qui dans la galerie de l'amiral suivit le café, se prolongea jusqu'à neuf heures jusqu'au moment où le vice-roi, qui avait l'intention de revenir à terre avec ses propres embarcations, devait nécessairement se rembarquer s'il ne voulait pas s'exposer à passer la nuit à la mer. La scène qui se déployait alors autour de nous présentait dans un cadre restreint, il est vrai, car la nuit était assez obscure, un aspect des plus animés. L'équipage de la frégate, qui n'était pas encore couché, était répandu sur le pont par groupes pittoresques; tous les fanaux mis en réquisition illuminaient les cinquante sabords de la *Cléopâtre*, et inondaient le pont de lumière.

» De leur côté, les bateaux qui étaient venus chercher le vice-roi avaient allumé toutes leurs lanternes, et il y en avait deux surtout qui étaient ainsi décorés de la manière la plus brillante. C'étaient deux longs bateaux étroits, sans chambre, et que bordaient de chaque côté vingt ou vingt-cinq avirons; ils étaient destinés à remorquer trois autres bateaux plus petits sur lesquels le vice-roi, les mandarins et les gens de la suite devaient prendre passage. Au-dessus de la tête des hommes qui nageaient debout, ils avaient passé une double filière complètement garnie de lanternes d'un bout à l'autre. Si brillante que fût cette illumination, elle fut éclipsée lorsqu'à l'instant où le commissaire impérial s'embarqua, des hommes postés sur les vergues allumèrent tout à coup quelques-uns de ces feux du Bengale qu'on brûle sur nos navires pour faire des signaux pendant les nuits obscures, et qui projettent au loin une lumière si vive qu'on l'aperçoit à plus d'un mille de distance. Quand enfin le cortége se fut mis en mouvement, la frégate, s'enveloppant encore du feu de son artillerie, salua le vice-roi de dix-sept coups de canon, puis quelques minutes après, à son bord, tout était rentré dans le silence accoutumé, et de cette scène si animée il ne restait plus qu'une longue ligne de feux se déployant à l'horizon et voguant paisiblement vers la baie de Chu-en-pi.

» Le lendemain, à six heures du matin, M. de Lagrénée, accompagné de l'amiral Cécille et suivi du personnel de sa légation, allait rendre au vice-roi sa visite et accomplir enfin le but de cette entrevue, l'échange des ratifications. Salué sur son passage par le canon de plusieurs petits forts, par l'artillerie de quatre jonques de guerre, de deux frégates et d'un brick chinois, il arrivait vers midi au débarcadère qui avait été préparé pour lui. La grande et large rivière que nous remontâmes pour arriver jusque-là nous montra le paysage que j'ai retrouvé partout dans le Kwang-tung, de petites hauteurs stériles et nues pour la plupart, et à leurs pieds, dans les vallons qui les séparent, d'interminables rizières à travers lesquelles serpentent d'étroites chaussées pavées en dalles de granit. Partout, dans les trois ou quatre villages que nous aperçûmes, la population accourait sur la rive pour nous voir passer, et dans l'un d'eux nous la trouvâmes très nombreuse; jusqu'au toit des maisons, elle couvrait tous les points d'où l'on pouvait voir notre bateau.

» Au débarcadère, des chaises et des chevaux avaient été envoyés d'avance pour M. de Lagrénée et toute sa suite. Une haie de soldats, souvent très espacés et sans armes (il semble que ce soit la tenue habituelle des soldats chinois), bordait les deux côtés de la route que nous avions à faire au milieu des rizières pour arriver à la maison du commissaire impérial. Une foule considérable, et que j'estime à 5 ou 6,000 âmes, s'était portée sur notre passage.

---

pris instinctifs à sa dignité blessée. Bien plus, elle en vint, comme toutes les femmes, à mettre plus d'adresse même que Raoul, dans l'échange de leurs lettres. Ainsi, par un contre-sens uniquement possible dans notre société violentée, ligamentée, comprimée, à mesure que la passion de Mlle de Meillan s'agrandissait rayonnante et poétique sous l'influence chaleureuse des pensées de l'homme qu'elle aimait, les petites finesses communes, mesquines se développaient chez elle, à un égal degré, afin de voiler aux regards ce que Dieu dans sa bonté nous a donné de plus beau et de meilleur :

Un amour noble et pur!

A la cinquième ou sixième lettre, les moyens fournis par le hasard lui parurent dangereux. Elle craignit avec raison qu'on ne finît par remarquer que son désir d'étudier la formation des vagues le long du bord, naissait toujours pendant les heures de service de Raoul. Il fut donc convenu qu'elle ne rendrait plus visite à la boîte aux lettres que pendant le quart de son successeur, c'est-à-dire Kergallec, construit tout exprès, comme on le sait, pour faciliter par ses distractions méditatives les intelligences des deux jeunes gens. Une fois Raoul absent du pont, l'enthousiasme répété de Julia pour le bleu azuré du ciel et de la mer, perdait toute apparence suspecte.

Pendant près de huit jours, sur lesquels nous allons glisser, car ils n'offrirent rien de nouveau, continua la correspondance sentimentale des deux amants. Pas un courrier intercepté, pas la plus petite alerte, enfin une monotonie de bonheur déconcertante pour un auteur consciencieux et véridique. Pourtant un jour, huit heures allaient bientôt sonner et permettre à Raoul de quitter le quart du matin.

A ce moment de la journée un navire est un vrai phalanstère en activité, seulement il fonctionne par la contrainte.

La propreté s'y fait partout, les gabiers réparent dans le gréement le désordre de la nuit, les matelots canonniers refont la toilette de deuil de leurs bruyants enfants, les timonniers polissent leurs habitacles, et le cuivre devient or sous leurs mains sans avoir recours aux procédés galvaniques récemment découverts; les cuisiniers de l'état-major et du commandant emploient leurs aides et préparent le déjeûner. M. François lui-même, foulant aux pieds sa dignité de maître d'hôtel, est monté dans l'un des canots suspendus à tribord, à quelques pieds au dessus du bastingage et met à l'air certaines provisions que l'humidité commence à attaquer. Tout le monde enfin à bord est occupé.

Raoul, officier de quart et par suite surveillant général de tous ces travaux particuliers, oublie au milieu des exigences du service, que son quart va finir et que Julia viendra aussitôt chercher la lettre de chaque jour; aussi n'est-ce qu'au moment où il aperçoit son remplaçant que cette pensée lui revient à l'esprit.

Il monte brusquement sur le banc de quart, et avant que Kergallec l'ait rejoint, il enfonce profondément son épître sans adresse dans le bastingage et redescend lestement pour rendre le service.

Une fois libre, au lieu de demander le journal pour écrire son quart, il se dirige sur l'avant du navire, y allume un cigare à la mèche et s'appuie contre le plat-bord de manière à pouvoir regarder sans affectation ce qui se passe sur le gaillard d'arrière.

Au bout de quelques instants son impatience se trahit malgré lui :

— Elle ne viendra donc pas! que fait-elle? Allons! voilà Kergallec qui monte sur le banc de quart. Ai-je bien caché ma lettre au moins?

En ce moment, M. François, qui se disposait à profiter du banc de quart libre pour quitter son canot suspendu, rentra la jambe déjà mise en dehors, n'osant déplacer l'officier de service pour se livrer passage. Il aimait sans doute mieux attendre, afin d'employer ce chemin plus commode et plus digne pour un maître d'hôtel de commandant, non obligé d'ailleurs d'être un élève d'Amoros.

— Ah! enfin! s'écria Raoul en suivant avec anxiété Mlle de Meillan qui venait de paraître et se dirigeait d'abord derrière; car elle avait vu Kergallec juste à la place qu'elle eût voulu occuper.

Pour n'avoir pas l'air d'épier, Raoul passa aussitôt de l'autre côté du navire, et continua à se dépiter de l'immobilité de l'officier de quart qui ne paraissait nullement songer à abandonner son poste. Il s'en irritait d'autant plus que Julia ne pouvait décemment rester long-temps sur le pont encore mouillé des suites du lavage et d'ailleurs encombré de matelots nettoyant derrière.

L'impatience, arrivée à son comble, fit naître tout-à-coup chez lui une vraie pensée de collégien, dont il ne put s'empêcher de sourire intérieurement. Il venait de reconnaître qu'il s'était appuyé par hasard contre le taquet de manœuvre où se trouvait amarrée l'écoute du grand foc; passant alors indifféremment une main derrière lui, il défit presque entièrement les tours formés par cette corde sur son taquet, et s'avança précipitamment de quelques pas sur l'arrière pour qu'on ne pût le soupçonner coupable d'une pareille espièglerie.

Il ne s'écoula pas une demi-minute, en effet, sans que la voile gonflée, non retenue par cette corde, et n'offrant plus de résistance à la brise, se mît à battre violemment.

Raoul tourna la tête avec un air de candeur parfait, pour voir ainsi, que chaque personne sur le gaillard d'avant, quelle cause produisait ce bruit inattendu, puis revint aussitôt à ce qui se passait derrière.

Comme il l'avait prévu, Kergallec, subitement troublé au milieu de ces rêveries ordinaires, s'écria en sautant sur le pont :

— Quel est donc l'animal qui a largué cette écoute de foc? Bordez le grand foc!

Et s'avançant de quelques pas sur l'avant, il alla veiller lui-même à l'exécution de la manœuvre ordonnée.

Tout à fait indifférent à la besogne qu'il venait d'occasionner, Raoul ne voyait que Julia et le banc de quart inoccupé vers lequel elle se dirigeait sans précipitation, cherchant à prendre l'air ennuyé, dont elle s'affublait si naturellement, avant que l'amour ne fût venu donner un intérêt marqué à son existence.

Elle posait déjà un pied sur la première marche du banc de quart, quand un nouvel obstacle se présenta. Et Raoul, sans penser qu'on pouvait l'entendre, dit assez haut :

— Allons! il faut maintenant que ce lourdaud de maître d'hôtel descende de son canot. Vous verrez qu'il n'en finira pas, continua-t-il en voyant que M. François, très peu habile en gymnastique, mettait infiniment de précaution à se laisser glisser du bastingage au banc de quart, puis sur le pont.

La place enfin libre, Julia monta, et tout en s'accoudant gracieusement d'un bras sur la *lisse* comme pour réfléchir, l'autre main s'égara par hasard au milieu des hamacs, afin d'y prendre la lettre tant désirée.

Seulement alors Raoul devint plus calme.

— Pardon, mademoiselle! j'ai à manœuvrer!

Cette phrase s'adressait à Julia. Elle se retourna toute rouge, et reconnut Kergallec, qu'elle n'avait pas vu revenir de l'avant, marquant l'intention de la remplacer sur le banc de quart.

Elle descendit aussitôt, mais sans se presser pourtant, et quitta le pont pour éviter d'y être heurtée par les hommes qui arrivaient derrière sur l'ordre de l'officier afin de brasser les vergues, les vents ayant un peu varié en direction.

Raoul se préparait à imiter Julia, en descendant par un panneau de l'avant, lorsqu'un doute lui venant à l'esprit, il résolut de s'assurer de la réception de sa lettre.

La précipitation avec laquelle il avait été obligé de la mettre au bastingage, le peu de temps qu'avait eu Julia, surprise par le retour subit de Kergallec, lui faisait craindre qu'elle n'eût point réussi.

Il se rendit donc derrière aussitôt que la manœuvre fut exécutée, et profitant d'un moment opportun, il reconnut avec grand plaisir que sa lettre avait disparu.

Cette affaire de cœur réglée, le service eut son tour, il dût aller écrire son quart, et se disposer à déjeuner.

Telles étaient les émotions fort grandes malgré leurs minimes causes, par lesquelles Raoul passait chaque jour. Mais qu'est donc l'amour, si ce n'est ce composé de mille petites contrariétés — infernales, — entrelacés de mille petits bonheurs — infinis?

EDOUARD PUJOL,
Lieutenant de vaisseau.

(*La suite à demain.*)

[illegible] par une main habile, était peint [illegible] dans le plus beau style ; et quant au texte chinois, transcrit par MM. Bazin et Flourens, le hanlèn Chao, qui doit être une autorité compétente, en loua très vivement la pureté et l'élégance. L'instrument chinois, comme on dit en style de chancellerie, était beaucoup moins somptueux. Quant au texte, c'était tout simplement, vu l'incapacité des Chinois à écrire les caractères européens, un des exemplaires rédigés à Macao l'année dernière.

» A Pékin, le cahier avait été cousu à la manière des livres chinois, couvert de soie jaune et revêtu sur la dernière page, par la main de l'Empereur, de deux caractères rouges très habilement tracés et qui signifient : « J'adhère aux délibérations. » Ce qu'il y a de plus curieux, c'est la boîte qui le contient ; elle est de bois noir, ou plus exactement brun, doublée à l'intérieur de soie jaune, s'ouvrant à charnières, unie sur toutes les faces, excepté sur le couvercle, où l'on voit sculptés deux grands dragons et une plaque de pierre de jade, sur laquelle sont gravés au trait un arbre et un oiseau fabuleux. Ce qui rend surtout cette enveloppe curieuse, c'est que toutes les pièces émanant de l'Empereur sont toujours envoyées dans des boîtes semblables, et que ce serait un crime de lèse-majesté que d'essayer de les contrefaire.

» Il était trois heures et demie, et le commissaire impérial avait été prévenu dès le matin que la marée forçait M. de Lagrénée à partir avant six heures. Toutes les affaires étant alors terminées, nous fûmes invités à venir prendre place à une table de seize couverts.

» Si je n'avais assisté chez le vice-roi lui-même à un dîner beaucoup plus complet, comme étiquette et comme service chinois, que je dois vous raconter quelque jour, je vous donnerais le détail de tout ce qui nous fut servi ; ce que je dois dire, cependant, c'est que, malgré l'excessive chaleur, malgré la fatigue de deux jours de représentation, je ne fis jamais un meilleur dîner chinois que celui-là ; tout le monde, d'ailleurs, fut du même avis. Après le dîner vint la scène des adieux, qui furent très affectueux de part et d'autre. Au moment de quitter définitivement M. de Lagrénée, Ki-Ying semblait plus vivement impressionné que jamais, et pour ma part, bien que je ne puisse pas me vanter d'autre chose que d'avoir assisté comme personnage passif à des scènes où il était présent, j'avouerai que j'éprouvai une certaine émotion en perdant de vue pour la dernière fois celui qui a eu l'honneur de signer les trois premiers traités conclus par la Chine avec des puissances chrétiennes. »

AFRIQUE FRANÇAISE.

La frégate à vapeur *le Montézuma* est arrivée à Alger le 29 ayant à bord l'état-major et les deux derniers bataillons du 51ᵉ régiment d'infanterie de ligne. La frégate est repartie pour France à 4 quatre heures de l'après-midi, après avoir opéré le débarquement des troupes.

ALLEMAGNE.

SAXE. — La première chambre de Dresde s'est occupée, durant deux séances, d'une pétition faite par les ouvriers saxons, relative au voyage quatriennal qui leur est prescrit par la coutume, mais que les autres gouvernements allemands, notamment l'Autriche, entourent de tant de difficultés et d'obstacles, que ce voyage est devenu un véritable supplice. Les ouvriers voyageurs sans travail sont souvent regardés comme vagabonds, et emprisonnés comme tels. La pétition demandait que le gouvernement saxon prît des mesures pour faciliter ce voyage. La plupart des orateurs se sont prononcés en faveur de la pétition.

BADE. — La *Gazette de Carlsruhe*, journal officiel, annonce triomphalement que cinquante ouvriers tailleurs de Carlsruhe viennent d'être arrêtés et que la tranquillité publique n'a pas été troublée. Ceci serait tant soit peu énigmatique, si un autre journal ne nous apprenait que les ouvriers tailleurs de Carlsruhe ont fait grève en demandant un salaire plus élevé. Les ouvriers arrêtés viennent d'être relâchés et la paix paraît être rétablie..... pour le moment.

SUISSE.

Il y a quinze jours qu'un journal allemand a annoncé que le gouvernement de Lucerne a envoyé des ordres secrets aux autorités de la campagne, afin de se tenir prêts pour pénétrer dans la ville, en cas de besoin, attendu qu'il y aurait de nombreuses arrestations, et qu'on craint une émeute. Nous n'avons pas ajouté la moindre foi à cette nouvelle. Mais, à notre grand étonnement, nous lisons aujourd'hui la nouvelle suivante dans la *Nouvelle Gazette de Zurich* :

Lucerne, 1ᵉʳ novembre.

Hier soir, J. Muller de Stechenzain a avoué qu'il avait assassiné M. Leu ; Muller a commis ce meurtre à l'aide d'un fusil de chasse, dans lequel il avait mis une balle de carabine. Ce fusil a été trouvé, sur l'indication de Muller, dans un conduit secret. Il avoue, en outre, qu'il avait déjà guetté deux fois M. Leu dans la même intention. Les aveux de Muller s'accordent avec les résultats de la procédure ; il déclare qu'il n'a point agi par un sentiment de vengeance, mais en vertu d'une promesse d'argent qu'il avait reçue des ennemis politiques de Leu. Le Dr Casimir Pfyffer a été arrêté sur-le-champ par ordre du juge d'instruction. Le Grand Conseil est convoqué pour le 3 courant. De nouvelles arrestations ont eu lieu ; des troupes ont été appelées et il règne une grande agitation dans la ville. — *On pense que [illegible] a été extorqué à Muller.*

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE. — La *Gazette universelle allemande*, du 1ᵉʳ novembre, annonce que M. de Bourqueney, ambassadeur de France à Constantinople, ayant appris que le chef druse Abou-Nehee avait été acquitté par jugement d'un tribunal composé et présidé par Chekib-Effendi, a adressé aussitôt à la Porte une note dans laquelle il exigeait que le chef druse fût arrêté et envoyé à Constantinople pour qu'on y instruise de nouveau son procès. En cas de refus, M. de Bourqueney devait quitter immédiatement Constantinople. La *Gazette d'Augsbourg* confirme cette nouvelle en la complétant. « Les représentations énergiques des collègues de M. de Bourqueney, et notamment des ambassadeurs d'Autriche et d'Angleterre, ont pu seules le faire renoncer à sa résolution, qui aurait pu amener de graves complications, ce que dans les circonstances actuelles rien ne justifie. La position de l'ambassadeur de France a un caractère particulier, parce qu'il a une grande protection à exercer en Syrie. Il y a en Syrie douze couvents, et depuis Saint-Louis, la religion catholique y est établie. »

MADAGASCAR.

On lit dans le *Cernéen* (journal de Maurice) :

« Nous recevons par *le Germain* la *Feuille hebdomadaire* du 16

[illegible]

— Par ordonnance royale du 28 octobre, M. de La Coste Duvivier, colonel du 3ᵉ régiment d'artillerie, a été promu au grade de maréchal-de-camp.

— M. le maréchal-de-camp d'Artois est nommé membre de la commission mixte des travaux publics, en remplacement de M. le lieutenant-colonel baron Deponthon, passé dans la section de réserve du cadre de l'état-major général.

— M. Mengin, colonel directeur des fortifications à Lyon, passe directeur des fortifications à Metz, en remplacement de M. le colonel Bergère, promu maréchal-de-camp.

— Une ordonnance du 1ᵉʳ novembre porte qu'à dater du 1ᵉʳ janvier prochain, les colléges royaux de Rennes, Nantes, Caen et Toulouse sont élevés à la première classe.

A dater de la même époque, les colléges royaux de Poitiers, Clermont, Limoges et Tours sont élevés à la seconde classe.

Les fonctionnaires des colléges ci-dessus désignés jouiront de l'augmentation de traitement qui résulte du changement de classe desdits colléges.

Provisoirement, le taux de la pension, dans les colléges promus à une classe supérieure, restera fixé tel qu'il l'a été précédemment.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Ce matin, à huit heures, le canon des Invalides a annoncé aux Parisiens que Mme la princesse de Joinville venait d'accoucher d'un fils qui portera le titre de duc de Penthièvre. — M. le baron Dupont-Delporte, préfet de la Seine-Inférieure, vient de se rendre à Bolbec pour assister à l'inauguration du monument destiné à recevoir les cendres du général Ruffin, rendues à la France par l'Angleterre, ainsi que nous l'avons dit récemment. — Plusieurs pétitions signées par 154 cultivateurs-propriétaires des environs de Paris, ayant pour but d'obtenir l'autorisation de chasser ou de permettre de chasser les oiseaux granivores qui se multiplient à l'infini, depuis la promulgation de la loi du 3 mai 1844, viennent d'être adressées à M. le Préfet de la Seine et au Conseil-Général. — M. Parent, maire de Sens, vient d'être réélu membre du Conseil général de l'Yonne. Il a réuni 68 voix sur 98 votans. M. Taillandier, avocat à la Cour royale de Paris, a obtenu 30 voix. — M. Jubé de la Perelle, sous-chef de bureau du ministère de l'instruction publique, est nommé secrétaire-adjoint de la commission supérieure des salles d'asile. Il n'est pas encore remplacé dans les fonctions qu'il remplissait comme sous-chef du bureau des travaux historiques. M. Maurice Meyer, ancien professeur, est nommé employé au même bureau. — Toulouse inaugurera le 10 novembre sa nouvelle bourse. — Un déplorable malheur est arrivé avant-hier dans la gare du chemin de fer de Rouen. Le sieur Maguant, chef d'équipe, ayant voulu passer, au moment d'une manœuvre, sur les voies de la gare entre deux wagons, a eu la tête écrasée ; il est mort instantanément. — Le célèbre chanteur Richelmi, mort il y a quelques mois, a été inhumé à Aix, sa ville natale, le 27 octobre. Ses obsèques ont eu lieu avec pompe.

Sur la proposition du prince de Metternich, agréée par l'empereur, la marine autrichienne doit être renforcée de six frégates à vapeur. Des ordres ont été expédiés à Venise pour la construction de ces bâtiments. — Des courses de chevaux ont eu lieu à Madrid le 28 octobre ; c'était un spectacle nouveau pour cette ville. La reine y assistait.

LES BIENFAITS DE LA RÉFLEXION. — Un monsieur fort bien mis qui passait sur le trottoir de la place des Terreaux, à Lyon, éprouve tout d'un coup une singulière commotion qu'on dirait électrique. Il s'arrête, ses yeux s'agitent dans leur orbite, ses bras vont et viennent, mais ses jambes restent en place. Quelle était la cause de cette perturbation dans les facultés de ce monsieur ? Aux questions qui lui sont faites par les personnes qui s'étaient approchées pour le soutenir, car il allait tomber si on ne fût venu promptement à son aide, il se contente de répondre : *c'est elle, c'est elle.* — Qui *elle* ? reprend un curieux. — C'est ma femme, c'est ma Louise. — Eh bien ! courez après elle. Le monsieur sembla un instant revenir à lui-même et vouloir suivre le conseil qui lui était donné, mais après un moment de réflexion, on l'entendit dire : Bah ! ce serait la septième fois que je la rattraperais et elle me quitterait une huitième ; il vaut mieux la laisser aller. Le *Courrier de Lyon* ajoute que parfaitement remis de son émotion passagère, il reprit son chemin au milieu des joyeux éclats du groupe qui s'était formé autour de lui.

RAPIDE POURSUITE. — Dernièrement un voyageur, en quittant le chemin de fer de Glascow à Edimbourg, s'aperçoit que son portefeuille, contenant 900 livres sterling, lui manque. Il prend des informations au débarcadère : on lui dit qu'un individu que l'on croyait être son domestique, parce qu'il était descendu après lui, venait de se remettre en route immédiatement. Des soupçons viennent au voyageur, qui demande que l'on chauffe sur-le-champ pour courir après le voleur ; un convoi spécial est mis à sa disposition. La locomotive part, vole, et à une descente on aperçoit le convoi qui avait eu de l'avance. Le chauffeur siffle avec force. Le premier convoi prend un embranchement pour faire place au second qui le dépasse. Au débarcadère on se saisit du voleur qui avait empoché le portefeuille. Le propriétaire enchanté de ravoir son argent, offre une magnifique récompense au chauffeur, qui la refuse. Alors le voyageur généreux remet au directeur 100 livres, pour les frais de son convoi spécial, en le priant de faire accepter une récompense à son chauffeur. Les directeurs ont renvoyé les 100 livres sterling, déclarant qu'ils ne feraient pas payer le convoi, et qu'ils récompenseraient l'honnête et actif chauffeur. — Cette histoire pourrait bien être un canard britannique ; mais la nouvelle suivante nous paraît avoir un cachet beaucoup plus véridique.

TOUTE PEINE MÉRITE SALAIRE. — Le *Journal de Reims* en donne la preuve suivante : Un négociant d'Epernay perdit ces jours derniers sur la route de Condé à Orbais, un portefeuille renfermant pour plus de 40,000 fr. de billets de banque. Le même jour, le portefeuille lui était remis par un cantonnier qui avait fait deux grandes lieues pour le rejoindre. Le voyageur voulut récompenser un acte si rare de probité : il offrit *généreusement* à l'honnête journalier la somme énorme de... DEUX FRANCS ! Mais ce dernier avait trouvé dans l'accomplissement d'une bonne action une récompense bien suffisante, et à la grande surprise du

[illegible] tement la ligne indiquée, le patient parut, montrant d'un côté une face juvénile, et de l'autre celle d'un vieux grognard, au milieu d'une foule nombreuse qui l'accueillit par une pluie d'épigrammes et de quolibets qu'il reçut d'assez mauvaise grâce. Le vainqueur, pour prix de son adresse, avait emporté les débris de barbe, de moustache et de favoris mis à bas. »

RUES-GALERIES. — Il paraît, dit la *Dunkerquoise*, que plusieurs ennemis acharnés du parapluie ont sérieusement formé le projet d'établir à Londres une compagnie pour couvrir tous les trottoirs de cette capitale de légers et transparents *verandahs*, fixés d'un côté aux maisons, et de l'autre à des baguettes placées de distance en distance le long des trottoirs. De cette manière, les heureux habitants pourront sortir, quelque temps qu'il fasse, sans crainte d'être mouillés.

SUICIDE PAR AMOUR CONJUGAL. — « Hier matin, à huit heures, annonce le *Journal du Havre*, la détonation d'une arme à feu se fit entendre au haut de la cavée de Sanvic, à l'angle du chemin qui conduit à la côte d'Ingouville. Les voisins, accourus immédiatement, trouvèrent étendu sans vie le corps d'un malheureux qui venait de se faire sauter la cervelle ; c'était le sieur Liset (Pierre-Tranquille), demeurant à Sanvic, où il exerçait l'état de peintre-vitrier. Veuf depuis moins d'un an d'une femme qu'il chérissait, il lui restait une petite fille de dix ans, dont il prit congé hier matin en l'embrassant et prétextant un voyage. On n'assigne, jusqu'à ce moment, d'autre cause à ce suicide que le chagrin de la perte de sa femme ; le matin même, Liset avait été aperçu s'acheminant vers le cimetière où reposent ses cendres, et qu'il visitait fréquemment. »

LE COMMERCE QUAND MÊME. — Lundi dernier, deux paysans de Villefranque se présentèrent au marché aux porcs avec deux cochons que le maire de Villefranque leur avait prescrit de tenir soigneusement enfermés, parce qu'ils avaient été mordus par un chien qu'on avait tué le matin de ce même jour comme atteint d'hydrophobie. Malgré cette défense, dit la *Sentinelle des Pyrénées*, les deux cochons avaient été amenés au marché et furent vendus à un charcutier de la ville de Bayonne. Avis en fut donné à M. le maire de Bayonne. Ce magistrat s'empressa d'envoyer chez le charcutier M. le commissaire de police. Les deux porcs furent immédiatement abattus, et M. le commissaire ne se retira qu'après les avoir fait dépecer et enterrer en sa présence. — M. le commissaire de police aurait peut-être bien fait de faire surveiller la fosse où on avait déposé les restes des deux quadrupèdes soupçonnés d'hydrophobie. Il y a un certain mercantilisme qui est capable de tout.

On se souvient que cette année, à Paris, lors de la foire aux jambons, au boulevart Bourdon, il se vendait, vers la fin de la journée, des saucissons à dix sous la livre. Ces saucissons, quelques minutes plus tard, étaient jetés à la rivière par les marchands eux-mêmes, qui, sans doute, n'en voulaient pas être infectés. Il est vrai qu'ils en jetaient fort peu, car la misère invitait le pauvre peuple à profiter de ce *bon marché* et à s'empoisonner au rabais.

MARTYROLOGE DU PROLÉTARIAT. — Deux jeunes filles des environs de Louviers, sœurs et orphelines, se trouvant sans ressources après la mort de leur mère, étaient venues à Paris, espérant y trouver facilement à se placer. L'aînée, âgée de 19 ans, ne tarda pas en effet, à entrer comme bonne d'enfant chez une marchande de soies de la rue Saint-Denis ; la plus jeune trouva quelques travaux à l'aiguille dont le produit, quoique bien faible, suffisait à ses besoins, lorsque elle fut atteinte aux doigts de la main droite, d'un mal aigu, d'une espèce de panaris qui bientôt l'empêcha de travailler. D'abord elle tenta de se faire recevoir dans un hôpital, mais elle n'y put parvenir, le mal dont elle se plaignait ayant été jugé trop peu important. Sa sœur lui vint en aide autant que cela lui fut possible, mais elle ne pouvait elle-même disposer que de bien faibles ressources. La jeune fille se désolait ; son mal, loin de diminuer, semblait empirer de jour en jour, et il avait fini par atteindre successivement tous les doigts de la main. Il y a huit jours, l'aînée étant venue voir sa sœur dans la maison garnie où elle demeurait, rue de la Tixeranderie, trouva la pauvre jeune fille en proie à des douleurs si violentes qu'elle se tordait dans d'atroces convulsions. Après quelques instants, l'intensité de cette crise ayant diminué, cette malheureuse apprit à sa sœur que, désespérée de ne pouvoir travailler, elle avait, le matin même, avalé un grand verre de vinaigre dans lequel elle avait mis une forte quantité de poivre, espérant ainsi se rendre assez malade pour que l'on consentît à la recevoir dans un hospice. Un médecin fut appelé ; il la trouva dans un état si alarmant qu'il conseilla de la faire transporter sans retard dans un hôpital. Cette fois on l'y reçut, mais l'infortunée n'y devait pas faire un long séjour ; entrée le mardi matin, elle expirait le vendredi soir. Rien ne saurait peindre la douleur que causa à sa sœur ce funeste résultat ; c'était quelque chose de navrant que de voir cette pauvre fille qui avait obtenu de ses maîtres l'argent nécessaire pour faire enterrer sa sœur et qui suivait seule le modeste corbillard, en gémissant sur la dureté de ceux qui avaient poussé la malheureuse enfant au désespoir, en lui refusant accès dans l'asile du pauvre.

LES PORTEURS DE L'ÉPOQUE. — On lit dans la *Patrie* : On sait que l'*Epoque* fait distribuer ses numéros sur la voie publique par des porteurs vêtus d'une livrée grise et bleue. Cinq d'entre eux étaient cités aujourd'hui en police correctionnelle sous la prévention de vente d'exemplaires de l'*Epoque*, dont quelques uns non timbrés, sans autorisation.

Le tribunal a condamné les deux premiers, les nommés Hippolyte Perrot et Baillergeat, celui-ci à 25 fr. d'amende, celui-là à 24 heures de prison et à 5 fr. d'amende.

Le troisième prévenu, Sylvain Carrier, a été condamné à 24 heures de prison.

Les deux autres, Victor Champin et Louis Buck, ont été condamnés chacun à 5 fr. d'amende.

Enfin, M. Solar, directeur-gérant de l'*Epoque*, cité comme complice dans les trois dernières préventions, a été condamné, par défaut et par trois jugements distincts, à 24 heures de prison.

CHRONIQUE AGRICOLE.

M. Boussingault a communiqué à l'Académie des sciences, de la part d'un voyageur naturaliste, M. Goudot, un mémoire intéressant sur la culture d'une plante alimentaire, appelée *arracacha*. Déjà, avant 1830, M. Soulange-Bodin avait essayé l'introduction de ce végétal dans sa [illegible]

[illegible] ; mais je dois ajouter que la plupart [illegible] rent en terre sans pousser de tige. On voit rarement ce végétal en fructification, même dans des cultures assez étendues : les individus qui viennent à fleurir sont ordinairement les plus chétifs, ceux qu'on a oubliés dans les champs ; souvent même ce sont des petits tubercules ou fragments de collets de racines, isolés et restés à demi-découverts sur le sol, qui produisent tout à coup une tige presque dégarnie de feuilles et partant peu d'ombelles. Du reste, on arrache toujours la racine avant que la tige se montre, et l'on opère la multiplication par fragments de racine. Voici comme a lieu cette opération, soit qu'on établisse une culture nouvelle, soit qu'on la continue sur le même terrain :

» L'arracacha étant arraché, on coupe la masse charnue près du collet, de façon que quelques pétioles, auxquels on laisse une longueur d'environ 16 centimètres, restent attachés à la partie qu'on a enlevée ; on la divise par fragments ou rejets ayant chacun quelques pétioles adhérents, et l'on peut les replanter immédiatement dans le même trou ou bien à côté. Le plant ne doit pas être enfoncé de plus de 6 centimètres, car il pourrirait ; on affermit la terre comme cela se pratique pour toutes les boutures.

» Les plants doivent être espacés de 60 centimètres ; on opère autant que possible par un temps humide. Aux environs d'Ebaque, avec une température moyenne annuelle de 22 à 25° centigrades, il faut à cette plante six à sept mois pour arriver au point d'être arrachée. Elle demande comme ses congénères un sol riche, profond et humide ; deux sarclages lui suffisent.

» Quelques jours après la plantation, les bourgeons pétiolaires commencent à se développer et forment plus tard une touffe d'un vert foncé couvrant le sol, et offrant l'aspect d'un champ de céleri. En général on trouve cette culture mêlée à celle des pommes de terre, des céréales et des fèves d'origine européenne.

» On reconnaît la maturité de l'arracacha au volume des feuilles, à leur nuance jaunâtre ; alors on l'arrache comme nos carottes. La partie au niveau de la terre offre une masse charnue jaunâtre ou blanchâtre de 8 à 11 centimètres de diamètre assez irrégulière, couronnée par les pétioles dont les plus extérieurs offrent déjà des renflements charnus à la base et se séparent facilement des autres. La masse charnue est très-courte, et se termine brusquement par des ramifications fusiformes qui y sont, pour ainsi dire, implantées. Ces ramifications, au nombre de 4 à 8 ordinairement, et de la même nature que la masse principale, sont inégales, divergentes, irrégulièrement coniques, longues de 15 à 25 centimètres, de la grosseur de nos plus grosses carottes ; elles portent très peu de petites fibrilles.

» Ce sont ces ramifications qui servent ordinairement pour la cuisine : la masse principale, quoique d'une saveur égale, est abandonnée aux pauvres ou aux animaux.

» On peut évaluer le poids total de matière comestible fournie par un plant d'arracacha, tant de la masse que des ramifications, à environ 2 k., ce qui donnerait par hectare un produit de 41,250 k., à l'état frais. Cette racine se mange rôtie sous la cendre, ou cuite à l'eau, mêlée avec des bananes vertes, du manioc et un peu de viande. Elle forme l'aliment du peuple ; chez les gens aisés, elle remplace nos carottes. On en prépare aussi des conserves sucrées, et parfois on en fabrique une boisson enivrante. Sa fécule, mêlée à celle du manioc, peut donner un pain agréable. L'arracacha donne une alimentation très saine ; elle est de facile digestion, d'une saveur moins sucrée, moins aromatique que nos carottes, sans analogue avec aucun légume européen. On doit désirer de voir cette plante suivre en Europe la route de la pomme de terre, venue avant elle des mêmes champs, de Muyscas ou [illegible]. »

M. Vilmorin fils a fait connaître aujourd'hui à la Société royale et centrale d'Agriculture quelques nouveaux détail sur la culture de l'arracacha ; nous les ferons connaître demain à nos lecteurs.

BIBLIOGRAPHIE. — M. Caffin d'Orsigny, membre fondateur de l'institut agronomique de Grignon, vient de réunir et de coordonner, dans un seul volume, les mémoires qu'il avait partiellement publiés, à plusieurs reprises, sur l'administration de ce grand établissement agricole. Le livre de M. Caffin est intitulé : *Quinze ans d'exploitation et de direction* ; il se distribue gratuitement aux actionnaires de Grignon, dans les bureaux du *Moniteur de la propriété*. L'auteur se propose de prouver que la direction de M. Bella n'a produit aucun résultat utile, ni pour les actionnaires de l'entreprise, ni pour le propriétaire du fonds, ni pour l'enseignement, ni pour le progrès de l'Agriculture en France.

« Le système d'exploitation, dit-il, pèche dans son organisation ; il pèche dans sa marche et sa direction, par l'absence d'ordre et d'économie. »

M. Caffin s'est efforcé de soutenir sa thèse, non-seulement par des théories et des raisonnements, mais aussi, et surtout, par des chiffres empruntés à la comptabilité même de l'établissement. Selon lui, les livres de Grignon, quoique rédigés de façon à dissimuler l'exactitude des faits les plus désastreux, peuvent néanmoins fournir les éléments d'une accusation sévère, dont il serait impossible que le directeur se justifiât. Cette accusation se trouve presque tout entière formulée dans le paragraphe suivant de la page 11 :

« Nous avons reconnu (c'est M. Caffin qui parle) que la direction avait reçu un capital de 510 000 fr. : c'est donc à peu près la moitié de ses ressources qu'elle aurait perdue par une exploitation de seize années. Entrant dans le détail de cette exploitation désastreuse, nous avons indiqué les pertes principales qui composent le chiffre du déficit total : nous avons vu que les bêtes à laine ont perdu quatre fois leur capital, les bêtes à cornes tout leur capital ; pertes qui, en quatorze ans, ne s'élèvent pas à moins de 107 384 fr. ; pertes d'autant plus étonnantes que le fourrage est porté au débit des animaux à 4 fr. le quintal métrique, et le fumier à 2 fr. le fumeron ; que le lait se vend 12 centimes 1/2 le litre ; le bœuf, en moyenne, 1 fr. 20 cent. le kilog. ; le mouton, 1 fr. 40 cent. ; les volailles 3 fr. le kilog., et les œufs 5 fr. le cent. »

M. Caffin conclut en demandant une modification profonde dans la marche de la direction ; une modification au système d'administration, dont un personnel exubérant doit être élagué. — Modification dans la direction, dont la marche doit être tracée par un budget rigoureux. — Modification surtout dans la comptabilité, qui, pour cesser d'être d'une élasticité dangereuse, doit rentrer tout entière dans les attributions du

CONSOMMATION DE PARIS. — Il a été amené pendant le courant du mois dernier, sur le marché de Sceaux et de Poissy :

12 297 bœufs	vendus de	88 c. à 1 24.
2 447 vaches		70 c. à 1 10.
5 400 veaux		1 f. 00 c. à 1 80.
90 871 moutons		78 c. à 1 86.

Il a été renvoyé 354 bœufs, 172 vaches, 62 veaux et 17 056 moutons.

Cours des soies à Nîmes.

35/40, trame de Provence.	65 fr.	à 67
45/50, d°	65	66
50/60, d°	61	62
Trame basse de Provence, 1re sorte,	61	62
Trame basse de Provence, 2e sorte,	57	59
— mestoup 45/50 d°	59	60
— Bronsse	51	52
Roudelettes,	30	31
5/6, grège, pays.	69	70
5/6 de Nîmes, 1re filature.	69	70
Doupions des Cévennes, filature.	23	24
— de Provence, d°	20	22

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS — 5 NOVEMBRE.

La *Presse* répond au *Courrier français* qui avait attaqué ses opinions sur la suspension de la loi des céréales par le gouvernement anglais. Selon la *Presse*, le gouvernement de notre pays devrait se montrer plus soucieux de l'avenir matériel de la France que de celui de l'humanité. « Le gouvernement n'est pasteur que de son peuple. » Dans la crainte d'une disette, même très éloignée, il est donc urgent de modifier la législation qui régit parmi nous l'importation et l'exportation des céréales, car, quoiqu'en dise le *Courrier français*, elle ne suffit pas pour nous mettre à l'abri de tout danger. La taxe de 2 francs, comme tarif des droits d'exportation, qui résulte des dernières mercuriales, ne serait qu'illusoire en face des besoins de l'Angleterre. Il faut aviser à ce que nos voisins ne nous renvoient pas tous les maux dont ils sont menacés.

La *Presse* termine en exprimant le vœu qu'une loi complète et définitive vienne régler dans des temps calmes ce que, dans des moments d'agitation, les lois provisoires sont toujours impuissantes à régir. « Ce serait, ajoute la *Presse*, une puérilité que de s'abstenir d'arrêter les progrès funestes de l'exportation des céréales dans la crainte d'un accaparement à l'intérieur. La principale et la plus pressante affaire, c'est de ne pas laisser l'Angleterre « assouvir sa faim aux dépens des dons que Dieu nous a réservés. » — « Si l'Angleterre ouvre ses ports à l'importation sans réserve, notre gouvernement doit fermer les nôtres, et il en a le droit comme le devoir. »

Le *Constitutionnel* donne son assentiment à un travail de M. Duvergier de Hauranne sur l'Angleterre. Pour le député, comme pour le journal de M. Thiers, Robert Peel est une sorte de machine de guerre destinée à faire pièce à M. Guizot. On vante l'un pour déprécier l'autre, tout en se donnant des airs de haute impartialité. Nous ne pouvons voir là qu'une tactique de parti bonne à donner la réplique au parti contraire. Une appréciation rationnelle des hommes et des choses de la Grande-Bretagne demande plus de désintéressement.

Le *Constitutionnel* annonce à ses lecteurs qu'une partie de la copie de *la Dame de Montsoreau*, de M. Alexandre Dumas, a été égarée sur la route de Saint-Germain. C'est une idée que la *Démocratie Pacifique* n'a pas eue à propos du dernier volume du *Chevalier de Maison-Rouge*.

Le *National* pense que c'est à la tribune bien plutôt qu'au parquet que doivent être portées les accusations de *chantage* que se renvoient mutuellement certaines feuilles et les receveurs-généraux. « Dans les marchés de cette nature, les preuves légales sont fuyantes, et les habiles ont trop d'expérience pour se laisser prendre dans les mailles du code pénal. » Mais à la tribune il faudra bien que la question d'honneur s'éclaircisse et que la honte revienne à qui de droit. Nous nous associons au vœu du *National* sans partager son espérance, les mailles parlementaires ne sont guère plus serrées que celles du Code pénal.

M. Louis Perrée adresse une lettre au *Siècle*, dans laquelle il déclare qu'il n'a jamais voulu avoir aucun intérêt direct ou indirect dans une affaire de chemins de fer, pas plus dans la compagnie des receveurs-généraux que dans celle dont M. de Rothschild est le chef, afin qu'aucun soupçon d'intérêt personnel ne pût atteindre son journal.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. G. à Toulouse. — Concluez avec M. D. pour deux fois par mois. Au reçu de sa feuille nous lui enverrons la *D. P.* — Mille amitiés et bon courage. Nous comptons bien sur vous.

M. F. à Blois. — Depuis le 4 juin, le *Courrier* n'a pas cessé d'être servi par nous. — Réclames à la poste.

M. R. à Epernay. — Bravo ! nous vous envoyons notre salut fraternel et nos affectueux compliments.

HALLE DE PARIS.

4 nov.					5 nov.				
Arrivages	13070 q.	60 k.			Arrivages	7756 q.	94 k.		
Ventes	9784	81			Ventes	9910	85		
Restant	31199	40			Restant	27863	30		
Cours moyen	39,97				Cours moyen	41,61			
Cours-taxe	41,05				Cours-taxe	41,54			
Cote administrative.					Cote administrative.				
Gruaux	39 q.	25 k.	51,00 à	53,60	Gruaux	18 q.	84 k.	56,00 à	57,20
1re	281	03	42,00 à	44,60	1re	1371	9	42,00 à	43,20
2e	1509	77	37,60 à	41,10	2e	1786	95	38,50 à	41,50
3e	14	18	30,55 à	35,00	3e	88	7	35,50 à	37,60
4e	«	«	00,00 à	00,00	4e	1	57	00,00 à	33,35
A liv.	7824	35	29,75 à	44,25	A liv.	6452	66	33,00 à	42,00

Marchés.

Halle aux blés. — 5 nov. — Choix, 116 à 118 k. 34,50 à 34,00. — [illegible]

[illegible] — Anes entrés 16, vendus 4 de 20 à 50. — Chèvres amenées 11, vendues 3 de 12 à 15. — Voitures, 13 amenées, 5 vendues de 100 à 310. — Encan 5. — Essai, 88.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 4 novembre, MEZIÈRES, march. de vins, passage des Chartreux, 63 bis. Juge-comm., M. Rousselle Charlard ; synd.-prov., M. Pascal, rue Richer, 32. — LOSS, libraire, rue Hautefeuille, 30. Juge-comm., M. Belin Leprieur ; synd.-prov., M. Morard, rue Montmartre, 173. — DUMONT, fab. de vermicelle, rue Saint-Honoré, 85. Juge-comm., M. Chatenet ; synd.-prov., M. Hérou, rue des Deux-Ecus, 33. — BOURDEAUX, fab. de tissus à Bernot (Aisne) et rue Poissonnière, 37. Juge-comm., M. Belin Leprieur ; synd. prov., M. Maillet, rue des Jeuneurs, 14. — DESJARDINS, menuisier à Batignolles, rue des Dames, 72. Juge-comm., M. Chatenet ; synd. prov., M. Lefrançois, rue de Louvois, 2.

Bourse du 5 novembre 1845.

La bourse a ouvert sous la mauvaise impression laissée par celle d'hier et sous celle des nouvelles de Londres qui parlaient d'une faillite considérable dans les spéculateurs en chemins de fer et d'une baisse dans les consolidés.

Le 3 0/0 a baissé de 20 c. Le 5 0/0 d'autant. Les chemins se sont dépréciés de plus en plus, le Nord a été à 268 de prime pour fermer à 270.

Le 2 1/2 belge et la dette intérieure d'Espagne ont continué à monter. Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : 4 0/0, 108 50. — Emprunt, 83 40. — Belgique 1842, 102 1/2, 1/8. — Id. 4 1/2, 90. — 2 1/2, 56 1/4, 1/2, 56. — Dette intérieure, 33 7/8. — Banque belge, 760. — Chemin de La Teste, 195. — Grand'Combe, 1600. — Jouies, 4 canaux, 120. — Actions de : Aveyron 5775. — Lin Maberly, 665, 660. — Hauts-fourneaux, 1960. — Obligations de : St-Germain, nouv., 1185. — Orléans, 1225. — Rouen, 1030.

A terme : 2 1/2 belge 1842, 56 1/2. — Espagne, dette intérieure, 34 au 15. — Chemin de La Teste, 195.

5 0/0 compt.	1er C. 117 40	P. H. 117 80	P. B. 117 40	dr C. 117 50	h. 117 60
— fin cour. ...	117 70	117 72	117 80	117 70	117 90
3 0/0 compt.	83 30	82 55	83 45	83 40	83 60
— fin cour. ...	83 65	83 85	83 40	83 40	83 40

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville...	1400 —	« «	« «	5 0/0 Bge 1840.	100 —	99 3/8	B. « 3/8
B. de France...	3360 —	3350 —	« «	— Portugais...	56 —	« «	«
C. Gouin 1000...	1135 —	1145 —	B. 15 —	Esp. D. active.	38 —	« «	H. « 1/2
C. Ganner. 1000	« «	« «	« «	5 0/0 Naples...	104 —	« «	«
C. hypot.	665 —	« «	H. 5 —	— Romain...	103 1/2	« «	«
Canaux	1250 —	« «	« «	Obl. Piémont.	1250 —	1255 —	«

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	DIFe.		
St-Germ.	1070 —	« «	B. 5 —	Au 30. 1070, 1065.	B. 15
V. r. d.	345 —	« «	B. 5 —	—	
— r. g.	340 —	« «	« «	— [illegible], 337 50.	B. 5
Orléans	1187 50	1180 25	B. 3 75	— 1175, 1180, 1182 50.	B. 5
Strasb.	207 50	207 50	« «	— 208, 207 50.	B. 2 50
Rouen	1000 —	1007 50	B. 17 50	— 1005, 1012 50, 1007 50.	B. 7 50
Havre	[illegible]	[illegible]	B. 5 —	— [illegible]	B. 5
Marseille	995 —	1000 —	B. 5 —	— 1000, 995 50, 997 50.	B. 1 50
Vierzon	720 —	730 —	« «	— 725, 730, 722 50, 727 50.	B. 7 50
Nord	785 —	770 —	B. 7 50	— 780, 772 50, 770.	B. 5
Dieppe	525 —	« «	« «	— 525.	
Boulogne	« «	« «	« «	—	
Bordeaux	645 —	640 —	B. 10 —	—	B. 15
Montereau	501 25	500 —	« «	— 501 25.	B. 1 25

LONDRES, 5 nov.		PARIS, LE 5 NOV. PRIMES.	COULISSE.
Consol.	96 3/8 5/8	3 0/0 F. c. 83 70. 65 d. 60.	Av. 83 40.
Esp. 3 0/0	37 1/8 1/4	F. p. 83 90 d. un. 83 00, 10 d. 50.	Ap. 83 45.
Portug.	[illegible]	[illegible]	B. du Trés.
Mexic.	33 1/4	F. p.	
Brésil.			
3 0/0 hol.	60	Orl., 1200 d. 40 au 15.	F. c. F. p.
2 1/2 d°.	56 7/8	Nord, 784 25, 780 d. 20. 790, 785 d. 10 au 15.	3 0/0 p. 05.
Rouen.	38, 39	790 25, 780 d. 20. 810 d. 10 au 30.	5 0/0. 30, 25.
Orléans	45, 46		

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 112,50 à 112,00 ; courant du mois, 114,50 à 115,00 ; décembre, 115,00 à 00,00 ; 4 premiers 1846, 117,00 à 00,00.

LILLE, — Colza, 107,00 à 00,00. — Œillette rousse, 96,00 à 00,00. — Lin 93,50 à 94,00. — Voitures, 5,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 125,00 à 00,00 ; courant du mois, 115,00 à 00,00 novembre et décembre, 114,00 à 00,00 ; 5 premiers 1846, 110.

SAVON. — Ordre de livraison, 80,00 à 00,00.

Suifs de place (50 kil.) 64 fr.

Suifs de Russie, disponibles, de 60 à 63 fr. les vieux.

Suifs à livrer, nouveaux, 2 derniers mois, 62 à 62 50.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 6 novembre 1845.

7 h. 1/2 OPÉRA. —
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Enfants d'Edouard. Enseignement.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Charbonnière. Richard.
7 h. 1/2 ITALIENS. — Sonnambula.
7 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Ile de Robinson. Diable à quatre. Gazette.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Le Diable. Samaritaine. Professeurs. Saltimbanques
6 h. 1/2 GYMNASE. — Position. Noémie. Couleurs.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Pot aux Roses. Bains. Almanach. Le Code.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Don César. Enfants du Délire.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Les Mousquetaires.
6 h. 1/2 GAITÉ. — La Sœur du Muletier.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. 1/2 COMTE. — Homme de Carentan. Crispin. Mazurka. 2 Frères.
6 h. 1/2 FOLIES. — Un Jeune homme. Pique-assiette. Riquiqui. Tourlourou.
6 h. LUXEMBOURG. — Agent matrimonial. Résurrectionnistes. L'Ile.
BEAUMARCHAIS. — Les Ebénistes. Les Malheurs. Le Gamin. Intermède.
PANORAMA. (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange-Lévy et Comp., 16, rue du Croissant.

[illegible] de faire planer sur ses adversaires des soupçons odieux, de [illegible] imputer des transactions honteuses.

Le nom de la *Démocratie pacifique* se trouvant mêlé dans cette [illegible] diatribe, nous devons en demander l'explication à la *Presse* : [illegible] somme donc ce journal de s'expliquer nettement sur notre [illegible], car nous sommes chatouilleux sur ce qui tient à la pro[illegible], et nous ne souffrirons pas que l'on y touche impunément. — [illegible]

Réponse au Journal de Constantinople.

Les quelques lignes que nous avons écrites sur l'avènement du [illegible] ministère turc, nous ont valu une réprimande assez vive [illegible] la part du *Journal de Constantinople*. Notre confrère prétend [illegible] la colère et la mauvaise humeur nous empêchent de voir clai[illegible] la situation de la Turquie, et de reconnaître les améliora[illegible] qui ont été réalisées depuis que le sultan Abdul-Medjid est [illegible] sur le trône.

Nous répondons d'abord au *Journal de Constantinople* que nous [illegible] de colère et de mauvaise humeur contre personne. Nous [illegible] la vérité à tous, mais nous la disons avec calme. Nous ne [illegible] pas à la subversion révolutionnaire, mais au progrès [illegible]. Notre mission est de rapprocher, de concilier, d'unir les [illegible] et les gouvernements dans une organisation politique et [illegible] plus parfaite que l'organisation actuelle. Si nous disons la [illegible] aux gouvernements, ce n'est point afin d'irriter les peuples [illegible] eux, mais c'est afin que les peuples soient plus heureux et [illegible] gouvernements plus forts et plus aimés.

Nous n'avons jamais contesté les bonnes intentions du sultan [illegible]-Medjid, ni même celles des différents ministères auxquelles [illegible] confié le Pouvoir; nous nous sommes toujours fait un plaisir [illegible] reconnaître et de proclamer hautement qu'elles étaient excel[illegible]. Mais, en même temps nous avons dû constater combien ces [illegible] étaient peu efficaces; nous avons dû faire observer que [illegible] politique ottomane était habituellement prodigue de promesses [illegible]gnifiques, d'assurances bienveillantes, de protestations pater[illegible]; mais que toute cette phraséologie sentimentale n'abouti[illegible] à rien, ou presque à rien.

[illegible], par exemple, dans la circonstance actuelle, nous disions : — Les gaspillages et les dilapidations continueront à épuiser les [illegible] la justice continuera à être vénale, les emplois publics [illegible] à être vendus [illegible]. Et le nou[illegible] ministère lui-même, à peine installé au Pouvoir, a promulgué [illegible] firman impérial qui prouve que le mal signalé par nous, n'est [illegible] trop réel. Voici, en effet, comment s'exprime le sultan :

« [illegible] serviteurs, sur lesquels j'ai placé ma confiance et auxquels [illegible] l'administration hors de ma capitale, ont manqué à leur devoir [illegible] point saisi à ma satisfaction [illegible]. [illegible] que des provinces ont été pressurées, que des [illegible]verneurs et autres agents ont fait un mauvais usage de leur pouvoir [illegible]

[illegible] nous recueillerons notre [illegible] des plaintes que nous recueillerons contre eux. »

— En publiant le firman impérial, le *Courrier de Constantinople* et l'*Impartial de Smyrne* l'accompagnent de réflexions analogues aux nôtres, réflexions que le *Journal de Constantinople* prétend inspirées par la colère et la mauvaise humeur.

En effet, que dit le *Courrier de Constantinople* ? Il approuve sans réserve les dispositions du firman ; mais il ne peut s'empêcher de laisser percer quelques doutes sur leur exécution :

« Tel est, en quelque sorte, dit-il, le programme des nouveaux ministres. Les amis de la Turquie ne peuvent que faire des vœux pour qu'il soit fidèlement et efficacement réalisé. Rappeler le but des réformes, signaler les causes qui le faisaient manquer, prescrire les mesures les plus convenables pour détruire ces causes, pour rendre les administrations morales et régulières, pour mettre les populations à l'abri des exactions qu'elles ont eu à endurer jusqu'ici et à même d'accroître leur prospérité et leur bien-être, c'est ce que fait le nouveau firman. Tout le monde en approuvera les dispositions. Qu'elles reçoivent leur exécution, ce sera le plus [illegible] qui puisse s'opérer en Turquie, celle qui honorera le plus les hommes distingués qui composent le Conseil suprême de justice et qui se montrent les fidèles interprètes des volontés de S. H. le Sultan Abdul-Medjid. »

Ces formes [illegible] ne suffisent pas au *Courrier de Constantinople* ; et, afin de montrer qu'il n'est pas dupe des belles promesses du firman, et que ses doutes équivalent à une certitude, ce journal se hâte d'indiquer à la Porte deux moyens d'exécution.

Il comprend très bien que le gouvernement turc, en rendant un pareil firman, tourne dans un cercle vicieux ; car il est évident que les gouverneurs des provinces n'iront pas se dénoncer eux-mêmes ou dénoncer leurs subordonnés dont ils partagent les exactions. C'est pourquoi il engage la Porte à faire surveiller les gouverneurs eux-mêmes par des espèces d'inspecteurs, membres des commissions d'amélioration récemment formées en Turquie; et, à ce propos, il rappelle les *missi dominici* de Constantin, Charlemagne et Saint-Louis. Le second moyen proposé par le *Courrier de Constantinople* nous montre que ce journal connaît tous les côtés faibles de l'administration turque, et qu'il sait parfaitement que le mal est dans les hommes aussi bien que dans les institutions, et il recommande de hâter les progrès de l'instruction qui peut seule former des hommes capables.

Enfin, l'*Impartial de Smyrne* est encore plus explicite :

« Les bonnes intentions, dit-il, n'ont jamais manqué au gouvernement de Sa Hautesse, et des firmans pareils ont été souvent envoyés dans les provinces ; mais, malheureusement, c'était à leur stricte exécution qu'il est resté beaucoup à désirer. Nous espérons fermement qu'il n'en sera pas de même cette fois-ci, et qu'un acte d'un peu de sévérité envers quelques [illegible] [illegible]. [illegible] La population de cette [illegible] [illegible] à souffrir une foule de vexations, et toutes sortes de moyens sont employés pour [illegible] illégalement les pauvres cultivateurs. Nous nous abstenons [illegible], mais nous appelons sur ces faits toute l'attention du gouvernement. »

[illegible] pour un [illegible] de Tabasses [illegible] sance. Il est bon sans doute de [illegible] mais il vaudrait mieux que ce fussent les sujets qui le disent. Méhémet-Ali parle moins, mais il agit davantage. Ce n'est pas avec des paroles qu'on raffermira l'empire ottoman. Dans l'intérêt du jeune Abdul-Medjid, nous souhaitons qu'il soit désormais moins prodigue de sentiments paternels, mais qu'il fasse le bonheur de son peuple, sans phrases.

Situation de la Syrie.

Depuis cinq ans, nous ne cessons de dire que les luttes sanglantes des Druses et des Maronites, les pillages exercés jusqu'aux portes des capitales par les tribus arabes du désert, enfin les désordres de tout genre dont la malheureuse Syrie est le théâtre, sont l'accusation la plus flagrante contre l'impuissance gouvernementale de la Porte.

Il semble aujourd'hui que le divan de Constantinople ait compris tout ce que cette situation a de fâcheux pour lui, et qu'il ait voulu, cette fois, prendre une grande mesure préventive, une mesure qui pût couper le mal dans sa racine, le désarmement général des [illegible].

Envoyé en Syrie pour opérer ce désarmement, [illegible] n'a pas tardé à se convaincre que la présence des [illegible] dans la montagne était une des causes les plus actives des luttes entre les Druses et les Maronites. Il a pu voir de près la trame de quelques colporteurs, qui, sous prétexte d'acheter des soies ou autres denrées du pays, sont dans la montagne fournir les deux camps d'armes, de poudre et de munitions; il a pu voir de [illegible] [illegible] de certains agents secrets ou officiels [illegible] [illegible], qui cherchent à faire les affaires de leur nation, [illegible] le triomphe du parti qui lui est dévoué.

Persuadé que, tant que dureraient ces manœuvres et ces [illegible], il ne parviendrait jamais à désarmer les montagnards, Chékib-Effendi a commencé par prendre un arrêté qui ordonne à tous les Européens de quitter la Montagne, et de se retirer dans les villes du littoral.

Cet arrêté a soulevé des réclamations [illegible] de la part des Européens et de leurs consuls. [illegible] Constantinople [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] [illegible] tout le monde d'accord contre lui [illegible] donner à son arrêté [illegible] cette mesure n'eût pour [illegible] le désarmement et la pacification de la Montagne.

Il n'en a pas été [illegible] par les Européens et les consuls de Syrie, a trouvé de l'écho à Constantinople. Les ambassadeurs des puissances n'ont pas voulu laisser porter atteinte aux [illegible] [illegible] [illegible] doute, que la Porte devait [illegible] [illegible] de gouvernement [illegible]

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

VENDREDI 7 NOVEMBRE 1845.

DERRIÈRE LE GRAND MAT (1).

DEUXIÈME VOLUME.

CHAPITRE XXIV. — UNE PHRASE DE ROMAN.

A neuf heures eut lieu le déjeuner, et à neuf heures et demie Raoul était [illegible] à remplacer Kergallec.

Nous croyons, une fois pour toutes, devoir nous excuser de donner ainsi [illegible] lecteur la division du temps heure par heure.

Or, il a dû [illegible] que notre [illegible] autre chose qu'un journal [illegible]ysiologique des événements ordinaires de la vie de bord ; nous appelons [illegible] les détails, et nous avions pris pour but de peindre [illegible]cipalement les grands faits pittoresques, exceptionnels de la navigation.

Mais dans notre [illegible], ainsi que nous la concevons, et que [illegible] la voyons du reste chaque jour, les combats d'Abousse, [illegible], Mogador, les naufrages de la *Corvette*, du [illegible] et de la [illegible] sont des exceptions heureusement fort rares, et pour cette raison [illegible] relatées par tous, tandis que les combats d'amour-propre, d'intérêts, de jalousie, les naufrages sans cesse renaissants de nos désirs les [illegible] vivaces, sont de chaque instant du jour, et n'ont jamais été décrits [illegible] détail dans la sphère où ils ont le plus d'action.

Un bâtiment [illegible]

[illegible] Kergallec, remplacé par [illegible] déjeuner, et Raoul, pour ne point déroger à sa qualité d'amoureux, [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] le matin avait été déposée dans [illegible] [illegible] [illegible] l'effet produit par cette épître si chaleureuse, si pleine de passion et d'amour. Aucune de ses missives n'avait été écrite avec plus d'élan. Et c'était certes [illegible] dans le premier coup-d'œil de Julia à son arrivée sur le pont.

Il avait déjà vingt fois tourné la tête inutilement vers l'escalier, lorsque la venue de Kergallec lui donna encore un faux espoir. Il lui rendit le service, assez contrarié de se trouver plus seul quand Mlle de Meillan apparaîtrait.

(1) Voyez les numéros du 2 octobre au 6 novembre.

Pourtant, nous l'avons dit, Kergallec était peu dangereux ; mais les autres officiers pouvaient monter, et en leur présence Raoul devait s'abstenir même d'un coup-d'œil.

Heureusement que, sans s'en douter, Morhan et de Richerville travaillaient pour lui ; ils avaient entrepris le commissaire qui oubliait sa pipe pour se défendre et Antoine attendait son ami.

Julia se montra enfin, suivie d'Alophe qui l'avait rencontrée au bas de l'escalier.

L'obligation où elle se trouvait de répondre au docteur pouvait expliquer peut-être le peu d'expression qu'elle mit dans ce premier coup-d'œil sur lequel Raoul comptait tant. Ce regard était heureux mais tranquille, on ne devinait pas qu'il eût été vivement animé par une joie récente ; enfin, c'était plutôt un regard qu'un coup-d'œil.

Aussi Raoul, selon la manière lucide avec laquelle jugent d'ordinaire les amoureux, le trouva froid, glacial même, et ne pouvait s'expliquer ce résultat si blessant pour son amour-propre que par cette pensée : Elle n'a pas encore lu ma lettre !

Il voulut s'en assurer aussitôt ; comme Alophe et Julia se dirigeaient de son côté, il fit quelques pas, salua et prit la main de son ami, afin de motiver aux yeux de l'officier de quart sa rencontre avec Julia ; mais ce dernier n'avait que faire de s'occuper d'eux.

La situation était assez embarrassante pour tous trois. Alophe avait été fort utile au rapprochement des deux amants ; la chose faite, il était de trop.

Raoul connaissait assez le caractère du docteur pour ne point le rendre témoin du seul sujet de conversation possible dans un pareil moment, et ce dernier y eût-il consenti, Julia, tout en le sachant au courant de leur intimité, eût été obligée de rougir devant lui.

De son côté, Alophe n'avait pas besoin qu'on lui dît la gêne qu'il occasionnait, mais il ne pouvait pourtant quitter le pont sans les obliger à se séparer : aussi prit-il un moyen terme.

Après s'être à demi-retourné, il se baissa naturellement vers le compas pour voir la route, chose que fait à peu près chaque personne qui monte sur le pont.

Profitant de cet instant, Raoul ouvrait la bouche pour demander à Julia si elle n'avait pas lu sa lettre, quand celle-ci lui dit vivement :

— Vous avez donc souffert, que je n'ai pas de lettre aujourd'hui ?

— Oh ! c'est un temps qui [illegible] Alophe à haute voix ; si cela continue [illegible] avant dix jours.

Les deux jeunes gens [illegible] surpris de cette interruption, mais l'expliquèrent [illegible] le commandant qui montait l'escalier, et dont [illegible] déjà au-dessus du panneau.

Julia, que l'approche de [illegible] fait d'éviter le regard de Raoul, ne put lire l'anxiété [illegible] ses traits.

— Elle ne l'a pas trouvée [illegible] prise ! pensait-il.

Il voulut s'élancer vers [illegible] sur sa lettre ;

[illegible] à Julia. Il voulait éviter que le commandant la vît causer avec elle, et ne savait [illegible].

Voyant pourtant le docteur qui se disposait à se retirer, il allait, en hésitant, quand Julia prit sur elle de lui adresser :

— Est-ce que votre service vous appelle, monsieur ?

— Non, mademoiselle, répondit M. de Saint-Cyr en les [illegible] [illegible] [illegible] serais fâché que ma présence les privât du plaisir de [illegible]

— Je vous demande pardon, commandant, dit le docteur [illegible] Raoul l'intérieur, j'ai promis d'aller voir un [illegible]

— Mais monsieur de Montbrun est tout-à-fait [illegible] commandant, pendant qu'Alophe se dirigeait sur l'avant ; [illegible] et il ne voudrait certes pas prouver en s'éloignant que l'un [illegible] est de trop ici. Dans tous les cas ce serait à moi de céder la place, car je suis arrivé le dernier.

Ces mots, quoique dits du ton le plus simple et le plus naturel, firent pourtant monter une légère rougeur au front de mademoiselle de Meillan.

Raoul, [illegible] embarrassé, ne savait que répondre.

[illegible] M. de Saint-Cyr montrait si peu de [illegible] qu'il ne [illegible] devoir se retirer, surtout en présence de Julia.

Il cherchait encore une excuse valable, quand le commandant reprit avec le même naturel :

— Il n'est d'ailleurs qu'un seul cas (et ce n'est certainement pas le [illegible]) où une conversation à deux soit préférable à un trio comme celui-ci.

— Et quel est donc ce cas exceptionnel ? laissa échapper Julia, sans trop savoir la portée de sa question, mais c'était un moyen d'empêcher Raoul de se retirer, lui qu'elle voyait si peu, lui dont si rarement elle entendait la voix.

— Ah ! mademoiselle, répondit aussitôt le commandant, c'est celui où tout témoin est indiscret, car il n'est point au même diapason que les deux interlocuteurs qu'il écoute, et pour lui ils manquent toujours ou de chaleur ou de vérité !...

Ici Raoul leva assez brusquement les yeux ; sa pâleur disparut sur-le-champ et fit place sur ses traits à une animation extraordinaire ; son regard fixe prit la ténacité d'une fascination. Qu'allait-il chercher ainsi sur la physionomie du commandant ?

Ce dernier continua avec la même aisance, sans jeter les yeux sur Raoul :

— Savez-vous pourquoi, mademoiselle, au théâtre comme dans le monde, les scènes de sentiment, fussent-elles admirablement [illegible] produisent toujours peu d'effet sur le public ? Je crois en avoir lu [illegible] quelque part, je ne sais trop dans quel ouvrage. M. de Montbrun [illegible] [illegible] est plus jeune, pourra peut-être m'aider [illegible]

toujours entravé par les combinaisons et des faits dont il ne pourra se rendre maître. C'est aux puissances chrétiennes à s'entendre entre elles, à s'entendre avec la Porte, pour prendre des mesures capables de prévenir désormais l'effusion du sang, et préserver cette malheureuse province du retour de l'anarchie.

On sait que M. le ministre de l'instruction publique a nommé une commission chargée de désigner la méthode qui sera adoptée pour l'enseignement musical dans tous les colléges de France. Populariser l'art musical, le répandre au sein de toutes les classes, c'est rendre un grand service à la société. Mais autant les intentions du ministre nous paraissent louables, autant il serait à regretter que l'intrigue et la prévention contre les méthodes nouvelles vinssent en paralyser les effets. Nous nous empressons de publier les lettres qu'on va lire. Nous espérons qu'elles produiront leur effet, et qu'un concours vraiment loyal, vraiment libéral, sera ouvert entre les représentants des divers systèmes.

A MM. les Rédacteurs de la Démocratie pacifique.

Paris, 6 novembre 1845.

Messieurs,

Au moment où des mesures décisives vont être prises par M. le ministre de l'instruction publique, sur la question de l'enseignement musical dans tous les colléges de France, je viens vous demander de m'ouvrir vos colonnes pour protester devant l'opinion, s'il en est temps encore, contre la décision que paraît avoir prise la commission nommée par le ministre, et qui a pour objet de rechercher la meilleure méthode pour l'enseignement de la musique dans les colléges.

D'après la lettre ci-jointe, adressée par M. Aimé Paris à monsieur le ministre de l'instruction publique, il paraîtrait que la méthode de Galin est absolument exclue de l'enseignement des colléges, et que la commission, présidée par M. Orfila, doyen de la Faculté de médecine de Paris, refuse le concours pratique que j'ai demandé à monsieur de Salvandy. S'il en est ainsi, je viens vous prier, MM. les rédacteurs, de vouloir bien insérer, dans l'un de vos plus prochains numéros, les deux lettres suivantes, adressées à M. le ministre de l'instruction publique; l'une par M. Aimé Paris, pour l'avertir du danger, et l'autre, par moi, pour lui donner le moyen de l'éviter. Car, je ne saurais trop le répéter, le seul moyen véritablement raisonnable de connaître la meilleure des méthodes de musique, est de les faire concourir pratiquement. Dans nos colléges enfin, un élève eût-il obtenu tous les prix des années précédentes, n'en doit pas moins concourir à chaque nouvelle année. La justice et le bon sens défendent de faire le contraire.

Eh bien! c'est ce contraire que va cependant faire la commission présidée par M. Orfila, si elle refuse obstinément le concours pratique que je demande. Mais comme il est impossible que des intérêts quelconques puissent balancer, dans l'esprit de M. le ministre, l'intérêt de toute la jeunesse française, je ne puis croire qu'il refuse, comme l'a déjà fait monsieur le préfet de la Seine, le concours entre la méthode Wilhem et celle de Galin. Il y va de l'avenir musical de toute une génération! Il y pensera.

Agréez, messieurs, etc., EMILE CHEVÉ, Dr M. P.

A monsieur le Ministre de l'Instruction publique.

Metz, 3 novembre 1845.

Monsieur le ministre,

Des renseignements de l'exactitude desquels j'ai le droit de ne pas douter m'apprennent qu'il est à peu près décidé, par la commission chargée du choix d'une méthode pour l'enseignement de la musique dans les colléges, que *la théorie de Galin sera éliminée.*

Si j'ai l'honneur de vous faire parvenir une réclamation à cet égard, ce n'est pas que j'aie l'intention de demander un emploi au gouvernement, dans le cas où il accueillerait des idées que je sais être vraies et fécondes, parce qu'elles ont pour moi la double autorité de la déduction rigoureuse

A M. le comte de Salvandy, ministre de l'Instruction publique.

Paris, 29 septembre 1845.

Monsieur le ministre,

La haute importance que Votre Excellence semble attacher à la propagation de la musique, me fait espérer qu'elle sera heureuse de trouver le moyen le plus sûr d'atteindre ce but. C'est cet espoir qui m'a porté à demander une audience à V. E., et qui me porte encore aujourd'hui à lui écrire cette lettre.

Pour qu'une littérature quelconque se vulgarise complètement dans un pays, il n'y a qu'un moyen, mais il est infaillible : c'est que le pays tout entier sache lire. Hors de là, point de pays littérateur. Pour que la musique devienne à son tour l'aliment du peuple, il faut que le peuple puisse la lire et l'écrire aussi facilement que le français, et qu'il atteigne ce résultat dans un temps fort court qui ne prenne point sur des études plus sérieuses; il faut enfin qu'à peu de frais il puisse avoir une petite bibliothèque qui offre richesse et variété, et ne le condamne pas à tourner dans le cercle restreint de quelques airs bientôt appris par cœur. Quel est celui d'entre nous qui s'occuperait de littérature s'il était réduit à lire perpétuellement les trente plus belles fables de Lafontaine qu'il saurait depuis l'enfance?

Si j'insiste sur cette idée, M. le ministre, c'est que toute la question est là. Aussitôt qu'un peuple lira facilement la musique, le goût de la musique se répandra chez lui malgré tout; tant qu'il ne saura pas lire, ce goût ne se répandra jamais : pour lire avec plaisir, il faut lire facilement.

V. E., dans sa haute sollicitude pour l'enseignement de la jeunesse, vient de nommer deux commissions : l'une, chargée de lui présenter un recueil de lecture musicale; et l'autre, de lui indiquer le meilleur moyen d'apprendre à lire la musique. Relativement à cette seconde question, voici ce que j'ai l'honneur de soumettre à V. E. :

Comme il n'est pas plus possible de juger théoriquement de la valeur pratique d'une méthode d'enseignement comparée à une autre, qu'il n'est possible de juger théoriquement de la puissance relative de deux machines que l'on n'a pas vu agir, je viens prier V. E. de vouloir bien ordonner une expérience pratique comparative entre les diverses méthodes de musique qui se présentent pour l'enseignement de la jeunesse. C'est le seul moyen équitable et sans réplique de juger de la valeur réelle de chacune des méthodes proposées. Tous les autres sont parfaitement incapables de faire atteindre ce but, le seul que recherche Votre Excellence.

Si donc, M. le ministre, V. E. daigne admettre cette idée d'un concours pratique entre les diverses méthodes, voici le programme que je m'engage solennellement à remplir :

« Prendre au hasard dix, vingt, cent personnes de bonne volonté et complètement étrangères à l'étude de la musique; donner à chacune d'elles une moyenne de cinq ou six leçons individuelles d'une heure chacune, pour les habituer à s'écouter chanter; leur faire ensuite un cours simultané, à quatre leçons par semaine, pendant l'année; permettre à chaque élève de consacrer une heure par jour à l'étude particulière entre les leçons. Puis, l'expérience terminée, avoir les neuf dixièmes des élèves capables de répondre INDIVIDUELLEMENT au programme suivant :

» 1° Prendre un recueil de plusieurs milliers d'airs écrits avec les signes usuels de la musique; en lire dix pris au hasard, huit à première vue, deux à la seconde ou à la troisième lecture;

» 2° Écrire sous la dictée, dans le ton et avec la clef que l'on voudra, un air pris au hasard dans le même recueil, et vocalisé une première fois pour l'intonation, une deuxième pour la mesure et une troisième pour la division des temps; rechanter immédiatement cet air après l'avoir écrit;

» 3° Lire à première vue sur chacune des sept clefs;

» 4° Répondre à toutes les questions de théorie relatives à la formation des gammes, tant majeures que mineures; à la génération des tons et aux modulations; à toutes les questions de mesure et de rhythme; en un mot, faire l'analyse logique et grammaticale d'un air quelconque;

» 5° Enfin, savoir l'harmonie. Et voici ce que nous entendons par savoir l'harmonie : 1° une page d'harmonie à *autant de parties que l'on voudra* étant donnée, l'analyser de manière à donner exactement à *tous les accords* le nom qui leur convient; à justifier leur emploi après ou avant tel accord donné; et cela sans hésitation et avec des réponses toujours

[illegible] Mais pour cela il faudrait commencer par réaliser une amélioration bien simple, bien facile, et qui serait cependant féconde en magnifiques résultats pour l'avenir du pays.

» ..... Les journaux qui appartiennent aux banquiers trouvent très mauvais et même ridicule que nous attaquions, au nom du pays, les opérations de leurs patrons. « L'argent, disent-ils, que les banquiers et les capitalistes gagnent sur les chemins de fer, ne sort pas du pays; il augmente même sa richesse; les sociétés par actions et les jeux de Bourse font circuler les capitaux, leur impriment un mouvement qu'ils n'auraient pas sans cela, et en les faisant passer ainsi de mains en mains, ils multiplient les richesses nationales. »

» Ce sont là de ces phrases dont se paient peut-être les professeurs de la Sorbonne et les élèves de M. Rossi, mais qui feraient sourire les garçons de recette de M. Gouneron.

» La richesse nationale ne peut être augmentée que par la production. Les gens qui donnent des morceaux de papier en échange d'une certaine somme d'argent ne créent pas une valeur réelle; ils prennent de l'argent dans la poche de leurs voisins pour le faire passer dans la leur, en promettant à ceux-là de leur rendre une somme plus forte que celle qu'ils ont reçue. Les gens qui apportent ainsi leur argent aux banquiers sont des capitalistes, des négociants, des rentiers, des travailleurs de tout genre, qui retirent, les uns, les fonds qu'ils ont prêté à une entreprise industrielle qui nourrit des milliers d'ouvriers, les autres, l'argent qu'ils ont prêté en rente sur l'État ou à la caisse d'épargne. Ils arrivent avec le fruit de leur travail, avec les économies de toute leur vie, se mettre en face de ces joueurs de la Bourse, de ces croupiers qui font le jeu, qui créent la hausse ou la baisse, et qui, connaissant toutes les cartes de leurs faibles adversaires n'ont pas de peine à les dépouiller de leur enjeu. Et qu'on ne dise pas que cela ne se pratique pas ainsi; on a beau citer des gens qui, avec des mises très faibles, ont réalisé d'énormes bénéfices; ces exemples ne signifient absolument rien. Un jeu où l'on perdrait toujours serait bien vite discrédité; mais au jeu de Bourse les gens qui ne tiennent pas les cartes perdent toutes les fois que les agioteurs qui font le jeu le veulent, et l'on comprend qu'ils doivent le vouloir le plus souvent. Les entreprises de chemins de fer négociées par actions à la Bourse n'auront eu pour résultat que d'augmenter démesurément la fortune des banquiers, des financiers et de leurs compères, au détriment des petites et moyennes fortunes, des rentiers, des petits capitalistes, des marchands et des travailleurs. »

Le même recueil contient un dialogue mordant et spirituel intitulé : *Un Curieux procès*. Le *Journal des Débats*, le *Siècle*, le *Constitutionnel*, le *National*, la *Gazette de France*, l'*Epoque* y sont personnifiés avec une ironie pleine de verve. Nous recommandons ce morceau à nos lecteurs.

Après avoir annoncé à ses lecteurs la levée de la grève des charpentiers, le *Courrier français* s'exprime ainsi :

« L'issue de cette malheureuse affaire doit inspirer de sérieuses réflexions. Il est maintenant bien avéré que la grève n'aurait pas eu lieu si la loi n'avait accordé aux maîtres le droit de délibérer en commun sur les questions de salaire, tout en refusant ce même droit aux ouvriers. Il faut donc que les journaux qui se sont unis pour défendre la cause des ouvriers charpentiers, s'unissent aussi pour demander la révision des art. 414 et 415 du Code pénal. Nous espérons que le *National*, la *Réforme* et la *Démocratie pacifique* n'hésiteront pas à poursuivre avec nous la réforme d'une législation oppressive. »

Nous n'avons pas attendu l'appel du *Courrier* pour demander la révision qu'il réclame; mais nous sommes heureux de savoir que notre voix ne sera pas isolée. Que tous les journaux indépendants s'unissent pour signaler les lacunes, les contradictions de notre législation industrielle; elle a besoin d'être entièrement refondue et mise en harmonie avec les principes de la liberté et de la justice.

Saint-Cric en se tournant à demi vers Raoul, qui paraissait faire de violents efforts pour se contraindre.

Mais voyant que ce dernier se taisait, le commandant ajouta :

— C'est, selon l'auteur de ces réflexions, parce que Dieu a voulu sans doute que ce sentiment divin, l'amour (puisqu'il faut l'appeler par son nom), fût exprimé à voix basse, à l'oreille seulement de l'objet aimé, de manière à n'être entendu que de la personne intéressée. Ce tiers impitoyable, nommé public, qui n'est pas au niveau de votre enthousiasme, reste froid devant votre délire qu'il trouve exagéré. Monsieur de Mombrun se rappelle-t-il si ce sont bien là les paroles de l'auteur?

Nous ne saurions dépeindre avec vérité les combats que s'était livrés Raoul pendant cette longue phrase du commandant. Il nous serait de même impossible de rendre l'aspect étrange de sa physionomie, qu'une contraction nerveuse défigurait horriblement quand il répondit avec un calme affecté, afin sans doute de dérober à Mlle de Meillan la souffrance qui le torturait.

— Oui, monsieur le commandant, je me les rappelle.

Julia, tournée vers son père qui arrivait, entendit à peine la réponse de Raoul, ces paroles d'ailleurs n'avaient aucune valeur par elles-mêmes, mais disaient beaucoup par la manière dont elles étaient accentuées.

Forcée de s'éloigner, sans même pouvoir donner un coup d'œil de regret à Raoul, elle alla tenir compagnie au noble ambassadeur.

Le commandant, au lieu d'en faire autant, salua d'une façon très brève, et descendit pour se rendre chez lui sans paraître s'apercevoir du mouvement machinal de Raoul, qui avait étendu la main vers lui, comme pour le retenir.

Mais à peine M. de Saint-Cric eut-il disparu que, sautant brusquement sur le banc de quart, non occupé par Kergallec, Raoul se mit à fouiller avidement dans le bastingage, au milieu des hamacs, partout.

— Rien! c'était évident! s'écria-t-il. Se tournant alors vers la roue du gouvernail:

— Maître Renard! fit-il avec une tranquillité apparente.

— Plaît-il, capitaine?

— Où sont vos timonniers? Ah! à jeter le loch! Eh bien! faites-moi le plaisir d'aller demander vous-même au commandant s'il veut me recevoir.

— Oui, capitaine.

En attendant le retour du chef de timonnerie, Raoul se mit à se promener d'un air fort ému, songeant, sans doute, à la conférence qu'il venait de solliciter. Mais il fallait, dans tous les cas, que le motif de son agitation fût bien grave, car il n'apercevait pas même les regards étonnés, douloureux que Julia lui lançait, malgré l'arrivée des officiers sur le pont.

— Parbleu, disait tout bas Antoine à Napoléon, en regardant derrière, je crois qu'il y a de la brouille dans le ménage; elle le mange des yeux, et lui se promène comme si le diable l'emportait.

Le commandant était dans sa galerie lorsque le père Renard y entra.

— Commandant, M. de Mombrun demande la permission de se présenter.

— Bien! fit M. de Saint-Cric après un temps d'arrêt; où est-il?

— Sur le pont, commandant.

— Dites à M. de Mombrun que je le recevrai toujours avec plaisir.

Le chef de timonnerie se retira. Il avait déjà dépassé la chambre de conseil et tournait le bouton de la porte de la batterie, quand M. de Saint-Cric le rappela.

— Ah! chef!

— Plaît-il, commandant?

— Dites à M. Antoine qu'il y aura cette après-midi exercice à feu, qu'il fasse disposer ses soutes et sa batterie; et à M. le commissaire de préparer..... ou plutôt, fit-il en se reprenant, dites-leur de venir me parler; mais dans un instant seulement. Je leur expliquerai cela moi-même.

Prévenu par le chef, Raoul descendit pour se rendre chez le commandant, mais à peine arrivé dans la batterie, on eût dit qu'il reconnaissait la nécessité de recouvrer son sang-froid, et d'apporter dans cette entrevue tout le calme et toute la prudence possibles.

Ce parti pris, il se dirigea lentement vers les appartements de M. de Saint-Cric.

Il commença par s'assurer en entrant dans la chambre de conseil de l'absence de tout témoin. Il n'en pouvait guère être autrement, puisqu'il avait laissé sur le pont Julia, le comte et tous les officiers.

Cette vérification faite d'un coup-d'œil, il parvint dans la galerie dont il ferma la porte avec un soin particulier, et rejoignit M. de Saint-Cric assis à l'extrémité opposée.

EDOUARD PUJOL.
Lieutenant de vaisseau.

(*La suite à demain.*)

Plantations publiques en Algérie.

Le ministère de la guerre vient de publier l'état suivant des plantations publiques en Algérie :

Les plantations publiques sont appelées à contribuer puissamment à la salubrité et à la fertilisation de l'Algérie.

Elles auront pour effet, non seulement de conserver les sources existantes, mais encore d'en faire surgir qui se sont perdues par suite de la destruction des massifs boisés. Les eaux qui ont actuellement un cours torrentiel, et qui s'évaporent très vite, par suite de l'absence des bois, prendront un cours régulier et constant; elles deviendront permanentes, au lieu de temporaires qu'elles sont maintenant. Les conditions hygrométriques du pays se modifieront; il fera et moins froid et moins chaud; les pluies, au lieu d'être excessives et de tomber par masses pendant un hivernage très court, deviendront modérées et communes à toutes les saisons de l'année.

L'administration, tout en se préoccupant dans ce but de la régénération des forêts qui existent en grandes masses sur divers points, où la plupart du temps elles ne consistent qu'en broussailles ou maquis, a formé le projet de couvrir le pays d'un vaste réseau de plantations publiques.

Les villes, les villages, les cimetières, les emplacements de marchés, les environs des sources, les routes, seront plantés de végétaux appropriés au climat et susceptibles d'une prompte venue.

Des pépinières, installées de manière à produire des sujets en aussi grand nombre qu'il sera nécessaire, ont été créées sur le littoral et dans l'intérieur du pays. Déjà quelques-unes d'entre elles sont en état d'effectuer des livraisons considérables, et bientôt il n'y aura plus lieu de faire venir de France et de l'étranger des plants qui coûtent très cher et qui souffrent beaucoup d'un voyage en mer pendant la mauvaise saison.

Dans les limites assignées à l'administration civile, les plantations publiques, tant dans l'intérieur des villes que dans les villages et sur le parcours des routes et chemins, sont confiées aux directeurs des pépinières.

Sur les territoires administrés militairement, les plantations sont faites par le génie.

Jusqu'en 1843, les plantations publiques n'avaient pu être faites que sur une petite échelle et dans un nombre très restreint de localités; par l'effet de la guerre et d'un long abandon, elles avaient même été détruites en grande partie.

Sitôt que la paix est revenue et que notre domination s'est étendue sur presque tout le pays, l'administration s'est occupée de rétablir les plantations anciennes et d'en effectuer de nouvelles.

Il résulte des états suivants que les plantations publiques comptaient, au 31 juillet 1844, tant dans l'intérieur que sur les routes, chemins et canaux 40 537 arbres.

Dans le ressort de l'administration civile, le nombre des arbres s'élevait

1° Dans les villes et villages, à 18 144 ainsi répartis :

Province d'Alger	15 886
de Constantine	1 788
d'Oran	470

2° Sur les routes, chemins et canaux de dessèchement, à 7 357, savoir :

Province d'Alger	3 470
de Constantine	1 399
d'Oran	2 488

Dans le ressort de l'administration militaire et dans les établissements militaires sans distinction de ressort :

1° Dans les villes, camps et établissements militaires, à 12 460 arbres, savoir :

Province d'Alger	7 000
d'Oran	799
de Constantine	3 661

2° Sur les routes, chemins et canaux ouverts par le génie militaire, 2 576, savoir :

Province d'Alger	1 331
d'Oran	1 081
de Constantine	164

Tout en faisant opérer des plantations sur le parcours des routes, le ministre a prescrit de ménager et de conserver, partout où il s'en trouvera et autant qu'il sera possible de le faire, les arbres déjà existants. C'est ainsi que, pour l'arrondissement d'Alger seulement, on compte 2 706 arbres [illegible] ligne de cette façon réservés.

La *Gazette de Cologne* insère une longue correspondance, datée de Bruxelles, sur le cours de M. Considerant dans cette ville. Ces cours, dit le journal allemand, sont très fréquentés. Le système de Fourier doit trouver beaucoup d'adhérents en Belgique où la commune est encore libre et puissante. Puis M. Considerant parle avec tant de clarté et d'esprit, il touche à toutes les grandes questions de l'humanité, qu'il n'est plus permis à un homme sérieux d'ignorer Fourier et ses disciples.

Nous sommes cependant loin de souscrire à tous les principes émis par M. Considerant. Nous ne sommes pas fouriériste. (Ici le correspondant fait de longues réserves sur le phalanstère qu'il confond avec l'égalité communiste.) Il finit par la phrase suivante : « Au moyen-âge les alchimistes qui ont cherché de l'or ont trouvé mieux : ils ont trouvé la chimie. Nous croyons que Fourier, en cherchant le phalanstère, a trouvé bien des choses précieuses et pour les peuples et pour l'humanité. »

ANGLETERRE.

On lit dans le *Times* :

« Heureusement pour la paix du monde, le bruit venu de l'Inde que la France avait obtenu de l'empereur de Chine l'île de Chusan est dénué de fondement. La nouvelle nous avait paru fort improbable. »

Le *Standard* annonce que le conseil de la Société royale d'amélioration de l'agriculture en Irlande s'est réuni à Dublin sous la présidence de M. George Hamilton et a adopté la résolution suivante : Le conseil, ému très fortement par la continuation des rapports sur le mauvais état de la récolte des pommes de terre, et voulant prévenir les désastreuses conséquences de ce mal, est d'avis qu'il faut, pendant la prochaine saison, procurer du travail extraordinaire à la population dans la majeure partie du pays. Le conseil croit devoir représenter au gouvernement l'opportunité de pourvoir à ces travaux locaux en s'occupant de la canalisation et du dessèchement général des terres. Ces travaux seront exécutés de manière à augmenter les éléments de production sur tout le territoire, en donnant du travail et du soulagement à la population. Il a été décidé que cette résolution serait communiquée au gouvernement de la reine, et que le président et plusieurs membres se rendraient auprès de sir Thomas Freemantle.

ALLEMAGNE.

PRUSSE. — On écrit de Cologne que le bas clergé des bords du Rhin commence à se remuer, et qu'il est sur le point de s'associer, afin de combattre les doctrines hiérarchiques et absolues émises par une circulaire de l'évêque, M. Geissel :

« Plusieurs personnes en outre, parmi lesquelles on remarque un avocat et quelques assesseurs, sont convenus de fonder une commune catholique allemande, dans la capitale de la province rhénane. »

On lit dans la *Gazette de Berlin* :

« Aujourd'hui a eu lieu sur le théâtre de la capitale, la première représentation du *Juif errant*, pièce tirée du fameux roman d'Eugène Sue. Les autorités, craignant que les attaques dirigées contre les jésuites n'excitassent des troubles dans ce théâtre, avaient long-temps hésité avant de permettre la représentation de cette pièce. En effet, les deux premiers actes ont soulevé des sifflets et des cris tumultueux, mais à la fin de la soirée les applaudissements ont pris le dessus et le calme s'est rétabli. »

L'abaissement du taux des ports de lettres, décrété en Prusse par ordre royal du 17 août 1844 et qui jusqu'à ce jour n'avait existé que pour les lettres de l'intérieur du royaume, est étendu, à partir du 1er novembre, aux lettres allant en France et dans ses colonies, en Portugal, en Espagne, en Belgique, dans les Pays-Bas et le grand-duché de Luxembourg et *vice versâ*. Pour l'Angleterre, cette mesure a déjà été prise il y a quelque temps.

SUISSE.

LUCERNE. — D'après la *Nouvelle Gazette de Zurich*, la *Gazette de Bâle* déclare qu'elle n'a jamais considéré le docteur Casimir Pfyffer comme coupable dans l'affaire des corps-francs; on l'a incarcéré sur un prétendu aveu de Müller. Aucun homme raisonnable ne croit qu'il ait trempé dans l'assassinat de Leu. Il passe généralement pour un honnête homme. La *Gazette fédérale*, qui paraît à Zurich, annonce que le capitaine Wegelin a été également arrêté. Depuis l'incarcération du docteur Casimir Pfyffer aucun citoyen n'est plus en sûreté. Cette arrestation a eu lieu comme si la culpabilité avait été démontrée. Cinquante gendarmes et cent soldats entouraient la maison du docteur pendant que le Landsturm (la levée en masse) était devant la ville. On pense qu'on a voulu ainsi priver J. Müller d'un avocat qui l'aurait défendu avec talent. On ne doute pas que dans cette affaire l'autorité n'ait employé des moyens réprouvés dans les états civilisés. La *Gazette fédérale* annonce que Muller a déclaré que 50 000 fr. avaient été promis pour l'assassinat de Leu et que le complot avait de grandes ramifications.

BELGIQUE.

Le roi se rendra, le 11 de ce mois, à une heure, au Palais de la Nation, pour y faire l'ouverture de la session.

PORTUGAL.

On lit dans le journal *Eco del Comercio* que le gouvernement portugais va former des colonnes mobiles pour réprimer les tumultes et pour recouvrer les nouvelles contributions. Combien les populations vont être heureuses avec ces nouveaux percepteurs ! Don Miguel gagne plus par cette conduite de M. Costa Cabral qu'il ne pourrait le faire au moyen d'une armée de 40 000 hommes.

Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 31 octobre, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande *directe* d'abonnement ou de renouvellement doit être adressée *franco* au gérant, et être accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu ; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.

On s'abonne, à Paris, rue de Seine, 10, chez tous les libraires, chez les directeurs des postes et des messageries, et chez les correspondants du Comptoir

— M. Victor Hugo a retiré son drame de Ruy Blas du répertoire de la Porte-Saint-Martin. — La réunion des anciens officiers de la garde impériale aura lieu le 15 décembre prochain, aux Frères-Provençaux, où la liste de souscription sera déposée. — On écrit de Cherbourg que le capitaine Guérin vient de sauver du trois-mâts *le Georges-Sand*, coulé sous Néville en janvier dernier, deux lingots d'or et des espèces pour une valeur d'environ 30 000 francs. — La télégraphie électrique est entièrement organisée sur le parcours de la voie de fer de Paris à Rouen. Le ministre de l'intérieur a déjà fait usage de ce nouveau mode de communication, qu'on vient de mettre, dit un journal, à la disposition de toutes les administrations qui auront intérêt à adresser des dépêches dans cette direction. — *Le Sésostris*, entré vendredi dernier à Marseille, avait à son bord les chefs de l'insurrection qui a récemment éclaté dans les Etats romains. Ces réfugiés, qui sont au nombre de sept, appartiennent à la classe élevée de la population italienne. Ils ne tarderont pas, écrit-on de Marseille, à se diriger sur Périgueux et Angoulême, villes désignées pour leur résidence. — Un incendie a éclaté hier dans un hangar de la maison rue Vaneau, 13. Grâce aux prompts secours, qui ont été apportés du dehors, on est parvenu à empêcher le feu de gagner les habitations voisines, et à le concentrer dans son foyer primitif. — On lit dans le *Standard* du 4 novembre : « Hier matin, au moment où le steamer français *le Nord* s'éloignait de la jetée (de Londres), le lieutenant de la douane envoya deux de ses hommes dans un canot pour s'assurer si le chauffeur du paquebot ne faisait pas la fraude ; ils accostèrent le bâtiment et montèrent à bord ; mais au moment même l'ordre de partir fut donné, et nos deux douaniers furent, bon gré malgré, emmenés en France. »

UN ÉTAT NORMAL ÉQUIVOQUE. — Un jeune homme aliéné, pensionnaire de M. Charpy, à Lyon, allait être retiré, par ses parents, de la maison de santé de ce docteur. Déjà celui-ci écrivait la quittance, quand tout-à-coup le jeune homme saisit un de ces couteaux à lame recourbée dont se servent les jardiniers, et, prenant le cou de M. Charpy, lui porta violemment la lame à la gorge ; nous sommes heureux, ajoute le *Rhône*, de pouvoir dire que la blessure de ce médecin, quoique grave, n'offre cependant aucun danger.

LES ABUS DE LA PROPRIÉTÉ TERRITORIALE. — On écrit de la commune de Gondrecourt, au *Journal de la Meuse* : « Un anachronisme qui ne trouve d'exemple que dans les jours les plus brillants de la féodalité, se révèle depuis plusieurs années dans une des communes de ce canton, voisine de cette ville, et remarquable par les produits agricoles de son sol. C'est avec une surprise mêlée de regrets, qu'en parcourant ce territoire fertile on remarque de nombreuses terres labourables laissées incultes et couvertes de chardons. Ne doit-on pas, à ce spectacle, se demander si le principe de la liberté en matière de droit de propriété peut dégénérer en un abus aussi exorbitant ? »

NAUFRAGE. — La *Chronique de Jersey* raconte que *le Bucephalus*, arrivé de Bombay à Liverpool, a parlé, dans sa traversée, au navire *l'Indian*, de Launceston, qui lui a communiqué les détails suivants sur la perte du *Mary*, capitaine Neuby, et de dix-sept passagers : « *Le Mary* était parti de Port-Jackson le 24 mai ; il se préparait à passer le détroit de Bass, quand, en virant de bord, le navire eut le malheur de toucher sur un écueil, sans qu'il fut possible de le retirer de cette fâcheuse position. En quelques minutes *le Mary* fut brisé ; le grand mât, les mâts de misaine et d'artimon tombèrent à la mer ; il ne resta plus sur le rocher qu'une partie de la carcasse du navire, que l'équipage dût abandonner.

» Les naufragés se jetèrent dans la pirogue et dans le canot pour gagner, s'il était possible, la terre la plus voisine ; mais la pirogue faisait eau, et l'on fut obligé, pour tenir la mer, de boucher les fentes avec du linge. Il paraît que le canot était encore en plus mauvais état ; car, à peine les malheureux qui montaient la pirogue venaient-ils de s'éloigner à l'aide d'un seul et unique aviron, qu'ils entendirent des cris et virent venir à eux un matelot à la nage. Il leur dit que le canot avait coulé, avec tous ceux qui s'y trouvaient, au moment où l'on quittait le navire, et que dix-sept personnes ayant été noyées, les douze autres étaient parvenues à se cramponner aux débris du *Mary*, sur lequel ils demeuraient sans secours. La pirogue retourna aussitôt sur le lieu du sinistre, où l'on parvint à se procurer cinq avirons, puis tous les naufragés s'éloignèrent de nouveau en fabriquant des voiles avec leurs chemises et leurs mouchoirs, sans instruments nautiques, et s'en remettant à la grâce de Dieu. Le dimanche suivant, après bien des fatigues, ils eurent le bonheur d'atteindre l'île Hinders, où, pendant six jours, ils continrent leur misérable existence à l'aide de quelques poissons qu'ils prirent sur le rivage. Le capitaine et deux matelots qui s'étaient enfoncés dans les terres pour chercher quelque habitation, ayant enfin rencontré un établissement de colons européens, on put venir au secours de ces malheureux, qui furent recueillis et traités avec la plus cordiale hospitalité. »

UN BESOIN URGENT. — La cherté du pain préoccupe vivement le public et surtout les classes pauvres, dit le *Courrier de la Côte-d'Or* ; nous demanderons au conseil municipal de répondre au vœu de l'unanimité des citoyens de la ville, en prenant l'initiative auprès de l'autorité compétente pour répandre les *centimes*. On peut très facilement obliger les boulangers à avoir un grand nombre de centimes, afin d'en rendre aux personnes qui viennent acheter du pain, afin du moins que les malheureux ouvriers ne paient pas le pain au dessus du prix de la taxe, ce qui arrive nécessairement aujourd'hui. Cette observation du *Courrier de la Côte-d'Or* est de toute justesse. La différence du prix réel du pain et de la valeur de la monnaie qui sert à le payer est préjudiciable au consommateur. Cette différence est minime, soit, mais elle n'en est pas moins un objet de spéculation pour le boulanger et d'exploitation pour le père de famille qui a déjà tant de peine à donner du pain à ses enfants. Rien n'est *minime* pour le malheureux.

AUDACIEUX ET INCORRIGIBLE. — D'après le *Droit* la police faisait, il y a quelques jours, une razzia sous le péristyle Valois, au Palais-Royal, et enlevait plusieurs femmes soupçonnées, avec raison, de faire servir le commerce apparent auquel elles se livraient, de prétexte à un autre trafic beaucoup moins licite. Il y a en cet endroit un inventeur qui a étalé des appareils pour faire une cuisine rapide et économique, et dont les démonstrations attirent chaque soir une foule de curieux devant son comptoir. Deux voleurs à la tire avaient imaginé hier au soir de profiter de cette affluence pour exercer leur industrie. Mais par malheur pour eux, deux agents du service de sûreté avaient eu, au même instant, l'idée que des voleurs pouvaient juger l'occasion favorable, et qu'il fallait fixer là, momentanément, leur surveillance. Ils ne tardèrent pas à apercevoir deux individus qui tâtaient discrètement les poches de leurs voisins. Bientôt ils

Bruxellois de descendre en courant [illegible] la Cour et la rue de la Madelaine. Le Bruxellois accepta le défi et un dîner chez Dubos fut fixé pour enjeu. Le pari devait être exécuté mercredi dernier à midi. A l'heure dite, le Bruxellois prend sa course, mais à peine est-il arrivé à la Grande-Harmonie que les cris : *Au voleur ! arrêtez !* se font entendre derrière lui. A ces clameurs, il perd la tête, veut fuir par la ruelle de l'Homme-Chrétien, mais un sergent de ville l'arrête au passage et le conduit à l'Amigo, où les explications des témoins de l'affaire ne tardèrent pas à le faire mettre en liberté. Il n'en avait pas moins perdu son pari.

CHARPENTIERS DE NAVIRE EN ANGLETERRE. — D'après le *Standard*, on a tant besoin, en ce moment, de charpentiers de navire dans le port de Portsmouth, que des affiches, offrant le passage gratuit et un salaire très avantageux, sont placardés partout dans la ville de Londres.

VENGEANCE ET VANDALISME. — Des scènes fâcheuses se sont passées le 30 octobre dans la petite commune d'Ayguemorte. Le *Mémorial bordelais* les raconte ainsi : « Un propriétaire de cet endroit avait pris pour ses vendanges une troupe de vendangeurs espagnols ; ces derniers étaient malheureusement sous le patronage d'un de leurs compatriotes, assez mauvaise tête. A propos d'un retard de paiement de quelques heures, ce dernier ameuta ses camarades. La porte d'une chambre fut brisée, et les vendangeurs, s'établissant là comme en pays conquis, brûlèrent le bois, mangèrent le raisin, et mirent à la porte le propriétaire. La gendarmerie a tout fait rentrer dans l'ordre, en arrêtant le chef de ces vendangeurs. »

UNE VOCATION. — Le *Dinannais* rapporte qu'il n'est bruit à Dinan, depuis deux ou trois jours, que de la disparition d'un frère de l'école chrétienne qui serait, dit-on, allé à Jersey, en compagnie d'une jeune personne avec laquelle il a l'intention de se marier.

DIEU EST GRAND ! — Nous lisons dans le journal *l'Algérie* d'aujourd'hui : « Un Arabe, Mohammed-Ben-Amarouch, est arrivé hier à Paris, venant de Blidah. Les circonstances de ce voyage sont assez singulières pour que nous nous en occupions. Mohammed a servi dans les spahis d'Alger, ainsi que le constate un livret bien en règle dont il est porteur. Lorsqu'il fut congédié, il désira rentrer dans sa tribu avec un emploi donné par nous. Il s'imagina donc que, pour se faire nommer kaïd des Beni-Salah, il devait venir en France trouver le sultan et lui demander cette position, riche de 50 francs et d'une pipe, qu'il a vendu 10 francs, pendant le voyage, pour se procurer du pain. Il se mit en route, débarqua à Marseille, et de là il a presque constamment voyagé à pied jusqu'à Paris, où il arriva accompagné d'un soldat qui le conduisit à la 1re division militaire, d'où on le renvoya au ministère de la guerre, à la direction des affaires d'Afrique. Interrogé sur les motifs qui l'avaient déterminé à quitter Alger, Mohammed répond qu'il veut être kaïd des Beni-Salah, et qu'il désire demander au roi cet emploi. — Quels titres présentes-tu pour obtenir cette faveur ? — Mon frère, répond-il, a été tué en combattant au milieu des rangs français. — Comment as-tu songé à te mettre en route avec d'aussi faibles ressources ? — Les Français sont généreux, et ils ne laisseront pas mourir de faim le frère d'un homme mort à leur service. — Cet homme a été recueilli par M. Talabot, député, qui se trouvait au ministère de la guerre au moment où cet Arabe y fut amené, et qui s'est offert généreusement de lui donner asile et de pourvoir à ses besoins. »

BEAU SUJET DE DISCOURS. — Le *Mémorial de la Scarpe* annonce que, à la rentrée de la cour de Douai, M. le procureur-général Bouland a prononcé un discours sur la *Nécessité du travail*, lequel, dit-il, est très profondément pensé. Nous aurions désiré connaître les idées de M. le procureur-général de Douai sur le travail. Puisse l'orateur avoir été à la hauteur de son sujet !...

ÉMIGRATION PAR MISÈRE. — On écrit de Belfort à l'*Impartial du Rhin* : « Un grand nombre de familles alsaciennes ont traversé Belfort ces jours-ci pour se rendre en Afrique, et beaucoup d'ouvriers de notre ville sont également partis, pour trouver dans cette colonie les ressources que la privation de garnison et la cherté des subsistances rendent de plus en plus rares dans notre localité. »

LA SUPPRESSION DES TOURS. — Une femme et une fille ont été écrouées à la maison d'arrêt de Montargis comme prévenues d'infanticide. Chaque jour ces crimes se multiplient de la façon la plus désolante. Triste résultat, dit le *Journal du Loiret*, de la suppression des tours.

GRÈVE DES CORDONNIERS A MARSEILLE. — On lit dans le *Courrier de Marseille* : « La conciliation que nous avions espérée entre les cordonniers et leurs patrons ne s'est point réalisée. Une partie des maîtres avait déjà signé, comme nous l'avons annoncé, un tarif élevant pour quelques objets le prix de façon, mais le plus grand nombre a refusé d'y souscrire, et les ouvriers se sont définitivement mis en grève ; plus de 1 000 ont quitté les ateliers depuis avant-hier. La justice informe. »

MARTYROLOGE DES TRAVAILLEURS. — Avant-hier, dit l'*Industriel de la Champagne*, un malheureux ouvrier maçon est tombé du faîte de la maison en construction à la grille Cérès à Reims. La chute a été terrible ; on a relevé ce malheureux qui avait les reins brisés, et on l'a transporté mourant à l'Hôtel-Dieu.

Hier matin, un tailleur de pierres, nommé Dugué, père de trois enfants et demeurant sur la place Viarme, travaillant à une bâtisse sur les Garennes, en Chantenay, est tombé d'une hauteur de 5 à 6 mètres, par suite d'un étourdissement subit, et s'est brisé la poitrine sur des moëllons. Le *National de l'Ouest* annonce que ce malheureux est mort le soir même.

— Mercredi, un évènement affreux est arrivé dans la fabrique de sucre de M. Dellisse, à Beuvry (Pas de-Calais). Un des ouvriers a été saisi par sa blouse et entraîné sous la râpe, où il a été littéralement broyé.

LIBÉRATION PAR LE TRAVAIL. — L'introduction du travail dans les prisons d'Angoulême, cette œuvre, dit le *Conservateur de la Dordogne*, essentiellement philanthropique et de haute moralité, dont l'honneur appartient entièrement à M. Galzain, vient de donner lieu à un fait remarquable : ces jours derniers, un détenu de l'Etat, pour dettes, est sorti de prison, ne devant sa liberté qu'à son travail et à ses économies. — Il n'y a à cela qu'un seul inconvénient, mais il est immense : c'est que trop souvent la prison fait concurrence à l'atelier, si bien qu'il n'est pas impossible que le jour de la libération du prisonnier un ouvrier n'ait été mis en prison pour n'avoir pas payé ses dettes, faute de travail.

CONSTRUCTIONS ROMAINES. — On écrit de Constantine à l'*Algérie* : « Il existe au sud de Constantine, au pied de la grande chaîne de monta-

[illegible] la maçonnerie romaine, l'eau n'avait pas encore paru. Pendant ce temps, les Arabes ne cessaient de suivre les travaux avec un intérêt qui d'ailleurs se conçoit très bien. A peine les soldats avaient-ils quitté leur travail pour prendre quelques heures de repos, que les Arabes s'empressaient de les remplacer et de continuer leurs travaux d'excavation, jusqu'à ce que les fantassins vinssent les relever. Le soir même, ils continuaient le travail jusqu'après le soleil couchant.

» Cependant l'eau ne se montrait pas, et tout le monde commençait à se décourager, lorsqu'enfin, à cinq mètres au-dessous du pied de la maçonnerie romaine, l'eau tant désirée se montra en assez grande abondance.

» A l'instant, cette nouvelle se répandit dans toute la tribu ; tout le monde accourut pour constater un résultat si impatiemment attendu. Pendant toute la nuit on dansa, et l'on alluma des feux de joie autour du puits, et l'officier français fut tout naturellement le héros de la fête. Ces travaux sont, aux yeux des Arabes, de véritables bienfaits. Dans l'esprit même du Koran, le travail qui vivifie la terre est le travail que Dieu bénit, et celui qui exécute ce travail devient le propriétaire légitime du sol qu'il a ainsi ranimé. Or, n'est-ce pas vivifier le sol que de le rendre habitable pour l'homme? Ces travaux d'utilité générale exécutés dans les tribus commencent donc une nouvelle conquête. Ils nous rendent aux yeux des indigènes les propriétaires légitimes du sol. Aussi ne saurions-nous trop y applaudir. »

LA COMÉDIE FRANÇAISE ET Mlle PLESSY. — La *Gazette des Tribunaux* annonce qu'on a appelé aujourd'hui à l'audience de la première chambre du tribunal, présidée par M. Debelleyme, l'affaire de la Comédie française contre Mlle Plessy. On sait que le tribunal a rendu, à la date du 20 août dernier, un jugement par lequel il a condamné Mlle Plessy au paiement de 6 000 fr. à titre de provision au profit de la Comédie-Française, en remettant à statuer après vacations sur la demande principale de 200 000 fr. de dommages-intérêts. C'est cette demande qui est aujourd'hui soumise au tribunal. L'affaire a été remise à huitaine pour être plaidée. Me Marie est chargé de soutenir les droits de la Comédie-Française; Me Chaix-d'Est-Ange présentera la défense de Mme Arnould-Plessy.

JUGEMENT DU JOURNAL L'ÉPOQUE. — Nous avons rapporté hier la condamnation du directeur-gérant et de plusieurs porteurs du journal l'*Epoque*. C'est à tort que nous avons annoncé, d'après la *Patrie*, que cette condamnation avait été en partie motivée par la vente d'exemplaires non timbrés. On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

Le tribunal correctionnel (6e chambre), sous la présidence de M. Perrot, était saisi aujourd'hui de quatre poursuites exercées à la requête de M. le procureur du roi contre divers porteurs de l'*Epoque*, M. Schneider, imprimeur, et contre M. Victor Solar, gérant du journal. Les quatre affaires ont été appelées séparément.

Pour les trois premières, M. Saillard, avocat du roi, a exposé que le 9 octobre dernier, une saisie a été faite de plusieurs numéros du journal l'*Epoque*, crié et vendu sur la voie publique par des hommes se donnant la qualité de facteurs de l'*Epoque*, et portant un uniforme avec plaque, sur lequel se lit le nom de ce journal. Ces hommes, qui ne sont point autorisés par l'administration municipale, ont donc exercé illégalement la profession de vendeurs et distributeurs d'écrits imprimés sur la voie publique.

M. Solar a fait défaut.

Conformément aux conclusions de M. l'avocat du roi, qui, dans la première affaire, a requis l'application des articles 1 et 2 de la loi du 16 février 1834, le facteur Carrier, qui a fait défaut, et M. Solar, ont été condamnés chacun en 24 heures de prison. Dans la seconde affaire, le facteur Victor Champain et M. Solar ont été condamnés : le premier, contradictoirement à 5 fr. d'amende; le second à 24 heures de prison. Même condamnation a été prononcée dans la troisième affaire contre le facteur Louis Buck et contre M. Solar. Dans la quatrième affaire, qui inculpe MM. Schneider, imprimeur, Solar, gérant, et les facteurs Proillet, Langlois, Claude Joendelle, Lerozay, Salleste et Lelouche, M. Schneider est prévenu d'avoir, en 1845, imprimé un prospectus relatif à la publication du journal l'*Epoque*, sans indiquer son nom et sa demeure; tous les autres d'avoir, en 1845, publié et distribué cet écrit imprimé sans indication du nom et de la demeure de l'imprimeur; et enfin, Proillet, Langlois, Joendelle, Lerozay, Salleste et Lelouche, d'avoir, en 1845, exercé la profession de distributeur sur la voie publique sans autorisation préalable de l'autorité municipale.

En l'absence de M. Schneider et de plusieurs autres prévenus qui n'ont pu venir donner des explications, et sur la demande du ministère public, la cause a été remise à huitaine.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 6 NOVEMBRE 1845.

Le *Journal des Débats* consacre son premier article à discuter les mesures qui, selon toute probabilité, ont dû être proposées dans un nou-

La *Presse*, dans un article sur la situation maritime de la France et de l'Angleterre, en arrive à peu près aux mêmes conclusions, car tout en traçant le rôle que devrait jouer la France dans les destinées du monde, elle laisse entrevoir que depuis Richelieu et Colbert notre patrie a été constamment débordée par les nations rivales. C'est là, sans doute, un fâcheux spectacle à offrir au monde que ce concert des organes de la presse française à proclamer notre déchéance; n'est-ce pas assez d'humiliations? Et les publicistes qui semblent animés d'un patriotisme si ardent ne devraient-ils pas, après tous leurs excès de rude franchise, nous dire comment ils entendent la réhabilitation de cette pauvre France à leur avis tombée si bas?

Le *Courrier français* répond aussi à la *Presse* en défendant contre elle la libre circulation des grains. A cette liberté d'échange est liée, suivant lui, la question des salaires. La cherté des grains est un mal insignifiant si le travail des producteurs est mieux rétribué. Au contraire, à si bas prix que soit le pain, si l'ouvrier manque de travail, il ne pourra se le procurer. Or, la liberté absolue des échanges est la plus sûre garantie de la prospérité commerciale et industrielle et par suite de l'élévation de la main d'œuvre. Tout cela est assez vrai en principe, sauf réserve que nous ne pouvons formuler ici; mais il nous semble que les idées du *Courrier français* ne répondent pas le moins du monde aux appréhensions de la *Presse*. Il s'agit pour ce journal d'assurer au pays qui les produit une quantité de céréales au moins suffisante à ses besoins. Si vous prétendez qu'à la rigueur on peut se passer de pain pourvu que le travail permette à l'ouvrier de se nourrir d'une manière quelconque, vous éludez la question. C'est une variante d'optimisme qui ne répond pas davantage à la *Presse* que celui du *Journal des Débats*.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. G. au G. L. — Reçu. Merci. Soyez sans inquiétude.

M. T. à Saint-Etienne. — On vous expédie par diligence, *franco*, 6 ballots.

M. D. L. à Brest. — On te répond à Rennes.

M. B. au Havre. — L. a dû vous remettre, à son passage, ces instructions ; en tous cas vous en recevrez d'autres. — Amitiés.

M. G. à Aiguillon. — Adressez-nous, avant le 25 novembre, un mandat de 12 fr. sur Paris, et tout sera réglé. Nous recevrions avec plaisir des nouvelles détaillées du voyageur.

M. C. à Nantes. — Compliments à tous. — Nous serons bien aises de connaître votre pensée; mais ces sortes de choses ne se peuvent bien discuter que de vive voix.

M. C. à Valence. — Votre observation sur les dépôts est vraie; voici ce que nous faisons : dès que nous recevons déclaration de vente d'un livre dans une localité, vite nous le remplaçons ; mais il y a souvent des déclarations tardives, et la propagation en souffre. Recommandez aux amis de surveiller et stimuler les dépositaires... — Au reste, après avoir lu nos instructions qu'a dû vous remettre M. L...n, vous nous ferez sans doute une commande directe; en attendant on vous expédie 50 almanachs. — La nouvelle que vous nous donnez à la fin nous fait le plus vif plaisir.

M. C. à Vienne. — Très bien. — M. B. nous remettra votre projet. Vos numéros sont bien employés. Courage à vous et à tous!

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 5 novembre. — ROBIN, marchand d'estampes, passage de l'Opéra, 4. Juge commissaire, M. Sommier; syndic provisoire, M. Gromort, passage Saulnier, 4 bis. — BOURDON, marchand de dentelles, rue Richelieu, [illegible]. Juge commissaire, M. Gallais; syndic provisoire, M. Hénin, rue Pastourel, 7. — PONCET, ébéniste, rue Popincourt, 57. Juge commissaire, M. Perté; syndic provisoire, M. Salvres, rue Michel-le-Comte, 28. — [illegible], restaurateur à Neuilly, avenue Dauphine, 17. Juge commissaire, M. Odier; syndic provisoire, M. Morard, rue Montmartre, 173.

HALLE DE PARIS.

5 nov.						6 nov.					
Arrivages	7756 q.	94 k.				Arrivages	[illegible] q.	[illegible] k.			
Ventes	9910	85				Ventes	7385	[illegible]			
Restant	27903	30				Restant	[illegible]	[illegible]			
Cours moyen	44,61					Cours moyen	[illegible]				
Cours-taxe	44,64					Cours-taxe	[illegible]				
Cote administrative.						Cote administrative.					
Gruaux	48 q.	84 k.	56,00	à	57,30	Gruaux	47 q.	27 k.	[illegible]	à	57,30
1re	4474	9	42,00	à	43,30	1re	381	27	42,00	à	44,60
2e	4786	95	39,50	à	41,40	2e	257	[illegible]	[illegible]	à	[illegible]
3e	55	7	35,50	à	37,60	3e	48	[illegible]	[illegible]	à	[illegible]
4e	4	57	00,00	à	25,55	4e	6	28	00,00	à	21,00
A liv.	6153	85	23,80	à	42,00	A liv.	5836	[illegible]	27,85	à	43,30

Marchés.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 6 nov. — Foin, 1re 54 à 55 ;

[illegible] ventes, de 300 à 318. — [illegible], 32.

Bourse du 6 novembre 1845.

Le vent de Londres ayant continué à souffler à la baisse, nos cours ont fléchi de plus en plus. Il y a 15 c. de baisse sur le 5 0/0, et 25 c. sur le 3 0/0. Tous les chemins étaient en défaveur. Quand cela s'arrêtera-t-il? La dette intérieure d'Espagne a continué à monter; elle a atteint le cours de [illegible].

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Belgique 1842, 102. — Id. 5 1/2, [illegible]. — Autriche, [illegible]. — Société générale, 1030. — [illegible] — Banque belge, 760. — [illegible] — Actions de [illegible] — Hauts-fourneaux, [illegible] — Obligations de Rouen, 1030. — A terme : Banque de France, [illegible]. — 2 1/2 belge, 56 1/4, 56 3/8. — Espagne dette intérieure, [illegible].

	1er C.	Pl. H.	Pl. B.	Der C.	Hier.
5 0/0 compt.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	117 [illegible]	117 [illegible]
— fin cour.	117 70	117 70	117 [illegible]	117 [illegible]	117 70
3 0/0 compt.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
— fin cour.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Au comptant.	1er C.	Der C.	Dif.	F. ÉTRANG.			
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Chemins de fer					
V. [illegible]	317 50	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
— r. g.	337 50	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Orléans	1177 50	1173 «	B. 12 50	— 1173, 1182 50, 1170.	[illegible]
Strasb.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Rouen	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Havre	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Marseille	[illegible]	[illegible]	[illegible]	— [illegible]	[illegible]
Vierzon	725 [illegible]	[illegible]	[illegible]	— 725 75, 720.	[illegible]
Nord	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Dieppe	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Boulogne	575 «	570 «	[illegible]	— 575, 570.	
Bordeaux	637 50	635 «	B. 5 «	— 637 50, 632 50.	
Montereau	500 «	« «	[illegible]	— 500.	B. 1 [illegible]

LONDRES, 4 nov. — Consol. [illegible]. Esp. 3 0/0 [illegible]. Portug. [illegible]. Mexic. [illegible]. Brésil. [illegible]. 4 0/0 Holl. [illegible]. 2 1/2 de [illegible]. Rouen. [illegible]. Orléans [illegible].

PARIS, LE 6 NOV. — PRIMES. — COULISSE. [illegible]

MARCHANDISES. — [illegible]

Spectacles du 7 novembre 1845.

7 h. — OPÉRA. — Cécile. Le Dieu et la Bayadère.

7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Le Mari à la campagne. Un veuvage.

7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Mina. Fra Diavolo.

7 h. 1/2 [illegible]

7 h. 3/4 VAUDEVILLE. — [illegible]. Diable à quatre. Gazette.

6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Le Tricorne. Samaritaine. Phœbus. Le Diable.

6 h. 1/2 GYMNASE. — Un Profit. [illegible]

6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Pot aux Roses. Bains. Almanach. Le Code.

6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Don César. Enfants du Délire.

6 h. 1/2 AMBIGU. — [illegible]

6 h. 1/2 GAITÉ. — La [illegible]

6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.

6 h. 1/2 COMTE. — Ariel. 2 Frères. Les Clowns. La Barbe impossible.

6 h. 1/2 FOLIES. — Un Jeune homme. [illegible]. Riquiqui. Tourlourou.

6 h. LUXEMBOURG. — Agent matrimonial. Résurrectionnistes. L'île.

BEAUMARCHAIS. — Les Ébénistes. Les Malheurs. Le Gamin. Intermède.

PANORAMA. (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.

DIORAMA. — [illegible] — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., 16, rue du Croissant.

[illegible] Le ministère ne connaît qu'une [illegible] à cette règle, c'est le cas où il s'agit de comprimer. Sous [ce] rapport, le ministère a montré la plus grande activité ; il a [même] spéculé sur la compression dans l'avenir, en achevant les [illegible] de Paris, de Lyon et des autres principaux centres [de] population industrielle. Mais tout cela n'est-il pas devenu inu[tile] [illegible] que les classes laborieuses, renonçant à la violence ré[volu]tionnaire, croient à la force et au triomphe des idées sociales ? [Quand] le ministère est arrivé au pouvoir, il n'y avait presque [rien] à comprimer ; l'agitation révolutionnaire s'éteignait ; les par[tis] politiques commençaient à se décomposer ; tout annonçait un [travail] intérieur de l'opinion publique, qui ne pouvait s'opérer que [dans] le calme et le silence des passions subversives. C'était le mo[ment] d'entreprendre l'œuvre d'édification : il fallait diriger les [idées] et les faits qui se produisaient de toutes parts ; il fallait gou[verner] [illegible] le progrès, de manière à laisser croire au pays qu'il [illegible] dans son allure et que sa destinée politique et sociale [illegible] d'elle-même.

[En] renonçant à ce rôle d'organisateur, à cette direction du mou[vement] politique et social, qui est affermi le gouvernement de [illegible], le ministère du 29 octobre a donné la mesure de son savoir [et] de son intelligence. Satisfait de voir le pays calme, content d'a[voir] une majorité quelconque dans les deux chambres, prémuni [contre] les retours révolutionnaires par les fortifications, le ministère [s'est] figuré que tout allait pour le mieux dans le meilleur des mon[des] possibles, et qu'il n'y avait plus qu'à s'endormir sur l'oreiller [de la] [illegible] que.

Il est pourtant deux questions positives que ce ministère fainéant [n'a] pas pu éluder ou ajourner, qui l'ont obligé à sortir de son im[mobilité], et qui viennent encore de temps en temps troubler sa [illegible] quiétude. Ces deux cauchemars de nos hommes d'Etat [sont] la question de l'Algérie et la question des chemins de fer. Cel[le-ci] est plus particulièrement intérieure, mais elle se rattache [pourtant] à certains intérêts et à certaines questions du dehors ; cel[le-là] est à la fois intérieure et extérieure, et elle touche même à [l'entente] cordiale. Toutes deux demandent des idées organiques [et] gouvernementales, idées dont le ministère est totalement privé. [Aussi] que de fautes ont déjà été accumulées dans la question de [l'Algérie] et dans la question des chemins de fer ! Dans la question [de] l'Algérie, le ministère a été forcé d'agir par les attaques réité[rées] d'Abd-el-Kader, la résistance des Marocains, les insurrections [des] tribus arabes. Qu'a fait le ministère ? Il a continué, comme ses [prédécesseurs], à jeter dans le gouffre africain des soldats et de [l'argent] ; mais il n'a su profiter ni du succès de nos armes pour [détruire] Abd-el-Kader, ni des intervalles de paix pour organiser [une] forte et intelligente colonisation. Dans la question des che[mins] de fer, le ministère a été forcé d'agir par les progrès de nos [voisins], dont les rail-ways, à l'heure même où nous écrivons, me[nacent] de nous enlever le transit de la malle des Indes. Quel parti [a] pris le ministère ? Au lieu de soutenir devant les chambres le prin[cipe] de la construction par l'Etat, au lieu de proposer une loi en [ouvrant] un emprunt spécial, garanti et hypothéqué sur les rail[ways] ; en un mot, au lieu de concentrer et de régulariser le mou[illegible]

[illegible] dans la question de l'Algérie, [illegible] Abd-el-Kader et le fanatisme musulman. Au lieu de les détruire, on les a grandis. Dans la question des chemins de fer, l'obstacle était l'anarchie industrielle et la féodalité financière, qui vont toujours l'un portant l'autre. Au lieu de s'en rendre maître, on leur a lâché la bride ; on a élargi, étendu, compliqué l'anarchie industrielle et l'agiotage, au profit de la féodalité financière.

Dans la question de l'Algérie, l'élément progressif qu'il fallait dégager, c'était la colonisation ; et la colonisation conduisait naturellement à une organisation de la propriété et de l'agriculture plus sociale et plus parfaite qu'elle ne l'est en France et en Europe. Eh bien ! le ministère n'a su proposer aucun plan, aucune loi sur ce point capital ; et le sol de l'Algérie a été abandonné au morcellement agricole, au papier timbré des huissiers et des avoués qui se sont abattus sur l'Afrique comme des oiseaux de proie ; et, au lieu de colons et de cultivateurs sérieux, les Arabes et les Européens établis en Algérie n'ont vu qu'une bande de spéculateurs avides, déchiquetant et divisant le sol comme des épiciers divisent leurs denrées. — Dans la question des chemins de fer, l'élément progressif qu'il fallait dégager, c'était un germe d'organisation du mouvement commercial ; c'était une œuvre analogue à celle que Napoléon voulait faire en s'emparant du roulage. Maître du réseau de chemins de fer, l'Etat se trouvait en position d'exercer la plus heureuse influence sur la distribution des produits, sur le déplacement et le placement des travailleurs. On pouvait ainsi commencer à établir quelque équilibre, quelque justice, quelque régularité dans les relations industrielles, dans la production et la consommation. Eh bien ! le ministère du 29 octobre, qui se préoccupe tant de l'avenir quand il s'agit de régence et de fortifications, n'a aperçu aucun de ces germes de prospérité publique et de véritable force politique ; il n'a pas vu qu'en laissant les compagnies maîtresses des rail-ways, il exposait le pays, le commerce et l'industrie nationales, à des résultats tout opposés, c'est-à-dire à des tiraillements, à une désorganisation et à une exploitation produites par les intérêts divergents des hauts barons de la féodalité nouvelle.

Ainsi, le ministère a manqué la solution vraie de ces deux questions positives dont il a été forcé de s'occuper, la question de l'Algérie et la question des chemins de fer. L'une, la question de l'Algérie, contenait en germe le grave problème de la constitution de la propriété territoriale et de l'organisation de l'agriculture sur une grande échelle, avec les moyens mécaniques et les procédés que fournit aujourd'hui la science. L'autre, la question des chemins de fer, renfermait en elle le principe de l'unité commerciale, de la régularité économique dans la distribution des produits, dans le mouvement des travailleurs, au sein d'une nation d'abord, et plus tard, au sein de l'humanité entière. C'était, comme on voit, un double chemin pour arriver à l'organisation du travail.

En manquant ces deux questions, en s'égarant dans ce double chemin, le ministère du 29 octobre a troublé le présent, compromis l'avenir, et éloigné la solution de ce grand problème de l'organisation du travail qui préoccupe si vivement les masses laborieuses. Le ministère du 29 octobre a vaincu l'émeute, mais il a été [illegible]

[illegible] notre pays. Voici un autre détail non moins curieux, et qui justifie très bien l'épithète de *conquérants*, dont le feuilletoniste des *Débats*, feuille amie de l'Angleterre, décorait nos alliés de l'entente cordiale.

Il ne suffisait pas à la compagnie anglaise de ce chemin, d'avoir remplacé les ingénieurs français par des ingénieurs anglais, il fallait accorder aux capitalistes anglais une prééminence marquée sur les capitalistes indigènes, afin de mieux faire sentir sans doute l'utilité de ces fameux capitaux anglais, que les feuilles ministérielles et banquières ont accueillies avec tant d'enthousiasme ; ces capitaux viennent en effet lever sur le budget français et sur nos petits propriétaires et capitalistes un lourd tribut de primes et de bénéfices, qui iront se consommer en Angleterre, absolument comme les produits de l'Irlande par les propriétaires anglais. N'était-ce pas là un grand sujet de joie et d'admiration pour la presse ministérielle ?

Voici donc ce qui se passe dans la compagnie d'Orléans à Bordeaux, à ce qu'on nous assure d'une manière positive :

Les capitalistes français versent exactement leurs dixièmes, et ont déjà payé 150 ou 200 fr. sur chaque action.

Mais les capitalistes anglais, qui se trouvent en grande majorité dans l'administration, n'ont encore versé que 25 fr. par action (par action non négociée et non vendue).

Cela nous paraît très juste, parce qu'il faut bien établir une distinction entre les conquérants et les conquis ; parce que, par leur niaiserie et l'incapacité de leur ministère, les Français ont laissé envahir leur territoire. Il faut bien qu'ils en soient punis.

De pareils événements seraient-ils arrivés si l'État avait conservé l'administration de ses chemins ?

Il est plus que jamais question d'accorder, comme nous l'avions prévu depuis long-temps, les chemins de Lyon par voie de concession directe, par un changement qui serait fait dans la loi. Eh bien ! tant mieux, qu'on demande à changer la loi ! Nous aussi nous solliciterons un changement, mais un changement radical, et non point un changement illusoire.

M. CONSIDERANT ET M. RAVIGNAN A BRUXELLES.

On lit dans l'*Observateur belge* :

« Nous avouons que nous ne sommes pas encore convaincu par M. V. Considerant. Nous sommes toujours des premiers à applaudir à la haute moralité de son système, à toutes les idées nobles et généreuses qu'il émet dans un langage si limpide, si naturel et si chaleureux ; mais la possibilité de l'application de son système n'est pas démontré à nos yeux.

» Ce dogme nouveau nous semble supprimer virtuellement la famille ; travail et salaire pour tous, dès l'âge où le bras peut agir et l'âme penser, pas d'autre sort, pas d'autre lot pour l'individu ; chacun doit gagner son pain à la sueur de son front, sur une glèbe commune. Hommes, femmes, tous, sans distinction, ont part à l'œuvre et à la hiérarchie, selon leur apport, leur force et leur entendement ! Tout cela est beau, grand, équitable. Mais adieu donc le coin du feu et le huis-clos entre époux ! Il n'y a plus pour la famille humaine que la vie de l'atelier, la coupe passée à la ronde dans le repas universel, et la fête publique sous des ombrages assez vastes pour toute une société. Le soir, après les travaux du jour, sous les étoiles splendides, on enivre le travailleur de volupté, et on l'élève, dans une éternelle félicité, à la compréhension de l'infini.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
SAMEDI [illegible] NOVEMBRE 1843.

DERRIÈRE LE GRAND MAT [1].

[illegible] VOLUME.

CHAPITRE XXIV. — UNE PHRASE DE ROMAN (Suite).

Après un salut glacial de la part de Raoul, le commandant, qui venait de se lever, commença d'un ton assez froid :

— Vous voulez me parler, Monsieur ?

— Oui, commandant, mais non pour une affaire de service ; aussi j'espère qu'il vous sera facile de faire droit à ma réclamation.

— De quoi s'agit-il ? continua M. de Saint-Cric en se rasseyant, et sans proposer un siège à Raoul.

— Je viens, commandant, vous prier de me remettre une lettre, un papier que [illegible] les mains [illegible] connaîtra. Mais je crois avoir la certitude que vous l'avez trouvé, ou qu'il vous a été remis.

M. de Saint-Cric écouta Raoul avec l'air ébahi d'un homme qui fait de violents efforts pour comprendre, et l'interrompit avec toutes les marques d'un profond étonnement.

— J'ignore, en vérité, ce que vous voulez me dire.

— Je vous en supplie, commandant, reprit alors sérieusement Raoul, [illegible] je sais que vous possédez cette lettre.

[illegible]

— [illegible], commandant, dit Raoul [illegible] le calme qu'il s'était promis de garder ; je vous prie [illegible] de me rendre le papier que je vous demande.

— Ma foi, monsieur, puisqu'il ne vous plaît pas de vous expliquer davantage, il ne me convient pas à moi de chercher plus longtemps à deviner vos énigmes.

— Veuillez donc considérer, commandant, fit de nouveau Raoul, dont le ton devenait plus arrêté, que l'amour-propre du chef n'aura nullement à souffrir de cette restitution.

Le commandant restait impassible. Le jeune officier continua alors en adoucissant sa voix comme pour diminuer l'effet de la provocation qu'il allait formuler :

— Je vous prie de remarquer aussi que je suis resté complètement dans mon rôle d'inférieur vis-à-vis de vous, quoique pourtant le service n'entre pour rien dans ma réclamation.

Le commandant, qui avait écouté d'une façon assez insouciante la première phrase, leva la tête d'un air très hautain à la seconde, et répondit sans élever la voix :

— Je voudrais bien voir, monsieur, qu'il en fût autrement ! Du reste, je vous le répète, je n'ai aucune idée de ce que vous voulez de moi.

A cette nouvelle dénégation, le naturel irritable de Raoul commença à se faire jour malgré lui, mais il reconnaissait tellement la nécessité de se contraindre, que cette irritation ne perçait encore que dans le fond de sa pensée, [illegible] des formes hypocrites, [illegible] de la bonne compagnie.

— De grâce, commandant, ne me forcez pas à vous prouver que dans un débat où la question de discipline est éliminée, l'inférieur peut, sinon changer de rôle avec son chef, mais parler d'égal à égal.

— Vous êtes dans l'erreur, monsieur, je vous prie de vous en souvenir ; dans aucun cas de rapport le commandant ne se reconnaît d'égal à bord.

— A moins qu'il n'y soit obligé, monsieur le commandant, reprit aussitôt Raoul, à qui les façons dédaigneuses de M. de Saint-Cric déplaisaient de plus en plus. Or, nous sommes seuls, je m'en suis assuré.

— Quel est ce ton, monsieur ? s'écria le commandant, en se levant [illegible] et saisissant le cordon de la sonnette.

Puis, comme si un instant de réflexion eût suffi pour le faire changer d'idée, il laissa retomber sa main, et se rassit [illegible] avec un sourire [illegible] :

— Allons, monsieur, la situation est nouvelle ; [illegible] fantaisie de voir jusqu'où va votre éloquence d'égal à égal, je suis curieux de savoir si elle sera plus claire que celle de l'inférieur.

Raoul, assez déconcerté du sang-froid du commandant, répondit néanmoins en retenant sa colère près de s'échapper :

— Oui, monsieur, mon éloquence sera plus claire, car elle [illegible] je vous ai [illegible]

— Cela est peu varié, reprit M. de Saint-Cric fort simplement, en jouant avec un couteau de nacre qu'il tenait à la main ; je ne reconnais ici de différence que dans la forme. J'espérais mieux, cependant voyons la suite. Il s'agit donc d'une lettre, monsieur...

Raoul, une main passée dans son gilet, pressait sa poitrine en silence pour s'empêcher d'éclater.

— Il s'agit, monsieur, et je voulais en entrant ici vous épargner la honte de l'entendre, il s'agit d'une lettre volée pour votre propre compte dans le bastingage.

— Volée ! pour mon compte ? et par qui ?

— Par votre valet, monsieur ; me comprenez-vous maintenant ? ajouta Raoul en haussant la voix malgré lui.

— Un peu moins qu'avant ; vous n'êtes pas heureux dans vos explications.

— Assez, monsieur ! s'écria violemment Raoul, oubliant tout à fait qu'il était en présence de son chef. Vous connaissez cette lettre mieux que personne, puisque vous vous êtes permis de l'ouvrir et de la lire ! puisqu'il y a un instant vous avez cru devoir me le prouver en me jetant au visage les idées et les expressions qu'elle renferme.

— Comment ! monsieur, interrompit le commandant, d'un air de parfaite innocence, l'idée émise par moi sur le pont est de vous ? Elle n'est, ma foi, pas assez neuve pour que vous vous en prévaliez. Je dois l'avoir lue dans quelque roman du dix-huitième siècle.

— Vous l'avez lu, monsieur, sur le papier volé dans le bastingage où je l'avais laissé par mégarde, car vous en avez répété mot pour mot des phrases entières. Mais vous allez me le rendre, continua Raoul, pâle d'une fureur concentrée, ou je vous dirai face à face ce que je pense d'une conduite pareille.

Après ces mots il croisa les bras d'un air déterminé à ne céder le pas qu'à la dernière extrémité.

— Monsieur, dit alors le commandant en se soulevant de son fauteuil avec une sorte de mollesse nonchalante, et s'avançant pas à pas vers la porte de la galerie, vous avez pu juger de ma patience. Votre ton devient tout à fait inconvenant, et je ne serai pas toujours d'humeur à le souffrir. Vous êtes [illegible] fort heureux qu'on ne vous ait pas [illegible] vous seriez déjà aux arrêts avec un factionnaire à votre porte. [illegible] l'avez dit, nous sommes sans témoins, et la dignité du commandement est sauve. Aussi je veux bien considérer votre démarche comme un acte de folie, dont la cause m'échappe.

Et M. de Saint-Cric continuait à marcher lentement du côté de la porte, [illegible] comprendre à Raoul, forcé de le suivre, qu'il [illegible]

(1) [illegible]
[illegible]

l'absolu, et l'absolu n'est pas au pouvoir de l'humanité. L'humanité n'est l'humanité qu'à la condition de progresser sans cesse, et si vous la supposiez immobile et arrivée à son point de perfection, à force d'ordre elle ne serait plus qu'un mécanisme, le monde ne serait plus qu'une immense ruche et les hommes des abeilles.

» Il nous semble aussi que ce système place trop le bonheur dans le bien-être, dans les jouissances matérielles. Le bonheur est relatif : que de riches l'ignorent ! que de pauvres le trouvent au milieu de leur misère ! qui de nous n'a pas quelque doux souvenir d'un heureux temps de privations et de souffrances, où il éprouvait des joies réelles et indicibles ? a satisfaction absolue n'ôterait-elle pas le désir, l'aspiration vers le mieux qui est le grand mobile de l'humanité ?

» Enfin, autant que nous pouvons en juger d'après un aussi bref exposé, il nous semble que le système décrit par M. Considerant ne tient compte ni des passions, ni des instincts mauvais, ni des organisations vicieuses.

» Ces objections à part, tous les esprits d'élite, tous les hommes de cœur, doivent applaudir à celui qui prêche l'affranchissement du sol, l'émancipation du travail, l'égalité, la fraternité, la solidarité des hommes, l'amélioration matérielle et morale de la condition humaine. Et fût-on d'un avis contraire, ne partageât-on aucune de ses espérances, il est impossible en entendant la parole facile, abondante, convaincue de M. Considerant, de ne pas songer à Béranger et à ses fous.

» M. de Ravignan a fait allusion à Fourier et à son système dans le sermon qu'il a prononcé hier. Oserons-nous le dire? M. Considerant, parlant de l'Evangile, de la grande charité humaine, telle que le Christ l'a prêchée, défendant la cause de l'humanité souffrante et cherchant à la soulager, nous a paru plus chrétien que M. de Ravignan, lorsque, dans son fatalisme pieux, il a considéré le mal comme une des conditions indispensables de l'humanité ; la souffrance comme une nécessité qu'il faut renoncer à guérir, et à laquelle il n'y a d'autres consolations que la prière et l'aumône. La prière et l'aumône, saints et puissants remèdes, en effet ; mais on prie aussi par ses actes, et la charité vaut mieux que l'aumône.

» M. de Ravignan est un orateur onctueux et élevé, il prie et il aime, sa figure est douce et un peu triste ; sa grave et sainte physionomie accompagne bien ses paroles lentes, scandées et harmonieuses. Obéissant à un besoin du siècle, il parle surtout de la sublime morale du christianisme, et il en parle noblement et en grands termes.

» Mais, puisque nous redevenons critique, même à propos de sermons, le débit de M. de Ravignan est, comme son style, un peu pompeux, un peu déclamatoire ; nous trouvons en lui un beau prédicateur, mais il n'est ni un apôtre ni un professeur : aujourd'hui il faut être l'un ou l'autre. »

L'*Emancipation* annonce qu'hier soir un banquet a été offert à M. Victor Considerant, à Bruxelles, hôtel de la Couronne d'Espagne, par un grand nombre d'auditeurs du cours de théorie sociétaire, que ce brillant disciple de Fourier a donné dans la salle de la Société philharmonique. Ce banquet n'avait aucune physionomie politique ; il s'y trouvait des gens de toutes les opinions, qui avaient voulu témoigner à l'habile professeur la sympathie qu'ils ressentaient pour son talent, son zèle si consciencieux et ses profondes convictions. Ce banquet comptait plus de cinquante convives, parmi lesquels la plus franche cordialité a constamment régné. On a porté divers toasts.

...ront publiés aussi bien que les délibérations. Insérés d'abord dans le *Moniteur*, ces travaux seront réunis en un volume. Les intérêts qui se rattachent à l'administration départementale de Paris et de la banlieue, sont d'une trop haute importance pour que le grand jour de la publicité n'attire pas sur eux l'attention de la presse et celle des électeurs.

La publicité est la vie du système représentatif ; il était grandement temps que le conseil général prît une détermination sans laquelle ce système se trouve faussé dans sa base même.

La *Presse*, en discutant avec le *National*, avait dit :

« Le *National*....., dont la rédaction a servi de lieu de passage au » secrétaire de la compagnie du chemin de fer de Rouen, de Saint-Germain et de Paris à la frontière de Belgique, à l'*agent d'une compa-* » *gnie formée des propriétaires du bassin houiller de Saint-* » *Etienne.* »

M. Anselme Pététin, qui s'est reconnu dans ces dernières paroles, adresse à la *Presse* une réclamation qu'il nous communique, et dans laquelle il établit qu'il n'a jamais pris part aux opérations commerciales de la compagnie houillère du bassin de Saint-Etienne, et qu'il n'a jamais été que son conseil contentieux.

On lit dans la *Patrie* :

« Le recensement des patentables pour l'établissement des rôles mobiliers et de patente de 1846 a dû commencer le 5 novembre. Il sera d'abord effectué par les contrôleurs des contributions directes seuls, mais ultérieurement un second recensement aura lieu pour ce qui concerne les patentables nouveaux, ou ceux dont la position commerciale aurait été modifiée depuis l'année dernière, et ce second recensement sera opéré par les mêmes agents *accompagnés des délégués municipaux*. En raison des opérations nombreuses auxquelles donne lieu à Paris l'assiette des impôts mobiliers et de patente, il est probable que les rôles de ces contributions ne pourront être mis en recouvrement que vers le mois de mai prochain. Ce serait un mois de gagné sur l'année 1845.

AFRIQUE FRANÇAISE.

M. le maréchal président du conseil, ministre de la guerre, a reçu d'Afrique les rapports suivants :

Le lieutenant-général de Bar au maréchal ministre de la guerre.

Alger, le 30 octobre 1845.

Monsieur le maréchal,

J'ai reçu hier des nouvelles de M. le maréchal gouverneur général, à la date du 26 octobre ; la colonne séjournait à Aïn-Teckeria.

M. le maréchal gouverneur général me chargeait d'avoir l'honneur de vous informer que toutes les tribus insurgées avaient fui à 20 lieues en avant de lui, que l'insurrection sur ce point avait cessé d'avancer dans l'Est, et qu'il employait tous les moyens imaginables pour tâcher d'atteindre au loin les tribus émigrantes, qui mettent entre elles et notre colonne des espaces trop considérables pour qu'il soit possible de les franchir en une nuit.

Pendant que la cavalerie et une partie de l'infanterie les cherchent au loin, le reste de la colonne travaillait à vider et consommer les meules de paille des Beni-Melda, qui ont pris part à l'insurrection.

M. le maréchal gouverneur général ne comptait donc être à Tiaret que le 29 octobre.

Il avait appris que le colonel de Saint-Arnaud marchait, à la date du 22, contre Bou-Maza, qui avait reparu dans le Dahra de la subdivision de Mos-

Mascara, le 31 octobre 1845.

Mon cher colonel,

Le 21, à une heure du matin, je suis parti avec ma colonne, et j'arrivais vers sept heures au milieu du pays des Beni-Chougran ; ils s'étaient massés dans cette partie qu'ils regardaient comme inaccessible ; surpris ainsi, ils n'eurent que le temps de se jeter avec leurs troupeaux dans les horribles précipices, laissant leurs douars bâtis ; six cents tentes ont été prises, et les populations, poursuivies au fond des ravins pendant près de quatre heures, ont fait des pertes nombreuses. Les troupeaux étaient dispersés en partie dans les bois ; pour éviter la perte de temps, je me suis contenté de rallier 300 bœufs et 300 moutons.

Le soir, tous les goums de l'aghalick, formant environ 800 cavaliers, sont venus harceler les derrières de ma colonne pendant que j'allais camper à Ardjel-Belda ; ils ont été fort maltraités par les commandants Vinoy et Soumain, qui formaient l'arrière-garde. Le lendemain, je me suis rendu à la zaouïa de l'Oued-el-Hamman, pour délivrer 6 colons qui y étaient assiégés. Pendant la nuit les cavaliers avaient réuni tous les hommes valides et les avaient groupés sur mon passage. Cette masse se ruait, en hurlant, sur l'arrière-garde avec un acharnement incroyable, forts d'une prédiction qui annonçait la ruine d'une armée chrétienne, près d'Ardjel-Belda.

Un moment on allait lutter corps à corps, lorsque le lieutenant-colonel O'Keefe s'élança sur eux à la baïonnette, et nos soldats, qui avaient l'avantage du terrain, ont eu aussi celui du combat. Dès lors tout a été fini. Le terrain ne permettait d'agir ni à nos cavaliers, ni à ceux des ennemis, bien qu'ils eussent reçu encore un renfort de 700 Hachems-Cheragas. Les Arabes avouent que leurs pertes sont considérables. Nous avons eu 5 hommes tués et 39 blessés.

Je suis rentré hier à Mascara.

Nous n'avons ici que les Hachems-Gharabas qui ne sont point insurgés. Recevez, etc.

Signé : Colonel Géry.

Le lieutenant-colonel commandant supérieur de Djigelly à M. le lieutenant-général de Bar.

Djigelly, le 25 octobre 1845.

Mon général,

La situation de Djigelly est des plus tranquilles ; les Amamera, qui devaient, m'avait-on dit, empêcher les gens de Bouacca de nous apporter du blé, n'ont pas donné suite à leur projet ; les grains sont en quantité sur le marché ; les bestiaux, les volailles, œufs et fruits y abondent.

Les Kabyles ne viennent plus rôder autour de nos avant-postes ; ils vont s'occuper sous peu de leurs labours ; cette tranquillité durera probablement jusqu'au printemps.

Je suis, etc.

Rigaud.

Le commandant supérieur du cercle de Dellys à M. le lieutenant-général de Bar.

Dellys, le 28 octobre 1845.

Mon général,

Le cercle continue à se trouver dans une situation politique satisfaisante : les esprits sont calmes et les populations se livrent au commerce, en attendant que les pluies aient détrempé les terres, et leur permettent de les cultiver.

Bel-Kassem-Oukassi est tranquille chez lui ; il a perdu de son influence sur les Kabyles depuis les événements de cet été, qui leur ont prouvé son impuissance à nous résister.

Taïeb-Bensalem est toujours chez le chériff ; on dit qu'il est assez gravement malade.

Le chériff se trouve encore chez les Beni-Meddour ; il a été rejoint ces jours derniers par son père.

Ces deux individus ont acquis bien peu d'influence, et ne paraissent plus dangereux jusqu'à présent de ce côté du Jurjura ; les Kabyles les regardent comme de véritables jongleurs.

J'espère n'avoir que de bonnes nouvelles à vous donner encore par le prochain courrier, mon général ; les pluies viendront d'ici là probablement affermir les chances de tranquillité.

Je suis, etc.

Signé Périgot.

Ce dernier, les sourcils froncés, les lèvres serrées, écoutait le commandant sans le quitter des yeux ; au lieu de lui répondre, il laissa échapper d'une voix sourde :

— J'attends cette lettre, monsieur !

— Allons, continua le commandant sans aucune aigreur, finissons cette comédie ; vous êtes malade, je le vois à l'égarement de vos yeux ; le docteur, qui est votre ami, va vous soigner.

Tout en disant ces paroles, M. de Saint-Cric, entraînant machinalement l'officier, qui ne pouvait lui barrer la route, avait assez gagné de terrain pour poser la main sur le bouton de cuivre de la porte.

— Me répondrez-vous enfin? oui ou non? fit Raoul, qui, se voyant éconduit sans résultat, ne se connaissait plus.

Mais M. de Saint-Cric se contenta d'un nouveau geste de compassion pour l'état de délire dans lequel se trouvait Raoul, et ouvrit la porte sans brusquerie aucune, afin de lui montrer, sans doute, qu'il était temps d'en finir.

Ce dernier alors, dans le paroxisme d'une fureur si long-temps contenue, s'écria fortement :

— Eh bien ! commandant de *l'Attrayante*, recevez le serment que je fais ici de vous flétrir de l'épithète de lâche et d'espion, chaque fois que je vous trouverai seul comme aujourd'hui.

— Assez, M. de Mombrun, retirez-vous ! reprit le commandant avec un ton de bienveillance et de douceur qui semblait même plus marqué depuis que la porte était ouverte. Ma bonté a été fort grande jusqu'ici, car je vous crois malade, mais elle se lasserait à la fin. Profitez de ce que personne ne vous a entendu, et retirez-vous.

Raoul n'avait plus qu'un pied dans la galerie.

— Il le faut bien ! répondit-il alors en désespoir de cause, car je ne puis vous arracher de force ce que vous me refusez, mais je veux me donner le plaisir de vous répéter pour adieu, que l'homme qui s'insinue bassement, comme vous, dans les secrets d'autrui, est un espion d'abord, puis un lâche, quand il n'a pas même, comme vous encore, le courage de sa conduite ignoble.

— Voyons, sortez, monsieur, ou malgré votre accès de démence, je me verrai forcé de vous faire saisir par la garde.

— Ah ! messieurs ! je ne vous savais pas là ! Depuis quand y êtes-vous ? fit le commandant d'un air fort surpris, en apercevant Antoine et le commissaire qui s'étaient rapprochés de la porte pour mieux entendre.

A leur vue Raoul resta terrifié.

— Depuis deux minutes à peine, commandant, dit Antoine, le chef de timonnerie est venu nous appeler de votre part, et comme vous étiez occupé, votre maître d'hôtel nous a dit d'attendre ici.

— Voilà qui est déplorable ! ajouta M. de Saint-Cric d'un air très peiné, car il n'est plus possible que les choses en restent là. Je croyais ce démêlé sans témoins, et vous savez, monsieur, combien j'étais disposé à l'indulgence ; mais maintenant je ne puis plus considérer vos paroles de lâche et d'espion comme causées par un moment de folie ; il est indispensable à ma dignité de chef que personne à bord ne sache une telle conduite impunie. Or, la force avec laquelle vous m'avez crié vos injures, ne me permet malheureusement pas de douter que ces messieurs les aient entendues. Vous voudrez donc bien, messieurs, signer le rapport qui sera fait sur cette scène désolante, dont je tâcherai de diminuer autant que possible la gravité aux yeux du ministre.

Raoul, écrasé par le coup violent qui venait de le frapper, restait muet et immobile. Sa carrière brisée, son avenir perdu, et plus que tout cela l'obligation de renoncer à Julia, l'avaient paralysé pendant ces quelques phrases de M. de Saint-Cric. Mais, comprenant enfin qu'il n'avait plus rien à ménager, il se redressa d'un air hautain et ironique :

— Faites votre rapport comme vous l'entendrez, monsieur le commandant ! Je sais d'avance qu'il me fera mettre hors des cadres de la marine. Mais, ce que je sais aussi, c'est qu'un an et un jour après, j'irai vous répéter, et cela au milieu de cent témoins cette fois, les deux épithètes qui vous ont déjà flétri aujourd'hui. Nous verrons si ce jour-là vous chercherez à les laver.

Il sortit après ces mots et courut s'enfermer chez lui, dans un désespoir affreux.

— Messieurs, dit le commandant de Saint-Cric après le départ de Raoul, j'exige de vous le plus profond secret sur cette malheureuse affaire ; je tiens à ce qu'aucun propos ne circule dans l'équipage, et surtout dans l'état-major. Je n'infligerai même pas les arrêts à M. de Mombrun, afin que personne ne se doute de ce triste débat, d'ici à Rio. Là je donnerai connaissance à tout le monde du rapport que vous signerez ; mais jusqu'à ce jour, messieurs, ajouta-t-il avec une sévérité presque menaçante, je compte sérieusement sur votre silence, et m'en prendrai à vous si un seul détail de cette scène a transpiré.

— Cela suffit, commandant ! dit Antoine.

— Parole d'honneur, commandant ! fit Napoléon à son tour, en posant sa large main sur sa poitrine.

— M. Antoine, je vous avais fait appeler pour vous dire que, cette après-midi, il y aura exercice à feu dans votre batterie, veuillez donc la faire disposer à cet effet. Vous, monsieur le commissaire, je voulais vous prévenir que lundi je vérifierai votre comptabilité.

Nos deux compères sortirent.

— Le commandant est joliment bon enfant, dit Antoine à son ami ; si je commandais une frégate, et qu'un particulier comme celui-là vînt m'insulter chez moi, je vous le ferais proprement empoigner par la garde par exemple !

— Ah çà, Antoine, avez-vous compris quelque chose à ce qu'il lui voulait, au commandant ?

— Ma foi, non ! je n'en sais rien ; je suis fâché de n'être arrivé qu'à la fin, j'aurais bien voulu savoir de quoi il s'agissait. Enfin, c'est égal, j'espère bien que le rapport le fera mettre à la porte de la marine.

— Savez-vous qu'il a de l'aplomb tout de même, Antoine ! il n'a pas mâché les paroles au commandant. Cristi ! il lui a dit qu'il était un lâche à son nez, à sa barbe.

— Taisez-vous donc, commissaire ! la langue vous démange toujours. On pourrait vous entendre, et ça me tomberait sur le dos aussi.

CHAPITRE XXV. — RENONCIATION.

Raoul, comme on le pense bien, avait de nouveau perdu sa tranquillité. Rejeté dans une perplexité plus grande que toutes celles qui avaient contrarié son amour, il eut de nouveau recours à son ami.

Mais, après une conversation de deux heures, ils venaient de se séparer très froidement ; car Alophe, mis au courant de tout ce qui s'était passé, n'avait pas voulu donner complètement tort à l'autorité. Ainsi par exemple, il niait énergiquement et avec raison que le commandant eût failli un instant à sa dignité en se mettant de connivence avec son domestique : c'eût été mentir à sa nature aristocratique.

S'il avait eu connaissance de la lettre de Raoul, ce dont lui, Alophe, n'était pas certain, c'est que M. François l'avait remise sans observation au commandant, comme un papier trouvé par lui. Là devait se borner évidemment toute complicité.

— Au reste, avait ajouté Alophe, quoique malgré vos promesses vous ayez cru devoir vous passer de mon opinion dans cette déplorable visite, je vous donnerai pourtant un dernier conseil, qui, je le crois, est votre seule planche de salut. Ne changez rien dans vos rapports avec le commandant, faites votre service comme à l'ordinaire. Puisqu'il ne vous a pas mis aux arrêts, c'est qu'il désire ne pas ébruiter cette scène. Dans quel but ? je l'ignore. Mais il a dû ordonner le silence à Antoine et à Napoléon, car ce dernier n'en a pas parlé. Agissez donc comme si rien ne s'était passé entre vous.

— Cela vous est facile à dire, avait répondu Raoul, et à faire peut-être, car je ne connais rien d'impossible à votre nature de glace. Je vous crois surtout, continua Raoul avec une certaine aigreur, très capable de construire de superbes définitions de l'amitié ; il est fâcheux que vos belles théories s'arrêtent à l'application.

... restes sur les recettes des commissaires des bois et forêts en Irlande.

Le lord-lieutenant a répondu dans les termes suivants :

Mylords et messieurs,

Je n'ai pas besoin de vous assurer que l'état de la récolte des pommes de terre a pendant quelque temps occupé et occupe encore de la manière la plus vive, l'attention du gouvernement. Des savants ont été envoyés ici d'Angleterre, pour rechercher avec ceux d'Irlande la nature de la maladie et trouver les moyens d'en arrêter les progrès, s'il était possible. Ils n'ont pas encore terminé leurs investigations; mais ils ont déjà fait deux rapports qui ont été communiqués au public. Le gouvernement reçoit aussi chaque jour des rapports des magistrats salariés et des inspecteurs du corps des constables qui sont chargés d'examiner l'état de la maladie des pommes de terre et le progrès de la récolte. Ces rapports varient de jour en jour, et sont souvent contradictoires. Il sera par conséquent impossible de se faire une idée exacte de l'étendue du mal, tant que la récolte des pommes de terre ne sera pas plus avancée. Dans de pareilles circonstances, il serait prématuré de décider quelles mesures il convient d'adopter, d'autant plus qu'il est permis d'espérer que bien que le mal existe à un haut degré dans certaines localités, il ne s'est manifesté que partiellement dans d'autres. Il n'y a point de gêne immédiate dans les marchés. Cependant je soumettrai vos conseils au cabinet. Le plus grand nombre des mesures que vous proposez ne pourraient être mises à exécution qu'en vertu d'une loi, et toutes doivent être mûrement pesées avant d'être adoptées. Vous devez comprendre que dans une affaire d'une si haute importance nationale, aucune décision ne peut être prise sans avoir été préalablement soumise aux conseillers responsables de la couronne.

Son Excellence salua la députation et allait se retirer, lorsque M. O'Connell fit remarquer qu'arrêter la distillation serait peut-être causer un préjudice au commerce. Le lord-lieutenant répondit qu'il le pensait aussi, et que ce point était soumis à l'examen du gouvernement. La députation s'est ensuite retirée.

ALLEMAGNE.

L'Autriche, qui est déjà très impopulaire en Allemagne, paraît vouloir mettre le comble à cette impopularité par une alliance matrimoniale entre l'archiduc Etienne et la princesse Olga de Russie. On lit à ce sujet dans le *Morning Advertiser* :

Nous pouvons annoncer, d'après une source officielle, que le mariage de l'archiduc Etienne d'Autriche avec la grande-duchesse Olga de Russie est une question définitivement résolue. La mission à Vienne de M. de Nesselrode avait pour but l'arrangement des préliminaires de cette alliance royale, avec le prince de Metternich, et comme il ne se présentait aucun obstacle, toutes les clauses ayant été consenties après quelques considérations de minime importance, avis a été donné de l'union projetée aux gouvernements de France et d'Angleterre. Mais l'une et l'autre de ces puissances regardent cette alliance de deux familles impériales comme affectant les intérêts de l'Europe en général, et plus particulièrement ceux de la France et de l'Angleterre, et nous savons de haute source que des protestations seront probablement le résultat de ce projet d'union. L'empereur de Russie, en quittant l'Italie, se rendra directement à Vienne.

Nous ne voyons pas quel droit ont la France et l'Angleterre de protester contre ce mariage. L'empereur de Russie, du reste, n'est pas l'homme à accueillir de telles protestations. La nouvelle n'a d'importance que pour l'Allemagne, et celle-ci, à coup sûr, protestera par tous les organes de la presse.

Un petit journal allemand, qui paraît à Elbing, stigmatise d'une manière [illegible] la conduite du gouvernement français à l'égard des réfugiés italiens. Les lois de septembre nous empêchent de reproduire cet article.

SUISSE.

L'Ami de la constitution de Berne contient l'article suivant sur l'affaire Leu :

... la France, car nous savons que M. Guizot, au nom de..... la Chambre, a promis au Pape d'opérer conjointement avec l'Autriche, dès qu'il s'agira d'une intervention étrangère. »

ESPAGNE.

On lit dans la *Gazette de Madrid*, du 1er novembre :

DÉCRET ROYAL. — Nous, Isabelle II, par la grâce de Dieu et la constitution de la monarchie espagnole, reine des Espagnes, à tous ceux qui ces présentes verront, savoir faisons que, notre conseil des ministres entendu, et usant de la prérogative qui nous appartient, conformément à l'art. 26 de la constitution, nous avons convoqué et convoquons par la présente ordonnance, les cortès du royaume pour le 15 décembre prochain.

En conséquence, nous ordonnons que le 15 décembre précité de la présente année, les sénateurs et les députés soient réunis dans la capitale de l'Espagne pour l'ouverture des cortès.

Donné au palais, le 31 octobre 1845.

Moi, la reine. Le ministre de l'intérieur, P. J. PIDAL.

ITALIE.

ÉTATS ROMAINS. — On lit dans la *Gazette de Cologne* :

Des rapports de Rome parlent de nouvelles notes qui seraient parvenues à la chancellerie pontificale de la part des puissances étrangères. On y donne à la cour de Rome le conseil d'avoir plus d'égard aux vœux équitables des légations, et de désarmer, en général, l'esprit de mécontentement par une politique conciliatrice. Ces avis sont motivés par la circonstance que l'agitation continuelle pourrait facilement amener une intervention étrangère, et mettre en danger la paix universelle. Le gouvernement de Rome aurait, dit-on, répondu que l'assertion était inexacte; qu'il régnait dans le pays de l'agitation et du mécontentement contre le gouvernement, mais les désordres qui avaient eu lieu, n'avaient été provoqués que par des complots tramés dans quelques Etats voisins, notamment en France et dans les possessions anglaises; toutes les plaintes et les représentations du Saint-Siége à cet égard étant restées sans succès, il ne pouvait que regretter que les gouvernements ne dirigeassent pas précisément leur attention là seulement où l'on doit chercher la source de ces machinations.

On voit par cette réponse de quel point de vue le gouvernement romain s'efforce de présenter le mouvement qui se manifeste depuis quinze ans dans la Romagne; mais si les menées étrangères ne trouvent point, à ce que l'on assure, de sympathie dans le pays, pourquoi donc des mesures extraordinaires sont-elles adoptées dans les villes et dans les campagnes? dans quel but tant d'arrestations dans toutes les classes de la population, et pour qu'elle raison les tribunaux extraordinaires sont-ils en permanence depuis deux années?

Actes officiels.

Par ordonnance royale rendue sur le rapport de M. le ministre de l'intérieur, M. Bertrand, conseiller de préfecture, de la Moselle, a été nommé sous-préfet de l'arrondissement de Mirecourt (Vosges), en remplacement de M. Guyot-Desherbiers, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Par ordonnance royale rendue sur le rapport de M. le ministre de l'intérieur, M. le marquis de la Fressange, membre de la chambre des députés et du conseil général de la Haute-Loire, a été promu au grade d'officier de la Légion-d'Honneur.

Ceux de nos Souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 15 novembre, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande *directe* d'abonnement ou de renouvellement doit être adressée *franco* au gérant, et être accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.

... membre du conseil général de l'Yonne (cantons de Bléneau et de Saint-Fargeau), en remplacement de M. Bourgoin Dugas, conseiller sortant.

— On nous écrit de Toulon, à l'occasion de l'arrivée de l'escadre commandée par l'amiral Parseval, qu'une partie de cette escadre doit aller passer l'hiver à Brest. Si cette nouvelle est officielle, il faut déplorer que l'on achève de désorganiser cet armement déjà si faible et si insuffisant.

— Le *Courrier français* vient d'être acheté par M. Benazet, avocat, fils de l'ancien fermier des jeux de France, directeur actuel des jeux du grand-duché de Bade. La rédaction en chef de cette feuille est confiée à M. Durrieu, ancien rédacteur de la *Revue des Deux-Mondes* et de la *Gazette du Commerce*. — Il est fortement question, dit un journal, de modifier l'uniforme actuel de l'artillerie de terre. Les officiers auraient l'habit long, comme le portaient autrefois les canonniers à pied; ils porteraient en outre le ceinturon doré par dessus l'uniforme. — La goëlette *la Doris* a été remise au port de Brest; hors d'état d'être réparée, elle sera entièrement démolie.

OU LE CUMUL VA-T-IL SE NICHER? — Le *Journal de la Manche* publie l'original d'un avis donné par un fonctionnaire municipal cumulant les fonctions de trésorier et d'adjoint de la commune, ce qui ne constitue rien de moins qu'une illégalité. Il reste à savoir si ce digne fonctionnaire ne connaît pas mieux les lois de son pays que celles de la grammaire, auquel cas il serait bien excusable. Voici l'avis en question :

« Je préviens les rédévables à la fabrique soit pour bancs ou renté de payer aujourd'hui, ou je mest les liste au mains d'un huissier qui s'en arangéra sans doute mieux que moi, les rente qui sont dué que de la St Michel dernier je les récévrai dimanche mais les vieulle par de grace.

» Les personne qui nonts pas de place dans leglise pour sasoir peuve sadrésser à moi, je leur en procurerai ils ait de nouvau défandu du porter des siege sans payer il seronts confisquéie.

» Affiche se 26 octobre 1845. P. ROBILLARD, trésorier. »

CONCURRENCE ANARCHIQUE. — Un de ces derniers soirs, un jeune homme donnant le bras à sa mère, descendait paisiblement le boulevart Sainte-Catherine, à Limoges, lorsque plusieurs individus qui venaient du côté opposé, l'assaillirent brutalement. Ce jeune homme opposa une résistance énergique; sa mère effrayée fut renversée, et la rixe aurait pu devenir fâcheuse, si l'approche des passants attirés par le bruit n'avait forcé les assaillants à prendre la fuite. La malheureuse mère fut relevée; son fils n'avait que des contusions, et après les premiers soins donnés dans une maison voisine, il a pu rentrer chez lui. L'*Avenir national* attribue la cause de cette attaque à une concurrence d'intérêts.

UN PROPRIÉTAIRE COMME ON N'EN VOIT PAS... ASSEZ. — Voici un acte qui mérite d'être signalé et qui est digne d'exemple. L'*Impartial de Bruges* rapporte que le sieur R..., maître bottier, à Mons, propriétaire de plusieurs petites habitations au Grand-Béguinage, a prévenu ses locataires, tous malheureux journaliers, que, vu la rigueur des circonstances, il leur faisait une diminution d'un franc par mois sur le prix de leur location.

LES LENTEURS DE LA JUSTICE. — On écrit de Passy sur Armançon, à l'*Union* (de l'Yonne) : « Notre commune, depuis plus de deux ans, attend justice, et nous ne savons quand elle l'obtiendra. Il s'agit de crédits détournés, de sommes diverties au préjudice du bureau de bienfaisance. L'accusation est cependant assez grave pour que l'accusé, s'il est innocent, poursuive ses accusateurs, ou que ces derniers, si leur plainte est légitime, obtiennent satisfaction. Il résulte de pièces authentiques mises à notre disposition, que M. le sous-préfet de Tonnerre et M. le préfet lui-même ont été maintes fois mis en demeure de statuer. Nous avons vu dans

---

— Raoul, fit Alophe avec une émotion contenue et un calme apparent, souvenez-vous de ce que vous venez de dire; à Rio vous aurez ma réponse.

Il sortit après ces mots. On eût dit que le docteur avait un intérêt à quitter Raoul si froidement et à accepter ainsi sans motif urgent une brouille de collégien.

A peine sorti de la chambre de son ami, le docteur fit appeler le chef de timonnerie, et un longue conversation s'en suivit. Le but de ce tête-à-tête se fera connaître en temps et lieu.

Une fois livré à lui-même, et rentré dans sa situation d'amoureux aux abois, Raoul, persuadé que sa carrière était brisée, et par suite ses rêves de bonheur évanouis, résolut de renoncer à cet espoir d'une façon chevaleresque. En conséquence, un billet qui dégageait Julia de la foi jurée, fut écrit aussitôt. Il la priait de brûler ses lettres et lui renvoyait les siennes; il terminait par ce mouvement oratoire :

« L'homme sous le coup d'un conseil de guerre qui le condamnera inévitablement, n'a plus le droit de prétendre à vous. »

Puis, [illegible] en pareil cas, quand l'abandon n'a que peu de [illegible]érité, il [illegible]

« A[illegible] encore [illegible] vous [illegible]? »

Après [illegible] renonciation qu'il crut superbe et sans restriction, il fit un paquet des lettres de Mlle de Meillan, décidé à les lui remettre dans la soirée.

Malgré l'irréflexion de cette démarche, Raoul avait compris qu'il ne devait pas rendre difficile et gênée la situation de Julia en face du commandant, aussi n'avait-il pas parlé de la lettre perdue, cause première de ses malheurs; ou bien, ce qui est tout aussi [illegible] une preuve de circonspection chez Raoul, quand un élan passionné le dominait, il avait pensé qu'une longue épître explicative eût diminué le mouvement dramatique de l'abandon volontaire de ses droits.

Raoul était de ces êtres touchant par quelques points à la nature féminine, un instinct d'élégance poétique présidait, toujours sans qu'il eût besoin d'y songer, à ses moindres actions.

Depuis longtemps on était venu l'avertir que le dîner était servi, mais la perspective de cette réfection matérielle jurait un peu avec sa situation morale. Il se décida pourtant, car l'estomac, non responsable des chagrins du cœur, le prévenait qu'il ne pourrait ainsi rester à jeûn jusqu'au lendemain, avec l'obligation de se tenir sur le pont, de minuit à quatre heures. Mais en approchant du carré, il y entendit les éclats d'une gaîté bruyante, qui ne contribua pas peu à augmenter son malaise. Maître Antoine partageait la belle humeur générale, il était facile de reconnaître qu'il était content de la journée.

L'attention de tous, captivée par les pasquinades facétieuses du commissaire, ne fut pas détournée par l'entrée de Raoul, qui s'assit à sa place ordinaire, sans même adresser la parole au docteur.

Mornan venait, en effet, de mettre le commissaire sur le terrain de ses petits talents de société, et ces bravos prolongés avaient été mérités par la manière remarquable dont il avait imité l'âne, le coq, le chat, le chien, et bien d'autres animaux; de sorte qu'on pouvait se croire, au choix, dans une basse-cour ou en pleine ménagerie.

Au moment où Raoul entrait, il simulait, avec une vérité unique, le bruit d'une bouteille qu'on débouche, puis qu'on vide, le tout au moyen de quelques chiquenaudes données sur ses joues. Le commissaire rayonnait; l'approbation exagérée dont il était l'objet l'avait fait monter à un état de jubilation inappréciable. Dans l'orgueil de son triomphe il ne doutait plus de rien.

— Je vous parie, Mornan, s'écria-t-il tout d'un coup, en remettant en place la bouteille vide, dont il avait fait semblant de verser le contenu pendant son expérience; je vous parie que vous ne *fassiez* pas un calembourg, là, tout de suite, sans réfléchir.

— Non, estimable agent comptable, j'en suis incapable. Mon éducation, je l'avoue à ma honte, a été fort négligée sous ce rapport, et vous? Voyons, je parie que vous le *fassiez*.

— Il est tout fait (étouffait). Ah! enfoncé Mornan!

Et un gros éclat de rire de satisfaction servit de bouquet au spirituel jeu de mot de Napoléon.

— A-t-il l'esprit prompt, ce diable de commissaire! dit Mornan, d'un air de conviction marquée.

— Oh! continua Kergallec, vous êtes en état de damer le pion au premier commis-voyageur venu.

— Vous trouvez? reprit Napoléon qui devina, sans le comprendre, le compliment plus que douteux de Kargallec.

— Eh bien! faites donc cela, vous qui êtes si fort!

Et le commissaire posant un genou sur sa chaise qu'il venait de quitter, se mit à imiter le mouvement de bras d'un scieur de bois devant son chevalet, accompagnant le tout des grincements désagréables de la scie. De temps en temps, il rencontrait un nœud, le son devenait plus aigre. C'était à s'y méprendre.

— Ah, bravo! ça me fait mal aux dents à moi, s'écria Mornan.

— Et moi, aux oreilles, continua Kergallec; on dirait que c'est une vraie bûche, ajouta-t-il avec rudesse.

— Qu'est-ce qui est une vraie bûche? interrompit aussitôt Napoléon se redressant d'une façon martiale.

— La chaise, fit Mornan.

— A la bonne heure! et le digne agent comptable s'assit sans aucune mauvaise humeur. Au contraire, il se mit aussitôt, sans rien dire à personne, à baisser coup sur coup la tête sur la table, pendant que sa main cachée la frappait rudement par dessous.

L'illusion était complète, c'était à croire qu'à chaque coup de tête il se brisait le nez sur la table.

Raoul, peu en harmonie avec le milieu dans lequel il se trouvait, sortit après quelques bouchées, non sans essuyer la bordée de hourrahs qu'avait fait naître le dernier exploit du commissaire.

Il courut s'enfermer dans sa chambre jusqu'à l'heure probable où Julia monterait sur le pont après le dîner du commandant.

Quant au docteur, il ne pouvait, malgré sa tristesse, s'empêcher d'obéir à sa nature d'observateur; il admirait jusqu'à quel degré d'aberration peut arriver l'amour-propre quand il n'est pas servi par l'intelligence. Aussi ne quitta-t-il pas le théâtre des succès de Napoléon pour suivre Raoul.

Après être resté en faction pendant une demi-heure dans la batterie pour attendre la sortie de Julia, ce dernier vit le commandant qui la précédait, monter l'escalier du pont.

Mlle de Meillan, en reconnaissant Raoul, ralentit aussitôt sa marche, et à peine le commandant eut-il disparu, que Raoul s'approcha résolument d'elle.

— Adieu, lui dit-il, d'une voix plus émue que ne l'aurait fait croire la spontanéité de sa démarche, et serrant la main blanche qui recevait les lettres. Pardonnez-moi, ajouta-t-il plus bas, en s'éloignant aussitôt, car M. de Saint-Cric avait déjà descendu deux marches, afin de s'expliquer le retard de Mlle de Meillan.

— Adieu! répéta Julia avec une surprise douloureuse, sans rien comprendre à cette conduite extraordinaire.

— Au lieu de monter elle rentra chez elle dans une anxiété horrible.

Hélas! la lecture même de la lettre de Raoul n'éclaircit pas beaucoup son incertitude. Il avait insulté le commandant, disait-il, devant témoins; un conseil de guerre devait le condamner... A quoi? Bon Dieu! elle l'ignorait et ne savait auprès de qui se renseigner. Elle pensa bien au commandant, mais pouvait-elle lui avouer qui l'avait informée de ce débat?

Elle ne trouva d'autre moyen que d'écrire à Raoul, pour lui dire de prendre confiance et lui demander des détails, espérant trouver le moyen de lui remettre cette lettre, ou le soir même, ou le lendemain; mais à dix heures du soir, elle ne l'avait pas encore aperçu, et fut forcée d'aller chercher une nuit sans sommeil.

EDOUARD PUJOL,
Lieutenant de vaisseau.

(La suite à demain.)

[illegible] à l'échouage et ceux qui l'ont suivi. Dans les premiers, il n'a trouvé aucune trace d'impéritie ni d'imprudence de la part du capitaine Muterse. Dans les seconds, il a trouvé la preuve d'une grande énergie et d'une grande intelligence de sa part. Selon lui, l'échouage du *Sphinx* est dû uniquement à la détérioration des compas. En conséquence, il a conclu à l'acquittement honorable et avec éloges de M. Muterse.—M. Muterse a été acquitté à l'unanimité. En lui rendant son épée, M. le président du conseil lui a dit : — Je vous rends cette épée avec d'autant plus de plaisir que j'ai la conviction profonde que la France et le roi trouveront toujours en vous un serviteur dévoué. »

LES FEMMES ET LES DROITS DU TRAVAIL. — Les laveuses de lessive de Montmirail veulent faire grève si on leur refuse une augmentation de salaire ; jusqu'alors on leur accordait 60 centimes par jour ; mais elles ont pris la résolution d'en exiger 75. Beaucoup de dames prétendent que ce prix est *exorbitant* et cette demande ridicule. On a beaucoup de peine, dit le *Journal d'Epernay*, à leur faire comprendre que cette demande est très raisonnable, au contraire, et que des femmes qui souvent passent quinze heures au lavoir et ont une famille à nourrir, ne sont pas encore trop payées de leur peine avec 5 centimes par heure.

UNE PRÉVENTION CONTRE LA CAPITALE. — Dans la nuit de samedi à dimanche dernier, des voleurs se sont introduits dans le bureau de la fabrique de M. Jourdain, à Louviers, après avoir décroché les volets et brisé les carreaux de la fenêtre donnant sur le grand chemin de la Villette. Ils ont ensuite forcé la caisse contenant la paie des ouvriers ; mais comme la solde de la semaine était faite dès la veille, les voleurs n'ont enlevé que quelques francs pour prix de leur audacieuse entreprise. Cette seule circonstance du vol, le lendemain de la paie des ouvriers, indique des malfaiteurs étrangers à la localité, mais très experts dans le métier de voleur. Il est très probable, ajoute le *Courrier de l'Eure*, que ces industriels nous sont amenés par le chemin de fer de Paris à Rouen. La déclaration est tout à fait galante pour la capitale. Nous souhaiterions de grand cœur qu'il n'y eût au monde d'autres voleurs que ceux de Paris, mais si le proverbe : Il y a d'honnêtes gens partout, est vrai, le contraire ne l'est malheureusement pas moins.

UN TRAVAILLEUR ENGLOUTI. — On écrit d'Alvimare au *Courrier du Havre* : « Un accident épouvantable est arrivé, jeudi dernier, dans cette commune. Le nommé Contois, ouvrier marneur, travaillant au chemin de fer, a été englouti sous une masse de sable, et ce n'est qu'après vingt heures d'un travail assidu que l'on est parvenu à le retirer dans l'état le plus affreux, ayant une fracture au crâne ; il est probable que la mort a été instantanée. Ce malheureux laisse une femme avec six enfants en bas âge et dans la plus grande misère ; il est à espérer que l'administration du chemin de fer viendra au secours de cette malheureuse famille. »

UN GENTILHOMME. — On lit dans le *Droit* :

L'huissier audiencier appelle Jean-Louis de Bray.

Un petit monsieur, dont l'énorme tête est adossée à une bosse richement développée, s'efforce, en se hissant sur la pointe des pieds et en portant le nez haut, de prouver au tribunal qu'il vient de se lever pour répondre.

L'huissier, pour qui la preuve n'est pas suffisante, lui réitère l'invitation de se lever. (Hilarité.)

M. le président. — Vous êtes prévenu de vagabondage ?

Le prévenu.— Je le sais, monsieur le président ; mais c'est une erreur de l'autorité. Daignez m'écouter, e ous en serez convaincu. Le 28 octobre dernier, à deux heures et demie du matin, je me trouvais à la Halle, j'allais m'en aller en vendange, un vigneron venait de passer marché avec moi, lorsqu'un monsieur que je ne connais nullement m'offrit un verre de vin ; j'accepta, et, au beau milieu de la politesse de mon inconnu, je me vis arrêter comme vagabond.

M. le président. — Vous sortiez déjà de prison ?

Le prévenu. — C'est vrai, monsieur.

— Depuis combien de jours étiez-vous en liberté lorsque vous avez été arrêté pour la dernière fois ?

— J'étais sorti de Sainte-Pélagie depuis huit jours.

— Où aviez-vous couché pendant ces huit jours-là ?

— Chez un ami.

— C'est pour vagabondage que vous aviez été condamné ?

— Ce jour-là, j'avais été à la campagne, et je rentrais fort tard à Paris ; on m'arrêta encore au milieu d'un verre de vin.

— Vous avez eu à subir d'autres condamnations ?

— Oui, messieurs, il y a deux ans, ici, à la huitième chambre, vous m'avez accordé une maison d'asile.

— Connaissez-vous quelqu'un qui veuille vous réclamer ?

[illegible] mines.

La *Presse* revient encore sur sa proposition de se prémunir contre les mesures de l'Angleterre qui auraient pour but de dégarnir nos marchés de céréales pour remplir ses magasins. Dès qu'un besoin de cette nature se fait sentir, même de très loin, il est urgent d'y aviser. En face d'une nécessité absolue, une nation doit protéger ses membres avant toute autre considération, en mettant une entrave provisoire à la liberté du commerce extérieur des grains, et en proclamant le principe de la plus grande liberté d'échange à l'intérieur entre toutes les parties du territoire, échange qui sera toujours plus facile et plus sûr à l'avenir, grâce à la rapidité des nouvelles voies de communication.

Le *National* repousse avec une vigoureuse indignation les imputations calomnieuses de la *Presse* dans la scandaleuse affaire du *marchandage* des feuilles politiques.

« Cet indigne marché dont tout le monde parlait, dit-il, nous l'avons dénoncé hautement ; cette théorie cynique nous l'avons reproduite et repoussée avec indignation.

» Tous les autres journaux se sont expliqués à leur tour, et aujourd'hui, nous pouvons le dire, la sentence est portée : l'impudence n'a point prévalu ; ce qui était infâme a été traité comme infâme, le trafic et les apologistes du trafic ont été cloués au pilori de l'opinion. Ils se débattent, mais ils y restent.

» Nous n'avons jamais pensé qu'ils accepteraient le châtiment avec humilité ; mais la justice ne s'inquiète guère des murmures ou des insolences des condamnés que sa sévérité vient de frapper. Parmi ces condamnés, elle en voit qui, au jour de l'exposition, gardent du moins une retenue qui peut faire croire au repentir ; d'autres, au contraire, familiers du crime, affrontent la décence publique, et ils essaient même, par quelques plaisanteries grossières, de présenter comme un ornement le carcan qui les étreint. L'honnête homme qui les regarde les laisse dire, et il éprouve une certaine tristesse en sentant que le dégoût ferme dans son cœur tout accès à la pitié. »

La *Presse* semble, dans cette affaire, vouloir étendre à toute la publicité les accusations dont elle a été l'objet. Peut-être se dit-elle que le jour où il sera prouvé que l'honnête homme est une chimère, aucune condamnation, voire même aucun blâme, ne pourra plus atteindre la déloyauté. C'est la tactique naturelle de toutes les consciences troublées d'essayer de mettre le monde à leur niveau. La femme honnête n'est qu'une bégueule pour la fille de joie.

Le *National* publie aussi un article sur le mouvement religieux de l'Allemagne, dans lequel il présente ce mouvement comme le prélude de la réforme politique qui doit, tôt ou tard, éclater dans ce pays. Ses discussions théologiques et métaphysiques précèdent son émancipation, comme la rêverie précède l'action dans l'esprit humain. Il est bien vrai que l'Allemagne sortira enfin des régions spéculatives pour descendre sur le terrain de la pratique, mais nous croyons que ce terrain sera alors débarrassé de toutes les plantes parasites qui l'encombrent chez nous. Dieu préserve l'Allemagne de substituer à sa métaphysique transcendante notre métaphysique constitutionnelle ! Ce serait là un triste progrès. Nous espérons que quand l'Allemagne crèvera le nuage qui l'enveloppe, ce sera pour saisir et comprendre les choses sociales dans toute leur réalité.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. A. à Poitiers. — Nous tirons sur vous, à deux jours de vue, 750 fr., pour vous et M. B.

M. L. à Reims. — Nous avons reçu votre lettre, mais non la brochure, et nous n'avons vu personne.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 6 novembre. — FRANÇOIS, loueur de voitures, rue Plumet, 4 bis. Juge-commissaire, M. Bella-Leprieur ; syndic provisoire, M. Monciny, rue Feydeau, 26. — DESJARDINS, marchand de bronzes et plaqués, rue des Saints-Pères, 12. Juge commissaire, M. Ferté ; syndic provisoire, M. Decagny, rue Thévenot, 16. — MEUNIER, marchand de vins traiteur à la Petite-Villette, quai de la Loire. Juge commissaire, M. Ferté ; syndic provisoire, M. Henrionnet, rue Cadet, 13. — GUÉRIN, tailleur, rue de Louvois, 5. Juge commissaire, M. Gallais ; syndic provisoire, M. Hellet, rue Sainte-Avoie, 2. — MATHIEU, marchand de meubles, passage de Venise, 2. Juge commissaire, M. Ferté ; syndic provisoire, M. Lefrançois, rue de Louvois, 8.

Bourse du 7 novembre 1845.

La Bourse a eu d'abord une assez bonne tenue et paraissait en voie de reprise, mais les chemins n'ont pas tardé à fléchir. La rente s'est défendue plus longtemps, mais après deux tentatives de hausse, elle ferme en 3 p. 0|0 au même prix que la veille. Le 5 p. 0|0 a baissé de 15 c.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : 4 1|2, 112. — Belgique 1842, 102. — Id. 2 1|2, 56 1|4. — Autriche, 417,50.

Montereau... [illegible]

LONDRES, 8 nov.		PARIS, LE 7 NOV. PRIMES.	COULISSE.
Consol.	90 1/4 1/2	3 0/0 F. c. 82 50, 45 d. 50.	Av. 82 40.
Esp. 3 0/0	27 1/2	F. p. 83 70 d. un. 95, 90 d. 20.	Ap. 82 20.
Portug.	58	5 0/0 F. c. 117 75 d. 50.	B. du Trés.
Mexic.	32	F. p.	
Brésil.			
4 0/0 hol.	93 7/8	Orléans, 1190, 1180 d. 40 au 15.	F. c. F. p
2 1/2 dº.	55 7/8	1182 50 d. 20. 1190, 1190 d. 10 au 20.	3 0/0 3, 40.
Rouen.	38, 42	Nord, 766 25, 762 50 d. 20. 777 50, 778 d. 10 au 15	5 0/0 25, 20
Orléans	45, 46	775 d. 20. 790, 780 d. 10 au 20.	

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 110,00 à 00,00 ; courant du mois, 114,00 à 00,00 ; décembre, 115,00 à 00,00 ; 4 premiers 1846, 116,50 à 117,00.

LILLE, — Colza, 103,50 à 00,00. — Œillette rousse, 97,00 à 00,00.—Lin, 83,50. — Cameline, 97,50. — Chanvre, 97,50. — Voitures, 4,00.

ESPRIT 3|6. — Disponible, 120,00 à 125,00 ; 2 derniers, 114,00 à 00,00 ; 8 premiers 1846, 110,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 86,00 à 00,00.

HALLE DE PARIS.

6 nov.			7 nov.		
Arrivages	9806 q.	60 k.	Arrivages	9867 q.	96 k.
Ventes	7588	20	Ventes	4376	76
Restant	31291	00	Restant	32820	95
Cours moyen		40,48	Cours moyen		40,50
Cours-taxe		40,60	Cours-taxe		40,60

Cote administrative.

Gruaux	67 q.	27 k.	00,25	à	57,30	Gruaux	22 q.	53 k.	56,20	à	56,00
1re	331	27	42,00	à	44,05	1re	191	90	42,00	à	43,30
2e	957	46	37,53	à	41,00	2e	206	80	37,00	à	41,00
3e	12	08	20,30	à	35,05	3e	48	07	00,00	à	35,65
4e	6	28	00,00	à	21,00	4e	2	44	00,00	à	27,40
A liv.	5836	84	21,05	à	43,30	A liv.	6712	81	35,05	à	43,35

Marchés.

Marché Saint-Antoine, 7 nov. — Foin, 1re 58 à 60 ; 2e 54 à 56 ; 3e 42 à 50. — Sainfoin, 1re 00 à 00 ; 2e 00 à 44 ; 3e 00 à 00. — Luzerne 1re 00 à 00 ; 2e 48 à 50 ; 3e 44 à 46. — Paille de blé 1re 32 à 00 ; 2e 30 à 00 ; 3e 00 à 28.— Paille de seigle 1re 00 à 36 ; 2e 00 à 00 ; 3e 00 à 30. — Paille d'avoine, 1re 00 à 00 ; 2e 00 à 00 ; 3e 00. — Trèfle 1re 00 à 00 ; 3e 00 à 00. — Regain 2e 00 à 60 ; 3e 00 à 00.

Marché de la Vallée du 7 novembre. — Alouettes (la pièce) 0,05 à 0,11. — Agneaux (la pièce) 0,00 à 00. — Bécasses 2,00 à 3,50. — Bécassines 0,00 à 0,00. — Cailles, 0,00 à 0,00. — Canards barboteurs, 1,00 à 1,50. — Canetons de Rouen, 1,75 à 2,00. — Canards sauvages, 0,00 à 0,00. — Chapons gras, 2,50 à 5,00. — Chevreaux ou cabris 00,00 à 00,00. — Chevreuils 00,00. — Cochons de lait, 0,00 à 0,00. — Dindes gras, 0,50 à 7,75 ; comm., 2,00 à 4,75. — Faisans, 2,75 à 0,00. — Lapins ou lapereaux 1,00 à 2,00. — Lièvres ou Levreaux, 3,75 à 4,50. — Moutons pré-salé 0 à 00. — Oies comm., 2,50 à 3,00 ; grasses, 4,00 à 6,00. — Perdrix grises, 0,75 à 1,50. — Perdrix rouges, 1,75 à 2,00. — Pigeons bizets 0,35 à 0,50 ; — de de volière 0,00 à 0,75. — Pilets, 0,00 à 0,00. — Poules ordinaires 1,25 à 1,50. — Poulets gras 2 25 à 2,50 ; de comm. 0,75 à 1,00. — Pluviers, 0,00 à 00.— Sarcelles, 0,50 à 0,00.— Vanneaux, 0,25 à 0,50. — Grives, 0,20 à 0,25.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 8 novembre 1845.

7 h. 1|2 OPÉRA. —
7 h. 1|2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Andromaque. Les Plaideurs.
7 h. 1|2 OPÉRA-COMIQUE. — La Part du Diable. Nouveau Seigneur.
7 h. 1|2 ITALIENS. — I Puritani.
7 h. 3|4 VAUDEVILLE. — Représentation extraordinaire.
6 h. 1|2 VARIÉTÉS. — Le Tricorne. Professeurs. Prosper. Le Diable.
6 h. 1|2 GYMNASE. — Un Droit. Noémie. Couleurs.
6 h. 3|4 PALAIS-ROYAL. — Pot aux Roses. Bains. Almanach. Le Code.
6 h. 1|2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Don César. La Biche au bois.
6 h. 1|2 AMBIGU. — Les Mousquetaires.
6 h. 1|2 GAITÉ. — La Sœur du Muletier.
6 h. 1|2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. 1|2 COMTE. — Le Marin. 2 Frères. Les Clowns. Crispin.
6 h. 1|2 FOLIES. — Un Jeune homme. Pique-assiette. Riquiqui. Tourlourou.
6 h. LUXEMBOURG. — Agent matrimonial. Résurrectionistes. L'Ile.
BEAUMARCHAIS. — Les [illegible]. Les Malheurs. [illegible]. Intermède.
PANORAMA. (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 4 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., 16, rue du croissant.

Mais, comme il nous reste encore un certain nombre d'exemplaires complets de UNE FILLE DU PEUPLE, roman en deux volumes de M. EUGENE CAMUS, nous l'enverrons dès aujourd'hui en prime aux premiers 250 abonnés de quinzaine qui souscriront pour un an, 6 francs.

L'abonnement de quinzaine peut remonter au numéro du 2 de ce mois (Premier numéro de quinzaine).

PARIS, 8 NOVEMBRE.

Le Journaliste et la Diffamation.

Dans sa prochaine session, la chambre des députés aura des devoirs importants à remplir.

Si le procès des charpentiers a prouvé qu'il était indispensable de réviser notre législation industrielle, de récents scandales ont démontré qu'il était temps de refondre la législation de la presse.

La loi qui régit la diffamation date du 17 mai 1819.

Aux termes de cette loi :

« Toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel le fait est imputé, est une diffamation.

» Nul ne sera admis à prouver la vérité des faits diffamatoires, si ce n'est dans le cas d'imputation contre des dépositaires ou agents de l'autorité ou contre toutes personnes ayant agi dans un caractère public, de faits relatifs à leurs fonctions. Dans ce cas les faits pourront être prouvés par devant la cour d'assises, par toutes les voies ordinaires, sauf la preuve contraire par les mêmes voies. — La preuve des faits imputés met l'auteur de l'imputation à l'abri de toute peine. »

Il est facile de comprendre la distinction tracée par la loi.

Elle ne veut pas qu'on se fasse une arme contre un particulier de ses torts privés ; mais ces investigations que la société interdit dans les circonstances ordinaires, la loi les permet, les encourage même quand il s'agit de rendre un service public.

Diffamez un particulier, vous serez cité en police correctionnelle et condamné, sans que la loi vous permette de faire la preuve des faits avancés par vous, sans même que les journaux puissent recueillir les paroles de votre avocat.

Mais attaquez un fonctionnaire public, un homme comptable de sa conduite envers l'État; attaquez-le pour des faits relatifs à ses fonctions, prouvez qu'il a manqué à son mandat, et plus l'attaque sera vive, plus les faits signalés auront été graves, plus la société vous devra d'actions de grâce. Ne craignez pas qu'elle étouffe votre voix, qu'elle vous juge sans vous entendre. Vous paraîtrez en cour d'assises, devant les représentants de l'opinion publique, devant des hommes investis de l'omnipotence pour vous absoudre. Là vous serez admis à la preuve des faits avancés par vous, et si vous la faites complète, le jury prononcera votre acquittement. L'opinion publique ne s'en tiendra pas là, elle vous félicitera de votre vigilance et de votre courage.

Très bien conçue sous ce rapport, la loi du 17 mai 1819 renferme une lacune. Elle n'a pas soumis au contrôle de l'opinion tous les [illegible] texte de la loi à vous traîner sur les bancs de la police correctionnelle, et là il vous défendra de justifier votre dire. Il se sentira coupable, et cependant il aura l'audace de réclamer l'impunité au nom de nos institutions et de la justice.

Trop souvent la jurisprudence a consacré cette étrange prétention de l'homme de presse, qui se dit investi d'un caractère public, d'un mandat social, quand il s'agit de faire valoir son importance, et qui rentre à volonté dans la vie privée, pour se soustraire aux accusations les plus méritées. Plus d'équivoque, le journaliste remplit une mission publique dont il doit compte à la société.

Investi d'un pouvoir immense que l'imprévoyance sociale lui départit sans condition et sans contrôle, le journaliste se charge de conseiller le gouvernement, et parfois du ministère il fait remonter ses avis jusqu'au trône. Le journaliste influe sur l'esprit des constitutions, et même, on l'a vu en 1830, sur l'existence des dynasties. L'industrie, le commerce, la littérature et l'art sont ses vassaux ; en donnant ou en retirant la publicité, il vivifie toutes les entreprises, toutes les inventions, tous les chefs-d'œuvre, ou les paralyse ou les tue. Et l'on veut que cet homme refuse de rendre des comptes ; et l'on veut qu'il soit interdit de lui dire : Vous êtes partiel, intéressé, vendu !

Proclamons-le hautement, l'homme qui adresse à un journaliste de pareilles imputations, et qui les justifie par des preuves, a bien mérité de la nation.

Voilà ce qu'une jurisprudence intelligente et progressive ne craindrait pas d'admettre, voilà ce que la cour de cassation devrait établir ; mais au lieu d'assimiler les hommes de presse *aux personnes qui ont agi dans un caractère public*, il serait plus décisif et plus sûr d'amender la loi et d'insérer expressément dans son texte que le journaliste ne peut s'opposer à la preuve des faits articulés contre lui et relatifs à sa fonction de publiciste.

Cette réforme, il serait honorable à la presse de la solliciter d'une voix unanime. Il n'est ni digne ni convenable pour personne de défendre son honneur par un artifice de procédure, de le mettre à couvert sous une fin de non-recevoir.

Pour notre part, anticipant sur la révision de la loi, nous ne demandons qu'une chose à nos adversaires, c'est de ne jamais nous attaquer en termes ambigus, mais de formuler des accusations précises et de fournir leurs preuves. En pareille circonstance nous nous engageons à ne jamais nous abriter sous le manteau de la loi.

La *Presse* de lundi dernier, dans un article où elle se battait les flancs pour faire des pasquinades, avait écrit les lignes suivantes :

« Soit. Les journalistes sont tous des saints, ou tout au moins des martyrs. Ne nous parlez plus du vieux calendrier grégorien, qui commence par la Circoncision et finit par la saint Sylvestre. . . . . . —Saint Cantagrel et saint Marrast, et vous tous, saints du journalisme, que votre nom soit loué !

» La légende qui racontera ce qui se passera en l'an de Bourse 1845, dira de quel désintéressement vous futes les martyrs ! Elle dira que, tandis qu'on voyait d'anciens ministres de tous les cabinets, des pairs de France de tous les régimes, des députés de toutes les opinions, des magistrats de tous les degrés, des amiraux, des lieutenants-généraux, etc., [illegible] remises, la signature de journalistes [illegible] pas croire vos yeux ! »

Quoique tous les développements qui suivent ce préambule grotesque s'adressent au *National*, spécialement et nominativement, la *Démocratie pacifique* n'en était pas moins; dans la personne de l'un de ses gérants, par les lignes que nous venons de rapporter, l'objet d'insinuations mensongères. Nous avons dû sommer la *Presse* de s'expliquer catégoriquement, et nous l'avons fait dans notre numéro d'hier. Nous obtenons pour réponse les lignes suivantes :

« A la sommation bouffonne que nous adresse ce matin la *Démocratie pacifique*, voici notre réponse : Commencez par rétracter les basses calomnies que vous vous êtes empressés d'accueillir contre nous, et nous verrons ensuite s'il y a lieu de maintenir ou d'effacer votre nom du fameux calendrier d'où le pauvre saint Sylvestre a dû disparaître pour faire place au bienheureux saint Cantagrel. En vérité, vous êtes de plaisantes gens de venir ainsi nous demander un certificat de virginité, et il y avait longtemps qu'il n'avait été donné à quatre lignes de prose de nous faire autant rire ! »

Nous avons deux mots à dire : c'est d'abord que cette réponse est maladroite... « Rétractez d'abord les basses calomnies, etc... et » nous verrons ensuite s'il y a lieu, etc. » Ce n'est point ainsi que parlent des hommes honnêtes et sincères. Vos insinuations sont fondées ou elles ne le sont pas. Si elles ne sont pas fondées, comme vous le savez bien, c'est donc que vous avez voulu faire diversion à la fâcheuse position dans laquelle vous vous trouvez, en cherchant à éclabousser les hommes qui ont dû entretenir le public de cette position. Si elles étaient fondées, vous n'auriez pas (ces hommes vous donnassent-ils un brevet de virginité) le droit de leur octroyer celui que vous leur offrez — fort gratuitement, car ils ne vous l'ont pas demandé,—fort grotesquement, car, nous vous prions, que vaudrait un brevet de virginité que vous auriez signé? Certes oui, si la *Démocratie pacifique* avait demandé à la *Presse* un brevet de virginité, vous auriez eu une belle occasion de rire !

Vous avez insinué qu'un gérant de la *Démocratie pacique* avait sollicité humblement des actions de chemins de fer et qu'on peut voir son nom inscrit à la souche du livre des actions. Nous vous avons sommé de sortir de l'insinuation et de donner au public une explication.

Or, votre réponse d'aujourd'hui nous autorise à vous dire que votre insinuation n'était pas une erreur, mais une invention.

Si, en effet, ce que vous avez insinué était vrai, rien ne pourrait vous empêcher de l'articuler nettement, car nous vous prions d'observer qu'aucune loi ne défend de nommer les actionnaires d'un chemin de fer. Par vos six lignes d'aujourd'hui et par votre refus d'articuler, vous vous déclarez donc vous-mêmes en flagrant délit d'insinuation calomnieuse, c'est-à-dire de calomnie de la pire espèce.

Nous vous prierons d'observer ensuite que vous cherchez vainement à déplacer le débat, comme font en général ceux dont les affaires ne sont pas claires. En effet, ce qui est en question devant le public, ce qui a été reproché à certains journalistes, et ce dont malheureusement votre défense ne vous a pas justifiés, ce n'est pas le fait pur et simple de souscrire des actions dans une compagnie quelconque, mais bien de faire d'un journal une arme au moyen de laquelle on extorque, par menaces ou par promesses, des avantages abusifs ; c'est de mettre un journal, qui devient une boutique honteuse dès qu'il cesse d'être une tribune pour des [illegible]

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 9 NOVEMBRE 1845.

DERRIÈRE LE GRAND MAT (1).

DEUXIÈME VOLUME.

CHAPITRE XXX. — RENONCIATION. (SUITE).

Par malheur, Raoul ne parut pas sur le pont de toute la journée du lendemain ; on se souvient qu'il avait eu le quart de minuit à quatre heures, et par conséquent ne devait prendre le service qu'à huit heures du soir ; il voulait [illegible] Julia pour [illegible] conserver le courage de [illegible]

Elle, au contraire, [illegible] passa inutilement tous les quarts sur le pont, et son impatience s'augmenta d'autant plus, qu'elle reconnut évidemment chez le docteur même l'intention de l'éviter. Qu'était-il donc arrivé pour qu'Alophe craignît aussi de le lui révéler ?

Ces contrariétés réunies lui firent prendre un parti subit dans la soirée. Profitant de ce que le commandant venait de s'éloigner pour donner un ordre de service à l'officier de quart, elle descendit précipitamment dans la chambre de conseil où se trouvait le maître d'hôtel du commandant et le pria d'aller lui chercher le chirurgien du bord, car elle se trouvait légèrement indisposée.

— Tout de suite, mademoiselle, répondit avec vivacité M. François, très [illegible] les ordres du commandant, à servir M. le comte et sa fille. Mais à peine sorti, au lieu de se rendre chez le docteur, maître François monta sur le pont et passa assez brusquement derrière, de l'air affairé d'un homme qui cherche.

— Que voulez-vous? lui dit sèchement M. de Saint-Cric.

— Le chirurgien-major, commandant.

— Vous voyez bien qu'il n'est pas ici. Qui donc a besoin de lui?

— C'est mademoiselle qui le fait demander.

— Ah ! eh bien ! courez donc! Est-elle gravement malade ?

— Voilà ! non, elle n'est qu'indisposée, à ce qu'elle dit.

— Etes-vous allé dans la chambre du médecin ?

— Non, pas encore.

— Eh bien ! qu'attendez-vous ? Partez, dépêchez-vous.

M. François s'acquitta de sa commission, mais ne rentra pas dans la chambre de conseil.

Alophe y arriva aussitôt.

— Ah! vous voici, docteur !

— Que voulez-vous de moi, mademoiselle ? demanda le docteur d'un air assez froid. Est-ce le médecin du bord que vous avez fait appeler ?

— Ah ! vous voyez bien que non, répondit Julia, confuse de l'air sérieux d'Alophe ; c'est l'ami de M. de Mombrun que je voulais voir, son ami qui m'évite aussi, lui. Pourquoi me fuyez-vous? que vous ai-je fait? est-ce que tout le monde va m'abandonner?

Et Julia, rougissant, mit une main sur ses yeux pour cacher une perle qui venait de s'y montrer.

— Je vous en prie, mademoiselle, reprit le docteur, qui avait peine à conserver son calme, remettons cet entretien. Je viens d'entendre quelqu'un. M. le comte est dans sa chambre, et le commandant peut descendre d'un instant à l'autre.

— Oh ! qu'importe ! docteur, je suis dans des transes mortelles ! parlons bas, si vous voulez, mais dites-moi, qu'est-il arrivé ? un conseil de guerre, une condamnation ! qu'est-ce que cela signifie?

— Mais comment savez-vous d'abord qu'il est arrivé quelque chose? reprit Alophe, toujours prudent et ne voulant pas, tout en cachant une partie de la vérité, paraître en désaccord avec les bruits parvenus à Mlle de Meillan. Qui donc a eu l'imprudence de vous renseigner ?

— Mais vous vous en doutez bien, je ne connais à bord que vous et lui; et ce n'est pas vous.

— Enfin, mademoiselle, que savez-vous? continua le docteur, toujours sur la défensive.

— Tenez, voyez, docteur, voilà ce qu'il m'écrit.

Et Julia tendit le billet de Raoul, qu'Alophe lut d'un coup-d'œil.

—Eh bien! mademoiselle, ajouta-t-il aussitôt, voyant que son ami n'avait nullement parlé du motif de sa visite chez le commandant, cette lettre a dû vous faire deviner que Raoul s'est violemment emporté en face du commandant dans une question de service; le malheur a voulu que deux officiers en fussent témoins, et il est impossible au commandant de ne pas donner suite à cette affaire.

— Eh bien ! docteur, qu'en résultera-t-il? s'écria Julia d'un air égaré.

— Hélas ! mademoiselle, je voudrais pouvoir vous donner de l'espoir, mais...

— Parlez donc, mon Dieu ! reprit-elle brusquement et toute haletante d'effroi.

— Plus bas, mademoiselle, je viens d'entendre ouvrir la porte de la chambre de conseil.

Et le docteur continua en baissant la voix :

— Je pense que Raoul sera mis hors des cadres de la marine.

— N'est-ce que cela? fit Julia avec explosion, oubliant toute prudence au milieu de sa joie, car ignorante des usages de la marine, mais instruite de la sévérité outrée de cette discipline exceptionnelle, elle pensait qu'il lui revenait la mort ou au moins vingt ans de prison ou de galères. Oh ! docteur, je ne vous ai jamais chargé d'aucune commission pour lui, je ne l'aurais pas osé. Mais aujourd'hui, il s'agit de sa tranquillité, il souffre, il croit que je l'oublierai parce qu'il est malheureux ! Je vous en conjure, continua-t-elle en élevant le ton, quoique Alophe multipliât ses signes pour l'engager à parler plus bas. Dites-lui que Julia de Meillan n'a qu'une parole et qu'elle la lui a donnée ; qu'il est [illegible] grand [illegible] cœur de sa fiancée, que ni un conseil de guerre, ni un renvoi ne peut le rapetisser à ses yeux. Oh ! vous lui direz tout cela, n'est-ce pas? et vous ajouterez qu'il n'est qu'une seule cause de séparation entre nous, mais Dieu ne la permettra pas.

— De grâce ! calmez vous, mademoiselle, et promettez-moi sérieusement de suivre mon conseil. Peut-être l'avenir de Raoul en dépend-t-il. Pas un mot, pas une lettre, pas un regard d'ici à Rio. Ne vous effrayez pas trop, car nous n'avons que 300 lieues à faire, et nous y serons probablement avant huit jours. Faites ce sacrifice, et un espoir, minime il est vrai, me reste ; il est possible que le commandant fasse le sacrifice de son amour-propre froissé devant témoins.

— Oh oui ! docteur, je vous le promets ; je ne comprends pas vos motifs, mais j'ai confiance en vous, et ferai tout ce que vous me conseillez; surtout, dites-lui que c'est vous qui m'y forcez, et rassurez-le.

— Soyez tranquille, mademoiselle.

Le docteur, en sortant de la chambre de Julia, vit que la porte de la galerie était entre-ouverte, mais n'aperçut personne dans la chambre de conseil ; il monta sur le pont, mais en redescendit aussitôt en faisant

(1) Voyez les numéros du 2 octobre au 8 novembre.

la cour des comptes; M. Teste, très mauvais ministre des travaux publics, a été nommé, au mépris de toutes les convenances hiérarchiques, président de chambre à la cour de cassation, etc., etc.

Mais M. Soult était déjà maréchal; il occupait le grade le plus élevé de l'armée; dans l'impossibilité de le faire monter plus haut, on n'a pas trouvé mieux que d'ajouter encore de l'argent à celui dont il est déjà nanti, et, au surplus, ses goûts, enracinés par l'âge, s'accommodent très bien de cette nécessité.

A ce sujet nous ne pouvons nous empêcher de faire un retour vers la Restauration. Dans ce temps-là où, il est vrai, une pension de retraite était assurée aux ex-ministres, mesure que nous approuvons, les ministres, en se retirant, ne s'adjugeaient pas à eux-mêmes de magnifiques places et de larges émoluments, comme indemnité de leur déplacement; ils ne traversaient pas le ministère pour aller se faire une position au delà; ils comprenaient qu'avoir été chargés des intérêts les plus généraux et les plus élevés du pays, était un honneur auprès duquel le reste pâlissait; mais dans ce sentiment il y avait quelque chose d'élevé qui répugne à l'esprit mercantile qui a fait invasion depuis 1830 dans la classe des gouvernants; il ne faut donc point s'étonner de ce qui arrive, il faut seulement prendre occasion de là pour réfléchir sur la décomposition rapide de tout sentiment d'honneur, de noblesse et de respect de soi-même qui s'opère dans une fraction importante des classes supérieures, et sur la nécessité où se trouve la France, si elle ne veut pas descendre au dessous des autres nations civilisées, de se retremper aux sources pures des idées populaires et réorganisatrices.

En rapportant un article de l'*Observateur* de Bruxelles sur l'exposition de M. Considerant, nous n'avons pas répondu aux craintes exprimées dans cet article sur la disparition de la vie intime et de la famille, dans le système sociétaire. Nos lecteurs savent trop bien que l'application du principe de l'association aux opérations et aux affaires du *ménage*, loin de nuire aux affections et aux relations de la famille, les débarrasseront de toutes leurs entraves actuelles et les développeront dans toute leur puissance. M. Considerant, revenu hier à Paris pour assister aux travaux du conseil général de la Seine, nous a appris qu'il avait consacré une partie de sa dernière séance à mettre cette vérité en pleine évidence.

Revue de la Presse départementale.

Empressons-nous d'annoncer à nos lecteurs l'impartialité du *Censeur de Lyon*. Nos lecteurs se souviennent de la malencontreuse lettre datée de 1835, dans laquelle Charles Fourier était traité de la belle manière par un monsieur D., qui se supposait dans un phalanstère, pour se donner le droit de déclarer que ce monde d'avenir ne valait pas, toute *expérience* faite, celui où nous avons le bonheur de vivre. La France est toujours le pays du bon sens, et c'est une dame qui cette fois s'est constituée son organe; c'est dans les termes suivants qu'elle répond à M. D... :

« Croyez-moi, monsieur, ne parlez pas de Fourier sans le connaître; ses idées, comme toute vérité, doivent triompher tôt ou tard; il n'appartient à personne de les tuer par sarcasme ou par fausse interprétation; elles peuvent, sans doute, perdre beaucoup de leur valeur en passant sous les yeux des hommes superficiels, dédaigneux par habitude, égoïstes par caractère;

M. Metman continue de développer ses principes dans la *Sentinelle des Pyrénées*. Son quatrième article sur l'organisation du travail laisse enfin entrevoir les idées organiques de l'auteur. M. Metman se rattache volontiers à la formule saint-simonienne : « A chacun suivant sa vocation, à chaque capacité suivant ses œuvres. » Mais il fait une réserve en faveur de la propriété individuelle, qu'il considère comme une des formes impérissables de la propriété. Le droit de propriété est progressif; au moyen-âge telle propriété était exclusivement familiale, qui, depuis, est devenue individuelle ou collective. L'idéal consiste à établir entre les trois modes de propriété, individuel, familial et collectif, un juste équilibre et une complète harmonie; enfin, dit M. Metman :

« Dans cette grave question, comme dans toutes les autres, toute solution morale et pacifique nous semble enfermée dans ce mot : *Association*. »

Toutefois, l'auteur de ce travail, d'ailleurs si avancé, nous semble surabondamment préoccupé de la crainte qu'on ne l'enrôle sous aucune bannière. Ce sont là de vaines appréhensions qui ne doivent pas arrêter un esprit sincère dans ses développements naturels. Que vous importe le nom que la vérité, au moins dans son expression, peut recevoir dans le temps et dans l'espace? Bornez-vous à la poursuivre de toutes vos forces, le nom n'y fait rien.

Quelques jours après avoir publié cet article, la *Sentinelle* a lancé un premier-Bayonne qui semblait être une réaction contre le travail de M. Metman. C'est une déclaration pure et simple que, dans l'état actuel des pouvoirs politiques, il y a presque folie, ou du moins grossière illusion, à se proposer aucun plan de réforme sociale. Il faut, toute affaire cessante, s'occuper d'avoir d'autres lois et d'autres législateurs. Mais est-ce que les lois ne sont plus l'expression des mœurs? est-ce que les législateurs ne sont pas toujours les représentants directs ou indirects des influences prépondérantes de la société? Or, si ce sont, comme il n'est pas possible d'en douter, ces influences qu'il faut mettre en cause, c'est donc bien la société elle-même qu'il faut changer.

L'*Union du Tarn*, sans d'ailleurs exprimer une opinion précise sur les problèmes de sociabilité que notre siècle semble se proposer de résoudre, comprend toute la fragilité de ce cercle viciaux qu'on est convenu d'appeler civilisation. Aussi, dit-il :

« Dès qu'on a voulu sonder les faits, s'assurer des chances de viabilité que possède la forme sociale qui nous sert de milieu, on a été effrayé de la fragilité de la base sur laquelle elle repose. On a reconnu que le colosse avait des pieds d'argile, et que la moindre secousse pouvait le renverser. »

Il sent aussi que la vieille politique a fait son temps et que désormais le peuple doit compter dans la formule politique ou sociale de ceux qui aspirent sérieusement à l'amélioration de l'espèce humaine :

« Le temps n'est plus où l'on pouvait effrayer beaucoup de gens en représentant les travailleurs des diverses classes, comme des hommes dangereux qu'il faut toujours comprimer. Leur conduite dans des occasions où, il y a quelques années à peine, des collisions sanglantes auraient certainement eu lieu, cette conduite est la garantie de leur dévouement à l'ordre. Il n'y a donc plus, pour les bons citoyens de toutes les classes, d'excuse possible dans la peur des renversements violents. Le devoir de chacun est de concourir de tous ses efforts à l'enquête universelle.

» Pour nous, nous espérons beaucoup de ce mouvement, car, constater le mal aux yeux de tous, en indiquer les causes, c'est amener le triomphe du seul remède radical, c'est-à-dire l'association des trois éléments de la production. »

L'*Emancipation* (de Toulouse) est animée des mêmes sentiments. On est tout étonné de trouver dans des feuilles qui, jusqu'à présent, n'ont pas cru devoir donner leur assentiment à aucun plan de réforme sociale,

[...]tialité nous oblige à reconnaître que le *Courrier* (de la Sarthe) a peut-être le tort de présenter ses idées sur l'enquête sous la forme d'une réaction aux idées de l'*Union*. Nous comprenons bien qu'une injure en amène une autre, qu'un excès engendre son contraste, nous croyons même connaître la loi de cette oscillation qui n'est, nous le répétons, que la statique de l'esprit; mais nous n'en déplorons pas moins ces controverses inféconds où la raison semble être mise hors de cause par les deux parties et, dans ce cas, nous en exprimons le regret tout particulièrement; car, ainsi que le dit l'*Impartial* (de Besançon), qu'il est toujours bien de citer dans les questions délicates dont le bon sens doit être juge :

« Bien qu'il s'agisse de réalités positives, de faits dont il est facile de constater l'existence, il est à craindre que les résultats d'une enquête sur la situation des ouvriers ne fournisse des arguments pour toutes les causes. La question, examinée à travers le prisme des systèmes politiques, se décomposera selon les vues de l'esprit de parti.

Le *Courrier du Havre* renvoie à la presse de l'opposition systématique toutes les accusations de servilisme et de parti pris que celle-ci lance à la presse officielle. Nous reconnaissons avec le *Courrier* qu'il n'y a, qu'il ne saurait y avoir dans un camp politique quelconque une indépendance réelle. Mais cela n'empêche pas que toutes ces accusations ne soient vraies; au contraire, le *Courrier du Havre* est là pour les justifier amplement. Ce journal, tout enchanté de ce système de défense qui consiste à dire à peu près: nul de nous n'est coupable puisqu'aucun n'est innocent, complète cette *justification* en assimilant le procédé loyal de l'Ecole sociétaire pour la propagande de ses convictions aux honteuses manœuvres de certaines feuilles qui se mettent à la discrétion des intérêts privés les plus funestes au bien public. Confondre ainsi le dévouement et la spéculation, la sincérité et le mensonge, pour le besoin d'un insoutenable paradoxe, ce n'est pas seulement une erreur, mais encore une mauvaise action. Dites, si bon vous semble, que tous les partis ont leurs vérités de convention, qu'ils sont mal venus à se les reprocher mutuellement, mais ne comptez pas que nous nous laisserons mettre sur la ligne des spéculateurs qui font tout en même temps la honte et le malheur de la presse, pour désarmer la conscience publique au spectacle d'une corruption générale. Vous pouvez appeler cela laver son linge sale en famille; Dieu merci, nous ne sommes pas de cette famille-là!

De telles calomnies seraient à désespérer des gens de cœur, si des témoignages de haute sympathie ne venaient aussitôt les contrebalancer et les réduire à leur juste valeur, c'est-à-dire à néant. Nous étions encore sous la mauvaise impression de la lecture du *Courrier du Havre*, quand nous avons reçu du *Journal de Reims* de consolantes paroles, comme les gens de bien savent en adresser à tous les hommes de bon vouloir :

« Pour étendre sa propagande socialiste, la *Démocratie pacifique*, cette feuille exceptionnelle, qui occupe parmi les journaux de Paris une position si honorable et dont les rédacteurs, homme de cœur et de talent, ont su conquérir les sympathies avouées de tous les partis en n'en flattant jamais aucun, la *Démocratie*, disons-nous, va réaliser dans sa publication une innovation importante. »

Suit le détail de notre nouvelle combinaison pour rendre la *Démocratie* accessible aux ouvriers. L'article finit par un vœu trop flatteur pour que nous osassions le reproduire, si nous n'y étions pas en quelque sorte autorisés par la sortie du *Courrier du Havre* :

« Nous espérons que cette publication entreprise, en vue des classes laborieuses, trouvera de nombreux adhérents. Bien que nous ne partagions pa[...]

---

un geste de colère, chose fort rare chez lui.

— Je l'avais prévu! ne put-il s'empêcher de dire tout haut.

Dans un état de contrariété visible, il courut s'enfermer chez lui, au lieu de remplir près de Raoul la commission dont l'avait chargé Mlle de Meillan. Pourquoi cela? Il ne pouvait entrer dans le caractère du docteur de se venger ainsi du refroidissement survenu entre eux. Peut-être s'était-il dit que s'il y avait quelques chances d'oubli pour Raoul de la part du commandant dans l'envoi du rapport en France, l'humilité apparente de de Mombrum, pouvait seule les faire naître. Or, Alophe connaissait trop bien le cœur de l'homme, et celui de son ami en particulier, pour ne pas savoir qu'un espoir très vivace de conserver l'amour de Julia et une crainte horrible de la voir accepter sa renonciation, survivaient chez lui. En acquérant la certitude que son amour ne pourrait courir aucun risque, ne se sentirait-il pas disposé à affronter de nouveau l'autorité? N'aurait-il pas surtout le désir de renouer toutes ses communications, écrites ou verbales, avec Mlle de Meillan? C'est ce que le docteur voulait éviter, puisqu'il avait fait promettre solennellement à Julia de les supprimer jusqu'à l'arrivée.

L'essentiel était d'avoir tranquillisé Mlle de Meillan pour l'empêcher de commettre des imprudences par désespoir.

Cette dernière allait se mettre au lit un peu plus calme, aussitôt après la sortie d'Alophe, quand elle crut entendre la voix de son père et celle du commandant.

Elle quitta sa chambre, décidée à intervenir auprès de M. de Saint-Cric, maintenant qu'elle pouvait avouer une source à ses renseignements, sur la malheureuse affaire de Raoul. Aussi, sans se donner la peine de chercher une voie indirecte pour arriver à son but, elle brava la fixité gênante avec laquelle le commandant l'examinait, et aborda, comme on dit en marine, la question de *bout-au-corps*.

— Est-il vrai, commandant, qu'un de vos officiers se soit mis dans le cas d'être renvoyé de la marine, si telle est votre volonté?

— Qui donc, mademoiselle? demanda M. de Saint-Cric sans que l'inflexion de sa voix marquât la moindre curiosité.

— M. de Mombrun, m'a-t-on dit, répondit Julia avec une rougeur passagère.

— Je suis fort attristé, mademoiselle, que cette scène déplorable soit venue jusqu'à vous, car elle prouve qu'elle a été ébruitée. Tout acte de clémence de ma part est désormais impossible, puisque d'autres personnes que les deux témoins à qui j'avais recommandé le silence en sont instruites. Pourriez-vous me dire qui vous en a informée?

— Je vous l'avouerai franchement, commandant, c'est le docteur que j'ai fait appeler pour une légère indisposition.

— C'est pourtant un homme prudent; et vous a-t-il dit aussi le motif de ce débat scandaleux?

Le commandant continua à regarder fixément Mlle de Meillan.

— A peu près, commandant, une affaire de service dans laquelle cet officier s'est emporté et a été jusqu'à vous injurier.

— Hélas! oui, mademoiselle, c'est cela, et je vous avouerai que j'explique assez peu un pareil procédé de la part de M. de Mombrun, dont ce ne sont pas les allures habituelles. Je l'ai cru un instant sous l'influence d'une aberration mentale que j'ai tout fait pour apaiser. Mais le malheur a voulu que deux personnes appelées pour leur service entendissent les injures qu'il a proférées contre moi.

— Commandant, dit Julia, si mon père vous demandait sa grâce.....

— Je trouve assez peu convenable, ma fille, que vous vous mêliez ainsi du service du navire. Le commandant agira dans cette affaire comme il le jugera à propos, et ce n'est pas moi qui l'engagerai jamais à faillir dans une question qui touche à la dignité du chef.

— Je vous promets de faire, mademoiselle, tout ce qui dépendra de moi pour atténuer les conséquences de cet acte d'indiscipline. La manière d'être à bord de cet officier d'ici à l'arrivée, et surtout le silence que l'on gardera sur cette affaire, dirigeront ma conduite à son égard.

Julia, ainsi repoussée, abandonna bientôt le terrain et retourna dans sa chambre, plus convaincue que jamais de l'urgence des avis du docteur, et résolue à ne pas se montrer sur le pont pendant les quarts de Raoul. Sa confiance dans Alophe était assez grande, pour qu'elle ne cherchât pas à s'expliquer entièrement cette nécessité que venait, d'ailleurs, de confirmer le commandant.

Il n'y avait plus que trois cents lieues à faire. Une semaine suffisait pour franchir cette distance, surtout avec la brise ronde qui poussait la frégate depuis vingt-quatre heures. Car tous ces chocs de pensées, les luttes, les drames de cœur qui se jouaient dans l'intérieur de cette immense machine, — une frégate, — n'en arrêtaient pas plus la marche que le choc de deux nations, les guerres de César, d'Alexandre, de Napoléon, n'ont arrêté le mouvement de translation et de rotation de la terre.

CHAPITRE XXVI. — TERRE! TERRE!

La prédiction du docteur, sur l'arrivée prochaine à Rio, devait avoir un accomplissement plus prompt qu'il ne l'avait annoncé. Poussée par une de ces belles brises du N.-E. qui avoisinent les tropiques, filant toujours neuf à dix nœuds, la frégate avait presque franchi les 300 lieues qui la séparaient du but à notre dernier chapitre.

Malheureusement les vents tournant au S.-E. faisaient craindre, dans cette saison de l'année, quelques queues de Pampeyres, coups de vent violents s'étendant parfois plus nord même que Rio-Janeiro. Malgré tout, comme la frégate se trouvait en latitude, les vents pouvaient même passer au sud sans grand danger, à moins pourtant que la mer ne devînt très grosse.

Or, le Brésil, situé dans la zone des vents généraux de l'est, a sa côte orientale incessamment en butte aux efforts d'une mer presque toujours chassée dans la même direction. Les vagues, repoussées par une côte élevée à pic, sont refoulées sur elles-mêmes, et lorsque les Pampeyres viennent s'ajouter à ces influences, la mer s'y montre furieuse.

Ces réflexions maritimes faites, car elles peuvent avoir leur application bientôt, revenons à nos personnages.

Leur situation n'avait pas changé depuis quatre jours: Alophe avait assez bien réussi à isoler les deux amoureux.

Julia ne se montrait jamais qu'un instant pendant les quarts de Raoul, pour qu'on ne remarquât pas son absence, mais ne jetait les yeux sur lui qu'à la dérobée, et cela sans jamais rencontrer son regard. Elle attribuait sa tristesse et son inattention apparente aux conseils d'Alophe, tandis qu'il n'y avait réellement chez Raoul que le parti pris du désespoir.

Il croyait sa renonciation acceptée par Julia, puisqu'elle n'avait rien fait pour l'en détourner. Aussi sa vie s'était réfugiée dans cette pensée d'abandon. Aussitôt son quart fini, il allait s'enfermer dans sa chambre sans parler à personne.

On pourrait croire que Raoul, avec la certitude de son renvoi du corps, et par suite la perte de Julia, n'avait plus d'intérêt à faire strictement et rigoureusement son service, puisqu'aucun bénéfice ne devait payer son zèle. C'est une erreur; outre qu'il tenait à prouver au commandant que sa rébellion ne s'adressait point à l'autorité, au chef de service, mais à l'homme, il subissait encore une autre influence.

Chaque membre d'un corps à peu près organisé conserve au milieu de son mécontentement une obligation de conscience qu'on chercherait inutilement chez le travailleur isolé, non solidaire d'une masse et par conséquent non responsable envers elle.

Ce fait est non-seulement vrai pour les hommes comme Raoul chez qui l'intelligence retient toute vengeance aveugle et inutile, mais même pour ceux chez qui les facultés intellectuelles, faute de développement, ne peuvent modérer suffisamment les instincts grossiers, les rancunes sans motif.

deux motifs puissants se réunissent ici pour engager à prendre des billets : d'abord, la satisfaction de concourir, par un sacrifice modique, à assurer pour toujours l'existence d'un établissement de bienfaisance d'une haute utilité, ensuite l'attrait qui s'attache tout naturellement aux chances vraiment séduisantes qu'offrent cette loterie.

Nous rappelons ici qu'il y a un lot de 30 000 fr., un de 20 000 fr. et un de 10 000 fr., dix lots de 5 000 fr., dix de 4 000 fr., dix de 2 000 fr., vingt de 1 000 fr., dix de 500 fr., cent de 100 fr., mille de 50 fr., dix lots de bienfaisance d'une valeur de 2 000 fr., enfin quatre mille lots de 5 fr.

Rappelons aussi qu'aux termes du Prospectus, il y a un certain nombre de tableaux achetés par l'administration à nos principaux artistes, et qui entrent pour une part dans les quarante premiers gros lots. La portion de ces gros lots qui sera représentée par un tableau ne pourra pas être convertie en écus, chez le trésorier de la société, sous escompte de 10 p. 100. Il en sera de même pour les lots de bienfaisance et pour les lots provenant de dons en nature.

La combinaison qui nous a été indiquée par un de nos abonnés (voir notre numéro du 11 octobre) a plu à un certain nombre de nos amis qui nous ont écrit pour avoir des billets. Quelques-uns ont modifié, suivant leur idée, la quote-part qu'ils abandonnent à la *Démocratie pacifique* et à Petit-Bourg sur les lots qui peuvent leur échoir, et on nous apprend que des offres nouvelles de lots de bienfaisance importants ont été faites tout dernièrement par des personnes charitables. Sous peu l'administration de Petit-Bourg indiquera le jour où sera ouverte au public l'exposition des marchandises, parmi lesquelles les porteurs des billets gagnants pourront faire leur choix.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Le *Moniteur* publie un rapport présenté au roi par M. le ministre de l'Intérieur, et contenant les noms des citoyens qui ont mérité, en 1845, par des actes de courage et de dévouement, d'obtenir des récompenses honorifiques. — Par ordonnance du roi, en date du 1er novembre 1845, rendue sur le rapport de M. le ministre de l'instruction publique, sont nommés chevaliers de l'ordre de la Légion-d'Honneur : MM. Hyrtl, professeur de médecine à Vienne ; Maissiat, agrégé à la faculté de médecine de Paris ; Thibert, docteur en médecine à Paris. — Les changements suivants viennent d'avoir lieu dans le corps de l'intendance militaire : MM. Delaunay, intendant militaire de la 2e division, à Châlons, a remplacé, à Metz, M. Roux, intendant militaire de la 3e division, décédé ; Bagnan, intendant militaire en disponibilité, a succédé à M. Delaunay, dans la 2e division, à Châlons ; Blanbois, sous-intendant militaire de 2e classe, rentré d'Afrique et précédemment appelé à la résidence de Cambrai, est désigné pour celle de Vesoul ; Lacombe, sous-intendant militaire de 1re classe, est mis en disponibilité ; Haukmann, sous-intendant militaire de 1re classe à Strasbourg, est désigné pour être employé à Metz ; de Cambis, sous-intendant militaire de 1re classe à Versailles, passe à la résidence de Strasbourg ; Gaillard, sous-intendant militaire de 2e classe à Orléans, passe à la résidence de Versailles ; Poinchevalle, sous-intendant militaire de 2e classe à Dijon, passe à la résidence de Cambrai. — M. le marquis de Barbançois, conseiller sortant, a été réélu membre du conseil général de l'Indre. Il a réuni 38 voix sur 41 votants. — M. Casimir Périer, ministre de France en Hanovre, vient d'arriver à Paris. — M. D..., rédacteur de la *Revue indépendante*, a été trouvé, hier au matin, pendu à la flèche de son lit. On ne sait à quel cause attribuer ce suicide, qu'aucune circonstance ne peut expliquer. M. D.... a laissé plusieurs lettres, dont l'une à l'adresse d'un parent éloigné, qu'il

échelle, portant sous chacun de ses bras un paquet d'ardoises, lorsqu'arrivé près du toit un échelon s'est brisé sous ses pieds, et ce malheureux est tombé sur le pavé. On l'a relevé paralysé de tous ses membres, et il est mort après huit jours de souffrances.

MALHEUR AUX FAIBLES. — Nous venons d'apprendre une nouvelle dit *l'Impartial du Nord*, qui nous a plus encore affligé que surpris Samedi dernier, à Valenciennes, un mandat d'arrêt a été lancé contre un ouvrier imprimeur sur tissus, du chef de coalition. Les détails de cette affaire ne nous sont pas encore assez connus pour que nous les soumettions au public ; on nous assure que c'est sur la plainte d'un fabricant, plainte fort peu légitime, au surplus, que l'autorité judiciaire se serait décidée à cette mesure rigoureuse. Si nous sommes bien informés, l'ouvrier arrêté aurait dû cette préférence au seul motif qu'il était dépositaire des fonds que les imprimeurs sur tissus prélèvent sur leur salaire pour venir au secours de leurs camarades nécessiteux ou malades. Nous savons, de plus, que la conduite de cet ouvrier est irréprochable, et que, dans toutes les maisons de Valenciennes où il a travaillé, il a laissé les plus honorables souvenirs. Mais il a de l'instruction ; plus heureux que certains de ses camarades, il peut tenir cette petite comptabilité qui se compose de quelques feuilles volantes ; il n'en fallait pas davantage pour le recommander à la sévérité du parquet. Il y a longtemps qu'aux yeux de certains individus, les ouvriers instruits sont dangereux, et rien ne doit coûter, pas même l'injustice, pour ôter aux autres l'envie de les imiter.

STATISTIQUE CONCLUANTE. — Nous extrayons les renseignements qui suivent du *Courrier de Loir-et-Cher* : « Le prix de la main-d'œuvre est, à Blois, de 2 f. 75 c. pour les hommes, de 2 f. et au-dessous pour quelques-uns, de 2 f. 50 c. à 3 f. 50 c. pour les ouvriers en bâtisse. Le salaire des femmes est de 75 c. avec nourriture, ou 1 f. 25 c. sans nourriture. Quelques-unes ne gagnent que 60 c. et même 50 c. par jour. Il est nécessaire de s'appuyer sur des faits de cette nature pour éclairer les moins clairvoyants. Que chacun juge maintenant si, avec de pareils salaires, il est bien facile de faire des économies ! Ajoutez aussi qu'à Blois comme ailleurs il est rare que le nombre des journées soit de trois cents ; des déplacements extraordinaires, des suspensions de travaux, la gêne ou la faillite d'un maître, en arrêtant les paiements, ont bien vite amoindri le maximum de 825 f. Puis, que la couche du pauvre, ordinairement si féconde, voie naître une jeune famille ; cette source de joie, quand on est riche, sera pour lui la cause du malheur. La mère ne pouvant plus travailler à l'extérieur, les recettes diminuent, tandis que les dépenses s'accroissent. »

MACHINE A BATTRE LES GRAINS. — On écrit de Badonvillers, canton de Goudrecourt au *Journal de la Meuse* : « Le sieur Arsène Guignot, maréchal-ferrant dans cette commune, vient d'inventer un véhicule qu'il adapte aux machines à battre les grains. Placée sur quatre roues du diamètre d'environ 35 centimètres, on peut très facilement la transporter d'un lieu à un autre. Mais, ce qu'il y a de remarquable, c'est que l'on peut l'introduire dans l'intérieur de la grange, à portée de la tesse du grain qu'on veut battre, et la faire mouvoir par un cheval au moyen d'un manège placé à l'extérieur, et simplement assujetti par deux bras en bois qui s'appuient aux deux jambages de la porte de la grange, et viennent par leur jonction soutenir le rouet qui sert de moteur à la machine. Malgré la mobilité que devrait déterminer l'addition des roues, le battage se fait aussi bien que par les machines mieux assujetties. »

LES DOUANES ET LES RELIQUES. — Lors de la translation des cercueils des dix-huit ducs et duchesses de Croy dans un caveau de l'église

Les mariages se célèbrent devant un marabout qu'ils ont choisi entre eux. Leurs contestations sont jugées en dernier ressort par des kadis. Toutes les habitudes des mœurs arabes y sont représentées dans la plus grande vérité. Ces enfants du désert paraissent fort acclimatés et ne semblent regretter en aucune façon leur mère-patrie. »

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 8 NOVEMBRE 1845.

Le *Journal des Débats* pense que de toutes les mesures qu'on suppose avoir été proposées dans les délibérations du cabinet dirigé par sir Robert Peel, « celle qui paraît en ce moment la plus vraisemblable, c'est une ordonnance qui ouvrirait provisoirement aux céréales étrangères les ports de l'Irlande, mais de l'Irlande seulement. » Toutefois le langage de lord Heytesbury, vice-roi d'Irlande, tend à faire croire que le ministère anglais est disposé à attendre que la situation agricole de l'Irlande soit mieux connue, ce qui ne se pourra qu'après l'extraction des pommes de terre. Il paraît que jusqu'à présent les rapports des savants et des magistrats sont tellement contradictoires qu'il est impossible d'en rien conclure de précis. Le *Journal des Débats* tend à réduire les craintes de disette à leur plus simple expression. Il se fait autant *modérateur* pour la Grande-Bretagne que pour la France ; son optimisme est cosmopolite. Il s'autorise, pour son opinion *atténuante*, du silence du grand agitateur dans cette question vitale. « Si un malheur public était à craindre, M. O'Connell ne permettrait pas qu'un impôt même volontaire fût prélevé sur l'obole du pauvre pour lui récolter sa rente habituelle de 300, 400 ou 500,000 francs. »

Le *Siècle* annonce que M. le ministre de la marine a reçu de la chambre une assignation pour comparaître devant elle à l'ouverture de la session prochaine, afin de rendre compte de l'état dans lequel se trouve le département qu'il administre. Le *Siècle* établit par des chiffres la décroissance progressive de notre marine, notamment depuis 20 ans. « Avec un budget de 62 millions, on a su exécuter en 1825 des constructions qui excèdent, dans une proportion énorme, celles que l'on fait aujourd'hui avec un budget de 120 millions. »

Il est vrai que *c'est un peu fort*, mais pourquoi le journal gauchiste n'indique-t-il pas, avec plus ou moins de précision, les moyens que ses patrons tiennent en réserve pour reconstituer cette pauvre marine sur un meilleur pied et surtout dans des conditions un peu moins onéreuses pour les contribuables ? Nous savons bien que M. Barrot et consorts excellent à interpeller tous les ministères sur leur lit de douleur, mais est-ce donc à cela que se borne le rôle de nos hommes d'Etat en expectative ? Quand le *Siècle* déclare que si le parlement fait bonne justice, la cause nationale sera gagnée, il débite une naïveté charmante. C'est comme s'il disait que quand les juges ont prononcé, justice est faite !

La *Presse* publie la suite de son travail statistique sur le commerce de la France en 1844. C'est le même esprit que les précédents articles de la *Presse* sur le même sujet. La France se laisse déborder sur tous les points en attendant un avenir meilleur. La *Presse* déclare qu'elle ne nous fera grâce de ses insultes que lorsque nous aurons rétracté les accusations que nous laissons peser sur elle. Ce système de défense est nouveau et imprévu ! Déclarez-nous innocents, ou force platitudes viendront vous assourdir ! Mais cela ne fait pas que le monde revienne à des sentiments meilleurs en ce qui vous concerne. Cela ne prouve pas que nous ayons tort envers vous, et c'est ce qu'il fallait démontrer !

La *Réforme* publie un article sous le titre de : *les Conseils municipaux*, qui soulève une grave question : tandis que dans un très grand nombre de départements les conseils municipaux s'occupent avec une très vive et souvent très intelligente sollicitude du sort du peuple et des

---

Ainsi le matelot ou le soldat mécontent de son chef, fera néanmoins sa besogne, plus consciencieusement que l'ouvrier quelconque, fût-il à la tâche ou à la journée. Ce dernier sait, en remplissant mal sa tâche, de qui il se venge ; il sait qu'il nuit principalement à son maître, dont il a à se plaindre. Ce travail, subversivement fait avec intention, caresse, contente le penchant haineux qu'il nourrit, car il est sûr d'atteindre son but.

L'autre, le membre du corps organisé, a-t-il le même intérêt à mal faire ? Non, évidemment, car son mauvais service, sa besogne mal faite n'attaque plus directement et uniquement le supérieur qu'il hait. La vengeance se divise, se dissémine sur une masse dont lui-même fait partie.

Sa rancune n'arrive ni en ligne droite ni complète à son but. Ainsi, l'on pourrait dire que le coup tiré par le mauvais travailleur isolé fait balle et va droit au cœur du maître dont il veut se venger, tandis que le coup de l'autre s'éparpille et porte à peine un plomb au chef qu'il désire atteindre, tandis qu'il en blesse vingt autres que sa haine ne poursuit pas. Souvent même le désordre qu'il occasionne en remplissant mal son devoir, rejaillit partiellement sur lui.

Or, à moins que le besoin de vengeance ne l'ait rendu fou ou stupide, un soldat en faction à la porte d'une poudrière n'y laissera pas fumer malgré sa consigne, pour faire enrager son capitaine ; le matelot aposté devant pour veiller l'approche de la terre, ne gardera pas le silence en apercevant une roche sur laquelle le navire peut se briser, afin de faire niche au maître de quart ou à l'officier qui l'a puni.

En face de ce bénéfice incomplet, sans doute, mais évident d'acheminement vers le bien ressortant des corps à peu près organisés, comment ne reconnaît-on pas l'urgence d'une régularisation, non pareille, mais analogue pour les travailleurs libres, et surtout d'un lien commun qui donne par la solidarité réciproque un intérêt à bien remplir sa tâche quelle qu'elle soit, ou qui enlève au moins tout bénéfice moral ou matériel à l'accomplir d'une manière subversive ?

Raoul donc, par devoir et par conscience, faisait scrupuleusement son service, tandis que le docteur continuait, avec plus d'assiduité que jamais, son rôle d'observateur.

Depuis le jour où un nuage était venu se placer entre eux, il avait redoublé de surveillance ; il ne quittait pas son ami d'un seul instant et sans lui parler, l'accompagnait partout, restait de nuit et de jour sur le pont pendant son temps de service, et n'abandonnait le gaillard d'arrière qu'avec lui.

Il craignait, avec raison, que la gêne imposée à Raoul et à Julia ne finît par les fatiguer ; aussi remerciait-il la prochaine arrivée à Rio, qui allait lui permettre, dès le lendemain, de rendre la joie à son ami.

Du reste, la nécessité de cette surveillance sévère et de cette séparation momentanée lui avait été de nouveau démontrée. Dans les quatre jours qui venaient de s'écouler, le bruit s'était répandu, sans qu'on sût comment, que Raoul était sous le coup d'un conseil de guerre.

Antoine tremblait que le commandant ne mît cette révélation sur son compte et accusât le commissaire d'indiscrétion.

Celui-ci soutenait qu'il n'en avait pas ouvert la bouche. Enfin, le soir même, à la fin du dîner, pour éviter que Napoléon se coupât de nouveau, en soutenant que ce n'était pas vrai, Antoine, après que Raoul eut quitté la table, avoua tout ce qu'il savait, en recommandant le plus profond secret à tout le monde.

— Au reste, ajouta Antoine en finissant, je ne vous dis tout ça que parce que nous arrivons demain, et que le commandant doit lire son rapport devant l'état-major. Ce serait bien le diable si d'ici à demain matin, que nous mouillerons en rade, il venait à savoir qu'on en a parlé.

— Au train dont nous allons, dit Mornan, nous y serons peut-être plus tôt. Pour mon compte, je veux être étranglé sur l'heure, si je sais où nous sommes.

— Il paraît que l'officier des montres qui est de quart n'en sait pas davantage, reprit Antoine.

— Au fait, nous n'avons plus que deux chronomètres, dit Kergallec, le troisième a été démonté par un coup de roulis.

— Oui, et les deux qui restent, ajouta Mornan, donnent au moins une différence de vingt lieues dans notre longitude.

— Avec ça, fit Antoine d'un air peu rassuré, que la brise prend la tournure d'un Pampeyre ; cela souffle dur, nous allons plus de dix nœuds, aussi je sais bien qu'est-ce qui ira se coucher à minuit, qu'on mouille ou qu'on ne mouille pas.

Cette idée le consolait un peu de l'obligation de faire le premier quart de nuit, quand un timonnier vint lui présenter le cahier des ordres du jour.

A peine y eut-il jeté un coup d'œil que Mornan remarqua son air décontenancé.

— Qu'est-ce qui vous arrive donc ?

— C'est gai ! répondit Antoine avec un air de dépit, en passant le cahier à Mornan, qui lut à haute voix :

« A cause de la proximité de la terre, du [illegible] les
» montres et de la mauvaise apparence du temps [illegible] les officiers cour-
» ront cette nuit la grande bordée ; mais l'officier [illegible] quart
» sera seul responsable ; celui de corvée qui s'adjoindra à lui n'aura
» point à s'occuper de la manœuvre, mais seulement à exercer une grande
» surveillance sur les hommes chargés de veiller la terre.

» *Signé* : LE PACHA A TROIS-QUEUES,

CHEVALIER DE SAINT-CRIC,

Commandant. »

— De cette affaire-là, continua Mornan, vous en avez jusqu'à quatre heures du matin, et quand Mombrun prendra le quart, vous aurez le plaisir de crier toutes les demi-heures :

« Ouvre l'œil au bossoir ! »

— Parbleu ! je comprends bien, fit Antoine à demi-voix avec un ton d'insurrection qui lui était très peu naturel, et après s'être assuré du départ du timonnier ; je comprends bien qu'il fasse veiller cette nuit, mais on aurait pu doubler les quarts autrement et ne pas prendre celui qui est déjà éreinté de ses quatre heures.

— Ça prouve la haute confiance que vous accorde l'autorité ! reprit Mornan.

— A propos de l'autorité ! interrompit Kergallec, nous verrons comment elle va se débrouiller, voilà le moment de prendre sa mesure, l'approche de la terre quand le vent bat en côte, c'est la vraie pierre de touche du marin.

— Pourvu, reprit Mornan, que ce ne soit pas quelque pointe de rocher qui lui serve de vraie pierre de touche. Pendez-vous, Napoléon, vous avez laissé passer celui-là.

— Commissaire, vous ferez le quart avec moi, n'est-ce pas ? fit Antoine.

Napoléon ne répondit pas.

— Oh ! le commissaire est l'ennemi-né des coups de vent, reprit Kergallec en se levant de table.

Tout le monde en fit autant. Le dîner s'était beaucoup prolongé, il était près de six heures quand les officiers arrivèrent sur le pont.

EDOUARD PUJOL,

Lieutenant de vaisseau.

(*La suite à demain.*)

Restant		33320	95		
Cours moyen		40,50			
Cours-taxe		40,86			

Cote administrative.

Gruaux	23 q.	33 k.	51,80	à	56,00
1re	131	98	42,00	à	43,30
2e	288	88	37,60	à	41,40
3e	48	67	00,00	à	35,65
4e	3	43	00,00	à	27,40
A liv.	4712	81	35,05	à	43,95

Restant		31991	89		
Cours moyen		40,18			
Cours-taxe		40,90			

Cote administrative.

Gruaux	17 q.	27 k.	50,95	à	57,30
1re	331	27	42,00	à	44,00
2e	957	48	37,55	à	41,60
3e	18	88	30,33	à	35,65
4e	8	28	00,00	à	21,00
A liv.	5836	61	21,65	à	43,39

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 7 novembre. — LEMARCHAND fils et Ce, entrepreneurs de vidanges, à Batignolles, le sieur Lemarchand personnellement. Juge commissaire, M. Cornuault; syndic provisoire, M. Clavery, marché Saint-Honoré, 21. — THOISNIER-DESPLACES, libraire-éditeur, rue de l'Abbaye, 14. Juge comm., M. Cornuault; syndic prov., M. Geoffroy, rue d'Argenteuil, 41. — COMBET, mécanicien, rue des Petits-Champs-Saint-Martin, 4 bis. Juge commissaire, M. Bourceret; syndic provisoire, M. Baudouin, rue d'Argenteuil, 36. — LENÉRU, limonadier, rue Boucher, 4. Juge commissaire, M. Bourceret; syndic provisoire, M. Colombel, rue Castellane, 12. — JURY aîné, coupeur de poils, rue du Chemin de ronde des Trois-Couronnes, 12. Juge commis-

CHEMINS DE FER				
Strasb.	245 «	247 50	B. 10 «	— 252 50, 245, 246 25.	
Rouen	980 «	977 50	B. 20 «	— 980, 982 50, 970.	B.11 25
Havre	762 50	« «	B. 47 50	— 763, 787 50, 760, 765.	B.22 50
Marseille	957 50	937 50	B. 13 «	— 900, 950, 933.	B.47 50
Vierzon	710 «	« «	B. 5 «	— 700, 710, 700, 707 50.	B 20
Nord	745 «	735 «	B. 20 «	— 745, 730 375.	B. 7 50
Dieppe	« «	» «	« «	—	B.21 50
Boulogne	540 «	« «	B. 22 75	— 550, 530, 540.	
Bordeaux	640 «	612 50	B. 17 50	— 610, 616 25, 600, 613 75.	B.15
Montereau	500 «	493 «	B. 5 «	— 500, 490, 500.	B.12 75

LONDRES, 6 nov.		PARIS, LE 8 NOV.	PRIMES.	COULISSE.
Consol.	93 1/2, 3/4	3 0/0 F. c. 82 35, 20 d. 50.		Av. 82 40.
Esp. 3 0/0	27 5/8	F. p. 82 15 d. un. 82 65 d. 50.		Ap. 82 05.
Portug.	57 7/8	5 0/0 F. c.		B. du Trés.
Mexic.	31 1/4	F. p.		3 3/8 à 8 m.
Brésil.				
4 0/0 bol.	«	Orléans, 1150 d. 20 au 15.		
2 1/2 do.	59 1/4	1170, 1160 d. 20 au 30.		F. c. F. p
Rouen.	36, 88	Nord, 760, 750 d. 10 au 15.		3 0/0 5.
Orléans	41, 40	752 50, 760 d. 20. 770 d. 10 au 30.		5 0/0 25, 30,

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 110,00 à 00,00; courant du mois, 113,00 à 00,00; décembre, 114,00 à 00,00; 4 premiers 1846. 116,00 à 116,50.

Spectacles du 9 novembre 1845.

7 h. »|» OPÉRA. — Robert-le-Diable.
7 h. »|» THÉATRE-FRANÇAIS. — Mahomet. Le Mari à bonnes fortunes.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Richard. Les Diamants.
7 h. »|» ITALIENS. —
7 h. 3|4 VAUDEVILLE. — Robinson. Diable à quatre. La Grande Bourse.
6 h. »|» VARIÉTÉS. — Professeurs. Carmagnole. Prosper. Le Diable.
6 h. »|» GYMNASE. — Un Droit. Yelva. Les Couleurs. La Vie.
6 h. 3|4 PALAIS-ROYAL. — Pot aux Roses. Le Code. Bains. Almanach.
6 h. 1|2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Don César. La Biche au bois.
7 h. »|» AMBIGU. — Les Mousquetaires.
6 h. »|» GAITÉ. — La Grâce de Dieu. Stella.
6 h. »|» CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. »|» COMTE. — Pierrot. 3 Jambes. Fantasmagorie. 7 Ogres.
6 h. »|» FOLIES. — Un Jeune homme. Pique-assiette. Riquiqui. Tourlourou.
6 h. LUXEMBOURG. — Agent matrimonial. Résurrectionnistes. L'Ile.
BEAUMARCHAIS. — Les Ébénistes. Les Malheurs. Le Gamin. Intermède.
PANORAMA. (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., 16, rue du croissant.

[...] nouvelle ont commentée depuis huit jours, sur les tons les plus lugubres, par une partie de la presse parisienne : Il semblerait, à en croire quelques journaux, que le commerce anglais est tout prêt à se précipiter sur la France pour lui enlever ses blés à tout prix. Prenez garde, dit-on, au premier signal nos marchés seront envahis ; une razzia générale se prépare sur tous les greniers de nos cultivateurs ; en un clin d'œil, la France sera dévalisée, il ne lui restera plus de pain pour se nourrir : peut-être est-il déjà trop tard pour que le gouvernement puisse assurer le salut de l'empire.

Nous ne doutons pas que ces cris d'alarme ne soient l'expression d'un bon sentiment ; nous nous plaisons à croire qu'ils ont été inspirés par l'amour du peuple, sans arrière-pensée politique ou commerciale ; mais nous ne voyons jusqu'à présent aucun motif sérieux de tant nous effrayer, ni de réclamer l'emploi de mesures exceptionnelles que les circonstances ne justifieraient pas, et qui porteraient en tous cas un grave préjudice à l'industrie agricole.

Si l'abolition de la loi des céréales en Angleterre était motivée par un déficit considérable de la récolte des grains ; s'il nous était démontré que les blés manquent dans la Grande-Bretagne ; si nous savions positivement que son commerce ne peut trouver du froment en plus grande quantité et à meilleur compte que sur les marchés français : alors nous joindrions notre voix à celle de la *Presse*, de la *Réforme*, du *Courrier*, etc., pour demander que le gouvernement assurât la subsistance du peuple, même en suspendant la liberté du commerce extérieur ; mais nous stipulerions en même temps une juste indemnité en faveur de l'agriculture, dont les intérêts pourraient être atteints et compromis dans cette circonstance.

En étudiant attentivement les faits, nous ne voyons pas qu'il y ait lieu d'en venir à cette extrémité. La Grande-Bretagne ne manque pas de blé ; sa récolte en froment a été passable et dans la même proportion que la nôtre : seulement le parti industriel, qui lutte depuis long-temps contre la féodalité foncière, a su exploiter habilement les craintes inspirées par la famine de l'Irlande ; il a inventé et propagé dans tout le royaume une panique générale pour effrayer le ministère et lui arracher, sous prétexte de salut public, l'abolition des lois sur les céréales. C'est un coup de maître qui va frapper au cœur la caste des propriétaires ; c'est une réaction qui fera passer aux mains de l'aristocratie industrielle le sceptre du pouvoir politique ; c'est le signal de l'avènement prochain de la féodalité financière ; mais assurément ce n'est point une preuve de détresse.

Qu'importe, en effet, la détresse du peuple à ces partis qui se disputent le pouvoir ? Croyez-vous donc que le bien-être des ouvriers préoccupe les financiers et les fabricants ? Non, certes ; ils [...] dans ces cris effrayants qui retentissent aujourd'hui en Angleterre contre la loi des céréales, car, nous le répétons, le blé ne manque pas en Angleterre, ou, du moins, il ne manque pas au point que l'on ait lieu de s'effrayer, et le commerce y pourvoiera facilement.

Voyons, néanmoins, où le commerce ira chercher ses approvisionnements. Sans aucun doute, il se portera sur les marchés dont les cours sont moins élevés que ceux du marché anglais. Or, dans ce moment-ci, malgré la panique, malgré les droits d'entrée, le blé ne vaut pas plus de 25 fr. 50 c. à 27 fr. l'hectolitre à Londres même. N'oublions pas qu'il faut en déduire 6 fr. environ de droits d'entrée, ce qui établit le prix véritable à 20 ou 21 fr. ; veut-on ajouter quelque chose et supposer que les cours montent jusqu'à 24 fr. après l'abolition de la loi des céréales : eh bien ! c'est presque exactement le prix de la halle de Paris et de tout son rayon d'approvisionnement ; c'est le prix des marchés de la Normandie, de la Beauce, de la Brie ; dans le nord, les bonnes qualités dépassent 24 fr. ; les prix de Valenciennes, de Bergues, de Lille vont jusqu'à 26 fr. ; en Provence et dans nos départements du Rhin, le prix est encore beaucoup plus élevé.

L'Angleterre ne viendra donc point faire ses acquisitions chez nous ; elle sait trop bien calculer pour payer cher, en France, ce qu'elle peut avoir ailleurs à meilleur marché.

Veut-on pousser les suppositions jusqu'à leur extrême limite ? Supposons alors que nous avons mal observé les faits, que nos calculs ne se réaliseront pas et que les achats de l'Angleterre menacent de nous laisser sans pain ; sans doute, le gouvernement doit user de tous les moyens pour prévenir un si terrible désastre ; il ne doit pas craindre d'engager sa responsabilité ministérielle pour sauver le peuple de la famine : qu'il prohibe donc la sortie des grains si les circonstances l'exigent, nous n'y trouverons pas à redire, pourvu que les droits des cultivateurs ne soient pas méconnus.

Tous les journaux gardent le silence sur ce dernier point ; il méritait, cependant, d'être étudié avec soin. C'est un principe de droit commun, en France, que tous les citoyens ont le droit de disposer comme ils l'entendent de leurs biens meubles ou immeubles ; il n'appartient pas au gouvernement de tarifer le prix des marchandises ; le détenteur d'une chose quelconque peut la vendre au mieux de ses intérêts, tant mieux pour lui s'il en trouve un prix élevé, l'Etat n'a rien à y voir, et cela par la raison qu'il n'est pas tenu d'indemniser le producteur lorsqu'il ne trouve pas un prix suffisamment rémunératoire de son travail. Telle est au moins notre législation actuelle.

L'agriculture, plus qu'aucune autre industrie, est exposée aux [...] à l'agriculture une partie de ses bénéfices, c'est lui enlever une partie de sa propriété ; dans ce cas la justice dit qu'il y a lieu à indemnité ; et les lois ont déjà consacré ce principe en ce qui concerne la propriété immobilière : nous ne comprendrions point comment on pourrait, sans léser l'équité, établir une autre règle pour la propriété mobilière.

Nous tenions à établir le principe, abstraction faite de toute loi écrite ; car nous ne pouvons nous dissimuler que la société n'est guère constituée aujourd'hui pour faire bonne et stricte justice ; elle ne sait pas sauvegarder avec impartialité les droits rivaux du consommateur et du producteur, sa balance n'est jamais juste ; on y est tellement habitué qu'à peine s'en aperçoit-on.

Il n'est pas étonnant, du reste, que le gouvernement ne sache trouver aucun remède convenable dans les moments de crise, puisqu'il ne cherche pas même à les prévoir, et moins encore à les prévenir. La civilisation, si habile à organiser les instruments de destruction, si soigneuse pour tout ce qui concerne la guerre, n'a rien fait pour organiser les éléments de production ; elle laisse l'agriculture aller comme elle veut, sans même s'enquérir comment elle va. Le gouvernement peut dire, à un litre près, et à chaque heure du jour, combien il reste de rations dans les magasins pour les chevaux de l'armée ; il peut dire ce que chacun de ses soldats a mangé le matin et ce qu'il mangera le soir ; mais il ne se doute pas de ce qu'il faut à la nation pour vivre ; il ne sait pas si le commerce a des approvisionnements suffisants, si l'agriculture a récolté de quoi nourrir ses travailleurs. Lorsque le peuple ne trouve plus son pain quotidien, lorsque la famine vient jeter ses cris de détresse sur la place publique, alors les hommes d'Etat se réveillent, et au nom du salut public, ils décrètent des lois de maximum, ils prohibent la sortie des grains, ils dépouillent celui qui a, pour donner à celui qui n'a pas. En vérité, de pareils procédés s'excusent dans un temps de révolution ; mais on ne devrait pas être réduit à les employer après trente années de paix extérieure et quinze années de paix intérieure. Un peu de prévoyance, un peu d'amour véritable pour le peuple auraient dû suffire pour inspirer au moins le désir d'organiser la société sur des bases plus justes et plus solides.

S'il est vrai que la situation soit inquiétante ; si, en effet, des documents positifs font craindre au ministère que le commerce anglais ne fasse momentanément hausser le prix des céréales au delà de certaines limites, peut-être suffirait-il de modifier légèrement l'exécution de notre loi française sur les céréales, pour éloigner promptement les consommateurs étrangers, sans léser trop grièvement les producteurs. Il semble que si le tableau régulateur de [...]

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LUNDI 10 NOVEMBRE 1845.

DERRIÈRE LE GRAND MAT [1]

DEUXIÈME VOLUME.

CHAPITRE XXVI. — TERRE ! TERRE ! (SUITE.)

Au moment où l'état-major parut sur le gaillard d'arrière, le commandant se disposait à le quitter, lorsqu'il fut accosté par le capitaine de corvette, qui vint lui demander s'il ne fallait pas mettre les ancres en mouillage pour la nuit.

— Oui, certainement, dit aussitôt M. de Saint-Cric ; est-ce que je ne l'ai pas dit ? Il faut avouer que j'ai de bien singulières distractions !

Il descendit après avoir laissé à l'officier de quart l'ordre de le faire prévenir, chaque heure, du chemin parcouru, et rejoignit Mlle de Meillan, qui ne parut pas sur le pont de toute la soirée. Peut-être l'espoir d'arriver le lendemain lui faisait-il prendre en patience la nécessité de ne plus voir Raoul jusqu'à Rio.

A six heures, la moitié de l'équipage descendit pour se coucher, et le service de nuit commença.

La plupart des officiers restèrent encore plus d'une demi-heure sur le pont. Le mauvais temps qui se préparait, l'incertitude de la position du bâtiment, et par suite la possibilité d'apercevoir la terre au moment où l'on s'y attendait le moins, toutes ces causes d'inquiétudes réunies, arrêtèrent chez plusieurs l'envie de dormir.

Chacun à son tour, comme il arrive ordinairement, croyait distinguer la terre, puis quelques secondes après, la voyait parfaitement, puis la reconnaissait, jusqu'à ce qu'elle eût disparu avec la forme du nuage qui en avait offert l'apparence.

— Allons, voyons, Christophe Colomb, dit Kornan au commissaire, ne vous écarquillez pas les yeux à découvrir le Nouveau Monde dans une lame ou dans un nuage, car en prenant la longitude de la montre qui nous en rapproche le plus, nous en sommes à plus de vingt lieues, et dans les meilleures circonstances en plein midi, le cap Frio ne se voit qu'à dix-huit lieues.

— Oh ! dit Napoléon, je la verrais bien à cette distance-là, moi, j'ai des yeux de sphinx, savez-vous ?

— De sphinx ? Ah ! il est très bien celui-là ! En effet, brave agent comptable, il y a une ressemblance frappante entre vos spécialités. Le sphinx était le premier fabricant de calembours de l'antiquité, seulement il avait une susceptibilité assez ridicule, il mangeait tous ceux qui ne les devinaient pas.

— Tandis que vous, ajouta brutalement Kergallec, qui se trouvait toujours là à point nommé pour assommer Napoléon, votre spécialité se borne à avoir l'air de vouloir avaler les gens d'une bouchée.

On eût dit que Kergallec éprouvait un agacement nerveux chaque fois que le commissaire parlait, et comme un besoin impérieux de lui donner son coup de massue, quoiqu'il n'y eut, certes, pas grand courage à cela. Il est, du reste, des antipathies plus inexplicables.

Tous les officiers non de service descendirent, car bien que l'inquiétude de chacun fût loin de diminuer, ce genre d'émotion fort peu rare dans le métier de marin ne pouvait les empêcher d'aller chercher le sommeil.

Alophe en fit autant après avoir donné au timonnier l'ordre de le réveiller à minuit, heure de la prise du quart de Raoul.

Si ce n'est l'augmentation des lames et du vent, rien de nouveau ne se passa dans le quart d'Antoine. Le commandant était, il est vrai, monté deux ou trois fois sur le pont, sa longue-vue de nuit à la main, mais avait inutilement cherché la terre au milieu de l'obscurité croissante. L'horizon s'assombrissait et se rapprochait de plus en plus, la brise soufflait par rafales violentes et la frégate *filait, filait que l'avant en prenait feu*, comme disaient les matelots de quart ; mais quoique ce fût en bonne route, elle filait un peu trop vite.

Minuit sonna, trois personnes apparurent presqu'en même temps sur le gaillard d'arrière.

Le commandant d'abord, qui voulait assister au changement de quart, puis Raoul qui vint remplacer Antoine, dont les tribulations n'étaient pas finies, puisque, selon l'ordre, il devait rester jusqu'à quatre heures, pour augmenter le nombre des surveillants.

Enfin Alophe, qui, monté par le grand panneau, venait de s'asseoir ou plutôt de se coucher inaperçu dans le bastingage vide, sous le vent, par le travers du banc de quart. Au bout de dix minutes seulement, ses yeux habitués à l'épaisseur de la nuit purent distinguer la place des trois personnes dont il voulait suivre les mouvements.

Le premier qu'il vit fut Raoul debout, son porte-voix à la main, au poste de l'officier de service. Antoine, lui, mesurait, sa pipe à la bouche, le passavant de bâbord, se donnant de temps en temps un torticolis pour apercevoir la terre. Il interrompait parfois l'une de ces deux occupations pour crier :

— Ouvre l'œil au bossoir ! afin de tenir éveillés les hommes de devant en les obligeant à répéter ce cri, ou peut-être aussi, afin que ce zèle, de mauvais goût du reste, fût remarqué par l'autorité.

Quant au commandant, que le docteur observait avec plus de ténacité que les deux autres, sa tenue sur le gaillard d'arrière offrait une contradiction marquée avec son impassibilité ordinaire, devenue proverbiale à bord. Ses gestes un peu heurtés dénonçaient une agitation inquiète qui étonnait dans une nature toujours si calme en apparence.

Il ignorait sans aucun doute qu'on l'observât, et ne pensait pas d'ailleurs qu'on pût le distinguer au milieu d'une nuit si sombre.

Telle fut du moins l'opinion d'Alophe, en le voyant s'approcher d'abord lentement de Raoul, puis s'arrêter devant lui, comme s'il avait à lui parler, et enfin, cédant à son indécision, continuer sa route, pour agir d'une façon analogue au tour suivant. Le docteur crut reconnaître que son ami avait ainsi que lui-même interprété l'hésitation de M. de Saint-Cric, mais ne paraissait nullement désireux d'entamer la conversation, car il s'obstinait à tourner la tête en dehors du navire et à rester sur le banc de quart, ce qui obligeait le commandant, pour vaincre et la distance et le bruit du vent, à élever beaucoup la voix s'il voulait adresser la parole à Raoul.

— Ah ! ah ! je crois qu'il va se décider ! dit le docteur qui voyait un champ nouveau s'ouvrir pour sa curiosité, car sa position sous le vent le mettait à même d'entendre, en prêtant toutefois une attention continue.

— Monsieur !... venait enfin de laisser échapper le commandant avec autant de douceur dans la voix que le permettait l'obligation de parler très haut.

Raoul fut forcé de se retourner.

— Ah ! c'est vous, M. de Mombrun ! ordonnez, je vous prie, que les embardées se fassent sur tribord de préférence ; ou plutôt laissez même porter de cinq degrés.

— Diable ! dit Alophe à lui-même, il y a autre chose là dessous. Il n'a guère l'habitude de prendre des gants pour donner un ordre de service.

M. Raoul, sans répondre à M. de Saint-Cric, se tourna immédiatement vers le père Renard, qui, pour cette circonstance exceptionnelle, faisait le quart de minuit à quatre heures.

— Chef ! cinq degrés sur tribord.

— Oui, c'est cela ! cinq degrés sur tribord, ajouta le commandant comme s'il se fût parlé à lui-même. D'après mon point, le cap Frio doit nous rester un peu sous le vent, et je réfléchis qu'il vaut mieux, par un temps pareil, le reconnaître d'abord.

Le docteur, continuant ses réflexions mentales, trouva la phrase un peu longue pour un homme ordinairement si bref en service.

Raoul ne dit mot ; au bout d'un instant M. de Saint-Cric, non lassé apparemment du silence tant soit peu impertinent de l'officier de quart, reprit de nouveau d'un air indifférent, comme s'il eût fait une question banale :

— Votre point diffère du mien, je crois, monsieur de Mombrun ?

— Allons, Raoul y viendra ! pensa le docteur, couché dans son bastingage.

— Je ne connais pas le vôtre, monsieur le commandant, fit enfin Raoul qui, contre son gré, ne pouvait s'empêcher de répondre à cette question, car il est d'obligation pour un officier de donner au capitaine tous les renseignements qui intéressent la position du navire, surtout quand elle est douteuse.

— C'est juste, monsieur de Mombrun, continua le commandant avec une extrême douceur ; aussi voulais-je vous demander si selon votre point, que je ne me rappelle pas, vous feriez la route que nous suivons.

— Non, monsieur le commandant.

(1) Voyez les numéros du 2 octobre au 9 novembre.

d'être rappelé à Constantinople, où il va occuper le poste de ministre des affaires étrangères et de président du conseil. Reschid-Pacha est, comme on sait, l'auteur de la charte de Gulhané ; c'est le Turc le plus éclairé, celui qui connaît le mieux les institutions de l'Europe ; et, en le plaçant à la tête des affaires, le jeune sultan Abdul-Medjid montre que sa volonté est de poursuivre les idées de réforme et de progrès dont son père avait pris l'initiative.

Reschid-Pacha sera remplacé à Paris par Farim-Effendi, maintenant ambassadeur de la Porte à Londres. Chékib-Effendi, qui a été déjà ambassadeur en Angleterre, prendra la place de Farim-Effendi. Chekib-Effendi, qui est aujourd'hui ministre des affaires étrangères, se trouve, comme on sait, en Syrie, où il a été envoyé pour rétablir l'ordre et la tranquillité.

En même temps que le jeune Abdul-Medjid rappelle Reschid-Pacha, il s'entoure d'hommes qui ont étudié en Europe et qui en connaissent les idées. Deux officiers d'état-major, qui ont étudié à Vienne, Moustapha-Effendi et Ahmed-Effendi, viennent d'être nommés aides-de-camp de Sa Hautesse. Elle a choisi également pour son secrétaire intime Saffet-Effendi, qui sait la langue française, et qui a été premier drogman du divan.

Une réunion des actionnaires du *Bien public* vient d'avoir lieu à Mâcon. M. de Lamartine a prononcé un discours empreint des plus nobles sentiments et dont nous reproduisons plusieurs passages.

Messieurs,

Vous venez d'écouter la lecture du rapport qui vous annonce qu'au milieu de l'apathie apparente des opinions et de l'indifférence d'une partie du pays pour les questions d'idées, votre œuvre se soutient dans sa sphère étroite, au niveau que vos prévisions lui avaient assigné, et reçoit même, dans ces derniers mois, un gage certain d'existence dans un accroissement d'abonnements et dans l'adhésion de nouveaux fondateurs. Mais ce n'est pas là pour nous la question.

Cette réunion annuelle présente, en effet, parmi les entreprises de publicité et de journalisme, un phénomène et un contraste qui méritent d'être remarqués. Pendant que des actionnaires ordinaires se réunissent, à la fin de chaque année, pour entendre le compte prospère de leurs capitaux et recevoir le dividende croissant de leurs intérêts dans une opération de presse, nous nous réunissons, nous, pour entendre le chiffre des sacrifices volontaires et des subsides d'idées qui nous sont demandés, ou plutôt que nous nous sommes librement et généreusement imposés ; et, bien loin de nous humilier et de nous attrister si nos capitaux ne nous produisent point d'intérêt, nous nous félicitons et nous nous glorifions de verser au besoin de nouvelles subventions à notre œuvre, car ces sacrifices, ces subventions spontanées sont le témoignage de notre foi dans nos opinions, de notre confiance dans l'avenir, de notre patriotisme et de notre désintéressement. Oui, voilà ce qui peut faire sourire des hommes légers, ou des spéculateurs, [illegible] précisément celle des sentiments [illegible]. C'est à l'aide de cette feinte chaleur de mots que tant de fausses oppositions, qui jouent aujourd'hui les derniers actes de leur comédie devant la France, passionnent l'esprit public pour de misérables ambitions personnelles, et nullement pour des changements véritables dans la marche du gouvernement. La France, en les voyant employer les termes les plus violents, simuler les colères les plus ardentes au nom de leur prétendue opposition, s'imagine qu'il s'agit de bouleverser toute la politique, de substituer un système à un autre, de faire triompher les intérêts nationaux des tendances contre-révolutionnaires ? Nullement ! Il s'agit de chasser un homme du banc des ministres et d'y asseoir un autre homme dont la main plus reposée reprendra mieux l'œuvre jamais interrompue. L'opinion trompée s'aperçoit toujours, un jour trop tard, qu'on s'est joué d'elle avec cet artifice des gros mots d'opposition, et que cette chaleur de paroles, au lieu d'être le feu véritable d'âmes ardentes et convaincues, n'a que l'éclat et l'hypocrisie du phosphore, qui ressemble à du feu et qui ne brûle rien !

N'imitons pas cette tactique de la fausse opposition, et comme nous n'en sommes pas les dupes, n'ayons pas l'air, du moins, d'en être les complices ! Gardons votre chaleur pour les choses. N'enflammons pas les mots pour ne leur faire jeter qu'une vaine fumée sur le pays. N'injurions pas les hommes non plus. L'injure, dans la polémique, ressemble quelquefois à la force ; mais c'est une mauvaise force, car l'injure n'a qu'une force de répulsion. Notre métier, à nous, n'est pas de frapper, de blesser, de stigmatiser des caractères ; mais de persuader des intelligences et de conquérir, une à une, des convictions.

Bravons l'indifférence des uns, la colère ou le dénigrement des autres : on ne sert son siècle qu'à ce prix. Dans les temps d'intrigues et de langueur comme ceux-ci, les deux premières vertus publiques sont le désintéressement et la patience ! Donnons de la réflexion aux idées, et attendons avec certitude le triomphe de nos opinions de celui qui n'a jamais trompé une vérité depuis qu'il existe : le temps !

Grève des Cordonniers à Marseille.

Nous avons annoncé, d'après le *Courrier de Marseille* (voir notre numéro du 7 du courant), que plus de mille ouvriers cordonniers, à Marseille, avaient quitté leurs ateliers, et que la justice informait.

Ce journal publie, dans son numéro du 6 novembre, une lettre dans laquelle les ouvriers cordonniers demandent à rectifier les faits avancés sur leur compte. Cette lettre, qui est en très bons termes, porte le cachet de la vérité, et nous ne faisons aucune difficulté d'ajouter foi aux assertions qu'elle contient. Suivant les ouvriers, 136 maîtres cordonniers avaient signé le nouveau tarif. L'*Indicateur marseillais* ne compte que 148 maîtres, mais les ouvriers reconnaissent avec bonne foi qu'il y en a 260 ; d'où il résulte qu'ils n'ont qu'une majorité de 16 adhérents. « Mais, disent-ils, cela » suffit pour nous persuader que nos réclamations sont justes et

» Voici la vérité tout entière : quelques maîtres ont, dans le commencement de la lutte, renvoyé des ouvriers, espérant que ceux-
» ci viendraient bientôt mendier merci. Il n'en a point été selon
» leur vœu ; les ouvriers expulsés sont allés demander au chemin
» de fer un travail qu'on leur refusait ailleurs, et leur exemple a
» été imité par ceux d'entre nous auxquels on persistait de refuser
» l'augmentation de salaire demandée.

» Une partie des maîtres, les pacotilleurs surtout, se sont adres-
» sés, dit-on, aux ouvriers des régiments. Nous n'osons garantir
» ce fait, sur lequel, au reste, nous n'aurions pas à nous prononcer,
» cer, si la vérité en était démontrée. Nous aimons à le répéter,
» 300 des nôtres seulement sont actuellement hors de leurs ate-
» liers, et nous espérons qu'ils seront bientôt rendus à leurs occu-
» pations, grâce au retour que feront sur eux-mêmes les maîtres
» dissidents. »

Nous voyons avec un vif plaisir que les ouvriers de toutes les professions, sentant que les discussions entre maîtres et ouvriers, à propos de salaire, sont extrêmement délicates, ont grand soin de s'abstenir de toute violence, et de réduire tellement leurs prétentions que tout homme désintéressé dans la question soit forcé de les trouver raisonnables et tout-à-fait légitimes.

Ces bonnes dispositions d'esprit chez les ouvriers permettraient à l'Autorité, si elle était intelligente, de s'interposer officieusement entre les deux parties, et de tenter efficacement une conciliation... Mais l'autorité a toujours peur quand on lui conseille de montrer quelque sympathie en faveur des classes ouvrières.

Il y a quelques jours, le ministre des finances, justement préoccupé de la gêne financière et du désordre moral, occasionnés par la formation d'un si grand nombre de compagnies de chemins de fer, sollicitait vivement son collègue des travaux publics, de faire ses dernières adjudications à *bref délai*, ou bien de les ajourner indéfiniment, afin de consulter de nouveau les chambres sur la question des adjudications, et d'instruire le public de sa détermination.

Nous apprenons aujourd'hui que M. Dumon, à la suite d'une nouvelle conférence avec ses collègues des finances, du commerce et de l'intérieur, conférence dans laquelle on l'a pressé fortement de prendre un parti, s'est déterminé à adjuger prochainement les chemins de Paris à Lyon et de Creil à Saint-Quentin.

Le conseil des ponts et chaussées est convoqué extraordinairement pour lundi prochain, afin de donner son avis sur la traversée de Lyon. Si la délibération du conseil se termine dans la séance de lundi, comme il y a lieu de le croire, le ministre des travaux publics fera publier dans le *Moniteur*, mardi ou mercredi prochain, l'annonce officielle de l'adjudica[tion]

— Et quelle serait donc la vôtre ?

— L'autorité en est arrivée à ses fins, murmurait Alophe.

Quoique furieux d'être engagé dans une conversation qui lui était à charge, Raoul fut forcé de répondre :

— Je crois, monsieur le commandant, que depuis midi la mer du Sud qui a beaucoup grossi, et les courants qui nous portent à l'ouest doivent nous avoir fait dériver dans le N.-O. Avec la route que nous suivons, nous tombons sous le vent du cap Frio qu'il nous sera impossible de doubler par des vents de sud-est et une mer pareille.

— Vous pourriez avoir raison, monsieur !

— Ah ! ça, est-ce que Raoul va faire un cours de navigation théorie-pratique ? continua le docteur dans son *à parte* ; et si son avis est bon, comment diable l'autorité va-t-elle s'y prendre pour le suivre, puisqu'elle vient de donner un ordre entièrement opposé ? Ecoutons !

— Vous devez fort bien connaître l'entrée de Rio, monsieur de Mombrun. Sur quel navire m'avez-vous dit avoir fait cette campagne ?

Alophe fut un peu étonné de ne pas entendre son ami répondre avec impatience. S'il eût été plus près de lui, il eût pu voir, au contraire, sur ses lèvres, un sourire de satisfaction.

— Vous ne répondez pas, monsieur ? reprit M. de Saint-Cric, sans paraître blessé le moins du monde de l'inconvenance de Raoul.

— J'attends pour vous répondre, répliqua ce dernier, poussé dans ses retranchements, que vous m'adressiez une question de service.

— Ah ! ah ! dit le docteur en faisant cesser la tangence de son rayon visuel sur la lisse du bastingage, voilà Raoul qui casse les vitres ! il faut être prêt à mettre le holà !

Sa tête et une partie de son corps, qu'il avait tenus cachés pour s'abriter du vent, parurent au-dessus du bastingage.

— Voyons, monsieur de Mombrun, laissez-moi vous donner un avis sur votre manière d'être avec moi.

— Monsieur le commandant, interrompit sèchement Raoul, la loi ne m'oblige à recevoir de vous que des ordres.

Alophe, très fâché de voir son ami s'enlever par ses réponses choquantes toute chance d'indulgence de la part du commandant, avait déjà mis une jambe en dehors pour arrêter la discussion, en avertissant de sa présence, mais il se rassura aussitôt, lorsque M. de Saint-Cric, sans s'écarter du ton de politesse qu'il avait gardé dans toute cette conversation, reprit simplement :

— Je ne suis pas comme vous, monsieur, je ne dédaigne pas les avis de quelque personne qu'ils me viennent.

— Ah ! c'est trop fort, se dit Alophe, je n'y comprends plus rien !

— La preuve, c'est que je vais suivre le vôtre. Veuillez donner l'ordre de gouverner un quart au vent.

— C'est juste ! je n'y songeais plus ! fit le docteur en se frappant le front de l'air hébété de Figaro au moment où Rosine tire de sa poche, tout rédigé d'avance, le billet qu'il la supplie d'écrire.

Le commandant laissa Raoul exécuter le dernier ordre, et se rendit sous la dunette à bâbord, dans la petite chambre destinée à la timonnerie, près du logement du capitaine de corvette dont l'entrée se trouvait à tribord.

Ne se souciait-il plus de causer avec l'officier de quart, ou voulait-il se mettre à l'abri du grain violent qui menaçait la frégate ?

Ce dernier motif était supposable, car à peine M. de Saint-Cric était-il entré dans la petite chambre qui avait une fois servi à Antoine pour découvrir les intelligences des deux amants, que Raoul fut obligé de veiller ses huniers, quoiqu'ils eussent deux ris.

Alophe avait aussi quitté son poste pour fuir la bourrasque, et s'était rapproché de la dunette, lorsque le capitaine de corvette, qui venait de se lever au bruit de la manœuvre, lui offrit un abri.

— Vous voilà, docteur ! que diable faites-vous sur le pont par un chien de temps pareil ? vous n'êtes pas très rassuré sur notre route, à ce que je vois ?

— C'est vrai, commandant ! répondit Alophe, c'est ce motif qui m'a tenu éveillé. Et vous, commandant, êtes-vous bien sûr de notre position ?

— Pas trop, je dirais presque : pas du tout ! si j'osais ; aussi vous voyez que je me suis couché tout habillé. Pourtant, selon les chances les plus défavorables, même avec notre vitesse de trois à quatre lieues à l'heure, nous ne pourrions avec un temps pareil, voir le cap Frio avant cinq heures du matin ; telle est du moins l'opinion du commandant. Quant à moi, j'aurais trouvé assez sage de nous élever au vent et de mettre, non en panne, mais à la cape jusqu'au jour.

— C'est vrai, dit le docteur, il fait si noir que nous serions sur la terre avant de l'avoir vue.

Le fort du grain était passé.

— M. l'officier de quart ! s'écria le commandant de son ton de service, en rejoignant Raoul ; nous allons mettre à la cape sous le grand hunier, bâbord amures.

— Bien, commandant, répondit Raoul.

— Vous ne me disiez pas que le commandant était là, dit tout bas le père Bonplan au docteur ; est-ce qu'il nous aurait entendus ?

— Je ne sais, mais en tout cas, vous voyez que son opinion est d'accord avec la vôtre.

Raoul avait à peine fait le commandement qui devait débarrasser la frégate de sa misaine et de son petit hunier, qu'une éclaircie dans le ciel montra aussitôt à tout l'équipage stupéfait la terre presque à toucher, et vingt voix crièrent à la fois : Terre ! terre !

Ce cri qui jette si souvent au cœur du marin, la joie et le bonheur, car il dit presque toujours : retour au foyer de famille, aux affections de la terre ou tout au moins calme et repos après les longues fatigues de la mer ; c'est le chant de l'alouette au lever du soleil ; mais au milieu d'une nuit sombre, quand le navire incertain de sa route se précipite en aveugle sur les roches, ce cri, c'est le cri sinistre de l'orfraie qui annonce la mort !

Le commandant sauta aussitôt sur le canon placé derrière le banc de quart, à toucher Raoul. Le capitaine de corvette courut devant. Antoine resta au pied du grand mât pour transmettre les ordres, et Alophe se plaça entre la roue du gouvernail et le commandant.

— Faites sonder ! Qu'on soit paré à mouiller ! cria de toute la force de ses poumons M. de Saint-Cric.

Mais il terminait à peine ce commandement, et Raoul n'avait pu répéter cet ordre, qu'une nouvelle éclaircie vint montrer à tous une haute montagne qui s'élevait devant la frégate comme un grand fantôme noir. On eût dit qu'on pouvait facilement jeter une pierre à terre.

A cet instant terrible, Alophe, saisissant brusquement d'une main le chef de timonnerie qui se trouvait près de la roue, lui montra de l'autre le commandant et Raoul qui échangeaient rapidement quelques mots, et presque aussitôt retentit le commandement de : Mouillez ! fait par Raoul.

— Sur votre honneur, Renard ! pas un mot ! dit Alophe en lâchant le bras du chef.

— Soyez tranquille, docteur.

— Tenez bon ! tenez bon ! vociféra le capitaine de corvette, ne mouillez pas !

Peine inutile, le coup de hache était donné. L'ancre tomba avec la rapidité de la foudre.

— Allons ! voilà du propre ! ne put s'empêcher de dire le père Bonplan à Antoine qui l'avait rejoint d'un air effaré, dans un état de démoralisation complet. Mouiller avec douze nœuds d'aire ! Nous allons tout casser ! Le diable m'emporte si notre ancre tient seulement une minute. Tenez, voyez !

Une secousse violente se faisait, en effet, sentir ; la chaîne devenue raide se brisait sous l'effort de la frégate qui courait dessus.

L'ancre [illegible] sans qu'on pût savoir par quelqu'un.

— Qui donc vient encore de faire mouiller, [illegible] avez-vous vu qui vient de couper la genoppe du mouilleur ? s'écria le commandant en second.

— Non, commandant... je... je n'en sais rien, répondit Antoine d'un air très ému et comme un homme qui a perdu la tête.

— Cependant vous étiez là tout à côté.

— Non... non... commandant, je crois... que j'étais de l'autre bord. Quel désastre ! Peut-être qu'elle va tenir, celle-là, commandant ?

— Allons donc ! fit le capitaine de corvette d'un air méprisant, en lui tournant le dos. Et il se mit aussitôt à faire exécuter le commandement de Raoul, qui venait de donner l'ordre de carguer les voiles pour sauver au moins la mâture.

EDOUARD PUJOL,

(*La suite prochainement.*) Lieutenant de vaisseau.

REVUE DRAMATIQUE. — Trois bluettes ont été jouées cette semaine avec succès. Au Vaudeville l'*Ile de Robinson* et la *Grande Bourse* ; au Palais-Royal le *Pot aux Roses*. Nous reviendrons lundi prochain sur ces nouveautés. Disons seulement aujourd'hui que depuis longtemps il n'avait rien paru au théâtre d'aussi gai que l'*Ile de Robinson*, jouée par Amant et par Arnal. Tous deux ont été applaudis et bissés dans un charmant duo qui débute ainsi :

ROBINSON.
A toi mon beau navire,
VENDREDI.
Ciel ! il m'en fait cadeau.
ROBINSON.
Par malheur il chavire
Dès qu'on le met sur l'eau.

Les meilleurs comiques du Palais-Royal, Ravel, Luguet, Grassot, rivalisent d'entrain dans le *Pot aux Roses*.

Dimanche, 16 novembre, à 2 heures, un grand concert sera donné dans la salle du Conservatoire de musique, au profit de l'association des artistes musiciens. Il se composera entièrement de morceaux d'harmonie exécutés par *cent* musiciens sous la direction de M. Klosé. Les noms de Gluck, Mozart, Méhul, Spontini, Meyerbeer, Auber, Boïeldieu, brillent sur le programme de cette intéressante séance.

» L'administration de l'Association est confiée à un conseil formé d'un nombre égal à celui des arrondissements compris dans le ressort de l'Association, en prenant un membre dans chaque arrondissement.

» Les membres du conseil d'administration sont renouvelés chaque année pour le département dans lequel se tiendra l'assemblée générale.

» L'Association tiendra tous les ans un Congrès qui se transportera successivement chaque année dans chacun des départements compris dans la circonscription de l'Association.

» De concert avec l'Association agricole de la ville où se tiendra le Congrès, le conseil d'administration pourra fonder des prix, des concours, avec primes, et provoquer des exhibitions de bestiaux, etc. »

On s'est ensuite occupé de la représentation agricole. M. Corne a fait le rapport et formulé ainsi les conclusions de la commission :

1° Le Congrès demande que l'organisation normale des Comices agricoles et des Sociétés départementales soit, par les soins de l'administration, appliqué à toute la France ;

2° Que le conseil général de l'Agriculture soit composé de 86 membres nommés par les 86 Sociétés départementales ;

3° Que le conseil supérieur du commerce prenne le titre de Conseil supérieur du Commerce et de l'Agriculture, et soit composé par moitié d'hommes appartenant à l'agriculture.

M. Roger, inspecteur de l'Agriculture, a saisi cette occasion pour exposer les idées du ministère sur l'organisation agricole. Cette communication, pour ainsi dire officielle, a été écoutée avec beaucoup d'intérêt.

Le projet de la commission, appuyé par MM. d'Havrincourt, Mouton, Dubois, Lefour, et combattu par MM. d'Hernigny et Henry Peillault, a été adopté par l'assemblée à une immense majorité.

Demain samedi, séance à 11 heures. Ce soir, bal donné par la ville. Dimanche, grand banquet auquel sont invités gratuitement tous les membres du Congrès.

On lit dans la *Nouvelle Gazette de Zurich*, du 6 novembre :

« Nous soutenons que le docteur Casimir Pfyffer est innocent et qu'on l'a arrêté sans motifs suffisants. Dans le canton de Lucerne, depuis 1842, guerre à mort est déclarée aux radicaux. Ce n'est pas la première fois que l'on a fait des procédures de ce genre. On veut empêcher M. Pfyffer de diriger la défense de Muller. On ne croit pas que l'assassinat de M. Leu ait une cause politique. Le mystère plane toujours sur cette affaire. Voici comment on explique l'arrestation de M. C. Pfyffer : M. J. Muller était allé chez lui pour traiter une affaire, mais M. Pfyffer ne voulut pas s'en charger. Ce fait est constaté. Muller, à cette occasion, proféra des menaces contre Leu et d'autres personnes auxquelles il attribuait tous les maux du canton et son dérangement de fortune. M. Pfyffer lui fit des reproches et l'exhorta à bannir des idées contraires à la morale. M. Pfyffer ne pensait pas que Muller parlait sérieusement, il ne crut pas devoir faire une dénonciation. Après le meurtre de Leu, M. Pfyffer ignorait que Muller en fût l'auteur. Cependant, à cette heure il fit part au juge d'instruction des menaces proférées par Muller. »

On assure que l'affaire des titres des ducs allemands sera de nouveau mise en question. La diète de Francfort s'étant chargée du rôle de médiateur dans cette affaire, il fut convenu de donner le titre d'altesse sérénissime aux ducs régnants d'Anhalt et de Saxe ; mais ceux-ci sont allés plus loin et ont donné ce titre à leurs frères et autres princes de leur maison. Ces derniers cherchent maintenant à faire reconnaître ce titre ; quelques ducs demandent que le titre d'altesse soit reconnu au moins pour les princes héréditaires. L'affaire a encore pris une nouvelle complication : le roi des Belges a reconnu formellement au prince de Saxe-Cobourg-Cobary l'attribut d'altesse royale.

Bien que cette reconnaissance ne puisse avoir d'effet que dans l'intérieur du royaume belge, il faut cependant s'attendre que la France, l'Angleterre et le Portugal, profitent de cette occasion pour faire la même démarche, ce qui amènerait une anomalie d'autant plus grande, que les princes de Saxe-Cobourg-Kohary appartiennent à une ligne collatérale, et qui ne pourront pas, par conséquent, être placés au-dessus des souverains et des princes des maisons régnantes. Ces maisons s'étaient déjà prononcées dans ce sens, et jusqu'à présent on ne sait si elles ont changé d'opinion.

Le *Journal de Francfort* contient les nouvelles suivantes sur la guerre du Caucase :

« Depuis la brillante expédition du lieutenant-général Schwartz dans le territoire des Didoizes, la tranquillité règne sur tous les points occupés par nos troupes. Toutes les nouvelles que nous recevons des montagnes annoncent l'état de délabrement où se trouvent les insurgés par suite de la dernière campagne qui leur a occasionné de grandes pertes. Cependant, nos détachements de troupes sont constamment armés pour repousser sur-le-champ toute invasion ennemie dans nos limites ou dans les communes des montagnards qui nous sont soumises. Ils continuent avec succès, en profitant de la tranquillité actuelle, les travaux des forts de Woskritschensk et de Kurensk, sous l'inspection du général Freitag, de même que ceux des nouveaux villages de Cosaques transférés sur les bords de la Sunka, et que l'on construit sous la [illegible].

» Les tribus ennemies [illegible] pas s'opposer à nos établissements [illegible] la position des établissements assure la plaine [illegible] toute invasion des hordes avides de pillage. Les troupes sont dans un état satisfaisant. Schamyl s'est créé, dit-on, une nouvelle résidence près du village (aul) de Weden, sur la route entre Dargo et la rivière d'Argoun. Sur le flanc droit de la ligne du Caucase, nos affaires vont à merveille. Le général en chef, revenant de Sébastopol où il a eu une entrevue avec l'empereur, a visité le cours du Kouban et de la Laba, où le prince Woronzow a reçu des députations de plusieurs tribus de Circassiens, qui lui ont juré soumission. Dès le commencement de l'été dernier, et sur la première [illegible] du prince, les Temirgow, au nombre de 15 000 hommes, sortirent des gorges des montagnes et vinrent s'établir sur le Lava et sous le feu des canons de nos forts. Cet exemple fut bientôt suivi par les Deslenajewih et les Mohowechew, forts de 2 000 familles. Une chose plus remarquable encore, les Schapsuques, ennemis implacables, nous ont envoyé des députés. Le général Woronzow [illegible] se [illegible] d'arriver à Tiflis à la fin d'octobre, après avoir visité la ligne cabardine Wladikawkas et les nouveaux villages cosaques établis sur la Sunka. »

Actes officiels.

Par ordonnance royale, en date du 6 novembre, le collége du deuxième arrondissement électoral du département de la Meurthe est convoqué à

[illegible] Pontois, ambassadeur de France près du vorort, est de retour à Berne, après avoir terminé la tournée qu'il vient de faire dans les divers cantons. — M. Ollivier, gouverneur du Sénégal, est parti de Brest pour cette colonie, sur le vapeur *le Phoque*, mercredi dernier. — M. le prince de Lowenstein, secrétaire de la légation de Prusse en Portugal, vient de traverser la France, se rendant à Berlin, porteur de dépêches pour son gouvernement. — Une lettre d'Orléansville, du 25 octobre, annonce la mort du chef de bataillon Clère, commandant le 9e chasseurs d'Orléans. Ce brave officier a succombé, à l'hôpital de Mostaganem, aux suites de sa blessure. — On avait annoncé la mort de M. Patin, à bord de la frégate *la Minerve*, en station dans le Levant. Nous apprenons avec plaisir que cette nouvelle est démentie par une lettre d'une date récente, 20 octobre, écrite par M. Patin lui-même et adressée à M. Fleury, son ami, chirurgien-major du vaisseau *le Triton*. — M. Prosper Mérimée, membre de l'Académie française, a passé à Bayonne mercredi dernier, pour se rendre à Madrid. — Un des cordonniers de Marseille, qui se sont mis en grève, vient d'être arrêté. — On annonce, comme devant paraître le 15 de ce mois, *l'Histoire du Consulat*, en 2 volumes, qui sera bientôt suivie de celle de l'empire, en 4 volumes, par M. de Lacretelle. — La Banque d'Angleterre a encore augmenté le taux de l'intérêt, et l'a porté à 3 1/2 pour cent. Il y a quinze jours, elle l'avait déjà porté de 2 1/2 à 3.

MADEMOISELLE TAGLIONI A BRIGHTON. — La célèbre danseuse s'est montrée mardi soir sur le théâtre de Brighton, la salle était comble quoique les prix des places eussent été presque doublés. Elle a été applaudie avec enthousiasme dans le ballet de la *Sylphide*, et, à la chute du rideau, on l'a redemandée pour l'applaudir de nouveau et la couvrir d'une pluie de bouquets. Mlle Taglioni n'a plus qu'une représentation à donner, celle de ce soir; elle fera ensuite ses adieux à l'Angleterre.

DOUANIERS ET CONTREBANDIERS. — L'octroi de Marseille était depuis quelque temps informé qu'une fraude clandestine s'opérait, chaque nuit, dans un magasin de la rue Sainte ; afin de surprendre cette fraude dans ses mystérieuses opérations, l'octroi, dit le *Sémaphore*, avait, il y deux nuits, placé deux de ses agents à une petite distance de ce magasin, sur lequel ils tenaient les yeux braqués. A minuit, heure chère aux contrebandiers, aux voleurs, et, comme le disaient nos pères, aux amoureux, la porte du magasin signalé s'ouvre, et le bruit d'une petite charrette se fait entendre. Les deux agents se précipitent vers le délit et se trouvent en face de deux hommes qui répondent par des injures à la sommation qui leur est faite d'abandonner leur charrette et de déclarer leurs noms. Les agents insistent, et, comme ils allaient agir avec vigueur, ils se trouvent soudainement plongés dans une obscurité complète et hors d'état de faire quelques pas sans se donner le désagrément d'une chute. Les deux hommes interpellés avaient eu recours à un geste familier aux ouvriers : d'un coup de poing violemment asséné, ils avaient enfoncé les shakos des deux préposés de l'octroi, au point que les mentons des deux employés avaient même disparu dans l'intérieur de leurs couvre-chefs. Mais ils parvinrent à dégager leurs têtes et se mirent à la poursuite des deux fraudeurs, qu'ils atteignirent au bas de la rue Sainte et dont ils s'emparèrent, grâce à l'exhibition de leurs armes et à l'aide qu'un agent de police vint leur prêter.

REMISE D'UN MARIAGE POUR CAUSE D'INDISPOSITION DES POMMES DE TERRE. — On écrit de Montluel (Ain) à la *Gazette de Lyon*, la lettre suivante que, dit ce journal, nous avons cru devoir reproduire textuellement, attendu qu'elle perdrait de son prix et de sa naïveté à être analysée :

« Une assez curieuse et réelle histoire dont je crois bonne à être insérée dans les journaux, le fait est arrivé au château de Grammont (Bugey). Un jeune homme dont je ne sais le nom courtisait une des fileuses en soie de M. M... dans l'espérance de se marier avec elle ; et ces jours derniers le jeune homme fait dire à sa prétendue qu'il ne voulait pas se marier cette année, parce qu'il n'avait point de pommes de terre, qu'elles sont toutes pourries ; mais aussitôt qu'il y aura une nouvelle et bonne récolte de pommes de terre il l'épouserait, il la prie d'attendre jusqu'alors... Quelle déception pour cette jeune personne que chaque jour elle se berçait dans une fausse espérance de penser qu'elle se marierait à peu près à l'époque où le jeune homme lui envoie cet exprès ! Je laisse cela à votre disposition, si vous jugez à propos de mettre cette histoire sur vos journaux vous la mettrez, mais surtout dans un style moins commun que celui-ci.

» J'ai l'honneur, etc. M., fils. »

UNE VENDETTA. — On écrit d'Ajaccio au *Sud de Marseille* : « Une tentative de crime est venue attrister toutes les honnêtes gens de notre pays. Un certain Martinetti, prévenu d'escroquerie, fut jugé par le tribunal de police correctionnelle d'Ajaccio, présidé par M. Cunco d'Ornano. Le tribunal condamna le sieur Martinetti à deux mois d'emprisonnement. Vendredi dernier, 31 courant, M. le président Cuneo était allé à sa campagne. A peine descendu de cheval, il fut accosté par le fils du sieur Martinetti, qui, tout en lui demandant compte de la condamnation de son père, l'avait couché en joue. Le président, profitant de la présence d'un ouvrier étranger qui se trouvait sur les lieux, tâcha de placer l'étranger entre lui et le forcené qui en voulait à sa vie. Alors une espèce de lutte s'engagea ; le malheureux Martinetti fit feu, mais la providence préserva M. Cuneo et l'étranger de toute atteinte. Quoique le coup fût tiré à bout portant, les balles effleurèrent à peine les deux victimes. Ce triste évènement vient de rappeler de tristes époques chez nous. On dirait que nous sommes encore au temps de Gènes. Une foule de personnes se sont empressées de féliciter notre président d'avoir échappé à une catastrophe. »

BOUCHERIE VÉRIDIQUE. — On lit dans le *Conservateur de la Dordogne* : « L'un de nos petits bouchers de Périgueux, le sieur Chapeyron, blessé des manières hautaines de ses grands confrères, a résolu, pour se venger, et aussi sans doute pour satisfaire aux désirs de sa conscience, de poser les fondements d'une boucherie véridique, c'est-à-dire d'une boucherie où ne se vendra que de bonne viande, au prix le plus raisonnable et toujours relatif au prix de revient. Cette résolution, qui a produit tout à coup une baisse de 20 centimes par kilogramme de viande, l'intérêt des consommateurs est de l'encourager, et notre devoir, à nous, journalistes, est de la signaler en y applaudissant, non comme un acte de concurrence égoïste, mais comme à une sorte d'aveu profitable à tous. Le sieur Chapeyron fera désormais connaître au public le cours

[illegible] qu'ayant éprouvé de la peine à quitter son père, qui à cette époque, s'était rompu une jambe par une chute qu'il avait faite, il n'avait pas suivi le détachement et était conséquemment revenu de Caen dans ses foyers, afin de soulager l'auteur de ses jours par le produit de son travail ; de sorte qu'après avoir passé une quinzaine d'années dans l'état d'insoumission, il s'est déterminé seulement à faire sa présentation volontaire il y a deux mois et demi. Le conseil l'ayant reconnu coupable, mais avec des circonstances atténuantes, ne lui a infligé qu'un jour d'emprisonnement.

PROPAGANDE PHALANSTÉRIENNE. — Nous trouvons la lettre suivante dans le *Courrier du Haut-Rhin*. Ce journal l'a publiée sans aucun commentaire :

Au Rédacteur.

Fraize, le 2 novembre 1845.

« Les principes philosophiques de Charles Fourier sont de jour en jour mieux appréciés dans les Vosges. Guidés par la bonté du cœur, les habitants admettent, avec le plus vif empressement, la théorie si belle et si vraie du grand révélateur. Dans la conversation, ceux qui nous entendent restant, d'ailleurs, toujours d'accord avec nous, se récrient sur l'impossibilité d'une application pratique ; mais jamais on ne manque de les rallier à la cause, en appelant leur attention sur quelques usages journaliers qu'ils perdent de vue, à cause de leur fréquence, et dans lesquels l'esprit phalanstérien a seul la toute-puissance. Ainsi rappelés au vrai, ils s'étonnent les premiers de leur peu de science du temps passé, et ils reconnaissent mieux la richesse de l'avenir. Des personnes que leur position sociale tenait éloignées des études qui nous occupent, s'y attachent sincèrement et, à cet égard, j'ai à déclarer que les réflexions des femmes étaient très généralement vraies, justes, savantes et bien exprimées.

» La science nouvelle est tellement devenue d'une application indispensable, qu'aucune entreprise quelconque, je ne dis pas seulement pourra se tenter, mais voire même se soutenir sans son appui déclaré. A son aide tout prospérera, tout sera en voie de réussite ; elle, au contraire, ignorée et méconnue, les efforts les plus puissants n'aboutiront qu'à créer des inutilités, au milieu de tant d'autres qui nous encombrent déjà.

» De ce point de vue particulier reportons nos regards aux grandes choses ; l'atonie même du gouvernement n'a pas d'autre raison que cette absence complète de l'idée génératrice.

» Que ceux donc, qui passent leurs loisirs dans une fainéantise qui, de l'ennui mène à l'abrutissement, accordent quelques moments à cette étude d'un système de philosophie qui n'a pas besoin de la vaine connaissance du grec ni du latin ; système qui s'apprend et s'enseigne dans la langue de nos pères ; système facilement compris de tous, élevant l'intelligence et fortifiant le cœur. C'est en nous éclairant à ce phare brillant de la vérité que nous trouverons la quiétude de conscience, le vrai bonheur que Dieu répartit à tous, à la condition de nous aider les uns les autres, de nous aimer, de nous associer. »

F. B.

LE CHASSEUR GEFFINE. — Le *Haro de Caen* annonce que Mme Geffine vient de recevoir de M. le lieutenant-général commandant la division, une lettre par laquelle on lui transmet des renseignements sur l'état de son fils, Charles Geffine, et on lui apprend qu'il est proposé pour le grade de chevalier de la Légion-d'Honneur. Voici ces renseignements donnés par le major commandant le dépôt des chasseurs d'Afrique, à Mostaganem :

« Le chasseur Geffine, qui s'est distingué au combat du 19 septembre
» et qui a reçu six blessures, est à l'hôpital de Mostaganem. Ses blessu-
» res, quoique graves, sont en voie de guérison. Il a été fait, pour ce
» chasseur, un mémoire de proposition pour le grade de chevalier de
» l'ordre royal de la Légion-d'Honneur.
» Mostaganem, le 23 octobre 1845.
» Le major pour le dépôt du 4e chasseurs d'Afrique. »

LE ROUET DE LA GRAND'MÈRE. — On lit dans le *Droit* : Jean Picard, jeune ouvrier carrier, s'est laissé entraîner par l'ambition. Il a voulu devenir à son tour homme établi, citoyen patenté, comme le voisin Gros-Jean, comme le voisin Panotet. Il a établi aux environs de Paris, un petit cabaret, dans lequel il donnait à boire et à manger, sans cesser d'extraire, depuis le matin jusqu'au soir, le moellon du sein de la terre.

Malheureusement il n'avait pas assez consulté ses forces. Il y a un vieux proverbe qui dit que lorsqu'on court deux lièvres à la fois, on fait rarement bonne chasse. Jean Picard prouva encore une fois la vérité de cet adage.

Soit inexpérience, soit défaut de surveillance, son commerce alla mal ; il fut bientôt exposé à des poursuites, mis en faillite ; ses meubles furent saisis et il fut constitué gardien, puis expulsé. Au moment de la vente et lorsque l'huissier fit le récolement, on s'aperçut que Jean Picard avait détourné du mobilier un objet... un seul, et de bien minime valeur. Le fait était public, officiel ; il portait préjudice à un être de raison, la masse des créanciers. Une plainte fut portée, et voilà Jean Picard sur les bancs de la police correctionnelle. Il a une bonne et honnête figure, et il paraît bien triste et bien embarrassé de se voir là.

M. le président. — Avouez-vous le fait qui vous est reproché?

Le prévenu (à voix basse). — Oui, monsieur.

— Quel motif a pu vous porter à cette mauvaise action?

— Oh! je vais tout vous dire, monsieur.

— Voyons, le tribunal ne demande qu'à entendre vos explications.

— Quand je me suis établi, pour mon malheur, ma pauvre grand'mère Marguerite est venue avec moi. Elle a apporté son rouet, un vieux rouet qu'elle a depuis plus de cinquante ans. Ça file toute la journée, cette pauvre vieille ; ça ne peut pas s'en empêcher.

M. le président, avec bonté. — Abrégez un peu.

— Pour lors, quand on est venu saisir chez moi, j'ai eu beau dire que le rouet n'était pas à moi, on n'avait pas voulu m'écouter. Nous avons quitté la barraque, et, ma foi, ça faisait tant de peine à la grand'mère de se séparer de son rouet, elle en pleurait tant, que je l'ai emporté. Voilà la vérité. Punissez-moi, mais laissez-lui son vieux rouet, je vous en supplie, mes bons messieurs.

Une vieille femme, au chef branlant, et dont le costume ressemble à celui des paysannes des opéras de Sedaine, s'avance d'un pas traînant au pied du tribunal : « Oh ! messieurs, dit-elle en joignant les mains, je vous en supplie, ayez pitié du petit, ce qu'il en a fait, c'est pour m'empêcher de pleurer ; mais soyez tranquilles, allez, je ne pleurerai plus..... vrai, je ne pleurerai plus. »

Le tribunal condamne Jean Picard à 25 f. d'amende. Il remercie le tribunal, et sort avec la grand'mère Marguerite, dont il soutient la marche.

Etudes sur la criminalité en France (1).

CRIMES ET DÉLITS CONTRE L'ENFANCE.

Continuons à dépouiller le bilan que la Civilisation dépose dan

(1) Voir les numéros des 26 et 30 juillet, 18, 24 et 27 septembre.

par un instinct de vérité qui l'honore, la religion proteste ; vaines protestations ! se bornant en cette matière, comme en toute autre, à de stériles anathèmes ; au lieu de condamner la société qui donne un motif et une excuse à ces déviations, et de provoquer ainsi l'avènement d'une société meilleure qui les rendrait inutiles, elle cède tous les jours du terrain à l'économie politique ; et l'avortement passe dans l'usage général, même sous telle de ses formes que la morale n'est pas seule à réprouver.

Dans chaque contrée se trouve quelque médecin ou sage-femme, pas trop déshonoré pour cela, dont on connaît la complaisance et les tarifs. Bientôt même son intervention sera superflue, tant la science devient familière et le sentiment public accommodant (1). Dès à présent le nombre des avortements clandestins est infini, d'autant plus considérable que par sa nature mystérieuse, par le secret dont il s'enveloppe encore, ce crime reste tout-à-fait impuni. N'est-ce pas en effet l'impunité que trois condamnations à la réclusion et dix à l'emprisonnement (chiffre de 1843), si on pense à l'innombrable quantité des coupables ?

Quand l'avortement a manqué, reste la ressource un peu plus compromettante, il est vrai, de l'*infanticide*, de la *suppression de part* et du *détournement de l'enfant*. Si la grossesse a été inconnue, l'accouchement le sera aussi le plus souvent, et l'enfant disparaîtra sans laisser aucune trace de son passage en ce monde. La grossesse soit-elle connue, on n'est pas à bout d'expédients. « L'enfant » était mort-né, dira la mère ou son avocat ; ce que voyant, pour » me débarrasser du cadavre, je l'ai enterré, brûlé, noyé, donné » en pâture aux cochons. » Ceci est l'histoire de tous les jours. Devant l'impudence de telles déclarations la société est désarmée, parce que, pour qu'il y ait crime, il faut que l'enfant ait vécu ; et comment le savoir si le cadavre n'est pas représenté, ou s'il n'en reste que des lambeaux insuffisants pour les expériences scientifiques ? Quelquefois les procureurs du roi parviennent à greffer sur l'incrimination d'infanticide la prévention bien moindre d'homicide par imprudence, ce qui permet, du moins, une légère répression ; mais d'ordinaire les poursuites échouent. De là le découragement des magistrats et l'encouragement au crime. Aussi compte-t-on en 1843, 174 infanticides bien constatés, dont les auteurs n'ont pas été traduits aux assises, à côté de 144 seulement qui ont eu cette issue ; encore même faut-il ajouter que sur ce dernier nombre, 52 accusations ont été entièrement rejetées par le jury ; ce qui, pour quiconque a la moindre expérience des audiences criminelles, prouve, non l'absence du crime ni l'innocence des accusés, mais uniquement l'insuffisance des preuves ou l'indulgence du jury, quelquefois la supériorité d'éloquence de l'avocat sur le procureur du roi. Il est rare qu'en cette matière les circonstances atténuantes ne soient pas admises en faveur des accusées, et c'est un juste sentiment de la dure positition que font à une femme sa misère, son délaissement, sa honte, son exaltation maladive à l'heure de cette crise morale et physique qui est l'enfantement. Mais les motifs de cette indulgence ne fournissent-ils pas aux socialistes qui voient la mère poursuivie et le père impuni, lui, dont l'abandon a presque toujours poussé au crime cette malheureuse, un nouvel et solide argument contre l'impuissance de la justice sociale ?

Vient ensuite, quand le courage, les moyens ont manqué pour l'infanticide, l'*exposition* des enfants, dont la justice connaît le plus grand nombre, sans néanmoins les faire figurer tous dans les tableaux de la criminalité. Très communément les procureurs du roi, en vérifiant les registres de l'état civil, trouvent inscrits des enfants morts nés ou vivants comme recueillis dans les rues ou autres lieux, sans que les maires, par ignorance ou négligence, aient donné avis du fait au ministère public. Et ces omissions-là, qui augmenteraient considérablement le chiffre officiel des expositions, ne sont jamais réparées. Il en est de même de l'exposition des enfants légitimes dans les tours dont se plaignent les administrations des hospices, pratique qui témoigne, si elle est réelle, dans quel abîme de misère bien plus que de démoralisation sont tombées les classes pauvres.

(1) Nous avons eu en main un journal des Etats-Unis où se trouvaient, à la suite l'une de l'autre, deux annonces d'une même sage-femme, dont l'une offrait les moyens de déterminer la stérilité, l'autre la fécondité, toujours, bien entendu, au nom de la morale. On peut affirmer que ces eaux thermales, qui jouiraient de la propriété stérilisante, seraient plus courues que celles à qui on a fait une réputation opposée.

trême ascendant l'année 1831, parce que c'est à partir de la révolution de juillet qu'a commencé cette prétendue réforme administrative, et que d'ailleurs les périodes antérieures n'offrent pas des éléments aussi complets de comparaison (2). Au reste, voici les chiffres (3) :

Nombre des affaires	en 1831	en 1843.
Avortement.	52	69
Infanticide (4).	219	318
Suppression de part, détournement, exposition d'enfants (5).	287	480
Homicide par imprudence d'enfants nouveau-nés (6).	45	80
	583	947

Si on conteste ces chiffres, nous sommes prêts à les justifier en détail.

Qu'il soit donc reconnu et hautement proclamé que dans le court espace de quinze ans, pendant lesquels la population s'est élevée de cinq à six pour cent, les crimes contre l'enfance se sont accrus de 71 pour 100, la moyenne de la progression générale n'étant que de 54 pour 100. Il en serait tout autrement, et par une merveilleuse nouveauté, tous les faits d'apparence criminelle disparaîtraient, les circonstances sociales restant les mêmes, que cela prouverait seulement combien se perfectionne et se généralise la pratique des avortements, laquelle échappe à toutes les évaluations officielles. Le beau progrès d'épargner quelques écus pour supprimer ces forces vivantes, intelligentes et sensibles qu'on appelle des hommes, qu'il faudrait acheter à prix d'or si la nature ne les livrait gratuitement ! Et combien faut-il qu'une société soit absurde et niaise pour ne pas savoir leur assigner un emploi qui rende leur existence productive ! Vous demandez à grands cris des capitaux, économistes et hommes d'Etat, c'est-à-dire sans doute des forces actives : Eh grands imbéciles, est-ce que les hommes ne sont pas les plus précieux des capitaux, foyer de forces souverainement fécondes !

(*La suite prochainement.*)

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 9 NOVEMBRE 1845.

Le *Journal des Débats* est heureux de pouvoir annoncer que le diffé-

(1) Ceci ne se contredit pas avec le chiffre 47 pour 100, que nous avons donné pour les dix-huit dernières années dans notre premier article du 21 juillet : alors, nous en rapportant aux indications du ministre, nous n'avions tenu compte que des *accusations* et des *préventions* ; ici nous avons pu faire entrer de nouveaux éléments fournis depuis 1831 seulement, qui aggravent singulièrement la situation. (Voir la note suivante.)

(2) Depuis 1831 les tableaux officiels font connaître le nombre des affaires avortées faute de preuves dans les parquets (*impoursuivies*), ou après information (*ordonnances de non-lieu*.) Ces nouveaux éléments, très importants ne sont jamais mentionnés par les statisticiens, qui se bornent toujours au chiffre par des accusations et des préventions.

(3) On doit comprendre, d'après les notes précédentes, que dans ces chiffres figurent les affaires comprises dans une quelconque des quatre catégories suivantes ; 1o Affaires portées devant les tribunaux correctionnels ou criminels ; 2o affaires impoursuivies ; 3o affaires terminées par des ordonnances de non-lieu de la chambre du conseil ; 4o affaires terminées par des ordonnances de non-lieu de la chambre d'accusation. Nous avons eu soin de retrancher des catégories 2 et 3, toutes les affaires qui ne constituaient ni crime ni délit. Sous le no 4 les données manquent pour cette élimination, mais c'est une cause très légère d'erreur. — Ce procédé, seul complet et régulier, a une toute autre autorité que celui des statisticiens officiels et officieux, qui ne s'occupent que de la première catégorie.

(4) Une erreur s'est glissée dans le numéro du 24 juillet, où l'accroissement des infanticides (en ne tenant compte que des accusations), n'est porté qu'à 34 pour 100 ; il faut lire 51 pour 100.

(5) Ces trois espèces de faits criminels sont fondus ensemble, parce que, dans les comptes-rendus, ils ont été diversement classés suivant les époques, tantôt réunis, tantôt distingués.

(6) On sait que cette incrimination est souvent la seule ressource de la justice, quand l'infanticide échappe à toute preuve. C'est donc à juste titre qu'elle est ici rattachée à la série des crimes et délits contre l'enfance. — Dans les catégories d'affaires, no 2, 3 et 4 (voir la troisième note), on n'a pas fait la distinction de cette variété d'homicide involontaire, d'où une lacune en faveur des optimistes. Une autre lacune bien plus considérable est celle des enfants morts en naissant, faute de secours. Le chiffre en serait immense ; et c'est encore une des conséquences de l'abandon où se trouvent les mères frappées par la honte ou la misère.

politique, ni un système, qui n'assure pas au gouvernement, par sa présence dans le cabinet, l'appui d'une portion des deux chambres ; qui n'a pas en lui l'étoffe d'un homme politique, qui assiste depuis trente ans au spectacle du gouvernement constitutionnel sans y rien comprendre ; qui ne rachète pas par ses talents d'orateur son inaptitude à la politique.

« Du moment où le maréchal se reconnaissait hors d'état d'administrer le département de la guerre, il devenait donc un membre inutile du cabinet, et sa retraite était parfaitement justifiée. »

Jusqu'ici il n'y avait pas la moindre analogie entre la position du duc de Wellington et celle du maréchal ; il y en aura encore bien moins désormais.

Le chef du cabinet en France devrait être M. Guizot.

« Ce n'est pas le désir qui manque, mais le courage. M. Guizot n'ose affronter son impopularité, ou il ne peut l'imposer à ses collègues. C'est là qu'est tout le secret de la prétendue importance du maréchal ; il tient une place que personne ne peut remplir. »

Les réflexions du *Constitutionnel*, peu flatteuses pour le maréchal Soult, ne manquent pas de vérité. Le *Constitutionnel* se laisse-t-il entraîner uniquement par le cri de sa conscience ? Nous ne le pensons pas. M. Thiers a été traité plus que froidement par les membres du cabinet anglais, et le *Constitutionnel*, en organe dévoué à l'ex-ministre du premier mars, pour ménager un meilleur accueil à son patron, ne saurait faire trop de cajoleries au noble duc, qui se prétend le vainqueur de Waterloo.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. C. à Orléans. — Les Almanachs partiront demain lundi. — Relisez attentivement les instructions, et vous verrez que les titres ne doivent pas émaner du centre. C'est la fonction de chaque localité.

M. D. L. en voyage. — N'oubliez pas, à Rennes, le bureau restant, Messageries générales et Poste.

M. L. à Périgueux. — Vous avez raison pour Lass. Nous écrirons à G. et à D. — Impossible à 30 c.

M. T. aîné à Saint-Etienne. — Prenez patience ; la question s'instruit. Nous arriverons à point. Riez au nez de la calomnie.

M. B. à Lyon. — Envoyé par vous, M. Ch. B. est assuré d'un cordial accueil. Soyez en garde contre vos démangeaisons. Poussez de confiance la quinzaine : on va vous écrire.

Bourse.---Revue de la semaine.

Notre place semblait éprouver quelque tendance vers une reprise ; mais la persistance avec laquelle les fonds anglais ont continué à baisser, l'a de nouveau emporté. Fonds publics et chemins de fer ont encore subi cette mauvaise influence. Ces derniers surtout ont fini la semaine par une dépréciation subite et considérable.

Les fonds étrangers, et particulièrement les espagnols, sont au contraire en voie de hausse ; le 5 0/0 a monté de 1 1/2 0/0, la dette intérieure, fort animée, restait hier à 35, c'est-à-dire 2 0/0 plus haut que lundi dernier.

Les actions du Nord baissent chaque jour, et avec elles toutes les promesses d'actions. Le mouvement de réaction se prononce avec beaucoup de continuité, et tout paraît encore présager des cours plus bas sur des valeurs, que l'engouement ne soutient plus.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 10 novembre 1845.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Guillaume Tell.
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Mère et la Fille. Georges Dandin.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Mina. Marie.
7 h. 1/2 ITALIENS. —
7 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Robinson. Diable à quatre. La Grande Bourse.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Professeurs. Deux Compagnons. Dîner du Maletot.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Un Droit. Les Couleurs. Noémie.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Pot aux Roses. Le Code. Bains. Almanach.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Don César. La Biche au bois.
7 h. 1/2 AMBIGU. — Les Mousquetaires.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Sœur du Muletier.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. 1/2 COMTE. — Deux Frères. Chansonnette. Parade. Crispin. Mazurka.
6 h. 1/4 FOLIES. — Un Jeune homme. Pique-assiette. Riquiqui. Tourlourou.
6 h. LUXEMBOURG. — Agent matrimonial. Résurrectionnistes. L'Ile.
BEAUMARCHAIS. — Les Ebénistes. Les Malheurs. Le Gamin. Intermède.
PANORAMA. (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., 10, rue du croissant.

alimentaient les industries parisiennes, se sont jetés dans les chemins de fer et l'agiotage. Les banquiers, qui escomptaient les effets du commerce, ont limité ou totalement suspendu leurs crédits. Le fabricant, le marchand, s'il ne possède pas des ressources personnelles, ne sait plus comment pourvoir aux nécessités du présent, et ne voit en perspective dans l'avenir que la faillite. La pénurie et la gêne sont partout, et elles se traduisent déjà en actes de désespoir, en suicides. Il est certain qu'avant la fin de l'année, de nouveaux sinistres affligeront la place de Paris et les principales places commerciales de l'Europe.

Quelle est donc la cause de cette crise financière? pourquoi, lorsque tout est calme, lorsque tout sommeille et languit dans le monde politique, le malaise et le désordre sont-ils dans le monde industriel? Après la révolution de juillet, il y eut des crises financières et commerciales, mais on pouvait les attribuer à l'agitation politique, aux émeutes et à l'effervescence révolutionnaire. Aujourd'hui, l'émeute a donné sa démission; il n'y a plus de troubles et de désordres dans les rues; il n'y a plus de conspirations tramées dans l'ombre des sociétés secrètes. La crise commerciale a donc une autre cause.

Depuis cinq années, le système qui se dit conservateur est maître des destinées du pays; il nous avait promis l'ordre et la tranquillité, la prospérité et la richesse; il a été libre de prévoir, de diriger, de gouverner les faits qui se sont produits pendant cette période. Il se vante d'avoir rendu le calme à la politique, et il espère, sans doute, en jouir et en profiter long-temps encore pour se maintenir aux affaires. Pourquoi donc n'a-t-il pas su prévenir la crise commerciale actuelle? D'où vient qu'après avoir rétabli l'ordre dans la rue, il a laissé le désordre s'introduire dans l'atelier, dans la boutique, dans les relations industrielles? D'où vient qu'à l'heure même où nous écrivons, il ne fait rien, il ne songe à rien faire pour porter remède au mal?

Disons-le sans détour : après la révolution de 1830 la cause de la crise financière et commerciale venait d'en bas; aujourd'hui elle vient d'en haut. Il y a quinze ans, la crise qui troubla le monde industriel accusait une agitation vague et involontaire dans les masses, le désir profond d'un changement et d'une amélioration dans l'organisation politique industrielle et sociale, mais en même temps l'ignorance des moyens pour y parvenir. En 1845, la crise qui tourmente et décime l'industrie accuse l'ignorance, l'impéritie, l'imprévoyance des hommes qui sont au pouvoir, en même temps que l'avidité et l'égoïsme de la banque et de la haute bourgeoisie.

[...] peut affirmer que c'est là leur rôle, leur mission, leur devoir.

La grande faute, la faute capitale commise, dans cette conjoncture, par les classes bourgeoises et par le pouvoir, consiste à s'être laissé entraîner aux vieilles habitudes de la théorie du *laissez faire* et à n'avoir pas compris toute la puissance du principe de l'économie de ressorts, principe que l'unité administrative française rendait si facilement applicable à la question des chemins de fer. On a cru, selon le préjugé vulgairement répandu, que, de la concurrence entre les compagnies, allait sortir le bien général. On n'a pas prévu les dangers de la concurrence sur une si vaste échelle; on n'a pas prévu la fusion possible des compagnies avant l'adjudication; on n'a pas prévu que l'on aurait ainsi tous les inconvénients de la concurrence sans en avoir les avantages. Nous nous trompons, tout cela a été prévu, prévu par nous; mais on n'a pas voulu nous écouter.

Maintenant, l'expérience est faite; et cette expérience est bien triste! La France et l'Europe peuvent apprécier les résultats du système de la concurrence anarchique, appliquée à la grande opération des chemins de fer. Ces résultats sont la multiplicité et la complication des ressorts inutiles, l'absorption des capitaux dans les compagnies préparatoires, la crise financière et commerciale actuelle, l'agiotage et la démoralisation des uns, les embarras pécuniaires et la ruine des autres. D'une part, des fortunes scandaleuses et soudaines, faites par des intrigants et des joueurs; de l'autre, des pertes et des faillites inévitables, qui écrasent les travailleurs sérieux. Par dessus tout, pour couronner l'édifice, des théories de mercantilisme, de vénalité et de corruption, professées effrontément par ceux-là mêmes qui devraient éclairer, édifier l'opinion publique, et la ramener à la vérité, à la justice, à la probité. Est-ce donc ainsi que notre siècle entend sanctionner le droit de propriété, et préluder à l'organisation du travail?

Espérons que tout ceci ouvrira les yeux à la bourgeoisie. C'est elle qui est en faute aujourd'hui, ce n'est plus la masse populaire. La masse populaire reste calme, et ce calme se reflète sur la politique. Si le monde industriel est troublé, le peuple n'y est pour rien. Oui, les masses laborieuses sont étrangères à toutes ces fautes et à tous ces scandales. Que la bourgeoisie y songe! Quand il a fallu faire deux révolutions, elle s'est unie aux prolétaires; elle les a rattachés à sa cause. A l'heure qu'il est, maîtresse des capitaux, la bourgeoisie ne peut rien sans les bras des travailleurs. Or, les travailleurs veulent avoir une opinion sur les questions économiques et sociales; ils en auront une. Et comment la bourgeoisie pense-t-

La circulaire ministérielle ne dit qu'une partie de la vérité. Ce qui déprécie nos exportations sur les marchés étrangers, ce n'est pas précisément le peu de soins qu'apportent les expéditeurs à emballer leurs marchandises suivant la mode des divers pays, ce sont les fraudes dont le commerce français est malheureusement trop coutumier. A Canton, où les colis anglais sont acceptés sans vérification par les marchands hongs, les provenances françaises ne sont reçues qu'après un inventaire minutieux, et les habitudes de nos trafiquants justifient ces précautions peu flatteuses. Ne sait-on pas qu'en embarquant des cargaisons de vin de Bordeaux, certains expéditeurs y joignent au port de départ des monceaux de bouteilles cassées? Au port d'arrivée la casse est mise sur le compte du roulis, des accidents de mer. Le commerce anglais, peu scrupuleux à l'égard des sauvages pour lesquels il fabrique tout exprès des montres qui marchent une heure et des fusils qui tirent trois coups, est du moins assez éclairé sur ses intérêts pour ménager les nations clairvoyantes et pour ne pas se déconsidérer gratuitement à leurs yeux. En s'adressant au commerce français, M. Cunin-Gridaine aurait pu lui recommander la loyauté dans les transactions, lui faire sentir que dans les temps pacifiques, c'est le commerce qui vis-à-vis de l'étranger est gardien de l'honneur national.

M. le lieutenant-général de Saint-Yon a décidément obtenu le portefeuille de la guerre. Aujourd'hui, à 2 heures, le nouveau ministre a prêté serment entre les mains du roi.

M. Martineau-Deschenets est nommé sous-secrétaire d'Etat au département de la guerre. — M. le général Gazan est appelé à la direction du personnel.

Les spéculations sur les chemins de fer ont été aujourd'hui à la Bourse sous le coup de deux nouvelles importantes. On disait d'abord que les Anglais, qu'on voyait figurer en grand nombre dans les conseils d'administration de plusieurs compagnies, se sont retirés en masse; on ajoutait ensuite que plusieurs compagnies venaient de se fondre pour réunir leurs capitaux afin d'être en mesure lors de l'adjudication.

Si nous sommes bien informés, ces deux nouvelles sont fondées; on assure en outre qu'une compagnie, par suite de la défection des Anglais, a été obligée, dans l'espace de trois jours, de réaliser plus de trois millions pour des versements à opérer.

On ne sait à quoi attribuer cette détermination des actionnaires anglais; on ne peut que s'en féliciter, si les abus que l'on signale sont vrais. On prétend que pour la compagnie de Tours à Bordeaux, dont l'adjudication a eu lieu il y a un an, les actionnaires français ont déjà fait leur troisième versement, tandis que les actionnaires anglais qui, dit-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
MARDI 11 NOVEMBRE 1845.

M. Jobard, de Bruxelles, a publié récemment dans cette ville une brochure piquante intitulée : *la Marque ou la Mort*, sur la nécessité de rendre la *marque* obligatoire dans toutes les industries.

Cette petite brochure commence par l'avis suivant, qui va encore mieux à l'adresse de nos ministres qu'à ceux de la Belgique : *Les journalistes sont priés de ne rien dire de cet écrit scandaleux, pour ne pas éveiller l'attention des hommes d'Etat.*

Malgré cet avis nous nous hasardons à faire connaître cette brochure, en rapportant en entier le petit dialogue qui en forme la première partie.

La marque ou la mort.

DIALOGUE ENTRE UN PÈRE ET SON FILS.

Le secrétaire général doit en interdire la lecture à son ministre.

L'AUTEUR.

LE PÈRE. — Mon cher fils, tu sors du collège, où l'on t'a enseigné de belles et bonnes choses que j'ai payées en beaux et bons écus, mais puisque tu as fait tes humanités, que te voilà savant, tu ne peux manquer de réussir.

LE FILS. — Certainement, papa, les vingt-cinq couronnes de lierre que j'ai remportées, assurent parfaitement mon avenir.

LE PÈRE. — Cependant, mon garçon, comme tu vas entrer dans le monde réel où tu ne pourras, sans danger, mettre en pratique les leçons que tu as reçues, je vais te donner quelques conseils : tu sais le latin, n'est-il pas vrai? eh bien! tu ne dois jamais dire un mot de latin en société, sous peine de passer pour un cuistre.

Si tu t'avisais de parler avantageusement de *Brutus* et de *Cassius*, dont on t'a enseigné à admirer les vertus républicaines, on te tournera le dos, et si tu essaies de les imiter, on te tirera des coups de fusil, et tu l'auras bien mérité.

Si tu crois devoir marcher directement au but, parce que l'on t'a prouvé que la ligne droite est le plus court chemin d'un point à un autre, tu n'arriveras jamais.

Si tu dis ce que tu penses, sous prétexte que la franchise est une vertu; si tu es *généreux*, confiant, dévoué, zélé; si tu te laisses entraîner à tous les bons sentiments que l'on t'a vantés à justes titres, tu seras bientôt ruiné, dédaigné, et probablement méprisé.

Les bonnes études, mon ami, n'ont pas pour but, mais pour résultat, dans ce siècle-ci, d'élever des poulets pour les renards de la vie.

LE FILS. — Cela n'est pas possible, une pareille société serait une monstruosité!

LE PÈRE. — Au contraire, notre société est la plus civilisée, la plus éclairée, la plus juste, la plus heureuse de la terre, en ce moment. Tu n'as qu'à jeter les yeux sur le reste de l'univers ancien et moderne, pour t'en convaincre.

Seulement, si tu as de l'instruction, ne t'avises pas de l'étaler à tous les yeux, dans l'espoir de parvenir; tu feras mieux d'employer la moitié de l'esprit que tu peux avoir à cacher l'autre moitié, et toute la force morale que tu possèdes à étouffer les nobles instincts qui t'animent.

LE FILS. — J'aurais cru tout le contraire, surtout pour avancer dans la carrière des emplois publics.

LE PÈRE. — Tu feras bien de croire toujours le contraire.

LE FILS. — Mais s'il en est ainsi, je dépouillerai toute vertu et me ferai menteur, trompeur, fripon, voleur comme les autres.

LE PÈRE. — Ta, ta, ta! tu n'es parbleu pas dégoûté! Crois-tu donc que cela soit si facile, qu'il suffise de le vouloir? mais n'est pas brigand qui veut, mon camarade, il faut un long apprentissage, comme pour le métier de mendiant; à telle enseigne que tu ne gagnerais pas dix centimes pendant le temps qu'un mendiant exercé gagnerait dix francs.

Un voleur novice se fait pendre, un mendiant novice se fait enfermer.

Ces sortes de professions sont difficiles et demandent une éducation primaire fort longue pour parvenir à tuer le sens moral, à étouffer l'amour-propre et à déraciner les germes de probité qu'on a sucés avec le lait.

Sois bien persuadé qu'il est presque aussi malaisé de faire un fripon d'un honnête homme, que de faire un honnête homme d'un fripon. Voilà pourquoi il est si important de s'informer des antécédents d'un individu quelconque, avant de se lier d'affaires ou d'amitié avec lui; car l'homme ne change guère, et garde ses habitudes de probité ou de friponnerie avec la même ténacité.

LE FILS. — Vous m'apprenez là des choses de l'autre monde; mais si je me lance dans l'industrie et le commerce, je pourrai peut-être me montrer sans danger tel que je suis; si je fais bien, si j'ai de la probité, je ne devrai pas le cacher et j'en serai récompensé.

LE PÈRE. — Explique-moi comment tu entends l'industrie et le commerce?

LE FILS. — C'est fort simple : j'invente ou je fabrique une chose ou l'autre, j'attache mon nom à mes œuvres, et si elles sont bonnes, je me crée une clientèle nombreuse que je laisse en patrimoine à mes enfants, rien de plus naturel.

LE PÈRE. — En effet, telle était l'industrie primitive; telle devrait être l'industrie organisée; mais nous avons changé tout cela, mon ami, au profit d'une classe d'hommes qui sont venus s'interposer entre le producteur et le débitant, sous l'humble titre de *commissionnaires*.

Ces intermédiaires, très utiles dans l'origine, s'étant aperçus qu'ils pouvaient réduire les producteurs à l'état de servage en leur défendant de marquer leurs produits, ont réussi à les forcer à travailler dans l'ombre, pour eux et à leur gré; ils ont soin de ne pas les laisser tout-à-fait mourir de faim, et les engagent sans cesse à augmenter leurs ateliers; cela fait, ils démasquent leur batterie en ces termes : « Mon cher ami, depuis plusieurs années tu travailles pour moi, avec un bénéfice de 5, 6 et 7 p. 0/0; car je sais faire ton compte mieux que toi; maintenant, tu te contenteras de 2 p. 0/0 ou je t'abandonne avec tes ouvriers et tes machines sur les bras! Tu n'es pas connu, tu n'as pas d'autre client que moi, je veux que tu frelates ta marchandise, si cela me convient; tu n'as rien à dire, c'est moi qui commande, c'est moi qui paie, tu n'es qu'un esclave et ne dois qu'obéir. »

LE FILS. — Mais c'est une infamie! moi, je mettrais mon nom sur tous mes produits pour échapper à la tyrannie des commissionnaires.

LE PÈRE. — Libre à toi, puisque la marque est *facultative*; mais libre à eux de l'enlever et d'y substituer la leur ou celle d'un autre.

LE FILS. — Mais un libraire n'a pas le droit, que je sache, de substituer son nom à celui de Corneille ou de Racine.

LE PÈRE. — La liberté du commerce est illimitée, mon cher, ils le feraient si cela pouvait leur rapporter quelque chose.

LE FILS. — Mais il faut faire des lois pour empêcher ce brigandage.

LE PÈRE. — C'est précisément ce que demandent les honnêtes gens, qui veulent la marque obligatoire, sous peine de saisie de tous les objets non marqués.

LE FILS. — Cela me paraît si juste, que je ne crois pas possible qu'un seul député, qu'un seul journaliste, qu'un seul citoyen puisse s'y opposer.

LE PÈRE. — Eh bien, on s'y oppose avec la même ténacité que l'ancienne féodalité s'est opposée à l'affranchissement du vilain; il n'a fallu rien de moins qu'une sanglante révolution pour détruire les anciens *burgraviats*, amener le morcellement du territoire et centupler le nombre des propriétaires.

LE FILS. — De sorte que la féodalité commerciale menace de remplacer la féodalité territoriale; le fabricant, l'artiste, l'ouvrier, prendraient la place du manant, et les commissionnaires celle des seigneurs et hauts barons du temps passé.

LE PÈRE. — Tu l'as dit : et sous la bannière du *laissez faire et laissez passer*, ils nous mèneront aussi loin qu'ils le voudront; par exemple, n'est-il pas vrai que ces colossales maisons qui s'établissent pour exploiter en grand tous les genres de commerce, finiront par détourner la clientèle de ces milliers de boutiquiers électeurs, membres de la garde nationale, et très attachés à l'ordre de choses qui les fait vivre?

N'est-il pas vrai que ces boutiquiers se fâcheront contre le gouvernement qu'ils défendent, le jour où ils pourront l'accuser de n'avoir pris aucune mesure pour les protéger contre l'envahissement des gros capitaux qui les ruinent?

LE FILS. — Il me semble qu'il serait très-facile de remédier à cet abus, à l'aide de patentes spéciales, proportionnelles, et progressives.

LE PÈRE. — Rien n'est plus difficile que de faire voter un député contre ses intérêts et présenter une loi pour réprimer un abus qui profite à beaucoup de monde; par exemple, si vous consultez les notables du commerce sur l'opportunité des marques obligatoires, ils vous répondront qu'ils n'en voient pas la nécessité, attendu qu'ayant fait leur fortune sous l'empire de la libre concurrence, il ne faut pas empêcher les

M. Oberlænder répondant au ministre Falkenstein :

« Ce n'est qu'en passant que je touche à la question de la presse. Cette question sera traitée, je l'espère, par mes amis et moi avec tout le développement qu'elle comporte; mais comme l'adresse parle de la liberté de la presse, il est peut-être opportun de faire ressortir la conduite du gouvernement dans les intervalles des sessions par rapport aux journaux et aux livres.

» Personne ne peut nier que la presse est esclave des caprices de la censure. Cela ne m'étonne pas; mais ce qui m'étonne, c'est de voir le gouvernement toujours plus âpre à ce travail de Danaïdes. Des saisies succèdent à des saisies, des condamnations suivent des condamnations. Des hommes de lettres sont exposées à toutes les tracasseries policières et administratives. Quelles puérilités ! que les gouvernements qui poursuivent la presse sont sots et petits ! Quelles misérables machines gouvernementales ! Voulez-vous que je vous cite le sort de tous les livres défendus, saisis et poursuivis? Voulez-vous que je vous fasse connaître le nombre immense des livres incriminés qui ont survécu à leurs bourreaux ? Quand donc les gouvernements cesseront-ils de prohiber, de poursuivre, au lieu de réfuter ! quand donc cessera-t-on de glacer toute chaleur ! quand donc reconnaîtra-t-on que la vérité ne saurait être éteinte par la police, ni l'esprit étouffé par le bras d'un gendarme !

» Personne ne saurait nier que la censure est odieuse à tout Allemand et que les gouvernements, profitant d'un rescrit de la Diète, qui n'a pas à se mêler de nos affaires intérieures, ont employé la censure, cet instrument infâme, dans l'intérêt de leur conservation. Eh bien ! pour prouver au ministère, qui prétend que notre presse est plus libre que la presse française, combien la censure, si douce qu'elle soit, répugne à notre pays, je lui rappellerai des faits qu'il connaît aussi bien que moi. Plusieurs censeurs, des plus modérés, ont donné volontairement leur démission. Un censeur du *Soleil*, ayant rayé juste autant de lignes que le nombre de semaines durant lesquelles il a exercé ses fonctions, c'est-à-dire *deux*, a donné sa démission pour avoir reçu l'invitation d'être plus sévère. Son successeur n'ayant rien trouvé non plus à censurer, le *Soleil* a été supprimé par ordre du gouvernement.

» Le 4 septembre, nous avons célébré la fête de la constitution, à Zwickau. Un comité s'était formé, j'en étais membre, pour choisir les chansons qui devaient être chantées durant la fête. C'étaient des chants classiques et patriotiques connus de tout le monde. Croiriez-vous que le censeur a eu le front de rayer des chansons de Schiller, d'Arndt et du vieux et respectable Jacobi! Qu'arriva-t-il? nous chantâmes ces chansons à la barbe du censeur qui s'en alla tout penaud. Il ne doit pas avoir porté plainte, car il était honteux lui-même de son ignoble métier. »

MM. Todt et Schafrath parlent dans le même sens, tout en se réservant le droit de traiter la question au fond lors de la discussion d'une pétition relative à ce sujet.

M. Schafrath dit que tout peuple qui tolère la censure, *quelle qu'elle soit*, est un peuple *enfant* ou *crétin*.

« On prétend que la censure allemande est très douce. Pourquoi? parce que le peuple allemand commence à sentir sa force. Mais il y a en Amérique des maîtres qui traitent très bien leurs esclaves, mieux qu'un seigneur allemand ne traite sa femme. Est-ce que l'esclave est plus libre pour cela ? »

Sous le titre de revue des journaux, le *Journal de Trieste* fait les réflexions suivantes :

« Le chemin de fer du Nord, accordé à la maison Rothschild et compagnie, a été l'objet d'un agiotage scandaleux et sans exemple. Des journaux se sont laissé corrompre par les banquiers. Une chose à remarquer dans cette affaire, c'est que le peu de journaux qui ont pris la défense de l'Etat sont de l'opposition. La *Démocratie pacifique* surtout s'est montrée infatigable à soutenir que l'Etat seul peut projeter et exécuter un réseau de chemins de fer avec ensemble et économie. Il fallait établir quelques lignes principales, et commencer par les plus productives. Par ce moyen, on aurait créé des ressources pour la confection des lignes moins importantes. On a entrepris de tous côtés des tronçons qui resteront long-temps inachevés et improductifs. L'Etat s'est chargé de la confection de plusieurs chemins de fer, pour en faire cadeau aux banquiers. Maîtres des principales voies de communication, ils organiseront un monopole funeste pour l'Etat, et dont il sera impossible de se délivrer.

L'*Osservatore triestino* s'élève aussi contre les compagnies « qui, sans pitié pour les pauvres, leur donnent des wagons découverts, comme si la santé n'était pas la chose la plus précieuse, la seule richesse des travailleurs. »

Le *Journal de Trieste* ajoute : « Les grandes fabriques, les mines, les usines sont déjà au pouvoir des hauts barons de la finance ; quand ils auront le monopole des chemins de fer, ils n'auront pas seulement dans leurs mains la fortune et la richesse de la France, ils seront maîtres du pouvoir, ils seront rois. Ils feront les lois à leur profit et les feront exécuter.... Tout sera sous l'esclavage honteux de l'or; tout s'inclinera et obéira à cette puissance corruptrice. Le *Journal des Débats*, inféodé à la banque, rit de ces sinistres prévisions, et les taxe d'exagérées et ridicules. Cependant, beaucoup de journaux font remarquer que la Bourse regorge de gens dupés par le jeu des actions. On remarque aussi que, depuis ce jeu scandaleux des actions, la Caisse d'épargne de Paris rembourse pour plus d'un million chaque semaine, tandis que les dépôts ne s'élèvent qu'à un demi-million. Ceci indique ou que la misère augmente parmi les déposants des caisses d'épargne, ou bien qu'ils emploient au jeu de bourse leurs économies. Mais, dans l'un et l'autre cas, les fruits du travail vont se perdre dans le coffre-fort de ceux qui, de la Bourse, règnent sur la France bien plus que le roi et le parlement. »

D'après les dernières délibérations du conseil, le ministère anglais n'a pas encore vu de raison d'intervenir dans les lois actuelles sur les céréales. Il a donné l'ordre de faire une enquête rigoureuse et officielle sur l'état des récoltes récemment rentrées, et la quantité des grains qui se trouvent dans le pays.

SAXE.

La deuxième chambre des Etats réunis à Dresde a entendu la lecture

[illegible] commissaire de la marine ;

A l'emploi de contrôleur colonial à la Guadeloupe, M. Chatel (Sébastien-Périne), commissaire de la marine.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — L'empereur de Russie est attendu à Rome pour le 18 ou le 19 de ce mois. Le tzar retournera dans ses états en passant par Florence. — La grande-duchesse de Toscane est accouchée d'une fille, le 31 octobre dernier. — Les journaux d'Aix et de Marseille annoncent l'élévation de M. l'archevêque d'Aix au cardinalat, et nomment quelques membres du clergé qui ont reçu par suite le camail de chanoine. L'institution du nouveau cardinal est attendue de jour en jour.

Le journal qui avait annoncé, d'après une lettre d'Orléansville, la mort du brave commandant Clère, la dément aujourd'hui. Le commandant Clère serait toujours dans un état fort grave, mais non désespéré. — *Le Luxor*, bateau à vapeur de 220 chevaux, destiné à compléter le service de la ligne directe de Marseille à Alexandrie, est arrivé jeudi dernier à Marseille, venant de Bordeaux où il a été construit. — La liquidation du 6 novembre, à la bourse de Londres, a occasionné, disent les journaux anglais, de nombreuses faillites.

La supérieure du couvent de Saint-Basile, célèbre par les affreuses persécutions qu'elle a éprouvées en Pologne, vient d'arriver à Rome. Elle est descendue au couvent des religieuses françaises du Sacré-Cœur. — Le mandarin Ki-Yng, qui a conclu avec M. Lagrénée le traité entre la France et la Chine, vient d'être nommé chevalier de la Légion-d'Honneur. — Le mariage de Mlle Loïsa Puget et de M. Gustave Lemoine a été célébré à Pau.

— A Etaves, près de Saint-Quentin (Aisne), M. Guislain-Dupont, inventeur de la charrue qui porte ce nom, a été tué d'un coup de fusil tiré par sa fenêtre. L'auteur présumé de ce crime est arrêté. — Les nouvelles de Dieppe annoncent que la pêche du hareng se présente sous de bons auspices : le poisson, qui avait quitté nos côtes depuis quelques jours, commence à reparaître ; vendredi, plusieurs bateaux en avaient de 110 à 140 mesures ; un bateau de Fécamp en a livré 137 mesures. Les prix ont été de 9 à 12 francs.

On mande de l'Alsace que l'émigration pour l'Algérie est plus considérable que jamais. Si ce mouvement continue, comme tout le fait espérer, la nouvelle colonie aura bientôt une population civile très considérable. Le département des Basses-Pyrénées fournit aussi son contingent de colons à l'Algérie.

— Le 3e collége électoral de la Moselle (Metz) s'est réuni hier pour procéder à l'élection d'un député, en remplacement de M. Roux, décédé.

Voici le résultat du scrutin : Electeurs inscrits, 468. Votants, 426. Majorité absolue, 214. M. Pidancet, conseiller à la cour royale, candidat conservateur, a réuni 238 voix ; M. Charpentier, candidat de l'opposition, 158 ; Voix perdues, 30. M. Pidancet a été proclamé député.

---

autres d'en faire autant.

LE FILS. — Il y a du moins dans cette réponse un air de générosité, et ces notables pourraient ajouter que si les autres ne réussissent pas, c'est qu'ils n'ont pas, comme eux, l'intelligence des affaires.

LE PÈRE. — C'est ce qu'ils ne manquent pas de dire ; mais ils oublient d'expliquer que cette intelligence des affaires, comme ils l'entendent, consiste en une foule de pratiques que la probité ne saurait admettre, telle que l'adultération des produits, la contrefaçon des marques étrangères, la fraude à main armée, et ce commerce cryptogamique qui consiste à déguiser l'origine des choses, au moyen de voyages plus ou moins apocryphes, tels que l'envoi en Turquie de châles français qui reviennent cachemires persans. Le passage des bas de Chemnitz par les doks de Londres pour devenir bas d'Ecosse sur le marché français, et bas de Tournai sur le marché belge ; nous ne dirons rien des pillules de Morisson, des capsules de Mothes et autres drogues de grand renom, qui partent du port d'Anvers pour l'Amérique et le Portugal, dans des boîtes couvertes d'étiquettes et de cachets parfaitement imités.

Les consommateurs veulent être trompés, vous disent les spéculateurs ; nous faisons les pilules aussi bien que les Anglais ou que les Français, et ils ne veulent pas les avaler tant qu'elles ne sont pas dorées et revêtues de certains signes : eh bien, nous faisons ces signes aussi bien que les pilules ; quel mal y a-t-il à cela ?

Ce raisonnement a séduit le plus honnête des ministres belges, dans la question des tissus ; je n'ose pas citer l'art. 6 de la convention passée entre le gouvernement et la société d'industrie anversoise, où la contrefaçon se trouve officiellement consacrée dans tout ce qu'elle a de plus décolleté.

LE FILS. — Si les ministres donnent l'exemple, on ne peut en vouloir aux administrés de le suivre ; *regis ad exemplar totus*...

LE PÈRE. — Je t'ai déjà dit qu'on ne parlait pas latin en bonne compagnie, les *rebus* romains ne sont plus à la mode, on peut tout dire en bon français, surtout en fait d'industrie et de commerce.

LE FILS. — Pourquoi me l'avez-vous fait apprendre, puisque cela ne sert qu'à se rappeler l'orthographe française, comme dit mon professeur ?

LE PÈRE. — En effet, si tu ne te souviens pas des mots qui demandent une double lettre, le latin te met promptement sur la voie ; tu te rappelles *homo*, *fœmina*, *filia*, *honos*, *familia*, et tu écris sans hésiter, une *honête famile* composée d'un *home*, d'une *feme* et d'une *file*, etc.

LE FILS. — Pourquoi donc me l'avez-vous fait apprendre?

LE PÈRE. — C'est la mode, que veux-tu? à présent tu peux l'oublier comme tout le monde, sans déshonneur ; mais revenons à la question.

LE FILS. — Eh bien ! il me semble que la marque d'origine obligatoire couperait court à tous ces tripotages, indignes d'une grande nation.

LE PÈRE. — Voilà pourquoi l'on s'oppose à la marque *obligatoire*, pour demander la marque *facultative*, qui n'apporterait aucun changement à l'état actuel des choses.

LE FILS. — Est-il bien possible qu'il existe un seul homme en Europe, assez osé pour protester hautement contre la proposition de rendre chacun responsable de ses œuvres, comme de ses actions ?

LE PÈRE. — Il n'est que trop vrai, et ces hommes sont même devenus si nombreux, si puissants, depuis la révolution, que ceux qui ont voix au conseil, n'ont pas la moindre vergogne de s'opposer à la marque *obligatoire*.

Le sens moral s'est tellement oblitéré par l'habitude de considérer le commerce comme une course au clocher, ou plutôt comme une *poule* au billard, où l'on ne gagne la partie qu'après avoir tué tous ses compétiteurs, qu'il sera bien difficile de leur faire comprendre comme quoi il peut exister un commerce loyal, une industrie sincère, où le talent et la probité auraient plus de chances favorables que la ruse et les combinaisons frauduleuses, telles que la fabrication d'aiguilles non percées, de montres à ressorts de plume, de chicorée moulée en grains de café, de fusils de fer-blanc, de jambons de bois peint, de draps mi-coton, de miel factice, de vins sans raisin, et de milliers d'autres friponneries qui disparaîtraient par la marque d'origine *obligatoire*, au grand désappointement des gens formés à ce genre de commerce, très immoral à nos yeux, mais très productif aux leurs.

LE FILS. — A ce compte, mon père, tous les commerçants seraient des trompeurs ; cela me répugne à croire.

LE PÈRE. — Il y a encore de très bonnes maisons qui marquent leurs produits et se sont acquis une réputation bien méritée, mais leurs marques sont imitées à l'étranger et appliquées sur de mauvais produits, qui discréditent bientôt la véritable marque de ces maisons, et leur font perdre la clientelle qu'elles avaient conquise avec tant de soins et de sacrifices.

LE FILS. — Le moyen d'empêcher cela ?

LE PÈRE. — Il suffirait du timbre du gouvernement, pour légalisation de la marque du fabricant. Les agents consulaires et diplomatiques à l'étranger pourraient alors poursuivre et faire saisir les marchandises revêtues d'un faux timbre de l'Etat, auquel ils ajouteraient, au besoin, le leur.

LE FILS. — Ceci me paraît aussi simple que la légalisation des papiers d'affaires, qui font foi d'un bout du monde à l'autre. Ainsi, les colis bien fermés et garnis de bandes timbrées et collées sur les fentes, pourraient arriver, sans être ouverts, jusque dans les mains du destinataire, comme cela se pratique pour le thé et les autres marchandises de Chine.

LE PÈRE. — Il y a mille moyens de garantie contre les trompeurs ; mais, comme ils ont voix au chapitre, il est évident qu'ils n'en voudront pas. Si l'on consultait les voleurs sur l'institution des gendarmes, ils la déclareraient certainement fort tyrannique et très attentatoire à la liberté des citoyens.

LE FILS. — Je suppose que les fraudeurs ne sont ni ministres, ni pairs, ni députés.

LE PÈRE. — Non, sans doute, mais ils sont électeurs et éligibles, puisqu'ils sont riches, et comme l'argent est la mesure de la capacité, et que la recherche de la paternité est interdite, pour l'or comme pour l'enfant, ils exercent leur part légitime d'influence sur l'aréopage législatif.

LE FILS. — Il me paraît qu'il existe un vice fondamental dans des institutions qui offrent la prime à l'improbité et la ruine à la probité ; car il doit y avoir plus de profit à contrefaire, à frelater la marchandise, qu'à se livrer à une industrie honnête ; sans cela, tout le monde préférerait le droit chemin aux sentiers détournés de la contrebande.

LE PÈRE. — Je t'ai déjà dit, mon fils, qu'en fait de constitution nous possédons ce qu'il y a de meilleur au monde, puisque cela marche depuis plus de la moitié d'un demi-siècle.

LE FILS. — Cela prouve seulement que les peuples n'ont pas été gâtés jusqu'ici; et qu'ils ne sont pas trop gourmets en fait de chartes.

LE PÈRE. — Mon fils, on ne plaisante pas sur des choses aussi graves ; revenons à la question de l'industrie masquée et du commerce anonyme, qui a donné naissance au singulier phénomène que voici : bien que l'industrie, en se perfectionnant tous les jours, réduise incessamment les prix de revient de ses produits de toute espèce, il n'en est pas moins vrai que les prix restent toujours les mêmes dans la vente en détail, quand ils n'augmentent pas dans une proportion inverse, comme cela se passe chez les tailleurs.

Je me souviens du temps où le drap nécessaire à la confection d'un habit coûtait 60 francs, je payais alors mon habit tout fait 80 francs ; quand le drap est descendu à 50 fr., j'ai payé mon habit 100 fr. ; quand le drap est baissé à 40 fr. j'ai payé mon habit 110 fr. Aujourd'hui que le drap ne coûte plus que 35 fr., je le paie 125 ; dès qu'il sera descendu à 30 fr., je m'attends à payer 150 fr. Ils disent que c'est la façon, mais les habits de nos pères avaient beaucoup plus de façon que les nôtres qui sont à peine cousus.

Ils disent que les *artistes* qu'ils emploient deviennent très exigeants, qu'ils sont obligés de leur donner 12, 15 et 20 francs par jour, tandis que ces malheureux, dont ils connaissent seuls la mansarde, travaillent du matin au soir et une partie de la nuit, pour un salaire tellement réduit, qu'ils ont autant de peine à subsister que tous les autres ouvriers.

Ils disent encore que les banqueroutes sont si nombreuses, qu'ils sont forcés de faire payer aux honnêtes gens les pertes que leur font subir les fripons. Quelle logique ! et les braves consommateurs la trouvent parfaitement satisfaisante et contribuent sans murmurer à la construction de l'hôtel et de la maison de campagne de leur honnête homme de tailleur, auquel ils donnent 15 francs pour une douzaine de boutons estampés qui coûte 3 francs en fabrique, et ainsi du reste.

LE FILS. — Mais si l'on connaissait la mansarde des pauvres ouvriers tailleurs et des fabricants de fournitures on pourrait s'adresser à eux?

LE PÈRE. — C'est précisément ce que les intermédiaires ont le plus grand soin d'empêcher, et ce qui explique l'opposition qu'ils font aux marques *obligatoires* ; car si chacun signait ses œuvres, les intermédiaires ne pourraient plus impunément exiger des bénéfices extravagants ; on s'adresserait à la même source qu'eux dès qu'on la connaîtrait.

LE FILS. — Vous voudriez donc que le coupeur appliquât son nom sur la doublure de l'habit qu'il a taillé, et que celui qui l'a cousu en fît autant ?

LE PÈRE. — Je voudrais, de plus, que le tailleur frappât, sous un des revers, en guise de quittance, le mot *payé*, de manière à permettre à chacun de démasquer, au besoin, les chevaliers d'industrie qui se pavanent dans un habit, dont les gens qu'il insulte ont souvent fait les

... sur laquel elle se trouvait, il lui mit un des pistolets sur la poitrine, et lâcha la gâchette : mais l'arme, dérangée par le bras de la femme, ne partit pas. L'amant heureux intervint alors pour chasser le meurtrier, et une lutte s'établit entre les deux rivaux. Bientôt même le jeune Villemin s'aperçut que, tout en luttant, son agresseur cherchait à armer un autre pistolet qui se trouvait dans sa ceinture, et avant qu'il n'eût eu le temps de s'en emparer, le coup partait à bout portant, et une balle lui entrait dans la poitrine. Cependant, malgré sa blessure grave, malgré les douleurs qu'il ressentait, il n'en continua pas moins à lutter avec son assassin, et, au bout de quelques instants, il le jetait au bas de l'escalier. Alors, Lambert, vaincu, cria que puisqu'il en était ainsi, il allait se tuer lui-même, et il partit. Aussitôt sorti de la maison fatale, il alla se réfugier dans celle d'un sieur Aubert, de la rue Saint-Mihiel, il y passa la nuit. Il paraissait avoir renoncé à son projet, quand, vers six heures du matin, profitant de l'absence des époux Aubert, il rechargea un de ses pistolets et se fit sauter la cervelle. »

NOUVEAUX UNIFORMES DE L'ARMÉE PRUSSIENNE. — Le roi de Prusse aime passionnément le moyen-âge. Jusqu'à ce jour sa sollicitude pour l'imitation de cette époque s'était surtout manifestée par des encouragements donnés aux arts et par la restauration des monuments : elle vient de s'étendre à l'armée. L'habit moderne est entièrement supprimé pour toutes les armes, soit de l'infanterie et de la cavalerie de la ligne, soit des régiments de la landwehr. Les lanciers et les hussards ont seuls conservé leur costume, qui marque leur origine étrangère. Une tunique bleue pour l'infanterie, bleu-clair pour les dragons, blanche pour les gardes du corps et les cuirassiers, remplace l'habit. Elle rappelle par sa forme le *surcot* du moyen-âge, elle est très-courte et s'arrête presque au pli de la cuisse. Le schako est remplacé dans tous les corps par un casque d'une forme très-singulière, qui rappelle les *salades* du quatorzième siècle, garni d'une large visière carrée et d'un long couvre-nuque par derrière ; il est uniformément terminé au sommet par une pointe de cuivre. Pour l'infanterie, ce casque est en cuir bouilli ; pour la cavalerie, en fer poli ; celui des gardes du corps est surmonté d'un aigle doré.

AFFREUX ASSASSINAT. — Un assassinat a eu lieu dernièrement à Strasbourg sur la personne de M. Glœckler. Voici les renseignements qui sont parvenus au *Courrier du Bas-Rhin* sur cet assassinat. Les investigations de la justice ont fait découvrir des pièces qui paraissent établir d'une manière certaine la culpabilité de la femme Glœckler. Le bruit a même couru qu'elle avait fait des aveux. Mais jusqu'à présent elle s'est renfermée dans un mutisme absolu. Avant-hier soir elle a tenté de s'empoisonner avec de l'arsenic qui se trouvait dans un cornet caché dans la cuisine. Mais la surveillance active qu'on a exercée sur cette femme depuis que les soupçons se sont portés sur elle, l'a empêchée d'accomplir ce funeste dessein. Hier soir un mandat d'amener a été lancé contre elle, et il a été immédiatement exécuté. Les intestins avaient été enlevés du ...

... Pont-de-Veyle, un jet de 30 centimètres de longueur qui portait quarante-une poires de l'espèce dite Rousselet, en bonne qualité et du poids d'environ 3 kilog. Ces fruits étaient serrés comme une grappe de raisin, et laissaient à peine voir le bois.

EMPOISONNEMENT PUBLIC. — Des marchands de gibier avaient exposé et mis en vente, ces jours derniers, dans la ville de Nîmes, des alouettes qu'ils ne se faisaient aucun scrupule de livrer aux consommateurs, bien qu'elles fussent dans un véritable état de putréfaction. Le commissaire de police, dit le *Courrier du Gard*, en fit saisir plusieurs centaines de douzaines qui furent jetées à la voirie et procès-verbal a été dressé contre ces spéculateurs assez peu consciencieux pour livrer à la consommation des comestibles malsains qui ne peuvent que porter atteinte à la santé publique.

UNE RAFLE A BERLIN. — Depuis quelque temps de nombreux assassinats accompagnés de vols ont eu lieu à Berlin. Un rentier nommé Reith a été assassiné en plein jour dans une rue très fréquentée. La police de Berlin a fait une descente dans une auberge située à un quart de lieu, de Berlin, qui servait de refuge à toutes sortes de malfaiteurs. Elle y a arrêté deux cents personnes dont une quarantaine de femmes de mauvaises mœurs.

COULEUR LOCALE. — Le *Censeur de Lyon* en annonçant, que l'administration de la Guillotière a enfin songé à faire *rééffacer* quelques enseignes monstrueuses qui s'étalent sur les murs de cette ville, dit : « Avant qu'elles aient disparu, signalons les suivantes comme types : Sur le chemin de Villeurbanne, près du fort de ce nom, on peut lire en grosses initiales, aussi mal exécutées que le style : *Isi lon pran dé pancionère pour leu lai dés anès à IIIIII fran par moi.* Dans la rue Duphot : *Robè van de charbon de boa y râbille aust lès bras cacé e lè gambeu de même.* Dans la rue de la Croix, un industriel annonce, sur un écriteau, qu'*il vant du quaffé à tout heur avèque dé boite de cir age a 2 sou.* Près de la Madeleine : *On fai la laissive 1 foi par cemainé.* Sur le cours Bourbon, un marchand de vin a l'avantage de posséder celle-ci : *Autant boire ici qualleur quand ditesvous.* Mais la plus originale, sans contredit, est bien celle qui se trouve à Monplaisir, au dessus de la porte d'un habitant : *Yci on done des lesson 2 choson de cane et 2 bas ton a troi sou le cacher.* Nous en passons, et des meilleures. »

MALFAITEURS ET MENDIANTS. — On écrit de Gand, 8 novembre : « Les nouvelles qui parviennent ici des environs de cette ville sont bien peu rassurantes. Des bandes de mendiants et de malfaiteurs rôdent nuitamment dans les campagnes et exigent des aumônes forcées chez les malheureux cultivateurs. La nuit dernière un incendie, que l'on a de bonnes raisons d'attribuer à la malveillance, a détruit une ferme à Baelegem, près de la route de Grammont à Gand, à une lieue de Rooborst et de Settegem. »

... tation pour la vie ; mais elle fut conduite à la place de l'exécution et obligée de faire trois fois le tour de la potence où son mari allait être pendu, et assista ensuite à l'exécution. Cette barbarie n'a révolté personne ; au contraire, on a donné des éloges à la fermeté de M. José Cabral. Le mode d'exécution a dû rendre ce spectacle plus douloureux. Le bourreau sauta sur les épaules du malheureux et ne le quitta que lorsqu'il fut mort. On dit que M. Costa Cabral se propose de faire exécuter une douzaine d'autres scélérats qui sont en prison depuis quelques années.

FRÉQUENCE DES SUICIDES. — Le nombre des suicides s'augmente chaque jour dans une proportion effrayante. Il n'est presque plus possible d'ouvrir un journal de département sans y trouver la relation de quelques accidents de cette nature. A Calais, c'est un ancien pilote qui se donne la mort pour des chagrins domestiques ; à Hesdin, un charcutier, dont le commerce allait mal ; ici c'est une femme enceinte qui veut échapper à la honte ; là un conscrit qui se fait sauter la cervelle parce que son père lui refuse de l'argent. Il semble qu'un dégoût de la vie s'empare de toutes les classes.

La réouverture du théâtre de l'Odéon doit avoir lieu samedi prochain, 15 novembre. On annonce pour cette circonstance une grande solennité littéraire.

VARIÉTÉS.

Essai sur l'Histoire du Droit français

AU MOYEN-AGE,

Par M. CH. GIRAUD, membre de l'Institut, direct.-gén. des études de Droit.

Si tous les membres de l'Académie des Sciences morales pouvaient faire valoir des titres aussi sérieux que ceux de M. Charles Giraud, notre opinion se modifierait notablement à l'égard de cette assemblée, traitée jusqu'ici par nous avec assez peu de respect. Nous éprouverions pour elle et pour ses travaux une sincère sympathie.

Depuis long-temps, des esprits indépendants réclament contre le matérialisme des études de droit, réduites en France à des exercices de mémoire ou à de stériles chicanes sur la lettre du Code. Depuis long-temps, on appelle à grands cris l'intervention de la philosophie et de l'histoire dans la science juridique. M. Charles Giraud a parfaitement senti ce qui manquait en France à l'enseignement du droit. On lit dans la préface de son nouvel ouvrage :

« S'il est vrai que les philologues, les hommes de lettres, les » historiens, les philosophes ont trop négligé la jurisprudence, » qui, pourtant, joue un si grand rôle dans la vie de l'humanité, il » est vrai aussi que les jurisconsultes ont trop négligé la philolo-

---

frais.

LE FILS. — Voilà vraiment d'excellentes idées, bien faciles à mettre à exécution ; le coupeur couperait mieux, le couseur coudrait mieux, l'acheteur payerait comptant, et par conséquent le public serait mieux habillé et à meilleur prix ; car l'abaissement successif des produits manufacturés et l'insignifiance des prix de façon le permettent, comme les Anglais le prouvent avec leurs paletots à 15 et 20 fr. et leurs chemises à un ou deux shellings.

LE PÈRE. — Mais les *tailleurs* s'entendent pour décrier ces marchandises à bas prix, étalées par les *confectionneurs*, et la calomnie tue aussi bien les choses que les personnes.

A force de médire du drap feutre, ils ont fait tomber les premières fabriques, qui fournissaient d'excellentes étoffes pour le peuple et propres à une infinité d'autres usages, tels que les garnitures de voitures, les tapis de table, les tentures, etc. J'ajouterai que la pratique m'a démontré, que le drap feutre était deux ou trois fois moins vite hors de service que le drap tissé. Il en sera de même du drap tricoté, auquel ils se disposent à faire une guerre d'aussi mauvais aloi.

LE FILS. — Est-ce que le gouvernement ne devrait pas se mêler de cela, soit en adoptant ce drap pour l'armée, soit en...

LE PÈRE. — Toujours cette idée arriérée d'un demi-siècle, d'invoquer à tout propos l'intervention du gouvernement ; mais le gouvernement constitutionnel est un être de raison qui n'a rien de commun avec le gouvernement *paternel*, ainsi nommé parce qu'il regarde ses administrés comme des enfants mineurs, tandis qu'ils sont majeurs et très émancipés aux yeux du gouvernement représentatif.

LE FILS. — Qui donc commande à tous ?

LE PÈRE. — Tous !

LE FILS. — Je ne comprends pas.

LE PÈRE. — Ni moi non plus, c'est pour cela que j'admire.

LE FILS. — En ce cas, parlons d'autres choses ! Vous disiez que plus la fabrication se perfectionne, plus les produits sont à bon marché à la fabrique, plus ils sont chers au détail ; on ne peut donc pas dire aux ouvriers : votre salaire est réduit, c'est vrai, les subsistances augmentent, c'est encore vrai, mais vous vous rattrapez sur mille objets de nécessité et de luxe, que produisent à si bon marché les arts et l'industrie.

LE PÈRE. — Ceux qui disent cela le croient de bonne foi, et le peuple le croit également ; il n'est pas jusqu'au public instruit qui ne s'émerveille tous les jours de ne payer que 5 francs une foule d'objets qui ne coûtent pas 50 centimes à la fabrique.

Il est bon de dire que dans le commerce anonyme et pseudonyme dont nous avons le bonheur de jouir, si le premier intermédiaire se borne à prélever 50 p. 0/0, le deuxième veut 100 et le troisième 300 p. 0/0, sur une quantité innombrable de petits produits, tels que les fournitures de bureau, la fausse bijouterie, la bimbeloterie, la quincaillerie, la droguerie, la parfumerie, la mercerie, l'imagerie, etc...

Les industries les plus insignifiantes donnent des bénéfices tellement usuraires qu'on ne peut s'en faire une idée quand on n'est pas dans le commerce.

Tel industriel vous prouve qu'il ne gagne que 5 p. 0/0 sur la vente de certaines marchandises, qui fait en réalité des bénéfices fabuleux, parce qu'il rentre chaque jour dans son capital ; ainsi, celui qui vend pour cent francs d'allumettes par jour, et qui ne gagne que 5 p. 0/0, vous paraît fort discret sans doute ; eh bien ! il peut se flatter d'avoir son capital placé à plus de 1,800 p. 0/0 par an.

Cette observation a donné naissance à ces bazars-monstres qui, achetant directement à la fabrique, se contentent de gagner 6 p. 0/0.

Mais comme ils rentrent au moins 6 fois par an dans leurs fonds, cela porte leur bénéfice à 36 p. 0/0.

Il est donc impossible aux petits boutiquiers, qu'y n'y rentrent qu'une seule fois, de lutter avec ces immenses magasins que la foule envahit, à raison du bon marché.

Les caissiers d'un de ces caravansérails qui vend au comptant, reçoivent par jour 60 000 fr., ce qui fait 21 900 000 par an, ou 7 à 8 millions de bénéfice ; sur lesquels il faut, il est vrai, prélever les frais généraux et les intérêts du capital. Ce qui ne laisse pas de donner de beaux résultats.

Il n'a fallu qu'un ou deux succès de ce genre dans Paris, pour éveiller l'attention des spéculateurs, qui se préparent à faire pour le débit ce que les Anglais ont fait pour la manufacture, c'est-à-dire tuer le petit boutiquier comme on a tué le petit fabricant.

LE FILS. — Mais que vont devenir les boutiquiers réduits à ne pouvoir lutter contre ces colosses, qui leur enlèveront rapidement leur clientèle ?

LE PÈRE. — Je suis sûr qu'ils s'en prendront aussi au gouvernement qui n'en peut mais, sous l'empire de la libre concurrence et sous le régime du *laissez faire* ; c'est-à-dire au milieu de la guerre intestine et du trompe-qui-peut général, ce beau idéal de l'industrie et du commerce, au dire de certaine école de progressistes arriérés, qui ne s'aperçoivent pas que les faits viennent chaque jour donner un croc-en-jambe à leurs théories nébuleuses. Ils crient contre le monopole des chemins de fer, et les monopoleurs les transportent à bon marché ; ils crient contre le monopole du tabac qui rapporte cent millions à l'Etat, et le tabac de la régie est aujourd'hui prisé de toute l'Europe, qui le préfère au tabac libre ; ils crient contre la cherté des transports sur les canaux libres, et le monopole se fait fort de diminuer de moitié les prix actuels ; ils réclament des ponts, des ports, des routes, des canaux ; la liberté ne les fait pas, mais le monopole s'en charge. Nous sommes surpris qu'ils ne réclament pas contre le monopole de la fabrication des poudres, des canons et des monnaies, accaparée aussi par le gouvernement.

LE FILS. — Mais pour obtenir de l'industrie particulière tous ces grands travaux, ne faut-il pas lui donner de longues concessions et beaucoup d'années d'exploitation, ce qui prive le public de... de... de... d...

LE PÈRE. — De quoi ! de payer sa place à un receveur nommé par l'Etat, au lieu d'un receveur nommé par Rothschild ?

Qu'importe, si le prix est moindre ?

Le gouvernement semble ignorer qu'il possède le privilége merveilleux, enchanteur, de convertir le *temps en or*. Veut-il un pont, un port, une route, un canal, un chemin de fer, il lui suffit de puiser, non pas dans la poche des contribuables, mais dans le fleuve du temps pour avoir ce qu'il désire. *Time is money.*

Il donne 20 ans à l'un, 30 ans à l'autre, 50 à celui-ci, 99 à celui-là, et sans bourse délier, le pays qu'il administre se couvre en peu de temps de merveilleux travaux d'art ; les marais se dessèchent, les landes se cultivent, les montagnes s'abaissent, les vallées s'élèvent et le désert devient un oasis.

LE FILS. — Voilà une idée qui ne m'était jamais venue ! Il est pourtant vrai qu'un ministre qui n'aurait pas un denier dans ses coffres, a de quoi faire des miracles, puisque en passant par ses mains, le temps se change en or.

Ils ne comprennent donc pas l'incalculable puissance dont ils peuvent disposer ! Par exemple, il ne tient qu'à eux de donner un élan magnifique à l'esprit d'invention, en accordant seulement trente années de propriété aux auteurs de toute découverte utile ; eh bien, ils leur marchandent le temps, ils le leur vendent en détail, ils leur infligent enfin une amende préventive, sans prendre la peine de s'assurer jusqu'à quel degré de culpabilité ou de perfection leur auteur a pu s'élever.

LE PÈRE. — Il ne faut pas se plaindre, car il y a progrès, puisqu'ils n'assimilent l'invention qu'à un délit, tandis que nos pères la punissaient comme un crime.

LE FILS. — Beau progrès, par ma foi ! Si en toute chose nous ne sommes pas plus avancés, nous n'avons pas lieu de tant nous vanter de vivre dans un siècle de lumières.

LE PÈRE. — Tout est relatif, mon fils ; le siècle où l'on s'éclairait avec une branche de sapin fichée dans la muraille, s'appelait déjà le siècle des lumières ; celui qui a brûlé de l'huile dans un vase d'argile, en a fait autant ; celui qui a trouvé la chandelle, aussi ; il est bien naturel que le siècle du gaz ne reste pas en arrière de vanité ; puis viendra le siècle de l'éclairage électrique, qui se moquera de notre ignorance et de notre ridicule amour-propre.

Quant à toutes nos autres institutions, elles en sont encore au suif ou à la bougie falsifiée, comme tous les produits de l'époque.

LE FILS. — D'où vient donc cet esprit d'arriérisme si fatal aux gouvernants et aux gouvernés ?

LE PÈRE. — C'est que les ministres sont habitués à prendre les choses comme ils les ont trouvées ; c'est qu'on n'admire et récompense que les élucubrations de ces écrivains coléoptères, occupés à ressasser les ordures du passé, qu'ils vous servent pour de l'histoire, tandis que l'on n'a que du dédain pour les pionniers de l'avenir, et que les prophètes de nos jours en sont encore réduits à la pitance d'Ezéchiel.

LE FILS. — Il me semble cependant plus rationnel, plus important de s'occuper du présent et de l'avenir que du passé, et les hommes qui se lancent en avant, pour préparer les voies à l'humanité, qui la poussent ou l'entraînent vers la terre de promission, laquelle n'est pas derrière, mais bien devant nous, sont plus dignes de l'attention de leurs concitoyens, que les rétroscopes *laudatores temporis acti* qui nous inondent.

LE PÈRE. — Mon fils, vous en parlez bien à votre aise ; mais je ne vous conseille pas de vous enrôler dans le corps des éclaireurs ; mêlez-vous au gros de l'armée, montez dans les bagages si vous pouvez, et n'allez jamais en sentinelle perdue.

---

romaines et canoniques de la législation française. Nous avons remarqué dans cette dissertation, qui occupe les deux tiers du premier volume, une érudition consciencieuse et un style clair, élégant, correct. La seconde partie de l'ouvrage est une collection de chartes et coutumes empruntées à toutes les parties du territoire français. Une carte de la Gaule avec ses divisions romaines et gauloises ajoute encore à la clarté de cet ouvrage.

Le succès de l'*Essai sur l'Histoire du Droit français* prouverait que notre pays prend intérêt aux investigations scientifiques, qu'il reconnaît enfin l'influence du passé sur l'avenir et que chez nous comme en Allemagne il existe des appréciateurs pour les travaux qui rattachent le droit à l'histoire.

Si des livres comme celui de M. Giraud ne recevaient pas du public un accueil empressé, il faudrait en conclure que la science du droit, si florissante au delà du Rhin, végétera long-temps encore parmi nous et que, suivant l'expression de notre auteur, les hommes voués à l'enseignement du droit resteront réduits au rôle de *professeurs de pratique judiciaire*.

V. H.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 10 NOVEMBRE 1845.

Le *Journal des Débats* donne les détails de l'entrevue des deux souverains de la Russie et des Deux-Siciles, dans la ville de Palerme, au sujet du mariage de la grande-duchesse Olga avec l'archiduc Etienne d'Autriche, mariage que l'empereur Nicolas désire ardemment, à tel point qu'il aurait consenti à ce que sa fille embrassât la religion catholique. D'après ces dernières nouvelles, on n'attendrait plus que la présence du czar à Vienne pour régler les dernières formalités. Le *Journal des Débats* ne fait aucune réflexion sur l'influence qu'une telle alliance pourra exercer par la suite sur la politique européenne. Son opinion n'est peut-être pas encore fixée à ce sujet.

La *Presse* revient encore sur la question de l'exportation des céréales pour déclarer qu'elle n'a pas la pensée d'en demander la suspension actuelle, bien qu'elle n'y verrait pas d'ailleurs de très graves inconvénients. Les lois en vigueur sont efficaces dans l'état actuel des choses, et elles ne pourraient devenir insuffisantes qu'autant que le gouvernement anglais prendait lui-même l'initiative de mesures nouvelles. La *Presse* continue de répondre aux *Débats* et au *Courrier français*: elle dit au premier de ces deux journaux que « la France ne produisant pas des céréales en même quantité dans tous les départements, il faut que le superflu des départements producteurs aille

teint, et nous sommes si peu de chose à Constantinople que, pour obtenir le semblant de satisfaction qu'on nous accorde, il a fallu que notre ambassadeur demandât ses passeports. »

HALLE DE PARIS.

8 nov.					
Arrivages	8341 q.	18 k.			
Ventes	7388	39			
Restant	31991	89			
Cours moyen	40,18				
Cours-taxe	48,90				
Cote administrative.					
Gruaux	17 q.	27 k.	50,95	à	57,20
1re	331	97	42.00	à	44.00
2e	957	48	37.53	à	41.80
3e	48	88	30,33	à	33,85
4e	8	98	00.00	à	31,00
À liv.	1836	81	31.65	à	42,30

9 nov.					
Arrivages	8771 q.	82 k.			
Ventes	4791	37			
Restant	40823	93			
Cours moyen	38,90				
Cours-taxe	40,73				
Cote administrative.					
Gruaux	4 q.	57 k.	00,00	à	57,31
1re	88	40	42,00	à	42,00
2e	384	83	37,00	à	44,40
3e	50	34	33,50	à	35,00
4e	0	0	00,00	à	00,00
À liv.	1212	04	35,05	à	42,00

Marchés.

Marché de Sceaux, 10 nov. — Il a été amené 864 bœufs, sur lesquels 628 ont été vendus 1,14-1,00-0,84. — 564 vaches amenées, dont 498 vendues 1,00-00,86-0,70. — Veaux amenés 375, vendus 372 à 1,44-1,28-1,12. — 13022 moutons ont été amenés, sur lesquels 10290 ont été vendus, 1,28-1,14-0,98.

Marché de la Vallée du 10 novembre. — Alouettes (la pièce) 0,01 à 0,06. — Agneaux (la pièce) 0,00 à 00. — Bécasses 1.00 à 3,50. — Bécassines 1,00 à 0,00. — Cailles, 1,50 à 1,75. — Canards barbotteurs, 1,00 à 1,75. — Canetons de Rouen, 2,25 à 3,00. — Canards sauvages, 0,00 à 0,00. — Chapons gras, 2,25 à 5,00. — Chevreaux ou cabris 00,00 à 00,00. — Chevreuils 30,00. — Cochons de lait, 0,00 à 0,00. — Dindes gras, 6,00 à 7.00 ; comm., 2,00 à 5,00. — Faisans, 1,50 à 8.00. — Lapins ou lapereaux 0,90 à 2,50. — Lièvres ou Levreaux, 1,50 à 4,75. — Moutons pré-salé 0 à 00. — Oies comm. 1,50 à 3,00 ; grasses, 3,00 à 5,00. — Perdrix grises, 0,75 à 1,50. — Perdrix rouges, 1,50 à 2,00. — Pigeons bizets 0,20 à 0,60 ; — de de volière 0,40 à 0,90. — Pilets, 0,75 à 1,50. — Poules ordinaires 1,00 à 1,50. — Poulets gras 2 25 à 3,25 ; de comm. 0,50 à 0,90. — Rouges, 2,00 à 00. — Sarcelles, 1,25 à 0,00. — Vanneaux, 0,00 à 0,50. — Grives, 0,20 à 0,35.

Bourse du 10 novembre 1845.

Les consolidés, un peu plus fermes à Londres, ont ramené les achats dès le matin, mais le mouvement de hausse a eu lieu en réalité vers la fin seulement de la bourse. Les chemins, et à leur tête le Nord, ont remonté; celui de Montereau, par exception, a beaucoup fléchi et donne en ce moment

LONDRES, 8 nov.		PARIS, LE 10 NOV. PRIMES	COULISSE.
Consol.	96 1/2, 3/8	3 0/0 F. c. 82 80, 85 d. 50.	Av. 82 90.
Esp. 3 0/0	36 3/8, 1/4	F. p. 82 85 d. un. 80 75 d. 50.	Ap. 82 87 1/2
Portug.	56	5 0/0 F. c. 117 75 d. 50.	B. du Trés.
Mexic.	31 1/4	F. p.	
Brésil.			
5 0/0 hol.	94	Orléans, 1170, 1175 d. 20. 1165 d. 40. au 31.	F. c. F. p.
2 1/2 do.	50 1/2		3 0/0 15.
Rouen.	37, 30	Nord, 700, 735 d. 10 au 15.	5 0/0 15, 25.
Orléans	48, 45	760, 770 d. 20. 775. 780 d. 10 au 30.	

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 110,00 à 00,00 ; courant du mois, 112,50 à 112,00; décembre, 114,00 à 00,00; 4 premiers 1846, 115,50 à 00,00.

LILLE, — Pas de courrier.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 120,00 à 00,00; courant du mois, 114,00 à 115,00; 2 derniers, 114,00 à 00.00 ; 8 premiers 1846, 110,00 à 112,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 86,00 à 86,50.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 11 novembre 1845.

7 h. 1/2 OPÉRA. —
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Virginie. Une Confidence.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Charbonnière. Nouveau Seigneur.
7 h. 1/2 ITALIENS. — Norma.
7 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Robinson. Diable à quatre. La Grande Bourse.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Professeurs. Deux Compagnons. Tricorne.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Représentation extraordinaire.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Pot aux Roses. Le Code. Bains. Almanach.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Don César. La Biche au bois.
7 h. 1/2 AMBIGU. — Les Mousquetaires.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Sœur du Muletier.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. 1/2 COMTE. — Maison des Fous. Barbe impossible. 7 Ogres.
6 h. 1/2 FOLIES. — Gig-Gig. Riquiqui. Tourlourou.
6 h. LUXEMBOURG. — Agent matrimonial. Résurrectionnistes. L'Ile.
BEAUMARCHAIS. — Les Ebénistes. Les Malheurs. Le Gamin. Intermède.
PANORAMA. (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., 16, rue du croissant.

... les fois qu'un besoin profond tourmente une époque, il se manifeste par des faits multipliés, et toute rénovation sociale a ses signes précurseurs.

Depuis long-temps nous disons au Pouvoir : Ne vous réjouissez pas pour avoir vaincu les partis politiques, pour avoir imposé silence à l'émeute ; ne croyez pas votre tâche finie, elle est à peine commencée. Ne vous endormez pas comme l'église et la noblesse autrefois au sein d'une folle confiance : votre situation comme la leur est pleine de périls. La France n'est plus divisée en trois ordres ; on chercherait inutilement au milieu de nous un clergé, une gentilhommerie, un tiers-état, divisés par leurs privilèges et vivant dans des sphères infranchissables ; mais, en dépit des droits de l'homme, proclamés en dépit des chartes jurées, il existe en France des prolétaires et des capitalistes, des salariés et des entrepreneurs, des exploitants et des exploités. Gouvernants, profitez d'un moment de calme, hâtez-vous d'organiser les rapports de ces deux classes, de mettre votre législation industrielle en harmonie avec les principes de liberté et de justice ; hâtez-vous de prévenir des dissensions qui éclateront tôt ou tard ; au prolétariat, au salaire, au servage moderne, sachez substituer l'association.

Le Pouvoir a refusé de nous entendre, il nous a considérés comme des alarmistes qui se créaient des monstres à plaisir ; voyant les rues silencieuses, les arsenaux remplis, la magistrature dévouée, il a cru qu'il avait pour jamais consolidé l'ordre et la paix.

Si douce que puisse être cette illusion, il faudra qu'elle s'évanouisse à la longue, car la population ouvrière souffre, et un fait jusqu'ici exceptionnel, un fait qui se produisait seulement à de rares intervalles, se reproduit aujourd'hui sur divers points de la France et dans plusieurs industries à la fois : nous voulons parler des grèves.

A Paris, pendant cinq mois, quatre à cinq mille ouvriers charpentiers s'abstiennent de paraître aux chantiers par une résolution commune ; dans plusieurs villes du *tour de France*, cet exemple est suivi par tous les charpentiers, soit que, fidèles à la *Société du devoir*, ils tiennent leurs statuts de maître Jacques, soit que sous le titre de *Compagnons de liberté*, ils inscrivent le nom de Salomon en tête de leurs archives. A la grève des charpentiers succède celle des scieurs de long ; voici qu'à Marseille les cordonniers demandent une augmentation de salaire, et trois à quatre cents d'entre eux vont travailler aux chemins de fer en attendant qu'elle leur soit accordée.

Il y aurait avertissement ... [illegible] ... répétés, significatifs, ... [illegible] ... classes ouvrières ... [illegible] ... arbitraires, ... [illegible] ... procureur du roi ... sévir ... [illegible] ... autorité de recourir par des arrestations à des hommes qui veulent nourrir leur famille, et qui demandent une seule chose, du travail équitable.

Déjà, pendant le procès des charpentiers, on remarquait une dissidence entre la police qui célébrait dans ses rapports la modération des ouvriers, la police dont le chef autorisait verbalement les réunions des charpentiers, et l'autorité judiciaire qui se montrait sans merci. Espérons qu'à l'avenir, éclairés par l'expérience, tous les agents de l'autorité apprécieront les crises industrielles d'un même point de vue. Ils finiront par sentir que l'ouvrier n'est pas coupable pour s'unir à ses frères et pour réclamer avec eux une rétribution proportionnée à ses sueurs ; ils sentiront qu'une participation accordée au travailleur dans les bénéfices industriels pourrait seule unir à jamais l'ouvrier et le maître, les rendre solidaires, et commencer la solution de ce grand problème : *Organisation du travail* ; ils sentiront que jusqu'à ce moment le premier devoir du législateur est de réviser notre législation industrielle, de modifier ou de faire disparaître du Code pénal ces articles 414 et 415 qui sont une arme pour le privilège.

Le *Commerce*, traitant aujourd'hui la question des céréales, nous adresse les observations suivantes :

« Est-il vrai, comme le prétend la *Démocratie pacifique*, que nos agriculteurs auraient le droit de se dire lésés et de réclamer des indemnités dans le cas où il leur serait interdit de vendre leurs grains à l'étranger ? Cette doctrine serait fondée en équité, si nous vivions sous le régime de la liberté absolue des échanges ; mais comme la propriété foncière est habituellement protégée par les tarifs, au détriment des consommateurs, elle ne pourrait pas, ce nous semble, se plaindre avec justice d'une interdiction exceptionnelle qu'une nécessité manifeste commanderait de lui imposer. »

Deux mots nous suffiront pour faire comprendre au *Commerce* que son objection porte à faux. Nous avons défendu les droits du *cultivateur* et non pas les privilèges du *propriétaire*. L'un est, en effet, trop souvent protégé par des tarifs peu justifiables ; l'autre, au contraire, est cruellement exploité par le capital, par le commerce et par l'Etat lui-même, dans toutes les circonstances de quelque gravité. Nous prions le *Commerce* de reprendre la question à ce point de vue.

L'approche des adjudications met en mouvement les compagnies formées en vue des soumissions. Plusieurs sont loin d'avoir leur capital fait ; d'autres ne pourront arriver à le compléter qu'avec beaucoup de peine. Le mot de *fusion* a encore circulé aujourd'hui à la Bourse ; mais on n'était d'accord ni sur le nombre ni sur les noms des compagnies qui sont prêtes à se réunir. On pense que pour la ligne de Paris à Strasbourg il y aura des gageures de fusion. Les compagnies qui n'ont pas le nombre de souscriptions nécessaires se réuniront entre elles et viendront se fondre ... dans l'une de celles qui sont prêtes à ... [illegible] ... les compagnies ... qu'il paraît, lors de l'adjudication du chemin du Nord. ... la seule réunion certaine est celle des compagnies Arnous, Odiot et Hell.

... les parts du gâteau qu'ils doivent se partager, de ... tère, qui exécutera leurs volontés. Gouverner aujourd'hui, ce n'est plus diriger, c'est obéir à la Banque et ne penser qu'à garder son portefeuille à tout prix.

Le Conseil général de la Seine a voté dans sa séance d'aujourd'hui le budget de la Préfecture de police.

Congrès médical.

Les vues les plus libérales et les plus généreuses, les projets qui, indépendamment de toute préoccupation étroite d'intérêt professionnel, tendent à doter la population tout entière du bienfait des secours médicaux, ne sont pas toujours ce qui triomphe dans les délibérations du Congrès. Ainsi, dans la séance de samedi dernier, l'institution des médecins cantonnaux, sans laquelle il n'existe véritablement pas de médecine pour le pauvre dans les campagnes, cette institution, recommandée par les votes d'un assez grand nombre de conseils généraux, et dont les départements de l'Alsace, ceux de la Haute-Saône et de Saône-et-Loire sont déjà en possession avec un immense avantage, a été repoussée, condamnée même de la manière la plus absolue par le Congrès, comme *portant une atteinte grave aux droits du corps médical*. Ah ! si ces droits doivent être entendus de telle sorte qu'ils soient un obstacle à l'organisation d'un service de santé au profit des populations rurales trop pauvres pour entretenir un médecin, périssent plutôt, dirons-nous, ces prérogatives inhumaines, et arrivent partout à l'homme malade et souffrant les secours de l'art, les moyens de soulagement et de guérison ! C'est une dette sacrée de la société envers tous ses membres sans exception, et nous aurions voulu que le Congrès médical la proclamât hautement dès le principe de ses délibérations. Il se fût montré ainsi animé du sentiment social de notre époque, en même temps que fidèle aux généreuses traditions de l'Assemblée constituante, qui, en 1791, déclarait : « Il sera créé et organisé un établissement de secours publics pour le soulagement des pauvres infirmes. »

Le Congrès, et c'est là l'origine de toutes les décisions qu'auront à lui reprocher les esprits qui le jugeront du point de vue et avec le *criterium* de la science sociale, le Congrès ne s'est point posé tout d'abord cette question, qui domine toutes les autres. Il n'a pas senti que c'était son droit comme son devoir de prendre hardiment en main tous les intérêts sanitaires de l'humanité ; il devait stipuler, au nom de ces intérêts sacrés, s'en faire le patron vigilant et plein de sollicitude. Il devait déclarer, en conséquence, que le premier but du Congrès était d'assurer à tous les membres de la société les secours de l'art ...

En se plaçant ainsi dès le principe sur le terrain de l'intérêt général, conformément aux nobles paroles que son président prononça dans la séance d'ouverture : *L'utilité publique est seule ici en cause*, le Congrès médical ... [illegible] ... moyens de défense et de protection de l'intérêt professionnel ... contraire, il acquérait un grand avantage de cette ... légitime cause, liée intimement, selon nous, à la première ... qu'on reconnaîtra peut-être universellement ... hors ... les ... un peu exclusives qui ont présidé à une partie de ses décisions. Il semble, en vérité, à voir la manière ...

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE
MERCREDI 12 NOVEMBRE 1845.

DERRIÈRE LE GRAND MAT (1).

DEUXIÈME VOLUME.

CHAPITRE XXVII. — LE JUGEMENT DÉFINITIF.

Malgré l'ordre de serrer les voiles pour diminuer la vitesse de la frégate, la dernière ancre, mouillée sans qu'on sût par qui, ne tint pas plus que la première, et l'*Attrayante*, qui méritait très peu son nom en ce moment, continuait à être poussée vers la côte avec une grande rapidité.

M. de Saint-Cric avait quitté Raoul aussitôt après le commandement de mouiller, et était monté sur la dunette.

Appuyé sur la batayolle, il examinait ce qui se passait sans donner aucun ordre, mais, par le fait, toute manœuvre était à peu près inutile : les deux ancres de bossoir perdues, il n'y avait plus qu'à choisir la meilleure place pour se laisser jeter à la côte.

Au bout d'un instant, pendant lequel l'équipage, muet d'effroi, regardait la frégate dériver de plus en plus vers les rochers, le commandant éleva la voix :

— Qu'on dispose immédiatement les apparaux pour mettre au bossoir l'ancre du grand panneau, (c'est l'ancre décorée du nom poétique d'ancre de *Miséricorde*) !

— Oui, commandant, dit Raoul.

On eut à peine le temps de commencer cette opération, très difficile du reste, si ce n'est impossible par un temps pareil, que la frégate toucha. Une secousse effrayante fit croire un instant que le navire était complètement démembré ; pourtant la mâture ne fut pas même compromise. Les deux chaînes que la frégate avait été obligée de casser pour arriver à terre ayant beaucoup diminué sa vitesse, et, par suite, amorti le choc.

— Qu'on tire un coup de canon par minute ! continua le commandant, sans altération marquée dans la voix.

— Le monde aux pompes ! commanda Raoul de lui-même. Reconnaissez le fond, chef de timonerie !

On le voit, le service tenait forcément la première ligne chez l'officier de quart ; mais il n'eut pas fini ce commandement, qu'il songea aux transes horribles de Julia, que personne n'allait tranquilliser. Le docteur lui-même n'avait pas quitté le pont.

(1) Voyez les numéros du 2 octobre au 10 novembre.

Au bout de quelques instants, le commandant fut prévenu que le fond sur lequel se trouvait la frégate était de sable et vase, et que les pompes *franchissaient* aisément. C'était rassurant pour le moment ; mais, soulevé à toutes minutes par la mer du large, le navire pouvait retomber sur quelque pointe de roc, qui, ouvrant une voie d'eau considérable, l'eût mis en danger de perte totale.

Néanmoins, M. de Saint-Cric descendit, après avoir dit au capitaine de corvette de *débrouiller* la frégate et de le faire prévenir aussitôt qu'on aurait reconnu la terre. Il se rendit chez lui pour consulter sa carte.

Antoine, éperdu, tremblant sur ses jambes, n'avait conservé que la force de laisser échapper à chaque minute une exclamation qui ressortait du reste assez naturellement de sa manière d'être ambiguë. — Quel désastre ! — Expression qui pouvait aussi bien traduire un sentiment de commisération pour cette perte immense : Une frégate ! qu'une émission involontaire de l'instinct de conservation. Aussi ne fut-il d'aucun secours au capitaine de corvette et à Raoul pour remonter le moral de l'équipage.

Les autres officiers, que le premier coup de talon de la frégate avait lestement fait sauter de leur lit, étaient venus se partager la besogne sur le pont. Les mâts de perroquet furent dépassés, les mâts de hune caléa ; on disposa aussi les palans pour mettre les embarcations à la mer, et toutes les mesures enfin furent prises pour essayer de sauver le navire, et, en cas d'impossibilité, pour sauver au moins l'équipage.

Alophe, qui s'était imposé l'obligation de suivre et de surveiller Raoul jusqu'au dernier moment, fut néanmoins forcé de quitter le pont pendant toutes ces manœuvres qui durèrent au moins deux heures. Nombre de fractures et de contusions le retinrent à l'hôpital de la batterie, d'autant que maître Jouffrau, chez qui le calme grotesquement digne de chaque jour aurait dû faire supposer un sangfroid inaltérable, était tout-à-fait incapable de l'aider.

Le premier coup de canon de détresse lui avait fait oublier son vêtement d'habitude. Une loquacité questionneuse et craintive avait succédé instantanément à la sotte gravité dont il s'affublait si sérieusement dans la vie ordinaire ; c'est qu'un naufrage est non-seulement la pierre de touche des connaissances spéciales du marin, mais celle des caractères.

Alophe, débarrassé de ses pansements, remonta enfin sur le pont et n'y trouva que Raoul et Mordan. Ce dernier était occupé à faire doubler les saisines de la chaloupe qu'un paquet de mer tombé à bord avait en partie brisées d'un côté. Tous les autres officiers avaient quitté le pont même avant que les manœuvres de précaution eussent été terminées.

Dans ce moment périlleux, et peut-être suprême, tout refroidissement devait s'éteindre, même quand les craintes que lui inspirait la position de Julia n'eussent pas imposé silence à la rancune de Raoul.

— Alophe ! dit-il aussitôt en se retournant, n'irez-vous pas voir comment elle va, et la tranquilliser un peu, quoiqu'elle ne pense plus à moi ?

— J'y ai déjà songé, reprit le docteur, mais le commandant, qui est en bas, l'a sans doute prévenue. Rien n'est assez désespéré pour que nous montrions ouvertement le droit que nous avons de lui porter secours.

— Hélas ! vous avez bien, Alophe, que je n'en ai aucun, moi !

Le docteur ne jugea pas encore à propos de détromper son ami sur l'indifférence apparente de Mlle de Meillan.

— Soyez tranquille, Raoul, je veillerai et vous serez averti de tout. Ah çà, comme d'un instant à l'autre la frégate peut se démolir et que nous serons peut-être forcés de l'abandonner, je vais descendre pour faire mes préparatifs et les vôtres, bien entendu.

— Les miens ! et que voulez-vous que je sauve ? je lui ai rendu toutes ses lettres.

— Allons, dit en souriant le docteur, pas de fausse honte avec moi, qui vous sais par cœur ; donnez-moi la clé de votre secrétaire que j'y prenne vos manuscrits.

— Merci, docteur, reprit Raoul un peu confus d'avoir été deviné, c'est un amour-propre ridicule, inexplicable.....

— C'est bon, c'est bon, et j'y ajouterai le portrait de Gustave, n'est-ce pas ?

— Ah çà ! mais vous, Alophe, que de pareilles faiblesses ne peuvent atteindre, reprit Raoul à son tour, comme pour diminuer la légère humiliation qu'il venait de subir, que pouvez-vous avoir de si précieux à sauver ? je vous croyais plus de philosophie.

— J'accepte l'épithète et je suis désolé que ce ne soit ni le moment ni le lieu de vous faire une de mes *superbes définitions*, ajouta-t-il en souriant ; je vous prouverais que PHILOSOPHIA doit se traduire par science de l'amour ou de la charité, et non amour de la sagesse, ainsi qu'on l'enseigne dans les classes ; réfléchissez que je suis médecin en même temps que philosophe, et vous saurez ce que je dois emporter.

Ce dévouement désintéressé, exprimé en paroles sèches et froides, comme s'il se fût agi d'une question de grammaire, émut assez vivement Raoul pour l'empêcher de répondre autrement que par un serrement de main, et Alophe descendit.

Lorsqu'il eut transporté sa caisse à instruments au carré, il se mit à faire un choix de ceux dont l'utilité était le plus probable, et à les graisser de manière à ce que l'eau de mer ne pût les atteindre. Mais cette opération ne l'empêchait pas d'obéir à son instinct. Or, toutes les personnes de l'état-major, à l'exception de Raoul, étaient là occupés à faire leurs préparatifs de déménagement et à choisir les objets qu'ils voulaient sauver en premier lieu. Ce fait unique, emporter ce qu'on a de plus cher dans un pareil moment, devait dénoncer à l'observateur le moins clairvoyant la faculté dominante ou l'instinct privilégié de chacun.

Kergallec, parlant peu, enveloppait avec un soin minutieux le modèle de son mât de hune d'assemblage, seule chose précieuse à conserver pour lui ! C'était aussi son manuscrit, l'œuvre de sa pensée, l'enfant de son cerveau. Affection immense ! inouïe ! Que Dieu nous garde de placer un père entre le fils de son sang et celui de son intelligence, lorsqu'il n'en peut sauver qu'un ! si le poète allait donner tort au père ?

Le commissaire, comme on s'en doute bien, était complètement démoralisé. L'amour-propre, poussé à un si haut point chez lui, ne pouvait même dominer la peur. Le docteur remarquait avec une extrême curiosité les deux effets différents produits par une même cause sur Jouffrau et Napoléon. La peur avait rendu muet, silencieux le bavard bruyant

prépare ensuite par des procédés plus économiques qui en réduisent le prix de moitié, des trois quarts ou même dans une proportion plus forte : elle serait donc accessible maintenant à des personnes dont elle eût précédemment excédé les ressources ; comment encore le praticien sera-t-il averti de cette variation de prix? Pourtant il peut y avoir là, dans quelques cas très exceptionnels, j'en conviens, des questions de vie ou de mort. Soumettez les annonces au contrôle, à la censure des conseils médicaux que vous avez votés, mais ne les interdisez pas d'une manière absolue. C'est pousser le puritanisme jusqu'à l'absurde.

La même commission nº 10, commission mixte, c'est-à-dire composée de médecins, de pharmaciens et de vétérinaires, et dont un pharmacien, M. Alphonse Garnier, était l'organe, a encore apporté une conclusion tendant à interdire à tout médecin de délivrer aucun médicament à un malade dans le rayon de dix kilomètres de distance d'une officine de pharmacien. Ainsi, nous présumerons, nous médecins qu'on vient chercher pour visiter un malade à la campagne ; nous présumerons, d'après ce qu'on nous rapporte, ou d'après d'autres indices, qu'il s'agit d'un cas de fièvre pernicieuse ou d'un cas de croup chez un sujet domicilié à deux lieues et demie de toute pharmacie, et il nous sera fait un crime d'avoir eu la précaution d'emporter soit 1 ou 2 grammes de sulfate de quinine, soit 1 décigramme ou 2 d'émétique ! Vraiment, messieurs de la pharmacie, vous êtes aussi par trop défiants, et vous nous proposez de voter contre nous-mêmes une loi des suspects.

Mais en fait de querelles de famille, celle-ci n'est pas la plus violente qui se soit élevée au sein du congrès. Ce qu'il y a eu de plus fort à cet égard a éclaté à propos de la question relative aux médecins étrangers, dans la deuxième séance d'hier lundi. Sur la proposition de M. Malgaigne, on les a vraiment traités de Turcs à Morea. C'est à ce point que la pudeur d'une grande partie de l'assemblée a forcé le bureau de revenir sur ce vote. La question a été remise à demain mercredi à deux heures. Nous allons tout-à-l'heure en dire notre avis. Indiquons brièvement d'abord ce qui, dans la séance, avait précédé l'incident.

La commission nº 9, chargée de l'examen de ces quatre importantes questions : *exercice illégal de la médecine*, *médecins étrangers*, *conseils de discipline*, *limitation du nombre des médecins*, a présenté son rapport en assemblée de la section de médecine, par l'organe de M. Cerise. En conformité des conclusions de ce rapport, l'assemblée a émis le vœu que la loi définit le délit d'exercice illégal de la médecine, et prononçât contre ce genre de délit des peines qui fussent proportionnées à sa gravité. Elle a, de même, décidé que le traitement des malades par des personnes non pourvues de diplôme et dont les ordonnances sont signées par un médecin, est un cas d'exercice illégal, et que le médecin signataire de ces ordonnances est complice du délit.

On voulait, par cette dernière disposition, atteindre les personnes qui donnent des consultations à la faveur d'une signature de médecin, et en partageant avec ce dernier les profits d'une telle spéculation. L'on avait en vue spécialement les personnes qui trafiquent du magnétisme animal. Une seule réclamation s'est élevée. Quelque éloigné que nous soyons de partager les convictions de celui qui l'a formée, nous trouvons qu'il y a eu courage de sa part, courage dont on aurait dû lui tenir compte, à venir ainsi protester contre le sentiment de l'assemblée vivement et unanimement manifesté. On a pareillement pris, à une immense majorité, la grave mais salutaire décision qui institue un conseil médical par arsé la commission, de lui conférer le diplôme de docteur d'une faculté française? *Non bis in idem* ; on ne peut être fait médecin qu'une fois. La commission a ainsi, sans le vouloir, suscité l'amendement de MM. Laussedat et Malgaigne, qui soumet tout médecin étranger, quel que soit le grade qu'il ait pris dans les universités d'un autre pays, à passer devant une de nos facultés ses six examens et la thèse, s'il veut pratiquer la médecine en France.

Développée avec une chaleur passionnée par M. Malgaigne auquel on n'a pour ainsi dire pas permis de répondre, quoique plusieurs orateurs demandassent instamment à le faire, cette malencontreuse proposition a été mise aux voix, et elle a eu en sa faveur une faible majorité. Aussitôt ceux qui sentaient le plus vivement tout ce qu'il y avait d'illibéral dans une pareille décision, injurieuse à la fois pour toutes les universités étrangères, et dure jusqu'à l'inhumanité pour des confrères honorables, ceux-là ont fait éclater leurs sentiments d'indignation. M. Malgaigne en descendant du banc où siègent les membres de la commission permanente, a pu entendre stigmatiser, dans les termes les plus vifs, son déplorable succès. La commission tout entière s'est retirée de la séance.

Emu de ce qui se passait, le bureau a pris enfin le parti d'annuler le vote et de renvoyer l'épreuve à demain mercredi, à 2 heures. Nous supplions tous ceux de nos confrères qui apprécient comme nous la motion de M. Malgaigne, de ne pas manquer de venir se prononcer contre elle. Si une pareille décision devait figurer dans les vœux du Congrès, il serait honni avec raison de l'Europe entière. Ce serait la rupture de tous les liens de la grande famille médicale ; ce serait un outrage aux mânes des Sydenham, des Boerhave et des Haller.

Dr PELLARIN.

En vertu d'une déclaration promulguée en Russie le 30 août dernier, par le ministère des affaires étrangères, les vaisseaux du Hanovre et leurs cargaisons sont affranchis dans tous les ports de l'empire russe et du grand-duché de Finlande, des droits différentiels introduits par l'ukase impérial du 19 juin de cette année. Ils seront entièrement assimilés aux navires russes pour les droits d'acquittement des navires et pour ceux imposés sur les marchandises.

AFRIQUE FRANÇAISE.

On lit dans le *Messager* : M. le ministre de la guerre a reçu d'Afrique le rapport suivant :

Le maréchal duc d'Isly, gouverneur général, au ministre de la guerre.

Au bivouac de Cherita, 4 lieues est de Tiaret, le 28 octobre 1845.

Monsieur le maréchal,

Le mouvement préparatoire et l'embuscade de ma cavalerie, dans la nuit du 24 au 25, n'ont pu être utilisés. En arrivant à Tukeria, j'appris que les tribus ennemies s'étaient portées à sept ou huit lieues plus loin, dans le sud, tout près de la chaîne du Nador.

Je me décidai cette fois encore à tenter une marche préparatoire, et je donnai pour cet objet au général Jusuf deux bataillons d'infanterie dont les sacs étaient portés par 150 mulets du convoi.

Cette colonne légère était arrivée avant le jour à Feuddoul, elle s'y cacha dans un ravin pendant toute la journée du 26.

A cinq heures et demie du soir, la petite troupe se remit en mouvement, dirigée par notre Bach-Agha Ameur-Ben-Ferhat ; mais l'ennemi était en-

Les deux aghas rebelles ont perdu tout ce qu'ils possédaient. On a trouvé dans la tente de l'ex-agha Bachi le brevet que lui avait donné le roi, ainsi que son livret de solde. J'ai l'honneur de vous envoyer ces deux pièces.

Nos pertes ont été légères pour un succès de cette importance. Aucun officier n'a été tué. M. le capitaine de Fénélon, de l'artillerie, chef du bureau arabe de Miliana, et qui s'est fort distingué dans cette affaire, a eu la jambe traversée d'une balle.

Le sous-lieutenant Villemain, du 1er de chasseurs d'Afrique, qui s'est également fait remarquer, a eu la main fracassée par un coup de feu. Nous avons eu quinze chevaux tués et bon nombre de blessés.

Ainsi, les tribus qui avaient pris la part la plus active à la révolte autour de Tiaret, celles-là même qui avaient attaqué, pillé, incendié l'établissement de notre bach-agha Ameur-ben-Ferhat, à Tekeria, ont été sévèrement punis, le 27, par des troupes parties d'Alger le 17, et qui ont ainsi franchi 90 lieues en dix jours, car ces troupes ont été obligées de s'arrêter 24 heures à Milianah, pour l'organisation du convoi.

Ce vigoureux et rapide coup de main, joint au succès que M. le lieutenant-général de Lamoricière a obtenu sur les Kabyles, entre la Tafna et Djemmâa-Ghazaouat, ne peut manquer d'exercer une grande et heureuse influence sur nos affaires.

Je puis vous donner l'espérance, aujourd'hui, que la révolte ne s'avancera pas dans la province d'Alger, qu'elle sera circonscrite dans celle d'Oran où elle perdra tous les jours du terrain dans l'est et dans l'ouest.

M. le général Jusuf, qui a dirigé cette entreprise difficile avec beaucoup d'intelligence et de précautions de détail, cite comme s'étant particulièrement distingués : MM. les colonels de Richepanse et Mollière, le chef d'escadron Rivet, les capitaines Pélot et Fénélon (blessés), le sous-lieutenant Margueritte, qui a déjà donné, en maintes circonstances, des preuves d'un grand courage.

Dans les chasseurs, le capitaine Kieffer, le lieutenant Gouzeas-Fontaine, les sous-lieutenants Villemain (blessé), Tunot, le maréchal-des-logis Marotte-Bussy.

Dans les spahis, MM. Jauzon, capitaine ; Curelly, sous-lieutenant ; Perrier, idem ; de Veyer, maréchal-des-logis ; le brigadier Rieffel (amputé d'une jambe).

Dans la gendarmerie, MM. Duguat, lieutenant, qui a eu son cheval blessé ; Monneret, gendarme, qui a eu son cheval tué sous lui ; Grausse, gendarme ; Langlais, idem.

Dans l'infanterie, MM. le chef de bataillon Lefebvre, le capitaine Lerezeau de Rosencoat, le capitaine Jayet, le lieutenant Poly-Marchetti, le sergent de carabiniers Benigni, le capitaine-adjudant-major Pequeux de Lavrande, le chirurgien aide-major Pauier, chargé de l'ambulance.

Dans les goums, le bach-agha Ameur-Ben-Ferhat et son frère Ben-Dahman, l'agha des Beni-Zug-Zug, Si-Omar ; l'agha des Djendel, Bardadi ; le hakem de Milianah, Si-Seliman ; le mekaalia Hammoud.

On lit dans le *Moniteur algérien* du 6 novembre :

« Nous apprenons par le dernier courrier de l'ouest que notre agha des Sbéah, Si-Mohammed-Bel-Hdj, qui nous était fort dévoué, a été assassiné au milieu du marché de Krammis ; les assassins ont pris la fuite et se sont retirés dans les montagnes. Le corps de l'agha a été apporté à Orléansville par les cavaliers qui l'accompagnaient. Cette perte a été vivement sentie, car Si-Mohammed était aussi dévoué et actif qu'intelligent et brave.

» Le colonel Saint-Arnaud, qui s'était porté vers l'ouest pour donner son concours au général de Bourjolly, dont les troupes opèrent contre les Flittas, ne tardera pas à châtier les auteurs de ce crime.

» Bou-Mouza a mis à profit l'éloignement de cet officier supérieur pour revenir dans le Dahra et faire renaître une agitation qui se manifestait jusque dans les tribus situées à l'est d'Orléansville, sur les rives du

---

et insupportable, et avait rendu bavarde, au contraire, la gravité incarnée. Aussi, tandis que Jouffran questionnait impitoyablement sur le sort du bâtiment et de l'équipage, Napoléon, assis devant la table à laquelle il se tenait cramponné, fermait les yeux, dans un état d'abattement et de torpeur dont rien ne pouvait le faire sortir.

Richeville demandait gaiement qu'on voulût bien l'aider à emporter quelques rouleaux de louis, car cela pouvait être utile à tous, et Antoine venait d'en empocher un d'un air assez animé, qu'expliquait très bien une gourde d'eau-de-vie suspendue à son col ; mais quoiqu'il eût cherché à s'étourdir sur la position difficile du navire, il ne pouvait s'empêcher de répéter de temps en temps son exclamation sacramentelle : Quel désastre ! Et dire que c'est toujours le même qui en est cause ! Ce pékin-là nous a porté malheur !

— Comment dites-vous? fit le docteur en se redressant avec moins de calme que d'ordinaire, devinant bien que cette apostrophe s'adressait à Raoul.

— Pardi ! je l'ai vu et entendu, je crois ; il faut être marin comme un Parisien pour mouiller avec onze nœuds d'aire ; on m'avait bien dit que c'était un *faki* officier de marine.

— J'admets que vous soyez un Duguay-Trouin ; mais qui vous a dit que l'officier de quart ait fait mouiller de son propre mouvement ?

— C'est évident, parbleu ! il a perdu la carte.

— Ce n'est pas à vous jusqu'à présent qu'il a prouvé sa poltronnerie, je pense?

— Enfin ! je sais ce que je dis, répliqua Antoine, chez qui la crainte et surtout l'alcool avaient déterminé une sorte de surexcitation nerveuse ; j'ai parfaitement entendu le commandant donner l'ordre d'être *paré à mouiller*, et quelques secondes après, au lieu de répéter le commandement, ce monsieur qui fait ses quarts de nuit en gants blancs, a crié : Mouillez ! et l'ancre est tombée. Que ce soit sans le vouloir ou autrement, il nous a mis dans de beaux draps !

— Vous jugez un peu vite, reprit sévèrement Alophe, j'étais plus près du banc de quart que vous, et je ne saurais décider cette question ; mais j'en puis décider une autre peut-être, continua le docteur en regardant Antoine d'une manière significative qui parut le troubler ; toutes les fautes n'ont pas été commises derrière. Le capitaine de corvette, que j'ai vu, vous renseignera, si vous le désirez, sur le second mouillage fait devant, et il vous invitera, ainsi que je vous en prie, à vous taire sur le premier.

Antoine, si arrogant d'abord, devint subitement rouge et confus ; il allait pourtant essayer de répondre, lorsque l'entrée de Mornan vint heureusement pour lui le tirer d'embarras.

— Eh bien ! il paraît que chacun fait son paquet ! Voyons, qu'est-ce que j'ai de plus précieux et de plus cher au monde? Tiens, parbleu ! Ali-Pacha de Janina ou Napoléon non le Preux sur la pyramide. Mais à propos de Napoléon... Comment ! fit-il en se retournant vers le commissaire, vous n'emportez rien? et votre rôle d'équipage? Vous savez que c'est votre drapeau, vous devez mourir en tenant dans vos bras, sur votre cœur, ce léger in-folio de mille pages : voilà un spectacle touchant à voir.

Le commissaire, la tête appuyée sur une main, ne regardait même pas son adversaire de chaque jour.

— Est-ce que le temps est moins mauvais? Y a-t-il encore du danger? dit Jouffran d'un air effrayé à Mornan.

— O miracle ! ô prodige ! bouleversement des choses humaines ! Jouffran qui parle, et bien plus, Napoléon qui se tait ! Voyons, mon petit commissaire, dites-moi quelque chose, continua Mornan ; montrez-moi au moins votre belle tête, rassurez-moi sur l'état de vos facultés mentales.

En ce moment, un coup de talon força chacun à se maintenir, et donna une telle secousse à la frégate, que la table sur laquelle s'appuyait maître Lepreux rompit ses amarrages et faillit l'entraîner avec elle. Une partie de la vaisselle se brisa avec fracas dans le buffet. Napoléon, pâle et défait, leva brusquement la tête et regarda autour de lui d'un air égaré.

— Ah ! à la bonne heure ! l'instinct du chef de gamelle se réveille au bruit des assiettes. Commissaire, je parie que vous ne *fassiez* pas un calembour, là, tout de suite, sans réfléchir.

— Vous êtes gentil, vous ! répondit enfin Napoléon d'un air méprisant, mais d'une voix éteinte ; il faut que vous n'ayez ni cœur ni âme, pour plaisanter dans un moment si... Mais vous ne pensez à rien, vous ne croyez à rien.

— Ah çà ! voyons, se dit Mornan en se parlant à lui-même ; je suis gentil, je plaisante dans un moment si... ; je ne crois à rien ; comprends pas ! Est-ce qu'il y a un calembour là-dessous? Non, pas le plus petit coq-à-l'âne ! Pourtant, voyons !... je suis gentil... Ah ! m'y voilà ! Bravo ! je suis gentil, les payens sont des *gentils* qui ne croient naturellement à rien. Réparation d'honneur, commissaire ! Je ne sais pas comment vous pouvez avoir l'esprit présent dans un moment si.....

— Me laisserez-vous tranquille à la fin? reprit Napoléon impatienté.

— C'est étonnant ! continua Mornan ; si je ne vous connaissais pas, je croirais vraiment qu'un républicain, bonapartiste comme vous, peut avoir peur de mourir, mais...

— Moi ! interrompit le commissaire, dont l'amour-propre se réveillait avec bien de la peine ; moi ! non, je n'ai pas peur ; mais... servir de pâture..., et Napoléon laissa tomber sa tête sur ses bras, comme le collégien qui s'endort sur son pupitre ; si l'on pouvait seulement mourir pour sa patrie !...

— Et la défense de nos libertés ! connu ! Allons ! soyez tranquille, les requins ne vous tiennent pas encore. Une frégate toute neuve a les reins solides. Comment ! comment ! vous allez dormir sur le bord de l'abîme entre-ouvert (style de roman maritime) ; décidément, vous êtes plus grand que Turenne ! Voilà qui sera inscrit dans les fastes des commissaires illustres !

Une seconde secousse vint contrarier maître Lepreux dans sa nouvelle position, et son front, qu'il soutenait difficilement, se heurta contre la table.

— Ah ! ceci est plus fort ! Richeville ! le commissaire qui dans un moment si..., se casse le nez sur la table sans se faire du mal. Voyons ! sciez-nous donc quelque chose.

Napoléon, harcelé par Mornan, finit par se lever, et se mit à songer aussi à ce qu'il devait emporter. Il se dirigeait vers sa chambre au moment où un timonnier vint prévenir qu'on voyait la terre assez distinctement.

— Ah ! très bien ! s'écria aussitôt Mornan en se disposant à monter, je ne suis pas fâché de voir quelle terre fortunée jouira de l'honneur de conserver mes dépouilles mortelles. Sera-ce l'Afrique ou l'Amérique?

Chacun suivit Mornan, à l'exception d'Antoine qui entra dans la chambre de Napoléon. Celui-ci commençait à mettre de côté son chapeau à claque, son sabre et son habit, pour en faire un paquet.

— Comment, diable ! voulez-vous sauver tout ça? lui dit Antoine.

— Tiens ! est-ce que vous n'emportez rien, vous?

— Si, j'emporte ce qu'il y a de plus nécessaire.

Et il montra au commissaire un long couteau-poignard.

— Pourquoi faire?

— Vous ne comprenez pas?

— Non.

— Vous ne voyez donc pas que s'il nous faut tirer la brasse pour aller jusqu'à terre, et qu'un amateur s'accroche à moi, je l'engage à me *larguer* plus vite que ça en l'envoyant boire un coup?

Et un geste significatif accompagna cette prévision charitable.

— Sapristi ! fit le commissaire avec une sorte de frisson singulier, où il y avait autant de dégoût que d'appréhension, il faut avouer que vous avez de drôles d'idées, vous !

N'avions-nous pas raison de dire que le caractère de chaque acteur de cette histoire devait se mettre à nu dans la simple manifestation des préparatifs de sauvetage en face d'une mort imminente?

Ce serait, en effet, nous le pensons du moins, un moyen aussi expéditif que nouveau pour un auteur, toujours fort embarrassé au début d'un livre de placer sans longueur le portrait de ses personnages, de les supposer tous sur le point de faire naufrage, et de mettre seulement à côté de leur nom l'objet qu'en ce moment suprême ils trouveraient le plus précieux et le plus utile à conserver.

Nous sommes convaincu que la vue de ce petit tableau donnerait au lecteur une idée plus nette de leurs caractères, que de longs développements psychologiques, ne laissant après eux qu'une impression vague, et retardant la marche du livre.

EDOUARD PUJOL.

Lieutenant de vaisseau.

(*La suite à demain.*)

[illegible] des opérations militaires, est nommé ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre.

M. le lieutenant-général Moline de Saint-Yon, ministre secrétaire d'Etat au département de la guerre, est élevé à la dignité de pair de France.

M. le baron Martineau des Chesnetz, conseiller d'Etat, secrétaire général du ministère de la guerre, est nommé sous-secrétaire d'Etat de ce département. Il sera spécialement chargé, en cette qualité, de l'administration de la guerre et des attributions dévolues au secrétaire général par notre ordonnance du 17 janvier 1844, sur l'organisation centrale du ministère de la guerre. Il exercera, d'ailleurs, les autres attributions qui lui seront déléguées par le ministre.

M. le lieutenant-général baron Gazan, directeur du personnel et des opérations militaires au ministère de la guerre, en remplacement de M. le lieutenant-général Moline de Saint-Yon.

M. le maréchal-de-camp comte de La Rue, directeur des affaires de l'Algérie, en remplacement de M. Vauchelle, conseiller d'Etat, dont la démission est acceptée.

Le roi a décidé que le nombre des membres de la commission mixte des travaux publics serait porté de dix à onze, par l'adjonction d'un officier général de la marine. Par la même ordonnance, le roi a nommé M. le contre-amiral de Hell, membre de ladite commission.

Par décision royale du 3 novembre, M. le maréchal-de-camp Raoul, commandant l'école d'artillerie de La Fère, passe au commandement de l'école d'artillerie de Besançon, en remplacement de M. le maréchal-de-camp Bodoul de la Fosse, mis en disponibilité pour cause de santé. M. le maréchal-de-camp baron de La Coste Duvivier, disponible, est nommé au commandement de l'école d'artillerie de La Fère, en remplacement de M. le maréchal-de-camp Raoul, appelé à d'autres fonctions. M. le colonel Mengin, directeur des fortifications à Lyon, passe à la direction des fortifications de Metz, en remplacement de M. le colonel Bergère, promu maréchal-de-camp. M. le colonel d'artillerie Audoury est nommé directeur d'artillerie à Montpellier.

Par ordonnances royales ont été nommés :

Au grade de colonel, M. Paulin, lieutenant-colonel commandant le corps des sapeurs-pompiers de la ville de Paris.

Dans l'état-major particulier du génie : Au grade de colonel, M. Breistroff, lieutenant-colonel, chef du génie à Vincennes, en remplacement de M. Paulin, lieutenant-colonel au corps des sapeurs-pompiers de Paris, nommé colonel et comptant hors cadre ; au grade de lieutenant-colonel, M. Bouteilloux, chef de bataillon, chef du génie à Blidah, en remplacement de M. Breistroff, nommé colonel ; au grade de chef de bataillon, choix, M. Galbaud Dufort, capitaine de 1re classe, aide-de-camps de M. le général Vaillant, en remplacement de M. Bouteilloux, nommé lieutenant-colonel.

Dans le corps royal d'état-major. — Au grade de colonel, M. Gorrant, lieutenant-colonel, en remplacement de M. Marion de Gaja, promu maréchal-de-camp ; M. Aigoin de Falguerolle, lieutenant-colonel, en remplacement de monsieur Mayr de Baldegg, promu maréchal-de-camp. Au grade de lieutenant-colonel, monsieur Demartimprey, chef d'escadron, en remplacement de M. Gorrant, promu colonel ; M. de Sercey, chef d'escadron, en remplacement de M. Aigoin de Falguerolle, promu colonel ; au grade de chef d'escadron, choix, M. Pissis, capitaine de 1re classe, en remplacement de M. Demartimprey, promu lieutenant-colonel ; ancienneté, M. Gambier, capitaine de 1re classe, en remplacement de M. de Sercey, promu lieutenant-colonel.

Dans les régiments de cavalerie ci-après : A trois emplois de colonel — 1er régiment de dragons : M. Angenoust, lieutenant-colonel du 9e hussards, en remplacement de M. Grand, passé au commandement du 2e chasseurs ; 6e régiment de dragons : M. Beltramain, lieutenant-colonel du 10e cuirassiers, en remplacement de M. Schérer, nommé maréchal-de-camp ; 11e régiment de chasseurs : M. Périchon de Kerversau, lieutenant-colonel du 8e hussards, en remplacement de M. Boislecomte, nommé maréchal-de-camp. A trois emplois de lieutenant-colonel. — 10e régiment de cuirassiers : M. Nazon, major du 2e dragons, en remplacement de M. Beltramain, nommé colonel ; 8e régiment de hussards : M. Campenet, chef d'escadron au 1er chasseurs, en remplacement de M. Perison de Kerversau, nommé colonel ; 9e régiment de hussards : M. Veyrard, chef d'escadron au 8e cuirassiers en remplacement de M. Angenoust, nommé colonel.

A deux emplois de chef d'escadron. — 8e régiment de chasseurs : Choix, M. Law de Lauriston, capitaine au 7e hussards, en remplacement de M. Campenet, nommé lieutenant-colonel ; 8e régiment de cuirassiers : Ancienneté, M. de Sauchac, capitaine au 8e dragons, en remplacement de M. Veytard, nommé lieutenant-colonel. — A un emploi de major. — 2e régiment de dragons : M. Russinger, capitaine trésorier de l'Ecole royale de cavalerie, en remplacement de M. Nazon, nommé lieutenant colonel.

Dans les corps d'infanterie ci-après, à quatre emplois de colonel : 15e régiment d'infanterie de ligne, M. Brunet, lieutenant-colonel du 71e de ligne, en remplacement de M. Marcel, nommé maréchal-de-camp ; 29e régiment d'infanterie de ligne : M. Dulac, lieutenant-colonel à l'Ecole spéciale militaire, en remplacement de M. Michel, admis à la retraite ; 56e régiment d'infanterie de ligne : M. de Geraudon, lieutenant-colonel du 3e léger, en remplacement de M. Géry, nommé maréchal-de-camp ; 74e régiment d'infanterie de ligne : M. Walsin d'Esterhazy, lieutenant-colonel du 9e léger, en remplacement de M. Riban, nommé maréchal-de-camp. — A six emplois de lieutenant-colonel, 1er régiment d'infanterie de ligne : M. de Chargère, chef de bataillon au 20e de ligne, en remplacement de M. Michelet, admis à la retraite ; 16e régiment d'infanterie de ligne : M. Certain Canrobert, chef de bataillon de chasseurs d'Orléans, en remplacement de M. Persil, mis en non-activité ; 71e régiment d'infanterie de ligne : M. Tixador, chef de bataillon au 18e de ligne, en remplacement de M. Brunet, nommé colonel ; 73e régiment d'infanterie de ligne : M. Bousquet, chef de bataillon au 10e léger, en remplacement de M. de Genod, décédé.

On lit dans le *Moniteur de l'Armée* :

M. le maréchal-de-camp Guillabert, qui avait été désigné pour prendre le commandement du département du Nord, reste au commandement du département du Lot. M. le maréchal-de-camp Diettmann, qui avait été désigné pour prendre le commandement du département de l'Aude, reste au commandement du département de la Creuse. M. le maréchal-de-camp Vesco passe au commandement du département de l'Aude. M. le maréchal-de-camp Devaux passe au commandement du département de la Marne. M. le maréchal-de-camp de Golstein, commandant le département de la Marne, passe au commandement du département du Nord.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Le *Bulletin des Lois* publie les ordonnances du roi qui prescrivent la publication de la convention de poste conclue, le 26 juillet 1843, entre la France, les cantons de Berne, de Zurich, de Genève et la principauté et canton de Neufchatel et Valangin. — C'est hier 10 qu'a eu lieu le mariage de Mlle de Berry, sœur du duc de Bordeaux, avec le prince de Lucques. — On écrit de Pise à la date du 5 : Ibrahim-Pacha a quitté hier les bains de San Giuliano, pour se rendre à Florence, où il va passer une dixaine de jours. Immédiatement après S. A. quittera la Toscane pour se rendre par Marseille aux bains du Vernet, dans les Pyrénées, où elle doit achever sa convalescence. — M. le lieu-

pris et attaqués par les *carabineros*, sur le territoire espagnol, dans le trajet des Aldudes à Elissondo ; un véritable combat en règle s'est engagé. Nous en ignorons encore les détails, mais des nouvelles parvenues de Saint-Jean-Pied-de-Port assurent que quatre *carabineros* et un contrebandier sont demeurés morts sur la place.

SUICIDE D'UN ENFANT. — Mercredi dernier, l'un des magistrats de Londres fut appelé à constater la mort d'une petite fille, dont on venait de retirer le corps de la rivière Serpentine. Il résulta de l'instruction que, la veille au soir, la grand'mère de cette enfant la gronda vivement pour avoir dérobé quelques morceaux de sucre. L'enfant ne montra point d'humeur pendant le reste de la soirée et alla se coucher à l'heure ordinaire ; le lendemain au matin elle se leva de très bonne heure, sortit aussitôt qu'elle put le faire sans être aperçue, et se rendit dans le parc où coule la Serpentine. Un des gardes lui demanda où elle courait si matin sans châle ni chapeau ; elle répondit qu'elle n'avait pas de ces objets de toilette, et se dirigea vers la rivière. Un instant après un homme qui se promenait la vit s'élancer dans l'eau. On fit de suite les recherches nécessaires et bientôt on retrouva son cadavre ; tous les secours donnés en pareil cas furent administrés, mais sans succès.

SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS ET DE PRÉVOYANCE DES OUVRIERS DE BERGERAC. — Nous avons la satisfaction d'annoncer, dit le *Journal de Bergerac*, que cette utile et intéressante association vient d'être définitivement constituée. Dimanche dernier, sous la présidence de M. le sous-préfet, avec le concours de M. le maire, furent votés les statuts et règlements de la société. Cette réunion était composée des signataires de la première liste, s'élevant à 123, d'un grand nombre de candidats à inscrire, et de plusieurs membres bienfaiteurs de l'association.

Nous attendons que le *Journal de Bergerac* nous fasse connaître les statuts de cette Société avant d'en porter une opinion quelconque. Il nous est néanmoins permis de déclarer que le principe de cette association est tout à la fois un bienfait pour la vie actuelle des ouvriers et une initiation à une vie supérieure.

HOTEL POUR LES INVALIDES DE L'INDUSTRIE. — M. Victor Maince, ouvrier polisseur en couverts, a adressé au roi un projet en faveur des travailleurs. Ce projet traite d'un mode d'association générale de la classe ouvrière en France, et de la fondation d'un hôtel pour les invalides de l'industrie.

UNE EMPOISONNEUSE. — Nos lecteurs n'ont pas oublié, dit la *Bigorre* (de Tarbes), les différentes phases de l'affaire Marie Berjoulet, femme Lozes, dit Carric, accusée d'empoisonnement sur la personne de son mari. On soupçonnait aussi cette malheureuse d'avoir attenté aux jours de Mme Ab..., chez qui elle avait demeuré comme fille de service. On a ordonné l'exhumation du cadavre de la femme Ab..., afin de connaître quelles étaient les causes de sa mort, et aujourd'hui nous apprenons de source certaine que les chimistes qui ont fait l'analyse du cadavre de Mme Ab... ont constaté la présence d'une grande quantité de poison.

AVENTURES D'UN HOMME DE LETTRES. — Nous trouvons les détails suivants dans le *Journal de Rouen* : « En 1837, M. Frédéric Gaillardet, auteur des *Mémoires du Chevalier d'Eon* et du célèbre drame de la *Tour de Nesle*, qui amena deux ou trois procès et un duel entre lui et M. Alexandre Dumas, conçut le projet de faire un voyage dans le Nouveau-Monde, en compagnie d'un jeune écrivain de ses amis, nommé Henri Boussuge. Au moment où s'organisait le départ des deux amis, un spéculateur nommé Grandjean, qui faisait le commerce de vins à Paris, proposa à M. Frédéric Gaillardet de transformer sa promenade de touriste en une spéculation qui devrait être une source de fortune assurée. La proposition fut acceptée, et le sieur Grandjean expédia en Amérique pour environ 250 000 fr. de marchandises qu'il se procura en partie avec son argent et son papier, en partie avec l'argent et le papier de M. Frédéric Gaillardet, par lequel il s'était fait laisser pour 70 000 fr. de blanc-seings. Ce dernier, voulant faire participer son ami, Henri Boussuge, aux bénéfices qu'il attendait de cette grande affaire, l'y avait intéressé, à sa prière, pour une faible part, en se portant sa caution.

La petite caravane, riche d'espérances, s'embarqua, en avril 1837, pour la Nouvelle-Orléans, où elle arriva juste le lendemain où le pays venait d'être bouleversé par la suspension générale des banques américaines. C'était, en outre, l'époque où la fièvre jaune approche, et où la moitié de la population émigre pour fuir le fléau.

Aussi, la spéculation de MM. Grandjean et Gaillardet aboutit-elle à une ruine complète. Le premier fut mis en faillite et déposa son bilan au nom de MM. Grandjean et Gaillardet, qu'il qualifia tous deux de négociants en vins. Le jugement déclaratif de cette faillite ne fut point signifié à M. F. Gaillardet, dont les prénoms, qualités et domicile y étaient exactement désignés. M. F. Gaillardet apprit seulement en Amérique, qu'en raison de son association momentanée avec le sieur Grandjean, il se trouvait débiteur responsable d'une somme de plus de 100 000 fr., tant en son nom qu'en celui de son associé et de son ami Henri Boussuge. Ce dernier venait de mourir de la fièvre jaune à la Nouvelle-Orléans.

Sous le coup de tant de désastres, M. F. Gaillardet ne perdit point courage. Il avait parcouru l'île de Cuba, le Texas, la Louisiane, le Canada, tout le Continent de l'Amérique du Nord, et il avait remarqué que les nombreuses populations françaises établies sur le continent n'avaient point de journal qui parlât leur langage, les représentât, les défendît et les reliât les unes aux autres. Il conçut le projet de fonder un journal dans ce but à New-York, sous le titre de *Courrier des Etats Unis* et d'en faire l'organe et la tribune de toutes les populations franco-américaines. Celles-ci comprirent la portée nationale de cette grande idée, l'accueillirent avec empressement ; le *Courrier des Etats-Unis* obtint un succès aussi rapide qu'étendu, et, en moins de cinq années, M. F. Gaillardet, redevenu homme de lettres, avait regagné plus d'argent qu'il n'en avait perdu comme négociant. Au fur et à mesure qu'il refaisait sa fortune, il désintéressait ses créanciers et ceux de feu son camarade Henri Boussuge, et, étant revenu visiter la France il y a quelques mois, il a mis opposition au jugement qui accolait son nom à celui du sieur Grandjean, dans la faillite de ce dernier. Le tribunal de commerce, présidé par M. Gaillard, a admis l'opposition de M. F. Gaillardet, sur le rapport de M. Chevalier, et, attendu que M. F. Gaillardet a justifié [illegible] production de titres en règle, qu'il avait, depuis long-temps, désintéressé [illegible] ses créanciers sans exception, le tribunal a rapporté [illegible] de la faillite dite Grandjean et Gaillardet, et [illegible] non avenu.

Neuve, à charger du bois sur un [illegible] de cette machine de transport a fait bascule et frappé le malheureux avec tant de violence à la poitrine, qu'il en est mort quelques instants après. Il laisse cinq enfants en bas âge. »

EXPLOSION D'UNE MINE DE CHARBON. — On écrit de Warrington 5 novembre : « Ce matin, à cinq heures, une mine de charbon appartenant à MM. Turner et Evans, à Haydock, près Newton, Lancashire, a pris feu, on ne sait de quelle manière. Une explosion épouvantable, qui en a été la conséquence, a soulevé et transporté à une distance considérable les planches qui se trouvaient à l'entrée de la mine. Comme on travaille nuit et jour dans ces mines, les travailleurs de nuit venaient de quitter la fosse, et ceux qui devaient les remplacer étaient en train de descendre lorsque l'accident arriva. Aussitôt qu'il fut possible d'aller s'assurer de l'étendue du mal, on descendit dans la mine, et on trouva dix cadavres, parmi lesquels celui d'un enfant si horriblement mutilé, que l'on dût rassembler ses membres dans un sac. Dix hommes vivaient encore, mais tous ont des brûlures si graves qu'il n'y a aucun espoir de les sauver. Ces malheureux sont presque tous mariés et ont pour la plupart des familles nombreuses. Une enquête sur les causes de l'accident doit avoir lieu demain à Haydock. »

ACADÉMIE DES SCIENCES.

PRÉSIDENCE DE M. MATHIEU.

Séance du 10 novembre.

Chimie. — Depuis plusieurs années déjà M. Thénard n'est plus qu'un savant honoraire. Il passe ses hivers en Italie, ses étés à la campagne. Il n'apparaît que pour distribuer à son entourage ses encouragements de protecteur. Aujourd'hui même il est parti pour Nice, et hier soir, à l'Académie, il n'a pris la parole, chose bien rare maintenant, que pour acquitter une ancienne dette d'amitié. C'est avec plaisir, du reste, que l'on a écouté le doyen actuel de l'Ecole chimique française. Il a lu un rapport très favorable sur un Mémoire d'un chimiste, jeune encore, mais déjà haut placé dans la science. « Le Mémoire de M. Fremy, a dit M. Thénard, est rempli d'observations nombreuses, inattendues ; c'est un grand et beau travail qui exigeait beaucoup d'habileté, de sagacité ; si par ses recherches multipliées et importantes M. Fremy ne s'était déjà placé à un rang élevé en chimie, son nouveau Mémoire le lui assignerait sans aucun doute. » Ce Mémoire avait pour titre : *Recherches sur une nouvelle série d'acides formés d'oxygène, de soufre, d'oxygène et d'azote.*

M. Fremy ayant observé, il y a déjà quelque temps, que les osmites, soumis à l'influence de l'acide sulfureux ou des sulfites, donnent naissance à un acide double qui contient les éléments de l'acide osmieux et de l'acide sulfureux, et dans lequel les propriétés fondamentales de ces acides se trouvent cachées, a cherché à obtenir des corps analogues avec l'acide azoteux. Il a donc fait passer un courant d'acide sulfureux à travers l'azotite de potasse, et il a obtenu ainsi quatre sels nouveaux cristallisant dans divers systèmes. Ces premiers sels, traités par l'eau chaude à 40 ou 50 degrés, en ont fourni trois autres, et l'action de l'oxide d'argent ou du peroxide de plomb en a donné à son tour deux nouveaux. Neuf sels de potasse, et par suite neuf acides ont donc ainsi été découverts. Il est vrai que sur tous ces acides, un seul présente assez de stabilité pour être conservé isolé.

M. Frémy a fait différentes hypothèses, plus ou moins probables, pour expliquer le groupement des quatre éléments qui composent les acides. Une de ces hypothèses consiste à les regarder comme analogues à des acides organiques où le carbone serait remplacé par du soufre. On comprend que cette partie du travail de ce savant chimiste doit laisser beaucoup à désirer. Cependant de nouveaux aperçus démontrent qu'il comprend l'insuffisance de la chimie actuelle, qui a trop pris l'habitude d'être seulement la chimie des corps oxygénés.

— Le prince Louis-Lucien Bonaparte a fait l'observation curieuse que du blé qui avait été avarié dans des sentines de navires, par suite d'un contact prolongé avec de l'eau de mer, contenait des quantités très notables d'acide valérianique et d'acide butyrique. Cet héritier d'un grand nom s'occupe de rechercher les causes sous l'influence desquelles se sont formés ces deux acides, et particulièrement le premier, dont l'existence dans les circonstances qu'il indique est particulièrement digne d'intérêt. C'est noblement employer les loisirs de l'exil. Puissent tous les princes tourner ainsi leur activité vers les travaux pacifiques qui, seuls désormais, peuvent faire avancer l'humanité.

Astronomie. — Il existe, aux confins de notre système planétaire, un astre dont on n'a pu jusqu'à ce jour calculer le mouvement avec exactitude. Uranus, dès l'époque de sa découverte, embarrassa les astronomes par la lenteur de son mouvement propre, et ce ne fut pas sans peine qu'on parvint à s'assurer que l'astre reconnu par Herschel était une nouvelle planète. Cette première difficulté surmontée, on arriva en peu d'années, en s'aidant d'ailleurs d'observations faites long-temps avant sa découverte, à connaître avec une exactitude passable les éléments du mouvement elliptique d'Uranus. Plus tard, lorsqu'une série d'observations embrassant de 30 à 40 années eurent été faites, lorsque les perturbations dues aux actions de Jupiter et de Saturne eurent été calculées, on reprit sa théorie qui se trouve développée dans la *Mécanique céleste* de Laplace. Toutefois les éphémérides calculées cessèrent toujours, au bout de peu de temps, de s'accorder avec les positions réelles de cette planète. Aussi certains astronomes imaginèrent-ils qu'elle était peut-être dans une sphère où ne s'exerçait plus l'attraction universelle proportionnellement aux masses et en raison inverse du carré des distances. D'autres se figurèrent que son mouvement était troublé par une planète non encore découverte, dont on n'avait pas tenu compte dans la théorie. Mais peut-être, en dernière analyse, pensa M. Arago, cela tenait-il à quelques erreurs commises dans les longs calculs de la *Mécanique céleste*. M. Leverrier s'est chargé de vérifier cette supposition, et il l'a trouvée fondée. Il a construit une nouvelle orbite qui, pour cette année, diffère de 40 secondes avec l'orbite anciennement calculée. Il reste à savoir si elle pourra long-temps représenter le mouvement réel de cette planète rebelle.

— MM. Laugier et Mauvais ont fait voir l'identité existant entre la comète découverte en 1844 par M. de Vico et celle de 1785. M. Hind a puisé à son tour dans le travail de M. Edouard Biot, fils du célèbre physicien, sur les observations astronomiques des Chinois, les documents nécessaires pour calculer l'orbite de la comète de 1433, a fait voir l'i-

[illegible] à l'Académie des sciences morales. C'est par M. [illegible] qui s'est proposé cette question : *Le déluge de Noé a-t-il été universel ?* C'est M. Mayon qui s'occupe de trouver le moyen de donner des bains tièdes qu'on prendrait tout en marchant.

Enfin M. Scévola Husson, ex-capitaine du génie, a présenté une *Introduction à l'histoire religieuse, politique et sociale de l'humanité depuis le commencement du monde jusqu'à sa fin, ou Base de l'esprit religieux et des lois des sociétés de l'avenir.*

— M. Andral présente à l'Académie un Mémoire de MM. Léonard, médecin en chef de l'hôpital du Dey, et Folay, docteur en médecine. Il a pour objet des recherches sur l'état du sang dans les maladies endémiques de l'Algérie, spécialement dans les fièvres intermittentes et la dyssenterie. Les auteurs ont suivi les procédés d'analyse de MM. Andral et Gavarret. Voici les principaux résultats auxquels ils sont arrivés :

1° La fibrine se maintient dans ses proportions physiologiques dans le début de la maladie; 2° Elle s'abaisse sous l'influence de sa durée et de ses récidives. Le chiffre de la fibrine augmente un peu dans les formes compliquées. L'engorgement de la rate ne coïncide qu'exceptionnellement avec la défibrination du sang, contrairement à ce qui a lieu dans les affections de forme typhoïde. L'abaissement des proportions de l'albumine a lieu d'une manière prononcée. La proportion des globules diminue, celle de l'eau augmente.

Les auteurs concluent de ces résultats que la viciation du sang dans les fièvres intermittentes, ne peut être considérée comme primitive et comme cause, mais bien comme consécutive et par conséquent effet de la maladie, et que cette viciation a cela de particulier qu'elle intéresse un grand nombre d'éléments du liquide sanguin.

Dans la dyssenterie, sur six analyses, la fibrine a été trouvée quatre fois augmentée et deux fois dans l'état normal. Les globules tendent à diminuer, l'albumine aussi.

— MM. Brullé et Hugueny adressent un travail *sur le développement des os.* Ils donnent comme conclusions de leurs expériences les résultats suivants :

1° Il y a dépôt de parties osseuses nouvelles soit à la face externe, soit à la face interne des os, mais non pas sur toute l'étendue de ces deux faces; 2° Les régions de ces deux faces où le dépôt ne se produit point sont le siége de la résorption; 3° L'augmentation des os en diamètre a lieu par le dépôt de parties nouvelles à la face externe, ainsi que l'ont remarqué Duhamel et M. Flourens; 4° L'augmentation en longueur se fait par les deux moyens. Les extrémités reçoivent des parties nouvelles, comme M. Flourens l'a reconnu; 5° Le périoste et la membrane médullaire sont alternativement les organes du dépôt et de la résorption des parties osseuses.

— M. Mayor, de Lausanne, adresse en son nom et au nom de son fils un Mémoire intitulé : *Les bains tièdes ramenés à leur plus simple expression.* Il s'agit, au moyen d'un tissu imperméable, de prévenir l'évaporation du liquide appliqué à la peau. Le papier huilé, la baudruche, etc., peuvent remplir cet objet, mais le tissu le plus efficace consiste dans une toile de coton imprégnée d'huile siccative. B. et P.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 11 NOVEMBRE 1845.

D'après des lettres que le *Journal des Débats* annonce avoir reçues de Dublin, la situation de l'Irlande, quoique très affligeante, ne serait cependant pas désespérée. Comme par une sorte de compensation providentielle, tous les produits de l'Irlande, et notamment l'avoine, sont très abondants cette année et préserveront sans doute ce malheureux pays des horreurs de la famine que la maladie des pommes de terre lui faisait craindre avec raison. M. Croker a d'ailleurs reconnu que « les pommes de terre attaquées, à moins qu'elles ne soient complètement corrompues, donnent une farine saine et nutritive, et n'ont pas besoin d'être purgées de leurs parties malades ; seulement, il recommande de bien laver les pommes de terre pour ne pas mêler à la farine aucune partie terreuse. » Ce sont là, en effet, des nouvelles assez rassurantes, si toutefois elles n'ont pas ce caractère extra-officiel qui donne aux choses la tournure et l'aspect que commande telle ou telle exigence politique. Nous souhaitons de tout notre cœur que les nouvelles des *Débats* puissent être prises au pied de la lettre.

La *Presse*, dans un long article sur la marine et la défense des côtes, développe cette idée, que le meilleur moyen pour protéger nos côtes ma-

[illegible] grains, cette modification ne devra point se faire au [illegible] de la plus grande partie du peuple lui-même, c'est-à-dire des cultivateurs, mais bien par une entente et une coopération solidaire de tous les intérêts.

Le *National* publie une sorte de manifeste que nous recommandons à tous ceux qui suivent le mouvement de la presse en général. Il accuse de la part de ce journal une velléité d'études nouvelles. Après avoir fait le tableau de toutes les misères matérielles et morales dont la France est affligée, il se dit qu'on échappe au découragement que pourrait faire naître une telle situation en pensant aux problèmes qui se posent partout, en Allemagne, en Angleterre, en France, sur les moyens d'émancipation et *les droits du travail*, lesquels sont les signes précurseurs de l'avènement de la démocratie.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. de C. de G. — L'in-8° est parvenu.

M. X. à Rodez. — Penser est bien ; parler serait mieux : *Paraoulos perdou pas, et mai fo paraoul'ol sadge que lous couops ol fat.* Prenez-y garde : *Que ras noun dis tout occouordo.....*

M. K. à Y. — Bien reçu votre ami B..... ; à mercredi l'autre B. — Allons, courage !

M. C. à Châteauneuf de M. — Le billet est sorti, et l'on n'a pas le nom du banquier payeur. Pour l'E. A., il faudrait bien avoir quelqu'un à Montélimart. — On va vous expédier *franco*, bureau restant, dans cette ville. — Faites au mieux pour tout le reste.

M. T. K. à Sar. — Lettre croisée : réponse faite.

M. G. à Clermont, de G. à Toulon, et D. à Bruxelles. — *Franco* par diligence.

M. D. à Tours. — Nous réclamons à la poste. — Chaque librairie *locale* accorde aux libraires et autres des termes à sa convenance ; c'est donc votre affaire et non la nôtre. En librairie, les termes sont généralement de 6 mois en compte courant, ce qui établit une échéance moyenne de 3 mois. — Vives félicitations.

M. L. à Philippeville. — Certes, ami, vous ne serez pas oublié.

M. W. à Nevers. — Bien, ami, très bien, et courage !

M. R. à Grand....... — Donc, on ne vous expédiera pas. — Votre titre, ami, à bientôt.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 10 novembre. — RECOULES, libraire, rue des Mathurins, 24. Juge commissaire, M. Barat ; syndic provisoire, M. Richomme, rue d'Orléans-St-Honoré, 19. — LE ROY, peintre en daguerréotypes, rue de Valois Palais-Royal, 9. Juge commissaire, M. de Rotrou ; syndic provisoire, M. Geoffroy, rue d'Argenteuil, 41. — GAUWIN et RÉTIF, tailleurs, société composée du sieur Gauwin, rue Richelieu, 88, et du sieur Rétif, au siége, rue des Filles-Saint-Thomas, 15, et le sieur Rétif personnellement et comme liquidateur. Juge commissaire, M. de Rotrou ; syndic provisoire, M. Pellerin, rue Lepelletier, 16. — DELAHAYE, libraire éditeur, rue Hautefeuille, 16. Juge commissaire, M. Bourget ; syndic provisoire, M. Magnier, rue Taitbout, 14. — Dlle LESPIAUT, tenant hôtel garni, rue de Lourcine, 35. Juge commissaire, M. Barat ; syndic provisoire, M. Heurtey, rue Geoffroy-Marie, 5. — ROUTIER, lampiste, rue Neuve-Saint-Jean, 2. Juge commissaire, M. Rousselle-Charlard ; syndic provisoire, M. Haussmann, rue Saint-Honoré, 290.

HALLE DE PARIS.

10 nov.			11 nov.		
Arrivages	5774 q.	32 k.	Arrivages	8341 q.	18 k.
Ventes	4791	37	Ventes	7588	39
Restant	40233	93	Restant	34991	69
Cours moyen	38,90		Cours moyen	40,12	
Cours-taxe	40,78		Cours-taxe	40,90	

Cote administrative.

	q.	k.					q.	k.			
Gruaux	1	57	00,00	à	57,34	Gruaux	17	27	50,95	à	57,30
1re	89	49	42,06	à	43,65	1re	331	27	42,06	à	44,00
2e	384	65	37,60	à	41,40	2e	957	48	37,55	à	41,60
3e	50	24	32,50	à	35,00	3e	15	88	30,35	à	35,65
4e	0	0	00,00	à	00,00	4e	6	26	00,00	à	31,00
A liv.	1242	04	33,05	à	42,00	A liv.	5836	61	31,05	à	43,30

Marchés.

Marché Saint-Antoine, 11 nov. — Foin, 1re 00 à 00; 2e 53 à 56; 3e 45 à 48. — Sainfoin, 1re 00 à 00; 2e 00 à 00; 3e 00 à 00. — Luzerne 1re 00 à 00; 2e 53 à 55; 3e 46 à 48. — Paille de blé 1re 33 à 00; 2e 29 à 30; 3e 26 à 27. — Paille de seigle 1re 33 à 35; 2e 00 à 00; 3e 00 à 00. — Paille d'avoine, 1re 44 à 46; 2e 38 à 40; 3e 35. — Trèfle 1re 00 à 00; 2e 00 à 00. — Regain 1re 45 à 47; 3e 40 à 42.

O. de la Ville...	1460 »»	» »»	» »»	5 0/0 Belge 1840.	99 3/8	99 3/4	H.	» 1/8
B. de France...	3205 »»	» »»	B. 10 »»	— Portugais...	65 1/4	» »»	B.	» 3/4
C. Goüin 1000..	1145 »»	» »»	» »»	Esp. D. active.	» »»	» »»	»	
C. Gannier. 1000	» »»	» »»	» »»	5 0/0 Naples..	100 75	» »»	B.	15
C. hypot......	612 50	605 »»	H. 5 »»	— Romain..	100 3/8	» »»	»	
Canaux......	1255 »»	» »»	H. 5 »»	Obl. Piémont.	1250 »»	» »»	»	

CHEMINS DE FER.

St-Germ......	1045 »»	» »»	» »»	Au 15. 1043.	B. 40
V. r. d......	515 »»	510 »»	[illegible]		B. 5
— r. g.......	315 »»	» »»	H. 2 50	— 316 25.	H. 4 25
Orléans......	1160 »»	1145 »»	B. 15 [illegible]	— [illegible]	H. 25
Strasb.......	252 50	252 50	» »»	— 250, 252 75, 251 25.	B. 1 75
Rouen.......	980 »»	» »»	B. 5 »»	— 985, 975, 977 50.	B. 12 50
Havre.......	770 »»	775 »»	» »»	— 775, 766 25.	B. 3 75
Marseille	» »»	» »»	» »»	— 565, 561 25.	B. 6 75
Vierzon.....	707 50	700 »»	B. 7 50	— 710, 697 50.	9.30
Nord........	730 »»	737 50	B. 12 50	— 735, 730 75, 727 50.	9.13
Dieppe......	515 »»	» »»	» »»	— 500.	
Boulogne....	542 50	545 »»	» »»	— 545, 541 25.	B. 4 1
Bordeaux...	627 50	625 »»	B. 7 50	— 625, 620, 523 50.	B. 12 5
Montereau...	370 »»	375 »»	H. 10 »»	— 365, 363, 367 50.	B. 12 1

LONDRES, 9 nov.	PARIS, LE 11 NOV. PRIMES.	COULISSE.
Dimanche.	5 0/0 F. c. 82 40, 83 d. 50. F. p. 82 75, 80 d. 50. 3 0/0 F. c. F. p. Orléans 1160, 1165 d. 20 au 30. Nord, 750 d. 10 au 15. 762 50, 752 50 d. 20, 770, 765 d. 10 au 20.	Av. 82 20. Ap. 82 22 1/2 B. du Trés. 3 1/4 à 4 m. F. c. F. p. 3 0/0 10, 45. 5 0/0 10, 20.

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 100,00 à 109,50 ; courant du mois, 111,50 à 00,00; décembre, 113,00 à 00,00; 4 premiers 1846, 115,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 105,50 à 00,00. — Œillette rousse, 95,00 à 00,00. — Lin 92,50 à 93,00. — Voitures, 5,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 118,00 à 116,00; 2 derniers 113,00 à 00,00; 6 premiers 1846, 110,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 86,00 à 86,50.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 12 novembre 1845.

7 h. »|» [illegible]
7 h. »|» [illegible]
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Dame blanche. Perruche.
7 h. »|» ITALIENS. —
7 h. 3|4 VAUDEVILLE. — Robinson. Diable à quatre. La Grande Bourse.
6 h. »|» VARIÉTÉS. — Professeurs. Deux Compagnons. Samaritaine.
6 h. »|» GYMNASE. — Un Droit. Noémie. Couleurs.
6 h. 3|4 PALAIS-ROYAL. — Pot aux Roses. Le Code. Bains. Almanach.
6 h. 1|2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Don César. La Biche au bois.
7 h. »|» AMBIGU. — Les Mousquetaires.
6 h. »|» GAITÉ. — Sœur du Muletier.
6 h. »|» CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. »|» COMTE. — Deux Frères. Giselle. Crispin. Flageolet.
6 h. »|» FOLIES. — Riquiqui. Tourlourou. Jeune homme. Pique-assiette.
6 h. LUXEMBOURG. — Agent matrimonial. Résurrectionnistes. L'Ile.
BEAUMARCHAIS. — Les Ébénistes. Les Malheurs. Le Gamin. Intérimité.
PANORAMA. (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

trois jours, à la *Presse*, en lui renouvelant notre démenti.

La *Presse* a gardé le plus profond silence.

La *Presse* nous donne donc le droit d'écrire qu'elle est une fabrique de mensonges et de calomnies, et qu'il ne reste pas chez elle une goutte d'honneur et de loyauté. — C'est aussi ce que nous écrivons.

Modification ministérielle.

Tous les journaux s'occupent aujourd'hui de la modification dans le personnel du cabinet. Ils s'accordent à reconnaître que la nouvelle combinaison ne changera rien à la politique du 29 octobre. La retraite du maréchal Soult aurait pu amener la dissolution du ministère ; pour l'éviter, on a imaginé cette combinaison mixte qui conserve au vieux maréchal la présidence du conseil, avec quarante mille francs de traitement, et donne le portefeuille de la guerre au général Moline de Saint-Yon.

Il y a un inconvénient à tout cela. C'est que M. le maréchal Soult, président du conseil, sera en réalité ministre de la guerre; qu'il continuera de s'occuper de l'armée, et surtout des affaires d'Algérie ; et que M. Moline de Saint-Yon, malgré son portefeuille, ne sera que le lieutenant de M. le maréchal Soult. Celui-ci dirigera, et n'aura aucune responsabilité. La véritable responsabilité ministérielle pèsera sur M. Moline de Saint-Yon.

Ainsi, l'effet le plus certain de ce dédoublement du portefeuille de la guerre, sera de fausser le véritable esprit du gouvernement constitutionnel, et de créer une fiction nouvelle dans ce régime déjà si plein de fictions.

Un autre inconvénient non moins grave résulte de cette combinaison. Lorsque le plus ancien des maréchaux de France était ministre de la guerre, M. le duc d'Isly obéissait peu ; maintenant que le ministre de la guerre est son inférieur hiérarchique, il est très probable que M. le maréchal Bugeaud n'obéira plus.

Nous terminerons par une réflexion. Le ministère du 29 octobre s'est annoncé comme un ministère pacifique. Il promettait à la France et à l'Europe la paix partout et toujours : au bout de cinq ans il a deux ministres de la guerre.

Nous sommes à une époque où tous les peuples ont besoin les uns des autres. Le véritable esprit de patriotisme ne méconnaît

[...] M. Waghorn [...] pouvait se passer du secours de la France, et que le trajet par l'Allemagne était le plus court. M. Waghorn vient de réaliser sa tentative, et il a obtenu une économie de quarante-huit heures sur le transit par la France. Ce succès apparent a excité un certain enthousiasme dans le monde politique et commercial de Londres. M. Waghorn a été accueilli et fêté dans cette capitale comme une sorte de Christophe Colomb.

Malheureusement cette expérience n'a rien de concluant, et on n'a pas tardé à s'apercevoir de quelle manière factice ce succès a été obtenu.

En effet, comment M. Waghorn a-t-il réalisé son économie de quarante-huit heures? Est-ce sur la route elle-même d'Alexandrie à Trieste, de Trieste à Ostende, et d'Ostende à Londres? Ou bien n'est-ce pas en évitant certains retards et certains délais que l'on met aujourd'hui sur la ligne qui traverse la France? On va en juger par l'analyse suivante que donne le *Courrier de Marseille* :

« Depuis plusieurs jours un agent de M. Waghorn attendait à Suez les dépêches de l'Inde qui lui étaient adressées.

» Il est parti dès qu'il les a reçues, et il a fait la route de Suez à Alexandrie en vingt-deux heures et demie, ayant eu soin de faire tenir au Caire un bateau à vapeur égyptien déjà chauffé et prêt à partir.

» Les dépêches de M. Waghorn sont parties avec lui le 20, à onze heures quinze minutes du matin.

» Les dépêches officielles qui passent par Malte et Marseille ne sont parties que le 22 à dix heures du matin.

» Ces mêmes dépêches sont arrivées à Malte le 27, et *le Poliphemus* qui les portait a fait le trajet de Malte à Marseille en soixante-douze heures trois quarts.

» La malle est arrivée à Malte dans la nuit du 26 au 27 et en est repartie à deux heures de l'après-midi du 27, ayant perdu plus de douze heures.

» A l'arrivée à Marseille, les dépêches sont portées à la poste; les paquets pour la France y sont ouverts; ordinairement il se passe deux heures depuis le moment où l'officier va à bord recevoir les valises, jusqu'au départ du fourgon anglais.

» De sorte que, ajoutant aux quarante-huit heures d'avance du départ d'Alexandrie, douze heures de perte de temps à Malte et deux heures à Marseille, cela fait soixante-deux heures.

» Or, M. Waghorn n'est arrivé à Londres que quarante-huit heures avant la malle qui a passé par Marseille. Il y a donc eu *quatorze heures de retard* en passant par Trieste.

» M. Waghorn n'avait que les dépêches de quelques journaux qu'il pouvait mettre dans son sac de nuit, tandis que la malle qui est partie de Marseille contenait plus de trente boîtes en fer-blanc, chacune renfermant 5 000 lettres, qui exigent un fourgon très lourd.

» Il est positif que si M. Waghorn eût été accompagné de la malle telle qu'elle passe à Marseille, il aurait eu au moins quarante-huit heures de re-

[...] son activité à rapprocher l'Angleterre et [...] d'établir un système de communications rapides à travers l'isthme de Suez, de manière à compléter la ligne de vapeur de Bombay à Londres.

BANQUET OFFERT A M. CONSIDERANT.

THÉORIE DE LA SCIENCE SOCIALE EXPOSÉE A BRUXELLES.

L'article suivant est extrait du numéro du *Débat social* (de Bruxelles), qui nous parvient aujourd'hui. Cet article, précédé de la réserve de rigueur, sur la *praticabilité* de la Théorie sociétaire, est signée Alexandre Delhasse. M. Delhasse est frère du rédacteur en chef du *Débat social*.

« M. Victor Considerant a terminé son cours de science sociale mardi dernier.

» Après avoir consacré six séances à l'exposition de la doctrine de Fourier, il a tenu une septième conférence pour répondre (ce qu'il a fait avec le plus grand succès) à toutes les questions, à toutes les objections qui pourraient lui être présentées.

» Nous avons suivi assiduement le cours de M. Considerant, et nous avouons que sa parole persuasive, que son élocution aussi facile qu'abondante ; que la science profonde dont il a fait preuve ; que les vérités qu'il a exposées, nous ont pleinement convaincus de l'efficacité du système de son maître, et des merveilleux résultats qu'on en obtiendrait si les hommes étaient disposés à le mettre en pratique.

» M. Considerant a développé ses idées devant un nombreux et intelligent auditoire, qui n'a cessé de lui montrer la plus vive sympathie. Les applaudissements unanimes qu'il a recueillis tous les soirs dans la grande salle de la *Société philharmonique*, sont une preuve que les idées sociales commencent à être comprises en Belgique.

» L'auditoire de M. Considerant était composé, pour la majeure partie, d'hommes distingués dans les sciences et dans les lettres, dans le barreau et dans les arts ; de fonctionnaires et de magistrats haut placés, et des principaux industriels et négociants de Bruxelles. Nous avons remarqué avec plaisir l'assiduité de plusieurs de nos représentants (MM. Rogier, de Bonne et Caus) au cours de M. Considerant, et l'attention soutenue qu'ils prêtaient aux paroles éloquentes, aux pensées si neuves de l'orateur. Ceci, nous le répétons, est une preuve que les idées politiques n'occupent pas exclusivement les esprits dans notre pays, et que les idées sociales, dont la noble mission est de rallier tous les hommes d'élite sous le même drapeau, n'importe à quel parti ils appartiennent, sont à l'ordre du jour. Plusieurs de nos amis, étrangers à la ville, s'étaient aussi donné rendez-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

JEUDI 13 NOVEMBRE 1845.

DERRIÈRE LE GRAND MAT (1).

DEUXIÈME VOLUME.

CHAPITRE XXVIII. — UN COUP DE SONNETTE.

Malgré les précautions dont s'était servi le commandant pour annoncer à Mlle de Meillan le sinistre survenu, il avait dû lui dire toute la vérité sur la situation périlleuse du bâtiment. Il existait d'ailleurs des faits indéniables, sur lesquels il n'était guère possible de donner le change, entre autres les soubresauts qui faisaient craquer toutes les membrures et bondir le gouvernail dans ses ferrures.

L'impossibilité de monter sur le pont, constamment balayé par la mer, ajoutait encore à la perplexité de Julia, que la crainte de la mort n'alimentait pas seule.

Dans les dangers évidents, réels, lorsque la première impression nerveuse a pu avoir son cours, les femmes les plus délicates reprennent, surtout quand une passion les anime, une énergie véritable; et certes, en face de cette mort imminente pour tous, Julia n'était pas aussi abattue que le commissaire.

Son parti de mourir était pris, mais avant elle voulait voir Raoul; elle voulait lui dire... tout ce qu'on se dit en pareil cas, et lui répéter sans doute ce qu'Alophe avait été chargé de lui rapporter.

Aussi, afin de persister dans la route pleine de bon sens que suivent toujours les amants quand leurs désirs luttent contre les convenances du monde, elle en était presque arrivée à souhaiter que cette mort seulement probable devînt tout-à-coup certaine ; car dans cet instant suprême elle se serait crue dégagée des liens qui la garrottaient ici-bas, et eût pu montrer son amour à la face de tous !

Très heureusement pour ceux qui n'attendaient pas un aussi beau bénéfice de la perte du navire, ce désir de Julia était un peu prématuré, car la frégate avait, comme le disait Mornan, les reins solides et les côtes assez dures pour tenir encore quelque temps.

Il n'était que cinq heures du matin, et pourtant Julia, dans son impatience, allait avoir recours à son conseiller ordinaire en faisant appeler le docteur, lorsqu'elle entendit la voix du capitaine de corvette. Il entrait dans la chambre de conseil, et allait sans doute la mettre au courant de la situation.

— Commandant, notre échouage nous a sauvés !

— Comment cela? dit M. de Saint-Cric avec une curiosité très peu marquée.

— Sans lui nous serions brisés maintenant. Nous talonnons sur un haut-fond à une ou deux encâblures de la côte-à-pic sous le vent ; or, en ce moment les lames vont la frapper jusqu'à mi-hauteur, et nous aurions été infailliblement écrasés, si ce banc de sable et vase ne nous eût arrêtés. Je ne pense pas que la mer, quoique furieuse, puisse nous le faire franchir et nous chasser jusqu'à cette muraille de granit.

— De sorte que d'après vous, commandant Bonplan, nous serions..... M. de Saint-Cric montrait la carte étendue sur la table.

— Ici...., répondit le capitaine de corvette, à quelques milles du cap Frio, j'ai reconnu les Papagayes, nous avons fait trop de route au nord.

— Oui, c'est ce que je présumais, reprit M. de Saint-Cric ; aussi, avais-je ordonné que les embardées eussent lieu de préférence sur bâbord. Mais peut-on jamais compter sur les timonniers ?

Le commandant oubliait certainement qu'il avait été d'un avis opposé avant l'échouage, et que l'observation de Raoul lui avait seule donné l'idée de rectifier le cap en faisant gouverner un quart au vent.

Le capitaine de corvette attendit quelques instants les ordres que la circonstance pourrait suggérer au commandant ; mais ce dernier paraissait très occupé de la carte sur laquelle il était penché.

— Je ne pense pas, commandant, dit alors M. Bonplan, que vous ayez l'intention de faire élonger une ancre au large, avant la fin de la bourrasque ; elle est trop violente pour durer long-temps, et aura donné son dernier coup de fouet cette après-midi.

— La vie des hommes m'est trop chère pour l'exposer sans motif, répondit spontanément le commandant ; mais, s'il est du devoir d'un capitaine de n'exiger de dévouement que dans un but utile, la loi prescrit, vous le savez, de sacrifier, au besoin, la vie des hommes pour le salut du navire.

— Je sais que la loi est telle, commandant, mais tout dévouement n'apporterait aucun bénéfice à notre position. Non-seulement l'ancre ne pourrait être portée au large, mais l'équipage du canot serait infailliblement perdu, noyé sans qu'on pût le sauver.

— Aussi mon intention est-elle d'attendre, car pour le moment, ajouta machinalement M. de Saint-Cric, je ne vois pas.... grand'chose.... à faire...

— Oh rien ! commandant ! tant que la brise ne mollira pas, nous ne pouvons songer à alléger le bâtiment, avant d'être en mesure de nous déhaler d'ici, ce serait nous exposer, en changeant de place, à changer aussi notre fond de sable et vase pour un fond de roche.

— Cela va sans dire, commandant Bonplan. Quelle heure est-il ? près de cinq heures. Je vais prendre quelques instants de repos. Veuillez me faire prévenir de ce qui pourrait survenir de nouveau.

— Oui, commandant, dit le capitaine de corvette en s'en allant.

— Dormir, pensa Julia, en une pareille extrémité !

Certes, elle n'en eût pu faire autant, au milieu des inquiétudes morales et physiques qui l'agitaient.

Pour ne pas rester ainsi livrée à elle-même, elle voulut aller trouver son père. Mais monsieur le comte, complètement abattu et trop fier pour le montrer à personne, avait gardé le lit, aimant mieux faire croire au mal de mer qu'à la peur.

Elle passa ainsi près de deux heures, ballottée entre mille réflexions plus tristes les unes que les autres, et commençait à sentir le découragement qui s'emparait d'elle, lorsqu'elle entendit le docteur demander si le commandant était visible, et M. François répondre négativement.

Alophe se disposait à se retirer, après avoir posé sa liste de malades sur la table, lorsqu'il se sentit arrêté par Mlle de Meillan, qui, sans songer à la présence du domestique, venait de s'écrier, en lui tendant la main :

— Ah ! docteur ! sauvez-moi de mon incertitude ; qu'y a-t-il à craindre ou à espérer ?

M. François, en valet bien appris, quitta immédiatement la chambre de conseil.

— Ne vous inquiétez pas trop, mademoiselle ; puisque vous ne m'avez pas vu, c'est que tout espoir n'est pas éteint.

— C'est vrai, docteur ; ni vous, ni lui...

— Silence, fit Alophe, en montrant la chambre du commandant, car au milieu de son trouble, Julia oubliait qu'elle était à peine séparée du commandant par une simple cloison à jour.

— Le commandant dort, docteur ; et puis d'ailleurs, reprit-elle plus bas avec un mouvement d'impatience mutine, je commence à me lasser de toutes ces entraves. Que m'importe au surplus le jugement des êtres ! ce que je fais est-il honteux ? Pourquoi donc toujours être forcée de cacher ce qui me rend à la fois fière et heureuse ?

— Mais ce n'est pas pour vous, mademoiselle, c'est pour lui qu'il faut être prudente, reprit le docteur en entrant dans la chambre de Julia, pour qu'elle fût forcée de l'y suivre ; son avenir en dépend.

— Vous parlez de l'avenir, docteur, reprit amèrement Julia; il a peut-être quelques heures pour nous ! et dans ce cas le monde ne m'est rien. J'ai le jugement de Dieu à craindre, mais me punira-t-il pour n'avoir pas refusé ses dons ? me punira-t-il de n'avoir pas arrêté dans sa croissance l'amour noble et grand dont lui-même a placé le germe dans mon cœur? Non, certes, je vous l'ai entendu dire à vous-même, docteur : Dieu juste et sage permet ou défend, mais ne tantalise pas sa créature.

— Vous vous exagérez le danger de notre position, interrompit le docteur qui avait essayé plusieurs fois de calmer l'exaltation fiévreuse de Julia ; rien n'est encore perdu, et vous m'avez promis de la prudence.

— C'est vrai, docteur, j'ai promis, sans comprendre le motif de cette précaution; je ne vous l'ai pas demandé, car j'ai confiance en vos conseils. Mais enfin, en quoi notre liaison peut-elle influencer la décision du commandant sur votre ami ? D'ailleurs, qu'il perde cette carrière ! il y en a cent autres à suivre, aussi belles et plus indépendantes. Ne savez-vous pas mieux que moi que toutes les aptitudes sont ouvertes à son intelligence! Ne vous ai-je pas dit déjà qu'aucune décision, qu'aucun jugement ne peut le rabaisser dans mon âme? ne lui restera-t-il pas toujours deux mains, la vôtre et la mienne, pour le retenir dans sa chute?

Un coup de sonnette sec et brusque retentit.

— Le commandant est réveillé, mademoiselle, cessons cet entretien, et par grâce, soyez prudente encore.

— Il le faut, docteur; mais quoiqu'il arrive, prévenez-moi.

Le docteur, en sortant, croisa le timonnier que la sonnette avait appelé, et Julia put entendre l'ordre donné par le commandant de prévenir tous les officiers militaires de se rendre à l'instant même chez lui.

— L'ordre est très pressé, ajouta le commandant.

ÉDOUARD PUJOL,

Lieutenant de vaisseau.

(*La suite à demain.*)

(1) Voyez les numéros du 2 octobre au 12 novembre.

[illegible] soit pour nous tous, c'est-à-dire un Eden, un séjour de joies perpétuelles et d'ineffable bonheur!

» Messieurs! je termine en portant ce toast, qui résume en deux mots ce que je viens d'exprimer :

» À LA FORMATION DU PREMIER PHALANSTÈRE! »

Le second toast a été porté par un membre du conseil municipal de Bruxelles :

» A l'amélioration du sort de tous, à la réhabilitation du travail, aux travailleurs dans toutes les sphères, à la fraternité!

» Dieu, en créant l'homme, lui a donné des facultés; toutes ces facultés doivent être développées. Le travailleur, cloué à la mécanique, assimilé en quelque sorte aux instruments qui n'auraient dû être inventés que pour faciliter le travail, a droit à un meilleur sort. Il doit participer au bien-être qui n'est aujourd'hui que l'apanage du petit nombre; il doit entrer en possession de son âme par l'instruction; il doit occuper désormais dans la hiérarchie des êtres la véritable place qui lui a été assignée par le Créateur.

» L'association, avec ses applications innombrables et variées, tel est le grand remède aux maux qui affligent la société; l'association substituée à l'égoïsme et aux luttes de toute espèce; la solidarité qui relie tous les hommes et confond tous les intérêts; la fraternité qui n'est que le règne de Dieu sur la terre, tels sont les grands principes auxquels l'humanité souffrante devra son salut.

» Ces grands principes, n'hésitons pas à les proclamer à haute-voix, à les saluer avec enthousiasme. Mettons-les surtout en pratique : quelque humble que soit notre position, quelque limitée que soit notre influence, nous sommes tous également appelés à remplir notre mission sur la terre, mission de paix, d'organisation et d'harmonie. Tous nous devons, dans la mesure de nos moyens, un concours dévoué à l'œuvre commune, au grand travail qui émancipera l'humanité.

» Conservons religieusement le souvenir de cette journée, et dans les voies diverses que nous sommes destinés à parcourir, tendons tous et toujours vers ce noble but : l'union, l'association, la fraternité, dans son sens le plus large, le plus complet, le plus chrétien ! »

» Après le développement de ces deux toasts, qui ont été accueillis par de bruyants et unanimes applaudissements, M. l'avocat Defré a prononcé un discours qui n'a point obtenu moins de faveur, et dont voici la péroraison :

« Messieurs,

» Je viens réclamer, pour un moment, votre bienveillante attention ; non pour faire un discours, mais pour exprimer le vœu que le passage de M. Considerant parmi nous porte ses fruits. C'est le meilleur moyen de lui témoigner notre reconnaissance.

» Avec cet immense talent, avec cette foi ardente d'apôtre que vous lui connaissez, il nous a initiés aux bienfaits de l'association sociale. L'espoir, je dirai, la certitude qu'il nous a donnée, de la réalisation sur ce globe, des destinées heureuses de l'humanité, a réchauffé nos âmes et satisfait nos intelligences. Eh bien! ce feu sacré qui est en nous, il ne faut pas qu'il s'éteigne. Répandons-le à notre tour, pour conquérir de nouvelles intelligences, pour former de nouvelles convictions. L'apôtre va disparaître d'au milieu de nous; c'est donc bientôt le moment de continuer d'achever sa tâche; et il ne faut pas, à cet effet, se faire orateur ou écrivain. Sans doute, ceux que la nature a doués d'intelligence et d'énergie, ceux-là feront leur devoir. Mais dans le cercle plus ou moins étendu de notre activité intellectuelle, dans les limites de notre temps, nous devons tous travailler à répandre, à propager cette doctrine. Que sur cette terre de Belgique, qui a pour devise : *l'union fait la force*, les principes d'union, d'association, d'harmonie se répandent! qu'il s'y fasse une grande consommation d'idées phalanstériennes; qu'ici affluent les livres, les journaux de l'École, et qu'à Paris on sente que Considerant a passé parmi nous!

» Messieurs, il ne faut pas seulement se nourrir sans cesse de cette doctrine, parce qu'elle doit réaliser le bonheur de l'homme; il faut encore l'aimer du plus ardent amour, parce que, au milieu des misères de la société actuelle, elle rend l'homme plus intelligent parce qu'elle le rend meilleur. En effet, cette doctrine qui nous montre partout la bonté, la munificence de Dieu, qui prend l'homme à la naissance du monde, explique sa destinée bienfaisante, et qui à travers l'immortalité des siècles nous montre encore l'âme humaine s'améliorant, se perfectionnant sans cesse, cette doctrine, dis-je, nous offre un spectacle magnifique, qui, bien mieux que tous ces cultes matériels, élève nos cœurs jusqu'à la divinité même.

» Victor Considerant, vous êtes venu parmi nous et vous y avez trouvé des cœurs dévoués, des hommes progressifs. Vous qui nous avez appréciés, dites là-bas, dans votre pays, ce que nous sommes; dites à cette France d'où part aujourd'hui la lumière, que de même que nous sommes levés pour marcher avec elle à la conquête des réformes politiques, nous nous levons encore aujourd'hui pour marcher avec elle à la réalisation de l'harmonie sociale. »

« M. Considerant a remercié avec effusion les trois orateurs, et témoigné toute la satisfaction qu'il éprouvait de voir les idées sociales, auxquelles il a consacré et consacrera sa vie entière, se propager si vigoureusement en Belgique. La Belgique, a-t-il dit, cette terre classique de la liberté et des franchises communales, qui a fait déjà de si grandes choses, est peut-être encore appelée à donner la première l'exemple de la transformation sociale vers laquelle le monde aspire. Je suis autorisé à penser ainsi, a continué l'orateur, si j'en juge par les hommes d'élite au milieu desquels j'ai l'honneur de me trouver en ce moment, au milieu de ces hommes pacifiques et dévoués, de ces esprits distingués que la science nouvelle inspire. Qu'elle soit donc libre, et à tout jamais indépendante, cette Belgique si intelligente et si hospitalière ! Qu'ils soient libres et à tout jamais indépendants ces Belges si dignes, — par le noble usage qu'ils en font, — de la liberté qu'ils ont conquise eux-mêmes en 1830 et qu'ils ont fait consacrer dans la Constitution la plus démocratique du monde. Après mon pays toutes mes sympathies sont pour eux. Messieurs, a dit en terminant M. Considerant, je bois à la prospérité de la Belgique !

» M. l'avocat Jottrand a répondu à M. Considerant, et il s'est vivement applaudi de ce que le représentant d'une école aussi puissante que l'École sociétaire, repousse avec autant d'énergie les idées de conquête dont sont imbus la plupart des radicaux de France. Il l'a remercié de ce qu'il a dit de flatteur pour notre pays, et il a porté un toast à l'indépendance de tous les peuples.

» Dans notre prochain numéro nous rendrons compte du cours de M. Considerant, et des doctrines qu'il est venu professer parmi nous. »

M. L. Carayon, capitaine d'artillerie et ancien commandant d'un établissement fondé à Madagascar sous la Restauration, vient de publier sous ce titre : *Précis historique sur le peuple Houva*, une pe-

[illegible] deux jours.

Mais derrière cette compagnie, comme derrière les compagnies réunies pour la ligne de Paris à Strasbourg, se trouve le roi forcé de la finance, M. de Rothschild.

On disait cependant à la Bourse que la fusion des compagnies Arnous, Hell et Oujot se fait sous le patronage exclusif de MM. Mallet frères, Thurneyssen, Gouin et Dacier.

La question de la traversée dans la ville de Lyon et à Avignon a été résolue hier par le conseil des ponts-et-chaussés, assemblé à cet effet en séance extraordinaire. Deux systèmes étaient en présence ; l'un qui faisait passer le tracé par Perrache, et l'autre entre la Guillotière et les Brotteaux. Les journaux de Lyon s'étaient prononcés pour le premier. Quelques journaux de Paris, et entre autres la *Presse*, avaient vivement soutenu le second. Placé entre ces deux systèmes, le conseil des ponts-et-chaussées n'en a adopté aucun exclusivement, mais il les a combinés de manière à ménager tous les intérêts. Ainsi, suivant la décision du conseil, le système d'arrivée et de traversée dans Lyon sera composé des embranchements qui iront joindre des gares locales dans le faubourg de Vaise, à la Guillotière et aux Brotteaux. Quant à l'embarcadère principal, le conseil propose de l'établir à Perrache.

Il est probable que cet avis du conseil des ponts-et-chaussées sera approuvé par le ministre ; et, par conséquent, l'adjudication du chemin de fer de Paris à Lyon pourra, comme nous l'avons déjà dit, rester fixée au 20 décembre.

Congrès médical.

Nous n'avons plus qu'à nous voiler la face. Le Congrès médical de France a voté sa propre déconsidération. Il y a une tache sur la robe du médecin français, une tache... *métallique*. C'est une assemblée de médecins français qui, après deux jours de réflexion, vient d'adopter le vœu qu'il soit créé une impossibilité véritable pour les médecins étrangers d'exercer leur art dans notre pays !

Le titre de médecin n'est plus un de ces caractères indélébiles que l'homme qui l'a une fois reçu après des épreuves sérieuses et suffisantes, emporte avec lui en tout lieu, et dont il a seulement à faire preuve qu'il est véritablement digne par ses connaissances théoriques et pratiques dans l'art de guérir, pour être admis partout à jouir des prérogatives qui y sont attachées. Non, médecin au delà du Rhin ou des Alpes, vous n'êtes plus rien en-deçà. Votre diplôme vous eût-il été délivré par la plus forte des universités d'Allemagne ou d'Italie, il ne compte pour rien à nos yeux. Les facultés de France seules, et, parmi les facultés de France, celle de Paris seulement, à vrai dire, sont en état de fabriquer un médecin valable. Tout le reste de l'Europe est barbare, médicalement parlant ; c'est M. Malgaigne qui l'a déclaré. «Opposons-nous, criait-il tantôt à ses séides dans le Congrès médical, opposons-nous à l'invasion des *Barbares* ! »

Le mot d'ordre a été entendu. Il servait trop bien, hélas ! les intérêts particuliers auxquels il s'adressait pour ne pas faire fortune. Oui, la motion de M. Malgaigne, que nous avons fait connaître hier, a été votée aujourd'hui en séance du Congrès médical. Veuillent bien le gouvernement et les chambres déférer au vœu libéral qui leur est exprimé par nous autres médecins réunis en congrès, et voici ce qu'on verra : si quelque jour, poussés vers le sol hospitalier de France par une cause quelconque, fût-elle, cette cause, digne à tous égards de nos respects, de nos sympathies; si, disons-nous, les plus célèbres et les plus savants médecins étrangers; si les Muller, les Burdach, les Dieffenbach venaient parmi nous, et qu'ils voulussent y exercer l'art dans lequel ils se sont illustrés, dont ils ont reculé les bornes, ils devraient aller préalablement s'asseoir sur le banc d'examen d'une de nos facultés, côte à côte avec des élèves de première année. Là ils seraient interrogés sur des questions de botanique et de chimie élémentaire, dans une autre séance, sur les attaches d'un muscle ou le trajet d'une artère; puis enfin, après s'être six fois successivement soumis aux interrogatoires de trois de nos professeurs, flanqués de deux agrégés, ils seraient admis à soutenir leur thèse et à prendre enfin le titre de docteur d'une faculté française, titre sans lequel il ne serait pas permis à Dieffenbach de pratiquer une opération, ni à Tomasini de signer une ordonnance dans notre pays !

Telle est la loi qu'il nous faut de toute nécessité, pour protéger la vie de nos compatriotes contre l'impéritie des médecins du dehors. Nos intérêts de clientelle ont bien l'air aussi d'être en jeu : pure calomnie qu'un pareil soupçon! il ne s'agit pour nous que des intérêts sacrés de l'humanité.

On nous offre, à la vérité, de n'admettre à exercer dans notre pays que les médecins étrangers qui, revêtus du grade le plus élevé de l'Université dans laquelle ils auraient été reçus, feraient preuve, dans une double conférence de la durée d'une heure chacune, de connaissances approfondies sur toutes les parties théoriques et pratiques de l'art de guérir, et qui enfin soutiendraient avec honneur une thèse devant nos professeurs de faculté, assistés des praticiens qui leur seraient adjoints comme juges de cette dernière épreuve, en vertu de l'un des vœux du Congrès.

Voilà des garanties qui, au point de vue de la protection des malades, vaudraient à coup sûr autant pour le moins que les six examens de M. Malgaigne. C'est ce qu'a fait très bien sentir M. le docteur Clausade de Gaillac, qui a réfuté d'une manière victorieuse tous les sophismes emphatiquement débités par M. Malgaigne. Au point de vue de l'intérêt des malades, cela est incontestable ; il y avait donc un autre intérêt en cause. Cela était si peu dissimulé, qu'après les philippiques de M. Malgaigne contre les médecins étrangers, tous confondus par lui avec certains barbiers de Londres et quelques médicastres d'universités allemandes complètement inconnues, il s'est élevé dans l'assemblée quelques cris : Aux voix! aux voix! On ne voulait pas même entendre la réponse au réquisitoire de l'accusateur.

Ainsi, ce ne sont pas des garanties sérieuses de capacité pratique qu'on exige des médecins étrangers. On prétend les faire passer tous, quels que soient leur âge, leur illustration, leurs titres scientifiques, sous les fourches caudines de nos écoles, sûr de les dégoûter par là de venir nous faire concurrence dans le traitement de nos malades. Il n'y a pas trop de ces derniers pour nous ; il faut, de par la loi, qu'on nous les réserve, et gare à qui viendra pour nous les prendre !

faire. Ouvrez les prisons et les bagnes, supprimez les tribunaux, les gendarmes et les bourreaux, et vous aurez un spécimen visible de ce qui se passe dans le domaine de l'industrie et du commerce, libres et accessibles à tous les fripons, à tous les escrocs, à tous les bandits du monde, pour lesquels les pays constitutionnels sont la véritable terre de promission.

» Nous avons des lois et des tribunaux, direz-vous, pour réprimer le dol et la fraude! Les fripons le savent bien; aussi connaissent-ils les lacunes du Code et savent-ils en profiter. Les succès nombreux qu'ils obtiennent contre les gens de bonne foi, leur ont appris que pour gagner un procès la forme est tout et le fond moins que rien. Il en est des lois comme des passeports, ceux des criminels sont toujours mieux en règle que ceux des honnêtes gens, et ce sont ces derniers qu'on arrête et que l'on condamne le plus souvent pour défaut de forme. Le Palais-de-Justice est le château de plaisance des corbeaux de l'industrie et du commerce; c'est pour cela que les colombes en ont si peur qu'elles consentent plutôt à se laisser arracher leurs meilleures plumes que d'aller les défendre devant une déesse, qui a du reste la bonté de les prévenir qu'elle porte un bandeau sur les yeux, afin sans doute qu'on ne l'accuse pas de distinguer le fripon de l'honnête homme, le juste de l'injuste, le vrai du faux.

» En présence d'un aussi singulier état de choses, doit-on s'étonner d'entendre des voix généreuses s'élever de toutes parts pour réclamer une organisation du travail quelconque, qui serait toujours préférable à l'anarchie, comme le plus méchant dictateur est préférable à la licence populaire? »

L'*Impartial de Besançon* fait une sorte d'appel à l'autorité dans les termes suivants :

« Nous savons que beaucoup de gens ne croient pas à la possibilité d'introduire, dans les rapports des maîtres avec les travailleurs, une régularité qui exclue les dangereuses complications qu'on déplore. Ils considèrent comme une utopie tout ce que promet le système de l'organisation du travail ; et, dans tous les états de l'Europe, les gouvernants partagent cette opinion. Mais au point de vue même où ils se placent, ils devraient comprendre, ce semble, l'opportunité d'un essai pour réduire à leur juste valeur, par une expérience concluante, les théories du socialisme. Quand cet essai, qu'il serait si facile de réaliser sans aucun froissement d'intérêts, n'aurait d'autre résultat que de mettre en évidence la vanité du système préconisé par les novateurs, système, il faut bien l'avouer, dont l'influence sur l'agitation des classes ouvrières est très étendue et très appréciable, il serait permis de considérer une pareille solution comme un important service rendu à la société. Une fois qu'on saurait définitivement à quoi s'en tenir sur le socialisme, sur l'impuissance de ses théories, les populations laborieuses cesseraient de se bercer d'illusions ; elles ne se tourmenteraient plus pour trouver, dans ce qu'on appelle les utopies du socialisme, l'amélioration de leur destinée, et les gouvernements pourraient se prévaloir des résultats de l'expérience pour justifier leur conduite. »

Correspondance particulière de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Messieurs les rédacteurs,

Il vient de m'arriver, sur le chemin de Rouen, un désagrément qui vous donnera la mesure des moyens que l'aristocratie financière compte employer pour arriver à ses fins.

Vous avez pu voir placarder sur les murs de l'embarcadère du chemin de Rouen l'annonce d'un trajet pour 15 fr. de Paris à Lisieux, et inversement. Deux fois j'ai suivi cette route. On s'arrête à Bonnières, on arrive à Evreux par une voiture des *maîtres de postes*, et là on prend en correspondance la voiture de Lisieux.

Hier je me présentai à 2 heures 3/4 au bureau des bagages du débarcadère; je demandai mon inscription pour Evreux par Bonnières, afin d'arriver à Lisieux ce matin. Il me fut répondu qu'on ne passait plus par Bonnières, qu'il fallait aller jusqu'à Vernon. J'insistai, on me répondit que le service était changé depuis le 1er novembre, qu'à Vernon je trouverais une voiture pour Evreux et de là pour Lisieux.

Je m'inscrivis donc pour Vernon, je pris une place de Vernon pour Evreux.

Mais en passant à Bonnières, j'aperçois la voiture d'Evreux prête à partir : je demande, je m'informe, on m'avait trompé.

En effet, le service n'était pas changé. C'était la même voiture que par le passé, mais elle était tombée en disgrâce auprès des banquiers. Pourquoi ? C'est que pour gagner Vernon, on paie 2 fr. et 1 fr. 50 c. de plus qu'en s'arrêtant à Bonnières ; il est vrai que la voiture de Vernon Evreux arrive après le départ de celle de Lisieux ; mais, peu importe, l'administration du chemin de fer a atteint son but.

Un de vos abonnés.

AFRIQUE FRANÇAISE.

L'*Algérie* publie les nouveaux détails qui suivent sur le coup de main tenté par les cavaliers de Bou-Maza sur Mostaganem :

« Le 18 octobre, à onze heures un quart du matin, un troupeau peu considérable appartenant à un boucher de la ville, le sieur Passeron, était réuni au champ de manœuvre des chasseurs, ainsi qu'au tir à la cible, à une demi-portée de fusil de la fontaine de Bourjolly, lorsque tout-à-coup des cavaliers arabes descendent des hauteurs qui couronnent le ravin et en un instant enlèvent le troupeau et le dirigent vers la tribu des Medjeher.

» A cette nouvelle, ne prenant conseil que de son courage, M. le lieutenant-colonel Mellinet, commandant supérieur de Mostaganem, monte à cheval avec 15 chasseurs et s'engage à la poursuite des Arabes à 3 kilomètres de la ville. La précipitation de M. le lieutenant-colonel Mellinet eût pu lui être personnellement fatale, si un nouveau renfort de quelques chasseurs et d'infanterie ne fût venu terminer une affaire aussi imprudemment engagée. Le combat a été très court, et cependant nous avons perdu 8 hommes, dont trois sont morts à l'hôpital et 4 ont été laissés entre les mains de l'ennemi : 8 autres ont été blessés. Un maréchal-des-logis chef a succombé des suites d'une chute de cheval faite pendant la charge. »

— On lit dans la *Seybouse*, journal qui se publie à Bone : « Les travaux de colonisation ont, depuis quelques jours, pris une activité nouvelle dans notre province. Le pont de Ghelma, sur la Seybouse, est achevé ; une partie des troupes de la garnison de notre ville est allé travailler à la route de Dréau à Ghelma ; celle de Bone à Dréau est livrée aux ponts et chaussées, qui en ont poussé les travaux jusqu'à l'emplacement choisi pour le village d'Uzerville. D'un autre côté, on s'occupe de celle de Bone au lac Fetzara, et l'administration va commencer le dessé-

d'Espartero a éclaté le 3 novembre, à sept heures et demie du soir ; elle a été immédiatement étouffée, et à dix heures du soir la ville était parfaitement tranquille.

Néanmoins la lutte a dû être sérieuse, car, non-seulement quelques chefs et un grand nombre de soldats ont été grièvement blessés, mais le capitaine-général a cru nécessaire de mettre la ville et la province de Valence en état de siége et de constituer un conseil de guerre pour juger les coupables.

A l'occasion de ces évènements la proclamation suivante a été publiée :

« Sa majesté a vu avec satisfaction la conduite ferme et énergique du capitaine-général et des autres autorités de Valence, ainsi que la fidélité et la discipline des troupes de la garnison. Elle a ordonné d'élever les officiers blessés au grade immédiatement supérieur, et au grade de colonel le commandant du second bataillon de Girone, don Joaquin Garcia Navas, qui par suite de ses blessures a subi l'amputation d'un bras ; quant aux soldats, le capitaine-général désignera ceux qui auront droit à une récompense. Le gouvernement, qui connaît depuis long-temps les plans des perturbateurs, non-seulement dans cette province, mais dans d'autres encore, a pris les dispositions les plus efficaces pour réprimer toute tentative révolutionnaire, et pour châtier avec toute la sévérité des lois ceux qui tenteraient de troubler l'ordre public. Les autorités sont sur leurs gardes, et les honnêtes gens peuvent se reposer sur la fermeté et la surveillance du gouvernement. »

On lit dans le journal *Eco del Comercio* :

Il a été question dernièrement d'introduire en Espagne des grains étrangers : nous ne comprendrions pas qu'il pût se trouver un seul homme capable d'opiner pour l'introduction des céréales en Espagne, lorsque notre pays en produit plus abondamment que tout autre. Si en outre du système tributaire on décrétait l'introduction des grains étrangers, où se consommeraient donc les récoltes de la Castille et celles de l'Andalousie ? Où consommerait-on le blé et l'orge que Murcie et Séville expédient aux provinces de l'Est qui manquent de grains ? Que ferait-on des farines apportées de Santander, et qui ne se vendent pas aux Antilles à cause de la concurrence des Etats-Unis ? Veut-on favoriser les grains d'Afrique et du Levant au préjudice de notre malheureuse agriculture ? Il ne faut pas ruiner nos classes agricoles ; le gouvernement devrait au contraire protéger les entreprises dont le but est de faciliter les communications intérieures, afin que les grains de Castille puissent passer à peu de frais en Catalogne et sur d'autres points. Nous appelons l'attention générale sur cette question, pour empêcher de s'accomplir une combinaison qui serait fatale à nos campagnes.

On écrit de Vienne à la *Gazette de Leipzig*, que les soldats sont toujours consignés dans les casernes, parce qu'on craint un soulèvement populaire à cause de la cherté des grains.

Actes officiels.

M. le général Aupick, commandant le département de la Seine et la place de Paris, vient d'être promu, dans l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, au grade de grand-officier. — M. le conseiller-d'Etat Vauchelle, en quittant la direction des affaires de l'Algérie au ministère de la guerre, a été également promu au grade de grand-officier dans l'ordre royal de la Légion-d'Honneur. — M. Mazel, chef d'escadron au corps royal d'état-major, est nommé chef du cabinet de M. le ministre secrétaire-d'Etat de la guerre.

On lit dans le *Messager* :

Ministère des travaux publics.

AVIS.

Les lois relatives aux chemins de Paris à Lyon et de Creil à Saint-Quentin avaient laissé indécises certaines questions sur lesquelles l'administration devait statuer avant l'adjudication de ces chemins.

Ces questions ayant pu être résolues aujourd'hui même, M. le ministre des travaux publics a immédiatement décidé que l'adjudication des chemins de fer de Paris à Lyon et de Creil à Saint-Quentin aurait lieu le 20 décembre prochain.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — On parle d'un projet de loi qui sera présenté aux chambres, pour demander un crédit de 80,000 fr. destiné à subvenir aux frais d'installation de deux nouveaux cardinaux. — Les enquête et contre-enquête dans le procès intenté aux compagnies d'assurances par les victimes du désastre de Monville et Malaunay sont terminées. Le tribunal de commerce de Rouen, devant lequel ces enquête et contre-enquête ont eu lieu, a ajourné les parties au 1er décembre pour les plaidoiries. — M. le directeur général des postes de Paris vient de faire publier l'avis suivant : « Il arrive chaque jour à Paris un très grand nombre de lettres dont la suscription porte seulement le nom du destinataire, et n'indique pas son domicile. L'omission de la demeure sur la suscription peut avoir deux inconvénients : Retard presque inévitable dans la distribution des lettres ainsi adressées, ou remise de ces mêmes lettres à des homonymes. Le directeur général des postes a l'honneur d'inviter MM. les banquiers et commerçants à vouloir bien recommander à leurs correspondants en France ou à l'étranger d'avoir toujours soin de compléter la suscription des lettres qu'ils leur adressent à Paris. »

L'administration générale des finances vient d'être avertie que, depuis quelque temps, il se débite en province une très grande quantité de bijoux en cuivre, dorés par le procédé galvanique, pour des bijoux en or. Tous ces faux objets, qui sont travaillés de manière à tromper l'œil le plus exercé, sortent, à ce qu'il paraît, des ateliers de Paris. — M. Dubessy est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Dieppe. — M. l'abbé d'Isoard, neveu du cardinal de ce nom, est nommé, dit-on, auditeur de rote. — On annonce la prochaine apparition de deux nouveaux journaux : le *Conservateur* et la *Gazette diplomatique*. — On écrit de Portsmouth que le vaisseau de la marine royale britannique *President* a reçu l'ordre de prendre à son bord six canons de campagne du calibre de neuf et 300 boulets, afin de transporter à l'île Maurice ce matériel, qui paraît destiné à une nouvelle expédition contre Madagascar.

... donne connaissance d'un fait qui vient de se passer à Seyssel, et qui fait honneur aux gendarmes de cette résidence, et à leur brigadier Lapoire. Le nommé Maurier (Claude), de Fontaine, commune de Corbonod, près de Seyssel, avait été condamné, le 16 mars 1844, à une amende de 13 fr. 85 c. pour un petit délit forestier. Faute de paiement de cette amende, le sieur Maurier, *pauvre comme Job*, a été conduit en prison. Mais à peine sous les verroux, le brigadier, voyant sa grande misère, ses haillons et ses cheveux blancs, a eu pitié de lui ; au moyen d'une cotisation qu'il a faite avec ses gendarmes, l'amende a été payée, et le pauvre vieillard a été immédiatement rendu à sa famille, à sa femme infirme comme lui, et comme lui âgée de plus de quatre-vingts ans.

EN FAMILLE. — Une tentative de parricide, suite d'une scène abominable, a vivement excité la rumeur publique à Orléans. Dans la nuit de jeudi à vendredi, après une querelle de ménage, le sieur X... traîna sa femme par les cheveux ; celle-ci cria à l'assassin ; le fils se leva, prit un pistolet chargé à plomb et le tira sur son père qu'il blessa à la figure. Le *Journal du Loiret* dit cependant qu'il ignorait que ce fût son père. La justice a commencé une enquête sur cette déplorable affaire.

LA GRAND'MÈRE ET SA PETITE FILLE. — Miss Adela Villiers, la plus jeune fille du comte de Jersey avait quitté furtivement la maison paternelle ; sa famille ignorait ce qu'elle était devenue. On sait maintenant que cette jeune demoiselle s'est rendue de Londres à Gretna-Green. Le capitaine Frédéric Villiers, qui s'était mis à la poursuite de sa sœur, en arrivant à Gretna-Green, a appris que le jeudi, dans l'après-midi, un mariage avait été célébré à Gretna entre le capitaine Charles Parke Ibbetson et lady Adela Coriande Marie Villiers. Le mariage était célébré 23 heures après le départ des fugitifs. Après la cérémonie, les époux se sont rendus à Edimbourg. Le capitaine Ibbetson est depuis 1843 capitaine au 11e hussards, commandé par le prince Albert. Le capitaine Frédéric Villiers s'est empressé de reporter à ses père et mère les renseignements qui lui avaient été donnés à Gretna. On dit que lady Adela et le capitaine s'étaient vus pour la première fois à Almalck, dans la dernière saison. — Cette affaire a produit une vive sensation dans tous les cercles fashionables. — Le comte de Jersey a reçu du commandant en chef une lettre dans laquelle ce dernier fait l'éloge du caractère du capitaine Ibbetson. — Lady Adela Villiers a 17 ans, le capitaine en a 27. — Le capitaine profite d'un congé qui doit expirer le 14, de là il ira rejoindre son régiment qui est en Irlande. Il demeurait avec sa mère à peu de distance de la résidence de la famille de Jersey. — Lady Adela était restée seule avec son père au moment où elle a pris la fuite : elle a saisi un prétexte pour quitter sa chambre, et lorsque le moment est venu de se mettre à table, le comte, ne voyant pas venir sa fille, l'a fait chercher immédiatement, mais elle était partie. Il est à remarquer que la grand' mère maternelle de lady Adela Villiers s'était elle-même enfuie avec son mari, le feu comte de Westmoreland, en 1782. M. Child, riche banquier, père de la dame, s'était attaché à sa poursuite et allait l'atteindre lorsque le comte de Westmoreland tira un coup de pistolet sur l'un des chevaux de M. Child ; il en résulta une confusion que les fugitifs mirent à profit, et le mariage était célébré à Gretna-Green lorsque M. Child arriva.

PRÉCOCITÉ CRIMINELLE. — Nous apprenons, dit le *Mémorial*, qu'on a écroué à Rouen, dans la maison de Bicêtre, le nommé Delayé, domestique chez le sieur Quesnel, cultivateur à Fresquienne, sous la prévention d'un vol de 19 500 fr., commis au préjudice de son maître. — Delayé n'a encore que quinze ans. Il paraît qu'il aurait brisé une armoire et aurait enlevé une petite boîte qui contenait cette somme en valeurs de papier des banques de MM. Saint-Aignan et Alexandre. Cet enfant s'obstine à ne pas vouloir dire ce qu'il a fait de ces billets.

MOLIÈRE TRADUIT EN FRANÇAIS. — Le *Progrès du Pas-de-Calais* consacre un feuilleton au compte-rendu d'une tentative étrange de Me B. Esnault, député d'Arras. L'honorable député, membre de la Société royale d'Arras, a eu l'idée de mettre l'*Avare* de Molière en vers. Qui se serait jamais douté qu'une pareille idée pût venir à l'idée de quelqu'un après la traduction de Thomas Corneille ? Qui eût pensé que Molière dût subir deux fois... d'aucuns diront un tel honneur, mais nous dirons un tel affront ?.. Il faut vraiment que ce législateur ait perdu le *cens* pour s'adonner à des plaisirs aussi *innocents*.

HARMONIE. — Un physicien distingué de l'Angleterre, M. Baines, vient de soumettre à l'Académie des sciences un procédé pour faire marcher ensemble toutes les horloges d'une ville. Un appareil électrique met en mouvement tous les rouages et soulève à la fois tous les marteaux, de manière que la même heure retentit au même instant dans les quartiers les plus éloignés. Le procédé de M. Baines a été déjà mis en pratique en Angleterre.

NÉCESSITÉ DES SALLES D'ASILE. — On lit dans le *Courrier de Saint-Etienne* : « Hier matin, rue Villebœuf, une pauvre ouvrière, ayant laissé seuls ses deux petits enfants, pendant qu'elle était au marché, en a retrouvé un, à son retour, entièrement brûlé. Les deux petits malheureux s'étaient amusés à mettre le feu à des copeaux. Malheureusement, un jet de flammes ayant atteint le vêtement de l'aîné, âgé de cinq ans, il a expiré, sans secours, au milieu des plus atroces souffrances, tandis que son frère, de trois ans, pleurait et criait en vain avec l'instinct de sa frayeur. Triste et douloureuse occasion de rappeler à nos administrateurs combien les salles d'asile, dans une ville populeuse comme la nôtre, rendraient de services à nos pauvres mères de famille. »

M. EMILE CHEVÉ ouvrira chez lui, rue Saint-André-des-Arts, no 60, le mardi 25 novembre, à huit heures du soir, un nouveau cours de musique vocale et d'harmonie. Ce Cours sera continué les mardis, jeudis et samedis à la même heure. — Des places spéciales sont réservées aux dames.

Le lundi 24 novembre, il ouvrira, chez lui, un cours d'enfants, à 11 heures du matin. Ce cours sera continué trois fois par semaine, les lundis, mercredis et vendredis.

Prix de l'inscription permanente aux cours : 100 francs.

La saison des concerts sera inaugurée cette année, au Conservatoire, par un grand concert donné dimanche prochain 16 novembre à deux heures,

... terre étendues sur une seule couche. Lorsque le sol qui les supporte est sain, aéré, sans humidité, la pourriture des tubercules malades s'arrête et ne se transmet pas aux tubercules voisins. Malheureusement les cultivateurs ne peuvent employer ce procédé, parce que la place leur manque : dans quelle ferme trouverait-on un local sec et couvert pour étaler plusieurs centaines d'hectolitres de pommes de terre ? Dans aucune assurément ; il faut donc les entasser dans des silos, dans des caves ou dans les greniers. C'est ce que l'on a fait partout, et partout la pourriture continue à ravager les récoltes. C'est un mal sans remède auquel on doit se résigner, en l'atténuant néanmoins par toutes les précautions possibles et en se préparant à substituer, dans la nourriture des animaux, d'autres substances alimentaires lorsque les tubercules viendront à manquer. Mais il faut penser aux emblavures prochaines ; il faut conserver à tout prix des semences pour le printemps prochain. Certes, plus d'un cultivateur s'est déjà résigné à planter fort peu, avec l'espoir qu'un petit champ très soigné, largement amendé et cultivé d'une manière modèle, rapportera autant qu'un grand champ négligemment préparé, selon la déplorable habitude de nos campagnes : nous sommes de cet avis ; il ne sera pas difficile d'obtenir le double des récoltes ordinaires sur un espace déterminé, pourvu que l'on n'épargne ni les engrais ni la main-d'œuvre ; encore faut-il conserver la semence nécessaire pour ce petit espace.

M. Vilmorin fils a indiqué, dans la dernière séance de la Société d'agriculture, une méthode employée depuis quinze ans chez son père, et dont ils ont toujours obtenu les plus favorables résultats. Ce procédé consiste simplement à étaler, pendant quelques jours, les tubercules en plein air, ou bien sous un hangar exposé à la lumière, en les retournant de temps en temps jusqu'à ce que toute leur surface soit devenue verte. Alors, on le sait, les pommes de terre ne peuvent plus servir à la consommation, parce qu'elles prennent une saveur âcre et nauséabonde ; mais, par compensation, elles acquièrent une force vitale très grande et peuvent résister facilement à tous les éléments de destruction. On peut les entasser, les enfouir dans un silo, sans redouter la pourriture, l'humidité ou la chaleur, pourvu qu'elles ne soient pas portées à d'extrêmes limites.

Cette observation intéressante n'avait encore été faite par personne ; nous engageons les praticiens à en profiter.

CAUSES DE LA MALADIE. — M. Quetelet, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences de Bruxelles, s'est livré à des recherches extrêmement curieuses, dans le but de vérifier jusqu'à quel point pouvait être fondée l'opinion des cultivateurs qui attribuent à l'intempérie des saisons la maladie des pommes de terre. Après avoir fait le relevé de ses observations météorologiques pendant les mois de mai, juin, juillet, août et septembre, il en a tiré des conclusions remarquables qu'il a communiquées à l'Académie dans les termes suivants :

« Dès qu'un fléau exerce ces ravages, il est naturel d'en rechercher les causes pour tâcher de les combattre. Malheureusement cette recherche est presque toujours inutile, et n'aboutit qu'à mettre au jour des opinions divergentes sur la nature et l'origine du mal. En désespoir de cause, c'est l'atmosphère qu'on rend responsable de toutes les anomalies qu'on observe et qu'on ne peut expliquer. On s'en prend tour à tour aux températures, aux pluies, aux vents, à l'électricité de l'air, etc. C'est ce qu'on peut remarquer encore au sujet de la maladie des pommes de terre, qui vient de désoler nos provinces. Je ne prétends certainement pas qu'on ait eu tort ; mais je doute qu'on ait eu sous les yeux tous les éléments nécessaires pour décider cette importante question.

» J'ai cru que l'Académie verrait avec quelque intérêt des tableaux un peu détaillés qui résument les observations météorologiques des cinq derniers mois, en même temps que les rapprochements que j'ai établis entre les résultats généraux et ceux des douze années précédentes. On peut, de ces rapprochements, tirer les conclusions suivantes :

» 1° Les températures moyennes de chacun des cinq derniers mois, à l'exception de celle du mois de juin, ont été inférieures aux moyennes des températures des mêmes mois pendant les douze années précédentes ;

» 2° Il en a été à peu près de même pour les moyennes mensuelles des minimums de chaque jour ; en sorte que mai, août et septembre de cette année peuvent être considérés comme des mois comparativement très froids ; juillet a eu une température un peu basse, tandis que juin est resté dans les limites ordinaires.

» 3° Le plus grand froid qu'on ait ressenti au mois de mai pendant les treize dernières années, n'a pas été observé en 1845, mais en 1836 et 1838. Les plus grands froids ressentis aux mois de juin, de juillet, d'août et de septembre, n'ont pas été observés non plus en 1845, mais dans des années antérieures. Cette circonstance peut tenir à ce que les grands abaissements thermométriques ne sont qu'accidentels : ils ne s'observent guère que par un ciel serein qui favorise le rayonnement, et l'on sait que le temps a été assez généralement couvert pendant ces derniers mois ;

» 4° Les températures de la terre, qui conservent fidèlement les traces du rayonnement nocturne et des plus grands abaissements du thermomètre, justifient ces conjectures ; elles présentent des résultats qui s'écartent peu de ceux donnés par les années précédentes, excepté la température du mois de mai ;

» 5° Le mois de mai de cette année a donné aussi une quantité de pluie qui dépasse sensiblement celle des années précédentes ; les autres mois ne présentent pas d'anomalie à cet égard ;

» 6° C'est encore pendant le mois de mai de cette année qu'on a compté le plus grand nombre de jours de pluie ; ce nombre s'est élevé à 26, tandis que, année commune, il ne dépasse guère 14, et il a été tout aussi considérable pendant les mois de juillet et d'août qui ont suivi.

» *En résumé*, le mois de mai 1845 a été remarquablement froid, en ayant égard, tant aux températures de l'air qu'à celle de la terre ; le nombre des jours de pluie a été considérable, et la quantité de pluie a également dépassé les limites ordinaires. Il en a été à peu près de même pour les mois d'août et de septembre, excepté toutefois en ce qui concerne les quantités de pluie, qui ont conservé une valeur normale. »

CONGRÈS DE CAMBRAI. (Correspondance particulière de la *Démocratie*.)

Le congrès est fini, je sors du banquet de 300 couverts, hier avait eu lieu un bal composé de l'élite de la ville : on y comptait plus de 500 personnes.

La session du Congrès peut à bon droit s'intituler session constituante, car elle a voté avec un ensemble parfait trois projets capitaux d'organisation :

1o Son propre règlement, qui est une sorte d'enseignement agricole pratique, ou plutôt une constitution qui établit un rapport entre 7 départements et remplace l'isolement par un lien durable et permanent. C'est une phalange qui parcourt successivement les départements de la circonscription.

2° La question d'organisation de l'agriculture, que j'avais commencé à ébaucher dans ma première lettre, et que l'heure de la poste a interrompu.

porteur :

1° Que l'enseignement primaire prenne dans les campagnes un plus grand développement, en recevant un caractère d'utilité agricole plus prononcé ;

2° Qu'une part suffisante soit accordée dans l'enseignement secondaire aux sciences dont l'application peut être utile à l'industrie agricole ;

3° Que le gouvernement aide à la création de fermes-écoles où l'instruction pratique complète marche de front avec les connaissances théoriques indispensables à tout cultivateur ;

4° Qu'il soit créé un enseignement supérieur d'agriculture, au moyen d'instituts régionnaires, pour former les hommes destinés aux carrières agricoles.

M. Bauchard a exposé les dangers d'un enseignement agricole dans les écoles primaires et dans les colléges ; dans les écoles les instituteurs ne sauraient avoir une instruction suffisante dans ces matières pour ne pas fausser les idées de leurs élèves ; dans les colléges, il ne reste pas de temps suffisant aux enfants qui les peuplent pour s'occuper d'agriculture, sans négliger les études universitaires.

M. de Tocqueville, au contraire, préconise l'enseignement agricole dans les colléges et dans les écoles primaires :

« En Allemagne, dit-il, chaque instituteur donne des leçons d'agriculture pratique, et chacun d'eux serait en état de diriger une ferme-modèle; il en est de même en Angleterre. »

M. Royer (qui remplace le rapporteur, forcé de quitter la séance), dit que les conclusions de la commission sont beaucoup plus près de l'opinion de M. Bauchard que de celles exprimées par M. de Tocqueville. Il relit les termes des conclusions et démontre que la commission n'a pas demandé que les instituteurs fissent des cours d'agriculture. M. de Tocqueville a été mal renseigné sur ce qui se pratique en Allemagne. Quelques instituteurs y font, il est vrai, non des cours d'agriculture, mais des cours de jardinage, de taille d'arbres fruitiers. S'ils faisaient des cours de culture, le résultat n'en serait pas grand, car j'ai vu en Allemagne bien des cultures inférieures à celles de la France.

Un jeune cultivateur des environs de Péronne, M. Vion, a prononcé quelques paroles qui ont vivement impressionné l'assemblée.

« La plaie de l'agriculture, a-t-il dit, c'est l'égoïsme, c'est l'antagonisme, la jalousie qui anime trop souvent les voisins les uns contre les autres; l'instruction élevée, l'instruction littéraire seule, en épurant l'âme, peut faire disparaître cette plaie de l'agriculture.

» Les parents parfois ont le tort de marchander l'instruction à leurs enfants, mais le plus souvent les enfants ne tirent pas à profit les sacrifices que s'imposent leurs parents.

» Quand j'allais à l'école de mon village, il m'arrivait de trouver le temps des classes bien long, de regarder comme une bonne fortune tout ce qui pouvait me distraire de mes leçons; les heures de récréation me semblaient les mieux employées...

» Depuis, j'ai souvent regretté le temps que j'ai perdu ainsi.

» Je vois autour de moi des hommes pratiques qui ont des connaissances utiles, ils ne peuvent les communiquer, parce qu'ils n'ont pas reçu comme vous, messieurs du bureau, cette instruction littéraire dans laquelle on puise la facilité de transmettre ses pensées.

» Ce que je réclame pour l'agriculture, c'est un haut enseignement agricole, car je ne veux pas de ces demi-savants qui ne donneraient à leurs élèves que de fausses notions d'agriculture.

» Mais avant tout je demande pour les cultivateurs le baptême de l'instruction littéraire et morale. » (Assentiment général.)

» Après quelques observations de MM. de Tillancourt, Amable Dubief et de Beaumont, les conclusions de la commission sont adoptées avec deux additions peu importantes de M. d'Havrincourt.

On a discuté encore d'autres questions d'un ordre moins élevé. D'abord la question chevaline, sur le rapport de M. Dubroca, vétérinaire au 8e dragons, il demande l'introduction en France du cheval *turcoman* pour améliorer nos races, et réclame pour le département du Nord l'étalon percheron et ardennois, en proscrivant l'anglais.

M. le rapporteur a donné, sur la manière dont on traite le cheval en Orient, des détails qui ont plus d'une fois égayé l'assemblée.

Après quelques observations de MM. Feuquier d'Herouel, comte Jaubert, de Turenne et de Madrid, les conclusions de la commission sont adoptées.

Droit d'octroi. Le congrès a demandé 1° que le droit au poids fût substitué au droit par tête à l'entrée des villes ; 2° que cette conversion ne puisse jamais être un moyen d'élever les droits que paie actuellement la viande ;

3° Que la viande abattue, dite viande à la main, ne puisse jamais payer un droit plus élevé que celui qui frappe la viande vivante.

Livrets. La question a été discutée avec détail.

M. de Toqueville, dans un rapport lu d'une voix basse, a réclamé le livret pour les serviteurs de ferme.

M. de Tillancourt. Le rapport ne parle pas du projet de loi présenté aux chambres à la dernière session, et qui rend le maire juge des contestations entre les maîtres et leurs ouvriers ; le maire, dans les petites communes surtout, serait placé trop près des justiciables pour donner à ses jugements l'autorité qui pourrait les faire respecter.

M. Bauchard se joint aux observations de M. de Tillancourt, et ajoute que déjà l'expérience a prouvé que les maires ne pouvaient pas être juges dans leurs communes. Le Code d'instruction criminelle leur avait attribué la décision des contraventions de simple police, eh bien! malgré cette disposition formelle tous les maires ont décliné cette juridiction, et le juge de paix qui, d'après le Code, ne devait juger qu'à défaut du maire, s'est trouvé juger dans tous les cas.

M. le marquis d'Havrincourt réclame la fondation dans les campagnes de conseils de prud'hommes pour l'agriculture; ces juges seraient au nombre de trois par chaque commune et se réuniraient au canton.

M. Bauchard démontre l'impossibilité de cette organisation? les jugements de ce genre doivent être prompts, comment réunir promptement ces juges?

nous ont paru se contredire. D'une part, elle énumère les titres du nouveau ministre à la double dignité dont il vient d'être investi, titres qui lui semblent très négatifs, et, d'autre part, elle voit dans cette nomination l'annonce la plus claire de la chute prochaine et assurée du cabinet Guizot. Nous voyons là, au contraire, une preuve de plus de l'influence prépondérante que le chef réel du cabinet du 29 octobre continue d'exercer dans les affaires. Une personnalité décisive et caractéristique, appelée par le roi à faire partie du cabinet, pourrait faire supposer au chef de l'Etat l'intention de donner une sorte de concurrent et de contrepoids à M. Guizot. Si le nouvel élu n'est, au contraire, que ce que vous dites, le cabinet n'a rien à craindre de ce changement. Quant aux chambres prochaines, elles ne verront là qu'un incident sans portée, et si elles doivent prendre enfin une décision rigoureuse à l'égard d'un ministère à qui elles ont tant à reprocher, la nomination de M. de Saint-Yon ne figurera même pas dans les chefs d'accusation par lesquels elles tenteront de renverser le cabinet.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. D. L. à Rennes. — Allez à la poste.
M. L. à Reims. — Reçu les trois brochures.
M. L. D. à Lisieux. — Merci de votre communication. — Renouvelé.
M. D. au Mans. — Reçu. Nous vous expédions.
M. C. D. à Verdun-s.-D. — Reçu le neveu.
M. P. à Lorient. — *Franco* par diligence.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 11 novembre. — ROSSIGNOL, restaurateur, rue de Buffault, 8. Juge commissaire, M. Grimoult ; syndic provisoire, M. Battarel, rue Cléry, 9. — SAMSON, ancien tailleur, rue Croix-des-Petits-Champs, 33. Juge commissaire, M. Jouet ; syndic provisoire, M. Baudouin, rue d'Argenteuil, 36.

HALLE DE PARIS.

11 nov.					
Arrivages	2151 q.	18 k.			
Ventes	7388	39			
Restant	31991	69			
Cours moyen	40,18				
Cours-taxe	40,90				
Cote administrative.					
Gruaux	17 q.	27 k.	50,95	à	57,80
1re	331	27	42.00	à	44.00
2e	957	48	37,83	à	41.60
3e	18	88	30,33	à	35,65
4e	6	28	00.00	à	21,00
A liv.	5836	81	31.65	à	43,13

12 nov.					
Arrivages	4231 q.	46 k.			
Ventes	4735	33			
Restant	44043	31			
Cours moyen	39,13				
Cours-taxe	40,63				
Cote administrative.					
Gruaux	7 q.	85 k.	53,00	à	57,35
1re	403	63	42,00	à	44,60
2e	431	89	37,00	à	41,50
3e	4	71	00,00	à	33,10
4e	61	75	26,10	à	36,75
A liv.	909	00	35,00	à	44,00

Marchés.

Halle aux blés. — 12 nov. Choix, 116 à 118 k. 34,50 à 35,00. — Montereau 115 k. 33,00 à 33,50. — Picardie 115 k. 32,50 à 33,00. — Picardie 120 k. réglés, à livrer en plusieurs mois, 33,50 à 34,00.

Seigles. 110 k. l'hectolitre et demi 20,50 à 21,00.

Orges. 90 à 92 k., V. 15,75 à 16,00 ; N. 16,50 à 17 hors barrières.

Avoines. — 150 k. 28,50 à 29,00; 145 k. 28,00 à 28,50; 140 k. 26,50 à 27,00 les trois entrées comprises.

Issues. Son, 8,50 à 8,75 les 325 litres. — Moutures 9,00 à 9,50. — Recoupettes 12,50 à 13,00 les 100 k.—Remoulages 19,00 à 19,50 les qualités courantes ; 30,00 à 20,50 les fines qualités ; 21,00 à 22,00 les blanches.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 12 novembre.— Foin 1re 54 à 56 ; 2e 45 à 50; 3e 00 à 42. — Paille de seigle 1re 30 à 34; 2e 00 à 00 — Paille de blé 1re 27 à 29; 2e 25 à 26; 3e 00 à 00.

Halle à la viande du 12 novembre. — 30717 kil. Bœuf 1,30-1,10-0,80. — 11922 kil. Veau 1,40-1,20-1,00. — 6885 kil. Mouton 1,30-1,10-0,80. — En gros 54720 kil. 1,18-1,09-1,00.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 10, 11 et 12 nov. — *Beurre* (le kil. En livres 1,36 à 1,82. — En mottes Isigny 1,40 à 4,50. — En mottes Gournay 1,40 à 3,00. — Petit beurre 1,34 à 1,56. — Beurre salé ou fondu 0,00 à 0,00. —*OEufs* (le mille). Du 10 nov. 57 à 86. — Du 11, 45 à 78. — Du 12, 00 à 00. —*Fromages* (la dizaine), 11 nov. Brie 14 à 46. — A la pie 5 à 15.

Marché de la Vallée du 12 novembre. —Alouettes (la pièce) 0,04 à 0,08. — Agneaux (la pièce) 0,00 à 00. — Bécasses 1,00 à 3,50. — Bécassines 1,00 à 0,00. — Cailles, 1,50 à 1,75. — Canards barbotteurs, 1,00 à 1,75. — Canetons de Rouen, 2,25 à 3,00. — Canards sauvages, 0,00 à 0,00. — Chapons gras, 2,25 à 5,00. — Chevreaux ou cabris 00,00 à 00,00. — Chevreuils 30,00. — Cochons de lait, 0,00 à 0,00. — Dindes gras, 6,00 à 7,00 ; comm., 2,00 à 5,00. — Faisans, 1,50 à 8,00. — Lapins ou lapereaux 0,90 à 2,50. — Lièvres ou Levreaux, 1,50 à 4,75. — Moutons pré-salé 0 à 00. — Oies comm. 1,50 à 3,00 ; grasses, 3,00 à 5,00. — Perdrix grises, 0,75 à 1,50. — Perdrix rouges, 1,50 à 2,00. — Pigeons bizets 0,20 à 0,60 ; — de volière 0,40 à 0,90. — Filets, 0,75 à 1,50. — Poules ordinaires 1,00 à 1,50. — Poulets gras 2.25 à d25 ; de comm. 0,50 à 0,90. — Rouges, 2,00 à 00. — Sarcelles, 1,25 à 0,00. — Vanneaux, 0,00 à 0,50. — Grives, 0,20 à 0,35.

Bourse du 12 novembre 1845.

Une notable amélioration dans les fonds anglais a donné plus de fermeté

LONDRES, 10 nov.		PARIS, LE 12 NOV. PRIMES.	COULISSE.
Consol.	96 1/8	3 0/0 F. c. 82 40 d. un. 50, 60 d. 50.	Av. 82 30, 82 1/2.
Esp. 3 0/0	28 1/2	F. p. 83 90 d. 50.	Ap. 82 47 1/2.
Portug.	55 1/2	5 0/0 F. c. 117 90 d. 50.	S. du Trés.
Mexic.	31 1/2	F. p.	
Brésil.			
5 0/0 hol.	91	Orléans 1175, 1167 50 d. 20. 1175 d. 10 au 30	F. c. F. p.
2 1/2 d°.	60 1/4	Bâle, 260 d. 10 au 20.	3 0/0 13. 15
Rouen.	38 1/2	Nord, 758, 758 50 d. 10 au 15.	5 0/0 15, 20.
Orléans	45, 47	765. 760 d. 20 775, 772 50 d. 10 au 30.	27 1/2

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 109,50 à 00,00 ; courant du mois, 112,00 à 00,00; décembre, 113,50 à 00,00; 4 premiers 1846, 115,00 à 115,50.

LILLE, — Colza, 105,50 à 00,00. — Œillette rousse, 95,00 à 00,00. — Lin, 92,00 à 91,50. — Cameline, 07,00. — Voitures, 5,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 116,00; courant du mois, 113,00 à 114,00, 2 derniers 112,00 à 113,00 ; 8 premiers 1846, 100,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 87,00 à 00,00.

CHANDELLE, 68,00.

SUIFS de place (50 kil.), 64 fr., comme au marché précédent. — Suifs de Russie vieux, disponibles, mieux tenus à leur cours de la semaine dernière. — A livrer nouveaux, 62 fr. 50.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 13 novembre 1845.

7 h. 1/2 OPÉRA. —
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Charles VII. Enseignement mutuel.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Le Maçon. Marie.
7 h. 1/2 ITALIENS. — Il Pirata.
7 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Robinson. Diable à quatre. La Grande Bourse.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Professeurs. Deux Compagnons. Samaritaine.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Un Droit. Noémie. Couleurs.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Pot aux Roses. Le Code. Bains. Almanach.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Marie Jeanne.
7 h. 1/2 AMBIGU. — Les Mousquetaires.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Sœur du Muletier.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. 1/2 COMTE. — Pierrot. Trois Jambes. Barbe impossible. Fantasmagorie.
6 h. 1/2 FOLIES. — Riquiqui. Tourlourou. Jeune homme. Pique-assiette.
6 h. LUXEMBOURG. — Agent matrimonial. Résurrectionnistes. L'Ile.
BEAUMARCHAIS. — Les Ébénistes. Les Malheurs. Le Gamin. Intermède.
PANORAMA. (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 4 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., 16, rue du croissant.

[illegible] d'une preuve de force et de patriotisme. Ce n'était malheureusement pas l'indice de l'état de délabrement où est tombée parmi nous l'opinion publique, ce n'était que la preuve d'une pénurie incroyable d'hommes capables de présider aux destinées de la France, et qui aient assez d'intelligence et de caractère pour la détourner des voies où la précipitent d'égoïstes intérêts.

Les fortifications de Paris,
Le traité Pritchard,
Le traité du Maroc,
auraient dû suffire pour amener la chute et le remplacement d'un ministère quelconque, si dans le parlement il s'était trouvé quelques hommes capables ou soutenus par des idées vraies ; mais il n'y en a point, et en cette matière la disette est certaine, bien plus qu'en blés et en pommes de terre.

Mais ce qui constate encore mieux et l'incapacité du ministère et cette malheureuse disette d'hommes et d'idées, par suite de laquelle la France marche à pas rapides vers sa décadence, c'est l'opération des chemins de fer.

Jamais exemple plus complet d'inintelligence gouvernementale ne fut donné. Dans une opération qui concerne les intérêts les plus [illegible] du pays, et qui remue pour deux ou trois milliards de francs, le ministère du 29 octobre s'est constamment trompé, a changé vingt fois d'avis, n'a jamais eu une seule lueur de bon sens, a constamment fait preuve d'imprévoyance et de lâcheté, et a fini par jeter le commerce et l'industrie dans une pénurie d'argent très menaçante, tout en gaspillant les fonds du budget et en prodiguant à l'industrie de prétendus encouragements, qui ont été happés par les banquiers et les capitalistes... Et ce ministère est encore debout ! Bien plus, il se glorifie de ses fautes et se sauve à force d'impudence ! Si l'on en croyait ses journaux, cette accumulation de fautes répétées ne serait qu'un trophée qui témoignerait de sa sagesse.

Le ministère du 29 octobre n'oserait point tenir un pareil langage à l'occasion des chemins de fer, s'il n'était certain de n'avoir aucun adversaire sérieux dans le parlement ; et l'opinion publique, tout en ne se laissant pas tromper par les mensonges des journaux ministériels, est tellement convaincue de l'impossibilité de trouver d'autres ministres, qu'elle ne se donne même pas la peine de réfuter les allégations de ces journaux, et qu'elle les laisse passer comme un mal nécessaire.

Aussi en ce moment le commerce parisien est livré aux transes les plus cruelles par suite de la pénurie d'argent causée par le système insensé suivi par les ministres dans les chemins de fer ; et cependant le commerce parisien ne pense pas un instant à un changement ministériel ; il sait fort bien que ce sont les ministres en charge qui ont causé la crise actuelle par leur imprévoyance ; mais, tout en se plaignant, il ne songe nullement à demander qu'il leur soit donné des successeurs, parce qu'il sait que le parlement ne contient pas un seul homme qui, dans l'état actuel des choses, soit en état de mieux faire.

Et puis, il faut l'avouer, la dégradation morale vers laquelle se [illegible] tes et moyennes, et par suite a vicié leur intelligence.

Nous ne pouvons en donner de meilleures preuves que leur attitude pendant les opérations préliminaires des chemins de fer, et dans les premiers moments de la crise.

Tant qu'il n'a été question que de discussions *générales*, d'intérêts *généraux*, personne ne s'en est ému ; l'intérêt général, qu'est-ce que cela ? Nous avions beau crier par dessus les toits que léser l'intérêt général, c'était léser les intérêts privés, on n'y faisait nulle attention : chacun ne songeant qu'à lui, avait, comme nous l'avons dit plus haut, perdu une partie de son intelligence et ne savait plus comprendre cette pensée si simple de la solidarité des intérêts généraux avec les intérêts privés.

Et alors les agioteurs, les ministres, les députés, les pairs, les banquiers eurent beau jeu pour intriguer, acheter, vendre et gâter les intérêts de la France : les lois des chemins de fer furent faites.

Aussitôt qu'elles eurent été achevées, leur mauvaise influence se fit sentir : le commerce parisien commença à éprouver les premières atteintes de la *crise*. Oh ! alors il se réveille, alors il se plaint ; se voyant directement lésé, il finit par comprendre que l'intérêt général a été lésé ; mais encore engourdi par son égoïsme, il ne sait pas s'élever à des considérations générales, et son intelligence déchue demande, non pas l'abrogation de ces lois funestes, mais leur accomplissement précipité !

Il n'y avait qu'une chose à faire, comme nous l'avons dit : inviter les ministres à déclarer qu'une nouvelle loi serait présentée aux chambres pour remettre les chemins à l'Etat ; aussitôt toutes les compagnies eussent été dissoutes, et l'argent, dont elles entravent la circulation, aurait immédiatement repris son cours libre et vivifiant.

Le commerce de Paris n'a pas compris le problème, et s'est borné à pétitionner pour que les adjudications eussent lieu le plus tôt possible.

Qu'en est-il résulté ? C'est que les préparatifs de ces adjudications ont demandé du temps, l'argent reste engorgé, la crise se prolonge et devient de jour en jour plus menaçante, et elle ne sera complètement terminée que dans trois mois. Alors les commerçants parisiens qui auront perdu de l'argent ou subi une ruine complète, s'écrieront, mais un peu tard : « Cela ne serait pas arrivé si l'Etat avait conservé ses chemins ; décidément, en laissant compromettre l'intérêt général, nous avons compromis nos intérêts privés. »

Et au même moment le ministère du 29 octobre se dira : « J'ai perdu les chemins de fer, j'ai ruiné une foule de gens, mais j'ai six mois d'existence de plus : donc je suis fort et intelligent. »

La Révolution et le Progrès.

Le *Siècle* reproche à la *France* d'être rétrograde. La *France* répond au *Siècle* par une distinction fort juste. Nous citons :

« 1° Qu'est-ce que le progrès ?

[illegible] licipée ?

» Or, c'est là justement le système appliqué par l'école révolutionnaire à toute la société ; elle refuse au progrès naturel sa régulière liberté d'action ; elle n'attend pas le travail des transformations successives et brise violemment son œuvre en prétendant l'activer. Qu'est-ce en effet que la révolution, sinon un appel à la violence pour transformer d'un coup tout un ordre social ? et, comme la violence est, de toute nécessité, la consécration du fait et la négation du droit, il en résulte que la révolution a pour résultat le contraire de ce qu'elle prétend obtenir : l'absolutisme déguisé. L'absolutisme, en effet, est le point d'appui obligé, la nécessité permanente du fait.

» En deux mots, la révolution n'est pas le progrès, mais une solution de continuité dans l'œuvre de ce progrès, mais une barrière imprudemment jetée, au nom du libéralisme, aux libertés sociales et politiques. Voilà pourquoi nous ne sommes pas révolutionnaires, pourquoi nous professons une religion *diamétralement opposée* à la religion du *Siècle*. »

Depuis long-temps nous avons établi la même distinction, car nous croyons qu'elle jette quelque lumière sur la politique, sur l'état des partis et sur l'avenir des sociétés. Il nous semble que le *Siècle* ne peut se refuser à reconnaître combien cette distinction éclaire le débat. Elle oblige, en effet, tous les partis, ceux qui viennent de la révolution aussi bien que ceux qui ont protesté contre elle, à définir ce qu'ils entendent par *la loi du progrès*.

Si la *France* veut être logique, elle ne peut s'en tenir à ce qu'elle écrit aujourd'hui sur la *grande loi de perfectibilité qui affecte notre nature*. Ce journal doit nous dire en quoi consiste cette grande loi de perfectibilité. Il doit préciser les mesures législatives, les procédés de gouvernement à l'aide desquels cette loi se développerait d'une manière normale. Il doit nous dire par quelles transformations pacifiques le monde industriel et social doit passer, pour que la condition des masses laborieuses soit améliorée, pour que les successeurs des esclaves et des serfs, les salariés, soient fraternellement associés aux capitalistes. Il doit, en un mot, de son nouveau principe déduire toute une politique nouvelle. Puisque la *France* déclare qu'elle a foi au progrès, il faut qu'elle se mette à l'œuvre pour le réaliser.

La foi qui n'agit point, est-ce une foi sincère ?

De son côté, le *Siècle* pourra-t-il s'empêcher de reconnaître que la révolution, telle qu'elle a été entendue et pratiquée jusqu'à présent, n'est qu'un progrès négatif, n'est que la destruction de ce qui est mal, mais non la création de ce qui est bien ? Pourra-t-il s'empêcher de reconnaître que la révolution pure et simple, sans idées positives d'organisation et d'association, n'est qu'un cercle vicieux dans lequel la France tourne depuis cinquante années, et dans lequel l'humanité tournerait jusqu'à la fin des temps si des idées fécondes n'arrivaient pas à point pour l'en faire sortir ? La *France* a très bien compris que le principe révolutionnaire tout seul, quand l'idée organique ne s'en dégageait pas, ramenait les sociétés à l'absolutisme, au despotisme du fait et du sabre. Il est évident, par exemple, que le mouvement de 89, qui se borna à détruire sans fonder, amena les horreurs sanglantes de 93 ; que le directoire, perdu par sa démoralisation, fut renversé par le régime du sabre ; que l'empire lui-même, succombant sous ses excès guerriers, fit place à la restauration, dont l'esprit rétrograde voulut nous ramener à l'absolutisme monarchique. Et à l'heure qu'il est, depuis quinze ans, n'avons-nous pas fait à peu près le même chemin ? Nous le deman-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

VENDREDI 14 NOVEMBRE 1845.

DERRIÈRE LE GRAND MAT [1].

DEUXIÈME VOLUME.

CHAPITRE XXIX. — UNE CORVÉE D'HONNEUR.

Le but de la convocation du commandant augmenta l'inquiétude de Julia. Elle crut que la dernière heure de chacun était arrivée, d'autant plus que les secousses de la frégate étaient loin d'avoir diminué ; le vent paraissait même souffler avec plus de violence, mais le ciel, que Julia ne pouvait apercevoir à travers le sabord calfeutré de sa chambre, était devenu limpide, azuré, et le soleil s'était levé resplendissant à l'horizon.

Très peu d'instants s'étaient écoulés quand les officiers, précédés par le capitaine de corvette, entrèrent avec une sorte de précipitation motivée par l'ordre du commandant.

Ni le médecin, ni le commissaire n'étaient présents.

— Messieurs, dit aussitôt M. de Saint-Cric sans attendre même que la [illegible] la position difficile de la frégate, [illegible] les diverses causes..... [illegible] j'en suis convaincu.

Un moment de suspension, quoique fort court, permit à plusieurs de jeter un coup d'œil à Raoul, qui, froid et immobile, ne paraissait pas comprendre qu'il y eût là une allusion à son adresse.

— Mais, je crois aussi que tout retard serait compromettant ; une voie d'eau considérable peut se déclarer subitement et rendre le sauvetage impossible ; il est donc de mon devoir de faire à l'instant même élonger des ancres-à-jet au large sans attendre complètement la fin du coup de vent.

Le capitaine de corvette, qui, nous le savons, était d'une opinion contraire, fit comme malgré lui un geste très visible de désapprobation.

M. de Saint-Cric ajouta sans paraître s'en être aperçu :

— Cette ancre-à-jet suffira peut-être pour nous tirer d'ici ; plus tard, avec notre dernière grosse ancre même, il nous serait tout-à-fait impossible de faire éviter la frégate ; nos faibles ressources du bord en moyens et en hommes, ne pourraient réussir à l'arracher du lit qu'elle se fait dans la vase, et dont chaque moment de retard augmente la profondeur. La promptitude, l'élan, l'audace peuvent et doivent nous sauver ! ajouta le commandant avec le ton de l'enthousiasme. Je n'ai pas besoin de choisir parmi vous, messieurs, pour trouver ces qualités réunies ; aussi, ne vous ferai-je pas l'injure de désigner celui qui doit diriger cet important travail. Cette faveur que vous ambitionnez tous, j'en suis certain, suivra la loi des services ordinaires, et appartiendra à l'officier de corvée, comme il en est d'usage. C'est, je crois... M. Kergallec qui a quitté le quart à huit heures, il voudra donc se disposer...

— Pardon, commandant, interrompit le capitaine de corvette en tirant sa montre, huit heures ne sont pas encore sonnées !...

Aucun des officiers présents n'eût osé faire cette observation, soit qu'il considérât cette mission comme un avantage ou comme une chance de mort, car c'eût été réclamer une faveur ou dénoncer une crainte.

— Comment ! dit précipitamment le commandant, il n'est pas huit heures ? Je viens de dormir et croyais neuf heures sonnées depuis long-temps. Mais qui donc est de corvée, alors ?

— M. de Mombrun, répondit le capitaine de corvette.

Une expression de dépit passagère, mais visible pour tous, parut sur le visage de M. de Saint-Cric.

— Eh bien ! soit ! dit-il après une courte indécision, M. de Mombrun commandera la corvée. Je tiens à lui prouver qu'un chef ne doit pas avoir de rancune contre ses officiers, et que le grief le mieux motivé ne peut altérer l'égalité de leurs droits... M. de Mombrun est convaincu que je n'eusse pas rappelé ce malheureux débat, si je n'avais acquis la certitude qu'une indiscrétion l'a révélé, malgré mon invitation expresse.

Un coup d'œil jeté sur Antoine détermina électriquement chez ce dernier un geste de protestation en faveur de son silence.

Huit heures sonnèrent en ce moment à la cloche du bord.

— En effet, commandant Bonplan, il n'était pas huit heures ! fit M. de Saint-Cric en saluant les officiers, qui se retirèrent.

Le capitaine de corvette seul resta.

Quoique l'intelligence en matière maritime se fût singulièrement développée chez Julia, par suite des séjours continuels qu'elle avait faits sur le pont, ses nombreuses observations sur le service du bord ne l'avaient pas encore assez instruite pour qu'elle pût démêler au juste en quoi consistait l'ordre donné à de Mombrun.

Le nom de faveur appliqué par le commandant à ce service, que, selon lui, chacun devait ambitionner, l'avait en partie rassurée.

Pourtant, les observations faites trois heures avant par le capitaine de corvette la jetaient dans un doute, qui, malheureusement pour elle, ne dura pas long-temps.

Le père Bonplan, resté, comme nous l'avons dit, après les autres officiers, s'approcha aussitôt du commandant et lui dit à demi-voix :

— Commandant, mon devoir est de faire exécuter sans observation les ordres de service que vous donnez ; mais, dans le cas exceptionnel dont il s'agit, je me reprocherais toute ma vie de ne pas vous avoir répété, avant l'exécution, ce que je vous disais ce matin : expédier un canot chargé d'une ancre par un temps pareil, c'est, selon moi, envoyer à la mort les matelots qui le monteront, et M. de Mombrun, qui les commande.

M. de Saint-Cric parut on ne peut plus dépité, aussi entraîna-t-il le capitaine de corvette vers la porte de la chambre du conseil.

— Je ne suis pas du tout de votre avis, commandant Bonplan ; du reste, je ne veux pas l'impossible. Nous essaierons ; si vous voulez monter, nous allons veiller à la mise à l'eau de la chaloupe et du grand canot. Ce dernier marche fort bien et fera route, j'en suis certain, malgré la mer.

— Oui, répliqua le capitaine de corvette comme à lui-même ; il fera route dans le sens de la profondeur.

A ce dernier mot, froid comme le genre de mort qu'il dépeignait, Julia fut saisie d'un frisson convulsif, et tomba abattue, sans [illegible]. Lorsque le retour de ses sens lui permit de raisonner sa position, son malheur lui parut sans remède. Que faire ? ordonner à Raoul de désobéir, de se déshonorer ; sa dignité et son amour même repoussaient une pareille idée. Elle connaissait assez d'ailleurs les préjugés militaires pour savoir que la mort, fût-elle évidente et sans but utile, il ne consentirait pas même à l'éviter. A qui en appeler ? Elle voulut d'abord accuser la rancune du commandant, d'avoir par vengeance désigné Raoul afin de laver l'affront injurieux que ce dernier lui avait fait subir. Mais en se rappelant que Kergallec avait le premier reçu cette destination, elle revint à maudire le sort, le sort fatal qui avait choisi l'homme qu'elle aimait.

Le désespoir s'empara d'elle. Dignité personnelle, réserve pudique disparurent instantanément ; elle voulait aller à l'instant même trouver Raoul chez lui, non pour l'arrêter, mais pour le voir, l'encourager. Pouvaient-[illegible] ainsi ? Un commencement d'exécution de cette folle démarche suffit pour lui en démontrer l'inconvenance. Après avoir ouvert la porte de la chambre de conseil, le courage lui manqua ; elle [illegible], attendant que Raoul montât pour s'embarquer. [illegible]le, tout l'équipage, matelots et surnuméraires,

(1) Voyez les numéros du 2 octobre au 13 novembre.

l'ancien régime, et, d'une autre part, le Siècle et les partis qui viennent de la révolution, font ce double travail d'idées, ne se rencontreront-ils pas? Nous affirmons, nous, qu'ils se rencontreront. Nous l'affirmons, parce que *le progrès est une force innée et naturelle*, comme dit la *France*; parce que la science est une, et que la liberté même de la pensée doit conduire à l'unité scientifique. Et c'est ainsi que tous les partis concourront à former une opinion publique unitaire, qui donnera à la France union et force au dedans, influence et autorité légitime au dehors. Et voilà pourquoi nous pensons que la religion de la *France* n'est pas *diamétralement opposée* à celle du *Siècle*.

Le *Moniteur* publie aujourd'hui l'arrêté du ministre des travaux publics relativement aux adjudications du chemin de fer de Paris à Lyon et du chemin de fer de Creil à Saint-Quentin. Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, l'époque de ces adjudications est fixée au 20 décembre.

Nos informations sur les tracés de ces lignes étaient exactes. Voici les dispositions de l'arrêté :

1° Le chemin de fer de Paris à Lyon, dans la traversée de cette dernière ville, se dirigera sur la rive droite de la Saône par Vaise, traversera en souterrain la montagne de Sainte-Irénée, franchira la Saône, et arrivera sur le cours Napoléon : le chemin aura deux gares, l'une à Vaise et l'autre au cours Napoléon.

2° Le chemin de fer de Lyon à Avignon aura deux points de départ, l'un à l'extrémité de la gare du cours Napoléon, l'autre sur la rive gauche du Rhône, près du pont de la Guillotière, soit en amont, soit en aval de ce pont, et il aura une gare spéciale en ce dernier point.

3° La compagnie du chemin de Paris à Lyon aura l'usage commun de la gare de la Guillotière, et la compagnie du chemin de Lyon à Avignon l'usage commun de la gare du cours Napoléon, et à défaut d'accord entre les compagnies, les conditions de l'usage commun ainsi que la redevance à payer, soit pour l'une, soit pour l'autre de ces compagnies, seront réglées par l'administration supérieure.

Quant au chemin de fer de Creil à Saint-Quentin, le tracé sera dirigé par Chauny, Ternier, Montescour et Gauchy.

Les compagnies du chemin de fer de Paris à Strasbourg, en travail de fusion, sont loin d'être d'accord. Chacune veut sa bonne part de la curée. Les deux plus solides sont les deux compagnies Hainguerlot et Ganneron. C'est autour d'elles que viendront se ranger les autres compagnies; mais rien n'est jusqu'ici décidé.

La session législative est ouverte en Belgique. Elle sera fructueuse si les partis veulent consentir à suivre le gouvernement sur le terrain où le discours de la couronne appelle tous les hommes de bonne volonté.

Le roi Léopold a donné, en cette circonstance, un exemple que, malheureusement, on n'imitera pas dans le royaume de France. Aujourd'hui que la nationalité de la Belgique, aujourd'hui que son existence politique est solidement constituée, dit le chef de l'Etat, il faut s'occuper du bien-être du peuple; il faut développer l'industrie agricole; il faut enfin préparer l'avenir des travailleurs. Voici quelques passages de ce discours :

« Les intérêts de l'agriculture continuent d'être l'objet des soins constants du gouvernement. Les récoltes des céréales ont été généralement bonnes. Si l'un des produits les plus précieux pour la nourriture des

Le *Journal de la Côte-d'Or* fait précéder une analyse très bien faite des séances que M. Jean Journet vient de consacrer à l'exposition de la Théorie sociétaire dans la ville de Dijon, des réflexions suivantes, dont nous le remercions vivement. Son bienveillant appel sera entendu par nos amis. L'école sociétaire entre dans sa phase d'apostolat, et de tels encouragements ne peuvent que donner bon courage aux hommes qui se préparent à l'accomplissement de cette mission de vérité :

« M. Jean Journet a consacré trois séances, dans notre ville, à l'exposition de la théorie de l'association découverte par Fourier. La grande salle de la Société philharmonique était remplie d'un auditoire silencieux et bienveillant, qui a récompensé les efforts de l'orateur par des témoignages non équivoques d'approbation et de sympathie. Il n'y avait qu'une seule voix pour proclamer la beauté des idées conçues par Fourier, mais l'on osait à peine croire au bonheur dont elles montrent la perspective à l'humanité. M. Journet est un des plus zélés propagateurs de la science sociale; l'ardeur de sa foi, la sincérité de ses convictions et la chaleur de ses accents donnent à sa mission le caractère de l'apostolat. Il possède le talent d'émouvoir le public et de faire vibrer tous les cœurs à l'unisson du sien; cet homme, en qui l'on doit reconnaître un dévouement sans bornes et une âme généreuse, est auteur de belles poésies dont il a lu des extraits à la fin de chacune de ses séances. Le sentiment chrétien respire dans toutes ses odes; chaque ligne est une aspiration vers une ère de bonheur et de fraternité.

» Il n'entrait pas dans le plan de M. Journet de traiter à fond toutes les questions sociales; ainsi qu'il nous l'a annoncé, il avait seulement pour but d'exciter le désir de lire les ouvrages de l'Ecole sociétaire, nous promettant, au surplus, que des disciples de Fourier qui ont approfondi la science sociale viendraient bientôt compléter l'œuvre de propagation qu'il avait ébauchée. Néanmoins les chaleureux accents de l'orateur ont déraciné bien des préjugés, ébranlé les convictions de beaucoup d'hommes hier encore imbus des erreurs en crédit chez les nations civilisées. Qu'un nouvel orateur, complétant l'apôtre et le poëte, nous apporte une méthode et des démonstrations mathématiques, et nous lui promettons des adhésions nombreuses; qu'il vienne! c'est son devoir! le dévouement devrait être le lot de tous les hommes d'intelligence qui se sont donnés la mission d'éclairer leurs frères et de les guider dans les voies de régénération sociale. »

On annonce qu'en ce moment est présentée à la signature des habitants de Soissons une pétition à MM. les députés, portant demande de la démolition des fortifications de Soissons, comme étant d'une complète inutilité pour la défense générale de la France; comme apportant d'insurmontables obstacles à l'enrichissement des habitants de Soissons et à celui des campagnes voisines; comme exposant les uns et les autres à des dangers permanents par l'explosion possible de l'une ou l'autre de leurs trois poudrières, et comme provoquant, de la part d'une armée étrangère, au cas d'invasion, ou un blocus ou un siége.

La *Gazette fédérale de Zurich* publie les extraits suivants d'une correspondance de Lucerne relative à l'assassin de M. Leu :

« Jacques Müller, de Stechenrain, âgé d'environ 35 ans, demeurait, il y a quelques années, dans le voisinage d'Ebersol; il était alors redevancier de M. Leu, dont il connaissait très bien la maison et la famille. Il avait dissipé depuis long-temps la fortune dont il avait hérité; il menait une vie tout-à-fait dissolue; il était père de trois enfants illégitimes, et avait déjà été puni correctionnellement pour deux autres délits... Müller était un des complices de la révolte du 8 décembre 1844, après laquelle

il éprouva de l'horreur; il sortit par la porte de l'allée, et ôta l'échelle, mais un instant après, ayant bu son eau-de-vie, il rentra doucement dans la maison. Le voilà sous la porte de la chambre à coucher. Leu et sa femme étaient plongés dans un profond sommeil. L'assassin, homme trapu, ayant à peine quatre pieds huit pouces, pouvait facilement atteindre, de la porte, avec son long fusil, la victime couchée sur un bas matelas. Le coup part; Leu s'écrie : « Jésus et Marie! » Müller conclut de ce cri qu'il a touché juste, et s'enfuit...

» L'assassin réclama ensuite le prix de son forfait; mais il ne l'obtint pas : on l'avait trompé en lui faisant de vaines promesses; on ne lui donna qu'environ 14 louis. Alors, dans son dépit, il commit des indiscrétions, il causa, et il fut arrêté...

» Ce que les journaux radicaux disent d'un aveu *extorqué par des tortures*, est complétement faux : c'est un des innombrables mensonges sous lesquels le parti radical s'efforce constamment, mais en vain, de cacher la vérité. Jamais aucune torture, de quelque espèce et sous quelque forme que ce soit, n'a été employée envers Müller. Une seule fois il reçut, conformément aux prescriptions de la loi (rédigée par le docteur Casimir Pfyffer), quinze coups de bâton, comme punition d'une menace qu'il avait faite à un témoin; mais cette punition fit fort peu d'impression sur le criminel endurci, et elle lui fut d'ailleurs infligée il y a déjà plusieurs semaines, ce qui montre qu'elle n'a aucun rapport avec l'aveu complet que Müller vient de faire.

» Après un long interrogatoire, et pressé par les indices et les confrontations, Müller prononça enfin le nom de Leu, qui n'était pas une seule fois sorti de sa bouche pendant tout le cours de l'instruction, malgré les fréquentes occasions que lui en avait fournies le juge; mais dès que ce nom fut une fois échappé de ses lèvres, l'endurcissement et l'audace avec lesquels il avait toujours nié, furent vaincus, et dans sa rage il avoua son crime. Le lendemain, il répéta avec calme et repentir son aveu, et entra dans tous les détails de l'assassinat; la glace qui jusque-là avait entouré sa conscience, était rompue, et la vérité en sortit entière... Le premier interrogatoire dans lequel Müller fit son aveu, se termina à minuit; deux heures après, le docteur Casimir Pfyffer fut arrêté, non par 50 gendarmes, 100 soldats et le Landsturm, comme le disent les journaux radicaux, mais par le capitaine de police, assisté de 3 gendarmes et de quelques soldats... Il résulte évidemment des aveux de Müller que celui-ci n'a été que *l'instrument de l'assassinat politique*... Les ramifications du complot se découvrent peu à peu, mais on comprend qu'elles ne doivent pas encore être révélées au public... »

Le steamer *Avon* est arrivé à Southampton avec la malle des Indes occidentales. Il apporte des nouvelles du Mexique jusqu'à la fin de septembre. A cette date, tout était tranquille à Mexico, bien qu'il y eût de la part du gouvernement une affectation de préparatifs guerriers. Ainsi les soldats de la garnison étaient exercés du matin au soir au maniement des armes, et l'on plaçait des canons partout.

Rien de plus inoffensif toutefois que ces dispositions, en apparence si martiales, car les troupes mexicaines ne peuvent songer un instant à entrer en campagne. On en jugera par ce seul fait : la division Paredes passe pour la mieux disciplinée et la plus aguerrie de toute l'armée, et cependant le ministre de la guerre a été obligé de recommander, par un ordre du jour, aux officiers de cette division, de veiller à ce que leurs hommes ne vendent pas leurs fusils et leurs objets d'équipement, comme ils ont, dit l'ordre du jour, *l'habitude quotidienne de le faire*.

Il y avait, au départ de l'*Avon*, à Sacrificios, une division navale américaine de sept bâtiments, dont l'apparition avait beaucoup effrayé les Mexicains. L'attitude de cette escadre n'avait pourtant rien d'hostile, et

---

étaient sur le pont, afin d'aider soit à la mise à l'eau de la chaloupe du grand canot, soit à l'embarquement de l'ancre à jet, opération que le temps et l'inclinaison de la frégate couchée sur tribord rendaient très délicate.

Les officiers, après leur sortie de chez le commandant, s'étaient réunis au carré, pour causer de la mission qui venait d'être donnée à Raoul, mission approuvée par les uns, condamnée par les autres, ainsi qu'il est d'usage passé, présent et futur dans tous les états-majors.

Le commissaire et Jouffran venaient d'apparaître.

— Hé bien! commissaire! et vous, Jouffran, vous avez vu le pacha! dit Mornan d'un grand sérieux.

— Non, qu'y a-t-il donc? firent-ils tous deux d'un air effaré.

— Oh! c'est qu'il attend, continua Mornan avec indifférence, que l'embarcation soit parée pour vous faire prévenir.

— Et de quoi donc?

— Le commandant prétend que la loi vous oblige à vérifier *de visu* les avaries et les enregistrer. Or, comme il est assez probable qu'il y en aura quelques unes dans le grand canot qui va élonger une ancre-à-jet au large, vous partez avec.

— Ah! je m'y oppose! s'écria Napoléon avec le courage de la peur. Il n'a pas ce droit-là.

— Et vous, Jouffran, c'est afin d'être tout transporté pour remédier avaries dans le personnel; préparez-donc votre charpie et vos cataplasmes. Ah ça! mais j'oublie que huit heures sont sonnées. Les timonniers sont si éventés qu'ils ne préviennent plus personne; c'est égal, je vous enverrai dire quand le canot sera prêt.

Mornan monta pour prendre le quart.

Quant au commissaire, il alla s'étendre sur son lit, décidé à se dire malade si l'on venait le chercher. Car, bien que tout lui prouvât que l'avis de Mornan était une plaisanterie comme il en faisait tant, la crainte qu'il en éprouvait lui rendait la chose possible.

Raoul ne se dissimulait aucunement le danger de la mission qu'il allait remplir.

L'excès d'une douleur morale étouffe toute crainte physique; aussi, loin de redouter cette corvée périlleuse, Raoul l'accepta avec une frénésie de bonheur. Son avenir militaire brisé, l'oubli si prompt de Julia, tous ses rêves évanouis, le mettaient dans la situation de l'homme qui, après avoir perdu successivement, fortune, père, femme, amis, se voit frappé dans son dernier enfant et se trouve alors débarrassé du seul bien qui l'empêchait de maudire; il remercie presque le sort qui vient de lui en donner le droit.

Raoul était donc dans cet état de joie fiévreuse, faisant ses préparatifs de départ, lorsque Alophe vint le trouver dans sa chambre.

Le docteur au contraire paraissait démoralisé. Une anxiété extrême se montrait malgré lui dans ses yeux ternes et livides. Il s'approcha en silence de son ami pour lui serrer la main.

— Qu'avez-vous donc? fit aussitôt Raoul en voyant l'air attristé d'Alophe. Est-ce que nos rôles vont changer? vais-je être obligé de vous consoler?

— Raoul, dit Alophe avec une sensibilité qui prouvait que la gaîté factice de son ami, loin de l'abuser, lui donnait au contraire des craintes sérieuses, je serais le dernier à vous conseiller de refuser un ordre de service, mais le zèle a pourtant des limites, et vous devez songer avant tout que vous n'êtes pas seul dans ce canot et que la vie de vingt hommes est entre vos mains. Croyez-vous qu'il serait bien de les sacrifier à votre désespoir?

— Vous avez raison, ami, je ne sais si la corvée que je vais faire a quelque chose d'utile; j'en doute. Néanmoins, je vais penser que j'agis pour vous et pour elle. Mais voyez-vous, docteur, j'ai si peu d'intérêt à revenir, que, je vous l'avouerai, j'avais trouvé là un moyen et d'éviter un conseil de guerre, et de l'affranchir de toute espèce d'obligation de conscience.

Le docteur se sentit rougir, et persuadé que cette conviction de l'abandon de Julia pouvait être fatale à son ami en le désespérant, il allait lui avouer la vérité, et les motifs de son silence, quand un timonnier entra.

— Le commandant m'a *prié* de vous dire de ne pas faire *languir* le canot chargé le long du bord, vu que la mer pourrait le démolir.

— C'est juste! Est-il prêt? demanda Raoul.

— Non, pas encore, mais tout de suite.

— Montons, docteur, la corvée que je vais remplir est une de celles qu'on ne peut faire attendre.

Les deux amis franchirent rapidement l'échelle du faux pont qui conduit à la batterie sans se quitter la main; mais ils étaient trop émus tous deux pour apercevoir Julia qui les avait vus monter et les examinait avec une anxiété extrême.

A peine arrivés dans la batterie, observant malgré eux la pudeur de l'amitié qui hait, aussi bien que l'amour, toute démonstration publique, ils s'arrêtèrent d'un commun accord.

— Alophe, dit Raoul en posant le pied sur la première marche de l'escalier du pont, je ne sais ce que le sort me réserve! Il est possible que nous ne nous revoyons plus; alors, pardonnez-moi notre refroidissement, et surtout, par grâce, ne lui faites aucun reproche à elle; dites-même, si ce mensonge doit lui épargner un remords, que moi... je l'avais oubliée aussi...

Une larme brillait dans les yeux d'Alophe lorsqu'il serra son ami dans ses bras. Julia n'avait pas entendu ces quelques mots de Raoul, mais persuadée qu'une séparation éternelle pouvait seule émouvoir ainsi le docteur si ferme et si calme au milieu de toutes les péripéties, elle s'élança d'un bond jusqu'à eux, afin d'arrêter Raoul qui se disposait à monter.

— Et moi! mon Dieu! partirez-vous sans me dire une parole? Ne suis-je plus rien pour vous?

Alophe s'éloigna aussitôt de quelques pas, et Raoul interdit, troublé, sentant son cœur se gonfler, ne put d'abord répondre qu'en pressant avec amour les deux mains de Julia.

— Oh! j'ai peur de mourir, maintenant, s'écria-t-il enfin. Julia, pourquoi m'avoir rendu le bonheur? Mon courage, c'était le désespoir!...

— Eh bien! Raoul, reprit-elle avec des larmes dans les yeux et dans la voix, n'en reste-t-il pas un autre plus vivace, le courage de l'espoir? Pars, ami! ajouta-t-elle sans emphase, mais d'un ton profondément senti en levant un doigt vers le ciel; Dieu, que je vais prier, ne veut pas que je meure, il te ramènera...

— Timonnier! dit d'une voix perçante le commandant sur le pont, à quelques pas de l'escalier du dôme; dites donc à l'officier de corvée qu'il se fait bien attendre.

— Adieu! s'écria Raoul éperdu en embrassant encore la main qu'il tenait serrée.

— Oh non! à revoir! reprit Julia avec une énergie fiévreuse, mais arrêtée.

— Même s'il ne revient pas! ajouta-t-elle lorsque Raoul eut disparu.

Le docteur se disposait à le suivre, lorsqu'il aperçut Mlle de Meillan qui paraissait en vouloir faire autant.

— Oh! rentrez chez vous, mademoiselle, vous ne pouvez rester sur le pont, épargnez-vous des émotions inutiles.

— J'ai plus de fermeté que vous ne pensez, docteur, car mon parti est pris. Veuillez m'aider à monter.

— Pardonnez-moi, mademoiselle, je n'en ai pas le temps; dans votre intérêt même, je suis trop essentiel là haut, et n'ai pas un instant, croyez-le bien.

Il enjamba rapidement l'escalier, laissant Julia un peu étonnée de ce manque de formes, mais certaine qu'une raison indispensable avait dû nécessiter cette conduite. Elle rentra chez elle pour mettre un manteau avant de se rendre sur le pont.

EDOUARD PUJOL.
Lieutenant de vaisseau.

(La suite à demain.)

[illegible] (Auguste-Léonard). Grandin (Auguste-André-Jean). Peyrou (Alexandre-Louis-François). Touzet (Joseph-Marie-Jules). Launay (Adolphe-François). Michelin (Vincent-Léopold). De Castellane (Joseph Jules-Ferdinand). [illegible] de Chailly (Louis-Jules). De Brunet-Castelpers de Panat (Joseph-Léopold). Berard (Antoine). Boulangé (Gustave-Alfred). Gérin-Roze (Jean-Louis-Claude-Alfred). De Gombarieu (Pierre-Louis-Jérôme-Gustave). Lainé (Joseph-Charles-Ernest). Gastineau (Gabriel-Jules). Deaulses de Freyciuet (Charles-Henri-Auguste). Carof (Sylvain-Théophile). Jaurès (Constant-Louis-Jean Benjamin). Quernel (Hippolyte). Morel (Paul-Joseph-Marie). Thomas (Marie-Louis-Gabriel). Daniel de Vangulon (Stanislas-Charles). Bosrolet (Louis-Joseph). Maudet (Eugène-Michel). De Maury de Lapeyrouse (Charles-Philippe). De Messy (Léon). Lenez-Cotty de Bécourt (Gabriel-Alfred-Louis). Hervé (Charles-Jean-Marie). Frissard (Auguste-François). De Fontanès (Christophe-Anne). Barbolin (Auguste). Péran (Jean-Antoine-Pierre Bernard). Balansa (Joseph-Théophile). Charmois (Charles-Eugène). Jan-Lagillardaie (Benjamin-Honoré-François). Guiasvennec (Yves Didier). Galabert (Jean-Marie-Charles). Leguen (Louis-Marie). De Prigny de Quérieux (Jules-Mathieu).

Notre deuxième double numéro de quinzaine, spécialement destiné aux travailleurs (6 fr. par an et 3 fr. pour 6 mois), paraîtra le 16 du courant.

M. EMILE SOUVESTRE nous adresse pour ce deuxième numéro une nouvelle intitulée : le MARQUIS FRICANDEAU.

Nous ne pouvons attribuer à nos Abonnés de quinzaine les primes auxquelles ont droit seulement les Abonnés ordinaires. Ces primes consistant, d'ailleurs, dans un ou plusieurs volumes de romans en voie de publication, nos Abonnés de quinzaine n'en recevraient pas la suite.

Mais, comme il nous reste encore un certain nombre d'exemplaires complets de UNE FILLE DU PEUPLE, roman en deux volumes de M. EUGÈNE CAMUS, nous l'envoyons en prime aux premiers 250 Abonnés de quinzaine qui souscriront pour un an, 6 francs.

L'abonnement de quinzaine peut remonter au numéro du 2 de ce mois (Premier numéro de quinzaine).

Les numéros doubles de quinzaine, pris au bureau du journal, se vendent, comme ceux des jours ordinaires, 25 centimes chaque ; et 30 centimes par la poste.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — On attend à Naples l'empereur Nicolas, qui doit venir passer deux semaines auprès de la cour napolitaine ; il retournera ensuite à Palerme pour y célébrer sa fête auprès de l'impératrice. — La rentrée de l'Ecole normale a eu lieu aujourd'hui, à midi, sous la présidence de M. le comte de Salvandy, ministre de l'instruction publique, assisté de M. Dubois (de la Loire-Inférieure), député, conseiller de l'Université, directeur de l'Ecole, et de M. Vacherot, directeur des études. — Il paraît certain que le comte d'Arnim, ministre de Prusse à Paris, est nommé aux mêmes fonctions près la cour de Vienne. Le comte d'Arnim sera remplacé à Paris par le baron d'Arnim, son parent, envoyé actuel de Prusse en Belgique, qui aurait lui-même pour successeur le général-major de Gerlach, allié à plusieurs familles belges. — Le nouveau ministre de la guerre, M. Moline de Saint-Yon, a été nommé grand-officier de la Légion-d'Honneur. — Les visites officielles des officiers généraux et des chefs de corps de la garnison de Paris ont été faites avant-hier au nouveau ministre de la guerre. —On annonce ces deux nominations dans l'ordre judiciaire : M. Daverton, avocat-général à Alger, est nommé avocat-général à Lyon, et M. Lecauchois-Feraud, substitut du procureur-général à Alger, est nommé avocat-général en remplacement de M. Daverton.—M. le comte de Goix, ancien lieutenant des gardes-du-corps, vient de mourir ; il était âgé de 76 ans. —On écrit de Toulon : « Les petits bâtiments destinés à faire partie de la station des côtes occidentales d'Afrique, ont à peu près terminé leur armement et leur installation. On assure qu'ils partiront avant la fin de ce mois.

La Monnaie de Strasbourg vient de mettre en circulation une assez forte quantité de pièces de 25 et 50 centimes. — M. Edmond Triqueris, qui, après avoir représenté Napoléon au Cirque-Olympique pendant plusieurs années, était devenu directeur du théâtre des Délassements-Comiques à Paris, vient de mourir.

VÉNALITÉ DES JOURNAUX, RÉVÉLATIONS ACCOMPAGNÉES DE PREUVES. — M. Constant Hilbey, ouvrier, auteur d'une brochure dont nous venons de donner le titre, a été attaqué comme diffamateur par M. Granier (de Cassagnac). Sa cause sera appelée demain, 14, à dix heures, à la sixième chambre du tribunal de la Seine.

VENUE DE L'HIVER. — L'hiver semble devoir être précoce cette année dans le nord de l'Allemagne. Dans la soirée du 2 novembre, la neige est tombée à Kœnigsberg, le lendemain il a également neigé jusqu'à midi, et le soir il a gelé.

INCENDIE DE FILATURES. — On écrit au *Journal de Reims* : « Nous avons un grand désastre à déplorer à Rethel. Hier 10, à huit heures, le feu s'est déclaré dans les bâtiments que M. Démons a fait construire, et il n'en reste plus rien. Une grande partie de la filature de M. Fournival père a été également la proie des flammes : là, grâce à des secours promptement organisés, on est parvenu à se rendre maître du feu. La filature de M. Billet-Huot est complètement détruite, ainsi que le moulin et le bâtiment de la Gravelette. La partie préservée du bâtiment appartenant à M. Fournival père est fortement endommagée ; les combles sont entièrement détruits. Les usines de M. Levert n'ont été que faiblement atteintes, mais les travaux y sont momentanément suspendus, le moteur qui la fait marcher se trouvant dans les filatures incendiées. Le sinistre qui a frappé notre ville est très grand, mais il pouvait être plus affreux encore. Grâce au ciel, le vent chassait la flamme dans la direction de la rivière ; sans cette circonstance, la ville entière pouvait être compromise. On pense que c'est dans le moulin que le feu s'est déclaré, mais on ne sait encore rien de positif à cet égard. Une seule personne a été, dit-on, blessée légèrement. Tous les bâtiments et usines détruits étaient assurés. On estime le dommage à un million au moins. »

[illegible] *Maro* ; Le 9 septembre dernier, à Louvigny, il prit, pour jongler, quatre poires que le sieur Hue portait dans un plat, au four ; ce dernier lui reprocha cette action ; aussitôt Morin le terrassa et le frappa à coups de poings et de talons de bottes. Le 15 septembre, un sieur Delivet sortait du cabaret et reçut de lui un coup de poing si violent qu'il lui brisa trois dents et lui ouvrit le crâne. Le 20, sortant du café, le sieur Chalange, qui se plaignait que son chien eût été frappé sans motifs, fut attaqué par Morin, qui, après l'avoir terrassé trois fois, lui porta au visage des coups terribles. Morin est signalé comme un homme très dangereux. Pour ces trois délits il a été condamné à 13 mois d'emprisonnement.

LES PLACES DE TROISIÈME CLASSE DANS LES CHEMINS DE FER SONT UN MYTHE. — C'est orné de la capote citoyenne, la tête relevée par le col d'uniforme, le petit doigt sur la couture du pantalon, que Victor Saint-Jean comparaît devant le tribunal correctionnel ; il est prévenu d'outrages envers un agent dans l'exercice de ses fonctions.

M. le président. — Quelle est votre profession ?

Saint-Jean, avec fierté. — Artiste tambour en musique dans la garde nationale de la capitale de la France.

M. le président. — Reconnaissez-vous les faits qui vous sont reprochés ?

Saint-Jean. — Je reconnais l'obéissance, la discipline et la subordination ; mais, pour le chemin de fer de Corbeil, il aurait besoin d'un fameux adjudant pour les faire régner sur toute la ligne.

M. le président. — Asseyez-vous ; nous allons entendre les témoins.

Un employé du chemin de fer raconte qu'à la station de Choisy-le Roi, le prévenu n'ayant pu obtenir le billet de troisième classe, s'est emporté contre tous les employés, qu'il a injuriés de la manière la plus grossière.

Saint Jean. —Jamais, je le jure sur l'honneur de ma compagnie, jamais je n'ai sali mon uniforme par des pareilles objections (abjections).

M. le président. — Expliquez-vous.

Saint-Jean. — En tout honneur, président. Le premier dimanche de la fête à Choisy-le-Roi, j'y conduisis moi, ma femme et mon enfant, ici présents ; j'y fus reçu par la population avec honneur, et vu mon talent sur la caisse roulante, je fus prié par elle d'y revenir le lendemain lundi. Le soir donc, au dernier départ, après avoir reçu les félicitations de tout un chacun, je vais au chemin de fer et je demande trois places de troisième, autrement dire wagons découverts, pour moi, ma femme et mon enfant. On me répond qu'il n'en existe plus dans le bureau ; je prends alors des places à 18 sous, et nous nous embarquons sans rien dire. Le lendemain lundi, je retourne à Choisy, je participe de mon mieux à la fête générale par mon talent, et le soir, je vais de plus bonne heure au chemin de fer, départ de neuf heures et demie, demander une place de troisième, wagon découvert. On me répond encore qu'il n'y en a pas. Pour le coup, président, j'avoue que je sentais la moutarde..... mais je la réprime, et je pars en secondes places.

Il est bon de vous dire que la population de Choisy s'étant trouvée satisfaite, tant de mon caractère que de ma capacité, m'avait prié de faire mon possible pour revenir le mardi dans l'après-midi. Effectivement, je me dépêche de monter une demi-garde au château, et je retourne le mardi à Choisy, me disant en moi-même : Il faut pourtant que j'en pince une de ces places de troisième classe ; je partirai ce soir à huit heures et demie. Effectivement, je me tins strictement ma parole ; à huit heures moins cinq minutes, heure militaire, je me présente au bureau, et je demande un billet de troisième. « Il n'y en a plus, me dit le monsieur en redingote qui vient de vous parler tout à l'heure. — Comment ! il n'y en a plus ? mais il n'est que huit heures vingt-cinq ! Dites donc tout de suite qu'il n'y en a jamais, que c'est une chose abolie comme les revues dans la garde nationale ! Dites donc çà ; et ça sera une affaire finie ! »

M. le président. — Si vous n'aviez dit que cela, vous ne seriez pas ici.

Saint-Jean. — J'ai dit autre chose, président, et je vais vous le récidiver en nature et en honneur. Ce monsieur m'a traité de tout à rien, que je n'avais pas dix-huit sous dans ma poche, et que je salissais l'uniforme que je porte. Président, à ces mots, je me suis approché de lui, et je lui ai dit, président, ces propres paroles qui sont gravées dans mon cœur : « Qu'il vous suffise de savoir, contrôleur, que dans la pointe de cette épée (le prévenu porte l'épée comme tambour agrégé à la musique de sa légion), que dans la simple pointe de cette épée, contrôleur, il y a plus d'honneur, plus de gloire, plus de talent et de capacité que dans toute votre personne de contrôleur.

M. le président. — C'est tout ce que vous avez à dire ?

Saint-Jean, se frisant la moustache. — Et je suppose que c'est cette petite parole qui aura blessé la délicatesse de M. le contrôleur.

Le tribunal condamne Saint-Jean à 25 fr. d'amende.

Malgré la forme plaisante donnée à cette affaire par la *Gazette des tribunaux*, on ne stigmatisera jamais trop cet amour effréné du lucre, puisqu'il a été permis aux administrations des chemins de fer de s'arranger de telle sorte que les places des wagons de troisième classe soient exposées à toutes les intempéries ; puisque, par l'incurie du gouvernement, la santé du pauvre est livrée à la merci de la rapacité des marchands, qu'il soit au moins permis à celui qui n'est pas riche de voyager en subissant les exigences de cette odieuse spéculation.

Etudes sur la criminalité en France (1).

CRIMES ET DÉLITS CONTRE L'ENFANCE (SUITE).

A peine échappé au danger des attentats contre sa vie, l'enfant commence une carrière de douleurs qui seront dans les siècles futurs l'éternel opprobre de la Civilisation. Au moindre degré d'infamie les mauvais traitements ; au plus haut degré la corruption de l'innocence.

Par quel renversement de toutes les lois divines, ces pauvres petites créatures dont le sourire, les doux gazouillements, les vifs élans, les affectueuses caresses, la curiosité si naïve et si intelligente, la beauté pleine de fraîcheur et de grâce, soulèvent dans le cœur humain tant de troubles délicieux de bonheur, ont-elles pu comme des coupables, être livrées aux tortures des reproches, des punitions et des mauvais traitements ? Deux grandes causes expli-

(1) Voir les numéros des 24 et 26 juillet, 18, 24, 27 sep. et 10 novembre.

vie, à la paresse ou à la débauche. Il en est à peine quelques-unes, même parmi les meilleures, où le système de correction, s'il n'est méchant, ne soit au moins extravagant et niais. La brutalité dépasse certaines bornes et fait trop de scandale ; dénoncée au ministère public, elle tombe sous le coup de l'art. 312 ; et alors les journaux nous étonnent par l'affligeant portrait d'enfants informes, hébétés, chétifs et hâves, pour avoir été séquestrés dans la saleté, battus, condamnés à la faim et au froid, dégradation si horrible qu'un magistrat du parquet (1) a pu dire en pleine audience que les cruautés de *la Chouette* envers *Fleur-de-Marie* étaient dépassées par la réalité. Adoucissez de quelque chose ces teintes qui, à ce degré de vigueur, ne dépeignent que des exceptions, et vous aurez le véridique tableau de la condition de l'enfance dans nos sociétés. Il est regrettable que la statistique criminelle ne distingue pas, entre les coups et blessures, ceux qui ont atteint des enfants, afin de donner aux civilisés une salutaire honte d'eux-mêmes.

Et ce ne sont là néanmoins que les moindres des outrages auxquels l'enfance est prédestinée : les injures corporelles s'effacent en présence de celles qui atteignent son âme. Aux apôtres de la loi nouvelle on a osé reprocher des tendances immorales, parce qu'ils poursuivaient la réforme du vieux monde ; en réponse à ces provocations, mesurons la moralité sociale dans la sphère où elle doit briller du plus vif éclat, l'éducation de l'enfance.

Lorsqu'un évêque qualifia, il y a deux ans, les colléges universitaires d'*écoles de pestilence*, l'université frémit d'une sainte indignation, car elle se complaît dans la paisible admiration de ses vertus, et malheur à qui les révoque en doute ! Cependant, est-il bien sûr que d'affligeantes réalités ne se masquent sous le voile officiel d'un langage convenu ? Combien de proviseurs, principaux, chefs d'institutions, professeurs, censeurs, maîtres d'études, mettant la main sur la conscience, pourraient répondre aux mères de famille qui leur ont confié leurs enfants dans l'âge de l'innocence : « Purs vous me les avez donnés, purs je vous les rends ? » Serait-ce une insigne calomnie que cette croyance générale dans le monde, à des habitudes de libertinage unisexuel qui auraient pénétré dans les sanctuaires de l'enfance, et n'aurait-on jamais appris que les jours de sortie sont très souvent l'occasion de funestes enseignements ? Nous ne voulons que faire appel à la sincérité des maîtres et des élèves. La seule réponse à l'accusation du prélat c'était que les petits-séminaires sont dévorés de la même lèpre, et plus intense peut-être, parce que les essors naturels y sont plus comprimés. Nous hésiterons à dire qu'elle ait envahi même les établissements destinés à l'autre sexe, parce que plus de mystère et de respect les entoure, non toutefois sans rappeler combien d'écrivains conseillent l'éducation de la famille de préférence à celle des pensionnats et des couvents ; et combien de mères pratiquent ces conseils, non éloignées, peut-être, de confesser que le désir de préserver l'innocence de leurs filles de toute profanation n'est pas étranger à leur conduite ? Des hommes sérieux, étonnés qu'à son entrée dans le monde la jeunesse, divorçant avec les nobles aspirations de son âge, s'oubliât dans une débauche sans amour, ou dans une futile oisiveté, et quand le besoin la condamne au travail, dans une âpre sollicitude du gain, en ont recherché la cause, et ils ont accusé les habitudes de la vie de collége d'avoir amorti la généreuse verdeur de l'âme. Nous ne pensons pas qu'ils aient erré.

Dans l'éducation industrielle, l'enfance est moins protégée encore. La licence des usines et des ateliers a été si souvent signalée et décrite, elle frappe si évidemment les regards, qu'il n'y a pas à la prouver. Dans les grandes réunions de travailleurs où les sexes sont mêlés, maîtres et contre-maîtres sont des sultans au milieu d'un sérail, en droit toujours, en fait souvent. Jean-Jacques Rousseau disait, avec ses habitudes de paradoxe, que toute fille qui lit un roman est une fille perdue. Il devait le dire bien plutôt de toute fille qui entre dans une manufacture, si sa jeunesse ou sa beauté tente les fantaisies de ses maîtres. L'instinct naturel de la vertu, qui, dans d'autres conditions, l'eût fortifiée contre cette tyrannie, ici l'abandonne, parce que, dès l'enfance, il a été ébranlé par l'exemple d'un pareil vasselage, par la licence des discours, des gestes, des actions, qui ont flétri la fleur de l'âme. A moins d'une héroïque énergie que la nature ne distribue qu'aux caractères de haut titre, la malheureuse ouvrière succombera, et d'une faiblesse, elle sera insensiblement conduite à la dégradation, avant même d'avoir compris tout le danger de ses complaisances (2). Le relâchement général des mœurs dans les pays industriels est si constant, qu'il est rare que la débauche, même dans ses écarts les plus impurs, ait besoin, pour se satisfaire, de faire appel à la violence. La dépravation universelle la dispense du crime, même à l'égard de l'enfance des deux sexes.

L'éducation agricole ne vaut guère mieux ; car les mœurs des campagnes, si plaisamment admirées par les faiseurs d'idylles et d'églogues, le cèdent à peine en dissolution à celles des villes. On peut dire seulement que les rudes travaux des champs et la grossièreté d'éducation y émoussent la sensibilité, que le cynisme y est moins scandaleux et moins universel ; mais au fond, les mêmes vices y règnent, sans payer patente. Dans les fermes, les amours des valets et des servantes, le pêle-mêle des nuits passées dans les granges au temps des fenaisons et des moissons, sont empreints d'un tel caractère de promiscuité, qu'il n'est pas rare de voir des maîtresses de maison renoncer, par élévation de sentiments, à la gestion de leurs propriétés, pour ne pas paraître accepter la complicité de ces désordres ; et celles que les circonstances y enchaînent, s'en affliger comme d'une blessure à leur délicatesse. Les garçons et les filles sont de bonne heure témoins de ces scènes, tombeau de toute pudeur. Si elle y survit, c'est pour périr sur d'autres écueils. Envoyés au loin dans les bois et les pâturages pour garder les bestiaux, les enfants du cultivateur courent toutes les mauvaises chances de l'isolement, et ils expient par d'affreux

(1) M. Mongin, substitut du procureur du roi, à Paris.

(2) Les *Annales de la Charité* ont récemment publié un éloquent tableau de cette situation par Mlle M..., qui a été reproduit par la *Démocratie pacifique*. On ne peut rien lire de plus navrant.

... jurés et magistrats sont consternés, quand se déroulent devant les cours d'assises ces dégoûtantes épopées de la débauche.

L'enfance, l'adolescence, en sont les premières et plus regrettables victimes. La statistique criminelle signale une alarmante progression des crimes de viols et d'attentats à la pudeur des adultes, des enfants surtout. A l'égard de ces derniers l'accroissement a été, en dix-huit ans, comme nous l'avons dit précédemment, de 140 p. 0/0, alors que la population croissait de 7 1/2 p. 0/0. Quant aux délits divers contre les mœurs, qui de 1826 à 1843, ont monté de 725 à 1518, soit 109 p. 0/0 par an, l'excitation des mineurs à la débauche n'y figure à la vérité que pour un dixième au plus; mais qui contesterait qu'il fallût compter par millions les impures suggestions de la cupidité et ses déplorables conquêtes? Nouveau témoignage de l'impuissance de la répression sociale.

Voilà ce que la civilisation fait de l'enfance, les exemples qu'elle lui donne, les vertus qu'elle lui enseigne! Aussi les mineurs, âgés de moins de 21 ans, figurent-ils pour un *sixième* dans le chiffre des prévenus et des accusés, et il serait criminel de vouloir balayer toutes les impuretés, et d'en enseigner les moyens!

Si nous levions un coin du voile qui couvre encore les perspectives d'un avenir prochain, le monde reconnaîtrait peut-être la légitimité de nos prétentions et de nos espérances, parce qu'elles découlent de la fidèle interprétation des lois divines.

Quand Dieu a doté l'enfance d'un besoin d'incessante activité, condition de son développement régulier, n'y a-t-il pas violation flagrante de ses volontés, à enfermer de malheureux élèves, pendant de longues heures, immobiles et muets, dans des salles glacées, à leur mesurer l'espace par une enceinte de quelques mètres où s'écoulent des années entières, sans autre issue à la fièvre inquiète qui les enlève vers les lointains horizons, que de rares promenades où règne encore la contrainte? Dans l'éducation harmonienne toutes ces chaînes de l'enfance tomberont; à elle les jardins à embellir, les gerbes dorées à lier, et les herbes à faner, et les fruits à cueillir; à elle le soin des temples et la police des routes, les évolutions en cadence aux fêtes religieuses et les rudes fatigues des travaux répugnants. Livrés du matin au soir à tous les élans d'une activité pleine de fougue qu'exalteront et les chants joyeux et les fanfares retentissantes, les corps revêtiront cette parure de vigueur et de beauté qu'ont rêvée les peintres et les poëtes: or, quand viendra l'heure du sommeil, il pèsera d'un poids invincible sur l'imagination comme sur les sens.

L'essor de l'esprit ne sera pas moins libre ni moins fécond en vertus. Rivé aujourd'hui à d'arides études, étrangères souvent, et quelquefois antipathiques à ses goûts, il s'y émousse ou s'en dégage pour se jeter en de dangereuses recherches. Rien de pareil à redouter dans l'éducation harmonienne. Conduit de bonne heure au milieu des travaux variés du phalanstère, l'enfant sent à leur contact s'éveiller en lui ses aptitudes naturelles, comme la vocation guerrière d'Achille se révéla à la vue des armes d'Ulysse; cultivées avec une paternelle sollicitude, elles se développeront, et s'empareront de toutes les puissances de l'âme; une ardeur studieuse, stimulée par le succès et l'émulation, vivifiera les travaux; et comme la gloire, si chère à l'enfance, sera au prix de la science non moins que de la force et de l'adresse, les loisirs et la pensée même manqueront pour les déviations de l'intelligence.

Et plus encore pour celles du cœur. Dans l'éducation civilisée, la passion s'égare parce que son objet naturel lui manque. Dieu destina l'enfance à l'amitié; et bien que sur ce point la société n'étouffe pas entièrement les attractions innées, elle les restreint en séparant les enfants par des barrières artificielles, par des distinctions arbitraires de rangs, de fortunes, de système d'études. C'est encore, quoiqu'en aient pensé les philosophes, de nobles instincts de l'enfance que la tendresse filiale, le respect des vieillards, la considération pour les aînés d'âge et de science, la pitié compatissante au malheur, le dévouement désintéressé à la corporation dont elle fait partie, qu'elle s'appelle école, patrie ou religion. Ce sont des germes qui souvent avortent aujourd'hui, mais qui dans un meilleur ordre social croîtront et fleuriront, quand les pères se seront déchargés sur les camarades du rôle pénible de la critique, quand l'enseignement sera sollicité et accordé avec amour, quand les aînés tendront à leurs cadets une main fraternelle pour s'élever, et que l'esprit de corps ralliera toutes ces jeunes âmes en un faisceau par la solidarité de l'honneur. Que le cœur déborde de généreux sentiments, et ne craignez point qu'il évoque les orageux transports de l'amour avant l'âge où la nature les éveille

sur, et souvent, dans les discussions de la chambre, un mot du maréchal Soult a plus pesé dans la balance que toutes vos phrases. » Les *Débats* avouent donc implicitement que le maréchal n'est pas fort sur la phrase? Le fait est que l'un en abuse et que l'autre ne sait pas en user. Quant à leurs qualités politiques, nous croyons volontiers que le pays sait suffisamment à quoi s'en tenir, et que le contraste qu'on voudrait établir entre ces deux illustrations pourrait bien mettre en relief toute autre chose que ce qu'on se proposerait de faire ressortir.

Le *National* établit que les fonctions d'un ministre de la guerre sont tellement compliquées, que la tête la plus forte n'y pourrait suffire. L'administrateur le plus éclairé ne peut accepter le commandement de 350,000 hommes, indépendamment de l'Algérie, disposer d'un budget annuel de plus de 300 millions, sans que sa responsabilité ne soit réellement illusoire. En cet état de choses, ce sont bien positivement les subalternes qui fonctionnent et gouvernent. Or, ces fonctionnaires en sous-ordre, personne ne les connaît; ni la presse ni les chambres ne peuvent les mettre en cause. Le *National* a raison. La responsabilité ministérielle est donc doublement une fiction, et parce que les ministres ne répondent jamais sérieusement de leurs actes, et parce qu'ils n'en peuvent répondre. Le *National* fait observer que Napoléon avait pour chacune des parties de l'administration des hommes intelligents et capables qui lui offraient des garanties sérieuses. A cet égard, les temps sont bien changés.

La *Presse* contient un article sur les efforts de la diplomatie espagnole pour obtenir de la cour de Rome un concordat qui mette fin à ces dissidences déplorables qui réduisent le clergé espagnol au dernier degré de la misère, à tel point que quelques-uns d'entre eux en sont réduits à vendre leurs livres, et d'autres à ne pas se rendre aux offices faute de vêtements. Il serait également de l'intérêt du Saint-Siége de mettre fin à cette triste position, et de ne pas faire moins pour l'Espagne nouvelle que ce qu'il a bien voulu faire pour la France, le Portugal et d'autres états d'Europe et d'Amérique. De mutuelles concessions peuvent seules amener un arrangement qui concilierait tous les droits. On ne comprendrait pas d'ailleurs que la cour de Rome se montrât trop rétive à l'idée d'une conciliation. Les temps lui prescrivent la tolérance.

PETITE CORRESPONDANCE.

Madame B. à Brest. — Encaissé les 50 fr.

M. A. B. à Hangard. — Accusé réception le 30 septembre des 1000 fr. reçus le 29.

M. D. à Tonneins. — Reçu. Merci.—Accepté pour l'E. A.

M. B. au Faouet. — Ce sera fait. Merci. Votre exemple est à imiter.

Nota pour ceux qui veulent comprendre et imiter. Le correspondant ci-dessus nous envoie le prix de 24 numéros de quinzaine et une liste de 24 personnes auxquelles il nous prie d'adresser ces numéros.

M. R. à Ganges. — Merci toujours de votre zèle. Ce que vous désirez sera fait, mais d'après un mode que nous vous indiquerons. — Une lettre et des livres sont en route pour M. L.

M. X. à P. — Votre lettre, ami, s'est croisée avec un mot administratif; nous vous ferons une réponse.

M. D. à Nantes. — Vous recevrez deux numéros, et l'on va vous répondre.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 12 novembre. — JAMET, liquoriste, rue Saint-Jacques-la-Boucherie, 17. Juge commissaire, M. Halphen; syndic provisoire, M. Sergent, rue des Filles-Saint-Thomas, 17. — DUPLESSIS, blanchisseur à la Villette, route d'Allemagne, 16. Juge commissaire, M. Bourceret; syndic provisoire, M. Pascal, rue Richer, 32. — TROMPA, marchand de vins à Vaugirard, près le moulin. Juge commissaire, M. Halphen; syndic provisoire, M. Thierry, rue Monsigny, 9.

Du 10 novembre. — KAHN, coloriste, rue Meslay, 27. Juge commissaire, M. Rousselle-Charlard; syndic provisoire, M. Breuillard, rue de Trévise, 6.

HALLE DE PARIS.

12 nov.			13 nov.		
Arrivages	4231 q.	16 k.	Arrivages	4573 q.	47 k.
Ventes	1735	35	Ventes	5791	42
Restant	44042	31	Restant	42827	36
Cours moyen	39,12		Cours moyen	39 27	
Cours-taxe	40,62		Cours-taxe	40,27	

Cote administrative.

	12 nov. q.	k.				13 nov. q.	k.			
Gruaux	7 q.	65 k.	53,00	à	57,35	10 q.	99 k.	00,00	à	56,05
1re	103	63	42,00	à	44,60	737	90	42 00	à	45 25
2e	434	89	37,60	à	41,50	1903	94	36.30	à	40 90
3e	4	71	00,00	à	33,10	29	83	00 00	à	32,50
4e	61	75	26,10	à	26,75	17	20	26,75	à	28,00
A liv.	909	00	35,00	à	44,60	2670	70	27,05	à	42,00

CHEMINS DE FER.

St-Germ.	» »»	» »»	» »»	Au 15.
V. r. d.	» »»	» »»	» »»	— 310.
— r. g.	325 »»	335 »»	B. 10 »»	— 320, 325.
Orléans	1147 50	1150 »»	B. 5 »»	— 1145, 1155, 1140, 1152 50.
Strasb.	245 »»	256 75	B. 2 50	— 246, 256 75.
Rouen	972 50	982 50	» »»	— 975, 965, 970, 982 50
Havre	775 »»	772 50	B. 7 50	— 775, 760.
Marseille	950 »»	935 »»	B. 2 50	— 950, 937 50.
Vierzon	697 50	696 75	B. 6 25	— 700, 702 50, 692 50, 701 25.
Nord	740 »»	740 »»	B. 7 50	— 742 50, 720, 737 50.
Dieppe	500 »»	» »»	B. 15 »»	—
Boulogne	342 50	» »»	» »»	— 540.
Bordeaux	620 »»	630 »»	B. 2 50	— 627 50, 620, 630.
Montereau	460 »»	460 »»	H. 2 50	— 450, 463.

(Colonne de droite, en marge : B. 1 75; B. 5; H. 2 50; B. 2 50; H 1 25; B. 2 50; B. 7 50; B. 7 50; B. 1 75; H. 3)

LONDRES, 11 nov.		PARIS, LE 13 NOV. PRIMES	COULISSE
Consol.	95 7/8, 96	3 0/0 F. c. 82 45, 80 d. 50.	Av. 82 25.
Esp. 3 0/0	38 7/8	F. p. 82 80, 90 d. 50.	Ap. 82 37 1/2.
Portug.	57	5 0/0 F. c.	B. du frs.
Mexic.		F. p.	3 1/4 à 1 m.
Brésil.			
5 0/0 hol.	93 1/2	Orléans 1165, 1170 d. 20. 1190, 1182 50 d. 10 au 20.	F. c. F. p.
2 1/2 de.	60		3 0/0
Rouen.	38 1/2	Nord, 752 50, 755 d. 20 au 30.	5 0/0
Orléans	46	762 50., 770 d. 10 au 30.	

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 109,50 à 00,00; courant du mois, 113,00 à 00,00; décembre, 114,00 à 00,00; 4 premiers 1846, 116,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 105,50 à 105,25. — Œillette rousse, 95,00 à 94,50. — Lin, 92,00 à 00,00. — Cameline, 96,00. — Voitures, 5,00.

ESPRIT 3/6.—Disponible, 116,00; courant du mois, 111,00 à 00,00, 2 derniers 110,00 à 00,00; 4 premiers 1846, 106,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 87,00 à 00,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 14 novembre 1845.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Le Serment. Le Diable à quatre.
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Iphigénie. Les Plaideurs.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Mina. Marie.
7 h. 1/2 ITALIENS. —
7 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Robinson. Diable à quatre. La Grande Bourse.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Professeurs. Deux Compagnons. Samaritaine.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Un Droit. Noémie. Couleurs. Homme gris.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL.—Pot aux Roses. Le Code. Bains. Almanach.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN.—Marie Jeanne.
7 h. 1/2 AMBIGU. — Les Mousquetaires.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Sœur du Muletier.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. 1/2 COMTE.— Un Homme de Carentan. Mort aux rats. Les 7 Ogres.
6 h. 1/2 FOLIES. — Riquiqui. Tourlourou. Intermèdes. Enfants du Soldat.
PANORAMA. (Champs-Élysées). — Bataille d'Eylau.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. —Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., 16, rue du croissant.

Il existe au Mont-de-Piété une association permanente de brocanteurs qui se coalisent pour acheter à vil prix les objets laissés en gage. Ces brocanteurs de bas étage doivent se trouver fort honorés de voir leur exemple suivi aujourd'hui par tout ce que la haute société offre de plus grand et de plus noble. Des pairs de France, des députés, des amiraux, des ducs, les noms les plus élevés, des Doudeauville et des Caumont-Laforce, se font brocanteurs et se coalisent pour acheter la France.

Cette malheureuse France avait été confiée à des mandataires infidèles, qui ont abusé du dépôt sacré remis entre leurs mains et n'ont rien trouvé de mieux que d'en faire argent. En vérité, en vérité, ils ont mis la France au Mont-de-Piété, et aujourd'hui la voilà à l'encan, marchandée par tous les grands faiseurs et agioteurs qui la trouvent encore trop chère, et se coalisent impunément afin d'obtenir un rabais.

Déjà le chemin du Nord avait offert le scandaleux exemple de la coalition triomphante des grands agioteurs, à côté des peines infligées à de malheureux ouvriers qui avaient tenté d'ajouter quelque chose à leur chétif salaire.

Une seconde coalition vient de se former à propos du chemin de Strasbourg, mais avec un redoublement d'audace : la négociation s'est faite au grand jour et chacun a pu la suivre heure par heure. Tous ces joueurs acharnés se disputaient les lambeaux de leur proie; enfin, on a déterminé les parts, et Shylock, avec sa balance, est parvenu à peser exactement ce que chacun de ces agioteurs va obtenir de la chair et du sang de la France.

Le Roi Rothschild se contente, pour lui seul, de	25 000 actions.
La compagnie Hainguerlot,	50 000
La compagnie Gentil et Fol, (des gens habiles ! ils sont entrés de force dans la coalition, et ont rançonné et fait plier devant eux la fière compagnie Hainguerlot),	50 000
La compagnie Ganneron,	50 000
La compagnie Béchet,	20 000
Plus trois compagnies, celles des amiraux Arnould, de Hell et Rosamel,	30 000
Et enfin, à la suite des autres, la compagnie Doudeauville 12 500 actions, et celle de Caumont-Laforce pareil nombre. (Voilà de beaux noms salis par l'agiotage, mais les premiers parmi la noblesse, ils sont les derniers chez les brocanteurs). Ensemble,	25 000
Total du butin,	250 000 actions.

D'autres disent que M. de Rothschild n'a avec les Messageries que 22 000 actions, et que les amiraux en ont 33 000.

Nous demandons en grâce aux journaux des banquiers de ne pas venir en ce moment nous parler de l'utilité publique; ces paroles étaient bonnes lorsqu'il s'agissait de tromper l'opinion et les chambres; mais maintenant que le tour est fait, nous les prions de nous dire comment elles se sont réparti les primes, but principal de leur formation, dans les proportions suivantes,

La compagnie Mackenzie, comme compagnie anglaise, a naturellement une plus forte part des dépouilles de la France.

Dans le capital de 40 millions, il lui est attribué	8 270 529	30
A la compagnie Carette et Minguet,	6 222 222	40
A la compagnie O'Neill,	6 376 812	15
A la compagnie Drouillard,	6 376 812	15
A la compagnie Reigecourt,	6 376 812	15
Et à la compagnie Lefèvre,	6 376 812	15
Total général,	40 000 000	»

Voilà de l'exactitude; mais la compagnie Delamarre Martin Didier menace de déranger cette symétrie; elle s'est tenue à l'écart et n'entrera que plus tard dans la coalition, sous les auspices de M. de Rothschild, qui, par son influence, a déterminé la fusion de Strasbourg... en attendant la coalition des chemins de Lyon et de Saint-Quentin.

Platitude.

Hier, pour terminer notre débat avec la *Presse*, nous avons conclu ainsi :

« La *Presse* nous donne donc le droit d'écrire qu'elle est une fabrique de mensonges et de calomnies, et qu'il ne reste pas chez elle une goutte d'honneur et de loyauté. — C'est aussi ce que nous écrivons. »

Voici ce que la *Presse* nous répond ce matin :

« La *Démocratie pacifique*, qui nous avait demandé un certificat de virginité que nous n'avons pas cru devoir lui délivrer, revient encore ce matin à la charge dans un article de six lignes, placé solennellement en tête de sa feuille. Nous n'avons rien à ajouter à la courte réponse que nous avons faite à sa première sommation. Nous avons ri, nous sommes désarmés.

» Et comment ne pas rire à se pâmer, d'un journal qui a la prétention de changer toutes les lois du travail, de donner à la société une organisation nouvelle, et qui ne trouve pas grotesque d'imprimer tous les jours, sans y manquer, un bulletin de marchandises phalanstériennes ainsi rédigé :

PETITE CORRESPONDANCE.

M. D. L. à Rennes. — Allez à la poste.
M. L. à Reims. — Reçu les trois brochures.
M. L. D à Lisieux. — Merci de votre communication. — Renouvelé.
M. D. au Mans. — Reçu. Nous vous expédions.
M. C. D. à Verdun-s.-D. — REÇU LE NEVEU.

« Ce bulletin facétieux que nous venons de citer, nous ne l'avons pas choisi avec malignité ; c'est celui qui se trouve ce matin même dans les colonnes de la *Démocratie pacifique* ! Prenez donc au sérieux une feuille tombée dans de telles bouffonneries ! »

Les procès en diffamation deviennent une épidémie. Aujourd'hui la sixième chambre (police correctionnelle), en avait trois à juger : plainte de M. Lavallée, directeur de la Caisse paternelle contre l'*Office de publicité*, plainte de la compagnie du chemin de fer de Strasbourg contre M. Meyer, gérant du *Courrier du Bas-Rhin*, plainte de M. Granier (de Cassagnac) contre le poëte Constant Hilbey. La [...] teurs d'un chemin de fer sont comptables envers le public et ne sauraient avoir le droit d'étouffer le retentissement de leurs actes, quand ces actes sont préjudiciables à la société. Nos lecteurs savent combien cette thèse est conforme aux principes que nous avons toujours soutenus.

M. Hilbey s'est présenté à l'audience, assisté de deux témoins; son affaire a été remise à huitaine.

Le nombre toujours croissant des procès de diffamation semble indiquer au législateur qu'il serait temps de réviser la loi quelque peu arriérée qui régit cette matière. Il est si difficile de décider dans quels cas la preuve des faits articulés est légalement admissible, cette question fait naître au début de tout procès en diffamation tant de contestations préjudicielles et de chicanes, que tous les hommes loyaux, tous les hommes qui ne craignent pas la calomnie devraient s'unir à nous pour demander que la législation fût simplifiée. Il devient urgent qu'une loi nouvelle enlève aux directeurs de chemins de fer, aux journalistes, à tous les hommes qui reçoivent ou qui s'arrogent une mission publique, le droit de faire bâillonner leurs adversaires par la magistrature. Dès aujourd'hui l'exercice d'un pareil droit répugne à certaines natures. Nous n'en userons jamais pour notre part. Nous nous contenterons de flétrir avec un mépris légitime les vils calomniateurs qui nous attaqueront sans fournir leurs preuves.

Congrès médical.

Translation des restes de Bichat. — Rapport sur l'ensemble des travaux du Congrès. — Discours de M. de Salvandy.

Il nous en a coûté beaucoup d'avoir à stigmatiser comme nous avons dû le faire, il y a deux jours, un des votes du Congrès médical. Cette mise hors la loi en masse de médecins étrangers, prononcée dans un moment d'entraînement réactionnaire, et il faut bien le dire, sous l'influence d'un sentiment de jalousie cupide, par la majorité d'une assemblée aux délibérations de laquelle nous étions venu prendre part, plein de foi dans ses vues généreuses, dans son impartialité, dans ses lumières ; cette brutale mesure, indigne de notre époque et de notre profession, nous avait profondément révolté. A cet égard, notre impression reste la même, et nous n'avons vu personne au dehors qui n'ait été, comme nous, péniblement surpris d'une telle méconnaissance de la confraternité professionnelle et scientifique par le corps médical de France réuni en congrès. Mais écartons pour un moment ce triste souvenir, afin de retracer une journée qui ne nous a offert que des sujets de félicitations et des motifs d'espérance.

Aujourd'hui a eu lieu la plus solennelle des séances du congrès médical. M. le ministre de l'instruction publique y est venu assister officiellement. Trois objets l'ont remplie :

1° Une communication relative à la cérémonie qui aura lieu dimanche prochain pour la translation des restes de Bichat ;

2° Le rapport sur l'ensemble des travaux de l'assemblée par M. le secrétaire général du Congrès ;

3° Un discours, enfin, prononcé par M. le ministre de l'instruction publique, discours digne à la fois et de la majesté de l'Etat, au nom duquel M. de Salvandy portait la parole, et de la noblesse de l'art dont il venait, par une démarche toute libérale, honorer, encourager les représentants.

Le nom de Bichat, de ce génie de la médecine moderne, enlevé avant sa trente-unième année à la science sur laquelle il jeta, dans son court

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
SAMEDI 15 NOVEMBRE 1845.

DERRIÈRE LE GRAND MAT (1).

DEUXIÈME VOLUME.

CHAPITRE XXX. — UN COMMANDANT PERDU.

Raoul, en montant l'escalier, s'attendait à un reproche du commandant sur le retard qu'il avait mis à paraître ; aussi fut-il étonné de ne pas le trouver à la place qu'il occupait un instant auparavant, quand l'ordre donné à haute voix était venu si brusquement interrompre ses adieux à Julia.

Assis sur la dunette, M. de Saint-Cric paraissait à peine s'occuper du fait assez grave pourtant qui captivait l'attention de tout le monde à bord. Il promenait d'un air indifférent la longue-vue qu'il tenait à la main sur tous les points de l'horizon, comme s'il n'avait eu pour but qu'une distraction très commune en mer.

Le docteur, toujours sur le qui vive, à moitié caché par le mât d'artimon, ne laissait rien échapper ; ses regards se portaient à la fois, pour ainsi dire, sur tous les officiers présents, sur l'embarcation accostée à tribord, puis, seulement comme par hasard, sur le commandant.

Il avait paru enchanté de l'espèce d'indulgence dont celui-ci avait usé envers Raoul, car le visage rayonnant et fier de son ami prouvait que toute observation eût été fort mal accueillie en ce moment.

Les préparatifs qui se faisaient sur le pont rendirent bientôt Raoul au sentiment du devoir. L'appel fait à son amour-propre par le silence curieux et les regards questionneurs de l'état-major, suffisait d'ailleurs, en dehors même de la *consciencíosité* très développée chez lui, pour le mettre à la hauteur de la mission périlleuse qu'il allait remplir. Or, comme depuis quelques minutes il était très loin de vouloir mourir, il monta sur le banc de quart pour reconnaître l'endroit où il devait porter ou essayer de porter l'ancre-à-jet.

La frégate était couchée sur tribord, et la brise venait du bossoir de bâbord.

Quoiqu'il fût plus difficile de passer par tribord devant, puisque l'abri de la frégate devait cesser à quelques brasses du bord, il résolut d'en agir ainsi, afin qu'une fois la frégate doublée, s'il ne pouvait supporter la mer, il eût la facilité de dériver sur le navire, d'y retrouver un point d'appui, tandis qu'en se laissant culer derrière, il perdait immédiatement cette dernière ressource, et allait sans aucun doute se briser sur la côte à pic.

Il eut tout le temps de faire ces réflexions, car, ainsi que l'avait dit le timonnier, on l'avait prévenu avant que l'embarcation fût parée, pour ne pas la faire *languir*.

Soulevée, en effet, à chaque instant par la mer, elle montait à la hauteur du pont de la frégate, et retombait brusquement de manière à faire croire qu'elle allait se briser en mille pièces.

— Commandant Bonplan, dit une seule fois M. de Saint-Cric au capitaine de corvette assis sur le bastingage de tribord et surveillant l'opération sans la presser aucunement, il faudrait activer le départ du canot, il va se démolir le long du bord.

— Oui, commandant, répondit le père Bonplan en se rapprochant de l'arrière, songeant peut-être à faire une nouvelle tentative auprès de l'autorité pour suspendre le départ ; mais quelques mots seulement furent échangés; le commandant montrait la direction que devait suivre l'embarcation, et ajoutait quelques avis que ne paraissait pas goûter le capitaine de corvette, ce dernier rejoignit le passavant pour donner un dernier coup-d'œil au canot.

Le danger paraissait, du reste, si évident, qu'à l'exception d'Antoine, qui espérait voir la fin de son duel dans cette expédition, personne ne se sentait le courage d'accélérer l'embarquement de Raoul ; Mornan lui-même, l'insouciance personnifiée, exigeait à peine, comme officier de garde, que ses ordres fussent exécutés. Raoul finit par trouver humiliantes pour lui toutes ces hésitations craintives. Une compassion aussi manifeste, quoique silencieuse, blessait au vif son amour-propre. Aussi se rendit-il à la coupée, et se penchant en dehors pour voir le canot chargé :

— Mornan, sommes-nous prêts? lui dit-il résolument.

— Oui, répondit ce dernier comme à regret, les canotiers sont embarqués.

— Pourquoi donc ne me le faites-vous pas dire? C'est moi qui ai l'air de retarder le départ. Allons, adieu ! ajouta-t-il en lui serrant la main.

— Bonne chance ! dit Mornan d'un air ému que sa gaieté habituelle rendait plus frappant encore : — Sur le bord !

A ce commandement deux matelots vinrent se placer de chaque côté de l'échelle, et après avoir ôté leurs chapeaux, ils portèrent la main droite à la hauteur de l'œil.

Raoul, disposé à partir, jeta un regard derrière pour faire un signe d'adieu à Alophe, mais ce dernier, très occupé de ses observations, ne parut pas le voir; peut-être craignait-il de s'attendrir ou de diminuer le calme de Raoul en renouvelant les adieux; peut-être croyait-il sa présence plus utile derrière.

Le coup de sifflet du maître se fit entendre ; Raoul salua à demi et prit les tireveilles pour monter les cinq marches sur lesquelles nous avons fait poser Mlle de Meillan à son arrivée à bord.

Ces flatteries conventionnelles dont on gratifie tout officier qui débarque, soit pour le service, soit pour aller se promener à terre, produisaient une impression pénible, faites sans variante aucune, dans ce moment exceptionnel.

L'officier de corvée avait déjà franchi deux marches, quand il sentit sa main serrée par celle du capitaine de corvette.

— Au revoir, M. de Mombrun ! Le commandant vient de me charger de vous dire que vous feriez bien de profiter de l'abri de la frégate pour vous laisser dériver derrière, il pense que vous aurez ainsi moins de peine à vous rendre.

— Est-ce votre opinion, commandant? dit Raoul.

— Il vous abandonne, du reste, continua M. Bonplan sans répondre, le droit, comme chef de corvée, d'agir pour le mieux.

— Eh bien, commandant, je prendrai le droit et laisserai de côté l'avis.

— Entre nous, vous aurez peut-être raison, continua à demi-voix le commandant en second.

— Ah ça ! il a bien de la peine à *déraper* ! fit Antoine à son ami Napoléon encore démoralisé, mais rassuré sur le départ que lui avait improvisé Mornan. Il n'a pas trop l'air à son article.

— Je voudrais bien vous y voir, vous ! répondit le commissaire, dont la mémoire rancunière, fort courte d'ordinaire, était devenue tout-à-fait nulle sous l'influence de l'affreux resserrement du thorax qu'il éprouvait depuis le premier coup de talon de la frégate.

L'officier de corvée venait de se retourner pour descendre à reculons, en prenant à la main les tireveilles d'en dehors. Il fallait beaucoup de précaution et d'adresse pour profiter des courts instants d'immobilité du canot. Une embellie venait de se présenter, il allait la saisir et sauter dans l'embarcation, quand son dernier coup d'œil, jeté à bord comme adieu définitif, tomba sur Mlle de Meillan, dont la belle tête pâle paraissait seule au-dessus du bastingage. Leurs regards se croisèrent, un saisissement galvanique les arrêta tous deux instantanément; elle sur l'escalier du dôme, qu'elle franchissait avec d'horribles difficultés ; lui sur les marches extérieures du navire.

Ce léger retard fit perdre à Raoul le moment favorable à son embarquement ; frappé de l'air de terreur empreint sur les traits de Julia, et dans le but charitable de changer cet état d'anxiété et d'effroi, il eut la force d'amener sur ses lèvres un sourire d'encouragement et d'espoir; mais par une fatalité cruelle ou par une de ces intuitions qui se révèlent

(1) Voyez les numéros du 2 octobre au 14 novembre.

[illegible] ces pauvres enfants du peuple qui croissent au souffle du bon Dieu, » et s'était trouvée au bout de quelques mois une imposante réalité. Le jeune confrère qui a mis ainsi en avant la première idée du congrès, qui lui a fait faire son chemin dans le monde médical avec un bonheur inespéré, nous n'avons pas besoin de dire qui il est ; nos lecteurs ont déjà nommé M. Amédée Latour.

La manière dont M. le secrétaire général s'est acquitté de la tâche difficile de résumer toutes les délibérations de ces douze jours de séances, a justifié de nouveau le choix qui avait été fait de sa plume exercée et habile pour dresser le bilan de cette première session de Congrès médical. L'historien a glissé sur les parties faibles, et il a fait ressortir les vœux qui se distinguent par leur incontestable sagesse. Il a constaté que presque tous sont en accord parfait avec les cahiers envoyés des départements ou apportés par MM. les délégués.

Cependant, a-t-il fait observer, il est un des vœux émis par le Congrès qui se trouve en opposition avec l'immense majorité des cahiers adressés par nos confrères des départements ; c'est celui qui concerne les médecins cantonaux, institution en faveur de laquelle les cahiers s'expriment, pour la plupart, d'une façon formelle. Espérons qu'une semblable déclaration infirmera l'autorité de l'un des votes du Congrès que nous avons déplorés avec tous les hommes pratiques, qui savent ce que fait et ce que peut aujourd'hui la médecine pour les pauvres des campagnes. Nous reviendrons sur ce point important.

M. le secrétaire-général a terminé sa lecture en adressant à M. le ministre de l'instruction publique quelques paroles pleines de convenance, et en remerciant les membres du congrès du zèle dont ils avaient fait preuve et des sacrifices qu'ils s'étaient imposés dans l'intérêt de la cause commune.

Bien des gens s'attendaient peut-être à ce que M. le ministre s'en tiendrait à une de ces allocutions vagues et banales qui sont la monnaie ordinaire des harangues officielles. Il n'en a pas été ainsi. Après avoir fait remarquer tout ce qu'il y avait de nouveau dans une pareille assemblée ; après avoir dit que, dès qu'elle s'était formée, il avait senti qu'il devait à ses membres, qu'il se devait à lui-même de se trouver au milieu du Congrès médical, M. de Salvandy a ajouté : « Cherchez dans vos souvenirs, messieurs, remontez aussi loin que vous voudrez, vous ne trouverez aucune époque à laquelle le gouvernement et le pays n'aient pu se rencontrer ainsi en présence pour traiter librement des intérêts communs. » — Faisant ensuite une allusion qu'ont pu saisir aisément tous ceux qui se rappelaient une précédente séance à laquelle avait assisté le ministre, mais non pas officiellement, M. de Salvandy a parlé de quelques imprudences de paroles, de quelques exagérations qu'il a mises sur le compte de notre peu d'expérience des assemblées délibérantes. Là, on apprend, a-t-il, que la modération est un élément de force.

Du reste, M. le ministre a rendu un digne hommage à la profession médicale. Seule, a-t-il dit, elle demande une triple garantie aux sujets qui l'embrassent : une garantie littéraire, une garantie scientifique ; enfin, la garantie de l'étude spéciale de la science et de l'art qui la constituent.

Arrivant à l'examen des vœux émis par le congrès, M. le ministre a promis d'en tenir grand compte, non pas sans déclarer, toutefois, que plusieurs lui semblaient discutables. Il est un point, notamment, sur lequel il s'est montré plus libéral que le Congrès.

Celui-ci a décidé que les professeurs âgés de 65 ans devaient quitter leurs fonctions actives et être mis au traitement de retraite. Donnant,

[illegible] quelques coups de feu, qui sans doute étaient le signal convenu. A l'instant le sergent Suarez, sortant de sa caserne à la tête de trente-quatre soldats qu'il avait gagnés, attaque la garde de sûreté, tue la sentinelle, et blesse plusieurs soldats, un capitaine et le commandant Garcia-Navas. Les mutins se dirigèrent ensuite vers la place San-Francisco. Voyant que les bourgeois qui devaient se joindre à eux étaient peu nombreux, ils marchèrent sur la caserne du Refuge dont la troupe les reçut à coups de fusil. Alors le sergent Suarez s'écria : Nous sommes perdus ! ordonna à sa petite troupe une décharge de mousqueterie et prit la fuite avec les siens, dans la direction du marché, en poussant les cris de : Vive la liberté ! vive Espartero ! Nous avons déjà dit hier avec quelle énergie le général Reneuli, le chef politique, et le général en second ont réprimé cette tentative de révolte. Nous ajouterons qu'aujourd'hui l'on a procédé à l'arrestation de divers sergents et bourgeois dont on va instruire la cause. D'après des renseignements nombreux, on croit que les ex-généraux Nogueras et Ruiz dirigeaient secrètement le mouvement révolutionnaire, dont le plan très vaste aurait été combiné dans le comité de Marseille, d'où partent les instructions et l'argent qui se distribuent ici avec profusion. On assure que le directeur de ces menées coupables, venant de Paris, était arrivé depuis quelque temps à Marseille. »

IRLANDE.

DUBLIN, 10 novembre. — L'association du repeal a tenu sa séance hebdomadaire. M. O'Connell a déclaré qu'il voyait à grand regret les dissensions qui existaient entre les repealers à Waterford. Il s'efforcera de les réconcilier. D'après les nouvelles reçues de plusieurs provinces, et notamment de Killarmey, des troubles sérieux sont à craindre dans la population souffrante si l'on ne vient promptement à son secours.

M. W. Smith O'Brien, membre du parlement, présente des développements sur la situation inquiétante de l'Irlande à propos des subsistances. L'intervention de la providence peut seule, a-t-il dit, prévenir les calamités qui planent sur ce malheureux pays. J'espère que le caractère irlandais se soutiendra dans cette crise effrayante et que quelque chose qui arrive, nous ne mendierons pas la charité des Anglais (Applaudissements). Il y a encore en Irlande de quoi nourrir la population, et si les vivres nous manquaient, j'espère que pas un Irlandais ne tendrait la main à l'Angleterre. Jamais le peuple irlandais n'eut plus besoin qu'aujourd'hui d'une législature nationale qui prît en main ses intérêts. Je déclare que si le ministère ne convoque pas le parlement avant Noël pour prendre en considération la situation de l'Irlande, il manquera à ses devoirs envers Dieu et les hommes ! Il faut que le gouvernement taxe la propriété pour soulager le peuple, et c'est par les propriétaires absents qu'il faut commencer.

Tel n'est pas l'avis, je le sais, de la presse anglaise. La meute des journalistes fait retentir l'air de ses cris pour qu'on violente le peuple irlandais : ils demandent la suppression de l'association du repeal, je les défie de l'obtenir.

La suprématie de l'Angleterre n'existe plus : la vapeur a fait une révolution dans le mode de la guerre maritime. Sur qui pourrait se rejeter l'Angleterre en cas de calamité ? Sur le peuple irlandais (On applaudit). Ces dangers ne sont pas imaginaires : les Irlandais doivent être les protecteurs de l'Angleterre, ou le royaume d'Angleterre s'écroulera ; c'est donc l'Irlande qui décide des destinées de l'Angleterre ! Je le répète, il est d'un intérêt vital pour l'Angleterre de se concilier l'affection de l'Irlande ! (Applaudissements).

[illegible] efforts pour désabuser le public, je vous autorise cependant à faire publier cet ordre par les journaux officiels.

» Signé : FRÉDÉRIC-GUILLAUME. »

Actes officiels.

Par ordonnance royale en date du 9 novembre, sont nommés : Procureur du roi près le tribunal de première instance de Lyon (Rhône), M. Massot, avocat-général à la cour royale de Lyon, en remplacement de M. Gilardin ; avocat-général à la cour royale de Lyon, M. d'Avertos, avocat-général près la cour royale d'Alger, en remplacement de M. Massot ; président du tribunal de première instance de Confolens (Charente), M. Boreau Lajanadie, substitut du procureur du roi près le même siége, en remplacement de M. Delassat-Depressigny, décédé.

Juge au tribunal de première instance de Montbrison (Loire), M. Servan de Sugny, procureur du roi près le siége de Nantua, en remplacement de M. Baudrier ; procureur du roi près le tribunal de première instance de Nantua (Ain), M. Baudrier, juge au siége de Montbrison, en remplacement de M. Servan de Sugny.

Une autre ordonnance du 9 novembre nomme conseiller à la cour royale de la Guadeloupe M. de Beausire, conseiller à la cour royale de la Martinique. M. de Beausire sera chargé des fonctions de président de la cour royale de la Guadeloupe pendant trois années, à partir de son installation.

La prime que nous offrions aux 250 premiers abonnés de quinzaine, UNE FILLE DU PEUPLE, par M. E. CAMUS, se trouvant épuisée, nous enverrons aux nouveaux 300 premiers souscripteurs d'un an (6 francs) la brochure ayant pour titre : LE SEPT AVRIL, *banquets commémoratifs de la naissance de Fourier*.

Le deuxième double numéro de quinzaine paraîtra demain, 16.

L'abonnement à ce numéro peut remonter au 2 de ce mois (premier numéro de quinzaine).

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Le *Moniteur* annonce que la session des conseils-généraux de l'agriculture, des manufactures et du commerce, s'ouvrira le 15 décembre prochain, pour être close le 15 janvier 1846. — M. Marey-Monge, consul de France à Mogador, est arrivé à Marseille, se disposant à se rendre à son poste. — Par une décision récente, M. le baron Mackau, ministre de la marine, vient de prendre des dispositions propres à assurer le classement et la conservation des archives maritimes de nos divers ports. — Le lieutenant-général comte Compans, pair de France et grand'croix de la Légion-d'Honneur, vient de succomber à Blagnac, près Toulouse, aux suites d'une longue et douloureuse maladie. — M. le duc de Saulx-Tavannes, pair de France, est mort hier à Paris. Sous l'empire d'une hallucination monomane il s'est donné la mort par strangulation, dans la nuit de mardi à mercredi dernier. M. de Saulx-Tavannes avait 38 ans, il était l'un des plus jeunes membres de la chambre des pairs. En lui s'éteint un des plus grands noms historiques de France. —

---

au moment suprême, en cherchant à donner à son regard une expression en harmonie avec son sourire, il leva les yeux au ciel.

Julia obéissant, malgré elle, soit à l'instinct d'imitation, soit à un avertissement analogue, en fit autant, et ne put s'empêcher de murmurer comme malgré elle :

— Oui, là-haut !

Ses yeux, en se baissant précipitamment, comme pour détourner cette idée funeste, n'aperçurent plus Raoul ; il avait disparu. Etait-ce déjà l'accomplissement de ce pronostic effrayant ?

Le docteur, trop absorbé par le départ de Raoul et par l'attention dissimulée qu'il donnait aux faits et gestes du commandement, n'entendit que le second appel de Mlle de Meillan, qui le priait de venir l'aider à monter sur le pont.

Comme toutes les natures nerveuses et impressionnables, elle aimait mieux voir sombrer le canot et assister à la mort de Raoul, que de flotter dans l'alternative et d'en redouter à tout moment l'annonce.

Quoique fort contrarié de cesser une étude dont l'urgence lui était sans doute démontrée, Alophe, se rappelant ses premiers refus, se rendit aussitôt vers Mlle de Meillan, sans songer à lui faire remarquer qu'elle dérogeait à ses habitudes : il la prit par le bras, et la conduisit vers le banc de quart ; mais dans ce court trajet une lame qui heurtait le flanc du navire vint tomber en partie sur le pont et inonder la jeune fille tout épouvantée. Enveloppée dans un large manteau qui faisait voile, elle éprouva de grandes difficultés, malgré l'aide du docteur, à gagner la muraille du navire.

— Vous le voyez ! vous avez tort, mademoiselle, lui dit le docteur en la soulevant pour ainsi dire sur le banc de quart.

— Je serais morte d'inquiétude en bas, docteur ; avant lui peut-être... ici j'aurai la force d'attendre !

— Comme vous voudrez, mademoiselle, reprit le docteur ému en entourant le corps de Mlle de Meillan avec la tireveille du banc de quart, car il ne savait s'il pourrait rester à la surveiller.

Le canot, ballotté par les vagues, fut bientôt assez éloigné du bord pour être aperçu de Julia. Alophe jeta immédiatement les yeux sur elle, cherchant une raison propre à la calmer, mais elle s'aperçut de cette sollicitude.

— Oh ! ne craignez plus rien pour moi, bon docteur ! vous n'entendrez ni un cri, ni une plainte sortir de ma bouche, il n'y a plus ici que mon corps. La première moitié de mon âme est là, fit-elle en montrant avec un calme apparent le canot qui portait Raoul, la seconde est montée vers Dieu ! J'attends, ajouta-t-elle avec une résignation un peu exagérée, qu'il décide quelle moitié doit aller rejoindre l'autre...

Le docteur fut d'abord effrayé de ce sangfroid. Il craignait que sur cette nature nerveuse la violence des impressions eût déterminé une sorte de paralysie mentale, une atonie momentanée. Il fut bientôt rassuré. Une lame immense qui cachait entièrement le canot vint forcer Julia, persuadée qu'il avait été englouti, à porter la main sur son cœur pour en arrêter les battements.

Le docteur, absorbé, et par le péril que courait son ami, dont le canot n'avançait que fort lentement, et par l'état de Mlle de Meillan, ne s'occupait plus autant des faits et gestes du commandant, car il lui trouvait toujours la tenue distraite et insouciante que nous avons décrite plus haut.

— O mon Dieu ! docteur, qu'arrive-t-il ? fit tout-à-coup Julia ; mais cette question resta sans réponse, car la vue des faits était là pour démentir toute explication d'Alophe, quelqu'adroite qu'elle fût.

Deux canotiers de l'arrière venaient de rentrer leurs avirons et se mettaient à vider activement l'eau qui entrait dans le canot.

— Est-ce qu'on ne les rappellera pas ? continua Julia, mais à demi-voix, se repentant de son exclamation précédente.

— Le danger n'est pas aussi grand que vous le pensez, mademoiselle, répondit le docteur, en regardant néanmoins derrière pour voir si le commandant se disposait à donner l'ordre du retour. Cette nécessité de vider l'eau est une chose très ordinaire. Aussi.....

Au lieu de retrouver M. de Saint-Cric sur la dunette où son dernier coup-d'œil l'avait laissé, Alophe venait de l'apercevoir s'avançant d'un pas précipité vers l'escalier pour quitter le pont ; mais au moment où leurs yeux s'étaient rencontrés, volontairement ou non, M. de Saint-Cric avait ralenti sa marche et refermait avec indifférence la longue-vue qu'il portait.

A peine eut-il disparu que le docteur sautant aussitôt du banc de quart sur le pont, sans penser à s'excuser auprès de Julia qu'il laissait seule, s'approcha vivement du chef de timonnerie resté derrière pendant toute cette scène.

— Renard, vite, cherchez, regardez ! Il doit y avoir quelque chose à l'horizon... Une longue-vue !

Le chef fit subitement quelques pas derrière pour aller chercher la longue-vue de la timonnerie, puis s'arrêta comme frappé par un souvenir :

— C'est le commandant qui vient de l'emporter sans y penser. Il l'avait sous le bras.

— Raison de plus, courez prendre la mienne.

Pendant ces quelques secondes de retard forcé, le docteur trépignait d'impatience en contemplant le canot menacé, mais il bondit de joie quand il entendit le père Renard, revenu à la hâte sur le pont, s'écrier, la longue vue dirigée sur Rio-Janeiro :

— Deux bateaux à vapeur qui ont le cap sur nous !

Alophe courut aussitôt devant annoncer cette nouvelle au capitaine de corvette.

— Allez prévenir le commandant, timonniers, cria M. Bonplan, demandez s'il faut rappeler l'embarcation qui ne peut plus tenir la mer. Courez.

Au bout d'un instant d'irritation inquiète de la part de tous les témoins tremblants que l'ordre de rappel n'arrivât trop tard, car le canot commençant à sentir la lame du large ne gagnait plus un pouce de chemin, le chef de timonnerie, parti lui-même à la recherche du commandant, vint annoncer qu'il ne l'avait trouvé ni chez lui, ni dans les chambres particulières, ni dans la galerie.

— Retournez, s'écria le capitaine de corvette furieux, expédiez tous vos timonniers, parcourez la frégate !

Et sept ou huit matelots s'élancèrent dans la batterie et dans le faux pont à la poursuite du commandant. Le docteur Alophe lui-même descendit dans le même but.

Le père Renard réussit le premier à découvrir le commandant tout-à-fait sur l'avant de la batterie. M. de Saint-Cric visitait l'hôpital et s'assurait que les malades n'étaient pas négligés et n'avaient pas trop à souffrir du mauvais temps. Le chef de timonnerie le trouva penché sur le lit d'un matelot, le questionnant avec un soin minutieux et une sollicitude toute paternelle sur les traitements auxquels il avait été soumis.

— Deux bateaux à vapeur venant de Rio et qui ont le cap sur nous ! Le capitaine de corvette vous fait demander s'il peut rappeler le canot qui vient de pousser ? dit le chef.

M. de Saint-Cric, tout absorbé sans doute par l'œuvre de charité qui l'avait appelé à l'hôpital, se fit répéter l'annonce et répondit :

— C'est bien, je vais monter.

Renard courut aussitôt rendre la réponse à l'autorité.

Le capitaine de corvette attendit encore quelques instants, ne quittant des yeux le canot mangé par la mer, que pour voir si le commandant ne se montrait pas ; rien !...

Dans son impatience, il avait déjà descendu quelques marches pour aller trouver lui-même M. de Saint-Cric, quand un cri étouffé, général, retentit. L'embarcation, trop chargée, ne pouvant monter sur une lame, venait de plonger par l'avant, et se relevait à moitié remplie d'eau. Un coup de tangage pareil et le canot sombrait, entraîné par l'ancre, sans aucune chance de salut pour les hommes qu'il portait.

— Ma foi ! à Dieu, va ! dit le capitaine de corvette après avoir jeté un dernier coup-d'œil sur le panneau, sans voir apparaître le commandant, et se servant de ses deux mains en guise de porte-voix, il cria de toute la force de ses poumons :

— Oh ! de la chaloupe ! à bord !

Et cent voix répétèrent aussitôt avec élan :

— A bord ! à bord !

Julia elle-même leva une main pour rappeler Raoul.

— Elonger une amarre dans les porte-haubans, commanda l'officier de quart.

Les canotiers répondirent par un cri de joie, et l'embarcation changea de route avec de grands dangers, forcée qu'elle était d'offrir le travers à

… par le *Précurseur de l'Ouest*, les ouvriers perreieurs se sont réunis pour secourir cette intéressante famille : ils veillent, chacun à leur tour, la femme Dudé jour et nuit; ils ont ouvert une souscription pour subvenir à ses besoins et à ceux de ses enfants. Mais les ouvriers perreieurs sont malheureusement de ceux qui gagnent à peine de quoi vivre, et ils s'imposent de dures privations pour accomplir l'œuvre de bienfaisance qu'ils ont entreprise avec le plus louable empressement.

LE POÈTE POPULAIRE. — Le célèbre Jasmin vient de visiter la ville d'Epernay, où habite un de ses fils. Il n'a pu, malgré son désir de repos, se dérober à l'ovation dont il a été l'objet. Chacun a voulu jouir de sa présence. On dit des merveilles de la manière dont le poète a figuré dans les cinq fêtes dont il a été l'objet. Dans une soirée donnée par M. D..., surtout, dit le journal de l'arrondissement, il s'est dépassé. Pendant plus de trois heures, il a tenu l'assemblée suspendue à ses lèvres ! Trois heures le même acteur est resté en scène sans qu'un seul instant l'intérêt ait faibli; sans que jamais l'inspiration ait une seule minute abandonné l'enchanteur (*l'ensourcillayre*). Ses auditeurs ont été fascinés par son admirable poésie ! L'enthousiasme était au comble, et l'auditoire haletant d'émotions, sentait le besoin d'exprimer son admiration au grand artiste; alors une charmante jeune fille, la demoiselle de la maison, s'avançant avec cette grâce naïve qui n'appartient qu'à l'enfance, vint lui offrir une couronne de laurier et de myrthe, et lui réciter d'une voix émue des vers charmants pour le complimenter. Le poète a répondu par une improvisation digne de toutes les grâces qui l'inspiraient.

LE CONSEIL DE LA MISÈRE. — Un suicide a eu lieu lundi dernier à Aix. Le nommé Cochon-Latour, de Tourves (Var) s'est brûlé la cervelle dans la maison et même sur le palier de l'appartement de M. le chanoine Figuières. Cet honorable ecclésiastique avait déjà eu occasion d'être utile à ce malheureux, à qui il avait fait trouver de l'emploi, et qu'il avait secouru de sa bourse. Dernièrement encore, il lui avait donné de l'argent pour retourner à son pays. Il paraît que n'ayant pas trouvé de travail, il était revenu à Aix et s'était rendu chez son protecteur. Ne l'ayant pas rencontré, le désespoir s'était emparé de lui et il exécuta le fatal projet qu'il nourrissait depuis long-temps, puisqu'il portait sur lui le pistolet chargé avec lequel il a mis fin à ses jours. La police, dit le journal la *Provence*, n'a relevé qu'un cadavre dont la tête n'existait plus.

UNE PASTORALE. — L'*Observateur de la Haute-Marne* annonce que les habitants de deux fermes, voisines de Vaux-la-Douce, au canton de Laferté-sur-Amance, s'étaient querellés et battus, il y a une quinzaine de jours. L'un des deux avait même asséné à son adversaire un coup de hache, et celui-ci, en le parant, avait eu le bras coupé profondément. Quelques jours après, les deux fermes habitées par ces deux ennemis, ont été incendiées en même temps, et réduites en cendres malgré les secours empressés des villages voisins. On n'a pu sauver que les bestiaux; les récoltes ont été la proie des flammes; on attribue ce sinistre à la malveillance.—Il paraît que les deux *naïfs* villageois s'étaient rencontrés dans la même inspiration.

IL N'Y A PLUS RIEN DE SACRÉ. — Près de la porte de Vesle, dit le *Journal de Reims*, est une petite place où l'on remarque une croix appelée tragiquement : *Croix des pestiférés*. Pendant la nuit du 11 au 12 de ce mois, une voiture chargée de laine stationnait dans ce lieu sinistre. Hier matin, quand on voulut opérer le déchargement de la voiture, on s'aperçut qu'une quantité assez considérable de marchandises en …

… de France.

IMPRUDENCE TROP COMMUNE. — On a souvent fait remarquer le danger que des mères imprudentes font courir aux jeunes enfants qu'elles ont l'habitude de faire coucher avec elles. Le *Sémaphore* nous apprend qu'un de ces jours derniers, à Marseille, une femme qui avait dans son lit ses trois enfants, a trouvé, le matin, l'un d'eux, âgé à peine d'un an, sans vie; elle l'avait étouffé en dormant.

UN PARRICIDE. — L'*Echo du Nord* rapporte qu'un crime épouvantable a été commis près de Courtrai. Un individu pris de querelle avec son père, s'élança sur lui, et une lutte terrible s'engagea entre eux. Le père meurtri, mutilé, résistait encore, lorsque son fils, pour l'achever plus sûrement, alla prendre un fusil et revint le tuer à bout portant. Ce monstre exécrable est entre les mains de la justice, qui a dévoilé ces affreux détails après que la victime eût été enterrée suivant les formalités ordinaires, car le parricide avait pu cacher son crime et avait même assisté avec une impassibilité effrayante aux funérailles de son père. Mais après avoir hésité, la rumeur publique l'accusa, et les magistrats firent exhumer le cadavre qui portait de nombreuses blessures ; alors tout fut découvert, une servante qui s'était tue jusqu'alors, parla, et raconta dans tous ses détails la scène qui avait eu lieu entre le père et le fils. On ignore encore le nom de la victime et celui du meurtrier.

NÉCESSITÉ DES SALLES D'ASILES. — Le *Progrès* (de Rennes) en fournit deux nouvelles et terribles preuves : Une petite fille âgée de quinze mois, de la commune d'Iffendic, a eu ces jours derniers un bras dévoré par une truie qui s'était introduite dans la maison pendant l'absence des parents. L'enfant a succombé peu de temps après à ses blessures. Une petite fille de la commune de Talensac, en nourrice chez les fermiers, s'étant écartée de la maison pendant que sa nourrice était occupée à l'intérieur, est tombée dans une mare voisine où elle s'est noyée.

MARIAGE PURITAIN. — Le *Morning-Post* contient les détails suivants sur le mariage du capitaine Ibbetson et de lady Adela Villiers, à Gretna-Hall-Tavern : « Lorsque les deux futurs époux sont arrivés à deux heures et demie à Gretna-Hall, le forgeron qui marie présidait un banquet auquel assistaient de nombreux ingénieurs qui font des tracés en ce pays. Un message secret ayant été remis au président, il se leva brusquement de table et monta au salon où l'attendaient ses deux visiteurs. Interrogé par le capitaine, qui lui demanda s'il célébrait des mariages, le forgeron déclara qu'il était dans l'habitude de le faire depuis bien des années, et qu'il continuerait, à moins qu'il n'en fût empêché par lord Brougham, qui, l'année dernière, avait tenté de s'attaquer à son privilège. Boniface ayant demandé la permission de se retirer quelques instants, reparut bientôt en costume. Lady Adela Villiers, interrogée sur ses prénoms, éprouva quelqu'embarras. « Le prince de Capoue, dit le forgeron, a été marié par mon ministère ; il avait une kyrielle de seize prénoms, il ne se rappela que la moitié, ce qui n'empêcha pas de le marier. » Les postillons de Carlisle, qui ont l'habitude de servir de témoins dans cette occasion (c'est leur privilège), furent mandés au salon. Les deux futurs déclarèrent qu'ils étaient célibataires tous deux, et qu'ils étaient venus à Gretna librement et spontanément, sans aucune contrainte. Boniface se tournant vers le capitaine : « Prenez-vous cette femme pour votre femme légitime ? — Oui. » Boniface reprenant : « Vous la prenez pour vivre suivant les commandements de Dieu dans le saint état du mariage? Vous promettez de l'aimer et la secourir, de la chérir en santé comme en maladie, et négligeant toutes au…

… idées très remarquables sur la phrénologie. Ces articles sont dus à la plume du rédacteur en chef, M. Le Rousseau. L'extrait suivant permettra à nos lecteurs d'apprécier la haute portée de ce travail, qui sera publié en volume :

« Bien que l'intelligence soit sans contredit le flambeau de l'homme et qu'elle lui suffise pour connaître et apprécier tout ce qui est du domaine de la science, les sentiments ne lui sont pas moins indispensables dans certains cas pour la soutenir et la faire arriver au vrai. La lumière de l'esprit s'obscurcit et devient trompeuse quand les affections s'altèrent et se vicient. Les instincts eux-mêmes, quoique plus éloignés de l'intelligence que les sentiments, ne lui sont pas non plus inutiles pour rectifier quelques-uns de ses jugements. En un mot, les trois sphères de l'activité humaine ont besoin de s'accorder entre elles pour que nos actes soient raisonnables dans toute l'acception du terme, c'est-à-dire, empreints de cette mesure et de cette unité qui tiennent compte de tous les éléments légitimes de la vie.

» La sagesse qui conduit l'homme au bonheur n'est donc pas ailleurs que dans le mouvement harmonique des trois sphères qui le composent, et dans celui des facultés et passions dont se composent, chacune à son tour, ces trois sphères. La raison et la sagesse sont dans l'usage et l'équilibre de toutes nos forces et non dans la contrainte et la suppression de quelques unes. Ce jeu régulier, ce mouvement plein d'ensemble, complètement impossible aujourd'hui, mais qui le deviendra certainement un jour par le progrès des lumières et des institutions sociales, ce mouvement plein d'ensemble, que l'on peut contempler dès à présent en esprit, est à la fois le plus beau titre de gloire de Dieu et de l'homme, puisqu'il révèle toute la perfection de ce dernier.

» Dès que l'équilibre dont nous venons de parler est rompu et qu'il y a, dans l'économie spirituelle, prédominance de tels ou tels groupes de facultés, cette disposition donne lieu à divers phénomènes intellectuels ou moraux qui, souvent naturels, peuvent néanmoins dégénérer parfois en anomalies et aller même jusqu'à l'égarement et à l'aliénation.

« La prédominance exclusive des facultés les plus positives, des perceptions les plus directes, de celles qui s'appliquent aux faits purement matériels, n'est pas plus exempte que les autres de produire certaines infirmités. Ainsi, il n'est pas rare de voir les gens qu'on appelle esprits pratiques, positifs, se montrer aussi inférieurs dans certaines questions qui sortent du domaine des choses sensibles, que d'en voir d'autres, d'une intelligence très élevée d'ailleurs, se trouver tout à fait incapables dans les calculs les plus vulgaires, dans les affaires les plus simples. A chaque instant, dans nos sociétés malheureuses et ignorantes, on rencontre des rêveurs qui ont à peine conscience de la terre, et des hommes positifs qui ne se sont jamais doutés qu'il y eût un ciel.

» Tout ceci ne veut pas dire que les facultés sont de mauvais instruments, susceptibles de nous jeter dans l'erreur à chaque pas ; cela ne veut pas dire non plus que les tendances spéciales sont condamnables et qu'il est ridicule d'avoir des penchants métaphysiques ou des préoccupations matérielles. Nous l'avons reconnu, tous les caractères ne peuvent pas et ne doivent pas se ressembler, et les uns comme les autres sont parfaitement légitimes ; mais de ce que les différences sont naturelles et nécessaires, il ne s'ensuit pas que les facultés doivent s'isoler dans l'individu et se refuser ainsi un secours sans lequel elles demeurent faibles et incertaines dans leurs opérations.

. . . .

---

la lame.

Deux autres hommes s'adjoignirent pour vider l'eau qui montait à la hauteur des bancs. Le mouvement d'abattée n'était pas fini, que le commandant arriva sur le pont, poursuivi par Alophe.

— Ah ! docteur, dit M. de Saint-Cric, votre hôpital est horriblement humide, vous auriez dû demander au capitaine de corvette les moyens de le faire sécher. Commandant Bonplan, les sabords de l'hôpital ne ferment pas bien, les malades se plaignent du vent et de la mer.

—Quel homme ! dit Antoine au commissaire, il voit tout. S'occuper des malades au milieu d'un pareil désastre !

— Je vais donner des ordres, commandant, reprit le capitaine de corvette, assez peu ému du reproche.

Puis il ajouta :

— Je viens de rappeler le grand canot; deux bateaux à vapeur viennent nous déhaler d'ici.

—Vous auriez pu attendre quelques secondes de plus, commandant, reprit M. de Saint-Cric d'un air fort sec, ne fût-ce que pour conserver à chacun ici son droit.

— Mais, commandant, le canot coule bas d'eau, il est plus qu'à moitié plein, et ces quelques secondes de retard l'eussent empêché de rejoindre le bord.

— C'est différent ! interrompit le commandant, en changeant subitement de ton, et montant sur le canon qui touchait au banc de quart occupé par Julia, afin de voir l'embarcation à demi submergée :

— Je ne croyais pas la mer aussi dure; je suis vraiment bien heureux de pouvoir, avec raison, rétracter l'ordre donné. Mais, ajouta-t-il moins haut et comme à lui-même, ce rappel ne m'empêchera pas d'avoir égard à la belle conduite de monsieur de Mombrun dans cette circonstance.

Julia seule, à cause de sa proximité, fut à même d'entendre ce propos flatteur pour Raoul.

L'embarcation était sur le point d'accoster, et Mlle de Meillan commençait à respirer, lorsque le commandant lui adressa directement la parole :

— Mademoiselle, vous allez vous rendre malade, vous êtes affreusement mouillée, et je suis sûr que le docteur vous ordonnerait de descendre. Le sentiment d'humanité qui vous a fait braver le mauvais temps n'a plus de quoi s'alimenter d'ailleurs, car tout danger a disparu.

Nous ne savons si les arguments du commandant convainquirent Mlle de Meillan, mais sur un signe qu'elle fit au docteur, ce dernier vint détacher la tireveille qui la retenait, et elle descendit avec une sorte de précipitation qui prouvait la crainte qu'elle avait de se trouver sur le pont à l'apparition de Raoul.

Qui pourra jamais rendre compte des mystères du cœur de la femme? L'appréhension, la terreur n'étaient plus là pour effacer ou excuser du moins ces élans passionnés qu'une chance de mort sanctifiait en quelque sorte, et Julia rougissait de l'expansion chaleureuse donnée à ses adieux. Un instant avant elle s'était reproché de n'avoir pas fait assez, de n'avoir pas osé lui dire plus explicitement qu'elle l'aimait, que sa mort c'était la sienne ; Raoul sauvé, elle était toute confuse d'avoir trop dit et trop fait.

Le commandant attendit d'un air indifférent sur l'escalier du dôme l'arrivée de Raoul. Celui-ci, après avoir salué l'officier de quart qui le recevait, allait descendre pour changer ses vêtements mouillés lorsqu'il fut arrêté par la voix brève du commandant.

— Ne pourriez-vous me rendre compte de votre corvée, monsieur ?

— Mais... répondit Raoul en se retournant, je n'ai rien à vous dire, puisqu'on m'a rappelé.

— N'est-il pas d'usage que tout officier qui rentre à bord se présente au commandant, surtout quand c'est ce dernier qui l'a expédié.

— C'est juste, commandant, reprit ironiquement Raoul, j'ai l'honneur de vous rendre compte que dix-sept hommes et moi serions infailliblement noyés si le capitaine de corvette ne nous eût rappelés.

— Je le sais, monsieur; rien ne se fait à bord sans mon ordre ou mon autorisation ; veuillez vous en souvenir pour le peu de temps que vous avez encore à rester à bord.

Antoine seul, placé derrière le commandant, fut à même d'entendre cette admonestation sévère à laquelle Raoul se contenta de répondre par un air fort méprisant.

Le docteur eût été très étonné du calme de son ami qui allait se retourner sans mot dire, lorsque le commandant, blessé sans doute du peu d'effet que produisaient ses reproches, l'arrêta de nouveau :

— J'oubliais de vous dire, monsieur, que vous prendrez les arrêts de rigueur dès notre arrivée à Rio, jusqu'à ce qu'il se présente une occasion pour votre retour en France. Il importe à ma dignité que les navires de la station ne sachent pas que votre conduite envers moi soit restée impunie jusqu'à ce jour. Je suis très peiné, monsieur, que mon devoir m'oblige à cette nécessité.

— Je connais, monsieur le commandant, votre extrême indulgence, répondit Raoul en se retirant, mais sans marquer aucune irritation.

Le calme du jeune officier avait deux raisons : en premier lieu il ne voulait pas donner à Antoine, qui l'observait, le plaisir de lui voir subir une humiliation ; en second lieu, il tenait à persuader au commandant qu'il était tout disposé à se soumettre, car dans sa situation désespérée, décidé à ne pas garder les arrêts une fois Julia débarquée, il ne voulait pas que M. de Saint-Cric, soupçonnant cette intention, augmentât les mesures de surveillance.

L'aspect de toutes les physionomies avait bien changé à bord de l'*Al-trayante* depuis que les deux bateaux à vapeur étaient en vue, et chacun estimait qu'avant deux heures ils seraient ralliés.

L'espoir et les couleurs étaient revenus à Napoléon et à Antoine. Quelque chose pourtant gâtait la joie de ce dernier, chez qui la haine instinctive qu'il portait à Raoul égalait au moins la crainte. Témoin, comme nous l'avons dit, de l'apostrophe du commandant, il rejoignit son ami Napoléon :

— Ah ça, commissaire, vous serez mon second demain, n'est-ce pas? J'espère que le particulier ne se fera pas tirer l'oreille pour descendre à terre.

— Eh bien ! ça me fait plaisir de vous voir comme ça, répondit naïvement Napoléon, car à vous parler franchement, je m'étais figuré que vous n'aviez pas grande envie d'en finir de cette manière-là.

— Vous ne me connaissez pas, commissaire, ce sont des affaires que je n'ai pas l'habitude de laisser traîner en longueur.

Ainsi que l'avait prévu le capitaine de corvette, le coup de vent avait été trop violent pour durer. Néanmoins, la mer ne tombait pas avec la brise, quoique cette dernière eût déjà molli sensiblement.

Ce fut seulement dans l'après-midi que les deux bateaux à vapeur purent associer leurs forces pour tirer la frégate du lit qu'elle s'était fait dans la vase.

L'opération, manquée le matin par suite de la grosse mer, réussit parfaitement le soir. Conduite par l'officier de corvée, Mornan, une embarcation élongea une forte ancre-à-jet, et les efforts combinés du cabestan et des bateaux à vapeur firent bientôt flotter le navire, qui ne faisait que très peu d'eau.

M. de Saint-Cric ayant pris le commandement général, Raoul fut obligé de remplir le poste d'officier de manœuvre et ne put quitter le banc de quart.

Un dédommagement lui était dû. Julia voulant assister à l'admirable entrée de Rio-Janeiro qu'elle se rappelait avoir été décrite avec tant d'enthousiasme par Raoul, resta sur le pont jusqu'à l'arrivée. A neuf heures du soir seulement la frégate mouilla dans la plus belle rade du monde, et chacun se hâta d'aller demander au repos le retour des forces dépensées depuis vingt-quatre heures.

EDOUARD PUJOL,
Lieutenant de vaisseau.

(La suite prochainement).

Demain, samedi, sans remise, la réouverture de l'Odéon. Le spectacle se composera d'un prologue en vers attribué à M. Théophile Gautier, du *Saint-Genest* de Rotrou, et de la 1re représentation d'une comédie nouvelle, intitulée : *Un Bourgeois de Rome*.

[illegible] plus ou moins resserrées pour chacune d'elle, mais si bornées que soient les vérités acceptées par une intelligence faible, elles n'en sont pas moins douées du même caractère de certitude pour toutes les autres intelligences, si vastes qu'on les suppose. Entre l'élémentaire et le transcendant, il y a plusieurs échelons que tous ne peuvent franchir; cela n'enlève rien à la rigueur absolue des principes les plus élémentaires et ne prouve conséquemment pas que la raison la moins élevée qui les admet ait moins de rectitude dans ses limites, que celle qui arrive aux confins de la science.

La certitude est un si impérieux besoin pour l'homme, surtout dans les hautes questions qui touchent à sa destinée à venir, qu'il se forge des croyances ou accepte des révélations qui suppléent à l'insuffisance de sa raison encore dans l'enfance. Du reste, cette raison, quoique faible et chancelante, ne manque jamais de partager les vérités en deux classes, celles de démonstration et *celles de foi*. Eh bien! n'est-ce pas proclamer l'infaillibilité de la raison humaine, que d'établir cette distinction profonde? Et dès que les *vérités de foi* varient et se modifient avec le temps, n'est-il pas évident qu'on ne saurait leur attribuer le caractère scientifique et y acquiescer que par voie de sentiment et non de raison?

Cette conduite de la raison qui classe en opinions et en vérités les choses qui sont démontrées absolument et celles qui ne le sont point, est donc encore une preuve qu'elle ne saurait se méprendre sur les caractères du vrai et qu'elle est conséquemment infaillible quand elle fonctionne méthodiquement.

C'est un préjugé de croire que la raison est incertaine. Elle peut sans doute s'égarer, admettre même de grossières erreurs; elle est avertie par l'impossibilité de la démonstration et par le refus de quelques-uns de les accepter. La vérité démontrable, loin de produire ces dissidences, rallie au contraire tous les esprits; directement ceux qui peuvent raisonner assez pour la saisir; et indirectement, ceux qui ne possèdent que les premiers éléments de la démonstration.

Tout dans l'univers étant fait avec poids, nombre et mesure, il en résulte que l'être intelligent doit pouvoir comprendre tout ce qui est en rapport plus ou moins éloigné avec lui, puisque le désir et le besoin doivent l'y pousser. Or, si notre raison n'était qu'un chaos où vinssent, pour toujours, s'entasser pêle-mêle quelques vérités et beaucoup d'erreurs, ne serions-nous pas le jouet de l'Auteur des choses, qui se plairait dans le mensonge, et nous sacrifierait à sa bizarrerie? Non, il n'en est pas ainsi, et ce qui le prouve irrécusablement, c'est que la vérité ne nous est pas seulement utile, indispensable, mais encore qu'elle nous plaît et nous rend heureux. La vérité, à moins qu'un vil intérêt ne s'y oppose, est le soleil de notre intelligence, l'astre qui la vivifie et la féconde. Loin de la vérité, l'intelligence se refroidit et s'éteint en même temps que les sentiments se corrompent et que les sens se dégradent.

La raison, qui résulte du jeu harmonique des facultés perceptives et réflectives, est donc un instrument de précision remis entre les mains de l'homme dans le but de lui faire obtenir les connaissances certaines dont il ne saurait se passer. Ces deux ordres de facultés qui donnent lieu à la raison proprement dite, constituent aussi les deux méthodes au moyen desquelles l'intelligence arrive à la certitude. Ces deux méthodes, faites pour s'étayer naturellement, sont l'analyse et la synthèse, la perception du détail et la vue d'ensemble.

A moins de lacunes profondes dans les facultés intellectuelles, entraînant l'infirmité et l'idiotisme, toutes les raisons, quelles que soient d'ailleurs leur étendue et leur puissance, sont également exactes et rigoureuses. La seule différence qu'il y ait entre elles, encore une fois, consiste dans la longueur du trajet que chacune d'elles peut accomplir.

J. L. R.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 14 NOVEMBRE 1845.

Les *Débats* font quelques réflexions sur le résultat des délibérations du congrès de Carlsruhe que vient de publier la *Gazette de Francfort*. Les modifications apportées au tarif du Zollverein pour la période triennale 1846-1848 ont un caractère généralement protecteur. Les progrès de l'industrie allemande, et plus particulièrement de la filature de coton, sembleraient devoir inspirer quelque confiance aux fabricants de l'Allemagne méridionale, et les engager à se relâcher un peu de leurs exigences, mais les intérêts privés sont intraitables et tendent presque systématiquement à entraver les intentions temporisatrices du gouvernement prus-

[illegible] qui [illegible] la grenouille de la fable, les [illegible] ne s'enflent jamais plus qu'au moment de crever, et le *Siècle* a cet avantage de pouvoir vérifier la justesse de cette comparaison dans le camp de ses partisans comme dans celui de ses adversaires.

La *Réforme* proteste énergiquement contre la décision du congrès médical qui ne tend à rien de moins qu'à exclure les médecins étrangers de la patrie qui a toujours été si bienveillante et si expansive pour tous les peuples. La *Réforme* admet très bien qu'on ait exigé de tous les médecins étrangers des garanties de capacité au moyen de deux examens et d'une thèse, mais leur imposer « la marque de notre pays comme à des produits de fabrique, » c'est là une exigence contraire au génie de la France; c'est imposer à l'âge mûr, qui a remplacé les méthodes scolastiques de la première jeunesse par le libre élan de l'expérience et du savoir, l'obligation fatale de revenir au procédé de l'enfance; c'est en un mot paralyser les hommes de génie qui viennent souvent à Paris comme au centre des lumières et de la liberté morale par une double entrave qui les engage à fuir un pays qui fausse sa mission.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. D. au Mans. — Expédié, tout.

MM. B. et S. à Lyon. — M. B. a une lettre qui répond aux deux points de la vôtre. — Eh! c'est précisément pour cela que nous vous avions demandé l'adresse E. B., que nous avons maintenant.

M. B. à Castres. — On vous a expédié, par roulage accéléré, le 27 octobre. Vous devez tenir à l'heure qu'il est. — Tous seront heureux de vous voir.

M. P. B. à Bergerac. — La solution du problème social ne consiste pas à prendre aux uns pour donner aux autres. L'aumône, si généralisée qu'on la suppose, demeure impuissante. La charité intelligente s'applique à créer des richesses d'abord et à les répartir ensuite équitablement. L'aumône n'a pour effet que de déplacer quelques bribes.

M. R. à Ragon. — Merci toujours, et continuez vos efforts.

M. G. à Laon. — Seront servis. — C'est nous qui vous remercions. — Pressez la constitution de la librairie locale, et répondez pour l'E. A. et le reste.

M. R. A. à Châtillon en B. — Expédié des Alm. pour toute la somme. Priez M. A. V. de nous faire tenir le prix de son réab., que nous servons.

M. F. à Blois. — Vous avez raison; la substitution est faite.

M. P. à Nantes. — Les compliments flatteurs sont particulièrement agréables à votre correspondant, mais le danger est au moins réciproque. — Il reste encore des *Trois-Discours*. — Votre réponse est recommandée.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 13 novembre. — CAILLERET, nourrisseur à la Chapelle Saint-Denis. Juge commissaire, M. Labbé; syndic provisoire, M. Richomme, rue d'Orléans Saint-Honoré, 19. — VIDAL, tanneur à Ivry, rue de Seine, 13. Juge commissaire, M. Le Roy; syndic provisoire, M. Decagny, rue Thévenot, 16. — VAQUETTE, maître d'hôtels garnis, rue d'Orléans Saint-Honoré, 2, et rue des Boucheries Saint-Germain, 35. Juge commissaire, M. Milliet; syndic provisoire, M. Monciny, rue Feydeau, 26.

HALLE DE PARIS.

	13 nov.			14 nov.	
Arrivages	4573 q.	47 k.	Arrivages	3842 q.	41 k.
Ventes	3791	43	Ventes	3642	14
Restant	42827	36	Restant	42994	63
Cours moyen	39 87		Cours moyen	39,87	
Cours-taxe	40,37		Cours-taxe	39,87	

Cote administrative.

	q.	k.					q.	k.			
Gruaux	10	99	00,00	à	56,05	Gruaux	«	«	00,00	à	00,00
1re	737	90	42 00	à	45 25	1re	627	48	42,00	à	45,85
2e	1903	94	36,80	à	40,90	2e	1204	80	36,80	à	41,40
3e	29	83	00 00	à	42,50	3e	14	43	31,85	à	35,05
4e	47	90	26,75	à	28,00	4e	«	«	00,00	à	00,00
A liv.	2670	70	27,05	à	42,00	A liv.	1664	20	37,10	à	34,40

Marchés.

Marché Saint-Antoine, 14 nov. — Foin, 1re 60 à 62; 2e 57 à 56; 3e 00 à 00. — Sainfoin, 1re 00 à 00; 2e 00 à 00; 3e 00 à 00. — Luzerne 1re 00 à 00; 2e 52 à 54; 3e 45 à 48. — Paille de blé 1re 32 à 34; 2e 20 à 30; 3e 25 à 28 — Paille de seigle 1re 00 à 35; 2e 00 à 00; 3e 00 à 00. — Paille d'avoine, 1re 41 à 45; 2e 00 à 00; 3e 00. — Trèfle 1re 00 à 00; 3e 00 à 00. — Regain 1re 00 à 45; 3e 00 à 00.

Marché de la Maison-Blanche, 14 novembre. — Sur 812 veaux, il s'en est vendu 784 à 1,56-1,38-1,20. — Vaches laitières amenées 71, vendues 04 de 1,20-1,02-0,84. — Taureaux amenés 1, vendus 1 à 0,80.

---

ont éprouvé une sensible amélioration. Les autres lignes n'ont presque pas varié.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Belgique 1842, 101 1/2. — 4 1/2, 99 1/3, 99. — 2 1/2, 56 1/2. — Société générale, 1580. — Dette intérieure, 34 5/8, 3/4, 5/8. — Chemins de : La Teste 195. — Grand'Combe, 1610. — Sambre à l'Oise, 850. — Actions de : Zinc Vieille-Montagne, 3050. — Aveyron, 5800. — Lin Maberly, 700. — Gaz français, 4775. — Id. anglais, 9100. — Chazotte, 900. — Obligations de : Rouen 1025. — A terme : 2 1/2 belge, 56 5/8.

5 0/0 compt......	1er C.	117 55	P. H.	117 65	P. B.	117 55	dr C.	117 60	hier	117 [illegible]
— fin cour......		117 75		117 95		117 75		117 90		117 [illegible]
3 0/0 compt......		82 45		82 55		82 40		82 55		[illegible]
— fin cour......		82 50		82 60		82 45		82 55		82 [illegible]

au comptant.	1er C.	Der C.	Dif.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Dif.
O. de la Ville...	« [illegible]	[illegible]	[illegible]	5 0/0 Belge...	99 3/4	« «	H. « [illegible]
B. de France...	3315 ««	« ««	« ««	— Portugais...	56 3/4	« ««	H. « [illegible]
C. Gouin 1000...	1145 ««	« ««	H. 5 ««	Esp. D. active.	37 1/4	37 1/4	«
C. Gannier. 1000	« ««	« ««	« ««	5 0/0 Naples...	100 50	100 25	H. « [illegible]
C. hypot......	610 ««	« ««	H. 7 50	— Romain...	99 3/4	« ««	«
4 Canaux......	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]7 [illegible]	1250 ««	H. 2 [illegible]

St-Germ.	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
V. r. d.	315 [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
— r. g.	337 50	345 ««	H. 5 ««	— 337 50, 342 50.	H. 17 [illegible]
Orléans	[illegible]	[illegible]	10 [illegible]	— 1160, 1162 50, 1165, 1162 50.	H. 10 [illegible]
Strasb.	260 [illegible]	[illegible]	5 [illegible]	— [illegible] 250, 260.	[illegible]
Rouen......	987 50	985 ««	H. 2 50	— 987 50, 985, 987 50.	H. 5 [illegible]
Havre.	782 50	« ««	H. 5 ««	— 780.	
Marseille	685 [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Vierzon......	700 ««	« ««	H. 7 50	— 705, 707 50, 697 50, 700.	B. 1 25
Nord	745 [illegible]	745 [illegible]	H. 5 [illegible]	— 745, 740 [illegible], 747 [illegible], 743 75.	H. [illegible]
Dieppe	400 [illegible]	[illegible]	« [illegible]	[illegible]	[illegible]
Boulogne....	542 50	« ««	« ««	— 545, 542 50.	
Bordeaux	6[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Montereau...	463 ««	« ««	H. [illegible]	[illegible]	[illegible]

LONDRES, 13 nov.		PARIS, LE 14 NOV. PRIMES.	COULISSE.
Consol.	96 1/4	3 0/0 F. p. 82 95, 83 d. 50.	AK. 82 45.
Esp. 3 0/0	24 5/8	F. c.	Ap. 82 37 1/2.
Portug.	56 1/2	5 0/0 F. c.	B. du Trés.
Mexic.		F. p.	
Brésil.			
5 0/0 hol.	93 1/2	Orléans 1167 50, 1172 50 d. 20. 1177 50 d. 10 au 30.	F. c. F. [illegible]
2 1/2 do.	60		3 0/0 8. 11 1/2.
Rouen.	38, 30 1/2	Nord, 738 50, 760 d. 20 au 80.	5 0/0 13, 20. 2[illegible]
Orléans	45, 48	760, 770 d. 10 au 30.	

MARCHANDISES. — Huile de colza, disponible, 109,50 à 00,00; courant du mois, 112,00 à 00,00; décembre, 114,00 à 00,00; 4 premiers 1846, 116,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 105,00 à 105,25. — Œillette rousse, 95,00 à 94,50. — Lin, 92,00 à 00,00. — Cameline, 96,00. — Voitures, 5,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 116,00; courant du mois, 111,00 à 00,00, 2 derniers 110,00 à 00,00; 4 premiers 1846, 108,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 87,00 à 00,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 15 novembre 1845.

7 h. [illegible]
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Verre d'Eau. Femme de 40 ans.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Dame blanche. Chalet.
7 h. 1/2 ITALIENS. — Il Pirata.
7 h. 1/2 ODÉON. — Prologue. St-Genest. Bourgeois de Rome.
7 h. 1/4 VAUDEVILLE. — Robinson. Diable à quatre. La Grande Bourse.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — [illegible] Samaritaine.
6 h. 1/2 GYMNASE. — [illegible] gris.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Pot aux Roses. Le Code. Bains. Almanach.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Marie Jeanne.
7 h. 1/2 AMBIGU. — Les Mousquetaires.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Sœur du Muletier.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. 1/2 COMTE. — Représentation extraordinaire.
6 h. 1/2 FOLIES. — Riquiqui. Tourlourou. Intermèdes. Enfants du Soldat.
PANORAMA. (Champs-Élysées). — Bataille d'Eylau.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 4 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., 16, rue du Croissant.

sacces de ce numéro spécial, auquel se rattache immédiatement le succès de nos idées les plus chères, de celles qui ont rapport au bien-être et à la dignité des classes populaires, ne saurait être douteux.

Nous engageons nos amis à s'occuper sans relâche de recueillir des abonnements à ce numéro, dont le placement est très facile.

La prime que nous avions offerte aux 250 premiers Abonnés d'un an (6 francs), se trouvant épuisée, nous enverrons aux nouveaux 250 premiers abonnés d'un an, la brochure ayant pour titre : LE SEPT AVRIL, *banquets commémoratifs de la naissance de Fourier*.

PARIS, 15 NOVEMBRE.

Où sont les hommes sérieux?

Nous démontrons chaque jour que, malgré la révolution de 89 et celle de 1830, malgré les chartes et les institutions politiques, il y a, dans la société où nous vivons, d'atroces misères et de révoltantes injustices. — On nous dit : « Vous êtes un journal bouffon. »

Nous ne cessons de répéter que le salariat est aussi barbare, aussi anti-chrétien que le servage ou l'esclavage, car il dispense le capitaliste d'avoir des entrailles, et il tourne contre le travailleur les machines et les inventions du génie. — On nous dit : « Vous écrivez des choses qui font pâmer de rire. »

Nous établissons, par les faits et par l'expérience, que l'anarchie industrielle démoralise les classes riches, ruine les classes moyennes, réduit à l'indigence les masses laborieuses. Nous montrons, les statistiques officielles à la main, qu'il y a aujourd'hui 70 000 indigents inscrits aux bureaux de bienfaisance de Paris ; ce qui suppose, à 3 personnes par ménage, 210 000 individus vivant, en totalité ou en partie, de la charité publique. Nous montrons qu'il entre chaque année dans les hôpitaux de la capitale 112 000 individus, et que ces hôpitaux sont encore trop petits pour recevoir tous les malades. — On nous dit : « Vous êtes des bouffons qui amusez la galerie. »

Dans ce Paris, centre des richesses et des plaisirs, nous montrons que, sur 32 000 maisons, il y en a 20 000 au moins qui manquent d'air, de lumière, d'ameublement, et dans lesquelles les classes ouvrières dépérissent et meurent de misère et de privations. — On nous dit : « Vous êtes de plaisantes gens. »

Nous montrons qu'il y a en France 8 millions d'indigents et 30 ... Et ceux qui nous qualifient ainsi, sont des hommes qui ne rougissent pas de prostituer le sacerdoce de la presse, qui font la théorie de la vénalité et de la corruption à leur usage et à l'usage des classes bourgeoises. Au lieu d'inspirer à la bourgeoisie des sentiments généreux, de lui enseigner comment la justice doit être établie dans l'ordre social, comment il serait possible de soulager tant de misères, tant de douleurs, ces écrivains poussent à l'égoïsme, à l'exploitation, à l'agiotage. Ils élèvent ainsi de plus en plus la barrière qui sépare les capitalistes des travailleurs, les bourgeois des prolétaires.

Voilà les hommes qui se croient sérieux et qui nous appellent bouffons. — Entre eux et nous, le public jugera.

Plan de Réforme sociale.

Les maux de la société actuelle frappent tous les yeux que l'égoïsme n'aveugle pas; mais comment soulager les souffrances de l'humanité et surtout cette misère si générale chez les travailleurs? L'aumône, les institutions charitables, que l'on ne saurait trop encourager, ne produisent pourtant qu'un effet minime, relativement à l'immensité du mal. La philosophie, la morale, la politique, l'économie politique, font au genre humain de grandes promesses ; elles assurent qu'elles possèdent des secrets merveilleux pour activer le progrès social et réaliser le bonheur de tous, mais ces promesses sont autant de chimères, ou du moins, si les sciences morales ont proclamé de grands et d'impérissables principes, elles n'ont pas découvert le moyen de les faire passer dans les faits.

Nous sommes loin de penser que la révolution française ait été stérile pour le genre humain ; elle a fait triompher de saintes idées, elle a manifesté, formulé les droits du peuple, mais la science sociale qui seule pouvait organiser l'exercice de ces droits, qui seule pouvait déterminer l'incarnation de l'unité, de la fraternité, de l'égalité devant la loi, la science sociale a manqué aux philosophes du dix-huitième siècle comme aux législateurs qui ont écrit sous leur dictée.

La République avait décrété le commencement de l'âge d'or et nous avons l'âge de fer. Après cette épreuve il se fit dans les esprits une réaction exagérée, mais bien naturelle contre les philosophes, et Napoléon, les traitant avec mépris d'idéologues, trouva peu de résistance dans l'opinion. L'opinion publique sentait qu'il fallait désespérer du bonheur général ou bien le chercher dans quelque nouvelle science et ouvrir au génie politique des routes non frayées. Il était évident que ni les philosophes novateurs, ni ... progrès et de liberté; l'expression qu'ils répètent le plus souvent avec emphase, le terme qu'ils vénèrent, qu'ils encensent, qu'ils adorent, c'est celui de *civilisation*. Il faut répandre la civilisation, propager la civilisation, les bienfaits de la civilisation ; voilà ce qu'on entend dire chaque jour aux professeurs et aux publicistes officiels. Les actes de ces messieurs nous donnent le droit de suspecter un peu leurs dires, et précisément parce qu'ils vantent la civilisation à tout propos, le sage n'aura pas tort de s'en défier. Que veut-on dire par ce mot? La civilisation est un état social qui tend à remplacer la barbarie et qui lui est supérieure, nous ne le contestons pas. Si l'on qualifie de civilisation tous les pas que l'humanité peut faire à jamais dans la voie progressive, toutes les formes sociales de plus en plus conformes aux volontés de la Providence qui se succéderont dans l'avenir, nous sommes d'accord avec tous les journaux ministériels, avec toutes les Académies pour honorer la civilisation, pour l'appeler à grands cris ; nous prétendons cependant qu'un langage manquera toujours de précision, de clarté scientifique, lorsqu'il attribuera aux expressions un sens aussi large. La Civilisation est une forme de société particulière dont le germe, légué par les Grecs et par les Romains au monde moderne, a porté maintenant tous ses fruits et se décompose. La Civilisation, toujours accompagnée de fléaux, succédant à plusieurs sociétés très différentes d'elle, doit être présentée, quand on veut parler avec précision, non comme le terme, mais comme une phase du mouvement social.

Ce que l'ami sincère de l'humanité doit désirer, ce n'est pas de corriger la civilisation, de l'améliorer en détail, mais de déterminer l'avènement d'un état social supérieur.

Ce problème effraye au premier abord ; cherchons cependant si l'on ne pourrait pas le résoudre.

Assurément, si nous y parvenons, ce ne saurait être par les méthodes en honneur chez ces révolutionnaires remplis d'intentions généreuses; chez ces faiseurs de constitutions qui n'ont donné à l'humanité que des espérances payées au prix de son sang. Les novateurs politiques se sont constamment attaqués aux dépositaires de l'autorité civile et religieuse; ils ont cru qu'un changement de gouvernement et un changement de culte devaient précéder, déterminer toutes les améliorations sociales. La stérilité pratique de leurs efforts doit nous engager à tenter une autre voie. Cherchons le bien de la société, la réalisation des principes proclamés par le christianisme, dans des mesures industrielles et domestiques qui puissent le réaliser sans perturbations, même passagères.

Réorganiser le travail agricole, manufacturier, domestique, c'est

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
DIMANCHE 16 NOVEMBRE 1845.

LE MARQUIS FRICANDEAU.

Le pays qui sépare la petite ville de Preslau de Stettin, est un des plus sauvages de toute la Poméranie. Il forme une plaine sablonneuse entrecoupée de rocs ou de broussailles sans fermes, sans cultures, et presque sans routes frayées. Les mugissements des troupeaux dispersés dans ces espèces de steppes, avertissent seuls que l'on se trouve dans une région habitée. De loin en loin, une vache à longues cornes ou une cavale fauve lève sa tête au-dessus des touffes de bouleaux, et jette sur le voyageur qui passe un regard demi-effrayé ; quelques moutons noirs s'enfuient à travers les massifs de noisetiers, et des taureaux, couchés dans les grandes herbes, font retentir doucement leurs clochettes au timbre frêle ; mais, du reste, nul toit de chaume au milieu des arbres; aucun bruit de chariot sur les routes, rien de ce qui annonce l'activité humaine. Ce n'est point encore le désert, mais on croirait qu'on en approche.

Or, vers la fin du mois d'août 1793, un voyageur se trouvait arrêté dans un des carrefours qui conduisent à Stettin, et regardait la solitude inculte qui l'entourait avec un étonnement mêlé de tristesse. C'était un homme d'environ quarante ans, d'une figure aimable et distinguée. Bien que la poussière qui couvrait sa chaussure et le bâton de houx posé près de lui indiquassent suffisamment un voyageur à pied, l'élégance de son costume semblait annoncer des habitudes opulentes peu d'accord avec ce vulgaire moyen de locomotion. Il portait l'habit de velours orné d'un galon d'argent, la culotte et les bas de soie noire, le chapeau de cour avec les glands d'or, les manchettes et le jabot de malines, et l'épée à poignée d'ébène incrusté ; une petite tabatière d'or qu'il tenait entr'ouverte complétait cet aspect aristocratique.

Il était déjà depuis long-temps à la même place et continuait à pétrir avec distraction, entre le pouce et l'index, la poudre de Virginie parfumée à la noix de tonquin, lorsqu'un bruit de grelots vint l'arracher à sa rêverie. Il releva la tête et aperçut sur la route un groupe composé d'un voyageur, d'une voyageuse et d'un âne, qui s'avançait lentement vers lui. L'âne, chargé de paquets de tous volumes et de toutes formes, portait, en outre, l'étrangère, que l'homme suivait un bâton sur l'épaule. Le voyageur assis fit réflexion qu'il ne manquait qu'un enfant pour avoir le modèle d'une fuite en Egypte de l'école flamande. Seulement, à mesure qu'ils avançaient, le saint Joseph lui parut un peu jovial, et la vierge Marie un peu débraillée, mais son œil s'arrêta tout à coup sur cette dernière avec hésitation. Ces traits et cette tournure ne lui étaient point inconnus.

Dans ce moment, l'âne arrivait devant le tertre sur lequel il se trouvait assis; la femme fit à son tour un mouvement de surprise, arrêta sa monture et poussant une exclamation :

— Jésus Dieu ! s'écria-t-elle; à voir la tournure, l'habit, la figure, on dirait M. le marquis.

— Jésus Dieu ! M. le marquis !

— C'est Suzette ! répéta le voyageur en se redressant.

— M. de Cadouville, reprit la jeune femme, qui se détacha brusquement des paquets et sauta à terre sans prendre garde à l'exiguïté de son jupon... Sainte vierge !... eh bien ! en voilà une rencontre !

— Pour ma part, j'étais loin de m'y attendre, dit le marquis qui s'était relevé; qui diable peut t'amener en Poméranie, pauvre fille?

— Un assez bon diable ici présent, dit le compagnon de la Normande en saluant le marquis avec une certaine prétention ; le sieur Godureau, ex-racoleur autorisé, ci-devant crieur public de Bayeux, escamoteur, expert en magie blanche, ancien propriétaire du *Parnasse français*, et pour le moment sans profession, par suite du mouvement révolutionnaire.

Un souvenir parut se réveiller chez M. de Cadouville.

— Ah ! c'est toi qui montrais des figures de cire à Caumont ? dit-il. Godureau s'inclina.

— Et qui es parti en enlevant Suzette ?

— Avec son agrément, ajouta l'ex-escamoteur, et j'espère n'avoir point donné depuis à la créature sujet de regretter sa confiance. Je lui ai été à moi seul aussi fidèle que Philémon et Baucis, et elle a joui sans interruption de toute ma tendresse et de tout mon âne... car lui aussi est Normand, M. le marquis... Il est né en plein Bésin... On doit s'en apercevoir à l'accent.

M. de Cadouville ne put s'empêcher de sourire.

— Ainsi, Suzette est heureuse ? demanda-t-il en regardant l'ancienne servante, qui pendant ces explications avait paru un peu embarrassée.

— Pour heureuse... je ne dis pas le contraire, répliqua-t-elle. Je ne peux faire aucun reproche à M. Godureau ; mais depuis quelques mois nous avons été bien tourmentés.

— Toujours par suite des événements politiques, ajouta l'ancien racoleur. M. le marquis se rappelle peut être que j'étais propriétaire d'une magnifique collection représentant les principaux écrivains de la France gravissant le mont Parnasse, où les recevait Apollon assisté des neuf Muses, le tout en cire et d'une ressemblance authentique.

— Oui, en effet, dit M. de Cadouville, je crois avoir entendu parler.....

— Mon *Parnasse français* avait fait les délices de la Normandie, du Maine, de l'Anjou et de la Touraine, continua Godureau ; la noblesse et le tiers lui avaient également rendu hommage ; mais la proclamation de la République devait arrêter le cours de ses prospérités.

— Comment?

— Mes grands hommes devinrent suspects ! J'eus beau coiffer de bonnets rouges Boileau et Racine, mettre des carmagnoles à Bossuet, à Molière et à Fénélon ; planter un arbre de la liberté au haut du Parnasse, on prétendit que nous étions tous des aristocrates déguisés ; on me traita de partisan de Pitt et de Cobourg ; enfin, à Colmar, j'allais être arrêté si je n'avais passé le Rhin. Le *Parnasse français* me forçait à émigrer en Allemagne.

— Et vous avez continué librement vos expositions dans ce dernier pays ?

— C'est-à-dire que je l'espérais ! mais ma mauvaise étoile avait passé le fleuve avec moi. Arrivé à Baden, je fus soupçonné d'être un espion! Je passai vite en Bavière ; le gouvernement prétendit que mon *Parnasse* représentait la montagne des Jacobins ! Je me sauvai en Saxe, la police de Dresde reconnut dans le groupe d'Apollon et des Muses une apothéose de Marat ! Il fallut s'enfuir dans le Brandebourg, mais les dénonciations nous y avaient précédés ; ma collection fut saisie, puis vendue ainsi que la carriole, et je reçus ordre de gagner un des ports de la Poméranie avec Suzette et Suzon. J'ai oublié de dire à M. le marquis que j'avais donné ce dernier nom à l'âne... qui est une ânesse.

— Ainsi vous voilà tous deux sans ressources à plusieurs centaines de lieues de votre pays, dit M. de Cadouville d'un ton de bonté compatissante.

— Sans ressources serait trop dire, fit observer Godureau, avec une certaine fierté; mais il est sûr que la police allemande a interrompu ma carrière et que je me trouve, pour le moment, sans perspective...

— En attendant que nous soyons sans pain! ajouta Suzette qui, comme toutes les femmes, poussait toute chose à l'extrême.

— Sur mon âme! ceci me fait sentir plus péniblement ma propre indigence, dit le marquis, j'aurais voulu que cette rencontre pût vous être utile; mais ma position ne vaut guère mieux que la vôtre.

— Quoi ! monsieur le marquis, s'écria Suzette ; vous qui aviez deux châteaux et trois équipages...

— Je voyage à pied et je loge où je puis, acheva M. de Cadouville, avec un sourire ; cela ne se voit pas encore parce que j'use mes anciens habits ; mais le velours est comme toutes les choses du monde, ma pauvre fille, il n'a qu'un temps, et si tu avais rencontré quelques mois plus tard ton ancien maître, tu risquais fort de ne point le reconnaître au costume.

Il raconta alors à M. et à Mme Godureau comment il avait été forcé de quitter la France à l'improviste, n'emportant que quelques centaines de louis qu'il avait perdus au jeu à Coblentz, et une garde-robe ramenée à la simplicité de celle de Bias, qui, comme le savent les moindres élèves de sixième, portait tout sur lui. Il se rendait dans cet équipage à Stettin, où le baron de Klurkel lui avait promis une place de secrétaire.

Ces confidences furent faites tout en marchant et sans amertume. M. de Cadouville appartenait à cette noblesse française, brave, insouciante et propre à toutes les fortunes; race d'Alcibiade, qui, après avoir intrigué à Versailles, vécu en sauvage dans les forêts du Canada, joué à la bourse avec Law et philosophé à la suite de Voltaire, d'Helvetius et de Lamétrie, devait finir comme Denis le Tyran, par donner des leçons aux jeunes *meinherrs* d'Allemagne ou aux petites *misses* des Trois-Royaumes.

Suzette écouta ce récit avec force interjections, auxquelles Godureau ajouta quelques sentences morales ; car la morale et le beau langage étaient les deux principales passions du montreur de figures; le *Parnasse français* avait déteint sur son esprit, et son langage ressemblait à

de partie de leur temps, les habitants de la commune sociétaire pourraient se livrer à la branche de travaux qu'ils affectionnent le plus, et l'on verrait se généraliser un fait qui se manifeste accidentellement dans la société présente, le *travail* devenu *attrayant*. Chaque fonction attirerait un certain nombre de travailleurs qui se répartiraient, suivant leur choix, en divers groupes. Quelle activité nouvelle ne donnerait pas à la production le charme de la liberté, de la variété, de l'émulation dans le travail !

C'en est fait, les passions de l'homme ont trouvé le milieu qui leur est propre; leur élan, leur fougue, tourne au profit de la société; l'association agricole a réalisé ce miracle ; de toutes parts on afflue vers la campagne régénérée, et le séjour des champs, dédaigné maintenant, est plus recherché que celui des villes.

Organiser les communes en associant ensemble tous ses habitants, tel est le point de départ d'une transformation sociale, qui peut, sans secousse, sans effort, sans crise désastreuse, commencer l'ère du bonheur pour le globe entier.

La séance du Conseil général de la Seine a été marquée aujourd'hui par un incident remarquable.

M. Perret avait présenté au conseil une proposition sévère dirigée contre les manœuvres scandaleuses auxquelles donne lieu l'agiotage sur les chemins de fer.

M. Considerant fit remarquer au Conseil que si l'on voulait blâmer l'agiotage, ce qui était très bien, il fallait remonter à la cause du mal et porter le blâme sur le fait d'où l'agiotage et tous ses scandales étaient restés de source vive, à savoir : l'abandon des grandes lignes de chemin de fer à des compagnies particulières. M. Considerant présenta un amendement exprimant sa proposition.

Alors, au moment où le président allait mettre aux voix cet amendement, M. Arago demanda la parole et s'exprima à peu près en ces termes :

« Ma position exige que je donne quelques explications sur le vote que je vais émettre, car je voterai pour l'amendement de M. Considerant. A la chambre, j'ai fait partie et j'ai été nommé rapporteur de la grande commission de 18 membres, qui a décidé la question des chemins de fer en faveur des compagnies. Je n'ai point à expliquer en ce moment les raisons qui m'ont conduit alors à refuser à l'Etat l'exécution et l'exploitation des chemins de fer. Eh bien ! je saisis l'occasion de déclarer officiellement que je m'étais trompé. Je n'avais pas prévu les choses dont nous sommes témoins aujourd'hui. En voyant les transactions déplorables et les plus grande circonspection, et surtout la plus grande bienveillance pour les ouvriers. »

Puisque notre régime industriel est si mal conçu qu'il engendre, sans cesse des réclamations que la raison, le bon sens et l'équité trouvent légitimes, l'Autorité a un double devoir à remplir : d'abord elle doit se montrer indulgente pour l'ouvrier et tâcher d'amener les maîtres à une transaction amiable, ensuite, et ceci est le plus important, elle doit travailler sans relâche à la réforme d'un mécanisme qui produit forcément et incessamment de pareils conflits. En d'autres termes, elle doit s'occuper sérieusement et consciencieusement de donner à l'industrie une organisation rationnelle.

La tâche est difficile ; nous le savons. Nous ne demandons pas au Pouvoir de produire immédiatement sa solution du problème. Qu'il prenne tout le temps nécessaire ; mais, au nom des intérêts de l'immense majorité, au nom de son propre intérêt à lui pouvoir, qu'il s'occupe de la question et qu'il l'étudie. Les secours ne lui feront pas défaut. Ainsi, diverses solutions ont été proposées ; qu'il se les fasse expliquer l'une après l'autre, qu'il les compare entre elles, qu'il en permette des essais en petit, et qu'après les expériences faites, il se prononce et appuye hautement l'essai en grande échelle sur le principe qui lui aura paru le meilleur. Ce n'est qu'en entrant franchement et hardiment dans cette voie que l'Autorité conquerra la confiance et l'amour des masses. Se montrer indifférent à leurs souffrances, s'abstenir de toute initiative, et s'en tenir aux vieilles lois, aux vieux us et coutumes sur lesquels nous vivons depuis 50 ans, c'est s'avouer au dessous de sa mission, c'est compromettre son autorité et compromettre aussi la chose publique.

Les journaux de Marseille arrivés ce matin ne parlent plus de la grève des ouvriers cordonniers de cette ville. Dix maîtres cordonniers, se disant autorisés par leurs confrères, et se portant forts pour 66 dont les ateliers ont été mis en interdit, ont adressé au journal le *Sud* une lettre en réponse à celle que des ouvriers avaient écrite au *Courrier de Marseille*. (Voir la *Démocratie pacifique* du 10 novembre.) Ces messieurs insistent et affirment que les ouvriers ont proposé de faire juger par des experts *nommés par les ouvriers* tous les différends qui pourraient survenir. Ils prétendent que sur 1800 ouvriers cordonniers, 1500 étaient occupés par les 66 maîtres qui ont été mis en interdit ; enfin, ils insistent aussi sur ce point, que l'augmentation du prix de main-d'œuvre demandée par les ouvriers est de 20 p. 0/0 sur les anciens prix. Au reste, plusieurs plaintes ont été déposées au parquet. Nous espérons encore que cette affaire s'arrangera à l'amiable.

GRÈVE DES MENUISIERS A TOURS.

A Tours les menuisiers font Grève depuis le 23 octobre. Quoique le nombre des ouvriers menuisiers n'y soit pas considérable (ils ne sont que 330) cette grève présente des caractères particuliers que le *Courrier d'Indre-et-Loire* a fort bien mis en relief.

[...] l'assurance qu'il tout [...] de la main-d'œuvre. Mais vouloir toute rigueur aux ouvriers, faire de la grève une affaire d'amour-propre, ou encore une affaire du puissant au faible, serait une conduite peu digne des nombreux gens de cœur qui existent parmi les maîtres. »

Il est évident que si les architectes et les vérificateurs veulent y mettre un peu de bonne volonté, il leur sera très facile de faire accepter par les propriétaires la légère augmentation de dépense que le nouveau tarif occasionnerait sur l'ensemble des travaux, et alors nous ne voyons plus pour quelles raisons les maîtres refuseraient à leurs ouvriers leur légitime demande d'un supplément de salaire.

A l'appui des réclamations des menuisiers de Tours, le même journal publie la lettre d'un ouvrier qui donne sur le budget de ses camarades les détails suivants :

« Supposons, dit-il, un salaire régulier et continu de 2 fr. 50 par jour, déduction faite des dimanches et du jour de l'an, cela fait un total de | 780 f.

Sur cette somme, il faut déduire encore pour les quatre grandes fêtes et quelques jours de chômage forcé, | 45

Il reste, | 735 f.

Après la recette, voyons la dépense :

NOURRITURE. Déjeuner : un potage 15 c., un plat 20 c.	35	
Dîner, un plat ; souper, un plat,	40	
Pain, 1 kil., 32 c. ; vin, 1/2 litre, 25 c.,	57	
Par jour (et de l'eau à un des deux repas),	f. 1, 32	
Et par an,		481 [illegible]
COUCHER. Pour coucher à deux dans une chambre où il y a trois ou quatre lits, 5 francs par mois et par homme, pour un an,		60
HABILLEMENT. Un habit ou une redingote qui durera 2 ans et coûtera 40 fr., pour un an,	20	
Un gilet rond pour tous les jours,	24	
Un pantalon de drap de 20 fr. durant 2 ans; un an,	10	
Un pantalon de travail 8 f. ; un pantalon d'été pour le dimanche 10 fr.	18	
Un pantalon d'été pour le travail 3 f., 2 gilets 15 f.	18	
Un chapeau 12 f. ; deux tabliers 4 fr.	16	
Bas ou chaussettes 3 f. ; 2 chemises 8 f.	11	
Deux cravates 5 25; deux mouchoirs 2 f.	7 25	
Une paire de souliers 8 f. ; une paire de bottes de 20 fr. pour 2 ans; pour un an, 10 f.	18	
	142 25; ci	142 2[illegible]
BLANCHISSAGE. A 1 f. 40 c. par mois, un an,		16 [illegible]
RACCOMMODAGE : A 1 f. par mois,		11 [illegible]
BARBE ET CHEVEUX : A 70 c. par mois,		8 4[illegible]
A LA SOCIÉTÉ : Versement, 1 f. par mois,		12 [illegible]
Dépense par an,		733 f. 2[illegible]

La recette étant de 735 fr., il y a un excédant de 1 fr. 75 c.

Et si la maladie vient se mettre de la partie ? Vous me répondrez que l'hôpital est là... C'est juste.

---

des alexandrins mis en prose pour la commodité de l'auditeur.

Cependant, après un certain nombre de maximes plus ou moins philosophiques, sur l'instabilité des choses humaines, il s'aperçut que M. de Cadouville traînait la jambe et heurtait ses escarpins cirés à tous les cailloux du chemin ; il lui offrit de prendre sur l'âne la place de Suzette: celle-ci sauta aussitôt à terre, sans attendre la réponse du marquis, et le força à accepter, en déclarant qu'elle ne remonterait qu'après lui. Le gentilhomme normand s'exécuta de bonne grâce et s'assit entre les paquets jusqu'aux faubourgs de Stettin, où Mme Godureau consentit à reprendre sa monture.

Mais, ces quelques heures passées ensemble avaient rapproché les distances, et lorsqu'il s'agit de choisir un gîte, nos trois voyageurs s'arrêtèrent ensemble à l'auberge des *Trois-Rois*.

Le premier soin de M. de Cadouville, qui parlait allemand, fut de demander la demeure du baron de Klurkel ; on la lui indiqua, mais en l'avertissant que le baron était au plus mal depuis quelques jours. Surpris et inquiet, il se rendit en toute hâte à l'adresse indiquée; M. de Klurkel venait de mourir !

Quelle que fût la philosophie du marquis, cette nouvelle le déconcerta; le baron était la seule connaissance qu'il eût à Stettin, et sa mort le laissait sans recommandations au milieu d'une population étrangère, également privé de recommandations pour s'y faire une place, et des ressources pour repartir. Il reprit, à petits pas, le chemin de l'hôtellerie, réfléchissant avec inquiétude au présent et n'osant regarder dans l'avenir.

Cependant M. et Mme Godureau avaient profité de son absence pour établir Suzon à l'écurie et pour porter leur bagage dans le cabinet de mansarde qui leur était destiné. Tous deux ne parlaient que de M. de Cadouville. L'ex-racoleur, que sa familiarité avait rendu fier, déclarait que c'était un esprit supérieur, et Suzette à qui il rappelait le passé et le pays, ne pouvait prononcer son nom qu'avec une sorte d'attendrissement.

— Ah ! quel bon maître ! disait-elle; sans vous, monsieur Godureau, je n'aurais jamais quitté sa maison.

— J'aime à le croire, répondait Godureau avec un peu de fatuité.

— Jamais de mauvaise humeur, reprenait l'ancienne servante; monsieur le marquis ne vous parlait que pour vous dire une chose agréable ou pour vous faire un cadeau.

— La libéralité est le plus bel apanage des âmes généreuses ! faisait observer Godureau qui affectionnait particulièrement les aphorismes amphigouriques.

— Je le servais tous les ans pendant plus de six semaines, reprenait Suzette; quand il allait habiter le pavillon de chasse, il n'emmenait que le valet de chambre et moi... aussi je connaissais tous ses goûts.

— Et vous vous les rappelez, madame Godureau ?

— Si je me les rappelle !... Il y avait surtout un plat dont monsieur le marquis ne pouvait jamais se lasser, c'était le fricandeau.

— Le fricandeau ! répéta l'ancien montreur de figures, je dois avouer que je partage, à cet égard, les opinions de monsieur de Cadouville; le fricandeau est éminemment français, et comme le dit Voltaire :

A tous les cœurs bien nés la patrie *doit être* chère.

— Oh ! une idée ! s'écria Suzette, en frappant ses mains l'une contre l'autre ; si j'en faisais un ce soir à monsieur le marquis...

— Pour lui rappeler la France ? ce serait en effet une allusion délicate et nourrissante, dit Godureau, qui n'était pas moins heureux en plaisanteries qu'en maximes philosophiques ; mais trouverez-vous ici ce qu'il faut ?

— Tiens ! pourvu qu'il y ait du veau !...

— Reste à savoir si les gouvernements allemands ne regardent point le fricandeau comme un mets révolutionnaire ! après la confiscation du *Parnasse français*, je crois tout possible. Du reste, si vous vous hasardez à évoquer ce souvenir de la patrie absente, je vous engage à l'évoquer pour trois, madame Godureau, je ne suis pas moins Français que le marquis sur l'article en question.

Suzette promit, et courut à la cuisine de l'hôtellerie où elle réussit à se faire donner tout ce qui lui était nécessaire.

On a successivement disputé à la France chaque supériorité ; mais il en est une que le monde entier lui reconnaît sans contestation, celle de la cuisine. Les autres peuples cuisent leurs aliments (quand ils les cuisent !), les Français seuls savent les préparer ; eux seuls ont découvert et formulé les règles de l'art gastronomique, et comme l'a dit Brillat-Savarin : « Si l'on peut manger ailleurs, c'est en France seulement que l'on dîne. »

Nous appuyons à dessein sur cette importante capacité, afin de rassurer les patriotes alarmés. Alors même qu'à force de gouvernement à bon marché, d'entente cordiale et de victoires sur l'empereur du Maroc, notre belle patrie serait descendue au rang de la principauté de Monaco ou de la république de l'Equateur, la royauté du fourneau lui resterait encore ! Ses cuisiniers, remplaçant au feu ses guerriers, continueraient à y cueillir des lauriers, et la France, accoutumée enfin à une politique modeste, garderait un rang honorable en tenant la queue de la casserole des deux mondes.

En attendant, Suzette tenait celle de son fricandeau, dont les succulentes effluves commençaient à se répandre dans la cuisine allemande. De la cuisine, elles gagnèrent bientôt le chauffoir, et du chauffoir la salle à manger où les voyageurs allaient se mettre à table. Tous les odorats furent agréablement chatouillés, et tous les nez se tournèrent vers la porte pour aspirer les émanations inconnues à l'hôtel des *Trois-Rois*. Il y eut un murmure général de surprise, au dessus duquel se fit entendre le grognement voluptueux du capitaine Williams Barker.

Williams Barker commandait le trois-mâts *la Reine-Charlotte* qui, depuis dix ans, apportait à Stettin les tissus de l'Angleterre, et en rapportait des bois, du blé et de la navette. Ce commerce lui avait acquis quelques milliers de livres sterling, dont il s'efforçait de laisser le moins possible à ses héritiers.

La brise culinaire qui avait pénétré jusqu'à la salle à manger lui fit dresser la tête. Il la respira longuement deux ou trois fois, espérant reconnaître le parfum, puis fit entendre à demi-voix l'énergique exclamation, qui, selon Figaro, forme le fond de la langue britannique.

Une des servantes se retourna aussitôt en demandant si le capitaine désirait quelque chose.

— Je désiré savoir ce que je sentais ? répliqua Barker, dont les narines étaient restées ouvertes et dirigées vers les tourbillons odorants qui continuaient à pénétrer par la porte.

— Mon Dieu ! je ne sais... Ce n'est rien, dit la servante, qui voyait avec mécontentement les hôtes plus occupés du mets étranger que de ceux qu'elle apportait.

Le capitaine secoua la tête.

— Rien né sentait pas si bonne ! fit-il observer avec cette logique serrée particulière à ceux de sa nation.

Et sans faire de nouvelle question, il gagna la cuisine, dirigé par l'appétissante vapeur.

Au moment même où il entrait, Suzette versait dans un plat le contenu de la casserole dont le fumet arriva à flots jusqu'au capitaine. Il s'arrêta en poussant ce *oh !* britannique sans équivalent chez les autres peuples, et passa la langue sur ses lèvres.

— Comment vous nommez vous cette... machine ! demanda-t-il en s'approchant vivement du fourneau et se penchant sur le plat, comme s'il eût voulu en aspirer toutes les émanations.

— Parbleu ! vous voyez bien, dit Suzette un peu choquée de la familiarité de l'étranger à l'endroit de son ragoût... c'est un fricandeau !

— Fricandeau ! répéta Barker avec réflexion... et pour qui, s'il vous plait, cette bonne chose ?

— Pour M. le marquis de Cadouville.

— C'est un milord de France... alors il avait acheté le fricandeau ?

— Du tout ; je veux lui faire une surprise.

Le capitaine regarda Mme Godureau.

— Ah ! c'était une surprise, reprit-il ; eh bien ! faites la surprise à moi, je paierai une guinée.

— Par exemple ! s'écria Suzette, j'irais vendre le dîner de monsieur le marquis.

— Je paierai deux guinées ! dit le capitaine plus vivement.

Et fouillant dans sa poche, il montra à l'ancienne servante deux pièces d'or ; elle ne put retenir une exclamation, mais la richesse même de l'offre éveilla ses doutes.

— Allons, c'est une mauvaise plaisanterie, dit-elle ; laissez-moi passer ; M. le marquis m'attend.

— Je offrais trois guinées, s'écria le capitaine, avec cette obstination britannique que rien ne rebute ; je voulais goûté à la chose qui s'appelle fricandeau.

— Qu'à cela ne tienne, interrompit M. de Cadouville, qui venait d'entrer et qui avait entendu la dernière proposition de Barker ; le plat a été préparé à mon intention ; mais si le capitaine veut en accepter sa part...

— Jé acceptais, dit le marin en replongeant les trois guinées dans sa poche.

Et se tournant vers l'hôtelier :

— Mettez lé couvert dé mylord marquis, dit-il, jé payais pour deux. Venez, mylord.

Il montrait le chemin à M. de Cadouville qui s'inclina en souriant, et passa dans la salle à manger où l'on venait de se mettre à table. Le capi-

La société que nous annonçons doit avoir un [illegible] plus général, et absorber progressivement en elle toutes ces associations morcelées; aussi consacre-t-elle exclusivement ses premiers efforts à se constituer une existence légale.

Nous aimons à croire que le conseil des prud'hommes examinera ce projet avec la bienveillante impartialité et la sagesse intelligente qui président à ses décisions. On ne saurait trop encourager dans les classes laborieuses ces tendances d'association pacifique et de solidarité fraternelle qui ont tout à la fois pour résultat d'améliorer leur position, de les rendre meilleures et de leur faire aimer l'ordre autant que le progrès.

ADHÉSIONS DES JOURNAUX DES DÉPARTEMENTS

A NOTRE NUMÉRO DE QUINZAINE.

L'*Echo de l'industrie*, journal des intérêts des travailleurs et de la fabrique lyonnaise, annonce avec une vive sympathie notre combinaison d'abonnement de quinzaine, qu'il considère comme très favorable à la classe ouvrière.

« Par sa rédaction éminemment supérieure, la *Démocratie* est appelée à donner une impulsion immense au progrès des saines doctrines. De tous les grands journaux de la capitale, elle seule a jeté des regards bienveillants sur le peuple, qui souffre de toutes les privations, et qui ne peut même satisfaire ses besoins intellectuels; elle a appelé vers elle tous ces cœurs avides et découragés; et, par ses généreux sacrifices, elle leur apprendra à espérer en un meilleur avenir.

« Gloire et reconnaissance à son œuvre! au nom du peuple nous la remercions de sa sollicitude; les germes qu'elle va semer dans son sein ne resteront pas improductifs. »

Le *Journal de Reims* a parlé dans le même sens à ses lecteurs, et nous a énergiquement défendus contre les calomnies de certains journaux.

Dieu merci, le sens moral de la nation française, malgré tous les efforts tentés pour le pervertir, sait encore distinguer la propagande loyale d'un principe nouveau du trafic des apologies marchandées.

L'*Union du Tarn* publie les réflexions suivantes, à propos de notre journal populaire.

« Dans les campagnes, le temps si précieux pour le cultivateur lui manque pour lire son journal quotidien, lors même que la dépense ne l'eût pas effrayé. Il fallait par l'exiguïté du prix et par le peu de fréquence de la publication, satisfaire au besoin qu'ont les populations agricoles de se mettre au courant de la politique, où l'agriculture tend à occuper de jour en jour une place plus importante, la place qui lui est due.

« La *Démocratie pacifique* vient de tenter ce nouveau moyen de publication. »

La *Vigie de l'Ouest* et le *Propagateur d'Arles* ont annoncé la *Démocratie* de quinzaine avec la plus grande bienveillance. La presse départementale comprend les intérêts du peuple, et partant, donne sans efforts son approbation à notre projet.

[illegible]

Mais du mal peut naître le bien. Si l'agiotage des chemins de fer achève de démoraliser les classes gouvernementales, déjà à moitié corrompues par l'égoïsme et l'oubli de leurs devoirs envers le peuple, c'est à toi, peuple, à songer à la situation qui menace la France; c'est à toi à t'instruire, à t'éclairer, à te rendre de plus en plus fort par l'intelligence et par le cœur, afin que le jour où la corruption aura complètement gangrené toutes ces ambitions perverses, tous ces égoïsmes maladifs, la France ne se trouve pas abandonnée sans boussole et sans direction. Songe à l'avenir, songe aux hautes destinées qui attendent l'homme sur la terre; travaille, travaille pour toi, et aussi pour ces ingrats qui précipitent notre France bien-aimée dans une honteuse dégradation; travaille pour l'humanité entière; ne laisse jamais éteindre, fomente sans cesse en toi le feu sacré de l'amour et de la science, pour te rendre digne devant les hommes et devant Dieu de la libération définitive dont l'avènement ne peut tarder... si tu le veux. Mais avant tout, pour t'instruire et te conserver fort et courageux, il te faut du bien-être. C'est par un salaire plus élevé et plus assuré qu'il faut *commencer* à conquérir ce bien-être; puis ensuite viendra la transformation du salaire par l'association. Aide-toi, le ciel t'aidera.

ALGÉRIE.

Depuis notre première revue de quinzaine, l'armée d'Afrique n'a point eu de luttes très vives à soutenir contre l'ennemi. Nous pouvons tracer en peu de mots le tableau de ses opérations.

On avait prévu, dès le commencement de la guerre, que l'émir essayerait de traverser l'Algérie dans toute sa longueur pour venir, de sa personne, exciter la révolte des tribus de l'est, qui sont fort peu disposées à recommencer une guerre dont les suites leur seraient certainement fatales.

Le général de Lamoricière apprit, le 18 octobre, que l'émir, après avoir brûlé les ponts de la Tafna et de la Mouilah, se dirigeait vers le sud de Tlemcen en annonçant partout qu'il allait tenter une campagne dans l'est. Sans perdre un instant, le général lève son camp, situé alors à Nédroma (tout près des frontières marocaines); arrivé le 21 et le 22 à Tlemcen, il reçoit l'avis qu'Abd-el-Kader est déjà en avant aux environs de Tellout; il accélère donc sa marche, fait dix-huit lieues en deux jours, dépasse et coupe le mouvement de l'émir; et enfin il s'arrête au pied du mont Tessalat, situé à peu près sous le même méridien qu'Oran, à quarante lieues environ de la frontière du Maroc.

Pendant que cette manœuvre habile s'opérait au centre de la province d'Oran, les Arabes faisaient contre Mostaganem une tentative qui pouvait nous être funeste et qui tourna, au contraire, à leur détriment, grâce à la valeur et à la rare présence d'esprit d'un de nos concitoyens. Cette belle action mérite d'être citée. Les journaux d'Afrique la racontent dans les termes suivants :

« Aussitôt que M. Mellinet, lieutenant-colonel, commandant supérieur de Mostaganem, eut connu les exactions commises par les Arabes aux en-

Ouanseris, division d'Alger, [illegible] sion géographique était indispensable pour ne laisser aucune confusion sur la véritable position de nos troupes.

Le maréchal gouverneur continue à marcher vers l'ouest; les dernières nouvelles, en date du 26 octobre, annoncent qu'il se trouvait alors à Aïn-Tekéria, douze lieues environ au sud d'Orléansville. Le mouvement insurrectionnel se trouve ainsi comprimé entre le général de Lamoricière à l'ouest et le maréchal Bugeaud à l'est; la compression sera bientôt si étroite que les révoltés devront tenter une véritable bataille pour s'échapper, ou se résigner à mettre bas les armes. On ne peut donc tarder à recevoir des nouvelles importantes.

GRANDE-BRETAGNE.

Les chemins de fer, la maladie des pommes de terre, les rapports du capital et du travail, voilà ce qui occupe tous les esprits en Angleterre et en Irlande. La bourgeoisie et l'*aristocratie* se jettent pêle-mêle dans la mêlée de l'agiotage et du monopole des chemins de fer. La fièvre du gain a gagné tous les esprits; les hommes les plus prudents se laissent entraîner par le mouvement général; des millions ont été réalisés en quelques mois par un certain nombre de spéculateurs et d'agioteurs heureux. Le plus heureux de ces bandits mercantiles est nommé *roi des chemins de fer*. Il achète déjà des propriétés immenses, et toutes les nouvelles compagnies sollicitent sa protection et le concours de son habileté pour faire *leurs affaires*. Sans l'influence et le prestige de son nom, rien ne réussit en affaires de *primes* et bénéfices de bourse.

L'illusion a commencé à se dissiper cependant. Le mouvement ascendant a atteint son apogée. Les actionnaires ne peuvent plus vendre à prime : ils sont obligés de subir des pertes considérables, heureux quand ils peuvent se défaire de leurs titres et coupons à des baisses de 30, 40, 50 et même 60 pour 100 de perte. Les malheureux de premier ordre qui ont succombé à cette triste réaction, se sont suicidés. A côté des noms de ceux qui ont gagné des millions et acheté de grandes propriétés se trouvent les noms de ceux qui ont mis fin à leur existence. Les fortunes subites et les suicides, voilà les effets de la fièvre cupide de l'agiotage sur les nouveaux projets de chemins de fer.

Beaucoup de petites familles aisées seront ruinées et quelques individus seront devenus plus que millionnaires.

Cette réaction produit autant de dépression que les premières phases du mouvement avaient produit d'exaltation fiévreuse, et cette réaction dans les esprits dupés est d'autant plus forte, que la famine menace déjà un grand nombre de familles pauvres en Irlande et dans quelques parties les plus malheureuses de l'Angleterre.

Les riches ne s'occupent que des privilèges de leur position, mais les pauvres discutent les droits du capital et ceux du travail. On veut être mieux payé pour un travail moindre par jour. On veut même que le salaire soit remplacé par un système nouveau de répartition entre le capital et le travail. Le travail se voit plus ou moins exploité par le capital, et

---

taine annonça tout haut le succès de sa négociation au sujet du mets inconnu dont il apprit le nom aux convives. Il fallut que le marquis donnât successivement à chacun de ceux-ci une leçon de prononciation française sur le mot *fricandeau*; enfin l'œuvre de Suzette fit son apparition. Godureau, averti de ce qui s'était passé, avait voulu apporter lui-même le plat en équilibre sur l'index, ce qui fut une nouvelle occasion d'admiration et de surprise. M. de Cadouville servit tout le monde avec la grâce polie qui était le privilège presque exclusif de la noblesse française, et ses bonnes manières firent trouver plus de saveur à ce régal inconnu. Chacun se récria. Il fallut recommencer la leçon de prononciation. Personne n'avait jamais rien mangé qui pût soutenir la comparaison, c'était pour le palais une sensation complètement nouvelle. Tous les hôtes répétèrent que le capitaine Williams Barker venait de découvrir une véritable Amérique culinaire; c'était le Christophe Colomb de la gastronomie!

Le gros Anglais accepta cette glorification avec la fierté flegmatique de sa race et fit apporter du vin du Rhin. M. de Cadouville, échauffé par la bienfaisante liqueur, raconta des anecdotes, chanta des joyeusetés du chevalier de Boufflers, et répéta quelques-uns des calembours de M. de Bièvre. Les convives, déjà gris, applaudissaient avec des rires homériques; le succès du marquis égala celui du fricandeau. Le capitaine Barker frappa la table des deux poings, ce qui était de sa part l'expression suprême du contentement, et déclara qu'il paierait une livre sterling pour faire tous les soirs un pareil souper. Bref, on se sépara dans un ravissement réciproque et avec le seul chagrin de ne pouvoir renouveler cette charmante fête.

Tant qu'il avait été à table, le marquis, étourdi par le vin et par les applaudissements, avait oublié tout le reste; mais dès qu'il se retrouva seul, le souvenir de sa position lui revint plus vif et plus poignant.

L'auteur de l'*Imitation* a dit que ce sont « les jours joyeux qui font les tristes lendemains. » M. de Cadouville commençait à l'éprouver, lorsque Godureau parut avec Suzette. Tous deux avaient le visage mystérieux et épanoui de gens qui veulent confier une bonne nouvelle.

— Je viens savoir si monsieur le marquis n'a point trouvé à son ancien cordon-bleu la main trop gâtée? dit Mme Godureau avec cet orgueil arrangé que l'on donne pour de la modestie.

— C'est-à-dire que tu t'es surpassée, ma fille, dit M. de Cadouville en souriant, et je te dois mes félicitations, outre mes remerciements...

— Pour les remerciements, c'est à nous d'en adresser à monsieur le marquis, fit observer Godureau, vu que nous lui devons d'être sortis d'embarras.

M. de Cadouville le regarda étonné.

— Il y a une heure qu'un brouillard enveloppait encore notre destinée, reprit l'ex-racoleur, avec emphase, mais maintenant il s'est éclairci. Le succès obtenu tout à l'heure par Mme Godureau assure notre avenir, et dès demain nous fondons un établissement à Stettin.

— Un établissement?

— Exclusivement consacré à la production du fricandeau.

Le marquis éclata de rire; mais Godureau lui rappela l'enthousiasme général des convives, et n'eut pas de peine à lui faire comprendre que son projet offrait des chances sérieuses. Il en avait déjà médité tous les détails; les premiers frais étaient peu de chose, et ce qui leur restait d'économies, joint à la vente de l'âne, devait suffire. Suzette veillerait aux fourneaux, tandis que lui servirait les convives, tout en les amusant par ses tours d'escamotage et ses exercices d'équilibre.

Après avoir écouté le plan de Godureau, le marquis demeura convaincu de la réussite.

— Parbleu! vous êtes plus heureux que moi, dit-il avec un sourire, car vous trouviez à assurer votre avenir au moment où le mien était remis en question.

— Comment cela? demanda Suzette.

— M. le baron de Klurkel, chez lequel je devais trouver l'hospitalité, vient de mourir.

— Est-ce vrai! s'écria la servante; et M. le marquis ne connaît personne à Stettin?

— Personne, ma pauvre fille!

— Ainsi il ne sait plus où aller?

— A moins que vous ne me trouviez une place dans votre établissement.

Godureau releva la tête.

— M. le marquis parle-t-il sérieusement? demanda-t-il.

— Pourquoi non, reprit M. de Cadouville en riant; jusqu'à ce que j'aie pu trouver quelque emploi vous me donnerez asile; je présiderai comme aujourd'hui à la table d'hôte, et je ferai valoir le talent de Suzette et je paierai mon écot par ma bonne humeur, en attendant que je puisse disposer de valeurs plus sérieuses.

— C'est un marché conclu, dit vivement Godureau.

— Tout l'honneur sera pour nous, continua la servante, qui fit une révérence à M. de Cadouville.

Et tout le profit pour moi, ajouta celui-ci; mais je tâcherai que mon ami le capitaine Barker vous dédommage; il faut qu'il mange sa fortune en fricandeaux.

Dès le lendemain Godureau se mit en courses; il vendit les bagages inutiles, loua un local convenable, le meubla sommairement, et alla s'y établir avec Suzette et M. de Cadouville. L'Anglais, averti, accourut aussitôt avec plusieurs compatriotes, auxquels il avait vanté le souper fait à l'auberge des *Trois-Rois*. Le succès du plat et du marquis français fut encore plus grand que la première fois. Le bruit s'en répandit dans Stettin, et tout le monde voulut connaître la double merveille. Godureau se trouva bientôt forcé d'agrandir ses salles et de donner des aides à Suzette. Son restaurant voyait se renouveler le phénomène observé jadis dans la tour de Danaé; il y tombait une pluie d'or!

M. de Cadouville, encouragé par le succès, continua à présider le repas, à raconter des anecdotes et à chanter de gais refrains. On venait autant pour jouir de sa compagnie que pour goûter le mets à la mode; enfin les deux admirations se trouvaient tellement confondues dans l'esprit des convives, qu'ils se confondirent également dans l'expression et que M. de Cadouville ne fut plus connu à Stettin que sous le nom de marquis Fricandeau.

Du reste, il ne s'en offensa point; sa position pouvait paraître singulière, mais non humiliante. C'était une royauté, et le gentilhomme normand pensait comme César, qu'une place avait toujours son prix, pourvu qu'elle fût la première. M. et Mme Godureau l'entouraient d'ailleurs de prévenances et de respects. Sa garderobe n'avait jamais été plus splendide, ses bas de soie mieux choisis, son tabac plus parfumé. L'ex-racoleur ne lui parlait que le chapeau à la main, en employant les circonlocutions les plus laborieusement cherchées, et Suzette, indifférente à tous ses triomphes, continuait à n'ambitionner que son suffrage.

Les mois succédèrent aux mois, les années aux années, sans que le marquis parût s'en apercevoir. La vogue de l'établissement, loin de décroître, s'était consolidée; la puissance de l'habitude avait remplacé l'attrait de la nouveauté; le gentilhomme français et sa cuisine étaient devenus un besoin; on n'en parlait plus, mais on ne pouvait s'en passer.

Cependant, les événements politiques suivaient leur cours; les destinées du marquis de Buonaparte avaient suivi la même voie ascendante que celle du marquis Fricandeau : tous deux avaient forcé l'étranger à reconnaître leur supériorité; et, au moment même où le dernier prenait cabriolet, l'autre épousait une archiduchesse autrichienne.

La suite de cette union fut une trêve partielle, et la suite de cette trêve l'arrivée du général français Dubois, qui venait à Stettin pour régler quelques différends relatifs à des prises françaises.

Le général entendit nécessairement parler de l'établissement fondé par ses compatriotes, et voulut voir le marquis Fricandeau. L'entrevue eut lieu à table. Elle amena une explication qui fit connaître le marquis sous son véritable nom. Le général Dubois était Normand comme lui; il arrivait du Calvados, et lui apprit que le domaine de Cadouville, après avoir passé par plusieurs mains, était encore à vendre.

Cette nouvelle causa au marquis une sorte de commotion intérieure; tous les souvenirs endormis dans sa mémoire se redressèrent subitement comme une nichée d'oiseaux que le jour vient éveiller; mille images effacées se ravivèrent; toutes les voix du passé se firent entendre en même temps avec leur timbre plaintif et caressant. Il revit comme dans un optique le vieux manoir de Cadouville, au bout de sa longue avenue de frênes et entouré de pommiers en fleurs ou de blés mûrs! D'abord il repoussa cette vision alléchante; mais elle revint le lendemain et les jours suivants! Il s'efforçait vainement de s'en distraire; pareil aux rêves qui nous poursuivent de sommeil en sommeil, ce souvenir lui revenait sous toutes les formes et à toute heure! Suzette et Godureau s'étaient aperçus de sa tristesse; ils ne dirent rien pendant quelques jours; mais un soir ils se présentèrent tous deux au marquis; Godureau avait l'air encore plus majestueux que d'habitude, et Suzette, les deux mains dans ses poches, semblait rire en dessous.

L'ancien montreur de figures s'inclina avec grâce:

— Voilà plusieurs jours que M. le marquis nous cache quelque chose, dit-il; M. le marquis a un chagrin de cœur.

— Moi? dit M. de Cadouville en tressaillant.

— M. le marquis voudrait retourner en Normandie, reprit Godureau; nous nous sommes adressés, en conséquence, au général Dubois qui s'est empressé de lui faire signer ce passeport accompagné de lettres de recommandation.

— Ah! mes amis, c'est trop de sollicitude, dit M. de Cadouville touché;

[illegible] laient dans d'autres fabriques à déserter leurs ateliers et à faire grève, pour obtenir une hausse de salaire et une diminution de deux heures et demie de travail par jour (10 heures au lieu de 12 1/2).

Dans toutes ces conventions, on discute les droits du travail et les privilèges du capital. On étudie des théories d'association pour substituer un nouveau mode de répartition à celui du salaire.

Dans certaines parties de l'Amérique, des provinces entières ont refusé de payer les loyers de la terre. Des centaines d'hommes se sont organisés militairement pour se défendre contre la force armée, qui prêtait son aide aux propriétaires afin de faire rentrer les arriérés du fermage.

On vient de condamner deux de ces réfractaires à la peine de mort, et deux autres à l'emprisonnement perpétuel, pour avoir tué les agents des propriétaires.

Le procès criminel a duré plusieurs mois, et bien que les tribunaux aient fini par condamner quelques individus, les propriétaires ont consenti presque partout à laisser les fermes en toute propriété aux fermiers, moyennant paiement des loyers non encore acquittés.

Un parti nouveau, qui grandit tous les jours, s'est formé en Amérique pour demander que les terres de l'Etat ne soient plus vendues ou données en masses à des intrigants politiques; mais distribuées par petites portions à tous les citoyens libres qui en demandent, et qui ont l'intention sérieuse de les cultiver eux-mêmes.

Enfin, la question de la propriété et celle du travail sont partout discutées, et une lumière toute nouvelle se fait parmi les masses sur ces importants problèmes. Le peuple veut plus de justice dans la constitution sociale, plus de bien-être physique et moral en récompense de son travail.

Il commence à comprendre que l'association rend la justice possible là où la civilisation morcelée la rend illusoire. Il s'occupe beaucoup de ce nouveau moyen pour arriver à son but, qui est le bien-être. Ce bien-être, le peuple le veut en masse; et ce que veut le peuple, Dieu le veut.

LA PLATA. — MEXIQUE.

Les nouvelles de Rio de la Plata, arrivées dans la quinzaine, ne donnent pas de nouveaux détails sur l'intervention armée que la France et l'Angleterre exécutent contre la République Argentine et Rosas. Le blocus continue, plusieurs points ont été occupés.

Les dernières nouvelles du Mexique rapportent que notre chargé d'affaires, M. Alleye de Cyprey a quitté sa résidence de Mexico. Cette nouvelle très grave mérite confirmation.

Résumés des faits divers.

STATISTIQUE CRIMINELLE.

L'année judiciaire vient de s'ouvrir: une cour de cassation, 27 cours royales, 361 tribunaux civils et 2 847 justices de paix, le tout composé

[illegible] sentait sans cesse le digne ecclésiastique. Arrivé au pied de l'échafaud, il s'est mis à genoux à côté de M. le curé, pour prier encore, puis il a monté l'échafaud d'un pas assuré. Un instant après le supplice était consommé.

EXÉCUTION DE COURTOT. — Courtot, détenu à la maison centrale de Poissy, avait conçu contre un de ses camarades des projets de vengeance. La résistance de ce dernier à ses infâmes propositions l'irritait profondément, lorsque, dans un des corridors de la prison, il le frappa de deux coups de couteau. Ces blessures n'étaient pas, heureusement, mortelles, et la victime survécut à cette tentative d'assassinat.

Courtot fut condamné, par la cour d'assises de Seine-et-Oise, à la peine de mort; mais son arrêt fut cassé, et il fut renvoyé devant celle de Seine-et-Marne. Une nouvelle condamnation à mort fut prononcée contre lui, le 28 août dernier.

Son nouveau pourvoi en cassation fut rejeté dans les premiers jours de septembre.

Après d'aussi tristes vicissitudes, le jour fatal est arrivé. Dès le matin, la foule se porte avec empressement sur le lieu du supplice.

A six heures du matin, le concierge est entré dans le cachot du condamné, pour lui annoncer que sa dernière heure était arrivée. Il n'a pas perdu, à cet instant, le calme qui ne l'a pas abandonné depuis sa condamnation.

A neuf heures, le funèbre cortège s'est mis en marche. Arrivé sur la plateforme de l'échafaud, Courtot, qui, jusque-là, avait écouté avec beaucoup d'attention et de résignation les paroles du prêtre, a demandé à l'embrasser de nouveau; puis, se tournant vers le peuple, il dit d'une voix assez ferme: « Que mon malheur serve d'exemple aux hommes, aux femmes et aux enfants qui sont ici! » Quelques secondes après, l'arrêt était exécuté.

EXÉCUTION DE CIRIER. — Cirier, adonné à la paresse et à l'ivrognerie, avait été condamné pour vol par le tribunal correctionnel de Laon. Sa femme l'abandonna et se retira chez ses parents. Irrité de cette conduite, il conçut la pensée d'en tirer vengeance. Le 3 mai dernier, il se rendit dans la commune où sa femme s'était réfugiée, et le soir, ivre d'eau-de-vie et de colère, il mit le feu au-dessus de sa chambre dans l'intention de la brûler. Depuis sa condamnation, Cirier recevait les conseils de M. Danton, curé de la paroisse Saint-Martin. Il y a quelques jours, il avait manifesté l'intention d'écrire à sa femme pour implorer son pardon. Aujourd'hui la solitude du cachot, les salutaires exhortations du prêtre ont complètement changé cette nature sombre et farouche. Lorsque le greffier du tribunal vint annoncer à Cirier qu'il n'avait plus que deux heures à vivre, il répondit avec calme: « Je m'y attendais; depuis trois jours j'avais perdu tout espoir. » Après sa confession, qui fut entendue par M. Danton, les exécuteurs se livrèrent aux funèbres apprêts de la toilette. En partant, il dit aux détenus: « Je meurs en bon chrétien; priez pour moi; » au gardien chef: « Merci, M. Morère, des égards que vous avez eus pour moi. » L'échafaud était dressé sur le champ Saint-Martin, place non entourée de maisons. C'est là que la foule attendait le convoi funèbre. Arrivé au pied de l'échafaud, le condamné en gravit les degrés avec fermeté. « Pères et mères, s'écria-t-il, je suis un malheureux que le crime a conduit au supplice; élevez bien vos enfants; je demande pardon à Dieu. » Puis il embrassa M. l'abbé Leclère et les trois exécuteurs. Alors il se fit un mouvement de terrible silence, auquel succéda le frémissement de la foule. La justice des hommes était satisfaite.

EXÉCUTION DE MAGINOT. — Maginot, condamné à mort par la Cour d'assises de la Seine pour assassinat sur la personne de sa femme, et tenta-

[illegible] par les communes; — [illegible] par les départements; — 2 000 000 fr. par l'Etat; — total, [illegible] fr.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Depuis le 1er novembre 43 faillites ont été déclarées sur la place de Paris.

La situation commerciale n'est pas meilleure dans les départements.

A Limoges, une vingtaine de faillites ont été déclarées dans l'espace de quelques jours. Les journaux de la Vendée et des Deux-Sèvres en annoncent aussi en grand nombre.

CAISSE D'ÉPARGNE.

Les 2 et 3, 9 et 10 novembre, la Caisse d'épargne a reçu 1 236 446 francs; elle a remboursé 2 310 170 fr. 5 c.

Il résulte de ces chiffres que les remboursements ont dépassé les recettes de la somme de *un million soixante-treize mille sept cent vingt-quatre francs cinq centimes.*

MARTYROLOGE DES TRAVAILLEURS.

Il est venu à notre connaissance que depuis le 1er novembre sont morts en travaillant: 16 mineurs, — 4 pêcheurs, — 3 journaliers, — 1 maçon, — 1 ouvrier fileur, — 1 employé de chemin de fer, — 1 charpentier, — [illegible] marneur.

Ont été blessés: 11 mineurs, — 1 maçon, — 1 ouvrier fileur, — et [illegible] pompier.

28 morts et 14 blessés.

NÉCROLOGIE.

Depuis le 1er novembre sont décédés: MM. le capitaine Syed Bya Callaun, consul de France et des Etats-Unis à Mascate; — le lieutenant-général comte Klein, pair de France; D. . . . ., rédacteur de la *Revue indépendante*; — Guitain-Dupont, inventeur de la charrue qui porte son nom; — Edmond Triqueris, directeur du théâtre des Délassements-Comiques, qui jouait au Cirque-Olympique les rôles de Napoléon; — le lieutenant-général comte Compans, pair de France; — le duc de Saulx-Tavannes.

Actes officiels.

Le *Bulletin des Lois* vient de publier une ordonnance du roi qui ouvre un crédit supplémentaire de 4 500 000 fr. applicable aux primes à l'exportation des marchandises.

Les personnes qui s'abonneront avant le 1er décembre recevront les trois premiers volumes du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE.

NOUVELLES DU JOUR.

CHRONIQUE. — A compter de demain, le prix du pain est fixé, dans Paris, à 36 centimes le kilogramme de première qualité, et à 28 cent. le kilogr. de deuxième qualité. — MM. le duc de Nemours, le duc d'Aumale et le prince de Joinville sont à Compiègne; ils ont dû chasser aujourd'hui dans la forêt. On cite parmi les invités à cette chasse: S. A. R. le prince de Salerne, MM. le marquis de Brancaccio, duc d'Albuféra, comte

---

mais qu'irais-je faire désormais en France?

— Racheter le domaine de Cadouville, qui est à vendre, fit observer Godureau.

— Et l'argent? objecta le marquis.

— En voici une partie, dit l'ex-racoleur en tendant un portefeuille; M. le marquis trouvera là dedans en billets, une somme de quatre-vingt mille cinq cent quarante-trois francs, montant de sa part dans les bénéfices de la maison depuis treize ans.

M. de Cadouville recula stupéfait.

— Quatre-vingt mille francs! répéta-t-il.

— Tout autant! s'écria Suzette avec un gros rire. Ah! dam, l'affaire a été fièrement menée! En ai-je piqué de ces fricandeaux! Godureau a eu là une fameuse idée...

— Mais elle lui appartient tout entière, ainsi que les bénéfices réalisés, objecta M. de Cadouville.

— Par exemple! s'écria Suzette, et qui donc a donné du prix à ma cuisine? Je préparais le dîner, mais c'était M. le marquis qui le faisait trouver bon. Les fricandeaux n'auraient attiré que les gourmands, tandis que son amabilité a attiré tout le monde. Je fournissais le poisson, et monsieur, sauf respect, fournissait la sauce.

— A telles enseignes que le jour du départ de M. le marquis nous fermons boutique, ajouta Godureau; sans lui notre établissement serait comme une chanson sans air, et que personne ne chante.

M. de Cadouville fut forcé d'accepter les quatre-vingt mille cinq cent quarante-trois francs, mais à la condition que Suzette et son mari ne le quitteraient point. Tous trois vendirent l'établissement de Stettin et arrivèrent en France juste à temps pour acheter le domaine de Cadouville.

Nous les y avons vus longtemps après, et déjà bien vieux, mais toujours les mêmes. Suzette n'avait pu renoncer complètement au manche de la casserole qui l'avait enrichie; Godureau aimait toujours la rhétorique, et M. de Cadouville, que l'on continuait à nommer dans le pays le marquis Fricandeau, racontait encore ses anecdotes, et chantait, au dessert, les couplets égrillards du chevalier de Boufflers; mais l'expérience avait laissé quelques semences dans cet esprit droit, et, quand on raillait devant lui les idées de fraternité et de coopération émises dans ces derniers temps, il avait coutume de secouer la tête et de dire:

— Ne riez pas trop fort; l'association est une grande magicienne, car en rapprochant les trois choses les moins précieuses du monde: une fille enlevée, un escamoteur et un marquis, elle a pu créer une fortune suffisante pour faire trois heureux.

ÉMILE SOUVESTRE.

Le poète Festeau nous adresse la pièce suivante, que nous imprimerons en tête des LISTES DE SOUSCRIPTION A LA TOMBE DE FLORA TRISTAN, que nous allons faire circuler dans toutes les villes où le nom et les efforts de cette femme généreuse ont, à notre connaissance, laissé des germes qui doivent être fécondés.

Nous citons les trois strophes qui suivent:

Dans la mêlée où s'étreignent sans cesse
Bassesse, honneur, richesse et pauvreté,
Elle s'élance! et de la prophétesse
Le vaste appel est soudain répété...
Voyez sa croix! voyez son auréole!
Place à la sainte! elle a sur son drapeau
La Foi qui dompte et l'Amour qui console...
Flora Tristan vous demande un tombeau.

Vous le savez, ô pauvres filles d'Eve!
Son cœur souffrait de toutes vos douleurs;
Apôtre errante, elle marchait sans trêve,
En mendiant pour vous des défenseurs.
Quand de ses jours voués au sacrifice,
La mort brisa le fragile réseau,
Son dernier cri fut: UNION! JUSTICE!
Flora Tristan vous demande un tombeau.

L'âme est partie en sillon de lumière
Pour remonter vers un Dieu sans courroux,
Que reste-t-il? SOUVENIR et POUSSIÈRE,
Abritons-les contre le vent jaloux.
On anoblit le courtisan docile,
Peuples! donnez un exemple plus beau,
A vos martyrs accordez un asile!!
Flora Tristan vous demande un tombeau.

L. FESTEAU.

REVUE DRAMATIQUE DE LA QUINZAINE.

Le théâtre des Variétés vient de faire une excursion dans le domaine de la classe ouvrière. Les *Deux Compagnons du tour de France*, vaudeville en deux actes, ont été pour Bouffé l'occasion d'un légitime succès. Hoffmann s'est fait remarquer dans le rôle de Lyonnais, menuisier batailleur et bon enfant. Cette farce est une étude assez exacte sur les mœurs des compagnons du devoir et de la liberté dans les différentes professions qui se rattachent à la bâtisse. Le théâtre du Vaudeville a donné les *Grandes et petites bouches* et l'*Ile de Robinson*, excellente bouffonnerie dont Arnal et Amant sont les héros; nous y avons revu ces personnages aimés de l'enfance, Robinson et son fidèle Vendredi; un perroquet vivant, de la plus belle espèce, joue son rôle à merveille. Au Palais-Royal le *Pot aux Roses* a le mérite de mettre en scène à la fois Ravel, Grassot et Luguet; mais cette pièce est une pâle imitation de la *Vie en partie double*, et les plus grands effets comiques sont dus à l'équipement de Ravel, chapeau chinois au *cintième* de ligne, qui agite et fait vibrer son instrument dans tous les instants pathétiques. Mme Dorval a reparu à la Porte Saint-Martin, dans un drame en cinq actes, intitulé *Marie-Jeanne*. Enfin, l'Odéon vient d'inaugurer une nouvelle session théâtrale par un prologue en vers, une comédie en un acte intitulé le *Bourgeois de Rome*, et une tragédie de Rotrou dont voici le titre: le *Véritable Saint-Genest, comédien païen, représentant le martyre d'Adrien*. Nous souhaitons que cette résurrection soit le commencement d'une longue vie.

REVUE MUSICALE.

A l'Opéra, *Guillaume Tell*, *Robert-le-Diable*, *Giselle* et le *Diable à quatre* forment toujours le fond du répertoire. M. Mathieu, qui avait débuté dans le rôle d'Othello, a tenté une épreuve décisive dans *Guillaume Tell*. Cette épreuve n'a pas été très heureuse. M. Mathieu a de la voix, mais peu d'école, et il a tout à acquérir sous le rapport de l'expression. Il abuse beaucoup de son *la* de poitrine, et les applaudissements peu judicieux que lui vaut cette note ne pourront que nuire à son avenir comme chanteur. Mlle Julienne a chanté le rôle d'Alice de *Robert-le-Diable*. Elle réunit à une voix magnifique et solide des qualités remarquables d'énergie et de sensibilité. Elle mérite d'être étudiée, appréciée et vivement encouragée. — Une jeune personne, Mlle Barré, a pris une place honorable au second plan des danseuses.

A l'Opéra-Comique, les reprises ont toujours le pas sur les nouveautés. *Marie* attirerait plus de monde si Mlle Revilly était secondée par tous comme elle l'est par Mlle Prévost et Grignon. La *Dame Blanche* vient d'être remontée avec Roger et Mlle Delille dans les principaux rôles. Roger n'est pas précisément un ténor léger, mais c'est le seul premier ténor réel que possède l'Opéra-Comique, et il a rendu de l'intérêt au rôle de Georges, trop long-temps sacrifié.

Aux Italiens, on applaudit Mme Grisi dans *Norma*, mais on lui désire une autre Adalgisa. Mme Persiani et Lablache font toujours merveille dans *Il Barbiere*, mais il faut se garder des jours où M. Corelli chante Almaviva. Mario a obtenu un brillant et légitime succès dans *Il Pirata*: Mme Grisi devrait renoncer au rôle d'Imogène.

Procédé d'aciération.

Voici, à l'usage des métallurgistes, un procédé d'aciération que nous trouvons dans l'*Ancre* de Saint-Dizier: «... Ce procédé consiste à plonger les objets en fer forgé dans de la fonte en fusion, après les avoir portés jusqu'à la chaude suante; comme ce procédé est peu connu, nous allons entrer, à cet égard, dans quelques explications: Aussitôt que les pièces ou objets en fer ont reçu la forme qu'elles doivent avoir ou qu'on les a dégrossies autant qu'il est possible, on les porte à une chaude suante, afin de pouvoir procéder à leur aciération, ou bien on ne porte à cette température que la portion qu'il s'agit d'aciérer. Dans cet état on les plonge, ou la portion seulement à carburer, dans un bain de fonte amenée à l'état le plus fluide possible, et on les y agite pendant un temps plus ou moins long, suivant qu'on veut faire pénétrer plus ou moins l'aciération dans l'intérieur des pièces. Une simple immersion d'une fraction de seconde suffit déjà pour produire une aciération qui pénètre 2 ou 2,5 millimètres de profondeur. Alors l'objet est retiré du bain de fonte, et pour fixer cette enveloppe ou couche en acier, on le plonge immédiatement dans l'eau où on ne le laisse que le temps (quelques secondes seulement), pour qu'au sortir du liquide il conserve une température rouge apparente, et qu'on puisse le forger, en observant toutefois toutes les précautions employées ordinairement pour le travail de l'acier.

SUPPLÉMENT

[illegible] vous ferai restituer [illegible] la majeure partie de l'argent que vous vous êtes laissé pincer [illegible], et le lendemain son nouvel ami lui a porté 7,000 fr. qu'il avait fait, disait-il, restituer à l'adversaire déloyal qui, de plus, avait quitté Néris aussitôt. Un tel service [illegible] les deux buveurs d'eau, et la saison finie, ils [illegible] qu'en se promettant de se revoir bientôt. Depuis quelques jours, l'habitant du quartier de l'Odéon était à Paris, et déjà peut-être avait-il oublié quelque peu son ami intime, lorsque celui-ci se présenta chez lui. Une affaire importante l'appelait, dit il, dans la capitale [illegible] qu'il ne l'avait prévu. Le Parisien lui fit le plus cordial accueil, et insista pour qu'il ne prît pas d'autre domicile que sa maison, proposition [illegible] que la connaissance de Néris accepta après quelques difficultés. Il fut promptement installé, et pendant deux jours il fit de nombreuses courses, paraissant uniquement occupé de ses affaires, et ne voulant pas même consacrer ses soirées aux plaisirs du spectacle ou de [illegible]. Le troisième jour, il ne parut point chez son hôte. Le gaillard [illegible] bonne fortune, pensa celui-ci, et il ne s'inquiéta pas davantage de cette subite disparition; mais le lendemain, le soir venu, et alors qu'il se disposait à se mettre au lit, il crut s'apercevoir que son secrétaire était entr'ouvert; il s'en approcha, l'ouvrit entièrement, et reconnut avec effroi que les tiroirs en avaient été fouillés, et qu'une somme considérable qu'il y avait déposée peu de jours auparavant avait disparu.

[illegible] — Un savant allemand, M. le professeur Abich, [illegible] moment [illegible] pour se livrer à des recherches [illegible] d'un haut intérêt. On sait qu'après avoir successivement [illegible] diverses contrées, l'arche de Noé, après le déluge, s'arrêta [illegible] au sommet du mont Ararat. Cette montagne a toujours été, depuis cette époque, en haute vénération parmi les différents peuples; mais il n'avait jamais été établi que sa constitution géologique confirmât les anciennes traditions. Les recherches de M. Abich ont, dit-on, obtenu ce résultat; il [illegible] que le noyau central de la montagne est de formation anté-diluvienne, et que les eaux n'ont jamais exercé leur action sur ses parties les plus élevées, circonstance que ne présente aucune montagne en Europe. M. Abich avait essayé à trois reprises différentes de gravir le sommet de l'Ararat sans pouvoir l'atteindre; ce n'est que dans les premiers jours du mois d'octobre dernier qu'il fut assez heureux pour arriver au terme de son pénible voyage. La collection minéralogique qu'il va rapporter dans son pays sera riche en curiosités de tout genre.

FAILLITE D'UN BANQUIER. — [illegible], dit la *Charente-Inférieure*, de garder le silence sur la catastrophe financière qui plonge la Rochelle dans la consternation. Pendant quelques jours on a pu espérer que [illegible] serait prévenu par des combinaisons favorables [illegible], et le tribunal de commerce a prononcé la faillite de la maison de banque E. Guibert et Fluot. La chute de cette maison a produit [illegible] l'ébranlement le plus funeste; c'est avec [illegible] et le regard ne s'étend pas au-delà [illegible] crainte de rencontrer ailleurs d'autres débris. [illegible] temps pour cicatriser cette plaie, tant elle est profonde, tant les blessures sont nombreuses.

[illegible] — On écrit de Sainte-Marie-aux-Mines au [illegible] brasseurs de cette ville viennent de [illegible] prix de la bière. Cette hausse est de *cinq* centimes par litre. [illegible] cette augmentation est le résultat d'une coalition, on dit même que certains brasseurs s'étaient d'abord montrés peu disposés à entendre [illegible], mais qu'ils auraient enfin obéi à une espèce d'intimidation, que de puissants confrères ont fait peser sur eux. On se demande sur quoi [illegible] est fondée. Le prix du houblon n'a pas augmenté, [illegible] à l'ancien taux ainsi que les droits du fisc; il est vrai que l'orge est un peu plus chère, mais l'orge, grand Dieu! n'est plus employée que sous forme de doses homéopathiques dans la fabrication actuelle de la bière. Les brasseurs, qui ont tant profité des progrès de la chimie, profitent aussi des leçons que leur donnent les gros spéculateurs de chemins de fer. Ainsi, tandis que le litre de bière est vendu [illegible] à Strasbourg, il se vendra 30 centimes à Sainte-Marie, petite ville, où les frais généraux sont bien moindres qu'à Strasbourg et où il n'existe point d'octroi. La loi n'a-t-elle point les moyens de s'opposer à de pareilles entreprises et de déconcerter des plans si contraires à l'intérêt des classes pauvres? Quand les ouvriers s'associent pour obtenir une augmentation de salaire la loi les frappe; quand les industriels, qui fabriquent la boisson du pauvre et des populations éloignées du vignoble, se coalisent dans un intérêt de fortune, la justice et l'administration restent muettes. On dit pourtant que nous avons conquis l'égalité. »

NOUVELLE MACHINE. — Après deux années de recherches et de travaux, les frères Bossuot, ingénieurs-mécaniciens, brevetés à Troyes, sont parvenus à établir une machine au moyen de laquelle ils confectionnent cinq fers à cheval à la minute. Cette ingénieuse machine, d'une grande simplicité, fonctionne avec une célérité et une précision vraiment remarquables.

[illegible] — Une femme de la commune de Compiègne avait [illegible] dans le voisinage un peu de bois, de pommes de terre et de fourrage. Une descente de gendarmerie eut lieu chez elle: on trouva les objets volés, mais la femme disparut aussitôt le procès-verbal [illegible] pas le soir. Ses filles s'inquiétèrent de son absence, [illegible] la nuit. On la chercha d'abord inutilement, et c'est le lendemain seulement, dit l'*Echo de l'Oise*, qu'on trouva la malheureuse pendue à une branche dans le bois. Il n'y a pas de danger qu'un remords de cette [illegible] la conscience des voleurs de haute portée.

[illegible] — Le 10 novembre au matin, [illegible] travaillant à la démolition d'une maison aux [illegible] entraîné par un pied de chèvre placé à [illegible] dont les haubans se sont cassés. Il a été blessé [illegible] deux heures après. L'événement [illegible] qu'il n'était âgé que de dix-neuf ans.

[illegible] — Un ouvrier cordonnier de Marseille est tombé [illegible] Nantes, entre le cours Napoléon et le quai de la Fosse: il n'avait pas mangé depuis deux jours.

« Le jeune Ehrhard se trouvait dans une nacelle, naviguant sur le Rhin avec son camarade Mathieu Dabinten, âgé de sept ans. Comme ils ne savaient pas manœuvrer, ils furent entraînés dans un tourbillon qui fit subitement chavirer la nacelle. Le jeune Dabinten, perdant l'équilibre, tomba dans le fleuve et fut en un instant englouti par les vagues. Aussitôt, et sans jeter aucun cri d'alarme, le jeune Ehrhard se dirigea du côté de son camarade, et dès que celui-ci parut au-dessus de l'eau, il le saisit par les cheveux et l'attira avec beaucoup de peine dans le batelet et le sauva ainsi d'une mort certaine, en risquant ses propres jours. »

L'ANCIENNE MÉTHODE. — On écrit de Bois-le-Duc à un journal belge: « Ces jours derniers un fantassin de la garnison de Bois-le-Duc, condamné pour insubordination envers son caporal, à recevoir cent coups de bâton, a subi sa peine sur la place d'armes de notre ville. Cet individu, âgé de vingt-deux ans seulement, et qui était d'une santé délicate, s'est évanoui trois fois durant son supplice, et chaque fois on l'a fait revenir à la vie pour continuer la bastonnade; mais dès qu'il eut reçu le vingt-troisième coup, il s'est trouvé tellement malade, que par l'ordre exprès de l'officier supérieur qui était présent, les autres coups ne lui ont été administrés que pour la forme, c'est-à-dire que l'exécuteur laissait tomber légèrement le bâton sur le dos du patient. Les souffrances que ce jeune militaire a éprouvées ont causé ici une telle sensation, que plusieurs de nos plus honorables citoyens se sont concertés pour adresser au ministre de la guerre une pétition ayant pour objet de demander l'abolition des punitions corporelles dans l'armée. »

LA MISÈRE EN BELGIQUE. — On écrit du district de Termonde au *Courrier d'Anvers*: « L'illusion n'est plus possible, notre malheur est complet, les sept huitièmes des pommes de terre sont perdus, et les quelques tubercules échappés au désastre ne se conserveront pas au delà du 1er janvier. Les petits cultivateurs sont menacés par la famine, et les grands se ruineront si on laisse à leur charge les milliers de pauvres gens qui les assiègent dès aujourd'hui. Que sera-ce donc lorsque toutes les petites économies seront épuisées, lorsque les derniers légumes auront disparu des champs, et lorsque nos malheureux compatriotes devront consacrer au soin de se vêtir et de se chauffer une partie des faibles ressources qu'ils appliquent à présent à leur nourriture? Je n'hésite pas à le proclamer avec une conviction profonde, de grands malheurs fondront sur le pays si le gouvernement et les chambres ne se placent pas avec énergie et avec une libéralité intelligente à la hauteur de leurs devoirs. Les deux Flandres et la province d'Anvers (pour ne parler que des provinces que je connais le mieux) comptent, en temps normal, *cinq cent mille pauvres*. Ce chiffre sera porté à 700,000 avant la fin de 1845. Les ressources ordinaires de la charité privée et publique ne sauraient suffire à soulager de si grandes misères. Il faut recourir à des moyens plus efficaces. L'intervention du gouvernement devient d'une haute nécessité. »

L'auteur de cette lettre propose ensuite une série de travaux importants qui occuperaient, pendant six mois, des milliers d'ouvriers. Il ajoute: « Mais il n'y a pas de temps à perdre; le mal fait tous les jours des progrès effrayants. Je vous écris, monsieur, d'une ferme de 30 bonniers seulement, qui n'a fourni que 47 sacs de pommes de terre, et aux portes de laquelle 380 pauvres se sont présentés du 1 au 7 novembre. Chaque pauvre reçoit quelque chose dans les fermes de ce pays, car tel est l'usage. Il reçoit ou une pomme de terre, ou le tiers d'une tranche de pain, ou un centime. Mais cette aumône, quelque faible qu'elle soit, devient lourde pour les fermiers les plus à l'aise, et je déclare qu'il serait inhumain, inique de laisser peser sur eux seuls tout le poids de la misère publique. »

FRAUDES COMMERCIALES. — M. le procureur du roi de Rouen, dit le *Mémorial*, a fait une descente chez plusieurs fabricants de farines, soupçonnés de se livrer à une fraude qui cause un préjudice grave aux consommateurs, les plus pauvres comme les plus riches, puisqu'elle a lieu sur la qualité du pain. Nous croyons très utile de la signaler, car jusqu'à ce jour nous n'avons pas souvenir qu'elle ait été découverte ou du moins poursuivie nulle part, même à l'époque où l'on s'est le plus inquiété des falsifications des substances alimentaires et des mélanges opérés par les marchands qui pratiquent la fraude. Voici de quoi il s'agit: La farine de féverolle, mêlée à la farine de froment, a la faculté de faire considérablement renfler le pain, et de permettre au boulanger qui manipule ce mélange, d'augmenter d'une manière notable le volume d'eau qui entre dans la fabrication du pain, sans que la pâte en paraisse plus légère. En mêlant seulement deux kilogrammes de farine de féverole à un sac de farine de froment, on peut réaliser, par le plus de poids qu'on donne à la pâte par l'addition de l'eau, un bénéfice de 10 francs au préjudice du consommateur. C'est, comme on voit, un chiffre fort joli, et qui, multiplié par un certain nombre de sacs, peut faire un revenu très rond. Tous les marchands de farine de Rouen ne se livrent pas à cette fraude coupable, qui profite d'ailleurs beaucoup plus aux boulangers de mauvaise foi qu'à eux-mêmes; mais il en est plusieurs qui paraissent convaincus de la faire depuis longtemps et journellement. En poursuivant cette fraude, qu'il est d'ailleurs très difficile de reconnaître, le parquet rendra à tout le monde un véritable et signalé service. Les recherches ont été dirigées avec beaucoup d'habileté, et nous ne doutons pas qu'elles n'amènent un excellent résultat.

ERREUR FAIT COMPTE. — Il y a un proverbe qui dit qu'erreur ne fait pas compte; voici un homme qui sera payé pour soutenir le contraire et son histoire est assez curieuse. Le *Droit* la raconte ainsi:

La cour d'assises de la Flandre occidentale, dans ses audiences des 3 et 4 novembre courant, s'est occupée de l'affaire des nommés Belose, badigeonneurs à Poperinghe, accusés d'un vol de 800 fr. commis avec circonstances aggravantes. Il résulte des débats que le vol a été commis par le fils, et que le père est accusé de complicité ou tout au moins d'avoir recélé une partie de l'argent volé. La défense a été présentée par Me de Schryvere, l'accusation était soutenue par M. le procureur du roi.

Le jury s'est retiré ensuite dans la salle des délibérations. Après une demi-heure d'attente, il est rentré en séance, et M. le président du jury a donné connaissance à la cour de la décision prise. Le fils Belose a été déclaré coupable. Pour ce qui regarde le père, le jury a répondu négativement sur la question de complicité, et affirmativement sur la question de recel. Cette décision excite quelque mouvement dans l'auditoire.

Les accusés sont introduits. M. le président du jury transmet la décision

[illegible] sivement, tandis que les autres en reçoivent une extension indéfinie. Quand aux temps passés, un homme du peuple manifestait quelque intelligence en dehors de la spécialité à laquelle il appartenait, le monde l'admirait ou le persécutait comme un phénomène inexplicable, jugé tantôt comme une merveille, tantôt comme une monstruosité. Il y avait bien à cette manière de voir quelques raisons spécieuses indépendamment des préjugés qui y concouraient. Quand on songe au peu de lumières répandues dans les masses, au peu de bon vouloir des hautes classes, à leur égoïsme profond, on conçoit très bien l'étonnement dans lequel devait jeter la société toute entière une intelligence lumineuse surgissant des plus basses régions. On se souvient du succès de vogue du menuisier de Nevers; la sensation fut générale, et cependant maître Adam ne serait guère aujourd'hui qu'un *goguettier* de second ordre, sans compter que sa muse, un peu bien banale, serait honteusement conspuée. Depuis la révolution française il en est tout autrement, le monde semble accueillir l'intelligence populaire comme un fait normal. Les ateliers ont été souvent le foyer de certaines propagandes qui, en compensation des illusions qu'elles faisaient naître dans des esprits plus ou moins inexpérimentés, surexcitaient leurs facultés et éveillaient en eux de nouveaux besoins. Il serait curieux de parcourir par la pensée les phases qu'a parcourues l'intelligence populaire depuis sa première et sérieuse émancipation. Pendant le grand drame révolutionnaire, elle est toute instinctive et passionnée; dans les clubs, dans les rassemblements, elle est toujours montée au diapason de l'enthousiasme irréfléchi; sa haine contre toute aristocratie semble entraîner la haine de toute supériorité; mais, au moment où l'on aurait pu craindre cette conséquence destructive de toute autorité, voici qu'un César s'élève et réveille en elle, à son profit, toutes les puissances de la plus extrême admiration. Ce n'était là que le prélude du mouvement qui devait se produire dans l'intelligence des classes ouvrières. Le prestige de la gloire, pas plus que les premières ivresses révolutionnaires, n'était propre à son accomplissement. La vie pratique était d'ailleurs trop absorbante pour permettre à l'esprit de réfléchir sur ses droits et sur sa destinée. La Restauration eut l'inconvénient opposé; la veille encore on n'avait pas le temps de respirer; désormais, on n'allait plus savoir à quel saint se vouer pour n'être pas dévoré par le démon de l'ennui. Alors le peuple essaya de se donner le *change* et de renouer la chaîne des traditions de la vieille gaîté gauloise; il demanda à l'esprit les consolations dont son âme avait si impérieusement besoin; mais le génie du passé, qui était redescendu sur la France, ne permettait l'intelligence qu'à la condition qu'elle se fit inoffensive et puérile. Ce fut le temps où le regret et l'espérance se cachaient sous un éclat de rire trop bruyant pour être sincère; ce fut le temps des goguettes, des caveaux, où le patriotisme affectait des allures épicuriennes; tout cela n'était qu'une tactique, de bonne guerre au reste, qui devait aboutir à Béranger. Le grand poète, en même temps qu'il résumait tout le travail d'esprit qui venait de s'accomplir, marquait une conquête nouvelle dans le champ de la pensée, et fondait une école de chansonniers animés d'un esprit encore plus hostile aux choses du passé, encore plus sympathique aux choses de l'avenir.

Il faut bien se dire que le peuple, nous parlons surtout du peuple de Paris, fit son éducation libérale dans les goguettes; *la dive bouteille* renfermait, comme au temps du curé de Meudon, bien des merveilles et bien des problèmes. Le couplet fut la première expression de la plupart des intelligences populaires de notre temps, et la comédie de quinze ans fut jouée en vaudevilles par les habitués des sociétés lyriques, composées en grande partie d'industriels et d'ouvriers.

Après 1830, la chanson devint tout à fait politique et sociale; elle acheva de se dégager des vieilles formes, devenues mensongères, qui comprimaient son nouvel essor; les *Fous*, les *Quatre Âges de l'Humanité*, et toutes les *dernières* chansons de Béranger sont de cet ordre-là. Les poètes prolétaires, dont le nombre depuis cette époque a toujours augmenté, abondèrent dans cette voie; disons mieux, ils l'élargirent et ils puisèrent leurs inspirations aux sources les plus élevées; tout ce que les écoles sociales ont d'aspirations généreuses vers un monde meilleur, vint se refléter dans des refrains qui devaient, non seulement spiritualiser le plaisir, mais encore adoucir les rigueurs du travail. Le pouvoir actuel ne vit pas d'un bon œil cette transformation progressive de la gaudriole, et les goguettes eurent peut-être plus de tracasseries à subir de la part du gouvernement de Juillet que de celui même de la Restauration! Mais le mouvement des idées ne s'arrête pas à la première sommation; il ne s'arrête même devant aucune puissance; seulement, si on le gêne, si on lui oppose des obstacles, il multiplie les formes sous lesquelles il se manifeste, et tout est dit. On a voulu dire au peuple qui chantait: « Tu n'iras pas plus loin, » et le peuple n'a obéi à cet ordre qu'en ce qu'il a cessé de mettre sa pensée en couplet; quand il a vu que sa poésie faisait ombrage, il s'est fait prosateur.

Voici un homme qui est la preuve vivante, l'histoire incarnée de tout ce qui précède. Chansonnier populaire, ayant su donner une forme pittoresque à toutes les idées nouvelles, on l'a vu, pendant long temps, éveiller les plus nobles émotions parmi ses frères, les passionner pour tout ce que notre époque a de grandeur dans ses désirs et dans ses espérances; mais, aujourd'hui, il entreprend une œuvre à laquelle un ouvrier n'eût jamais songé, sans doute, à aucun temps de l'histoire; M. Vincard aîné publie l'*Histoire du Travail et des Travailleurs en France*, laquelle n'aura pas moins de quatre volumes in-8°; c'est bien peu pour l'œuvre, c'est beaucoup pour l'ouvrier, eu égard à sa position. L'historien populaire ne se fait pas illusion sur l'insuffisance de ses moyens pour réaliser un pareil programme; mais il se glorifie de son initiative, il s'applaudit de son généreux dessein; il agit en toute conscience, fort de son bon vouloir et de son bon droit. Dès les premières livraisons de cet ouvrage, on sent déjà sous l'empire de quelle conviction il

---

(1) Chez Pierre Vincard, éditeur, rue Montmartre, 1 bis.

SUPPLÉMENT

dans les égoûts du crime ;

Au nom des pauvres femmes qui sont tarifées comme la chair à débauche dans les boucheries de la prostitution et qu'on appelle filles de joie, parce que, comme aux réprouvés du Dante, les larmes se sont à jamais glacées dans leurs yeux et qu'une rage de douleurs les fait parfois lamentablement rire ;

Au nom de ces victimes innocentes dont trafique l'immoralité d'un mariage mercantile, et qui, vêtues de blanc et parées de fleurs comme les victimes antiques, sont conduites à l'autel pour qu'un célibataire forcé donne sa bénédiction ironique à leur supplice, car un honorable père et une mère soi-disant vertueuse les ont condamnées pour un peu d'or à la torture qu'inventa Mézence, aux embrassements d'un cadavre ;

Au nom des pères et des mères dont le Moloch social dévore les enfants, au nom des hommes qu'on mutile et qu'on empoisonne, au nom des femmes dont on mange le cœur et qui n'osent se plaindre, au nom des enfants qu'on broie et dont on aplatit le crâne afin qu'ils n'aient ni cœur ni pensée....

J'ai crié, j'ai pleuré, et vous avez ri! Je me suis tue, je me suis traînée à vos pieds et vous m'avez mis le pied sur la tête! Que suis-je, moi! qu'importe ce qui m'arrive? N'ai je pas donné ma vie pour ce peuple? C'est bien : flétrissez-moi, emprisonnez-moi, calomniez moi, poussez plus loin l'outrage, jetez-moi un peu de pain sous la table. C'est bien! j'accepte tout, excepté votre pain. Tout cela est pour moi ; mais le peuple que ferez-vous pour lui? — Ah! je l'avais deviné depuis long temps, le peuple n'a rien à attendre de vous. La prospérité vous enivre ; l'habitude des voluptés et des remords vous fait craindre l'ennui des idées sérieuses : ce peuple vous est à dégoût, et vous ne lui pardonnez pas d'être malheureux et d'avoir faim!

N'est-ce pas, mes gros financiers aux joues si vermeilles et si rondes, aux lèvres encore luisantes des vins délicieux que vous venez de boire ; n'est-ce pas que ce peuple est laid avec ses yeux caves, son teint blême et ses joues creuses?

N'est-ce pas, mesdames les prostituées honnêtes, c'est-à-dire riches, puisque ces deux mots, comme on le sait, sont synonymes depuis longtemps ; n'est-ce pas, jolies sirènes satinées, dorées et ambrées, que ce peuple sent mauvais et qu'il fait mal au cœur avec ses haillons? Que demande-t-il donc et pourquoi l'a-t-on laissé entrer? — Il n'y a rien ici pour lui. — Il veut du pain? Dites-lui qu'il n'y en a pas. Mais, laquais, chassez-moi donc ces gens-là et donnez du sucre à ma pauvre levrette, qui s'enroue à aboyer contre eux!

N'est-ce pas, vous tous, les élus de la mangeaille, de la buvaille, de la valetaille, ventres toujours repus et toujours avides, enflés d'orgueil et rassasiés d'infamie ; n'est-ce pas que ce peuple est bien gourmand, et que des drôles pareils sont bien hardis de prétendre qu'ils veulent manger?

Est-ce que la terre et tout ce qu'elle produit n'est pas à vous? est-ce que vous n'en êtes pas les légitimes propriétaires? est-ce que vous n'êtes pas les maîtres de gaspiller vos restes quand vous êtes repus, et de partager votre luxe avec vos chiens, plutôt que de vous occuper du nécessaire des pauvres?

Qu'ils aillent au bureau de charité, les pauvres! au dépôt de mendicité, les mendiants! au diable tous, s'ils veulent! Quant à nous, buvons, mangeons et prostituons! nous avons de l'argent.

Oui, buvez : c'est le sang du peuple! oui, mangez : c'est la chair du peuple! oui, prostituez : ce sont les entrailles du peuple! Et quand vous vous endormirez repus et blasés, il se réveillera, lui, affamé et terrible.

Et quand vous aurez fini, il commencera!

Oui, buvez, mais prenez garde! car vous avez aussi du sang dans les veines!

Mangez, mais ayez peur! car votre chair s'engraisse comme celle des victimes!

Prostituez, mais frémissez d'épouvante! car vous avez des femmes et des filles!

J'ai été femme, j'ai été mère, et la société m'a broyé le cœur.

J'ai été assassinée, parce que je protestais contre l'infamie, et la société m'a flétrie en condamnant à regret mon assassin.

Maintenant je ne suis plus une femme, je ne suis plus une mère, je suis la paria!

Eh bien, frères et sœurs! quand j'aurai succombé dans la guerre contre vos oppresseurs, je vous laisserai ce livre d'épouvante pour eux, d'espérances et de conseils pour vous..... et ils n'oseront pas le condamner.

Car je ne vous prêche pas la révolte. La révolte est le crime d'une poignée de séditieux. Un peuple ne se révolte jamais ; il se lève quand arrive son heure et n'a pas besoin qu'on le lui dise,

Je n'attaque pas la propriété, comme ils disent. Est-ce que je puis encourager les voleurs, moi qui les poursuivrais jusque sous la robe des juges?

Je n'attaque pas la morale : je constate seulement que nos prétendus moralistes sont les plus immoraux des hommes.

Je n'attaque pas la religion : car c'est en son nom que j'élève la voix pour dénoncer l'égoïsme et le mensonge de ses ministres.

J'écris pour que vous sachiez ; je crie pour que vous entendiez ; je marche en avant pour que vous connaissiez la route!

Lisez donc, sœurs et frères ; et si vous croyez au dévouement d'une sœur, suivez-moi!

Un homme s'est dévoué jusqu'à la mort, et le testament qu'il a laissé a été l'Evangile.

Eh bien, moi, je veux accomplir ce que rêvait sans doute au pied de la croix Madeleine la pécheresse.

Je veux aimer comme il a aimé et mourir comme il est mort, afin de pouvoir féconder le veuvage de l'Evangile et laisser aussi un héritage pour le confondre avec le sien.

A moi aussi il me faut un calvaire pour y proclamer, en mourant, l'émancipation de la femme!

L'HOMME.

Il y a dix-huit siècles, un préteur de Judée parut sur son balcon de pierre, au-dessous duquel se pressait en criant une populace fanatique et avilie ; des valets traînant par des cordes sanglantes et par des huissiers ... ce sont des grands, des prêtres, des esclaves et des bourreaux.

Voilà la société tout entière!

Ecce homo!

Or, tandis que Pilate montrait ainsi le Christ à une populace sans pitié, les saintes femmes le regardaient de loin et pleuraient, et la femme même du proconsul lui faisait dire : « Ne vous tachez pas du sang de ce juste! »

Et lorsqu'ils le conduisirent au Calvaire, les saintes femmes l'accompagnaient en pleurant.

C'était bien, femmes, car il mourait pour vous! Montrez maintenant au monde que vous avez recueilli les gouttes de son sang et que l'une de vous a conservé son image sur le suaire!

A vous, maintenant, le travail de la rédemption, à vous la protestation de tous les jours, à vous l'apostolat de la famille, à vous le Calvaire ; car les hommes n'ont plus assez d'amour pour savoir se sacrifier!

LA FOI.

Il y a deux sortes de foi : la foi servile et la foi généreuse.

Jeune homme, tu dois nous croire : nous sommes des vieillards et les confidents de ton père. Il t'a déshérité et te bannit pour jamais de sa présence parce que tu l'as offensé.

— Si j'ai offensé mon noble père, c'est sans le savoir et sans le vouloir. J'irai embrasser ses genoux, je pleurerai sur sa main vénérable, et il pardonnera à son fils.

— Jeune homme, tu n'as pas en nous une confiance aveugle, et nous sommes les amis de ton père. C'est nous que tu as offensés, et, avant de le fléchir, il faut nous fléchir, car on ne parvient à lui que par nous.

— Vous êtes des vieillards, et je respecte votre âge ; mais vous déshonorez vos cheveux blancs par le mensonge, et je me défie de vous. Si vous ne proférez que des paroles justes, sages et honorables pour mon père, je croirais en vous comme je crois en lui. Mais vous voulez le rendre solidaire de vos mauvaises passions et de votre susceptibilité chagrine. Vous me le représentez comme un père sans miséricorde et sans entrailles.

Moi, au fond de mon cœur, je sens que vous ne dites pas vrai, car je connais mon père, et je ne crois pas en vous parce que je crois en lui.

L'amour croit tout, a dit le grand apôtre ; c'est-à-dire que l'amour, père de la liberté, ne s'étonne d'aucun sacrifice et ne connaît rien d'impossible.

Mais la peur, aussi, croit tout, et ne refuse la servitude tremblante de son âme à aucune absurdité.

Si vous ne me croyez pas, vous brûlerez éternellement, dit le prêtre.

Et moi, répond le paria, j'aimerais mieux un martyre éternel qu'une lâcheté d'un seul instant!

Sais-tu ce que c'est que la raison et la liberté de l'intelligence dont tu demandes le sacrifice?

Sais-tu que la liberté ne peut se soumettre que librement, et qu'elle ne courbe jamais son front pour passer sous le joug de la peur?

Ah! tu veux m'intimider pour me faire tuer mon âme en la prostituant à la crainte!

Eh bien, je te dis que je ne te croirai pas et que je défie ton enfer!

Ton Dieu, à ce qu'il paraît, ressemble à ces proconsuls de Rome qui, d'une main, montraient aux martyrs leurs idoles, et, de l'autre, le bûcher.

Je ne veux pas d'un Dieu qui procède comme les tyrans et qui agit comme les bourreaux.

Arrière, vieillard, avec tes mystères, dont les ténèbres de l'enfer augmentent encore pour moi les obscurités! Je ne crois pas en toi, parce que je crois en Dieu!

La foi de l'homme est l'expression religieuse de son cœur ; c'est la vie morale ; car, moralement parlant, l'homme sans foi est un mort.

La foi est le sentiment de la vie et de l'harmonie éternelle ; la foi est la force des cœurs et le courage de l'intelligence.

La foi est le sacrifice perpétuel de nos facultés les plus nobles à la vérité éternelle.

La foi est inséparable de l'amour et de la liberté ; c'est pourquoi elle est indépendante des hommes, et ne s'accorde aux hommes qu'en vue de Dieu et à cause de lui seul.

La foi seule soutient l'énergie de la volonté ; et si la volonté humaine est toute-puissante, c'est par la foi.

Et comment lutterons-nous contre le présent, qui nous tue, si nous ne croyons pas à l'avenir?

Croyons à la justice éternelle, croyons à sa force irrésistible, croyons à son triomphe, et luttons avec énergie.

Si vous aviez un peu de foi, disait le Christ, si vous en aviez seulement gros comme un grain de sénevé, vous diriez à cette montagne : Ote toi de là, et la montagne vous obéirait.

Est-ce que l'industrie n'a pas réalisé de plus grands prodiges, elle qui n'a de foi que pour l'argent et pour elle-même?

Voyez-vous l'industrie, aidée du génie de l'homme, et soutenue par sa foi en un avenir de richesse, faire bouillonner la vie dans les flancs du métal échauffé, et dire à ses coursiers de fonte : Hennissez et marchez!

La nature vaincue pousse un cri d'effroi ; le monstre de métal siffle épouvanté et comme indigné d'obéir ; au bout de sa trompe de fer, ses naseaux rougissent et étincellent ; il jette au vent sa longue et blanche crinière de fumée : il souffle avec furie et s'anime peu à peu ; il s'élance, entraînant après lui toute une cité roulante. L'air, violemment déchiré, tourbillonne autour de lui comme une tempête, et voilà les horizons qui tournent, les montagnes qui se déplacent, les collines qui s'enfuient, les arbres qui dansent en rond et semblent exécuter des marches militaires... Puis, plus près tout est confondu dans un sillage rayé de couleurs vagues et changeantes. Les corps ont disparu : tout n'est plus qu'une illusion et qu'un éclair ; la machine terrible semble dévorer les maisons, les arbres, les coteaux, et les rejeter après elle, étourdis, tournoyants et mal assurés sur leur base... Hourrah! crie l'industrie comme le fantôme de la ballade de Lénore. Mon coursier infernal va vite... Ah! maintenant les fantômes sont vaincus en merveilles, et c'est pourquoi ils n'osent plus sortir la nuit, tant les prodiges de l'industrie les épouvantent... Voyez-vous, là-bas, sur les hauteurs, ce dragon noir et colossal qui arrive avec la rapidité de la foudre et qui vomit des flammes!... Mais ici les hauteurs sont tranchées à pic et un torrent roule dans la vallée profonde ; le monstre ne nous atteindra ...

La Science pour tous.

MERVEILLES DE LA TÉLÉGRAPHIE ÉLECTRIQUE.

Socialiste et utopiste sont des mots synonymes dans le langage officiel. Cependant, il n'est guère de conception grandiose inspirée par un amour éclairé de l'humanité, que les sciences dites positives ne se chargent actuellement de légitimer, sinon de dépasser. Les sciences expérimentales que l'on met si volontiers en opposition avec la science sociale ne sont, à proprement parler, que les auxiliaires de celle-ci, et c'est là leur plus grande gloire.

La science sociale, qui ne consiste point en quelque petite théorie économique sur l'art de mettre l'homme à l'abri du besoin, mais qui par delà ces choses excellentes sans doute se propose un but plus brillant ; la science sociale, qui pose en principe que l'homme, pour employer les paroles de l'apôtre, est destiné « à régner sur le globe, » ne doit-elle pas, en effet, considérer comme ses alliés naturels les sciences qui, en ce moment, mettent aux mains de l'homme les rênes même du monde? Evidemment, pour les sciences expérimentales, comme pour la science sociale, il s'agit d'investir l'homme des hautes fonctions que toutes les traditions lui attribuent : celles de souverain administrateur du globe. C'est le but que Bacon leur assignait il y a trois siècles, et c'est celui vers lequel, à leur insu même, elles ont toujours marché. Et voici qu'en effet les trois forces dans lesquelles toutes les forces de la nature semblent se résumer, voici que l'électricité, la chaleur, la lumière qui jusqu'à présent n'ont reconnu d'autre souveraineté que celle de la pensée qui les créa et qui, si souvent, glacèrent d'épouvante les premiers humains, voici que ces puissances gigantesques s'avouent vaincues par l'homme et reconnaissent en lui leur suzerain. La chaleur, source de toute vie, vient animer les organismes qu'il crée et dont le règne s'ajoute aux règnes de la nature ; l'agent suprême d'ordre et de pondération dans le monde physique, la lumière, se transforme sur son ordre en inimitable artiste, et la foudre elle-même, l'électricité se fait l'humble messagère de sa volonté souveraine! La nature entière a reconnu dans l'homme le coadjuteur de Dieu sur la terre.

Emplois divers de l'électricité.

Dans le domaine de l'industrie, comme dans celui de la nature, l'électricité semble réaliser la fable antique de Protée ; elle prend toutes les formes, elle s'applique à tous les usages. Rivalisant avec la chaleur, bientôt elle vivifiera cette nouvelle caste d'esclaves qui, un jour, suppléeront entièrement dans les travaux matériels l'homme appelé à de plus hautes fonctions ; s'associant à la lumière, elle grave avec une inimitable perfection les admirables chefs-d'œuvre que celle-ci dessine ; tour à tour elle descend au fond de l'océan pour réduire en poussière d'énormes quartiers de roc, dépose sur les métaux d'impalpables enveloppes qui les rendent inaltérables ou leur donnent l'apparence des plus précieuses substances ; et enfin, car tout dire serait impossible, la voilà qui transporte la pensée de l'homme avec une vitesse qui lui permettrait de faire plusieurs fois en une seconde le tour entier du globe.

C'est de cette dernière et merveilleuse application de l'électricité, c'est de la télégraphie électrique que nous allons entretenir nos lecteurs.

Notre but.

Le but de nos Revues scientifiques de quinzaine, dont cet article commence la série, n'est pas seulement de porter les découvertes nouvelles à la connaissance des hommes de science, ce sont surtout ceux qui ne savent pas que nous avons en vue. Nous essayerons de mettre à leur portée les questions les plus neuves, les plus hautes et les plus saisissantes d'intérêt. Avant donc d'entrer dans la description des télégraphes électriques, nous dirons quelques mots des principes et des expériences de physique sur lesquels repose sa construction, c'est-à-dire de la pile et de la force magnétique développée par les courants électriques.

Prenez quelques plaques de cuivre, soudez chacune d'elles à une plaque de zinc, puis placez les *couples* ainsi formés dans une auge de bois, en laissant entre chacun d'eux un petit intervalle et de façon à ce que les deux métaux employés se succèdent l'un à l'autre (cuivre zinc, cuivre etc.), l'appareil se terminera à un bout par une plaque de zinc, et à l'autre par une plaque de cuivre. A chacune de ces plaques terminales, attachez un fil métallique, et cela fait, vous aurez construit une pile électrique. Maintenant, remplissez d'un liquide, par exemple d'eau contenant de l'acide sulfurique, les vides que vous avez ménagés entre vos couples, et votre pile entre en action, elle produit, elle dégage de l'électricité. Voulez-vous vous assurer de l'existence de cet agent? Attachez à l'extrémité de chacun des fils ou *conducteurs* de la pile, un morceau de charbon convenablement préparé, approchez les l'un de l'autre, et vous verrez jaillir entre eux une magnifique aigrette de lumière ; si la pile est assez forte la lumière deviendra si éblouissante, que vous ne pourrez la comparer qu'à la lumière solaire. Un physicien, M. Bunsen, a produit ainsi, avec la pile qui porte son nom, une lumière dont l'éclat égalait celui de 57 bougies stéariques. On a proposé d'éclairer des villes entières, Paris même, à l'aide d'un ou deux de ces soleils artificiels, placés sur le sommet d'édifices élevés.

Voulez-vous connaître mieux les propriétés de cette force si puissante et si docile? plongez vos deux fils dans un vase rempli d'eau ; l'eau se décomposera, et à sa place vous aurez les deux gaz qui la constituent. Faites mieux : entre les deux fils placez un autre fil de métal ; il s'échauffe, il rougit, il fond, il tombe en gouttelettes! — Maintenant, qu'il ne vous reste plus de doutes sur l'existence de cet agent, passons à l'étude d'un phénomène non moins mystérieux, et qui complètera les notions nécessaires à l'intelligence de la télégraphie électrique.

Aimants produits par les courants électriques.

L'aimant attire le fer, tout le monde sait cela. Ce qu'on sait moins communément, c'est qu'on peut, à l'aide du courant électrique qui circule dans les fils de la pile, créer des aimants temporaires ; c'est-à-dire qui sont des aimants, qui attirent le fer tant que le courant dure, et qui cessent d'être des aimants quand le courant cesse.

Prenez une lame de fer doux. Le fer doux n'a aucune des propriétés de l'aimant. Vous allez les lui donner et les lui enlever à volonté. Pour cela, pliez un fil de cuivre plusieurs fois sur lui-même, de façon à lui donner la forme d'un pas de vis, d'une hélice. Dans l'intérieur de cette hélice mettez la lame de fer doux, puis, enfin, faites communiquer l'hé...

courant électrique lui en donnera le pouvoir. Mais dès que par l'interruption du courant cette force magnétique cessera de l'animer, aussitôt le ressort prendra le dessus et repoussera la lame de fer doux jusqu'à la place qu'elle occupait avant l'arrivée du courant. De sorte que chaque fois que nous établirons et que nous romprons ce courant, le fer doux sera porté en avant, puis repoussé en arrière. Cet effet mécanique, ce mouvement de va et vient une fois produit, il ne nous reste plus qu'à chercher un moyen de l'utiliser pour la transmission des signes. Vingt moyens sont praticables ; en voici un que nous pourrons employer.

Plaçons au dessous de la lame de fer une bande de papier que nous mettrons en mouvement à l'aide d'un mécanisme quelconque; disposons de plus un pinceau ou un crayon, de telle sorte qu'un mouvement de bascule imprimé au fer doux suffise pour pousser ce pinceau ou ce crayon sur la bande de papier, faisons enfin que ce mouvement de bascule soit imprimé au fer doux chaque fois que le courant électrique viendra développer en lui la vertu magnétique. Ces dispositions étant prises, il est clair que chaque fois que le fer doux sera mis en mouvement le pinceau tracera un signe sur le papier. Le courant ne dure-t-il qu'un instant? Il n'y aura qu'un point de marqué. Dure-t-il plus long-temps? il y aura une ligne ; plus long-temps encore, une ligne plus longue sera produite, et si nous avons à l'avance donné à chacune de ces longueurs une signification déterminée, si nous sommes convenus que des lignes de telles et telles dimensions représenteront des lettres, des mots ou des phrases, il est évident que nous pourrons faire d'un bout à l'autre de la ligne télégraphique l'échange de nos pensées; nous pourrons par exemple engager ce dialogue maintenant historique : « Comment vous portez-vous? » me demanderez-vous de Paris. « Je me porte bien et je fume mon cigarre, » répondrai-je de Rouen.

Le procédé que nous venons de décrire ne sait-il pas assez vivement votre imagination? Préférez-vous que l'action de l'électricité amène devant vos yeux des lettres ordinaires, et compose ainsi de toutes pièces et dans l'écriture usuelle des mots et des phrases? Rien de plus facile.

Les fils que nous venons d'employer conduisaient très bien l'électricité de Paris à Rouen, mais toutes les substances n'ont pas cette propriété; il en est qui opposent un insurmontable obstacle au passage de l'électricité. L'ivoire est au nombre de ces substances *non conductrices*.

Ceci une fois posé, prenez une roue d'engrenage en cuivre portée sur un axe ou essieu également en cuivre, puis remplissez de petites pièces d'ivoire les intervalles qui séparent les dents de la roue. Vous aurez un cercle complet dont la circonférence sera composée de parties d'ivoire et de parties de cuivre, c'est-à dire de substances *conductrices* et de substances non conductrices de l'électricité. Admettons qu'il y ait 24 parties de chacune de ces substances.

Maintenant, rompons près de la pile l'un des deux fils qui vont de Paris à Rouen, faisons que l'extrémité libre de la portion de fil restée adhérente à la pile soit toujours en contact avec la circonférence de notre roue, et enfin, attachons l'extrémité libre de l'autre portion du fil brisé, attachons-la, dis-je, à l'axe de la roue. Cette disposition étant prise, qu'arrivera-t-il quand nous ferons tourner cette roue? il arrivera évidemment que l'extrémité du fil qui touche le bord de la roue se trouvera alternativement en contact avec le cuivre et avec l'ivoire, c'est-à-dire avec des parties conductrices et des parties non conductrices de l'électricité. Quand il touchera le cuivre, le courant électrique passera de ce fil sur la roue, de la roue sur l'axe de celle-ci, et de cet axe sur le fil qui lui est attaché et qui le conduira à Rouen. Quand, au contraire, il touchera l'ivoire, celui-ci s'opposera au passage de l'électricité et le courant sera interrompu. Et comme notre roue se compose de 24 parties d'ivoire et 24 parties de cuivre, vous voyez que pour chaque tour entier de roue, le courant électrique sera 24 fois établi et 24 fois interrompu, et que par conséquent la lame de fer doux qui communique à Rouen avec les fils de la pile sera 24 fois rendue magnétique, et 24 fois retournera à l'état naturel.

Imaginez, maintenant, qu'en avant de cette pièce de fer doux soit placée une roue d'engrenage, et supposez que cette roue soit empêchée de tourner par une petite pièce de fer; quand la pile sera en mouvement, la lame aimantée attirera à elle cette pièce de fer, et l'engrenage, au mouvement duquel rien ne s'opposera plus, avancera d'une dent. Lors qu'au contraire le courant sera interrompu, le fer abandonné par l'aimant sera reporté contre la roue qui, dès lors, cessera de tourner.

Encore un léger effort d'attention, et vous serez pleinement initiés aux mystères de la télégraphie électrique.

Imaginez, pour plus de simplicité, que chacune des parties de cuivre de la roue de cuivre et d'ivoire que nous avons établie à Paris porte l'une des lettres de l'alphabet. Imaginons encore que chacune des dents de l'engrenage que nous avons monté à Rouen porte également des lettres, et en même nombre ; convenons que la lettre qui fera partie de la dépêche sera celle qui occupera le sommet des deux roues ; ayons soin qu'au début de chaque expérience les mêmes lettres occupent les mêmes places sur les deux roues de Rouen et de Paris ; supposons que c'est, en ce moment, la lettre A qui occupe le sommet des deux roues, et voyons comment nous nous y prendrons pour transmettre de Paris à Rouen un mot qui commencera par la lettre B, par exemple.

Il nous faut, d'après ce qui vient d'être dit, amener la lettre B à la place occupée par la lettre A ; or, entre ces deux lettres qu'y a-t-il sur notre roue? Une pièce d'ivoire, c'est-à-dire une pièce non conductrice de l'électricité. Donc, quand cette pièce passera sous le fil adhérent à la pile, il n'y aura pas d'effet produit, mais aussitôt après, la partie cuivre qui porte la lettre B viendra occuper la place de cette pièce d'ivoire, et aussitôt aussi, le fil qui la touche versera sur elle son électricité, l'électricité se communiquera de la roue à l'axe de celle-ci, de l'axe au fil qui mène à Rouen. A Rouen, le fer renfermé dans l'hélice entrera en action, il attirera à lui la pièce de fer qui tenait l'engrenage en arrêt, une dent s'avancera, la lettre B viendra se placer au sommet de la roue et l'observateur de Rouen sera prévenu que le premier mot de notre missive commence par B.

C'est ici le cas de répondre à une question que déjà sans doute plus d'un lecteur s'est faite : « Comment sera-t-on prévenu à Rouen que le correspondant de Paris a une dépêche à transmettre? Faudra-t-il qu'un homme ait les yeux constamment fixés sur l'appareil? ou bien encore me préviendrez-vous par l'intermédiaire de la poste que vous allez m'écrire par le télégraphe? » — Non. De Paris, je mettrai en mouvement une sonnette placée à Rouen dans la chambre du télégraphe, et son agitation

dollars ; il monte à Baltimore en chemin de fer, mais pendant qu'il court à toute vapeur vers Washington, le télégraphe apporte en cette ville son nom, son signalement, la déclaration de son vol et de sa désertion, et la promesse d'une récompense honnête à qui l'arrêtera. Une demi-heure après on mandait : « Le déserteur est arrêté, il est en prison, que faut-il en faire? » Un jour un incendie considérable gagnant la station de Baltimore met le télégraphe hors de service. Trois heures après, le télégraphe réparé, portait lui-même à Washington la nouvelle du sinistre (1).

Un autre avantage des télégraphes électriques, avantage sur lequel on ne comptait pas, c'est qu'ils peuvent fonctionner par tous les temps, par le brouillard, par la pluie, par le vent, et malgré la vapeur que les locomotives répandent le long de leur route. M. Morse raconte que pendant une nuit sombre, par une pluie battante, un vent violent, deux sociétés, l'une à Baltimore, l'autre à Washington jouaient paisiblement par l'intermédiaire du télégraphe électrique une partie d'échecs que la tempête atmosphérique n'interrompit pas un instant.

Perfectionnements apportés au télégraphe électrique.

Le télégraphe que nous avons construit précédemment, tout merveilleux qu'il vous paraisse, est cependant fort en arrière des procédés actuellement en usage. Nous avons employé deux fils pour établir la communication entre nos deux stations; eh bien! la commission du télégraphe, ainsi que plusieurs constructeurs habiles, ont complètement supprimé l'un des deux fils, et ce perfectionnement, qui réduit les dépenses à près de moitié, sera sans doute appliqué à toutes les lignes qu'on construira à l'avenir. Cependant, ainsi que le lecteur doit se le rappeler, pour que l'électricité dégagée par la pile produise l'effet désiré, il faut qu'elle se propage dans un circuit complètement fermé. Comment donc cette condition pourra-t-elle être remplie quand nous n'emploierons qu'un seul fil allant directement de Paris à Rouen? Rien de plus simple, mais en même temps rien de plus merveilleux.

Rompez l'un des deux fils à l'une des stations, laissez-lui seulement la longueur nécessaire pour qu'il puisse descendre dans un puits creusé près de la pile et terminez-le par une plaque qui plongera dans l'eau de ce puits ; disposez de même à l'autre station la portion de fil qui sera en rapport avec l'hélice. Vos deux plaques seront séparées l'une de l'autre par une étendue de terre égale à la distance de Paris à Rouen. Eh bien! chose admirable, cette étendue de terre remplira l'office du fil retranché ; malgré cette soustraction de plus de trente lieues de fil, le courant s'établira avec autant de régularité que jadis, vos signaux seront transmis avec la même fidélité, avec la même promptitude ; bien plus! avec une énergie double, ainsi que l'attestent de récentes expériences.

Ce n'est pas tout : à peine ce progrès est-il réalisé, que déjà il est dépassé. Il n'est plus besoin de puits, c'était encore une dépense trop forte et trop de fatigue ! il n'est plus besoin de plaques, il suffit de mettre le fil en contact avec l'un des rails du chemin de fer ; ce rail, c'est M. Bréguet qui nous l'apprend, remplace le fil supprimé, et comme la terre, avec laquelle il est partout en contact, complète le circuit électrique.

Ne nous hâtons pas d'épuiser les formules d'admiration, nous n'avons pas tout dit.

Transmission des courants électriques à travers les fleuves.

M. Matteucci creuse de chaque côté de l'Arno des puits profonds dans lesquels il plonge les plaques terminales d'un seul fil ; ce fil, mis en rapport avec une pile, repose sur le lit de l'Arno qu'il traverse d'une rive à l'autre. Pour que le courant s'établisse, il faudra donc que l'électricité passe dans le fil submergé et dans le sol au-dessous même du fleuve. Eh bien! le courant s'établit, l'aiguille qui indique la force des courants est poussée à 90 degrés.

Télégraphes américo-européens et franco-anglais.

Dès lors les communications électriques deviennent possibles à l'aide d'un seul fil, d'un côté à l'autre des fleuves, peut-être d'un rivage à l'autre des mers. M. Matteucci propose de joindre par le procédé que nous venons de décrire les côtes de France à celles d'Angleterre. Un Américain va plus loin, il veut lier de la même façon l'Europe à l'Amérique ; la Nouvelle-Ecosse à la côte d'Irlande. Ce ne sont encore là que des projets ; voici qui sera demain une réalité. « J'ai vu de mes yeux, dit M. l'abbé Moignot, j'ai touché de mes mains le conducteur qui reposant au fond des mers unira étroitement les côtes d'Angleterre aux côtes de France. Avant deux mois des machines puissantes l'auront produit dans toute sa longueur. Huit jours suffiront pour le mettre en place ; et après quelques semaines, Paris et Londres se toucheront ; il n'y aura plus ni abîme ni distance ; le génie de l'homme aura tout vaincu. »

Ce conducteur est de l'invention de M. Wheatstone.

Et ce n'est pas assez !

Le courant électrique, pénétrant dans le sol, ne s'y est pas perdu, il s'est rendu docilement à la destination que l'homme lui assignait ; en serait-il de même de l'élément liquide? Les ondes se montreront-elles moins soumises à sa volonté? il n'en sera rien, car déjà, sans autre conducteur que l'eau elle-même, M. Morse fait passer le courant à travers un canal de 80 pieds de large, et sur sa demande, l'expérience renouvelée sur le Susquehannah, là où le fleuve a près d'un mille de large, réussit pleinement.

Courants produits par la terre.

Citons enfin, mais sans insister davantage sur des matières qui ne pourront être traitées à fond que dans la *Phalange*, des expériences qui semblent ouvrir un nouvel avenir à la télégraphie électrique. Ce sont celles de M. Magrini. Ce physicien plonge en terre une plaque qui termine un long fil de métal ; ce fil, partout isolé, ne communique avec rien par son autre extrémité, si ce n'est avec l'air qui le baigne ; le circuit n'est pas fermé ; un courant s'établit, et ce courant, ce n'est pas la pile, c'est la terre elle-même qui le produit.

Nous ne terminerons pas cette revue sans mentionner quelques applications vraiment merveilleuses du principe sur lequel repose la télégraphie électrique.

(1) Nous extrayons ces détails d'une lettre de M. Morse, adressée au secrétaire de la trésorerie des Etats-Unis et reproduite par le *Mech. Magazine*, octobre 1845.

l'humanité toute entière.

VICTOR MEUNIER.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. F. à Châlon-s.-S. — Ami, on vous répondra. — Mais non, vous vous trompez : les 3e et 4e ont été adressées à Paris, et c'est la 5e que vous devez avoir.

M. J. L. à Amiens. — Nous comprenons comme vous les avantages, mais il y a des difficultés que nous expliquerons à M. J., et que nous tâcherons de vaincre.

Mlle D. à Nantes. — Nous expédions. — Commissions faites.

M. Z. à Mulhouse. — Reçu. Tout sera expédié.

M. C. G. à Saint-Etienne. — Reçu. — Continuez.

M. C à Issoudun. — Pris bonne note. — Ce n'est pas aussi simple que vous semblez le croire.

M. J. à Toulon. — Reçu. — Rectifié pour M. P. — Votre vœu est partagé par beaucoup, et notamment par nous, mais il faut attendre.

M. de P. à Lafarge. — Nous vous expédions les 15.

M. V. à R. — Oui, ami, le mouvement s'accélère : oui, tout viendra à point ; mais cependant vous avez raison de ne pas vous endormir. Que toutes les forces donnent, et la victoire est certaine, et les travailleurs auront, en droit comme en fait, la liberté du travail.

M. A. B. à Haugard. — Veuillez régler les abonnements par mandats sur Paris.

M. G. à Loos. — C. a dû revenir directement à Paris. On fera appel à votre zèle quand le moment sera venu.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 14 novembre. — LECOCQ, négociant en rouenneries, rue Saint-Martin, 67 Juge commissaire, M. Baudot ; syndic provisoire, M. Duval-Vaucluse, rue Grange-aux-Belles, 5. — BOUYGUES et comp., épiciers et merciers à Batignolles, avenue Saint-Ouen, 5. Juge commissaire, M. Sommier ; syndic provisoire, M. Breuillard, rue de Trévise, 6. — BAUNARD, négociant en soieries, rue de Mulhouse, 9. Juge commissaire, M. George ; syndic provisoire, M. Maillet, rue des Jeûneurs, 14.

Bourse du 15 novembre 1845.

La liquidation des chemins de fer au 15 courant s'est commencée avec un peu de lourdeur. Les fonds publics s'en sont ressentis, et le 3 0/0 ferme en baisse de 25 centimes sur la veille. Les valeurs espagnoles montrent de la fermeté.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Belgique 1842, 101 1/2, 3/4. — Autriche, 415. — Banque 1841, passive, 7. — 3 0/0, 38 1/2. — Dette intérieure, 34 3/4, 5/8. — Banque belge, 765, 770, 767 50. — Chemins de : Grand'Combe, 1690. — Actions de : Zinc Vieille-Montagne, 7050, 7000. — Lin Maberly, 710, 715. — Gaz français nouv., 4725.

	1er C.	P. H.	P. B.	dr C.	hier
5 0/0 compt....	117 60	117 75	117 60	117 70	117 60
— fin cour...	117 85	117 85	117 70	117 70	117 90
3 0/0 compt....	82 50	82 50	82 45	82 45	82 55
— fin cour...	82 55	82 55	82 60	82 45	82 58

au comptant.	1er C.	Der C.	Dif.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Dif.
O. de la Ville...	1400 «	« «	« «	3 0/0 Bge 1840.	90 3/4	« «	«
B. de France...	3310 «	« «	B. 5 «	— Portugais...	84 3/4	« «	«
C. Gouin 1000...	1145 «	« «	« «	Esp. D. active.	37 1/2	« «	H. « 1/2
C. Ganner. 1000	1140 «	« «	« «	5 0/0 Naples...	100 25	100 «	B. « 25
C. hypot......	« «	« «	« «	— Romain..	99 3/4	99 3/4	«
Canaux......	1250 «	« «	« «	Obl. Piémont.	1250 «	« «	«

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	Dif.		
St-Germ.....	« «	« «	« «	Au 15. 1020.	
V. r. d.....	510 «	« «	B. 5 «	— 510.	
— r. g......	342 50	340 «	« «	— 342 50, 337 50.	B. 5
Orléans.....	1160 «	1157 50	B. 2 50	— 1162 50, 1150, 1151 25.	B. 11 25
Strasb......	262 50	256 25	B. 6 25	— 263, 256 25.	B. 8 75
Rouen.......	985 «	982 50	B. 2 50	— 995, 990, 987 50, 980.	B. 7 50
Havre.......	780 «	775 «	B. 7 50	— 782 50, 775.	B. 8
Marseille	957 50	930 «	B. 5 «	— 952 50, 950.	B. 7 50
Vierzon.....	« «	« «	« «	— 700, 687 50.	B. 12 50
Nord	745 75	735 «	B. 10 «	— 745, 730, 731 25.	B. 12 50
Dieppe......	500 «	495 «	B. 5 «	—	
Boulogne....	540 «	« «	B. 2 50	— 540, 532 50.	B. 10
Bordeaux. ..	615 «	625 «	B. 5 «	— 627 50, 618 75.	B. 11 25
Montereau...	« «	« «	« «	— 460.	B. 5

LONDRES, 13 nov.		PARIS, LE 15 NOV. PRIMES	COULISSE.	
Consol.	96 1/4	3 0/0 F. c. 82 55, 60 d. 50.	Av. 82 60, 55.	
Esp. 3 0/0	29 1/8, 1/2	F. p. 83, 82 95 d. 50.	Ap. 82 55.	
Portug.	57 1/2	5 0/0 F. c.	B. du Trés.	
Mexic.	30 1/2	F. p.	3 7/8 à 6 m.	
Brésil.				
3 0/0 hol.	91 1/4	Orléans 1162 50, 1187 50 d. 20. 1185, 1177 50	F. c.	F. p.
2 1/2 de.	60	d. 10 au 30.	3 0/0 10.	12 1/2
Rouen.	39 1/2	Nord, 748 75. 745 d. 20 au 30.	5 0/0 20.	27 1/2
Orléans	47	760, 755 d. 10 au 30.		

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 109,50 à 00,00 ; courant du mois, 112,50 à 00,00; décembre, 113,50 à 114,00; 4 premiers 1846, 115,00 à 00,00.

LILLE, — Colza, 105,50 à 106,00. — Voitures, 5,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 112,00 à 00,00 courant du mois, 112,00; 2 derniers 104,00 à 00,00 ; 4 premiers 1846, 100,00 a 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 87,00 à 00,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

HALLE DE PARIS.

14 nov.			15 nov.		
Arrivages	3813 q.	41 k.	Arrivages	1913 q.	04 k.
Ventes	3632	14	Ventes	2909	21
Restant	42994	63	Restant	42000	46
Cours moyen	39,87		Cours moyen	42,15	
Cours-taxe	39,87		Cours-taxe	41,61	

Cote administrative.

14 nov.	q.	k.				15 nov.	q.	k.			
Gruaux	«	«	00,00	à	00,00	Gruaux	8	14	56,00	à	57,30
1re	617	48	42,00	à	45,45	1re	1231	29	42,00	à	45 85
2e	1201	81	[illegible]	à	41,40	2e	816	04	38,30	à	41,40
3e	14	13	31,83	à	35,05	3e	28	26	00,00	à	34,00
4e	«	«	00,00	à	00,00	4e	3	14	27,00	à	28,65
A liv.	1664	20	47,10	à	34,40	A liv.	471	314	00,00	à	41,40

Prix, 0,00 à 1,25. — Poules ordinaires 1,00 à 1,60. — Poulets gras 2,75 à 3,75 ; de comm. 0,70 à 1,25. — Rouges, 0,00. — Sarcelles, 0,50 à 1,25. — Vanneaux, 0,00 à 0,50. — Grives, 0,20 à 0,00.

L'ALMANACH PHALANSTÉRIEN, in-16 de 200 pages compactes, avec vignettes, le plus volumineux et le plus varié de tous les almanachs, obtient cette année un succès plus grand encore que l'année dernière. — La vente, qui dépasse déjà 24 mille, atteindra le chiffre de 40 à 50 mille. — Outre les renseignements indispensables, L'ALMANACH PHALANSTÉRIEN contient entre autres articles intéressants ceux qui suivent : Mesures de longueur pour tous les pays ; le Ciel vu du soleil ; État complet des chemins de fer en France ; Crèches et Salles d'asile ; Remède aux maladies de la peau ; Service médical pour les pauvres des campagnes ; les Chemins vicinaux : les Sourciers ; Vers-à-soie ; Améliorations agricoles ; le Sermon du bon curé ; la Taxe du pain ; Horticulture ; Maladies des pommes de terre ; les Bénéfices de l'association ; le Peuple s'éclaire et se moralise ; Droits des femmes ; de l'Attraction passionnée ; de l'Association agricole ; Impôt du sel ; Moment favorable pour la coupe des bois ; Comment s'assurer si une pièce de bois est saine ; Coalitions industrielles ; l'Algérie ; Progrès des idées sociales aux États-Unis ; Galvanoplastie ; Méhémet-Ali ; le Prince des travailleurs, par E. Sue ; Statistique judiciaire, impuissance de la répression ; le Vieux Monde a vécu ; Merveilles de la rue Quincampoix ; une Leçon de grammaire civilisée ; Historiettes, anecdotes, bons mots. — Prix : 50 c. — En prenant 12 almanachs à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10, on les obtient pour 5 francs. — En adressant *franco* à la même librairie un mandat de 6 francs, on reçoit aussi *franco* 12 almanachs phalanstériens. — L'ALMANACH PHALANSTÉ-

[illegible] — La 1re édition in-8° a été rapidement écoulée. La 2e édition, contenant 400 pages compactes format Charpentier, se vend 4 fr. — A la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10.

LES JUIFS, ROIS DE L'ÉPOQUE, HISTOIRE DE LA FÉODALITÉ FINANCIÈRE, par M. A. TOUSSENEL. — C'est une vigoureuse attaque au nouveau pouvoir qui grandit parmi nous, et qui, après avoir absorbé le peuple et la bourgeoisie, maîtrisera le gouvernement lui-même. Toutes les grandes questions économiques et sociales qui se sont discutées dans le pays depuis 15 ans, y sont exposées et résolues au point de vue de la science sociale. Livre écrit de verve et qui a tout l'attrait d'un roman. — Un vol. in-8°. Prix : 5 fr. — A la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10.

M. GUARIN vient d'ouvrir, rue Bourbon-Villeneuve, 29, une librairie consacrée spécialement aux publications socialistes. Il vend et donne en lecture les ouvrages de Fourier, de l'École sociétaire et de tous les écrivains qui traitent les questions sociales.

Il fallait un complément au *Cuisinier Royal*. En effet, ce livre n'indique que l'art d'apprêter les mets ; mais que de choses restent à faire ! disposer les couverts, diviser les services, dépecer les viandes, le gibier, le poisson, composer des menus appropriés sagement aux saisons et au nombre des convives, etc., etc. Voilà ce qu'enseigne l'*Ecuyer Tranchant*, le premier livre de ce genre qu'on ait jamais publié, le seul qui puisse servir de guide, en mille circonstances délicates, à quiconque veut recevoir convenablement.

Spectacles du 16 novembre 1845.

7 h. 1/2 OPÉRA. —
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Tisserand. Mari à la campagne.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Diamants. Joconde.
7 h. 1/2 ITALIENS. — Il Barbiere.
7 h. 1/2 ODÉON. — Prologue. Fils de la Folle. Gageure imprévue.
7 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Robinson. Diable à quatre. La Grande Bourse.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Professeurs. Vendetta. Mathias. Le Diable.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Un Droit. Noémie. Couleurs. Homme gris.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Pot aux Roses. Le Code. Bains. Almanach.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Diane de Chivry. Don César.
7 h. 1/2 AMBIGU. — Les Mousquetaires.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Stella. Pierre-le-Noir.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. 1/2 COMTE. — Flageolet. Mazurka. 3 Jambes. 7 Ogres. Fantasmagorie.
6 h. 1/2 FOLIES. — Riquiqui. Pique-assiette. Gig-Gig. L'Art.
6 h. LUXEMBOURG. — Agent matrimonial. Résurrectionnistes. L'Ile.
BEAUMARCHAIS. — Les Ébénistes. Les Malheurs. Le Gamin. Intermède.
PANORAMA. (Champs-Élysées). — Bataille d'Eylau.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., 16, rue du Croissant.

En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10,

LE FOU DU PALAIS-ROYAL

PRIX : 4 FRANCS. AVEC TABLE ANALYTIQUE ET ALPHABETIQUE. **PAR LA POSTE : 4 FR 50.**

PAR F. CANTAGREL.

Deuxième édition, entièrement revue par l'Auteur. — Un très beau volume in-18 compacte de 400 pages, format Charpentier.

EXTRAIT DE LA TABLE ANALYTIQUE.

L'atmosphère est un champ soumis à la culture de l'homme. — Qu'est-ce que la civilisation ? — La Femme et le Droit de propriété. — Première idée du groupe. — A quoi servent les lois — Et la morale. — Et la politique. — Keppler jugé par Galilée, et celui-ci par Bacon. — La Passion ou ressort. — Vice auquel devraient s'attaquer tous les réformateurs. — L'empirisme politique et la Science sociale. — La Société actuelle est impossible. — Est-elle perfectible ? — Communauté. — La Charité, une utopie ! — De l'infidélité et de la morale. — Comment nous procédons. — Napoléon et l'étoile. — Qu'appelez-vous le bonheur ? — Si le gouvernement savait ! — Les Académies et le Prix Montyon. — Escarmouche contre le commerce. — La science est prophétique. — Par ici, frères, par ici ! — Qu'y a-t-il d'organisé ? — Les mauvaises natures. — Contrainte et attrait. — Fourier et son siècle. — Pauvres artistes ! — Les désirs de l'homme sont la révélation de sa destinée. — Deux historiettes. — Étouffement des sympathies. — Et des vocations. — Le bonheur de l'homme et la liberté de la femme. — Identité absolue des deux termes *plaisir* et *devoir*. — La femme libre et Saint-Simon. — Excellence de la propriété actionnaire. — La famille et le ménage sont deux. — Explication du groupe. — Dieu nous préserve de la Vérité, de la Justice et de la Liberté ! — Abolition des attaques de nerf. — L'esprit de corps et les corporations. — Organiser, ORGANISER ! — Large acception du mot *Industrie*. — Economies sociétaires. — Pourquoi le morcellement a augmenté la production. — L'attraction est bien coupable. — Le bal et le travail attrayant. — Du peuple et des riches. — La vie sociétaire. — Passions distributives. — Comment harmoniser quatre cents familles. — Problème de l'équilibre de population. — Pourquoi la Science sociale est venue si tard. — L'isolement, la concurrence et le parasitisme. — Question des machines. — Suppression du vol. — Le Garantisme et l'Harmonie. — Histoire des Treize. — Un *criterium*. — Doute absolu, écart absolu. — Loi sériaire. — La République est-elle un but ou un moyen ? — Le Dieu du monde matériel. — La morale et l'estomac. — Les trois grands principes et les trois ordres de Passions. — Les trois mécanismes. — Le dogme du sacrifice. — La raison et la grâce. — *Credo* phalanstérien. — L'esprit d'orgueil. — Du Libre arbitre. — Mobile de nos actions. — Mérite et démérite. — La Passion et la Raison. — Conditions de la Liberté. — Du mur mitoyen, du soldat français et du parapluie. — Le Phalanstère. — Ce qu'il adviendra du marché, de la justice de paix, de la prison, etc. — Le gouvernement et le roi. — Les nourrices passionnées. — Devoir et pouvoir. — Les trois conditions de l'éducation. — Basse enfance. — La domesticité actuelle. — Les bureaux de nourrices. — Les bonnes passionnées. — Enfants terribles. — Il faut des moyens pratiques. — Eclosion des vocations ; le collège et la famille. — Nisus et Théophraste. — La nature prise sur le fait. — Faut-il donc que le travail soit amusant ? — Un paresseux sublime. — La sagesse des enfants. — La morale et la nature. — L'allaitement. — Le bachelier vu de pied en cap. — Pourquoi les premiers sont les derniers. — Les pédants et leurs nourrices. — Utilisation du bochet. — L'enseignement mutuel. — L'entraînement progressif du faible au fort. — Le ton, la masse et l'individu. — Le mode mesuré. — La salle d'asile. — Les causes et les fins. — L'analogie universelle. — Les penchants convenables, les vilains goûts et le prince savetier. — La série, méthode unique. — Tombe de Fourier. — Série de la culture des poiriers. — Moins on s'occupe de bénéfices, plus on gagne. — Owen ; les bons désirs ne suffisent pas. — Communauté des femmes. — Garantie des bonnes mœurs. — De la certitude et des attributions de Dieu. — Une seule loi. — Bon en principe, mauvais dans l'application. — Cuisinières et maîtresses de maison. — Béranger phalanstérien. — Fêtes civilisées, fêtes phalanstériennes. — Un nouveau converti. — Armées industrielles. — Nous avons TROP raison. — Les génies initiateurs. — Comment on doit lire Fourier. — Exercice parcellaire et alternats. — Chacun voudra être chef, ou hiérarchisation volontaire. — Le suffrage universel. — Qui donc se fera laboureur ? — Unité de mœurs et de ton. — Des travaux répugnants et de la Horde. — La domesticité passionnée. — Les jours ne suffisent pas au bonheur. — Récurrences passionnelles. — Les philosophes et les femmes. — Le jeu. — Les sept péchés capitaux. — Les convictions politiques. — La science sociale ne parque personne. — Du besoin de la possession isolée. — De la répartition ; intervention de la Horde. — Droits du capital, droits du génie. — De l'égalité et de l'autorité. — La science sociale repose d'abord et avant tout sur le principe d'ordre. — Simple discours à la chambre des députés. — Apologue sur la compétence électorale. — Est-il bon d'ouvrir les portes de la science sans ouvrir celles de la richesse ? — Analyse de la faim. — Du droit de juger et de la légitimité des lois. — Responsabilité humaine. — Droit au travail et *minimum*. — Position du problème social. — L'organisation de la commune doit précéder l'organisation de la société. — La vraie et la fausse association. — Où sont les vrais utopistes. — Il faut des moyens nouveaux. — L'Ordre et la Liberté. — Au Roi. — Faites un Phalanstère. — Le mal n'est pas que quelques-uns aient trop. — Le noir libre ou prolétaire. — En quoi consiste l'expérience proposée. — Fourier attaque les choses et non les hommes. — Les phalanstériens ne sont pas les saint-simoniens. — Ils ne forment pas une *secte* et ne se disent pas *Fouriéristes*. — Ce qui les distingue des communistes. — Plein essor du dévouement et de la liberté. — Ce qu'il importe de faire entrer dans la conscience publique. — Ce que l'État devrait faire et pourrait dire. — Nature de l'essai proposé. — Caractères ambigus.

On trouve à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les Dépositaires du Comptoir central de la Librairie dans les principales villes de France, les ouvrages suivants :

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LA LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE.

ŒUVRES COMPLÈTES DE FOURIER, 2e *édition*. *Chaque ouvrage se vend séparément, savoir* :

THÉORIE DE L'UNITÉ UNIVERSELLE, ou *Traité de l'Association*, 4 forts vol. in-8°. Prix : 24 fr.

THÉORIE DES QUATRE MOUVEMENTS, 1 fort vol. in-8°. Prix : 7 fr. 50 c. ; et par la poste : 8 fr. 75 c.

LE NOUVEAU MONDE INDUSTRIEL ET SOCIÉTAIRE, formant le tome VI des *Œuvres complètes*. Prix : 6 fr.

Théorie de l'éducation naturelle et attrayante, *dédiée aux Mères*, par V. CONSIDERANT, membre du conseil général de la Seine.

Cet ouvrage est extrait du troisième et dernier volume de DESTINÉE SOCIALE, dont la première moitié vient aussi d'être mise en vente au prix de 3 fr., et par la poste : 3 fr. 75 c.

Bases de la Politique positive, *Manifeste de l'Ecole sociétaire* fondée par FOURIER ; 2e édition, 1 vol. in-18. Prix : 1 fr. 25 c. ; et par la poste : 1 fr. 60 c.

Fourier, sa vie et sa théorie, par le Dr CH. PELLARIN, 2e édition ; un fort vol. gr. in-12, 5 fr. ; et par la poste : 5 fr. 80 c.

Introduction *à l'étude de la science sociale*, par A. PAGET ; 2e édition, in-8°. Prix : 3 fr. ; et par la poste : 3 fr. 90 c.

Examen et Défense du Système de Fourier, par A. PAGET et E. CARTIER ; volume in-8°, 3 fr., et par la poste, 3 fr. 75.

Solidarité, *vue synthétique sur la Doctrine de Fourier*, par H. RENAUD, ancien élève de l'École polytechnique, 2e édition ; un vol. in-8°. Prix : 3 fr. ; et par la poste : 3 fr. 80 c.

Aperçus sur les procédés industriels ; *statuts d'un Comptoir communal*, par JUST MUIRON, 2e édition. In-12. Prix : 2 fr. ; et par la poste : 2 fr. 50 c.

Débâcle de la politique, par VICTOR CONSIDERANT. Prix : 1 fr. 50 c. ; et par la poste, 1 fr. 75 c.

Les Dogmes, le Clergé et l'État. Etudes religieuses, par MM. E. PELLETAN, A. COLIN, H. MORVONNAIS et V. HENNEQUIN. In-8°. Prix 2 fr. 50 c., et par la poste 2 fr. 90 c.

Organisation du Travail d'après la Théorie de Fourier ; par P. FOREST. — 75 cent. ; et par la poste, 1 fr.

Les Juifs rois de l'époque, *histoire de la féodalité financière*, par A. TOUSSENEL ; 1 volume in-8°. — Prix : 5 fr. ; et par la poste, 6 fr. 25.

Ouvrages à bas prix :

ALMANACH PHALANSTÉRIEN pour 1846, orné de vignettes et d'une belle gravure d'après le dessin de M. Papéty. La vente de cet Almanach a dépassé, l'année dernière, 22 mille exemplaires, et déjà, cette année, il s'en est écoulé plus de 24,000. — Prix : 50 c. ; et par la poste : 90 c. — Il reste encore des exemplaires de l'*Almanach phalanstérien* pour 1845 aux mêmes prix.

EXPOSITION ABRÉGÉE DU SYSTÈME PHALANSTÉRIEN, suivie d'études sur quelques problèmes fondamentaux de la Destinée sociale, par V. CONSIDERANT ; 3e édition, revue, corrigée et augmentée. Prix : 60 c. ; et par la poste : 75 c.

PETIT COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE à l'usage des ignorants et des savants. (Extrait de DÉBACLE.) Prix : 40 c. ; et par la poste : 50 c.

DE LA POLITIQUE NOUVELLE, convenant aux intérêts actuels de la société. Prix : 15 c. ; et par la poste, 20 c.

LES ENFANTS AU PHALANSTÈRE, par F. CANTAGREL. (Extrait du FOU DU PALAIS-ROYAL.) Prix : 40 c., et par la poste : 50 c.

QUINZE MILLIONS A GAGNER, Mémoire présenté à la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire, par *le même*. Brochure in-8°. Prix : 25 c. ; et par la poste : 30 c.

LES FRUITIÈRES DU JURA, par WL. GAGNEUR. 40 c. ; par la poste, 45 c.

IMMORALITÉ DE LA DOCTRINE DE FOURIER. 30 c. ; par la poste, 50 c.

LE SEPT AVRIL, banquets commémoratifs de la naissance de Fourier. Prix : 20 c. ; et par la poste : 25 c.

Le Catalogue raisonné de la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE se distribue gratuitement rue de Seine, 10. — Il est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande *franco*.

GUSTAVE **BARBA**, éditeur, 31, rue Mazarine, à Paris.

L'ÉCUYER TRANCHANT

Un beau volume in-8°, orné de 24 planches explicatives gravées sur acier. — Prix : 7 fr. 50 c.

Ou **L'ART DE DÉCOUPER ET SERVIR A TABLE**, par BERNARDI, *officier de bouche*. — Ouvrage entièrement neuf, contenant l'art de découper et de servir à table ; la manière de disposer le couvert, des menus en gras et en maigre pour tous les jours de l'année, depuis deux couverts jusqu'à cent cinquante ; la composition des dîners avec la desserte, des repas de corps, des ambigus, des buffets ; la manière de commander un déjeuner ou un dîner au restaurant, avec l'indication du temps qu'il faut pour préparer les mets ; une nomenclature culinaire pour chaque mois de l'année ; un Traité des hors-d'œuvre d'office ; des remarques sur les sauces, etc.

... reconnu parmi les statisticiens, les économistes et les financiers qu'en moyenne une somme de 25 fr. en numéraire équivaut dans les transactions commerciales à 250 fr. de billets ou de crédits.

Appliquons cette donnée, même en la réduisant de moitié, aux masses énormes de numéraire que les compagnies des chemins de fer ont retiré de la circulation.

Ligne de Paris à Avignon.

Cette ligne, subdivisée en deux sections (Paris à Lyon et Lyon à Avignon), compte *trente* compagnies formées pour son exploitation, dont 21 au capital de 200 millions, 9 au capital de 110 millions; soit : 3 190 000 000

Ligne de Paris à Strasbourg.

Pour ce railway nous trouvons onze compagnies au capital de 125 millions chacune ; soit : 1 375 000 000

Ligne de Tours à Nantes.

Neuf compagnies au capital de 35 millions 315 000 000

Ligne de Creil à Saint-Quentin.

Neuf compagnies au capital de 35 millions 315 000 000

Total pour les cinquante-neuf compagnies : 5 195 000 000

Admettons que sur ces cinq milliards cent cinq millions de valeurs nominales, plusieurs compagnies n'aient pas pu effectuer les premiers versements ; réduisons cette somme à quatre milliards et demi, et calculons le numéraire qui est réellement entré dans les caisses des compagnies. Ce calcul est bien simple, puisque le versement en argent est du dixième de cette valeur nominale de quatre milliards et demi, c'est-à-dire de la somme de quatre cent cinquante millions.

Or, ces quatre cent cinquante millions en numéraire versés par les actionnaires et engloutis dans les caisses des financiers correspondraient au moins dans le commerce et dans les opérations journalières à une valeur au moins de deux milliards deux cent cinquante millions, c'est-à-dire qu'avec ces quatre cent cinquante millions argent comptant, les différentes classes de la population soit des villes ou des campagnes, pourraient effectuer des transactions, de grand, moyen ou de petit commerce, pour plus de deux milliards.

Certes, il est impossible, tout profond calculateur et économiste que l'on soit, de se faire une idée exacte de la perturbation que le retrait presque instantané de ces énormes valeurs peut produire dans les achats et les ventes de chaque jour.

Comment s'étonnerait-on que la marche des affaires soit suspendue, que l'escompte soit devenu impossible, que toutes les indus-

... populaires? Loin de là! Mais nous voudrions que les hommes qui gouvernent et administrent le pays, toutes ces notabilités dont parle le journal la *Presse*, généraux, députés, pairs de France, conseillers, comprissent qu'en se liguant avec les hommes d'argent, ils sortent du haut rang que l'État leur a assigné ; ils entrent dans cette catégorie des modernes *publicains* qui détournent les capitaux de leur application la plus utile, pour les faire affluer à la Bourse. Nous le demandons : n'est-ce point là manquer à la justice et aux devoirs qu'imposent les premiers éléments d'une bonne administration? Retirer les capitaux du petit commerce et de l'agriculture, c'est diminuer la production, c'est diminuer le travail, et par conséquent, c'est affamer le peuple,

Hâtons-nous de le dire, cette pensée n'est point celle de ces personnages éminents ; mais voilà pourtant où peut conduire, dans les grandes opérations de bourse, un mauvais système financier que l'on préconise, que l'on pousse, que l'on exalte, auquel on prête l'appui de son nom et de sa fortune, comme à une chose toute simple, toute naturelle.

Non ! ce n'est pas sans danger que l'on porte une main imprudente sur les masses des capitaux circulants et qu'on en trouble le cours régulier.

Ministres de France, ayez donc le courage de votre haute position : combattez une partie du mal que vous avez fait, à votre insu, nous voulons bien le croire; ne livrez plus aux modernes publicains les moyens de centupler leur fortune en ruinant l'État et le peuple, — arrêtez l'agiotage, — donnez les chemins de fer à la nation.

On va ajouter une nouvelle scène à la comédie des chemins de fer : voici comment l'annonce, avec un air d'adorable candeur et sans réflexions, le *Journal des Débats* :

> Le délai fixé par l'avis du ministre des travaux publics pour le dépôt des pièces justificatives par les compagnies qui veulent concourir à l'adjudication du chemin de fer de Paris à Strasbourg, et du chemin de fer de Tours à Nantes, a expiré ce soir 14 novembre, à minuit.
>
> Les compagnies qui ont fait leurs dépôts sont :
>
> *Pour le chemin de fer de Paris à Strasbourg.*
>
> La compagnie représentée par MM. le duc de Galliera, le général Cubières, Blacque-Belair et H. Pellapra. — La compagnie représentée par M. le comte d'Aathouard.
>
> En tout deux compagnies sur douze annoncées à la Bourse.
>
> *Pour le chemin de fer de Tours à Nantes.*
>
> La compagnie représentée par MM. Dailly, Lippmann, Muret, Degenete, Fauchet, Martin, Jourdan, Caillard, Dailly fils (maîtres de poste).

... un rabais moins considérable que la main droite ; la main droite sera proclamée adjudicataire, et le ministre, après lui avoir fait un compliment sur ce qu'elle s'est sacrifiée pour la patrie, en demandant quelques jours de concession de moins, s'en fera un à lui-même sur ce qu'il a su déjouer les coalitions, et trouver, malgré les ennemis éternels de l'ordre et du repos, de véritables et sérieuses compagnies actionnaires, aussi patriotiques que désintéressées, qui viennent en face de l'Europe de se livrer une lutte terrible dont il est encore tout ému. Puis, la farce jouée, toutes les mains se réuniront pour partager les actions et les primes, pendant que le ministre se retirera tout triomphant pour composer un discours afin de prouver aux Chambres que l'agiotage est un mot, que la coalition est une ombre, et qu'il n'y a qu'une seule chose vraie, la prévoyance, la sagesse ministérielle.

Il s'est glissé dans notre numéro de ce matin, article *France*, une insinuation et une personnalité absolument contraires aux traditions de la *Démocratie pacifique*. Dès que nous nous en sommes aperçus, nous avons fait faire une nouvelle édition, dans laquelle le passage que nous tenons à désavouer spontanément et formellement, a été supprimé. Nous avons pour principe que lorsqu'on a commis une faute, même involontairement, l'aveu et la réparation immédiate constituent un devoir dont on ne saurait s'affranchir sans manquer aux premières règles de l'honnêteté et de la conscience. Nous nous sommes toujours montrés fidèles à ce principe : nous ne nous en départirons jamais.

Nouvelles d'Orient.

ULTIMATUM DE M. DE BOURQUENEY. — ÉLÉVATION DE RESCHID-PACHA.

Les journaux d'Orient sont arrivés aujourd'hui à Paris. Ils nous apportent la confirmation officielle de deux nouvelles déjà mises en circulation par la presse parisienne : 1° l'acceptation de l'ultimatum relatif aux affaires de Syrie ; 2° le rappel de Reschid-Pacha, et son élévation au poste de ministre des affaires étrangères.

Les réclamations formulées par M. de Bourqueney dans son ultimatum, étant justes en elles-mêmes, et n'étant pas d'ailleurs de nature à provoquer des oppositions sérieuses de la part des autres puissances, il est évident que la Porte devait finir par céder. Nous croyons donc que M. de Bourqueney aurait pu se dispenser d'en venir à la dernière extrémité, c'est-à-dire de demander ses passeports, ou de menacer du moins de les demander. Ce sont là des moyens dont il faut être sobre, et nous sommes convaincus que ce n'est point par suite d'une semblable menace que la Porte a fait droit aux légitimes exigences de l'ambassadeur français.

Si la Porte a cédé, c'est qu'elle a vu qu'elle n'était pas appuyée par d'autres puissances. Toutes avaient intérêt, en effet, à ce que les capitulations ne fussent pas violées en Syrie, et à ce que les

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LUNDI 17 NOVEMBRE 1845.

REVUE DRAMATIQUE.

ODÉON. — Réouverture sous la direction de M. Bocage ; prologue en vers par M. Théophile Gautier. — Le *Véritable Saint-Genest, comédien payen représentant le martyre d'Adrien*, tragédie en cinq actes et en vers, de Rotrou. — *Un Bourgeois de Rome*, comédie en un acte, par M. Octave Feuillet. — VARIÉTÉS. *Les Deux Compagnons du tour de France*, vaudeville en deux actes, par MM. Lockroy et J. de Wailly.

L'Odéon vient de rouvrir ses portes sous les auspices les plus heureux. Le public était nombreux ; des célébrités de tout genre émaillaient la salle, peinte et dorée tout à neuf. La toile se lève ; le directeur, M. Bocage, paraît vêtu de noir; assisté d'un personnage surnommé *l'Esprit chagrin*, et qui ne sert qu'à lui donner la réplique, il récite une pièce de vers de circonstance, un admirable prologue de M. Théophile Gautier. Le mot *admirable* n'est pas une exagération de notre part. Il y a dans ce morceau de l'esprit, de l'ironie, de la verve caustique ; il y a aussi de la grande et majestueuse poésie.

L'Esprit chagrin reproche à M. Bocage la résolution téméraire qui l'a porté à se faire directeur d'un théâtre condamné par la fatalité :

> Personne n'eut jamais caprice plus morose,
> N'être pas directeur de l'Odéon est chose
> Si facile, pour peu que l'on soit protégé.
> Vous êtes né, mon cher, sous un astre enragé.
> Si vous m'aviez fait part de ce projet sinistre
> J'aurais recommandé votre affaire au ministre,
> Il vous eût refusé... par faveur.
>
> LE DIRECTEUR.
>
> Grand merci
> J'ai la prétention de réussir ici.

Le directeur énumère ses moyens de succès ; il ressuscitera les vieux maîtres de l'art, il sera l'interprète des génies étrangers, Schiller, Calderon, Shakespeare ; il facilitera l'éclosion des talents nouveaux. La salle est belle, et voici la troupe :

Ici les nouveaux acteurs de l'Odéon se présentent en foule, vêtus de costumes riches et variés. Nous avons remarqué parmi les actrices de charmants visages et d'élégantes tournures ; parmi les acteurs de jeunes hommes au large front, au regard pénétrant, et nous avons partagé l'enthousiasme du directeur lorsqu'il dit au public d'une voix grave, aux sons d'une scène musique :

> Maintenant, ô vous tous, ô mes meilleurs amis,
> Chers inconnus, public! grande âme collective,
> Cerveau toujours fumant où bout l'idée active,
> Maître puissant, par qui tout génie est formé;
> Public, sublime auteur qu'on n'a jamais nommé,
> Verse une part de toi dans les chefs-d'œuvre à naître ;
> Si tu veux nous aider, il en viendra peut-être.
> La nature n'a pas vidé tout son trésor,
> Et Dieu nous doit beaucoup de poètes encor.
> Patrie aux flancs féconds, sainte mère des hommes,
> Ce que furent jadis nos pères, nous le sommes;
> Et ton généreux sang qui fit tant de vainqueurs,
> N'a point perdu sa pourpre en coulant dans nos cœurs.
> Soulevons le passé qui sur nos fronts retombe ;
> Le laurier peut verdir ailleurs que sur la tombe.
> Par trop de piété pour nos illustres morts,
> Ne décourageons point de vivaces efforts.
> D'un vol prompt, sur le toit, si le moineau s'élance,
> L'aigle qui va planer en rampant se balance :
> Le but est le soleil, le chemin l'infini,
> Et l'oiseau palpitant hésite au bord du nid ;
> Mais quand il s'est lancé dans le vent qui l'appelle,
> Prenez garde qu'un plomb n'ensanglante son aile.
> Car il est des chasseurs qui font la lâcheté
> De tirer sur un aigle ivre d'immensité !..

Le prologue de M. Théophile Gautier a été saisi par le public avec une remarquable intelligence : aucune intention fine n'a été perdue, aucune pensée noble n'est restée sans écho, et la séance d'hier soir s'est ouverte par un éclatant succès.

La tragédie de Rotrou n'a pas été reçue avec moins de faveur. En voici le sujet :

Un comédien de l'antiquité romaine, Genest, est appelé à jouer une pièce de théâtre devant un empereur. Genest choisit une tragédie composée sous l'influence des évènements contemporains, c'est le martyre d'un chrétien, la mort de saint Adrien. Par degrés Genest s'anime, s'enthousiasme en jouant le rôle du martyr. Tout-à-coup il s'arrête pour s'écrier : Je suis chrétien ! — Bravo ! disent les auditeurs, quelle chaleur ! quelle conviction ! quel naturel ! — Oui, répond l'acteur, je suis chrétien, ce n'est pas une feinte, vous n'entendez plus Adrien, mais Genest lui-même! Je demande le baptême. — L'empereur hésite encore; il ne peut se décider à prendre au sérieux les paroles de Genest, mais celui-ci descend de la scène et renouvelle sa profession de foi avec tant d'énergie qu'on finit par l'envoyer au martyre.

Impressionné par le succès que venait d'obtenir *Polyeucte*, Rotrou fit de cette légende une tragédie.

Le rôle de Genest est magnifique. Nous concevons sans peine qu'il ait tenté l'ambition de M. Bocage. La réhabilitation de Rotrou a été pleine et entière. Cet auteur, que Corneille appelait son père, est en effet le père des tragiques classiques ; c'est le plus ancien d'entre eux. Il a déjà le vers pompeux de Corneille et de Racine, mais il conserve quelque chose de cette ancienne liberté française que l'école romantique s'est attachée à faire revivre de nos jours.

Rotrou ne s'astreint pas à l'unité de lieu, ce qui ajoute beaucoup à l'intérêt de ses pièces. Elles admettent le luxe des décorations et ne sont pas réduites, comme la tragédie orthodoxe, à un vestibule de temple grec pour toute pompe extérieure. Rotrou ne proscrit point la musique; ses empereurs entrent en scène au son des fanfares, et nous devons des éloges à l'artiste qui exécute un morceau de harpe avec accompagnement de flûte au moment où les anges viennent apporter à Genest l'eau du baptême. Rotrou ne fait pas rouler tout l'intérêt de son œuvre sur les émotions graves, sur la terreur et la pitié ; à la tragédie, il ne craint pas de mêler quelques scènes comiques. Nous avons vu avec plaisir les répétitions d'une troupe de comédiens romains se montrant au public avec le laisser-aller de ces bateleurs que M. Victor Hugo met en scène dans *Marion Delorme*. Les répétitions sont interrompues par une affluence de visiteurs. Genest s'en plaint à l'empereur qui lui réplique :

> De vos dames la jeune et courtoise beauté,
> Vous attira toujours cette importunité.

Spirituel quand il le faut, Rotrou s'élève au sublime dans les parties pathétiques de son œuvre ; hier soir des applaudissements unanimes ont accueilli mainte image hardie, puissante, religieuse.

Le succès de la première représentation du Second Théâtre-Français est incontestable ; il aurait été plus complet si la pièce nouvelle, la comédie de M. Octave Feuillet ne présentait pas des longueurs dont on a quelque peu murmuré. La pièce est pourtant spirituelle, bien écrite, bien jouée; les costumes, empruntés au dix-huitième siècle, sont charmants et prouvent que l'administration nouvelle ne veut rien épargner pour satisfaire le public. Mais devant un parterre impatient, à peine sorti du collège, une comédie qui vient après une tragédie en cinq actes doit être courte. Retranchez la seconde moitié du *Bourgeois de Rome*, précipitez le dénouement en nous apprenant une demi-heure plutôt que le héros de la pièce, déguisé en simple secrétaire, est le prince régnant d'Oppenheim, et tout sera sauvé.

Nous avons qualifié le parterre de l'Odéon d'impatient, c'est trop peu dire. Que ne pouvions-nous administrer quelques pensums aux tapageurs du parterre, de l'amphithéâtre et du paradis qui ont troublé la représentation à plusieurs reprises, qui ont chanté *Lariflа* dans les entr'actes, qui ont fait voler des flèches de papier jusque sur la scène et qui ont vociféré pendant un quart d'heure pour qu'on leur nommât l'auteur après la pièce de Rotrou. Aux théâtres des boulevarts, à la Gaîté, à l'Ambigu, nous n'avons jamais trouvé réunion aussi turbulente. Ne nous plaignons cependant pas trop de voir chez la jeunesse une surabondance de vie ; cette impétuosité se règlera et la génération ne passera pas sans que cette activité trouve des emplois dignes d'elle.

Fatigués de voir toujours sur la scène l'aristocratie bourgeoise, les colonels et les banquiers, nous demandions des pièces populaires, des œuvres dramatiques dont l'ouvrier fût le héros. Il nous semblait que l'existence du prolétaire, ce combat incessant contre la misère offrait des situations assez saisissantes pour qu'on les reproduisît sur la scène, sans altérations, sans embellissements de mauvais goût, sans rouleaux d'or glissés dans la poche des charbonnières.

Notre vœu vient d'être exaucé en partie : *les deux Compagnons du tour de France* sont un tableau emprunté au compagnonnage, à la vie

étrangères, toutes les correspondances et tous les journaux d'Orient s'accordent à la considérer comme le fait capital de la situation. C'est un concert d'éloges, soit pour l'auteur de la charte de Gulhané, soit pour le sultan Abdul-Medjid. Les heureux pronostics ne sont point épargnés. Il semble que l'empire ottoman est à jamais affermi, et qu'il va entrer dans une ère nouvelle de réforme et de progrès. Voici comment s'exprime le *Courrier de Constantinople* :

« La satisfaction générale que cette nouvelle a causée, soit parmi les Ottomans ou autres sujets de Sa Hautesse, soit parmi les Européens, prouve que la rentrée de son excellence Reschid-Pacha au sein du Divan était un véritable besoin pour la Turquie. Sa Hautesse a montré, en plusieurs récentes circonstances, un désir qui allait jusqu'à l'impatience, d'opérer des améliorations dans l'Empire, en poursuivant les réformes commencées. Ses ministres ont également fait preuve d'excellentes intentions à cet égard. Dès lors, il devenait tout naturel que son excellence Reschid-Pacha, désigné par l'opinion publique non-seulement de la Turquie, mais encore de toute l'Europe comme l'homme le plus capable de présider à l'œuvre réformatrice, fût appelé à y donner son précieux concours. »

Le correspondant du *Sémaphore de Marseille* ne manifeste pas moins d'enthousiasme :

« Le rappel de Reschid-Pacha sera, nous ne craignons pas de le dire, un des principaux événements de ce règne, et l'un de ceux qui fera le plus d'honneur au souverain. Depuis la chute de Rizza, l'administration actuelle n'avait été qu'un corps sans tête ; le nouveau reiss-effendi (ministre des affaires étrangères), sera la vie, l'intelligence et la force d'un ministère ami du progrès, d'un ministère vraiment national. A l'idée de réforme se joint intimement et nécessairement celle de Reschid-Pacha : il en est le promoteur, l'âme. Manifestant sans cesse des tendances sagement libérales, il a toujours été pour la Turquie le progrès fait homme. N'est-il pas le rédacteur de la charte octroyée à Gulhané ? »

Le *Journal de Constantinople* est moins dithyrambique, et nous l'en félicitons. Il se contente d'écrire les lignes suivantes :

« Tout le monde s'attendait depuis quelque temps à la rentrée de son excellence Reschid-Pacha aux affaires, et sa nomination au poste de ministre des affaires étrangères a causé une satisfaction générale. C'est une réponse victorieuse aux attaques des écrivains qui prêtent gratuitement des tendances rétrogrades à l'administration actuelle. Reschid-Pacha est sans contredit l'un des hommes d'Etat les plus éminents de la Turquie, et mieux qu'aucun autre il est à même de rendre d'importants et utiles services dans le poste élevé où vient de l'appeler de nouveau la confiance du Sultan. »

Pour notre part, nous l'avons déjà dit, nous regardons l'élévation de Reschid-Pacha comme un symptôme favorable au progrès de la Turquie. Ce fait prouve incontestablement que le jeune sultan Abdul-Medjid, ou les personnes qui le conseillent, inclinent du côté des idées et de la civilisation européennes. Mais tout n'est pas à imiter dans les idées et la civilisation européennes. Reschid-Pacha qui est, en Orient, la contre-partie et l'antipode du vieux

pour ses douleurs ignorées, et il est triste pour quiconque a un cœur d'homme de voir la misère assiéger encore tant de familles où s'abritent tant de vertus. Evidemment, tant que l'ouvrier sera seul, tant qu'une législation partiale enfreindra l'immunité de ses droits, ses peines seront sans consolation. On permet aujourd'hui aux maîtres les bénéfices de l'association, et l'ouvrier en est exclu, quand bien même il en userait sans violence. Les articles 415 et 416 du Code pénal ont reçu, sous ce rapport, une interprétation étroite contre laquelle nous protestons. Du jour où il sera permis à toutes les classes de s'associer librement, l'offre et la demande pourront s'équilibrer. Grâce à l'association, l'ouvrier saura combien il faut de bras sur un marché; et s'il y a encombrement, il ira les porter ailleurs. Affilié à un centre d'opérations, à une sorte d'agence générale d'affaires, il connaîtra exactement les prix de revient ; il se fera une juste idée des besoins divers d'une localité, et dès lors il sera possible de prévenir ces concentrations malencontreuses d'où naissent infailliblement le désordre et la misère.

» Le gouvernement ne devrait-il pas concéder enfin ce droit large d'association qu'il a comprimé, en de funestes jours, dans l'intérêt de l'ordre public? La loi sur les associations ne devrait-elle pas être révisée ? On ignore jusqu'où pourrait aller l'esprit de dévouement et de prévoyance, si les ouvriers le pratiquaient librement; quelqu'égoïste qu'on suppose la France, il est certain qu'elle possède encore une veine intarissable de charité. Que le pouvoir vienne en aide aux bons instincts des classes pauvres, qu'il éclaire leur situation par des documents positifs sur l'état des divers marchés du monde, sur les débouchés commerciaux, et à la faveur de cette vive lumière, l'association éclairera sa marche, ses opérations seront plus sûres ; elle pourra conjurer des crises et des malheurs contre lesquels on invoquerait inutilement et même dangereusement des restrictions injustes. »

Hier a été célébré le mariage de Mlle Gabrielle Lacave-Laplagne, fille du ministre des finances, avec M. Durrieu, receveur général de l'Indre. Voici dans quelles circonstances s'est décidée cette union :

M. Durrieu perdit, il y a quelques mois, son père, qui était receveur général à Strasbourg. Jeune encore, à la tête d'une assez jolie fortune, M. Durrieu se rendit à Paris pour y solliciter une place de percepteur. Dans une entrevue qu'il eut avec M. Lacave-Laplagne, celui-ci lui répondit qu'il était trop jeune, et que d'ailleurs, avant d'être nommé percepteur, il fallait faire un surnumérariat.

A quelques jours de là, M. Durrieu remarqua dans une soirée une jeune fille qui l'impressionna vivement. Il la fit danser. La conversation s'engagea, et, lorsque la contredanse finit, M. Durrieu était amoureux fou de la jeune personne. Il apprit bientôt que sa belle inconnue était la fille de M. Lacave-Laplagne, ce ministre qui lui avait inhumainement refusé une modeste place de percepteur. M. Durrieu ne se laissa pas décourager par son premier échec. Comme sa fortune était assez ronde, il demanda la main de Mlle Gabrielle.

M. Lacave-Laplagne, qui n'avait pas jugé à propos de confier une perception au jeune Durrieu, le trouva suffisamment apte à devenir receveur général. La nomination fut faite, et le mariage est maintenant célébré.

... prennent le nom de Bou-Maza.

Je suis avec respect, etc. *Signé* : De Bar.

Deuxième lettre du lieutenant-général de Bar.

Alger, le 8 novembre 1845.

Monsieur le maréchal,

Depuis l'envoi de la lettre que j'ai eu l'honneur d'adresser hier à Votre Excellence, j'ai reçu de Milianah une nouvelle dépêche télégraphique en réponse à ma demande de renseignements sur le schériff arrêté et livré par la tribu des Beni-Zoug-Zoug. Le colonel Picouleau, commandant supérieur, me mande que cet individu est un jeune homme de vingt à vingt-deux ans; qu'il est d'une arrogance et d'un fanatisme remarquables. Il a déclaré, en présence du général Comman et de plusieurs personnes, qu'il était envoyé de Dieu et du grand marabout Muley-Sidi-Abder-Rhaman pour soulever les populations de l'Est contre les infidèles, et faire triompher la sainte religion des vrais croyants. Du poste du marabout à Milianah, il n'a cessé d'insulter les Arabes qu'il rencontrait sur son passage, et de lancer des imprécations contre les chrétiens.

Personne autour de Milianah ne connaît Bou-Maza, il se dit son frère. Les Arabes croient que c'est lui-même, mais ils sont dans l'erreur. Néanmoins, par suite de cette arrestation, la tranquillité va se rétablir, et déjà, m'écrit-on, les tribus soulevées par ce fanatique demandent l'aman.

J'attends des dépêches de M. le maréchal gouverneur général qui me sont annoncées. J'aurai soin de vous les faire parvenir par le premier courrier. Elles sont précédées d'une dépêche télégraphique de Milianah, de ce jour, elle est ainsi conçue :

« Le commandant supérieur de Milianah à M. le lieutenant-général commandant la division :

» Je reçois à l'instant une dépêche de M. le maréchal, datée du 5, de l'Oued-Sidi-Aman, chez les Koraïch, au pied sud des montagnes des Beni-Ouragh. La colonne légère dirigée sur les Beni-Tighrin, a fait une grande razzia qui a eu pour résultat près de six mille têtes de bétail, deux cents prisonniers et une centaine d'hommes tués. Les Beni-Amer ont fait leur soumission à la merci du maréchal, et ont été envoyés à Teniet-el-Haad sous l'autorité de l'ach-aga Ben-Ferrath.

» Le maréchal a changé de direction ; il marche sur la droite pour explorer les grandes montagnes qui bordent l'Oued-Argus, où l'on dit qu'il y a beaucoup de réfugiés.

» La tranquillité s'est rétablie autour de Milianah dès la prise du schériff. »

Je n'ai pas de nouvelles récentes de l'est de la division, mais je sais que les affaires politiques sont en bonne situation de ce côté. La province de Constantine est dans l'état le plus complet de tranquillité.

Je suis, avec respect, etc. De Bar.

Au bivouac, à Oum-Seccat, sur le Haut-Rio, le 3 novembre 1845.

Monsieur le maréchal,

Ce matin, quand je me suis mis en mouvement pour aller à Oum-Seccat, rendez-vous de nos deux colonnes, un petit nombre de cavaliers et fantassins des Ouled-Lekreud sont venus tirailler sur mon arrière-garde. Le général Jusuf leur a tendu une embuscade de spahis et de chasseurs; dès que l'ennemi a été à portée, nos gens embusqués ont couru dessus ventre à terre, et en ont tué 27, dont les armes m'ont été rapportées.

On ne m'a amené que deux nègres pris vers la fin de la charge. Ils affirment que Bou-Maza était ici il y a trois jours, avec environ 200 cavaliers qu'il avait amenés de la Mina ; que d'ici il se serait jeté dans l'Ouarensenis,

---

réelle des ouvriers. Toutefois nous ne sommes satisfaits qu'à demi, car si l'on voit figurer dans ce vaudeville en deux actes, la *mère* des menuisiers, si l'on y entend parler de *gavots* et de *dévorants*, si les personnages se nomment Nantais, Lyonnais, la Probité, Chambéry, Clermont, Clef des Cœurs, Fleur de Laurier, Bourguignon, Bonne-Conduite ; si les auteurs ont recueilli en grand nombre ces détails matériels qui donnent à une pièce la couleur locale, nulle part on ne trouve dans leur œuvre une sympathie véritable pour la classe ouvrière, une juste appréciation des qualités qui la distinguent. Le lecteur en jugera.

Nous sommes à Rouen, les menuisiers *dévorants*, ou compagnons du devoir, et *gavots* ou compagnons de liberté, reconnaissent que l'ouvrage n'est pas abondant et que l'une des deux sociétés doit quitter la place. Ce n'est pas à coups de poing que l'affaire sera décidée. Chacun des compagnonnages nomme son champion qui doit être enfermé pendant huit jours, afin de confectionner un chef-d'œuvre et de soutenir l'outil à la main la cause de ses frères. Les compagnons de liberté ont élu Nantais-le-Corinthien comme le plus habile d'entre eux.

Le Corinthien, sans doute, est fort habile, mais peut-être n'était-il pas tout-à-fait digne de l'insigne honneur qui lui est fait. Son frère Nantais-le-Pensif aurait dû l'emporter sur lui; le Pensif, mis à l'écart, est victime d'un passe-droit et il s'en désole.

Il a d'autant plus sujet de s'affliger, qu'orphelin, sans fortune, il est amoureux de Suzanne, la fille de Clermont, vieux bonhomme qui remplit le rôle de *mère* près des menuisiers de liberté.

Le Pensif n'ose avouer son amour à Suzanne, mais il voudrait attirer le regard de cette jeune personne en se distinguant dans son industrie. Le Pensif est jaloux de son frère le Corinthien, et ce nouveau grief aigrit encore un ressentiment qui date de loin. Les deux Nantais ne sont pas frères du même lit, le Pensif a toujours vu dans la mère du Corinthien une marâtre qui l'a forcé à quitter le toit familial, dans le Corinthien lui-même un nouveau-venu qui lui a dérobé l'affection paternelle. Bien que le Pensif soit naturellement généreux, il est trop blessé dans ses sentiments de famille, dans son ambition, dans son amour, pour ne pas souhaiter au Corinthien quelque malheur.

Ce malheur arrive. Les compagnons du devoir, certains d'être vaincus dans la lutte industrielle qui s'engage, donnent trois mille francs à l'un de leurs adversaires pour qu'il ouvre la cellule dans laquelle le Corinthien travaille enfermé ; cet ouvrier sort un instant pour prendre l'air ; pendant son absence on enlève une partie de son ouvrage qui était complètement achevé. Le jury prononce ; il exile à jamais de la ville de Rouen les compagnons de liberté.

Malgré les protestations du malheureux champion, sa société le considère comme un traître, comme un vendu. Le Pensif connaît tout le mystère, il pourrait tout dévoiler, justifier son frère ; cependant il ne parle pas, attendu que sa jalousie est portée au comble, et qu'il a trouvé dans la chambre du Corinthien la croix d'or de Suzanne méchamment déposée en ce lieu par les compagnons du devoir.

Le Pensif se tait, les *Gavots* prononcent contre le Corinthien les plus terribles imprécations, le malheureux prend la fuite pour ne pas être mis en pièces.

Ainsi finit le premier acte.

Cet exposé justifie, nous le croyons, le jugement que nous avons porté sur la pièce entière. Les auteurs ont senti que les ouvriers devenaient à la mode ; le livre d'Agricol Perdiguier, *le Compagnon du tour de France* par Georges Sand, le *Juif errant* de M. Sue, le procès des charpentiers leur ont appris que la curiosité publique se tournait vers le compagnonnage ; ils ont cru devoir exploiter une source nouvelle d'intérêt dramatique, ils ont trouvé piquant de remplacer par une *cayenne* le salon avec portes latérales qui sert de décorations à tous les vaudevilles, mais ils n'aiment pas sincèrement la classe ouvrière et ne savent pas encore apprécier son loyal caractère ; des usages populaires, ils ne connaissent et mettent en lumière que le côté matériel ; des institutions du compagnonnage ils n'ont vu que la lettre, ils en méconnaissent le noble esprit.

Dans toute pièce, dont on emprunte les personnages à la société actuelle, il faut introduire, pour être vrai, des caractères pervertis, des natures faussées. Quelques noirceurs, quelques perfidies sont nécessaires à l'intrigue dramatique, telle qu'on la conçoit aujourd'hui, et nous eussions compris que des ouvriers jaloux, sans probité, figurassent dans les *deux Compagnons du tour de France*. Mais ces torts devaient être individuels ; l'esprit corporatif exalte, ennoblit, purifie toutes les âmes, et il est sans exemple dans les fastes du compagnonnage qu'une société tout entière ait employé l'intrigue, le mensonge, l'argent pour enlever la palme industrielle à une société rivale. Une supposition pareille est une calomnie que la fiction théâtrale elle-même ne saurait accepter. Le théâtre doit présenter chaque chose sous son vrai jour, et puisqu'on faisait pénétrer un public bourgeois dans la vie intime des ouvriers, il fallait lui apprendre que les associations de la classe laborieuse donnent l'exemple du désintéressement, de la loyauté, de la bonne foi aux associations de commerçants et de banquiers... Il fallait lui apprendre que le peuple est digne de l'émancipation réclamée pour lui par les socialistes, que s'il a des torts, s'il se livre parfois à des excès, on peut lui reprocher des actes de violence, mais des faits de corruption sont incompatibles avec son caractère. Corrompre! il n'en a ni la volonté ni les moyens. Jamais des compagnons du devoir n'ont donné et ne donneront trois mille francs à des compagnons de liberté pour qu'ils détruisent l'ouvrage d'un camarade. Une société d'ouvriers est incapable d'une pareille infamie.

Et ce Pensif, que vous voulez rendre intéressant et dont vous avez confié le rôle à Bouffé, pourquoi l'avilir aussi ? Comment, il sait que son frère n'est pas un traître, que son frère a travaillé loyalement, qu'il est victime d'une cabale, et le Pensif ne parle pas ! Il aime mieux qu'on enlève à son frère l'honneur et peut-être la vie ! Non, chez les nobles âmes, une rivalité d'amour ne peut être aussi implacable. Le premier acte des *Deux Compagnons* n'est pas terminé, et les auteurs ont déjà fait évanouir l'intérêt en déshonorant tous les personnages.

L'absence d'amour pour le peuple, de foi dans son avenir, se manifeste dans tous les détails de cette pièce.... Dans cette charmante fiction de la *Mère*, lien symbolique qui unit tous les compagnons sans famille, les auteurs ont trouvé le mot pour rire ; ils ont décerné le titre de *Mère* à Dussert, qui porte perruque blanche et joue le rôle d'un vieux cabaretier-logeur nommé Clermont. Le personnage de Lyonnais est encore une charge, mais elle n'a rien de malveillant pour les ouvriers. En attribuant à Lyonnais fort peu d'intelligence et beaucoup de brutalité, les auteurs lui ont prêté du moins un excellent cœur, et ce type, mis en scène par Hoffmann avec un patois fort drôlatique, est bien réellement emprunté à la classe laborieuse.

Le deuxième acte commence. Nous sommes à Paris, chez Suzanne, qui a succédé à son père et qui est devenue la Mère des *Gavots* dépaysés. Suzanne rêve au Pensif, qu'elle aime en secret ; mais le Pensif la croit infidèle, et pour s'étourdir, pour oublier ses chagrins, il vit au sein des bacchanales. Le jour même où les *Gavots* se réunissent pour célébrer la fête de leur Mère et pour lui offrir un pot de fleurs décoré du compas et de l'équerre mystiques, le Pensif, en costume de carnaval, arrive avec une troupe de masques chez la jeune logeuse, scène du Juif Errant. On croirait voir la reine Bacchanal et sa cour exécutant le quadrille de la *Tulipe orageuse*. Vous sentez que tous les personnages ne sont pas mis ainsi en présence, en contact, sans qu'il en résulte une explication. Le Pensif apprend par quelle machination la croix d'or de Suzanne a été portée dans la chambre du Corinthien ; dès-lors il n'hésite plus à justifier, à réhabiliter son frère, il épouse Suzanne et chacun se retire satisfait.

Accuser les auteurs d'être mal intentionnés à l'égard de la classe ouvrière, de la dénigrer à plaisir, ce serait aller trop loin ; mais il est certain qu'ils ont agi légèrement. Ils n'ont pas compris la portée sociale que pouvait avoir leur pièce si elle avait été conçue dans des vues plus larges, plus progressives, si les auteurs savaient, comme ils l'apprendront sans doute plus tard, que la classe laborieuse a devant elle un noble avenir, et qu'elle en est digne.

Bouffé joue le rôle du Pensif avec sentiment, avec mélancolie, et nous avons partagé sans réserve les impressions du parterre, qui l'a vivement applaudi dans cette nouvelle création. Bouffé seul assurerait le succès de la pièce. Nous reprocherons à l'administration des *Variétés* de ne pas avoir eu assez de confiance dans cet acteur, et d'avoir préparé la réussite des *Deux Compagnons* par des moyens étrangers à l'art dramatique. A la première représentation, la salle était livrée aux claqueurs, et nous avons vu refuser un billet de parterre à la première personne qui s'est présentée à l'instant où les bureaux étaient ouverts au public. Bouffé a su triompher de ces applaudissements trop bruyants, trop prolongés, trop souvent répétés, qui sont plus compromettants que des sifflets.

A la Porte-Saint-Martin, Mme Dorval a obtenu un brillant succès dans *Marie-Jeanne*, drame en cinq actes. Nous reviendrons prochainement sur cette pièce.

Victor Hennequin.

Ce soir, à l'Odéon, la 2e représentation du *Saint-Genest* de Rotrou sera précédée du prologue d'ouverture de M. Théophile Gautier.

L'exposition des lots composant la grande loterie de Monville aura lieu le samedi 22 courant, rue Bergère, 8, dans l'hôtel que MM. Laveissière frères ont généreusement offert au comité : aucun objet étranger à la loterie n'a été admis dans cette immense collection.

[illegible], au pied sud des montagnes des Beni-Ouragh, le 5 novembre 1845.

Monsieur le maréchal,

Dans ma lettre du 3, je vous disais que ma colonne légère, par une marche de nuit, allait pénétrer chez les Beni-Tighrin, où je supposais que s'étaient réfugiées les populations insurgées, par suite de notre marche rapide dans le sud et de la razzia du 27 octobre.

Ce mouvement a parfaitement réussi. Au point du jour, M. le général Reveu, ayant sous ses ordres M. le général Jusuf avec la moitié de ma cavalerie, s'est trouvé au milieu d'une grosse émigration sur l'Oued-el-Ardjem, à une lieue environ avant l'entrée de cette rivière dans les grandes montagnes.

L'ennemi s'est d'abord très peu défendu ; mais, arrivé sur les premières pentes boisées, il a opposé une assez vigoureuse résistance ; notre infanterie, arrivée à ce moment, avait laissé derrière elle environ 5,000 moutons, 4 ou 500 bœufs, des ânes, des chameaux, des mulets, et une quantité considérable de bagages.

Tout cela a été recueilli après le combat, pendant lequel on avait fait environ 200 prisonniers et tué une centaine d'hommes. De notre côté, nous avons eu 10 chevaux tués et 8 hommes blessés, dont le brigadier de gendarmerie Acquart, que l'on a dû amputer de la cuisse. Ce coup de main a été très bien conduit par MM. les généraux Reveu et Jusuf.

(Voir, pour les noms des officiers, sous-officiers et soldats qui se sont fait remarquer dans le combat qui a précédé la razzia, le rapport ci-joint de M. le général Reveu.)

J'avais jeté 200 chasseurs, sous les ordres du colonel Richepanse, dans l'intervalle de 4 lieues qui séparait le général Reveu de moi. Vers neuf heures du matin, le colonel a aperçu une deuxième émigration très nombreuse, qui était déjà engagée dans les montagnes inférieures. Il l'a poursuivie pendant trois lieues, malgré les aspérités du terrain, et enfin il est parvenu à joindre la queue de l'émigration à laquelle il a pris quelques centaines d'animaux, et fait quelques prisonniers ; sur le soir, il a rejoint mon camp de Riou.

En apprenant qu'une grosse masse d'insurgés s'était jetée dans le pâté de montagne, de ma droite, entre le Riou et l'Oued-el-Ardjem, j'ai fait tête de colonne de droite, et à travers des ravins assez difficiles, je suis venu camper au pied des grandes montagnes où le général Reveu m'a rejoint. J'ai donc rallié tout mon monde.

Aujourd'hui le caïd des Ouled-Ammar, qui ont beaucoup souffert dans la dernière razzia et qui ont eu trente hommes tués, est venu m'apporter la soumission de sa tribu, qui se met entièrement à ma discrétion.

J'ai ordonné à son chef de la conduire à Teniet-el-Haad, et j'écris au bach-agha Ameur-ben-Ferrath pour que, dès qu'elle sera réunie sous ses ordres, il lui prenne ses armes et chevaux de guerre, et remette le tout au commandant de Teniet-el-Haad.

Cette tribu est peu considérable, mais c'est le premier anneau enlevé à la chaîne de l'insurrection, et, sous ce rapport, cela est important.

Agréez, etc. Signé : Maréchal duc d'Isly.

Le 5 novembre 1845.

Monsieur le maréchal,

Dans l'expédition que je viens de faire, j'ai à vous citer d'abord M. le général Jusuf, qui, par la grande habitude qu'il a de ces opérations et sa vigueur, en a heureusement préparé le succès.

Le général Jusuf a particulièrement remarqué le lieutenant de gendarmerie Pâge de Chailloux, qui commandait ce beau détachement qui tout entier a fait preuve d'une grande intrépidité.

Le brigadier Accaux, blessé grièvement, et le maréchal-des-logis Grosjean aussi blessé ;

Les capitaines de spahis Jozon et de Larochefoucault ;

Le sous-lieutenant El-Arbi-ben-Kaddour, qui a eu son cheval tué ;

Le lieutenant Si-Bied ;

Le sous-lieutenant Perrier ;

Les maréchaux-des-logis Veyer et Mohammed-ben-Amela.

J'ai été particulièrement satisfait de la conduite du bataillon du 3e léger, qui a gravi très rapidement, après trois heures d'une marche forcée, des pentes rapides que la cavalerie avait escaladées ; l'a relevée dans cette position et les a évacuées avec un grand ordre, sous un feu assez vif.

Le commandant Lefèvre, de ce bataillon, a très bien dirigé cette opération difficile, et a été parfaitement secondé par MM. le capitaine Bidegeain et le lieutenant Lamarcouze, qui commandaient les deux compagnies qui ont été le plus engagées.

Dans le 64e, j'ai été très satisfait du commandant de Lourmel, et surtout du sergent-major Grangé, qui, avec sa section, a fait beaucoup de mal à l'ennemi.

M. le colonel de Ladmirault, que j'avais envoyé sur ma gauche avec son bataillon et deux compagnies du 64e, est accouru sur le champ de bataille aussitôt qu'il a entendu la fusillade. Le lieutenant Bertin, de l'artillerie, a très bien dirigé les trois coups d'obusier qui ont arrêté les Kabyles qui inquiétaient les troupes qui évacuaient la position.

Enfin j'appellerai votre attention sur M. Lambert, mon aide-de-camp, qui s'est conduit, pour la première fois qu'il allait au feu, avec tout l'aplomb d'un vieux soldat, et sur M. Mesmer, mon officier d'ordonnance, dont la bravoure vous est connue.

Je suis avec un profond respect,

Monsieur le maréchal,
Votre très humble et obéissant serviteur,
Le général Reveu.

La *Gazette de Cologne* du 14 novembre annonce que le 8 de ce mois de nombreuses arrestations ont été faites à Posen. Elle assure que la police est sur la trace d'une conspiration ayant pour but de propager le communisme et de populariser la nationalité polonaise. Une commission a été nommée pour instruire l'affaire. L'arrestation d'un libraire a causé une vive sensation. Une visite domiciliaire a été faite chez lui. On a aussi arrêté, hors de la ville, beaucoup de personnes suspectes. Les prisons sont tellement remplies, qu'une nouvelle maison d'arrêt va être établie. Les arrestations continuent toujours.

On lit dans la *Gazette universelle allemande* : « Le 10 novembre, à Dresde, la chambre des députés a entendu la lecture d'une pétition ayant pour objet de prier le gouvernement de prendre des mesures pour écarter la possibilité d'une disette. Le ministre d'état de Falkenstein a déclaré que d'après le résultat des enquêtes ordonnées par le gouvernement, aucune crainte sérieuse de disette ne pouvait exister. D'un côté la maladie des pommes de terre n'est point générale en Saxe, de l'autre la récolte n'a pas manqué. D'ailleurs les pommes de terre malades peuvent être employées, soit à nourrir les bestiaux, soit à la distillerie. Le ministre a ajouté que, s'il survenait des circonstances extraordinaires, le gouvernement prendrait immédiatement les mesures les plus énergiques dans l'intérêt du pays. La pétition a été renvoyée au gouvernement. »

Actes officiels.

Le *Moniteur* publie deux ordonnances royales rendues sur le rapport [illegible] maréchal-des-logis, et Testard, cavalier au même régiment de hussards, tous trois servant en Afrique, sont nommés chevaliers de la Légion-d'Honneur.

Le rapport suivant, adressé au roi par M. le ministre de la guerre, a été approuvé par le roi :

Sire,

La dernière session des conseils généraux de l'agriculture, des manufactures et du commerce, tenue par l'ordre de Votre Majesté, a eu lieu à la fin de l'année 1841.

De nombreuses et importantes questions leur avaient été soumises ; la plupart sont devenues l'objet de lois votées dans les sessions de 1843 et 1844, ou de projets encore pendants devant les chambres.

Le mouvement de notre industrie et de notre commerce a fait naître, depuis, des questions nouvelles qui intéressent au plus haut point notre agriculture, nos manufactures et nos relations internationales, et qui appellent toute la sollicitude du gouvernement.

J'ai, en conséquence, l'honneur, Sire, de proposer à Votre Majesté d'autoriser la réunion des conseils généraux de l'agriculture, des manufactures et du commerce, et de décider que leur session s'ouvrira le 15 décembre prochain, pour être close le 15 janvier 1846. L'esprit éminemment pratique des membres de ces conseils et la spécialité de leurs connaissances sont la garantie certaine des résultats qu'il est permis d'attendre de leurs délibérations.

Je suis, avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, le très humble, très obéissant et très fidèle serviteur,

Le ministre de l'agriculture et du commerce,
L. Cunin-Gridaine.

Les personnes qui s'abonneront avant le 1er décembre au numéro quotidien de la *Démocratie pacifique*, recevront les trois premiers volumes du Chevalier de Maison-Rouge, par M. Alexandre Dumas.

Un accident arrivé la nuit dernière à notre presse a causé un léger retard dans la distribution de notre numéro de quinzaine.

FAITS DIVERS.

Chronique du jour. — Mme la duchesse d'Aumale est accouchée hier au soir, au palais de Saint-Cloud, d'un fils qui prendra le nom de prince de Condé. — L'empereur Nicolas, devant passer quelques jours à Naples après son séjour de Palerme, n'arrivera à Rome que le 26 de ce mois. On se rappelle que le czar était attendu dans cette capitale pour le 19. Un courrier extraordinaire y a porté la nouvelle de ce retard. — Ibrahim-Pacha a dû partir de Livourne le 13, sur la frégate *le Nil*, pour se rendre à Gênes. De là il doit se rendre à Toulon, dont il tient à visiter l'arsenal, et de Toulon il ira à Marseille, d'où il poursuivra sa route sur les bains du Vernet. — Reschid-Pacha, nommé ministre des affaires étrangères de Turquie, vient de quitter Paris pour retourner à Constantinople. — M. Guérard, directeur-adjoint du contrôle et de la comptabilité générale au ministère de la guerre, est nommé maître des requêtes au conseil d'Etat et officier de la Légion-d'Honneur. — M. Gillet, consul de France à Salonique, a été mis à la retraite. — M. Grasset, gérant du consulat de France à Janina, est nommé gérant du consulat de Salonique. — M. Sabatier, attaché au consulat de France à Athènes, remplace M. Grasset à Janina.

Une nouvelle lettre du commandant Clère, datée de Mostaganem, le 1er novembre, détruit, non-seulement le bruit de sa mort, mais toute crainte au sujet de sa blessure. Cette blessure devait être prochainement cicatrisée. — Une souscription en faveur des malheureux ouvriers que l'incendie des usines de Rethel laisse sans ouvrage est ouverte chez M. Poumet, notaire à Paris ; les offrandes sont aussi reçues chez M. Arnold, fabricant de châles, rue des Fossés-Montmartre, 7, et chez M. Biétry, filateur de cachemires, rue du Mail, 29. — Onze réfugiés italiens viennent encore d'arriver en France ; ils ont débarqué à Marseille mercredi dernier. — Une association d'artistes musiciens vient de se constituer à Paris sous le nom de *Grande société d'harmonie de Paris*. — Une révolte a eu lieu vendredi dernier à la maison de détention de Clairvaux ; les prisonniers étaient même déjà parvenus à désarmer deux postes, lorsque la garnison est intervenue et les a fait rentrer dans l'ordre. — On vient de découvrir au nord de Mahon, et à deux lieues environ de cette ville, une mine de cuivre mélangé de charbon. — Le navire *l'Arche-d'Alliance* a mis hier à la voile du port du Havre pour les îles Marquises, ayant à bord un certain nombre de passagers, la plupart missionnaires ou ecclésiastiques. Il porte un grenier de charbon et autres marchandises.

Bâtiments-monstres. — On lit dans le *Journal du Havre* : « Les mésaventures éprouvées par *le Président* et *le Great-Britain*, ces colosses de la navigation, loin d'avoir dégoûté les Américains de ces énormes constructions aux dimensions démesurées dont l'Angleterre a fourni les premiers modèles, semblent au contraire les avoir piqué d'émulation. On ne parle plus à New-York que de bâtiments gigantesques, dont les proportions dépassent tout ce qui est connu jusqu'ici. Le *Sun* de cette ville, qui publie quelques détails à ce sujet, cite, entre autres constructions actuellement sur les chantiers, un bateau à vapeur, *l'Hudson*, dont la longueur dépassera de quinze pieds celle du *Great-Britain*. Deux autres bâtiments, également en construction, mais dont le nom n'est pas encore choisi, seront du port, l'un de 1 200, l'autre de 1 400 tonneaux. Ce dernier, d'après le journal américain, pourra porter 2 500 passagers ou 6 000 balles de coton. »

Un homme qui n'est pas de son époque. — On écrit de Villa-Savary à l'*Emancipation* (de Toulouse) : « Ces premiers jours de novembre, le sieur X..., avait mis au fond d'un panier, soigneusement recouvert de paille, un sac de mille francs, et le portait à dos de cheval à son propriétaire : c'était le prix de son fermage, amassé peut-être à grand'peine dans cette année, mauvaise pour le pays. Chemin faisant, le panier se défonça et le sac tomba sur la grand'route. A son arrivée seulement, X... s'aperçoit de cette perte : rien ne peut peindre le désespoir de cet homme ruiné. Il retourne chez lui, et raconte son malheur que l'on croit déjà sans remède. Heureusement, un pauvre journalier, Leprieur, âgé de [illegible]

L'amour de la liberté. — Il y a un an environ, trois condamnés des ateliers de l'île d'Oleron, détenus momentanément à la Tour de la Lanterne, à La Rochelle, parvinrent à s'échapper de cette prison militaire. Leur entreprise, dit l'*Echo rochelais*, était aussi dangereuse que difficile, car ils avaient à tromper la vigilance de la sentinelle qui veille au pied de la tour et à parcourir un conduit de latrines de plus de 20 mètres avant d'atteindre le fossé extérieur. Néanmoins, leur courage triompha de ces obstacles ; ils franchirent la porte de la ville, changèrent de vêtements et s'enfuirent en prenant différentes directions. Deux d'entre eux furent bientôt arrêtés : le troisième, jusque là plus heureux que ses compagnons allait passer la frontière d'Espagne, après avoir séjourné quelque temps à Bordeaux, lorsqu'il fut aussi reconnu et arrêté. Traduit en jugement et condamné à cinq années de travaux publics, ce qui, joint à ses condamnations antérieures, portait à 17 ans la peine qu'il avait à subir, cet homme fut réintégré à la Tour de la Lanterne, et placé dans la partie la plus élevée de la prison, avec quatre autres militaires. Aussitôt, Charles conçut un nouveau projet d'évasion, de concert avec ses camarades de captivité. Cent cinquante pieds les séparaient du sol ; cette hauteur prodigieuse ne les effraya pas. Ils coupèrent leurs couvertures, en tressèrent les bandes, et, dans la soirée de lundi dernier, au moment où l'ouragan grondait avec fureur, où la pluie tombait par torrents, ils se disposèrent à se suspendre au dessus de l'abîme pour ressaisir leur liberté. Mais le concierge avait surpris leur projet ; il pénétra dans le cachot avec les hommes de garde, à l'instant même où les condamnés allaient escalader une étroite fenêtre dont ils avaient scié l'un des barreaux, et les fit saisir et mettre aux fers. Les cinq condamnés passeront de nouveau devant le conseil de guerre.

Impressions de voyage de deux pigeons. — Un journal belge rapporte l'anecdote suivante : « Mardi dernier, un journal d'Anvers avait envoyé à Bruxelles un membre de sa rédaction, avec un panier, contenant deux pigeons voyageurs, pour expédier à Anvers le discours de Sa Majesté. Le premier soin de notre homme, qui était parti d'Anvers par le premier convoi, fut de se rendre au café de l'Europe. Il remet son panier de pigeons au garçon de service, demande à déjeûner et se met à parcourir les journaux du matin. Au bout de quelque temps, on lui sert une fricassée qu'il avale avec d'autant plus d'appétit que cette bienheureuse fricassée s'était fait passablement attendre. Son déjeûner terminé, notre voyageur demande la carte et paie ; puis, prenant sa canne et son chapeau, s'adresse au garçon : « Donnez-moi mes pigeons, » dit-il ; à ces mots le garçon se trouble et change de couleur ; enfin, pressé de s'expliquer il balbutie cette réponse : « Monsieur, vous venez de les manger, j'ai cru que c'était pour cela que vous me les aviez remis, mais si vous en vouliez d'autres, le cuisinier vient d'en tuer deux qui ne sont pas encore plumés… »

Provocateur châtié. — Un grand attroupement s'était formé hier matin, dit le *Courrier de la Bretagne*, dans la rue Leperdit, à Rennes. Deux militaires passaient dans cette rue. L'un d'eux était complètement ivre, l'autre n'était que légèrement aviné. Ils s'en allaient, se disputant et se prenant au collet à chaque pas. Un porteur d'eau qui n'a pas l'habitude de faire usage de sa marchandise, s'arrêta près d'eux et se hâta d'intervenir, non pour essayer de concilier les deux adversaires, mais au contraire pour les animer l'un contre l'autre. « Ce n'est pas ainsi que cela doit se passer disait-il ; entre braves, on s'arrange : une, deux ! » Et joignant le geste à la parole, il portait des coups de sa main tendue aux soldats. Celui qui était le moins ivre, ennuyé de ces démonstrations, engagea une dispute nouvelle avec le porteur d'eau ; une lutte s'ensuivit, dans laquelle le maladroit qui s'était mêlé de ce qui ne le regardait pas, après avoir été roulé deux ou trois fois par terre, a été fort heureux que l'intervention des voisins soit venue le retirer des mains de son redoutable adversaire. Il s'est relevé, honteux et confus, et s'en est allé traînant la jambe, disposé sans doute à profiter de la leçon.

La bastonnade dans l'armée espagnole. — Le régime des coups de bâton existe encore dans l'armée espagnole, mais le soldat espagnol ne veut pas se plier à cette dégradante discipline du serf russe. Voici ce qu'on nous écrit de Béhobie : « Avant-hier, plusieurs déserteurs espagnols se sont jetés dans la Bidassoa et ont traversé la rivière à la nage, pendant que les soldats du poste le plus rapproché du lieu de l'évasion faisaient sur eux un feu roulant de coups de fusil ; mais enfin ils atteignirent tous, sains et saufs, la rive française. A peine avaient-ils pris terre, qu'un officier espagnol traversa le pont, engageant les déserteurs à rentrer, leur jurant qu'il ne leur serait rien fait, leur promettant que, dès ce moment, la discipline serait moins *sévère* et que les coups de bâton seraient désormais supprimés. D'après la *Sentinelle des Pyrénées*, les soldats, sourds à la voix de leur chef, qui en a été pour ses frais d'éloquence, ont persisté dans leur résolution de ne pas quitter l'asile qu'ils sont venus chercher sur le territoire français. Ces déserteurs disent hautement que la masse des soldats de leur régiment est disposée à profiter de toute occasion favorable pour imiter leur exemple ; ils ne sont pas encore d'humeur assez *modérée* pour que ce régime de coups de bâton puisse convenir à leur tempérament. »

Le progrès de l'intelligence. — Un nouveau journal, appelé la *Femme Américaine*, se publie à Philadelphie ; il est édité, imprimé et publié exclusivement par des femmes.

Nostalgie. — Dernièrement, à Tarbes, un militaire de la garnison de Mirande s'est volontairement noyé dans la rivière de la Baïse, obsédé qu'il était, dit la *Bigorre*, par le regret d'avoir quitté son pays.

Les erreurs de l'amour. — Le *Droit* raconte que Vallette a trente ans ; il est enchaîné dans les liens du mariage, mais son cœur a conservé une parfaite indépendance. Profitant d'une absence de son épouse légitime, qui habitait Nancy, il met un jour sa blouse neuve, fait raser son menton, quoique l'on ne soit encore qu'au samedi, et va trouver la fille Lin, que son éloquence avait déjà à demi subjuguée.

Si l'amour a perdu Troye, il peut bien avoir perdu la fille Lin. Celle-ci succombe, et le plus touchant accord règne dans ce ménage improvisé.

Tout est passager sur la terre. « Souvent femme varie, » a dit François Ier avant Valette, qui l'éprouve cruellement. La fille Lin, désabusée, a fui le domicile du perfide, dont elle sait actuellement les engagements antérieurs. Il ne se connaît plus ; il court chez elle, ouvre la porte avec un coup de pied, et démontre avec gestes à son infidèle combien elle doit être touchée de la légèreté de sa conduite. Aujourd'hui, interrogé par la justice, il explique ainsi son action :

— Monsieur le président, la fille Lin savait parfaitement que j'étais marié

[illegible] Dès son entrée dans le [illegible], le capitaine de ce navire, M. Johnstone, avait cherché les moyens d'assurer le reste de sa traversée. A tous les pilotes qu'il rencontrait, il faisait part de ses craintes et de sa situation critique ; et trouvant à Deal un garde-côte de la marine royale, il avait obtenu qu'un détachement de soldats lui fût donné jusqu'à son entrée en Tamise, afin de maintenir l'ordre à bord et de le défendre contre une dernière tentative que le désespoir pouvait inspirer à ceux de ses hommes qui attendaient dans les fers le châtiment qu'avait mérité leur conduite coupable.

C'est en cet état que *le Tory* a abordé ces jours derniers le quai de Londres. A son arrivée, l'équipage a été arrêté, le capitaine mis en surveillance, et une instruction rapide a permis de porter cette affaire, qui présente des circonstances obscures et mystérieuses, devant le tribunal de l'amirauté.

Elle a été appelée mercredi dernier, et seize hommes de l'équipage du *Tory* ont comparu devant les juges, sous la prévention de meurtre et piraterie dans les hautes mers, ressortissant de la juridiction de l'amirauté de l'Angleterre. L'examen des accusés et de quelques témoins, dont le principal est le capitaine, ont révélé, quoique bien obscurément encore, quelques-unes des scènes qui ont ensanglanté le voyage du *Tory*. Le fer et le poison ont, assure-t-on, joué un rôle dans ce drame terrible, qui a compté trois victimes, le second, le maître et un des matelots.

Le capitaine, assisté de M. Clarkson, avocat, qui est, dans ce procès, le représentant du propriétaire, a fait une déposition assez confuse et dans laquelle on a pu constater le dérangement qui s'est opéré dans ses idées depuis les scènes affreuses auxquelles il s'est trouvé mêlé. Les faits qui paraissent résulter de son récit sont à peu près les suivants :

Le Tory est parti de Hong-Kong le 15 mai dernier, avec un chargement de thé, en destination de Londres. Pendant les mois de juin, juillet et août, la traversée ne fut marquée par aucun accident particulier ; mais vers le commencement de septembre, des symptômes de mécontentement se manifestèrent, et il paraît que la majeure partie de l'équipage, encouragée par le second et le maître, forma un complot pour s'emparer du navire. Mais au moment où l'on arrivait au large de l'Ascension, leur projet fut découvert, et le capitaine ayant su leur imposer par sa fermeté, fit mettre les plus coupables aux fers, et tout rentra momentanément dans l'ordre. Le second, voyant qu'il n'avait pas réussi, et redoutant les conséquences de la révolte, s'était jeté à la mer, mais il ne put réussir à se sauver, et trouva la mort dans les flots.

Cependant le calme ne fut pas de longue durée, et bientôt ceux qui étaient restés libres vinrent, armés de coutelas, trouver le capitaine, le menacèrent de le tuer s'il les dénonçait, lui disant qu'ils voulaient être maîtres sur le navire et qu'il fallait délivrer les mutins enfermés dans la cale. On arriva ainsi en vue de l'île de Fayal, une des Açores ; le capitaine, profitant d'un instant de répit, échappa à la surveillance de son équipage : il débarqua, et vit le consul auquel il fit part de ses angoisses. Il dut cependant retourner à bord, où le bosseman lui dit que pendant son absence une nouvelle tentative avait eu lieu pour s'emparer du navire, dans le but d'aller vendre en Amérique la cargaison, d'une valeur d'environ 80 000 livres sterlings, et d'échapper au châtiment qui attendait les mutins en Angleterre.

A ce point, la déposition du capitaine devient encore plus obscure ; il raconte que le maître a été étranglé, un autre matelot empoisonné, tandis que lui-même était en butte aux plus affreux traitements, les révoltés [illegible] au nombreux auditoire que ce procès avait attiré ; on a surtout remarqué la déposition de l'un des gens du bord, qui a déclaré que la conduite du capitaine avait toujours été fort douce jusqu'à son arrivée devant l'Ascension.

A la fin de l'audience, une femme s'est levée dans l'auditoire ; elle a déclaré qu'ayant été passagère à bord du *Tory*, elle pourrait donner des renseignemens sur les cruautés du capitaine Johnstone ; mais on a refusé de l'entendre immédiatement, et les juges, ne se trouvant pas assez éclairés par ces dépositions, ont déclaré que l'on procéderait à une nouvelle enquête. Les prisonniers doivent comparaître de nouveau mercredi prochain.

TRANSLATION DES RESTES DE BICHAT.

Un cortège immense traversait tantôt Paris, suivant avec un pieux respect le char funèbre qui portait les restes de Xavier Bichat au cimetière du Père-Lachaise. Voyant ce convoi extraordinaire qui s'étendait à perte de vue le long des boulevarts, le peuple se demandait quel trépas illustre avait eu lieu, et à quel mort éminent étaient décernés de tels honneurs. Quand on répondait à cette question qu'il s'agissait d'un grand médecin enlevé à la science, il y aura tout-à-l'heure un demi-siècle, avant d'avoir atteint sa trente-et-unième année, le peuple était plus frappé encore de cette pompe imposante, et il prenait une haute idée, soit de la science, soit de l'homme, objets d'un si solennel et si tardif hommage.

Ce matin, dès avant huit heures, la commission pour la translation des restes de Bichat, s'est rendue à l'ancien cimetière Sainte-Catherine, où la sépulture était indiquée par une simple pierre, portant cette inscription : *A Xavier Bichat, par la société d'instruction médicale.* En présence des membres de la commission auxquels s'étaient joints quelques autres médecins, en présence du frère et du neveu de Bichat, la tombe a été ouverte. Après avoir creusé à six pieds de profondeur environ, l'on a trouvé un squelette auquel il ne manquait que la tête et dont il a été facile de constater l'identité avec celui du grand physiologiste. La tête de Bichat avait été, comme on sait, conservée par M. le professeur Roux, son élève et son ami. Or, cette tête, rapprochée de la colonne vertébrale du squelette, s'y est parfaitement adaptée ; c'est-à-dire que les condyles ou facettes articulaires de l'occipital coïncidaient parfaitement avec les facettes correspondantes de l'atlas ou première vertèbre du cou. Un procès-verbal détaillé de l'exhumation a été dressé. Tous les os ont été soigneusement recueillis dans un double cercueil en chêne et en plomb. Un riche corbillard a transporté à Notre-Dame ces restes précieux, qu'escortaient toutes les personnes présentes à l'exhumation. Là s'étaient rendus en foule les membres du Congrès médical, les députations des corps savants, parmi lesquelles on remarquait avec peine que la Faculté de médecine n'était représentée que par deux ou trois de ses professeurs.

Un service funèbre a été célébré. M. le préfet de la Seine et divers membres du conseil municipal y assistaient. Après la cérémonie religieuse, le convoi s'est mis en marche, en suivant les quais jusqu'au Louvre, puis la rue Saint-Honoré jusqu'à la place Vendôme qu'il a traversée pour gagner les boulevarts. Les coins du poêle étaient tenus par MM. Serres, président du Congrès médical, Roux, Rigal de Gaillac et Beau, ce dernier comme délégué des médecins du département de l'Ain, patrie de

[illegible]

Dr PELLARIN.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. J. G. à Bordeaux. — Votre ab. n'expirera que le 28 février.

M. R. à Alger. — Réclamation juste : on y fait droit.

M. B. à Béthune. — Votre remise couvre le passé jusqu'au 15 novembre. Nous continuons à vous envoyer à Béthune.

M. D. B. à Chât.... — Reçu. Grand merci ! On s'efforcera de vous éviter de nouveaux ennuis....

M. B. à Aubenas. — Reçu la vôtre du 27 octobre. — Merci de toutes les bonnes idées qu'elle renferme. On en profitera.

M. A. à Marseille. — Comment se fait-il, ami, que vous tardiez tant à nous donner de vos nouvelles ?

A tous nos correspondants : Que vous ayez ou non déjà répondu à notre circulaire du 16 août 1845, nous vous prions de profiter de votre prochaine lettre pour résumer votre réponse touchant l'E. A. et les librairies locales sur une feuille de papier séparée.

Bourse. — Revue de la semaine.

Grâce à l'amélioration de la bourse de Londres, nos fonds ont repris de la fermeté et finissent la semaine avec 1/2 0/0 de hausse sur le samedi précédent.

Les chemins ont en général éprouvé un résultat analogue, mais non sans de vifs débats. Les lignes du Nord, de Boulogne et Avignon ont, au contraire, légèrement fléchi ; celle de Montereau, beaucoup plus maltraitée, a baissé de 50 fr. environ.

Les promesses d'actions n'ont pas été moins agitées, et une forte dépréciation s'est manifestée sur celles qui avaient le mieux réalisé jusqu'alors. Celles des différentes compagnies du chemin de Strasbourg ont fléchi de 50 0/0 environ, parce que la fusion ne se trouvait pas complète et faisait redouter des conditions moins satisfaisantes pour la prochaine adjudication de cette ligne.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 17 novembre 1845.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Guillaume Tell.
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Virginie. Corneille et Rotrou.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Sirène. Diable à quatre.
7 h. 1/2 ITALIENS. —
7 h. 1/2 ODÉON. — Prologue. Saint-Genest.
7 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Robinson. Bourse. Intimes. Passé minuit.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Professeurs. Deux Compagnons. Ma Maîtresse.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Un Droit. Noémie. Couleurs. Homme gris.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Plombières, Badi et Trouville.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Diane de Chivry. Don César.
7 h. 1/2 AMBIGU. — Les Mousquetaires.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Stella. Pierre-le-Noir.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. 1/2 COMTE. — Ah ! mon habit. Polichinelle Fantasmagorie. Docteur.
6 h. 1/2 FOLIES. — Riquiqui. Pique-assiette. Gig-Gig. L'Art.
6 h. LUXEMBOURG. — Agent matrimonial. Résurrectionnistes. L'Ile.
BEAUMARCHAIS. — Les Ébénistes. Les Malheurs. Le Gamin. Intermède.
PANORAMA. (Champs-Élysées). — Bataille d'Eylau.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et de nuit.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

... changement d'opinion relativement au principe de l'exécution par l'Etat, ont été accueillies par tous les organes honnêtes de la presse, comme une de ces honorables manifestations auxquelles on est peu habitué de la part des hommes qui sont à la tête de l'opinion.

Quelques journaux attribuent par erreur à M. Perrier l'initiative de cette importante proposition : c'est M. Perret qui a soulevé la question. La rédaction de cet honorable membre ayant été écartée, M. Séguier a présenté une nouvelle rédaction qui, amendée par M. Considerant dans son dernier paragraphe, relatif à l'*abandon par l'Etat*, a été définitivement adoptée.

En voici le texte :

« Considérant que le législateur, en ordonnant l'exécution des grandes lignes de chemins de fer, par voie d'adjudication publique, a voulu faire profiter l'Etat des abréviations de durée de concession et de tous autres avantages qu'une concurrence libre et sérieuse peut amener dans un intérêt général ;

» Considérant que si l'esprit d'association, reconnu utile pour la réalisation des grandes entreprises, permet à des compagnies sérieuses, mais individuellement impuissantes de se réunir pour l'exécution des grands travaux ;

» Il importe cependant que les sages prescriptions du législateur, en ce qui touche la concurrence, ne soient pas éludées ;

» Considérant qu'il est urgent de mettre un frein à la formation incessante de ces compagnies, qui, sans espoir fondé d'arriver jusqu'à une adjudication, sans études préparatoires, sans moyen d'exécution, se forment dans un but d'agiotage illimité sur les promesses d'action, ou dans l'intention arrêtée d'avance d'une fusion réalisable à prix d'argent ;

» Considérant qu'il est de l'intérêt du commerce de voir rentrer dans la circulation les nombreux capitaux qui lui ont été enlevés dans un but d'agiotage, et dont l'absence prolongée serait de nature à compromettre la fortune publique ;

» Le Conseil émet le vœu de voir prendre à M. le ministre des travaux publics et à M. le ministre des finances, toutes les mesures légales nécessaires pour prévenir le retour d'un pareil état de choses, et d'assurer l'intégrité de la concurrence dans les adjudications des grandes lignes de fer, et remédier aux inconvénients qui sont résultés de l'*abandon par l'Etat* des grandes lignes de fer à des compagnies privées. »

En vain le *Siècle*, prenant parti pour la commission de 1838 contre M. Arago lui-même, qui en fut, comme on sait, le rapporteur, s'efforce-t-il de faire sortir de ce débat la nécessité de la concession directe ; en vain la *Patrie*, accusant dans le vote du conseil une prétendue contradiction, interprète-t-elle ce vote en faveur de la *liberté de la concurrence* ; le fait capital qui ressort de cette délibération n'en reste pas moins clair et net : le Conseil s'est prononcé contre l'abandon, fait aux compagnies, de l'exécution et de l'exploitation des grandes lignes de chemins de fer, alors que la loi du Nord ont creusées à leur profit. »

Quand donc l'opinion publique abordera-t-elle, de prime abord, dans son droit sens, toute question d'intérêt général? quand cessera-t-elle de se laisser égarer par les ignorants ou tromper par les habiles?

Association charbonnière du département de la Loire.

En ce moment, le bassin houiller de la Loire présente un spectacle instructif et qui soulève les plus hautes questions sociales. Ce bassin houiller, l'un des plus riches de la France, était naguères morcelé, divisé entre des concessionnaires nombreux. Par degrés, les exploitations se sont réunies, fusionnées ; les compagnies charbonnières les plus puissantes ont englobé les autres ; maintenant ces sociétés sont réduites à trois, et chaque jour on s'attend à les voir se fondre en une seule.

Cette marche vers l'unité, cette concentration de capitaux et de lumières doit être appréciée par nous au point de vue industriel et au point de vue social.

Au point de vue industriel, nous ne pouvons qu'applaudir à la réunion des compagnies : plus les exploitations sont vastes et plus elles sont économiques, bien entendues, plus il est facile de suivre toutes les couches de houille et de les épuiser méthodiquement, d'arrêter les inondations, de lutter avec intelligence, avec succès, contre les fléaux naturels.

Au point de vue social, la fusion des compagnies charbonnières a ses dangers. Supposez l'exploitation du bassin de la Loire soumise à une seule administration : c'est à cette administration que les consommateurs, au loin à la ronde, seront obligés de s'adresser. Libre de toute concurrence, maîtresse de fixer le prix de la houille, elle pourra donner à cette denrée une valeur arbitraire, abusive, et ruiner toutes ces industries dont la vapeur est l'âme. Les ouvriers mineurs, pour employer leurs bras, devront subir aussi le bon plaisir des monopoleurs, qui les contraindront d'accepter un salaire minime. Hausse du prix des charbons, baisse du salaire, par ces deux armes la compagnie toute-puissante atteindra les consommateurs et les ouvriers ; elle s'enrichira en rançonnant les uns, en tyrannisant les autres.

Ces périls sont réels ; ils deviendront plus graves encore, si la compagnie exploitante s'empare de la circulation, des débouchés, si elle se ligue avec les administrations des canaux et des chemins de fer, de manière à obtenir pour le transport de ses produits des conditions privilégiées. Alors la houille venue de l'étranger ou mé... soudre les compagnies, pour fractionner les exploitations, serait un mouvement rétrograde, contraire au bon aménagement des couches, à l'intérêt de la science et de l'industrie.

Mais si le gouvernement ne peut pas, s'il ne doit pas rompre le faisceau formé par les compagnies, nous sommes loin de penser que son intervention soit inutile, et qu'en face d'un monopole à peu près réalisé, dans une branche importante de l'industrie, l'autorité doive se contenter de laisser faire.

La fusion des compagnies charbonnières présente des dangers sociaux que nous n'avons pas dissimulés ; il appartient au gouvernement de donner à l'ouvrier et au consommateur des garanties contre ces périls, de prendre des mesures pour que les exploitants ne profitent pas seuls des économies, des avantages qui résultent de leur association, pour que le prix du charbon et celui de la main-d'œuvre ne s'élèvent pas au-dessus, ne descendent pas au-dessous d'un taux équitable.

Un rapide historique de la question doit précéder l'exposition de nos vues.

Aux termes de la loi de 1810, qui régit encore aujourd'hui les exploitations minérales, les mines n'appartiennent pas au propriétaire du sol et ne sont pas soumises à ce droit que le Code civil appelle la propriété *du dessous*. Toutes les mines de France sont à la disposition de l'Etat ; il concède le droit de les exploiter aux personnes qui en font la demande régulière et que l'autorité juge capables de mener à bonne fin des entreprises de cette nature.

La demande en concession est faite par voie de simple pétition adressée au préfet, qui est tenu de la faire enregistrer à sa date sur un registre particulier et d'en donner connaissance au public par la voie des affiches.

Un plan régulier de la surface en triple expédition et sur une échelle de dix millimètres pour cent mètres est annexé à la demande.

La publicité donnée aux demandes en concession a pour objet d'avertir tous les intéressés et de susciter des oppositions qui peuvent être fondées sur différents motifs, mais surtout sur la propriété de la mine antérieurement acquise.

Les concessions sont accordées par une ordonnance royale qui en détermine l'étendue. Toute concession est limitée dans cet acte par des points fixes pris à la surface du sol et passant par des plans *verticaux* menés de cette surface dans l'intérieur de la terre à une profondeur indéfinie, à moins que les circonstances et les localités ne nécessitent un autre mode de limitation.

Voici comment les circonstances et les localités peuvent exiger que la mine soit limitée par des plans obliques :

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
MARDI 18 NOVEMBRE 1845.

Demain, le feuilleton de la *Démocratie pacifique* reprendra la publication de DERRIÈRE LE GRAND MAT, par M. EDOUARD PUJOL, lieutenant de vaisseau.

Les personnes qui s'abonneront à partir du 1er décembre recevront les trois premiers volumes du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE, par M. ALEXANDRE DUMAS.

Mosaïque.

LES PLAISIRS DE PARIS.

Un fou en 1845. — Le cœur un article de luxe. — Un homme malheureux. — Pensées de mort. — Une seule chose immortelle. — Les deux choses qui ne se fatiguent pas. — L'idée dans le plaisir. — Le vrai tyran. — Jean Paul décoré. — L'enseignement par les fêtes publiques. — Jupiter et Europe. — Le paradis des Grecs et celui des Civilisés. — Les anges du ciel. — Schiller, sur les larmes de l'enfance. — Montaigne et Socrate ont un pressentiment du travail attrayant. — La volupté et la création. — Les lapins et l'amour. — Les mauvais écrivains et les bons bottiers. — Les bêtes sans le savoir. — Le privilège du *Siècle* et du *Constitutionnel*. — Le ver à soie et l'araignée. — Les jeux publics des anciens. — Les fêtes du travail du moyen-âge. — La vengeance des *Juifs*. — Les prix académiques. — Les fêtes de Juillet. — Les fêtes catholiques. — Les bals, le mardi gras et la chambre.

Je suppose, ennemi lecteur, qu'il y ait encore dans la capitale du monde civilisé un fou, un philosophe, un original, tranchons le mot, un idéaliste qui croie que l'homme ne dîne pas aujourd'hui uniquement pour pouvoir dîner demain. Cet homme, cet original, après avoir tâté le pouls à la société civilisée, voit avec regret, avec douleur que la nature, plus têtue, plus opiniâtre que jamais, s'obstine malgré tous les avertissements de la grande presse, à donner à l'homme, juste au dessus de l'appareil digestif, une espèce de machine électrique en chair et en sang, [illegible] Notre homme [illegible] cornes et les bosses de cette aimable [illegible], des étincelles électriques sortent de son cœur, et, sous le choc, [illegible] en idées, en convictions, en principes. Voilà du gui... Mieux eût valu mille fois pour lui être un chapeleur fat, un banquier en état de banqueroute ou le neveu d'un ministre constitutionnel. En effet, pour lui plus d'avenir, plus de salut! il ne sera jamais ni académicien, ni président, ni avocat, ni pair de France, pas même ministre. Jamais il ne sera admis dans les magasins des grands journaux conservateurs et constitutionnels ; jamais non plus il n'entrera dans les hautes fonctions de la diplomatie. Comment! un homme, en plein 1845, a l'effronterie d'avoir du cœur, de l'esprit et des principes! Haro! Raca! malheur! Mais ce sont trois fautes impardonnables, trois vices rédhibitoires! mais c'est un homme qui n'est pas de son époque, un homme immoral et stupide, condamné éternellement à n'être qu'un grand homme sans portefeuille, sans journal à annonces-omnibus, sans loge à l'Opéra, peut-être même sans pain!

C'est peut-être un bonheur pour cet homme. Après la volupté de n'être pas abonné au *Constitutionnel*, je n'en connais point de plus grande que de n'être rien dans notre société. Mais cet homme, quoique de notre siècle, a eu une mère, c'est sûr. La loi prétend même qu'il a eu quelque part un père ; c'est moins sûr. N'importe! Si cela ne lui suffit pas, je lui en accorde deux. Il a des amis, des camarades, des connaissances, une femme. Soudain cet homme voit tout tomber autour de lui. Il perd ses parents, ses amis, ses enfants, sa femme. Involontairement notre philosophe, habitué à tirer une pensée de tout ce qui le frappe, fait l'observation qu'ici-bas il n'y a qu'une seule chose d'immortel :

C'est la mort!

Mais qu'est-ce que la vie, sinon une mort permanente et successive?...

Il faut donc d'abord, à moins de mener la vie d'un conservateur encroûté ou du bœuf gras, chercher la chose qui survit même à la mort. Il cherche en effet, et ne trouve que l'idée, l'esprit, le principe, — le nom n'y fait rien. L'idée donc, et l'idée seule, est le pivot de la vie et de la mort, ces deux sœurs jumelles et inséparables ; car, de même que la mort commence dès la naissance, une seconde vie doit nécessairement commencer dès la mort ; puis, l'idée, c'est le ciment indissoluble entre l'homme et l'humanité, entre l'individu et la société. Tout dans la vie, depuis la conception la plus éthérée jusqu'au travail le plus grossier, doit être et est forcément en corrélation avec une idée : ce qui fait dire à Jean-Paul, ce poète de cœur par excellence, quoiqu'il n'ait jamais fait un vers : « Il n'y a point de vrai plaisir ni de vraie jouissance sans idée. Une société sans idée est forcément vicieuse et ennuyeuse. Ce que nous appelons vice n'est attrayant que quand il s'y trouve une idée attrayante. Aussi, selon les notions vulgaires de notre morale, plus on a de cœur et de passion, plus on est vicieux. Or, le vrai vice est horrible, laid et repoussant. » Et puis, « L'amour est l'idée-mère de tous les plaisirs, de toutes les idées. Il nous rappelle la nécessité d'être à deux. C'est même la seule vertu sociale. Il nous enseigne l'abnégation et le dévouement, il nous démontre l'immortalité de l'âme ; enfin, il nous initie aux secrets de la création, et cependant, même de l'amour on a voulu faire un vice. Il peut y avoir des idées sans plaisir, quoique le coup électrique de l'esprit soit déjà une jouissance, mais, à coup sûr, il ne peut y avoir de vrai plaisir durable et noble sans qu'il corresponde à une idée. Ceux-là seuls sont des tyrans méprisables, qui, pour assurer leur despotisme, commencent par corrompre les plaisirs publics, afin de leur enlever l'idée généreuse, humaine et sympathique. Tous les peuples en décadence ont des jeux et des plaisirs ineptes et corrompus. Ainsi le bourreau bande les yeux au condamné avant de le livrer à ses valets exécuteurs! »

Quel révolutionnaire que ce Jean-Paul, qui a écrit sous la censure! Il aurait bien mérité la punition d'être nommé chevalier de la légion-d'honneur.

Mais revenons à notre fou de 1845. Peu m'importe, du reste, dans quelle classe de contribuables il ait vu le jour, car s'il n'y a point d'hommes de principes qui deviennent millionnaires, il peut bien y avoir, par exception, des millionnaires-nés qui deviennent des hommes de principes. Cet homme, attaché à la société par toutes les fibres du corps et de l'âme, cherche la vie et le bonheur, c'est-à-dire le travail et le plaisir. Il le cherche, non-seulement pour lui et pour sa famille, mais pour tous les hommes. Or, mettons qu'il veuille faire un essai par son propre fils, et qu'il le confie à l'instruction publique de la capitale. Dans les jours de vacances et de fête, il lui montre la ville (*urbs*) et son peuple, cette ville qui fait la loi à l'Europe. Quels sont les principes que l'Etat lui enseignera par les fêtes et réjouissances publiques? Qu'apprendra-t-il par les premières impressions qui ne s'effacent jamais du cœur? Quel état choisira-t-il pour satisfaire à la fois les sentiments du cœur et les devoirs de l'humanité? Quel est le plaisir auquel l'utile, c'est-à-dire le travail, se joint? Qu'est-ce, en général, que le plaisir, le travail, le bonheur et le malheur? Voyons ce que la civilisation lui enseigne, soit par la théorie, soit par la pratique.

Dès l'enfance, l'homme, par l'enseignement de la religion, est bourré d'idées fausses sur le plaisir et la douleur, sur le travail et le repos, sur le bonheur et le malheur. On lui fait une description détaillée de la béatitude et du châtiment célestes ; on lui peint en traits chargés les voluptés du paradis et les tourments de l'enfer. Or, qu'est-ce que le paradis, qu'est-ce que l'enfer? — Voyons d'abord ce qu'était le ciel grec.

L'Olympe grec est un salon céleste dont la déesse Junon fait les honneurs. Jupiter n'est pas un vieillard cruel à la barbe blanche, mais un dieu dans la force de l'âge. Il commande, mais il aime aussi. Quand il désire faire la connaissance des autres déesses, loin de leur ordonner de comparaître devant lui, il se dérange lui-même, se met à leur niveau et prend la forme qui leur plaît le mieux. Ce damné Jupiter, déjà dans ce temps-là, avait deviné cette sotte Europe. Pour la séduire il prit la forme d'un taureau!

De plus, la conversation était complètement libre dans l'Olympe. Tous ceux qui étaient quelque chose, soit par la pensée, soit par le travail, y étaient admis sans uniforme de rigueur. Vulcain y figurait aussi bien que Mars. C'était une causerie permanente sur les hautes destinées de l'homme et de l'humanité.

Voilà ce qu'était le ciel des Grecs!

Leur Styx, au contraire, était un lieu grave où personne n'ouvrait la bouche que pour se plaindre du mauvais temps. C'était l'enfer. C'était une société des plus honnêtes de la Chaussée-d'Antin. Qu'avons-...

[illegible] que 10, 15 et 18 hectares.

Dans toutes les industries, l'exploitation morcelée est la plus dispendieuse, et le régime unitaire amène les plus grandes économies.

Ce principe général devient d'une vérité saisissante quand on l'applique aux mines. Dans les exploitations minérales surtout, le morcellement c'est l'impuissance. A grand' peine le concessionnaire isolé pourra se défendre contre les eaux souterraines qui jaillissent dans l'intérieur de son périmètre, à grand' peine il pourra les comprimer par le *serrement* et le *picotage*, les épuiser à l'aide de pompes ou, si la disposition des lieux le permet, les conduire hors de la mine par des tranchées ; mais que fera-t-il quand les eaux lui viendront d'une exploitation voisine, mal entretenue, quand elles lui arriveront de plusieurs côtés à la fois ? c'est alors qu'il lui sera impossible de prévenir l'inondation, de l'arrêter à sa source, c'est alors que ses moyens d'épuisement, de déversement seront dépassés.

En 1833, 1834 et 1835, le bassin houiller de la Loire éprouva ce que peuvent des exploitations morcelées contre l'action envahissante des eaux. La plupart des houillères de Rive-de-Gier furent inondées, l'extraction du charbon diminua, le prix de cette denrée augmenta rapidement, et les concessionnaires achevèrent de se ruiner en engageant des procès les uns contre les autres.

Vers le milieu de 1837, la compagnie du Gourd-Marin prétendant qu'elle avait été inondée par la faute de la compagnie des Loges-des-Pères, fit condamner cette société à lui payer une indemnité de huit cent mille francs. La compagnie des Loges-des-Pères, inondée elle-même et privée de ses ressources, dût entrer en accommodement, et, pour échapper à l'exécution d'un jugement qui l'aurait anéantie, elle se fusionna avec son adversaire. Ainsi fut fondée la première compagnie générale de Rive-de-Gier.

(*La suite à demain.*)

A l'audience solennelle de rentrée de la cour royale de Lyon, qui a eu lieu le 12 courant, le discours d'usage a été prononcé par M. l'avocat-général Massot. Le sujet du discours n'était rien de moins que *l'intervention du législateur dans les conditions du travail*.

Disons-le tout d'abord, il y a là une sorte de triomphe pour les idées sociales. Le choix d'un pareil sujet témoigne au moins l'intérêt de plus en plus général qui s'attache aux questions d'association et d'organisation du travail, lesquelles, naguère encore, ne préoccupaient qu'un petit nombre d'esprits. Il est vrai que M. l'avocat-général de Lyon ne s'occupe guère des questions sociales que pour exprimer les appréhensions qu'elles lui inspirent, mais à Lyon, peut-être plus qu'ailleurs, tant le terrain est bien préparé, M. l'avocat-général trouvera plus d'un défenseur de la cause sociale pour lui répliquer. Ce n'est pas à dire que M. Massot soit sys-[illegible] qu'au profit du scepticisme. Il s'agit tout simplement de la loi sociale la plus rationnelle et la plus conforme à l'esprit de justice et de liberté. Il ne suffit pas d'aimer la liberté jusqu'au fanatisme, encore faut-il la comprendre et savoir comment la mettre en pratique. La liberté que M. Massot préconise n'est, sans doute, pas une liberté abstraite, mais une liberté réelle ; il faut donc qu'il s'inquiète des moyens de la réaliser ; ce n'est sans doute pas davantage une liberté exceptionnelle, mais une liberté générale ; il faut donc qu'il s'occupe des moyens de la généraliser, et franchement, quand M. Massot croit vivre sous ce régime de liberté, quand il s'écrie : « Le champ du travail est ouvert à tous, toutes les transactions y sont libres ; chacun n'est-il pas le maître de choisir sa condition, de n'accepter que celle où ses services lui paraissent suffisamment rétribués... ? » il se bouche les yeux pour ne pas voir.

Comment, sans sortir de chez vous, vous avez pu être témoin d'une bataille industrielle formidable, vous avez vu des gens mourir de la mitraille pour ne pas mourir de la faim, et invoquer jusqu'à la mort le travail qui leur manquait, et vous appelez cela être *maître de choisir sa condition* ! Ah ! vous nous feriez croire que vous concentrez votre attention au sommet de l'édifice social et que vous n'en apercevez plus la base. Mais en tronquant ainsi son point de vue, on fausse sa raison. A ce compte-là, le despote le plus absolu est l'idéal de l'homme libre ; rien ne le gêne, rien n'entrave ses fantaisies. Mais posez le problème avec plus de justesse et de justice à la fois ; demandez-vous la raison pour laquelle (chose monstrueuse et contradictoire !) la liberté serait un privilège, un monopole exclusif ? et vous serez sur la voie d'une solution satisfaisante. Or donc, nous admettons avec vous « qu'on ne trouvera jamais rien de mieux que la liberté », mais nous vous déclarons que cette liberté est encore un X dans votre société *libérale*, c'est-à-dire un mensonge ou une illusion. L'avenir a précisément pour objet de réaliser votre idéal de liberté ; ce que vous croyez avoir, nous travaillons à le donner au monde, et vous nous estimez utopistes pour vous montrer en perspective ce que vous pensez toucher du doigt. Vous voyez qu'on peut ne pas être d'accord sur ce mot de rêveur que vous prodiguez si imprudemment.

Plus qu'un mot : M. l'avocat-général de Lyon pose, comme une sorte d'axiome, que le salut des classes pauvres dépend bien plus d'elles-mêmes que de la société. Nous croyons, nous, que le salut de chacun dépend toujours, dans des proportions qui ne sont jamais les mêmes, et de soi-même et des autres ; mais nous devons dire à M. Massot qu'il y a au moins légèreté, alors qu'on est un des représentants d'une société qui s'adjuge le droit de réprimer, et ne s'impose pas le devoir de prévenir, d'avouer hautement aux classes malheureuses, qu'elles n'ont rien à attendre de cette société, et qu'il n'y a pour elles d'autre providence que la résignation. Vous qui croyez aux mauvaises natures, ne leur faites donc pas des devoirs impossibles, et ne comptez pas qu'elles restent et meurent sans mot dire, dans ces lieux *inférieurs où ne pénètre ni chaleur ni lumière !*

On lit dans le *Courrier de Marseille* :

[illegible] a fait route pour Toulon, ayant à bord des dépêches pressées pour l'envoyé du gouvernement français qui se trouve dans cette ville.

» De graves événements semblent se préparer de ce côté pour le printemps prochain.

» La frégate à vapeur *le Panama*, envoyée d'Alger à Oran, est affectée au ravitaillement de Djemmâa-Ghazouat.

» On a appris par des avis de Melilla, l'un des présides espagnols de la côte d'Afrique, l'arrivée sur le territoire marocain d'un grand nombre de prisonniers français, dont quelques officiers. L'officier supérieur commandant ce poste annonce qu'il va faire des démarches pour tâcher de sauver quelques uns de ces prisonniers.

» Toutes les populations marocaines en avant de Melilla sont en pleine insurrection. »

MADAGASCAR.

Les journaux de Bourbon qui nous arrivent contiennent quelques détails intéressants sur le banquet offert par les commerçants et habitants de Saint-Denis à M. Romain-Desfossés, le 9 juillet, à son retour de l'expédition contre Madagascar. Les traitants français expulsés de Tamatave assistaient à ce banquet.

Parmi les toasts, il en est un assez remarquable porté par M. [illegible], avocat :

« Aux succès des vœux du pays pour la colonisation de Madagascar !

» La France a fondé en Afrique un empire dont il ne lui est plus permis de fixer les limites. Ce vaste continent attend aujourd'hui les bienfaits de la civilisation européenne. Mais la côte septentrionale n'est pas seule appelée à les recueillir. Presque sur la côte opposée, en face des colonies stationnaires du Portugal, s'élève une île fertile où, depuis deux siècles, la France a planté son drapeau. Depuis cette époque, nous n'avons cessé de revendiquer nos droits sur cette terre ; il y a dix-huit mois un ministre les proclamait du haut de la tribune nationale. C'est qu'en effet Madagascar est une des plus précieuses conquêtes offertes à la civilisation moderne. Soit que la vapeur réussisse à se frayer un chemin dans l'Inde par la route usitée jusqu'ici, soit que, désertant la voie longue et périlleuse du cap de Bonne-Espérance, elle unisse désormais l'Océan à la Méditerranée par la mer Rouge, dans l'un comme dans l'autre cas, Madagascar offre un avantage incontestable de position. Qui sait si dans l'avenir une route rapide, tracée de l'Algérie à la côte orientale d'Afrique, n'ira pas, à travers le continent, aboutir en face de Madagascar, et nous rapprocher de la métropole par une voie encore ignorée ! »

Le Cernéen, journal de l'île Maurice, annonce qu'on a généralement approuvé, à Maurice et à l'île Bourbon, la conduite des commandants français et anglais dans leur expédition contre Tamatave. Le conseil colonial de Bourbon a voté des remerciements à M. Romain-Desfossés, et l'intention d'ouvrir une souscription pour frapper une médaille d'or et 2 000 médailles de cuivre portant les inscriptions suivantes :

« En mémoire de la noble conduite du commandant français Romain-Desfossés, et des Français et Anglais, à Tamatave, le 15 juin 1845. »

Et sur le revers :

« Et du vœu unanime des habitants de l'île Bourbon, pour la conquête et la colonisation de l'île de Madagascar. »

Le conseil colonial exprime le même vœu dans un message qu'il a adressé, dit-on, au Roi des Français.

---

nous fait du ciel et de l'enfer ? A Dieu ne plaise que je raille l'idée fondamentale de châtiment et de récompense qui y est attachée !.. je soumets seulement à la critique l'application pratique qu'on en a faite.

En effet, les hommes transportent toujours dans le ciel l'idée de plaisir et d'ennui qu'ils ont de la vie sociale.

Notre enfer donc est un lieu où il fait passablement chaud. Là brûlent des milliers de jeunes filles jolies, pimpantes, fringantes, fortes en gueule et capables des calembours les plus ébouriffants. Elles sont flanquées de jeunes et beaux pécheurs, un peu trop verts-galants, de prêtres prévaricateurs et de juifs non baronisés. Tous ensemble font un bruit de diables, absolument comme à l'Opéra. Pour comble de bonheur, ces malheureux sont forcés de travailler. Non pas qu'ils soient condamnés à remplir un tonneau des Danaïdes ou la caisse du budget, mais on les envoie balayer, aplanir la route du paradis pour les braves gens. Entrez au paradis (mot qui vient du chaldéen (*pardès, jardin*). Qu'est-ce que nous y trouvons ? De vieilles femmes, de vieux grognards, des papes, des cardinaux, des rois fainéants et des académiciens chauves. Poëtes d'amour, musiciens, comédiens, tous sont relégués dans l'enfer. Le travail est inconnu dans le paradis chrétien. On s'y repose éternellement en faisant le moulinet avec les deux pouces. Il est vrai qu'on y est servi par des anges qui ne prononcent jamais un mot. Je préfère mille fois le sort de Méphistophélès à celui d'un ange, même au risque d'épouser Marthe la vieille.

A combien de véritables tourments l'enfant n'est-il pas soumis pour comprendre un tel paradis ? Pour lui enseigner ce que devrait être la chose la plus douce et la plus facile, — la religion, l'amour de Dieu et des hommes, — on lui fait souvent subir de vrais supplices d'enfer. C'est les larmes aux yeux, souvent la rage au cœur que l'enfant s'instruit. Ce qui fait dire à Schiller : « De grâce, ne provoquez pas les larmes de l'enfant ; abondance de pluie nuit aux fleurs leur enlève tout parfum. »

Il faut à l'homme dix années d'études pour désapprendre ce qu'il a appris dans l'enfance, pour comprendre le vrai plaisir, le vrai bonheur, le vrai but de la vie. Maints hommes (*quorum pars*) ont étudié pendant quinze ans la théologie des universités pour reconnaître à la fin qu'elle n'est qu'un tissu d'absurdités et de mensonges.

Maintenant, en attendant que le jeune homme entre dans la vie active, je demande quels sont les plaisirs, les spectacles, les jeux publics, quelles sont les fêtes nationales et populaires capables de satisfaire à la fois et cette soif de renommée qui est au fond de chaque cœur humain et le besoin d'être utile aux hommes et à l'humanité ? Quelle idée de travail y est attachée ? quels sont enfin les plaisirs publics d'une nation qui se pique d'avoir touché les colonnes d'Hercule ? Essayons de les esquisser et nous verrons que les fêtes des sauvages sont plus amusantes, et que les jeux publics des Grecs et même ceux du moyen-âge avaient plutôt compris le travail attrayant que notre siècle d'agioteurs et de Juifs par trop réussis. Les Juifs, depuis dix-huit siècles, ont été exposés à toutes les rigueurs, à toutes les barbaries inhumaines des catholiques et des protestants, mais ils en ont tiré une vengeance éclatante : ils en ont fait des Juifs !...

Sans travail, point de plaisir. Montaigne, le grand-père de toutes les vérités, dit : « Le travail et le plaisir, très dissemblables de nature, s'associent pourtant de je ne sais quelle jointure naturelle. Socrate dit que quelque Dieu essaya de mettre en masse et confondre la douleur et la volupté, mais que, n'en pouvant sortir, il s'advisa de les accoupler au moins par la queue. Le plaisir du travail est seul divin, car c'est le plaisir de la création. Dieu n'est Dieu que parce qu'il crée, c'est-à-dire qu'il est la plus haute expression du travail attrayant. Aussi, pour nous en convaincre, Dieu dans la nature a attaché la plus grande volupté à tout acte de création. C'est si vrai que les rabbins, au rebours des moines, disent que les plaisirs de l'amour sont un avant-goût de la vie future. Donc, tout ce que l'homme crée, soit par son intelligence, soit par ses bras, soit par ces deux forces réunies, est une source de plaisir. Ah ! dira-t-on, faudra-t-il que la société accepte la création d'une œuvre mal réussie, les mauvais livres, par exemple, parce que la création en fait plaisir à l'auteur ? D'abord, oui ! on doit avoir la liberté même de faire de mauvais livres et de mauvais feuilletons. J'en use bien, de cette liberté, et je ne reconnais nullement le privilège que le *Siècle* et le *Constitutionnel* paraissent avoir pris à ce sujet. Libre à vous de ne pas lire, de ne pas imprimer, de ne pas couronner mon chef-d'œuvre, mais quant à moi, je ne saurais vivre sans plaisir et je n'aurai pas de plaisir si l'on me défend de travailler. Soyons indulgents. Il est de braves et honnêtes gens qui sont bêtes sans le savoir et avec la meilleure volonté du monde. La raison en est bien simple. Il faut avoir beaucoup d'esprit pour voir qu'on est bête.... Au ver à soie de faire de la soie, à l'araignée de faire un tissu pour attraper des moucherons et des niais.

On dit que notre société honore le travail ; c'est un mensonge plus gros que la charte. On n'honore ni le travail ni le travailleur qu'après qu'il ait réussi à gagner beaucoup d'argent, après force fraudes, fourberies et tromperies, ou pour le moins après un commerce lucratif qui s'y rattache et qui souvent rapporte de gros intérêts. Le travail en soi-même est regardé par tous les civilisés comme chose horrible et répugnante, et n'a aucun droit, pas même celui d'exister. Cependant tout dépendrait de l'idée et de l'honneur qu'on y attache. Donnez une couronne civique à celui qui fait les meilleures bottes, mais non à celui qui les fait faire, et vous verrez une grande partie de nos écrivains politiques et moralistes, jeter la plume, prendre haleine, s'essayer et réussir en bottes.

Je n'ai jamais compris ces journalistes civilisés qui nous regardent comme des fous et qui ne savent rien dire que des injures. Nous serons bien plus généreux. Qu'ils viennent à nous. Dans une phalange, plus d'un parmi eux serait le premier des tailleurs, qui n'est que le dernier des écrivains...

Les anciens, du moins, ont glorifié le travail intellectuel et la force physique par des jeux et des couronnements publics. Là, le jeune homme en présence de tout un peuple, et peut-être en face de celle qu'il aimait, était couronné comme poëte et comme héros. Nous avons remplacé tout cela par un ruban donné en cachette, et qui me fait souvent l'effet d'être devenu rouge de honte. Au moyen-âge, il y avait des fêtes de travail. L'ouvrier était forcé de faire un chef-d'œuvre, et ce chef-d'œuvre couronné était promené triomphalement dans la ville, aux acclamations du peuple travailleur. Il est vrai que ce chef-d'œuvre n'était pas le produit du travail spontané, c'était une tâche imposée par la loi. Ce n'était pas une lutte harmonique, une émulation volontaire entre les groupes... J'ai vu à Francfort en 1828, un tonnelier suivant son chef-d'œuvre avec une jolie fiancée verser des larmes de joie lorsque son ouvrage, promené ostensiblement dans la ville, obtint les suffrages unanimes du public. Ce sont là des moments de bonheur qu'on n'achète pas avec tous les millions de M. de Rothschild.

Oserait-on prendre les prix académiques pour un encouragement du travail intellectuel ? Les académiciens nous jugent, mais eux, il y a longtemps qu'ils sont jugés.

Respectables comme hommes et comme vieillards, il sont toujours en arrière de trois générations pour la pensée et pour l'art. On dirait qu'ils ont les yeux dans le dos. Quant aux lauréats, ils partagent le sort d'une femme vertueuse : il n'en est plus question.

Nulle part en France le travail n'a ni fête ni récompense, à moins qu'on ne compte un bal à la salle Montesquieu en l'honneur de saint Crépin.

On appelle les fêtes de Juillet une fête nationale... Mais où donc est l'idée généreuse, féconde et sympathique ? Serait-ce cet acrobate qui grimpe un mât de Cocagne dans le carré Marigny, digne symbole de nos luttes législatives ? Ou bien serait-ce le feu d'artifice, ces gerbes d'étoiles scintillantes qui brillent un instant comme le programme de Juillet pour filer après et ne laisser que de la fumée et de l'obscurité ? Du moins ce jour-là la chambre des députés est entièrement éclairée !

Aucuns regrettent les fêtes catholiques et les processions. C'était beau pour la forme, mais jamais fête catholique ne représenta une idée de plaisir et de travail. Ces fières bannières, ces saintes flammes qui figurent dans les processions, croit-on qu'elles sont portées par le plus digne, le plus brave, le plus religieux des chrétiens ? Eh ! non, c'est par le plus offrant. Il n'y a qu'une seule fête catholique qui ait de la vie : c'est la fête consacrée aux morts !

Mais où donc sont les plaisirs publics de Paris qui rappellent une grande nation, un peuple généreux et une ville spirituelle ?

Je ne vois que Valentino, les bals masqués, les Funambules, l'ouverture de la chambre et le bœuf gras : ces deux derniers *gratis*.

ALEXANDRE WEILL.

[illegible]couragement pour l'industrie nationale tiendra une séance générale, le mercredi 19 novembre, à huit heures précises du soir, dans son local, rue du Bac, 42. Il y sera procédé aux opérations suivantes : 1° renouvellement du bureau en entier ; 2° renouvellement des comités par tiers. Les membres de la Société, résidant dans les départements, qui se trouvent momentanément à Paris, sont invités à prendre part à ces opérations.

PHILANTHROPIE INTELLIGENTE. — Un habitant de Bruxelles, M. Tardé, papetier, vient de trouver un moyen ingénieux pour faire contribuer au soulagement des malheureux pendant la saison rigoureuse. Il a établi dans son magasin, en faveur de la société de Philanthropie, un tronc dans lequel toute personne achetant au comptant versera une remise de 5 0/0 qui lui est faite à cette intention.

SUPPRESSION DES TOURS. — Un de ces jours derniers a été trouvé et retiré, sans vie, d'un égoût situé près la rue Caraman, à Toulouse, un enfant nouveau-né du sexe féminin. Encore un crime, dit la *Gazette du Languedoc*, que la non-suppression des tours aux hospices aurait sans doute évité.

MARTYROLOGE. — Dernièrement le nommé Alibert (Guillaume), âgé de 45 ans, natif de Saint-Geniès (Aveyron), ouvrier employé depuis trois ans dans la fabrique des produits chimiques à l'Habitarelle près de Moussac, s'est laissé tomber dans une chaudière pleine d'eau bouillante, d'où les autres ouvriers se sont empressés de le retirer. Le malheureux Alibert a survécu douze heures à ce triste évènement. Il a expiré au milieu des souffrances les plus cruelles.

LE DÉGOUT DE LA VIE DANS TOUTES LES CLASSES. — Dernièrement la nommée Louise Aspeslach, âgée de 31 ans, née à Mannekensvere, servante chez M. l'avocat Rouse, s'est coupée la gorge avec un couteau de cuisine. Son état est désespéré. Néanmoins, l'*Impartial de Bruges* assure qu'elle a pu répondre, d'une voix presqu'éteinte, qu'elle ne s'était portée à cet acte de désespoir que parce qu'elle était fatiguée de vivre.

LA PRÉVENTION. — La *Presse* rend compte d'un étrange procès intenté à M. Huart, fabricant de lampes, rue du Petit-Reposoir ; M. Huart ayant tout à coup quitté sa boutique, le propriétaire, bien qu'il fût garanti par six mois payés d'avance, déposa au parquet une plainte en banqueroute frauduleuse et en détournement d'actif ; en même temps, le porteur d'une traite de 450 fr., signée par Huart père, contribua par sa dénonciation à faire considérer la conduite de Huart comme coupable. Or, M. Huart venait tout simplement de former, dans une rue voisine, un nouvel établissement tenu par son fils. A l'audience, le propriétaire est venu déclarer *qu'il ne savait pas* s'il lui était dû quelque chose ! Quant au porteur de la traite de 450 fr., il a déclaré qu'il était complètement désintéressé, et par la remise des espèces, et par la remise des marchandises. M. l'avocat général Jallon a fait ressortir sans peine l'absurdité de l'accusation dirigée contre M. Huart ; mais cet honorable citoyen n'a pas moins fait SIX MOIS de détention préventive, indépendamment de la honte de paraître en cour d'assises sous le coup d'une accusation flétrissante. Sous le rapport de *la prévention*, qui est abandonnée ou à l'arbitraire des magistrats ou aux hasards des circonstances, la législation française est indigne d'une nation civilisée.

ENCORE LA PRÉVENTION. — On lit dans le *Patriote de la Meurthe* : « Deux jeunes gens de familles honnêtes, d'Epinal, échauffés par les fumées du vin, avaient cassé quelques branches d'arbres d'une promenade de cette ville. Appelés à la mairie, le lendemain, par le commissaire de police, pour s'expliquer sur ce fait, ils s'étaient vu arrêter et envoyer provisoirement en prison sans aucune espèce de mandat du juge d'instruction. Le fait ne constituait évidemment qu'une contravention au règlement de police d'Epinal. Quoi qu'il en soit, les deux jeunes gens furent bientôt amenés devant le tribunal correctionnel, sous la prévention du délit réprimé par les articles 445 et 446 du Code pénal, qui punissent de l'emprisonnement ceux qui abattent des arbres appartenant à autrui ou les mutilent, les écorcent ou les *coupent de manière à les faire périr*. Les juges d'Epinal refusèrent d'appliquer cette peine au fait reproché aux prévenus, et n'y virent qu'une contravention à un règlement de police. Mais les tribulations des deux prévenus n'étaient pas finies : le procureur du roi fit appel du jugement, et ils se virent conduits, de brigade en brigade, à Nancy, où ils n'arrivèrent qu'au bout de trois jours.

» Le lendemain de leur arrivée, la cour donnait une de ses audiences de vacations et aurait jugé leur affaire, mais les pièces n'étaient pas parvenues au parquet de la cour, et cependant la détention préventive durait depuis près d'un mois ! Heureusement que M. le procureur-général a réclamé immédiatement les pièces à Epinal et demandé à la cour une audience extraordinaire de vacations. La cour s'est empressée de s'associer à ce vœu, et l'affaire venait à l'audience du 14. M. l'avocat-général Poirel, loin de soutenir l'appel du procureur du roi d'Epinal, s'est borné à lire sa requête, et l'a ensuite lui-même combattue. M. le président a dit aussitôt que la cause était entendue, et la cour a immédiatement rendu un arrêt qui confirme la décision des premiers juges. »

— La prévention est d'ailleurs une iniquité monstrueuse dans le cas de la condamnation comme dans le cas de l'acquittement. Si les jeunes gens d'Epinal eussent été condamnés à huit jours de prison, ils auraient fait leurs huit jours de prison malgré leur mois de prévention. La prévention ne donne aucune indemnité à l'innocent et elle trouve le moyen de *voler* le coupable en ne lui tenant pas compte dans l'accomplissement de sa peine de la durée de l'emprisonnement qu'elle lui a fait subir. C'est une double injustice, une double immoralité qui permet de dire que les premières notions de la plus vulgaire équité font défaut, au moins quant à cela, à la législation en vigueur.

TROMBE ÉLECTRIQUE. — Samedi dernier une trombe électrique, dans le genre de celle qui occasionna à Cette de si terribles désastres, s'est abattue sur le territoire de la commune de Meynes. Voici les détails qu'en donne le *Courrier du Gard* : le vent du midi avait amené et amoncelé les nuages ; le ciel était noir, et bientôt une pluie mêlée de grêle, qui dura une vingtaine de minutes, fondit sur le village ; quand elle eut cessé, on put voir les nuages fuir du midi au nord avec une effrayante rapidité et laissant après eux une traînée blanchâtre assez semblable à la fumée d'une locomotive. Un bruit sourd et sinistre remplissait les airs et semblait présager des malheurs que la direction prise par le météore a évités ; mais telle était l'impétuosité du tourbillon, que des mûriers et des oliviers,

Congrès médical de France.

RÉSUMÉ GÉNÉRAL DES VOEUX ÉMIS PAR L'ASSEMBLÉE.

Nous avons signalé, au fur et à mesure qu'ils étaient discutés et adoptés, ceux des vœux du Congrès médical qui nous avaient frappé davantage. Aujourd'hui nous allons placer sous les yeux de nos lecteurs, et sans réflexions aucunes, l'ensemble des propositions qui ont reçu la sanction du vote de l'assemblée.

Enseignement officiel.

1° La division de l'enseignement des sciences médicales entre les Facultés et les Ecoles préparatoires est utile et avantageuse.

2° Il conviendrait de créer une chaire d'histoire et de philosophie de la médecine dans toutes les Facultés de médecine.

3° Il conviendrait d'établir un Cours d'anatomie pathologique à la Faculté de médecine de Montpellier.

4° Il serait avantageux que les hôpitaux de Paris consacrés à quelques maladies spéciales, comme celui des Enfants, de Saint-Louis, etc., fussent utilisés et servissent à un enseignement officiel.

5° Le nombre des Facultés actuelles est suffisant. Il n'est pas trop considérable. Il y aurait inconvénient à n'avoir qu'une Faculté.

6° L'enseignement dans les Ecoles préparatoires doit être favorisé sous le rapport pratique.

Ces Ecoles doivent être mises en possession d'un matériel suffisant.

Avec l'enseignement clinique doivent s'harmoniser les services des hôpitaux.

Les Ecoles préparatoires doivent devenir entièrement universitaires. Elles confèreront, après examen, à leurs élèves ayant pris la huitième inscription en médecine, un certificat d'aptitude sans lequel ceux-ci ne pourront prendre de nouvelles inscriptions.

Il sera manifesté le vœu qu'une Ecole préparatoire de médecine soit instituée en Corse.

Enseignement libre.

Le Congrès émet les vœux suivants :

1° Que tout membre appartenant au corps médical, en France, ait le droit d'enseigner les sciences médico-chirurgicales, et que ce droit soit spécifié dans un article de la nouvelle loi.

2° Que la liberté de l'enseignement médical soit aussi large et aussi étendue que possible, et que le gouvernement, à Paris et dans les principales villes de France, mette un local convenable et tous les moyens matériels servant à l'enseignement pratique à la disposition de tous les membres du corps médical, et lui prête ainsi un utile concours.

3° Que l'enseignement libre ne puisse ni ne doive porter atteinte à l'enseignement officiel, l'enseignement libre ne conférant aucun grade universitaire, soutenant seulement des opinions et des doctrines, et venant en aide à l'enseignement officiel.

4° Qu'une nouvelle loi vienne sanctionner l'enseignement libre, à la fois si utile à la science et à l'humanité ; jusqu'à présent la législation ayant tellement varié à ce sujet, et l'enseignement libre ayant été tantôt consacré dans sa plus large expression, tantôt entravé de diverses manières.

5° Quant à l'enseignement clinique fait par les médecins et les chirurgiens des hôpitaux, le Congrès émet le vœu qu'à l'occasion de la présentation du nouveau projet de loi, MM. les ministres de l'intérieur et de l'instruction publique soient invités à y faire insérer un article spécial, pouvant complètement satisfaire aux besoins du libre enseignement clinique, tant dans la capitale que dans les départements.

Nomination des professeurs.

1° La nomination des professeurs dans les Facultés de médecine, les Ecoles spéciales de pharmacie et les Ecoles vétérinaires, aura lieu par la voie du concours public ; les candidats devront avoir obtenu leur diplôme depuis cinq ans. Une part très large sera faite aux titres scientifiques.

2° Le jury pour les Facultés et pour les Ecoles de pharmacie sera composé de professeurs et de membres de l'Académie de médecine : ceux-ci y entreront pour un tiers ; enfin de médecins pris parmi les praticiens de la ville, en nombre égal à celui des membres de l'Académie royale de médecine. Pour les chaires de physique et de chimie, des membres de la Faculté des sciences feront, comme à présent, partie du jury.

3° Pour les Facultés de médecine et les Ecoles spéciales de pharmacie du reste du royaume, le jury sera composé, dans la même proportion, de membres de ces corps enseignants et de juges choisis au scrutin secret par les Facultés et les Ecoles entières, parmi les membres de sociétés de médecine et de pharmacie reconnues et préexistantes, et, à défaut de ces sociétés, parmi les médecins et les pharmaciens établis dans la ville. Le jury sera en nombre impair, afin d'éviter le double vote du président.

4° Pour les Ecoles vétérinaires, le jury se composera de quatre professeurs de l'École vétérinaire et de l'École de médecine, et de quatre juges tirés au sort sur une liste dressée par le préfet parmi les vétérinaires non professeurs ayant au moins cinq ans de pratique.

5° Les fonctions de professeur seront désormais temporaires, et cesseront à l'âge de soixante-cinq ans. A cet âge, les professeurs seront nommés honoraires, et participeront aux conseils, délibérations, travaux administratifs des Facultés et Ecoles secondaires, sans prendre part aux concours et aux examens. Ils jouiront de l'intégralité de leur traitement jusqu'à soixante-dix ans, époque à laquelle ils feront valoir leurs droits à la retraite. Il sera demandé que les limites de la retraite soient abaissées à vingt ans.

6° Appliquer purement et simplement aux Ecoles secondaires de médecine tous les principes et le mécanisme admis pour le concours au professorat dans les Facultés.

7° Maintenir l'institution des agrégés, mais leur allouer des appointements fixes plus considérables, en les obligeant à des fonctions actives auprès des élèves.

8° Les examens probatoires annuels seront soutenus devant les agrégés composant le jury d'examen, sous la présidence d'un professeur.

9° Toute permutation de chaire est interdite, si ce n'est pour les chaires de clinique du même nom et dans la même Faculté.

[illegible] n'admette qu'un seul ordre de médecins, c'est-à-dire que des docteurs ;

2° Qu'une disposition transitoire autorise les officiers de santé, ayant exercé durant cinq années, à se présenter devant une Faculté pour obtenir, après des examens pratiques sur la médecine et la chirurgie, le titre de docteur.

Médecins cantonaux.

1° La création de médecins cantonaux n'est pas nécessaire pour assurer le service de santé des campagnes ; elle porterait une atteinte grave aux droits du corps médical ;

2° Il sera créé des dispensaires ruraux ;

3° Le service médical sera fait, dans ces dispensaires, par tous les médecins de la circonscription, librement appelés par les malades pauvres ;

4° Les pauvres de la campagne qui auront des maladies impossibles à traiter à domicile, seront adressés à un hôpital du département, et là traités aux frais du budget départemental.

Honoraires.

1° Il n'y a pas lieu d'apporter des modifications légales aux usages existant aujourd'hui, relativement aux honoraires des médecins ;

2° Il y a lieu de demander une augmentation notable des honoraires attribués par la loi au médecin qui agit en vertu d'un réquisitoire judiciaire ;

3° Dans tous les cas où le médecin sera requis ou appelé par la justice, pour un acte quelconque de sa profession, il sera toujours considéré comme expert ;

4° La prescription, fixée à un an par l'article 2272 du Code civil, sera fixée à cinq ans ;

5° Le privilège, consacré par l'article 2101 du Code civil, concernant les frais quelconques de dernière maladie, sera étendu à tous les cas de succession ouverte ou de liquidation forcée.

Responsabilité.

1° Le médecin répond de ses actes devant sa conscience, et les résultats de sa pratique ne peuvent être appréciés que par des hommes compétents. Dans tous les cas, les articles 319 et 320 du Code pénal ne lui sont point applicables, et les articles 1382 et 1383 du Code civil ne pourront eux-mêmes lui être appliqués qu'après qu'un jury médical aura déterminé s'il y a lieu. Le médecin ne pourra être mis en cause s'il est constaté qu'il a agi avec conscience et bonne foi.

2° Le jury médical sera nommé par un corps médical légalement constitué.

Secret.

1° Dans aucun cas le médecin ne pourra être obligé à révéler. — Maintien de l'article 378 du Code pénal, qui, sous peine d'un emprisonnement de six mois à un an et d'une amende de 100 à 500 francs, défend aux médecins, aux pharmaciens et aux sages-femmes, de révéler les secrets qui leur auraient été confiés ; mais on retrancherait de cet article les mots : *hors les cas où la loi les oblige à se porter dénonciateurs.*

Exercice illégal de la médecine.

Le Congrès émet le vœu :

1° Que les attributions conférées par les diplomes relatifs aux différentes parties de l'art de guérir soient exactement spécifiées dans la loi ; que l'exercice illégal de la médecine soit parfaitement défini dans la loi ; qu'une pénalité plus efficace, plus énergique, y soit introduite ; la juridiction actuelle, qui est commune à tous les délits, ne doit pas être changée ; le traitement des malades, dirigé par des personnes non pourvues d'un titre légal, mais avec ordonnance signée par un médecin, doit être considéré comme exercice illégal de la médecine, avec complicité du médecin ;

2° Il sera créé un collège médical dans chaque arrondissement ; ce collège comprendra tous les médecins domiciliés dans l'arrondissement.

3° Chaque collège médical d'arrondissement élira tous les ans un conseil médical, à la majorité absolue des suffrages ;

4° Le conseil aura pour mission de soutenir les droits du corps médical et de ses membres, et de maintenir la dignité professionnelle ;

5° Le conseil aura pouvoir de prononcer, suivant les circonstances qu'il appréciera, cinq ordres de peines disciplinaires : l'admonition, la réprimande, la censure, la radiation temporaire du tableau du collège médical, la radiation absolue, déterminée par les peines afflictives et infamantes, pour tout autre délit que les délits politiques ;

6° Les conseils médicaux seront chargés de signaler au procureur du roi les individus qui exercent illégalement la médecine, et d'en réclamer la poursuite ;

7° Les conseils médicaux devront adresser aux autorités administratives et judiciaires toutes les demandes et réclamations qui intéressent le corps médical ou l'un de ses membres ;

8° Tout appel d'une décision disciplinaire rendue par le conseil médical d'un arrondissement ne pourra être porté que devant le conseil médical du chef-lieu du département, et tout appel d'une décision disciplinaire rendue par le conseil médical du chef-lieu de département sera porté au conseil médical de l'arrondissement le plus éloigné.

Médecins étrangers.

1° Tout médecin étranger, reçu légalement dans une université étrangère, pour exercer en France, sera obligé d'obtenir le grade de docteur, et, en conséquence, de passer ses six examens et sa thèse devant une Faculté du royaume ;

2° Il lui sera fait remise de la durée des délais exigés ; il lui sera également fait remise des frais d'examen et des frais d'impression de la thèse, s'il est réfugié politique.

Limitation.

La limitation dans l'exercice d'une profession libérale serait en opposition avec nos institutions et nos mœurs. Elle ne doit résulter que de la rigueur progressive des épreuves à subir.

Vœux émis sur les propositions de la commission mixte n° 10.

1° *Annonce médicale.* — Toute annonce par la voie des journaux, affiches, prospectus, brochures ou autrement, ayant pour but d'indiquer au public : L'arrivée d'un médecin dans une localité ; l'adresse d'un médecin ; un traitement médical particulier ; le débit ou la vente d'une prépara-

[illegible] — Les officiers de santé établis dans les bourgs, communes et villages distants de huit kilomètres de toute officine ouverte, pourront fournir des médicaments aux malades près desquels ils seront appelés, quand le domicile de ces malades se trouvera en dehors de cette circonscription. Ce droit cessera lors de l'établissement et de la constatation légale d'une pharmacie dans cette circonscription.

10° *Compérage médical.* — Toute association publique et privée entre un médecin et un pharmacien est interdite. (Peine grave.)

11° Tous faits de collusion ou de compérage médical, soit entre les médecins et pharmaciens, soit entre les précédents et des personnes étrangères à l'art de guérir, sont sévèrement prohibés.

Vœux divers.

Le Congrès demande que le gouvernement s'occupe de créer auprès des établissements thermaux, fréquentés par un grand nombre d'indigents, des hôpitaux ou des établissements destinés à assurer aux malades pauvres les secours de première nécessité ; qu'il prenne les dispositions nécessaires pour que les malades indigents des communes rurales puissent être admis dans les hôpitaux du département ou de l'arrondissement, lorsqu'ils ne pourront recevoir chez eux les soins convenables ;

Que le gouvernement prenne les mesures nécessaires pour que les malheureux qui sont munis de passe-ports d'indigence et qui tombent malades en voyage soient reçus dans tous les hôpitaux où ils se présenteront ;

Qu'il soit créé pour les chefs-lieux de canton et les communes rurales, comme pour les populations plus importantes, des dispensaires chargés de fournir aux indigents les secours de la médecine et de la pharmacie, et dont les médecins seraient appelés en outre à constater les naissances et les décès dans les petites populations ;

Que les médecins et chirurgiens des hôpitaux et autres établissements de ce genre fassent partie, dans une proportion convenable, des conseils administratifs, avec voix consultative ;

Que chaque année les médecins, chirurgiens et pharmaciens de tous les hôpitaux et autres établissements de bienfaisance soient appelés à se réunir dans leurs localités respectives, pour faire à l'autorité compétente un rapport sur les imperfections existantes et sur les améliorations à obtenir dans ces établissements ;

Que ces rapports soient adressés en double expédition, l'un à l'administration du ressort, l'autre au ministre de l'intérieur pour le département de la Seine, et aux préfets pour les départements ;

Que tous les médecins et chirurgiens des hôpitaux soient nommés par le concours; qu'ils soient nommés pour quinze ans, dont cinq comme adjoints, et dix comme titulaires; qu'après l'expiration de leur temps, les médecins et chirurgiens des hôpitaux aient le titre d'*honoraires* et la faculté de reconcourir; que les services confiés à chaque médecin ou chirurgien d'hôpital ne dépassent pas, en général, 60 lits;

Que les médecins des eaux minérales soient nommés par voie de concours; qu'ils soient organisés en corps hiérarchique, où un avancement régulier leur permette de diriger successivement des établissements de différente nature et d'une importance croissante; qu'il soit créé une commission supérieure et permanente des eaux minérales;

Que le concours soit appliqué partout où il sera reconnu applicable; que les nominations auxquelles le concours ne paraîtra pas devoir être applicable, aient lieu autant que possible par une élection convenablement instituée; que dans les nominations réservées à la disposition absolue de l'autorité, elle tienne compte des titres acquis par les candidats, soit par des succès antérieurs dans les concours, soit par des travaux scientifiques d'une valeur reconnue, soit par de longs services dans les établissements de bienfaisance.

Tout en reconnaissant les améliorations qui, depuis quelques années, ont été apportées à la position des officiers de santé militaires et à l'enseignement des hôpitaux militaires d'instruction, le Congrès a émis le vœu que les lacunes existantes encore à cet égard fussent comblées le plus tôt possibles. Il a recommandé à la sollicitude du gouvernement la nécessité d'une loi qui établit d'une manière plus honorable et plus large, leurs prérogatives et leur rang, qui ne sont pas en harmonie avec les privilèges

[illegible] que les marins français et anglais ont rivalisé d'adresse et de bravoure. Puisse la diplomatie ne pas entraver ou neutraliser les nobles efforts des hommes courageux, dévoués à l'anéantissement de la puissance de ce dictateur, qui est à la fois la honte de la civilisation et de l'humanité ! »

La *Presse* publie un troisième article sur le commerce extérieur de la France qui, comme les deux premiers, a pour objet de prouver que la France suit une voie rétrograde dans son commerce général. Cet article est consacré à la navigation marchande. Les chiffres comparés du tonnage des diverses nations européennes prouvent sans réplique que, sauf la Sardaigne et la Suède, notre pavillon a reculé partout en Europe et a perdu une partie des avantages qu'il conservait encore il y a cinq ans. Est-ce que dans notre mécanisme constitutionnel, où l'on prétend que toute puissance politique, hors le pouvoir royal, est responsable de ses actes, il n'y aurait pas un pouvoir quelconque à qui des chambres quelque peu soucieuses de notre dignité et de nos intérêts pourraient demander compte d'un pareil état de choses? Hélas ! les responsabilités se neutralisent réciproquement !

Le *Courrier français* résume la discussion qui s'est élevée depuis quelque temps entre les journaux de Lyon et de Saint-Etienne à propos de la fusion des exploitations charbonnières du bassin de la Loire. Les uns envisagent cette fusion comme une transformation progressive du mode d'exploitation, un acheminement vers le principe d'association et de solidarité des intérêts ; les autres la dénoncent, en quelque sorte, comme une tendance au plus monstrueux monopole, lequel n'aurait d'autre but que de priver les consommateurs des bénéfices de la libre concurrence, sans que, d'ailleurs, les ouvriers employés dans ces entreprises y soient aucunement intéressés.

Le *Courrier français*, sans se prononcer entre ces deux assertions contraires, qui ont peut-être l'une et l'autre le défaut de ne pas être suffisamment désintéressées, espère que la commission désignée par le ministre pour examiner cette importante affaire, résoudra la question dans un sens favorable au principe d'une concurrence intérieure plus large et plus développée, laquelle ne suffisant plus, il faudrait avoir recours à *la pression* de la concurrence extérieure et abaisser les droits qui grèvent les houilles étrangères. Nous croyons que la question demande une étude plus attentive et plus minutieuse pour recevoir une solution rationnelle et définitive. Le *Courrier* a plutôt résumé les débats qu'il n'a prononcé un jugement.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. M. à Dijon. — Reçu. C'est bien. Nous comprenons l'importance de ce que vous demandez et nous aviserons.

M. C. à Semur. — On répondra à votre lettre.

M. de B. à Avesnes. — Expédié par les Mess. gén. aujourd'hui 17.

M. G. à Clermont. — Epuisées les brochures que vous réclamez.

M. F. R. à Noves. — Nous n'avons trace ni des 62 dont vous nous parlez, ni de l'art. agricole. — Vos abts. réglés par votre mandat de 298 fr. du 26 février.

Mlle D. à Nantes. — Expédié.

M. G. à Boulogne. — Sans doute, ami, ce serait beaucoup mieux, mais.... il y a des *mais*.

Marchés.

Marché de La Chapelle-Saint-Denis, 17 novembre. — Veaux amenés 198, vendus 196 1,50-1,40-1,30. — Vaches grasses amenées 41, vendues 15 à 0,98-0,86-0,76. — Vaches laitières amenées 102, vendues 56 de 230 à 460 — Taureaux, 3 amenés, 3 vendus 0,70.

Marché de Sceaux, 17 nov. — Il a été amené 702 bœufs, sur lesquels 649 ont été vendus 1,18-1,04-0,88. — 432 vaches amenées, dont 412 vendues 1,06-00,90-0,76. — Veaux amenés 281, vendus 277 à 1,44-1,24-1,04. — 11371 moutons ont été amenés, sur lesquels 9665 ont été vendus, 1,44-1,18-0,94.

Marché de la Vallée du 17 novembre. — Alouettes (la pièce) 0,04 à 0,09. — Agneaux (la pièce) 0,00 à 00. — Bécasses 1,50 à 3,50. — Bécassines 0,75 à 0,00. — Cailles, 0,00 à 0,00. — Canards barboteurs, 1,00 à 1,75. — Canetons de Rouen, 2,00 à 2,50. — Canards sauvages, 1,00 à 2,00. — Chapons gras,

[illegible] — Naples, 100 25, 35. — Fampoux, 500 au 30 cour.

	1er C.	P. H.	P. B.	Dr C.	hier
5 0/0 compt.	117 40	« ««	« ««	« ««	117 70
— fin cour.	« ««	« ««	« ««	« ««	117 70
3 0/0 compt.	82 40	82 50	82 40	82 30	82 4[illegible]
— fin cour.	82 35	82 55	82 30	82 55	82 4[illegible]

au comptant.	1er C.	Dr C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Dr C.	DIFe.
O. de la Ville	1400 ««	« ««	« ««	5 0/0 Bge 1840.	99 3/4	« ««	« «
B. de France	3310 ««	« ««	« ««	— Portugais	« ««	« ««	«
C. Gouin 1000	1145 ««	« ««	« ««	Esp. D. active.	37 1/2	« ««	«
C. Ganner. 1000	« ««	« ««	« ««	5 0/0 Naples	100 ««	« ««	«
C. hypot.	615 ««	« ««	« ««	— Romain	99 1/2	« ««	B. « 1/4
Canaux	1250 ««	« ««	« ««	Obl. Piémont.	1250 ««	« ««	«

CHEMINS DE FER.	1er C.	Dr C.	DIFe.	Au 30. En liq.	
St-Germ.	« ««	« ««	« ««		
V. r. d.	« ««	« ««	« ««	—	
— r. g.	340 ««	335 ««	B. 5 ««	— 335.	B. 3 [illegible]
Orléans	1150 ««	1155 ««	H. 2 50	1165 — 1150, 1160.	H. 6 75
Strasb.	250 ««	255 ««	B. 1 25	250 — 247 50, 250.	B. 6 [illegible]
Rouen	973 50	« ««	B. 10 ««	990 — 970, 980.	«
Havre	777 50	« ««	H. 2 50	777 50, — 765, 773.	«
Marseille	940 50	947 50	B. 2 50	940, — 940.	B. 10
Vierzon	« ««	« ««	« ««	800, — 800.	B. 7 50
Nord	725 ««	730 ««	B. 5 ««	735 25, — 725, 725 25.	B. 3
Dieppe	500 ««	« ««	H. 5 ««	— 495, 500.	B. 10
Boulogne	« ««	« ««	« 50	530, — 530.	
Bordeaux	620 ««	620 ««	B. 5 ««	620, — 612 50, 620.	H. 1 25
Montereau	436 25	460 ««	« ««	466 25, — 465, 466 25.	H. 5 [illegible]

COMPENSATIONS.	PARIS, LE 17 NOV. PRIMES.	COULISSE.
St-Germ. 1010.	3 0/0 F. c. 82 45, 00 d. 50.	Av. 82 40.
Vers. d. 510.	F. p. 82 45, 93 d. 50.	Ap. 82 50.
— g. 335.	5 0/0 F. c.	B. du Trés.
Orléans. 1180.	F. p.	3 1/4 à 4 m.
Rouen, 970.	Orléans, 1167 50 d. 20.	
Havre, 770.	Rouen 990 d. 20.	F. c. F. p.
Marseille, 940.	Nord, 732 50, 740 d. 20 au 30.	3 0/0 40. 13.
Nord, 720.	745, 755 50 d. 10 au 30.	5 0/0

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 109,50 à 00,00 ; courant du mois, 112,50 à 00,00; décembre, 113,50 à 114,00; 4 premiers 1846, 115,00 à 00,00.

LILLE, — Colza, 105,50 à 106,00. — Voitures, 5,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 112,00 à 00,00; courant du mois, 112,00; 2 derniers 104,00 à 00,00 ; 4 premiers 1846, 106,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 87,00 à 00,00.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 18 novembre 1845.

7 h. 1/2 OPÉRA. —

7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Un Homme de bien. Dépit.

7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Dame blanche. Richard.

7 h. 1/2 ITALIENS. — Nabucodonosor.

7 h 1/2 ODÉON. — Fils de la Folle. Bourgeois de Rome.

7 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Robinson. Bourse. Intimes. Diable à quatre.

6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Professeurs. Deux Compagnons. Vendetta.

6 h. 1/2 GYMNASE. — Un Droit. Noémie. Couleurs. Homme gris.

6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Plombières, Bade et Trouville.

6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Marie Jeanne.

7 h. 1/2 AMBIGU. — Les Mousquetaires.

6 h. 1/2 GAITÉ. — Sœur du Muletier.

6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.

6 h. 1/2 COMTE. — Ariel. Crispin. Giselle. Turbau. Chansonnette.

6 h. 1/2 FOLIES. — Riquiqui. Tourlourou. Enfants.

6 h. LUXEMBOURG. — Agent matrimonial. Résurrectionnistes. L'Ile.

BEAUMARCHAIS. — Les Ebénistes. Les Malheurs. Le Gamin. Intermède.

PANORAMA. (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.

DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 4 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et compagnie, rue du Croissant, 16.

---

question ; ils espèrent qu'en la faisant pénétrer dans le pays, elle finira par avoir des chances de succès dans la Chambre.

Cet espoir se réalisera-t-il ? L'opinion publique se passionnera-t-elle pour la réforme électorale ? Au milieu des saturnales de la corruption et de l'agiotage, s'intéressera-t-on à un changement dans le mode d'élection politique? Ne sont-ce pas plutôt les idées d'organisation industrielle, d'émancipation des travailleurs, de rapprochement et d'association entre la bourgeoisie et les masses laborieuses, qui auront puissance de rallumer le feu sacré dans les âmes ?

Pour notre part, nous croyons qu'il faut aborder le problème par tous ses côtés, pour le fond comme pour la forme. Nous croyons que la propagation des idées sociales et la réforme électorale doivent se prêter un mutuel appui. Nous croyons que l'on peut mener de front l'enseignement de la politique d'organisation, de la politique qui a pour but l'affranchissement des masses laborieuses par l'association, et la discussion sur le mécanisme électoral le plus favorable à la production de la volonté réelle de la nation.

Aussi, dans toutes les circonstances, nous avons uni notre voix à celle des divers organes de l'opinion publique qui demandaient la révision du système électoral actuel. Aujourd'hui nous n'hésiterons pas à prendre part au nouveau mouvement qui se manifeste, et nous ferons tous nos efforts pour qu'il aboutisse à un résultat sérieux.

Nous croyons que la réforme électorale, pour être efficace, ne doit pas se borner à quelques légères modifications de la loi actuelle. Il ne faut pas rapetisser et amoindrir la question, comme on l'a fait déjà plusieurs fois ; il faut l'agrandir et la présenter sous un jour nouveau, si l'on veut qu'elle ait des chances de passionner le pays.

Assurément, l'adjonction des capacités et l'élection au chef-lieu sont d'excellentes mesures ; nous les avons appuyées, et nous les appuyerons toujours ; mais ce n'est pas la solution du problème. Il est bon, sans doute, d'appeler et de faire entrer dans le mouvement politique de nouvelles couches sociales, surtout quand on est certain que leurs lumières et leur probité seront utiles à la chose publique ; mais, au fond, la question consiste moins à augmenter ou à réduire le nombre des électeurs, à déplacer la limite actuellement fixée par la constitution, qu'à organiser le corps électoral, à rendre son choix plus facile et plus libre, à lui donner des procédés unitaires d'élection.

Quelle est la principale cause du mal dont on se plaint? Le morcellement électoral qui fait prédominer l'intérêt de localité, et qui place le député sous la dépendance d'un groupe fixe d'électeurs. Au lieu d'être le mandataire et le représentant de la France, au lieu de voir et de juger les questions au point de vue de l'intérêt général du pays, de l'intérêt des masses laborieuses, le député n'est plus que l'homme d'affaires de quelques individus influents dans leur arrondissement, n'est plus qu'un distributeur de places

Oui, pour obliger l'électeur à réfléchir sur ce grand problème des destinées de la nation française, pour le tirer de cette fange des intérêts locaux et des intérêts de famille où il croupit, en un mot, pour élever son esprit et son âme, il faut le rendre électeur de la France et lui faire élire un député de la France ; il faut l'habituer à juger les hommes par les idées, à les chercher dans les régions où se forment les idées ; il faut le placer dans des conditions telles que lorsque sa main écrira le nom d'un mandataire, son esprit n'ait plus en vue des intérêts de localité ou de parenté, mais l'intérêt général de la France, la gloire de sa patrie et le bonheur de l'humanité ; il faut qu'en ce moment solennel il songe, non plus à sa famille particulière, mais à la grande famille française ; non plus à son clocher, mais aux destinées de la France, qui sont liées à celles du monde entier.

Voici donc comment l'opinion publique doit formuler la véritable réforme électorale :

Abolition du cens d'éligibilité ;

Abolition de tout domicile politique, soit pour l'éligible, soit pour l'électeur ;

Organisation d'un système électoral unitaire et central ;

Nomination d'un député, dès qu'il aura obtenu cinq cents voix d'électeurs français, quelque part que se trouvent ces électeurs.

Traitement pour les députés, et incompatibilité entre les fonctions représentatives et certaines fonctions administratives.

Ainsi conçue et exécutée, la réforme électorale aura une valeur et une efficacité incontestables. Nous appelons sur ce programme la discussion des journaux honnêtes et indépendants. On a proposé un comité d'écrivains pour s'entendre sur la question. Les écrivains ont un comité en permanence, c'est le forum quotidien de la presse. Nous venons d'émettre et de motiver notre vote. Que nos confrères suivent notre exemple ! Qu'ils creusent à fond le problème, et nous croyons qu'ils arriveront aux mêmes résultats que nous.

Association charbonnière du département de la Loire. (1)

La situation critique dans laquelle les inondations souterraines avaient placé les mines du département de la Loire, et spécialement de Rive-de-Gier, inspira la loi du 27 avril 1838. Cette loi est fondée sur le principe de centralisation, d'unité qui doit vivifier toutes les législations et surtout la législation des mines. La loi de 1838 autorise, prescrit même une véritable confédération entre les concessionnaires menacés par les mêmes eaux.

Avant d'unir, d'aboucher les représentants de plusieurs exploitations, il faut d'abord centraliser chacune d'elles, lui donner un unique représentant.

(1) Voir le numéro d'hier.

sont atteintes ou menacées d'une inondation commune, qui est de nature à compromettre leur existence, la sûreté publique ou les besoins des consommateurs, le gouvernement peut obliger les concessionnaires de ces mines à exécuter en commun et à leurs frais les travaux nécessaires, soit pour assécher tout ou partie des mines inondées, soit pour arrêter les progrès de l'inondation. L'application de cette mesure est précédée d'une enquête administrative à laquelle tous les intéressés sont appelés. La forme en fut réglée par une ordonnance royale du 23 mai 1841.

Le ministre décide, d'après l'enquête, quelles sont les concessions inondées ou menacées d'inondation qui doivent opérer à frais communs les travaux d'assèchement. Les concessionnaires *ou leurs représentants* sont convoqués par le préfet en assemblée générale, pour y nommer, dans l'intérêt collectif, un syndicat de trois ou cinq membres.

Cette nomination est confirmée par ordonnance royale déterminant les bases de la répartition des dépenses ; sur la proposition des syndics un arrêté ministériel fixe le système et le mode d'exécution et d'entretien des travaux d'épuisement ainsi que les époques périodiques où les taxes seront acquittées par les concessionnaires intéressés.

La loi de 1838 prévoit avec justesse que souvent l'égoïsme des concessionnaires opposera au moins une résistance d'inertie à une confédération utile à tous, mais dont le premier effet sera d'exiger une contribution pécuniaire.

Si l'assemblée ne se réunit pas ou ne nomme pas de syndics, le ministre y supplée en nommant une commission de trois ou cinq personnes. Il en serait de même si les syndics nommés n'exécutaient pas l'arrêté ministériel. Les commissaires peuvent être rétribués ; en ce cas ils le seraient sur le montant des taxes.

Les rôles de recouvrement dressés par les syndics sont rendus exécutoires par le préfet. A défaut de paiement par une concession dans le délai de deux mois à dater de la sommation qui a été faite, la mine est réputée abandonnée.

La loi de 1828 n'organisait pas entre les houillères une association complète, permanente, mais seulement un concert dans un but spécial, déterminé, éventuel, la résistance de l'action des eaux. Toutefois cette loi poussait les compagnies dans la voie de l'association ; en leur prescrivant de se confédérer dans un certain cas, elle leur conseillait de s'unir dans tous.

Une association complète entre les différentes compagnies, une fusion véritable, semblait d'ailleurs bien plus efficace contre l'envahissement des eaux, que cette enquête administrative, que ces arrêtés ministériels, que cette nomination de syndics ou de commissaires rétribués, que ces rôles de recouvrement rendus exécutoires sous peine de déchéance des concessions, toutes formalités lentes et dispendieuses, lorsqu'en présence d'un mal urgent, d'un fléau ruineux, il fallait agir avec autant de célérité que d'économie.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MERCREDI 19 NOVEMBRE 1845.

Les personnes qui s'abonneront à partir du 1er décembre recevront les trois premiers volumes du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE, par M. ALEXANDRE DUMAS.

DERRIÈRE LE GRAND MAT (1).

DEUXIÈME VOLUME.

CHAPITRE XXX. — DÉBARQUEMENT.

Nous avons cherché jusqu'à présent à donner à chaque chapitre de cette étude de la vie de bord, le développement rationnel qu'il comportait, sans nous préoccuper de la brièveté de celui-ci, de la longueur de celui-là, et il serait moins l'heure que jamais de changer cette marche.

Pourtant, nous ne pensons pas entraîner le lecteur sur une pente trop rapide en lui épargnant une peinture plus ou moins pittoresque de la rade de Rio, bien que ce soit peut-être la plus vaste et la plus importante du globe. Nous ne voulons pas entrer en lutte descriptive avec MM. Durville, Arago, etc., etc., et encore moins avec ceux qui n'ont visité l'Amérique du Sud que sur les cartes de l'amiral Roussin.

Nous dirons seulement que trois ou quatre navires de guerre faisant partie de la station, une vingtaine de bâtiments marchands, en relâche et en chargement, un ou deux négriers, saisis par la croisière établie entre Rio et Montevideo, et quelques bateaux à vapeur de la localité, s'apercevaient à peine dans l'immensité de cette rade, tant ils y prenaient peu de place.

Nous n'analyserons pas non plus les joies de l'arrivée et surtout le calme qui succède aux inquiétudes et aux fatigues d'un long voyage. C'est en grand et au moral, un état analogue à l'engourdissement bien heureux que fait éprouver après plusieurs heures de cahots, l'immobilité subite de la chaise de poste au moment du relai.

(1) Voyez les numéros du 2 octobre au 15 novembre.

Personne, en effet, n'eût pu retrouver sur les visages une trace des tribulations passées. Le commissaire lui-même avait dès huit heures du matin fait brosser et étendre son habit noir, dans l'intention de descendre à terre aussitôt après le déjeûner.

Il était rayonnant, pimpant, sémillant, il renaissait à la vie et traitait déjà par dessous jambe les périls de la traversée.

— C'est égal, Richeville, je suis assez content d'avoir vu un naufrage, c'est un beau spectacle, je pourrai raconter çà en détail chez nous.

— Vraiment, commissaire ! Eh bien ! voyons ? qu'est-ce que vous leur conterez ?

— Parbleu ! ce que j'ai vu.

— Ce ne sera pas long, je crois, brave Napoléon.

— Mais si, fit observer brusquement Kergallec ; le commissaire dira aux citoyens de la garde nationale de son endroit comment un coup de roulis peut casser deux douzaines d'assiettes.

— Je dirai mieux que ça, Kergallec ; au fait j'y songe, je suis fâché maintenant de ne pas être resté tout le temps sur le pont.

— Et de ne pas vous être fait amarrer au pied du grand mât comme je ne sais plus quel peintre, n'est-il pas vrai ?

— Et pourquoi pas ?

— Ah ! oui, dit Mornan qui venait d'entrer. J'ai lu cette niaiserie-là relatée dans un recueil de faits illustres, comme un trait de courage sans égal.

— Eh bien ! est-ce que ce n'est pas très beau de se faire attacher au grand mât pendant que la tempête mugit et gronde ?

— Mais, digne agent comptable, songez donc que le seul risque qu'on court quand la tempête mugit et gronde, comme vous dites, c'est d'être enlevé par le vent ou par une lame. Vous voyez bien, estimable Napoléon, que l'officier et les matelots de quart, surtout ceux qu'on envoie sur les vergues, sont autrement exposés que celui dont tout le mérite se réduit à être plus ou moins mouillé. Si j'avais à choisir, ajouta Mornan, avec un grand sangfroid, j'aimerais mieux avoir fait comme vous un calembour, et dormi pendant la tempête qui mugit ; c'est incomparablement plus héroïque !

Un timonnier vint interrompre Mornan pour dire à de Richeville, qui prenait la première garde, comme le plus jeune, qu'un canot de terre arrivait à bord, et Richeville monta aussitôt pour recevoir un jeune secrétaire d'ambassade resté seul chargé d'affaires à Rio. — Il venait mettre l'hôtel de l'ambassade à la disposition de M. le comte. Le ministre plénipotentiaire auquel ce dernier succédait était parti depuis quinze jours sur la frégate que *l'Attrayante* remplaçait. M. de Meillan pouvait donc prendre possession à l'instant même, ce qui arrangeait à merveille le noble ambassadeur, peu jaloux de mener un jour de plus cette existence rétrécie où le plus grand seigneur est exposé et ballotté comme le dernier mousse du bord.

Le secrétaire d'embassade fut invité à déjeûner par le commandant. Au carré, on s'était mis à table de meilleure heure qu'à l'ordinaire, car chacun avait l'intention de descendre à terre le plus promptement possible. Raoul seul, qui n'avait aucun préparatif à faire dans le même but, jusqu'au départ de Mlle de Meillan, pouvait en prendre plus à son aise ; il quitta pourtant le premier la table et se rendit dans la batterie pour se mettre au courant de ce qui se passait chez le commandant et pour tâcher de deviner les intentions de ses passagers. Ce ne lui fut pas difficile. Le premier coup-d'œil jeté par un sabord lui montra la chaloupe à demi chargée des bagages du comte et de sa fille. Cet indice suffisait pour le convaincre du peu de temps qu'ils avaient à passer à bord de la frégate. Or, après la résolution formelle qu'il avait prise de rompre ses arrêts pour s'entendre à terre, sans contrainte, avec Julia, la précipitation du départ avançant le moment désiré de cette rencontre lui faisait supporter sans grand chagrin l'idée d'une séparation immédiate ; aussi se mit-il à se promener, attendant avec impatience que le déjeûner du commandant fût terminé. Seulement il évitait avec soin de s'approcher de l'arrière, car bien qu'il se tînt du côté opposé à la porte de la chambre de conseil, il eût pu être aperçu par M. de Saint-Ernest, si celui-ci était sorti inopinément de chez lui.

Enfin, l'impatience de Raoul eut son terme. Un coup de sonnette appela un timonnier, et peu d'instants après il entendit résonner sur le pont le coup de sifflet particulier, qui veut dire d'armer le canot du commandant. Le jeune officier ne se trompait pas en pensant que ce canot était destiné à porter les passagers à terre, car la garde fut à peine assemblée que M. le comte, sa fille, le commandant, parurent dans la batterie et montèrent l'escalier du dôme.

Caché derrière le grand mât, Raoul sentait un vif désir d'échanger un coup d'œil d'adieu avec Julia, qui, bien pâle et bien triste, laissait errer son regard dans la batterie avec une intention qu'il était aisé de deviner ; mais notre prisonnier, peu sûr de n'avoir pas été aperçu et reconnu par le commandant, aimait mieux, dans l'incertitude, éviter les soupçons que la rupture de ses arrêts, dès le premier jour, pouvait faire naître chez l'autorité. Cette victoire emportée sur son imprudence habituelle eût mérité les éloges d'Alophe, si ce dernier en avait été témoin.

Raoul y songea un instant, pendant que Mlle de Meillan montait l'escalier, et par suite se mit à comparer le départ de la fille du comte avec son arrivée. Il y assistait encore, caché derrière le grand mât, mais avec quelle impression différente. Si la situation physique présentait quelque analogie, que restait-il des sentiments haineux qui avaient accueilli son arrivée ? quel changement s'était opéré en si peu de temps, moins de trois mois ! C'est qu'à bord les passions vont vite.

Il manquait en outre à la similitude de ces deux circonstances la présence de son ami Alophe, qui n'était plus là avec sa verve spirituelle, pour lui faire le compte-rendu pittoresque et analytique de la physiono-

[illegible] immenses, indéfinis; on faisait entrer en ligne de compte les désastres qui avaient entravé la production de Rive-de-Gier. Les spéculateurs ne trouvèrent pas un écoulement aussi facile qu'ils l'avaient attendu, et ils reconnurent trop tard qu'ils avaient négligé dans leurs calculs la concurrence des bassins de l'Allier, de Saône-et-Loire, d'Alais, des houilles étrangères. Les nouvelles compagnies ne rentrèrent pas dans les fonds qu'elles avaient imprudemment avancés.

Les deux parties du bassin de la Loire souffraient de la concurrence extérieure; il sembla que pour diminuer le mal, on pouvait du moins absorber la concurrence intérieure et amener toutes les compagnies houillères de la Loire à se concerter pour éviter, d'une part la disette, de l'autre l'engorgement des produits, pour proportionner toujours la production à la consommation certaine, pour assurer l'écoulement de la houille, la placer en masse, et chercher des débouchés pour le bassin tout entier.

Afin d'atteindre ce but, ouvertement avoué, deux *compagnies charbonnières* se formèrent l'une à Rive-de-Gier, l'autre à Saint-Etienne. Elles fixèrent un chiffre pour la production totale du bassin, déterminèrent le contingent de toutes les exploitations qui adhéraient à leurs vues, mais les compagnies dissidentes dérangèrent ces calculs en s'emparant des débouchés et en dépassant le chiffre indiqué pour la production générale du bassin de la Loire. La compagnie charbonnière de Rive-de-Gier fut dissoute en 1843; on renonça dès lors à confédérer les mines du bassin autrement que par la réunion des capitaux, la fusion complète.

Dès le commencement de 1844 un acte de société définitive confondit en un seul groupe la compagnie générale de Rive-de-Gier, celle qui avait donné l'exemple de l'association, la compagnie de l'Union, la Grand'croix, les Flaches, Lorette. Cet ensemble s'intitula *Compagnie générale de la Loire*.

Cependant, ce titre indiquait une ambition, une espérance plutôt qu'une réalité; la compagnie générale de la Loire, embrassant les exploitations de Rive-de-Gier, avait laissé la plus grande partie des mines de Saint-Etienne en dehors de son action; mais à Saint-Etienne comme à Rive-de-Gier on avait compris les avantages de l'unité; les anciennes compagnies s'étaient fondues en deux groupes. Trois associations qui tendent à se réunir en une seule, tel est le tableau que présente aujourd'hui cette industrie charbonnière de la Loire, morcelée naguère en soixante-cinq exploitations officielles.

(*La suite à demain.*)

M. le ministre de l'agriculture et du commerce vient de publier dans le *Moniteur* une circulaire sur le résultat de la dernière récolte. Le ministre, après avoir établi que le déficit des substances alimentaires est peu considérable, s'attache à réfuter les arguments invoqués par quelques journaux pour obtenir la prohibition de la sortie des céréales. Il montre, comme nous l'avions déjà prouvé

[illegible] suivante, qui a déjà paru le dimanche 9 courant, dans le *Moniteur*. Elle n'a point été reproduite dans d'autres journaux, parce que ces prétendus amis du progrès demandaient cinq francs par ligne pour l'insérer dans le corps du journal; *Auri sacra fames*.

J'ai l'honneur, etc.

HAREL,
Membre et fondateur de la Société phrénologique de Paris.

Paris, 15 novembre 1845.

La Société phrénologique de Paris décernera, dans sa séance annuelle du 31 décembre 1846, un prix de MILLE francs (médaille d'or de 500 fr. et 500 francs en espèces), offert par l'un de ses membres, M. PÉCOUL, ancien conseiller à la cour royale de la Martinique, à l'auteur dont l'ouvrage (manuscrit), écrit en français, lui paraîtra le plus propre à faire connaître la physiologie du cerveau, à propager ses principes, à établir ses applications.

S'adresser au secrétariat général de la société, à M. le docteur Ch. Place, secrétaire général, rue Richelieu, 95, de 1 à 3 heures, pour obtenir la formule complète du programme dont ce premier paragraphe n'est que le résumé.

RÉPUBLIQUE DE L'URUGUAY.

Voici les détails publiés par le *Journal des Débats*, sur la prise de Colonia, que nous avons annoncée hier :

« Déjà se trouvaient mouillés devant la Colonia les deux bâtiments anglais *le Satellite* et *le Philomèle*, et les trois bâtiments français, de 30 canons, *le d'Assas*, commandant Depanis; *la Coquette*, commandant Larrieu, et *le Ducouëdic*, commandant Page. Le 30, les amiraux firent leurs dispositions pour l'attaque; elles furent simples et telles que le commandaient les circonstances et les lieux.

» La Colonia est une petite ville percée de trois rues longitudinales parallèles au cours du fleuve, et de quelques rues transversales; sa forme est celle d'un trapèze, avec l'église au milieu, un bastion en pierre à chaque angle, et sur le front, qui ferme l'isthme à la gorge, une courtine très haute avec un massif et un fossé bastionné, de construction plus moderne, où se trouve la porte. Murs éboulés, parapets croulants, bastions ébranlés, tout cela était en mauvais état. L'arête des collines en pente douce qui réunit la ville à la terre ferme, et qui la domine presque comme un glacis défilé, et couverte de *quintas* (maisons de plaisance), de jardins et de champs cultivés; le terrain est entrecoupé de plantations d'oliviers et d'orangers, et de haies épaisses de cactus et d'organon. Du côté de la mer, la place eût été dangereuse à défendre, car des navires de 20 à 30 canons en approchent aisément à 600 mètres de distance, et pourraient la raser par un tir de but en blanc; comme rien d'ailleurs ne les empêche de s'embosser de chaque côté, de manière à croiser leurs feux sur l'isthme, et de le balayer à toute volée, on ne devait pas s'attendre à une résistance opiniâtre. Cependant, on fut tenté de croire, au premier abord, que la garnison y était décidée, car elle avait élevé dans quelques unes des rues transversales des barricades en cuirs amoncelés, capables tout au plus, du reste, de la garantir de la mitraille.

» Quelques jours avant l'arrivée de l'expédition, le commandant de la place avait fait évacuer tous les étrangers; ils s'étaient réfugiés sous la protection des pavillons de France et d'Angleterre, dans la petite île de San-Gabriel, où nos bâtiments pourvurent à leur subsistance. Il est inutile de répéter les bruits alarmants que ces réfugiés répandirent sur les résolutions héroïques de la garnison; inutile aussi de redire la réponse que fit le commandant à la sommation que nous lui adressâmes de se rendre.

» L'escadre combinée se forma suivant une courbe serrée autour de la ville. En tête de la ligne d'embossage, vers l'ouest, *le Ducouëdic* prit poste, n'ayant plus qu'un pied d'eau sous sa quille, et présentant le travers à la plage où devait s'effectuer le débarquement des bandes montevidéennes;

[illegible] au milieu du plus profond silence; c'était un spectacle sinistre.

» Le matin, des tourbillons de fumée s'élevaient encore du sein des maisons; mais heureusement le vent n'avait point aidé l'activité du feu. Vers huit heures, l'escadrille montevidéenne se montra, accourant sous toutes voiles en ligne de combat, pour rallier les escadres. A la vue du pavillon oriental qui flottait aux mâts comme un signe de rébellion, la garnison poussa des cris de rage; de divers points retranchés en dehors de la ville elle démasqua ses batteries, et ses boulets sifflèrent sur la rade. Ces coups furent d'abord dédaignés; mais enfin *le Philomèle* ayant riposté, les autres navires anglais l'imitèrent, et bientôt, au signal de l'amiral français, *le d'Assas, la Coquette* et *le Ducouëdic* ouvrirent successivement leur feu sur tous les points où l'on découvrait des canons montés ou des rassemblements d'hommes armés; mais pas un de nos boulets ne fit dans la ville d'inutiles ravages. La canonnade dura ainsi près de deux heures, et la bise du nord en porta les retentissements jusqu'à Buenos-Ayres; ils y éveillèrent l'alarme et un esprit de vengeance. A la précision du tir et à l'effet produit par les projectiles creux, on put reconnaître la supériorité des canons à la Paixhans sur les anciennes armes de la marine.

» Pendant ce temps, l'escadrille montevidéenne était venue prendre mouillage en avant de notre ligne d'embossage, et avait joint son feu au nôtre. La ville alors paraissant complètement évacuée, les *condottieri* de Montevidéo effectuèrent leur descente au débarcadère de l'ouest, sous le feu du *Ducouëdic*; ils se répandirent le long des murailles et s'établirent dans quelques maisons extérieures qui avaient servi d'avant-postes fortifiés à l'ennemi. La ville était prise; tous les habitants avaient fui; pas un être vivant ne s'y trouvait. L'incendie n'avait fait que peu de ravages; ces villes de construction espagnole, où chaque maison, toute en pierres et terrasse, semble une forteresse, sont pour ainsi dire incombustibles; pour les détruire, il faudrait les saper. Les navires suspendirent leur feu; mais, une heure après, on fut obligé de le rouvrir contre divers partis d'éclaireurs soutenus de quelques canons de campagne, qui reparurent aux avant-postes. Vers onze heures, l'amiral Lainé, qui avait rejoint son escadre sur la goëlette *l'Eclair*, et l'amiral Inglefield, firent signal de débarquer les troupes, et nos cinq cents marins français et anglais prirent terre en bon ordre sur les rochers qui forment la face méridionale de la place : ils se partagèrent la garde de la ville, les Français à l'ouest, les Anglais à l'est; et aussitôt ils se mirent à l'œuvre pour en relever les murs écroulés.

» Mais pendant que nos marins, obéissant à leurs officiers et fidèles à la discipline, réparaient les parapets et les escarpements du fossé, les *condottieri* nos associés fouillaient les maisons et les mettaient à sac. Ils enfonçaient les portes des magasins que l'incendie avait épargnés, faisaient ruisseler les liqueurs fortes et jonchaient les rues de débris. Et quand on leur demandait à quoi bon tant de désordres, ils répondaient : C'est la fortune de la guerre !

» La jolie église de la Colonia, si propre, aux murs fraîchement peints, simple dans son style comme une chapelle de village, n'échappa pas davantage à leurs outrages. Les *condottieri* vainqueurs s'y installèrent; ils se roulèrent sur les dalles du chœur, suspendirent leurs bonnets de police et leurs gibernes aux candélabres sacrés; les voûtes ne retentirent plus que du bruit des fusils et des sabres traînants, de cris profanes ou sacriléges; l'autel devint une table d'orgie, où le soldat ivre se vautrait au milieu de flots infects de rhum. Et quel spectacle étrange offrait ce ramas d'aventuriers ! Les uns couverts du grossier vêtement catalan, surmonté du bonnet phrygien, les autres cachés sous le manteau sicilien; d'autres, tels que les bandits des Apennins, portaient une toque d'où s'élançait une plume flottante, la moustache tombante, une jaquette bleue serrée aux reins par un ceinturon de cuir d'où pendait un grand sabre et qui soutenait en outre une paire de pistolets, des bottes en cuir de daim qui s'élevaient au-dessus du genou, enfin un poignard comme du temps du connétable de Bourbon; tous ces hommes épars çà et là, mangeant, buvant, chantant, jouant aux dés leur butin, et souvent rendus stupides par les vapeurs de l'alcool, rappelaient une époque heureusement oubliée depuis long-temps en Europe. Il faut dire, à l'éloge de nos matelots, qu'aucun d'eux ne se

---

mie de tous. Que faisait donc le docteur ?

Dans un but que nous découvrirons bientôt, il avait tout à coup, au dernier moment, changé de rôle à l'égard de M. le comte de Meillan. Après s'être rapproché des passagers sur le pont, il venait, par des prévenances auxquelles il n'avait pas habitué le fier ambassadeur de provoquer, les remerciements de ce dernier. M. le comte ne pouvant payer (il l'avait appris à ses dépens) les services d'Alophe, s'était trouvé obligé de l'inviter gracieusement à lui rendre visite à l'ambassade, où il serait toujours parfaitement reçu.

Cet échange de politesse s'était fait pendant le trajet du dôme à la coupée.

Julia de Meillan, que M. de Saint-Cric n'avait pas quittée d'une minute, répondait à peine aux compliments et aux regrets très bien exprimés du commandant; ses regards se portaient partout, excepté vers son interlocuteur; elle cherchait Raoul de l'arrière à l'avant, et comme elle n'avait pas appris sa mise aux arrêts, elle ne s'expliquait pas qu'il la laissât s'éloigner sans lui dire adieu, au moins par un coup-d'œil.

Aussi, cette dernière investigation de Mlle de Meillan fit-elle revivre chez Napoléon, qui venait de monter, ainsi que tous les officiers, l'espoir seulement assoupi, mais non éteint de plaire à la fille du comte.

— Hein ! Antoine, voilà qu'elle y vient, dit-il tout bas, en poussant du coude son ami; je savais bien qu'elle y arriverait.

— Qu'est-ce que vous me dites donc là ? répondit maître Antoine; vous croyez que c'est à vous qu'elle en veut; vous ne voyez pas qu'il lui manque quelqu'un? mais ça n'est pas vous.

— Mon cher ! vous n'y connaissez rien, c'est moi qui vous le dis; vous ne savez pas lire dans le cœur féminin.

— Allons donc ! commissaire ! quand elle vous regarde par hasard, une fois tous les huit jours, vous croyez qu'elle vous adore, et quand elle ne vous voit pas, vous dites qu'elle cache son jeu.

Quoiqu'il n'eut pu suivre des yeux les passagers sur le pont, Raoul entendait leurs pas au-dessus de sa tête; d'ailleurs, pour qui est habitué *aux êtres* d'un navire, le bruit fait par la garde qui portait les armes, et le sifflet du maître de quart, indiquait assez que M. le comte se présentait à la coupée et se disposait à descendre l'escalier de commandement.

Le tour de Julia ne pouvait tarder.

A ce moment définitif, le calme que notre prisonnier avait gardé jusque-là, disparut pour faire place à une tristesse profonde, et toutes les suppositions, avec leur cortége sinistre, quand ce n'est pas l'espoir qu'elles expriment, vinrent jeter l'effroi dans son cœur.

Si les circonstances allaient l'empêcher de revoir Julia, si la surveillance exercée sur lui pendant ses arrêts illimités, mettait obstacle à sa descente à terre; si le commandant le renvoyait en France immédiatement, il ne lui était même pas loisible alors de donner sa démission pour rester à Rio; il faut que le conseil de guerre ait son cours, quand bien même l'officier inculpé s'inflige volontairement la punition auquel le jugement l'aurait condamné, l'abandon de sa carrière. Et en supposant qu'il réussît à se rendre à terre, était-il sûr d'y trouver Julia; si son père refusait de le recevoir ?

Toutes ces réflexions, fort longues à exprimer, furent faites coup sur coup, en quelques secondes, par le jeune officier, qui, mettant aussitôt la tête en dehors, par le sabord de la batterie, reconnut le père de Mlle de Meillan, qui descendait avec sa gravité ordinaire; quelques marches encore et il allait passer près de lui. Julia en devait donc faire autant. Une idée spontanée lui vint; il écrivit précipitamment au crayon.

« Comment vous revoir? dans quel lieu? à quelle heure? par grâce un mot ce soir pour m'en informer. »

Il avait à peine fini, qu'un nouveau coup d'œil jeté en dehors lui montra le commandant qui descendait à reculons, deux marches en avant, afin sans doute de protéger Mlle de Meillan en cas d'accident.

M. de Saint-Cric ne pouvait donc avoir aperçu les signes faits à Julia; cependant le temps d'arrêt que la vue inattendue de Raoul détermina chez elle, de plus, la direction de son regard fixe, qui ne se préoccupait plus de la marche où elle devait poser le pied, firent que le commandant, dans sa sollicitude attentive, tourna subitement la tête pour expliquer quelle émotion instantanée exposait ainsi Julia à faire un faux pas.

Raoul avait aussitôt rentré la tête, non par crainte de divulguer leur intelligence, le départ de Julia rendait le secret de cet amour moins indispensable, mais pour que le commandant n'augmentât pas les mesures de rigueur qui le concernaient. La remise du billet devenait fort difficile, car au moment où Mlle de Meillan serait assez descendue pour être à même de le recevoir, M. de Saint-Cric aurait dépassé le sabord, et n'avait même plus besoin de tourner la tête pour voir Raoul. Mais, par un hasard bien heureux sans doute, lorsque ce moment favorable fut arrivé, le commandant faisant brusquement face au canot accosté, adressa quelques mots insignifiants au patron. Pendant ce temps très court, le billet fut donné et pris avec dextérité. Raoul put même serrer la main qui l'avait reçu, persuadé que le Dieu des amants l'avait aidé à tromper la vigilance du commandant.

Julia arriva enfin toute émue dans le canot, et M. de Saint-Cric, au lieu d'y prendre place aussitôt, remonta vivement l'escalier pour donner un ordre au capitaine de corvette encore à la coupée, puis revint s'asseoir près de M. le comte en s'excusant de s'être fait attendre. Maître Antoine, qui faisait une cour assidue au père Bonplan depuis l'échouage, était tout près de lui lorsque le commandant était remonté. Il avait paru écouter avec une vive attention ce qui s'était dit entre eux. Il courut aussitôt rejoindre son ami Napoléon qui endossait son habit noir dans sa chambre.

Lorsque l'embarcation fut à cent brasses du bord, treize coups de canon saluèrent le ministre plénipotentiaire, dont la présence à bord n'avait fait d'autre bruit que celui de l'arrivée et du départ.

Raoul, ne pouvant plus distinguer Julia, allait redescendre dans sa chambre, quand il fut mandé par le capitaine de corvette.

— Monsieur de Mombrun, je suis fâché de vous transmettre l'ordre que le commandant vient de me donner avant de partir, celui de faire placer un factionnaire à votre porte; c'est ainsi qu'il a entendu vous infliger les arrêts de rigueur.

— Il m'a donc aperçu, se dit Raoul très-contrarié d'abord de ce surcroît de surveillance. — Mais il se consola bientôt en songeant que le matelot, en général peu militaire et peu geôlier par nature, n'est pas trop difficile à endoctriner. Tout dépendait de la réponse qu'il attendait le soir même. Elle dicterait sa conduite. Il se rendit chez lui pour y combiner sa fuite, selon les circonstances.

Les officiers libres s'empressèrent, aussitôt que le commandant eut quitté le bord, de demander un canot pour en faire autant. Napoléon, superbe et fier dans son habit noir, allait mettre ses gants, quand Antoine était venu le trouver :

— Ah çà ! commissaire, vous savez ce que je vous ai dit hier? Vous m'avez promis d'être mon second, et, comme vous avez des épées, nous allons bâcler cette affaire-là. On arme le canot-major; il n'est pas de garde, ni moi non plus. Dites-lui qu'il se dépêche, que je n'accepte pas d'excuses. Ah ! c'est que je n'entends pas raison sur ce chapitre là.

— Oui, je m'en vais régler tout ça, répondit maître Lepreux d'un air important. Je vais m'entendre avec son témoin. Ça doit être le docteur.

— C'est ça; dites que je suis l'offensé et que j'ai le choix des armes, mais que je le lui laisse.

— Vous avez tort, Antoine; je ne souffrirai pas...

— Faites ce que je vous dis, commissaire. Est-ce que vous croyez que j'en suis à ma première affaire? Je lui laisse le choix des armes, et il aura son compte tout de même.

— Ah ! c'est très-bien ! reprit Napoléon avec une émotion réelle, mais grotesque, en prenant la main d'Antoine, je vois que vous êtes solide au poste.

Et le commissaire alla trouver le docteur, qui était redescendu dans la batterie.

Pendant ce temps Mornan, fort pressé d'aller à terre, car il devait prendre la garde le lendemain, activait le départ du canot que Richeville avait fait armer.

EDOUARD PUJOL.
Lieutenant de vaisseau.

(*La suite à demain*).

... pour sa vie. Hier, le capitaine-général a fait remettre des passeports à plusieurs individus qui passent pour ne pas aimer l'ordre actuel des choses, et qui, par cette raison, sont suspects. Parmi eux se trouvent l'ex-député aux cortès, D. M. Calvet, et D. J. F. Monge. On ne leur a donné qu'un délai de 24 heures. »

Mouthe, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Pontarlier, vient d'être ruiné par un épouvantable sinistre.

Trente-deux maisons ont été la proie des flammes. Plus de soixante ménages sont sans abri, sans vêtements, sans pain, à l'entrée de l'hiver, dans un pays couvert de neige pendant cinq ou six mois de l'année, et où la population, manquant de pommes de terre et n'ayant d'autre nourriture que du pain d'orge et d'avoine, était déjà plongée dans une profonde misère.

Nous espérons qu'une si grande infortune éveillera les sympathies publiques, et que les Franc-Comtois qui habitent Paris se hâteront d'être les premiers à venir en aide à leurs malheureux compatriotes.

A Paris, MM. Viefville, notaire, quai d'Orléans, 4; Defresne, notaire, rue des Petits-Augustins, 12, et Aubry, boulevart des Italiens, 5, ont bien voulu se charger de recevoir les offrandes qui leur seraient remises.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Il est question du mariage d'une fille du grand duc Michel, frère de l'empereur de Russie, avec le duc de Gênes, fils du roi de Sardaigne. — On écrit de Stockholm que le gouvernement suédois aurait accepté les propositions d'une compagnie de capitalistes anglais pour la construction de diverses lignes de chemins de fer. On assure qu'au printemps prochain plus de 6,000 ouvriers seront employés aux premiers travaux. — M. le ministre de l'intérieur vient d'écrire aux préfets des départements pour leur demander des renseignements précis sur l'état des céréales en 1843. — M. le comte de Sercey, ministre de France à Darmstadt, vient d'arriver à Paris. — L'ambassade de Naples vient d'être transférée de la rue de Londres, 10, rue de Grenelle-Saint-Germain, 122, en face du ministère de l'intérieur, dans l'ancien hôtel Corbin-Janson.

M. le baron Thénard vient de donner sa démission de professeur de chimie au collége de France. M. le baron Thénard restera professeur honoraire. Il sera procédé dimanche à l'élection de son successeur. Deux autres professeurs du collége de France, MM. Ampère et Libri, également pour des motifs de santé, ont demandé à se faire suppléer. — Les professeurs d'histoire de l'Académie de Paris se sont rendus au ministère de l'instruction publique, pour remercier M. le comte de Salvandy de l'ordonnance royale du 15 novembre, qui élève et fixe leur position dans l'Université. — L'ordre est arrivé au port de Rochefort de tenir trois compagnies de marine prêtes à embarquer pour les Antilles. Ces compagnies vont relever une partie de la garnison de ces îles.

Les bateaux à vapeur *le Papin* et *le Narval*, les bricks *la Flèche*, *la Surprise* et *le Bougainville*, les goëlettes *la Mésange* et *l'Hirondelle*, destinés à faire partie de la station navale des côtes occidentales d'Afrique, ont reçu l'ordre de partir aussi promptement que possible de Toulon pour leur destination. *La Mésange* a pris sa patente de santé. Tous ces bâtiments auront gagné le large probablement avant la fin de la semaine. — M. de Balzac est arrivé avant-hier soir à Marseille, par le paquebot-poste du Levant *le Tancrède*, de retour de son excursion à Naples, Livourne, etc., et dans quelques autres villes d'Italie. Le célèbre romancier met, dit-on, en ce moment-ci la dernière main à une comédie intitulée *le Prince*. — La petite ville de Tschanak-Kalessi, située près des Dardanelles, a été consumée par un incendie le 26 octobre dernier.

LE TONNERRE HORS DE SAISON. — Nous avons été témoins ces jours derniers, dit le *Bien public* de Mâcon, d'un phénomène météorologique assez extraordinaire dans le milieu de novembre. Un orage effroyable, mêlé de longs éclairs, de violents coups de tonnerre et, par intervalles, de pluies torrentielles, a éclaté vers six heures sur Mâcon. L'orage a continué jusqu'à minuit; il allait toujours dans la direction du nord au midi. Hier matin, la Saône s'est accrue considérablement, et déjà les prairies de la Bresse sont presque entièrement submergées.

LA VAPEUR LIVRÉE A ELLE-MÊME. — On écrit de Blois : « Jeudi dernier une locomotive sur laquelle des employés anglais du chemin de fer allaient monter, est partie d'elle-même, sans chauffeur et sans mécanicien, avec une rapidité telle qu'en dix minutes elle avait franchi une distance de sept lieues. De même qu'elle était partie seule, elle s'est arrêtée seule, la soupape s'étant ouverte et la vapeur s'étant échappée. Cet accident, qui eût pu avoir des conséquences fort graves, est dû sans doute à quelque défaut dans le mécanisme. »

L'ORDRE RÈGNE EN ALGÉRIE. — Le journal l'*Algérie* annonce que les colons de Sidi-Chami, village fondé depuis peu en avant d'Oran, sont rentrés dans leurs maisons. L'autorité militaire, qui avait cru prudent d'ordonner l'évacuation de ce village, a reconnu que les circonstances graves qui avaient nécessité cette mesure ont cessé d'exister.

LA FIN DU PÈRE ÉTERNEL. — Jeudi dernier on s'est enfin décidé à faire disparaître du fronton de l'église de Villefranche, cette statue du Père Eternel qui par son peu de solidité était devenue un juste sujet d'effroi, et, ajoute le *Journal de Villefranche*, comme une menace suspendue sur nos têtes. Il y a deux ans le bras droit supportant un globe s'en était déjà détaché, mais heureusement sa chute ayant eu lieu la nuit, n'avait pas causé d'accident. Quelle épouvantable catastrophe serait résultée de la chute de la statue entière, au moment où la foule couvre le parvis!... Ce colosse avait trois mètres de hauteur, sur un mètre de largeur à l'humérus. C'était un composé d'argile cuit, garni en partie de fer à l'intérieur. Tout cela offrait si peu de solidité, que lorsque la tête est tombée sous la main des ouvriers, ils ont été étonnés que son état de délabrement n'en eût pas déjà entraîné la chute, et ils ont été surpris qu'elle n'aurait probablement pas résisté aux intempéries de cet hiver. L'antique statue que celle-ci avait remplacée, était un massif de ... des fêtes à l'Hôtel-de-Ville. M. Delarue ... au ... ce matin, à ce sujet, une longue conférence avec M. le préfet de la Seine.

CONSTRUCTIONS GALLO-ROMAINES. — En démolissant les nombreuses masures de la rue de la Cité, afin d'élargir cette voie de grande communication, on a trouvé à l'angle de cette rue et du quai aux Fleurs, trois étages de caves d'une profondeur de 14 à 15 mètres. Elles sont construites avec une solidité remarquable et leur partie inférieure se trouve de beaucoup au dessous du niveau de la Seine. On croit qu'elles appartenaient à un ancien palais gallo-romain.

UN REMORDS. — Il y a quelques jours, le cadavre d'un enfant nouveau-né fut trouvé dans la rue de Londres, déposé derrière une borne et enveloppé d'un linge qui ne portait aucune marque. Le commissaire de police ayant été prévenu, constata qu'il existait au col les traces d'une forte pression qui aurait eu lieu, soit au moment de la naissance, soit durant le travail de l'enfantement. Il fit transporter le cadavre à la Morgue; là, l'autopsie ayant été pratiquée, le résultat de cette opération qu'en effet deux vertèbres cervicaux étaient rompues, mais que cet accident ne devait pas être attribué à un crime, et que l'enfant, viable jusqu'au moment de la délivrance, avait dû mourir pendant le travail de l'accouchement. Les recherches faites pour découvrir les auteurs de l'abandon de ce cadavre sur la voie publique n'avaient, jusqu'à ce moment, amené aucun résultat, lorsque cette nuit un individu se présenta au poste de garde municipale de la Préfecture de police, en déclarant qu'il était complice d'un infanticide et qu'il venait se constituer prisonnier, ne pouvant plus longtemps supporter le remords qui pesait sur sa conscience. Cet individu, après avoir passé le reste de la nuit au poste, a été mis ce matin à la disposition du commissaire de police du Palais-de-Justice.

GRANDEURS ET SERVITUDES MILITAIRES. — Il y a quelques années, un avocat d'une ville près de Lille venait d'obtenir dans une compagnie de garde nationale les modestes fonctions de sous-lieutenant, et, dès le lendemain de sa nomination, notre homme n'eut rien de plus pressé que d'aller se munir des insignes de son grade. A quelques jours de là, une place de lieutenant étant devenue vacante dans la même compagnie, on l'offrit au sous-lieutenant dont s'agit, qui l'accepta, non sans regretter intérieurement le surcroît de dépense qu'allait entraîner pour lui ce surcroît d'honneur. Il eut beau se creuser la tête pour trouver moyen d'utiliser les épaulettes qu'il avait achetées pour le grade de sous-lieutenant; ne pouvant en venir à bout, il se décida à faire un sacrifice. Il alla donc voir le marchand qui lui avait fourni son équipement, et, d'après la version du *Journal de Lille*, il lui tint à peu près ce langage : « Je n'ai pas encore mis les épaulettes de sous-lieutenant que vous m'avez vendues, mais elles me deviennent inutiles, car je viens d'être nommé » lieutenant. Je vous prie de me dire combien vous me demanderez » pour les échanger contre les épaulettes de mon nouveau grade. » Le fournisseur croyait avoir mal entendu; enfin, à force de faire répéter son interlocuteur, il crut comprendre que ce n'était rien de moins qu'un mystificateur, et entrant dans l'esprit de son rôle, jura ses grands dieux qu'en demandant 30 francs de retour il y perdait encore. L'avocat se récria de son mieux, marchanda comme un beau diable et finit par offrir comme ultimatum une somme de 20 francs. Le marchand accepta, pour ne pas mécontenter, disait-il, une aussi bonne pratique, et s'offrit de placer lui-même les épaulettes qu'il avait à fournir. Toujours est-il que, deux heures après, le facétieux fournisseur reçut l'uniforme du lieutenant et n'eut qu'à reporter l'épaulette de droite à gauche, et la contre-épaulette de gauche à droite, pour gagner la somme qui lui avait été promise. L'avocat croyait avoir fait un bon marché, et la première fois qu'il se trouva de garde, il ne manqua pas d'en tirer vanité. Les rires homériques qui accueillirent cette révélation finirent par apprendre au lieutenant qu'il avait fait une double boulette.

LE PUBLIC S'AMUSE. — Ce n'est pas sans motif, dit *le Mémorial*, que l'on voit avec répugnance certains tours de force auxquels se livrent les saltimbanques; il en peut résulter et il en résulte parfois de tristes accidents. Il y a quelques jours, à la foire de Rouen, vers deux heures après midi, un équilibriste ayant placé sur son front une barre de fer pointue, posa dessus l'extrémité de la baïonnette d'un fusil renversé la crosse en haut, et qu'il se mit à faire tourner dans cette position. Tout à coup la baïonnette glisse et vient s'enfoncer près de l'œil dans la figure du malheureux. Le sang a jailli avec tant de force que plusieurs des assistants ont été atteints. Le spectacle a été aussitôt suspendu et la victime est gravement blessée.

UNE INJURE A L'AMOUR-PROPRE. — Un jour, au sortir de la messe du dimanche, quatre femmes de la commune de Rancé, près de Lyon, s'invectivaient sur la place publique; quelques soupçons jaloux avaient fait naître la querelle. Dans cette lutte, la femme Briel était seule contre trois; mais elle tenait bon et avait fini par accabler ses adversaires en leur adressant une injure que la décence ne nous permet pas de reproduire. L'injure leur parut si sanglante que le combat changea aussitôt de nature. On en vint aux coups de poing; la femme Briel plia sous le nombre et fit retraite chez une voisine. — Si l'on s'en fût tenu là, la scène eût été seulement divertissante; mais les femmes Treyre, Collonget et Simon, sous l'empire d'une violente fureur, préparèrent une vengeance cruelle que le *Moniteur judiciaire* raconte ainsi : « Le 17 septembre, la femme Briel allait aux champs, portant dans ses bras un enfant qu'elle allaitait; les femmes Treyre, Simon et Collonget l'observent, la suivent et l'attaquent à l'improviste. On ne sait au juste à quelles cruautés se livrèrent ces trois femmes sur leur ennemie renversée et tenue à terre; mais il est certain que les jupes furent soulevées, un tison enflammé fut approché. — Cet acte de vengeance aussi bizarre que cruel, qui rappelait le sens de l'injure adressée par la femme Briel aux trois assaillantes, eut d'autant plus de retentissement, que l'une d'elles était la femme du maire de la commune où le fait s'était passé. Une instruction se fit, et les trois femmes parurent devant le tribunal correctionnel de Trévoux, qui les déclara coupables et les condamna à 25 francs d'amende. Croyant avoir ainsi échappé au péril, elles allaient narguant leur victime; mais celle-ci, outrée du jugement correctionnel, assigna ses adversaires devant le tribunal civil en paiement d'une somme de 20,000 francs de dommages-intérêts. — Les femmes Treyre, Collonget et Simon s'entendirent déclarer passibles de dommages-intérêts et condamner à payer entre elles trois 240 francs à la femme Briel. — Appel par celle-ci devant la cour royale de Lyon, qui a infirmé le jugement et condamné chacune des intimées à payer à la femme Briel une somme de 200 francs. »

UNE PAILLE. — Un de ces matins une des quatre colonnes en fonte de l'éclairage au gaz du pont Charles X, à Nantes, du côté de la rue de ... poutres, ... a pas ... par la chute d'une de ces poutres.

On lit dans l'*Union* (de Saint-Germain-en-Laye) : « Ces jours derniers, au viaduc du chemin de fer atmosphérique au Pecq, deux ouvriers maçons montaient des pierres à bâtir sur l'échafaudage de la pile 4; la charge et le peu de solidité de cet échafaudage, construit en sapin, firent briser les planches; les deux ouvriers tombèrent pêle-mêle avec les matériaux : on les a relevés couverts de contusions et transportés à l'hospice de Saint-Germain. »

ACADÉMIE DES SCIENCES.

PRÉSIDENCE DE M. MATHIEU.

Séance du 17 novembre.

L'Académie s'étant formée en comité secret de très bonne heure, pour entendre et discuter un rapport sur les prix Montyon, la séance publique n'a pas présenté un grand intérêt. M. Biot a lu une très longue note sur divers points d'astronomie ancienne, qu'il serait fort difficile d'analyser en quelques lignes; c'est, du reste, une discussion historique pleine de savantes considérations dont devra tenir compte tout historien des sciences. — M. Cauchy a communiqué une nouvelle suite de ses recherches sur les substitutions. — M. Boussingault a présenté une note de M. Acosta ayant pour objet de prouver que la maladie actuelle des pommes de terre est identique à celle qui de tout temps a sévi sur les tubercules placés dans des circonstances d'humidité exceptionnelles. — M. Morin a rendu compte d'un important mémoire sur la balistique, envoyé par M. Didion, professeur à l'Ecole du génie et de l'artillerie de Metz. — Enfin, M. Dufrénoy a communiqué de la part de M. Courtois, ingénieur des mines, une notice sur les eaux du lac de Van, dans l'Arméniatan méridional, près la frontière de Perse, et sur le natron que l'on en retire. — Tel est avec une description des criquets et des ædipodes de l'Algérie, par M. Guyon, une note sur plusieurs séries d'oxalates doubles par M. Kybe, élève de M. Pelouze, et une autre note de M. Pommeraux sur la centralisation de l'effet des chocs des locomotives, le bulletin exact de la partie non physiologique de la séance. L'aridité de ces communications nous permet de revenir sur un sujet que nous avons dû négliger la semaine passée.

Nous voulons parler de l'exposé que, guidé par un juste sentiment de nationalité, M. Charles Dupin a cru devoir présenter, des immenses travaux dont l'Angleterre commence l'exécution sur les côtes britanniques pour faire un pendant aux fortifications de Paris. C'est un exemple de l'entente cordiale existant entre les deux nations. Comme d'habitude, l'avantage reste à la Grande-Bretagne. La France met Paris, un coin de terre, sur la *défensive*. L'Angleterre met tout le royaume-uni sur la *défensive et l'offensive*.

Une commission, nommée par Robert Peel, a proposé les travaux de *protection et d'attaque*, dont nous allons rendre rendre compte, et une loi présentée à la chambre des communes doit bientôt en ordonner l'exécution.

Après avoir exposé tout au long les motifs spéciaux qui ont engagé la commission de l'amirauté britannique à faire ces diverses propositions, M. Dupin les résume ainsi :

» Avant tout on propose de construire à Douvres un port de refuge complètement clos par des jetées, avec deux entrées : l'une à l'est, large de 150 pieds (45 m. 72); l'autre au midi, large de 700 pieds (213 m. 36). Ce port aura de superficie, à mer basse, 520 acres ou 210 hectares; il aura 150 hectares jaugeant encore 12 pieds d'eau (3 m. 66) au minimum.

« Douvres, dit la commission, favorablement située pour protéger la navigation du détroit, est la station naturelle d'une division de bâtiments » de guerre; son importance, sous le point de vue militaire, est indubitable. De plus, la construction d'un port de refuge en cet endroit est » *indispensable*, afin de procurer à Douvres cette efficacité d'une station navale, nécessaire pour donner la sécurité à cette partie de la côte » et protéger le commerce. » (Contre qui? sans doute contre la France.)

» La commission anglaise propose aussi de protéger à Seaford, par un brise-lames ou jetée de 1 852 mètres de longueur, un mouillage de 120 hectares; et à Portland, par un autre brise-lames, un mouillage de 480 hectares. La position formidable de Seaford, pouvant abriter un grand nombre non-seulement de bâtiments marchands, mais encore de vaisseaux du premier rang, menacerait à la fois tous les ports français, depuis Boulogne jusqu'au Havre.

Distances du port de refuge et d'agression de Seaford :

A Boulogne,	96 kilomètres;
A l'embouchure de la Somme,	111
A Dieppe,	111
A Fécamp,	111
Au cap, en avant du Havre,	133

» Ce port, au moyen du chemin de fer de Londres et Brighton, et d'un court embranchement, n'est pas à *deux heures* de Londres.

» La commission propose d'appliquer à ces trois grands travaux les chiffres suivants :

Pour Douvres,	63 millions;
Pour Seaford,	32
Pour Portland,	13
	108

» Loin d'être surpris de la grandeur de cette dépense présumée, dit M. Dupin, on la trouvera peut-être probablement au dessous de la réalité, lorsqu'on arrêtera la pensée sur ce simple fait :

» Si l'on suppose que les jetées ou brise-lames ci-dessus désignées soient mises à la suite les unes des autres, la longueur totale égalera trois fois la longueur de notre grande jetée de Cherbourg !... »

Après avoir achevé l'exposition de leurs propositions, les commissaires anglais concluent ainsi définitivement :

« La commission ne peut pas terminer son rapport sans exprimer, dans les termes les plus forts, son opinion unanime et sa profonde conviction, qu'il est indispensable d'adopter des mesures qui procurent, à la frontière sud-est du royaume, une protection navale puissante.

» Sans aucune exception, les ports de marée, situés sur la côte entre Portsmouth et la Tamise, sont incapables de recevoir de grands navires à vapeur. Par conséquent, aujourd'hui que la vapeur introduit de si grands changements dans la situation des affaires navales, c'est une impérieuse nécessité de suppléer, par des moyens artificiels, au manque de ports convenables dans la partie étroite de la Manche.

» Une carte hydrographique montre les positions où, d'après nos

[illegible] 101 k.

» De Portsmouth à Seaford, quatrième centre de protection et d'agression, 107 k.

» De Seaford, en doublant Beachy-Head, jusqu'à Douvres, cinquième centre de protection et d'agression, 94 k.

» De Douvres, en pénétrant dans la Tamise, jusqu'au mouillage du Nore, devant l'arsenal naval de Sherness, sixième centre de protection et d'agression, 91 k.

» De Douvres à Harwich, au-delà de la Tamise, septième centre de protection et d'agression, 102 k.

» On remarquera certainement combien les centres de protection et d'agression se multiplient, et je dirais presque s'entassent, à mesure que la côte d'Angleterre devient plus voisine de la France. De Portsmouth au port de Harwich, dans une étendue de 32 myriamètres seulement, on se propose de créer, par évaluation d'avant-projets, pour 96 millions de travaux à la mer. Il y aura cinq grands centres de protection, pouvant recevoir cinq armées navales et servir de points de départ à cinq expéditions de puissants navires de vapeur : expéditions dont la plus éloignée pourra se précipiter en sept heures sur les côtes de France, et la plus rapprochée en une heure et demie. Cet ensemble de travaux exercera son influence, pour ne pas dire son empire, sur cent cinquante lieues de notre littoral, depuis Dunkerque jusqu'à la baie de Saint-Malo.

» Et nous terminerons ce mémoire en faisant observer que sur ce vaste développement de rivages découverts, la France ne possède qu'un grand centre de protection : c'est Cherbourg.

» Sous le beau règne de Louis XIV, un membre illustre de l'Académie des sciences, un grand citoyen, qui n'a laissé sans pratique aucun genre de services qu'il pût rendre à sa patrie, le maréchal de Vauban, avait su nous donner à Mardyck, auprès de Dunkerque, un premier centre de protection, qui fut détruit, non par la guerre, mais par la paix, en signant un traité honteux, qui caractérisa la décadence de Louis XV.

» Je m'estimerais le plus heureux des hommes si je pouvais espérer que ce Mémoire ne sera pas sans influence pour qu'à notre époque, suivant l'exemple d'un grand règne, et réveillés par l'initiative infatigable de nos rivaux, nous nous occupions avec zèle des moyens propres à nous donner des centres suffisants de protection, pour nos navires marchands et nos cités maritimes, depuis Dunkerque jusqu'à Cherbourg. C'est une question vitale, et pour le commerce paisible, et pour le salut du pays ; une question à laquelle il faut faire concourir, afin de la bien résoudre, les sciences et les arts du civil, du militaire et de la marine.

» Appelons à notre secours l'hydrographie, l'art nautique, les constructions hydrauliques, le tracé des chemins de fer et la télégraphie électrique, afin que de Paris, aussi rapidement que de Londres, les avis salutaires et les commandements d'agir, transmis en temps opportun, trouvent, à des distances suffisamment rapprochées, les lieux de protection et les foyers de rayonnement, tels que peuvent les réclamer la sécurité de nos côtes et l'honneur de notre patrie. »

Partie médicale. — M. le docteur Brachet, de Lyon, adresse un Mémoire *sur le système nerveux ganglionnaire*. L'auteur commence par établir que la science positive doit procéder par l'analyse, et non par la synthèse, si elle ne veut pas courir le risque de s'égarer dans les espaces imaginaires : Faisant l'application de ce principe au sujet qu'il traite, M. Brachet retrace l'historique des fonctions du système nerveux ganglionnaire, il rappelle que Winslow soupçonna le rôle du grand sympathique ; Buffon aussi avait pressenti les deux vies. Bichat féconda cette pensée, et il basa sur elle la grande division des actes de la vie en deux classes : actes de la vie organique et actes de la vie cérébrale. Legallois ébranla cette doctrine ; ses expériences le conduisirent à considérer la moëlle comme la source d'où les nerfs ganglionnaires eux-mêmes tiraient leur principe d'action.

En 1821 d'abord, en 1830 ensuite, M. Brachet publia ses travaux sur les fonctions du système nerveux ganglionnaire, travaux couronnés par l'Académie des Sciences. Il fit revivre la doctrine de Bichat, avec des modifications toutefois. Ainsi Bichat avait vu deux ordres de fonctions vitales : les fonctions d'assimilation et celles de relation. N'ayant pas analysé les actes de chaque fonction, il n'avait pas vu que plusieurs fonctions nécessitaient pour leur accomplissement, la participation des deux ordres, d'actes nerveux, le cérébral et le ganglionnaire. Une analyse sévère fit admettre à M. Brachet un ordre de fonctions mixtes.

L'auteur développe cette idée que, dans les animaux inférieurs, les principaux actes de la vie s'opèrent par l'influence du système nerveux ganglionnaire. Ces animaux végètent presque exclusivement. Ils se reproduisent par tronçons ; ils reproduisent les parties qu'on leur a enlevées. Cette faculté reproductive se conserve encore, quoique bien amoindrie, chez les vertébrés à sang froid, les reptiles et les poissons, parce que, chez eux, le cerveau est encore peu développé. Mais elle disparaît complètement dans les oiseaux et les mammifères. Ainsi, à mesure que les sensations, à mesure que l'intelligence, qui sont l'apanage réel de l'encéphale, prennent plus de développement, on voit diminuer les fonctions nutritives de reproduction. A mesure qu'on s'élève dans l'échelle des êtres, le cerveau acquiert une prépondérance plus grande ; à mesure qu'on descend, il perd cette prépondérance, et la vie végétative prend le dessus. Il y a là *deux forces inverses et différentes*.

M. Brachet résume ainsi ses conclusions : 1° le système nerveux ganglionnaire existe seul ou presque seul dans les classes inférieures ; 2° à mesure que l'organisation s'élève et se complique, il s'y joint successivement les portions d'encéphale qui sont appelées à influencer ces organes nouveaux, cette vie de relation ; 3° le système nerveux cérébral s'ajoute en devant pour constituer le cerveau, et le système nerveux ganglionnaire reste en arrière dans le ventre, comme on peut le voir surtout dans les arachnides, chez lesquelles le ganglion ventral ou intestinal est si différent du ganglion cérébral ; 4° dans les animaux des classes élevées, le rôle des deux systèmes nerveux devient de plus en plus marqué et distinct, ainsi qu'il est constaté par les expériences directes et surtout par les écarts tératologiques, ainsi que par les phénomènes morbides.

— M. le docteur J. Moreau adresse, pour le concours Montyon, son livre intitulé : *Du Hachisch et de l'Aliénation mentale*. L'auteur prétend être arrivé à faire servir l'action si extraordinaire du *hachisch* ou chanvre indien à l'étude des phénomènes fondamentaux de la folie. On sait que cette substance, dont les Orientaux font un grand usage, a la

d'enseignement du chant, qui donnerait le moyen de cultiver toutes les voix humaines. Il demande à la fois, et qu'une commission soit nommée, et qu'on lui garde le secret sur sa méthode, chose contraire aux usages de l'Académie.

—M. Moullet adresse à l'Académie un nouveau travail qui est la suite du développement de ses idées sur l'être en général et sur la vie. Comme dans sa première communication, l'auteur s'est proposé pour but de prouver que la vie n'est pas le résultat de l'organisme, mais que c'est l'organisme au contraire qui est l'effet de l'action d'un principe organisateur. Ainsi l'organisation, loin d'être la raison de l'existence des êtres, n'en est que la conséquence.

Voici quelques-unes des propositions que cherche à établir M. Moullet :

« La vie n'existe que par un ensemble de relations, quoiqu'elle ne provienne point de ces relations elles-mêmes.

» La vie n'est qu'une réaction, et une réaction a toujours lieu à la suite d'un mouvement.

» L'existence organique diffère de l'existence en elle-même, en ce qu'elle n'est qu'une existence de relation ou de domination d'être sur être, une existence d'usurpation en un mot. Voilà pourquoi l'être s'éteint, meurt et succombe.

» L'organisme tout entier, par ses fonctions, a pour but de préserver l'être vivant de l'action du milieu dans lequel il est placé.

» Le corps de l'être vivant est le moyen par lequel il correspond avec le dehors. C'est un rouage qui s'engrène avec le dehors, contre lequel il lutte en tournant contre lui les *roues* dont il dispose.

» La vie n'est point un phénomène simple, et ne peut être connue que tout autant que sont connues les actions diverses qui se passent en elle. »

B. ET P.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 18 NOVEMBRE 1845.

Le *National* poursuit de sa logique *radicale* les journaux de la gauche à propos de la réforme électorale. Il prétend que la souveraineté du peuple, inscrite au frontispice de la charte, entraîne forcément le droit de suffrage à tous les citoyens, et que lorsqu'on entre dans la voie des restrictions on donne raison aux conservateurs qui disent de la moindre extension du suffrage ce que les gens de la gauche disent du suffrage universel. Le *National* est au moins logique à son point de vue ; mais s'il est intraitable dans la sphère des principes, il est de meilleure composition comme tactique de parti. Sur une sorte d'invitation de *l'Esprit public*, il revient à son idée de coalition de toutes les nuances de l'opposition, afin de s'entendre sur les moyens à employer pour obtenir, et la réforme électorale, et le renversement du 29 octobre. Nous avons dit notre opinion sur cette entente cordiale des partis qui veulent se faire instruments les uns des autres. Notre opinion est la même à l'égard de cette nouvelle tentative.

Le *Courrier Français* se rallie volontiers à l'idée de cette coalition politique ; il désire la convergence de tous les efforts pour faire une brèche au monopole électoral ; mais, une fois entré par cette brèche, que ferez-vous dans la place ? C'est la question préalable que l'opinion publique pose à tous les partis. Chacun répond à sa manière et de façon à prouver que l'union que vous invoquez est purement chimérique.

Le *Siècle* bataille avec le parti radical et avec le parti légitimiste pour bien établir sa ligne politique. Est-ce que le *Siècle* serait lui-même revenu de ses illusions sur les rapprochements qu'hier encore il préconisait ?

A propos de la dépêche communiquée au président du cabinet grec par le ministre d'Angleterre et d'une invitation que le ministre de Russie à Athènes aurait reçu de l'ambassadeur de sa cour, à Londres, d'appuyer les représentations et les demandes de lord Aberdeen, le *Journal des Débats* expose son opinion sur l'état de la Grèce vis-à-vis des trois grandes puissances dont elle a accepté la protection. A son sens, la France, l'Angleterre et la Russie n'ont le droit d'intervenir dans le règlement de l'administration intérieure de la Grèce que comme créancières, et il faut bien se garder de voir là un empiètement sur l'indépendance ou sur la souveraineté de ce pays.

Il n'y a, en vérité, que le *Journal des Débats* pour, en toute chose, emprunter ses conclusions à un optimisme systématique, au lieu de les demander aux faits qui se passent sous les yeux du monde entier. N'est-il pas vrai, contrairement à ce que nous dit le journal ministériel, que la Grèce est le théâtre de toutes les intrigues diplomatiques, à tel point que ses combinaisons ministérielles portent le nom de l'influence prépondérante qui les a déterminées, si bien qu'en Grèce on peut voir alternativement un cabinet russe, un cabinet anglais, plus rarement un cabinet français, mais bien plus rarement encore un cabinet grec ? Cela ne nous empêche pas, comme le *Journal des Débats*, de reconnaître les progrès réels, la rare intelligence et la loyauté des intentions de la Grèce, mais encore est-il bien ne ne pas se créer des illusions à plaisir. Il est vrai que le *Journal des Débats* n'est pas toujours aussi abusé qu'il en a l'air.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. G. fils à Toulouse. — Faites droit à la demande qui vous sera adressée par M. F., d'Auch, au taux de 13[10 aim. Nous vous remplacerons les volumes.

M. V. à Figeac. — 2 m 3 c. : en progrès.

M. G. à Clermont. — Remerciements sincères à M. C. Compliments à MM. Ch. M. et M. L. — Soyez sans inquiétude et conservez votre chaleur de cœur.

M. G. à Alger. — Avez-vous reçu la collection demandée du 31 août au 17 sept. ?

M. L. à Lyon. — On a tout reçu, ami, et l'on vous écrit.

M. A. D. à Saint-Malo. — Prière d'adresser la *Vigie* rue de l'Université, 25 bis.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 14 novembre. — DEBIOLLE, marchand de vin en gros, à Bercy. Juge commiss. M. Leroy; syndic prov. M. Lecomte, rue de la Michodière, 5.

Du 17. — CONSTANTIN et Compe, herboriste, rue de la Poterie-des Halles, 13. Juge comm. M. Ernest Labbé; syndic prov. M. Decagny, rue Thévenot, 16. — MITAULT, fabricant de noir animal, rue de Charenton, 127, à Bercy. Juge commm. M. George jeune; syndic prov. M. Duval-Vaucluse, rue Grange-

à Canaux......	1250 ««	«« ««	[illegible]	1250 ««	[illegible]

CHEMINS DE FER.	St-Germ......	« ««	« ««	« ««	Au 30. 1015, 1017 50
	V. r. d.......	500 ««	« ««	« ««	— 500
	— r. g.........	330 ««	« ««	B. 5 ««	— 330
	Orléans......	1153 ««	1155 ««	« ««	— 1157 50, 1152 50, 1156 25
	Strasb........	250 ««	255 ««	« ««	— 250, 255
	Rouen........	972 50	« ««	« ««	— 975, 935, 980
	Havre.........	775 ««	« ««	B. 2 50	— 772 50, 775
	Marseille.....	940 ««	935 ««	B. 12 50	— 943, 935
	Vierzon......	683 50	680 ««	« ««	— 678, 685, 680
	Nord..........	727 50	725 ««	B. 5 ««	— 730, 722 50, 725
	Dieppe........	490 ««	« ««	B. 10 ««	— 490
	Boulogne.....	« ««	« ««	« ««	— 525
	Bordeaux.....	613 ««	620 ««	« ««	— 620, 622 50
	Montereau...	463 ««	460 ««	« ««	— 460

LONDRES, 18 nov.	PARIS, LE 18 NOV. PRIMES.	COULISSE
Dimanche.	3 0/0 F. c. 82 60 d. 50. F. p. 82 95, 83 d. 50. 5 0/0 F. c. 118 40 d. 50. F. p. Vers., g. 345 d. 10. Orléans, 1162 50, 1163 d. 20. 1175 d. 10 au 30 1180 d. 10 au 15. Nord, 732 50, 740 d. 20. 742 50 d. 10 au 30. 750 d. 20. 760 d. 10 au 15 pr.	Av. 82 45. Ap. 82 50, [illegible] B. du Trés. 3 1/4 à 3 et 7 [illegible] F. c. 3 0/0 p. 5 0/0 15, [illegible]

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 108,00 à 00,00 ; courant du mois, 110,00 à 00,00 ; décembre, 112,00 à 111,00 ; 4 premiers [illegible] 114,00 à 00,00.

LILLE, — Colza, 105,50 à 105,00. — Œillette rousse, 94,25 à 00,00. Lin, 91,50 à 91,25. — Cameline, 95,00. — Chanvre, 96,00. — Voitures, [illegible]

ESPRIT 3[6. — Disponible, 108,00 à 00,00, courant du mois et décembre 104,00 à 105,00 ; 8 premiers 1846, 107,00 à 108,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 87,50 à 00,00.

Marchés.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 18 nov. — Foin 1re 53 à [illegible] 2e 50 à 51 ; 3e 46 à 48. — Luzerne, 1re 50 à 51 ; 2e 48 à 46. — Paille de [illegible] 1re 28 à 29 ; 2e 26 à 27 ; 3e 00 à 00.

Marché Saint-Antoine, 18 nov. — Foin, 1re 00 à 00 ; 2e 00 à 50 ; 3e [illegible] à 45. — Sainfoin, 1re 00 à 00, 2e 00 à 00 ; 3e 00 à 00. — Luzerne 1re 00 à [illegible] 2e 50 à 44 ; 3e 00 à 44. — Paille de blé 1re 30 à 32 ; 2e 00 à 28 ; 3e 25 à 2[illegible] Paille de seigle 1re 00 à 00 ; 2e 00 à 00 ; 3e 00 à 00. — Paille d'avoine, [illegible] 00 à 42 ; 2e 00 à 00 ; 3e 00. — Trèfle 1re 00 à 00 ; 3e 00 à 00. — Regain 1re [illegible] 48 ; 3e 00 à 00.

Marché aux bestiaux. Maison-Blanche, 11 novembre. — Porcs gras amenés 174, vendus 160 à 1,08-1,06-1,04 — Porcs maigres amenés 00.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, 17 nov. — Blé 1re 22,00 ; 2e 21,00 ; 3e [illegible] — Seigle 1re 13,24 ; 2e 12,00. — Orge 1re 11,24 ; 2e 10,66. — Avoine 1re 9,[illegible] 2e 9,00 ; 3e 8,00. — Farines le sac de 159 kil. 62 à 65. — Foin de 42 à [illegible] et de 30 à 35. — Paille de 25 à 28.

Marché de la Vallée du 17 novembre. — Alouettes (la pièce) 0,04 à 0,00. — Agneaux (la pièce) 0,00 à 00. — Bécasses 1,50 à 3,50. — Bécassines 0,75 [illegible] 0,00. — Cailles, 0,00 à 0,00. — Canards barbotteurs, 1,00 à 1,75. — Canetons de Rouen, 2,00 à 2,50. — Canards sauvages, 1,00 à 2,00. — Chapons gras 2,50 à 5,50. — Chevreaux ou cabris 00,00. — Chevreuils 10,00 à 25,00. — Cochons de lait, 0,00 à 0,00. — Dindes gras, 5,50 à 7,75 ; comm., 2,50 à [illegible] — Faisans, 8,50 à 0,00. — Lapins ou lapereaux 1,30 à 2,00. — Lièvres [illegible] Levreaux, 1,50 à 4,50. — Moutons pré-salé 0 à 00. — Oies comm. 1,75 [illegible] 2,25 ; grasses, 2,25 à 5,85. — Perdrix grises, 1,00 à 1,05. — Perdrix rouges 2,00 à 2,25. — Pigeons bizets 0,25 à 0,55 ; — de volière 0,60 à 0,85. — Filets, 0,60 à 1,25. — Poules ordinaires 1,00 à 1,25. — Poulets gras 2,75 [illegible] 3,50 ; do comm. 0,90 à 1,00. — Rouges, 1,00 à 1,20. — Sarcelles, 0,50 à 1,[illegible] anneaux, 0,00 à 0,50. — Grives, 0,20.

Marché aux chevaux du 15 nov. — Chevaux de selle et de cabriolet entrés 110, vendus 19 de 195 à 1040. — De trait 240 entrés, vendus 21 de 270 [à] 1125. — Hors d'âge 144 entrés, vendus 23 de 60 à 310. — Anes entrés [illegible] vendus 1 de à 40. — Chèvres amenées 4, vendues 3 de 12 à 15. — Voitures, 18 amenées, 4 vendues de 50 à 190. — Encan 8. — Essai, 66.

HALLE DE PARIS.

17 nov.						18 nov.					
Arrivages	3015 q.	11 k.				Arrivages	2018 q.	23 k.			
Ventes	3925	71				Ventes	4273	61			
Restant	41089	86				Restant	41833	47			
Cours moyen	43,15					Cours moyen	40,10				
Cours-taxe	42,16					Cours-taxe	42,16				
Cote administrative.						Cote administrative.					
Gruaux	15 q.	70 k.	00,00	à	52,25	Gruaux	6 q.	14 k.	56,10	à	57,[illegible]
1re	1846	32	42,00	à	44,60	1re	«	«	00,00	à	00,[illegible]
2e	334	41	37,60	à	41,40	2e	3	14	06,00	à	40,[illegible]
3e	9	42	21,83	à	31,40	3e	«	«	00,00	à	00,[illegible]
4e	«	«	00,00	à	00,00	4e	12	56	26,73	à	[illegible]
A liv.	1330	50	39,25	à	41,40	A liv.	1229	63	27,40	à	[illegible]

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 19 novembre 1845.

7 h. »|» OPÉRA. — Richard en Palestine. Le Diable à quatre.
7 h. »|» THEATRE-FRANÇAIS. — Charles VII. Une Femme de 40 ans.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Jeunesse de Charles-Quint. Fra Diavolo.
7 h »|» ODÉON. — Le Véritable Saint-Genest.
7 h. 3[4 VAUDEVILLE. — Robinson. Bourse. Intimes. Diable à quatre.
6 h. »|» VARIÉTÉS. — Les Anglais. Une Position délicate. Bas-Bleu. Diable
6 h. »|» GYMNASE. — L'Aumônier. Couleurs. Noémie. La Vie.
6 h. 3[4 PALAIS-ROYAL. — Plombières, Pot aux Roses. Le Code. Brelan.
6 h. 1[2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Marie Jeanne.
7 h. »|» AMBIGU. — Les Mousquetaires.
6 h. »|» GAITÉ. — Sœur du Muletier.
6 h. »|» CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. »|» COMTE. — Ariel. Deux Frères. Chansonn. Polichinelle. Flageolet
6 h. »|» FOLIES. — Pique-assiette. Tourlourou. Gig-Gig.
PANORAMA. (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et compagnie, rue du Croissant, 16.

[illegible] plus sans se demander mentalement : Qu'en dira-t-on à Paris? Cette situation a changé du tout au tout depuis 1840, et les derniers scandales de la presse marchande ont donné le coup de grâce à l'influence des journaux parisiens en Allemagne. La presse de Paris ne s'occupe guère des jugements sur la France venant de l'extérieur ; elle lit rarement les journaux étrangers en original. Nous allons lui présenter aujourd'hui un miroir allemand qui n'est guère flatteur, il est vrai, mais qui ne manque pas de vérité.

Quand la presse allemande attaque la presse française, elle est presque toujours dans le vrai ; il n'en est pas de même quand les journaux allemands s'en prennent à la France, à la nation même. Nous avons été douloureusement affectés en lisant dans des journaux allemands connus par leur impartialité, quelques articles récemment qui parlent de la France avec mépris et pitié. Nous nous bornerons à en citer quelques passages, car la plupart de ces diatribes pèchent contre les lois de septembre, indépendamment de ce qu'elles sont injustes au fond.

Les journaux les plus avancés de l'Allemagne sont ceux qui paraissent en Prusse. Or, en Prusse, la police, s'appuyant sur une loi de 1838, n'admet que les *Débats*, le *Constitutionnel*, la *Presse* et le [illegible], journaux dans lesquels, à une exception de quantité près, comme dit l'auteur allemand, la quantité remplace la qualité.

La presse prussienne juge donc la France selon l'idée qu'elle a de ces quatre organes. Il n'est pas étonnant que cette idée soit pitoyable. Ecoutons d'abord la *Gazette universelle de Leipzig*. Ce journal est rédigé par M. Bulau, professeur et censeur à la fois, homme habile et libéral, qui n'a qu'un défaut, celui d'être censeur :

« Nous avons souvent ri des articles insérés dans la presse française sur l'Allemagne ; mais souvent aussi nous n'avions pas lieu d'en être fiers, car les journaux de Paris mettent parfois le doigt sur les plaies béantes de notre patrie. Cependant le rôle de la presse française par rapport au mouvement religieux en Allemagne nous prouve, — et c'est avec regret et douleur que nous constatons ce fait, — que la France, comme nation intellectuelle, s'est abaissée jusqu'au niveau de l'Espagne et de l'Italie. En lisant les jugements de la presse française sur Ronge, les Amis des lumières et sur les questions religieuses en général, on dirait que ce sont des Turcs et des Chinois qui en parlent à leur aise. Personne ne dirait que ce sont des chrétiens. Traiter sérieusement une question sur la divinité de Jésus-Christ, sur la lettre ou l'esprit de l'Evangile, sur la position du clergé dans l'Etat... allons donc! c'est bon pour des Allemands, ce peuple nébuleux. Quant à nous, disent les *Débats*, nous sommes des philosophes. Ah! vous êtes des philosophes! Vraiment, on ne le dirait pas. Et que faites-vous, en votre qualité de philosophes? Manger, boire et défendre le minis-tère qui, dans cette France de juillet, [illegible] catholicisme, contre le protestantisme, contre le judaïsme ; et comme il y a des Arabes-Français, il y est peut-être aussi défendu d'écrire contre le mahométisme. Après cela, la pensée est libre et la presse aussi. Nous le répétons, la France est tombée au niveau de l'Italie et de l'Espagne. Ne comptons plus sur elle. »

Il existe à Elbing, petite ville prussienne, un tout petit journal qui a six mille abonnés. Ce petit journal, grand comme deux fois la main, est hardi jusqu'à l'excès. Dans un de ses derniers numéros il contient un article relatif à la loi sur la diffamation en France. Il nous est impossible de le citer en entier. Cependant, nous en citerons le commencement et la fin.

« Depuis quelque temps les journaux français sont remplis de procès en diffamation, de toute couleur et de toute nature. Qu'on sache qu'en France la loi n'admet pas la preuve d'un fait, quel qu'il soit, quand ce fait donne lieu à un procès en diffamation. La loi dit expressément : « La preuve n'est pas admise. »

Ce petit entrefilet est extrait d'un autre journal. Voici maintenant le premier-Elbing à ce sujet :

« S'il y avait quelque part une société d'industriels.......... (suivent quatre substantifs plus forts), elle mettrait sur le frontispice de son temple de la loi : « La preuve n'est pas admise. » Comment la preuve? Il y a donc preuve, il peut y avoir preuve, puisque le mot preuve y est ; la preuve, enfin, n'est pas admise? Un brigand condamné, un forçat réussi, un Robert-Macaire se mettrait à la tête d'un journal, puisque le journal français n'est qu'une affaire de bourse, il dirigerait une administration de chemins de fer, dont dépend la vie de milliers d'hommes; il m'empoisonnerait en se mettant marchand de vin ; il ferait l'usure avec les premières substances alimentaires du peuple; et moi, journaliste, sachant tout cela, ayant la preuve en main, cette preuve qui existe peut-être dans les archives de la police, il faudrait que je me tusse ; mais n'y a-t-il donc plus un honnête homme en France? »

Notez bien que l'indignation du journaliste va toujours croissant, surtout quand il s'attaque à la magistrature, qu'il accuse de juger selon la lettre et non selon l'esprit de la loi.

Terminons par un article sur la presse française et allemande à l'occasion des théories développées par la *Presse* relativement à la mission industrielle d'un journal :

« La presse allemande est affligée d'un fléau contre lequel elle lutte depuis quinze ans : c'est la censure. Tôt ou tard elle sortira triomphante de cette lutte; mais à part quelques petites exceptions, la presse allemande se distingue par l'honnêteté et la probité. Il faut savoir que dans les gouvernements absolus la presse est forcée de faire des concessions au pouvoir, qui, à son tour, fait des [illegible]

» Mais quelle différence entre la presse allemande comprimée, poursuivie, emprisonnée, et la presse française libre, grande, fière et riche! Un seul article inséré dans la *Gazette de Voss* a plus d'influence sur le gouvernement et le public que tous les journaux réunis de Paris sur le ministère, et comme toute chose a sa raison logique, essayons d'en rechercher la cause.

» Comment, en effet, se fait-il que le gouvernement français, sorti de la presse, fait depuis quinze ans juste le contraire de ce que cette presse demande tous les jours? C'est qu'au fond la presse de Paris n'est pas un pouvoir, mais simplement une spéculation ; il n'y a ni idée commune, ni conviction, ni courage, ni persévérance. On y parle d'une chose, puis on passe outre. Ce n'est pas une chaire, mais une exposition des journaux, ni plus ni moins. On peut en admirer le talent et le style, on peut acheter tout cela, mais au fond c'est de l'art pour de l'argent. Il n'y a là ni but ni tendance. Ce ne sont pas, à quelques exceptions près, des journalistes, des penseurs, des hommes sérieux, mais des artistes, des arrangeurs de mots, comme dit Goethe, ou plutôt des hommes d'affaires. Autrement comment aurait-il été possible à M. Thiers de faire les lois de septembre, les fortifications, la loi sur les associations et celle sur la diffamation ? (En cela le journal de Leipzig se trompe, M. Thiers n'est pas l'auteur de cette dernière loi.) Nous sommes censurés, eh bien! malgré la censure, nous avons empêché nos gouvernements d'abandonner les chemins de fer aux compagnies ; dernièrement encore la *Gazette d'Augsbourg* seule a chassé les Anglais du Wurtemberg et a forcé l'Etat de faire lui-même son chemin de fer. Nous travaillons depuis deux ans à la suppression des jeux publics et les jeux publics seront supprimés. Nous demandons la publicité des débats judiciaires et la liberté de la presse, Dieu aidant nous aurons tout cela ; nous avons engagé le roi de Prusse à créer des sociétés de secours, enfin nous sommes d'accord pour les grandes questions. Il n'en est pas de même à Paris. Là un journal compte sur la chute de l'autre pour attraper quelques abonnés. La conduite de la presse lors de l'affaire Dupoty a été pitoyable. Il n'y avait ni unité, ni énergie, ni but commun. Que reste-t-il donc à la presse française? M. Cormenin prétend que la censure pourrait être rétablie en France. En vérité, les journaux que nous recevons de Paris n'ont pas du tout l'air de n'être pas censurés ; c'est tout comme. Enfin, pour tout dire, le journal la *Presse* déclare franchement dans un de ses numéros qu'un journal n'est qu'une enseigne pour annoncer tout ce qu'on lui paie. Ce journal, dit-on, a 20 000 abonnés. Qu'on juge par là de l'esprit public en France! Nous dirons toute notre pensée à la *Presse* : Il existe certaines maisons tolérées dont les fonctionnaires ont le droit de refuser des figures qui ne leur plaisent pas. Nous demandons aux journaux qui ont accepté les doctrines de la *Presse* s'ils se sont réservé ce droit. »

DERRIÈRE LE GRAND MAT (1).

DEUXIÈME VOLUME.

SUITE DU CHAPITRE XXX. — DÉBARQUEMENT.

Antoine, lui aussi, était monté sur le pont, habillé en bourgeois, tenue qui lui allait très bien ; il avait l'air d'un maître calfat en dimanche. Du reste, il se promenait sur le gaillard avec un calme qui prouvait le peu de crainte que lui inspirait le retour de son ami. L'embarcation était partie et un timonnier l'en avait prévenu, quand Napoléon, l'œil animé, en matamore, vint lui rendre compte du résultat de son ambassade.

— Eh bien! commissaire, ils sont parés, n'est-ce pas? Le canot nous attend, partons.

— Mon cher! s'écria maître Lepreux avec emphase, ce sont des poules mouillées, je vous en préviens. Vous pouvez les mener tambour battant.

— Qu'est-ce qu'ils ont dit, enfin? reprit Antoine avec impatience.

— Je n'ai vu que le docteur, je l'ai rencontré dans la batterie, je lui ai dit que vous vous mettiez aux ordres de M. de Mombrun, et que vous lui laissiez le choix des armes. Il m'a regardé fixément, comme il regarde toujours ; vous savez, ça fait un drôle d'effet.

— Allez donc, commissaire.

— Eh bien! au lieu de me répondre, il m'a dit : « C'est M. Antoine qui vous envoie, n'est-ce pas? » J'ai fait signe que oui.

— Sapristi! vous avez eu tort, commissaire.

— Tiens, et pourquoi?

— Après, continuez.

— Après, il a ajouté que c'était impossible pour le moment, qu'il ne pouvait pas m'expliquer la chose, mais que si vous vouliez, il viendrait vous dire pour quelle raison vous avez tant envie de vous battre depuis ce matin, à huit heures et demie. Qu'est-ce qui s'est donc passé à cette heure-là?

— Je n'en sais rien, répondit Antoine un peu troublé.

— Il me semble que c'est le moment où ce beau monsieur est revenu de sa corvée... Enfin, continua Napoléon, je vois bien qu'ils ont la *flegme* tous les deux, et je m'en vas conter ça à tout le monde à bord, afin qu'ils ne puissent pas reculer.

— Non, non, pas encore, interrompit Antoine en entraînant son ami vers la coupée. N'en dites rien, vous saurez pourquoi.

Les officiers étaient déjà dans le canot et commençaient à s'impatienter.

— Allons donc! commissaire, cria Mornan de l'embarcation, il faut que vous soyez gravement malade pour vous faire attendre quand il s'agit d'aller à terre.

— Ah! c'est qu'il s'agit d'une affaire..., dit Napoléon en s'asseyant à côté de Mornan.

Il allait continuer quand un coup de coude d'Antoine l'arrêta court au milieu de son explication.

— Taisez-vous, maudit bavard.

Le canot poussa et prit la route de Rio. Alophe, ainsi qu'on le suppose, était resté à bord pour tenir compagnie à son ami, car bien que le factionnaire armé d'un sabre, placé à la porte de la chambre de Raoul, eût pour mission de l'accompagner partout et de l'empêcher de communiquer avec personne, la loi des consignes purement militaires perd à bord, nous l'avons dit, toute sa sévérité.

Néanmoins, quoique la gêne imposée à Raoul ne fût pas très grande, son irritabilité s'augmentait de ces entraves.

— J'y suis décidé, Alophe, disait-il à son ami ; si les canots de ce soir n'apportent pas de réponse à mon billet, je pars demain matin, car il faut que je sache à quoi m'en tenir. Dois-je me soumettre ou me révolter?

— Rompre vos arrêts, Raoul! mais c'est perdre complètement votre cause. Ne sera-t-il pas temps de vous révolter quand il ne restera plus de doute sur les intentions du commandant? songez qu'il ne pourrait alléguer aucune excuse à bord et dans la division, si après la rupture flagrante de vos arrêts il ne donnait pas suite au rapport qui vous met hors des cadres.

— Est-ce que vous conservez le moindre espoir qu'il en soit ainsi, Alophe?

— Peu, il est vrai, mais attendez une décision défavorable, attendez qu'il ait lu publiquement ce rapport pour jeter le manche après la cognée. Je ne sais pas même si le commissaire et Antoine l'ont signé. Tenez, voyez-vous, Raoul, il y a, j'en suis certain, une raison qui arrête le commandant dans l'accomplissement de cet acte, qu'avec ses idées sur la discipline il devrait considérer comme son premier devoir. Ne désespérez donc pas, je vous en supplie, Raoul, et laissez-moi diriger cette affaire. Je vous promets avant peu une solution.

— Et ne faut-il pas aussi, reprit Raoul, que je donne suite à la provocation faite à maître Antoine? Je ne veux pas avoir l'air de me mettre à l'abri de ma punition pour ne point me battre.

— Je suis tout aussi jaloux que vous, Raoul, de votre réputation, et cette affaire aura le dénoûment qu'il convient, il ne se fera pas attendre, mais, de grâce, patientez quelques jours.

— Quelques jours! Et si l'on me renvoie en France immédiatement?

Ainsi s'écoula toute l'après-midi. Les frais de logique d'Alophe n'obtinrent aucun succès. Mais qui pourra faire marcher de front l'amour et la logique? c'est atteler au même char le cerf et la tortue.

A quatre heures le canot-major était de retour avec les officiers, mais il n'y avait pas de lettre. Il en fut de même pour toutes les embarcations revenues dans la soirée.

Et pourtant, un soupçon se fit jour chez Raoul à l'audition de certains détails rapportés par le dernier canot à dix heures.

Alophe, encore dans la chambre de son ami, put entendre aussi ce qui se disait au carré.

— Messieurs, je fais une motion, s'était écrié Mornan en entrant, c'est d'interdire notre canot à M. François.

— Mais, dit Antoine d'un ton très humble, il avait manqué celui du commandant, qui est revenu à neuf heures et demie.

— Cela ne nous regarde pas, reprit Mornan, et, dans tous les cas, le canot des maîtres n'est pas indigne de porter monsieur le domestique du commandant.

— Est-ce qu'il s'est embarqué sans en demander la permission? dit l'officier de garde Richeville.

— O mon Dieu! oui, et dans la yole encore, où l'on est très mal à l'aise, comme vous le savez.

— C'est assez sans façon.

— Et de plus, continua Mornan, ce monsieur s'est permis de nous faire tous attendre pour je ne sais quelle commission.

— Vous êtes bien bon, par exemple! pourquoi ne l'avez-vous pas laissé à terre? demanda Richeville.

— Je n'étais pas le plus ancien dans le canot ; Antoine a voulu l'attendre.

— Eh! que diable! fit observer ce dernier, il faut bien un peu de complaisance. D'ailleurs, c'était pour le commandant, j'ai très bien reconnu l'homme qui apportait cette lettre au patron, il n'avait pas de livrée, mais c'est un des domestiques qui ont fait la traversée avec nous. Ça venait probablement de l'ambassadeur pour le commandant, la preuve c'est que François lui a demandé de s'en charger et de la remettre lui-même.

— Cela n'empêche pas, dit Kergallec, que pour mon compte, je le ferai débarquer *en double* quand il oubliera de me demander passage.

Raoul était sur les épines, il voulait faire appeler le maître d'hôtel, afin d'éclaircir ce fait, mais Alophe lui posa ce dilemme :

— Ou cette lettre n'est point pour vous, et alors votre réclamation est inutile et même dangereuse, puisque c'est avouer que vous en attendez une ; ou elle est pour vous, et dans ce cas, il vous l'apportera ou niera qu'elle soit à votre adresse, s'il a un intérêt à la détourner. Allons, bonsoir, et pas de folies. Tout n'est peut-être pas perdu.

En quittant son ami, Alophe se rendit chez le capitaine de corvette, où il ne resta que quelques minutes, et retourna se mettre au lit. Mais en passant devant la chambre de Napoléon, il entendit Antoine qui lui disait à demi-voix :

— Vous avez vu, commissaire? Il y a un factionnaire à sa porte. Vous aviez raison ce matin ; il s'est fait mettre aux arrêts forcés ; vous devinez bien pourquoi?

— Parbleu! pour ne pas se battre.

---

(1) Voyez les numéros du 2 octobre au 15 novembre.

dure plus d'une année ou détruit toute possibilité de culture. Bien loin de craindre le mineur, ces propriétaires accommodants l'appellent ; le percement d'un puits d'extraction dans leur domaine leur semble une bonne fortune ; mais ceux-là sont intéressés à ce que le bassin de la Loire soit partagé entre un grand nombre de concessionnaires isolés. Dans ce cas chacun des exploitants, restreint à son périmètre officiel, veut en tirer tout le parti possible ; il cherche, il soude, il mine avec persévérance tous les terrains contenus dans la limite de sa concession, et c'est alors qu'en se faisant adjuger des indemnités, les propriétaires du sol savent exploiter ces terrains qui demeuraient stériles sous le fer de la charrue, et qui souvent le sont encore sous l'outil du mineur. Les propriétaires de la superficie profitent en ce cas de l'aveuglement avec lequel les travaux de recherche sont exécutés par une foule de concessionnaires, sondant, creusant sans plan bien arrêté, sans idée collective ; mais, si vous soumettez tous les terrains houillers d'un important bassin à l'action d'une seule compagnie, elle saura fort bien exploiter les veines productives, négliger les autres, et les propriétaires tréfonciers ne pourront spéculer sur ses erreurs.

Soit qu'ils réclament le droit d'exploiter par eux-mêmes avec des moyens insuffisants, soit qu'ils regrettent cet encombrement d'exploitants qui leur permettait d'échanger contre des indemnités lucratives des terrains sans valeur, les propriétaires tréfonciers nous paraissent mal fondés dans leur résistance à la formation des grandes compagnies.

D'autres adversaires de la fusion font valoir des objections plus sérieuses.

Les *consommateurs* craignent que le prix de la houille ne s'élève abusivement quand il n'existera plus dans le bassin de la Loire aucune concurrence entre les producteurs.

Les *ouvriers* redoutent la dépréciation de leur salaire et ne pourraient s'y opposer que par des *grèves* aussi ruineuses pour eux que pour les compagnies exploitantes.

Les droits des ouvriers, ceux des consommateurs sont réels et réclament de sérieuses garanties, mais ces garanties sont conciliables avec l'unité d'exploitation tout à fait indispensable au bon

---

(1) Voir les numéros des 17 et 18 novembre.

par l'Ecole sociétaire. La théorie de Fourier est parfaitement connue dans le département de la Loire ; nous dirons plus, elle y est respectée, et dans la discussion qui s'est engagée entre les adversaires et les partisans de l'association charbonnière, on a vu chaque parti invoquer l'autorité des principes phalanstériens : « La théorie de Fourier se prononce pour nous, disaient les défenseurs des grandes compagnies, car nous avons réalisé l'*association*. » — «Non, répondaient les adversaires de la fusion ; Fourier vous condamne, car vous concentrez les capitaux sans admettre les ouvriers à la participation des bénéfices. Vous n'avez pas constitué l'association, mais la *féodalité commerciale*. »

Les principes mis au dessus des intérêts, la science sociale invoquée comme arbitre d'un débat industriel, de l'une de ces questions où l'on ne fait valoir habituellement que des chiffres, c'est un beau spectacle, et le département de la Loire s'est honoré dans cette discussion.

Dans son rapport au conseil municipal de Saint-Etienne, M. Fénéon constate les préoccupations d'un ordre élevé qui s'étaient emparées de tous les esprits. Il écrit ces mots : «Les partisans de la fu-
» sion se retranchent derrière les idées phalanstériennes, comme
» si cette constitution évidente de monopole au profit de quelques
» spéculateurs et au détriment des masses, cette association sans
» frein et sans garantie, avait quelque chose de commun avec ces
» généreuses théories qui, vraies ou fausses, ont du moins le
» mérite de se préoccuper du bien de toutes les classes de la so-
» ciété. »

Voilà dans quels termes les idées phalanstériennes sont appréciées dans le département de la Loire, même par les hommes qui ne les ont pas encore acceptées.

M. Fénéon discute une brochure publiée à Rive-de-Gier dans l'intérêt des grandes compagnies. Cette brochure établit que l'exploitation unitaire des bassins houillers produit un bénéfice annuel de 3 440 000 francs, sans même qu'il soit tenu compte du charbon menu. M. Fénéon se demande pourquoi ce bénéfice tournerait au profit des seuls exploitants. La fusion, telle qu'elle existe aujourd'hui, n'est pas une association, mais une coalition, une constitution de monopole.

Il y a du vrai dans cette critique, mais le rapporteur invoque ensuite contre la fusion, des faits qui devraient être plutôt invoqués

ments sont sérieux et nous en tiendrons compte, mais ce sont les se[uls]
que l'on puisse opposer avec fondement à l'association charbonniè[re]
et nous sommes étonnés de voir M. Fénéon, qui a déjà reproc[hé]
aux grandes compagnies la diminution des fonctionnaires parasit[es,]
accuser encore ces sociétés, parce qu'elles entretiennent « [des]
» agents actifs, payés proportionnellement aux bénéfices des [ex-]
» ploitations. »

Voici ce que M. Fénéon propose comme conclusion de [son] rapport :

Interdire comme illégales et contraires à la loi de 1810 et [au] principe de concurrence et d'utilité générale, sur lequel repose [la] formation des concessions, les émissions d'actions portant sur [des] mines réunies sans autorisation préalable, et, *au besoin*, *provoq[uer] à cet égard un acte législatif* ;

Sommer les compagnies charbonnières de se dissoudre imm[é]diatement ;

Maintenir toutes les concessions en activité, et obliger chac[une] d'elles à avoir une direction spéciale, un centre particulier [de] vente, et une administration distincte et séparée de toutes [les] autres ;

Enfin, poursuivre devant les tribunaux, et même réprimer dir[ec]tement, par mesure administrative, toutes les tentatives de coalit[ion] et de vente en commun.

Dans notre numéro de demain, nous apprécierons la valeur [de] ces conclusions.

Vénalité des journaux ;

RÉVÉLATIONS ACCOMPAGNÉES DE PREUVES.

Il y a long-temps que nos lecteurs savent à quoi s'en tenir [sur] la vertu de la presse parisienne. C'est nous qui, dans l'ancien[ne] *Phalange* d'abord, et dans la *Démocratie* ensuite, avons révélé [aux] candides provinces (le public de la capitale était plus ou moins [au] courant des choses avant nos révélations) les jolis marchés [qui] sont devenus, sauf de trop rares exceptions, les éléments [de] la sustentation ou de la prospérité de la plupart des journa[ux] et de nombre de leurs directeurs, rédacteurs et administrateu[rs].

La presse a tout jugé et tout condamné ; elle a surabondamm[ent] prouvé, par ses organes divers, qu'autour d'elle tout était faux [et] corrompu. Mais par un touchant accord des feuilles de toutes [...]

Mais le docteur continua sa route, trouvant le moment peu opportun pour prendre la défense de Raoul.

Ce dernier, au lieu de se confier aux prudents avis d'Alophe, se mit immédiatement à faire ses préparatifs de fuite pour le lendemain matin par le canot des provisions qui se rend à terre de très bonne heure. So[n] intention était de quitter sa chambre avant le branle-bas de l'équipage, par conséquent avant que le factionnaire n'eût été placé à sa porte. Le matelot, ne pouvant s'assurer de sa présence, ne garderait qu'une chambre vide.

Malheureusement ou heureusement pour Raoul, ces calculs ingénieux restèrent sans résultat. Le capitaine de corvette, levé contre son habitude avant l'équipage, assista pour la première fois au départ de la poste aux choux, et force fut au prisonnier furieux de renoncer momentanément à ses projets d'évasion.

Cette surveillance extraordinaire du père Bonplan faisant ainsi le service du capitaine d'armes du bord, était trop contraire à sa nature franche et ouverte pour que Raoul ne supposât pas qu'il eût été prévenu. Or, Alophe seul avait eu connaissance de ses projets de départ. Ce doute sur le docteur arriva presqu'à l'état de certitude chez le jeune officier, quand il vit toute la matinée s'écouler sans avoir reçu sa visite.

Vers une heure de l'après-midi, son exaspération avait pris un caractère furieux ; se croyant trahi même par son ami, il se disposait à aller demander au docteur l'explication d'un pareil procédé, quand un timonnier vint lui apporter ce billet :

« Je vais à l'ambassade où je suis sûr de rencontrer le commandant. Ce soir, quel qu'il soit, votre sort sera décidé. Attendez ce moment pour me juger. »

— Le docteur est-il encore là ? demanda vivement Raoul au timonnier.

— Non, capitaine, le canot est poussé.

CHAPITRE XXXI. — DANS UNE HEURE !

Que se passait-il dans le salon de M. le comte de Meillan, ou plutot que venait-il de s'y passer ?

Un silence ému, un calme imparfait comme celui qui succède à la tempête, y régnait despotiquement. Aucune des personnes qui l'occupaient n'avait la force de le rompre. Elles portaient toutes trois l'empreinte de la fatigue, de l'affaissement qui termine une discussion orageuse.

Au premier coup d'œil, la distance qui séparait Julia de son père et du commandant, très rapprochés l'un de l'autre prouvait, non-seulement le désaccord, mais indiquait aussi la division et la composition des parties belligérantes ; l'un des camps ennemis avait évidemment pour combattants M. le comte et M. de Saint-Cric, et l'autre Mlle de Meillan pour défenseur.

Cette dernière, en effet, baissait la tête sous le regard menaçant de son père, mais frappait le tapis avec le bout de son pied, d'un petit mouvement nerveux et saccadé qui empêchait de mettre sur le compte de la soumission ou du repentir une larme qui glissait sur sa joue, et qu'elle essayait de cacher.

L'air de commisération gênée du commandant, cette pitié ostensible au travers de laquelle on lisait un dépit violent mais parfaitement maîtrisé, démontrait clairement que M. de Saint-Cric avait ainsi que le comte à se faire pardonner la douleur de Julia. Le peu qu'on connaît du caractère du commandant suffit pour faire apprécier quel degré d'énergie devait avoir une émotion qu'il ne réussissait pas à dominer.

M. l'ambassadeur retourna le premier au combat :

— Tel est donc votre dernier mot, ma fille ? ni le commandant ni moi ne devons espérer vous faire changer d'avis ?

— Ma parole est donnée, lui et nul autre ! dit Julia d'un ton bas, mais arrêté.

— Fort bien ! votre père sait depuis long-temps qu'il ne compte pour rien dans vos décisions, mais il croyait avoir au moins le droit d'empêcher une mésalliance. Préférer un officier sous le coup d'un conseil de guerre, et certainement chassé du corps d'une manière infamante, à l'homme distingué.....

Mlle de Meillan releva la tête, et se tournant vers le commandant :

— Je n'ai jamais su, dit-elle, la cause première de ce débat. M. de Mombrun n'a pu vous insulter sans raison ; la nécessité d'une pareille rigueur ne m'a jamais été démontrée. On m'en a caché le motif, mais... je l'expliquerais mieux aujourd'hui peut-être, ajouta-t-elle ironiquement, en regardant le commandant en face.

— Que dites-vous, mademoiselle ? croyez-vous qu'une espérance déçue puisse me rendre injuste ? Mais sans l'aveu que vous venez d'en faire à M. le comte, n'ignorerais-je pas encore l'intérêt que vous portez à M. de Mombrun ? Faites appel à votre mémoire, et vous vous souviendrez de l'opinion émise cent fois par moi sur cet officier, dont je vous ai toujours consciencieusement vanté le mérite. Croyez-le bien, mademoiselle, cette malheureuse affaire n'eût point eu de suite ; j'aurais pu faire semblant d'oublier, si elle n'avait pas été ébruitée ; aujourd'hui ce n'est plus possible ; ou, du moins, ajouta le commandant d'une manière plus lente et plus significative, il faudrait que ce renoncement de ma part trouvât une compensation qui me rendît en bonheur ce que je perds en dignité.

M. de Saint-Cric s'arrêta comme s'il se fût attendu à une interruption, mais il n'en fut rien. Julia ne parut pas comprendre.

Il continua un instant après d'un air très dégagé :

— Du reste, mademoiselle, pour vous convaincre de la cruelle nécessité où je suis d'agir de rigueur envers monsieur de Mombrun, je vais vous rendre juge vous-même des principales charges qui pèsent sur lui. Voici, ajouta le commandant, en montrant un papier qu'il déplia lentement, le rapport que j'adresse au ministre ; vous verrez qu'il me reste peu d'espoir.

Julia de Meillan, qui jusqu'alors avait paru écouter à peine, marqua à la vue du rapport qui allait faire condamner Raoul, une certaine curiosité craintive.

Le premier grief de M. de Mombrun consiste dans l'abandon de son poste d'officier de quart ; ce fait a occasionné la mort d'un homme qui eût été sauvé sans ce manquement au service et pouvait compromettre la sûreté de tous, puisqu'il ne restait plus de chef sur le pont pour commander la manœuvre. Or, vous le savez peut-être, mademoiselle, la désertion d'un poste militaire, pour quelque cause que ce soit, est un des plus grands délits qu'on puisse commettre.

Julia fit un mouvement.

— Oh ! je sais que chez une femme il n'est pas de faute qu'un dévoûment courageux n'efface ; mais le service maritime surtout ne peut marcher avec de pareilles concessions. Du reste, mademoiselle, vous verrez, en lisant ce rapport, que j'appelle avec instance la clémence du ministre sur ce fait, le moins grave d'ailleurs de ceux qui lui sont signalés. Je passe à des charges plus importantes, continua le commandant avec une certaine complaisance ; entre autres la manœuvre intempestive qui [a] fait jeter à la côte, celle qui a failli nous faire tous périr. Je vois [avec] étonnement, mademoiselle, que vous ignoriez complètement ce nouv[eau] grief de M. de Mombrun. J'aurais voulu pouvoir me dispenser de pa[rler] de cet acte d'impéritie ; mais comme j'aurai peut-être à répondre [moi-]même devant un conseil d'enquête, du mouillage inopportun de la f[ré]gate, on pourrait me reprocher de n'avoir pas signalé tout d'abord, [au] ministre, la cause de nos avaries, et le conseil ne voudrait pas croire une excuse arrivant si tard ; il faut donc qu'une pièce officielle, [com]me ce rapport, constate que j'ai bien dit, il est vrai, d'être prêt à mouill[er], mais que l'officier de manœuvre seul a, de son propre mouvement, don[né] l'ordre.

— Monsieur Alophe !... annonça un domestique.

Et le docteur entra.

Le commandant parut un instant troublé, mais ce fut l'affaire de qu[el]ques secondes ; il continua aussitôt sans attendre qu'Alophe fut as[sis], mais cette précipitation prouvait précisément l'embarras qu'il tenait à d[is]simuler :

— Il est, du reste, inutile, mademoiselle, que je vous détaille ce seco[nd] chef d'accusation, trop technique pour être compris par vous.

Le docteur avait souri malicieusement à la réticence subite de M. [de] Saint-Cric, tout en donnant son coup d'œil rapide aux trois personna[ges] présents. Le malaise du commandant, le geste d'impatience du com[te] et le remerciement tacite de Julia ne lui avaient pas échappé.

Il salua le premier avec raideur, le second avec affabilité et respect ; [il] avait sans doute besoin de lui. Quant à Mlle de Meillan, elle crut lire [un] peu de consolation et d'espoir sur le visage du docteur quand il s'incli[na] devant elle.

— Je suis enchanté que l'ami de M. de Mombrun connaisse le conte[nu] de ce rapport, car, ajouta le commandant, je ne le lirai pas publique[ment], cela me permettra d'en rendre les charges moins accablantes.

Le chef d'accusation capital, est celui des injures grossières dont j['ai] été l'objet, et qui ont été proférées devant témoins. Croyez bien, made[moi]selle, que le sentiment de dignité du commandant, et non celui [de] l'homme, agit seul en cette circonstance. Je serais coupable envers [le] gouvernement, si je laissais déconsidérer gratuitement le chef à qu[i il a] confié une partie de son pouvoir. L'insulte faite à un supérieur n'est [ja]mais personnelle. Aussi m'est-il impossible de pallier ce délit, je su[is] même forcé d'écrire textuellement les mots injurieux dont s'est ser[vi] M. de Mombrun.

— Je ne comprendrai jamais, dit Julia avec une fermeté plus app[a]rente que réelle, que M. de Mombrun se soit mis de son plein gré d[ans] ce cas.

— Du moins, répondit M. de Saint-Cric, je n'en connais pas le motif.

— Je pourrais peut-être vous le faire connaître, commandant, lais[sa] échapper lentement le docteur. J'attendrai pourtant, ajouta-t-il, apr[ès] un temps d'arrêt assez long pour être interrompu, que cette confessi[on] soit utile à la cause de mon ami, car je ne pense pas que vous veuill[iez] faire chasser Raoul du corps en expédiant ce rapport en France.

EDOUARD PUJOL.

Lieutenant de vaisseau.

(La suite à demain).

vité. L'auteur est en outre un homme de beaucoup d'esprit, et son écrit respire un parfum d'honnêteté qui fait bien présumer de la loyauté de son caractère; mais, par les raisons que nous venons de dire, cet écrit est sensiblement arriéré. L'auteur se propose en effet d'établir, avec pièces à l'appui, (et il se montre très exact dans la production des pièces, car il fournit toutes les factures, signées, des différentes boutiques avec lesquelles il a eu des affaires) que, moyennant finances, — depuis 5 francs jusqu'à 500, — on peut se faire administrer les plus magnifiques éloges littéraires DANS LA PRESQUE TOTALITÉ DES JOURNAUX DE PARIS, et que, même, pour 800 francs, on peut faire admettre et jouer ses pièces sur de certains théâtres subventionnés par le gouvernement pour encourager l'art! C'est comme on le voit, une thèse un peu arriérée et qui vient tard. C'est apporter de la lumière quand le soleil, monté au méridien, brille de tout son éclat. Ce qui sauve l'écrit de M. Hilbey, c'est que l'intention en est fort louable et que c'est un charmant morceau de style.

Il paraîtrait pourtant, malgré l'exactitude des pièces et preuves à l'appui, dont est bourrée la brochure de M. Hilbey, que l'auteur y aurait commis au moins une erreur. En effet, M. Hilbey est cité au tribunal de police correctionnelle par M. Granier de Cassagnac, dont il est question dans sa brochure, pour y comparaître vendredi 31 courant à dix heures, 6e chambre. Or, il est tout à fait impossible d'admettre qu'un journaliste, sur le compte duquel sont articulés des faits précis, déterminés, et sans accompagnement d'injures, entende bénéficier de la loi qui punit les gens, non point parce qu'ils auraient dit quelque chose de faux, mais bien, comme le dit quelque part M. Hilbey, parce qu'ils auraient dit quelque chose qui aurait dû *rester secret*.

Nous admettons donc provisoirement que M. Granier de Cassagnac saura bien démontrer au tribunal, vendredi, que M. Constant Hilbey a été complètement induit en erreur dans les faits que celui-ci a portés à son compte : et sans doute que M. Hilbey, dont l'écrit nous fait l'effet d'être d'un honnête homme, s'empressera, preuve administrée, de rétracter son dire.

Ceci, pour terminer, nous amène à reproduire une proposition que nous avons soutenue déjà bien souvent : c'est que la loi qui a voulu murer la *vie privée*, mais qui a entendu soumettre la *vie publique* à l'opinion publique, ne saurait soustraire un journaliste à la preuve des accusations portées contre celui-ci à titre de *journaliste et dans l'exercice de ses fonctions*. Aucun journaliste honorable ne saurait refuser cette interprétation logique de la loi ; aucun ne saurait refuser de l'accepter pour lui-même. Et si cette interprétation n'était pas admise par la jurisprudence, tous devraient réclamer énergiquement une disposition législative plus que jamais nécessaire à la considération des journalistes.

On lit dans la *Gazette d'Augsbourg* :

« Le fanatisme augmente constamment en Egypte, et sans l'énergie du gouvernement de ce pays nous en aurions souvent des preuves sanglantes, comme le montre assez le fait suivant :

» Ces jours dernier, une nombreuse populace a poursuivi et maltraité deux moines cophtes, sous prétexte qu'ils étaient magiciens, et qu'ils empoisonnaient les hommes et surtout les enfants. C'est avec la plus grande difficulté que le consul général de France est parvenu à prendre ces malheureux sous sa protection et à les arracher à la fureur des fanatiques. Quelques jours après, le même scandale s'est renouvelé au moment où les moines voulaient s'embarquer. Heureusement, un certain Hassan-Bey est parvenu à les soustraire aux mauvais traitements de la multitude, en les faisant entrer dans le jardin de Moharrem-Bey. »

Nous ne sommes pas en position de contester l'exactitude de ces faits. Mais il est curieux de les rapprocher de l'acte de tolérance que nous avons signalé naguère en Egypte. Nous voulons parler des obsèques du patriarche grec qui ont eu lieu, au Kaire, il y a peu de mois, au milieu d'une immense population arabe, turque, juive, grecque, arménienne. Il est vrai que dans cette cérémonie la force armée égyptienne était sur pied ; mais, après tout, les soldats de Méhémet-Ali sont des musulmans. N'est-ce donc que par la crainte du châtiment, ou par l'impression de la discipline militaire, que les musulmans d'Égypte sont tolérants ? S'il en est ainsi, la mort du vieux pacha ne pourrait-elle pas devenir le signal d'un soulèvement contre les Européens et d'une dislocation de l'armée ?

Il ne serait pas impossible, en effet, qu'un mouvement de réaction contre les Européens se fît sentir à la mort de Méhémet-Ali. Tous les hommes qui ont profondément étudié la situation de l'Egypte paraissent croire à une pareille éventualité. Mais, nous n'en doutons pas, ce ne serait là qu'un ébranlement passager ; car, de tous les musulmans, le Arabes d'Egypte sont sans contredit ceux qui ont le moins de préjugés et le plus de tolérance réelle. Ils savent parfaitement distinguer, parmi les Européens qui se trouvent au milieu d'eux, les hommes qui font œuvre utile et progressive, de ceux qui ne représentent que les éléments rétrogrades et stériles de la civilisation occidentale.

Il faut le dire : dans cette recrudescence du fanatisme que la *Gazette d'Augsbourg* reproche aux Orientaux, il y a surtout de la faute de l'Europe. Sous quel aspect l'Europe se présente-t-elle à l'Orient ? Toujours sous le même aspect qu'au moyen-âge, à l'époque des croisades. C'est toujours le soldat et le moine ; c'est toujours par cette dualité peu attrayante que l'Europe se met en contact avec l'Orient. Faut-il s'étonner que l'Orient persiste à repousser aujourd'hui ce qu'il a repoussé autrefois, et que le vieux levain du fanatisme se réveille de temps en temps dans les âmes ?

Pour éviter ces accidents fâcheux, il faut désormais que l'Europe se présente à l'Orient sous sa face progressive. Il faut envoyer aux populations musulmanes des artistes, des ingénieurs, des agriculteurs, des ouvriers habiles dans tous les genres d'industrie ; ceux-là n'auront rien à craindre de l'intolérance musulmane, et leur présence n'excitera pas le fanatisme arabe. Quand les jésuites réussirent en Chine, ce ne fut pas en récitant des patenôtres, mais ce fut en apportant tout ce que l'art, la science et

Il est fait, de plus, réserve expresse, au profit du domaine, des mines, houillères, sources minérales, qui existeraient dans l'étendue des terrains concédés, ainsi que des plaines boisées en cocotiers et en arbres utiles aux constructions ; cette réserve ne s'étend pas aux arbres épars, non plus qu'à ceux qui seraient plantés par les concessionnaires eux-mêmes.

Art. 3. Aucune concession ne devra dépasser le maximum de cinq cents hectares.

Art. 4. Les concessionnaires, indépendamment des garanties morales et pécuniaires à exiger d'eux, devront souscrire aux obligations suivantes :

1° N'employer que des travailleurs libres à leur exploitation ;

2° Produire un plan régulier du terrain, pour demeurer annexé à l'acte provisoire de concession ou supporter les frais de confection de ce travail, s'il ne pouvait être fait que par les soins de l'administration.

3° Mettre en pleine valeur la totalité de la concession dans le délai de cinq années, sauf prorogation éventuelle d'un an, dans des circonstances exceptionnelles laissées à l'entière appréciation de l'autorité locale ;

4° Cultiver en plantes alimentaires la portion de terrain qui leur sera annuellement indiquée à cet effet par l'autorité locale, en vue d'assurer les besoins d'un approvisionnement d'intérêt public ;

5° Réserver les droits des indigènes qui seraient reconnus légalement propriétaires de quelques portions d'une concession, sauf à transiger librement avec eux ou à obtenir, s'il y a lieu, du gouvernement une compensation en nature ;

Se soumettre également aux expropriations pour cause d'utilité publique, sauf indemnité proportionnée au préjudice qu'elles leur causeraient ;

6° S'engager à acquitter l'impôt territorial qui viendrait à être ultérieurement établi, mais qui ne pourrait être exigé d'aucun concessionnaire dans les trois premières années de sa mise en possession.

Art. 5. Les concessionnaires ne pourront vendre tout ou partie de leurs terres qu'autant que celles-ci seraient en pleine valeur depuis quatre ans au moins, et après d'ailleurs que leur concession sera devenue définitive, suivant le mode spécifié par l'art. 7 de la présente ordonnance.

Art. 6. Toute contravention de la part des concessionnaires aux conditions énoncées dans leur titre de concession provisoire sera punie d'une amende dont le taux sera ultérieurement déterminé par le commandant, en conseil, et qui, dans aucun cas, ne pourra dépasser 500 francs.

En cas d'inexécution de la clause énoncée au numéro 3 de l'article 4, l'autorité locale aura la faculté de frapper d'une amende spéciale de 5 à 50 francs par an et par hectare tout terrain demeuré sans culture ; cette amende sera perçue jusqu'à ce que le concessionnaire ait exploité ce terrain, ou jusqu'à ce qu'il en ait été disposé en faveur d'un nouveau concessionnaire.

L'infraction à l'obligation de planter en vivres emportera, sauf les justifications résultant de force majeure, et que le commandant supérieur appréciera, retrait de la portion de terrain qui aura été soustraite à cette obligation.

Art. 7. A l'expiration des délais déterminés par le n° 3 de l'art. 4, et lorsque toutes les clauses exigées auront été accomplies, les concessions seront définitivement confirmées, sur la proposition du commandant supérieur, savoir : celles au delà de 100 hectares, par une ordonnance royale, et celles d'une moindre étendue, par une décision de notre ministre de la marine et des colonies.

Art. 8. L'exploitation des mines, houillères, sources et terrains boisés, compris dans la réserve de l'art. 2, pourra être mise en adjudication pour une durée de cinq années au moins et de dix années au plus.

Dans ce cas, le concessionnaire du sol, s'il se rend adjudicataire, aura droit à la remise d'un quart sur le prix de l'adjudication, et, à défaut, à l'attribution d'un terrain, en dédommagement de celui qui lui aura été enlevé.

Art. 9. Il sera statué sur toutes dispositions de détail, relatives au régime des concessions, et notamment en ce qui concerne le mode de clôture et de plantation, l'entretien des cours d'eau, etc., par un arrêté que le commandant supérieur rendra, en conseil, et qui restera provisoire jusqu'à ce qu'il ait été approuvé par notre ministre secrétaire d'Etat de la marine et des colonies.

La *Gazette d'Etat* de Lucerne publie de nouveaux détails sur l'assassinat de M. Leu :

« Le mercredi 15 juillet, c'est-à-dire trois jours avant l'assassinat de Leu, deux fils du docteur Steiger, âgés de 14 ans et de 16 ans, et dont l'aîné, Guillaume, avait suivi son père dans l'expédition des corps francs, s'étaient réunis à d'autres jeunes gens de leur âge, qui jouaient aux quilles à l'auberge du Fancon, située à moins de dix pas de leur maison. Ces jeunes gens appartenant à des familles d'opinions contraires, ne tardèrent pas à entrer en contestation sur les caractères personnels des chefs des deux partis. Cette discussion fit entrer en fureur les fils de Steiger, ils s'écrièrent dans leur emportement : *Attendez seulement, votre Leu ne vivra plus quinze jours*, et, s'échappant du tumulte que ces paroles avaient fait naître, ils coururent s'enfermer dans la maison paternelle. Ce fait est garanti, dit la *Gazette* de Lucerne, par des dépositions formelles, et il sert d'explication *au coup de foudre* annoncé quelque temps auparavant par le docteur Steiger, dans une lettre de remerciement qu'il adressait aux dames et demoiselles de Lucerne qui avaient pris soin de sa personne pendant sa détention dans les prisons de la ville.

Le 20 juillet, à sept heures du matin, c'est-à-dire six à sept heures après l'assassinat de Leu, deux garnements attablés à l'auberge de la Clef, à Lucerne, disaient : *Le conseiller Leu vient d'être tué; son meurtrier s'est échappé dans la direction de Ruswyl* (Stechenrain est précisément dans cette direction), *mais il faut dire et soutenir qu'il s'est tué lui-même*.

Un témoignage encore plus frappant vient de corroborer les aveux de Jacques Müller. Sa mère, qui connaissait le fait dans tous ses détails, s'était jusque-là renfermée dans le système de dénégation le plus absolu. *Je l'ignore*, ou *je n'en sais rien*, était toute la réponse qu'obtenait d'elle le juge d'instruction sur les questions même les plus insignifiantes qu'il lui adressait ; elle ne s'apercevait pas que ces réponses étant toujours les mêmes, elle s'enlaçait dans un système de palpables mensonges qui la compromettaient de plus en plus. Informée de la confession pleine et entière de son fils, elle vient de la confirmer par des dépositions qui concordent de la manière la plus remarquable avec ses terribles aveux. »

Le gouvernement de Lucerne vient de requérir de ceux de Zurich, de Bâle-Campagne et de Saint-Gall, l'arrestation de Joseph Bubler, de Laurent Baumann (ancien landammann de Saint-Gall), d'Antoine Müller et de Louis Brunner, tous quatre impliqués dans le meurtre du conseiller Leu. Bubler et Müller se sont réfugiés sur le territoire de Bâle-Campagne ; Baumann est à Soleure.

La *Librairie sociétaire*, rue de Seine, 10, met en vente le livre de L'ÉMANCIPATION DE LA FEMME, au prix de 0 f. 75 c. — Par suite d'une convention faite avec l'éditeur de cet ouvrage, le produit net de la vente sera entièrement attribué à la *Souscription pour la tombe de Flora Tristan*.

D'autre part, nous offrons ce livre, à titre de prime, à toute personne

de ... [illegible] ... mise en accusation de la cour royale de Paris vient de renvoyer devant la cour d'assises de la Seine le gérant de la *Gazette de France*, sous la prévention de cinq délits. Le gérant de ce journal annonce qu'il s'est pourvu en cassation.

Sont décédés MM. Ortric, évêque de Pamiers ; Petitot, ancien inspecteur de l'Université ; Fromont, sous-intendant militaire de 1re classe, en retraite ; Asselin, ancien sous-préfet de Vire et de Cherbourg, ancien membre du conseil des Cinq-Cents, ancien député de la Manche ; Guernet, président du tribunal civil de Louviers.

M. N. Fournel, ingénieur en chef des mines, est nommé officier de la légion-d'honneur. — Un incendie terrible a éclaté le 16 courant à Londres, dans les bâtiments connus sous le nom de Magnus-le-Clair, situés à l'angle nord-est de Tabernacle-Square-Finsbury. Ces constructions étaient anciennes, et la plupart en bois ; deux personnes ont péri. On ne connaît pas encore le chiffre de la perte matérielle. — Les mauvais temps qui se sont déclarés depuis deux jours sur nos côtes ont déjà causé à l'entrée du Havre quelques sinistres. Avant-hier le brick anglais *Alexandrina*, venant de Newcastle, avec un chargement de charbon, s'est échoué sur les petites buttes et s'est défoncé pendant la nuit. L'équipage a été sauvé. — Les habitants d'Annonay, réunis par une souscription volontaire, ont érigé, sur une de leurs places publiques, un obélisque à la mémoire de Montgolfier (Jacques-Etienne), inventeur des aérostats.

LE PEUPLE ET L'AUTORITÉ. — La mairie de Rennes vient de faire afficher un placard qui annonce qu'enfin le ministre a approuvé les statuts de la caisse générale de secours, et que celle-ci sera définitivement organisée le 4 janvier. « Nous nous félicitons de cette bonne nouvelle, dit l'*Auxiliaire breton*, et ferons tous nos efforts pour que cette belle institution prospère. » — Nous espérons que Paris ne sera pas moins heureux que Rennes, et trouvera dans le même cas un même appui.

REBOISEMENT DES FORÊTS. — Entre autres conseils généraux, dit le *Mémorial d'Aix*, ayant traité cette importante question, nous devons signaler celui de la Meurthe, qui a proposé un moyen digne de fixer l'attention publique. On s'est dit, dans le sein de ce conseil, qu'il serait toujours difficile de décider les particuliers à faire des plantations de bois. On sème toujours pour récolter, et peu de pères de famille ont aujourd'hui assez d'abnégation pour se préoccuper davantage de l'intérêt de leurs descendants et du pays que de leur intérêt propre et actuel. Aussi voit-on peu de propriétaires se résigner à faire des plantations de bois dont ils ne doivent pas être appelés à jouir personnellement. Ce que les particuliers ne peuvent ou ne veulent pas faire, l'Etat, qui ne meurt jamais, peut au contraire le faire et doit le vouloir. Aussi le conseil général de la Meurthe propose-t-il d'affecter annuellement une somme fixe à des plantations de bois. Peu à peu le sol dénudé se reboiserait, et avec la restauration de nos bois et de nos forêts disparaîtraient tous les inconvénients qui résultent de leur destruction toujours croissante.

LA LÉGALITÉ QUI TUE. — Une femme de mauvaise vie, arrêtée avant-hier sur la voie publique par la police d'Ingouville, a été conduite au violon de cette commune. Pendant la nuit ses cris et ses plaintes éveillèrent le concierge, qui l'invita à se taire sous peine de plus sévère répression. Mais le lendemain, en ouvrant la prison, on trouva cette femme évanouie, et à ses côtés, un enfant mort dont elle était accouchée sans secours et sans que ses cris lui eussent valu autre chose que de dures injonctions et des menaces. A huit heures du matin, on la faisait transporter à l'hospice du Havre. Cet événement a excité quelque rumeur dans le voisinage. Si les circonstances sont telles que le rapporte le *Courrier du Havre*, les droits de l'humanité auraient été barbarement sacrifiés à la lettre des règlements de police.

L'EUGÈNE SUE ESPAGNOL. — M. Emile Bravo, à l'imitation de M. Eugène Sue, a publié dans la capitale de l'Andalousie, un ouvrage intitulé *Mystères de Séville*. Poursuivi par le ministère public en raison de cet ouvrage, que le tribunal a déclaré extrêmement dangereux pour les bonnes mœurs, l'auteur a été condamné à trois mois de prison, rachetables par trente mille réaux. M. Emile Bravo, ne voulant pas se soumettre à ce jugement, a pris aussitôt la fuite. On croit qu'il s'est réfugié à Gibraltar.

FÊTE CATHOLIQUE. — Tous les archevêques et évêques catholiques d'Allemagne viennent de recevoir de Rome l'invitation de faire célébrer avec pompe le prochain 300e anniversaire de l'ouverture du concile de Trente. Ils ont adressé à leurs curés des circulaires à ce sujet, et à chacune de ces circulaires ils ont joint, pour être distribuées aux fidèles, un grand nombre d'exemplaires d'un catéchisme romain imprimé à Rome, où se trouve, à la fin, le texte de la bulle qui prononçait l'anathème contre Luther et ses partisans. « Ce sont là, dit une lettre de Bonn (Prusse), des actes significatifs dans un moment où, par toute l'Allemagne, les questions religieuses prennent chaque jour plus de gravité. »

LE DEVOIR ET LA PASSION. — Un événement tragique vient de mettre en émoi la commune de la Ville-au-Bois. Il est ainsi raconté par le *Journal de Reims* : « Un jeune homme du village aimait Mlle H..., et en était aimé, mais les parents de la jeune fille ne voulurent pas consentir à marier les deux amants. Bientôt même ils proposèrent à leur fille un autre établissement, et cédant aux sollicitations et même, dit-on, aux menaces de sa famille, elle consentit à épouser le sieur C... Mais une fois unie à un autre, elle n'eut pas la force de renoncer à son amour, et bientôt le mari s'aperçut que des rapports coupables existaient entre les deux amants. C..., qui voulait les surprendre en flagrant délit, prétexta un voyage pressé, et se mit aussitôt en route. Une heure après les amants étaient réunis et soupaient ensemble. C..., avant d'effectuer son départ simulé, avait disposé son appartement de manière à pouvoir pénétrer sans bruit près de la chambre à coucher et voir ce qui se passait dans cette pièce. Revenu à petit bruit, il s'assura que sa femme et son amant étaient ensemble ; il eut la constance d'attendre qu'ils fussent réunis dans la [illegible], et il alla chercher le père de la coupable. C'est seulement [illegible] accompagné de son beau-père il entra, un couteau à la main, [illegible] coucher, et se rua sur l'amant de sa femme qu'il [illegible] de quatre coups de couteau. Le lendemain, ce malheureux était [illegible] à la femme C..., la fureur de son mari l'avait épargnée. [illegible] entre les mains de la justice. »

LA [illegible] DES GRAINS. — On écrit de Dinan à l'*Impartial* : Quelques scènes de désordres ont éclaté dans notre ville au moment

[illegible] ils se hâtèrent de retirer de l'eau le malheureux, mort depuis trop long-temps pour que leurs soins le puissent ranimer. D'après le *Journal de Rouen*, un passeport trouvé sur le noyé a appris qu'il s'appelait Jean-Frédéric Cornu, qu'il était né à Mutreux, en Suisse, canton de Vaud, qu'il était âgé de trente-deux ans, et était domestique.

TREMBLEMENT DE TERRE. — On écrit de la Corogne le 9 novembre au journal *El Heraldo*, que dans la nuit du 6 au 7 de ce mois on a ressenti sur quelques points de légères secousses de tremblement de terre, accompagnées d'une pluie d'orage et de coups de vent d'une violence extraordinaire.

DANGEREUX INDUSTRIELS.— Des individus, presque tous originaires de l'Auvergne, se sont présentés récemment chez un grand nombre de commerçants de notre ville. Ils commencèrent par payer au *comptant* les premières acquisitions ; puis, profitant du crédit qu'ils avaient su ainsi inpirer, ils trouvèrent moyen de se faire livrer une quantité considérable de marchandises, avec lesquelles ils ont disparu. Le *Journal de Rouen* annonce que la justice s'est mise aussitôt à la recherche de ces audacieux industriels, et déjà, dit-on, l'un d'eux a pu être découvert et arrêté.

UNE CONSCIENCE EXCEPTIONNELLE. — Nous ne pouvons nous dispenser de signaler, dit le *Progrès* (de la Bretagne), un trait de désintéressement remarquable dans un moment où tant de gens sacrifient au Dieu de l'argent. Une personne avait acheté un bien à rente viagère. Après trois mois le vendeur est mort ; le bien était parfaitement acquis, il n'y avait rien à dire ; mais l'acheteur n'a pas voulu profiter seul du résultat de sa spéculation, il a appelé les héritiers dépouillés déjà par la vente du bien, et en a partagé avec eux le capital.

Nous sommes heureux de reproduire, d'après le journal le *Droit*, le rapport de MM. G. Lamé, Peclet et Becquerel, sur les causes du désastre de Monville. Nous espérons que le résultat de cette expertise importante sera favorable aux intérêts des victimes du fléau électrique.

Désastre de Monville.— Expertise. — Rapport.

ROUEN. — MM. G. Lamé, Peclet et Becquerel, nommés par le tribunal de commerce de Rouen, pour exprimer leur opinion sur les causes de la ruine des usines de Monville et de Malaunay, ont rédigé et déposé leur rapport.

Voici les conclusions de ce document important :

En résumant et comparant ensemble les trois ordres de faits précédemment exposés, nous voyons un météore d'une largeur limitée et arrivant du sud-est, exercer d'abord ses ravages dans la vallée de Tailly, au lieu dit l'Abbaye, en lançant la foudre çà et là sur les arbres, et en agissant quelquefois par aspiration.

Après une marche immense, ce météore, au lieu de suivre la vallée, franchit la côte et arrive sur le plateau de Malaunay, encore dans la direction du sud-est au nord-ouest. Là, sur trois bandes, l'une centrale, les deux autres latérales, il produit des effets très divers ; directs sur la première, sur les deux autres les effets sont inverses l'un de l'autre, et probablement dus à la réfraction de l'air, occasionnée par cette course rapide.

Puis, le météore descend par la gorge de Saint-Maurice, en y brisant, renversant, tordant, foudroyant les arbres, et reprend d'écharpée la vallée de Tailly, du sud au nord, pour se jeter sur les trois usines, qu'il transforme instantanément en un monceau de ruines, comme si elles avaient été bombardées.

Arrêté dans sa marche par des côtes plus ou moins élevées, il s'épanouit en quelque sorte, et se divise en plusieurs branches ; les unes montent la côte, les autres continuent leur route dévastatrice, et finissent par quitter la vallée en perdant peu à peu de leur violence.

Pour nous, la présence de la foudre dans le météore est démontrée par le clivage en lattes minées d'un grand nombre d'arbres, dû à l'évaporation de la sève, par l'écorce enlevée sur plusieurs, et par les sillons bien marqués sur quelques autres, des arbres pouvant être foudroyés sans que leur écorce soit enlevée.

Nous conviendrons que si nous n'eussions eu à considérer que les traces encore existantes du météore pour remonter à son origine, nous aurions pu éprouver quelque hésitation ; mais quand on voit le concours des faits rapportés par de nombreux témoins oculaires, tel que le tourbillonnement des nuages, noyau du météore, sa forme conique, la base en haut, le sommet en bas, les coups de tonnerre, les éclairs qui le sillonnent, le roulement bruyant qui le précède, l'odeur de soufre qu'il laisse dans les lieux qu'il a frappés ; le doute alors n'est plus possible, le météore est une trombe bien définie. Comment, en effet, un si grand nombre de personnes, dont la plupart n'ont aucune connaissance en météorologie, auraient-elles pu décrire, avec une certaine exactitude, les diverses phases des jeux du météore, si elles ne l'avaient pas vu de leurs propres yeux ?

D'un autre côté, si l'on rapproche tous ces faits des effets de la foudre, agissant comme puissance mécanique, et des orages dont les annales de la science ont conservé le souvenir, on y trouve de nouveaux motifs pour caractériser le météore de Malaunay comme nous venons de le faire.

Mais devons-nous en conclure que les usines détruites de fond en comble ayant été foudroyées, ne doivent leur destruction qu'au feu du ciel, par cela même que la trombe en était pour ainsi dire imprégnée, et que les témoins en ont signalé la présence ? Non, certes ; la foudre peut bien effectivement, en frappant des bâtiments, soulever des masses énormes de pierre et les disperser, si son action est suffisamment énergique ; mais ici, d'autres causes ont dû exercer leur terrible influence ; nous voulons parler de l'ouragan, escorte ordinaire de la trombe, et des effets physiques et propres à cette dernière.

à des cas extrêmes où les intérêts publics ont besoin d'une protection toute particulière contre l'égoïsme des intérêts privés. Or, cette réserve manque également et à la circulaire de M. le ministre et à l'article du *Journal des Débats*.

Le *Courrier français* donne aussi son assentiment à la circulaire, mais il n'en conclut pas le moins du monde qu'il n'y ait plus qu'à rendre grâce aux dieux. Les populations de l'Irlande et de l'Angleterre l'inquiètent bien moins que nos populations agricoles, qui seront, si la pomme de terre leur manque, hors d'état de remplacer par des céréales cet aliment d'un ordre inférieur. Le pain est une nourriture de luxe précisément pour les gens qui le produisent, et la pomme de terre, qui est leur principal aliment, venant à faire défaut, il y a danger que la famine ne vienne les atteindre, leurs salaires étant trop bas pour arriver à la consommation des classes supérieures. Dans cette occurence, le *Courrier* conjure le gouvernement de mettre à la disposition des classes laborieuses une quantité suffisante de travail pour élever partout la demande de bras, et, par suite, obtenir une augmentation de salaire qui mettent ces classes à même d'acheter, soit du maïs, du sarrazin, des légumes secs ou même du blé pendant toute la mauvaise saison. Cela est très bien, mais nous n'espérons pas que le gouvernement se charge de réaliser un pareil programme.

La *Réforme* reproche à la circulaire de n'être qu'un prospectus gouvernemental qui ne prouve absolument rien. Les chiffres sont groupés et présentés pour le besoin d'une thèse ministérielle, et non pas pour éclairer l'opinion publique sur des matières trop peu connues. La vérité, suivant la *Réforme*, c'est que la loi sur les céréales est presque toujours contraire à l'intérêt des classes indigentes. « Par une singulière anomalie, les droits d'entrée se trouvent plus élevés précisément dans les contrées qui auraient le plus besoin du secours de l'importation. Ainsi, dans les départements du Nord et de l'Est, où les céréales abondent, le droit d'entrée n'est que de *un* à *deux* francs, tandis qu'il s'élève de *six* à *sept* dans ceux du midi, où la récolte, ordinairement insuffisante, a encore été cette année au-dessous du produit habituel. »

La circulaire semble donc à la *Réforme* conçue dans un sens au moins indifférent à la position des gens pauvres à qui l'on se contente de dire : « Les pommes de terre et les châtaignes vous manquent, mais nous aurons soin que le froment, auquel, dans tous les cas, vous ne pourrez pas atteindre, ne s'élève pas au dessus du plus haut prix fixé par la loi. » Que la *Réforme* continue de se préoccuper ainsi des classes pauvres tout en comprenant bien que les populations agricoles sont en tête de ces classes-là, et elle sera en bonne voie pour résoudre le problème en question.

La *Presse* ne dit pas un mot de la circulaire qui, cependant, va directement à son adresse. Est-ce une réponse qui se prépare *mûrement* ou la preuve d'un certain embarras ?

PETITE CORRESPONDANCE.

M. L. à Constantine. — Les 56,75 passés au compte de M. V.
M. D. à Gray. — Reçu. — Vous recevrez double.
M. J. M. à Besançon. — Pressez l'impression.
M. J. L. R. à Pau. — Reçu votre lettre par qui de droit. — On songe à vous... Espérez.
M. V. à Lille. — On transmet la dépêche.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 18 novembre. — MOUSIN, marchand de futailles, rue des Rosiers, 25. Juge-commissaire, M. Chatenet ; syndic provisoire, M. Tiphagne, rue de la Boule-Rouge, 20.

Marchés.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 18 nov. — Foin 1re 53 à 54 ; 2e 50 à 51 ; 3e 46 à 48. — Luzerne, 1re 50 à 51 ; 2e 46 à 46. — Paille de blé 1re 28 à 29 ; 2e 26 à 27 ; 3e 00 à 00.

Marché Saint-Antoine, 18 nov. — Foin, 1re 00 à 00 ; 2e 00 à 50 ; 3e 00 à 45. — Sainfoin, 1re 00 à 60 ; 2e 00 à 00 ; 3e 00 à 00. — Luzerne 1re 00 à 00 ; 2e 50 à 44 ; 3e 00 à 44. — Paille de blé 1re 30 à 32 ; 2e 00 à 28 ; 3e 25 à 26. — Paille de seigle 1re 00 à 00 ; 2e 00 à 00 ; 3e 00 à 00. — Paille d'avoine, 1re 00 à 42 ; 2e 00 à 00 ; 3e 00. — Trèfle 1re 00 à 00 ; 3e 00 à 00. — Regain 1re 00 à 48 ; 3e 00 à 00.

Marché aux bestiaux. Maison-Blanche, 11 novembre. — Porcs gras amenés 174, vendus 160 à 1,08-1,06-1,04 — Porcs maigres amenés 00.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, 17 nov. — Blé 1re 22,00 ; 2e 21,00 ; 3e 20,00 — Seigle 1re 13,34 ; 2e 12,00. — Orge 1re 11,34 ; 2e 10,66. — Avoine 1re 9,33 ; 2e 9,00 ; 3e 8,00. — Farines le sac de 159 kil. 62 à 65. — Foin de 42 à 45 et de 30 à 35. — Paille de 25 à 28.

Marché de la Vallée du 17 novembre. — Alouettes (la pièce) 0,04 à 0,09. — Agneaux (la pièce) 0,00 à 00. — Bécasses 1,50 à 3,50. — Bécassines 0,75 à 0,00. — Cailles, 0,00 à 0,00. — Canards barbotteurs, 1,00 à 1,75. — Canetons de Rouen, 2,00 à 2,50. — Canards sauvages, 1,00 à 2,00. — Chapons gras, 2,50 à 5,50. — Chevreaux ou cabris 00,00. — Chevreuils 10,00 à 25,00. — Cochons de lait, 0,00 à 0,00. — Dindes gras, 5,50 à 7,75 ; comm., 2,50 à 4,00. — Faisans, 8,50 à 0,00. — Lapins ou lapereaux 1,30 à 2,00. — Lièvres ou Levreaux, 1,50 à 4,50. — Moutons pré-salé 0 à 00. — Oies comm. 1,75 à 2,25 ; grasses, 3,25 à 5,85. — Perdrix grises, 1,00 à 1,05. — Perdrix rouges, 2,00 à 2,25. — Pigeons bizets 0,25 à 0,55 ; — do de volière 0,60 à 0,85. — Pilets, 0,50 à 1,25. — Poules ordinaires 1,00 à 1,25. — Poulets gras 2,75 à

Belgique 1841 [illegible] passive, 6 7/8. — Banque belge, 770. — Chemins de : La Flèche, 100. — Grand-Combe, 1610. — Actions de : Zinc Vieille-Montagne, 7000. — Gaz Belleville, 1650. — Obligations de : Saint-Germain nouv., 1190. — Orléans, 1210. Strasbourg, 1200. — Rouen, 1020. — A terme : Banque de France, 3330.

	1er C.	P. H.	P. B.	dr C.	hier
5 0/0 compt....	117 70	117 70	117 60	117 85	117 [illegible]
— fin cour...	117 80	117 80	117 75	117 75	117 [illegible]
3 0/0 compt....	82 85	82 55	82 45	82 45	82 [illegible]
— fin cour...	82 50	82 50	82 45	82 45	82 [illegible]

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville...	1395 ««	« ««	B. 5 ««	5 0/0 Bge 1840.	99 7/8	« ««	B. « [illegible]
B. de France...	3310 ««	« ««	« ««	— Portugais...	« ««	« ««	«
C. Gouin 1000...	1145 ««	« ««	« ««	Esp. D. active.	« «	« ««	«
C. Ganner. 1000	« ««	« ««	« ««	5 0/0 Naples...	100 50	« ««	H. «
C. hypot......	605 ««	« ««	B. 5 ««	— Romain..	99 3/4	« «	«
4 Canaux......	1250 ««	« ««	« ««	Obl. Piémont.	1250 ««	« ««	«

CHEMINS DE FER.					
St-Germ.....	« ««	« ««	« ««	Au 30.	
V. r. d......	« ««	« ««	« ««	— 495	B. 5
— r. g.......	325 ««	320 ««	B. 10 ««	— 320, 317 50	B.11
Orléans......	1150 ««	1142 50	B. 12 50	— 1135, 1140	B.16
Strasb.......	250 ««	250 ««	« ««	— 250, 240, 246 25	B. 5
Rouen........	970 ««	960 ««	B. 12 50	— 975, 977 50, 957 50, 960	B.20
Havre........	« ««	« ««	« ««	— 760	B.15
Marseille....	930 ««	920 ««	B. 15 ««	— 933, 940	B.25
Vierzon......	660 ««	« ««	B. 20 ««	— 677 50, 660	B.30
Nord.........	720 ««	705 ««	B. 20 ««	— 728 50, 702 50, 707 50	B.17
Dieppe.......	485 ««	« ««	B. 5 ««	—	
Boulogne.....	525 ««	« ««	« ««	— 525, 530, 525	
Bordeaux.....	635 ««	630 ««	« ««	— 632 50, 612 50	B.40
Montereau....	455 ««	« ««	B. 5 ««	— 455, 460	

LONDRES, 17 nov.		PARIS, LE 19 NOV. PRIMES.	COULISSE.
Consol.	94 1/4 3/8	3 0/0 F. c. 82 85 d. 50.	Av. 82 55.
Esp. 3 0/0 29 1/4, 3/8		F. p. 85, 82 95 d. 50.	Ap. 82 45.
Portug.	39 1/2	3 0/0 F. c.	B. du Trés.
Mexic.	30 1/2	F. p.	3 1/4 à 3 m.
Brésil.			
5 0/0 hol.	94 1/2	Orléans, 1170, 1155 d. 10 au 30	F. c. F.
2 1/2 do.	60 5/8	Nord, 720, 745 d. 20. 725 d. 10 au 30.	3 0/0 p. 15
Rouen.	38 1/2	743 50 d. 20. 727 50 d. 10	5 0/0 5, 27 [illegible]
Orléans	43, 46	730, 743 d. 10 au 15 pr.	

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 108,00 à 00,00 ; courant du mois, 109,00 à 00,00 ; décembre, 110,00 à 00,00 ; 4 premiers 1846 113,00 à 00,00.

LILLE, — Colza, 105,00 à 00,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 104,00 à 00,00 ; courant du mois et décembre 103,00 à 00,00 ; 3 premiers 1846, 108,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 00,00 à 00,00.

SUIFS de place (les 50 kil.) à peu près sans affaires à 65 fr.)
— de Russie, vieux, disponibles, 62 fr..
— — nouveaux, à livrer, 62 fr. à 62,50.

CHANDELLE, 69 fr.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 20 novembre 1845.

7 h. » | » THÉATRE-FRANÇAIS. — Un Homme de bien.
7 h. » | » OPÉRA-COMIQUE. — Mina. La Charbonnière.
7 h. 1/2 ITALIENS. — Nabucodonosor.
7 h. » | » ODÉON. L'Acte de naissance. Fils de la Folle. Bourgeois de Rome.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. 1re repr. Riche d'amour. Bourse. Manche à manche.
6 h. » | » VARIÉTÉS. — La Vendetta. Deux Compagnons. Professeurs.
6 h. » | » GYMNASE. — L'Aumônier. Couleurs. Noémie. La Vie.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Plombières, Pot aux Roses. Le Code. Brelan.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Marie Jeanne.
7 h. » | » AMBIGU. — Les Mousquetaires.
6 h. » | » GAITÉ. — Sœur du Muletier.
6 h. » | » CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. » | » COMTE. — La Barbe. Crispin. Chansonnette. Les Sept Ogres.
6 h. » | » FOLIES. — Jeune Homme. Tourlourou. Gig-Gig.
PANORAMA. (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et compagnie, rue du Croissant, 16.

[illegible] d'eux et au dessus d'eux, tout en leur donnant la [illegible] gouvernementale, il semblait leur laisser une lueur d'es[pérance], et ne pas les quitter sans esprit de retour.

[A]ujourd'hui, M. de Lamartine se prononce d'une manière défi[nitive]; il rompt pour jamais avec tous les partis, toutes les frac[tions] et les nuances de partis, toutes les coteries qui pullulent au [sein] des chambres et du pays ; il entre résolument dans le sanc[tuaire] législatif, avec cette devise inscrite sur sa bannière : UN [PRIN]CIPE ET POINT DE PARTIS !

[Cette] devise est l'expression du vœu de la France ; et, en l'a[doptant], M. de Lamartine pose nettement le problème de notre [é]poque.

[Oui], la nation française en 1845 est ennuyée, dégoûtée de toutes [les] impuissances et de toutes les corruptions dont les partis poli[tiques] lui donnent le spectacle ; elle a éprouvé d'abord de l'indif[férence], elle éprouve aujourd'hui du mépris et de la répulsion ; [elle n']en veut plus à aucun prix, et elle répète tout bas ce que [M. de] Lamartine a dit tout haut : PLUS DE PARTIS. Mais, en même [temps], la nation française a conscience d'elle-même et de son rôle [dans] le monde ; elle sent qu'elle a encore de grandes choses à [faire], et la partie négative de la devise du député de Mâcon ne lui [suff]it pas. Malgré la corruption officielle, malgré la léthargie [appar]ente de l'opinion publique, la France véritable, la France qui [travai]lle et pense, est pleine de force et de vie. Fière de son pas[sé, plei]ne de foi dans son avenir ; elle cherche un idéal qui lui serve [de] boussole ; et, dans le recueillement et la méditation, elle pré[pare], elle élabore, elle crée ce que M. de Lamartine appelle UN [PRIN]CIPE.

[Il] reste un progrès essentiel à accomplir. Il faut définir le prin[cipe] que demande M. de Lamartine et que cherche la nation fran[çaise], le principe qui remplacera tous les vieux partis, et qui ins[pirera] aux pouvoirs publics une politique nouvelle. En adop[tant l]a nouvelle devise, M. de Lamartine a pris l'engagement de [faire] connaître à la France ce principe, de lui dire s'il s'applique [seule]ment au mécanisme politique ou s'il embrasse l'organisation [socia]le tout entière, de montrer, en un mot, les conséquences ul[térie]ures de ce principe pour le bonheur et la gloire de notre pa[trie] et de l'humanité.

[Un] principe ! C'est bien. Nous attendons maintenant la *définition* [de c]e principe, avec *des conséquences organiques* et *des applica[tions] sociales*.

[illegible] nos richesses minérales au morcellement, et à toutes les déperditions qu'il enfante, qu'elle a détaché la propriété des mines de la propriété de la surface, partagée aujourd'hui entre des maîtres si nombreux.

La loi de 1810 permet et même stimule la concurrence entre les prétendants à la concession, mais elle préfère habituellement celui qui s'engage à exploiter dans le périmètre le plus étendu.

L'union des concessions est encouragée par l'esprit de la loi, et il est impossible de soutenir que dans l'état actuel de la législation, des unions de ce genre sont illicites.

M. Fénéon l'a si bien senti, qu'après avoir appelé contre les associations charbonnières toutes les rigueurs de la loi, il demande que cette loi soit changée, et provoque au besoin *un acte législatif*.

Pourquoi changer la loi, s'il vous plaît? Dans quel but industriel et social ? Pourquoi dissoudre une association formée sous l'empire des faits et de la nécessité ; une association qui a pu seule opérer l'assèchement des houillères, qui pourra seule assurer des placements aux produits de tout le bassin et prévenir des engorgements ruineux, en proportionnant la production à la consommation ? Il faut changer la loi, pour que le bassin de la Loire se morcelle de nouveau, et devienne la proie de soixante concessionnaires ; pour que, sous le nom d'*investisons*, des massifs de houille demeurent intacts sur la limite de toutes les concessions ; pour que chacune de ces exploitations nourrisse des surveillants nombreux ; pour que les produits, retirés des dépôts où on les conserve, soient disséminés entre les mains d'une foule d'agents commerciaux, qui vendront en détail, et prélèveront sur le prix de la houille les moyens d'alimenter leur existence parasite ; pour que chacune des concessions ait un état-major d'administrateurs grassement rétribués ; pour que le gaspillage et la déperdition renaissent sous toutes les formes ; pour que l'industrie charbonnière recule de vingt ans en arrière ; c'est pour tout cela qu'il importe de changer la loi.

Si M. le rapporteur avait envisagé la question dans son ensemble, il aurait compris que l'unité dans l'exploitation des mines est un avantage industriel évident ; que ce principe réalise des économies et des bénéfices considérables ; que le problème à résoudre pour des hommes éclairés, ce n'est pas d'anéantir cette source d'économies et de richesses, mais bien de la rendre profitable à tous, aux consommateurs, aux travailleurs aussi bien qu'aux capitalistes.

(1) Voir les numéros des 17, 18 et 19 novembre.

[illegible] plus élevé, que si l'on fait régner l'unité dans l'administration du bassin, dans la surveillance des travaux, l'écoulement des produits et l'épuisement des couches.

Au surplus, M. Fénéon n'est pas sûr d'avoir bien résolu le problème posé, en demandant la dissolution des compagnies ; subsidiairement il propose des conclusions beaucoup plus acceptables.

Suivant le rapporteur, si les compagnies sont maintenues, elles doivent être obligées à fournir des garanties au travailleur, au consommateur, à la société.

Dans l'intérêt des travailleurs, elles doivent assurer aux ouvriers un salaire convenable, organiser sur une large échelle des caisses de secours et des pensions de retraite ; enfin, donner aux travailleurs une participation dans leurs bénéfices.

Dans l'intérêt du consommateur, et pour prévenir les hausses arbitraires, l'Etat doit fixer un maximum de prix du charbon, maximum différent pour les diverses qualités ; enfin, dans l'intérêt de la société, une haute direction doit être imposée à chaque groupe d'exploitation et préposée au bon aménagement, à l'enlèvement total de la houille.

Cette conclusion subsidiaire de M. Fénéon nous paraît faite pour rallier tous les bons esprits ; il est seulement regrettable que le rapporteur ne l'ait présentée qu'en seconde ligne, et que ses principaux efforts aient eu pour but la dissolution des compagnies. Il semble que M. Fénéon n'admette la prolongation de leur existence que dans le cas où il ne pourrait pas l'empêcher ; et si, vaincu par la puissance des faits accomplis, il se résigne à tolérer la fusion des exploitations en deux ou trois groupes, il veut du moins que le fusionnement s'arrête là ; il n'admet pas, même à l'état de supposition, que le bassin de la Loire tout entier puisse être soumis à une exploitation complètement unitaire.

C'est cependant un fait qui se réalisera probablement, et qui n'aura rien d'effrayant à nos yeux, si les travailleurs, les consommateurs et la société trouvent les garanties que M. Fénéon réclame pour eux dans la dernière partie de son rapport.

Après avoir examiné ce travail, le conseil municipal de Saint-Etienne prit une décision sage et qui doit être respectée par les partisans du régime unitaire comme par ceux du fractionnement ; convaincu des dangers que présente le fusionnement des compagnies, et ne voulant pas les laisser complètement arbitres des garanties qu'elles doivent aux intérêts compromis, le conseil municipal invoqua la prompte intervention de l'autorité supérieure.

Bientôt après, à la fin du mois d'août, le préfet de la Loire saisit

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

VENDREDI 21 NOVEMBRE 1845.

DERRIÈRE LE GRAND MAT (1).

DEUXIÈME VOLUME.

SUITE DU CHAPITRE XXXI. — DANS UNE HEURE !

[L]e sans-gêne brusque et grossier a un cachet d'impertinence moins [offens]ant que celui qui ressort d'un excès de nonchalance. On peut croire [le] premier entaché d'irréflexion ; il n'en est pas de même du second. Or, [il ét]ait évident pour le commandant que le docteur, prudent et adroit, [ne] pouvait avoir pris une allure aussi mollement dégagée sans s'être as[suré] le droit de la conserver. La confiance d'Alophe, étudiée ou non, dans [un] moment où l'avenir de son ami était en jeu, éveillait donc une sorte [de] curiosité inquiète chez M. de Saint Cric ; il répondit pourtant d'un air [séri]eux et senti, comme si la demande du docteur avait été faite avec le [ton] respectueux d'un inférieur qui sollicite une grâce.

— Vous dites vrai, monsieur, il ne peut entrer dans mon intention de faire [ren]voyer de la marine la personne qui nous occupe. Mademoiselle en est [convaincue], mais il est malheureusement très certain aussi que je [ne] puis m'empêcher d'adresser ce rapport au ministre, et je crains fort [qu'il] ne soit moins indulgent que moi.

— Commandant, continua le docteur, je suis assez convaincu de vos [bon]nes dispositions à l'indulgence pour espérer qu'elles ne se borneront [pas à] atténuer la gravité des torts de Raoul. Vous ferez mieux, vous vous [ren]drez à mes instances, et déchirerez ce rapport.

Cette nouvelle demande, aussi peu humble que la première, irrita visi[ble]ment le commandant, mais placé sur un terrain neutre, il ne pouvait [sans] inconvenance prendre le rôle du chef ; M. le comte eût été peu dis[posé] à souffrir que quelqu'un dominât chez lui, excepté lui. M. de Saint-[Cric] se voyait donc obligé, d'abord, d'entrer en lutte avec son subordonné, [qui] froissait sa dignité fort susceptible, et, de plus, de combattre à [armes] égales.

— Votre persistance, monsieur, est singulière ; je ne vous accorderai [cert]ainement pas ce que j'ai eu la douleur de refuser à mademoiselle ; il [est] des devoirs de conscience, en discipline militaire surtout, qui parlent [plus] haut que les désirs les plus violents, et même, ajouta-t-il plus bas, en se tournant à demi vers Mlle de Meillan, que les intérêts les plus chers.

— Je vous demande pardon d'insister encore, commandant ; malgré l'échec qu'a essuyé mademoiselle, je conserve l'espoir de réussir. Mieux au fait de tout ce qui s'est passé, et de l'élasticité qu'en marine on peut donner aux exigences de la discipline, il me sera plus facile qu'à elle de vous faire envisager ce pardon comme d'un excellent effet moral, et dans l'équipage et dans la division sous vos ordres.

Un silence de deux ou trois minutes suivit ces quelques mots.

L'impatience du commandant était à son comble. Mais le ton persuadé et tant soit peu ironique d'Alophe semblait lui inspirer une sorte de défiance ; ses efforts pour deviner le docteur, lui faisaient oublier de redresser cette ténacité déplacée. Il paraissait incertain de choisir entre ces deux déterminations ; arrêter la conversation et se priver de savoir, ou la continuer et motiver peut-être ses craintes.

Voyant que M. de Saint-Cric conservait son impassibilité, Alophe reprit :

— Il est en effet, commandant, une face nouvelle, sous laquelle vous pourriez considérer cette affaire. Vous m'excuserez, si dans le désir de vous amener à une conclusion indulgente à l'égard de mon ami, j'ai mis en écrit ces réflexions, de peur de ne les avoir pas présentes à l'esprit.

Et le docteur déplia, d'un air assez insouciant, un papier qu'il venait de prendre dans son portefeuille. Son amour-propre paraissait à peine flatté de l'effet que l'attente et la curiosité produisaient sur les trois personnages qui l'écoutaient.

Le commandant, qui semblait avoir accepté le rôle passif, ne montrait sa contrariété que par quelques gestes d'indifférence pour les paroles du docteur.

Ce dernier commença la lecture du papier à haute voix :

— Rapport fait,.... Mais je réfléchis, ajouta-t-il en s'interrompant, que cette note serait peu comprise par mademoiselle.

— Oh ! continuez, monsieur, dit Julia avec prière ; vous aurez l'obligeance de m'expliquer ce qui me semblera obscur.

— Je suis désolé de vous refuser, mais réflexion faite, je n'ai pas le droit de vous initier au contenu de cette note. Ce sont toutes choses concernant principalement le commandant, et lui seul a le droit de disposer de ses secrets ; peut-être lui conviendra-t-il, après lecture, de vous les communiquer.

Et le docteur tendit le papier tout ouvert au commandant ; ce dernier le prit sans précipitation aucune, avec une nonchalance trop marquée pour qu'Alophe n'y découvrît pas une curiosité mal dissimulée.

Mais à peine eut-il lu les premières lignes avec l'air ennuyé d'un ministre qui en est à sa centième pétition du jour, qu'un sourire de dédain se montra sur ses lèvres :

— Ah ! vraiment, monsieur, ce sont là vos arguments en faveur de M. de Mombrun ? Si c'est ensemble que vous avez concerté cet expédient, vous me permettrez d'en être fâché pour vous et pour lui. J'avais, je l'avoue, une plus haute idée de votre... prudence. Je serais maintenant deux fois coupable de m'arrêter en route. Vous me comprenez, je suppose.... ajouta le commandant en mettant le papier du docteur dans sa poche sans en terminer la lecture.

Mlle de Meillan, que l'air de confiance d'Alophe avait un instant relevée, parut de nouveau désespérée. Ce dernier s'en aperçut :

— Je suis contrarié de ce résultat, mademoiselle, mais M. le commandant est trop juste pour rendre Raoul responsable de mon imprudence, continua le docteur en se tournant vers M. de Saint-Cric avec une humilité extrême qui contrastait étrangement avec le ton, non arrogant, mais assuré, qu'il avait montré un instant auparavant. Je puis jurer, d'ailleurs, que j'ai rédigé seul, et à l'insu de mon ami, la pièce dont vous venez de lire la copie.

Le changement survenu dans les manières d'Alophe parut rendre l'avantage du terrain au commandant.

— Ce débat est déjà fort long, monsieur, je crois qu'il serait convenable de le terminer. Mon parti est pris, d'ailleurs ; aucune raison (en votre puissance, du moins), n'y apportera de modifications.

— Ah ! je vous en conjure, commandant, continua le docteur avec prière, ne prenez pas cet engagement formel ; lisez au moins la supplique de mon malheureux ami, avant de rien décider.

— Une supplique de M. de Mombrun ! dit M. de Saint-Cric avec un air d'incrédulité complète.

— Oui, commandant, une supplique dans laquelle il se justifie de plusieurs faits qui lui sont reprochés et dont on pourrait, à la rigueur, accuser le hasard.

— Je vous comprends, monsieur, dit assez sévèrement le commandant, sans prendre le papier que lui offrait Alophe. Cette supplique est probablement rédigée dans le même sens que votre note ; il est tout-à-fait inutile que j'en prenne connaissance, rien ne me fera dévier de la conduite que je me suis tracée.

— Vous avez tort, commandant, reprit Alophe avec une sorte d'indifférence intentionnée ; car si cette lecture ne vous arrête pas dans votre résolution d'envoyer le rapport en France, elle vous fera sentir la nécessité de faire quelques variantes dans les divers chefs d'accusation qu'il renferme ; le second, entre autres, celui dont mon arrivée a interrompu l'explication, ajouta le docteur avec simplicité et bonhomie ; celui qui est trop technique pour mademoiselle, le mouillage sans ordres. Il doit y avoir là une légère erreur à rectifier ; mais la supplique de mon ami vous rendra compte de tout cela mieux que moi.....

Et le docteur plaça le papier tout ouvert dans la main du commandant, qui ne le repoussa plus.

— Voyons cette supplique, monsieur ; mais c'est l'écriture de la note que je viens de lire?

— C'est vrai, commandant, répondit Alophe en hésitant ; l'original de la supplique de Raoul était illisible, c'est une copie que j'ai faite moi-même ; elle est textuelle, croyez-le bien, ajouta-t-il très naturellement ; il n'y manque rien.

Le docteur, après ces mots, s'enfonça dans son fauteuil, et la tête sur la main, dans une attitude sérieuse, profonde, il se mit à observer le commandant pendant qu'il lisait.

Ce passage [illegible] du rôle de demandeur suppliant, à celui de juge au regard [illegible], était certes un contraste d'un singulier

(1) Voyez les numéros du 2 octobre au 20 novembre.
La première édition de ce roman ayant été acquise par l'éditeur Pétion, [la] reproduction de ce feuilleton, même partielle, est formellement in[ter]dite.

[illegible] pu nous fonder pour refuser de déclarer que nous donnerions des livres en échange de ses bons, et que nous approuvions son idée. Nous dirons plus : c'est que tous les ouvriers, fabricants, ou fournisseurs, qui se trouvent dans la position de M. Gaspart, et qui nous feront une proposition analogue à la sienne, nous trouveront très disposés à l'accepter. Nous ne verrions pas quel mal il y aurait à ce que les amis de l'association commençassent un peu à s'entendre pour augmenter la clientelle de leurs travailleurs en toutes branches, au lieu de porter, toutes choses égales d'ailleurs, leur argent à d'autres. — Nous favoriserons donc, autant que nous le pourrons, de pareils rapprochements, avec cette clause bien entendue que nous ne garantissons nullement les objets des achats et la qualité des fournitures.

La *Presse* a reproduit hier tout au long la circulaire adressée par M. Gaspart à nos amis de Paris, et la déclaration que nous y avons jointe. Nous ne comprenons pas en quoi consiste le mauvais tour qu'elle pense nous avoir joué par cette publication. Dans tous les cas, notre déclaration d'aujourd'hui lui donne des nouvelles armes, et, si elle veut la publier aussi, nous l'en laissons parfaitement libre.

On lit dans le *Courrier de Nantes* :

Il s'est passé au mois d'août dernier des évènements graves dans la rivière du Gabon. Nos nationaux et nos officiers ont eu avec les missionnaires américains un conflit pareil à ceux que nous avons à déplorer avec l'Angleterre à Taïti. Le rapport du capitaine Legrand, commandant du trois-mâts de Nantes, *l'Antilope*, entré en Loire le 12 courant, contient sur ces évènements des détails d'un grand intérêt que l'abondance des matières nous a empêché de faire connaître hier. Voici un extrait de ce rapport :

« J'ai quitté le Gabon le 22 août 1845. J'ai laissé dans cette rivière le brick de guerre *le Grenadier*, que commandait M. Baudin, capitaine de corvette, chef de la station.

» *La Tactique*, canonnière, commandant M. Guyot de l'Hardrouyère, lieutenant de vaisseau, qui avait succédé à *l'Alsacienne* pour la station, est partie, par ordre du commandant, pour Assinée. Elle devait revenir tout de suite.

» Peu avant l'arrivée du *Grenadier*, vers le 15 ou le 18 août, la conduite énergique du commandant de *la Tactique* et de celui du blokhaus, M. Brisset, lieutenant d'infanterie de marine, venait de porter le dernier coup aux tentatives de révolte des gens du village de Glass, qui, mal conseillés et se croyant sûrs d'être aidés dans leurs projets par les Américains, s'obstinaient à ne pas vouloir reconnaître le traité signé librement par le roi Glass et ne voulaient pas en exécuter les clauses. Cependant la nationalité du Gabon avait été reconnue et signifiée aux divers chefs avant la fin de juin.

» Jusqu'ici, les demi-mesures employées à leur égard n'avaient pas réussi, et la modération avait été prise pour de la faiblesse. D'ailleurs, ces mesures n'avaient point été concertées avec le commandant du fort, ce qui était indispensable. Mais ces dernières les ont convaincus, à l'aide du canon [illegible] voire, dont le commerce est perdu pour long-temps, tant au Gabon qu'ailleurs.

» Les intrigues de ces missionnaires étaient le seul obstacle sérieux à notre établissement au Gabon ; il est donc fort heureux que leur influence, tolérée trop long-temps, soit enfin détruite. Je rends, avec le plus grand plaisir, hommage à la conduite ferme de nos commandants, et surtout à celle de M. Brisset, qui, dans une position fort difficile depuis un an, avec de petits moyens, a su agir avec modération, et au besoin avec fermeté quand il a pu, et a réellement exécuté des travaux extraordinaires pour qui connaît le pays. »

Nous recevons aujourd'hui les journaux de l'île Bourbon jusqu'au 27 août. Nous en extrairons demain des passages intéressants sur la question de Madagascar.

Nous lisons dans l'*Armoricain* :

« La marine a voulu procéder, le 5 novembre, à l'adjudication d'une fourniture de 900 mille kilog. de froment, et cette adjudication n'a pu avoir lieu par les raisons suivantes dont tout le monde comprendra la portée. Les négociants, avant de soumissionner, ont demandé comme clause expresse, que l'autorisation ministérielle fût donnée dans les quinze jours suivant l'adjudication. La commission administrative n'ayant pu prendre sur elle d'engager l'action ministérielle pour le fait d'acceptation à époque déterminée, il s'en est suivi que l'adjudication n'a pu avoir lieu.

» On s'explique la réserve des négociants en considérant qu'un marché n'étant valable qu'autant qu'il est approuvé par le ministre, si cette approbation venait à tarder deux ou trois mois, et que pendant cet intervalle l'Angleterre vînt à ouvrir ses ports à l'importation étrangère, comme il en est grandement question, les adjudicataires pourraient se trouver dans le cas d'être forcés d'acheter les blés à un prix très supérieur à celui qu'ils auraient soumissionné dans l'espoir de profiter des cours modérés du moment. Puisqu'ils ne peuvent commencer leurs achats avant l'approbation du marché, cette approbation devrait donc être donnée dans un bref délai, pour qu'ils pussent baser leurs prix de soumission sur celui des cours actuels, sans courir le risque de faire des affaires ruineuses pour eux et sans avantage pour le pays.

» Nous pensons que M. le ministre de la marine comprendra la justesse de la demande du commerce, et qu'il consentira à l'accomplissement immédiat d'une formalité qui est autant dans l'intérêt de l'Etat que dans celui du commerce lui-même, et qu'à l'avenir l'approbation sera notifiée dans les quinze jours qui suivront celui de l'adjudication. »

L'*Armoricain* a parfaitement raison, et l'administration de la marine ne saurait se refuser à faire droit à la réclamation des commerçants de Brest. Ajoutons que le gouvernement aurait évité l'embarras qui survient, s'il avait mis les fournitures de blé en adjudication dès le mois

(1) Ceci a été dit au docteur du blockhaus, pendant l'absence du commandant, par un officier américain envoyé pour réclamer le canot de M. Wilson, pris pendant le blocus du village de Glass.

(2) Le roi Glass a dit au commandant qu'il était Français, ainsi que tout son peuple.

[illegible] avons raison, mais ils refusent d'admettre nos réclamations. A en croire leur lettre, le projet du nouveau tarif qu'ils nous ont communiqué nous accorderait L'AUGMENTATION DE DIX POUR CENT AU MOINS sur le tarif de 1840 ; ils le disent positivement. Et pourtant ce n'est pas la vérité. Nous affirmons sur l'honneur que l'augmentation proposée ne dépasse pas CINQ POUR CENT. C'est donc une différence de moitié au moins.

Mais nous comprenons, monsieur, que le public, qui ne nous connaît pas, n'est pas tenu de nous croire, contrairement au dire des maîtres.

Voici donc la proposition que nous faisons à messieurs les maîtres et que nous leur avons déjà adressée directement :

Une seule difficulté nous divise ; elle ne porte plus sur la légitimité de nos réclamations, qui sont reconnues fondées, jusqu'à concurrence d'une augmentation de 10 p. 0/0 au moins. Il ne s'agit plus que de savoir si le projet présenté par les maîtres est conforme à ces réclamations. C'est donc un simple travail de rapprochement à faire entre le tarif de 1840 et le projet actuel. Qu'une personne honorable de la ville, un architecte par exemple, choisi d'accord, soit donc chargé de faire cette vérification. S'il déclare que le projet de tarif qui nous est présenté contient l'augmentation de 10 p. 0/0 reconnue juste par les maîtres, la grève sera finie ; nous rentrerons tous dans nos ateliers immédiatement ; mais si cet intermédiaire reconnaît que l'augmentation annoncée n'est pas réelle, qu'il soit chargé de la répartir sur les articles du projet, et ce sera notre loi.

Nous croyons, monsieur, en agissant comme cela, nous conduire en braves gens. Vous voyez, et le public aussi, que nous ne mettons pas d'aigreur ni de violence. Nous désirons et nous attendons avec calme l'intervention d'un honnête homme chargé de faire justice à la raison.

Recevez nos salutations et nos remerciements,

Un ouvrier en grève.

(Correspondance de la *Démocratie pacifique*.)

On nous écrit d'Alby, le 16 novembre :

« Une faillite de 6 millions vient de jeter l'alarme, on pourrait dire la terreur, dans le département du Tarn, surtout dans notre petite ville d'Alby. L'ancienne maison de banque E. L. père et fils a suspendu ses paiements hier samedi, 15 du courant, à quatre heures du soir. La sinistre nouvelle s'est répandue instantanément dans toute la ville, et on a vu aussitôt la population tout entière accourir, cerner la maison, située sur la route Royale, et s'animer peu à peu, à tel point qu'on voulait absolument enfoncer les portes et immoler les deux messieurs L. ; d'autres voulaient qu'on mît le feu aux quatre coins de l'hôtel, pour brûler à la fois les banquiers et toute leur famille. Heureusement le préfet, prévenu au moment même, a eu le temps d'envoyer une compagnie du train d'artillerie et toute la gendarmerie pour entourer et préserver la maison. Mais la foule grossissait de plus en plus, et s'exaspérait progressivement, au point que la force armée a eu bien de la peine à la contenir et à empêcher un grand désastre. Ajoutons enfin que, interceptées par une foule

---

effet. Au reste, pour un témoin au courant du sujet en discussion, si plein d'intérêt pour les acteurs de ce petit drame ; il y avait là matière à un tableau de genre assez saisissant. Julia, dans ce tableau, eût pu représenter le type de l'incertitude ; car, bien que déterminée à franchir, s'il était nécessaire, l'obstacle opposé à son union avec Raoul, elle tenait à honneur, et par amour-propre pour lui et pour rendre impossibles les refus de son père, de voir cette question résolue en faveur de l'homme qu'elle aimait ; ballottée entre l'espoir que lui inspirait la tenue calme d'Alophe, et la crainte d'une décision défavorable de la part de M. de Saint-Cric, tantôt elle suivait avec une anxiété extrême l'expression de la physionomie du commandant, mais sans y rien découvrir ; tantôt elle reportait les yeux sur le docteur pour y puiser une consolation : mais ce dernier, tout aussi impénétrable, était trop absorbé dans sa contemplation, pour pouvoir lui répondre, même par un regard.

Le commandant était à peine arrivé à la moitié de la première page, qu'il avait parcourue d'ailleurs avec une grande négligence apparente, qu'il se leva lentement pour s'approcher de la fenêtre, afin de continuer sa lecture. Mais comme il ne pouvait tourner le dos aux personnes présentes, il fut encore possible de voir ses traits immobiles, arrêtés, et ne dénonçant nettement aucune sensation.

Le docteur seul pouvait reconnaître dans le léger tremblement du papier qu'il tenait, dans la respiration un peu plus précipitée de M. de Saint-Cric, dans ses narines ouvertes et sa bouche fermée par une sorte de contraction nerveuse, l'émotion assez violente qui devait l'agiter ; mais ces signes étaient trop peu sensibles pour que les yeux de Julia et du comte y puissent rien voir.

La lecture fut assez longue. Alophe remarqua même qu'arrivé à la fin de la quatrième page, la direction du regard du commandant était toujours la même ; preuve qu'il avait fini depuis long-temps et qu'il voulait se donner le loisir de réfléchir à son aise sans montrer son incertitude. Au bout de quelques instants, M. de Saint-Cric, revenant lentement à sa place, après avoir remis ce second papier dans sa poche d'un air très froid, adressa la parole au docteur Alophe, mais sans morgue, ni hauteur aucune :

— Monsieur, puis-je avoir l'assurance formelle que vous êtes la seule personne non intéressée qui connaisse ce... cette supplique ?

— Je vous le jure, commandant, répondit le docteur avec une solennité sérieuse, je n'ai pas même voulu qu'elle obtînt l'adhésion d'une autorité du bord, après vous. Quelques explications de ma part eussent suffi, j'en suis convaincu, pour cela ; mais j'ai cru prudent, continua le docteur très lentement et d'une manière significative, de réserver ces nouvelles preuves... de sympathie envers Raoul, pour le cas où celles qui sont exprimées dans cette supplique n'auraient pas été suffisantes.

M. de Saint-Cric réfléchit un instant après cette longue phrase d'Alophe, et reprit très simplement :

— Je ne serai pas généreux à demi... monsieur...

Et dépliant le rapport fait par lui contre Raoul, il le déchira sans précipitation, naturellement et sans aucune prétention à produire de l'effet. On eût dit, tant il mit de soins à éviter l'emphase dans ses paroles ou ses gestes, qu'il redoutait l'expression de reconnaissance des deux personnes si intéressées à ce pardon. Alophe le sentit sans doute, car son remerciement à demi-voix fut calme et digne ; il évita toute protestation bruyante de gratitude.

Julia ne remercia pas le commandant ; la surprise lui en ôta la force ; elle croyait si peu à ce renoncement généreux, qu'elle doutait encore en regardant les morceaux du rapport tombés à ses pieds. Sa physionomie exprimait une joie incertaine, qui craint de se manifester trop tôt.

Quant à M. le comte, il avait dû être fort ému de ce dernier incident, car un demi-geste de la main, qu'il avait levée pour arrêter M. de Saint-Cric dans son bon mouvement, avait trahi la violence de son mécontentement. Mais, dédaignant sans doute de s'interposer dans ce débat, il avait baissé la tête sans dire un seul mot.

Le commandant vit sans doute l'émotion du grave ambassadeur, car il reprit en se tournant vers lui :

— Je ne serai point généreux à demi ; mais je ne sais si M. le comte ne trouvera pas que je fasse bien peu de cas de ma dignité.

Le père de Julia, toujours impassible, ne leva pas même la tête, afin de se dispenser de répondre.

— Le courage, le dévouement que M. de Mombrun a montré deux fois pendant la traversée que nous venons d'accomplir, milite d'ailleurs en sa faveur, continua M. de Saint-Cric, en élevant un peu la voix et en examinant successivement Alophe et Julia avec un air de satisfaction ironique. Aussi, comme je l'ai dit, vais-je ajouter une faveur à ce pardon.

Le docteur et Julia étaient sur les épines. Il y avait dans l'allure de M. de Saint-Cric quelque chose de non défini, qui empêchait cette dernière surtout de se livrer franchement à la joie.

— Je donne à M. de Mombrun le commandement de la goëlette *Négrier-la-Fine*, arrêtée dernièrement, pour la conduire en France ; il appareillera dans une heure.

Julia refoula immédiatement l'élan de bonheur qui s'était fait jour chez elle. Séparés dans une heure ! Cette idée l'avait anéantie. M. le comte, au contraire, venait de lever la tête.

— Fort bien, commandant, dit-il, sans perdre sa réserve habituelle ; voilà un rôle digne de vous.

Le docteur, retombé dans son infériorité, ne put s'empêcher de dire tout bas : — Décidément, c'est un homme complet. — Mais ce mot n'avait sans doute que la signification admise en phrénologie.

Il comprit, du reste, qu'il n'y avait guère moyen de demander davantage : c'était déjà beaucoup d'avoir enlevé la question principale ; discuter l'amendement eût été dangereux. Il fallait accepter le départ de Raoul.

Le commandant s'était levé après sa dernière phrase pour prendre son sabre et son chapeau, car il était en uniforme ; sa tenue complète prouvait que la visite faite à M. le comte avait eu un but sinon officiel, au moins très important.

Le docteur allait en faire autant, quand Julia, profitant de l'éloignement du commandant, lui fit signe de rester.

Le commandant s'était-il aperçu de l'intention du docteur ou de celle de Mlle de Meillan, nous ne savons ; mais il se rapprocha d'eux aussitôt :

— Docteur, vous savez qu'une place vous est toujours réservée dans mon canot ; ne voulez vous pas venir dire adieu à votre ami ?

— Je vous remercie, commandant, Raoul sera forcé de venir à terre au moins pour faire ses provisions de départ ; je le verrai certainement. Il n'appareillera pas, je pense, ajouta le docteur d'un ton moins naturel, sans venir présenter ses respects à M. le comte et à mademoiselle.

— Il aura fort peu de temps comme vous le savez ; car il faut que dans une heure il soit sous voiles ; au reste, je comprends parfaitement que vous préfériez la société de mademoiselle à la mienne. Vous faites bien d'ailleurs d'en profiter, car à mon grand regret, croyez-le bien, ajouta M. de Saint-Cric avec l'expression d'un chagrin profond, c'est un bonheur dont je vais être obligé de vous priver.

— Lui aussi ! pensa Julia.

Le commandant s'était arrêté comme pour provoquer la curiosité des deux personnes qui l'écoutaient ; mais voyant que le docteur ne manifestait aucune surprise et paraissait peu disposé à questionner, il continua :

— J'ai trouvé, en arrivant à Rio, une lettre de l'amiral commandant la division navale de la Plata ; il me mande de lui envoyer un chirurgien de première classe pour remplacer celui qui vient de mourir à son bord, et comme c'est afin d'y remplir en partie le poste de chirurgien-major de l'escadre, quoiqu'il m'en coûte beaucoup de me séparer d'un homme de votre mérite (Alophe ne s'inclina pas), j'ai trop de conscience pour ne pas vous expédier de préférence à tout autre dans la division sous mes ordres. Sous peu de jours le brick *le Rapide* vous y portera.

— J'ai l'honneur de vous remercier, commandant, d'avoir songé à moi pour remplir un poste de faveur.

Cette réponse du docteur, si simple et si ordinaire, marquant plutôt de la gratitude qu'une contrariété, parut déconcerter un peu le commandant ; on eût dit qu'il s'attendait à produire un tout autre effet sur son interlocuteur.

M. de Saint-Cric rejoignit M. le comte pour le saluer avant de sortir. Quelques mots s'échangèrent entre eux à voix basse. Le docteur crut entendre le père de Julia terminer par une de ces banalités sentencieuses assez peu rares chez lui :

Le temps et l'absence sont deux grands maîtres.

Le commandant sortit enfin, après s'être incliné respectueusement devant Julia, qui l'aperçut à peine, tant elle était abattue ; et le docteur, dans l'impossibilité de parler à l'insu de M. le comte, s'était levé quelques instants après. Mais en l'accompagnant jusqu'à la porte, ce que M. le comte trouva d'assez mauvaise compagnie, Mlle de Meillan réussit à lui dire quelques mots tout bas. Le signe d'affirmation du docteur prouva qu'elle avait été comprise.

EDOUARD PUJOL.

Lieutenant de vaisseau.

(*La suite à mardi prochain*).

Les nouvelles sur la conspiration découverte à Posen sont tellement hasardées et contradictoires, que nous nous abstenons de les citer. Nous connaissons trop la source équivoque de ces correspondances allemandes pour en être dupe. Nous attendrons des nouvelles ultérieures et plus positives. D'après une lettre particulière que nous recevons d'Allemagne, il ne s'agit que d'une société secrète polonaise ; quelques ouvriers, trop confiants, se trouvent compromis. Il ne s'agirait ni de communisme ni de propagande. Bien que nous ayons lieu d'ajouter foi à cette dernière version, nous préférons attendre de plus amples renseignements. Déjà, à l'heure qu'il est, nous craignons bien qu'il n'y ait là-dessous une intention de machiavélisme. Pour dissoudre les sociétés de secours on a découvert une soi-disant conspiration à Hirschberg ; on a fait des arrestations qui n'ont abouti à rien. Toutes les personnes arrêtées ont été relâchées. Il se peut bien que la police prussienne ait besoin d'une grande conspiration pour faire diversion au mouvement religieux. Cependant, nous n'osons rien affirmer, nous ne hasardons que des suppositions qui nous semblent probables. D'ici à peu de jours nous saurons à quoi nous en tenir au sujet de ce nouveau complot.

AFFAIRES DE LA PLATA.

Rosas a rendu, le 7 août dernier, un décret aux termes duquel est prohibée toute communication directe et indirecte avec les vaisseaux de guerre français et anglais dans les ports de la république. En cas de contravention, le gouvernement se réserve d'infliger des peines plus ou moins graves, suivant les circonstances. Un autre décret, en date du 3 septembre, concerne le débarquement et l'emmagasinement des marchandises. « Pour le moment, et jusqu'à nouvel ordre, tous les vaisseaux venant de ports étrangers, et non compris dans le décret du 13 février dernier, pourront déposer leurs cargaisons. Les cargaisons déposées, si elles n'ont point été expédiées pour la consommation, paieront 2 0/0 ; elles pourront, dans l'année, être réexportées en tout ou en partie dans les ports étrangers, moyennant le paiement des frais de dépôt. A l'expiration de l'année du dépôt, les propriétaires devront les vendre sur place. »

Actes officiels.

Une ordonnance royale du 19 novembre 1845 est ainsi conçue :

Art. 1er. La chambre des pairs et la chambre des députés sont convoquées pour le 27 décembre 1845.

Art. 2 Notre ministre secrétaire d'État au département de l'intérieur est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

— Le *Moniteur de l'armée* annonce que, par ordonnance royale du 9 novembre, S. A. R. Mgr le duc de Montpensier a été promu au grade de *grand'croix* dans l'ordre royal de la légion-d'honneur.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Le roi de Hollande a inauguré solennellement, le 16, à la Haye, la statue de Guillaume-le-Taciturne, œuvre de M. le comte de Nieuwerkerque. S. M. a fait parvenir à M. le comte de Nieuwerkerque la croix de commandeur de l'ordre de la Couronne de chêne, et celle de chevalier du même ordre à M. Soyer, l'habile fondeur qui a coulé en bronze la statue.

M. le contre-amiral Dupetit-Thouars, nommé préfet maritime à Lorient, est arrivé dans cette ville samedi dernier, et a pris le lendemain le service de la préfecture. — M. le comte Budes de Guébriant, pair de France sous Charles X et démissionnaire en 1830, vient de mourir à l'âge de cinquante-cinq ans. — M. Malleval, ancien proviseur du collége royal de Louis-le-Grand, est mort hier à Paris. — Les journaux anglais annoncent la mort de lady Holland, veuve de lord Holland, neveu et héritier de Fox. — La corvette de charge *l'Egérie*, partie de Toulon le 24 avril, a mouillé en rade de Saint-Denis le 19 août. Elle porte les compagnies d'infanterie et d'artillerie qui doivent changer une partie de la garnison de l'Ile Bourbon. Ce transport a laissé la corvette *l'Oise*, partie le même jour de Toulon, à Rio-Janeiro, d'où elle se disposait à faire voile pour Bourbon. — Une nouvelle feuille française va paraître à Berne sous ce titre : *Les Débats suisses*. La tendance de cette feuille sera, comme celle de la plupart des autres journaux suisses, anti-ultramontaine. — Un télégraphe électrique va être établi sur la ligne du chemin de fer de Vienne à Prague.

CHARITÉ BIEN ENTENDUE. — Nous empruntons avec plaisir les deux faits suivants à l'*Espérance* de Nancy : « Jeudi dernier, une distribution de vêtements a été faite aux enfants qui fréquentent la salle d'asile d'Orléans ; Mgr l'évêque et M. le recteur honoraient de leur présence cette fête de famille, à laquelle assistait une affluence considérable de personnes de tous rangs. La quête, qui a été faite en faveur de l'établissement, a produit 200 fr. — M. Colle, membre du conseil d'arrondissement de Sarrebourg, vient de faire don aux écoles primaires d'une somme de 300 fr. qui lui avait été remise, comme indemnité, pour avoir rempli les fonctions de sous-préfet. Cette somme devra être employée à encourager les enfants pauvres qui fréquentent les classes le plus assidument et s'y conduisent le mieux. »

LE BÉNÉFICE DE L'APPEL. — Dans l'avant-dernière session des assises du département de l'Aisne, le nommé Binot, reconnu coupable de blessures graves faites à un garde-champêtre dans l'exercice de ses fonctions, avait été condamné, par suite de l'admission de circonstances atténuantes, à cinq années d'emprisonnement ; le nommé Altoffe, pour un crime semblable et présentant un caractère plus grave, avait été condamné à cinq ans de réclusion sans exposition. Les arrêts ayant été cassés, Binot et Altoffe ont été renvoyés devant le jury de la Somme. Binot, déclaré coupable sans circonstances atténuantes, a été condamné en cinq années de réclusion et Altoffe en sept années de la même peine. « Voilà deux hommes, fait observer l'*Industriel de la Champagne*, qui devront amèrement regretter de n'avoir pas accepté tout d'abord la position qui leur était faite. »

TOLÉRANCE RELIGIEUSE. — Samedi dernier, rapporte le *Journal du* [...] jésuites, contenant près de 4 000 personnes, parmi lesquelles 1 800 sont prêtres. — En France, il y en a 56 contenant 872 jésuites, dont 362 prêtres. En Allemagne, il y en a 88, dont 14 en Bavière, 21 en Autriche, 3 dans le Wurtemberg, 7 dans le duché de Bade, 2 dans les deux Hesses, 2 dans le Nassau, 5 dans la province rhénane prussienne, 3 en Westphalie, 6 en Silésie, 3 en Saxe, 1 dans Anhalt-Kœthen et 5 dans le Hanovre et dans les villes libres. Dans le grand-duché de Posen il y en a 7, dans la Prusse orientale et occidentale 5, dans la Poméranie 2, Brandebourg 2, province de Saxe 1. Le nombre total des jésuites vivant dans ces maisons est de 1 000, dont 400 sont prêtres. En Espagne, on compte 87 maisons contenant 536 jésuites, dont 220 prêtres ; le Portugal en compte 8 contenant 160 jésuites, dont 75 prêtres. C'est-à-dire que l'ordre se compose, en Europe, de 2,867 jésuites-prêtres et de 3701 jésuites laïcs ; en tout 6 568 individus, répartis en 389 maisons.

LA FIN DU ROMAN. — L'irritation de la famille de miss Adèle Villiers n'a point été de longue durée. Le comte de Jersey, père de la jeune fille enlevée, est allé rendre une visite à M. Ibbetson, père du ravisseur. Le grand-écuyer était accompagné de son fils le capitaine Villiers. Son langage s'est fait remarquer par des idées pleines de sens et de bons sentiments. Il a annoncé qu'il était décidé à admettre le nouveau couple dans le sein de sa famille, et que, dans le cas où il serait utile, comme il le pensait, de célébrer de nouveau le mariage suivant les rites de l'église il était tout disposé à assister à la cérémonie à Saint Georges Hanovre-Square, avec ses amis et les autres membres de sa famille. Effectivement, hier matin, Mme Adèle Ibbetson a été mariée de nouveau avec le capitaine Ibbetson, à Saint-Georges Hanovre-Square. Le capitaine et sa femme, après cette cérémonie, sont partis pour la campagne, afin d'y passer quelques jours dans la retraite, puis le capitaine rejoindra son régiment en Irlande.

LES FOLIES DE LA CONCURRENCE. — Nous avons, en ce moment, disent les journaux du Havre, un exemple du désordre et de la perturbation que le système de concurrence entraîne avec lui. Pour le voyage du Havre à Honfleur, un bateau à vapeur s'est offert à un prix de moitié moindre que le tarif de celui qui, seul, jusque-là, exploitait la ligne ; c'est *le Colibri*. — Son concurrent, *le Courrier*, a immédiatement annoncé qu'il porterait *gratis* le fret et les passagers de seconde classe. On se rappelle cet homme qui offrait des écus de six livres pour trois francs, sans pouvoir débiter sa marchandise : le cas se présente sur la ligne du Havre à Honfleur. Les voyageurs ont une sorte de honte de ne rien payer ; les chargeurs rougissent de mettre à bord d'un navire des marchandises, sans en acquitter le fret, de sorte que le bateau qui fait payer a plus de passagers de seconde classe et plus de marchandises à transporter que celui qui marche pour rien. Il est vrai que les armateurs du *Colibri* se sont engagés à l'avenir, de ne plus augmenter leur tarif, advienne que pourra, tandis que leur compétiteur ne peut guère prendre l'engagement de toujours passer pour rien marchandises et voyageurs.

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES. — Un propriétaire de Mâcon fait construire une vaste et belle maison dans une des rues les plus fréquentées, mais il néglige, ou plutôt, par avarice, il refuse de donner à boire à ses maçons. Que font ces derniers lorsqu'ils ont achevé l'édifice? La *Mouche de Saône-et-Loire* va nous l'apprendre : Au moment où ils sont employés à couvrir les cheminées de quelques tuiles, ils les bouchent entièrement ou aux trois quarts. Les appartements sont loués et occupés. Il est inutile de reproduire les plaintes des locataires en présence des cheminées qui ne laissent pas passer un atôme de fumée. Le propriétaire fait venir un plâtrier, qui passe plusieurs journées à resserrer le bas. Le travail achevé, les cheminées fument de plus belle. On fait venir alors un fumiste, qui monte sur le toit et *découvre* que les cheminées sont exactement closes à leur orifice supérieur. Comme le fumiste exprimait son étonnement, un maçon qui travaillait à exhausser une cheminée voisine le fit cesser en lui criant : « Le bourgeois doit *fumer* ; c'est sa faute, il n'a pas arrosé le mortier, et le mortier trop épais a bouché les cheminées. »

OBJET DE FANTAISIE. — Le *Journal des Basses-Alpes* annonce la vente par licitation volontaire d'un éléphant vivant, se trouvant aujourd'hui à Montpellier (Hérault), appartenant à MM. Jaubert et Imbert, sur la mise à prix de 8 800 francs.

PROCÈS DE PRESSE. — M. Terson, directeur de la *Revue sociale et politique*, et MM. Proux et Delanchy, imprimeurs, sont cités à comparaître le mercredi 26 de ce mois, devant la cour d'assises, à l'occasion de la publication du numéro du 15 juillet dernier, intitulé : *Les Droits du peuple*. Nous espérons que les jurés, dans l'état de calme de l'opinion publique, et lorsqu'il est bien avéré que les discussions ne sortent pas de la sphère intellectuelle, ne jugeront pas à propos de se montrer rigoureux.

LE FILS DU PEUPLE. — Un pauvre petit Savoyard ramonait ces jours derniers une des cheminées de la maison de M. Schek, à Ay, lorsqu'arrivé à une certaine hauteur, dit le *Journal d'Epernay*, et ne se trouvant plus en proportion avec la dimension de la cheminée, il perdit l'aplomb et fit une chute épouvantable qui lui occasionna la fracture de trois côtes et des meurtrissures par tout le corps. Relevé presque sans vie, il fut transporté à l'hôpital de Reims, où il reçut tous les soins que réclamait sa triste position.

DÉVOUEMENT D'UN GENDARME. — Dans la nuit du 12 au 13 novembre, dit l'*Impartial* (de Besançon), la ville de Montbéliard a été inondée par les pluies et par le débordement des rivières qui la traversent. Ayant entendu des cris de détresse, et ne consultant que son humanité et son courage, le gendarme Bourgoin, de la brigade de cette résidence, s'est hâté de se rendre à cheval du côté où des voyageurs paraissaient être en danger. Bientôt il aperçut une voiture, renversée par les eaux, et heureusement arrêtée par des peupliers, au pied desquels le courant l'avait entraînée. Quatre citoyens de Montbéliard, sortis de cette voiture, s'étaient cramponnés aux arbres, et depuis plus d'un quart-d'heure ils luttaient contre la violence des eaux. Agissant avec fermeté et usant d'adresse, le gendarme Bourgoin est parvenu à les soustraire tous quatre au péril, en les prenant en croupe et en les ramenant successivement à terre.

[...] nous ramener aux procédés violents des temps de barbarie ou de révolution. Il nous est impossible d'accepter une pareille doctrine ; le blé que les cultivateurs ont récolté à la sueur de leur front, est une propriété aussi sacrée que tout autre genre de propriété ; ils peuvent en disposer comme ils l'entendent, et la nation n'a le droit de s'en emparer qu'en la payant à sa juste valeur, ou, comme dit la charte, moyennant une préalable indemnité. Tout acte qui a pour but de contraindre le cultivateur à vendre son blé au-dessous du cours, est un acte de spoliation, quelle que soit du reste la dénomination légale sous laquelle on le déguise.

Comment donc, vous condamnez les pauvres ouvriers de Dinan qui arrêtent les convois de blé, vous leur reprochez de porter atteinte au droit sacré de propriété ; et dans la même page vous demandez que le gouvernement arrête toutes les expéditions de céréales pour l'étranger ! qu'il les arrête exactement comme on l'a fait à Dinan et dans le même but ; c'est-à-dire, afin de priver les fermiers d'une partie de leur bénéfice légitime !

Cette question que vous éludez sans cesse, n'avait point été oubliée par la Convention ; le législateur de cette époque n'a jamais nié que le cultivateur eût le droit de disposer des fruits de son travail, et il a eu soin de sauvegarder les principes, d'en proclamer l'existence, lors même qu'il était forcé de leur porter momentanément atteinte.

Ainsi, en l'année 1793, au paroxisme de l'exaltation révolutionnaire, la famine étant devenue imminente à Paris, le comité de salut public dût pourvoir à l'approvisionnement de la capitale, et, sur le rapport de Barrère, la Convention décréta des mesures rigoureuses contre les fermiers et les marchands de grains ; mais il faut voir comment elle consacra du même coup les droits du travailleur agricole. « Le comité, dit Barrère, vous propose de faire des réquisitions dans les départements voisins de celui de Paris. Ce n'est point attenter à la propriété ; c'est une dette que la terre affranchie par la liberté doit acquitter envers elle. » La patrie menacée dans son existence, par la guerre à l'extérieur, par la famine à l'intérieur, avait besoin du dévouement de tous ses enfants ; aux uns elle demandait leur vie sur le champ de bataille, aux autres elle demandait le sacrifice momentané de leurs droits de propriété, c'était justice égale pour tous. En pareille circonstance, nous comprenons le décret suivant :

« La Convention nationale, considérant que les besoins de subsistance pour la ville de Paris sont urgents ; que le sort de la liberté publique tient essentiellement à ce que cette ville, d'une population immense, soit suffisamment approvisionnée, et qu'il est instant de déjouer les complots formés par les ennemis coalisés de la république, d'affamer cette cité au sein des plus abondantes récoltes, décrète :

» Art. 1er. Tous propriétaires, fermiers, possesseurs ou détenteurs de grains qui seront requis par les représentants du peuple, seront tenus, à l'instant de la réquisition, de déposer dans le lieu qui leur sera indiqué, quatre quintaux de grain par charrue, etc. ; les commissaires de la Convention seront chargés expressément de faire payer le prix desdits grains au moment de la livraison.

» Art. 2. Ceux qui, dans les vingt-quatre heures, n'auront point satisfait à la réquisition, seront traités comme ennemis publics, etc. »

Il ne faut point oublier cependant que cette mesure eut pour résultat d'accroître immédiatement la famine ; le même phénomène se renouvela en 1812 à la suite d'un décret de maximum rendu par Napoléon ; et nous le verrions encore renaître si l'on essayait de suspendre la loi des céréales comme le demandent plusieurs journaux. Il faut mûrement réfléchir avant de porter atteinte au droit commun ; il faut surtout n'invoquer les mesures exceptionnelles, en fait de subsistances, qu'après avoir bien constaté que l'existence de la nation se trouve sérieusement menacée et qu'il ne lui reste aucun moyen équitable de concilier l'intérêt du producteur et celui du consommateur. C'est par là que l'on aurait dû commencer, et c'est sur ce point qu'il faut aujourd'hui reporter la question : revenons y donc.

ÉTAT DES SUBSISTANCES. — Dès le milieu du mois d'août, nous annoncions, dans la *Démocratie pacifique*, la crise actuelle, en spécifiant bien ses causes et en déterminant avec soin la gravité du mal.

« Il y aura cette année de la misère pour le pauvre monde, disions-nous : les ouvriers mangeront de mauvais pain, et peut-être le paieront-ils cher... Pour comble de malheur, la pomme de terre, le pain des indigents, pourrit dans les champs ; ce qu'on en sauvera ne sera point de garde, et les estomacs les plus robustes auront de la peine à s'en accommoder. Faut-il ajouter que l'on craint aussi pour la récolte des châtaignes, du maïs et du sarrazin? La quantité ne fera pas beaucoup défaut ; mais la qualité manquera presque partout. *On n'a donc pas à craindre de famine*, etc. »

Si les journaux, qui font tant de bruit aujourd'hui, avaient voulu nous aider à éclairer le public sur notre situation et sur celle des pays voisins, il aurait été facile de prévenir la crise, sans suspendre les lois, sans porter préjudice à l'agriculture. Il était facile alors d'organiser des associations philanthropiques pour former des magasins d'abondance où le peuple serait venu s'approvisionner pendant l'hiver ; les communes, elles-mêmes, pouvaient à peu de frais emmagasiner les céréales nécessaires à la subsistance de leurs populations de prolétaires : tout cela s'est fait en Belgique sans difficulté et avec le plus grand succès ; on l'aurait fait en France si la presse en avait suscité l'idée. A cette époque le blé n'avait point encore renchéri ; les cultivateurs auraient été heureux de vider leurs greniers ; le peuple des villes, rassuré contre toute éventualité, ne se serait point laissé aller à la panique, et les spéculations honteuses des accapareurs auraient été déjouées sans violence.

Que le rôle de la presse eût été beau en prenant l'initiative de ces mesures de prévoyance ! Elle a laissé perdre une admirable occasion de se poser comme amie du peuple : peut-être, au fond, ne tient-elle pas beaucoup à mériter ce titre glorieux. Elle s'est donc tue lorsqu'il fallait parler ; et, plus tard, lorsque la crise anglaise est survenue, au lieu d'étudier les faits, elle s'est jetée dans des divagations économiques dont elle ne sait plus comment se tirer en présence des documents publiés par le ministère de l'agriculture et du commerce.

Nous avons indiqué hier la substance de cette circulaire adressée aux préfets ; mais il est utile d'en citer textuellement quelques passages :

« La récolte de 1845, en céréales, a été moins favorable que celles de 1844 et de 1843, mais elle est de beaucoup supérieure à celle de 1839. Dans les bonnes années, trente à trente-cinq départements ont une récolte excédant leur consommation, vingt-cinq à trente une récolte égale, et vingt à

[illegible] pour une partie des ressources du pays. Cette crainte est-elle plus fondée?

»Les avis de la Hollande et de la Belgique sont satisfaisants en ce qui concerne les blés. L'Allemagne a peu récolté ; mais en Italie et en Espagne les produits ont été abondants, et les Etats-Unis ont eu une excellente moisson.

» La récolte de la Grande-Bretagne, en céréales, a été au-dessous d'une année ordinaire, et les premières nouvelles ont présenté la récolte des pommes de terre en Irlande comme totalement perdue. L'inquiétude a été très vive. Aujourd'hui l'état réel des choses est mieux apprécié. Sans être abondante, la récolte des grains a été meilleure qu'on ne l'avait supposé, et les dommages qui ont frappé la pomme de terre n'ont été que partiels. Le prix moyen officiel des céréales en Angleterre était, le 1er novembre courant, de 25 fr. 96 c. l'hectolitre pour le froment, et de 14 fr. 32 c. pour le seigle. D'après la déclaration authentique du 7 novembre courant, le stock des entrepôts anglais, au 10 octobre dernier, consistait en 2 millions 180 514 hectolitres de froment et 200 231 hectolitres d'orge, et, depuis cette époque, il s'augmentait journellement ; en outre, les entrepôts de la mer du Nord les plus voisins de l'Angleterre contenaient, savoir :

	FROMENT. Hectol.	SEIGLE. Hectol.
Dantzick, 18 octobre.	690 600	24 000
Hambourg, 7 novembre.	54 000	46 000
Rotterdam, 10 novembre.	141 000	93 000
Amsterdam, 7 novembre.	483 890	517 820
Totaux.	1 371 690	680 820
Total général.	2 052 310	

» En même temps la cote des grains sur les autres grands marchés étrangers présente, avec des approvisionnements plus ou moins considérables, les prix suivants :

Odessa, 20 octobre.	11 à 13 fr. 00	l'hectolitre.
Trieste, 31 octobre.	16 07	—
Livourne, 30 octobre.	18 64	—
Ancône, 31 octobre.	16 18	—
Naples, 28 octobre.	16 52	—
La Corogne, 25 octobre.	15 46	—
Carthagène, 1er novemb.	18 20	—
Murcie, 30 octobre.	17 29	—
Bilbao, 1er novembre.	19 00	—
New-York, 8 octobre.	13 63	—
Philadelphie, 30 sept.	14 22	—

Il termine enfin par ces mots :

« L'ensemble des faits que je viens d'avoir l'honneur de vous exposer, monsieur le préfet, vous met en état d'apprécier la situation générale du pays, relativement à la question des céréales, et de calmer, au besoin, les craintes, s'il venait à s'en produire sur quelques points de votre département. Vous comprendrez d'ailleurs facilement qu'en de telles circonstances l'application de la loi suffit pour parer à toutes les éventualités ; et s'il arrivait que les prix s'élevassent encore, au moins partiellement, soit par le mouvement légitime des transactions intérieures, soit par toute autre cause, l'élévation même du cours déterminerait l'abaissement des droits d'entrée en même temps que l'augmentation des droits de sortie, et ce double effet, en rétablissant l'équilibre des prix, satisferait à toutes les nécessités.

» Je vous rappellerai, en terminant, monsieur le préfet, les instructions qu'en toutes circonstances vous avez reçues de mon département. Le moyen le plus efficace, dans les temps de cherté, est le respect de tous les droits ; car, en matière de subsistances, ne peut suppléer l'action intelligente du commerce ; mais il a besoin de liberté et de sécurité : de sécurité, pour engager ses capitaux dans des entreprises de cette nature ; de liberté, pour conduire ses opérations à bonne fin. »

Quoique nous ayons déjà fait hier nos réserves contre les doctrines économiques de cette circulaire, nous protestons encore aujourd'hui, en regrettant que l'espace nous manque pour démontrer le danger des théo-[illegible] que la politique [illegible], quoique plus large et plus sympathique, qu'une politique de négation.

La *Presse* dit enfin son mot sur la circulaire ministérielle. Elle n'y voit qu'une assertion, c'est que la récolte est suffisante. « Or, dit la *Presse*, nous ne l'avons jamais nié, mais nous avons ajouté : elle est suffisante si nous savons la garder pour nous ; elle ne le sera plus si nous en laissons partir pour l'étranger une partie notable. » La *Presse* ne trouve donc pas que la circulaire réponde à ses arguments, et elle finit en déclarant que les chiffres donnés par M. le ministre ne sont que des moyennes qui ne prouvent rien quant aux ressources actuelles.

Le *National* expose à ses lecteurs les idées de la *Démocratie pacifique* sur la réforme du système électoral, il en fait remonter l'origine à la Convention nationale où un membre célèbre en revendiqua la paternité. « Ce n'est pas, dit le *National*, une des moindres raisons qui la recommandent à l'attention et à l'étude. »

Toutefois, le *National* pense qu'en raison de la nécessité d'un rapprochement entre tous les esprits qui veulent la réforme électorale, il n'est pas bon de se livrer à l'examen critique des diverses théories qui se produisent, afin de ne pas venir en aide aux ennemis de la réforme qui ne veulent voir dans cette diversité que la confusion de toutes les langues. Nous ne croyons pas, quant à nous, qu'il y ait jamais lieu d'ajourner une discussion faite en bons termes et sincèrement.

Le *National* déplore la résolution que vient d'adopter le conseil général de la Seine, à l'instigation de la commission des hospices de Paris, sur le régime des enfants trouvés du département de la Seine.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Dlle GUEDON SAINT-AMAND, marchande de bois et charbon, rue du Grand Saint-Michel, 8. Juge commissaire, M. Letellier-Delafosse ; syndic provisoire, M. Salvres, rue Michel-le-Comte, 23.

HALLE DE PARIS.

19 nov.			20 nov.		
Arrivages	2184 q.	89 k.	Arrivages	2313 q.	29 k.
Ventes	2150	59	Ventes	1951	42
Restant	41063	37	Restant	42264	24
Cours moyen	38,07		Cours moyen	41,53	
Cours-taxe	41,23		Cours-taxe	41,26	

Cote administrative.

19 nov.	q.	k.			20 nov.	q.	k.		
Gruaux	25	12	53,50	à 57,30	Gruaux	3	14	54,80	à 00,00
1re	196	25	42,00	à 44,60	1re	130	31	43,00	à 42,35
2e	1550	63	36,95	à 41,30	2e	155	43	41,10	à 41,40
3e	3	00	00,00	à 35,00	3e	43	33	00,00	à 34,40
4e	0	00	00,00	à 00,00	4e	87	10	22,35	à 28,68
A liv.	282	60	00,00	à 40,75	A liv.	1186	92	39,50	à 42,35

Marchés.

Halle aux blés. — 19 nov. Choix, 116 à 118 k. 34,00 à 34,50. — Montereau 115 k. 32,00 à 32,50. — Picardie 115 k. 00,00 à 00,00. — Picardie 120 k. réglés, à livrer en plusieurs mois, 33,50 à 34,00.

Seigles. 110 k. l'hectolitre et demi 20,50 à 21,00.

Orges. 90 à 92 k., 16,50 ; 93 à 94 k. 17,00 à hors barrières.

Avoines. — 150 k. 29,00 à 29,50 ; 145 k. 28,00 à 28,50 ; 140 k. 27,00 à 27,50 135 k. 26 à 26 50, les trois entrées comprises.

Issues. Son, 9,00 à 9,50 les 3/5 litres. — Moutures 9,50 à 10,00. — Recoupettes 13,00 à 13,50 les 100 k. — Remoulages 19,50 à 20,00 les qualités courantes ; 21,00 à 21,50 les fines qualités ; 22,00 à 22,50 les blanches.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 20 nov. — Foin 1re 52 à 55 ; 2e 49 à 50 ; 3e 46 à 48. — Luzerne, 1re 00 à 00 ; 2e 46 à 48. — Paille de blé 1re 29 à 30 ; 2e 25 à 27 ; 3e 00 à 00.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 19 novembre. — Foin 1re 54 à 58 ; 2e 45 à 50 ; 3e 00 à 40. — Paille de seigle 1re 28 à 32 ; 2e 00 à 00 — Paille de blé 1re 27 à 29 ; 2e 23 à 26 ; 3e 00 à 00.

Belgique 1842, 101 1/2. — 2 1/2 0/0, [illegible]. — Société générale, 1335. — 3 p. 0/0, 39. — Banque belge, 760, 765, 760. — Chemins de : La Teste, 190, 185. — Obligat. hypothéc., 495. — Actions de : Aveyron, 5800. — Obligations de : Rouen, 1020. — A terme : Emprunt, 82 35. — Belge 1840, 100, 99 3/4. — Fampoux, 490.

5 0/0 compt.	1er C.	117 40	P. H.	117 40	P. B.	117 33	dr C.	117 35	hier	117 40
— fin cour.		117 55		117 55		117 45		117 45		117 75
3 0/0 compt.		83 25		83 25		82 18		83 18		81 45
— fin cour.		82 80		83 25		82 28		82 20		82 45

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville.	« ««	« ««	« ««	5 0/0 Bge 1840.	99 7/8	99 3/4	B. « 1/8
B. de France.	« ««	« ««	« ««	— Portugais.	51 1/4	« ««	«
C. Gouin 1000.	1145 ««	« ««	« ««	Esp. B. active.	37 1/2	« ««	«
C. Ganner. 1000	« ««	« ««	« ««	5 0/0 Naples.	100 50	« ««	«
C. hypot.	602 50	600 ««	B. 5 ««	— Romain.	99 3/4	« ««	H « 1/4
4 Canaux.	« ««	« ««	« ««	Obl. Piémont.	1250 ««	« ««	«

CHEMINS DE FER.

	1er C.	Der C.	DIFe.		
St-Germ.	« ««	« ««	« ««	Au 30. 900	
V. r. d.	484 ««	« ««	« ««	— 485	
— r. g.	300 ««	300 ««	B. 20 ««	— 306	B.10
Orléans.	1130 ««	1125 ««	B. 47 50	— 1120, 1130, 1110, 1122 50	H.17 50
Strasb.	242 50	243 50	B. 7 50	— 244, 243, 240	H.17 50
Rouen.	950 ««	« ««	B. 10 ««	— 960, 935	B. 6 25
Havre.	750 ««	« ««	« ««	— 755, 745	B.25
Marseille.	900 ««	890 ««	B. 30 ««	— 902 50, 885	B.15
Vierzon.	640 ««	638 ««	B. 15 ««	— 650, 640	B.25
Nord.	685 ««	680 ««	B. 25 ««	— 685, 680, 673 50, 673	B.20
Dieppe.	480 ««	« ««	B. 5 ««	— 480	B.33 50
Boulogne.	510 ««	« ««	B. 15 ««	— 510	«
Bordeaux.	605 ««	602 50	B. 17 50	— 603, 600	B.15
Montereau.	450 ««	443 ««	B. 10 ««	— 447 50, 445, 447 50	B.12 50

LONDRES, 18 nov.		PARIS, LE 20 NOV. — PRIMES.	COULISSE.
Consol.	96	3 0/0 F. c.	Av. 82 25.
Esp. 3 0/0	29 28 1/2	F. p. 82 85 d. 50.	Ap. 82 30 25.
Portug.	57 1/2	5 0/0 F. c.	B. du Trés.
Mexic.	36 7/8	F. p. 118 d. un.	
Brésil.			
5 0/0 hol.	94 1/2	Orl., 1145, 1140 d. 20. 1135, 1160 d. 10 au 30.	F. c. F. p
2 1/2 do.	60 3/8	Nord, 700, 690 d. 20. 695 d. 10 au 30.	3 0/0 p.
Rouen.	37 38	710, 705 d. 20 au 15 pr.	5 0/0 10
Orléans	44, 46		

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 108,00 à 00,00 ; courant du mois, 109,50 à 00,00 ; décembre, 111,00 à 00,00 ; 4 premiers 1846, 113,00 à 00,00 ; 4 derniers, 104,00.

LILLE. — Courrier en retard.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 104,00 à 00,00 ; courant du mois et décembre, 103,00 à 104,00 ; 8 premiers 1846, 108,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 87,50 à 00,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 21 novembre 1845.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Favorite.
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Marie Stuart. 1760.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Dame blanche. Nouveau seigneur.
7 h. 1/2 ODÉON. — Saint-Genest. Gageure imprévue.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Riche d'amour. Bourse. Robinson.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Deux Compagnons. Professeurs. Anglais.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Droit. Noémie. (1re) Enfant de la maison. Cerigny.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Pot aux Roses. Code. Paillasse. Bains. Almanach
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Marie Jeanne.
7 h. 1/2 AMBIGU. — Les Mousquetaires.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Sœur du Muletier.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. 1/2 COMTE. — Chasseurs. Chansonnette. Ah! mon habit. Mort. Mazurka
6 h. 1/2 FOLIES. — Jeune Homme. Tourlourou. Gig-Gig.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

paraître devant ses juges naturels. Le *Moniteur* vient de publier l'ordonnance qui fixe l'ouverture de la session au 27 décembre. D'ici là, il est peu probable que la situation s'améliore, et le ministère se présentera sous le poids d'une lourde responsabilité.

Depuis long-temps la réunion des Chambres n'aura eu lieu dans des circonstances plus graves. Il n'y a pas, si l'on veut, de péril imminent; il n'y a pas de lutte entre le Pouvoir et la représentation nationale, comme en 1830; mais les complications dans le monde politique et dans le monde industriel, l'anarchie et la désorganisation dans la société même, donnent à la situation quelque chose de plus radicalement dangereux.

Jetons un regard sur l'Etat actuel de la France et de l'Europe. De toutes parts percent un malaise, une souffrance, une agitation désordonnée, auxquels on ne peut remédier par les moyens connus, et qui semblent les signes précurseurs d'une grande rénovation sociale.

Le génie scientifique crée des moyens puissants de production, de locomotion; et, à côté de ces découvertes, les masses laborieuses sont de plus en plus exploitées, de plus en plus livrées à la misère et au désespoir. Le génie administratif et commercial est en retard; il ne trouve que des complications ruineuses pour le plus grand nombre, et profitables seulement à quelques individus. C'est ainsi que l'établissement des chemins de fer en Europe a produit, grâce à de mauvaises combinaisons, la rareté du numéraire et la crise financière qui afflige en ce moment les principales places de commerce. A Londres, comme à Paris, l'agiotage a tout envahi; les faillites et les sinistres se multiplient; toutes les valeurs se déprécient. Les classes moyennes livrées au commerce et à l'industrie, les petits capitalistes sont, en définitive, les victimes de la crise.

Ce n'est là que le premier trait du tableau. L'atmosphère semble complice de la crise industrielle. La récolte des pommes de terre a manqué, et les pommes de terre sont le seul aliment que les classes pauvres puissent acheter. En supposant qu'il n'y eût pas disette d'autres substances alimentaires, les classes pauvres ne pourraient se les procurer, faute de moyens.

Déjà, en France, se manifestent des alarmes vraies ou fausses, sur la disette prochaine des subsistances, et des troubles ont lieu dans l'Ouest et dans le Midi.

D'un autre côté, les classes ouvrières, réduites à l'extrémité par la baisse relative des salaires, expriment leurs mécontentements et leurs besoins par des grèves, par des suspensions de travaux; et, en même temps, les idées communistes fermentent dans tous les grands centres d'industrie. Quant aux classes bourgeoises, elles sont en proie à la démoralisation, à la corruption politique; les tendances au favoritisme, à la ploutocratie, aux privilèges de famille, deviennent de plus en plus évidentes; et les capitalistes sont entraînés, par le milieu anarchique lui-même, à l'exploitation, à l'insensibilité du cœur, envers les travailleurs et les prolétaires.

Les théories de vénalité et de mercantilisme sont hautement avouées, méthodiquement professées par quelques journaux; morcelée, désunie, la presse a perdu presque toute considération; et il s'opère une scission de plus en plus profonde entre le journalisme bourgeois et les classes ouvrières, qui essaient d'é[illegible]

prouvé par des précédents assez significatifs.

Des fautes graves, commises par le Pouvoir, dans les affaires de l'Algérie et du Maroc; de nouveaux combats, de nouvelles victimes; le soulèvement d'une grande portion des tribus contre nous; de nouveaux sacrifices d'hommes et d'argent; de nouveaux crédits supplémentaires, qui ne feront qu'accroître encore le déficit des finances de l'Etat.

La triste déconvenue, la position précaire et illogique d'un pouvoir qui s'est annoncé comme venant faire les affaires du pays, donner l'essor aux intérêts matériels, assurer la prospérité de tous, et qui, après cinq ans, n'aboutit qu'à la ruine des classes moyennes, au déficit de plus en plus considérable du trésor public, et à une situation aussi déplorable que la situation présente.

Enfin, pour achever le tableau, l'organisation de la souveraineté remise en question par la réforme électorale, qui menace de ranimer l'opinion publique, de grouper, dans une opposition nouvelle, tous les mécontentements, toutes les déceptions, tous les intérêts lésés, et d'ouvrir ainsi, au sein de la constitution politique, une brèche par laquelle pourraient faire irruption les idées de réforme industrielle et sociale qui travaillent les masses laborieuses et une partie de la bourgeoisie elle-même.

Telle est la situation. La chambre pourra-t-elle la comprendre et la diriger? La session qui va s'ouvrir, produira-t-elle des idées, UN PRINCIPE? Verrons-nous, du haut de la tribune française, proclamer et définir ce que cherche M. de Lamartine? En un mot, la Chambre trouvera-t-elle une grande politique, une politique nouvelle inspirée par UN PRINCIPE, par un idéal d'organisation sociale? Qu'on y songe! il y va du salut de la France, de la tranquillité de l'Europe, du bonheur de l'humanité.

Nous lisons ce matin dans le *Globe-Epoque* les lignes suivantes:

« La *Démocratie pacifique* fait l'éloge et l'apologie du libelle du » sieur Constant Hilbey, avec lequel elle *entre ainsi en communion*, » *autant qu'il est en elle*, touchant les *scandaleux mensonges* dont » ce diffamateur aura *sous quelques jours* à répondre devant la po» lice correctionnelle de Paris. »

Que l'honorable journal nous permette quelques lignes d'observations sur ces paroles. Nous remarquons d'abord que *sous quelques jours* est une expression un peu bien vague pour désigner dans un article paraissant ce matin, un procès qui devait se vider et qui s'est effectivement vidé ce matin même: — ce que M. Granier de Cassagnac, apparemment, n'avait pas oublié, puisque nous avons eu le plaisir de le voir et de l'entendre tout à l'heure au tribunal. Il nous expliquera peut-être pourquoi il s'est servi de cette expression nonchalante: *sous quelques jours*. Pour nous, nous croyons qu'il se souciait peu d'attirer, en disant *aujourd'hui*, ses nombreux abonnés à l'audience de la 6e chambre.

Le même auteur, en parlant des faits contenus dans la brochure de M. Hilbey, les qualifie de *scandaleux mensonges*. Nous prierons l'auteur d'observer que, même après le jugement qui condamne M. Hilbey à 15 jours de prison (peine bien voisine du *minimum*, puisque la pénalité varie de 5 jours à un an), il n'a eu aucune façon le droit de traiter de *scandaleux mensonges*, pas même de simples *mensonges* les dires de M. Hilbey.

En effet, le tribunal qui a jugé aujourd'hui M. Hilbey, ne l'a pas le moins du monde condamné *pour avoir dit des mensonges*; il l'a

devant le tribunal de police correctionnelle, où M. Granier [illegible] *vait fort bien* que la preuve ne serait pas admise à se produire; c'était d'appeler M. Hilbey devant un tribunal libre, et arbitral où l'affaire aurait pu se débattre. Le jugement d'un pareil tribunal aurait pu laver M. Granier des imputations de M. Hilbey, — de la véracité desquelles les juges de police correctionnelle n'ont point eu à s'occuper. — Ce moyen existe encore, et M. Granier est *seul aujourd'hui* intéressé à s'en servir. En lui en soumettant l'idée, la *Démocratie* se trouve donc « entrer en communion avec lui, *autant qu'il est en elle*. »

Agitations populaires.

Aux faits graves qui se sont passés à Dinan vient s'ajouter une fermentation inquiétante à Saint-Malo-Saint-Servan. Des menaces auraient été proférées contre d'honorables négociants. Nous avons dit que les inquiétudes du peuple n'étaient pas fondées dans cette question des approvisionnements de blés; mais peut-on s'étonner de l'emportement des masses populaires, quand on connaît et l'état d'ignorance où elles sont plongées et les cruelles misères qui les accablent! Sait-on jusqu'où va le paupérisme dans ces pays du littoral breton, depuis que les mécaniques ont remplacé les bras, depuis que les manufactures de cotonnades ont ruiné les fileuses et les tisserands, depuis que nos ports sont en pleine décadence avec l'appauvrissement du commerce maritime? A Saint Servan, sur 10 000 habitants, il y a 4 500 indigents inscrits au bureau de bienfaisance, sans compter les pauvres honteux... La moitié d'une population dégradée par la misère et ne devant son pain de chaque jour qu'à l'aumône, cette autre plaie corruptrice!... Tel est l'état épouvantable de bien des villes de notre vieille Bretagne et d'autres provinces encore, et tels sont les fruits d'un ordre social, que l'on voudrait nous interdire d'accuser et de maudire, que des égoïstes repus cherchent à conserver! Ah! il faudra bien que la lumière se fasse, que tant de plaies soient mises au jour, que tant de douleurs soient consolées, que tant de martyres aient leur fin, et que se lève enfin le jour de la rédemption et que s'ouvre pour l'humanité le règne de Dieu, règne d'abondance, de paix et d'amour!

L'année dernière, lorsque les *Débats* et les autres journaux des banquiers, de concert au surplus avec le ministre des travaux publics, manifestaient un enthousiasme trompeur pour le concours des capitaux anglais, nous expliquâmes que ce concours ne serait qu'une pure duperie au détriment de la France: nous fîmes voir que les capitalistes anglais achèteraient *au pair* nos actions de chemins de fer, pour les revendre avec prime, à notre Bourse, et qu'en définitive ce concours si vanté se bornerait à venir opérer une rafle d'argent au détriment de notre pays.

Les choses se sont passées, en effet, comme nous l'avions prévu; mais nous sommes bien aises d'apporter à l'appui de notre affirmation le témoignage du journal anglais le *Times*: « C'est un fait bien connu, dit-il, des principaux courtiers, que lorsque les actions des lignes françaises étaient cotées *le plus haut*, la plupart passaient par vente des mains des porteurs anglais *dans les mains des porteurs français*... »

Ainsi voilà qui est bien prouvé: le concours des capitaux anglais n'a abouti qu'au prélèvement d'un lourd tribut sur la France. Quels habiles ministres que ceux du 29 octobre!...

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
SAMEDI 22 NOVEMBRE 1845.

Analogie passionnelle.

Caractères du mouvement passionnel. — Sainteté de la Passion. — Epître aux faux dévots. — La comédie en Herschell. — Rôle humiliant de la philosophie. — Causes physiques et morales de la maladie de la pomme de terre. — De l'arithmétique et de la géométrie passionnelles. — Etudes variées sur les nombres 3 et 4. — Solution inattendue d'une foule de problèmes d'astronomie transcendante. — De la chimie passionnelle. — De la violence des passions, des acides et du caractère effervescent des carbonates. — Singulières propriétés du rayon jaune et du rayon vert.

Quand je me sers de ces expressions: botanique *passionnelle*, zoologie *passionnelle*, c'est d'abord pour prévenir mes lectrices qu'elles peuvent aborder sans crainte la lecture de mes neuf colonnes, le sujet dont je veux les entretenir n'ayant aucune espèce de rapports avec les prétendues sciences que les civilisés baptisent du même nom. C'est ensuite pour leur apprendre que le mouvement passionnel est le mouvement pivotal, le mouvement recteur de tous les autres, et que par conséquent l'étude de chaque science qui n'est qu'une branche du mouvement universel, doit être basée sur l'étude du caractère passionnel de ses éléments. Je m'explique.

La passion est le principe du mouvement universel. C'est l'essor divin, irrésistible qui attire la Terre vers le Soleil, l'amant vers sa maîtresse, la sève vers les extrémités des branches, le molécule de fer soi-disant insensible vers le molécule de même nature. Que cette puissance s'appelle l'attraction, l'affinité moléculaire, l'amour, le nom ne fait rien à la chose, c'est le principe de vie, une force venant d'en haut à laquelle obéissent avec entraînement tous les êtres créés. Aussi n'aurais-je aucune objection à opposer à l'étymologie du mot passion, *pati*, qui exprime l'idée de passivité, si le radical latin n'emportait également après lui une idée d'indignité et de souffrance, idée barbare qui déshonore depuis cinq mille ans et plus les fastes de l'humanité, idée impie sur laquelle tous les oppresseurs de ce monde ont bâti leurs systèmes de contrainte, et qui a fait jeter aux philosophes leurs 400 000 volumes de sottises et de mensonges, gourme de l'esprit humain. Or, joignez-vous à moi, vous toutes, délicieuses filles d'Eve que Dieu n'a si richement dotées de tailles souples, de cheveux soyeux et de regards caressants que pour faire naître au cœur de l'homme le désir ou le regret; joignez-vous intimement à moi pour faire justice du dogme odieux de tout-à-l'heure, et pour réhabiliter la passion; car la cause de la passion est la vôtre comme celle de Dieu; c'est la cause de la liberté, de l'attrait. La réhabilitation de la passion est le commencement de la sagesse; c'est la première étape de la route d'harmonie. Si vous saviez comme ils sont heureux en Herschell où la beauté règne et gouverne, où l'on s'aime tant qu'on peut! Oui, la passion est sainte, car c'est Dieu seul qui la met en nos cœurs comme révélation permanente de sa volonté et de sa loi; c'est la colonne de feu qui guidera vers la terre promise la pauvre humanité, aujourd'hui égarée, altérée et errante au désert des sociétés limbiques; c'est la voix intérieure qui nous crie que Dieu a destiné toutes ses créatures au bonheur, et que le bonheur consiste dans l'essor intégral et continu des douze passions radicales.

Et les écrivains qui proclament cette religion d'amour, sont les vrais chrétiens, les vrais disciples du fils de l'homme; et les impies et les blasphémateurs sont les feuilletonistes dévots et tous les faux docteurs qui disent que la passion est un piège; un piège que Dieu nous tend, pour se jouer de notre faiblesse, à nous, pauvres créatures qu'il a pétries de ses mains. Ah! messieurs les dévots qui nous traitez d'impies, c'est vous qui méritez l'apostrophe, vous qui avez fait Dieu à votre image, l'injure la plus sanglante qu'on lui pût adresser; vous qui lui avez prêté vos petites passions, vos petites jalousies de comptoir; vous qui ne craignez pas de l'insulter tous les jours et de l'assimiler à Satan, en le priant *de ne pas vous induire en tentation*, comme si ce n'était pas là plutôt l'office d'un Satan que l'office d'un Dieu, le père, lequel, s'il aime ses enfants comme vous en convenez quelquefois, ne peut pas s'abaisser jusqu'à leur jouer des niches.

C'est vrai cela, ils vous fabriquent des dieux à leur image, et ils s'étonnent après que le public n'en veuille plus, et ils disent que la foi aux dogmes saints se perd et que l'impiété gagne. Eh non, mes maîtres, ce n'est pas l'impiété qui gagne, ni la religion qui s'en va, c'est la raison qui s'en vient, au contraire, pour proclamer la divine loi d'amour, la vraie loi de Jésus-Crist que vous avez tous faussée, pharisiens, princes des prêtres et scribes, tyrans orgueilleux qui ne régnez encore un [illegible] sur les populations que par la crainte de l'enfer, et qui avez naturellement intérêt à prolonger le règne de Satan.

Voilà donc qui est établi: Dieu se révèle par l'amour, principe de vie et de fécondité. S'aimer, c'est se procurer infiniment de plaisir sans faire de chagrin à personne; ce plaisir ne doit avoir d'autres limites que le respect du bonheur et de la liberté d'autrui, et c'est à la raison humaine à fixer ces limites. La saine politique, science éminemment passionnelle et qui pourrait se définir: la raison appliquée au gouvernement des sociétés; la saine politique est l'art d'ouvrir aux essors affectueux le champ le plus illimité. Et toute politique basée sur la compression, le jeûne et la continence périra, parce qu'elle est absurde et manifestement contraire à la volonté de Dieu qui vous aurait donné attraction pour le jeûne, s'il aimait à nous voir jeûner. Je vais plus loin, j'affirme que la folie humaine a tiré son bouquet le jour où elle a établi en principe que le moyen le plus sûr de se rendre agréable à Dieu était de se donner la colique plusieurs fois par semaine. Et songer que des êtres qui s'intitulent effrontément des animaux raisonnables ont pris au sérieux de telles absurdités, et dire que je connais encore à Paris, à l'heure qu'il est, de gras feuilletonistes, des apôtres ventrus de l'abstinence, capables de me démontrer en quoi le filet de sole et le salmis de bécassine sont particulièrement agréables à Dieu le vendredi et le filet de bœuf pas. Misérables charlatans qui vous répondent par l'application du sobriquet d'hérétiques, pour peu que vous ayez l'air de demander à réfléchir sur leur démonstration, et qui vous enverraient encore avec joie les sceptiques et les questionneurs au bûcher, si la raison tardive des peuples n'avait renversé les bûchers. Pauvre raison humaine, hélas! était-ce bien la peine d'échapper aux tenailles des charlatans de religion pour retomber dans les griffes des charlatans d'économisme et de philosophie! Car ne vous y trompez pas; vous, le raisonneur sceptique, les moralistes de l'Institut, les candidats au noble fauteuil surtout, ne vous traiteront pas mieux que les pieux casuistes des journaux de l'ancien régime. Confiez un peu vos scrupules à l'endroit de la continence au révérend père Louis Reyb....-Monthyon, dites-lui qu'il vous semble exister une légère contradiction entre le dogme ridicule inventé par des vieux et le si doux commandement du Seigneur: *Crescite et multiplicamini*, et vous verrez soudain le saint homme de moraliste, beau de son prix de vertu de mille écus et d'une indignation généreuse, se retourner sur vous avec toute la rudesse du sanglier blessé, et vous accuser de *formuler le code de la brute... Sic itur* à l'Académie. Et cependant M. Louis Reyb....-Monthyon n'est pas sans savoir que si les [illegible]ides qu'il professe prévalaient, que si les vieux réussissaient à [illegible] disparaître l'amour, le monde finirait. Voyons, si vous voulez la [illegible] du monde, dites-le tout de suite, qu'on le sache. Tenez, il faudrait [illegible] moi pour bien savoir son moraliste à fond, tout ce qu'ils [illegible] tartuferie morale et politique en Herschell où la censure

[illegible] diatement à son bord, le 11 au matin. Dans la journée, un officier du trois-mâts hollandais s'expliqua franchement et sans détour. « Tout ce qui vous a été dit sur notre compte, assura-t-il, est faux, complétement faux. Nous venons directement de Maurice; nous sommes chargés de poudre, salpêtre et munitions; notre destination est pour Fort-Dauphin, Manourou et Tamatave. M. Leguével de Lacombe est subrécargue et maître de diriger l'opération comme bon lui semblera. Nous avons aussi à bord des canons, une machine, un forgeron, un mécanicien, un armurier, etc., etc. » Cette confidence nous a révélé alors d'où provenait l'intimité qui régnait entre M. Leguével et les chefs houvas. Nous nous rendîmes compte aussi pourquoi on laissait librement débarquer, sans contrôle aucun, les hommes provenant du navire hollandais, alors qu'une visite sévère et humiliante nous attendait, nous, Français !...

» Le même officier hollandais nous affirma que deux autres navires venant de Maurice étaient incessamment attendus au Fort-Dauphin. Ces navires devaient être également dirigés par M. Leguével de Lacombe.

» Le lendemain 12, *le Sans-Souci* a appareillé du Fort-Dauphin pour Bourbon, ce navire ne pouvant traiter ailleurs, faute d'une partie de son équipage et de sa chaloupe. En appareillant il a reconnu deux navires qui se dirigeaient sur le Fort-Dauphin; c'étaient probablement ceux chargés de munitions de guerre qui étaient impatiemment attendus. ».

Veut-on savoir ce que c'est que M. Leguével de Lacombe, cet honorable commerçant français qui porte des munitions aux barbares Houvas pour les aider à faire la guerre à la France? c'est l'agent que le ministère des affaires étrangères, en 1842, avait jugé digne d'une mission à Madagasar. On voit que notre gouvernement a la main heureuse.

La chaloupe du *Sans-Souci* a été coulée par les Houvas, et les hommes qui la montaient ont sans doute été massacrés. Les ministres de la stupide Mandjaka Ranavalo ferment décidément l'île Malegache au commerce pacifique; ils ne vendront désormais leurs produits qu'aux Leguével de Lacombe et autres marchands de poudre. Le prix de la viande a considérablement augmenté à Bourbon et à Maurice.

On lit dans le *Mauricien* :

« Les capitaines des bâtiments récemment arrivés de Madagascar ont rapporté ce qui suit :

» En arrivant à Tamatave le 19 juin, s'apercevant que le village avait été incendié, ils présumèrent que c'était l'œuvre des Houvas, pour se venger de l'attaque des bâtiments de guerre anglais et français. Comme ils entraient dans le port, ils virent sur la plage quelques naturels qui les invitèrent par signes à jeter l'ancre. Comme de coutume, une pirogue se rendit le long du bord. Les hommes qui la montaient étaient armés. Rendus sur le pont, les Houvas montrèrent à l'équipage les têtes qui étaient fixées sur des pieux au bord de la mer, déclarant d'un ton de mépris qu'ils avaient battu les forces combinées des Anglais et des Français, qui s'étaient enfuis lâchement, abandonnant leurs morts et leurs blessés, auxquels ils avaient coupé la tête, comme un monument de leur triomphe. Ils ajoutèrent qu'ils n'avaient pas perdu un seul homme....

« Ils annoncèrent en outre qu'un soldat anglais blessé, qui s'était caché dans l'espoir de se sauver, ayant été découvert, avait été mis à mort de la manière la plus barbare. Ce malheureux avait littéralement été coupé par morceaux, ses bourreaux ayant commencé par lui trancher les doigts des pieds et des mains.

» On sut également par eux que le grand-juge Philibert, les officiers et les commandants houvas, jaloux de convaincre les indigènes de la grandeur de leur reine et de l'impuissance des nations étrangères à lutter avec eux, avaient convoqué les femmes et les familles des traitants expulsés, les Betsimsarakas et les Européens renégats, à assister à une espèce de fête, où, au milieu des danses et des chants de guerre, les têtes des braves qui ont succombé le 15 juin, avaient été portées en triomphe autour du fort et du village. De temps en temps, ces hideux trophées étaient présentés aux natifs et aux traîtres, pendant que les Houvas se vantaient de la grande victoire qu'ils avaient remportée sur les ennemis de la reine. »

Nous avons fait connaître, il y a peu de jours, que le conseil colonial de Bourbon avait, à l'unanimité, sur la proposition de l'honorable M. de

[illegible] immédiats. Le pays contient trois ou quatre millions de consommateurs qui ont une propension marquée à user des produits de l'Europe. En attaquant les Houvas, en détruisant leur puissance, nous ne serions plus entourés que d'amis qui souffrent horriblement aujourd'hui de la domination de leurs vainqueurs.....

» La France, maîtresse de Madagascar, contrebalancerait la puissance anglaise dans la mer des Indes. Une fois établis dans cette grande île, aucune puissance ne pourrait nous en chasser.

» La France y trouverait des hommes qui s'uniraient à elle pour lui en assurer la possession; des bras pour cultiver le sol; des vivres en abondance, non-seulement pour nourrir les habitants et les troupes, mais encore pour approvisionner les escadres de l'Inde. Madagascar, outre ses farines, ses riz et ses denrées ordinaires, produit de nombreux troupeaux de bœufs, ressource précieuse et immense !.....

» Un autre motif d'intérêt puissant pour Bourbon à la colonisation de Madagascar, c'est qu'elle assure notre nationalité. Notre île restant isolée comme elle l'est aujourd'hui, nous pouvons d'un moment à l'autre passer sous un gouvernement étranger; car aucune défense prolongée de Bourbon n'est possible dans l'état actuel, je ne sais même si nous pourrions compter sur les bâtiments de l'Etat, qui n'auraient aucun moyen de se réparer sur nos côtes, lorsqu'ils auraient été endommagés, soit par le feu de l'ennemi, soit par la tempête. Nous sommes donc Français en temps de paix seulement; mais la guerre nous menacerait constamment du plus grand des malheurs, de celui de perdre notre nationalité. Je connais tout le patriotisme des colons; je sais que nous ferions tout ce que l'honneur commande pour la défense de notre pays, mais l'ennemi nous bloquerait et nous forcerait à capituler. »

Il y a dans le discours de M. de Greslan un passage qui mérite d'être particulièrement remarqué. Tandis que, en France, certains magistrats à tête étroite attaquent encore, sans la connaître, la pensée généreuse de l'association, on est heureux d'entendre l'un des chefs du parquet de l'île Bourbon, mieux informé, exprimer tout haut des sympathies qui honorent à la fois son esprit et son cœur.

« Un honorable député, parlant après un ministre qui venait de dire que les droits de la France sur Madagascar étaient incontestables et incontestés, s'est écrié qu'il voulait bien les reconnaître, à la condition qu'on ne les ferait pas valoir.

» Ces paroles n'ont pas eu d'écho. Elles ne pouvaient pas en avoir, parce qu'elles n'étaient pas françaises. La France peut bien quelquefois ajourner l'exercice de ses droits, mais elle ne les rappelle jamais pour en faire si facilement l'abandon.

» Un autre honorable membre de la chambre élective, croyant utile d'aller au devant de ce qu'un de ses collègues avait appelé une velléité d'occupation, a prétendu que Madagascar serait une autre Algérie à 4 000 lieues. C'est là une erreur que sa qualité d'ancien officier de marine, ayant navigué dans nos mers, aurait dû lui faire éviter. Il n'y a d'autre similitude entre ces deux régions que cette circonstance qu'elles offrent également un vaste théâtre à la civilisation luttant contre la barbarie. Les obstacles qui ont arrêté dans le nord de l'Afrique l'essor de la colonisation n'existent pas dans la grande île Malegache. Le principal, celui qui a retardé la conquête, qui contrarie encore aujourd'hui la domination européenne, c'est le fanatisme religieux, c'est l'antagonisme des croyances. Le fanatisme religieux est chose inconnue à Madagascar; à peine y existe-t-il une religion, car on ne peut donner ce nom à un fétichisme grossier qui n'a pas de racines dans les mœurs et qu'il est facile d'extirper. L'apostolat chrétien y trouverait des esprits de facile culture, comme la propagande agricole y trouverait un sol vierge, et l'un et l'autre peuvent s'y promettre d'amples moissons.

» *On parle beaucoup de philanthropie, de remaniement social, d'organisation du travail au profit des riches et des pauvres. Quant à moi, que les idées généreuses séduisent facilement, je bats des mains à tous ceux qui professent sincèrement le culte socialiste et la religion humanitaire; mais je voudrais pouvoir leur persuader que nulle part ils n'ont de plus belles conquêtes à espérer qu'à Madagascar, que nulle part de plus larges succès ne peuvent être promis à leurs plus praticables théories.*

» Je puis les résumer par ce peu de mots : Là un sol d'une miraculeuse

Nous voudrions pouvoir citer encore l'excellent discours de M. Charl[es] Desbassyns.

Nous voyons avec plaisir que toutes les questions relatives à Madagascar sont traitées par les membres du conseil de Bourbon au point de vue où nous les avons toujours envisagées nous-mêmes. L'opinion des hommes distingués qui sont sur les lieux vient ainsi donner plus d'autorité à nos paroles.

La question malegache a pris une telle gravité par suite des derniers évènements, elle est d'une importance si haute, que nous devrons y revenir encore et plus d'une fois. Il s'agit d'empêcher que le gouvernement ne compromette les droits de la France sur la totalité de l'île de Madagascar. Or, avec les faiblesses connues du cabinet à l'endroit de l'entente cordiale, la France a tout à redouter pour ses plus chers intérêts maritimes. Les articles récemment publiés par la *Presse* nous font entrevoir ce que peuvent être les intentions du ministère. La *Presse* serait-elle associée avec le 29 octobre pour livrer l'île malegache à l'aristocratie anglaise?

M. Drouhet, instituteur de mérite, vient de fonder à Bourbon une école préparatoire à nos écoles Polytechnique et Navales. Cet établissement, avec l'agrément du prince-amiral, a pris le nom d'*Ecole Joinville*.

Nous voyons avec bonheur la colonie de Bourbon se passionner pour de grandes œuvres, la colonisation de Madagascar et l'établissement de la route directe d'Occident en Orient par Suez. Voilà de nobles buts pour l'activité généreuse des créoles, et cela vaut mieux que de s'arrêter exclusivement à de mesquines et aveugles résistances à l'œuvre de l'émancipation des esclaves. Nous citerons un autre jour des extraits des feuilles bourbonnaises qui prouvent que les idées justes et libérales ont fait de grands progrès dans notre colonie orientale. Il faut désormais aux colonies une politique nouvelle; à ce mot qui a servi de ralliement jusqu'à ce jour : *Résistance*, il faut substituer ces paroles fécondes : *Organisation du travail*, *Association*.

Les correspondances des Etats-Unis prétendent que, dans le prochain message du président Tyler, la question de l'Orégon sera traitée très longuement. Le président maintiendra dans un langage énergique les droits des Etats-Unis sur ce territoire.

On écrit de Valence, le 12 courant, au journal *el Heraldo* :

« Le conseil de guerre s'est assemblé pour juger les militaires du régiment de Girone, qui ont levé l'étendard de la révolte dans la soirée du 3 courant. Ce procès a été conduit selon les prescriptions légales et avec toutes les formes nécessaires pour assurer les droits des accusés à être défendus. Le conseil de guerre n'a pas voulu se montrer excessivement sévère, et a cherché à verser le moins de sang possible. Il a condamné seulement sept accusés à la peine de mort. Ce nombre a été réduit à cinq par le capitaine général, d'accord avec son auditeur. Le tribunal suprême de guerre et de marine aura à décider maintenant sur le sort des deux accusés qui ont échappé à la peine capitale. Le 11 novembre, à deux heures après-midi, toutes les troupes de la garnison se sont réunies au champ del Remedio, près de la citadelle, où les coupables résignés, mais dans un complet abattement, ont été passés par les armes. »

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.)

Stuttgart, le 16 novembre 1845.

M. Ronge vient de quitter le midi de l'Allemagne pour retourner à Breslau. Jetons donc un coup d'œil sur les progrès de la réforme parmi nous.

Et d'abord constatons un fait qui ne pourra plus être révoqué en dou[te]

---

est complétement abolie depuis des milliers d'années. C'est là que j'ai appris que dans tous les mélodrames ou opéras-comiques qui se jouent en Herschell, le rôle de niais appartient toujours à un philosophe de la terre. L'action de la pièce languit-elle un moment, tout aussitôt le parterre réclame le philosophe, et je ne connais que cette joyeuse ovation de rires enfantins qui salue chacune des entrées d'Auriol dans les intermèdes du Cirque, qui puisse donner quelque idée de l'explosion d'hilarité que provoque là-haut l'apparition de ce personnage grotesque, orné d'un habit d'académicien à palmes vertes et contraint de débiter au public ses âneries de civilisé. L'une des plus délicieuses bouffonneries, bouffonneries au gros sel, je ne le cache pas, est celle où l'infortuné philosophe, investi d'une colique atroce, essaie de démontrer au milieu des contorsions les plus disgracieuses les grâces de sainteté particulières attachées à son état. Ils ont beaucoup d'esprit là-haut, seulement leurs tableaux sont trop nus et leur style trop franc pour notre délicatesse à nous autres civilisés, gens gangrenés de pruderie et de fausseté, et qui nous raffinons par la faisandaison, à l'instar des viandes noires. C'est la raison qui m'a empêché de livrer à mes lecteurs la traduction intéressante d'un curieux ouvrage de là-haut sur l'infamie du journalisme à réclame et la vénalité du représentatif et du duc et pair qui ont fini par donner le sang et les trésors de la France en curée au Juif et à l'Anglais, à l'Anglais plus maître aujourd'hui chez nous que du temps des Bourguignons. Jeanne d'Arc à la Rescousse!

Je me suis borné à extraire de l'écrit précité la traduction de l'analogie du nénuphar. On est très fort sur l'analogie en Herschell où la femme donne le ton. Pourvu que M. Alphonse Karr ne vienne pas m'accuser encore de lui avoir dérobé cette idée-là. Mais si nous achevions d'exposer la théorie de la science universelle? Qu'on suive avec attention nos raisonnements.

De ce que Dieu est un dans sa pensée et dans ses manifestations, de ce que tout est lié dans le système de la nature et de ce que le mouvement passionnel est le mouvement pivotal de l'univers, il résulte *a priori* : que l'étude du mouvement passionnel donne la loi de toutes les sciences, qui ne sont que des branches d'un mouvement quelconque et que la solution des problèmes passionnels entraîne comme autant de corollaires la solution de tous les problèmes scientifiques du monde. Sachez la loi des accords et des discords passionnels, et vous avez celle des mouvements astronomiques et des combinaisons chimiques, et la science des phénomènes physiques, et la science des nombres, et la zoologie, la botanique et la minéralogie, etc., etc., puisque l'homme est un microcosme qui réfléchit l'univers et Dieu. C'est-à-dire qu'il ne s'agit plus

pour avoir la clef de la science universelle que de posséder le tableau du clavier passionnel de l'homme et la loi des rapports des passions humaines avec les choses créées.

Or, cette loi qui s'appelle l'Analogie a été découverte par le génie de Fourier, qui ne s'est pas contenté de révéler à ses ingrats contemporains tous les mystères du clavier passionnel, mais qui leur a indiqué, de plus, la manière de s'en servir. Et il a été déjà prouvé clair comme le jour que la gamme des sons et celle des couleurs et celle des planètes n'étaient que le calque fidèle de la gamme des passions de l'homme. Et il sera prouvé bientôt que la gamme des saveurs, et celle des odeurs, et celle des métaux, des bêtes et des plantes, et toutes les gammes imaginables, se conduisent absolument de la même manière que la gamme passionnelle. Demandez-moi la raison de l'accord parfait du bleu avec l'orangé, je vous réponds sans hésiter : le bleu est la couleur d'amour, l'orangé celle de l'enthousiasme, passion distributive plus vulgairement connue sous le nom de *composite*. Or, la passion d'amour est essentiellement génératrice d'enthousiasme, donc... Cherchez en musique les raisons de l'accord de *la* et de *mi*, vous arrivez à une solution tout à fait identique et non moins satisfaisante pour l'esprit et le cœur; et je vous répète qu'il n'existe pas une seule science, y compris les sciences non découvertes encore, qui puisse se vanter de garder un secret impénétrable pour le télescope de l'analogie passionnelle. Moi qui vous parle et qui n'ai jamais rien fait pour mériter l'épithète désobligeante de savant, que quelques-uns de mes ennemis me décernent, je ne cache pas que j'ai déjà pris date au Café des Arts pour une multitude de découvertes astronomiques, mécaniques et thérapeutiques qui causent en ce moment même à Paris, à Copenhague et ailleurs, des tablatures infinies à une foule de membres d'Institut. Je regrette même dans l'intérêt de l'humanité que l'étude trop assidue des faisans et des bécassines ne me permette pas de donner à celle de la médecine une quinzaine de jours, pas un de plus, pour découvrir la plupart des spécifiques des maladies réputées incurables; mais que l'humanité se console toutefois, je n'entends pas mourir cette fois-ci avant d'avoir légué à la race canine un témoignage précieux de mon estime et de ma reconnaissance, je veux parler du spécifique contre l'hydrophobie. J'ai déjà jeté les yeux sur le colchique et sur l'ellébore dont j'étudie l'analogie, car c'est un grand artiste et un profond penseur que ce M. Charlet qui a mis dans la bouche du tourlourou naïf ces paroles mémorables : « Ce qu'il y a de mieux dans l'homme, c'est le chien. »

Au surplus, que je prévienne pour la dixième fois les civilisés d'une chose : c'est qu'ils auraient grand tort de s'abuser sur la portée de leurs efforts, en fait de recherches thérapeutiques et médicales; la source des

maladies qui nous affligent vient de loin, et il faut remonter très loin, très haut pour la tarir; je veux dire que notre planète est plus malade qu'elle n'en a l'air, et que les infirmités physiques et morales dont l'humanité souffre, ne sont que les ricochets des infirmités de notre globe. Ils auront beau faire cinq cent mille rapports contradictoires sur la gangrène de la pomme de terre dans leur académies, vous sentez bien qu'ils ne feront pas reculer le fléau d'une semelle et qu'ils se borneront à nous faire rire de leurs contradictions. Voulez-vous savoir la véritable cause de la mauvaise santé de la pomme de terre? écoutez :

La pomme de terre est l'emblême de l'agriculture sériaire, de l'agriculture harmonienne, ainsi que le démontre le groupement obstiné des tiges, de ses feuilles, de ses fleurs, de ses étamines, de ses fruits, de ses racines. Citoyenne de tous les empires, indigène de tous les climats, douée du caractère le plus liant et le plus facile, elle ne connaît pas d'ennemis; toute alliance lui va, sucre ou lard, beurre ou jus. Comme toute terre lui convient, toute table lui est bonne, celle du riche comme celle du pauvre, superflue sur la première, nécessaire sur la seconde. La pomme de terre est un des plus précieux dons du Créateur, elle provient des propres aromes de la Terre, comme le raisin, la cerise et le chien.

Or, quand une planète lunigère est assez affaiblie pour ne pouvoir lutter contre l'influence de la lune, et quelle lune s'il vous plaît! une lune morte, une immonde carcasse de satellite; quand une planète, dis-je, n'est pas de force à parfaire son printemps et à le défendre contre le retour de l'hiver (lune rousse), il est tout naturel que la contagion de sa faiblesse se communique d'abord aux plantes qui ont avec cette planète les liens de parenté les plus étroits. Et voilà, le raisin et la pomme de terre sont les plantes qui souffrent le plus des gelées du printemps et de celles de l'été (gelées d'été !). Outre ces raisons physiques, qui suffiraient peut-être pour expliquer le phénomène physique, il en est d'un autre ordre, des raisons d'ordre moral, qui révèlent plus complètement le mystère, et que je ne garderai pas pour moi. La pomme de terre, emblême d'agriculture harmonienne et d'association par groupes, souffrait horriblement à l'intérieur du régime de morcellement auquel elle était soumise en Irlande, là où chaque famille d'affamés se dispute un lambeau du sol. Elle a dégénéré d'abord, comme le raisin, comme le cheval; puis les maladies lui sont venues, comme la pyrale au raisin, comme la morve au cheval, et les symptômes des affections individuelles, s'étendant et se généralisant peu à peu, ont fini par revêtir le caractère épidémique, et la gangrène humide s'est déclarée. Et la maladie des pommes de terre n'a pas d'autre cause, et cet oracle est plus sûr que celui de Calchas. Il y a long-temps que je la voyais venir l'épidémie de la pomme de terre, et je suis s[ûr]

mettre hors la loi, et les jésuites du protestantisme, les chefs du parti piétiste, font chorus; mais la cause de la réforme n'a désormais plus rien à craindre de ses ennemis : elle est déjà trop forte pour qu'elle puisse être anéantie par des mesures de gouvernement. Elle triomphera donc, car notre époque la veut et a un immense intérêt à la vouloir.

Les premières nouvelles d'Allemagne vous apprendront peut-être des faits d'une haute importance, puisqu'il s'agit maintenant de savoir si la réforme de Ronge sera aussi heureuse dans l'organisation qu'elle l'a été jusqu'ici dans la négation. Peut-être la Silésie est-elle destinée à arborer la première le drapeau glorieux de l'association et de la fraternité chrétienne. G.

Un boulanger d'Orléans adresse à la *Démocratie pacifique* le renseignement suivant, à propos d'un fait que nous avons reproduit il y a quelques jours :

« Vous avez cité un article extrait d'un journal de département, où il est dit que le procureur du roi a fait constater que de la farine de blé, trouvée chez un meunier, était mélangée de farine de féverole. Cette fraude punissable ajoutez-vous, procure un bénéfice considérable.

» La farine de féverole est employée, en Touraine, en Saintonge, en Limousin et dans beaucoup d'autres provinces; c'est un assaisonnement plutôt qu'un mélange : le pain lève beaucoup mieux et se travaille mieux avec une addition d'un pour cent, deux au plus. Or, la farine de féverole peut valoir un centime ou même un demi-centime par kilo de moins que la première qualité de farine de froment : le bénéfice est donc à peine appréciable; mais le pain lève mieux; il est plus ferme et plus savoureux. »

En admettant l'exactitude de cette note, nous ajouterons que le mélange de la farine de féverole avec celle du froment, que tout autre mélange enfin n'est licite qu'autant qu'il est fait du consentement de l'acheteur. Dans le cas où il aurait lieu sans l'assentiment du consommateur, c'est, dans notre opinion, un délit punissable.

Un bâtiment arrivé à Falmouth a apporté la nouvelle que Rosas appelait aux armes les populations des villes et des campagnes, et qu'il avait fait rendre un décret aux termes duquel toute communication directe ou indirecte avec les vaisseaux de guerre français et anglais est prohibée jusqu'à nouvel ordre. Les fureurs belliqueuses du gouvernement de Buenos-Ayres ne laisseraient pas que d'être très bouffonnes si l'on n'avait en même temps à redouter les excès sanglants de la Masorca. Cette bande de coupe-jarrets aux ordres de Rosas se vante, qu'avant de fuir à travers les Pampas, elle égorgera tous les étrangers ; et malheureusement elle en est bien capable.

Actes officiels.

Par décision ministérielle en date du 31 octobre dernier, M. Lozivy, ancien élève de l'Institut agricole de Coëtbo, auteur de plusieurs ouvrages agricoles couronnés par diverses académies, a été nommé *inspecteur de colonisation* de 1re classe en Algérie.

Deux ordonnances royales du 18 novembre, insérées au *Moniteur* d'aujourd'hui, autorisent, l'une des modifications aux statuts de la compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans ; l'autre, une nouvelle émission d'actions de la société anonyme dite *Etablissement de constructions mécaniques de Strasbourg*.

Ceux de nos Souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 30 novembre, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne

cheté du ministre. — On écrit du Havre, le 20 novembre : « Le bateau *le Southampton* n'a pas traversé la Manche aujourd'hui, sans doute à cause du temps que nous éprouvons. Le navire *le Mogador*, parti le 13 pour Haïti, a été forcé de revenir en relâche dans notre port. » — L'affaire Beauvallon, qui devait être jugée ces jours-ci à la cour d'assises de Rouen, est remise à la session prochaine.

Le *Courrier des Etats-Unis* raconte que le trois-mâts *Areatus* est parti dernièrement de Boston pour Hong-Kong, avec une cargaison de 600 tonneaux de glace. C'est la première fois que l'on tente avec la Chine cette étrange spéculation, qui, d'ailleurs, ne peut manquer d'avoir là le succès qu'elle a depuis plusieurs années dans les Indes. — Des pluies torrentielles sont tombées dans le Midi ; des rivières ont débordé, et les communications sur certains points ont été interrompues. De là des retards dans l'arrivée de quelques courriers. — La place du Carrousel va être enfin éclairée au gaz ; les travaux sont commencés. Le pavage sera refait ensuite.

ADJUDICATIONS DE CHEMINS DE FER. — Mardi prochain 25 novembre, à deux heures de l'après-midi, la commission des chemins de fer, présidée par le ministre des travaux publics, procédera aux adjudications des concessions: 1° Du chemin de fer de Paris à Strasbourg ; 2° du chemin de fer de Tours à Nantes. Le délai accordé aux concurrents pour effectuer à la caisse des consignations leurs dépôts de garantie, expire lundi prochain 24, à heures du soir. Ces dépôts ont été fixés comme il suit : 1° 12 millions et demi pour la ligne de Strasbourg ; 2° 3 millions pour la ligne de Tours à Nantes.

COURS DE MINÉRALOGIE ET DE GÉOLOGIE. — Mardi, 25 novembre, M. Dufresnoy, ingénieur en chef des mines, ouvrira à l'hôtel des Mines, rue d'Enfer, à midi, son cours de minéralogie, qu'il continuera à la même heure les mardi et jeudi suivants. — Mercredi 26, à midi, M. Elie de Beaumont, ingénieur en chef des mines, ouvrira, à l'hôtel des Mines, son cours de géologie, qu'il continuera les mercredi et vendredi suivants, à la même heure.

COURS NORMAL. — Une séance extraordinaire, exclusivement réservée aux dames, aura lieu dimanche prochain 23 novembre, à une heure précise, à l'Hôtel-de-Ville, pour la rentrée du cours normal secondaire gratuit de M. A.-D. Lourmand. Ce cours, fait sous les auspices du conseil municipal, appelle toutes les dames qui, pour le propre compte ou pour l'intérêt de leurs jeunes demoiselles, recherchent les meilleurs moyens d'instruction. Des billets leur sont délivrés chez M. Lourmand, rue Neuve-St-Jean, 14 (faubourg Saint-Martin), et rue Saint-Louis, 26 (au Marais).

LES SUBSISTANCES. — On écrit de Mulhouse au *Courrier du Bas-Rhin*: « Dans la séance du conseil municipal de Mulhouse, du 13 novembre, M. le maire a constaté l'empressement de quelques généreux citoyens, à souscrire pour la somme affectée par le conseil aux approvisionnements de denrées. 200 000 fr. ont été recueillis dès la première journée, et deux jours après la commission expédiait à Marseille une commande de 5 000 hectolitres de blé. Un second achat de 1 600 hectolitres a été exécuté un peu plus tard. Les premiers arrivages auront lieu incessamment. Ces deux commandes représentent la consommation de Mulhouse pour cinq semaines. Les fonds de la souscription ne sont pas absorbés par ces achats; il reste encore disponible environ 50 000 f., qui pourront être utilisés selon les circonstances. La commission a arrêté que les sommes avancées par les souscripteurs porteraient intérêt à 4 p. 100. M. le maire a parlé des heureux résultats qu'ont produits les diverses souscriptions organisées dans le même but sur différents points de la France. Pour Mulhouse en particulier, cette mesure a eu pour effet de faire arriver à la halle beaucoup de blé, qui s'y est vendu à des prix fort

UN SAUVETAGE. — Le 4 de ce mois, vers 6 heures du matin, le sloop *le Père-de-Famille*, capitaine J.-M. Coquet, était au moment de faire naufrage sur la pointe appelée le *Corps-de-Garde*, à l'entrée d'Audierne, lorsqu'il a été sauvé d'une perte certaine par MM. Le Floch, commissaire de la marine à Audierne, Penguilly, maire, Loget, curé, Bréaillac, syndic des gens de mer, et Levern, pilote-lamaneur. L'*Armoricain* annonce que c'est aux secours aussi prompts qu'intelligents qui lui ont été portés que le navire et sa cargaison ont dû leur salut.

SUPERSTITION. — On nous écrit de Réalmont (Tarn) : « Je viens d'être témoin d'un fait qui prouve combien les paysans de nos campagnes sont crédules, et encore imbus de leur foi stupide aux sorciers. Je viens d'entendre une mère se plaindre amèrement d'avoir une fille malade, et de n'avoir pu encore obtenir par aucun remède la moindre amélioration. Elle est, dit-elle, malade de la poitrine. On lui demanda quel médecin elle avait consulté. Aucun, dit-elle ; mais j'ai fait beaucoup de remèdes qu'on m'a enseignés dans le village, et enfin hier j'ai été trouver le devin Lacrousille. — Et qu'a-t-il dit à votre fille ? — Oh! il ne l'a pas vue, je ne l'y ai pas conduite ; mais je lui ai dit moi-même où elle souffre, et il m'a dit de lui donner 20 sous, que je n'avais qu'à m'en retourner et qu'elle se trouverait mieux. Inutile d'ajouter que la jeune fille est toujours dans le même état. »

URGENCE DES SALLES D'ASILE. — Un accident déplorable vient d'affliger, la semaine dernière, la commune de Seméac; voici comme le raconte la *Bigorre* (de Tarbes). « Trois enfants en bas âge étaient restés seuls dans une maison, tandis que les parents se livraient aux travaux de la campagne. Le plus jeune des trois tombe dans le feu qui se communique instantanément à ses vêtements. Les deux enfants, entendant les cris déchirants de leur jeune frère, volent à son secours, le retirent du foyer, et malgré les flammes qui le dévorent, vont le mettre sur le lit qui ne tarda pas à être réduit en cendres. Déjà l'incendie faisait des progrès et menaçait de gagner la maison, lorsque quelques personnes entendent les cris de détresse de ces enfants. On jette le cri d'alarme, les habitants de la commune accourent en masse sur le lieu de l'incendie et l'on parvint à se rendre maître du feu. La victime était entièrement consumée. Les deux autres enfants ont été horriblement brûlés. On espère cependant les sauver. »

Un autre événement vient d'arriver à Bayonne. C'est la *Sentinelle des Pyrénées* qui nous l'apprend. « Jeudi dernier une marchande charcutière faisait fondre du lard en assez grande quantité : sa graisse faite, elle retire la chaudière du foyer et la dépose au milieu de la cuisine. A peine avait-elle tourné la tête, que sa petite fille, âgée de sept ans, trébuche et tombe dans la chaudière. La mère se précipite et en retire à l'instant même la pauvre enfant. Mais la petite, bien que la tête eût été préservée, avait été trop profondément atteinte au bras et dans l'un des côtés du corps par la graisse encore bouillante ; elle a succombé au milieu des plus atroces souffrances. »

FAUX-MONNAYEUR. — On écrit de Fontenay au *National de l'Ouest*: « La fausse monnaie vient de faire une irruption subite dans nos campagnes. Dimanche dernier 16, sur quarante-deux pièces de 5 francs, six se sont trouvées de mauvais aloi. Elles portent le millésime de 1831 et sont d'un brillant éclatant. Frappées, elles rendent un son moins clair et moins sonore que celles en cours légal. L'effigie ne ressemble qu'imparfaitement à celle de Louis Philippe ; on la prendrait plutôt pour celle de Charles X. — Avis au public. »

LA QUESTION A L'ORDRE DU JOUR. — Le conseil municipal de la Guillotière, dans sa dernière séance, a voté une somme de 78,000 fr. pour l'extension du marché aux Grains qui existe dans cette commune.

---

qu'elle a pris naissance en Irlande, comme je suis sûr de l'éternité de mon existence. Quant au remède, rien de plus simple : chassez l'Anglais, substituez la propriété actionnaire à la propriété individuelle et morcelée, et la prospérité de la pomme de terre renaîtra comme celle du pays.

Je me résume. Le malade dont la guérison presse le plus ici-bas, c'est le globe.

Devisons un peu sur l'analogie, maintenant que j'ai donné par l'explication de l'accord parfait de l'orangé et de l'azur une preuve sans réplique de l'accord universel des sciences, et par l'exposé de la maladie de la pomme de terre, un exemple frappant de la solidarité intime qui existe entre la santé de l'humanité et celle de son globe.

Un côté charmant de l'analogie, ce n'est pas seulement de donner à tous les êtres animés ou inanimés, un *corps*, un *esprit*, un *visage*, comme faisait la mythologie grecque, c'est encore de faire jaillir de chaque découverte cinquante découvertes à la fois, cinquante solutions de problèmes non cherchés, et qui arrivent toutes seules et qui vous partent de tous côtés comme les faisans dans un tiré royal, et qui se combinent entre elles et sautillent devant vos regards comme les figures dans le kaléidoscope, et qui finissent par s'élever l'un sur l'autre comme les gradins de quelque escalier gigantesque montant de l'humanité à Dieu. J'ai été véritablement effrayé l'autre jour du nombre et de l'importance des problèmes d'astronomie et de politique transcendante que j'ai fait lever en broussaillant dans les jeunes taillis de l'arithmétique et de la géométrie passionnelles : car il y a aussi une arithmétique et une géométrie passionnelles, et ce sont d'adorables sciences comme tout ce qui dérive de la passion, et les savants civilisés ne sont pas excusables d'avoir fait de la science des nombres et de celle des grandeurs un double cauchemar pour l'enfance des deux sexes. Accordez-moi une heure et demie d'éloquence par semaine, plus le droit d'ouvrir un cours public d'arithmétique, je ne vous en demande pas davantage, et je me fais fort de tenir en dix minutes mes plus jolies auditrices suspendues à mes lèvres par le charme de mes paroles. Ah ! si l'on savait tout ce qu'il y a d'intéressant à écrire sur le nombre *deux* et surtout sur le nombre *trois*, le nombre des attributs de Dieu, des trois distributives, le nombre de la mesure (triangle), de l'ordre, de la justice (balance), de l'agronomie, du progrès, le nombre adopté comme sacré par toutes les théogonies et si révéré de ce brave comte Eudes de Paris, qui n'assommait jamais les Normands que trois par trois, *par respect pour la sainte Trinité*. Comme on vous expliquerait tous ces miracles-là sans effort et même les mystères, et rien qu'avec la théorie des propriétés du nombre trois. Et quelle ravissante leçon encore à faire à de jeunes personnes avec le nombre *quatre*, nombre d'union, nombre de mariage, nombre de charme, mais un peu égoïste, un peu tirant à soi comme le ménage familial ; le nombre *quatre*, qui n'est pas parfait, que voulez-vous? Regardez le nombre quatre s'unir d'abord en mode simple (addition) avec le nombre *trois* pour engendrer le nombre *sept*, le nombre d'ambition (*Esprit de corps— Hiérarchie!*), puis en mode composé (multiplication) pour produire le nombre *douze*, nombre cardinal d'harmonie, unité de numération passionnelle. Tenez, du premier coup la solution d'un des problèmes d'astronomie les plus embarrassants avec la propriété passionnelle du nombre quatre. Vous savez qu'il y a des siècles que les astronomes se demandent pourquoi le bon Dieu n'a voulu accorder que quatre lunes à la planète Jupiter, qui est la plus lourde à beaucoup de kilogrammes près de toutes les planètes du tourbillon solaire, tandis qu'il en a confié sept à Saturne, huit à Herschell et cinq à la Terre, 13 ou 1400 fois plus petite que Jupiter. J'entends dire que certains astronomes civilisés, peu au courant des lois de l'astronomie passionnelle, font encore quelques petites difficultés pour concéder les huit lunes à Herschell et les cinq à la terre ; je n'ai pas à m'inquiéter pour le moment de cette obstination ridicule dont l'avenir fera justice; je m'occupe exclusivement du problème des quatre lunes. Pourquoi quatre lunes à Jupiter et non pas cinq, six, sept? Eh ! mon Dieu, par une raison que je vous exposais tout à l'heure. Le familisme module par quatre ; Jupiter est la cardinale de familisme, ainsi qu'il est parfaitement prouvé par la nature des cadeaux dont il a doté notre globe (le bœuf et la pomme de Calville); donc Jupiter doit moduler par quatre et ne peut pas élever ses prétentions au-delà de quatre satellites. Il faut bien que les planètes qui représentent des passions plus relevées que l'amour paternel, soient accompagnées dans leurs voyages d'une suite plus nombreuse, en témoignage de la supériorité de leur grade. La Terre a cinq satellites, ou du moins elle pourrait les avoir, parce qu'elle est cardinale d'amitié, et que l'amitié est passion du mode majeur et module par cinq, nombre confus. Saturne se fait aussi escorter par un brillant cortège de sept satellites, parce que l'Ambition module par sept et que Saturne est la cardinale d'ambition, comme il est facile de le reconnaître, rien qu'à la manière dont il porte sa double écharpe rouge en sautoir. Pourquoi enfin le cortège d'Herschell se compose-t-il de huit satellites, précisément le double du nombre des satellites de Jupiter? Parce que l'amour module par huit et que la planète Herschell est cardinale d'Amour. Le nombre huit n'est-il pas le cube du nombre deux, premier nombre pair, comme le nombre quatre en est le carré? Eh bien, cela veut dire que l'amour sexuel porte le groupe amoureux ou la passion à la 3e puissance, tandis que l'essor du familisme ne peut pas dépasser la seconde. C'est la même raison qui fait que l'ellipse, gracieuse courbe d'amour, que Dieu a multiplié avec tant de prodigalité sur le corps de la femme, possède deux foyers, tandis que la parabole, courbe emblématique du familisme, n'en a qu'un. Je m'arrête, car je ne sais pas jusqu'où s'envolerait mon Pégase si, au lieu de lui serrer la bride, je lui rendais la main : mais voyez quelles immenses questions d'astronomie et de cosmogonie ont déjà soulevées ces définitions élémentaires des nombres ; considérez quel horizon illimité nous ouvrent les premiers aperçus d'arithmétique et de géométrie passionnelles ! A peine pourtant si j'ai cité le nom de quelques malheureux chiffres auprès desquels le monde passe tous les jours sans y faire la moindre attention. Deux lignes de plus pourtant et j'allais vous prouver, ce que je vous prouverai une autre fois d'ailleurs, qu'un jour il n'y aura qu'une langue, comme il n'y aura qu'une science, et que cette science sera si adorable, qu'il faudra infliger des pensums au moutard pour comprimer son ardeur de s'instruire. *Quantum mutatus ab illo !*

Passions, passions, vous dis-je ! Dieu est un et la passion est son prophète, et tout n'est que passion !

Ecoutez ce savant illustre qui a pâli quarante ans de sa vie sur les *x* et sur les *y*, des caractères odieux avec lesquels le mien ne sympathisa jamais... Que va-t-il nous apprendre? Peut être une de ces vérités hardies qui ont le privilège d'être accueillies par les sarcasmes des académies et qui ont ouvert quelquefois à leurs auteurs les portes de Charenton? Voilà ce qu'il vient de découvrir, hélas ! après tant de travaux pénibles !

— Les passions sont des forces soumises aux lois de la mathématique. — Le jeu de ces forces constitue la *mécanique passionnelle*. — La jeune personne qui renonce à son brillant avenir de richesse et d'amour, pour se consacrer au service des malades, obéit à une *force calculable*... *suit une résultante*...

Eh ! certainement, monsieur, qu'elle suit une résultante, cette jeune personne, et une résultante bien facile à fixer et à formuler en langage scientifique. Mais il vous a fallu quarante années d'efforts ridiculisés, de labeurs incompris pour arriver à comprendre un bout de page du grand traité de la mécanique passionnelle, et nous voilà plus avancés que vous, nous autres, pour avoir feuilleté cinquante pages de Fourier. Assurément que je ne demande pas mieux que de vous crier bravo, parce que, après tout, vous entrez hardiment dans la voie de la vraie science. Mais vous

[illegible] parvenu à contrefaire avec la plus rare perfection la monnaie d'argent, il ne se contente pas d'en fabriquer et d'en émettre par lui-même une quantité considérable, mais il parcourt les départements, et forme, si l'on peut s'exprimer ainsi, des élèves dans cette coupable et dangereuse industrie. Arrêté maintes fois, il parvient presque toujours à s'évader; ainsi, notamment dans le chef-lieu d'Eure-et-Loire, ayant été surpris avec une bande de faux-monnayeurs, il se soustrait seul à l'action de la justice, et tous ses complices, en dévoilant sa rare habileté, rejettent la principale part de culpabilité sur lui.

Cependant la police de Paris dont il était connu, et qu'il évitait de braver en se tenant toujours à une certaine distance de la capitale, ayant arrêté en flagrant délit quatre individus qui émettaient de fausses pièces de 1 et de 2 francs imitées avec une grande perfection (V. notre numéro du 24 octobre dernier), il résulta de l'examen de ces pièces fausses que leur fabrication semblait révéler la main habile de Grivaud. On se mit dès-lors à sa recherche avec une activité nouvelle, et l'on ne tarda pas à arrêter six individus qui répandaient dans les faubourgs, aux barrières, dans les marchés, des pièces en tout semblables à celles déjà signalées. Ces individus durent être considérés comme appartenant à la même bande que ceux arrêtés le 23 octobre, et dont le chef jusqu'alors insaisissable était évidemment Claude Grivaud.

Celui-ci, cependant, ne reparaissait pas dans Paris; mais on sut qu'il entretenait des relations avec une fille B..., demeurant dans la commune de Gentilly. On s'y transporta, mais cette fille avait disparu du domicile de son père, et celui-ci, pour prouver que Claude Grivaud ne fréquentait pas sa maison, exhiba au magistrat qui l'interrogeait une lettre de Grivaud lui-même, portant le timbre de la poste de Chartres, et dans laquelle celui-ci écrivait à sa maîtresse qu'il venait d'être arrêté dans une commune voisine de ce chef-lieu du département d'Eure-et-Loir, et qu'il était détenu sous prévention de rupture de ban.

C'était là une circonstance heureuse. Aussi l'ordre fut-il immédiatement transmis de faire diriger des prisons de Chartres sur Paris le détenu Grivaud qui avait à répondre à plusieurs préventions, toutes graves. Mais pendant que cet ordre était envoyé à Chartres, la police de Paris, qui n'avait pas cessé de rechercher Grivaud, acquérait la certitude qu'il se trouvait dans la banlieue, et que le même jour où le père de sa maîtresse produisait sa lettre timbrée de la poste, Grivaud avait couché à Gentilly dans une chambre louée par une autre femme rue du Génie.

Une surveillance générale fut ordonnée par M. le préfet de police sur tous les points où l'on pouvait avec quelque probabilité le surprendre, et enfin aujourd'hui on parvint à l'arrêter au moment où il se présentait chez une femme chez laquelle il avait laissé quelques objets de peu de valeur.

L'arrestation de Claude Grivaud porte à seize le nombre des prévenus de fabrication et d'émission de fausse monnaie dont il était en dernier lieu le chef. Il a, du reste, fait des aveux complets et a expliqué lui-même la coïncidence singulière de sa présence à Paris, et de l'arrivée de sa lettre timbrée de Chartres, en racontant que, dans le trajet de la petite commune où il avait été arrêté à la prison du chef-lieu, il était parvenu à s'évader des mains des gendarmes.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 21 NOVEMBRE 1845.

Le *Constitutionnel* publie un long article de M. Duvergier de Hauranne sur la nouvelle organisation des paquebots du Levant. L'administration vient enfin de prendre deux mesures qui devront faciliter les relations de la France avec l'Orient : la modification du régime des quarantaines et le nouvel itinéraire assigné aux paquebots de la Méditerranée. M. Duvergier s'attache à faire ressortir la supériorité de cette nouvelle combinaison sur le mode ancien, puis il termine en déclarant que néanmoins, et en résumé, les mesures concertées entre M. le ministre du commerce et M. le ministre des finances ne sont qu'un premier pas dans une bonne voie. La question d'Orient est la grande question du siècle, et la bonne organisation des paquebots du Levant contribuera puissamment à mettre la France en état de jouer son rôle naturel en toute occurence, et quelle que soit la crise qui se prépare.

[illegible] hommes qui pensent de même doivent se rapprocher pour constituer leur puissance : ce n'est pas là l'esprit de parti attaqué par M. de Lamartine. Il veut seulement dire que les partis ne doivent pas se survivre eux-mêmes, et que quand ils n'ont plus rien à dire au monde, il est bien que la scène de ce monde n'en reste pas éternellement encombré au préjudice de principes nouveaux.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. A. à Alger. — Expédié, le 18 oct., 280 Alm. à M. G. par le roulage, voie de Marseille. Nous expédions un petit ballot de livres.

M. Ph. Sch. au Logelbach. — Reçu : servis. — Oui, espérons, il y a lieu.

M. C. à Orléans. — Bien ! poussez ! — Oui. — 36 à 40, série 188; et 304, série 486.

M. G. à Stuttgart. — Bravo ! continuez à agir.

M. M. à Reims. — Gardez à notre disposition, et ne retournez que sur avis.

M. D. à Gisors. — Reçu : inscrits. — Nous expédions. — Continuez.

M. P. au Chesnay. — Expédié.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 20 novembre. — PILET, entrepreneur de serrurerie, rue Saint-Sébastien, 5 ter. Juge commissaire, M. Ferté; syndic provisoire, M. Hénin, rue Pastourel, 7. — CHÉRON, maître maçon à Grenelle, rue de l'Eglise, 11. Juge commissaire, M. Ferté; syndic provisoire, M. Thierry, rue Monsigny, 9. — BOUILLET, marchand de soie, rue du Caire, 28. Juge commissaire, M. Belin-Leprieur; syndic provisoire, M. Morard, rue Montmartre, 173. — BARON, marchand de vin traiteur à Charonne, boulevart de Montreuil, 6. Juge commissaire, M. Ferté; syndic provisoire, M. Boulet, passage Saulnier, 16. — LEROY, chaudronnier-poêlier, rue Lafayette, 4. Juge commissaire, M. Ferté; syndic provisoire, M. Hérou, rue des Deux-Ecus, 33.

HALLE DE PARIS.

20 nov.			21 nov.		
Arrivages	2333 q.	29 k.	Arrivages	3170 q.	45 k.
Ventes	1952	42	Ventes	2376	73
Restant	42264	24	Restant	45037	96
Cours moyen	41,53		Cours moyen	40,24	
Cours-taxe	41,36		Cours-taxe	41,20	

Cote administrative.

	q.	k.					q.	k.			
Gruaux	3	44	58,50	à	00,00	Gruaux	44	13	56,20	à	59,06
1re	140	34	43,00	à	45,35	1re	402	06	42,00	à	44,60
2e	155	43	41,10	à	41,46	2e	385	76	36,93	à	41,40
3e	45	53	00,00	à	34,46	3e	36	75	32,50	à	34,40
4e	67	40	22,55	à	28,65	4e	23	27	26,10	à	28,65
A liv.	1186	92	30,30	à	42,35	A liv.	1555	69	25,40	à	41,60

Marchés.

Marché Saint-Antoine, 21 nov. — Foin, 1re 60 à 62; 2e 55 à 58; 3e 48; à 50. — Sainfoin, 1re 00 à 00; 2e 00 à 00; 3e 00 à 00. — Luzerne 1re 00 à 00 2e 50 à 54; 3e 46 à 48. — Paille de blé 1re 30 à 32; 2e 20 à 28; 3e 00 à 00.— Paille de seigle 1re 38 à 40; 2e 30 à 34; 3e 00 à 27. — Paille d'avoine, 1re 50 à 52; 2e 00 à 48; 3e 00. — Trèfle 1re 00 à 00; 3e 00 à 55. — Regain 1re 00 à 52; 3e 45 à 46.

Marché de Poissy, 20 nov. — Il a été amené 1939 bœufs, sur lesquels 1891 ont été vendus 1,18-1,04-0,88.— 100 vaches amenées, dont 100 vendues 1,06-00,90-0,76. — Veaux amenés 701, vendus 692 à 1,56-1,35-1,20.— 9039 moutons ont été amenés, sur lesquels 8627 ont été vendus, 1,40-1,14-0,90.

Marché de La Chapelle-Saint-Denis, 17 novembre. — Veaux amenés 774, vendus 767 1,70-1,52-1,34. — Vaches grasses amenées 93, vendues 90 à 1,20-1,06-0,92. — Vaches laitières amenées 102, vendues 58 de 230 à 460 — Taureaux, 3 amenés, 3 vendus 0,00.

Marché de la Vallée du 21 novembre. —Alouettes (la pièce) 0,03 à 0,07. —

au comptant.	1er C.	Der C.	Dif.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Dif.
O. de la Ville...	1395 ««	« ««	« ««	5 0/0 Bge 1840.	90 7/8	90 3/4	«
B. de France...	3310 ««	« ««	« ««	— Portugais...	« ««	« ««	«
C. Gouin 1000...	1150 ««	1145 ««	« ««	Esp. D. active.	37 1/2	« ««	«
C. Ganner. 1000	« ««	« ««	« ««	5 0/0 Naples...	100 50	« ««	«
C. hypot......	600 ««	« ««	« ««	— Romain..	100 ««	99 7/8	B. «
4 Canaux......	1250 ««	« ««	« ««	Obl. Piémont.	1250 ««	« ««	«

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	Dif.	Cours.	
St-Germ......	« ««	900 ««	« ««	Au 30. 930, 900	
V. r. d......	480 ««	« ««	B. 5 ««	— 480, 475	B.10
— r. g......	305 ««	300 ««	« ««	— 300, 2[illegible], 300	
Orléans......	1117 50	1152 50	H. 7 50	— 1120, 1115, 1127 50	H.15
Strasb......	235 ««	241 25	S. 4 25	— 235, 242 50	H. 3 5
Rouen......	940 ««	950 ««	« ««	— 935, 930, 947 50	H.12 5
Havre......	750 ««	« ««	« ««	— 755, 737 50, 755	H.10
Marseille....	580 ««	« ««	H. 10 ««	— 585, 570,	B.15
Vierzon......	642 50	642 50	B. 3 30	— 640, 630, 650	H.10
Nord......	660 ««	680 ««	« ««	— 665, 660, 677 50	H. 5
Dieppe......	485 ««	480 ««	« ««	—	
Boulogne....	530 ««	« ««	H. 10 ««	— 545, 530, 540	
Bordeaux....	597 50	600 ««	B. 2 50	— 600, 590, 605	H. 5
Montereau...	450 ««	« ««	H. 5 ««	— 450	H. 2

LONDRES, 19 nov.		PARIS, LE 21 NOV. PRIMES.	COULISSE.
Consol.	96 7/8, 96	5 0/0 F. c.	Av. 92 25.
Esp. 3 0/0	36 3/4 1/4	F. p. 92 75 d. 50.	Ap. 92 25.
Portug.		5 0/0 F. c.	B. du Trés.
Mexic.	30 7/8	F. p.	3 1/2 à 6 m.
Brésil.		Orl., 1125 d. 20. 1124 d. 10 au 20.	
5 0/0 hol.	91	1180 d. 20.	F. c.
2 1/2 de.	60 3/4	Nord, 690, 695 d. 20. 684, 700 d. 10 au 20.	3 0/0 [illegible] 1/2
Rouen.	37, 38	700, 705 d. 20, 710 d. 10 au 15 pr.	5 0/0 13 20
Orléans	[illegible]		

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 107,50 à 00,00; courant du mois, 108,00 à 108,50; décembre, 110,50 à 00,00; 4 premiers 1846, 113,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 104,50. — Œillette rousse, 93,00. — Lin, 90,00 à 89,50. —Cameline, 92,00.—2 Voitures, 6,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 104,00 à 00,00; courant du mois et décembre, 103,00 à 104,00; 6 premiers 1846, 107,00 à 108,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 87,50 à 00,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 22 novembre 1845.

7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Homme de bien. Mari et l'Amant.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Diamants de la Couronne. Perruche.
7 h. 1/2 ITALIENS. — Nabucodonosor.
7 h. 1/2 ODÉON. — Prologue. Fils de la Folle. Bourgeois de Rome.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Riche d'amour. Bourse. Robinson.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Deux Compagnons. Ma Maîtresse. Anglais.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Noémie. Enfant de la maison. Cerigny. La Vie.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Pot aux Roses. Code. Bains. Almanach.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Marie Jeanne.
7 h. 1/2 AMBIGU. — Les Mousquetaires.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Sœur du Muletier.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. 1/2 COMTE. — Un Homme. 3 Jambes. Chansonnette. Barbe. Gall.
6 h. 1/2 FOLIES. — Riquiqui. L'Art. Tourlourou. Gig-Gig.
PANORAMA. (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et compagnie, rue du Croissant, 16.

conviendrez, cependant, qu'il doit nous être singulièrement douloureux de voir un savant de premier ordre s'exténuer, se tuer à la peine pour découvrir de prétendues vérités nouvelles qui traînent depuis dix ans sur toutes les banquettes du café des Arts, et avec lesquelles les habitués de cet établissement progressif font jouer leurs enfants. Lisez Fourier comme nous, puisque vous brûlez si fort de vous instruire; et avec votre passion pour les x, je ne vous donne pas six mois pour découvrir la solution des équations du 32e degré.

Monsieur Cauchy, voulez-vous que je vous dise pourquoi Geoffroy Saint-Hilaire était de son temps le plus illustre membre de l'Institut ? — C'est qu'il était le premier analogiste de la docte assemblée, peut-être le seul, et Geoffroy Saint-Hilaire lisait et admirait Fourier.

> Aimez donc ses écrits, mais d'un amour sincère;
> C'est avoir profité que de savoir s'y plaire.

Voulez-vous que je vous apprenne encore pourquoi M. Laurent (de Bordeaux) a conquis si rapidement, et malgré son jeune âge, la réputation de premier chimiste de ce temps ? — C'est qu'il a eu le bonheur de découvrir la loi des fonctions du nombre 4, le nombre de la génération et de la combinaison. C'est que la loi de substitution qu'il a inventée, et qu'on a voulu lui chiper à l'Institut, suivant l'usage, est un admirable instrument d'analogie qui, manié par des mains habiles, va nous amener infailliblement à la connaissance du clavier passionnel des minéraux, des végétaux et de tout ce qui s'en suit. J'avoue que je ne serais pas fâché d'avoir l'explication de cet amour désordonné de l'acide sulfurique pour l'oxide de barium, qui m'a tant intrigué jadis, comme de pouvoir apprécier à sa juste valeur le caractère effervescent des carbonates, une manière de cerveaux brûlés sur lesquels il y a beaucoup à dire aujourd'hui, soit en bien, soit en mal, et qu'il ne s'agit peut-être que de savoir diriger adroitement pour en tirer un merveilleux parti. C'est égal, il faudra peut-être pas mal de temps encore pour trouver un chimiste qui puisse vous donner une explication raisonnée de l'effervescence des carbonates et de la violence des sentiments des acides sulfurique, nitrique, hydrochlorique, et de la puissance de séduction des bases alcalines. Et pourtant, que d'indices pour pousser les jeunes préparateurs dans les voies de la chimie passionnelle ! L'électricité n'est-elle pas l'agent reconnu de toutes les combinaisons matrimoniales des corps, et l'électricité, avec son panache de flammes bleues, avec ses deux foyers ou pôles, l'électricité, qui se développe par influence, n'est-ce pas encore l'amour, l'amour, ce puissant maître des dieux, des hommes et des fleurs, le même que les poètes nous dépeignent sous la figure d'un enfant terrible professant pour les culottes un souverain mépris !

On a pu voir encore par tout ce qui précède qu'un des principaux avantages de l'analogie, science des sciences, est d'expliquer avec la plus grande simplicité les choses réputées inexplicables.

J'ai demandé quelquefois à des peintres, pour les vexer, de m'apprendre pourquoi le rayon jaune était le plus réfléchissant, et le rayon vert le plus rafraîchissant de tous les rayons du prisme. Les peintres m'ont répondu en riant qu'on n'avait jamais pu le savoir. L'analogie m'a dit, à moi, pourquoi.

Le rayon jaune est le plus réfléchissant, c'est-à-dire le plus lumineux de tous les rayons, parce que c'est la couleur du familisme.

Le rayon vert en est le plus rafraîchissant, parce que la couleur verte est la livrée de la papillonne.

La couleur du familisme devait être éminemment réfléchissante, parce que le familisme est une affection qui étend la vue sur les générations futures, et qui s'attache à la postérité par le chemin de la tendresse paternelle. C'est une raison analogue qui fait que la parabole n'est pas fermée comme l'ellipse, et que le miroir parabolique s'emploie avec succès pour l'éclairage des rues. Un jeune écrivain maritime publie en ce moment, dans la *Démocratie pacifique*, un roman de haut-bord plein d'intérêt et de passion. M. Edouard Pujol, puisqu'il faut l'appeler par son nom, avait donné autrefois une explication plus spirituelle, mais moins vraie que celle-ci, des propriétés de la parabole. Confondant le mariage avec le familisme, il avait vu dans le fait de la conversion de l'ellipse en parabole, et de la disparition d'un des deux foyers, la confirmation de cet aphorisme trop vrai, que l'hymen est le tombeau de l'amour. Dans l'ellipse, en effet, tous les rayons qui partent de l'un des deux foyers convergent ordinairement vers l'autre, tandis que dans la parabole il n'y a plus qu'un foyer qui rayonne, et les rayons qui s'en échappent vont chercher à l'infini le rayon fugitif, comme la flamme de l'époux délaissé, et ne le rencontrant jamais.

La couleur verte, livrée de la papillonne, est couleur de rafraîchissement et de repos, parce que la papillonne est la passion distributive de charme par la diversité. L'œil, fatigué par la contemplation d'une couleur quelconque, appelle instamment le rayon vert, comme toute passion trop fortement exercée appelle une relâche, une diversité de fonctions. Aussi le Créateur, qui s'entend à organiser les milieux où il place ses créatures, a-t-il fait les arbres et les pâturages verts, et logé le rayon vert au centre du prisme, à proximité de l'amour, qui est la sensible de la papillonne, comme le *mi* est la sensible du *fa*. Je prie M. Louis Reybaud de ne pas m'interrompre et de me laisser achever. Eh ! que diable ! prenez-vous-en à Dieu et traduisez-le en police correctionnelle pour crime d'immoralité, si ses arrangements contrarient votre morale, mais laissez-nous tranquilles avec nos illusions, nous autres qui avons la faiblesse de croire qu'il sait bien ce qu'il fait, et qui trouvons le *fa* très intelligemment placé côte à côte du *mi*.

Je me tue de crier aux savants qui travaillent dans la zoologie, la géologie ou la botanique, qu'il leur est défendu de créer une science avant d'avoir appris à classer leurs minéraux, leurs bêtes et leurs plantes en séries, groupes, genres, sous-genres et variétés. D'après leurs affinités, leurs caractères passionnels, les savants rient de mes efforts et continuent de patauger dans leurs ténèbres. S'ils ne découvrent rien, ils n'auront pas le droit du moins de nous accuser d'avoir tenu la lumière cachée sous le boisseau. Dieu merci, on leur a posé assez long-temps le guide-âne sous les yeux; on leur a fait part du chiffre de la prime attachée au grand prix d'Analogie (12,000 francs par ligne !).

S'ils ont refusé d'ouvrir les yeux à la clarté du jour, en leur qualité d'amis intéressés des ténèbres; s'ils sont restés savants comme devant, tant pis pour eux, tant mieux pour nous autres, après tout. Moindre sera le nombre des concurrents, plus large sera notre part de fortune et de gloire. Mais si nous essayions un peu, pour notre compte, de mordre à cette prime qui doit nous donner en partage et la fortune et l'immortalité, et surtout le droit de chasse ?

Que j'apprenne d'abord au public une nouvelle d'une haute importance : c'est que nous croyons avoir découvert, Eugène Cartier et moi, la fameuse analogie de la capucine, que Fourier a vainement cherchée pendant vingt ans. Chose bizarre ! la capucine était précisément l'une de ses analogies, à lui Fourier, l'analogie du vrai prophète ! Elle aurait déjà pris place dans ces feuilletons, à raison de son importance, si je n'avais l'espoir de l'y faire figurer prochainement en regard de l'analogie du faux prophète, que je cherche et que je trouverai. J'aime assez cette méthode d'attelage des analogies : quand les analogies vont deux à deux, comme les bœufs, il me semble que la besogne s'en fait mieux. En foi de quoi nous présentons aujourd'hui à nos lectrices le résultat de nos longs travaux sur le châtaignier et le marronnier d'Inde, sur le lys et le nénuphar. Nous n'avons pas besoin de dire que l'analogie du lys appartient à Fourier; nous avons seulement éprouvé le besoin de la reproduire, pour faire mieux comprendre, par la comparaison avec l'homme juste, l'infâme du Tartufe moral et politique, représenté par le nénuphar.

(*La fin à demain.*) A. TOUSSENEL.

La parole imprimée est, pour ainsi dire, le verbe qui s'incarne dans les masses. Quand cette parole sera purifiée, quand elle sera inspirée par la science et l'amour de l'humanité, elle créera, à la place de notre civilisation mensongère et anarchique, un monde de vérité et d'harmonie.

Mais, pour que la presse puisse remplir cette haute et sainte mission, pour que la parole imprimée puisse édifier et harmoniser, il faut que celui qui la profère soit au-dessus de tout soupçon, qu'il se dégage de toute fiction, de tout mensonge.

S'il tient à exercer dignement et efficacement le ministère de la parole, l'écrivain ne doit pas se cacher sous le manteau de la fiction légale, mais il doit se placer dans une atmosphère lumineuse de vérité, de pureté, de réalité vivante.

Eh bien ! en France, il existe une loi qui ne permet pas au citoyen diffamé d'exiger que le diffamateur fasse la preuve des faits avancés par lui. Vainement le diffamé s'écrierait-il avec sincérité : « Je demande la preuve des faits avancés ! » le magistrat du parquet, organe de la loi, lui fermera la bouche en disant : « Je m'y oppose, la loi défend de faire la preuve. »

Cette loi singulière, cette loi d'exception, qui ne veut pas que la lumière se fasse, peut être bonne pour quelques hommes qui ne craignent pas le qu'en-dira-t-on, et qui n'ont pas besoin d'être soutenus par l'opinion publique. Que ceux-là se contentent d'une réputation légale, d'une considération fictive, d'un honneur de papier timbré.

Mais l'écrivain, le journaliste qui profère la parole publique, l'homme qui n'a de puissance que par la vérité, cela lui suffit-il? Non, s'il est digne de son ministère, cela ne lui suffit pas.

Non, la fiction légale et juridique ne peut suffire aux écrivains honnêtes, ils ont besoin d'une justification entière, solennelle, au grand jour de la publicité. Eux dont la fonction est de faire la lumière sur toutes choses, ils ne peuvent, sans abdiquer, se prévaloir d'une loi de ténèbres.

Nous disons donc que les écrivains qui se respectent, doivent renoncer au bénéfice illusoire d'une pareille loi. Nous disons qu'ils doivent s'entendre, se concerter, afin d'organiser un tribunal arbitral devant lequel le diffamateur sera admis à faire toutes les preuves écrites ou orales. Les débats et la sentence, loin de rester dans l'ombre, recevront une publicité universelle.

Ecrivains honnêtes de tous les partis, journalistes sérieux de toutes les opinions, voilà ce que nous devons faire, si nous voulons conserver notre légitime influence sur l'opinion publique, si nous voulons sauver la presse, cet espoir de l'avenir.

Hâtons-nous ! hâtons-nous ! car nous sommes menacés de périr,

Quant à ce qui nous touche personnellement, montrons que nous avons à cœur de réaliser la parole de l'Evangile ; que nous ne voulons pas attendre la condamnation de l'opinion publique ; mais que, comme toujours, nous sommes jaloux de l'informer, de l'éclairer, de la diriger.

C'est ainsi que nous relèverons, aux yeux des peuples et des rois, le sacerdoce de la pensée ; c'est ainsi que nous serons les fidèles ministres de la vérité les organes sincères de la justice.

A cette condition seulement nous inspirerons une confiance réelle, et notre parole deviendra puissante pour créer ce monde de liberté et d'harmonie que l'humanité appelle depuis dix-huit siècles et dont notre époque commence à entrevoir les fortunés horizons.

Association charbonnière du département de la Loire. (1)

ATTITUDE DE LA PRESSE LOCALE.

Les deux journaux qui se publient à Saint Etienne se partagèrent sur la question charbonnière. Nous ne dirons pas, suivant un mode d'appréciation trop facile, chacun d'eux n'envisagea qu'une des faces de la question, car s'il est vrai que le *Mercure ségusien*, rédigé d'ailleurs avec talent, fût exclusif, qu'il combattit ardemment la fusion des compagnies, sans tenir assez de compte de ses avantages, le *Journal*, aujourd'hui *Courrier de Saint-Etienne*, tint la balance plus égale entre les divers intérêts, et se déclara pour l'unité d'exploitation, sans négliger la cause des ouvriers ni celle des consommateurs.

Ce journal établit par une série d'articles que de grandes compagnies, créant plus de valeurs, étant plus riches que des exploitations morcelées, pouvaient contribuer plus efficacement que celles-ci au bien-être de la classe ouvrière, et donner une extension puissante à toutes les institutions favorables aux travailleurs.

Le germe de quelques unes de ces institutions existe déjà dans le département de la Loire. Le règlement du 3 janvier 1813, motivé par les graves accidents survenus dans les mines sous l'Empire, oblige toute exploitation importante à entretenir un chirurgien spécial. Chaque houillère doit, en outre, être pourvue d'une boîte à secours dont le contenu a été indiqué par des ordonnances ministérielles.

Une ordonnance royale du 25 juin 1817 a fondé à Rive-de-Gier une caisse de prévoyance en faveur des ouvriers qui travaillent aux environs de cette ville à l'exploitation des houillères. Cette caisse est destinée à soulager les malades, blessés, infirmes, ainsi que les veuves et les jeunes orphelins des mineurs.

Voici comment la caisse de prévoyance est alimentée :

pour cent du produit net.

Il peut être fait un abonnement pour ceux des propriétaires des mines qui le demanderaient.

Il est imposé en sus un décime pour franc, lequel forme un fonds de non valeur à la disposition du ministre de l'intérieur, pour dégrèvement en faveur des propriétaires de mines qui éprouveraient des pertes ou accidents.

La redevance proportionnelle est imposée et perçue comme la contribution foncière.

Aux termes de l'ordonnance de 1817, une portion du produit des redevances que l'Etat perçoit sur les mines des environs de Rive-de-Gier, alimente la caisse de prévoyance.

Tout concessionnaire ou exploitant, tout propriétaire de surface, tout ouvrier mineur peut concourir à former le revenu de la caisse et participer ensuite à son administration, dirigée par un comité formé des autorités locales.

On conçoit quel redoublement de vie peut donner à cette heureuse institution le concours d'une compagnie puissante, unitaire, quelles œuvres salutaires au travailleur elle pourrait grouper autour de la caisse de prévoyance. Si le *Journal de Saint-Etienne* approuve la fusion des compagnies, c'est à la condition toujours énergiquement formulée qu'elles entreront dans cette voie.

On lisait dans ce journal le 8 juin 1845 :

« Chacune des compagnies nouvelles va opérer sur une grande échelle. Qu'on achète donc en bloc et au comptant les denrées indispensables à la vie des ouvriers et de leur famille, et en général toutes les choses nécessaires aux besoins divers d'un ménage. Qu'elle organise des établissements où les ouvriers pourront acheter ces denrées au prix courant du commerce. Chaque compagnie opérant ses achats en gros, s'adressant immédiatement aux producteurs sans avoir recours aux intermédiaires si nombreux qui se placent, dans chaque branche d'industrie, entre le producteur et le consommateur, réalisera de grands bénéfices sur les ventes opérées par elle. Il faudrait que ces bénéfices formassent la caisse de secours des ouvriers ; il faudrait que sur cette caisse on prît les fonds nécessaires au paiement d'une retraite à chaque ouvrier, quand il aurait travaillé un temps déterminé, qu'il fût valide ou non.

» Alors les ouvriers blessés auraient droit soit à une retraite, quand l'accident dont ils seraient victimes les rendrait invalides, soit à un secours qui, pendant le cours de leur maladie, servirait à soutenir leur famille ; les enfants des ouvriers prendraient l'habitude de l'ordre et de l'obéissance, et grâce aux salles d'asile et aux écoles primaires ils s'instruiraient peu à peu.

» Alors un ouvrier qui aurait courageusement travaillé pendant les trois quarts de sa vie pourrait se reposer pendant le dernier quart, sans redouter l'aiguillon de la misère, qui, aujourd'hui, entasse tant d'ouvriers infirmes dans les salles des hospices, et ne laisse à beaucoup d'entre eux, pour toute ressource, que l'hôpital ou la mendicité. L'association conduirait alors à des résultats utiles à tous et particulièrement à une

(1) Voir les numéros des 17, 18, 19 et 20 novembre.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
DIMANCHE 23 NOVEMBRE 1845.

Analogie passionnelle. (1)

Analogies contrastées du marronnier et du châtaignier, du lys et du nénuphar. — Morale.

LE MARRONNIER DES TUILERIES.

C'est l'emblême des armées improductives, des armées de luxe. C'est une création de Saturne, comme le cheval ; sa fleur affecte la forme hiérarchique du thyrse et contient *sept* étamines ; sa feuille se divise en *sept* lobes ; cette fleur et cette feuille passent facilement au rouge, couleur d'ambition, couleur favorite de l'enfant, du soldat, du barbare. Tout pour les yeux, rien pour le cœur, c'est la devise du marronnier qu'il porte brodée sur toutes ses coutures. Le luxe de sa floraison éblouit, mais la corolle de ses fleurs est dépourvue de parfum ; il se ruine, comme l'hortensia, en dépenses de toilette ; on dirait qu'il se couvre de fleurs pour passer la revue ; c'est un arbre de parade dont la splendeur dure peu. A quoi sert ce brillant étalage et ce luxe désordonné de fleurs ? A joncher la terre de débris, après avoir charmé pendant quinze jours les regards de la foule, ses regards et rien de plus, car la fleur du marronnier est la plus froide des fleurs, comme son bois vermoulu le plus inutile des bois, et son fruit le plus inutile des fruits.

Le marronnier d'Inde s'harmonise admirablement avec la régularité des façades des palais, il s'aligne au cordeau, se prête à toutes les manœuvres d'ensemble, et fait preuve d'esprit de corps en toute occasion ; mais il brille surtout en massifs et perd de ses avantages à quitter son rang et à déposer l'uniforme. C'est l'arbre des jardins monastiques et classiques, des allées droites de la monarchie absolue *qui prise fort cette essence*. Malheureusement son voisinage est mortel aux fruits et aux fleurs ; son ombrage humide encourage d'une manière fâcheuse la pullulation des insectes parasites, et son tronc sert de refuge à une foule de coléoptères disgracieux. Arbre de gros entretien et de revenu nul.

L'armée aussi coûte cher, et son principal rapport, le bulletin, est un *méchant rapport*. Le troupier africain l'a baptisé *torrent de blagues*. J'adopte cette épithète. La France n'en sera pas quitte cette année à moins de 400 millions pour son armée de terre et de 120 millions pour son armée navale. Un demi-milliard pour l'entretien du pied de paix, merci ! et sur cette petite somme, 100 millions au minimum pour l'entretien du bâton de maréchal de M. Bugeaud, un homme que j'ai fait boire en public *à l'abolition de la guerre* et *à l'abolition des armées de luxe !* Semez 1200 millions sur la terre d'Algérie, arrosez-la du sang de soixante mille soldats, et je vous défie d'y faire venir autre chose que de la graine d'épinards et des bâtons de maréchal de France. Le *Journal des Débats*, journal juif, dit à cela que la France est assez riche pour payer sa gloire. C'est le même journal qui, lorsqu'il est très fâché contre Abd-el-Kader, l'appelle l'*ex*-émir.

L'armée aussi fait bien dans les grandes places, dans les carrousels, les champs de mars..., et les gouvernements despotiques prisent fort cette institution, même celui du pape.

C'est aussi un magnifique spectacle que celui d'une armée étincelante de luxe, d'acier et de dorure, et manœuvrant au grand soleil, au bruit de l'artillerie et des fanfares, et se développant et se repliant comme un seul homme, sur la voix de son chef. L'armée est une des plus belles institutions des sociétés civilisées et barbares, parce qu'elle a pour mobiles l'amour de la patrie, l'ambition, et pour appuis la discipline hiérarchique et l'esprit de corps. Les conseillers à robes rouges sont aussi très beaux par des raisons analogues. Mais ce que nous admirons surtout dans les grandes manœuvres militaires, c'est le jeu des masses, de même que nous ne voulons voir les marronniers qu'en massifs ; et de même que le marronnier encore, le pioupiou isolé perd ses principaux charmes.

Le guerrier et son cheval aiment aussi à se parer pour la revue ou la bataille de costumes splendides, d'étoffes rouges, de panaches ondoyants, d'armes étincelantes. Le chef barbare, le sauvage, n'ont d'autres richesses que leurs armes ; le lieutenant de carabiniers ou de hussards, à qui le gouvernement alloue généreusement 1400 francs par an, a toujours sur lui deux années de ses revenus. Mais le roi Louis-Philippe, qui est un prince sage et qui sait apprécier l'Epoque, porte en visite un habit noir de la fabrique de M. Cunin-Gridaine, et un parapluie de 25 francs. Cependant le roi des Français est plus riche qu'un chef arabe ou qu'un lieutenant de hussards, puisque le budget lui alloue une liste civile de 12 millions, sans compter les revenus des forêts de la couronne, que M. de Montalivet fait couper à blanc étoc. M. Rothschild le juif, qui est encore beaucoup plus riche et beaucoup plus roi des Français que S. M. Louis-Philippe, dépense encore moins pour sa mise. Ainsi se font les bonnes maisons, tandis que la splendeur du chef arabe et celle du lieutenant de hussards trop amoureux de l'apparat et du luxe, fondent avec la même rapidité que la fraîcheur des pétales roses du marronnier aux rayons du soleil de mai.

Et cette armée aussi a ébloui les regards de la foule comme la fleur du marronnier, mais sans lui parler au cœur. L'armée est belle à voir, mais je n'aime pas son parfum, même dans les journées les plus chaudes. Le voisinage du soldat oisif est mortel aussi à la santé des mœurs. L'armée a de tous temps alimenté la prostitution, la débauche et les agents comptables, et la caserne est connue pour servir de refuge à un tas d'insectes parasites et sanguinaires.

Pourquoi ce fruit, enveloppé d'épines, et qui affiche la prétention de ressembler à celui du châtaignier ? C'est que la carrière du soldat compte de mauvais jours, et que tout n'est pas bon dans cet ingrat métier ; c'est que la fortune, et les grades ne s'y conquièrent pas sans de rudes épreuves. C'est que le malheureux fantassin, qui va braver l'insalubrité du climat d'Algérie et le fer des Arabes n'y va pas de plein gré, mais parce qu'il y est condamné par la misère et le sort. Ce qui vous explique pourquoi la nature a enfermé le fruit du marronnier d'Inde dans une enveloppe épineuse, emblême du travail forcé et répugnant ; pourquoi la science n'a jamais pu réussir à tirer parti du marron d'Inde, ni pour la nourriture de l'homme ni pour celle du bétail ; pourquoi, enfin, le marron des Tuileries n'a jamais été et ne sera jamais que ce qu'il fut dans l'origine, une amusette pour les enfants. Les peuples enfants, civilisés et barbares, s'amusent aussi des revues et des parades, et des tableaux de la Smala. L'homme sérieux se demande si l'humanité ne saura jamais tirer un meilleur parti de ses travailleurs que de les organiser pour la destruction ?

Ces cinq cent mille soldats, chargés de gloire et d'or, qui se précipitent avec tant d'ardeur sur les pas de ce chef invaincu qui leur a ouvert les portes de toutes les capitales européennes, où vont-ils ? Ils vont jalonner d'ossements humains les steppes neigeuses de Russie, et fournir à tous les loups et à tous les oiseaux de proie du nord une large curée de cadavres. C'est pour en arriver là qu'ils ont fait pleurer tant de mères et demandé à la France son dernier homme et son dernier écu ! Voilà le marronnier.

LE CHATAIGNIER.

La place du châtaignier n'est pas dans les jardins des rois, mais sur les flancs de l'aride montagne ; car le châtaignier symbolise le soldat de l'industrie, le travailleur utile. Sa nature indépendante et vigoureuse ne sait pas se prêter, comme la tige molle du marronnier, au ciseau des Lenôtre. C'est un *mauvais esclave* comme le Corse et le Klephte, et qui, comme eux, préfère l'âpre séjour des monts tourmentés par la bise au séjour des cités, dont l'air épais le tue. Le marronnier dit : « Tout pour les yeux ; » le châtaignier : « Tout pour l'utile. »

Le châtaignier, en effet, n'éblouit pas la vue par le luxe de ses fleurs. Sa pauvre fleur, hélas ! elle est dépourvue de corolles ; car la corolle est l'emblême du plaisir, le lit nuptial de la plante, comme l'a baptisé Linnée ; et le travailleur utile a été condamné à reposer sur la dure ; d'où voulez-vous qu'il sache les douceur de la couche nuptiale ! Le travail du pionnier est si ingrat, son épargne si maigre, ces capitalistes sont si avares, si durs au pauvre monde ; d'où voulez-vous que celui-ci parvienne à économiser sur son salaire de quoi parer sa demeure et adoucir son grabat ! Et puis, Malthus, l'oracle de l'économisme anglican, Malthus n'a-t-il pas dit, et M. Rossi, l'Italien, répété après lui : que la loi du salut public déshéritait le pauvre du droit d'amour ! Travaille, travaille sans relâche, montagnard au bras fort, et féconde de tes sueurs les flancs escarpés de la colline ; fais jaillir du rocher le nectar écumeux qui délectera le palais du riche oisif... ; travaille, la munificence du possesseur du sol te permettra en retour de *marcher pieds nus l'été et de porter des sabots l'hiver*, et le *Globe*, défunt journal juif, t'accordera son estime et célèbrera ton bonheur en latin : *ô fortunatos nimium sua si bona* NORINT

(1) Voir notre numéro d'hier.

[illegible] tions, à des procès coûteux que les exploitants avaient tout intérêt à faire cesser ; il fallait un ou plusieurs puits d'extraction à chaque concession, des machines d'épuisement pour chacune d'elles. Aucune opération sur une grande échelle, et suivant toutes les règles de l'art, n'était économiquement possible que pour quelques-unes de ces concessions.

» Il fallait donc mettre fin à cet état de choses nuisible aux intérêts des concessionnaires de mines, nuisible au consommateur, nuisible surtout aux travailleurs. En résumé, c'était le morcellement avec tous ses inconvénients, avec ses résultats improductifs et mesquins ; c'était l'anarchie. »

Le *Journal de Saint-Etienne* établit clairement que l'intervention de l'Etat peut concilier les intérêts du consommateur avec ceux des grandes compagnies.

« Les compagnies concessionnaires de chemins de fer se soumettent aujourd'hui à des tarifs calculés approximativement à l'avance ; ces tarifs sont destinés à compenser les dépenses faites par ces compagnies, soit pour l'ouverture des chemins de fer, soit pour l'établissement des rails ; mais le plus souvent on n'a sur la circulation future des chemins concédés depuis quelques années, que des données extrêmement vagues ou au moins fort indécises ; néanmoins les tarifs se calculent, au préalable, en se basant sur des bénéfices incertains.

» Il n'en sera pas de même du tarif à établir chaque année pour fixer le prix des houilles dans le bassin de Saint-Etienne : les livres de la compagnie feront foi, et ses bénéfices seront exactement connus des membres de la commission chargée de la fixation du prix des différentes qualités de charbon.

» Au reste, ces tarifs, arrêtés pour toute une année, seront un maximum, et s'ils variaient, dans le cours de l'année, ils ne pourraient que diminuer dans le cas où les directeurs de l'association le jugeraient utile aux intérêts bien entendus de l'exploitation du bassin. »

Tandis que le *Mercure ségusien*, que la *Gazette de Lyon*, adversaires des compagnies, répondaient au *Journal de Saint-Etienne* en reproduisant les arguments de M. Fénéon, les exploitants combattaient par plusieurs notes et mémoires les conclusions de ce rapporteur.

La décision du conseil général de la Loire, invoquant l'intervention de l'Etat contre le monopole des compagnies fusionnées fut accueillie avec transport par les adversaires de l'association charbonnière. Toutefois cette décision n'avait rien de contraire aux principes posés, aux conclusions formulées par le journal de Saint-Etienne et ne modifia nullement l'attitude qu'avait prise antérieurement cet organe.

Sommé de déclarer s'il considère l'association charbonnière comme conforme ou contraire à la théorie de Fourier, le *Journal de Saint-Etienne* répond en ces termes, dans son numéro du 28 septembre :

« L'état d'association suppose que les individus associés coordonnent [illegible]

» Dans nos précédents articles, nous avons dit que l'Association charbonnière peut conduire à des résultats utiles ; qu'avant de la combattre, il est nécessaire d'examiner avec attention son but et ses moyens d'action ; nous avons dit qu'elle renferme le germe d'améliorations immenses, et cela nous le répétons encore aujourd'hui, mais nous ajoutons, afin que nos idées ne soient pas faussement interprétées, que l'association, pour offrir des avantages à tous, doit se rapprocher le plus possible du type que nous avons indiqué plus haut.

« Nous avons dit : que l'association, et l'association *seulement*, peut conduire à des améliorations matérielles et morales pour les ouvriers des mines ; nous donnons actuellement plus d'extension à cet ordre d'idées, et nous étudierons en détail quelles peuvent être ces améliorations, et comment, grâce aux bénéfices produits par l'Association, il sera possible de les obtenir. »

Ici le *Journal de Saint Etienne* commence une étude fort intéressante sur la *vie matérielle et morale de l'ouvrier des mines*. La *Démocratie pacifique* a publié des extraits de ce travail ; il se termine ainsi :

QUESTIONS A RÉSOUDRE.

« Les questions qu'il convient d'étudier avec soin pour obtenir des améliorations nous paraissent être les suivantes :

« Où et comment doit-on fonder les crèches, les salles d'asile et les écoles primaires destinées aux enfants des ouvriers ?

» Comment serait-il possible d'employer à des travaux utiles, des réunions nombreuses d'ouvriers mineurs après leur sortie des puits et pendant une partie des jours de fête ?

» Comment pourait on rendre ces réunions agréables aux ouvriers, faire vibrer en eux des idées de solidarité et d'association ?

» Comment doit-on organiser les travaux des mines et comment les ouvriers pourraient ils trouver dans cette organisation même un essor aux divers penchants innés chez eux et vainement comprimés aujourd'hui par les besoins incessants d'une existence précaire ?

» Il conviendra d'examiner en outre les garanties que l'association devra offrir aux ouvriers pour leur assurer un salaire suffisant et proportionnel au mérite personnel de chacun ; comment devront être organisées les caisses de retraite et de secours au moyen des bénéfices de l'association, et non par une retenue faite sur le salaire journalier des ouvriers.

» Voilà toutes les questions que nous essayerons de résoudre, soit pour l'amélioration matérielle des ouvriers, soit pour leur moralisation. Nous sommes loin d'espérer la mise à exécution immédiate de toutes les idées que nous émettons, nous pensons seulement qu'il peut résulter de nos travaux un type général vers lequel les directeurs de l'Association devront tendre avec le temps, et que le bien pourra s'obtenir avec une volonté ferme, surtout si les premiers efforts sont couronnés de succès.

» Que les hommes de cœur se mettent donc à l'œuvre, l'Association charbonnière qui s'organise sous nos yeux peut être le point de départ d'améliorations immenses non-seulement pour l'industrie houillère, mais

» [illegible]
» comme on vient de voir dans son rapport (ce qui était bien naturel d'ai
» leurs à une époque où la société des fers galvanisés, *patronée par l*
» *même M. Arago faisait si bonne figure à la Bourse, et obtenait d*
» *si belles primes*), etc. »

» Qu'appelez-vous *patroner* ? Devient-on le *patron* d'une personne d'une chose, du moment qu'on s'est efforcé d'en faire ressortir le mérite Oh ! alors j'ai été souvent, très souvent patron. J'ai patroné les ingénieur français en instruments de précision, en instruments d'optique, en hor logerie, et personne aujourd'hui ne leur dispute le premier rang ; j'ai pa troné vivement nos constructeurs de machines à vapeur, à une époque où les ministres et beaucoup de députés les croyant incapables d'exécuter les grands appareils de nos *steamers* de guerre, voulaient aller cher cher ces appareils chez nos voisins ; tout le monde sait maintenant qu a été le résultat de ce patronage ; j'ai patroné, tant que je l'ai pu et d grand cœur, les turbines de M. Fourneyron ; j'ai patroné les carabines Delvigne que la prévention aurait peut-être fait rejeter ; j'ai patroné de vant la chambre des députés le Daguerréotype, le Télégraphe électrique les découvertes de M. Vicat et l'invention de M. Hallette, qu'une compa gnie anglaise vient d'acheter deux millions de francs. Je patronai ardem ment, sous la Restauratian, les phares lenticulaires : la France posséd maintenant les plus beaux phares du monde. Je patronai, lundi dernier une ingénieuse invention de M. Triger sur l'emploi de l'air comprimé dan les mines et à bord des navires ; je patronerai, lundi prochain, les belles ex périences sur la conservation des bois, de M. Boucherie. J'ai été, dan l'intérêt de notre gloire nationale, jusqu'à patroner les morts, et des ba teaux à vapeur français portent le nom de *Papin*, et la ville de Blois s'a prête à honorer, par un beau monument, le plus illustre de ses enfant

« La galvanisation du fer étant selon moi une belle opération indus trielle, susceptible de beaucoup d'applications utiles, je serais étonn de ne l'avoir pas *patronée* ; je n'ai pas cette faute à me reprocher ; j me souviens, en effet, d'avoir souvent parlé du fer galvanisé à la tribune surtout dans la discussion de la loi relative aux brevets d'invention Vous le voyez, monsieur, la première interprétation donnée au mot *pa tron* n'a rien qui puisse m'inquiéter. J'avoue tous mes patronages, j m'en fais honneur, et je persévérerai à marcher dans la voie que je m suis tracée.

Le *patron* doit-il avoir lu, devant telle ou telle société savante, un d ces rapports dont les compagnies sont si avides, et qu'elles font impri mer dans leurs prospectus, dans leurs comptes-rendus ? Eh bien ! par ha sard, je me trouve n'avoir jamais figuré parmi les commissaires q furent appelés à donner un avis sur la galvanisation du fer. Ces com missaires, à diverses époques et à divers titres, ont été : MM. Thénard Becquerel, Brongniard, Chevreul, d'Arcet, Dulong, Dupin, Dumas Gay-Lussac, Payen, Pouillet, Séguier. Que dites-vous de tous ces per sonnages, très illustres et très honorables, assurément, mais fort pe radicaux ? Avec un peu de franchise, vous reconnaîtriez que vous av joué de malheur.

» Venons au mot *prime*, que vous avez glissé dans votre parenthè

---

agricolas ! Trop heureux les cultivateurs, si leurs biens les *nourrissaient* (*norint*) !

Point de corolles donc, mais force étamines dans la fleur jaune du châtaignier, disposée en châton comme celle du noyer et du noisetier, et de tant d'autres arbres utiles ; fleur féconde comme le grabat du prolétaire. Et cette fleur, à l'odeur significative, produira un fruit dont l'enveloppe sera garnie d'épines, en signe des pénibles labeurs qui l'auront enfanté.

Mais ce fruit servira à nourrir l'homme et non plus à amuser l'enfant, comme le fruit du faux châtaignier, du marronnier improductif.

Le tronc vermoulu du marronnier des Tuileries sert de refuge aux insectes destructeurs ; le bois sain et vigoureux du châtaignier de la montagne repousse la vermine ; et quand l'industrie humaine emploie ce bois à soutenir la toiture des vastes édifices où l'on va prier Dieu, l'arome qui émane du bois saint tient à distance la hideuse araignée, en signe de la répulsion légitime de la noble industrie pour le marchand parasite que le Christ a chassé du temple et dont l'araignée est l'image. Encore un arbre dont l'imprévoyance coupable de la civilisation a démoli la race ! Le sol épuisé de la France se refuse désormais à produire les châtaigniers gigantesques, comme il se refuse à produire l'aulne et le chêne, comme il se refuse à produire des céréales et des pommes de terre exemptes de carie. Ils ont tari la sève de la vie végétale sous l'écorce du globe !

Il y aurait toute une histoire touchante à écrire sur les sympathies et les antipathies des plantes. *Qui se ressemble se rassemble* ; cet aphorisme de la sagesse des nations trouverait une application charmante dans les amours de certains grands arbres pour la vigne, la vigne, création de la Terre et du Soleil, l'un des plus précieux dons du Créateur, la vigne dont le travail est attrayant par excellence, la vigne qui féconde les coteaux les plus arides et qui réconforte de son sang généreux le travailleur et le vieillard, sang généreux que le Rédempteur de l'humanité a choisi pour symbole de la communion des fidèles. Ne me demandez pas l'analogie de l'orme, de l'olivier, du châtaignier, du frêne ; elle est écrite dans l'amitié de ces végétaux pour la vigne. Il y a union intime entre le châtaignier et la vigne ; c'est le bois du châtaignier qui fournit à la vigne son plus fidèle tuteur, son plus solide appui ; c'est le même bois qui fournit les meilleurs cercles pour relier les futailles où se conserve le précieux liquide ; tous deux, le châtaignier, la vigne croissent aux flancs les plus escarpés des montagnes, pour démontrer à l'homme qu'il n'est pas de sol si ingrat que ne puisse féconder le travail.

Et voyez jusqu'à quel point le châtaignier pousse l'amour de l'utile et l'horreur de la destruction ! Ce bois si sain, si pur, qui supporte sans faiblir pendant des milliers d'années des toitures de plomb, le châtaignier se refuse à brûler dans l'âtre comme une bûche éphémère. Fier du sentiment de sa valeur, il se révolte contre la flamme qui veut le détruire, noircit sans vouloir rendre à l'homme la chaleur que celui-ci lui demande, et menace d'incendier de ses éclats redoutables la demeure de l'imprudent qui méconnaît sa nature et ses droits.

Ces montagnards robustes et sobres qui descendent tous les ans de leurs hautes montagnes à la fonte des neiges ; ces entrepreneurs de tous les travaux pénibles qui se répandent au printemps par les riches vallées où une moindre misère a moins éperonné l'industrie, ces rudes pionniers qu'on appelle les Limousins, les Auvergnats, les Basques dont les beaux esprits disent qu'ils n'ont reçu d'autre mission en ce monde que de suppléer le chameau, ces hommes de peine des nations sont les compatriotes du châtaignier. Ceux-là non plus ne sacrifient pas à l'élégance ni aux grâces, ils ne meurent pas en héros comme le colonel Montagnac et sa troupe ; et parce qu'ils n'ont fait que verser leurs sueurs sur la terre et non le sang d'autrui, l'histoire n'a pas une voix pour eux, et l'obscurité qui plane sur leur berceau s'étend sur leur cercueil. Mais je vous le dis, en vérité, cette noble légion des soldats de l'industrie est la légion sainte, car Dieu a créé les hommes pour s'aimer comme des frères et non pour s'entre-détruire et se déchirer comme des vautours, et celui qui nourrit un seul de ses frères du travail de ses mains est plus grand aux yeux de Dieu que le duc d'Isly qui se glorifie de ce que son lieutenant a fait cuire une tribu d'Arabes dans un four. Celui-ci n'est qu'un marron d'Inde, celui-là un marron de Lyon !

Or, répétons en chœur le fameux toast du général Bugeaud qui n'était pas encore maréchal en 1840 :

« A l'abolition de la guerre ! (*Tonnerre d'applaudissements.*) Au remplacement des armées improductives par les armées industrielles ! » (*Explosion d'enthousiasme impossible à décrire. Sur la vocifération unanime, le général pacifique répète ses paroles.*)

(*La suite prochainement.*) A. TOUSSENEL.

Révolution à Lahore.

Les derniers arrivages de l'Inde (Bombay, 15 octobre) nous apportent le récit d'une nouvelle révolution à Lahore. L'efféminé et cruel Jowahir-Singh, soupçonné, à tort ou à raison, d'avoir fait assassiner le prince Pechora-Singh pendant que, sur la foi d'une trève conclue avec le gouvernement du jeune rajah, il se rendait sans défiance à Lahore pour y traiter d'un arrangement définitif, a été massacré par la soldatesque exaspérée de ce guet-apens.

Voici quelques détails extraits du *Bombay-Times*, à propos de cette sanglante tragédie :

« Pechora-Singh, qui avait, comme on le sait, levé l'étendard de la révolte et marchait sur Lahore, s'était arrêté au fort d'Attock après quelques engagements sans importance contre les troupes restées fidèles au gouvernement ; la reine-mère profita de ce moment de répit pour entamer avec le prince rebelle des négociations à la suite desquelles il consentit à se rendre à Lahore. La nouvelle de la prochaine arrivée de Pechora-Singh, rival au moins aussi redoutable que Goulab-Singh pour Jowahir, causa à celui-ci un vif mécontentement ; et s'il faut en croire la version de ses ennemis, afin d'empêcher entre la reine-mère et Pechora-Singh une réconciliation qu'il sentait bien devoir être scellée par sa propre chute, il résolut de se défaire par trahison de son antagoniste.

» Il dépêcha donc vers lui, sous prétexte de lui faire honneur, un misérable qu'il avait élevé depuis peu, au grand scandale de tous, de la condition de valet au rang de colonel d'artillerie, et qu'il savait ne devoir pas reculer devant un lâche assassinat.

» Ce sicaire se joignit au cortège de Pechora-Singh lors de son départ d'Attock, arrivé au fort de Bukrala, situé à mi-chemin entre Attock et Lahore, il s'introduisit pendant la nuit dans l'appartement du prince et lui coupa la tête avec son propre cimeterre ; mais il ne tarda pas à expier son crime, car les serviteurs de Pechora-Singh, réveillés au bruit de la lutte, a coururent en armes, et, furieux de la mort de leur maître, écharpèrent l'instant l'assassin.

» Cependant les khas (gardes royaux), instruits de l'arrangement conc avec Pechora-Singh, attendaient avec impatience son arrivée à Lahore. To à coup le bruit du meurtre du prince circule parmi ces soldats qui, ma leurs mutineries et leurs rapines, ont conservé quelques sentiments d'hon neur militaire. Indignés d'une aussi infâme trahison, ils s'assemblent tumulte, chaque régiment élit sa députation, et bientôt les délégués de l'a mée se rendent à la forteresse où le grand-visir se tient renfermé, pour demander compte du sang de Pechora-Singh. Jowahir, épouvanté, protes que le prince n'est pas mort et annonce son apparition prochaine. L'orag se calme pendant deux ou trois jours ; mais, au bout de ce terme, les troup exaspérées envoient une députation à la reine-mère et lui font déclar que si Pechora-Sing ne paraît pas sur-le-champ, elles se saisiront de Jowa hir, du jeune Maharajah (le roi fils de Rünjet-Singh) et de toutes les perso nes de la famille royale pour les mettre à mort. En vain la reine-mère le promettre par leur bouckchee (général en chef) une indemnité de d mois de solde, ils refusent et répondent que, loin d'accepter cette grati cation, ils feraient volontiers le sacrifice de leur solde ordinaire pour sau les jours de Pechora-Singh, et que, si ce prince ne leur est montré viva ils vont tout mettre à feu et à sang. Leur général en chef parvient cepe dant à obtenir d'eux un nouveau délai de trois jours ; mais les trois jour expirés, les soldats se retirent en masse au camp de Mean-Meer, situé quelque distance de Lahore, et de là se préparent à marcher contre la for teresse de Jowahir, faisant en même temps prévenir Ranie Chanda (la reine-mère) qu'elle n'a plus d'autre ressource, pour éviter une catastro et un changement de dynastie que de leur amener au camp le jeune sou verain et Jowahir. Enfin, le 20 septembre, la reine-mère, se voyant per si elle n'accède à ces conditions, se rend au camp des nouveaux prétorien elle sort du palais la première, portée sur un palanquin. Après elle vie le maharajah monté sur un éléphant qui porte aussi le pusillanime Jowa versant des larmes et se cachant derrière le jeune souverain comme derri un dernier abri.

» A quelques pas du camp, le cortège royal rencontre un bataillon qu impatienté de toutes ces lenteurs, s'élançait déjà vers la forteresse pou aller y assiéger le grand-visir : les soldats entourent le palanquin, en fo descendre avec respect la reine-mère et la conduisent dans une tente pré rée pour la recevoir ; ils ordonnent au cornac de l'éléphant qui porte le jeu roi et son ministre de faire agenouiller l'animal. Le cornac hésite, un cou de feu dans le côté le décide à obéir ; l'éléphant s'agenouille ; un solda saisit dans ses bras le jeune roi et le porte dans la tente auprès de mère.

» Jowahir reste seul sur l'éléphant qui se relève ; et, au même instan plusieurs coups de fusil sont tirés contre lui ; mais il n'est que légèreme blessé ; alors, livide de terreur, il supplie les soldats de l'épargner ; il s'écrie-t-il, avec lui un sac de roupies, un autre sac plein de bracelets d'or leur distribuer ; mais cette révélation produit un effet contraire à celui qu en attendait ; une décharge générale répond à ses dernières paroles, et tombe percé de plus de vingt balles. Deux de ses favoris, qui le suivaien à cheval, tentent de s'échapper, mais ils sont poursuivis et hachés à coup de sabre par la soldatesque furieuse. Après ce triple assassinat, la colère des mutins s'apaise ; ils permettent à la reine-mère et au maharajah de retourner au palais après avoir passé une nuit au camp, et dépêchent mes sager sur messager à Goulab-Singh, retiré à Jumbon pour lui offrir l'hérita sanglant de son rival.

» Ces évènements hâteront sans doute l'entrée de sir Henry Hardinge e de son armée sur le territoire du Punjab. »

dans les affaires de Brest et de Toulon : l'administration de la marine suffit amplement à tous les scandales.

On lit dans le *Courrier d'Indre-et-Loire* :

« Nous sommes heureux d'annoncer que la grève des ouvriers menuisiers de Tours, qui durait depuis le 23 octobre, est enfin terminée.

» Dans une réunion qui a eu lieu hier entre les maîtres et les ouvriers, sur l'invitation et en présence de M. Walwein, maire, les maîtres ont consenti à une augmentation de 10 p. 0/0 sur l'ancien tarif. »

La chose était curieuse, elle devient drôle.

C'est toujours le procès en diffamation intenté par M. Granier de Cassagnac à M. Hilbey à propos de la brochure de celui-ci, intitulée : *Vénalité des journaux ; révélations accompagnées de preuves.*

Le *Globe-Epoque* en parle fièrement ce matin, de ce procès où la loi étrangle la preuve ; et bien que la loi défende de rendre compte de ce qui s'est passé à l'audience, M. Granier apprend à ses lecteurs que « M. Granier de Cassagnac a fait des *instances réitérées* » pour que le tribunal entendît les témoins que M. Hilbey avait » fait appeler pour administrer la preuve des faits diffamatoires. »

Malheureusement pour la valeur de ces *instances réitérées*, considérées comme cri de l'innocence, M. Granier de Cassagnac n'avait nullement à craindre que le tribunal y fît droit. Et puis, nous revenons toujours à nos moutons : si vous tenez à ce que la preuve puisse s'administrer, constituez le tribunal arbitral, le jury libre dont nous avons ce matin suggéré l'idée.

Mais laissons l'article des bravades blanches, des fanfaronnades absolument privées de danger : *tout à l'humeur gasconne en un auteur*... et à cela on pouvait bien s'attendre. Passons à quelque chose d'un peu plus foncé en couleur locale.

M. Granier intente un procès à M. Hilbey pour une brochure sur la couverture de laquelle on lit en sommaire, dit le texte du jugement : « Un article de M. Granier de Cassagnac *pour quatre couverts et six petites cuillères d'argent.* » M. Granier demande aux magistrats l'insertion du jugement à intervenir, dans quatre journaux à son choix, et une multitude d'affiches.

M. Granier obtient gain de cause, les *révélations* de M. Hilbey étant, comme nous le disions hier, jugées, non pas fausses, mais *de nature à porter atteinte à l'honneur et la considération de M. Granier de Cassagnac.*

Eh bien ! que croyez-vous que fait M. Granier? Il a un journal, et un journal dans lequel, Dieu merci, ce n'est pas la place qui manque. Il va sans doute y insérer le jugement dont il a réclamé l'insertion dans quatre journaux, et l'application sur tous les murs de la capitale ? Oui, sans doute, il insère le jugement; mais il a soin, préalablement, d'en tronquer le texte, de l'altérer par la suppression des quatre ou cinq mots qui en forment l'essence, qui le motivent.

Voici le texte du jugement en ce qui concerne Hilbey :

« Attendu qu'il résulte des débats, pièces et documents produits, que, dans le courant de 1845, ledit Hilbey a inséré dans une brochure un article ainsi énoncé dans le sommaire : Un article de M. Granier de Cassagnac *pour quatre couverts et six petites cuillères d'argent* ;

» Qu'il a répété le même sommaire dans des placards apposés au-dessous de ceux qui annoncent le journal l'*Epoque* ;

» Que le fait imputé est de nature à porter atteinte à l'honneur et à la considération de Granier de Cassagnac, et qu'il a été rendu public par les moyens sus-énoncés ;

» Qu'il suit de ce qui précède, que Hilbey s'est rendu coupable du délit de diffamation, et que Bautruche s'en est rendu complice ;

» Vu la loi du 17 mai 1819, art. 18 et 24 ;

» Condamne Hilbey à quinze jours d'emprisonnement.

Qu'a supprimé dans ce texte le *Globe-Epoque* ? tout justement les mots soulignés : *pour quatre couverts et six petites cuillères d'argent*, de sorte que dans la version du journal intéressé le motif du jugement « un article pour quatre couverts, etc., » a disparu complètement ! Il n'y est plus question que « d'un article de M. Granier de Cassagnac, » tout court et sans le *pour quoi*.

Nous faisons remarquer cette anomalie dans un double but : d'abord, parce qu'elle est curieuse ; en second lieu, parce qu'elle contient une moralité qui prouve combien nous avons raison quand nous soutenons que les bonnes consciences doivent bien se garder d'invoquer jamais le bénéfice de la loi sur la diffamation. Voyez en effet : ce pauvre M. Granier de Cassagnac gagne son procès, et il n'ose pas même en publier le texte sans le fausser par voie de mutilation ! — Gageons qu'il fera remise à M. Hilbey des quatre insertions et des cinquante affiches.

Cette loi est une arme à deux tranchants, qui fait bien plus de mal à celui qui gagne qu'à celui qui perd. Quinze jours de prison, cela passe, mais le texte de la police correctionnelle reste.

ORGANISATION MÉDICALE.

M. de Salvandy paraît avoir sérieusement à cœur d'attacher son nom à la loi qui organisera la médecine et le service médical en France. Le *Moniteur* contenait, il y a deux jours, le rapport suivant, présenté au roi par M. le ministre de l'instruction publique, et revêtu de l'approbation de S. M. :

« Sire,

» La constitution du corps médical et l'enseignement des deux principales branches de la science : la médecine, dans laquelle la chirurgie est comprise, et la pharmacie, réclament une réforme profonde dans la législation qui les régit. Votre gouvernement, sire, pénétré de la nécessité de cette réforme, a voulu l'accomplir. Il y a quelques années, une loi complète et longuement méditée allait être déposée, par les ordres de votre majesté, sur le bureau des chambres, quand une crise dans le gouvernement même vint ajourner ce bienfait. Dans la session dernière, il a été formellement annoncé de nouveau. Le corps médical tout entier s'est ému de cette espérance, et la société même est intéressée à ce qu'une si grande attente ne soit pas déçue.

cine de Paris. — Béhier et Marchal (de Calvi), agrégés à la Faculté de médecine de Paris. — Caizergue, doyen et professeur de clinique médicale à la Faculté de médecine de Montpellier. — Lordat, professeur de physiologie à la même Faculté. — Coze, doyen et professeur de matière médicale à la Faculté de médecine de Strasbourg. — Forget, professeur de clinique interne et maladies épidémiques à la même Faculté. — Bussy, directeur de l'Ecole spéciale de pharmacie de Paris. — Gintrac, professeur de clinique médicale à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Bordeaux. — Sénac, directeur de l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Lyon. — Combes, professeur d'hygiène et de médecine légale à l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie de Toulouse. — Serres, professeur d'anatomie et d'histoire naturelle de l'homme au Jardin du Roi, membre de l'Institut. — Caventou, professeur de toxicologie à l'Ecole spéciale de pharmacie de Paris, président de l'Académie royale de médecine. — Pariset, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de médecine. — Villeneuve, Boullay et Cap, membres de l'Académie royale de médecine. — Alquier, médecin en chef de l'hôpital militaire du Val-de-Grâce. — Richond des Brus, membre de la chambre des députés. — Terme, id., maire de la ville de Lyon.

Secrétaires-adjoints : MM. Labarraque ; Cattois, médecin du ministère de l'instruction publique.

Dans le rapport qu'on vient de lire, nous louerons principalement deux choses : D'abord cette large sollicitude pour les intérêts de la santé publique, qui embrasse toutes les classes de la société sans exception et qui proclame *leur droit à une égale distribution* des secours de la médecine ; ensuite le rappel très opportun du principe de la confraternité humaine, et en particulier de la confraternité scientifique, principe si étrangement méconnu par un des vœux du Congrès médical. Pourquoi faut-il que ce soit à l'un des dépositaires de cette autorité si souvent accusée, et non pas toujours sans raison, de se montrer arriérée et illibérale ; pourquoi faut-il que ce soit à l'un des ministres du 29 octobre de nous rappeler, nous autres médecins, au sentiment de cette noble et généreuse fraternité par la science et les lumières, qui était invoquée déjà il y a plus de deux siècles, par le grand Bacon : *Intercedat fraternitas illustris et generosa inter homines per doctrinas et illuminationes.*

Nous ne discuterons point là composition de la commission nommée, quoique l'on puisse trouver peut-être qu'une bien large part y a été faite à l'enseignement officiel, et spécialement à la Faculté de Paris, qui compte dix de ses professeurs dans la commission, indépendamment de deux de ses agrégés. Parmi ces derniers, nous voyons d'ailleurs avec plaisir qu'on ait choisi M. Marchal, de Calvi, qui s'est montré, au Congrès médical, un des adversaires les plus chaleureux du voie émis contre les médecins étrangers. Puisque nous avons été amené à dire un mot sur la manière dont la commission est composée, pourquoi, demanderons-nous, à côté des médecins de l'armée de terre qui en font partie, n'y a-t-on donné place à aucun médecin de la marine ? Les deux corps d'officiers de santé militaires avaient droit d'être représentés, au sein d'une commission qui doit élaborer les matériaux d'une complète réorganisation médicale.

Le comité de réforme juive, siégeant à Francfort, à la tête duquel se trouvent MM. Goldschmidt, avocat ; Creuzenach, professeur, et Schwarzschild, médecin, et auquel ont adhéré toutes les célébrités juives de l'Allemagne, vient de prendre une résolution très importante. Il a arrêté que la fête de samedi des Juifs sera célébrée le dimanche.

Le comité, pour inaugurer cet acte de progrès, a installé un service divin, qui sera tenu le dimanche dans le nouveau temple des Juifs de cette ville. Ce service sera suivi d'un discours. On cite déjà plusieurs noms de prédicateurs juifs, qui seront admis à concourir.

Le rabbin de Francfort, M. Stein, homme de paroles, mais sans idées, pour neutraliser l'effet produit par ce fait, a résolu de prononcer tous les samedis un discours spécial pour la classe des domestiques juifs des deux sexes.

Nous doutons que M. Stein soit de force à paralyser, par ce moyen, l'activité du comité de réforme et les conséquences logiques de cette mesure unitaire.

M. Corréard, l'un des administrateurs de l'une des compagnies du chemin de Strasbourg, dite *Caumont-Laforce*, nous transmet une note par laquelle il annonce qu'il proteste contre la fusion consentie par la majorité des administrateurs, et qu'il a fait à cet égard tous actes conservatoires ; il invite les actionnaires qui partageraient son avis, à venir signer leur déclaration à cet effet, aux anciens bureaux de la société, rue de Choiseul, n° 6.

L'*Albatros*, arrivé d'Alger à Toulon le 17, a apporté la nouvelle du fait si grave de l'insurrection des tribus du cercle d'Orléansville. On disait à Alger que la révolte s'était propagée dans le Dahara. L'état de la mer rendait difficiles les arrivages directs d'Oran et de Tenez au port de Toulon.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR.—On trouve dans une lettre particulière de Taïti adressée au *Censeur du Havre*, que l'amiral anglais sir G. Seymour a eu avec le contre-amiral Hamelin une longue conférence, dans le but de fixer le montant de l'indemnité Pritchard. Deux personnes ont été nommées par chacun des amiraux, afin d'expertiser contradictoirement la pharmacie et les propriétés que possédait à Taïti le missionnaire Pritchard. On dit que ces immeubles, de peu d'importance et en mauvais état de culture, sont loin d'atteindre, de l'aveu même des Anglais, la somme de vingt mille francs. — M. Rameaux, évêque de Myre, *in partibus infidelium*, et vicaire apostolique de Tché-Kiang et du Kiang-Si, est mort subitement à Macao le 14 juillet dernier. Le prélat était allé à Macao pour conférer avec M. de Lagrenée sur les intérêts de la religion chrétienne en Chine. La veille de son entrevue avec M. l'ambassadeur français, M. Rameaux, étant allé prendre un bain de mer, fut frappé dans l'eau d'une attaque d'apoplexie qui paraît avoir occasionné une mort instantanée. — M. Marchal, ex-député de Sarrebourg, se présente, comme candidat de l'opposition, aux électeurs du collége *extra muros* de Nancy, qui doivent se réunir le 29 novembre pour nommer un député, par suite de l'élévation de M. de Lacoste à un grade supérieur. — On écrit de Toulon que les bâtiments destinés à faire partie de la station navale

UNE DÉLOYAUTÉ. — Un duel, dont les suites sont bien déplorables, a eu lieu mercredi dernier, entre deux militaires appartenant aux batteries d'artillerie cantonnées à Gray. Lorsque les témoins arrêtèrent le combat, dit le *Journal de la Côte-d'Or*, l'un des adversaires planta son sabre en terre, et l'autre, qui venait d'être légèrement blessé, a saisi cet instant pour s'élancer et passer sa lame à travers le corps du malheureux qui n'était plus sur la défensive. La victime eut encore la force et le courage de retirer l'arme de sa blessure, chancela, et mourut presque immédiatement.

LE VOL AUX POMMES DE TERRE. — Il semble écrit que cette année les pommes de terre doivent être de toutes les manières une cause de tribulations pour les cultivateurs. Comme on va le voir, la perte qui résulte de l'état pathologique des *patates* n'est pas la seule cause de désagrément qu'elles occasionnent à leurs propriétaires. Sous prétexte d'acheter des pommes de terre, dit le *Progressif cauchois*, un industriel exploite en ce moment notre arrondissement. Cet individu se présente dans les fermes, il a soin de choisir l'heure du dîner, il vient parler affaire ; mais, dans la plupart des campagnes, les marchés se traitent le plus souvent à table ou au café. On l'invite donc à prendre place, il n'a garde de refuser, il trouve tout bon, le gigot, le cidre, le prix même auquel on lui fait les pommes de terre. L'amphytrion, charmé de la rondeur en affaires de son hôte, lui offre quelquefois un gîte pour la nuit ; celui-ci accepte, et le lendemain, bien repu, doucement reposé, il se remet en route disant qu'il reviendra sous peu de jours prendre livraison de sa marchandise ; mais il n'oublie pas, en attendant, si le moindre nuage assombrit l'azur du ciel, d'emprunter au trop crédule fermier son meilleur parapluie ; parfois même il a oublié sa bourse, ce qui le met dans la nécessité de faire un nouvel appel à la confiance de son hôte : il est superflu d'ajouter que le cultivateur ne revoit jamais ni l'homme, ni l'argent, ni le parapluie. Déjà le tour a été pratiqué avec succès dans quelques communes.

LE MONT SAINT-BERNARD. Une lettre écrite d'Aoste au *Courrier des Alpes*, rapporte qu'un bien malheureux accident est arrivé au Grand-Saint-Bernard : une énorme avalanche vient d'y ensevelir un religieux et trois domestiques, qui étaient sortis le 12, du côté du Valais, pour y planter les jalons de l'hiver. Le lendemain au soir, on ne les avait pas encore retrouvés. Le religieux était un Savoisien, et sa mort est regardée comme une grande perte pour l'hospice.

LA MISÈRE ET LA PROPRIÉTÉ. — Nous apprenons de plusieurs endroits du pays de Casaud, dit l'*Impartial de Bruges*, que la misère y est à son comble, et que, pendant la nuit, les mendiants s'y rassemblent pour se porter par bandes sur les fermes et maisons isolées où ils pillent tout ce qui leur tombe sous la main. Ces pillages ont obligé les fermiers à se pourvoir d'armes à feu et à Ardenburg, entre autres, on a dû organiser des patrouilles de nuit.

INCENDIE PAR VAPORISATION. — Samedi matin, un horrible accident a jeté la consternation, à Genève, dans le quartier du Terraillet. On distillait de la térébenthine dans un laboratoire ; un jeune homme, nommé Boru, se trouvait près de l'appareil au moment où par suite d'une très forte vaporisation une partie de l'essence de térébenthine se répandit sur le feu et menaça d'incendier le magasin. Dans son dévouement, dit le *Fédéral*, Boru s'efforça d'éteindre le feu, mais bientôt ses vêtements furent imprégnés de l'essence de térébenthine, ils s'enflammèrent, et ce malheureux se précipita dans la rue en appelant au secours. Une personne se jeta sur lui pour étouffer les flammes, et fut assez gravement blessée ; quant à Boru, il est mort le lendemain à l'hôpital, montrant au milieu de ses souffrances une grande résignation.

POUR DIX SOUS. — Vendredi dernier, vers midi, une jeune fille laissa tomber sur la voie publique, à Bolbec, une pièce de cinquante centimes, qui fut aussitôt ramassée par le nommé Lefebvre, garçon d'écurie, malgré les vives réclamations de l'enfant. Un des appariteurs de police, averti du fait, engagea vainement Lefebvre à rendre la pièce de cinquante centimes à sa propriétaire, il fut refusé tout net et, de plus, insulté brutalement. L'appariteur requit la gendarmerie de lui prêter aide et assistance pour procéder à l'arrestation du coupable, qui, doué d'une grande force, et surexcité par un commencement d'ivresse, opposa la plus opiniâtre résistance. L'appariteur, le gendarme reçurent maints et maints horions ; enfin, telles étaient la violence et la force de Lefebvre, qu'il allait échapper à ceux qui voulaient l'arrêter, sans l'intervention d'un passant qui vint leur prêter main-forte. Conduit dans la prison municipale, il essaya, mais sans succès, d'en forcer la porte. Puis, reconnaissant l'inutilité de sa tentative, il s'avisa d'un autre moyen. Pourvu d'amadou ou d'allumettes chimiques, il mit le feu à la paille de sa prison. Bientôt un nuage de fumée avertit les voisins de ce qui se passait, et l'on put en arrêtant le feu, sauver la vie à ce malheureux, qui eût été la première victime de sa coupable action. Il aura, sous peu, à rendre compte aux tribunaux de ses méfaits. On frémit, dit le *Journal de Bolbec*, quand on pense que, si ce commencement d'incendie fût arrivé la nuit, l'hôtel-de-ville, sous lequel est situé le dépôt de sûreté, ainsi que la Bibliothèque qui y est contiguë, pouvaient devenir la proie des flammes.

LE BON COEUR DU PEUPLE.—Hier, sur les six heures du soir, un ouvrier s'est précipité du Pont-Neuf dans la Seine. Repêché presque immédiatement, il a été transporté aux bateaux à lessive du quai de l'Ecole, où les soins les plus empressés, donnés avec intelligence, ont pu le rappeler à la vie. Entraînées par cet élan de cœur si commun chez le peuple, les blanchisseuses qui travaillaient dans ces bateaux se sont empressées de faire une collecte en sa faveur.

MISÈRE PUBLIQUE. — On va probablement renoncer à importer en Belgique des pommes de terre des pays voisins, à cause des pertes considérables qui sont déjà résultées de ce genre de spéculation. Plus de 1 200 hectolitres ont dû être jetés dans l'Escaut, et la plupart des pommes de terre admises en consommation laissent beaucoup à désirer.

La grande cherté des grains a forcé les brasseurs de Gand d'augmenter le prix de leurs bières de trois francs la tonne.

Le roi des Pays-Bas a décidé que les ouvriers du chantier de l'Etat d'Amsterdam conserveront, pendant les quatre mois d'hiver, le salaire plus élevé qui leur est alloué pendant la saison d'été.

ces pour chaque mois. 41 363 hommes ont été mis en prison, ce qui fait 689 condamnations à la prison par mois. Ces documents ne comprennent pas les soldats fouettés, ou emprisonnés dans cinq régiments qui sont en garnison au dehors et à l'égard desquels il n'est point arrivé de rapports.

Et les Anglais vantent leur liberté !

PLUS DE PEUR QUE DE MAL. — Les cris: Au feu ! au feu ! jetés avant-hier au soir vers six heures et demie, sur la place de la Bourse, ont un instant effrayé les habitants de ce quartier. Les flammèches, qui retombaient sur la place, et l'arrivée des pompiers, ne contribuaient pas peu à justifier cette alarme. On croyait que le feu était dans le théâtre du Vaudeville. Heureusement qu'il n'en était rien : un violent feu de cheminée s'était déclaré dans la maison à l'angle de la place de la Bourse et de la rue des Filles-Saint-Thomas, en face la rue Vivienne, tout à côté des loges des actrices du Vaudeville.

UN DÉPOT FORCÉ. — Ces jours derniers, une femme voyageait à pied, venant, disait-elle, d'Hannonville et voulant se rendre à Verdun. Arrivée à Fresnes, elle frappe à la porte du messager, demande une place dans sa voiture pour le lendemain, et un lit pour passer la nuit. Lorsqu'il fallut partir, on reconnut que la voyageuse avait mis au monde un enfant qui fut baptisé le lendemain. Tout se passa convenablement, on fut content de la mère ; l'enfant était viable, et on prodigua à chacun les soins qu'il réclamait. Au bout de deux jours, nouvelle surprise ; la mère avait disparu, laissant le nouveau-né au pauvre messager. On s'informe, on cherche, mais le nom indiqué par la voyageuse était inconnu dans le village. En attendant, fait remarquer l'*Echo de l'Est*, il faut une nourrice à l'enfant.

ADJUDICATION. — Le 10 décembre, à Tours, une importante adjudication aura lieu, pour l'entreprise de grands travaux du chemin de fer de Tours à Bordeaux. Cette adjudication, qui se fera pour trois lots, est d'une importance totale de 4,449,576 fr.

CRI D'ALARME. — On lit dans le *Réveil du Midi* : « On voit de tous côtés des spéculateurs étrangers parcourir les campagnes et les fermes, et enlever les grains qu'ils y trouvent. Sur les côtes de la Bretagne, il se fait des exportations considérables : il en est de même dans l'est, et on peut en juger par ce seul fait qu'à Verdun le pain est plus cher qu'à Paris ; à Dijon, le prix du pain augmente rapidement. Il en est de même à Toulouse, par suite de l'élévation des prix du blé. On nous assure que l'on a vu ces jours derniers, des représentants de plusieurs grandes maisons, circuler à la halle et au marché du canal, offrant immédiatement des valeurs extraordinaires, et forçant la mercuriale des cours. Nous ignorons les projets de ces spéculateurs, mais quels qu'ils soient, nous engageons l'autorité à veiller avec une active sollicitude sur une situation qui aurait infailliblement pour résultat, si elle se prolongeait, de répandre des inquiétudes sérieuses, de rendre les propriétaires détenteurs obstinés des céréales au détriment de nos halles, et d'établir en souffrance une grande partie de la population. » — Il faut croire que le journal catholique de Toulouse soit bien sûr de ce qu'il avance pour oser ainsi jeter l'alarme au milieu de populations déjà si ombrageuses et si troublées. Si ce n'était de sa part qu'une sorte de légèreté ou d'imprudence, cette légèreté ou cette imprudence serait tout simplement une mauvaise action.

LA PART DU TRAVAIL. — On lit dans le *Courrier de Saint-Etienne* : « Les ouvriers mineurs de Rive-de-Gier ont obtenu l'augmentation de vingt-cinq centimes par journée qu'ils réclamaient, sans augmentation de travail. »

LES CHARPENTIERS. — Un ouvrier charpentier qui travaillait dans une grande maison en construction rue de la Boucherie-des-Terreaux, à Lyon, est tombé, un de ces jours derniers, du troisième étage sur les débris de matériaux qui couvraient le sol. On est aussitôt accouru pour porter secours au malheureux ouvrier, mais il ne lui fallait plus qu'un linceul ! Il a été transporté au dépôt des morts. Voilà le troisième accident de ce genre que nous signalons, dit le *Censeur*, depuis que les travaux de cette maison sont commencés.

MARTYROLOGE DES TRAVAILLEURS. — Un accident déplorable a eu lieu au quartier de Saint Henri, à Marseille, sur la ligne des travaux du chemin de fer. C'est le *Sémaphore* qui le raconte : « Une benne remplie de briques s'est détachée de l'appareil qui la soutenait et s'est précipitée au fond du puits n. 6 du futur souterrain de la Nerthe. Quatre jeunes ouvriers mineurs se trouvaient au fond de ce puits au moment que s'y abîmait cette masse de matériaux. Un de ces malheureux a été écrasé sur place ; les trois autres, dont deux sont les frères aînés de la victime de ce terrible accident, n'ont pas été atteints ; quand on les a retirés du puits, on les a trouvés sans blessures, mais terrifiés par la catastro-

[illegible] attirer ce malheureux abbé dans un guet-apens. Une lettre sentimentale adroitement dirigée sur Digne faisait bientôt appel à de tendres sentiments ; et peu de jours après M. Vignals arrivait à Marseille et se rendait mystérieusement dans un lieu convenu. Il se trouvait à peine en présence de sa jeune élève, qu'un homme à moustaches noires sortait d'un cabinet, et au milieu d'une scène de violence menaçait l'abbé de tout révéler et de le perdre s'il ne souscrivait immédiatement un billet de 2 ou 3 000 francs. La victime céda. Rentré à l'hôtel dans une agitation extrême, M. Vignals écrivit un certain nombre de lettres qu'il fit jeter à la poste, et quelques heures après le suicide était consommé. Cette affaire sera portée au rôle des assises extraordinaires qui doivent s'ouvrir à Aix le 8 décembre prochain.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 22 NOVEMBRE 1845.

Le *Journal des Débats*, après s'être applaudi de l'ordre qui règne, sinon dans toutes nos possessions de l'Algérie, au moins dans la province d'Alger, dans toute l'étendue de la Mitidja et chez toutes les tribus habitant les montagnes qui en forment la ceinture, en arrive à reconnaître que les instigateurs de la guerre sainte pullulent en quelque sorte, et que plus nous avançons vers l'ouest, plus nous avons à constater de troubles et de désordres. Le fameux chef Bou-Maza vient d'insurger encore une fois le pays entre Orléansville et Tenez. Le *Journal des Débats* publie une lettre datée de Constantine, le 14 novembre, qui nous apprend que cette province est elle-même troublée : un de ces marabouts turbulents auxquels on donne le titre de chériffs vient d'y soulever une ou deux tribus sur la route de Biskara, entre Sétif et le camp de Batna. Comment prévoir la fin de cette guerre impitoyable qui n'est pas seulement un envahissement de territoire, une guerre de conquête, mais une guerre d'extermination entre deux races qui se repoussent mutuellement ? Est-ce bien la France, l'apôtre des nations, qui consent à soutenir une lutte dans ces conditions sacrilèges, et la civilisation ne saura donc jamais étendre son empire qu'en empruntant ses moyens à l'ennemi qu'elle veut transformer, à la barbarie !

La *Presse* répond à quelques journaux qui voudraient rendre le gouvernement responsable des maux qui peuvent atteindre les populations égarées par des craintes plus ou moins chimériques relativement à l'élévation du prix des blés. Tout ce que le pouvoir peut faire, c'est de tranquilliser les esprits, en exposant clairement l'état des choses et en promettant d'encourager et de faciliter l'action du commerce intérieur des grains : c'est ce que M. le ministre du commerce a fait par sa circulaire. La législation qui nous régit ne permet pas à l'autorité d'étendre plus loin son pouvoir.

Il est bien vrai qu'il ne faut pas, au gré des circonstances et des intérêts du moment, vouloir tantôt réduire l'action gouvernementale à sa plus simple expression, tantôt exiger d'elle une intervention et une toute-puissance que le principe qui la constitue ne comporte pas. La *Presse* fait remarquer que les préventions du peuple, à l'égard du commerce des grains, sont, indépendamment de l'intérêt vital de cette question, traditionnelles en quelque sorte. Dans presque tous les temps de notre histoire, le législateur a entretenu parmi nous ce préjugé funeste qui entrava et flétrit le commerce et la circulation des grains à l'intérieur. La *Presse* reproduit son idée de rendre les mercuriales plus véridiques et de ramener une conformité plus grande entre les marchés régulateurs.

Presque tous les autres journaux s'occupent du manifeste de M. de Lamartine. Le *National* exalte le talent du poète politique, le tone de ses opinions critiques, tout en démontrant l'inanité de ses prétendues affirmations. Le journal radical lui donne une sorte de rendez-vous dans le camp de la démocratie le jour où il lui plaira de prendre terre et de tempérer les ardeurs de son imagination par l'esprit pratique qui lui fait défaut jusqu'à présent.

Nous croyons aussi que tous les grands poètes et les grands penseurs se rencontreront sur le terrain nouveau des idées populaires, mais ce ne sera qu'autant que les idées populaires se confondront avec les idées sociales pour donner à la démocratie une puissance organique d'où surgira un monde nouveau.

Le *Siècle* ne prend pas aussi volontiers son parti des attaques de l'illustre publiciste ; il a grand'peine à atténuer les accusations portées contre toutes les fractions de cette pauvre gauche agonisante, et le *Siècle* prend occasion de ce réquisitoire supérieur pour conseiller à son parti plus de méthode dans sa tactique. Plus de méthode, quand il s'agit d'idées ! Cela rappelle Condillac, qui réduisait la logique à une question de grammaire !

O. de la Ville...	[illegible]			[illegible]	[illegible]	[illegible]	
B. de France...	3310 »»	« »»	« »»	— Portugais...	« »»	« »»	«
C. Gouin 1000...	1145 »»	« »»	« »»	Esp. D. active.	« »»	« »»	«
C. Ganner. 1000	1140 »»	« »»	« »»	5 0/0 Naples...	100 50	100 75	H. « 25
C. hypot......	606 »»	605 »»	H. 5 »»	— Romain..	100 »»	100 »»	«
4 Canaux......	1250 »»	« »»	« »»	Obl. Piémont.	1250 »»	« »»	«

CHEMINS DE FER.					
St-Germ.....	« »»	« »»	« »»	Au 30. 930	B. 10
V. r. d......	480 »»	« »»	« »»	— 480, 475, 480	B. 5
— r. g.......	310 »»	307 50	« »»	— 305, 307 50	H. 7 50
Orléans......	1140 »»	1140 »»	« »»	— 1140, 1133, 1140	H. 2 50
Strasb.......	245 »»	247 50	« »»	— 245, 247 50, 246 25	H. 3 75
Rouen.......	943 »»	« »»	B. 5 »»	— 955, 937 50, 947 50	B. 3 50
Havre.......	757 50	« »»	H. 7 50	— 755,	
Marseille....	677 50	« »»	B. 2 50	— 685, 672 50, 677 50	H. 7 50
Vierzon.....	670 »»	« »»	H. 27 50	— 660, 660, 666 25	H. 18 25
Nord.......	687 50	687 50	H. 7 50	— 685, 680, 686 25	H. 8 75
Dieppe......	485 »»	« »»	« »»	—	
Boulogne....	530 »»	525 »»	H. 5 »»	— 575, 320	H. 10
Bordeaux. ..	605 50	605 »»	H. 5 »»	— 615, 605, 607 50	H. 2 5
Montereau...	450 »»	« »»	« »»	— 430	
Fampoux....	500 »»	« »»	H. 10 »»	— 500	H. 20

LONDRES, 20 nov.		PARIS, LE 22 NOV. PRIMES.	COULISSE.
Consol.	96 96 1/8	3 0/0 F. c. 82 75, 80 d. 50.	Av. 82 85.
Esp. 3 0/0	28 1/4	F. p.	Ap. 82 80.
Portug.	58 1/8	5 0/0 F. c.	B. du Trés.
Mexic.	30 5/8	F. p.	
Brésil.		Orl., 1140, 1147 50 d. 10 au 30.	
5 0/0 hol.	91		F. c. F. p
2 1/2 d°.	50 1/4	Nord, 697 50, 687 50 d. 20. 687 50, 700 50 d. 10 au 30.	3 0/0 p.
Rouen.	38 1/2		5 0/0 17 1/2
Orléans	44, 46	710, 700 d. 20, 720, 717 50 d. 10 au 15 pr.	

MARCHANDISES. — **HUILE** de colza, disponible, 107,50 à 00,00 ; courant du mois, 109,00 à 108,50 ; décembre, 111,50 à 00,00 ; 4 premiers 1846, 115,00 à 114,00.

LILLE. — Courrier en retard.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 102,00 à 103,00 ; courant du mois et décembre, 102,00 à 103,00 ; 8 premiers 1846, 107,00 à 108,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 87,50 à 00,00.

CHANDELLES, 69 fr.

HALLE DE PARIS.

21 nov.						22 nov.					
Arrivages	5170 q.	45 k.				Arrivages	2455 q.	80 k.			
Ventes	2176	74				Ventes	2238	71			
Restant	15037	96				Restant	16224	84			
Cours moyen	40,24					Cours moyen	39,96				
Cours-taxe	41,20					Cours-taxe	41,12				
Cote administrative.						Cote administrative.					
Gruaux	11 q.	13 k.	56,30	à	59,05	Gruaux	7 q.	85 k.	53,30	à	62,20
1re	402	04	42,00	à	44,60	1re	118	18	43,00	à	43,20
2e	385	76	36,95	à	41,40	2e	481	51	38,85	à	41,40
3e	56	75	32,50	à	34,40	3e	4	01	34,00	à	35,00
4e	33	27	26,10	à	28,63	4e	46	12	16,35	à	26,05
A liv.	1555	69	25,40	à	41,60	A liv.	1498	75	20 00	à	41,05

Marchés.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 22 novembre. — Foin 1re 55 à 58 ; 2e 41 à 48 ; 3e 00 à 38. — Paille de seigle 1re 30 à 33 ; 2e 00 à 00 — Paille de blé 1re 27 à 30 ; 2e 24 à 26 ; 3e 00 à 00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 23 novembre 1845.

7 h. »|» **OPÉRA.** — Charles VI.
7 h. »|» **THÉATRE-FRANÇAIS.** — Vêpres sicilennes. Mari à bonnes fort.
7 h. »|» **OPÉRA-COMIQUE.** — Part du Diable. Marie.
7 h. »|» **ODÉON.** — Prologue. Roméo. Portrait de Michel Cervantès.
6 h. 3|4 **VAUDEVILLE.** — L'Amour. Bourse. Diable à quatre. Piron.
6 h. »|» **VARIÉTÉS.** — Samaritaine. Diable. Prosper. Maître d'école.
6 h. »|» **GYMNASE.** — Noémie. Enfant de la maison. Cerigny. La Vie.
6 h. 3|4 **PALAIS-ROYAL.** — Pot aux Roses. Code. Etourneau. La Pêche.
6 h. 1|2 **PORTE-SAINT-MARTIN.** — Marie Jeanne.
7 h. »|» **AMBIGU.** — Les Mousquetaires.
6 h. »|» **GAITÉ.** — Lucio. Seize ans.
6 h. »|» **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — L'Empire.
6 h. »|» **COMTE.** — Pierrot. Giselle. Chansonnette. Crispin. Turban.
6 h. »|» **FOLIES.** — Riquiqui. L'Art. Tourlourou. Gig-Gig.
PANORAMA. (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et compagnie, rue du Croissant, 16.

... de la Loire (1).

APPLICATION DU PRINCIPE SOCIÉTAIRE.

Les vœux du conseil municipal de Saint-Etienne et du conseil général de la Loire furent entendus par le gouvernement. Le ministre des travaux publics chargea une commission administrative d'examiner les avantages et les inconvénients de l'association charbonnière.

Cette commission, qui doit formuler des propositions d'ordre administratif et d'ordre législatif au besoin, méditera, nous l'espérons, sur les vues que nous allons lui présenter.

Etat actuel des choses.

Il existe aujourd'hui dans le bassin de la Loire trois grandes associations charbonnières, la *Compagnie générale des mines de houille de la Loire* formée à Rive-de-Gier, la *Compagnie des houillères* formée à Saint-Etienne, et la *Compagnie des mines réunies*. Déjà il a été passé entre ces compagnies des traités qui peuvent être considérés comme les préliminaires d'une fusion complète. On remarque chez les principaux représentants des associations charbonnières le désir d'établir dans le bassin une administration, une exploitation unitaires; de proportionner la production houillère du département de la Loire à ses débouchés; enfin d'organiser le travail dans les mines en améliorant le sort des ouvriers. M. Rambaud-Bovet, l'un des administrateurs de la compagnie des houillères de Saint-Etienne, a pris des engagements à cet égard dans une note en réponse au mémoire de M. Fénéon.

« Au surplus, dit M. Rambaud-Bovet, tant que nos adversaires ne demanderont que des garanties pour les ouvriers malheureux, ils peuvent compter sur un concours efficace et empreint d'une noble générosité de la part des compagnies réunies, car ces dernières seront inspirées bien plus par le devoir que par un sentiment de justice envers les ouvriers; elles ont devancé les vœux exprimés à cet égard, en s'occupant de la réorganisation des caisses de secours sur une échelle bien plus libérale que par le passé, et déjà ce serait un fait consommé si cette œuvre n'avait rencontré des difficultés imprévues. »

Pour apprécier, pour diriger les tendances qui se manifestent au sein des compagnies, il importe de se demander quel serait le but final de ces tendances, et de se figurer les houillères de la Loire exploitées par une seule association.

Voici le tableau que cette vaste administration pourrait présenter :

Plan d'une association exploitant toutes les houillères de la Loire.

Une agence supérieure préside à l'extraction et à la vente de la houille dans le département de la Loire; mais il existe à Saint-Etienne et à Rive-de-Gier des sous-centres administratifs qui dirigent les travaux dans les deux parties du bassin. Dans le bassin de Saint-Etienne lui-même on peut distinguer jusqu'à sept groupes de houillères formés en moyenne de quatre ou cinq concessions.

Pour obtenir cette unité de direction, cette solidarité d'intérêts, et en même temps cette distribution méthodique dans le travail, voit réduit près des exploitations ...

Si l'on recule devant l'idée de substituer l'Etat par voie d'expropriation aux concessionnaires actuellement en jouissance, du moins nous émettrons ce vœu que le gouvernement se réserve à l'avenir des exploitations modèles qui puissent servir d'exemple à l'industrie privée, pour la perfection des méthodes d'exploitation, pour l'économie des rouages administratifs, pour les garanties données aux consommateurs comme aux ouvriers.

Quant au bassin de la Loire, cherchons comment les compagnies qui en sont entrées en possession par des concessions régulières pourraient y organiser le travail sur les meilleures bases.

Si l'on suppose notre plan réalisé, au centre de direction et près des sous-centres principaux il existe un conseil de surveillance formé d'actionnaires et d'ingénieurs, ou de conducteurs de travaux et de simples ouvriers, si bien que les trois éléments de la production, le capital, le travail et le talent y sont représentés.

Sur le produit net de chaque année, la compagnie prélève :

1° La redevance fixe due à l'Etat par kilomètre carré de mine exploitée;

2° Le salaire des ouvriers, salaire calculé de manière à suffire à tous les besoins essentiels; les traitements des ingénieurs et administrateurs;

3° Les intérêts convenus pour les capitaux engagés dans l'exploitation;

4° Les dépenses que nous venons d'énumérer en deuxième et en troisième ordre acquittent la dette de l'association envers les individus qui en font partie. Nous placerons au quatrième rang les dépenses qui répondent à des besoins collectifs.

Nous voulons attirer l'attention sur la constitution d'un fonds de prévoyance sociale. Ce fonds répondrait aux besoins suivants :

Extension donnée à la caisse appelée aujourd'hui déjà de *prévoyance*, afin qu'elle assure des secours aux ouvriers malades, des pensions de retraite aux travailleurs épuisés par l'âge, des moyens d'existence aux veuves et aux orphelins.

Fondations de crèches, de salles d'asile, d'école primaires et industrielles, organisation du service médical, création d'hospices et hôpitaux.

Etablissement de magasins où l'association charbonnière déposera les vivres, les objets d'habillement et toutes les denrées nécessaires à la population laborieuse. Ces denrées, achetées en bloc et contrôlées par les conseils de surveillance, seront vendues aux ouvriers à un prix modique avec facilités pour le paiement. Comme on opérera sur des approvisionnements considérables, que la qualité des fournitures sera vérifiée et que les conseils composés en partie d'ouvriers ne chercheront pas à spéculer sur les mineurs, le travailleur sera mieux vêtu, mieux nourri qu'à présent et à meilleur compte, il ne sera plus réduit, comme aujourd'hui, pour toute nourriture, au pain de seigle, au lard malsain, et l'usure cessera d'escompter son existence.

La sollicitude de l'association ne doit pas s'arrêter là. Des distractions sont nécessaires à l'homme, surtout à l'homme dont le labeur est aussi rude que celui du mineur. En assurant aux travailleurs d'honnêtes plaisirs, en faisant intervenir la musique dans leurs réunions, l'association charbonnière ferait la guerre à l'ivresse, à la débauche; la dignité du mineur y gagnerait, et le calme naîtrait dans son foyer domestique.

... vait, dans les principaux centres de population, ... constructions divisées en plusieurs ailes, et contenant à la fois les logements de l'administration, la salle du conseil, les magasins et entrepôts, les chambres consacrées aux ouvriers, la salle de leurs repas, les lieux de réunion et de plaisir, la crèche, la salle d'asile, l'école placée sous les yeux et la surveillance des parents, l'infirmerie où le malade ne serait pas isolé de sa famille.

Nous venons d'énumérer quatre sources de dépenses : les redevances dues à l'Etat; — les salaires des ouvriers et employés de toute nature; — les intérêts des capitaux; — le fonds de prévoyance sociale. Ces dépenses doivent être calculées d'abord en *minimum*; mais si l'exploitation prospère, si les revenus dépassent les besoins de première nécessité, les bénéfices seront répartis au marc le franc de la distribution des minimums : ainsi, l'Etat recevra d'abord, indépendamment de la redevance fixe que nous lui avons allouée, une redevance proportionnée aux produits de l'extraction; la rétribution des ouvriers et celle des agents de toute nature sera augmentée; les actionnaires qui ont déjà touché l'intérêt de leur argent devront percevoir un dividende; enfin, le fonds de prévoyance sociale recevra de l'extension ainsi que les objets divers auxquels il est appliqué.

Le lecteur doit entrevoir tous les avantages de ce système. Il intéresse l'ouvrier au sort de l'entreprise. Le travailleur ne se considère plus comme un instrument passif; son zèle, ses efforts ne sont pas perdus. En faisant prospérer l'association, il accroît sa part individuelle; tout travailleur est associé et peut, en faisant des épargnes, acquérir le titre d'actionnaire; dans ce cas, il aurait droit à un double dividende, comme capitaliste et comme travailleur.

Le même intérêt rattacherait étroitement au sort de l'entreprise les ingénieurs, administrateurs, employés de toute nature.

Le plan que nous venons d'esquisser présente encore des lacunes. L'industrie charbonnière n'est pas tellement isolée qu'on puisse l'organiser sans la coordonner avec d'autres. Ces femmes, ces enfants de mineurs que l'association doit secourir, les travaux des mines leur offriront peu d'emplois compatibles avec leur âge, avec leur sexe; car ces travaux, en général, exigent de la force, et l'humanité se révolte lorsqu'on voit, en Angleterre, des jeunes filles demi-nues courbées, le pic à la main, sur des massifs de charbon; de jeunes enfants plongés dans l'obscurité, dans une atmosphère méphitique, occupés sans relâche à ouvrir et à fermer les portes des galeries souterraines. En France, d'ailleurs, le règlement du 3 janvier 1813 défend de laisser descendre dans les mines et minières les enfants au-dessous de dix ans.

Cependant il importe de rattacher, de rendre profitables à l'association les femmes et les enfants qui reçoivent d'elle des secours; de là naîtra la nécessité d'organiser dans le voisinage des exploitations houillères d'autres industries, de nature agricole surtout, industries auxquelles les mineurs eux-mêmes prendront part, car ils ne peuvent passer leur vie entière dans les souterrains, et il y aurait profit pour eux comme pour l'association à ce qu'ils fussent relayés plus fréquemment dans les mines, et passent se livrer à d'autres travaux moins fatigants qui seraient pour eux une distraction lucrative. Cette alternance de fonctions est nécessaire à leur santé, au développement complet de leur intelligence et de leur corps; elle formerait d'ailleurs à la surface du sol des occasions

(1) Voir les numéros des 17, 18, 19, 20, 21 et 23 novembre.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
LUNDI 24 NOVEMBRE 1845.

REVUE DRAMATIQUE.

THÉATRE-FRANÇAIS : *L'Homme de bien*, comédie en trois actes, en vers, de M. Emile Augier. — PORTE-SAINT-MARTIN : *Marie-Jeanne*, drame en cinq actes, par MM. Dennery et Maillan. — PALAIS-ROYAL : *Plombières, Bade et Trouville*, par M. Alfred. — VAUDEVILLE : *Riche d'amour*, un acte, par MM. Duvert et Lausanne. — GYMNASE : *L'Enfant de la maison*, par MM. Varin, Labiche et Nyon.

Le Théâtre-Français, avec la rare intelligence qui le caractérise, avait refusé, comme on le sait, une charmante comédie en vers, intitulée : la *Ciguë*. Aujourd'hui, l'auteur de la *Ciguë*, M. Emile Augier, grâce au brillant succès obtenu par sa pièce à l'Odéon, est admis sur notre première scène : son talent est plus mûr. L'œuvre nouvelle de M. Emile Augier, moins vive, moins bien agencée peut-être que la première, pénètre plus profondément dans l'étude du cœur humain. On sent, aux représentations de l'*Homme de bien*, que l'auteur s'est inspiré du *Misanthrope*, de *Tartuffe*, et qu'il a voulu tracer un caractère puissant. Le rôle de Féline est bien pris dans nos mœurs; Féline, c'est l'hypocrite qui se fait illusion à lui-même, l'être sans conscience au fond, mais juste selon le monde, selon la loi, et qui finit par se croire homme de bien. Geffroy, dont le jeu manque de souplesse, n'a pas habilement combiné les faces diverses de ce caractère, et, quand il passe d'une nuance à l'autre, c'est avec une raideur qui donne de l'invraisemblance à la figure de Féline.

Sans être toujours aussi léger, aussi pétillant que celui de la *Ciguë*, le vers de l'*Homme de bien* a de la verdeur. On en jugera par cette conversation de Féline et d'un vieil oncle appelé Bridaine :

> ... Donnez, à votre nièce, un honnête garçon.
> B. — Qui me l'enlèvera ? Ce n'est pas mon affaire,
> J'aime trop cette enfant pour jamais m'en défaire.
> F. — Hé! si vous l'aimez tant que d'en être jaloux,
> Au lieu de l'adopter, que ne l'épousez-vous?
> B. — Vous vous moquez de moi ? — F. — Non, je vous le conseille.
> B. Epouser une enfant! — F. — Vaut-il mieux une vieille ?
> B. — A mon âge! — F. — Parbleu ! c'est la bonne saison.
> Voyez le roi David et le roi Salomon.
> N'est-il pas raisonnable, en froideur de vieillesse,
> De se ragaillardir au feu de la jeunesse?
> David et Salomon le crurent sagement,
> Et Caton-le-Censeur fut de leur sentiment,
> Qui, sur ses derniers jours honora de sa couche
> Une jeune servante, et vertement fit souche.
> B. — Il fit souche! — F. — Oui, mon oncle, et Plutarque en fait foi,
> A quatre-vingt-dix ans. — B. — C'était plus vieux que moi.
> Mais n'en mourut-il pas ? — F. — Il toucha la centaine.
> B. — Il faut que ces Romains fussent en cœur de chêne.
> F. — Mon Dieu ! pas plus que vous. — B. — Ce n'est pas l'embarras.
> Je suis d'une famille où l'on ne vieillit pas;
> Et mon père, dit-on, passait la soixantaine,
> Qu'en jeune homme il courait encor la prétentaine.
> F. — Pour moi, je gagerais, si vous vous mariez,
> Que vous aurez bientôt deux ou trois héritiers.
> B. — Deux ou trois, vous croyez ? — F. — Peut-être même quatre.
> B. — Quatre, ce serait trop. — F. — Nous pouvons en rabattre.
> Mettons trois. — B. — Trois garçons, pas de filles. — F. — C'est dit.
> B. — Les filles ne sont pas d'un facile débit;
> Tandis que les garçons, lorsqu'on ne sait qu'en faire,
> On les fait avocats, et vogue la galère!

A la Porte-Saint-Martin, dans *Marie-Jeanne*, Mme Dorval obtient un succès immense. Il est impossible de peindre l'amour maternel avec plus d'énergie. Sous le nom de Marie-Jeanne, Mme Dorval représente une ouvrière qui travaille nuit et jour pour assurer à son enfant une nourrice dont le lait ne soit pas appauvri. Bertrand, le mari de Jeanne, lui enlève ses petites économies et les dissipe en folles débauches. Alors, sans ressources, sans espoir, Jeanne décide dans son cœur qu'il faut mettre son fils aux Enfants-Trouvés.

Nous voici devant la maison des Enfants-Trouvés : il fait nuit. Bertrand est gris et son ami Rémy l'aide à se coucher sur un banc.

Marie-Jeanne arrive, portant dans ses bras son enfant. Elle vient pour le déposer au *tour*; elle le couvre de baisers avant de s'en séparer. Enfin un premier coup de sonnette fait ouvrir le tour ; la pauvre mère y dépose son enfant et le couvre encore d'ardents baisers. Puis faisant un suprême effort sur elle-même, elle agite de nouveau la sonnette et l'enfant disparaît. Marie-Jeanne pousse un cri de désespoir et tombe inanimée sur la place.

Cette scène est d'un grand effet.

La pièce entière, dont les situations, les caractères et les incidents n'ont rien qui appartienne en propre aux auteurs, est cependant pleine d'intérêt. Il y a là un bon choix et un bon arrangement de grand nombre de drames. Les auteurs ont parsemé le dialogue de bons mots : ils ont su faire rire et pleurer.

La pièce est bien montée et se joue avec beaucoup d'ensemble.

MM. Jemma, dans Bertrand; Grailly dans Appiani, et Perrin, dans Rémy, méritent de sincères applaudissements.

Au Palais-Royal, *les Bains à domicile*, de M. Paul de Kock, avaient réussi complètement, malgré quelques plaisanteries un peu trop crues. Puisque deux baignoires avaient été accueillies avec autant de faveur, quel succès n'obtiendraient pas vingt, trente, cinquante baignoires, un établissement de bains, deux établissements de bains, la mer tout entière, *Plombières, Bade* et *Trouville* ! Ainsi raisonna le Palais-Royal, mais il a compté sans son hôte. Pour intéresser il ne suffit pas de nous représenter par des décorations exactes trois lieux de rendez-vous des baigneurs à la mode, il faut dans ces décorations encadrer une pièce et dans *Plombières, Bade et Trouville*, la pièce n'existe pas.

Acte premier. La scène représente Plombières, bourgade étranglée dans une vallée profonde, au milieu des Vosges. Le moindre touriste reconnaît parfaitement l'unique rue de cette petite ville, ses maisons à balcon, les montagnes qui dominent ses toits.

Acte second. Un salon de danse à Bade.

Acte troisième. Le bord de la mer; décoration bleue, l'azur du ciel confondu avec l'azur des flots; deux petites voitures, qui servent aux baigneurs de cabinets de toilette, sont le seul ouvrage de l'homme placé en regard de ces merveilles de la création.

Une même société fréquente tour à tour Plombières, Bade et Trouville; cette société n'est pas amusante; pourtant elle possède Alcide Tousez, Grassot et Sainville : vous voyez que l'auteur est bien coupable ; les éléments de succès ne lui manquaient pas, eh bien ! le malheureux, il a eu si peu de confiance dans ces excellents acteurs, que pour rendre Grassot comique, il a cru devoir lui placer une bosse sur le dos et le coiffer d'un claque analogue au chapeau de Polichinelle !

Nous ne venions chercher à Plombières, à Bade, à Trouville aucun enseignement social, mais nous attendions une pièce divertissante. Nous avons été trompé. Cependant la première scène était heureuse. Elle se passe à Plombières. Un monsieur et une dame reviennent des bains, chacun dans leur chaise à porteur, tout en sueur et soigneusement empaquetés; les porteurs viennent à se heurter, ils se querellent et déposent les malades au milieu de la rue pour aller se battre. Alors, deux voix plaintives sortent des chaises à porteurs; un dialogue favorablement accueilli du public s'engage entre les deux abandonnés. Mais la suite ne répondit pas à ce début et bientôt l'auteur du vaudeville nouveau put répéter au bruit des sifflets le vers d'Oreste :

> Pour qui sont ces serpents qui sifflent sur ma tête?

Eh bien! l'auteur ne manque pas d'esprit, et il l'a prouvé en s'improvisant un ingénieux pseudonyme. Si la pièce avait réussi, nous aurions entendu proclamer peut-être un nom renommé dans les fastes du théâtre et dans ceux de la chevalerie; mais la pièce tombait, il y avait peu d'honneur à s'en avouer le père. Voici ce qu'a fait l'auteur.

Le héros de Plombières, etc., est un certain Coq-Héron, notaire fameux par ses mésaventures conjugales, et couché tout au long dans la *Gazette des Tribunaux*. Craignant le ridicule, il cache avec soin son malheureux nom de famille, et se fait appeler dans ses voyages M. Alfred. Ce mystère intrigue tout le monde, et M. Coq-Héron passe à Plombières pour un ministre, à Bade et à Trouville pour un prince.

Après avoir posé en principe qu'Alfred est une appellation fort convenable pour les personnes qui n'auraient pas de profit à dire leur vrai nom, notre auteur a fait annoncer par Grassot que la pièce nouvelle était

Revue germanique.

LA FRANCE ET L'ANGLETERRE AU ZOLLVEREIN.

C'est une comédie jouée pour la première fois en 1843, et répétée en 1845. Le gouvernement français, comme partout, y représente le dupé et le niais ; l'Angleterre y imite le rôle du premier amoureux dans la pièce : *les Malheurs d'un Amant heureux*, et l'Allemagne, c'est la précieuse coquette se servant du niais pour arracher des concessions au conquérant.

Voici d'abord la charpente de la pièce. Pendant toute l'année, la presse allemande s'agite et crie contre la perfide Angleterre, cet ennemi commun de l'industrie continentale. Que ce soit M. List, l'avocat des fabricants, ou quelques philanthropes in-*octavo* qui reprochent à l'Angleterre d'avoir inventé le paupérisme, le but est le même ; c'est-à-dire qu'on tend à pousser le Zollverein à l'élévation des tarifs sur les produits venant de l'étranger. La presse française, ne se doutant de rien, se fiant à la bonne foi pateline de cette naïve Allemagne, reproduit benoîtement les tirades anglophobes et prohibitionnistes qu'on lui envoie.

C'est ainsi que le *Journal des Débats*, il y a trois ans, et naguère encore, la veille du congrès de Carlsruhe, assurait la France que les débats de ce congrès ne touchaient en rien l'industrie française ; que toutes les discussions rouleraient sur le fil écru et le coton de l'Angleterre. Notre diplomatie en Allemagne, qui prend ses instructions et ses leçons d'allemand dans ce journal, imite en tout ses patrons et se repose sur ses lauriers en s'écriant : « Nous n'y sommes pour rien, laissons faire, cela ne nous regarde pas ! » En attendant, la diplomatie anglaise remue ciel et terre pour neutraliser l'effet anti-anglais produit par la presse allemande. Il pleut des notes anglaises à Berlin, à Stuttgardt et à Carlsruhe, et ces notes, soi-disant secrètes, paraissent, on ne sait comment, dans la *Gazette d'Augsbourg*, au grand étonnement du cabinet prussien. Le gouvernement anglais ne s'en tient pas là. Tandis qu'il s'efforce à prouver à la Prusse que le système prohibitif est un système absurde imposé à lui, gouvernement anglais, par une aristocratie inintelligente, et que le pays anglais condamne tout en le subissant; tandis que M. Peel insinue à la Prusse du nord que tôt ou tard les droits d'entrée sur les grains étrangers, ainsi que sur la bois de construction seront, sinon abolis, du moins diminués, et que lui, chef du cabinet, il les abolirait à l'instant même s'il n'était pas gêné dans ses mouvements par les entraves du parlement, la diplomatie secrète de l'Angleterre, très nombreuse et très répandue en Allemagne, emploie tous les moyens publics et secrets sur un représentant quelconque d'un petit Etat germanique ; pour l'engager à opposer son veto aux propositions prohibitionnistes des autres Etats dans le congrès.

Or, les résolutions du congrès n'ont force de loi que quand il y a unanimité. Si petit, si insignifiant que soit le pays de Nassau ou de Saxe-Weimar, il suffit que le délégué d'un de ces pays dise Non, pour annihiler les conclusions du congrès. Qu'arrive-t-il? le jour du vote, les propositions anti-anglaises, faute d'unanimité, se trouvant rejetées par le congrès, et ce dernier ne voulant pas se séparer sans avoir fait quelque chose, il frappe sur la France, il frappe, mêm sans discuter, et le gouvernement français, en apprenant cela par les journaux de Londres, s'écrie : « Tiens, teint. Que voulez-vous ! les meilleurs tireurs ont souvent la vue troublée par des influences de l'extérieur. »

En effet, en 1843, le Congrès s'est réuni pour discuter la question des fers étrangers et du coton. Cela ne regardait que l'Angleterre. Aussi, après son vote, les droits d'entrée sur la quincaillerie de Paris furent augmentés de 50 pour 100, et ceux sur les vins français à peu près pour un dixième. Il a fallu que le roi de Prusse, de son propre chef, rendît une ordonnance, en vertu de laquelle les droits sur les fers anglais furent augmentés ; et comme à cette ordonnance était attachée l'idée d'une alliance entre la Belgique et le Zollverein, les Etats du sud ne purent, par pudeur, y opposer leur *veto*. Ils demandèrent seulement, en échange de cette complaisance, l'augmentation des tarifs sur le *twister* et le coton anglais. Le Congrès se rassemble de nouveau. On discute, on vote, et il se trouve que les droits sont augmentés, non sur les produits anglais, mais sur la papeterie, la bimbeloterie et la ganterie françaises, et même un peu sur les vins. Un journal prétend même que les tarifs sur ce dernier article seront augmentés au point qu'ils équivaudront à une prohibition complète. Que fait le *Journal des Débats* qui, hier encore, a battu des mains aux propositions des prohibitionnistes allemands, parce que selon lui, *elles sont exclusivement dirigées contre l'Angleterre*? Ce qu'il fait ? Il imite ses maîtres qui viennent de recevoir le soufflet. On essuie la joue et on attend. Et dire qu'on reproche à ce journal de n'être pas bon chrétien, lui, qui imite à la lettre la maxime de l'Evangile : « Quand on te donnera un soufflet sur la joue gauche, présente, etc. .... » Le Congrès, dit-on, va se réunir sous peu à Berlin. On y soulèvera de nouveau la question anglaise ; mais il est plus que probable que les droits d'entrée sur les vins français seront frappés d'une nouvelle augmentation.

Qu'importe à notre ministère ; qu'importe à son ignorante diplomatie en Allemagne, qui court après les titres plutôt qu'après les nouvelles ! L'Angleterre sera contente, et vive l'entente cordiale !

Nous avons déjà dit que la France, sous le gouvernement actuel, est la Cendrillon de la diplomatie européenne. Quand donc viendra un *Prince Charmant* pour la tirer de la cuisine conservatrice, et l'installer triomphalement sur le trône de la patrie et de l'humanité !

A. W.

Un petit journal, qui est quelquefois spirituel, a décoché ces jours derniers un article assez plaisant contre le mécanisme électoral dont nous avons, pour la vingtième fois, rappelé les principes dans notre numéro du 19 de ce mois. — Le *Corsaire-Satan* faisait semblant de croire que quand nous parlions d'un député par 500 voix électorales, nous partions de l'hypothèse du suffrage universel, d'où le *Satan* concluait, par un calcul facile, que la chambre des députés compterait 18 000 honorables dans notre système. Cela était très bien chez *Satan*, et nous a fait duement rire : la charge était bonne.

Mais voici une charge meilleure : c'est qu'un grave journal qui a nom la *Patrie*, a pris au sérieux la bouffonnerie de *Satan*. La *Patrie* a *coupé dedans* comme on dit, elle trouve notre programme « bizarre, dépourvu d'esprit pratique, » et s'exclame très gravement sur les *dix-huit mille* députés que *Satan* lui a servis en commentant à sa façon notre système.

Le savant Economiste qui écrit dans le *Journal des Chemins d[e] fer* au profit des compagnies, nous cite comme ayant exagéré le[s] bénéfices probables des exploitations futures, et notamment d[e] Nantes et de Strasbourg. Nous nous contenterons de lui faire ob[-]server qu'il se trompe du tout au tout : nous n'avons jamais fa[it] de calculs qu'en prenant pour bases les données extravagante[s] des premier et second projets présentés par les ministres, [et] nous n'avons pas eu de peine à démontrer que d'après ces base[s] (qui étaient le don gratuit ou presque gratuit des chemins) les b[é]néfices seraient considérables. Mais depuis que le ministère, ado[p]tant un troisième système, a fait rentrer les concessions dans le[s] conditions ordinaires des affaires, nous nous sommes bien gardé[s] d'avancer aucun calcul sur quelque chose d'aussi incertain que l[e] revenu possible des chemins de fer, dont un fort petit nombre ser[a] avantageux, la généralité médiocre, et quelques-uns tout-à-fa[it] mauvais.

Nous avions même ajouté que si l'on persistait à vouloir pren[-]dre le revenu pour base de la durée de la concession, on avait to[rt] de déterminer d'avance cette durée, puisque rien ne répondait d[e] la certitude des évaluations, et nous avions proposé cette mé[-]thode : Employer les produits nets à payer aux actionnaires 1° Un intérêt annuel de tant pour 0|0 ; 2° un amortissement an[-]nuel de tant ; 3° et un bénéfice de tant, et prolonger la concessio[n] jusqu'au moment où ils auraient été remplis de ces trois termes.

Ainsi l'Economiste des chemins de fer a eu tort dans ses ins[i]nuations ; c'est pourquoi nous le déférons à l'Académie des scien[-]ces morales, dont les membres et candidats sont avec lui en d'ex[-]cellents termes ; ils feront bien de lui donner ce conseil d'am[i] que la bonne foi ne messied pas à un Economiste.

On nous adresse une note de laquelle il résulte qu'un grand nombr[e] de marchands de vins de l'un des quartiers de Paris se seraient coalisé[s] pour ne pas vendre le litre de vin au dessous de soixante centimes. U[n] dédit de 500 fr. aurait été imposé aux infracteurs.

Dans la lettre que nous avons publiée ce matin, M. Arago annonce po[ur] demain lundi une communication à l'Académie des sciences sur les pr[o]cédés de conservation du bois, du docteur Boucherie.

Cette belle et utile invention, si justement admirée en théorie, va r[e]paraître avec tous ses avantages, basée sur l'expérience acquise, sur d'i[n]contestables et décisives épreuves faites depuis trois ans dans la for[êt] royale de Compiègne. Cette seule application des procédés Boucherie à l[a] conservation des bois de construction, si importante dans tous les ca[s] emprunte un intérêt particulier à la construction actuelle des voies d[e] fer. Nous serions heureux de pouvoir confirmer, en les complétant, c[es] premières informations, et nous applaudirions de grand cœur aux succè[s] du modeste et laborieux savant.

M. Jordan, ancien professeur à Marbourg, détenu injustement depui[s] plus de cinq ans, sous prétexte de n'avoir pas acquitté la conspiration d[u] 3 avril 1833, qui a éclaté à Francfort, et dont, selon une dénonciation, [il] a été un des fauteurs, vient d'être acquitté par le tribunal de Cassel. Ce[t] acquittement est uniquement dû à l'agitation continuelle de la presse alle[-]mande à ce sujet, car le tribunal criminel et amovible de Cassel est litté[-]ralement à la disposition du gouvernement et n'a jamais fait preuve d'in[-]dépendance. M. Jordan a déjà été deux fois condamné, parce que le gou[-]

---

de *M. Alfred*.

Il est vrai que pour avoir le courage d'avouer en face du parterre une pareille production, il aurait fallu être un Bayard sans peur et sans reproche.

Le Palais-Royal a de quoi se consoler, et si sa dernière pièce n'a pas eu de succès, la nouvelle décoration de la salle a réuni tous les suffrages. Le Cette décoration, blanc bleu et or est riche tout en demeurant légère. Le cuivre estampé employé à l'ornementation de cette salle est à la fois plus brillant et plus durable que la pâte dorée avec laquelle on vient de mastiquer l'Odéon.

Pour correspondre à la fraîcheur de ses loges et de ses galeries, il faut absolument que le Palais-Royal se donne pour les étrennes un rideau neuf.

Riche d'amour, joué au Vaudeville avec un succès comparable à celui de l'*Ile de Robinson*, n'est que le développement d'une idée fort jolie, ou peut-être d'un souvenir personnel de M. Alphonse Karr. Sous l'heureux nom de *M. Pingouin*, un jeune homme (Arnal) a fait la conquête d'une beauté dans un bal de souscription. Cette beauté se laissera reconduire en fiacre à l'issue de la fête ; mais, hélas ! notre conquerant n'a pas un sou vaillant pour payer la voiture,

> Et son gousset, moins heureux que les Gaules,
> Appelle en vain l'invasion des Francs.

Que faire? comment emprunter cent sous? peut-être en s'adressant à ce commissaire du bal · — Monsieur, je crois avoir l'honneur de vous connaître, et je venais vous prier... — A propos, monsieur, vous me devez dix francs. — Comment cela? — Vous ne m'avez pas payé votre billet. — Je n'ai dans ma poche que des pièces de quarante francs, et je venais vous prier de me prêter cent sous, je veux les donner à ce garçon de café, à qui je dois un fort pour-boire. — Rien de plus facile, monsieur. (Le commissaire donne lui-même la pièce de cent sous au garçon, sous les yeux d'Arnal.) — Ah! mon Dieu, je suis perdu! — (Le garçon revient.) Monsieur, vous m'avez fait donner une pièce de cent sous, je vous la rapporte. — Grand merci, mon ami! — Monsieur, c'est qu'elle est fausse.

Le malheureux Arnal est ainsi le jouet de mille incidents, et la pièce de cent sous le fuit toujours, tout en se laissant voir, comme l'onde fuit Tantale ; enfin, il se décide et fait appeler une voiture ; il serait bien malheureux que le cocher refusât de prendre en gage un excellent paletot. Malédiction! le paletot d'Arnal a disparu ; un danseur indélicat en a fait son profit; il ne reste plus au vestiaire qu'un paletot couleur canelle, tout râpé.

La position critique de M. Pingouin empire à chaque minute. Sa belle ne se contente pas d'être conduite en voiture, il lui faut d'abord un souper. Arnal est sur les charbons ardents ; enfin, une bourse trouvée au fond du paletot sa méprise met un terme à la mésaventure. Les auteurs ont su coudre à tout ceci le mariage obligé.

Arnal a joué avec beaucoup d'entrain ; on l'a rappelé après le lever de la toile. Une grande part d'éloges est due à Leclère qui, sous le nom de Vergaville, a parfaitement représenté un mari jaloux et brutal.

Au Gymnase, l'*Enfant de la maison* a donné au talent d'Achard une nouvelle occasion de se produire. L'Enfant de la maison est un viveur qui se présente comme remplaçant militaire dans la maison d'un vieux notaire, en 1815, au moment où les remplaçants étaient hors de prix. Le nouveau-venu est accueilli avec transport, il va dispenser du service un grand garçon qui avait peur de mourir et qui bourrait son sac de voyage de jujube et surtout de taffetas d'Angleterre, *car on peut avoir une jambe coupée*. Achard se rendra sous les drapeaux, mais il fait ses conditions: elles sont dures. La servante de la maison, nièce du notaire, est traitée en véritable Cendrillon; on l'excède de travail. A la vérité, sa qualité de parente lui assure un privilège : elle n'a *pas de gages*. Achard exige d'abord que la servante porte une robe de mérinos, un fichu de soie, un bonnet orné de rubans roses ; il veut ensuite que cette jeune personne ait une dot, et finit par l'épouser au moment où le tambour de la commune annonce que, par suite de grands évènements politiques, la classe de 1815 est mise en disponibilité dans ses foyers.

La pièce est spirituelle. Nous y avons vu pour la première fois Mlle Irma, qui hérite en ce moment du répertoire de Mlle Désirée et de Mme Doche. Mlle Irma est une petite personne élégante, gracieuse, à qui le rôle de grisette, dans la *Vie en partie double*, doit convenir on ne peut mieux. Nous lui conseillons seulement de ne pas forcer, en chantant, sa voix qui est pure et flexible, mais frêle, de ne pas avoir la prétention de faire autant de bruit que les autres, et de se contenter de l'agréable filet de son que la nature lui a départi.

VICTOR HENNEQUIN.

REVUE MUSICALE.

Nonobstant l'interruption, que peu de personnes auront remarquée, dans les comptes-rendus spéciaux de la musique, aucun fait saillant ne se trouve avoir été négligé, si l'on en excepte le commencement de la campagne des artistes italiens. Les mois de septembre et d'octobre sont généralement ceux qui correspondent aux annales musicales les plus pauvres. Nous n'avons de dette grave qu'envers le Théâtre-Italien et nous attendions depuis le commencement de novembre une occasion de la payer dignement. Cette occasion nous est offerte par la reprise de *Nabucodonosor*, et nous la saisissons avec d'autant plus d'empressement qu'elle nous fournit un texte d'admiration et d'éloges, chose rare par le temps qu'il fait dans le monde lyrique. On impute souvent aux critiques l'humeur quinteuse et l'esprit méchant, parce qu'ils trouvent beaucoup moins à louer qu'à blâmer. Nous ne voudrions pas nous porter fort pour tous, mais nous en connaissons plusieurs qui, comme nous, ne sont jamais plus heureux que quand un sujet se présente à propos duquel ils peuvent sans remords et sans réticence laisser couler l'éloge de leur plume trop souvent accrochée à la périphrase polie qui explique à u[n] acteur qu'il est mauvais, à un auteur que son œuvre ne vaut rien. A[u] plaisir que l'on ressent à louer du fond du cœur se joint le vif contente[-]ment d'avoir rencontré une source d'émotions agréables où l'on peu[t] venir se désaltérer et convier ses amis. Cette joie nous a été donnée pa[r] les deux soirées que nous avons passées cette semaine au Théâtre-Ita[-]lien, et c'est à Teresa Brambilla que nous la devons. Depuis long-temps il ne s'était point présenté à Paris d'artiste lyrique aussi complètement aussi heureusement douée. Une physionomie expressive et d'une admi[-]rable mobilité, un regard vif, profond et ferme, un geste élégant, noble, mais naturel et sans emphase, une voix claire, solide, étendue et vibrante, se pliant à tous les accents de la passion, une méthode qui rappelle celle de sa sœur Marietta, la démarche hardie, l'attitude fière, une aisance parfaite... Il se peut que nous ayions été ébloui par tant de qualités bril[-]lantes, mais les taches ne nous ont point encore apparu. Nous n'avons eu qu'un regret : celui de voir son rôle terminé au troisième acte, et dans tous les morceaux qu'elle chante, le compositeur nous a paru bien sobre de répétitions, eu égard, surtout, aux habitudes italiennes. Puisse la distribution du répertoire, cette année, nous permettre de l'étudier et de l'admirer souvent.

L'auteur de *Nabuchodonosor*, Giuseppe Verdi, a obtenu déjà en Ita[-]lie des succès brillants. On cite, entre autres, avec beaucoup d'éloges un *Ernani* qui sera donné cet hiver aux Italiens, avec un autre poème, at[-]tendu l'opposition de M. Victor Hugo, et *I Lombardi alla crociata* qu'il avait été question de jouer dès l'année dernière. La partition de *Nabucodonosor* se recommande par plusieurs morceaux remarquables. On y rencontre des rhythmes neufs et heureux, de beaux développements harmoniques, et un travail d'orchestre très étudié, mais parfois entaché de prétention. L'art n'est pas toujours suffisamment absorbé par l'inspiration ; la mélodie manque souvent d'haleine et d'originalité. On retrouve des successions de notes bien connues, dont quelques altérations de mesure et de rhythme dissimulent mal l'origine. La disposition des instruments et des voix accuse une bonne entente de la sonorité. M. G. Verdi affectionne les cuivres dont il sait, du reste, tirer un excellent parti. Il réussit beaucoup mieux dans les motifs lents ou solennels que dans les thèmes vifs. Plusieurs de ses *andante* sont très remarquables au double point de vue de l'oreille et de la scène : dans les mouvements rapides, il tourne presque toujours à la musique gymnastique. On peut citer dans le premier acte un trio très originalement coupé et l'andante du final; dans le deuxième acte, la cavatine chantée par T. Brambilla et le grand morceau d'ensemble final ; au troisième acte un duo entre T. Brambilla et Ronconi, et un chœur d'Hébreux charmant, mais qui devrait être plus désolé, puisqu'il est la paraphrase du cantique célèbre : *Super flumina*, enfin, la prière qui termine le quatrième acte.

Le poème de *Nabucodonosor* ne présente point d'action dramatique proprement dite. C'est une succession de scènes très bien choisies pour inspirer le compositeur; mais il n'y a ni nœud, ni péripétie, ni dénoue[-]

paraître son ancienne prospérité, mais encore elle contribuera à resserrer les liens de fraternité qui doivent unir les habitants de ces pays, en confondant leurs intérêts, leurs industries et leur commerce.

» La longueur totale de ce pont est de 3 603 mètres 16 cent., sur 9 de large. Il se compose de deux culées, ayant chacune 20 mètres de long; d'une grande place qui se trouve au milieu du pont, large de 40 mètres sur 136 mètres de longueur; de quatre petites places de 100 mètres chaque; de 36 grandes piles doubles, dont 12 de 14 mètres 21 cent., et 24 moyennes de 9 m. 24 c.; de 180 piles simples de 2 m. 12 c. chaque, qui soutiennent les arches; de 12 piles adossées aux places et culées, et enfin de 222 arches. Le parapet ou garde-fou est en pierre de taille d'Istrie, dans laquelle on a ménagé un canal pour l'aqueduc qui doit conduire l'eau à Venise.

» Pour la construction de ce pont il a fallu 80 000 pieux, 21 millions de briques, 1 200 000 pierres de taille, et, pendant toute la durée de ce travail, plus de mille ouvriers ont été occupés tous les jours.

» La lettre porte que la dépense ne s'est élevée qu'à deux millions de florins. Nous croyons qu'il y a erreur; une œuvre si colossale a dû coûter davantage. »

Les cabinets de Vienne, de Rome et de Naples, ont adressé de nouvelles réclamations à Londres sur la liberté que l'on accorde aux réfugiés politiques à Malte et dans les îles Ioniennes. On assure que ces puissances voudraient éloigner les réfugiés des possessions britanniques; mais on ne croit pas que cette proposition soit bien accueillie en ce moment. Les arrestations continuent dans les Etats romains. Beaucoup de personnes des légations ont pris récemment la fuite, dans la crainte d'être arrêtées, car la moindre insinuation suffit pour rendre suspect. Des hommes du caractère le plus pur ont été jetés dans les prisons et soumis à la commission d'enquête. La nouvelle de l'augmentation prochaine des troupes suisses a produit une nouvelle fermentation. Ces mercenaires sont profondément détestés et méprisés par tous les Italiens; les réfugiés à l'étranger préparent en ce moment une grande expédition dans les îles Ioniennes, contre les Etats romains ou le royaume de Naples. L'état actuel des choses ne saurait durer long-temps.

Le 25 du mois dernier un violent incendie a éclaté aux Dardanelles. Il a duré vingt-quatre heures et a réduit en cendres environ deux mille maisons, deux mosquées, la synagogue et deux bazars. Les consulats étrangers ont été épargnés par les flammes.

Actes officiels.

Le roi, sur la proposition de M. le ministre de l'instruction publique, a rendu une ordonnance dont voici les principales dispositions :

Art. 1er. Nul n'est inspecteur primaire s'il n'a été sous-inspecteur. Les directeurs des écoles normales primaires sont seuls exceptés de cette disposition. Les inspecteurs et sous-inspecteurs sont nommés par notre ministre secrétaire d'Etat au département de l'instruction publique, grand-maître de l'Université.

Art. 2. Un tiers des emplois vacants dans le corps des sous-inspecteurs primaires sera dévolu aux instituteurs primaires; un tiers, soit à des membres de différents comités d'instruction primaire, soit à des gradués libres de l'Université; un tiers aux régents ou principaux des colléges communaux.

Art. 3. Les nominations des emplois réservés aux régents et principaux des colléges communaux auront lieu sur les listes annuelles de

d'une convention faite avec l'éditeur de cet ouvrage, le produit net de la vente sera entièrement attribué à la *Souscription pour la tombe de Flora Tristan.*

D'autre part, nous offrons ce livre, à titre de prime, à toute personne qui nous fera parvenir à la fois, deux abonnements d'un an à notre numéro de quinzaine (ensemble 12 fr.)

Pour recevoir la même prime en ne prenant qu'un seul abonnement de quinzaine, il suffit d'ajouter 35 centimes à l'abonnement d'un an, c'est-à-dire de nous adresser 6 fr. 35 c.

Sur chacun des exemplaires ainsi envoyés, la *Souscription pour la tombe de Flora Tristan* percevra 25 c.

Cette prime ne se cumulera pas avec celle que nous offrons aux souscripteurs d'un an qui nous adresseront 6 fr. seulement. — Nous continuerons à envoyer à ceux-ci LE SEPT AVRIL, *banquets commémoratifs de la naissance de Fourier.*

Nous recommandons spécialement, pour les envois d'argent, l'intermédiaire des Messageries générales.

Ceux de nos Souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 30 novembre, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande *directe* d'abonnement ou de renouvellement doit être adressée *franco* au gérant, et être accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.

On s'abonne, à Paris, rue de Seine, 10, chez tous les libraires, chez les directeurs des postes et des messageries, et chez les correspondants du Comptoir central de la librairie, qui, tous, reçoivent les abonnements sans augmentation de prix.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Un nouveau tarif des droits de navigation sur le canal d'Arles à Bouc est publié par le *Moniteur* d'aujourd'hui. Ce tarif sera exécutoire pendant cinq ans, à partir du 1er janvier prochain (1846). — Le *Moniteur* publie, en outre, une liste par ordre de mérite de 330 élèves nommés à l'Ecole spéciale militaire par décision ministérielle du 16 novembre, d'après le classement du jury d'admission. — La compagnie des maîtres de poste a reçu aujourd'hui l'avis de M. Dumon, ministre des travaux publics, qui lui annonce officiellement son admission pour concourir à l'adjudication du chemin de fer de Tours à Nantes. — On parlait hier à la Bourse d'une faillite de deux millions cinq cent mille francs à Lyon. — M. le préfet de la Seine a présidé aujourd'hui la distribution des prix aux élèves de l'école Cochin, dans le 12e arrondissement. — Le vapeur garde-côtes espagnol *Vigilante* s'est emparé, dans les eaux d'Algésiras, de deux navires contrebandiers de Gibraltar : *le Napoléon II* et *la Marie*. Ces bâtiments étaient richement chargés. Les équipages ont été conduits dans les prisons d'Algésiras. —

huit heures, de revenir trois heures après, d'attendre deux heures, puis de revenir à quatre garder son enfant. Toutes ces marches, ces allées et ces retours nuiraient essentiellement au travail; il faut donc aujourd'hui que les pauvres portent leurs enfants avec eux dans les champs, où ils sont exposés à toutes les ardeurs du soleil ou aux inconvénients de la pluie et du froid, ou bien qu'ils les abandonnent, chez eux, aux soins d'autres enfants et exposés à toutes les chances d'une pareille surveillance. La salle d'asile n'est donc plus profitable qu'aux gens aisés, qui ont des servantes pour porter et reporter leurs petits enfants, dont ils se débarrassent ainsi pendant six heures par jour. Mais il y aurait moyen de remédier à cet inconvénient. Que la directrice entre dans sa salle à huit heures en hiver, à six en été; qu'elle garde les enfants pendant toute la journée, avec des moments de récréation plus ou moins rapprochés, mais toujours sous sa surveillance ou sous celle d'un aide; qu'on la paie davantage s'il est nécessaire, et par là on atteindra le but que se sont proposé ses fondateurs, qui ont eu avant tout le désir d'être utiles à la classe pauvre et ouvrière, sans lui occasionner de grandes dépenses. » — Les observations qui précèdent ont une grande importance, parce qu'elles signalent un abus particulier dont on peut prévenir l'extension. Les crèches et les salles d'asile doivent surtout, et avant tout, venir en aide aux malheureux.

MISÈRE PUBLIQUE. — La *Vigie de l'Ouest*, réclamant la reprise des travaux du bassin de St-Malo-St-Servan, ajoute les observations suivantes qui confirment ce que nous disions hier sur la misère de nos villes bretonnes : « Nous rappellerons à M. le ministre de l'intérieur que nos deux villes, qui forment une population de 20 000 âmes, comptent 8 000 pauvres recevant des secours, et que l'aumône est très insuffisante pour soulager tant de misère. Ces vastes travaux du bassin ont amené chez nous bien des familles indigentes qui languissent dans la détresse depuis que nos chantiers sont abandonnés. Les rapports qui nous sont faits par plusieurs personnes charitables nous révèlent des souffrances dont le récit glace le cœur. »

EXPLOSION D'UNE MINE DE CHARBON. — On écrit de Warrington, 3 novembre : « Ce matin, à 5 heures, une mine de charbon appartenant à MM. Turner et Evans, à Haydock, près Newton, Lancashire, a pris feu, on ne sait de quelle manière. Une explosion épouvantable, qui en a été la conséquence, a soulevé et transporté à distance considérable les planches qui se trouvaient à l'entrée de la mine. Comme on travaille nuit et jour dans ces mines, les travailleurs de nuit venaient de quitter la fosse, et ceux qui devaient les remplacer étaient en train de descendre lorsque l'accident arriva. Aussitôt qu'il fut possible d'aller s'assurer de l'étendue du mal, on descendit dans la mine, et on trouva dix cadavres, parmi lesquels celui d'un enfant si horriblement mutilé, que l'on dût rassembler ses membres dans un sac. Dix hommes vivaient encore, mais tous ont des brûlures si graves qu'il n'y a aucun espoir de les sauver. Ces malheureux sont presque tous mariés et ont pour la plupart des familles nombreuses. Une enquête sur les causes de l'accident doit avoir lieu demain à Haydock. »

L'ÉDUCATION PROFESSIONNELLE. — L'Académie royale du Gard a mis cette année au concours cette question importante d'économie politique : *De l'Éducation professionnelle en France*. Nous apprenons que la médaille d'or a été décernée au mémoire de M. Philibert Pompée, directeur de l'école supérieure de la ville de Paris. En posant cette question, l'Académie avait voulu qu'on recherchât si les rudiments de cette éducation existent en France, qu'on indiquât quels sont les moyens d'organiser fortement un enseignement destiné à avoir une si utile influence sur l'avenir du

---

ment. Nous n'en ferons point une analyse qui serait aussi fastidieuse qu'inutile.

M. Dérivis, qui aspire à la succession de Tamburini, a choisi le rôle important de Zaccaria, dans cet ouvrage, pour débuter à Paris. Il possède une voix assez sonore et assez puissante; mais toute l'énergie en est perdue par suite de la mollesse de son articulation. Son chant ressemble à une vocalise sur les douze voyelles, à peine coupées de quelques consonnes amollies. Sans ce malheureux et pivotal défaut, il aurait pu obtenir quelque succès. Ronconi chante avec une rare énergie, souvent avec bonheur, trop souvent aussi hors de la tonalité le rôle de Nabuco. Il est admirable dans les élans de fureur et surtout dans l'accès de démence. Un rôle secondaire de femme est chanté par Mlle de Landi, jeune élève du Conservatoire de Toulouse, qui a fait son apprentissage dramatique en Italie. C'est une jolie personne, dont la voix, d'un timbre doux, a de la portée et se détache très bien dans les morceaux d'ensemble. La manière suave dont elle chante une courte prière, au quatrième acte, nous donne à penser qu'elle remplacerait avec beaucoup d'avantage une demoiselle Librandi, qui a paralysé Mme Grisi dans la *Norma*. Le rôle d'Adalgisa permettrait au moins à Mlle de Landi de donner au public la mesure de son talent. Nous ne disons rien d'un rôle de ténor, dont l'importance peu considérable est encore amoindrie par M. Corelli.

Avant de quitter les Italiens, nous devons mentionner le brillant succès obtenu par Mario dans *Il Pirata*. C'est un triomphe de bon aloi et dont il peut être fier après les souvenirs que Rubini avaient laissés dans ce rôle. Nous constatons avec un vif plaisir les progrès remarquables que Mario fait chaque année, et il est encore à l'âge où les chanteurs sont loin de leur apogée. Le rôle d'Imogène n'est point favorable à Mme Grisi. Elle a dû s'en apercevoir déjà l'année dernière. Il est écrit hors du diapason de sa voix, et c'est en vain qu'elle y intercale un air du *Bravo* de M. Marliani. Le public a fait acte de justice et de bon goût en applaudissant à double salve un solo de hautbois merveilleusement dit par M. Lavigne au début de l'air d'*Imogène*, qui aujourd'hui termine *Il Pirata*.

— Nous avons entendu deux des débutants qui se sont produits dans ces derniers temps à l'Académie royale de musique. M. Mathieu avait commencé par le rôle d'Othello. On ne pouvait raisonnablement rien conclure de ce qu'il avait été insuffisant dans ce rôle, type lyrique hors de la portée d'un jeune homme inexpérimenté. Il a tenté depuis une épreuve décisive dans *Guillaume Tell*. Le rôle d'Arnold est sans doute des plus beaux et des plus forts qui aient été écrits pour Nourrit, mais nonobstant, il permet à tout artiste qui l'aborde de mettre au dehors les qualités qu'il possède. Il se peut que M. Mathieu devienne quelque jour capable de l'emploi des premiers ténors. Ce ne sont pas les qualités extérieures qui lui font défaut; mais nous avons vainement attendu, tout le long du rôle, une phrase qui trahît une pensée ou une émotion dans ce chanteur. Nous avons pu constater qu'il possède un très beau *la* de poitrine, et, dans l'intérêt de son avenir lyrique, le public paraît trop apprécier ce mérite. C'est une excellente chose pour un ténor, qu'un beau *la* de poitrine; mais nous estimons beaucoup plus une phrase de chant bien sentie et surtout un rôle étudié et compris.

Mlle Julienne s'est fait entendre dans le rôle d'Alice de *Robert-le-Diable*. A une voix puissante, étendue et solide, elle réunit des qualités remarquables d'énergie et de sensibilité. Les femmes sont généralement beaucoup plus précoces que les hommes dans la carrière lyrique. De brillants exemples seraient faciles à citer. L'intelligence du sentiment se développe infiniment plus vite chez elles; et elles sont presque toujours artistes accomplies à un âge où l'homme commence à peine à bégayer la passion. Mlle Julienne nous a paru mériter d'être étudiée, appréciée et beaucoup encouragée.

— La reprise de la *Dame blanche*, avec Roger et Mlle Delille, a été un événement à l'Opéra-Comique. Bien que le rôle de Georges, écrit pour la voix essentiellement blanche et légère de Ponchard ne soit pas tout à fait en harmonie avec le timbre et les habitudes vocales de Roger, il a su le dire avec un entrain et une intelligence qui lui ont valu un légitime succès. Il était puissamment servi, il est vrai, par la comparaison que l'on pouvait faire avec ses derniers devanciers. On aurait pu facilement, croyons-nous, trouver dans le personnel féminin de l'Opéra-Comique une Jenny qui complétât l'intérêt de l'ensemble.

— La Belgique, qui tient de la France, quant à sa constitution politique, ressemble beaucoup plus à l'Allemagne sous le rapport musical. Nous la félicitons de cette dernière ressemblance. Il n'est pas rare d'y trouver des familles entières de musiciens qui, père, mère et enfants réunis, pourraient former un orchestre en miniature. Dans ces familles on apprend la musique en apprenant à parler. Quand il se rencontre une organisation exceptionnelle dans de semblables conditions, elle se développe avec une rapidité phénoménale. Récemment nous avons entendu chez M. L. Massart, un de ses neveux âgé de huit ans et demi qui joue du baryton comme un ange. Le baryton est un instrument de la famille des violons qui est l'intermédiaire entre l'alto et le violoncelle, et s'accorde à une tierce majeure au-dessous du premier. Un homme le tiendrait sur ses genoux; mais, pour un enfant aussi jeune, cet instrument remplace un violoncelle. Le jeune Léon Massart en tire des sons ravissants et le fait chanter avec un charme d'expression et une finesse de goût dont on resterait stupéfait si des exemples fréquents n'avaient déjà prouvé à quel point et avec quelle rapidité les facultés musicales exceptionnelles développent les organes de la sensibilité. Listz, autrefois prodige, et qui se borne maintenant à être un des plus grands artistes de notre temps, après avoir écouté avec un vif intérêt et chaudement applaudi le petit *barytoniste* [illegible] une charmante soirée par quelques-uns de ces ravissants [illegible] réserve pour les cercles d'intimes et dans lesquels [illegible] issante se manifeste bien plus encore que dans les [illegible] tinés à être exécutés devant un nombreux public.

— Samedi, jour de la Sainte-Cécile, on a [illegible] une grande messe en musique de M. Zimmerman[illegible] peu loin placé pour saisir les détails d'instrumentat[illegible] dont le développement calme et sage accuse la touche d'un maître. Nous avons pu reconnaître, du moins, que M. Zimmermann avait respecté le grand principe qui consacre la prééminence des voix, auxquelles les instruments doivent toujours le pas. Une foule nombreuse s'était portée à cette solennité, et, longtemps avant qu'on ne commençât, l'entrée de la nef avait dû être interdite. Pour tous ceux qui connaissent M. Zimmermann, cet empressement n'avait rien que de très naturel.

— Dimanche dernier a eu lieu, dans la salle du Conservatoire, le grand concert d'harmonie organisé par M. Klosé, et dont le produit était destiné à la caisse des secours et pensions de l'association des artistes musiciens. Cent artistes, dirigés par l'habile successeur de M. Berr, ont exécuté avec une rare précision un choix de morceaux remarquables. On sait combien il est difficile de réaliser un accord parfait dans une masse d'instruments à vent, dont les diapasons sont inégalement variables sous l'influence de la chaleur développée par l'exécution. Les artistes réunis par M. Klosé sont parvenus, à force d'adresse, à dissimuler, sinon à vaincre complètement, ce défaut capital. Le chœur des Scythes de Gluck, dont l'harmonie vigoureuse et sauvage était parfaitement rendue par les voix stridentes des cuivres, a obtenu un brillant succès. Le ranz des vaches, très bien arrangé, a produit aussi un excellent effet. Le talent des artistes s'est surtout manifesté dans un pot-pourri sur les *Huguenots*, dans lequel on avait entassé peut-être trop de motifs. Un moins grand nombre de thèmes et plus de développements pour chacun d'eux eût produit meilleur effet, croyons-nous. Ils ont fait preuve encore d'une grande habileté dans l'ouverture de la *Flûte enchantée*; mais dans cette admirable fugue, dont toutes les notes demandent à être rendues avec autant de précision que de délicatesse, l'absence des violons se faisait particulièrement sentir. Nous voudrions bien connaître le numéro du métronome que Mozart aurait assigné à cette ouverture. Le mouvement qu'on lui donne, à Paris, nous a toujours semblé trop vif. Les charmants traits mélodiques dont elle est semée nous paraissent perdre tout caractère avec cette rapidité.

M. Klosé se propose de donner une série de concerts analogues. Nous lui souhaitons le succès que méritent son zèle consciencieux et l'exécution remarquable qu'il a su réaliser.

ALLYRE B.

LOTERIE DE PETIT-BOURG. — On nous informe ce soir que dans quatre ou cinq jours l'Exposition des marchandises parmi lesquelles les porteurs des billets gagnants pourront aller choisir ce qui leur conviendra, sera ouvert dans la cité Vindé, boulevart de la Madeleine, 13. Les lots envoyés par la famille royale et par diverses personnes, avec ou sans désignation spéciale, figureront aussi dans cette exposition; de très belles broderies ont, dit-on, été données par la reine, et une superbe coupe en porcelaine de Sèvres a été offerte par le comte de Paris.

[...] en masse. Ce projet, qui devait nécessairement rencontrer des obstacles, n'en était pas moins possible jusqu'à un certain point. Le plus grand secret avait été gardé par les conjurés, et ce n'est que deux heures seulement avant l'instant choisi pour l'accomplissement du projet que le directeur fut prévenu. Les principaux meneurs désignés furent interrogés, et on prolongea jusqu'à neuf heures le séjour des détenus dans les ateliers. A neuf heures, sur les déclarations des détenus interrogés, soixante réclusionnaires, tous reconnus comme les plus dangereux et les plus indisciplinés, furent enlevés et conduits en lieu sûr. Cette mesure produisit sur-le-champ une vive impression. Aucun mouvement ne se fit, tout rentra dans l'ordre, et, le lendemain, le tribunal de police intérieure condamnait à des punitions diverses les principaux meneurs de la conspiration. Plus de la moitié des individus préventivement séquestrés étaient rendus, après une sévère admonition, à leurs travaux habituels. On frémit quand on pense aux suites qu'un pareil projet pouvait avoir. Trois cents employés civils occupent la maison centrale de Clairvaux ; et, malgré les résistances de ces employés et de la garnison, il n'est pas douteux qu'une épouvantable boucherie n'eût été la conséquence de la tentative d'évasion que nous venons de raconter, si, par une circonstance vraiment providentielle, le directeur n'eût pas été mis si bien sur la trace. » — Qu'on vienne encore nier les bienfaits de la réforme pénitentiaire, et surtout la salutaire influence que le nouveau mode d'emprisonnement exerce sur le moral des condamnés. Cela prouve une fois de plus combien nos philanthropes ont une profonde connaissance du cœur humain !...

LE VOL A LA BIENFAISANCE. — Samedi dernier, à Lille, la veuve Dillies marchandait au marché à la volaille un pigeon dont elle voulait faire son régal du dimanche ; mais le prix du volatile n'étant pas en rapport avec ses *moyens*, elle le replaça, et bien à contre-cœur, sur l'étalage du marchand. Une officieuse commère remarqua les regrets de la veuve Dillies ; elle engagea la conversation sur la cherté des comestibles qui ne permet pas au *pauvre monde* de se faire une *petite douceur*, et dans le cours de cette conversation, elle parvint à insinuer à la trop crédule veuve qu'elle était chargée par une personne charitable de lui désigner les meilleurs placements à faire de ses bonnes œuvres ; inutile de dire que la première rosée de faveur tomberait sur sa nouvelle connaissance, dont elle sut obtenir l'adresse. Quelques heures après, la veuve Dillies vit arriver dans son modeste réduit de la cour des Trépassés son officieuse protectrice ; celle-ci venait de voir la dame charitable, et avant de faire participer la veuve Dillies à ses dons, elle voulait s'assurer de ce que contenaient sa chambrette, et surtout sa commode : bientôt le meuble fut ouvert, et apparut aux yeux de la visiteuse une boîte renfermant une chaîne en or, une croix ornée de pierres fines, d'une valeur de 200 francs, et une quarantaine de francs : c'était du luxe, mais il fut convenu qu'on n'en parlerait pas à la dame charitable, dans la crainte de n'en rien obtenir. La visite se termina par un retour au marché, où la veuve Dillies obtint de la munificence de sa nouvelle amie le pigeon, objet de sa convoitise, et l'on se sépara. La veuve Dillies, rentrée chez elle, voulut tout remettre en place, comme doit le faire toute bonne ménagère, mais elle chercha vainement la précieuse boîte, et elle s'aperçut seulement alors, dit le *Journal de Lille*, qu'elle avait été la victime d'une adroite voleuse.

LA POMME DE TERRE EN IRLANDE. — On écrit de Dublin au *Morning-Chronicle*, 19 novembre : « Aujourd'hui lord Clancurry a présidé l'assemblée des membres du comité de Mansion-House. Il a été donné lecture de 75 lettres qui contiennent de fâcheux renseignements sur la récolte des pommes de terre. Sur la proposition de M. O'Connell, le comité a adopté une série de résolutions. Elles sont au nombre de huit. Elles portent que la maladie des pommes de terre est en progrès d'une manière alarmante, que plus d'un tiers de la récolte a péri et qu'on ne peut compter sur les ressources de l'art pour sauver le reste. La famine pèsera sur le pays si l'on n'adopte des mesures promptes et énergiques. L'hésitation du gouvernement à convoquer le parlement dans des circonstances si graves, mérite le blâme le plus sévère, car l'apathie des ministres met en danger la vie de milliers d'hommes. La loi des céréales est inique et faite

[...] bout de quarante-et-une heures et demie, malgré tous les efforts qu'on fit pour chasser le fluide. On appela un docteur le mercredi soir ; il trouva la jeune dame dans un état de raideur complet, et les moyens ordinaires de la médecine n'ayant pas suffi, on appliqua des ventouses. La raideur fut en quelque sorte détruite, mais le sommeil continua. Pendant toute la nuit du jeudi, des symptômes d'épilepsie qui s'étaient déclarés dans la nuit du mardi, continuèrent d'être très violents. On la mit au lit, et elle dormit parfaitement toute la nuit. Lorsqu'elle se réveilla le lendemain matin, elle prononça des paroles incohérentes, et la nuit suivante elle ne put dormir. Le samedi matin, elle déjeûna, et, vers huit heures et demie, elle dit : « Je vais retourner où j'étais auparavant, et ce que je viens de manger me servira jusqu'à ce que je revienne. » A peine avait-elle prononcé ces paroles qu'elle retomba dans le sommeil, et son état dura environ cinq heures. Quelques jours après, la jeune dame se portait très bien. »

ÉRUPTION. — On écrit de Palerme : « Le 17, la lave du Vésuve se frayant un chemin à travers le cratère de 1842, se répandit en quantité. Le fleuve de feu avait une longueur de 240 palmes, et dans certains endroits il s'élevait à une hauteur de 20 à 40 palmes. Il avait pris la direction de Bronti, situé au pied de la montagne. Les habitants épouvantés se sont sauvés. Le 18, les laves se divisèrent au dessus de Bronti en deux fractions : les habitants de Bronti ne souffrirent aucun dégât, mais les champs et les vignes furent abîmés. Le 22, l'écoulement cessa : l'éruption doit être terminée dans quelques jours. L'intendant de Catanée a envoyé une commission scientifique à Bronti pour examiner la marche et le caractère de l'éruption. »

MARTYROLOGE DES TRAVAILLEURS. — L'*Armoricain* raconte que, le 14, à l'heure de midi, au moment où l'on conduisait une frégate en rade, une aussière mal assujétie s'est détachée, et, en tombant avec force, a blessé deux personnes. L'une d'elles, le nommé Claude Le Gall, batelier, a reçu plusieurs contusions à la tête et a été porté à son domicile ; l'autre, la femme Castel, n'a été atteinte que légèrement.

Le même jour, dans la soirée, le nommé Pascal Bernot, journalier, s'est cassé la cuisse gauche, en tombant d'un échafaud élevé pour la construction d'une maison.

Le 15, on a retiré de l'eau le cadavre du nommé Jean Legai, ouvrier forgeron, qui était tombé à la mer dans la soirée de la veille.

Avant-hier au soir, un tonnelier était occupé, dans une maison rue Saint-Honoré, à descendre une pièce de vin dans la cave. Il se trouvait au pied de l'escalier quand la corde qui retenait la pièce vint à glisser, et le renversa avec violence. L'infortuné est resté mort sur la place.

Un malheureux maçon, occupé aux travaux de la nouvelle bibliothèque Sainte-Geneviève, est tombé dimanche d'un échafaudage, et quelques heures après il a succombé par suite de cette chute.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 23 NOVEMBRE 1845.

Le *Journal des Débats* reproduit une lettre adressée de Rome à la *Gazette du Midi*, dans laquelle on raconte l'entrevue que la supérieure des religieuses qui ont été récemment victimes des plus odieuses brutalités en Russie, aurait eue avec le pape. Il résulte de cette lettre que le czar se serait rendu solidaire des traitements infâmes de l'archevêque Siemesko, qu'il aurait formellement approuvé les abominables tortures qu'on a fait subir à ces pauvres femmes. L'exaltation est si grande à Rome que, dans plusieurs couvents, des imprécations contre l'empereur se mêlent aux prières ordinaires.

Les *Débats* conjurent Nicolas de ne pas se laisser ainsi mettre au ban de l'opinion, et de faire justice des exagérations qui se sont sans doute mêlées à des faits d'ailleurs déplorables, et que l'empereur est tout le premier à regretter amèrement. Nous croyons peu aux *remords* du czar, et nous sommes très tentés de croire à sa complicité. Les choses les plus incroyables ont leur vraisemblance dans un pays où la terreur est le moyen gouvernemental réputé le plus efficace. L'enseignement que les peuples auront à tirer de toutes ces infamies ne sera pas du reste favorable au principe de l'autorité. Quand on voit d'une part le czar consacrer des persécutions que le fanatisme religieux le plus exalté ne justifierait

le meurtre ; l'anarchie est au comble. On n'a aucun égard aux réclamations de notre consul intérimaire à Beyrouth, ce qui n'empêche pas le cabinet français de s'applaudir de ses victoires diplomatiques.

Le *National* revient sur nos affaires en Algérie. La France lui semble là comme ailleurs, tourner dans un cercle vicieux, sous l'impulsion d'un ministère qui se traîne à la remorque des cabinets étrangers. Il y a, hélas ! beaucoup trop de vrai dans l'hyperbole du *National*.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. D. à Gisors. — Votre lettre, timbrée du 19, n'est arrivée que jeudi 20, trop tard pour employer la voie indiquée.

M. X. à Rodez. — Reçu. — Nous espérons qu'il n'y aura pas d'incident.

Monsieur R. à R. — Nous n'avons pas encore vu D. — C. vous écrira.

M. C. à Châlons-s.-S. — C'est entendu.

M. P. F. à Ch.-s.-S. — Expédiez-nous au plus tôt des *Org. du trav.*

Nous prions itérativement nos correspondants de nous faire connaître promptement et catégoriquement leurs réponses aux quatre chefs de notre circulaire datée du 16 août dernier.

Bourse.---Revue de la semaine.

Cette semaine a été fort agitée. La liquidation des chemins de fer a été fort difficile, une forte baisse s'en est suivie, et la faillite d'un agent de change est venue le lendemain causer une véritable déroute dans les prix de tous les chemins de fer. Malgré une reprise assez sensible dans les deux derniers jours de la semaine, la baisse est en résultat à 72 fr. 50 c. sur l'Avignon, 45 fr. sur le Nord, 40 sur le Saint-Germain, 32 fr. 50 c. sur le Rouen, 30 fr. sur les 2 lignes de Versailles, 21 fr. 25 c. sur le Vierzon, 20 fr. sur le Havre, 12 fr. 50 c. sur le Boulogne, 11 fr. 25 c. sur l'Orléans et le Bordeaux, et de 10 fr. sur le Bâle, le Montereau et le Dieppe à Fécamp. Cette énorme dépréciation paraît avoir attiré l'attention des capitalistes et provoqué des ordres d'achat assez considérables.

Il est à remarquer que le cours des rentes françaises n'a été que très modérément affecté de ce mouvement. La baisse n'est que de 15 c. sur le 3 0|0, et de 30 c. sur le 5 0|0. La rente de Naples a monté de 1 fr. 25 c. et le 2 1|2 0|0 belge de 1|2 0|0. La dette intérieure d'Espagne n'a pas de cote ces derniers jours et n'est demandée qu'à 34 ; ce qui représenterait une baisse de 1 0|0.

Les fonds anglais arrivent aujourd'hui à 95 1|2 0|0. C'est une baisse de 1|3 0|0 sur les cours d'hier, et qui paraît être motivée par de mauvaises nouvelles d'Amérique. Le 3 0|0 s'est fait à 82 fr. 20 c.

Marchés.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 22 nov. — Foin 1re 52 à 53 ; 2e 48 à 50 ; 3e 44 à 45. — Luzerne, 1re 00 à 00 ; 2e 46 à 48. — Paille de blé 1re 29 à 30 ; 2e 25 à 27 ; 3e 00 à 00.

Marché de La Chapelle-Saint-Denis, 22 novembre. — Veaux amenés 774, vendus 767 1,70-1,52-1,34. — Vaches grasses amenées 93, vendues 90 à 1,20-1,06-0,92. — Vaches laitières amenées 102, vendues 66 de 230 à 460. — Taureaux, 3 amenés, 3 vendus 0,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 24 novembre.

7 h. 1|2 **OPÉRA.** — Diable à quatre. Dieu et la Bayadère.
7 h. 1|2 **FRANÇAIS.** — Homme de bien. Tisserand de Ségovie.
7 h. 1|2 **OPÉRA-COMIQUE.** — Mina. Maçon.
7 h. 1|2 **ODÉON.** — Prologue. Saint-Genest. Bourgeois de Rome.
7 h. 1|2 **VAUDEVILLE.** — Représailles. Bourse. Rendez-vous. Lune.
6 h. 1|2 **VARIÉTÉS.** — Tricorne. Deux Compagnons. Samaritaine.
6 h. 1|2 **GYMNASE.** — La Vie. Noémie. L'Enfant. Les Couleurs.
6 h. 1|2 **PALAIS-ROYAL.** — Code. Almanach. Pot aux Roses. Pretintaille.
6 h. 1|2 **PORTE-ST-MARTIN.** — Marie Jeanne.
6 h. 1|2 **AMBIGU.** — Les Trois Mousquetaires.
6 h. 1|2 **GAITÉ.** — Sœur du Muletier. Toupinel. L'Eclat.
6 h. 3|4 **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — L'Empire.
7 h. 1|2 **COMTE.** — Ah ! mon habit. Pierrot. 2 Jambes. 2 Chasseurs.
7 h. 1|2 **FOLIES.** — L'Art. Riquiqui. Tourlourou. Les Enfants.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., rue du Croissant. 16.

..., elle calmera faiblement les populations alarmées, et ne leur inspirera qu'une médiocre confiance dans l'avenir, car elle ne leur donne pas de notions très précises sur le présent.

Il ne suffit point, en effet, pour avoir une idée exacte sur la question des subsistances de savoir quelle a été notre récolte en moyenne, ni quel est le prix moyen des céréales dans le royaume considéré comme unité. Si les diverses régions de la France sont solidaires et forment un tout lorsqu'on les considère au point de vue politique, elles ont, au contraire, des besoins, des ressources, des intérêts très distincts, très divergents lorsqu'il s'agit de subsistances. Les récoltes de l'ouest peuvent être fort abondantes et à vil prix, pendant que celles de l'est sont chétives et très chères ; les populations du Rhin peuvent mourir de faim pendant que les cultivateurs de la Bretagne ne savent que faire de leur blé, ou réciproquement. Si l'on faisait, en pareille circonstance, la moyenne des deux mercuriales extrêmes, on obtiendrait un chiffre qui ne serait pas, en fait, l'expression de la vérité. Un exemple rendra notre raisonnement beaucoup plus clair.

Depuis quelque temps le blé est coté 17 fr. 90 c. à Gray ; à Strasbourg, au contraire, il est coté 26 fr. 98 c. et même 32 fr. 50 ; la moyenne des deux cotes extrêmes donne 25 fr. 90 c., prix non moins faux pour Strasbourg que pour Gray. Les moyennes, au lieu de préciser la vérité, ne servent qu'à la cacher ; c'est une méthode inventée par les faiseurs de statistique pour faire mentir les chiffres.

M. le ministre de l'agriculture et du commerce, en partant de cette base trompeuse, est arrivé, sans le soupçonner, à des conclusions peu exactes. Il a cru que ses chiffres pourraient calmer les craintes qui se produiraient sur des points isolés du royaume, et déjà les événements ont prouvé qu'il s'était trompé. Il est facile d'établir une moyenne sur le papier ; mais, en réalité, il est presque impossible d'en établir une sur le marché ; les populations le savent parfaitement ; elles savent bien que, malgré tous les artifices du calcul, le prix des subsistances dans leur localité ne se confondra pas avec le prix des départements plus favorisés. Aussi tous les raisonnements de la circulaire ministérielle, au lieu de modérer l'effroi du consommateur pauvre, pourraient redoubler sa méfiance par cela seul qu'il ne les comprend point dans leur ensemble, et surtout aussi parce que les chiffres officiels sont erronés dans l'application.

Une erreur plus grave encore, une erreur de principe, doit être relevée, car certainement le bon sens du peuple en a déjà fait justice, et, peut-être, en a-t-on tiré des conséquences fâcheuses. M. Cunin-Gridaine donne à entendre que la perte de la récolte des pommes de terre et des châtaignes n'a rien d'alarmant pour personne ; que la récolte des céréales y suppléera : « La récolte de 1845, dit-il, est incontestablement suffisante pour tous les besoins. » Oui, passe le prix du travail, ne faut-il pas que ces malheureux réduisent leur ration ordinaire? et, alors, croyez-vous qu'ils puissent admettre que la récolte est suffisante pour tous les besoins ? Croyez-vous que vos assertions suffisent pour tromper les douleurs de la faim ?

Dans chaque localité, le taux du salaire établit une limite de prix que les subsistances ne peuvent dépasser sans devenir insuffisantes pour le peuple. Les travailleurs s'alarment lorsqu'ils approchent de cette limite fatale, au-delà de laquelle se trouve la famine ; leur esprit se trouble, s'égare et ne comprend plus les conseils de la raison. Aussi, ne sont ce pas des raisons qu'il leur faut en pareille circonstance, mais des aliments, c'est-à-dire une élévation de salaire ou un abaissement de prix des denrées alimentaires.

Malheureusement, la fausse organisation de l'industrie et du commerce n'offre aucune garantie de cette nature aux prolétaires ; loin de là, le commerce tend toujours à profiter de la crainte exagérée des consommateurs pour créer des hausses factices sur les subsistances, tandis que l'industrie profite de la concurrence réductive que se font les travailleurs, pour rogner la portion déjà trop faible du salaire.

Il est donc imprudent d'abandonner d'une manière absolue, « à l'action intelligente du commerce, » le soin de pourvoir à la distribution des subsistances. Cette intelligence, qui inspire tant de confiance au ministère, est sans doute très grande ; mais elle s'exerce au profit d'intérêts privés qui sont très souvent en opposition avec l'intérêt des masses. Lors même que les opérations commerciales ont pour résultat une bonne répartition de la récolte, lorsqu'elles se proposent de transporter les grains surabondants de la Bretagne, par exemple, dans la Provence où le déficit de la moisson est considérable, faut-il s'étonner que le peuple s'épouvante et s'ameute pour arrêter des exportations dont il ne comprend pas la nécessité au point de vue général ? Ses craintes ne sont pas fondées, nous le croyons ; ses préventions contre le commerce sont exagérées, injustes si l'on veut ; mais on ne l'en fera pas revenir par des phrases.

Le gouvernement devait prévoir cette émotion populaire ; il devait se rappeler qu'en 1839, des troubles avaient éclaté au Mans, à Mamers, Vendôme, Mortagne, Saint-Malo, etc., à peu près dans les mêmes circonstances. Certes les avis ne lui ont pas manqué. Depuis l'invasion de la maladie des pommes de terre, toute la presse européenne a prédit la rareté prochaine des subsistances ; plusieurs Etats ont pris des mesures pour atténuer le danger ; pourquoi l'administration française est-elle restée seule dans l'inertie ? N'était-ce pas un devoir sacré pour elle de venir au secours des classes nécessiteuses, de les garantir tout à la fois contre la dépréciation du travail et contre le renchérissement des denrées alimentaires ?

Que faut-il donc pour rassurer les populations ? Il faut leur montrer que le travail et le pain ne leur manqueront pas pendant le cours de l'hiver ; il faut leur donner la certitude que leur existence ne sera point compromise jusqu'à la récolte prochaine, en organisant dans les villes des magasins publics de subsistances, et sur tous les points du territoire des ateliers où tous les nécessiteux puissent trouver un salaire suffisant. Il s'agit tout simplement d'imiter le bel exemple si bien réalisé par l'autorité communale de Bruxelles pour les subsistances, et par le roi de Hollande pour le salaire.

Que le commerce continue ses opérations en toute liberté ; que l'industrie tarife, comme elle l'entend, sa main-d'œuvre, ainsi le veut la loi. L'Etat leur doit protection ; mais il doit aussi protection aux prolétaires, et ce n'est pas trop de leur garantir le droit de vivre en travaillant. Voilà ce que nous aurions voulu voir dans la circulaire de M. le ministre de l'agriculture et du commerce ; cette simple promesse aurait suffi pour calmer toutes les inquiétudes et pour rétablir le bon ordre en sauvegardant les droits de tous.

Association charbonnière du département de la Loire. (1)

Les avantages du plan que nous avons indiqué dans notre numéro d'hier peuvent se résumer ainsi :

Intérêt de l'exploitation. — Direction unitaire donnée à tous les travaux ; exploitation intelligente des couches productives ; abandon des couches sans valeur. — Enlèvement des invétisons. — Voies de communication établies entre toutes les parties du bassin. — Machines de sondage, d'extraction, d'épuisement portées au maximum d'économie, de perfection et de puissance. — Proportion établie dans tout le bassin entre la production et les débouchés. — Conservation de la houille dans de vastes entrepôts. — Intermédiaires commerciaux, service d'administration et de surveillance réduits au minimum. — Chances de chômage et de perte diminuées par les compensations que l'association doit trouver dans ses différentes branches d'industrie.

Intérêt des travailleurs. — Minimum assuré aux ouvriers mineurs et à tous les agents actifs de l'association. — Organisation des crèches, salles d'asile, écoles, infirmeries, hospices et pensions de retraite ; secours aux veuves et aux orphelins, dividende attribué à la classe laborieuse dans les bénéfices de l'exploitation, esprit de propriété développé et satisfait chez elle. — Conservation de la santé du mineur par la diminution de ses heures de travail dans les puits et galeries, et par son intervention dans les industries organisées à la surface du sol.

(1) Voir les numéros des 17, 18, 19, 20, 21, 23 et 24 novembre.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
MARDI 25 NOVEMBRE 1845.

Les personnes qui s'abonneront avant le 1er décembre au numéro quotidien de la *Démocratie pacifique*, recevront les trois premiers volumes du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE, par M. ALEXANDRE DUMAS.

Analogie passionnelle. (1)

LE LYS BLANC.

L'analogie du lys blanc est une des plus heureuses analogies de Fourier (2). On y trouve toutes les qualités de son style, ironie : finesse, originalité, bonhomie. Tout homme qui cherche à se faire un nom dans la science doit avoir sous son chevet, comme Alexandre l'*Iliade*, l'analogie de la couronne impériale, de l'hortensia, du buis, de la vigne et du lys blanc.

« La tige en est droite et ferme, comme la marche de l'homme véridique. Elle se distingue par un entourage de follioles gracieuses : ainsi l'homme honorable et véridique brille par les traces d'estime qu'il laisse dans toutes ses fonctions industrielles ou administratives: (feuillé et travail sont synonymes).

» La corolle est, comme celle de la tulipe, un triangle sans calice, par analogie à l'homme véridique (lys), et à l'homme juste (tulipe). Leur conduite ne s'enveloppe d'aucun mystère et marche à découvert : ainsi la racine bulbeuse du lys est entre ouverte de toutes parts, en lames détachées et laisse voir l'intérieur de l'bignon, par analogie à la marche de l'homme loyal, dont les principes et le fond du cœur sont à découvert.

» Cette fleur, emblème de la pureté et de la droiture, a deux propriétés bizarres : elle est *perfide* et *reléguée*.

» 1° *Perfide*, en ce qu'elle barbouille d'une poudre jaunâtre celui qui en approche, séduit par son parfum. Cette souillure qui excite les huées, représente le sort de ceux qui se familiarisent avec la vérité.

» Qu'un homme docile aux leçons des philosophes, et résolu à pratiquer *l'auguste vérité, qui est*, disent-ils, *la meilleure amie des humains*, s'en aille dans un salon dire la franche et bonne vérité sur les faits et gestes des assistants, sur les grivelages des gens d'affaires et les intrigues secrètes des dames présentes, il sera conspué, traité d'Ostrogoth philosophique, butor inadmissible en bonne compagnie. Chacun, par une invitation de passer la porte, lui prouvera que *l'auguste vérité n'est point du tout la meilleure amie des humains*, et ne peut conduire qu'à des disgrâces quiconque veut la pratiquer.

» La nature nous écrit cette leçon dans le pollen dont elle enduit les étamines du lys. Il semble qu'elle ait voulu dire à l'homme attiré par cette fleur : *Défie-toi de la vérité ; ne t'y frotte pas*. C'est là le but de ce barbouillage qu'elle imprime sur les nez imprudents qui se frottent sans précaution à la fleur de lys, et se font, l'instant d'après, montrer au doigt par les enfants, comme on se fait montrer au doigt par les pères, quand on se hasarde à leur dire *l'auguste vérité*.

» 2° *Relégués*. La vérité est belle, si l'on veut, mais belle à voir de loin ; et telle est l'opinion du grand monde, puisqu'il ne peut pas admettre la fleur de vérité. On ne présente pas un bouquet de lys à une femme de bon genre ; on ne verra pas de lys dans le salon d'un Crésus. Toute belle qu'est cette fleur, sa forme, son parfum, son éclat, ne conviennent pas à la classe des sybarites. Ils n'aiment le lys que de loin, comme la vérité ; ils le relèguent dans les angles du parterre. La fleur, comme bouquet, ne peut convenir qu'au peuple, qui ne craint pas les pesantes vérités. Aussi, voit-on le lys figurer dans les fêtes publiques et sur la porte des cabarets où règne la vérité. Il charme les enfants qui ne craignent pas la bonne et franche vérité. Enfin on l'emploie à orner les statues et portraits des saints aux jours de fête ; et c'est fort bien fait de placer le symbole de la vérité entre les mains des habitants du ciel ; car si elle est de recette en l'autre monde, elle ne l'est nullement en celui-ci.

» D'autres emblêmes de vérité sont moulés dans les espèces de cette fleur. Le lys orange représente une autre classe d'amants de la vérité, ces misanthropes atrabilaires qui la pratiquent avec rudesse et ne savent point la rendre aimable. Aussi ce lys a-t-il tous les caractères de l'âpreté, il est sans parfum ; sa couleur est celle de l'enthousiasme sévère, *orange sombre*. »

LE NÉNUPHAR.

Vous venez d'admirer la candeur et la grâce majestueuse du lys, emblème de justice et de vérité ; gardez toutes vos colères pour la rouerie et la duplicité du nénuphar, emblème du tartufe moral et politique. J'ai été bien long-temps à me décider à dire tout ce que je savais sur l'immoralité du nénuphar, tant j'avais peur de me faire de nouveaux ennemis ! Car je sais nombre d'esprits et des esprits, les plus fins et les plus distingués, qui se sont laissé prendre aux belles manières du nénuphar, et qui ne craindraient pas de se porter caution de sa probité et de sa vertu. Faut-il, hélas ! que je range dans la catégorie de ces esprits délicats, M. Alphonse Karr, un écrivain charmant, mais à qui je sais deux faiblesses: son amitié pour le nénuphar d'abord, ensuite sa facilité excessive à croire que je lui dérobe ses idées ; car ce reproche désobligeant m'a été adressé naguère, et je ne suis pas le seul que les *Guêpes* de M. Alphonse Karr piquent à la même place. Voyons, monsieur, la main sur la conscience, êtes-vous bien sûr que ce soit vous qui ayez levé tous les lièvres que vous me félicitez d'avoir tués, et que personne, pas même Fourier, n'ait pu les dépister avant vous ; Fourier, un homme qui lit aussi couramment dans l'histoire des siècles futurs que dans celle des siècles passés et que je consulte quelquefois? Ou bien braconneriez-vous aussi en bordures de Saturne et d'Herschell, mes garennes favorites, que j'aie pu sans le savoir vous rencontrer en chasse ? Etes-vous enfin de ceux qui résolvent par la rose double le problème de Malthus, qui disent les mœurs du commerce par celles de l'araignée, pour avoir le droit de m'accuser d'emprunter vos méthodes ? A Dieu ne plaise, monsieur, que je refuse jamais une haute et prime-sautière intelligence à l'écrivain judicieux qui me trouve plein de sens, ni que je m'insurge contre l'opinion publique qui l'a proclamé maréchal de France littéraire sur le champ de bataille. Oui, monsieur Alphonse Karr, vous avez plus d'idées, de courage, de générosité et d'esprit que pas un, et j'ai toujours écrit que vous n'êtes pas à votre place chez les civilisés ; et chez vous l'esprit vient du cœur, et c'est pour cela que je suis heureux de vos sympathies, et que vos critiques elles-mêmes me font infiniment plus de plaisir que de peine, puisqu'elles ne font que constater que nos chiens chassent ensemble... Eh bien! pourtant, de toutes ces qualités précieuses, votre style est encore celle que je préférerais vous voler. Ce qui me passe, par exemple, c'est la passion du nénuphar avec un pareil style. Les plus nobles esprits ont donc tous leurs travers ! Turenne aimait les femmes...

Le nénuphar, grands dieux! mais examinez donc ce végétal-reptile des pieds jusqu'à la tête; mais c'est du d'Aigrigny et du Rodin tout pur, mais c'est pétri jusqu'à la moelle d'hypocrisie et de fourbe ! Pour votre salut, monsieur, défiez-vous de cette espèce.

Eh quoi ! une fleur si belle, à la physionomie si candide ! — Précisément, parbleu, et c'est là qu'est le péril. Le tartufe moral et politique affecte aussi la candeur de l'innocence. La blanche corolle du lys n'est pas plus pure que celle du nénuphar ; le jour non plus n'est pas plus pur que le fond du cœur du tartufe : doux est son regard et moelleux son langage, parce qu'il sait parfaitement qu'il est plus facile de prendre les mouches avec du miel qu'avec du vinaigre, et sa parole souple et flexible s'insinue agréablement dans l'âme de sa dupe, grâce au léger parfum de flatterie dont elle est imprégnée, parfum de nénuphar. Il faut bien que ces gens-là et leurs emblèmes aient l'extérieur pour eux. Mais pour juger le civilisé, ne prenons pas ses habits, son langage ; interrogeons sa vie, ses actes, ses habitudes saintes, le milieu qu'il affectionne... Pour juger le nénuphar, examinons ses racines et sa tige, c'est-à-dire sa conduite et ses menées secrètes ; voyons le milieu où il se plaît, ses amours et ses mœurs ! Dans quel bourbier infâme nous allons patauger !

Le nénuphar se plaît au sein des eaux fétides, comme le tartufe moral et politique au sein des sociétés faisandées ; sa racine a besoin de nager dans la vase. Ainsi, la nation britannique est la plus infecte et la plus

(1) Voir les numéros du 22 et 23 novembre.
(2) *Traité de l'Association*, tome Ier, 1822.

La fusion des exploitations morcelées, qui se disputaient naguère le bassin de la Loire, en trois grandes compagnies, doit être signalée au gouvernement comme un fait salutaire, irrévocable, et nous engageons MM. les commissaires nommés par le ministre des travaux publics à ne pas repousser avec effroi l'hypothèse du bassin tout entier exploité par une association unique.

Cette fusion, utile au point de vue industriel, doit-elle être condamnée au point de vue légal, et faut-il, avec M. Fénéon, solliciter la dissolution des compagnies en soutenant que la loi défend aux concessionnaires de mines de former une association sans être autorisés par l'Etat?

Nous avons lu, médité attentivement la législation des mines et nous n'y avons trouvé nulle part une pareille prohibition.

En matière de mines, le législateur désire que les exploitations soient vastes, car alors seulement elles peuvent couvrir leurs frais et devenir profitables à l'Etat comme aux particuliers; la loi de 1810 a laissée complètement libre l'association des concessionnaires, elle ne leur a défendu que le morcellement. Voici dans quels termes est conçu l'article 7 de cette loi :

« Une mine ne peut être vendue par lots, ou partagée, sans une » autorisation préalable du gouvernement donnée dans les mêmes » formes que la concession. »

On s'explique parfaitement cette interdiction. Tant que la concession, devenue pour le concessionnaire une propriété véritable, est aliénée sans partage, la mine reste dans les mêmes conditions; le nouvel exploitant est en état de suivre les travaux avec unité, économie. Si la concession a été faite à une société, la substitution d'une société nouvelle à la première, sans division de la mine, ne rend pas l'exploitation moins puissante, et dans aucun de ces cas une concession nouvelle n'est exigée :mais la vente par lots ou le partage fait retomber la mine sous l'influence du morcellement que la loi de 1810 a voulu prévenir. Alors il faut que l'Etat soit averti, qu'on lui demande une autorisation nouvelle, et qu'avant de l'accorder il examine si, par suite de la division, l'exploitation ne deviendrait pas plus difficile ou même impossible.

La loi des mines exige qu'une autorisation soit accordée par l'Etat dans le cas où les concessions sont morcelées.

Elle ne met aucune condition à l'association de plusieurs concessionnaires.

Il a donc fallu que M. le rapporteur près du conseil municipal de Saint-Etienne invoquât des textes étrangers à la législation spéciale des mines pour faire considérer les associations charbonnières du département de la Loire comme illicites. Le Code de commerce lui serait-il plus favorable que la loi de 1810?

Le Code de commerce n'est point applicable à la question qui nous occupe.

L'autorisation de l'Etat est indispensable pour la formation de certaines sociétés commerciales, mais il ne s'est constitué pour l'exploitation des houillères de la Loire que des sociétés civiles.

Aux termes de la loi de 1810, art. 7,

« L'acte de concession donne la propriété perpétuelle de la mine, » laquelle est dès lors disponible et transmissible comme tous au» tres biens et dont on ne peut être dépouillé que dans les cas et » selon les formes prescrites pour les autres propriétés, conformément ...

... sont conformes au texte de la loi et à notre opinion. Voici le sommaire des arrêts rendus par la Cour de Rennes, en 1833, celles d'Aix en 1841, de Riom en 1842, enfin la Cour de cassation en 1834 et 1841.

« L'association pour l'exploitation des mines, de même que l'ex» ploitation, ne constitue pas un acte de commerce. En conséquen» ce, les contestations auxquelles une telle association donne lieu, » sont de la compétence exclusive des tribunaux civils.

» Une société formée entre les concessionnaires d'une mine pour » l'extraction de ses produits, constitue une société civile. »

Ne trouvant aucune arme contre la légalité des associations charbonnières, ni dans la législation spéciale des mines, ni dans le Code de commerce, les partisans du morcellement se rejetteront-ils sur les articles du Code pénal qui punissent la coalition? Mais jusqu'ici les compagnies ne se sont associées que pour exploiter le bassin par les meilleurs procédés scientifiques, pour mettre la production en rapport constant avec les débouchés. Elles n'ont pas commis le délit de coalition. Rien n'indique de leur part un concert pour élever abusivement le prix du charbon et pour déprécier les salaires.

Dans l'état actuel des choses, on ne peut exprimer à cet égard que des craintes pour l'avenir. Ces craintes se dissiperont, si, tout en respectant l'union des compagnies, on exige qu'elles donnent au travailleur et au consommateur les garanties que nous énoncerons dans notre prochain article sur cette matière.

Expédition de Madagascar.

Le *Constitutionnel* annonce aujourd'hui que le gouvernement prépare une forte opération sur Madagascar.

« Il s'agirait, dit-il, presque d'une escadre, car on parle de quatre ou cinq vaisseaux ou frégates de premier et de second rang, tout au moins, sans compter plusieurs corvettes de guerre et corvettes de charge, sans compter aussi les navires de la station de Bourbon, et un ou deux pyroscaphes...

» Quel que soit l'appareil que le ministère juge à propos de déployer, nous croyons qu'il n'a aucun plan arrêté, aucune résolution déterminée... Dans cette circonstance comme dans toutes les autres, le ministère ne se dispose pas à autre chose qu'à suivre une impulsion extérieure...»

On peut être assuré que si le ministère, en cette grave occurrence, cède d'une manière quelconque à l'impulsion extérieure dont veut parler le *Constitutionnel*, l'opération sur Madagascar aura pour résultat immanquable de compromettre les droits du pays sur l'île magnifique, sur la *France orientale*. C'est donc le cas, pour tous les hommes sincères de tous les partis, qui ne veulent pas la ruine maritime du pays, de surveiller le cabinet ou de venir en aide à sa faiblesse, pour épargner à la France malheur et honte.

La question n'est pas de savoir si l'on enverra beaucoup de vaisseaux sur les côtes malegaches, si l'on tirera force coups de canon pour faire du bruit pour incendier de misérables villages, que les Houvas brûlent eux-

... trois mille hommes; elle consisterait à ... douze ou quinze cents soldats.

» Cela serait sans doute facile. On dépenserait beaucoup d'argent, on ferait périr peut-être deux cents Français, et qu'en résulterait-il? Nous abandonnerions le pays après y avoir passé comme un fléau destructeur, sans obtenir aucune garantie pour notre commerce, aucune sûreté pour nos traitants. Nous aurions frappé beaucoup d'innocents, et répandu le deuil dans les familles en France. Nous aurions prodigué les millions et le sang français, sans profit comme sans gloire.

» Est-ce là une œuvre digne de la France?

» Les journaux de Bourbon et de Maurice disent que *le Berceau* a dû retourner à Tamatave et à Foulpointe pour canonner de nouveau, si on n'obtenait une réponse satisfaisante de la reine. Je ne crois pas que l'habile commandant de la station aille encore brûler de la poudre et perdre des boulets dans la double enceinte qui enveloppe le fort. Une pareille tentative persuaderait peut-être aux Houvas que nous ne savons faire que du bruit.

» Je crois avec vous qu'il n'y a qu'une chose à faire, c'est la conquête de Madagascar, la destruction complète de la puissance houva.

» Cette conquête, je la crois facile. Six mille hommes qui débarqueraient à Bambétok ou à Tamatave, trouveraient tout de suite, dans la population de la côte, de nombreux auxiliaires et des éclaireurs. Après trois jours de marche ils auraient quitté la partie du pays où règnent les fièvres, et le dixième jour, ils seraient à Tananarive, sans peut-être avoir eu à combattre plus d'une fois. Mais cette conquête accomplie serait sans résultat, si elle n'était suivie de la prise définitive de possession et de la colonisation en grand. La colonisation, il ne faut pas se le dissimuler, offre plus de difficultés que la conquête. Elle exige une constance, une patience, qui ne sont guères dans l'esprit des chambres et des ministères.

» Je sais que pour tous les établissements qu'on a entrepris jusqu'à ce jour, on n'a omis aucune des fautes qui devaient les empêcher de réussir; mais ces fautes ont été si souvent répétées, qu'on doit les connaître, et il serait facile d'en éviter la plus grande partie.

» Ne pourrait-on pas voir comment font les Anglais qui réussissent toujours? Ils savent faire de grands sacrifices d'argent et attendre long-temps pour en être indemnisés. En plantant le noyau d'un arbre ils comptent que leurs héritiers en cueilleront les fruits. Ils font un choix assez sévère des premiers colons qu'ils transportent dans leurs établissements nouveaux, et ils s'assurent s'ils sont possesseurs d'un petit capital qui doit suffire aux achats de terrain, de bétail et d'instruments nécessaires. Si nous voulions coloniser Madagascar, il faudrait bien nous garder d'y laisser aller le rebut de notre population et surtout de celle des grandes villes.

» L'influence d'honnêtes familles françaises serait très grande sur la civilisation des naturels; elle contribuerait à améliorer leurs mœurs et à les préparer à recevoir la religion chrétienne. Il y a une espèce d'émigrants que tous les efforts du gouvernement devraient écarter d'une nouvelle colonie. C'est celle des petits pacotilleurs, gens qui laissent la probité au pays natal quand ils le quittent; ils ne vont chez les étrangers que pour se livrer au commerce de détail. Tous les moyens, même les plus illicites, leur paraissent bons pour amasser un peu d'argent. Ils abusent de la confiance des habitants, violent, autant qu'ils le peuvent, les lois du pays, et sont la honte de leur nation. C'est là une peste dont il faut préserver tout établissement nouveau.

» Mais pourquoi vous dire ce que vous savez mieux que moi? Je n'écris pas pour le public ni pour ceux qui sont appelés à décider de la grande question de Madagascar.

» Ceux-ci ne connaissent ni le pays ni ses habitants. Ils voient des impossibilités partout. Oseront-ils entreprendre de donner à la France une co-

(1) Voir l'article du *Mauricien* cité dans la *Démocratie* du 22.

---

pourrie de toutes les sociétés humaines, et c'est elle qui a engendré le Moralisme, l'Economisme et le Constitutionnalisme, germes de corruption pour toutes les sociétés; et le moralisme a engendré le prix de vertu, et l'économisme les économistes, et le constitutionnalisme les députés qui vendent leur patrie et leurs votes à l'Anglais pour des actions de chemins de fer...

La racine du nénuphar, longue de plusieurs mètres, couverte d'écailles, parsemée de larges taches noires et de renflements hideux, est un véritable... crocodile, un emblême parlant de cruauté et de voracité.

Sa tige est un... serpent! une affreuse tige verdâtre, contournée en spirale et qui n'en finit pas, et qui a étouffé plus d'un baigneur infortuné dans ses orbes perfides.

Le serpent est emblême de calomnie vénéneuse, emblême du Rodin, du moraliste qui calomnie la passion et le plaisir, pour gagner de quoi satisfaire ses passions et ses plaisirs. Connu! Mais pourquoi la tige du nénuphar contournée en spirale?

La tige du nénuphar est contournée en spirale, pour pouvoir s'allonger ou se replier suivant que le niveau de l'eau monte ou s'abaisse, et de manière à maintenir constamment la fleur à la surface.

Apologue effrayant de profondeur et de vérité! Tout le monde a reconnu dans cette tige élastique et tortueuse, la conduite élastique et tortueuse du Tartufe, du jésuite moral et du jésuite politique qui nage entre deux eaux, qui parle ou se tait, se montre ou se cache, suivant que son intérêt personnel l'exige, et de manière à se tenir constamment *à la hauteur* des circonstances, *au niveau* des évènements. Ah! je vous reconnais ici, renégat du socialisme, qui déjeunez du *National* et dînez de la *Presse*, lauréat Monthyon qui gagnez des prix de vertu à calomnier la fille du peuple, bas ambitieux qui n'aspirez à l'Institut et à la chambre élective que dans l'espoir de vendre vos trahisons plus cher. Et vous aussi, vil apostat de la religion de la femme libre, qui vous êtes fait persécuteur le lendemain du jour où vous étiez victime, qui pour de l'or et quelques mauvais titres, avez déserté la sainte cause de l'Etat et du peuple; qui pour de l'or avez vendu votre âme et votre plume aux Juifs; qui pour de l'or chantez les rapines de l'Anglais qui s'enfuit dans son île, gorgé de nos dépouilles. Ah! misérables, vous êtes bien heureux que la pudeur et surtout la police correctionnelle m'empêchent de prononcer vos noms! Cette analogie est trop riche, je n'en sortirai pas.

Le suc de la racine du nénuphar glace le sang, paralyse la jeunesse; on l'emploie dans certains établissements publics pour amortir les élans de la chair et comprimer l'amour. C'est le virus moralique et philosophique que les leçons de tartuferie civilisée inoculent aux esprits de la jeunesse, virus honteux qui paralyse l'essor de ses aspirations généreuses, l'abâtardit, la crétinise, fait de l'homme un épicier....

La feuille du nénuphar qui s'épanouit large et luisante à la surface de l'eau paisible, vous représente le travail facile et lucratif de ces pieux docteurs de la doctrine compressive, qui prêchent avec ferveur l'abstinence, mais à la condition de ne jamais s'en servir, qui déclament contre les raffinements du luxe et dorment sur l'édredon. La vipère s'enroule volontiers au soleil, sur la feuille lisse du nénuphar. Le brochet se cache dessous. Raison de la sympathie des Morock et des Faringhea pour les Rodin. Appliquée à nu sur la poitrine de l'homme, la feuille glaciale du nénuphar comprime d'abord, puis précipite les battements du cœur et détermine la fièvre. Ainsi la doctrine de compression, à force de refouler les passions et les besoins de l'homme, en provoque l'explosion et entretient d'éternelles sources de divisions, de guerres et de crimes au sein de l'organisme social. On ne se révolte pas impunément contre Dieu. L'histoire du passé n'est pas autre chose que le récit des effets du nénuphar appliqué à haute dose au gouvernement des Etats. Ce qui explique encore pourquoi le nénuphar a toujours joui d'une grande réputation de sainteté auprès des moralistes et des princes des prêtres de toutes les religions : encore un peu de patience, madame, voici que j'arrive à la question d'amour.

Lui, le nénuphar! des amours! quelle atroce calomnie! Apprenez, monsieur l'analogiste, que le nénuphar vit dans le célibat et dans la continence absolue. — Célibat, je ne dis pas, attendu qu'il peut être fort agréable de se débarrasser du fardeau de la famille pour se consacrer tout entier à son Dieu, c'est-à-dire à *soi seul*. Et en effet, de quelque côté que se portent mes regards sur les eaux, je n'aperçois que des fleurs mâles; blanches ou jaunes, toutes sont dotées d'étamines, aucune de pystil; le nénuphar est célibataire, c'est un fait; mais vous me permettrez d'objecter que ce fait ne prouve rien, quant à la continence absolue. Ne rencontre-t-on pas tous les jours en société des officiers de la garde nationale, voire des journalistes qui se passent parfaitement de passavant de la municipalité pour s'aimer, et qui se contentent pour cela de l'autorisation du bon Dieu! Je vous répète que je ne crois pas à la continence de votre nénuphar, et qu'il doit y avoir quelque chose là-dessous que nous ne savons pas.

Eh! comme j'avais donc raison de ne pas croire à la continence du tartufe, et comme tout se découvre! Fiez-vous donc aux eaux dormantes!

Par un beau soir d'été, quand le soleil près de s'éteindre allumera de ses derniers rayons les fournaises d'or des nuages; quand les troupeaux auront déserté la prairie et que tout fera silence au voisinage des eaux, approchez doucement de la flaque paisible où dort le nénuphar, pour surprendre les mystères de ses secrètes amours. Voyez-vous l'onde qui s'agite doucement autour des blanches et pudiques corolles sans que la moindre brise ait ridé son miroir? Autant de bouillonnements, autant de visites d'amour pour la fleur immaculée. Que vos regards plongent jusqu'au fond des eaux pour bien voir, car le phénomène est si curieux que son explication pourrait trouver des incrédules. Observez avec attention cette longue tige verte qui se dresse du fond de l'eau et monte lentement à la surface, portant une pâle fleur repliée sous ses voiles. C'est l'amour qui l'attire vers la région de l'air où vit la fleur qu'elle aime, et qui déroule l'une après l'autre ses hélices importunes. Elle n'a pas de riche parure, l'obscure habitante de l'abîme; elle ne partage pas la richesse et la demeure de son amant, car la nature marâtre lui a confié le soin de reproduire l'espèce et lui a permis d'aimer, sans lui laisser seulement le temps ni les moyens de plaire. A peine a-t-elle eu le loisir de sécher sa robe humide, à peine a-t-elle reçu le premier baiser de son seigneur et maître que la passion (force nerveuse) qui la soutenait l'abandonne, qu'elle se referme et dit adieu à la lumière du jour, pour aller ensevelir le fruit et le secret de ses amours au plus profond des eaux.

Voyez la jolie fille qui, profitant de l'obscurité du soir, s'avance d'un pas furtif et soupçonneux vers la demeure de M. Tartufe et s'introduit dans la sainte demeure par l'escalier dérobé. Elle aussi, elle avait rêvé les jouissances de l'amour et du plaisir; mais les intérêts et l'ambition du séducteur égoïste s'opposent à ce qu'il avoue des relations d'amour; et la pauvre enfant, sacrifiée à la fausse morale, est bientôt condamnée à aller ensevelir dans une retraite obscure sa honte et ses regrets.

Mais enfin, dans quel but tant de roueries, de bassesses, de forfaitures et de déloyautés? Où tendent toutes ces menées du Tartufe?

Eh! mon Dieu, à bien vivre, à jouir sans travailler, à se goberger et à se gaudir aux dépens des badauds, voilà tout.

Et la preuve de ce que j'avance, c'est le fruit du nénuphar qui va vous la donner. Ce fruit, c'est une bouteille! une bouteille, l'emblême de la bombance et de l'ivrognerie, la cruche au long ventre et à l'étroit goulot; pas moyen de se méprendre à l'enseigne : un végétal qui porte de tels fruits est jugé. Il est certain qu'avant 89 les plus célèbres vignobles du royaume de France appartenaient en toute propriété à des moines qui vivaient dans le célibat et prêchaient l'abstinence.

Qu'en dites-vous, monsieur Alphonse Karr?

MORALE.

Dieu a destiné les eaux à arroser les champs de l'homme et à transporter économiquement ses richesses, et non pas à dormir paresseusement au soleil et à nourrir de fiévreux nénuphars;

Car aussitôt que l'eau rentre dans la voie de ses destinées, qui est de couler, voie parfaitement proportionnelle à ses attributions, le nénuphar disparaît.

L'analogie du nénuphar nous enseigne donc que les moralistes, les tartufes et les économistes disparaîtront aussitôt que l'humanité rentrera dans la voie des destinées proportionnelles à ses attractions, c'est-à-dire proportionnelles à ses besoins d'aimer et de jouir, même de boire et de manger.

Encore une fois, réunissons-nous donc tous, jolies femmes, artistes, gens de cœur et d'esprit, pour précipiter l'avènement de ces destinées heureuses, pour travailler sans relâche à démolir l'hypocrisie et à *écraser l'infamie*. A bas l'Anglais! à bas le Juif!

A. TOUSSENEL.

... ordres pour que les ouvriers militaires se retirent. Je dirai plus : LES ORDRES SONT DÉJA DONNÉS PAR AVANCE. »

Et plus loin, revenant sur cette idée que les soldats ne devaient pas faire concurrence à l'industrie, M. Duchâtel disait :

« L'armée n'engagera jamais avec la population une concurrence qui serait de nature à porter atteinte à la liberté de l'industrie et à causer un préjudice à l'ouvrier. »

En prenant un pareil engagement, le ministre ne faisait que se conformer aux premières prescriptions de la justice la plus vulgaire. Comment se fait-il que nous soyons obligés de rappeler au ministère sa promesse, faite au pays du haut de la tribune nationale ?

Nous aimons à croire qu'il n'y a là qu'une négligence, un oubli, que M. Moline de Saint-Yon s'empressera de réparer, afin de n'en pas supporter sa part de responsabilité. Dans tous les cas il est fâcheux que dans l'administration aucune voix ne se soit encore élevée pour rappeler à l'autorité supérieure ses engagements formels.

On lit dans une correspondance adressée de Bruxelles à la *Gazette ...rale de Prusse* : « Il n'y a qu'une seule chose qui pourrait donner aux négociations entre la Belgique et la France une meilleure tournure, ce serait que la coalition hostile à un traité commercial avec la Belgique que forment les fabricants de toiles et les propriétaires de charbonnage et de mines de la France, trouvât un contrepoids assez fort pour que le gouvernement français n'eût qu'à jeter dans l'un des côtés de la balance son poids décisif. Un pareil essai se fait en ce moment. Il vient de se former à Paris, sous les auspices de la maison Rothschild et des principales compagnies de chemins de fer, qui ne peuvent pas se passer du fer et du charbon belges, un comité qui a déjà donné signe de vie par des actes importants, et qui s'est mis en rapport avec les deux gouvernements. Nous serons peut-être bientôt en mesure de vous donner des détails plus précis. »

La question de l'Orégon continue à préoccuper vivement l'attention de la presse des Etats-Unis. Les démocrates, sans exception aucune, demandent l'occupation immédiate de ce territoire, même au prix d'une guerre avec la Grande Bretagne.

Les wighs, à l'exception de ceux du haut commerce, s'associent à ces idées belliqueuses. Les journaux de ce dernier parti, que l'on pourrait appeler le parti des wighs-ultra, essaient d'opposer une digue au torrent ; ils adressent de pacifiques conseils à la nation ; ils disent que ce serait payer trop cher quelques lambeaux de territoire qui, tôt ou tard, seront évidemment annexés au domaine de l'Union. Mais ces appels restent sans échos. La question s'envenime et présente une seconde fois tous les périls dont elle était entourée lors de l'avènement au pouvoir du président Polk. L'impatience est grande à Washington et à New-York, car le bruit que l'on faisait courir sur l'intention qu'aurait le président d'é... cette grave question dans son prochain message du mois de décembre, se confirme de plus en plus. On ajoute même que M. Polk en parlera d'une manière tellement hautaine, que la dignité britannique en sera blessée.

La *Gazette de Cologne*, dans une correspondance datée de Vienne, dément formellement la nouvelle du mariage entre la princesse Olga et l'archiduc Etienne. Cette nouvelle, dit le correspondant allemand, est une invention des journaux anglais et français.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — La *Gazette d'Augsbourg* publie une lettre de Rome, d'après laquelle l'empereur Nicolas serait décidément attendu dans cette ville. Afin de donner à ce souverain une marque d'attention toute particulière, le pape aurait ordonné de faire commencer les travaux nécessaires pour illuminer la coupole de Saint-Pierre. — On écrit de Devonport, 21 novembre : « Ce matin, le prince Ferdinand de Saxe-Cobourg et le prince Léopold sont partis, à bord de *Black-Eagle*, pour Lisbonne. » — Par une lettre adressée à la *Quotidienne*, M. le duc de Valmy, député de Toulouse, dément le projet de retraite qu'on lui avait attribué. M. le duc de Valmy se rendra, dit-il, à son poste vers le milieu de la session. — Le rendez-vous des divers bâtiments qui composent la division des côtes occidentales d'Afrique est à Saint-Yago, la principale des îles du cap Vert, dans l'Océan Atlantique. Chaque bâtiment quittera la France aussitôt que son armement sera terminé; il ira au point indiqué rallier le bâtiment amiral et recevoir son rang de croisière. — Un nouveau journal vient de paraître à Caen; il a pour titre : *l'Intérêt public*. Le *Haro* (de Caen) dit que ce journal passe pour devoir soutenir « l'opinion ...liste (branche aînée). » — Le bataillon entier des sapeurs-pompiers de Paris a pris les armes hier en grande tenue, pour reconnaître son nouveau commandant, M. Vivès, qui remplace M. Paulin, nommé colonel du génie. Les deux préfets de la Seine et de police étaient présents. — L'orage qui a éclaté sur Orléans et sur Bourges jeudi dernier s'est étendu dans le nord même de la France. Ce même jour jeudi, près d'Avesnes, trois fermes ont été brûlées par le feu du ciel. Une pluie diluvienne est tombée sur Avesnes. — Un commencement d'incendie a éclaté hier dans la gare du chemin de fer de Saint-Germain. Le feu a pris à un bureau ; de prompts secours sont arrivés, et les dégâts sont sans importance. — Mouvement hebdomadaire de la caisse d'épargne de Paris : Versements reçus par la caisse d'épargne de Paris les dimanche 23 et lundi 24 novembre, de ...012 déposants, dont 526 nouveaux, 531 004 fr. Remboursements effectués la semaine dernière à 2 089 déposants, dont 568 soldés, 1 117 197 fr. 88 c. Rentes achetées à la demande des déposants pendant la même semaine pour un capital de 123 291 fr. 70 c. Demandes de remboursements du 23 novembre, 1 144 540 fr.

LA MISÈRE EN BELGIQUE. — On lit dans l'*Impartial de Bruges* : « Avant-hier, vers midi, M. le directeur du dépôt de mendicité a informé la direction de police que, par le trop plein de l'établissement, aucun indigent n'y pouvait plus être admis. Vers le soir, sept ouvriers sans travail se sont présentés à la permanence de police, à l'effet de se constituer pour le dépôt de mendicité. Ces ouvriers étaient dénués de toutes ressources, exténués de fatigue et avaient une faim dévorante. Par humanité

(1) Voir le *Moniteur universel* du 28 juin.

... Le 18 a dû avoir lieu une grande revue des troupes en son honneur. Les égards témoignés par les populations italiennes au fils de Méhémet-Ali, et qu'il retrouvera en France, attestent, dit le *Sémaphore*, l'impression que produisit en Europe la nouvelle de tant de glorieux faits d'armes qui, comme ceux de Koniah, de Nézib, ont entouré le nom d'Ibrahim-Pacha d'une brillante auréole militaire.

UNE PROFESSION DE FOI. — M. le comte de Moncorps vient d'adresser aux électeurs de Saint-Benin-d'Az, une circulaire pour solliciter sa réélection au conseil général. Nous avons remarqué dans cette circulaire le passage suivant : « Messieurs, il est des ambitions dont la source est assez pure, le but assez désintéressé pour honorer même ceux qui les avouent franchement. Telle est celle de représenter le canton où l'on a ses principales propriétés, ses affections de famille les plus chères. »

UN DÉVOUEMENT SOUTENU. — Une femme nommée Marie Giquel, se trouvant dans un canot, à Nantes, au bas du quai de la Fosse, est tombée dans la Loire en voulant passer dans un bateau à laver pour gagner plus sûrement la terre. A ses cris, le préposé des douanes Anselme Brudin, dont le *National de l'Ouest* a maintes fois cité le dévouement, s'est élancé et est parvenu à retirer des eaux, saine et sauve, la femme Giquel : c'est la quarante-sixième personne sauvée d'un danger imminent par le dévouement du préposé Brodin.

BON COUP D'ESSAI. — Le magnifique pont que la ville de Mannheim vient de faire construire sur le Neckar a été inauguré d'une façon exemplaire, dit l'*Impartial du Rhin*. On l'a fait franchir par quatre-vingts voitures chargées de comestibles, de bois de chauffage et de tourbes, qui ont été immédiatement distribués aux indigents.

UN SIÉGE. — On écrit de Saint-Omer au *Progrès du Pas de Calais* : « Des querelles et même des rixes viennent d'avoir lieu entre les habitants des deux communes d'Ambricourt et de Crépy. Le sujet de ces querelles et de ces rixes provient de l'ordre que Mgr. le cardinal-évêque d'Arras a donné relativement au siége de la succursale d'Ambricourt qu'il veut transférer à Crépy, son annexe. On ne sait encore de quel côté restera la victoire. »

ORPHELINS ISRAÉLITES DANS LA HESSE. — Les chambres de Darmstadt, conjointement avec le gouvernement, viennent de décider que les orphelins iraélites des deux sexes seront admis dans les maisons d'orphelins entretenues par l'Etat.

L'ENFANCE — On lit dans l'*Union* (de l'Yonne), journal d'Auxerre : « Nous avons déjà plus d'une fois gémi sur la cruelle destinée de ces frêles créatures, de ces pauvres petits enfants que les femmes de notre contrée vont chercher à Paris pour les allaiter. Combien de fois le souffle léger qui anime ces nourrissons confiés à des soins mercenaires n'est-il pas sur le point de s'éteindre pendant le trajet de la capitale au village ! Combien de périls ne courent pas ces êtres pour ainsi dire abandonnés, dans ces lourdes et méphytiques voitures, où des constitutions robustes ont peine à supporter les fatigues du voyage ! Hélas ! nos observations, pas plus que les vagissements des victimes, n'ont pu jusqu'alors apitoyer la société. Jeudi, 13 novembre, un enfant âgé de trois jours, une petite fille, a été asphyxiée dans la diligence dite la *Poule-Noire*. Une nourrice de Coulanges était allée chercher ce nourrisson à Issy, près Paris, et de peur qu'il n'eût froid elle l'avait trop serré dans son maillot. Arrivée à Villeneuve-le-Roi, la nourrice s'aperçut qu'elle ne tenait plus dans ses bras qu'un corps inanimé. »

LE MAGNÉTISME. — On lit dans la *Gazette du Languedoc* : « Hier soir, 20 novembre, a eu lieu, à la salle du Conservatoire Philharmonique de Toulouse, la seconde séance de magnétisme, de M. Laurent. Sans prétendre nier l'existence du fluide magnétique et certains phénomènes qu'il peut produire, nous ne sommes pas des plus croyants, nous l'avouons. Cependant, plusieurs expériences nous ont paru vraiment merveilleuses, et la loyauté bien connue des personnes qui ont assisté directement ou indirectement M. Laurent, ne nous permet pas de soupçonner un instant des manœuvres de compères. Espérons qu'un temps viendra où les faits magnétiques, parfaitement acquis à la science, pourront être démontrés sans laisser d'arrière-pensée, ou sans trouver de ces incrédules prévenus qui voient et ne croient point. »

MISSIVE D'UN INSTITUTEUR. — Le *Journal de l'arrondissement d'Epernay* donne connaissance à ses lecteurs d'une lettre d'invitation écrite par un instituteur pour engager un de ses amis à son bal de noce. Elle nous a paru mériter une nouvelle édition : « Monsieur, je viens vous informer qu'une *fleur* manquerait au bal de noce, qui aura lieu en la maison de M. *** jundi prochain 17 du présent mois, à huit heures et demie du soir. Si monsieur votre fils oubliait de l'honneur. Vous obtemperrerez a la presente en y laissant venir. Recevez monsieur l'assurance distinguée de celui qui a l'honneur d'être votre obéissant serviteur. X. »

Etudes sur la criminalité en France (1).

CAUSES DES CRIMES ET DÉLITS.

Nous avons peint à grands traits le tableau de la Criminalité en France; il faut maintenant, par un retour sur notre travail, remonter des faits aux causes, et aborder franchement une nouvelle question : si l'histoire, si la vie présente sont ainsi souillées de tant d'infamies, à qui la faute : à l'homme ou à la société ? et quelle réforme poursuivre pour améliorer les mœurs : la réforme individuelle ou la réforme sociale? Question capitale en ce temps de tumultueuses aspirations vers un monde nouveau.

L'homme seul est coupable, s'écrient en chœur philosophes, moralistes et prêtres ; fils d'Adam, il porte en lui un germe maudit de concupiscence qui l'entraîne au péché par une incessante tentation. La société n'est que l'image agrandie de l'homme : c'est donc l'homme seul qu'il faut moraliser, prêcher, convertir, et au besoin détourner du mal par la contrainte, s'il résiste aux salutaires conseils. Depuis six mille ans l'humanité n'entend pas d'autre langage ; quels fruits elle en a retirés, la situation présente des âmes le dit éloquemment. Il est vrai que cette résistance obstinée n'est, aux yeux des docteurs de la loi, qu'une preuve nouvelle de l'hu...

... chaque génération porte en elle comme l'essence concentrée des générations antérieures ; elle hérite de leur âme et de leur esprit comme de leur corps et de leurs œuvres : loi merveilleusement simple, féconde et consolante, qui tempère l'amertume que donne la contemplation du passé et du présent par la perspective des perfections promises à l'humanité quand elle sera entrée dans la carrière des destinées heureuses.

Dans quelles limites est-il donné au génie du mal d'altérer le type divin ? Ce pouvoir va-t-il jusqu'à une entière déformation ? Non, et c'est ici qu'apparaît flagrante l'erreur des moralistes. De la déchéance ils ont conclu à l'anéantissement, ou, pis encore, à une complète transmutation de nature. Mais

Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé?

Dans leur explication de ce mystère, ils n'osent être conséquents jusqu'au bout. Le corps, disent-ils, doué d'une inaltérable santé, d'une suprême beauté, est devenu sujet à la maladie, et sa beauté s'est évanouie. Soit : s'en suit-il que la maladie ou la difformité soit la loi intime de la nature humaine, et non un simple incident? Nos sens, pour être doués d'une moindre subtilité, ont-ils cessé d'être des guides dignes de notre confiance? Jusqu'à présent tous les philosophies en ont maintenu leur témoignage parmi les sources de certitude. Et de même du témoignage de la raison, bien que la clairvoyance intuitive de l'esprit ne soit plus la même qu'aux âges édéniques, ce qu'elle perçoit est bien perçu, comme ce que l'œil voit est bien vu. L'idiotisme et l'aliénation, qui suppriment ou égarent l'intelligence, loin d'être devenus la règle de notre nature déchue, ne sont que de rares exceptions. Par quelle singularité particulière cette déchéance aurait-elle eu dans la sphère morale, le pouvoir, non d'amoindrir la bonté humaine, mais de la transformer en méchanceté, en inclination perverse? Ce que la sensation est aux sens, la perception à l'intelligence, la passion ou attraction l'est au cœur ; si, malgré la chute, les premières sont restées des sources de certitude, il ne saurait en être différemment de la passion, à moins de nier l'unité de la vie ; et puisqu'il serait contraire à la sagesse divine, d'après tous les philosophes, que Dieu ait mis dans nos sens et dans notre raison des instruments permanents de tromperie, c'est lui faire outrage que d'attribuer à la passion, conseillère bien plus énergique, ce rôle honteux. Concluons donc que la déchéance a porté sur le degré seulement, non sur la nature même des qualités de l'homme, et que si les harmonies de l'esprit avec le vrai, des sens avec le beau, de la volonté avec le bien, ont pu s'affaiblir par l'influence fatale de la subversion, elles n'ont jamais été brisées !

Après avoir gratifié l'homme d'un penchant inné pour le mal, les moralistes l'ont doué, par la plus étrange des contradictions, d'une liberté souveraine, absolue, indépendante, ce qui est une erreur non moins capitale. Que le principe de la liberté soit dans l'homme, que ce principe ait puissance de se manifester dans une certaine mesure, c'est une vérité qu'il faut maintenir avec énergie, parce qu'elle est la condition de l'ordre dans les sociétés actuelles qui ne seront pas le marchepied des sociétés harmoniques si elles s'abîment dans l'anarchie. Cette vérité, le sens intime l'atteste à chacun de nous d'une façon si vive et si sûre, que toute discussion est inutile ; quel argument fortifierait, quelle objection ébranlerait ce sentiment que chacun trouve au fond de son âme en la sondant ! Les rares écrivains (et nous n'avons jamais été de ce nombre, quoiqu'en aient dit des critiques haineux) qui nient la liberté humaine, se privent du droit d'honorer les vertus et de flétrir les scandales. Nous usons trop largement de ce dernier pour méconnaître dans ceux qu'atteint notre censure l'exercice de leur libre arbitre et une juste part de responsabilité. Les coupables eux-mêmes, quand l'habitude n'a pas anéanti chez eux tout sens moral, rendent hommage par le remords ou un secret aveu, à la légitimité de la réprobation qui les frappe.

Mais cette liberté, pour être réelle, est loin d'être souveraine, dans un état social où l'essor d'une passion isolée est d'ordinaire une cause de désordre, la liberté suppose la diversité des attractions, afin qu'il y ait pluralité de motifs entre lesquels l'homme puisse se décider. Si une seule le pousse, combien la déviation est facile ! Or, l'effet de la déchéance a été de rompre en partie ce faisceau multiple et varié des attractions qui constituaient l'harmonie équilibrée de l'âme humaine. Dans son clavier passionnel les touches supérieures ont diminué de nombre et d'intensité, et les touches inférieures ont pris le dessus ; en d'autres termes, les caractères de bas titre se sont multipliés ; tout au moins les passions sensitives ont acquis la prépondérance dans beaucoup d'âmes, de telle sorte que dans la crise des déterminations, le conseil des hautes passions n'intervient pas avec une suffisante vivacité, et l'homme cède à des impulsions subversives dans leurs effets, sinon de leur nature, parce qu'il n'a pas senti protester en lui de meilleures inspirations. Même les plus nobles passions ont besoin d'un contrepoids, et quand il manque, la liberté n'est plus que l'ombre d'elle-même. — Dans la sphère intellectuelle, la liberté suppose une appréciation raisonnée de la convenance des impulsions avec la règle, la justice, ou si l'on veut avec l'idéal, afin d'y ajuster la conduite. Il n'en sera pas ainsi au même degré. Dans l'harmonie, où l'attraction étant par elle seule une boussole certaine, le contrôle de la raison sera moins nécessaire ; mais il l'est dans un milieu social qui impose des sacrifices à la volonté au nom des intérêts supérieurs de l'ordre, créant ainsi un bien relatif qui n'est pas de son essence sympathique à la nature humaine comme le Bien absolu, et un mal relatif qui ne lui répugne point non plus comme le Mal absolu. Dans de telles conditions l'homme obéit difficilement à la loi arbitraire qui lui est prescrite, s'il n'en aperçoit le rapport avec les lois naturelles; et ce rapport, même quand il existe, peut lui échapper par l'héréditaire obscurcissement de l'intelligence ou par défaut d'éducation. De celui qui dans ce cas faillit par ignorance, peut-on dire qu'il ait agi dans la plénitude de la liberté? Dans la sphère matérielle la liberté suppose le pouvoir physique d'accomplir les volontés de l'âme. Si un concours de funestes circonstances paralyse ou entrave ces nobles essors, et qu'au contraire de faciles et nom-

(1) Voir les numéros des 24 et 28 juillet, 18, 24, 27 ...

bles, pensez vous qu'ils peupleraient aujourd'hui les bagnes? — Supposez, d'autre part, que les dix mille citoyens les plus vertueux de France, y compris nos adversaires, fussent nés dans des familles déjà flétries, nourris de mauvais exemples, corrompus par d'ignobles enseignements; livrés à l'abandon et à la misère, croyez vous qu'ils seraient aujourd'hui l'élite de la nation? Est-il douteux que dans la société les rôles étant renversés, la destinée l'aurait été pareillement, et la nature cependant de tous ces hommes fût restée la même?

Etrange prétention des moralistes! En vain ils sont obligés de s'avouer fils d'Adam comme tout le monde, ils se donnent néanmoins des brevets de vertu, à eux et à leurs amis, tandis qu'à la foule, au peuple, ils décernent insolemment l'opprobre d'une perversité native. Leur vertu, nous ne la contestons pas, mais puisque tous les hommes sont de même race, la nature humaine est corrompue en eux comme dans leurs semblables; à quoi donc doivent-ils cette vertu exceptionnelle, sinon à de meilleures conditions d'éducation et de développement?

Veut-on des preuves plus directes de la complicité sociale? La statistique criminelle nous les fournira.

La plus claire se tire des récidives. Le gouvernement s'effraye du nombre et de l'accroissement des récidives, dont il rejette franchement la faute sur les prisons, si bien qu'il déclare urgente une réforme pénitentiaire. Mais ces prisons, qui les a construites dans un si déplorable système, qui les gère d'une si déplorable façon? La société et ses agents. Lors donc que de malheureux enfants acquittés pour avoir agi sans discernement, des adultes coupables de quelque faute légère, des hommes et des femmes, honnêtes au fond, mais emportés un jour à de condamnables écarts par la passion, s'y corrompent, s'y perfectionnent dans le crime, y forment des complots et organisent des bandes qui deviennent ensuite la terreur des populations, la société n'est-elle pas responsable de la dose de perversité nouvelle acquise dans les prisons, et complice (nous ne dirons pas auteur) des crimes qu'elle enfante?

L'examen des motifs particuliers des délits et des crimes légitime cette conclusion pour tous les méfaits. Ces motifs se rapportent tous à quelqu'une des passions humaines, sensitives, effectives, distributives et unitéiques; car nul, à moins d'être un monstre, et partant un être informe, ne fait le mal par amour du mal.

Dans l'ordre des passions sensitives qui inspirent la haine de la souffrance et l'amour du bien-être, le *besoin* né de la misère est le premier ressort du mal. A cette cause se rapportent presque tous les vols de bois, beaucoup de vols de denrées, de comestibles, de vêtements, les maraudeurs, la mendicité et quelques autres délits. Toutefois on se trompe généralement en attribuant au besoin actuel et immédiat, à la faim; à la soif, au froid, une grande part dans la criminalité. Quand l'homme est foncièrement honnête, il ne se résout guère à voler, et les magistrats ne se refusent pas à la pitié en de si malheureuses circonstances. La misère qui porte au crime, c'est la condition misérable de gens que ne préserve contre les dangereuses suggestions de l'exemple, du conseil ou de la tentation, la pensée d'une aisance à compromettre, d'une famille considérée à déshonorer, d'un nom sans tache à souiller, de l'estime publique à perdre avec ses avantages, situation néfaste d'un très grand nombre d'individus qui se familiarisent, à défaut de force sociale qui les soutienne, avec le calcul des chances bonnes et mauvaises du crime; et cette situation est le fruit de la pauvreté. C'est par là surtout, en tant qu'elle démoralise petit à petit, qu'elle est une cause puissante de désordre.

Vient ensuite, beaucoup plus fécond en fruits mauvais, le ressort de la *cupidité*. Presque tous les délits contre la propriété, beaucoup de ceux contre les personnes n'ont pas d'autre cause. La statistique fait connaître les causes des crimes d'assassinat, d'empoisonnement, de meurtre, de coups mortels et d'incendie. Dans la plupart on reconnaît un motif d'intérêt pécuniaire.

Entre les passions affectives, le principal rôle, comme ressort de criminalité, appartient à *l'amour* dans ses diverses manifestations subversives; mariages manqués, jalousies, rivalités, séductions, adultères, débauches, font partie des éléments essentiels de la vie civilisée. *L'ambition* figure pour un nombre bien moindre de délits, usurpation de fonctions, port illégal de décorations, querelles pour honneur ou amour-propre offensés, méfaits électoraux, etc. L'ambitieux en civilisation, à la différence de celui des temps barbares, se garde de se brouiller avec la loi; il aime mieux s'en faire un levier. *L'amitié* et le *familisme*, passions d'un mécanisme moins difficile, produisent généralement le bien et ne se manifestent guère dans l'ordre du mal que par leurs contraires, la haine et les irritations diverses au sein des ménages, dont l'origine remonte presque toujours à des querelles d'intérêt, d'amour ou d'ambition.

Les passions distributives n'ont qu'un faible essor en civilisation: à peine en retrouve-t-on la trace dans le vagabondage et au fond de ces rixes et vengeances, issues des rivalités de profession, de localités ou de familles.

L'Unitéisme, dans sa sphère la plus vaste, la *religion*, n'inspire plus de crimes, parce que la foi s'est éteinte dans la plupart des âmes, et que dans celles où elle survit, son âpreté fanatique qui, au Moyen-Age, créa les bûchers et les guerres religieuses, s'est amortie au contact des idées nouvelles. Nous touchons au moment où ce sentiment, s'alliant avec la science, n'aura plus qu'une vertu souverainement bienfaisante. Dans une sphère moins étendue, celle de la politique, l'Unitéisme, sous le nom de *patriotisme*, inspirait naguère encore les révolutions, et la guerre civile, et les émeutes, et les crimes politiques; tous les jours encore il entre pour quelque chose dans les délits de la presse, dont un grand nombre ne sont que l'égarement de sentiments honnêtes dans leur principe, quoique subversifs dans leurs manifestations, et à ce titre justement comprimés.

Que l'on nous dise maintenant lequel, entre ces divers ressorts de l'activité criminelle, mérite en soi l'anathème. Le besoin? C'est le cri de nos sens qui demandent une juste satisfaction. La cupidité? ce n'est, sous un nom mal sonnant, que l'amour égaré, il est vrai, dans son application du bien-être et de la propriété, si exalté de nos jours. L'amour et l'ambition? Pourquoi les condamner plutôt que la religion et le patriotisme, eux aussi sujets à de

[illegible] pratique, et qu'elle suggèrera de salutaires innovations.»

Plus loin, le même journal constate que les questions de l'ordre économique vont chez nous grossissant chaque jour, et qu'il faut tenir compte du rapprochement qui, à beaucoup d'égards, s'est opéré dans les doctrines économiques.

Le *Journal des Débats* finit par une recommandation plus conforme à son esprit ordinaire; il indique aux conseils les intérêts divers qu'il leur faudra concilier pour que leurs travaux portent d'utiles fruits pour le pays.

La *Presse* répond au *Courrier Français* et au *Siècle*, qui avaient essayé de la mettre en contradiction avec elle-même par rapport à ses idées sur le commerce extérieur des grains. Elle ne conçoit pas que le *Courrier* prétende que le commerce intérieur des grains ne soit efficace pour la subsistance des populations qu'autant qu'il est confirmé par la liberté d'exportation. Comment, alors que la France n'a de grains que ce qu'il lui faut, est-il possible d'admettre que le moyen de garantir du pain, et à bon marché, à ses populations, soit de laisser aux marchands étrangers le droit de nous enlever une partie de ce qui nous est indispensable.

La *Presse* et le *Courrier* ne sont pas placés au même point de vue. La *Presse* est fort inquiète pour ceux qui se nourrissent de pain, et raisonne en conséquence de cette sollicitude. Le *Courrier*, au contraire, s'occupe des populations qui ne mangent presque jamais de pain et ne demandent à leur travail que de pouvoir les faire vivre d'une façon quelconque, problème que les entraves apportées au commerce extérieur rendraient plus difficile à résoudre.

La *Presse* répond au *Siècle* qu'elle n'a pas le moins du monde exagéré les périls de la situation, et que, dans ses calculs approximatifs, elle est restée bien au-dessous des chiffres donnés par la circulaire ministérielle.

Le *Courrier français* invoque la réforme électorale comme « le seul moyen de tuer la corruption parlementaire, de relever notre politique, et de réveiller la France de ce mauvais rêve qu'elle fait depuis cinq ans avec M. Guizot sur la poitrine. » Hélas! si la France en était arrivée à n'être oppressée que d'un seul cauchemar, elle s'estimerait fort heureuse, il lui suffirait alors d'ouvrir les yeux une bonne fois; mais les génies *malins* qu'elle voit en perspective, ne lui semblent ni moins lourds ni moins écrasants! Le *Courrier français* n'en a pas moins raison de dire que les partisans du système électoral actuel ne sont pas bien venus à vanter l'argent comme le signe de la capacité et de la moralité, puisque, en réalité, on accepte le signe et l'on refuse la chose.

La *Réforme* plaisante les *Débats*, qui, s'adressant hier à l'honneur du czar, le conjurait, au nom de ses glorieux ancêtres, de désavouer les cruautés commises par des prêtres infâmes sur de pauvres femmes sans défense. Ces glorieux ancêtres constituent une famille dont presque tous les membres sont ensanglantés par des meurtres domestiques. « Vous ne démentez point une race funeste. »

PETITE CORRESPONDANCE.

M. H. à Wiss..... — Très bien. Nous allons expédier.
M. C. à Orléans. — C'était déjà fait.
M. W. à Ribeauvillé. — Reçu. — Impossible de lire le nom de votre recommandé.
M. A. à Marseille. — Reçu. Ce sera à refaire. Nous vous écrirons.
M. C. à Châlon-s-S. — Bien. Sera fait.

Bourse du 24 novembre 1845.

Les cours de Londres ont influé d'une manière fâcheuse sur l'ouverture de notre bourse; toutefois, on n'a pas tardé à se raffermir. La rente 5 et 3 0/0 n'a baissé en résultat que de 10 c. sur les cours de samedi; mais les chemins, et notamment le Vierzon et le Fampoux, ont éprouvé une forte dépréciation: le Nord a ouvert à 170 fr. de prime, et fermé à 175 fr. Les fonds espagnols ont baissé de 1/2 0/0.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant: Belgique 1842, 101 5/8. — Id. 4 1/2, 98 3/4. — Id. 2 1/2, 56 7/8. — Banque 1841, différée, 16. — 3 0/0, 39, 38 1/2. — Dette intérieure, 33 1/2. — Chemins de: La Teste, 185. — Grand'Combe, 1610. — Actions de: Zinc Vieille-Montagne, 6900. — Lin Maberly, 700. — Houillère Chazotte, 900. — Hauts-fourneaux de Monceaux, 1900. — Obligations de: — Orléans, 1210. — Strasbourg, 1200. — Rouen, 1020. — A terme: Banque de France, 3320. — Naples, 101 20.

	1er C.	P. H.	P. B.	dr C.	hier
5 0/0 compt.....	117 40	117 15	117 ««	117 10	117 40
— fin cour...	117 25	117 30	117 15	117 30	117 40
3 0/0 compt.....	82 10	82 20	82 ««	82 20	82 40
— fin cour...	82 05	82 20	82 05	82 20	82 30

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville...	« ««	« ««	« ««	5 0/0 Bge 1840.	99 3/4	99 1/2	B. « 1/4
B. de France...	3300 ««	3310 ««	« ««	— Portugais...	« ««	57 1/4	«
C. Gouin 1000...	1145 ««	1150 ««	H. 5 ««	Esp. D. active.	« ««	37 1/2	«
C. Ganner. 1000	1140 ««	« ««	« ««	5 0/0 Naples...	100 75	« ««	«
C. hypot......	600 ««	« ««	B. 5 ««	— Romain..	99 7/8	99 3/4	B. « 1/4
4 Canaux......	1250 ««	« ««	« ««	Obl. Piémont.	1250 ««	1255 ««	H. 5

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	DIFe.		
St-Germ.....	« ««	930 ««	« ««	Au 30. «	«
V. r. d......	480 ««	485 ««	H. 5 ««	— 480, 475,	B. 5
— r. g.......	305 ««	307 50	« ««	— 305, 300	B 7 50
Orléans......	1130 ««	1135 ««	B. 5 ««	— 1130, 1140, 1135	B. 5
Strasb.......	245 ««	« ««	B. 2 50	— 245	«
Rouen.......	949 50	942 50	B. 2 50	— 937 50, 915	B. 2 50
Havre.......	750 ««	755 ««	B. 2 50	— 755, 752 50	B. 2 50
Marseille	865 ««	« ««	B. 12 50	— 860, 857 50, 860	B. 12 50
Vierzon.....	660 ««	630 ««	B. 20 ««	— 655, 640, 642 50	B. 22 75
Nord	670 ««	672 50	B. 15 ««	— 670, 677 50, 675	B. 11 25
Dieppe......	« ««	« ««	« ««	—	
Boulogne....	515 ««	520 ««	B. 5 ««	— 515, 517 50, 515	B. 5
Bordeaux....	600 ««	« ««	B. 5 ««	— 600, 595, 600	B. 7 50
Montereau...	450 ««	445 ««	B. 5 ««	— 447 50	B. 2 50
Fampoux....	490 ««	500 ««	« ««	— 490, 495, 475	B. 25

LONDRES, 22 nov.		PARIS, LE 24 NOV. PRIMES.	COULISSE.
Consol.	95 95 1/8	5 0/0 F. p. 82 40 d. un. 82 65 d. 50.	Av. 82 10.
Esp. 3 0/0		F. c.	Ap. 82 12 1/2.
Portug.		5 0/0 F. c.	B. du Tres.
Mexic.	29 1/2	F. p.	
Brésil.			
5 0/0 hol.	91		F. c. F. p.
2 1/2 do.	59 3/8	Nord, 682 50, 685 d. 10 au 30.	3 0/0 10. 12 1/2 à
Rouen.	36, 37		5 0/0 10 20. 40
Orléans	41, 45	690, 700 d. 20, 707 50, 715 d. 10 au 15 pr.	27 1/2

MA[illegible] — HUILE de colza, disponible, 107,00 à 00,00; courant du [illegible] à 00,00; décembre, 110,00 à 00,00; 4 premiers 1846,

[illegible]

Marché de Sceaux, 20 nov. — Il a été amené 780 bœufs, sur lesquels 655 ont été vendus 1,18-1,04-0,88. — 481 vaches amenées, dont 458 vendues 1,06-00,90-0,76. — Veaux amenés 368, vendus 692 à 1,50-1,30-1.10. — 11423 moutons ont été amenés, sur lesquels 9814 ont été vendus, 1,34-1,12-0,88.

Marché de la Vallée du 24 novembre. — Alouettes (la pièce) 0.08 à 0,10. — Agneaux (la pièce) 0,00 à 00. — Bécasses 2.25 à 3,50. — Bécassines 0,00 à 0,00. — Cailles, 1,25 à 0,00. — Canards barbotteurs, 1,50 à 2,00. — Canetons de Rouen, 2,50 à 3,25. — Canards sauvages, 0,00 à 0,00. — Chapons gras, 2,50 à 3,25. — Chevreaux ou cabris 00,00. — Chevreuils 10,00 à 35,00. — Cochons de lait, 0,00 à 5,00. — Dindes gras, 6,00 à 7.50; comm., 0,00 à 0,00. — Faisans, 4,00 à 6,00. — Lapins ou lapereaux 1,00 à 2,00. — Lièvres ou Levreaux, 1,00 à 6,00. — Moutons pré-salé 12 à 20. — Oies comm. 2,00 à 3,50; grasses, 4,00 à 9,25. — Perdrix grises, 1,00 à 2,00. — Perdrix rouges, 1,75 à 2,25. — Pigeons bizets 0,35 à 0,55; — do de volière 0,60 à 0,80. — Filets, 1,80 à 00,00. — Poules ordinaires 1,20 à 2.00. — Poulets gras 2 25 à 3.50; do comm. 0.60 à 1,75 — Rouges, 1,80 à 0,00. — Sarcelles, 0,00 à 1,80. Vanneaux, 0,00 à 0,00. — Grives, 0,25.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 25 novembre 1845.

7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Mari à la campagne. Femme de 40 ans.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Prem. de l'Amazone. Le Postillon.
7 h. 1/2 ITALIENS. — Nabucodonosor.
7 h. 1/2 ODÉON. — Prologue. Roméo. Portrait de Michel Cervantès.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Représentation extraordinaire.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Samaritaine. Deux Compagnons. Professeurs.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Noémie. Enfant de la maison. Couleurs. Droit.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Pot aux Roses. Code. Bains. Almanach.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Marie Jeanne.
7 h. 1/2 AMBIGU. — Les Mousquetaires.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Sœur du Muletier.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. 1/2 COMTE. — Barbe. 2 Chasseurs. 7 Ogres. Chansonnette. Paillasse.
6 h. 1/2 FOLIES. — Riquiqui. L'Art. Tourlourou. Gig-Gig.
PANORAMA. (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et compagnie, rue du Croissant, 16.

Les deux Papes.

A Rome, la ville éternelle, les deux papes vont se trouver face à face.

L'un, Nicolas, est le représentant du principe de la conquête et de l'hérédité ; mais il a fait invasion dans le domaine spirituel. L'autre, Grégoire, est le représentant du principe spirituel et électif ; mais il a un domaine temporel à gouverner.

L'un, qui porte le nom de César, abuse de son pouvoir monarchique et militaire pour conquérir le pouvoir spirituel ; il veut être à la fois pape et empereur ; il aspire au gouvernement des consciences, à l'autorité morale ; et il ne s'aperçoit pas que la première condition de ce gouvernement, de cette autorité, c'est la foi libre et volontaire.

L'autre, qui se dit le serviteur des serviteurs de Dieu, veut avoir des sujets ; il les gouverne avec la hache de César; il ne comprend pas leurs intérêts matériels ; loin de les développer, comme les autres souverains, il les contrecarre ; et, quand ses sujets se plaignent, s'agitent, menacent, il les fait fusiller, emprisonner, exiler.

L'un, le Russe, est une majesté qui prend des airs de père, qui se mêle de diriger les idées et les sentiments de ses sujets ; il exige qu'on ait foi en lui, qu'on l'honore comme prince et comme patriarche ; il soumet, ou laisse soumettre, à des violences très peu paternelles tous ceux et toutes celles dont la conscience n'accepte pas cette paternité.

L'autre, le Romain, produit d'un principe électif épuisé, est un père inintelligent, inhabile, sans amour pour ses enfants, car il leur refuse obstinément le progrès matériel et moral, c'est-à-dire l'éducation, c'est-à-dire la vie ; et quand ses enfants accusent son impuissance ou sa mauvaise volonté, il prend des allures césariennes ; il s'entoure de soldats, de sbirres et de bourreaux ; il opprime, il combat, il tue ; il ôte à ses enfants la vie, la liberté et jusqu'à l'espérance.

Tous deux pourtant se disent chrétiens, mais tous deux ont oublié que l'Evangile est une loi d'amour, de vérité et de liberté. Ils ont perdu de vue l'esprit du christianisme, le monarque-pape du nord aussi bien que le pape-monarque du midi.

Face à face, ils pourront se dire mutuellement leurs inconséquences et leurs erreurs.

Grégoire pourra dire à Nicolas les mauvais traitements exercés sur les religieuses polonaises, la propagande du pan-slavisme, les idées religieuses subordonnées aux intérêts politiques dans tout l'empire russe. Il pourra lui dire que sa patriarchie et son pouvoir spirituel seraient bien peu de chose sans les cinq ou six cent mille soldats qui le corroborent.

De son côté, Nicolas pourra dire à Grégoire son administration oppressive et abrutissante; les exécutions sanglantes dont il ne craint pas d'être prodigue ; et les gibets, et les tortures, et les emprisonnements ; et la sainte inquisition fonctionnant contre les plus éclairés de ses sujets ; et les récentes condamnations des patriotes italiens. Il pourra lui reprocher de s'entourer de dix mille Suisses, et de traiter ses enfants comme une nation conquise, lui, le *Saint-Père*, l'élu de l'Esprit, le successeur de celui qui a pardonné à ses bourreaux. Il pourra lui reprocher de faire appuyer [illegible] l'humanité ne verront en eux que la confusion des deux pouvoirs, et non leur union harmonique.

La clef véritable qui ouvre la porte des deux mondes, nous croyons qu'elle existe ; mais elle n'est point aux mains de Nicolas ou de Grégoire. Cette clef mystérieuse, l'humanité la désire ; et peut-être que la France, la nation très chrétienne, contribuera à la trouver, en cherchant ce que demande M. de Lamartine : UN PRINCIPE.

CHINOIS ET FRANÇAIS. — PETIT COURS DE POLITIQUE COMPARÉE.

Le *Journal des Débats* est dans le ravissement. Il a découvert que, si les résultats de notre somptueuse ambassade en Chine étaient à peu près nuls et que, si nous n'avions rien à espérer de long-temps du traité conclu avec le Céleste Empire, il existait en revanche des analogies remarquables entre le régime légal de cette contrée lointaine et celui de la France. Il paraît que les castes aristocratiques qui ont là bas en main le gouvernement de l'Etat, le pouvoir social, entendent la liberté à la façon de notre juste-milieu et font au peuple chinois un système de franchises à peu près semblable à celui dont nous avons le bonheur de jouir. « C'est une particularité curieuse (fait observer avec satisfaction le » *Journal des Débats*) que la similitude qui existe sur certains points » entre les lois chinoises et les lois françaises, en ce qui concerne par » exemple les rassemblements. Ainsi quand l'interprète se plaignait » de l'arrestation récente des chrétiens, Huan lui montrait une loi de » l'empire qui interdit les réunions de plus de vingt personnes. »

Après un tel exemple, nous aurions mauvaise grâce assurément, nous autres Français, à venir nous plaindre de la loi sur les associations qui a encore étendu d'une façon tout arbitraire et presque indéfinie, l'interdiction portée par l'article 291 du Code pénal. Etre traités, au 19e siècle, sur le même pied que les Chinois, cette nation immobile depuis des milliers d'années, quel honneur pour nous autres Français, enfants de 89, acteurs du drame avorté de 1830, héritiers dépouillés, en un mot, des droits conquis par deux glorieuses révolutions !

Il faut toutefois rendre justice aux gouvernants de la Chine : ils ne vont pas si loin que les nôtres en fait de restrictions apportées au droit des citoyens de se réunir entre eux où, quand et comme bon leur semble. Les gouvernants du Céleste-Empire s'en tiennent au régime que nous faisait le Code pénal avant la loi d'avril 1834. Les agents que M. Guizot accrédite auprès d'eux seront à même de leur faire connaître le perfectionnement apporté par nos doctrinaires à la législation dont s'était contenté, chez nous, le despotisme ombrageux de Napoléon.

Une autre chose délecte encore le *Journal des Débats* entre toutes celles qu'il apprend sur l'état de la Chine par les rapports de notre ambassade. C'est que dans ce pays, digne à plus d'un égard d'entrer en parallèle avec la France, « on a pu voir qu'au-dessous d'un trône immobile » et au-dessus d'une couche inerte et endormie de trois cents millions » d'hommes, il s'agite une aristocratie mobile, éclairée, philosophe, » sans préjugés, sans principes, et qui n'est pas exempte de ce degré » de corruption inhérent aux sociétés avancées (lire *faisandées*). La » mission française a trouvé dans les négociateurs envoyés au-devant d'elle ce qu'on appellerait en Europe des *esprits forts*, des *épicuriens* » *élégants, spirituels et sceptiques*, des *politiques ne considérant* » *la religion qu'au point de vue du gouvernement*, etc., etc. »

Voilà une nation selon le cœur du *Journal des Débats* ! O fortuné pays ! Si l'on pouvait faire entièrement la France à l'image de la Chine ! Voici trouvé, pour le coup, l'idéal en fait de gouvernement et de société. Décidément, la feuille de M. Bertin va tourner vers la Chine tou[illegible] n'est plus de Wellington comme au [illegible] plus de Robert Peel que le *Journal des Débats* fera ses [illegible], c'est du grand Ki-Yng, c'est de l'invincible Huan ; c'est surtout du libéral Pan-Se-Chen « *un marchand assez riche pour acheter toute une académie de mandarins !* » Si ce Pan-Se-Chen, qui fait des cadeaux de 2 millions et demi, se mettait à la tête d'une de nos compagnies de chemin de fer, M. de Rothschild n'aurait qu'à se bien tenir : il y a telles feuilles jusqu'ici invariablement dévouées au coffre-fort du grand banquier israélite, qui pourraient bien lui faire infidélité pour la caisse du trafiquant chinois « dont la fortune est aussi considérable que la population de l'empire (trois cent cinquante millions pour le moins !) » O vertueux Pan-Se-Chen ! faut-il s'étonner que le *Journal des Débats* vous proclame dès à présent le plus intelligent de tous vos compatriotes? Et puis vous avez, c'est encore le *Journal des Débats* qui en fait la remarque, vous avez des *milliers de palais dans lesquels on se réunit*, pour mener splendide et joyeuse vie sans doute, *des palais partout, à la ville et à la campagne*. Puisse arriver jusqu'à vous la fumée de l'encens qu'on brûle déjà en votre honneur, rue des Prêtres à Paris. Nous comprenons de reste que le *Journal des Débats* tourne au Magot !

Les Chinois étant des gens si comme il faut, ce n'était guère la peine qu'on se mît en frais pour réimporter chez eux le christianisme. Néanmoins, par manière d'acquit de conscience, le *Journal des Débats* signale ce but comme l'un des principaux que se soit proposés notre ambassade en Chine, ambassade stérile, de l'aveu du journal ministériel, sous le rapport commercial et politique. Puis, paraphrasant ce beau projet de catéchiser la Chine, il en fait, comme de tout évènement, le sujet d'une glorification nouvelle du 29 octobre et de M. Guizot. *Vivat, semper vivat ! et gaudeant bene* NANTIS ! Voilà l'invariable thème des *Débats* depuis que le 29 octobre est au pouvoir.

L'adjudication des chemins de fer de Tours à Nantes et de Paris à Strasbourg a eu lieu aujourd'hui, à deux heures, au ministère des travaux publics.

Le ministre présidait la séance ; il était assisté, comme dans les précédentes adjudications, par le sous-secrétaire d'Etat de son département, et par les autres membres de la commission chargée de vérifier les titres des compagnies concurrentes.

A l'ouverture de la séance, le ministre a déposé sur le bureau les billets cachetés contenant le maximum de durée de jouissance au dessus duquel, pour chaque chemin, l'adjudication ne pouvait être tranchée; puis, après avoir donné lecture des articles de la loi du 19 juillet 1845, autorisant l'adjudication, il a invité la compagnie admise pour le chemin de Paris à Strasbourg, et les deux compagnies admises pour le chemin de Tours à Nantes, à déposer leurs soumissions.

A l'heure fixée par l'annonce de l'adjudication, le ministre a procédé à l'ouverture des soumissions, en commençant par celles qui concernaient le chemin de Tours à Nantes.

Pour ce chemin, l'une des deux compagnies soumissionnaires était représentée par MM. Mackensie, O'Neil, Dufeu, Drouillard, Lacroix Saint-Pierre, Le Roy et Félix de Surville ; sa soumission portait 34 ans 15 jours.

L'autre compagnie était représentée par MM. Dailly, Lippmann, Muret, Jourdan, Darblay, Caillard, Dégeneté, Dailly (Adolphe), Fauchet et Martin ; sa soumission portait 35 ans, chiffre égal au maximum fixé par la loi.

En conséquence, et comme la première soumission n'excédait pas le maximum déterminé par le ministre, la compagnie qui l'avait déposée a été déclarée adjudicataire, sauf réserve de l'homologation de l'adjudica-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MERCREDI 26 NOVEMBRE 1845.

DERRIÈRE LE GRAND MAT (1).

DEUXIÈME VOLUME.

CHAPITRE XXXII. — OUI ET NON.

A peine arrivé à bord, le commandant de Saint-Cric fit appeler Napoléon Lepreux, et le chargea de rédiger pour M. de Mombrun l'ordre de débarquer de la frégate et de prendre le commandement de la goëlette négrier *la Fine*.

Le commissaire courut aussitôt vers sa chambre en faisant rebrousser chemin à son ami Antoine, qui montait l'escalier et se disposait à s'embarquer, car on venait de le prévenir que le canot était armé.

— Ah ! mon cher, voilà du nouveau ! Mes actions montent joliment. Il file son nœud !

— Qui donc ? demanda Antoine un peu ému.

— Eh ! parbleu, celui avec qui vous avez une affaire. Je vais lui bâcler son ordre de débarquement. Il prend le commandement du négrier qui est mouillé bâbord à nous ; vous savez bien, la goëlette dont le capitaine est prisonnier à bord. Pendant ce temps-là, nous pourrons pousser notre pointe...

Et Napoléon, après s'être frotté les mains, se mit à rédiger l'ordre de Raoul.

— Qu'est-ce que vous me chantez là, commissaire? il n'est donc plus aux arrêts forcés ? dit Antoine avec un aplomb mal simulé.

— Mais non, pardi ! puisque je lui fais son ordre de débarquement, répondit l'agent comptable sans lever la tête. Je viens d'entendre le commandant qui disait au capitaine de corvette de lui lever ses arrêts.

— Et quand part-il ?

— Il appareille dans une heure. Hein ! le commandant est diablement faible pour lui ; il n'en aurait pas fait autant pour vous, j'en réponds..... Enfin, c'est égal, ça nous arrange tous les deux, n'est-ce pas ? Vous n'avez qu'à faire attendre un peu le canot ; nous allons descendre à terre et tout sera fini dans une demi-heure.

— Oui... certainement, vous avez raison, reprit Antoine tout-à-fait remis, le plus tôt ça sera le mieux ; mais voyez-vous, commissaire, ajouta-t-il après un instant de réflexion, je crois que je ferai bien de partir tout de suite. Vous n'avez pas de pistolets, il a le choix des armes et il en demanderait, c'est sûr, rien que pour faire traîner la chose en longueur. Je m'en vais en chercher ; il faut qu'il n'ait pas d'excuse. C'est que je connais ces gaillards-là, moi, voyez-vous ; ils ne seront pas près de si tôt, et comme il est obligé de partir dans une heure, il se débrouillerait pour allonger la courroie, et tout ça se passerait en conversation.

— Eh bien ! attendez moi, nous irons ensemble.

— Non, non, ça perd du temps ; le commandant peut encore avoir besoin de vous. Est-ce que vous n'êtes pas obligé de faire un état de tout ce qu'on enverra à bord de la goëlette. Ne faut-il pas aussi que vous arrêtiez le livret des hommes qu'on va embarquer?

— C'est vrai, Antoine, je ne pourrai peut-être pas descendre à terre assez tôt : comment allez-vous faire? qu'est-ce qui sera votre témoin ?

— Oh ! soyez tranquille, je l'attendrai au débarcadère avec des armes, et il faudra bien qu'il se batte ou qu'il dise pourquoi. Le docteur servira de témoin pour nous deux... Ah ! laissez-moi emporter vos épées. Bon ! merci !

Et Antoine monta d'un air très décidé pour s'embarquer.

Ainsi que son ami l'avait prévu, le commissaire, après avoir remis au commandant l'ordre de débarquement de Raoul, reçut une nouvelle besogne; il eut à copier les dépêches que la goëlette devait porter en France. Ce retard, qui l'empêchait d'assister au duel de son ami, le contraria vivement ; son humeur belliqueuse en souffrait à l'excès : il est probable que ce contretemps lui eût été moins désagréable s'il s'était trouvé personnellement en cause.

Raoul fut appelé chez le capitaine de corvette.

— Monsieur de Mombrun, le commandant vient de me donner l'ordre de lever vos arrêts.

— Comment se peut-il !.... interrompit Raoul étonné.

— De plus, il vous fait savoir qu'il a bien voulu déchirer le rapport qui vous traduisait devant un conseil de guerre.

— Mais, commandant...

— De plus, continua le père Bonplan qui s'amusait de l'air surpris de Raoul, il vous donne le commandement du négrier mouillé près de nous, la jolie goëlette que vous voyez là, à une encablure.

Raoul resta stupéfait d'étonnement à toutes ces annon[illegible].

— Que signifient ces changements subits, command[illegible]

— Je n'en sais absolument rien. Cette grâce est [illegible] aussi inexplicable pour moi que le motif qui vous a fait [illegible]

Raoul tombait de son haut. Il se voyait réintégré [illegible] une position meilleure au moment où il croyait tout perdu. Il doutait encore que ce fût une réalité, et n'osait s'abandonner avec confiance à la joie qu'il sentait naître.

— Voici vos instructions par écrit, reprit le capitaine de corvette en présentant un pli cacheté à M. de Mombrun. Le commandant vous dispense de tout remerciement avant votre départ.

— Mon départ ! exclama le jeune officier.

— Sans doute ! est-ce que je ne vous l'ai pas dit? Vous devez appareiller dans une heure.

— Ah ! je savais bien que cela ne pouvait durer, reprit Raoul en courbant la tête.

Mais, que faire? Comment se révolter d'une décision qui, aux yeux de tous, était une faveur? — Il fallait se soumettre.

— M. de Mombrun, dit le capitaine de corvette, en voyant l'air démoralisé de Raoul, sans en expliquer peut-être la cause ; vous souvenez-vous de mes paroles le jour de votre embarquement ? N'avais-je pas raison de vous dire d'attendre au retour pour m'en remercier?

— En partie, commandant; si je ne puis rendre grâce à tout le monde à bord, en quittant la frégate, je puis au moins vous remercier, vous, commandant ; car au milieu des déboires que m'a créés cet embarquement, j'ai rencontré un bonheur qui les efface tous, un bonheur que j'espère bien vous annoncer officiellement avant qu'il soit long-temps.

— Allons, tant mieux, monsieur de Mombrun, répondit en souriant le capitaine de corvette en offrant la main à Raoul ; bon voyage et prompt retour!

— Merci, commandant, je vous demanderai deux embarcations, une pour faire porter mes bagages à bord, l'autre pour...

— Pour faire vos provisions à terre, n'est-ce pas ? interrompit M. Bonplan.

— Et pour voir Alophe qui n'est pas revenu à bord.

— C'est cela, faites toutes vos visites. Adieu.

Raoul courut aussitôt donner à son domestique les ordres nécessaires au transport de ses malles et à l'achat de ses provisions de campagne.

Une heure ! jamais il n'aurait le temps de faire tous ses préparatifs, de revoir Julia et d'en finir d'abord avec messire Antoine.

Il se rendit aussitôt à la chambre de ce dernier, et ne le trouvant pas, il frappa à la porte de celle du commissaire qui lui ouvrit.

— Monsieur, vous êtes sans doute le témoin de M. Antoine ? je n'ai qu'une heure devant moi, voulez-vous le prévenir que je suit prêt à descendre ?

L'air froid et décidé de Raoul imposa au commissaire, qui répondit d'un air très avenant :

— Mon cher monsieur de Mombrun, croyez bien que je suis très fâché que cette affaire ne puisse pas s'arranger. Je suis chargé d'un travail pressé pour mettre en règle la comptabilité des douze hommes qui vont

(1) Voyez les numéros du 2 octobre au 20 novembre.

mercier, comme d'un bienfait, de la publication de l'article en question ! Il vient, en effet, en portant à la connaissance de tous ce que jusqu'à présent chacun avait ignoré, fournir l'occasion de détruire cet injuste préjugé qui a long-temps persécuté les planteurs coloniaux dont l'insouciance, l'ignorance et la défiance, disait-on, étaient les seules causes d'insuccès, et de ruine quelquefois. Cet article a surtout le mérite d'avoir éveillé l'attention de telle manière que l'on peut à propos tâcher aujourd'hui de bien déterminer la situation des choses.

» De la preuve que nous voulons fournir de l'injustice des reproches adressés aux planteurs, découlera logiquement celle de l'opportunité actuelle de cette admirable combinaison dont parle la *Démocratie*, à l'aide de laquelle s'établirait la *propriété sociétaire*, idée grande et sainte dont la réalisation serait le salut des colonies ! »

Le correspondant de l'*Indicateur* défend ensuite les planteurs du reproche d'insouciance et d'ignorance qu'on leur adresse parfois. Il demande que des expériences soient faites dans des conditions régulières pour l'amélioration de la fabrique sucrière, et que les résultats en soient nettement exposés au public.

« Le colon, dit-il, est menacé dans son avenir ; il a tout à redouter de cette *féodalité industrielle* signalée par la *Démocratie* ; il ne voit en perspective qu'une ruine complète amenée par le triomphe des *marchands d'argent*... C'est sa juste inquiétude que l'on prend pour de la défiance.

» Nous voulons le progrès, mais que ce ne soit pas pour la prospérité exclusive de *quelques uns* au détriment de *tous*. »

Les planteurs de Bourbon ont raison de se tenir en garde contre l'invasion de la féodalité industrielle. Nous les engageons vivement à mettre à l'étude cette idée de la propriété sociétaire qui porte en elle le salut des colonies.

A l'île Maurice, planteurs et publicistes ne paraissent pas avoir encore arrêté leur réflexion sur cette idée féconde ; mais l'attention publique sera bientôt sans doute appelée sur ce terrain, car un nouveau journal vient d'être fondé au Port Louis, l'*Esprit public*, dont les rédacteurs se déclarent socialistes. Nous trouvons dans cette feuille un excellent article sur les *Mystères de Paris*. Les amis de M. Eugène Süe seront heureux d'apprendre que par de là les mers, nos anciens compatriotes de l'île de France savent dignement apprécier l'œuvre éminente de l'avocat du pauvre.

Bons Mauriciens, ils sont Français encore !

a dit le poète Béranger, auquel les colons rendaient, en 1830, un public hommage. Nous citons quelques traits de l'article de l'*Esprit public* :

« Rien de plus grand que l'idée inspiratrice de ce magnifique roman. Mettre à nu toutes les plaies sociales, dévoiler tous les vices, toutes les turpitudes qui pullulent au foyer même de la civilisation moderne, parcourir à cet effet tous les degrés de la société et montrer dans tout leur jour toutes les hideuses conséquences où peut être poussée la nature humaine pervertie, depuis les égoûts les plus obscènes où se traîne la vermicule populaire, jusqu'à ces hautes régions où brillent les grandeurs et les puissances de ce monde ; faire voir que, depuis les sommités sociales jusque dans ces horribles repaires où le crime est dans son élément et devient ici bas en quelque sorte héréditaire, peuvent se conserver quelques restes de vertus qui dans telles ou telles circonstances,

(1) Il s'agit ici de MM. Sully-Brunet et Ruyneau de Saint-Georges, lesquels, étant délégués de Bourbon, cherchèrent vainement à engager les colonies dans la voie de l'émancipation progressive.

» Ce livre renferme de grandes [illegible] les plus hautes questions ; nous comprenons que tous veuillent le lire !

» Quand on l'a lu, on se sent meilleur.

» Il laisse de profondes traces dans votre esprit et ouvre un vaste champ à vos méditations.

» Il est rare de rencontrer de pareils livres au milieu de ce déluge de productions littéraires, qui, de nos jours inondent la société, que le plus souvent on lit rien que pour passer le temps, mais qu'on oublie aussitôt après. »

Nous lisons dans un journal de l'île Maurice :

« Le jeune Ernest de Grainville, qui vient de se signaler dans l'affaire de Tamatave, et qui faisait récemment le voyage de Bourbon à Maurice tout exprès pour venir embrasser les vieilles sœurs de son père, anciennes et respectables habitantes de Flacq, descend d'une des premières familles qui se soient établies et fait distinguer dans notre colonie. Grant, dans son *Histoire de Maurice*, transcrit une lettre écrite par son père, il y a juste un siècle, contenant de curieux renseignements sur ses ancêtres, la famille et la personne d'un M. de Grainville, officier au service de la France, alors retiré ici après avoir servi avec distinction dans l'Inde. Ceux d'entre nous qui s'occupent des traditions mauriciennes, connaissent l'épisode de Grainville de Forval, fils cadet de M. de Grainville qui, sauvé d'une trahison sur la côte est de Madagascar (peut-être à Tamatave) par la princesse malegache Bétv, revint avec cette femme généreuse à l'île de France et l'épousa (1). Nous avons encore vers le milieu de l'île un grand défriché où les chasseurs aiment à se reposer à l'ombre des *ravenals*, et qui porte le nom de Béty parce qu'il a été, assure-t-on, habité par la femme de Forval. A cent ans et plus d'intervalle, voici qu'un autre Grainville est appelé à tenter le sort des armes sur les côtes de Madagascar. Puisse-t-il, à l'heure de la trahison, y trouver une autre Bety ! »

(1) C'est une erreur. Il l'épousa, *comme ça même*, de la main gauche.

DÉSARMEMENT DU LIBAN.

Malgré les concessions faites à M. de Bourqueney, il paraît que le divan de Constantinople n'a pas renoncé à l'idée de désarmer les montagnards du Liban. L'opération du désarmement était le principal but de la mission de Chékib-Effendi, et il le poursuit avec opiniâtreté. Mais la manière dont il exécute cette mesure soulève de nombreux mécontentements.

Presque toutes les correspondances qui arrivent de la Syrie se plaignent de la brutalité avec laquelle les soldats turcs procèdent au désarmement. Elles énumèrent tous les actes de cruauté, tous les mauvais traitements dont les cheyks maronites et les moines catholiques ont été les victimes. Les soldats turcs font, dit-on, main-basse sur tous ceux qui refusent de remettre leurs armes ou d'indiquer les lieux où elles sont déposées. Indigènes ou Européens, tout le monde est obligé de se soumettre à cette mesure. Un agent du consulat de France, refusant de se laisser dépouiller d'une paire de pistolets dont il était porteur, a été arrêté. Il a fallu, pour le relaxer, l'intervention du commandant de *la Belle-Poule*.

En principe, nous avons approuvé la mesure ; car l'expérience a prouvé combien il est dangereux de laisser des armes aux mains de populations aussi profondément hostiles que les Druses et les Maronites, et qui pourtant sont obligées de vivre côte à côte dans les mêmes districts et les mêmes villages. Personne ne le contestera, le désarmement est le moyen le plus efficace pour prévenir ces sanglantes horreurs qui affligent périodiquement le Liban. Il n'est pas nécessaire que le cultivateur druse ou maronite ait toujours un fusil sur l'épaule, même en conduisant sa charrue et en faisant ses récoltes, comme cela a lieu depuis cinq années ! Dé-

[illegible] Effendi devait prohiber sans scrupule. Et il n'était pas impossible d'atteindre ces sortes de ventes et de dépôts, sans expulser les Européens de la montagne, et sans les dépouiller des armes qu'ils ont le droit de porter pour leur défense personnelle.

Au surplus, il est bon de ne pas perdre de vue l'origine du mal auquel la Porte cherche à remédier aujourd'hui. D'où vient que les populations du Liban sont armées ? Tout le monde se rappelle les événements de 1840 et le fameux traité qui les a préparés. Tout le monde se rappelle que ce sont les coalisés, et surtout les Anglais qui ont armé les populations du Liban, afin de les aider à chasser Ibrahim-Pacha. Dès qu'ils ont eu des armes, les montagnards, divisés entre eux, n'ont pas tardé à s'attaquer, à se battre avec acharnement. Et, de leur côté, les puissances européennes ont cherché, chacune dans son intérêt, à se faire des amis parmi ces hommes armés. De là, toutes les complications passées et présentes, complications qui ne se termineront définitivement que par quelque grande mesure prise de concert entre les puissances européennes et la Porte.

TROUBLES A MANNHEIM.

On lit dans un journal de Mannheim :

« Le bourgmestre de cette ville avait convoqué pour le 19, à dix heures du matin, à l'hôtel-de-ville, le grand comité de la bourgeoisie, afin de délibérer sur une pétition signée par 84 citoyens, demandant qu'il fût adressé une réclamation à la seconde chambre contre les violations des paragraphes 13 et 18 de la constitution. Aussitôt que le directeur de la régence du cercle eut connaissance de l'affaire, il fit savoir au bourgmestre qu'il lui était formellement défendu de présider cette réunion. Le bourgmestre reçut cet avis au moment même où le conseil municipal et le petit comité étaient réunis. Il leur fit part du rescrit de la régence. Les conseillers municipaux résolurent à l'unanimité de ne pas obéir aux ordres de la régence et de ne céder qu'à la force. Le chef de la police réitéra l'injonction déjà faite au bourgmestre, en rendant ce dernier responsable des suites. A dix heures, les membres du comité de la bourgeoisie arrivèrent devant l'hôtel-de-ville, le commissaire de police leur défendit d'entrer dans la grande salle ; cependant, ils trouvèrent le moyen d'y pénétrer. Le directeur de la ville se rendit alors dans la salle et somma les membres de se retirer, mais ce fut en vain ; le rapporteur commençait à lire son rapport lorsque le directeur de la régence entra dans la salle et lui imposa silence ; il somma aussi les membres de se retirer, et comme ils hésitaient, il fit avancer les troupes qui stationnaient sur la place de l'hôtel-de-ville pour procéder à l'évacuation de la salle ; en même temps il invita un adjoint de la police à donner lecture de la loi sur les émeutes. Les membres de la bourgeoisie, voyant que l'affaire devenait sérieuse, se retirèrent. »

Le journal qui nous rapporte ces faits, d'une haute gravité, est un journal ministériel. Il les commente à sa manière ; quant à nous, nous avons lieu de croire que la municipalité de Mannheim a été dans son droit. M. le bourgmestre, homme connu par son attachement à la constitution et à la maison grand-ducale de Bade, n'aurait certes pas fait une résistance opiniâtre à la police, si les mesures prises par celle-ci n'étaient pas, comme toujours en Allemagne, entachées d'arbitraire. Ici, comme partout dans le pays d'outre-Rhin, la lutte s'établit entre les droits constitutionnels et les lois absolues, despotiques, que la diète de Francfort croit pouvoir imposer aux pays représentatifs. Cette lutte finira par dégénérer en guerre ouverte, dans laquelle les gouvernements constitutionnels auront beaucoup à perdre, s'ils continuent de faire cause commune avec M. le prince de Metternich, dans la guerre qu'il fait aux principes progressifs du pays. Une seule puissance y gagnera, c'est la Prusse

---

s'embarquer sous vos ordres...

— Je n'ai qu'une heure, monsieur, interrompit Raoul avec impatience ; je n'ai pas le temps d'écouter vos phrases ; monsieur Antoine est-il à bord ?

— Non, monsieur de Mombrun, il vous attend à terre, mais je ne pourrai pas être son témoin.

— Nous en trouverons d'autres, monsieur.

De Mombrun quitta Napoléon, et après avoir fait ses adieux à Mornan, qui le complimenta sincèrement sur la faveur que lui accordait le commandant, il descendit dans le canot.

Nous ne parlerons pas des doutes, des suppositions craintives qui l'assaillirent pendant ce trajet, mais quoi qu'il dût arriver, il était décidé à donner sa démission (maintenant qu'il en avait le droit) plutôt que de partir sans avoir vu Julia et sans avoir arrêté le plan de leur avenir.

A peine débarqué il chercha inutilement son adversaire sur le rivage ; il attendit même le retour de deux matelots expédiés dans des directions opposées et chargés de le découvrir. Mais au bout de quelques minutes, après avoir laissé au patron du canot la commission de prévenir Antoine de son prochain retour, s'il se présentait, il se dirigea d'un pas précipité vers l'hôtel de l'ambassade.

Un coup de massue sur la tête ne l'eût pas plus étourdi que la réponse qui lui fut faite, sans hésiter, par le domestique :

— M. le comte n'y est pas !

— Mademoiselle reçoit-elle ? reprit Raoul en tremblant.

— Mademoiselle est sortie avec son père.

— Quand doivent-ils rentrer ? où sont-ils allés ?

— Ils ne l'ont pas dit ; je ne sais pas.

Chaque mot de cet homme tombait sur le cœur de Raoul comme une douche glacée. Il allait se retirer dans un état de délire affreux, mais décidé à ne pas quitter Rio sans avoir vu Julia, dût le commandant lui envoyer la garde pour l'entraîner à bord, lorsque le valet, qui avait fait la traversée sur la frégate, prit en pitié le chagrin de Raoul, très aimé à bord depuis qu'il s'était jeté à l'eau pour sauver un homme de l'équipage. Il voulut donc lui rendre service, mais il le fit malheureusement, comme l'ours de la fable, en lui jetant un pavé.

— M. l'officier, M. le comte et mademoiselle sont là, mais on m'a donné l'ordre de ne pas vous recevoir.

L'épouvante de Raoul doubla.

— Ils sont là, se dit-il, et ne veulent pas me recevoir ! Qu'est-il arrivé ? mon Dieu ! Oh ! mais ils me reverront malgré eux.

— Ecoutez, monsieur, j'ai reçu l'ordre de rester ici jusqu'à quatre heures ; je ne peux pas quitter auparavant ; mais revenez dans une demi-heure, il n'y aura personne pour vous refuser l'entrée.

— Mais ne pourriez-vous au moins prévenir le docteur ?

— Il est parti.

Le cœur gonflé, l'esprit inquiet, agité, Raoul descendit, forgeant mille projets de vengeance contre Julia ; car il ne songeait pas un instant à accuser le hasard du malheur qui venait de lui arriver. Alophe lui-même était compris dans ses malédictions. Les plaidoyers du docteur en faveur du commandant, ses rapports intimes avec Julia, les obstacles qu'il avait mis à la fuite projetée le matin, dans le but évident de persuader à Julia de renoncer à son amour, tout l'accusait. Cependant sa grâce qu'il avait obtenue, le rapport déchiré, devaient faire tomber ces soupçons injustes contre Alophe. Non, Raoul s'expliquait très clairement que ce pardon de M. de Saint-Cric avait été accordé à la prière de l'ambassadeur, mais qu'on y avait mis pour condition sa rupture avec Julia.

— On lui aura fait croire que c'était un dévouement à accomplir, se dit-il ; elle aura cédé.

Ce fut dans cet état de patience et de calme philosophique, si habituel aux amoureux, que Raoul attendit, en se promenant aux environs de l'hôtel du comte, que quatre heures eussent sonné, lorsque tout à coup le souvenir d'Antoine lui revint à l'esprit. Dans la disposition morale où il se trouvait, se battre était ce qui pouvait lui arriver de plus heureux. Comment d'ailleurs employer mieux le quart d'heure qui lui restait ? Cette idée lui sourit. Il partit aussitôt en courant pour se rendre au canot resté au rivage.

Arrivé à une centaine de pas de l'embarcation, il se vit forcé de ralentir sa marche, autant pour reprendre haleine que pour reconnaître plus clairement ce qui se passait au canot, dont le personnel lui paraissait avoir changé d'aspect.

Mais à mesure qu'il approche, son visage s'éclaircit, ses traits se détendent, ses yeux brillent d'espérance ; le voyageur altéré, découragé, qui croit apercevoir une source au milieu des sables du désert, n'a pas une expression de physionomie plus heureuse. C'est encore du doute ; mais le doute qui succède au désespoir, n'est-ce pas déjà le bonheur ? Parvenu enfin assez près pour distinguer nettement, il ne voit pas les matelots embarqués et assis à leur poste, l'aviron en l'air, attendant l'ordre de pousser au large ; il ne voit que la chambre de l'embarcation, où trois personnes ont pris place. Son cœur bat, il s'arrête ; il faut qu'il puisse parler, et les émotions qui l'étreignent depuis une heure, lui ont ôté la voix.

Le docteur, reconnaissant évidemment le trouble de son ami, quitta l'embarcation pour se rapprocher de lui.

— M. le commandant de *la Fine* sera-t-il assez bon pour accorder la [illegible] dans son canot, à une dame qui désire visiter le navire en partance ?

Raoul, le cœur trop plein de son bonheur, ne put que serrer la main d'Alophe, en se dirigeant vers l'embarcation où Julia l'attendait. Il n'osa le remercier, les mots eussent été pâles pour rendre les sensations qui l'agitaient. Il ne s'expliquait pas bien, d'ailleurs, l'impression que produisait sur lui la présence de Mlle de Meillan dans le canot. Venait-elle lui dire un dernier adieu, ou partait-elle avec lui pour la France ? L'expression du visage de la fille du comte pouvait s'accorder aussi bien avec l'une ou l'autre de ses suppositions. Il y avait dans ses yeux humides et voilés, plus de tristesse cachée que de bonheur apparent. Était-ce la douleur d'une séparation, ou la honte d'une démarche que l'opinion condamne ?

Raoul fut arrêté dans ses réflexions par la voix du patron, qui demandait s'il fallait pousser.

— Sans doute, répondit-il ; mais aussitôt une idée subite lui fit donner contre-ordre.

— Madec ! personne ne m'a demandé ? vous n'avez pas vu monsieur Antoine ?

— Il n'est pas venu au canot ; mais je l'ai aperçu qui causait là-bas avec le major.

— Oui, répondit tout bas Alophe ; je l'ai trouvé en faction, caché derrière un arbre ; il a même été assez contrarié de me rencontrer ; mais je vous dirai cela à bord.

Le docteur fit un signe au patron, et le canot partit pour se rendre à bord de la goëlette ; pas une syllabe ne fut échangée pendant le trajet, car pour Raoul même qui possédait, du reste, certains organes sensitifs d'une délicatesse toute féminine, il y avait dans cette démarche spontanée de Mlle de Meillan, si son intention était de retourner en France avec lui, quelque chose qui contrariait le jugement qu'il s'était formé sur elle, et tout en remerciant le ciel du bonheur évident, positif, que ce long tête à tête devait lui donner, il sentait que ce départ qui affrontait si publiquement l'opinion du monde, l'abaissait d'un degré dans son âme. Les natures poétiques aiment mieux se priver d'embrasser l'idole que leur imagination a placée dans les cieux, que de briser le piédestal qui la fait tomber à leur niveau, et la livre à leurs caresses. Alophe lui-même paraissait avoir perdu sa présence d'esprit, ou peut être savait-il qu'il est des silences préférables à toute conversation. Outre les motifs de réflexion de chacun d'eux, la présence de Mlle de Meillan et des matelots eût empêché les deux amants de parler du seul sujet qui pût les intéresser. Car ainsi que Raoul l'avait écrit à Julia : il est des situations morales qui n'admettent pas de tiers, car les sentiments, les idées, les mots qui les expriment, ne vibrent harmoniquement que dans l'âme de la personne aimée, ils sont discordants pour tous ceux qui sont en dehors de la tonique.

EDOUARD PUJOL.

Lieutenant de vaisseau.

(*La suite à demain*).

M. Thérenin de Tanlay, promu chef d'escadron.

— Une ordonnance du Roi, portant nouvelle organisation de l'état-major particulier du corps royal du génie, contient ce qui suit :

Art. 1er. L'état-major particulier du corps royal du génie sera composé de 460 officiers et 600 gardes, répartis ainsi qu'il suit : 30 colonels, 30 lieutenants-colonels, 100 chefs de bataillon, 150 capitaines de première classe, 150 capitaines de deuxième classe ou lieutenants ; total 460 officiers. — 60 gardes principaux, 180 de première classe, 360 de deuxième classe ; total 600 gardes.

2. Il ne sera pourvu aux emplois nouvellement créés que dans les limites des crédits budgétaires.

3. Toutes les dispositions relatives à l'organisation de l'état-major particulier du génie, qui sont contraires à la présente ordonnance, sont et demeurent abrogées.

Ceux de nos Souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 30 novembre, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande *directe* d'abonnement ou de renouvellement doit être adressée *franco* au gérant, et être accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu ; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.

On s'abonne, à Paris, rue de Seine, 10, chez tous les libraires, chez les directeurs des postes et des messageries, et chez les correspondants du Comptoir central de la librairie, qui, tous, reçoivent les abonnements sans augmentation de prix.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR.—Le roi de Prusse vient de décerner la grande médaille d'or, pour sauvetage, à M. Henri-Adolphe Perrin, douanier à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), qui a sauvé la vie à deux marins prussiens. — Le grand-duc Constatin ne paraît pas devoir s'éloigner de Plymouth. Le 20, il a passé la journée à Saltram, chez le comte de Morlay. Le prince s'est amusé à chasser. Le soir, il y a eu grand bal. Le lendemain, le prince est revenu à Plymouth.—On écrit de Bruxelles, le 24 novembre : « Le prince de Ligne est parti hier pour Paris. Pendant son court séjour à Bruxelles, le prince de Ligne a eu une entrevue avec le ministre des affaires étrangères, relativement aux négociations entamées avec la France pour le projet de traité de commerce. — M. le marquis de Dreux-Brézé, pair de France, est mort vendredi dernier, dans son château de Brézé. — M. le premier président Séguier, qu'une indisposition momentanée, suite d'une chute dans son appartement, retenait chez lui depuis plusieurs jours, est aujourd'hui dans un état assez satisfaisant pour reprendre ses fonctions.

A l'occasion de l'anniversaire de la naissance de la reine Isabelle, le général Narvaez a été nommé duc de Valence et grand d'Espagne. — Sur la proposition de M. le préfet de la Seine, approuvée par M. le ministre de l'intérieur, M. Sauvée, caissier du Mont-de-Piété de Paris, vient d'être nommé directeur de cet établissement en remplacement de M. Delaroche, admis à faire valoir ses droits à la retraite. — Deux bâtiments à vapeur, *le Grondeur* et *la Chimène*, viennent de partir du port de Toulon pour la Plata.

Spartacus, tragédie en cinq actes, par M. Hippolyte Magen (d'Agen), vient d'être lue à l'Odéon et reçue à l'unanimité.

EXTRAIT D'UN JOURNAL OPTIMISTE. — Le *Rhône* publie les deux faits suivants. C'est, nous l'aimons à penser, parce qu'il commence à s'apercevoir que tout n'est pas au mieux dans le meilleur des mondes : « Dernièrement, le nommé Lachosset (Joseph), garçon meunier à Lamieu, est tombé sous les rouages du moulin et a eu le corps broyé ; quand on l'a arraché à ses rudes étreintes, sans doute en arrêtant le mécanisme, le malheureux avait cessé de vivre. Un ouvrier carrier de Villebois, Cailloux (Joseph), qui travaillait jeudi dernier dans une carrière, a été écrasé sous un éboulement. Les ouvriers ses compagnons, qui se trouvaient près de là, se sont empressés de lui porter secours et sont parvenus à le dégager ; mais le malheureux, dont le corps était cruellement mutilé, a expiré presque aussitôt. »

UNE BONNE PENSÉE. — La princesse Catherine de Wurtemberg vient de se marier avec un neveu du roi de Wurtemberg. La princesse a émis le désir qu'aucune fête ne soit donnée à l'occasion de son mariage et que les sommes destinées à ces fêtes soient distribuées aux pauvres de toutes les religions.

LES OUVRIÈRES EN AMÉRIQUE. — Une insurrection générale des femmes travaillant dans les manufactures de coton a eu lieu aux environs de Pittsburg, en Pensylvanie (Etats-Unis). Elle a eu pour motif la demande d'une réduction des heures de travail et l'augmentation des salaires. Après avoir abandonné les ateliers, une bande de jeunes filles sont venues attaquer la manufacture de Blackstock, pour forcer leurs compagnes à quitter l'établissement. Le maire et la police municipale avaient été prévenus ; le maire se présenta devant l'attroupement et se mit à haranguer ; mais sa voix fut bientôt couverte par des apostrophes plus ou moins violentes. « Donnez-lui un *cent* (un sou) pour son discours ! » s'écria-t-on. Ce cri fut répété, et quatre ou cinq de ces femmes sortirent des rangs pour apporter au maire cette généreuse offrande. Tous les efforts de ce magistrat pour se faire écouter furent inutiles. Chaque fois qu'il élevait la voix pour dire *mesdames* (ladies), une volée de poignées de terre et de boue lui fermait la bouche. Le maire s'essuyait tranquillement et essayait de continuer ses remontrances. L'autorité se trouvait dans le plus grand embarras ; employer la force contre cette troupe féminine était impossible ; aussi les révoltées, fortes de ces avantages, se précipitèrent-elles sur la porte de l'usine, faite en bois de sapin. Les maîtres et ouvriers de l'intérieur de la fabrique défendaient l'entrée, mais toute résistance devint inutile ; la porte fut enfoncée, la garnison se rendit à discrétion, et les jeunes filles employées dans la fabrique furent forcées de suivre la bande des vainqueurs. Plusieurs autres usines eurent le même sort, et les jeunes filles, après ces exploits, se retirèrent dans la maison de la société de tempérance où on leur distribua de l'argent. Des négociations ont, dit-on, été ouvertes pour les faire revenir au travail.

ÉVASION DE FORÇATS. — Il y a quelques jours, le bateau-poste du

ment sur les lieux. On ouvrit l'appartement. Un triste spectacle s'offrait aux yeux. Le malheureux Fohrer gisait à terre ; il était en chemise ; sa femme était morte dans son lit. Les époux Fohrer étaient asphyxiés par le gaz. Une plaie contuse témoignait que Fohrer avait cherché à échapper à l'action délétère du gaz, mais qu'il n'avait pas eu la force d'atteindre la porte ; la mort remontait au moins à dix huit heures. Cet accident était le résultat d'une infiltration de gaz ; le tuyau conducteur en terre cuite qui longeait la maison Fohrer était brisé, et le gaz avait pénétré de la rue, sous terre, jusque dans l'appartement des époux Fohrer.

FUNESTE PLAISANTERIE. — Une jeune personne de Jersey, trompée par de prétendus amis sur le sentiment d'un officier anglais qu'elle aimait, écrivit à cet officier, qui se trouvait momentanément à Paris et ne lui cachait pas l'amour qu'elle éprouvait. L'officier, étonné, ne répondit pas ; mais les prétendus amis de la jeune personne répondirent pour lui. La réponse était digne de la lettre. Cette correspondance se suivit quelque temps. Mais l'officier dont on empruntait le nom pour tromper cette jeune fille revint à Jersey et eut avec elle une entrevue. Alors tout se découvrit : la jeune personne apprit qu'elle était la dupe d'une mystification, et pour comble de chagrin elle lut son aventure, racontée avec des détails ridicules, dans un journal, le *Jersey-Times*. La pauvre jeune personne, cédant à la honte et au désespoir, s'est pendue. Les membres du jury appelés pour constater la cause de la mort ont accompagné leur verdict d'une censure sévère contre l'éditeur du *Jersey-Times*, pour avoir publié un article intitulé : *Cruelle mystification d'amour*.

LE DERNIER DES BRIGANDS. — On parle de plus en plus d'un audacieux malfaiteur qui signale ses brigandages dans l'arrondissement de Pont-Audemer et d'Honfleur. Londel ou Londais, continue à se soustraire, avec un bonheur incroyable, aux recherches de cinq ou six brigades de gendarmerie mises à sa poursuite. Voici quelques détails sur ses exploits, empruntés au journal le *Pays d'Auge* :

« Un cheval qui avait été volé à M. Buchard, de Clarbec, dans la nuit du 19 au 20 octobre dernier, a été retrouvé à Mortagne, où Londais, selon toute probabilité, avait été forcé de l'abandonner, ainsi qu'un paquet contenant, avec des effets d'habillement, les couverts d'argent soustraits chez M. le curé de Bourgeanville. Londais, sur la route de Mortagne, fit rencontre, à quelques lieues de la ville, d'un poissonnier qu'il invita à monter derrière lui, et avec lequel il fit bientôt connaissance. Ils arrivèrent ensemble à Mortagne, lieu de résidence du poissonnier en question. Le cheval fut mis à l'écurie dans une auberge du voisinage, et Londais cédant, sans trop se faire prier sans doute, aux instances de son compagnon de voyage, accepte le dîner que lui offre celui-ci, en reconnaissance du service rendu. On arrive au domicile convenu, Londais est présenté à la maîtresse de la maison, qui, si nous en croyons l'histoire, l'accueillit froidement, malgré son obligeance pour son mari. Elle paraissait peu touchée de cette liaison subite. Dieu sait si elle avait tort ! cependant on se met à table ; Londais demanda la permission de déposer dans un coin de l'appartement un paquet qu'il a oublié de laisser à son auberge. La conversation roula sans doute sur sa complaisance pour les piétons et sur la terreur qu'un nommé Londais répandait depuis quelque temps dans le département du Calvados, terreur qui a reçu, dès-lors, un grand retentissement par la voie des journaux. Le dîner terminé, Londais, en homme qui sait vivre, veut à son tour répondre à la politesse de son hôte par une autre politesse. On se rend au café, mais Londais, cette fois, laisse son paquet derrière lui. Soit hasard, soit curiosité, la femme du poissonnier examine d'un peu plus près le paquet déposé chez elle, et on devine aisément quelle fut sa surprise quand elle aperçut le manche d'un ou de plusieurs couverts d'argent enveloppés dans une redingote qu'on dit avoir été volée chez un propriétaire des environs de Beuzeville. Plus de doute : « Mon mari est en compagnie d'un voleur, » dit-elle. Elle s'empresse de l'envoyer chercher et lui fait part de ses soupçons. Il fallut bien, cette fois, ouvrir les yeux. Le mari retourne au café dans l'espérance d'y retrouver Londais ; mais ce dernier, très observateur de sa nature, avait remarqué l'air inquiet et extraordinaire de la personne qui était venue chercher précipitamment le poissonnier, et avait cru prudent de profiter de l'absence de celui-ci pour disparaître à son tour, sans que personne pût savoir de quel côté il avait tourné.

» Il y a quinze jours, un homme de la taille de Londais, et dont le signalement donné ne paraît pas faire de doute à ce sujet, fut aperçu par diverses personnes, notamment par plusieurs cantonniers, se dirigeant avec vitesse dans la direction de Mortin. Sa monture était en sueur et paraissait fatiguée. Il était aisé de voir qu'elle venait de faire une marche forcée. A quelques lieues de cette ville, le cavalier met pied à terre et s'arrête à une petite auberge sur le bord de la route.

» Après avoir fait certaines recommandations pour son cheval, il dit à l'aubergiste qu'ayant perdu ou oublié sa bourse, il l'obligerait de lui prêter 10 fr. Il ajouta qu'il venait pour recevoir de l'argent dans les environs et qu'il lui remettrait cette somme dans le courant du jour. Malgré l'étrangeté de cette demande, l'aubergiste, qui avait le cheval pour garantie, remit les 10 fr. demandés. Londais revint en effet quelques heures après les poches pleines de pièces de 5 fr. Il s'empressa de remettre les 10 fr. qu'on lui avait prêtés ; mais l'aubergiste ne put se défendre de certains soupçons qu'il communiqua à deux personnes qui se trouvaient chez lui.

» L'une d'elles se détacha pour aller chercher le maire, qui demeurait à une certaine distance. Celui-ci arriva bientôt, accompagné du garde-champêtre. Il invita Londais à lui faire voir ses papiers. Ce dernier trouve étrange qu'à quelques lieues de son domicile, on lui fasse une pareille demande. Il ne reconnaît pas, d'ailleurs, de caractère officiel à ses interrogateurs pour obéir à leur injonction. Cependant, sur l'invitation du maire, il consent à le suivre à la mairie, mais à la condition, dit-il, que, se trouvant très fatigué, il accompagnerait ces messieurs à cheval ; il n'y eut pas d'observation à cet égard. Il monte donc à cheval, suivi du maire, du garde-champêtre et de l'aubergiste ; ils marchaient paisiblement depuis quelques instants, quand Londais fit un mouvement rapide, comme pour chercher quelque chose dans ses poches, puis, tenant un pistolet dans chaque main, il dit : « Que le plus curieux veuille bien approcher pour prendre connaissance de ces papiers ! »

» On comprend l'immobilité de cette petite troupe sans armes ; et, comme pour donner une espèce de solennité à sa fuite, Londais lâche ses deux coups de feu en l'air et disparaît de toute la vitesse de son cheval. Il sembla prendre la direction d'Alençon. »

ACADEMIE DES SCIENCES.

PRÉSIDENCE DE M. ELIE DE BEAUMONT.

Séance du 24 novembre.

Conservation des bois par M. Boucherie. — Il y a à peu près quatre ans que M. Boucherie a apporté à l'Académie des sciences une série d'expériences constatant qu'il avait trouvé un moyen très peu coûteux de faire pénétrer dans le bois des matières conservatrices, capables d'augmenter considérablement sa durée et de le douer de propriétés tout à fait nouvelles. Si, depuis cette époque, M. Boucherie a gardé le silence, ce n'est pas qu'il eût renoncé à continuer ses recherches, ni qu'il n'eût rien trouvé de nouveau propre à être communiqué au public. Mais les expériences qu'il a entreprises sont de celles

torités principales de la ville constata toutes les circonstances de cette opération. Dans un nouveau procès-verbal l'état de toutes les billes au bout de ce long séjour a été décrit avec soin. On a reconnu que toutes les billes préparées étaient non seulement bien conservées, mais encore améliorées, tandis que les billes naturelles se trouvaient dans un tel état de pourriture qu'elles tombaient en poussière dès qu'on touchait leurs extrémités et toute leur surface ; le cœur se laissait même diviser avec le doigt. Les billes mi-préparées présentaient des circonstances identiques ; saines dans les parties imprégnées, pourries dans les parties naturelles, elles ne laissent prise à aucun doute, à aucune objection. L'efficacité de l'invention de M. Boucherie est complètement démontrée.

Ce résultat est d'une très haute importance pour les nombreuses industries qui emploient le bois comme matière première. Dans les chemins de fer surtout, l'avantage que présentent les bois préparés rendra un service immense. On sait que de deux mètres en deux mètres, on emploie une traverse en chêne équarri, c'est-à-dire dépouillé de son aubier, longue de 1m 80, et obtenue en fendant par le milieu un arbre qui ne peut pas avoir moins de soixante ans. Comme les traverses ne durent qu'environ six ans, on voit qu'il faudrait pour la construction des chemins de fer et leur entretien une telle masse de bois que nos forêts ne pourraient jamais la produire. Quel capital effrayant serait en outre dévoré ainsi par le temps ! Eh bien ! d'après les belles expériences de M. Boucherie, les essences communes, le hêtre, le charme, l'aulne, le bouleau, conservant leur aubier, deviendront égales, si ce n'est supérieures pour la résistance au chêne le plus sain, et acquerront une durée beaucoup plus considérable. D'autre part il y aura une économie capitale à substituer ces diverses essences préparées au bois de chêne naturel. Le stère des traverses de chêne coûte, en effet, 35 francs ; celui de hêtre 18 francs seulement. Or, M. Boucherie établit que le prix de la préparation du stère ne s'élève qu'à 4 francs. Le bois préparé ne coûtera donc que 22 francs le stère, c'est-à-dire que son emploi procurera une économie de 13 francs par stère. Quand on songe au nombre de millions de stères de bois absorbés par l'établissement primitif et ensuite l'entretien annuel des chemins de fer, on comprend toute l'étendue du service rendu par M. Boucherie. Sa découverte était le complément nécessaire de l'invention des rail-ways.

Culture de l'arracacha.—Une commission composée de MM. Sylvestre, Payen et Boussingault a été chargée par l'Académie de lui rendre compte d'un Mémoire de M. Goudot sur la structure de l'arracacha et sur la possibilité de l'introduire en Europe. M. Boussingault a lu aujourd'hui à ce sujet un rapport fort intéressant que nous allons reproduire en grande partie.

L'arracacha appartient à la famille des ombellifères ; à cause de sa ressemblance avec l'ache, les Espagnols l'ont surnommée *apio*. Elle est probablement originaire des Andes de la Nueva-Granada, où sa culture est très répandue. De là elle s'est propagée vers l'équateur dans les Andes de Popayan et de Los Pastos, alors qu'à la même époque, la pomme de terre, partie des régions froides du Chili, se propageait du sud au nord, et suivant les Incas dans leurs conquêtes, se fixait au Pérou, à Quito, avant de pénétrer dans la Nouvelle-Grenade. C'est un fait assez étonnant que la concomitance chez les peuplades nomades de l'Amérique de trois aliments aussi importants que le maïs, la pomme de terre et le cacao, tous trois importés en Europe aujourd'hui où ils font la nourriture de tous les peuples civilisés. Un quatrième aliment d'une importance non moins considérable reste encore à l'avantage des sauvages. La civilisation n'a pas encore su s'approprier l'arracacha. Cependant cette plante se développe en Amérique dans les mêmes circonstances de sol et de climat que la pomme de terre, c'est-à-dire dans les localités dont la température est comprise entre 16° et 22°. Il doit être possible de l'importer en Europe, comme on a fait pour la pomme de terre.

M. Goudot a séjourné long-temps à Hagué, au pied de la chaîne du Quindiu ; il a pratiqué en grand la culture de l'arracacha. Il est donc en état de transporter en France les bonnes méthodes de sa propagation.

On plante l'arracacha par bouture en talon. On coupe le collet de la racine de manière à ce que la partie charnue qui est détachée devienne la base d'une touffe de pétioles. On divise cette base circulaire en plusieurs segments, et les boutures sont placées à une très petite profondeur dans un sol humide. En peu de jours la croissance est rapide, et quoique les plants soient espacés d'environ six décimètres, la terre est garnie en quelques semaines. On nettoie deux fois les mauvaises herbes. La récolte a lieu avant la floraison. C'est, suivant M. Goudot, au volume des touffes, à une légère chlorose manifestée sur les feuilles extérieures que l'on reconnaît la maturité extrême, passée laquelle la plante monte. La racine présente alors une masse charnue assez irrégulière. Par la partie inférieure sortent plusieurs ramifications fusiformes, garnies de fibrilles et qui sont généralement considérées comme les parties les plus délicates de la plante, dont tous ceux qui en ont mangé vantent le goût. Une racine venue dans un bon terrain pèse de 2 à 3 kilogrammes, et la récolte s'élève à 41 000 kilogrammes par hectare.

A Hagué, l'arracacha demande dix mois pour donner des fleurs et des graines, et encore y a-t-il six mois d'une température moyenne de 22°. On trouverait difficilement en France six mois d'une température de 16°. Mais l'arracacha arrive, comme la betterave, assez vite à un point de maturation convenable, et une récolte hâtive peut donner de bons produits ; il y a seulement une diminution dans le rendement. Il suffit à la rigueur de 122 jours d'une température de 21°, et la culture de cette plante pourrait certes se faire avec succès dans les 151 jours compris entre le commencement de mai et la fin de septembre, époque où la température moyenne est à Paris de 17°.

La bouture en talon ne serait guère praticable en Europe, où l'hiver viendrait nécessairement se placer entre la récolte et la plantation, et l'on conserverait difficilement d'une saison à l'autre une grosse masse de collets reproducteurs. Mais on pourrait, comme on fait pour les carottes et les betteraves qui doivent porter des graines, faire hiverner en cave ou en silos un certain nombre de racines, d'où l'on détacherait, au moment de la plantation, des segments de collets garnis de bourgeons pétiolaires.

Depuis long-temps les voyageurs ont signalé l'arracacha. En 1822, le baron Schach envoya des plants en Angleterre ; l'un d'eux donna des fleurs dans le jardin botanique de Liverpool ; mais les plants ne réussirent que très imparfaitement. A la suite de cette tentative, on trouva dans le commerce quelques individus peu vigoureux, et cette racine qui alimente, dans la Nouvelle-Grenade, des populations entières, s'abaissa en Europe au rôle insignifiant de plante rare. En 1829, M. de Candolle reçut du docteur Vargos un envoi de racines qui lui servirent seulement à donner une description complète de la plante. Quelques années plus tard, M. Vilmorin fit venir des racines qui n'arrivèrent qu'avariées ; et à la

[illegible] au phénomène des interférences. Malheureusement il nous faudrait entrer à cette occasion dans des détails scientifiques qu'il nous serait bien difficile de réduire à quelques lignes. Il s'agit de la belle expérience par laquelle Fresnel a démontré que quand deux ondes lumineuses animées de vitesse contraire se rencontrent, elles se détruisent, ce qu'on a mal à propos traduit par ce paradoxe : *de la lumière ajoutée à de la lumière produit de l'obscurité*. C'est simplement le phénomène homologue de celui des nœuds et des ventres dans l'acoustique ; c'est encore, si l'on veut, le repos d'une membrane de tambourin, frappée à la fois des deux côtés.

L'expérience de Fresnel est d'une haute importance pour la théorie de l'optique ; elle ne s'explique pas par la théorie newtonienne de l'émission ; elle tend à faire admettre la théorie de l'ondulation.

MM. Fizeau et Foucault ont trouvé une méthode très ingénieuse par laquelle ils reculent considérablement la limite au delà de laquelle les interférences n'étaient plus visibles. On ne voyait guère que cinq ou six bandes tant lumineuses qu'obscures de part et d'autre de la bande centrale ; MM. Fizeau et Foucault en montrent jusqu'à trois mille.

Leur procédé est remarquable à tous égards et ouvre une nouvelle voie aux recherches d'optique.

Communications diverses. — Il ne nous reste pas de place pour analyser les autres communications faites à l'Académie dans la séance d'aujourd'hui. Nous sommes réduits à les signaler seulement par leurs titres. Mémoire hebdomadaire de M. Cauchy sur la résolution des équations linéaires symboliques et sur les conséquences remarquables que cette résolution entraîne après elle dans la théorie des permutations; Mémoire sur l'équation du son, par M. Laurent (du Havre); Note sur le phénomène erratique de la Scandinavie, par M. Durocher; Ouvrage considérable sur la géologie de la Russie d'Europe et des montagnes de l'Oural, par MM. Murchison, Edouard de Verneuil et comte de Keyserling; Premier volume du cours de géologie professé au collége de France par M. Elie de Beaumont ; Mémoire sur un jaugeur destiné à mesurer, pendant un temps quelconque, le produit constant ou variable d'un cours d'eau, par M. Lapointe; Note sur une batterie magnéto-électrique par M. Dujardin ; Analyse de sept coins de bronze antique par M. Moessart ; Conservation des œufs par un enduit de gomme et de caoutchouc, par M. Alexandre ; Appareil propre à préserver les piétons des accidents des voitures, par M. Gobert ; Mémoire sur les galles du Verbascum et de la Scrophularia et sur les insectes qui les habitent, pour servir à l'histoire du parasitisme et de l'instinct des animaux, par M. Léon Dufour.

Partie médicale. — *Anatomie pathologique. Formation morbide de ganglions sur les nerfs.* — M. Serres a, l'an passé, entretenu l'Académie de la rencontre qu'il fit, à l'autopsie d'une femme morte de fièvre typhoïde, d'un grand nombre de ganglions développés sur le trajet des nerfs encéphaliques. Il n'y avait pas moins de 1 500 à 2 000 de ces petits corps, dont la formation avait dû commencer long-temps avant l'affection à laquelle avait succombé la malade. Nulle altération d'ailleurs ne se remarquait ni dans le cerveau, ni dans la moelle épinière. Un cas semblable vient d'être observé dans l'hôpital de la marine à Brest. Il fait le sujet d'une communication adressée à l'Académie par MM. Maher, professeur d'anatomie et de physiologie à l'Ecole de médecine navale de Brest, et Payen fils, chef des travaux anatomiques à la même Ecole. Nous regrettons que cette pièce n'ait pas été laissée, avec les autres documents de la séance, au secrétariat de l'Académie ; ce qui nous prive d'en parler avec les détails qu'un fait aussi singulier et aussi nouveau comporte, détails consignés sans doute dans le travail envoyé par MM. Maher et Payen. Mais en attendant la publication du Compte-rendu officiel de l'Académie où doit être insérée une analyse de ce travail, il n'aura été connu de la presse que par la mention succincte qu'en a faite M. Serres à la séance. De ce qu'a dit l'honorable membre, il résulte que l'altération organique avait été constatée par les observateurs brestois avant la mort du sujet qui la leur a présentée. Cet homme éprouvait depuis quelque temps un engourdissement général qui augmentait de plus en plus. On a trouvé chez lui tout le système nerveux périphérique semé, en quelque sorte, de ganglions. Les branches du mouvement étaient beaucoup plus affectées que celles du sentiment.

De quelle nature sont les petits corps désignés ici sous le nom de ganglions ? Ont-ils, en réalité, de l'analogie avec les ganglions normaux placés sur le trajet du grand sympathique et de la racine postérieure des nerfs rachidiens ? Telle est la question qui s'offre d'abord à l'esprit et qu'ont résolue peut-être MM. Maher et Payen ; mais en signalant leur observation à l'Académie, M. Serres n'a rien cité qui lève les doutes sur ce point capital.

Particularité de l'appareil circulatoire de la raie. — M. Milne-Edwards rend compte d'une communication de M. le docteur Natalis Guillot, sur un réservoir particulier que présente l'appareil de la circulation chez les raies. L'auteur annonce qu'il a été conduit par les recherches de M. Milne-Edwards sur la circulation des invertébrés, à étudier des détails qui lui semblent révéler, chez les animaux vertébrés, l'existence de lacunes analogues à celles qui ont été signalées dans l'appareil circulatoire des animaux des classes inférieures. Ainsi, chez les raies adultes, un vaste réservoir lacuneux, situé entre la colonne vertébrale et le canal digestif sous le péritoine, occupe, lorsqu'il est distendu, à peu près le tiers de la cavité abdominale. De forme irrégulière, ce réservoir contourne annulairement l'œsophage et l'estomac. Ses parois sont formées par le péritoine qui, en se repliant en haut, le suspend à la colonne vertébrale. Il est borné en avant par le péricarde et les veines-caves avec lesquelles il communique de chaque côté par deux très petits orifices; en arrière il se termine auprès du renflement cœcal de l'intestin.

L'intérieur est divisé en plusieurs cellules représentant une sorte de lacis que baignent les liquides. C'est au milieu de ce tissu, en quelque sorte feutré, que circule le sang venu des veines ovariques ou spermatiques, des veines rénales et des veines hépatiques. Tout le sang de la cavité abdominale doit passer par cet immense amas de lacunes avant de parvenir au cœur. Il est versé dans chacune des veines-caves à droite et à gauche, par deux petits canaux dont le diamètre n'excède pas un millimètre.

M. N. Guillot a joint à sa note une planche qui représente les particularités organiques par lui observées.

Entomologie. — M. Duvernoy présente à l'Académie un Mémoire anatomique de M. Deshayes sur un genre de mollusques acéphalés, créé par Lamarck et inscrit dans les méthodes de cet illustre naturaliste sous le nom de *Clavagella*. Ce Mémoire est accompagné de planches dessinées par M. Thiolat.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 25 NOVEMBRE 1845.

Le *Journal des Débats* s'applique à caractériser la nature des relations que la France peut avoir en ce moment avec l'empire chinois. Aucun intérêt n'attire nos vaisseaux dans ces mers lointaines ; tandis que l'Angleterre, par la proximité de ses possessions des Indes, l'Espagne par les Philippines, la Hollande par Java et Sumatra, le Portugal par Macao, avaient déjà fait leur entrée dans cette partie du monde au nom de quelque intérêt particulier, la France n'y pénètre que dans une pensée d'avenir et pour y retenir la place de son pavillon.

Selon le *Journal des Débats*, la France n'est même préoccupée à l'égard du Céleste Empire que d'une idée civilisatrice et apostolique, et nullement, comme les autres nations, de l'extension de sa puissance politique et commerciale.

Il nous semble que ce point de vue est incomplet, comme le prétendu système exclusivement spiritualiste que le journal ministériel attribue à M. Guizot. Les nations comme les individus, ont, en quelque sorte, tout à la fois une âme et un corps. Que notre esprit se répande aux extrémités de la terre, c'est bien là réellement notre mission, mais il ne faut jamais perdre de vue que cette mission ne peut s'accomplir qu'autant que la France reste forte et puissante. Le jour où l'apôtre des nations ne serait plus que l'ombre de lui-même, son influence serait purement chimérique.

La *Presse* vient à l'appui de cette thèse dans un article sur la situation de notre matériel naval. La situation de notre marine n'est pas nettement connue de l'opinion publique, elle pèse pourtant assez lourdement sur notre budget pour qu'on s'en occupe sérieusement. Or, il résulte des chiffres donnés par la *Presse* que l'administration de la marine se montre mesquine et imprévoyante dans la plupart de ses résolutions ; elle s'amuse à refondre de vieux vaisseaux au lieu d'en construire des neufs, rien ne la décide à renouveler notre matériel épuisé, et les chambres ont beau l'inviter à demander les crédits nécessaires pour mettre à couvert sa propre responsabilité, sauf à les bien employer, elle maintient notre marine dans le plus déplorable *statu quo*, ou plutôt elle la laisse dépérir chaque jour davantage. Ce n'est cependant pas là le moyen de remplir la grande mission que le journal de M. Guizot assignait à la France dans ses vues d'avenir sur l'empire chinois.

Le *Constitutionnel* adresse ses félicitations au ministère Coletti qui déploie une certaine vigueur pour maintenir l'indépendance de la Grèce. Au milieu des influences étrangères qui se disputent la prépondérance et la direction des affaires dans ce malheureux pays, il serait puéril et peu généreux à la France de se montrer rigoureuse à l'égard du seul ministère national qui ose leur résister. Le parti philorthodoxe et le parti maurocordatiste n'ont pas montré cette dignité. La chute du cabinet actuel dans les circonstances présentes ne serait donc rien de moins que l'abdication de la nationalité grecque et le triomphe de la domination étrangère.

La *Réforme* constate un changement de ton, de fort bon augure s'il est sincère, dans les feuilles du gouvernement. L'organisation du travail qui, hier encore, était conspuée comme une farce, ou du moins une utopie dans ces mêmes feuilles, est tout-à-coup recommandée aux conseils généraux de l'agriculture, des manufactures et du commerce comme une des plus graves questions dont elles auront à s'occuper ; pourvu, comme le craint la *Réforme*, que ce ne soit pas là une de ces comédies dont on nous a donné tant de fois l'exemple !

Le *Courrier français* reproduit son thème sur les céréales en réponse à la *Presse* : du travail et de la liberté ; que les populations agricoles soient moins malheureuses, et les marchands de blé noir n'iront pas le vendre en Irlande lorsqu'ils seront assurés de trouver des acheteurs en Bretagne.

PETITE CORRESPONDANCE.

MM. B. et S. à Lyon. — Mném. Géog. épuisée. — *Sur le droit de propriété*, ou *Théorie du droit de propriété?*... le premier est épuisé. — L'*Echo* est au service dès son apparition : nous complétons l'adresse : que F. réclame à la poste.

M. R. à Gannat. — C'est très bien. Convenu : vous recevrez.

M. C à Moulins. — Nous partageons vos prévisions, mais il faut redoubler de zèle sur tous les points à la fois. — Voyez de grâce M. Pl........, et répondez de concert à notre circulaire du 16 août.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 24 novembre. — **Breton**, fabricant d'ornements d'église, rue de Paradis, 6, au Marais. Juge commissaire, M. de Rotrou ; syndic provisoire, M. Tiphagne, rue de la Boule-Rouge, 20. — **Margnoux**, marchand de vin et entrepreneur de peinture, rue d'Orléans-St-Marcel, 19. Juge commissaire, M. Letellier-Delafosse ; syndic provisoire, M. Groinort, passage Saulnier, 4 bis. — **Schramm**, crêmier, rue Gaillon, 5 Juge commissaire, M Barat ; syndic provisoire, M. Hellet, rue Sainte-Avoie, 2. — **Thierry**, entrepreneur de pavage, rue Victor-Lemaire, 6. Juge commissaire, M. Rousselle-Charlard ; syndic provisoire, M. Colombel, rue Castellane, 12. — **Cheret**, entrepreneur de menuiserie, rue de la Huchette, 11. Juge commissaire, M. de Rotrou ; syndic provisoire, M. Breuillard, rue de Trévise, 6. — **Bertaut**, entrepreneur de déménagements, rue de Calais, 2, à Belleville. Juge commissaire, M. Barat ; syndic provisoire, M. Morard, rue Montmartre, 173. — **Dalizon**, fondeur en fer, rue Saint-Maur-Popincourt, 20. Juge commissaire, M. Bourget ; syndic provisoire, M. Battarel, rue Cléry, 9. — **Cadot**, marchand de mercerie et rouennerie, rue Notre-Dame-des-Champs, 8. Juge commissaire, M. de Rotrou ; syndic provisoire, M. Thiébaut, rue de la Bienfaisance, 2.

HALLE DE PARIS.

24 nov.						25 nov.					
Arrivages	4212 q.	13 k.				Arrivages	1892 q.	76 k.			
Ventes	1288	44				Ventes	1761	50			
Restant	25596	18				Restant	47081	82			
Cours moyen		41 26				Cours moyen		39,13			
Cours-taxe		41,84				Cours-taxe		40,07			
Cote administrative.						Cote administrative.					
Gruaux	10 q.	99 k.	44,45	à	52,25	Gruaux	26 q.	69 k.	52,80	à	57,30
1re	523	85	41,25	à	43,30	1re	47	10	41,40	à	44,80
2e	558	90	37,35	à	40,10	2	245	83	35,20	à	40,75
3e	«	«	00 00	à	00,00	3e	4	71	00,00	à	33,40
4e	7	83	25,50	à	00,00	4	44	44	25,50	à	28,00
A liv.	4354	50				A liv.	4446	10			

5 0/0 compt....	1er C. 117 40	P. H. 117 45	P. H. 117 ««	dr C. 117 ««	h. 117
— fin cour...	117 25	117 25	117 ««	117 ««	117
3 0/0 compt....	82 25	82 25	82 15	82 15	82
— fin cour...	82 20	82 20	81 90	81 90	82

Au comptant.	1er C.	Der C.	Diffe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Diffe
O. de la Ville...	1380 ««	« ««	« ««	5 0/0 Bge 1840.	99 1/2	99 1/4	
B. de France....	3310 ««	« ««	« ««	— Portugais..	« ««	« ««	
C. Gon. 1000....	1115 ««	1130 ««	« ««	Esp. D active.	« ««	« ««	
C. Gan. 1000....	« ««	« ««	« ««	5 0/0 Naples.	100 90	101 ««	
C. hypot.......	600 ««	« ««	« ««	— Romain..	99 7/8	« ««	
Canaux......	1250 ««	« ««	« ««	Obl. Piémont.	1250 ««	« ««	

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	Diffe.	Au 18.	
St-Germ.....	« ««	« ««	« ««		
V. r. d......	477 50	475 ««	B. 10 ««	— 473, 470.	B. 3
— r. g......	307 50	300 ««	H. 7 50	— 310, 295.	B. 5
Orléans.....	1132 50	1120 ««	B. 15 ««	— 1140, 1115.	B. 20
Strasb	245 ««	240 ««	B. 7 50	— 245, 235.	B. 10
Rouen.......	915 ««	« ««	B. 27 50	— 915, 915.	B. 30
Havre.......	750 ««	740 ««	B. 15 ««	— 735, 735.	B. 17
Marseille....	855 ««	« ««	B. 10 ««	— 855, 840.	B. 20
Vierzon.....	650 ««	635 ««	B. 15 ««	— 405, 630.	B. 12
Nord........	688 ««	663 ««	B. 7 50	— 675, 680, 663.	B. 10
Bordeaux....	600 ««	590 ««	H. 10 ««	— 597 50, 585.	B. 15
Boulogne.....	515 ««	505 ««	B. 15 ««	— 510, 505.	B. 10
Montereau....	445 ««	« ««	« ««	— 44 /.	B. 7
Fampoux.....	495 ««	490 ««	B. 10 ««	— 470.	B. 5

LONDRES, 22 nov.	PARIS, 25 novembre. PRIMES.	COULISSE.
	3 0/0 F. c. 82 70, 82 50 d. 20. .	Av. 82 15.
	F. p.	Ap. 81 90
	3 0/0 F. c.	B. du Tré[sor]
	F. p.	3 3/8 à 4 m.
Dimanche.		F. c. F. p.
		5 0/0 5. 121/2
	Nord, au 30. 680, 675 d. 10.	
	697 50, 660 d. 20 au 15.	5 0/0 27 1/

MARCHANDISES. — Huile de colza disponible, 106,50 à 00,00; courant du mois, 108,00 à 107,50 ; décembre, 110,00 à 00,00 ; 4 premiers mois 1846, 112,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 104,00. — Lin, 89,50.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 103,00 à 00,00 ; courant du mois et décembre, 104,00 à 00,00; 4 premiers 1840, 108,00 à 00,00 ; 4 mois d'été, 110,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 87,50 à 00,00 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 26 novembre.

7 h. 1/2 **OPÉRA.** — Othello. Sylphide.
7 h. 1/2 **FRANÇAIS.** — Virginie. 1760.
7 h. 1/2 **OPÉRA-COMIQUE.** — Relâche.
7 h. 1/2 **ODÉON.** — Prologue. Tartufe. Les Femmes.
7 h. 1/2 **VAUDEVILLE.** — Robert-Houdin. Mémoires. Bourse. Misères.
6 h. 1/2 **VARIÉTÉS.** — Anglais. Deux Compagnons. Samaritaine.
6 h. 1/2 **GYMNASE.** — La Vie. Noémie. L'Enfant. Les Couleurs.
6 h. 1/2 **PALAIS-ROYAL.** — Code. Almanach. Pot aux Roses. Bains.
6 h. 1/2 **PORTE-ST-MARTIN.** — Marie Jeanne.
6 h. 1/2 **AMBIGU.** — Les Trois Mousquetaires.
6 h. 1/2 **GAITÉ.** — Sœur du Muletier. Sept Châteaux.
6 h. 3/4 **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — L'Empire.
7 h. 1/2 **COMTE.** — 2 Frères. Crispin. Mazurka. Turban. Chansonnette.
7 h. 1/2 **FOLIES.** — Constant. Premières armes. Plus heureuse. Moustache.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., rue du Croissant, 16.

s'enrichir, mais le plus grand nombre périt, se ruine. La bataille industrielle, comme la bataille militaire, n'est profitable qu'à quelques chefs.

M. Guizot, du haut de la tribune, disait naguère aux Français : « Enrichissez-vous ! » C'est comme s'il avait dit à des gens qui vont se battre : « Portez-vous bien ! » Ignorance profonde plutôt, sans doute, que cruelle dérision !

Espérons que l'expérience des chemins de fer ouvrira enfin les yeux du public. La construction de notre réseau national pouvait être un lien d'unité pour la France, un moyen d'enrichir le travailleur et le consommateur. Qu'en a fait un pouvoir inhabile et imprévoyant? Il en a fait une véritable arène où sont descendus les gladiateurs du mercantilisme, les loups-cerviers et toutes les bêtes dévorantes qui se nourrissent de primes et de reports. Il a livré cette grande opération à toutes les passions mauvaises, à tous les instincts anti-sociaux.

Le pouvoir, et les économistes qui l'inspirent et qui pervertissent l'opinion publique, se sont imaginés sans doute qu'il sortirait de cette lutte, de cette bataille, quelque chose d'utile pour la société et pour l'Etat. Qu'ils regardent maintenant et qu'ils apprennent! qu'ils descendent dans l'arène, et qu'ils comptent les morts et les blessés ! Qu'ils sondent la plaie commerciale, cette plaie qui atteint ceux-là mêmes qui n'ont pas combattu !

Chaque pas, chaque mouvement, amène de nouveaux désastres, de nouveaux sinistres. L'adjudication d'une ligne est le signal d'une crise, la cause de la ruine d'une foule de combattants. Les plus cuirassés de ruse, les plus hardis, les plus entreprenants triomphent. Puis la Bourse, cette grande maison de jeu, tenue par le Pouvoir lui-même, devient un hideux pandémonium. C'est une explosion de cris, de reproches, de querelles. On s'injurie, on se bat ; on entend répéter avec colère : « Vous êtes un fripon ! vous êtes un infâme ! Je suis ruiné, perdu, déshonoré ! »

Ce spectacle est douloureux à voir, mais il portera ses fruits. Les victimes des chemins de fer sont déjà nombreuses, et nous ne sommes pas encore au bout.

Ah ! le ministère osera-t-il, dans le discours de la couronne, venir parler de la prospérité croissante, et répéter la parole de M. Guizot : « Enrichissez-vous ! » — Aveugles que vous êtes ! si vous voulez que l'on s'enrichisse, créez donc les conditions d'ordre dans lesquelles tous pourront parvenir à la richesse par le travail ! Constituez le régime industriel dans lequel la fortune sera le prix du juste et régulière, et qu'ils conve[...] un mot, avisez à ORGANISER LE TRAVAIL !

La *Nation*, dans un petit article intitulé le *Médecin de son honneur*, apprécie spirituellement la position que s'est faite M. Granier de Cassagnac en réclamant le bénéfice d'une législation exceptionnelle contre M. Constant Hilbey. Voici la fin de cet article :

« M. Granier a-t-il pris la voie la plus propre à effacer l'impression fâcheuse de cette diffamation ? Nous nous permettrons d'en douter. Il a demandé au tribunal de déclarer qu'aux termes du Code il y avait diffamation, et d'en condamner l'auteur. Or, ce n'était pas là la question. Il s'agissait de savoir, non si l'assertion était diffamatoire, mais si elle était vraie ou fausse. Or, la preuve n'étant pas admise devant les tribunaux, et cette condition étant essentielle, il fallait s'adresser à l'opinion publique, en sommant l'écrivain de fournir ses preuves et en les détruisant d'une manière péremptoire, ou, comme le proposait la *Démocratie*, en se référant à un tribunal arbitral chargé d'examiner les preuves et de prononcer.

» M. Hilbey a été condamné à quinze jours de prison en vertu d'un jugement qui déclare, ce qui ne fait question pour personne, que l'*article incriminé porte atteinte à l'honneur et à la considération de M. Granier*, mais qui ne s'explique pas et ne devait pas s'expliquer, sur la question bien autrement grave de savoir si l'accusation contenue dans cet article était conforme à la vérité. Assurément, chacun est le médecin naturel de son honneur, mais nous ne conseillons à personne de faire usage de la médication à laquelle M. Granier a eu recours. »

REVUE DE LA PRESSE DÉPARTEMENTALE.

La ville de Lyon est un centre de publicité active, qui, sans avoir l'extrême diversité de la presse parisienne, n'en représente pas moins toutes les opinions importantes de notre temps. Le ministère y a ses organes complaisants, l'opposition ses défenseurs systématiques. La *Gazette de Lyon* est une assez bonne doublure de la *Gazette de France*. Le *Rhône* ressemble au *Globe* à s'y méprendre. Ce n'est pas là le beau côté de la presse lyonnaise, mais il faut bien être complet. Il serait, d'ailleurs, à désirer que la capitale comptât proportionnellement autant de feuilles dévouées à la cause des idées nouvelles qu'on en trouve dans ce qu'on est convenu d'appeler la seconde ville du royaume. C'est qu'à Lyon, la terre fume encore du sang des victimes de notre régime industriel. Ce n'est pas sous une forme abstraite que le problème social y a été posé, mais sous la forme la plus saisissante et la plus terrible. L'histoire de cette ville est un long et lugubre drame, et ce n'est que dans les intermèdes de ce drame que ses héros peuvent y chercher un heureux dénouement.

En tête des feuilles consacrées à la défense des intérêts populaires se [...] et ils cherchent de toutes les forces de leur cœur et de leur esprit les moyens de réaliser les promesses évangéliques et le grand principe de la solidarité fraternelle de tous les membres de la famille humaine.

Que la *Tribune lyonnaise* reçoive aussi l'expression sincère de nos plus vives sympathies. Puisse le témoignage de notre haute estime la consoler des injures de la feuille lyonnaise qui a mérité le surnom stigmatisant de *Père Duchêne de Lyon* !... La *Tribune lyonnaise* est rédigée par des ouvriers, sa devise est la partie pacifique de la devise des travailleurs de Lyon : *vivre en travaillant* ! L'alternative est sous-entendue, et c'est la fatalité, avec le mauvais vouloir pour complice, qui seule pourrait compléter la sinistre formule. La *Tribune Lyonnaise* ne paraît qu'une fois par mois, mais elle résume fort habilement le mouvement politique, et surtout le mouvement social qui ont eu lieu dans l'intervalle de sa publication. La *Tribune* a eu dernièrement une lutte à soutenir avec le *Rhône* (qui, à Lyon, n'en a pas?) A notre avis, il suffirait de rapprocher les articles des deux journaux concernant cette polémique, pour caractériser nettement l'époque actuelle. La *Tribune*, journal prolétaire, s'est montrée digne, calme et sérieuse ; le *Rhône* a été bouffon, brutal et pédant ; jamais le dépit de voir la classe ouvrière se faire intelligente et compréhensive de ses droits et de sa destinée ne s'était manifestée d'une façon plus grotesque. Quand le bon ton, les convenances, sans compter la raison, se trouvent ainsi du côté des classes *inférieures*, les temps sont proches, car c'est là un de leurs signes les plus évidents !...

Le *Breton* entreprend sur le livre de M. Toussenel, *les Juifs rois de l'époque*, une appréciation sérieuse et complète. Nous n'avons rien à dire des éloges qu'y reçoit l'auteur, on devine trop bien ce que nous en pensons. Mais nous devons féliciter le *Breton* pour la manière intelligente avec laquelle il a pénétré et rendu la pensée de M. Toussenel. Le travail du *Breton* sera un habile et excellent résumé, autant qu'il est déjà un examen supérieur des *Juifs rois de l'époque*. La presse parisienne ne comptera pas un seul compte-rendu de cette force-là.

Le *Journal de Lille* est animé de sentiments charitables, il voudrait de tout son cœur voir le peuple moins malheureux, et c'est aussi de tout son cœur qu'il invoque la commisération de l'opulence en faveur des indigents ; mais, comme il ne comprend pas un mot à la question sociale, il s'imagine bravement que tout le mal vient de l'inconduite des ouvriers. A l'entendre, le prolétaire boit tout ce qu'il ne mange pas ; sans cette *transposition*, tout irait pour le mieux. Aux vertus que le *Journal de Lille* exige de ceux qui souffrent, il y aurait bien peu de millionnaires dignes d'être ouvriers.

Il n'est pas de tortures que les journaux optimistes ne fassent subir au sens commun pour le besoin de leur thèse insoutenable. Ecoutez la *France méridionale* :

« La concurrence garantit à merveille les ouvriers contre l'exploitation dont on les menace. Qu'un accroissement se manifeste dans la prospérité

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
JEUDI 27 NOVEMBRE 1845.

Nous commencerons mercredi prochain la publication du quatrième et dernier volume du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE, par M. ALEXANDRE DUMAS.

Les personnes qui s'abonneront à dater du 1er décembre recevront les trois premiers volumes de ce roman.

Nous publierons ensuite MARTIN CHUZZLEWITT, roman en six volumes, de CH. DICKENS, traduit par Mme SW. BELLOC.

DERRIÈRE LE GRAND MAT (1).

DEUXIÈME VOLUME.

CHAPITRE XXXIII.—TRILOGIE.

Tragédie - Comédie - Drame.

La tragédie se passe dans la galerie du commandant ; — la comédie, sur le gaillard d'arrière de *l'Attrayante* ; — le drame, à bord de la goëlette *la Fine*. — Le rideau se lève sur les trois scènes.

GALERIE INTÉRIEURE DES APPARTEMENTS DU COMMANDANT.

(M. de Saint-Cric, dominé sans doute par les évènements du jour, se promène seul avec une vivacité peu naturelle chez lui. Il tient à la main le papier que lui a remis le docteur. Les regards animés qu'il y jette de temps en temps, sa marche nerveuse et brusque, ses gestes heurtés dénoncent une agitation extrême.)

GAILLARD D'ARRIÈRE DE LA FRÉGATE L'ATTRAYANTE.

(L'officier de quart Mornan mesure nonchalamment et du pas de *flâne* l'espace qui sépare la dunette du grand mât. Après avoir cherché un instant sans réussite les motifs de la faveur accordée à Raoul, il abandonne avec insouciance ce sujet de réflexion, et combine le plan d'une nouvelle charge sur le débarquement des passagers.)

LE PONT DE LA GOELETTE LA FINE.

(Le vieux chef de timonnerie Renard, embarqué comme second sur le négrier, en visite activement le gréement, et fait tout préparer pour l'appareillage. Il trouve le navire peu disposé pour une aussi longue traversée.)

Galerie.

M. FRANÇOIS, sortant de la chambre qu'a occupée Mlle de Meillan, et d'un air très indifférent.

Commandant ! un canot de la frégate, portant des dames, qui a l'air de se rendre à bord du négrier... Je crois que c'est la fille de M. le comte.

LE COMMANDANT, sans cesser sa promenade.

C'est bien !... Etes-vous timonnier? Mêlez-vous de ce qui vous regarde, et mettez ces chambres en ordre.

(Le maître-d'hôtel retourne à son occupation. A peine a-t-il disparu, que M. de Saint-Cric saisit sa longue-vue, et pointe vers l'embarcation, sans se montrer sur la galerie extérieure. — A lui-même.

Part-elle donc avec lui ?... L'oserait-elle ?...

Gaillard d'arrière.

UN TIMONNIER.

Lieutenant, le canot-major qui arrive !

MORNAN, après être monté sur le banc de quart.

Ah ! il y aura fournée complète ! Ils reviennent tous dîner à bord... Pourtant, je ne vois pas le docteur... Ah ! il aura voulu tenir compagnie à de Mombrun... Mais qu'est-ce qu'Antoine cache donc sous le pan de sa redingote ? Dieu me pardonne ! je crois voir la crosse d'un pistolet. Se serait-il battu avec Raoul? Est-ce que ce gros *pétras* aurait eu la maladresse de le tuer !

(Apercevant le canot qui porte Raoul, Julia et Alophe.)

Ah ! ma foi, non, ils se portent très bien tous les deux. Oh ! c'est parfait ! par exemple, voilà Raoul qui s'en va à son bord, et en grande société. Timonnier ! pourquoi ne me prévenez-vous pas qu'un canot de la frégate passe le long du bord? Dites à M. le commissaire que je le prie de monter.

(Voyant apparaître l'agent comptable.)

Tenez, bon ! le voici.

NAPOLÉON.

Eh bien ! Mornan, on ne dîne pas, aujourd'hui ?

MORNAN.

Ah ! mon brave commissaire, venez ici ; montez à côté de moi et regardez quelque chose qui vous fera bien plaisir. Eh quoi ! votre cœur ne vous dit rien? il ne bat pas *d'espoir, d'attente et de bonheur*, comme au Vaudeville?... Mais que dis-je? ô ciel ! amant infortuné ! moi qui ne pensais pas au coup trop sensible que je vous porte !

Quelle atteinte imprévue aussi bien que mortelle !

NAPOLÉON, interloqué en apercevant Mlle de Meillan dans le canot avec Raoul.

Pas possible ! Mornan... Qu'est-ce que cela veut dire ?

MORNAN.

Cela veut dire, mon digne agent comptable, que la fière duchesse de Tufierenska, dédaignant votre profil grec et votre collier Jeune-France, préfère le menton imberbe de Raoul, et file à Brest avec lui...

NAPOLÉON.

Sapristi ! et dire que je n'ai pas eu le toupet d'aller plus vite en besogne.

MORNAN.

C'est vrai, commissaire, vous êtes trop timide avec les femmes...

(Comme à lui-même, en voyant l'air démoralisé de maître Lepreux, qui regarde d'un œil morne le canot de Raoul.)

« Et de ce fatal mât, à regret convaincu,
» Regarde encor long-temps le coup qui l'a vaincu ! »

C'est étonnant comme les citations poétiques abondent dans mon style aujourd'hui.

(Napoléon prend une longue-vue, qu'il dirige sur le canot, pour approfondir son malheur et essayer de se convaincre.)

A bord de la goëlette la Fine.

UN MATELOT.

Maître ! le capitaine qui vient à bord avec du monde.

RENARD, du ton de commandement.

Deux hommes sur le bord !

(Le caporal, qui remplit fonction de maître d'équipage, fait avancer deux hommes et se prépare à rendre les honneurs au commandant de la goëlette dont le canot accoste à bord. — Quelques instants de silence et d'attente sur le gaillard d'arrière de *l'Attrayante* et de *la Fine* et deux coups de sifflets annoncent qu'à bord de chaque navire on monte l'escalier extérieur.)

RAOUL, arrivé le premier à la hauteur du pont, afin d'aider Julia, à Renard qui le reçoit.

Vous êtes ici, chef ? Comment le commandant a-t-il pu se priver d'un brave serviteur comme vous pour l'embarquer avec moi ?

RENARD.

Ah ! capitaine, c'est que j'ai signé le rapport ! Il ne pouvait pas me garder à bord.

RAOUL.

Quel rapport?...

ALOPHE, qui vient d'entendre du canot la demande de son ami, avec précipitation en montrant Julia.

Raoul !...

(Le jeune officier se baisse pour tendre la main à Mlle de Meillan, sans comprendre la nécessité de l'apostrophe du docteur.)

Gaillard d'arrière de l'Attrayante.

NAPOLÉON, qui n'a pas quitté la longue-vue et le banc de quart, quoique son ami Antoine monte à bord. A lui-même.

A-t-on jamais vu? devant tout le monde ! Il lui serre les mains et ils se regardent tendrement. Faut-il que je sois bête tout de même, pour ne l'avoir pas menée lestement, cette petite *pincée* qui a l'air de vous regarder du haut en bas.

Galerie.

LE COMMANDANT, irrité d'avoir brisé un verre de sa longue-vue, par suite d'un mouvement nerveux survenu pendant qu'il regardait l'ascension de Julia. A son domestique qui l'examine :

Allez dire au cuisinier de retarder mon dîner d'une demi-heure et ne revenez pas que je ne sonne.

A bord de la goëlette.

ALOPHE, arrivant sur le pont, au chef de timonnerie, pendant que Raoul descend avec Julia dans la chambre.

Renard, vous êtes un maladroit ; pourquoi avez-vous parlé du rap-

(1) Voyez les numéros du 2 octobre au 24 novembre.

témoignement hostiles à la cause de travailleurs.

ALGÉRIE.

Plusieurs journaux ont annoncé qu'il était arrivé des nouvelles fâcheuses de l'Est de l'Algérie : des émissaires d'Abd-el-Kader avaient pénétré, disait-on, dans la province de Constantine, et les tribus soulevées prenaient les armes. Le *Moniteur algérien*, arrivé aujourd'hui, ne confirme pas ces bruits alarmants ; il semble, au contraire, compter d'une manière absolue sur le maintien du bon ordre. « Les divers rapports reçus de Constantine, dit le journal officiel, annoncent de nouveau que cette province est restée totalement étrangère aux agitations survenues dans les autres divisions ; tous les renseignements donnent l'assurance que la tranquillité dont elle jouit ne sera point troublée. Les Kabyles qui environnent Gigelly sont très calmes ; rien ne semble indiquer quelque changement dans cette disposition favorable. » Il est fâcheux que les affirmations du *Moniteur algérien* ne puissent inspirer au public une confiance absolue : ses bulletins hyperboliques lui ont fait perdre le droit d'être cru sur parole ; nous resterons donc dans le doute jusqu'à ce que la *Seybouse* de Bone ou des correspondances particulières nous aient apporté des nouvelles plus certaines.

On lit dans le *Messager* :

Le ministre de la guerre a reçu d'Afrique les rapports suivants :

Le lieutenant-général de Bar au ministre de la guerre.

Alger, le 20 novembre 1845.

Monsieur le ministre,

M. le colonel Picouleau, commandant supérieur de Milianah, par une dépêche télégraphique du 16 courant, m'apprend qu'un nommé Mustapha-Ali-Razoun venait d'enlever plusieurs troupeaux aux Bou-Rached ; que le grand Bou-Maza avait soulevé les Beni-Rached, et qu'il menaçait les Crazès; qu'un nouveau chériff, Ben-si-Roubir, était chez les Sendjess et les soulevait. Ces nouvelles étaient données par M. le général Comman, lequel, d'après mes dernières instructions, venait de s'établir sur l'Oued-Rouina.

Le général Comman me prévenait en même temps qu'il venait de recevoir l'ordre de M. le maréchal gouverneur général de se diriger sur Orléansville, afin de pouvoir concourir, avec d'autres colonnes, à des mouvements combinés.

M. le lieutenant-général Bedeau, instruit de la marche du général Comman sur Orléansville, s'est porté dans la direction de Milianah avec une colonne composée de onze cents baïonnettes, deux pièces et trente spahis. J'apprends, par le télégraphe, qu'il est arrivé hier soir au marabout, sous Milianah, et que tout est de nouveau tranquille dans cette subdivision, jusqu'à l'Ouarensenis.

J'ai jugé à propos de renforcer la petite colonne du lieutenant-général Bedeau d'un escadron de chasseurs, qui était en réserve à Blidah. Cet escadron est parti ce matin pour Milianah. Le mouvement de cet officier général a été déterminé par la réception d'un rapport du général d'Arbouville sur un combat avantageux livré le 12 aux insurgés de l'Est.

[Le général d'Arbouville au lieutenant-général Bedeau.]

Bivouac d'Aïn-Tiseret, le 13 novembre 1845.

Mon général,

Ainsi qu'il vous en a déjà été rendu compte par M. le général Marey, le chériff Mohamed-ben-Abdallah, chassé par cet officier général de toutes les positions qu'il occupait dans la plaine, avait été obligé de se réfugier sur les pentes les plus inaccessibles du Jurjura. De là, il encourageait les populations à l'insoumission, leur disant que nous quitterions bientôt le pays ; qu'il suffisait d'un peu de patience pour n'avoir plus rien à redouter de nous, et ajoutant que, possesseur d'un pouvoir surnaturel, il saurait bien nous empêcher de venir l'inquiéter dans son petit camp.

Cet état de choses durait déjà depuis une quinzaine de jours. M. le général Marey, aussitôt notre jonction, fut d'avis de faire comprendre aux Arabes, par un coup de main vigoureux, que personne n'était à l'abri de nos armes.

Réunis donc le 11 au matin, nous partions à minuit avec cinq bataillons, quatre escadrons et quatre pièces de montagne. Notre marche fut des plus heureuses; à six heures du matin nous étions parvenus au pied de Djebel-Baghas, à une demi-lieue de la smala du chériff, sans avoir été découverts, et le jour paraissant alors, nous fûmes bientôt signalés.

Je lançai immédiatement, par un chemin de la plus grande difficulté, un bataillon de zouaves, qui, s'élançant avec la plus grande ardeur, eut bientôt franchi la distance qui le séparait de la smala du chériff ; mais il avait disparu lui et les siens, abandonnant ses tentes. J'avais adjoint à ce bataillon, pour le diriger, M. le chef d'escadron Gouyon, qui fut vraiment admirable dans toute cette affaire ; je le fis appuyer par un demi-bataillon de tirailleurs indigènes d'Alger et de Constantine.

L'ennemi ayant disparu du terrain qu'il occupait, M. de Gouyon, pour le chercher, et surtout pour ne pas repasser par l'abominable chemin qu'il avait parcouru en nous quittant, dût gravir les pentes qui menaient au Djebel-Baghas; il effectua ce mouvement sans perte, et il couronna toutes les hauteurs, faisant fuir devant lui d'assez nombreux rassemblements.

En voyant la position difficile de cette troupe, je me décidai à gravir également, mais plus à l'ouest, le Djebel-Baghas, suivi du 2e bataillon du 19e léger. M. le général Marey se chargea de surveiller les mouvements de l'ennemi et d'appuyer notre retraite qu'il fallait nécessairement faire promptement.

Des rassemblements de Kabyles arrivant de tous les côtés, et le Djebel-Baghas, par son manque d'eau, étant un point qu'il était impossible d'occuper, nous y arrivâmes également à la suite d'une fusillade insignifiante.

Après avoir repoussé l'ennemi aussi loin que possible, j'ordonnai la retraite. Elle se fit dans le plus grand ordre et avec le plus grand sang-froid ; mais je ne puis vous donner qu'une idée imparfaite des difficultés du terrain ; aussi l'ennemi, prenant confiance, devint très pressant, et, toutes les positions lui étant favorables, il nous fit assez de mal, tout en essuyant lui-même des pertes plus considérables, qui s'expliquent par la supériorité de nos armes et par le courage de nos troupes.

Après une heure de combat, nous avions rejoint M. le général Marey, qui, à l'aide de son artillerie dont les coups étaient habilement pointés, nous avait été d'un efficace secours.

Ce combat, soutenu par le 3e bataillon de zouaves, par le 2e bataillon du 19e léger, et par les tirailleurs indigènes, a été particulièrement dirigé par MM. les commandants de Gouyon et Faure, du 19e léger.

ment de ... nous rencontrassions des chemins d'une difficulté inouïe. Pourtant, par l'effort que nous venons de faire, nous avons dû montrer à ces populations faciles à tromper, que le chériff Mohammed-Ben-Abdallah n'a point, ainsi qu'il le leur avait dit, le pouvoir de rendre son camp inviolable.

Vous remarquerez que cette entreprise était une opération de guerre sans espoir de ghazzia, ayant pour but de prendre le chériff et d'enlever son camp. La dernière partie de ces résultats a été obtenue; les pertes de l'ennemi ont été très considérables; c'est donc un succès évident aux yeux des populations.

Je ne saurais trop me louer de la conduite des troupes qui ont pris part à ce combat; dans l'impossibilité où je me trouve de citer tous ceux qui ont bien fait, permettez-moi de vous donner les noms de ceux qui ont été le plus remarqués :

Etat-major. — M. le commandant Gouyon et M. le capitaine Dieu.

19e léger. — M. le commandant Faure, MM. les capitaines d'Anthès et Tristan Legros, le sous-lieutenant Leduc, les sergents Julien et Monneau.

Zouaves. — MM. le capitaine Amyot, le lieutenant Aurel, le sous-lieutenant Richard, l'adjudant Bernard, le sergent Benner.

33e de ligne. — Le commandant Carbuccia, le capitaine Niceville, les lieutenants Fournier et Condamain, le sergent Dru.

Tirailleurs indigènes. — Les capitaines de Vimpffen et Laperrusse, les sous-lieutenants Berger et Hadji-Hamo, l'adjudant Lacroix, le sergent-major Londoni.

3e chasseurs d'Afrique. — Le capitaine Dambry, le brigadier Lardin.

Artillerie. — Le lieutenant Arrivet, le canonnier Coutet.

Je suis avec respect, etc.

Le lieutenant-général de Lamoricière, au ministre de la guerre, président du conseil.

Au bivouac sous Mascara, le 14 novembre 1845.

Monsieur le maréchal,

Je suis privé de rapports directs de M. le maréchal duc d'Isly depuis son départ de Milianah ; j'ai lieu de croire que mes dépêches expédiées par des émissaires arabes ne lui sont point parvenues; je me décide donc à adresser directement à votre excellence une relation succincte de mes opérations depuis le 24 octobre, date de mon dernier rapport écrit à Sidi-bel-Abbès.

L'extrait ci-joint d'une dépêche envoyée de Mascara le 31 décembre, à M. le maréchal duc d'Isly, conduit mon récit jusqu'à cette date ; je le reprends à partir du même jour.

M. le colonel, aujourd'hui général Géry, ne rentra de sa course au Sig que le 3 novembre au soir. Je conservai ma position sous Mascara pendant les quatre jours que dura son absence. Mes troupes, tout en prenant le repos dont elles avaient besoin, avancèrent considérablement les travaux qui restaient à faire à l'enceinte provisoire de la place, devenue indispensable dans les circonstances présentes. Je continuais, en même temps, les négociations que les Beni-Chougran avaient commencées avec moi, dès mon arrivée au Sig. Tout fut terminé avant mon départ de Mascara, et la tribu rentra dans l'obéissance, avec la condition d'indemnités payées par eux en compensation des dégradations exercées sur leur territoire.

Mon arrivée à Mascara, à la tête d'une force respectable, la nouvelle des renforts débarqués à Oran, et des opérations annoncées contre les Flittas avait fait réfléchir les tribus insurgées. J'avais déjà reçu des ouvertures de

---

port à monsieur de Mombrun ?

(Le docteur entraîne le chef sur l'avant.)

Gaillard d'arrière de l'Attrayante.

MORNAN, à la coupée, recevant les officiers qui arrivent sur le pont.

Bonjour, Richeville, je viens de méditer une fameuse charge sur l'enlèvement de la petite duchesse. Ce sera du Gavarni tout pur. Ah ! Antoine, pourquoi donc vous êtes-vous déguisé en arsenal? Des pistolets, des épées, quel Saltabadil vous faites! Et vous, Jouffran, y a-t-il long-temps que vous n'avez parlé?

NAPOLÉON, qui après avoir vu Raoul et Julia disparaître du pont de la goëlette, est venu joindre son ami.

Eh bien ! Antoine, qu'est-il arrivé? Ils se sont débrouillés pour ne passe battre, n'est-ce pas?

ANTOINE, se dirigeant vers le grand panneau pour descendre.

Silence ! commissaire. Sont-ils là?

NAPOLÉON.

Eh ! non, ils sont à bord du négrier.

ANTOINE.

Eh bien ! laissez-moi reporter tout cela en bas, et je remonterai vous dire ce qui s'est passé.

A bord de la goëlette.

ALOPHE sur l'avant, à Renard.

Ainsi, c'est convenu, vous ne direz pas un mot à votre capitaine du mouillage que le commandant voulait lui mettre sur le dos. De gré ou de force, la chose est arrangée; il ne faut pas les envenimer l'un contre l'autre; Raoul finirait par avoir le dessous.

RENARD.

Mais, docteur, comment faire? Il sait maintenant qu'il y a un rapport. Ah! je lui dirai qu'il s'agit du rapport fait par vous au conseil de santé de Toulon : celui qui contenait le refus écrit et signé par le commandant de débarquer les six hommes qui sont morts.

ALOPHE.

Non, Renard, pas davantage, car vous ne pouvez l'avoir signé, celui-là. Dites tout simplement qu'il a fait droit à une pétition adressée par plusieurs personnes de la frégate. Ne parlez pas des rapports, car il voudrait en connaître le contenu. Or, il est tout-à-fait inutile et même dangereux que Raoul sache que le commandant a fait venir exprès deux témoins pour entendre les injures qu'il provoquait lui-même. Pourquoi lui dire aussi que vous avez vu François voler la lettre dans le bastingage? Pourquoi l'informer des mille autres preuves d'impéritie et de fausseté que renfermait ce rapport? Cela ne servirait qu'à augmenter l'animadversion de Raoul. Pour d'autres motifs encore concernant Mlle de Meillan, le silence sur ces faits est indispensable. Raoul reste, sur tous les actes de M. de Saint-Cric, dans un doute que j'ai ménagé exprès. Pendant toute la campagne, j'ai cherché à amoindrir les torts, à cacher les intentions malveillantes du commandant, afin d'empêcher Raoul d'éclater publiquement, car rien alors n'eût pu le sauver. Aujourd'hui, la prudence est moins nécessaire, sans doute, mais elle est encore essentielle à la tranquillité de Raoul, et par suite à celle de Mlle de Meillan.

RENARD.

C'est bien, major, je tâcherai de lui expliquer ça le mieux possible; mais il trouvera que c'est bien extraordinaire.

Dans la galerie.

M. DE SAINT-CRIC, toujours à lui-même.

Ils ne reparaissent pas! Ah! je vais troubler leur tête-à-tête. Tôt ou tard, d'ailleurs, ne faut-il pas que tout se décide!

(Il sonne, un timonnier paraît. Il lui donne un ordre. — Le timonnier sort.)

Chambre de la goëlette.

JULIA DE MEILLAN.

Vous m'avez bien devinée, Raoul, mais si, pour vous-même, pour vous conserver une femme pure aux yeux de tous comme aux vôtres, je puis résister au désir qui m'entraîne vers la France, jugez si j'aurai le courage d'obliger mon père à remplir la promesse que je lui ai arrachée aujourd'hui. Je n'ai pu obtenir son consentement qu'en le menaçant (ô mon Dieu! menacer son père! En suis-je arrivée là ?) de partir avec vous. La crainte de me restituer la fortune de ma mère, que j'ai le droit d'exiger depuis un mois, l'a seule décidé. Tenez, Raoul, je ne puis vous suivre, mais voilà qui me remplacera.

(Elle lui donne son portrait, Raoul embrasse la main qui le lui présente.)

Vous fera-t-il parfois oublier l'autre ?

RAOUL.

Non, Julia, mais l'autre ne pourra me faire oublier celui-ci.

Gaillard d'arrière de la frégate.

MORNAN, à Napoléon.

Tenez, commissaire, voilà votre coup de grâce. Le commandant m'envoie l'ordre de faire hisser pour la goëlette le signal d'appareillage. Vous pouvez chanter de votre superbe voix de basse la barcarolle de *Zampa* :

Adieu donc mes amours, pour toujours !

Décidément je suis très poétique aujourd'hui.

NAPOLÉON, cachant mal son dépit.

Eh parbleu ! il y en a d'autres.

MORNAN.

C'est ça, mon brave, de la philosophie dans l'adversité ; rabattez-vous sur les fleuristes en plumes de Rio. Quelle Saint-Barthélemy ! quel massacre des *Innocentes* vous allez faire pour vous venger ! C'est effrayant d'y penser !

Chambre de la goëlette.

ALOPHE entre après avoir frappé.

JULIA, avec élan.

C'est vous, bon docteur, notre sincère ami... Eh bien ! soyez témoin du serment que je fais ici, d'attendre jusqu'à ma dernière heure l'homme qui reçoit mon premier baiser, mon baiser de fiancée.....

RAOUL éperdu, serrant Julia sur son cœur.

Oh ! vous ne m'attendrez pas long-temps, ange si noble et si beau ! Mais pourquoi ce doute sur mon retour ?

ALOPHE, avec une contrariété mal déguisée.

Raoul, le signal d'appareiller est depuis long-temps à bord de la frégate.

RAOUL.

Eh bien ! Alophe, il faut partir ; mais promettez-moi de continuer pour elle votre vigilance ; soutenez-la contre la douleur, vous qui pouvez rester ici.

JULIA, l'interrompant.

Comment, Raoul, vous ignorez donc...

ALOPHE, arrêtant Julia d'un regard.

Soyez tranquille, ami, mademoiselle est assez forte avec son amour pour lutter contre tous, ne m'eût-elle pas là pour soutien. Revenez le plus tôt possible, et vous me trouverez prêt à signer votre bonheur.

(Un coup de canon se fait entendre.)

RENARD, entrant précipitamment.

Capitaine, le commandant vient de faire rehisser le signal d'appareiller en l'appuyant d'un coup de canon.

RAOUL.

Montons, Alophe! — Oh ! ne partez pas encore, Julia, que je vous garde jusqu'au dernier moment; restez ici pendant l'appareillage.

(Alophe et Raoul arrivent sur le pont. Mlle Henriette descend dans la chambre.)

Gaillard d'arrière de l'Attrayante.

NAPOLÉON, à Antoine, qui revient.

Eh bien ! Antoine, elle s'en va avec lui. Cristi ! Et dire que j'aurais pu être aimé, bichonné par une femme de ce calibre-là, une femme qui a l'aplomb de filer son nœud avec lui à la barbe de toute la station.

ANTOINE.

Laissez-moi donc, commissaire, vous ne vous êtes pas levé assez matin pour ça. — Il paraît que le commandant commence à se fâcher tout rouge de ce qu'il ne se décide pas à s'en aller ; il faut des coups de canon pour les forcer à faire attention au signal.

NAPOLÉON.

Tiens ! parbleu ! je ne m'ennuyerais pas à sa place ; ils sont là tous les deux tout seuls dans la chambre. Moi non plus je n'entendrais pas les coups de canons. Ah ! le voilà qui arrive sur le pont, il n'a pas trop l'air à son article.

ANTOINE.

J'espère bien qu'il se mettra la barque sur le dos pendant la route. Des marins comme lui, j'en ai à revendre.

NAPOLÉON.

Allons, voilà qu'on largue les voiles ! c'est une affaire bâclée !

Le pont de la goëlette.

RAOUL, bas à Alophe.

Voyons, Alophe, expliquez-moi maintenant comment vous avez réussi à obtenir le désistement du commandant ; il ne paraissait guère disposé à m'accorder une faveur après une grâce.

L'ancien agha Caddour-ben-Mogli, que j'avais envoyé le 12 à El-Bordj, me rejoignait hier à Ternifine. Ses rapports concordant avec les dires des prisonniers, me décidèrent à revenir jusqu'à Mascara. Voici ce qui résulte de l'ensemble des lettres et des renseignements que j'y ai trouvés aujourd'hui.

M. le maréchal gouverneur a dû passer par Tiaret; on l'attendait dans la subdivision de Mostaganem et par le pays des Flittas.

M. le général de Bourjolly, réuni à M. le colonel de Saint-Arnaud, avait traversé dans tous les sens le pays des Flittas, et fait plusieurs razzias considérables, sans éprouver de sérieuse résistance, mais sans obtenir de soumissions.

M. le général Cavaignac, parti pour Sebdou après notre séparation, est redescendu vers Lalla-Maghrnia, et a été toucher à Ghazaouat sans événement. Il se tient vers Lalla-Maghrnia et Nédroma, surveillant les Grossels et les Trazas. La situation de cette subdivision doit avoir peu changé depuis que je l'ai quittée. Cela s'explique par celle du pays en arrière d'elle.

M. le général Korte a continué de se mouvoir vers Sidi-bel-Abbès et de fermer les plaines du Sig et de l'Habra aux émissaires d'Abd-el-Kader.

Je sais maintenant d'une manière positive que l'ex-émir est venu jusqu'à l'Oued-Toullet, dans la Yacoubia. Notre plus fidèle allié, le caïd El-Kramsi, avec presque tous les Assesnas, a rejoint les Harars, et s'est enfoncé dans le désert, à leur suite. Le reste s'est rallié au sultan. Celui-ci déclare maintenant ouvertement le projet qu'il avait d'abord dissimulé. Après avoir suscité, dans un grand nombre de tribus, des personnages qui ont proclamé la guerre sainte et la délivrance du pays, après avoir fait assassiner nos agents et les avoir réduits à la fuite, il déclare aux populations compromises que tout espoir de délivrer le sol est chimérique, et que les vrais musulmans n'ont plus qu'un devoir, celui de le suivre.

Dans ce moment, il s'efforce de faire sortir les tribus de la Yacoubia de leurs bois et de leurs montagnes, pour les pousser sur les plateaux et de là dans l'ouest. Il fait impitoyablement raser, par ses adhérents, tous ceux qui résistent.

Je fais partir demain M. le général Géry pour Saïda et la Yacoubia, afin d'offrir un appui à ceux qui résistent à l'émigration. J'écris à M. le général Korte de remonter jusqu'à Daya pour favoriser ce mouvement. Il est probable que l'ex-émir se retirera de bonne heure, et il est bien difficile d'espérer une rencontre avec lui ; il n'a pas plus de 600 chevaux, et son plan ne peut être de les compromettre.

Agréez, etc.

Le lieutenant-général commandant la province d'Oran,
DE LAMORICIÈRE.

Extrait d'un rapport du général Lamoricière au gouverneur général.

Mascara, le 31 octobre.

.... Ma présence à Sidi-bel-Abbès commença à calmer les esprits et fit renvoyer des Garabas et des Borgia les fauteurs d'insurrection.

J'écrivis à M. le général Thierry de venir au devant de moi par le Tlelate, afin de recevoir tous les chevaux inutiles ou indisponibles que j'avais amenés de Tlemcen, et les malades de la garnison de Sidi-bel-Abbès.

Le 27, je rencontrai M. le général Thierry sur le Tlelate. Après avoir communiqué avec lui, je me décidai à partir pour Mascara avec une partie des troupes, en laissant M. le général Korte avec le reste au sud du Tessala. devant l'émir, qu'on disait toujours aux environs de Tellout, ou sur le Haut-

« Des lettres arrivées de Constantinople nous annoncent que Chékib-Effendi avait commencé à opérer le désarmement des habitants du Liban, et leur avait enlevé 16 000 fusils avant le départ du steamer de Beyrouth. »

De son côté, le *Times* publie la correspondance suivante de Beyrouth, à la date du 24 octobre :

« Le 15 courant, Chékib-Effendi, après avoir réuni à Deir-El-Kamar un certain nombre de cheiks, druses et chrétiens, les invita en corps à se rendre au palais de Betledin. Ils attendaient dans la salle quand Chékib arriva. Lecture fut donnée du firman de la Porte-Ottomane, donnant pleins pouvoirs à Chékib pour régler les affaires du Liban. Puis Chékib leur adressa ce discours : « Jusqu'à présent je vous ai traités avec amitié, mais vous avez non-seulement soupçonné mes intentions, vous avez agi secrètement contre les mesures que je suis obligé de prendre pour pacifier le pays. En ce moment même je connais vos efforts et ceux des autres chefs de la montagne pour braver mon autorité ; vous comptez sur les autres puissances au lieu de vous soumettre exclusivement à votre maître le sultan. C'est votre faute si je suis maintenant forcé de vous traiter sévèrement : vous êtes arrêtés. » Aussitôt, à un signal donné, des soldats turcs entrèrent dans la salle et s'emparèrent des armes des chefs. — Chékib-Effendi continua ainsi : « Maintenant, vous pouvez me prouver votre soumission et rentrer en faveur auprès de moi, par la manière dont vous exercerez votre influence pour l'exécution de mes ordres. Il faut que la population livre ses armes, et c'est votre devoir de me seconder pour les obtenir paisiblement. »

» Depuis ce moment le désarmement a commencé ; les couvents n'ont pas encore remis leurs armes. Il y a trois jours, les consuls de France, d'Angleterre et de Prusse ont rédigé une protestation contre les mesures adoptées par Chékib. Les consuls d'Autriche et de Russie ne se sont pas joints à leurs collègues dans cette démarche. Je présume que le consul anglais a plutôt averti Chékib des dangers auxquels il s'exposait qu'il n'a voulu intervenir dans ses actes. »

L'*Echo de la Fabrique*, actuellement l'*Echo de l'Industrie*, raconte sur le ton d'un sympathique enthousiasme le succès que vient d'obtenir à Lyon l'apôtre Jean Journet. Quelques séances, que Jean Journet a consacrées à parler sur la Théorie sociétaire, ont eu beaucoup de succès. Un banquet d'adieu, offert à l'apôtre par les phalanstériens de Lyon, réunissait une nombreuse et brillante assemblée. Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en reproduisant le toast porté par le président qui, dit l'*Echo de la Fabrique*, résumait très bien les sentiments que le voyageur inspirait à ses condisciples :

« *A Jean Journet le prolétaire ! A Jean Journet le poète ! A Jean Journet l'apôtre* !

» Au prolétaire ! — Il est digne de ce nom, et ce nom l'honore. Qu'importe d'ailleurs une origine obscure ? Le travail est aux yeux de Dieu le plus beau titre de noblesse; n'est-il pas créateur comme la force divine ?

[illegible] draient faire amende honorable : il est trop tard. Avant deux mois, ils pourraient tous être remplacés. Le *Journal des Débats*, dirigé par des réactionnaires, a vu une occasion d'attaquer un gouvernement démocratique, et il s'est hâté d'en profiter. Cela fait pitié. »

On lit dans la *Nouvelle Gazette de Zurich* : « Le docteur Casimir Pfyffer, qui avait été arrêté à Lucerne par suite des révélations de Müller, comme impliqué dans l'assassinat de M. Leu, a été mis en liberté le 21 de ce mois, et le scellé qui avait été mis sur ses papiers a été levé sans qu'il y ait eu instruction.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Le roi vient d'autoriser M. le ministre de la marine et des colonies à décerner, au nom de S. M., une médaille d'honneur en or au sieur Dols (Antonio), capitaine du brick-goëlette espagnol *Virgen del Carmen*, qui, le 14 octobre dernier, a recueilli en mer huit marins français composant l'équipage du navire naufragé *le Rhône*. — Le roi de Sardaigne, ayant, par lettres patentes du 13 février 1845, déterminé que la grande route en fer destinée à relier Gênes à Turin et au lac Majeur serait exécutée aux frais de l'Etat, vient de prescrire, attendu l'avancement des études, le commencement immédiat des travaux. A cet effet, un avis publié le 4 de ce mois par l'administration économique de l'intérieur, annonce qu'une première adjudication aura lieu à Turin, le 18 décembre prochain, à midi, dans ses bureaux, par devant l'intendant général de l'intérieur et deux des conseillers d'État qui font partie de la commission spéciale des chemins de fer. — Une lettre du garde des sceaux, adressée à tous les procureurs-généraux du royaume, appelle leur attention et leur surveillance sur la vente des livres immoraux et des gravures obscènes que les marchands ambulants colportent dans toutes les campagnes. — Soliman-Pacha (le colonel Selves), major-général de l'armée égyptienne, est arrivé le 20 à Toulon, en poste, venant de Gênes. Cet officier-général a retenu des appartements pour Ibrahim-Pacha et sa suite, attendus à Toulon d'un moment à l'autre. Ibrahim-Pacha vient par mer ; il monte la frégate à vapeur *le Nil*. — M. le maréchal-de-camp Diettmann, commandant le département de la Creuse, qui avait été nommé par ordonnance royale au commandement du département de l'Aude, et remplacé à Guéret par le maréchal-de-camp Vesco, est maintenu, sur sa demande, dans son commandement actuel. — Le 1er décembre prochain, il sera procédé, à Brest, à l'adjudication de la fourniture de 900 000 kilogr. de blé en neuf lots égaux ; et le 9 décembre, il sera procédé, à Nantes, à l'adjudication de 140 000 kilogr. de fayols et de 90 000 kilogr. de fèves du Saumurois. Les cahiers des charges sont déposés dans les bureaux des subsistances de la marine, à Brest, Nantes et Paris. — On assure que l'on s'occupe à Vienne d'une nouvelle organisation de la Bourse. Les personnes intéressées dans les opérations

---

ALOPHE.

Oh ! mon Dieu ! cela n'a pas été bien difficile, il s'est rendu à mes prières ainsi qu'à celles de quelques personnes du bord.

RAOUL.

A propos, et ma provocation à maître Antoine ? Comment faire ? Il va dire dans toute l'escadre que j'ai profité de mon départ pour éviter cette rencontre.

ALOPHE.

C'est une chose arrangée, Raoul; j'ai barre sur lui ; il sait que je pourrais mettre sa conduite à nu ; et, comme je vous l'ai dit, avant votre arrivée au canot, je l'ai trouvé avec des pistolets et des épées à la main, attendant votre départ pour se présenter au rivage. Je lui ai fait comprendre la nécessité de se taire... il se taira.

Gaillard d'arrière.

NAPOLÉON.

Et votre duel, Antoine ?

ANTOINE, à l'oreille de son ami.

Ah ! mon cher, c'est un gaillard qui a su se tirer d'affaire ; il a eu soin de partir de terre avant que je ne sois revenu avec des pistolets : il faut qu'on l'ai prévenu !

NAPOLÉON.

Pardieu ! c'est moi qui lui ai dit que vous l'attendiez à terre. Je ne suis pas étonné maintenant qu'il soit venu me demander où vous étiez. C'était pour ne pas vous trouver.

ANTOINE.

Il ne perdra pas pour attendre... je le retrouverai en France ; soyez tranquille ; mais gardez tout ça pour vous, commissaire, on dirait que je fais le brave, parce qu'il n'est plus à bord. N'en dites rien devant le docteur surtout.

(Un violent coup de sonnette se fait entendre chez le commandant.)

M. DE SAINT-CRIC, au timonnier.

Dites au capitaine négrier qui est détenu à bord de venir me parler.

(Le timonnier sort, et le commandant reprend son poste d'observation.)

MORNAN.

Commissaire, ils sont sous voiles ! c'est fini ! Ce n'est plus comme lorsque vous jouiez aux quatre coins ; vous n'êtes plus.... au milieu, ainsi que vous l'a dit Kergallec ici présent ; vous êtes bloqué, et au grand coin cette fois-ci.

(Après avoir regardé la goëlette.)

Mais qu'est-ce que je vois donc ? voilà la jeune première qui remonte sur le pont, et la goëlette met en panne.

NAPOLÉON, avec joie.

Et l'on accoste le canot de la frégate qui est à la remorque.

ANTOINE.

Est-ce qu'il ne faut pas que le docteur revienne à bord ?

(Tout bas au commissaire.)

N'oubliez pas ce que je vous ai dit par rapport à lui sur mon affaire.

MORNAN.

Ma foi ! vous avez raison, commissaire, il paraît qu'elle vous préfère à Raoul ; elle se dispose à s'embarquer. Il faut qu'elle soit joliment prise pour que vous puissiez la magnétiser ainsi à distance.

NAPOLÉON.

Ah ! c'est que je m'y connais, voyez-vous. Ça m'étonnait bien aussi de la voir s'en aller sans dire gare.

Le pont de la goëlette.

ALOPHE, embrassant Raoul.

Adieu, ami, comptez sur moi, et ne m'en veuillez jamais quoi qu'il arrive.

(Il s'embarque le premier pour attendre Julia dans ce canot.)

JULIA, pâle et solennelle, debout sur la première marche, serrant une dernière fois la main à Raoul.

A vous, Raoul ! aujourd'hui et toujours ; aujourd'hui comme il y a trois jours quand vous alliez à la mort. Au revoir ! même si vous ne revenez pas.

RAOUL, avec élan.

Au revoir, à bientôt ! puis-je mourir quand tu m'aimes...Je reviendrai !

Galerie.

M. DE SAINT-CRIC, à l'ex-capitaine de la goëlette *la Fine* qui vient d'entrer.

J'ai fait visiter notre navire, il a été trouvé apte à faire la traversée.

LE CAPITAINE, avec une conviction sérieuse.

Commandant, vous me rendriez la liberté et ma goëlette à la condition de la conduire à Brest, à présent, à l'entrée de l'hiver, que je ne l'accepterais pas. L'arrière en est pourri et le navire sombrera au premier coup de cape.

M. DE SAINT-CRIC.

C'est bon ! allez ! je comprends l'intérêt que vous auriez à garder votre navire ici, mais en tout cas ne répétez ces propos ou je vous isolerai de manière à vous en empêcher.

Gaillard d'arrière.

NAPOLÉON, à Mornan.

Le canot est poussé ! ils s'en vont à terre.... Dites donc, Mornan, le docteur lui parle de bien près à la petite.

Dans le canot.

JULIA, à Alophe.

Ah ! laissez-moi pleurer maintenant, je n'ai plus besoin de courage.

Gaillard d'arrière.

MORNAN.

J'espère que vous ne vous laisserez pas couper l'herbe sous le pied par le docteur, il a l'air d'en tenir, mais...

NAPOLÉON.

Soyez calme, je ne m'arrêterai plus en route à présent, je vous en réponds. Il marche joliment ce négrier, il a déjà doublé la pointe.

UN TIMONNIER, à Napoléon et à Mornan.

Le commandant appelle tout l'état-major chez lui.

Dans la galerie.

(Tous les officiers sont présents, à l'exception du capitaine de corvette, non prévenu, et d'Alophe.)

M. DE SAINT-CRIC.

Messieurs ! malgré les nombreux griefs que j'avais contre monsieur de Mombrun, j'ai déchiré le rapport qui l'eût fait expulser du corps. J'ai été trop indulgent, sans doute, mais c'est la première fois depuis que je commande que je me trouve exposé à une pareille nécessité. J'ai eu la faiblesse de me laisser vaincre par les supplications et les instances réitérées qui m'ont été adressées ; mais il n'en serait pas toujours ainsi. De plus, messieurs, comme il n'était pas convenable qu'après une telle concession de ma part, monsieur de Mombrun restât à bord sous les ordres du capitaine qu'il a offensé si gratuitement, je l'ai envoyé en France d'une manière honorable, pensant même rendre service à ceux d'entre vous avec lesquels il n'était pas en bons rapports. Je ne pense pas, messieurs, qu'un conseil d'enquête statue sur les légères avaries survenues à la frégate ; mais s'il en était ainsi, tout en comptant, avec certitude, sur la loyauté de chacun de vous, je vous prierai de vouloir bien ménager l'officier qui a été cause de ce mouillage inopportun. Je regrette que monsieur Alophe ne soit pas présent pour lui exprimer publiquement les regrets que j'éprouve de le débarquer, mais je crois qu'il est du rôle consciencieux d'un capitaine de se priver même des personnes qui lui sont le plus utiles lorsqu'il s'agit de rendre leur position meilleure. Sur ma présentation, M. Alophe devient chirurgien-major de la frégate-amiral à Montevidéo. Vous sentirez tous cette séparation aussi vivement que moi. Je suis chargé, messieurs, par M. le comte de Meillan, de vous dire qu'il sera très heureux de vous recevoir à l'ambassade. Je me ferai un plaisir de vous y présenter en corps, demain, si cela vous agrée.

(Le commandant salue avec un sourire très gracieux et chacun se retire.)

NAPOLÉON se frottant les mains.

Voilà mon affaire ! à demain.

—

Trois jours après Alophe était parti pour Montevidéo sur le brick *le Rapide*, laissant Julia désolée de ne pouvoir même plus causer de *lui*.

—

Trois jours après, Napoléon s'était fait consigner la porte de l'ambassade, pour avoir regardé Julia avec trop de tendresse. Et Mornan, feignant d'ignorer ce déboire du commissaire, lui demandait régulièrement toutes les heures où il en était dans ses amours avec Julia.

—

Six mois après..... Mais nous nous réservons dans une prochaine étude du même genre, de dire au lecteur ce qui advint six mois après.

—

Le grade de contre-amiral a été vivement sollicité pour M. le capitaine de vaisseau, chevalier de Saint-Cric ; mais comme il n'en est qu'à son troisième échouage, le ministre désire attendre.

EDOUARD PUJOL.
Lieutenant de vaisseau.

FIN.

... voiture. Ces éléphants appartiennent à M. Hugues, directeur du cirque royal de Shrewsbury (Angleterre), et vont, accompagnés de leur propriétaire, donner, pendant deux mois, des représentations au cirque Franconi. Ces *voyageurs* sont arrivés hier par le bateau à vapeur de Southampton. M. Hughes est le même directeur qui vint, il y a quelques dix ans, montrer sur notre théâtre, un éléphant dont la réputation vit encore dans toutes les mémoires, le célèbre Kiouni. »

PÊCHE DU HARENG. — On lit dans la *Vigie de Dieppe* : « La pêche du hareng sur nos côtes menace de n'être pas abondante cette année. Nos bateaux, armés depuis environ six semaines, ont fait jusqu'ici de nombreux essais, mais sans résultat avantageux. Ces jours derniers pourtant, on avait l'espoir de voir nos pêcheurs plus heureux ; quelques-uns d'entre eux avaient fait, samedi et dimanche, d'assez bonnes marées. Mais depuis hier le gros temps ne leur a pas permis de reprendre la mer, et il est à craindre qu'après le coup de vent, le poisson n'ait quitté nos parages. Dans les dernières livraisons on remarquait beaucoup de harengs gais mêlés aux harengs pleins : cette circonstance fait mal augurer de l'avenir de la saison ; il y a tout lieu de penser que le poisson ne tiendra pas à la côte. Le prix des harengs pleins n'est pas descendu au dessous de 8 fr. la mesure ; on a vendu 7 fr. et 7 fr. 50 c. les harengs pleins et gais. Boulogne n'a pas été plus favorisé que Dieppe. Bon nombre de bateaux de ce port sont arrivés ici, ces jours derniers, pour se livrer à la pêche. »

CORVETTE ÉCHOUÉE. — Le capitaine Louis Saunier, commandant le trois-mâts *la Belle-Poule*, de Bordeaux, parti de Lima le 30 juillet, et arrivé vendredi en rade, rapporte que la corvette française *la Lamproie* s'est échouée entre deux rochers, à l'entrée de Rio-Allegro (centre-Amérique). Le commandant, après avoir fait jeter l'artillerie à la mer pour alléger la corvette, a réussi à la renflouer, non sans de graves avaries. Quand elle a été dégagée, le commandant est parvenu à l'entrer au port, où elle a subi de grandes réparations : on a été forcé de remplacer sa quille, et les dépenses du radoub sont évaluées à environ 60 000 fr. La presque totalité des canons a pu être repêchée, et à la fin du mois de juin la corvette était en état de reprendre son voyage.

BOUCHERIE VÉRIDIQUE. — On lit dans l'*Observateur des Pyrénées* : « Les sieurs Bonnecaze et Laporte, bouchers à Nay, vendent, depuis quinze jours, le bœuf à 50 c. le kilog., et le veau à 40 c. Les animaux, avant d'être abattus, sont promenés à Nay, dans toutes les rues, pour convaincre les habitants qu'ils sont de premier choix. Ce fait prouve à quel bas prix est le bétail dans nos contrées. Dans les communes d'Asson et Coarazze, on a débité de la vache, de première qualité, à raison de 20 c. le kilog. »

UNE TENTATIVE DE DÉLIVRANCE. — La route d'Arles à Marseille a été dernièrement le théâtre d'un évènement fort grave. Nous en empruntons les détails au *Courrier des Bouches-du-Rhône* : « Deux gendarmes de la brigade d'Arles conduisaient le nommé Jean Gerry, Espagnol réfugié, soupçonné de faire partie d'une bande de malfaiteurs, ne vivant que de vol et de maraudage. La nuit commençait, les gendarmes avaient des raisons pour croire qu'on essayerait d'enlever leur prisonnier, aussi voulaient-ils se hâter de gagner la ville. Dans ce moment, M. Delorme passait dans son tilbury, revenant du relais de poste de Saint-Martin. Les gendarmes le prièrent instamment de recevoir dans sa voiture, l'Espagnol prisonnier, ce qui leur permettrait d'accélérer leur marche et d'échapper au danger qui les menaçait. M. Delorme consentit à la demande des gendarmes. Il s'agissait d'épargner un danger à deux braves militaires ou de le partager avec eux. Il n'hésita pas. On marchait depuis quelques moments, lorsque tout à coup on aperçoit une troupe d'hommes cherchant à atteindre la voiture. Les gendarmes mirent le sabre à la main et se préparèrent à résister à une attaque. Trois coups de feu se firent entendre. Un gendarme eut son manteau percé d'une balle ; le cheval de l'autre, effrayé, partit au galop. Le prisonnier crut le moment propice pour s'évader ; mais il avait à faire à un homme de courage qui, lui plaçant son couteau-poignard sur la gorge, le força à rester sur son banc. Les bandits, voyant l'inutilité de leur tentative, s'éloignèrent rapidement à travers les champs. Quatre Espagnols fortement soupçonnés d'avoir coopéré à cette tentative criminelle, ont été mis à la disposition de M. le procureur du roi. »

LE ROI DES AIRS. — On écrit de Goulven (Finistère) au *National de l'Ouest* : « On vient de prendre, sur la grève de Goulven, un aigle d'une ...

... qui l'instinct national est quelque peu exalté qui courent grand risque de se voir désavoués.

La *Presse* donne aussi quelques passages des numéros de l'*Océanie française*, qu'on n'avait pas reçus jusqu'à présent. Ils contiennent de curieux détails sur l'arrivée du *Talbot* à Tahiti et son refus de saluer le pavillon du protectorat. Ces nouvelles sont propres à confirmer toutes nos précédentes réflexions.

Le *Constitutionnel* pense que le ministère anglais est à la veille de sa dissolution ; il énumère les embarras devant lesquels se formera le nouveau cabinet. A l'intérieur, l'Angleterre agitée par la disette, l'Irlande désolée par la famine, et les deux fractions de ce royaume aux prises comme deux races ennemies. A l'extérieur, l'imminence d'une guerre avec les Etats-Unis à propos de l'Orégon, sur lequel le gouvernement américain refuse tout droit à l'Angleterre.

Ce sont là de terribles complications, il est vrai, mais les hommes d'Etat de la Grande-Bretagne ont, pour faire face aux plus fâcheuses éventualités, ce que nous serions tentés d'appeler le dévouement à l'égoïsme national, et cette sorte de vertu qui nous manque, a souvent sauvé ce pays des plus grands périls.

Le *National* fait une description très pittoresque de la séance qui a eu lieu hier au ministère des travaux publics pour l'adjudication des chemins de fer de Strasbourg et de Nantes. On voyait les magnifiques triomphateurs de la veille la tête baissée ; on eût dit une assemblée de morts.

C'est que, depuis quelque temps, bien des mécomptes ont eu lieu, bien des illusions se sont évanouies ; l'agiotage, hélas ! n'est pas non plus à l'abri des revers !....

Le *Siècle* résume toutes les humiliations que la France a subies depuis quelques années et subit encore par suite du système de la paix à tout prix, et finit en disant : « La paix se commande ; elle ne se demande pas. »

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 25 novembre. — BOUZIER, épicier, rue d'Astorg, 22. Juge commissaire, M. de Rotrou ; syndic provisoire, M. Morard, rue Montmartre, 173. — ROUBY, marchand de bois et tourneur en moyeux à la Villette, boulevart de Strasbourg. Juge commissaire, M. Grimoult ; syndic provisoire, M. Pellerin, rue Lepelletier, 16. — DUTRAYVE, marchand de vin, avenue du Château, à Romainville. Juge commissaire, M. de Rotrou ; syndic provisoire, M. Breuillard, rue de Trévise, 6. — SCHLESINGER, marchand de chevaux, rue de Pontbieu, 29. Juge commissaire, M. Jouet ; syndic provisoire, M. Millet, boulevart Saint-Denis, 24. — Demoiselle DIDIER, crêmière, faubourg du Temple, 24. Juge commissaire, M. Jouet ; syndic provisoire, M. Pellerin, rue Lepelletier, 16.

HALLE DE PARIS.

25 nov.			26 nov.		
Arrivages	1892 q.	76 k.	Arrivages	2164 q.	79 k.
Ventes	1764	50	Ventes	1167	45
Restant	17084	82	Restant	18082	09
Cours moyen	39,13		Cours moyen	40,42	
Cours-taxe	40,07		Cours-taxe	41,05	

Cote administrative.

Gruaux	26 q.	69 k.	52,80	à	57,30		Gruaux	6 q.	28 k.	57,30	à	56,55
1re	47	10	41,40	à	44,60		1re	114	64	41,40	à	44,60
2	245	83	38,20	à	40,75		2e	175	42	38,20	à	40,75
3e	4	71	00,00	à	33,10		3e	26	48	31,85	à	33,05
4	44	44	23,50	à	28,00		4e	«	«	00,00	à	00,00
A liv.	1146	10					A liv.	823	62			

Marchés.

Marché Saint-Antoine, 26 nov. — Foin, 1re 60 à 62 ; 2e 55 à 58 ; 3e 48 à 50. — Sainfoin, 1re 00 à 00 ; 2e 00 à 00 ; 3e 00 à 00. — Luzerne 1re 00 à 00 2e 50 à 54 ; 3e 46 à 48. — Paille de blé 1re 30 à 32 ; 2e 20 à 28 ; 3e 00 à 00. — Paille de seigle 1re 38 à 40 ; 2e 30 à 34 ; 3e 00 à 27. — Paille d'avoine, 1re 50 à 52 ; 2e 00 à 48 ; 3e 00. — Trèfle 1re 00 à 00 ; 3e 00 à 35. — Regain 1re 00 à 52 ; 3e 45 à 46.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 26 novembre. — Foin 1re 55 à 58 ; 2e 44 à 48 ; 3e 00 à 38. — Paille de seigle 1re 30 à 33 ; 2e 00 à 00 — Paille de blé 1re 27 à 30 ; 2e 24 à 26 ; 3e 00 à 00.

Halle à la viande du 26 novembre. — 28214 kil. Bœuf 1,35-1,10-0,80. — 11753 kil. Veau 1,45-1,30-1,10. — 6008 kil. Mouton 1,40-1,20-0,80. — En gros 56480 kil. 1,16-1,08-1,00.

CHEMINS DE FER.				Au 15.	
St-Germ...	« «	« «	« «		
V. r. d....	480 « «	« «	B. 35 « «	— 460.	B. 10
— r. g....	275 « «	« «	B. 25 « «	— 290, 275.	B. 20
Orléans....	1105 « «	1090 « «	B. 30 « «	— 1105, 1080.	B. 35
Strasb....	232 50	225 « «	B. 15 « «	— 230, 217 50.	B. 17 5
Rouen....	905 « «	895 « «	B. 20 « «	— 910, 880.	B. 25
Havre....	750 « «	720 « «	B. 20 « «	— 735.	
Marseille....	840 « «	800 « «	B. 35 « «	— 840, 797 50.	B. 42 5
Vierzon....	630 « «	605 « «	B. 30 « «	— 620, 625, 605.	B. 25
Nord....	660 « «	655 « «	B. 22 30	— 660, 642 40, 645.	B. 20
Bordeaux....	585 « «	550 « «	B. 40 « «	— 585, 555.	B. 30
Boulogne....	500 « «	495 « «	B. 10 « «	— 498 75, 495.	B. 10
Montereau....	440 « «	430 « «	B. 15 « «	— 440.	
Fampoux....	480 « «	« «	B. 10 « «	— 450.	B. 20
Dieppe....	470 « «	« «	« «		

LONDRES, 24 nov.		PARIS, 26 novembre. PRIMES.	COULISSE.
Consol.	93 1/8 1/4	3 0/0 F. c. 81 90 d. 50.	Av. 81 90.
Esp. act.		F. p. 82 40, 82 20 d. 50.	Ap. 81 85
Portug.		5 0/0 F. c.	B. du Tré.
Mexic.		F. p.	2 3/8 à 6 m.
Brésil.			
5 0/0 hol.		Orléans. 1130, 1120 d. 20 au 15.	F. c. F. p.
2 1/2 d.		Avignon, 835 d. 20 au 15.	3 0/0 p. 12 1/
Rouen.		Nord, au 30. 680 d. 20.	
Nord.	6 1/2 7.	675, 670 d. 20. 700, 682 50 d. 10 au 15.	5 0/0 7 1/2. 27

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 106,50 à 00,00 ; courant du mois, 108,00 à 107,50 ; décembre, 110,00 à 00,00 ; 4 premiers mois 1846, 112,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 104,00. — Lin, 89,50.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 103,00 à 00,00 ; courant du mois et décembre, 104,00 à 00,00 ; 4 premiers 1846, 108,00 à 00,00 ; 4 mois d'été, 110,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 87,50 à 00,00 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

C'est un succès colossal que le *Diable à quatre* à l'Opéra. La musique si gracieuse, si pétillante d'esprit, si mélodieuse d'Ad. Adam, est dans les oreilles de tout le monde.

Voici les morceaux du ballet qui ont paru et qui s'enlèvent : Deux quadrilles par Tolbecque, un quadrille par Lecarpentier, deux rondeaux par H. Rosellen, la Mazurka par J. Herz, la grande Polka par Rosellen, deux Polkas par Fessy. Les airs arrangés par A. Adam. Tous ces morceaux sont pour le piano. Le *Diable à quatre* est édité par le Bureau central de musique, 29, place de la Bourse. Tous les salons retentissent de ce succès.

Vente par autorité de justice.

En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, place de la Bourse.

Le 29 novembre 1845, à midi.

Consistant en tables, chaises, fauteuils, divan, bureau, bibliothèque, 200 volumes tant reliés que brochés, pendule et autres objets. — Au comptant.

AUTRE, le 29 novembre 1845, à midi. — Consistant en tables, chaises, fauteuil, couchette, commode, glaces, bureaux, cartons et autres objets. — Au comptant.

Spectacles du 27 novembre 1845.

7 h. »|» THÉATRE-FRANÇAIS. — Homme de bien. Oscar. Le Secret.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Ménétrier. Cendrillon.
7 h. 1|2 ITALIENS. — Don Pasquale.
7 h. »|» ODÉON. — Prologue. Saint-Genest.
6 h. 3|4 VAUDEVILLE. — L'Amour. Fanfan. La Bourse.
6 h. »|» VARIÉTÉS. — Deux Compagnons. L'Epée. Anglais.
6 h. »|» GYMNASE. — Noémie. Enfant de la maison. Couleurs. Droit.
6 h. 3|4 PALAIS-ROYAL. — Pot aux Roses. Coeb. Bains. Almanach.
6 h. 1|2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Marie Jeanne.
7 h. »|» AMBIGU. — Les Mousquetaires.
6 h. »|» GAITÉ. — Sœur du Muletier.
6 h. »|» CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. »|» COMTE. — 2 Chasseurs. Homme de Carentan. Mort aux Rats.
6 h. 3|4 FOLIES. — Riquiqui. L'Art. Tourlourou. Gig-Gig.
PANORAMA. (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur du Saint-Marc. — Efets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et compagnie, rue du Croissant, 16.

...blance entre notre état social et celui de la Chine. En jetant un coup-d'œil sur la civilisation de ce dernier pays, nous allons y rencontrer des similitudes plus caractéristiques encore que celles dont le *Journal des Débats* a entretenu ses lecteurs, et bien capables d'augmenter son admiration pour ce fortuné pays.

Constatons d'abord que les lettrés, les savants, les hommes distingués, les hommes d'Etat de l'empire s'honorent de suivre la philosophie de Confucius et laissent au menu peuple les deux autres religions qui se partagent la Chine, l'une, la plus ancienne, celle du Tien-Sée, fondée par Lo-Kyun, environ sept siècles avant Jésus-Christ, l'autre, celle de Foé, qui remonte aux premières années de notre ère.

Or, que disait à ses disciples le contemporain du prophète Ezéchiel et de Pythagore, le restaurateur de la saine philosophie en Chine, celui qui combattit la tendance matérialiste de la philosophie de Lo-Kyun, celui qui se disait le vulgarisateur des anciens dépositaires de la vérité éternelle, Confucius en un mot? il leur disait :

« L'homme est venu du ciel très pur, très parfait. Plus tard l'ignorance et les mauvais exemples l'ont corrompu ; pour lui redonner sa première beauté, il faut remonter au point d'où nous sommes descendus. Obéissez au ciel, et suivez en tout les ordres de celui qui gouverne : *Aimez votre prochain comme vous-même* ; écoutez la raison en toutes choses, elle vous apprendra à bien penser, à parler avec discrétion et accomplir saintement vos actions. »

Eh bien ! comment les hommes les plus haut placés de la Chine, les membres du gouvernement, les lettrés, les deux conseils de l'empereur, celui des princes du sang, celui des ministres, les mandarins des six cours souveraines dont la juridiction s'étend sur les différentes branches de l'administration ; les vice-rois, les gouverneurs des provinces ; les gros négociants, les banquiers ; tous ceux, enfin, qui ont une influence directe sur le sort des masses, et qui se disent les disciples de Confucius ; qu'est-ce que ces hommes ont fait de cette grande doctrine qu'ils honorent des lèvres?

Demandez-le à la population ouvrière entassée dans les grandes villes, en proie à la plus affreuse misère, victimes d'un salaire insuffisant et de disettes fréquentes, suites d'un système commercial qui repousse le commerce extérieur, dans l'intérêt des privilégiés et du *statu quo* ; demandez-le à ces nuées de mendiants qui, malgré les hôpitaux, végètent dans une dégradation inouïe ; demandez-le aux femmes maintenues dans la plus odieuse servilité ; demandez-le à la fréquence des suicides, à l'infanticide, si commun dans les provinces du midi, surtout sur les filles ; demandez-le à l'usure, qui mine la propriété foncière ; demandez-le à l'impôt qui pèse sur une seule classe d'individus ; demandez-le aux droits de péage et de barrière dont le nombre est infini, et vous verrez que si l'esclavage n'existe pas en Chine, toutes les misères et toutes... voilà comment les classes qui ont le pouvoir administrent l'immense capital de 300 millions d'habitants que possède ce vaste empire, voilà le parti qu'elles savent en tirer !

De temps à autre de sages ministres, arrivés au pouvoir, ont cherché pourtant à introduire d'utiles réformes. Il y a six siècles qu'un de ces hommes éminents, aux idées généreuses, que l'on pourrait appeler le Colbert chinois, Thsou-Thsai, empêcha de commettre l'iniquité sauvage qu'une duchesse de Southerland s'est permis, de notre temps, en Angleterre, en chassant ses paysans de ses domaines, et en convertissant en pâturages les terres arables qui les faisaient vivre.

Il s'agissait d'exterminer les habitants de certaines provinces du Midi de l'Empire, sous prétexte que ces habitants gênaient l'extension des pâturages nécessaires à l'entretien des troupes.

Thsou-Thsai démontra que par un système régulier de contributions sur le fer, le vin, le vinaigre, le sel, etc., ces populations pouvaient parfaitement payer l'entretien des armées, et qu'il était odieux de proposer de les massacrer. On se rendit à cet avis.

Colbert fut un des plus rudes adversaires des emprunts illimités et mit le plus d'ordre possible dans les finances de la France. Thsou-Thsai professa en Chine les mêmes principes.

On avait conseillé à l'empereur d'émettre indéfiniment du papier-monnaie ; l'empereur porta cette proposition devant l'assemblée des princes du sang. Thsou-Thsai fit remarquer qu'il ne fallait en émettre que pour une certaine somme déterminée, pour cent mille onces d'argent (environ 800 millions de francs) (1) ; il ajouta que sous le règne précédent, la grande émission du papier-monnaie faite à cette époque *fit souffrir beaucoup le peuple, ruina l'Etat*, et ne servit qu'à enrichir un ministre, auquel était resté le nom de *Seigneur-Billet*. On se rendit encore à ces bons conseils. Arrêtons-nous à ces exemples.

Mais c'est en vain que les sages pensées administratives des réformateurs chinois cherchèrent à s'enraciner dans le sol de cet immense empire. Les réformateurs passèrent et la routine resta. Une minorité exploitante a continué à livrer le peuple à une religion abrutissante, à le rendre misérable, à le vouer au suicide et aux famines. Des palais ont été élevés en l'honneur de Confucius ; sa famille est la seule qui soit noble par héritage ; tous ces honneurs ne coûtent que quelques millions, les riches les ont dépensés volontiers ; mais les principes de justice, d'humanité, d'amour, prêchés par ce sage, ont été laissés dans l'oubli. Ils coûtaient trop à l'égoïsme des Chinois privilégiés, qui ont préféré se faire matérialistes, esprits forts, épicuriens, comme disent les *Débats*. Arrivés à l'état de scepticisme complet, à cet état où les idées du juste et de l'injuste se confondent dans un panthéisme abrutissant,

(1) On fait monter le budget de l'empire à un milliard et demi de francs.

Depuis la mort de Rundjit-Singh on s'attend, [illegible] à voir le Pandjaub passer aux mains de l'Angleterre. Ce drame sanglant approche enfin de son dénouement. De nouveaux meurtres achèvent d'épuiser le sang royal sicke et d'abattre les têtes élevées. Lorsque tous les chefs se seront entretués par le fer ou le poison, il faudra bien que le gouvernement de l'Inde anglaise intervienne pour sauver le pays des débordements et des violences d'une soldatesque barbare.

D'après les dernières nouvelles, comme nous l'avons dit, le prince Peshora-Singh venait d'être traîtreusement assassiné, probablement par les ordres de la reine-mère. Bientôt après, pour venger ce meurtre, les soldats révoltés ont massacré le ministre Jowahir-Singh, frère de la reine. La reine elle-même et le maharadjah, son fils, ont à grand'peine échappé à la fureur des troupes.

Il est probable, maintenant, que Goulab-Singh, appelé par l'armée, et qui demande la dictature, s'emparera du pouvoir réel et en abusera ; la reine-mère sera nécessairement conduite à se jeter dans les bras de l'Angleterre. Les Anglais se présenteront donc à titre de sauveurs à Lahore. Puisse la conquête de ce vaste et magnifique pays s'accomplir sans effusion de sang.

A New-Zélande, les troupes anglaises ont éprouvé plusieurs échecs successifs. Dans la dernière rencontre contre les naturels, le colonel Despard a perdu près de 100 hommes.

De toutes parts, la barbarie lutte avec énergie contre la conquête brutale de la civilisation. En Algérie, à Madagascar, à Lahore, dans le Sindh, dans le Caucase, à New-Zélande, à Tahiti, la guerre est partout ; et comme si ce n'était pas assez de la haine des sauvages et des barbares contre les civilisés, les peuples chrétiens, jaloux, envieux, vont partout se suscitant les uns aux autres des difficultés. Nous le disons avec sincérité, si aucune nation n'est absolument exempte de méchantes pensées, l'Angleterre, plus que les autres, donne un déplorable exemple. Ses agents consulaires et ses officiers continuent de créer des embarras aux autorités françaises de Tahiti. Des lettres publiées par l'*Emancipation* de Toulouse donnent le détail d'un nouveau conflit dont il avait été vaguement question. Le commandant du *Talbot* a refusé encore une fois de saluer le pavillon français. Comment le cabinet de Londres ne voit-il pas que ses agents font là un métier odieux ?

Si les puissances européennes ne peuvent pas s'entendre pour entreprendre sociétairement l'œuvre de la civilisation du monde, du moins, à l'heure où elles se disent amies, devraient-elles s'abstenir de manœuvres indignes.

A la France peut revenir une belle gloire, si, laissant à sa rivale le privilége des menées perfides, elle donne, elle, un autre exemple, celui d'un système de colonisation vraiment libéral, offrant des garanties aux races conquises et les associant à l'œuvre féconde des conquérants. Si la France résout ce problème d'attirer et d'unir à ses enfants les peuples indigènes, que partout les colonisateurs n'ont su que refouler et qu'opprimer, alors elle aura mérité les respects du monde ; alors, forte de ces sympathies noblement gagnées, elle n'aura plus rien à craindre des prétentions excessi-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

VENDREDI 28 NOVEMBRE 1845.

Les personnes qui s'abonneront avant le 1er décembre au numéro quotidien de la *Démocratie pacifique*, recevront les trois premiers volumes du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE, par M. ALEXANDRE DUMAS.

ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE.

Séance publique annuelle du 25 novembre.

ÉLOGES DE CHERVIN ET DE LARREY.

L'Académie de Médecine a aussi, elle, ses solennités littéraires ; et, tant qu'elle aura pour organe M. Pariset, la savante compagnie de la rue de Poitiers pourra se flatter de n'avoir, sous le rapport du bien dire, aucune comparaison à redouter avec les autres corps du même genre que Paris s'honore de posséder dans son sein. Il n'est certes pas commun d'entendre, même dans les classes de l'Institut les plus réputées à cet égard, un morceau aussi achevé de forme, aussi brillant de verve et d'images, aussi remarquable à la fois d'énergique précision et d'harmonieux effets de langage, aussi rempli de traits heureux et pathétiques ; une œuvre aussi véritablement oratoire, aussi éloquente, en un mot, que l'éloge de Larrey, prononcé mardi dernier, à la séance annuelle de l'Académie de Médecine par le secrétaire perpétuel, M. Pariset.

A la vérité, c'était là un sujet qui prêtait admirablement par lui-même. Heureux le panégyriste qui rencontre un Larrey à célébrer ! c'est-à-dire (chose de plus en plus rare à notre époque) un homme aussi grand par le caractère que par le talent et par les titres scientifiques ! Heureux aussi l'illustre mort qui rencontre pour le louer la plume, disons mieux, le burin de M. Pariset ! car cette plume est un burin qui grave l'éloge pour les regards de la postérité comme pour ceux des contemporains.

Nous reviendrons tout à l'heure sur le discours qui nous a inspiré ces réflexions, et pour l'art duquel nous n'avons pu retenir, en commençant, un cri d'admiration enthousiaste, écho affaibli des bravos unanimes que sa lecture excitait l'autre jour. Ce n'est pas, toutefois, que nous approuvions toujours la pensée dans ce morceau d'éloquence. Il s'y trouve, sur la Révolution française, quelques expressions qui ont mal sonné à notre oreille, et une appréciation (qu'on nous permette de le dire, puérilement ou plutôt *sénilement* étroite) du grand mouvement de 89. Tribut de faiblesse payé au souvenir peut-être des rigueurs d'une autre époque ; trace fâcheuse de ces incurables préventions qui ne permettent plus à l'esprit le plus sain d'apercevoir les choses sous leur véritable jour.

Un autre nom que celui de Larrey a été aussi l'objet d'un suprême hommage dans la séance dont nous avons à rendre compte ; un nom moins célèbre, il est vrai, moins connu parmi les gens du monde, mais pur également, mais ne rappelant non plus que des souvenirs de dévouement et d'honneur, et digne à ce titre de se trouver rapproché, dans la solennité académique, du nom de celui que Napoléon a proclamé à Sainte-Hélène *l'homme le plus vertueux qu'il eût connu.* — C'est du docteur Chervin que nous voulons parler, l'adversaire infatigable de l'idée sur laquelle repose tout notre système de quarantaines et de précautions sanitaires contre les provenances du dehors.

L'éloge de Chervin a été prononcé par M. Dubois (d'Amiens), qui a retracé, dans un langage d'une élégante simplicité, les démarches et les efforts innombrables accomplis par Chervin, avec une abnégation sans exemple, pour affranchir les nations européennes, la France en particulier, du lourd tribut qu'elles paient à une fausse opinion sur le mode de transmission des grandes maladies épidémiques, et spécialement de la fièvre jaune.

Né en 1783, à Saint-Laurent-d'Oins, arrondissement de Villefranche, département du Rhône, et fils de cultivateurs aisés, Chervin était destiné au commerce ; une belle leçon d'anatomie faite devant lui par M. Montain aîné, en fit un médecin ; dès le jour même il se fit inscrire, et suivit la clinique de l'Hôtel-Dieu de Lyon...

C'est presque toujours ainsi, le hasard seul qui révèle au jeune homme sa vocation quand il lui arrive de la connaître. Cela ne témoigne-t-il pas de l'aveuglement d'une société qui ne fait rien pour provoquer l'éclosion, le développement des aptitudes vocationnelles ! Combien de sujets, qui eussent fait des hommes distingués, se perdent et s'égarent pour n'avoir pas su discerner la voie dans laquelle les appelaient leurs dispositions natives !

Reçu docteur en 1812, Chervin, quelques années plus tard, à une époque où la doctrine de la *contagion* et celle de l'*infection* se partageaient les esprits à l'égard de la peste et de la fièvre jaune, voulut un jour prendre part à ces discussions ; quelqu'un lui fit observer que pour avoir une opinion positive à ce sujet, pour en parler avec quelque autorité, il fallait aller examiner les choses sur les lieux mêmes et voir comment se comportent ces maladies. Dès ce moment le parti de Chervin fut pris. Il se rendit aux Antilles, exerça quelque temps la médecine à la Guadeloupe, puis visita tout le littoral depuis Cayenne jusqu'à Portland dans l'Etat du Maine.

A la Guyane, il eut occasion de voir Billaud-Varennes, usé moins encore par l'insalubrité du climat que par les privations et les chagrins de l'exil. Le malheureux décemvir, expirant dans l'abandon et la détresse, reçut à son lit de mort les soins du docteur Chervin et d'une mulâtresse qui s'était attachée au proscrit. Ainsi, quel qu'il soit, l'homme n'est jamais déshérité de toute pitié partout où se rencontre une femme.

Mais le but que s'était proposé Chervin, et auquel il se voua bientôt exclusivement, c'était de fixer les idées du monde médical sur le fait de la contagion ou de la non-contagion de la fièvre jaune. Il fit sur lui-même des expériences multipliées, se plaçant dans le lit encore chaud des malades qui venaient de succomber, avalant même la matière des vomissements ; et le résultat de toutes ces ten[illegible]ageuses fut la conviction que le fléau ne se transmettait [illegible]ion. Ce qui venait encore à l'appui de cette manière [illegible] jamais les sujets atteints de la fièvre jaune, qui ét[illegible] la région des montagnes, n'y communiquaient la [illegible] chez lesquelles ils étaient reçus.

D'après tous les faits dont il était témoin, et d'après les récits historiques des épidémies antérieures, Chervin conclut que la fièvre jaune tenait à des circonstances de localité. C'est dans les lieux bas et humides qu'elle sévit. Jamais elle ne dépasse la hauteur de 460 mètres au-dessus de la mer. Suivant lui encore, la maladie est bien endémique des plaines marécageuses du Nouveau-Monde ; elle n'y a jamais été importée. Colomb, dès sa première expédition en 1492, vit ses compagnons décimés par la fièvre jaune.

Chervin parcourut toutes les contrées de l'Amérique sujettes à cette redoutable affection, consultant partout les médecins, les hommes éclairés, et réunissant toutes les opinions avec bonne foi, avec impartialité. Il réunit de la sorte 463 documents contre la contagion, tous émanés de personnes compétentes. A la faveur de ces témoignages, il se flattait d'éclairer les gouvernements sur l'inutilité des mesures dispendieuses et souvent funestes prises contre l'importation de la maladie.

Une pétition de Chervin, à ce sujet, fut renvoyée par la chambre des députés au ministre de l'intérieur, le 11 mars 1826. L'Académie de médecine qui, par suite, fut saisie de la question, nomma, pour examiner les documents produits par Chervin, une commission de dix-sept membres. Après une étude approfondie, et sans se départir d'une réserve dont on conçoit les graves motifs, la commission déclara, le 15 mai 1827, que ces documents méritaient la plus sérieuse attention et qu'ils mettaient dans la balance un grand poids en faveur d'une solution négative au sujet de la contagion. Un peu plus tard, le 16 juin 1828, l'Académie des sciences décernait à Chervin le grand prix de 10 000 fr.

Envoyé à Gibraltar sur la fin de la même année, avec MM. Trousseau et Louis, pour observer l'épidémie de fièvre jaune qui s'y était déclarée, Chervin constata l'identité de la fièvre de Gibraltar avec celle des Antilles, et trouva là, sans pouvoir faire partager entièrement sa conviction à ses deux collègues, une confirmation nouvelle de ses vues anti-contagionistes.

Ces idées faisaient de jour en jour des progrès sensibles non-seulement dans le monde médical, comme le prouvait l'élection de Chervin à l'Académie de médecine, qui eut lieu en 1832, mais encore parmi les administrateurs et les hommes politiques. En 1828, Chervin avait réussi à prévenir, par une pétition puissamment motivée, une aggravation du système onéreux des quarantaines ; en 1833 il en demandait la réforme, et sa demande était appuyée, au sein de la chambre, par quelques députés, par M. Richond des Brus, entre autres, qui à cette occasion prononça un remarquable discours. Ce ne fut toutefois qu'en 1843, et après la mort de Chervin, que la réforme devait commencer à s'opérer.

Le 6 février 1842, Chervin, dont l'honorable pauvreté était telle qu'elle ne lui permettait pas même de prendre une voiture de place pour ses courses dans Paris, Chervin fut surpris par une averse comme il se rendait chez un de ses amis qui l'avait invité à dîner, et bientôt les symptômes d'une apoplexie éclatèrent.

Informée du malheur arrivé à Chervin, l'Académie de médecine, pour lui donner une marque de haute estime et d'intérêt, lui envoya une députation, conduite par le président, M. Double. Ce fut seulement alors que

mais que, au delà de ces tronçons, les voitures ne peuvent plus circuler, si ce n'est sur la route de Philippeville, qui cependant est horriblement mauvaise.

» Le ministre vient de décider qu'à l'avenir les projets de monuments quelconques ne devront pas dépasser la somme de 150 mille francs. Aussi va-t-il recevoir un projet de caravansérail de 150 mille francs, un projet d'église de 150 mille francs, etc. *Risum teneatis !*

» Le dessèchement du marais de Constantine doit avoir lieu conformément au projet de M. l'ingénieur Don. L'exécution en a été confiée au service du génie qui va sans doute tout bouleverser. »

Nous recevons encore les nouvelles suivantes :

« M. Vignard, interprète assermenté, va ouvrir un cours gratuit d'arabe, qui était depuis long-temps désiré.

» 400 ouvriers de toutes professions sont débarqués à Philippeville ; 150 sont dirigés sur Constantine. Encore 400 malheureux qui, attirés par les promesses menteuses du gouvernement, viennent chercher la fortune ici, se figurent qu'ils vont y gagner de l'or et ne trouveront pas seulement le moyen de se loger. En effet, les maisons manquent ; aussitôt construites, aussitôt louées, et elles produisent un revenu de 20 à 25 0/0.

» La milice a cessé son pénible service depuis quelques jours seulement, à l'arrivée du 43e de ligne. Pendant que nos paveurs et maçons montaient la garde, 200 hommes de troupe creusaient la nouvelle route que le génie ouvre sur les flancs du Condiat-Aty, et 1 800 hommes de compagnies auxiliaires et d'ordonnance restaient complètement inoccupés : quel gâchis !... Quelqu'un à qui j'en faisais l'observation me dit : « Ah ! bah ! les ouvriers sont bien heureux ; ils ne perdent que 6 francs par jour, tandis que les négociants sont bien plus lésés... »

» Il ne faudrait pas juger, par ce mot, du degré d'avancement des colons en fait d'économie sociale. Les principes sociétaires font parmi nous de nombreux prosélytes, et la science sociale compte ici bon nombre de partisans et d'amis dévoués. »

On lit dans le *Mercure de Souabe* du 23 novembre : « Le traité de commerce fait entre la Sardaigne et la Prusse, relativement à l'union douanière allemande, a été ratifié à Berlin le 24 octobre ; il contient vingt-quatre articles. Le premier article établit une parfaite égalité entre les vaisseaux allemands et les vaisseaux sardes, qui visitent les ports respectifs des deux nations, en ce qui concerne les frais ou droits à payer, de quelque nature qu'ils soient. D'après les deuxième et troisième articles, l'entrée et la sortie des marchandises non prohibées pourra s'effectuer indifféremment au moyen des bâtiments des deux nations, sans différence de droits à payer. Les deux pavillons auront les mêmes droits aux primes accordées. Le cabotage est réservé par l'article 4 au pavillon national dans chaque pays. Le cinquième article, se basant sur les traités antérieurs de l'union allemande, laisse subsister jusqu'à la fin de 1847 les dispositions relatives aux droits différentiels établis exceptionnellement sur les grains, sur les huiles d'olive et sur les vins arrivant de la mer Noire, de la mer Adriatique et de la mer Méditerranée sous pavillon étranger. Les articles 6 à 14 règlent les dispositions relatives au classement, chargement et déchargement des navires, toujours sur le pied de l'égalité. D'après le quinzième article, les parties contractantes s'assurent

La *Gazette de Voss*, de Berlin, attaque avec véhémence la poste qui ne veut pas garantir les lettres recommandées. Cet article est dirigé en même temps contre la poste française. L'administration postale de Berlin a déclaré qu'elle ne répond pas pour les lettres recommandées, mais que les personnes intéressées pourraient s'en prendre isolément à l'employé de la poste qui a signé le reçu. Cette garantie ne suffit pas à la *Gazette de Voss*, elle demande que la poste abolisse la recommandation des lettres ou bien qu'elle les garantisse. Ce journal invite la bourgeoisie de Berlin à s'associer pour protester contre cet abus dangereux et arbitraire de la poste, qui ne peut être regardée que comme une très humble servante du public.

On lit dans la *Gazette universelle allemande* du 23 novembre : « Un conseil de guerre tenu à Rome le mois dernier, a décidé que les soldats de la garnison de Rimini seraient décimés pour les punir de leur lâcheté lors de l'insurrection qui a eu lieu dans cette ville : depuis lors les légats de diverses provinces de la Romagne ont prié le pape de vouloir bien user de clémence envers ces malheureux. La résolution du pape n'est pas encore connue. Le gouvernement autrichien a offert au cabinet pontifical de lui envoyer des officiers expérimentés qui discipline ront et commanderont les troupes. On a aussi envoyé de Vienne des échantillons de la meilleure poudre à canon, en proposant au gouvernement de mettre à sa disposition tous les moyens pour la fabriquer. »

D'après la *Gazette d'Augsbourg*, il a été décidé dans une congrégation des cardinaux que l'empereur de Russie serait reçu à son arrivée à Rome avec tous les honneurs dûs à son rang ; mais il n'est pas exact qu'on ait adressé au czar l'invitation de venir dans cette ville. On prépare un feu d'artifice qui sera donné au château Saint-Ange. Une commission est chargée de vérifier toutes les assertions de la supérieure du couvent de Saint-Bazile, parce que beaucoup de gens ont prétendu qu'elle n'avait pas dit vrai. M. d'Usedom arrivera ici immédiatement après le nouvel an comme ambassadeur prussien.

Médaille à offrir à Eugène Sue,

DÉFENSEUR DES CLASSES SACRIFIÉES ET PROMOTEUR DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL.

Septième liste.

SOUSCRIPTION DE PARIS. — MM. Falconi, 50 c. ; Gaspart, phalanstérien, 50 c. ; Ducor, 50 c. ; Rouen, 50 c. ; Jacob, 50 c. ; Bauchelet, 50 c. ; Darru, 50 c. ; Mlle Ragon, 50 c. ; Lavigne, 50 c. ; Harmand, 50 c. ; Grandvallet, 50 c. ; Mlle Deshaies, 50 c. ; Cantagrel jeune, 50 c. ; Aug. Audevard, 50 c. ; Mme Jadot, 25 c. ; E. Lavigne, 50 c.

SOUSCRIPTION DE TOURS. — Salmon, 20 c. ; Habert, 10 c. ; Mlle Dubois, 20 c. ; Soudanas, 10 c. ; Jean Soubetau, 10 c. ; Aug. François, ouvrier en soie, 10 c. ; Fanfan Thomas, do, 10 c. ; A. Bouler, do, 10 c. ; Leveil, do, 10 c. ; F. Desfontaines, 10 c. ; Mlle Victorine Thierry, 10 c. ; R. Derq, 10 c. ; Victorine, 10 c., Dubresse, 50 c. ; Birier, 25 c. ; Un instituteur communal, 50 c. ; Un anonyme, 1 fr. ; do 50 c.

SOUSCRIPTION DE DOURNAZAC. — MM. Chatenet, 50 c. ; Fleurat, 50 c. ; Cordier, 50 c. ; Picot, 50 c. ; Cordier-Brun, 50 c. ; Mille, 25 c. ; Gabillet, 50 c. ; Leroy fils, 50 c. ; Blanc père, 50 c. ; Blanc fils, 50 c. ; Carithe, 50 c. ; D. Lebuisson, 50 c. ; Carré, 25 c. ; G. Béranger, 50 c. ; Pételn, 25 c. ; Morain, 50 c. ; Munier, 50 c. ; Simonot, 50 c. ; Julliotte, 40 c. ; Robert Neveu, 25 c. ; E. Perrusson, 50 c. ; Robert, 50 c. ; Graugniard, 50 c. ; Dutille, 20 c. ; Louis Dor, 10 c. ; B. Gonet, 15 c. ; Dard, 10 c. ; Bigault, 50 c. ; Fond, 50 c. ; Wurgles aîné, 50 c. ; V. Jeunet, 50 c. ; Boirel, 50 c. ; Charles, 50 c. ; A. Chaumont, 50 c. ; L. Landa, 50 c. ; A. Wurgler, 50 c. ; B. Theuriet, 50 c. ; Laurent, 50 c. ; Doyen Chauvot, 50 c. ; Menand, 50 c. ; Léna, 50 c. ; Sauzet, 50 c. ; Girardet, 25 c. ; Héron, 5 c., Baron, 50 c. ; Chapuis, 50 c. ; Louis, 25 c. ; Henry, 25 c. ; Roth. Grapin, 25 c. ; J. Temporal, 25 c. ; Chambriar fils, 25 c. ; Duchesne fils, 25 c. ; Serrand, docteur, 50 c. ; Camille Baptaut, 25 fr. ; Léon Chaumont, 25 c. ; — des ouvrières, 1 f. 25 c. La société des Indépendants : Arnaud, 50 c. ; Noël Avigoone, 10 c. ; Cl. Brille, 10 c. ; Cordelli, 10 c. ; Charcourt, 10 c. ; Gach, 10 c. ; Chardug, 10 c. ; Pirk, 10 c. ; Clochet, 10 c. ; Meunior, 10 c. ; Meunier, 10 c. ; Ar. Zuol, 10 c. ; Gueutin, 50 c. ; H. Heusch, 5 c. ; Lucenet, pompier, 10 c.

Au Petit-Chesney, Parizot, 50 c. ; Crepet-Simart, 50 c. ; Louis-Nicolas, 30 c. ; M. et Mme Simard, 50 c. — Mlle Ragon, au Plessis-Belleville, 50 c. — Rousseau, à Issoudun, 1 fr. ; — Un bottier, 25 c. — Un anonyme de Nonancourt, 75 c. — Laflèche, 8 personnes 4 fr.

Total,	94 fr.	30 c.
Montant des souscriptions précédentes,	591	90
Total général,	686	20

Ceux de nos Souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 30 novembre, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande *directe* d'abonnement ou de renouvellement doit être adressée *franco* au gérant, et être accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu ; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.

On s'abonne, à Paris, rue de Seine, 10, chez tous les libraires, chez les directeurs des postes et des messageries, et chez les correspondants du Comptoir central de la librairie, qui, tous, reçoivent les abonnements sans augmentation de prix.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Le prince et la princesse de Cobourg sont arrivés avant-hier au palais de Saint-Cloud, venant d'Angleterre. — Un ambassadeur du Maroc vient d'arriver à Marseille, accompagné de M. Léon Roches, interprète. MM. Pourcet, capitaine d'état-major, attaché à l'état-major du ministre de la guerre, et Urbain, interprète principal de l'armée d'Afrique, ont reçu mission du ministre des affaires étran-

---

fut révélé le secret de la noble pauvreté de Chervin, pauvreté que ne soupçonnaient pas la plupart de ses collègues. On trouva le malade au cinquième étage, logé dans un garni ! N'est-ce pas le cas de répéter ce que dit Mme de Staël à propos de l'historien allemand J. Muller : « La pauvreté » d'un homme d'un talent supérieur est toujours une honorable circons- » tance de sa vie ; la millième partie de l'esprit qui rend illustre, suffirait » assurément pour faire réussir tous les calculs de l'avidité. » Oui, que les favoris de Plutus jouissent de leurs trésors bien ou mal acquis, mais qu'ils ne se glorifient pas outre mesure : il n'y a rien de commun, le plus souvent, entre le savoir-faire qui fait arriver à la fortune, et les véritables titres d'un homme à la considération de ses semblables.

Rétabli, mais imparfaitement, de l'attaque qui avait mis sa vie en danger, Chervin rentra dans la lice pour combattre devant l'Académie de médecine les opinions d'un chirurgien de la marine royale, M. Berthelus, partisan de la contagion. Tout abattu qu'il était par le mal, Chervin retrouva dans cette circonstance les qualités distinctives de son talent polémique. L'opinion qu'il défendait sortit une fois de plus victorieuse du débat.

Indépendamment des suites de l'apoplexie qui avait brisé pour jamais la vigueur de sa constitution, Chervin portait une autre cause de mort qui n'avait pas été reconnue. S'étant rendu aux eaux de Bourbonne dans les premiers jours d'août 1843, il y succomba le 14 du même mois, à une affection du cœur, dans la maison du docteur Thérin, correspondant de l'Académie de médecine, qui lui avait offert une affectueuse hospitalité.

Chervin, pour tout héritage, laissa quelques dettes, contractées principalement envers des confrères pour l'impression des écrits qu'il avait publiés dans le but d'éclairer le gouvernement et le pays sur l'importante question des mesures sanitaires concernant la fièvre jaune. Par son testament, inspiration antique qui formait un étrange anachronisme à notre époque, Chervin légua ces nobles dettes au pays, dans la personne du ministre du commerce et du président de la chambre des députés. Il s'agissait de quelques mille francs à acquitter, pour faire honneur aux obligations d'un homme dont les travaux ont déjà économisé plusieurs millions à la France par l'abolition du régime onéreux des quarantaines contre la fièvre jaune. N'importe, le résultat a prouvé que Chervin s'était mépris en comptant sur un pareil acte de gratitude et de justice. Les pouvoirs constitutionnels ont laissé protester la lettre de change ainsi tirée sur eux. On profitera des travaux de l'homme ; quant au salaire, il n'y en aura pas plus pour le mort que pour le vivant.

Nous avons donné une assez large place à Chervin, parce qu'il a vaincu, à force de courage et de persévérance, un préjugé qui pèse encore sur nos relations avec certains pays, avec l'Orient, par exemple. Il a contribué plus que personne à entamer cet absurde système de quarantaines, que la routine a défendu et défend encore chez nous, avec une opiniâtreté intéressée. C'est là un service qu'on ne doit pas laisser tomber dans l'oubli, et il n'est pas mal d'y rattacher un peu de gloire.

Comme intermède entre les deux notices historiques, il a été lu par M. Jolly une dissertation qui n'était pas sans mérite, mais que l'impatience d'entendre le panégyriste de Larrey a empêché l'assemblée de goûter aussi bien qu'il eût convenu. Elle avait pour sujet l'*imitation*, considérée dans ses rapports avec la philosophie, la morale et la médecine. Au milieu de plusieurs aperçus spirituels ou profonds présentés par l'auteur à propos de l'imitation, nous regrettons qu'il ne l'ait pas envisagée comme l'un des signes les plus caractéristiques de la solidarité qui lie entre eux tous les hommes. C'est là un point de vue que nous développerons peut-être une autre fois, mais que nous ne pouvons qu'indiquer ici.

Arrivons enfin à l'œuvre de M. Pariset qui n'a point trompé l'attente des nombreux auditeurs qu'elle avait attirés à la séance. Faisons que nos lecteurs participent, autant qu'il dépendra de nous, à cette bonne fortune ; c'est assurément le meilleur parti que nous puissions prendre dans leur intérêt. Aussi allons-nous consacrer ce qui nous reste d'espace à des citations.

Dans son exorde, M. Pariset n'a pas craint de rappeler les noms de Bossuet et de Fléchier, en disant que dans la bouche de ces grands orateurs (de la chaire chrétienne), l'éloge de Larrey « se fût élevé comme de lui-même à la dignité sainte de l'oraison funèbre. » Puis, avec un style que ne désavoueraient peut-être pas ces admirables modèles, il a ajouté :

« La médecine a ses martyrs et ses gloires comme la religion ; et si vous remettez un moment dans vos esprits les nobles qualités qui forment le chirurgien militaire, la patience et le courage, la douceur et la fermeté, la pitié la plus tendre et la sévérité la plus inflexible, une vigilance infatigable, un entier oubli de soi-même, un dévouement absolu pour les malheureux, et, lorsqu'il faut secourir la souffrance, réparer les ruines d'une organisation mutilée, et rallumer une vie près de s'éteindre, un génie inventif, dont les soudaines inspirations mettent, pour ainsi dire, entre les mains des ressources inespérées, et des procédés où la hardiesse est tempérée par la prudence, et l'audace par le sang-froid ; si, dis-je, vous rassemblez toutes les parties de ce tableau, et si ce tableau s'achève dans votre pensée, cherchez s'il est une seule de ces vertus de l'âme, s'il est un seul de ces talents de l'esprit qui ait manqué à l'homme dont je dois vous entretenir, à l'un des plus illustres membres de votre compagnie, à Jean-Dominique Larrey.

»..... On n'oubliera jamais que, non moins intrépide que le soldat dont il partageait les destinées, il s'est plus d'une fois précipité sous le feu des canons ennemis, dans des grêles de balles et de mitraille, pour arracher à la mort les glorieuses, mais déplorables victimes de nos tristes guerres ; que, pour les panser et pour les nourrir, il leur a fait plus d'une fois l'abandon de ses vêtements, de son linge, de ses propres vivres ; et que, plus d'une fois, entouré par milliers de plaies effroyables, de ces énormes plaies du boulet et de l'arme blanche, on l'a vu soutenir pendant trente heures, sans repos, sans nourriture, le pénible soin de remédier à tant de maux ; lasser par ses efforts ceux de ses auxiliaires les plus vigoureux, les plus patients, les plus résolus ; et, tout trempé de sueur et couvert de sang, n'abandonner enfin ce grand travail qu'après le pansement complet du dernier blessé. En déserter un seul, eût été pour lui pire que la mort. Voilà ce qu'a fait Larrey, pendant les vingt-deux années d'une guerre sans exemple dans les annales du monde ; voilà ce qu'il a fait, les années suivantes, dans le service des hôpitaux militaires.....

» ..... Jean-Dominique Larrey naquit en 1766, à Baudéan, village de la vallée de Campan, aux pieds des Hautes-Pyrénées. Ses mémoires n'apprennent rien sur sa famille, ni sur sa première éducation. A treize ans, il fut envoyé à Toulouse, où l'un de ses oncles, Alexis Larrey, était chirurgien-major et professeur du Grand-Hôpital. Cet oncle lui fit faire ses études au collège de l'Esquille, et le mit ensuite au nombre des élèves auxquels il enseignait la médecine. En 1787, Larrey vint à Paris. Il apprend à son arrivée qu'un concours est ouvert pour des places de chirurgiens de la marine. Entraîné par son instinct pour les voyages, il concourt, il est nommé, il se rend à Brest. A Brest, après deux examens, les officiers de santé en chef de la marine le nomment chirurgien-major des vaisseaux du roi, faisant en cela violence à l'usage, car Larrey n'avait pas 22 ans et n'avait pas navigué. »

Après une campagne faite en qualité de chirurgien-major sur la frégate la *Vigilante*, qui eut pour mission d'aller protéger nos pêcheurs de Terre-Neuve, Larrey revint à Paris. « On entrait, dit son panégyriste, dans le grand hiver de 1789, et tout ensemble dans nos *calamités politiques*. » Car c'est ainsi que M. Pariset désigne tout d'abord la Révolution. Il la confond toujours, elle qui, à son début, proclama hautement son amour de la paix et le droit de tous les peuples à l'indépendance ; il la confond avec les gouvernements issus d'elle, qui renièrent plus tard ses principes ; il confond l'esprit de notre révolution, essentiellement humanitaire et opposé à toute idée de conquête, avec les vues ambitieuses du jeune chef qui voulut faire servir plus tard les admirables énergies, toutes les virtualités enfantées par la Révolution, à fonder, au profit de sa dynastie, la monarchie universelle. Ah ! sans doute, il y a eu dans l'esprit qui suscita une partie de nos guerres de l'empire, quelque chose qui mérite les anathèmes de tout ami de l'humanité. Nous applaudissons au langage de M. Pariset à cet égard. Mais il faudrait encore distinguer si, chaque fois que se ralluma l'incendie en Europe, le grand capitaine aux mains duquel la France avait remis ses destinées, fut toujours le maître d'opter entre la paix et la guerre. Il ne faut, en tous cas, jamais confondre 1789 avec 1808 ou 1812.

Abandonnons ces considérations pour suivre, avec M. Pariset, les premiers pas de Larrey dans la carrière de chirurgien d'armée. Nous allons assister à l'une des plus belles créations du génie chirurgical moderne.

« Le 1er avril 1792 Larrey était à Strasbourg avec les fonctions de chirurgien-major des hôpitaux de l'armée du Rhin. Dès les premiers pas, c'est-à-dire dès les premières victoires de cette valeureuse armée, Larrey fut frappé de l'imperfection du service chirurgical ; c'est à une lieue du champ de bataille que se tenaient les ambulances ; la bataille terminée, ces ambulances rencontraient dans leurs mouvements des milliers d'obstacles, et vingt-quatre, trente, trente-six heures s'écoulaient avant que le blessé reçût aucun secours : abandon cruel et plus meurtrier que le fer même de l'ennemi. Saisi de pitié, Larrey conçut le dessein d'une ambulance aussi légère, aussi mobile, aussi rapide que l'artillerie volante. Quelques essais portèrent cette ambulance à sa perfection. Elle fit sur l'âme du soldat la même impression que fit autrefois sur toute une armée la seule présence d'Ambroise Paré. Sûr d'être promptement secouru, le soldat se crut invincible ; et plus d'une fois Larrey a recueilli lui-même les heureux fruits de sa belle invention. Dans l'Exposé de la grande bataille livrée le 22 juillet 1793, pour dégager Landau et Mayence, le successeur de Custine, Beauharnais, se plaît à relever les services éminents de l'ambulance, ainsi que les infatigables soins de son auteur ; et cette justice que le général victorieux rend à Larrey, Larrey la rend à son tour au zèle de ses collaborateurs. »

Mais il nous faut franchir des évènements d'un grand intérêt. Nous sacrifions les brillantes campagnes d'Italie ; nous voici à la plus merveilleuse des tentatives de Bonaparte, à l'expédition d'Egypte.

(*La suite à demain.*)

Dr CH. PELLARIN.

[illegible] il est mort deux jours après sa chute. — M. [illegible], député, conseiller d'Etat en service ordinaire, est nommé officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur. — Le journal l'*Afrique* annonce, dans son numéro d'hier, qu'en raison de difficultés relatives à son cautionnement, il suspend sa publication. Il la reprendra prochainement sur de nouvelles bases. — Les deux frégates à vapeur *le Montezuma* et *le Gomer* sont arrivés à Toulon le 22, venant d'Oran. *Le Montezuma* apportait des dépêches pour le gouvernement. Au départ de ces deux steamers, tout était calme à Oran et aux environs de cette ville : on n'avait aucune nouvelle des troupes. Le maréchal, disait-on, était arrivé à Mostaganem. Quant à Abd-el-Kader, on assurait que l'autorité avait perdu ses traces.

GRETNA-GREEN ET SON HISTOIRE. — « Gretna-Green, le théâtre du mariage clandestin, dit le *Patrician*, est situé dans le pays de Dumfries, près de l'embouchure de la rivière de l'Esk, à neuf milles au nord-ouest de Carlisle. C'est là qu'un couple amoureux peut être uni à première vue par un pêcheur ou un forgeron. Le prix de ce service varie de deux guinées à une rasade de liqueur forte. Le prix est généralement convenu avec les postillons de Carlisle, qui sont à la solde de ces marieurs, et encore quelquefois, en cas d'urgence, les postillons eux-mêmes revêtent le caractère sacerdotal pour bénir ces unions. Vainement l'Eglise d'Ecosse fait tout ce qu'elle peut pour empêcher les mariages clandestins, les pontifes de Gretna-Green se soucient fort peu de l'excommunication, seule peine qui puisse leur être appliquée. Le premier mariage qui ait été célébré à Gretna-Green le fut par le nommé Scott, qui demeurait à Rigg, à quelques milles du village. Ce fut en 1750. Il eut pour successeurs George Gordon, vieux soldat, et le fameux Joseph Paisley, qui prit le nom de forgeron, par allusion aux travaux de Vulcain. Souvent il reçut pour sa bénédiction jusqu'à 100 guinées. Lord Westmoreland, lord Deerhurst et d'autres payèrent cette somme. Malheureusement ces pontifes, qui pourraient devenir riches, aiment trop la bouteille. Depuis la mort de Joseph Paisley, il s'est établi des concurrences à Gretna-Green, et maintenant on y compte deux pontifes ou plus. »

MYSTÉRIEUX ENLÈVEMENT. — Le *Droit* raconte un enlèvement entouré de circonstances mystérieuses, et qui rappelle l'aventure arrivée, il y a quelque temps, à un négociant de Lyon. Un M. X..., chef d'institution dans les environs de Paris, vint à Paris le 15 novembre pour diverses affaires ; le soir il alla dans une maison aux Champs-Elysées; depuis il n'a pas reparu. Voici la lettre qu'a reçue de lui un de ses amis, M. V..., employé au ministère de la guerre :

« Dans la maison où j'allai aux Champs-Elysées, on me retint assez tard. En revenant, des individus qui, pendant quelques instants, avaient eu l'air de me suivre, se précipitèrent sur moi et me jetèrent dans une voiture, où on m'appliqua un bandeau sur les yeux. J'allais crier pour appeler du secours et protester contre cette violence, mais un de ces hommes comprima mes cris avec un mouchoir, et m'introduisit ensuite de force un bâillon dans la bouche.

» Incapable de me défendre, je me résignai ; je pensais d'ailleurs que j'étais l'objet d'une méprise, et que cette erreur une fois découverte, on me laisserait libre. Je suppose que la voiture a roulé une heure ou une heure et demie. Au bout de ce temps elle s'est arrêtée ; on m'a fait descendre ; j'ai traversé, je crois, une cour, puis un corridor, au bout duquel on m'a averti qu'il y avait des marches à descendre ; arrivé au bas, on me retira mon bandeau, et je me trouvai dans une cave, au milieu de cinq ou six individus dont les physionomies étaient assez sinistres.

» Je commençai par leur dire qui j'étais, et leur demander ensuite ce qu'ils voulaient de moi. L'un d'eux me répondit qu'il fallait que sous deux jours je leur fisse remettre une somme de 10 000 fr., sans quoi je périrais de leurs mains. Je leur dis que je n'étais pas riche, et qu'il me serait impossible de payer une telle somme; mais je me vis alors en butte à des violences atroces, qui déjà se sont renouvelées plusieurs fois.

» J'ignore, mon cher V..., où je suis et comment je pourrai sortir de là. Si ces lignes que je vous écris vous arrivent par un miracle que je ne peux prévoir, faites, je vous en supplie, des démarches auprès de la police pour qu'elle tâche de découvrir où je suis et de me délivrer de cette affreuse situation. »

La lettre de M. X... porte le timbre de la poste de Saint-Denis, et la police a commencé ses recherches.

POUR 20 CENTIMES. — Un assassinat horrible et dont le produit a été pour le meurtrier une somme de 20 centimes, vient d'être commis dans les environs de Beauvais. Voici les détails qui sont transmis au *Mémorial de Rouen* : « Le 22, vers six heures du soir, le nommé Honoré Gaumont, âgé de quarante-six ans, ouvrier cordonnier à Auteuil, chez le sieur Dieutegarde, partit de cet endroit pour quelques affaires qui l'appelaient à Beauvais. D'après la déclaration de son patron, il n'avait pas plus de 20 centimes dans ses poches. Vers sept heures et demie, il fut rencontré sur la route en compagnie d'un individu qui n'a pu être retrouvé, mais que tout indique comme ayant été l'assassin. Depuis ce moment jusqu'au lendemain, 23, huit heures du matin, on n'a plus de renseignements, mais le crime a dû être commis vers les huit heures du soir, à en juger par la distance à laquelle le cadavre a été trouvé. Des passants l'ont aperçu dans le lieu dit la Cavée, près de la ferme du sieur Larose, entièrement nu, la figure et la gorge tailladées de coups de couteau. Plusieurs avaient été portés aussi dans la poitrine. Le terrain et l'état des membres de la victime attestaient qu'une lutte avait dû avoir lieu entre elle et son agresseur. On avait, comme nous venons de le dire, dépouillé le cadavre de ses habits, qui cependant n'étaient d'aucune valeur, ce que le meurtrier a jugé sans doute lui-même, car, à peu de distance, on a retrouvé ses souliers et son pantalon. La justice se livre aux recherches les plus actives. »

LES VAPEURS BONS POUR LA GUERRE. — On vient de tenter à Portsmouth un essai dont les résultats, s'ils sont exactement reproduits par les journaux anglais, ont une grande importance. On connaît les difficultés qui accompagnent l'emploi des mortiers à bombes à bord des navires ; on sait que les bombardes demandent une construction et des installations particulières, dues au génie du célèbre la Renaudière. Il s'agissait d'expérimenter si des bateaux à vapeur pourraient remplacer les bombardes à voiles. A cet effet, on avait placé sur *le Scourge*, bâtiment à vapeur de la capacité de 1 124 tonneaux, un mortier de 13 pouces, et ce navire fut mis en marche vers les rives désertes de l'île Haling, où il devait accomplir cette expérience sous l'inspection du capitaine Chads et du capitaine Stevens, accompagnés de plusieurs officiers de *l'Excellent*, vaisseau-école pour l'artillerie. Treize coups ont été tirés avec les charges suivantes : deux coups avec cinq livres de poudre, deux avec sept li-

[illegible] nel a condamné le marchand de moutarde à une amende de 211 fr. 64 c. « Messieurs, disait le malheureux en entendant prononcer cette condamnation, je devrai vendre bien des cents de moutarde avant d'avoir gagné tant de francs et de centimes. »

LA SYNTAXE DE JOCRISSE. — On communique au *Franc-Comtois* la pièce suivante, copiée textuellement sur l'original affiché dans une commune près de Pontarlier?

Règlement de police de la commune de N...., pour 1845 et suivantes.

1° Il est défendu d'eztraire de la pierre, du sable des carrières du territoire de la commune, sans avoir prévenu les autorités, surtout de la marne, les étrangers n'y seront point admis ;

2° Les cabaretiers qui donneront à boire les dimanches sont prévenus qu'on leur dressera procès-verbal pendant les offices, surtout pendant les offices, surtout de la messe qu'il est défendu d'y aller ;

3° Il est défendu de conduire le bétail sur le communal joignant la pie des avoines ni avec des brebis, chèvres ou autres, malgré qu'ils seraient conduits par des personne raisonnables qui ne doivent pas être paturés ;

4° Dimanche à l'issue des vêpres il sera procédé à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur des boues du village, en présence du maire qu'on devra racler proprement, assisté de deux membres du conseil provenant des égoûts du village.

Les articles susdits regarde tous les habitants de tous les sexes qui devront être exécutés.

Les habitants sont prévenus que lundi prochain on échenillera deux personnes par maison, le curé excepté.

Fait en mairie de N... le.... 1845. *Le maire,* N...

TRISTE EFFET DU MAUVAIS ÉTAT DE LA COUR DU LOUVRE. — Hier au soir, à neuf heures, une malheureuse dame qui traversait la cour du Louvre, pour aller gagner Saint-Germain-l'Auxerrois, est tombée et s'est cassée la jambe, en mettant le pied dans une des nombreuses fondrières de cet affreux cloaque.

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

PRÉSIDENCE DE M. LE CONSEILLER ZANGIACOMI.

Audience du 26 novembre.

Une revue, que son titre même indique comme particulièrement destinée aux classes les moins élevées de la société, la *Revue des Droits du peuple*, a fixé l'attention du Parquet. Le rédacteur de cette revue est M. Terson, prêtre catholique et ancien membre de l'association Saint-Simonienne. Plusieurs articles contenus dans les quatre premiers numéros de la *Revue des Droits du peuple* ont paru de nature à motiver une poursuite contre M. Terson.

Il est prévenu 1° d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement du roi ; 2° de provocation à la haine entre les diverses classes de la société; 3° d'attaque contre la propriété ; 4° d'apologie d'un fait qualifié crime par la loi.

MM. Delanchy et Proux, imprimeurs, qui, successivement, ont prêté leurs presses à la publication de M. Terson, comparaissent à côté de lui comme s'étant rendu sciemment complices des délits graves qui lui sont reprochés.

A dix heures et demie la Cour prend séance.

Le fauteuil du ministère public est occupé par M. l'avocat-général JALLON.

Au banc de la défense sont Me DE SANLIS pour M. Delanchy et Me RODRIGUES pour M. Proux. C'est Me LEDRU-ROLLIN qui doit plaider pour M. Terson.

M. LE PRÉSIDENT. — Quelqu'un se présente-t-il pour M. Terson ?

M. TERSON. — Non, M. le président.

M. LE PRÉSIDENT. — Qui êtes-vous ?

R. Je suis Terson.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous faites donc défaut ?

R. Pas précisément, M. le président. Je demande le renvoi de mon affaire ; M. Ledru-Rollin, mon avocat, est gravement indisposé.

M. LE PRÉSIDENT. — En effet, nous avons sous les yeux une lettre qui nous est envoyée par le médecin qui donne ses soins à Me Ledru-Rollin ; elle annonce que Me Ledru est atteint d'une bronchite avec toux et difficulté de parler. Quel est l'avis de M. l'avocat général sur la demande du prévenu ?

M. L'AVOCAT GÉNÉRAL. — Nous pensons que la Cour pourrait renvoyer à deux jours.

M. LE PRÉSIDENT. — La Cour ordonne qu'il en sera délibéré.

La Cour rentre dans la chambre du conseil ; elle en ressort au bout de quelques minutes, et M. le président rend un arrêt portant qu'il sera passé outre.

Il est immédiatement procédé au tirage des jurés, et l'audience est ouverte.

Devant le juge d'instruction, le principal prévenu a protesté de la pureté de ses intentions, et tout en avouant son désir de voir modifier les institutions qui nous régissent, il a déclaré ne pas avoir voulu pousser ses lecteurs à des subversions violentes.

Il a dit que son caractère était purement philosophique et pacifique. Il veut, ajoute-t-il, arriver à la consolidation par l'organisation et non à la subversion de la société.

M. le président procède à l'interrogatoire des prévenus.

Nous remarquons la réponse que fait M. Terson, quand M. le président lui demande quelle est sa profession.

« Je suis, dit-il, journaliste pour le moment. Selon la société et malgré moi, je suis prêtre catholique. »

Les prévenus se reconnaissent auteurs des écrits qui leur sont imputés.

M. l'avocat-général Jallon s'exprime ainsi :

« Messieurs, depuis quelque temps la presse radicale se préoccupe singulièrement du sort des ouvriers. La société, dans ses formes actuelles, la propriété, dans ses droits, l'industrie et ses libres concurrences, sont à ce sujet livrées à d'ardentes polémiques et à de coupables attaques. Est-ce le désir sincère d'améliorer l'éducation morale du peuple qui inspire ces écrits? Il est permis d'en douter, messieurs, en lisant les doctrines funestes qu'ils propagent et qui ont pour but de séparer une grande nation en deux classes : les oppresseurs et les opprimés; de montrer les ouvriers courbés par la faim sous le joug insolent des bourgeois, et de faire un appel à la violence pour chasser les propriétaires de l'héritage transmis par la famille ou conquis par le travail. La mission d'instruire le peuple et de soulager ses misères ne s'accorde pas avec de pareils principes et de pareils moyens, et ces ardentes, ces hypocrites sympathies pour des souffrances qu'on exagère, et des blessures qu'on élargit au lieu de les guérir, cachent un autre intérêt ; vous le connaîtrez bientôt, messieurs, lorsque nous aurons dénoncé à votre justice les quatre numéros de la Revue intitulée : *Revue des droits du peuple*.

Le directeur de cette Revue, le prévenu Terson, se disant prêtre catholique, est traduit devant vous comme auteur, ou dans tous les cas éditeur

» Yvoiclair. — *Il n'y a pas de plus* [illegible] *entendre. Ah! craignez que le peuple n'ouvre enfin les yeux...*

» Bontemps. — Nous avons pris nos précautions... Maintenant que nous sommes armés, peu nous importe que le peuple ouvre les yeux. Au moindre mouvement qu'il tentera de faire, les forts seront hérissés de canons, *comme par enchantement*. Voilà la première chose que le peuple verra quand il y verra clair. Va le dire aux faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, ainsi qu'aux aimables tapageurs des quartiers Saint-Martin et de la rue aux Ours!

» Yvoiclair. — Déjà des provocations ! Vous voulez donc faire de la violence?

» Bontemps. — Nous voulons la paix... »

Vous le voyez, messieurs, dans le 1er article se révèlent déjà la pensée et le but de l'auteur. C'est d'opposer constamment les intérêts du gouvernement aux intérêts du peuple,

Dans l'article suivant, qui est adressé aux travailleurs, le ministère public insiste sur les passages où il est dit que le pouvoir refuse d'améliorer le sort du peuple, de concourir à son émancipation politique, afin de river plus étroitement les fers de son esclavage.

Il cite encore cette phrase :

« L'intention du gouvernement est d'immobiliser dans la misère la classe des prolétaires dont il veut faire une caste maudite, et de resserrer le pacte impie qu'il a fait tacitement avec les bourgeois. »

Il est impossible, dit M. l'avocat-général, de renfermer dans quelques lignes plus d'injustices et plus d'outrages.

Après avoir discuté cet article, le ministère public donne lecture des articles portant pour titres :

1° *Arrestation de la mère des charpentiers ; 2° de la nécessité d'une instruction supérieure pour le peuple.*

A propos des coalitions d'ouvriers et de la question de salaires, M. l'avocat-général s'exprime ainsi :

La question des salaires doit toujours se régler entre le maître et l'ouvrier par une libre concurrence. Et sur ce point si grave, nous voulons vous dire bien franchement toute notre pensée.

Toute coalition de la part des uns ou des autres, ayant pour objet de faire augmenter le salaire ou de l'abaisser, est une infraction à la loi. Pas plus les maîtres que les ouvriers ne doivent souffrir des exigences de la force ou des combinaisons de la cupidité. Cette balance que la loi tient égale entre tous, le prévenu et ses adeptes ne parviendront pas à la briser aux mains de la justice.

Le ministère public exprime ensuite sa pensée au sujet du refus d'accorder aux prolétaires une instruction supérieure.

Le gouvernement accomplit dignement la mission qui lui est donnée d'instruire et de moraliser le peuple. Il vient au secours des classes pauvres pour accorder gratuitement à leurs enfants une instruction qui suffit aux premiers besoins de la vie élémentaire.

Ici, M. l'avocat-général donne lecture du passage où il est dit que les ouvriers sont placés entre *l'esclavage* et *la mort* (p. 204, n. 4).

Après quelques réflexions sur les dangereuses théories de cet article, M. l'avocat-général donne lecture de l'article intitulé : *Bilan social*, constituant le délit de provocation à la haine entre diverses classes de la société (p. 49, n. 2).

Ainsi, messieurs, l'instruction élémentaire est considérée comme une déception ; l'insuffisance des salaires comme une vérité; l'établissement des caisses d'épargne comme un faux-semblant de bienfaisance ; les dépôts de mendicité comme un asile ouvert au vagabondage et à d'heureux coupables. (Reproche injurieux adressé à la justice, aux magistrats, qu'on accuse d'accorder une faveur à qui mérite un châtiment...) Et les hôpitaux, ce refuge de toutes les misères humaines, sont signalés comme l'asile exclusif de la vieillesse et le tombeau anticipé des pauvres ouvriers malades.

Puis les maires et les préfets, les percepteurs de l'impôt sont voués au ridicule, et, montant plus haut, le prévenu attaque la chambre des pairs, la chambre des députés. Il ne respecte rien.

Enfin, il termine, messieurs, vous l'avez vu, en établissant le compte suivant ;

« Le peuple ne doit rien à la société; la société lui doit tout. »

Vous avez, dit M. l'avocat général, le droit de dire qu'il est du devoir de tous de s'entr'aider, rien de mieux, rien de plus juste; mais ce n'est pas en répétant sans cesse que les prolétaires sont tout, et que les propriétaires, les capitalistes, les magistrats ne sont que des privilégiés de la fortune et de la naissance, auxquels il est équitable de demander un compte sévère de leur position sociale, que vous opérerez ce rapprochement ; mais cette union qui existe et qu'on voudrait voir briser, le prévenu n'en veut pas, car elle maintient et consolide les intérêts et le bonheur de tous.

M. l'avocat général discute les articles intitulés : *Duel de la faim contre la propriété;* et : *Juste-Milieu et Conservateurs.* Voici un extrait du premier :

« La faim est donc devenue un fléau pour les peuples qui n'ont pu dès lors la satisfaire qu'en se donnant corps et âme aux *propriétaires*, d'où l'esclavage ancien et moderne, car l'histoire est là pour attester que la propriété (j'entends parler de la propriété et des propriétaires dans le sens le plus général qu'il est possible de concevoir), l'histoire est là pour attester que la propriété ne connaissait ni temps païens ni temps chrétiens ; elle engendra à toutes les époques les mêmes énormités. Voyez : dans Athènes, autrefois quatre cent mille esclaves entretenaient par leur travail l'oisiveté de vingt mille propriétaires. Dans Paris, aujourd'hui, il n'est guère moins de six cent mille ouvriers de toutes spécialités entretenant l'oisiveté du reste de la population !

» Esclaves ou bien ouvriers, c'est tout un ; mourir sous le faix ou de misère, c'est encore tout un. Les propriétaires, païens ou chrétiens, ont la même âpreté de cœur ; les symboles sont pour eux choses niaises ; il n'y a pour eux de Christ qu'une maison, une terre bien rentée.

» Selon les temps, ils disent que c'est Jupiter qui veut l'inégalité des conditions ; que c'est le Christ qui veut qu'on rende à César ce qui appartient à César, comme si César était né tout formé, tout vêtu, tout pourvu des biens qu'il possède! »

Le second article se termine ainsi ;

« . ... Le conservateur est celui qui, étant bien logé, bien vêtu, bien nourri, qui, ayant des maisons, des terres, des équipages et des valets, ne veut pas qu'on modifie en rien l'ordre actuel, de peur de voir retrancher quelque chose à son bien-être. Est naturellement conservateur quiconque partage, est en position d'exploiter le peuple. Il professe un profond dédain pour ces utopistes insurgés qui rêvent la liberté, l'égalité et la fraternité ; toute tentative de réforme l'irrite. Dans sa pensée le peuple est fait pour être peuple, et lui pour être heureux.

« Chez les anciens Grecs il y avait aussi des conservateurs, car cette engeance est vieille comme le monde. Et savez-vous qui ils étaient? C'étaient ceux qui faisaient la chasse aux esclaves, afin de les empêcher de multiplier par trop leur race, qui les tuaient impunément et avec l'autorisation de la loi comme on va à la chasse de la bête fauve. La tuerie des ilotes s'ouvrait tous les ans à Sparte à une certaine époque, ainsi que nous ouvrons chez nous nos chasses quand les animaux ont fait leurs petits.

» A Rome, les conservateurs c'étaient ceux qui cagraissaient les murènes de leurs rivières en leur jetant en pâture des hommes vivants.

» Exaltés par l'orgie, on les a vus enduire ces malheureux de poix résine et les brûler vivants en guise de flambeaux pour éclairer leurs infâmes débauches.

» Tels étaient les conservateurs de l'antiquité. Les conservateurs de nos jours, dignes petits-fils de leurs pères, n'ont guère moins de férocité. Ils

qu'ils ont prêté sciemment à cette publication coupable.

Les imprimeurs Delanchy et Proux, ne manquera-t-on pas de vous dire, aiment l'ordre. Cependant ils livrent leurs presses aux fauteurs du désordre, et ils impriment les outrages les plus odieux contre les conservateurs. Ils se disent dévoués au gouvernement, et ils se rendent *sciemment*, je le répète, coupables des écrits qui tendent à le renverser.

» Il est temps, messieurs, de rappeler les imprimeurs au sentiment de leur propre dignité. Ce serait avilir une profession certainement libérale que d'assimiler ceux qui l'exercent à des serviteurs inintelligents de la pensée, que de les confondre avec le matériel de leurs presses. Cette injurieuse interprétation de leur caractère ne paraît pas du goût de ces imprimeurs, que leur science place à côté des plus érudits, que leur probité commerciale, que leur attachement à nos institutions et à nos lois environnent d'une considération si méritée.

La liberté des imprimeurs qui comprennent l'honneur de leur profession n'est donc point compromise dans cette question. Il n'y a que celle des imprimeurs associés et complices d'un écrivain coupable qui soit en péril. Voudrez-vous prendre leur défense au préjudice des intérêts sociaux qu'ils ont sacrifiés à un sentiment de cupidité?

M. l'avocat-général termine ainsi :

C'est la haine dans le cœur, c'est la menace dans la bouche que ces législateurs improvisés, que ces nouveaux apôtres veulent imposer au pays et leurs principes et leur religion.

Dédaigneux d'arriver par les lentes combinaisons du temps et de l'expérience à des améliorations progressives, c'est par la violence et par la guerre civile qu'ils veulent faire invasion dans ces conquêtes qui serviraient à merveille leur ambition ou leur cupidité.

Aussi, messieurs, sont-ils à genoux devant le peuple dont ils flattent les passions, dont ils exagèrent les souffrances, afin de jeter dans son esprit le découragement et la haine, qui conduisent au désespoir et à la révolte. Ils se garderont bien de lui dire que le travail est la condition de l'homme; qu'il y en a pour tous; que le labeur de la pensée est plus rude encore aux ouvriers de la science, consumés par les veilles, que ne l'est le travail manuel aux artisans, que délasse un sommeil réparateur; que chacun de nous, d'ailleurs, a ses douleurs à subir et ses chaînes à supporter. Ils se garderont bien de le dire, car le peuple ne chercherait plus que dans le travail et dans la vertu l'amélioration de son sort et la certitude d'une existence heureuse et calme. Et ce bonheur ne pourrait plus devenir l'auxiliaire de ces projets insensés dont la *Revue des Droits du Peuple* est la coupable manifestation.

Je reste donc convaincu, messieurs, que ces excitations à la haine et au mépris du gouvernement, que ces provocations si odieuses dirigées contre certaines classes de la société, que les attaques contre la propriété, que les apologistes de la guerre civile et de l'assassinat, recevront du jury une éclatante et sévère réprobation.

Après le réquisitoire de M. l'avocat-général, l'audience est suspendue pendant un quart-d'heure.

A la reprise de l'audience, la parole est au principal accusé.

M. TERSON. Monsieur le président, je demande que ma cause soit disjointe de celle de mes imprimeurs. Je n'ai point d'avocat; je n'ai consenti à ne pas faire défaut que pour ne pas aggraver la position de ces messieurs; mais j'aurais besoin de pouvoir choisir un défenseur ou de préparer moi-même ma défense.

M. LE PRÉSIDENT. La cause est contradictoirement engagée. Il ne dépend plus de la cour de prononcer par défaut. Passez à votre défense.

M. TERSON. Ces préliminaires entraînent dans ma défense. Puisqu'on le veut, je vais expliquer ma conduite, je vais répondre par des articles à des articles.

On a voulu me représenter comme un homme subversif, haineux, sanguinaire. Que suis-je?

Le contraire va ressortir de la simple lecture de mes écrits. Je suis un homme d'ordre et de paix.

Le prévenu ouvre différentes brochures et en lit plusieurs passages, que nous ne pouvons reproduire en entier. Sa défense se compose presque exclusivement de fragments puisés dans toutes ses publications.

A l'appui de sa première assertion sur ce que ses tendances ont de pacifique et de légal, il ouvre le premier numéro de la Revue incriminée, et en cite une phrase :

« Nous voulons donner au peuple conscience de ses droits sociaux et lui indiquer les moyens légaux de les conquérir pacifiquement et à jamais. *Car, à notre avis, les conquêtes légales et pacifiques sont éternelles.*

M. LE PRÉSIDENT. Il est bien entendu que ce que vous venez de nous lire n'est pas incriminé.

M. TERSON. Non, M. le président. Mais le réquisitoire de M. le procureur du roi me représente comme un fauteur de désordre et de violences. Je dois d'abord montrer combien cette appréciation est loin de la réalité.

J'ai dit que je suis prêtre et que je le suis malgré moi. Il est vrai que je proteste en toute occasion contre cette position que me font les lois actuelles. Je trouve énorme que la société s'arroge le droit de me dire : « Tu as fait un vœu : quelque danger qu'il en résulte pour toi, quelque indigne que tu craignes de devenir d'une mission sacrée, ton vœu sera éternel : »

Le prévenu proteste hautement contre l'impossibilité qui lui est faite par les lois de dépouiller son caractère. Il termine sur ce point en lisant la profession de foi qu'il a insérée dans les *Droits du peuple* à l'époque où, dit-il, il abandonna le catholicisme pour embrasser sa nouvelle religion, qu'il appelle *le christianisme progressif.*

M. le président l'interrompt dans cette lecture, en lui disant : Prévenu, c'est librement que vous êtes entré dans les rangs du clergé. Ne blasphémez pas en protestant contre le caractère indélébile qui est devenu le vôtre.

M. TERSON. Oh! je ne blasphème pas. J'aime le Christ plus que ma vie, plus que ma famille; je n'ai pas voulu me rendre indigne de lui. Qu'il me soit au moins permis, en citant le jugement qu'ont porté sur moi certains organes de l'opposition, de montrer que je ne suis rien moins qu'un homme politique.

Ici le prévenu lit un article de la *Revue indépendante*, qui rend hommage à son esprit de conciliation.

Après cette lecture, M. Terson se livre à une improvisation de quelques minutes. Il s'exalte en parlant, et dit : Oui, messieurs, vous avez devant vous un homme animé d'une ardente passion : c'est celle du bien, du beau, du juste. Je n'ai qu'une passion, mais elle est violente, c'est la passion du peuple. Quand je mets en balance ses malheurs et ses droits avec le repos, la fortune, le bonheur, il est vrai, messieurs, je suis prêt à accepter persécution, pauvreté, emprisonnement et la mort enfin, si jamais il le faut. Mon passé le prouve, mon présent vous le tenez; mon avenir montrera si mon dévouement n'est qu'un mensonge. Je me sens en présence de la société française et de Dieu qui, pour moi, croyez-le, n'est pas un vain mot; devant Dieu, qui est et me voit présente et mon avenir. Mon Dieu, il est vrai, n'est pas celui qui dit au malheureux de souffrir toujours. Le Dieu que sert mon cœur me fait espérer dès ce monde la fin des maux de tous les hommes. Voilà le Dieu en qui je croirai fermement, fussé-je seul :

Si fractus illabatur orbis,
Impavidum ferient ruinæ.

Si c'est là être coupable, être fou, je suis prêt à me laisser emprisonner comme criminel ou comme insensé. Si je croyais à l'efficacité du catholicisme romain pour améliorer le sort de l'humanité, je ne l'aurais pas quitté, mais...

M. LE PRÉSIDENT. — Le catholicisme romain est la religion de la majorité des Français; nous ne devons pas souffrir qu'il soit insulté dans cette

» Et par exemple, voyez quelles déplorables réactions ont été engendrées par la révolution de 89!

» La paix partout, la paix toujours, est, à mon gré, le meilleur des systèmes; mais puis-je croire que le pouvoir veuille efficacement la paix, quand je le vois consacrer tant d'hommes et de millions au stérile dieu des batailles!

» Afin de couper court à la divagation des théories et à toute pensée révolutionnaire, nous exigeons que tout moyen présenté pour la solution du problème social soit facilement applicable sans rien changer à l'état actuel de la société.

» Nous ne comprendrions pas que le gouvernement laissât à aucun individu, à aucune société, le soin de créer les caisses de secours et de retraite. Le gouvernement doit prendre en main ces grands moyens d'action, etc.

» Le gouvernement, en agissant ainsi, vivra dans l'affection du peuple, et dans l'affection il y a des éléments de stabilité qu'on ne retrouverait nulle part ailleurs. *Hoc fac et vives.* »

Le prévenu prend enfin dans ses *Dialogues populaires sur la politique, la religion et la morale* la phrase suivante :

« La haine entre les hommes a été déclinant sans cesse; il y a donc progrès pour la loi d'amour dans l'humanité. »

M. Terson explique ce qu'il a dit sur Barbès, en rappelant qu'il est son ami d'enfance. Il l'a dissuadé de ses dangereux projets, alors qu'il partait du Midi pour venir à Paris les mettre à exécution.

Il rappelle qu'à Lyon, il fut agréé par M. de Gasparin pour porter des paroles de paix aux ouvriers, et que peut-être il eût réussi à arrêter l'effusion du sang, si M. le général Aymar ne se fût opposé à ses démarches.

Le prévenu termine ainsi : Ce que je dis à Barbès, je le dis pour le peuple; si je voulais, à Lyon, me jeter entre les deux partis, c'est parce que je n'ai jamais cru au succès durable de la force. Vous le voyez, je suis franc; je ne voudrais pas mentir, même pour éviter un châtiment. Vous verrez si je suis coupable et si je mérite d'être puni.

M[e] DE SANLIS plaide pour M. Delanchy.

M[e] RODRIGUES présente la défense de M. Proux.

Après une suspension d'une demi-heure, la dernière partie de l'audience est consacrée aux répliques du ministère public, de M. Terson et de M[es] de Sanlis et Rodrigues.

Nous remarquons les dernières paroles du prévenu principal.

On m'a peint, dit-il, comme un homme plein de fiel et de haine pour toutes les positions sociales élevées, pour tout ce qui tient au pouvoir. Eh bien! messieurs, je vous le dis en vérité; je vous le dis dans toute la sincérité de mon cœur : en ce moment même je n'ai de haine contre personne, pas même contre M. le procureur du roi. (On rit.)

M. Proux adresse quelques paroles au jury.

Après une demi-heure de délibération, le jury déclare Terson coupable sur les deux premiers chefs de la prévention. Son verdict est négatif en ce qui touche les deux imprimeurs.

En conséquence, la cour condamne Terson à quatre mois d'emprisonnement et 100 fr. d'amende; ordonne la confiscation des ouvrages saisis.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 27 NOVEMBRE 1845.

Le *Journal des Débats* annonce que l'état de nos affaires en Algérie s'est *quelque peu amélioré* sur plusieurs points où les tribus rentrent dans l'obéissance, et continue à offrir des difficultés sur quelques autres.

Notre armée fait front partout, agit partout, et disséminée forcément en nombreuses colonnes, est aux prises avec une multitude de soulèvements dangereux encore par leur nombre et leur simultanéité. Ce n'est qu'après les avoir réduits, tâche longue et pénible, qu'elle pourra s'étendre vers la frontière du désert et celle du Maroc pour chasser encore une fois de l'Algérie notre ennemi acharné, et aviser ensuite à le poursuivre plus loin, lui et cette armée qu'il se sera créé par l'émigration des tribus.

La *Presse* prétend qu'il y a une moralité à tirer des deux adjudications qui se sont faites dernièrement au ministère des travaux publics; et parce que la compagnie d'Anthouard, se dérobant d'elle-même aux chances de la lutte, n'a pas attendu que la commission chargée d'examiner les registres de souscription la mît hors de concours, et parce que la compagnie des maîtres de postes voulant tenir jusqu'au bout, n'a pu formuler un rabais quelconque en face de ses concurrents.

« Voilà donc deux compagnies qui ont douté de leurs forces, qui se sont évanouies en entrant dans l'arène, après s'être posées en sociétés indépendantes, infosibles, prêtes à supporter à elles seules tout le poids des entreprises qu'il s'agissait de soumissionner. »

Selon nous, il résulte seulement, du dire de la *Presse*, que la compagnie d'Anthouard n'a pu réunir les fonds qui lui étaient nécessaires et que la compagnie des maîtres de postes n'a pas jugé convenable de consentir à un rabais. Nous ajouterons, en outre, qu'à notre époque de *savoir faire* il existe des variétés si différentes dans l'habileté pratique qu'on peut croire à *la fusion masquée* lorsqu'on ne voit pas la fusion officielle.

La *Presse* termine en s'exaltant :

« Nous avions donc raison de soutenir qu'il avait avantage pour l'intérêt public, pour le pays qui souffre de toutes ces crises, à ce que les entreprises de chemins de fer, du moment qu'elles échappaient à l'Etat, fussent confiées aux compagnies puissantes et sérieuses, plutôt qu'à ces compagnies fragiles qu'on voyait éclore chaque matin à la quatrième page des journaux. »

Ces paroles de la *Presse* sont remarquables; faut-il les attribuer à une imprudence? Doit-on les accepter comme un regret d'avoir attaqué la compagnie des receveurs-généraux à qui la *Presse* reconnaissait naguères un caractère *extrêmement sérieux*. Si cette dernière raison existe pour la *Presse*, nous serons obligés de reconnaître qu'elle accomplit un acte qui a tous les caractères de la moralité.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. W. à Nevers. — Reçu.
M. L. à Constantine. — Reçu la v. du 14. — Nous vous avons écrit.
M. AA. Dans la *Nièvre*. — Reçu. Très bien. Voilà de l'action!
M. H. à Nogent-le-R. — Reçu. Nous expédions.
M. P. à Pierre. — M. A. à Chailles. — Accusé de réception, et compliments affectueux.
M. G. à Arles. — Accepté : vous recevrez tout ce que nous pouvons vous envoyer. — Vos communications seront toujours les bienvenues : à son passage à Arles, F. C., qui a regretté de ne pas vous voir, avait demandé ce que vous nous offrez.
M. M. à Châlon-s.-S. — Reçu. Nous expédierons.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 26 novembre. — CONECAULT, tailleur, rue Richelieu, 28 bis. Jug commissaire, M. Bourceret; syndic provisoire, M. Baudonin, rue d'Argenteuil, 36. — DERBST père et fils aîné, cordonniers, rue Vieille-du-Tem-

chons de lait, 0,00 à 5,00. — Dindes gras, 0,00 à 0,00; comm., 3,50 à 6,00. — Faisans, 0,00 à 0,00. — Lapins ou lapereaux 1,20 à 2,75. — Lièvres ou Levreaux, 1,00 à 4,50. — Moutons pré-salé 12 à 22. — Oies comm. 2,00 à 3,50; grasses, 5,00 à 8,00. — Perdrix grises, 1,00 à 2,00. — Perdrix rouges, 2,00 à 2,50. — Pigeons bizets 0,35 à 0,60; — d° de volière 0,50 à 0,90. — Pilets, 1,50 à 1,75. — Poules ordinaires 1,20 à 2,00. — Poulets gras 2,25 à 3,50; d° comm. 0,60 à 1,75. — Rouges, 1,80 à 0,00. — Sarcelles, 0,00 à 1,80. Vanneaux, 0,00 à 0,00. — Grives, 0,25.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 24, 25 et 26 nov. — *Beurre* (le kil.) En livres 1,56 à 2,22. — En mottes Isigny 1,80 à 4,70. — En mottes Gournay 1,40 à 2,90. — Petit beurre 1,52 à 1,78. — Beurre salé ou fondu 0,00 à 0,00. —*OEufs* (le mille). Du 24 nov. 53 à 80. — Du 25, 65 à 80. — Du 26, 00 à 00. —*Fromages* (la dizaine), 25 nov. Brie 14 à 46. — A la pie 5 à 15.

Marché de Nangis, 26 novembre. — 361 veaux amenés et vendus 1,20 à 1,50 le k. — 26 bœufs amenés et vendus 0,95 à 1,00 le k. — 1 vaches vendues et amenées 0,90 à 0,00. — 22 moutons amenés et vendus 0,90 à 0,0. — 17 porcs 1,95 à 1,10. — Froment, 165 hect. à 19,60. — 172 hect. d'avoine à 7,70.

Bourse du 27 novembre 1845.

La Bourse a ouvert en baisse et sous l'influence de mauvaises nouvelles de Londres, comme de l'alarme dans laquelle la fin de la Bourse d'hier avait jeté les spéculateurs. On est tombé tout de suite à de très bas cours sur la rente comme sur les chemins; mais ces cours étaient ceux que guettaient les joueurs à la baisse, qui, par d'immenses rachats, ont produit une forte réaction en hausse. Le chemin du Nord, après être tombé à 615 fr., est remonté à 660 fr., derniers cours. Tous les autres chemins ont repris dans cette proportion, à l'exception des deux lignes de Versailles et du Montereau, qui restent en baisse de 5 fr. sur les cours d'hier.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Actions de : Zinc Vieille-Montagne, 6600. — Lin Maberly, 700. — Obligations de : Orléans, 1207 50.

	1er C.	P. H.	P. B.	dr C.	hier
5 0/0 compt....	116 50	116 80	116 50	116 80	116
— fin cour...	116 55	116 90	116 40	116 90	116
3 0/0 compt....	81 50	81 75	81 50	81 75	81
— fin cour...	81 50	81 75	81 40	81 75	81

au comptant.	1er C.	Der C.	Dife.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	Dife.
O. de la Ville...	1380 ««	« ««	« ««	3 0/0 Bge 1840.	99 ««	« ««	«
B. de France...	2300 ««	« ««	« ««	— Portugais...	« ««	« ««	«
C. Goulu 1000...	1145 ««	« ««	« ««	Esp. D. active.	« ««	« ««	«
C. Ganner. 1000	« ««	« ««	« ««	5 0/0 Naples...	100 80	100 75	H. «
C. hypot......	600 ««	« ««	« ««	— Romain..	99 1/4	« ««	B. «
4 Canaux......	« ««	« ««	« ««	Obl. Piémont.	1245 ««	« ««	B. 5

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	Dife.		
St-Germ.....	« ««	« ««	« ««	Au 30. «	«
V. r. d......	« ««	450 ««	H. 5 ««	— 450, 455,	B. 5
— r. g.......	260 ««	270 ««	B. 5 ««	— 270, 255, 270	B. 5
Orléans......	1070 ««	1100 ««	H. 10 ««	— 1070, 1120, 1120	H. 30
Strasb.......	205 ««	225 ««	H. 5 ««	— 207 50, 225	H. 7
Rouen.......	860 ««	913 ««	H. 20 ««	— 870, 930	H. 50
Havre.......	725 ««	« ««	H. 5 ««	— 700, 720	H. 15
Marseille....	820 ««	« ««	H. 20 ««	— 797 50, 825	H. 37
Vierzon.....	615 ««	« ««	H. 10 ««	— 595, 620	H. 15
Nord.......	630 ««	660 ««	H. 15 ««	— 540, 615, 650	H. 15
Dieppe......	470 ««	« ««	« ««	—	
Boulogne....	480 ««	490 ««	H. 5 ««	— 475, 470, 493	
Bordeaux....	325 ««	340 ««	B. 10 ««	— 540, 525, 5 60	H. 15
Montereau...	430 ««	« ««	« ««	— 430, 433	B. 5
Fampoux....	« ««	« ««	« ««	— 440, 460, 460	H. 10

LONDRES, 25 nov.		PARIS, LE 27 NOV. PRIMES	COULISSE.
Consol.	94 1/2 3/4	3 0/0 F. p. 82 05, 82 35 d. 50.	Av. 81 50.
Esp. 3 0/0	28 1/4, 1/2	F. c.	Ap. 81 80.
Portug.	57 1/2 58	5 0/0 F. c. 117 50, 117 60 d. 50.	B. du Très.
Mexic.	29 3/4	F. p.	
Brésil.			
5 0/0 bol.	92 1/2		F. c.
2 1/2 d°.	58 1/2	Nord, 660, 680 d. 20, 680 d. 10 au 15.	3 0/0 p.
Rouen.	34, 36		5 0/0 10 5.
Orléans	13, 45		

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 107,00 à 106,50; courant du mois, 107,00 à 00,00; décembre, 109,50 à 109,00; 4 premiers 1846 112,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 103,50 à 103,00. — Œillette rousse, 90,00. — Cameline 90,00. — Voitures, 5,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 110,00 à 111,00; courant du mois, 111,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 87,50 à 00,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 28 novembre.

7 h. »|» OPÉRA. — Freyschütz. Diable à quatre.
7 h. »|» FRANÇAIS. — Comité de Bienfaisance. Belle-mère et le Gendre.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Dame blanche. Amazone.
7 h. »|» ODÉON. — Prem. de la Cloison. Les Femmes. Le Portrait.
7 h. »|» VAUDEVILLE. — Arthur. 3e Mari. Grand'Mère imprudente.
6 h. 1|2 VARIÉTÉS. — Deux Compagnons. L'Epée. Le Diable.
6 h. 1|2 GYMNASE. — Homme gris. Yelva. Noémie. L'Enfant.
6 h. 1|2 PALAIS-ROYAL. — Code. Pot aux Roses. 3 Dimanches. Ravel.
6 h. »|» PORTE-ST-MARTIN. — Marie Jeanne.
6 h. »|» AMBIGU. — Les Trois Mousquetaires.
6 h. 1|2 GAITÉ. — Sœur du Muletier. Sept Châteaux.
6 h. 3|4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
7 h. »|» COMTE. — Mon habit. Crispin. Chansonnette. Flageolet. Danse.
7 h. 1|2 FOLIES. — Constant. Premières armes. Plus heureuse. Moustache.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., rue du Croissant, 16.

Une nouvelle féodalité s'organise ; les preuves de sa constitution prochaine sont manifestes. La société passe tout entière sous la domination des capitalistes. Les puissants seigneurs dont le trône est à la Bourse, ont pour soldats les ouvriers qui battent le fer et rabotent le bois dans les usines ; leurs armes sont la vapeur, les chemins de fer, toutes les grandes inventions nouvelles.

Les hommes de guerre du moyen-âge devinrent les maîtres de la société barbare, parce qu'ils étaient les plus courageux, les plus forts ; les banquiers deviennent les dominateurs de la société civilisée, parce qu'ils sont les plus riches. La noblesse s'est jadis partagé le territoire qui s'est trouvé appartenir au premier occupant ; la finance se partage les instruments de travail, qui seuls rendent le territoire productif.

La société, l'association générale des citoyens, représentée par l'Etat ou par la commune, saura-t-elle s'opposer à cet envahissement, à cette domination des plus riches ? Les faits qui se passent chaque jour permettent d'en douter, et l'histoire de l'éclairage au gaz de la ville de Paris va nous fournir un nouvel exemple du développement de ce nouvel état de choses, où les puissances industrielles parviennent toujours, en fin de compte, à s'imposer aux pouvoirs réguliers.

Nous ne voulons point rappeler longuement les premiers temps de l'invention de l'éclairage au gaz. Tout le monde sait qu'un physicien anglais, le docteur Clayton, remarqua le premier que le gaz de houille donne en brûlant une brillante lumière, et que Murdoch appliqua vers 1800 cette observation à l'éclairage du célèbre atelier de construction de Watt et Bolton près Birmingham. Tout le monde sait aussi qu'un ingénieur français qui, à la même époque, avait trouvé toute la théorie de cette découverte et en avait compris toute l'importance, ne rencontra que la misère pour prix de ses efforts. Lebon fut abreuvé de tant de dégoûts par ses compatriotes qu'il en fut réduit à se loger une balle dans la tête ; et après tout Lebon n'eut que ce qu'il méritait pour avoir voulu inventer en France. Est-ce que la France admet une invention à laquelle les Anglais n'ont pas donné le baptême ?

La France s'était donc moquée de Lebon ; et déjà les usines à gaz prospéraient en Angleterre, qu'on ne songeait pas encore chez nous à la possibilité d'éclairer non pas une ville, mais seulement une maison, un édifice, avec l'hydrogène carboné. Lorsque Winsor, l'organisateur, le fondateur des usines à gaz de la Grande-Bretagne, arriva à Paris en 1815, pour y établir son industrie, on cria à l'utopie. Faire circuler un gaz à travers les rues et porter à la fois la lumière dans toutes les boutiques, tous les appartements, cela parut une de ces absurdités comme les fous seuls peuvent en imaginer. Cependant plusieurs essais entrepris dans le passage des Panoramas ayant réussi, il se forma une compagnie dont l'usine fut établie au Luxembourg et qui éclaira les environs de ce palais et de l'Odéon. Les affaires de cette entreprise ne prospérèrent pas, et la première compagnie Pauwels (compagnie française actuelle) hérita de ses appareils et s'en alla siéger au faubourg Poissonnière. Elle se mit à poser des tuyaux de conduite dans les rues des quartiers St-Denis, St-Martin et du Palais-Royal. Elle prit possession de ces localités sans aucun obstacle de la part de l'autorité. [illegible] ter une compagnie de gaz par actions, et de distribuer les actions à ses nombreux courtisans. Une usine royale, dans la petite acception du mot, fut donc établie près la barrière des Martyrs ; elle fournit le gaz au quartier et au faubourg Montmartre. La liste civile ne tarda pas à se lasser de cette exploitation ; elle vendit son usine à une compagnie, qui continua à s'intituler Royale, jusqu'au moment où elle fut absorbée par la compagnie anglaise (aujourd'hui Manby, Wilson et compagnie) qui avait fondé une usine à la barrière de Courcelles et lancé ses tuyaux de conduite dans le faubourg et le quartier Saint-Honoré, le quartier de la Madeleine et une partie des boulevarts.

Telles sont les trois premières usines à gaz établies dans la capitale (nous ne parlons pas de la petite usine créée par l'administration des hospices à l'hôpital Saint-Louis). Il leur a suffi de faire acte de présence, de se produire, pour prendre possession des quartiers qu'elles supposaient devoir leur procurer le plus grand profit. C'est bien, comme nous le disions, la conquête des positions par les capitaux premiers occupants. Rien n'est plus naturel, plus progressif même sous un rapport ; mais ce n'est pas moins le monopole.

Après les premières années d'essais et de tâtonnements, après deux ou trois ruines, vinrent les temps de prospérité. Les acquéreurs de deuxième ou troisième main réalisèrent dans la vente de leurs actions ou dans la constitution des nouvelles sociétés des bénéfices énormes. Les quartiers qui n'étaient pas encore compris dans les premiers priviléges concédés ou pris, comme on voudra, devinrent bientôt le domaine de compagnies ayant hâte de les exploiter.

La compagnie Lacarrière (rue de la Tour du Temple) vint desservir le quartier du Temple, le Marais, une partie des boulevarts avec ses nombreux théâtres.

La rive gauche ne resta pas non plus privée du nouvel éclairage. Deux usines furent établies, l'une à Vaugirard par la Compagnie française dont nous avons parlé plus haut, l'autre à la barrière Fontainebleau par la Compagnie parisienne (Dubochet, Pauwels et compagnie). Le faubourg Saint-Germain appartient au premier fief ; il échut à la compagnie française dont les domaines s'étendent sur la rive gauche depuis le Luxembourg, la rue Dauphine, la Cité jusqu'à Grenelle où ils se relient avec les possessions passablement vastes de cette baronnie. Sur la rive droite la Compagnie parisienne, beaucoup moins aristocratiquement dotée, éclaire les quartiers Saint-Jacques, Saint-Marceau, de l'Ecole-de-Médecine, Saint-Antoine et du faubourg de ce nom. Plus récemment s'est formée la compagnie de Belleville (Payn et compagnie) qui dessert les faubourgs Saint-Martin et Saint-Denis, le haut du faubourg du Temple et plusieurs communes de la banlieue. Enfin la compagnie de l'Ouest à Passy a un pied dans Paris où elle éclaire Chaillot et les Champs-Elysées.

De cette manière, six compagnies se sont donc partagé toute la capitale et une partie des riches et populeuses communes qui en forment la ceinture. Les dernières arrivées ont dû se contenter des quartiers négligés par les premières. Chacune de ces six compagnies exerce dans son périmètre un plein monopole, sans qu'il y ait eu jusqu'à présent de conditions bien arrêtées entre elles et la [illegible] question de l'éclairage particulier. On [illegible] police ne se doutait pas alors qu'elle eût des administrés et qu'elle dût prendre souci de l'intérêt des habitants de la ville, livrés pieds et poings liés aux compagnies, qui pourtant s'étaient emparées de l'éclairage sans aucune adjudication, aucune concurrence, comme cela se pratique pour toutes les villes qui adoptent aujourd'hui l'éclairage au gaz.

Voici le relevé du nombre des becs publics et particuliers que les compagnies alimentaient à Paris à la fin de 1841 et ceux qu'elles alimentaient au 30 juin 1845 :

	1841. — Becs publics.	1841. — Becs particul.	1845. — Becs publics.	1845. — Becs particul.
Compagnie anglaise.	1 373	16 408	2 490	30 581
Française.	1 177	14 278	2 471	20 405
La Carrière.	457	5 280	1 118	8 318
Parisienne.	469	4 668	1 140	7 225
Payn (Belleville).	161	1 301	482	4 920
De l'Ouest (Passy).	201	1 117	550	752
Gaz portatif comprimé.	20	2 044	33	97
Totaux.	3 861	45 092	8 279	72 358
	48 953		80 638	

Il résulte de ce tableau, que pendant ces quatre dernières années, le nombre des becs allumés dans Paris a presque doublé, et que le nombre des becs publics est seulement le dixième du nombre des becs particuliers. On peut en conclure que les compagnies font de bonnes affaires et même de très bonnes affaires. Le taux des actions et les dividendes distribués aux actionnaires attestent également ce fait. On ne saurait donc être mal venu à demander aujourd'hui que l'autorité force les compagnies à fournir au public du gaz dépouillé de principes vénéneux, convenablement épuré à des conditions peu coûteuses. Il est du devoir du conseil municipal de balancer la puissance des compagnies et de protéger contre ces pouvoirs nouveaux les *manants et habitants* de la bonne ville de Paris.

Aujourd'hui qu'il se prépare un contrat qui doit lier la ville et les compagnies, il est du devoir de la presse d'éclairer l'opinion publique sur une question aussi importante. A Paris le prix du gaz est plus élevé que dans presque toutes les villes de province. Au premier janvier prochain, il doit être abaissé, aux termes du projet de contrat dont nous parlons, de 60 à 55 centimes le mètre cube, et cette diminution de prix doit s'accroître de 1 centime par an pendant dix ans, c'est-à-dire que le 1er janvier 1856 le prix du gaz sera à 45 centimes le mètre cube. Cette réduction paraîtra sensible, mais elle sera bien lente à s'effectuer ; aujourd'hui, par exemple, à Saint-Quentin, le prix du gaz n'est que de 42 centimes, et dans dix ans il sera abaissé à 30 ou 35 au maximum. Il conviendrait donc d'exiger une réduction généralement plus forte, réduction qui n'est d'ailleurs pas trop contraire à l'intérêt des compagnies dont la clientelle s'augmentera d'autant plus que les prix seront plus bas.

Il est aussi dans leur intérêt bien entendu de fournir au public

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
SAMEDI 29 NOVEMBRE 1845.

ACADÉMIE ROYALE DE MÉDECINE.

Séance publique annuelle du 25 novembre.

ÉLOGE DE LARREY (1).

Les limites du feuilleton nous ont forcé d'interrompre le récit de la vie de Larrey. Nous l'avons laissé au moment où se préparait l'expédition d'Egypte, qui est ainsi caractérisée par M. Pariset :

« Un grand dessein s'était formé. Bonaparte avait depuis long-temps les yeux sur l'Orient. J'ai essayé dans l'éloge de Desgenettes de montrer par quelle série de sentiments et d'idées, Bonaparte, froid et recueilli dans l'éblouissement de ses victoires, faisait de la conquête de l'Egypte l'objet constant de ses méditations favorites. Il voyait dans cette conquête l'empire de la Méditerranée pour la France et l'équivalent de toutes les colonies qu'elle avait perdues. Il y voyait pour lui-même un vaste champ, où il allait déployer sans obstacles l'esprit créateur dont il se sentait animé. Sans obstacles, ai-je dit, car en portant la civilisation dans le sein même de la barbarie, il se flattait de soumettre toutes les volontés, moins par la terreur de ses armes que par la persuasion et l'intérêt, par la modération et la justice de ses actes, par une protection et des bienfaits de tous les instants ; par le respect le plus inviolable pour les mœurs, la religion, les habitudes. A l'égard des obstacles plus éloignés que lui susciterait la jalousie des nations, il en appelait à sa vigilance, à sa fortune, à la victoire. En un mot, il allait changer la face de l'Orient, ranimer les sciences dans leur berceau originel, y réveiller tous les arts utiles, donner au monde l'exemple unique d'un pouvoir fondé sur la force et l'équité, et réaliser ainsi, je ne dis pas les projets de Sanuto, de Ximenès ou de Leibnitz, mais ceux mêmes d'Alexandre, et se faire une gloire supérieure à la sienne, car Alexandre était né roi, et son père lui avait mis dans les mains toute la Macédoine et toute la Grèce.

» Vous savez, messieurs, avec quel art profond, avec quelle maturité cette grande expédition fut préparée, avec quel empressement elle fut favorisée par le Directoire, avec quelle fidélité le secret en fut dérobé à l'inquiète curiosité de toute l'Europe. Vous savez aussi, que, comme Alexandre, Bonaparte marchait avec la Macédoine et la Grèce, je veux dire avec la force, le courage et le savoir qui montèrent avec lui sur la flotte. Larrey avait été mandé à l'armée d'Angleterre, c'était l'être à l'armée d'Orient. Il vole à Toulon. Médicaments, linge, instruments, tout ce que demandent les nécessités de la guerre, tout est réuni par ses soins, tout est mis en caisse, et embarqué. Des chirurgiens manquent, il en demande de partout. Montpellier, Toulouse, l'Italie lui en envoient cent huit, tous jeunes, tous instruits, tous pleins de courage et de résolution. Il les distribue sur les vaisseaux. Enfin, le 13 mai 1795, la flotte lève l'ancre ; elle paraît sur la mer, elle marche ; et ralliant à mesure qu'elle avance des vaisseaux partis de Bastia, de Gênes, de Civita-Vecchia, elle arrive complète, le 9 juin, sous l'île de Goze, et le 10 devant Malte. Elle demande de l'eau. Malte conteste, est menacée, s'épouvante et se rend. En neuf jours tout y est changé. Le 19 juin la flotte reprend la mer ; elle est le 28 devant la terre basse de l'Egypte. »

« L'armée débarque. Le 5 juillet, Alexandrie est prise ; le 6, Bonaparte marche sur le Caire. Ce feu d'action, qui se répandait dans toute l'armée, était son arme redoutable. Larrey avait la même ardeur. En courant sur les pas du général, d'Alexandrie au Caire, du Caire à Suez, de Suez à Salehieh, el-Arisch, Gaza, Jaffa, Saint-Jean-d'Acre, Nazareth, dans la funeste expédition de Syrie, et, après sa rentrée en Egypte, d'Aboukir à Héliopolis, Larrey semblait créer d'une parole des ambulances, des hôpitaux, des appareils, des écoles et des cours de chirurgie militaire, s'arrêtant sur des champs de bataille tout fumants de carnage, ou se jetant sous le coup même qui venait de frapper Caffarelli, Lannes, Arrighi, Beauharnais et tant d'autres ; s'identifiant avec toutes les douleurs pour en assoupir la violence par de doux pansements, pour en abréger la durée par ces grandes opérations, dont la seule image effraie, et que la gravité du mal ne permet pas de différer ; enfin, pour en adoucir l'amertume aux braves soldats, aux braves généraux dont il recevait les derniers soupirs ; tellement menacé lui-même qu'il voyait tomber autour de lui ses collaborateurs, je dirai mieux, ses émules de courage et d'humanité ; ayant à lutter d'ailleurs contre toutes les privations, contre un ciel de feu, contre des vents meurtriers, contre la plus insidieuse et la plus cruelle des maladies : contre la peste ; la peste, qu'il rencontrait partout et qui, se glissant par mille voies inconnues jusque dans le sein des hôpitaux, donnait la mort aux malheureux que ses habiles mains avaient sauvés. »

Après avoir dit comment les débris de notre armée quittèrent l'Egypte ; après nous avoir appris comment Larrey qui les accompagnait, reçut après son retour en France, et le premier de nos temps modernes, le titre de docteur en chirurgie, M. Pariset prélude par des considérations politiques à l'exposé des grandes campagnes continentales dans lesquelles les services de Larrey furent si nombreux et si éminents :

« Ce serait ici, messieurs, le lieu de vous parler de nos changements politiques, et de la puissance de ce principe d'unité, qui, n'étant pas dans nos esprits, était dans nos mœurs, et nous ramenait de vive force à la forme de gouvernement que nos témérités avaient proscrite, et que nos anarchies rendaient de plus en plus nécessaire. La république fut proscrite à son tour. Des millions de suffrages élevèrent le premier consul à la dignité d'empereur : et voyez les suites : un empereur, un chef militaire d'une nation belliqueuse ; une nation enivrée de ses triomphes, et chaque jour plus éprise de la dangereuse gloire des batailles : qu'est-ce que tout cela ? Ce n'est plus une nation ; ce n'est plus qu'une masse de soldats, ce n'est plus qu'un régiment armé contre l'Europe, ou plutôt contre le monde, et conduit par un capitaine habile, intempérant de pouvoir et de renommée, et qui, se plaçant, comme il le disait lui-même, sous la grande coupole de l'histoire, n'aspire qu'à laisser dans le souvenir des hommes une trace que le temps ne saurait effacer. Quelle inépuisable source de guerres, de gloire et d'infortunes ! De là, ces entreprises si malheureuses et si vantées, qui, portant notre valeur et notre impétuosité dans tant de contrées diverses, les remplissaient de terreur et d'admiration. Je n'entends point vous raconter ces illustres et pourtant stériles campagnes. Il doit me suffire de vous rappeler celles où Larrey reçut l'ordre de suivre nos armées.

» Il les suivit dans les campagnes de Boulogne, d'Ulm, d'Austerlitz, de Prusse, de Pologne, d'Autriche, de Russie, de Saxe et de France ; itinéraire qui seul fera un jour l'étonnement de la postérité. On sera surtout frappé de voir la France clore cette longue nomenclature ; on en conclura que, par un retour inévitable des fatalités de la guerre, la France, qui avait couvert tout le continent de ses bataillons, a été enfin refoulée sur elle-même, et qu'après avoir occupé toutes les capitales de l'Europe, elle a vu la sienne envahie par les étrangers. Toutefois, les armées s'ébranlent, les campagnes s'ouvrent : marchons sur les pas de Larrey. Magnifique et triste spectacle ! Que d'exploits et de victoires ! Que de villes emportées et de provinces soumises ! Mais aussi que de sang versé ! que de cris lamentables ! que de morts éclatantes, obscures, dignes d'admiration, dignes de pitié ! Et surtout, quelles effroyables plaies ! Les batailles les plus heureuses, celle d'Austerlitz, celle d'Eylau, et tant d'autres, donnant par milliers des blessures. A la vue de tant de maux, quels qu'en soient le nombre et la gravité, le génie de Larrey s'élève avec son courage. Cette rude et glorieuse tâche (glorieuse est le nom que je lui dois), cette tâche qui va épuiser ses forces, les rend plus vives et plus énergiques ; et dans les longues heures qu'il y consacre, il s'oublie lui-même, jusqu'à contracter presqu'une paralysie incurable et souverainement incommode. Ici, du reste, plus de vaines distinctions, les rangs n'y sont plus marqués que par la douleur : et le plus humble soldat, s'il est le plus souffrant, est le premier qui reçoit ses secours. Dans les soins d'une pitié si généreuse, qu'il est merveilleusement servi par les ambulances qu'il a créées ! rapides et légères qui semblent prendre des ailes pour emporter au loin les malades, 20, 30, 40, 50, 55 lieues, et les déposer dans des asiles de paix et de sécurité. Et ces soins, les bornait-il aux seuls Français ? Non, il les donnait encore aux soldats ennemis ; il avait dans l'âme, il avait dans les mains et jusques dans les doigts, pour ainsi dire, cette touchante et sainte maxime de Térence, qui entendue pour la première fois au théâtre, émut si vivement tout le peuple romain : « *Je suis homme, rien de ce qui est homme n'est étranger pour moi.* » Comment une conduite en effet si humaine, si courageuse et si noble, ne lui aurait-elle pas concilié la vénération de toute l'armée ? Ses moindres actions étant connues des moindres soldats, quels trésors de gratitude il s'amassait dans leurs cœurs ! et quel beau témoignage il en reçut dans une circonstance qui doit trouver place dans ce discours, et que, cependant, je ne puis rappeler sans amertume. »

Ici l'orateur peint à grands traits la Russie et ses ressources immenses. Puis il continue ainsi :

« Tel était l'ennemi que l'Empereur voulait abattre. Je n'entre point dans les détails de cette guerre déplorable et trop tardive ; mais par la situation des deux adversaires, il était visible qu'elle serait funeste à l'agresseur. Jetée loin de sa patrie, l'armée devait, pour son salut, trouver tout dans sa propre force. Elle traînait avec elle des alliés d'une foi contrainte et suspecte, qui, ne voyant dans ses lauriers que la confirmation de leur défaite antérieure, et par conséquent de leur propre honte, n'avaient dans le cœur que haine et défection, et n'attendaient, pour la trahir, que la plus légère hésitation dans sa fortune ; au lieu, qu'appuyée comme Antée, sur son territoire où elle était servie à souhait par l'obéissance passionnée des siens, la Russie allait surtout l'être par le plus fidèle et le plus redoutable de tous les alliés, la nature, je veux dire la rigueur de son implacable climat. Ainsi, d'un côté, tous les dangers de l'attaque ; de l'autre tous les avantages de la défense ; comme il arriva sous les croisades et sous Charles VIII. Dès ses premiers pas, notre armée rencontra des présages sinistres : pas de vivres, pas de fourrages, pas d'hôpitaux ; et cependant les marches rapides et forcées, les pluies, les bivouacs, les inconstances de la température, multipliaient, pour les hommes et pour les animaux, les maladies et les morts. Quelques combats y mêlaient des blessés en grand nombre. Smolensk en eut jusqu'à 10 000, de toutes les nations. Les Russes semblaient fuir, dévastant leurs propres campagnes, détruisant leurs villages, brûlant leurs villes, et ne faisant entre eux et nous que des ruines et des cendres ; et dans

(1) Voir le feuilleton d'hier.

sont partagé l'éclairage de la capitale d'abuser de leur monopole. Nous conférons au conseil, en terminant, que nous avons entendu plusieurs directeurs de compagnies s'écrier : « Si le conseil nous tracasse trop dans nos relations avec les particuliers, nous lui offrirons, pour qu'il nous laisse tranquilles, d'éclairer gratuitement la voie publique. »

REVUE DE LA PRESSE DÉPARTEMENTALE.

La *Colonne et l'Observateur*, journal de Boulogne-sur-Mer, a publié un très bon article sur les crèches et les ouvroirs, pour faire sentir l'urgence de leur établissement sur tous les points de la France.

La *Revue de la Marne* s'occupe fréquemment de l'organisation du travail, mais elle borne aux propositions suivantes ce qu'elle appelle d'ailleurs elle-même ses utopies : — La fixation des tarifs par le gouvernement, — l'organisation de l'agriculture, — des banques spéciales pour l'agriculture et le commerce dans toutes les préfectures et sous-préfectures, — l'élargissement de la loi sur les associations, — et enfin la création par toute la France de conseils de prud'hommes composés des deux tiers par les maîtres et d'un tiers par les ouvriers.. On voit que la *Revue de la Marne* consentirait volontiers à subir le monopole de l'Etat pour éviter l'anarchie actuelle et arriver graduellement à un système de garanties générales. L'important dans cette question est cependant d'arriver à l'ordre par la liberté ; ces deux termes correspondent à tel point qu'ils s'impliquent logiquement. Disons, au reste, que, dans ces articles de la *Revue de la Marne*, les écoles sociales sont traitées avec bienveillance et sympathie.

Le *Journal des Basses-Alpes* a publié un article sagement pensé sur le déboisement des montagnes. Il voit dans ce fait déplorable la preuve la plus évidente de l'égoïsme qui dévore la société actuelle. L'homme civilisé déboise les montagnes comme le sauvage abat l'arbre pour manger le fruit; il y a des deux parts insouciance et mépris de l'avenir.

L'*Armoricain* continue de faire ressortir les avantages qui résultent de l'établissement des crèches dans toutes les localités où vivent de nombreuses familles. La ville de Brest a eu le bon esprit d'adopter sans retard cette admirable institution qui n'est rien de moins qu'un germe de société supérieure. Le monde actuel, tout préoccupé d'intérêts mesquins ou d'agitations puériles, n'a pas conscience de la transformation qui s'opère en lui. Il ne voit pas qu'il réalise en les fractionnant les idées dont l'ensemble effraie son esprit routinier. La science sociale lui semble une utopie, et il ne s'aperçoit pas que cette utopie s'infiltre graduellement dans les faits. Ici, ce sont des colonies agricoles, des fermes-modèles qui tendent à substituer l'éducation professionnelle à l'instruction universitaire ; là, ce sont les crèches, les salles d'asile qui, en permettant à de pauvres familles de consacrer tout leur temps au travail, améliorent réellement leur triste position en même temps qu'elles donnent à l'enfance des soins plus constants et plus sûrs. L'*Armoricain*, en soutenant de toutes ses forces, en propageant sans cesse l'idée des crèches, se pose dans la publicité départementale comme un des organes les plus progressifs.

L'*Union*, de Saintes, a publié quelques bons articles à propos de l'as-

Nous lisons dans le *Courrier du Havre* :

« La nouvelle d'une expédition que le gouvernement aurait le projet de faire sur Madagascar, ne manque pas de fondement. On s'en occupe au ministère de la marine comme exécution. Quant à la décision comme principe, elle a été prise en conseil des ministres, et à moins d'évènement imprévu, elle ne pourrait être révoquée.

» Le projet de colonisation dans ces parages n'est pas abandonné. La compagnie est prête. Elle n'a différé la publication de son acte de constitution que parce qu'elle a cru que la débâcle survenue sur la place lui commandait cette réserve. M. Gabriel Lafond, directeur de l'*Union des Ports*, qui fera partie du conseil d'administration de cette compagnie, a été reçu, il y a quelques jours, par le roi, et S. M. ne s'est entretenue, pendant près d'une demi-heure qu'a duré l'audience, que de Madagascar et de tout ce qui concerne la colonisation de ce pays. »

On sait que Mme la princesse de Joinville a reçu en dot tout le territoire d'une province de l'empire du Brésil.

Il paraît certain que M. le prince de Joinville est occupé depuis longtemps d'un projet de colonisation dans les domaines brésiliens de la princesse; tous les engagements auraient été pris par suite d'une longue et active correspondance entre le prince et son beau-frère l'empereur du Brésil.

On va jusqu'à dire que le prince ira lui-même installer le noyau de la colonie au printemps prochain.

La *Flotte* donne les tableaux suivants des forces navales à vapeur comparées de la France et de l'Angleterre.

	MARINE ANGLAISE.		MARINE FRANÇAISE.	
	Bâtiments à flot.	Bâtiments en construction.	Bâtiments à flot.	Bâtiments en construct.
De 800 à 650 chevaux	4	0	0	0
De 560 à 430 id.	6	18	5	2
De 350 à 280 id.	15	0	1	5
D'environ 200 id.	20	4	7	4
Yachts et bâtim. de flottille.	64	4	40	3
Total.	109	26	53	14

Le nombre total des bâtiments qui composent la flotte anglaise à vapeur, est donc à peu près le double de ceux dont peut disposer la France.

On se tromperait toutefois, à l'avantage de cette dernière puissance, en adoptant ce rapport de 1 à 2 pour représenter l'état des forces réelles des deux pays.

Le jour d'une collision maritime, l'amirauté anglaise aurait à sa disposition un immense cabotage à vapeur, tandis que le commerce français n'aurait à nous offrir que des ressources à peu près nulles en ce genre.

Les véritables navires de guerre, ceux du moins qui ne s'improvisent pas avec des paquebots du second ordre, nous fournissent une comparaison plus réelle.

Elle s'établit alors sur les chiffres suivants :

uniquement de procéder à la vérification des pouvoirs. » — La chambre procède à la formation des bureaux provisoires, elle se retire dans ses bureaux pour nommer ses présidents et procéder à la vérification des pouvoirs. La séance est ensuite reprise, et, sur les conclusions des commissions, la chambre admet plusieurs députés nouvellement élus. »

Le *Mercure de Souabe* du 26 novembre annonce qu'à Berlin on a célébré avec beaucoup d'éclat l'anniversaire de l'organisation municipale. Il en résulte un contraste singulier avec la résolution du conseil municipal de Breslau, qui a décidé que cette année la fête ne serait pas célébrée à Breslau. On croit que l'affaire du conseiller Schultz a donné lieu à cette résolution. — La réforme parmi les Israélites fait des progrès, il a été décidé, dans une séance récente, que le samedi et le dimanche il y aurait service divin d'après le culte introduit par les réformateurs. — Les évêques prussiens ont reçu un bref du pape concernant les mariages mixtes. D'après ce bref, la célébration devra consister uniquement dans la promesse de fidélité que le prêtre exigera des époux, en sorte que la célébration par l'étole et la bénédiction est entièrement supprimée.

Actes officiels.

Le *Moniteur* de ce matin contient deux ordonnances qui homologuent l'adjudication des chemins de fer de Paris à Strasbourg et de Tours à Nantes.

Ceux de nos Souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 30 novembre, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande *directe* d'abonnement ou de renouvellement doit être adressée *franco* au gérant, et être accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu ; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.

On s'abonne, à Paris, rue de Seine, 10, chez tous les libraires, chez les directeurs des postes et des messageries, et chez les correspondants du Comptoir central de la librairie, qui, tous, reçoivent les abonnements sans augmentation de prix.

Nous commencerons mercredi prochain la publication du quatrième et dernier volume du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE, par M. ALEXANDRE DUMAS.

Les personnes qui s'abonneront à dater du 1er décembre recevront les trois premiers volumes de ce roman.

Nous publierons ensuite MARTIN CHUZZLEWITT, roman en six volumes, de CH. DICKENS, traduit par Mme SW. BELLOC.

---

ces cendres, des menaces terribles, et comme des images de mort. Toutefois ces premiers combats nous étaient favorables. Notre supériorité ne se démentait pas, et dans le transport d'une dernière victoire, et l'enivrement de ses espérances, l'armée, qui soupirait après un repos de quelques jours, courut se précipiter dans les flammes de Moscou.

» L'histoire ne parlera qu'avec effroi de ce grand embrasement qu'une résolution, dirai-je sublime, dirai-je frénétique, alluma sur les confins de l'Europe et de l'Asie, pour l'étonnement et l'instruction de toute la terre. Je le dis avec douleur : c'est dans cette mer de feu que s'éteignit notre empire. C'est là que le monde a pu contempler dans toute son horreur l'affreux néant de la fausse gloire ; car la véritable gloire n'est point dans la force ; elle est dans la raison, la justice, l'humanité ; elle est dans le génie bienfaisant d'un Socrate, d'un Marc-Aurèle, d'un Epictète, d'un Kang-hi, d'un Francklin, d'un Washington, d'un Alexandre. Toutefois, il faut sortir de cette immense fournaise où va s'asseoir la famine ; mais l'armée n'échappe aux fureurs de l'incendie que pour se livrer aux fureurs de l'hiver. Les voyez-vous, ces différents corps épars çà et là, repoussés par une main invisible et toute-puissante, rebrousser chemin, et, dans leur retraite malheureuse et précipitée, chercher leur route à travers d'immenses plaines blanchies par une neige épaisse, impraticables aux chevaux, aux bagages, au simple piéton, qui a rejeté ses armes dont le poids l'accablait ; et sans cesse balayées par un vent chargé de brume et de givre, inégal, impétueux, qui les pénètre, les transit, engourdit, enchaîne leurs mouvements, et trouble à la fois leur vie et leur esprit.

» Les voyez-vous dans les longues et froides nuits, marcher au hasard, à la faible clarté des étoiles, s'égarer dans les forêts glacées, se diviser en pelotons, se traîner, débiles et chancelants, jusqu'à des villages abandonnés, dans l'espoir d'y rencontrer un peu de chaleur et de nourriture ; et, rendus de fatigue et de douleur, tomber sans mouvement, et exhaler leur dernier soupir!

» C'est ainsi que des régiments, que des bataillons tout entiers fondent, disparaissent et noircissent de leurs cadavres la surface éclatante de ces plaines désolées. Le jour, ceux qui ont le malheur de survivre, se réunissent en colonnes, et continuent lentement leur marche dans le silence de l'abattement et de la consternation. Et quel mélange! quelle confusion! quel désordre! quels accoutrements bizarres! Où est le drapeau? où est l'uniforme? où est le commandement et l'obéissance? Mais, depuis Moscou, toute discipline est détruite. Sauf un très petit nombre, ce ne sont plus des soldats, ce ne sont plus des hommes; ce sont des ombres tremblantes, ce sont des spectres livides, décharnés, mal couverts de lambeaux affreux; ou plutôt, c'est la faim dévorante, c'est l'ardente soif; c'est l'épuisement, la nudité, le désespoir, soutenus seulement par la terreur que leur inspire la vengeance insistante et cruelle qui les poursuit sans relâche, le fer et la flamme à la main. Le canon gronde, l'ennemi approche, il faut marcher. Un fleuve se présente. De tous côtés la mort. Deux ponts sont jetés : les corps armés passent ; la foule se précipite; de malheureux fugitifs de Moscou avec leurs femmes, leurs enfants, leurs bagages, des soldats, des chevaux, de l'artillerie. De loin, dans le flot qui s'avance, on aperçoit Larrey. Mille cris s'élèvent : « Sauvons celui qui nous a sauvés ; qu'il vienne, qu'il approche! » La foule s'écarte, Larrey touche le pont, et le voilà dans les bras des soldats qui le font passer de main en main d'un côté du fleuve à l'autre ; il est sauvé. Presqu'aussitôt, les ponts, surchargés, fléchissent et croulent. Tout est jeté dans les glaçons du fleuve et dans les marais voisins. Hommes, femmes, enfants, soldats, chevaux, canons, chars de guerre, tout tombe pêle-mêle, tout est écrasé, tout meurt, tout est englouti pour jamais. O gloire! ô idole de sang et d'orgueil! est-il désormais un cœur d'homme qui ose t'encenser? et que devient ton abominable prestige, quand on le compare à la tendresse de cette jeune mère qui, plongée dans l'eau glacée du fleuve, élève au-dessus de sa tête son faible enfant, pour le montrer à la miséricorde du soldat, et goûte, en perdant la vie, l'ineffable bonheur de sentir qu'on l'enlève de ses mains! »

Toute cette lamentable retraite de Russie est retracée d'une manière non moins saisissante que l'épisode qu'on vient de lire. Mais citons encore ; on ne pourra que nous en savoir gré.

Dans cette suite de désastres, qu'attendez-vous de Larrey, messieurs? Larrey partagea tous les périls, tous les travaux, toutes les souffrances. Il remplit tous ses devoirs; et jamais ces saints devoirs ne demandèrent plus de dévouement et de fermeté. Malgré les distances et les difficultés des chemins, il était à la tête de ses ambulances et de ses auxiliaires, la veille du grand jour, de ce jour fameux où, dans l'étroit espace d'une lieue carrée, six cent mille combattants furent aux mains pendant quinze heures, sous les feux entrecroisés de deux mille pièces d'artillerie. Jamais acharnement ne fut plus opiniâtre, ni mêlée plus sanglante et plus affreuse. Elle nous coûta quarante généraux ; elle mit hors de combat treize mille hommes, et sur ces treize mille, on compta neuf mille cinq cents blessures, les unes mortelles sur-le-champ, les autres d'une telle gravité que, dans les vingt premières heures, il fallut emporter sur deux cents malheureux un ou deux membres. Quelque zèle que missent à le seconder ses élèves et la plupart des jeunes pharmaciens, conduits par leur vénérable chef, M. Laubert, Larrey se réserva les opérations les plus difficiles. Il les continua sans distraction jusqu'au lendemain, tout le jour, et jusques bien avant dans la nuit suivante, par un temps froid et nébuleux, et mal éclairé par une torche de cire enflammée, genre de secours qu'il ne demandait que pour faire avec plus de sûreté les ligatures. Ce travail accompli, Larrey se sépare de ses blessés pour accompagner l'armée ; il la suit à Moscou, il entre avec elle dans ses rues longues, spacieuses, mais désertes et muettes comme les avenues d'un grand sépulcre. Il a le cœur saisi de cette solitude et de ce silence. Le feu paraît çà et là sur différents points, faible d'abord; mais, attisés par un fort vent de l'est et du nord, ces foyers s'étendent, s'approchent en rugissant et se confondent, faisant sortir de ses retraites une multitude effarée; des vieillards, des femmes, des enfants, que la chaleur étouffe, que des flammèches atteignent et brûlent, que menace la chute des murailles, et qui cherchent vainement l'issue de cet affreux labyrinthe; puis la flamme marchant toujours d'une maison à l'autre, d'un palais à l'autre, d'un quartier à l'autre, et rencontrant dans sa course des amas d'huiles, de résines, d'alcool et de poudre, il se fait de moment en moment des explosions épouvantables, comme si la ville était un assemblage de volcans en fureur, d'où s'échappent avec d'horribles sifflements des gerbes de feu, qui font étinceler jusques sur les nues leur mille et mille couleurs, et d'où s'élancent avec fracas des toitures tout entières et des poutres enflammées, qui vont au loin allumer un nouvel incendie. Dans cette œuvre de ses mains sacriléges, que l'homme est petit et misérable! Toutefois, Larrey avait suivi ses études favorites.

A peine arrivé, il parcourt la superbe Moscou ; il en visite les magnifiques hôpitaux ; il en admire la splendeur et l'opulence ; il y voit pour ses blessés des ressources inépuisables ; Moscou qui nage maintenant dans un océan de flammes ; Moscou qui ne sera tout-à-l'heure qu'un amas de cendres. Tout est perdu. La retraite est ordonnée. On veut prendre le chemin de l'Ukraine, où l'armée trouvera des vêtements et des vivres. Les passages sont fermés. On est rejeté sur la route qu'on a suivie, route peuplée de ruines, où on n'aura pour nourriture que des cadavres de chevaux. On allait rejoindre du moins les malades et les blessés français et russes que l'on avait réunis en grand nombre à Mojaisy, à Kolloskoï, à Giat, à Wiasma, à Smolensk, et que venait d'augmenter encore la brillante journée où le prince Eugène fut victorieux. Que ne puis-je, Messieurs, vous arrêter à chacune de ces stations diverses! vous verriez Larrey visiter ici les blessés des deux nations, choisir parmi les nôtres ceux qui peuvent rejoindre ou qu'on peut transporter, et en assurer le transport ; réunir les autres aux blessés russes, leur fournir à tous quelques vivres et attacher à leur service des officiers de santé français ; là, recevoir les remerciements des officiers russes qu'il a opérés et qui sont guéris ; les secourir de quelques dons et recommander à leur gratitude ceux de nos compatriotes que leur triste état retient encore dans les hôpitaux ; plus loin, passer des nuits, soit à parcourir des ambulances, soit à panser d'anciens blessés ou des blessés échappés à un combat de la veille ou du matin, soit à opérer des malheureux, dont les membres fracturés n'ont pu être conduits à la guérison ; soit encore à arracher aux flammes des malades affaiblis qu'il faut ensuite abandonner. Telles sont, Messieurs, les fatigues et les douleurs que Larrey eut à souffrir, tels sont les tristes soins dont il fut occupé, tantôt seul et réduit à lui-même, tantôt avec le secours de quelques femmes généreuses et surtout de quelques hommes excellents que nous avons perdus, Ribes, Lerminier, Mertivier ; en un mot, voilà ce qu'il a fait, depuis la sortie de Moscou jusqu'à la catastrophe de la Bérézina.

» Ce qu'il a fait, ai-je dit, je n'en rapporte qu'une faible partie; et qui le croirait? les maux qu'il a soufferts, les maux qu'a soufferts l'armée, ne sont que l'affreux prélude de maux encore plus affreux ; je me trompe, à Wilna ceux de l'armée sont au comble, et pour en peindre tout l'excès, l'histoire n'a point eu d'assez fortes couleurs. A Wilna, où il arrive exténué, Larrey va chercher un asile à l'hôpital de la Charité. Il y est admis. Les vénérables sœurs qui en font le service l'environnent de soins bienveillants. Il sort de son abattement, il respire, et, ranimé par un repos de quelques heures, il court aux hôpitaux. Il réunit dans celui qui l'a reçu, il remet à la charité des sœurs et les chirurgiens malades et les officiers supérieurs blessés; il pourvoit aux besoins de tous les autres, et leur laisse des lettres qui les recommandent aux médecins de l'armée russe. Mais ils eurent bientôt dans l'humanité d'Alexandre une protection toute-puissante. Cependant l'armée reprend sa marche; l'armée, si l'on peut appeler de ce nom quelques milliers de fantômes des mains de qui le froid fait tomber le fer qui aurait pu les défendre ; défigurés par les glaçons qui pendent à leur chevelure, à leur barbe, à leurs sourcils, à leurs cils ; qui se pressent qui s'appuient les uns contre les autres pour se soutenir et se réchauffer, si pauvres d'ailleurs et si grotesquement équipés, qu'ils seraient un objet de risée, s'ils ne l'étaient de pitié, et si leur extrême misère n'arrachait des larmes. Malheur à qui, tenté du doux sommeil que le froid insinue, cède un moment à ce charme mortel. S'il fléchit, s'il se laisse couler à terre, il ne se relèvera plus. C'est ainsi qu'à mesure qu'elle avance, la colonne de ces infortunés voit tomber à chaque pas quelques-uns des siens, et qu'en semant sa route de cadavres elle arrive à Kowno ; Kowno, où Larrey trouve les hôpitaux remplis de malades. Il met à les séparer, à les choisir, à les expédier, à les protéger, la même vigilance et la même activité. Mais l'état même des fleuves nous livrait aux ennemis. Le Niémen était gelé à plusieurs pieds de profondeur ; les Cosaques le passèrent à pied sec et nous prévinrent. Il fallut, au sortir de Kowno, leur abandonner le trésor, le reste des équipages, le reste de l'artillerie, tout ce qui pouvait nous assurer une ombre de défense. Contents de cette proie, ils cessèrent enfin leur poursuite.

» Qu'avaient-ils désormais à combattre? C'est alors, c'est après quelques jours d'une marche tranquille, que les soldats étrangers, nos compagnons d'armes, restés jusque-là fidèles, rompirent une alliance qui leur avait été s

jusqu'à Lowell. — Le vapeur *le Phoque* est parti dimanche dernier de Brest pour le Sénégal. — M. Braive, proviseur du collège royal d'Amiens, est nommé inspecteur de l'académie de Bourges.

Avis de la direction des postes. — Un avis de M. Conte, directeur général des postes de France, datée du 27 de ce mois, a été placardé ce matin dans la capitale. Il annonce que, par suite de nouvelles conventions arrêtées les 25 juin et 26 juillet dernier entre la France et les cantons suisses, conventions qui commenceront de recevoir leur exécution lundi prochain 1er décembre, les citoyens de France et d'Algérie auront la faculté d'affranchir ou de ne point affranchir leurs lettres pour les cantons. Quant aux lettres chargées, recommandées ou portant des échantillons, elles seront affranchies avec une simple augmentation de taxe qui varie de 10 à 30 centimes en sus de la taxe des lettres ordinaires.

Subsistances. — On écrit de Strasbourg : « Toutes les nouvelles que nous recevons des différents marchés de l'Alsace nous annoncent que partout il y a abondance de céréales depuis que les cultivateurs ont achevé leurs semailles, et que l'on a lieu d'espérer sous peu une baisse marquée des prix. »

Cours au collège de France. — Les cours du premier semestre de l'année scolaire 1845-1846 ouvriront lundi prochain, 1er décembre, au collège royal de France. Voici le nom des professeurs et l'indication de leurs cours : M. Letronne, archéologie ; M. Quatremère, langues hébraïques ; M. Caussin de Perceval, langue arabe ; M. Amédée de Jaubert, langue persane ; M. Alix Desgranges, turc ; M. Stanislas Julien, littérature chinoise ; M. Eugène Burnouf, langue et littérature sanscrites ; M. Boissonade, langue et littérature grecques ; M. Nisard, éloquence latine ; M. Maurice Meyer, suppléant de M. Tissot, poésie latine ; M. Barthélemy Saint-Hilaire, philosophie grecque et latine ; M. J.-J. Ampère, littérature française ; M. Philarète Chasles, langues et littératures d'origine germaine ; M. Edgard Quinet, langues et littératures de l'Europe méridionale ; M. Binet, astronomie ; M. Libri, suppléé par M. Amyot, mathématiques ; M. Biot, physique générale ; M. Regnault, physique générale et expérimentale ; M....., chimie (une affiche particulière annoncera l'ouverture de ce cours, lorsque le professeur appelé à remplacer M. Thénard sera nommé) ; M. Magendie, médecine ; M. Elie de Beaumont, histoire naturelle des corps inorganiques ; M. Duvernoy, histoire naturelle des corps organiques ; M. Coste, embryologie comparée ; M. Desportets, droit de la nature et des gens ; M. Lherminier, suppléé par M. Rapetti, histoire des législations comparées ; M. Michel Chevalier, économie politique, et M. Michelet, histoire et morale.

Cours à la bibliothèque royale. — Les cours publics de langues orientales, à la Bibliothèque royale, rue de Richelieu, ouvriront lundi prochain 1er décembre. M. le chevalier Jaubert enseignera le turc ; M. Reinaud, l'arabe littéral ; M. Caussin de Perceval, l'arabe vulgaire ; M. Levaillant de Florival, l'arménien ; M. Hase, le grec moderne, etc. ; M. Garcin de Tassy, l'indoustani ; M. Bazin, le chinois vulgaire ; M. Dulaurier, le malais et le javanais.

Nouvelle machine. — Le *Courrier de Marseille* nous apprend que le mode jusqu'à ce jour pratiqué pour la pulvérisation du sucre raffiné, va être remplacé par un procédé de pilage plus rapide, moins dispendieux, et offrant cet avantage que le sucre soumis à un écrasement régu-

voler en bas de la montagne ; puis, avec la rapidité de l'éclair, il fond sur l'autre qui commençait à prendre la fuite. Après quelques minutes d'une course très rapide, le chien parvint à atteindre le loup : une lutte s'engage, lutte terrible, acharnée de part et d'autre. Un instant la victoire parut incertaine. Déjà, plusieurs fois ils s'étaient renversés, roulés sur les rochers, pour se relever ensuite plus ardents que jamais, se dressant l'un et l'autre sur les pattes de derrière, comme deux spectres hideux, couverts de sang et de boue. Cependant chaque coup de dent du chien faisait une blessure. Le loup, au contraire, cherchait à saisir son adversaire par le cou et à l'égorger ; mais ses morsures étaient pour lui de nouvelles plaies qu'il se faisait lui-même, ajoutées à tant d'autres. Le chien se trouvait garanti par un collier en fer autour duquel étaient plusieurs rangées de clous très pointus qui déchiraient la gueule ensanglantée du loup toutes les fois qu'il voulait le mordre au cou. Ainsi protégé, l'avantage resta au chien qui ne tarda pas à tuer son redoutable adversaire.

Le passe-temps de l'oisiveté. — Dernièrement, à Rennes, un très mauvais plaisant, un désœuvré voulut se donner l'agrément d'aller conter fleurette à une quinzaine de lavandières occupées dans un arrivoir des rues basses. Pendant quelque temps celles-ci s'amusèrent de ses histoires, mais à la fin, ennuyées, elles le prièrent d'aller conter à d'autres ses sornettes. Il n'en fit rien. Quoique d'un naturel fort peu patient, ces dames le prévinrent une seconde fois que s'il continuait, elles allaient lui « *baigner ses puces*. — Parbleu ! je vous en défie ! — Ah ! lui » dit une des laveuses, c'est comme ça, attends ! on va *t'apprendre le* » *tarif !* » En un instant, malgré sa résistance, notre homme est entraîné au bord de l'eau, et là, cinq ou six robustes lavandières, le saisissant par les épaules, lui font prendre gratis un bain complet, aux grands éclats de rire des spectateurs qu'avait attirés cette scène ; puis, le retirant de l'eau, le couchent tout de son long sur une de leurs tablettes, et lui appliquent quelques bons coups de battoir. L'*Auxiliaire breton* ajoute que le farceur s'en alla jurant, quoiqu'un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus.

La boulangerie à Toulouse. — La commission réunie par M. le préfet pour s'occuper de la question de la boulangerie, s'est prononcée pour la limitation *de droit* du nombre des boulangers à Toulouse. Il y aurait, nous apprend l'*Emancipation*, un boulanger pour 750 habitants, et il fournirait un cautionnement en nature. On se serait arrêté à établir ce cautionnement en farines, comme moins encombrantes que les blés. La quantité exigée devrait répondre à la consommation de 750 habitants pendant vingt-quatre jours, pour chaque boulanger. Toulouse absorbe quotidiennement 500 hectolitres de blé : les cautionnements devraient donc être de 7 500 kil. de farine pour chacun des 126 boulangers de Toulouse.

Les incendiés de Rethel. — On écrit de Rethel à l'*Industriel de la Champagne* : « Le conseil municipal de la ville de Rethel s'est déjà réuni plusieurs fois pour délibérer sur les besoins occasionnés par l'incendie du 10 novembre. Une liste de souscription est ouverte au secrétariat de l'Hôtel-de-Ville, en faveur des malheureux ouvriers qui se trouvent sans pain et sans ouvrage. MM. les conseillers ont dignement donné l'exemple de la générosité ; le montant de leur souscription est tout voisin du chiffre de 1 500 fr. M. Ternaux, notre député, a envoyé 500 fr. un

lera pour elles sur le berceau de leurs enfants.

Misère publique. — Nous trouvons les deux faits suivants dans l'*Impartial de Bruges* : « Nous apprenons que plus de soixante individus de la campagne se sont de nouveau présentés pour être reçus au dépôt de mendicité. Il a fallu arrêter ces malheureux et les placer à la prison.

» Un malheureux de la ville de Bruges qui s'était présenté en vain pour être reçu au dépôt de mendicité, s'est mis à parcourir le bourg, portant sur ses épaules deux enfants en bas âge. Cette scène fixa la curiosité des passants, il se forma bientôt un attroupement, et ce malheureux ne tarda pas à exposer à la foule le motif qui le faisait agir de la sorte. « Je n'ai pas de pain à donner à mes enfants, s'écria-t-il, et je ne partirai pas d'ici qu'on ne m'arrête. » La police a été obligée en effet de l'arrêter et de le mettre en prison. »

La *Vigie de l'Ouest* annonce que les villes normandes de 10 000 âmes comptent 8 ou 900 pauvres ; les villes bretonnes de la même population en comptent 3, 4 et même 5 000 ! Dans les campagnes, surtout dans celles où l'on filait le lin, l'indigence est inimaginable. Les voyageurs en reviennent le cœur saisi de tristesse et de découragement. En présence de tels maux, compliqués encore par la disette des pommes de terre, un des principaux aliments des populations rurales, nous appelons sur ces contrées l'attention du gouvernement, non seulement pour empêcher les désordres, mais pour qu'il prenne toutes les mesures possibles dans le but de donner du travail à ceux qui en manquent et de diminuer la somme de souffrances qui pèse sur une grande partie de nos concitoyens.

Droit de critique. — La cour de cassation (chambre criminelle) a rendu hier après un long délibéré un arrêt qui mérite de fixer au plus haut point l'attention de la presse. Il s'agissait de l'interprétation du droit de répondre dans un journal.

L'article 11 de la loi du 25 mars 1822, porte que les propriétaires ou éditeurs de tout journal ou écrit périodique seront tenus d'y insérer dans les trois jours de la réception ou dans le plus prochain numéro, la réponse de toute personne nommée ou désignée dans ce journal ; laquelle insertion gratuite pourra être du double de la longueur de l'article. — D'après un article des lois de septembre, si la réponse dépasse cette limite, le surplus de l'insertion est payé. Voici dans quelles circonstances la cour de cassation était saisie de cette importante question.

M. Loyau de Lacy, auteur d'une tragédie intitulée le *Lys d'Evreux*, jouée l'an dernier à l'Odéon, avait adressé au rédacteur du *Constitutionnel* une lettre en réponse à un feuilleton du journal dans lequel sa pièce était critiquée. L'insertion de cette lettre fut refusée. Le tribunal correctionnel, saisi de la contestation, ordonna l'insertion. Appel de la part du *Constitutionnel*. La cour royale (chambre des appels correctionnels), présidée par M. Moreau, réforma le jugement ; elle décida en droit que les cours et tribunaux devaient apprécier si le journal avait dépassé les bornes légitimes de la discussion et de la critique, et s'il y avait lieu d'admettre ou de repousser la réponse. En fait, elle pensa que les griefs de M. Loyau de Lacy n'étaient pas fondés, et rejeta sa demande d'insertion.

M. Loyau de Lacy s'est pourvu en cassation. Me Delachère a soutenu son pourvoi. Me Bonjean a développé la thèse qui avait triomphé devant la cour royale. M. l'avocat-général de Boissieu a conclu à la cassation.

La cour a statué en droit que toute personne nommée ou désignée dans un journal a le droit de répondre par lettre insérée dans ce même journal ;

---

funeste, et prirent chacun le chemin de leur patrie. Les Français suivirent seuls la route de Gumbinen. Là, sécurité, repos, vivres, habillements ; là parurent, dans toute la sévérité de leur attitude militaire, avec leurs chevaux et leurs armes, ces 3 000 hommes de la garde, les meilleurs soldats de toute l'armée, les seuls qui eussent bravé toutes les calamités de la retraite, et les seuls qui survécussent à une armée de 400 000 hommes, la plus brillante du monde. Ils avaient à leur tête les maréchaux, ducs de Dantzig et d'Istrie. Eugène et Murat en occupaient le centre : ce centre où s'étaient retranchés, dit Larrey, l'honneur et la gloire de nos armes. Or, ces hommes invulnérables étaient presque tous du midi de la France, remarque sur laquelle Larrey reviendra dans un moment.

» Mais Kœnigsberg l'appelle. Nous avions dans cette ville dix mille malades et blessés. Faute de place dans les hôpitaux, on en avait mis dans des maisons particulières ; c'était un service à surveiller. Larrey part ; il arrive dans la nuit du 21 au 22 décembre, par un froid de vingt degrés. Il est reçu chez son excellent ami, le docteur Jacobi.

» Le jour venu, après une visite générale, et de concert avec le médecin en chef, M. Gilbert, toutes les mesures sont prises, tout est réglé. Les malades que l'on peut transporter sont expédiés en traîneaux, sur la glace, ou pour Elbing ou pour Dantzick. Il rend compte aux chefs de l'armée de tous les incidents de la retraite. Il rédige pour les chirurgiens une instruction sur le traitement des plaies de congélation, qu'il assimile aux brûlures. Le 23, il est pris tout-à-coup de cette sorte de typhus que produit l'impression du froid, lorsqu'elle a été vive et prolongée, et qu'elle a profondément détériorée toute l'économie. L'habileté de son hôte vénérable le mit en état de partir le 1er janvier suivant pour Elbing, d'où il se rendit à Posen et à Francfort, toujours soigneux, malgré sa faiblesse, d'améliorer, chemin faisant, le service des hôpitaux.

» De l'aveu des Russes, jamais hiver n'avait été plus rigoureux. Le thermomètre de Réaumur était descendu jusqu'à 28 degrés. L'armée était constamment au bivouac. Les détachements n'osaient se tenir la nuit dans les granges pleines de fourrages, de peur d'y être brûlés. Les chevaux, privés de couvertures, succombaient les premiers. Ils périssaient à chaque pas, en foule, partout, et particulièrement la nuit. Les hommes, dépourvus de fourrures, de manteaux, de capotes, pour peu qu'ils fissent halte, s'engourdissaient, tombaient, mouraient, surtout les jeunes soldats, plus enclins au sommeil. Une division de 12 000 soldats, tous jeunes, n'en a ramené que 360. Les sujets blonds, flegmatiques, les hommes du Nord, bien que façonnés par le climat, étaient moins épargnés que les sujets bruns, sanguins, bilieux, nés dans le midi de la France ou de l'Europe. Cependant, il y eut des nuits, en décembre, où chaque bivouac laissait des quantités d'hommes entièrement gelés. Il en mourut jusqu'à 10 000 dans une seule nuit. Une pâleur extrême, une sorte d'idiotisme, la marche chancelante de l'ivresse, comme dans la peste, une parole embarrassée, l'affaiblissement ou la perte de la vue, étaient les avant-coureurs de la mort, que consommait une chute presque toujours sur la face, quelquefois avec émission de l'urine, ou avec hémorrhagie nasale, ainsi que Larrey l'a vu sur les hauteurs de Miéneski. Le seul moyen de prévenir ou de retarder une fin si malheureuse, était la marche, mais la marche suppose des forces, les forces supposent de la nourriture ; et on n'en avait pas. Heureux le possesseur d'un peu de vin ! d'un peu de café ! Passer brusquement de la famine à la satiété, d'une congélation à une vive chaleur, quoi de plus mortel ? En s'approchant du feu des bivouacs, les uns y tombaient raides morts, les autres avaient sur-le-champ les pieds, les mains, les parties saillantes frappées de gangrène, et devenaient la proie de l'ennemi. Reçus dans des appartements trop chauds, d'autres se tuméfiaient, se boursouflaient, expiraient sans proférer une parole. D'autres enfin, cédant à l'avidité de leur appétit, étaient bientôt saisis de cette *ataxie catarrhale de congélation* qu'essuya Larrey, et qui ne diffère pas du typhus des armées ; contagion redoutable qui concourut, avec tant d'autres fléaux, à la destruction de nos phalanges, et qui se répandit dans tout le Nord, avec les soldats que l'on transportait d'une ville dans une autre. »

Puissent ces sombres et terribles tableaux préserver à jamais les peuples et les rois des perfides suggestions de l'esprit de conquête, des coupables tentations de la gloire inhumaine des champs de bataille !

La dure leçon ne se borne point là. Il nous reste encore la funeste campagne de Saxe, couronnée par l'affreux désastre de Leipzig ; il nous reste la campagne de France, lutte inégale, vainement signalée par une stratégie habile et par tant de beaux faits d'armes, mais qui ne se termina pas moins par l'entrée des alliés à Paris. Il nous reste enfin le coup de foudre de Waterloo.

Au milieu de ces cruelles péripéties qui revivent en quelque sorte dans le récit animé de M. Pariset, Larrey se montra toujours digne de lui-même.

Ce fut pendant l'armistice qui sépara les deux moitiés de la campagne de Saxe, que se passa un évènement qui fait le plus grand honneur à Larrey. On avait remarqué que près de trois mille soldats de toutes armes avaient les doigts tronqués et les mains percées par des balles. On disait que, pour se soustraire au service, ils s'étaient blessés volontairement. L'empereur, indigné, voulait un exemple. Larrey ose soutenir que les jeunes soldats ne sont point coupables, et que l'imputation est une calomnie. Une enquête est ordonnée. Elle donna raison à Larrey, qui, par sa fermeté, épargna à l'empereur une injuste exécution qui eût été suivie de longs remords.

Larrey, que son attachement pour l'empereur rendait suspect à la restauration, fut cependant nommé par elle à la place de chirurgien en chef du Gros-Caillou. On sait comment, à la révolution de Juillet, il sauva de la fureur d'une populace égarée, les blessés de la garde royale. Il n'eut, pour ainsi dire, qu'à se montrer pour ramener cette foule irritée au sentiment de l'humanité.

Membre de l'Académie des sciences et de l'Académie de médecine, adopté par toutes les grandes Académies étrangères, Larrey avait des titres scientifiques qui ont été appréciés avec justice, mais sans flatterie, par son panégyriste.

En passant en revue les affections diverses dont Larrey a traité dans ses intéressants et instructifs Mémoires, M. Pariset a saisi l'occasion d'exprimer son opinion invariable en faveur des mesures de précaution employées contre la peste. Si depuis neuf ans Constantinople est exempte de ses ravages, c'est, suivant lui, à l'adoption des quarantaines qu'elle le doit. « L'amour de l'argent, a-t-il ajouté, veut les abolir en Europe. L'amour de l'argent aurait mieux à faire. Qu'il [illegible] la peste, qu'il la détruise ; car la peste n'est point l'œuvre [illegible] la nature comme la chaleur et l'humidité. La peste est l'œuvre de [illegible] peut l'anéantir ; il ne faut que changer l'Egypte. » [illegible] ce dernier [illegible] nous sommes tout à fait de l'avis de M. le secrétai[illegible] l'Académie de médecine.

Après avoir énuméré les innovations chirurgicales [illegible] e et à l'expérience de Larrey, il ne restait plus à M. Pariset qu'à raconter le dernier acte de cette vie utile et glorieuse.

« En 1841, il sollicite l'honneur d'inspecter les hôpitaux de l'Algérie. Il en reçoit en 1842 la mission officielle. Le 15 mai, il quitte Paris avec son fils, qu'il a pris pour secrétaire. Le 20, il est à Toulon, le 23 à Alger ; et du 24 au 1er juillet, c'est-à-dire en cinq semaines, il a visité toutes les villes du littoral, toutes les villes de l'intérieur et tous les hôpitaux, jusque dans les moindres détails. Son fils recueille sur les hommes et les choses, sur les abus à réprimer et les améliorations à faire, des notes qui font le texte d'un rapport au ministre. Parmi les zouaves de la Maison-Carrée, Larrey retrouve un ancien mameluck de l'Egypte. Des deux parts, éclair de bonheur. A Bone, il pratique sur un Arabe l'amputation de l'avant-bras, que rendait nécessaire un poignet mutilé. C'est la dernière opération qu'il ait faite.

Ce rapide voyage ne fut pour lui qu'une suite de triomphes. A Alger, à Oran, à Philippeville, à Constantine, partout, comme en Irlande, en Ecosse, en Angleterre, en Italie, il reçoit les hommages de la chirurgie militaire et les empressements des autorités. J'ajoute que ce fut aussi pour lui une rapide succession de fatigues excessives et d'émotions profondes, qui ébranlèrent jusque dans ses fondements cette constitution jusque-là si vigoureuse et si ferme. Le 5 juillet il repart pour la France, emportant avec lui le trait fatal. Un catarrhe qui lui est habituel s'irrite, s'élève et le menace. Il débarque à Toulon ; on consulte ; on reconnaît une pneumonie grave. Des soins et du repos présagent la guérison ; mais il fallait attendre ; Larrey, impatient, brusque tout et part. A Avignon, le mal est plus grand. Sourd aux tendres supplications de son fils et aux vives prières de son ami Gouraud, Larrey n'y reste que trois jours, et le 24 il arrive à Lyon dans un état désespéré d'épuisement et de faiblesse. Des médecins sont appelés : la mort avait déjà la main sur cette noble proie. Le 25, dans la matinée, une lettre de Paris apprend à son fils que sa mère n'existe plus, et le soir, à cinq heures, Larrey lui-même a cessé d'exister.

Ainsi disparut du monde cet homme intrépide, laborieux, vigilant, infatigable, qui ne respirait que pour être utile aux hommes : cœur généreux, cœur ouvert, qui se donnait tout entier aux malheureux, sans aucun intérêt que le bonheur d'exercer son inépuisable pitié. Plein de tendresse pour les siens, et par ce mot j'entends non-seulement les malades et les blessés que lui donnait la guerre, et qu'il traitait avec tant de sollicitude, mais encore ses propres auxiliaires, comme s'il en eût formé pour lui-même une famille toujours nouvelle et toujours aussi chère : s'oubliant sans cesse pour eux, comme M. Gaze, comme plusieurs d'entre vous, MM. Bégin, Emery, Therrin, Gaultier de Claubry, Poirson, Lagneau, et M. Ferrus lui-même, en ont été si souvent les heureux témoins, n'ayant de douleurs que leurs douleurs, et n'en éprouvant pour lui-même jusqu'au transport que lorsqu'il les supposait privés des moindres secours, et qui enfin enveloppé dans ces évènements pleins de gloire qui seront l'éternel étonnement de la postérité, y a tenu sa place avec dignité, et a été grand parmi les grands. »

Voilà, certes, un beau langage, et bien digne aussi des grands souvenirs qu'il retrace !

M. Pariset a terminé son discours en rappelant ce mot de Napoléon : « Si jamais l'armée élève un monument à la reconnaissance, c'est à Larrey qu'elle doit le consacrer. »

« Le monument s'achève, ajoute l'orateur ; il va paraître sous les auspices de l'armée et de la France ; il sera digne de Larrey : il sort du ciseau ou plutôt du génie de David. »

... promenades publiques.

» Tous les produits du marronnier d'Inde sont caractérisés par une amertume insupportable. Son fruit, si semblable à la châtaigne, en apparence, a long-temps occupé l'attention des économistes.

» Quoique le cerf, la biche, le chevreuil, soient très friands du fruit du marronnier d'Inde, il ne faut pourtant pas se dissimuler que les animaux domestiques, en général, le recherchent peu à cause de son excessive amertume et de son écorce si difficile à broyer. Si l'on en voit quelques-uns le manger volontiers, il en est un bien plus grand nombre qui ne paraissent pas s'en accommoder du tout.

» Quoi qu'il en soit, on peut facilement extraire de ces derniers une des plus belles fécules connues, réunissant à tous les avantages industriels de l'amidon de blé les propriétés analeptiques des substances amiloïdes exotiques les plus vantées, telles que le *sagou*, *l'arrow-root*, le *tapioca*, que nous tirons à grands frais des Indes et d'Amérique. La fécule granulée du marron d'Inde présente, lorsqu'elle est pure et cuite, soit à l'eau, soit au lait ou dans du bouillon, le même aspect et prend le même goût que le tapioca ou le sagou, dont les estomacs faibles et irritables s'accommodent si bien. J'en ai déjà fait manger à beaucoup de personnes, qui toutes l'ont trouvée excellente : elle est plus moelleuse, plus légère, et je la crois plus essentiellement nutritive que les matières féculentes, exotiques auxquelles je viens de la comparer : aussi à poids égal et à chaud, absorbe-t-elle, pour prendre la même consistance, plus de lait ou de bouillon que le sagou et le tapioca.

» La fécule de marron d'Inde doit être dépouillée très exactement de tous les principes immédiats auxquels la nature l'a associée, attendu que la matière ligneuse de ce fruit communiquerait à l'amidon un certain degré d'amertume et lui donnerait par sa coction, dans le lait surtout, un goût de savon fort désagréable. On y parvient très facilement en procédant de la manière suivante :

» Il faut d'abord décortiquer parfaitement les marrons d'Inde et les remuer dans de l'eau fraîche pour les achever de nettoyer; puis les réduire par la râpe en une pulpe fine qu'on lave, à grande eau, sur un tamis de crins serrés, jusqu'à ce qu'elle n'émulsionne plus le liquide qu'on surajoute. Par cette simple opération, la fécule se sépare de la matière fibreuse et est entraînée par l'eau, tandis que cette dernière substance reste amassée sur le tamis. Lorsque toute la fécule s'est bien tassée au fond du vase (un peu conique) où elle a été recueillie, ce qui a lieu au bout de neuf ou dix heures, on décante l'eau qui surnage, puis on la remuer, puis on délaie le dépôt dans de l'eau bien fraîche, bien pure, et l'on passe l'émulsion au travers d'un tamis de soie très fin pour séparer complètement de l'amidon les particules ténues du parenchyme qui auraient pu traverser le premier tamis. On laisse encore reposer, mais pendant cinq ou six heures seulement; puis, après avoir décanté, comme la première fois, l'eau qui surnage, on redélaie la fécule dans cinquante ou soixante fois son volume d'eau bien claire, pour la relaver et la rendre plus blanche. Au bout de quelques heures, toute la matière amilacée s'est de nouveau précipitée au fond du vase, et si l'eau de ce troisième lavage a repris à peu près sa transparence, on la décante doucement pour recueillir le dépôt féculent qu'on met à égoutter, à l'abri de la poussière, sur du coutil blanc très serré, tendu sur un châssis monté sur quatre pieds. Lorsque la fécule a pris un certain degré de solidité, on la divise en petits morceaux pour la faire sécher, sur des assiettes ou des planchettes bien propres, à l'étuve chauffée à 36 degrés centigrades au plus, ou au soleil, ce qui vaut mieux, mais en ayant soin, dans ce dernier cas, d'étendre dessus une grosse mousseline, afin de la garantir des petites saletés suspendues dans l'air ou soulevées par le vent et de la chiasse des mouches et autres insectes qui viendraient s'y poser. On reconnaît qu'elle est sèche lorsqu'elle est devenue très friable et pulvérulente. La fécule ainsi obtenue peut lutter de blancheur et de finesse avec le plus bel amidon de grain, celui que les détaillants nous font rarement payer moins de 60 cent. les 500 grammes.

» A la décortication près, il n'est donc pas plus difficile d'extraire la fécule du marron d'Inde que de la pomme de terre. S'il y a une augmentation de main-d'œuvre, elle est largement compensée par la quantité, et surtout par la qualité du produit. Dans une exploitation en grand, je ne pense pas que l'hectolitre de marrons d'Inde revienne plus cher que l'hectolitre de pommes de terre; et il est plus que probable que si la fabrication de cette fécule se généralisait, l'industrie aurait bientôt trouvé le moyen de décortiquer aussi facilement les fruits du marronnier qu'elle décortique maintenant les graines des légumineuses. *Mille grammes* de marrons d'Inde décortiqués fournissent un peu plus de 201 *grammes* de cette substance, tandis que *mille grammes* de pommes de terre pelées n'en produisent que 150 *grammes* environ, ou 5 1/10 de moins que le premier végétal. Cette différence de près de 5 1/2 p. 100 en faveur des marrons d'Inde est assez notable pour que, dans une grande exploitation, elle doive être prise en haute considération, surtout si, comme l'expérience le démontrera, je n'en doute pas, les fruits décortiqués du marronnier ne coûtent pas plus cher que les pommes de terre.

» J'ai, du reste, la persuasion qu'une fois que la grande industrie se sera emparée de la fabrication de la fécule de marron d'Inde, ce produit pourra être livré au commerce, avec profit pour le fabricant, à un prix fort peu au dessus de celui de la fécule de pommes de terre, surtout si l'on multiplie, comme il y a lieu de le supposer, les plantations de marronniers d'Inde et qu'on cultive ce bel arbre dans le but de lui faire produire le plus de fruits possibles.

» Que sera-ce maintenant si je compare le prix de détail probable de la fécule de marron d'Inde à celui *du sagou, du tapioca et de l'arrow-root?*

» Il n'y a pas de maîtresse de maison, du reste, qui ne puisse, tous les ans, dans les localités où les marrons d'Inde abondent, faire préparer par sa cuisinière, aidée d'une journalière, sa provision de fécule. Deux ou trois petites râpes en fer blanc, deux tamis, trois ou quatre baquets en sapin, un mètre de coutil tendu sur un châssis (le tout pouvant coûter une vingtaine de francs) composent les ustensiles nécessaires à ce genre de fabrication. Les bonnes ménagères se procureraient ainsi une substance de facile conservation, pouvant remplacer à la fois et l'amidon qu'elles achètent assez cher, et des matières féculées exotiques, excellentes d'ailleurs, mais dont la consommation ne se généralise pas à cause de leur prix élevé.

» La fécule de marron d'Inde s'associe fort bien au bouillon et au lait, avec lesquels elle forme, à la dose de 55 à 60 grammes par litre de véhicule d'excellents potages d'une consistance convenable. Pour que cette fécule se maintienne en grumeaux, comme le sagou et le tapioca, il faut l'introduire à l'état sec, et grossièrement égrugée dans le liquide bouillant qu'on a soin de remuer au fur et à mesure qu'on y incorpore la matière féculente. On reconnaît que la coction en est parfaite lorsque tous les petits

... son progrès, et que les pommes de terre malades sont capables d'infecter celles qui sont saines. Ces faits ayant été vérifiés par différentes expériences qui s'accordent avec les données scientifiques obtenues, tant par rapport à la cause que par rapport à la nature du mal, nous avons adopté, pour combattre les dégâts résultant de cette maladie destructive, le mode de traitement que voici :

» Si le temps est sec, et le sol dépourvu d'humidité, nous recommandons pour le moment de laisser les pommes de terre sur le champ ; mais si la pluie survient, ou si le terrain est naturellement humide, il faut, sans aucun délai, enlever les tubercules.

» Lorsqu'on ôte les pommes de terre du sol, nous avons décidé qu'il ne faut pas les mettre en silos, d'après le mode habituel, parce que c'est précisément alors que la corruption fait les plus grands progrès.

» Nous recommandons, lorsqu'on extrait les tubercules du sol, de ne pas les mettre en tas ; mais si le temps est beau sans être à la gelée, il faut les étendre sur le champ pour une période qui n'excède pas trois jours.

» Les pommes de terre qui ont subi cette épreuve, étant bien séchées, celles qui ont résisté au fléau doivent être soigneusement séparées des tubercules qui ont la moindre tendance à la pourriture. Les pommes de terre qui paraissent saines, doivent être mises en couches distantes de deux pouces, et sur chaque couche on doit mettre de la cendre de tourbe, ou de la terre de tourbe très sèche, ou du sable sec, ou de l'argile séchée, à quelques pouces d'épaisseur. On formera ainsi un lit de pommes de terre, chacune d'entre elles étant séparée de ses voisines par des matières sèches et absorbantes. On peut établir quatre couches l'une sur l'autre, et le tout doit être recouvert par de l'argile sèche, de la paille, de la bruyère ou toute autre chose propre à garantir de la pluie.

» Si le temps tourne à la pluie, ces moyens ne sont plus applicables, et nous conseillons alors de réunir les tubercules en petits tas, intercalés soit de bruyère, soit de paille, et de bien les recouvrir ; de cette manière elles sécheront aussi bien qu'il est possible dans la circonstance. Là où il se trouve des bâtiments, il est préférable que cet emmagasinage provisoire puisse s'y faire. Si les bâtiments ne sont pas disponibles, il faut laisser ces tas en plein champ. Cependant, nous recommandons particulièrement de ne pas transporter les pommes de terre dans des chambres inhabitées.

» Quant aux tubercules déjà atteints par la maladie, nous devons déclarer à Votre Excellence que, vu le peu de temps consacré à nos investigations, nous ne pouvons encore justifier aucun traitement positif; nous réservons ce sujet pour un rapport ultérieur; mais nous remarquons en tous cas que la lumière et la sécheresse retardent les progrès du mal, et nous conseillons, autant que possible, de traiter les pommes de terre d'après ces données.

» Nous n'établissons cependant pas que ces moyens puissent prévenir les effets du mal, mais nous sommes convaincus que la pourriture ne fera pas autant de progrès que si les pommes de terre étaient mises en silos aussitôt leur extraction du sol, comme on le fait habituellement. Nous ne présentons pas non plus ces suggestions à Votre Excellence, comme des moyens infaillibles de protéger la récolte, mais simplement comme une méthode propre à retarder les progrès d'un ennemi dont l'histoire et les habitudes ne sont encore qu'imparfaitement connues. En attendant, nous nous efforçons de nous assurer des moyens plus actifs pour conjurer ses effets nuisibles, si, toutefois, on peut les découvrir.

« ROBERT KANE, JOHN LINDLEY, LYON PLAYFAIR. »

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 28 NOVEMBRE 1845.

En lisant aujourd'hui le *Journal des Débats* on croirait lire un journal consacré à la défense de la liberté religieuse. A propos de la scission qui vient de s'opérer dans le canton de Vaud entre le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel, le *Journal des Débats* se plaît à exalter le courage et l'enthousiasme sincère des pasteurs récalcitrants et à faire ressortir les exigences dictatoriales du conseil d'Etat présidé par M. Druey. Là, comme dans la plupart des pays avancés dans la voie des réformes politiques, la séparation de l'Eglise et de l'Etat était depuis long-temps imminente, et elle vient de s'accomplir, sinon en droit légal, au moins de fait. Dans une question de cette nature, les *Débats* sont ordinairement assez peu soucieux des intérêts du ciel, et c'est d'une façon quelque peu voltairienne qu'ils tranchent la question, mais dans l'espèce il s'agissait d'établir aux yeux du monde les tendances despotiques d'une démocratie, et les *Débats* n'avaient garde de manquer une si belle occasion.

La *Presse* répond au *Catolico*, journal absolutiste qui, dans la question des négociations pendantes entre la cour de Rome et le gouvernement espagnol, établit une distinction évidemment fausse, au moins dans la pratique des affaires, entre la disposition du Saint-Siége à l'égard des fidèles de la Péninsule et les décisions de la cour de Rome sur la légitimité de la reine d'Espagne. Cette distinction n'est qu'une subtilité qui, par la suite, pourrait devenir funeste, et tendrait tout à la fois à empêcher le rapprochement des deux puissances et l'accord si désirable entre l'Eglise et l'Etat. On ne peut arriver au concordat qu'en passant par la question politique.

La *Presse* pense que dans le nouveau conseil de cabinet qui a eu lieu avant-hier à Londres, il n'a pas dû être question, quoiqu'en disent quelques journaux anglais, de l'ouverture des ports aux blés étrangers. Cette question, qui ne modifierait en rien les opinions arrêtées dans le cabinet, n'aurait d'autre effet que de précipiter la dissolution ministérielle. Il est donc plus vraisemblable que les dernières nouvelles reçues d'Amérique ont motivé cette réunion dont l'objet aurait été de fixer les vues et les intentions du gouvernement anglais dans la question de l'Orégon, à la veille de l'ouverture du congrès des Etats-Unis.

L'Esprit public répond à la *Presse*, qu'il ne croit pas, en général, au dévouement des grands administrateurs, dont l'influence ne s'exerce presque toujours qu'au détriment des faibles. Les grands banquiers se tirent toujours d'affaire ; ils sont toujours les moins compromis quand leurs entreprises tournent mal, mais il n'en résulte pas le moins du monde qu'il soit de l'intérêt public de livrer à ces vastes égoïsmes la direction exclusive des grandes affaires. Si l'association n'est pas encore organisée chez nous d'une façon intelligente et équitable, ce n'est certes pas la faute du principe, qui contient en lui le salut du monde.

La *Réforme* se rallie à l'opinion exprimée par l'*Esprit public* de con-

CHEMINS DE FER. St-Germ.	« «	« «	« «	Au 30. 950	
V. r. d.	450 ««	470 ««	H. 20 ««	— 450, 450, 465	H.10
— r. g.	270 ««	285 ««	H. 15 ««	— 270, 285	H.15
Orléans	1117 50	1140 ««	H. 40 ««	— 1100, 1140, 1125	H. 5
Strasb.	227 50	235 ««	H. 10 ««	— 233 57, 240, 235	H.10
Rouen	940 ««	930 ««	H. 15 ««	— 940, 945, 930	
Havre	737 50	« ««	H. 12 50	— 720, 750, 737 50	H.17
Marseille	870 ««	« ««	H. 50 ««	— 845, 880, 860	H.25
Vierzon	640 ««	« ««	H. 25 ««	— 620, 645, 645	H.15
Nord	660 ««	675 ««	« ««	— 665, 680, 672 50	H.14
Dieppe	470 ««	« ««	« ««	—	
Boulogne	490 ««	495 ««	H. 5 ««	— 492 50, 500	H. 5
Bordeaux	575 ««	585 ««	H. 25 ««	— 575, 605, 582 50	H.25
Montereau	440 ««	435 ««	H. 5 ««	— 440, 430	H. 5
Fampoux	« ««	« ««	« ««	— 460	

LONDRES, 26 nov.		PARIS, LE 28 NOV. PRIMES.	COULISSE
Consol.	94 1/2 5/8	3 0/0 F. p. 82 45, 82 80 d. 50.	Av. 81 75.
Esp. 3 0/0	28 1/4 28	F. c.	Ap. 81 90.
Portug.	56 1/4	5 0/0 F. c. 117 50, 117 80 d. 50.	B. du Trés
Mexic.	28 3/8	F. p.	3 3/8 à 1 m.
Brésil.			à 3 et 3 m.
5 0/0 hol.	92	Orléans, 1150 d. 20 au 15.	F. c.
2 1/2 d°.	58 3/4	Nord, 685, 705 d. 20, 700, 725 d. 10 au 15.	3 0/0 p.
Rouen.	34, 36		3 0/0 27
Orléans	43, 45		

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 106,50 à 00,00; courant du mois, 107,00 à 00,00; décembre, 109,00 à 00,00 ; 4 premiers mois 11[illegible] 112,00 à 111,00.

LILLE. — Colza, 103,50. — Œillette rousse, 90,00. — Lin, 88,50. — Cameline 90,00. — Voitures, 5,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible, courant du mois et décembre, 107,00 à 00,00

SAVON. — Ordre de livraison, 87,50 à 00,00 fr. les 100 kil.

HALLE DE PARIS.

27 nov.						28 nov.					
Arrivages	2277 q.	05 k.				Arrivages	1831 q.	41 k.			
Ventes	2723	56				Ventes	2151	11			
Restant	47622	78				Restant	47300	08			
Cours moyen	40,11					Cours moyen	42,17				
Cours-taxe	41,02					Cours-taxe	41,07				
Cote administrative.						Cote administrative.					
Gruaux	23 q.	12 k.	49,03	à	57,30	Gruaux	12 q.	56 k.	53,50	à	[illegible]
1re	59	66	00,00	à	41,40	1re	357	96	41,80	à	[illegible]
2e	279	46	38,20	à	40,75	2e	124	03	39,80	à	[illegible]
3e	32	85	31,65	à	34,40	3e	9	12	31,10	à	[illegible]
4e	18	06	25,45	à	26,62	4e	3	14	00,00	à	[illegible]
A liv.	1725	43	28,00	à	42,70	A liv.	916	88	28,00	à	[illegible]

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 29 novembre 1845.

7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Bajazet.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Charbonnière. Marie.
7 h. 1/2 ITALIENS. — Don Pasquale.
7 h. 1/2 ODÉON. — Cloison. Acte de naissance. Fils de la Folle.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — L'Ami Grandet. Georgette. La Grand'Mère.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Deux Compagnons. L'Epée. Précepteur.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Noémie. Enfant de la maison. Couleurs. Droit.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Pot aux Roses. Code. Bains. Almanach.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Dame de St-Tropez. Don César.
7 h. 1/2 AMBIGU. — Les Mousquetaires.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Représentation extraordinaire.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. 1/2 COMTE. — La Poupée. Léona. Premières armes. Intermèdes.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

TROISIÈME NUMÉRO DE QUINZAINE.

Nous rappelons à nos lecteurs que notre numéro de quinzaine, spécialement rédigé en vue des classes laborieuses, paraît double, c'est-à-dire avec un supplément complet, de deux dimanches l'un.

Les résultats obtenus jusqu'à ce jour nous donnent pleine confiance dans le succès de cette publication, dont le principal but est de faire pénétrer dans toutes les classes les idées d'ordre et de progrès qui doivent amener pacifiquement la transformation sociale, impérieusement exigée par le sort des masses et sincèrement désirée par tous les riches éclairés. Nous réitérons à nos amis l'invitation pressante de recueillir des abonnements à ce numéro, dont le placement est très facile.

Nous offrons — à titre de prime — à toute personne qui nous fera parvenir à la fois deux abonnements d'un an à notre numéro de quinzaine (ensemble 12 fr.) le livre de l'**ÉMANCIPATION DE LA FEMME**, par FLORA TRISTAN, dont nous avons fait une citation dans notre numéro du 16 de ce mois.

Pour recevoir la même prime en ne prenant qu'un seul abonnement, il suffit d'ajouter 35 centimes à l'abonnement d'un an, c'est-à-dire de nous adresser 6 fr. 35 c.

Sur chacun des exemplaires ainsi envoyés, la *souscription pour la tombe de Flora Tristan* percevra 25 centimes.

Nous continuerons à envoyer aux souscripteurs d'un an qui nous adresseront 6 fr., le **SEPT AVRIL**, *banquets commémoratifs de la naissance de Fourier*, que ne recevront pas ceux à qui nous aurons dû envoyer l'*Emancipation de la Femme*.

Nous recommandons spécialement, pour les envois d'argent, l'intermédiaire des messageries générales, qui se chargent des abonnements sans augmentation de prix.

Chaque numéro de quinzaine, pris au bureau du journal, se vend, quoique double, 25 centimes.

On peut s'en procurer au même prix chez MM. Roannet, libraire, rue Verdelet, 10; Vinçard, rue Montmartre, 1; Mme veuve Delavigne, libraire, passage de l'Ancre, rue Saint-Martin.

Les Travailleurs et l'Opinion.

On l'a dit depuis long-temps : l'opinion est la reine du monde. Elle doit l'être surtout dans un pays dont la constitution politique a pour base la souveraineté du peuple.

Jusqu'à présent, en France et en Europe, l'opinion publique a été faite par les classes bourgeoises. L'immense majorité des prolétaires, absorbée par le labeur quotidien, n'a pas eu une opinion qui lui fut propre sur les questions politiques, économiques et sociales.

Dans le grand mouvement qui s'est opéré depuis cinquante années, les masses laborieuses ont suivi instinctivement l'impulsion donnée par la bourgeoisie. Ce mouvement révolutionnaire, qui avait pour objet de détruire les privilèges des castes nobiliaires et les bourgeois donnaient ... l'intérêt général; et le peuple imitait cet exemple.

En 1793, lors des luttes sanglantes que la révolution eut à soutenir au dedans et au dehors, c'étaient des bourgeois qui marchaient à la tête des armées, c'étaient des bourgeois qui siégeaient jour et nuit au comité de salut public. Plus récemment, en 1830, les bourgeois ont combattu encore avec le peuple. Vanier et Farcy, tués à la prise des Tuileries, étaient des bourgeois. Et, quand les prolétaires et les ouvriers voyaient les élèves de l'Ecole polytechnique, et de l'Ecole normale, de l'Ecole de médecine et de l'Ecole de droit, c'est-à-dire l'élite de la jeune bourgeoisie, s'élancer au devant du péril, pouvaient-ils rester en arrière?

Dans l'œuvre révolutionnaire, les prolétaires, les travailleurs ont rivalisé avec la bourgeoisie de patriotisme et de bravoure ; ils se sont montré ses égaux en force, en volonté, et c'est avec eux et par eux que la bourgeoisie a vaincu les castes nobiliaires et cléricales.

Mais, dans ce mouvement belliqueux et subversif, les masses laborieuses n'ont pas eu d'initiative intellectuelle ; elles n'ont eu d'autre opinion que celle de la bourgeoisie. C'est la bourgeoisie qui, de longue main, avait préparé, par les écrits de ses littérateurs et de ses philosophes, le mouvement de 89 ; c'est elle qui, avant 1830, par l'opposition de la presse et de la tribune, avait préparé le pays à la lutte des trois jours. La bourgeoisie a pensé, parlé et combattu ; le peuple, lui, n'a fait que combattre. Et ce n'est pas sa faute, car l'opinion publique créée par les bourgeois était négative et révolutionnaire ; l'éducation, les exemples qu'on lui donnait, ne conduisaient qu'à la subversion et à la guerre.

Emporté par l'action, ivre de patriotisme et de gloire, le peuple n'a pas eu le temps de réfléchir, de s'interroger, de voir s'il pourrait trouver en lui-même une opinion sur les choses politiques et sociales. Les prolétaires, les travailleurs ne se sont jamais demandé comment le principe révolutionnaire serait appliqué à l'organisation industrielle et sociale, comment le monde devait être ordonné pour que la liberté, l'égalité et la fraternité ne fussent pas de vains mots. Les prolétaires, pas plus que les bourgeois, ne se sont jamais posé cette question : « Que ferons-nous quand nous serons vainqueurs? »

Aujourd'hui, le triomphe de la révolution est assuré ; le principe de la souveraineté nationale est écrit dans la loi, et quiconque attaque le pouvoir comme ayant puisé la vie à cette source, s'expose à être poursuivi et puni.

Aujourd'hui, l'opinion publique révolutionnaire créée par les bourgeois, a fait son temps ; la bourgeoisie, morcelée en partis et en coteries, n'a plus les ardentes convictions d'autrefois ; elle est devenue sceptique, indifférente; elle n'a plus de foi, et ne peut plus en inspirer. Il n'existe plus aujourd'hui en France d'opinion publique; les masses laborieuses, abandonnées à elles-mêmes, sont libres de penser ce qu'elles veulent, car elles ne trouvent plus, en ... qui sentent les imperfections ... eux qui doivent désirer plus vivement de l'améliorer.

Pour sauver la France, M. de Lamartine demande **UN PRINCIPE**. Prolétaires, ouvriers, hommes intelligents et actifs qui vivez de salaires, ce principe ne serait-il pas en vous? ne serait-il pas le but mystérieux de toutes vos aspirations, de tous vos désirs? ne serait-ce pas pour lui que vous auriez combattu cinquante ans avec les bourgeois? n'est-ce pas pour l'atteindre que l'humanité a tant travaillé, tant souffert? n'est-il pas gravé sur toutes vos douleurs présentes? en un mot, ce principe n'est-il pas l'**ASSOCIATION**?

Prolétaires et travailleurs ! formez une opinion publique en faveur du principe social, comme les bourgeois en ont formé une en faveur du principe révolutionnaire. Qu'un cri unanime s'élève parmi vous : **ORGANISATION DU TRAVAIL ! ASSOCIATION ! RÉPARTITION PROPORTIONNELLE !** que ce cri soit entendu de la France, de l'Europe, du monde entier ! que l'humanité, à votre voix, tressaille d'espoir ! et qu'elle se dise avec joie : « Voilà le cœur de la France qui recommence à battre ! »

Alors, la bourgeoisie, si apathique, si indifférente aujourd'hui, se sentira émue, entraînée. La bourgeoisie vous suivra dans le mouvement social comme vous l'avez suivie dans le mouvement révolutionnaire. Vous aurez pris l'initiative intellectuelle, l'initiative de l'exemple ; et vous serez ainsi avec les bourgeois sur le pied de l'égalité. Vous aurez montré, à votre tour, et d'une manière positive, que l'opinion est toujours la reine du monde.

Condamnation de M. Terson.

Le procès de M. Terson, condamné récemment à quatre mois de prison par la cour d'assises de la Seine, a manifesté de nouveau chez la magistrature des préventions regrettables contre des hommes qui s'intéressent au sort des classes laborieuses.

M. Terson, prêtre catholique, ancien membre de l'Association saint-simonienne, rédacteur de la *Revue des Droits du peuple*, paraît devant le jury comme responsable de plusieurs articles que le ministère public avait trouvés empreints d'un radicalisme trop ardent.

En l'absence de M. Ledru-Rollin, défenseur du prévenu, et malgré une attestation de médecin constatant que cet avocat se trouve dans l'impossibilité de parler en public ; contrairement aux conclusions de M. l'avocat-général Jallon qui proposait un sursis de deux jours, la cour, présidée par M. Zangiacomi, ordonne qu'il sera passé outre aux débats ; elle n'accorde pas à M. Terson, peu habitué aux luttes de la parole, un seul instant pour préparer sa défense.

On l'a remarqué avec étonnement dans cette affaire, c'est le ministère public, chargé d'attaquer, de poursuivre, qui s'est le moins écarté du ton de l'impartialité, qui s'est le moins départi de ces égards dûs par la justice à l'homme qui n'est encore ni condamné, ni convaincu.

VINGT SOUS D'AMENDE.

I. — M. DE BALZAC ET LA COGNETTE.

Un grand poète que j'admire et que j'aime, un romancier quadragénaire qui a une figure d'aubergiste et un œil de diamant, le ventre de Rabelais et la cervelle de Shakespeare, a célébré dans un beau livre la ville ingrate où je suis né, un vieux cimetière gaulois encore tout balafré de cicatrices, une ruine mystérieuse où j'ai bien des fois entendu le pas sonore des légions romaines et des Sarrasins d'Espagne.

A Issoudun, la justice est sujette à l'erreur et aux passions, comme partout. Mais la raison des choses, la Providence, qui a plus d'esprit que tous les juges de paix et tous les huissiers de la terre, vient quelquefois à propos rectifier les sottises de l'humanité qui en fait beaucoup, cela est incontestable.

Avant d'entrer en matière, je dirai aussi quelques mots sur cette capitale du Bas-Berry, que l'illustre auteur de *Vautrin* a vue un peu à travers le prisme de son imagination épouvantée.

M. de Balzac a peur de tout, cela est connu. Les réformistes lui apparaissent inévitablement coiffés du catogan de M. de Robespierre. Les paysans lui sont suspects ; il voit en eux une armée de septembriseurs ; et une petite ville qui braille, lui apparaît aussitôt sous les couleurs crépusculaires d'une cité dangereuse et perfide.

M. de Balzac a bien de l'esprit, bien du génie, un talent bien fécond et bien varié ; mais, en de certains moments, il a moins de sens commun qu'un chevalier de Saint-Louis.

Donc, Issoudun est une vieille ville très originale ; et voici à peu près le contingent de sa population :

Point de noblesse ; les plus vieilles familles de l'endroit sont de souche bourgeoise.

Il y a des maisons riches qui se repaissent d'inertie, d'indolence et d'ennui.

Le petit bourgeois qui a un état pour vivre, manque tout-à-fait de physionomie. Le fonctionnaire est oiseau de passage, et toutes les villes d'une province se repassent tour-à-tour leur population d'avocats, d'avoués, de médecins, de marchands, de notaires, etc.

C'est dans le bourgeois du terroir, dans la souche antique des vieilles familles qu'on retrouve encore comme égarées quelques-unes de ces têtes froides et dures qui ont la force et l'intelligence, mais qui manquent absolument d'ambition.

J'écris ces lignes avec douleur, car elles me rappellent un de ces enfants de mon pays qui était un homme de haute race, un esprit de premier ordre, et dont la cendre est chaude encore... Un jour, je dirai son nom et je publierai ses vers.

L'ouvrier, fidèle au pays, y est d'ordinaire étincelant de verve et d'esprit. Il y en a qui ont le génie du joyeux sarcasme, une énergie de démons, une fierté charmante, et parfois beaucoup de grâce dans leurs manières.

Mais la vraie beauté, la vraie originalité du pays s'est réfugiée dans la population des vignerons, qui est très forte et dans la proportion de huit sur douze.

C'est là qu'on trouve l'aristocratie du sang, la finesse et la clarté de l'esprit. Sur cent vigneronnes de ce pays, j'offre de parier qu'on en trouvera dix qui sont aussi belles de visage que les plus beaux marbres de l'antiquité. Sur cent vignerons, on en trouvera cinquante qui ont une force d'esprit, une règle de bon sens, une justesse d'observation qui feraient honte aux philosophes de nos jours.

Le vigneron n'est pas pétulant comme l'ouvrier : il est grave, froid d'apparence ; il pense à froid, il raille à froid... Quand les révolutions arrivent, ils crie à fendre les oreilles, il fait peur au bourgeois, il casse les vitres, il se sauve devant les fusils... et il finit toujours par obtenir quelque petite allégeance.

Il y a aussi trois choses en cette humble ville qui ont vivement ému M. de Balzac : le vin vieux, le massepain de Baranton et les ragoûts de la Cognette.

— Rien de comique (à ce propos !) comme l'indignation de la Cognette quand elle vint à savoir que M. de Balzac, une pratique s'il vous plaît ! l'avait tout de son long couchée dans les journaux.

La Cognette jeta feu et flammes ; elle parla de porter plainte au procureur du roi.

— Faudra voir, s'écriait-elle, si vout' Balzac aura le droit de mettre une pauv' femme comme moi dans les journaux ! Quoi qu'il dit donc que moun homme avait d'la chance de n'y voir que d'un œil ! Qu'il apprenne que cheux la Cognette, feu Cognet voyait tout ; et qu'in disait jamais ren le pauv' cher houme du bon Dieu ! Vout' Balzac ! quoi que c'est donc que ce fourbancier-là ! qu'il y revienne avec soun air câlin ; j'ly fais manger du chat pour du lièvre, des pâtés à Monsieur Béreau ! — Dans les journaux... moi ! une honnête femme !... qu'il y revienne à Issoudun !... on verra.

Je ne conseille pas à mon illustre maître de s'aventurer désormais aux alentours du cabaret de la Cognette. Les Issoldunois sont vindicatifs comme des Corses, et la Cognette a le diable au corps.

II. — PIERRE LUMET LE CONTEMPLATEUR.

Dans les premiers jours du mois de septembre de l'an 1842, c'était un dimanche, toute la gent vigneronne se pressait sur la place d'Armes, et s'apprêtait à envahir le lieu ordinaire de ses réunions dansantes.

Il était huit heures du soir : les quinquets étaient allumés, les ménétriers en place ; les beaux garçons entraient pour la modique somme de cinquante centimes ; les plus belles filles des faubourgs arrivaient par groupes et le sourire au visage.

Elles étaient presque uniformément vêtues d'un cotillon de bure, d'un corsage et d'un fichu rouge, d'un bonnet plissé qui leur cachait complètement les cheveux, les oreilles, et retombait jusque sur leurs épaules.

Dans le dernier groupe qui entra, il y en avait une dont je n'ai point oublié le visage.

C'était la fille d'un garde-champêtre ; elle s'appelait Marie Renaudet. Les lignes de son front étaient d'une pureté charmante ; ses sourcils, noirs comme le jais, d'une courbe admirable, un peu trop forts, peut-être, et pas assez espacés.

Ses yeux étaient noirs, brûlants, et d'une irréprochable beauté.

Son nez était fin, légèrement arqué, d'une régularité parfaite ; sa bouche un peu grande et d'un dessin sévère.

La coupe de son visage était admirablement belle. Dans ces lignes pures, à la fois empreintes de douceur et d'énergie, on lisait toute la beauté, toute la haute antiquité de sa race.

Je défie que ce portrait soit taxé d'exagération, car il est peint d'après nature ; et parmi les femmes dont je parle, j'ai vu bien des visages aussi beaux que celui-là.

Marie entra dans la salle du bal, non sans jeter un regard furtif sur un grand garçon de cinq pieds huit pouces qui était adossé d'un air mélancolique aux piliers d'une vieille abbaye transformée en estaminet.

Ce pauvre garçon était seul, mal vêtu ; il avait une tête superbe ; une face carrée, des yeux d'aigle, et des dents de chien de chasse.

— Hé ! Pierre Lumet, dirent plusieurs jeunes gens qui arrivaient en chantant, viens-tu au bal ?

— Ouah ! j'n'ai que trois sous.

— Veux-tu que je t'en prête sept ? ça fera dix.

— Faurait putôt l'y prêter un habit ! dit un gros joufflu en ricanant et en regardant le pauvre diable avec l'impertinence d'un petit marquis.

— Si on te prêtait un visage, dit Pierre Lumet d'un ton anodin, tu n'en vaudrais pas pis.

Le gros joufflu ne jugea pas à propos de répondre, et Pierre Lumet, haussant les épaules, entra dans l'estaminet ; il faillit casser une table de marbre en la frappant du poing pour demander un petit verre.

Vers dix heures, il passa du côté de la place et colla sa belle figure aux barreaux de bois qui protégeaient les fenêtres de la salle du bal.

Marie dansait d'un air assez ennuyé, la salle regorgeait de monde ; la poussière et la chaleur étaient insupportables ; de temps en temps on arrosait le plancher, mais le soulier ferré des rustiques, la chaude haleine de toutes ces jeunes poitrines rendait inutile cette précaution aquatique.

Avant minuit, les appariteurs de police firent fermer le bal ; comme d'ordinaire chacun s'empara de sa chacune, et les groupes rentrèrent deux à deux dans les faubourgs.

Cela n'est pas moral, dira-t-on, mais cela ne laisse pas d'être.

Tant qu'elles sont filles, les vigneronnes d'Issoudun vont au bal et se font cajoler par leurs galants.

Une fois mariées, elles se claustrent comme des matrones romaines ou des dames anglaises. Dès ce jour, elles oublient le bal et ses vanités ; elles deviennent des ménagères, des ouvrières ; en deux ans, elles perdent leur beauté..... C'est la coutume.

Il faisait nuit profonde ; les uns s'étaient dirigés vers le faubourg de

douloureusement surpris d'entendre le président s'écrier : « Ne blasphémez pas, n'insultez pas la religion de la majorité des Français ! »

M. Terson est un sincère et courageux défenseur des classes pauvres. Dans les brochures émanées de lui, et dont on a incriminé quelques articles, de nombreux passages attestent la résolution de ne provoquer aucune violence et d'activer le progrès social par des moyens exclusivement pacifiques. Sans cesse dans sa défense orale, M. Terson a protesté de son amour pour la paix, en même temps que de son ardente sympathie pour les travailleurs. Si des excitations blâmables se sont glissées dans la *Revue des droits du peuple*, le prévenu les a franchement désavouées comme n'étant pas son œuvre personnelle, comme contradictoires à ses propres opinions. En de pareilles circonstances, l'acquittement de M. Terson était désirable pour tous les partis. En se montrant libéral et populaire, le jury eût donné à la magistrature officielle l'exemple d'un système conciliateur : il eût réparé la fâcheuse impression produite sur les prolétaires par la condamnation des ouvriers charpentiers, il eût enlevé un texte à ceux qui pensent encore que les intérêts de la bourgeoisie ne sont pas disposés à s'associer, comme ils devraient l'être, aux intérêts de la classe laborieuse, et que l'ère de l'union, de la fraternité, appelée de tous nos vœux, n'a pas encore commencé pour ces deux classes.

Organisation de la Commune.

Si les idées de réforme sociale rencontrent une vive résistance chez les hommes du Pouvoir, chez ces amis de l'ordre et de la paix qui prennent le nom de conservateurs, c'est que l'on ne s'attache pas à considérer en quoi les procédés de réforme indiqués aujourd'hui par la science sociale diffèrent de ces moyens violents par lesquels les novateurs politiques et religieux bouleversaient autrefois le monde.

Au mot de réforme on se figure Luther jetant au bûcher les bulles du pape et allumant dans l'Europe entière un incendie ; au mot de réforme on croit entendre les débats orageux de l'Assemblée constituante et les cris du peuple envahissant la Bastille.

Certes, le Protestantisme et la Révolution française sont des faits importants, providentiels, mais aujourd'hui les grands principes, les idées de liberté, d'émancipation, de droits pour tous ont été proclamés, reconnus; pour les faire passer dans la pratique, il n'est pas nécessaire de saper des religions ni de troubler des empires.

Une simple commune, un village de 15 à 1800 habitants, renferme, sur de petites proportions, les mêmes éléments qu'un grand Etat; la commune a son agriculture, son industrie, ses ménages, son école, son clergé dans le curé et le sacristain, son gouvernement dans le maire et le conseil municipal, sa force armée se fractionne et s'éparpille, les opinions, les intérêts sont hostiles. Avant de songer à disposer ces éléments, d'après un plan régulier, il faut d'abord les rapprocher les uns des autres, et les relier par le principe d'association.

Qu'est-ce que c'est qu'associer ? c'est faire concourir à un but commun plusieurs forces. Quelles sont les forces, les puissances productives que recèle une commune de 15 à 1 800 habitants ?

Nous y trouvons des terres, des bâtiments, des ustensiles aratoires, du bétail, des valeurs pécuniaires, du crédit, en un mot des *capitaux*.

Nous y trouvons des hommes, des femmes, des enfants exploitant la terre, maniant les instruments aratoires, exerçant aussi quelques industries manufacturières, en un mot, des *travailleurs*.

Ces travailleurs sont habiles, expérimentés à des degrés inégaux, il en est auxquels une aptitude naturelle, une éducation spéciale, un long exercice donnent une supériorité incontestable, celle du *talent*.

Quels emplois peuvent trouver dans la commune ces différents éléments de production ? En d'autres termes, quels sont les travaux qu'on y doit exécuter ?

Les travaux nécessaires dans une commune se rapportent à sept divisions principales : agriculture, industrie manufacturière, commerce, travail domestique, enseignement, sciences, beaux-arts.

Agriculture. — Dans toute commune, le sol doit être mis en valeur ; suivant la nature du terrain, les bois, les céréales, les vignobles, les pâturages y prédominent ; suivant les saisons il s'agit d'ensemencer, de labourer, de moissonner, de vendanger ou d'enserrer la récolte dans les granges ; mais partout, et pendant l'année presque entière, l'agriculture est, pour les habitants de la commune, la branche de travail qui occupe le plus de bras, et la principale somme de revenus.

Fabrique.— Tous les villages ne possèdent pas de grandes manufactures ; mais partout, pendant l'hiver principalement, le travail de fabrique s'y exerce ; la matière première, fournie par l'agriculture, prend sous la main de l'homme une forme nouvelle, et se façonne pour être appliquée à nos besoins. Le cuir se change en chaussure ; sous l'action du charron, du menuisier, du tourneur, le bois subit mille métamorphoses; la scie frémit, le marteau retentit, le fourneau s'allume, l'industrie ajoute aux produits de nature un surcroît de valeur ; elle augmente la somme de richesses produite par le travail général de la commune.

Commerce. — Il ne suffit pas de faire produire à la terre les substances utiles à l'homme, il ne suffit pas de les façonner pour leur donner une destination conforme à nos besoins ; il faut encore faire parvenir les produits aux consommateurs, distribuer les denrées utiles sur tous les points où elles sont réclamées. Cette fonction est celle du commerce, dont l'action tant extérieure qu'intérieure est indispensable à la prospérité du village. Extérieurement la commune a besoin de débouchés, de placement pour ses grains, ses vins, ses huiles, pour tous ses produits; intérieurement la commune a besoin d'être approvisionnée, de recevoir les vêtements, que l'intérêt général ... organisée, les fonctions d'enseignement doivent être plus honorées, mieux rémunérées qu'aujourd'hui.

Sciences. — Il ne suffit pas que dans chaque branche spéciale de travail la pratique se perfectionne et que l'homme acquière chaque jour une nouvelle dextérité ; le bras doit être conduit par l'intelligence, les progrès de la science doivent éclairer ceux de l'industrie.

Dans la commune, les laboureurs, vignerons, forestiers, ont besoin de recevoir les conseils de l'astronome, du géologue ; le fabricant ne saurait se passer du chimiste ; l'enseignement ne sera qu'une routine, si l'instituteur n'est pas guidé par la philosophie, par une sérieuse connaissance de l'homme et de ses passions. Aujourd'hui, la science a dans le village assez peu d'adeptes, mais la production générale en souffre, et nous devons signaler cette importante lacune.

Beaux-arts. — L'homme a besoin de régularité, de mesure, d'harmonie en un mot, dans les formes, dans les sons, dans les couleurs. La satisfaction de ce besoin élève l'âme, introduit dans les mœurs de la douceur et de la dignité.

Dès aujourd'hui le moindre village consacre aux beaux-arts un édifice, c'est l'église. Elle sert à la fois de temple et de musée; l'architecture, la statuaire, la musique y prennent un développement proportionné aux ressources financières du pays, au zèle et au bon goût de l'autorité municipale et religieuse. En outre, chaque paysan cherche à décorer sa demeure d'estampes grossièrement coloriées ; les jours de fête un orchestre de danse est improvisé dans la prairie. Ces faits attestent de louables tendances, des penchants qu'il faut encourager et satisfaire. La commune ne saurait être privée d'architectes, de sculpteurs, de peintres, de musiciens et de poëtes.

Nous avons énuméré tous les travaux indispensables au bien-être, à la prospérité de la commune; nous avons fait comprendre que pour exécuter ces travaux il existe trois forces aujourd'hui disséminées, éparpillées, le *capital*, le *travail* et le *talent*.

Si l'on veut établir l'association dans une commune, former de cette commune un ensemble, y relier en faisceau tous les intérêts, toutes les puissances, il faut que le capital, le travail et le talent répandus dans tout le village se concertent, s'unissent pour exécuter le mieux, le plus économiquement possible tous les travaux agricoles, manufacturiers, commerciaux, domestiques, d'enseignement, de science et d'art. Le capital, le travail et le talent doivent concourir à ce but en suivant un plan unitaire, une direction commune, et chacun de ces trois éléments doit recevoir sa part du revenu total dans la proportion du concours qu'il a prêté à la production.

Unité, économie de ressorts dans l'action, justice absolue dans la répartition des valeurs, tels sont les principes que l'on ne doit jamais perdre de vue si l'on veut organiser la commune conformément au principe d'association.

SUPPLÉMENT

Rome ; la belle Marie prit le chemin du faubourg des Alouettes, ainsi nommé à cause de la légion Alauda que César y fit camper jadis.

Elles étaient cinq à six jeunes filles qui marchaient en riant et en ballant.

— Ça n'empêche pas, disait une grande blonde, que mamzelle Marie a son galant comme les autres.

— Vois-tu ben ! dit la belle fille avec une sorte d'aigreur : qui qui t'a dit ça à toi ?

— Ouah ! est-ce qu'on a besoin de dire !

— Et qui donc celui-là? demandèrent les autres.

— Pierre Lumet, s'il vous plait, un grand fainiant, un sans cœur, un vagabond.

— De quoi ! s'écria la fille du garde-champêtre, faut pas tant causer, ma chère !... des vagabonds comme ça, je t'en souhaite !

La conversation continua long-temps sur ce ton de raillerie malveillante, qui est particulier aux gens d'Issoudun ; puis la belle fille arriva au logis de ses parents, situé presque hors la ville, entre des jardins entourés de haies vives.

Une demi-heure plus tard, un homme escalada lestement les clôtures et s'approcha à pas de loup de la maison tranquille où dormait comme un juste le garde-champêtre Renaudet.

Le maraudeur n'était autre que Pierre Lumet.

Ce jeune homme était âgé de vingt-deux ans. Depuis long-temps il n'avait plus de parents ; il était paresseux, insolent, difficile à vivre; et ne cherchait d'ouvrage que pour les besoins impérieux de sa misérable existence.

— A quoi bon travailler ? disait-il. Que je gagne trente sous au lieu de dix, je n'en serai pas plus riche; et je ne veux pas me marier. Je n'ai pas peur de la misère pour moi, j'en ai peur pour une pauvre femme et pour les huit ou dix enfants qui m'arriveraient en huit ou dix ans.

Me tuer le corps et l'âme pour gagner trente sous ! fi donc ! si je pouvais parvenir à quelque chose avec le temps, je travaillerais comme dix chevaux ; mais, ne pouvant pas espérer les avantages d'une laborieuse prospérité, je veux du moins les avantages de la misère.... Je veux être à moitié libre, et n'user mon corps qu'au profit du pain du jour. Et vive donc le vagabondage et la fainéantise !

Tels étaient les raisonnements de Pierre Lumet. Ils étaient justes. Dans notre état social, si le prolétaire était prévoyant il ne se marierait jamais, parce que l'essor du travail est comprimé chez lui. L'ordre et l'énergie ne peuvent pas même y tenir. Le prolétaire courageux arrache à la société le pain du jour, cela est vrai ; mais le prolétaire prévoyant vit sans cesse dévoré par le souci du lendemain ; il lui est défendu d'organiser la vie de sa famille ; il n'a d'autre aide à espérer, sous ce rapport, que l'hôpital ou le bureau de charité.

Sans pousser aussi loin son raisonnement, notre beau tailleur de vignes était demeuré vagabond ; et bien qu'amoureux comme un berger de Théocrite, il songeait à peine à épouser sa belle, bien décidé cependant à la disputer à qui que ce fût.

La lune glissait de temps en temps entre les nuages. Pierre marcha en rampant jusqu'à l'habitation du garde, et se mit à gratter à la porte d'une façon particulière.

Un tout petit bruit se fit entendre ; la porte s'entr'ouvrit avec une adorable circonspection, et la belle vigneronne apparut, un doigt sur la bouche et les regards effarés.

Je dois dire à la louange des vignerons d'Issoudun qu'ils ont une manière de faire l'amour, qui a l'air si bête qu'elle en est profondément spirituelle.

Ils ignorent la rhétorique et la galanterie, ils méprisent le bavardage; et de même qu'ils raillent à froid, ils font aussi l'amour à froid.

Ils contemplent ou ils agissent.

Pierre était assis sur une borne; il prit la main de Marie, qui se tenait debout les yeux baissés ; il courba la tête et il ne souffla mot.

J'ai vu cent fois pour une des couples amoureux qui, en plein jour, en pleine rue, debout, la main dans la main, demeuraient là des heures entières sans proférer une parole, oublieux de la lumière et des passants.

Après trois quarts d'heure, Pierre Lumet était probablement au bout de sa période contemplative, il attira la jeune fille sur ses genoux et lui dit avec amour :

— Marions-nous.

— Jamais mon père ne vourra. Il dit comme ça que t'es trop pauvre.

— Ouah ! je travaillerai. Marions-nous tout de même.

— Laisse-moi, Pierre, laisse-moi ! Si mon père le savait, il me battrait... J'suis sûre qu'i ne dort pas.

En effet, un bruit imperceptible avait interrompu le silence : Pierre crut qu'un écho impertinent répercutait son baiser sonore, et pour s'en assurer... il recommença.

III. — L'ORDRE PUBLIC EN CHEMISE.

En ce moment, un violent coup de quelque chose lui atteignit les épaules ; une voix terrible s'écria :

— Gredin !

Et une autre voix criarde, dolente, effarée, lui répondit de l'intérieur :

— Qu'est donc là?

Un filet de lumière glissa entre les volets : la lune sortit des nuages ; et Pierre vit à deux pas de lui la figure tragique du père Renaudet.

Le brave homme était en chemise ; il avait sur la tête un vieux chapeau de gendarme, un nez en bec de vautour, le fourreau de son sabre à la main et d'énormes sabots aux pieds.

Une seconde fois il répéta :

— Gredin !

Et il s'apprêtait à répéter aussi la gourmade.

— Qu'est donc là? fit de nouveau la voix de la vieille femme.

Marie se sauva dans la maison ; Pierre arrêta le bras du vieillard et lui dit avec une impassible froideur :

— Père Renaudet, appelez-moi cent fois gredin, si ça vous arrange, mais ne me donnez pas deux coups.

— Quoique tu viens faire cheux nous, grand gueux ! Est-ce pour débaucher ma fille ou pour voler mes pommes de tarre?

— Pour ce qui est de vos pommes de tarre, père Renaudet, allez sont tranquilles de mon fait, ou le diable m'amporte ! Quant à vout' fille, apparence que si j'eume à batifoler un brin avec elle, je ne suis point pour l'y faire des chouses qui ne sont point à faire. Là-dessus, mettez vout' chapiau dret su vout' tête, et allez vous coucher.

— Cette effroyable trigauderie exaspéra le garde champêtre ; il ne put s'empêcher d'adresser au jeune homme une nouvelle gourmade accompagnée d'un déluge de gros mots et d'injures.

— Foi de garde champêtre tu passeras par les mains de la justice.

— Père Renaudet, si vous me tapez encore, je vous battrai.

— Je te ferai avaler pus d'un mois de prison, ou le tonnerre de Dieu m'écrase !

— Père Renaudet, vous n'avez pus de ce jambes et vous êtes vieux; donnez-moi vout' place et vout' fille, et je vous nourrirai tous ni pus ni moins que des notaires.

— Ma fille, gueusard, ma fille ! tu la conduirais toi-même aux galants qui te payeraient chopine ! Tu n'es qu'un vagabond, un gibier de commissaire ; va-t-en !

Le sang-froid berrichon eut grand'peine à résister à cette rude épreuve; Pierre Lumet leva sa main large comme un battoir ; puis il la rabattit sans frapper le vieillard, et dit en haussant les épaules, avec une froideur de ministre :

— Père Renaudet, vous êtes une vieille dinde !

Il fit quatre pas de géant et fut bientôt rentré dans l'intérieur de la ville.

Le garde champêtre grommela des mots de vengeance, et il rentra battre sa femme, pour se consoler de ne pas avoir assommé le galant.

IV. — LES VIGNES DE CRÈVE-CŒUR.

A quelque temps de là, cinq ou six jours avant l'ouverture des vendanges, Pierre Lumet philosophait, les mains derrière le dos, au milieu des vignes de Crève-Cœur, un clos superbe où se récoltent les meilleurs de ces vins étranges qui sont froids à l'apparence, mais qui ont en réalité toute la chaleur des vins d'Espagne et tout le parfum des vins de France.

Il faisait un soleil radieux. L'air était pur, limpide ; les ondulations de l'éther oscillaient au dessus des verts feuillages ; la cigale chantait ; l'ortolan faisait entendre sa voix en même temps incisive et traînarde, et çà et là, dans les chaumes lointains on entendait le coup de fusil des chasseurs.

Comme nous l'avons dit, Pierre était contemplateur, mais contemplateur habile ; il observait avec bonheur, avec amour, à cette seule fin d'arriver sûrement à la certitude et à l'intelligence de la possession.

Il vaguait dans un sentier étroit, entouré de buissons rabougris, formé d'amas de grandes lierres plates et cassantes qui forment avec le fer le fond du sol de cette partie de la province.

Dans ces contrées, tous les produits de la nature, bêtes et gens, naissent, croissent et mûrissent, — les vignes surtout, — entre des pierres et du fer.

Mais notre beau garçon contemplait à ce moment le plus beau cep de vigne de tous les environs. C'était un large plan de chasselas, dont les

[illegible] tube B sera probablement clos à ses deux extrémités par des cloisons semblables à celle qui termine l'extrémité submergée du tube A. De cette façon, il pourra descendre jusque sur le lit du fleuve sans que l'eau pénètre dans son intérieur. Ceci fait, le tube B est remorqué par un bateau à vapeur jusqu'à un navire mis à l'ancre à la hauteur même de la place que le tube B devra occuper. Ce navire est muni de treuils à l'aide desquels est mû un câble. Ce câble passe en même temps par une poulie qui termine l'extrémité submergée du tube A et une autre poulie qui termine l'extrémité du tube B, qui doit être mise en contact avec le tube A. Il en résulte que, lorsque le tube B est coulé à fond, ces deux poulies arrivent infailliblement au contact, et dès qu'elles en viennent à se toucher, les crochets dont nous avons parlé et qui se trouvent aux deux extrémités des diamètres verticaux des deux tubes A et B s'emboîtent nécessairement, et l'adhérence de ces tubes est établie.

Cette adhérence ne suffit point, et voici comment la réunion définitive des différentes portions du tunnel est complétée :

On pénètre par l'extrémité ouverte du tube A dans l'intérieur de ce tube, on arrive jusqu'à la cloison qui le sépare du tube B. Après s'être assuré que l'adhérence provisoire dont nous venons de décrire le mécanisme est convenablement établie, on la complète en faisant pénétrer dans un épais rebord du tube B, de forts boulons garnis d'un bourrelet d'étoupe et placés sur un rebord correspondant du tube A. Ceci fait, on enlève les deux cloisons qui serviront à fermer de nouveaux tubes et la communication est définitivement établie entre les deux segments A et B du tunnel.

On comprend de suite que la même manœuvre nous servira à ajouter au tube B un nouveau tube C et qu'ainsi de proche en proche, nous atteindrons l'autre rive du fleuve.

Une portion de tube étant ajoutée à une autre, il s'agit de les mettre de niveau. Le niveau établi, il faut assurer la solidité de la construction. Les dispositions prises en vue de ce double but sont aussi simples qu'ingénieuses. De chaque côté du tube qui repose sur le lit du fleuve sortent des espèces de sondes semblables à celles qui servent à forer les puits artésiens. Ces sondes peuvent être poussées de dedans en dehors du tunnel. Conduites presqu'à la rencontre du lit du fleuve, elles y pénètrent à droite et à gauche, et si le sol est parfaitement de niveau, en donnant à celles de droite et de gauche une même longueur; ou si le sol est inégal en donnant à l'une ou à l'autre des longueurs différentes, on arrive ainsi à établir le niveau avec une grande précision. Ceci fait, à l'aide de tubes ou de sortes de chemises de toile, on fait couler du navire qui porte le treuil sur les côtés et au dessous du tunnel du béton, qui bientôt forme sous celui-ci un lit ou une sorte de canal d'une grande solidité. Enfin des ancres articulées sur les côtés du tunnel et qu'un mécanisme très simple permet de manœuvrer avec une grande facilité pénétrant avec force dans ce sol artificiel, donnent définitivement à toute la construction une inaltérable fixité.

Les différentes portions du tube ne sont pas composées aussi simplement que ce qui précède a dû le faire croire. Chacune d'elles se compose de parties réunies par deux sortes d'ajutages. Les unes sont emboîtées l'une dans l'autre de manière à permettre à volonté l'allongement et le retrait du tube; les autres sont articulées comme un genou, de façon à permettre une certaine flexion. Ces dispositions ont pour but de permettre aux tubes de suivre les diverses sinuosités du sol jusqu'à ce qu'on soit parvenu à les mettre de niveau. Les articulations sont d'ailleurs disposées de façon à permettre de réparer facilement de l'intérieur les voies d'eau accidentelles.

Tel est, autant qu'il nous est possible d'en donner une idée sans le secours de dessins, le plan adopté par MM. Franchot et Tessié du Motay. On voit que la hardiesse de leur conception n'est égalée que par la simplicité des moyens qu'ils mettent en jeu pour la réaliser.

Ainsi que nous l'avons dit, ces messieurs n'ont eu d'abord en vue que d'établir des communications à travers les fleuves; depuis, des études longues et pénibles leur ont démontré la possibilité de semblables communications à travers des bras de mer, et notamment entre les côtes de France et d'Angleterre.

Leur conviction à cet égard repose sur un grand nombre de sondages opérés dans le détroit du Pas-de-Calais. Il résulte de leurs travaux, que l'existence dans le grand chenal d'une banc, désigné sous le nom de Colbar, rendrait difficile l'établissement d'un tunnel entre les deux points les plus rapprochés des côtes de France et d'Angleterre, savoir : entre le Grisnez et le Southforeland, et même entre Boulogne et Folkstone. La ligne qu'ils ont adopté s'étend de Sangatte, petite village situé à l'ouest de Calais, entre cette ville et le Grisnez, à la pointe ouest de la jetée de Douvres près du Shakespeareclif. Il résulte, en effet, de leurs nombreux sondages, que les pentes générales de cette ligne, qui d'ailleurs ne se trouve nulle part, à plus de 50 à 55 mètres au-dessous de la surface de la mer n'excèdent pas celles que rend admissible le mode de propulsion imaginé par les auteurs du projet.

D'après eux, en effet, les wagons ne seront mis en mouvement ni par des machines locomotives ni à l'aide des moyens adoptés dans les chemins atmosphériques proprement dits. Chaque wagon lancé isolément dans le tunnel sera muni à l'avant et à l'arrière de voiles circulaires dont le diamètre égalera celui du tunnel. Deux fortes machines, placées aux extrémités de la voie, comprimant l'air en arrière du wagon à une pression de moins de 1/10e d'atmosphère suffiront à lui imprimer une vitesse de 15 lieues à l'heure et dès lors permettront de traverser le détroit en une demi-heure.

Mais, diront sans doute les incrédules, la traversée s'opère aujourd'hui en deux heures et demie, et cette économie des quatre cinquièmes du temps, bien qu'importante sans doute en raison de l'activité sans cesse croissante des relations, ne nous paraît pas un avantage à mettre en regard des dépenses énormes qu'entraînerait l'accomplissement de ce projet gigantesque. A cela nous répondrons que les dépenses sont, en effet, considérables, bien qu'elles ne puissent être mises en parallèle avec celles qu'entraînerait le tunnel que l'on a proposé de creuser sous le lit de la mer. A en juger par les dépenses qu'a occasionnées celui de Londres et le temps qu'a demandé son établissement, un tel tunnel ne coûterait pas, en effet, moins de plusieurs milliards, et il ne faudrait espérer de le traverser qu'après trois cents et quelques années de travaux. Mais nous pensons que le projet de MM. Franchot et Tessié entraînât-il des frais plus considérables encore que ceux qu'il est permis de prévoir, l'entreprise projetée n'en serait pas moins une admirable affaire commerciale. Non-seulement parce que le tunnel anglo-français deviendrait sans aucun doute la seule voie de transport des marchandises,

Les différentes portions du tube étant construites, lorsqu'il s'agira de les transporter en mer, voici ce que fera l'inventeur : il fermera chaque tube à ses deux extrémités au moyen d'une charpente temporaire de fer et de bois. Puis, ainsi clos de toutes parts, ces tubes seront lancés en mer et remorqués par un bateau à vapeur, jusqu'au lieu où ils devront être submergés. Arrivés là, on les remplira d'eau au moyen de robinets afin de les faire couler à fond, puis on descendra dans des cloches à plongeur pour les réunir momentanément; ensuite, à l'aide de pompes, on les videra d'eau. Enfin, dès qu'on pourra pénétrer dans leur intérieur, on retirera les charpentes qui ferment chacune des extrémités, et l'on réunira définitivement les différentes portions du tunnel qui ne fera plus dès lors qu'une seule et vaste construction.

Pour empêcher que les tubes, une fois vides, ne se soulèvent, une large plateforme règnerait au dessus d'eux et dans toute leur longueur, et cette plateforme serait couverte d'un nombre considérable de très grosses pierres dont le poids suffirait, suivant l'auteur, pour maintenir la construction dans une position invariable. Enfin les portions du tunnel qui aboutissent aux rivages, seraient placées sous le lit même de la mer, dans des canaux creusés tout exprès, afin de les garantir de la violence des vagues; précaution inutile en pleine mer, parce que même dans les plus violentes tempêtes l'eau n'est jamais agitée à plus de 10 ou 12 mètres de profondeur. M. de La Haye pense ce que démontrent MM. Tessié et Franchot, à savoir : que le lit de la Manche est assez peu inégal pour qu'un tel projet puisse s'y réaliser.

Telle est l'invention de M. Delahaye; on dirait le premier pas de l'art que MM. Franchot et Tessié du Motay semblent avoir porté du premier coup à toute la perfection dont il est susceptible. Si nous ne savions que ces messieurs s'occupent activement en ce moment même de la réalisation de leur projet, nous dirions qu'il est tombé en enfance entre les mains de leur concurrent.

TUNNEL SUSPENDU. — Voici un autre projet de chemin de fer qui peut être mis en parallèle avec le précédent. Dans le but d'assurer des communications plus rapides entre l'Angleterre et l'Irlande, on s'est beaucoup préoccupé des moyens de faire arriver le chemin de fer du Nord du pays de Galles jusqu'à Holyhead, îlot placé en avant de l'île d'Anglesey. Pour cela, il faudrait lui faire traverser le détroit de Menai à Holyhead. Un pont de pierre étant regardé comme impraticable, le célèbre ingénieur Stephenson propose d'étendre, par dessus ce bras de mer, dans une longueur d'environ 300 mètres, et à une hauteur assez grande pour ne point entraver le passage des navires..., une galerie ou tunnel de fer, dans lequel passeront les convois. Le détroit étant partagé en son milieu par un rocher très élevé, le tube se composerait de deux parties de 450 pieds chacune. Il serait construit de fortes plaques rivées ensemble et fortifiées par des côtes longitudinales de fer. La section aurait 25 pieds de haut et 15 de large. La rigidité de cette construction serait si considérable qu'elle garderait une position parfaitement horizontale, sans autre support que le rocher dont nous venons de parler, et alors même qu'elle aurait à supporter le poids de tout un convoi.

L'ESCLAVE DE FER. — M. Etzler est un de ces apôtres de l'industrie qui, auxiliaires, partisans de la science sociale, ont entrepris de soumettre à la domination de l'homme et de plier à ses usages toutes les forces de la nature et tous les êtres qu'elle renferme. Il ne se propose rien moins que de transformer la terre en un lieu de délices. Il veut *mettre le paradis à la portée de tout le monde*, et cela sans travail, et au moyen des forces de la nature travaillant pour leur roi, et des machines obéissant à la voix de leur créateur. Par lui, par l'adoption du plan qu'il propose, le monde entier sera transformé, si on l'en croit, en un jardin supérieur à tout ce que le luxe et le bon goût ont jamais su créer sur d'étroits lambeaux de terre. Le sol sera partout couvert du terreau le plus fertile; les marais et les lacs seront desséchés et comblés; les eaux des fleuves couleront distillées et filtrées dans des canaux construits en matières vitrifiées; les routes seront couvertes de larges dalles de même matière, aussi dure que le silex, et sillonnées de rainures en fer sur lesquelles des voitures pesant plusieurs milliers de tonnes circuleront avec une rapidité de plus de trois cents lieues par jour. L'homme habitera des palais qui surpasseront en magnificence comme en commodité tout ce qu'on a jamais vu ou rêvé. Ils auront au dehors et au dedans l'apparence du cristal, et des milliers d'années passeront sur eux sans porter atteinte à leur solidité, car chacun d'eux sera construit comme d'une seule pièce. Paisible souverain de son globe, l'homme voyagera sans danger par terre et par mer. En trois ou quatre jours, il franchira l'Atlantique, en quinze jours il aura posé ses pieds sur les deux pôles. Des îles flottantes, mues par de puissantes machines, traverseront l'Océan avec une vitesse de plus de trois cents lieues par jour. Ces îles, construites en matériaux légers, imperméables à l'eau, couvertes de terre fertile, produisant toutes sortes d'arbres et de plantes utiles, logeront des milliers de familles dans leurs vastes palais. Toutes les choses pouvant accroître le bien-être de l'homme, seront multipliées de façon à satisfaire aux besoins de chacun, et la richesse ne coûtera pas plus cher que l'eau. De riches étoffes seront fabriquées sans travail corporel, et prendront, sans que l'homme s'en mêle, la forme, la façon, la qualité requises. Il ne sera besoin ni de carder, ni de filer, ni de tisser, ni de coudre; car les étoffes, composées de substances cohésives et fibreuses, seront coulées comme du papier. Les aliments et les boissons seront également d'une qualité bien supérieure à tout ce que nous connaissons; on en écartera, par des manipulations scientifiques, tout ce qui pourrait exercer une influence nuisible sur la santé. En un mot, les jouissances de la vie atteindront les dernières limites du possible.

M. Etzler a imaginé tout un système mécanique, qui doit, suivant lui, réaliser ce plan féerique. Nous en donnerons un de ces jours la curieuse description. La seule chose sur laquelle nous nous proposons d'attirer aujourd'hui l'attention, c'est que l'une de ces machines, qu'on sera bien tenté de regarder comme inexécutables, vient cependant d'être construite en Angleterre, et non pas par un simple particulier, qu'on pourrait croire en proie lui-même à la maladie dont on supposera peut-être l'auteur atteint, mais par une société sérieuse, par la société d'émigration aux tropiques.

Cette machine, que le *Mechanic's Magazine* désigne sous le nom d'*Esclave de fer*, est en effet un esclave infatigable, qui, sous les ordres de l'homme, devra non-seulement construire des routes, creuser des canaux et des tunnels comme fait l'*Excavateur américain*, mais accomplir la plupart des travaux agricoles, le labourage, l'ensemencement, et la

[illegible]

M. M. à Lorient. — Réclamation juste. On y fait droit.

M. M. à Metz. — Vous recevrez les titres avec les Alm.

Mlle D. à Nantes. — Veuillez diriger sur Cayenne par l'occasion la plus prompte et la plus sûre le paquet que vous recevrez.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 27 novembre. — THOMAIN fils, entrepreneur de peinture, rue des Bernardins, 10. Juge commissaire, M. Labbé; syndic provisoire, M. Thiébaut, rue de la Bienfaisance, 2. — BOURGEOIS, ancien entrepreneur de peinture, faubourg Poissonnière, 84. Juge commissaire, M. Grimoult; syndic provisoire, M. Haussmann, rue St-Honoré, 290.

Du 28 novembre. — TANQUEREY, fabricant de papiers peints, boulevart Bonne-Nouvelle, 7. Juge commissaire, M. Le Roy; syndic provisoire, M. Battarel, rue Cléry, 9. — BEURY fils, menuisier à Batignolles, rue de Truffaut, 45. Juge commissaire, M. Sommier; syndic provisoire, M. Duval-Vaucluse, rue Grange-aux-Belles, 5. — BOURGET aîné, commissionnaire de roulage, rue Verdelet, 6. Juge commissaire, M. George; syndic provisoire, M. Thierry, rue Monsigny, 9. — PETIT, marchand de vins, rue Grénetat, 3. Juge commissaire, M. Sommier; syndic provisoire, M. Haussmann, rue St-Honoré, 290. — LAFOND, marchand de vin et tonnelier, rue de Bercy, 106, à Bercy. Juge commissaire, M. Le Roy; syndic provisoire, M. Lecomte, rue de la Michodière, 5.

Bourse du 29 novembre 1845.

La liquidation a déterminé un mouvement assez vif de baisse sur la rente. Les chemins de fer, beaucoup plus affectés, ont considérablement baissé : Rouen, Marseille et Vierzon de 30 à 40 fr., et presque tous les autres de 20 fr. environ.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Belgique 1842, 101, 100 3/4. — Id. 4 1/2, 98. — Id. 2 1/2, 55 7/8. — Banque belge, 760. — Chemin de : La Teste, 180. — Actions de : Lin Maberly, 680, 675. — Houillère Chazotte, 900. — Obligations de : Rouen, 1000. — A terme : Banque de France, 3300. — Naples, 100 75. — Espagne dette intérieure, 33 fin courant. — Fampoux, 470, 475.

	1er C.	P. H.	P. B.	Dr C.	hier
5 0/0 compt.....	117 ««	117 ««	116 85	116 85	117 05
— fin cour...	117 10	117 10	116 75	116 75	117 05
3 0/0 compt.....	82 05	82 10	82 ««	82 05	82 10
— fin cour...	82 ««	82 05	81 70	81 70	82 ««

au comptant.	1er C.	Der C.	Diff.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Diff.
O. de la Ville...	1380 ««	« ««	« ««	5 0/0 Bge 1840.	99 ««	« ««	«
B. de France...	3295 ««	« ««	B. 5 ««	— Portugais...	« ««	« ««	«
C. Gouin 1000...	1145 ««	« ««	« ««	Esp. D. active.	« ««	« ««	«
C. Ganner. 1000	« ««	« ««	« ««	5 0/0 Naples...	100 50	« ««	B. « 25
C. hypot......	600 ««	595 ««	B. 5 ««	— Romain..	99 1/4	« ««	«
4 Canaux......	1240 ««	« ««	« ««	Obl. Piémont.	1242 50	« ««	H. 2 50

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	Diff.	Au 30.	
St-Germ.....	950 ««	940 ««	« ««		
V. r. d......	470 ««	« ««	« ««	—	
— r. g......	288 75	280 ««	B. 5 ««	— 290, 285	
Orléans......	1130 ««	1115 ««	B. 25 ««	— 1127 50, 1130, 1100, 1105	B.20
Strasb......	240 ««	227 50	B. 7 50	— 225, 237 50, 223	B.10
Rouen......	927 50	925 ««	B. 5 ««	— 927 50, 890	B.40
Havre......	750 ««	727 50	B. 10 ««	— 730, 710, 715	B.22 50
Marseille	« ««	« ««	« ««	— 665, 675, 630	B.30
Vierzon......	645 ««	625 ««	B. 15 ««	— 640, 600	B.35
Nord	680 ««	665 ««	B. 10 ««	— 675, 678 75, 655, 640	B.42 50
Dieppe......	470 ««	« ««	« ««	—	
Boulogne....	480 ««	« ««	B. 15 ««	— 480	B.20
Bordeaux....	590 ««	580 ««	B. 5 ««	— 595, 560	B.22 50
Montereau...	430 ««	« ««	B. 3 ««	— 415, 430, 418	B.15
Fampoux....	« ««	« ««	« ««	—	

LONDRES, 27 nov.		PARIS, LE 29 NOV. PRIMES.	COULISSE.
Consol.	94 7/8 95	3 0/0 F. p. 82 45 d. 50.	Av. 82 05.
Esp. 3 0/0		F. c.	Ap. 81 75.
Portug.	56 1/4	5 0/0 F. c.	B. du Trés.
Mexic.	28 1/2	F. p.	
Brésil.			
5 0/0 hol.	92	Orléans, 1125 d. 20 au 15.	F. c. F. p
2 1/2 do	58 5/8	Nord, 705, 682 50 d. 20, 713, 695 d. 10 au 15.	3 0/0 p.
Rouen.	34, 36		5 0/0 p. 27 1/2 à 30
Orléans	43, 45		

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 106,50 à 00,00; courant du mois, 108,00 à 00,00; décembre, 109,00 à 00,00; 4 premiers mois 1846, 111,50 à 00,00.

LILLE. — Colza, 103,50. — Œillette rousse, 89,50. — Lin, 88,00. — Cameline, 89,00. — Voitures, 5,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible, courant du mois et décembre, 105,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 88,00 à 00,00 fr. les 100 kil.

CHANDELLE, 70,00 à 70,50.

HALLE DE PARIS.

28 nov.			29 nov.		
Arrivages	1831 q.	44 k.	Arrivages	2736 q.	88 k.
Ventes	2151	11	Ventes	3086	46
Restant	37300	08	Restant	46950	43
Cours moyen	42,17		Cours moyen	40,76	
Cours-taxe	41,07		Cours-taxe	40,76	

Cote administrative. 28 nov.					Cote administrative. 29 nov.				
Gruaux	12 q.	56 k.	53,50 à	56,00	Gruaux	18 q.	34 k.	56,00 à	57,30
1re	357	96	41,40 à	44,60	1re	306	45	41,40 à	44,00
2e	424	03	39,80 à	40,75	2e	467	78	38,20 à	40,75
3e	9	42	33,10 à	34,40	3e	24	07	30,53 à	34,40
4e	3	11	00,00 à	28,00	4e	5	23	28,00 à	28,65
A liv.	916	98	28,00 à	43,00	A liv.	1964	66	28,00 à	41,70

Marchés.

Marché Saint-Antoine, 28 nov. — Foin, 1re 58 à 60; 2e 54 à 56; 3e 45 à 50. — Sainfoin, 1re 00 à 00; 2e 00 à 00; 3e 00 à 00. — Luzerne 1re 00 à 58; 2e 50 à 51; 3e 41 à 46. — Paille de blé 1re 00 à 30; 2e 27 à 28; 3e 25 à 26. — Paille de seigle 1re 37 à 00; 2e 00 à 35; 3e 00 à 27. — Paille d'avoine, 1re 00 à 00; 2e 42 à 45; 3e 00. — Trèfle 1re 00 à 00; 3e 00 à 38. — Regain 1re 00 à 48; 3e 45 à 46.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 29 nov. — Foin 1re 54 à 58; 2e 46 à 50; 3e 00 à 43. — Luzerne, 1re 00 à 00; 2e 46 à 47. — Paille de blé, 1re 27 à 29; 2e 24 à 26; 3e 00 à 00.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 29 novembre. — Foin 1re 52 à 54; 2e 47 à 51; 3e 45 à 47. — Paille de seigle 1re 00 à 00; 2e 00 à 00 — Paille de blé 1re 28 à 30; 2e 26 à 27; 3e 00 à 25.

Halle à la viande du 29 novembre. — 27690 kil. Bœuf 1,34-1,10-0,80. — 13145 kil. Veau 1,50-1,30-1,10. — 7003 kil. Mouton 1,40-1,20-0,80. — En gros 62160 kil. 1,16-1,08-1,00.

Marché de la Vallée du 29 novembre. — Alouettes (la pièce) 0,07 à 0,10.

la doctrine de l'association et de l'organisation du travail. Elle a écoulé un grand nombre de ces petits livres, tels que : — *Petit cours d'économie politique* à l'usage des ignorants et des savants (extrait de *Débâcle*) par V. Considerant ; — *les Enfants au Phalanstère*, dialogue sur l'Education (extrait du *Fou du Palais-Royal*), par F. Cantagrel ; — *le Sept avril*, que nous donnons en prime aux abonnés d'un an (6 fr.) du numéro de quinzaine de la *Démocratie Pacifique* ; — *l'Almanach phalanstérien*, qui compte déjà deux années : — *les Fruitières du Jura* (exemple d'association) ; — *Immoralité de la Doctrine de Fourier* ; — *De la politique nouvelle* ; — *l'Exposition abrégée du Systèmephalanstérien*, par V. Considerant, dont une édition spéciale, où ne sont pas comprises les Etudes sur quelques problèmes fondamentaux de la Destinée sociale, paraîtra, jeudi prochain, au prix de 30 centimes. — La Librairie sociétaire met en ce moment sous presse — *Précis de l'Organisation du travail* (extrait de *l'Organisation du travail et l'association*), par Math. Briancourt. Ce petit livre, qui, comme le précédent, est destiné à un grand succès, sera établi à très bas prix et tiré à un nombre d'exemplaires considérable.

La plupart de ces petits ouvrages se trouvent chez les dépositaires du Comptoir central de la Librairie, dans les principales villes de France.

La Librairie Sociétaire mettra en vente, le 2 décembre, un petit livre intitulé : *la Grève des ouvriers Charpentiers de la Seine*. Prix : 1 fr. 50.

L'ALMANACH PHALANSTÉRIEN, in-16 de 260 pages compactes, avec vignettes, la plus volumineux et le plus varié de tous les almanachs, obtient

Prix : 5 fr. — A la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10.

LE FOU DU PALAIS-ROYAL, par F. Cantagrel, 2e édition entièrement revue par l'auteur. Cet ouvrage expose, sous forme d'entretiens et de discussions animées, les principaux points de la Théorie phalanstérienne. Toutes les objections faites à la doctrine de Fourier y sont passées en revue. C'est un de ces livres de fantaisie où la science ne se montre qu'à la dérobée, où un apparent pêle-mêle sert de voile à la méthode, où la variété des formes déguise l'aspérité du fond. — La 1re édition in-8o a été rapidement écoulée. La 2e édition, contenant 400 pages compactes format Charpentier, se vend 4 fr. — A la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10.

SOLIDARITÉ, *Vue synthétique sur la Doctrine de Ch. Fourier*, par Hippolyte Renaud, *ancien élève de l'École polytechnique*. — Ce livre est un résumé rapide et général de la conception de Fourier. Titres des chapitres : De la raison et de la science. — De Dieu et du mal. — De l'homme, de ses facultés et de ses penchants. — Organisation de la commune. — Dispositions matérielles. — Dispositions passionnelles. — Conséquence de ces dispositions. — Education. — Répartition des bénéfices. — Propriété. — Ordre et liberté. — Distinction essentielle entre les deux parties de l'ouvrage. — Organisation de la Société. — Hiérarchie. — Equilibre atmosphérique. — Equilibre de population. — Mœurs et coutumes. — Cosmogonie. — Analogie universelle. — A la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10. Un volume in-8°, 2e édition, revue et augmentée par l'auteur : prix, 3 fr. ; et par la poste, 3 fr. 50 c.

Saint-Germain-l'Auxerrois, 66 ; 2° et à Me Hatin, notaire à Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, 77.

Spectacles du 30 novembre 1845.

7 h. 1/2 Théatre-Français. — Charles VI. Tartufe.
7 h. 1/2 Opéra-Comique. — Sirène. Richard.
7 h. 1/2 Italiens. — Nabucodonosor.
7 h. 1/2 Odéon. — Cloison. St-Genest. Tartufe.
6 h. 3/4 Vaudeville. — Intimes. Porthos. Trois Loges. Bourse.
6 h. 1/2 Variétés. — Samaritaine. L'Homme. La Neige. Mme Gibon.
6 h. 1/2 Gymnase. — Noémie. Enfant de la maison. Couleurs. Diplomate.
6 h. 3/4 Palais-Royal. — Spectacle extraordinaire.
6 h. 1/2 Porte-Saint-Martin. — Diane de Chivry. Don César.
7 h. 1/2 Ambigu. — Les Mousquetaires.
6 h. 1/2 Gaîté. — Calas. Toupinel. La Sœur.
6 h. 1/2 Cirque-Olympique. — L'Empire.
6 h. 1/2 Comte. — La Poupée. Premières armes. Intermèdes. Léona. Maria.
6 h. 1/2 Folies. — Connaissances. Riquiqui. Tourlourou. Enfants.
Panorama. (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.
Diorama. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et compagnie, rue du Croissant, 16.

Pour paraître mardi 2 décembre, à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10.

LA GRÈVE DES CHARPENTIERS EN 1845,

ÉPISODE DE LA CRISE COMMERCIALE DE L'ÉPOQUE,

PAR JULIEN BLANC.

Un volume in-12 de près de trois cents pages, contenant la matière d'un fort volume in-8°.

Prix : 1 fr. 50 c. ; par la poste, 2 francs.

Extrait de la table des matières. — Avant-propos. — 10 juin : Cessation des travaux dans les chantiers. — Lettre de la chambre syndicale des entrepreneurs. — Appel aux maîtres et à l'autorité. — Lettre des ouvriers aux entrepreneurs signée de Vincent. — 22 juin : Première intervention de l'autorité. — Grève des charpentiers au Pecq, à Blois, Tours, Amboise. — 28 juin : Séance de la chambre des députés. — Discours compromettant de M. Ledru-Rollin. — Des entrepreneurs adhèrent au tarif et occupent 1 000 ouvriers. — 5 juillet : Le ministère autorise les soldats charpentiers à travailler dans les chantiers. — Salaires comparés de divers corps d'état. — Manifeste des entrepreneurs. — Lettre des ouvriers charpentiers au *Journal des Débats*. — Arrestation de plusieurs ouvriers. — Lettre de la chambre syndicale au *Constitutionnel*. — Descente de la police à la Petite-Villette. Arrestation de la Mère, du Père, de Vincent, Dublé et autres. — Inconcevable démarche des entrepreneurs auprès de la société des architectes. — Le Père, la Mère et le parquet. — Mise en liberté de la Mère et du Père. — Nombre des *adhérents* au 21 juillet. — La prison remède politique. — Nouvelle rupture. — *Ultimatum* des ouvriers. — *Grève* de 1833. — Droits des ouvriers. — Entrevue avec M. le préfet de police. — Lettre des charpentiers à la *Démocratie pacifique*. — La société des architectes fait la morte. — Lettre de la chambre syndicale au *Siècle*. — Arbitrage proposé par les entrepreneurs. — La vérité sur l'arbitrage. — La chambre syndicale est entamée. — Véritable motif de la résistance des entrepreneurs. — Nouvelle descente de la police chez les deux Mères. — Renvoi de dix-neuf charpentiers devant la police correctionnelle. — 12 août : Nouvelle phase de l'affaire des charpentiers. — Déclaration de la chambre syndicale. — La Mère chez M. le préfet de police. — Premier procès : Audiences détaillées. Plaidoiries de Mes Berryer, Ch. Dain, V. Hennequin, Dutheil et Blot-Lequesne. — Jugement du 26 août. — Sur la condamnation des charpentiers. — Un mot sur la lettre de M. Julien Blanc à Vincent. — Deuxième procès : Appel en cour royale. Audiences du 8 et du 9 octobre. — Plaidoiries. — Arrêt. — Le Pouvoir et les Prolétaires. — Résumé. Observations. Conclusion. — Situation avant la *Grève*. — Pendant la *Grève*. — Après la *Grève*. — Conseils sur des essais d'association. — Seule transition possible. — Ce que doit faire le Pouvoir. — Aux ouvriers charpentiers.

Pour paraître jeudi 4 décembre, à la même Librairie :

EXPOSITION ABRÉGÉE DU SYSTÈME PHALANSTÉRIEN DE FOURIER,

PAR VICTOR CONSIDERANT.

Troisième édition. 4e tirage.

Prix : 30 cent. ; par la poste, 35 centimes.

Un volume grand in-32 compacte, où ne sont pas comprises les Études sur quelques problèmes fondamentaux de la Destinée sociale.

Table des matières. — Avertissement de la 3e édition.

1re SÉANCE. — Position du problème social. — Coup d'œil sur les partis. — Nécessité d'une nouvelle organisation sociale, œuvre de la science. — Caractère général de la science. — Caractère particulier de la science sociale. — Position et solution générale du problème de l'Organisation. — Condition que doit remplir tout plan d'organisation sociale. — Il faut organiser le travail dans la commune. — Large signification du mot industrie. — Conditions matérielles de l'organisation du travail dans la commune.

IIe SÉANCE. — Solution économique du problème social. — Transformation de la propriété morcelée. — Exploitation unitaire du sol, conciliée avec la propriété personnelle. — Association des trois éléments de production : le Capital, le Travail et le Talent. — Système des grandes économies domestiques, agricoles, commerciales, etc., du régime sociétaire. — Augmentation du nombre des travailleurs productifs. — Multiplication de la richesse sociale. — Nécessité d'une architecture nouvelle pour un ordre social nouveau. — Idée d'un Phalanstère.

IIIe SÉANCE. — Organisation du travail et de la commune sociétaire. — Distinction profonde entre la Communauté et l'Association. — Condition générale d'accord entre les individus. — Le travail est répugnant. — On peut le rendre attrayant. — Point de liberté sans le système du travail attrayant. — Cause de répugnance dans le travail. — Moyens de rendre le travail attrayant. — Organisation des groupes et des séries. — Division du travail. — Variété des fonctions. — Rivalités nombreuses. — Elles ne peuvent dégénérer en haines. — Le contraste et la diversité des caractères sont des conditions d'harmonie. — Essor donné à l'ambition. — Système électif. — Equilibres compensatifs. — Modération universelle.

IVe SÉANCE. — Effets harmoniques de l'organisation sociétaire. — Répartition proportionnelle au capital, au travail et au talent. — L'égoïsme et la cupidité deviendraient voies de justice. — Les médecins dans l'ordre sociétaire. — Impossibilité du vol. — Plus de paresse. — Extinction de la misère et de la mendicité. — Armées industrielles. — Impression faite sur les esprits par l'Exposition. — Espoir d'un prochain essai. — Universalité de la théorie de Fourier. — Conclusion.

On trouve à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez tous les Dépositaires du Comptoir central de la Librairie dans les principales villes de France, les ouvrages suivants :

Extrait du catalogue de la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10.

Œuvres complètes de Fourier, 2e *édition. Chaque ouvrage se vend séparément, savoir* :

Théorie de l'unité universelle, ou *Traité de l'Association*, 4 forts vol. in-8°. Prix : 24 fr.

Théorie des quatre mouvements, 1 fort vol. in-8o. Prix : 7 fr. 50 c. ; et par la poste : 8 fr. 75 c.

Le nouveau monde industriel et sociétaire, formant le tome VI des *OEuvres complètes*. Prix : 6 fr.

Théorie de l'éducation naturelle et attrayante, *dédiée aux Mères*, par V. Considerant, membre du conseil général de la Seine.

Cet ouvrage est extrait du troisième et dernier volume de Destinée sociale, dont la première moitié vient aussi d'être mise en vente au prix de 3 fr., et par la poste : 3 fr. 75 c.

Bases de la Politique positive, *Manifeste de l'Ecole sociétaire* fondée par Fourier ; 2e édition, 1 vol. in-18. Prix : 1 fr. 25 c. ; et par la poste : 1 fr. 60 c.

Le Fou du Palais-Royal, par F. Cantagrel ; 2e édition, 1 très beau volume in-18 compacte de 400 pages, format Charpentier, avec table analytique et alphabétique. — Prix : 4 fr. ; et par la poste, 4 fr. 50 c.

Fourier, sa vie et sa théorie, par le Dr Ch. Pellarin, 2e édition ; un fort vol. gr. in-12, 5 fr. ; et par la poste : 5 fr. 80 c.

Introduction *à l'étude de la science sociale*, par A. Paget ; 2e édition, in-8°. Prix : 3 fr. ; et par la poste : 3 fr. 90 c.

Examen et Défense du Système de Fourier, par A. Paget et E. Cartier ; volume in-8°, 3 fr. ; et par la poste, 3 fr. 75.

Solidarité, *vue synthétique sur la Doctrine de Fourier*, par H. Renaud, ancien élève de l'Ecole polytechnique, 2e édition ; un vol. in-8°. Prix : 3 fr. ; et par la poste : 3 fr. 50 c.

Débâcle de la politique, par Victor Considerant. Prix : 1 fr. 50 c. ; et par la poste, 1 fr. 75 c.

Les Dogmes, le Clergé et l'État. Etudes religieuses, par MM. E. Pelletan, A. Colin, H. Morvonnais et V. Hennequin. In-8°. Prix 2 fr. 50 c., et par la poste 2 fr. 90 c.

Les Juifs rois de l'époque, *histoire de la féodalité financière*, par A. Toussenel ; 1 volume in-8°. — Prix : 5 fr. ; et par la poste, 6 fr. 25.

Ouvrages à bas prix :

Almanach phalanstérien pour 1846, orné de vignettes et d'une belle gravure d'après le dessin de M. Papety. La vente de cet Almanach, a dépassé, l'année dernière, 22 mille exemplaires, et déjà, cette année, il s'en est écoulé plus de 24,000. — Prix : 50 c. ; et par la poste : 90 c.

Il reste encore des exemplaires de l'*Almanach phalanstérien* pour 1845 aux mêmes prix.

Exposition abrégée du système phalanstérien, suivie d'études sur quelques problèmes fondamentaux de la Destinée sociale, par V. Considerant ; 3e édition, revue, corrigée et augmentée. Prix : 60 c. ; et par la poste : 75 c.

Petit cours d'économie politique à l'usage des ignorants et des savants. (Extrait de Débâcle.) Prix : 40 c. ; et par la poste : 50 c.

De la politique nouvelle, convenant aux intérêts actuels de la société. Prix : 15 c. ; et par la poste, 20 c.

Les Enfants au Phalanstère, par F. Cantagrel. (Extrait du Fou du Palais-Royal.) Prix : 40 c., et par la poste : 50 c.

Quinze millions à gagner, Mémoire présenté à la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire, par *le même*. Brochure in-8°. Prix : 25 c. ; et par la poste : 30 c.

Les Fruitières du Jura, par Wl. Gagneur. 40 c. ; par la poste, 45 c.

Immoralité de la doctrine de Fourier. 30 c. ; par la poste, 50 c.

Le Sept avril, banquets commémoratifs de la naissance de Fourier. Prix : 20 c. ; et par la poste : 25 c.

Le Catalogue raisonné de la Librairie sociétaire se distribue gratuitement rue de Seine, 10. — Il est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande *franco*.

Pour paraître le 15 décembre prochain.

LE CUISINIER ROYAL, PAR VIART, FOURET ET DELAN.

Gustave Barba, éditeur, r. Mazarine, 34.

Contenant l'Art de faire la Cuisine, la Pâtisserie et tout ce qui concerne l'Office pour toutes les fortunes ;

Suivi d'une Notice complète de tous les vins, par Pierrhugues, sommelier du roi ; d'une distribution des vins par ordre de service, par M. Grignon, etc., etc. — **Vingtième édition**, augmentée d'articles nouveaux et de quatre nouvelles planches gravées, indiquant le service des déjeuners en toutes saisons, par Bernardi, officier de bouche. — Un fort volume in-8°, orné de treize planches. Prix : 7 fr. 50 c.

» On ne saurait trop encourager de pareilles institutions, qui sont de véritables germes de garantisme. Une société comme celle de Poitiers, qui compte 600 familles, c'est-à-dire plus de 2 000 bouches, et qui possède [illegible] fr. d'économies, serait certainement, avec l'aide de ses bienfaiteurs, qui ne lui ferait pas défaut, en mesure d'organiser une boulangerie sociétaire, et peut-être plus tard une boucherie, une épicerie, etc. »

Il résulte de ces détails que dans tous les départements, les ouvriers sont dans les meilleures dispositions pour comprendre les avantages et les bienfaits des principes de l'association. Il est à désirer que toutes ces sociétés partielles réunissent et combinent leurs efforts pour en obtenir le plus grand résultat possible. On conçoit parfaitement une société centrale qui organiserait et disposerait des ressources générales avec une plus grande puissance et dans l'intérêt commun, sans gêner d'ailleurs les sociétés particulières dans la sphère propre de leur action. Il s'agirait d'abord de mettre au concours les statuts de ces différentes sociétés, pour savoir lesquels pourraient servir de base au règlement de la société générale. C'est une idée que nous soumettons à l'examen de tous les esprits qui comprennent l'importance de ces institutions paternelles, germes féconds d'une société supérieure.

FIN DE LA GRÈVE DES MENUISIERS A TOURS.

Les ouvriers menuisiers de Tours annoncent ainsi l'heureuse fin de leur *Grève* par une lettre adressée au rédacteur du *Courrier d'Indre-et-Loire* :

« Monsieur,

» Les maîtres menuisiers et les ouvriers menuisiers de la ville de Tours vous prient de vouloir bien insérer dans votre prochain numéro que par l'intervention de M. le maire, et avec la médiation de MM. Guérin et Pillu, la grève des ouvriers menuisiers est finie, ces derniers ayant accepté les prix d'un tarif proposé par les maîtres, lesquels prix comportent en somme une augmentation de dix pour cent sur la totalité des ouvrages, ainsi qu'ils l'avaient annoncé lors de leurs premières propositions d'arrangement avec les ouvriers.

» Agréez, etc. »

Nous nous attendions à cette bonne nouvelle ; les maîtres avaient montré des dispositions bienveillantes qui devaient nécessairement aboutir à une convention amiable. Ils avaient reconnu que les réclamations des ouvriers menuisiers étaient fondées en principe, dès lors on ne devait pas tarder à s'entendre. L'ouvrier ne se raidit que lorsqu'on oppose le dédain ou un refus brutal à des prétentions qu'il sait être justes ; il est au contraire tout disposé à une transaction, quand on reconnaît avec lui qu'il a été fondé dans sa plainte.

ENCORE LES CHARPENTIERS.

Il y a quelques jours, la 7e chambre acquittait 4 charpentiers contre lesquels le ministère public avait soutenu l'accusation de coalition ; deux semaines auparavant, 28 autres charpentiers, qui

[illegible] la vie active de l'homme ? Pensera-t-on, en lui assurant un travail suffisamment rétribué, à lui faire oublier ses mauvais antécédents ? Non, mais ce que n'oublieront point les sociétés, ce sera de prélever sur lui l'impôt le plus terrible qui ait jamais pesé sur les populations, l'impôt du sang. Et cet impôt, il le paie sans pouvoir s'y refuser. Est-il libre, en effet, de se faire remplacer à la gueule du canon, lui si souvent forcé de se vendre pour se faire tuer à la place du riche ? Il ne peut seulement pas dire à la société : J'ai besoin de ma jeunesse pour sortir de ma misère ; j'ai besoin de mes bras pour soutenir mon père, qui n'est encore ni assez vieux, ni assez infirme pour que la loi m'accorde le droit de le soulager.

On l'entraîne à l'armée parce qu'il est pauvre, et on ne lui donnera *rien* en échange de sa liberté et de sa vie.

Mais passons : il ne faut pas choquer les gens qui prétendent que le remplacement militaire, c'est-à-dire le sacrifice du pauvre, est le seul remède à l'exubérance de la population, comme ils disent que la prostitution, autre vice du pauvre, est la seule garantie qui puisse sauver la fille *comme il faut* de la brutalité des hommes.

En quittant l'armée, l'homme du peuple devient travailleur ; c'est alors un autre genre de souffrances. Mais, avant d'étudier la question des salaires, faisons cette remarque qu'il est impossible, généralement parlant, à l'ouvrier des villes, de conserver long-temps la santé.

Produisons quelques faits à l'appui de cette assertion.

Les ouvriers qui travaillent au blanc de céruse sont certains de mourir au bout de quelques années.

Parmi les épingliers, ceux qui font les pointes, empoisonnés par la poussière du cuivre, dépassent rarement l'âge de trente ou trente-cinq ans.

Les peintres en bâtiments, minés lentement par les exhalaisons des couleurs, succombent souvent dans un âge peu avancé.

Nous pourrions citer encore une foule d'exemples ; il suffirait, pour en trouver, de passer en revue les quartiers manufacturiers des villes, de pénétrer dans les ateliers, la plupart sombres et fumeux, où le soufre et la laine, les teintures et les acides, l'humidité des caves et la chaleur des fourneaux usent petit à petit les plus vigoureux tempéraments.

Si à ces faits d'une triste réalité nous ajoutons que la plupart des fraudes commerciales sont faites aux dépens du peuple, que les denrées avariées sont réservées aux petites bourses, que les vins frelatés, que la bière faite avec de la glucose et de la strychnine, base alcaline de la noix vomique, que la pâte levée par le sulfate de cuivre, que les viandes avancées servies sous l'apparence de viandes fraîches au moyen de l'eau chlorurée, que tout cela est l'aliment journalier de l'ouvrier des grandes villes, on comprendra facilement pourquoi les populations y dégénèrent si vite et l'armée s'y recrute si difficilement.

Qu'on ne s'étonne donc plus de rencontrer à chaque pas, dans les grands centres de population, ces vieillards de cinquante ans, chassés déjà des ateliers à cause de leur faiblesse ; pauvres êtres qui, après avoir souffert toute leur vie, n'ont d'autre asile pour leurs vieux jours que l'hôpital ou le dépôt de mendicité.

---

faussent pas le jugement de l'intelligence [illegible] chef d'opposition discuté, il ne reste, du chef éminent du 1er mars, qu'un homme politique et littéraire dont M. de Lamartine est capable d'admirer sans basse envie le double talent, et dont le commerce personnel n'a jamais eu pour lui que de l'attrait et nul froissement. Que le *Siècle* remette donc ce trait personnel dans son arsenal ; il s'est trompé en s'en servant ; il a tiré sur un adversaire et nullement sur un ennemi.

» Mais quant à l'alliance de l'opposition constitutionnelle et du tiers-parti, nous sommes incorrigibles comme le bon sens, et voici notre dernier mot au *Siècle*.

» Quel est le mérite d'une opposition constitutionnelle ? C'est de pouvoir tour à tour s'opposer avec constance aux tentatives d'un gouvernement, ou de pouvoir prendre elle-même les affaires, et gouverner avec les idées de l'opposition. Or, que fait l'alliance de l'opposition actuelle et du tiers-parti ? Elle rend l'opposition également impropre à s'opposer et à gouverner. Nous le prouvons :

» S'agit-il en effet de faire de l'opposition ? Le tiers-parti ayant commis au pouvoir, depuis quinze ans, toutes les fautes et défendu tous les systèmes contre lesquels l'opposition proteste, la présence du tiers-parti dans les rangs de la gauche constitutionnelle lui ferme la bouche et l'empêche de demander le redressement des griefs dont ses alliés nouveaux ont été les exécuteurs.

S'agit-il de gouverner ? laquelle de ses idées l'opposition pourra-t-elle introduire dans le gouvernement, puisque le *tiers-parti*, avec lequel elle gouvernera, a désavoué, sapé et ruiné d'avance toutes ces idées d'opposition, pendant qu'il était lui-même le gouvernement ?

Que s'en suit-il ? que l'alliance du tiers-parti et de l'opposition rend à la fois l'opposition impuissante comme opposition, impossible comme gouvernement, et condamne la gauche constitutionnelle ou à l'apostasie ou au néant.

» Si ce n'est pas là de la logique, que le *Siècle* en invente une autre pour son usage particulier. Mais c'est bien plus que de la logique, c'est un sentiment juste et passionné de la sincérité, de la force et de la grandeur de l'opposition. C'est ce sentiment qui nous fait parler plus haut qu'à l'oreille de nos amis, pour que le pays entende, puisqu'ils ne veulent pas entendre. Et le *Siècle* appelle cela défection ! Ah ! le jour n'est pas loin où l'on appellera cela par son vrai nom : la fidélité courageuse d'un citoyen qui se dévoue pour conserver une opposition sérieuse et nécessaire au gouvernement constitutionnel de son pays.

» Le *Courrier*, un des organes de la nouvelle coalition, prétend avoir découvert une grande inconséquence dans l'article du *Bien public*, parce que, dit-il, nous avons écrit dans notre titre *un principe et point de partis*, et que cependant nous adjurons l'opposition d'être un parti s'appartenant à soi-même. Trois lignes plus haut le *Courrier* verrait que nous reconnaissons le droit et l'importance des partis sérieux, et que notre cri *point de partis* ne s'applique qu'à ces ombres de parti qui n'ont plus de principe du moment qu'ils prêtent le leur à leurs alliés.

» Le *Commerce* croit aussi que M. de Lamartine veut affaiblir l'opposition, en lui déconseillant de se grouper avec le tiers-parti. Il s'apercevra bientôt que ce n'est pas le nombre qui constitue le parti, mais la

---

rameaux chargés de fruits traînaient sur le sol, selon la coutume.

Les feuilles étaient petites, d'un beau jaune clair, et délicatement découpées ; le sarment était mince, très allongé ; les grappes étaient énormes, d'une riche et belle couleur d'or, mûres à souhait, et déjà entamées par l'indiscret aiguillon des abeilles.

Il y a imprudence de la part d'un propriétaire à laisser d'aussi beaux plants de chasselas sous la foi des contemplateurs.

Pierre Lumet n'y alla pas par quatre chemins.

Il descendit dans la vigne, coupa deux des plus belles grappes et se mit à les dévorer avec une sensualité de chanoine.

En perpétrant cet acte répréhensif, il regardait de côté et d'autre d'un air narquois et satisfait ; mais il n'en perdait pas un coup de dent.

Il laissa cependant tomber sa dernière grappe entre les feuilles, et il devint presque pâle quand il entendit à dix pas de lui une voix haute, claire, satisfaite, qui criait à pleins poumons :

— Au nom de la loi, Pierre Lumet, je te déclare procès-verbal !

Et le bonhomme Renaudet se dressa derrière un pierrier, le sabre sous le bras, la blouse bleue au corps, et le front paré du chapeau de gendarme qui a déjà figuré dans cette véridique histoire.

Pierre fit une grimace de possédé ; cependant quand il se fut convaincu que bien décidément il était en faute, que rien ne pouvait l'arracher à la vindicative colère du garde champêtre, quand il eut arrêté les regards de son imagination sur les huissiers et les robes noires.... il ramassa tranquillement son raisin et l'acheva sans mot dire.

V. — LE SANCTUAIRE DE THÉMIS.

Cinq jours plus tard, Pierre Lumet comparaissait à la justice de paix, sous la prévention de vol de fruits dans un clos spécialement confié à la garde des pouvoirs publics.

Un adjoint au maire devait soutenir l'accusation ; le père Renaudet était là avec son chapeau de gendarme et son nez en bec de vautour.

La belle Marie s'était faufilée dans un coin, entre les sénateurs et les commères du quartier.

La salle du prétoire était une petite chambre carrée avec des murs blanchis à la chaux ; une estrade de maître d'école pour M. le juge ; deux lourdes chaises pour le greffier et pour le ministère public : puis autour, des bancs de bois pour la canaille, et deux places réservées pour MM. les huissiers.

Le juge de paix était un bonhomme de soixante-dix ans, avec une tête blanche, vénérable, et prodigieusement naïve.

L'adjoint au maire était un gros monsieur, vêtu d'une redingote jaune, armé d'un jonc à pomme de corne, orné de deux petits favoris grisonnants qu'il aurait bien voulu rendre imposants et formidables.

Le greffier avait un œil grave, les joues rubicondes et le chef orné d'un bonnet de soie noire.

L'huissier était tout rond, tout frais, tout rose, gras, replet, fort en ventre.... Un homme charmant qui entend la plaisanterie et à qui nous allons avoir affaire.

Dans l'intérieur de la salle, le populaire grommelait ; les importants péroraient ; les femmes jacassaient.

— Silence ! fit l'huissier en frappant sur la table.

Le juge bondit sur son siège comme remué par une commotion électrique, puis il se remit à compulser un dossier.

— Ah ça, les femmes ! reprit mon huissier, vous allez vous taire. C'est ben le cinq cent diable si vous n'avez pas assez de bavarder cheux vous, sans venir bavarder à l'audience ! — Assez causé, si c'est possible !

Le juge ne remua pas plus qu'une souche. M. l'adjoint commençait son réquisitoire.

J'ai besoin en ce moment de protester de l'exacte vérité de ce récit. J'assistais à l'audience.

Je manquai d'étouffer en faisant des efforts surhumains pour dissimuler mon rire : tout m'est présent à la mémoire.

Il y avait dans la salle quatre ou cinq marmots qui se querellaient et qui finirent par échanger des taloches au milieu de la péroraison de l'orateur : l'huissier se leva et bondit avec la vélocité d'une toupie.

— Qui sont donc les polissons qui se battent là-dedans ? Attendez un peu que j'aille vous secouer les oreilles, drôles ! et que je vous fasse crier pour de bon ! Est-ce que c'est là votre place ? Allez-vous en donc jouer aux chiques !...

Le juge fit un geste de la main, en signe qu'il approuvait : aussi les gamins recommencèrent-ils à se quereller de plus belle.

— Accusé, dit le juge d'une voix paterne, qu'avez-vous à répondre ?

— Rien du tout, monsieur le juge, j'ai mangé le raisin, c'est vrai ; mais je crois ben que sans les autres choses, le père Renaudet ne m'aurait pas déclaré procès-verbal.

— Expliquez-vous.

— Oh ! suffit, suffit, je m'entends...

— Mais je ne vous entends pas.

— Condamnez-moi de confiance, monsieur le juge, j'ai mangé le raisin, et je n'ai rien à vous dire ; si le garde champêtre a des torts, je les lui mets sur la conscience.

Cet incident avait mis l'auditoire en velléité de discussion ; le bourdonnement devenait insupportable ; mon huissier se leva, mais cette fois avec tous les signes du plus violent désordre :

— Sacredié ! vociféra-t-il, il n'y a plus moyen d'y tenir... C'est un vrai champ de foire ! Ah ! ajouta-t-il en désignant un des groupes ; toi aussi, monsieur Guillot ; toi, un huissier ! toi qui devrais donner le bon exemple, tu bavardes comme les autres... N'as-tu point d'honte ? Va-t-en causer cheux toi, va causer cheux Jarry, va causer chez la Cognette... Mais le diable m'enlève, fais au moins respecter ton métier !

Le juge de paix était étendu dans sa chaire, il regardait son huissier avec bonheur ; il semblait dire à la foule et à lui-même :

— Voilà un gaillard éloquent !

En effet, cette allocution foudroyante avait si vivement impressionné l'auditoire, qu'on n'en faisait ni plus ni moins de vacarme, tant on paraissait familier aux sorties violentes de maître P.....

Pendant ce temps le jugement se mitonnait :

« Attendu que, etc..., condamnons le nommé Pierre Lumet à vingt sous d'amende et aux dépens. »

— Vingt sous d'amende !

Pierre Lumet sourit. La foule sortit de l'audience et se groupa autour du condamné.

— A présent que c'est chose jugée, dit le vigneron à haute voix, je le dirai en pleine maison de ville ; le père Renaudet m'a pris en faute pour se venger de moi, parce que j'ai batifolé avec sa fille, et qu'i n'veut pas de moi pour gendre.

— Ah ! rendoublée canaille... Que non que je veux pas de toi pour gendre... Un biau marlot ma foi ma loi, ça sera pour quand t'auras le bec jaune ! Vois-tu, Lumet, quand tu serais riche comme un empéreur, quand t'aurais huit cents livres de rente en belles vignes plantées au soleil, tu n'aurais point ma fille, où je veux être roué tout vif... J'en jure devant toutes les honnêtes parsonnes qui sont là.

Pierre haussa les épaules, tira une superbe pièce de vingt sous de sa poche déguenillée et l'offrit à l'huissier P..... d'un air protecteur et insolent.

— Vous faut-il pour boire, mon boun houme ? Vous ne jasez point mal.

L'huissier fit un geste d'indignation et repoussa la pièce de vingt sous.

— Je te trouve étonnant, toi ! Et les frais donc ! et l'assignation ! et le jugement, et l'enregistrement !... C'est une vingtaine de francs qu'il faudra payer, mon brave, sans compter le pour-boire à mes clercs.

Lumet pâlit un peu, le garde sourit méchamment, et le vigneron reprit d'un ton glacé :

— Diable !.... Pourquoi donc dire vingt sous quand c'est vingt francs ?

— Minute, mon garçon ! Tu n'es condamné qu'à vingt sous, mais il faut payer vingt francs.

— J'aimerais mieux être condamné à vingt francs, et ne payer que vingt sous. Riez tant que vous voudrez, maître P...., mais je n'ai pas un écu vaillant.

— En ce cas, tu iras en prison.

— Eh ben ! le diable vous emporte !

VI. UN MAUVAIS RICHE.

J'étais à quatre pas de là. Mes lecteurs ignorent qui je suis ; je le leur dirai donc en peu de mots.

J'ai trente ans ; la vie m'est insupportable : je déteste tout le monde, et tout le monde me le rend avec usure. Je suis petit, mal tourné, laid à faire peur ; et je possède dix-neuf cent mille livres de rentes.

Je ne me rappelle pas avoir fait une bonne action en ma vie ; en revanche j'ai fait beaucoup de méchants vers.

Je suis le plus malheureux des hommes.

« Pardieu ! m'écriai-je en moi-même, je vais joliment faire enrager ce vieux gredin de père Renaudet !

J'avais dix mille francs en billets de banque dans mon portefeuille, je tirai Pierre Lumet à part.

Dix mille francs pour moi, c'est un napoléon pour le commun des martyrs.

Quand je dis martyr, ce n'est pas un terme méprisant que je veux em-

... des sentiments et le nivellement brutal des idées. S'il en devait être ainsi, nous dirions comme le philosophe aux *Denys* de la démocratie future : « Ramenez-nous aux carrières. » La liberté n'est faite que pour donner de l'élévation aux sentiments, du feu au patriotisme, et de l'air aux idées !

» La *Gazette de France* nous pardonne nos divergences en faveur de nos tendances communes à la constitution d'une plus large souveraineté électorale.

» La *Quotidienne* ne nous pardonne pas de ne pas nous être pétrifiés dans les symboles de 1820. Pour elle les hommes sont des dates qui doivent porter éternellement sur l'esprit le chiffre de l'année où ils sont nés à la vie politique. Nous croyons, nous, que l'homme est un être pensant, qui végète avec son siècle, et qui sort de la vie plus fort et plus grand que le jour où il y est entré.

» La *France* nous cite avec bienveillance, et reconnaît que les principes de la vraie liberté sont un patrimoine que doivent se disputer aujourd'hui tous les gouvernements.

» L'*Epoque*, qui nous reproduit en entier, contient un très remarquable article de M. Granier de Cassagnac contre nos idées. Sous quelque bannière qu'il se place, le talent rend impartial. Car l'impartialité du regard vient de l'élévation du point de vue. Quand on voit de haut, on voit tout. Quand on voit tout, on est juste. L'*Epoque* est mécontente, mais elle n'est pas injurieuse.

» La *Démocratie pacifique* dit que notre article est le *cri du pays*.

» En résumé, comme dit le *Courrier français*, ce coup de plume a retenti sur toute la ligne des journaux qui soutiennent la tactique contre laquelle nous avons voulu prémunir l'opinion de notre pays. L'irritation unanime de ces journaux et de ces partis, prouve que nous avons frappé juste et que l'erreur se sent touchée. Nous sommes entrés comme *Clodius* dans la maison de César et nous avons troublé les mystères de la bonne déesse ; de là, de grands cris contre nous. Mais la divinité que nous avons violée du regard n'était pas vierge. Nous la connaissions depuis 1840. En soulevant son voile nous avons reconnu la *coalition !* Que les hommes sincères de tous ces partis se souviennent des adieux qu'elle leur a laissés, et des déceptions qui ont signalé depuis cinq ans son passage dans le parlement pour tout le monde, et qu'ils nous pardonnent d'avoir de la mémoire et de la prévoyance ! Les insinuations, les dénigrements, les sarcasmes ne nous irritent pas. Le bruit tombe, la fumée se dissipe, mais la vérité est dite et le pays est averti.

» Dans notre prochain numéro nous passerons en revue la presse des départements, dont quelques nouvelles feuilles nous arrivent tous les jours et qui, placées loin du foyer des coteries et des partis qui s'agitent autour du pouvoir, sont impartiales comme la distance, et logiques comme le bon sens. »

Lors de la dernière session, M. le vicomte du Bouchage annonça à la chambre des pairs le projet de faire, par lui-même, une enquête sur le sort des classes laborieuses.

Pour réaliser son projet, M. du Bouchage publie aujourd'hui le prospectus d'une publication qui doit paraître tous les 10 jours, et qui prend pour titre : l'*Enquête sociale*.

« La *Démocratie pacifique* est mieux en position qu'aucun autre » *journal* pour tenter ce salutaire rapprochement des socialistes de tou- » tes les nuances et de toutes les classes. »

« Et pour attirer les travailleurs, la *Démocratie pacifique* publie tous les quinze jours un numéro double avec un *feuilleton*, auquel on peut s'abonner particulièrement pour *six francs*.

» Et pour séduire les ouvriers, elle offre aux 200 qui s'abonneront les premiers un roman pour prime. Elle autorise même un maître *chapelier fouriériste* à offrir une prime sur ses chapeaux pour acquérir une grande clientelle, afin de réaliser un grand bénéfice qu'il partagerait avec l'Ecole fouriériste.

» Encore une fois, l'Ecole fouriériste s'efforce d'absorber et d'anéantir le communisme ; la *Démocratie pacifique* a résolu de faire les derniers efforts pour supplanter et tuer le *Populaire*. C'est, en réalité, une GUERRE A MORT qu'elle déclare au *Populaire*. »

Voilà nos crimes, tels que M. Cabet les énumère. M. Cabet doit avoir le monopole de l'enseignement des classes ouvrières ; les ouvriers sont à lui, à lui seul. Le *Populaire* a seul le droit de leur parler; et si, croyant avoir à entretenir le peuple de doctrines que vous croyez plus intelligentes, plus sociales et moins confuses que celles dont M. Cabet s'est fait le représentant dans le *Populaire*, vous créez pour les travailleurs un nouvel organe, vous vous trouvez avoir commis une espèce d'attentat contre M. Cabet et son journal.

Les prétentions que révèle l'article de M. Cabet sont trop irréfléchies et trop déraisonnables pour que nous ayons à nous y arrêter. Les classes ouvrières ne sont point inféodées à M. Cabet; nous l'engageons à le comprendre et à s'en souvenir.

Un des mieux intentionnés de nos ministres s'est mis dernièrement dans la tête d'examiner par lui-même et sur les lieux quelles étaient les personnes qui occupaient des logements dans un grand édifice national qui obstrue un de nos quais, et qui fait face au Louvre.

M. le ministre se met donc en route, accompagné d'un des principaux employés de son ministère, va d'escalier en escalier, frappe de porte en porte et demande : « Qui loge ici? qui loge là? » La réponse de plus d'un locataire dût sembler étrange à notre honnête ministre. L'un lui disait : « Monsieur, je loge ici, parce que je suis le maître de musique de la filleule de M***. » L'autre : « Monsieur, ma position est fort en règle; je loge ici, parce que je paie mon loyer à M***, qui m'a loué le logement que j'occupe. » Le ministre s'est retiré suffisamment édifié.

On se plaint bien souvent de négligences dans le service de la poste ; un procès qui n'est pas encore jugé, va révéler incessamment au public des soustractions nombreuses faites au détriment du commerce par un employé de l'administration des postes; ces faits appellent un sérieux examen et une surveillance de tous les instants.

Le *Siècle* annonce une nouvelle perte subie par un négociant :

Le 12 octobre dernier, M. Desvaux fils, banquier à Lisieux, envoya à M. Panier, négociant demeurant à Paris, rue Bleue, 36, une lettre dans

... listes seront expédiées par ses soins pour recueillir et inscrire les offrandes.

En attendant, voici ce que nous extrayons d'une lettre que nous écrit M. Maigrot, de Bordeaux :

« N'ayant pu réunir encore les fonds nécessaires pour le monument que nous devons élever à la mémoire de Mme Flora Tristan, je viens au nom de mes amis et au mien, vous prier de nous aider dans cette circonstance, etc...

» Je crois devoir vous donner la note des sommes reçues jusqu'à ce jour :

		fr.	c.
De Bordeaux, versé chez M. Lemonnier, avocat		159	70
De Lyon,	id.	79	95
De Toulon,	id.	50	35
De Marseille, versé chez M. Darrieux, notaire,		243	00
D'Avignon,	id.	20	00
Total		553	00 »

D'après une lettre que nous adresse Mme Eléonore Blanc, de Lyon, la souscription ci-dessus ne s'élevait qu'à 533 fr., et voici d'où ils proviennent :

Par M. Lemonnier, 58 fr. — Sociétaires menuisiers, y compris 3 compagnons gavots, plus un opticien, 22 fr. 45 c. — Serruriers, 27 fr. — Peintres, 10 fr. — Ferblantiers, 5 fr. 25 c. — Bourreliers, 3 fr. — [illegible] unionistes, auxquels se sont adjoints divers, 34 fr. — Par Mme Eléonore Blanc, de Lyon, 62 fr. 30 c. — Les sociétaires de l'Union, de Lyon, 17 fr. 65 c. — Le Cercle de Toulon, 50 fr. 35 c. — Envoi d'Avignon, 20 fr. — Envoi de Marseille, 223 fr. — Total, 533 fr.

C'est donc le chiffre de Marseille qui, seul, ne paraît pas encore bien établi.

Voici maintenant la première liste ouverte dans les bureaux de la *Démocratie pacifique* :

MM. Desclée, 2 fr. — Malatier aîné, 3 fr. — Eug. Fromont, de Blois, 1 fr. — Eug. Mansart, d°, 1 fr. — Gillet, d°, 1 fr. — C. Fromont, d°, 1 fr. — Hector Fromont, 1 fr. — Trois dames artistes, 6 fr. — Mlle Eugénie Falcoz, de Grenoble, 2 fr. — Crépu, d°, 2 fr. — Mme Eudoxie de Croizier, d°, 1 fr. — Roche, d°, 1 fr. — Bois, d°, 50 c. — Guigonnet, d°, 50 c. — F. Cantagrel, 2 fr. — V. Considerant, 5 fr. — Mme Vigoureux, 2 fr. — Mme Considerant, 2 fr. — Mlle Aimée Beuque, de Lyon, 2 fr. — Zurcher, enseigne de vaisseau, 10 fr. — Laverdant, 2 fr. — Bureau, 2 fr. — Bélégnic, 1 fr. — M. et Mme Vayron, 5 fr. — Stavelot de Saint-Geniez, 50 c. — Dexam, notaire, d°, 25 c. — Alexis Malatier, 1 fr. — Un anonyme, 50 c. — José-Maria Luque, 2 fr. — Total, 57 fr. 75 c.

Le total général est donc de 593 fr. 25 c. ou de 613 fr. 25 c.

M. Maigrot nous donne ensuite, sur les dépenses que nécessitera la tombe, des détails conformes à ceux que nous adresse, de son côté, Mme Eléonore Blanc. Ces détails seront communiqués au Comité de la souscription.

M. Alexandre Dumas nous adresse une lettre qui nous autorise positivement à annoncer pour vendredi prochain la reprise du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE dont nous avons encore le 4e volume à publier.

---

ployer ; je suis trop fainéant, trop vicieux, trop fantasque, trop insupportable à moi-même et aux autres pour avoir le droit de mépriser personne.

Je donnai donc dix mille francs à Pierre Lumet dans le seul but (que cela soit bien compris !) de faire enrager le garde champêtre, et de lui donner le remords d'avoir repoussé un homme riche qui pût le repousser à son tour.

Qu'on ne s'avise pas de croire que je donnai cet argent à ce jeune homme pour le seul plaisir de faire un heureux, et, par suite, une heureuse !..... Passer pour un homme de cœur ! je serais perdu de réputation.

Dès le soir même, Pierre Lumet se rendit chez Renaudet, exhiba sont pécule, et demanda Marie en mariage.

J'étais déjà trompé dans mes calculs. J'avais espéré que mes dix mille francs apporteraient à Lumet de l'incontinence, de la fierté, de la sottise ; et qu'il ne prétendrait à rien moins qu'à épouser une dot de mille écus.

Mais les gens du peuple sont si arriérés !

Cependant le garde, têtu comme une enclume, persista dans ses refus tout en laissant voir son émotion. Il appela Lumet voleur, afin de se donner du courage. Marie pleura, jeta les hauts cris, jura qu'*all' s'en sauverait* plutôt avec son galant.... Alors le père Renaudet battit sa fille, Pierre Lumet battit le père Renaudet.... Si mon Issoudun possédait des sergents-de-ville, j'aurais eu le bonheur de conduire mes lecteurs à la police correctionnelle, et de les remettre face à face avec les excentricités de l'huissier P..., sans parler de plusieurs autres.

L'entêtement de ce vieillard me choqua. Je persistai à le molester, dût la ville d'Issoudun toute entière me décerner le prix Monthyon.

Je dois un second aveu à mes lecteurs. La seule passion qui soit de force à dégourdir un peu mes fibres glacées, c'est la chasse... non, j'ai voulu dire le braconnage.

Mon bonheur, c'est de mettre les gendarmes à la torture, de faire faire dix lieues à la course aux gardes-champêtres les plus valides.

Je porte d'ordinaire à mon budget une somme annuelle de douze à quinze mille francs pour procès, dégâts payés, amendes, confiscations, etc., etc...

Dans mon pays, un garde qui me prend à la chasse, passe pour un héros ; les gendarmes dans le même cas sont immédiatement décorés.

Un soir donc, je m'entendis avec mon bel ami Pierre Lumet ; je donnai quelques ordres à deux ou trois garnements de la ville, et le lendemain, avant l'aube, je partis pour la chasse, suivi du seul Cupidon, un épagneul de haute race qui m'aimait à l'adoration, et qui est mort comme Bonaparte, pour n'avoir étranglé que la moitié de ses rivaux.

Mes agents avaient perfidement prévenu le père Renaudet de l'heure de mon départ, de ma direction probable ; et le bonhomme s'était pâmé d'aise en songeant qu'il pourrait me prendre en pleines vignes où je chassais le lièvre assez souvent, et toujours sans port d'armes ; histoire de faire enrager la justice.

En effet, dès cinq heures du matin, j'aperçus mon homme qui, donnant en plein dans la nasse, errait au bord des vignes, cauteleux comme un renard.

Je marche comme le juif errant : et j'ai une passion effrénée pour faire courir après moi... ceux qui ne peuvent pas m'attrapper. A huit heures du soir le père Renaudet était à six lieues de la ville, et il n'avait pas encore pu me déclarer procès-verbal.

J'eus pitié du bonhomme ; je me laissai atteindre. Je lui offris la *goutte* et je l'engageai à coucher dans le village en lui riant au nez de la façon la plus illégale.

VII. — VERSEZ-MOI ENCORE UN VERRE !

Le lendemain, à huit heures du matin, je tirais des cailles dans les trèfles de mon ami C... à deux lieues de la ville. Le temps était délicieux, les feuilles étaient couvertes de la plus douce rosée ; les alouettes planaient dans l'air, et des bandes de pigeons circulaient de la ville aux campagnes.

J'arrivai à la petite métairie de la Bruère qui se compose d'une maison, d'une grange, d'une écurie, de potagers et de deux hectares de terre ; ce modeste domaine avait été acquis l'avant-veille, par mon bel ami Pierre Lumet.

La cour, ombragée de grands noyers, était pleine de poules, de fumiers, de canards et de chiens crottés.

Pierre Lumet était debout à la porte, beau comme Marius à vingt ans, l'œil étincelant d'amour.

Marie Renaudet, rouge comme un api, était debout aussi, un bras passé dans le bras de son galant. Deux vaches étaient couchées près d'eux, et le père Renaudet, harassé de fatigue, toujours le même avec son chapeau de gendarme et son nez en bec de vautour, les regardait d'un air à la fois joyeux et indigné :

— Coquine !... murmurait-il d'une voix tout-à-fait gouvernementale... Coquine !

— Ah ! vous voilà !... monsieur *chose*, reprit-il en me voyant arriver, vous avez fait un beau coup ! Pendant que je courais après vous, ce grand mâtin de Lumet a fini par attraper ma fille... C'est du propre !

Je ne répondis pas un mot ; mais je pris le père Renaudet par la manche, je le fis entrer dans la cabane, et je le mis face à face avec un tonneau de vin de 1825. Il y avait sur une table une bouteille et quatre verres.

Je les remplis tous quatre, j'élevai le mien et je dis à haute voix :

— A la santé des mariés !

Le vieillard fit la grimace, mais il but.

Son visage s'éclaircit d'une façon singulière ; il se pourlécha les lèvres; fit claquer sa langue dans son palais, et dit d'une voix de connaisseur :

— Cré non ! c'est du chenu. Allons, allons, vous m'avez fait courir... mais c'est égal... le braconnier a bon cœur.

— Pas d'injures ! m'écriai-je fâché. Je n'ai pas eu d'autre but que celui de vous faire enrager, entendez-vous !

— Ah ! ben, puisque c'est comme ça, versez-moi encore un verre !

Une heure plus tard, le père Renaudet dormait sur la table, Pierre Lumet embrassait sa promise, et je me sauvais honteux, confus, désespéré d'avoir fait un peu de bien.

Un lièvre me partit dans les jambes, et il paya pour tous ; il fit un bond de trois pieds, et Cupidon, d'un coup de dent, acheva de lui casser l'échine. Je tenais à faire enrager quelqu'un.

ARTHUR PONROY.

REVUE DRAMATIQUE DE LA QUINZAINE.

Dans notre dernière revue de la quinzaine, nous avons constaté le succès obtenu à la réouverture de l'Odéon par le prologue de M. Gautier. Aujourd'hui nous pouvons citer quelques vers de cette œuvre remarquable :

> La Nature n'a point vidé tout son trésor,
> Et Dieu nous doit beaucoup de poètes encor.
> Patrie aux flancs féconds, sainte mère des hommes,
> Ce que furent jadis nos pères, nous le sommes ;
> Et ton généreux sang qui fit tant de vainqueurs
> N'a point perdu sa pourpre en coulant dans nos cœurs.
> Soulevons le passé qui sur nos fronts retombe ;
> Le laurier peut verdir ailleurs que sur la tombe.
> Par trop de piété pour nos illustres morts,
> Ne décourageons point de vivaces efforts.

Au Théâtre-Français *l'Homme de Bien*, comédie en trois actes, par M. Emile Augier, n'a pas obtenu tout le succès de la *Ciguë*, premier ouvrage du même auteur. Cependant la comédie nouvelle a constaté que M. Emile Augier est un homme d'avenir. Au Palais-Royal, une facétie intitulée *Plombières, Bade et Trouville*, par M. Alfred, est tombé à plat; mais deux acteurs aimés du public, Arnal et Achard, ont obtenu des succès nouveaux; le premier, au Vaudeville, dans *Riche d'amour*, par MM. Duvert et Lauzanne, le second, au Gymnase, dans *l'Enfant de la maison*, par MM. Varin, Labiche et Nyon. Une sémillante actrice, Mlle Irma, réussit assez bien à ce théâtre dans l'emploi de Mme Doche.

REVUE MUSICALE.

Sous le titre de l'*Amazone*, l'Opéra-Comique a donné cette semaine un petit acte de MM. Sauvage et Thys. M. Sauvage s'est donné pour thème de montrer qu'une femme est faite pour briller dans les salons et non pour courre sus à cheval aux bêtes fauves, un fusil à la main, à la tête d'une meute de piqueurs et de chiens. Si peu neuf que soit un pareil sujet, on conçoit la possibilité de le broder de détails gracieux et piquants; mais M. Sauvage paraît avoir compté sur l'intérêt du thème pur. Nous voudrions avoir à complimenter, au sujet de sa partition, M. Thys qui s'est fait connaître par plusieurs chansonnettes réussies et par un chœur souvent bissé aux grandes réunions des orphéonistes.

Le second grand concert annuel, donné par l'association des artistes musiciens, aura lieu dans la salle de l'Opéra sous la direction de M. Habeneck, le 25 décembre, jour de Noël, à 8 heures du soir. Nous ferons connaître plus tard la composition du programme de cette belle solennité.

... trop recommander à chacun en général, et aux ouvriers en particulier, une grande attention sur ce sujet. Qu'ils se défient des journaux soudoyés par les banquiers, et que nous voyons tous les jours exalter outre mesure la valeur productive des chemins de fer. L'exploitation de ces chemins est une opération difficile et scabreuse ; il faut une grande habileté et de grandes connaissances pour discerner ceux qui se sont bons de ceux qui seront médiocres ou mauvais ; mais comme, grâce à la confusion des tracés et à diverses autres circonstances, le petit nombre seul sera réellement bon, il y a grande chance, en souscrivant ou achetant au hasard, d'avoir la main malheureuse. Défiez-vous donc des banquiers et de leurs agents publics et privés.

Les banquiers sont très puissants aujourd'hui ; ils viennent encore une fois d'imposer silence au ministère, à la magistrature, en faisant triompher impunément leurs coalitions pour l'adjudication des chemins de Paris à Strasbourg et de Tours à Nantes, qu'ils ont obtenus en écartant toute concurrence sérieuse.

ALGÉRIE.

Les opérations de notre armée d'Afrique deviennent incompréhensibles : on serait tenté de croire que le maréchal Bugeaud n'est arrivé en Algérie que pour attiédir l'ardeur de nos jeunes généraux et pour donner aux Arabes le temps de se reconnaître et d'organiser l'insurrection sur une plus vaste échelle. Pendant que le général de Lamoricière poursuit les révoltés sans relâche, les bat coup sur coup et les force de venir faire leur soumission malgré la présence d'Abd-el-Kader ; le maréchal gouverneur, quoique disposant de forces beaucoup plus considérables, laisse passer à travers son corps d'armée les émissaires de l'émir et n'empêche pas les tribus de la province d'Alger de lever l'étendard de la révolte.

Les dernières nouvelles annonçaient que Tenez et Orléansville étaient bloquées ; une tentative de soulèvement a même éclaté dans la province de Constantine, mais elle paraît avoir été réprimée immédiatement.

Pour peu que cette situation se prolonge, les amis mêmes du maréchal Bugeaud ne sauront plus comment justifier sa conduite ; il n'a pas su profiter de la paix pour coloniser, et les évènements actuels sont bien faits pour prouver qu'il ne sait pas se servir des forces immenses qu'on lui a confiées pour dompter les barbares.

L'*Akhbar* annonce qu'un lieutenant de l'émir cherche à soulever la tribu des Beni-Khalfoun habitant les montagnes où l'Isser prend sa source (5 lieues environ à l'est d'Alger). Ce chériff se présente comme un envoyé de Dieu. L'*Akhbar* donne sur lui les détails suivants :

« Celui-ci se nomme Mouleï-Brahim. Comme tous les autres, il a recours aux inventions les plus grossières, afin d'entraîner quelques partisans après lui. Il n'a pour toute arme qu'un de ces petits couteaux appelés *sekkin*, mais il affirme que dans un combat avec les infidèles, cette lame exiguë prendrait les proportions colossales d'un sabre de 40 coudées ! Il est accompagné d'un nègre dont le poignet est coupé, circonstance qui porte à croire que ce confident du nouveau chériff pourrait bien avoir eu jadis quelque démêlé avec la justice, qui lui aurait infligé cette mutilation en châtiment d'un larcin quelconque.

« Mouleï-Brahim a trouvé moyen d'utiliser son nègre manchot en affirmant à ses crédules auditeurs qu'il suffit de secouer le poignet amputé de cet homme pour qu'il en sorte assez de poudre pour approvisionner une armée nombreuse. Jusqu'à présent, cet imposteur n'a pas retiré de grands résultats de ses jongleries. »

Les journaux d'Afrique racontent, comme il suit, le jugement d'un autre chériff tombé entre nos mains :

« Samedi dernier, 15 novembre, comparaissait devant le 2e conseil de guerre, sous la prévention d'excitation à la révolte, suivie d'effets, le frère du célèbre Bou-Maza, Mohammed-ben-Abdallah, qui nous a été livré par la tribu des Beni-Zoug-Zoug, au sein de laquelle il prêchait véhémentement la guerre sainte. Autant ce chériff Ben-Abdallah témoigna de fureur et d'exaspération contre ceux qui, pour nous le livrer, avaient été de partager sa haine contre nous, autant il a fait preuve devant ses juges de calme, de dignité et d'énergie. Sans chercher à nier ses nombreuses tentatives de soulèvement, il s'est montré fier et s'est orgueilleusement déclaré l'envoyé de Dieu et le digne émissaire du *sultan* Bou-Maza, choisi, disait-il, par la volonté céleste, pour chasser les infidèles de la terre des vrais croyants qu'ils ont envahie, mais où ils ne resteront pas longtemps ; Mahomet, le grand prophète, a, dit-il, fait savoir à Bou-Maza que le temps d'épreuves des fidèles allait enfin expirer.

« La salle d'audience du conseil était envahie par une foule de curieux avides de contempler les traits de ce fanatique. La séance a duré trois heures. Le conseil a prononcé contre Mohammed-ben-Abdallah la peine de mort. La cause a été soumise au conseil de révision qui, dans sa séance de lundi dernier, a confirmé la sentence des premiers juges. »

GRANDE-BRETAGNE.

Le gouvernement et les journaux anglais s'occupent de la question du territoire de l'Orégon, qui menace de devenir une cause de guerre entre les Etats-Unis et l'Angleterre. Le gouvernement déploie une activité extrême, afin de se tenir prêt à tout évènement. On sait que l'aristocratie anglaise a une grande confiance dans sa force et dans son habileté diplomatique. On peut donc augurer que les immenses préparatifs de guerre qu'on fait sur tous les points du pays sont motivés par des craintes sérieuses de guerre avec une ou plusieurs puissances de l'Europe et de l'Amérique.

La question des subsistances continue à agiter la presse, mais le gouvernement semble vouloir amuser le pays par des commissions d'enquête, plutôt que de songer sérieusement à modifier la législation sur les céréales. La ligue poursuit vigoureusement l'agitation contre cette loi et les privilèges de l'aristocratie territoriale. Les chartistes se remuent plus activement que jamais, en menant de front la discussion des questions sociales et l'agitation politique. Plusieurs hommes politiques très influents, entre autres, le chef du parti wigh, viennent de se prononcer ouvertement en faveur de la ligue.

Dans la sphère industrielle, les projets de chemins de fer et l'agiotage sur les promesses d'actions absorbent toujours une grande part de l'attention publique ; mais au lieu de fortunes subites et de primes, il n'est question aujourd'hui que de pertes énormes, de ruines complètes. L'escompte des effets de commerce devient de plus en plus élevé et l'argent de plus en plus rare. Le crédit est paralysé, la méfiance est générale.

La masse du peuple, qui n'a pas d'argent à perdre dans les spéculations de chemins, discute les questions de droits politiques et sociaux, et surtout les questions de salaire et d'organisation du travail ; le peuple ... en Angleterre, aussi bien que la question des droits électoraux, ... lesquels on espère amener le législateur à faire des lois équitables pour le travail. L'association, sous une forme ou sous une autre, devient le mot de ralliement de tous les travailleurs, et bientôt la presse obscurante et le gouvernement seront obligés d'aborder cette immense question, qui est, sans contredit, la question capitale de notre siècle.

Les discussions religieuses agitent aussi toutes les classes en Angleterre, mais surtout la classe des prolétaires. Le libre examen et la lecture habituelle de l'Evangile font éclater continuellement de nouvelles dissidences, de nouvelles sectes. Ce mouvement religieux dans les masses s'allie à la question des droits et des principes sociaux, et cette activité de l'intelligence libre commence à effrayer les conservateurs des dogmes et des bénéfices temporels de l'église anglicane. Le clergé anglican s'est tellement rapproché du catholicisme tossile, qu'un certain nombre d'individus s'est détaché du protestantisme anglais pour entrer dans l'église romaine. L'agitation religieuse va de pair avec l'agitation politique et sociale, et les idées se modifient avec une rapidité extrême. Une croyance nouvelle s'élabore au sein de la société anglaise, et d'ici à peu de temps on peut s'attendre à voir des réformes pratiques analogues à cette réforme intellectuelle. Les radicaux vont jusqu'à soupçonner le gouvernement et l'aristocratie de vouloir susciter une guerre extérieure pour détourner l'esprit public de ces discussions d'idées nouvelles, qui paraissent menacer les privilèges de l'Eglise et de l'Etat.

Dans cette phase de transition et d'agitation intellectuelle, il n'est presque pas question des beaux-arts. Le mouvement artistique est presque nul en Angleterre.

Le seul édifice important en voie de construction aujourd'hui à Londres, c'est le Palais législatif. C'est un assez beau monument, mais l'art ne peut pas vivre au large dans un pays où l'individualisme domine presque exclusivement. L'art végète donc dans l'étroit domaine de l'industrialisme et de la protection bourgeoise, chez nos voisins d'Outre-Manche. L'art demande la jeunesse et l'élan de la liberté pour pouvoir se développer à l'aise et charmer la société de ses sublimes créations. Or, l'état social dans lequel nous vivons est en déclin, les vieux dogmes se meurent, et l'esprit public est en voie de transformation. Les états transitifs et ambigus sont toujours laids.

ÉTATS-UNIS.

La politique extérieure de l'Union américaine, dirigée par la puissante impulsion du parti démocrate, se dessine de jour en jour. Le mot d'ordre des démocrates est une opposition constante à l'influence des puissances européennes en Amérique. Le président Polk suit et prône cette politique. Son message au Congrès du mois prochain doit poser carrément, disent les journaux des Etats-Unis, le droit des Américains du nord à cette influence sans partage.

De là les pensées d'agrandissement qui dominent les démocrates et une grande partie des wighs ; de là non-seulement l'occupation *immédiate* du territoire de l'Orégon, mais aussi la prise de possession d'une autre portion du Mexique, celle des Californies à la suite de l'annexion du Texas.

Les pensées d'agrandissement territorial qui ont pris tout à coup un si grand développement aux Etats-Unis, et qui comptaient naguère de puissants adversaires, même dans les rangs des démocrates, méritent d'être remarquées.

Elles n'ont une explication rationnelle que dans l'attitude, la ruse et la puissance anglaise. Les Etats-Unis ne se trouvent pas à l'étroit sur leur territoire, mais comme la France, comme toutes les autres nations, ils sentent qu'ils ne peuvent faire un mouvement sans se heurter contre l'Angleterre. Leur amour propre en est froissé. Ce contact avec l'Anglais a produit une forte rivalité de peuple à peuple, rivalité qu'il ne faut pas prendre pour une ambition nationale subite et déréglée d'agrandissement.

Les Américains du nord veulent sortir à tout prix de cette dépendance, voilà pourquoi ils ont résolu de développer leur puissance sur l'Océan pacifique pour y ruiner celle de la Grande-Bretagne.

Il paraît, en effet, d'après une publication de M. Cushing, l'ambassadeur des Etats-Unis en Chine, que ~~les Anglais se préparent de vastes~~ acquisitions de terrains dans les Californies, au moyen des créances qu'ils ont sur les finances du Mexique.

Aussi le ministère du 29 octobre, en suivant aveuglément la politique anglaise en Amérique, a-t-il suscité, dernièrement encore à l'occasion du renouvellement des deux chambres législatives de l'état de New-York, la manifestation de vifs sentiments d'antipathie de la part des électeurs réunis dans les *wards* ou districts électoraux.

On le voit donc, l'amour-propre du père Jonathan est vivement excité contre John Bull. Lorsque les questions, dans un pays démocratique, sont posées sur un terrain aussi brûlant, il est bien difficile d'arrêter une explosion et une guerre. Si une lutte survenait entre ces deux nations, il est hors de doute que l'esprit public en France serait favorable aux Etats-Unis. Mais toujours est-il que le gouvernement français aurait, par une déplorable inaction et par une politique incertaine, hâté la guerre entre ces deux pays.

Depuis trente ans la France fait en Amérique une politique expectante, une politique nulle et négative ; elle a décliné dans ces parages, comme partout la haute influence que lui donnaient son nom, sa puissance et sa gloire. Quand fera-t-elle mieux ?

LA PLATA.

L'indépendance de Montevideo a toujours été pour nous une question d'un haut intérêt, une question d'un intérêt national. Ce pays renferme plus de 15 000 de nos concitoyens, laborieux artisans, qui sont allés porter leur activité dans cette lointaine contrée. Mais, arrivés dans ces parages, au lieu d'y rencontrer la protection de la mère-patrie et de la civilisation, ils se sont trouvés forcés de s'appuyer sur leur propre courage pour se défendre contre la politique anti-civilisatrice de l'ennemi de Montevideo, de Rosas. Ces hommes généreux, réunis aux troupes du pays, ont tenu en échec l'armée de Rosas pendant trois années.

Enfin la France et l'Angleterre viennent d'intervenir, et l'indépendance de Montevideo et la tranquillité de nos concitoyens paraissent désormais assurées.

Voici le résumé des derniers évènements :

Une flottille de Montevideo, appuyée par les forces navales de France et d'Angleterre, s'est emparée du port et de la ville montévidéenne de Colonia, qui depuis longtemps était tombée dans les mains d'Oribe. Une garnison y a été placée. L'île de Martin-Garcia, clef de la navigation des ...

... » 4 mars 1845. »

Sur la foi d'une feuille de Buénos-Ayres, ces mêmes journaux répètent que le capitaine Page n'aurait trouvé moyen de faire parvenir la lettre de M. Guizot à Rosas que par l'intermédiaire peu diplomatique de sa fille Manuelita, circonstance qui est absolument niée par M. Page.

Pour nous, quelle que soit notre antipathie pour le dictateur de la république argentine, nous ne voyons pas bien pourquoi tout ce bruit autour d'une lettre dont les us diplomatiques offrent tant d'analogues. Ce n'est pas au moment où le gouvernement français vient d'agir avec résolution dans l'intérêt de nos nationaux, qu'il convient de lui faire un crime d'avoir cherché jusqu'à une fin une solution pacifique à la question engagée entre Rosas et Montevideo.

Pour comprendre tout ce qu'une telle lettre a de condamnable, peut-être suffit-il de se placer, comme le *Siècle* et le *Constitutionnel*, au point de vue du succès des intrigues de M. Thiers ; nous, qui considérons simplement les intérêts de la France et de l'humanité, nous n'approuvons pas l'accusation portée contre le ministre, et nous sommes heureux, aujourd'hui du moins, de n'avoir que des éloges à lui donner pour ses derniers actes sur les rives de la Plata.

Résumés des faits divers.

STATISTIQUE CRIMINELLE.

La cour d'assises de Paris va terminer une session. Elle en commencera une autre immédiatement.

Voici la liste des affaires qui seront jugées pendant la première quinzaine de décembre :

Le 1er, Faby, vol à l'aide de fausses clefs dans une maison habitée ; Combier, idem, par un homme de service à gages ; Rousseau, vol par un ouvrier où il travaillait. Le 2, femme Senard, vol par une ouvrière, à l'aide d'effraction ; Damars, détournement par un homme de service à gages ; Bruant, vol et tentative de vol à l'aide d'escalade ; Pichard et Coudray, faux en écriture privée. Le 3, fille Chaniat, vol par une domestique avec fausse clef ; Bourlier, vol à l'aide de violence, la nuit ; Paris, Chambil et Foucault, vol conjointement, la nuit, sur un chemin public. Le 4, fille Chaudru et femme Chapiron, vol par une domestique, recel ; Bourgeois, faux en écriture privée ; Famani, idem. Le 5, Brohin, voies de fait graves ; Moreau, Jarry et fille Poudaille, vol à l'aide d'effraction. Le 6, fille Parquet, faux en écriture privée ; Cugny, vol par un homme de service à gages ; Boucher, contrefaçon des poinçons de l'Etat. Le 8, Remy, vol à l'aide d'effraction ; Maréchal, idem ; Pottier et femme Pottier, voies de fait graves. Le 9, fille Renault, vol par une femme de service à gages ; Chantrant et fille Severin, idem, recel ; Guéuard, attentat à la pudeur avec violence sur un enfant de moins de quinze ans. Le 10, Winter, détournement par un ouvrier au préjudice de son maître ; femme Lepage, vol par une domestique ; Delarbre et Jandouin, vol à l'aide d'effraction. Le 11, Waninker, vol par un ouvrier où il travaillait ; Alhène, vol à l'aide de fausses clefs et d'effraction ; Pfister, vol à l'aide d'escalade, la nuit. Le 12, Lefaure, faux en écriture privée ; Métayer et femme Métayer, vol par un ouvrier. Le 13, femme Colomès de Julian, faux en écriture privée. Le 15, fille Ruffy, vol par une domestique ; Boibien, Bertrand, Robert, Hérinez et fille Rouilly, vol à l'aide d'escalade et d'effraction.

Au nombre des affaires récemment jugées, figure celle du vol pratiqué chez un bijoutier de la rue Saint-Antoine, au moyen d'un souterrain percé sous la voie publique. Sur huit accusés, deux ont été condamnés à dix ans de travaux forcés, et trois autres à deux, trois et quatre ans de prison.

Comme on le voit, la justice poursuit son travail de Sisyphe. Les sessions d'assises se succèdent sans relâche ; mais ni les juges, ni le pouvoir qui les institue, ne tirent le moindre enseignement des faits déplorables qui se déroulent sous leurs yeux.

Le bulletin de la quinzaine nous donne plusieurs condamnations aux travaux forcés, soit à temps, soit à perpétuité, pour banqueroute frauduleuse, vols qualifiés, crime d'incendie, et une condamnation à mort pour parricide. Ailleurs, c'est un père qui a tué ou empoisonné trois de ses enfants.

La société a frappé, que va-t-il en résulter ?... Les condamnations seront enregistrées, catégorisées et tout sera dit.

Quand voudra-t-on enfin comprendre qu'il y a quelque chose de mieux à faire que de réprimer et punir, ou plutôt que ces mesures seront à jamais impuissantes à tarir la source du mal qui dévore la société !

STATISTIQUE JUDICIAIRE. — LES SÉPARATIONS DE CORPS.

Entre tous les scandales qui abondent dans notre époque, celui de la multiplicité des séparations de corps mérite une mention spéciale. Basées souvent sur les motifs les plus frivoles, ces demandes dénotent aux yeux de l'observateur attentif, une tendance des plus fâcheuses imprimée aux mœurs publiques. Le mariage, ce fondement unique de la société et de la famille, semble en dépit de l'abolition légale du divorce, perdre chaque jour quelque chose de son inviolable sainteté. Où cette pente nous conduira-t-elle ? La désunion des époux, si fréquente aujourd'hui dans tous les rangs, présage, à cet égard, un triste avenir. En constatant, d'après les documents officiels, la progression rapide que suit, en France, depuis plusieurs années, la séparation de corps, nous laisserons à la magistrature, gardienne des mœurs, le soin de se demander si un accueil trop facile, trop sympathique, n'aurait pas contribué à en propager l'usage au point où nous l'avons vu successivement parvenir.

Dans un espace de sept ans (1837-43), les tribunaux de première instance se sont vus déférer 6 183 demandes en séparation de corps. Le relevé ci-joint montre que le nombre va croissant avec rapidité ; 1837, 643 ; — 1838, 807 ; — 1839, 772 ; — 1840, 940 ; — 1841, 987 ; — 1842, 962 ; — 1843, 1077. — C'est entre la première et la dernière année de cette liste un accroissement de 434 demandes, soit de 70 pour cent environ. Il est à remarquer qu'il existe une différence énorme entre le nombre de demandes formées par des femmes et le nombre de celles qui sont réclamées par les maris. Sur cent demandes, il s'en est trouvé 94 venant du côté de l'épouse ; en effet, sur le chiffre ci-dessus de 6 183, on a compté 5 733 demandes formées par la femme, et 353 présentées par le mari.

Les cinq sixièmes au moins de pareilles requêtes sont basées sur des sévices ou injures graves ; 5 581 plaintes de ce genre ont été articulées ; il est assez rare qu'un mari vienne demander aux tribunaux justice de ce ...

lation réunie égale à celle de la Seine, n'arrivent ainsi qu'à six ou sept séparations, tandis que Paris s'élève au-delà de 200, s'approche de 250. La statistique démontre ainsi combien les habitudes de la vie dans une capitale sont funestes à la paix des ménages.

Ajoutons que sur 6 185 demandes sur lesquelles les tribunaux ont eu à prononcer, 4 445 ont été admises, 575 (9 pour 100 environ) ont été rejetées, 1 160 rayées du rôle. Le ministère de la justice a fait constater pour plus de 6 000 demandes de séparation la profession du mari ; il résulte de cet examen que les classes au-dessus du besoin, celles où l'instruction est répandue, sont celles qui réclament le plus souvent la rupture de nœuds devenus trop lourds. En effet, durant la période des sept années que nous avons indiquées, 2 440 demandes concernaient des propriétaires, des rentiers, des personnes exerçant des professions libérales ; 1 605 regardaient des commerçants ; des cultivateurs et des ouvriers se partageaient les 2 000 autres demandes. Qu'on songe à l'immense supériorité de nombre qu'offrent les classes laborieuses, et la disproportion deviendra énorme. (*Quotidienne.*)

NÉCROLOGIE.

Depuis le 15 novembre sont décédés : MM. le baron de Montgardé, maréchal de camp. — Ortric, évêque de Pamiers. — Petitot, ancien inspecteur de l'Université. — Froment, sous-intendant militaire. — Asselin, ancien membre du conseil des Cinq-Cents, ancien sous-préfet, ancien député de la Manche. — Guernet, président du tribunal civil de Louviers. — Le comte Budes de Guébriant, ex-pair de France. — Malleval, ancien proviseur du collége Louis-le-Grand. — Rameaux, évêque de Myre, *in partibus.* — La marquise de Bonchamps, née de Scépeaux, veuve du célèbre général vendéen. — Le comte de Chalus, maréchal de camp. — Millingen, savant archéologue. — Le colonel Gauchais, attaché à l'école de cavalerie de Saumur. — De Cluichamps, garde général des forêts de Vouziers. — Le comte de Grabouski.

MARTYROLOGE DES TRAVAILLEURS. — Il est venu à notre connaissance que depuis le 15 novembre sont morts en travaillant — 10 mineurs — 3 carriers — 2 maçons — 1 charpentier — 1 marinier — 1 tonnelier — 1 employé dans un chemin de fer — 1 homme de peine.

Ont été blessés — 5 maçons — 2 mariniers — 1 charpentier — 1 couvreur.

20 morts et 9 blessés.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES. — Depuis le 15 novembre, 36 faillites ont été déclarées sur la place de Paris.

CAISSE D'ÉPARGNE. — Les 16 et 17, 23 et 24 novembre, la Caisse d'épargne a reçu 1 129 742 francs ;

Elle a remboursé 2 207 936 fr. 88 c.

Il résulte de ces chiffres que les remboursements ont dépassé les recettes de la somme de *un million soixante dix-huit mille, cent quatre-vingt-quatorze francs quatre-vingt-huit centimes.*

NOUVELLES DU JOUR.

CHRONIQUE. — Plusieurs des consuls qui représentent à Nantes les gouvernements étrangers et notamment les consuls de Belgique, de Hollande et d'Angleterre, ont été consultés, dit le *National de l'Ouest*, par leurs gouvernements respectifs, sur l'état des subsistances dans l'ouest de la France, en vue d'être fixés sur l'importance des demandes qu'ils se proposent de faire. — La *Vigie de l'Ouest* annonce que tout est rentré dans l'ordre à Dinan et dans les environs. — M. le maréchal Gérard, grand-chancelier de la Légion-d'Honneur, est, dit-on, très souffrant depuis quelques jours. — Tous les journaux de Marseille annoncent, d'après une correspondance de Mostaganem, la mort du brave commandant Clère, qu'on avait eu, pendant quelques jours, l'espoir de sauver. Le commandant Clère est mort le 11 novembre, après avoir reçu les secours de la religion. — Le *Journal des Débats* reproduit ces lignes du journal la *Vapeur* : « Nous croyons pouvoir annoncer comme une chose certaine que l'adjudication du chemin de fer de Lyon à Avignon aura lieu le 15 janvier. L'avis en sera publié prochainement par le *Moniteur.* » — Le pourvoi du prince de Berghes, condamné à trois années d'emprisonnement pour faux par la cour d'assises de la Seine, a été rejeté par la cour de cassation dans son audience d'hier. — M. le vicomte de Cormenin vient d'être nommé, par S. M. la reine Isabelle, chevalier de l'Ordre royal de Charles III. — M. le comte de Chassepot, ancien colonel du 61e régiment de ligne, vient de mourir à son château de Pissy dans sa soixante-dixième année.

— La maison où est né sir Walter Scott, à Edimbourg, est maintenant occupée par un cabaret. — L'enlèvement et la séquestration d'un instituteur des environs de Paris, rapportés dans nos colonnes d'après un journal judiciaire, et qu'entouraient en effet des circonstances si singulières, est démenti ce matin. — On lit dans l'*Album de la Corrèze* : « Le tribunal de commerce de Brives a prononcé, le mardi 11 du courant, la faillite de M. Bonnel, maître de forges et notaire à Vigeois. L'actif de cette faillite représente une valeur immobilière de 400 000 fr. Au nombre de ces immeubles figure la forge du Glandier, où s'accomplit le drame de la célèbre affaire Lafarge. Cette propriété a été acquise par M. Bonnel, il y a environ trois ans, moyennant plus de 80 000 fr., et le prix en est encore entièrement dû. Le chiffre total du passif de la faillite n'est pas encore connu. »

L'affaire de la Comédie-Française contre Mlle Plessy (Mme Arnould) sera appelée à l'audience de vendredi prochain, à la première chambre du tribunal. C'est Me Marie qui doit soutenir les droits de la Comédie-Française ; Me Chaix-d'Est-Ange plaidera pour Mme Arnould. — La *Gazette de France* annonce que deux banquiers, dont l'un a perdu 400 000 fr. et l'autre 600 000 fr. à la déconfiture de M. Falcon, ont menacé la compagnie des agents de change d'un procès, à moins qu'elle ne consentît à leur donner une indemnité. Nous apprenons que le syndicat a accordé à l'un 200 000 fr. et à l'autre 300 000 fr. et que ceux-ci se sont déclarés satisfaits.

UN CHEMIN VICINAL. — Le chemin vicinal de Sessia à Saint-Jean-d'Etreux, près Lons-le-Saulnier, s'est, dans l'espace de trente mètres, éboulé dans les vignes situées en contrebas, et une scissure parfaite sépare les terrains détachés. Le chemin était aussi en contrebas d'un pré situé au levant ; ce pré est venu prendre la place du chemin qui est descendu dans la vigne, en sorte, dit la *Sentinelle du Jura*, que le milieu du chemin est aujourd'hui occupé par un pré. Des personnes allant dans la soirée à Saint-Jean, ignorant cet éboulement, se croyaient égarées, au point de se désorienter en voyant dans l'obscurité le pré au milieu du chemin.

... lation accourue pour prêter son utile concours luttaient sans relâche contre les progrès du feu. Cependant, le feu gagnait à vue d'œil. Quand on le croyait étouffé sous du mortier, il cheminait en dessous et faisait explosion à dix pas au delà. L'eau ne contribuait qu'à l'activer, et tout portait à croire que la charpente allait s'enflammer, quand les pompiers sont arrivés. Il était temps, car la proximité d'un haut fourneau attenant à tous les bâtiments de la forge allait rendre l'embrasement général. Une demi-heure de retard, et l'usine entière était anéantie. Mais l'*Echo de Vésone* annonce que, grâce à l'empressement de toute une population de travailleurs, le danger a été écarté.

L'AÉROSTATION. — Ces jours derniers, à Saint-Etienne, M. Guillot a exécuté une ascension aéronautique, malgré un vent du nord violent et la neige qui tombait par intervalles. Les dimensions de l'aérostat, dit le *Courrier de Saint-Etienne*, étaient prodigieuses, et une demi-heure à peine s'était écoulée, depuis qu'on avait commencé à le gonfler, que déjà sa forme arrondie et ses larges oscillations annonçaient qu'il était prêt à s'élever dans les airs. Sa force ascensionnelle est telle que sept ou huit hommes au moins, suspendus aux cordes qui l'entourent, suffisent à peine pour le retenir près du sol, et ce n'est pas sans un sentiment d'effroi qu'on a vu M. Guillot s'asseoir dans la petite nacelle où bientôt il allait être emporté à la suite de son énorme machine. Au cri de : *Lâchez toutes les cordes !* prononcé par M. Guillot, les mains des ouvriers ont laissé tomber les câbles, et l'aérostat, libre enfin, s'est élevé rapidement dans les airs ; son ascension a d'abord été à peu près perpendiculaire, puis bientôt il s'est dirigé vers le sud-est. M. Guillot, loin de se laisser effrayer par la hauteur prodigieuse à laquelle il était parvenu, regardait la foule avec l'œil tranquille d'un homme habitué à voyager dans les régions célestes ; comme un Dieu bienfaisant, il faisait pleuvoir sur la ville les rubans et les fleurs. Ce voyage aérien s'est terminé sans aucun accident. Le ballon a été ramené à Saint-Etienne avec moins de rapidité qu'il n'en était parti, sur un paisible char à bœufs.

SOMBRE MYSTÈRE. — On écrit de Morlaix à l'*Auxiliaire breton* : « Un assassinat, dont les circonstances sont encore enveloppées d'un profond mystère, vient d'être commis dans nos environs. Le 18 de ce mois, vers sept heures du soir, les époux Meillour, aubergistes à Gouesnou, entendirent un cheval s'arrêter à leur porte ; personne n'en descendant, Meillour s'avança pour voir ce qu'on voulait, et vit sur le cheval un homme couvert de sang et qui se laissa tomber entre ses bras. Cet homme était un nommé Brignou, marchand de chevaux et maire d'une petite commune des environs. L'aubergiste Meillour et sa femme recueillirent le blessé ; mais, pendant quatre jours qu'il vécut encore, Briguou ne put articuler aucune parole, et il emporta dans la tombe le secret de ce crime. Il était parti de chez lui porteur d'une somme de 500 fr., se rendait à la foire de Saint-Renan ; quand il est arrivé à Gouesnou, il n'avait plus un centime sur lui. »

LES INSTITUTEURS PRIMAIRES. — On lit dans le *Journal de l'Indre* : « Ce ne sera pas la faute de l'administration départementale si la position des instituteurs primaires n'est pas améliorée dans l'Indre. Des mandats viennent d'être adressés à un grand nombre de mairies pour aider à payer le supplément de traitement des maîtres communaux qui ont le moins de ressources. Nous apprenons en même temps que beaucoup de conseils municipaux ont, ou bien élevé le traitement fixe, ou bien attribué à l'instituteur les frais de bureau du maire, etc. On voit que la patience et la raison viennent à bout de bien des préjugés, de bien des résistances. Que les instituteurs ne se découragent pas ; les plus mauvais jours sont passés, et ils touchent au moment où, sachant mieux le bien qu'ils font, on leur en tiendra un compte plus équitable. »

NÉCESSITÉ DES CRÈCHES. — Un évènement déplorable vient d'avoir lieu dans la commune de Pompey ; l'*Impartial de la Meurthe* le raconte ainsi : « Un enfant âgé de dix-neuf mois, demeurant chez ses parents, dans cette commune, a été trouvé asphyxié dans son berceau ; sa grand'mère, en le couchant dans son lit, vers deux heures après-midi, avait fait chauffer une brique, et après l'avoir enveloppée d'un linge, l'avait appliquée aux pieds de l'enfant qui s'était endormi ; ensuite elle est sortie de la maison après en avoir fermé les portes et y avoir laissé l'enfant seul. Environ une heure après, elle est rentrée et a trouvé la chambre dans laquelle elle avait laissé l'enfant remplie d'une fumée épaisse, elle est sortie et a crié au secours dans la rue. Aussitôt les voisins ont pénétré et ont trouvé l'enfant mort, ayant les jambes entièrement brûlées ainsi qu'une partie du corps ; le berceau dans lequel il se trouvait a été réduit en cendres. »

L'AVOINE A BAS PRIX. — Le nommé Michel Weireich, voiturier à Bartreingin (Belgique), trouve que le prix de l'avoine est beaucoup trop élevé, aussi cherche-t-il les moyens de se procurer cette précieuse denrée au plus bas prix possible. Or, voici le procédé auquel il s'est arrêté : Quand il est devant une auberge, sous prétexte de faire donner un picotin à son cheval, il a toujours soin de ne pas perdre de vue le récipient qui contient l'avoine apportée, et quand l'aubergiste a le dos tourné, il en verse prestement une certaine quantité dans un sac préparé *ad hoc.* De cette manière, s'il paye l'avoine consommée par son cheval, il a en nature dans son sac l'équivalent du prix payé au vendeur. Mais hélas ! tout a une fin. Le 14 novembre, Weireich fut pris en flagrant délit et immédiatement incarcéré.

HEUR ET MALHEUR. — On lit dans la *Gazette de Prague* : « M. Lelekauer, commerçant israélite, est mort dernièrement à l'âge de 71 ans. Il y a environ 50 ans qu'il arriva à Prague dans le plus modeste équipage de piéton et sans avoir le sou. Cependant, à force d'industrie et de simplicité dans sa manière de vivre, il avait acquis une fortune de près de six millions, qu'il a destinés en grande partie pour encourager les arts, les sciences et les métiers, de même que pour secourir des malheureux de toute condition et sans distinction d'origine. Environ deux millions et demi sont échus en partage aux principaux instituts de bienfaisance des premières villes de la Bohême. »

LES SUBSISTANCES. — Dans la Corrèze, aux dernières foires, les céréales s'étant élevées subitement à un prix exceptionnel (25 fr. l'hect. de froment et 20 fr. l'hect. de seigle), l'*Emancipation* de Toulouse annonce qu'une certaine agitation s'est manifestée sur les marchés, où de nombreux achats ont été faits pour l'extérieur. Dans la Vienne, aux environs de Poitiers, des propriétaires ont reçu des lettres anonymes ainsi conçues : *Le feu ou la mort!* Et il paraît certain que plusieurs tentatives d'incendie ont eu lieu. Les personnes auxquelles sont adressées ces odieuses menaces, en ont éprouvé une grande frayeur ; l'autorité, prévenue par elles, n'a pu découvrir quels en étaient les auteurs.

... une bataille navale, quand il suffira (et il est impossible, qu'un tel cas se présente), quand il suffira, dis-je, qu'un seul boulet ennemi atteigne un navire, pour que ce navire, perdu sans ressources, saute ou coule presque aussitôt ? Comment se hasarderait-on à tenter une descente sur des côtes défendues d'une façon aussi formidable ? Et notez que nous ne disons rien des ressources que fourniront à la défense et à l'attaque, les prodigieux moyens de transport et de correspondance dont la science vient de doter le monde : les chemins de fer et les télégraphes électriques.

Parmi ces inventions éminemment progressives, bien qu'en sens négatif, celle dont nous allons parler nous paraît occuper un rang très distingué ; aussi lui faisons-nous le plus amical accueil.

Il s'agit d'un fusil inventé par M. Beningsfield de Jersey, et qui vient d'être essayé sur un vaste terrain, près de Westminster, à la grande satisfaction de ceux qui ont été témoins des expériences. Le fusil repose sur une machine par laquelle est générée la force impulsive, et le tout monté sur deux roues, comme un canon, peut être traîné par un cheval à raison de 8 à 10 milles (environ 3 lieues) par heure. Le canon est approvisionné de balles par deux chambres, dont l'une est fixe et l'autre mobile. Cette dernière peut contenir un nombre considérable de projectiles, précaution qui n'est pas superflue, puisque le fusil de M. Beningsfield n'en consomme pas moins de *mille par minute.*

Mille coups de fusil par minute ! Vous voyez que cette bienfaisante machine fait à elle seule la besogne de tout un régiment, et une fois en train elle tiraillera 18 heures durant, ne se reposant que quelques minutes, de quatre heures en quatre heures. Sa dépense pendant ce temps où elle aura vomi un milliard de balles, c'est-à-dire plus qu'il n'en fut jamais tiré dans nos plus mémorables batailles ; sa dépense ne sera que de 10 livres ou 250 francs, ce qui, comme on voit, est très inférieur à celle qu'entraînerait le même effet produit par les armes ordinaires. En outre, sa force d'impulsion excède de beaucoup, dit-on, celle de toutes les machines à poudre d'égal calibre. Dans une première série d'expériences les balles, après avoir traversé une planche de trois pouces d'épaisseur, venaient s'aplatir sur une plaque de fer. On tira ensuite directement sur cette dernière plaque ; les projectiles furent littéralement broyés, et leur fine poussière alla s'incruster sur des planches placées de chaque côté du but. L'invention n'étant pas brevetée, l'auteur n'a pas encore communiqué le secret de sa construction, et l'on ignore jusqu'à présent quelle est la puissance redoutable qu'il met en jeu. Ce qu'on sait seulement, c'est que la force expansive résulte de la dilatation subite de certains gaz produite par l'électricité galvanique. Nous tiendrons nos lecteurs au courant.

Maintenant, combinez cette ingénieuse machine avec d'autres inventions qui accroîtront encore sa puissance destructive ; chargez-la, par exemple, de projectiles semblables à ceux qu'a imaginés M. Jobard, et qui, formées d'un lingot creux qui s'allume au départ, incendieront les caissons, les toits de chaume et les moissons, et de plus « auront l'avantage, c'est M. Jobard qui parle, d'éclater dans le corps des ennemis qu'ils atteindront. » Approvisionnez vos arsenaux, armez vos places fortes des mille autres machines non moins terribles qui déjà existent, et vous aurez centuplé la force de vos armées ; vous pouvez renvoyer dans leurs foyers ou employer à des travaux pacifiques la majeure partie de vos soldats ; vous vous serez mis à bon marché sur un pied de guerre tel qu'il ne prendra fantaisie à personne de vous chercher querelle. Rechercher les inventions de ce genre, en susciter de nouvelles, adopter toutes celles dont l'expérience aura démontré l'efficacité, tel est le devoir des gouvernements sincèrement amis de la paix. Il y a peu d'années que le gouvernement d'un pays voisin refusa de breveter un fusil sous prétexte qu'il était trop meurtrier. Cette naïveté nous rappelle qu'un nommé Poli, ayant inventé un feu dangereux, Louis XIV le lui acheta pour l'anéantir comme contraire au droit des gens. Et savez-vous dans quelles circonstances? Au moment même où, pour venger le commerce anglais des pertes énormes que les intrépides corsaires de Saint-Malo lui faisaient éprouver, une escadre ennemi dirigeait de nuit contre cette ville une véritable machine infernale, un vaisseau construit tout exprès, un vaisseau à trois ponts renfermant vingt milliers de poudre, 600 bombes et 50 barils de toutes sortes d'artifices. Il est vrai que pas un seul Français ne périt et qu'il n'y eut de tué que 150 Anglais. Le véritable droit des gens, qu'on ne craint pas d'invoquer en de telles circonstances, repose sur le principe de la fraternité humaine ; toute atteinte à ce principe est une violation de ce droit ; la guerre en est la plus flagrante négation, et l'un des moyens d'en assurer le règne, est de perfectionner la guerre au point de la rendre impossible.

CHEMINS DE FER SOUS-MARINS.

Long-temps avant que l'on eût proposé de réunir les continents à l'aide de la télégraphie électrique, deux hommes qui ont déjà donné à la science de précieux témoignages de la sagesse et de la grandeur de leurs vues, MM. Franchot et Tessié du Motay prétendaient livrer à la circulation le fond même des fleuves et des mers, en renfermant des chemins de fer dans une double voie de tunnels ou tubes de fer accouplés et posés sur le lit de l'élément humide dont ils proposaient de faire la conquête.

Le projet de ces messieurs est exposé dans un mémoire encore inédit, mais qui sera publié sous peu dans la *Revue d'architecture* de M. César Daly. Nous avons été assez heureux pour prendre connaissance de ce plan, et nous pouvons assurer que sa praticabilité deviendra évidente pour tous les hommes du métier, en même temps que les belles planches qui l'accompagnent en rendront l'intelligence facile aux personnes les plus étrangères à l'industrie.

Nous aurions attendu que ce mémoire fût publié pour en entretenir les lecteurs de la *Démocratie pacifique*, si la publication d'un plan qui a de l'analogie avec celui de MM. Franchot et Tessié ne nous faisait un devoir de rompre dès aujourd'hui le silence. Ce projet vient d'être publié dans le *Mechanic's magazine* ; mais le brevet pris en Angleterre par les ingénieurs français, dès le mois de juillet 1843, établit d'une façon incontestable leurs droits à la priorité d'une idée qui, comme on va le voir, est aussi simple que gigantesque ; les dispositions adoptées par ces messieurs sont, d'ailleurs, infiniment supérieures, et bien autrement praticables que celles de leur concurrent.

Nous allons entrer dans quelques détails sur ce plan, qui peut-être n'étonnera personne, et qu'il y a peu d'années encore eût été considéré comme impossible. Ce mot a été rayé du vocabulaire de l'industrie, le

... au fond des diatribes anglaises, que de la haine et des préjugés nationaux; il n'en est pas ainsi de la presse allemande. A quelques rares exceptions près, les journaux allemands accueillent avec joie toute idée de progrès venant de France et sympathisent de cœur avec toutes les conceptions politiques et sociales, si hardies qu'elles soient, qui surgissent dans la presse française. Il est donc très important de connaître le jugement que les journaux d'outre-Rhin les plus sympathiques à notre pays portent sur la France.

A Dieu ne plaise que nous souscrivions au jugement sévère de la *Gazette universelle de Leipzig* qui, de tout temps, a été notre amie. Ce journal lui-même, tout en critiquant le présent, fait des vœux pour l'avenir de notre pays; d'ailleurs, la bourgeoisie allemande, en général, ne connaît pas la véritable France, la France des intelligences, soit dans les hautes classes, soit dans celle des prolétaires; cependant, comme il y a beaucoup de vérité dans le jugement de la feuille allemande à côté de ses exagérations, il est de notre devoir de le rapporter, dût l'anathème faire rougir de honte tous ceux qui ont encore un cœur français.

« L'esprit politique, à Paris, est chose difficile à juger. *C'est l'esprit de l'estomac.* Vous verrez un de ces jours que les Parisiens inventeront une âme de l'estomac, théorie qui s'accorde si bien avec le *papisme*, protégé particulièrement par le gouvernement français. Quand Gall ne trouvait pas les organes actifs de la générosité et de l'activité dans les os ..., il en concluait qu'à la place de ces vertus devaient forcément se trouver les vices contraires, car toute négation est un vice. Si cela est vrai, on serait tenté de dire, sans plus de phrase, qu'en France, *à l'heure qu'il est, dominent l'infamie et la lâcheté* (Niedertraechtigkeit and Feigheit). En effet, c'est en vain qu'on tâte le pouls à l'esprit politique de la France; c'est en vain qu'on lui met la main sur le cœur: le sang est figé, le cœur ne bat plus..... Est-ce la mort, ou seulement une syncope? Ceux qui ne désespèrent pas encore de l'avenir disent que la France dort. Soit! nous voudrions pouvoir penser comme eux. Un accès de fièvre peut bien donner pour quelques heures une force factice à un malade, mais cette force ne dure pas. Songeons bien que les Français, après cinquante années de luttes, de souffrances, et quelquefois de liberté excessive, ne possèdent pas encore la moindre des libertés civiques; songeons y bien. C'est à désespérer du salut de la France. Et quand on voit ces mêmes Français se jeter, en véritables écoliers, d'un système politique à l'autre sans réfléchir, et toujours pour retourner sous la férule du maître d'école, on est bien forcé de convenir, avec Rivarol, que *le peuple français est un peuple de singes, doué d'esprit, mais dépourvu de raison.* Ce qui manque surtout aux Français, c'est la persévérance. Mirabeau, lui-même, a dit que la liberté des ... de la nation.

» Que sont les Français de 1845?

» Une nation de trafiquants insatiables, un peuple d'agioteurs, de tripoteurs, de forbans et de mangeurs de primes!

» Et qu'est donc devenu le champ que la souveraineté populaire avait confié à ses laboureurs, à ses représentants officiels? Hélas! il est parsemé d'épines et de chardons; des plantes marécageuses en couvrent la surface; la famille des champignons puants et vénéneux y foisonne; les cryptogames s'y dressent avec un orgueil cynique, et les bons germes, de plus en plus rares, y sont étouffés par l'ivraie et les plantes parasites, car *dans notre société maudite* il est malheureusement nécessaire de planter et de soigner les bonnes plantes, de les défendre au risque de sa vie, parce que le mal vient tout seul et croît à vue d'œil sans le moindre soin.

Les théories libérales de la restauration ont toutes échoué dans la pratique depuis la révolution de juillet. Cette révolution a prouvé combien la bourgeoisie française était corrompue. Au lieu de donner libre cours aux sentiments généreux et de retrancher du corps social toutes les parties gangrenées, elle a préféré donner le libre essor à tout ce qu'il y a de plus vil et de plus sale dans le cœur humain: l'appétit sensuel sans l'idée. Vraiment on dirait que la liberté est impossible dans la société civilisée où les hommes ayant tant de besoins ne consentiront jamais à sacrifier leur propre bien-être à celui de l'Etat, où l'égoïsme, l'ambition et les petites passions de la vanité se cachent toujours derrière les grandes phrases prononcées dans les assemblées publiques.»

On le voit, c'est une véritable imprécation que la *Gazette universelle de Leipzig* prononce contre la bourgeoisie française et la société civilisée. Au fond, nous n'espérons guère plus de l'initiative de la bourgeoisie allemande, quand l'Allemagne en sera arrivée à la triste phase sociale que la France parcourt aujourd'hui, bien que la bourgeoisie allemande soit aujourd'hui franchement révolutionnaire et animée de principes anti-papistes.

Nulle part les hommes, dans notre société maudite, comme la *Gazette de Leipzig* l'appelle, ne sacrifieront leurs propres intérêts à ceux de l'Etat; car nulle part il n'y a d'harmonie entre les intérêts et les passions, entre l'Etat et la famille, entre la nature et l'homme, entre le travail, le talent et le capital. Seulement, quand le mal aura atteint son dernier terme, les plus aveugles ouvriront les yeux, et à moins qu'ils ne préfèrent condamner sans rémission Dieu, la nature et tous les peuples, comme la *Gazette de Leipzig* condamne la France, ils reconnaîtront qu'il y a une science harmonique et naturelle avec laquelle seule la liberté et la vérité sont possibles.

... a été envoyé à Saint-Etienne ... gouvernement.

Les associations charbonnières ont été légalement formées, mais l'Etat ne saurait avoir perdu le droit de leur imposer des conditions et des charges. Toute propriété particulière doit subir les restrictions exigées par l'intérêt général, et ce principe est surtout applicable à la matière des mines, puisque tout droit de les exploiter est concédé par l'Etat. Nous avons protesté contre la proposition de M. Fénéon lorsqu'il demandait, au *besoin*, un acte législatif qui eût entraîné l'industrie charbonnière dans une voie rétrograde; mais trop d'intérêts sont alarmés dans le département de la Loire, pour que nous ne réclamions pas en leur faveur une loi progressive, une loi qui respecte, mais qui, en même temps, dirige, organise le développement du principe d'association.

La nécessité d'une pareille loi devait être pressentie; son caractère général était indiqué par les lois antérieures. La loi de 1810 refuse la possession des mines au propriétaire du sol, et consacre le système des concessions octroyées par l'Etat; la loi de 1838, faisant un pas de plus vers l'unité, prescrit aux concessionnaires de s'associer pour l'assèchement des mines. Ces antécédents permettent de préjuger l'avenir. En 1845, lorsque, depuis 1838, les doctrines qui ont l'association pour base, ont fait tant de progrès dans les esprits, ont obtenu tant d'influence sur les faits eux-mêmes, le législateur ne peut s'occuper des mines que pour régler, pour constituer la fusion complète de plusieurs concessions et la formation de grandes associations charbonnières.

Cette loi, dont nous indiquerons bientôt les dispositions générales, ne doit pas s'en rapporter au bon vouloir des compagnies pour les ouvriers mineurs. Ce bon vouloir, exprimé par M. Rambaud-Bovet, et que nous croyons sincère, ne suffirait point pour mettre à l'abri de toute inquiétude ces mineurs de la Loire qui, au moment où nous écrivons, viennent de demander une augmentation de 25 centimes par jour, en menaçant les compagnies d'une grève. Le législateur doit fixer, pour le département de la Loire, un tarif au dessous duquel ne pourra jamais descendre le salaire des mineurs, charpentiers, menuisiers, mécaniciens et autres agents employés à l'exploitation des houillères. Ce tarif sera révisé chaque année, sur la proposition de l'autorité locale, qui aura entendu les délégués des actionnaires, des ingénieurs et des ouvriers.

Dans tous les cas, le minimum devra suffire aux besoins essentiels de l'ouvrier; mais il y aura deux taux pour ce minimum; le plus élevé sera imposé aux compagnies qui ne donneraient à l'ouvrier qu'un salaire fixe et qui l'excluraient de toute participation aux bénéfices. Une pareille mesure intéresserait les compagnies à faire entrer les ouvriers dans l'association et se rapprocher de l'idéal que nous avons tracé plus haut.

Toute exploitation formée d'une concession ou de plusieurs qui dépasserait un certain périmètre, sera tenue d'appliquer une par-...

(1) Voir les numéros des 17, 18, 19, 20, 21, 23, 24 et 25 novembre.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LUNDI, 1er DÉCEMBRE 1845.

POETES DU XVIIIe SIECLE.

—

Bertin.

Les mois de décembre et de janvier sont d'ordinaire ceux où les navires qui doivent partir pour la France appareillent des mers de l'île Bourbon. Les récoltes étant alors faites, les chargements opérés, il tarde aux marins de prendre le large pour échapper aux périls d'une présence prolongée dans des rades de tous côtés ouvertes aux ravages des ouragans. Ce sont les mois de l'hivernage, des pluies torrentielles et des raz-de-marée, la saison de ces tourmentes, dont la violence ne se peut dire. Malheur au vaisseau qu'un coup de vent surprendrait alors au mouillage! il viendrait infailliblement se briser sur des côtes partout inabritées contre la fureur des vagues.

On était en 1761, et dans les derniers jours de l'année: un mouvement peu habituel se faisait remarquer sur le rivage de la petite ville de Saint-Denis, capitale de l'île Bourbon. Cette ville, si peu considérable alors, est assise au bord de la mer, la face tournée vers le nord. Elle s'ouvre en croissant à l'est, et s'étend jusqu'à la route de ceinture, qui de la plaine des sables conduit dans les parties du vent de l'île. Au sud-ouest elle s'appuie sur les versants, aujourd'hui déboisés, des montagnes qui l'abritent de ce côté, et dont la pointe extrême va se couper abruptement sur les flots, à une hauteur à pic de quelques centaines de toises. Cette pointe de rocher a nom le *Cap Bernard*.

Il était cinq heures et demie du soir, et, comme en ces climats les jours sont égaux aux nuits, le soleil allait bientôt se cacher derrière les montagnes de Saint-Denis. La mer était doucement houleuse, une brise faible soufflait du large et quelques rares bâtiments disséminés dans la rade montaient et descendaient avec lenteur sur les lames miroitant aux reflets du couchant. Sur le rivage allaient et venaient des hommes blancs et des hommes noirs, des maîtres et des esclaves; ces derniers à peine vêtus et occupés à divers travaux; les autres dans le costume pittoresque et si ... des créoles de ce temps-là: ils avaient un ample pantalon de percale bleue des Indes, une large veste de même étoffe, et un chapeau de paille blanche à très grand bords.

Si de nos jours le départ ou l'arrivée d'un navire cause encore une certaine émotion sur les grèves de la colonie, en ces temps, où les communications avec la métropole étaient beaucoup plus rares, c'était un véritable événement. Des groupes se formaient aux alentours du pavillon de la poste; on s'abordait, on se parlait des cargaisons attendues, des négriers en retard, des dernières nouvelles arrivées d'Europe, ou bien encore du beau *Trois-Mâts* qu'on voyait en tête de la rade se balancer à l'ancre, et qui le soir même, au lever de la brise de terre, allait mettre à la voile pour la France. Il était entouré de chaloupes et de pirogues qui portaient à son bord un reste de tonneaux d'eau douce et de provisions fraîches pour la traversée. De ces embarcations quelques-unes s'éloignaient déjà pour regagner la plage: leurs lignes légères se détachaient en brunes silhouettes sur le fond bleu de l'Océan. L'œil les suivait à l'horizon et bientôt elles venaient s'arrêter sous un lourd et solide pont en bois, espèce de jetée suspendue sous laquelle couraient librement les lames, et qui s'avançait à une assez grande distance dans la mer. Du bout de ce pont flottait une échelle de corde servant de voie de communication. Il en descendait également des lignes d'amarre pour les barques qu'on déchargeait à flot, leur évitant ainsi sous le fouet de la lame un abordage pénible le long des galets de la côte.

La jetée cependant se couvrait de curieux. Quelques noirs venaient de déposer sur les planches mal jointes de l'embarcadère des malles et plusieurs paniers de fruits du pays. Dans le même moment débouchait de l'une des principales rues de la ville un palanquin porté par quatre robustes nègres et suivi d'esclaves. Parmi eux une femme indienne se distinguait à quelque chose de plus décent en sa mise. Elle marchait d'ailleurs tout contre le palanquin; quand il s'arrêta, ce fut elle qui en souleva les rideaux, et l'on vit sortir un homme aux cheveux déjà grisonnants avec un jeune garçon de huit à neuf ans. Un groupe d'amis et de parents qui les attendaient sur le rivage, les entoura aussitôt et prit avec eux le chemin de l'embarcadère. L'Indienne suivait toute triste à quelques pas derrière l'enfant. Celui-ci avait de grosses larmes dans les yeux. Il était l'objet des regards et des attentions bienveillantes de tous: chacun l'approchait avec de douces paroles et des souhaits de bon voyage. Si quelques-uns disaient à l'écart qu'il était bien jeune pour se séparer des siens et entreprendre une si longue traversée, d'autres approuvaient sa famille de cette courageuse séparation: le jeune créole d'ailleurs allait visiter la grande terre, la patrie lointaine et toujours aimée; il allait chercher en France cette éducation solide et brillante que la colonie ne pouvait alors donner à ses enfants, faute de maîtres et d'institutions.

Le moment des adieux était venu. Le vent fraîchissait; des bouffées de brise apportaient du large avec le bruit des câbles de fer la voix des matelots qui chantaient en hissant les ancres. Les personnes qui devaient jusqu'à bord accompagner notre voyageur, descendaient à l'échelle de corde et prenaient déjà place dans les embarcations. Pour lui, un fauteuil l'attendait, mais avant de s'y laisser asseoir, il se tourna une dernière fois vers l'esclave qui l'avait suivi et se jeta tout en pleurs dans ses bras. C'était sa nourrice, celle qui avait pris soin de sa première enfance. La bonne négresse (1) embrassa son jeune maître: au moment de se séparer de l'enfant qu'elle avait élevé, la pauvre femme éprouvait les déchirements de cœur d'une véritable mère. Mais la nuit allait se faire: le capitaine attendri, assit à ses côtés son passager, et sur un geste de lui, les embarcations se mirent ensemble à ramer dans la direction du navire, tandis que des signes d'adieux s'échangeaient entre les gens de la jetée et ceux qui s'éloignaient.

(1) On appelle *négresses* à Bourbon toutes les esclaves ... de quelque *caste* qu'elles soient.

Une heure après on pouvait voir de la rive blanchir aux rayons de la lune les voiles du bâtiment; il courait à pleines vergues vers la haute mer et à son bord partait pour la France l'enfant qui fut plus tard le chevalier Antoine de Bertin.

Nous n'accompagnerons pas dans sa traversée, qui fut heureuse, le chantre futur d'Eucharis, mais avant de quitter avec lui l'île Bourbon que le poète ne devait plus revoir, nous jetterons un rapide coup d'œil sur les commencements de sa vie.

Antoine Bertin naquit dans la partie orientale de l'île, à Saint-Denis ou au bourg de Sainte-Suzanne, le 10 octobre 1752. Il parle ainsi lui-même du mois de sa naissance dans une élégie du livre III des *Amours*:

> Le front chargé des fruits d'une heureuse vendange,
> La bouche teinte encor des raisins qu'il a bus,
> Et, penché sur son char, le dieu vainqueur du Gange,
> Du plus riche des mois nous verse les tributs.
> Je naquis dans ce mois..... etc.

Il a dû passer ses premières années sur quelque riche plantation de ce fertile et charmant plateau qui s'étend de Saint-Denis à Saint-André. C'est là que je me le figure, fils d'une opulente maison, élevé dans le luxe patriarchal des mœurs créoles, entouré d'esclaves de son âge et servi jusqu'en ses moindres caprices; c'est là que je me le figure grandissant au bord de la mer et sous les grands ombrages d'une splendide nature. Il y avait là, ce me semble, un fonds propice au développement d'une poésie neuve et forte; mais nous verrons plus loin que Bertin n'a pas su en tirer tout le parti possible. Toutefois les impressions qu'il a gardées de cette enfance en plein air, bien qu'affaiblies par l'éloignement et surtout par la société au milieu de laquelle il a vécu, se font jour avec bonheur dans quelques endroits de son œuvre. Le poète se rappelle vaguement les lieux de sa naissance, mais il en parle toujours avec émotion. Quand il se retourne vers son passé on sent que c'est avec un soin tout filial de ne rien omettre: il évoque de ses lointaines années tout ce qu'il en peut ressaisir; il dit les arbres de son pays et leurs fruits, et des mots indigènes se glissent dans son vocabulaire poétique. Il est telle page inspirée par ce sentiment de retour qu'a dû lire avec approbation l'abbé Delille, son ami, et son guide aussi peut-être en ce genre descriptif dont a maintefois abusé le traducteur de Virgile.

Si Bertin, chose regrettable, dans son ignorance des mœurs coloniales, se montre peu soucieux de les peindre, s'il s'arrête aux détails extérieurs, au cadre, faute de pouvoir donner le tableau, il faut dire aussi qu'en une ou deux rencontres ses vifs souvenirs s'épanouissent en riant paysage. Nous voyons la maison paternelle avec sa longue avenue de cocotiers, avec ses plaines de cannes jaunissantes, ondoyant de chaque côté; tout au fond se dressent les sévères montagnes de l'île, dont les cimes aiguës vont se perdre dans le ciel sans nuages des tropiques. Sur les plans avancés du paysage ce sont des noirs livrés aux travaux de culture; ce sont d'*épais troupeaux blanchissant les campagnes*; çà et là se dessinent des groupes d'arbres exotiques: le bananier ploie sous son riche fardeau, le latanier balance au vent les larges éventails de ses feuilles. Ailleurs se déroulent en quinconce des champs de cafiers aux baies rondes et rouges comme la cerise d'Europe; des champs de gérofliers

blique, bien plutôt que commercial, d'après lequel les chemins de fer ont été départis aux localités *bien pensantes*, ce système qui fait souvent aboutir les voies de fer à des collèges électoraux plutôt qu'à des centres industriels, ne permet pas aux charbons de plusieurs départements d'arriver, sans beaucoup de frais et de temps perdu, sur les marchés alimentés par Rive-de-Gier et par Saint-Etienne.

Le dégrèvement des houilles étrangères, invoqué par plusieurs économistes, comme le moyen certain de paralyser dans ses conséquences funestes le monopole des grandes compagnies, serait encore moins efficace que la concurrence intérieure. Aujourd'hui, les houilles de Belgique et d'Angleterre entrent en France sans être assujéties à des droits fort élevés, mais l'état de nos communications intérieures est plus fatal encore à ces houilles qu'à celles de Saône-et-Loire, d'Alais. Jamais elles ne pourront se présenter avec avantage dans un département aussi éloigné des frontières que celui de la Loire.

Le législateur ne devra donc compter que faiblement sur les effets de la concurrence, soit intérieure, soit extérieure. Toutefois, afin de favoriser cette concurrence autant que possible, il devra décider qu'un tableau sera dressé des différents bassins houillers de la France :

Que si l'unité d'exploitation doit être encouragée dans l'intérieur de chaque bassin où elle réalise de notables économies, les avantages de l'association diminuent et sont dépassés par les inconvénients, quand la fusion menace de s'étendre à plusieurs bassins, et d'anéantir ainsi toute concurrence;

Que l'association de concessions appartenant à des bassins différents est interdite.

La concurrence, même ainsi protégée, ne suffira pas avant de longues années pour maintenir les houilles du département de la Loire à un taux équitable. Il faut donc employer d'autres moyens, et chaque année déterminer un maximun légal, que le prix de la houille ne pourra dépasser, et qui sera fixé pour chacune des qualités de charbon. Pour la fixation de ce tarif, l'Etat devra consulter les intéressés, exploitants et principaux consommateurs.

Conclusion.

Nous avons achevé l'examen de l'importante question qui s'agite aujourd'hui dans le département de la Loire.

L'association imminente de toutes les houillères de ce département est un fait légitime et progressif, un fait qui a notre assentiment, pourvu qu'il se complète et que le législateur intervienne pour le rendre profitable aux travailleurs et aux consommateurs aussi bien qu'aux capitalistes exploitants.

Le problème ne peut être résolu que par une loi, reposant sur les bases suivantes :

Sans avoir aucune prétention rétroactive et sans inquiéter des associations formées valablement sous l'empire des lois existantes, la loi dispose qu'à l'avenir aucune association houillère embrassant un certain périmètre ne pourra se constituer sans l'autorisation de l'Etat et sans se conformer aux obligations qui lui seront imposées;

loin que l'Etat par l'exercice de leur liberté. Elles peuvent donner un grand exemple à la France entière ; dans tous les actes émanés d'eux, les représentants des compagnies ont exprimé des sentiments trop louables pour que nous les jugions insensibles à l'honneur d'associer enfin les classes laborieuses à la prospérité des capitalistes et de contribuer, par des œuvres méritoires, à la solution du grand problème dont notre époque est préoccupée.

Jury de la Presse.

La cour de cassation (sur un appel de M. Loyau de Lacy, maltraité par le feuilletonniste du *Constitutionnel*) vient d'arrêter que toute personne nommée ou désignée dans un journal, a le droit de répondre et peut donner à sa réponse telle forme et telle étendue qu'elle jugera convenables. Cet arrêt de la cour suprême fait pousser un grand cri de désespoir à tous les journaux.

« Nous le déclarons bien haut, s'écrie le *Journal des Débats*, la loi » de 1822, interprétée dans un sens aussi absolu, serait pire que la » censure! Avec cette interprétation, la Restauration n'aurait pas eu besoin des ordonnances de juillet. Autant vaudrait nous défendre de » nommer ou de désigner personne, c'est-à-dire d'exister ! »

Il serait à souhaiter que le *Journal des Débats* se montrât, en toute occasion, aussi vif défenseur de la liberté de la presse.

Quoi qu'il en soit, nous le reconnaissons, la jurisprudence établie par la cour de cassation peut créer de grands embarras à la publicité. La presse n'est déjà que trop exploitée au profit de certains intérêts individuels ; elle n'aura plus de place pour les intérêts généraux, si elle doit s'ouvrir incessamment aux réclamations longues, puériles et fastidieuses du premier venu.

Mais on conçoit que, frappée des abus de pouvoir du journalisme, la cour ait interprété la loi de 1822 de manière à donner des garanties aux particuliers contre les dénis de justice, les perfidies et les calomnies.

La presse a une puissance immense ; cette puissance, qui devrait être utilisée pour le bien du pays et de l'humanité, se met au service habituel de quelques égoïstes. L'esprit de spéculation, l'envie, la légèreté impudente guident tour à tour la plume de certains écrivains. Faut-il donc laisser le faible sans défense sous les coups de ce pouvoir dangereux?

« Mais, objecte le *Journal des Débats*, nous ne demandons pas à » être juges dans notre propre cause ! Quand nous refuserons d'admettre » une réponse, que la question soit portée devant les tribunaux. » Les tribunaux ! le *Journal des Débats* sait fort bien que les pauvres ne peuvent pas les aborder aisément : la justice est chère en tout pays civilisé. Le *Journal des Débats*, d'ailleurs, n'ignore pas assurément que les conflits de la publicité, pour être justement appréciés, veulent des juges spéciaux.

Nous aussi, dans cette question, « nous voulons la liberté des tribunaux ; » mais nous demandons une justice sommaire et gratuite, un tribunal spécial pour tous les délits de la presse. Nous demandons que des charges de jurés soient créées, et que les fonctionnaires soient élus par tous les écrivains. Nous sommes convaincus que les membres de ce jury se feraient un devoir, par la stricte équité de leurs arrêts, de rappeler la presse parisienne au respect d'elle-même, à la dignité, à l'esprit de justice et de probité. Un tribunal ainsi composé aurait renvoyé avec une petite réprimande M. Rolle accusé par M. Loyau de Lacy. Nous

reprochés avec les intentions, qui sont bien peu dignes à ... caractérisé ce cours.

M. Quinet a refusé son adhésion à un programme aussi illégal ... tronqué, et nous ne pouvons que l'approuver ; il considé... cette mesure, et nous la considérons aussi comme une *destitutio*... L'omnipotence ministérielle en matière d'enseignement est cho... par trop risible, pour qu'on puisse s'y soumettre aveuglémen... surtout quand cette omnipotence n'est déployée que pour abrit... une lâche obéissance aux menaces faites par les jésuites à M. Ro... cet équivoque ambassadeur que le gouvernement a envoyé à Ro... pour quelques ténébreuses négociations. Le seul honneur q... la France ait reçu jusqu'à ce jour, a été celui d'ouvrir par la m... de M. Rossi la portière de la voiture du pape, et le seul avantag... consiste à voir la censure établie dans l'asyle, unique en France, ... la liberté de la pensée avait conservé jusqu'à ce jour une comple... indépendance.

Il appartient à la presse de s'élever contre le nouvel abus ... pouvoir commis par le ministre, en attendant que le corps des p... fesseurs du collège de France prenne les mesures nécessaires po... se défendre contre les illégalités imposées au ministre par le p... voir auquel il obéit, celui de la cour de Rome.

La *Gazette des Postes d'Augsbourg*, journal des jésuites, fait des co... pliments au gouvernement français sur les concessions importantes q... a faites à la cour romaine. Selon ce journal allemand, très bien instr... des affaires de Rome, le gouvernement français aurait assuré au p... qu'il était plus catholique que Louis XIV, qu'il ferait tout pour les ... térêts catholiques, si le pape envoyait une encyclique secrète qui défen... aux évêques français d'attaquer le gouvernement. Le gouvernement fr... çais a promis, en outre, de suspendre les professeurs anti-catholiqu... d'user de tous les moyens légaux pour empêcher la presse de prendre ... parti des rongistes allemands et de réprimer par la voie des tribuna... toute attaque contre la religion catholique.

Le *Sémaphore* de Marseille, en reproduisant les citations que no... avons faites des discours de MM. de Saint-Georges et de Greslan, tr... avec intelligence la question de Madagascar. Ce journal insiste pour q... les droits de la France soient garantis et pour que l'expédition proje... ait des résultats utiles pour le commerce et pour la civilisation.

Le *Journal du Havre* demande que le gouvernement, en vue de l'é... blissement prochain de la France à Madagascar, s'occupe d'organiser ... service à vapeur d'occident en orient par la mer Rouge.

M. Aristide Vincent, dans l'*Armoricain*, expose ainsi les inco... vénients du système de l'hélice tel qu'il est actuellement appliq... aux navires à voiles :

« 1° Le dérangement de cette hélice unique laisse le navire en perditi... ainsi qu'il vient d'arriver au *Great-Britain*.

» 2° Les causes de dérangement sont d'autant plus nombreuses que ... volume de l'hélice est plus grand (l'hélice du *Great-Britain* a près ... 6 mètres de diamètre), qu'elle est exposée à l'action des vagues pa... oscillations de tangage du bâtiment, et qu'elle est fixée à une partie f...

---

font les petits fruits, ramassés en grappes, brillent comme des coraux sur le vert sombre des feuilles; et plus loin, là bas, à l'horizon, limitant la vue, c'est la ligne calme et bleue de la mer, où l'œil du poète voit encore courir les rames grêles d'une barque de pêcheurs ou la voile arrondie de quelque navire qui passe.

> Et l'Océan au loin se perdant sous les cieux,
> Semblait offrir encor pour amuser mes yeux,
> Dans leur cours différent cent barques passagères,
> Qu'emportaient ou la rame ou les voiles légères.
> . . . .
> Né dans ces beaux climats et sous les cieux amis
> Qu'au sein des mers de l'Inde embrase le tropique,
> Elevé dans l'orgueil du luxe asiatique.....,
> Je croissais jeune roi de ces rives fécondes !
> . . . . Dociles à ma voix,
> Cent esclaves choisis entouraient ma jeunesse ;
> Et mon père éprouvé par trente ans de sagesse,
> Au créole orgueilleux dictant de justes lois,
> Chargé de maintenir l'autorité des rois,
> Semblait dans ces beaux lieux égaler leur richesse.

On peut voir par ce qui précède que le père de Bertin occupait un poste supérieur dans la colonie, celui d'intendant général, par exemple ; peut-être même y remplissait-il les fonctions de gouverneur par intérim en l'absence du gouverneur titulaire des Iles de Bourbon et de France, qui résidait le plus habituellement dans cette dernière île. Mais ces détails nous importent peu. Ce qu'il convient de noter en passant et d'expliquer, ce sont ces vers d'une épître à M. Desforges-Boucher, où il est fait mention du château du Gol, bâti en 1747 et situé dans le quartier Saint-Louis :

> Que j'aime encore après quinze ans d'absence
> Le Gol témoin des jeux de mon enfance.

Il ne faudrait pas conclure de ce passage, ainsi que nous-même nous l'avons été d'abord porté à le faire, que Bertin est né au château du Gol. Ces vers ne sont probablement que l'expression d'un souvenir reconnaissant; ils ont trait à un séjour momentané que le jeune Antoine y aurait fait avec sa famille à une époque où les colons se venaient visiter d'un bout de l'Ile à l'autre, et où l'hospitalité se pratiquait également partout avec une simplicité magnifique. Cette belle demeure, du reste, était une nouveauté assez rare alors à Bourbon, pour motiver la curiosité des habitants de tous les quartiers. Quant à notre poète, sa précoce imagination en fut vivement frappée ; à quinze années de là, elle lui en parlait encore :

> Sur le penchant d'un fertile coteau,
> Il m'en souvient, s'élève le château, etc.

Qui sait ? dans son pèlerinage au Gol, Bertin, faisant halte au pied de la montée du Bernica, a-t-il rencontré peut-être non loin de la charmante habitation du marquis de Parny, un enfant d'à peu près son âge ; et rapprochés ainsi par le hasard, l'amant d'Eucharis et l'amant d'Eléonore jouèrent peut-être ensemble le long des rizières de l'étang de Saint-Paul. Nés sous le même ciel, sortis du même berceau pour ainsi dire, ils devaient se retrouver plus tard et continuer sous les marronniers de Feuillancour l'amitié commencée sous les dattiers du Bernica.

> Combien tu répandis de charmes
> Sur mes premiers instants, sur mes premiers beaux jours,
> Toi dont l'absence encor m'arrache ici des larmes,
> Cher Parny!...

Arrivé en France à neuf ans, Bertin fut mis en pension chez Collin, dans le village de Picpus. Il continua ensuite ses études au collège du Plessis, où il obtint de brillants succès. Suivant Ginguené, il remporta même le prix d'honneur en 1768, à peine âgé de seize ans. Ses classes terminées, il embrassa la carrière des armes, obtint le grade de capitaine de cavalerie, et, peu de temps après, fut créé chevalier de Saint-Louis. Ce rapide avancement, dû en partie à la faveur, mais en partie aussi à la grâce élevée de l'esprit et au charme des manières, lui fut sans doute ménagé par l'appui du comte d'Artois qui l'avait pris en haute distinction, et au service duquel il fut attaché, de 1777 à 1778, en qualité d'écuyer.

C'est durant cette période d'une existence toute de loisirs que le jeune militaire a dû, pour la première fois, se préoccuper de poésie. Mêlé à un monde de rimeurs galants et d'officiers aimables, tous gens de vie légère et cultivée, il partageait son oisiveté entre les muses, les amours faciles et les voluptés de la table. Il a été, comme on voit, le joyeux élève de La Fare et de Chapelle avant de se faire le studieux disciple de Properce. Et puis, ne l'oublions pas, la mode des petits soupers allait encore, se continuant ; si ce n'était plus le règne de la verve et de l'esprit, du persifflage à la Voltaire, c'était le bon temps de l'afféterie rimée, des stances à Glycère, dans cette coupe leste et dégagée si fort en goût chez les auteurs petits-maîtres de l'époque. Venu en plein épanouissement de cette école, que régentait Dorat, le nouveau chevalier, j'imagine, a pratiqué avant tout la société des Boufflers, des Bonnard, de toute cette confrérie d'écrivains musqués, dont la poétique futile et les charmantes fatuités amusaient la vieillesse d'un siècle qui devait finir d'une façon si tragiquement sérieuse. C'est à ces liaisons d'autrefois, épicuriennes et regrettées sans doute, que pensait Bertin lorsqu'il a dit quelque part :

> Hélas! j'ai peu connu Voltaire,
> Je l'ai vu seulement triompher et mourir.
> Mais Dorat, mais Bonnard, mais cette foule aimable
> De convives joyeux et d'esprits délicats
> Me recherchait long-temps; je leur versais à table
> Les rubis du Pomard et l'ambre des muscats.

Je ferai remarquer la richesse de ce dernier vers : il donne la mesure de tout un côté du talent de Bertin. Sensible aux jouissances de la table, il les chante en toute sincérité, d'une lyre convaincue et avec un rare bonheur d'entrain. Il a, en ces sortes de peintures, la touche nourrie, l'image..., l'éclair joyeux du convive. C'est dans son voyage de Bourgogne, ... 1774 et dédié à Parny, alors absent, qu'étincellent surtout ces vives qualités de style bachique. Le lecteur assiste à un déjeuner vaillamment décrit : chaque voyageur a ses genoux pour table; u... feuille de choux *tient lieu de nappe damassée* ; ce sont *des melons* ... *voureux, des pêches de pourpre, des monceaux de grappes dorées*...

> Et ces muscats si doux que septembre a mûris.

Mais voici venir un énorme pâté cuit par Le Sage ; on le salue d'un ... de victoire ! Les flacons sont apportés et les fronts rayonnent. L'acier ... *spirale tourné* mord en criant le liège ; il monte, il part et le nect... avec ! et, sous l'influence de la divine chaleur, l'esprit jaillit, le mot ... tille, la rime se veloute pour dire la saveur de ces vins:

> Qu'aux pressoirs d'Haut-Brion l'on foule exprès pour boire
> A l'ouverture d'un pâté.

Il y a là, si je ne m'abuse, un jet plein, une sève d'expression qui ... nuit en rien à la légèreté d'allure. C'est, en un mot, toute la franch... de veine de Désaugiers, mais avec plus de science, et avant l'heure ... l'embonpoint.

En ce même voyage de Bourgogne, mélange de prose et de vers, da... le goût de Chapelle et de Bachaumont, l'auteur, racontant sa voluptueu... façon de comprendre l'existence, s'exprime ainsi : « Se mettre au lit et ... ble de bonne heure, en sortir le plus tard qu'il nous est possible, nous p... mener et ne rien faire, voilà le doux emploi du temps, voilà notre uniq... occupation depuis que nous sommes à Branay; et Dieu sait si j'en eus ... mais d'autre ! »—Et quelques lignes plus loin, s'adressant à une jeune da... qu'il voulait gagner à l'ordre joyeux de la *Caserne*, il continue: « Représ... tez-vous, madame, une douzaine de jeunes militaires, dont le plus âgé ... compte pas encore cinq lustres, transplantés la plupart d'un autre hém... phère, unis entre eux par la plus tendre amitié, passionnés pour tous ... arts et pour tous les talents, faisant de la musique, griffonnant quelquef... des vers; paresseux, délicats et voluptueux par excellence; passant l'hiv... à Paris, et la belle saison dans leur délicieuse vallée de Feuillancou... L'un et l'autre asile est nommé par eux la *Caserne*. C'est là, qu'aima... et buvant tour à tour, ils mettent en pratique les leçons d'Aristippe ... d'Epicure. Enfin, madame, qu'on appelle cette société charmante l'O... dre de la Caserne ou de Feuillancour, le titre n'y fait rien, la chose ... tout. »

Je trancris à dessein tout ce passage ; il jette une utile lumière sur ... commencements d'une vie dissipée dont les détails nous vont tout ... l'heure échapper. Aussi bien est-ce de l'histoire littéraire prise en ... lieu, car le poète, en nous disant sa folle jeunesse, nous raconte en mê... temps celle de ce groupe entier de rimeurs bons vivants qui, faisant pr... fession d'inconstance aux femmes et de fidélité au vin, fêtaient de ... mieux les heures irréparables du bel âge, et, à l'encontre des élégiaqu... de nos jours, lesquels perdent leur avril à médire des roses, dépensaie... hardiment le leur à se hâter de les cueillir, et aussi, hélas ! à les fan...

A. LACAUSSADE.

(*La fin à demain.*)

» Que placées sous la carène elles ne seraient jamais exposées aux projectiles, aux abordages, aux chocs des vagues ou autres causes semblables de dérangement;

» Enfin, qu'elles n'auraient aucune influence fâcheuse sur la marche des navires à voiles.

» Quant à la forme de l'hélice, j'avoue que malgré les expériences de M. le lieutenant de vaisseau Bourgeois, expériences faites sur une très petite échelle et au moyen de la force excessivement variable des hommes, j'ai peine à croire que l'hélice fractionnée en pales mérite la préférence. Jusqu'à présent deux faits parlent contre, c'est l'hélice fractionnée de *l'Ariel*, qui s'est rompue, et celles du *Great-Britain*, dont 6 pales sur 9 se sont brisées dans les deux dernières traversées et ont grièvement compromis le navire mal construit pour naviguer à la voile. Je ne connais aucun accident analogue survenu à l'hélice continue de M. Sauvage.

» A propos de M. Sauvage, permettez-moi d'exprimer mon étonnement que toutes les personnes qui ont été occupées de l'application de l'hélice à la marine, aient toutes été largement rémunérées, excepté son inventeur. Il est également regrettable que ni M. Bourgeois, dans son historique de l'hélice, ni les corps savants, ne mentionnent même le nom de M. Sauvage, qui avait cependant généreusement accordé l'autorisation de faire l'emploi de l'hélice au *Napoléon*; tandis qu'on cite l'anglais Smith, qui ne l'a employée qu'à l'instigation de l'inventeur M. Sauvage. Sans doute M. Sauvage n'est pas le premier qui ait songé à l'hélice, mais il a été le premier à l'appliquer, il est le seul inventeur de fait, comme Mac-Adam est l'inventeur du système de routes auquel nous devons une circulation commode; comme Watt est l'inventeur des admirables machines qui portent son nom, et qui, en produisant cette inconcevable prospérité industrielle à laquelle est parvenue l'Angleterre, a valu à sa statue l'entrée de Westminster, quoique 2 000 ans auparavant la machine à vapeur fût connue et que cent autres personnes l'eussent peut-être réinventée successivement, jusqu'à ce que Watt la rendît enfin applicable à nos besoins. Cette ingratitude pour les personnes qui consacrent leurs veilles et leur fortune aux recherches d'intérêt général, est très fâcheuse et mérite d'être stigmatisée. »

L'Angleterre, comme nous l'avons annoncé hier dans notre revue de quinzaine, fait d'immenses préparatifs de guerre. Le *Sun* donne aujourd'hui de nouveaux détails sur ce sujet.

Un journal d'Ipswich, dit-il, annonçait dernièrement que le gouvernement avait passé marché avec des fournisseurs pour 40 000 uniformes destinés à la milice. Nous savons que depuis quelque temps, dans le voisinage de la métropole, il a été fait et accepté des commandes pour des quantités considérables d'uniformes, sans boutons ou ornements d'aucune espèce qui puissent faire reconnaître la destination de ces uniformes. Dans les cercles bien informés on prétend que les cadres de la milice sont prêts depuis plusieurs mois et que l'organisation d'un corps considérable de la milice n'attend plus que la sanction de la reine et du parlement. Nous sommes charmés de voir qu'enfin le gouvernement comprend la nécessité d'avoir sous la main des forces suffisantes pour les besoins impérieux du service national. Avec 80 000 hommes il faut conserver l'ordre en Irlande, avoir des détachements nombreux dans les districts manufacturiers, mettre des garnisons dans cinquante ou soixante colonies et être prêt à repousser toute agression étrangère. A l'exception de quelques corps de Yeomanry, quelques divisions de vétérans de Chelsea, une police absorbée par le soin de conserver l'ordre dans la capitale, et des constables dans les districts des comtés, nous n'avons plus d'autres forces disponibles; pas de milice, pas de volontaires, pas de corps militaires. Les troupes d'Irlande ne peuvent pas être diminuées. Le Canada et les autres provinces d'Amérique ont à peine la moitié des garnisons qui seraient nécessaires. Dans les circonstances actuelles il se pourrait que les affaires du Pendjaub exigeassent de nouveaux renforts. Le ministère peut bien consacrer à l'organisation d'un corps d'armée considérable l'excédant de la taxe du revenu, de manière à faire cesser la différence qui existe entre notre pied de guerre et celui de France qui, outre une armée de 400 000 hommes a encore à ses ordres un million de citoyens armés! En cas de guerre avec l'Amérique ou toute autre grande puissance, la défense du pays serait abandonnée à des recrues sans expérience, sans discipline, sans tactique, énervées par une longue paix. — On a toujours vu que les régiments de la milice étaient la source la plus avantageuse qui pût alimenter l'armée régulière. On se plaint de ce qu'une surabondante population est sans ouvrage, et de ce que des hommes vigoureux sont forcés d'entrer dans les ateliers de charité. En vérité, sir Robert Peel manquerait à l'un de ses devoirs les plus sacrés, s'il négligeait, pendant cette session, le soin de la défense si incomplète de nos îles.

MEXIQUE.

Le *National* publie une lettre de Véra-Cruz, en date du 7 octobre dernier, dans laquelle le correspondant de ce journal lui transmet les détails sur une scène des plus déplorables arrivée au théâtre de Mexico dans la soirée du 30 septembre, entre notre ambassadeur M. Alleye de Cyprey, et M. Otero, alcade de cette capitale.

Remarquons d'abord, comme nous avons eu souvent occasion de le dire que, les articles de la presse parisienne, et surtout ceux du *Journal des Débats* attirent beaucoup l'attention des feuilles hispano-américaines et des hommes politiques de ces différentes républiques.

Or, le *Journal des Débats* ayant publié il y a quelques mois un article violent contre le Mexique, le principal journal de Mexico, le *Siglo*, riposta avec force. Dans cet article, M. Alleye de Cyprey était traité un peu cavalièrement. Cet article fut attribué à M. Otero. M. de Cyprey voulut en tirer une vengeance personnelle. Le 30 septembre il rencontra M. Otero au théâtre et il lui demanda s'il était l'auteur de l'article du *Siglo*. M. Otero lui répondit qu'il l'eût à demander à l'éditeur du journal. Sur cette réponse M. de Cyprey leva la canne sur son interlocuteur et lui cracha au visage; de là des coups de poings de la part de M. Otero. Des personnes s'interposèrent, et la lutte cessa.

Cet événement a produit une impression des plus fâcheuses dans le public. L'effervescence a été assez grande pour que les autorités aient cru devoir prendre des précautions pour protéger la personne et le domicile de notre ambassadeur, d'autant plus que M. Otero jouit d'une très grande considération au Mexique.

La famille royale a envoyé de beaux et nombreux lots qui seront exposés avec tous les dons, soit des membres de la Société, soit des exposants ou d'une infinité de personnes qui s'intéressent à la colonie. Une place sera réservée pendant tout le temps de l'exposition pour les dons qu'on voudrait faire.

On pourra se procurer des billets de la loterie dans les salons mêmes de l'exposition. Le tirage aura sans doute lieu dans le courant de janvier, car, à cette époque, il est fort probable qu'il n'y aura plus un seul billet à placer.

Actes officiels.

Par ordonnance royale, M. Botta, consul de France à Mossul, vient d'être nommé officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur.

On lit dans le *Moniteur de l'armée*:

MM. les maréchaux-de-camp de Sigaldi, commandant le département du Tarn, Auvray, commandant le département des Hautes-Alpes, comte de Vennevelles, et Radoult de la Fosse, en disponibilité, passent, par décision royale du 22 novembre, dans la 2e section du cadre de l'état-major général.

Par décision royale du 22 novembre, M. le maréchal de-camp vicomte de Berthier, commandant le département de la Meuse, et M. le maréchal-de-camp Paillot, commandant le département de Vaucluse, permutent dans leurs commandements respectifs.

M. Borel de Bretizel, chef d'escadron au corps royal d'état-major, officier d'ordonnance de S. A. R. Mgr le duc de Nemours, est mis à la disposition de M. le ministre des affaires étrangères, pour remplir une mission près du gouvernement grec.

Par ordonnance royale du 7 novembre 1845, ont été promus dans le corps royal d'artillerie:

Au grade de colonel. — M. Claude, dit Nancy, lieutenant-colonel sous-directeur à Paris, en remplacement de M. le baron de la Coste du Vivier, promu maréchal-de-camp.

Au grade de lieutenant-colonel. — M. Odiot, chef d'escadron au 15e régiment d'artillerie, en remplacement de M. Claude, dit Nancy, promu colonel.

Au grade de chef d'escadron. — Choix (2e tour), M. d'Albiat, capitaine commandant la 4e compagnie d'ouvriers d'artillerie, en remplacement de M. Odiot, promu lieutenant-colonel.

Au grade et à l'emploi de major. — Choix (hors tour), M. Raillard, capitaine en 1er, adjudant-major au 1er régiment d'artillerie, en remplacement de M. Bertin, retraité.

Par ordonnance royale du 18 novembre, ont été nommés au grade de sous-lieutenant élève d'artillerie, à compter du 1er octobre dernier, les cinquante-et-un élèves sortant de l'Ecole royale polytechnique dont les noms suivent:

MM. 1. Urtin. — 2. Seignouret. — 3. Daport. — 4. Venot. — 5. Guillaume. — 6. George. — 7. Cavailher. — 8. Minot. — 9. Portes. — 10. Rebillot. — 11. Jacquot. — 12. Léopold. — 13. Tricoche. — 14. Pouilleux. — 15. Roux. — 16. Logerot. — 17. Mayer Brisac. — 18. Poizat. — 19. De Lajaille. — 20. Bellot. — 21. Rey. — 22. Lanty. — 23. Blanc. — 24. Pourrat. — 25 Charron. — 26. Lefebure. — 27. Volfurd. — 28. Matussière. — 29. Vigier — 30. De Contamine. — 31. Sémonin. — 32. Morand de Callac. — 33. D'Haranguier de Quincerot. — 34. Sers. — 35. Cuvilher. — 36. Meyer. — 37. Amaudric du Chaffant. — 38. Barette. — 39. Bosquillon de Frescheville. — 40. Vidal. — 41. Magdeleine. — 42. Macé. — 43. Depuis. — 44. Moyse. — 45. Dejean. — 46. Le Barbier de Blignières. — 47. Cheronnet. — 48. Sauvé. — 49. Dellierbe. — 50. Villate. — 51. Normand.

Ont été nommés élèves commissaires du service des poudres et salpêtres, les deux élèves sortant de l'Ecole polytechnique dont les noms suivent:

MM. — 1. Gévylier. — 2. Vial.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Le prix du pain dans Paris est fixé, à dater de lundi, 1er décembre, ainsi qu'il suit: Le pain de 1re qualité, 37 c. le kilogramme, et le pain de 2e qualité 30 c. le kilogramme. — On écrit de Rome, 17 novembre: « On annonce que l'empereur de Russie s'est rendu de Palerme à Naples, et que S. M. arrivera ici prochainement; on l'attend dans six ou huit jours. Depuis huit ou dix jours, les environs de notre ville ont été visités par d'affreuses tempêtes qui ont causé de grands dégâts. On nous écrit de Naples que le Vésuve donne des signes d'une prochaine éruption. » — Ismaël-Bey, fils d'Ibrahim-Pacha, est revenu à Marseille par le paquebot *l'Herculanum* et a dû partir immédiatement pour Paris, où il va reprendre ses études. — Achmet-Bey, fils d'Ibrahim-Pacha, est arrivé à l'hôtel d'Orient à Marseille. Il a laissé son père à Gênes. — Le conseil général de la Seine a émis l'avis suivant: « Il y a lieu d'établir un impôt sur les chiens, au profit des communes, et de faire percevoir cet impôt par les agents municipaux; et en émettant ici cette opinion sur l'établissement d'un impôt sur les chiens, le conseil général n'a pas été guidé par des idées fiscales, mais par le besoin de créer au profit des communes des moyens d'assurer l'exécution de la loi. » — M. de Cailleux a été élu hier membre de l'Académie des beaux-arts, en remplacement de M. lecomte de Vaublanc, décédé. Son concurrent était M. le prince de la Moskowa, qui a obtenu 11 suffrages sur 43. Les 32 autres suffrages ont été donnés à M. de Cailleux.

On écrit d'Amérique au *Morning Herald*: « Un incendie considérable a éclaté le 4, dans la matinée, dans le quartier le plus commerçant de la ville de Wilmington; 500 maisons ont été consumées. La perte est estimée à 175 000 dollars. Le feu a éclaté dans le carré formé par les rues nommées Market, Front, Dock et Water-streets. Pendant l'incendie, que l'on suppose avoir été allumé exprès, la chute d'un mur a causé quelques blessures à MM. J. M'Grey et J. T. Miller. » — Le conseil d'administration de la compagnie adjudicataire du chemin de fer de Tours à Nantes a choisi, à l'unanimité, pour son président, M. le comte de La Pinsonnière, pair de France. — Le *Réveil de l'Ain*, journal de Nantua, a été cité, dans la personne de M. Bouvet, son rédacteur en chef et son gérant, devant la cour d'assises de l'Ain, pour un article intitulé: *Politique du système en Afrique, immorale dans son principe, odieuse dans son but, inhabile dans ses moyens.* M. Bouvet a paru devant le jury le 28 novembre.

« L'autorité vient d'ordonner la dissémination, sur divers points du département, des réfugiés italiens envoyés à Châteauroux à la suite des derniers événements de la Romagne. Grâce à cette mesure, ces malheureux pourront plus facilement subvenir à leurs besoins, soit par le travail, soit au moyen des dons que les administrations locales et les citoyens leur feront parvenir. Une vingtaine d'entre eux resteront à Châteauroux. On a déjà paré à leurs nécessités les plus pressantes, c'est-à-dire qu'on leur a procuré logements, habits, nourriture. Le reste sera l'affaire du temps et de la générosité publique, générosité d'ailleurs bien placée, car ces malheureux sont à tous égards dignes d'intérêt et de bienveillance. Qu'on blâme si l'on veut l'acte de sédition qui les a forcés de s'expatrier, mais que l'on considère qu'ils sont à deux cents lieues de leur pays, privés de pain, de travail, d'asile. N'en est-ce pas assez pour leur tendre une main secourable? Nous ne doutons pas qu'un généreux accueil ne soit réservé aux réfugiés sur les divers points où ils vont se rendre. »

BIENFAISANCE INTELLIGENTE. — On lit dans le *Journal de Louvain*: « Nous éprouvons un véritable plaisir en publiant un trait de philanthropie qui honore éminemment deux de nos concitoyens. MM. les frères Remy ont fait arriver un chargement complet d'excellentes pommes de terre de l'île de Tudy qu'ils ont cédé à notre commission des subsistances au prix d'achat, tandis qu'en les exposant en vente publique, ils pouvaient réaliser un bénéfice considérable.

» M. le comte H. de Baillet vient de donner ordre de verser dans la caisse des subsistances des pauvres de la commune de Sempst la somme de 500 fr.; non content de ce don généreux, M. le comte de Baillet a chargé deux personnes de cette commune d'acheter du lin et de donner à filer, pendant cet hiver, à toutes les personnes nécessiteuses de Sempst, sans limiter les dépenses que cela pourrait occasionner. De tels actes n'ont pas besoin de commentaires. »

ÉLECTION MUNICIPALE. — Le 6 décembre, le 8e collège électoral de Paris, électeurs départementaux compris, doit se réunir à l'effet d'élire, au conseil général de la Seine, un successeur à M. Bouvatier, démissionnaire. Aux termes d'un arrêté de M. le préfet de la Seine, en date du 25 de ce mois, affiché ce matin, le collège formera trois sections: La première se réunira à la mairie du 8e arrondissement; la deuxième, à l'hôtel des Quinze-Vingts; la troisième, à l'école de la rue de la Roquette, n. 80. Les cartes seront délivrées aux électeurs à partir du 3 décembre.

L'ENFANCE. — Une cérémonie des plus touchantes a eu lieu jeudi dernier à Toulouse, dans les prisons du Palais-de-Justice. Plusieurs jeunes détenus du pénitencier avaient été conviés à prendre place, pour la première fois, au banquet sacré. La grand'messe a été célébrée par le digne aumônier des prisons, M. l'abbé Ratier, directeur du petit séminaire de cette ville, et exécutée en musique par les jeunes détenus.

UN COEUR DE PÈRE. — Une affaire bien triste vient de se dérouler devant la cour d'assises de la Meuse. *L'Industriel de la Champagne* la résume ainsi: « Le nommé Joseph-François Boulet, de la commune d'Houdelaincourt, avait été signalé par la rumeur publique comme ayant empoisonné d'abord son enfant, ensuite sa femme, dont il avait obtenu des actes de donation très avantageux. Remarié et redevenu père, cet homme, que la cupidité et l'avarice dominaient souverainement, et qui comptait dans son cœur infernal les sommes que lui coûtait chaque jour son enfant au berceau, l'a empoisonné avec de l'acide sulfurique. Déclaré coupable avec des circonstances atténuantes, il a été condamné aux travaux forcés à perpétuité avec exposition. »

UN ACQUITTEMENT. — Mlle Louise Crombach, dont l'affaire avait été renvoyée par suite de cassation devant la cour d'assises de Seine-et-Oise, a été acquittée avant-hier, sur la déclaration négative du jury séant à Versailles. Elle a été immédiatement mise en liberté.

UNE SCÈNE DE BAGNE. — Dernièrement a eu lieu dans le port de Rochefort, une cérémonie religieuse fort touchante, présidée par Mgr. l'archevêque de Bordeaux. Nous empruntons quelques détails aux feuilles de la localité. Les travaux apostoliques de M. l'abbé de Larroque, aumônier de l'hôtel royal des Invalides, ont été couronnés d'un plein succès. Cinq cents forçats ont communié et deux cent cinquante ont reçu du prélat la confirmation. La messe a commencé, pendant que les forçats chantaient en chœur des cantiques, entre autres celui composé par un des condamnés, et qui commence par ces mots:

> Relève-toi, pauvre enfant de misère.
> Ose lever tes regards vers les cieux:
> Vois près de toi, c'est l'ange du calvaire,
> Il vient pleurer avec les malheureux.
> C'est un ami, mon fils, il t'en supplie,
> Viens sur son cœur, il te consolera.
> Pauvre forçat, entends la voix qui crie:
> Reviens à Dieu; Dieu te pardonnera.

Après chaque strophe, M. l'abbé de Larroque, en chaire, récitait à haute voix des actes pour préparation à la communion. Le pieux orateur était ému jusqu'aux larmes, et son émotion était partagée par tout l'auditoire.

La confirmation donnée, le prélat a de nouveau adressé quelques paroles aux forçats et leur a donné sa bénédiction. Puis, à la prière de M. l'abbé de Larroque, Mgr. de Bordeaux a donné aussi sa bénédiction aux forçats et leur a adressé quelques paroles pathétiques et toutes paternelles. Il leur a exprimé l'espoir de les voir bientôt changer de vie, réfléchir sur leurs égarements passés et revenir à des meilleurs sentiments. Cette courte exhortation a produit une vive impression sur tout l'auditoire.

Voilà, nous aimons à le croire, des conversions aussi sincères que touchantes; mais la société, avec ses préventions meurtrières contre les forçats libérés, leur permettra-t-elle de suivre ce nouveau genre de vie? Auront-ils, rentrés dans le monde, le privilège de pouvoir rester honnêtes? C'est là une question qui doit intéresser toutes les âmes vraiment religieuses.

SUBSISTANCES. — On écrit de Berlin, le 17 novembre: « Les bruits qui se répandent depuis quelque temps que la sortie des céréales va être prohibée, paraissent avoir été provoqués par l'activité assez grande qui règne à Dantzig, à Stettin et dans les autres ports de la Baltique. Ces deux premiers ports ont expédié la semaine dernière, malgré le mauvais temps, près de 100 navires chargés de froment pour l'Angleterre. Quoi qu'il en soit, il paraît que le gouvernement ne songe nullement à prohi-

pas oublier que telle grande que soit la générosité individuelle, elle ne peut atteindre qu'une minorité de la population pauvre, et n'atteint pas le pauvre honteux, tandis que l'action de l'administration atteint tout le monde, s'étend sur toute la population.

On lit dans le *Journal de Verviers* : « Parmi les diverses mesures prises par les administrations de notre arrondissement, pour procurer des vivres à bon marché aux classes ouvrières, nous aimons à mentionner, comme un exemple à suivre, celles adoptées par le conseil communal de Dison ; cette commune industrieuse, où les prolétaires sont en si grand nombre, et où, comme chez nous, les affaires sont dans une stagnation déplorable, a décrété un emprunt de 16 000 francs pour acheter des pommes de terre de bonne qualité, qui seront revendues aux ouvriers, sur bons délivrés par les maîtres, au prix coûtant ; en deux fois, il en a été délivré à la consommation près de 13 000 livres (6 180 kil.) au prix de six centimes le demi-kilog. environ ; cette mesure a eu pour résultat immédiat de faire baisser sur tout le marché le prix des pommes de terre de plus de 25 pour cent, car elles s'y vendaient couramment de 8 à 10 centimes le demi-kil., et maintenant on peut les obtenir partout de 6 à 7 centimes. Les achats seront renouvelés au fur et à mesure des ventes ; ainsi le capital roulera constamment, et la population de Dison y trouvera un grand avantage, qu'elle devra au zèle éclairé de ses administrateurs. Là ne s'est point arrêté la sollicitude de ces magistrats : il a été décidé à l'unanimité que le rôle des charges locales serait augmenté de moitié et de 7 200 fr. porté pour 1846 à 10 800 fr. »

MARTYROLOGE DES TRAVAILLEURS. — La coupe des sapins dans les montagnes du Bugey occasionne de fréquents accidents ; en voici deux qui ont eu lieu le même jour et que nous empruntons au journal le *Rhône*. Mercredi dernier, le nommé Lyaudet (Henri), âgé de vingt-trois ans, domestique chez le maire de Thézileu, était occupé, avec un autre domestique, à couper des sapins dans la forêt de Jaitloux. Un arbre dont on avait scié la tête est tombé et lui a brisé le crâne ; la mort a été instantanée.

Le même jour, le garde-champêtre de Cormoranche, faisant sa tournée dans la forêt communale, passait près de la voiture d'un habitant du village, au moment où celui-ci chargeait un sapin. La queue de l'arbre, qui était sèche, a cassé ; elle est venue frapper rudement à la tête le malheureux garde et lui a brisé en même temps la cuisse droite : il n'a plus donné signe de vie. C'était un père de famille, à peu près sans fortune, qui laisse à la charge de sa veuve deux enfants en bas âge.

Le *Journal de la Marne* raconte le fait suivant : « Dernièrement le sieur Jacquet (Louis-Théodore), berger à Charleville, arrondissement d'Epernay, travaillait dans une sablière particulière, lorsqu'il survint tout à coup un éboulement considérable qui l'ensevelit. On courut aussitôt sur le lieu de l'accident, et on s'efforça de dégager ce malheureux ; mais, après une heure et demie de travail, on n'a retrouvé qu'un cadavre contusionné et ayant une jambe fracturée à deux places. Le sieur Jacquet était âgé de 25 ans. Il laisse dans la misère une veuve enceinte, âgée de 21 ans, et deux enfants en bas âge. » Enfin, le *Mémorial de Rouen* nous apprend qu'un affreux accident est arrivé ces jours derniers à Barentin : le nommé Lebret, ouvrier, âgé de quarante ans, était occupé avec quatre de ses camarades à démonter les échafaudages qui ont servi à construire le viaduc. Une pièce de bois s'étant subitement détachée au dessus de sa tête, vint le frapper si violemment qu'il tomba mort sur le coup, la tête écrasée. Cet infortuné laisse une veuve et six enfants dont il était l'unique soutien.

UNE AMIE INTIME. — Le tribunal criminel de Tubingue, en Wurtemberg, où la publicité des plaidoiries est adoptée depuis quelques années, vient de juger une cause des plus singulières.

Voici les faits : Une jeune fille de vingt-et-un ans, Rose Kœble, demoiselle de boutique à Tubingue, fit la connaissance d'un jeune étudiant en pharmacie, Théophile Keppler. Cette liaison, à ce qu'il paraît, très fugitive, ne laissa aucun souvenir au jeune homme, tandis que Rose, au contraire, resta éperdument amoureuse de lui. Une jeune paysanne d'un village des environs de Tubingue, liée d'amitié depuis long-temps avec Rose, vint alors exploiter ce sentiment de la manière la plus perfide. Elle adressa à la jeune fille des lettres supposées de l'objet de son amour, et l'amusa ainsi pendant quatorze ans, quoique la plus simple réflexion eût suffi pour ouvrir les yeux à Rose Kœble et lui faire découvrir l'indigne jeu qu'on jouait avec elle.

---

le comment l'indignation du public.

Le banquet annuel des anciens élèves de Sainte-Barbe aura lieu le jeudi 4 décembre, à six heures, chez Lemardelay, restaurateur, rue Richelieu, 100, et sous la présidence de M. de Saint-Aignan, conseiller d'Etat.

La souscription est ouverte, jusqu'au mercredi soir 3 décembre, chez le camarade Corcelet, Palais-Royal, 104.

VARIÉTÉS.

FABLES DE M. PIERRE LACHAMBEAUDIE.

L'apologue, ou la fable, a eu sa mission dans l'humanité, mission de haute justice qui s'accomplissait au milieu des plus grands périls. Tandis que la plupart des formes littéraires ont été trop souvent mises au service des plus basses adulations et des plus honteuses idolâtries, celle-ci semble avoir été réservée pour maintenir dans la conscience humaine les notions éternelles du vrai et du bien. Par un admirable privilége, l'apologue a dans tous les temps désarmé les rigueurs de la tyrannie, en même temps qu'elle a élevé à des idées supérieures les races maintenues dans le plus dur esclavage et le plus complet abrutissement. L'esclave et le tyran ont consenti à recevoir une morale présentée sous la plus humble forme que puisse revêtir l'esprit humain ; une sorte d'esprit évangélique a toujours animé ce genre à part. Au lieu de se faire ample et grandiose, il s'est fait simple et modeste. Or, dans le monde littéraire, la majesté des formes n'a trop souvent été qu'une apparence sans réalité, une draperie flottante ne s'adaptant à rien, tandis que la pensée féconde se dissimulait sous une livrée sans éclat, et passait à la faveur d'une expression naïve ou détournée.

L'apologue prit sa source en Orient, pays de la lumière, mais aussi de l'éblouissement. Mais l'apologue, avec la simplicité inhérente à sa nature, fut presque une réaction contre la pompe orientale, cette pompe empruntée à la nature extérieure, et qui pouvait faire illusion sur les réalités de la vie comme une sorte de mirage dans le monde moral. Grâce à l'apologue, les métaphores pompeuses ne purent pas toujours détourner les facultés de l'esprit de leur emploi naturel et de leur véritable destination. Dans une littérature où l'éclat de la forme exerçait un empire exclusif, l'apologue, par une sorte de contraste, représenta le bon sens dans l'imagination, l'enseignement par le plaisir.

Or, ce qui était alors le moyen à peu près unique de parler aux maîtres du monde le langage de la vérité, est encore aujourd'hui un des meilleurs procédés pour rendre populaires les idées nouvelles. Les sociétés vieillies dans de fausses voies, et dont la routine a presque étouffé la nature première, sont à l'égard d'une science inconnue, d'un nouveau moyen de régénération, ce que les plus grands despotes de l'Orient étaient à l'égard des idées de justice et des sentiments d'humanité. A celles-ci comme à ceux-là, il ne faut rien moins que l'ingénieuse simplicité de la fable, pour battre en brèche leurs préventions. Il y a donc à notre époque, comme à toute autre, place pour l'apologue dans une mission de vérité, et un recueil de fables peut être tout autre chose qu'un pastiche, une vaine imitation, si le fabuliste sait être de son temps et se sent disposé à le servir dans ses plus nobles besoins.

M. Lachambeaudie a compris cette mission du fabuliste contemporain. Il s'est dit de bonne heure qu'en dehors d'une idée neuve il n'y avait pas de salut pour une forme ancienne ; il a renversé les termes du problème littéraire tel que l'avait posé l'école romantique : au lieu d'attendre d'une manière nouvelle de combiner les mots le rajeunissement du fond, il a attendu d'un fond nouveau le rajeunissement de la forme ; il a été révolutionnaire à la façon de Béranger ; il s'est dit comme André Chénier :

« Sur des pensers nouveaux, faisons des vers antiques. »

C'est là ce qui le distingue de tous les fabulistes de notre temps. Chez tous les autres, on sent l'esprit d'imitation qui s'épuise en pure perte à atteindre un modèle inaccessible ; chez lui, on sent l'homme qui a foi dans le progrès du monde et ne se rattache aux merveilles

---

« Pour la cigale, dit-elle,
J'ai des graines à mon choix.
Si la pauvre créature
Ne reçut de la nature
Pour tout trésor que sa voix,
De faim faut-il qu'elle meure ?
Vous travaillez à toute heure,
Elle chante les moissons :
Ainsi, tous nous remplissons
La loi que Dieu nous impose. »
L'oiseau, sans dire autre chose,
A tire d'aile aussitôt
Part, et rapporte bientôt
Force grains dont la cigale
A son aise se régale.
O fourmi, ta dureté
A l'égoïste peut plaire ;
Colombe, moi je préfère
Ta tendre simplicité.

Le fabuliste populaire réunit des suffrages bien différents et qui sont la meilleure consécration que puisse recevoir sa méthode littéraire : ses fables, que répètent les ateliers, vont prochainement être lues dans le sein de l'Académie ; puisse l'approbation éclatante de l'aréopage littéraire faire du recueil de fables de M. Lachambeaudie un livre classique qui prépare la jeunesse des Ecoles aux plus nobles enseignements que les fils du dix-neuvième siècle puissent recevoir.

E. S.

Bourse.---Revue de la semaine.

La semaine a été encore plus agitée que la précédente. De graves inquiétudes au sujet de quelques agents de change ont donné lieu à des ventes très considérables d'actions de chemins de fer. La Bourse de mercredi fut surtout très décourageante et laissa les spéculateurs à la hausse tellement effrayés que celle du lendemain s'ouvrit dans des prix extrêmement fâcheux qui eurent pourtant l'avantage de tenter les spéculateurs à la baisse. Il s'en suivit des rachats importants, et dès le même jour une reprise assez sérieuse qui se soutint le lendemain. Le samedi débuta encore très bien, mais vers la fin de la Bourse tout reprit de nouveau un aspect plus triste. Les cours des chemins de fer fermèrent bien au-dessous des cours de la veille, et présentent en résultat sur ceux du samedi précédent une baisse de 64 fr. 25 c. sur le Vierzon ; 57 f. 50 c. sur le Rouen ; de 47 f. 50 c. sur l'Avignon et le Bordeaux ; 40 fr. sur le Saint-Germain, le Havre et le Boulogne ; 35 fr. sur le Montereau ; 25 fr. sur l'Orléans et le Fampoux ; 20 fr. 25 c. sur le Nord ; 21 fr. 25 c. sur le Strasbourg ; 22 fr. 50 c. sur le Versailles rive gauche ; 15 f. sur le Dieppe, et 10 fr. sur le Versailles rive droite.

La rente a dû céder à cet entraînement. Après avoir éprouvé de très fortes oscillations, elle reste en résultat, pour le 5 comme pour le 3 p. 0/0, à 65 c. au-dessous du cours de samedi dernier.

Les agents de change ont résolu hier soir, en assemblée générale, de soutenir celui de leurs collègues qui était embarrassé pour ses payements et la liquidation et dont la position avait été le sujet de nombreux commentaires durant toute la semaine. Un journal du soir annonce aussi l'arrangement aussi satisfaisant que possible des affaires de l'agent Falcon. Puissent ces deux nouvelles ranimer la confiance et faciliter la liquidation dans laquelle nous entrons ; malheureusement les lettres de Londres arrivées aujourd'hui sont extrêmement sombres et apportent le cours en baisse de 94 1/4 3/8. Il est vrai qu'elles répondent à notre déplorable Bourse de mercredi dernier. Aujourd'hui dimanche on faisait 81 fr. 65 c. en liquidation de novembre.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 1er décembre.

7 h. 1/2 **OPÉRA.** — La Juive.
7 h. 1/2 **FRANÇAIS.** — Femme de 40 ans. Homme de bien. Sganarelle.
7 h. 1/2 **OPÉRA-COMIQUE.** — Les Diamants. L'Amazone.
7 1/2 h. 1/2 **ODÉON.** — Prologue. Roméo et Juliette. Le Portrait.
7 h. 1/2 **VAUDEVILLE.** — Trois Loges. La Polka, Grande Bourse. Pourquoi?
6 h. 1/2 **VARIÉTÉS.** — La Samaritaine. Compagnons. Les Anglais.
6 h. 1/2 **GYMNASE.** — Couleurs de Marguerite. L'Enfant. Noémie. La Vie.
6 h. 1/2 **PALAIS-ROYAL.** — 1re repr. La Gloire et le Pot au feu.
6 h. 1/2 **PORTE-ST-MARTIN.** — Marie Jeanne.
6 h. 1/2 **AMBIGU.** — Les Trois Mousquetaires.
6 h. 1/2 **GAITÉ.** — Le Canal Saint-Martin.
6 h. 3/4 **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — L'Empire.

Imprimerie Lange Lévy et compagnie, rue du Croissant, 16.

le département de la Loire. Les nombreuses mines de ce bassin houiller seront-elles réunies sous la direction d'une seule compagnie? Comment empêcher cette compagnie d'élever arbitrairement le prix du charbon, de déprécier abusivement les salaires? tels sont les problèmes qui préoccupent vivement la presse, les ouvriers, les autorités municipales, à Saint-Etienne et à Rive-de-Gier, ces deux sous-centres du bassin houiller de la Loire.

La *Démocratie pacifique* a donné des développements à l'examen de ces problèmes. Elle s'est attachée à mettre en lumière tous les avantages et tous les dangers des associations charbonnières; c'est que la question met en jeu autre chose que des intérêts locaux, déjà considérables par eux-mêmes. Les associations charbonnières sont un exemple de cette concentration des capitaux, qui tend à s'opérer dans toutes les industries. Nous avons considéré le département de la Loire comme une image de la France entière; nous nous sommes demandés comment l'irrésistible association des capitalistes pouvait, sur tous les points du sol et dans tous les genres d'entreprises, se concilier avec l'intérêt des consommateurs, avec un accroissement de bien-être pour les ouvriers.

Pour que l'industrie soit parfaitement organisée, il est essentiel que, dans toutes ses branches, les capitaux, et généralement tous les instruments de travail, soient concentrés, soumis à une direction unitaire qui les utilise avec ordre, intelligence, économie. Un grand mouvement s'opère en ce sens dans l'industrie contemporaine; mines, canaux, chemins de fer, tout passe entre les mains de grandes compagnies.

Pourquoi la *Démocratie pacifique* a-t-elle combattu ce mouvement? pourquoi s'est-elle surtout élevée avec persévérance, avec énergie contre la fusion des compagnies de chemins de fer? C'est que la concentration des capitaux, quand elle n'est pas accompagnée de garanties assurées au consommateur, de part faite à l'ouvrier dans les bénéfices, est loin de réunir toutes les conditions de l'organisation du travail; c'est qu'une pareille concentration constitue alors une réunion de monopoleurs, de privilégiés réduisant le consommateur à l'état de vassal, le producteur à celui de serf, et réalise en un mot la féodalité industrielle.

La féodalité industrielle est un fléau pour toutes les industries, et lorsqu'elle envahit l'exploitation des chemins de fer, les défenseurs du progrès social et de la véritable démocratie doivent lui faire une guerre sans relâche; car la création, la direction des voies de communication sont des fonctions de l'État, fonctions que l'État seul peut exercer avec unité, économie, désintéressement, à l'abri du mercantilisme et de l'agiotage. L'exploitation des chemins de fer par l'industrie privée, c'est la spoliation du pouvoir social et le gaspillage de la fortune publique.

[...] salutaires et progressifs quand ils se complètent et se réunissent à d'autres conditions de l'organisation du travail.

Nous avons essayé de montrer, par une série d'articles, comment l'application du régime sociétaire peut paralyser la fusion des grandes compagnies dans ses conséquences dangereuses, et faire participer l'ouvrier comme le consommateur aux conséquences bienfaisantes de cette fusion, l'unité de direction, l'économie de ressorts, la puissance imprimée à l'activité industrielle.

On le voit, ce problème est d'un intérêt général; il se présente ou va se présenter incessamment sur tous les points du territoire français et dans toutes les natures d'industries. Nous avons choisi pour l'examiner l'occasion que nous offraient les associations charbonnières de la Loire. Cet exemple nous a paru d'autant mieux choisi que ce département est un terrain bien préparé pour la semence sociale. En parlant de progrès, d'humanité, aux concessionnaires de mines de Saint-Etienne et de Rive-de-Gier, nous savons que nous serons entendus. Déjà, dans la discussion engagée par la presse de ces localités au sujet des associations charbonnières, l'autorité des idées phalanstériennes a été invoquée de part et d'autre : on a parlé le langage de l'Ecole sociétaire. Nous avons la confiance d'être compris quand nous dirons que les mesures proposées par nous réaliseraient dans le département de la Loire la forme sociale progressive que Fourier nomme *garantisme*, et qu'en réalisant le garantisme sur un point du territoire français, les compagnies houillères peuvent accélérer l'émancipation du travailleur, associer ses intérêts à ceux du capitaliste, en un mot acquérir des titres à la reconnaissance de tous les pays.

Le dernier article de M. de Lamartine a été l'objet de nombreuses discussions dans la presse. L'honorable député de Mâcon est d'ailleurs, à trop de titres, en vue de l'opinion publique, pour que nous ayons pu nous dispenser de faire connaître les réponses qu'il a cru devoir adresser aux jugements divers provoqués par son manifeste. Il va sans dire qu'en reproduisant les articles de M. de Lamartine, nous nous constituons simplement rapporteurs de la discussion, en réservant notre opinion et sans nous associer à toutes les apologies d'un panthéisme un peu confus que M. de Lamartine croit devoir faire de tous les organes de la publicité : à chacun la responsabilité de l'expression de ses sympathies, même quand elles sont universelles.

Ces feuilles du gouvernement disent : M. de Lamartine *prêche des doctrines radicales et démagogiques*.

M. de Lamartine, dans son inconstance politique, attaque aujourd'hui ce qu'il défendait hier, ses paroles démentent ses paroles.

Enfin, son isolement diminue la valeur des idées de M. de Lamartine.

[...] » *modérées* qu'il renferme. En matière d'institution, les théories ne » sont pas absolues ; elles contrepèsent l'idée avec la prudence. Le roi » sera la prudence de votre démocratie. Sans rien ébranler, sans violer » ni une lettre, ni un esprit de la charte, sans pousser notre pays aux » révolutions violentes, ces hasards qui perdent tout ou qui sauvent tout, » nous voulons le plus possible, dans les conditions de la *prudence* et de » l'*honnêteté*, quoi? Grandir le peuple sans abaisser le roi! » Voilà le démagogue!...

Voyons la versatilité maintenant. En 1830, M. de Lamartine publie le programme de sa vie politique dans une brochure intitulée : *Politique rationnelle*. Il y demande au gouvernement de juillet « d'organiser la dé» mocratie et de remplir sa charte d'institutions républicaines, en conser» vant seulement dans sa royauté le signe de l'unité et de la perpétuité » du pouvoir. » Que demande l'article de 1845? D'organiser la démocratie, de ne pas usurper sur sa place légitime dans la charte, et de réaliser sa meilleure des républiques.

Que fait M. de Lamartine en 1834 à la chambre? Il combat à la tribune la loi contre les associations. Que dit l'article de 1845? Il demande la liberté réglée d'association.

Que fait M. de Lamartine en 1835? Il combat les lois de septembre. Que dit l'article de 1845? Il proteste contre les lois de septembre.

Que fait M. de Lamartine en 1836, et tous les ans depuis? Il demande une plus large diffusion de l'exercice de la souveraineté nationale par des modifications à la loi électorale. Que dit l'article de 1845? Il demande une plus large diffusion de la souveraineté électorale.

Que fait M. de Lamartine en 1837? Il défend à la chambre la liberté de la presse et la sincérité du journalisme. Que dit l'article de 1845? Il se plaint des restitutions fiscales à la liberté de la presse et de sa corruption par voie d'intimidation des imprimeurs ou par les faveurs partiales de la loi sur les annonces judiciaires.

Que fait M. de Lamartine dans la discussion de la loi qui constitue la chambre des pairs en cour de justice politique? Il défend le jury et combat la loi et défend le jury.

Que fait M. de Lamartine dans la discussion de la loi sur la régence? Il combat la loi et veut réserver à la nation le droit de nommer son régent. Que dit l'article de 1845? Il persiste à blâmer une loi qui dépossède la nation du droit de pourvoir, selon sa sagesse, à son gouvernement.

Que fait M. de Lamartine, en 1840, dans la question des fortifications? Il dit que le pouvoir royal ne peut être armé sans danger du droit de faire délibérer les représentants de la nation, en temps de crise, dans une place forte et sous le canon d'une armée dont il est le chef. Que dit l'article de 1845? Que les fortifications de Paris, remises au pouvoir exécutif, rompent l'équilibre entre les prérogatives de la nation et la prérogative du roi.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
MARDI 2 DÉCEMBRE 1845.

POETES DU XVIII[e] SIECLE. (1)

—

Bertin.

Un an avant le voyage de Bourgogne (en 1773), Bertin, au dire de Ginguené, aurait publié sans succès un volume de poésies. Je ne saurais affirmer que Ginguené ait eu tort de mentionner cette publication; ce qu'il y a de certain, c'est que des recherches minutieuses n'ont rien pu déterminer à ce sujet. Ce premier recueil n'aurait, à la lettre, laissé aucune trace. Il est vrai que Parny, en novembre de cette même année 1773, écrivait à Bertin du cap de Bonne-Espérance :

> Puisses-tu, dans soixante hivers,
> Cueillir les fleurs de la jeunesse,
> Caresser encor ta maîtresse
> Et la chanter en jolis vers.

Mais ces jolis vers qu'il faisait à vingt ans pour sa maîtresse, connus de Parny et d'autres amis, pouvaient circuler sans qu'il y en eut pour cela un volume imprimé et répandu dans le public. Son public à lui, je le présume, n'était encore que celui de quelques cercles où se récitaient avec éloge le *Projet d'orgie à Dorat*, les vers au *Chevalier de Bonnard sur sa goutte*, ou bien cet étrange congé *à une femme que je ne nommerai point*, dont le début est d'un lyrisme si cavalier.

> Non, non, madame, en vérité,
> J'ai bien juré de ne pas l'être :
> Moi, votre amant! l'aveu peut-être
> Surprendra par sa nouveauté,
> Mais je l'ai dit : en vérité,
> J'ai bien juré de ne pas l'être.

Et l'auteur applaudi, plus recherché que ne l'était à cette heure son compatriote Parny, l'*introduisant le premier au Parnasse*, lui pouvait adresser sur l'art de judicieux conseils. Il rappelle lui-même cette circonstance et l'indique avec une touchante discrétion :

> Et moi qui, de bonne heure introduit au Parnasse,
> Le premier te guidai dans ses sentiers déserts,
> Et, nourri des leçons d'Horace,
> T'avertis qu'un peu d'art, loin de nuire à leur grâce,
> Embellit tes aimables airs;
> Vaincu par toi, dans la future race
> Je ne serai connu que par tes vers.

Ainsi le chantre d'Eléonore a été l'ami conseillé de Bertin avant de devenir son glorieux émule. Mais les rôles vont changer, car Parny est de retour de son premier voyage à l'île Bourbon. Il a aimé Éléonore et la veine précieuse est trouvée. Le voici revenu des plages natales avec sa moisson d'élégies tendres, voluptueuses, naturelles, où le goût du dix-huitième siècle croyait voir l'idéal épanouissement de la passion, mais où nous autres, enfants d'un âge fait à plus de délicatesses, nous sentons trop l'absence de la pure fleur de sentiment.

Cependant, hâtons-nous de le dire, le succès de Parny fut mérité. C'était le triomphe du simple dans l'art sur un genre faux et maniéré. Quant à Bertin, ce succès a été pour lui comme un avertissement. Il comprit la supériorité d'une poésie vraie avec grâce qui rappelle par endroits la facilité savante de Racine, et il rompit avec l'école de Dorat pour se ranger désormais à celle de son ami. Pris de la noble envie de se faire aussi un nom dans les lettres, il rompit également avec ses habitudes dissipées. On le voit dès lors quitter Feuillancour et la Caserne et s'enfermer dans une studieuse solitude avec Horace, Tibulle, Ovide, Properce. Il les lit, il les médite, il s'en nourrit; sous sa plume patiente s'élaborent d'habiles extraits qui trouveront place un jour, qui se tisseront, pour ainsi dire, dans la trame de l'œuvre qu'il prépare. — Le vers français du grand siècle, le vers de Molière, entendons-nous, n'a plus la saine fermeté des premiers temps; il s'est relâché, il est allé s'affadissant, et à l'heure présente, ce n'est plus qu'une ligne rimée sans lyrisme et sans vie. Ne pourrait-on pas, en le retrempant aux sources antiques, le rajeunir, le raviver d'image et d'allure, et, pour le hâter, en sa marche traînante, le couper, le briser, à la façon des maîtres élus de la forme? Parny a le naturel, la mollesse, l'abandon; ayons sur lui l'éclat, l'audace, la vigueur! — Et ainsi le poète, en face d'une littérature appauvrie, s'encourageait à de nouvelles voies et prêtait l'oreille à la muse des innovations.

Il m'a semblé juste d'insister sur ce point : c'est par là qu'en son temps Bertin a été utile et de bon exemple; s'il n'a pas eu d'influence, sa manière a été une sorte de protestation à l'endroit du vers d'alors dont la facilité avait dégénéré en faiblesse; à ce titre il occupe avec distinction une place dans l'histoire littéraire du dix-huitième siècle. Enfin, et pour mieux dire notre pensée, en remontant à l'antiquité latine, il a essayé, dans la mesure de ses forces et de son talent, ce que dix ans après, avec plus de puissance et un plein couronnement de succès, André Chénier, le hardi novateur, devait tenter en remontant à l'antiquité grecque.

Quand parurent *les Amours*, en 1782, la bienveillance ne leur fit pas défaut, et la réputation de l'auteur, incertaine encore, se fixa dès lors pour toujours. On accueillit avec faveur des élégies où, à beaucoup de science, s'allie une certaine chaleur de passion. On loua, on admira, on alla même jusqu'à prononcer le nom de Properce; mais nous ne saurions nous plaire à de semblables rapprochements et nous en laissons la responsabilité à d'autres. La critique sut particulièrement gré à Bertin de venir faire diversion aux fadeurs en vogue par d'habiles et saines compositions. Elle signala en lui de précieuses qualités que nous nous empressons de reconnaître : une imagination nette, une touche riche, le sentiment de l'image et de la couleur, et aussi cet enthousiasme d'élan qui par instants donne du lyrisme à ses vers et porterait à croire que la nature l'avait appelé à la haute poésie. Je rappellerai le morceau sur l'Italie :

> Cascades de Tibur, ombrages d'Albunée,
> Qui vous voit, malgré lui doit chanter ses amours ! etc.

Et ce passage encore, où parlant de Rome et de ses ruines : J'irai, dit-il,

> J'irai chercher d'un œil avide
> De leurs débris sacrés un reste enseveli,
> Et dans ce désert embelli
> Par l'Anio grondant dans sa chute rapide,
> *Respirer la poussière humide*
> *Des cascades de Tivoli.*

On dirait quelques notes tombées de la lyre d'or de Lamartine. Cependant, n'exagérons rien, ces précieuses qualités dont nous parlons ne nous semblent pas, dans *les Amours* et ailleurs, arrivées à ce complet développement qui fait le poète supérieur, et nous n'y voyons pas surtout ce qui peut justifier la préférence qu'un célèbre critique aurait accordée à Bertin sur Parny :

> La Harpe m'estimait : cet oracle du goût,
> Qui sut le mieux donner par leur juste mesure,
> Du prix à la louange et même à la censure,
> M'aborda quelquefois en répétant mes airs.

Quelque imposante que soit l'opinion de La Harpe, nous ne comparerons pas Bertin à Parny. Ce dernier était doué d'une imagination autrement féconde et élevée que celle de son ami, et peu d'écrivains, il faut le dire, ont possédé à un si haut degré le génie aisé des vers. Chez Parny le sentiment et l'expression sont à la fois vrais et personnels; chez Bertin le poète se montre plus souvent que l'amant, et le traducteur plus souvent encore que le poète. Préoccupé de la manière de penser et d'écrire des élégiaques latins, il n'obéit pas assez à sa propre inspiration; il imite plutôt qu'il ne crée, il redit plutôt qu'il ne chante. Bien qu'il ait écrit : *la passion fit mon génie!* on sent un peu trop dans ses vers le soin, le travail, l'*improbus labor* d'Horace, et, pour avoir infiniment d'art, il ne laisse pas que de rester après tout un poète d'étude et de reflet.

Ce serait sans doute ici le lieu de rappeler les nombreux emprunts qu'il

(1) Voir le numéro d'hier.

Mais, disent ces journaux, c'est pour l'homme politique que nous nous inquiétons. Il s'isole, il abdique, il se *diminue*, il se perd, il ne sera bientôt bon à rien.

Ah! ici nous sommes d'accord avec ses ennemis. En effet, voilà un homme qui perd, chaque jour de sa vie parlementaire, les occasions de se grandir, dans le sens que la vanité et l'ambition attachent en ce temps à la grandeur et à l'importance personnelle des hommes. Les légitimistes pouvaient l'illustrer; il passe en honorant profondément leur foi, mais en plaçant son pays au-dessus de ses sentiments. Les républicains pouvaient le populariser; il passe en ne désavouant aucune de ses tendances démocratiques, mais en déclarant que les constitutions sont élastiques, et qu'il se contentera d'étendre, sans le briser, le cercle de la constitution qui régit son époque et son pays. Le gouvernement pouvait le doter d'honneurs, d'émoluments, de richesses; il passe en le défendant quelquefois contre une odieuse conjuration d'ambitions parlementaires, mais en refusant de s'attacher à lui par aucun de ces nœuds dorés qui tiraillent la conscience sous l'habit. L'opposition constitutionnelle pouvait lui donner une part opime des dépouilles, et faire de lui un des éléments de quelque triumvirat parlementaire; il passe et refuse de pactiser avec des combinaisons d'hommes et de principes qui se repoussent, et qui lui demandent le démenti de ses opinions pour cautionnement de sa part de pouvoir. Ainsi, il arrive seul, et quelquefois raillé de sa solitude, au point où vous le voyez aujourd'hui, sans pouvoir, sans traitement, sans ambassade, sans ministère, sans faction dans la presse, sans parti dénommé dans la chambre, sans espérance intéressée qui s'attache à ses pas, sans reconnaissance pour le peu de bien qu'il a pu faire, et entendant les feuilles publiques du gouvernement chuchoter à ses oreilles, quand il passe : « Voyez cet homme, écartez-vous de lui, c'est un « bon homme, mais il porte malheur à l'ambition de ses amis; il n'est « bon à rien; il *diminue*! »

Il diminue, c'est vrai; mais la sueur aussi diminue le lutteur! mais l'abnégation aussi diminue l'ambitieux! mais le dévouement aussi diminue l'égoïste! Habiles peseurs au faux poids du siècle, qui pesez l'homme à sa puissance, vous avez raison! Cet homme est diminué de ce que vous comptez pour quelque chose, dans le poids et dans l'importance de vos patrons politiques! Il est diminué de son ambition, qu'il a sacrifiée maladroitement à ses idées; il est diminué de sa cupidité, à laquelle il a préféré la médiocrité et le travail; il est diminué de l'intrigue, à laquelle il n'a pas voulu s'abaisser! Il est diminué de sa popularité, qu'il n'a pas voulu amorcer par des adulations à toutes les puissances! Il est diminué de la faveur des partis qu'il n'a pas voulu conserver par des capitulations de principes! Il est diminué de ces faux amis qui n'aimaient en lui que l'espérance de leur élévation. Que lui reste-t-il, en effet? Vous l'avez dit : rien!... Et ce rien, est tout pour lui.

Mais vous avez des yeux pour ne pas voir!

groupes sur tous les points, tiraillaient contre nos détachements. Ils avaient deux buts : nous faire du mal et s'emparer des troupeaux abandonnés par les Arabes.

Les horribles difficultés du terrain ont permis à une partie de ces derniers de revenir derrière nous, en passant entre nos diverses fractions.

Cette chasse a duré jusqu'à la nuit. J'ai alors arrêté les colonnes du centre tout près du point le plus élevé des montagnes de Taouïala et ayant fait tirer le canon, j'ai successivement rallié tout mon monde, un millier de têtes de bétail et quelques prisonniers.

Le lendemain 8, je suis descendu dans la vallée de l'Oued-Aoussa, qui est un affluent de droite du Rion.

Ayant aperçu sur les hauteurs de la rive droite des groupes nombreux de Kabyles, qui se disposaient à attaquer ma colonne en flanc et en queue, pendant qu'elle descendrait la gorge, j'ai pris moi-même l'offensive sur eux avec deux bataillons.

L'un de ces groupes a paru vouloir tenir avec assez de fermeté au bord d'un petit plateau découvert. Je l'ai fait attaquer à la course par une compagnie de grenadiers. Les dix chasseurs et le maréchal-des-logis de mon escorte ont été conduits derrière les grenadiers pour tâcher de sabrer les Kabyles une fois débusqués. Cette poignée de cavaliers s'est élancée en effet au moment opportun et a joint les Kabyles. Mais ceux-ci s'étant retournés leur ont fait un décharge à bout portant qui a renversé le maréchal-des-logis Maserat; néanmoins les Kabyles ont été rejetés sur un autre piton, d'où une compagnie d'infanterie les a encore délogés.

Croyant avoir suffisamment dégoûté les Kabyles du combat, j'ai tourné à gauche; mais dès qu'ils se sont aperçus de ma retraite, ils ont repris l'offensive, et ayant vu les mulets à cacolets embarrassés dans un ravin, ils se sont jetés dessus avec acharnement.

Une section de voltigeurs a fait une charge vigoureuse, et a poursuivi l'ennemi jusque sur une montagne escarpée.

M'étant élevé sur d'autres collines, à droite, pour protéger ma gauche pendant qu'elle sortait de l'entonnoir, j'ai rencontré d'autres Kabyles qui, attirés par la fusillade, venaient d'autres montagnes voisines. Ils ont été arrêtés par mon mouvement.

Cependant, il fallait rejoindre ma colonne; il était bien certain qu'alors nous serions suivis par toute la cohue. Des dispositions ont été prises pour assurer la retraite en ne perdant que le moins d'hommes possible, et, en effet, elle ne nous a coûté qu'un seul carabinier du 13e léger. Toutes les fois que l'ennemi a voulu se lancer sur notre arrière-garde, il a trouvé une embuscade qui l'arrêtait et lui faisait éprouver des pertes.

A une heure après midi j'avais rejoint la colonne et j'étais campé sur le Riou, tout près de Guellieb-el-Oued.

Dans ces deux journées nous avons eu 9 hommes tués et 4 blessés, dont M. le chef de bataillon Orianne, du 58e de ligne.

J'apprends que M. le général Jusuf, détaché hier matin par le général Reveu, à la poursuite des tribus qui fuyaient devant moi, a rencontré, au delà des montagnes des Chekkala, une émigration des Flittas se sauvant devant la colonne de M. le général de Bourjolly. Il est tombé dessus, il lui a tué plusieurs hommes et lui a pris des bœufs, des moutons, beaucoup de bagages et 84 prisonniers, dont un homme assez important.

Je serai rejoint ce matin par la colonne du général Reveu, conduisant les équipages.

MM. les chefs de corps citent comme s'étant particulièrement distingués dans les divers petits engagements que nous avons eus :

Dans le 36e de ligne le capitaine de grenadiers Frobert, le caporal Lacrampe, le caporal Aucouton, le sous-lieutenant de voltigeurs Résillot.

Dans le 58e de ligne, le chef de bataillon Orianne, blessé, M. le capitaine de voltigeurs Pierson, le sous-lieutenant Coutrest, le sergent-major Germa, blessé; le grenadier Andreucci, blessé d'un coup de feu à la tête.

et rasé les propriétés de Bou-Checar, notre fidèle allié.

Le rapport que je vous envoie ci-joint vous instruira des détails de cett[e] affaire, qui fait honneur au lieutenant-colonel Répond et aux troupes d[e] la garnison. Je l'ai adressé au maréchal en lui rendant compte des évène[-]ments.

En rentrant à Orléansville, j'espérais trouver le général Comman à Or[-]léansville. Sa colonne n'y est arrivée que le 16 au soir. Les renseignement[s] qui me parvenaient s'accordaient tous pour me montrer Bou-Maza camp[é] dans la forêt de Medjajas.

Un mouvement combiné entre le général et moi avait pour but de l'enle[-]ver. Bou-Maza nous a échappé; il avait quitté son camp la nuit; mais l[a] tribu entière des Medjajas, qui avait participé à l'attaque du 15, a été châ[-]tiée comme elle le méritait.

M. le général Comman a dû vous adresser son rapport (1).

Je n'ai eu que quatre hommes blessés.

M. le général Comman part demain pour retourner en arrière et fair[e] voir sa colonne dans la plaine du Chélif, entre Milianah et Orléansville.

Moi je vais avant tout rétablir les communications interceptées entre Or[-]léansville et Tenez. Chemin faisant, je tenterai la nuit des coups de mai[n] sur les Ouled-Ferz, les Hemmis et les Beni-Madoun. Toutes ces tribus o[nt] fait leur soumission au chériff, et doivent être punies.

Bou-Maza, en apprenant mon arrivée, s'est retiré vers l'ouest; il étai[t] cette nuit à Tedjemâ. Je vais l'y suivre; mais il ne m'attendra pas. J'espè[re] le chasser bientôt de ma subdivision, qu'il a soulevée presque en entier.

Je serai le 21 à Tenez, et j'aurai l'honneur de vous écrire.

Agréez, etc.

P. S. Bou-Maza a brûlé Roubarah et la Mechta de Kabsili, qui l'a reçu [à] coups de fusil.

Le lieutenant-colonel Répond, du 53e de ligne, à M. le colonel de Sain[t-] Arnaud, commandant la subdivision d'Orléansville.

Orléansville, le 16 novembre 1845.

Mon colonel,

J'ai l'honneur de vous rendre compte que le chériff Bou-Maza, qui, depu[is] le 2 de ce mois, est rentré dans la subdivision d'Orléansville pour insurge[r] les tribus qui nous étaient soumises, est venu passer la nuit du 14 au 15 no[-]vembre chez les Medjaja, où il incendia plusieurs douars, et s'est avancé à l[a] pointe du jour sur les crêtes qui dominent la plaine des Oulad-Kassaïrs e[n] menaçant de faire une razzia sur cette tribu.

Informé de la présence du chériff, qui déjà deux fois en l'absence de vo[-]tre colonne, en opérations chez les Flittas, m'avait mis dans l'obligation d[e] me porter au devant de lui pour l'éloigner de la place, j'avais pu prendr[e] à l'avance mes dispositions; aussi, dès que j'aperçus hier matin que les hau[-]teurs qui dominent le Chéliff, au nord d'Orléansville, se garnissaient d'A[-]rabes, je sortis avec quatre cents hommes d'infanterie, deux pièces de cam[-]pagne, un obusier de montagne et trente chevaux de chasseurs et de spahis. Plus tard, environ cent cavaliers du goum vinrent me rejoindre avec le[s] aghas Ben-Zitoum et Ben-Fahla et le caïd Ben-Kobsili.

Je marchai une heure et demie à peu près dans la plaine, et je pris posi[-]tion. Le chériff me laissa faire sans obstacle; mais bientôt ses cavaliers des[-]cendirent en foule sur un douar peu éloigné, qu'ils incendièrent. Lu[i] voyant prendre autant d'audace, je résolus de l'en faire repentir en l'atta[-]quant sur-le-champ. Quatre ou cinq obus habilement tirés l'obligèrent [à] quitter ses premières positions, que nous occupâmes immédiatement. Je l[e] chassai rapidement des secondes par l'envoi, au pas de course, de deu[x] compagnies et d'un obusier de montagne soutenant le goum et les cavalier[s]

(1) Ce rapport ne contient rien de plus. *(Note du général de Bar[...]*

a faits à la muse classique, mais j'abandonne à de plus patients ce curieux plaisir d'érudition. Je ferai seulement remarquer que ce début d'élégie si fort goûté de ses admirateurs :

> Elle est à moi! Divinités du Pinde,
> De vos lauriers ceignez mon front vainqueur;

n'est encore qu'une heureuse réminiscence d'Ovide :

> Ite, triumphales, circum mea tempora, lauri.
> Vicimus : in nostro est ecce Corinna sinu.

L'imitation des anciens a valu bien des éloges à l'auteur des *Amours*, mais quelque estime qu'on doive avoir pour ces sortes d'études, honorables en soi, je ne pense pas qu'elles méritent le cas que l'on en semble faire. Pour moi, j'avoue préférer toute inspiration personnelle à la plus belle imitation, et tenir pour fort heureux celui-là qui pourrait dire avec un moderne :

> Mon verre est bien petit, mais je bois dans mon verre.

Et puisqu'il s'agit d'originalité, combien n'est-il pas regrettable que Parny et Bertin n'aient pas su être neufs, en se faisant les peintres de cette grande nature où le ciel les a fait naître! Leur enfance s'est écoulée en face des plus belles scènes qui puissent s'offrir à l'imagination, et l'un et l'autre, cependant, ne paraissent pas s'être douté des mines de poésie que le hasard avait placées sous leurs mains. Dans leur imprévoyance ils ont laissé à un autre le soin de recueillir à son profit l'héritage paternel.

Il est vrai qu'enlevés de bonne heure au sol natal, ils furent jetés à vingt ans au milieu d'un monde qui ne regardait la nature que par les fenêtres des boudoirs; mais Parny, lui, du moins, n'y a pas constamment vécu; il a visité l'Inde, il est retourné deux fois à Bourbon, et c'est là qu'il a connu et aimé Eléonore. Pourquoi faut-il que le poète n'ait pas encadré cette intéressante figure dans les frais paysages de son île : que de trésors perdus, et qui fleurissaient sur son propre terrain! De quelles immortelles moissons ne s'est-il pas volontairement dépouillé! Mais il était réservé à l'auteur de *Paul et Virginie* d'être le chantre favorisé des mœurs créoles, et de nous révéler ce que gardaient de richesses inexplorées les terres fécondes des tropiques.

La vie de Bertin est si étroitement unie à celle de Parny, qu'on ne peut aborder l'une sans toucher à l'autre : les détails se croisent et se confondent; Parny en absorbe la partie la plus en vue, sinon la plus touchante, et l'on dirait que Bertin a pris soin lui-même de s'abriter sous la gloire de son ami. C'est en amitié comme en amour : quand les âmes sont vraiment élevées, il n'y a pas entre elles de rivalité possible; il en est toujours une qui s'éclipse volontiers dans la lumière de l'autre; et celle-là qui se complaît dans l'ombre est la plus à envier, à mon sens, car c'est elle qui sait le mieux aimer. Epris des mêmes nobles ambitions, polis des muses et celle des artistes, pratiquant les mêmes cercles lettrés ou dissipés avec élégance, ils ont dans tous leurs sentiers marché ensemble et la main dans la main :

> Témoins de nos succès sans en être jaloux,
> Espoirs, craintes, ennuis, plaisir, gloire, fortune,
> Tout devint commun entre nous.
> Conformité d'âge et de goûts
> Et d'esprit et de caractère.
> Resserra chaque jour une amitié si chère.

Et il n'est pas jusqu'en l'origine de celles qu'ils ont aimées que ne se retrouve cette conformité dont il parle. Comme Eléonore, Eucharis était créole. Mariée à un riche armateur de Bordeaux, elle avait pour sœurs trois femmes qui jouissaient dans le monde de quelque réputation, d'agréments et de beauté. Eucharis est morte jeune, et Parny l'a pleurée en un chant plein d'émotion. Bertin, à son tour, a partout écrit dans son œuvre et à ses pages les meilleures le nom de l'amant d'Eléonore; il voyait en lui un maître, mais Parny ne voulait voir en Bertin qu'un émule, et, trop rare exemple d'amitié dans les lettres, ils se sont constamment montrés l'un et l'autre supérieurs aux mesquines rivalités littéraires. L'amant d'Eucharis, légèrement entaché d'orgueil créole, a pu ne pas accueillir avec l'enthousiasme de son ami les réformes de la Révolution, mais ce premier dissentiment eût-il existé, rien ne nous autorise à croire que leur intimité en ait jamais souffert.

> En amitié fidèle encor plus qu'en amour,
> Tout ce qu'aima mon cœur, il l'aima plus d'un jour.

L'âme honnête et bonne de Bertin est tout entière en ces deux vers.

Après l'accueil fait aux *Amours*, le chantre d'Eucharis, heureux de ses succès et jaloux de les légitimer de plus en plus par le fini du travail, revoyait ses élégies avec soin pour l'édition définitive qu'il en donna en 1785, et qui devait être sa dernière publication. On lit dans une lettre de lui au vicomte de Bourbon-Busset :

« Je corrige ces *Amours* que vous avez lus avec beaucoup trop d'indulgence, et qui n'ont d'autre mérite que d'être l'histoire fidèle de mon cœur et de ma vie. J'ajoute et plus souvent j'efface. » Nous voyons encore dans sa correspondance que sa santé s'étant fort altérée par suite de ses habitudes épicuriennes, il fit un pèlerinage utile aux eaux de Saint-Sauveur. Passant par Rochefort, il écrivait aux deux frères Parny, ses compatriotes : « Avec quel plaisir je reverrai la mer! avec quelles délices, assis sur un sable fin et humide, je prêterai l'oreille au sourd et continuel mugissement des vagues, et peut-être m'exposerai-je tout entier à leur fureur impuissante et salutaire. C'est un bonheur dont je n'ai pas joui depuis mon enfance. » Mais les détails manquent sur ses dernières années et nous voici réduit aux conjectures : un évènement fâcheux aurait troublé, vers 1783, l'existence aisée du poète; la vingtième élégie du livre III des *Amours* est un chant de regrets et d'adieux à une terre que des revers de fortune l'eussent contraint à vendre, si les *Dieux protecteurs* (la reine et le comte d'Artois, sans doute) n'étaient venus à son secours. Ne serait-ce pas aux bienfaits de Marie-Antoinette qu'il fait encore allusion ici :

> Elle a tant pris de soin de combler mes désirs!

Quoi qu'il en soit, c'est à cette époque un peu attristée de sa vie qu'il rencontra dans le monde une jeune et riche créole dont il se fit aimer. Vers la fin de 1789, il passa, pour l'épouser, à Saint-Domingue où déjà elle l'avait précédé. Certaines formalités retardèrent le mariage jusqu'en juin de l'année suivante. Le jour de la célébration venu, Bertin fut saisi d'une fièvre violente; mais à sa demande la cérémonie ne fut pas différée; elle eut lieu dans sa chambre même. Cependant la fièvre redoubla, accompagnée de vomissements et de convulsions, et, après dix-sept jours de souffrances, il mourut âgé d'un peu plus de trente-huit ans (fin de juin 1790). Il se trouvait alors sur l'habitation de son beau-père, plaine de l'*Artibonite*, près le quartier Saint-Marc.

Telle a été, sous l'influence du climat des Antilles, la fin prématurée du poète que nous venons d'étudier. Lorsque la nouvelle s'en répandit dans le monde des lettres, elle y causa une douloureuse surprise, car on s'étonne toujours à voir la mort descendre sur une tête couronnée des riantes promesses de la vie. Ginguené, dans la *Décade philosophique* apprécia en termes sentis l'écrivain enlevé aux Muses à un âge où l'on pouvait encore attendre beaucoup de son talent. « Dans le cours d'une révolution de six années, dit-il, les lettres et les arts ont fait des pertes de tout genre. Ils en ont fait de très publiques et qui ont excité de vives douleurs; ils en ont fait aussi de moins connues et qui ne méritent pas moins de regrets. Celle de Bertin, l'un de nos poètes les plus aimables, est de ce nombre. Il est mort loin de la France où il avait chanté l'amour, et dans un autre hémisphère où l'amour l'avait conduit... » — Pour Bertin, cependant, l'heure de la tombe n'avait que devancé l'heure du réveil des illusions. Il est sorti de la vie au moment où pour lui elle allait peut-être se faire rigoureuse. Elevé aux élégances de Versailles, à l'aise dans les idées de son époque, y tenant par goût, par habitude et sans doute aussi par reconnaissance, il s'est éteint avec elles et un peu avant cet orage qui les devait emporter à jamais. Quelques mois encore et il se fût trouvé, à Saint-Domingue, au massacre des blancs; en France, au spectacle non moins sanglant des représailles de la Révolution. Ne nous hâtons donc pas trop de le plaindre : son heureuse journée n'a point connu de sombre lendemain. Homme, il eut l'amour, il eut le bonheur; poète, il eut la réputation sinon la gloire. Sa mort est de celles qui ramènent aux lèvres ces graves et douces paroles du sage :

> Ceux qui meurent jeunes sont aimés des dieux!

A. LACAUSSADE.

[illegible] avec le calme, ce sang-froid, qui prouvent que chacun avait la conscience de sa force.

Veuillez agréer, etc.

Le lieutenant-colonel du 53e de ligne, commandant supérieur à Orléansville,
Signé, RÉPOND.

Le colonel Saint-Arnaud au lieutenant-général de Bar.

Tenez, le 22 novembre 1845.

Mon général,

J'ai quitté Orléansville le 19 pour venir m'établir à Tenez, et j'ai mis à profit mes deux journées de marche, en faisant exécuter à l'est et à l'ouest de la route, sur les Hemmis et les Ouled-Fers deux coups de main qui ont eu de bons résultats.

[illegible]bsili est venu rétablir sa smala entre Boubarah et les Cinq-Palmiers. Beaucoup d'Ouled-Fers sont déjà venus les rejoindre ; d'autres demandent à rentrer. J'espère que d'ici à quelques jours de nombreux douairs installés sur la route la rendront aussi sûre qu'avant la révolte. Des Cinq-Palmiers à Orléansville, on peut voyager sans crainte. Il n'en est pas de même de Boubarach à Tenez.

Toutes les tribus du cercle de Tenez sont révoltées. Les Arabes sentent leur faute, la comprennent, et tant de fois révoltés, si souvent pardonnés, n'espèrent plus en notre bonté ; ils se sauvent, font le vide devant nous, et se défendent sans songer à nous attaquer.

En arrivant à Tenez, j'ordonnai, pour la nuit même, une razzia sur les tribus à l'ouest de Tenez. L'opération a parfaitement réussi.

Bou-Maza s'est retiré, vous le savez, chez les Cheurfas des Flittas ; mais en fuyant, il a laissé une consigne qui dénote un système arrêté et fait supposer que la guerre sera longue. Il a dit aux Arabes : « Fuyez, ne vous défendez pas, et, lorsque vous êtes forcés, donnez des chevaux de soumission et attendez les évènements.

Bou-Maza avait laissé trois drapeaux très beaux dans un marabout vénéré des Ouled-Fers ; nous les avons trouvés ; ils étaient déployés devant lui le jour de l'attaque près d'Orléansville, le 15.

Agréez, etc.

Le colonel Saint-Arnaud au lieutenant-général de Bar.

Tenez, le 23 novembre 1845.

Mon général,

Je reçois à l'instant la nouvelle positive, car elle m'est certifiée de plusieurs côtés différents, qu'Abd-el-Kader est au marché de Lohha, tout près de Tiaret.

Il s'est présenté avec un goum sans infanterie, pour tâter les populations qui se sont toutes jointes à lui. Aujourd'hui il est suivi des Ouled-Lekred, [illegible], Beni-Menlem, Allouinah, Chekkales, Onley-Cherif, Damah, Khalifa, [illegible]

Dans ces circonstances, j'abandonne avec regret les opérations si bien commencées autour de Tenez, et je retourne à Orléansville pour être prêt à tout évènement.

Mais je suis tranquille sur Tenez, car j'y laisse le lieutenant-colonel Canrobert avec son bataillon et le détachement de divers corps que vous avez envoyé.

Le général Comman arrive demain. Je m'aboucherai avec lui avant de partir. Il fera avec le colonel Canrobert ce que je voulais faire, et ensuite se rabattra sur Orléansville, où nous agirons selon les circonstances et les évènements.

Agréez, etc.

Signé : DE SAINT-ARNAUD.

A M. le général de Bar, commandant la division d'Alger.

Le général Gentil au lieutenant-général de Bar.

Au camp d'Aïn-Djédida, le 23 novembre 1815.

Mon général,

J'ai l'honneur de vous rendre compte du résultat de mes opérations : les affaires ont marché beaucoup plus vite que je n'osais l'espérer. Le mouvement de ma colonne a tout fait rentrer dans l'ordre. Les amendes imposées ont été payées, et demain, 24 courant, je compte rentrer à mon camp du Corso. J'ai fait réunir les cheicks des fractions compromises, et je les préviendrai, avant mon départ, que s'ils me forcent encore à venir chez eux, je ne les tiendrai pas quittes à si bon marché.

Les quatre fractions des Khrachna, savoir : les Haumals, les Debarhra, les Boatou-Kouhat et les Beni-Khalifa, m'ont payé une amende montant à la somme de 500 douros, en punition de la faute qu'elles avaient commise en recevant le secrétaire du prétendu Bou-Maza, en contribuant à une attaque armée contre le caïd de la tribu, et en interceptant la route aux caravanes qui se rendaient au marché d'Alger.

La présence de ma colonne auprès d'Aïn-Djedida a produit l'effet de consolider l'autorité des chefs nommés par nous, d'empêcher l'insurrection de faire des progrès tels qu'elle serait peut-être arrivée jusqu'au Fondouck, et surtout de convaincre les populations que nous étions en mesure de punir partout les perturbateurs.

La colonne du général d'Arbouville, arrivée jusqu'à Bordj-Kharoul, a donné aussi beaucoup d'inquiétude à tous les malveillants. Ils ont pu croire que les deux colonnes pouvaient se réunir au besoin ; ce qui le prouve, c'est que les chefs des Zouatnas sont venus dans mon camp, et m'ont rendu compte que Khodja-Cheriff, effrayé, avait pour le moment abandonné la partie, et s'était réfugié à Bordj-el-Bourni.

En vous annonçant cet heureux résultat, je m'empresse de vous prévenir que je le dois en entier au colonel Daumas, qui a déployé dans cette circonstance, toute la capacité que vous lui connaissez.

Je suis avec respect, etc.

Le maréchal de camp,
Signé : GENTIL.

Le lieutenant-général de Bar au ministre de la guerre.

« Alger, 25 novembre.

Les nouvelles contenues dans la lettre du 23 novembre de M. le colonel de Saint-Arnaud, dont la copie était jointe à ma dépêche du 24, semblent se confirmer. Il paraît qu'Abd-el-Kader lui-même, à la tête de goums assez nombreux, mais sans infanterie, a fait piller, à Taguin, les tribus dépendantes de l'agha Djeddia.

M. le lieutenant-général Bedeau, en apprenant cet évènement, qu'il ne croit pas cependant de nature à troubler la tranquillité du sud-est, a quitté son bivouac sur l'Oued-Dulr-Deur, pour se réunir à Médéah, au général Marey, et partir le 24, avec ce dernier et sa colonne, pour se porter à Boghar. M. le colonel Camon, du 33e, est resté campé à la hauteur de Milianah avec les troupes qu'avait amenées M. le lieutenant-général Bedeau ; elles consistent en 1,100 baïonnettes, 2 pièces de montagne, un escadron de chasseurs, 20 spahis et des goums dont il pourra disposer.

Ses instructions consistent à maintenir et à garantir les aghalicks des [illegible]zes, des Beni-Zoug-Zoug et des Djendel ; M. le maréchal duc d'Isly les a ainsi données. Il est instruit, ou il ne va pas tarder à l'être, des évènements qui se passent dans le sud, et de la présence vraie ou supposée

[illegible] en aussi bon état de défense que l'art et la nature le permettent.

Les évêques du grand-duché de Bade avaient refusé de consacrer les mariages mixtes entre les catholiques et les protestants. Le gouvernement de Bade vient de leur notifier que s'ils persistaient dans leur refus il les priverait de leur temporel. Libres à eux de se faire payer par le pape. Les évêques n'ont pas encore pris une résolution définitive, mais un journal allemand prétend qu'il est plus que probable qu'ils céderont à la voix de la *raison*.

On lit dans le *Journal allemand de Francfort* :

« Le conseil municipal de Mannheim a adressé au ministère badois une pétition dans laquelle il expose ses griefs contre les actes arbitraires de l'autorité administrative dans la journée du 19 courant. Le conseil demande que la réunion qui a été violemment troublée par l'intervention de la force armée puisse avoir lieu, et que la commune soit réintégrée dans ses droits constitutionnels.

» Le ministre a renvoyé cette pétition au ministre de l'intérieur. Celui-ci vient de défendre formellement au conseil municipal de se réunir, et ordonne à l'autorité administrative de faire une enquête. On avait espéré que le ministre chargerait un commissaire particulier de faire l'enquête, attendu que l'autorité administrative a joué un rôle dans l'affaire. On avait même donné quelque espoir à cet égard à la commission. On pense, en conséquence, qu'un pétition sera adressée à ce sujet aux Etats. »

La presse américaine continue à s'occuper avec une grande vivacité de la question de l'Orégon. Le journal officiel du gouvernement, le *Washington-Union*, y revient encore. Mais cette affaire ne prendra une importance de la plus haute portée que lorsque on recevra en Europe le message du président Polk, dans lequel il doit traiter, dit-on, longuement cette question.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — On lit dans le *Courrier de Marseille* : « S. A. Ibrahim-Pacha est arrivée à Toulon hier matin, à l'heure qui avait été indiquée. Au moment où la frégate à vapeur *le Nil* passait devant l'escadre, nos vaisseaux ont salué le fils de Méhémet-Ali, et les matelots sur les vergues ont rappelé, par leurs vivats, le brillant accueil que le viceroi d'Egypte a fait récemment à M. le duc de Montpensier. — M. le maréchal Gérard n'est pas malade, comme quelques journaux l'ont dit. On a probablement confondu avec M. le maréchal duc de Reggio, gouverneur des Invalides, qui est assez gravement indisposé.—Mme la duchesse d'Isly est arrivée le 27 à Marseille, où elle devait s'embarquer sur la corvette à vapeur *le Camélia*, qui l'attendait pour la porter à Alger. — M. Callet, conseiller à la cour royale de Besançon, vient de mourir. — M. le lieutenant-colonel Foltz, aide-de-camp de M. le maréchal Soult, a été reçu, à Sidi-Bel-Assel, par le maréchal Bugeaud. M. Foltz est reparti le jour même pour la France.

On écrit de Gray (Haute-Saône), le 22 novembre : « Les froments se sont maintenus cette semaine en voie de hausse. La Lorraine et la Champagne ne nous amènent rien. Mais les seigles, les orges, les avoines et les haricots sont en baisse. » — Les nouvelles que nous recevons de toutes les parties de la Bretagne, dit l'*Union* de Guingamp, annoncent un très grand calme et même un mouvement de baisse assez prononcé sur le froment. — C'est aujourd'hui qu'a commencé, sur la ligne de Paris à Rouen, le service régulier du télégraphe électrique.

CAISSE D'ÉPARGNE DE PARIS. — Versements reçus par la caisse d'épargne de Paris les dimanche 30 novembre et lundi 1er décembre, de 4 427 déposants, dont 533 nouveaux, 557 087 fr. — Remboursements effectués la semaine dernière à 2 049 déposants, dont 577 soldés, 1 116 612 fr. 58 c. — Rentes achetées à la demande des déposants pendant la même semaine pour un capital de 115 400 fr. 10 c. — Demandes de remboursements du 30 novembre, 1 226 385 fr.

RECONNAISSANCE NATIONALE. — On lit dans le *Courrier de Marseille* : « La ville d'Hyères vient d'être témoin d'une imposante cérémonie. L'inauguration de la statue de Charles d'Anjou a eu lieu sur l'une des places publiques de cette ville, au milieu d'un grand concours des populations voisines. Cette statue est l'œuvre du sculpteur Daumas. M. Denis, maire et député, a expliqué les circonstances historiques qui motivaient cette solennité. Le frère de Louis IX, Charles d'Anjou, l'un des guerriers les plus éminents du treizième siècle, attacha jadis un si haut prix à la possession de la ville d'Hyères, qu'après un siége long et infructueux, il s'en rendit maître au moyen d'un échange glorieux pour elle et d'un traité onéreux pour ce qu'on appelait alors l'épargne du souverain. »

PIÉTÉ TOUCHANTE. — Dans une des petites villes de la Belgique, connue par la beauté du château et du parc qu'y possède une des notabilités de l'aristocratie belge, habitait un vieillard remarqué de tous par les minutieuses pratiques d'une dévotion exemplaire, et dont l'exagération n'était pas un mince sujet d'étonnement pour ceux qui connaissaient la vie aventureuse, mêlée de quelques différends avec la justice, de ce saint personnage. Il ne manquait pas une messe ; pieusement agenouillé près du tronc des pauvres, il priait ardemment et semblait bénir tous ceux qui apportaient leur modeste offrande à l'humble caisse des indigents. Cependant on s'aperçut que, depuis quelque temps, le tronc était moins rempli ; on s'étonna d'abord du refroidissement des philanthropes de l'endroit, et puis ensuite on en vint à concevoir des soupçons. Enfin le bedeau, fort intrigué de cette aventure, eut l'idée d'examiner de près l'extérieur du tronc, et vit, à son grand étonnement, une sorte de rebord métallique, jusqu'alors ignoré, qui en doublait l'ouverture. Il essaya de le soulever et tira du tronc un tube en fer blanc, de la grandeur exacte du tronc, qui contenait, en belle et bonne monnaie de billon, le produit de la bienfaisance des fidèles. Dès lors, tout fut expliqué. Le pieux vieillard, inventeur de cette ingénieuse machine, la plaçait chaque matin dans le tronc, et chaque soir, [illegible] levées, les tirait tout bonnement, sans bris de clôture, [illegible] s'en allait tranquillement avec les bénéfices de son industrie [illegible] encore songé à mettre en commandite.

[illegible] que deux femmes [illegible] de Constantinople ont été arrêtées à Widdin par l'autorité laïque, et mises en prison. Là elles ont été en butte à des mauvais traitements. On voulait, par ce moyen, les contraindre à se convertir à l'islamisme. D'un autre côté, Tahir-Pacha avait envoyé d'Andrinople à Constantinople plusieurs Esclavons autrichiens, sous prétexte qu'ils n'avaient pas de passeports en règle. En route, les soldats turcs de l'escorte leur avaient enlevé leur argent. Le baron Sturmer a adressé à cet égard des réclamations aux ministres de la Porte Ottomane, et a parlé avec tant d'énergie qu'il a obtenu une éclatante réparation.

LA FAIM. — Un vol de blé vient d'être commis à Saint-Sornin (canton de Montbron), au préjudice de M. le comte Lamberty. Au milieu de la nuit, le propriétaire entendit du bruit dans le grenier de la maison qu'il occupe. Il se leva promptement, ouvrit la fenêtre et aperçut un homme qui descendait par une échelle. Il appela du secours, les domestiques et les voisins arrivèrent, et bientôt ils s'emparèrent du nommé L. Laborde, métayer du sieur Bianchet. Une certaine quantité de blé avait été descendue du grenier. Ce malheureux déclara que s'il avait commis un crime, c'est qu'il n'avait pas de pain. Ayant été mis en liberté, dit le *Charentais*, il alla se cacher dans les bois, et n'a pas reparu à son domicile depuis ce temps.

LA COQUILLE. — La coquille dont il est ici question est prise dans un sens trop peu connu des lecteurs qui, cependant, sans le savoir, en ont été victimes bien souvent. La coquille est cette fréquente erreur typographique qui consiste, pour le compositeur, à mettre dans un mot une lettre pour une autre, erreur qui, toutefois, ne peut arriver au public qu'en passant par une double *épreuve* et en ayant le correcteur pour complice involontaire. La coquille est une source inépuisable de quiproquos et de malentendus qui, d'ailleurs, sont souvent, il faut lui rendre cette justice, infiniment spirituels, quoi qu'en disent les auteurs.

Un compositeur (qui pourrait être plus compétent ?) a énuméré en forts bons termes, et dans le langage des dieux, quelques-unes des espiègleries de la coquille. Nous livrons au public cette poétique définition :

Toi qu'à bon droit je qualifie
Fléau de la typographie :
Pour flétrir tes nombreux méfaits,
Ou pour mieux dire tes forfaits,
Il faudrait un trop gros volume
Et qu'un Despréaux tînt la plume...
S'agit-il d'un homme de rien,
Tu m'en fais un homme de nien ;
Est-il quelque action insigne,
Ta malice la rend indigne,
Et, par toi, sa capacité
Se transforme en rapacité.
Ce qui soit dit, par parenthèse,
Dénature un peu trop la thèse...
Un cirque a de nombreux gradins,
Et tu le peuples de gredins ;
Parle-t-on d'un pouvoir unique
Tu m'en fais un pouvoir inique
Dont toutes prescriptions
Deviennent des proscriptions...,
Certain oncle hésitait à faire
Un sien neveu légataire,
Mais il est enfin décidé...
Décidé devient décédé...
A ce prompt trépas, pour sa gloire,
Ce neveu hésite de croire,
Et même il est fier d'hésiter :
Mais tu le fais fier... d'hériter ;
A ce quiproquo qui l'outrage,
C'est vainement que son visage
S'empreint d'une vive douleur ;
Je dis par toi : vive couleur,
Plus son émotion visible
Devient émotion risible ;
Et s'il allait s'évanouir,
Tu le ferais s'épanouir...
Te voilà coquille effrontée ;
Ton allure dévergondée
Ne respecte ni raison ni sens.
Mais de m'arrêter il est temps ;
Pour compléter la litanie,
(Car ce serait chose infinie),
Chaque lecteur ajoutera
D'innombrables *et cætera*.

LES RAISONS SUFFISANTES. — Dernièrement, une femme mendiant sur la voie publique a été arrêtée à Bordeaux. Le *Mémorial bordelais* dit qu'elle a donné pour excuse qu'elle mendiait pour se procurer de quoi faire tailler sa vigne. Une affaire du même genre s'est encore présentée. Un individu, né en Saxe, âgé de soixante ans, a été suivi par les agents dans quatre magasins de la rue Bouffard à Bordeaux, où il allait solliciter la charité publique. Arrêté par eux et conduit devant l'autorité, il a dit qu'on devait l'excuser, attendu qu'il mendiait pour payer ses contributions. Cet homme, effectivement, est propriétaire : il a été déféré à M. le procureur du roi pour mendicité.

UNE FEMME COURAGEUSE. — Lundi 24, l'épouse Reuter, de Chatelineau, a sauvé d'une mort certaine un enfant âgé de 3 ans 1/2, qui était tombé dans le ruisseau de la commune. Le danger était d'autant plus imminent, que la rivière en cet endroit a cinq à six pieds de profondeur. Cette femme, mère elle-même de plusieurs enfants, dépose celui qu'elle tenait sur ses bras, se précipite et parvint à saisir le petit malheureux qu'elle ramène à bord sain et sauf. Ce n'est pas la première fois que l'épouse Reuter se distingue par son dévouement.

MARTYROLOGE DES TRAVAILLEURS. — Hier, vers cinq heures du matin, un malheur est arrivé dans une scierie de bois mue par la vapeur, située rue Sauri à Bruxelles. Guillaume, menuisier, âgé de 46 ans, domicilié rue du Grand-Henri, qui y travaillait, a été saisi par les engrenages de la machine qui lui ont déchiré le bas-ventre, brisé le bras droit et une hanche. Ce malheureux, malgré ces horribles mutilations, a survécu quelque temps et a été transporté à l'hôpital de Bavière, où, malgré les soins les plus empressés qui lui ont été prodigués, il est mort dans l'après-dînée. Guillaume laisse une veuve et plusieurs enfants dans le besoin.

naissances qui sont même les plus éloignées des sujets de leurs études. Aussi avons-nous suivi avec attention tous les détails dans lesquels M. Arago est entré sur les différents points qu'il a discutés et sur les recherches qu'il a exécutées à propos de l'éclipse de 1842; mais maintenant qu'il s'agirait de reproduire les paroles du célèbre astronome, nous n'osons accomplir notre tâche. Nous aurions eu besoin de relire le travail de M. Arago pour l'analyser fidèlement, et nous ne l'avons pas trouvé au secrétariat, joint aux autres pièces de la séance, qui y étaient déposées. Nous serons donc forcé d'attendre l'apparition de l'Annuaire pour faire connaître ce beau travail.

Géologie. — Une commission, composée de MM. Alexandre Brongniart, Beudant et Dufrénoy, rapporteur, a communiqué son rapport sur deux Mémoires de géologie, intitulés, l'un sur le terrain à nummulites des Corbières et de la Montagne-Noire, par M. Leymerie, professeur à la faculté des sciences de Toulouse; l'autre sur la vraie position du Mucigno en Italie, et dans le midi de l'Europe, par M. Pilla. Voici les conclusions de ce rapport :

« La description géologique que M. Leymerie a donnée des montagnes des Corbières établit d'une manière certaine la position exacte du terrain à nummulites ; le travail paléontologique qui la complète, accompagné de planches dessinées avec beaucoup de soin et d'exactitude, fait connaître quatre-vingt-deux espèces, dont cinquante-six nouvelles. Cette espèce de monographie, qui se résume en quelques pages de texte, a exigé des connaissances aussi variées que profondes, une grande patience, et nous ajouterons, beaucoup de sagacité, pour compléter, par la comparaison des différents échantillons, les propriétés physiques qui distinguent chaque fossile.

» Le mémoire de M. Pilla présente le même intérêt géologique que celui de M. Leymerie; il nous fait connaître avec détail l'un des terrains les plus répandus de l'Italie, sa nature et la position géologique qu'il occupe et sur laquelle planaient encore quelques doutes.

» Ces deux mémoires ont donc éclairé, l'un et l'autre, une question importante de la géologie des terrains stratifiés. Votre commission vous propose de remercier les auteurs de leur intéressante communication ; elle vous demanderait l'insertion des deux mémoires dans le Recueil des savants étrangers, si les auteurs n'avaient manifesté l'intention d'en faire des publications spéciales. »

— M. Virlet, d'Aoust, écrit à l'Académie une lettre sur l'origine métamorphique du granit des environs de Vire (Calvados). Il pense pouvoir conclure de ses remarques que le granit de Normandie est un granit régénéré par suite de la transformation d'une espèce de poudingue composé de galets et de fragments de différentes roches préexistantes. Jusqu'à présent, on ne connaissait pas de preuves bien directes de ce métamorphisme. M. Virlet, d'Aoust, affirme que les granits qu'on emploie le plus généralement aujourd'hui au dallage et au bordage des trottoirs des rues de Paris donnent en abondance les preuves cherchées. On y trouve beaucoup de noyaux de nature siliceuse non modifiés ; beaucoup ont, au contraire, leurs angles légèrement arrondis; d'autres galets sont tout-à-fait roulés. Selon M. Virlet, d'Aoust, les trottoirs de Paris présentent une véritable galerie géologique.

Gaz de l'eau de mer. — M. Dumas communique, de la part de M. Lewy, des recherches nombreuses faites par ce jeune savant sur la composition des gaz que l'eau de mer tient en dissolution dans les différents moments de la journée. M. Lewy a opéré sur l'eau de mer qu'il a recueillie à Langrune (Calvados). Il a constaté l'exactitude des résultats obtenus sur ce même sujet par M. Morren, il y a environ deux ans, sauf l'étendue des variations qu'il ne trouve pas si considérables. Les conséquences les plus frappantes de ces recherches consistent en une augmentation de l'oxygène dissous le jour et sous l'influence de l'insolation, en une diminution de ce gaz la nuit et lorsque le ciel est couvert. La proportion de l'acide carbonique dissous varie en sens inverse. Enfin, l'eau de mer contient une quantité notable d'hydrogène sulfuré et d'hydrosulfate d'ammoniaque. Ces variations sont dues à deux actions contraires, à l'action de la lumière sur la végétation et les animalcules, à l'action des matières animales sur les sulfates dissous dans l'eau de la mer. Dans ce premier cas, il y a dégagement d'oxygène, qui augmente avec l'action plus ou moins vive et plus ou moins prolongée de la lumière solaire; dans le deuxième cas, il y a production d'hydrogène sulfuré, et par suite formation de l'hydrosulfate d'ammoniaque qui diminue d'une manière notable la proportion d'oxygène dissous.

— M. Dumas communique également une Note d'un jeune chimiste, qui débute par un travail remarquable. M. Dessaigne a constaté que quand on a fait bouillir, durant une demi-heure, de l'acide hyspurique dans l'acide hydrochlorique, il se dépose par refroidissement d'abord de l'acide benzoïque parfaitement pur, et ensuite de longs cristaux prismatiques d'où on retire, par l'action du carbonate de soude, le sucre de gélatine découvert par M. Braconnot.

— M. Journet présente un système nouveau de terrassement employé aux fortifications.

— M. Desagneaux envoie une suite à sa Note sur une montre indiquant les degrés de chaleur et d'humidité.

— M. Cauchy présente 1° un Mémoire sur les substitutions permutables entre elles ; 2° un Mémoire sur la réduction des fonctions transitives

nerveux dans l'arachnoïde de l'homme et du bœuf. Quant à cette grande quantité de nerfs que M. Bourgery aurait observés, M. Pappenheim l'attribue au mode de préparation employé par l'anatomiste français. Celui-ci a fait usage d'acide nitrique étendu, et ce liquide, suivant M. Pappenheim, blanchit les fibres du tissu cellulaire de manière à leur donner l'aspect de nerfs, et c'est là ce qui aurait fait illusion à M. Bourgery, car si les nerfs existent en réalité dans les séreuses, ils y sont en très petite proportion.

Appareil circulatoire. — A propos de la notice de M. Natalis Guillot, communiquée dans la dernière séance sur certain réservoir vasculaire observé sur les raies, M. Duméril rappelle que, dans un Mémoire sur l'organisation des lamproies, publié en 1807, il a signalé des veines formant des sinus analogues à ceux de la dure-mère ; il ajoutait que les artères baignent dans ces sinus, comme cela se voit pour l'artère branchiale des poissons.

M. Milne-Edwards répond que ce fait est assez différent de celui que signale le premier M. Natalis Guillot dans les raies, pour que la propriété de la découverte lui appartienne. Suivant ce qu'annonce le même membre, M. Ch. Robin est arrivé, de son côté, à constater l'existence de cavités véneuses chez les squales.

Appareil générateur des mollusques. — Il est déposé par M. Milne-Edwards une Note de MM. Lebert et Robin sur les testicules et les zoospermes du genre patelle.

— M. Martin fait hommage à l'Académie d'une *Histoire pratique des Sangsues.*

Archéologie médicale. — M. Sichel adresse à l'Académie une Notice sur cinq cachets inédits de médecins-oculistes romains. Ces oculistes possédaient des cachets ou tablettes sur lesquels étaient inscrits les noms des collyres ou topiques qu'ils employaient habituellement. C'est à expliquer et commenter cinq de ces inscriptions que s'est appliqué M. Sichel, oculiste lui-même très connu.

— M. Auzias-Turenne a remis un paquet cacheté, qui contient une théorie de la migraine.

B. A. P.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 1er DÉCEMBRE 1845.

Le *Journal des Débats* envisage avec une sorte d'appréhension les chances et même les probabilités d'une lutte entre l'Angleterre et l'Amérique du Nord au sujet de l'Orégon. Et cependant « une guerre à propos de l'Orégon, dit-il, serait insensée. Ce territoire ne mérite pas qu'on se batte pour l'avoir. » Le *Journal des Débats* compare cette guerre puérile à celle qui éclata entre la France et l'Angleterre à propos des limites du Canada.

Le journal ministériel que nous trouvions trop exclusivement spiritualiste l'autre jour au sujet de la Chine, nous semble un peu trop matérialiste aujourd'hui. Eh quoi ! les nations ne doivent prendre les armes que pour des questions d'intérêt; s'il ne s'agit pas d'envahir un territoire de quelque importance, l'amour-propre seul peut donner quelque inquiétude. Est-ce que l'amour-propre d'une nation ne repose pas souvent sur un principe dont l'honneur doit rester intact? Le *Journal des Débats* déclare d'ailleurs plus loin qu'il redoute cette guerre entre l'Angleterre et l'Amérique pour le contre-coup que les nations neutres en pourraient ressentir. Qui sait même si ces nations pourraient toujours maintenir leur neutralité? Vous verrez que le journal de M. Guizot exigera de l'Europe entière l'adoption de son système pour le pouvoir réaliser sans aucun obstacle et intégralement.

Le *Journal des Débats* continue, en forme de réponse implicite au *Constitutionnel*, à renvoyer à M. Thiers toute la responsabilité des négociations du gouvernement français avec le dictateur Rosas. La question de la Plata a été d'abord réglée en 1840, c'est-à-dire sous le ministère du 1er mars.

La *Presse* publie la seconde partie du compte-rendu des travaux des ingénieurs des mines ; c'est un travail statistique qui mérite d'être consulté et dont les renseignements peuvent être précieux.

La *Presse* et le *Journal des Débats* ont jugé à propos de garder le silence sur le petit coup d'Etat de M. de Salvandy à l'égard du cours de M. Edgar Quinet. Nous aurions pourtant été curieux de savoir l'opinion de ces deux feuilles sur cette mesure.

Le *Constitutionnel* donne des détails sur la cause de la rupture de la paix entre les peuplades de la Nouvelle-Zélande et le gouvernement anglais. Le Napoléon des tribus les plus belliqueuses de la Nouvelle-Zélande, Shongui, fit un voyage à Londres en 1820, pour se procurer des armes à feu. La barbarie n'emprunte à la civilisation que ses moyens de destruction pour se défendre contre ses envahissements, et le *Constitutionnel*, lui-même, remarque que la défense des peuplades sauvages et barbares a aujourd'hui un tel caractère d'énergie et d'ensemble que, désormais, il ne sera plus possible d'entreprendre de grandes colonisations avec de petits moyens.

Tous les journaux indépendants du ministère s'élèvent contre la détermination de M. de Salvandy, qui manque tout à la fois de justice et de franchise. Le *Siècle* attribue avec raison les persécutions *indirectes* que le ministère fait subir à M. Quinet à la crainte que nos hommes d'Etat

çais, 1850.—Id. nouv., 1125.—Id. anglais, 8000.—Obligations de : Versailles rive droite anc., 1010. — Rouen, 1000. — A terme : Emprunt, 81 90 en liquid.—Banque de France, 3290 en liquid., 3300 fin cour. — Naples, 100 50

		1er C.		P. H.		P. B.		Dr C.	h.
5 0/0 compt.....	1er C.	116 65	P. H.	116 70	P. B.	116 45	dr C.	116 45	h. 116 5
— fin cour...		116 90		116 95		116 80		116 90	117 0
— en liquidat.		116 65		116 65		116 25		116 30	116 7
3 0/0 compt.....		81 70		82 ««		81 70		81 75	82 5
— fin cour...		81 85		82 ««		81 85		81 90	81 5
— en liquid..		81 70		82 10		81 70		82 ««	81 7

au comptant.	1er C.	Der C.	Dife.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	Dife.
O. de la Ville...	1380 ««	« ««	« ««	5 0/0 Bge 1840.	99 ««	« ««	«
B. de France...	3290 ««	« ««	B. 5 ««	— Portugais...	« ««	« ««	«
C. Gouin 1000...	1115 ««	« ««	« ««	Esp. D. active.	« ««	« ««	«
C. Ganner. 1000	« ««	« ««	« ««	5 0/0 Naples...	100 50	« ««	«
C. hypot......	« ««	« ««	« ««	— Romain..	99 1/4	« ««	«
4 Canaux......	1240 ««	« ««	« ««	Obl. Piémont.	1242 50	1245 ««	H. 2

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	Dife.		
St-Germ......	« ««	« ««	« ««	Au 15. En liq. 925	
V. r. d......	460 ««	« ««	B. 10 ««	— 435	
— r. g.......	282 75	« ««	H. 2 50	— 280	
Orléans......	1110 ««	1100 ««	B. 15 ««	1107 50 — 1095, 1100	B. 5
Strasb.......	222 50	225 ««	B. 2 60	— 222 60, 227 50	H. 5
Rouen........	910 ««	900 ««	B. 25 ««	903 — 890, 900	H. 2
Havre........	« ««	« ««	« ««	715 — 710, 712 50	H.10
Marseille....	« ««	« ««	« ««	835 — 840, 832 50	B. 2
Vierzon......	615 ««	605 ««	B. 20 ««	612 50 — 615, 610	H. 3
Nord.........	660 ««	660 ««	B. 7 50	660 — 635, 660	H.10
Dieppe.......	473 ««	« ««	B. 5 ««	—	
Boulogne.....	482 50	« ««	H. 2 50	485 — 480, 485	H. 5
Bordeaux.....	555 ««	560 ««	B. 20 ««	565 — 550, 560	
Montereau....	430 ««	« ««	« ««	— 420	H. 5
Fampoux......	« ««	« ««	« ««	—	

COMPENSATIONS.	PARIS, LE 1 Déc. PRIMES.	COULISSE.
5 0/0 116 70.	3 0/0 F. c. 82 15 d. un. 82 25, 35 d. 50	Av. 81 55.
3 0/0 81 70.	F. c.	Ap. 82 10 20
Banque 3290	5 0/0 F. c.	H. du Tres.
Naples 100 50.	F. p.	3 1/2 à 5 et 6
Rome, 99 1/4		
4 canaux 1240	Orléans, 1130, 1135 d. 20 au 15.	F. c. P.
C. hyp. 6 0.	Nord, 675, 680 d. 20, 685, 690 d. 10 au 15.	3 0/0 15 15
		5 0/0 30 55.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 106,00 à 00,00; courant du mois, 108,00 à 00,00; 4 premiers 1846, 110,00 à 00,00; 4 derniers mois 100,00 à 00,00.

LILLE. — Pas de courrier.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 106,00 à 107,00; 8 premiers mois 1846, 112,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 88,00 à 00,00 fr. les 100 kil.

HALLE DE PARIS.

29 nov.				1 déc.			
Arrivages	2736 q. 82 k.			Arrivages	2266 q. 25 k.		
Ventes	3086 48			Ventes	3188 96		
Restant	46950 42			Restant	47017 69		
Cours moyen	40,76			Cours moyen	41,56		
Cours-taxe	40,76			Cours-taxe	41,09		
Cote administrative.				Cote administrative.			
Gruaux	10 q. 84 k.	56,00	à 57,80	Gruaux	4 q. 71 k.	56,80	à 57,[illegible]
1re	306 15	41,10	à 44,00	1re	337 55	41,40	à 44,[illegible]
2e	487 75	38,20	à 40,75	2e	205 67	38,20	à 40,[illegible]
3e	24 67	30,55	à 34,16	3e	7 87	30,55	à 35,[illegible]
4e	5 23	28,00	à 28,65	4e	69 66	25,50	à 28,[illegible]
A liv.	1964 64	28,00	à 41,70	A liv.	1436 55	38,85	à 41,[illegible]

Marchés.

Marché de la Maison-Blanche, 29 novembre. — Sur 76 porcs, il s'en vendu 76 à 1,06-1,02-0,98. — Vaches laitières amenées 34, vendues 28 160 à 400. — Taureaux amenés 0, vendus 0 à 0,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 2 décembre 1845.

7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Hernani. Veuvage.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Dame blanche. Chalet.
7 h. 1/2 ITALIENS. — Don Pasquale.
7 h. 1/2 ODÉON. — Roméo. Le Portrait.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Riche d'amour. Robinson. La Polka.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Samaritaine. Deux Compagnons. Les Anglais.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Spectacle extraordinaire.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Peau du Lion. Bains. La Gloire.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Diane de Chivry. Don César.
7 h. 1/2 AMBIGU. — Les Mousquetaires.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Calas. Toupinel. La Sœur.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. 1/2 COMTE. — La Poupée. Premières armes. La Barbe.
6 h. 1/2 FOLIES. — Connaissances. Riquiqui. Tourtourou. Enfants.

Imprimerie Lange Lévy et compagnie, rue du Croissant, 16.

fallait que le cabinet du 29 octobre traînât la France aux ge[noux] du pape romain ; il fallait que notre gouvernement révolu[tion]naire, notre gouvernement fondé sur la souveraineté du peu[ple], sacrifiât au Vatican les droits de la raison et du libre examen. C'est à Paris même, c'est au sein du Collége de France, cet asile [sac]ré de la philosophie, que le Vatican a frappé de ses foudres l'un [de]s deux professeurs dont la parole éloquente instruisait, enthou[sias]mait la jeunesse française.

Et c'est le cabinet du 29 octobre qui s'est fait l'exécuteur des [hau]tes-œuvres du gouvernement papal, de ce gouvernement qui [pro]hibe les congrès scientifiques et les chemins de fer, défend [au]x médecins de visiter les malades qui ne sont pas munis d'un [bill]et de confession, et interdit les salles d'asile !

En vérité, les paroles manquent pour qualifier une semblable [pol]itique. Ce n'est pas de la pusillanimité, c'est quelque chose de [plus] déplorable encore : c'est une habitude invétérée de céder par[tout] et toujours, de n'avoir aucun principe fixe, de prendre des [mo]yens termes qui indisposent tout le monde.

Mais qui donc obligeait le ministère à céder dans cette circons[tan]ce ? Avait-il besoin des bénédictions du pape pour se concilier [les] influences de sacristie ? Aurait-il voulu par là rallier au gouver[ne]ment la portion du clergé qui a tant clabaudé lors de la loi sur [l'ins]truction secondaire ? Aurait-il songé à se ménager les voix des [...]es électeurs qui lisent les pamphlets des abbés Védrine et Des[ga]rets ?

Le gouvernement a donc bien peu de pénétration. Il ne voit pas [qu']il joue un rôle de dupe. On lui a fait faire un acte illibéral, et on [ne] votera pas pour lui. On aura obtenu un succès par des clabaude[ries], et on recommencera à clabauder. Après la suppression du [cou]rs de M. Quinet, on demandera celle du cours de M. Michelet. [Pui]s, on attaquera les chaires universitaires elles-mêmes.

Quelle inconséquence ! le ministère du 29 octobre résiste aux [exi]gences rétrogrades de l'ultramontanisme, quand ces exigences [vie]nnent du dedans. Ainsi, il a parlé contre la pétition des 90 élec[teu]rs marseillais, qui demandaient la suppression des cours de MM. [Mich]elet et Quinet, pétition que la chambre des pairs repoussa par [l']ordre du jour presque unanime. Et, quand ces exigences pren[nen]t le canal de la papauté romaine, le ministère cède, s'imagi[nan]t que l'autorité du pape lui fera raison des dispositions peu fa[vo]rables de la partie la plus remuante de l'épiscopat.

D'où vient donc que ces réclamations, injustes en France, sont [jus]tes quand elles partent de Rome ? D'où vient que ces attaques [con]tre la raison et la liberté de l'esprit humain ont plus de chances [de] succès auprès du ministère quand elles ont passé par la filière [du] Saint-Siége ? Est-ce parce que le cabinet actuel est habitué à cé[de]r à tout ce qui vient du dehors ? Le pape romain n'a pourtant [pa]s une armée de six cent mille hommes à ses ordres, comme le [pa]pe russe. Est-ce que par hasard le ministère du 29 octobre, ce mi[nistère qui] même se permet quelquefois de conse[iller] au Saint-Siége la modéra-tion et la clémence, de l'engager à entreprendre quelques réformes administratives. Il n'est pas jusqu'à la Toscane qui ne résiste aux velléités vindicatives du Sacré-Collége.

Tous les gouvernements de l'Europe concourent ainsi à éclairer cette papauté aveugle, à la ramener au véritable esprit du christianisme, à la raison et à l'humanité. Seul, le ministère du 29 octobre cède aux fantaisies rétrogrades de la cour de Rome ; seul, le gouvernement de juillet se laisse imposer des conditions par cette papauté qui est tombée en enfance et n'a plus le souvenir d'elle-même. Tandis que tout le monde la ramène au devoir, nos prétendus conservateurs immolent à ses exigences un professeur dont la parole savante et religieuse honore notre pays, et dont l'enseignement élevé laisse apercevoir d'heureuses tendances vers un dogme universel en harmonie avec la raison humaine.

Eh quoi ! caresser les erreurs de la papauté, flatter le matérialisme romain, céder à ses petites et mesquines rancunes contre la liberté et le progrès, est-ce donc là le rôle de la France, de cette nation si éminemment chrétienne et catholique, dans la véritable acception de ces mots ? Non, non, la mission de la France est plus grande, plus glorieuse. La mission de la France est de continuer l'œuvre de l'association universelle des peuples, cette œuvre ébauchée par la papauté du moyen-âge et restée inachevée depuis Luther. La mission de la France est d'avoir une politique qui embrasse à la fois les idées et les intérêts, et qui ramène toutes les questions internationales aux grands principes d'unité et d'harmonie.

C'est ainsi que la nation française conservera ses traditions, sa dignité, son rang dans le monde. C'est ainsi qu'elle constituera, par la puissance de l'idée et de la liberté même, la papauté universelle au sein de laquelle s'uniront toutes les papautés partielles, la russe, la romaine, la grecque, l'anglaise, la mahométane.

M. Quinet vient d'adresser au ministre de l'instruction publique la lettre suivante dont nos lecteurs apprécieront la modération et la fermeté. Ils verront que dans la guerre peu loyale engagée par le gouvernement contre la science, les représentants de la science tiennent un noble langage et gardent une attitude digne de leur mission.

Monsieur le ministre,

Au moment d'ouvrir mon cours, je suis officiellement averti que vous avez refusé d'approuver le programme de mes leçons, tel qu'il vient d'être accepté par l'assemblée des professeurs du Collége de France. Ce programme était conçu dans ces termes : *Des littératures et des institutions comparées de l'Europe méridionale*. Vous m'avez fait prévenir que vous effacez de ce titre le mot *institutions*, et vous m'avez invité à consentir à ce retranchement. J'ai l'honneur de vous exposer les raisons [...] cipe de mon enseignement. Quand vous effacez ce principe, vous effacez mon enseignement même, et me le rendez impossible quoique je fasse.

Vous m'interdisez, Monsieur le ministre, de mettre en regard les *littératures* et les *institutions*. Mais ce rapport est précisément le fond scientifique, philosophique de tous les sujets que je suis chargé de traiter ; c'est la condition de ma chaire ; sans quoi elle ne peut subsister ; c'est à cause de cela que je l'occupe. Supprimez ce caractère, elle n'existe plus. Je la détruis moi-même si j'accepte l'interdiction que vous prononcez ; et je trahis non-seulement la cause de mon enseignement en particulier, mais celle de tout enseignement littéraire, historique ou philosophique.

La conception d'un cours du Collége de France ne s'improvise pas du jour au lendemain ; il y faut du temps et de la maturité. Lorsqu'à la veille de l'ouverture des cours, vous me contraignez de changer inopinément mon sujet, vous ajoutez une impossibilité physique à une impossibilité morale, et il ne me reste plus qu'à reconnaître la nécessité absolue où vous me réduisez de ne pas ouvrir mon cours.

Qu'arriverait-il, Monsieur le ministre, si malgré tout cela je tentais de professer avec le programme mutilé que vous me laissez ? Ou je m'y enfermerais sincèrement, et renonçant alors aux attributs et à la dignité philosophique du haut enseignement, je démentirais toutes mes paroles ; ou dès le premier mot je serais en flagrant délit de contradiction avec les conditions auxquelles je me serais soumis, ou encore j'essaierais de retrouver par artifice, sous cette moitié de programme, mon sujet dans son entier. Aucune de ces voies n'est possible, et vous ne m'en laissez pas d'autres.

La seule chose que l'on ne m'ait pas contestée jusqu'à ce jour, Monsieur le ministre, c'est la loyauté. Elle m'a rendu tout aisé dans des circonstances qui ont pu paraître difficiles. Il n'est rien au monde que je ne préfère, plutôt que d'accepter une situation dont la première loi serait de manquer de franchise envers vous, envers le public, envers moi-même.

J'ai l'honneur d'être, etc.

E. QUINET.

Ce 2 décembre 1845.

Blocus de Buénos-Ayres.

MM. le baron Deffaudis et M. Gore-Ouseley ont fait mettre le blocus devant Buénos-Ayres le 28 septembre dernier. Voici en quelles circonstances : Après la prise de l'escadrille argentine (4 août) qui bloquait Montevideo, Rosas ordonna que désormais toute communication serait interdite entre les habitants de la république argentine et les escadres anglaise et française. Les chargés d'affaires de France et d'Angleterre déclarèrent à Rosas qu'il eût à retirer ce décret ou à le généraliser aux autres nations. Le dictateur argentin refusa, de là le blocus de Buénos-Ayres.

Cet acte d'énergie est de nature à faire sérieusement réfléchir Rosas, s'il ne veut pas encore déshonorer son gouvernement par de lâches assassinats en lançant ses affiliés de la *Mashorca* sur les résidents étrangers de Buénos-Ayres. Il est à craindre pourtant que des excès n'aient été commis, et que nous n'ayons à déplorer de nouveaux malheurs, si les chargés d'affaires de France et d'Angleterre n'ont pas pris des mesures à la hauteur des circonstances.

Le chef de la révolution argentine contre Rosas, le général Paz, s'avance sur l'Entre-Rios, et par conséquent sur Buénos-Ayres. Oribe a

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
MERCREDI 3 DÉCEMBRE 1845.

LE CLUB DES COMMÈRES.

NOUVELLE.

Le capitaine rapprocha les tisons du feu pour n'avoir plus à les surveil[le]r, se versa trois verres de punch, les plaça sur la table à portée de son [b]ras, afin de n'avoir pas à se déranger quand il voudrait boire ; toussa et [se] moucha, se souleva sur son fauteuil, s'y plaça de manière à pouvoir [ar]rondir ses gestes et donner au récit le relief de la pantomime, et com[m]ença.

De mon côté, je cherchai une position commode qui me permît de res[te]r quelque temps immobile ; les pieds sur les chenets, les mains sur le [ve]ntre, la tête sur le dossier du fauteuil, je me préparai à écouter, car [l]e capitaine Vincent, malgré ses circonlocutions, ses digressions et ses [ex]plications, avait çà et là quelques histoires intéressantes à raconter.

— Avant tout, je dois vous avertir, dit-il, que le club des commères [n']était pas nombreux ; il se composait des deux sœurs de M. le curé, qui [de]meuraient en face de Mme Rateau, la mère du notaire, et de Mme Gro[li]er, la mère de cette pauvre Mme Paturel, dont je vais vous raconter l'histoire. En tout, quatre personnes.

L'été, le club siégeait devant la maison du notaire ; vers le soir, les commères s'asseyaient au pied du tilleul, seul ornement de notre laide place, et tout en filant et tricotant, dans une ville de huit cents habitants [o]n n'est pas fier, les charitables personnes devisaient sur leur prochain, [e]n mal par habitude, en bien par hasard.

Un ancien disait : « Je voudrais que ma maison fût de verre. » Morbleu ! [s]'il eût vécu dans la glorieuse ville de Lys, grâce à nos quatre commères, [so]n souhait eût vite été réalisé. Pour elles les murs des maisons n'exis[ta]ient pas, elles voyaient au travers, fussent-ils d'airain, comme le châ[t]eau d'Argant. A force de commentaires, d'observations et d'inductions, elles savaient les moindres faits qui se passaient dans les ménages, et de ce qu'elles savaient, vous le pensez bien, elles faisaient part à leurs pa[re]nts, amis et connaissances, en y ajoutant force embellissements pour faire preuve d'imagination. Ce qu'il y a de pis, c'est que dans Lys on [n]'avait pas conscience de cet espionnage perpétuel et de cette boutique [d]e commérages. Ceux mêmes à qui leurs bavardages nuisaient, ne son[ge]aient pas à en faire remonter la cause jusqu'à elles. Que voulez-vous, ce sont habitudes de petites villes ; qu'y faire ? sinon causer beaucoup, médire à tout propos et calomnier à chaque instant.

Nos braves femmes ayant toutes passé l'âge de pécher, donnaient dans la dévotion et faisaient profession d'une morale rigoriste et sans miséricorde ; s'apercevaient-elles que quelqu'un déviait, tant légèrement fût-il, de ce qu'elles appelaient le droit chemin, c'étaient des exclamations pudibondes et effrayées à faire trembler et le ciel et la terre. Le coupable était mis au ban de la ville ; le grand et le petit monde se tournaient contre lui, les mères le regardaient de travers, les jeunes filles ne le regardaient plus ; dans les rues, ou plutôt dans la rue, il entendait sur son compte les propos les moins flatteurs, et il pouvait s'estimer heureux si on n'allait pas jusqu'au charivari. Vous, Parisiens, vous n'avez pas l'idée du plaisir et de l'ardeur haineuse avec lesquels toute une petite ville, du haut en bas, se jette sur le malheureux dont une action ou fautive ou imprudente a fait quelque accroc à la morale. Quand cela porte sur des bagatelles et que l'on a du caractère, on s'en moque. Il m'est égal, par exemple, à moi, le plus innocent des hommes, que le bedeau ne me salue pas et que les vieilles femmes me fassent mauvaise mine, parce que je ne fais pas maigre le samedi. Mais si ces attaques s'adressent à un caractère faible, si elles ont un motif plus sérieux, si elles froissent des sentiments délicats, elles peuvent avoir des suites graves et des conséquences funestes.

Et ceci nous ramène à Mme Paturel.

Que c'était une charmante, douce femme que cette pauvre Mme Paturel ! Elle était petite et délicate au dernier point ; ses cheveux blonds encadraient son visage comme celui d'une madone. C'était un vrai bonheur que de la voir, les paupières abaissées sur ses grands yeux bleus, rougir au moindre mot et s'effaroucher des moindres galanteries. Elevée durement par sa mère, elle la craignait au-delà de toute expression ; tremblant encore devant elle, quoique mariée, elle ne savait que pleurer quand Mme Grolier la grondait et même l'injuriait, ce qui arrivait très souvent, car c'était une femme acariâtre, aimant à faire plier quelqu'un sous elle. Pour ce motif, sans doute, elle avait marié sa fille à M. Paturel, un brave homme, un digne homme, un pauvre homme, sans volonté, sans caractère, un de ces êtres destinés à rester en tutelle toute leur vie. Marguerite dût se sentir le cœur gros le jour où il fallut l'épouser, elle aux sentiments si délicats et si poétiques ; il lui fallut refouler les trésors d'amour qu'elle avait dans son âme, sans songer, la pauvre enfant, que ceux qui doivent aimer aimeront tôt ou tard, quoi qu'il arrive. Du reste, y eût-elle pensé, il eût été au dessus de ses forces de désobéir à sa mère.

Celle-ci, après le mariage, était venue habiter avec ses enfants, s'était emparée du gouvernement de la maison, réglant tout, ordonnant tout, menant son gendre et sa fille à la baguette, comme l'on dit, grondant et grommelant du matin au soir, reprochant à Paturel de flâner et d'aller au café, à Marguerite de trop dépenser, d'acheter des robes trop belles et de ne pas surveiller ses servantes ; déployant enfin dans toute sa magnificence l'aimable caractère qui distingue en tous lieux ce que nous appelons une bonne femme de ménage.

Un matin je l'entendis crier plus fort que de coutume ; la voix de sa fille vint aussi jusqu'à moi, plus timide et plus tremblante. Elle suppliait sa mère de parler plus bas, lui demandait pardon et sanglottait, ce qui n'interompait point le flux de paroles dures et injurieuses de Mme Grolier. Il me sembla que sa colère était plus motivée que les autres jours. Aussi je me préparais à descendre. Ma présence, d'ordinaire, mettait fin à ces sortes de scènes, ou en diminuait la violence, ce dont Marguerite, que je défendais toujours à tort ou à raison, me savait beaucoup de gré. Tout en descendant, j'entendis partie du débat.

— Ah ! criait Mme Grolier, qui m'aurait dit cela ? ma fille, ma fille, une fille perdue !

— On vous a menti, ma mère, disait Marguerite en pleurant ; on vous a menti.

— On m'a menti ! sais-tu qui m'a menti ? c'est madame Rateau, une femme tout en Dieu ; elle l'a vu entrer hier soir dans le jardin et tu es venue le trouver, malheureuse ! Elles m'ont menti aussi, n'est-ce pas ? les sœurs du curé qui l'ont vu jeter des lettres dans ta chambre par la fenêtre ?

— Oh ! ma mère, si vous saviez, je ne suis pas coupable.

— Pas coupable ! pas coupable ! c'est moi, peut-être...

— Ma mère, par pitié, au nom de l'enfant que je porte, taisez-vous, on peut vous entendre.

— Eh ! qu'on m'entende, ça m'est égal, dans quelques jours tu seras la fable de la ville, malheureuse ! Mme Rateau a déjà défendu à sa fille de te recevoir ; et qu'est-ce qu'on dira quand la maison du notaire ne te sera plus ouverte ? c'était tant d'honneur pour de petites gens comme nous. On dira : « C'est vrai tout de même que la fille de madame Grolier a jeté son bonnet par dessus les moulins. » Eh bien ! qu'on le dise aujourd'hui ou demain, ça m'est égal, ainsi qu'on m'entende !

— Oh ! ma mère, ne parlez pas ainsi, reprit doucement Marguerite ; tuez-moi plutôt.

En ce moment, j'entrai dans la salle où elles se trouvaient, et à ma vue, Mme Grolier, qui allait répondre, appela précipitamment une servante pour lui donner des ordres et sortit, pendant que Marguerite, confuse, se détournait pour cacher ses larmes. Sans lui parler (que lui aurai-je dit qui ne l'eût embarrassée ?), je gagnai la salle à manger, où je me promenai de long en large en attendant l'heure du déjeûner, car je ne sais si je vous l'ai dit, je logeais chez Mme Paturel et j'y prenais mes repas en compagnie d'un officier du génie, comme moi chargé des travaux du fort, d'un ingénieur en tournée, du directeur des postes et de deux officiers de la douane. M. Paturel, quoique vivant de ses rentes, avait établi, à l'instigation de sa belle-mère, une pension bourgeoise pour les *employés supé*

[illegible] bonreuses conséquences que l'on doit attendre de l'intervention armée.

LA RÉFORME POSTALE. — M. GRASSET.

Il est un homme en France qui a voué son existence à la réforme d'un grand abus administratif, et dont le nom mérite d'être cité : car c'est la seule gloire qu'il puisse ambitionner. Jamais la faveur du Pouvoir n'ira à sa rencontre ; trop d'administrateurs sont les ennemis-nés de quiconque se permet de faire entrer le coin de la justice et de la raison dans les paresses et les routines administratives. Et aujourd'hui la bourgeoisie est tellement peureuse que toute idée de réforme la fait trembler, et qu'elle ne songe jamais à donner un simple merci en échange d'un service rendu.

La réforme en question est la réforme postale, et l'homme dont nous voulons parler est M. Grasset.

M. Grasset accomplit depuis plusieurs années un obscur et pénible travail : il écrit sans cesse et sollicite à toutes les portes, non point comme un député, pour un passe-droit en faveur de son clocher, de ses électeurs, mais comme un citoyen libre et courageux, il sollicite la France de s'affranchir d'un impôt aussi lourd que ridicule.

M. Grasset a assisté et coopéré à la réforme postale en Angleterre, où les lettres ont été toutes réduites à dix centimes de port, et il voudrait introduire une réforme analogue chez nous, mais non point aussi radicale ; car il sait quelle est la faiblesse d'esprit de tous les dépositaires du Pouvoir et le peu de clairvoyance des chambres; il sait que ce qui est bon pour l'esprit ferme et hardi des Anglais, est terrifiant pour notre génie dégénéré ; non, il demande seulement une taxe uniforme à 25 cent. ainsi que la réduction à 2 p. 0/0 du droit *usuraire* de 5 p. 0/0 perçu par la poste sur le port des sommes d'argent.

Grâce à cette modération, grâce à son infatigable persévérance, grâce aux nombreuses petites brochures, qu'il a répandues à profusion, M. Grasset est parvenu à attirer enfin l'attention publique, non pas sur lui, modeste ouvrier d'une œuvre, dont d'autres, aujourd'hui entêtés dans leur routine, recueilleront peut-être l'honneur et le profit, écrasant sous leurs pieds l'homme dévoué qui aura élevé à leur profit ce nouveau piédestal : car ce n'est pas un des moindres talents du charlatanisme que de savoir s'approprier les idées des autres, après les avoir long-temps bafouées et persécutées.

Enfin, la chambre des députés a consenti, durant la dernière session, à s'occuper de cette question, et 170 voix contre 170 voix ont prouvé que le bon sens n'était pas en majorité ce jour-là à la chambre. Cependant, on a arraché à M. Lacave-Laplagne la promesse publique de s'occuper de la réforme postale. Mais, si l'on peut quelquefois compter sur la parole d'un ministre constitutionnel lorsqu'il s'agit d'intérêts privés, elle mérite moins de confiance lorsqu'il n'est question que de l'intérêt général.

Aussi, M. Grasset, peu rassuré par cette promesse, a-t-il compris qu'il fallait redoubler d'activité, et a-t-il conçu un plan d'attaque combinée contre la routine administrative.

Il faut que l'on sache que la France et la Belgique, le royaume gouverné par le roi Louis-Philippe, et celui présidé par son gendre Léopold, sont les seuls à se refuser à la réforme postale.

En effet, en Angleterre, les lettres paient 10 centimes depuis 1840 pour toute lettre de 15 grammes et au dessous.

[illegible] sel. Eh bien ! pourquoi maintenir avec acharnement ce qu'il serait ridicule de vouloir établir ?

Une dernière observation sur le taux de la taxe elle-même. Si M. Grasset a indiqué 25 centimes comme taxe uniforme, c'est par pure condescendance pour la faiblesse intellectuelle de nos principaux administrateurs ; mais il pense, et en cela nous sommes fortement de son avis, qu'il faut opérer radicalement et réduire le taux uniforme à 10 centimes. Nous sommes persuadés que c'est à ce taux seulement que les lettres se multiplieront dans une forte proportion, et rétabliront l'équilibre des recettes du trésor.

EXPÉDITION DE MADAGASCAR.

Le *Constitutionnel* donne les nouvelles suivantes :

« L'expédition contre Madagascar a été décidée il y a huit jours. Elle se composera des frégates *la Gloire*, capitaine Aubry Bailleul ; *l'Armide*, capitaine Despointes ; *la Reine Blanche*, capitaine Gatier ; *la Belle-Poule*, capitaine Graeb, et *la Psyché*, capitaine Doret. Mais le capitaine Graeb, nommé gouverneur de Bourbon, sera remplacé à l'arrivée par le capitaine Desfossés, commandant la station de cette île et qui sera chargé du commandement général de l'expédition. Les frégates ne prendront pas leur équipage au complet, parce qu'on les destine en outre à porter des troupes, infanterie et artillerie de marine, et quelques compagnies de génie. Deux ou trois corvettes de charge feront aussi partie de l'expédition.

» Nous nous expliquerons sur cette expédition, lorsqu'on en saura précisément le but définitif. Aujourd'hui nous rendrons toute justice aux officiers désignés; ce sont tous des hommes braves et expérimentés, propres, comme la plupart des officiers de notre marine, au commandement et à l'action. »

L'*Armoricain* a publié des articles étendus sur la question malegache.

« A notre sens, dit la feuille brestoise, il ne saurait plus y avoir d'indécision sur notre droit à la possession de toute l'île de Madagascar, puisqu'il est consacré par la possession de fait comme par celle de droit. L'Angleterre, qui seule pourrait se montrer envieuse de notre position, ne peut protester contre notre droit, car elle s'en arroge partout et tous les jours d'une manière fort expéditive. Nous n'en citerons pour exemple que la Nouvelle-Zélande......

» Dans cette circonstance, il est nécessaire, non pas que nous vengions notre récent échec, en allant ravager un plus ou moins grand nombre de cases, car, au lieu de rétablir nos affaires, ce serait les brouiller davantage, mais que nous fassions une démonstration assez vigoureuse pour que nous puissions, à notre volonté, accorder un protectorat aux habitants de Madagascar, ou nous en emparer de force pour y établir une colonie importante, qui remplace pour nous toutes celles que nous avons perdues, et qui devienne le siège du commerce asiatique que de bonnes relations peuvent nous ouvrir avec les Arabes et les grands peuples africains qui bordent le littoral oriental et n'ont jusqu'à ce jour eu avec nous que des rapports officiels. »

Nous avons déjà plusieurs fois démontré que l'établissement pacifique d'un protectorat était impossible dans l'état présent des choses à Madagascar. Nous reviendrons sur ce sujet, afin de lever

[illegible] gens habiles doivent savoir exploiter ; et cependant, si en effet, ce que nous ne nous rappelons pas, le ministre a engagé des *électeurs*, comme le prétend le *Mémorial*, à ne point s'occuper de politique, c'est-à-dire des intérêts généraux, on sera forcé d'avouer que ce jour-là il a manqué à son tact habituel, et a trop laissé voir qu'il voulait réduire la portion électorale de la nation à ce rôle passif, dont suivant lui, elle doit se contenter.

Non, on ne doit pas penser seulement à s'enrichir, parce que cette pensée exclusive mène droit à l'égoïsme et à la corruption parmi les gouvernants et les gouvernés ; parce que l'homme n'a pas été créé pour lui seul, mais qu'il a des frères auxquels il doit songer et dont la destinée est solidaire de la sienne : parce qu'il n'y a pas que des intérêts particuliers, ou plutôt parce que les intérêts particuliers agissant isolément, arrivent à la lutte les uns contre les autres, et cessent de comprendre que les intérêts généraux doivent être l'harmonisation des intérêts particuliers.

Le pendant de cette parole de M. Guizot à l'usage de la bourgeoisie : *enrichissez-vous*, est celle-ci à l'usage du peuple : *le travail est un frein*, c'est-à-dire : prolétaires, restez courbés sous le travail et soyez jamais esclaves.

La bourgeoisie suit trop fidèlement le premier précepte et se corrompt chaque jour davantage ; le peuple se révolte contre le second et menace la société d'une révolution profonde. Est-il dirigé par une heureuse et grande idée politique, le gouvernement qui adopte pour guide ces tristes maximes ?

Nous rappelons à nos lecteurs que le village de Monthe, arrondissement de Pontarlier, a été ruiné par un incendie, et qu'aux approches de l'hiver, dans un pays déjà couvert de neige, près de soixante familles sont sans asile et sans pain. Trois notaires de Paris, MM. Viefville, quai d'Orléans, 4; Defresne, rue des Petits-Augustins, 12 ; Aubry, boulevard des Italiens, 23, ont bien voulu se charger de recevoir les offrandes qui leur seront remises en faveur des incendiés.

M. Terson nous adresse une lettre que l'abondance des matières ne nous permet pas de publier aujourd'hui.

M. Perrussel, médecin à Nantes, nous adresse, à propos du Congrès médical, une lettre qui a pour titre : *Demande d'un congrès homœopathique.*

La nécessité où se trouve un journal de circonscrire étroitement l'espace consacré à chaque ordre de matière, ne nous a pas permis de publier, il s'en faut, toutes les réflexions que nous inspiraient les délibérations du Congrès médical. Cette raison eût été déjà un motif péremptoire de ne pas insérer la communication, assez étendue, de M. Perrussel, non pas que nous soyons opposés à ce que les médecins partisans de l'homœopathie se réunissent en Congrès; loin de là ! nous sommes prêts à aider de notre publicité la réalisation d'un tel projet, car nous croyons que la science n'a qu'à gagner au rapprochement, au frottement des hommes voués à la défense de ses intérêts.

Nous pensons, toutefois, que M. Perrussel se trompe lorsqu'il soutient qu'il n'est pas possible de réaliser une organisation de la médecine en France, tant que l'unité ne règnera pas dans les doctrines médicales, et lorsqu'il reproche au Congrès de ne s'être pas proposé d'établir entre les

---

rieurs. Dans les petits endroits, les petits rentiers peuvent se livrer à cette industrie sans déroger.

A dix heures, les convives de tous les jours se trouvèrent réunis, à l'exception de Martinelli, le lieutenant de la douane ; nous demandâmes à son collègue s'il était malade ; mais madame Paturel, prévenant sa réponse :

— Il ne se porte que trop bien pour la tranquillité des honnêtes gens ; il n'était pas digne de s'asseoir à la même table que vous, messieurs, et soyez tranquilles, il n'y viendra plus.

On lui demanda ce qu'elle savait sur son compte, mais elle refusa de répondre.

— Vous ne le saurez que trop tôt pour notre malheur, dit-elle.

Après le déjeûner je remontai dans ma chambre, et j'y étais depuis une heure à peu près, quand j'entendis frapper à la porte qui conduisait dans le jardin par un escalier de dégagement ; je l'ouvris et je vis entrer Martinelli en personne.

— Diable ! lui dis-je ; il paraît que votre querelle avec madame Grolier est des plus graves, puisque vous, le brave des braves, vous n'osez monter par le grand escalier et entrer par la grande porte.

— Capitaine, me répondit-il en entrant, ne plaisantons point, nul en ce moment n'est plus malheureux que moi, et je ne sais comment je puis vivre.

— Asseyez-vous, mon cher, lui dis-je, sans répondre autrement et sans prendre un air alarmé.

Il faut vous dire que je connaissais l'homme. Martinelli avait une de ces exceptionnelles et malheureuses natures méridionales, impressionnables et enthousiastes, mais tout en dehors, et donnant à leurs sentiments surtout, une force et une grandeur exagérées. On croirait que ces gens-là, à les entendre, sont toujours ou fous de désespoir ou ivres de joie. Mais tout cela n'est qu'apparent, au fond ils sont aussi placides et calmes que les plus froids des hommes. Leur imagination seule les entraîne, la tête mène le cœur ; tout pour eux n'est qu'occasion d'éloquence et d'improvisation. Ce qu'il y a de plus malheureux, c'est que tous ces hommes sont dupes d'eux-mêmes, et se croient de bonne foi dans leur exaltation. Quand ils disent à quelqu'un : Je vais me tuer, ils croient réellement qu'ils en ont l'intention ; s'ils n'exécutent pas leur promesse, c'est par oubli et non par mauvaise volonté.

Je ne demandai donc pas d'explication à Martinelli, et pour cela j'avais mes raisons. Pour ces *exagérés*, toute réponse, quelle qu'elle soit, est occasion nouvelle de pérorer ; il en est d'eux comme d'un ballon, à qui la moindre impulsion donne une nouvelle force, et qui s'arrête d'autant plus vite, que le *cours* est plus uni.

Nous gardâmes quelques instants le silence ; moi feignant, pour donner une excuse à mon impolitesse, d'arranger mon feu, qui était en fort bon état, Martinelli se promenant à grands pas dans ma chambre, et poussant des exclamations. Enfin, revenant vers moi, il s'assit, et prenant un ton plus lamentable que jamais :

— Capitaine ! s'écria-t-il ; mon bon capitaine ! Je suis venu pour tout vous apprendre !

— Mon cher, vous savez que je ne suis pas curieux et que je n'aime pas à me mêler des affaires des autres.

— Ce n'est pas l'indiscrétion qui me pousse, capitaine, j'en suis incapable, on ne m'a jamais reproché cela, mais je sais que madame Grolier a fait ce matin planer quelques soupçons sur mon honneur qui a toujours été intact, capitaine, toujours ! Je veux vous raconter franchement pourquoi madame Grolier me hait, en vous priant, vous qui êtes l'homme d'honneur par excellence, de vous porter garant pour moi près de ces messieurs.

Il me dit alors que Mme Grolier lui avait défendu l'entrée de sa maison, parce qu'elle s'était aperçue que Marguerite et lui s'aimaient, s'écrivaient et avaient des rendez-vous ; il fut amené ainsi à me raconter leurs amours depuis le commencement. Il ressortit pour moi de ce récit, que Marguerite, dans sa candeur, avait été éblouie et en quelque sorte fascinée par les hyperboles et le langage enthousiaste du Provençal ; malgré sa résistance, elle avait dû avoir été attirée par cette nature exubérante et en dehors, comme les papillons de nuit le sont par la lumière ; d'autant plus que ses sensations étaient plus fortes et prenaient plus d'empire sur son cœur, parce qu'elle les acceptait sans les commenter et sans les affaiblir par la parole et le mouvement. Mais au contraire, elle les cachait en quelque sorte au fond de son cœur où elle les laissait grandir et les caressait avec une curiosité mêlée d'effroi. Ce qui contribua puissamment à lui faire aimer Martinelli, c'est que ses lettres désespérées et ses protestations passionnées la sortaient du milieu dans lequel elle vivait. M. Paturel, vulgaire et nul ; Mme Grolier, acariâtre, impérieuse, la bouche sans cesse pleine de reproches mesquins et irritants, faisaient avec le beau Méridional un contraste, qui, aux yeux sans expérience de Marguerite, lui donnait un aspect poétique et l'apparence d'un être supérieur. Elle l'aima donc et lui avoua son amour.

Mais depuis quelque temps le bruit se répandait que Martinelli venait le soir sous les fenêtres de Marguerite et lui parlait de longues heures. Les trois commères, à l'insu de Mme Grolier, guettèrent les deux amants avec la curiosité tenace des habitants des petites villes, et dès qu'elles furent certaines qu'ils s'écrivaient et se donnaient des rendez-vous, elles en avertirent charitablement leur amie.

Quand Martinelli eut fini son récit, il me pria avec instance de lui indiquer ce qu'il fallait faire, se prétendant bouleversé par la passion au point d'en perdre la raison. Malgré ma répugnance à entrer dans ces sortes d'intrigues, mais par amitié pour Marguerite, je lui dis que le meilleur parti à prendre était de laisser tomber le scandale de lui-même, de démentir tous les bruits, se garder de donner prise aux commérages, et surtout de ne plus se voir et de ne plus s'écrire. Je lui représentais que Marguerite, timide, craintive et nerveuse comme elle l'était, ne pourrait supporter tous les déboires, toutes les moqueries et tous les affronts que l'on fait subir avec tant de joie, dans les petits endroits, aux femmes qui donnent prise sur elles.

— Mais, capitaine, si je l'abandonne ainsi sans plus d'explication, peut-être croira-t-elle que je ne l'aime plus, tandis qu'au contraire je suis prêt à me jeter au feu pour elle, sur mon honneur !

— Mon cher, lors même quelle croirait avoir perdu l'amour de M. Martinelli, peut-être n'en mourrait-elle pas, mais, à coup sûr, le mépris public la tuerait.

Il me pria alors de lui protester qu'il l'aimerait toujours, mais je refusai, prétextant mon inexpérience en matière d'amour, étant d'avis d'ailleurs, que mieux valait lui écrire pour lui éviter l'embarras des explications.

Il tira de sa poche une lettre qu'il m'assura avoir été écrite dans le sens que j'y aurais donné moi-même, d'après ce que je venais de lui dire, et me pria de la remettre à Marguerite. Cette commission me contrariait, le métier de courtier d'amour ne m'allait guère, d'autant plus que je prévoyais l'embarras et la honte de Marguerite quand je lui remettrais cette lettre. En effet, une des choses que je respecte le plus, c'est la pudeur de ceux que le cœur a entraîné dans une faiblesse dont ils rougissent ; malgré tout, je pris mon courage à deux mains, et je descendis.

Je trouvai Marguerite seule dans la chambre de sa mère, et je lui remis la lettre de Martinelli, sans préambule. A peine eut-elle jeté les yeux sur l'enveloppe et reconnu l'écriture, que son visage et son cou se couvrirent subitement de rougeur, puis elle devint d'une pâleur effrayante, ses genoux plièrent sous elle ; elle trembla de tous ses membres, s'affaissa sur elle-même, et serait tombée si je ne l'avais soutenue dans mes bras.

—Oh ! capitaine, me dit-elle en fondant en larmes, ne me méprisez pas !

Et faisant un effort, elle se dégagea et sortit en se couvrant la figure avec les mains, et toujours pleurant. Une demi-heure après elle revint avec une lettre, en réponse à celle de Martinelli ; elle me la remit sans oser jeter les yeux sur moi : je n'osai guère lui parler, étant aussi embarrassé qu'elle, et je la quittai avec des démonstrations de respect plus vives qu'à l'ordinaire ; pensant, par des égards, lui mettre un peu de courage au cœur, et lui faire envisager sa position comme le résultat d'un malheur plutôt que d'une faute.

EUGÈNE MARON.

(La fin à demain.)

dans le grand incendie qui a eu lieu à Bordeaux il y a quelques mois.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — On écrit de Marseille, le 28 : « S. A. Ibrahim-Pacha doit s'embarquer à Toulon ce matin, sur le bateau à vapeur égyptien *le Nil* ; vers dix heures du matin, S. A. fera probablement son entrée dans notre ville. » — M. le général de Lacoste a été réélu député par le 2e collège électoral de Nancy. Il a réuni 236 voix sur 342 votants. — M. l'abbé Lacoste, curé de Saint-Laurent, vient de mourir dans un âge encore peu avancé. — M. l'abbé Guyon, missionnaire, vient de mourir après deux jours de maladie, à Lavaur. — On annonce le mariage de Mlle Jeanne-Marie Jacqueminot de Ham avec M. Lesourd, propriétaire à Orléans. — MM. Brée et Delcambre sont cités à comparaître devant la cour d'assises, vendredi 12 de ce mois, à l'occasion de la publication d'un écrit intitulé : *Almanach, Catéchisme, Manuel du peuple.*

On écrit du Morbihan le 27 novembre : « Depuis quinze jours nos campagnes sont sillonnées jour et nuit par des colonnes mobiles. Les visites domiciliaires même recommencent. Le 16, trois ou quatre de ces visites ont eu lieu, l'une chez Mme de Robien, au château de Kerentré, en Crach ; l'autre chez M. de Beschart, à Kerglévérit, même commune, et la troisième chez un cultivateur en Locmariaquer. » — Dans les Basses-Alpes, les montagnes sont depuis quelques jours couvertes de neige. Le thermomètre est descendu à quatre degrés au-dessous de zéro. — Un incendie considérable a éclaté la nuit dernière dans les magasins d'un potier de la rue Neuve-des-Petits-Champs, 63. En peu d'instants le feu a pris beaucoup d'intensité, et une grande partie des marchandises a été embrasée. Les sapeurs-pompiers et la troupe des postes voisins sont venus au premier appel et sont parvenus, après une heure de courageux efforts, à concentrer l'incendie dans son foyer primitif et à empêcher qu'il n'étende ses progrès au dehors. La perte occasionnée par ce sinistre est évaluée à environ 3,000 fr.

COMMENCEMENT D'INCENDIE. — Hier au soir, une fuite de gaz qui s'est enflammée dans la galerie de Nemours, près de Chevet, a failli être cause d'un incendie dont les suites eussent été épouvantables, le Théâtre-Français se trouvant à dix pas de là. Heureusement les secours ont été prompts, comme toujours, et le feu a été immédiatement éteint.

CHEMINS DE FER. — C'est le 4 décembre, à quatre heures du soir, qu'expire le délai de grâce accordé aux soumissionnaires des chemins de fer de Paris à Lyon et de Creil à Saint-Quentin, pour déposer leurs registres et leurs demandes de soumissions, au ministère des travaux publics. L'adjudication aura lieu, comme on sait, le 20 du même mois. Les cautionnements, fixés à 16 et à 3 millions, devront être déposés à la caisse des consignations le 19 au plus tard.

UN PARASITE, VARIÉTÉ DE L'ESPÈCE. — Une affaire d'une certaine importance a été jugée à la 7e chambre du tribunal correctionnel de Paris ces jours derniers. Il s'agissait d'un délit dont les commerçants en boutique sont trop facilement victimes. En vertu des règlements de la voirie, on peut se voir condamner à des 300 francs d'amende pour des contraventions dont on se doute à peine, comme, par exemple, de faire repeindre le devant de sa maison sans une autorisation préalable, etc. ; mais il ne faut pas trop s'effrayer de ces rigueurs, car, le plus souvent, à la première opposition formée, un arrêté contradictoire du conseil de préfecture intervient qui réduit volontiers l'amende de 300 à 16 francs. Cela vaut la peine de se pourvoir ; réduction au vingtième du maximum, rien que cela ! Malheureusement tout le monde ne sait pas qu'on peut se tirer d'affaire à si bon compte, et cette ignorance, comme toute autre, trouve des gens charitables toujours prêts à l'exploiter. D'officieux personnages interviennent donc auprès du *condamné* et lui promettent, sous engagement de bonne rétribution, d'user de leur influence pour lui faire obtenir une réduction de l'amende dont il a été frappé. Ce manège a été découvert par des employés de la préfecture de la Seine qui jugent, avec raison, ce genre de parasitisme extra-légal, et, jaloux de conserver intact l'honneur de leur administration, ont soumis leur scrupule au jugement de l'autorité. Il résulte notamment de la déposition de M. Paul Grosset, que l'une des dupes de ces manœuvres, a donné 166 francs à l'entremetteur officieux, alors que le conseil de préfecture avait réduit son amende à 16 fr. ! Une mystification ne peut pas être plus complète. Cependant, a dit le tribunal, attendu que si Sauvin (l'agent en question) a usé de moyens peu honnêtes et de procédés blâmables, il n'est pas suffisamment établi par les débats qu'il ait employé les manœuvres caractérisées par l'article 405 du Code pénal pour faire ajouter foi à son crédit ou à son influence, il est renvoyé des fins de la poursuite. Nous espérons néanmoins qu'un bon averti en vaudra cent pour messieurs les négociants susceptibles de contrevenir aux règlements de la voirie.

UN CRIMINEL DE LA PIRE ESPÈCE. — On vient d'exécuter à Lorca un grand criminel, Francisco (Mayor). Cet homme, qui se donnait toutes les apparences de l'homme de bien, a étranglé plusieurs personnes qu'il enterrait sur-le-champ, faisant disparaître les traces de ses crimes. Marchant au supplice, après avoir reçu les secours de la religion, il demandait à haute voix que l'on multipliât pour lui les tortures, en expiation de ses crimes. Il demandait pardon aux veuves et aux enfants de ses victimes. Dans son testament, il a offert plusieurs sommes au paiement de messes pour le repos de l'âme de ses victimes. Une foule immense assistait à l'exécution de cet homme, qui avait été l'épouvantail de la province.

LA MÉLOPHOBIE. — Nous avons eu quelquefois à raconter, dit le *Sémaphore de Marseille*, les démêlés et même les rixes qui s'élèvent entre les corps de musique de la contrée : si d'un côté on voit avec plaisir la musique cultivée dans presque toutes nos localités, d'un autre côté, on désirerait que l'émulation des amateurs champêtres de l'harmonie ne dégénérât pas en des voies de fait. La passion musicale fait de tels progrès dans notre pays, que des villages possèdent maintenant plusieurs corps de musique pouvant se défier à l'ombre de leur clocher natal. Séon-Saint-Henri, qui voit ses amateurs de musique se diviser en deux camps et former par conséquent deux corps bien distincts, a été le théâtre d'une véritable bataille où des instruments d'harmonie ont été métamorphosés en des instruments de lutte. Les deux corps de musique ont interrompu leurs

crime de viol. Celui-ci fut obligé de suivre les gendarmes, et Angélique Duvergier resta, au milieu de l'assistance consternée, mariée, il est vrai, mais mariée seulement devant Dieu et devant la loi. Son mari avait été dénoncé par un autre individu marié lui-même, et qui avait été arrêté par suite des recherches auxquelles avait donné lieu le viol commis sur la jeune fille dont nous avons parlé. Cet individu, déjà âgé, avait espéré que les charges qui pesaient sur lui seraient allégées, lorsqu'on verrait à ses côtés un complice dans toute la force de la jeunesse, et auquel on attribuerait nécessairement une plus grande part dans le crime. Le résultat de cette affaire, portée devant la cour d'assises de la Seine-Inférieure, fut pour Doucet, le mari d'Angélique Duvergier, une condamnation à vingt années de travaux forcés. Celle-ci n'avait pu supporter la honte d'avoir été, quoique bien involontairement, la femme d'un forçat : elle quitta son village et vint à Paris. Là elle devint la maîtresse d'un homme avec lequel elle vécut pendant quelque temps. Elle fut délaissée ; elle n'avait d'autres ressources que de coudre des gilets pour les tailleurs. Le travail lui manquait souvent. Un jour, pressée par la faim, elle vola quelques objets de peu de valeur à l'étalage d'un marchand de nouveautés de la rue du Bac. Arrêtée immédiatement, elle fut mise en jugement et condamnée à un an de prison. C'est après avoir subi cette peine et être redevenue libre qu'elle a commis un délit du même genre, et vient d'être arrêtée de nouveau.

DÉLIT DE PRESSE. — ACQUITTEMENT. — Il se publie à Nantua un journal intitulé : le *Réveil de l'Ain*, dont le rédacteur en chef vient de comparaître devant la cour d'assises de l'Ain. M. Francisque Bouvet poursuit dans son journal la propagation de ses doctrines et d'autres idées sociales ou politiques. Le 19 octobre dernier, il publia dans son journal un article intitulé : *Politique du système en Afrique, immorale dans son principe, odieuse dans son but, inhabile dans ses moyens.* Cet article contient les passages suivants qui ont été principalement incriminés :

« M. Guizot ou M. Soult dorment du sommeil du juste, pendant que des milliers d'Arabes crient vengeance à Dieu, en se voyant ravir leur patrie, leur propriété, leur famille, et profaner leur religion. Voilà, en effet, des personnages qui n'ont rien de sauvage précisément, qui croient en Dieu, caressent leurs enfants et auxquels on n'arracherait leur traitement qu'avec la vie. Cependant ils n'ont aucun sentiment de justice et d'humanité pour des hommes, leurs semblables, pour des droits aussi précieux que les leurs. On les voit froidement impitoyables pour de pauvres pâtres ; ils apprennent avec joie qu'on a fait une belle razzia ou brûlé un millier de femmes et d'enfants dans quelques cavernes. Loin que l'héroïsme de leurs victimes les touche, il les traitent de bandits et de lâches, et l'invincible Abd-el-Kader lui-même, ce moderne Jugurtha dont la gloire se projette comme une auréole immortelle au dessus de ce spectacle d'iniquité, Abd-el-Kader est considéré comme un barbare et un sujet révolté. Et si du milieu de ces tribus persécutées, un traître, un apostat se lève, voilà celui qu'honore le système ; il lui tend la main, le comble d'honneurs et de récompenses, et le met au rang de ses alliés.

. . . .

« La guerre d'Alger a un but peut-être : conquérir un royaume pour un des fils de Louis-Philippe. Elle en peut avoir un autre plus essentiel : tenir des soldats en haleine de cruauté, pour soutenir une politique rétrograde contre la nation ; on a besoin d'officiers généraux plus que dévoués pour occuper les bastilles de Paris le jour où le système se croira assez fort pour frapper un grand coup sur les institutions libérales, le parlement, la presse, l'opinion. Ce but est une nécessité pour le système ; car quand un pouvoir est sur un pied opposé à toutes les tendances de son pays, il faut, sous peine de vie, qu'il se crée une force propre, capable de l'abattre et de l'opprimer. »

C'est cet article qui amène aujourd'hui M. Bouvet devant les assises. M. de Marnas, substitut du procureur général, a soutenu l'accusation. MMes Bouvet et Charassin, avocats, ont présenté la défense. Et le jury, après quelques moments de délibération, a rapporté un verdict d'acquittement.

Un concert intéressant aura lieu très prochainement au Conservatoire. M. Limnander, jeune artiste belge, fera entendre plusieurs de ses compositions, notamment les chœurs sans accompagnements et les *Scènes druidiques*, qui ont été exécutés avec succès l'hiver dernier. L'interprétation des œuvres de M. Limnander sera confiée à l'orchestre du Conservatoire, sous la direction de M. Habeneck.

CHRONIQUE AGRICOLE.

CIRCULAIRE ANTI-SOCIALE DE L'ADMINISTRATION. — Le ministère de l'agriculture et du commerce avait déjà laissé percer, dans sa première circulaire sur les céréales, une prédilection malheureuse pour les vieilles doctrines économiques, du *laissez faire* et pour la liberté illimitée du commerce : cette manifestation, toute fâcheuse et inopportune qu'elle fût en face des circonstances actuelles, pouvait se justifier encore en la prenant dans son sens le plus restreint et au point de vue purement légal ; c'est ainsi que la presse l'a généralement interprétée. Mais l'administration l'entendait autrement ; et pour ne laisser aucun doute sur sa pensée intime, elle l'explique et la commente elle-même dans une nouvelle circulaire que le *Moniteur* résume comme il suit :

« Le ministre recommande particulièrement de refuser aux communes toute demande d'autorisation de former des approvisionnements de grains, soit pour les verser sur les marchés, soit pour les distribuer aux classes indigentes. Les réserves, en général, ont le grave inconvénient d'alarmer les populations, de retirer de la circulation des quantités plus ou moins considérables de grains, et d'élever d'une manière factice le prix de la denrée. Inutiles tant que l'état des prix n'en appelle pas l'emploi, elles sont constamment insuffisantes quand arrive le moment de s'en servir, et imposent ainsi aux communes des sacrifices en pure perte. Elles ont, en outre, l'inconvénient capital d'éloigner le commerce régulier, dont les spéculations ne sauraient s'accommoder de cette concurrence ou de cette intervention, et qui ne peut vivre sous la menace incessante d'un approvisionnement public. »

Quoique cette pièce émane certainement des bureaux du ministre de l'agriculture et du commerce, nous ne croyons pas qu'elle ait reçu l'assentiment personnel de M. Cunin Gridaine ; il l'a peut-être signée, mais il ne l'a pas lue. C'est la pensée des bureaux, mais ce n'est pas la pensée du ministre. Jamais on ne nous persuadera qu'un homme d'État puisse méconnaître à ce point l'esprit social des institutions françaises [illegible]

qu'il sera sûr de trouver du pain pour ses enfants, jusqu'à la récolte prochaine, quoiqu'il arrive ! Mais à ce compte, tous les services publics seraient donc aussi une cause de panique pour le peuple ? autant vaudrait dire que l'organisation de la gendarmerie est alarmante, parce qu'elle rappelle l'existence des malfaiteurs ; que l'organisation des corps de pompiers est alarmante, parce qu'elle réveille les terreurs de l'incendie ; que l'armée peut troubler la quiétude des citoyens en leur rappelant les horreurs de l'invasion, etc.

Et, chose incroyable, cette même administration qui trouve si dangereuse l'organisation d'un service communal de subsistances ; qui la repousse de toutes ses forces comme une cause d'alarmes pour le prolétaire ; cette administration ne comprend pas que le peuple s'inquiète lorsque le commerce privé accapare le blé d'une localité, lorsqu'il retire de la circulation locale des quantités considérables de grains pour les expédier au loin, et que par suite il élève d'une manière factice le prix de la denrée ! Si des troubles éclatent, en pareille circonstance, le ministère écrit aux préfets de maintenir la stricte exécution des lois ; il met en mouvement la garde nationale et la troupe de ligne pour protéger les convois destinés à l'exportation ; c'est juste et sage : la société doit intervenir, la force publique doit défendre et faire respecter les droits de chacun de ses membres. Voilà les vrais principes ; pourquoi refusez-vous de les appliquer quand il s'agit de protéger le peuple contre la famine ?

COMICE DE REIMS. — M. le sous-préfet de Reims a présenté, dans la séance annuelle du comice un compte-rendu des progrès de l'agriculture locale, dont nous extrayons deux passages importants : le premier fixera l'attention des cultivateurs sur une race de moutons encore peu connue ; le second se recommande à la sollicitude éclairée de M. le directeur des haras.

« Il est peu de contrées qui aient eu autant d'efforts à faire en agriculture que la nôtre. Quand on se reporte à 20 années en arrière, que l'on se représente ses terres en friche, ses plaines arides et nues, l'aspect misérable de ses habitants, et que l'on voit aujourd'hui nos campagnes couvertes, de toutes parts, de cultures avancées, de belles plantations, de maisons bien bâties, d'une population heureuse et respirant l'aisance, on ne peut s'empêcher d'admirer, avec les bienfaits de l'agriculture, l'esprit laborieux et patient de nos cultivateurs, cette volonté intelligente qui a présidé à leurs travaux et qui a triomphé d'un sol ingrat et déshérité. »

» *Race ovine.* — La race ovine, qui n'a point cessé d'être l'objet de la prédilection de nos éleveurs, tend toujours à se perfectionner.

» Parmi les nouveaux essais d'amélioration auxquels elle a donné lieu, il faut citer ceux qui ont été faits par M. Charpentier-Courtin, au moyen de croisements avec le troupeau de Mauchamp.

» Dès 1835, la chambre de commerce de Reims recommandait à M. le ministre du commerce et de l'agriculture les produits de ce troupeau comme » se distinguant par un genre de laine tout particulier qu'on ne rencontrait » dans aucun pays, par une laine longue, propre au peigne, facile à filer, » plus nerveuse que les autres laines, douce, soyeuse et lustrée, ce qui lui » donnait l'aspect du cachemire, réunissant la finesse du thibet au brillant » de la laine anglaise, et convenant parfaitement à la fabrication des tissus » mérinos et autres tissus légers. »

» Les expériences faites par l'habile agriculteur que je viens de nommer paraissent avoir confirmé les heureux pronostics de la chambre de commerce de Reims. Les produits de ces croisements ont donné une laine remarquable, qui peut remplacer le cachemire pour certains emplois, notamment pour les châles dits cachemires français. Ils l'emportent en outre par leur taille et leur poids sur le troupeau même de Mauchamp. On ne saurait donc trop encourager ces essais, qui promettent à notre pays un nouveau type de race ovine, doué de qualités supérieures.

» A côté de cet heureux essai un autre se prépare. Un bélier Dishley mérinos, provenant des troupeaux du gouvernement, vient d'être placé par le comice agricole de la Marne chez un agriculteur de nos communes, pour servir à la reproduction. L'espèce à laquelle il appartient se distingue par ses belles formes, son rapide développement et la quantité de viande qu'elle donne. Sa laine seulement est un peu commune ; mais on espère corriger ce défaut par son croisement avec les brebis de nos contrées et en obtenir les meilleurs résultats.

» *Race chevaline.* — Quant à l'espèce chevaline, elle n'a fait aucun nouveau progrès. Ce n'est point le zèle ni l'intelligence de nos agriculteurs qui lui ont fait défaut, mais les bons éléments de reproduction. Le dernier concours du comice agricole de la Marne a mis ce fait dans toute son évidence. Tous les cultivateurs qui se sont rendus à cette assemblée ont été frappés de la défectuosité des produits placés sous leurs yeux, et en ont emporté une impression fâcheuse qui, se propageant dans nos campagnes, y amène le découragement.

» Aussi les saillies des étalons royaux ont-elles été moins nombreuses. Le chiffre qui, l'année dernière s'en était élevé à 116, n'est cette année que de 106, et il est à croire qu'il ira sans cesse en diminuant.

» S'il est vrai, comme on le dit, que les autres stations de France ne sont pas mieux partagées que la nôtre, il est bon que le gouvernement soit averti, pour qu'il envoie aux stations des étalons réunissant de meilleures conditions, ou qu'il convertisse les fonds qu'il emploie tous les ans à cette dépense d'une manière si peu profitable, en distributions aux comices agricoles avec destination spéciale. C'est le vœu qu'exprime M. Charpentier-Courtin dans le rapport que je dépose sur le bureau.

» Au contraire, les étalons du département placés dans nos campagnes paraissent obtenir, comme nous l'espérions, la confiance de nos cultivateurs et convenir aux besoins de notre agriculture. Les produits sont généralement bien constitués et pleins d'avenir. Vous ne pouvez donc qu'engager le conseil général à continuer ce moyen d'encouragement pour l'amélioration de la race chevaline, et le prier d'appeler l'attention du gouvernement sur les mauvais services que rendent les étalons royaux.

» Insistez aussi pour le placement de juments poulinières dans le département. Déjà, sur votre proposition, ce conseil a émis ce vœu l'année dernière auprès du gouvernement. »

COMICE DE CHATEAU-THIERRY. — Les observations suivantes présentées au comice de Château-Thierry par son président, M. de Tillancourt, éclaireront les cultivateurs de la Champagne sur la valeur réelle des moutons Dishleys : nous espérons que les courtes réflexions de M. de Tillancourt suffiront pour prévenir les spéculations malheureuses auxquelles cette race anglaise pourrait donner lieu dans l'arrondissement de Reims.

« Quant à la race ovine, Messieurs, la tâche du comice était facile. Une direction habile est depuis longtemps imprimée chez nous à l'élève des bêtes à laine ; les races sont parfaitement fixées, et l'on peut, pour les juger, s'appuyer sur des observations consécutives.

» La beauté de nos troupeaux est incontestable ; cependant on nous excite chaque jour à les modifier à l'aide de béliers anglais, afin d'avoir des élèves qui donnent plus de viande, fournissent une laine longue propre au peigne, et soient d'un placement plus facile.

acquis une juste réputation.

» Nous pouvons par une étude plus minutieuse des aptitudes de nos élèves, et en accouplant ensemble les mâles et les femelles ayant des qualités homogènes, rendre les mérinos susceptibles d'un engraissement plus précoce, en même temps que nous obtiendrons encore pour la toison quelques progrès qui la rapprochent de celle des belles races de Saxe. Mais laissons aux lots dont le type n'est pas formé, à ceux qui vivent dans des sols humides, l'adoption des races *new-kent* et *dishley* et de leurs croisements, ou ne les expérimentons que sur une petite échelle. »

FURCRÆA GIGANTEA. — La Revue horticole du docteur Bixio donne de curieux détails sur une plante rare qui attire maintenant l'attention, et qui présente un phénomène de végétation vraiment extraordinaire. M. Neumann la décrit comme il suit :

« Cette plante est en fleur depuis le 7 novembre dans les serres du Muséum ; le tronc ou tige à 0 m. 35 de hauteur sur 0 m. 12 de diamètre surmonté d'une touffe de feuilles d'un vert gai, garnies de quelques épines à la base, et terminées en pointe; du centre de ces feuilles s'élève une hampe de 6 mètres environ, garnie de bractées disposées en spirales jusqu'aux deux tiers de la hampe, ensuite garnie de branches florifères au nombre de 28 à 30. Les fleurs qui y sont attachées sont d'un blanc verdâtre, pendantes, odorantes; la pousse de cette hampe a commencé vers le 2 septembre, à l'air libre; on l'a rentrée tout de suite en serre chaude, où aujourd'hui, 16 novembre, elle a cessé de s'allonger. Cette rapidité de végétation peut être comparée à celle du bambou, mais cependant le bambou aurait atteint une hauteur double dans le même temps; il est vrai que le *Furcræa* est une tige à fleurs, tandis que le bambou ne produit que des feuilles ; ensuite le premier est cultivé en caisse, tandis que le second vient en pleine terre Ce n'est pas la première fois que cette plante fleurit au Muséum, mais les époques de floraison sont si éloignées, que l'on peut se permettre de l'annoncer, car il y a beaucoup d'amateurs qui n'ont jamais su que cette plante fleurissait dans les serres du Muséum.

« La fleur de cette plante, au lieu de donner des graines, se transforme en un bulbille feuillé que l'on plante sur-le-champ. L'individu que nous venons de décrire provient d'un bulbille récolté et planté il y a trente ans. »

ELIZÉE LEFÈVRE.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 2 DÉCEMBRE 1845.

Le *Journal des Débats* fait précéder les rapports officiels reçus de l'Algérie et publiés par tous les journaux, de l'analyse de ces mêmes rapports ; ce double emploi est une anomalie familière à cette feuille; cependant nous trouvons vers la fin de cette analyse une réflexion sur le mouvement de nos troupes vers les tribus rebelles que les agents de l'émir viennent de soulever pour la dixième fois; la soumission définitive et sérieuse de cette multitude de tribus est, déclare les *Débats*, « une tâche laborieuse qu'on ne peut accomplir qu'à force de poursuites et de razzias! » Tel est l'oméga de la sagesse ministérielle, c'est tout ce que quinze ans d'expérience et d'épreuves ont appris à nos hommes d'Etat. Hélas! hélas! et trois fois pitié !

Le *Journal des Débats* persiffle, sous une apparence de haut éloge, la prétention de M. de Lamartine qui voudrait qu'on s'occupât de son idée indépendamment de sa personne. Votre idée, c'est vous ; vous vous êtes cherché, en quelque sorte, dans tous les partis politiques que vous avez parcourus, et c'est pour cela qu'aucun d'eux n'a pu vous satisfaire ; aujourd'hui, vous êtes réfugié en vous-même, l'éclat de votre talent donne quelque consistance à votre bouderie, mais du jour où vous voudrez mettre votre *idée* au dehors, il vous faudra bien constituer un *parti* nou-

M. B. à la Flèche. — Ami, trop de précipitation peut nuire. Achevez vos calculs : on a l'œil sur l'affaire, et rien ne périclite.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 1er décembre. — LEVECQ, marbrier, Petite-Rue-Saint-Pierre, 2 bis. Juge commissaire, M. Labbé ; syndic provisoire, M. Decagny, rue Thévenot, 16. — ACHARD, épurateur de literie, rue Beaurepaire, 13. Juge commissaire, M. Chatenet; syndic provisoire, M. Henrionnet, rue Cadet, 13.

HALLE DE PARIS.

1 déc.			2 déc.		
Arrivages	2266 q.	25 k.	Arrivages	2469 q.	27 k.
Ventes	2188	95	Ventes	3113	13
Restant	47047	69	Restant	46383	83
Cours moyen	41,58		Cours moyen	39,56	
Cours-taxe	41,09		Cours-taxe	40,52	

Cote administrative.

	q.	k.					q.	k.			
Gruaux	4	71	56,80	à	57,30	Gruaux	6	28	00,00	à	56,05
1re	337	53	41,40	à	44,60	1re	138	10	41,40	à	44,60
2e	203	67	38,20	à	40,50	2e	657	73	38,20	à	40,10
3e	7	67	30,55	à	33,10	3e	31	22	33,10	à	36,95
4e	69	66	25,50	à	28,00	4e	«	«	00,00	à	00,00
A liv.	1136	55	38,85	à	42,00	A liv.	1931	10	31,20	à	43,30

Marchés.

Marché Saint-Antoine, 2 déc. — Foin, 1re 58 à 60 ; 2e 52 à 55 ; 3e 45 à 48. — Sainfoin, 1re 00 à 00; 2e 00 à 00; 3e 00 à 00. — Luzerne 1re 00 à 00; 2e 52 à 54; 3e 00 à 00. — Paille de blé 1re 30 à 32; 2e 27 à 29; 3e 00 à 26. — Paille de seigle 1re 40 à 42 ; 2e 00 à 00 ; 3e 00 à 00. — Paille d'avoine, 1re 00 à 00; 2e 43 à 45 ; 3e 00. — Trèfle 1re 00 à 46; 3e 00 à 00. — Regain 1re 00 à 47; 2e 45 à 00.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 2 déc. — Foin 1re 51 à 52 ; 2e 48 à 49; 3e 43 à 44. — Luzerne, 1re 49 à 53 ; 2e 46 à 47. — Paille de blé, 1re 29 à 30 ; 2e 27 à 28; 3e 00 à 00.

Marché de Sceaux, 1er déc. — Il a été amené 829 bœufs, sur lesquels 782 ont été vendus 1,20-1,05-0,90. — 447 vaches amenées, dont 432 vendues 1,10-0,94-0,80. — Veaux amenés 373, vendus 364 à 1,16-1,26-1,08. — 9072 moutons ont été amenés, sur lesquels 7526 ont été vendus, 1,34-1,12-0,88.

Marché de La Chapelle-Saint-Denis, 2 décembre. — Veaux amenés 305, vendus 305 1,40-1,30-1,20. — Vaches grasses amenées 92, vendues 56 à 1,02-1,88-0,24. — Vaches laitières amenées 84, vendues 32 de 210 à 425. — Taureaux, 1 amenés, 1 vendus 270.

Marché de la Vallée du 1er décembre. — Alouettes (la pièce) 0,05 à 0,11. — Agneaux (la pièce) 0,00 à 21. — Bécasses 1,75 à 2,50. — Bécassines 0,60 à 0,00. — Cailles, 0,00 à 0,00. — Canards barbotteurs, 1,00 à 2,00. — Canetons de Rouen, 0,00 à 2,75. — Canards sauvages, 0,00 à 0,00. — Chapons gras, 2,75 à 5,25. — Chevreaux ou cabris 00,00. — Chevreuils 26,00 à 31,00. — Cochons de lait, 0,00 à 5,00. — Dindes gras, 5,75 à 7,00 ; comm., 3,50 à 5,00. — Faisans, 0,00 à 3,50. — Lapins ou lapereaux 1,10 à 2,75. — Lièvres ou Levreaux, 2,50 à 4,25. — Moutons pré-salé 12 à 22. — Oies comm. 2,00 à 3,50 ; grasses, 5,00 à 6,50. — Perdrix grises, 1,50 à 2,00. — Perdrix rouges, 2,00 à 2,50. — Pigeons bizets 0,35 à 0,60 ; — do de volière 0,65 à 1,00. — Pilets, 1,50 à 1,75. — Poules ordinaires 1,25 à 1,75. — Poulets gras 2 25 à 3,50 ; do comm. 0,60 à 1,75. — Rouges, 1,80 à 0,00. — Sarcelles, 0,00 à 1,80 Vanneaux, 0,00 à 0,00.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, 1er déc. — Blé 1re 22,00 ; 2e 21,00; 3e 20,00

CHEMINS					
Havre......	700 ««	« ««	« ««	— 700, 715	H.15
Marseille	830 ««	« ««	« ««	— 825, 852 50, 820, 830	H.15
Vierzon......	630 ««	« ««	H. 25 ««	—	
Nord	660 ««	673 ««	H. 15 ««	— 662 50, 635, 640	H.20
Dieppe.......	« ««	« ««	« ««	—	
Boulogne....	492 50	495 ««	H. 12 50	— 495, 500	H. 15
Bordeaux. ..	560 ««	570 ««	H. 10 ««	— 560, 585, 580	H.15
Montereau...	420 ««	« ««	« ««	— 420, 415	B. 5
Fampoux....	« ««	« ««	« ««	—	

LONDRES, 30 nov.	PARIS, LE 2 Déc. PRIMES.	COULISSE.
Dimanche.	3 0/0 F. c. 82 50 d. un. 82 70, 50 d. 50 F. c. 5 0/0 F. c. 117 15 d. 50. F. p. 117 75, 70 d. 50. Nord, 697 50, 672 50 d. 20, 710, 690 d. 10 au 15	Av. 82 15. Ap. 82 47 1/2 B. du Trés. 3 1/2 à 2 et 5 m 3 1/8 à 9 m. F. c. F. p 3 0/0 5. 30 5 0/0 25. 37 1/2

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 103,00 à 104,00; courant du mois, 106,00 à 00,00; 4 premiers 1846, 108,00 à 00,00 ; 4 derniers mois, 100,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 102,00. — Lin, 87,00. — Œillette rousse, 88,00. — Cameline, 88,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 107,00 à 108,00; 8 premiers mois 1846, 112,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 88,00 à 00,00 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

M. Bignan publie le premier volume de ses *Œuvres poétiques*. Ce volume se compose de trois essais épiques : ***Joseph, Hélène, Napoléon en Russie***, d'élégies, de poèmes lyriques, et de dialogues entre Racine et Pradon, Voltaire et le comte de Maistre, Mirabeau et Napoléon, Vestris et Guimard. Le recueil de M. Bignan ne se recommande pas moins par la variété des sujets que par le mérite de la poésie.

Spectacles du 3 décembre 1845.

7 h. »|» OPÉRA. — Dieu et la Bayadère. Diable à quatre.
7 h. »|» THEATRE-FRANÇAIS. — Homme de bien. Mari à la campagne.
7 h. »|» OPERA-COMIQUE. — Charbonnière. Mina.
7 h. »|» ODÉON. — Prologue. Reprise de Lucrèce. Plaideurs.
6 h. 3|4 VAUDEVILLE. — Riche d'amour. Robinson. La Polka.
6 h. »|» VARIETÉS. — Deux Compagnons. La Foi. La Vendetta.
6 h. »|» GYMNASE. — Noémie. La Pluie. Couleurs. L'Enfant.
6 h. 3|4 PALAIS-ROYAL. — Bains. La Gloire. Le Code. L'Almanach.
6 h. 1|2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Diane de Chivry. Don César.
7 h. »|» AMBIGU. — Les Mousquetaires.
6 h. »|» GAITÉ. — Calas. Toupinel. La Sœur.
6 h. »|» CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. »|» COMTE. — Mon Habit. Magie. Jocrisse. Chansonnette. Danse.
6 h. »|» FOLIES. — Prix de vertu. Diable. Plus heureux. Moustache.
PANORAMA. (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et compagnie, rue du Croissant, 16.

adopter aux deux chambres pour l'exploitation des chemins de fer. On disait aujourd'hui à la Bourse que *deux mille protêts* avaient authentiquement constaté le premier décembre les ravages de l'agiotage et des jeux de bourse ; et le même jour il y a eu une sorte d'émeute à la Banque par l'encombrement de tous les paiements en retard.

L'argent reste engorgé entre les mains des détenteurs de capitaux, que la peur paralysera ; les premières maisons de banque de la capitale n'acceptent plus le papier qu'à 60 jours ; les meilleures signatures ne sont accueillies qu'avec défiance et à des taux usuraires. Les commerçants les plus probes, les maisons les plus solidement assises sont menacées dans leur existence, et chacun tremble en se disant : Si le premier décembre décèle déjà les profondes blessures dont le crédit est atteint, que sera-ce à la fin de l'année ?

Oui, cette fin d'année répandra la ruine dans le commerce et dans l'industrie de toute la France, et malheureusement il est trop tard maintenant pour porter secours à ceux qui vont périr. Il y a deux mois, il était temps de le faire ; alors nous conjurâmes les ministres de reconnaître leurs erreurs, de ne pas sacrifier les intérêts du pays à un fol entêtement et aux exigences aveugles de la haute banque ; nous les conjurâmes de prendre le seul parti alors possible pour faire rentrer dans la circulation les sommes énormes que l'agiotage en avait distraites ; ce moyen consistait à déclarer que les lignes de chemins de fer restant à adjuger ne seraient point concédées, et que l'Etat les exploiterait lui-même. Si le ministère avait pris ce parti, l'argent entassé dans les caisses de toutes ces compagnies formées moins pour l'exploitation des chemins que pour le vol des primes, en serait ressorti immédiatement et eût empêché, ou tout au moins atténué la crise déjà commencée.

Mais on n'a pas voulu nous écouter, pas plus qu'on ne nous avait écoutés, lorsque nous prédisions tous les désastres qu'entraînerait la concession des chemins de fer aux compagnies.

Le ministère a continué à marcher les yeux ouverts vers l'abîme, où il entraînait le commerce et, arrivé au bord du précipice, que faire ?

Que faire ? Nos hommes politiques ont élevé un autel à l'agiotage et en ont fait un Dieu ; à ce Dieu il faut des victimes, et la hideuse banqueroute, qui est assise à la porte des maisons marquées pour le sacrifice les lui fournira.

Que faire ? Il faut, disent les ministres, adjuger les chemins de Lyon, et profiter de la crise pour les donner à M. de Rothschild ?

Que faire ? Il faut destituer M. Quinet, ou bien intriguer pour faire renommer député un de nos amis dont les électeurs sont peu contents.

Que faire ? Si nous envoyions quelques régiments de plus en Algérie, où nous n'avons encore qu'une armée de cent mille hommes ? ou bien si nous donnions un bal superbe où les hommes ne seraient admis qu'en culottes courtes ? les culottes courtes sont de très bon air et sont très bien portées.

Que faire ? Eh ! mon Dieu ! faites ce que vous voudrez ; M. Michel [illegible] des écrivains vendus pour sanctionner de leur vote ou de leur suffrage votre politique sans cœur ; les hauts-barons de la finance, tant de Paris que de Londres, vous accordent leur protection puissante, en échange des millions que vous leur avez livrés, et le cœur du pays, croyez-vous, ne bat plus que pour des questions de primes. C'est possible, mais voici que la question politique se complique de la question d'argent ; voici que l'évènement s'apprête à donner le dernier mot de la théorie des intérêts matériels ; tâchez que la logique de vos souteneurs de la tribune et de la presse soit de force à tenir contre la double explosion de la misère des classes pauvres, de la ruine des classes moyennes ; tâchez d'être prêts contre la réaction qui s'avance, réaction que votre ignorance et votre inertie coupable auront seules provoquée !

Vous nous appeliez des visionnaires insensés, presque des anarchistes, quand notre patriotisme sincère vous signalait l'abîme où vos prodigalités folles devaient entraîner le pays ! L'avenir dira quels étaient les visionnaires et les fauteurs de troubles, de vous ou de nous !

Une malice des DÉBATS.

Nos lecteurs savent avec quelle déloyauté le ministère, mutilant le programme du cours de M. Quinet, a contraint ce professeur au silence. Nous pensions que cette mesure trouverait dans la presse gouvernementale elle-même, au moins un opposant, le *Journal des Débats*, qui s'est piqué jusqu'à ce jour de défendre l'indépendance de la pensée, de représenter un des bons instincts de la bourgeoisie, l'amour de la liberté en matière de philosophie. Il y a peu d'années, le *Journal des Débats* ne se contentait pas de la tolérance à l'égard des enseignements les plus hardis ; il choyait les religions nouvelles et insérait force réclames en faveur de M. l'abbé Châtel. Comment un journal aussi large dans ses tendances est-il devenu réactionnaire, oppressif ? Nous avons peine à le concevoir. Depuis le moment que nous signalons, la rédaction des *Débats* ne s'est pas recrutée parmi des prêtres catholiques, mais parmi les *membres du collège de la religion saint-simonienne*. Quelle est donc la cause du revirement qui s'opère aujourd'hui ? Comment un rédacteur des *Débats* peut-il prendre la plume pour justifier un acte d'oppression sourde, jésuitique, détourné, dirigé contre la pensée indépendante, une mutilation du programme opérée la veille de l'ouverture d'un cours ?

La conduite des *Débats* nous étonne. Nous n'en chercherons pas le motif dans des pensées de haute politique ; les *Débats*, en oubliant les convenances de la polémique si bien respectée par M. Quinet, en descendant à des personnalités, ont trop laissé voir l'intérêt qui les guide en cette affaire. Lorsque tous les journaux indépendants se plaignent de voir un noble enseignement étouffé, les *Débats* sourient et se demandent si M. Quinet sera bien malheureux de toucher son traitement sans faire de cours ?

Les *Débats* n'avaient pas besoin de poser cette question : ils possèdent dans leurs bureaux plusieurs professeurs *in partibus*, parfaitement experts pour la résoudre ; mais quand on rapetisse ainsi les discussions, lorsqu'on les abaisse aux points de vue d'un grossier matérialisme, lorsque sans motif on les empreint d'une telle amertume, le public est en droit de se dire : quel est donc le candidat [illegible] plomate ils tenaient tout prêt pour le [illegible] tion portait juste.

Aujourd'hui, les *Débats* ne se contentent pas d'être représentés au Collège de France et à la Sorbonne par M. Saint-Marc Girardin, par M. Philarète Chasles et par M. Michel Chevalier. Il leur faudrait peut-être aussi, dans la chaire de littérature méridionale, un protégé qui s'entendît mieux « à expliquer avec goût un morceau de » Dante ou de Caldéron, qu'à faire des phrases sonores sur la Con- » vention et sur la bataille de Waterloo. »

Dire à M. Quinet, à un homme scrupuleux en fait d'honneur, vous allez toucher vos appointements sans faire de cours ; comme c'est bien conçu, comme c'est adroit pour déterminer une démission et pour se faire une place !

M. Quinet ne sera pas dupe de ce manège. Il attendra patiemment que la parole devienne libre et que justice lui soit rendue.

A messieurs les Rédacteurs de la *Démocratie pacifique*.

Maintenant que l'émotion que m'a fait éprouver mon procès est passée, veuillez me permettre, messieurs les rédacteurs, de rétablir le véritable sens de certaines expressions que plusieurs journaux m'ont involontairement attribuées. Je dis involontairement, car je n'ai qu'à me louer de la bienveillance de la presse à mon égard, ainsi que de l'intérêt qu'a paru porter à ma situation le jeune barreau de Paris, dont un grand nombre de membres étaient présents à cette séance. Le témoignage non équivoque de leur sympathie a dû influer en bien sur l'application modérée que la cour a faite de la loi. Quoique j'eusse droit à un acquittement, je dois savoir gré de leur modération à MM. les magistrats. J'aime à rendre justice à tout le monde, même à la justice qui me frappe. Maintenant, quelques explications : 1° Je n'ai pas dit, en parlant de la conférence que j'eus l'honneur d'avoir avec M. de Gasparin, alors préfet du Rhône, que mes paroles lui avaient arraché des larmes ; j'ai dit que je l'avais vu profondément affligé de la tournure que prenaient les choses, et qu'il versait des larmes. M. le préfet me promit de faire part au général Aymar de mon projet d'aller porter des paroles pacifiques aux ouvriers de la Croix-Rousse, centre principal de l'insurrection, ajoutant que, dans le cas où le général approuverait mon projet, il (M. de Gasparin) me le ferait savoir. Reconduit chez moi par deux militaires, j'y attendis en vain une réponse. J'ajouterai, pour servir à l'histoire de ces tristes journées, qu'ayant voulu traverser la place de la Préfecture, afin d'aller, avec quelques autres personnes, porter secours à une maison où le feu venait de se déclarer, par l'effet, je crois, de l'explosion d'un pétard, le général Aymar, qui était alors sur la place, sans paraître faire attention — il faut le dire — au bruit des balles qui sifflaient de temps en temps à ses oreilles, nous défendit d'avancer, ajoutant ces mots que je n'ai pas oubliés : « Ce n'est pas pour qu'on l'éteigne que j'y ai fait mettre le feu ! »

2° En parlant de mes croyances religieuses, j'ai dit que je n'étais inféodé à aucun système, à aucune communion, et que j'étais chrétien, mais chrétien progressif. Je me dis chrétien progressif, parce que je considère le Christ comme le type, l'idéal, le verbe ou l'incarnation de la Vérité, de la Justice et de la Charité dans le temps, mais non dans l'éternité ; transitoirement, mais non d'une manière absolue.

Je fonde cette croyance, 1° sur l'horreur que Jésus éprouvait pour la lettre morte ou la formule arrêtée de la loi, disant que « la lettre tue, et que l'esprit seul vivifie ; » 2° sur sa parabole si remarquable de la Vigne et du Vigneron, qui est ainsi conçue : « Je suis une véritable vigne, et » mon père est le vigneron. Il retranchera toute branche qui ne porte pas » de fruit, et il émondera toute branche qui en porte, afin qu'elle en

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
JEUDI 4 DÉCEMBRE 1845.

LE CLUB DES COMMÈRES.

NOUVELLE (1).

Martinelli, après avoir lu la lettre de Marguerite, s'écria :

— Je vous l'avais bien dit, capitaine, elle a peur que je l'oublie, si nous cessons de nous voir ou du moins de nous écrire ; soyez jusqu'à la fin complaisant, capitaine, chargez-vous de nos lettres, je l'aurais bientôt convaincue, je vous le promets ; je la ramènerai à la raison avant huit jours, car, sans me vanter, capitaine, je connais les femmes et je sais comment leur parler.

Par charité chrétienne et croyant être vraiment utile à Marguerite (car du Martinelli je ne me souciais guère), j'acceptai, et me voilà occupé tous les jours, moi, vieux barbon, à donner et à recevoir des lettres de deux jeunes amoureux. Joli métier !

Chaque fois que je remettais à Marguerite une lettre de Martinelli, la même scène se renouvelait ; elle la recevait en rougissant et pâlissant tour à tour, sans oser lever les yeux ; et vraiment j'étais étonné qu'elle voulût continuer une correspondance qui lui causait tant d'émotion et de trouble. Malgré cela, je n'ajoutais pas mes conseils à ceux que Martinelli prétendait lui donner, parce que dans de semblables occasions, les raisonnements les plus justes des gens froids et désintéressés paraissent paradoxaux et illogiques au dernier point.

Marguerite était enceinte et aurait dû éviter toute émotion. Elle avait bien assez de peine déjà à supporter les injures qui, chaque jour, venaient la frapper au cœur dans des lettres anonymes que tous les oisifs de la ville lui écrivaient pour se distraire, et où ils la traitaient comme la dernière des femmes. Sans compter que sa mère lui rapportait impitoyablement tous les commérages qu'elle avait recueillis hors de chez elle. Sous prétexte de demander des consolations et des conseils, mais en réalité pour se faire plaindre et se faire louer de sa vertu toujours exemplaire, elle ne craignait pas de parler sans cesse de la faute de sa fille à ses trois commères qui lui rapportaient tout ce qu'on en disait.

Chaque fois qu'elle revenait de chez elles, elle avait la tête montée, et au lieu de cacher à Marguerite ce qu'elle avait appris, ou du moins de la gronder doucement et de la consoler, elle se mettait à déblatérer contre elle, l'invectivant et s'ingéniant à lui faire paraître plus désespérée encore la position où elle se trouvait : elle était un objet de scandale pour toute la ville ; on ne parlait d'elle qu'avec mépris ; enfin elle s'appesantissait sur toutes les médisances et les calomnies, afin, disait-elle, que cela lui serve de leçon.

A la longue, la pauvre Marguerite, accablée sous l'obsession de ses reproches, en était devenue presque folle ; elle ne pouvait rencontrer quelqu'un dans sa maison, dont elle ne franchissait jamais le seuil, sans trembler devant lui, s'imaginant qu'on avait le droit de lui reprocher sa faiblesse et croyant voir sur tous les visages une expression de mépris. Elle était pâle comme une morte, et très souvent, vers le soir surtout, après la tombée de la nuit, elle éprouvait des crises nerveuses dont la violence inquiétait ; elle prononçait alors des mots sans suite, et à la vue seule de sa mère, elle poussait des cris comme font souvent certains malades à la vue de leurs gardiens. Ces accès se renouvelèrent si souvent, elle devint si faible, que bientôt elle fut forcée de garder le lit et que son médecin déclara qu'elle ne pourrait supporter les douleurs de l'enfantement, si elle ne se rétablissait avant l'époque de ses couches qui approchait.

Quelque temps avant d'accoucher, ses crises nerveuses redoublèrent, et elle tomba dans une faiblesse telle, qu'on crut sa dernière heure venue, et ce fut contre toutes nos prévisions qu'elle eut la force de mettre son enfant au monde. Mais ce qui nous étonna par dessus tout, après sa guérison si prompte, qu'elle parut miraculeuse, ce fut le changement de caractère que la maladie avait opéré en elle. A peine put-elle se lever, qu'elle ôta à sa mère le commandement de la maison, et lui parla avec un air d'autorité et d'indépendance qui la confondit ; elle avait perdu toute timidité et toute crainte vis-à-vis d'elle, et loin de répondre comme autrefois, seulement par des larmes et des prières, elle lui tenait tête vertement, sans jamais reculer, et même parfois allait jusqu'à la colère.

Cette conduite, divulguée par Mme Grolier, qui jetait les hauts cris, se plaignant de l'insolence et de l'insubordination des enfants, donna lieu à de nouvelles médisances, à de nouvelles lettres anonymes. Mais cette fois, Marguerite n'en tint compte et sembla vouloir tout braver ; elle osa sortir et aller tous les matins [illegible] sans paraître émue, ni humiliée des propos ironiques et des regards méprisants qu'on lui lançait. On aurait cru qu'elle voulait lutter avec la ville entière, et se mettre au dessus du mépris à force d'audace. Elle y réussit jusqu'à un certain point. Une fois qu'elle parut indifférente à ce que l'on disait et pensait d'elle, on s'en occupa moins, et ses amies se bornèrent à ne plus la visiter et à détourner la tête quand elle passait près d'elles.

Toutefois, quoique le fond du caractère de Marguerite fût la brusquerie envers tout le monde, à l'égard de son mari qui n'avait rien voulu croire, elle gardait sa douceur d'autrefois, et vis-à-vis de moi qui l'avait toujours traitée avec respect, elle baissait les yeux et devenait facilement interdite et rougissante. Comme vous le pensez bien, je n'avais pas essayé de relier sa correspondance interrompue par sa maladie, j'avais même refusé de recevoir une lettre de Martinelli qui me parut en prendre facilement son parti.

La maison de M. Paturel était donc redevenue assez calme, et à part Mme Grolier, réduite à l'inactivité et au silence par la fermeté de sa fille, tout le monde y paraissait tranquille, sinon heureux.

Cependant Marguerite, dès qu'elle n'eut plus de lutte à soutenir, semblait chaque jour devenir plus triste ; parfois en caressant son enfant, elle lui parlait à haute voix comme s'il eût pu la comprendre. Un jour je l'entendis qu'elle lui disait :

— Pauvre petite, que deviendras-tu ? la faute de ta mère te sera toujours reprochée. Ah ! que n'es-tu dans le sein de Dieu, pauvre enfant !

— Mme Marguerite, lui dis-je, chassez ces vilaines pensées.

— Oh ! monsieur, c'est que rien ne s'oublie dans le monde : on ne sait pas pardonner une faute... Oh ! M. Vincent, ajouta-t-elle en fondant en larmes, croiriez-vous que je ne puis trouver de parrain pour ma pauvre petite fille !

— Mme Marguerite, que cela ne vous désole pas, lui dis-je, je vous en tiendrai lieu, moi, si vous voulez.

— Oh ! capitaine, que vous êtes bon, que vous êtes bon ! et elle embrassa son enfant avec une vivacité convulsive.

Après coup, sans trop me repentir de mon offre et de son acceptation, je pensai qu'elle me mettait dans une position peu agréable ; c'était m'exposer aux quolibets et aux chansons de tous les plaisants de l'endroit, et peut-être à la sérénade que, dans beaucoup de petites villes, on donne au parrain de l'enfant dont le père putatif est autre que le mari de la mère. Mais, bah ! me dis-je, je ne suis ici qu'en garnison, ainsi, qu'importe ! et j'en pris mon parti. Le jour du baptême, je passai donc sans trop d'embarras entre la haie de curieux qui bordait la nef de l'église, et je rentrai chez moi avec l'intention d'entendre le plus stoïquement possible la sérénade obligée.

A peine étais-je rentré dans ma chambre que j'entendis frapper à ma porte, et Mme Paturel entra :

(1) Voir le numéro d'hier.

suivre ; c'est-à-dire pour me consacrer à l'instruction des ignorants et au soulagement des classes pauvres.

4° Plusieurs journaux m'ont fait dire que « j'aimais même M. le procureur-général. » Ce n'est pas exact. J'ai dit au ministère public : « Vous » prétendez que je veux exciter la haine entre les diverses classes de la » société ; vous vous trompez : j'aime tous les hommes comme mes frè» res en Dieu ; je ne m'attaque qu'à des êtres métaphysiques, à des prin» cipes et à des institutions, et nullement à des existences physiques, à » des êtres vivants. Et tenez, M. l'avocat-général, je vous le dis dans » toute la sincérité de mon âme et du fond du cœur, je n'éprouve même » pas de la haine contre vous.... » — « Malgré les fureurs dont vous êtes transporté contre moi, » ai-je eu l'intention d'ajouter, mais je me suis tû. Or, entre aimer et ne pas haïr, il y a place pour le sentiment de l'indifférence, et c'est justement ce dernier sentiment que j'éprouvais et que j'éprouve encore. Je n'aime ni ne déteste M. Jallon, par la raison que je n'ai pas l'honneur de connaître sa vie privée. J'ai entendu un magistrat qui possède une grosse voix et de larges poumons... dont il abuse parfois ; mais je n'ai pas l'avantage de connaître l'homme. Or, *ignoti nulla cupido*.

5° Un seul journal (la *Réforme*) a reproduit l'apostrophe que j'ai adressée au procureur-général, quand, en réponse à ses insinuations plus que malveillantes relativement à l'abandon que j'ai fait du ministère catholique, je lui ai dit : « Je vous le demande, M. l'avocat-général, qu'auriez-vous » fait, si, vous trouvant comme moi à la tête d'une paroisse, vous vous » étiez aperçu enfin que vous n'aviez plus la foi indispensable au prêtre ca» tholique? Auriez-vous continué l'exercice de vos fonctions? Auriez-vous » enseigné ce que vous n'auriez plus considéré comme la vérité ? Auriez» vous menti à Dieu, à vos semblables, à votre conscience? » Apostrophe à laquelle le ministère public n'a rien répondu.

J'aurais encore beaucoup de choses à dire, car ma défense, ou plutôt mes explications ayant été improvisées, quelquefois très rapidement, messieurs les sténographes n'ont pu les reproduire que d'une manière fort incomplète. Ajoutez à cela qu'ayant été pris au dépourvu, et ne m'attendant nullement à me voir obligé de présenter moi-même ma défense, et cela sur-le-champ, je n'ai pas eu de notes à remettre à MM. les rédacteurs de journaux, qui m'en ont demandé avec un empressement et un désir de m'obliger auxquels j'ai été très sensible, et dont je suis heureux de pouvoir les remercier publiquement. Il eût été cependant très important pour moi que les citations que j'ai faites de quelques-uns de mes écrits eussent été mises en regard du réquisitoire de l'avocat-général, afin que le public pût juger si j'avais réellement toute la noirceur et la férocité que le susdit réquisitoire m'attribue.

Mais cette lettre est déjà fort longue ; je me hâte de la clore et de vous prier, messieurs les rédacteurs, de vouloir bien agréer l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Paris, le 1er décembre 1845. J. TERSON.

Madagascar.

Voici, d'après le *Courrier français*, quels seraient les projets arrêtés en conseil des ministres, pour la solution de l'affaire de Tamatave :

« L'Angleterre interviendrait à Madagascar conjointement avec la France ; les deux puissances intervenantes, après avoir châtié les Houvas, réclameraient purement et simplement pour les traitants de toutes les nations le droit de s'établir sur les côtes, de posséder des terres et de faire le commerce. Le seul avantage que se réserveraient les puissances intervenantes serait l'exemption pour leurs nationaux respectifs de tous

dication de la France, et qu'il veuille attacher à son nom, dans l'histoire, cette tache indélébile. Il y a là une responsabilité immense, non seulement devant la nation, mais encore devant l'humanité. L'aristocratie anglaise n'offre pas assez de garanties au monde chrétien pour qu'on lui abandonne le soin exclusif de la civilisation des contrées barbares. L'Irlande est là qui accuse d'une voix trop plaintive cette aristocratie égoïste et sans cœur ; l'Angleterre traîne à son flanc les masses populaires trop durement exploitées et trop abruties, pour que les puissances civilisées lui confient la tutelle et l'éducation des races colorées.

Le devoir du gouvernement français est de faire triompher le principe d'une juste concurrence pour l'œuvre sainte de la colonisation, afin que l'émulation généreuse des peuples chrétiens soit féconde pour le développement et pour le bonheur des hommes. Le Christ a dit à ceux qu'il laissait sur la terre pour le représenter : *Allez et enseignez les nations*. M. Guizot pense-t-il que la France catholique doive donner sa démission, qu'elle ne soit plus digne de concourir à l'œuvre des conquêtes civilisatrices? La France n'est-elle plus la fille aînée de l'Eglise universelle? La France peut-elle, sans se couvrir de honte, renoncer au devoir sacré que lui impose la parole de l'Homme-Dieu?

Des journaux, toujours empressés de jeter sans réflexion les nouvelles au public, lors même qu'il y aurait intérêt pour le pays à les tenir secrètes, ont publié que M. le général Duvivier est nommé commandant des forces de terre à Madagascar. Ce fait est exact.

Nous félicitons sincèrement le ministère de ce choix. M. le général Duvivier a toutes les qualités propres à la conduite d'une grande opération. Puisse le gouvernement lui donner autre chose qu'un coup de main à exécuter! puisse l'honorable général avoir mission de conquérir et d'organiser un glorieux empire ; puisse-t-il avoir l'honneur de restituer à l'île africaine son beau nom de France orientale !

On lit dans le *Messager* :

M. le ministre de la marine a adressé au roi le rapport suivant, en date du 2 décembre :

Sire,

Ce n'est que le 20 du mois dernier que m'est parvenu le rapport adressé par M. le capitaine de vaisseau Romain-Desfossés, commandant la station de Bourbon, pour signaler ceux des officiers, marins et soldats, qui se sont le plus particulièrement distingués à l'affaire de Tamatave (15 juin 1845).

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de Votre Majesté les noms des personnes désignées dans le rapport dont il s'agit, avec l'indication des témoignages et des propositions dont ils ont été l'objet :

M. Fiéreck (Jean-Arthur-Delphin), lieutenant de vaisseau, commandant la gabarre *la Zélée*. Déjà recommandable par les services qu'il a rendus à la station de Bourbon, cet officier est entré un des premiers dans l'enceinte du fort houva ; il y est tombé frappé d'une balle à la tête.— Proposé pour la décoration de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur.

M. Prevost de Lacroix (Honoré-Edmond), lieutenant de vaisseau. Son ardeur et son dévouement, dit M. Desfossés, sont sans bornes. Commandant la compagnie de débarquement, il a remplacé M. Fiéreck lorsque cet officier a été enlevé du champ de bataille par suite de sa blessure. — Proposé pour un commandement

M. de Durand d'Ubraye (Louis-Alexandre-Jean-François-Léopold), lieutenant de vaisseau. Officier brillant, instruit et dévoué ; premier lieutenant et chef de batterie du *Berceau*, poste où il a rendu d'excellents services.— Proposé pour la décoration.

» tendre de leur noble caractère. En sollicitant pour eux le grade de lieu» tenant de vaisseau, en les signalant comme deux officiers de la plus bril» lante espérance, je ne suis que l'écho fidèle des chefs sous lesquels ils on» servi. »

De Mauduit (Louis-Pierre-Théophile), chirurgien de marine de 2e classe. Lors du débarquement à Tamatave, cet officier de santé a suivi à terre les détachements français et anglais. Tous l'ont vu sur le parapet de la redoute ennemie, sous un feu de mousqueterie, dont ses vêtements portaient les traces, donner avec une parfaite tranquillité des soins aux blessés.—Proposé pour la décoration.

Foullioy (Pierre-Louis-Richard), alors élève de 1re classe. « Ce jeune » homme, dit M. Desfossés, est plein de mérite, de dévouement et de cette » maturité qui, chez d'autres, n'est que le fruit de l'âge. Il rend dans la sta» tion des services réels, que j'apprécie chaque jour davantage. »

A Tamatave, M. Foullioy a justifié, sous tous les rapports, les sentiments d'estime qu'il avait inspirés à M. Desfossés. — Proposé pour le grade d'enseigne de vaisseau, grade qui lui avait déjà été conféré le 1er novembre 1845.

Elèves.

MM. Lefrançois de Grainville (Ernest-Stanislas), 1re classe ; Bellot (Joseph-René), 2e classe ; Lefèvre (Jules-Benoît), 2e classe ; Le Bris Durumain (Eugène-Mathurin-Marie), 2e classe ; Desmerliers de Longueville (Sévère-Henri-Hippolyte), 2e classe ; Ollivier (Paul-Louis-Félicien), alors élève de 1re classe ; enseigne de vaisseau le 1er novembre 1845 ; Escarfail (Gabriel), élève de 2e classe ; De Pina (Apollinaire-Bruno-François-Humbert), 2e classe ; Meyer (Charles-Eugène-Alfred), 2e classe.

Tous ces élèves ont montré une ardeur et une résolution dignes des plus grands éloges. Quatre d'entre eux ont été blessés, savoir : MM. Lefrançois de Grainville, Bellot (grièvement), Le Bris Durumain, Desmerliers de Longueville.

Je propose à Votre Majesté d'accorder à ces derniers la décoration qu'ils ont si bien méritée.

Marins et militaires.

Calvet (Louis-Marius), sergent-major à la 3e compagnie du 3e régiment d'infanterie de marine. — Blessé. — Brave soldat ; sous-officier ferme et intelligent, commandant la 30e compagnie, par suite de la mort de ses officiers. — Proposé pour l'avancement. — Sauveton (Casimir), sergent à la 30e compagnie, blessé ; Tournier (Louis-Raphaël-Justin), sergent à la 30e compagnie. — Vieux et intrépides soldats.

(Sauveton, atteint d'une balle au bras droit, a été amputé ; Tournier a été proposé pour la décoration). Leur conduite à Tamatave la leur mérite à tous les deux.

Lemaigat (Guillaume), quartier-maître, canonnier de 2e classe. Brave matelot, homme d'une conduite honorable. Frappé d'une balle à la rotule, ce digne serviteur a subi, avec une admirable résignation, l'amputation de la cuisse. — Proposé pour la décoration.

Toutes les personnes dénommées dans le présent rapport ont su acquérir, par leur bravoure et leur dévouement, les titres les plus honorables aux bontés du roi et ont droit à un témoignage particulier de la satisfaction de Votre Majesté.

La situation des cadres ne permettant pas d'accorder en ce moment les avancements demandés en faveur de plusieurs officiers de vaisseau et d'un sergent d'infanterie de marine, j'ai l'honneur de prier votre majesté de décider qu'ils seront compris dans les plus prochaines promotions.

Quant aux officiers, sous-officiers et marins proposés pour la décoration de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, je présente avec confiance à la sanction du roi un projet d'ordonnance pour leur accorder cette distinction.

A la suite de ce rapport est une ordonnance du roi, datée d'hier, 2 décembre, qui nomme chevaliers de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur MM. Fiéreck, de Durand d'Ubraye, Clisson, Sonolet, de Mauduit, Lefrançois, de Grainville, Bellot, Le Bris Durumain, Desmerliers, de Longueville, Sauveton, Tournier et Lemaigat.

On lit dans le *Courrier d'Indre-et-Loire* : « Un commencement de coalition a eu lieu parmi les ouvriers du chemin de fer de chantier de la rout

---

— Que je vous remercie, me dit-elle avec émotion, et que j'ai de grâces à vous rendre ! sans vous peut-être ma fille n'aurait jamais été chrétienne.

— Oh ! pensai-je, voilà de l'exagération à la Martinelli.

Elle reprit :

— Eh bien ! monsieur Vincent, j'ai encore une grâce à vous demander, quoique cela doive bien vous fatiguer d'avoir tant à vous occuper de moi ; ne me refusez pas, monsieur Vincent, je ne suis pas aussi coupable qu'on peut le croire... je n'avais personne pour me consoler, pour me conseiller, pour me soutenir... je voudrais... je voudrais... n'être pas méprisée par vous ;... vous avez toujours été si bon... ce serait une grande joie pour moi, monsieur Vincent, si vous vouliez lire ces lettres ; peut-être, après les avoir lues, serez-vous plus indulgent encore.

Elle me tendit un paquet de lettres que je voulus ouvrir.

— Ne les lisez, je vous en prie, que ce soir ou demain ; plus tard vous les lirez, mieux il vaudra.

Elle me reprit les lettres des mains et les mit dans un tiroir entr'ouvert de mon bureau dont elle prit la clef dans sa poche en me disant :

— Je vous la rendrai après diner.

Elle sortit, et je la suivis, car en qualité de parrain, je devais diner en famille avec elle, sa mère et son mari.

Le dîner fut triste, Mme Grolier ne daigna pas quitter son air boudeur et renfrogné. J'avais hâte de retourner dans ma chambre, et je parlai peu, laissant M. Paturel bavarder en buvant comme d'habitude, et faisant à la fois les demandes et les réponses. Pour Marguerite, il me sembla qu'elle était comme moi, préoccupée de quelque projet, qu'elle avait hâte de mettre à exécution ; tantôt il y avait dans ses gestes et dans son regard comme une agitation fébrile, tantôt elle s'affaissait en quelque sorte sur elle-même et paraissait plongée dans ses réflexions.

Après le dessert elle se leva, prit son enfant dans ses bras et vint s'agenouiller devant sa mère.

— Au nom de mon enfant, ma mère, lui dit-elle, voulez-vous me pardonner le mal que je vous ai fait ?

— Une mère n'en veut jamais à son enfant, répondit Mme Grolier d'un air froid.

— Eh bien ! ma mère, en signe de pardon, embrassez votre petite-fille, vous ne l'avez pas encore caressée depuis qu'elle est née.

Mme Grolier embrassa la petite fille du bout des lèvres, Marguerite se tourna du côté de M. Paturel.

— Et vous, me pardonnez-vous?

— Eh quoi, si je te pardonne ! dit le brave homme, dans sa simplicité ; ce n'est pas ta faute si on te calomnie. Et il l'embrassa vigoureusement sur les deux joues.

Elle me salua et remonta dans sa chambre, pour coucher sa fille, nous dit-elle. Quelques minutes après j'en fis autant, je trouvai dans la serrure de ma porte la clef de mon tiroir que Marguerite y avait remise, et je me hâtai d'ouvrir le paquet de lettres.

Il contenait toutes les lettres du Provençal mêlées à quelques lettres anonymes ; ces dernières étaient pleines de fiel et de haine, remplies d'injures et l'expression de l'opinion de la ville du Lys sur Marguerite. Celles du Provençal étaient, au contraire, des lettres d'amour, exaltées et pathétiques au dernier degré. Dans celles mêmes que j'avais remises à Marguerite, loin de lui parler raison comme il me disait le faire, afin de l'amener à cesser toutes relations, il lui demandait rendez-vous sur rendez-vous, lui disait qu'il ne pouvait vivre sans elle, et lui déclarait cent fois que si elle ne voulait pas quitter la ville et s'enfuir avec lui, il se tuerait. Mais les lettres les plus brûlantes dataient du rétablissement de Marguerite, il avait trouvé le moyen de les lancer la nuit par la fenêtre d'une chambre inhabitée qui donnait sur la place, et malgré les plaintes de Marguerite, qui craignait sans cesse qu'une autre qu'elle les ramassât. Quoiqu'elle ne lui répondît plus, il n'en continuait pas moins à lui proposer un enlèvement, prétendant avoir des droits sur elle, et l'accusant d'égoïsme et d'indifférence.

Pour une femme du caractère de Marguerite, cette obsession était des plus dangereuses : ayant trop d'inexpérience pour faire la part de l'exagération méridionale, elle avait dû regarder les protestations et les reproches de Martinelli comme l'expression exacte de sa passion et de ses désirs. Pour une nature passive comme la sienne, chacune de ses lettres avait dû être un coup de foudre. Aussi, je m'étonnai qu'elle eût pu si facilement lui résister jusque-là et ne pouvais m'expliquer le calme apparent des derniers jours. Cependant, je crus un instant avoir trouvé cette explication dans la dernière lettre de Martinelli.

Cette lettre assignait à Marguerite un rendez-vous ; il y était dit qu'à minuit Martinelli monterait à l'aide d'une échelle, dans la chambre inhabitée contiguë à celle de Marguerite, et que là il lui demanderait une dernière fois si elle voulait fuir avec lui, oui ou non. Ma première pensée, je l'avoue, fut que Marguerite avait consenti et que son calme était le produit de sa résolution ; mais en regardant avec plus d'attention au bas de la lettre, j'aperçus quelques lignes de l'écriture de Marguerite.

— M. le capitaine Vincent, disait-elle à Martinelli, vous remettra toutes vos lettres ; je ne veux pas fuir avec vous ; j'ai amassé déjà trop de mépris sur ma tête et sur celle de ma fille. Quand je serai loin de vous, vous m'oublierez. Je voulais en finir le jour du baptême de mon enfant ; maintenant qu'elle peut aller au ciel prier pour moi ! rien ne me retient plus.

Je jetai la lettre sans en lire davantage, et en trois sauts j'étais à la porte de Marguerite. Je frappai doucement ; on ne me répondit pas. Je tournai le pêne ; la porte était fermée à clef. J'appelai Marguerite ; je n'entendis rien. Je crus alors que tout était fini, et j'essayai d'enfoncer la porte à coups de pieds tout en appelant au secours.

La porte céda ; je me précipitai dans la chambre pleine de fumée ; instinctivement je gagnai, dans l'ombre, le lit de Marguerite ; elle y était étendue toute vêtue, inanimée et tenant sa fille entre ses bras, contre son cœur. Je les saisis toutes les deux et voulus les emporter hors de la chambre ; mais la fumée, qui n'avait qu'une issue pour sortir, m'étouffait, et peut-être n'aurais-je pu y parvenir si je n'avais, en passant près de la fenêtre, brisé une vitre pour donner un courant d'air. Enfin, j'arrivai sur le palier ; je m'y trouvai face à face avec M. Paturel, Mme Grolier et les servantes qui accouraient à mes cris.

A la vue de Marguerite, effrayante de pâleur, les deux servantes s'enfuirent laissant éteindre la lumière, et nous laissant dans l'obscurité. M. Paturel tomba sur l'escalier comme évanoui ; la mère, seule, garda quelque énergie.

— Est-elle morte ? s'écria-elle ; est-elle morte ?

— Je ne sais, lui dis-je, mais descendons, je suis moi-même à moitié asphyxié, aidez-moi.

Elle me soutint, en effet, et, grâce à elle, je pus gagner la porte de la rue ; je posai Marguerite sur la marche de l'escalier, et je lui ôtai son enfant des bras, pendant que sa mère la délaçait.

La pauvre petite était déjà froide ; tout secours était inutile. La chaleur n'avait pas tout-à-fait abandonné le corps de Marguerite, nous eûmes un instant d'espoir, mais bientôt déçu ; ni la fraîcheur de l'air ni la tiédeur du vent d'automne ne purent la ranimer.

Le lendemain le curé refusa de l'ensevelir ; son mari et les habitués de la table d'hôte accompagnèrent seuls sa dépouille au cimetière. Nul habitant de la ville ne vint au convoi. Marguerite avait dit vrai : on ne sait pas pardonner.

Au moment où on la descendait dans la terre, une petite fille qui cherchait des fleurs dans l'herbe du cimetière voulut s'agenouiller près de sa tombe et prier, mais la vieille dame qui l'accompagnait, la prit par la main et l'en empêcha.

— Mademoiselle, lui dit-elle, on ne prie pas pour ceux qui se tuent.

EUGÈNE MARON.

[illegible] Carrousel;

» Considérant que par là on obtiendrait infailliblement qu'une partie notable de la circulation qui s'opère par les anciens ponts se reportât sur les ponts affranchis; que, par suite, cette circulation surabondante sur certains points se répartirait dans un grand nombre de rues peu fréquentées, pour lesquelles elle deviendrait un avantage, tandis qu'elle est aujourd'hui un inconvénient et un danger incessant dans les rues qui avoisinent les ponts à passage gratuit;

» Considérant que si l'on négligeait d'ouvrir prochainement de nouveaux passages gratuits, on se trouverait bientôt dans la nécessité la plus absolue d'élargir les rues du Bac, Dauphine, Saint-Denis, Saint-Martin et des Deux-Ponts, qui sont toutes des traverses royales; et que l'on porterait ainsi une grande perturbation dans des propriétés en plein rapport, tout en se jetant dans une dépense incalculable;

» Considérant que les ponts à péage dont il s'agit, sont tous situés sur des points de communication importants; qu'ils paraissent convenablement disposés pour les voitures, et que la taxe du péage est l'unique cause qui en détourne la circulation et la fait reporter sur les anciens points où le passage est gratuit;

» Considérant qu'il ne paraît pas impossible de traiter avec les compagnies concessionnaires du droit de péage, soit pour le rachat de la concession par annuités, soit pour un abonnement annuel qui leur tiendrait lieu des taxes à percevoir;

» Délibère: MM. les préfets de la Seine et de police sont invités:

» 1° A signaler à l'attention particulière de l'autorité supérieure les dangers réels qui résultent pour la sûreté publique, de l'immense circulation qui s'opère sur les ponts libres de péage à l'intérieur de Paris;

» 2° A lui exposer que le nombre de ces ponts n'est plus en rapport avec l'extrême activité des communications entre les deux rives de la Seine;

» 3° Et à demander instamment qu'il soit pris des mesures pour faire reporter une partie de cette circulation sur les ponts d'Austerlitz, Louis-Philippe, de l'Archevêché et du Carrousel, en les affranchissant de la taxe du péage. »

Navigation des Amazones.

Avec des moyens faibles comparativement à ceux que nous donne la vapeur, nos pères aurent, pendant trois siècles, concevoir et exécuter des entreprises hardies, par de là les caps et les océans. A voir notre apathie on dirait que nous avons perdu le sentiment des grandes choses. Jusqu'à présent nous n'avons su appliquer les premières découvertes de la navigation à vapeur que dans un esprit d'étroit mercantilisme. Nous avons fait du genre mesquin. Et pourtant, même sans nous élever à des entreprises gigantesques, il nous serait facile de donner à l'une de nos colonies, à la Guyane, par exemple, une importance bien autrement grande que celle qu'elle possède déjà.

Des communications établies au moyen de bâtiments à vapeur d'un tonnage médiocre, entre cette colonie et les républiques du Pérou, de Bolivie et de l'Equateur par les Amazones, produiraient bientôt cet heureux résultat.

En effet, ce géant des fleuves, qui, suivant la pittoresque expression du savant Haenke, mériterait le nom de mer d'eau douce, étend son cours et celui de ses affluents sur un territoire immense, et offre dans son ensemble une navigation d'au moins 8 000 kilomètres (2 000 lieues).

D'un côté, au nord de son cours principal, la navigation, vers le pays habité, peut être poussée depuis le Para (Océan Atlantique), jusqu'aux Cordillières de l'Antisana (république de l'Equateur), à une faible distance de l'Océan Pacifique, par un de ses affluents, le Pastaca.

De l'autre, au sud de son cours principal, par ses affluents l'Ucayale et l'Huallaga, on peut s'avancer jusqu'au Pérou, et par le Béni jusque dans les provinces de Bolivie.

Ces contrées, d'une richesse merveilleuse, produisent, surtout en drogues et en matières colorantes et médicinales, des denrées que l'Europe tire à grands frais des Indes Orientales et des Iles de l'Océan Pacifique, et qui sont en réalité d'une qualité moins parfaite.

Parmi les trois républiques que nous venons de citer, celle de Bolivie non-seulement produit abondamment toutes ces matières, mais aussi des laines d'alpaca et de vigogne, aussi belles que la laine cachemire. On sait la consommation prodigieuse de quinquina qui se fait depuis quelques années. Le quina vient de la partie orientale des Andes boliviennes, et arrive en Europe en traversant deux fois les Cordillières et en doublant le cap Horn.

Les Indiens aborigènes de ces contrées sont aussi très industrieux; ils tissent des étoffes en coton d'une grande beauté et d'un moelleux parfait.

Sans entrer dans de plus grands détails, il est facile de comprendre combien, au point de vue commercial et maritime, il serait utile pour la France et notre Guyane d'établir des relations commerciales avec ces pays, qui n'ont pas, surtout la Bolivie et l'Equateur, de débouchés faciles sur l'Océan Pacifique. Déjà, et nous avons eu occasion de le dire en traitant ce même sujet, le général Ballivian, président de Bolivie, est disposé à accorder de grands avantages aux personnes qui entreprendraient d'établir des rapports avec son pays par les Amazones; le gouvernement de l'Equateur est dans les mêmes dispositions. Voici ce que nous trouvons dans un document publié par le consul de Bolivie, Don Vincente Pazos, l'infatigable défenseur de la navigation des Amazones:

« Faites en sorte, lui écrit le général Ballivian, que dans nos rivières, viennent de petits vaisseaux à vapeur et que des colons s'établissent dans le pays pour y cultiver nos terres libres et y recueillir, par leur industrie, tous les avantages qu'offre le fertile et beau département du *Béni*, lequel est coupé dans toutes ses directions par des rivières navigables qui facilitent l'exportation des excellents produits du sol. Les colons qui s'y rendront, trouveront le département en progrès, parce que le gouvernement lui a donné une impulsion extraordinaire en réparant les chaussées, en construisant de nouvelles routes, en faisant surveiller les rivières, en encourageant l'agriculture et en multipliant partout le bétail; de manière que lorsque les colons y arriveront, ils ne rencontreront aucune difficulté pour s'y établir, et leurs entreprises seront bien secondées. Le gouvernement de Bolivie, convaincu de l'importance vitale de ces projets de navigation et de colonisation, ne manquera pas de leur accorder toute sa protection. »

Il y a plus, et sans rappeler les anciens voyages faits par La Condamine et autres sur l'Amazone, il est bon de citer celui entrepris dernièrement par quelques courageux habitants du village Laguna situé sur les

[illegible] drait immédiatement à Maroc, afin de mettre une plus grande distance entre lui et le corps consulaire, et de pouvoir retarder plus long-temps la réponse aux notes que lui ferait passer la France. En effet, l'empereur se mit en route pour Maroc à marches forcées; mais arrivé à Rabat, il y trouva un courrier du consulat de France chargé de dépêches tellement importantes, que l'empereur s'est arrêté pour y répondre. Un autre motif détermina encore l'empereur à s'arrêter: les provinces du sud sont en révolte, et le passage n'est par conséquent pas tout-à-fait libre; des mesures ont été prises immédiatement pour comprimer ce mouvement.

» Depuis que l'empereur est à Rabat, il y a un échange journalier de courriers entre cette ville et Tanger. Il paraît que l'empereur a fait connaître au consul de France qu'il n'avait pas de forces suffisantes pour poursuivre Abd-el-Kader; qu'il ne s'opposerait pas à ce que les Français poursuivissent l'émir; qu'il ne regarderait pas une pareille entreprise comme une agression. Il ajouta cependant qu'il ne savait pas de quel œil les populations regarderaient une invasion, et qu'elles pourraient bien se soulever pour faire cause commune avec Abd-el-Kader. Cette question est fort épineuse et embarrasse singulièrement le consul de France; mais c'est la conséquence du traité de Tanger. *Ce traité nous a créé de grandes difficultés et a fortement ébranlé notre considération chez les Marocains.*

» Le fils de l'empereur, Muley-Mohammed, le même qui commandait l'armée marocaine à la bataille de l'Isly, est envoyé à Fez, où il exercera, en l'absence de son père, les fonctions de vice-roi. Ceux qui connaissent le caractère violent et les sentiments fanatiques du prince craignent qu'au premier jour, et malgré l'empereur, il ne commette contre la France quelque acte d'hostilité, dans la vaine espérance de prendre sa revanche de la bataille de l'Isly. Ses femmes sont déjà arrivées à Fez; lui-même doit quitter Maroc au premier jour; il passera par Rabat, où il prendra les ordres de l'empereur.

» Toute la population du Maroc est fort agitée; elle est en général fatiguée du gouvernement actuel, qui la pressure d'une manière horrible. Le personnage qui a en ce moment le plus d'influence auprès de l'empereur, est Hamed-Bou-Derbah, fils de Hadji-Hamed-Bou-Derbah, qui a, dit-on, entretenu de France des relations avec Abd-el-Kader. Le jeune Hamed est le conseiller intime d'Ad-er-Rhaman; comme il a reçu une certaine instruction à Marseille et à Paris, il passe dans le pays pour être un fort grand homme. On le dit ennemi de la France, ce qui ajoute à l'estime que les Maures ont de lui. »

L'ECHO DE L'INDUSTRIE, *journal des intérêts des travailleurs et de la fabrique lyonnaise*, poursuit courageusement la tâche qu'il s'est imposée, et qui se résume dans son épigraphe: *Organisation du travail*.

Le numéro de samedi dernier contient un premier article sur le discours de M. l'avocat-général Massot, discours que nous avons apprécié nous-mêmes, et qui a pour but d'examiner *quelle doit être l'intervention du législateur dans les conditions du travail*.

Le premier article de l'*Echo*, écrit avec une piquante simplicité, prouve à M. Massot qu'avant d'entreprendre la tâche difficile qu'il a voulu remplir, il n'avait pas suffisamment consulté ses forces.

Pour peu que M. l'avocat général se donne la peine de lire l'*Echo*, il s'apercevra qu'en parlant de choses qu'on n'a pas étudiées, on s'expose à recevoir des leçons de ceux à qui on se proposait d'en donner.

Pour nous, les critiques de M. Massot, aussi bien que les discours de certains représentants de l'ordre public, nous suggèrent une triste, mais trop juste réflexion:

Sous la Restauration, le parti libéral reprochait au clergé, non sans quelque motif, de ne pas se tenir à la hauteur des connaissances scientifiques de l'époque, et il attribuait à cette infériorité le peu d'influence des sermons sur les masses.

Autant la religion a eu à souffrir de l'ignorance des prêtres en matière scientifique, autant, hélas! l'ordre public aura bientôt à souffrir de l'ignorance des hauts fonctionnaires de tous les ordres en fait d'économie sociale. — M. Massot comprendra-t-il cela?

Dans le même numéro de l'*Echo de l'Industrie*, nous avons lu avec plaisir un bon article sur le livre de M. Math. Briancourt, l'*Organisation du travail et l'Association*.

Mouvement politique et social en Allemagne.

Les idées de progrès sont électriques. C'est un spectacle à la fois curieux et attrayant du voir l'Allemagne sauter à pieds joints dans le mouvement social et politique provoqué par les idées françaises les plus avancées. Non-seulement cela nous prouve que nous ne labourons pas un terrain inculte et ingrat, mais toutes ces manifestations sont autant de témoignages irréfutables de la solidarité de tous les peuples, et condamnent irrémissiblement la politique stérile d'isolement national et d'intérêts de cabinet.

La chambre des nobles, en Saxe, passe pour être contraire à tout progrès. Mais, comme dans notre chambre des pairs, il arrive que des paroles généreuses de progrès s'y font entendre, et si elles ne trouvent pas d'écho dans la noble enceinte, elles sont vivement saisies par l'intelligence des masses. A l'occasion de l'adresse discutée par la seconde chambre, et que la chambre des nobles a trouvée trop démocratique, le bourgmestre Wehner a prononcé un discours empreint de la plus vive sympathie pour la classe des travailleurs. En voici la teneur succincte:

« Il est temps d'en finir avec cette politique d'écrevisse; il est temps de tenir compte du progrès et de l'intelligence du peuple. Il ne faut pas se faire illusion. Il n'est plus possible de gouverner aujourd'hui comme on a gouverné il y a trente ans. Ce peuple que vous classez en prenant pour seule jauge le hasard de la fortune, a autant d'intelligence et peut-être plus de bon sens que nous. Aujourd'hui le peuple lit, s'instruit et pense. Son intelligence a besoin de nourriture aussi bien que son corps. Que me parle-t-on de classes! Il n'y a qu'une seule classe qui doit être comptée dans le gouvernement, c'est la classe des intelligents; et, croyez-moi, ce n'est pas chez les nobles ni chez les bourgeois seuls qu'on doit les chercher. Libre aux gouvernements qui tentent d'hébéter leurs peuples en suivant les vieux errements, de les traiter en mineurs. Le peuple allemand s'est émancipé, il y a long-temps, du joug romain et dans ce moment il parachève son œuvre; mais ce n'est pas pour se croiser les bras, pour as-

« On a essayé, dit-il, des caisses de prévoyance pour faire des avances aux ouvriers; mais ce n'est là qu'un palliatif, et l'expérience a prouvé dans les provinces rhénanes que le travailleur n'en est guère plus avancé pour cela. Dans ces ateliers, chaque ouvrier verserait par jour quelques centimes de son salaire pour couvrir les intérêts du fonds social; son travail serait assuré, agréable, sociétaire; et quand il ne pourrait plus travailler, il serait nourri et soigné aux frais de l'établissement. »

Enfin, il faudrait, selon l'auteur, exécuter en grand ce qu'on a déjà essayé en petit à Cologne et à Mayence, c'est-à-dire établir des expositions d'industrie permanentes, des halles d'industrie avec des prix fixés conjointement par le travailleur et le capitaliste, afin d'affranchir l'un et l'autre du commerce intermédiaire.

Les fonds pour ces établissements devraient être fournis par les communes et l'Etat. Cependant l'auteur s'attache à prouver que des particuliers, en créant un fonds social pour des fondations de ce genre, y gagneraient autant qu'avec des actions de chemins de fer.

Nous ne pouvons qu'applaudir à de telles aspirations, et désirer qu'elles se traduisent bientôt en projets et en actes. Que l'Allemagne entre dans la voie du progrès; si mince qu'il soit d'abord en apparence, ce progrès grandira et réagira forcément sur toute l'Europe. C'est sur ce terrain, et sur ce terrain seulement, que nous désirons voir la lutte s'établir entre la France et l'Allemagne.

L'œuvre de la *Ruche populaire*, qui a pour but de venir en aide à la classe ouvrière, recueille en ce moment divers objets d'art et d'industrie, tableaux, dessins, livres, statuettes, etc., destinés à être tirés en loterie pour former un fonds de secours. Les personnes qui désireront y concourir pourront envoyer les objets qu'ils destinent à cette œuvre à l'*Alliance des Arts*, rue Montmartre, 178; chez M. Aubert, éditeur d'estampes, place de la Bourse, ou bien encore au bureau de la *Ruche populaire*, rue des Quatre-Fils.

Les premiers donateurs sont: MM. Béranger, Lamennais, Crémieux, Antoine Etex, Philippon, T. Thoré, bibliophile Jacob, David (d'Angers), Mme la comtesse d'Agout, Mme Rittner, Mme la marquise Aguado; MM. le baron James de Rothschild, Reschid-Pacha, Paul Delaroche, Ary Scheffer, le comte d'Orsay, comte A. de Grammont, duc de Guiche, prince Czartoryski, Edgar Quinet, François Arago, Léon Bonnet, Victor Considérant, de Genoude, etc.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Il vient de se passer devant le tribunal civil de Toulon un fait étrange dont on ne trouve sans doute pas d'exemple dans les fastes judiciaires. Les juges nommés au tribunal de commerce par une récente ordonnance royale étaient convoqués par M. le procureur du roi pour prêter serment, le 25 de ce mois, devant le tribunal de Toulon. Déjà des fauteuils étaient préparés pour nos juges consulaires, lorsque M. le procureur du roi les a engagés à se retirer, attendu que le tribunal ne les admettrait pas au serment, par la raison qu'ils n'avaient pas fait de visite préalable aux membres de ce tribunal. Ces messieurs se sont retirés, en effet, mais ils viennent d'écrire à M. le procureur du roi pour le prévenir qu'ils se présenteront demain vendredi pour demander à prêter serment. — M. de Larcy, député légitimiste de Montpellier, membre du conseil général du Gard, soumis à la réélection en cette dernière qualité, vient d'échouer à Alais où il se représentait.

La chambre syndicale des agents de change de Marseille a publié la note suivante: « La chambre syndicale des agents de change, en présence des insinuations que la malveillance a cherché à accréditer sur un membre de sa compagnie, s'empresse de déclarer officiellement que ces bruits sont faux et calomnieux, et que tous les agents de change sont parfaitement en mesure d'opérer leur liquidation de fin courant sur l'issue de laquelle on a semé tant d'inquiétudes. »

Le gérant de la *Gazette de France* a formé un pourvoi en cassation contre l'arrêt de la chambre des mises en accusation qui l'a renvoyé devant la cour d'assises, à l'occasion de la publication du numéro du 22 octobre dernier. — M. l'abbé Coquereau a demandé à être attaché à l'expédition de Madagascar.

M. Butinau, sous-directeur au ministère des affaires étrangères, chef du bureau du contentieux, vient de mourir dans un âge peu avancé. — L'Institut historique de France se réunira dimanche prochain, à deux heures, rue Saint-Guillaume, 9, sous la présidence de M. le prince de la Moskowa. — Deux calorifères viennent d'être établis dans deux des églises de Paris, à Saint-Roch et à Saint-Germain-l'Auxerrois. — Un nouveau journal va paraître dans l'arrondissement de Vendôme, sous le titre de l'*Impartial*. Le prospectus annonce que cette feuille appartiendra à l'opposition de gauche, et adopte pour drapeau le développement progressif des principes de 89 et de 1830.

ARRIVÉE A MARSEILLE D'IBRAHIM-PACHA. — On lit dans le supplément au *Courrier de Marseille* du 29 novembre:

« S. A. Ibrahim-Pacha est arrivée hier à midi à Marseille. Les canons des forts ont salué la frégate égyptienne, *le Nil*, à son entrée dans le port.

» Le prince a été reçu au débarquement par M. le marquis de La Valette, envoyé du gouvernement, par M. le lieutenant-général comte d'Hautpoul et par nos principales autorités.

» Les troupes de la garnison, sous les ordres du général Parchappe, formaient la haie depuis le quai jusqu'à la maison de MM. Pastré frères, que ces honorables négociants s'étaient empressés de mettre à la disposition de S. A.

En acceptant l'hospitalité de la maison française, dont les relations avec l'Egypte sont les plus anciennes et les plus importantes, S. A. a voulu honorer le commerce de Marseille tout entier.

Un concours nombreux de population se pressait sur le passage du prince, et répondait par son bon accueil à la sympathie que le père d'Ibrahim a toujours manifestée pour la France.

A l'entrée de la Cannebière, S. A. est montée dans une voiture où ont pris place auprès d'elle, Ibrahim-Pacha, neveu de Méhémet-Ali, M. le marquis de La Valette et M. le général d'Hautpoul.

En entrant dans la maison qui lui était destinée, le prince a été reçu par Mme Pastré mère, entourée de sa nombreuse famille, et a accepté l'hospitalité qui lui était offerte avec les marques d'une bienveillante affection. Peu de temps après, la musique du 20e de ligne a exécuté des

[illegible] regretté ; c'était un très bon sujet. Notre correspondant prend texte de ce malheureux évènement pour blâmer la négligence des autorités locales ; ces autorités tolèrent que les nombreux fours à chaux, existant la plupart à fleur de terre et sur le bord des chemins vicinaux, ne soient pas entourés d'un garde-corps ou d'un obstacle quelconque destiné à empêcher les hommes et les bestiaux de tomber dans ces fosses si dangereuses la nuit.

LES VOLEURS ET LE PETIT PAPIER. — La semaine dernière, dit le *Courrier d'Indre-et-Loire*, il a été commis à Romorantin, chez M. Vallois, père du sous-préfet, un vol accompagné de circonstances assez curieuses. Les voleurs se sont introduits par le mur du jardin qui donne sur les fossés du Mail, lieu assez désert. Ils ignoraient sans doute que M. Vallois est un homme de précaution qui, toutes les fois qu'il part pour la campagne, a soin d'emporter avec lui ses écus et ses trésors ; les voleurs déconcertés ne voulurent pas s'en aller sans faire une recherche dans les papiers, espérant y trouver du *Lyon* ou du *Nord*. Bref, ils allaient déguerpir les mains vides, quand au fond d'un tiroir, sur un tout petit papier bien blanc, d'une écriture bien nette et bien lisible, ils virent ces quelques mots, cent fois plus éloquents pour eux que la prose de Châteaubriand ou les vers de Lamartine : « En cas de mort, je préviens mes enfants que j'ai caché 6 000 francs dans ma cave sous tel tas de bouteilles. » Il ne touchèrent pas au papier, mais le lendemain les 6 000 fr. avaient disparu.

L'ENSEIGNEMENT A MONTPELLIER. — Les journaux de Montpellier nous apprennent que des troubles ont éclaté à la Faculté des sciences de cette ville. Des professeurs ont été interrompus dans leur enseignement par des coups de sifflets et des désordres plus ou moins violents. Ce tumulte aurait, dit-on, pour cause l'excessive sévérité des maîtres à l'égard des élèves soumis à leur examen. Il est facile de concevoir l'exaspération de la jeunesse des écoles, alors qu'elle se voit, en quelque sorte, brisée dans son avenir par des exigences toujours plus difficiles à satisfaire. Mais cette disposition d'esprit de la part des professeurs ne résulte-t-elle pas elle-même de l'affluence toujours croissante des élèves dans les Facultés? En face de cet encombrement, les examinateurs se montrent et doivent se montrer plus sévères. Ce qui se passe à Montpellier, c'est ce qui a lieu à Paris, non-seulement dans les Facultés, mais encore dans les collèges. Puisse l'encombrement de toutes les carrières ne pas amener en tous lieux le même résultat!

ANNIVERSAIRE DE LA NAISSANCE DE L'ABBÉ DE L'ÉPÉE. — Dimanche, 30 novembre, les Sourds-Muets, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de l'abbé de l'Epée, se sont réunis au Cadran-Bleu. Une foule de sourds-muets de tous les pays et de toutes les professions assistaient à ce banquet, présidé par M. Ferdinand Berthier, doyen des professeurs sourds-muets de l'Institut royal de Paris.

UNE AMENDE HONORABLE. — On écrit de Sainte-Marie-aux-Mines au *Courrier du Haut-Rhin* : « La publicité que nous avons donnée à la coalition des brasseurs de cette ville a produit un bon résultat. Nous apprenons que cette coalition s'est dissoute, et que les choses sont remises en leur ancien état. Le prix de la bière est rétabli sur le pied de 25 centimes le litre. L'attitude prise par les consommateurs a aussi contribué pour beaucoup à ce résultat. Une désertion générale avait répondu aux exigences avides des brasseurs, et ils se sont enfin ravisés. Nous espérons que cette expérience les guérira pour toujours de l'ambition de faire fortune aussi rapidement que MM. les banquiers qui se coalisent pour obtenir l'adjudication des chemins de fer. »

LES ANNONCES ADMINISTRATIVES. — Les journaux d'Angers nous font savoir que dans l'avant-dernière séance du conseil municipal de cette ville, M. Augustin Giraud, maire, contrarié de quelques observations, s'est écrié : — Je le vois, il y a un parti pris de me *picasser*.

Des rumeurs et des murmures ont couvert cette étrange exclamation. A la fin de la séance, l'incident suivant a eu lieu :

M. Freslon. — Je signale à M. le maire un abus qu'apparemment il ignore : on paie au *Journal de Maine-et-Loire* le prix de l'annonce des adjudications communales. Les autres journaux de la ville ont offert et offrent de les insérer gratuitement, et on leur en refuse la communication.

M. le maire. — Ce n'est pas la ville qui paie.

M. Freslon. — Pardonnez-moi. L'adjudicataire chargé de cette dépense annexe en tient assurément compte, et, en définitive, la fait supporter à la commune en élevant d'autant ses prix.

M. Bellanger. — Ceci me paraît grave. Une affiche n'est pas chère, mais une insertion de journal est une notable dépense imposée au profit de la feuille favorisée.

M. le maire. — C'est ici comme ailleurs.

M. Freslon. — Vous vous trompez, monsieur le maire ; ailleurs, tous les journaux reçoivent communication de ces annonces qu'ici vous refusez ; ailleurs, tous font ce que deux journaux vous offrent, et insèrent gratis des annonces que vous forcez de payer chèrement au journal de l'administration.

M. Bordillon. — Ne *picassez* pas M. le maire ! Il suit les traditions de ses amis doctrinaires : c'est le système des *annonces administratives* sait. L'une sombre, presque déserte, puis dévastée par l'incendie, mais imposante jusque dans ses ruines, produit sur l'âme une impression de mélancolie et de regrets ; l'autre respire l'allégresse ; riche, brillante, pompeuse, elle est animée par une foule empressée qui vient saluer un nouveau doge, tandis que l'orgue fait entendre de religieux accords, et que du milieu de la nef resplendit la croix lumineuse qui éclaire une des scènes les plus solennelles de l'histoire de Venise. Ce dernier tableau, qui est sans contredit un des plus beaux ouvrages de M. Bouton, demande à être vu à une heure de la journée où la lumière ait toute sa puissance ; aussi conseillerons-nous de le visiter dans cette saison avant 3 heures.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 3 DÉCEMBRE 1845.

Le *Journal des Débats* contient un article qui est une sorte de condoléance adressée au gouvernement anglais à propos de ses derniers revers dans la Nouvelle-Zélande. Les *Débats* sont convaincus que l'Angleterre accomplit une mission civilisatrice dans ces pays sauvages, et ils aiment à croire que l'influence de la Grande-Bretagne ne sera pas amoindrie par une défaite sans portée. Le *Journal des Débats* en voit la preuve dans deux lettres écrites par l'évêque catholique, vicaire apostolique dans l'Océanie occidentale, l'une au chef zélandais Heki, l'autre au commandant anglais. Ces deux lettres semblent aux *Débats* la plus haute expression du bon accord qui règne entre toutes les nations civilisées sur toutes les questions qui intéressent le progrès du monde. Nous avons déjà dit que le *Journal des Débats* est d'un optimisme cosmopolite ; il nous reste à dire qu'il est plus anglomane qu'un Anglais.

Le *Journal des Débats*, n'ayant absolument rien trouvé dans sa fécondité de sophiste, pour justifier l'acte arbitraire de M. de Salvandy à l'égard de M. Quinet, se contente de donner des conseils ultra-pédantesques au célèbre professeur du Collège de France. M. Quinet n'a pas à apprendre ses devoirs de tel ou tel rédacteur des *Débats* ; il serait trop exposé à trouver en lui un homme peu désintéressé dans la question. Il s'agit des prérogatives traditionnelles du Collège de France : attenter à une de ses prérogatives, c'est attenter à une des plus précieuses libertés de la France.

Le *National* examine la conduite du maréchal Bugeaud dans les dernières affaires de l'Algérie ; le duc d'Isly n'accepterait sans doute pas la conclusion de cet examen.

La *Presse* prend en main une singulière cause, une cause à peu près perdue dans l'opinion publique ; elle répond tout à la fois aux attaques du *Journal des Débats*, du *Constitutionnel*, du *National* et du *Droit* contre la loi qui confère à toute personne nommée ou désignée dans un journal le droit de faire insérer sa réponse dans ce journal. Tous ces journaux ont réussi sans peine à démontrer que cette loi est tout simplement exclusive, et destructive de la liberté de la presse. L'égoïsme et l'amour-propre des plus sottes individualités rétabliraient à leur manière la plus intolérable de toutes les censures. La *Presse* ne voit pas les choses sous ce point de vue, et, pour défendre le droit de réponse, elle n'a trouvé rien de mieux que d'attaquer les journalistes et de prétendre que leurs jugements doivent être contrôlés par tous les hommes compétents et honorables que le monde possède. Mais il s'agit précisément de n'admettre que les esprits compétents aux honneurs de la réfutation, et ce n'est certainement pas le droit de *réponse* en lui-même qui donnera les moyens de déterminer cette compétence ; le droit une fois admis, les plus grands bavards de la terre, les plus extravagantes présomptions voudront en *user*. L'opinion de la *Presse* est une boutade qui provient de ses dernières luttes avec ses confrères. Il y a une question personnelle derrière sa façon de penser.

Dans notre revue des journaux d'hier nous avons oublié de remercier la *Patrie* pour l'article bienveillant, quoique renfermant certaines réserves, qu'elle a publié sur deux ouvrages de la Librairie sociétaire, la deuxième édition du *Fou du Palais-Royal* et les *Juifs, rois de l'Epoque*. Cet article est dû à la plume de M. Francis Wey.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 2 décembre. — Demoiselle LESPIAUT, tenant l'hôtel de Touraine, rue de Touraine-Saint-Germain, 10 ; juge commissaire, M. Belin-Leprieur ; syndic provisoire, M. Clavery, marché Saint-Honoré, 21. — MAILLARD, glacier à Gentilly, rue du Bout-du-Rang, 5 ; juge commissaire, M. Chatenet ; syndic provisoire, M. Heurtey, rue Geoffroy-Marie, 5. — CARRÉ, boulanger à Montmartre, boulevart des Poissonniers, 18 ; juge commissaire, M. Rousselle-Charlard ; syndic provisoire, M. Millet, boulevart Saint-Denis, 24.

Bourse du 3 décembre 1845.

Les fonds publics ont montré un peu d'indécision avant la Bourse ; mais le mouvement de hausse de la veille a de nouveau prévalu. Les chemins de fer ont aussi vivement remonté : le Nord reste à 698 fr. 75 c., en hausse de 20 fr. sur le cours d'hier. On expliquait cette reprise par une fusion qui aurait eu lieu, disait-on, entre cette ligne et le chemin de Creil à Saint-Quentin.

Fampoux.... « « « « « « —

LONDRES, 1 déc.		PARIS, LE 3 Déc.	PRIMES.	COULISSE.
Consol.	94 5/8 7/8	3 0/0 F. c. 82 70, 83 d. 50		Av. 82 45.
Esp. 3 0/0	27 1/2 3/8	F. e.		Ap. 82 80
Portug.		5 0/0 F. c. 117 70, 118 d. 50.		B. du Trés.
Mexic.	31	F. p.		3 1/2 A 2 m.
Brésil.				
5 0/0 hol.	92 1/2	Orl. 1160 d. 20. 1180 d. 10 au 15.		F. c.
2 1/2 d°.	59	1150 d. 20 au 31.		3 0/0 25
Rouen.	35 1/2	Nord, 700, 715 d. 20. 710, 730 d. 10 au 15		5 0/0 30
Orléans	43, 45			

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 102,00 à 00,00 ; courant du mois, 105,00 à 104,00 ; 4 premiers 1846, 107,00 à 00,00 ; 4 derniers mois 100,00 à 98,00.

LILLE. — Colza, 101,00. — Œillette rousse, 88,00. — Lin, 87,00. — Cameline, 88,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 108,00 à 109,00 ; 8 premiers mois 1846, 112,00 à 113,00.

SAVON. — Ordre de livraison. 88,00 à 00,00 fr. les 100 kil.

SUIFS de place (50 kil.), 65 fr. 50, très calmes. — De Russie, disponible 61 fr. 50, à peu près sans affaires.

CHANDELLE, 70,00 à 70,50.

HALLE DE PARIS.

2 déc.			3 déc.		
Arrivages	2469 q.	27 k.	Arrivages	2407 q.	39 k.
Ventes	3113	13	Ventes	2835	16
Restant	46383	83	Restant	48256	06
Cours moyen	39,56		Cours moyen	40,18	
Cours-taxe	40,32		Cours-taxe	40,49	

Cote administrative.

	q.	k.					q.	k.			
Gruaux	6	28	00,00	à	56,05	Gruaux	20	41	56,00	à	57,30
1re	138	18	41,40	à	44,60	1re	224	51	41,40	à	44,00
2e	637	73	38,20	à	40,10	2e	328	13	38,20	à	40,10
3e	31	22	31,10	à	36,93	3e	11	56	00,00	à	36,95
4e	«	«	00,00	à	00,00	4e	2	78	25 45	à	27,10
A liv.	1931	10	31,20	à	43,30	A liv.	1684	61	38 20	à	44,30

Marchés.

Halle aux blés. — 3 décembre. Choix, 116 à 118 k. 34,00 à 34,50. — Montereau 115 k. 32,50 à 33,00. — Picardie 115 k. 32,00 à 32,50. — Picardie 115 k. réglés, à livrer en plusieurs mois, 33,00.

Seigles. 110 k. l'hectolitre et demi 21,00 à 21,50.

Orges. 90 à 92 k., 16,75 à 17,00 ; 93 à 94 k. 17,00 à 17,50 hors barrières.

Avoines. — 150 k. 29,00 à 29,50 ; 145 k. 28,00 à 28,50 ; 140 k. 27,00 à 27,00 135 k. 00 à 00,00, les trois entrées comprises.

Issues. Son, 9,00 à 9,50 les 325 litres. — Moutures 9,50 à 10,00. — Recoupettes 13,00 à 13,50 les 100 k. — Remoulages 19,50 à 20,00 les qualités courantes ; 21,00 à 21,50 les fines qualités ; 22,00 à 22,50 les blanches.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 3 décembre. — Foin 1re 52 à 56 ; 2e 45 à 50 ; 3e 00 à 37. — Paille de seigle 1re 00 à 00 ; 2e 00 à 00 — Paille de blé 1re 27 à 29 ; 2e 21 à 26 ; 3e 22 à 23.

Halle à la viande du 3 décembre. — 27690 kil. Bœuf 1,35-1,10-0,80. — 13145 kil. Veau 1,50-1,30-1,10. — 7002 kil. Mouton 1,40-1,20-0,80. — En gros 62160 kil. 1,16-1,08-1,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Un ouvrage national et attendu avec le plus vif intérêt, depuis la mort d'Alexandre Soumet, vient enfin de paraître à la librairie de Firmin Didot. Après avoir lutté puissamment avec Dante et Milton dans la *Divine Epopée*, le chantre de Saül et de Norma a reproduit avec toutes les couleurs de sa brillante palette, la vie héroïque de Jeanne d'Arc, dans une admirable trilogie, qui venge à la fois la vierge de Vaucouleurs de l'éloge de Chapelain et du sacrilège de Voltaire.

Spectacles du 4 décembre 1845.

7 h. »|» THÉATRE-FRANÇAIS. — Mariage de Figaro. Hôtel garni.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Cendrillon. Marie.
7 h. 1|2 ITALIENS. — Semiramide.
7 h. »|» ODÉON. — Jeux de l'Amour. St-Genest. Plaideurs.
6 h. 3|4 VAUDEVILLE. — Riche d'amour. Robinson. La Polka.
6 h. »|» VARIÉTÉS. — Deux Compagnons. La Foi. Les Anglais.
6 h. »|» GYMNASE. — Noémie. La Pluie. Couleurs. L'Enfant.
6 h. 3|4 PALAIS-ROYAL. — Bains. La Gloire. Le Code. Le Pot.
6 h. 1|2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Marie Jeanne.
7 h. »|» AMBIGU. — Les Mousquetaires.
6 h. »|» GAITÉ. — Calas. Toupinel. La Sœur.
6 h. »|» CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. »|» COMTE. — Un Homme de Carentan. Poupée. Jocrisse. Danse.
6 h. »|» FOLIES. — Prix de vertu. Diable. Plus heureux. Moustache.
PANORAMA. (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Levy et comp., rue du Croissant, 16.

... à la tribune, dans leurs journaux, dans leurs brochures, ils ne cessaient de faire retentir cette formule : LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT. On eût dit que l'esprit de tolérance philosophique des anciens Grecs, l'esprit de tolérance religieuse des anciens Romains, était passé chez nos modernes partisans du moyen-âge et de l'infaillibilité. M. de Montalembert parlait presque comme Voltaire des droits de la raison et de la liberté de l'esprit humain. Les écrivains de l'*Univers* s'élevaient chaque jour avec véhémence contre l'invasion du pouvoir temporel dans le domaine de l'intelligence, et revendiquaient hautement pour toute idée le droit de se produire, de se communiquer, de s'enseigner.

Il nous semblait, alors, que l'ultramontanisme était revenu à la raison; qu'il agrandissait son horizon pour embrasser l'humanité entière. En lui voyant soutenir ces grands principes de liberté et de tolérance, nous aussi, on ne l'a pas oublié, nous faisions chorus avec lui. Nous défendions le jeune orateur de la chambre des pairs, M. de Montalembert; nous soutenions ses pas dans cette nouvelle carrière de vérité et de liberté. Nous ne cessions de réclamer la liberté d'enseignement, et d'étudier les moyens de l'organiser.

Aujourd'hui le moment est venu de mettre en pratique ces grands principes de tolérance, de repousser l'action inintelligente du gouvernement, et de défendre la liberté d'enseignement, non-seulement pour soi, mais encore et surtout pour un contradicteur honorable. Eh bien! que fait le parti ultramontain? que font les écrivains de l'*Univers*, le principal organe de ce parti? L'*Univers* s'unit au pouvoir oppresseur; l'*Univers* attaque avec acrimonie tous les journaux qui défendent M. Quinet, et il ne nous épargne pas nous-mêmes, nous qui avons pris en main la même cause que lui, lors de la loi sur l'enseignement secondaire. Il nous traite même plus mal qu'il ne traite ses autres confrères : on en pourra juger par la citation suivante :

« De tous les journaux qui ont déraisonné sur cette affaire, aucun ne l'a fait aussi excellemment que la *Démocratie pacifique*. Dans un long article, pompeusement intitulé : *la France et le Pape*, la feuille phalanstérienne explique que le ministère vient de *sacrifier au Vatican les droits du libre examen et de la raison*. Les droits de la raison à propos du cours de M. Quinet!.... Enfin.... Nous savons bien que la *Démocratie pacifique* dédaigne beaucoup *l'idée romaine*, — la prospérité de l'*idée phalanstérienne* lui en donne, certes, le droit; — cependant, ne pourrait-elle arriver à comprendre que cette *idée romaine* n'en est pas encore réduite à redouter la rhétorique de M. Quinet? Croit-elle sérieusement que le *Vatican* ait, nous ne dirons pas un grand intérêt, mais un intérêt quelconque à empêcher M. Quinet de faire un cours sur l'*esprit de vie* et sur la *bataille de Waterloo*? Croit-elle même que le *pape romain* soit très sensible au reproche de n'avoir pas délivré Jeanne d'Arc du bûcher, et Napoléon de Sainte-Hélène?..... Voilà des écrivains, des *penseurs*, des fondateurs d'école qui en sont arrivés à s'imaginer que le Souverain-Pontife et les cardinaux qui l'entourent n'ont plus qu'une pensée, celle de faire taire M. Edgard Quinet, auteur d'*Ahasvérus*, de *Prométhée* et de plusieurs articles de la *Revue des Deux-Mondes*, dussent-ils ... ne sont-ce pas des soldats anglais, russes, prussiens, c'est-à-dire des hérétiques et des schismatiques, qui ont vaincu pour le pape et qui l'ont rétabli sur son trône temporel? Quant au trône spirituel, quant à l'*esprit de vie*, il était beaucoup plus difficile de le rendre à la papauté. Et, d'ailleurs, des hérétiques et des schismatiques auraient-ils pu rendre l'*esprit de vie*? auraient-ils pu refaire le moyen-âge, eux qui, depuis long-temps, avaient protesté contre lui? Ils ne créèrent donc qu'un prince temporel, et ce prince temporel est aujourd'hui le plus rétrograde de tous; nous l'avons prouvé par les faits. Et tous les autres souverains, qui tiennent leur pouvoir, non pas de l'élection, mais du hasard de la naissance, se voient obligés de ramener le gouvernement romain à la raison et à l'humanité.

Mais nous ne voulons pas, pour le moment, examiner plus à fond ces questions historiques et politiques; tout ce que nous tenons à constater, c'est l'inconséquence, le peu de générosité, la persistance incorrigible du parti ultramontain.

L'*Univers* a l'air de penser que le cours de M. Quinet est de peu d'importance, que ses leçons au Collége de France intéressent peu la cour de Rome, soit comme dépositaire d'un dogme, d'une idée, soit comme gouvernement temporel. Raison de plus, ce nous semble, pour défendre dans M. Quinet le principe de la liberté d'enseignement; raison de plus pour tancer le pouvoir politique empiétant sur le domaine de l'idée, comme ne manquait jamais de faire la papauté du moyen-âge, quand elle avait *l'esprit de vie*; raison de plus pour se montrer généreux envers un adversaire qui n'inspire aucune crainte.

Certes, l'occasion était belle pour faire preuve de nobles sentiments, pour pratiquer les théories libérales professées naguère; l'occasion était belle pour se réhabiliter aux yeux des peuples, et pour montrer que le catholicisme romain est animé du véritable esprit chrétien, de l'esprit de tolérance et de charité universelles. Le parti ultramontain n'a pas su en profiter. Ne s'expose-t-il pas à ce que désormais l'Europe et le monde n'aient plus aucune foi à ses paroles, soupçonnent constamment sa sincérité, et ne lui disent partout et toujours : « Vous êtes le parti des incorrigibles! »

Edilité Parisienne.

NAVIGATION DE LA SEINE DANS L'INTÉRIEUR DE PARIS.

Lorsque nous luttons corps à corps et jour par jour contre l'influence et le rétablissement des grandes compagnies financières, c'est que l'histoire apprend qu'il est dans la nature des corporations privilégiées de travailler continuellement à affermir leur pouvoir, à exercer leur droit avec une rigueur inflexible, et à peser lourdement sur le peuple pendant de longues années avec une main de fer.

Depuis des siècles, la navigation de la Seine dans l'intérieur de Paris est d'une extrême difficulté et même impossible; depuis des ... provisionnaient l'ancienne Lutèce, malgré les ... désastres sans nombre qui pesèrent sur notre vieille cité, les marchands de l'eau de Paris, sans autre droit que la routine, et les anciens us et coutumes finirent par se faire octroyer une charte par Louis VII, en 1170, dans laquelle les droits qu'ils s'arrogeaient étaient qualifiés d'antiques (*tales sunt ab antiquo*).

D'une part, la hanse parisienne établit, sans autre forme de procès, que toute marchandise qui remonterait la basse Seine vers Paris devrait s'arrêter au Pont de Mantes. Arrivées là, si l'expéditeur ne jouissait pas du double droit d'être bourgeois de Paris et d'appartenir au corps des marchands de l'eau, c'est-à-dire d'être *bourgeois hansé*, les marchandises ne pouvaient pas être débarquées. Alors l'expéditeur était forcé de s'adjoindre un *compagnon* marchand de Paris, avec lequel il fallait partager les bénéfices.

D'un autre côté, la navigation de la Haute-Seine et surtout le commerce des vins de la Bourgogne furent soumis également et par les mêmes moyens au monopole de la marchandise de l'eau: la Bourgogne était alors le seul pays de la France qui exportât par Rouen ses vins dans les pays étrangers.

Voilà comment le bourgeois hansé s'arrogeait le droit de faire le commerce de la capitale et des environs, car à cette époque la banlieue de Paris (baillie) s'étendait au-dessus de la Marne et au-dessus de l'Oise, au grand préjudice des Bourguignons qui expédiaient sur Paris leurs vins et leurs bois, et des Normands, qui y envoyaient la marée, le sel marin, etc.

Peu importait donc à la compagnie des marchands de l'eau, que la Seine, dans l'intérieur de Paris, fût facilement navigable, et que la construction des ponts vînt apporter de nouveaux obstacles à cette navigation. La hanse parisienne n'en avait aucun souci; son chef, le prévôt des marchands, ne s'en inquiétait guère, car cette puissante compagnie n'avait fondé sa fortune ni sur les entreprises hardies qui honorèrent le commerce de Rouen, la rivale de Paris sur la Seine, ni sur le devoir de tenir toujours Paris dûment approvisionné; non. Le but de la hanse était tout fiscal, elle ne s'occupait que d'accroître ses exorbitants bénéfices.

Après que l'esprit réformateur du dix-huitième siècle eût détruit les corporations, et que l'ouragan révolutionnaire eût grondé pendant quelques années sur la tête des monopoleurs, sans pouvoir anéantir leur puissance, les préfets de Paris et le gouvernement ne comprirent pas toute l'importance de la libre navigation de la Seine dans l'intérieur de la capitale; ils ne virent pas combien cette large et féconde voie de communication centrale, placée à peu de distance des quartiers commerçants pouvait être d'un immense secours pour la régénération du vieux Paris. Napoléon lui-même, qui par son génie organisateur semblait destiné à concevoir et à exécuter pour la France ce qu'Auguste fit pour l'empire romain, ne saisit pas ou n'étudia pas cette question de haute édilité. Pressé par les guerres continuelles qu'il eut à soutenir, le temps ...

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
VENDREDI 5 DÉCEMBRE 1845.

Les personnes qui s'abonneront avant le 15 décembre au numéro quotidien de la *Démocratie pacifique*, recevront les trois premiers volumes du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE, par M. ALEXANDRE DUMAS.

LE CHEVALIER DE MAISON-ROUGE.

Episode de 1793 (1).

QUATRIÈME VOLUME.

OEILLET ET SOUTERRAIN.

Le premier coup avait été terrible, et il avait fallu à Maurice toute la puissance qu'il avait sur lui-même pour cacher à Lorin le bouleversement qui s'était fait dans toute sa personne; mais une fois dans le jardin, une fois seul, une fois dans le silence de la nuit, son esprit redevint plus calme, et ses idées, au lieu de rouler désordonnées dans son cerveau, se présentèrent à son esprit et purent être commentées par sa raison.

Quoi! cette maison que Maurice avait si souvent visitée avec le plaisir le plus pur; cette maison, dont il avait fait son paradis sur la terre, n'était qu'un repaire de sanglantes intrigues! Tout ce bon accueil fait à son ardente amitié, c'était de l'hypocrisie; tout cet amour de Geneviève, c'était de la peur!

On connaît la distribution de ce jardin, où plus d'une fois nos lecteurs ont suivi nos deux jeunes gens. Maurice se glissa de massif en massif jusqu'à ce qu'il fût abrité contre les rayons de la lune par l'ombre de cette espèce de serre dans laquelle il avait été enfermé le premier jour où il avait pénétré dans la maison.

Cette serre était en face du pavillon qu'habitait Geneviève.

Mais, ce soir-là, au lieu d'éclairer isolée et immobile, la chambre de la jeune femme, la lumière se promenait d'une fenêtre à l'autre: Maurice aperçut Geneviève à travers un rideau soulevé à moitié par accident; elle entassait à la hâte des effets dans un porte-manteau, et il vit avec étonnement briller des armes dans ses mains.

Il se souleva sur une borne, afin de mieux plonger ses regards dans la chambre. Un grand feu brillait dans l'âtre et attira son attention : c'étaient des papiers que Geneviève brûlait.

En ce moment une porte s'ouvrit, et un jeune homme entra chez Geneviève.

La première idée de Maurice fut que cet homme était Dixmer.

La jeune femme courut à lui, saisit ses mains, et tous deux se tinrent un instant en face l'un de l'autre, paraissant en proie à une vive émotion. Quelle était cette émotion? Maurice ne pouvait le deviner, le bruit de leurs paroles n'arrivait pas jusqu'à lui.

Mais tout-à-coup Maurice mesura sa taille des yeux.

— Ce n'est pas Dixmer, murmura-t-il.

En effet, celui qui venait d'entrer était mince et de petite taille, Dixmer était grand et fort.

La jalousie est un actif stimulant; en une seconde Maurice avait supputé la taille de l'inconnu à une ligne près et analysé la silhouette du mari.

— Ce n'est pas Dixmer, murmura-t-il comme s'il eût été obligé de se le redire à lui-même pour être convaincu de la perfidie de Geneviève.

Il se rapprocha de la fenêtre, mais plus il se rapprochait moins il voyait: son front était en feu.

Son pied heurta une échelle, la fenêtre avait sept ou huit pieds de hauteur, il prit l'échelle et alla la dresser contre la muraille.

Il monta, colla son œil à la fente du rideau.

L'inconnu de la chambre de Geneviève était un jeune homme de vingt-sept ou vingt-huit ans, à l'œil bleu, à la tournure élégante; il tenait les mains de la jeune femme, et lui parlait tout en essuyant les larmes qui voilaient le charmant regard de Geneviève.

Un léger bruit que fit Maurice amena le jeune homme à tourner la tête du côté de la fenêtre. Maurice retint un cri de surprise, il venait de reconnaître son sauveur mystérieux de la place du Châtelet.

En ce moment Geneviève retira ses mains de celles de l'inconnu, Geneviève s'avança vers la cheminée et s'assura que tous les papiers étaient bien consumés.

Maurice ne put se contenir davantage, toutes les terribles passions qui torturent l'homme, l'amour, la vengeance, la jalousie, lui étreignaient le cœur de leurs dents de feu. Il saisit son temps, repoussa violemment la croisée mal fermée et sauta dans la chambre.

Au même instant deux pistolets se posèrent sur sa poitrine.

Geneviève s'était retournée au bruit : elle resta muette en apercevant Maurice.

— Monsieur, dit froidement le jeune républicain à celui qui tenait deux fois sa vie au bout de ses armes; monsieur, vous êtes le chevalier de Maison-Rouge?

— Et quand cela serait? répondit le chevalier.

— Oh! c'est que si cela est, vous êtes un homme brave et par conséquent un homme calme, et je vais vous dire deux mots.

— Parlez, dit le chevalier sans détourner ses pistolets.

— Vous pouvez me tuer, mais vous ne me tuerez pas avant que j'aie poussé un cri, ou plutôt je ne mourrai pas sans l'avoir poussé. Si je pousse ce cri, mille hommes qui cernent cette maison l'auront réduite en cendres avant dix minutes; ainsi abaissez vos pistolets et écoutez ce que je vais dire à madame.

— A Geneviève! dit le chevalier.

— A moi! murmura la jeune femme.

— Oui, à vous.

Geneviève, plus pâle qu'une statue, saisit le bras de Maurice. Le jeune homme la repoussa.

— Vous savez ce que vous m'avez affirmé, madame, dit Maurice avec un profond mépris. Je vois maintenant que vous avez dit vrai. En effet, vous n'aimez pas M. Morand.

— Maurice, écoutez-moi! s'écria Geneviève.

— Je n'ai rien à entendre, madame, dit Maurice. Vous m'avez trompé; vous avez brisé d'un seul coup tous les liens qui scellaient mon cœur au vôtre. Vous avez dit que vous n'aimiez pas M. Morand, mais vous ne m'avez pas dit que vous en aimiez un autre.

— Monsieur, dit le chevalier, que parlez-vous de Morand, ou plutôt de quel Morand parlez-vous?

— De Morand le chimiste.

— Morand le chimiste est devant vous! Morand le chimiste et le chevalier de Maison-Rouge ne font qu'un.

Et allongeant la main vers une table voisine, il eut en un instant coiffé cette perruque noire qui l'avait si longtemps rendu méconnaissable aux yeux du jeune républicain.

— Ah! oui, dit Maurice avec un redoublement de dédain; oui! je comprends, ce n'est pas Morand que vous aimez, puisque Morand n'existait pas. Mais le subterfuge, pour en être plus adroit, n'en est pas moins méprisable.

Le chevalier fit un mouvement de menace.

— Monsieur, continua Maurice, veuillez me laisser causer un instant avec madame. Assistez même à la causerie si vous voulez; elle ne sera pas longue, je vous en réponds.

Geneviève fit un mouvement pour inviter Maison-Rouge à prendre patience.

— Ainsi, continua Maurice, ainsi, vous, Geneviève, vous! vous m'avez rendu la risée de mes amis! l'exécration des miens! Vous m'avez fait servir, aveugle que j'étais, à tous vos complots! vous avez tiré de moi l'utilité que l'on tire d'un instrument. Ecoutez, c'est une action infâme!

(1) Voyez les numéros du 21 mai au 19 juillet. — La reproduction de tout ou partie de ce roman est formellement interdite.

[illegible] la maison reste à l'état de ruine.

A ces premières fautes, l'administration a ajouté récemment celle de placer les embarcadères des principales lignes de chemins de fer par delà les limites naturelles de Paris, à plusieurs kilomètres du centre de la capitale, sur des terrains où la vie et le mouvement n'avaient point encore apparu. Nouvel abandon, nouvelle injustice commise à l'égard du Paris central, qui eût pu être vivifié sans nuire aux autres quartiers, par l'établissement, dans la direction de son principal diamètre, de ces vastes théâtres d'activité et d'affaires.

Le conseil municipal a souvent rappelé l'administration supérieure à la grave étude de l'édilité parisienne. Les préfets de Paris et les ministres de l'intérieur et des travaux publics ont *laissé passer*. Les ministres ont même retardé de plusieurs années la présentation de la loi sur la navigation de la Seine, pour obéir aux vœux des puissances financières qui exploitent le canal de la Seine à la Seine. Malheureusement pour la masse des propriétaires de Paris, la question de la navigation intérieure n'est pas encore devenue une affaire électorale : c'est pour cela qu'on l'a laissée dormir.

Pour ces administrateurs, la question du déplacement de la population de Paris est une chimère ; — chimère aussi la fâcheuse influence de la construction des canaux Saint-Martin et Saint-Denis *antérieurement* à la canalisation dans Paris. Quant à la concentration des embarcadères au nord de la capitale, c'est à leurs yeux une pensée magnifique ; — et les travaux itérativement demandés pour l'amélioration fluviale en dedans du mur d'octroi, une chose d'une utilité très contestable. Ils ne comprennent pas qu'il faut à une ville, comme à tout être organisé, un centre vital, un cœur communiquant le mouvement de proche en proche avec régularité, et que c'est pour une grande cité une déplorable constitution, que de montrer d'un côté des quartiers magnifiques, et de l'autre d'ignobles amas de masures.

Heureusement les bons principes commencent à gagner du terrain, et nous ne saurions trop féliciter le Conseil-général de les prendre vivement à cœur. Les vœux qu'il vient d'émettre sur la nécessité d'étudier la question du déplacement de Paris, et sur celle de la navigation de la Seine, en sont des preuves évidentes.

Ces deux questions, qui à bien dire n'en font qu'une, obtiendront-elles l'attention des ministres ? De pareils sujets vaudraient pourtant la peine d'être étudiés, s'il est vrai, suivant l'expression pittoresque de Charles-Quint, que Paris soit un monde plutôt qu'une ville !

Voici la délibération du Conseil-général sur la navigation de la Seine dans Paris. Nous croyons utile de la faire connaître *in extenso* :

Le conseil général, vu la délibération du 16 novembre 1844, par laquelle il a invité M. le préfet « à faire auprès de MM. les ministres des [illegible]

Qu'ainsi il n'est pas exact de dire que le conseil municipal de Paris ait été divisé d'opinion sur la nécessité d'améliorer la navigation de la Seine dans l'intérieur de Paris ; qu'il a été au contraire aussi unanime et aussi pressant à cet égard que le conseil général du département lui-même ; qu'il n'a été divisé que sur une question accessoire, celle de savoir s'il subordonnerait son concours à la condition *sine quâ non* que le projet du gouvernement serait modifié, ou s'il se bornerait purement et simplement à émettre le vœu qu'un autre système de travaux fût étudié ;

Que ce conseil a parfaitement compris (et l'élévation de son concours le prouve surabondamment) que l'amélioration du fleuve dans la traversée de Paris était une nécessité de premier ordre ; qu'en effet l'approvisionnement général de cette grande cité ne peut être assuré d'une manière certaine et permanente que par la voie fluviale ; que la prudence commande de ne pas abandonner exclusivement au chemin de fer de Rouen, les chances de cet immense approvisionnement que le moindre accident pourrait chaque jour compromettre ;

Considérant que l'intérêt public est ici complètement d'accord avec l'intérêt particulier de la ville de Paris ; que l'exécution immédiate des travaux demandés peut seule donner satisfaction à ces intérêts ; qu'elle aura pour effet certain d'empêcher que le marché des spiritueux, établi depuis des siècles à l'amont de Paris, ne se déplace et ne se porte à l'aval, mouvement qui ne pourrait maintenant avoir lieu sans jeter la perturbation dans un grand nombre de propriétés importantes ;

Considérant que le Bordelais et le midi de la France trouveraient de grands avantages à l'amélioration de la Seine dans Paris ; que les produits de leurs vignobles parviendraient au marché central avec plus de facilité et beaucoup moins de frais qu'aujourd'hui ; qu'ils y soutiendraient conséquemment avec plus d'égalité la concurrence qui leur est faite ;

Considérant qu'en dehors des raisons tirées de la *prétendue* division du conseil municipal de Paris, sur cette question, la commission de la chambre des députés, pour faire admettre l'ajournement qu'elle propose, argumente des services que rendraient à la navigation les canaux de Saint-Denis et de Saint-Martin qui, suivant elle, suffiraient à tous les besoins de cette navigation, tant en amont qu'en aval de Paris ;

Que cette assertion, ainsi généralisée, manque d'exactitude ;

Qu'elle n'aurait de valeur qu'autant qu'elle s'appliquerait exclusivement à la navigation ascendante ; mais que ce n'est là qu'une partie de la question, et qu'il faut bien tenir compte cependant des besoins de la navigation descendante, à laquelle les canaux Saint-Denis et Saint-Martin ne rendent et ne peuvent rendre aucun service ;

Considérant que la navigation descendante, dont la commission de la chambre a paru faire abstraction complète, conduit annuellement aux ports d'aval 17 à 1 800 trains, et mille bateaux environ chargés de marchandises de grande valeur ; que, dans l'état actuel de la rivière, ces arrivages si nécessaires à l'approvisionnement de Paris ne parviennent à leur destination qu'au milieu des plus graves dangers ; que la force et l'adresse ne suffisent pas toujours pour lutter avec succès contre les difficultés presque insurmontables de cette navigation et empêcher les accidents ; que les marchandises et la vie des hommes sont en péril, et qu'il est temps enfin de faire cesser un semblable état de choses ;

Considérant que la navigation ascendante elle-même n'est desservie qu'incomplètement par les canaux Saint-Denis et Saint-Martin ; qu'elle éprouve des interruptions fréquentes par suite du chômage forcé des glaces ou d'autres causes ;

Considérant que si la Seine était améliorée, une partie de cette navigation suivrait la voie fluviale à moins de frais que le canal, et, ce qui a [illegible]

[illegible] mée ou désignée dans un journal d'y faire insérer une réponse. L'opinion de la *Presse* est conforme à celle que nous avons toujours soutenue sur ce point. Cette doctrine seule, dans l'état actuel de la législation, peut donner quelques garanties aux citoyens contre le despotisme des journaux, et ce n'est jamais de cette disposition des lois de septembre que nous avons fait la critique.

La faculté de répondre, largement donnée par la loi, est le seul contrepoids au pouvoir arbitraire de la presse. C'est aux journaux à s'arranger de façon à ne pas provoquer des réponses gênantes. Il serait par trop ridicule que les journaux eussent le droit de *faire poser* qui bon leur semble devant le public, et que l'individu mis en scène ne pût dire un mot que quand il aurait été littéralement injurié ou diffamé.

Tant qu'on n'aura pas institué un jury spécial pour la presse, ce tribunal de *justice de paix littéraire* que Fourier réclamait déjà en 1822, et que nous avons demandé si souvent, nous approuverons les interprétations les plus larges de la loi de septembre, en ce qui concerne le droit de réponse.

La *Presse* a parfaitement distingué entre l'autocratie du journalisme et la liberté de la presse. Elle a dit :

On s'obstine toujours à confondre la liberté de la presse avec le journalisme ; on a tort, le journalisme est une chose, la liberté de la presse en est une autre. Le journalisme n'est le plus souvent qu'une exploitation mercantile de l'opinion et des passions d'autrui, un atelier où se lamine le mensonge, où se forge la calomnie, une boutique où se débite l'erreur à l'enseigne et au profit de tel ou tel parti.

La *Presse* ajoute plus bas :

La liberté de la Presse est un droit politique ; le journalisme est une *profession commerciale*.

A la bonne heure ! Voilà de la franchise ; la *Presse*, il est vrai, n'eût pu définir autrement le journalisme qu'en se mettant en contradiction flagrante avec les doctrines qu'elle a exposées dans ces derniers temps. La définition étant sans réserve, elle se l'applique : s'il nous arrivait désormais d'écrire que la *Presse* est une boutique, un établissement où les choses de la spécialité se paient, se vendent et s'achètent, elle ne pourrait plus avoir bonne grâce à le trouver mauvais.

L'*Epoque* a appuyé devant le tribunal ses prétentions économiques sur l'axiome suivant :

« IL N'EST PAS PERMIS A UN JOURNALISTE PAYÉ POUR ANNONCER » UNE ENTREPRISE DE DIRE QUE LA BASE DE CETTE ENTREPRISE EST » MAUVAISE. » (Textuel.)

Le tribunal n'a pas fait droit aux prétentions de l'*Epoque* : l'*Epoque* devra payer les 2 250 fr. qu'elle voulait économiser par un bon tour. Quoi qu'il en soit, il est bon que le public sache où en sont venus ces bazars du journalisme. Ce sont des journalistes qui viennent ainsi soutenir devant les tribunaux ce principe de l'inféodation de leur rédaction aux annonces de leur quatrième page ! Joignez celle-là à la définition du journalisme donnée par la *Presse*, et dites-nous si vous avez jamais vu quelque chose se vautrer dans une fange plus malpropre que celle où se place lui-même, au grand jour, le « saint sacerdoce de la pensée ? »

Mais vous en serez punie, madame ! car monsieur que voici, va me tuer sous vos yeux ! Mais avant cinq minutes, il sera là, lui aussi, gisant à vos pieds, ou s'il vit, ce sera pour porter sa tête sur un échafaud.

— Lui mourir ! s'écria Geneviève ; lui porter sa tête sur l'échafaud ! mais vous ne savez donc pas, Maurice, que lui c'est mon protecteur, celui de ma famille, que je donnerais ma vie pour la sienne, que s'il meurt je mourrais, et que si vous êtes mon amour, vous, lui est ma religion ?

— Ah ! dit Maurice, vous allez peut-être continuer de dire que vous m'aimez ; en vérité les femmes sont trop faibles et trop lâches.

Puis se retournant :

— Allons, monsieur, dit-il au jeune royaliste, il faut me tuer ou mourir.

— Pourquoi cela?

— Parce que si vous ne me tuez pas, je vous arrête.

Maurice étendit la main pour le saisir au collet.

— Je ne vous disputerai pas ma vie, dit le chevalier de Maison-Rouge, tenez !

Et il jeta ses armes sur un fauteuil.

— Et pourquoi ne me disputerez-vous pas votre vie?

— Parce que ma vie ne vaut pas le remords que j'éprouverais de tuer un galant homme, et puis surtout, surtout parce que Geneviève vous aime.

— Ah ! s'écria la jeune femme en joignant les mains ; ah ! que vous êtes toujours bon, grand, loyal et généreux, Armand !

Maurice les regardait tous deux avec un étonnement presque stupide.

— Tenez, dit le chevalier, je rentre dans ma chambre ; je vous donne ma parole d'honneur que ce n'est point pour fuir, mais pour cacher un portrait.

Maurice porta vivement les yeux vers celui de Geneviève : il était à sa place.

Soit que Maison-Rouge eût deviné la pensée de Maurice, soit qu'il eût voulu pousser au comble la générosité :

— Allons, dit-il, je sais que vous êtes républicain ; mais je sais que vous êtes en même temps un cœur pur et loyal. Je me confierai à vous jusqu'à la fin. Regardez !

Et il tira de sa poitrine une miniature qu'il montra à Maurice. C'était le portrait de la reine.

Maurice baissa la tête et appuya la main sur son front.

— J'attends vos ordres, monsieur, dit Maison-Rouge ; si vous voulez toujours mon arrestation, vous frapperez à cette porte, quand il sera temps que je me livre. Je ne tiens plus à la vie, du moment où cette vie n'est plus soutenue par l'espérance de sauver la reine.

Le chevalier sortit sans que Maurice fît un seul geste pour le retenir.

A peine fut-il hors de la chambre que Geneviève se précipita aux pieds du jeune homme:

— Pardon, dit-elle, pardon, Maurice, pour tout le mal que je vous ai fait, pardon pour mes tromperies, pardon au nom de mes souffrances et de mes larmes, car je vous le jure, j'ai bien pleuré, j'ai bien souffert. Ah ! mon mari est parti ce matin, je ne sais où il est allé et peut être ne le reverrai-je plus, et maintenant un seul ami me reste, non pas un ami, un frère et vous allez le faire tuer. Pardon, Maurice ! pardon !

Maurice releva la jeune femme.

— Que voulez-vous? dit-il, il y a de ces fatalités-là, tout le monde joue sa vie à cette heure, le chevalier de Maison-Rouge a joué comme les autres et il a perdu. Maintenant il faut qu'il paie.

— C'est-à-dire qu'il meure, si je vous comprends bien.

— Oui.

— Il faut qu'il meure et c'est vous qui me dites cela !

— Ce n'est pas moi, Geneviève, c'est la fatalité.

— La fatalité n'a pas dit son dernier mot dans cette affaire, puisque vous pouvez le sauver, vous.

— Aux dépens de ma parole, et par conséquent de mon honneur. Je comprends, Geneviève.

— Fermez les yeux, Maurice, voilà tout ce que je vous demande, et jusqu'où la reconnaissance d'une femme peut aller, je vous promets que la mienne y montera.

— Je fermerais inutilement les yeux, madame; il y a un mot d'ordre donné, un mot d'ordre sans lequel personne ne peut sortir, car, je vous le répète, la maison est cernée.

— Et vous le savez ?

— Sans doute que je le sais.

— Maurice?

— Eh bien ?

— Mon ami, mon cher Maurice, ce mot d'ordre, dites-le moi, il me le faut.

— Geneviève ! s'écria Maurice, Geneviève ! mais qui donc êtes-vous pour me venir dire : Maurice, au nom de l'amour que j'ai pour toi, sois sans parole, sois sans honneur, trahis ta cause, tes opinions, mens, renie. Que m'offrez-vous, Geneviève, en échange de tout cela, vous qui me tentez ainsi ?

— Oh ! Maurice, sauvez-le, sauvez-le d'abord, et ensuite demandez-moi la vie.

— Geneviève, répondit Maurice d'une voix sombre, écoutez-moi ; j'ai un pied dans le chemin de l'infamie; pour y descendre tout-à-fait, je veux avoir au moins une bonne raison contre moi-même ; Geneviève, jurez-moi que vous n'aimez pas le chevalier de Maison-Rouge...

— J'aime le chevalier de Maison-Rouge comme une sœur, comme une amie, pas autrement, je vous le jure.

— Geneviève, m'aimez-vous ?

— Maurice, je vous aime, aussi vrai que Dieu m'entend.

— Si je fais ce que vous me demandez, abandonnerez-vous parents, amis, patrie, pour fuir avec le traître?

— Maurice ! Maurice !

— Elle hésite... oh ! elle hésite !

Et Maurice se rejeta en arrière avec toute la violence du dédain.

Geneviève, qui s'était appuyée à lui, sentit tout-à-coup son appui manquer et elle tomba sur ses genoux.

— Maurice, dit-elle en se renversant en arrière et en tordant ses mains jointes ; Maurice, tout ce que tu voudras, je te le jure ; ordonne, j'obéis.

— Tu seras à moi, Geneviève?

— Quand tu l'exigeras.

— Jure sur le Christ !

Geneviève étendit le bras :

— Mon Dieu ! dit-elle, vous avez pardonné à la femme adultère, j'espère que vous me pardonnerez.

Et de grosses larmes roulèrent sur ses joues et tombèrent sur ses longs cheveux épars et flottant sur sa poitrine.

— Oh ! pas ainsi, ne jurez pas ainsi, dit Maurice, ou je n'accepte pas votre serment.

— Mon Dieu ! reprit-elle, je jure de consacrer toute ma vie à Maurice, de mourir avec lui, et, s'il le faut, pour lui, s'il sauve mon ami, mon protecteur, mon frère, le chevalier de Maison-Rouge.

— C'est bien, il sera sauvé, dit Maurice.

Il alla vers la chambre.

— Monsieur, dit-il, revêtez le costume du tanneur Morand. Je vous rends votre parole, vous êtes libre.

— Et vous, madame, dit-il à Geneviève, voilà les deux mots de passe : Œillet et souterrain.

Et comme s'il eût eu horreur de rester dans la chambre où il avait prononcé ces deux mots qui le faisaient traître, il ouvrit la fenêtre et sauta de la chambre dans le jardin.

ALEXANDRE DUMAS.

(*La suite à demain.*)

[illegible] de la susdite compagnie prévenaient MM. les souscripteurs que : « *En cas de non-concession, les capitaux seraient remboursés immédiatement, plus les intérêts, déduction faite des frais.* » L'adjudication a eu lieu malgré la fusion ; la compagnie Doudeauville a obtenu un assez grand nombre d'actions. Il est vrai que ses clients peuvent trouver très surprenant qu'elle n'ait pas eu la même part que les Ganneron, les Bechet, etc., mais n'importe, là ne s'arrête pas leur stupéfaction.

Samedi dernier, je me rendis au siége de la Société, où j'avais été mandé pour la régularisation et le remboursement. Je ne vous peindrai pas l'indignation de tous les porteurs de coupons, lorsqu'on eut appris qu'on allait recevoir vingt-cinq centimes par chaque promesse d'action.... Il est évident que, quoique n'ayant pas eu la concession, la Société pouvait couvrir ses frais avec les intérêts des capitaux versés.

Je vais vous prouver par chiffres que, sans avoir de primes, la part du conseil d'administration est assez ronde.

Le premier versement de 60 fr. par action, à raison de 250 000 fr., a produit quinze millions dont l'intérêt, pendant deux mois, seulement à 4 0/0, forme la somme de 100 000 fr.
Plus, 25 centimes par action ou 62 500

Total, 162 500

Si vous accordez une place à ma lettre dans votre journal, le public verra que les grands noms coûtent cher aux coureurs de primes et que les actionnaires seront toujours des ACTIONNAIRES.

Agréez, monsieur le rédacteur, l'assurance de la haute considération avec laquelle je suis, votre tout dévoué,

C. DELARUE.

A l'occasion du mariage de M. Antonin Perry, docteur en médecine, avec Mme la comtesse Samoïloff, née de Pahlen, M. Marbeau, le digne père des crèches, a adressé aux jeunes époux l'allocution suivante :

« Madame, vous êtes Française maintenant ;... vous aimerez la patrie nouvelle qui vous adopte ; vous l'aimerez de plus en plus, quoique vous chérissiez toujours la terre natale.

» Vous, monsieur, vous ferez tous vos efforts pour que madame ne se repente jamais d'être Française... Votre honneur y est intéressé comme votre bonheur.

» Tous les peuples sont frères ; les unions individuelles resserrent l'union générale de la grande famille d'Adam, et, multipliant les rapports internationaux, concourent aux progrès de la civilisation. La France et la Russie doivent s'aimer, s'estimer, se respecter : ainsi le veut leur bonheur.

» Nous devons implorer votre bienfaisance, madame et monsieur, en faveur des cinq mille indigents du premier arrondissement. Que ce jour soit pour eux aussi un jour de bonheur ; et notre reconnaissance, et les bénédictions du pauvre, attireront sur votre hymen toutes les bénédictions du ciel ! »

Dans un article du *Journal du Havre* sur la question de Madagascar, nous remarquons le passage suivant :

« On n'a pas oublié que l'offense qu'il s'agit de venger à Madagascar, par suite de l'inopportune coopération de l'Angleterre, est en quelque sorte devenue commune à cette puissance, et qu'il est à craindre qu'elle ne réclame aussi sa part dans l'acte de réparation, pour entrer en partage dans les bénéfices. Jusqu'ici, à la vérité, il n'est nullement parlé du concours de l'escadre anglaise, et l'armement de la France semble destiné à agir isolément. En sera-t-il réellement ainsi ? L'Angleterre a-t-elle renoncé à nous imposer son concours, ou se dispose-t-elle en silence à expédier une escadre qui rejoindra la nôtre sur les lieux ? Nous l'ignorons. Mais il y a dans l'organisation de l'expédition française des lacunes propres à inspirer des inquiétudes sur ce point. On remarquera en effet que, tandis que le commandement en chef des forces navales est confié à un simple capitaine de vaisseau, c'est un lieutenant-général qui commande les troupes d'opération. Cette différence de grade semble appeler un complément ; et si, par exemple, il était convenu avec l'Angleterre, qu'il y aurait une expédition combinée, que les opérations de terre seraient sous la direction de la France, tandis que celle des forces navales serait placée sous l'autorité d'un officier de grade supérieur que l'Angleterre fournirait plus tard, on ne peut nier que l'organisation de notre armement ne se prêtât merveilleusement à cet arrangement.

» Nous aimons à tenir en doute cette supposition, qui emprunte aux faits quelque vraisemblance. Rien, jusqu'ici, à l'exception des tendances avérées du gouvernement français, ne l'autorise ; mais nous avons dû l'exposer, comme étant l'une des *inconnues* du problème que recouvre encore le secret de l'expédition. »

COMMUNICATIONS DE LA MISSION COMMERCIALE EN CHINE.

Relevé des opérations du commerce français en Chine, en 1844, et pendant le 1er trimestre 1845.

Le commerce et la navigation de la France avec la Chine ont occupé, en 1844, d'après les renseignements recueillis à Canton, six bâtiments, dont les mouvements se sont ainsi combinés : l'un d'eux, arrivé vers la fin de 1843, est reparti en 1844 ; quatre autres sont arrivés et repartis dans le cours de cette année ; le dernier, arrivé aussi en 1844, ne repartira que dans le cours de 1845.

Ces six bâtiments avaient touché ou séjourné à Manille avant de venir en Chine, et avaient fait deux escales à Hong-Kong et trois à Whampoa.

Le premier, frété à Bourbon pour Manille et la Chine, a placé en Chine un chargement de girofle et d'une petite quantité de liquides et conserves, estimés ensemble 20 000 piastres (environ 108 000 fr.), et a pris à destination de Bourbon des thés et objets de Chine et du Japon pour une somme d'environ 14 000 piastres (75 660 fr.). L'opération a été avantageuse.

Le second a versé en Chine une cargaison consistant en vins, eaux-de-vie, huiles, conserves alimentaires, draps, modes, etc., laquelle n'était pas tout entière de provenance française ; il avait aussi du poivre pris à Batavia, etc. Ce bâtiment a fait en Chine pour Bordeaux un chargement complet de thés (92 300 kilog.), cannelle et objets de curiosité.

Le troisième, frété par le gouvernement pour les îles Marquises, n'a apporté en Chine que 3 ou 400 châles communs, destinés primitivement pour l'Amérique du Sud, et qu'il a fallu y renvoyer. Il n'a pris en retour que sept ou huit tonneaux de fret, dont la nature et la valeur ne sont pas indiquées.

Le quatrième n'a apporté en Chine qu'une petite quantité de liquides et de conserves ; il avait été chargé presque en plein à Manille, et n'a reçu qu'un complément de cargaison en cannelle.

Le cinquième a apporté en Chine, pour compte de deux maisons étrangères, l'une hollandaise, l'autre américaine, 17 à 18 000 mètres de draps prussiens, lesquels doivent être vendus à Macao, assure-t-on, de 6 fr. 87 c. à 11 fr. 55 c. le mètre. Mais on ignore quelles étaient les qualités composant le chargement.

Le sixième enfin, qui avait été frété par le gouvernement pour porter des

Dans nos exportations directes à la Chine et aux Philippines, figuraient :
Les draps, pour 119 000 francs ; les cotonnades et effets à usage, pour 125 000 francs ; les vins, pour 81 000 francs.

Presque tous les autres articles (parfumeries, soieries, verreries, mercerie, conserves, etc.) appartenaient à l'industrie dite de *Paris*.

On ne reviendra pas ici sur les difficultés qui se sont opposées jusqu'ici au développement de nos relations directes avec la Chine et les pays des mers de Chine, ni sur les chances de succès qu'y peuvent rencontrer des expéditions prudemment conduites et bien étudiées. Ce sujet a été amplement traité dans les précédents documents, notamment dans les instructions délivrées aux délégués du commerce en Chine (no 31, livraison d'avril 1843).

Les mouvements de notre navigation marchande dans les mers de la Chine et de l'Océanie (non compris les pêcheries) se sont ainsi composés :

Il est sorti de nos ports pour ces parages, en 1844, 6 bâtiments d'un chargement total de 1 083 tonneaux, et montés par 94 hommes d'équipage.

Les retours, dans la même année, n'ont occupé que trois navires, portant 1 083 tonneaux et 56 marins.

Ces opérations se sont effectuées sous pavillon français.

Ce qui a été dit plus haut touchant les valeurs échangées, rend également compte de la faiblesse relative de cette navigation. Notre marine dépasse rarement les parages de la Sonde, ou même ceux des comptoirs britanniques ou de l'Indostan.

Dans ces mers, son tonnage général a atteint, en 1844, près de 27 000 tonneaux, et la valeur totale de nos échanges, c'est-à-dire de ceux qui s'y font directement de nos ports ou pour nos ports, s'est élevée à près de 53 millions de francs. Ces résultats peuvent faire espérer que nos relations dans les mers situées au-delà de la Sonde prendront, par la suite, de l'extension.

Election d'un membre du conseil général du département de la Seine par le 8e arrondissement.

Par un avis aux électeurs de la préfecture du département de la Seine, MM. les électeurs censitaires et départementaux du 8e collége, convoqués pour procéder, le 6 décembre courant, à la nomination d'un membre du conseil général de la Seine, sont informés de nouveau qu'ils peuvent, dès à présent, retirer leurs cartes à la mairie du 8e arrondissement.

MM. les électeurs n'auront point à voter sur la formation du bureau, qui, aux termes de la loi sur l'organisation départementale, se trouve définitivement constitué dans chaque section sous la présidence du maire ou d'un de ses adjoints. Ils seront appelés à procéder, dès la première séance, à la nomination du conseiller général qui doit être élu.

On lit dans la *Gazette de Carlsruhe* du 2 décembre :

« Dans la séance de la seconde chambre des Etats tenue, le 1er décembre, à Carlsruhe (grand-duché de Bade), le ministre de l'intérieur a donné lecture d'un rescrit du grand-duc, qui nomme M. Bekk président de la chambre.

» M. d'Itzstein exhorte M. Bekk à prendre le fauteuil et prononce un discours dans lequel il exhorte la chambre à traiter avec énergie les questions politiques importantes qui seront soumises à son examen. Il signale notamment les questions concernant la religion et la liberté de conscience, la liberté de la presse qui se trouve dans un fâcheux état, et la police qui tend à augmenter indéfiniment son influence.

» Le président Bekk monte au fauteuil et adresse quelques paroles à la chambre pour invoquer son indulgence dans l'exercice de ses pénibles fonctions et lui recommander le calme et la modération dans les discours.

» M. Nebenius, ministre de l'intérieur. — Je n'ai pas voulu interrompre M. d'Itzstein et je ne répondrai pas d'une manière détaillée à ce qu'il a dit sur la manière dont les questions devront être discutées dans cette chambre. Je ferai remarquer seulement que je garde le silence uniquement dans la conviction que je trouverai plus d'une fois l'occasion de faire connaître les vues du gouvernement à ce sujet.

» Le député Platz fait la motion suivante : Je prie la chambre de vouloir bien inviter S. A. R. le grand-duc à faire des démarches auprès de la diète germanique, afin qu'il soit rendu une loi générale sur la liberté de la presse en supprimant la censure.

» La chambre nomme deux vice-présidents et trois secrétaires. Le conseiller d'état de Regenauer présente le budget de 1846 et 1847. La chambre procède à la formation des bureaux définitifs. »

Les gouvernements constitutionnels de l'Allemagne s'arrogent le droit d'exclure des chambres électives les fonctionnaires publics élus députés qui ne leur plaisent pas. Ce droit leur est contesté par les chambres depuis dix ans, mais la question n'a point encore fait un pas. Le roi de Bavière vient d'exclure de la chambre tous les fonctionnaires-députés qui sont protestants. Dans ce nombre sont compris les avocats et les médecins que le gouvernement papiste de Munich classe parmi les fonctionnaires, ainsi que les bourgmestres et les adjoints des communes. Plusieurs de ces derniers se sont démis de leurs fonctions d'avocat et de bourgmestre afin de pouvoir siéger à la chambre. Cette question préoccupe vivement la presse allemande ; quant à la presse bavaroise, y compris la *Gazette d'Augsbourg*, elle est dans le même état que celle de Rome, qui depuis deux ans est en pleine décadence. Dans cet heureux pays prôné par le feuilleton des *Débats*, on impute à crime d'être ne juif ou protestant.

Le gouvernement de Bade vient d'adresser aux curés une circulaire dans laquelle il déclare nulle et non avenue l'encyclique des évêques relative aux mariages mixtes ; il déclare que les évêques n'ont pas le droit de transgresser la loi du pays et qu'ils sont astreints par la constitution de bénir les mariages mixtes sans aucune condition préalable de la part des conjoints. Le gouvernement invite les maires à lui faire connaître les noms des prêtres, quel que soit le rang qu'ils occupent dans la hiérarchie ecclésiastique, qui refuseront de bénir des mariages mixtes. Ces prêtres seront rayés de la liste du budget et remplacés par d'autres.

Actes officiels.

Le *Moniteur* d'aujourd'hui publie la liste par ordre de mérite des élèves de l'école royale Polytechnique qui viennent d'être admis dans le service des mines et dans celui des ponts-et-chaussées. Voici cette liste :

Service des mines : MM. Roger, Bère, de [illegible] (Communes), Lamé-Fleury et Arnoux.

Service des ponts-et-chaussées : MM. [illegible], Grég[illegible], Ritter, Le-

[illegible] serait une sévérité prétendue excessive des professeurs dans les examens pour le baccalauréat ès-sciences. — M. le comte de Saint-Aulaire, ambassadeur de France à Londres, est de retour dans cette ville. Mme la comtesse de Saint-Aulaire n'est attendue à Londres qu'en janvier. — Toutes les côtes du Jura avoisinant la Bresse sont couvertes de neige depuis huit jours. Elle a commencé aussi à tomber, à la même date, sur les montagnes près de Tarare. — Il va paraître en Prusse deux *Histoires de la Révolution française*, l'une par feu l'illustre Niebuhr, l'autre par M. Dahlmann, ancien professeur à l'université de Gœttingue. La première de ces deux publications se fait par les soins du fils de l'auteur, M. Charles Niebuhr, sur le manuscrit que lui a laissé son père. — On annonce la mort de Ahmed-Effendi. Ahmed-Effendi, officier de la marine ottomane, avait servi dans les rangs de la marine française, et sa belle conduite à l'expédition de Saint-Jean-d'Ulloa, où il fut blessé, lui avait fait obtenir la croix de la Légion-d'Honneur. — On lit dans le *Berwick Advertiser* : « Les jeunes couples qui voudraient suivre l'exemple donné par le capitaine Ibbetson et lady Villiers feront bien de se hâter : en vertu d'un acte récent du parlement, tout mariage célébré à Gretna-Green, dans des conditions semblables, ne sera plus légal à dater du 1er janvier prochain. » — Le nombre des plans de chemins de fer déposés au ministère du commerce (board of trade), à Londres, s'élève à 788.

IBRAHIM-PACHA A MARSEILLE. — Les journaux de Marseille publient sur le séjour d'Ibrahim-Pacha dans cette ville les faits suivants : « S. A. a invité à dîner, dans les journées de samedi et de dimanche, les principales autorités civiles et militaires. Le prince s'est rendu au Grand-Théâtre : devant la façade du monument, on avait placé des ifs chargés de verres tricolores. Son entrée dans la loge de M. le préfet a été saluée par de vifs et unanimes applaudissements. On jouait le charmant ballet de *Giselle*. Ibrahim-Pacha et les personnes de sa suite ont pris le plaisir le plus vif et le plus soutenu au spectacle. Avant le ballet, S. A. ayant manifesté le désir d'entendre la *Marseillaise*, l'orchestre a exécuté le chant patriotique. Pendant tout le temps qu'a duré le morceau, Ibrahim-Pacha est resté debout ; il a ensuite applaudi à plusieurs reprises avec tout le public. Selon une autre version, c'est dans l'entr'acte qui a précédé le ballet de *Giselle* que l'orchestre a joué, *proprio motu, la Marseillaise*. Ce n'est pas sans émotion, ajoute cette version, que l'on a vu S. A. se lever pour mêler ses applaudissements aux bravos enthousiastes des spectateurs. Au spectacle, Ibrahim portait un splendide costume oriental tout ruisselant d'or et enrichi de diamants. Le lendemain, les bouquetières ont demandé à offrir à S. A. un magnifique bouquet, et après avoir été admises en sa présence, elles se sont retirées très satisfaites de la générosité du prince. Le soir, le prince s'est rendu au bal que lui avait offert M. le comte d'Hautpoul ; rien n'avait été négligé pour donner à cette fête le plus grand éclat. Ibrahim-Pacha est entré à neuf heures dans les salons qu'il a parcourus plusieurs fois. Une lettre autographe du roi, et une autre lettre du duc de Montpensier, qui engagent vivement Ibrahim à se rendre à Paris, ont été remises à S. A. Selon quelques journaux, au bal de M. le comte d'Hautpoul, Ibrahim aurait adressé des paroles aimables aux dames, et ce mot lui serait prêté : on disait devant S. A. que le gouvernement constitutionnel était cher pour les contribuables : « Que voulez-vous ? aurait répondu le prince, tout ce qui est bon est cher. » Selon d'autres journaux, Ibrahim-Pacha ne parle pas français ; la langue turque seule lui est familière. Il a remercié par l'organe d'un interprète et a paru profondément touché de l'excellent accueil qu'il a reçu à Marseille. »

MALADIE DE LA VIGNE. — On écrit du canton d'Argenton au *Journal de l'Indre* : « Après la pomme de terre, voici que la vigne a aussi sa maladie gangréneuse. Cette affection porte sur le bois, qui, une fois atteint, ne pousse plus ; le peu de feuilles qu'il fournit est jaunâtre, et, petit à petit, le tout meurt sans donner aucun fruit. Sur nos 600 hectares de terre plantés de vigne, un quart au moins est attaqué par le fléau destructeur. »

GERME D'AVENIR. — Dans sa dernière session, le conseil général des Deux-Sèvres a vivement regretté que les départements de l'Ouest n'eussent aucun représentant au conseil général de l'agriculture ; il a formulé un vœu dans ce sens. Ce vœu a été promptement réalisé. M. le ministre du commerce vient d'appeler au conseil général de l'agriculture M. Charles d'Assailly, ancien président de la société d'agriculture des Deux-Sèvres et président actuel du comice de Prahecq. M. d'Assailly a étudié toutes les branches de l'économie rurale, et notamment les questions qui se rattachent au crédit foncier, banques agricoles, amortissement, régime hypothécaire, etc. Cet habile agronome, dit la *Revue de l'Ouest*, prépare un travail qui se résume en un projet d'association pour la fondation de banques agricoles destinées à procurer aux agriculteurs, au plus bas intérêt possible, les capitaux qui manquent à leur industrie, et à les arracher ainsi au fléau de l'usure qui désole nos campagnes.

UNE FAMILLE EN BON ACCORD. — Un de ces jours derniers, sur les onze heures du matin, un nommé Hodier père, et ses trois fils, demeurant dans les cantons de Rive-de-Gier et de Condrieu, ont assassiné un individu, en plein champ, avec des instruments d'agriculture. MM. les juges de paix des deux cantons se sont tout de suite transportés sur les lieux où le crime a été commis, et se sont livrés à la recherche des coupables, dont trois ont été arrêtés par la gendarmerie. Un huissier de Givors, ajoute le *Courrier de Lyon*, a failli être victime de la fureur des assassins ; il n'a dû son salut qu'à la fuite.

MOYEN POUR CASSER LES AMANDES. — Depuis longtemps l'utilité d'une machine propre à briser les amandes est vivement comprise des commerçants et des propriétaires de nos contrées, dit le *Mémorial* (d'Aix). Aussi pour satisfaire à ce besoin du commerce, divers essais avaient-ils été tentés et quelques machines avaient-elles été confectionnées, mais jusqu'à ce jour aucune n'avait donné de résultats pleinement satisfaisants. Un propriétaire d'un des villages qui avoisinent Aix, M. N......, a été plus heureux que ses devanciers et son invention semble ne rien laisser à désirer. La machine dont il est créateur, et que l'on peut voir fonctionner dans la rue du Louvre à Aix, se recommande par un mécanisme ingénieux et simple à l'attention de tous ceux qu'une pareille découverte intéresse. Un régulateur qui lui est adapté permet de casser les amandes de quelque grosseur qu'elles soient.

UN BON AVERTISSEMENT. — Nous avons signalé il y a quelque

proprement dite, et non de ceux occasionnés par une trombe, où il n'est pas prouvé que le feu du ciel ait joué un rôle.

Ensuite, la cause a été déclarée entendue et renvoyée à l'audience du 15 pour le prononcé du jugement.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 3 DÉCEMBRE 1845.

Le *Journal des Débats*, après s'être livré à des plaisanteries surannées sur les prétendus écarts de M. Edgar Quinet dans sa chaire au Collège de France, en arrive à dire qu'il ne pense pas que le haut enseignement compte parmi ses privilèges le désordre et l'anarchie.

Nous en demandons bien pardon au journal ministériel, mais nous sommes obligés de lui répéter que la question n'est pas là et qu'il le sait fort bien. M. de Salvandy n'a rien à voir dans les écarts, si écarts il y a, d'aucun professeur du Collège de France, par la simple raison que tous les professeurs réunis de cette illustre assemblée ont sans doute au moins autant de lumières que l'auteur d'*Alonzo* à lui seul, et sont assez bons juges de la convenance de ce qui se passe dans leur sein; sans compter leur droit qui est à tout jamais compromis et perdu s'ils ont la faiblesse de subir l'intervention inquisitoriale du ministre dans le programme de leurs cours. Qui ne sait que, pour un ministre quelconque, ce n'est tout simplement que ce qui est en désaccord avec sa manière de voir, qui mérite le nom de désordre et d'anarchie?

Le *Journal des Débats* réfute les arguments de la *Presse* en faveur du droit de réponse dans les journaux. Ce droit, circonscrit dans de justes limites, n'a rien que de très rationnel; il faut sans doute qu'un honnête homme puisse protester contre une assertion mensongère qui pourrait compromettre son honneur ou seulement son intérêt, mais il ne faut pas ouvrir la porte à tous les amours-propres déchaînés; la cour de cassation a mal compris la loi, et une loi susceptible d'être mal interprétée par une cour souveraine a évidemment besoin d'être révisée. Il ne suffit pas de maintenir les droits de l'ordre, il faut protéger aussi ceux de la liberté. Les *Débats* finissent en déclarant que s'ils avaient des journaux une aussi mauvaise idée que celle qu'exprimait hier la *Presse*, il y a longtemps qu'ils ne seraient plus journalistes. Le *Journal des Débats* parle pour ce qu'il devrait être, la *Presse* pour ce qu'elle est.

La *Presse* croit que la nouvelle dissidence qui vient d'éclater entre sir Robert Peel et lord John Russell ne peut pas nuire au cabinet actuel de la Grande-Bretagne; au contraire, il y a lieu de croire que le brusque revirement d'opinion qui s'est opéré dans les chefs du parti whig est capable de dissoudre ce parti et d'en détacher certaines individualités qui passeront dans le camp ministériel. L'abolition totale et permanente des lois céréales n'a été jusqu'ici demandée que par la ligue, mais la ligue ne constitue qu'une petite fraction dans le parlement, et sir Robert Peel, en ne demandant qu'une modification provisoire de ces lois, est bien plus en rapport avec la majorité des membres du parlement et surtout de la chambre des lords.

Le *Constitutionnel* répond aussi à la *Presse* à propos du droit de ré-

au Havre...

M. B. au Havre. — Prière de faire parvenir à la Guadeloupe le paquet qui vous est adressé.

M. de V. à R. — Merci. Vos lettres seront toujours lues ici avec plaisir.

M. G. J. à Toulouse. — Nous faisons droit. — Courage et souvenir affectueux.

Bourse du 4 décembre 1845.

La réaction de hausse a continué aujourd'hui avec une nouvelle énergie sur les fonds publics, ainsi que sur les chemins de fer. Le Nord a monté de 20 fr., ainsi que le Havre et Orléans. Les promesses d'actions ont repris quelque valeur, par suite de l'amélioration des chemins constitués.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Belgique 1842, 101. — Société générale, 1580. — Différée nouv., 16. — 3 0/0, 38. — Banque belge, 760. — Chemins de : Grand'Combe, 1600. — Fampoux, 505. — Actions de : Zinc Vieille-Montagne nouv., 3005. — Gaz français, 4750. — Id. anglais, 8900. — Hauts-fourneaux de Monceaux, 1950. — Obligations de : Saint-Germain anc., 1190. — Id. nouv., 1180. — Orléans, 1210. — A terme : Emprunt, 82 90.

	1er C.	P. H.	P. B.	dr C.	hier
5 0/0 compt....	117 90	118 ««	117 95	117 95	117 60
— fin cour....	117 95	118 ««	117 75	117 75	117 80
3 0/0 compt....	82 95	83 20	82 95	83 15	82 70
— fin cour....	82 95	83 20	82 95	83 15	82 75

au comptant.	1er C.	Der C.	Dif.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Dif.
O. de la Ville...	1365 ««	« ««	« ««	5 0/0 Bge 1840.	99 1/4	« ««	«
B. de France...	3300 ««	« ««	H. 5 ««	— Portugais...	« ««	« ««	«
C. Gouin 1000...	« ««	« ««	» ««	Esp. D. active.	« ««	« ««	«
C. Ganner. 1000	« ««	« ««	« ««	3 0/0 Naples...	« ««	« ««	«
C. hypot......	590 ««	« ««	« ««	— Romain..	99 1/4	99 1/2	H. « 1/4
4 Canaux......	1250 ««	« ««	« ««	Obl. Piémont.	1250 ««	1245 ««	H. 2 50

CHEMINS DE FER.

St-Germ.....	970 ««	« ««	H. 10 ««	Au 15. 965	H. 5
V. r. d......	465 ««	467 50	H. 12 50	— 475	H,15
— r. g......	300 ««	310 ««	H. 10 ««	— 310	H.20
Orléans......	1172 50	1167 50	H. 20 ««	— 1163, 1175, 1160, 1170	H.20
Strasb......	247 50	246 25	H. 3 75	— 250, 245	
Rouen......	963 ««	962 50	H. 20 ««	— 965, 972 50, 955, 965	H.45
Havre......	747 50	« ««	H. 20 ««	— 750, 760, 755	H.21 50
Marseille....	880 ««	875 ««	H. 15 ««	— 875, 885, 870, 875	H.10
Vierzon.....	645 ««	650 ««	H. 20 ««	— 640, 655, 637 50, 645	H 40
Nord......	710 ««	722 50	H. 25 ««	— 710, 727 50, 705, 720	H.21 25
Dieppe......	« ««	« ««	« ««	—	
Boulogne....	510 ««	« ««	H. 10 «	— 510, 515, 505	H.15
Bordeaux...	610 ««	605 ««	H. 5 ««	— 615, 605, 610	H. 2 50
Montereau...	432 50	430 ««	H. 5 ««	— 430	H. 5
Fampoux....	« ««	« ««	« ««	—	

LONDRES, 2 déc.		PARIS, LE 4 Déc. PRIMES	COULISSE.
Consol.	94 5/8 7/8	3 0/0 F. c. 83 25, 45 d. 50	Av. 82 85.
Esp. 3 0/0	27 5/8	F. c.	Ap. 83 25
Portug.		5 0/0 F. c. 118 25, 10 d. 50.	B. du Trés.
Mexic.	30 3/4	F. p.	3 3/8 à 10 m.
Brésil.			3 1/2
5 0/0 hol.	92 1/4	Orléans, 1180 d. 20 au 15.	F. c. F. p.
2 1/2 do.	59 1/4	Rouen, 975 d. 20 au 15.	3 0/0 10 p.
Rouen.	34, 38	Nord, 730, 745 d. 20. 745, 760 d. 10 au 15	5 0/0 10 p.
Orléans	43, 45	745, 750 d. 20 au 31.	

... — Cailles, 0,00 à 0,00. — Canards barboteurs, 1,00 à 2,00. — Canetons de Rouen, 2,50 à 2,75. — Canards sauvages, 0,00 à 0,00. — Chapons gras 2,75 à 5,25. — Chevreaux ou cabris 00,00. — Chevreuils 26,00 à 31,00. — Cochons de lait, 0,00 à 5,00. — Dindes gras, 5,75 à 7,00; comm., 3,50 à 5,00 — Faisans, 0,00 à 3,50. — Lapins ou lapereaux 1,10 à 2,75. — Lièvres et Levreaux, 2,60 à 4,25. — Moutons pré-salé 12 à 22. — Oies comm. 2,00 à 3,50; grasses, 5,00 à 8,50. — Perdrix grises, 1,50 à 2,00. — Perdrix rouges 2,00 à 2,50. — Pigeons bizets 0,35 à 0,00; — do de volière 0,65 à 1,00. — Pilets, 1,50 à 1,75. — Poules ordinaires 1,25 à 1,75. — Poulets gras 2,25 à 3,50; do comm. 0,60 à 1,75. — Rouges, 1,80 à 0,00. — Sarcelles, 0,00 à 1,00. — Vanneaux, 0,00 à 0,00.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 1er, 2 et 3 déc. — *Beurre* (le kil.) En livres 1,84 à 7,62. — En mottes Isigny 2,00 à 4,50. — En mottes Gournay 1,50 à 3,00. — Petit beurre 1,74 à 2,10. — Beurre salé ou fondu 0,00 à 0,00 — *OEufs* (le mille). Du 1er déc. 64 à 90. — Du 2, 40 à 78. — Du 3, 50 à 8... — *Fromages* (la dizaine), 28 nov. Brie 12 à 30. — A la pie 5 à 13.

Marché aux chevaux du 3 déc. — Chevaux de selle et de cabriolet entrés 120, vendus 24 de 225 à 900. — De trait 300 entrés, vendus 31 de 390 à 1080. — Hors d'âge 210 entrés, vendus 23 de 100 à 410. — Anes entrés ..., vendus 2 de 20 à 35. — Chèvres amenées 6, vendues 1 de 12 à 00. — Voitures, 15 amenées, 3 vendues de 100 à 400. — Encan 24. — Essai, 64.

Marché de Nangis, 3 décembre. — 341 veaux amenés et vendus 1,20 à 1,50 le k. — 33 bœufs amenés et vendus 1,00 à 11,0 le k. — 7 vaches vendues et amenées 0,90 à 1,00. — 16 moutons amenés et vendus 0,90 à 1,00 — 18 porcs 1,95 à 1,10. — Froment, 140 hect. à 19,35. — 105 hect. d'avoine à 7,80.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 5 décembre 1845.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Robert-le-Diable.
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Homme de bien. Mari à bonnes fortunes.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Dame blanche. Amazone.
7 h. 1/2 ODÉON. — Bourgeois de Rome. Andromaque. Le Portrait.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Riche d'amour. Robinson. La Polka.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Deux Compagnons. La Fol. Les Anglais.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Noémie. La Pluie. Couleurs. L'Enfant.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — La Gloire. Le Code. Le Pot. L'Almanach.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Marie Jeanne.
7 h. 1/2 AMBIGU. — Les Mousquetaires.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Calas. Toupinel. La Sœur.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. 1/2 COMTE. — Augusta. Magie. Turban. Jocrisse. Danse. Chansonnettes.
6 h. 1/2 FOLIES. — Prix de vertu. Diable. Plus heureux. Moustache.
PANORAMA. (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Efets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et compagnie, rue du Croissant, 16.

tout est perdu! la France va périr! le monde est en danger!... la presse entière pousse des cris lamentables...

Qu'est-il donc arrivé de fatal, et pourquoi ces accents de détresse? — Hélas! la plus grande des calamités sociales, le plus affreux des malheurs publics. La Cour de cassation vient de confirmer sa jurisprudence, déjà vieille, sur le droit de réponse des personnes nommées ou désignées dans les feuilles publiques. En présence d'un fait pareil, comment ne pas se demander avec épouvante si le soleil se lèvera demain, si la terre continuera à tourner sur son axe, si les océans ne vont pas s'élancer sur tous les continents et donner au globe terrifié une nouvelle édition du déluge universel?

Eh bien! et nous ne le disons pas sans un mouvement assez légitime d'orgueil satisfait, en face de ce grand désastre nous ne nous sentons pas trembler. Il faut croire que nous sommes de la trempe de ce fameux *justum ac tenacem* d'Horace, *quem si fractus*, etc. Non, en vérité, sous ce terrible coup du sort et de la Cour de cassation, nous ne nous sentons pas le moins du monde émus....

Il y a plus, et nous avons la témérité d'en convenir : nous approuvons pleinement le nouvel arrêt de la Cour suprême, arrêt conforme en tous points à sa jurisprudence antérieure.

Et nous allons pousser cette même témérité jusqu'à déduire les motifs de notre approbation.

Nous rappelons d'abord que nous avons toujours professé ce qu'il y a de plus opposé à la vénération pour la mauvaise foi que la presse en général apporte dans la plupart de ses discussions et de ses critiques, et réclamé des garanties sérieuses contre le pouvoir arbitraire du journalisme.

Quand un journal discute un homme, juge un ouvrage, combat une opinion, il est presque de règle qu'il se fait toujours le jeu fort beau. On a seul la parole, et même, quand l'opinion que l'on combat peut répondre dans un autre organe, on se dit : « Bast! la réponse ne va qu'à une fraction insensible de mon public. » C'est en partant de ces bases commodes, que l'on ne craint pas de faire dire à son adversaire noir, ou tout au moins gris, quand il a dit blanc, et que l'on se ménage des triomphes faciles.

L'arrêt de la cour de cassation est de nature à rendre aux journaux qui ont ces coutumes, la partie moins avantageuse : nous comprenons qu'en cela cet arrêt les gêne. *Inde* les cris. Pour nous qui avons l'habitude de reproduire fidèlement l'opinion de nos adversaires, qui citons même, autant que nous le pouvons, les parties principales des textes objets des litiges, l'arrêt nous gêne peu, et nous ne mêlons pas nos doléances aux douloureux accents de notre prochain. — Peut-être on dira que c'est manquer de charité, nous montrer bien égoïstes.... — Que voulez-vous? la concurrence rend le cœur dur : nous finirons par devenir des Tamerlans renforcés.

Il y a presque toujours, dans les choses de ce bas monde, un fait où vous a mis les épaules au [illegible] jure. — Vous n'avez rien à répondre.

On mutile vos idées, vos opinions; on vous fait passer pour un fou, un sot, un imbécile, un *honête* rêveur... — Qu'avez-vous à dire? on n'a pas prétendu que vous étiez un malhonnête homme.

On a présenté au public les principes que vous défendez comme des principes immoraux, infâmes; on n'a pas tenu compte de vos explications, de vos réserves, du sens qu'ont dans vos écrits des passages tronqués méchamment et choisis tout exprès pour donner le change sur vos idées... Vous voulez répondre? — Allons donc! n'a-t-on pas le droit d'attaquer vos doctrines? De quel droit prétendez-vous usurper nos colonnes pour les défendre? On n'a point diffamé votre personne...

Mais, disent les malheureux journalistes, qu'allons-nous devenir? Nos colonnes vont être envahies par des réclamations interminables? — Non, ne vous désespérez pas. En fait, beaucoup de gens, qui par dédain, qui par paresse, qui par convenance, s'abstiendront de vous répondre, même quand vous aurez été fort injustes. Non, ensuite, car vous pourrez encore, beaucoup trop souvent, falsifier, tordre et déformer les opinions des gens, sans que ceux auxquels ces opinions appartiennent notoirement, puissent, — et c'est un malheur, — profiter du bénéfice de l'arrêt contre les mutilations qu'elles auront subies. Non, enfin, car grâce au monopole que vous faites de la publicité, la plupart des auteurs, des artistes et des hommes politiques redouteront plus encore le mal que vous leur feriez par le silence systématique qui suivait leur première réponse imposée, que celui de vos critiques elles-mêmes.

Il y a en présence, dans le royaume de la publicité, d'une part un despotisme absolu, un monopole tout-puissant et arbitraire, et d'autre part des sujets sans droits ni garanties. La Cour de cassation a bien fait de venir au secours des victimes, de donner aux sujets quelques droits, aux hauts et puissants seigneurs quelques craintes. Et quel mal si grand serait-ce donc, ô maîtres! si, ayant de temps en temps sur les doigts, vous en deveniez un peu plus honnêtes et réservés?

Mais, s'il advenait ce qui n'arrivera malheureusement pas; si, par aventure, les réponses d'office devenaient de mode et envahissaient, comme tant de journaux le prophétisent, les colonnes de nos feuilles publiques, et y ajoutaient à tout propos de nouveaux amas de matières encombrantes, eh bien! nous serions charmés encore de cette conséquence de l'arrêt de la Cour suprême.

En effet, le journalisme, dans cette hypothèse, devenant impossible ou se trouvant tout au moins fort embarrassé, nous verrions les feuilles publiques obligées de demander enfin elles-mêmes que l'on régularisât les garanties du public et les leurs. Les journaux invoqueraient alors, dans leur intérêt, ce qu'ils n'ont jamais demandé, ce qu'ils ne demanderaient jamais dans l'intérêt du public : un CODE DE LA PRESSE et un TRIBUNAL nécessité de lui donner ses institutions [illegible]. Une de ces institutions consiste dans la création de [illegible] pour la publicité, comme il y en a pour le commerce et pour l'armée; la seconde, dans la création de *chambres de discipline* pour les écrivains, comme il y en a pour les avocats et pour d'autres corps.

Nous n'avons, en ce qui nous concerne, cessé de réclamer ces institutions : si les journaux se trouvent assez molestés par les conséquences qu'ils prévoient à l'arrêt de la Cour de cassation, pour les invoquer bientôt avec nous, la Cour se trouvera avoir rendu un arrêt meilleur encore qu'elle ne le pense.

Véracité du Journal des Débats.

La mesure qui vient de frapper l'enseignement de M. Quinet est sainement appréciée par l'opinion. Chacun sent qu'en modifiant arbitrairement et à l'improviste le programme de ce professeur, le ministère avait le projet bien arrêté de le réduire au silence; chacun sent que la mutilation des cours de M. Quinet avait été promise à la cour de Rome. Quand on examine par quelle voie détournée, par quelle ruse le pouvoir est arrivé à ce résultat, on se demande si les jésuites, en montrant le but à nos gouvernants, ne leur avaient pas donné des conseils sur la manière de l'atteindre.

Nous ne reviendrions pas sur un fait désormais jugé, si le *Journal des Débats*, qui consacre chaque jour un long article à cette affaire, ne commettait des erreurs volontaires, que l'intérêt de la vérité nous oblige à relever.

Au mois de juillet dernier, pressé d'infliger un blâme à MM. Quinet et Michelet, coupables de largeur et d'élévation dans leur enseignement, de sincérité dans leurs opinions philosophiques, M. le ministre de l'instruction publique convoqua les membres du Collège de France. D'après un message officiel, les professeurs « devaient engager ceux de leurs collègues qui s'étaient écartés du programme de leurs cours, à s'y renfermer à l'avenir. »

Dans cette circonstance, l'échec du ministère fut complet. Malgré le réquisitoire de M. Michel Chevalier contre la libre pensée, les professeurs assemblés le 13 juillet écartèrent la formule ministérielle et prirent la résolution suivante proposée par M. Elie de Beaumont :

« L'assemblée *accepte les explications de MM. Michelet et Quinet* » *qui déclarent ne pas s'être écartés de leur programme* et elle rappelle qu'aucun des membres du Collége de France n'a jamais » entendu se soustraire à l'obligation de se renfermer dans le programme présenté par lui et adopté par l'assemblée. »

Voici comment les *Débats*, avant-hier, interprétaient et travestissaient ce fait notoire :

« On sait ce qui arriva : après une discussion fort vive, l'assemblée se partagea d'abord en deux portions égales, et ensuite,

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
SAMEDI 6 DÉCEMBRE 1845.

Les nouveaux souscripteurs au numéro quotidien de la *Démocratie pacifique*, dont l'abonnement partira du 1er DÉCEMBRE, recevront, à titre de prime, les trois premiers volumes, précédemment publiés par nous, du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE.

LE CHEVALIER DE MAISON-ROUGE.

Episode de 1793 (1).

QUATRIÈME VOLUME.

PERQUISITION.

Maurice avait repris son poste dans le jardin, en face de la croisée de Geneviève : seulement cette croisée s'était éteinte, Geneviève étant entrée chez le chevalier de Maison-Rouge.

Il était temps que Maurice quittât la chambre, car à peine avait-il atteint l'angle de la serre, que la porte du jardin s'ouvrit, et que l'homme gris parut, suivi de Lorin et de cinq ou six grenadiers.

— Eh bien? demanda Lorin.

— Vous le voyez, dit Maurice, je suis à mon poste.

— Personne n'a tenté de forcer la consigne? dit Lorin.

— Personne, répondit Maurice, heureux d'échapper à un mensonge par la manière dont la demande avait été posée; personne! et vous, qu'avez-vous fait?

— Nous, nous avons acquis la certitude que le chevalier de Maison-Rouge est rentré dans la maison, il y a une heure, et n'en est pas sorti depuis, répondit l'homme de la police.

— Et vous connaissez sa chambre? dit Lorin.

— Sa chambre n'est séparée de la chambre de la citoyenne Dixmer que par un corridor.

— Ah! ah! dit Lorin.

— Pardieu, il n'y avait pas besoin de séparation du tout; il paraît que ce chevalier de Maison-Rouge est un gaillard.

Maurice sentit le sang lui monter à la tête; il ferma les yeux et vit mille éclairs intérieurs.

— Eh bien! mais... et le citoyen Dixmer, que disait-il de cela? demanda Lorin.

— Il trouvait que c'était bien de l'honneur pour lui.

— Voyons! dit Maurice d'une voix étranglée, que décidons-nous?

— Nous décidons, dit l'homme de la police, que nous allons le prendre dans sa chambre, et peut-être même dans son lit.

— Il ne se doute donc de rien?

— De rien absolument.

— Quelle est la disposition du terrain? demanda Lorin.

— Nous en avons eu un plan parfaitement exact, dit l'homme gris : un pavillon situé à l'angle du jardin, le voilà; on monte quatre marches, les voyez-vous d'ici? on se trouve sur un palier; à droite, la porte de l'appartement de la citoyenne Dixmer : c'est sans doute celui dont nous voyons la fenêtre. En face de la fenêtre, au fond, une autre porte donnant sur le corridor, et, dans ce corridor, la porte de la chambre du traître.

— Bien, voilà une topographie un peu soignée, dit Lorin; avec un plan comme celui-là on peut marcher les yeux bandés, à plus forte raison les yeux ouverts; marchons donc.

— Les rues sont-elles bien gardées? demanda Maurice avec un intérêt que les assistants attribuèrent naturellement à la crainte que le chevalier ne s'échappât.

— Les rues, les passages, les carrefours, tout, dit l'homme gris; je défie qu'une souris passe si elle n'a point le mot d'ordre.

Maurice frissonna, tant de précautions prises lui faisaient craindre que sa trahison ne fût inutile à son bonheur.

— Maintenant, dit l'homme gris, combien demandez-vous d'hommes pour arrêter le chevalier?

— Combien d'hommes? dit Lorin, j'espère bien que Maurice et moi suffirons; n'est-ce pas, Maurice?

— Oui, balbutia celui-ci, certainement que nous suffirons.

— Écoutez! dit l'homme de police, pas de forfanteries inutiles; tenez-vous à le prendre?

— Morbleu, si nous y tenons, s'écria Lorin, je le crois bien! N'est-ce pas, Maurice, qu'il faut que nous le prenions?

Lorin appuya sur ce mot. Il l'avait dit, un commencement de soupçons commençait à planer sur eux, et il ne fallait pas laisser le temps aux soupçons, lesquels marchaient si vite à cette époque-là, de prendre une plus grande consistance; or, Lorin comprenait que personne n'oserait douter du patriotisme de deux hommes qui seraient parvenus à prendre le chevalier de Maison-Rouge.

— Eh bien! dit l'homme de police, si vous y tenez réellement, prenons plutôt avec nous trois hommes que deux, quatre que trois, le chevalier couche toujours avec une épée sous son traversin et deux pistolets sur sa table de nuit.

— Eh morbleu! dit un des grenadiers de la compagnie de Lorin, entrons tous, pas de préférence pour personne; s'il se rend, nous le mettrons en réserve pour la guillotine; s'il résiste, nous l'écharperons.

— Bien dit, fit Lorin; en avant! passons-nous par la porte ou par la fenêtre?

— Par la porte, dit l'homme de police : peut-être, par hasard, la clef y est-elle, tandis que si nous entrons par la fenêtre, il faudra casser quelques carreaux, et cela ferait du bruit.

— Va pour la porte! dit Lorin; pourvu que nous entrions, peu m'importe par où. Allons, sabre en main, Maurice!

Maurice tira machinalement son sabre hors du fourreau.

La petite troupe s'avança vers le pavillon. Comme l'homme gris avait indiqué que cela devait être, on rencontra les premières marches du perron, puis l'on se trouva sur le palier, puis dans le vestibule.

— Ah! s'écria Lorin joyeux, la clef est sur la porte.

En effet, il avait étendu la main dans l'ombre, et, comme il l'avait dit, il avait du bout des doigts senti le froid de la clef.

— Allons, ouvre donc, citoyen lieutenant, dit l'homme gris.

Lorin fit tourner avec précaution la clef dans la serrure; la porte s'ouvrit.

Maurice essuya de la main son front humide de sueur.

— Nous y voilà, dit Lorin.

— Pas encore, fit l'homme gris. Si nos renseignements topographiques sont exacts, nous sommes ici dans l'appartement de la citoyenne Dixmer.

— Nous pouvons nous en assurer, dit Lorin; allumons des bougies, il reste du feu dans la cheminée.

— Allumons des torches, dit l'homme gris; les torches ne s'éteignent pas comme les bougies.

Et il prit des mains d'un grenadier deux torches qu'il alluma au foyer mourant. Il en mit une à la main de Maurice, l'autre à la main de Lorin.

— Voyez-vous, dit-il, je ne me trompais pas; voici la porte qui donne dans la chambre à coucher de la citoyenne Dixmer; voilà celle qui donne sur le corridor.

— En avant! dans le corridor, dit Lorin.

On ouvrit la porte du fond, qui n'était pas plus fermée que la première et l'on se trouva en face de la porte de l'appartement du chevalier. — Maurice avait vingt fois vu cette porte et n'avait jamais demandé où elle allait; pour lui le monde se concentrait dans la chambre où le recevait Geneviève.

— Oh, oh! dit Lorin à voix basse, ici, nous changeons de thèse, plus de clef et porte close.

— Mais, demanda Maurice, pouvant parler à peine, êtes-vous bien sûr que ce soit là?

— Si le plan est exact, ce doit être là, répondit l'homme de la police;

(1) Voyez les numéros des 21 mai au 19 juillet et du 5 décembre. —

vé la moindre objection contre le programme de son cours, et il a le droit de dire que le plan de son enseignement reçut l'assentiment de ses collègues. La mutilation de ce plan appartient au ministre de l'instruction publique, à lui seul.

On le voit, les *Débats* font intervenir dans cette question, la chicane, mais il ne faut pas s'en étonner, car ce journal plaide ; il plaide une cause qui lui est très personnelle, et chaque matin nous apercevons plus clairement qu'il a son candidat à pourvoir d'une chaire de littérature. Nous ignorons l'issue de la lutte. Ce que l'on peut constater, quant à présent, c'est que les adversaires du libre enseignement se déconsidèrent chaque jour, tandis que la position morale du représentant de la liberté est demeurée forte et entière.

La présence d'Ibrahim-Pacha en France, son arrivée à Toulon, son entrée presque triomphale à Marseille sont des faits qui méritent de fixer l'attention publique.

Si ces faits n'ont pas une bien grande signification politique, dans le sens qu'on donne habituellement à ce mot, ils ont certainement une haute portée sociale. Ils témoignent, en effet, de l'union toujours progressive du monde oriental et du monde occidental ; ils montrent combien les préjugés ont perdu leur empire, même chez nos populations méridionales.

Ibrahim-Pacha est un prince musulman, et Marseille lui fait un accueil presque royal. Soliman-Pacha lui-même, un ancien brave de l'empire, qui a embrassé l'islamisme, pour servir à la fois et son pays et l'Egypte, Soliman-Pacha, qu'on eût jadis flétri de l'épithète de *renégat*, reçoit les mêmes honneurs qu'Ibrahim.

L'opinion publique est assez éclairée aujourd'hui pour comprendre Soliman-Pacha, pour apprécier, pour estimer ce courageux soldat, cette nature aux instincts généreux et cosmopolites, qui s'est fait Egyptien sans cesser d'être Français, qui a vécu de la vie occidentale et de la vie orientale, et dont l'âme est devenue en quelque sorte le trait d'union de ces deux mondes. Il a reçu à Toulon et Marseille l'accueil que mérite son noble caractère, et nous sommes convaincus qu'une réception non moins honorable l'attend à Lyon, sa patrie, et à Paris, s'il se rend dans ces deux grandes cités.

En présence de pareils faits qui se passent à la face du soleil, le parti ultramontain et jésuitique n'ose pas même faire entendre ses criailleries. Tous les sermons de nos bigots ne seraient plus que ridicules, et ils n'arrêteraient pas les justes manifestations de l'opinion publique.

Les barrières qui séparaient jadis l'Orient et l'Occident, la chrétienté et l'islamisme, sont tombées pour jamais. Sur les débris du fanatisme, l'idée de tolérance et d'humanité s'est élevée ; elle a pénétré profondément dans les esprits ; et on n'arrachera plus du sein de la société française les convictions nouvelles qui font partie intégrante de la grande religion, celle qui embrasse tous les temps et tous les pays.

Les *fils des Croisés* auront beau faire, ils ne ramèneront pas la France et l'Europe aux jours du moyen-âge, à ces jours de luttes sanglantes entre la chrétienté et l'islamisme. La vapeur sillonne en tous sens la Méditerranée ; elle en a rapproché les deux bords ; elle met en communion permanente l'Occident avec l'Orient ; elle établit, entre ces deux mondes, un vaste courant d'hommes et d'idées. Les princes égyptiens vont visiter la France, les princes français vont visiter l'Egypte. L'humanité marche,

de la guerre pour l'envoi en Algérie de quarante tonneaux de planches, et les détails contenus à ce sujet dans l'article de la *Démocratie pacifique* sont entièrement controuvés.

Nous sommes en mesure aujourd'hui d'affirmer que notre assertion était parfaitement exacte quant au fait principal.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit de savoir si l'administration de la guerre a eu l'ingénieuse idée de confier au roulage, à Brest, en destination des ports de la Méditerranée, des matériaux de construction, et si de ce fait il résulte à la fois une perte sèche pour l'Etat et un dommage pour la marine marchande.

Or, nous avons en main, à cette heure, la preuve que, du 1er au 13 novembre 1845, 215 *colis, lits de fer et planches, pesant ensemble 14450 kil. ont été expédiés à l'adresse de M. l'officier de la comptabilité à Toulon.*

Maintenant, il est possible que l'envoi ne fût pas exactement de *40 tonneaux* ; nous croyons aussi que les planches étaient, non pas de *dix pieds*, mais de *six* ; il est même évident que les planches n'ont pas été expédiées *en Algérie* par le roulage, attendu qu'il aurait fallu passer par l'Allemagne, la Pologne, la Russie, le Caucase, la Perse, la Turquie d'Asie, la Syrie, l'isthme de Suez, l'Egypte, les régences de Tripoli et de Tunis.

Nous engageons MM. du ministère de la guerre à mieux consulter dans les bureaux, avant d'envoyer des démentis au *Moniteur*, et nous voudrions bien savoir quel intérêt peut avoir l'administration de la guerre à promener ses lits et ses planches par la voie de terre.

Le *Journal des Débats* disait hier, à propos de l'édifiant aveu de la *Presse* sur le mercantilisme des organes de la publicité : « Si nous avions des journaux une *si* mauvaise idée, il y a longtemps que nous ne serions plus journalistes. »

Cela veut dire, si nous comprenons bien, que les considérations d'intérêt de boutique n'ont jamais prévalu dans les conseils du *Journal des Débats*, et que ce journal immaculé a toujours puisé ses inspirations aux sources du puritanisme le plus éthéré.

Nous ne demandons pas mieux que de croire au désintéressement et à la vertu des *Débats*, et à Dieu ne plaise que nous partagions à l'endroit de la feuille semi-officielle l'opinion brutale de la *Presse*, qui osa imprimer un jour que le *Journal des Débats* vendrait la France pour deux abonnés de plus. Cependant nous serions heureux qu'un Œdipe de la rue des Prêtres voulût bien nous donner la clef de l'énigme ci-après, qui nous a quelquefois donné à penser sur la portée des accusations de la *Presse* :

On se rappelle qu'en 1843, le gouvernement voulait concéder *gratis*, à la compagnie Rothschild, le chemin de fer du Nord tout construit, à la seule condition par les concessionnaires de ne pas exiger le remboursement de leur matériel à l'expiration du bail (40 ans).

Or, le *Journal des Débats* écrivait en ces jours mémorables de folies et de prodigalités (novembre 1843) : *« Aux yeux des gens sensés, les compagnies (M. Rothschild) sollicitent évidemment le privilège de se ruiner. »* Imprudentes !

En 1845, le gouvernement, condamné par l'opinion publique à se révolter contre les exigences de la haute banque, impose aux

Une omission de composition rendait inintelligible dans notre numéro d'hier l'article où nous disions que l'*Epoque* venait d'être condamnée à payer à la *Presse* 2 250 francs pour une annonce faite dans ce dernier journal.

Le jour de l'annonce la *Presse* avait attaqué les combinaisons financières du journal-monstre, et l'*Epoque* ne voulait pas payer, appuyant son refus sur cet incroyable axiome : *« Il n'est pas permis à un » journaliste payé pour annoncer une entreprise, de dire que la base » de cette entreprise est mauvaise. »*

Ce qu'il y a de plus curieux, c'est qu'au même moment la *Presse* posait en principe *que le journalisme est une profession commerciale*. Quel touchant accord sur l'essence du journalisme.

En vérité, ces théories doivent être bien accueillies par les actionnaires qui vont se trouver désormais en droit d'exiger que *les questions, toutes les questions soient vendues, et aussi cher que possible*. Au reste, on a depuis long-temps devancé, en maints lieux, les vœux des actionnaires.

Le *Globe-Epoque* n'a pas seulement des procès pour ses annonces, pour sa presse, pour les guêtres de ses porteurs. Voici une contestation d'un autre genre et qui ne laisse pas d'être piquante.

M. Leboutellier demande à l'*Epoque* 30 000 francs. L'affaire avait déjà été remise à quinzaine pour être plaidée jeudi.

Me SCHAYÉ, agréé de M. Solar, gérant de l'*Epoque*. — Je demanderai au tribunal de vouloir bien encore remettre cette affaire à quinzaine... Les parties sont en termes d'arrangement...

Me LAN, agréé de M. Leboutellier. — Il n'en est rien ; nous ne sommes pas en termes d'arrangement; nous voulons au contraire plaider; nous voulons jugement.

Me SCHAYÉ. J'insisterai pour que le tribunal ait l'extrême bonté de remettre l'affaire. Je prends l'engagement de plaider à quinzaine ; la question est de savoir s'il existe une convention entre les parties.

Me LAN. La question est tout simplement de nous payer 30 000 fr. Les conventions existent, elles sont écrites, les voici; notre demande en paiement est donc fondée en titre...

Me SCHAYÉ. Les parties sont en pourparlers, les pièces m'ont été retirées.

Me LAN. Ceci est un de ces moyens dilatoires auxquels ont toujours recours les mauvais débiteurs.

Me SCHAYÉ. Allons ! ne faites donc pas de scandale, pas d'inconvenances.

Me LAN. Il n'y a d'inconvenant ici que votre demande en renvoi : vous venez dire qu'on est en termes d'arrangement, et voici une lettre que m'écrit ce matin même mon client, et dans laquelle il me dit qu'il lui est impossible d'accepter vos conditions ; il insiste pour que j'obtienne jugement sans retard.

Me Lan donne lecture de cette lettre.

Le tribunal consent néanmoins la remise à quinzaine.

Nouvelle Coalition.

Les compagnies, encouragées par le silence approbateur des ministres, viennent de se coaliser de nouveau pour le chemin de Paris à Lyon; et le ministère subit encore leur volonté comme il l'a fait pour les chemins du Centre, du Nord, de Strasbourg et de Nantes.

Voici en quels termes le *Courrier Français* annonce cette coalition :

---

d'ailleurs, nous allons bien voir. Grenadiers, enfoncez la porte, et vous, citoyens, tenez-vous prêts aussitôt la porte enfoncée à vous précipiter dans la chambre.

Quatre hommes désignés par l'envoyé de la police levèrent la crosse de leur fusil, et sur un signe de celui qui conduisait l'entreprise, frappèrent un seul et même coup : la porte vola en éclats.

— Rends-toi, ou tu es mort ! s'écria Lorin en s'élançant dans la chambre.

Personne ne répondit; les rideaux du lit étaient fermés.

— La ruelle, gare la ruelle ! dit l'homme de la police ; en joue, et au premier mouvement des rideaux faites feu.

— Attendez, dit Maurice ; je vais les ouvrir.

Et sans doute dans l'espérance que Maison-Rouge était caché derrière les rideaux, et que le premier coup de poignard ou de pistolet serait pour lui, Maurice se précipita vers les courtines, qui glissèrent en criant le long de leur tringle.

Le lit était vide.

— Mordieu ! dit Lorin, personne !

— Il se sera échappé, balbutia Maurice.

— Impossible, citoyens, impossible ! s'écria l'homme gris ; je vous dis qu'on l'a vu rentrer il y a une heure, que personne ne l'a vu sortir, et que toutes les issues sont gardées.

Lorin ouvrait les portes des cabinets et des armoires et regardait partout, là même où il était matériellement impossible qu'un homme pût se cacher.

— Personne ! cependant ; vous le voyez bien, personne !

— Personne ! répéta Maurice, avec une émotion facile à comprendre ; vous le voyez, en effet, il n'y a personne.

— Dans la chambre de la citoyenne Dixmer, dit l'homme de la police, peut-être y est-il.

— Oh ! dit Maurice, respectez la chambre d'une femme.

— Comment donc ? dit Lorin, certainement, qu'on la respectera, et la citoyenne Dixmer aussi ; mais on la visitera.

— La citoyenne Dixmer ? dit un des grenadiers, enchanté de placer là une mauvaise plaisanterie.

— Non, dit Lorin, la chambre seulement.

— Alors, dit Maurice, laissez-moi passer le premier.

— Passe, dit Lorin, tu es capitaine : à tout seigneur tout honneur.

On laissa deux hommes pour garder la pièce que l'on venait de quitter ; puis l'on revint dans celle où l'on avait allumé les torches.

Maurice s'approcha de la porte donnant dans la chambre à coucher de Geneviève.

C'était la première fois qu'il allait y entrer.

Son cœur battait avec violence.

La clef était à la porte.

Maurice porta la main sur la clef, mais il hésita.

— Eh bien ! dit Lorin, ouvre donc !

— Mais, dit Maurice, si la citoyenne Dixmer est couchée ?

— Nous regarderons dans son lit, sous son lit, dans sa cheminée et dans ses armoires, dit Lorin, après quoi s'il n'y a personne qu'elle, nous lui souhaiterons une bonne nuit.

— Non pas, dit l'homme de la police, nous l'arrêterons ; la citoyenne Geneviève Dixmer était une aristocrate qui a été reconnue complice de la fille Tison et du chevalier de Maison-Rouge.

— Ouvrez alors, dit Maurice en lâchant la clef, je n'arrête pas les femmes.

L'homme de la police regarda Maurice de travers, et les grenadiers murmurèrent entr'eux.

— Oh ! oh ! dit Lorin, vous murmurez ? murmurez donc pour deux tandis que vous y êtes, je suis de l'avis de Maurice.

Et il fit un pas en arrière.

L'homme gris saisit la clef, tourna vivement, la porte céda, les soldats se précipitèrent dans la chambre.

Deux bougies brûlaient sur une petite table, mais la chambre de Geneviève, comme celle du chevalier de Maison-Rouge, était inhabitée.

— Vide ! s'écria l'homme de la police.

— Vide ! répéta Maurice en pâlissant, où est-elle donc ?

Lorin regarda Maurice avec étonnement.

— Cherchons, dit l'homme de la police.

Et suivi des miliciens il se mit à fouiller la maison depuis les caves jusqu'aux ateliers.

A peine eurent-ils le dos tourné, que Maurice, qui les avait suivis impatiemment des yeux, s'élança à son tour dans la chambre, ouvrant les armoires qu'ils avaient déjà ouvertes, et appelant d'une voix pleine d'anxiété : Geneviève ! Geneviève !

Mais Geneviève ne répondit point, la chambre était bien réellement vide.

Alors Maurice à son tour se mit à fouiller la maison avec une espèce de frénésie. Serres hangars, dépendances, il visita tout, mais inutilement.

Soudain l'on entendit un grand bruit, une troupe d'hommes armés se présenta à la porte, échangea le mot de passe avec la sentinelle, envahit le jardin et se répandit dans la maison. A la tête de ce renfort brillait le panache enfumé de Santerre.

— Eh bien ! dit-il à Lorin, où est le conspirateur ?

— Comment ! où est le conspirateur ?

— Oui. Je vous demande ce que vous en avez fait ?

— Je vous le demanderai à vous-même : votre détachement, s'il a bien gardé les issues, doit l'avoir arrêté, puisqu'il n'était plus dans la maison quand nous y sommes entrés.

— Que dites-vous là ! s'écria le général furieux, vous l'avez donc laissé échapper ?

— Nous n'avons pas pu le laisser échapper, puisque nous ne l'avons jamais tenu.

— Alors, je n'y comprends plus rien, dit Santerre.

— A quoi ?

— A ce que vous m'avez fait dire par votre envoyé.

— Nous vous avons envoyé quelqu'un, nous ?

— Sans doute. Cet homme à habit brun, à cheveux noirs, à lunettes vertes, qui est venu nous prévenir de votre part que vous étiez sur le point de vous emparer de Maison-Rouge, mais qu'il se défendait comme un lion ; sur quoi je suis accouru.

— Un homme à habit brun, à cheveux noirs, à lunettes vertes ? répéta Lorin.

— Sans doute, tenant une femme au bras.

— Jeune, jolie ? s'écria Maurice en s'élançant vers le général.

— Oui, jeune et jolie.

— C'était lui ! et la citoyenne Dixmer...

— Qui lui ?

— Maison-Rouge... oh ! misérable que je suis de ne pas les avoir tués tous les deux !

— Allons, allons, citoyen Linday, dit Santerre, on les rattrapera.

— Mais comment diable les avez-vous laissés passer ? demanda Lorin.

— Pardieu ! dit Santerre, je les ai laissés passer parce qu'ils avaient le mot de passe.

— Ils avaient le mot de passe ! s'écria Lorin ; mais il y a donc un traître parmi nous ?

— Non, non, citoyen Lorin, dit Santerre, on vous connaît et l'on sait bien qu'il n'y a pas de traîtres parmi vous.

Lorin regarda tout autour de lui, comme pour chercher ce traître dont il venait de proclamer la présence.

Il rencontra le front sombre et l'œil vacillant de Maurice.

— Oh ! murmura-t-il, que veut dire ceci ?

— Cet homme ne peut être bien loin, dit Santerre ; fouillons les environs, peut-être sera-t-il tombé dans quelque patrouille qui aura été plus habile que nous et qui ne s'y sera point laissé prendre.

— Oui, oui, cherchons, dit Lorin, et il saisit Maurice par le bras, et, sous prétexte de chercher, il l'entraîna hors du jardin.

— Oui, cherchons, dirent les soldats ; mais avant de chercher....

Et l'un d'eux jeta sa torche sous un hangar, tout bourré de fagots et de planches sèches.

— Viens, dit Lorin, viens.

Maurice n'opposa aucune résistance. Il suivit Lorin comme un enfant ; tous deux coururent jusqu'au pont sans se parler davantage ; là, ils s'arrêtèrent, Maurice se retourna.

Le ciel était rouge à l'horizon du faubourg, et l'on voyait monter au dessus des maisons de nombreuses étincelles.

ALEXANDRE DUMAS.

(*La suite à demain.*)

lage, envoyé prussien, parcourt l'Allemagne dans ce but. La *Gazette d'Aix-la-Chapelle*, en reproduisant ces bruits, ajoute que ce synode, en supposant qu'il ait lieu, n'aurait pas la moindre influence sur le mouvement religieux en Allemagne. En effet, M. Snethlage est piétiste ; il appartient à ce parti religieux que les paysans allemands appellent *les fins*. Les recrues qu'il va faire dans les autres pays de la Germanie seront probablement les représentants du même parti, tant patroné par la cour de Berlin. De prime-abord donc, les protestants allemands ne reconnaîtront pas la compétence de ce tribunal ecclésiastique, qui ne peut être juge et partie dans la même cause.

Le bruit court que le ministre de l'instruction publique a prié M. Franck de suspendre son cours de philosophie. Cette suspension serait motivée sur ce que ce professeur est juif. M. Franck, dit-on, a obéi, et son nom, en effet, ne figure pas dans le programme universitaire. Si le fait est vrai, nous croyons que M. Franck a eu tort de céder aux exigences du ministre. Mieux aurait valu pour lui une franche destitution. Quand on a la conscience de son droit, il faut lutter : du moins, alors, la défaite est honorable. Au reste, nous nous refusons encore à croire à un fait qui, malheureusement, ne doit plus aujourd'hui sembler impossible.

Actes officiels.

Par une décision royale du 29 novembre, rendue sur le rapport de M. le ministre de la marine et des colonies, MM. les capitaines de vaisseau Odet-Pellion et Guyet ont été nommés, le premier au commandement du vaisseau *l'Océan*, le second à celui du *Triton*, en remplacement de MM. Jacquinot et Bellanger (Michel), qui ont terminé leur temps de commandement; et M. le capitaine de vaisseau Laroque de Chanfray, au commandement du bâtiment en commission de rade au port de Toulon.

La *Librairie sociétaire*, rue de Seine, 10, met en vente le livre de **L'ÉMANCIPATION DE LA FEMME**, au prix de 0 f. 75 c. — Par suite d'une convention faite avec l'éditeur de cet ouvrage, le produit net de la vente sera entièrement attribué à la *Souscription pour la tombe de Flora Tristan*.

D'autre part, nous offrons ce livre, à titre de prime, à toute personne qui nous fera parvenir à la fois, deux abonnements d'un an à notre numéro de quinzaine (ensemble 12 fr.)

Pour recevoir la même prime en ne prenant qu'un seul abonnement de quinzaine, il suffit d'ajouter 35 centimes à l'abonnement d'un an, c'est-à-dire de nous adresser 6 fr. 35 c.

Sur chacun des exemplaires ainsi envoyés, la *Souscription pour la tombe de Flora Tristan* percevra 25 c.

Cette prime ne se cumulera pas avec celle que nous offrons aux souscripteurs d'un an qui nous adresseront 6 fr. seulement. — Nous conti nuerons à envoyer à ceux-ci **LE SEPT AVRIL**, *banquets commémoratifs de la naissance de Fourier*.

Nous recommandons spécialement, pour les envois d'argent, l'intermédiaire des Messageries générales.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Il paraît certain que le vaisseau *le Neptune*, commandé par M. Penaud, fera partie de l'expédition de Madagascar. Aux frégates dont le nom a été donné, l'on dit qu'il faut ajouter *la Didon*. L'expédition partirait au mois de janvier. Deux ingénieurs hydrographes sont désignés pour faire partie de l'expédition destinée à agir contre Madagascar. — La *Cronica*, de Gibraltar, annonce que l'empereur du Maroc a permis dans ses états la circulation des monnaies d'argent espagnoles, et qu'il a défendu la sortie des piastres fortes.

C'est le second jeudi de janvier prochain que l'Académie française procédera au remplacement de M. Royer-Collard. M. de Rémusat a écrit à l'Académie pour annoncer sa candidature. L'Académie a décidé, dans sa dernière séance, qu'elle décernerait en 1850 un prix de 10 000 francs à la meilleure œuvre dramatique en cinq actes et en vers. — La société vétérinaire de la Seine, qui s'était formée par le concours des principaux vétérinaires de Paris et des professeurs de l'école d'Alfort, sous la présidence de M. Barthélemy aîné, vient de recevoir de M. le ministre de l'agriculture et du commerce le titre de *Société centrale de Médecine vétérinaire*.

Lord Cowley, ambassadeur d'Angleterre à Paris, a fait hier une chute grave sur les boulevarts. Fort heureusement le chapeau a amorti le choc de la tête, mais les épaules ont été démises. Transporté immédiatement à l'ambassade, lord Cowley y a reçu les soins que nécessitait sa position. — Il paraît que c'est le général-major de Radewitz, ministre de Prusse à la cour de Bade, qui remplacera à Paris le comte d'Arnim, désigné pour remplir les fonctions d'ambassadeur de Prusse à Vienne.

M. Ernest Fouinet, homme de lettres et sous-chef au ministère des finances, vient de mourir à l'âge de quarante-sept ans. — En Espagne, l'habitude aux théâtres est de fumer. Le corrégidor de Madrid vient de publier un bando qui interdit ce droit, à moins qu'il ne se trouve, dans les salles de spectacle, un local spécialement destiné aux fumeurs et situé à une distance convenable des places occupées par les spectateurs.

La Sainte-Barbe a été fêtée hier joyeusement par les anciens élèves de l'institution de Lanneau. Le banquet était présidé par M. de Saint-Aignan, pair de France. On remarquait parmi les convives MM. Vatout, Scribe, vicomte Lemercier, Desmousseaux de Givré, Vavin, Boiuvilliers, Paravey, Eugène Lamy, Rongis, Bayard, Amaury-Duval, Eugène Guinot. Des chansons charmantes deMM. Scribe, Bayard et Gordon ont été chantées et bissées au milieu des bravos.

BRAVOS POÉTIQUES. — Mlle Fanny Elssler, qui a été engagée au théâtre Argentina de Rome pour douze représentations, moyennant la somme de 5,600 écus romains (environ 31,000 fr.), en a déjà donné cinq, et continue à attirer la foule, quoique le prix des places, à ces représentations, ait été élevé au triple de ce qu'il est ordinairement. Le public témoigne son enthousiasme à la célèbre artiste de toutes les manières, y compris celle qui est toute particulière à l'Italie, et qui consiste à lâcher dans la salle un grand nombre de pigeons blancs.

LA FRATERNITÉ. — Le sieur Georges-Clovis Masselin, âgé de 18 ans, [illegible] poutres comme du verre, a dû la vie à une circonstance vraiment miraculeuse. Elle est ainsi décrite par le *Mémorial des Pyrénées* : « Tombé sur un morceau de fer, qui lui perça le mollet de part en part et le cloua sur place, ce malheureux, qui est père d'une famille nombreuse et relevait seulement depuis deux ou trois jours d'une longue maladie, a été préservé des décombres, dont la chute l'eût écrasé inévitablement, par deux fragments de poutres qui sont venus former une espèce de toit sur sa tête.

» La façade de cette maison a été tellement ébranlée par la secousse, que l'autorité a dû interdire le passage des voitures dans cette rue, et ordonner la démolition de cette muraille. »

LES LAMPIONS DE LA LISTE CIVILE. — Nous signalons à la liste civile la mauvaise qualité des lampions qui sont fournis pour l'éclairage de la cour du Louvre. Ce soir, à huit heures, les huit phares brillaient du plus vif éclat ; mais, à onze heures, un seul subsistait encore et jetait une lueur mourante. Il serait bon que cette illumination fût entretenue jusqu'à minuit, heure de fermeture des grilles. L'habitant du faubourg Saint-Germain serait ainsi sauvegardé des périls de la traversée à l'aller et au retour.

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX HORS DU CONSEIL. — On écrit de Lamballe à l'*Auxiliaire breton* : « Pour subvenir au secours de la classe ouvrière, que le prix élevé des grains effrayait, après une séance du conseil municipal de Lamballe, les membres du conseil ont pris à l'unanimité la résolution suivante, mais en qualité de simples particuliers : Pendant toute l'année, les 100 kilogr. de blé ne seront jamais payés plus de 25 fr. par les ouvriers. Des commissaires ont été nommés pour atteindre ce but, et tout le froment nécessaire pour nourrir les familles pauvres a été assuré par les propriétaires de la ville à ce prix. »

SUITES D'UNE NÉGLIGENCE. — Un grand malheur est arrivé l'avant-dernière nuit dans la rue de la Vierge, au Gros-Caillou. Des ouvriers, appartenant à l'entreprise de vidange de MM. Quesney et Doleaux, occupés à la vidange d'une fosse de la maison nº 11 de cette rue, avaient placé, imprudemment ou négligemment, plusieurs tonnes de manière à intercepter la presque totalité de la largeur de la rue sur ce point : une patrouille de cavalerie qui parcourait le quartier, étant arrivée en ce moment, les militaires, gênés par l'obscurité de la nuit, ont engagé leurs chevaux entre les tonnes, les chevaux se sont cabrés, l'un des cavaliers fut désarçonné et jeté violemment sur le pavé, où il fut tué sur le coup ; un autre cavalier fut renversé sous son cheval et grièvement blessé. Dans la chute, le cheval s'est fait une blessure mortelle, et il a succombé dans la matinée d'hier. Le cavalier blessé a été transporté immédiatement à l'hôpital militaire, où des soins empressés lui ont été prodigués sur-le-champ. Son état, qui avait paru alarmant dans le premier moment, s'est beaucoup amélioré depuis, et l'on espère maintenant, malgré la gravité de ses blessures, pouvoir le conserver à la vie. Ce cruel événement a contristé tout le corps auquel les deux victimes appartenaient, et où ils étaient généralement estimés de leurs chefs et aimés de leurs camarades.

LA MAIN DE LA JUSTICE. — On s'entretient beaucoup d'une plainte qui vient d'être déposée au parquet du procureur du roi à Bruxelles, contre un magistrat haut placé dans l'ordre judiciaire, qui, ces jours derniers, dans un accès de colère, se serait permis de maltraiter un ouvrier maçon au point de le rendre borgne. L'*Emancipation belge* se borne, quant à présent, à constater le fait de la plainte, se réservant de donner des détails ultérieurs, s'il est donné suite à cette plainte, qui peut conduire le magistrat en question à la barre de la cour suprême.

FAUTE DE PRÉCAUTION. — Une jeune fille de douze ans vient de périr misérablement chez M. Chollet, meunier à Meusnes. Cette enfant s'étant imprudemment approchée d'un engrenage, a été saisie et broyée ; elle n'a survécu que quelques heures à ce cruel accident. Le *Courrier d'Indre-et-Loire* dit avec raison que la police devrait veiller à ce que les machines à engrenage fussent entourées d'un obstacle qui empêchât le premier venu d'en approcher.

LE CLERGÉ EN BELGIQUE. — « Il y a quelque temps, dit l'*Impartial* (de Bruges), une demoiselle B......y, d'Ostende, avait disparu du domicile paternel. Cette jeune personne, qui appartient à une très bonne famille, avait à plusieurs reprises manifesté à ses parents l'intention d'entrer au couvent ; et ceux-ci s'y étaient constamment opposés, lui disant qu'il serait toujours temps d'exécuter sa résolution quand elle serait majeure, si elle ne changeait pas d'idée. La demoiselle allant à confesse, chez le curé de......, à Ostende, lui fit part de l'opposition de ses parents, et celui-ci alors entra dans une sainte fureur, fit rester la jeune fille à l'église, se rendit chez son père, l'accabla de reproches, et ne pouvant vaincre sa résistance, lui dit que sa fille irait au couvent malgré lui, et cela sans attendre sa majorité. En effet, la crédule jeune fille se laissa enlever et conduire à Bruges, d'où elle fut envoyée dans un couvent d'Ypres. Le père, indigné, alla porter plainte au procureur du roi ; d'actives démarches furent faites immédiatement, et, grâces à l'intervention de la justice, la jeune fille enlevée a été réintégrée au sein de sa famille. »

LA PRISON POUR DU PAIN. — On écrit de Bruxelles : « Un homme vêtu d'une blouse s'est présenté à la Permanence, et a déclaré qu'il avait volé la veille quatorze paires de bretelles dans un magasin qu'il désigna ; information prise dans ce magasin, on y déclara qu'on ne s'était aperçu d'aucun vol ; en attendant qu'on éclaircisse davantage le dire du prétendu voleur, on l'a conduit à l'Amigo. C'est un repris de justice qui préfère, dit-il, avoir du pain en prison que de mourir de faim en liberté. »

NÉCESSITÉ DES CRÈCHES. — Il y a peu de jours qu'un triste accident a eu lieu au canton de Saint-André, près d'Evreux. Un jeune enfant fut trouvé mort le matin dans son berceau. Il avait été étouffé par un chat qui s'était couché sur lui. Il est bien vrai que les crèches ne suffiraient pas comme elles sont organisées aujourd'hui, à prévenir un pareil malheur; mais les crèches ne doivent-elles pas avoir leur développement naturel ?

MARTYROLOGE DES TRAVAILLEURS. — Le *Courrier de Lyon* annonce que dernièrement, à Lyon, un maçon est tombé du haut d'un quatrième étage d'une maison en construction et s'est tué sur le coup, et que le même jour un autre malheureux, maçon aussi, s'est tué de la même manière, rue Saint-Marcel.

Hier, rue de la Ville-l'Evêque, 27, un ouvrier charpentier, âgé de 29 ans, nommé Truchot, étant occupé à des travaux de son état, est tombé sur la tête et s'est fait une blessure extrêmement grave. Des secours

---

extraits d'un voyage à la ville de Sans-Pair, située dans l'île de Bornéo, et devenue la capitale du monde civilisé en l'an trois mille :

§ XIV.

Un cimetière à la mode. — Voitures établies en faveur des morts. — Bazar funéraire. — Système d'impôts. — Epitaphes-omnibus. — Un courtier mortuaire.

Au sortir du Jardin des Plantes, nos visiteurs furent arrêtés par une longue file de gens qui suivaient un corbillard. Blaguefort se trouvait parmi eux ; il reconnut Maurice et se détacha du cortége pour le saluer. Le jeune homme demanda quel était le mort dont passait le convoi.

— Eh ! parbleu ! vous le connaissez, répliqua Blaguefort, c'est notre ancien compagnon de voyage, l'homme au racahout ! En le faisant maigrir, les dégraisseurs-jurés ont réussi à constater son identité, mais il en est mort. C'est une perte qui sera très sensible à sa famille, et surtout à la compagnie dont il était le prospectus vivant. J'y suis moi-même pour la façon d'un corset orthopédique dont il m'avait fait la commande, comme vous le savez.

— Ainsi, dit Maurice, l'erreur d'un gendarme aura coûté la vie à un homme, ruiné une famille et compromis de nombreux intérêts !...

— Sans que l'on ait droit de réclamer aucuns dédommagements, acheva Blaguefort. Si un particulier accuse à tort, il est condamné comme calomniateur ; s'il se trompe dans un jugement, s'il fait preuve de précipitation ou d'imprudence, il en demeure responsable. Mais la société a le privilége de l'erreur ; si elle méconnaît un droit, si elle perd un honnête homme, si elle jette la mort et la désolation parmi des innocents, il lui suffit de dire : — Je me suis trompée ; cela passe pour une réparation suffisante. C'est toujours l'histoire du loup qui trouve la grue trop heureuse de n'avoir point été dévorée.

> Allez, vous êtes une ingrate,
> Ne tombez jamais sous ma patte !

Tout en parlant ainsi, Blaguefort s'était rapproché du convoi, et Maurice et Marthe, qui avaient pris congé du docteur Minimum, le suivirent machinalement.

Ils arrivèrent à l'enceinte funèbre, autour de laquelle s'étendait un bazar.

— Vous voyez le cimetière à la mode, leur dit Blaguefort ; tous les gens qui savent vivre doivent se faire enterrer ici, sous peine de mauvais ton. A la vérité, rien n'a été négligé par les directeurs de cet établissement mortuaire pour lui conserver sa réputation. Ils ont compris qu'il fallait pleurer les morts de la manière la plus confortable pour les vivants ; aussi le cimetière est-il desservi par trois lignes de voitures nommées les *Plaintives*. La veuve et l'orphelin n'ont qu'à tirer le cordon pour que le conducteur les arrête à la porte de leur défunt. Il y a, en outre, des cabinets particuliers pour les personnes qui désirent pleurer seules, et des marchands d'onguent pour les yeux rouges. Le bazar construit à côté du cimetière renferme tout ce qui peut servir aux trépassés et à leurs survivants, depuis les couronnes d'immortelles en raclure de baleine jusqu'aux chapons à la Marengo. On y trouve même des orateurs funèbres qui, moyennant un prix modéré, se chargent de faire l'éloge du mort, et de souhaiter que *la terre lui soit légère !* Celui qui parle dans ce moment et que l'éloignement nous empêche d'entendre, est un des plus employés. Autrefois commissaire-priseur, il a apporté dans ses nouvelles fonctions toutes les ruses de son ancien métier. Selon l'argent qu'on lui donne, il fait monter ou descendre de trente pour cent les vertus des trépassés. Du reste, voici la cérémonie achevée, et nous n'avons plus qu'à prendre congé du frère du défunt qui a conduit le deuil.

Ils voulurent approcher de ce dernier, qui venait de saluer les assistants et qui allait gagner une autre porte du cimetière ; mais ils le trouvèrent déjà assailli par une multitude d'industriels qui venaient exploiter sa tendresse pour le défunt. Il y avait d'abord le marbrier, présentant des modèles réduits de monuments funèbres à tous prix et de toutes formes ; le fossoyeur, qui sollicitait une gratification en tendant un chapeau sur lequel était écrit : *Il est défendu de demander* ; le jardinier du cimetière, proposant de planter autour de la tombe des cyprès et des haricots d'Espagne ; le portier, attendant le denier à Dieu que doit tout nouveau locataire ; le buraliste des *Plaintives*, offrant un abonnement de cinquante cachets ; enfin, les marchands d'immortelles, d'anges en carton-pierre et de lampes funéraires en porcelaine, qui offraient leurs articles au prix de fabrique. Blaguefort lui serra la main, puis, s'éloignant avec ses compagnons :

— Le malheureux sortira ruiné, dit-il ; on vivrait dix ans à Sans-Pair avec la somme qu'il faut payer pour avoir la permission d'y mourir. Encore ne voyez-vous ici que les menus frais. Il y a, en outre, les droits du fisc ! Partout où l'on suspend les draperies noires tachées de larmes, vous le voyez accourir la bouche entr'ouverte et les griffes tendues. Tout héritage est soumis à sa dîme. Comme les vampires de la Bohême, il s'engraisse de morts. Qu'une femme ait perdu le mari qui la faisait vivre ; qu'une veuve pleure le fils sur lequel elle s'appuyait ; qu'un enfant voie succomber le père dont il recevait tout, le fisc accourt, au nom de la société, et leur enlève une part de ce qu'ils ont pour leur permettre de garder le reste. Chaque acte mortuaire est une lettre de change souscrite à son profit. A la vérité, ces droits grossissent l'actif du budget, et permettent d'entretenir trente-deux millions de fonctionnaires publics, occupés huit heures par jour à tailler des plumes et à rayer du papier. C'est une des branches de ce grand arbre toujours en fleurs et en fruits que nous appelons le système d'impôts.

— Et ce système a sans doute un principe? demanda Maurice.

— Un principe admirable, répliqua Blaguefort ; on avait déjà observé que les hommes les moins riches étaient ceux qui se créaient le moins de besoins ; nos législateurs en ont conclu que le prolétaire, qui vivait de rien, devait avoir, plus qu'aucun autre, du superflu. En conséquence, ils lui ont fait supporter double charge, fournir double service, payer double taxe. Tout ce qu'il consomme passe trois ou quatre fois sous le rateau du fisc. Mais ce résultat n'a point été obtenu sans peine. Longtemps l'obstination du pauvre diable a lutté contre l'équité *distributive* de la loi. On avait imposé la nourriture, il jeûnait ; les vêtements, il marchait nu ; le jour, il [illegible] fenêtres ! Toutes les tentatives pour trouver un impôt auquel il ne pût se soustraire, avaient été inutiles, lorsque notre [illegible] des [illegible] enfin découvert ce que l'on cherchait vainement [illegible] nez ! Désormais, quiconque jouit

---

(1) Chez Coquebert, rue Jacob, [illegible] un volume in-8 orné de 100 gravures. Prix : 10 fr.

...ne seriez-vous point curieux de jeter un coup d'œil sur la ville des morts?

Avertis par cette demande, le jeune homme et sa compagne regardèrent autour d'eux. L'enceinte funèbre était partagée en trois quartiers fermés par des grilles et favorisés d'un concierge. Le plus petit renfermait les morts fameux, dont les tombes ne pouvaient être visitées qu'en compagnie de plusieurs gardiens. Le premier vous montrait les illustres guerriers, recevait son pourboire, et vous remettait à un second gardien, qui, après vous avoir exhibé les grands littérateurs et avoir obtenu une seconde gratification, vous confiait à un confrère spécialement chargé des savants morts, toujours moyennant quelque menue monnaie, lequel vous livrait à un quatrième guide, préposé aux célèbres artistes. Chacun d'eux avait, en outre, de petites industries accessoires, telles que ventes de boutures du saule de Napoléon; boucles de cheveux de Voltaire, blonds ou noirs, selon la demande; fragments du cercueil d'Héloïse et d'Abeilard; tabatière de lord Byron, qui ne prenait point de tabac; roses blanches cueillies sur la tombe de Robespierre, et aconits spontanément poussés sur celle de M. de Talleyrand.

Le second quartier était consacré aux banquiers, bourgeois, rentiers, commerçants et fonctionnaires publics. C'était là que l'on trouvait les croix d'honneur sculptées, les bustes sous cloche et les petits chiens empaillés. Quant aux épitaphes, il n'en existait que trois, toujours ramenées au-dessous des noms. Pour la tombe d'un chef de maison, on mettait :

IL FUT BON ÉPOUX, BON PÈRE,
BON AMI,
ET ÉLECTEUR DE SON ARRONDISSEMENT.

Pour la tombe d'une jeune fille :

ET ROSE ELLE A VÉCU CE QUE VIVENT LES ROSES,
L'ESPACE D'UN MATIN.
Requiescat in pace.

Pour la tombe d'un enfant :

C'EST UN ANGE DE PLUS DANS LE CIEL.
CONCESSION PERPETUELLE.

Le troisième quartier était consacré aux pauvres morts. Ceux-là ne laissaient de monuments que dans les cœurs des survivants... quand ils en laissaient! tout au plus quelques pierres, quelques croix de bois noirci conduisant à la grande fosse commune, où allaient s'entasser les générations nées dans la misère, vivant sans espérances et mortes dans l'abandon! Là, plus de croix, plus de pierres, mais de loin en loin quelques enfants à genoux, quelques femmes pleurant en silence, épitaphes vivantes que tout le monde pouvait lire, et qui en disaient plus que celles gravées sur le marbre ou sur le bronze.

Maginefort et ses compagnons allaient prendre une des avenues de sortie lorsqu'ils furent accostés par un courtier mortuaire qui leur barra le passage. C'était une sorte de géant maigre, vêtu d'un caleçon noir semé de larmes, et d'un manteau de même couleur, portant en guise de broderies des ossements croisés et des têtes de mort.

— Ces messieurs ont vu le cimetière, dit-il avec la volubilité mécanique des marchands forains habitués à filer ces phrases sans ponctuation qui durent une journée... ces messieurs doivent être contents..., c'est le plus bel établissement de Sans-Pair, le seul où puissent se faire inhumer les gens comme il faut... les terrains renchérissent tous les jours, on se les arrache, c'est à qui se fera enterrer ici. Avant peu, tout sera acheté. Ces messieurs ne voudraient-ils pas prendre leurs précautions? choisir d'avance la place qu'ils désirent occuper un jour? Je puis leur faciliter le choix, les faire traiter pour trois mètres, six mètres, neuf mètres. Personne ne pourra leur obtenir d'aussi bonnes conditions que moi. Je suis le protégé de l'administration. Ces messieurs peuvent désigner l'endroit... il y en a de tout plantés... Ces messieurs pourraient avoir un saule... bouture de Napoléon... garantie... le seule est très bien porté!... Je me charge également des monuments à forfait; tombes simples, tombes historiées, édifices funèbres avec statues et accessoires. Quant aux embaumements, le privilège de la méthode Putridus m'appartient; je conserve les corps dans toute leur grâce et dans toute leur fraîcheur; la personne la plus intime ne peut apercevoir aucune différence entre le sujet préparé et le sujet vivant. Je fournis, en outre, des épitaphes inédites; j'imprime des articles biographiques; je fais entrer par faveur les défunts dans le quartier des grands hommes... Ces messieurs ne trouveront personne qui

dont on s'est joué, ou d'être bâillonné jésuitiquement par une Escobarie, le monde ne s'y trompe pas!

Le *Journal des Débats* expose l'état moral de l'Irlande. Les haines et les vengeances débordent de toutes parts et font partout explosion. Les meurtres prennent surtout un caractère effrayant, en ce qu'ils trouvent une sorte de complicité morale dans une partie de la population. Trop souvent, c'est le meurtrier qui est considéré comme une sorte de victime et même de martyr. On conçoit l'*absentéisme* dans un pays disposé de la sorte, mais les *Débats* prennent ici l'effet pour la cause.

Le *Constitutionnel* espère que dans la question de l'Orégon, la France ne renouvellera pas la faute qu'elle a commise à propos du Texas, en compromettant sans motif nos relations pacifiques avec l'Angleterre et avec les Etats-Unis. M. le président Polk a fait de l'Orégon en quelque sorte sa propre affaire, c'est-à-dire la base de son système politique et de sa popularité; jusque dans les derniers offres qu'il a fait renouveler à l'Angleterre, il n'a pu espérer sérieusement une conciliation. Il peut donc dire maintenant, avec quelque apparence, qu'il a épuisé la voie des concessions. En toute occurence, la France doit se prescrire la plus stricte neutralité.

La *Presse* fait l'historique en quelque sorte de la loi qui consacre le droit de réponse dans les journaux. Elle cite les opinions de MM. le duc de Broglie, Lanjuinais, de Montalivet, Molé, et enfin de M. Peyronnet dont l'opinion en cette affaire a été mal comprise. Bien que le garde des sceaux admît, dans certains cas, l'intervention des tribunaux, il n'en reconnaissait pas moins en principe que « le journaliste ne devait pas être juge de la réponse. » Il y a donc, dit la *Presse*, une parfaite concordance entre le texte de la loi, les discours prononcés lors de son vote, les précédents des cours de cassation et le dernier arrêt rendu par la cour suprême.

La *Presse* réplique à tous les journaux qui se sont posés en adversaires du droit de réponse. Son argumentation se réduit à considérer le journalisme en lui-même comme une usurpation contre laquelle le public doit avoir toute garantie. Le professeur dans sa chaire, le député ou le pair de France à la tribune, parlent au nom d'un droit; le journaliste ne fait qu'user du droit commun qu'ont tous les Français de publier leurs opinions en se conformant aux lois; mais son titre de journaliste n'est qu'une fiction qui ne peut balancer le droit public et doit, au contraire, en faciliter l'exercice. Il est évident que la *Presse* sait à quoi s'en tenir sur tous les abus du journalisme.

PETITE CORRESPONDANCE.

Mlle J. C. à Beaufort. — Soyez sans inquiétude : on fait le nécessaire et l'on vous écrira. — Affectueux compliments à tous.

M. le Dr de l'*Union* de Saintes. — On vous a expédié, dans un ballot de M. M...., avoué, le *Fou*, les *Juifs*, la *Grève*.

M. Z. à Mulhouse. — Reçu. Bravo! On enverra titres. — Sera rectifié dans le no du 14.

M. R. à Ep.....—Bravo! bravo!— Œuvre d'un esprit faux et d'une vanité froissée.

M. O. à Dijon. — Reçu. On vous écrira.

M. C. à Valence. — Reçu.

M. L. à Constantine. — Bien! on va expédier.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 3 décembre. — CLÉRIN, fabricant de carton à Vaugirard, Grande-Rue, 41. Juge commissaire, M. Sommier; syndic provisoire, M. Geoffroy, rue d'Argenteuil, 41.

Du 4 décembre. — FOULON et TISSIER, entrepreneurs à Batignolles. Juge commissaire, M. Belin-Leprieur; syndic provisoire, M. Defoix, rue St-Lazare, 70.

Marchés.

Marché Saint-Antoine, 5 déc. — Foin, 1re 00 à 00; 2e 50 à 52; 3e 45 à 48. — Sainfoin, 1re 00 à 00; 2e 00 à 00; 3e 00 à 00. — Luzerne 1re 00 à 58, 2e 50 à 54; 3e 40 à 46. — Paille de blé 1re 29 à 30; 2e 26 à 28; 3e 00 à 20. — Paille de seigle 1re 00 à 00; 2e 00 à 00; 3e 00 à 00. — Paille d'avoine, 1re 48 à 50; 2e 42 à 45; 3e 00. — Trèfle 1re 00 à 00; 2e 00 à 00. — Regain 1re 00 à 00; 2e 00 à 00.

Marché de Poissy, 4 déc. — Il a été amené 1958 bœufs, sur lesquels 1498 ont été vendus 1,16-1,04-0,88. — 142 vaches amenées, dont 133 vendues 1,08-0,94-0,80. — Veaux amenés 718, vendus 717 à 1,50-1,30-1,10. — 835 moutons ont été amenés, sur lesquels 7861 ont été vendus, 1,32-10,1-0,88.

La fusion du Nord avec le chemin de Creil à Saint-Quentin s'étant réalisée, les actions du Nord ont assez vivement haussé au début de la Bourse, et toutes les autres valeurs ont suivi le mouvement, qui s'est en partie calmé vers la clôture.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Rente 4 1/2 0/0, 112.— Id. 4 0/0, 107 50.— Belgique 1842, 101.— Id. 4 1/2, 98. — Chemin de Grand'Combe, 1600. — Jouiss. de Bourgogne, 85.—Actions de : Zinc Vieille-Montagne, 7200.—Union linière, 370. — Lin Maberly, 675. — Hauts-fourneaux, 1950. — Obligations de : Grand'Combe anc., 1110. — Chemin de Fampoux, 495, 475.

3 0/0 compt.....	1er C. 117 80	P H. 117 80	P. H. 117 60	dr C. 117 75	b. 117 95
— fin cour...	117 80	117 80	117 70	117 70	117 75
3 0/0 compt.....	83 10	83 15	83 10	83 10	83 15
— fin cour...	82 95	83 10	82 93	83 «	83 15

Au comptant.	1er C.	Der C.	DIFce.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFce
O. de la Ville...	1380 ««	« ««	B. 5 ««	5 0/0 Bge 1840.	99 1/2	« ««	H. « [illegible]
B. de France....	3330 ««	3340 ««	H. 50 ««	— Portugais.	« ««	« ««	
C. Gou. 1000....	1148 ««	« ««	« ««	Esp. D active.	« ««	« ««	
C. Gan. 1000....	« ««	« ««	« ««	5 0/0 Naples.	96 73	« ««	H. « [illegible]
C. hypot.......	898 ««	900 ««	« ««	— Romain..	99 2/5	99 1/2	«
4 Canaux.......	« ««	« ««	« ««	Obl. Piémont.	1225 ««	« ««	

CHEMINS DE FER.					
St-Germ.....	960 ««	« ««	B. 10 ««	Au 15. 965, 960	B. 5
V. r. d.......	463 ««	« ««	B. 2 50	— 468	B. 10
— r. g.......	310 ««	305 ««	B. 5 ««	— 305, 300.	B. 10
Orléans....	1155 ««	1150 50	B. 10 ««	— 1165, 1167 50, 1152 50, 1160	B. 10
Strasb.......	238 ««	240 ««	B. 6 25	— 243, 242 50.	B. 2 50
Rouen.......	963 ««	950 ««	B. 12 50	— 968, 967 50, 960	B. 15
Havre.......	750 ««	737 50	« ««	— 750, 740	B. 15
Marseille....	870 ««	900 ««	B. 15 ««	— 875, 878 25, 900, 965	B. 15
Vierzon.....	645 ««	642 50	B. 7 50	— 645, 640, 642 50	B. 2 50
Nord.......	700 ««	710 ««	B. 42 50	— 720, 713, 695, 710	B. 10
Bordeaux.....	600 ««	605 ««	« ««	— 610, 605, 607 50	B. 2 50
Boulogne......	505 ««	« ««	B. 5 ««	— 510, 500.	B. 5
Montereau....	435 ««	432 50	H. 2 50	— 435, 430.	
Fampoux......	« ««	« ««	« ««	—	
Dieppe........	480 ««	« ««	« ««		

LONDRES, 3 déc.
Consol. 94 3/4, 95.
Esp. act. 26
Portug. 57
Mexic. 30 3/4
Brésil. 92 1/8
3 0/0 hol.
2 1/2 d. 59 1/4
Rouen. 36 1/2
Orléans 44, 45

PARIS, 5 décembre. PRIMES.
3 0/0 F. c. 83 25, 35 d. 50.
F. p.
5 0/0 F. c. 117 95, 118 10 d. 50.
F. p. 118 50 d. 50.
Orléans. 1170 d. 20. 1180 d. 10 au 15.
Rouen, 968, 970 d. 20 au 15.
Nord, au 15, 713, 723 d. 20, 730, 745 d. 10.
750, 745 d. 20 au 30.

COULISSE
Av. 83 05.
Ap. 83 2 1/2
B. du Tré.
3 1/8 à 3 m.
F. c.
5 0/0 «
5 0/0 10

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 102.00 à 00,00; courant du mois, 105,00 à 00,00; 4 premiers 1846, 108,00 à 00,00; 4 mois d'été 102.00 à 00,00; 4 derniers, 98,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 99,50 à 00,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 110,00 à 111,00; 4 premiers mois 1846, 112,00 à 113,00; 4 mois d'été, 113,00 à 114,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 88,00 à 00,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 6 décembre.

7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Le Legs. Oreste. Misanthrope.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Ambassadrice. Marie.
7 h. 1/2 ITALIENS. — Semiramide.
7 h. 1/2 ODÉON. — Roméo et Juliette. Tartufe.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Riche d'amour. Heur et Malheur. Robinson.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Le Précepteur. Compagnons. La Vol.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Couleur de Marguerite. La Pluie. Noémie. La V.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — La Gloire. Le Pot. Le Code. L'Etourneau.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Marie Jeanne.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Les Trois Mousquetaires.
6 h. 1/2 GAITÉ. — La Sœur du Muletier.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
7 h. 1/2 COMTE. — La Poupée. Chansonnette. Magie. Jocrisse. Mazurka.
6 h. 1/2 FOLIES. — Prix de vertu. Diable. Plus heureuse. Moustache.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

Parnasse, où demeure M. Quinet, afin d'adresser à ce professeur des témoignages de sympathie. Une députation a été introduite près de lui; un étudiant, l'un des rédacteurs du *Journal des Ecoles*, a pris la parole au nom de ses camarades. Il a déclaré à M. Quinet que la jeunesse réprouvait énergiquement les sourdes menées dirigées contre son enseignement, et qu'elle serait toujours fidèle à la cause de la libre pensée. M. Quinet, avec la modération dont il a déjà donné plus d'une preuve, a répondu aux étudiants qu'il était touché de leur démarche, mais qu'il les invitait à rester calmes et à ne pas fournir à ses adversaires des armes contre lui. Il est même descendu dans la cour remplie par la foule, afin d'engager les assistants à se retirer en silence et avec ordre.

Jusque là tout s'était passé avec le plus grand calme et la tranquillité n'aurait pas été troublée, si la police n'était venue causer du désordre sur la place de l'Ecole de Médecine.

En quittant la rue du Mont-Parnasse, le cortége se divisa, quelques jeunes gens proposèrent d'aller au ministère de l'instruction publique pour crier sous les fenêtres de M. Salvandy: *Vive Quinet! à bas les Jésuites!* L'immense majorité des étudiants refusa de s'associer à cette idée qui eût compromis le caractère grave et pacifique de la première démarche. On revint en bon ordre par le chemin déjà parcouru.

Dans le voisinage de l'École de Médecine, alors que la troupe des étudiants était réduite à deux ou trois cents jeunes gens rentrant chez eux pour la plupart, un commissaire de police, des sergents de ville, des gardes municipaux à pied et à cheval apparurent et furent accueillis par ces cris: *Trop tard, il est trop tard!*

Les sergents de ville avaient leurs instructions, ils se jetèrent sur un jeune homme qui avait paru présider à la marche du cortége et cherchèrent à l'entraîner; l'étudiant se cramponna aux grilles de l'Ecole de Médecine et lutta vigoureusement contre les agents. Ses camarades, voyant son visage ensanglanté, coururent à son secours et le délivrèrent. La force armée voulut alors faire évacuer la place. Beaucoup d'étudiants, serrés de près, se jetèrent dans les pavillons de l'Ecole pratique, mais tous n'y trouvèrent pas un refuge, et sur le seuil de ce bâtiment il s'opéra vingt-deux arrestations.

Nous avons appris avec plaisir que M. Orfila, doyen de l'Ecole de médecine, s'était rendu immédiatement à la Préfecture de police afin de réclamer les prisonniers.

Ces faits ne sont pas graves, mais le commencement de désordre qui a troublé le quartier latin est l'œuvre de l'autorité. Elle savait qu'en matière de liberté d'enseignement la jeunesse est fort susceptible; elle connaissait la popularité que M. Quinet s'est acquise en rappelant les glorieux souvenirs de la révolution française qui leur était imposée. Sur la place de l'Ecole de Médecine, un garde municipal à cheval qui sortait des rangs pour charger a été vivement réprimandé par son capitaine aux applaudissements de la foule.

Les sympathies de la jeunesse ne sont pas à dédaigner, et le gouvernement de la Restauration n'a pas eu à s'applaudir d'avoir froissé les sentiments généreux des écoles. L'adhésion des générations qui se forment, qui arrivent à la vie publique, serait pour cette régence, attendue avec tant d'inquiétude, un rempart autrement sûr que des bastilles. Ce qu'il faut pour se concilier la jeunesse, ce sont des tendances larges et libérales comme les siennes.

Elle a horreur de cet instinct de conservation exclusif, égoïste et de plus en plus aveugle qui paralyse les hommes du Pouvoir et qui les conduit à réprimer tout mouvement, à étouffer avec soin tout signe de vie.

Ce matin, la jeunesse a manifesté suffisamment les pensées qui l'animent. Elle a protesté contre une injustice. Maintenant, avec M. Quinet, nous l'engagerons à rentrer dans le calme de ses études. Les événements d'aujourd'hui sont regrettables à beaucoup d'égards, nous espérons qu'ils ne se renouvelleront pas. Cependant, ils prouvent une chose, une chose heureuse et consolante, c'est que tout n'est pas mort en France, c'est qu'il s'y trouve des générations ardentes pour le bien, pour le progrès, pour la liberté; des générations qui feront sortir le pays de sa torpeur, si leur ardeur est bien dirigée et si on sait les passionner pour des œuvres fécondes.

Exactions des compagnies du gaz (1).

L'histoire de l'éclairage au gaz de la ville de Paris est féconde en enseignements utiles. Non seulement les compagnies se sont emparées d'un monopole qu'elles ont prétendu conserver toujours ou bien vendre très cher; mais encore elles ont pris vis-à-vis du public qu'elles exploitent des façons de conquérants fort étranges. C'est l'éternelle épopée des invasions de la féodalité industrielle. Sur les canaux, sur les chemins de fer, comme pour l'éclairage au gaz, la nouvelle féodalité rançonne les civilisés des temps modernes, comme les anciens seigneurs rançonnaient les manants du moyen âge.

A l'origine, cependant, lorsqu'il s'agissait pour les compagnies de s'installer, leur conduite était bien différente. Il y a vingt ans, les agents des premières compagnies de gaz s'en allaient trouver les plus humbles boutiquiers pour leur démontrer tous les avantages du nouvel éclairage; ils les endoctrinaient avec art; ils étaient [illegible] changent; l'heure du rançonnement a sonné. Les abus deviennent bientôt tellement énormes que l'autorité préfectorale est obligée maintes fois d'intervenir pour les réprimer. Mais l'autorité ne sait pas tout, et d'ailleurs les compagnies ont tant d'habileté, elles connaissent des paroles si persuasives, que le consommateur qui se plaint est trop fréquemment repoussé avec perte, quand on consent à écouter sa dixième ou quinzième réclamation.

(1) Voir notre numéro du 29 novembre.

Cependant, comme malgré les faiblesses de l'autorité officielle vis-à-vis les autorités financières, il se trouve à Paris un conseil électif chargé de sauvegarder les intérêts publics et qui les prend à cœur, le bon bourgeois de Paris, qui a jusqu'ici beaucoup trop payé pour se trouver content, est en droit d'espérer qu'on va enfin rétrécir quelque peu les canaux par où son argent descend dans les caisses des compagnies.

Les compagnies ont montré beaucoup d'intelligence et de sagacité dans la manière dont elles ont lancé leurs tuyaux de conduite sous les rues de Paris. Elles ne se sont pas étendues peu à peu; elles n'ont pas agi comme les araignées de cave ou de grenier. — Semblables aux gros insectes des jardins, elles ont jeté leurs longs kilomètres de tuyaux, comme des fils d'attache, dans toutes les meilleures directions. Elles se sont ainsi emparées des grandes positions, après quoi elles n'ont fait leur toile que dans les endroits les plus favorables. Leurs prises de possession avaient pour objet d'exclure des compagnies rivales; car elles ne se sont pas inquiétées d'éclairer les quartiers, renfermés dans leurs périmètres, qui ne leur semblaient pas devoir rapporter d'assez gros bénéfices. Il est encore des rues traversées par des tuyaux de conduite, où certaines compagnies refusent de donner du gaz à tel prix que ce soit.

Voyons, maintenant, comment ces compagnies ont agi dans les quartiers privilégiés, où le nombre des abonnés offrait un large butin. On sait que leur opération consiste à poser des tuyaux d'embranchement, des robinets, et enfin des becs. Les compagnies se réservent le droit de désigner des fabricants d'appareils qu'elles disent leurs agréés. Si vous avez la prétention d'employer un appareilleur non affilié aux compagnies, vous n'aurez pas de gaz. En effet, vous aurez commis le crime de vouloir vous procurer, moyennant 50 francs seulement, ce que les agréés vous vendent 100 et même 150 francs. Par ce moyen, certaines compagnies, les compagnies les plus riches actuellement, avant d'avoir livré une bulle de gaz, se trouvaient avoir encaissé, sans bourse délier, 50 francs par consommateur. L'ancienne dîme seigneuriale était peu de chose auprès de cela, il faut en convenir. Eh bien! cet abus monstrueux des compagnies a duré jusqu'en 1842! Les compagnies n'ont cédé qu'après une lutte fort vive contre l'autorité, et, tout en cédant pour les tuyaux intérieurs et les robinets, elles n'ont point abandonné leurs prétentions sur les becs. On concevrait que les becs étant, en partie, les régulateurs du gaz, les compa-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
DIMANCHE 7 DÉCEMBRE 1845.

LE CHEVALIER DE MAISON-ROUGE.

Episode de 1793 (1).

(QUATRIÈME VOLUME.)

LA FOI JURÉE.

Maurice frissonna, il étendit la main vers la rue Saint-Jacques.

— Le feu, dit-il, le feu.

— Eh bien! oui, dit Lorin, le feu, après?

— Oh! mon Dieu, mon Dieu! si elle était revenue!

— Qui cela?

— Geneviève.

— Geneviève, c'est Mme Dixmer, n'est-ce pas?

— Oui, c'est elle.

— Il n'y a pas de danger qu'elle soit revenue, elle n'était point partie pour cela.

— Lorin, il faut que je la retrouve; il faut que je me venge.

— Oh! oh! dit Lorin.

> Amour, tyran des dieux et des mortels,
> Ce n'est plus de l'encens qu'il faut sur tes autels.

— Tu m'aideras à la retrouver, n'est-ce pas, Lorin?

— Pardieu, ce ne sera pas difficile.

— Et comment?

— Sans doute, si tu t'intéresses, autant que je puis le croire, au sort de la citoyenne Dixmer, tu dois la connaître, et la connaissant, tu dois savoir quels sont ses amis les plus familiers; elle n'aura pas quitté Paris, ils ont tous la rage d'y rester; elle s'est réfugiée chez quelque confidente, et demain matin tu recevras par quelque Rose ou quelque Marton un petit billet à peu près conçu en ces termes:

> Si Mars veut revoir Cythérée
> Qu'il emprunte à la nuit son écharpe azurée.

Et qu'il se présente chez le concierge, telle rue, tel numéro, en demandant madame trois étoiles; voilà.

Maurice haussa les épaules; il savait bien que Geneviève n'avait personne chez qui se réfugier.

— Nous ne la retrouverons pas, murmura-t-il.

— Permets-moi de te dire une chose, Maurice, fit Lorin.

— Laquelle?

— C'est que ce ne serait peut-être point un si grand malheur que nous ne la retrouvassions pas.

— Si nous ne la retrouvons pas, Lorin, dit Maurice, j'en mourrai.

— Ah diable! dit le jeune homme, c'est donc de cet amour-là que tu as déjà failli mourir.

— Oui, répondit Maurice.

Lorin réfléchit un instant.

— Maurice, dit-il, il est quelque chose comme onze heures; le quartier est désert, voici là un banc de pierre qui semble placé exprès pour recevoir deux amis. Accorde-moi la faveur d'un entretien particulier, comme on disait sous l'ancien régime. Je te donne ma parole que je ne parlerai qu'en prose.

Maurice regarda autour de lui, et alla s'asseoir sur le banc. Lorin regarda à son tour et alla s'asseoir auprès de son ami.

— Parle, dit Maurice en laissant tomber dans sa main son front alourdi.

— Ecoute, cher ami, sans exorde, sans périphrase, sans commentaire, je te dirai une chose, c'est que nous nous perdons, ou plutôt que tu nous perds.

— Comment cela? demanda Maurice.

— Il y a, tendre ami, reprit Lorin, certain arrêté du comité de salut public qui déclare traître à la patrie quiconque entretient des relations avec les ennemis de ladite patrie. Hein! connais-tu cet arrêté?

— Sans doute, répondit Maurice.

— Tu le connais?

— Oui.

— Eh bien! il me semble que tu n'es pas mal traître à la patrie. Qu'en dis-tu? comme dit Manlius.

— Lorin!

— Sans doute; à moins que tu ne regardes toutefois comme idolâtrant la patrie ceux qui donnent le logement, la table et le lit à M. le chevalier de Maison-Rouge, lequel n'est pas un exalté républicain, à ce que je suppose, et n'est point accusé pour le moment d'avoir fait les journées de septembre.

— Ah! Lorin! fit Maurice en poussant un soupir.

— Ce qui fait, continua le moraliste, que tu me parais avoir été et être encore un peu trop ami de l'ennemie de la patrie. Allons, allons, ne te révolte pas, cher ami; tu es comme feu Encelade, et tu remuerais une montagne quand tu te retournes. Je te le répète donc, ne te révolte pas, et avoue tout bonnement que tu n'es plus un zélé.

Lorin avait prononcé ces mots avec toute la douceur dont il était capable, et en glissant dessus avec un artifice tout-à-fait cicéronien.

Maurice se contenta de protester par un geste.

Mais le geste fut déclaré comme non avenu, et Lorin continua:

— Oh! si nous vivions dans une de ces températures de serre-chaude, température honnête où, selon les règles de la botanique, le baromètre marque invariablement 16 degrés, je te dirais: Mon cher Maurice, c'est élégant, c'est comme il faut; soyons un peu aristocrates, de temps en temps, cela fait bien et cela sent bon. Mais nous cuisons aujourd'hui dans 35 à 40 degrés de chaleur, la nappe brûle, de sorte que l'on n'est que tiède; par cette chaleur-là on semble froid; lorsqu'on est froid on est suspect; tu sais cela, Maurice; et quand on est suspect, tu as trop d'intelligence, mon cher Maurice, pour ne pas savoir ce qu'on est bientôt, ou plutôt ce qu'on n'est plus.

— Eh bien! donc, alors qu'on me tue, et que cela finisse, s'écria Maurice; aussi bien, je suis las de la vie.

— Depuis un quart-d'heure, dit Lorin; en vérité, il n'y a pas encore assez long-temps pour que je te laisse faire sur ce point-là à ta volonté; et puis, lorsqu'on meurt aujourd'hui, tu comprends, il faut mourir républicain; tandis que toi, tu mourrais aristocrate.

— Oh! oh! s'écria Maurice dont le sang commençait à s'enflammer par l'impatiente douleur qui résulte de la conscience de sa culpabilité; oh! oh! tu vas trop loin, mon ami.

— J'irai plus loin encore, car je te préviens que si tu te fais aristocrate.....

— Tu me dénonceras?

— Fi donc! Non, je t'enfermerai dans une cave, et je te ferai chercher au son du tambour, comme un objet égaré, puis je proclamerai que les aristocrates, sachant ce que tu leur réservais, t'ont séquestré, martyrisé, affamé; de sorte que, comme le prévôt Elie de Beaumont, M. Latude et autres, lorsqu'on te retrouvera, tu seras couronné publiquement de fleurs par les dames de la Halle et les chiffonniers de la section Victor. Dépêche-toi donc de revenir un Aristide ou ton affaire est claire.

— Lorin, Lorin, je sens que tu as raison, mais je suis entraîné, je glisse sur la pente. M'en veux-tu donc, parce que la fatalité m'entraîne?

— Je ne t'en veux pas, mais je te querelle. Rappelle-toi un peu les scènes que Pilade faisait journellement à Oreste, scènes qui prouvent victorieusement que l'amitié n'est qu'un paradoxe, puisque ces modèles des amis se disputaient du matin au soir.

— Abandonne-moi, Lorin, tu feras mieux.

— Jamais.

— Alors, laisse-moi aimer, être fou à mon aise; être criminel peut-être, car si je la revois, je sens que je la tuerai.

— Ou que tu tomberas à ses genoux. Ah! Maurice! Maurice amoureux d'une aristocrate, jamais je n'eusse cru cela. Te voilà comme ce pauvre Osselin avec la marquise de Charry.

— Assez, Lorin, je t'en supplie!

— Maurice, je te guérirai, ou le diable m'emporte. Je ne veux pas que tu gagnes à la loterie de sainte guillotine, moi, comme dit l'épicier de la rue des Lombards. Prends garde, Maurice, tu vas m'exaspérer. Maurice, tu vas faire de moi un buveur de sang. Maurice, j'éprouve le besoin de mettre le feu à l'île Saint-Louis; une torche, un brandon!

> Mais non, ma peine est inutile,
> A quoi bon demander une torche, un flambeau?
> Ton feu, Maurice, est assez beau
> Pour embraser ton âme, et ces lieux, et la ville.

(1) Voyez les numéros des 21 mai au 19 juillet et des 6 et 7 décembre. — La reproduction de tout ou partie de ce roman est formellement interdite.

... sur la vente. C'est tout simplement un mensonge. Il ne faudrait pas connaître le principe élémentaire de la loi des grands nombre, pour ignorer que sur une énorme quantité de consommateurs la quantité consommée reste constante; malgré les petites variations qui se compensent. Il n'y a que les saisons qui exercent de l'influence, par le changement de durée des jours, sur la consommation générale et, partant, sur la fabrication.

Non seulement on paie beaucoup plus cher le gaz pris au compteur que le gaz à l'abonnement fixe, mais encore on est soumis par suite de l'emploi de cet appareil de mesure, à une foule d'exactions ruineuses (pas pour les compagnies). Vous voulez un compteur pour un bec, deux becs, trois becs? donnez d'abord 60, 90 ou 120 fr. Vous aurez un compteur qui *appartiendra* à la compagnie, qu'elle aura apprécié, qui pourra bien marcher, et qui presque toujours marchera mal, — mais au profit des compagnies... et vous n'en pourrez rien savoir. En outre, vous paierez 5 fr. par mois aux compagnies *pour l'entretien* de *leur* compteur — qui ne sera pas entretenu. Enfin, ce compteur vous portera comme gaz brûlé toutes les fuites des tuyaux, tout l'air qui entre dans les tuyaux quand on pratique des branchements, etc., tout le gaz qui reflue chez vous par excès de pression quand votre voisin éteint, quand arrive l'extinction d'un théâtre ou celle de la rue. Vous payez donc tout, même l'instrument de la mesure. — Il n'était pas encore venu à l'idée de l'épicier, du boucher ou du boulanger de faire payer non seulement la balance et les poids, mais encore l'entretien de la balance et des poids et leurs inexactitudes... Les marchands de gaz ont bien perfectionné le commerce.

Voilà les faits généraux. Passons aux faits de détail, tellement nombreux, tellement fréquents, du reste, qu'on peut les considérer comme les règles du genre.

Un marchand de vins qui avait deux becs de gaz fait faillite. Il redoit 80 francs à la compagnie pour trois mois d'éclairage. Un fruitier lui succède. Celui-ci voit des appareils à gaz dans son domicile; il demande du gaz à la Compagnie; la Compagnie consent, — à la condition qu'il paiera la dette de son prédécesseur. — Sinon, non.

Autre exemple. Vous êtes en discussion avec une compagnie qui vous demande 30 francs de plus que vous ne prétendez lui devoir. Vous ne voulez pas payer : elle vous refuse le gaz. Vous payez pour ne pas perdre vos pratiques, vous réservant de faire un procès. C'est votre droit; vous gagnez votre procès. Mais la Compagnie appelle à tous les degrés de juridiction; elle vous fait dépenser 1 500 francs, sans compter vos pas et démarches. Au bout de deux ans, vous n'avez pas encore terminé, et vos voisins sont effrayés. — C'est ce que veulent les compagnies, pour qui les frais de procédure sont ainsi tout bénéfice.

Autre exemple. Vous avez une usine importante, et vous y fabriquez du gaz pour votre consommation. Cependant, pour les jours de travail extraordinaire, pour les moments où votre cornue sera ... la réponse; car elle fait peser sur lui une énorme responsabilité.

Dans de prochains articles, nous aborderons le fond de la question, en examinant les bases du traité proposé par l'administration, mais que le Conseil municipal, nous l'espérons bien, ne ratifiera pas.

Au moment où des estimables banquiers d'une des lignes fusionnées de Strasbourg retiennent à leurs actionnaires 2 fr. 90 c. par action, ou en total 412 500 fr. pour les 250 000 actions distribuées, il ne sera peut-être pas sans intérêt de raconter à nos lecteurs comment un pareil conflit a été récemment jugé par les tribunaux allemands. Feu M. J. Laffitte avait organisé une grande compagnie avec un capital de 750 millions pour exploiter tous les chemins de fer de la France, et il fut ouvert des souscriptions pour la somme de 250 millions. La maison de banque Salomon, Oppenheim Junior et compagnie à Cologne était intéressée dans cette entreprise et avait accepté grand nombre de souscriptions à Cologne, à Berlin et autres villes de la Prusse, toujours moyennant la provision d'un demi pour cent pour ses frais. Il ne fut rien versé sur ces promesses d'actions, quoique M. Laffitte eût exigé le versement de cinq pour cent, remboursables si l'entreprise ne s'effectuait pas. MM. Oppenheim et Compe délivraient donc des promesses d'actions sans versement aucun, à l'exception du demi pour cent représentant leur provision. L'entreprise méditée par M. Laffitte ne se réalisa pas, et en France on n'en parla plus. Mais en Allemagne on n'aime pas à se laisser silencieusement exploiter par des banquiers. Un négociant de Dusseldorf, qui avait acquis une forte portion de ces promesses d'actions, a assigné la maison Salomon, Oppenheim et Ce devant le tribunal de Cologne pour se voir condamner à rembourser le demi pour cent, perçu sur ses promesses. Le tribunal de commerce, après avoir entendu les parties, a rendu un jugement qui condamne la maison Salomon, Oppenheim et Ce à rembourser aux actionnaires le demi pour cent perçu sous le titre de provision et frais d'administration. La maison Oppenheim a interjeté appel, mais tous les hommes de loi sont convaincus que la décision du tribunal de commerce sera maintenue. Dans ce cas, tous les autres actionnaires soulèveront les mêmes réclamations, et on calcule que la maison Oppenheim aura une assez ronde somme à rembourser. Il est à remarquer que le code de commerce de Cologne est celui de la France, et il sera très curieux de comparer la décision des juges français, si l'affaire est portée devant nos tribunaux, avec la décision des tribunaux allemands.

NOUVELLES D'AFRIQUE.

Le paquebot de la correspondance *le Charlemagne*, apporte des nouvelles d'Afrique qui vont jusqu'au 30 novembre. Ces nouvelles sont tout à fait dénuées d'importance; mais le récit que nous en apportent les journaux est fort étendu : Règle sans exception; les bulletins de l'armée d'Afrique sont d'autant plus longs qu'ils sont plus dépourvus d'intérêt. Nous pensons rendre à nos lecteurs un service dont ils nous sauront gré, en analysant brièvement des détails qui sont absolument inintelligibles pour ...

Le célèbre Canning visitait un jour la ville de Dublin, il resta confus devant la misère étalée sous ses yeux, et, le fonctionnaire qui le conduisait lui ayant dit : « Ceci n'est rien, je vais vous faire voir des misères encore plus grandes; » le ministre s'arrêta et ne voulut plus continuer sa visite.

Fermer les yeux pour ne pas voir le mal, tel est l'habitude des heureux du monde et des chantres de progrès qu'ils tiennent à gage. Mais il est une autre tactique à l'usage des conservateurs égoïstes qui mérite un blâme encore plus sévère : c'est de ne présenter aux yeux que les vices et les crimes des populations écrasées et corrompues par l'état de misère dans lequel on les retient. Le refus de M. Canning peut donner une idée de la misère qui ronge l'Irlande; et pour compléter cette idée il suffit d'ajouter un seul trait : Nous avons vu à Dublin même une foule de femmes du peuple ne portant pour tout vêtement, dans la rue, qu'une chemise sale et trouée.

Comment s'étonner que ce peuple opprimé se venge de ses oppresseurs par le vol et l'assassinat? le mal engendre le mal.

Mais que font nos optimistes? que fait le *Journal des Débats*, organe français de tous les intérêts de l'aristocratie anglaise, et qui, en cette qualité, s'est toujours montré ennemi de l'Irlande?

Ce journal raconte avec une sorte de complaisance la recrudescence de cette *Jacquerie*, qui a toujours existé en Irlande depuis les conquêtes des Anglais : « En Irlande, dit-il, c'est souvent le meurtrier qui est considéré comme une victime, c'est lui le martyr! Il exécute la vengeance en plein jour sur la voie publique, et se retire quelquefois sans même être suivi. Que peuvent les lois contre des mœurs qui absolvent jusqu'à l'assassinat? »

Mais il ne suffit pas de constater les assassinats; il faudrait se demander pourquoi les mœurs les absolvent, et on reconnaîtrait que ces assassinats ne sont que la réclamation subversive de l'opprimé contre l'oppresseur; et puisque le *Journal des Débats* invoque la loi, quelle valeur morale peut avoir cette loi, qui consacre la spoliation des victimes?

L'Irlande a été *volée* à main armée sur les Irlandais par les Anglais, qui se sont partagé les terres entre eux et ont maintenu la race indigène dans un rude esclavage. N'est-ce pas aussi un véritable assassinat qu'un vol consommé sur une nation entière? et lorsque ce vol fut commis, ne le fut-il pas au prix du sang des victimes? aujourd'hui ne se maintient-il pas au prix de mille souffrances endurées par la nation asservie? A Dieu ne plaise que les crimes des oppresseurs nous semblent justifier les crimes des opprimés; mais ceux de ces derniers s'expliquent par ceux des premiers, et au lieu d'appesantir son indignation contre les révoltés, il faudrait remonter aux causes de l'état actuel de l'Irlande, et reconnaître qu'elles gisent principalement dans la spoliation d'une race par une autre race. Que les voleurs ou conquérants commencent par *restituer* ce qu'ils ont pris et ce qu'ils gardent en laissant empirer chaque jour le sort des volés, mais jusque-là ils ne pourront se ...

Maurice sourit malgré lui.

— Tu sais qu'il était convenu que nous ne parlerions qu'en prose? dit-il.

— Mais c'est qu'aussi tu m'exaspères avec ta folie, dit Lorin; c'est qu'aussi... Tiens, viens boire, Maurice; devenons ivrognes, faisons des motions, étudions l'économie politique, mais pour l'amour de Jupiter, ne soyons pas amoureux, n'aimons que la liberté.

— Ou la raison.

— Ah! c'est vrai, la déesse te dit bien des choses et te trouve un charmant mortel.

— Et tu n'es pas jaloux?

— Maurice, pour sauver un ami, je me sens capable de tous les sacrifices.

— Merci, mon pauvre Lorin, et j'apprécie ton dévouement; mais le meilleur moyen de me consoler, vois-tu, c'est de me saturer de ma douleur. Adieu, Lorin; va voir Arthémise.

— Et toi, où vas-tu?

— Je rentre chez moi.

Et Maurice fit quelques pas vers le pont.

— Tu demeures donc du côté de la rue Vieille-Saint-Jacques, maintenant?

— Non, mais il me plaît de prendre par là.

— Pour revoir encore une fois les lieux qu'habitait ton inhumaine.

— Pour voir si elle n'est pas revenue où elle sait que je l'attends. Oh! Geneviève! Geneviève! je ne t'aurais pas crue capable d'une pareille trahison!

— Maurice, un tyran qui connaissait bien le beau sexe, puisqu'il est mort pour l'avoir trop aimé, disait :

> Souvent femme varie,
> Bien fol est qui s'y fie.

Maurice poussa un soupir, et les deux amis reprirent le chemin de la vieille rue Saint-Jacques.

A mesure que les deux amis approchaient, ils distinguaient un grand bruit, ils voyaient s'augmenter la lumière, ils entendaient ces chants patriotiques, qui, au grand jour, en plein soleil, dans l'atmosphère du combat, semblaient des hymnes héroïques, mais qui, la nuit, à la lueur de l'incendie, prenaient l'accent lugubre d'une ivresse de cannibales.

— Oh! mon Dieu! mon Dieu! disait Maurice, oubliant que Dieu était aboli.

Et il allait toujours la sueur au front.

Lorin le regardait aller et murmurait entre ses dents :

> Amour, amour, quand tu nous tiens,
> On peut bien dire adieu prudence!

Tout Paris semblait se porter vers le théâtre des évènements que nous venons de raconter. Maurice fut obligé de traverser une haie de grenadiers, les rangs des sectionnaires, puis les bandes pressées de cette populace, toujours furieuse, toujours éveillée, qui, à cette époque, courait en hurlant de spectacle en spectacle.

A mesure qu'il approchait, Maurice, dans son impatience furieuse, hâtait le pas. Lorin le suivait avec peine, mais il l'aimait trop pour le laisser seul en pareil moment.

Tout était presque fini; le feu s'était communiqué du hangar où le soldat avait jeté sa torche enflammée, aux ateliers construits en planches assemblées de façon à laisser de grands jours pour la circulation de l'air; les marchandises avaient brûlé; la maison commençait à brûler elle-même.

— Oh! mon Dieu! se dit Maurice, si elle était revenue, si elle se trouvait dans quelque chambre enveloppée par le cercle de flammes, m'attendant, m'appelant!...

Et Maurice, à demi insensé de douleur, aimant mieux croire à la folie de celle qu'il aimait qu'à sa trahison, Maurice donna tête baissée au milieu de la porte qu'il entrevoyait dans la fumée.

Lorin le suivait toujours; il l'eût suivi en enfer.

Le toit brûlait, le feu commençait à se communiquer à l'escalier.

Maurice, haletant, visita tout le premier, le salon, la chambre de Geneviève, la chambre du chevalier de Maison-Rouge, les corridors, appelant d'une voix étranglée : Geneviève! Geneviève!

Personne ne répondit.

En revenant dans la première pièce, les deux amis virent des bouffées de flammes qui commençaient à entrer par la porte. Malgré les cris de Lorin, qui lui montrait la fenêtre, Maurice passa au milieu de la flamme.

Puis il courut à la maison, traversa sans s'arrêter à rien la cour jonchée de meubles brisés, retrouva la salle à manger, le salon de Dixmer, le cabinet du chimiste Morand; tout cela plein de fumée, de débris, de vitres cassées; le feu venait d'atteindre aussi cette partie de la maison et commençait à la dévorer.

Maurice fit comme il venait de faire du pavillon, il ne laissa pas une chambre sans l'avoir visitée, un corridor sans l'avoir parcouru. Il descendit jusqu'aux caves; peut-être Geneviève, pour fuir l'incendie, s'était-elle réfugiée là.

Personne.

— Morbleu, dit Lorin, tu vois bien que personne ne tiendrait ici, à l'exception des salamandres, et ce n'est point cet animal fabuleux que tu cherches. Allons, viens. Nous demanderons, nous nous informerons aux assistants; quelqu'un peut-être l'a-t-il vue.

Il eût fallu bien des forces réunies pour conduire Maurice hors de la maison; l'espérance l'entraîna par un de ses cheveux.

Alors commencèrent les investigations; ils visitèrent les environs, arrêtant les femmes qui passaient, fouillant les allées, mais sans résultat. Il était une heure du matin; Maurice, malgré sa vigueur athlétique, était brisé de fatigue : il renonça enfin à ses courses, à ses ascensions, à ses conflits perpétuels avec la foule.

Un fiacre passait; Lorin l'arrêta.

— Mon cher, dit-il à Maurice, nous avons fait tout ce qu'il était humainement possible de faire pour retrouver ta Geneviève; nous nous sommes éreintés; nous nous sommes roussis; nous nous sommes gourmés pour elle; Cupidon, si exigeant qu'il soit, ne peut exiger davantage d'un homme qui est amoureux, et surtout d'un homme qui ne l'est pas. Montons en fiacre, et rentrons chacun chez nous.

Maurice ne répondit point et se laissa faire. On arriva à la porte de Maurice sans que les deux amis eussent échangé une seule parole.

Au moment où Maurice descendait, on entendit une fenêtre de l'appartement de Maurice se refermer.

— Ah! bon! dit Lorin, on t'attendait, me voilà plus tranquille. Frappe maintenant.

Maurice frappa, la porte s'ouvrit.

— Bonsoir! dit Lorin, demain matin attends-moi pour sortir.

— Bonsoir! dit machinalement Maurice.

Et la porte se referma derrière lui.

Sur les premières marches de l'escalier, il rencontra son officieux.

— Oh! citoyen Linday, s'écria celui-ci, quelle inquiétude vous nous avez donnée.

Le mot *nous* frappa Maurice.

— A vous? dit-il.

— Oui, à moi, et à la petite dame qui vous attend.

— La petite dame! répéta Maurice, trouvant le moment mal choisi pour correspondre au souvenir que lui donnait sans doute quelqu'une de ses anciennes amies; tu fais bien de me dire cela, je vais coucher chez Lorin.

— Oh! impossible; elle était à la fenêtre, elle vous a vu descendre; elle s'est écriée : Le voilà!

— Eh! que m'importe qu'elle sache que c'est moi; je n'ai pas le cœur à l'amour. Remonte et dis à cette femme qu'elle s'est trompée.

L'officieux fit un mouvement pour obéir, mais il s'arrêta.

— Ah! citoyen, dit-il, vous avez tort : la petite dame était déjà bien triste, ma réponse va la mettre au désespoir.

— Mais enfin, dit Maurice, quelle est cette femme?

— Citoyen, je n'ai pas vu son visage; elle est enveloppée d'une mante et elle pleure, voilà tout ce que je sais.

— Elle pleure! dit Maurice.

— Oui, mais bien doucement, en étouffant ses sanglots.

— Elle pleure, répéta Maurice. Il y a donc quelqu'un au monde qui m'aime assez pour s'inquiéter à ce point de mon absence.

Et il monta lentement derrière l'officieux.

— Le voici, citoyenne, le voici! cria celui-ci en se précipitant dans la chambre.

Maurice entra derrière lui.

Il vit alors dans un coin du salon une forme palpitante qui se cachait le visage sous des coussins, une femme qu'on eût cru morte, sans le gémissement convulsif qui la faisait tressaillir.

Il fit signe à l'officieux de sortir.

Celui-ci obéit et referma la porte.

Alors Maurice courut à la jeune femme, qui releva la tête.

— Geneviève! s'écria le jeune homme, Geneviève chez moi! suis-je donc fou, mon Dieu?

— Non, vous avez toute votre raison, mon ami, répondit la jeune femme. Je vous ai promis d'être à vous si vous sauviez le chevalier de Maison-Rouge. Vous l'avez sauvé! me voici, je vous attendais.

(La suite prochainement.) ALEXANDRE DUMAS.

Ces deux dernières catégories comptaient dans leurs rangs des hommes jeunes, imbus des idées étroites de l'Académie de Lausanne, et surtout quelques prêtres ambitieux qui n'étaient pas toujours restés étrangers au rêve d'un régime théocratique.

La troisième catégorie, en particulier, favorisait plus ou moins ouvertement le schisme de la dissidence; pour en prêcher les doctrines, ses adeptes se servaient de la chaire officielle. Tel fut même le désordre résultant de cet état de choses, qu'en un même jour, maint pasteur fonctionnait dans le temple de l'Etat et dans l'oratoire des méthodistes.

Avant la révolution vaudoise de février, qui ne fut après tout qu'une manifestation calme et sans désordre d'une volonté populaire bien arrêtée, le gouvernement, ou plutôt la majorité gouvernementale, appuyait de toute sa force les plans du méthodisme. Déjà cette majorité était parvenue à fonder une aristocratie de dévots assez semblables par leurs allures et leurs idées politiques à l'ordre des jésuites. Mais cette révolution produisit d'immenses changements dans les idées du peuple, jusqu'alors plus ou moins comprimées par un joug moral; le peuple sentit, avec le tact qui caractérise la nation vaudoise, que le moment de s'affranchir du bigotisme était venu.

Cela suffit pour expliquer ce qui poussa la partie doctrinaire et aristocratique du clergé à susciter, par tous les moyens, des embarras au gouvernement. Quarante prêtres refusèrent, au mois d'août, de lire en chaire la proclamation du gouvernement, qui avait surtout pour but de convier les citoyens à examiner sérieusement la nouvelle constitution sur laquelle ils étaient appelés à voter. Ces ecclésiastiques furent suspendus pour quelques semaines par le conseil d'Etat que la loi institue comme tribunal de dernier ressort.

Notre correspondant nous communique plusieurs documents, entre lesquels nous remarquons le rapport de M. Eytel, au nom de la majorité de la commission du grand conseil. Dans ce rapport, suivi du projet de décret qui a été adopté, la question de l'influence du méthodisme sur l'Eglise nationale, et la conduite du conseil d'Etat et du clergé dans les derniers événements, sont examinés d'un point de vue supérieur et dans un esprit de sage conciliation que l'on ne saurait trop approuver.

Notre correspondant termine ainsi :

Le grand conseil a accordé les pouvoirs demandés par le gouvernement, et aujourd'hui les prêtres, remis à leur place, retirent successivement leurs démissions. On compte déjà plus de quarante rétractants.

On lit dans la *Gazette d'Augsbourg* du 2 décembre :

L'allocution adressée par le pape aux cardinaux contient, au lieu d'une exposition de la situation de l'église catholique dans le Nord, un éloge de l'archevêque de Cologne décédé.

L'empereur Nicolas est attendu ici le 29 courant. M. de Boutenieff s'est entendu avec le cardinal Lambruschini sur tout ce qui concerne l'entrevue du czar avec le pape. Le Saint-Père a, dit-on, répondu à plusieurs cardinaux qui lui avaient conseillé de ne point parler des affaires religieuses à l'empereur, que son devoir était de prendre les catholiques de Russie sous sa protection contre l'arbitraire de l'autocrate, tout en observant les convenances.

M. Rossi fait des démarches pour que l'abbé Lenoir soit nommé auditeur de la Sacra Rota romana, place qui conduit au cardinalat. On dit que M. Rossi a obtenu à cet égard plus qu'une promesse vague.

Des lettres de Montevideo, arrivées par la voie du Havre, confirment la nouvelle que nous avons donnée il y a plusieurs jours, du blocus de Buenos-Ayres par les escadres française et anglaise. Depuis le 22 septembre, jour où a commencé le blocus, aucun navire n'a été admis à entrer dans le port. Il a été accordé aux navires neutres mouillés à Buenos-Ayres, pour effectuer leur chargement, un délai qui a dû finir le 25 octobre dernier.

INTRODUCTION DES TRAVAILLEURS LIBRES AUX ANTILLES FRANÇAISES.

On lit dans le *Courrier du Havre* :

L'article 1er de la loi du 19 juillet dernier met à la disposition du gouvernement, sur les exercices 1845 et 1846, une somme de 120,000 francs, destinée à favoriser l'introduction des travailleurs libres aux Antilles françaises.

M. le ministre de la marine et des colonies a arrêté, sous la date du 29 août dernier, les dispositions suivantes pour l'exécution de cette mesure :

Les frais de passage des ouvriers cultivateurs, seuls ou accompagnés de leurs femmes et de leurs enfants, seront accordés, à bord des navires du commerce, à raison de 300 francs pour les individus adultes, et de 200 francs pour les enfants, lorsqu'il existera un contrat d'engagement (authentique et sous seing-privé) entre le travailleur européen et un planteur des colonies. Ce contrat signé, c'est le planteur ou son fondé de pouvoirs qui devra demander au gouvernement la concession de passage, et qui en touchera le prix; c'est, par conséquent, avec l'un ou l'autre que le travailleur qui voudra se rendre aux colonies doit se mettre en rapport. A cet effet, il doit s'adresser aux planteurs ou à leurs correspondants, soit directement, soit en employant l'intermédiaire de MM. les délégués des colonies résidant à Paris. L'allocation des frais de passage sera accordée aux colons contractants par décisions du ministre, après examen de l'engagement qui lui sera communiqué, et le paiement aura lieu lorsque le départ aura été constaté par l'administration maritime du port d'embarquement.

Les dispositions qui précèdent seront exclusivement applicables aux engagements contractés pour le travail rural ou pour celui des usines coloniales, à la Martinique et à la Guadeloupe.

Les frais de passage pour le retour des travailleurs en France seront alloués de la même manière, quand les administrations coloniales, après avoir apprécié les causes de la rupture de l'engagement, reconnaîtront que le rapatriement est dû.

Le département de la marine se réserve d'envoyer lui-même aux colonies des travailleurs engagés directement pour le compte de l'administration. Les conditions de ces engagements seront incessamment fixées par des dispositions spéciales.

Actes officiels.

Une ordonnance royale, en date du 2 décembre, rendue sur le rapport de M. le ministre de la guerre, porte : Art. 1er. Les ports de Stora et de la Calle, en Algérie, sont ajoutés à ceux que désigne l'art. 15 de notre ordonnance du 16 décembre 1843, et à ceux portés en notre ordonnance du 17 janvier 1845. Art. 2. Il pourra être établi, dans chacune de ces villes, pour les marchandises étrangères et pour les productions des colonies françaises, un entrepôt réel des douanes, à la charge par ces villes de se conformer à l'art 25 de la loi du 8 floréal au XI. Les art. 19

...cénotaphe général. Ces dépouilles mortelles seront enterrées à Saint-Malo, ville natale de M. Gautier-d'Arc. »

On écrit de la Nouvelle-Orléans, le 8 novembre : « Avant-hier, 6, a passé par notre ville un agent du gouvernement qui retourne à Washington, après avoir accompli une mission au Mexique. D'après ce qui a transpiré, cet envoyé aurait laissé à penser qu'il était porteur de propositions d'arrangement entre la république mexicaine et celle des Etats-Unis, propositions qui, il n'en doutait pas, seraient agréées par les deux cabinets. » — Il est décidé que la construction du chemin de fer d'Odessa à Sébastopol commencera l'année prochaine, et qu'elle sera dirigée par un ingénieur belge. — M. Conteaux, capitaine au corps royal d'état-major, vient d'être nommé sous-directeur des études à l'Ecole spéciale militaire, en remplacement de M. Lambert, chef de bataillon du génie, nommé directeur des études dans cet établissement.

La séance de rentrée de la Conférence des avocats, qui devait avoir lieu aujourd'hui samedi, est remise à samedi prochain 13 décembre. — M. le maréchal duc de Reggio, dont la santé vient de donner de si sérieuses inquiétudes, commence à se mieux porter, et il y a tout lieu d'espérer que dans quelques jours il entrera en pleine convalescence. — Un arrêté du roi des Belges organise l'Académie des sciences et belles-lettres en Belgique, et y adjoint une troisième classe des beaux-arts. — Le cardinal Zacchia est mort à Rome le 28 novembre. — La large et belle rue qui va à angle droit de la rue Saint-Nicolas-d'Antin à celle de la Ferme-Neuve-des-Mathurins, et qu'on achève en ce moment, vient de recevoir le nom de rue de *Mogador*.

Les électeurs censitaires et départementaux du 8e arrondissement se sont réunis, aujourd'hui, pour procéder à l'élection d'un membre au conseil général de la Seine, en remplacement de M. Bouvatier, démissionnaire. Voici quel a été le résultat du scrutin : Electeurs inscrits, 1 258. Votants 992. — M. Bayvet a obtenu 729 voix; M. Recurt, 260; voix perdues, 3. M. Bayvet, ayant réuni la majorité absolue des suffrages, a été proclamé membre du conseil général.

IBRAHIM-PACHA A MARSEILLE. — On lit dans le *Sémaphore de Marseille* : « Le séjour de S. A. Ibrahim-Pacha est marqué à Marseille par des fêtes continuelles; le commerce et l'industrie ont voulu que le passage du prince égyptien dans notre ville lui laissât de longs et agréables souvenirs. Hier, pendant la visite qu'Ibrahim-Pacha a faite à la magnifique raffinerie de sucre de M. le marquis de Forbin-Janson, un de ces hasards qu'explique cependant la situation topographique de Marseille, devait mettre en présence deux des hommes les plus éminents de l'Orient, deux pachas qui, après les entrevues diplomatiques de Kutaya, ne s'étaient plus rencontrés. Un instant après que l'on eût annoncé Reschid-Pacha, Ibrahim-Pacha et son neveu sont entrés. Le ministre turc s'est avancé vers le prince égyptien, et jusqu'au moment où le déjeuner a été servi, Ibrahim-Pacha et Reschid-Pacha, assis à côté l'un de l'autre, ont eu une conversation dans la langue turque, la langue officielle des cours d'Orient. Le salon de M. le marquis de Forbin semblait prendre, à mesure que les deux illustres personnages échangeaient leurs paroles, un air de haute diplomatie. On ne pouvait s'empêcher, à la vue de l'auteur du hat de Gulhané, duquel date la régénération véritable de la Turquie, et du guerrier célèbre qui continuera l'œuvre de civilisation de son père, de se féliciter de voir réunis dans un salon marseillais les deux hommes sur qui reposent en grande partie les destinées de l'Orient, et que l'exquise politesse d'un descendant d'une grande famille provençale avait invités à la fête de l'industrie. Les personnages distingués témoins de cette intéressante entrevue ne pouvaient détacher les yeux de la martiale figure d'Ibrahim et de la spirituelle et élégante physionomie de Reschid, qui causaient entre eux avec une affabilité d'un bon augure pour les relations futures de leurs deux pays.

Ibrahim-Pacha et Reschid-Pacha ont ensuite visité l'usine de M. de Forbin. C'était un coup d'œil unique que celui qu'offraient ces nombreux ouvriers, ces puissantes machines, ces vastes ateliers, ce travail incessant de la vapeur, ce mouvement de fabrication qui rendaient dans l'immense usine témoignage de la prodigieuse activité imprimée par le génie de l'industrie. Le prince égyptien est ensuite arrivé dans une pièce où les ouvriers avaient eu l'idée de faire figurer entre des trophées et dans un encadrement de lauriers le portrait de Méhémet-Ali, avec l'inscription suivante :

La Provence,
renommée pour le courage de ses preux,
salue avec enthousiasme
l'intrépide Ibrahim-Pacha.
Marseille,
assise sur la Méditerranée,
pour donner la main à tous les peuples
qui habitent sur ses rivages,
souhaite une longue vie
au glorieux fils
de Méhémet-Ali,
qui fonde sur la civilisation, le commerce
et l'industrie,
la prospérité de son empire!

CONCOURS A L'ACADÉMIE DE MÉDECINE. — La chaire d'anatomie, vacante par la mort de M. Bréchet, est en ce moment l'objet d'un concours. Les compositions écrites sont lues tous les jours de quatre à six heures, dans le grand amphithéâtre de l'Ecole de médecine; cette lecture, qui sera suivie de l'épreuve orale, a commencé le 5 décembre. Les noms des concurrents qui ont déjà subi cette épreuve, sont MM. Giraldès, Béclard et Duméril fils.

HABITUDE FUNESTE. — Un fâcheux accident est arrivé avant-hier dans la rue des Lombards. On sait comment les marchands en gros de denrées coloniales qui peuplent cette rue déchargent ou chargent les pains de sucre. Les ouvriers déchargeurs se jettent les pains de l'un à l'autre, quelquefois à de grandes distances et à de grandes hauteurs. Un pain de sucre de 10 kilogrammes ainsi jeté, est tombé en pleine poitrine d'un malheureux ouvrier qui a manqué le mouvement pour le recevoir. Il est tombé sur le coup rendant le sang à pleine bouche; on a peu d'espoir de sauver ce malheureux.

NÉCESSITÉ DES CRÈCHES. — On lit dans la *Mouche* (de Mâcon) : « Une petite fille, laissée seule avec d'autres enfants de son âge, s'étant approchée du foyer, [illegible] vêtements. Elle fut bientôt entourée de flammes qui, [illegible] bouche à chaque inspiration, lui gril-

...ses rudes journées, les moyens d'économiser quelques instants de [illegible] qu'il emploie à confectionner à ses frais des cercueils; il les adresse ensuite au domicile de pauvres défunts qui, sans cela, courraient grand risque d'être enterrés dans la bière banale, mise par l'hôpital au service des indigents. »

LE PERFIDE ÉLÉMENT. — On écrit de Calais : « Lundi dernier, à trois heures du matin, malgré le mauvais temps, un bateau de Waldam [illegible] tait à la mer. Il était monté par sept personnes. Un mousse devait aussi s'embarquer; mais à cause du mauvais temps, on le laissa à terre fort heureusement pour lui, car bientôt un violet coup de vent de N.-O. s'élevait, et à huit heures du matin, on trouvait le bateau brisé sur la plage et le cadavre d'un des marins qui étaient à bord. Les corps des six autres marins n'ont pas encore été retrouvés. »

UN ESSAI DE TÉLÉGRAPHE ÉLECTRIQUE. — Il y a long-temps, dit le *Courrier du Pas-de-Calais*, qu'un télégraphe électrique est en usage à Arras. Pour fonctionner sur une très petite échelle, il n'en fonctionne pas moins bien; établi chez M. L... T..., il communique entre deux quartiers de bâtiments distincts. Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est qu'il a été organisé par un jeune homme laborieux, qui, n'ayant pas encore vu cette sorte d'expérimentation, n'a fait que tirer parti d'une haute intelligence et de fortes études, pour arriver à un admirable résultat.

AVIS A CEUX QUI DÉMÉNAGENT. — Un procès de nature à éclairer les propriétaires et les locataires sur l'étendue de leurs droits réciproques, était soumis à la cinquième chambre du Tribunal civil de la Seine. La *Gazette des Tribunaux* en rend compte dans les termes suivants : « Le sieur Grilly, négociant en serrurerie, après avoir habité rue de Touraine, 3, quitta ce quartier pour aller exercer sa profession rue du Temple, 74. Mais avant de quitter son ancien domicile, il placarda sur la porte du magasin et au-dessus de la loge du portier une affiche indiquant son changement de domicile et sa nouvelle adresse. Le propriétaire, mal disposé pour le sieur Grilly, fit enlever ces affiches, et défendit à son portier de faire connaître l'adresse du locataire sortant aux personnes qui la lui demanderaient. M. Grilly a vu dans les procédés de son ancien propriétaire un fait de nature à lui causer un grave dommage, et a formé contre lui et contre le concierge de la maison une demande pour voir dire qu'ils seraient tenus de donner sa nouvelle adresse aux personnes qui se présenteraient pour la demander; qu'ils seraient tenus de replacer sur la principale porte de son ancien logement une affiche annonçant son changement de domicile et indiquant celui où il exerce actuellement son industrie; il concluait en outre à ce que ses adversaires fussent condamnés à lui payer solidairement et par corps une somme de 500 francs en réparation du préjudice éprouvé par lui jusqu'à ce jour. Me Lozaouis, avocat du sieur Grilly, s'est présenté pour développer cette demande. Il s'est efforcé de prouver, à l'aide de nombreuses autorités, le refus constant du portier d'indiquer l'adresse du sieur Grilly qu'il connaissait parfaitement; il établissait en outre que le propriétaire avait menacé de donner congé à celui de ses locataires qui indiquerait l'adresse du sieur Grilly. Quant à la demande de dommages-intérêts, il la fondait sur le préjudice éprouvé par le sieur Grilly, et résultant de l'impossibilité dans laquelle on l'avait mis de recevoir et d'exécuter toutes les commandes qui lui étaient adressées. Me Debelleyme a plaidé dans l'intérêt du propriétaire, et Me Allou pour le concierge. Le tribunal, considérant que les obligations du propriétaire envers son locataire cessent à la fin du bail, et qu'on ne peut l'obliger de couvrir la façade de sa maison des affiches de tous les locataires sortants, a débouté le sieur Grilly de sa demande, et l'a condamné aux dépens. »

L'USURE ET LA MISÈRE. — La fille Deplouy comparaissait hier, dit le *Droit*, devant la police correctionnelle pour avoir tenu une maison clandestine de prêts sur gages. D'après la prévention, la fille Deplouy se serait associée avec un nommé Masquillier, serrurier, pour exploiter les ouvriers besogneux et leur prêter de l'argent à un taux usuraire sur dépôt de reconnaissances du Mont-de-Piété. Dans certains cas, l'intérêt n'aurait pas été moindre de 30 ou 40 pour 100 par an. Les témoins entendus ont confirmé ces faits. La fille Deplouy a prétendu, pour sa défense, que, tenant une maison garnie, elle était souvent obligée, pour être payée des ouvriers malheureux qui logeaient chez elle, de recevoir en nantissement des reconnaissances du Mont-de-Piété. Masquillier s'est contenté de nier les faits qui étaient à sa charge. Me Cauvin a présenté la défense des deux prévenus. M. l'avocat du roi Saillard a soutenu la prévention. Le tribunal, en vertu de l'art. 411 du Code pénal, a condamné la fille Deplouy à 8 jours de prison, et Masquillier à 100 fr. d'amende. A ce prix-là l'usure est encore une assez bonne industrie.

MARTYROLOGE DES TRAVAILLEURS. — Dernièrement, à la manufacture des Rames, à Abbeville, un malheureux ouvrier qui travaillait à la pose des appareils du gaz, ayant eu l'imprudence d'approcher de trop près de la machine à vapeur, s'est trouvé pris dans l'engrenage, qui l'a entraîné avec une force telle, qu'on l'a retiré dans un état affreux; transporté immédiatement à l'hospice; il y a lieu néanmoins d'espérer qu'il aura la vie sauve.

Avant-hier, au Havre, à la tombée de la nuit, un charretier, âgé de vingt-huit ans, qui conduisait sa voiture, assis sur le brancard, se laissa choir dans les environs de la Porte-Neuve, où les charrois se succèdent presque sans interruption. Broyé sous les roues de sa propre voiture, le malheureux charretier n'a pu se garer de celle qui suivait et qui lui a également passé sur le corps. Il a été transporté à l'hôpital, dans un état de mutilation le plus affreux, et a succombé presque immédiatement. Enfin, le *Progrès* (de Rennes) nous apprend qu'un ouvrier travaillant au fond d'une carrière, commune de Cossmes, a été tué ces jours derniers, par la chute d'une hotte servant à enlever les matériaux, qui lui est tombée sur la tête d'une grande hauteur.

Un autre accident, qui a eu des conséquences aussi funestes, est arrivé au commencement de la soirée, rue Saint-Martin. La malle-poste de Forbach passait dans cette rue, quand tout à coup les chevaux prirent le mors aux dents.

Le postillon fit tout ce qu'il put pour les retenir, mais il ne put y parvenir. Enfin, après avoir parcouru un certain espace avec la plus grande vitesse, la malle heurta un obstacle qui lui imprima une violente secousse, et dans ce mouvement, le postillon fut renversé sur le pavé, et eut la cuisse broyée sous la roue de sa voiture. Des soins empressés lui ont été prodigués sur-le-champ, mais son état est extrêmement alarmant.

Les travaux des fortifications, à peu près terminés sur la vaste ligne

. . . qui est ingénieux dans ses moyens de recouvrement, et qui appelle aux inventions du secours d'une force physique très respectable.

Ravel réclama le prix de son carreau. Les deux moutards répondirent unanimement : « Pas de monnaie! rien dans les mains, rien dans les poches! »

Ravel n'était pas homme à se contenter de ce mode de paiement. Il voulut mettre la main sur Achille et Hector. Hector parvint à s'échapper sans dire : Je reviendrai. Quant à Achille, il resta au pouvoir du terrible Ravel ; Achille, c'était Emile Julien. Et cela faisait bien l'affaire du poêlier-fumiste, car la mère d'Emile demeurait justement dans sa maison, tandis qu'il ne connaissait pas les parents de l'autre paladin.

Comment Ravel s'arrangea-t-il avec son prisonnier?... Attendez un peu, la suite va nous l'apprendre.

Permettez-nous de vous dire, pour le moment, que Ravel vient s'asseoir sur le banc de la police correctionnelle pour répondre à une plainte portée par Mme Julien, mère de l'intéressant Emile.

Cette dame dépose en ces termes :

— Mimile vint me dire tout en larmes qu'il avait cassé un carreau en se battant avec un camarade et que M. Ravel lui avait pris sa casquette. J'allai réclamer la casquette en offrant de payer la moitié du carreau. M. Ravel refusa, en me prodiguant toutes sortes de vilains mots. Le lendemain, au moment où Mimile passait pour aller à l'école, devant sa boutique, il lui prit la nouvelle casquette que je lui avais achetée. Nouvelle réclamation de ma part, nouvelles injures de la sienne.

Il s'entêtait, je m'entêtais de mon côté, vous concevez bien. Tous les jours c'était une autre casquette qui y passait. Ma foi, à la neuvième casquette je devins furieuse, je descendis chez M. Ravel qui me battit et me jeta dans le ruisseau. J'ai beaucoup saigné et j'ai eu le nez enflé pendant quinze jours. Ça m'a nui dans mon commerce. Je tiens un café, et vous comprenez qu'on ne peut pas paraître dans un comptoir avec un nez cassé. Ça ferait une foule de cancans. D'où lui vient ce nez enflé par ci?... d'où lui vient ce nez cassé par là?... vous saisissez.

M. le président. — Lors des premières réclamations, le prévenu n'a fait que vous injurier?

— Oui, jusqu'à la huitième casquette, il n'y a eu que des injures.

— Graves?

— Oh! pendant les trois ou quatre premières casquettes, ce n'était pas fort ; des p..., des g..., des s...! des gros mots! mais, ma foi, aux dernières casquettes, ça roulait mieux qu'à la Halle.

— Et il ne vous a battue qu'une fois?

— Oui, à la neuvième casquette.

Il paraît que, depuis ce mémorable évènement, Mme Julien en est venue à mesurer le temps par casquettes.

M. le président au prévenu. — Eh bien, il paraît que vous avez maltraité cette femme, vous, un homme vigoureux?

Le prévenu, d'une voix caverneuse. — C'est elle qui m'a battu, je n'ai fait que me défendre, et j'ai eu bien du mal. (Sourires d'incrédulité dans l'auditoire.)

Me Rivière demande 500 francs de dommages-intérêts au nom de Mme Julien, partie civile.

Me Duez présente la défense du prévenu.

Ravel est condamné à 16 francs d'amende et à payer 25 francs à la dame Julien.

Celle-ci dit en s'en allant : C'est bon! il n'y aura pas seulement de quoi me couvrir des frais de casquettes.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 6 DÉCEMBRE.

Le *Journal des Débats* fait l'énumération des villes qui bordent l'Océan atlantique et dont les intérêts commerciaux s'opposent à l'idée d'une guerre avec l'Angleterre à propos de l'Orégon. Le président Polk, dans ses tendances belliqueuses, a été tout spécialement l'expression de l'esprit qui anime les populations de l'ouest dont la prépondérance est chaque jour plus marquée. Dans la vallée immense qu'arrosent l'Ohio, le Mississipi et leurs tributaires, la population qui était de deux cent mille âmes quand les Etats-Unis furent reconnus par l'Angleterre, est aujourd'hui de plus de dix millions.

Nous ne voyons pas que ce soit là, comme le dit d'abord le *Journal des Débats*, une nouvelle d'une nature bien pacifique ; l'opposition d'intérêts qui existe entre les deux plus grandes fractions des Etats-Unis, l'une poussée par les besoins de son commerce à temporiser le plus possible, l'autre emportée par sa vigueur toute primitive vers des conquêtes toujours nouvelles, n'est faite pour tranquilliser ni la Grande-Bretagne, ni l'Amérique elle-même. Les chances de guerre sont les mêmes, et la situation intérieure, comme le reconnaissent les *Débats*, est grosse de périls.

journaux l'annihilation de la liberté de la presse ; elle pense qu'aussitôt qu'une question d'intérêt public surgira, et que certaines personnalités devront être inévitablement désignées, comme, par exemple, dans l'affaire de la compagnie des receveurs-généraux, la question sera bientôt étouffée, grâce au nouvel arrêt de la Cour de cassation. A tous les points de vue possibles, la nécessité d'une justice compétente et bien organisée, se fait et se fera de plus en plus sentir.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. D. au Mans. — Réclamez aux Berlines-postes du commerce, place des Halles, près la rue de la Perle.

M. R. à Epernay. — Pourquoi les nos de 15e expédiés sur votre avis à M. Bo. nous reviennent-ils refusés?

M. G. à Brest. — Reçu lettres et valeurs en date du 3.

M. B. à Brest. — Reçu. — Eh! cher ami, si la Providence, elle aussi, la Providence universelle, sautant à pieds joints par dessus la phase embryonnaire, les phases géologiques, etc., eût établi *in principio*, sur cette terre, la huitième période, quelle économie!! — Merci pour les remplacés ; mais celui du 1er décembre au même domicile? *Aphorisme* : l'exactitude est le premier élément de l'économie.

M. R. à Noves. — Nous allons réclamer, mais c'est surtout par l'employé expéditeur qu'il convient de faire écrire à la Direction centrale.

M. G. à Rochefort. (P. de D.) — Voyez donc les petites correspondances des 18 et 19 novembre. — Excellentes nouvelles de Riom.

M. G. à St. J. P. de P. — Reçu.

M. V. A. à M. — Voilà 12 jours que je veux vous dire que *Marathon vaut Salamine*. — Amitiés aux deux voyageurs qui vont vous quitter. — Une lettre bientôt.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 5 décembre. — ARNOULET, bonnetier, boulevart Poissonnière, 21. Juge commissaire, M. Cornuault ; syndic provisoire, M. Magnier, rue Taitbout, 14. — Dame veuve ROUPP et sieur JOHGY, fabricant de cartonnages, rue de Thorigny, 3, et personnellement. Juge commissaire, M. Jouet ; syndic provisoire, M. Geoffroy, rue d'Argenteuil, 41. — DUVEAU, charpentier à la Chapelle, rue des Poissonniers, 34. Juge commissaire, M. Jouet ; syndic provisoire, M. Richomme, rue d'Orléans-St-Honoré, 19. — BOUCHER, entrepreneur de maçonnerie à Batignolles, Grande-Rue, 21. Juge commissaire, M. Halphen ; syndic provisoire, M. Lefrançois, rue de Louvois, 8. — POMIER aîné, ancien épicier, rue Neuve-Saint-Roch, 16. Juge commissaire, M. Halphen ; syndic provisoire, M. Colombel, rue Castellane, 12. — CARRON, entrepreneur de maçonnerie à Vincennes, route de Paris, 23. Juge commissaire, M. Chevalier ; syndic provisoire, M. Pascal, rue Richer, 32.

Du 14 mars. — CADOUR, crémier, rue Saint-Honoré, 112. Juge commissaire, M. Delon ; syndic provisoire, M. Defolx, rue Saint-Lazare, 70.

HALLE DE PARIS.

	5 déc.		6 déc.	
Arrivages	2534 q.	43 k.	1892 q.	76 k.
Ventes	3648	20	1764	50
Restant	43726	90	47084	82
Cours moyen	42,82		39.13	
Cours-taxe	40,84		40,07	

Cote administrative.

5 déc.				6 déc.			
Gruaux	11 q.	40 k.	53,50 à 56,05	Gruaux	26 q.	69 k.	53,80 à 57,80
1re	467	86	41,10 à 44,00	1re	47	10	41,40 à 43,60
2e	235	50	38,20 à 40,75	2	245	63	38,20 à 40,73
3e	«	«	00,00 à 00,00	3	4	71	00,00 à 33,10
4e	4	71	00,00 à 28,00	4	44	44	25,50 à 28,00
A liv.	1794	40		A liv.	1146	16	

Marchés.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 6 décembre. — Foin 1re 52 à 58 ; 2e 45 à 50 ; 3e 40 à 42. — Paille de seigle 1re 30 à 33 ; 2e 24 à 25. — Paille de blé 1re 27 à 29 ; 2e 25 à 28 ; 3e 22 à 23.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 6 déc. — Foin 1re 53 à 51 ; 2e 49 à 50 ; 3e 41 à 43. — Luzerne, 1re 49 à 50 ; 2e 41 à 43. — Paille de blé 1re 28 à 29 ; 2e 26 à 27 ; 3e 00 à 00.

Halle à la viande du 6 décembre. — 32518 kil. Bœuf 1,40-1,10-0,80. — 15410 kil. Veau 1,40-1,20-1,00. — 8191 kil. Mouton 1,40-1,10-0,80. — En gros 62640 kil. 1,16-1,08-1,00.

Marché de la Vallée du 6 décembre. — Alouettes (la pièce) 0,05 à 0,08. — Agneaux (la pièce) 0,00 à 20. — Bécasses 2,75 à 3,00. — Bécassines 0,50 à

. . . Versailles rive . . . — Obligations de : Versailles rive droite anc., 1010. — Id. nouv., 1115. — Rouen, 1007 50. — Chemins non constitués de : Paris à Strasbourg, 525, 520. — Tours à Nantes, 540, 535. — A terme : Espagne, dette int., 32 fin cour. — Chemin de Fampoux, 450.

5 0/0 compt.	1er C. 117 70	P. H. 117 75	P. B. 117 55	dr C. 117 75	h. 117 75
— fin cour.	117 60	117 65	117 50	117 65	117 70
3 0/0 compt.	83 ««	83 ««	82 95	83 ««	83 10
— fin cour.	83 ««	83 ««	82 90	83 ««	83 ««

Au comptant.	1er C.	Der C.	Dife.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	Dife
O. de la Ville	1380 ««	1377 50	B. 2 50	5 0/0 Bge 1840.	99 5/8	« ««	H. « 1/8
B. de France	3360 ««	« ««	H. 20 ««	— Portugais.	« ««	« ««	
C. Gou. 1000	1145 ««	1150 ««	H. 5 ««	Esp. D active.	« ««	« ««	
C. Gan. 1000	1150 ««	« ««	« ««	3 0/0 Naples.	« «	« ««	
C. hypot.	590 ««	« ««	« ««	— Romain.	99 3/8	99 3/4	H. « 1/4
Canaux	1255 ««	« ««	« ««	Obl. Piémont.	1227 50	1230 ««	H. 5

CHEMINS DE FER.					
St-Germ.	930 ««	« ««	B. 10 ««	Au 15.	«
V. r. d.	453 ««	« ««	B. 10 ««	— 456 75	B. 6 25
— r. g.	300 ««	295 ««	B. 10 ««	— 296 75, 295.	B. 5
Orléans.	1150 ««	1150 ««	B. 2 50	— 1150, 1157 50, 1140, 1155	B. 5
Strasb.	250 ««	240 ««	« ««	— 240, 237 50.	B. 5
Rouen.	945 ««	« ««	B. 5 ««	— 950, 940, 950	
Havre.	740 ««	723 ««	B. 12 50	— 740, 723, 740	
Marseille.	850 ««	857 50	B. 2 50	— 855, 860, 855, 860	B. 5
Vierzon.	« ««	« ««	« ««	— 925, 642 50, 630, 640	B. 2 50
Nord.	707 50	703 75	B. 6 25	— 710, 698 50, 706	B. 5
Bordeaux.	605 ««	600 ««	B. 5 ««	— 602 50, 605, 597 50, 602 50	B. 5
Boulogne.	500 ««	493 ««	B. 10 ««	— 500.	
Montereau.	430 ««	425 ««	B. 7 50	— 430, 425.	B. 5
Fampoux.	««« ««	« ««	«« ««	—	
Dieppe.	480 ««	« ««	« ««		

LONDRES, 4 déc.		PARIS, 6 décembre. PRIMES.	COULISSE.
Consol.	94 1/2, 5/8	3 0/0 F. c. 83 25, 18 d. 50.	Av. 83.
Esp. act.	27 7/8 28	F. p.	Ap. 83 12 1/2 1[illegible]
Portug.	58	5 0/0 F. c. 117 85 d. 50.	B. du Tré.
Mexic.	30 3/4	F. p.	3 1/8 à 4 m.
Brésil.	93		3 1/4 à 10 m.
5 0/0 hol.		Orléans. 1185, 1180 d. 20 au 30.	F. c.
2 1/2 d.	59 1/4	Nord, au 15. 705, 715 d. 20. 715, 725 d. 10.	3 0/0 p.
Rouen.	36 37	740, 735 d. 20 au 30.	
Orléans	44, 46		5 0/0 à p.

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 102,00 à 00,00 ; courant du mois, 105,00 à 00,00 ; 4 premiers 1846, 108,00 à 00,00 ; 4 mois d'été 101,00 à 00,00 ; 4 derniers, 98,00 à 00,00.

LILLE. — Courrier en retard.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 111,00 à 00,00 ; 8 premiers mois 1846, 114,00 à 115,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 88,00 à 00,00.

CHANDELLE, 70,00 à 70,50.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 7 décembre.

- 7 h. 1/2 OPÉRA. — Reine de Chypre.
- 7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Le Tisserand. Mari à bonnes fortunes.
- 7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Dame blanche. Déserteur.
- 7 h. 1/2 ODÉON. — Légataire. Lucrèce. Jeux de l'Amour.
- 6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Robinson. Le Mari. La Polka. L'Homme.
- 6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — 1re d'Une Nuit blanche. Ma Femme. L'Homme.
- 6 h. 1/2 GYMNASE. — La Pluie. L'Enfant. Jeanne. Un Changement.
- 6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — La Gloire. Le Code. L'Almanach. Vert-Vert.
- 6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Diane de Chivry. Dame de St-Tropez.
- 7 h. 1/2 AMBIGU. — Les Mousquetaires.
- 6 h. 1/2 GAITÉ. — Calas. Toupinel. La Sœur.
- 6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
- 6 h. 1/2 COMTE. — Crispin. Magie. Turban. Jocrisse. Danse. Chansonnettes.
- 6 h. 1/2 FOLIES. — Mauvaises connaissances. Riquiqui. Tourlourou. Enfant.

PANORAMA. (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.

DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

[illegible] au moyen âge, la papauté [illegible] maine inspirait, unissait les dynasties, les familles, selon le sang, les races nationales, et tendait à les amener toutes à la grande famille.

Aujourd'hui, il n'y a pas en Europe une dynastie, une famille nationale, un gouvernement héréditaire ou républicain, qui ne soit plus avancé spirituellement et matériellement que la papauté romaine. Aujourd'hui, ce sont les dynasties régnantes, ce sont les familles selon le sang, ce sont les nationalités modernes, qui possèdent l'esprit de vie, qui travaillent au progrès, et qui inspirent à la papauté romaine des sentiments de liberté et d'humanité.

Tel est le fait qui domine toute la situation politique et religieuse. C'est là le sens de la protestation rongiste et allemande contre le catholicisme tel que l'a fait la papauté actuelle. Il y a trois siècles, Luther s'était levé, et avait dit à la papauté : « Tu n'es plus chrétienne; car tu ne défends plus la cause des classes pauvres, des travailleurs et des femmes. » A l'heure qu'il est, Ronge se lève, et semble dire à la papauté : « Tu n'es plus catholique; car tu n'associes plus les peuples, les dynasties et les gouvernements, par l'idée, par le dogme. »

Cette protestation nouvelle est une tendance instinctive vers le catholicisme vraiment universel, vers le dogme supérieur qui embrassera à la fois les intérêts et les idées, la politique et la religion. Une sorte de pressentiment secret semble avertir la papauté romaine de la portée du mouvement rongiste, et elle appréhende surtout qu'il ne se communique à la France, où il pourrait prendre des formes plus positives et plus pratiques.

D'un autre côté, la papauté romaine est attaquée, dans son pouvoir temporel, par ses propres sujets, qui réclament avec raison les progrès administratifs, les améliorations matérielles que réalisent tous les souverains européens, même les plus absolus. La papauté romaine a craint que le gouvernement français n'encourageât les mouvements insurrectionnels des Légations, en même temps qu'il favoriserait la soudure des idées philosophiques et libérales à la protestation rongiste.

Pour conjurer ce double péril, la cour de Rome a consenti au rappel des jésuites, des jésuites qui sont la dernière manifestation, le dernier appui du catholicisme matérialisé, du catholicisme sans liberté et sans progrès. Depuis long-temps la cour de Rome sait très bien que Loyola est le contre-poids de Luther; mais elle a probablement pensé, dans cette circonstance, que la théorie ignatienne qui veut faire de l'homme et de la société un cadavre, *perinde ac cadaver*, ne pourraient rien contre la protestation rongiste et les idées philosophiques françaises. La cour de Rome a trouvé plus habile, plus politique, de faire réprimer ces idées par le gouvernement ; elle n'est point inspirée par l'intérêt des peuples, par la pensée du progrès général. Ce n'est point ainsi que négociait la papauté romaine au moyen âge ; ce n'est point ainsi que la France traitait avec la cour de Rome au temps des Charlemagne et des Louis IX. Non, non, alors la papauté romaine et la France ne se rapprochaient pas pour étouffer les germes de liberté et de progrès, pour comprimer les élans généreux de l'esprit humain. La chaire de saint Pierre n'eût jamais consenti à cette alliance impie, et la nation française l'eût repoussée de toutes ses forces.

Eh bien! il faut que l'Europe et le monde sachent que notre nation n'est pas moins religieuse, moins libérale, moins progressive qu'au moyen âge. Il faut que l'Europe et le monde sachent que la véritable France, la France jeune et forte, la France qui pense et travaille, n'accepte pas la solidarité d'une pareille politique. Il faut que l'Europe et le monde sachent que deux mille jeunes gens des Ecoles, à Paris, viennent de protester contre ce rapprochement impie et anti-chrétien du Vatican et du cabinet des Tuileries, rapprochement qui démontre combien les deux pouvoirs sont infidèles à leur principe, combien ils méconnaissent leur origine.

Ah! si le gouvernement fondé en juillet 1830 comprenait les généreuses et saintes aspirations, le but humain et social de la révolution française; si le Vatican avait l'intelligence de la grande pensée catholique du moyen âge, ressentait l'amour et la charité de celui qui mourut sur le Calvaire pour que tous les hommes fussent libres et frères ; nous le demandons, est-ce dans une politique d'égoïsme, de compression, de concessions illibérales et faussement conservatrices, qu'ils se rapprocheraient, qu'ils s'uniraient?

Les dynasties, les familles nationales, les gouvernements héréditaires ou électifs, ont pourtant besoin d'un lien intellectuel et matériel; ils ont besoin d'une inspiration progressive et sociale; car tout n'est pas parfait dans nos sociétés, et les masses laborieuses souffrent et s'agitent.

Il y a donc dans l'humanité de nouveaux sentiments à faire naître, de nouvelles idées à développer, de nouveaux actes à déterminer. Il y a une grande réconciliation à opérer entre les peuples et les gouvernements, un grand perfectionnement à apporter dans les relations sociales!

Pour cette œuvre, que la France et l'Allemagne s'allient, et que cette alliance vraiment sainte amène l'association universelle des peuples, la réorganisation sociale, en un mot, la réalisation du christianisme et du catholicisme dans l'humanité!

Voici quelques passages du discours qui a été adressé à M. Quinet au nom des étudiants :

[illegible] vous ne faisiez que le suivre et le remplir, car les institutions ont une influence nécessaire sur la marche de l'esprit humain et sur ses progrès; mais vous défendiez en même temps la liberté et l'indépendance de la philosophie. On savait aussi quels liens vous entourent, combien nous vous sommes attachés, et on a voulu frapper en même temps les élèves et leur professeur. Nous nous regardons tous comme atteints par la mesure qui tombe sur vous. Mais vous avez pour vous l'opinion contre un ministre, le bon droit contre le despotisme, et contre quelques obscurantistes en retard les sympathies de toute la jeunesse.

M. Quinet a répondu en ces termes :

Messieurs,

Si l'on a pensé me ruiner moralement, votre présence m'aide à croire que l'on n'y a pas réussi.

La démarche éclatante que vous faites en ce moment, jointe aux démonstrations de la presse, prouve de plus qu'il s'agit ici bien moins de ma personne, que d'une cause générale.

J'ai toujours trouvé en vous, messieurs, non pas seulement des esprits sympathiques, mais, permettez-moi de le dire, de véritables amis. Les belles journées de ma vie, celles qui compteront pour moi, se sont passées au milieu de vous. On a pu croire que la crainte d'être arraché à des succès que vous me rendiez si faciles, m'entraînerait à une concession. La douleur d'être séparé de vous, je l'éprouve en cet instant; et pourtant il faut que j'y résiste. Si j'eusse fait un pas dans la voie qu'on m'ouvrait, d'un côté je me brisais contre une contradiction, et de l'autre, on poussait mon auditoire à une effervescence que l'on n'eût pas manqué de transformer en désordres. Ma résolution était donc arrêtée par la nécessité même qu'on m'imposait ; je ne pouvais, sans me manquer, décider autrement. L'opinion en a jugé ainsi. Mieux cent fois ne vous revoir jamais, que vous revoir avec la moitié de mes principes.

Je ne pouvais consentir non plus à ce que l'on eût le droit de dire en Europe que le haut enseignement de France effaçait de ses programmes, sans protester, le mot *institutions*, et qu'une sommation aussi extraordinaire était acceptée parmi nous, bouche close.

Sans parler de mon honneur, celui du Collège de France m'imposait la conduite que j'ai tenue. Eh! remarquez encore que l'on m'ôtait jusqu'à la possibilité de la modération. Après le conflit elle eût paru faiblesse.

Je ne sais, si comme on l'a dit quelqu'un a voulu tendre un piège, mais, en l'admettant, il me semble que ce n'est pas moi qui y suis tombé. J'ai de mon côté, dans cette affaire, le bon sens et la logique; on n'a jamais vu en France que l'on puisse blesser impunément l'un et l'autre. Joignons à cela, messieurs, le calme et la modération d'une bonne cause. Car, ayant pour nous, sans qu'il soit possible d'en douter, la justice et la raison, tout l'espoir de mes adversaires est que je leur abandonne au moins l'apparence.

L'enseignement, messieurs, n'est pas tout entier dans les paroles; il faut aussi qu'il soit confirmé par les actions et par la vie. En vérité, je ne pense pas que rien de ce que j'eusse pu vous dire dans ma chaire, eût été plus instructif, que ce qui se passe depuis huit jours. J'avais deux genres d'adversaires, les uns religieux, les autres politiques. Je crois

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE,

LUNDI 8 DÉCEMBRE 1845.

Les nouveaux souscripteurs au numéro quotidien de la *Démocratie pacifique*, dont l'abonnement partira du 1er DÉCEMBRE, recevront, à titre de prime, les trois premiers volumes, précédemment publiés par nous, du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE.

REVUE DRAMATIQUE.

PALAIS-ROYAL. — *La Gloire et le Pot au feu*, vaudeville en un acte, par MM. Bayard et de Courcy. — GYMNASE. *La Pluie et le Beau temps*, vaudeville en un acte.

Aujourd'hui les œuvres sérieuses sont rares ; le Théâtre Français produit peu, et ses représentations ne passionnent pas. L'intérêt du public s'est dirigé tout entier vers le vaudeville et le mélodrame de boulevart. Le vaudeville plaît au bourgeois, le mélodrame à l'homme du peuple, et ces deux formes dramatiques peuvent influer puissamment sur les mœurs de notre société. Au vaudeville devrait échoir la critique de nos petits ménages, de nos mariages mal assortis, la satire des fraudes commerciales et des tripotages financiers, la peinture de tous les ridicules et aussi de toutes les tribulations auxquelles la classe moyenne est exposée. Le mélodrame devrait dire les souffrances du prolétaire, sa lutte de chaque jour contre la faim, ses nobles instincts froissés, comprimés, ses vœux pour un meilleur avenir. Si les auteurs de vaudevilles et de mélodrames, portant imprimé dans leur esprit le type d'une société bien organisée, jugeant de haut les travers du monde actuel, travaillaient avec persévérance, avec unité à faire l'éducation sociale du bourgeois et du prolétaire, le théâtre remplirait un rôle utile, le théâtre serait à la hauteur de sa mission, sans avoir besoin de l'unité de temps et de lieu, du confident classique, du temple à pérystile, des longs vers alexandrins, des comparses déguisés en Romains, et de tout cet appareil que nos aïeux avaient la simplicité de considérer comme des conditions essentielles de l'art dramatique.

Nous avons de l'espoir dans le vaudeville, c'est une arme facile à manier avec laquelle on peut frapper à coups redoublés les préjugés et les ridicules, mais nous ne saurions amnistier l'auteur de vaudeville qui se contente de faire chanter quelques couplets sur des airs nouveaux et d'exciter le rire. Nous pardonnons encore moins à celui qui, au lieu d'éclairer la bourgeoisie, la flatte, l'entretient dans ses erreurs; au vaudevilliste rétrograde qui raille les opprimés, la femme ou le prolétaire. Aussi, ne saurions-nous applaudir à l'œuvre de MM. Bayard et de Courcy, qui se joue au Palais-Royal, sous ce titre : *La gloire et le pot au feu*.

Voici l'histoire : Mlle Nathalie, portant une robe de soie grise ornée de passementeries fort prétentieuses, représente un bas-bleu, Mme Aspasie, qui néglige tous les soins du ménage pour achever un volume de vers. Le recueil est terminé, sauf une pièce, une épître *à mon Mari*, dont la muse n'a fait encore que le premier vers :

> Par le malheur mon cœur était vaincu,
> Et mon mari.....

La muse cherche une rime et ne la trouve pas, une rime en *u*; *écu*, *convaincu*, elle essaie tout inutilement ; le mari lui-même, c'est Grassot, perd son latin à chercher la fameuse rime que le parterre a trouvée du premier coup. Intention fine, délicate, dans le goût gracieux de M. Paul de Kock.

Aspasie rêve, écrit, laisse flotter la fumée de sa cigarette, tandis que son mari est obligé d'allumer le feu, de faire le café et de donner ses soins à un marmot, qu'on entend crier dans la coulisse. Après tout, Grassot prend son mal en patience ; il sait que sa femme attend un éditeur, qu'elle espère conclure un important marché ; et si le fameux volume de poésies, les *Soupirs de mon âme*, pouvaient s'échanger contre des billets de banque, Grassot, nommé *Gingembre* par les auteurs, se résignerait à rester époux d'une muse.

Cependant, pour publier le volume, il faudrait le compléter, et toujours la maudite rime reste en suspens.

> Par le malheur mon cœur était vaincu,
> Et mon mari.....

En méditant sur ces vers inachevés, Gingembre surprend un jeune homme, un *collaborateur*, aux pieds de sa femme et s'écrie :

La rime est enfin trouvée!

Survient l'éditeur, M. Cornélius, fat, important, gonflé comme il convient à son rôle ; il se fait prier pour examiner l'ouvrage ; enfin il en fait lecture et attend les propositions. — Monsieur, je veux être généreuse : je vous vends douze mille francs les *Soupirs de mon âme*. — Douze mille francs! — C'est trop peu, n'est-ce pas? — Madame, c'est beaucoup trop. Je ne veux point passer pour un fou, et je n'ai pas le moindre goût pour les *bouillons*.

Ici Cornélius reçoit un soufflet. Il déchire le manuscrit et se retire furieux. — Colère du mari, qui ne veut pas avoir fait le café et débarbouillé l'enfant pour le roi de Prusse. Gingembre court au buste de sa femme et le découronne ; il jette le buste lui-même par la fenêtre, crève le portrait de la muse et l'oblige à reprendre les occupations domestiques. — Ici, coup de théâtre, Cornélius vient annoncer qu'une pièce de vers d'Aspasie a été couronnée par l'Académie française. Décidé par ce succès, l'éditeur achète les *Soupirs de mon âme* dont on lui retrouve une autre copie. Les époux se réconcilient. Le jeune homme qui avait excité la jalousie de Gingembre se marie en disant : « Je ne veux plus collaborer qu'avec ma femme, » et Mlle Nathalie, dans son couplet final, demande au public de venir souvent collaborer avec elle.

On le voit, la pièce n'est pas neuve, c'est une mise en action des caricatures de Daumier sur les *bas-bleus*. MM. Bayard et de Courcy ont tout emprunté au dessinateur, jusqu'au nom du poème : *Soupirs de mon âme*.

La pièce manque de verve, d'intrigue, de chaleur ; quelques bons mots assaisonnés d'un très gros sel ne suffisent point pour faire pardonner l'esprit étroit et peu libéral dans lequel ce vaudeville est conçu. Eh bien, oui! il y a des femmes qui se passionnent pour les travaux de l'intelligence, des femmes qui aspirent à la gloire littéraire, et qui souffrent de se voir condamnées à des soins domestiques, à des préoccupations matérielles de toutes les heures. Croit-on donner au public un enseignement bien utile, quand on lui prescrit de renvoyer ces femmes au pot au feu, de changer leur plume en écumoire et de les condamner à la cuisine au nom de la morale douce et pure? Si c'est là le conseil que MM. Bayard et de Courcy ont voulu donner, ils se sont contredits au dénouement. Une femme que l'Académie couronne et qui vend ses vers 12 000 fr., n'est pas un fléau domestique, surtout quand elle possède un mari comme Gingembre, voué par son caractère au pot-au-feu et à l'éducation des petits enfants.

Le Palais-Royal est d'autant plus coupable d'avoir favorisé les idées rétrogrades, en faisant représenter *la Gloire et le Pot au feu*, qu'au même théâtre on applaudit souvent Mlle Nathalie dans le *Code des femmes*, charmante pièce, où l'enseignement social se glisse en dose suffisante pour plaire aux hommes sérieux, sans rebuter les spectateurs qui courent après le plaisir seul.

Malgré la résistance de la claque, *la Gloire et le Pot au feu* ont été accueillis par les sifflets qui leur étaient dus. Mlle Nathalie, que nous aimons dans presque tous ses rôles, n'a pas été très bonne dans celui d'Aspasie. Quant à Mme Leménil, qui intervient dans la pièce on ne sait trop comment sous le nom de la marquise, elle nous a paru pleine de naturel ; sa robe d'été, son manchon, sa pèlerine, son langage tantôt raffiné, tantôt vulgaire, indiquent on ne peut mieux la femme *qui écrit ses mémoires* et qui ne trouve pas à les placer.

La pluie et le beau temps, vaudeville représenté au Gymnase, est une pièce assez spirituelle, assez bien agencée, mais qui manque de portée et qui ne fera réfléchir personne. Vous y retrouvez ces trois éternels personnages : la femme, le mari et l'amant ; ce trio, dont les passions, toujours les mêmes, alimentent la plus grande partie des pièces et des romans.

Si l'on s'étonne de voir les imprimeurs composer tant de choses avec vingt-cinq caractères d'imprimerie, il est plus merveilleux encore de se représenter le nombre immense d'œuvres plus ou moins littéraires enfantées par la juxta-position de ces trois types. Le mari et l'amant sont amoureux de la femme; le mari est fort jaloux de l'amant. Si le mari tue l'amant, ou si l'amant tue le mari, vous avez un drame. Si le mari éloigne l'amant, ou si l'amant supplante le mari, vous avez une comédie ou un vaudeville. On voit que les combinaisons ne sont pas nombreuses. *La pluie et le beau temps* ont été créés d'après celle-ci : le mari éloignant l'amant.

Cette conception est assez vieille et jusqu'ici on n'avait trouvé moyen de la varier, de la rajeunir, qu'en modifiant le costume des personnages et en les plaçant dans diverses conditions de temps et de lieu. Les voici dans

[illegible] [illegible] faire qu'à mettre sur leur porte affiches annonçant qu'ils étaient tout prêts à recevoir votre argent, et dans votre aveuglement vous avez rempli leurs caisses jusqu'aux bords, sans réflexion, sans explication, sans autre garantie qu'un chiffon de papier enrichi de leur signature. Et maintenant vous venez vous plaindre d'être exploités, volés, etc., etc. Portez la peine de votre imprudence.

La même chose ne vous était-elle pas déjà arrivée en politique? Vous avez confié sans garantie votre destinée à des ministres, à des députés, à des journalistes, à des hommes d'Etat qui vous trompent, parce qu'ils ont beau jeu pour cela, que vous êtes trop légers, trop oublieux, trop inconséquents, trop imprévoyants, pour voir clair dans vos propres affaires, et qu'avec quelques paroles ronflantes, quelques fictions parlementaires et autres niaiseries, vous vous laissez mener par le bout du nez. Est-ce la faute de vos gouvernants si vous leur offrez toujours l'occasion de prouver que vous n'êtes que les gens d'esprit raillés par Figaro?

Deuxième motif. — Vous jetez les hauts cris pour quelques centaines de mille francs que les banquiers vous soutirent avec une peine infinie, et vous n'avez rien dit, vous avez même applaudi quand ils ont pris des centaines de millions pour la construction des chemins de fer; il était vrai que ces cent millions n'appartenaient qu'à l'Etat, au Trésor public; et vous n'avez pas encore pu comprendre que l'Etat c'est vous! Parfaitement raisonné, bourgeois de 1830!

Troisième argument. — En bonne conscience, que veniez-vous faire dans les chemins de fer? Etait-ce pour coopérer à une œuvre grande, utile et glorieuse au pays? Vous souriez? c'est bien: de telles pensées sont au-dessous ou au-dessus de vous! C'était la prime, la prime seule qui vous alléchait; vous espériez repasser votre morceau de papier à votre prochain, un peu plus cher que vous ne l'aviez acheté.

Vous vouliez donc attraper les autres, et c'est vous-même qui êtes pris au piége; il n'y a pas grand mal que les banquiers vous tondent un peu; car tous, ou presque tous, actionnaires et administrateurs, vous n'avez pas brillé par la délicatesse, vous, administrateurs, en vendant vos noms comme un cosmétique, pour engluer les passants; vous, actionnaires, en spéculant sur une hausse factice pour profiter de l'engouement et vous approprier légalement l'argent des moins alertes et des moins adroits.

Vous vouliez prendre dans les poches des autres, et c'est dans la vôtre que l'on a pris. C'est encore absolument comme en politique. Quand vous avez nommé ce député, était-ce dans l'intérêt public? Avez-vous songé à envoyer un législateur à la chambre? Nullement, c'était un solliciteur chargé de vos propres affaires; — or, il se trouve que votre solliciteur sollicite pour lui-même, et qu'il se fait payer la peine que vous lui donnez. Et avec quoi le paye-t-on? Avec votre propre argent et par le sacrifice de vos propres intérêts qui sont l'appoint des faveurs qu'il obtient pour votre compte.

Laissez donc les banquiers vous présenter honnêtement leur petite note de frais, et payez sans disputes, comme vous avez déjà fait avec tant d'abandon depuis 15 ans. Votre argent ne serait pas [illegible]

[illegible]

Tourbe docile, conduite par des ministres, pardon! par des hommes ministériels trop vivants pour mourir, et trop morts pour vivre, les conservateurs, qui, par eux-mêmes, n'ont aucune opinion, aucun principe, aucune théorie, ressemblent à la lettre à ces courtisans sans moelle épinière décrits par Polonius dans *Hamlet*. Vous leur montrez un nuage en leur disant: C'est un chameau! — Eh! oui, c'est un chameau, répètent-ils. — Mais non, dit le conducteur: c'est un mouton. — Certainement, c'est un mouton! — Hélas! je me suis trompé, reprend le meneur; il me paraît que c'est un bouc. — Et la tourbe de jurer que c'est un bouc, et encore un bouc sans cornes. Voilà, en peu de mots, l'histoire des idées des conservateurs, et, chose étonnante, M. Guizot lui-même n'en est pas plus le conducteur que M. Thiers.

Passant à la gauche, l'écrivain allemand renchérit encore sur l'article de M. Lamartine qui, selon lui, ménage trop tous les partis et fait de la politique à l'eau de rose à l'égard des conservateurs. Il compare le parti gauche à un vieux perroquet, plumé et fatigué, qui sort de sa cage deux ou trois fois par an pour jeter des sobriquets aux passants et qui y rentre pour manger et dormir tranquillement.

Il nous est impossible de suivre le journal allemand dans ses élucubrations biographiques de tous les ministres qui ont joué un rôle depuis 1830.

Il ne nous apprend rien de nouveau, mais nous voudrions que toute la France pût lire ces articles qui, bien qu'hostiles aux conservateurs, au parti Thiers et même aux républicains, dont ils citent les nombreuses fautes, n'en sont pas moins animés de sentiments de bienveillance pour le peuple français.

Qui sait? c'est ainsi que finit l'auteur; le peuple français est un peuple électrique; tout cela peut changer du jour au lendemain. Il se peut bien que les principes, l'honneur et l'honnêteté redeviennent à la mode, et qu'un homme qui sacrifie ses intérêts à ses idées ne soit plus la risée de ces ignobles feuilles conservatrices, qui, pour la honte de la France, y sont aujourd'hui l'expression de l'esprit public. Il se peut enfin que des écrivains qui n'ont jamais fait que des romans et des mélodrames, dont le cœur n'a jamais palpité à une idée, et qui ne se sont jamais élevés jusqu'à un principe général; il se peut, disons-nous, que ces messieurs reconnaissent qu'il ne suffit pas de faire de l'art pour l'art, ou plutôt pour de l'argent, si l'on veut mériter l'estime des contemporains et la reconnaissance de la postérité. « Ni jamais, ni toujours, » c'est là un proverbe éminemment français.

Tous les journaux allemands se prononcent contre la suspension du cours de M. Quinet. La *Gazette des Postes de Francfort* dit à ce sujet: « Nous avons parlé, non des concessions, mais des offres faites par le gouvernement français au pape. Nous affirmons de nouveau que nos nouvelles sont exactes. Le gouvernement français, du reste, tient ses promesses. Le cours de M. Quinet vient d'être suspendu. Ceci n'est qu'un commencement. »

Nous profitons de cette occasion pour faire remarquer à quelques journaux français, qu'en reproduisant un de nos articles à ce sujet, ils ont confondu la *Gazette des Postes d'Augsbourg* avec celle *de Francfort*. La feuille d'Augsbourg est le Moniteur des jésuites en Allemagne, c'est cette feuille qui a cité la prétendue lettre adressée au pape par le gouvernement français. Quant à la *Gazette des Postes de Francfort*, elle est bien

Les journaux de toutes les nuances [illegible] M. le ministre de l'intérieur d'avoir pris une mesure qui doit certainement développer en Belgique le goût des sciences et des lettres. On a cependant critiqué plusieurs parties de l'organisation nouvelle: l'*Emancipation* de Bruxelles, surtout, a fait ressortir parfaitement les lacunes qui déparent l'œuvre de M. Van de Weyer: l'institution du grand prix quinquennal, réservé exclusivement aux sujets belges, a inspiré à ce journal d'excellentes observations, dont le gouvernement devrait profiter.

On a institué, dit l'*Emancipation*, un prix quinquennal: c'est très bien: mais pourquoi n'admettre au concours que des auteurs belges? Pourquoi toujours cet esprit étroit d'exclusion contre les étrangers? Ne voit-on pas que dans cette circonstance on semble se défier du génie belge? Ne voit-on pas que l'on consacre ainsi une sorte d'infériorité à notre préjudice? Mais, dira-t-on, nous ne voulons pas que l'argent belge profite à d'autres qu'à des indigènes: ceci est tout simplement une puérilité. Dans une lutte de ce genre, ce n'est pas la question d'argent qui est quelque chose; les cinq mille francs sont dépensés bien long-temps avant qu'on ait pu les gagner; c'est la question d'honneur qui est tout. Or, on a tant dit à l'étranger que l'esprit belge ne produisait pas; pourquoi ne pas défier l'étranger lui-même; pourquoi vouloir une victoire qui ne peut être décidée que par quelques combattants? D'ailleurs, est-ce qu'il s'agit de Belges, de Français ou d'Anglais quand on parle de travaux scientifiques? L'essentiel n'est-il pas de faire un bon ouvrage?

La spécification de l'indigénat belge nous paraît donc une idée tout à fait illibérale, tout à fait contraire à l'esprit même qui a dicté l'arrêté. N'appelez que des Belges à l'Académie, puisque vous tenez tant à tout resserrer entre vos mains: continuez, si cela vous plaît, à traiter les étrangers comme les Grecs, les Egyptiens et la plupart des nations antiques traitaient les autres peuples, quoique tout cela soit en opposition flagrante avec toutes les tendances de la liberté moderne; mais, dans cette circonstance, l'exclusion des étrangers n'est qu'une prime offerte à la médiocrité, une prime que le génie belge doit repousser avec toute son énergie. En outre, le nouvel arrêté détruit un usage déjà consacré sur l'admission des étrangers aux concours académiques.

M. Van de Weyer a l'esprit assez large pour comprendre la valeur d'une pareille critique; il ferait certainement une chose bonne et honorable en rectifiant son erreur: de fausses considérations d'amour-propre ne peuvent arrêter un homme tel que lui, lorsqu'il s'agit d'agrandir son œuvre, de la rendre plus utile et plus belle.

Les défenseurs de la politique russe se donnent beaucoup de mal en ce moment pour amortir l'effet produit dans toute l'Europe par les révélations courageusement publiées sur les tortures que la Russie inflige aux religieuses catholiques du couvent de Saint-Basile, afin de forcer ces pauvres femmes à se convertir à la foi gréco-russe. Les agents de Saint-Pétersbourg s'évertuent à présenter ces récits comme autant d'impostures. Malheureusement, les faits parlent trop haut, puisque les corps des victimes portent les traces des blessures et des sévices qui sont les moyens de persuasion de ces odieux convertisseurs. La *Gazette de Rhin et Moselle* publie à ce sujet une lettre signée de M. de Bornstedt qui a produit une grande sensation, étant à la fois, et un acte d'humanité courageuse, et une protestation contre l'influence russe en Allemagne.

C'est pourtant ce même publiciste que de mesquines persécutions en[illegible]

---

un boudoir doré du dix-huitième siècle, portant la poudre. Le mari est un vieux marquis à gilet pailleté, la femme joue admirablement de l'éventail, l'amant sera costumé en mousquetaire ou bien il devra revêtir l'habit noir de secrétaire intime. Nous pouvons encore placer nos trois figures dans un salon de la Chaussée-d'Antin; le mari porte un paletot d'agent de change, la femme une écharpe de dentelles, l'amant un habit-veste à la polka. — Changement de costume, nous sommes dans les montagnes de l'Ecosse, ou bien dans le Tyrol, en Styrie. Sous tous les travestissements, les mêmes personnages nous poursuivent, ils recommencent leur rôle comme des marionnettes à ressort; l'amant salue et fait le gracieux, la femme lui sourit, le mari gronde. Quelque personnage officieux décide l'amant à se retirer, le mari sourit à son tour, et la paix renaît dans le ménage.

Voilà le vieux thème que le Gymnase a mis en scène pour la mille et unième fois. Le trio bien connu porte la poudre, la mari est un vieux seigneur, l'amant un secrétaire intime. Ces costumes étaient déjà connus, aussi les auteurs ont-ils voulu innover dans le mobilier. Dans le boudoir où se réunissent leurs personnages, ils ont suspendu un baromètre. C'est là qu'est toute l'idée: la femme est triste et morose lorsqu'elle ne voit pas son amant. Pour expliquer ses accès de mauvaise humeur, elle fait croire à son mari que l'état de ses nerfs correspond toujours à la situation de l'atmosphère. Elle est malade quand il va pleuvoir. Le mari la croit sur parole. Il va chercher un savant médecin qui remarque avec étonnement que madame éprouve un accès au moment où l'aiguille du baromètre marque le *beau fixe*. Il ne faut pas chercher la cause de la maladie dans l'état de l'atmosphère, c'est la présence ou l'absence du secrétaire qui cause le bien ou le mal. Une fois certain de la vérité, le docteur Claudius (Numa) apprend que le mari peut disposer d'une place de secrétaire d'ambassade; il fait donner cette place au jeune homme, qui part avec regret, et la tranquillité du ménage est rétablie pour toujours.

Cette pièce qu'on dirait composée sur le quai des Lunettes en vue de l'étalage d'un opticien, ne possède pas une originalité suffisante pour qu'on puisse lui promettre une longue vie; on ne rajeunit pas un vieux thème à l'aide d'un baromètre, d'un thermomètre ni même d'une lanterne magique, mais par des observations de mœurs justes et fines. Si la comtesse, car la femme est comtesse, ne peut souffrir le comte, lequel est en effet peu séduisant, l'aimera-t-elle davantage lorsqu'il l'aura privée de son amant? Il nous semble qu'il existe un proverbe à l'usage des comtesses placées dans cette situation: *un de perdu, deux de retrouvés*.

Pour obtenir le Beau fixe, il eût fallu donner au mari lui-même la place d'attaché d'ambassade et le faire partir immédiatement. Les auteurs n'ont pas eu ce courage.

Mlle Eugénie Sauvage joue le rôle de la comtesse avec froideur et distinction.

VICTOR H[illegible].

REVUE MUSICALE.

Nos théâtres lyriques sont en ce moment-ci à l'état de calme extérieur qui correspond à de grands préparatifs. A l'Opéra on monte avec activité l'ouvrage de M. Balfe, qui est annoncé sous le titre d'*Estrella*, pour le 15 du mois courant. Un autre ouvrage nouveau, le *David* de M. Mermet, dont on avait déjà commencé les repétitions générales, devait précéder *Estrella*, mais une remise a été nécessitée, dit-on, par des changements intervenus dans le poème, et qui doivent occasionner un travail assez considérable au compositeur. Nous attendions avec impatience la première représentation de cet ouvrage. Dans les circonstances actuelles, on ne pourrait rien désirer de plus heureux que la révélation d'un compositeur capable d'écrire une partition remarquable pour le grand Opéra. Nous en sommes venus à un point où la disette est manifeste pour tout le monde. Seulement, il y a long-temps que cet état de choses pouvait être prévu par tous ceux qui examinaient la question avec quelque peu d'attention et d'intelligence.

En attendant les nouveautés, la rentrée de Duprez a fait faire lundi, avec la *Juive*, et vendredi, avec *Robert-le-Diable*, deux chambrées complètes.

L'intérêt du public est toujours vivement excité par cet artiste, et nonobstant la décadence de ses moyens physiques, on est toujours assuré de trouver chez lui ce qui manque à tous ceux qui ont tenté de le remplacer, un art supérieur, une manière de maître. Et puis on ne cesse pas d'espérer que les moyens disparus seront revenus. Les quelques soirées exceptionnelles où Duprez reconquiert, de loin en loin, son ancienne puissance et une partie de son étendue vocale, tiennent le public en haleine et l'on ne veut pas perdre la chance d'assister à une de ces résurrections momentanées. Dans la *Juive*, son art soutenu et de beaux éclairs lui ont valu de chaleureux applaudissements. Dans *Robert*, il a été moins heureux. L'absence des cordes hautes le force à faire des changements dans la plupart des traits mélodiques écrits spécialement au point de vue de l'effet; les partitions de Meyerbeer sont pleines de ces traits qu'une seule note remplacée défigure totalement, parce que la pensée mélodique n'en est point assez profonde, et ce n'est pas une note que Duprez change quand il se met en train, ce sont des fractions de phrases, parfois des phrases entières.

Vendredi, le rôle de Bertram était rempli par M. Arnoux, dont la voix, d'un beau timbre, pèche par les cordes graves. Meyerbeer est de ces compositeurs qui font usage de toutes les ressources que présentent les instruments qu'ils ont à leur disposition, et toute l'étendue vocale, au moins, de Levasseur, a été mise à contribution pour le rôle de Bertram; de même que pas une des notes aiguës de Nourrit et de Mme Dorus n'avait été négligée pour les rôles de Robert et d'Alice. C'était une louable et sage coutume des anciens maîtres d'écrire pour les voix humaines et non pas, sauf exception très rare, pour la voix de tel ou tel artiste. M. Arnoux fait aussi parfois de graves et longs [illegible] à la tonalité.

— A l'Opéra-Comique, on répète l'ouvrage de M. Halévy, *Une Nuit blanche*. Il y aura aussi une pièce nouvelle de M. Auber. M. Bazin, ancien lauréat de l'Institut, aura sous peu un acte en répétition, et l'on annonce des partitions nouvelles de MM. X. Boisselot, A. Thomas et Clapisson. Voilà de quoi varier l'affiche pour la saison d'hiver. Puissent tous ces ouvrages être autant de chefs-d'œuvre: nous avons besoin de bonne musique nouvelle, et l'auteur qui arrivera avec une belle partition peut être assuré d'un brillant accueil. Le public et les critiques sont également satisfaits de se trouver en face d'un franc et véritable succès.

Aux Italiens, *Nabucodonosor* a été suivi par *Semiramide*. Dans l'intérêt de la variété, il eût été peut-être à propos de placer un ouvrage d'un autre genre entre ces deux grandes pièces; cela eût évité en outre à l'ouvrage, estimable sous plusieurs rapports, de M. Verdi, un rapprochement qui ne pouvait lui être que désavantageux. M. Dérivis a pris définitivement possession de son emploi dans le rôle d'Assur. Notre opinion sur lui ne s'est point modifiée. Il manque de vigueur dans l'accent et de coloris dans l'expression. Il se tire honorablement des difficultés vocales du rôle, mais il ne provoque chez l'auditeur aucune émotion; les cordes pathétiques lui font absolument défaut. Le personnage de *Semiramide* est, on le sait, un de ceux qui conviennent le mieux à la beauté, à la voix et au talent de Mme Grisi. On est toujours heureux de la revoir et d'applaudir à ses accents empreints tour à tour d'une mâle énergie, d'une grâce charmante, d'une terreur profonde, de remords et de désolation amère. La manière dont Mme Grisi chante successivement l'air ravissant *Bel raggio lusinghier*, le sinistre morceau *Da quella tomba*, et les deux admirables duos du second acte si différents dans leur expression: *Se la vita ancor t'è cara*, et *Ebben a te ferisci*, ont plus fait pour établir et légitimer sa réputation de grande cantatrice et d'intelligente actrice que tous ses autres rôles ensemble.

Ce que nous avons pu entrevoir des qualités de Térésa Brambilla dans *Nabucodonosor* nous donnerait un vif désir de la voir aborder le rôle de *Semiramide*; mais, d'après la manière dont sont organisés les théâtres aujourd'hui, former un pareil vœu serait demander implicitement que le rôle fût retiré à Mme Grisi, et nous sommes loin d'une pareille pensée. Ce serait une brillante lutte émulative que nous voudrions voir s'établir entre ces deux artistes, lutte qui tournât tout à la fois à leur gloire réciproque et au plaisir du public. Mais au milieu des habitudes et des mœurs théâtrales aujourd'hui, Mme Grisi ne pourrait voir dans l'annonce d'un pareil dessein, qu'une atteinte portée à ses droits de propriété et un manquement à sa dignité de premier sujet. Nous ne voulons commettre aucun de ces deux crimes, et, évitant toute proposition, nous nous bornons à déplorer que les choses ne soient point organisées de manière à ce qu'on puisse provoquer parfois de ces sortes de luttes où l'art et le public ne pourraient que gagner beaucoup l'un et l'autre.

A[illegible] B.

... produit sera entièrement attribué à la *Souscription pour le tombeau de Flora Tristan*.

D'autre part, nous offrons ce livre, à titre de prime, à toute personne qui nous fera parvenir à la fois, deux abonnements d'un an à notre numéro de quinzaine (ensemble 12 fr.)

Pour recevoir la même prime en ne prenant qu'un seul abonnement de quinzaine, il suffit d'ajouter 35 centimes à l'abonnement d'un an, c'est-à-dire de nous adresser 6 fr. 35 c.

Sur chacun des exemplaires ainsi envoyés, la *Souscription pour la tombe de Flora Tristan* percevra 25 c.

Cette prime ne se cumulera pas avec celle que nous offrons aux souscripteurs d'un an qui nous adresseront 6 fr. seulement. — Nous continuerons à envoyer à ceux-ci LE SEPT AVRIL, *banquets commémoratifs de la naissance de Fourier*.

Nous recommandons spécialement, pour les envois d'argent, l'intermédiaire des Messageries générales.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Ibrahim-Pacha a quitté Marseille le 3 décembre, après avoir reçu l'évêque de Marseille et l'évêque de Calcédoine, et après une visite d'adieu faite à M. le général d'Hautpoul, S. A. s'est embarquée sur *le Nil*, qui a fait route pour Port-Vendres. — Le message du président des Etats-Unis a dû être prononcé mardi 2 décembre à Washington, et arriver à New-York le lendemain 3. On le recevra probablement à Liverpool du 20 au 23. — Le ministre des finances, dans le but de faciliter aux communes le paiement des frais de timbre et de leur épargner des dépenses inutiles, a décidé que les papiers destinés à la rédaction des actes administratifs des communes pourraient être visés en *debet*, et les droits de timbre n'être perçus que lorsque ces actes seraient présentés à l'enregistrement. — La frégate à vapeur l'*Asmodée* a quitté Marseille, ayant à bord Reschid-Pacha, et se dirige sur Constantinople.

On lit dans l'*Economist* de Calcutta du 15 octobre : « Le bruit court en ville que le gouvernement français a l'intention de céder à l'Angleterre le comptoir de Chandernagor, pour la somme de 16 lacs de roupies. » — On lit dans le *Phare d'Alexandrie* du 19 : « Les nouvelles que nous recevons de la Syrie par l'*Egyptus* sont entièrement pacifiques; mais la misère est excessive dans la montagne, et le prix du blé est fort élevé. » — Les tableaux de recensement seront ouverts le 1er janvier prochain dans toutes les mairies et publiées les 1er et 8 février. Le tirage au sort commencera le 26 du même mois. Le 27 mars, au plus tard, les préfets adresseront au ministre de la guerre les tableaux des opérations des tirages cantonaux. — Les frégates *la Néréide* et *la Gloire* sont entrées en armement définitif au port de Brest le 3 de ce mois. Cet armement sera poussé avec la plus grande activité.

La compagnie des avoués au tribunal de la Seine a voté une somme de 1200 fr. pour les bureaux de bienfaisance des douze arrondissements de Paris. — La mort vient de frapper, à Paris, Mme la marquise de Scoraille ... le comte de Vergennes. — On écrit de Metz, le 3 décembre : « Lundi soir, M. Mahon, chef d'escadron au 3e d'artillerie, est tombé dans une cave dont la trappe avait été laissée ouverte. Relevé tout brisé, M. Mahon, qui donnait encore quelques signes de vie, n'a pas tardé à rendre le dernier soupir. » — L'entablement d'une maison située rue des Ecouffes, 7, s'est tout à coup détaché hier, et est tombé sur le pavé de la rue avec un grand bruit. Personne, heureusement, n'a été blessé, la rue se trouvant en ce moment déserte. — Les étudiants arrêtés hier ont été relaxés ce matin.

UN NOUVEAU GENRE DE QUÊTE. — Deux marguilliers de Sainte-Anne, à Amiens, quêtant, disaient-ils, pour les pauvres de la paroisse, se présentèrent la semaine dernière dans une maison d'Henri-Ville, où on leur avait donné 5 francs peu de jours auparavant. On leur dit que les maîtres de la maison étaient sortis; ils insistèrent en termes peu polis pour être reçus, et s'éloignèrent en murmurant les propos les plus impertinents. Après leur départ, on s'aperçut qu'ils avaient écrit au crayon, sous le bouton de la sonnette : *Ne vous pas donner aux pauvres*. Le *Journal de la Somme* fait les réflexions suivantes : « Nous avons déjà signalé l'abus de ces quêtes à domicile, dont le produit souvent recueilli par des gens inconnus, toujours distribué sans contrôle, peut être si aisément détourné de sa destination charitable. Nous appelons sur ce nouveau fait l'attention de la police : si son exactitude est contestée, nous ferons connaître les noms des personnes désignées dans cet article. »

MARTYROLOGE DES TRAVAILLEURS. — Le 4 décembre, entre onze heures et midi, le garçon d'un marchand de vin conduisait une voiture chargée de barriques pleines. A la descente de la rue Dobrée, à Nantes, le cheval s'est emporté inopinément, a renversé son conducteur, et une des roues de la voiture passant sur les jambes de ce malheureux, les a cruellement fracturées. *Le Breton* annonce qu'il a été relevé aussitôt et transporté dans une maison voisine, où des soins empressés lui ont été prodigués.

Deux ouvriers maçons sont tombés mercredi, à une heure, d'un troisième étage d'une maison en construction dans la rue Imbert-Colomès, à Lyon. D'après le *Courrier de Lyon* ils ont été emportés tout meurtris à l'hôpital, où ils ont peut-être en ce moment cessé de vivre.

LA MISÈRE. — Un paysan s'est plaint d'avoir été dévalisé d'une somme de 120 fr. dans le trajet de Chaudefons à Chalonnes. D'après l'*Union de l'Ouest*, il paraîtrait que la recrudescence de misère qui se fait sentir inspire des craintes aux gens de ces contrées. On ne s'y met plus en route qu'en troupe et avec des mesures de sûreté.

FUNESTE IMPRUDENCE. — On écrit de Montmirail à l'*Industriel* : « Hier, jour du marché de Montmirail, un évènement des plus déplorables a eu lieu; un jeune homme imprudent conduisait une voiture chargée à travers la foule des personnes réunies au marché et occupées d'affaires; le cheval, effrayé par les cris d'un pourceau, devint bientôt furieux et s'emporta sans que son faible conducteur pût l'arrêter, malgré ... pour fouetter son cheval et s'enfuir à toute bride. Déclaration, dit le *Journal du Cher*, a été faite sur-le-champ à qui de droit. L'agresseur, du reste, a eu croire la déclaration de M. Dubreuil, serait facile à reconnaître aux blessures que le fouet a dû lui laisser sur la figure.

UNE ROUTE MAL ENTRETENUE. — Un accident dont les suites ont été des plus déplorables, vient d'arriver sur la route de Genève à Lyon, à la descente de Châtillon-Michaille. A cet endroit de la route, qui est en état de rectification, la diligence de MM. Gaillard frères, engagée dans des amas de terre et de graviers, a versé, et une dame qui se trouvait dans le coupé en a été retirée morte, asphyxiée par la chute et le poids de deux compagnons de voyage qui s'y trouvaient avec elle. Un autre voyageur de l'impériale a été fortement contusionné. Le *Courrier de Lyon* affirme que l'état de la route est la seule cause de ce regrettable accident.

UNE RENCONTRE. — Une rencontre a eu lieu dimanche matin 30 novembre, sur la frontière de France, dans la commune d'Ornex, entre M. de L....., capitaine aux gardes impériales de Russie, et M. de N..., ex-officier sarde. Ce dernier a reçu une blessure à la cuisse. Nous croyons, dit le *Fédéral*, devoir fournir les renseignements suivants que nous tenons de témoins oculaires et tous gens connus et des plus honorables. Le duel a eu lieu à six pas de distance; le feu pouvait être ouvert à volonté par les combattants, et le combat ne devait cesser que lorsque un des combattants serait déclaré par les témoins mis hors de combat. M. de N... n'ayant pas amené de témoins avec lui, donna par écrit une déclaration par laquelle il atteste suffisamment qu'il avait le désir de combattre malgré cet obstacle. Cependant, M. de L..., voulant donner à son adversaire toutes les garanties possibles, engagea trois personnes de la ville de Genève, choisies dans les familles les plus honorables du pays, à assister au duel (outre ses deux témoins), afin d'attester au besoin que tout s'était passé selon les règles de l'honneur et de la loyauté. M. de N... fit feu le premier; mais la capsule ayant raté, il en fit l'observation et son adversaire dit : « Qu'on lui remette une autre capsule, et qu'il recommence! » Ce qui étant fait, il tira de nouveau, et manqua. Mais comme M. de N... prétendit que le coup était parti avant qu'il ne l'eût voulu, son adversaire lui dit que, bien que ce fût contraire aux lois des duels et aux conditions arrêtées entre eux, il voulait bien lui faire cadeau de ce coup de feu. Les témoins et les assistants protestèrent contre cet acte de générosité; M. de N... voulut alors refuser ce coup de feu; mais M. de L... insista, en disant : « Je ne reprends jamais ce que je donne. » Alors M. de N... tira pour la troisième fois, et également manqua son adversaire, qui lui dit : « Vous tirez bien mal, monsieur! » et, l'ajustant, il le blessa à la cuisse. M. de L..., jugeant la blessure peu grave, insista pour que le combat fût repris immédiatement; M. de N... déclara n'être pas en état de continuer le combat, ce qui fut confirmé plus tard par le docteur appelé sur les lieux, qui s'interposa à plusieurs reprises pour que le combat cessât.

UN FAUX FRÈRE. — Il y a quelque temps, un étranger, se disant frère du couvent de Saint-Hubert, en Belgique, arriva dans une commune de la Haute-Marne et demanda au maire l'autorisation de marquer d'un fer béni le bétail de chaque habitant, pour le préserver de la rage. Cette permission lui fut accordée, et notre homme, accompagné du garde-champêtre, visita bon nombre d'écuries, posant sur la tête de chaque bête une espèce de poinçon façonné en cor de chasse, et accompagnant cette cérémonie de prières et de signes de croix. Quand on lui demandait combien il lui était dû, il répondait qu'il ne taxait personne; mais un particulier, ayant annoncé qu'il ne pouvait rien lui donner, le soi-disant frère ne marqua point son bétail. Quelques-uns refusèrent de le recevoir; il annonça qu'il les signalerait au maire et il fit prendre note de leurs noms. La *Revue provinciale* nous apprend que la justice ayant eu connaissance de ces manœuvres, y a vu un délit d'escroquerie, et le frère de Saint-Hubert, convaincu d'être simplement un rebatteur de matelas, a été condamné à quinze jours de prison.

LE VOL A LA PIERRE. — Un vol des plus audacieux a été commis mardi dernier, vers six heures et demie du soir, au préjudice de M. Pasquier, orfèvre-bijoutier à Montpellier. Une grosse pierre, lancée du dehors avec force, fit voler en éclats les deux vitrages qui forment la montre où sont étalés les bijoux, et, malgré ce double obstacle, alla briser une glace attenant à la banque du magasin, et éloignée de plusieurs mètres de la devanture. Le voleur, se précipitant aussitôt sur les objets étalés, s'empara d'une boîte à thé contenant une douzaine de cuillères en vermeil ciselées, avec tous les accessoires, et prit la fuite en passant par la rue de la Charrue. Mais, poursuivi par M. Pasquier, qui se trouvait dans son magasin et qui sortit précipitamment, il fut arrêté encore nanti des objets volés qu'il avait cachés sous sa blouse. Conduit à la mairie, cet individu fut immédiatement interrogé par M. le commissaire de police; ne pouvant nier le vol, il a prétendu qu'il y avait été poussé par l'extrême misère, et que depuis la veille il n'avait pas mangé. Il a déclaré se nommer Hippolyte Dumas, être âgé de 24 ans, brasseur, natif de Lyon, et arrivé à Montpellier dans la matinée de la veille. Il a été mis à la disposition de M. le procureur du roi.

EXCENTRICITÉ BRITANNIQUE. — Depuis quelque temps, Toulouse possède un estimable Anglais dont les goûts sont d'une excentricité peu ordinaire. Par exemple, hier et avant-hier, s'étant rendu sur la place du Capitole, il a loué toutes les voitures, citadines ou toulousaines, qui se trouvaient disponibles, et après s'être assis dans l'une d'elles, il a fait, suivi de toutes les autres, un grand nombre de fois le tour de la place, puis ensuite il s'est mis à parcourir plusieurs quartiers de la ville. Le nombre des voitures qui formaient ce singulier cortège s'est élevé jusqu'à vingt. Le *Journal de Toulouse* ajoute que cet honorable étranger se fait précéder dans ses courses d'un courrier monté sur un cheval sans selle et revêtu d'un costume de cuisinier, bonnet de coton, veste blanche, tablier, etc. On dit dans le peuple des choses merveilleuses de la générosité de cet enfant d'Albion; aussi le peuple, qui aime toujours ce qui sort de la ligne ordinaire, s'occupe-t-il beaucoup de lui et ne lui laisse-t-il point faire un pas sans lui fournir un cortège fort nombreux.

PAUVRE FILLE ET PAUVRE MÈRE. — On lit dans la *Gazette des Tribunaux* : Rose-Marie était bien charmante, il y a un an à pareille époque. Le carnaval venait de commencer. A Paris, le carnaval n'a pas une durée ... de porter l'enfant et de le porter à l'hospice. Cette fille servit de marraine à l'enfant, auquel on donna les prénoms de Louis-Eugène, et le nom de *d'Enfer*, du lieu où il avait été trouvé sur le boulevart de ce nom.

Rose-Marie est traduite aujourd'hui devant le tribunal de police correctionnelle (6e chambre), présidé par M. Perrot, comme prévenue d'abandon de son enfant dans un lieu solitaire. Rose-Marie n'a pu être retrouvée malgré les recherches; et la concierge de l'hôpital, qui est entendue à l'audience, déclare qu'elle a été effrayée en voyant l'air sombre et les traits bouleversés de la prévenue qui lui a paru avoir à peine vingt ans.

M. l'avocat du roi Saillard requiert l'application de l'article 349 du Code pénal.

Rose-Marie est condamnée par défaut à six mois de prison.

VARIÉTÉS.

Théâtre de Hrotsvitha,

RELIGIEUSE ALLEMANDE DU DIXIÈME SIÈCLE,

Traduit par M. Charles Magnin (1).

On croit généralement qu'entre les premiers siècles de notre ère qui virent la décadence et la chute du théâtre païen, et le treizième siècle, où les confréries religieuses commencèrent à représenter des mystères, le génie dramatique, mort ou tout au moins endormi, ne s'est nulle part manifesté. C'est une erreur : le drame ne cessa pas d'exister, tantôt ici, tantôt là, sous des formes diverses, subissant toujours et partout l'influence des temps et des lieux. Entre ces deux époques, qu'on a prises à tort pour celles de la mort et de la renaissance, l'érudition renoue la chaîne des temps et met en lumière une série non interrompue de monuments incontestables. C'est pour avoir cherché le drame là où il n'était pas, où il ne pouvait pas être, qu'on a si long-temps ignoré son existence et qu'on a même fini par la nier (2).

Dès le sixième siècle, le torrent des barbares qui avaient en tous sens inondé l'empire romain se calma et rentra dans son lit : des royaumes nouveaux se formèrent. Le double antagonisme de l'art païen dégénérant de plus en plus, et de l'art chrétien qui essayait ses forces avait cessé. Le monde ancien croulait de toutes parts; et, bien que ses progrès fussent retardés par le laborieux enfantement des idiomes modernes, une civilisation nouvelle surgissait, portée et secondée par la puissante influence du christianisme, récemment introduit dans une grande partie de l'Europe. Il arriva alors ce qui était arrivé déjà en Grèce et en Italie, ce qui arrive au début de toutes les civilisations : l'art fut complètement hiératique. Cela est vrai surtout de l'art dramatique, qui, pendant plusieurs siècles, n'apparut que dans les couvents et les cathédrales. Le génie mimique, le génie musical, le génie plastique étaient pour le clergé de trop puissants instruments de séduction pour qu'il négligeât de s'en servir. De là une longue série de drames empruntés aux légendes et aux récits des agiographes; de là encore, dans la plupart des solennités religieuses, de véritables représentations scéniques, dans l'office des Trois-Rois, par exemple, qui, sous Charlemagne et ses successeurs, n'était autre chose qu'un drame dont le texte nous est parvenu, avec tous les détails des costumes et de la mise en scène.

C'est donc pour avoir méconnu son origine profondément théocratique, que les historiens du théâtre moderne ont cru pouvoir regarder comme ses premiers essais les mystères et les moralités du treizième et du quatorzième siècle. Il remonte en réalité beaucoup plus haut, et, depuis le temps où il co-existait avec le théâtre antique, depuis le *Ludus septem sapientium*, écrit par Ausone dans le quatrième siècle, toutes les époques et toutes les contrées de l'Europe pourraient être représentées dans la bibliographie dramatique (3).

Les productions du théâtre au moyen-âge, fort précieuses au point de vue de l'histoire littéraire, sont généralement, on doit l'avouer, dépourvues de toute valeur esthétique. Il convient cependant d'excepter de cet arrêt les comédies de la nonne Hrotswitha, dont nous allons rendre compte. Mais avant d'entrer dans l'examen de ses œuvres, et afin d'apprécier plus équitablement la savante religieuse, nous devons dire quelque chose du temps où elle vécu.

Un prince qui fut grand civilisateur aussi bien que grand conquérant, Charlemagne avait doté l'Allemagne d'une foule d'institutions littéraires. Les évêchés et les monastères étant de son temps les seules écoles, il avait fondé les évêchés de Minden, de Brême, d'Osnabruck, de Paderborn, de Munster, les monastères de Saint-Gall, de Fulde, de Hirschau, de Corbie, de Saint-Emeran. Un immense mouvement intellectuel était sorti de ses efforts, mais ce mouvement fut bientôt arrêté par les guerres civiles qui naquirent de la faiblesse de Louis-le-Débonnaire et de ses démêlés avec ses fils, et surtout par les désastreuses incursions des Normands, des Slaves et des Hongrois; l'ordre et la sécurité ne commencèrent à se rétablir en Allemagne qu'à l'avènement de la dynastie saxonne (919), dans la personne de Henri l'Oiseleur. Sous ce prince et sous les Othons une ère nouvelle de progrès rappela celle de Charlemagne par son éclat et sa courte durée.

C'est dans cette période que vécut Hrotsvitha.

Le dixième siècle fut peu fécond, il est vrai; mais a-t-on eu raison d'en faire un âge de complète barbarie? Ce siècle eut de grands

(1) Paris, Benjamin Duprat, 1 vol. in-8o.

(2) On ne trouve aucun drame en Europe au moyen âge. (Guillaume de Schlegel, *Cours de litt. dramat.*)

(3) Les *Origines du théâtre moderne* ont été l'objet d'une série de leçons pleines de science et d'éclat, faites à la Sorbonne, en 1834 et 1835, par M. Charles Magnin. C'est à lui que l'on doit la plus grande partie des lumières jetées sur cette importante question d'histoire littéraire. L'habile professeur a, depuis cette époque, publié sur le même sujet le premier volume d'un ouvrage rempli d'intérêt et d'érudition.

[illegible] M. Magnin a profité avec la scrupuleuse prudence et la finesse d'appréciation qu'il apporte dans toutes ses études. Quant à l'époque de la mort de Hrotsvitha, on n'est pas plus fixé que sur celle de sa naissance ; cependant, selon des conjectures probablement fondées, on croit qu'elle mourut dans les premières années du onzième siècle, entre 1002 et 1005.

Les ouvrages de Hrotsvitha sont écrits en latin ; il est presque superflu de le dire, puisque le latin était la seule langue littéraire de l'Occident, au dixième siècle. Ils se composent de trois parties : la première contient huit récits en vers, empruntés aux légendes et aux livres saints ; la seconde, six comédies en langue rimée ; la troisième, un long fragment de poème intitulé : *Panégyrique des Othons*. C'est des comédies seulement que nous avons à parler.

Comédies ! Ceux-là seraient grandement déçus qui, sur ce mot, s'attendraient à rencontrer, dans le dixième siècle, le théâtre tel ou à peu près que l'ont constitué les grands écrivains du seizième et du dix-septième, Shakespeare, Corneille, Lope de Vega. Ce mot, *comédie*, a eu durant tout le moyen âge une acception beaucoup plus large qu'aujourd'hui, témoin la *Divina commedia* de Dante ; et si l'on voulait chercher des analogies, on ne trouverait guère, dans l'œuvre entière de Hrotsvitha, que *Dulcitius* qui confinât au théâtre moderne, aux farces de la comédie italienne. Le procédé de la religieuse, quant à la charpente de ses drames, est des plus simples : elle prend la légende, la suit scrupuleusement dans son dialogue, et, quand elle y met du sien, reste presque toujours dans les conditions et la nature de son sujet. J'ai dit *presque toujours*, car parfois notre nonne ne résiste pas à la tentation de nous montrer son savoir, et il en résulte des dissertations, fort précieuses peut-être pour l'histoire des sciences au dixième siècle, mais à coup sûr très déplacées dans ces drames : « Pour que ma négligence, dit-elle, dans son *Epître à certains savants*, n'anéantisse pas en moi les dons de Dieu, toutes les fois que par hasard j'ai pu recueillir quelques fils ou quelques légers débris arrachés du vieux manteau de la philosophie, j'ai eu grand soin de l'insérer dans le tissu du livre qui nous occupe. »

Quant au but de ses comédies, Hrotsvitha l'expose elle-même dans sa préface ; j'emprunte toujours la traduction de M. Magnin : « Il y a beaucoup de catholiques, dit la religieuse (et nous ne saurions nous laver entièrement nous-même de ce reproche), qui, séduits par l'élégante politesse du langage, préfèrent la vanité des livres des gentils à l'utilité des Saintes-Ecritures. Il y a encore d'autres personnes, qui, bien qu'attachées aux lettres sacrées et pleines de mépris pour les autres productions païennes, ne laissent pas cependant de lire assez souvent les fictions de Térence, et gagnées par les charmes de la diction, salissent leur esprit de la connaissance d'actions criminelles. C'est pour ce motif que moi, *la voix forte de Gandersheim* (1), je ne crains pas d'imiter dans mes écrits un poète que tant d'autres se permettent de lire, afin de célébrer, dans la mesure de mon faible génie, la chasteté des vierges chrétiennes..... » C'est là en effet que tendent toutes les œuvres de Hrotsvitha : honorer et recommander la chasteté, montrer la vertu des femmes triomphant des séductions des hommes. De là un choix de sujets, fort moraux, sans doute, mais souvent scabreux, que l'auteur traite, il faut le dire, avec un grand bonheur et de façon à n'alarmer jamais la pudeur la plus susceptible.

Je me crois dispensé de faire l'analyse de ces drames ; le savant éditeur l'a donnée lui-même en tête de son volume, et l'on sait que, dans tout sujet où il porte sa pénétrante curiosité, il n'y a guère à glaner après lui. Je veux cependant insister sur la comédie de *Callimaque*. Dégagée de certaines tendances à la subtilité scolastique et à l'érudition indigeste qu'on retrouve plus tard dans les romans du XV[e] siècle, cette pièce pleine de passion est extrêmement remarquable en ce qu'elle est l'expression de l'amour au temps où Hrotsvitha écrivait. Ce n'est pas sans surprise qu'on voit, en plein X[e] siècle, l'amour se traduire en un langage poétique et raffiné comme aujourd'hui, se perdre en ces aspirations vagues et mélancoliques qui défraient les élégies de notre époque, et, rapproche-

(1) « Ego, *Clamor validus* Gandesheimensis. » C'est le sens du vieux mot *Hruodswind*, d'où est venu *Hrotsvitha*. Les Allemands du seizième siècle n'ont pas repris à la religieuse cette poétique appellation qu'elle se décerne elle-même ; ceux-là ne devaient pas l'en dépouiller, qui lui donnaient, non sans raison, les titres de dixième muse, de Sapho chrétienne, qui disaient d'elle : *miro ingenio ac doctrinâ clarens et in utroque scribendi genere admirabilis* ; encore moins Henri Bodo, l'un de ses biographes, qui termine par ces mots le long chapitre qu'il lui consacre : *Rara avis in Saxoniâ visa est.*

[illegible] délicates nuances ; ses caractères de femmes sont tracés avec une incontestable supériorité, mais elle est moins habile à peindre ces rudes figures des empereurs romains, persécuteurs des vierges chrétiennes. Et comment en serait-il autrement ? n'est-ce pas en elle-même qu'elle dut chercher presque toutes ses inspirations ? Je m'assure, car les livres étaient fort rares alors, qu'à part les agiographes, elle ne connut guère que ce mondain Térence, qu'elle a imité ; le chaste et doux Virgile, ce païen presque chrétien qu'elle dut lire et goûter, et peut être aussi Properce, le Properce des *Elégies*, dont elle nous rappelle parfois la tendresse et la mélancolie.

Les livres saints, deux ou trois poètes latins, et son propre cœur qu'elle interroge, voilà les sources où elle puise. Laissons la donc, affranchie de toutes règles dramatiques, (on ne se souvenait guère alors d'Aristote) chercher elle-même et créer un théâtre ; pardonnons-lui quelques hérésies historiques, quelques inutiles digressions métaphysiques, de rares expressions d'une latinité douteuse, et nous trouverons, dans ses *Comédies*, un monument littéraire d'une haute importance, écrit dans un latin assurément pur et élégant pour l'époque.

M. Magnin a bien mérité de la science en faisant passer ce livre dans notre langue : c'était jeter de nouvelles lumières sur l'histoire des lettres et des mœurs au moyen-âge ; c'était retrouver une des sources perdues du théâtre moderne ; c'était dans cette belle galerie des femmes illustres qui commence à Sapho et se termine aujourd'hui par la noble tête de celle qui écrivit *Lélia*, replacer le portrait de l'une des plus éclatantes ; c'était enfin nous fournir une donnée des plus précieuses sur l'état intellectuel de l'Europe au dixième siècle, car une œuvre d'une grande valeur esthétique, comme le Théâtre de Hrotsvitha, ne peut pas se produire isolément ; l'esprit humain ne peut pas se développer ainsi dans une de ses branches d'activité et rester stationnaire dans les autres : la religieuse de Gandersheim a dû avoir des contemporains à sa hauteur.

Nul n'était plus apte que M. Magnin à entreprendre cette traduction, œuvre en même temps de savant et d'écrivain. La restitution du texte latin présentait de nombreuses difficultés ; M. Magnin l'a accomplie avec bonheur, en collationnant l'unique manuscrit qui reste du théâtre de Hrotsvitha, et les éditions également remplies de fautes qu'en ont donné Celtes et Schurzfleisch.

Est-il besoin de dire qu'en regard de ce texte rétabli, il a placé une version fidèle, élégante et rapide ? M. Magnin est du petit nombre de ces hommes qui mettent au service d'une grande érudition une langue ferme, correcte, pleine de précision et de couleur. Il est depuis long-temps habitué aux félicitations de la critique, et nous ne pouvons que joindre nos éloges à ceux qu'elle lui a donnés pour son dernier ouvrage.

CHARLES GAUTHIER.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 7 DÉCEMBRE.

Le *Journal des Débats* revient d'autant plus fréquemment sur une thèse, que cette thèse est plus insoutenable. Il ne s'est pas avisé de reparler de M. Lherminier, il a lui-même bientôt fait justice de cette malencontreuse réminiscence ; mais il revient sur les digressions de M. Edgard Quinet, qui se permet d'élever un cours de littérature à la hauteur d'un enseignement digne des enfants de la France au dix-neuvième siècle. Cela est impardonnable, et il exprime l'étonnement où il est qu'on ne trouve pas avec lui que M. de Salvandy use avec douceur, en cette circonstance, d'un droit qu'on ne peut lui contester. Est-ce qu'à la première divagation un peu trop forte du professeur, il n'eût pas été loisible de l'interdire ? C'est donc avoir usé de mansuétude que de le mettre dans l'impossibilité de tomber dans de nouveaux écarts, et M. Quinet devrait se montrer reconnaissant envers le ministre de ce qui lui arrive ; mais conçoit-on jamais bien ses propres intérêts ?... Nous sommes bien sûrs que le professeur en question ne les conçoit pas de la même manière que le journaliste des *Débats*.

A propos des dernières nouvelles d'Afrique, le *Journal des Débats* se demande s'il vaut mieux nous résigner à soumettre et à contenir l'intérieur du pays ou lancer des expéditions aux extrémités du territoire, et il résout la question par une sorte de *que sais-je ?* que Montaigne lui-même eût sans doute trouvé fort déplacé.

La *Presse* rétablit la question du droit de réponse dans les journaux dans ses véritables termes, à l'adresse du *Constitutionnel* qui avait prétendu qu'aucun des arrêts rendus en cette matière n'était applicable à la critique littéraire. L'arrêt du 11 septembre 1829 était précisément dans ce cas, et bien qu'il s'agissait d'une critique fort modérée, la cour de cassation n'en jugea pas moins que la réponse devait être admise. La *Presse* répond aux *Débats* que, quoi qu'on en dise, la jurisprudence de la Cour

[illegible] extrême vivacité. Les fonds restent en hausse d'un franc sur samedi dernier et la plupart des chemins de fer ont regagné de 40 à 50 fr. Il n'est pas jusqu'aux fonds étrangers qui ne soient également devenus plus fermes. La Banque de France a monté de 60 francs, et la Vieille-Montagne de 450 en deux jours. Les autres valeurs industrielles sont à peu près sans affaires.

Marchés.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 6 déc. — Foin 1[re] 53 à 54 ; 2[e] 49 à 50 ; 3[e] 41 à 43. — Luzerne, 1[re] 49 à 50 ; 2[e] 41 à 43. — Paille de blé 1[re] 28 à 29 ; 2[e] 26 à 27 ; 3[e] 00 à 00.

Halle à la viande du 6 décembre. — 32518 kil. Bœuf 1,40-1,10-0,80. — 15110 kil. Veau 1,40-1,20-1,00. — 6191 kil. Mouton 1,40-1,10-0,80. — En gros 62640 kil. 1,16-1,08-1,00.

Marché de la Vallée du 6 décembre. — Alouettes (la pièce) 0,05 à 0,08. — Agneaux (la pièce) 0,00 à 20. — Bécasses 2,75 à 3,00. — Bécassines 0,50 à 1,00. — Cailles, 0,00 à 0,00. — Canards barbotteurs, 1,00 à 2,00. — Canetons de Rouen, 2,50 à 2,75. — Canards sauvages, 0,00 à 0,00. — Chapons gras, 2,75 à 6,25. — Chevreaux ou cabris 00,00. — Chevreuils 26,00 à 31,00. — Cochons de lait, 0,00 à 5,00. — Dindes gras, 5,75 à 7,00 ; comm., 3,50 à 5,00. — Faisans, 0,00 à 3,50. — Lapins ou lapereaux 1,10 à 2,75. — Lièvres ou Levreaux, 2,50 à 4,25. — Moutons pré-salé 12 à 22. — Oies comm. 2,00 à 3,50 ; grasses, 5,00 à 6,50. — Perdrix grises, 1,50 à 2,00. — Perdrix rouges, 2,00 à 2,40. — Pigeons bizets 0,35 à 0,00 ; — de de volière 0,65 à 1,00. — Pilets, 1,50 à 1,75. — Poules ordinaires 1,25 à 1,75. — Poulets gras 2,25 à 3,50 ; de comm. 0,60 à 1,75. — Rouges, 1,80 à 0,00. — Sarcelles, 0,00 à 1,00. Vanneaux, 0,00 à 0,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 8 décembre.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Comte Ory. Diable à quatre.
7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Homme de bien. Georges Dandin [illegible]
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Maçon. Cendrillon.
7 h. 1/2 ODÉON. — La Cloison. Le Cid. 1[re] repr. Les Deux Frères.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Riche d'amour. Robinson. Le Mari. Heur et malheur
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — La Foi qui sauve. Une Nuit blanche. 2 Compagnons.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Représentation extraordinaire.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — [illegible] Les [illegible] L'Almanach. Vert-Vert.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Diane de Chivry. Dame de St-Tropez.
7 h. 1/2 AMBIGU. — Les Mousquetaires.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Calas. Toupinel. La Sœur.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. 1/2 COMTE. — Flageolet. Poupée. Chansonnette. Cracovienne. Jocrisse
6 h. 1/2 FOLIES. — Mauvaises connaissances. Riquiqui. Tourlourou. Enfants.
PANORAMA. (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 4 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et compagnie, rue du Croissant, 16.

Dans ce cas, l'intervention de la police et de la force armée ne saurait être trop prompte, trop décisive. Il importe à tous, au pauvre comme au riche, au travailleur comme au capitaliste, que les germes de dissension et de guerre civile soient étouffés dès leur origine. L'intérêt général commande la dispersion des attroupements hostiles à l'ordre social, quelque imparfait qu'il soit.

Mais, lorsque des manifestations collectives sont inspirées par un sentiment d'approbation et d'estime pour une gloire scientifique ou littéraire; lorsque les rassemblements de citoyens ont une attitude calme, pacifique; lorsque ces réunions ne stationnent pas sur la voie publique, ne l'encombrent pas, ne troublent en aucune manière la circulation, mais se contentent uniquement de se transporter en masse d'un lieu dans un autre pour faire une visite collective ; la police et la force armée ont-elles le droit d'intervenir brutalement et d'empêcher ces manifestations inoffensives et accidentelles ?

Assurément, tel n'est pas l'esprit de la loi française. Jamais, dans aucun pays du monde, même sous les gouvernements les plus absolus, la loi n'a empêché les citoyens de se rassembler au nom d'un sentiment commun, d'une idée commune, quand ce sentiment et cette idée ne sont hostiles à personne. Partout et toujours, les hommes ont eu le droit de se réunir pour prier, féliciter, approuver et bénir. Chaque jour, les moments solennels ou agréables de la vie, les naissances, les mariages, les décès, les fêtes et les bals, ne donnent-ils pas lieu à des manifestations, à des cortèges, à des visites collectives?

Et, si des jeunes gens paisibles et studieux, réunis au nom de la science, font une visite collective à un professeur éminent pour lui témoigner leur estime et leur approbation ; si cette démarche est unanime, calme, consciencieuse ; le pouvoir qui envoie des soldats pour l'entraver, pour la réprimer, ne viole-t-il pas la légalité?

Oui, le Pouvoir doit gouverner; mais il ne doit pas brutaliser. Sous le régime politique et social où nous vivons, tout ce que la loi ne défend pas, est permis. Or, la loi ne défend pas les visites collectives ; la loi ne défend pas les manifestations paisibles, les manifestations faites au nom d'une pensée scientifique ou d'un sentiment général. Donc, le Pouvoir qui emploie la force armée contre ces manifestations libres et licites, foule aux pieds la légalité et le droit des citoyens,

Le Pouvoir devient alors lui-même perturbateur ; il se fait violent et émeutier ; il porte le premier atteinte à l'ordre et à la paix publique; il ébranle dans sa base le système légal actuel, qui in[...]rete, d'inconvenance, dont les agents de l'autorité publique ne devraient jamais donner l'exemple.

Au surplus, le Pouvoir a reconnu lui-même ses torts ; il a condamné lui-même son intervention illégale, puisqu'il s'est hâté de relâcher les prisonniers et que l'affaire n'aura pas de suite. Le Pouvoir n'a pu s'empêcher de reconnaître que, devant des juges impartiaux, c'est lui qui serait regardé comme le violateur de la loi, de la liberté et du droit des citoyens.

Espérons que ce précédent, quelque fâcheux et déplorable qu'il soit, servira du moins à fixer les principes ; et que dorénavant l'autorité se montrera plus circonspecte, plus amie de la légalité. Espérons que le droit de manifestation collective s'exercera désormais librement, et que l'approbation donnée en commun à une idée ou à un homme, loin d'être traquée et poursuivie par le Pouvoir, sera protégée et comprise par lui.

La Police et les Étudiants.

Aujourd'hui le mot de *progrès* est devenu la devise du monde officiel. Les conservateurs les plus exclusifs se disent partisans d'un *progrès* sage et modéré. Le nom du *progrès* est encensé par l'Académie des sciences morales qui se montre pourtant fort peu amie de la chose. Enfin il n'est pas de procureur du roi qui, tout en réclamant la peine de la prison contre des ouvriers ou des écrivains populaires, ne brûle quelques grains d'encens sur l'autel de la civilisation, des lumières et du progrès.

Puisque tout se pique de progresser, la police devrait bien progresser aussi, se montrer plus intelligente, plus civile et ne pas lâcher en 1845 sur une place de Paris des brigades que l'on prendrait, à la douceur de leurs procédés, à l'aménité de leurs propos, pour des bandes d'estafiers ou d'alguazils.

Des étudiants vont complimenter un de leurs professeurs, démarche qui n'est punie par aucune loi. Ils reviennent paisiblement. Sur la place Saint-Sulpice, l'un d'eux monte sur un banc pour les engager à se retirer avec ordre. Ils se dispersent ; tout est terminé. Alors, la police juge à propos de troubler l'ordre et de causer du scandale ; elle arrête, elle *empoigne* brutalement sur la place de l'Ecole-de-Médecine, qui ? le jeune homme qui lui avait été désigné par ses espions, depuis la place Saint-Sulpice, pour avoir donné à ses camarades un sage conseil ; on lui tire les cheveux, on lui meurtrit la face, et pour détourner l'attention des étudiants, on a l'indignité de crier *au voleur !* Cette rouerie n'a pas même le mérite de la nouveauté. Elle fut inventée par les gendarmes de la Restauration, alors que la jeunesse des écoles protestait contre la fermeture des cours de MM. Guizot, Cousin, Villemain ; alors que ces messieurs accueillaient avec reconnaissance les ovations qui leur [...] aller ensemble puisqu'ils étaient de la même bande.

Nous citons la fin de la note :

M. Deschanel déclina ses titres, allégua ses fonctions publiques dont l'heure était instante, exhiba ses livres classiques, des listes d'élèves du collège Louis-le-Grand, et dix fois plus de preuves enfin qu'il n'en fallait pour le faire immédiatement relaxer d'une arrestation si stupide. On ne voulut l'entendre qu'après l'avoir fait conduire avec tous les autres dans un lieu ignoble et infect, où ils furent confondus pêle-mêle avec des gens de la police ou autres de cette espèce, qui étaient *attablés à boire et à fumer*.

L'odeur de ce bouge, éclairé ou obscurci par un quinquet puant, par les vapeurs d'un poêle de fonte et par celles qui s'exhalaient de tous ces hommes de police buvant et fumant, soulevait le cœur. Là seulement il fut permis à M. Deschanel de s'expliquer, après beaucoup d'autres ; mais on lui soutint que, puisqu'il avait été arrêté, c'est qu'il avait mérité de l'être, et qu'il fallait de nécessité qu'il eût pris part au tumulte, puisque autrement l'autorité eût été en peine de justifier tant d'arbitraire renforcé de tant de brutalité.

Ses affirmations en sens contraire furent accueillies fort ironiquement, et, comme il s'en plaignit, l'*homme qui portait l'écharpe bleue lui répondit ces mots : « Nous ne sommes pas ici pour faire de la politesse.* » M. Deschanel certifie que ces détails sont d'une exacte vérité.

La parole de ce jeune professeur, l'un des anciens élèves les plus distingués de l'Ecole normale, mérite toute confiance. Nous voulons croire que l'autorité supérieure lui saura gré de l'avoir éclairée et qu'elle réprimandera les agents, imitant cet officier de la garde municipale qui fit rentrer dans les rangs un cavalier pressé de charger avant l'ordre. Nous espérons que la police, avertie par les réclamations de l'opinion, s'occupera de civiliser ses agents, mais qu'elle se hâte, car il y a eu du temps perdu et leur éducation est fort arriérée.

Associations houillères de la Loire.

Nous recevons de M. Anselme Petetin la lettre suivante :

A Monsieur le rédacteur de la *Démocratie pacifique*.

Monsieur,

Dans l'un des remarquables articles que vous venez de publier sur les associations houillères de la Loire (numéro du 20 novembre), vous parlez d'une brochure publiée à Rive-de-Gier dans l'intérêt des grandes compagnies. Cette brochure est un article imprimé par moi dans la *Revue indépendante* (livraison du 25 mai 1844).

Cet article a fait, comme vous le remarquez, le fond de la discussion que renferme le rapport de M. Fénéon au conseil municipal de Saint-Etienne. J'ose même dire qu'il contient non seulement à peu près tout ce qui a été dit plus tard dans le *Journal* et le *Courrier de Saint-*

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
MARDI 9 DÉCEMBRE 1845.

Les nouveaux souscripteurs au numéro quotidien de la *Démocratie pacifique*, dont l'abonnement partira du 1er DÉCEMBRE, recevront, à titre de prime, les trois premiers volumes, précédemment publiés par nous, du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE.

LE CHEVALIER DE MAISON-ROUGE.

Episode de 1793 (1).

QUATRIÈME VOLUME.

LA FOI JURÉE (SUITE).

Maurice se méprit au sens de ces paroles, il recula d'un pas et regarda tristement la jeune femme :

— Geneviève, dit-il doucement, Geneviève, vous ne m'aimez donc pas?

Le regard de Geneviève se voila de larmes, elle détourna la tête et s'appuyant sur le dossier du sofa, elle éclata en sanglots.

— Hélas ! dit Maurice, vous voyez bien que vous ne m'aimez plus ! et non seulement vous ne m'aimez plus, Geneviève, mais il faut que vous éprouviez une espèce de haine contre moi pour vous désespérer ainsi.

Maurice avait mis tant d'exaltation et de douleur dans ces derniers mots, que Geneviève se redressa et lui prit la main.

— Mon Dieu, dit-elle, celui qu'on croyait le meilleur sera donc toujours égoïste!

— Egoïste, Geneviève, que voulez-vous dire?

— Mais vous ne comprenez donc pas ce que je souffre ? Mon mari en fuite, mon frère proscrit, ma maison en flammes, tout cela dans une nuit, et puis cette horrible scène entre vous et le chevalier.

Maurice l'écoutait avec ravissement, car il était impossible, même à la passion la plus folle, de ne pas admettre que de telles émotions accumulées pussent amener à l'état de douleur où Geneviève se trouvait.

— Ainsi vous êtes venue, vous voilà, je vous tiens, vous ne me quitterez plus !

Geneviève tressaillit.

— Où serais-je allée? répondit-elle avec amertume. Ai-je un asile, un abri, un protecteur autre que celui qui a mis un prix à sa protection? Oh ! furieuse et folle j'ai franchi le Pont-Neuf, Maurice, et en passant je me suis arrêtée pour voir l'eau sombre bruire à l'angle des arches ; cela m'attirait, me fascinait. Là, pour toi, me disais-je, pauvre femme, là est un abri ; là est un repos inviolable ; là est l'oubli.

— Geneviève, Geneviève ! s'écria Maurice, vous avez dit cela ?... Mais vous ne m'aimez donc pas?

— Je l'ai dit, répondit Geneviève à voix basse ; je l'ai dit et je suis venue.

Maurice respira et se laissa glisser mollement à ses pieds.

— Geneviève, murmura-t-il, ne pleurez plus. Geneviève, consolez-vous de tous vos malheurs, puisque vous m'aimez. Geneviève, au nom du ciel, dites-moi que ce n'est point la violence de mes menaces qui vous a amenée ici. Dites-moi que, quand même vous ne m'eussiez pas vu ce soir, en vous trouvant seule, isolée, sans asile, vous y fussiez venue, et acceptez le serment que je vous fais de vous délier du serment que je vous ai forcée de faire.

Geneviève abaissa sur le jeune homme un regard empreint d'une ineffable reconnaissance.

— Généreux ! dit-elle, oh ! mon Dieu, je vous remercie, il est généreux !

— Ecoutez, Geneviève, dit Maurice, Dieu que l'on chasse ici de ses temples, mais que l'on ne peut chasser de nos cœurs où il a mis l'amour, Dieu a fait cette soirée lugubre en apparence, mais étincelante au fond de joies et de félicités. Dieu vous a conduite à moi, Geneviève, il vous a mise entre mes bras, il vous parle par mon souffle ; Dieu, enfin, Dieu veut récompenser ainsi tant de souffrances que nous avons endurées, tant de vertus que nous avons déployées en combattant cet amour qui semblait illégitime, comme si un sentiment si long-temps pur et toujours si profond pouvait être un crime. Ne pleurez donc plus, Geneviève ! Geneviève, donnez-moi votre main. Voulez-vous être chez un frère, voulez-vous que ce frère baise avec respect le bas de votre robe, s'éloigne les mains jointes et franchisse le seuil sans retourner la tête ? Eh bien ! dites un mot, faites un signe, et vous allez me voir m'éloigner, et vous serez seule, libre et en sûreté comme une vierge dans une église. Mais au contraire, ma Geneviève adorée, voulez-vous vous souvenir que je vous ai tant aimée que j'ai failli en mourir, que pour cet amour que vous pouvez faire fatal ou heureux, j'ai trahi les miens, que je me suis rendu odieux et vil à moi-même; voulez-vous songer à tout ce que l'avenir nous garde de bonheur : à la force et à l'énergie qu'il y a dans notre jeunesse et dans notre amour pour défendre ce bonheur qui commence contre quiconque voudrait l'attaquer ? Oh ! Geneviève, toi qui es un ange de bonté, veux-tu, dis? veux-tu rendre un homme si heureux qu'il ne regrette plus la vie et qu'il ne désire plus le bonheur éternel ? Alors, au lieu de me repousser, souris-moi, ma Geneviève, laisse-moi appuyer ta main sur mon cœur, penche-toi vers celui qui t'aspire de toute sa puissance, de tous ses vœux, de toute son âme. Geneviève, mon amour, ma vie, Geneviève, ne reprends pas ton serment !

Le cœur de la jeune femme se gonflait à ces douces paroles ; la langueur de l'amour, la fatigue de ses souffrances passées épuisaient ses forces, les larmes ne revenaient plus à ses yeux et cependant les sanglots soulevaient encore sa poitrine brûlante.

Maurice comprit qu'elle n'avait plus de courage pour résister, il la saisit entre ses bras. Alors elle laissa tomber sa tête sur son épaule et ses longs cheveux se dénouèrent sur les joues ardentes de son amant.

En même temps Maurice sentit bondir sa poitrine, soulevée encore comme les vagues après l'orage.

— Oh ! tu pleures, Geneviève, lui dit-il avec une profonde tristesse, tu pleures. Oh ! rassure-toi. Non, non, jamais je n'imposerai l'amour à une douleur dédaigneuse. Jamais mes lèvres ne se souilleront d'un baiser qu'empoisonnera une seule larme de regret.

Et il desserra l'anneau vivant de ses bras, il écarta son front de celui de Geneviève et se détourna lentement.

Mais aussitôt, par une de ces réactions si naturelles à la femme qui se défend et qui désire tout en se défendant, Geneviève jeta au cou de Maurice ses bras tremblants, l'étreignit avec violence et colla sa joue glacée et humide encore des larmes qui venaient de se tarir sur la joue ardente du jeune homme.

— Oh ! murmura-t-elle ; ne m'abandonne pas, Maurice, car je n'ai plus que toi au monde !

LE LENDEMAIN.

Un beau soleil venait à travers les persiennes vertes dorer les feuilles de trois grands rosiers placés dans des caisses de bois sur la fenêtre de Maurice.

Ces fleurs, d'autant plus précieuses à la vue que la saison commençait à fuir, embaumaient une petite salle à manger dallée, reluisante de propreté, dans laquelle, à une table servie sans profusion mais élégamment, venaient de s'asseoir Geneviève et Maurice.

La porte était fermée, car la table supportait tout ce dont les convives avaient besoin. On comprenait qu'ils s'étaient dit :

— Nous nous servirons nous-mêmes.

On entendait dans la pièce voisine remuer l'officieux empressé comme l'Ardélion de *Phèdre*. La chaleur et la vie des derniers beaux jours entraient par les lames entrebâillées de la jalousie, et faisaient briller comme de l'or et de l'émeraude les feuilles des rosiers caressées par le soleil.

Geneviève laissa tomber de ses doigts sur son assiette le fruit doré qu'elle tenait, et, rêveuse, souriant des lèvres seulement, tandis que ses grands yeux languissaient dans la mélancolie, elle demeura ainsi silencieuse, inerte, engourdie, bien que vivante et heureuse au soleil de l'amour, comme l'étaient ces belles fleurs au soleil du ciel.

Bientôt ses yeux cherchèrent ceux de Maurice, et ils rencontrèrent fixés sur elle : lui aussi la regardait et rêvait.

Alors elle posa son bras si doux et si blanc sur l'épaule du jeune homme, qui tressaillit ; puis elle y appuya sa tête avec cette confiance et cet abandon qui sont bien plus que de l'amour.

Geneviève le regardait sans lui parler et rougissait en le regardant.

Maurice n'avait qu'à incliner légèrement la tête pour appuyer ses lè-

(1) Voyez les numéros du 21 mai au 19 juillet, et du 5 au 7 décembre. — La reproduction de tout ou partie de ce roman est formellement interdite.

immédiate et par voie administrative, de toutes les réunions de concessions, anciennes ou récentes, et à la perpétuité indéfinie de l'exploitation morcelée, M. Fénéon pose des conclusions subsidiaires qui sont exactement les miennes, et, à peu de chose près, les vôtres. Et cette grande contradiction est entourée de contradictions de détail, qui ne sont pas, toutefois, d'une faible importance dans la question.

Ainsi, en combattant le système de la concentration, M. Fénéon avait déclaré que l'un des grands avantages allégués en faveur de ce système n'existait pas ; que le gaspillage ancien du charbon avait cessé ; qu'à Rive-de-Gier, la perte était à peu près nulle.

Et pourtant, dans ses conclusions subsidiaires, une des trois conditions principales qu'il veut que l'administration exige des compagnies, c'est une haute direction imposée par l'Etat à chaque groupe, et proposée au bon aménagement, à l'enlèvement total du charbon.

Les deux autres conditions sont : 1° dans l'intérêt des ouvriers : salaire convenable, organisation sur une large échelle des caisses de secours et des pensions de retraite ; participation dans les bénéfices ; 2° dans l'intérêt des consommateurs : fixation d'un maximum de prix des diverses qualités de charbon, etc.

Or, encore une fois, ce sont là, mot pour mot, mes conclusions longuement motivées, et il ne tiendrait qu'à moi, si je voulais imiter M. Fénéon, de voir en lui un avocat des compagnies.

Mais laissons ces insinuations ou ces incriminations personnelles. Elles sont indignes d'hommes sincères comme M. Fénéon, et, je puis le dire, comme moi. La preuve que mon opinion sur cette question était indépendante, désintéressée, inspirée par ma conviction propre et non par les vues des compagnies, c'est que j'ai cessé les fonctions que je remplissais auprès de celles de Saint-Etienne, et que, les ayant quittées, je persiste cependant dans les vues que je proposais alors.

En résumé, M. Fénéon, dans ses conclusions subsidiaires ; vous, monsieur, dans les excellentes études que vous venez de publier ; moi, enfin, qui ai le premier appelé sur cette question l'attention du public et de l'administration ; tous les hommes impartiaux, en un mot, sont d'accord sur le fond, sur les conditions essentielles qu'il importe d'obtenir dans l'organisation de la centralisation.

La dissidence qui reste ne porte plus que sur des points secondaires.

Ainsi, vous, monsieur, vous demandez, je le crains, à la concentration plus qu'elle ne peut donner aujourd'hui. Même quand vous ne proposeriez ce plan complet que pour un avenir indéterminé, il pourrait encore avoir ce résultat fâcheux d'effrayer même les gens bien intentionnés qui sont dans les compagnies, et de les pousser à l'inertie par découragement d'atteindre à votre idéal ; de jeter, peut-être, sur les parties immédiatement réalisables, une nuance d'utopie, qui serait d'un grand secours à ceux qui ont, de parti pris, la résolution de ne rien faire dans le sens des intérêts généraux, et d'exploiter, sans risque et sans limite, l'immense pouvoir que va donner la concentration aux intérêts individuels.

La dissidence porte encore sur les procédés légaux et administratifs par lesquels on peut arriver à imposer à la centralisation les conditions unanimement regardées comme nécessaires à l'intérêt général.

Ce point est plus grave qu'il ne paraît au premier abord.

Quant aux articles du Code pénal qui concernent la coalition, comment s'appliqueraient-ils à une fusion de capitaux, à une association, non pas fictive et momentanée, mais réelle et perpétuelle ? Ce n'est pas, monsieur, dans la *Démocratie pacifique* qu'il est nécessaire de le répéter : cette toute-puissance des capitaux, dont les masses réunies peuvent massacrer toutes les fortunes, toutes les entreprises plus faibles, est une des grandes iniquités légales qui restent dans notre état social ; mais enfin, cette iniquité existe ; elle est acceptée, elle est subie universellement, et ce n'est pas l'administration que nous connaissons, celle que nous voyons s'agenouiller devant cette force quand la loi ordonnerait de lui résister, ce n'est pas cette administration qui violera la loi pour entrer en lutte contre cette puissance suprême de l'argent.

Acceptons donc les faits pour ce qu'ils sont, et voyons par quel moyen légal l'Etat peut imposer ses conditions aux associations.

Par le moyen le plus simple et que M. Fénéon me paraît avoir traité trop légèrement.

Nul puits ne peut légalement s'ouvrir, nul ne peut être abandonné sans l'autorisation de l'administration publique.

Or, le but principal, le principal moyen de succès et d'économie que se propose la concentration, c'est précisément d'ouvrir des puits sur certains points, d'en fermer sur quelques autres. En un mot, le consentement de l'administration est nécessaire à la centralisation, non pour se constituer, mais pour se réaliser industriellement.

L'administration n'a qu'à annoncer par avance qu'elle n'accordera ce consentement qu'à la condition que la centralisation prendra la forme de la *Société anonyme*.

Or, la Société anonyme ne peut se fonder que sur des statuts approuvés par le Conseil d'Etat, lequel a droit d'exiger qu'on y insère certaines clauses ; par exemple, la nomination d'un commissaire du gouvernement pour surveiller leur exécution ; par exemple, encore, que les salaires des diverses catégories d'ouvriers, les prix de vente des diverses qualités de charbon (si cette dernière fixation est praticable), seront fixés de concert entre la Compagnie et l'administration publique, et ne pourront être changés que du consentement de celle-ci ; par exemple, enfin, que telles et telles mesures seront prises pour la formation des caisses de secours, de retraite, etc., par des prélèvements opérés, non sur les quantités extraites, comme le voulait l'ordonnance de 1817 (1), base fausse et irrationnelle, mais sur les bénéfices de l'association, qui seront d'autant mieux connus que le Conseil d'Etat peut et doit exiger encore que les inventaires lui soient annuellement soumis, comme le sont ceux de plusieurs autres grandes entreprises.

En résumé, le Conseil d'Etat peut former de ses mains l'association centralisée, absolument comme il le jugera nécessaire à la protection des intérêts généraux de la consommation et de ceux des ouvriers.

Maintenant, l'administration aura-t-elle la force de faire sérieusement ce qu'elle peut faire légalement ? Saura-t-elle nommer auprès de la compagnie des commissaires capables et honnêtes, et les soutenir, en recourir à des lois nouvelles, en se servant des armes qu'elle tient dans sa main.

(1) Le prélèvement proportionnel aux quantités extraites devra continuer pour les propriétaires de *tréfonds* qui ne sont pas compris dans l'association.

Aura-t-il le cœur de le vouloir ? aura-t-il l'énergie de le vouloir sérieusement et avec persévérance ? Ou bien laissera-t-il lâchement les intérêts privés se tendre sous ses yeux des embûches, s'organiser pour la guerre et préparer, pour l'avenir, des désordres mille fois plus difficiles à réprimer que n'est le présent à régulariser ?

Je suis, monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

ANSELME PETETIN.

Nous sommes heureux de constater que M. Anselme Petetin, après avoir étudié sur les lieux les avantages et les inconvénients des associations charbonnières, partage sur cette question notre manière de voir, et arrive à peu près aux mêmes conclusions que nous. La dissidence porte sur deux points qu'il est important d'examiner.

Suivant M. Petetin, notre amour du progrès nous entraîne trop loin ; nous présentons aux compagnies un idéal trop parfait, une application trop complète du régime sociétaire, et notre plan a l'inconvénient « de jeter peut-être sur les parties immédiatement réa-» lisables une nuance d'utopie qui serait d'un grand secours à ceux » qui, ont de parti pris, la résolution de ne rien faire. »

Nous ne pouvons accepter cette critique. Le meilleur moyen d'éclairer et d'activer le progrès social, c'est de présenter à l'esprit des hommes le type de l'ordre absolu, c'est de montrer à quel but final les tendances progressives doivent aboutir dans un temps indéterminé. Nous n'avons pas demandé aux compagnies exploitant actuellement les houillères de la Loire de réaliser notre idéal, mais seulement de s'en rapprocher, dans la mesure de leur bon vouloir et de leurs forces. Entre l'état actuel des choses et celui que nous avons esquissé, il y a toute la différence du bien au mal ; rien n'empêche les compagnies de s'arrêter au médiocre et de s'en tenir aux parties de notre plan qui leur sembleront de l'application la plus facile. Qu'est-ce que notre conception d'une *association exploitant toutes les houillères de la Loire* ? Une lumière projetée sur l'avenir, un sujet de méditation présenté aux hommes d'intelligence. Quant à nos conclusions pratiques, elles sont formulées dans un projet de loi qui ne saurait effrayer les hommes les plus timorés, puisque nous y prévoyons même le cas où les ouvriers, toujours soumis à la loi du salaire, ne recevraient aucune part dans les bénéfices.

Quant au second point qui nous sépare de M. Petetin, la dissidence n'est pas réelle, et nous accueillons avec empressement une pensée qui complète la nôtre. En demandant une loi nouvelle qui soumît à l'autorisation de l'Etat les sociétés formées pour l'exploitation des mines importantes et qui imposât à ces sociétés différentes conditions, nous n'avions pourvu qu'à l'avenir, avenir éloigné si l'on songe à la lenteur avec laquelle nos législateurs fonctionnent. M. Anselme Petetin indique un moyen légal d'agir sur les sociétés existantes, et de leur imposer les garanties réclamées par les ouvriers et par les consommateurs. Il fait très bien sentir que la nécessité d'obtenir une autorisation pour percer de nouveaux puits, pour abandonner les anciens, place les compagnies charbon-

---

res sur les lèvres entr'ouvertes de sa maîtresse.

Il inclina la tête : Geneviève pâlit, et ses yeux se fermèrent comme les pétales de la fleur qui cache son calice aux rayons de la lumière.

Ils demeuraient ainsi endormis dans cette félicité inaccoutumée, quand le bruit aigu de la sonnette les fit tressaillir.

Ils se détachèrent l'un de l'autre.

L'officieux entra et referma mystérieusement la porte.

— C'est le citoyen Lorin, dit-il.

— Ah ! ce cher Lorin, dit Maurice ; je vais aller le congédier. Pardon, Geneviève.

Geneviève l'arrêta.

— Congédier votre ami, Maurice ! dit-elle, un ami, un ami qui vous a consolé, aidé, soutenu. Non, je ne veux pas plus chasser un tel ami de votre maison que de votre cœur ; qu'il entre, Maurice, qu'il entre.

— Comment, vous permettez ? dit Maurice.

— Je le veux, dit Geneviève.

— Oh ! mais vous trouvez donc que je ne vous aime pas assez ! s'écria Maurice ravi de cette délicatesse, et c'est de l'idolâtrie qu'il vous faut !

Geneviève tendit son front rougissant au jeune homme, Maurice ouvrit la porte, et Lorin entra, beau comme le jour, dans son costume de demi-muscadin : en apercevant Geneviève il manifesta une surprise à laquelle succéda aussitôt un respectueux salut.

— Viens, Lorin, viens, dit Maurice, et regarde madame ; tu es détrôné, Lorin ; il y a maintenant quelqu'un que je te préfère ; j'eusse donné ma vie pour toi ; pour elle, je ne t'apprends rien de nouveau, Lorin ; pour elle j'ai donné mon honneur.

— Madame, dit Lorin avec un sérieux qui accusait en lui une émotion bien profonde, je tâcherai d'aimer plus que vous Maurice, pour que lui ne cesse pas de m'aimer tout-à-fait.

— Asseyez-vous, monsieur, dit en souriant Geneviève.

— Oui, assieds-toi, dit Maurice qui, ayant serré à droite la main de son ami, à gauche celle de sa maîtresse, venait de s'emplir le cœur de toute la félicité qu'un homme peut ambitionner sur la terre.

— Alors, tu ne veux donc plus mourir, tu ne veux donc plus te faire tuer ?

— Comment cela ? demanda Geneviève.

— Oh ! mon Dieu, dit Lorin, que l'homme est un animal versatile, et que les philosophes ont bien raison de mépriser sa légèreté ; en voilà un, croiriez-vous cela, madame ? qui voulait hier soir se jeter au feu, se jeter à l'eau, qui déclarait qu'il n'y avait plus de félicité possible pour lui en ce monde ; et voilà que je le retrouve ce matin, gai, joyeux, le sourire sur les lèvres, le bonheur sur le front, la vie dans le cœur, en face d'une table bien servie ; il est vrai qu'il ne mange pas, mais cela ne prouve pas qu'il en soit plus malheureux.

— Comment, dit Geneviève, il voulait faire tout cela ?

— Tout cela, et bien d'autres choses encore ; je vous raconterai tout cela plus tard, mais pour le moment j'ai très faim ; c'est la faute de Maurice, qui m'a fait courir tout le quartier Saint-Jacques, hier soir ; permettez donc que j'entame votre déjeuner, auquel vous n'avez touché ni l'un ni l'autre.

— Tiens, il a raison ! s'écria Maurice avec une joie d'enfant ; déjeunons, je n'ai pas mangé, ni vous non plus, Geneviève ?

Il guettait l'œil de Lorin à ce nom, mais Lorin ne sourcilla point.

— Ah ! çà, mais tu avais donc deviné que c'était elle ? lui demanda Maurice.

— Parbleu ! répondit Lorin en se coupant une large tranche de jambon blanc et rose.

— J'ai faim aussi, dit Geneviève en tendant son assiette.

— Lorin, dit Maurice, j'étais malade hier soir.

— Tu étais plus que malade, tu étais fou.

— Eh bien ! je crois que c'est toi qui es souffrant ce matin.

— Comment cela ?

— Tu n'as pas encore fait de vers.

— J'y songeais à l'instant même, dit Lorin.

> Lorsqu'il siége au milieu des Grâces,
> Phébus tient sa lyre à la main ;
> Mais de Vénus s'il suit les traces,
> Phébus perd sa lyre en chemin.

— Bon, voilà toujours un quatrain, dit Maurice en riant.

— Et il faudra que tu t'en contentes, vu que nous allons causer de choses un peu moins gaies.

— Qu'y a-t-il encore ? demanda Maurice avec inquiétude.

— Il y a que je suis prochainement de garde à la Conciergerie.

— A la Conciergerie ! dit Geneviève, près de la reine ?

— Près de la reine... je crois qu'oui, madame.

Geneviève pâlit, Maurice fronça le sourcil et fit un signe à Lorin.

Celui-ci se coupa une nouvelle tranche de jambon, double de la première.

La reine avait, en effet, été conduite à la Conciergerie, où nous allons la suivre.

LA CONCIERGERIE.

A l'angle du pont au Change et du quai aux Fleurs s'élèvent les restes du vieux palais de saint Louis, qui s'appelait par excellence le Palais, comme Rome s'appelait la Ville, et qui continue à garder ce nom souverain depuis que les seuls rois qui l'habitent, sont les greffiers, les juges et les plaideurs.

C'est une grande et sombre maison que celle de la justice, et qui fait plus craindre qu'aimer la rude déesse. On y voit tout l'attirail et toutes les attributions de la vengeance humaine réunis en un étroit espace. Ici les salles où l'on garde les prévenus, plus loin celles où on les juge, plus bas les cachots où on les enferme quand ils sont condamnés ; à la porte, la petite place où on les marque du fer rouge et infâmant ; enfin, à cent cinquante pas de la première, l'autre place plus grande où on les tue, c'est-à-dire la Grève où l'on achève ce qui a été ébauché au Palais.

La justice, comme on le voit, a tout sous la main.

Toute cette partie d'édifices accolés les uns aux autres, mornes, gris, percée de petites fenêtres grillées où les voûtes béantes ressemblent à des antres grillés qui longent le quai des Lunettes : c'est la Conciergerie.

Cette prison a des cachots que l'eau de la Seine vient humecter de son noir limon ; elle a des issues mystérieuses qui conduisaient autrefois au fleuve les victimes qu'on avait intérêt à faire disparaître.

Vue en 1793, la Conciergerie, pourvoyeuse infatigable de l'échafaud ; la Conciergerie, disons-nous, regorgeait de prisonniers dont on faisait en une heure des condamnés : à cette époque, la vieille prison de saint Louis était bien réellement l'hôtellerie de la mort.

Sous les voûtes des portes se balançait la nuit une lanterne au feu rouge, sinistre enseigne de ce lieu de douleurs.

La veille de ce jour où Maurice, Lorin et Geneviève déjeunaient ensemble, un sourd roulement avait ébranlé le pavé du quai et les vitres de la prison ; puis le roulement avait cessé en face de la porte ogive ; des gendarmes avaient frappé à cette porte avec la poignée de leur sabre, cette porte s'était ouverte, la voiture était entrée dans la cour, et quand les gonds avaient tourné derrière elle, quand les verroux avaient grincé, une femme en était descendue.

Aussitôt le guichet béant devant elle l'engloutit. Trois ou quatre têtes curieuses qui s'étaient avancées à la lueur des flambeaux pour considérer la prisonnière, et qui étaient apparues dans la demi-teinte se plongèrent dans l'obscurité, puis on entendit quelques rires vulgaires et quelques adieux grossiers échangés entre les hommes qui s'éloignaient et qu'on entendait sans les voir.

Celle qu'on amenait ainsi était restée en dedans du premier guichet avec ses gendarmes ; elle vit qu'il fallait en franchir un second, mais elle oublia que pour passer un guichet on doit à la fois hausser le pied et baisser la tête, car on trouve en bas une marche qui monte et en haut une voûte qui descend.

La prisonnière, encore mal habituée sans doute à l'architecture des prisons, malgré le long séjour qu'elle y avait faite, oublia de baisser son front et se heurta violemment à la barre de fer.

— Vous êtes-vous fait mal, citoyenne ? demanda un des gendarmes.

— Rien ne me fait plus mal à présent, répondit-elle tranquillement.

Et elle passa sans proférer aucune plainte, quoique l'on vît au-dessus du sourcil la trace presque sanglante qu'y avait laissé le contact de la barre de fer.

Bientôt on aperçut le fauteuil du concierge, fauteuil plus vénérable aux yeux des prisonniers que ne l'est aux yeux des courtisans le trône d'un roi, car le concierge d'une prison est le dispensateur des grâces, et toute grâce est importante pour un prisonnier ; souvent la moindre faveur change son ciel sombre en un firmament lumineux.

(*La suite à demain.*) ALEXANDRE DUMAS.

[illegible] compagnie, une action définitive et huit douzièmes d'action, et à laisser d'abord 125 francs, et ensuite les huit douzièmes de 125 francs, soint environ 83 fr. 44 c.

Il n'en est pas ainsi. On vous garde bien 125 fr. pour les douze premières actions changées en une action définitive; mais on ne veut pas des 83 fr. 44 c. On vous rend les 480 fr. que vous avez déposés pour 8 actions Odiot, sans vous donner aucun titre à la place, ou bien, si vous tenez à avoir un titre définitif, on garde ces 480 francs jusqu'à ce que vous ayez acheté le complément de votre seconde action.

Voici la raison de cette manière d'agir :

En abandonnant les 8/12 d'action Odiot, et en retirant 480 f., l'actionnaire perd la prime qui est aujourd'hui acquise aux actions de Strasbourg, c'est-à-dire les 8/12 de 25 ou 30, c'est-à-dire 16 fr. que gagne le banquier.

L'actionnaire refuse de faire ce sacrifice, de payer cet impôt à la compagnie, et veut garder les 8/12 d'action qui lui appartiennent. La compagnie y consent, mais alors elle garde les 480 francs jusqu'à ce que l'actionnaire ait trouvé le moyen d'acheter sur la place 4 actions Odiot. C'est encore le moyen pour le banquier de faire un bénéfice sur la vente de morceaux de papier qui, depuis l'adjudication, ne sauraient plus avoir aucune valeur.

Il vous vendra des actions Odiot avec une prime qui entrera dans sa poche. D'une façon ou d'une autre, l'actionnaire paie donc. C'est son métier, comme celui du banquier est de... capitaliser.

On lit dans la *Gazette d'Augsbourg* du 4 décembre :

« Dans les premiers jours de ce mois, un mouvement populaire a eu lieu à Rimini. Par suite de cette affaire, le cardinal Gezzi, à Forli, vient d'interdire l'exportation des grains. On permet seulement d'embarquer tous les jours dix charrettes de blé (ce qui fait à peine la valeur du chargement d'une barque). Cette détermination a été précédée d'une proclamation du cardinal qui jette quelque jour sur les derniers évènements de Rimini. Elle est ainsi conçue :

« Nous avons appris avec la plus vive douleur la conduite coupable de certains habitants de Rimini, qui se sont laissés entraîner à des désordres et à des violences contre quelques particuliers, craignant à tort la disette. Ces désordres nous ont causé d'autant plus de déplaisir qu'ils ont eu lieu au moment où le gouvernement, toujours jaloux d'assurer le bien-être de ses sujets, s'occupait des mesures utiles à prendre.

» Disposés à la douceur, nous voulons jeter un voile sur le passé ; cependant nous prévenons tous ceux qui seraient tentés de renouveler des scènes de violence et de désordre très regrettables, que la loi sera rigoureusement appliquée contre les coupables. Le gouvernement, qui a à cœur le bien général, s'occupe avec sollicitude des classes pauvres. Puissent celles-ci avoir foi dans les vues charitables et bienveillantes du gouvernement. L'autorité saura assurer la subsistance du peuple sans que l'intérêt du propriétaire soit compromis. Le gouvernement a l'œil sur les menées des hommes qui, sous le masque d'une fausse compassion, cherchent à égarer les esprits et à faire naître des inquiétudes qui ne sont pas fondées. Nous engageons les classes pauvres à ne pas prêter l'oreille aux insinuations de ces faux frères, et à compter sur la sollicitude toute paternelle du gouvernement. »

Ceux de nos Souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 15 décembre, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande *directe* d'abonnement ou de renouvellement doit être adressée *franco* au gérant, et être accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu ; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.

On s'abonne, à Paris, rue de Seine, 10, chez tous les libraires, chez les directeurs des postes et des messageries, et chez les correspondants du Comptoir central de la librairie, qui, tous, reçoivent les abonnements sans augmentation de prix.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — L'empereur Nicolas n'est attendu à Vienne que du 18 au 20 décembre. — Le grand-duc Constantin de Russie est parti de Plymouth avec les deux navires de guerre dont il était escorté : le prince se rend à Palerme. — Ibrahim-Pacha a laissé 1 500 fr. aux pauvres de Marseille, et a envoyé au directeur du théâtre 500 fr. pour la représentation à laquelle il a assisté. S. A. a remis aussi 400 fr. aux ouvriers de M. Forbin-Janson. — Le duc Ferdinand de Saxe-Cobourg est arrivé le 25 novembre à Lisbonne, où il doit passer l'hiver près de son fils, mari de la reine de Portugal. — Le portrait de Paraïta, régent de Taïti pour le gouvernement du protectorat, va être envoyé au musée de Versailles. Paraïta sera représenté en grand uniforme d'officier supérieur. — L'Académie française tiendra sa séance publique annuelle jeudi prochain, 11 décembre. — C'est le samedi, 20 de ce mois, à onze heures du matin, qu'auront lieu, au palais de la Bourse, à Paris, les élections annuelles pour le renouvellement d'un tiers des membres de la chambre de commerce de la Seine. — La fièvre typhoïde exerce en ce moment de grands ravages dans quelques communes voisines d'Auxerre. Plusieurs personnes ont déjà succombé. — Le 1er janvier prochain expire le délai de rigueur accordé pour convertir les monnaies de billon dont le retrait a été ordonné. A partir du 1er janvier, les pièces de six liards et de deux sous à l'N qui seraient encore présentées aux bureaux de change ne seront plus reçues qu'au poids et payées d'après leur valeur intrinsèque. — D'après les journaux de Madrid du 2 décembre, on aurait ressenti ce jour-là même dans cette capitale, à cinq heures un quart du matin, une légère secousse de tremblement de terre. — Depuis quelque temps, le Vésuve vomit continuellement une épaisse fumée, et parfois il lance des flammes et des pierres ardentes, ce qui n'empêche pas un grand nombre d'étrangers curieux de monter jusqu'au cratère même de ce volcan. Le [illegible] conformes à l'indication qu'il avait donnée. M. l'abbé Paramelle sera de retour dans ce département le 1er mars prochain, époque à laquelle il continuera, jusqu'à parfait achèvement, ses courses géologiques. Il a reçu dans le Jura plus de quinze cents demandes ; c'est le plus grand nombre de souscriptions qu'il ait obtenues jusqu'à présent dans un même département.

UNE ÉPIDÉMIE. — Une fièvre typhoïde vient de se manifester avec une telle intensité au grand séminaire de Nantes, qu'en peu de jours trente séminaristes ont été atteints de l'épidémie ; un seul a succombé jusqu'à présent, mais plusieurs donnent de vives inquiétudes. L'évacuation des autres a été jugée nécessaire, et l'*Hermine* dit qu'il n'est resté au séminaire que ceux qui, par dévouement, ont voulu consacrer leurs soins à leurs confrères malades.

NAUFRAGES. — On écrit d'Anvers, le 6 de ce mois : « Les nouvelles du bas de la rivière sont désastreuses, et nous avons à enregistrer plusieurs sinistres occasionnés par la série de mauvais temps dont nous sommes assaillis depuis plusieurs jours. Mercredi, 3 de ce mois, au point du jour, on aperçut de Flessingue une goëlette échouée sur le banc dit Walwich-staert, ayant un pavillon belge ou français en détresse, et sur lequel la mer brisait avec fureur, de manière à le couvrir tout entier. Des ordres furent immédiatement donnés, le grand canot-bateau du pilotage belge et un bateau pilote hollandais se portèrent successivement sur le lieu du sinistre, mais le peu de fond força les deux derniers à se tenir à une assez grande distance. Le canot du pilotage belge, monté par le patron Oelsen, put seul s'en approcher, mais les brisants étaient tels, qu'il était impossible d'accoster le bâtiment d'aucun côté pour sauver au moins l'équipage. Force fut donc au patron de se tenir avec son canot dans le voisinage, pour profiter de la première occasion favorable. Ils demeurèrent dans cette position jusqu'à deux heures de l'après-midi, moment auquel la goëlette, poussée par la marée montante, franchit le banc et se trouva dans une eau plus profonde où elle coula en moins de dix minutes. L'équipage s'était sauvé dans les haubans, et montait à mesure que le bâtiment s'enfonçait. C'est alors que le patron Oelsen, par un trait d'audace digne des plus grands éloges, se porta vivement avec son canot au-dessus du navire submergé, et réussit, après bien des efforts, à recueillir les six hommes qui composaient l'équipage et à les conduire à Flessingue. C'est en ce moment que l'on a pu savoir que la goëlette s'appelait *la Céline*, sous pavillon français, commandée par le capitaine Corbell, venant de Caen, avec un chargement de pommes de terre et qui était entrée sans pilote de mer. Le bâtiment est entièrement perdu. Le même jour, un bateau pilote hollandais a recueilli dans la mer du Nord, l'équipage du chasse-marée français *Alcion*, capitaine Labbé, venant de Newcastle, en destination de Saint-Malo. Le navire avait une forte voie d'eau, et l'on nous informe que le capitaine ne voulait point l'abandonner et demandait assistance pour le conduire dans le port le plus voisin. D'après nos rapports, il resta même à bord après que son équipage l'eut quitté, et ne se résolut enfin à passer lui-même sur le bateau pilote, qu'après qu'il eut vu la complète inutilité de ses efforts pour faire tenter le sauvetage. On parle encore d'un brick ou goëlette inconnu, qui se serait perdu, corps et bien, sur le banc dit *Bansaert*. »

LA FÊTE DE LA SAINTE-BARBE. — On écrit de Brest, le 4 décembre : « Ce matin, l'état-major et l'équipage de la frégate *l'Iphigénie*, auxquels s'étaient joints les matelots-canonniers de la division, se sont rendus en corps, la musique et les tambours des équipages de ligne en tête, à la chapelle de la marine, pour y assister à une messe en musique, à l'occasion de la fête de sainte Barbe, patronne de l'artillerie. La statue de la sainte était au centre d'une gracieuse petite embarcation, à la poupe de laquelle flottait le pavillon national, et dont la proue était armée d'un pierrier en cuivre. Un mousse d'une figure charmante se tenait en grand costume contre la statue, portant fièrement sur l'épaule une hache d'abordage, et représentant ainsi la marine française défendant à la fois la patrie et la religion. Venait ensuite, comme emblème de l'artillerie, un fort qui était porté, ainsi que l'embarcation, par des matelots canonniers. Sortis de la chapelle, le cortège et les marins, suivis d'une foule immense, se sont rendus dans un ordre parfait devant l'hôtel de la Préfecture, d'où, après une courte station, ils se sont dirigés sur l'hôtel de la Majorité générale de la marine. Des banquets et des bals ont complété cette fête maritime, à laquelle nos autorités se sont prêtées avec un empressement dont on ne saurait trop les féliciter. »

L'HONNEUR DE L'HUMANITÉ. — L'un des jours de la semaine dernière, un cultivateur des environs de Courtrai, faisant une visite autour de ses terres, aperçut, dit la *Chronique*, un individu occupé à remplir ses poches de navets, avec un sentiment visible d'appréhension, et prenant soin de conserver les feuilles, que les voleurs de profession se gardent bien d'emporter. Quand il eut ainsi rempli ses poches, il se boutonna jusqu'au cou, mit encore une couple de navets dans son chapeau, et se hâta de reprendre le chemin de la ville. Les domestiques voulaient arrêter cet homme. — Non pas, fit le maître, ce n'est pas là un malfaiteur, et il ordonna à son garçon de ferme de suivre l'inconnu. Celui-ci, avant de franchir les portes, avait nettoyé ses navets avec soin. Arrivé en ville, il entra dans une maison de chétive apparence. A l'entrée de cet homme dans cette pauvre demeure, on eût comme entendu un cri sauvage de joie et de satisfaction, et les mots de *vader! vader!* avaient, au milieu de sanglots étouffés, frappé son oreille. Au bout d'une demi-heure d'attente environ, le domestique heurta à la porte sous un prétexte. L'intérieur de cette maison présentait le plus triste aspect : quatre enfants se tenaient accroupis autour d'une vieille étuve, sur laquelle se trouvait un grand pot en terre cuite. On cuisait une espèce de soupe faite avec des navets et leurs feuilles, un peu de graisse de porc et du pain noir.

« Il y a deux jours, lui dit la mère de cette malheureuse famille, que nous vivons avec un pain de seigle, et mon mari a eu, ce soir, ces navets d'un paysan hors la porte. » Les larmes vinrent aux yeux du domestique ; il mit dans la main de l'infortuné pauvre ouvrier quelques gros sous qu'il avait sur lui et disparut pour aller rendre compte à son patron de ce qu'il avait vu. Le matin, le fermier appela son domestique, lui [illegible] remplir un grand panier de pommes de terre, lui donna deux grands pains et lui dit d'aller porter le tout à la pauvre famille qui se contentait de manger ce qu'on ne donnait pas même aux be[illegible] — « Dis bien à cet homme, lui répéta-t-il, qu'il n'a plus besoin de [illegible]

Histoire de la Littérature française

DE M. NISARD.

Ce n'est pas une petite entreprise que de vouloir écrire l'histoire générale et complète d'une littérature. On risque fort de succomber à la tâche. Il faudrait avoir, pour y réussir, bien des qualités trop souvent contradictoires : l'impartialité, la patience, la mobilité d'impressions, l'étendue de l'esprit, la force de conception, le calme des sens, la fraîcheur de l'imagination, la jeunesse du cœur. S'il ne possède que quelques-unes seulement de ces facultés (ce qui presque toujours arrive, car elles sont comme je l'ai dit très souvent contradictoires, et les unes ne grandissent qu'au détriment des autres), l'historien littéraire pourra-t-il s'élever assez au-dessus des préjugés, soit de la jeunesse, soit de l'âge mûr, de la liberté et de la règle, de l'imagination et de la raison, pour étudier toute une littérature dans ses rapports avec l'individu, avec la société, avec l'humanité? pourra-t-il reconnaître ce qu'elle a reçu des autres littératures, ce qu'elle leur a donné, ce qu'elle a fait pour la liberté, pour la raison, pour l'imagination, pour le cœur? pourra-t-il, enfin, rendre égale justice à tous les écrivains de différents pays, d'esprit divers et de genre opposé? ses facultés dominantes ne l'entraîneront-elles pas de préférence vers ceux qu'il reconnaîtra doués des mêmes facultés? tiendra-t-il la balance égale entre Shakespeare et Boileau, Cervantes et Bossuet, Rabelais et Schiller, Dante et Racine? ne sera-t-il pas ou trop vieux ou trop jeune, ou trop raisonnable ou trop poète? ne s'enfermera-t-il pas, en un mot, dans un système particulier, auquel il voudra tout soumettre et réduire, hors duquel il ne verra rien?

Jusqu'à présent c'est ce qui est arrivé à la plupart des auteurs qui ont essayé d'écrire l'histoire de toute la littérature d'un peuple, La Harpe en tête ; et M. Nisard, fidèle en cela comme en toute chose à la tradition, s'est fait un devoir de les imiter.

M. Nisard ne fait autre chose que d'aller à la recherche de ce qu'il appelle les vérités générales, c'est-à-dire des idées vraies dans tous les temps, et communes à tous les pays ; il ne trouve ces vérités que dans la littérature française, et même à une seule époque de cette littérature. Hors du dix-septième siècle, M. Nisard ne voit pas grand'chose; hors de l'esprit français qu'il définit à sa manière, il ne voit rien. Le seizième siècle, pour lui, n'est qu'un commencement, le dix-huitième une fin, le dix-neuvième n'existe pas. Selon lui, les littératures anglaise, allemande et espagnole n'ont produit que des vérités particulières et locales, contradictoires et nuisibles à l'esprit français, qui leur a beaucoup donné, mais n'en a rien reçu. Dans son patriotisme, plus louable qu'intelligent, il établit des frontières littéraires, trace des lignes de douane, au delà desquelles il repousse énergiquement toute idée étrangère.

Nous, qui croyons à la solidarité universelle et à l'échange mutuel des idées, nous ne comprenons guère qu'on s'enferme chacun chez soi dans sa maison, comme un escargot dans sa coquille, portes et fenêtres closes et ne respirant que par le tuyau de la cheminée, plutôt que d'ouvrir à l'air qui viendrait du nord ou du midi, de l'est ou de l'ouest. C'est pourtant la conséquence naturelle du principe de M. Nisard, car du moment que nous trouvons tout chez nous et chez les autres rien, ou du moins des choses mauvaises, restons dans notre solitude, d'autant plus que si nous donnons sans rien recevoir, nous nous épuiserons vite, à Dieu seul étant donné de se suffire à soi-même et de trouver en soi toutes les nécessités de son existence. Mais ce que nous comprenons encore moins que cet isolement, c'est qu'après tant de travaux d'histoire littéraire qui ont honoré les lettres modernes par leur impartialité large et féconde, c'est qu'après M. de Châteaubriand et Mme de Staël, M. Guizot et M. Villemain, M. Sainte-Beuve, et même M. Saint-Marc Girardin, on en soit encore au point où en était l'ancienne critique orgueilleuse et timide, qui déclarait à jamais égarés ceux qui avaient le malheur de perdre de vue le clocher du village, qui voyait dans le seul Boileau le commencement et la fin de toute littérature, qui à peine savait le nom du Dante et raillait agréablement Shakespeare.

Nous croyons aimer la littérature française autant que M. Nisard, nous croyons être autant que lui pénétré de la grandeur du rôle qu'elle a joué ; comme lui nous reconnaissons sa puissance de propagation ; mais cependant nous ne nions point pour cela ce qu'elle doit aux littératures étrangères, et cela non plus ne nous entraîne pas à refuser à celles-ci le mérite de représenter des vérités générales. Ces vérités souvent ont une manifestation différente, et au fond sont identiques à celles que M. Nisard attribue exclusivement à l'esprit français. Souvent elles sont autres, quant au fond et à la forme, et cependant n'en sont pas moins absolument et rigoureusement vraies.

Nous ne nous arrêterons pas ici à l'influence qu'ont eue les littératures étrangères sur notre littérature, quoiqu'il y ait beaucoup de choses à dire sur ce que la littérature espagnole en particulier a donné à Corneille, qui, selon M. Nisard, n'a reçu d'elle que son emphase et sa quintessence d'esprit. Mais c'est au 18e siècle et au 19e surtout que cette influence s'est fait sentir principalement, et M. Nisard n'en est pas même encore arrivé à l'histoire du premier. Quant au second, on sait, d'après ses critiques plus que sévères sur nos grands poètes, qu'il lui en veut principalement de s'être soumis à cette influence en tout point pernicieuse. Pour le moment, bornons-nous à répondre poliment à une affirmation par une négation, et n'anticipons point.

Nous aimerions mieux, si l'espace nous le permettait, indiquer quelques-unes des vérités générales que nous trouvons dans les littératures étrangères avant le dix-septième siècle.

Par exemple, l'inquiétude et le scepticisme d'Hamlet, quelle vérité plus générale ! M. Villemain a dit qu'Hamlet ne pouvait naître que sous le ciel brumeux de l'Angleterre ; c'est une erreur, Hamlet peut naître dans tous les pays, à toutes les époques ; son scepticisme et son inquiétude ont sans doute une expression mélancolique et désespérée que n'ont pas le scepticisme railleur et bouffon de Rabelais, l'inquiétude flegmatique et indifférente de Montaigne. Mais cette expression pour cela n'en est pas moins d'une vérité

Isoler une littérature, la déclarer indépendante des autres et supérieure à toutes, c'est d'abord raviver sans cause et perpétuer inutilement les anciennes querelles d'école et d'amour-propre national : mais c'est surtout porter atteinte, en les faussant, aux grands principes généraux de la poésie ; ce qui nous arrive, en effet, des littératures étrangères. C'est, avant tout, leurs poésies dans leur manifestation la plus libre et la plus spontanée. C'est même du choix de ces différentes poésies que doit naître un idéal commun ; mais si, par esprit de système, vous déclarez d'avance votre idéal parfait et seul doué d'une puissance régénératrice, vous serez naturellement porté à retrancher de votre poésie ce que les poésies étrangères y auront exposé, c'est-à-dire les aspirations libres et les désirs spontanés qui sont l'essence de toutes les littératures, malgré l'expression différente. Si votre penchant vous porte du côté de la discipline, vous ne verrez la poésie que dans le bon sens et la règle, et à peine tiendrez-vous compte de l'imagination et des sens. Si, au contraire, vous inclinez du côté de la liberté, vous trouverez l'idéal seulement dans l'imagination et le caprice, au détriment de la raison, du bon sens et de la règle, et dans les deux cas, vous n'aurez qu'une poésie incomplète.

Voyez, par exemple, l'idéal de la poésie selon M. Nisard. M. Nisard aime l'autorité, respecte la tradition, adore la règle et se prosterne devant la discipline. Aussi, déclare-t-il que la seule grande, la seule parfaite poésie, est celle qui donne la supériorité en tout et partout ; à la raison, qui seule doit régler l'imagination, le cœur et les sens. Sa poésie positive n'est autre chose que l'*Art d'écrire en vers*, sur la morale et la philosophie ; il n'y cherche et n'y supporte que des vérités d'application et des idées pratiques. Sans songer qu'il a reproché à Calvin de ne pas pousser un seul cri d'enthousiasme vers la nature, en face du lac de Genève et des montagnes de la Suisse, il sacrifie absolument la nature à l'homme, ou plutôt à la civilisation ; car, outre les sens et l'imagination, et le cœur qui sont toujours dominés par la raison conventionnelle, sa poétique défend de jeter les regards au-delà du monde connu et de la règle établie, et supprime d'un trait une faculté essentielle de l'homme, le désir.

Cette loi arbitraire de la réalité immédiate et de la raison pratique serait la négation de la poésie et l'abaissement de la raison elle condamnerait le *Songe d'une Nuit d'été*, où l'imagination a trop de part ; elle condamnerait aussi, appliquée selon la lettre, Alceste, dont le cœur est au-dessus de la raison commune.

La raison, d'ailleurs, n'est pas seulement dans les vérités pratiques et les idées positives : nous trouvons aussi raisonnable que quoi que ce soit les *élévations* idéales de Platon sur l'amour et sur le beau ; et puis pourquoi donc cette supériorité incessante de la raison? Sans doute elle est la faculté directrice ; mais elle ne dirige bien et selon la loi divine qu'autant que les autres facultés ne sont point dénaturées et sacrifiées. Eh bien ! le but du poète n'est autre que de les développer toutes également, l'imagination comme l'amour, la sensibilité comme la raison ; il doit rechercher avec justice et impartialité ce qu'elles peuvent produire et contenir ; il doit leur donner à toutes égale partie de son âme, pour les réunir et les confondre dans une même identité.

Les raisonnables ont pour repousser cette poésie un argument tout prêt, *poésie de poète* ! s'écrient-ils avec dédain, poésie de la jeunesse et des femmes. Et quand cela serait, pourquoi donc la jeunesse n'aurait pas sa poésie comme l'âge mûr, et pourquoi donc cette poésie serait-elle inférieure à toute autre?

On parle souvent de la naïveté, de l'égoïsme des amoureux ; mais connaissez-vous un égoïsme plus naïf et plus ingénu que l'égoïsme littéraire de certaines gens, qui veulent imposer à tous

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 8 DÉCEMBRE.

Le *Journal des Débats*, à propos d'un verdict du jury dans un procès criminel que vient de juger la Cour d'assises du département de la Loire, se livre à des réflexions critiques sur l'institution du jury, telle qu'elle est entendue et pratiquée actuellement. Il appuie ses réflexions sur un écrit de M. de Lacustine, conseiller à la Cour royale de Dijon, ayant pour titre : *De l'Esprit public dans l'institution du jury et des moyens d'en empêcher la ruine*. Le *Journal des Débats* pense avec l'auteur de cet ouvrage que le mode de formation des listes des jurés qui est consacré, est défectueux en ce qu'il remet au hasard ce qui, par la nature des choses, demande le plus de discernement, de réflexion et de sagesse. Il fait remarquer que le droit de récusation n'est jamais un correctif de ces listes, puisqu'il n'est exercé par la défense et par le ministère public qu'en vue d'un intérêt systématique qui n'a rien de commun avec la pure équité. La récusation est donc plutôt un moyen de détériorer que d'épurer les listes.

Le *Journal des Débats* conclut en disant que la formation des listes appartient plutôt à l'administration qu'à la magistrature. La conclusion est plus officielle que logique. Qu'on demande au jury des conditions de compétence, des garanties de lumière et de moralité, soit, mais il ne faut pas, à propos d'un verdict qu'on suppose mal rendu, exalter sa soumission à une autorité quelconque, cette soumission étant essentiellement contraire à son esprit.

Le *Constitutionnel* et le *National* déplorent la maladresse et la brutalité de notre police qui, alors qu'elle devrait être la gardienne de l'ordre public, semble se poser toujours comme une sorte de provocation aux troubles et à la violence.

On ne distingue pas suffisamment deux éléments bien tranchés dans ce qu'on appelle la police ; il y a d'une part des administrateurs qui donnent sans doute l'impulsion, mais dont les ordres sont plus ou moins bien suivis, et d'autre part une tourbe d'agents inférieurs et qui ne se nomment pas, lesquels sont dans tout ce qui ressemble à une émeute comme dans leur élément et pensent faire preuve de zèle et peut-être acquérir un titre à l'avancement ou à une rémunération extraordinaire en se précipitant avec une sorte de joie stupide dans les excès de la plus grossière brutalité. Or, les derniers compromettent les premiers, et les hauts fonctionnaires qui ont le sentiment de leur mission et de leur dignité ne sauraient trop surveiller les faits et gestes de ces agents dangereux qu'ils doivent gémir tout les premiers d'être obligés d'avoir à leur service.

La *Presse* cite l'opinion des plus importants organes de la presse anglaise qui, tous, considèrent la nouvelle du *Times* comme très loin d'être fondée. La *Presse* pense que le ministère ferait bien d'informer exactement le public de l'état de la question « afin de prévenir les désordres que la spéculation pourrait amener sur les grands marchés de grains de l'Angleterre. »

Le *Commerce* discute le plus ou moins de probabilité de la nouvelle du *Times*. S'il n'est pas vraisemblable que le cabinet ait pris la résolution d'abolir d'une manière absolue et immédiate les droits protecteurs, il est du moins hors de doute que sir Robert Peel s'est trouvé entraîné à une mesure décisive dans le sens de la ligue, au moins comme une nécessité provisoire. Or, dans l'état actuel des choses, il est bien difficile de déterminer la limite à laquelle on pourra s'arrêter dans cette voie.

Bourse du 8 décembre 1845.

La Bourse a commencé avec un peu de fermeté, et après quelque hésitation, les fonds publics ont monté brusquement d'un demi pour cent. Les chemins ont éprouvé le même mouvement. Avignon reste 35 francs plus haut que samedi. Le Nord n'a gagné que 15 francs. Les obligations romaines

Fampoux......	— —	— —	— —
Dieppe........	— —	— —	— —

LONDRES, 6 déc.		PARIS, 8 décembre. PRIMES.	COULISSE.
Consol.	94 5/8	3 0/0 F. c. 81 95, 82 40 d. 50.	Av. 81 70.
Esp. act.	28 1/4	F. p. 82 d. 1.	Ap. 82 25
Portug.		5 0/0 F. c. 118 25 d. 50.	S. du Tré.
Mexic.	30	F. p.	3 1/8 à 6 m.
Brésil.			3 1/8 à 10 m.
3 0/0 hol.	94 5/8	Orléans. 1177 50 d. 10 au 15.	F. c.
2 1/2 d.	59 1/2	1185, 1195 d. 20 au 30.	5 0/0. p.
Rouen.	37 38	Nord, au 15. 720, 725 d. 20. 740 d. 10.	
Orléans	45, 47	750, 740 d. 20. 760 d. 20 au 30.	5 0/0 p. 10

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 101,00 à 00,00 ; courant du mois, 104,50 à 00,00 : 4 premiers 1846, 108,00 à 00,00 ; 4 mois d'été, 101,00 à 00,00 ; 4 derniers, 98,00 à 00,00.

LILLE. — Pas de courrier.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 111,00 à 112,00 ; 8 premiers mois 1846, 116,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 88,00 à 00,00.

HALLE DE PARIS.

6 déc.			8 déc.		
Arrivages	1892 q.	76 k.	Arrivages	5468 q.	69 k.
Ventes	1764	50	Ventes	7079	34
Restant	47084	82	Restant	83804	51
Cours moyen	39,13		Cours moyen	41,66	
Cours-taxe	40,07		Cours-taxe	41,19	

Cote administrative. (6 déc.)				Cote administrative. (8 déc.)			
Gruaux	26 q.	69 k.	52,80 à 57,30	Gruaux	44 q.	43 k.	53,50 à 57,30
1re	47	40	41,40 à 44,80	1re	1508	84	41,40 à 45,20
2e	245	83	38,20 à 40,75	2e	917	41	38,20 à 40,75
3e	4	71	00,00 à 33,10	3e	6	28	00,00 à 33,75
4e	48	44	25,50 à 26,00	4e	»	»	00,00 à 00,00
A liv.	4146	40		A liv.	4128	62	

Marchés.

Marché de Sceaux, 6 déc. — Il a été amené 872 bœufs, sur lesquels 737 ont été vendus 1,16-1,02-0,98. — 442 vaches amenées, dont 432 vendues 1,08-0,88-0,68. — Veaux amenés 378, vendus 378 à 1,48-1,28-1,08. — 7475 moutons ont été amenés, sur lesquels 6912 ont été vendus, 1,28-1,16-0,94.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 9 décembre.

7 h. 1/2 THÉATRE-FRANÇAIS. — Oreste. Le Mariage forcé.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — La Part du Diable. Le Châlet.
7 h. 1/2 ODÉON. — La Cloison. Le Cid. Les Deux Frères.
7 h. 1/2 ITALIENS. — Nabucodonosor.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Riche d'amour. Robinson. Le Mari aux 9 femmes.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — La Foi qui sauve. Une Nuit blanche. 2 Compagnons.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Le Diplomate. La Pluie. Néomie. L'Enfant.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — La Gloire. Les Bains. L'Almanach. Vert-Vert.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Marie-Jeanne.
7 h. 1/2 AMBIGU. — Les Mousquetaires.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Calas. Toupinel. La Sœur.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. 1/2 COMTE. — Mort aux rats. La Poupée. La Sylphide. Jocrisse.

Imprimerie Lange Lévy et compagnie, rue du Croissant, 16.

LA RÉFORME ÉLECTORALE ! tel était le cri de ralliement de tous les partis. Depuis quelques mois, surtout, ce cri était répété par elle et toujours. Au milieu du naufrage de toutes les espérances, on eût dit que c'était le cri de salut, le cri du matelot qui aperçoit au loin la terre.

La RÉFORME ÉLECTORALE ! c'était le drapeau autour duquel s'empressaient les journaux de Paris et des départements. On demandait la réunion d'un congrès électoral où tous les écrivains indépendants se seraient entendus sur les bases d'une nouvelle loi électorale. Il semblait qu'une ère nouvelle allait s'ouvrir, ère de régénération et de bonheur pour la France et l'humanité. Il semblait qu'on venait de trouver ce que demande M. de Lamartine : UN PRINCIPE !

Eh bien ! qu'est-il advenu ? Quel a été le résultat de cet élan spontané ? — La division, la mésintelligence, l'impuissance de rien formuler.

Tant qu'il s'est agi de critiquer la loi électorale de 1831, de la trouver détestable, de montrer qu'elle est la source de la corruption politique, de la décadence du Pouvoir, de tous les désordres actuels, les journaux de Paris et des départements n'ont eu qu'une voix. Les organes du parti conservateur et gouvernemental n'ont pas contesté eux-mêmes les imperfections du système électoral. Ils ont gardé le silence sur cette polémique, ou ils se sont contentés de prédire que les partis ne s'entendraient pas pour formuler et proposer un système meilleur.

Il est fâcheux de le dire, les organes de la presse indépendante n'ont pas tardé à justifier cette prédiction. Aucun système d'organisation électorale n'a été formulé nettement, si ce n'est le nôtre. Les journaux des divers partis, si prompts et si ardents à la critique, ont été lents et inhabiles à formuler des idées, ou n'ont proposé que des réformes fragmentaires et incomplètes qui dénotent combien peu ils ont approfondi la question. Et néanmoins, les voilà déjà en pleine division ! Des antipathies profondes se manifestent ; le *Siècle* et le *National* sont aux prises ; les autres journaux en sont réduits à déplorer ces mésintelligences précoces ; le congrès des écrivains réformistes est renvoyé aux calendes grecques.

Pour nous, tout ceci s'explique aisément. Chacun demande la réforme électorale, il est vrai ; mais chacun la demande pour faire triompher son opinion politique, son parti. On ne se dépouille pas assez de ses préjugés, de ses arrière-pensées. Chaque écrivain et chaque groupe politique continuant à voir le but ultérieur selon ses vieilles idées, comment serait-on sérieusement et réellement d'accord sur le moyen ? Le fond et la forme, ce sont les deux aspects inséparables d'une même chose. Peut-on s'entendre sur la forme, quand on ne s'entend pas sur le fond ?

Ainsi, l'expérience le démontre, la question de la réforme électorale soulève la question politique et sociale toute entière. Si l'on ... atteindre par la réforme électorale, et toutes les difficultés ... tuelles disparaîtront ; et l'on sera alors en voie de s'entendre sur le meilleur mode d'élection ; et l'on n'ajoutera pas une nouvelle déception à toutes celles dont le pays a déjà été victime.

De l'audace... toujours de l'audace !

Le *Journal des Débats* s'avise aujourd'hui de disculper le gouvernement d'avoir excité l'agiotage en cédant les chemins de fer aux compagnies. Son mode d'argumentation est vraiment curieux : ce mot n'exprime pas toute notre pensée, ce sera au lecteur, après avoir lu, à le remplacer par une épithète plus énergique.

« A l'origine, il y a sept ans, le gouvernement (c'est-à-dire M. Molé) voulait l'exécution par l'État. Ce système fut repoussé par un » vote formel de la chambre des députés. » C'est-à-dire par la coalition de MM. Guizot, Thiers et autres, qui avait pris naissance au sein de la commission des chemins de fer. Mais comment ce qui s'était passé en 1839 pouvait-il faire loi pour 1842 ? Comment cette vieille intrigue de portefeuille, pouvait-elle autoriser le ministère à faire construire tous les chemins aux frais de l'État et à les donner pour rien aux banquiers, comme il le proposa en 1843 ?

« Du moment qu'on a voulu l'exécution des chemins de fer par » l'industrie privée, il fallait *se résigner* à voir la spéculation, d'abord raisonnable, puis désordonnée, se porter sur les chemins » de fer. Les lois de concession seraient tombées à plat, si la spéculation n'eût été là pour les soutenir, et la spéculation en s'excitant elle-même dégénère et dégénérera toujours en agiotage. Il » ne s'est donc rien passé qui ne fût aisé à prévoir.... »

Eh ! comment ? vous, et les ministres aussi, sans doute puisque cela était aisé à prévoir, vous avez prévu ces agiotages désordonnés et vous n'avez rien dit, vous avez même étouffé nos réclamations par vos clameurs et vos fanfares en l'honneur de la spéculation, et vous osez venir faire aujourd'hui cet aveu que vous aviez vu d'avance le mal, mais que vous, hommes d'Etat, vous n'avez pas voulu en préserver la France !

« La faute en est avant tout aux joueurs : l'administration et les » chambres n'ont forcé personne à spéculer follement. »

De telles paroles mériteraient une qualification si sévère, que nous ne voulons pas la prononcer. Celui qui pousse au mal n'est-il pas souvent plus criminel que le malfaiteur lui-même ? Vous saviez que vos lois ne pouvaient recevoir leur exécution qu'à l'aide de la spéculation, « sans la spéculation elles tombaient à plat, » et cette conviction ne vous a pas arrêtés dans la confection de vos lois !

Vous auriez pu nous laisser croire que c'était par imprévoyance, par impéritie, que le ministère et les *Débats* avaient ouvert l'immense tripot de la Bourse. Non ! non ! vous prenez soin de nous dire avec orgueil que vous vous êtes faits sciemment croupiers de jeu, que vous avez sciemment infiltré la fureur de l'agiotage dans les veines de la nation française. Puis, pour vous disculper, il vous suffit d'ajouter : «Nous n'avons pas pris les joueurs de force ! »

Mais les maisons de jeu ne prenaient pas non plus de force les ... Puis, pour faire comprendre aux plus niais que le tout n'a été ... » tout il faut se dire que les hauts barons financiers. « Mais sont fort heureux pour le pays, pour sa prospérité, pour sa puissance, lors même que cette vaste entreprise aurait été l'occasion » de quelques ruines individuelles et de quelques faits que la morale publique doit déplorer, » c'est-à-dire : « le public a été pillé par des forbans mercantiles ; c'est fort heureux pour les détenteurs et directeurs des magnifiques machines de locomotion que l'argent des dupes a servi à payer : car les banquiers ne possédaient pas en propre assez de millions ; il a bien fallu qu'ils employassent quelques moyens adroits pour se procurer ce qui leur manquait ; lors même que cette vaste entreprise (les grands coups de filet, en argot d'agiotage, s'appellent de vastes entreprises) aurait été l'occasion de ruines individuelles... la crise passera, et nous resterons propriétaires honorables et honorés d'une belle fortune et de grandes influences qui ne nous auront pas coûté cher : la faute en est aux joueurs ! que diable venaient-ils faire dans notre galère ? »

Après avoir lu l'article des *Débats*, on ne peut s'empêcher de se demander qui pousse ce journal à faire cette tardive et contradictoire apologie, mélange inouï d'audace et de peur : qui le pousse ? le cri d'une conscience troublée. Croit-on qu'il soit toujours commode de mentir ainsi devant la conscience publique et de sacrifier sans cesse les intérêts généraux à quelques intérêts particuliers ? Il arrive des moments où la tête se perd, où les efforts désespérés qu'on fait contre la vérité n'aboutissent qu'à rendre un hommage plus éclatant à la vérité même et où la main est forcée d'écrire ce qu'elle ne voudrait pas écrire, et signe sa propre condamnation à travers un tumulte d'aveux confus et embarrassés.

Madagascar.

La *Presse* d'aujourd'hui publie un article très résolu sur la question malegache. La *Presse* veut la conquête et la colonisation de la grande île ; elle repousse énergiquement l'idée de la coopération anglaise, et elle insiste pour que notre expédition ne se borne pas à des actes purement guerriers. La *Presse* voudrait voir établir à Malegache une sorte de confédération des peuplades. Ces vues vous paraissent assez vagues et n'indiquent pas une connaissance suffisante du pays et de son état politique et social. Du reste, nous voyons avec plaisir la *Presse* s'engager de plus en plus sur cette question capitale et en saisir mieux chaque jour les éléments. Elle en viendra, nous n'en doutons pas, à reconnaître qu'aux yeux de la diplomatie européenne, les droits de la France sur l'île tout entière sont établis d'une manière incontestable.

Le *Courrier français*, le *Siècle*, le *Commerce*, la *Quotidienne* et surtout le *National* défendent avec chaleur et intelligence les droits du pays, et conseillent au gouvernement une opération sérieuse et dont la France puisse retirer des fruits. Le *Constitutionnel*, qui se donnait naguère un certain air impatient et chevaleresque, voyant aujourd'hui que le ministère se décide à agir, semble s'arrêter et prendre une attitude indécise. Le *Constitutionnel*, après avoir pré-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MERCREDI 10 DÉCEMBRE 1845.

Les nouveaux souscripteurs au numéro quotidien de la *Démocratie pacifique*, dont l'abonnement partira du 1er DÉCEMBRE, recevront, à titre de prime, les trois premiers volumes, précédemment publiés par nous, du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE.

LE CHEVALIER DE MAISON-ROUGE.

Episode de 1793 (1).

QUATRIÈME VOLUME.]

LA CONCIERGERIE (SUITE).

Le concierge Richard, installé dans son fauteuil, que bien convaincu de son importance il n'avait pas quitté malgré le bruit des grilles et le roulement de la voiture qui lui annonçaient un nouvel hôte, le concierge Richard prit son tabac, regarda la prisonnière, ouvrit un registre fort gras et chercha une plume dans le petit encrier de bois noir où l'encre, pétrifié sur les bords, conservait encore au milieu un peu de bourbeuse humidité comme au milieu du cratère d'un volcan il reste toujours un peu de matière en fusion.

— Citoyen concierge, dit le chef de l'escorte, fais-nous l'écrou et vivement, car on nous attend avec impatience à la Commune.

— Oh ! ce ne sera pas long, dit le concierge en versant dans son encrier quelques gouttes de vin qui restaient au fond d'un verre ; on a la main faite à cela, Dieu merci ! Tes noms et prénoms, citoyenne ?

Et trempant sa plume dans l'encre improvisée, il s'apprêta à écrire au bas de la page, déjà pleine aux sept huitièmes, l'écrou de la nouvelle venue ; tandis que debout, derrière son fauteuil, la citoyenne Richard, femme aux regards bienveillants, contemplait avec un étonnement presque respectueux cette femme à l'aspect à la fois si triste, si noble et si fier, que son mari interrogeait.

— Marie-Antoinette-Jeanne-Josèphe de Lorraine, répondit la prisonnière ; archi-duchesse d'Autriche, reine de France !

— Reine de France ! répéta le concierge en se soulevant étonné sur les bras de son fauteuil.

— Reine de France ! répéta la prisonnière du même ton.

— Autrement dit veuve Capet, dit le chef de l'escorte.

— Sous lequel de ces deux noms dois-je l'inscrire ? demanda le concierge.

— Sous celui des deux que tu voudras, pourvu que tu l'inscrives vite, dit le chef de l'escorte.

Le concierge retomba sur son fauteuil, et avec un léger tremblement il écrivit sur son registre les prénoms, le nom et le titre que s'était donnés la prisonnière, inscription dont l'encre apparaît encore rougeâtre aujourd'hui sur ce registre, dont les rats de la Conciergerie révolutionnaire ont grignoté la feuille à l'endroit le plus précieux.

La femme Richard se tenait toujours debout derrière le fauteuil de son mari ; seulement un sentiment de religieuse commisération lui avait fait joindre les mains.

— Votre âge ? continua le concierge.

— Trente-sept ans et neuf mois, répondit la reine.

Richard se remit à écrire, puis détailla le signalement et termina par les formules et les notes particulières.

— Bien, dit-il ; c'est fait.

— Où conduit-on la prisonnière ? demanda le chef de l'escorte.

Richard prit une seconde prise de tabac et regarda sa femme.

— Dam ! dit celle-ci, nous n'étions pas prévenus, de sorte que nous ne savons guère.

— Cherche ! dit le brigadier.

— Il y a la chambre du conseil, reprit la femme.

— Hum ! c'est bien grand, murmura Richard.

— Tant mieux si elle est grande, on pourra plus facilement y placer des gardes.

— Va pour la chambre du conseil, dit Richard, mais elle est inhabitable pour le moment, car il n'y a pas de lit.

— C'est vrai, répondit la femme, je n'y avais pas songé.

— Bah ! dit un des gendarmes, on y mettra un lit demain, et demain sera bientôt venu.

— D'ailleurs, la citoyenne peut passer cette nuit dans notre chambre, n'est-ce pas, notre homme ? dit la femme Richard.

— Eh bien, et nous donc ? dit le concierge.

— Nous ne nous coucherons pas ; comme l'a dit le citoyen gendarme, une nuit est bientôt passée.

— Alors, dit Richard, conduisez la citoyenne dans ma chambre.

— Pendant ce temps-là, vous préparerez notre reçu, n'est-ce pas ?

— Vous le trouverez en revenant.

La femme Richard prit une chandelle qui brûlait sur la table et marcha la première.

Marie-Antoinette la suivit sans mot dire, calme et pâle comme toujours ; deux guichetiers, auxquels la femme Richard fit un signe, fermèrent la marche. On montra à la reine un lit auquel la femme Richard s'empressa de mettre des draps blancs. Les guichetiers s'installèrent aux issues, puis la porte fut refermée à double tour et Marie-Antoinette se trouva seule.

Comment elle passa cette nuit, nul ne le sait, puisqu'elle la passa face à face avec Dieu.

Ce fut le lendemain seulement que la reine fut conduite dans la chambre du conseil, quadrilatère allongé dont le guichet d'entrée donne sur un corridor de la Conciergerie, et que l'on avait coupé dans toute sa longueur par une cloison qui n'atteignait pas à la hauteur du plafond.

L'un des compartiments était la chambre des hommes de garde.

L'autre était celui de la reine.

Une fenêtre grillée de barreaux épais éclairait chacune de ces deux cellules.

Un paravent substitué à une porte isolait la reine de ses gardiens et fermait l'ouverture du milieu.

La totalité de cette chambre était carrelée de briques sur champ.

Enfin, les murs avaient été décorés autrefois d'un cadre de bois doré d'où pendaient encore des lambeaux de papier fleurdelisé.

Un lit dressé en face de la fenêtre, une chaise placée près du jour, tel était l'ameublement de la prison royale.

En y entrant, la reine demanda qu'on lui apportât ses livres et son ouvrage.

On lui apporta les *Révolutions d'Angleterre* qu'elle avait commencées au Temple, les *Voyages du jeune Anacharsis*, et sa tapisserie.

De leur côté, les gendarmes s'établirent dans la cellule voisine : l'histoire a conservé leur nom, comme elle fait des êtres les plus infimes que la fatalité associe aux grandes catastrophes, et qui voient refléter sur eux un fragment de cette lumière que jette la foudre en brisant, soit les trônes des rois, soit les rois eux-mêmes.

Ils s'appelaient Duchesne et Gilbert.

La commune avait désigné ces deux hommes, qu'elle connaissait pour bons patriotes, et ils devaient rester à poste fixe dans leur cellule jusqu'au jugement de Marie-Antoinette : on espérait éviter par ce moyen les irrégularités presque inévitables d'un service qui change plusieurs fois le jour, et l'on conférait une responsabilité terrible aux gardiens.

La reine fut dès ce jour même, par la conversation de ces deux hommes, dont toutes les paroles arrivaient jusqu'à elle lorsqu'aucun motif ne les portait à baisser la voix, la reine, disons-nous, fut instruite de cette mesure ; elle en ressentit à la fois de la joie et de l'inquiétude, car si d'un côté elle se disait que ces hommes devaient être bien sûrs, puisqu'on les avait choisis entre tant d'hommes, d'un autre côté elle réfléchissait que ses amis trouveraient bien plus d'occasions de corrompre deux gardiens connus et à poste fixe, que cent inconnus désignés par le hasard et passant auprès d'elle à l'improviste et pour un seul jour.

... avant de se coucher, un des deux gendarmes avait

(1) Voyez les numéros du 21 mai au 19 juillet, et du 5 au 9 décembre. — La reproduction de tout ou partie de ce roman est formellement interdite.

... La considération, enfin, c'est que notre honneur est engagé à réparer le malheur et l'injure que nous venons de subir à Tamatave; comme l'indépendance au joug abrutissant et cruel des Hovas; c'est, en un mot, que cette double réparation constitue l'occasion la plus favorable pour la revendication complète de nos droits......

Le gouvernement ne sait-il pas que la publication de ses documents officiels déguise aux yeux du pays la véritable situation des choses, et lui fait illusion sur une augmentation de navigation générale qui n'est pas autre chose que l'accroissement de la navigation étrangère à l'entrée ou à la sortie de nos ports? Ne sait-il pas que rester stationnaire en présence des progrès immenses de nos rivaux maritimes, c'est tout simplement déchoir du rang que nous occupions? Ne sait-il pas que même lorsqu'il accuse, dans son *Tableau du commerce de 1844*, un accroissement sur l'année précédente de 330 navires et de 31 000 tonneaux pour la part proportionnelle du pavillon français, dans son commerce maritime avec ses colonies et l'étranger, et une différence en moins de 99 navires et 10 000 tonneaux pour les pavillons étrangers, ces chiffres n'ont aucune signification rassurante, puisque, quelques pages plus loin, il laisse voir que dans l'espace de huit années, de 1836 à 1844, la marine marchande s'est réduite de 1 570 navires, jaugeant 80 374 tonneaux, et que cette réduction a frappé principalement sur les navires de grand tonnage, tandis que le nombre des navires de 30 à 60 tonneaux, propres seulement au petit cabotage, s'est sensiblement accru? Ne sait-il pas que la mesure la plus certaine du développement de la navigation d'un peuple, c'est l'importance de son matériel; que si ce matériel augmente, le mouvement maritime est en progrès; que s'il diminue, il y a décadence, et qu'en tenant compte surtout des progrès de la marine à vapeur, on a droit de s'alarmer de cette réduction annoncée dans le nombre et le tonnage des navires? Ne sait-il pas enfin comment, en supputant le nombre des voyages et non le nombre des navires, on rencontre des chiffres annonçant faussement un accroissement de travail pour notre marine marchande? comment un bateau français de 30 tonneaux, monté par quatre hommes, qui fait, pendant l'année, douze voyages de Nice à Marseille ou de Dunkerque à Ostende, figure dans les états officiels, pour douze navires, pour 600 tonneaux, pour 48 matelots, tandis que le navire étranger de 400 tonneaux et de quinze hommes d'équipage qui a mis un an pour faire le voyage de l'Inde, n'y figure qu'une fois? comment, arrivant au total, on annonce ainsi que sur 13 navires et 1 000 tonneaux, la France a pris sa part pour 12 navires et 600 tonneaux? Résultat décevant qui signale le progrès et le mouvement là où n'existant au contraire que la décadence et la ruine.

En somme, depuis dix à quinze ans, des voix sorties de nos ports de commerce ont averti le gouvernement que, sans relations nouvelles avec ... ports de nations convenables de la Métropole, ses ... côtes et ses ... nombreux et sûrs qu'elle nous offrent pour abris, la destinent certainement pour nous à de grandes relations maritimes.

Un seul doute s'est élevé sur l'importance coloniale et maritime de Madagascar. Les malheureuses entreprises des Français sur cette île ont démontré l'insalubrité de plusieurs points des côtes. Si on jugeait de la valeur de ce pays, d'après l'impression de ces premiers essais, l'idée de coloniser Madagascar serait une idée fausse. Heureusement, des explorations plus profondes, des renseignements plus complets ont fait reconnaître que par un aveuglement inconcevable, nous avions toujours mal choisi nos lieux d'établissement, et dédaigné les parties convenables, pour nous fixer dans les endroits les plus malsains. Il est, en effet, notoire aujourd'hui, qu'on peut s'établir avec plein succès dans l'intérieur de Madagascar. Les marais qui forment la ceinture de l'île, et qui rendent ainsi les côtes malsaines, proviennent presque partout des vents généraux qui battent le littoral, accumulent les sables aux embouchures des rivières, et causent ainsi des inondations fréquentes. Mais à cinq ou six myriamètres dans l'intérieur, ces causes délétères disparaissent, et le pays s'élève jusqu'à une chaîne de montagnes qui traversent l'île dans le sens de sa longueur. Là, l'air est pur et vif, la fièvre n'existe pas; et les Européens pourraient y travailler sous une température égale à celle de nos climats méridionaux.............

Il est aujourd'hui certain que les terres de Madagascar sont très fertiles. On y trouve en abondance les bois de construction, les mines de charbon, de cuivre, de fer et d'argent, c'est-à-dire les éléments les plus précieux de toute colonisation fructueuse. Quelques travaux de culture et d'assainissement rendraient elles-mêmes les côtes habitables. L'insalubrité de ces côtes n'est reconnue que depuis le fort Dauphin jusqu'au cap de l'Est; mais depuis le cap de l'Est jusqu'au cap de l'Ambre et depuis le cap de l'Ambre jusqu'à la magnifique baie de Passandava, le pays est généralement sain. Un rapport fort intéressant que nous avons sous les yeux et qui fut rédigé en 1841 par un de nos capitaines de Nantes, M. B. Lecour, constate qu'on rencontre dans cette partie de l'île peu de marais; que les forêts y sont moins nombreuses; que les plus beaux ports y sont naturellement ménagés; que c'est là qu'une colonie française pourrait séjourner toute l'année sans danger, et que doit être fondé d'abord le siège de notre puissance. La superficie de cette partie de l'île, au nord d'une ligne qui irait de Passandava à Angontoy, doit comprendre un million d'hectares presque partout cultivables et dont à peine un millier est cultivé par les naturels.

En occupant cette partie de l'île, dit M. Lecour, le gouvernement pourrait accorder aussitôt à tout colon qui voudrait s'établir un fonds de terre à cultiver. D'ailleurs, comme l'indique notre chambre de commerce elle-même dans ses Mémoires, on pourrait, en même temps qu'on formerait une colonie de population blanche dans l'intérieur, avoir à la côte une garnison d'indigènes du littoral ou de noirs du Sénégal, qui, non sujets à la fièvre et commandés par des officiers alternant avec ceux de l'intérieur, seraient facilement tenus dans l'obéissance et par les troupes blanches de la colonie centrale et par les croisières maritimes....

Le commerce d'entrepôt et l'importance militaire ne seraient pas les ... On voit par ... que le commerce de Madagascar est aussi considérable que celui de Bourbon, pour les exportations, malgré l'état de terreur et d'abrutissement où est entretenu le peuple. On peut apprécier ce que ce commerce deviendrait sous un gouvernement protecteur de la propriété et de l'industrie.

Il y a quatre ou cinq ans, les revenus de la reine de Madagascar montaient environ à la somme de 1 000 000 de piastres d'Espagne, provenant d'un droit de 10 p. 0/0 sur tout ce qui sort de ses Etats et y entre, plus de 10 p. 0/0 sur les liqueurs, rhum, vins, etc.; du monopole qu'elle a sur l'ébène, la gomme copale, la cire (qui ne lui coûtent rien, puisque c'est par des corvées qu'elle obtient ces produits); de la vente des peaux de bœufs tués dans ses Etats, et que tout propriétaire doit lui apporter, enfin d'un droit de quart de piastre pour capitation. Mais on pense bien que les populations malégaches, pressurées par les chefs, paient des sommes beaucoup plus considérables qui n'arrivent jamais aux coffres de la reine. Tout prouve donc que les Français, en s'établissant dans le pays, en régularisant la perception, en remplaçant les impôts iniques par des droits de propriété de terres, de bœufs ou d'esclaves, ou par des droits de sortie, se procureraient d'importantes recettes. L'exécution seule de routes et de canaux pour lesquels on pourrait maintenir légitimement le droit de corvée, assurerait bientôt un accroissement de revenus au gouvernement, qui trouverait d'ailleurs dans le produit de la vente des terres, une ressource propre à le défrayer de ses frais de conquête et d'installation.

Ces détails, que nous avons voulu résumer, doivent suffire pour faire apprécier l'importance unique de Madagascar sous le triple rapport colonial, commercial et maritime.

L'*Armoricain* dit, en conseillant la conquête et la colonisation de Madagascar :

La seule difficulté d'exécution réside dans la grandeur de l'île, dans son importance même. Là il est impossible d'opérer avec des moyens trop exigus. Il faut, après avoir mûrement réfléchi aux avantages de la position, faire le nécessaire et ne pas lésiner sur les moyens d'exécution. Nous n'entendons pas par là qu'il faille dépenser d'énormes capitaux en fortifications inutiles, en édifices somptueux, mais seulement que vouloir la fin il faut vouloir les moyens : que se borner à occuper militairement différents points de la côte, serait dépenser infructueusement des hommes et des millions sans résultat. Il faut que le gouvernement sache prendre les mesures les plus convenables pour implanter là une population intelligente et industrieuse qui exploite les avantages de la position.

On lit dans le *Courrier du Havre* :

« Un concours vient d'avoir lieu pour pourvoir à six places vacantes parmi les professeurs d'hydrographie. Les candidats étaient au nombre de seize, et ont comparu devant une commission composée de deux vice-amiraux, de MM. Fournier et Lehuen, examinateurs hydrographes, d'un ingénieur du dépôt des cartes et plans, d'un ingénieur des constructions ...

(1) Nous engageons toutes les chambres de commerce à suivre l'intelligent exemple donné par la ville de Nantes. Nous croyons, du reste, que Saint-Malo, Saint-Servan, Saint-Brieux, Morlaix, Dinan, Tréguier ont tout d'abord apporté au gouvernement, en cette affaire, le concours de leur sympathie.

---

fumé selon son habitude; la vapeur du tabac glissa par les ouvertures de la cloison et vint assiéger la malheureuse reine, dont l'infortune avait irrité toutes les délicatesses au lieu de les émousser.

Bientôt elle se sentit prise de vapeurs et de nausées : sa tête s'embarrassa des pesanteurs de l'asphyxie; mais, fidèle à son système d'indomptable fierté, elle ne se plaignit point.

Tandis qu'elle veillait de cette veille douloureuse, et que rien ne troublait le silence de la nuit, elle crut entendre comme un gémissement qui venait du dehors; ce gémissement était lugubre et prolongé, c'était quelque chose de sinistre et de perçant comme les bruits du vent dans les corridors déserts, quand la tempête emprunte une voix humaine pour donner la vie aux passions des éléments.

Bientôt elle reconnut que ce bruit qui l'avait fait tressaillir d'abord, que ce cri douloureux et persévérant, était la plainte lugubre d'un chien hurlant sur le quai. Elle pensa aussitôt à son pauvre Black auquel elle n'avait pas songé au moment où elle avait été enlevée du Temple et dont elle crut reconnaître la voix. En effet, le pauvre animal, qui par trop de vigilance avait perdu sa maîtresse, était descendu invisible derrière elle, avait suivi sa voiture jusqu'aux grilles de la Conciergerie, et là ne s'en était éloigné que parce qu'il avait failli être coupé en deux par la double lame de fer qui s'était refermée derrière elle.

Mais bientôt le pauvre animal était revenu, et comprenant que sa maîtresse était enfermée dans ce grand tombeau de pierre, il l'appelait en hurlant et attendait à dix pas de la sentinelle la caresse d'une réponse.

La reine répondit par un soupir qui fit dresser l'oreille à ses gardiens.

Mais comme ce soupir fut le seul, et qu'aucun bruit ne lui succéda dans la chambre de Marie-Antoinette, les gardiens se rassurèrent bientôt et retombèrent dans leur assoupissement.

Le lendemain, au point du jour, la reine était levée et habillée. Assise près de la fenêtre grillée dont le jour, tamisé par les barreaux, descendait bleuâtre sur ses mains amaigries; elle lisait en apparence, mais sa pensée était bien loin du livre.

Le gendarme Gilbert entr'ouvrit le paravent et la regarda en silence; Marie-Antoinette entendit le cri du meuble qui se repliait sur lui-même en frôlant le parquet, mais elle ne leva point la tête.

Elle était placée de manière à ce que les gendarmes pussent voir sa tête entièrement baignée de cette lumière matinale.

Le gendarme Gilbert fit signe à son camarade de venir regarder avec lui par l'ouverture.

Duchesne se rapprocha.

— Vois donc, dit Gilbert à voix basse, comme elle est pâle; c'est effrayant; ses yeux bordés de rouge annoncent qu'elle souffre : on dirait qu'elle a pleuré.

— Tu sais bien, dit Duchesne, que la veuve Capet ne pleure jamais; elle est trop fière pour cela.

— Alors, c'est qu'elle est malade, dit Gilbert.

Puis, haussant la voix :

— Dis donc, citoyenne Capet, demanda-t-il, est-ce que tu es malade?

La reine leva lentement les yeux, et son regard se fixa clair et interrogateur sur ces deux hommes.

— Est-ce que c'est à moi que vous parlez, messieurs? demanda-t-elle d'une voix pleine de douceur, car elle avait cru remarquer une nuance d'intérêt dans l'accent de celui qui lui avait adressé la parole.

— Oui, citoyenne, c'est à toi, reprit Gilbert, et nous te demandons si tu es malade?

— Pourquoi cela?

— Parce que tu as les yeux bien rouges.

— Et que tu es bien pâle en même temps, ajouta Duchesne.

— Merci, messieurs. Non, je ne suis point malade; seulement j'ai beaucoup souffert cette nuit.

— Ah! oui, tes chagrins.

— Non, messieurs, mes chagrins étant toujours les mêmes, et la religion m'ayant appris à les mettre aux pieds de la croix, mes chagrins ne me rendent pas plus souffrante un jour que l'autre; non, je suis malade parce que je n'ai pas dormi cette nuit.

— Ah! la nouveauté du logement, le changement de lit, dit Duchesne.

— Et puis le logement n'est pas beau, ajouta Gilbert.

— Ce n'est pas non plus cela, messieurs, dit la reine en secouant la tête. Laide ou belle, ma demeure m'est indifférente.

— Qu'est-ce donc, alors?

— Ce que c'est?

— Oui.

— Je vous demande pardon de vous le dire; mais j'ai été fort incommodée de cette odeur de tabac, que monsieur exhale encore en ce moment.

En effet, Gilbert fumait, ce qui, au reste, était sa plus habituelle occupation.

— Ah! mon Dieu, s'écria-t-il tout troublé de la douceur avec laquelle la reine lui parlait. C'est cela! que ne le disais-tu, citoyenne?

— Parce que je ne me suis pas cru le droit de vous gêner dans vos habitudes, monsieur.

— Oh bien! tu ne seras plus incommodée, par moi du moins, dit Gilbert en jetant sa pipe, qui alla se briser sur le carreau, car je ne fumerai plus.

Et il se retourna emmenant son compagnon et refermant le paravent.

— Possible qu'on lui coupe la tête, c'est l'affaire de la nation, cela; mais à quoi bon la faire souffrir, cette femme? nous sommes des soldats et non pas des bourreaux, comme Simon.

— C'est un peu aristocrate, ce que tu fais là, compagnon, dit Duchesne en secouant la tête.

— Qu'appelles-tu aristocrate? voyons, explique moi un peu cela.

— J'appelle aristocrate tout ce qui vexe la nation et qui fait plaisir à ses ennemis.

— Ainsi, selon toi, dit Gilbert, je vexe la nation, parce que je ne continue pas d'enfumer la veuve Capet. Allons donc! Vois-tu, moi, continua le brave homme, je me rappelle mon serment à la patrie et la consigne de mon brigadier, voilà tout. Or, ma consigne, je la sais par cœur :

« Ne pas laisser évader la prisonnière; ne laisser pénétrer personne auprès d'elle; écarter toute correspondance qu'elle voudrait nouer ou entretenir, et mourir à mon poste. Voilà ce que j'ai promis et je le tiendrai. Vive la nation! »

— Ce que je t'en dis, reprit Duchesne, n'est pas que je t'en veuille, au contraire; mais cela me ferait de la peine que tu te compromisses.

— Chut! voilà quelqu'un.

La reine n'avait pas perdu un mot de cette conversation, quoiqu'elle eût été faite à voix basse : la captivité double l'acuité des sens.

Le bruit qui avait attiré l'attention des deux gardiens, était celui des pas de plusieurs personnes qui s'approchaient de la porte.

Elle s'ouvrit. Deux municipaux entrèrent suivis du concierge et de quelques guichetiers.

— Eh bien! demandèrent-ils; la prisonnière?

— Elle est là, répondirent les deux gendarmes.

— Comment est-elle logée?

— Voyez!

Et Gilbert alla heurter au paravent.

— Que voulez-vous? demanda la reine.

— C'est la visite de la commune, citoyenne Capet.

Cet homme est bon, pensa Marie-Antoinette, et si mes amis le veulent bien...

— C'est bon, c'est bon, dirent les municipaux en écartant Gilbert et en entrant chez la reine; il n'est pas besoin de tant de façons.

La reine ne leva point la tête, et l'on eût pu croire, à son impassibilité, qu'elle n'avait ni vu ni entendu ce qui venait de se passer, et qu'elle se croyait toujours seule.

Les délégués de la commune observèrent curieusement tous les détails de la chambre, sondèrent les boiseries, le lit, les barreaux de la fenêtre qui donnaient sur la cour des femmes; et après avoir recommandé la plus minutieuse vigilance aux gendarmes, sortirent sans avoir adressé la parole à Marie-Antoinette, et sans que celle-ci ait paru s'apercevoir de leur présence.

ALEXANDRE DUMAS.

(La suite à demain.)

[illegible] de nouveaux renforts à Montevideo. Nous ne nous expliquons pas pourquoi le ministère français, qui avait dans la Plata des forces moins considérables que l'Angleterre, avant même l'arrivée de ces nouveaux navires, ne s'empresse pas d'augmenter notre flotte dans ces parages. Le temps presse pourtant, car la belle saison dont jouissent maintenant ces pays finira dans trois ou quatre mois. Il nous semble qu'il faudrait pousser vigoureusement la guerre pendant cette époque, pour n'être pas obligé de suspendre les opérations pendant les pluies.

Actes officiels.

M. le ministre des finances a présenté au roi un rapport sur le déboisement des montagnes et sur les funestes conséquences qui en résultent. Il propose à ce sujet la création d'une commission qui serait ainsi composée :

MM. le comte de Gasparin, pair de France, président ; Baumes, conseiller d'Etat, membre de la chambre des députés ; de Bonnard, inspecteur général des mines ; Defontaine, inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées ; Daveníre, chef de division au ministère de l'intérieur ; Hermann, chef de division au ministère de l'intérieur ; Royer, inspecteur d'agriculture et du commerce ; Michaux, membre de la société royale de l'agriculture ; de Behague, membre du conseil général d'agriculture ; de Corbigny, conservateur des forêts à Dijon ; de Saint-Ouen, conservateur des forêts à Lons-le-Saulnier ; Vicaire, chef de bureau à l'administration des forêts, secrétaire.

— Par ordonnance royale du 28 novembre 1845, rendue sur la proposition du ministre de la marine et des colonies, ont été nommés dans le corps royal d'artillerie de marine, au grade de capitaine en second : MM. Arnoux, Touraille et Manceron, lieutenants en premier.

— Par une autre ordonnance du 28 novembre, rendue sur la proposition du ministre de la marine et des colonies, les élèves de l'école Polytechnique dont les noms suivent ont été nommés élèves sous-lieutenants d'artillerie de marine à l'école d'application de Metz :

MM. Notklewicz (Emile-Alexandre) ; Pointel (Jean-Paptiste-Edmond) ; Terrasse (Louis-Mathieu) ; Berthault (Yves-Emile) ; Barratte (Joseph-Auguste) ; Tribouillard (Félix-René-Pierre) ; de Roussel de Belloy-Dromesnil (Joseph-Gaëtan) ; Poëte (Jean-Marcel) ; Lelibon (Joseph-Albert) ; Harmand (Victor-Edouard) ; Fabre de Mazau (Charles-César-Joachim), et Renouf (Alexandre-Eugène).

Ceux de nos Souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 15 décembre, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande *directe* d'abonnement ou de renouvellement doit être adressée *franco* au gérant, et être accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu ; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.

On s'abonne, à Paris, rue de Seine, 10, chez tous les libraires, chez les directeurs des postes et des messageries, et chez les correspondants du Comptoir central de la librairie, qui, tous, reçoivent les abonnements sans augmentation de prix.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Toutes les chambres de la cour royale de Paris sont convoquées demain mercredi, onze heures, pour entendre la mercuriale de M. le procureur général, et pour désigner ceux des journaux qui seront chargés, pendant l'année 1846, de l'insertion des annonces légales des ventes judiciaires. — Le conflit élevé par M. le préfet de la Seine dans l'affaire du péage des trois ponts sera discuté devant le conseil d'Etat, dans la séance publique de samedi prochain. — La Cour royale de Rouen vient de juger, comme le tribunal de commerce de la Seine, que les ventes d'actions ou promesses d'actions de chemins de fer, livrables à terme, sont des opérations illicites et ne peuvent en conséquence être reconnues par les tribunaux. — On annonce que de nombreuses nominations vont avoir lieu dans les armes de l'artillerie et du génie, par suite de l'ordonnance qui a augmenté le personnel de l'état-major et des cadres de ces corps. — Le commerce maritime des villes anséatiques avec le Levant prenant chaque année une extension rapide, cette circonstance a décidé ces villes à adjoindre au consul espagnol à Constantinople, jusqu'ici chargé de leurs affaires, M. Mortmann, savant orientaliste, qui partira le 1er janvier prochain pour se rendre à son poste.

Il paraît qu'au nombre des projets de Reschid-Pacha se trouvent ceux de créer, à Constantinople, une école polytechnique, et d'établir une école de marine et une école des ponts et chaussées. — Roustan, le mameluck de l'empereur, est mort dimanche dernier à Dourdan (Seine-et-Oise). — Les avoués de Tours viennent de décider que leurs études seraient dorénavant fermées les dimanches et les jours de fêtes légales. — L'affaire de M. Isot, agent-de-change, n'a pas été arrangée, malgré tous les efforts de la chambre syndicale.

NOUVELLE SOCIÉTÉ DE TEMPÉRANCE. — Il vient de se former à Madrid une société contre l'usage du tabac, à l'instar des sociétés de tempérance anglaises et américaines. Cette société compte déjà quinze membres. On ne dit pas si ces membres avaient l'habitude de fumer.

UNE IMPROVISATION. — Le brillant improvisateur, M. Eugène de Pradel, a donné une séance à Pont-de-Vaux. Voici des vers qu'il a composés sur le mot *talent* qui lui était proposé :

> Pour le couplet qu'on me demande
> Je cherche en vain un mot brûlant ;
> Ma muse n'est pas assez grande,
> Je n'ai pas assez de *talent* :
> Oui, pour ce mot que l'on m'impose,
> Il m'en faudrait un plus grand lot ;
> Celui qui me donne le mot,
> Devrait bien me donner la chose...

[illegible] Cette fois le gouvernement papal s'est montré généreux, sans doute dans l'espoir d'augmenter le nombre de ses partisans ; il leur a fait distribuer la croix de l'ordre de Saint-Grégoire ou des médailles. Il arrive maintenant ce qui est arrivé, dans des circonstances semblables, dans le canton de Neuchâtel ; c'est que ces hommes *marqués* d'une croix ou d'une médaille, sont généralement méprisés, et que leur décoration ne sert qu'à éloigner d'eux tous les honnêtes citoyens : juste châtiment que le public inflige à ces hommes qui ont trempé leurs mains dans le sang de leurs frères. »

AUDACIEUX VOLEURS. — Dans la soirée du mercredi de la semaine dernière, des malfaiteurs, au nombre de trois ou quatre, se présentent chez le sieur Gervais, cultivateur à Putot. Il était environ 8 heures du soir. Cet homme soupait avec sa famille, et était loin de soupçonner qu'à ce moment même des voleurs s'introduisaient, à l'aide d'une échelle, dans son domicile, par l'une des croisées ouvrant dans une chambre existant au bout de sa maison. Ils allumèrent, dit-on, une certaine quantité de paille qu'ils avaient retirée d'une paillasse ; puis, à l'aide de cette lumière, les voilà avisant un coffre, qu'ils attirent à eux, et sous lequel se trouvait un sac de 450 francs. Le *Pays d'Auge* raconte qu'ils s'emparèrent de cet argent. Ils prirent aussi une montre, plusieurs pantalons et gilets, enfin tout ce qui se trouvait sous leur main. Une circonstance importante et qui dénote la hardiesse avec laquelle ce vol a été consommé, c'est que, pendant que les uns dévalisaient la chambre, un autre était placé derrière la porte ouvrant dans l'appartement où la famille était réunie, et tenait la planche extérieure, de façon à empêcher de sortir et à faciliter ainsi la fuite de tous. Cet état de choses durait depuis quelque temps, quand le sieur Gervais se lève pour sortir. Arrivé à la porte, il fait de vains efforts pour l'ouvrir ; il revient encore, même résistance ; impossible d'expliquer la cause pour laquelle cette porte, qui s'ouvre si facilement d'ordinaire, paraît en ce moment comme clouée sur le seuil. Cependant tout le monde est debout et cherche à trouver le mot de cette énigme. Ce bruit est entendu des voleurs de la chambre. Bientôt ceux-ci sont dans la cour avec leur butin. Enfin, un dernier effort est tenté contre la porte. Elle cède, cette fois, mais celui qui venait de lui imprimer un mouvement si violent va tomber à quelques pas dans la maison. L'un des voleurs avait tout-à-coup lâché la porte. Tout le monde devina alors à qui l'on avait affaire. On se précipite après les malfaiteurs, mais l'obscurité était telle qu'ils purent facilement échapper. Une méprise, qui pouvait avoir des conséquences funestes, a failli avoir lieu. Gervais et son gendre s'étant élancés au même moment à la poursuite des fuyards, se rencontrèrent dans la cour, et, croyant tenir l'un des malfaiteurs, ils se précipitèrent violemment l'un sur l'autre. C'est mille fois heureux qu'ils se reconnurent à la voix, car un malheur déplorable, au milieu de la nuit, pouvait marquer cette soirée. Dans leur fuite, les voleurs ont abandonné les effets d'habillement et la montre, qu'on a retrouvés le lendemain ; mais les 450 francs sont restés dans leur possession.

DANGEREUSE ATTEINTE. — Depuis quelques jours, le Vésuve vomit continuellement une épaisse fumée, et parfois il lance des flammes et des pierres ardentes, ce qui n'empêche pas un grand nombre d'étrangers curieux de monter jusqu'au cratère même de ce volcan. Le prince Albert de Prusse, qui a visité les parties supérieures du Vésuve, a été atteint d'une pierre ardente qui heureusement n'a fait qu'effleurer son habit, dont une partie a été brûlée.

DISPOSITIONS EXTRAORDINAIRES. — On lit dans le *Glaneur du Haut-Rhin* : « Un enfant de quatorze ans, né à Hattstatt d'un simple journalier, montre des dispositions vraiment extraordinaires pour la musique. Il n'a eu d'autre maître que l'instituteur de sa commune qui lui a donné quelques leçons de piano et déjà il exécute à première vue les morceaux les plus difficiles et improvise des variations pleines de goût. Il est à présumer que le jeune vigneron de Hattstatt sera un jour un des talents les plus célèbres, et à ce titre il mérite que toutes les personnes bienveillantes s'intéressent à lui et tâchent de lui faciliter ses études. Il a déjà trouvé un puissant protecteur dans un vénérable conseiller de la Cour royale. Il faut espérer que les généreux efforts que ce protecteur se propose de tenter pour faire admettre cet enfant au Conservatoire, seront secondés convenablement par l'autorité administrative et par le conseil général. »

SINGULIÈRE PRÉSENCE D'ESPRIT. — Hier, vers trois heures de l'après-midi, un accident épouvantable a jeté l'effroi dans la rue Perpignan, dans la Cité. Un nommé Canot, exerçant la profession de maçon, avait l'habitude de s'enivrer, et, après une absence de deux jours, il rentrait dans son domicile sans rapporter l'argent de sa paie, sur laquelle sa famille comptait pour subvenir à son existence. Canot était ivre et en proie à une exaltation extrême. « Je n'ai plus, dit-il à sa femme, qu'une seule porte à prendre. » En disant cela, il s'avançait vers la croisée qu'il ouvrit précipitamment, et avant qu'on eût pu deviner son dessein et y mettre obstacle, il se précipita dans la rue de la hauteur du quatrième étage. Au moment de s'élancer, Canot cria avec un sangfroid incompréhensible : « Gare dessous ! » Il est tombé sur le sommet de la tête et s'est broyé le crâne sur le pavé. Lorsqu'on est venu le relever, il ne donnait plus aucun signe de vie.

CRIME D'UN MAUVAIS RICHE. — Un crime atroce a été commis ces jours derniers aux environs du village de Bechhola, situé à environ neuf milles (dix-neuf lieues de France) de la ville de Schwedt (Prusse). Une femme pauvre de ce village, Marie-Henriette Pollnitz, veuve d'un ouvrier qui venait de mourir et mère de six enfants en bas âge, voulant par économie cuire elle-même du pain pour sa famille, sortit lundi dernier avant le jour, afin de ramasser un peu de bois sec. Elle entra dans l'un des champs du paysan Théophile Meinertz, et là elle trouva quelques petits brins de bouleau, qu'elle prit et mit dans son tablier. Le propriétaire du champ s'aperçut de loin de ce petit larcin, et aussitôt cet homme barbare courut chercher son fusil de chasse, le chargea de deux balles, et le tira contre Marie, qui fut atteinte des deux balles dans le dos, et tomba par terre baignée dans son sang. Meinertz la releva, la porta à une distance d'environ trois cents pas de son champ, et la jeta derrière un tas de pierres. Les enfants de Marie, ne voyant pas revenir leur mère, se mirent à crier ; les voisins accoururent et allèrent chercher Marie, qu'ils finirent par trouver là où Meinertz l'avait portée. Cette femme, quoique dans un état désespéré, eut encore assez de force pour raconter ce qui lui était arrivé, mais elle ignorait qui avait déchargé l'arme contre elle. Les voisins, après avoir donné les premiers soins à la victime et

[illegible] dirigea sur Alençon. Parvenu à la commune de Forges, Londais parvint à tromper la surveillance des gendarmes d'Alençon qui étaient allés à la correspondance, et à s'évader. Dans sa fuite, il saisit un bâton, et lorsque le gendarme Bresdin voulut saisir Londais, ce malfaiteur lui asséna un violent coup sur la tête et le renversa. Londais prit de nouveau la fuite, et le gendarme s'étant relevé se mit à sa poursuite, parvint à le rejoindre et le terrassa.

Malgré la persistance de Londais à cacher son nom, il a été positivement reconnu par un forçat libéré résidant à Alençon, et qui avait habité la même chambre que lui au bagne de Brest. Il avait été condamné le 3 août 1840, par la cour d'assises du Calvados, à quinze ans de travaux forcés pour vols avec circonstances aggravantes, et le 17 février 1843, à vingt ans de la même peine pour vol avec récidive. Evadé le 15 septembre 1845 du bagne de Brest, où il était détenu sous le numéro 22 212, Londais est aujourd'hui renfermé dans la maison d'arrêt d'Alençon.

UN AFFREUX MALHEUR. — Un accident bien déplorable a porté, samedi dernier, le deuil et la désolation dans une famille des plus honorables de Castres. Trois jeunes personnes, filles de M. de Bonnes, étaient couchées dans la même chambre et avaient été laissées seules, lorsque vers neuf heures quelques cris étouffés furent entendus par les membres de la famille réunis dans le salon, et au moment où l'on ouvrait la porte pour savoir d'où venaient ces plaintes, l'aînée de ces enfants, âgée de onze ans, se précipitait, ses vêtements de nuit enflammés, et tombait sans force devant ses parents, horriblement brûlée ; on court aussitôt à la chambre où reposaient les deux autres jeunes filles et l'une d'elles, la seconde, est trouvée blottie dans l'angle de la cheminée, déjà consumée par le feu et ne donnant aucun signe de vie. La troisième, réveillée par la fumée et les plaintes de ses sœurs, était dans sa couche où les flammes ne l'avaient pas atteinte ; c'étaient ses cris qui avaient été entendus par les parents. Les expressions, dit le *Journal du Tarn*, manquent pour dire la terreur et la désolation de cette malheureuse famille. De ces deux jeunes personnes, la première succombait le lendemain après d'horribles souffrances, la seconde n'avait survécu que deux heures. Le feu avait été mis par accident ou imprudence au lit dans lequel étaient couchées ces deux enfants, et après avoir couvé pendant quelques instants qui avaient suffi pour donner aux personnes qui se trouvaient dans la chambre le temps de s'éloigner, il s'était sans doute déclaré tout à coup et avait surpris endormies ces deux bien regrettables victimes. »

UN LOUP DANS LA BERGERIE. — Le *Droit* raconte que la tranquillité de la Dette vient d'être troublée par suite de l'entrée dans la maison d'un sieur C..., reconnu par trois détenus comme ayant des intelligences avec les gardes du commerce, et ayant pu prêter les mains à leur arrestation.

Les détenus, dans un intérêt d'ordre et de tranquillité si nécessaire dans leur position, avaient conseillé à ces trois messieurs de se faire appeler au greffe avec le sieur C... Là des explications eurent lieu, et trois quarts d'heure après un des gardiens de la maison introduisit le sieur C..., qui, pendant le trajet du guichet à sa cellule, fut accueilli par les cris : « Au loup ! au loup ! »

Peu de temps après, on écrivit au directeur de la maison pour le prévenir de l'effervescence toujours croissante qui régnait entre les détenus, sollicitant de sa bienveillance de faire mettre C... à l'infirmerie, comme cela était déjà arrivé, l'administration ayant reconnu le danger qu'il pouvait y avoir de laisser parmi les détenus des incarcérateurs ou des individus ayant donné la main à des arrestations.

Cette lettre dut parvenir au greffe à huit heures, et aucune réponse n'ayant été faite, dix heures arrivèrent quand les gardiens franchirent le guichet pour *boucler* les détenus (c'est-à-dire les enfermer dans leurs cellules) ; ils les trouvèrent presque tous réunis dans la galerie dite des Pas-Perdus et assis sur les bancs qui la garnissent. A l'injonction des gardiens de monter dans leurs cellules, ils s'y refusèrent tant qu'ils n'auraient pas reçu de réponse à leur lettre, ou que C... n'aurait pas été transféré à l'infirmerie. On alla alors prévenir le greffier de ce qui se passait, et M. Roussel, commis-greffier, arriva, disant que le directeur était absent, que M. C... était dans sa cellule, et qu'il ne pouvait pas prendre sur lui la responsabilité de le déplacer. Les détenus répondirent :

— Eh bien ! nous resterons calmes en attendant l'arrivée du directeur.

A une heure du matin, le directeur, accompagné du greffier et du sous-greffier, arriva. M. Lepreux déclara que l'on eût à rentrer immédiatement dans les cellules, qu'il voulait attendre au lendemain pour savoir ce qu'il avait à faire. Les détenus répondirent que telles n'étaient pas leurs prétentions, mais qu'ils demandaient l'exécution d'une mesure déjà adoptée dans l'intérêt de la tranquillité et de l'ordre.

Trois quarts d'heure après, il revint, assisté de soixante hommes du 24e régiment d'infanterie légère, leur officier en tête, et renforcés de tous les gardiens. Aussitôt leur entrée dans la galerie, M. Lepreux crut devoir faire les trois sommations, auxquelles on répondit par le silence le plus complet et sans quitter les bancs où l'on était assis ; c'est alors que M. Lepreux, se retournant vers le chef du poste, s'est écrié : « Monsieur, faites votre devoir ! » Personne ne bougea ; l'officier, dont nous regrettons de ne pouvoir donner le nom, chercha à entraîner par la persuasion quelques détenus, qui persistèrent dans leur détermination.

Nul ne pouvait prévoir l'issue de ce conflit, lorsque M. Léveillé, greffier de la maison, proposa une transaction. Il demanda soumission complète, que les détenus montassent chez eux, et que cinq d'entre eux restassent seulement pour voir passer le sieur C... à l'infirmerie. On accueillit avec bonheur ces paroles conciliatrices, et l'espèce de transaction fut exécutée.

Quelle ne dut pas être la surprise des détenus en entendant, dans les couloirs, à trois heures et demie du matin, des soldats enlevant de leurs cellules six détenus qui n'étaient pas plus coupables que tous les autres qui avaient pris part à cette résolution ! Ces six détenus sont, à l'heure où nous écrivons, au cachot.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Séance du 8 décembre.

PRÉSIDENCE DE M. ÉLIE DE BEAUMONT.

Déjà l'assemblée des professeurs du Collège de France a choisi à l'unanimité M. Pelouze pour son candidat à la place de professeur de chimie, vacante par suite de la démission de M. Thénard. A son tour l'Académie des sciences, appelée, conformément à la loi, à présenter un candidat, a élu également à l'unanimité des suffrages M. Pelouze, qui depuis plusieurs années était le suppléant du doyen des chimistes français. Le ministre de l'instruction publique ne saurait donc faire autrement que de nommer l'unique candidat présenté à son choix. On doit s'en réjouir, surtout dans les circonstances actuelles, car non seulement M. Pelouze est un chimiste et un professeur d'un mérite transcendant, mais

l'industrie une puissance qui doit fournir de merveilleux résultats. La vapeur agissant directement sans l'intermédiaire d'un arbre moteur dont le poids est énorme, transmet au piston marteau une agilité surprenante, et sa puissance varie presque selon la volonté de l'homme. Un moment ce marteau pilon cassera une noisette sans toucher à l'amande; un moment après il battra violemment les plus grosses loupes de fer. Mais si l'industrie peut tirer de cet instrument un merveilleux parti, les gouvernements peuvent aussi s'en servir avec un avantage incontestable pour leurs travaux défensifs. C'est ce qu'ont parfaitement compris les Anglais qui vont abréger de deux ou trois ans les travaux de leurs ports par l'emploi du marteau vapeur aux pilotis. Le gouvernement français saura-t-il en faire autant ? C'est ce que lui recommande M. Morin.

Poids atomique du chlore. — Le docteur Proust a fait cette hypothèse, aujourd'hui adoptée par M. Dumas, et que plusieurs autres chimistes veulent, avec le savant illustre, introduire dans la science, que les poids atomiques de tous les corps sont des multiples exacts du poids atomique de l'hydrogène. L'expérience a vérifié cette hypothèse hardie pour plusieurs corps; ainsi, le poids atomique du carbone est six fois celui de l'hydrogène; celui de l'azote vingt-huit fois, etc. Un corps s'était jusqu'à ce moment, malgré les recherches de MM. Berzelius, Pelouze et Marignac, montré rebelle à cette loi. M. Gerhardt a repris les premières déterminations et montré qu'on commettait certaines erreurs d'analyse dont il a tenu compte. Il conclut de ses recherches que le poids atomique du chlore est trente-six fois exactement celui de l'hydrogène.

— M. Adolphe Brongniart lit en son nom et au nom de MM. Dumas, Regnault et Boussingault, un Mémoire tout à fait favorable sur un Mémoire de M. Chevandier, intitulé : *Recherches sur la composition élémentaire de différents bois et sur le rendement annuel d'un hectare de forêts*. Nous avons déjà rendu compte de ce remarquable travail, qui sera publié dans le *Recueil des savants étrangers*.

— M. Boutigny fait une réclamation de priorité relativement aux communications de MM. Debreuil, Franchet, Bidard et Girardin, sur le chaulage du blé.

— M. Smith critique les expériences de M. Boucherie sur la conservation du bois.

— M. Bedel envoie encore un Mémoire sur la maladie des pommes de terre.

— M. Dujardin de Rennes lit un Mémoire sur le développement des méduses et des polypes hydraires.

Partie médicale. — *Résorption et reproduction successives des têtes des os.* — M. Flourens rend compte de nouvelles expériences qu'il a faites pour se rendre compte du mode d'accroissement des os.

A mesure qu'un os croît en longueur, ses deux extrémités ou têtes s'éloignent l'une de l'autre. Mais l'os ne croît pas par extension, comme le prétend la théorie ordinaire : il croît en grosseur par couches superposées ; il croît en longueur par *couches juxta-posées*. Comment donc se produit l'éloignement des têtes? C'est que ces têtes sont successivement formées et résorbées, pour être reformées encore et toujours de plus en plus loin l'une de l'autre, tant que dure l'allongement de l'os.

L'auteur rappelle les résultats qu'il a obtenus précédemment en nourrissant des animaux avec de la garance, puis les mettant au régime ordinaire. Il rapporte aujourd'hui les résultats que lui ont donnés ces expériences mécaniques.

Pour suivre, à l'aide de moyens mécaniques, l'accroissement des os en longueur, M. Flourens s'est servi en 1841 de petits clous enfoncés dans l'os. L'os s'allongea, mais l'intervalle des clous ne changea point : tout l'allongement se fit par delà les clous. C'est au même moyen que ce physiologiste a eu recours pour suivre le déplacement, l'écartement des têtes des os, ou ce qu'il appelle leurs résorptions et leurs reproductions successives. Il présente les pièces, objets des expériences.

C'est d'abord un tibia de jeune lapin dans lequel ont été placés trois clous : l'un en bas, à 3 millimètres de l'épiphyse inférieure ; le second en haut à 4 millimètres de l'épiphyse supérieure, et le troisième au niveau de l'épine du tibia. L'expérience a duré 22 jours. L'os qui, au commencement de l'expérience, avait 6 centimètres de long, avait 3 millimètres de plus à la fin. Tout l'allongement s'était fait par delà les clous. Celui qui avait été placé au niveau de l'épine du tibia, s'en trouvait maintenant à 3 millimètres, et comme il n'avait pas changé par rapport aux autres, c'était donc l'épine du tibia qui s'était éloignée, c'était elle qui avait changé.— Sur cette première expérience nous ferons une remarque, c'est qu'il en résulterait que l'os s'est allongé uniquement par son extrémité supérieure , ce qui ne paraît guère vraisemblable.

Dans la deuxième expérience, qui a duré 46 jours, le clou, placé primitivement au niveau de l'épine du tibia, en était à 13 millimètres à la fin de l'expérience.

Enfin, sur la pièce n° 3, pour laquelle l'expérience a duré 70 jours, l'épine s'est éloignée du clou de 17 millimètres.

« L'épine, ajoute M. Flourens, c'est-à-dire la tête du tibia, se déplace, s'éloigne donc de plus en plus, à mesure que l'os s'allonge, ou, à parler plus exactement, elle change sans cesse. Ce n'est plus la même tête qui s'éloigne, ce sont des têtes diverses qui successivement sont formées pour être résorbées, puis reproduites. Il y a donc une mutation continuelle des têtes des os pendant tout l'accroissement des os en longueur. L'organe qui produit les os, c'est le périoste ; c'est encore lui qui les résorbe.

Le périoste, qui n'est que la *membrane médullaire externe*, comme la membrane médullaire n'est que le *périoste interne*, partage avec elle la faculté de résorber l'os, comme elle partage avec lui la faculté de produire l'os.»

Telles sont les conclusions que tire M. Flourens des nouvelles expériences dont il a entretenu l'Académie. La dernière conclusion, celle qui est relative à l'action du périoste, analogue à l'action de la membrane médullaire elle-même, ne soulève de notre part aucune objection. Il n'en est pas de même de la première conclusion, en vertu de laquelle l'os ne s'allongerait jamais sans que les têtes ou extrémités fussent à chaque degré d'accroissement renouvelées tout entières.

La nature, si elle refondait et refaisait incessamment de toutes pièces les extrémités osseuses, s'éloignerait tellement ici de son principe général, *économie de ressorts*, et de sa marche habituelle par gradation (*natura non facit saltus*), qu'avant d'admettre la conclusion de M. Flourens, il faudrait s'être bien assuré que le phénomène de l'allongement des os ne peut s'expliquer d'aucune autre façon. Quelque rapproché de la tête que soit le point où se fait le dépôt de nouvelles molécules, d'où résulte l'allongement osseux, cela n'implique nullement la nécessité d'un

Quoique analogues par leur structure aux glandes sudoripares, ces glandes en diffèrent pourtant suivant l'auteur, d'abord par leur volume, ensuite par la nature de leur sécrétion. Chacun sait que la sueur de l'aisselle est plus acide que celle des autres régions du corps et qu'elle a une odeur très prononcée.

En résumé, c'est une simple distinction que M. Robin établit entre les organes qui sécrètent la sueur. Cette distinction peut avoir son fondement, mais elle ne constitue pas une découverte de nouveaux organes dans l'économie.

— M. Milne-Edwards rend compte d'une autre Note de M. Ch. Robin *sur les systèmes sanguin et lymphatique des raies*. Il résulte de ce que dit l'honorable membre que les anatomistes auraient souvent confondu les vaisseaux du système veineux avec ceux du système lymphatique. — M. Serres proteste contre une pareille assertion. Avant de se croire fondé à l'émettre, il faudrait indiquer des caractères autres que ceux qui sont généralement admis pour la distinction de ces deux ordres de vaisseaux et c'est ce qu'on ne fait pas.—M. Milne-Edwards réplique à deux reprises sans beaucoup éclaircir la question, ni satisfaire, à ce qu'il paraît, son honorable collègue qui a le dernier mot dans ce débat.

— M. B. Phillipps écrit de Londres pour revendiquer, sur M. le docteur Petrequin, de Lyon, la priorité de l'emploi de la galvanopuncture dans le traitement des anévrismes. C'est se disputer la peau de l'ours avant de l'avoir jeté par terre. Où sont donc les cures d'anévrismes obtenues par la galvanopuncture?

— M. le docteur Erdl, de Munich, fait hommage à l'Académie d'un ouvrage qu'il vient de publier sous ce titre: *Développement de l'homme et du poulet dans l'œuf*. L'auteur a produit sur le développement de la langue et du cerveau des observations neuves.

— M. le docteur Daremberg adresse la traduction qu'il a faite d'une *Histoire critique des doctrines des maladies de la peau*, par le docteur Rosenbaum. L'auteur examine surtout la genèse de la forme élémentaire de ces maladies. Il les attribue en général à des troubles dans les sécrétions, et repousse l'opinion qui les considère comme engendrées et entretenues par des parasites.

B. et P.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 9 DÉCEMBRE.

Le *Journal des Débats* défend le gouvernement contre toutes les attaques dont il a été l'objet à propos des spéculations qui ont eu lieu dernièrement sur les actions des chemins de fer. L'agiotage se fait aux risques et périls de ceux qui s'y livrent. Personne n'a rien à dire, et si la morale peut y trouver un sujet de scandale, la loi, du moins, n'a pas à s'en inquiéter. La société subit les conséquences de l'exécution des chemins de fer par l'industrie privée, qu'elle a voulu faire prévaloir sur leur exécution par l'Etat. Tel est le système de défense employé par le journal officiel en faveur du Pouvoir. Un axiome pourrait le résumer essentiellement : Chacun pour soi et NUL pour tous !...

Le *Journal des Débats* incline à penser que la fusion des compagnies est un correctif puissant du système d'adjudication avec concurrence illimitée ; l'adjudication peut faire tomber des œuvres de la plus haute importance dans des mains incapables de les accomplir, tandis que par la fusion toutes les forces sont mises en faisceau et se rangent d'elles-mêmes dans un ordre hiérarchique et fécond. Le *Journal des Débats* donne ainsi son plein assentiment aux tentatives de cette féodalité financière qui menace chaque jour davantage d'envahir toute la société; il confond les avantages de l'association qui servirait l'intérêt public, avec la coalition des capitaux qui établit le despotisme des écus.

La *Presse* signale un nouvel embarras qui vient s'ajouter à tous ceux que l'Angleterre compte déjà en ce moment. A la question des subsistances et de l'Irlande, à la question de l'Orégon vient se joindre la question des frontières du Texas, que le consul américain résidant dans la capitale du Mexique comme représentant le cabinet de Washington semble vouloir régler avec le gouvernement de ce pays, et cela sans l'aveu de l'Angleterre, qui est signalée, dans une dépêche officielle, comme *l'ennemi commun* des deux pays.

La *Presse* pense qu'il y a pour la France un immense labeur à accomplir à Madagascar, qu'il y a une vaste colonie à établir, mais que nous devons soigneusement repousser toute intervention étrangère dans nos démêlés avec les peuplades, soit du littoral, soit de l'intérieur de cette île, sous peine de nous préparer de nouvelles déceptions et de confirmer notre réputation d'incapacité comme colonisateurs. La *Presse* souhaite donc que le bruit qu'ont fait courir certains journaux que l'expédition entreprise contre Madagascar le serait de concert avec l'Angleterre, ne soit pas fondée ; elle verrait là une faute grave de la part du ministère.

Le *Courrier français* combat les journaux qui ne se rallient pas à l'idée d'un congrès de journalistes dans le but d'aviser aux moyens à employer pour obtenir la réforme électorale. Le *Siècle*, qui s'empressa naguère d'accueillir le suffrage tout conditionnel du parti radical en faveur des hommes de la gauche et du centre gauche, déclare aujourd'hui ne rien attendre du rapprochement de ces hommes préoccupés si diversement. O instabilité des opinions humaines !...

L'*Esprit public* tance encore plus vertement les feuilles récalcitrantes; il les accuse, sans hésiter, de vouloir éluder, sinon trahir, la question, à son sens, la plus grave de l'époque, et il reproche au *Siècle* de vouloir « enfermer la réforme dans la chambre à coucher de M. Barrot. »

PETITE CORRESPONDANCE.

M. M. à Pierre. — Voyez la petite correspondance du 28 novembre, dernière ligne.

M. T. à Vincennes. — Reçu. Merci.

M. J. L. R. à Pau. — Vous recevrez les documents demandés.

M. G. à Laon. — Votre supposition au sujet de l'annonce du H. B. est sans fondement. Nous vous écrirons à ce sujet.

M. G. D. à Arles. — Reçus et transmis. Merci.

AVIS. — Ceux de nos amis et actionnaires qui ne recevraient pas directement, soit la *Dém. pac.*, soit la *Phal.*, sont priés de nous tenir au courant de leurs changements de domicile.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 8 novembre. — Dou dit LEDOUX, entrepreneur de bâtiments à la Chapelle-Saint-Denis, boulevart Saint-Ange, 50. Juge commissaire, M. Belin-Leprieur ; syndic provisoire, M. Magnier, rue Taitbout, 14.

Bourse du 9 décembre 1845.

Comme les jours précédents, toutes les valeurs ont beaucoup monté pen-

Vierzon......	[illegible]	[illegible]	H. [illegible]	— [illegible]	
Nord........	725 « «	725 « «	H. 6 25	— 725, 726 25, 718 75, 722 50	H. 2 50
Bordeaux.....	607 50	612 50	H. 7 50	— 607 50, 615, 612 50	H. 7 50
Boulogne......	505 « «	« « «	H. 2 50	— 500, 505, 500	B. 2 50
Montereau....	425 « «	427 50	B. 2 50	— 420, 425.	H. 5
Fampoux......	« « «	« « «	« « «	—	
Dieppe.........	480 « «	485 « «	« « «	— 480, 490	

LONDRES, 7 déc.	PARIS, 9 décembre. PRIMES.	COULISSE.
Dimanche.	3 0/0 F. c. 82 45, 20 d. 50. F. p. 83 95, 83 d. 50. 5 0/0 F. c. 118 40, 90 d. 50. F. p.	Av. 82 30 25. Ap. 82 25, 10, 5. B. du Trés. 3 1/8 à 5 m.
	Orléans. 1195 d. 20 au 31.	F. c. F. p. 5 0/0 p.
	Nord, au 15. 725, 730 d. 20. 735, 740 d. 10. 750, 737 50 d. 20. 770 d. 10 au 30.	5 0/0 5. 10. 3

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 102,00 à 00,00 ; courant du mois, 105,00 à 00,00: 4 premiers 1846, 108,00 à 00,00; 4 mois d'été, 101,00 à 00,00 : 4 derniers, 97,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 100,50 à 00,00.—Œillette rousse, 87,00. — Lin, 86,50.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 112,00 à 00,00; 8 premiers mois 1846, 114,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 88,00 à 00,00.

HALLE DE PARIS.

8 déc.			9 déc.		
Arrivages	3468 q.	69 k.	Arrivages	6138 q.	56 k.
Ventes	7079	31	Ventes	9124	16
Restant	43803	51	Restant	40831	91
Cours moyen	41,66		Cours moyen	41,84	
Cours-taxe	41,19		Cours-taxe	41,43	

Cote administrative. (8 déc.)				Cote administrative. (9 déc.)			
Gruaux	14 q.	13 k.	53,50 à 57,30	Gruaux	« q.	« k.	00,00 à 00,00
1re	1588	84	41,40 à 45,20	1re	2487	22	42,00 à 45,10
2e	917	41	38,20 à 40,75	2e	1867	14	38,20 à 41,40
3e	8	28	00,00 à 33,75	3e	«	«	00,00 à 00,00
4e	«	«	00,00 à 00,00	4e	1	57	00,00 à 28,65
A liv.	4128	82		A liv.	4603	25	

Marchés.

Marché Saint-Antoine, 9 déc. — Foin, 1re 58 à 60; 2e 52 à 54; 3e 40 à 45. — Sainfoin, 1re 00 à 00; 2e 00 à 00; 3e 00 à 00. — Luzerne 1re 00 à 00; 2e 53 à 56; 3e 12 à 41. — Paille de blé 1re 00 à 30; 2e 25 à 28; 3e 00 à 22.— Paille de seigle 1re 31 à 36 ; 2e 00 à 00 ; 3e 00 à 00. — Paille d'avoine, 1re 00 à 00; 2e 44 à 46 ; 3e 00. — Trèfle 1re 00 à 00; 3e 00 à 00. — Regain 1re 00 à 00; 2e 00 à 00.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 9 déc. — Foin 1re 52 à 54 2e 48 à 50; 3e 38 à 40. — Luzerne, 1re 00 à 00 ; 2e 00 à 00. — Paille de blé; 1re 29 à 30 ; 2e 27 à 28; 3e 00 à 00.

Marché de La Chapelle-Saint-Denis, 9 décembre. — Veaux amenés 188 ; vendus 188 à 1,44-1,21-1,04. — Vaches grasses amenées 110, vendues 66 à 1,01-1,92-0,76. — Vaches laitières amenées 90, vendues 37 de 210 à 470. — Taureaux, 9 amenés, 6 vendus 0,78.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, 8 déc. — Blé 1re 22,16 ; 2e 21,40; 3e 20,00 — Seigle 1re 11,00; 2e 13,34. — Orge 1re 11,34 ; 2e 10,66. — Avoine 1re 9,33; 2e 9,00 ; 3e 8,33. — Farines le sac de 159 kil. 63 à 65. — Foin de 42 à 43 et de 35 à 40. — Paille de 24 à 27.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 10 décembre.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Guillaume Tell.
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Homme de bien. Corneille. La Belle-Mère.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Les Diamants. Amazone.
7 h. 1/2 ODÉON.—Ecole des Femmes. Roméo et Juliette.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. —Riche d'amour. Robinson. Le Mari aux 9 femmes.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. —La Foi. Une Nuit. 1re du Troisième Larron.
6 h. 1/2 GYMNASE. — 1re de la Maîtresse de maison. La Vie. Estelle.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — La Gloire. Le Code. Etourneau. Escadron.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Marie-Jeanne.
7 h. 1/2 AMBIGU. — Les Mousquetaires.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Calas. Toupinel. La Sœur.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. 1/2 COMTE. — Augusta. Physique. Flageolet. La Sylphide. Jocrisse.
6 h. 1/2 FOLIES.—Mauvaises connaissances. Riquiqui. Tourlourou. Enfants.
PANORAMA. (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. —Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et compagnie, rue du Croissant, 16.

Ce n'est pas que la vieille économie politique soit tout à fait morte, mais elle est devenue si cassée, qu'elle a senti n'avoir plus que peu de moments à vivre, et, en personne avisée, elle a désiré de son vivant désigner son successeur et assister elle-même à ses propres funérailles pour s'assurer que tout se passerait d'une manière convenable ; après quoi elle mourra tranquille. Car si, en jetant un coup d'œil satisfait sur cet immense amas de volumes qu'elle lègue à la postérité, elle peut penser avoir assez fait pour sa gloire, elle se croit aussi assurée d'avoir trouvé des vengeurs dans les sectateurs de cette jeune doctrine, qu'elle a adoptée à défaut d'héritier direct, et qu'elle a peu à peu initiée à ses secrets, à ses honneurs et à l'éducation de ses plus jeunes adeptes.

Oui, la vieille économie se meurt et fait place à la doctrine de l'Association, mais à la fausse doctrine, et non à la vraie.

Le mot association aura abreuvé de chagrin les derniers moments de sa vie et abrégé ses jours. Il la poursuivait partout ; en vain s'était-elle réfugiée dans le sanctuaire de l'Académie des sciences morales et politiques, où elle répétait avec délices ces doux noms de *morcellement, incohérence anarchique*, qui avaient charmé son enfance ; ce mot odieux d'association la poursuivit jusque dans sa retraite, et les voûtes académiques retentirent de ce nom abhorré.

Mais les moribonds ont un instinct divinatoire : elle discerna promptement les faux zélateurs de l'Association : voilà mes vengeurs, s'écria-t-elle. Elle se traîna vers eux et les admit auprès d'elle ; et c'est maintenant la doctrine de la fausse association qui s'apprête à trôner dans les chaires officielles et à l'Académie.

Elle va désormais donner le ton partout ; car elle vient d'être consacrée par l'organe le plus important de la presse gouvernementale, le *Journal des Débats*.

« La fusion des compagnies des chemins de fer, dit ce journal à » propos des compagnies de Lyon (8 décembre), achève de caractériser les tendances qui se manifestent de toutes parts vers les » idées d'association, et indique l'esprit de sagesse et de modération, qui anime les hommes placés à la tête du mouvement des » affaires. On finira par comprendre que l'industrie ne doit pas » être un champ de bataille, et que toute lutte amène la perte d'une » portion quelconque du capital social, et le mauvais emploi des » forces, qui, au contraire, en se combinant, tournent au profit et » à l'avantage de tout le monde. »

C'est fort bien dit : ces paroles sont la répudiation de l'ancienne Économie politique, et nous en prenons acte. Mais de quelle association entendez-vous parler?

Vous n'avez en vue que l'association des capitaux. Eh ! comment cette association peut-elle tourner au profit de tout le monde, puisque les travailleurs, qui font partie de tout le monde, ne font point partie de l'association des capitalistes?

[illegible] tables ; l'association vraie et composée est l'association des capitalistes et des travailleurs.

Le fait de la constitution féodale de l'industrie est tellement important et déjà si avancé dans sa formation, qu'il devait nécessairement s'appuyer sur quelque théorie ; car tout fait engendre sa théorie. La révolution française avait engendré l'ancien Economisme ; la féodalité industrielle donne naissance à l'économisme de la fausse association.

Au surplus, dès le jour de son intronisation officielle dans le *Journal des Débats*, il manifeste aussitôt sa fausseté : en effet, dès le premier moment, il fait l'éloge de l'esprit de sagesse et de modération des hommes placés à la tête du mouvement des affaires, et cela à propos des chemins de fer.

Or chacun sait que les compagnies de chemins de fer n'ont été que des instruments d'agiotage et de rapine ; si donc le premier cri de cet économisme nouveau-né est un mensonge avéré, quelle confiance mérite-t-il?

Et cependant nous le préférons pour adversaire au vieil Economisme.

Quelque abus que l'on fasse du mot association, quelque tronqué que soit le type qu'on en présente, ce sera toujours l'association, toujours l'organisation qui sera en jeu, qui sera le problème posé ; le champ de la polémique sera débarrassé des vieilles doctrines du laissez-faire, laissez-passer qui l'encombraient.

Tout le monde va tomber d'accord que rien n'est organisé convenablement, et qu'il faut organiser. N'est-ce pas déjà un grand pas de fait?

La question étant ainsi posée et admise à l'unanimité, n'y a-t-il pas une chance plus favorable pour la meilleure solution?

Rien n'est organisé, ce sont les *Débats* qui l'avouent : « on finira par comprendre que l'industrie ne doit pas être un champ de bataille; » donc l'industrie est un champ de bataille : n'est-ce pas une ridicule contradiction que le champ essentiellement pacifique de l'industrie soit un champ de bataille? — « Toute lutte amène la perte d'une portion d'un capital social, » donc il y a lutte et déperdition actuelle du capital social. — « En se combinant, les forces tourneront au profit et à l'avantage de tout le monde; » donc il n'y a pas combinaison, c'est-à-dire organisation; donc la combinaison actuelle n'est pas avantageuse à tout le monde.

C'est le nouvel Economisme qui le dit lui-même : la combinaison doit tourner à l'avantage de tous. Mais comment lui fera-t-il produire cet effet?

S'il ne parvient à la rendre avantageuse qu'aux capitalistes, à l'exclusion des travailleurs, il se mettra en contradiction avec ses prémisses ; il devra être déclaré impuissant à faire ce qu'il annonce.

O, c'est là que nous l'attendrons ; c'est sur ce terrain que nous

[illegible] porte les succès électoraux, de [illegible] inspireront une profonde tristesse : car il est triste de voir la corruption couler à plein bord sur le pays; la faute en est avant tout au pays luimême, pourrait dire ce journal, comme il le disait hier des joueurs de bourse. Non, la faute en est avant tout à ceux qui n'emploient d'autre moyen de gouvernement que la corruption et l'appel aux sentiments bas et égoïstes, comme en fait d'agiotage ; la faute en est avant tout à ceux qui ont ouvert les tables de jeu des chemins de fer sur la place publique, à grand renfort de trompes et de grosses caisses.

Voici donc ce que dit ce journal : « Ainsi (par le succès des candidats conservateurs) se manifeste l'*opinion du pays* dans les élections qui s'opèrent depuis plus d'un mois, au milieu de l'ordre et du calme le plus profond, quoique avec une énergie de lutte qu'on n'avait pas vue jusqu'ici, et qu'atteste assez le grand nombre des électeurs votants. Tels sont les fruits d'une politique sage, persévérante, habile, *qui sait surmonter les difficultés, satisfaire les intérêts* sociaux, et agir sur les esprits autant par la *loyauté* de conduite que par la fermeté des convictions. Il est facile de reconnaître, toutes les fois qu'il y a lieu d'interroger le pays, ce qu'il faut croire de cette popularité dont l'Opposition fait tant de bruit. »

Le journal ministériel constate que la lutte a été énergique ; si donc le gouvernement avait eu la *loyauté* dont il se vante, s'il n'avait pas gagné une foule d'électeurs en *surmontant les difficultés par la satisfaction des intérêts privés*, auxquels il donne le nom d'intérêts sérieux, il est certain qu'il eût éprouvé de très nombreux échecs.

Mais ce n'est pas là l'observation la plus importante à faire. On invoque l'opinion du *pays*; de quel pays? Le pays légal ou extralégal? Si c'est du pays légal que l'on entend parler seulement, c'est là une politique dangereuse, de ne s'appuyer que sur une fraction de citoyens, et de ne savoir même s'attacher cette fraction que par la satisfaction de leurs intérêts les plus immédiats, en dehors de tout sentiment d'intérêt général.

ALGÉRIE.

Les nouvelles d'Afrique continuent à être peu satisfaisantes : Bou-Maza se trouve aujourd'hui entre Tiaret et Teniet-el-Had ; Abd-el-Kader a, dit-on, paru au sud de Mascara. L'insurrection fait des progrès fâcheux dans la province d'Alger; le *Moniteur* lui-même en fait l'aveu aujourd'hui :

« Notre situation dans le Hamza, qui était très bonne il y a quelques jours, dit-il, vient de changer d'aspect. La cause en est due aux nouvelles exagérées qui commencent à y arriver sur les évènements passés de la province d'Oran, ainsi qu'à la présence d'une foule de scheriffs, prétendus Bou-Maza, qui emploient toutes les ruses et tous les mensonges imaginables pour fanatiser et soulever les populations. La colonne de M. le général d'Arbouville a été attaquée vigoureusement par les Beni-Djaâd, en quittant le bivouac de Bordj-el-Kharoub, où elle avait passé toute la journée du 21. Rien ne pouvait faire soupçonner cette attaque, car peu d'instants auparavant ils étaient encore dans le camp où

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
JEUDI 11 DÉCEMBRE 1845.

Les nouveaux souscripteurs au numéro quotidien de la *Démocratie pacifique*, dont l'abonnement partira du 1er DÉCEMBRE, recevront, à titre de prime, les trois premiers volumes, précédemment publiés par nous, du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE.

LE CHEVALIER DE MAISON-ROUGE.

Episode de 1793 (1).

QUATRIÈME VOLUME.

LA SALLE DES PAS PERDUS.

Vers la fin de cette même journée où nous avons vu les municipaux visiter avec un soin si minutieux la prison de la reine, un homme vêtu d'une carmagnole grise, la tête couverte d'épais cheveux noirs, et par dessus ces cheveux noirs d'un de ces bonnets à poils qui distinguaient alors parmi le peuple les patriotes exagérés, se promenait dans la grande salle, si philosophiquement appelée la salle des Pas-Perdus, et semblait fort attentif à regarder les allants et les venants qui forment la population ordinaire de cette salle, population fort augmentée à cette époque, où les procès avaient acquis une importance majeure, et où l'on ne plaidait plus guère que pour disputer sa tête aux bourreaux et au citoyen Fouquier-Tinville, leur infatigable pourvoyeur.

C'était une attitude de fort bon goût que celle qu'avait prise l'homme dont nous venons d'esquisser le portrait : la société à cette époque était divisée en deux classes, les moutons et les loups ; les uns devaient naturellement faire peur aux autres, puisque la moitié de la société dévorait l'autre moitié.

Notre farouche promeneur était de petite taille, il brandissait d'une main noire et sale un de ces gourdins qu'on appelait Constitution ; il est vrai que la main qui faisait voltiger cette arme terrible eût paru bien petite à quiconque se fût amusé à jouer vis-à-vis de l'étrange personnage le rôle d'inquisiteur qu'il s'était arrogé à l'égard des autres, mais personne ne se fût avisé d'oser contrôler en quelle que chose que ce fût un homme d'un aspect aussi terrible.

En effet, ainsi posé, l'homme au gourdin causait une grave inquiétude à certains groupes de scribes à cahute, qui dissertaient sur la chose publique, laquelle à cette époque commençait à aller de mal en pis, ou de mieux en mieux, selon qu'on examinera la question au point de vue conservateur ou révolutionnaire. Ces braves gens examinaient du coin de l'œil sa longue barbe noire, son œil verdâtre enchâssé dans des sourcils touffus comme des brosses, et frémissaient à chaque fois que la promenade du terrible patriote, promenade qui comprenait la salle des Pas-Perdus dans toute sa longueur, le rapprochait d'eux.

Cette terreur leur était surtout venue de ce que chaque fois qu'ils s'étaient avisés de s'approcher de lui ou même de le regarder trop attentivement l'homme au gourdin avait fait retentir sur les dalles son arme pesante qui arrachait aux pierres sur lesquelles elle retombait un son tantôt mat et sourd, tantôt éclatant et sonore.

Mais ce n'était pas seulement les braves gens à cahutes dont nous avons parlé, et qu'on désigne généralement sous le nom de rats du Palais, qui éprouvaient cette formidable impression, c'étaient encore les différents individus qui entraient dans la salle des Pas-Perdus par sa large porte ou par quelqu'un de ses étroits vomitoires, et qui passaient avec précipitation en apercevant l'homme au gourdin, lequel continuait à faire obstinément son trajet d'un bout de la salle à l'autre, trouvant à chaque moment un prétexte de faire résonner son gourdin sur les dalles.

Si les écrivains eussent été moins effrayés et les promeneurs plus clairvoyants, ils eussent sans doute découvert que notre patriote, capricieux comme toutes les natures excentriques ou extrêmes, semblait avoir des préférences pour certaines dalles ; celles, par exemple, qui, situées à peu distance du mur de droite, et au milieu de la salle à peu près, rendaient les sons les plus purs et les plus bruyants.

Il finit même par concentrer sa colère sur quelques dalles seulement, et c'était surtout sur les dalles du centre. Un instant même, il s'oublia jusqu'à s'arrêter pour mesurer de l'œil quelque chose comme une distance.

Il est vrai que cette absence dura peu, et qu'il reprit aussitôt la farouche expression de son regard, qu'un éclair de joie avait remplacée.

Presqu'au même instant, un autre patriote, à cette époque chacun avait son opinion écrite sur son front, ou plutôt sur ses habits, presqu'au même instant, disons-nous, un autre patriote entrait par la porte de la galerie, et sans paraître partager le moins du monde l'impression générale de terreur qu'inspirait le premier occupant, venait croiser sa promenade d'un pas à peu près égal au sien ; de sorte qu'à la moitié de la salle environ, ils se rencontrèrent.

Le nouveau venu avait, comme l'autre, un bonnet à poils, une carmagnole grise, des mains sales et un gourdin ; il avait, en outre, de plus que l'autre, un grand sabre qui lui battait les mollets ; mais, ce qui faisait surtout le second plus à craindre que le premier, c'est qu'autant le premier avait l'air terrible, autant le second avait l'air faux, haineux et bas.

Aussi, quoique ces deux hommes parussent appartenir à la même cause et partager la même opinion, les assistants risquèrent-ils un œil pour voir ce qui résulterait, non pas de leur rencontre, car ils ne marchaient pas précisément sur la même ligne, mais de leur rapprochement. Au premier tour, leur attente fut déçue, les deux patriotes se contentèrent d'échanger un regard, et même ce regard fit légèrement pâlir le plus petit des deux ; seulement, au mouvement involontaire de ses lèvres, il était visible que cette pâleur était occasionnée, non point par un sentiment de crainte, mais de dégoût.

Et cependant au second tour, comme si le premier patriote eût fait un violent effort sur lui-même, sa figure si rébarbative jusque là s'éclaircit, quelque chose comme un sourire qui essayait d'être gracieux passa sur ses lèvres, et il appuya légèrement sa promenade à gauche dans le but évident d'arrêter le premier patriote dans la sienne.

A peu près au centre ils se joignirent.

— Eh ! pardieu ! c'est le citoyen Simon, dit le premier patriote.

— Lui-même ! mais que lui veux-tu au citoyen Simon, et qui es-tu d'abord?

— Fais donc semblant de ne pas me reconnaître.

— Je ne te reconnais pas du tout, par une excellente raison, c'est que je ne t'ai jamais vu.

— Allons donc, tu ne reconnaîtrais pas celui qui a eu l'honneur de porter la tête de la Lamballe?

Et ces mots prononcés avec une sourde fureur s'élancèrent brûlants de la bouche du patriote à carmagnole. Simon tressaillit.

— Toi ! fit-il, toi !

— Eh bien ! cela t'étonne.... Ah ! citoyen, je te croyais plus connaisseur en amis, en fidèles.... Tu me fais de la peine.

— C'est fort bien ce que tu as fait, dit Simon, mais je ne te connais pas.

— Il y a plus d'avantage à garder le petit Capet, on est plus en vue, car moi je te connais, et je t'estime.

— Ah ! merci.

— Il n'y a pas de quoi.... Donc tu te promènes?

— Oui, j'attends quelqu'un ; et toi?

— Moi aussi.

— Comment donc t'appelles-tu? je parlerai de toi au club.

— Je m'appelle Théodore.

— Et puis?

— Et puis, c'est tout ; ça ne te suffit pas?

— Oh ! parfaitement.... Qui attends-tu, citoyen Théodore?

— Un ami auquel je veux faire une bonne petite dénonciation.

— En vérité, conte-moi cela.

— Une couvée d'aristocrates.

— Qui s'appellent?

— Non, vrai, je ne peux dire cela qu'à mon ami...

— Tu as tort, car voici le mien qui s'avance vers nous, et il me semble que celui-là connaît assez la procédure pour arranger tout de suite ton affaire, hein?

— Fouquier-Tinville! s'écria le premier patriote.

— Rien que cela, cher ami?

(1) Voyez les numéros du 21 mai au 19 juillet, et du 5 au 10 décembre.—

INSURRECTION À BUENOS-AYRES.

Nous avons donné ce matin, dans l'édition des départements, la nouvelle qu'une révolution populaire aurait éclaté à Buenos-Ayres contre Rosas. La chute du dictateur en aurait été la suite. Cette nouvelle, apportée en Europe par un navire espagnol, est donné par l'*Heraldo* qui est loin de la révoquer en doute. Mais cet évènement est d'une trop haute importance pour que nous l'acceptions d'emblée; car Rosas avait pris ses précautions contre une insurrection du peuple de la capitale en y faisant refluer un nombre considérable des habitans de la campagne (*gauchos*), ses partisans les plus dévoués. Nous attendrons la confirmation de cette nouvelle.

Voici le texte de la notification du blocus :

» Les ministres plénipotentiaires de France et d'Angleterre à Monte-
« video, déclarent en état de blocus les ports et les côtes de la province
« de Buenos-Ayres. Le blocus sera mis à exécution par les escadres com-
« binées de France et d'Angleterre quarante-huit heures après la date de
« la présente notification (23 septembre 1845). Néanmoins il sera accordé
« quinze jours aux vaisseaux qui doivent partir de Buenos-Ayres. »

Les ministres de France et d'Angleterre ont adressé au gouvernement argentin une note énergique énonçant leurs griefs. Les accusations formulées dans cette note sont si minutieusement détaillées qu'il sera difficile plus tard de renouer des relations amicales avec le gouvernement de Rosas.

Une flottille de bâtiments de guerre français, anglais et montevidéens a dû protéger des navires marchands qui doivent se mettre en rapport par le Rio-Parana avec la province argentine de Corrientes et la république du Paraguay.

Les énormes sacrifices qu'a supportés le gouvernement montévidéen pendant le long siège qu'il a soutenu contre Oribe et Rosas ont mis les finances de l'Etat dans la plus déplorable situation. Les chargés de France et d'Angleterre viennent de proposer aux négociants étrangers qui résident à Montevideo de prêter au gouvernement quatre millions de francs (800 000 dollars). Cet emprunt assuré sur les revenus de la douane, est garanti par le gouvernement de France et d'Angleterre. La souscription a été remplie.

On ne saurait trop approuver cette mesure que viennent de prendre M. le baron Deffaudis et M. Gore-Ouseley.

Nous lisons dans le *Cernéen* du 6 septembre :

« Une lettre de Sainte-Marie, arrivée par la *Marie-Laure*, annonce que les préparatifs de défense se poursuivent avec vigueur à Tamatave, que la reine de Madagascar y concentre toutes ses forces; y a déjà envoyé 2,500 hommes et compte en envoyer encore un grand nombre. »

On écrit de Brest, le 6 décembre :

« Les frégates *la Gloire* et *la Néréide*, commandées, la première par M. Aubry-Bailleul, la seconde par M. Doret, capitaines de vaisseau, seront disposées de manière à porter à Madagascar, avec des troupes passagères, autant de vivres qu'il sera possible, et une partie importante du matériel.

» La canonnière-brick *la Vigie* passe, à compter d'aujourd'hui, de de l'état de commission de rade à celui d'armement définitif ; l'activité

[illegible] tal le prix du sel pour les bestiaux; elle autorise en même temps les communes à faire des dépôts de sel pour le livrer à bon marché aux cultivateurs.

DROIT MARITIME.

M. Dupin aîné a lu récemment à l'Académie des sciences morales et politiques une analyse du livre remarquable de M. le lieutenant de vaisseau Théodore Ortolan sur les *principes du droit maritime*. Il est curieux de comparer les doctrines anglaises et les doctrines françaises sur les règles internationales de la mer en temps de guerre. Nous citons ce parallèle, qui est le résumé et d'une déclaration d'un de nos ministres des affaires étrangères, M. le comte Molé, et d'un livre nouvellement publié à Edimbourg, par M. James Reddie.

Suivant la doctrine de l'écrivain anglais, les belligérants ont le droit de capturer les biens de l'ennemi à bord des navires neutres, en payant le fret. — Suivant la nôtre, ils ne l'ont pas : le pavillon couvre la marchandise.

Suivant l'écrivain anglais, les belligérants ont le droit de confisquer à bord de navires neutres, comme contrebande de guerre *accidentelle*, des objets en destination pour l'ennemi, autres que les armes, instruments et munitions directement et exclusivement propres à la guerre, et le navire lui-même porteur de la contrebande est, dans certains cas, confiscable. — Suivant notre auteur, cette contrebande *par accident* est inadmissible ; et le navire ne doit jamais être soumis à la confiscation pour simple fait de contrebande.

Suivant les prétentions anglaises, les belligérants ont le droit d'arrêter à bord des navires neutres, et d'acheter pour leur compte les marchandises quelconques qui, quoique n'étant en aucune façon contrebande de guerre, peuvent leur être utiles. — Suivant nous, ce droit de préemption n'est pas admissible.

Suivant la pratique anglaise, les belligérants ont le droit d'appliquer aux bâtiments neutres la pénalité du blocus, bien que ces bâtiments n'aient reçu aucune modification personnelle de l'établissement du blocus. — Suivant nos instructions, plus loyales et plus courtoises, « un navire, se présen-
» tant devant un port bloqué, doit être averti particulièrement du blocus,
» et la notification doit en être faite par écrit sur son rôle d'équipage. »

Suivant nos voisins, les effets du blocus continuent de subsister, bien que les forces bloquantes soient momentanément éloignées par l'état du vent ou de la mer, ou par d'autres accidents de navigation : prétention qui n'est autre chose qu'un vestige de la théorie du blocus sur papier. — Suivant nos
» instructions, un bâtiment neutre ne peut être inquiété pour être entré
» dans un port précédemment bloqué par une force qui ne se serait pas
» trouvée réellement dans le port au moment où le bâtiment se pré-
» sentait, quelle que fût la cause de l'éloignement de la force qui blo-
» quait, soit qu'elle provînt des vents, soit qu'elle provînt du besoin d'ap-
» provisionnement. »

Suivant les précédents anglais, les belligérants ont le droit d'arrêter, de visiter et de fouiller les navires de commerce neutres, même lorsque ces navires sont convoyés par des bâtiments de guerre de leur Etat. — Suivant nos instructions, plus conformes à la dignité des gouvernements et au respect des pavillons nationaux, « chaque puissance a le droit de faire convoyer
» ses bâtiments marchands, et, dans ce cas, la déclaration du commandant
» du bâtiment de guerre est suffisante pour justifier de la cargaison et du
» pavillon des navires convoyés. Dans aucun cas il n'y a lieu à faire visiter
» des bâtiments sous escorte d'un bâtiment de guerre de la nation de ces
» mêmes bâtiments; la déclaration du capitaine escorteur suffit. »

Enfin, les puissances neutres, d'après l'écrivain anglais, ne peuvent, sous peine de confiscation, établir un commerce direct entre la métropole de l'en-

[illegible] progrès le présent et l'avenir n'ont-ils pas à faire sur de pareils précédents ! Qui est-ce qui parle aujourd'hui des prétentions à la souveraineté de la mer ? (1) Il en sera de même de bien d'autres prétentions, déjà répudiées sur plus d'un point, je n'en doute pas, par les hommes d'Etat, par les publicistes et par les jurisconsultes si éminents que possède la Grande-Bretagne.

M. Théodore Ortolan nous paraît avoir suivi une méthode meilleure lorsqu'il a donné pour base aux règles du droit international de la mer, la *raison générale*, et l'autorité des stipulations consenties, avec une certaine suite, par le plus grand nombre des *traités publics*. Sans doute, il lui a été impossible, comme il le sera toujours à tout écrivain, de se dégager de la préoccupation des intérêts du pays auquel il appartient et qu'il a l'honneur de servir ; mais ces intérêts ne passent pas, à ses yeux, avant ceux de la justice. Il relève les fautes et les actes condamnables qui peuvent nous être imputés, comme ceux qui peuvent être reprochés aux autres puissances ; n'ayant jamais un langage blessant ou passionné ; sachant conserver avec soin cette réserve qui sied au véritable publiciste, et qui, en fait de relations internationales, est aussi nécessaire à l'écrivain qu'au diplomate.

En lisant de pareils livres, en voyant les preuves d'instruction, de courage, de haute intelligence et de bonne conduite des affaires, que donnent en toute occasion nos marins, dans leurs services militaires comme dans leurs travaux pacifiques, nous ne pouvons que nous féliciter de la richesse de la France, qui possède en si grand nombre dans sa marine des officiers dignes d'être présentés avec une égale assurance aux amis et aux ennemis : et dans le nombre de ses chefs, parmi les plus illustres, un jeune prince dont le patriotisme égale la valeur, et dont les prévisions, à la fois prudentes et hardies, ont rallié toutes les sympathies nationales.

Médaille à offrir à Eugène Sue,

DÉFENSEUR DES CLASSES SACRIFIÉES ET PROMOTEUR DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL.

Huitième liste.

Un riche qui sait, 10 fr. Ysette Grenier, 5 fr. Sagrario et Luque, 4 fr. Bizot, 50 c. — Auguste Mouton Labastide, de Riom, 2 fr. Adolphe Mouton Labastide, id., 2 fr. Charles Mandet, id., 50 c. Un officier, 1 fr. — Daru et ses amis de Clères, 5 fr. 25 c. — Griset aîné, de Boulogne-sur-Mer, 50 c. Lefrançois, id., 25 c. Carette id., 50 c. Atazin-Atazin, id., 25 c. Lafoirez, id., 25 c. Baret-Hulard, id., 50 c. Louis Mezant, id., 50 c. Louis Fichet, id., 50 c. Mme Boguler, née Fichet, id., 25 c. Dorlencourt Monard, id., 25 c. Vasseur Bonnefoy, id., 25 c. Ch. Joiret, id., 50 c. T. Guenet, id. 25 c. Rouland, id., 25 c. Petit-Gamot, id., 50 c. Louis Verreaux id., 50 c. Achille Huret, id., 50 c. Rault id., 25 c. Mme veuve Delbart, id., 50 c. Faguet-Duriez, id. 50 c. Mme Deroy, id., 25 c. — Duez-Hoel, de Boulogne-sur-Mer, 50 c. A. Lefebvre père, id., 50 c. B. M., id. 50 c. Watel, id., 50 c. Un anonyme, id., 50 c. — Terquem, de Metz, 50 c. Un négociant, id., 50 c. A. M. id. 50 c. Mme Fine, id. 50 c. Un anonyme, id., 50 c. Mme Lacapelle, id., 50 c. Grignon, id., 50 c. Ed. Seget, id., 50 c. Un officier du génie, id., 50 c. Un élève de l'école d'application, id., 1 fr. Un officier du génie, id. 50 c. Un officier du génie, id. 1 fr. Un élève à l'école d'application, id. 1 fr. Mme Terquem, id. 50 c. O. Terquem, id., 50 c. — H. de Moigret, de Montivilliers, 5 fr. — Freutz, d'Uckange, 1 fr. — Une dame de Vasselanne, 50 c. Mme Gabrielle Rich, id., 50 c. Ferdinand Gaud, phalans-

---

(1) Nous croyons que l'honorable M. Dupin affecte ici de se faire illusion. Il sait bien qu'aujourd'hui plus que jamais il est question d'une souveraineté sur les mers ; il sait bien que jamais l'idée du monopole maritime n'a été aussi près de sa réalisation.

— Eh bien ! c'est bon.

— Eh ! oui, c'est bon... Bonjour, citoyen Fouquier.

Fouquier-Tinville, pâle, calme, ouvrant selon son habitude des yeux noirs enfoncés sous d'épais sourcils, venait de déboucher d'une porte latérale de la salle, son registre à la main, ses liasses sous le bras.

— Bonjour, Simon, dit-il, quoi de nouveau?

— Beaucoup de choses, d'abord une dénonciation du citoyen Théodore, qui a porté la tête de la Lamballe. Je te le présente.

Fouquier attacha vivement son regard intelligent sur le patriote, que cet examen troubla, malgré la tension courageuse de ses nerfs.

— Théodore, dit-il, qui est ce Théodore?

— Moi, dit l'homme à la carmagnole.

— Tu as porté la tête de la Lamballe, toi? fit l'accusateur public avec une expression très prononcée de doute.

— Moi, rue Saint-Antoine.

— Mais j'en connais un qui s'en vante, dit Fouquier.

— Moi j'en connais dix, reprit courageusement le citoyen Théodore ; mais enfin, comme ceux-là demandent quelque chose, et que moi je ne demande rien, j'espère avoir la préférence.

Ce trait fit rire Simon et dérida Fouquier.

— Tu as raison, dit-il, et si tu ne l'as pas fait tu aurais dû le faire. Laisse-nous, je te prie, citoyen, Simon a quelque chose à me dire.

Théodore s'éloigna, fort peu blessé de la franchise du citoyen accusateur public.

— Un moment, cria Simon, ne le renvoie pas comme cela, entends d'abord la dénonciation qu'il nous apporte.

— Ah ! fit d'un air distrait Fouquier-Tinville, une dénonciation !

— Oui, une ceuvée, ajouta Simon.

— A la bonne heure, parle ; de quoi s'agit-il ?

— Oh ! presque rien, le citoyen Maison-Rouge et quelques amis.

Fouquier fit un bond en arrière, Simon leva les bras au ciel.

— En vérité ! dirent-ils avec ensemble.

— Pure vérité, voulez-vous les prendre ?

— Tout de suite, où sont-ils ?

— J'ai rencontré le Maison-Rouge rue de la Grande-Truanderie,

— Tu te trompes, il n'est pas à Paris, répliqua Fouquier.

— Je l'ai vu, te dis-je.

— Impossible, on a mis cent hommes à sa poursuite, ce n'est pas lui qui se montrerait dans les rues.

— Lui, lui, lui, fit le patriote, un grand, brun, fort comme trois forts, et barbu comme un ours.

Fouquier haussa les épaules avec dédain.

— Encore une sottise, dit-il, Maison-Rouge est petit, maigre et n'a pas un poil de barbe.

Le patriote laissa retomber ses bras d'un air consterné.

— N'importe, la bonne intention est réputée pour le fait. Eh bien ! Simon à nous deux, hâte-toi, l'on m'attend au greffe, voilà l'heure des charrettes.

— Eh bien ! rien de nouveau ; l'enfant va bien.

Le patriote tournait le dos de façon à ne pas paraître indiscret, mais de façon à entendre.

— Je m'en vais si je vous gêne, dit-il.

— Adieu, dit Simon.

— Bonjour, fit Fouquier.

— Dis à ton ami que tu t'es trompé, ajouta Simon.

— Bien, je l'attends.

Et Théodore s'écarta un peu et s'appuya sur son gourdin.

— Ah ! le petit va bien, dit alors Fouquier, mais le moral ?

— Je le pétris à volonté.

— Il parle donc ?

— Quand je veux.

— Je crois qu'il pourrait témoigner dans le procès d'Antoinette.

— Je ne le crois pas, j'en suis sûr.

Théodore s'adossa au pilier, l'œil tourné vers les portes, mais cet œil était vague, tandis que les oreilles du citoyen venaient d'apparaître nues et dressées sous le vaste bonnet à poils. Peut-être ne voyait-il rien, mais à coup sûr il entendait quelque chose.

— Réfléchis bien, dit Fouquier, ne fais pas faire à la commission ce qu'on appelle un pas de clerc, tu es sûr que Capet parlera?

— Il dira tout ce que je voudrai.

— Il t'a dit, à toi, ce que nous allons lui demander.

— Il me l'a dit.

— C'est important, citoyen Simon, ce que tu promets là. Cet aveu de l'enfant est mortel pour sa mère.

— J'y compte, pardieu !

— On n'aura pas encore vu pareille chose depuis les confidences que Néron faisait à Narcisse, murmura Fouquier d'une voix sombre ; encore une fois, réfléchis, Simon.

— On dirait, citoyen, que tu me prends pour une brute, tu me répètes toujours la même chose. Voyons, écoute cette comparaison : quand je mets un cuir [illegible] souple ?

— Mais..... je ne sais pas, répliqua Fouquier.

— Il devient souple. Eh bien ! le petit Capet devient en mes mains aussi souple que le cuir le plus mou. J'ai mes procédés pour cela.

— Soit, balbutia Fouquier, voilà tout ce que tu voulais dire ?

— Tout..... J'oubliais : voici une dénonciation.

— Toujours ! tu veux donc me surcharger de besogne ?

— Il faut servir la patrie.

Le Simon présenta un petit papier aussi noir que l'un de ces cuirs dont il parlait tout à l'heure, mais moins souple assurément. Fouquier le prit et le lut.

— Encore ton citoyen Lorin ! tu hais donc bien cet homme ?

— Je le trouve toujours en hostilité avec la loi. Il a dit : adieu, madame, à une femme qui le saluait d'une fenêtre, hier soir... Demain j'espère te donner quelques mots sur un autre suspect : ce Maurice, qui était municipal au Temple lors de l'œillet rouge.

— Précise, précise ! dit Fouquier en souriant à Simon.

Il lui tendit la main, et tourna le dos avec un empressement qui témoignait peu en faveur du cordonnier.

— Que diable veux-tu que je précise? on en a guillotiné qui avaient fait moins.

— Eh ! patience, répondit Fouquier avec tranquillité ; on ne peut pas tout faire à la fois.

Et il rentra d'un pas rapide sous les guichets. Simon chercha des yeux son citoyen Théodore pour se consoler avec lui. Il ne le vit plus dans la salle.

Il franchissait à peine la grille de l'ouest que Théodore reparut à l'angle d'une cahute d'écrivain. L'habitant de la cahute l'accompagnait.

— A quelle heure ferme-t on les grilles? dit Théodore à cet homme.

— Cinq heures.

— Et ensuite, que se fait-il ici ?

— Rien ; la salle est vide jusqu'au lendemain.

— Pas de rondes? pas de visites?

— Non, monsieur, nos barraques ferment à clef.

Ce mot de monsieur fit froncer le sourcil à Théodore qui regarda aussitôt avec défiance autour de lui.

— La pince et les pistolets sont dans la barraque? dit-il.

— Oui, sous le tapis.

— Retourne chez nous... A propos, montre-moi encore la chambre de ce tribunal dont la fenêtre n'est pas grillée, et qui donne sur une cour près la place Dauphine.

— A gauche entre les pilliers, sous la lanterne.

— Bien. Va-t'en, et tiens les chevaux à l'endroit désigné !

— Oh ! bonne chance, monsieur, bonne chance !... Comptez sur moi.

— Voici le bon moment, personne ne regarde, ouvre ta barraque.

— C'est fait, monsieur, je prierai pour vous !

— Ce n'est pas pour moi qu'il faut prier ! Adieu.

Et le citoyen Théodore, après un éloquent regard, se glissa si adroitement sous le petit toit de la barraque qu'il disparut comme eût fait l'ombre même de l'écrivain qui fermait la porte.

Ce digne scribe retira la clef de sa serrure, prit des papiers sous son bras et sortit de la vaste salle avec les rares employés que le coup de cinq heures faisait sortir des greffes comme une arrière-garde d'abeilles attardées.

ALEXANDRE DUMAS.

(*La suite à demain.*)

Actes officiels.

Le roi, sur le rapport de M. le ministre de l'instruction publique, vient de rendre l'ordonnance suivante :

Art. 1er. Le conseil de l'Université reprend sa constitution, telle qu'elle est établie au décret organique du 17 mars 1808. Il s'appelle conseil royal de l'Université.

Art. 2. Le vice-président dudit conseil joint à ce titre celui de chancelier de l'Université. Le conseiller qui exerce, à titre provisoire, les fonctions de chancelier autres que la présidence, sera revêtu du titre vacant de trésorier de l'Université, et aura droit aux attributions de ce titre qu'exerce en ce moment le conseiller vice-président.

Art. 3. Le conseiller qui exerce, à titre provisoire, les fonctions de secrétaire du conseil, sera pourvu définitivement du titre de secrétaire général du conseil royal de l'Université.

Art. 4. Les inspecteurs généraux des études reprennent le titre d'inspecteurs généraux de l'Université.

Art. 5. L'instruction primaire sera représentée directement dans le conseil royal de l'Université.

Art. 6. Toutes dispositions et ordonnances contraires à la présente ordonnance et au décret organique sont et demeurent abrogées.

M. le baron Thénard, membre de l'Académie des sciences, vice-président du conseil royal de l'Université, pair de France, est nommé chancelier de l'Université.

M. Rendu, doyen des conseillers de l'Université, ci-devant chargé provisoirement des fonctions de chancelier, est nommé trésorier de l'Université.

Par ordonnance du roi, l'inspecteur général chargé de l'administration de l'Académie de Paris aura le titre de vice-recteur. Il exercera les attributions qui lui ont été ou lui seraient dévolues par le grand-maître de l'Université, ministre de l'instruction publique.

Une autre ordonnance royale porte ce qui suit : A dater de ce jour, les conseils académiques ne seront plus sujets au renouvellement annuel établi par l'arrêté du 26 mai 1812. Le nombre des membres sera ramené à dix par l'effet des extinctions, en n'y comprenant pas le recteur et les inspecteurs d'académie. Il sera ajouté un membre, soit directeur d'école normale primaire, soit inspecteur primaire, pour représenter dans les conseils le service de l'instruction primaire.

Par ordonnance royale du 9 décembre, M. Th. Humann, receveur-général du Bas-Rhin, a été nommé receveur-général du département de la Seine-Inférieure, en remplacement de M. Baudon.

Par ordonnance royale du même jour, M. Bricogne, receveur-général de l'Hérault, a été nommé receveur-général du département du Bas-Rhin, en remplacement de M. Humann, appelé dans la Seine-Inférieure.

M. le ministre de l'instruction publique a pris l'arrêté suivant : Pendant la durée de l'absence de M. le baron Thénard et de l'indisposition de M. Rendu, M. Orfila, doyen des conseillers de l'Université, présidera le conseil et exercera les fonctions de chanceller.

Un autre arrêté porte que les attributions de M. Roussel, vice-recteur de l'Académie de Paris, restent telles qu'elles ont été déterminées par les ordonnances et arrêtés antérieurs.

On se rappelle que, par un arrêté récent du ministre de l'instruction publique, les frais d'études, qui étaient de 60 fr., ont été élevés à la somme de 100 fr. Sur les réclamations des chefs d'institution, qui ont allégué qu'ils n'avaient pas eu le temps de se concerter avec les parents pour satisfaire à cette augmentation, le ministre a accordé un délai de trois mois pour l'exécution du nouvel arrêté.

M. le gouverneur-général de l'Algérie a publié l'ordre suivant au camp de Mdoura, sur le Riou, le 15 novembre : « M. le général Le Pays de Bourjolly, promu au grade de lieutenant-général par ordonnance royale du 20 octobre 1845 est maintenu provisoirement dans le commandement des troupes mobiles de la subdivision de Mostaganem. »

On lit dans le *Moniteur de l'Armée* : « M. le maréchal-de-camp Duvivier, disponible, est mis à la disposition de M. le ministre de la marine pour commander une expédition outre-mer. »

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Un rapport sur le nouveau sel, qu'on déclarait plus pur que le sel de la régie, n'a pas eu l'assentiment de l'Académie des sciences, qui a toujours marqué beaucoup de répugnance à se prononcer sur des questions industrielles. Les conclusions de ce rapport n'ont pas été votées. — D'après un avis de M. le directeur-général des postes, le timbre du bureau des postes de Bourg portera désormais *Bourg-en-Bresse*, afin d'éviter toute confusion avec des bureaux homonymes. Le public est donc invité à adopter cette dénomination et à écrire désormais *Bourg-en-Bresse* sur l'adresse des lettres destinées au chef-lieu du département de l'Ain : c'est le moyen de prévenir toute erreur. — Selon le *National*, les colonels et lieutenants-colonels des légions de la garde nationale de Paris et de la banlieue se seraient réunis pour délibérer sur le changement d'uniforme de la milice citoyenne. Une commission aurait été nommée pour la réalisation d'un projet qui serait celui-ci : « Il n'y aura plus deux costumes, mais un seul uniforme. La capote actuelle ne sera pas conservée. L'habit actuel disparaîtra. L'habillement de la garde nationale consistera désormais en une tunique dont la forme sera ultérieurement déterminée. La coiffure actuelle sera remplacée par une coiffure nouvelle, conforme au modèle qui sera ultérieurement imaginé. Les anciennes buffleteries seront conservées. » —

La compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans va organiser sur cette ligne un service de télégraphie électrique à l'exemple du chemin de fer de Paris à Rouen. L'administration des lignes télégraphiques exercera sur le service une surveillance directe. A elle seule devront être communiquées les dépêches, et elle en autorisera la transmission. — Les journaux de Lyon et de Châteauroux font connaître les crues subites du Rhône et de l'Indre. Ces crues n'ont jusqu'à présent rien de dangereux. — La réunion annuelle des anciens officiers de la garde impériale aura lieu le 15 décembre aux Frères Provençaux. Cette fête de famille, qui se compose d'officiers en activité et en retraite, sera présidée par M. le lieutenant-général comte Schramm. Déjà plusieurs officiers-généraux se sont empressés de s'inscrire. MM. les commissaires préviennent leurs camarades que la liste sera close le 14 décembre. — La chambre syndicale des agents de Paris n'a pu, comme on l'avait dit d'abord, venir au secours de M. Isot, agent de change, et plusieurs journaux annoncent aujourd'hui qu'il a quitté Paris et que les scellés ont été apposés à son domicile.

Un incendie a réduit en cendres, jeudi dernier, seize maisons d'habitation et la *maison commune* du village de La Cassine (Ardennes). Les archives de l'état civil n'ont pu être sauvées. La perte est évaluée à 30 ou 40 000 fr. La malveillance ne paraît pas étrangère à ce sinistre. — La *Correspondance Mallet* annonce que dans une répétition de la pièce où les éléphans du Cirque remplissent le principal rôle, le portier du Cirque, qui était au milieu du monde qui se pressait dans les coulisses, fut renversé par l'un de ces animaux, et mis sur les lieux, lui a donné tous les soins, mais, hélas ! inutilement ; on n'a pu le rendre à la vie. La jeune personne, veuve avant d'avoir vu son mariage s'accomplir, est restée témoin de cette scène de douleur, et est rentrée chez elle pour pleurer son fiancé.

UNE PROBITÉ INVRAISEMBLABLE. — Un pauvre paysan des environs de Chauny avait essayé un petit commerce de pommes de terre, et ayant à faire un voyage d'une semaine, il avait indiqué à sa femme les prix de sa marchandise. A son retour, dit le *Journal de l'Aisne*, toutes les pommes de terre étaient enlevées et payées ; mais trouvant trop d'argent et en cherchant la cause, il reconnut que sa femme s'était trompée de mesure et avait vendu trop cher d'un cinquième. Pourtant tous les acheteurs étaient contents, mais lui ne l'était pas, et il ne fut tranquille que quand il eut retrouvé tout son monde, les uns près, les autres fort loin, et leur eut rendu ce qu'ils avaient payé de trop. C'est un pauvre malheureux enfant d'hospice qui a donné cet exemple de sévère et scrupuleuse probité.

LES INCONVÉNIENTS D'UNE TROP GRANDE ÉCONOMIE. — Il y a deux jours, à Rouen, une dame vêtue avec une certaine recherche, et qui paraissait appartenir à la classe aisée de la société, voulut visiter le Musée, et ne trouva rien de mieux, afin de se soustraire à l'impôt de 10 centimes prélevé à la porte sur chaque parapluie, que de cacher celui qu'elle portait dans un des corridors du rez-de-chaussée de l'Hôtel-de-Ville, près du bureau de la caisse d'épargnes. Sa visite terminée, cette dame voulut reprendre son meuble ; mais quelqu'un avait découvert sa cachette et s'était emparé du parapluie malencontreux. Il était quatre heures passées quand elle faisait sa recherche ; déjà l'obscurité était assez profonde, et, dans son trouble, elle renversa plusieurs bancs placés debout contre le mur, et qui, en tombant, la renversèrent à son tour et la blessèrent, mais très légèrement. A ce bruit, le concierge accourt, il ne sait que penser et crie à l'aide, supposant tout d'abord qu'on a voulu faire quelque effraction et qu'il doit y avoir un malfaiteur à arrêter. Par bonheur pour la dame, son air était des plus honnêtes, et quand elle eut repris ses sens et put raconter sa mésaventure, personne ne songea à l'inquiéter ; mais elle dut se retirer sans son parapluie et maudissant ses idées d'économie. Le *Journal de Rouen* annonce que l'objet volé a été retrouvé, et que la dame pourra le réclamer au commissaire central, dans les bureaux duquel il est revenu.

LE FEU ET L'EAU. — On écrit de Châtillon au *Journal de l'Indre* : « Le 4 de ce mois, notre brigade de gendarmerie reçut un mandat d'amener contre la veuve Salmon, inculpée d'incendie volontaire. Cette femme se laissa arrêter sans difficulté et se montra toute disposée à suivre les gendarmes. Au moment de partir, elle demanda à aller prendre quelques hardes dans la cour. Les gendarmes, sans la perdre de vue, la laissèrent s'éloigner de quelques pas. Or la rivière longe la maison. Avant qu'on pût l'en empêcher, elle s'y jeta et fut entraînée par la rapidité du courant à plus de cent mètres de distance. Cette malheureuse allait infailliblement périr, lorsque le gendarme Thomas s'élança dans la rivière, et, après beaucoup d'efforts, parvint à la ramener sur le bord. Elle était presque asphyxiée. On lui donna les soins nécessaires, après quoi elle fut conduite à la prison de Châteauroux. »

UN DÉVOUEMENT. — On écrit du Croisic au *Breton* : « Je vous adresse le récit d'un acte d'humanité et de courageux dévouement d'autant plus remarquable que les auteurs sont un vieillard, le sieur Guirel, dont les forces sont presque épuisées, et son fils, jeune homme d'une faible constitution, qui a dû cesser de naviguer parce qu'il s'est cassé le bras en servant dans la marine marchande.

» Les nommés Renauld père et fils, Tussin et Mabé étaient mardi dernier à ramasser du varech au milieu des rochers de la pointe Saint-Goustan, dans une chaloupe qu'ils avaient échouée à marée basse. Après avoir chargé leur chaloupe, ils attendaient le flux pour la mettre à flot et rentrer dans le port ; mais la mer, déjà sous l'influence d'une forte tempête qui se fit sentir pendant toute la nuit suivante, et poussée par un grand vent d'ouest sud-ouest, monte avec une rapidité effrayante : elle atteint Renauld et ses compagnons ; elle les enveloppe avant qu'ils aient eu le temps de prendre une décision... Il était trop tard pour gagner la terre, car des vagues énormes venaient déferler sur les rochers avec une telle violence, qu'ils eussent été brisés infailliblement s'ils avaient tenté de s'y réfugier.

» Ils se tenaient donc dans leur chaloupe cherchant à la pousser au large, mais bientôt elle fut submergée par les lames, et ils commençaient à perdre tout espoir de salut, quand heureusement leurs cris de détresse furent entendus des sieurs Querel, qui, dans un léger canot, venait de placer des lignes en mer. Les deux braves pêcheurs n'hésitèrent pas à engager leur frêle embarcation au milieu des brisants et des rochers. En manœuvrant avec beaucoup de hardiesse et d'habileté, et en profitant des courts instants qui séparent une vague de l'autre, ils parvinrent à prendre, ou plutôt à entraîner successivement à leur bord les quatre hommes que la frayeur avait entièrement démoralisés. C'est ainsi que, grâce à leurs courageux efforts, et tout en courant eux-mêmes de grands dangers, ils ont pu les arracher à une mort imminente. Nous espérons que cette belle action ne restera pas sans récompense. Un procès-verbal doit être envoyé à M. le préfet, qui, mieux que personne, saura l'apprécier. Querel père et fils sont en quelque sorte dans l'indigence, et par leur moralité, leur bonne conduite, ils méritent tout l'intérêt que leur dévouement peut inspirer. »

UN MOTIF DE SÉPARATION. — Dimanche, entre midi et une heure, un fiacre, arrivant les stores baissés dans la cour de la préfecture de police, s'arrêtait devant le bureau de permanence où sont d'abord amenés tous les individus arrêtés en flagrant délit. La portière du mystérieux véhicule s'étant ouverte, on en vit descendre d'abord un monsieur, qu'à son costume noir et à son air de gravité il était facile de reconnaître pour un médecin ; puis une jeune et jolie femme, à travers le voile de laquelle perçait une pudibonde rougeur ; vint ensuite un gros garçon, haut en couleur, aux larges épaules, aux cheveux crépus, regardant en dessous, le sourire aux lèvres, le monsieur noir et la jolie dame ; puis enfin le secrétaire du commissaire de police du quartier du Faubourg Poissonnière, portant à la main le mandat du juge et le procès-verbal en vertu desquels venait d'être opérée une double arrestation. Voici sur ce fait les renseignements qui sont donnés par la *Gazette des Tribunaux*, et dont la moralité pourrait bien être que La Fontaine et Boccace n'ont pas calomnié tant qu'on le veut bien dire la plus belle moitié du genre humain. Une jeune et jolie dame, celle que nous venons de voir descendre de voiture, était, il y a quelques jours, à la fenêtre de l'élégant appartement qu'elle occupe dans l'un des quartiers les plus élégants ... une condamnation correctionnelle et par une séparation civile, il s'adressa à la justice, et produisit des preuves en présence desquelles un mandat fut décerné par M. le juge d'instruction Maussion de Candé. C'est en exécution de ce mandat que le commissaire de police du quartier du faubourg Poissonnière, procédant judiciairement à la requête du mari, a constaté hier le flagrant délit, et a mis en état d'arrestation le nommé Sylvain T..., compagnon maçon, et la dame X...

MARTYROLOGE DES TRAVAILLEURS. — Un bien funeste accident est arrivé dernièrement dans une maison en construction rue de l'Ile-Saint-Louis. Deux compagnons charpentiers, les nommés Lattier et Haury, travaillaient au comble de ce bâtiment. Le faux plancher sur lequel ils marchaient s'effondre tout à coup, et, les entraînant dans sa chute, les précipite sur le sol du haut d'un cinquième étage. Très grièvement blessés, les deux ouvriers furent immédiatement transportés à l'hôtel-Dieu, où l'un d'eux, Lattier, mourut après quelques jours de souffrances. Haury, plus heureux, sortit de l'hospice complètement guéri. Les renseignements pris sur les lieux au moment même de l'accident établirent qu'il était résulté du peu de solidité qu'on avait donnée à ce faux plancher.

En conséquence, le sieur Martin, entrepreneur de charpente, et chargé de la direction des travaux en ce genre dans cette maison, est traduit devant le tribunal de police correctionnelle sous la prévention de blessures par imprudence. Un architecte nommé expert est entendu par le tribunal qui, adoptant son rapport dans le sens de la prévention, et conformément aux conclusions de M. l'avocat du roi Delalain, condamne le sieur Martin à 100 francs d'amende.

LE TRIOMPHE D'UN RÉCALCITRANT. — On lit dans la *Gazette des Tribunaux* : — Un grand monsieur est cité devant le tribunal correctionnel pour refus de service dans la garde nationale. Jamais homme ne s'est présenté devant ses juges avec plus de jubilation : ses yeux pétillent de gaîté, et la joie du plus beau triomphe n'a jamais illuminé la face humaine de reflets plus splendides. Il se tient debout, tenant un papier à la main, qu'il ouvre et referme à des intervalles périodiques.

M. le président. — Vous avez été condamné trois fois par le conseil de discipline pour manquement au service de la garde nationale.

Le prévenu, d'un accent tudesque fortement prononcé. — Plous de drois, vois, Mosi le brésident ; tujurs moi manguer à la carde nasionale, tujurs, tujurs, tujurs.

M. le président. — Et pourquoi n'obéissez-vous pas à la loi ?

Le prévenu. — Imbosible, mosi le brésident, la loi je m'en mogue bas mal ; je l'ai pien dit aux embloyés de la minicibalité ; ils se sont rebatinés à me mettre sur les babiers. A fotre aise, je leur ai tit, mais che monderai chamais la carde, chamais, chamais, chai le babier bour ça. (Il montre le papier qu'il tient à la main.)

M. le président. — Qu'est-ce que ce papier ?

Le prévenu. — Un beit babier qu'il me goûte teux florins, que che avre fait venir de Vrangvort bour me moguer des embloyés de la minicibalité.

M. le président. — Est-ce que vous êtes né à Francfort ? Est-ce votre acte de naissance que vous représentez ?

Le prévenu. — Foui, foui, peaucoup que je souis né à Vrangvort, foilà le betit babier.

M. le président. — Et vous n'êtes pas naturalisé Français.

Le prévenu. — Chamais, chamais naturalisé vrancé ; moi ché bris mon nésance dans ine file libre ; chamais mei fouloir tomber dans l'esclavage.

Vérification faite, le tribunal, reconnaissant dans le prévenu la qualité d'étranger, l'a renvoyé de la poursuite, sans dépens.

L'Allemand, après le prononcé du jugement. — Monsir le brésident, vaites-moi le blaisir te temander la beutte chosse te mon agquittement à les embloyés de la minicibalité ; bourquoi ils ont foulu faire aller moi, et gue eux ils seront fexés à leur betit dour.

CHRONIQUE AGRICOLE.

CONSEILS GÉNÉRAUX DE L'AGRICULTURE, DES MANUFACTURES ET DU COMMERCE. — La sixième session des conseils s'ouvrira le lundi 15 de ce mois, sous la présidence de M. Cunin-Gridaine. Avant d'apprécier leurs travaux, il est convenable de rappeler comment ils ont été institués et dans quel but. Leur fondation remonte à une époque très voisine de la révolution de juillet ; il existait, bien avant cette époque, un conseil général du commerce, un conseil général des manufactures et un conseil d'agriculture ; mais leur existence devait être considérée comme non-avenue, car le gouvernement ne les convoqua jamais. Le nouveau gouvernement, ayant besoin de se rattacher tous les hommes de quelque importance, ne laissa point perdre l'occasion de conquérir des alliés puissants dans la classe des fabricants, des propriétaires et des commerçants. Il reconstitua donc légalement les conseils par ordonnance du 29 avril 1831, précédée d'un long rapport du comte d'Argout. Le ministre annonçait dans ce rapport que l'administration voulait quitter la voie mensongère et tyrannique du passé pour entrer franchement dans le système représentatif. « Dorénavant, disait-il, les institutions légales seront une vérité ; nous ne voulons pas imiter cette odieuse restauration qui donnait des chartes d'une main et les retirait de l'autre ; si nous créons des conseils, c'est que nous avons la ferme intention de les consulter régulièrement et de profiter de leurs avis. « Les conseils, fondés par Louis XVIII, disait textuellement le comte d'Argout, n'avaient qu'une existence nominale, ils avaient cessé d'avoir une vie réelle. Leurs réunions n'étaient pas obligatoires, et d'ailleurs le gouvernement semblait avoir pris à tâche de les décourager en ne les convoquant pas pendant un assez grand nombre d'années. »

Pour couper court à tout abus pareil dans l'avenir, l'ordonnance royale posait avec précision leurs droits et leurs devoirs dans les articles suivants :

Art. 1er. Le conseil général du commerce, le conseil général des manufactures, le conseil d'agriculture seront immédiatement organisés.

Art. 2. Ces conseils tiendront *une session annuelle*, sans préjudice des convocations extraordinaires que le ministre pourra ordonner.

Art. 3. Ils délibéreront et émettront des vœux sur les propositions ou réclamations de leurs membres, faites soit en leur nom, soit au nom des chambres consultatives, chambres du commerce, sociétés d'agriculture ou autres intéressés.

Enfin, l'art. 12 décidait que la nomination des membres n'était valable que pour trois années.

Tout cela devait être une vérité ; on le disait bien haut, car il était utile alors de gagner l'opinion publique, de faire croire à la nation qu'une ère nouvelle, l'ère de la vérité représentative, allait commencer ; mais au fond tout cela n'était que mensonge, et l'on n'avait pas plus l'intention

[illegible] dans notre système électoral, a été placé à la tête des trois conseils. Rien ne lui manque pour maintenir sa suprématie dans les délibérations communes; ses membres nommés par leur père arrivent dans l'assemblée armés de toute la force morale que leurs pairs l'élection des chambres de commerce, tandis que les pouvoirs des membres représentant l'agriculture dérivent tout simplement du bon plaisir ministériel. Depuis plusieurs années les comices et les congrès agricoles ne cessent de réclamer contre cette fausse représentation de leurs intérêts : il est souverainement injuste, disent-ils, de faire délibérer sur les intérêts de l'agriculture une assemblée où l'agriculture ne délègue point de représentante, où ceux que l'on charge de leurs intérêts n'ont pas un nombre de voix proportionnel à l'importance relative de leur industrie.

On comprend jusqu'à un certain point que l'ordonnance de 1831 n'ait pas placé les cultivateurs sur le même rang que les commerçants, car il n'était pas possible alors, comme dit M. d'Argout dans son rapport, d'attribuer la nomination des membres du conseil d'agriculture à des réunions légalement organisées ; ces réunions, ou plutôt ces corps organisés commençaient à peine à se former ; mais depuis, toutes les contrées de la France ont institué des comices et des congrès de plusieurs degrés que l'on aurait pu facilement investir du droit de choisir des représentants. Le Congrès central de Paris a bien su se constituer d'après ce système, malgré les entraves multipliées, malgré la mauvaise volonté de l'administration supérieure, à plus forte raison le gouvernement pouvait-il organiser, s'il l'avait voulu, une représentation véridique et élective des intérêts agricoles.

Mais si l'on veut se convaincre que l'agriculture est sciemment sacrifiée au commerce dans l'institution des conseils généraux, il faut suivre leur organisation jusqu'au bout. Au-dessus des trois conseils l'ordonnance a placé un conseil supérieur destiné, selon le texte légal, à réviser, rapprocher et contrôler les demandes accueillies et transmises par les trois conseils généraux, par conséquent, les demandes du conseil d'agriculture. Cette assemblée porte le titre de conseil supérieur du commerce ; elle se compose de seize membres, dont treize à la nomination du roi, les trois autres places appartenant de droit aux présidents élus par chacun des trois conseils : eh bien ! sur les treize places dont l'administration disposait, il n'en a pas été accordé une seule à la représentation de l'agriculture.

Sous ce rapport, il faut en convenir, les ministres de la révolution de juillet se sont montrés moins libéraux que le gouvernement si conspué de la restauration. Lorsque M. le duc Decazes passa aux affaires, en 1819, il signala sa courte carrière ministérielle par la création d'un conseil d'agriculture, conçu dans des vues beaucoup plus larges que l'institution de 1831. Ce corps tout à fait nouveau était calqué à peu près sur le modèle du bureau d'agriculture de Londres qui eut un si grand retentissement en Angleterre. Il devait donner son avis sur les questions de législation et d'administration, il devait également, dit l'ordonnance royale, présenter ses vues sur les améliorations et perfectionnements qui pourraient contribuer aux progrès de l'agriculture, et sur les encouragements et récompenses à accorder aux cultivateurs qui se distingueraient dans leur industrie. Le conseil, institué par M. Decazes, se composait d'un petit nombre de membres résidant et siégeant exactement toutes les semaines au ministère ; autour de ce noyau principal se groupaient quatre-vingt-cinq correspondants chargés d'étudier et d'expérimenter tous les problèmes dans leurs départements, avec le droit de participer aux délibérations du conseil lorsqu'il leur plaisait de venir à Paris. Ce conseil fonctionna très activement et donna une impulsion fort remarquable à l'agriculture tant que M. Decazes fut ministre. Ses successeurs le laissèrent bientôt tomber comme un rouage inutile ou embarrassant : ce fut une faute; mais les ministres de juillet, qui avaient l'intention de les imiter, n'auraient pas dû la leur reprocher. La restauration a au moins cet avantage de pouvoir citer un ministre qui a voulu franchement et loyalement se dévouer aux intérêts agricoles, tandis que tous les hommes d'Etat de 1830 ont fait preuve, sans exception, d'une indifférence, quelquefois même d'une mauvaise volonté bien manifeste pour l'agriculture.

Quoiqu'il soit bien évident pour nous que les trois conseils généraux ne peuvent, avec leur organisation vicieuse, arriver à des résultats vraiment utiles ; quoique l'expérience du passé suffise à prouver que le gouvernement n'a point l'intention de profiter de leurs travaux, nous les analyserons cependant avec soin et nous en ferons ressortir tous les sujets d'enseignement qu'ils pourront nous suggérer. E. L.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 9 DÉCEMBRE.

Le *Journal des Débats* chante victoire à propos du succès des conservateurs dans les élections des conseils généraux et aussi des conseils d'ar- [illegible] roi de Bavière a voulu rétablir l'équilibre, et pour être juste et pour avoir des fonctionnaires capables auxquels on ait droit de faire subir des épreuves et des examens. C'est absolument dans cet esprit que les ouvriers charpentiers réclamaient une augmentation de salaire, mais nous n'en sommes pas encore arrivés à comprendre que l'ouvrier lui-même est essentiellement un fonctionnaire public, et nous ne vivons pas sous le régime du roi de Bavière ; ce qu'il y a de plus remarquable dans la mesure en question, c'est que l'augmentation des appointements des fonctionnaires est proportionnelle aux charges de famille des employés. Quelle leçon ! quel enseignement !

Les journaux continuent de se disputer sur la question de savoir s'ils pourront s'entendre quand ils seront réunis en congrès. Le *Siècle* a dit son dernier mot. Il ne se réunira décidément pas au parti radical pour discuter la question de la réforme. Son dernier effort de rapprochement a dissipé toutes ses illusions ; il se contente aujourd'hui d'engager l'Angleterre à entrer de plus en plus dans la voie constitutionnelle en élevant la liberté commerciale à la hauteur et à la dignité d'un *dogme*.

L'*Esprit public*, le *Courrier français* et le *Commerce* dénoncent le *Siècle* et le *Constitutionnel* qui, par un silence calculé ou de vaines digressions, cherchent à endormir le pays. L'avenir est à ceux qui marchent, dit l'*Esprit public*. On ne se contente plus du libéralisme qui promet ; il faut maintenant le libéralisme qui agit, dit le *Courrier français*.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. A. à Chaitles. — Reçu. C'est on ne peut mieux.

M. V. à Saintes. — Nous avons bien reçu et immédiatement expédié. Toutefois nous renvoyons le numéro à M. N.

M. D. à Poitiers. Reçus. Merci.

M. G. à Toulouse. — Reçu la somme annoncée par votre dernière.

M. P. à Indret. — Reçu les 112. — Voici vos numéros. — 286 à 290, série 189. — 316 à 320, série 193, — 241 à 245, série 320. — 201 à 205, série 323.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 9 décembre. — LEGRET, coiffeur-parfumeur, rue du Bac, 26. Juge commissaire, M. Grimoult; syndic provisoire, M. Pellerin, rue Lepelletier, 16. — BRASSEUR, marchand de vin traiteur, rue Aubry-le-Boucher, 5. Juge commissaire, M. Jouet ; syndic provisoire, M. Saivres, rue Michel-le-Comte, 23. — BOUZAT, entrepreneur de pavage, ci-devant rue de Poissy, 25, actuellement quai de la Grève, 33. Juge commissaire, M. de Rotrou; syndic provisoire, M. Gromort, passage Saulnier, 4 bis.

HALLE DE PARIS.

9 déc.				10 déc.			
Arrivages	6154 q.	58 k.		Arrivages	5329 q.	58 k.	
Ventes	9124	46		Ventes	8812	57	
Restant	10834	91		Restant	«	«	
Cours moyen		41,84		Cours moyen		41,62	
Cours-taxe		41,42		Cours-taxe		41,49	
Cote administrative.				Cote administrative.			
Gruaux	« q.	« k.	00,00 à 00,00	Gruaux	3 q.	44 k.	00,00 à 57,30
1re	2427	22	42,00 à 45,20	1re	2885	66	42,00 à 45,25
2	1867	14	38,20 à 41,40	2e	2863	38	37,60 à 41,70
3e	«	«	00,00 à 00,00	3e	3	14	00,00 à 31,65
4	1	57	00,00 à 28,65	4e	6	07	27,40 à 28,05
A liv.	4603	21		A liv.	2223	22	

Marchés.

Halle aux blés. — 10 décembre. Choix, 116 à 118 k. 34,50 à 35,00. — Montereau 115 k. 33,50 à 34,00. — Picardie 115 k. 33,00 à 33,50.

Seigles. 110 k. l'hectolitre et demi 20,50 à 21,00.

Orges. 90 à 92 k., 16,50 à 17,00; 93 à 94 k. 16,50 à 17,00 hors barrières.

Avoines. — 150 k. 29,00 à 29,50 ; 145 k. 28,00 à 28,50 ; 140 k. 26,50 à 27,00 135 k. 00 à 00,00, les trois entrées comprises.

Issues. Son, 9,00 à 9,50 les 325 litres. — Montures 10,00 à 10,50. — Recoupettes 13,00 à 13,50 les 100 k. — Remoulages 20,50 à 21,00 les qualités courantes ; 21,50 à 22,00 les fines qualités ; 23,00 à 23,50 les blanches.

Halle à la viande du 10 décembre. — 26485 kil. Bœuf 1,40-1,10-0,80. — 11823 kil. Veau 1,40-1,20-1,10. — 6350 kil. Mouton 1,40-1,10-0,80. — En gros 61200 kil. 1,14-1,00-1,04.

Marché de la Vallée du 10 décembre. — Alouettes (la pièce) 0,05 à 0,08. — Agneaux (la pièce) 0,00 à 20. — Bécasses 2,75 à 3,00. — Bécassines 0,50 à 1,00. — Cailles, 0,00 à 0,00. — Canards barbotteurs, 1,00 à 2,00. — Canetons de Rouen, 2,50 à 2,75. — Canards sauvages, 0,00 à 0,00. — Chapons gras, 2,75 à 5,25. — Chevreaux ou cabris 00,00. — Chevreuils 26,00 à 31,00. — Cochons de lait, 0,00 à 5,00. — Dindes gras, 5,75 à 7,00 ; comm., 3,50 à 5,00.

[illegible] — Chemins de : La Teste, 112 50. — Grand'Combe, 1600. — Fampoux, 485. — Actions de : Zinc Vieille-Montagne, 7200. — Lin Maberly, 675. — Obligations de : Vers. riv. dr. nouv., 1175. — Orléans, 1215, 1212 50. — Chemins non constitués de : Paris à Strasbourg, 525, 530. — Tours à Nantes, 545, 550. — A terme : Emprunt, 82. — 2 1/2 belge, 56, 56 1/2. — Fampoux, 485, 475.

	1er C.	P. H.	P. B.	Dr C.	h.
3 0/0 compt.	118 05	118 13	117 93	118 ««	118 50
— fin cour.	118 20	118 30	118 15	118 30	118 45
3 0/0 compt.	82 ««	82 05	82 ««	82 05	82 30
— fin cour.	82 ««	82 10	81 95	82 10	82 30

Au comptant.	1er C.	Der C.	Dif.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Dif.
O. de la Ville	1380 ««	« ««	« ««	5 0/0 Bge 1840.	99 5/8	« ««	
B. de France	« ««	« ««	« ««	— Portugais.	55 1/1	« ««	
C. Gon. 1000	1152 50	1155 ««	H. 2 50	Esp. D active.	36 ««	« ««	
C. Gan. 1000	1130 ««	« ««	« ««	5 0/0 Naples.	100 50	« ««	H. « 50
C. hypot.	580 ««	575 ««	B. 5 ««	— Romain.	100 1/4	100 1/8	B. « 1/8
4 Canaux	1252 50	1255 ««	« ««	Obl. Piémont.	1230 ««	« ««	

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	Dif.		
St-Germ.	960 ««	« ««	« ««	Au 15. 940, 965, 960.	B. 7 50
V. r. d.	460 ««	« ««	« ««	— 460, 452 50, 455	B. 10
— r. g.	310 ««	305 ««	B. 5 ««	— 307 50, 305	«
Orléans	1172 50	1175 ««	B. 2 50	— 1173 75, 1170	B. 5
Strasb.	237 50	240 ««	« ««	— 237 50, 236 25, 238 75	B. 1 25
Rouen	972 50	970 ««	B. 2 ««	— 972 50, 950	B. 30
Havre	« ««	« ««	« ««	— 760, 770	
Marseille	900 ««	« ««	« ««	— 900, 905, 895, 900	B. 5
Vierzon	655 ««	660 ««	H. 5 ««	— 650, 655, 650	
Nord	717 50	720 ««	H. 5 ««	— 715, 712 50, 720	H. 2 50
Bordeaux	610 ««	610 ««	B. 2 50	— 600, 615, 610	B. 2 50
Boulogne	500 ««	« ««	B. 5 ««	— 500, 502 50	H. 2 50
Montereau	427 50	425 ««	B. 2 50	— 427 50, 425	
Fampoux	««« ««	« ««	«« ««	—	
Dieppe	« ««	« ««	« ««	—	

LONDRES, 8 déc.		PARIS, 9 décembre. PRIMES.	COULISSE.	
Consol.	94 1/2 5/8	3 0/0 F. c. 82 20, 40 d. 50.	Av. 82 10	
Esp. act.	27 1/4, 3/4	F. p. 82 80, 85 d. 50	Ap. 82 7 1/2.	
Portug.	59 3/4	5 0/0 F. c. 118 :0, 60 d. 50.	B. du Trés.	
Mexic.	30	F. p. 118 90 d. 50.	3 3,8 à 5 m.	
Brésil.				
5 0/0 hol.	93 1/8	Rouen, 947 50 d. 20 au 31.	F. c.	F. p.
2 1/2 d.	59 3/4	Marseille, 920 d. 20 au 31.	3 0/0 p.	
Rouen.	37 1/2 37	Nord, au 15. 725, 730 d. 10.		
Orléans	43	742 50, 752 50 d. 20. 770, 780 d. 40 au 30.	5 0/0 20.	37 1/2

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 102,00 à 00,00 ; courant du mois, 105,50 à 00,00 ; 4 premiers 1846, 108,00 à 108,50 ; 4 mois d'été, 101,00 à 00,00 ; 4 derniers, 98,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 100,50 à 00,00. — Œillette rousse, 86,50. — Lin, 86,50 à 86,25. — Cameline, 87,50.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 111,00 à 112,00 ; 8 premiers mois 1846, 115,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 87,50 à 00,00.

SUIFS de place (50 kil.), 65,50. — Id. de Russie, 61 à 61,50.

CHANDELLE, 70,00 à 70,50.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 11 décembre.

7 h. »|» FRANÇAIS. — Oreste. 1760.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Mina. Marie.
7 h. 1|2 ITALIENS. — Sonnambula.
7 h. »|» ODÉON. — Lucrèce. Les Jeux de l'amour.
6 h. 3|4 VAUDEVILLE. — Riche d'amour. Robinson. Le Mari aux 9 femmes.
6 h. »|» VARIÉTÉS. — La Foi. Troisième Larron. Prosper. Une Nuit.
6 h. »|» GYMNASE. — Néomie. La Maîtresse de maison. L'Enfant.
6 h. 3|4 PALAIS-ROYAL. — La Gloire. Vert-Vert. Deux Papas. Clémentine.
6 h. 1|2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Marie-Jeanne.
7 h. »|» AMBIGU. — Les Mousquetaires.
6 h. »|» GAITÉ. — Calas. Toupinel. La Sœur.
6 h. »|» CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. »|» COMTE. — Crispin. La Poupée. La Cracovienne. Joerisse.
6 h. »|» FOLIES. — Mauvaises connaissances. Riquiqui. Tourlourou. Enfants.
PANORAMA. (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et compagnie, rue du Croissant, 16.

de l'Université.

Le décret impérial du 17 mars 1808 qui est loi de l'Etat aux termes des actes constitutionnels de l'empire, a doté l'Université d'un conseil composé de dix conseillers à vie et de vingt conseillers ordinaires choisis chaque année par le grand-maître dans les catégories spéciales de manière à représenter toutes les branches de l'enseignement.

Les fonctions du Conseil de l'Université étaient de faire des propositions relatives au perfectionnement des études, d'adopter les ouvrages qui doivent être mis entre les mains de la jeunesse, de statuer sur les affaires contentieuses de l'Université, de prononcer la peine de la radiation contre ses membres.

En 1815, dans un moment de réaction contre toutes les institutions de l'Empire, le Conseil de l'Université fut aboli par ordonnance royale et remplacé par une commission de cinq membres ; cette commission, organisée de nouveau par une autre ordonnance du 1er novembre 1820, reçut alors le titre de *Conseil royal de l'instruction publique*. Composé de huit membres choisis parmi les hommes les plus influents du corps enseignant, ce conseil a exercé jusqu'à ce jour un pouvoir à peu près absolu sur les matières qui lui sont soumises.

Sur le rapport de M. de Salvandy et par ordonnance du 7 décembre 1845 le pouvoir royal, annullant les ordonnances de 1815 et de 1820, remet en vigueur le décret impérial de 1808. Désormais le *Conseil de l'Université*, composé de trente membres, dont vingt amovibles, représentera plus fidèlement que le Conseil de l'instruction publique toutes les branches de l'enseignement ainsi que le mouvement d'idées qui s'opère au sein du professorat.

Nous applaudissons à cette mesure. Les huit membres inamovibles de l'ancien conseil exerçaient chacun dans leur sphère un pouvoir absolu. Il est notoire par exemple que plusieurs membres étaient devenus autocrates de leurs spécialités, plus puissants que le ministre, qu'ils disposaient de l'existence des professeurs, et imposaient leurs systèmes avec une autorité que la science doit puiser uniquement dans la discussion et dans l'évidence. Il est bon pour le progrès des études que nulle science ne soit sous l'empire d'aucun homme, que chacune d'elles ait son conseil supérieur et qu'il puisse exister sur chaque sujet des débats contradictoires.

Dans le rapport de M. de Salvandy cette idée nous paraît bien rendue. Le ministre s'exprime en ces termes :

Le conseil actuel de l'instruction publique n'est composé que de huit membres, et plusieurs manquent à ses travaux. Un dévouement moins inépuisable serait distrait par le travail de l'administration journalière et par celui du personnel, de cette surveillance constante sur les études, qui est leur mission essentielle. Tout le monde sait que les lettres et les sciences n'ont pas de noms plus considérables. Mais, fussent-ils tous présents, de nombreuses branches d'enseignement et de service ne seraient pas représentées. Celles qui le sont ne comptent qu'un seul représentant, si éminent que son autorité suffit assurément à résoudre toutes les difficultés, mais sans ce contrôle et ce débat entre pairs, qui est une des garanties voulues en toute chose par nos institutions présentes, voulues à l'avance par la constitution universitaire. Dans notre régime constitutionnel, tous les intérêts ont droit au débat contradictoire ; et tout le monde est tenu de l'accepter.

Nous approuvons sans réserve l'augmentation des membres du conseil.

Il nous paraît également bien sage de soumettre une partie notable de ce conseil au choix annuel du ministre. En présence des huit dignitaires inamovibles, son influence était nulle, et il est juste que le ministre qui encourt la responsabilité de ses actes devant le pays, ait la liberté de les accomplir.

Enfin un conseil inamovible ne pouvait recevoir que faiblement l'impulsion extérieure, il ne participait que très peu à ce mouvement des idées qui se fait sentir chaque jour dans l'Université comme dans la nation.

Des membres amovibles pourront apporter au conseil des éléments de vie.

Le nom de Conseil royal de l'Université substitué à celui de Conseil royal de l'instruction publique, a tout notre assentiment. L'Université doit être considérée dans l'enseignement comme un corps spécial; elle n'est pas, ne doit pas être le corps enseignant tout entier. Il faut que des établissements libres soient créés en dehors d'elle, qu'ils relèvent de leurs conseils, de leurs inspecteurs spéciaux. Un ministre *de l'instruction publique*, régissant l'enseignement dans toute la France des organisations distinctes pour l'Université et pour les établissements libres, tel est l'ensemble que l'on réalisera quand on voudra sincèrement cette liberté d'enseignement garantie par la Charte.

L'ordonnance du 7 décembre 1845 est-elle légale? Cette question ne saurait entraîner une longue discussion. D'après les constitutions de l'Empire, le décret de 1808 est une loi. Si l'on n'a pas pu déroger à cette loi par des ordonnances, elle est restée en vigueur; elle est par conséquent l'organisation légale du Conseil de l'Université et celle que la royauté vient de sanctionner encore. Si l'on a pu déroger par des ordonnances à la loi de 1808, à plus forte raison de nouvelles ordonnances, abrogeant les anciennes, peuvent-elles ramener le règne de la loi.

Les différents organes de la presse jugent fort diversement la restauration du Conseil de l'Université, ou plutôt la plupart des journaux ne jugent pas et se laissent aller en cette matière au premier élan de l'opposition systématique, Le *Constitutionnel* et le [illegible] commence un premier-Paris dans ce style :

» On ne saurait dire désormais quel sera le terme des extravagantes témérités que pourra se permettre l'administration actuelle sans lasser la patience publique.... Voilà que le gouvernement de brouillons, qui s'est installé aux affaires et qui s'y maintient depuis cinq années, en accumulant faute sur faute, grâce à l'inconcevable tolérance des chambres, s'avise de procéder par ordonnance à la réorganisation du corps universitaire....»

Le *Courrier français* se prononce contre l'ordonnance nouvelle en la qualifiant de tyrannique ; la *Presse* et l'*Univers* s'abstiennent de toute appréciation ; la *Quotidienne* approuve et voit dans la transformation du *Conseil de l'instruction publique* un pas vers la liberté d'enseignement ; le *National*, tout en faisant des réserves, croit la mesure inspirée par de bonnes intentions.

Pour notre part, en critiquant vivement M. de Salvandy dans ses actes rétrogrades, en défendant contre lui la liberté de la pensée lésée en la personne de M. Quinet, nous avons acquis le droit d'approuver le ministre de l'instruction publique dans ses actes louables sans être accusés de complaisance.

L'ordonnance du 7 décembre n'est pas critiquée seulement pour elle-même : les journaux opposants voient dans cette réforme une arrière-pensée, ils disent que le ministre de l'instruction publique, toujours fidèle au mot d'ordre reçu de Rome et continuant sa campagne contre la libre pensée, a voulu étouffer la résistance de MM. Cousin, Dubois, et autres philosophes indépendants, en neutralisant leur influence par une fournée de conseillers dévoués au bon plaisir ministériel. Ils font observer que M. Thénard, nommé vice-président au conseil de l'Université, que MM. Rendu et Orfila investis en date du 7 décembre, de dignités nouvelles, sont des hommes dont le concours est assuré d'avance au Pouvoir. Pour notre part, il nous est impossible de blâmer une institution qui n'a pas encore fonctionné et qui est bien conçue.

Evidemment, par sa constitution favorable à la discussion et au mouvement des idées, le Conseil de l'Université peut rendre à la science de plus grands services que le Conseil de l'instruction publique.

Si le gouvernement abuse de cet organe, on doit savoir que nous ne serons pas les derniers parmi les adversaires de l'arbitraire et les défenseurs de la liberté intellectuelle.

L'*Univers* imprime aujourd'hui qu'il est définitivement en droit de nous accuser à son égard, non d'erreur, mais de mauvaise foi.

L'entrefilet où l'*Univers* formule son jugement sur nous est la conclusion, à trois jours de prémisse, d'un article (numéro du 6 décembre) où cette feuille nous avait *prouvé* par des textes qu'elle n'avait pas pris le parti du ministère contre la liberté de l'enseignement, dans l'affaire de M. Quinet.

Il ne nous convient pas de laisser, même à l'*Univers*, un mauvais prétexte à une semblable accusation. C'est pourquoi, puisque l'*Univers* paraît y tenir, nous reproduirons très volontiers, d'après lui-même, les citations qu'il fait de ses propres textes justificatifs. Nous copions donc dans l'article du 6 décembre les lignes suivantes :

...... Il y a six mois, nous avons défendu la liberté de M. Quinet contre certains de ses collègues. Aujourd'hui nous lui rendrons le même service contre M. le ministre de l'instruction publique. ...... Que M. Quinet ouvre son cours; qu'il parle *selon sa conscience* et attende les évènements. Voilà son devoir. Si, ensuite, pour éviter le blâme de ses collègues, il a besoin de deux ou trois voix catholiques, on lui en fera l'aumône pour la seconde fois...... Après avoir défendu nos droits contre M. Quinet, nous défendrons les droits de M. Quinet contre le ministère... Nous ne voyons pas l'homme, mais le principe.

L'*Univers*, s'abritant sous ces formules, prétend prouver qu'il a sincèrement voulu, en cette occasion, la liberté pour un adversaire.

Eh bien ! l'article même où se trouvent exprimées ces prétentions nous paraît fort loin d'en prouver la sincérité. Il y a des manières de donner tort aux gens qui montrent qu'on est fort satisfait de leur conduite, et des manières de soutenir une thèse, qui n'ont, avec l'abandon, d'autre différence que celle de la perfidie à la franchise.

Dix lignes, en effet, au-dessous de la citation que nous venons de reproduire, l'*Univers* dit que M. Quinet « est plutôt dans sa » chaire un pamphlétaire qu'un professeur. » On ajoute : « L'*hor*» *reur du désordre* ne nous fera jamais sacrifier la *moindre* liberté, » mais nous ne renoncerons jamais à *signaler le désordre* partout » où il sera. »

Vous êtes de bien bons apôtres, messieurs de l'*Univers*; mais quand on montre un aussi long bout d'oreille, il ne faut pas se plaindre que chacun le voie passer. Vous donnez au ministère le droit de dire : « Ceux qui m'accusent ici, ceux qui prétendent dé» fendre la liberté d'enseignement en M. Quinet, qui demandent la » liberté du cours de M. Quinet, reconnaissent que M. Quinet est un » *pamphlétaire*, et non un professeur, et que son cours est un *désor*» *dre* : assurément on ne saurait faire de ma résolution un plus bel » éloge, car le Collège de France n'est pas destiné à fournir des » chaires aux pamphlétaires et à protéger le *désordre*. »

Mais ce n'est pas tout. Dans le même numéro du 6 décembre, l'*Univers* contenait, en premier-Paris, un immense article de Mgr l'évêque de Chartres, qui est le chef d'école, le véritable rédacteur en chef de l'*Univers*, et dans cet article [illegible] de violences nous lisons les passages suivants qui étalent [illegible] circonstance, la plus [illegible] s'élever à longs traits de [illegible] trines,

Il faut l'avouer, c'est un spectacle nouveau dans l'univers. Non, le monde *n'a rien vu qui approchât* de cette guerre faite à Dieu *sous l'étendard d'un gouvernement*, et avec obligation aux générations entières qui en sont l'appui futur et l'espérance, de venir se ranger sous ce lamentable drapeau.

Je le dis sans hésiter. C'est *la plus terrible persécution* qu'aient jamais souffert les adorateurs du vrai Dieu et les enfants de l'Eglise.....

Il est possible que dans cinquante ans la Russie soit catholique. Mais si l'électisme, si son venin, qui se répand dans toutes les veines du corps enseignant, *n'est point arrêté dans son cours*, dans un pareil espace de temps, la France sera Athée.....

Les doctrines dont je parle *menacent donc le gouvernement de Juillet comme tous les autres*. Elles sont comme un marteau qui les démolira tour à tour, et qui fera entendre fréquemment aux peuples épouvantés le fracas des révolutions variées à l'infini par les diverses combinaisons et par les attaques furieuses de l'intérêt personnel.

L'*Univers* comprendra, ou, à son défaut, nos lecteurs, pourquoi nous n'avions pas pris la peine de répondre aux accusations de mauvaise foi qu'il nous adressait le 6 novembre. Pour accepter des justifications, il faut qu'elles soient sérieuses. On a, dans le camp de l'*Univers*, la tradition de certaines déclarations dont la doctrine de la restriction mentale atténue singulièrement la valeur aux yeux du commun des fidèles. Qu'est-ce donc quand la restriction mentale éclate en quelque sorte tout autour de la déclaration?

En résumé, vous voulez la liberté d'enseignement pour vous ; et vous ne la voulez pas pour les autres. Vous voulez paraître désapprouver le ministère dans l'affaire de M. Quinet (il le faut bien pour la logique de votre position) ; mais votre contentement et votre approbation jaillissent de toutes vos paroles.

Si vous aviez voulu la liberté pour M. Quinet, comme vous le dites, vous n'auriez pas choisi ce moment-ci pour le traiter de pamphlétaire, et pour lancer contre la philosophie le RÉQUISITOIRE dont nous venons de citer des passages catégoriques....

Continuez votre jeu ; continuez à soutenir que vous voulez la liberté pour vos adversaires, et à donner d'aussi bonnes preuves de sincérité. Vous ne tromperez plus personne ; mais quoique nous sachions bien ce que vous voulez, nous n'en réclamerons pas moins pour vous-mêmes la liberté que nous demandons pour tous.

La destitution de M. Baudon, receveur-général de la Seine-Inférieure, donne lieu ce matin à de nombreux commentaires dans les journaux. Voici l'historique de cette affaire.

M. Lacave-Laplagne, ministre des finances, avait créé ou tout au moins vivement appuyé la formation de la compagnie des Receveurs-généraux pour le chemin de Paris à Lyon. En cette circonstance, le ministre eut une pensée politique d'une bonne tendance, ce qui était assez rare pour mériter d'être remarqué. Il voulait opposer à la puissance des banquiers une puissance financière sur laquelle le gouvernement pût s'appuyer; mais, par malheur, l'opposition prit mal la chose, et attaqua vivement cet acte ministériel; en outre, une partie de la presse conservatrice, par des motifs inutiles à rappeler, s'éleva contre cette compagnie des receveurs-généraux.

La compagnie n'ayant pu réunir tous les fonds nécessaires, paraît avoir été autorisée par le ministre à se fusionner avec deux autres compagnies, ce qu'elle fit, mais il lui fut expressément interdit d'entrer dans la grande coalition que M. de Rothschild préparait et qu'il a opérée ces jours derniers.

Mais cette nouvelle compagnie, formée par la fusion des receveurs-généraux et des deux autres compagnies, résolut de se réunir à cette grande coalition; alors les receveurs-généraux, se trouvant en minorité et ne pouvant s'opposer à cette décision, qui était contraire aux instructions que leur avait données M. Lacave-Laplagne, se retirèrent en abandonnant tous droits à leurs actions personnelles.

Toutefois, M. Baudon, leur chef et président, garda un certain nombre de ces actions, pour les distribuer à ceux de ses commettants qui avaient signé des souscriptions et versé des fonds entre ses mains.

Comment ce fait de M. Baudon a-t-il été interprété par M. le ministre des finances? A-t-il été trompé et a-t-il cru que M. Baudon avait gardé ces actions pour lui-même, et avait ainsi manqué aux engagements par lui pris de n'entrer dans aucune coalition? La destitution de M. Baudon ne peut s'expliquer régulièrement que de cette manière.

Mais on prétend (nous ne sommes nullement garants du fait, nous sommes simplement rapporteurs de ce qui se dit et s'imprime) on prétend que c'est M. de Rothschild qui a pesé sur le conseil des ministres pour faire acte de souveraineté et briser d'avance toute espèce de résistance ou de contre-poids qu'on pourrait vouloir lui opposer par la suite au moyen de la corporation des receveurs-généraux ; en poursuivant M. Baudon, président de la compagnie des receveurs-généraux, même lorsque cette compagnie ne pouvait plus lui nuire dans la circonstance présente, en frappant un des plus influents financiers, il aurait voulu intimider à la fois toute espèce d'opposition que ses mesures et ses envahissements pourraient exciter, et faire preuve de la subordination où il a su placer le gouvernement.

A vrai dire, cette version nous paraît un peu ambitieuse ; mais, nous la répétons, parce qu'il est curieux que l'on puisse concevoir la pensée qu'un particulier soit devenu assez puissant pour imposer ses lois au gouvernement. Ce n'est pas nous qui avons interprété dans ce sens la destitution de M. Baudon, mais ceux qui lui ont donné cette interprétation ont d'un seul mot dit plus que nous n'avons jamais pu dire, pour prouver l'existence de cette féodalité industrielle dont nous annonçons depuis long-temps la venue.

Le *Messager* de ce soir donne sur la destitution de M. le receveu

Nous croyons devoir reproduire une note très intéressante que les infatigables promoteurs de la suppression du péage, MM. Hingray, Basset, Moreau, Cerceuil, Bourdillat et Caffin viennent de publier à ce sujet sous le titre : *Encore un mot sur l'affaire des trois ponts*.

Voici cette note:

Au moment où nous avons à nous défendre contre l'arrêté de conflit imposé à M. le préfet par M. le ministre des travaux publics, nous devons adresser encore quelques paroles au conseil d'État et au public. Nous ne voulons pas discuter le droit; cette tâche sera remplie, nous n'en doutons pas, avec succès par notre avocat. Mais il faut qu'on sache bien comment cette intrigue des trois ponts a été conduite dès son principe jusqu'à ce jour, quels subterfuges frauduleux on n'a cessé d'employer pour priver les contribuables de la protection législative régulière et de la juridiction des tribunaux ordinaires ; il faut que le conseil d'Etat connaisse quelle est la complicité qu'on ose attendre de sa complaisance.

Au mois de ventôse an IX, pas plus tôt (1), des pourparlers eurent lieu entre M. Crétet, conseiller d'Etat, chargé des ponts et chaussées, et M. Lecouteulx de Canteleu, sénateur, banquier de la maison Barthélemy-Lecouteulx et compagnie. Il s'agissait de construire trois ponts sur la Seine à Paris, moyennant la concession d'un péage temporaire. Les conférences ne furent pas longues ; l'administrateur et le banquier s'entendaient à demi-mot. Un projet de loi fut proposé au Corps Législatif le 18 ventôse, communiqué au Tribunat, et voté définitivement le 24 du même mois ; cette loi fut faite en l'an IX avec la rapidité de la vapeur.

Deux ponts, celui du Louvre et celui de l'île Saint-Louis, devaient être construits en fer et en bois ; le pont du Jardin-des-Plantes ne devait être que provisoire : le gouvernement annonçait l'intention de construire un pont en pierre immédiatement au-dessous du pont provisoire en charpente édifié par la compagnie concessionnaire.

Les dépenses de construction des trois ponts avaient été évaluées à un million. La Compagnie, non encore formée, c'est-à-dire M. Crétet et M. Lecouteulx, proposa le tarif d'une taxe à percevoir pendant vingt-cinq ans (2); et ce tarif fut inséré dans la loi. M. Isnard, rapporteur du Tribunat, trouvait la durée de vingt-cinq ans un peu longue ; mais il ne proposait pas d'amendement, par cette considération que le gouvernement n'était pas obligé à s'assujétir à une semblable exigence, s'il trouvait une condition meilleure avec les mêmes avantages (3).

Mais, malgré ce sage avertissement, la loi n'était pas plus tôt votée, qu'on songeait à changer et à améliorer la position des concessionnaires. Les propositions nouvelles vinrent-elles de la Compagnie ou de l'administration ? Voici la vérité sur ce point.

La Compagnie n'existait pas encore lorsque, la loi votée et promulguée, une soumission fut faite en son nom à la préfecture de la Seine. Un simple commis, qui n'était pas actionnaire lui-même, le citoyen Jouty, avait été chargé, probablement par M. Lecouteulx, de représenter la Compagnie future, et ce fut lui qui soumissionna. Or, le 11 prairial an IX, lorsque la Société n'était pas encore constituée (4), M. Crétet, actionnaire, écrivait à M. Jouty, qui ne l'était pas, pour proposer à la Compagnie de substituer devant le Jardin-des-Plantes un pont définitif au pont provisoire, et de le construire en fer et en pierre. On offrait à la Compagnie, à raison de l'augmentation des dépenses (estimée 629 032 fr. 74 c.), d'étendre sa jouissance jusqu'à quarante ans, et on annonçait l'intention de présenter un projet de loi pour consacrer cet arrangement (5).

Et à la fin de cette lettre, que les administrateurs de la Compagnie des trois ponts ont fait imprimer, se trouve, *loco sigilli*, un petit *post-scriptum* fort curieux de M. Crétet, qu'ils n'ont pas jugé à propos de publier ; nous croyons devoir le reproduire, afin qu'on puisse apprécier les estimations faites par M. le conseiller d'Etat, et l'intérêt particulier qui le dirigeait.

« Il est facile de se convaincre, par l'examen des devis estimatifs et » par les détails scrupuleux qu'ils contiennent, qu'on peut compter sur » la rectitude de leurs résultats, sauf de légères variations. Je dois » même vous observer qu'à la suite de beaucoup de démarches, je me » suis procuré des offres de fournir la fonte du pont du Jardin-des-Plantes à 20 fr. le cent, au lieu de 25 fr., prix du devis. Il sera peut-être » possible de l'obtenir à 18 fr., ce qui fera une déduction de 100 à » 120,000 fr. sur la dépense totale. »

Il était indubitable que les offres de M. Crétet seraient acceptées, surtout avec l'amorce que contenait le *post-scriptum*. Dès la première assemblée des actionnaires, il fut déclaré qu'un pont en fer coulé, sur des culées en pierre, était préférable, parce qu'il affranchissait la Compagnie de réparations dispendieuses pendant la jouissance, et de la nécessité d'une reconstruction, dans le cas où le pont de bois serait enlevé par les glaces. En conséquence, le capital social fut porté de 1 million à 1 million 700 mille francs (6).

On pensera sans doute que le gouvernement allait présenter au corps législatif une nouvelle loi admettant la modification du système de construction du pont du Jardin-des-Plantes, et prorogeant la jouissance de la compagnie jusqu'à la durée de quarante ans; c'était ce qui avait été proposé et adopté. Il se fit très habilement quelque chose de beaucoup plus avantageux pour les actionnaires, ainsi qu'on va le voir.

D'abord, disons un mot sur le personnel des actionnaires. M. Crétet n'était pas le seul haut fonctionnaire qui figurât sur la première liste : à côté de lui, avec un grand nombre de sénateurs, se rencontraient les trois consuls, plusieurs ministres, et les conseillers d'État Defermon, Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, Rœderer, etc. Nous ne parlons pas des parents, amis, secrétaires et serviteurs de ces messieurs (7). Voyons com-

(1) Procès-verbal de la première assemblée générale des actionnaires, en date du 5 thermidor an IX.
(2) Procès-verbal de la première assemblée générale des actionnaires.
(3) Procès-verbal de la séance du Tribunat, du 21 ventôse an IX.
(4) La Compagnie n'a été constituée que le 5 thermidor an IX. Voyez le procès-verbal de la première assemblée générale.
(5) Lettre de M. le conseiller d'État chargé des ponts et chaussées, en date du 11 prairial an IX. Dans cette lettre, M. Crétet annonce que le préfet de police a lui-même demandé le changement de système de construction. Notons en passant que le préfet de police, M. Dubois, était aussi actionnaire.
(6) Procès-verbal de la délibération de la première assemblée générale des actionnaires.
(7) Plaidoirie de Me Paillet devant le tribunal de première instance.

d'une prorogation qui aurait porté la jouissance à quarante années : la jouissance sera indéterminée jusqu'à une liquidation ultérieure ; elle sera augmentée d'une année par chaque somme de quarante mille francs qui aura été dépensée au delà de la somme d'un million. On espérait ainsi anéantir la condition de forfait qui avait été établie par la loi du 24 ventôse an IX.

Le changement de système n'avait lieu que pour le pont du Jardin-des-Plantes ; l'arrêté est rendu dans des termes qui permettent d'allouer un excédant de jouissance pour un excédant de dépenses dans la construction des deux autres ponts.

Rien de tout cela n'est publié, et les contribuables ne se doutent pas de ce que le gouvernement, leur bon tuteur, fait dans leur intérêt, ni des engagements qu'il prétend leur imposer.

Tous ces faits se passaient en 1802. Les ponts furent construits, bien ou mal; disons plus, ils furent mal construits, car le public n'a jamais cessé de se plaindre du pont des Arts, et le pont de la Cité s'est honteusement écroulé le jour du baptême du roi de Rome, pour n'être jamais rétabli que d'une manière incomplète et insuffisante. Enfin les trois ponts étaient livrés à la circulation en 1806.

Alors il s'agissait d'exécuter cet arrêté occulte du 4 thermidor an X, de liquider les dépenses de la construction, et de déterminer en conséquence la durée du péage. Ce ne fut qu'en 1813 que cette liquidation fut faite. Pourquoi ce retard ? La Compagnie nous dit et nous répète qu'elle n'en est pas cause ; qu'elle a constamment réclamé ; que le tort doit en être imputé à l'administration. Que nous importe, après tout, quand nous savons que le ministre de l'intérieur et le ministre des finances (1) étaient eux-mêmes actionnaires des trois ponts ? N'est-ce pas toujours le même jeu que celui qui était joué en l'an IX entre M. Crétet et M. Jouty ?

Enfin voyons cette liquidation : reportons-nous d'abord au principe de la loi du 24 ventôse an IX, puis aux conséquences de l'arrêté du 4 thermidor an X. D'après la loi primitive, le gouvernement traitait à forfait avec la Compagnie. Si les dépenses excédaient les devis, tant pis pour les concessionnaires. L'arrêté de l'an X promet une prorogation de péage, mais seulement à raison de l'augmentation de dépense causée par la substitution d'un pont en pierre et en fer coulé, à construire vis-à-vis du Jardin-des-Plantes, au lieu du pont de bois qui avait été projeté. Que résultait-il de là ? Qu'en supposant l'arrêté légal et obligatoire, il pouvait y avoir lieu de prolonger la jouissance de la Compagnie à raison de l'augmentation des dépenses faites pour la construction du pont d'Austerlitz ; mais que dans tous les cas, la dépense faite pour la construction des ponts des Arts et de la Cité ne devait pas entrer en ligne de compte. Eh bien ! indépendamment de la dépense incompréhensible du pont d'Austerlitz, on admet, comme base de la prorogation du péage, un excédant de dépense de 837 856 fr. 54 c. sur les deux autres ponts ! Et comme, d'après l'arrêté consulaire, la jouissance de la Compagnie devait être prolongée d'une année par chaque somme de 40 000 fr. excédant la somme d'un million, le complaisant liquidateur propose de substituer une jouissance de *quatre-vingt-quinze ans* à la jouissance primitivement établie pour *vingt-cinq ans* seulement (2).

Quel était donc ce liquidateur si facile, qui accordait à la Compagnie beaucoup plus que l'arrêté ne lui avait concédé, beaucoup plus qu'elle ne demandait elle-même ? Nous avions pensé, nous l'avouons, que M. Vauvilliers n'était pas étranger à la liquidation de 1813. En voyant M. Vauvilliers actionnaire et administrateur de la Compagnie, nous ne pouvions oublier qu'en 1813 il était directeur du personnel et chef du cabinet particulier à la direction générale des ponts-et-chaussées ; qu'il était l'homme de confiance du chef supérieur, et le personnage le plus influent des bureaux. On nous dit aujourd'hui que M. Vauvilliers n'était pas encore actionnaire en 1813, et que, d'ailleurs, il est demeuré étranger à la liquidation. Nous ne demandons pas mieux que de croire à la vérité de cette dernière assertion, nous ne pouvons toutefois nous empêcher de dire qu'il est fâcheux pour M. Vauvilliers d'avoir reçu de la Compagnie des marques de grande confiance, qui ressemblent beaucoup à des témoignages de reconnaissance.

Quoiqu'il en soit, à la suite de cette liquidation, M. le ministre de l'intérieur rédige un projet de décret impérial conforme aux conclusions de la direction générale des ponts-et-chaussées. Et l'on revient au Conseil d'Etat, et l'on y retrouve M. Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, encore rapporteur, qui ne manque pas d'approuver la proposition.

Mais la sagacité de l'empereur ne fut pas en défaut. Premier Consul, il avait pu signer un acte dont il ne prévoyait aucunement les conséquences ; en 1813, il repoussa cette liquidation monstrueuse, et demanda un nouveau travail. Ce fait, par lui-même, est assez significatif pour que nous n'ajoutions pas une réflexion. Comment, au mois d'octobre 1814, parvint-on à surprendre à un gouvernement ignorant et mal assis la consécration de cette iniquité ? On le comprend sans peine. Et cependant tout le monde s'étonne avec nous en pensant que l'original de l'ordonnance de 1814 a disparu, sans laisser d'autres preuves de son existence que de simples ampliations.

Que tout ce qui a été fait ait été violent, inique, frauduleux, concussionnaire, c'est ce qui ne peut être révoqué en doute. Mais ce qui est remarquable avant tout, c'est cette persévérance avec laquelle les actionnaires principaux se constituent eux-mêmes leurs arbitres et leurs régulateurs, cette habileté avec laquelle ils évitent le grand jour pour se renfermer dans les bureaux des administrations et dans le huis-clos du conseil d'Etat. Aujourd'hui, le même système est suivi avec la même persistance.

Forts de nos droits, convaincus que l'impôt qu'on prétend exiger de nous n'est pas dû, nous avons intenté notre action, aux termes des lois, devant les juges compétents, devant la justice de paix du 2e arrondissement de Paris. Là nous avons trouvé pour adversaires les administrateurs de la Compagnie, c'est-à-dire deux neveux de M. Crétet, et M. Vauvilliers. A côté d'eux était M. Hochet, ancien administrateur de la société, défenseur ardent de l'arrêté de l'an X, et de l'ordonnance de 1814, qui s'identifiait avec ses anciens collègues, et qui les appuyait de sa plume dans les journaux (3) et de son influence naturelle auprès de l'un de nos ministres.

(1) M. de Champagny, duc de Cadore, et M. Gaudin, duc de Gaëte. (Voyez la plaidoirie de Me Paillet).
(2) Voyez notre *Exposé historique et judiciaire*.
(3) Voyez notamment le curieux article du *Journal des Débats* du 16 novembre 1844.

elle leur est due, mais protégez-nous contre ceux qui prétendent nous assujétir à des impôts perpétuels.

En résumé, quels ont été les agents de cette misérable affaire ?

Qui a conçu le plan de l'association des trois ponts sur la Seine ? M. Crétet, conseiller d'Etat chargé des ponts et chaussées, actionnaire.

Qui a demandé le changement de système dans la construction du pont d'Austerlitz ? M. Dubois, conseiller d'Etat, préfet de police, actionnaire.

Qui a proposé au Corps Législatif la disposition dont on s'est servi pour proroger la jouissance de la Compagnie ? M. Defermon, conseiller d'Etat, actionnaire.

Qui a été rapporteur au conseil d'Etat en l'an X et en 1813 ? M. Regnaud de Saint-Jean-d'Angély, conseiller d'État, actionnaire.

Qui tenait la plume comme secrétaire du conseil d'Etat ? M. Hochet, actionnaire.

Qui a dirigé les travaux et retardé la liquidation des dépenses ? MM. de Champagny et Gaudin, ministres de l'intérieur et des finances, tous deux actionnaires.

Qui a fait la liquidation ? M. le directeur général des ponts-et-chaussées, dont le secrétaire et le confident était M. Vauvilliers, devenu ensuite actionnaire.

Qui nous a fait connaître les noms et qualités de tous ceux qui ont joué un pareil rôle ? Me Paillet, avocat de la Compagnie des trois ponts. Et cette compagnie nous menace de nous traiter en diffamateurs ! Quel sort réserve-t-elle donc à son défenseur ?

Quels sont aujourd'hui les administrateurs de la Compagnie ? M. le baron de Crousaz-Crétet, neveu et fils adoptif de M. Crétet ; M. Vauvilliers, ancien chef du cabinet du directeur général des ponts et chaussées ; M. Lebeau, neveu de M. Crétet.

Quel est notre adversaire le plus actif ? M. Hochet, dont on connaît les rapports d'alliance avec le ministre qui est l'auteur direct et véritable de l'arrêté de conflit.

Le Conseil d'Etat peut-il s'associer à tous ceux qui jusqu'à ce jour ont conduit cette affaire, dont les mystères sont désormais dévoilés ?

Dans leur dernier numéro, *Les Ecoles* donnent de nouveaux détails sur la démarche des étudiants auprès de M. Quinet. Nous allons citer quelques passages de ce journal :

Des applaudissements chaleureux avaient fréquemment interrompu les deux discours, et ce ne fut qu'après avoir salué le professeur par un dernier adieu que la foule reprit le chemin du quartier.

Des agents provocateurs, que la police a la louable habitude de mêler aux étudiants toutes les fois qu'il arrive à ceux-ci de se réunir en corps, voulurent entraîner la colonne vers l'hôtel du ministère de l'instruction publique. On ne suivit pas leur conseil, et ce fut un grand bonheur. Nous avons été à même, en effet, de constater que des embûches avaient été dressées aux étudiants, dans le passage Sainte-Marie, qui permet de cerner par deux endroits la rue de Grenelle-Saint-Germain, et que des sergents de ville, commandés par un officier de paix, se tenaient à l'affût aux abords du ministère.

Quand on fut arrivé à la place Saint-Sulpice, un étudiant adressa exactement les mots qui suivent à ses camarades : « Notre manifestation, jusqu'ici parfaitement décente, parfaitement convenable, pourrait dégénérer, » si l'on en juge par l'agitation de certains hommes qui se sont glissés dans » nos rangs et que les Ecoles ne connaissent pas. Il est temps de nous séparer. »

Sur cet avis, les étudiants se dispersèrent; en un instant, la foule s'était écoulée par toutes les rues voisines. Le jeune homme qui avait pris la parole, et qui, assurément, n'avait dit que des choses fort sensées et fort louables, s'aperçut bien qu'il était suivi d'assez près par des gens de mine basse et suspecte. Il n'y prit pas garde, certain qu'il était de n'avoir rien fait de répréhensible. Rue de Tournon, il quitta l'un de ses amis et s'en alla seul, sans être suivi d'aucun étudiant, place de l'Ecole-de-Médecine. Arrivé là, il s'arrêta auprès d'un décrotteur, pour se faire enlever la boue dont ses bottes étaient couvertes. Le pied sur l'escabeau, le parapluie sous le bras, il avait une botte cirée, lorsque les misérables qui s'étaient attachés à ses pas se précipitèrent sur lui, le frappèrent au visage, le saisirent aux cheveux, et se disposèrent à l'entraîner. Il parvint à se débarrasser de leurs mains et il essaya de fuir, mais il tomba au milieu de nouveaux agresseurs qui, pas plus que les premiers, n'avaient d'insignes officiels de leur caractère. Il leur échappa encore, mais cerné, traqué de tous les côtés, il fut acculé à la grille de l'Ecole de Médecine, à laquelle il s'accrocha pour n'être pas entraîné brusquement et sans secours.

Alors, s'engagea la lutte la plus hideuse qu'on puisse s'imaginer. D'un côté, un pauvre jeune homme, pâle, épuisé, cramponné convulsivement à des barreaux de fer; de l'autre, dix hommes athlétiques, mugissant, qui lui arrachaient des poignées de cheveux, qui le tiraillaient en tous sens et qui lui broyaient les doigts à coups de cannes.

Les bourgeois indignés, commencèrent à protester contre de pareilles violences, et se disposaient à prendre cause pour la victime de tous ces traitements sans nom. Un des assommeurs, pour prévenir tout élan de pitié, fit entendre ces infâmantes paroles : « C'est un voleur. »

Heureusement, quelques élèves des Ecoles étaient survenus, et avaient reconnu leur camarade. En un instant, la face des choses changea ; les agents occultes des vengeances ministérielles furent rejetés jusque dans la rue Hautefeuille, et l'étudiant qu'ils assommaient put enfin s'échapper.

ALGÉRIE.

Le *Moniteur algérien* du 5 décembre est arrivé aujourd'hui : le maréchal gouverneur persiste dans son inconcevable silence ; on ne sait rien d'officiel sur ses opérations militaires et encore moins sur ses projets contre les insurgés.

— Une correspondance particulière du *Courrier de Marseille* donne les nouvelles suivantes :

« A la date du 26, M. le gouverneur général était sur la Djedïouïa, affluent gauche du Chélif. Il avait lancé sur les traces de l'émir le général Jusuf avec 450 bons chevaux et 1 000 fantassins, dont les sacs étaient portés par des mulets. Il est permis d'espérer que cette colonne si mobile aura pu exécuter quelque heureux coup de main sur les cavaliers qui avaient suivi Abd-el-Kader dans sa pointe vers l'est.

» M. le maréchal rentrait dans le pays des Flittas pour le fouiller dans tous les sens, de concert avec le général de Bourjolly, qui opérait à deux journées de marche de lui. M. de Lamoricière avait reçu l'ordre de quitter Mascara et de s'avancer pour concourir à ses opérations. »

(1) Voyez les lettres de M. le ministre des travaux publics à M. le préfet de la Seine, jointes au dossier.

comprendre l'acharnement des plagiaires qui ne visent qu'à dénaturer mon système et passer à côté de mon brevet. On m'a cru atteint d'aliénation mentale, quand j'ai prétendu remplacer les roues par les hélices. Aujourd'hui tout le monde veut faire des hélices; mais c'est toujours mon procédé plus ou moins dénaturé. Je me borne à demander, pour savoir enfin qui a tort ou raison, que les expériences soient faites telles que je les demande.

Une division de l'armée d'Oribe a tenté de reprendre la ville de Colonia; elle a été repoussée avec une perte considérable.

On lit dans la *Gazette d'Augsbourg* du 7 décembre :

» La défense de l'exportation du blé de l'Egypte se fait déjà sentir ici. Une hausse de 6 à 7 0/0 vient d'avoir lieu, et elle deviendra encore plus considérable si les importations cessent pendant quelque temps, car la Syrie manque de blé, et les provisions actuelles sont à peine suffisantes pour un ou deux mois.

» Schekib-Effendi s'occupe depuis quelques mois du désarmement du Liban. Au commencement il y fut procédé avec impartialité, mais après que le désarmement de quelques districts eut eu lieu, les troupes commirent des cruautés inouïes dans les villages chrétiens. A Gazir, des prêtres et des particuliers furent jetés dans une caverne, battus et tellement garrottés que le sang leur coulait des ongles. On fit, en outre, entrer de l'eau dans la caverne, de sorte que les malheureux se trouvaient dans l'eau jusqu'au cou, et ils restèrent dans cette position pendant 12 heures. D'autres furent pendus par les pieds et battus jusqu'à ce qu'ils perdissent connaissance. Les femmes furent également maltraitées. Les Turcs ménagèrent les Druses; toute leur haine se porta contre les malheureux chrétiens. 4 000 Druses quittèrent le Liban avec armes et bagages, ayant à leur tête les scheicks Saïd-Dschoubalat, Nassif-Abou-Mehemed, leurs puissants chefs.

» Les émirs et les scheicks, chrétiens et druses, qui ont été arrêtés à Beleddin, par Schekib-Effendi, ne sont pas encore rendus à la liberté. Le Liban est tout-à-fait soumis. Schekib-Effendi a l'intention d'installer des gouverneurs turcs.»

Les incendiés de Mouthe inspirent un extrême intérêt à ceux qui **savent que la récolte des céréales a été presque nulle dans les montagnes du Jura, et que, en outre, la population y manque cette année de la ressource si précieuse des pommes de terre.**

Nous voudrions pouvoir citer toutes les bonnes œuvres par lesquelles on cherche à adoucir un peu tout ce que cette situation, tout exceptionnelle, a d'affreusement rigoureux.

On ne saurait se figurer quels sacrifices se sont imposés les plus pauvres villages de la contrée pour venir au secours de tant d'infortune.

Des jeunes gens du canton de Mouthe qui habitent Paris n'ont pas été moins sensibles à cette infortune; nous sommes informés qu'au nombre de trente-neuf ils ont réuni 400 francs qu'ils se sont empressés d'envoyer à leurs malheureux compatriotes, en attendant que la souscription ouverte à Paris, ainsi que nous l'avons annoncé, vienne accroître ce premier secours. Nous ajoutons avec plaisir que l'évêque de Nismes, dont la maison paternelle a été détruite par l'incendie de Mouthe, vient d'envoyer aussi un secours de 1000 francs aux autres incendiés.

Trois notaires de Paris, MM. Viefville, quai d'Orléans, 4; Defresne, rue des Petits-Augustins, 12; Aubry, boulevart des Italiens, 23, ont bien voulu se charger de recevoir les offrandes.

Actes officiels.

Par ordonnances royales, en date du 9 décembre, rendues sur le rapport de M. le ministre de l'intérieur :

M. de Vidaillan, maître des requêtes, préfet des Basses-Alpes, est nommé préfet du département de l'Orne, en remplacement de M. le comte d'Amilly, conseiller d'Etat en service extraordinaire.

M. Jourdan, maître des requêtes, ancien préfet de la Corse, est nommé préfet du département des Basses-Alpes, en remplacement de M. de Vidaillan, appelé à la préfecture de l'Orne.

M. Petit de Bantel, préfet du Cantal, est nommé préfet du département de l'Eure, en remplacement de M. Zédé, appelé à la préfecture de l'Aube.

M. Zédé, maître des requêtes, préfet de l'Eure, est nommé préfet du département de l'Aube, en remplacement de M. Onfroy de Bréville, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Cournon, sous-préfet de Fontainebleau, est nommé préfet du département du Cantal, en remplacement de M. Petit de Bantel, appelé à la préfecture de l'Eure.

M. Launay Le Provost, maître des requêtes, préfet de l'Ardèche, est nommé préfet du département de la Mayenne, en remplacement de M. Parran, appelé au secrétariat général de la préfecture de la Seine.

M. le baron de Barante (Prosper), sous-préfet d'Autun, est nommé préfet du département de l'Ardèche, en remplacement de M. Launay Le Provost, appelé à la préfecture de la Mayenne.

M. Parran, préfet de la Mayenne, est nommé secrétaire-général de la préfecture de la Seine, en remplacement de M. Laurent de Jussieu, appelé à d'autres fonctions.

M. Gustave Réal, sous-préfet de Langres, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Fontainebleau.

M. EUGÈNE CAMUS nous adresse pour notre numéro de dimanche prochain (quatrième numéro de quinzaine) un feuilleton intitulé : LES PROLÉTAIRES.

La *Librairie sociétaire*, rue de Seine, 10, met en vente le livre de L'ÉMANCIPATION DE LA FEMME, au prix de 0 f. 75 c. — Par suite d'une convention faite avec l'éditeur de cet ouvrage, le produit net de la vente sera entièrement attribué à la *Souscription pour la tombe de Flora Tristan*.

D'autre part, nous offrons ce livre, à titre de prime, à toute personne qui nous fera parvenir à la fois, deux abonnements d'un an à notre numéro de quinzaine (ensemble 12 fr.).

Pour recevoir la même prime en ne prenant qu'un seul abonnement **mée, avec correction, s'il y a lieu, ... sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.**

On s'abonne, à Paris, rue de Seine, 10, chez tous les libraires, chez les directeurs des postes et des messageries, et chez les correspondants du Comptoir central de la librairie, qui, tous, reçoivent les abonnements sans augmentation de prix.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — On assure que le roi de Naples doit accompagner l'empereur de Russie dans son voyage à Rome. — Ibrahim-Pacha est arrivé à Port-Vendres, le 4, sur la frégate à vapeur égyptienne *le Nil*. Ibrahim-Pacha a reçu, à Port-Vendres, où M. le sous-préfet de Céret s'était rendu pour le recevoir, les honneurs dus à son rang; il a séjourné le 5 dans ce port et a renvoyé à Alexandrie *le Nil* avec des dépêches pour le vice-roi d'Egypte. S. A. a fait son entrée à Perpignan samedi à trois heures : les troupes étaient échelonnées sur son passage. Ibrahim a dîné le soir chez le général Castellane. S. A. a dû quitter Perpignan lundi pour les eaux de Vernet. Soliman-Pacha, son major-général, l'accompagne. — Madame la maréchale duchesse d'Isly, Mme de Bar et leurs familles, sont arrivées à Alger le 1er décembre à bord du *Caméléon*, venant de Marseille. — Le colonel Herbin, fils du général de ce nom, vient de mourir à Paris, à la suite de l'amputation d'un bras. Cette opération a été nécessitée par les blessures qu'il avait reçues en Afrique.

On a appelé hier à la première chambre du tribunal de première instance de la Seine et remis à huitaine, une affaire de M. le prince et de Mme la princesse de la Moskowa contre Mme veuve Laffitte. Il s'agit dans cette affaire de la remise des manuscrits des mémoires de M. Laffitte. — D'après la *Gazette de France*, un grand désordre a eu lieu aujourd'hui à la Sorbonne, au cours de M. Lenormand. Le professeur a été interrompu plusieurs fois et des altercations vives ont eu lieu entre les interrupteurs et ceux qui voulaient entendre le professeur. — Par suite de la crue de la Seine, la navigation est interrompue. Le fleuve a débordé dans les plaines autour de Paris.

LES ALLUMETTES CHIMIQUES. — Un fabricant d'allumettes chimiques, dont l'établissement est situé au Prado, à Lyon, travaillait ces jours derniers avec ses deux enfants, dans son laboratoire. En s'approchant d'un fourneau où il préparait la matière fulminante dans laquelle on trempe le bout des allumettes, le fourneau a éclaté, et, dit le *Censeur*, les deux enfants, l'un âgé de dix ans, l'autre de six, ont été atteints par la matière enflammée et brûlés d'une manière cruelle. Les victimes ont été transportées à l'hospice pour y recevoir les secours que réclame leur état.

UN BLANCHISSAGE. — Dimanche dernier, à Bar-le-Duc, raconte le *Journal de la Meuse*, vers quatre heures du soir, Isidore Froment, qui était légèrement ému, ayant laissé tomber son mouchoir dans la boue, vint trouver sa femme pour lui en demander un autre, afin de pouvoir ainsi continuer proprement son dimanche. Mais sa femme, ayant refusé, il reprit son mouchoir sale, s'arma d'un énorme morceau de savon, et s'en alla sur le quai des Gravières pour y opérer son petit blanchissage au courant de l'Ornain, où il y a en ce moment beaucoup d'eau. Il était à passer et à repasser le savon sur le malencontreux mouchoir, quand, perdant tout à coup l'équilibre, il chancela, tomba, et fut bientôt entraîné par le courant. Aussitôt, une de ses filles, âgée de dix-huit ans à peine, se jette dans l'Ornain pour aller secourir son père qui se noie; une autre de ses filles, plus âgée, balance un moment, ne sachant d'abord si elle doit se déshabiller ou se précipiter avec sa robe du dimanche, mais elle suit bientôt l'exemple de sa sœur, et on les voit toutes deux luttant contre les eaux et essayant de ramener leur malheureux père.

Cependant le courant les entraîne à leur tour; vaincues par la rapidité de l'Ornain, elles se débattent en vain contre lui et ne peuvent plus sauver ni leur père ni elles-mêmes. Mais un généreux tisserand voit cette scène de désolation, et, ne consultant que son courage, le sieur Godot s'élance à son tour pour les sauver tous trois. Il saisit le père par la tête, prend par la jambe la plus jeune de ses filles, et les ramène tous deux sains et saufs sur le bord. Isidore en fut quitte pour la peur et sa jeune fille pour une robe gâtée. Quant à la fille aînée, comme elle ne s'était pas autant avancée que sa jeune sœur, elle a pu se sauver toute seule.

FILOUTERIES. — Les vols dans les voitures omnibus continuent d'être fréquents, malgré la vigilance recommandée aux conducteurs et le salutaire avertissement que de récents jugements semblaient avoir donné à la fois aux voleurs et au public. Dans la soirée d'avant-hier, un homme de lettres, M. Charles E...., a été victime d'un de ces vols. Une jeune et jolie personne qui se trouvait placée auprès de lui, et que paraissait incommoder beaucoup un voisin sans doute trop entreprenant, étant descendue vers le milieu du trajet de la voiture, ce ne fut qu'en descendant à son tour à la station que M. Charles E... s'aperçut que sa bourse, contenant 50 francs, lui avait été dérobée. Il s'expliqua alors la pression presque incommode que lui avait fait éprouver sa jolie voisine, et qu'il avait jusque alors attribuée à la pudeur alarmée. Une déclaration a été faite à l'autorité, et le signalement de la voleuse a été donné aux différents conducteurs de voitures de transport en commun.

Les trottoirs de la rue Vivienne ont été de tout temps un des parages le plus fructueusement exploités par les filous. Le point surtout où aboutissent les deux passages Vivienne et Colbert, et où se presse incessamment la foule, paraît favorable à leurs entreprises; aussi la police avait-elle le soin d'y apposer en tout temps quelques-uns de ses agents. Dans la matinée d'hier, un sieur Lafontaine passait en cet endroit, se dirigeant vers la Bourse, lorsque dans un moment où sa marche était ralentie par le flux d'allants et de venants qui obstruaient l'abord des passages, il lui sembla sentir par derrière un tiraillement dans les basques de son habit. Il porta vivement la main à sa poche, dans laquelle il trouva, enfoncé jusqu'au coude, le bras d'un individu, qui fit d'inutiles efforts pour se soustraire à son étreinte. Les agents en surveillance se présentèrent aussitôt, le voleur fut arrêté et conduit devant le commissaire, qui l'envoya au dépôt de la préfecture de police. Cet individu a été reconnu pour être un repris de justice.

MORALE EN ACTION. — Un prêtre a retiré d'un puits où elle s'était précipitée une femme de la rue Saint-Donatien, à Orléans. Ce prêtre s'ap-

... corps. En outre, il a brûlé, tant dans ce village que dans les dix autres, treize moulins, 1 850 granges avec les instruments aratoires, 77 800 meules de foin et 1 500 mesures de bois de chauffage. Vingt-cinq paysans et Kirghises ont perdu la vie dans ce désastre, ainsi que 665 chevaux et 915 têtes de bétail. Vingt-sept individus ont été atteints de brûlures graves. L'autorité a pris toutes les mesures nécessaires pour subvenir aux besoins des victimes de cet incendie.

LE GRAND SAINT-BERNARD. — Nous avons donné la triste nouvelle de l'accident arrivé dernièrement au Grand-Saint-Bernard, et qui a coûté la vie à un religieux et à trois domestiques de l'hospice. Voici quelques détails sur ce déplorable évènement que nous empruntons au *Courrier de Lyon*: Ces domestiques étaient des Valaisans, et le religieux qui a péri avec eux est M. le chanoine Cart, qui était de Sallanches, en Faucigny. C'est par une énorme avalanche partie du Mont-Mort, à l'est de l'hospice, qu'ils ont été tous quatre ensevelis. Ce déplorable évènement a non seulement jeté la consternation dans la maison du Grand-Saint-Bernard, mais il a causé dans tout le pays une douloureuse sensation; il en sera de même sans doute à l'étranger lorsqu'on y apprendra la mort du digne religieux spécialement chargé, depuis plusieurs années, de recevoir les nombreux voyageurs, qui ont toujours eu à se louer des soins empressés avec lesquels il exerçait la plus attentive hospitalité envers le riche comme envers le pauvre; car ils étaient l'un et l'autre l'objet d'égales prévenances; et c'est ce que partout on entendait proclamer à la louange des religieux du Saint-Bernard et de celui qu'ils avaient préposé à la réception des voyageurs qui visitent le célèbre hospice. Cette année, presque tous les domestiques de la maison étaient nouveaux. Il s'agissait de tracer et de jalonner la route le long de la Combe, du côté du Valais; M. le chanoine Cart, qui était courageux, robuste, et l'un des plus intrépides pour braver les orages et secourir les voyageurs, était allé diriger l'opération : on savait dès la veille qu'il devait arriver des voyageurs ce jour-là; il est donc mort avec ses trois compagnons dans le saint exercice de l'hospitalité et de la charité fraternelle. On rapporte que M. Cart a été trouvé le lendemain au soir, la main droite élevée comme pour bénir, et l'on a pu en conclure que, se voyant perdu, lui et ses trois compagnons, il aura eu la présence d'esprit de vouloir consacrer les dernières forces de son existence à leur donner l'absolution générale; ainsi sa dernière pensée a été pour accomplir un acte de charité.

CHEVAL VENDU AU POIDS. — On écrit de Nantes, 6 décembre : « La vente d'un cheval *à la livre* peut-elle être considérée comme sérieuse, et doit-elle recevoir son exécution? Telle est la question que le tribunal de commerce avait à résoudre ce matin, et voici dans quelles circonstances elle se présentait :

» Sarget et Magnol se rencontrent au cabaret : — « Combien ton cheval de limon? — Pas cher, répondit Magnol en riant; cinq sous la livre. Le mouton coûte onze sous et le bœuf quatorze; est-ce conclu? — Tu veux plaisanter, dit Sarget, se rappelant que le cheval en question est de petite taille, et pensant qu'à l'acheter au poids il l'aurait à bas prix; tu plaisantes; mais moi j'accepte. Tope-là : un coup à boire, et c'est un marché terminé. »

» On sortit pour aller faire peser l'animal au pont à bascule.

» En route, un plaisant dit à Sarget qu'il pouvait bien avoir fait un mauvais marché, attendu que le cheval, de sa nature, est d'un poids plus considérable que celui de tous les quadrupèdes. Il courut donc bien vite au devant du préposé, lui annonça qu'un roulier allait amener un cheval blanc pour le faire peser, lui assura que c'était qu'une mauvaise plaisanterie, et finit par lui promettre un déjeuner s'il voulait déclarer un poids de cent livres au-dessous du poids réel. Mais l'employé fut incorruptible; il pesa le cheval moyennant salaire, et, tout compte fait, il se trouva que la bête pesait 403 kilogrammes, bien qu'elle n'eût guère que la peau sur les os.

» Le prix d'acquisition était ainsi, d'après le marché, de 201 fr. 50 c., ce qui n'est pas cher assurément. Mais Sarget le trouva trop élevé encore; le même ami qui l'avait si bien renseigné sur la pesanteur spécifique du cheval, lui assura que, la veille, Magnol l'avait offert pour 140 fr.; n'avait pas trouvé acquéreur. Il jura donc qu'il n'exécuterait pas un marché qui, après tout, n'était qu'une plaisanterie et n'avait rien de sérieux.

» De là assignation devant le tribunal de commerce, et jugement par défaut qui condamne Sarget à payer à Magnol 201 fr. 50 c.

» C'est sur l'opposition de Sarget que le tribunal avait à statuer.

» Magnol a prononcé lui-même sa défense. « Je reconnais, disait-il, qu'un marché tel que celui qui a été contracté sort des habitudes du commerce; ce n'est pas au poids que les chevaux se vendent d'ordinaire, et à l'encontre de ce qui arrive pour les bœufs du Poitou, on tient plus à leurs qualités, à leur vigueur, à leurs formes, qu'à leur pesanteur. Mais, après tout, aucune disposition de la loi n'interdit de prendre le poids pour base de l'évaluation, et le marché bien compris, proposé et accepté de bonne foi, doit être exécuté, quoiqu'il ne soit pas usuel. »

» Quoiqu'il en soit, le tribunal, après avoir entendu le défenseur de Sarget, qui présentait l'affaire comme une bouffonnerie qui ne pouvait être prise au sérieux, a jugé qu'il ne pouvait être entré dans l'intention des parties de réaliser la vente aux conditions alléguées.

» Magnol paiera donc les dépens et gardera son cheval. »

On lit dans la *Vigie de l'Ouest*. SAINT-MALO. — POLICE CORRECTIONNELLE. — *Emeute de Pleurtuit, ayant eu pour but d'empêcher la circulation des grains.*

Sur dix-huit accusés, neuf ont été condamnés solidairement à 300 francs d'amende chacun, ou à 6 mois de prison. Les neuf autres prévenus ont été acquittés.

Les juges n'ont pas eu de choix. Il fallait ou acquitter des gens dont la culpabilité leur était démontrée, ou appliquer cet article unique de la loi de l'an v qui régit encore la matière.

Nous osons espérer que la clémence royale interviendra pour alléger la peine qui pèse sur nos compatriotes plus égarés que coupables.

LES COUCOUS ET LES CHEMINS DE FER. — On lit dans la *Gazette des Tribunaux :*

Le prévenu au greffier. — Ecrivez, mon cher monsieur, que je suis Braissard, cocher de coucou, et le doyen; c'est une qualité dont je me fais honneur et gloire.

M. le président. — Mais vous feriez encore mieux de ne pas insulter les gendarmes dans l'exercice de leurs fonctions.

Le prévenu. — J'étais aussi dans les miennes quand ils m'ont molesté les premiers.

M. le président. — C'est-à-dire que vous vouliez usurper une place en tête de la place quand vous y êtiez arrivé le dernier.

Le prévenu. — C'est donc pour des prunes que je suis le doyen peut-être? respect à la vieillesse et à l'antiquité!

du Cap-Mesurado. Fondée en 1817 par des philanthropes des Etats-Unis, cette colonie est aujourd'hui exclusivement gouvernée par des hommes de races de couleur. Elle a eu pendant quelques années à lutter contre plusieurs peuplades de la Guinée, telles que celles des Deys, des Queahs, etc., etc.; maintenant elle est tranquille, et les idées d'humanité et de civilisation se répandent parmi les naturels. Le chef-lieu de Libéria, Monravia, nom donné en l'honneur du président Monroë, voit accroître de jour en jour sa population.

L'auteur de cette note a vécu pendant plusieurs années dans cette colonie des Etats-Unis.

Il y a plus de vingt ans une société de bienfaisance, *American Colonisation Society*, a fondé sur la côte d'Afrique une colonie qui se propose trois objets : 1° offrir un asile aux affranchis des colonies et s'occuper de leur bien-être ; 2° civiliser les tribus voisines ; 3° aider à la suppression d'un trafic abominable, la traite des noirs. La colonie de Libéria, fondée par cette société, dont le siége est à Washington, est placée sur la côte d'Afrique, à 48 lieues plus au sud-ouest de Sierra-Leone. Cap Mount, Cap Palmas et Bassa-Cove en sont les stations les plus importantes.

La colonie de Sierra-Leone, qui existe depuis plus de 40 ans, et qui a coûté à l'Angleterre des millions de livres sterling, a moins d'activité que Libéria; pourtant Libéria n'a pas coûté à la société de Washington plus de 100 000 l. (2 500 000 fr.)

Libéria compte 5 000 colons, tous Américains ou d'origine américaine; la population des tribus voisines qui se sont mises sous la protection de ce gouvernement, s'élève à peu près à 15 000. Les natifs envoient leurs enfants aux villages de la colonie pour être instruits et civilisés.

Le gouverneur, le sous-gouverneur, les juges, les officiers de la douane et de la garde nationale, les juges de paix, tous les fonctionnaires publics de cette colonie florissante sont des nègres ou mulâtres.

Le dernier gouverneur, M. Buchanan, excellent homme, de race blanche, au moment de mourir, pria la société de Washington d'appeler à lui succéder le sous-gouverneur Roberts, et de ne confier dorénavant l'autorité qu'à des nègres.

Cette politique est suivie actuellement, et je ne doute pas qu'elle ne soit continuée pour le plus grand avantage de la colonie. Les blancs ne résistent pas aisément aux rigueurs du climat; les noirs, après le premier acclimatement, jouissent d'une santé excellente.

Le gouverneur actuel, M. Roberts, est nègre; c'est, je crois, un affranchi de Virginie, âgé de quarante ans. M. Roberts est un homme très intelligent, doué de beaucoup d'énergie, de piété, et, à tous égards, vraiment respectable et digne de l'importante situation qu'il occupe.

Le gouverneur de l'Etat de Maryland, en Libéria, M. Russworne, est mulâtre; il était autrefois l'éditeur de la *Gazette de Monrovia*. Il est plus instruit que M. Roberts, ayant fait ses études dans un collége dans l'Etat du Maine, aux Etats-Unis.

J'ai beaucoup connu, à Libéria, un nommé Barbour, un affranchi de Virginie. Il était négociant à Monrovia et major de la garde nationale. Il est mort depuis quelques années et a laissé une fortune de 150 000 fr. Il y a beaucoup d'exemples de pauvres affranchis qui ont fait beaucoup d'argent à Libéria par le commerce, par l'agriculture et diverses autres espèces d'industries. Il ne faut que des fonds pour donner une grande extension à cette colonie intéressante, et si le gouvernement fédéral d'Amérique lui accordait assistance, l'œuvre de l'émancipation serait extrêmement facilitée en Amérique. La société a toujours sur ses registres plus de nègres offerts par leurs maîtres pour être envoyés dans la colo-

qui viennent d'avoir lieu en Espagne. Ces élections se sont passées sans troubles et sans désordre, c'est un progrès dans les mœurs constitutionnelles de la Péninsule; mais il paraît que les autorités ont commencé à avoir recours à des manœuvres illégales, autre progrès constitutionnel. Le parti modéré, très fort par le nombre, a manqué d'énergie et de plan arrêté ; la question du concordat sera la plus grande question et la première que les cortès auront à résoudre.

La *Presse* reproche au gouvernement la destitution de M. Baudon, receveur général de la Seine-Inférieure, dont le seul crime serait d'avoir été président de la compagnie dite des *receveurs généraux*. Le gouvernement a eu le premier tort d'encourager la formation de cette compagnie et même de lui permettre de s'associer à deux autres compagnies, la compagnie Hottinguer et celle des Messageries, ce qui était bien réellement une *fusion* partielle. La mesure prise est donc tout à la fois une inconséquence et une injustice.

La *Presse* fait l'historique des agitations révolutionnaires qui entretiennent l'anarchie dans notre ancienne colonie de Saint-Domingue depuis la chute du président Boyer.

Le *Constitutionnel* caractérise les dernières ordonnances qui viennent d'être rendues par M. le ministre de l'instruction publique. « Leur objet apparent, dit-il, est de rendre au Conseil royal la forme qu'il avait reçue des premiers décrets de l'empire, mais leur but réel est d'affaiblir et de désorganiser cette institution conservatrice de l'Université. » Si une pensée arbitraire n'eût présidé à cette résolution, s'il ne s'était pas agi pour M. de Salvandy de payer les dettes que M. Rossi a souscrites à Rome, on n'eût pas procédé par ordonnances, on aurait proposé une loi, mais on a eu peur d'éprouver un échec devant les chambres.

Le *National*, tout en paraissant enchanté de l'effet de ces ordonnances, au moyen desquels le Conseil royal de l'instruction publique n'existe plus, regrette cependant que le ministère entre de plus en plus dans la voie des ordonnances, c'est-à-dire de l'arbitraire et des petits coups d'Etat.

PETITE CORRESPONDANCE.

MM. B. et S. à Lyon. — Reçu lettres, remise et effets.
MM. R. D. à Reims. — Reçu. Merci.
M. C. à Châlon-s.-S. — Nous avons bien reçu le 6. — Vous recevrez ce que vous demandez.
M. A. — Reçu. Inscrits. Remerciez MM. L. et C.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 30 décembre. — GALTIER DE FLOURENS, nourrisseur à Billancourt, rue du Vieux-Pont de Sèvres, 8. — Juge commissaire, M. Halphen; syndic provisoire, M. Hérou, rue des Deux-Ecus, 33.

Bourse du 11 décembre 1845.

La faiblesse des cours de Londres a occasionné celle de nos fonds avant l'ouverture, et la Bourse a continué à baisser d'une manière assez vive. On donnait pour motif de la baisse l'état inquiétant de la santé d'un gros spéculateur. Les chemins ont beaucoup baissé, ainsi que les actions de la caisse Ganneron, qui depuis trois jours ont diminué de 20 francs.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Belgique 1842, 4 1/2, 99. — Id. 2 1/2, 56 3/8. — Passive, 6 1/2. — 3 0/0, 38, 38 1/4. — Banque belge, 750. — Chemins de : Grand'Combe, 1600. — Canal de Bourgogne, 1065. — Fampoux, 480. — Actions de : Zinc Vieille-Montagne, 7200. — Hauts-fourneaux, 1950. — Obligations de : Saint-Germain nouv.,

Portug.				
Mexic.	29 3/4	F. p. 818 75, 20 d. 50.		
Brésil.				
5 0/0 bol.	95 3/4	Orléans, 1175 d. 20 au 31.	F. c.	F. p.
5 1/2 d.			3 0/0 40.	12 1/2
Rouen.	33 1/2 37	Nord, au 15. 717 50, 722 50 d. 40.		37 1/2
Orléans	45, 47	750, 735 d. 20. 770, 760 d. 10 au 31.	5 0/0 40.	40

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 102,00 à 102,50; courant du mois, 100,00 à 105.50; 4 premiers 1846, 108,00 à 108,50; 4 mois d'été, 100,00 à 101,00 ; 4 derniers, 97,00 à 98,00.

LILLE. — Colza, 100,50 à 00,00. — Œillette rousse, 86,50. — Lin, 86,50 à 00,00. — Cameline, 88,00. — Voitures, 4.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 113,00 à 00,00; 4 mois d'été, 115,00 à 116; 4 derniers mois, 117,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 87,00 à 00,00.

HALLE DE PARIS.

10 déc.				
Arrivages	5329 q.	38 k.		
Ventes	8812	37		
Restant	«	«		
Cours moyen	41,62			
Cours-taxe	41,49			
Cote administrative.				
Gruaux 3 q.	44 k.		00,00 à	57,30
1re	2885	66	42,00 à	45,25
2e	2862	38	37,60 à	41,70
3e	3	14	00,00 à	31,65
4e	6	07	27,40 à	28,05
A liv.	2223	22		

11 déc.				
Arrivages	11057 q.	81 k.		
Ventes	12544	74		
Restant	25844	79		
Cours moyen	41,99			
Cours-taxe	41,64			
Cote administrative.				
Gruaux 3 q.	44 k.		56,70 à	57,35
1re	4485	49	43,00 à	45,85
2	3727	16	37,60 à	41,70
3e	3	«	00,00 à	36,30
4	12	07	28,00 à	29,30
A liv.	4214	93		

Marchés.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 11 déc. — Foin 1re 51 à 53 ; 2e 48 à 49; 3e 00 à 46. — Luzerne, 1re 49 à 50 ; 2e 00 à 00. — Paille de blé, 1re 29 à 30 ; 2e 27 à 28; 3e 00 à 00.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 10 décembre. — Foin 1re 52 à 56; 2e 41 à 48; 3e 40 à 42. — Paille de seigle 1re 31 à 33; 2e 00 à 00. — Paille de blé 1re 27 à 30; 2e 26 à 26; 3e 00 à 00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 12 décembre.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Diable à quatre. Le Serment.
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Homme de bien. Jeunesse de Henri V.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — La Dame blanche.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Riche d'amour. Robinson. Le Mari aux 9 femmes.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Troisième Larron. Ma Femme. Une Nuit. L'Homme.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Un Droit. La Pluie. La Maîtresse. L'Enfant.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — La Gloire. Pot aux roses. L'Almanach. Le Code.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Marie-Jeanne.
7 h. 1/2 AMBIGU. — Les Mousquetaires.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Calas. Toupinel. La Sœur.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. 1/2 COMTE. — M. Léon. Magie. Polichinelle. La Barpe. Jocrisse.

Imprimerie Lange Lévy et compagnie, rue du Croissant, 16.

Imprimerie Lange Lévy et comp., rue du Croissant, 16.

[illegible] « La situation morale du ministère est décidément inquiétante pour ses amis. » Le *Constitutionnel* persiste dans son opposition, les *Débats* démasquent leurs batteries et dirigent sur la nouvelle création de M. de Salvandy un feu terrible. La *Presse* garde un silence politique et se réserve de nous dire son opinion en temps et lieu.

L'*Univers* prend également son temps pour délibérer. Quant au *National*, qui n'était pas éloigné d'approuver hier l'ordonnance du 7 décembre, il se laisse envahir par la défiance et commence à suspecter dans la nouvelle organisation du Conseil universitaire une machination jésuitique.

La *Réforme* est généreuse : abdiquant tout préjugé de parti, elle reconnaît que le Conseil de l'Université vient d'être amélioré, de recevoir une constitution plus libérale que par le passé ; elle s'applaudit de ce progrès bien qu'il soit l'œuvre d'un ministre. Nous citons :

Si l'on dégage l'ordonnance de M. de Salvandy des motifs secrets qui ont pu l'inspirer, on ne saurait lui refuser son approbation. Ces huit prêtres de la science, qui siégeaient dans le Conseil, vont recevoir des collègues. Ne nous en plaignons pas. Ce sanctuaire avait besoin depuis longtemps de communiquer avec le dehors et d'aspirer l'air de la vie publique. Il était devenu le centre d'une royauté à huit têtes, qui gouvernait l'enseignement avec une autorité absolue, et qui a introduit bien des fois le caprice dans ces graves fonctions. Que de plaintes ont retenti, dans le corps enseignant lui-même, contre ce pouvoir mystérieux qui échappait au contrôle du parlement et qui défiait souvent le ministre ! Son histoire intérieure, dont on pourrait recueillir les fragments dans plus d'un mémoire, est semée de bien d'épisodes qui n'inspiraient pas tous le respect. Nous n'en indiquerons qu'un seul, le chapitre de l'examen et de l'approbation des livres.

La *Quotidienne*, après avoir reproduit les opinions du *Siècle*, du *Constitutionnel*, du *Commerce*, du *Courrier français*, sur la question à l'ordre du jour, émet cette réflexion bien juste : « Les opinions qu'on vient de lire indiquent une situation fausse dans les partis. Les uns sont inattentifs, les autres sont ignorants ; quelques-uns sont inconséquents, *presque tous ennemis de la liberté.* »

Cette remarque porte sur les journaux de la gauche dynastique et du centre gauche, sur les survivants du vieux parti libéral, et ce sont les vaincus de juillet, les légitimistes, qui leur adressent cette leçon. La leçon est fondée. Aujourd'hui l'on n'est guère tolérant que pour ses propres idées. Bien peu de publicistes ont compris que la liberté leur commande le respect de toute opinion même contraire à la leur ; que la vérité n'est possédée exclusivement par aucun parti, et que du contact de toutes les doctrines doit sortir la formule générale et définitive de la science.

[illegible] ordinaires qui doivent compléter le Conseil pendant l'année.

Le Conseil sera partagé pour le travail en cinq sections :

La première s'occupera de l'état et du perfectionnement des études ;

La seconde, de l'administration et de la police des écoles ;

La troisième, de leur comptabilité ,

La quatrième, du contentieux ;

Et la cinquième, des affaires du sceau de l'Université.

Le rapport qui a motivé la récente ordonnance du ministre de l'instruction publique énonce que toutes les parties de l'enseignement doivent être représentées dans le Conseil, et un article de l'ordonnance garantit positivement la représentation de l'instruction primaire. Ainsi le droit de siéger au Conseil, d'y donner son avis sur le perfectionnement de l'éducation, ne sera plus réservé comme un privilége aux inspecteurs, doyens, proviseurs ; une sympathie éclairée veillera sur l'enfant dès sa première initiation à l'étude. La sollicitude du Conseil devrait encore, nous ne dirons pas descendre plus bas, mais remonter plus haut. Les salles d'asile, les crèches, toutes les institutions consacrées à la première enfance, prennent un développement croissant de jour en jour. Avec le temps elles auront, nous n'en doutons pas, leur représentant dans le Conseil de l'Université. Les générations sont une semence précieuse que la sollicitude de l'Etat ne saurait recueillir de trop bonne heure. A l'œuvre de former la jeune humanité, doivent concourir toutes les intelligences, et ne craignons pas de le dire, tous les sexes. La femme, la mère, mise en dehors de l'éducation, c'est un fait contre nature, une erreur que le progrès législatif tendra nécessairement à réparer. Déjà deux femmes siégent à Paris au Conseil central de l'instruction primaire ; une femme, Mme Millet, exerce avec succès les fonctions d'inspectrice des salles d'asile. Nous n'engageons pas M. de Salvandy à heurter tous les préjugés, toutes les habitudes, en faisant entrer les femmes au Conseil de l'Université, mais nous l'engageons à les investir de plus en plus de ces fonctions secondaires, que l'opinion ne leur dispute plus. L'influence féminine dans l'éducation prendra d'autant plus d'accroissement, qu'on accordera plus de soins à l'éducation de la basse enfance. M. de Salvandy a senti le premier, dans le monde officiel, quelle était l'importance, quel était l'avenir des salles d'asile ; il nous comprendra.

Nous venons de parler au ministre, en admettant qu'il s'occupe des progrès de l'éducation sans aucune arrière-pensée, et qu'une pensée d'amélioration lui a seule inspiré sa transformation du Conseil royal. Jusqu'à preuve du contraire, cette croyance doit être celle des journaux qui veulent sincèrement le progrès administra-

[illegible] fréquentes et nombreuses que la [illegible] tendances progressives, aux lumières qu'elle répand sur tous les points de la vie politique et sociale, on a lieu de s'étonner qu'elle ne se soit pas encore affranchie de cette routine si compromettante pour sa dignité. On a peine à comprendre qu'une intelligence abdique ainsi ses prérogatives et sa spontanéité originale en faveur d'un factum le plus souvent aussi lourd et insignifiant que prétentieux, lequel factum va, une fois lancé, dans le tourbillon d'une publicité trop docile, être tiré à un nombre indéfini d'éditions, ni plus ni moins qu'un chef-d'œuvre, — ce à quoi il ressemble si peu. Il est bien vrai que chaque feuille n'admet que les articles *communiqués* conformes à son esprit ; mais, encore une fois, est-ce que chacun est du même parti de la même manière? Est-ce que chaque esprit n'est pas une modification particulière, une nuance toute spéciale de l'opinion qu'il représente? Dieu merci ! la plupart des hommes valent mieux qu'ils n'en ont l'air, et n'ont que des colères et des haines d'emprunt ; cela est surtout vrai aujourd'hui que les vieux partis politiques, les anciennes classifications se disloquent et se transforment. La Presse départementale, une fois purgée de ces ingrédients hétérogènes, une fois rendue à elle-même, à ses propres inspirations, pourra non-seulement lutter de puissance à puissance avec la presse parisienne, mais encore établir, comme elle l'a déjà fait bien souvent, une sorte de supériorité, au moins comme initiative, comme clairvoyance, et surtout comme bonne foi.

Cela dit, et pour réagir immédiatement contre la mauvaise impression que nous aurions pu produire par notre observation critique, remercions le *Journal de Cherbourg* d'avoir bien voulu prêter ses colonnes à M. J. Fleury, pour exposer à ses lecteurs les principes fondamentaux de la Théorie sociétaire. Cette exposition est simple, claire et ingénieuse ; elle ne suppose aucune préparation antérieure dans l'esprit de ceux qui en suivent les développements ; chaque article est une sorte de leçon tout à la fois familière et substantielle, et l'ensemble de ces articles forme un enseignement complet. M. Fleury a appelé son travail : *Quelques mots sur la théorie de Fourier*, et il l'a fini en engageant ses lecteurs à avoir recours aux ouvrages des disciples de l'Ecole. C'est un acte de modestie qui ne doit pas nous empêcher de reconnaître ce travail comme digne de figurer dans les meilleures productions qui ont été faites pour répandre la *bonne nouvelle*.

La *Sentinelle du Jura* a grande hâte de voir enfin les résultats de l'enquête sur le sort des classes ouvrières ; elle trouve qu'on exagère singulièrement les souffrances du peuple, et que les non-optimistes ne sont que des déclamateurs ; mais, enfin si, à toute force, et par impossible, l'enquête prouve que l'économie et la bonne conduite ne suffisent pas aux ouvriers pour soulager leurs misères, elle déclare que la société doit le faire à leur place, et qu'*elle le fera*. Voilà des quiétistes politiques et sociaux bien imprudents et qu'il faut prendre au mot. *Sentinelle du Jura*, prenez garde à vous !....

Le *Progrès du Pas-de-Calais* demande à grands cris l'établissement des crèches partout où la femme du peuple a besoin de consacrer tout son temps au travail pour faire vivre sa famille et pour se soustraire aux hontes de la prostitution.

« Qu'on se hâte, dit-il, car la misère est grande, car l'hiver arrive

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
SAMEDI 13 DÉCEMBRE 1845.

Les nouveaux souscripteurs au numéro quotidien de la *Démocratie pacifique*, dont l'abonnement partira du 1er DÉCEMBRE, recevront, à titre de prime, les trois premiers volumes, précédemment publiés par nous, du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE.

Académie française.

SÉANCE ANNUELLE.

La foule était nombreuse hier à l'Académie, mais elle n'était pas agitée par ces mouvements électriques qui courent dans toute assemblée sous l'empire d'une émotion vive et dans l'attente d'un évènement intéressant. A peine, en effet, entre-t-on dans l'enceinte où trônent sur leurs banquettes vertes tant d'hommes illustres et honorables, mais ennemis du bruit et de tout ce qui la cause, fût-ce même l'enthousiasme, que le sang devient plus froid, l'esprit moins curieux et l'imagination plus obéissante (il y a à cela une cause analogique que nous recommandons à M. Toussenel) ; on craint de parler fort, on marche sur la pointe des pieds, on se mouche avec le moins de bruit possible, on tousse avec précaution, et l'on attend avec un calme à faire envie aux Indiens Ioways, et dans une immobilité digne des momies égyptiennes. Et pourquoi, en effet, s'agiter, pourquoi s'impatienter? Le plaisir qu'on vient chercher à l'Académie devant être de tout point inoffensif, on ne le désire qu'avec modération, de même qu'on s'y abandonne avec une parfaite tranquillité d'âme.

Hier cependant l'attente aurait pu être plus vive ; deux hommes, remarquables à différents titres, devaient prendre la parole ; mais au public, qu'importent les hommes? Ce sont les idées qui l'agitent, et il sait trop bien qu'à l'Académie on n'a pas d'idées, de celles du moins qui peuvent nous intéresser et nous émouvoir aujourd'hui. L'Académie s'enferme dans la discussion purement littéraire avec une obstination héroïque ; elle contient encore dans son sein nombre d'hommes du bon temps de l'Empire qui ne demanderaient pas mieux que de fermer toutes les portes et toutes les fenêtres, de s'isoler dans la respectable enceinte, et de maudire avec imprécation tous ceux qui y apporteraient quelque bruit du dehors ; ils ont peur des intelligences trop jeunes et trop sympathiques qui ont la prétention de rendre au public les impressions qu'ils en reçoivent. L'Académie a reçu en outre des hommes politiques qui y siégent en trop grand nombre et des écrivains universitaires qui menacent de l'envahir tout à fait, un caractère officiel peu récréatif et peu fait pour lui attirer de vives sympathies de la part de l'auditoire.

Toutefois, grâce à M. Villemain, la dernière séance de l'Académie française a eu plus d'animation qu'on ne s'y attendait. L'habile écrivain, dans un discours ou plutôt une causerie littéraire, pleine de goût et de finesse, a apprécié les livres qui ont eu l'honneur de recevoir un prix Monthyon. En commençant, il a prévenu le public que cette année le prix de poésie ne serait pas décerné, non pas faute de concurrents, ils étaient quarante tant hommes que femmes, autant que d'Académiciens, mais faute de méritants. En cela l'Académie a fait preuve de courage ; en donnant un prix et quelques mentions par ci par là comme elle fait d'habitude, elle se serait fait moins d'ennemis, et encore ceux qu'elle n'aurait pas couronnés auraient-ils reporté partie de leur mécontentement sur les lauréats, au lieu qu'en agissant ainsi elle a juste trouvé le moyen de mécontenter tous les candidats à la fois. Du reste, M. Villemain, pour les apaiser, sans doute, leur a donné de grands encouragements et leur a promis de les couronner l'année prochaine.

Nous croyons que si les concurrents n'ont pas mérité de prix, c'est que le sujet avait été mal choisi : il s'agissait de chanter la gloire et les bienfaits des chemins de fer. Sans contredit, dans toute autre circonstance, ce serait un excellent choix ; mais, jusqu'à présent, en France surtout, la gloire des chemins de fer aurait pu être plus éclatante et leurs bienfaits moins problématiques. L'Académie aurait dû plutôt demander à ses poétiques candidats un poème sur les compagnies des chemins de fer qui sont la gloire de notre époque : il y avait là un poème dans le genre de l'Iliade tout tracé ; la première lyre venue aurait merveilleusement représenté Briséïs, convoitée par M. Rothschild (Agamemnon), et si parmi les courtiers, agents de change et banquiers, il y avait eu quelque difficulté à rencontrer un Achille, on en eût fait un avec des Thersite.

Si l'Académie n'a pas trouvé de poème digne du prix, ce qui ne lui est pas encore arrivé, en revanche, elle a trouvé ce que depuis long-temps elle cherchait avec désespoir, une tragédie en cinq actes et en vers, qui valût 10 000 fr. de récompense.

Point n'est besoin de dire que c'est sur *Lucrèce* que les suffrages de la docte assemblée se sont portés. M. Villemain a, selon nous, parfaitement indiqué les mérites et les défauts littéraires de la pièce de M. Ponsard. Mais il n'a pas assez insisté sur ce qu'elle doit aux travaux des poètes qui l'ont précédé ; il n'a pas non plus fait assez ressortir les inconvénients de l'archaïsme qui s'y rencontre trop fréquemment. A ce propos, il aurait pu dire aux poètes que, dans le drame surtout, un style trop littéraire, c'est-à-dire trop empreint des souvenirs laissés par la lecture de certains poètes est plutôt nuisible qu'utile. Il ôte à l'œuvre, en effet, quelque chose de ce qui fait sa vie, et il s'oppose à ce que la foule, pour qui elle est faite, ne puisse en recevoir une impression durable, parce que l'expression étant trop savante, ne peut être comprise tout-à-fait, et que les idées apparaissent vagues et confuses, comme à travers une langue morte et mal sue.

Un ouvrage de M. Poujoulat, sur Saint-Augustin, a fourni à M. Villemain l'occasion d'esquisser à grands traits la vie du saint africain ; cette partie du discours de l'illustre académicien est fort remarquable. Nous craignons fort qu'elle ne fasse tort au livre.

« Le sujet que s'est proposé M. Poujoulat nous a donc paru favorable, plus rapproché de nous qu'il ne l'était autrefois, et encore nouveau par les détails, mêlant l'histoire générale à la biographie, et l'intérêt des lettres à toutes deux, offrant la leçon morale d'un grand caractère qui se dévoue et d'une société en décadence qui se relève et s'améliore par les vertus d'un homme. Dans Augustin, c'était l'homme privé surtout qu'on connaissait et qu'on aimait. Ses *Confessions* étaient en grande partie renommée. Eh bien, sa vie publique, sa vie de prêtre, de réformateur de la discipline, de tuteur des faibles, de conseiller des puissants, de pacificateur entre les sectes, de chrétien aimant tous les hommes, et de Romain mourant pour son pays et inspirant jusqu'à sa dernière heure la résistance d'Hippone assiégée ; cette vie en actions et en exemples a bien plus de grandeur que les séductions et les repentirs de sa jeunesse n'ont d'intérêt romanesque et de mélancolie. Même pour le monde profane, le saint surpasse de beaucoup le pécheur : c'est que dans son nouveau caractère, dans son caractère de converti et d'évêque, avec l'ardente activité du prosélytisme devenue sa passion dernière, Augustin a gardé des traces nombreuses de sa première disposition spéculative et tendre. Sa charité est encore de l'amour ; sa foi orthodoxe une méditation vaste et libre, quoique soumise. Sa sévérité conserve l'empreinte aimable qui s'attachait à ses erreurs ; et sa vie épiscopale, sa vie de sacrifices et de controverses, d'humble abnégation de soi-même et d'autorité impérieuse au nom du dogme, respire encore un charme d'imagination philosophique et d'indulgence que lui ont laissé ses études et ses souvenirs. C'est ainsi que, rigoureux dans sa doctrine théologique et dans ses prévoyances de la justice divine, il demande ici-bas l'adoucissement des lois humaines et la réforme pénitentiaire du coupable, au lieu d'une punition irréparable. »

L'Académie française, outre le prix de 10 000 francs destiné au meilleur ouvrage sur l'histoire de France et décerné à MM. Augustin Thierry, auteur des *Récits mérovingiens*, et Bazin, auteur de l'*Histoire de Louis XIII*, a couronné différentes traductions, celles du *Romancero* espagnol, par M. Damas Hinard, et de la *Poésie des Hébreux* de Herder, par Mme la baronne de Carlowitz. Elle a aussi donné une médaille de 2 000 francs à Mme de Montjouy, auteur d'un roman intitulé : *Erreur et repentir*, roman empreint d'une vive charité et inspiré par la vue de nos misères sociales, et aux *Fables nouvelles* de M. de Lachambeaudie, déjà appréciées dans ce journal.

Après M. Villemain, M. Dupin a pris la parole. L'illustre avocat avait à rendre compte des actes de vertu que l'Académie a jugés dignes de récompense. Il a su s'acquitter de cette tâche avec une grande sensibilité ; il a mis de l'émotion dans son accent, dans ses gestes, dans sa manière de frapper sur son pupitre et de tourner les feuillets de son manuscrit ; il a été plusieurs fois sur le point de pleurer, ou peu s'en faut.

Quant à son discours, il s'est fait remarquer par le grand nombre de citations ; il a cité Beccaria, il a cité Dragonetti, il a cité Bentham, il a cité Charron, il a cité Montaigne, il a cité tout le monde... excepté Guy-Coquille !...

E. M.

dra l'éducation tout à la fois professionnelle et littéraire, c'est-à-dire intégrale, et garantira à chacun la place que lui désignent ses aptitudes et sa destinée.

L'Ordre (de Limoges) considère comme une calomnie l'accusation d'égoïsme qui pèse sur notre siècle. Selon lui, au contraire, le gouvernement et les individus rivalisent de philanthropie et de charité; partout des germes de bienfaisance se fécondent et s'épanouissent, et les malheureux doivent s'estimer fort heureux d'être misérables en un temps si plein de compassion. Nous dirons à l'*Ordre* (de Limoges) que l'aumône n'est pas la preuve la plus grande de l'amour pour l'humanité. Prendre l'initiative des grandes réformes qui doivent mettre tous nos semblables, sans nulle exception, à l'abri de toutes les douleurs, de toutes les misères, de toutes les privations, c'est là l'idéal de la charité. Les plus nobles âmes et les cœurs les plus généreux, sont tout les premiers à ne pas s'abuser sur l'importance de leurs bienfaits, et à comprendre que les destinées du monde doivent être pleinement conformes à la dignité humaine. L'*Ordre* (de Limoges) a été mieux et tout à fait bien inspiré dans ses considérations sur le journalisme.

L'*Emancipation de Toulouse* envisage la question sociale sous son double aspect matériel et moral. Tout se lie et s'enchaîne dans le mal comme dans le bien. Si le travail n'est pas garanti, si le pain n'est pas assuré, c'est qu'il n'y a aucune solidarité entre les membres du corps social. Donc, travailler à l'établissement, à la réalisation de cette solidarité, c'est attaquer la misère dans son principe et dans sa cause. Cela est très rationnel ; seulement, il ne faut pas confondre les droits nouveaux que nous réserve l'avenir avec les illusions politiques qui ont été mille fois dissipées par les plus amères déceptions.

L'*Echo de l'Industrie* (de Lyon) poursuit avec bonheur sa polémique contre le discours de M. l'avocat-général Massot. Il montre que le travailleur et le capitaliste ont un égal intérêt, un égal droit à demander la *constitution industrielle*, c'est-à-dire *l'organisation du travail*. Nous remarquons dans le même numéro un bon article intitulé : *Situation*, et la suite du compte-rendu de l'ouvrage de M. Math. Briancourt, l'*Organisation du travail et l'Association*.

Le *Conservateur de la Dordogne* pense que la libre concurrence a été un stimulant salutaire donné à l'industrie, mais qu'aujourd'hui sa fougue audacieuse a besoin d'être contenue et dominée par le principe supérieur de l'association, pour ne pas devenir fatalement destructive. « L'Etat, dit-il, n'a qu'à profiter à ce nouveau sentiment, car l'esprit d'association est, par lui-même, un esprit d'ordre et de moralité. » Après avoir énuméré toutes les institutions nouvelles, qui, en même temps qu'elles réalisent certaines améliorations immédiatement, initient la société à un ordre supérieur, le *Conservateur de la Dordogne* ajoute cette appréciation remarquable de l'Ecole sociétaire :

« Il est une Ecole de socialistes, celle des phalanstériens, qui présente non seulement un système d'organisation intégrale de l'industrie et de l'agriculture, mais encore des plans applicables à diverses classes de la société, et d'une hauteur de vues remarquable. Malheureusement, cette Ecole promet beaucoup trop à notre monde incrédule : les savants de la vieille politique se contentent de s'approprier le fruit de ses travaux, et ils rejettent comme de ridicules utopies des principes qu'ils n'ont pas même essayé de comprendre. »

Les places du Louvre et du Carrousel.

L'inconcevable négligence apportée par la liste civile dans l'exécution des travaux les plus nécessaires pour mettre au moins à l'Etat d'entretien les places et les abords du Louvre et du Carrousel, vient encore d'être hautement blâmée par le Conseil général de la Seine.

Probablement la liste civile continuera à opposer les nécessités du *statu quo* pour laisser envahir encore et toujours les environs de ces deux magnifiques palais par la fange, les flaques d'eau et les fondrières. Henri IV, Louis XIV, Napoléon ont imprimé sur ces monuments le sceau de leur grandeur; on préfère aujourd'hui oublier ces traditions, et ne tenir aucun compte ni de l'art ni du public.

Voici l'opinion du Conseil municipal :

Un membre demande la parole sur le vœu relatif à la place du Carrousel et à la cour du Louvre; il dit que si la ville consentait à concourir dans la dépense du pavage du Carrousel, ce travail si nécessaire serait bientôt entrepris et achevé.

Un membre répond que ce travail n'est à la charge ni du département ni de la ville de Paris.

Le Conseil décide que le vœu sera renouvelé.

Le Conseil général, vu le vœu émis par lui dans ses sessions dernières, et ayant pour objet de demander qu'il soit avisé le plus tôt possible aux moyens de mettre en bon et convenable état la cour du Louvre, la place du Carrousel et les localités environnantes;

Considérant que ce vœu, qui, par l'intérêt qu'auraient les principaux quartiers de la capitale à le voir accueilli, et par l'insistance que met le Conseil général à le reproduire chaque année, semblait mériter d'être pris en sérieuse considération, ne paraît pas avoir éveillé la sollicitude des autorités appelées à y faire droit, puisque l'état de choses depuis si longtemps signalé ne fait que s'aggraver chaque jour; qu'au moment où Paris s'embellit de toutes parts, grâce aux nombreux travaux que l'administration et l'industrie particulière y exécutent, il serait vivement à désirer que les localités désignées ci-dessus ne fissent plus, par l'état de dégradation où elles sont laissées, un contraste frappant avec les quartiers qui les environnent; que la sûreté publique et la facilité des communications y sont même compromises par l'état déplorable du pavé et le défaut presque complet d'éclairage;

Emet itérativement le vœu que la cour du Louvre, la place du Carrousel et les localités environnantes soient tenues en bon état de viabilité, et invite M. le préfet de la Seine à faire auprès des autorités auxquelles est confié le soin de pourvoir à l'entretien et à l'embellissement de ces localités, toutes démarches qu'il jugera nécessaires pour arriver à un résultat si ardemment et si justement désiré par toute la population.

L'*Univers*, en donnant des détails sur ce qui s'est passé au cours de M. Lenormand, à la Sorbonne, les accompagne des réflexions suivantes :

Quelques-uns de ces individus, qui s'intitulent pompeusement *la jeu-*

Nous avons dernièrement annoncé que tous les étudiants arrêtés par suite de la visite faite par eux chez M. Quinet avaient été relâchés le lendemain de leur arrestation. La *Presse* d'aujourd'hui affirme que trois d'entre eux viennent d'être mis à la disposition de l'autorité judiciaire.

Le *Messager* de ce soir donne la note suivante :

(Par voie extraordinaire.)

On lit dans le *Morning Herald* du 11 :

DÉMISSION DU MINISTÈRE.

« Tous les membres du cabinet ont donné hier leur démission, que la reine a acceptée. »

La démission du cabinet anglais, ainsi que le *Times* l'avait fait pressentir, a très probablement pour motif la question des céréales.

Le *Moniteur* contient ce matin quelques documents qui ne manquent pas d'importance. C'est d'abord une déclaration faite au nom de la France et de l'Angleterre, touchant l'époque où les mandats donnés aux croiseurs des deux pays pour l'exercice du droit de visite, devront être respectivement restitués. Le délai de rigueur est fixé au 6 mai 1846, c'est-à-dire qu'il reste trois mois encore pour effectuer cette restitution, puisque l'acte dont il s'agit est daté du 6 de ce mois. En voici, au surplus, le texte :

Déclaration commune faite au nom de la France et de la Grande-Bretagne, en exécution de l'art. 7 de la convention du 29 mai 1845, pour la suppression de la traite des esclaves.

« Sa Majesté le roi des Français ayant fait notifier à sa Majesté la reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande que l'escadre française destinée à être envoyée à la côte d'Afrique, conformément à la convention entre Leurs dites Majestés, signée à Londres le 29 mai 1845, sera prête à commencer ses opérations sur cette côte avant le 15 du présent mois, les soussignés, le chargé d'affaires de Sa Majesté le roi des Français à la cour de Londres, et le principal secrétaire d'Etat de sa Majesté britannique au département des affaires étrangères, étant munis des pouvoirs nécessaires, font savoir par cette commune déclaration, conformément aux dispositions de l'art. 7 de ladite convention, que les mesures qui doivent être prises en vertu de ladite convention, sont sur le point d'être mises à exécution à l'époque mentionnée dans ladite notification, et qu'en conséquence, le sixième jour de mars 1846, à trois mois de date de cette commune déclaration, les mandats qui ont été délivrés, en exécution des conventions de 1831 et de 1833, aux croiseurs des deux nations, pour l'exercice mutuel du droit de visite, doivent être respectivement restitués.

» En foi de quoi les soussignés ont signé la présente commune déclaration, et y ont fait apposer le sceau de leurs armes.

» Fait double à Londres, le 6 décembre de l'an de grâce 1845.

» Signé JARNAC. Signé ABERDEEN.

» (L. S.) (L. S.) »

Un nouveau bâtiment arrivé à Liverpool y a apporté des correspondances de Buenos-Ayres jusqu'à la date du 1er octobre. L'arrivée des troupes de terre anglaises (le 45e régiment) à Montevideo, évènement déjà connu à Buenos-Ayres lors du départ du navire, y avait causé une sensation extraordinaire, et les adversaires de Rosas, enhardis par cette preuve décisive des intentions des puissances intervenantes, commençaient à blâmer tout haut les actes du dictateur ; les personnes les mieux informées affirment que si les ennemis politiques de Rosas pouvaient compter sur l'assistance active d'une force étrangère, la domination de ce despote ne tarderait pas à être sérieusement compromise, même à Buenos-Ayres.

On lit dans le *Journal du Havre* :

Les tentatives des Anglais pour s'établir à Bornéo, ont été récemment l'objet d'une interpellation dans la seconde chambre des Etats-Généraux de Hollande. Dans la séance du samedi, 24 novembre, un membre, Heer-Van-Rijekevorsel, a appelé sur ce point la réponse du gouvernement, en faisant observer que ces tentatives mettaient en danger la sécurité des possessions néerlandaises. Rappelant la mission de M. Brooke, à Serawak, à Bornéo-propre, et l'autorisation que cet agent a obtenue de commercer et de s'établir à Serawak, il avance que ces faits sont une violation du traité de 1824 et demande des explications. « Nous devons employer tous les moyens possibles, dit l'orateur, pour soutenir nos justes droits et prouver au besoin que nous n'avons pas dégénéré de nos ancêtres. Par cette attitude, nous nous recommandons à l'estime de l'Europe. »

En réplique à cette interpellation, le ministre des colonies s'est exprimé en ces termes :

« Les faits cités par l'honorable membre sont complètement exacts. D'abord, l'entreprise se présenta sous un caractère purement privé, et le gouvernement ne vit pas la nécessité d'intervenir. Il y a deux ans environ, une autre expédition remonta une des rivières de Bornéo, et les personnes qui la composaient essayèrent de fonder par la force un établissement sur l'île, mais elles furent repoussées à la suite d'une collision avec les naturels. Depuis cet évènement, les journaux anglais ont annoncé qu'une force navale partirait d'Angleterre pour obtenir une réparation; cet avis a engagé le gouvernement à demander des explications au cabinet anglais, et elles ont été des plus satisfaisantes. Il est difficile de préciser la nature des circonstances ultérieures; toutefois, il y a eu entre le cabinet de Londres et celui de La Haye un échange de notes, et j'espère que ces négociations auront un bon résultat. Vous pouvez compter que le gouvernement de la Néerlande sera sur ses gardes pour prévenir la moindre atteinte à ses droits, et par dessus tout maintiendra avec fermeté ceux qui ont rapport à Bornéo. Nous saurons toujours comment préserver les droits de nos colonies, qui sont la gloire de notre pays, et les faire respecter. »

Après quelques autres remarques, ce débat, qui a excité le plus vif intérêt dans la chambre, a été clos.

Mais la cession de l'île de Laboan et sa prise de possession prochaine par les Anglais vont naturellement le réveiller. Quoique ne faisant pas partie de l'île même de Bornéo, Laboan, située au nord, à quelques milles de terre, et commandant par sa position les abords de la partie la plus fréquentée, ne saurait, sans dangers pour les ayant-droit, être abandonnée aux mains d'une puissance que ses nombreuses forces et ses relations multipliées dans ces parages, y rendraient bientôt plus maîtresse que les propriétaires eux-mêmes.

CHRONIQUE DU JOUR. — L'empereur de Russie a fait au prince de B... tura, à Palerme, un don aussi intéressant que grandiose : il consiste ... une église achetée à Venise et qu'il fait recomposer de la même manière ... Palerme. A ce qu'on dit, S. M. sera déjà de retour ici pour sa fête, qui ... lieu le 6 (18) décembre. — La reine d'Angleterre a tenu avant-hier, à O... bourne-House (île de Wight), un conseil privé dans lequel a dû être fixé ... jour de la réunion du parlement. — Le *Standard* annonce que la reine ... accordé grâce pleine et entière aux pirates brésiliens condamnés à mo... et détenus dans la prison d'Exeter. — Le bey de Tunis a fait remett... par son envoyé, M. le chevalier Raffo, la décoration du Nichan Iftigar ... M. Boulay (du Var), membre de la chambre des députés. — D'après ... journaux allemands, la question du traité de commerce à conclure en... le Zollverein et les Etats-Unis ne serait pas près d'être résolue, et les de... niers avis reçus de New-York feraient mal augurer de l'issue des négoc... tions entamées à cet égard. — On lit dans le *Sud*, de Marseille, du ... « Une faillite importante vient d'être déclarée dans une ville v... sine, à Apt. MM. Empereur frères, banquiers, ont cessé leurs paiemen... et leur passif s'élève, dit-on, à 600 000 fr. » — Mme la baronne Gérar... veuve du lieutenant-général Gérard, est morte avant-hier à Paris, dans ... soixante-dix-neuvième année. — Le chemin de fer d'Orléans à Tou... sera livré à la circulation le 1er mars prochain. — M. Gabriel Isot, frè... de l'agent de change, s'est brûlé la cervelle ce matin à Grenelle, où il ... rigeait une entreprise industrielle. Cet évènement, annoncé à la fin de ... Bourse, a produit une pénible sensation.

LE MOMENT SOLENNEL. — La police de Metz a mis ces jours de... nier la main sur une pieuse larronne qui avait pris les églises pour ... théâtre de ses exploits : elle choisissait le moment de l'élévation po... s'emparer, soit de la bourse, soit du sac, soit du modeste cabas de sa v... sine respectueusement inclinée. L'*Indépendant de la Moselle* assu... qu'on a trouvé chez elle une foule d'objets qui attestent que la grand... dame et l'humble ménagère étaient égales devant sa dextérité : bijou... riches livres d'heures, mouchoirs de baptiste garnis de dentelles ... mouchoirs à tabac, tout était de bonne prise pour cette industrielle.

SUICIDE. — Une malheureuse femme, la veuve de Beaumont, mère ... quatre enfants en bas âge, vient de s'asphyxier à La Chapelle Saint-Den...

CONFLIT D'ANNONCES. — On lit dans l'*Union de la Sarthe* du ... décembre l'annonce suivante : « A vendre, pour 4 500 francs, une ma... son neuve, dans un beau quartier, d'un revenu net d'impôt de 200 fran... S'adresser à M. Boutroux, notaire, rue, etc., etc. » — On lit dans ... *Courrier de la Sarthe* du 7 décembre : « A vendre, pour 3 500 fran... une maison neuve, etc., etc., exactement comme ci-dessus. » — Da... l'*Union* du 9, encore la même annonce pour 4 500 francs. — Dans ... *Courrier de la Sarthe* du 10, même annonce pour 3 500 francs. Il ser... convenable, dans l'intérêt de son client, que Me Boutroux, le notaire, v... lût bien mettre un terme à l'incertitude que cause aux capitalistes ... lutte de chiffres de l'*Union* et du *Courrier de la Sarthe*. Probableme... que la petite maison en question n'a pas de couleur politique et que ... Boutroux n'est pas dans l'intention de vendre à un radical pour 3 5... francs ce qu'il ferait payer 4 500 aux conservateurs. — L'annonce de ... Boutroux est-elle une plaisanterie ? c'est ce que chacun se demande ... puis quelques jours.

DÉCOUVERTE ET SUPERSTITION. — On a rapporté dernièreme... qu'un paysan de Meulot, commune d'Alluy, avait, en labourant s... champ, trouvé un vase en terre rouge, contenant une grande quanti... de médailles romaines, dont il avait fait présent au curé d'Alluy. Il ... avait, en effet, dit l'*Echo de la Nièvre*, soixante-douze médailles gra... bronze, très bien conservées. Mais ce n'était pas tout, et il paraît que ... paysan n'avait ni tout dit ni tout donné à son curé, car il aurait vend... à un colporteur cinquante-et-une pièces romaines en or et trente-deux ... argent. La trouvaille de Perrot serait donc, peut-être, très considérab... et ses voisins le soupçonnaient bien. Du reste, ils n'enviaient guère s... sort. Perrot a trouvé un trésor, disaient-ils, mais malheur à lui, ... mourra bientôt ! Les paysans du Morvan sont convaincus que tout hom... qui a trouvé un trésor meurt dans l'année, et ils le croiront plus que ... mais, car le pauvre Perrot, qui se portait fort bien avant sa trouvail... est tombé subitement malade, et est mort en trois jours. Il sera diffic... maintenant d'en savoir davantage sur l'importance de cette découver... dont on se préoccupe beaucoup dans le pays, notamment le propriéta... du champ, qui songeait à en réclamer sa part. Les médailles de bron... et celles en or ou en argent vendues au colporteur, qui en a déjà reven... une partie, sont de Claude, Nerva, Trajan, Hadrien, Antonine, Faustin... la-Jeune, Marc-Aurèle, Verus, Lucille, Commode, Sévère, Alexand... Julie Mammée, Otacilla. Les plus belles de ces médailles ont été recue... lies par M. Gallois, conducteur des ponts et chaussées, et font main... nant partie de sa collection.

BOUÉES DE SAUVETAGE GARNIES D'ARTIFICES. — En rend... compte de son arrivée à Sainte-Croix de Ténériffe, le 7 novembre d... nier, M. le capitaine de corvette Dubouzet, commandant la corvette ... *Brillante*, a fait connaître à M. le ministre de la marine et des colon... l'heureux résultat qu'il a obtenu de l'emploi des bouées de sauvet... qui sont pourvues d'artifices. Le soir même du départ de Brest, à h... heures, un homme est tombé à la mer en rentrant une bonnette. ... précautions étaient heureusement prises, et grâce à la promptitude de ... manœuvre et à la merveilleuse invention des artifices dont sont pourvu... les bouées, cet homme a pu atteindre celle qu'on lui a jetée, et le ca... en se dirigeant sur la bouée, malgré l'obscurité de la nuit, l'a sauvé ... ramené à bord. Il est douteux qu'on eût pu y réussir, si on avait ... privé de l'assistance de la vive clarté de la fusée qui a brûlé penda... près d'un quart d'heure.

LE MOYEN-AGE AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE. — On lit dans l'*An... tateur* (de Boulogne) : « De sinistres bruits circulent depuis long-tem... déjà parmi nous au sujet de la mortalité effrayante qui décime le couve... des Sœurs-Grises établi aux Tintelleries. Depuis le mois de février d... nier, la tombe s'est ouverte huit fois pour se refermer sur de malhe... reuses jeunes filles à peine entrées dans la vie, et toutes victimes de ce... fatale maladie qu'on appelle phthisie pulmonaire. Depuis lundi, trois c... cueils sont sortis de ce couvent, où l'air qu'on respire paraît être mort... et au mois de juillet dernier, deux sœurs, les deux filles d'une mê... mère, deux enfants de 19 et de 16 ans, mouraient à deux jours d'int... valle ! Dans un temps de sombre mémoire, le choléra n'a pas fait ici p... de victimes. Si la mortalité qui règne au couvent des Sœurs-Grises ...

ger les esclaves.

SUICIDE PAR AMOUR. — Cinq cents hommes du bataillon d'ouvriers d'administration sont partis, samedi dernier, d'Auxerre pour l'Algérie. Ils sont conduits par quatre officiers. Un incident tragique a signalé le départ de ce détachement. Le *Journal de l'Yonne* le raconte ainsi : « Parmi les personnes éplorées qui, malgré une pluie battante, accompagnaient les militaires *extrà muros*, se trouvait une jeune fille fort jolie, âgée de vingt ans. A deux lieues environ d'Auxerre, elle se jeta aux pieds du capitaine commandant le détachement, en le suppliant de permettre qu'elle accompagnât son amant en Afrique. Le capitaine lui fit observer que les règlements s'opposaient à ce qu'il consentît à sa demande, et que, d'ailleurs, arrivée à Toulon, elle ne pourrait, sans payer son transport, prendre passage sur un bâtiment de l'Etat. Après avoir joint ses prières à celles de son amante, le militaire, reconnaissant qu'il n'y avait rien à espérer de ce côté, engagea la jeune fille à reprendre la route d'Auxerre.— «Tu le veux, lui dit-elle, eh bien ! adieu.» Elle s'éloigna, en effet, mais arrivée au village de Champs, elle se précipita dans l'Yonne, où son corps n'a été retrouvé que trente-six heures après cet acte de désespoir. On nous assure que cette malheureuse était enceinte de trois mois. »

MARTYROLOGE DES TRAVAILLEURS. — Dernièrement le nommé Pierre Cellier, ouvrier mécanicien, âgé de 51 ans, travaillait sur le ponton d'un bateau à vapeur amarré sur le port de la Grève ; il se tenait sur l'extrême bord, et les planches étant rendues glissantes par l'humidité, le pied lui manqua, et il tomba dans la rivière. L'eau se trouvait en ce moment si profonde, que son corps disparut aussitôt, et malgré la promptitude des secours, on n'a pu le sauver.

BRIGANDAGES EN BELGIQUE. — On écrit de Gand à l'*Impartial de Bruges* : « Les nouvelles que nous recevons aujourd'hui de diverses localités de notre province, sont affligeantes. Des brigands ont commis dans les arrondissements d'Audenarde et d'Alost et notamment à Nederzwalm, à Nederbrakel et à Steenhuyze-Wynhuyze, les excès les plus horribles. Dans la nuit de samedi à dimanche, une bande de malfaiteurs s'est introduite, à l'aide d'effraction extérieure, dans la ferme du sieur Albert Knudde, à Nederzwalm ; tous étaient armés et avaient le visage noirci; ils ont sommé, avec menaces, le malheureux fermier et ses deux sœurs de livrer l'argent qu'ils avaient en leur possession ; sur leur refus, ils les ont maltraités de la manière la plus révoltante; les brigands auraient probablement poussé plus loin les excès, s'ils n'avaient pas été mis en fuite par un des domestiques qui, couchant dans l'écurie, a sonné du cor pour donner l'éveil aux voisins. La police et la gendarmerie ont fait de minutieuses perquisitions, et cinq individus, prévenus d'y avoir participé, ont été mis en prison. L'un d'eux, dit-on, a fait des aveux. Voici sur ce qui est arrivé à Nederbrakel et à Steenhuyze les détails que l'on envoie de Grammont :

» Deux vols, dont l'un est un véritable acte de brigandage, ont eu lieu dans nos environs, en moins de huit jours : à Nederbrakel, non loin de la place, près le cabaret le *Maure*, des voleurs, au nombre de cinq, armés et ayant le visage noirci, se sont jetés vers les sept heures du soir dans la maison du sieur Joseph Wattez, qui se trouvait chez lui avec sa femme et la servante. Le mari était occupé, en ce moment-là, à tisser dans la cave ; son épouse et la domestique donnaient leurs soins au ménage. Avant que les femmes eussent eu le temps d'appeler au secours, elles se virent la tête enveloppée de linges, et quelques-uns des malfaiteurs, descendant précipitamment dans la cave, s'emparèrent du chef du logis, qui fut, ainsi que sa femme, sommé avec menaces de mort, de faire la remise de l'argent comptant : ils eurent bientôt en leur possession près de 600 francs et firent main-basse sur les principaux effets mobiliers de ces malheureux, qu'ils ne quittèrent qu'après avoir mangé, à l'aise, plus d'un demi jambon. Au moment du départ, l'un des bandits, qui avait pris le fusil de Wattez, en menaça cet infortuné, pour le cas où il aurait osé le suivre. Pendant l'opération, qui dura plus d'une heure, d'autres brigands entourèrent l'habitation. La police se livre à d'actives recherches pour découvrir les auteurs de ce coup hardi. La seconde expédition nocturne a eu lieu à Steenhuyze-Wynhuyze. Pendant la nuit de mercredi à jeudi dernier, des voleurs se sont introduits au moyen d'effraction dans la maison du cultivateur Martin Dentie, demeurant seul avec une servante, au hameau Bossche ; arrivés près du lit du maître de la maison, sans qu'ils eurent été entendus, ils empoignèrent Dentie et le forcèrent, en vociférant d'horribles menaces, de leur remettre son argent, qui consistait en 170 fr. ; ils enlevèrent ensuite quelques effets d'habillement et une certaine quantité de viande de porc. Comme cette scène s'est passée dans l'obscurité la plus profonde, il a été impossible à Dentie de fournir à la police des renseignements sur les malfaiteurs. Nonobstant cela, on est parvenu à arrêter le lendemain, quelques heures seulement après la perpétration du crime, deux de ces malfaiteurs. Un troisième s'est échappé. Les recherches de la gendarmerie ont amené la découverte de plusieurs des objets volés. »

LES BOUCHERS ISRAÉLITES. — On lit dans la *Gazette des Tribunaux* : « Un conflit qui touche à une grave question municipale, vient de s'élever entre le consistoire et différents membres du culte israélite. D'après le rit hébraïque, il est interdit d'assommer les animaux qui doivent servir à la nourriture de l'homme ; ils doivent être égorgés, les lois juives défendant de se nourrir du sang des animaux. La profession de boucher est en outre astreinte à certaines formalités, et celui qui veut l'exercer doit se soumettre préalablement à un examen du rabbin, qui lui délivre une sorte de brevet de capacité en vertu duquel il se trouve apte à exercer les fonctions de *schoet* ou sacrificateur (celui qui saigne les bestiaux).

» Le consistoire israélite de Paris qui, à ce qu'il paraîtrait, n'aurait que des ressources insuffisantes pour soulager les infortunes de ses coréligionnaires, a eu la pensée de tirer un avantage de cet état de choses. Une ordonnance royale, en date du 25 mai 1844, étant intervenue, qui décide qu'à Paris et dans le département de la Seine nul ne pourra exercer la profession de *schoet* ou sacrificateur sans avoir préalablement reçu l'autorisation du consistoire, celui-ci, après avoir choisi ses schoets auxquels il alloue des appointements fixes, a traité avec les quatre bouchers israélites exerçant seuls à Paris, et par conventions verbales il a été entendu que chacun de ces quatre bouchers paierait une rétribution annuelle de 4 000 francs, en tout 16 000 fr., moyennant laquelle rétribution le consistoire mettrait ses schoets ou sacrificateurs à leur disposition exclusive.

» Les choses étaient en cet état, et tous les individus professant le culte israélite se trouvaient forcés de s'approvisionner chez les bouchers auxquels

Hérard, rue Saint-Honoré, 374 ; Ernest Lefèvre-Delaroche, rue Laffitte, 14 ; Commartin aîné, rue des Pyramides, 8 ; A. Gratiot, rue du Bouloi, 23 ; Boulouze, rue Richelieu, 69 ; Crapelet, rue de Vaugirard, 9; et chez Douix, restaurateur.

Parmi les cours annoncés à l'Athénée royal cette année, nous en signalerons un qui nous paraît offrir un intérêt tout particulier. M. Cellier du Fayel se propose de développer la *Théorie des Ressemblances*, de M. le chevalier de Gama Machado. Le professeur démontrera la valeur de la *semence* et de la *couleur* dans le règne animal; il fera connaître les causes premières des mœurs des animaux, ignorées jusqu'à présent, et au moyen de la théorie des semences *animale* et *végétale*, il expliquera le complément des lois physiques de la création.

Plusieurs demandes ayant été adressées à M. le directeur du Diorama pour prolonger l'exposition extraordinaire des trois tableaux de *la Basilique de Saint-Paul*, *l'Eglise Saint-Marc* et *le Déluge*, il nous prie d'annoncer que le dernier délai qu'il lui soit possible d'accorder ne peut dépasser le dimanche 21 décembre. Cette fixation est définitive et irrévocable, parce que le Diorama sera fermé, à partir du lundi 22, jusqu'à la fin du mois, pour travaux d'intérieur.

L'*Annuaire militaire de* 1846 paraîtra dans les premiers jours de février ; il sera distribué, comme les années précédentes, à tous les souscripteurs du *Moniteur de l'Armée*.

Aujourd'hui paraît la première livraison du nouvel ouvrage de M. E. Quinet, *Mes Vacances en Espagne*.

VARIÉTÉS.

LES RAILWAYS ET LES FLOTTES.

La *Revue générale d'Architecture et des Travaux publics*, dirigée par M. C. Daly, publiera dans son prochain numéro une lettre de M. Guillemon, capitaine du génie, sur la possibilité de faire servir quelques-uns de nos railways au transport de nos flottes et de bâtiments marchands.

La pensée de M. Guillemon est large et hardie, elle est digne de fixer l'attention des hommes qui comprennent les grandes entreprises.

Voici la lettre de M. Guillemon à M. C. Daly :

Mon cher monsieur,

Voici quelques mots sur l'idée dont je vous ai parlé. Depuis qu'elle m'est venue dans l'esprit, depuis six ans, j'ai regretté plus d'une fois qu'elle n'appartînt pas à quelque personne assez influente pour provoquer l'étude officielle des projets auxquels elle doit servir de base un jour. Je dis un jour, et je devrais dire bientôt ; car, de notre temps, les choses marchent vite, et il est des idées qui sont sûres d'être réalisées quand elles sont énoncées. Celle-ci est, je crois, du nombre.

Il s'agit de la prépondérance maritime de la France.

Si la France pouvait être affranchie du passage de Gibraltar ; si tous ses navires pouvaient être concentrés, dans l'espace de trois jours, par une voie de terre, soit sur la Manche, soit sur la Méditerranée, il est hors de doute que la prépondérance maritime lui serait acquise. Or, une telle voie peut être facilement créée : elle le sera donc nécessairement ; aucune puissance au monde ne saurait l'empêcher, et il faudra bien que l'Angleterre prenne son parti de ce qui est dans les destinées de la France.

Il y a cela de providentiel qu'un tel projet ne peut convenir qu'à la France, à cause de sa position entre l'Océan et la Méditerranée.

L'on a cru que les chemins de fer nous seraient utiles pour les transports rapides de notre armée de terre ; ils nous seront, je crois, d'une toute autre utilité, en fournissant ces transports à notre armée navale, en donnant à nos navires une communication directe et rapide entre Toulon, Brest et Cherbourg.

Dire que, dans certaines circonstances extraordinaires et décisives, l'on pourra conduire à travers la France une escadre armée et équipée, c'est s'exposer, au premier abord, à effaroucher les esprits faibles ; mais, il y a trente-cinq ans, le bateau à vapeur fut considéré comme un rêve. Il serait sans doute fort étonnant de voir une armée navale voyager par les plaines de la France, et cependant la seule chose étonnante serait ce qui existe déjà, le chemin de fer avec sa machine.

Dans un tel projet, il est quelques points qui appellent sur-le-champ l'attention.

D'abord le halage, c'est-à dire l'opération par laquelle on met un navire à terre. Le halage serait ici moindre que celui opéré dans nos ports pour la réparation des navires, puisque le sommet des cales de départ se trouverait très peu élevé au dessus du niveau de la mer. Il suffirait de prolonger le chemin de fer sur une cale sous-marine, et les machines à vapeur du chemin feraient elles-mêmes le travail. Si, pour ne pas encombrer les ports, on ne voulait pas prolonger beaucoup la cale sous-marine, on pourrait employer un système de cabestans à empreinte, comme cela se pratique déjà, pour vaincre la raideur de la cale ; mais ceci ne serait sans doute pas nécessaire, car la cale sous-marine peut être construite aux dépens de la terre et sans qu'on soit obligé d'encombrer le port.

Il est bien entendu que je suppose le navire placé sur un berceau [illegible] rint. Les Américains font ainsi pour leurs navires marchands quand ils remplacent les écluses par des plans inclinés.

Au départ et à l'arrivée, le navire passerait du plan incliné [illegible] sur le plan à peu près horizontal du chemin par une surface [illegible] très faible courbure, qui ménagerait la transition. Alors [illegible] tudinale du berceau subirait une légère flexion verticale, et le navire n'[illegible]

[illegible] par conséquent l'on peut mettre à son berceau 240 roues, en roulant sur quatre rails. Cela réduit le poids supporté par chaque point de la voie à 11 250 kilogrammes. Or, le rail ordinaire actuellement en usage, supposé de 2 mètres de long et posé sur ses deux bouts, porte à son milieu, sans fléchir, un poids de 10 000 kilogrammes. En multipliant le nombre des supports du rail, on peut multiplier autant qu'on le voudra, sa résistance à la flexion ; et dès le moment qu'on n'a pas à craindre la flexion du rail, on peut répartir indéfiniment le poids sur la voie ; on peut le réduire à 1000 kilogrammes si l'on veut. Ceci montre qu'il ne serait pas même nécessaire de désarmer le navire, et que l'on pourrait faire voyager une flotte toute armée et équipée. Au reste, il suffirait de transporter ainsi des frégates, qui sont les véritables navires de bataille.

Quelques ingénieurs m'ont fait l'objection des tunnels. Faites-les donc assez grands, vos tunnels : le plus fort navire a 15 mètres de haut sur 15 de large. Et puis, ne peut-on pas les éviter ? Peut-être ne le peut-on pas en traversant le massif entre Toulon et Marseille, mais on le pourrait sans doute de Marseille à Bordeaux, en suivant la direction du canal des deux mers : car si l'on considère la côte de Naurouse au dessus du niveau de la mer et la projection horizontale des pentes, l'inclinaison d'Agde à Naurouse n'est que de 3 millimètres par mètre. De Bordeaux, le chemin se dirigerait vers Nantes, et de Nantes vers Brest. Au reste, ceci serait l'objet d'une étude.

On pourrait adopter aussi une ligne sur la rive gauche du Rhône jusqu'à Lyon ; de Lyon, on irait vers la Loire, en suivant la direction du canal du Centre. Cette ligne coûterait peut-être plus cher ; mais elle serait, je crois, préférable pour d'autres raisons.

Mais quand on devra passer sur des ponts ? On les fera suffisamment solides ; une voûte bien faite n'a d'autre limite à la résistance que celle de l'écrasement des pierres.

Mais quand une route rencontrera le chemin de fer ? On fera, si cela est nécessaire, un pont tournant.

Mais tout cela coûtera bien cher ! Qu'en savez-vous ? Cela ne coûtera pas le quart de ce qu'a coûté la fortification de Paris ; et quel autre résultat n'obtiendrez-vous pas ! Ce projet n'exige pas un chemin de fer spécial ; il n'exige pas un chemin de fer nouveau : celui actuellement projeté entre la Méditerranée et la Manche suffira très bien, pourvu que l'on étudie son tracé en conséquence. Le nouvel emploi n'exige pas même une plus grande largeur de la voie ; car la voie ordinaire a au moins 7 mètres, et le plus fort navire n'en a que 15. Il suffit que le navire porte sur la moitié de sa largeur.

Il ne faudra même pas des machines à vapeur nouvelles ou faites exprès ; car dans les cas très rares où le chemin devrait servir aux navires, on mettrait en réquisition un grand attelage de machines. Il est vrai que le convoi ne marchera pas à grande vitesse, et qu'alors les machines en usage perdent de leur force. Mais sera-t-il donc toujours nécessaire d'employer de mauvaises machines, des machines où chaque tour de roue ne corresponde qu'à un coup de piston ? Les machines de M. de Jouffroy n'ont déjà plus cet inconvénient.

Mais on sera gêné par les concessions faites aux compagnies ? Et j'avoue que ceci est grave. Aussi pourquoi n'a-t-on pas honte de faire le lit à la banque ? Les hommes généreux qui ont fait ce beau lit pourront dire : Mais nous n'avons pas besoin de transporter les navires ; nous aurons, s'il le faut, deux très grandes flottes, l'une à Toulon et l'autre à Brest ; et il nous suffira de pouvoir transporter, au besoin, nos matelots de l'une à l'autre sur les chemins de fer. — Oui, vous nous donnerez toujours une double flotte, toujours, toujours ! Ce sera très économique et très bien inventé. Vous ne nous donnerez rien du tout.

Je n'entrerai pas, monsieur, dans de plus longs détails. C'est ici une de ces questions simples qui sont résolues dès le moment qu'elles sont posées. Sans parler des plans inclinés d'Amérique, ce n'est pas la première fois que l'on pense à transporter ainsi les navires ; l'on a proposé de faire remonter de cette manière les fleuves rapides aux bâtiments de commerce, et l'objection consistait à dire que les charpentes s'altéreraient beaucoup en sortant fréquemment de l'eau. Cette objection, valable contre la fréquence des voyages, ne l'est plus quand il s'agit d'un cas rare et exceptionnel, en temps de guerre. Dans ces derniers temps, sir W. Harris, major des ingénieurs de Bombay (*Morning-Chronicle* du 3 mars 1845), a conçu un nouveau plan de communication entre la Méditerranée et la mer Rouge, au moyen de bateaux à vapeur de 800 tonneaux qui seraient transportés, par des chariots à roues très basses, sur un chemin de fer construit sur l'isthme de Suez. Je pourrais donc m'appuyer de sir W. Harris, quoique mon projet soit bien antérieur au sien, comme le savent mes amis, et comme j'en ai le témoignage dans une lettre qu'un personnage très cher à la marine française eut la bonté de me faire écrire par un amiral, son aide-de-camp, après un exposé que j'avais pris la liberté de lui adresser.

Je le répète, ce projet est, avant tout, un projet français, entre les eaux de la Méditerranée et celles de la Manche ; car, alors même que la Russie pourrait le réaliser entre la mer Baltique et la mer Noire, les résultats qu'elle obtiendrait seraient bien loin de valoir les nôtres. Le jour où le détroit de Gibraltar serait supprimé pour la France, le jour où nos grands ports ne seraient qu'un seul port, il est à présumer que notre patrie aurait difficilement une rivale sur mer. Je ne m'étendrai pas sur les avantages incalculables du projet ; vous les voyez aussi bien que moi. Ils sont attestés par l'histoire de nos grandes guerres maritimes, des guerres de l'Empire surtout ; car le génie de l'empereur tenta vainement la concentration des flottes. Ici la concentration serait aussi sûre que rapide.

Alors nous ne serions plus forcés de presser nos arsenaux et nos chantiers dans un espace étroit, au bord de la mer. Le dernier incendie de Toulon ne montre que trop les dangers d'un tel état de choses. Des arsenaux et des chantiers à l'intérieur satisferaient bien mieux peut-être à la double condition de la convenance et de l'économie, et ceux des ports, plus libres, plus dégagés, rendraient de plus beaux services.

Enfin il faut dire à ceux qui veulent la paix partout et toujours, que le chemin naval jouirait, à un très haut degré, d'une propriété attribuée aux fortifications de Paris, qui, dit-on, ont une éminente force d'inertie par le seul fait de leur existence. Le chemin naval aurait cette valeur à plus forte raison ; et peut-être ne serait-il nécessaire de s'en servir qu'une seule fois, car le jour où l'on dirait qu'un navire parti de Toulon est venu

Le *Journal des Débats* ne croit pas que M. de Salvandy ait pu avoir l'intention de détruire le Conseil royal de l'instruction publique, ce qui serait, selon lui, détruire l'Université elle-même. Le titre de grand-maître n'est plus qu'un mot vide de sens, car aujourd'hui que les ministres se suivent et ne se ressemblent pas, la tradition ne peut se maintenir qu'au moyen du Conseil royal. Le ministre n'acceptera donc ni les critiques du *Constitutionnel* qui crie au coup d'Etat, ni encore moins les éloges du *National*, car l'un et l'autre lui supposent des vues qu'il n'a pas. Selon le *Journal des Débats*, l'ordonnance n'a pu avoir pour but que de fortifier au contraire, le Conseil royal, en lui donnant le caractère légal que les objections de M. de Montalembert et de M. de Barthélemy lui avaient contesté.

Le *Journal des Débats*, circonscrivant sa chicane dans le champ de cette hypothèse, reproche à M. de Salvandy de réhabiliter le despotisme impérial, de tenter des coups de vigueur qui sont des anachronismes. « En supposant, dit-il, que le Conseil royal existât illégalement depuis trente années, il importait peu que cette illégalité durât six mois de plus. » Il fallait attendre les chambres. Le *Journal des Débats* manque de sincérité dans cette discussion, il feint de prendre le change sur la portée de cette mesure, mais un dépit tout personnel se trahit sous son opposition mal déguisée.

Le *Journal des Débats* ne dit pas un mot de la destitution de M. Baudoin; il se contente de reproduire purement et simplement la version du *Messager*. Cette circonspection est peut-être bien imprudente...

Le *Constitutionnel* continue ses attaques contre la mesure de M. de Salvandy. Les journaux légitimistes s'en applaudissent, parce qu'ils espèrent que la liberté d'enseignement en sera la conséquence nécessaire; et, en effet, dit le *Constitutionnel*, ce coup d'Etat est une satisfaction donnée à tous les ennemis de l'Université, c'est un double réquisitoire dirigé contre les collèges et l'Ecole normale et contre le Conseil royal. Dans sa douleur, le *Constitutionnel* passe en revue les divers arrêtés de M. de Salvandy pour les charger de ridicule. Aujourd'hui ce ministre fait plus, il trahit les intérêts de l'Université, il divise pour régner, et multiplie ses conseillers afin d'être le maître; « depuis les affaires de Rome, ajoute-t-il, l'Université est livrée. »

Nous qui sommes de cet avis, que la raison est à la veille d'avoir raison, nous ne demandons pas mieux que d'applaudir à la mesure si elle a pour conséquence, comme l'admet le *Constitutionnel*, la liberté d'enseignement.

Le *Siècle* fait aussi gronder ses foudres sur la tête du ministre sacrilège; ce qu'il lui pardonne le moins, c'est d'avoir mérité les éloges de la *France* et de la *Quotidienne*.

Le *Siècle* incline à penser que sir Robert Peel, après avoir fait quelques concessions à l'esprit de la ligue, pourrait bien succomber sous les décombres de l'édifice prohibitif; mais on ne pourra jamais lui refuser un certain ascendant moral, droit de conquête des grands esprits.

Le *Commerce* et l'*Esprit public* donnent un assentiment, plein de réserves, d'ailleurs, à la mesure de M. de Salvandy. Pour le *Commerce*, c'est l'énorme pas de clerc d'un ministre actif et zélé; pour l'*Esprit public*, c'est un remède provisoire apporté à un mal intolérable. L'un et l'autre examinent l'opinion des journaux sur cette question et blâment l'opposition systématique du *Siècle* et du *Constitutionnel*.

58. — 3 0/0, 38 1/4. — Dette intérieure, 34 3/4, 1/2. — Lits Maberly, 675, 680, Houillère Chazotte, 925. — Oblig. de Rouen, 1015. — Chemins non constitués de : Paris à Strasbourg, 525, 520. — Tours à Nantes, 545, 540. — A terme : Banque de France, 3240. — Espagne, Dette intérieure, 35 fin c.

	1er C.	P. H.	P. B.	Dr C.	h.
5 0/0 compt.	117 75	117 75	117 55	117 55	118 15
— fin cour.	117 95	117 95	117 55	117 55	118 15
3 0/0 compt.	81 40	81 40	81 10	81 10	81 70
— fin cour.	81 50	81 50	80 95	80 95	81 70

Au comptant.	1er C.	Der C.	Diffe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Diffe
O. de la Ville.	1380 ««	« ««	« ««	5 0/0 Bge 1840.	100 ««	« ««	H. « 1/4
B. de France.	3350 ««	3310 ««	B. 30 ««	— Portugais.	« ««	« ««	
C. Gou. 1000.	« ««	« ««	« ««	Esp. D active.	« ««	« ««	
C. Gan. 1000.	1120 ««	« ««	« ««	5 0/0 Naples.	101 75	101 60	H. « 10
C. hypot.	« ««	« ««	« ««	— Romain.	100 ««	« ««	B. « 1/8
4 Canaux.	« ««	« ««	« ««	Obl. Piémont.	1230 ««	« ««	

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	Diffe.		Diffe
St-Germ.	« ««	« ««	« ««	Au 15. 950	B. 5
V. r. d.	« ««	450 ««	B. 5 ««	—	
— r. g.	300 ««	297 50	H. 2 50	— 297 50	B. 2 50
Orléans.	1150 ««	1130 ««	B. 25 ««	— 1145, 1147 50, 1135	B. 15
Strasb.	230 ««	230 ««	B. 5 ««	— 230, 227 50	B. 7 50
Rouen.	940 ««	935 ««	B. 25 ««	— 940, 935, 925	B. 20
Havre.	712 50	« ««	« ««	— 740	B. 20
Marseille.	865 «	« ««	B. 25 ««	— 865, 848 75	B. 21 25
Vierzon.	615 ««	« ««	B. 25 ««	— 627 50, 610	H. 15
Nord.	705 ««	692 50	B. 17 50	— 705, 690	B. 17 50
Bordeaux.	600 ««	« ««	B. 2 50	— 602 50, 595	B. 5
Boulogne.	500 ««	« ««	B. 2 50	— 500	
Montereau.	425 ««	« ««	« ««	— 427 50	H. 2 50
Fampoux.	«« ««	« ««	«« ««	—	
Dieppe.	480 ««	« ««	« ««	—	

LONDRES, 10 déc.		PARIS, 12 décembre. PRIMES.	COULISSE.
Consol.	94 3/4, 94 7/8	3 0/0 F. c. 81 40, 81 70 d. 50.	Av. 81 70
Esp. act.	28 1/2 3/4	F. p. 82 30, 82 20 d. 50.	Ap. 81
Portug.	52	5 0/0 F. c. 118 25, 118 d. 50.	B. du Trés 3/4 à 5 m.
Mexic.	30	F. p.	
Brésil.			
5 0/0 hol.	93 1/2	Orléans, 1153 d. 20 au 31.	F. c. F. p.
2 1/2 d.	60 1/4		3 0/0 10. 15
Rouen.	37 38	Nord, au 31. 735, 720 d. 20.	
Orléans.	45, 47	710, 750 d. 10 au 31.	5 0/0 10. 4

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 103,00 à 00.00; courant du mois, 105,50 à 00.00; 4 premiers 1846, 108,00 a 00,00; 4 mois d'été, 100,00 à 00,00; 4 derniers, 98,00 à 00,00.

LILLE. — Courrier en retard.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 114,00 à 115,00; 4 premiers mois, 116,00 à 117,00; 4 mois d'été, 117,00 à 118,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 87,00 a 00,00.

Marchés.

Halle aux veaux. 12 décembre. — Veaux amenés 788, vendus 788 à 1,74 1,54-1,34. — Vaches amenées 74, vendues 72 à 1,28-1,06-0,81. — Taureaux amenés 1, vendus 1 à 0,70.

Marché de la Chapelle Saint-Denis du 11 et 12 nov. — Porcs amenés 1313, vendus 1250 à 1,10-1,00-0,90. — Veaux amenés 544, vendus 544 à 1,50-1,40-1,30.

L'HISTOIRE DE LOUIS-PHILIPPE, par M. Amédée Boudin et Félix Mouttet, en est à peine à sa 12e livraison, et déjà son succès a grandi dans des proportions colossales, car non-seulement la France prouve chaque jour quel intérêt lui inspire une œuvre de cette nature où se déroule le récit très complet de ses cinquante dernières années; mais aussi les nations étrangères saisissent avidement l'occasion de connaître toutes les phases de l'existence si agitée et si curieuse du premier roi de la branche cadette des Bourbons. En effet, trois traductions se préparent : l'une en Italie; l'autre en Allemagne, sous les auspices de MM. Weber, libraires à Leipzig; et la troisième en Espagne, sous la direction de M. Madoz, libraire à Madrid, où elle est en cours de vente depuis six semaines. Ce sont là des faits qui témoignent hautement de la faveur dont jouit l'HISTOIRE DE LOUIS-PHILIPPE, et lui prédisent une popularité européenne. Il n'appartient pas à l'éditeur d'apprécier les opinions politiques des auteurs et de faire valoir leur mérite personnel; sûr, toutefois, qu'ils apportent dans l'accomplissement de leur tâche ce calme et cette impartialité scrupuleuse qui caractérisent toute œuvre historique sérieusement pensée et sagement écrite. Il peut dire sans crainte à tous les partis : « Lisez, sans vous laisser dominer par vos vues personnelles; lisez et jugez! » Que si, après cet examen fait de bonne foi, l'HISTOIRE DE LOUIS-PHILIPPE ne réunit pas tous les suffrages, n'éveille pas toutes les sympathies (ce qui serait miraculeux), du moins elle gagnera l'estime générale, parce que l'on sera forcé de reconnaître avec quelle réserve les auteurs présentent leurs convictions en respectant toujours celles d'autrui.

Sous le rapport artistique, cette édition est vraiment d'une magnificence inouïe. C'est peut-être ce que l'on a fait de mieux depuis le PAUL ET VIRGINIE de Curmer. L'illustration ne coûtera pas moins de 70 000 fr.; c'est dire assez que la signature des Bellangé, des Johannot, des Français, des Gigoux, des Horace Vernet, etc., etc., se trouve réellement au bas de tous les dessins, dont la gravure est confiée aux plus habiles artistes. Les 12 premières livraisons sont là pour justifier les promesses de l'éditeur et servent de garantie pour l'avenir. (En vente chez P. Bitterlin fils, éditeur, rue Neuve-Saint-Augustin, 10. — Voir aux annonces.)

Spectacles du 13 décembre.

7 h. 1/2 FRANCAIS. — Oreste. Sganarelle.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — L'Ambassadrice. Jean de Paris.
7 h. 1/2 ITALIENS. — Nabucodonosor.
7 h. 1/2 ODÉON. — Le Cid. Le Légataire.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Riche d'amour. Robinson. Le Mari aux 9 femmes.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Troisième Larron. Ma Femme. Une Nuit. L'Homme.
6 h. 1/2 GYMNASE. — La Pluie. Jeanne. La Maîtresse. Homme gris.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — La Gloire. Pot aux roses. L'Almanach. Le Code.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Marie-Jeanne.
7 h. 1/2 AMBIGU. — Les Mousquetaires.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Calas. Toupinel. La Sœur.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. 1/2 COMTE. — Un Homme de Carentan. La Poupée. Danse. Crispin.
6 h. 1/2 FOLIES. — Les Enfants. La Grisette. Plus heureux. Moustache.
PANORAMA. (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et compagnie, rue du Croissant, 16.

par an, 26 numéros spéciaux de la *Démocratie pacifique*, que l'on peut recevoir séparément, moyennant 6 fr. par an, et 3 fr. pour 6 mois.

Les résultats obtenus jusqu'à ce jour nous donnent pleine confiance dans le succès de cette publication, dont le principal but est de faire pénétrer dans toutes les classes les idées d'ordre et de progrès qui doivent amener pacifiquement la transformation sociale, impérieusement exigée par le sort des masses et sincèrement désirée par tous les riches éclairés.

Nous réitérons à nos amis l'invitation pressante de recueillir des abonnements à ce numéro, dont le placement est très facile.

Nous offrons — à titre de prime — à toute personne qui nous fera parvenir à la fois deux abonnements d'un an à notre NUMÉRO DE QUINZAINE (ensemble 12 fr.), le livre de L'ÉMANCIPATION DE LA FEMME, par FLORA TRISTAN.

Pour recevoir la même prime en ne prenant qu'un seul abonnement de quinzaine, il suffit d'ajouter 35 centimes à l'abonnement d'un an, c'est-à-dire de nous adresser 6 fr. 35 c.

Sur chacun des exemplaires ainsi envoyés, la *Souscription pour la tombe de Flora Tristan* percevra 25 c.

Nous continuerons à envoyer aux souscripteurs d'un an qui nous adresseront 6 fr., LE SEPT AVRIL, *banquets commémoratifs de la naissance de Fourier*, que ne recevront pas ceux à qui nous aurons dû envoyer l'*Emancipation de la Femme*.

Nous recommandons spécialement, pour les envois d'argent, l'intermédiaire des Messageries générales, qui se chargent des abonnements sans augmentation de prix.

Chaque numéro de quinzaine, pris au bureau du journal, se vend, quoique double, 25 centimes.

On peut s'en procurer au même prix chez MM. Roanet, libraire, rue Verdelet, 10; Vinçard, rue Montmartre, 1; Félix Martin, marchand de vin, rue des Juifs, 21, et chez Mme veuve Delavigne, libraire, passage de l'Ancre, rue Saint-Martin.

NOTA. — *On peut encore faire remonter l'abonnement de quinzaine jusqu'au numéro du 2 novembre dernier* (premier numéro de quinzaine).

L'idée est l'âme de la société. Sans l'idée, il n'y a plus de lien moral entre les hommes. Eteignez cette flamme divine, vous détruisez la foi, vous détruisez l'espérance, vous détruisez la charité.

L'idée absente, on cherche en vain l'ordre et la liberté, la conservation et le progrès. Que reste-t-il dans la société? Des forces brutes qui se combattent, des instincts grossiers qui s'entrechoquent. C'est le mouvement de décomposition du cadavre.

Eh bien! nous sommes à une de ces époques de transition où l'idée a disparu de la société.

En effet, où trouver aujourd'hui deux hommes qui aient une idée commune sur les choses politiques et sociales? Le bon ton est de n'avoir pas d'idée; le maladroit qui ose en laisser voir quelque parcelle, passe pour un excentrique, pour un utopiste, pour un fou. Les appétits matériels, les intérêts particuliers sont partout bien venus; l'idée est honnie, conspuée. Parlez d'agiotage, vous serez un *homme positif*; parlez d'organiser le travail, vous serez un *rêveur*.

Voyez les journaux! Ils sont pâles, décolorés, languissants; la chaleur morale, la vie intellectuelle les a abandonnés. Eux, qui devraient être les organes de la pensée publique, ils sont devenus les échos du mercantilisme! Eux, qui devraient être les soutiens de l'intérêt général, ils sont devenus les avocats des égoïsmes privés! L'*annonce* a remplacé l'*idée*; la presse subit le mouvement de décomposition, et l'accélère même.

L'idée ancienne est morte; l'idée nouvelle n'est pas encore née, ou, du moins, elle ne vivifie pas encore la société.

Mais d'où viendra l'idée nouvelle? Ne sortira-t-elle pas des racines mêmes de l'arbre social? — Les cervelles académiques sont encombrées de ruines philosophiques; la tête et le cœur du prolétaire, de l'ouvrier, du travailleur, sont le terrain vierge et fécond où germera, où fructifiera l'idée nouvelle.

L'Evangile a dit: « Bienheureux les pauvres d'esprit, car ils *verront Dieu*! » Jamais cette parole n'a été plus vraie qu'aujourd'hui.

Dans l'industrie morcelée, la richesse matérielle endurcit le cœur; ce ne sont pas les repus qui prendront l'initiative de l'industrie sociétaire. Dans la transition intellectuelle, la richesse philosophique obscurcit l'esprit; ce ne sont pas les académiciens qui créeront l'idée nouvelle.

Jusqu'à présent, les travailleurs n'ont pas eu voix délibérative; [illegible] automatique; on s'efforçait, par l'éducation, de lui faire perdre toute idée, toute spontanéité propre. La plus grande réprimande qu'on pût lui adresser, consistait à dire: « Tu raisonnes! » La théorie d'Ignace de Loyola, qui veut que l'homme soit semblable à un cadavre, est aussi ancienne que le monde.

Et pourtant, depuis six mille années, bien des générations de travailleurs se sont succédé; elles ont mis en culture une grande partie de la terre, encaissé les fleuves et les rivières, desséché les marais, construit des cités, élevé des monuments gigantesques, couvert les océans de navires, créé de puissantes machines de production et de locomotion. — Le moment n'est-il pas venu où le travailleur doit prendre part à l'idée et à la richesse?

Oui, ce moment est venu; car, de même que les masses laborieuses ont *fait la richesse*, nous les voyons commencer à *faire l'idée*.

La véritable science n'est plus dans les académies, elle est dans les ateliers. Ce n'est plus dans les journaux, ce n'est plus dans les assemblées législatives que se posent, se discutent, s'approfondissent les problèmes les plus importants, les problèmes d'organisation sociale; c'est dans les réunions d'ouvriers. Les ouvriers, les prolétaires cherchent, sans prévention et sans haine, la justice et la vérité; ils créent l'idée universelle qui régénérera la France et le monde.

Travailleurs, l'esprit de vie est en vous! Tandis que le matérialisme et la corruption ont envahi les sommités sociales; tandis que tout se flétrit et se dissout au souffle glacé de l'égoïsme, vous élaborez l'idée et vous rendrez, avec elle, à la société, la foi, l'espérance et l'amour! La société autrefois n'avait besoin que de vos bras; elle a besoin aujourd'hui de votre esprit et de votre cœur; elle a besoin de l'idée et du sentiment qui en jaillissent!

Vous êtes la mine où se forme le diamant précieux. Si vous cessiez de travailler, la société périrait matériellement; si vous ne lui communiquiez pas l'esprit de vie qui vous anime, elle périrait de langueur. Comprenez votre double puissance! Forts de vos bonnes intentions, proclamez l'IDÉE SOCIALE! Par elle, tous les hommes communieront librement; par elle, toutes les distinctions injustes seront effacées; par elle, enfin, la chaleur et la vie repaîtront dans le corps social, et l'humanité aura trouvé une âme universelle!

LES PROLÉTAIRES.

I.

La nuit était glacée, un épais brouillard enveloppait Paris. Tout bruit, toute vie, toute activité avaient cessé dans la rue Saint-Martin, et l'on n'entendit plus que le pas lourd et monotone des patrouilles qui passaient dans l'ombre, ou la voix enrouée de quelque buveur attardé. C'était le 6 décembre 1829.

A l'étage le plus élevé d'une des maisons sombres et enfumées qui avoisinent l'église Saint-Merry, une lumière jaune et vacillante, placée près d'une fenêtre, perçait à peine le brouillard et les ténèbres. Cette lumière éclairait une petite mansarde, où le temps et la misère semblaient se disputer les débris vermoulus d'un pauvre mobilier d'artisan.

Le front appuyé sur ses deux mains froides et tremblantes, une femme jeune encore, mais dont les traits flétris portaient l'empreinte d'une précoce vieillesse, était assise près d'un petit poêle en fonte, éteint depuis long-temps. Une sorte de cape en laine, usée et rapiécée en plusieurs endroits, l'enveloppait de la tête aux pieds. On eût pu la croire endormie, si une petite toux sèche et convulsive, un faible soupir, un tressaillement, ne fussent venus prouver de temps à autre que la pauvre femme veillait et souffrait cruellement.

Lorsqu'elle entendit sonner onze heures à l'église Saint-Merry, elle leva la tête, passa sa main sur son front et dit avec un indicible accent d'inquiétude et de tendresse:

— Onze heures, et il ne vient pas... qui peut donc le retarder ainsi?... Il est sorti ce matin pour aller chercher de l'argent; si on ne lui en a pas donné, ce n'est pas à une pareille heure qu'il peut en trouver... Mon Dieu! pourvu qu'il ne lui soit pas arrivé malheur!

Et elle retomba dans sa douloureuse rêverie.

Au bout de quelques minutes, des pas précipités se firent entendre dans l'escalier et s'arrêtèrent près de la porte de la mansarde.

— C'est Jacques, dit-elle, je reconnais son pas... Mais pourquoi n'entre-t-il point? Il me semble qu'il n'est pas seul.

Jacques entra et referma doucement la porte.

C'était un homme de quarante ans environ, d'une taille moyenne, et courbée par le travail et la misère. Dans sa jeunesse il avait dû être beau et vigoureux; car ses membres amaigris semblaient avoir été taillés à la façon de l'Hercule antique. Son visage annonçait une intelligence peu commune, une bienveillante douceur, une loyauté à toute épreuve, et une profonde résignation; il était vêtu d'un bourgeron bleu et d'un de ces larges pantalons de velours que les charpentiers portent habituellement. En effet, il était charpentier.

— Comment! dit-il, tu n'est pas encore couchée!... En vérité, femme, tu n'es pas raisonnable! Crois-tu que tu te guériras à veiller comme cela!

— J'étais trop inquiète, il m'eût été impossible de dormir... rentrer si tard!

— Vas-tu me gronder à présent? je ne suis pas mort, tu le vois bien; mais j'ai grand froid.

— Il n'y a plus de bois.

— On s'en passera.

— Jacques, c'est un mot que nous répétons depuis bien long-temps, mais auquel il n'est pas facile de s'accoutumer; oh! si le ciel était juste!

— Laisse le ciel tranquille; il a autre chose à faire que de s'occuper de pauvres gens comme nous. Parlons de nos affaires... mais avant tout, il faut que je me débarrasse de tout ceci.

Et Jacques, après avoir déposé sur la table une bouteille de vin, un pain et un morceau de fromage, enveloppé dans du papier, regarda sa femme en souriant.

— Vois-tu bien, impie, lui dit-il, qu'il ne faut pas toujours médire du bon Dieu.

— Enfin! s'écria la pauvre femme en se levant, la journée a été bonne, tu as reçu ton argent, et nous allons pouvoir payer les mois de nourrice de notre enfant,

— Voyons, Thérèse, calme-toi... la journée n'a point été mauvaise; mais non dans le sens que tu l'entends.

— Que veux-tu dire?

— Assieds-toi, et je te vais conter cela; je ne veux pas te tromper et te donner une fausse joie; je sais combien cela fait de mal... Je n'ai point d'argent.

— Et ma pauvre petite fille, que va-t-elle devenir! la nourrice m'a fait dire ce soir qu'elle ne pouvait plus attendre.

— Il me reste ma montre; je la porterai demain au mont-de-piété.

— Pourtant tu as vu le *singe* (1), que t'a-t-il dit? A-t-il du moins promis de nous payer bientôt?

— Il ne m'a rien promis du tout, voilà. J'entre chez le bourgeois; qu'est-ce que je trouve? lui, sa femme et ses trois enfants, assis chacun dans leur coin, pâles comme des trépassés, et les yeux tout mouillés de larmes; à cette vue, je m'arrête interdit, et je me demande s'il faut sortir ou avancer.

— C'est vous, Jacques, me dit le bourgeois, en levant lentement la tête, et en me regardant d'un air si triste, qu'un rocher en eût été attendri. Que voulez-vous?

— Dam, monsieur,... ce que je veux.... vous m'avez dit.... vous m'avez promis.... quinze journées de travail c'est beaucoup pour un ouvrier. Je sais bien que vous n'avez pas pu, aussi je ne vous en fais point de reproche; mais, pensez-y, depuis bientôt un mois que nos travaux sont suspendus, j'attends.... et cela est difficile d'attendre, quand l'on n'a pas de pain.

Alors deux grosses larmes sont tombées le long des joues du bourgeois; il m'a montré son secrétaire, sa commode, tous ses meubles, et il m'a dit:

— Voyez, les scellés sont mis partout, la justice est venue ce matin... j'espérais toujours me relever; mais la concurrence a été plus forte que moi... je n'ai plus rien, rien au monde.... il ne me reste qu'à reprendre le bourgeron, à me faire ouvrier comme vous, ou à me brûler la cervelle!

— Et ma femme, qui est malade, et [illegible] pauvre enfant, comment les nourrir!

— Tenez, m'a-t-il dit, en détachant des oreilles de sa fille aînée une paire de boucles en or, voici nos derniers bijoux; prenez-les.

— Jamais! me suis-je écrié, plutôt mille fois mendier mon pain à chaque porte!

Et je suis sorti aussitôt. J'avais le cœur si gros, qu'une fois dans la rue, je me suis mis à pleurer aussi. Dis-moi, femme, qu'aurais-tu fait à ma place?

— Ce que tu as fait, Jacques; je serais sortie comme toi, et je me serais dit que la misère est encore plus horrible pour les maîtres que pour les ouvriers; car eux, ils n'y sont point habitués... Mais qui t'a donc donné de l'argent pour acheter tout cela? dit Thérèse, en désignant du doigt le pain et le vin qui étaient sur la table.

— Je n'ai rien acheté; le boulanger et le marchand de vin ont bien voulu me faire encore crédit pour cette fois.

— Pourquoi une pareille dépense? un morceau de pain eût pu te suffire.... moi, tu le sais bien, je ne mangerai pas.

— Si tu ne manges pas, un autre mangera, et il a bon appétit, je t'en réponds.

— Tu attends donc quelqu'un?

— Ceci, c'est une autre histoire... J'étais si bouleversé en sortant de chez le bourgeois, que la tête me tournait, me tournait, comme si j'avais eu un coup de sang. J'avais besoin de marcher, de m'agiter, de respirer le grand air... Et puis, je ne voulais pas revenir tout de suite ici; les mauvaises nouvelles arrivent toujours trop tôt. Je me suis donc mis à marcher devant moi, tout droit et à grands pas; il me semblait que cela m'étourdissait, m'empêchait de penser, et me faisait grand bien. Ai-je marché long-temps? Je l'ignore. Toujours est-il que je me suis trouvé, sans le savoir, sur la place Maubert. Je m'arrête, sans le savoir encore, au milieu d'un petit rassemblement. Je reviens à moi, je regarde; qu'est-ce que je vois? un gendarme qui tenait par le collet un petit garçon de cinq ou six ans. Je regarde de plus près; c'était... qui? devine... C'était le fils du *Génois*, qui, il y a six mois, après la mort de sa femme, a quitté notre quartier pour aller travailler aux chantiers de la barrière Fontainebleau.

— Pourquoi mendiais-tu tout-à-l'heure? dit le gendarme.

— Parce que j'ai faim.

— Comment t'appelles-tu?

— Auguste.

— Et ton père?

— Papa, il est mort.

— Bien! tu vas me suivre, et l'on t'apprendra à mendier sans permission.

— Arrêtez! dis-je au gendarme; je réclame cet enfant; je suis son père; le mauvais sujet s'est enfui de la maison.

Aussitôt je prends le *moutard* dans mes bras, je l'enlève de terre, et je lui glisse dans l'oreille:

— Dis que je suis ton père, ou tu vas aller en prison.

— Oui, papa, répond tout haut l'enfant, en me jetant un regard plein de finesse et de reconnaissance.

— Puisque vous êtes le père, dit le gendarme, c'est autre chose. Emmenez le petit, et tâchez qu'il ne vous échappe plus à l'avenir.

Resté seul avec l'enfant:

— Pourquoi, lui dis-je, as-tu menti au gendarme, en lui disant que ton père est mort?

L'enfant se mit à pleurer.

---

(1) Nom que les compagnons charpentiers donnent à leur patron.

aux machines agricoles, elles ne sont pas accessibles à sa bourse. D'ailleurs, ces machines faites pour économiser le temps et les bras, ne produisent d'effet sensible qu'en agissant sur un vaste domaine. Aujourd'hui le cultivateur n'a pas le moyen de les acquérir, et n'est pas intéressé à les faire fonctionner, ce qui explique pourquoi l'application de la mécanique à l'agriculture est encore dans l'enfance.

Nos villageois seraient frappés de l'énorme dépense en bétail, en instruments aratoires, qui est nécessitée par le morcellement. Ils sentiraient que ces frais considérables n'aboutissent qu'à couvrir le territoire de la commune de bestiaux d'une race médiocre, de charrues d'un vieux modèle, d'instruments sans puissance et sans valeur. Il serait facile de leur faire comprendre combien d'autres inconvénients sont amenés par l'extrême division des exploitations rurales.

Quelle somme ne dépense-t-on pas chaque année dans la commune en établissement ou entretien de murs, grilles, charmilles, haies d'épines, fossés, sauts de loup, enceintes et clôtures de toute espèce! Que de valeurs sont versées entre les mains des gens de justice pour mutations de propriété, inscriptions hypothécaires, procès de mitoyenneté, contestations sans nombre enfantées par la multiplication des limites!

Non seulement l'exploitation morcelée est très coûteuse, mais elle n'est pas intelligente. Parmi les cinq cents propriétaires, si nous supposons qu'il en existe un pareil nombre, bien peu sont agronomes, bien peu savent comment ils pourraient tirer le meilleur parti possible de leur terrain; ils le plantent et l'ensemencent suivant leur caprice. Les plus éclairés se gardent bien de donner des conseils aux autres, car il y a concurrence entre tous pour le placement des produits. Chacun se félicite des bévues de son voisin dans lequel il voit un rival et qu'il espère bien supplanter au marché.

Peu de villageois savent cultiver avec méthode, connaissent les qualités et les défauts de chaque sol. Parmi ceux-là mêmes la plupart ne peuvent mettre leur science à profit. De nombreuses circonstances, entre autres la crainte du maraudage, les oblige à rapprocher de leur demeure, à placer sous leur surveillance continuelle les cultures les plus précieuses, les fruits, par exemple, sans égard à la convenance du terroir.

Veut-on que dans une commune le sol tout entier soit mis en valeur avec la plus grande économie par les procédés les plus puissants et d'après les meilleurs systèmes? Voici la conduite qu'il faudrait suivre, si les esprits étaient assez éclairés dans les campagnes pour apprécier les avantages de l'association.

bois, que cet autre se couvrira de vignobles.

Tous les capitaux de la commune étant employés ainsi, avec unité, avec ensemble, la population devra fonctionner, non plus sous l'influence exclusive de l'intérêt individuel, mais dans la pensée d'accomplir une œuvre collective; hommes, femmes, enfants, tous, selon la mesure de leurs aptitudes et de leurs forces, entreprendront une ou plusieurs branches de l'agriculture, de la fabrique, du travail domestique, du commerce, de l'enseignement, de la science et des arts. Tous les individus qu'une vocation commune entraîne, se rapprocheront afin de concentrer leurs efforts, de réunir toutes leurs lumières; la commune aura ses groupes de vignerons, de forestiers, de laboureurs, de chasseurs, de pêcheurs, de fabricants, de savants, d'artistes. Chacun de ces groupes ne relèvera que de l'association et ne servira qu'elle.

Dès à présent, dans plusieurs communes il existe des directeurs ou directrices de crèches à qui les parents confient leurs enfants encore au berceau, des directeurs ou directrices de salles d'asile, à qui l'on remet les enfants un peu plus développés; presque partout un instituteur ouvre sa classe aux rejetons du village entier.

Il devient rare de voir les propriétaires de deux ou trois bœufs, d'autant de chèvres ou de moutons donner un gardien à ce faible troupeau. L'institution des *pasteurs communs*, employés par un village entier, se généralise rapidement.

Dans les montagnes du Jura il s'est formé, pour la confection des fromages, des associations nommées *fruitières*. Chaque associé apporte une quantité de lait soigneusement constatée; et les fromages se fabriquent en commun, et chacun perçoit sur la vente des produits une somme proportionnée à son apport.

Dans la même partie de la France, les paysans se sont associés pour l'irrigation des prés. Chaque source nécessaire à l'arrosement d'une prairie est confiée à la garde d'un fonctionnaire choisi, rétribué par tous les intéressés: on le nomme *valet des prés*. Quand les eaux sont très basses, les propriétaires de prairies se cotisent et achètent 10 francs par jour aux meuniers la suspension des moulins à eau, afin de rendre à l'agriculture le courant qui faisait tourner la roue.

On le voit, sur un grand nombre de points, le régime de l'association tend à remplacer le morcellement absolu. Organiser la commune ce serait accélérer ce mouvement, évidemment progressif, et amené, mais trop lentement, par la marche naturelle de la société.

Dans toute commune les travailleurs sont inégaux sous le rapport de l'expérience, de la dextérité, de la science, du talent en un mot. Tout groupe agricole ou industriel, pour agir avec unité,

surer aux ouvriers quelques garanties contre les chances [...] chances qui menacent à chaque instant d'aggraver encore leur misérable position. Prenons par exemple les travaux des chemins de fer, qui emploient aujourd'hui un si grand nombre de bra[s]

Lorsqu'une entreprise de chemin de fer est abandonnée à quelque compagnie concessionnaire, trois classes d'individus concou[-]rent à l'amener à bonne fin; savoir: les spéculateurs, les entre[-]preneurs et les ouvriers. Or, ces trois classes prennent part au bénéfice en raison inverse de leur utilité. Ainsi le spéculateur, l'homme d'affaires, dont l'intervention se réduit à des démarches plus ou moins habiles, à des manœuvres plus ou moins loyales, absorb[e] à lui seul la presque totalité du profit. Le surplus, en supposa[nt] qu'il en reste, va aux entrepreneurs qui dirigent le travail; quan[t] aux ouvriers qui l'exécutent, la concurrence réduit presque tou[-]jours leur salaire au taux indispensable pour ne pas mourir de faim. Si le prix des journées paraît plus élevé sur les grands at[e-]liers qu'il ne l'est pour les travaux ordinaires, cet avantage [se] trouve en général bien compensé par des déplacements dispen[-]dieux, des sujétions de toutes sorte, et surtout par des chanc[es] plus nombreuses d'accidents, et d'accidents beaucoup plus grave[s]. Une grande entreprise, comme celle d'un chemin de fer, dans la[-]quelle il s'agit de remuer et de déplacer des masses énormes av[ec] une incroyable célérité, ne peut pas s'effectuer sans faire bien d[es] victimes. Des ouvriers perdent la vie, d'autres sont horribleme[nt] mutilés et incapables de se livrer désormais à aucun travail; i[ls] étaient l'unique soutien d'une famille qu'ils laissent dans la misè[re] la plus affreuse; mais c'est là un détail dont on ne s'occupe guère et dont personne ne prend le moindre souci. Le public jouit d'un magnifique voie de communication, des millions sont entrés dan[s] la caisse de quelques spéculateurs; que peut-on désirer de plus?

Il faut que la force des préjugés et de l'habitude soit bien puis[-]sante; il faut que notre intelligence soit bien obscurcie et nos sen[-]timents bien émoussés par le spectacle continuel du désordre so[-]cial, pour que nous ne soyons pas frappés de tout ce qu'a d'injust[e] et d'odieux cet oubli complet des intérêts de la classe ouvrière, d[e] la classe la plus nombreuse, la plus utile et la plus misérable. S['il] s'agissait d'associer dès à présent les ouvriers aux bénéfices d[es] entreprises, on conçoit que l'administration pût s'arrêter deva[nt] les difficultés que soulève cette mesure, quel que juste et ration[-]nelle qu'elle soit au fond. Mais rien n'est assurément plus faci[le] que d'assurer des secours aux ouvriers ou à leur famille, en cas d[e] mort, de maladie ou de blessures graves par suite d'accidents. E[st-]ce que ce n'est pas là une dette sacrée pour la compagnie qu'[ils] enrichissent? Est-ce que cette obligation ne peut pas lui être impo[-]sée par le cahier des charges de l'entreprise? Est-ce que ce n'[est] pas pour l'administration non-seulement un droit, mais un devo[ir] rigoureux de stipuler des garanties en faveur des faibles, don[t] elle est le tuteur naturel? Eh bien! il y a plus, cette amélioration [si] désirable pourrait être obtenue sans imposer aucune charge sens[i-]ble ni à la compagnie, ni au trésor, ni au public.

Supposons une compagnie concessionnaire au capital de [...]

— Je n'ai pas menti, papa est mort... et moi, j'ai grand faim.

— Cela est impossible, je l'ai vu il y a à peine quinze jours.

— La semaine dernière, il est tombé du haut d'une maison, dans la rue des Fossés-Saint-Victor, on l'a porté à la Pitié, où il est mort. Moi, je suis resté tout seul.... quand j'ai eu trop faim, je suis sorti, j'ai demandé aux passants et l'on m'a donné à manger.

Pauvre enfant! la nuit était venue; il fallait retourner au logis, et cela me saignait le cœur de le laisser ainsi seul sur le pavé de Paris.

— Eh bien! qu'as-tu fait? dit Thérèse.

— Ma foi! je l'ai pris par la main, et...

— Et?

— Je l'ai amené avec moi. Il est là sur le palier. J'ai eu peur un instant de te contrarier, mais je me suis dit: Thérèse a bon cœur et elle aura pitié de lui.

— Merci, dit Thérèse, en sautant au cou du charpentier, merci de ne pas avoir douté de ta femme!... soit; je ne demande pas mieux que de le garder ici; mais comment faire? tu vois notre dénuement, notre misère....

— Bah! le ciel, comme tu dis, y pourvoira; s'il fallait calculer, on ne ferait jamais une bonne action... Viens ici, Auguste, dit Jacques, en ouvrant la porte et en prenant l'enfant par le bras, embrasse ma femme, sois bien sage, mange un morceau, et s'il plaît à Dieu, je ferai de toi plus tard un bon charpentier.

II.

A quelques jours de là, un entrepreneur, touché de la noble conduite de Jacques envers son ancien patron, fit venir chez lui le charpentier, et, malgré les rigueurs de l'hiver et la suspension des travaux, lui ouvrit ses ateliers.

Il semblait que le bonheur était entré avec l'enfant dans le pauvre ménage de l'artisan. Au bout de quelques semaines, Jacques, ayant su gagner par son intelligence et son habileté la confiance de son nouveau maître, venait d'être mis à la tête de l'atelier.

Thérèse, affaiblie par une longue et douloureuse maladie de poitrine, avait été forcée de se séparer de sa fille; elle fit revenir près d'elle sa petite Jeanne, qui alors était âgée de deux ans.

Ah! ce jour-là, ce fut grande fête dans la pauvre mansarde! Jacques était ivre de joie. Thérèse pressait sa fille entre ses bras, la berçait et lui parlait avec cet accent ineffable et trois fois saint, dont les mères seules ont le secret. Le petit Auguste s'accrochait à une des mains de sa *petite sœur* qu'il couvrait de baisers et de caresses.

— Sacrebleu! disait le brave charpentier, en s'essuyant les yeux, que c'est bête de pleurer comme ça! il n'y a pas à dire, il faut que ça coule, pas moyen de s'en empêcher.

Pendant six mois, le travail et le bonheur aidant, le sourire était revenu sur toutes les lèvres, et le soir, en rentrant, Jacques contemplait, avec une satisfaction mêlée d'orgueil, son petit mobilier remis à neuf, et que Thérèse avait soin d'augmenter, lorsqu'elle recevait le salaire de chaque semaine.

On oublie vite les jours de misère et de douleur. Chacun des habitants de la mansarde croyait qu'il n'y avait plus qu'à se laisser aller joyeusement au courant qui l'emportait vers l'avenir.

Hélas! la femme du charpentier, qu'un peu de bonheur et la présence de sa fille avaient un instant rendue à la vie, retomba bientôt dans cette maladie de langueur, qui depuis long-temps avait usé ses forces, et fait de sa jeunesse une lente et mortelle agonie.

En vain le charpentier prodigua à sa femme les soins les plus actifs et la plus touchante sollicitude, le mal était fait, la science et le dévouement furent impuissants; Thérèse mourut en tenant dans sa main la main de Jacques, et en regardant son enfant.

Le désespoir de Jacques fut profond. Il aimait sa femme autant qu'il en était aimé; pendant dix ans, ils avaient souffert ensemble!

La misère, dit-on, tue l'amour; oui, l'amour, comme l'entendent les cœurs égoïstes et corrompus, ceux que l'on nomme les gens du monde et qui sont habitués à toutes les jouissances matérielles. L'amour entre deux enfants du peuple ne ressemble point à celui qui s'épanouit à la clarté des lustres et des bougies, ou qui se cache dans l'ombre parfumée des boudoirs; celui-là grandit et se fortifie dans la souffrance. La solidarité dans la misère est un lien qui ne se brise qu'avec la vie.

— Souffrir à deux, c'est presque du bonheur! disait souvent le charpentier, lorsque Thérèse pleurait et murmurait.

Resté seul avec ses deux enfants, — Jacques avait adopté le petit Auguste, et le regardait comme son fils, — l'artisan alla, une dernière fois, s'agenouiller sur la modeste tombe où Thérèse avait été déposée. Il y pleura long-temps, puis il essuya courageusement ses larmes, et il reprit son travail.

— Je pleurerai en dedans, dit-il, les riches seuls ont le temps de prier et de pleurer; moi, j'ai deux enfants à nourrir et à élever. Ils seront un jour, je l'espère, deux honnêtes gens et deux braves ouvriers; cela fera plus de plaisir à Thérèse que tous les gémissements et toutes les prières.

Craignant pour ses enfants, privés des soins et de la sollicitude maternelle, les dangers de l'isolement et de la paresse, il les confia, l'un aux frères de l'école chrétienne, l'autre à quelques bonnes religieuses, qui se chargeaient gratuitement de l'éducation des filles du peuple.

Chaque soir, en sortant de l'école, Auguste, qui avait quatre ans de plus que Thérèse, allait la chercher et la ramenait à la mansarde, où ils attendaient le retour du charpentier.

Plusieurs années s'étaient écoulées ainsi, sans qu'aucun événement fût venu troubler la sérénité de cette existence paisible et laborieuse.

Auguste avait quatorze ans. Son corps, où s'épanouissait une sève ardente et vigoureuse, puisée à la source plébéienne, s'était développé dans les plus riches proportions; sa taille élevée, gracieuse et cambrée, avait toute l'élégance de la jeunesse et toute la puissance de l'âge mûr; son front, couronné par de beaux cheveux noirs, était d'une pureté parfaite; son visage, empreint d'une gravité douce et d'une bonté sérieuse, inspirait la confiance et la sympathie; ses traits, francs et réguliers, prouvaient que le cœur était aussi beau que le visage. Pendant ses études, le succès avait répondu à son intelligence, qui était remarquable; aussi, les frères étaient-ils fiers de leur élève; il n'avait qu'un défaut aux yeux de ses camarades; s'il agissait beaucoup, en revanche il parlait peu, ne s'associait jamais aux jeux des enfants de son âge. Si quelqu'un lui reprochait son penchant à la solitude et à la mélancolie, il lui répon[-]dait:

— Tu n'as pas vu mourir ton père, toi!

Plus tard, dans les ateliers, son nom de guerre, son nom de comp[a-]gnon fut le *Taciturne*.

Un jour qu'il était occupé à tracer quelques lignes sur le papier, — le charpentier avait voulu qu'il apprît avant tout le dessin linéaire, — celui-ci lui dit, en lui prenant la main:

— Je suis content de toi, mon garçon; mais ce n'est pas le tout d'ê[tre] savant, il faut aussi savoir gagner sa vie. Maintenant, tu es grand [et] fort, tu n'as pas peur du travail; demain donc, tu laisseras là tes livr[es] et tu viendras travailler avec moi.

La petite Jeanne était devenue, elle aussi, une ravissante enfant. Pe[-]tite, blonde, frêle, spirituelle et vive comme un oiseau, elle formait av[ec] la beauté grave et la nature rêveuse d'Auguste le plus charmant contraste. Autant celui-ci était simple, paisible dans ses goûts et dans ses habitud[es,] autant, dès l'âge de dix ans, elle aimait les parures, le bruit, le mouve[-]ment et les fêtes joyeuses.

Jacques était fou de sa fille; il la contemplait avec orgueil, av[ec] ivresse. Son amour pour son enfant était devenu une passion aussi ave[u-]gle que tendre. Elle l'eût frappé, qu'il eût baisé ses petites mains en lu[i] disant: Merci!

Habitué par les privations et la misère à vivre au jour le jour, san[s] s'inquiéter du lendemain, le charpentier ignorait cette science essentiel[-]lement bourgeoise, que l'on nomme l'économie.

Après avoir prélevé ce qui était nécessaire à leur subsistance, tout ce qu'il gagnait passait à satisfaire les fantaisies et les caprices de sa fill[e.] C'était chaque jour quelque charmant colifichet, un joli bonnet, un[e] petite robe blanche ou rose, un ruban frais. Le pauvre homme était [si] joyeux lorsqu'il voyait *Mlle Jeanne brave* et bien parée!

Auguste aimait tendrement sa petite sœur; mais sa précoce intelligence devinait ce qu'il y avait de dangers à développer ainsi dans Jeanne to[us] les instincts de la coquetterie. Il la grondait souvent, lorsqu'elle venai[t] faire la roue devant lui, dans quelque nouvelle parure; mais l'enfant lu[i] répondait par une petite moue fort réjouissante, ou bien elle l'embrassait en lui disant:

— Papa grondeur, je me plaindrai à *bon* papa.

Sans le douloureux souvenir de Thérèse, Jacques eût donc été le plu[s] heureux des hommes. Ce bonheur, hélas! ne fut point de longue durée.

Un jour qu'Auguste montait un bois de charpente sur le faîte d'une maison en construction, le bois vint heurter un échafaudage; August[e] perdit l'équilibre et chancela. Jacques, qui était à deux pas de lui, s[e] précipita et le saisit dans ses bras pour le soutenir et prévenir une chute; mais le choc avait été si violent, que le jeune charpentier entraîna Jacques avec lui.

Auguste était jeune et alerte; il eut la force de se retenir à une pi[è]ce de bois transversale et de rester suspendu sur l'abîme; d'un vigoureux effort de reins il remonta sur l'échafaud; puis il regarda...

SUPPLÉMENT

quets d'argent, avec la prodigieuse vitesse de cent lieues à l'heure, et cela en les faisant circuler dans des tubes par la seule pression atmosphérique.

La proposition n'est pas neuve à beaucoup près, et parmi ceux qui l'ont déjà émise, nous pouvons citer MM. Andraud et Tessié du Motay. M. Walence a même proposé de transporter ainsi, à raison de trente-cinq lieues à l'heure, non-seulement des lettres et des paquets, mais des hommes. La chose n'est certainement pas impossible, et à part la vitesse, ce mode de propulsion est, comme on l'a vu, celui qu'ont adopté les auteurs du tunnel anglo-français.

M. James propose d'établir deux passages tubulaires, courant parallèlement d'une extrémité à l'autre d'une distance donnée. Ces tuyaux peuvent être placés, soit au dessous soit à la surface du sol. On les construira indifféremment en métal, en bois ou en briques. A chacune des extrémités de la ligne, et à des stations intermédiaires si on le juge nécessaire, une espèce de pompe mue par une machine à vapeur aspirera l'air dans l'un des tubes et le refoulera dans l'autre, de manière à produire un courant très rapide et continu dans toute la longueur des deux tubes. Les lettres et les paquets qu'on confiera à ces courants seront renfermés dans des sacs sphériques, à la fois très légers et très résistants, construits en caoutchouc ou toute autre substance élastique, de façon que, quel que soit leur contenu et les chocs qu'ils aient à subir, ils puissent comme un ballon reprendre toujours leur forme primitive. Ces sphères seront d'un diamètre moindre que celui des tubes ; ceux-ci ayant dix-huit pouces, les sacs en auront seulement quinze ; et l'on pense, qu'entraînés dans le courant d'air comme de petits ballons par un vent fort, ces sacs toucheront rarement les parois des passages tubulaires:

Voici maintenant comment aura lieu la réception des paquets :

Aux différentes stations qu'on aura établies, il y aura pour recevoir les lettres des sortes de boîtes qui, faisant elles-mêmes partie des tubes, seront formées de glaces épaisses qui permettront de voir distinctement ce qu'elles contiennent. Chacune des extrémités de ces réceptacles sera munie de portes glissantes qui pourront être ouvertes et fermées du dehors et au moyen desquelles les courants d'air pourront être interceptés en tout ou partie. L'une de ces portes sera pleine, l'autre criblée de trous, afin que l'air qui précède les sacs perde de sa rapidité, en passant par ces étroites ouvertures, et qu'ainsi les sacs entrent avec moins de violence dans les réceptacles. En arrivant près de la cloison perforée, la dépêche touche un ressort qui fait mouvoir une sonnette, l'employé, averti par le son, prend la dépêche, et s'il y a lieu, l'introduit dans un autre passage où elle continue son chemin.

Les dépenses d'établissement de cet ingénieux moyen de correspondance sont estimées par l'auteur à 2 000 livres (50 000 francs) par mille et les frais d'entretien de 7 000 à 12 000 francs par an pour cinquante milles.

M. James s'offre à transmettre les dépêches du gouvernement avec une rapidité beaucoup plus grande encore en les renfermant également dans de petits sacs sphériques qui circuleraient dans des tubes de 2 pouces 12 (anglais) de diamètre.

Trois cents lieues à l'heure. — Tubes acoustiques.

Denys le Tyran recueillait de son lit les plaintes des malheureux qui gémissaient dans ses cachots ; les juges du Saint-Office entendaient de leur tribunal les aveux qu'une voix brisée par la torture murmurait au tribunal de la pénitence ; en Angleterre, en Russie, il y a des hôtels et des ateliers où le maître peut, sans sortir de chez lui, donner à tous les étages des *ordres verbaux*. Ces faits indiquent que l'on a connu de tout temps la propriété qu'ont les tubes cylindriques de transmettre le son à certaines distances. Mais ce n'est que de nos jours qu'on a eu l'idée d'employer ce mode de communication à des distances considérables, par exemple entre deux villes éloignées l'une de l'autre de plusieurs lieues.

Le son fait, comme on sait, 340 mètres par seconde; c'est comparé à l'électricité un pas de tortue auprès du galop d'une locomotive. Cependant toute désavantageuse que soit la comparaison, le son est assez bon marcheur pour faire 306 lieues à l'heure, 7 344 lieues en un jour, et achever le tour du monde en moins de trente heures. Si donc le son pouvait être transmis à toute distance et sans s'altérer dans des tuyaux cylindriques, on voit que fût-on obligé d'établir sur de longues lignes de nombreuses stations intermédiaires, il offrirait un moyen de correspondance qui, même en présence des télégraphes électriques, ne serait pas à dédaigner. On n'est pas tous les jours pressé au point de ne vouloir *monter* que la foudre. Ce mode de correspondance pourrait d'ailleurs être établi à peu de frais. On tire maintenant en Angleterre des tubes en fer de tout diamètre, de 20 à 25 pieds de long, qui reviennent moins cher que ceux de plomb.

Non seulement les tubes propagent très bien le son, mais ils en accroissent énormément la puissance. D'après M. Bouvard, un coup de pistolet tiré à l'une des extrémités d'un tube, fait entendre à l'autre extrémité le bruit du canon. M. Jobard a reconnu que le mouvement d'une montre qui n'était pas sensible à la distance de 30 centimètres se propageait tout entier dans un tuyau de 16 mètres, sans que la montre touchât le métal dont elle pouvait être éloignée de plusieurs pieds. MM. Biot et Hassenfratz ont fait des expériences plus décisives encore.

Ces messieurs placèrent des tubes dans un aqueduc. Ces tubes, soutenus de distance en distance par des supports de pierre qui les isolaient du sol, faisaient de nombreux retours sur eux-mêmes, circonstance qu'on pouvait supposer désavantageuse. Mais, en revanche, les expériences étaient faites la nuit au milieu du plus profond silence. Dans ces conditions, la voix la plus basse se fit entendre à près d'un kilomètre, à 951 mètres de distance ; suivant les propres paroles des auteurs, « *le seul moyen de n'être pas entendu à cette distance, eût été de ne pas parler du tout.* »

M. Jobard répéta ces expériences. Il fit placer six cents pieds de tubes de zinc de trois pouces de diamètre dans un vaste atelier. Ces tubes, dont les diverses portions étaient mal jointes, formaient entre eux onze coudes à angles droits: ils montaient et descendaient d'étage en étage ; partie était appendue aux murs, partie couchée sur le plancher, « plusieurs centaines de personnes ont constaté qu'on s'entendait parfaitement même à voix basse. » — Cette expérience a mis hors de doute un point que celle de MM. Biot et Hassenfratz ne tranchait pas, c'est que le bruit extérieur n'entrave pas les communications acoustiques. Pendant ces expériences des machines à vapeur marchaient ; des tours, des limes se place à son foyer, et entend distinctement le son des cloches. Il prend note du jour et de l'heure, et six mois après, de retour en Amérique, il s'informe et apprend qu'en effet au jour et à l'heure de cette curieuse observation, il y a eu branle-bas général des cloches à l'occasion de la fête de Rio-Janeiro.

Ainsi, à l'air libre le son s'était transmis à cent lieues de distance.

Un autre jour le même physicien entendit d'un côté d'un lac qui a sept lieues de large, les cris de marchands d'huîtres et le bruit des rames.

Le docteur Arnott ne doute pas qu'on ne puisse remplacer ainsi les télégraphes par ce langage parlé ; tout l'appareil consisterait en une surface concave placée sur une éminence, à une extrémité de la ligne, et à quelques lieues de là, à l'autre extrémité, en un porte-voix parabolique dirigé vers cette surface. On recueillerait les sons en se plaçant au foyer de celle-ci.

Ce serait là, il faut en convenir, un moyen de correspondance peu dispendieux.

Canalisation de la musique.

Nous avons dit, à l'occasion du télégraphe électrique, qu'il ferait assister toutes les villes de France à un concert donné à Paris. S'il eût attendu un peu, le célèbre pianiste (Emile Prudent), qui court en ce moment sur la route de Madrid, eût pu, sans sortir de chez lui, conquérir les suffrages de toutes les Espagnes. Mais voici que les tubes acoustiques paraissent devoir rendre les mêmes services. En 1850 un facteur d'Amsterdam, inventeur d'un orgue expressif, disposa à Bruxelles, dans les salles de l'exposition, un tuyau de mille pieds de long, dont le cornet débouchait dans le musée de peinture. On entendait beaucoup mieux de là que dans la salle même du concert. Dorénavant on ne sera pas privé d'assister à une matinée musicale faute de place ; le même orchestre se fera entendre, se fera applaudir à la fois dans dix salles différentes, dans tous les quartiers d'une ville ; la musique aura le don de l'ubiquité. Mais que vont dire les gens sobres qui aiment la modération en toutes choses? Voici une merveilleuse expérience qui fait avec celles qui précèdent un triple ou quadruple emploi. Wheatstone, l'inventeur de la télégraphie électrique et qui est en même temps inventeur d'assez d'instruments de musique pour monter tout un concert, Wheatstone qui, comme vous savez, se charge *d'approvisionner d'heure* chaque étage et chaque appartement du palais communal, va entreprendre également, par un procédé qui lui est propre, la *fourniture de l'harmonie*, comme Robert se chargera de fournir chaque habitant de luminaire, Perkins de calorique, et les puits artésiens d'un double filet d'eau froide et d'eau chaude. Grâce à Wheatstone, à Froment ou aux tubes acoustiques, les gens rangés qui joignent au goût des arts l'amour du coin du feu ou plutôt du chez soi (car l'avenir citera les cheminées en témoignage de notre ignorance en matière de chauffage), ces gens sages recevront à domicile le concert qui sera donné dans les vastes salons du phalanstère. On aura chez soi un piano, une harpe qui, d'eux-mêmes, sans qu'on y touche, se mettront à répéter sympathiquement l'air qui sera joué dans une salle éloignée. Ce transvasement de la musique aura lieu à l'aide d'une simple baguette de bois en rapport par l'une de ses extrémités avec le piano dont l'on jouera, et par l'autre, avec le piano qui paraîtra jouer tout seul ; ce qui, je suppose, ne sera pas un spectacle médiocrement curieux ; en accrochant la baguette, vous évoquez chez vous l'âme de Listz ou de Prudent ; la décrochez-vous? les voix harmonieuses s'éteignent, tout se tait. La sympathie va jusque là, qu'à chaque corde qu'il briserait, Listz en pourrait rompre cinq cents.

Et pendant ce temps, votre voisin chez lequel passait le conducteur d'harmonie n'a rien entendu. Dormait-il? Son sommeil n'a point été troublé.

En opposition avec ces discrètes jouissances, nous pouvons mettre les concerts-monstres qu'a imaginés M. Andraud.

Concerts à très haute pression.

Les effets puissants de l'orgue, l'ampleur et le volume qu'acquiert la voix humaine en passant par le cor ou le porte-voix, sont dus à la compression de l'air qui les traverse. Cette pression est cependant très faible : un quart d'atmosphère tout au plus. Quels effets n'obtiendrait-on pas si on faisait marcher ces instruments à haute pression! Ceci est l'affaire de M. Andraud qui, avec M. Tessié du Motay, a fait des expériences curieuses pleines d'avenir sur l'air comprimé. « Que sera-ce, dit-il, lorsque nos récipients, avec leur poitrine de fer, soufflant quarante atmosphères, feront vibrer de fortes lames d'acier ou de longues cordes métalliques, surtout si l'on combine la puissance de la percussion avec celle de la vibration soutenue! Certes, une des plus grandes surprises réservées à l'avenir sera d'entendre le premier de ces concerts colosses qui domineront les cités, et dont nous ne pouvons nous former une idée par les roulements sublimes du tonnerre. »

L'avenir aura bien d'autres surprises, et parmi les plus grandes il faut citer sans doute d'infatigables et puissants chanteurs, des chanteurs à cinq atmosphères, doués d'un indestructible *ut* de poitrine, et même plus.

Chanteur mécanique à cinq atmosphères.

C'est là une invention de M. Jobard ; il est parvenu, dit-il, à imiter très exactement la voix humaine..... en fabriquant de l'eau gazeuse. Laissons-le parler.

« Après avoir soutiré les cent bouteilles d'eau gazeuse d'un cylindre agitateur, nous laissions échapper les cent litres de gaz acide carbonique restant par les trois petits trous qui débouchent dans l'intérieur de la pièce conique, appelée *porte-bouchon*, de l'instrument à boucher les bouteilles.

» Ayant appliqué le *medium* sur ces ouvertures, par où le gaz s'échappait avec violence, l'extrémité de notre doigt, mise en vibration, fit entendre une voix humaine que nous faisions moduler à volonté et passer du grave à l'aigu, en relâchant ou en raidissant le doigt ; puis, en appliquant l'autre main sur l'orifice supérieur évasé du porte-bouchon, nous faisions prononcer distinctement les voyelles *i a o ou* : l'illusion et les cris étaient si forts, que toute la maison vint au secours du malheureux qu'on nous croyait en train d'égorger.

» Si le temps, et ce qui manque aux inventeurs ne nous eussent pas manqué, nous aurions aujourd'hui un chanteur mécanique, à quatre ou cinq atmosphères, qui prononcerait toutes les paroles d'un opéra italien, français ou allemand. »

VICTOR MEUNIER.

Cote administrative.						Cote administrative.					
Gruaux	9 q.	42 k.	54,20	à	57,90	Gruaux	4 q.	71 k.	54,20	à	57,30
1re	4710	««	42,65	à	45,25	1re	3031	66	42,00	à	45,25
2e	3030	67	37,60	à	41,40	2	230	79	38,90	à	41,60
3e	18	81	00,00	à	33,10	3e	«	«	00,00	à	00,00
4e	1	57	00,00	à	27,35	4	6	14	21,65	à	29,95
A liv.	1640	65				A liv.	2581	95			

Marchés.

Marché Saint-Antoine, 12 déc. — Foin, 1re 56 à 59; 2e 50 à 54; 3e 44 à 48. — Sainfoin, 1re 00 à 00; 2e 00 à 00; 3e 00 à 00. — Luzerne 1re 00 à 00; 2e 00 à 50; 3e 10 à 45. — Paille de blé 1re 28 à 30; 2e 00 à 10; 3e 00 à 00. — Paille de seigle 1re 00 à 00 ; 2e 26 à 28 ; 3e 00 à 00. — Paille d'avoine, 1re 00 à 00; 2e 43 à 45 ; 3e 36 à 40. — Trèfle 1re 00; 3e 00 à 00. — Regain 1re 00 à 00; 2e 42 à 44.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 13 décembre. — Foin 1re 48 à 52 ; 2e 40 à 44; 3e 00 à 00. — Paille de seigle 1re 30 à 34; 2e 00 à 00. — Paille de blé 1re 27 à 30; 2e 00 à 00; 3e 00 à 00.

Marché de Poissy, 11 déc. — Il a été amené 2045 bœufs, sur lesquels 1940 ont été vendus 1,16-1,02-0,88. — 168 vaches amenées, dont 163 vendues 1,06-0,92-0,78. — Veaux amenés 717, vendus 717 à 1,56-1,38-1,20. — 6840 moutons ont été amenés, sur lesquels 6327 ont été vendus, 1,38-1,16-0,94.

Halle à la viande du 13 décembre. — 28783 kil. Bœuf 1,40-1,20-0,80. — 17183 kil. Veau 1,50-1,30-1,10. — 5927 kil. Mouton 1,50-1,20-0,90. — En gros 65200 kil. 1,11-1,10-1,00.

Marché de la Maison-Blanche, 13 décembre. — Sur 55 porcs, il s'en est vendu 55 à 1,06-1,04-1,02. — Vaches laitières amenées 48, vendues 27 de 150 à 400. — Taureaux amenés 1, vendus 1, à 250.

Marché de la Vallée du 13 décembre. — Alouettes (la pièce) 0,05 à 0,08. — Agneaux (la pièce) 0,00 à 20. — Bécasses 2,75 à 3,00. — Bécassines 0,50 à 1,00. — Cailles, 0,00 à 0,00. — Canards barbotteurs, 1,00 à 2,00. — Canetons de Rouen, 2,50 à 2,75. — Canards sauvages, 0,00 à 0,00. — Chapons gras, 2,75 à 5,25. — Chevreaux ou cabris 00,00. — Chevreuils 26,00 à 31,00. — Cochons de lait, 0,00 à 5,00. — Dindes gras, 5,75 à 7,00 ; comm., 3,50 à 6,00. — Faisans, 0,00 à 3,50. — Lapins ou lapereaux 1,10 à 2,75. — Lièvres ou Levreaux, 2,50 à 4,25. — Moutons pré-salé 12 à 22. — Oies comm. 2,00 à 3,50 ; grasses, 5,00 à 6,50. — Perdrix grises, 1,50 à 2,00. — Perdrix rouges, 2,00 à 2,50. — Pigeons bizets 0,35 à 0,60 ; — do de volière 0,65 à 1,00. — Pilets, 1,50 à 1,75. — Poules ordinaires 1,25 à 1,75. — Poulets gras 2 25 à 3,50 ; do comm. 0,60 à 1,75. — Rouges, 1,80 à 0,00. — Sarcelles, 0,00 à 1,80 Vanneaux, 0,00 à 0,00.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 11. 12 et 13 déc. — *Beurre* (le kil. En livres 1,66 à 2,38. — En mottes Isigny 1,80 à 4,90. — En mottes Gournay 1,50 à 3,00. — Petit beurre 1,52 à 2,06. — Beurre salé ou fondu 0,00 à 0,00. — *OEufs* (le mille). Du 11 déc. 58 à 90. — Du 12, 58 à 80. — Du 13, 48 à 46. — *Fromages* (la dizaine), 12 déc. Brie 12 à 30. — A la pie 5 à 13.

Marché aux chevaux du 13 déc. — Chevaux de selle et de cabriolet entrés 110, vendus 21 de 275 à 920. — De trait 329 entrés, vendus 80 de 450 à 1100. — Hors d'âge 179 entrés, vendus 28 de 70 à 310. — Ânes entrés 10, vendus 3 de 25 à 60. — Chèvres amenées 6, vendues 2 de 12 à 30. — Voitures, 19 amenées, 5 vendues de 70 à 180. — Encan, entrés 5, vendus 5 de 70 à 180. — Essai, 66.

Bourse du 13 décembre 1845.

La nouvelle du changement de ministère anglais avait produit hier une grande baisse sur nos fonds. Aujourd'hui cette baisse s'est arrêtée lorsqu'on a su que les fonds anglais n'avaient été que très modérément affectés par cet évènement. Après plusieurs fluctuations, le 5 0/0 reste en hausse de 15 c. et le 3 0/0 de 25 c. Le cours des chemins s'est aussi généralement amélioré.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : 4 1/2 p. 0/0, 112. — Rente belge 4 1/2, 98 3/8. — Autriche, 410. — Passive, 6 5/8. — 3 0/0, 38 1/2. — Actions de : Zinc Vieille Montagne, 7000. — Lin Maberly, 677 50. — Oblig. de : Saint-Germain nouv., 1180. — Orléans, 1205. — Rouen, 1015. — Chemins non constitués de : Paris à Strasbourg, 515, 520. — Tours à Nantes, 540, 542 50. — A terme : Banque de France, 3325 fin courant. — Espagne, Dette intérieure, 34 5/4 au 15. — Chemin de Fampoux, 475.

	1er C.	P. H.	P. B.	Dr C.	b.
5 0/0 compl.....	117 65	117 65	117 51	117 55	117 55
— fin cour...	117 60	117 65	117 60	117 70	117 55
3 0/0 compl.....	81 05	81 25	81 ««	81 10	81 10
— fin cour...	81 05	81 35	81 15	81 20	80 95

Au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe
O. de la Ville...	1380 ««	« ««	« ««	5 0/0 Bge 1840.	100 ««	« ««	
B. de France....	3325 ««	« ««	B. 13 ««	— Portugais.	35 1/4	« ««	
C. Gou. 1000....	1135 ««	« ««	« ««	Esp. D active.	« ««	« ««	
C. Gan. 1000....	1120 ««	« ««	« ««	5 0/0 Naples.	101 50	« ««	B. « 10
C. hypot.......	830 ««	« ««	« ««	— Romain..	100 ««	« ««	
4 Canaux.......	« ««	« ««	« ««	Obl. Piémont.	« ««	« ««	
CHEMINS DE FER. St-Germ.....	« ««	« ««	« ««	Au 15, 925, 933			B. 13
V. r. d......	« ««	450 ««	« ««	—			
— r. g.......	297 50	297 50	« ««	—			
Orléans....	1127 50	1150 ««	H. 20 ««	— 1130, 1152 50, 1147 50			H. 12 50
Strasb......	230 ««	233 ««	H. 5 ««	— 230			H. 2 50
Rouen.......	917 50	935 ««	« ««	— 925, 940, 930			H. 5
Havre.......	750 ««	« ««	H. 7 50	— 750			H. 10
Marseille....	« ««	« ««	« ««	— 850, 862 50, 857 50			H. 8 75
Vierzon.....	642 50	645 ««	H. 30 ««	— 655, 630			H 20
Nord........	690 ««	693 50	H. 5 ««	— 690, 703 75, 693			H. 5
Bordeaux....	590 ««	600 ««	« ««	— 591 25, 600			H. 5
Boulogne....	500 ««	« ««	« ««	— 500			
Montereau....	425 ««	« ««	« ««	—			
Fampoux.....	««« ««	« «««	«« ««	—			
Dieppe......	« ««	« ««	« ««	—			

LONDRES, 11 déc.		PARIS, 13 décembre. PRIMES.	COULISSE.
Consol.	92 3/4, 7/8	3 0/0 F. c. 81 50, 81 65 d. 50.	Av. 81 03
Esp. act.		F. p.	Ap. 81 40
Portug.	58	5 0/0 F. c. 118 10, 118 05 d. 50.	B. du Trés
Mexic.	29 1/2	F. p. 118 85 d. 50	
Brésil.			
5 0/0 hol.	93 1/2	Orléans, 1163, 1170 d. 20 au 31.	F. c. F. p.
2 1/2 d.	51 1/2		3 0/0 45 13
Rouen.	37 1/2	Nord, au 15, 702 50 d. 10,	5 0/0 40 15
Orléans.	44, 43	710, 730 d. 20 au 31.	37 1/2 40

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 103 50 à 00,00 ; courant du mois, 105.50 à 107,00 ; 4 premiers 1846, 108,50 à 109,00 ; 4 mois d'été, 100,00 à 00,00 ; 4 derniers, 93,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 102,00 à 102,50. — Œillette rousse, 86,50. — Lin, 86,50

cette année un succès plus grand encore que l'année dernière. — La vente dépasse déjà 28 mille. L'ALMANACH PHALANSTÉRIEN contient entre autres articles intéressants ceux qui suivent : Mesures de longueur pour tous les pays ; le Ciel vu du soleil ; Etat complet des chemins de fer en France ; Crèches et Salles d'asile ; Remède aux maladies de la peau ; Service médical pour les pauvres des campagnes ; les Chemins vicinaux ; les Sourciers ; Vers à soie ; Améliorations agricoles ; le Sermon du bon curé ; la Taxe du pain ; Horticulture ; Maladies des pommes de terre ; les Bénéfices de l'association ; le Peuple s'éclaire et se moralise ; Droits des femmes ; de l'Attraction passionnée ; de l'Association agricole ; Impôt du sel ; Moment favorable pour la coupe des bois ; Comment s'assurer si une pièce de bois est saine ; Coalitions industrielles ; l'Algérie ; Progrès des idées sociales aux Etats-Unis ; Galvanoplastie ; Méhémet-Ali ; le Prince des travailleurs, par

mune. — Dispositions matérielles. — Dispositions passionnelles. — Conséquence de ces dispositions. — Education. — Répartition des bénéfices. — Propriété. — Ordre et liberté. — Distinction essentielle entre les deux parties de l'ouvrage. — Organisation de la Société. — Hiérarchie. — Equilibre atmosphérique. — Equilibre de population. — Mœurs et coutumes. — Cosmogonie. — Analogie universelle. — A la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10. Un volume in-8°, 2e édition, revue et augmentée par l'auteur : prix, 3 fr. ; et par la poste, 3 fr. 50 c.

LA GRÈVE DES CHARPENTIERS EN 1845,

Episode de la crise sociale de l'époque, par JULIEN BLANC. — Cet ouvrage contient l'histoire complète de cette Grève des charpentiers dans laquelle les hommes d'Etat et les publicistes de toutes les couleurs trouveront de

6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Enfants du Délire. Siège de St-Tropez.
7 h. 1/2 AMBIGU. — Les Mousquetaires.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Calas. Toupinel. La Sœur.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. 1/2 COMTE. — Turban. 3 Jambes. Jocrisse. Physique. Pierrot.
6 h. 1/2 FOLIES. — Les Enfants. La Grisette. Plus heureux. Moustache.
PANORAMA. (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et compagnie, rue du Croissant, 16.

En vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10,

Le volume pris rue de Seine, 10 :
30 CENT.
Et franco, 35 cent.

PUBLICATIONS A BAS PRIX

Pour servir à la propagation de la Théorie de Fourier.

Les douze volumes pris rue de Seine, 10
3 FRANCS.
Et franco, 3 fr. 80.

EXPOSITION ABRÉGÉE DU SYSTÈME PHALANSTÉRIEN,

(Où ne sont pas comprises les ETUDES SUR LA DESTINÉE SOCIALE)

PAR VICTOR CONSIDERANT.

Troisième édition, quatrième tirage. — Un volume grand in-32 compacte.

TABLE DES MATIÈRES. — Dialogue entre un Phalanstérien et le premier venu. — Position du problème social. — Solution économique du problème social. — Organisation du travail et de la commune sociétaire. — Effets harmoniques de l'organisation sociétaire. — *Epilogue*.

PRÉCIS DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL,

(Extrait de l'ORGANISATION DU TRAVAIL ET L'ASSOCIATION)

Par MATHIEU BRIANCOURT.

Deuxième édition. — Un volume grand in-32 compacte.

TABLE DES MATIÈRES. — Avant-propos. — PREMIÈRE PARTIE : Le travail anarchique ; critique des conditions actuelles de l'industrie. — DEUXIÈME PARTIE : Le travail organisé ; constitution de l'industrie exercée sous le régime de l'association. — LE RETOUR.

En remettant 3 francs au bureau de la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10, on peut choisir un assortiment de 12 exemplaires des deux ouvrages ci-dessus. — En envoyant FRANCO 3 fr. 80 c. à la même librairie, on reçoit aussi FRANCO 12 exemplaires au choix.

On trouve encore à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10,

LA GRÈVE DES CHARPENTIERS EN 1845,

ÉPISODE DE LA CRISE SOCIALE DE L'ÉPOQUE,

PAR JULIEN BLANC.

Un volume in-12 de près de trois cents pages, contenant la matière d'un fort volume in-8°.

Prix : 1 fr. 50 c. ; par la poste, 2 francs.

EXTRAIT DE LA TABLE DES MATIÈRES. — Avant-propos. — 10 juin : Cessation des travaux dans les chantiers. — Lettre de la chambre syndicale des entrepreneurs. — Appel aux maîtres et à l'autorité. — Lettre des ouvriers aux entrepreneurs signée de Vincent. — 22 juin : Première intervention de l'autorité. — Grève des charpentiers au Pecq, à Blois, Tours, Amboise. — 28 juin : Séance de la chambre des députés. — Discours compromettant de M. Ledru-Rollin. — Des entrepreneurs adhèrent au tarif et occupent 1 000 ouvriers. — 3 juillet : Le ministère autorise les soldats charpentiers à travailler dans les chantiers. — Salaires comparés de divers corps d'état. — Manifeste des entrepreneurs. — Lettre des ouvriers charpentiers au *Journal des Débats*. — Arrestation de plusieurs ouvriers. — Lettre de la chambre syndicale au *Constitutionnel*. — Descente de la police à la Petite-Villette. Arrestation de la *Mère*, du *Père*, de Vincent, Dublé et autres. — Inconcevable démarche des entrepreneurs auprès de la société des architectes. — Le *Père*, la *Mère* et le parquet. — Mise en liberté de la *Mère* et du *Père*. — Nombre des *adhérents* au 21 juillet. — La prison remède politique. — Nouvelle rupture. — *Ultimatum* des ouvriers. — *Grève* de 1833. — Droits des ouvriers. — Entrevue avec M. le préfet de police. — Lettre des charpentiers à la *Démocratie pacifique*. — La société des architectes fait la morte. — Lettre de la chambre syndicale au *Siècle*. — Arbitrage proposé par les entrepreneurs. — La vérité sur l'arbitrage. — La chambre syndicale est entamée. — Véritable motif de la résistance des entrepreneurs. — Nouvelle descente de la police chez les deux *Mères*. — Renvoi de dix-neuf charpentiers devant la police correctionnelle. — 12 août : Nouvelle phase de l'affaire des charpentiers. — Déclaration de la chambre syndicale. — La *Mère* chez M. le préfet de police. — PREMIER PROCÈS : Audiences détaillées. Plaidoiries de Mes Berryer, Ch. Dain, V. Hennequin, Du Teil et Blot-Lequesne. — Jugement du 26 août. — Sur la condamnation des charpentiers. — Un mot sur la lettre de M. Julien Blanc à Vincent. — DEUXIÈME PROCÈS : Appel en cour royale. Audiences du 8 et du 9 octobre. — Plaidoiries. — Arrêt. — Le Pouvoir et les Prolétaires. — RÉSUMÉ. OBSERVATIONS. CONCLUSION. — Situation avant la *Grève*. — Pendant la *Grève*. — Après la *Grève*. — Conseils opportuns. — Seule transition possible. — Ce que devrait faire le Pouvoir. — Aux ouvriers charpentiers.

En vente au profit de la Souscription pour la Tombe de FLORA TRISTAN,

L'ÉMANCIPATION DE LA FEMME OU LE TESTAMENT DE LA PARIA

A LA LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, RUE DE SEINE, 10.

Ouvrage posthume de FLORA TRISTAN,

Complété d'après ses notes et publié par A. CONSTANT.

VOLUME IN-32 DE 130 PAGES.

PRIX : 75 CENTIMES. ET PAR LA POSTE : 90 C.

Cet ouvrage sera adressé FRANCO, en prime, à toute personne qui enverra en même temps deux abonnements d'un an (soit 12 fr.) au numéro de quinzaine de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE, ou qui, en ne prenant qu'un abonnement, nous fera parvenir 6 fr. 35 c.

En vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10, et chez tous les Correspondants du Comptoir central de la librairie.

Ouvrages à bas prix :

PETIT COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE à l'usage des ignorants et des savants, (Extrait de DÉBACLE.) Prix : 40 c. ; et par la poste : 50 c.

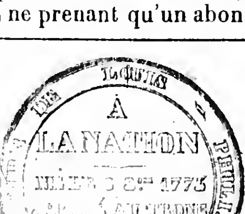
DE LA POLITIQUE NOUVELLE, convenant aux intérêts actuels de la société. Prix : 15 c., et par la poste, 20 c.

LES ENFANTS AU PHALANSTÈRE, par F. GANTAGREL. (Extrait du FOU DU PALAIS-ROYAL.) Prix : 40 c., et par la poste : 50 c.

QUINZE MILLIONS A GAGNER, Mémoire présenté à la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire, par *le même*. Brochure in-8°. Prix : 25 c. ; et par la poste : 30 c.

LE SEPT AVRIL, banquets commémoratifs de la naissance de Fourier. Prix : 20 c. ; et par la poste : 25 c.

Une médaille en bronze est donnée de suite aux souscripteurs qui payent d'avance les 25 dernières livraisons.



Chez P. BITTERLIN, éditeur, rue Neuve-Saint-Augustin, 10, au premier.

1 vol de 800 pages Grand in-8° jés. vél. **LA 13e LIV. A PARU.** 100 livrais. à 30 c. l'ouv. complet, 30 f.

HISTOIRE DE

LOUIS-PHILIPPE

PAR MM. AMÉDÉE BOUDIN ET FÉLIX MOUTTET.

Illustrée de 250 dessins sur acier et sur bois, dont 50 grand format tirés à part sur Chine, et 200 dans le texte. Par MM. H. VERNET, H. BELLANGÉ, T. JOHANNOT, J. GIGOUX, E. LAMI, MOREL-FATIO, FRANÇAIS. E. CHARPENTIER, PAUQUET, BEAUCÉ, HÉG. VETTER, etc.



Les 12 premières livraisons contiennent 6 grandes gravures tirées à part sur Chine et 28 dans le texte signées Johannot, Bel-

LIBRAIRIE de JACQUES LECOFFRE et Cie, rue du Pot-de-Fer-St-Sulpice, 8, à Paris.

VIES DES GRANDS CAPITAINES FRANÇAIS AU MOYEN-AGE,

PAR M. ALEXANDRE MAZAS Ancien officier d'état-major.

Troisième édition, revue et augmentée. Cinq beaux volumes in-8°, prix : 20 fr. typographie FIRMIN DIDOT.

En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10.

IMMORALITÉ DE LA DOCTRINE de Fourier.

Brochure in-8° de quarante-huit pages. — Prix : 30 cent.

assez considérable pour faire face aux premiers secours. Cette difficulté se trouverait ainsi levée en grande partie.

Il est évident que ce que nous proposons ici pour les entreprises de chemins de fer, devrait s'étendre à toutes les entreprises industrielles; il est évident que l'établissement d'une usine, d'une manufacture quelconque ne devrait pas être autorisée, sans stipuler des garanties en faveur des travailleurs, qu'on abandonne aujourd'hui sans défense à la dure exploitation des capitalistes; il est évident surtout que serait au Pouvoir à donner le premier l'exemple de cette utile mesure, en l'introduisant dans les grands ateliers dont il conserve la direction immédiate, et qu'en agissant ainsi, il ferait un acte de bon calcul autant que de haute moralité.

Combien d'améliorations seraient faciles si l'administration avait le sentiment de ses devoirs envers les classes ouvrières! Dans une foule de cas elle n'aurait qu'à vouloir. Mais imbue des vieilles doctrines de l'économie politique, elle ne suppose pas même qu'elle ait aucun droit de les protéger. Elle craindrait, en entrant dans cette voie, de porter atteinte au principe de la libre concurrence, principe qui, mal appliqué, aboutit à l'écrasement du faible par le fort, du pauvre par le riche, du travailleur par le capitaliste. Heureusement la vieille économie politique perd de plus en plus de son crédit, et les apôtres de la concurrence anarchique commencent à reculer devant le principe plus fécond et plus humain de l'association.

(*Communiqué par un ingénieur en chef des ponts et chaussées.*)

Affaire des Trois Ponts.

L'affaire du péage des trois ponts d'Austerlitz, de la Cité et des Arts soulevée par MM. Hingray, Basset et consorts intéresse de plus en plus le public parisien à mesure qu'elle parcourt les différentes juridictions.

Un nombre considérable de notables citoyens s'était donné rendez-vous aujourd'hui dans l'enceinte réservée au public dans la belle salle du Conseil d'Etat.

La séance était présidée par M. Girod, de l'Ain. Me Boulatignier, maître des requêtes, présente le rapport.

L'avocat de la compagnie soutient que les péages ne sont pas des impôts, mais tout simplement la rétribution d'un service rendu.

L'avocat de MM. Hingray, Basset, etc., Me Bonjean, n'a pas eu de peine à réfuter les étranges écarts de son adversaire, ou pour mieux dire, en portant la question sur son véritable terrain, il a trouvé avec une grande lucidité d'esprit et un grand à-propos d'expression que le péage était un impôt indirect, et que dans l'espèce, l'affaire soulevée par ses clients était du ressort des tribunaux et non point de celui de l'Administration et du Conseil d'Etat. Il s'est fondé surtout sur la loi de 1790 qui veut que « toutes les actions civiles relatives à la perception des impôts indi-

[...] vrait pas être chargée de distribuer des prix de vertu. Elle est impuissante à stimuler l'émulation; sur cent lauréats, il est plus que probable que quatre-vingts n'ont jamais entendu parler d'elle, et d'ailleurs les gens pauvres, simples et illettrés, sont peu sensibles aux encouragements d'une assemblée qui, d'après la définition du dictionnaire, « se réunit » pour s'occuper de sciences, de beaux-arts et de belles-lettres. » Ils les acceptent sans plaisir et sans exaltation, parce qu'ils viennent d'hommes qui n'ont rien de commun avec eux. Cela dit comme restriction, nous devons avouer que l'Académie paraît avoir décerné les prix de cette année avec intelligence; elle s'est plue à couronner de préférence les actes de charité, et à une époque où le paupérisme fait chaque jour d'effrayants progrès, c'est en effet la vertu qu'il faut honorer et encourager avant tout.

Une chose qui nous a frappé, c'est que sur vingt prix que l'Académie a décernés; seize ont été accordés à des femmes et quatre seulement aux hommes, nous avons remarqué aussi que ce sont des actes de courage et de dévouement spontané qui ont valu cet honneur aux derniers, tandis que les femmes l'ont mérité par l'amour continu, le dévouement réfléchi et le sacrifice prolongé.

Comme exemple, nous extrayons du discours de M. Dupin les passages qui ont trait à Jeanne Jugan et à Anne Le Scars, deux pauvres femmes qui ont reculé les bornes de la plus pure des vertus chrétiennes.

S'il est quelqu'un en qui brille, à un degré éminent, le mérite d'avoir beaucoup donné, quoique ne possédant rien, certes c'est Jeanne Jugan.

Née à Cancale, Jeanne Jugan vint chercher à se placer, comme servante, il y a plus de vingt-cinq ans, dans une petite ville de l'arrondissement de Saint-Malo, à Saint-Servan.

Elle entra en dernier lieu dans une maison où l'on peut dire qu'elle était à l'école des bonnes œuvres. Sa maîtresse étant venue à mourir, Jeanne, dit naïvement la notice bretonne, se retira *à sa part*, c'est-à-dire, à sa part de charitables actions, à sa part de sollicitude pour les malheureux, à sa part de secours et de consolations à prodiguer. La maîtresse est morte; la servante, qui n'a rien, la remplacera.

Or, voici ce que cette résolution, cette sorte de vœu, a produit.

Une vieille aveugle, infirme et dans la misère, venait de perdre sa compagne, son unique soutien, une sœur âgée et dans la misère, comme elle; l'hiver de 1839 allait commencer. Comment un aveugle se passerait-il d'un appui? où celle-ci trouvera-t-elle le sien? Jeanne Jugan la fait transporter dans sa demeure. La voilà avec quelqu'un à nourrir et à soigner.

Une servante s'était dévouée à ses maîtres; elle les avait servis d'abord fidèlement dans la prospérité, puis sans gages dans la détresse, puis en les nourrissant des fruits de son labeur et de ses propres épargnes; l'âge, les infirmités, l'incapacité du travail, enfin l'isolement étaient venus pour elle-même; ses maîtres étaient morts; elle était sans abri: Jeanne Jugan l'emmène encore chez elle; elles seront trois. La maison est petite, les ressources aussi; la Providence y pourvoira.

D'autres malheureux viennent frapper à la porte de cette pauvre demeure, devenue comme une maison d'asile. Les vieillards abandonnés sont nombreux à Saint-Servan; c'est une population de marins; les flots et les fatigues d'un rude métier emportent brusquement l'homme fort de la fa-

Une petite fille vient de rester orpheline, [...]; elle n'a que cinq ans, elle est estropiée, personne n'en veut; elle sera pour Jeanne Jugan.

Deux enfants de neuf à dix ans, qui manquaient de pain dans la maison paternelle, ont fui du fond de la Basse-Bretagne; ils sont parvenus jusqu'à Saint-Servan; ils errent dans les rues, frappent à toutes les portes au milieu de l'hiver, par un froid rigoureux, à l'entrée de la nuit; tout reste fermé, nulle part on ne les recueille, partout on les renvoie. — « Il faut les conduire à Jeanne! » s'écrie une voix, et Jeanne les prend et les nourrit jusqu'à ce que par les soins de l'administration, ils soient reconduits à leur famille.

Et cette jeune fille de quatorze ans que ses parents, en fuyant de la ville à l'improviste, y ont abandonnée, qui ne sait que faire, qui ne sait où aller! Déjà l'on s'en est emparé!...... Rassurez-vous: Jeanne Jugan est là! elle l'arrache à des mains impures, elle ouvre un asile à sa vertu.

Une femme de mauvaises mœurs, fille dénaturée, s'est lassée de sa vieille mère: sa mère coûte à nourrir, sa mère est dévorée par un ulcère horrible; elle n'en veut plus! elle la dépose dans la rue en face de la maison de Jeanne, comme pour dire à celle-ci: Tu la prendras, si tu veux: Jeanne la prend en effet.

Mais il reste un problème qui se présente sans doute à l'esprit de chacun de vous: comment est-il possible que Jeanne puisse suffire aux dépenses d'une telle maison? Que vous dirai-je! la Providence est grande, Jeanne est infatigable, Jeanne est éloquente, Jeanne a les prières, Jeanne a les larmes, Jeanne a le travail, Jeanne a son panier qu'elle emporte sans cesse à son bras et qu'elle rapporte toujours plein.

Anne Le Scars, femme Le Taridec, est une brave fermière de la commune d'Ergué-Armel, dans le département du Finistère. La ferme n'est pas grande: les arrérages en sont de 80 fr. par an.

Là, Anne Le Taridec a reçu successivement de l'hospice civil de Quimper, des enfants abandonnés à nourrir. Les prix alloués par l'administration varient, suivant l'âge du nourrisson, de 5 à 7 fr. par mois. Passé douze ans, il n'est plus rien payé.

Mais quoi! dû moment qu'Anne Le Taridec a emporté un de ces orphelins, il est son enfant; elle ne peut plus s'en séparer; elle les nourrit, les habille, les élève, les voit grandir; elle les place, les marie et les dote, et ne cesse de les regarder comme siens. — Elle en compte déjà seize. N'est-ce pas aussi là une *ferme-modèle*?

Il faut la voir lorsqu'elle va à l'église ou qu'elle se présente à l'administration environnée de cette famille; filles et garçons, depuis l'âge de vingt ans, dix-huit ans, jusqu'à l'âge où ils marchent à peine, tous proprement, tous bravement vêtus, la santé, le contentement répandus dans tous les traits, se pressant à l'envi autour d'elle, sans qu'aucun d'eux paraisse se douter qu'elle n'est pas sa véritable mère!

M. Dupin a terminé son discours par l'éloge de la charité des riches. Nous, qui nous sommes imposé la mission de rallier dans une commune pensée, dans un commun espoir d'avenir et de progrès social les diverses classes de la société, nous nous associons pleinement à ces éloges; seulement, nous voudrions, de plus que l'illustre académicien, que les riches comme les pauvres soient couronnés quand ils semblent le mériter. Des paroles de M. Dupin on pourrait conclure que l'Académie craint d'offenser le bourgeois en lui offrant la même couronne qu'au prolétaire. Il serait cependant d'une grande moralité de voir le riche et le pauvre honorés de la même distinction pour la même vertu, et de partager entre eux

---

Jacques était tombé de la hauteur de cinq étages, sur le pavé de la rue. Auguste jeta un cri déchirant et descendit. Lorsqu'il releva le pauvre vieux charpentier, il ne pressa plus qu'un cadavre dans ses bras.

Jacques avait cessé de vivre!

III.

Les deux enfants se trouvèrent seuls au monde, sans appui, sans ressource, sans famille, sans une parole dévouée pour les encourager, sans une main amie pour les guider dans la vie, réduits pour vivre au mince salaire d'un apprenti charpentier.

Auguste, en proie à une douleur navrante et aux plus vives anxiétés, ne se dissimula point la gravité de leur situation. Jacques avait été pour lui plus qu'un père, Jacques était mort en lui sauvant la vie; c'était à lui, maintenant, d'être le protecteur et le soutien de son enfant.

Il prit sur ses genoux la petite Jeanne, qui pleurait à chaudes larmes; il l'embrassa et lui dit de sa voix brève et sonore:

— Jeanne, ma sœur, ne pleure pas ainsi; j'ai besoin de tout mon courage. Ton père a travaillé pour moi; c'est à mon tour de travailler pour toi... Pour toi, entends-tu bien, ma petite Jeanne? Va, cela me donnera du cœur. Je gagne peu de chose, il faut donc qu'avant un an je sois un bon ouvrier; je le serai. Oh! alors, tu ne manqueras de rien. Tu aimes les beaux habits, tu en auras. Tu aimes les bijoux, les jolies parures, les choses qui brillent au soleil et qui reluisent; tu seras brillante comme une reine. Tu aimes les plaisirs, la promenade; tous les dimanches nous irons nous promener au bois de Vincennes et sur les boulevarts. D'ici là, mon enfant, il faut que nous vivions de peu, que nous soyions bien sages, bien économes. Nous pouvons garder cette mansarde; elle a deux pièces, c'est ce qu'il nous faut. Le jour, tu ne sortiras que pour aller chercher ce qui nous est nécessaire; tu resteras ici, tu t'occuperas à coudre, à lire et à préparer notre souper. Le soir, nous nous réunirons; si je suis trop fatigué, tu me souriras, tu m'aimeras un peu, et je serai assez récompensé.

Auguste et Jeanne vécurent ainsi pendant quatre ans.

La beauté du jeune charpentier avait pris un caractère sévère et mâle qui charmait autant qu'il imposait. Jeanne, toujours propre, toujours fraîche, comme une perle de rosée; toujours gracieuse et souriante, faisait avec ses magnifiques cheveux blonds de longs et soyeux bandeaux qui lui donnaient l'air d'une vierge de Rubens; c'était ainsi la plus jolie et la plus aristocratique grisette de la rue Saint-Martin.

Lorsque la fruitière du coin les voyait sortir tous deux, le dimanche, Jeanne discrètement et coquettement appuyée sur le bras d'Auguste, revêtu de ses plus beaux habits, elle disait en se frottant les mains:

— Voilà mes petites pratiques qui passent; sont-ils gentils! Dieu, sont-ils gentils! et sages, donc... Innocents et beaux comme des anges du bon Dieu! C'est l'ornement et la gloire du quartier, oui-dà. M'est avis que ces enfants-là mériteraient plutôt le prix Monthyon que ce vieux serin de père Boquet, qui l'a eu l'année dernière pour avoir retiré un caniche du canal Saint-Martin.

Les deux orphelins, connus et respectés depuis le boulevart jusqu'au cloître Saint-Martin, vivaient heureux, paisibles dans leur petit nid, à l'abri de la médisance, cet hypocrite serpent qui se glisse dans les mansardes aussi bien que dans les riches hôtels du faubourg Saint-Germain.

Il n'y eut qu'un vieux célibataire, leur voisin, rentier par état et philanthrope par vocation, qui crut entrevoir dans l'innocente et laborieuse existence de ces deux enfants une légère teinte d'immoralité. Il monta charitablement à leur mansarde pour les avertir, dans l'intérêt de la morale, des dangers de leur position; mais Auguste le prit doucement par les épaules et le mit à la porte.

— Qu'as-tu? dit un jour celui-ci en s'adressant à Jeanne qui, mélancoliquement appuyée sur le bord de la fenêtre, regardait se dérouler dans le ciel des colonnes de fumée, qui s'échappaient des cheminées voisines.

— Moi, mon ami... je n'ai rien.

— Si fait, tu as quelque chose. Depuis plusieurs jours je te trouve triste, rêveuse; tu ne chantes plus, tu ne babilles plus, et dès que j'ai le dos tourné, tu quittes vite ta broderie pour penser à je ne sais quoi.

— A quoi veux-tu que je pense?

Et la jeune fille rougit et baissa les yeux en rencontrant le regard du jeune charpentier.

Cette réponse parut le satisfaire, mais à son tour il fut triste et rêveur toute la journée.

Auguste aimait-il Jeanne autrement et plus qu'une sœur? Le pauvre garçon l'ignorait lui-même. Il l'aimait, elle était son unique pensée, le but de toutes ses actions, l'horizon de tous ses regards, le centre vers lequel convergeaient toutes les affections de son cœur, et il n'en demandait pas davantage.

Soit malice, soit indifférence, Jeanne ne s'aperçut pas, ou feignit de ne point s'apercevoir de l'inquiète tristesse de son ami.

Ce petit nuage passa comme une ombre, et leur vie reprit toute sa sérénité.

Quelques jours après, un dimanche, Auguste, ayant affaire dans le quartier des Italiens, pria Jeanne de l'accompagner et lui dit de l'attendre près le passage des Panoramas. Lorsqu'il revint, elle n'était plus sur le boulevart. Surpris de ne pas la voir:

— Elle est sans doute, se dit-il, à contempler des chiffons et des bonnets devant quelque magasin.

Et il entra dans le passage.

Après avoir parcouru la principale galerie, il découvrit, dans une des galeries latérales, la jeune fille qui causait avec un *Monsieur* barbu et vêtu comme les plus élégants du boulevart de Gand. Le *lion* s'éloigna dès qu'il eut aperçu le jeune charpentier.

Jeanne rougit et prit le bras d'Auguste, en cachant avec peine un trouble visible.

— Que te disait ce Monsieur? demanda celui-ci d'une voix légèrement émue et après un instant de silence.

— Mais, balbutia la jeune fille, c'est un étranger.... il me demandait.... par où il fallait aller à la place de la Bourse.

Jeanne mentait évidemment. Le charpentier pâlit; mais il ne répondit rien et continua sa promenade.

Le lendemain, Auguste fut pris d'un si violent mal de tête, qu'il revint de son atelier deux heures plutôt qu'il n'avait coutume.

Au bruit qu'il fit en entrant, Jeanne jeta un cri de frayeur, et cacha précipitamment un papier dans son corsage.

— N'aie pas peur, c'est moi, dit le jeune homme qui avait aperçu le mouvement de Jeanne. Que lisais-tu donc là?

— Moi, rien... je ne lisais pas.

— Cependant, tu viens de cacher un papier, comme si tu avais peur de me le montrer.

— Ah! oui, ce papier... Eh bien! c'est... quelque chose.

— C'est quoi? Puis-je le savoir?

— Curieux! c'est une chanson, répondit hardiment la jeune fille.

— Puis-je la voir?

— Non, tu ne la verras que quand je la saurai assez pour te la chanter.

— Allons! se dit tout bas le charpentier, en essuyant la sueur qui couvrait son front; du courage! je crois qu'il est temps que je parle.

Après avoir marché dans la mansarde quelques instants et en silence, il fit comme un violent effort sur lui-même, s'approcha de la jeune fille, lui prit la main et la portant à ses lèvres:

— Jeanne, lui dit-il, j'ai depuis long-temps un secret que je tremble de te confier.

— Un secret, mon ami?... N'as-tu donc plus de confiance en moi? Ne suis-je plus ta sœur?

— Ma sœur... oui, tu l'es toujours; mais tu n'es que cela pour moi... Voilà pourquoi je n'ose te parler.

Jeanne ne répondit point et baissa les yeux.

— Au fait, dit Auguste, dont la voix devenait tremblante, et comme s'il se fût parlé à lui-même; pourquoi ne parlerais-je pas? Qui donc t'aimerait mieux que moi sur la terre? Qui donc plus que moi serait capable de te rendre heureuse?... Jeanne, réponds-moi: te manque-t-il rien ici-bas? N'y a-t-il pas une voix mystérieuse, une voix du cœur qui te dit que nous pourrions être plus heureux que nous ne sommes?

— Moi, mon ami, je me trouve très heureuse comme je suis.

— Mais tu ne sais donc pas, tu ne vois donc pas que je t'aime, que cette existence indifférente et glacée, cette froide amitié de frère et de sœur me brise le cœur, et me tue... Oui, elle me tuera; car moi, je ne puis plus vivre ainsi... Réponds-moi, Jeanne, oh! réponds-moi: veux-tu m'aimer?

— Mais, Auguste, je t'ai toujours aimé.

— Tu m'aimes! s'écria le pauvre garçon, qui ne remarquait pas l'embarras de la jeune fille, et l'accent contraint de ses paroles. Rien alors ne peut s'opposer à mon bonheur. Jeanne, je te demande deux mois; il me faut ce temps pour préparer une entreprise, que je rêve depuis long-temps, et qui est nécessaire à notre fortune et à notre avenir. Deux mois encore, ma belle Jeanne, et... Oh! alors, tu seras ma femme.

— Il n'est rien, Auguste, que je ne fasse pour ton bonheur.

Et la jeune fille pâlit, pencha la tête, et resta plongée dans une morne rêverie.

Ivre de joie et d'amour, Auguste ne douta point de la sincérité de sa compagne. Il était trop amoureux et trop fier d'être aimé pour pénétrer

Le total général est donc de 623 fr. 10 c.

N. B. Nous rappelons que la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10, a mis en vente le livre de l'ÉMANCIPATION DE LA FEMME, au prix de 75 c. — Par suite d'une convention faite avec M. Legallois, éditeur, le produit net de la vente, qui est de *25 centimes* par volume, sera entièrement attribué à la *Souscription pour la tombe de Flora Tristan*.

REVUES DE LA QUINZAINE.

Mouvement politique et social.

FRANCE.

Le fait le plus général et le plus significatif qui se soit passé dans cette dernière quinzaine, est la nomination des membres des conseils généraux et d'arrondissement. Presque partout la majorité a élu des hommes dévoués au système suivi dans ces dernières années par le gouvernement. Un journal ministériel, tout en confessant que les élections avaient été très disputées, a prétendu néanmoins qu'elles étaient l'expression de *l'opinion du pays*. D'abord cela n'était pas exactement vrai, même par rapport aux élections obtenues, parce que la plupart d'entre elles n'ont été arrachées que par la voie de la corruption largement ouverte par le Pouvoir pour faciliter le succès de ses amis et que l'opinion vraie d'un individu peut être souvent fort différente de l'opinion qu'il manifeste officiellement en vue d'un intérêt personnel satisfait : je pense que tel ministre, tel député, est mauvais et dangereux pour mon pays, mais ils me rendent un grand service personnel et m'achètent ma voix : quel rapport y a-t-il entre mon opinion vraie et mon vote ? Je suis devenu un malhonnête homme, mais mon opinion a pu fort bien ne pas varier sur le compte de mon protecteur et de mon candidat : tout ce qu'on peut dire, c'est que désormais je leur appartiens ; mais comme mon opinion n'est pas pour eux et que j'ai une conscience très élastique, comment osent-ils compter sur moi ? si ma conduite est généralement imitée, ce n'est pas l'opinion du pays que le vote manifeste, c'est sa corruption.

En second lieu, quand on cite l'opinion du *pays*, de quel *pays* veut-on parler ? évidemment du *pays légal*, c'est-à-dire de cette fraction minime du pays qui a droit de vote. Or, dans cette fraction même se trouve déjà une forte minorité, dont l'opinion n'est pas acquise au système suivi, ainsi que l'avoue le journal ministériel dont nous faisions mention tout à l'heure. A cette forte minorité sommes-nous autorisés à ajouter la majorité de la population extra-légale, c'est-à-dire de cette portion la plus importante du pays, qui n'a pas le droit de manifester son opinion par le vote ? Nous nous croyons autorisés à le faire, parce qu'il nous paraît impossible que le système suivi ait pour lui les sympathies de la généralité du peuple français.

Ce qui fait la force de ce gouvernement corrupteur et de cette bourgeoisie, c'est qu'ils se croient accroupis dans leurs idées toutes matérielles et tremblants sur l'avenir, que nous, nous ne craignons pas et dont nous attendons notre justification ; car le triomphe de la vérité sera tardif. Qui dit vérité, dit avenir, et combien peu d'entre nous verrons cet avenir. Aussi, ce qui fait la supériorité du peuple quand il travaille et qu'il étudie, c'est qu'au rebours du bourgeois qui songe seulement au moment présent et à lui seul, le peuple n'agit pas aujourd'hui pour lui-même, mais pour ses enfants, pour le reste de l'humanité.

— Il y a eu aussi ces jours derniers un grand scandale à l'occasion de la suspension du cours de M. Quinet. Par suite des négociations ténébreuses entamées par le cabinet des Tuileries avec la cour de Rome pour obtenir sinon l'amitié, du moins la tolérance et le silence des évêques français, le gouvernement a résolu de faire quelques concessions aux jésuites et aux ultramontains. La destitution de M. Quinet a été l'une des conditions acceptées. La jeunesse des Ecoles a voulu manifester sa répugnance contre de pareils actes, elle se rendit ces jours derniers chez M. Quinet pour lui exprimer ses sympathies et ses regrets ; le tout se passa très convenablement. La nombreuse foule des étudiants se séparait tranquillement lorsque les agents de l'autorité parvinrent à susciter quelques troubles en arrêtant sans motif un étudiant. Ils le traitèrent avec cette brutalité provoquante qu'ils avaient déjà déployée lors de l'arrestation des ouvriers charpentiers à la Villette, mais, en cette occasion, ils allèrent jusqu'à frapper violemment cet étudiant et lui arracher les cheveux. Un tumulte s'ensuivit qui entraîna l'arrestation de plusieurs jeunes gens et de nouvelles brutalités de la part de la police, brutalités honteuses dont on rougirait parmi toute nation policée, mais dont depuis longtemps l'aveuglement de nos ex-libéraux ne rougit plus.

ALGÉRIE.

Notre position en Afrique est toujours la même. Abd-el-Kader se multiplie partout, et nous trouvons de tous côtés ses émissaires qui excitent les populations arabes contre notre domination. En toute occasion, nos soldats ont l'avantage et les Arabes fuient devant eux ; mais l'insurrection n'en est pas moins vivante en tous lieux. Nos généraux se servent de moyens *énergiques* pour la réprimer ; ils n'ont garde d'entrer dans beaucoup de détails, mais la manière dont a été faite dans ces derniers temps la guerre en Algérie, et les incendies et les enlèvements de femmes et d'enfants dont parlent les rapports, nous font trop redouter un redoublement de barbarie de la part de nos troupes, qui, au lieu de porter la civilisation en Algérie, n'ont fait qu'y prendre les habitudes barbares des indigènes et les exagérer.

Au surplus, les rapports deviennent très rares. En voici la raison : M. le maréchal Bugeaud ne supportait qu'impatiemment l'autorité du maréchal Soult ; depuis que le général Moline de Saint-Yon a remplacé ce dernier au ministère de la guerre, M. Bugeaud ne le reconnaît sans doute pas pour ministre ; de sorte que nous avons en ce moment *trois ministres de la guerre*, le maréchal Bugeaud, le maréchal Soult, et en dernier, le général de Saint-Yon. Il faut, si M. Bugeaud juge à propos de cesser ... [illegible] à ce qui ... ses rapports, de ce ... en Algérie.

ANGLETERRE.

... cessairement une grande partie de leurs privilèges exclusifs. Le commerce et l'industrie, le travail et l'intelligence demandent impérieusement le droit de cité dans le *pays légal* de la politique.

La crise ministérielle a eu surtout pour cause l'adhésion récente des chefs du parti whig aux principes de la liberté du commerce, et aux réclamations de la *ligue* tendant à l'abolition complète des droits d'entrée qui grèvent les céréales.

Nous soupçonnons les chefs du parti whig et ceux du parti conservateur de vouloir jouer une comédie de coalition secrète et aristocratique, pour apaiser l'agitation générale et amoindrir, autant que possible, les concessions politiques devenues inévitables par suite de cette agitation. Avec la constitution actuelle de la chambre des communes, les conservateurs seront, dans les rangs de l'opposition, mieux placés qu'au pouvoir, pour retarder et pour modifier des concessions à l'esprit nouveau ; les whigs, à la tête du gouvernement, pourront se laisser imposer des demi-mesures, sans craindre de mécontenter à la fois les libéraux et les conservateurs.

Il faut rappeler à nos lecteurs que les whigs et les tories sont également aristocrates et partisans du privilège. Leur politique diffère en un seul point. Les tories ne consentent à faire des concessions que le plus tard et à la moindre dose possible ; les whigs, sans être plus généreux, montrent un peu moins d'antipathie pour les réformes sociales.

Or, cette comédie de coalition secrète, dont la crise ministérielle forme le premier acte, servira merveilleusement les intérêts aristocratiques. Les chefs des deux partis changeant de rôle, intervertiront l'ordre des discussions parlementaires, et feront des concessions infinitésimales, accompagnées de grandes démonstrations de dévouement à leurs partisans respectifs.

La coalition n'est probablement que tacite. Sans se l'avouer réciproquement, les chefs des deux partis whig et conservateur, consentent à y jouer le rôle convenable à leurs intérêts communs dans l'état actuel des esprits, et au milieu des dangers de l'agitation politique. Ils ne travaillent les uns et les autres qu'au profit du pays *légal* et aristocratique. Le pays *extra-légal* leur est également un objet d'exploitation. Leurs querelles et leurs luttes ne sont que personnelles, comme en France celles du parti Guizot et du parti Thiers.

Ce système de bascule entre les chefs des partis constitutionnels, mérite bien le nom que nous lui avons donné ; ce n'est réellement qu'une comédie au moyen de laquelle, dans l'un et l'autre pays, les classes privilégiées exploitent les autres classes. Il est temps que le pays *non légal* se mette en garde contre les illusions de la mise en scène parlementaire et des luttes de portefeuille. Nous croyons de notre devoir de lui montrer le secret de ce qui se passe aujourd'hui chez nos voisins.

La question la plus difficile à résoudre en ce moment pour le ministère anglais whig ou tory, est celle de l'Irlande. Les journaux sont remplis des plaintes et des récits de crimes sociaux qui leur viennent de l'Irlande. Les magistrats du comté de Westmeath viennent d'adresser au lord lieutenant un Mémoire collectif qui signale l'insuffisance des lois et de la police pour arrêter le cours des délits et ...

---

au fond du cœur de Jeanne et pour en analyser froidement les sentiments. Il ne s'occupa plus que de hâter la réalisation de l'entreprise, dont le succès devait précéder son mariage.

La semaine suivante, en entrant dans son atelier, son patron lui remit une lettre, timbrée de Nonancourt, département de l'Eure. Il l'ouvrit et lut :

« Monsieur,

« N'êtes-vous pas le fils unique de François Laval et de Marie-Anne » Barrois, décédés tous deux à Paris, l'un le 11 mai 1827, l'autre le 28 » novembre 1829 ? — J'ai l'honneur de vous annoncer que M. André » Barrois, cousin germain de votre mère, cultivateur, vient de mourir » dans notre ville, vous laissant pour second héritier d'une fortune, qui » peut être évaluée approximativement de 8 à 10 000 francs. Le chiffre, » du reste, ne pourra être réellement fixé qu'après l'inventaire, la vente » des meubles et immeubles, et la liquidation. Cet héritage, sans être » considérable, vaut la peine, je crois, d'un voyage en Normandie, si vos » occupations vous le permettent ; dans le cas contraire, me ferez-vous » l'honneur, monsieur, de m'envoyer votre procuration notariée ?

» Agréez, monsieur, etc.,

» MÉRIEL, notaire à Nonancourt. »

— Jeanne, dit le charpentier tout joyeux, en entrant dans sa mansarde, un bonheur ne vient jamais seul. J'hérite, je deviens un gros propriétaire. 8 000 francs peut-être ! Hein ? comme cela va joliment avancer nos affaires. Je pars demain pour la Normandie, je cours, je ne m'arrête juste que le temps nécessaire pour en finir, je revole à Paris, et je dépose mes énormes sacs d'écus à tes jolis petits pieds.

— Oh ! tu pars, répondit Jeanne, dont les yeux brillèrent d'un éclat inaccoutumé.

Puis, comme si un remords lui eût reproché cette étrange exclamation, elle mit sa main devant ses yeux, et se prit à pleurer.

— Enfant ! dit Auguste en l'embrassant, ne pleure donc pas comme ça, je ne serai pas long-temps absent.

IV.

Le jeune charpentier ne resta que quelques jours en Normandie, laissa sa procuration au notaire, et revint en toute hâte à Paris.

Il avait un tel désir de revoir sa Jeanne bien-aimée, que son cœur battait de joie et d'espoir, comme après un long et périlleux voyage. Il monta rapidement l'escalier qui conduisait à sa mansarde.

Arrivé sur le palier, il voulut entrer ; la porte était fermée. Il frappa ; personne ne lui répondit.

— Elle est sortie sans doute ; mais elle ne peut tarder à rentrer ; je vais l'attendre, dit-il en s'asseyant sur les marches de l'escalier.

Une voisine, qui l'avait entendu, ouvrit sa porte, et lui remit une clef et une lettre, en lui disant avec cet air contrit, sournois et traîtreusement affectueux, que les commères savent si bien prendre lorsqu'elles vous apportent une fâcheuse nouvelle :

— Hier soir, Mlle Jeanne m'a donné cela, en me priant de vous le remettre. Elle semblait fort triste ; je crois même qu'elle pleurait.

— Qu'est-ce que cela signifie ? dit Auguste stupéfait, en reconnaissant la clef de la mansarde et l'écriture de Jeanne.

Il entra et lut :

« Lorsque tu liras cette lettre, je serai bien loin de toi. Il m'était im- » possible de rester ici. Le mensonge me tuait, il fallait en finir. Je n'ai » pas voulu te tromper plus long-temps, toi, si bon, si loyal, si dévoué, » toi que je vénère comme ce qu'il y a de plus sacré au monde, toi pour qui » je donnerais plus que ma vie. Pourquoi cette fatale idée de mariage » t'est-elle venue ? Tu ne sais pas tout ce que j'ai souffert, tout ce que » je souffre. Oh ! pourquoi ne m'as-tu pas toujours aimée comme une » sœur ? Je ne t'aurais jamais quitté.... Je pars, où vais-je ? je ne puis ni » ne veux le dire. Ne fais aucune démarche pour savoir où je suis : à » quoi cela servirait-il ? Le mal est fait, il n'y a plus de remède. Te revoir » jamais ! j'en mourrais de honte... Je te le jure, j'ai lutté, j'ai combattu » bien long-temps ; mais cela a été plus fort que moi, il y a comme cela » des fatalités... Adieu, Auguste ; adieu, frère... Ne me maudis pas, et » tâche d'oublier une malheureuse qui était indigne de toi. »

Peindre le désespoir d'Auguste est impossible ; il est des douleurs devant lesquelles la plume s'arrête impuissante. La parole humaine ne sait point exprimer la douleur, car Dieu n'a point créé l'homme pour la souffrance.

Il resta, pendant trois mois, enfermé dans sa mansarde, plongé dans une sorte d'hébétement sauvage et d'idiotisme, comme si l'intelligence et le cœur eussent été frappés en même temps, ne voyant personne que la voisine, qui lui apportait chaque jour sa nourriture, et qu'elle retrouvait souvent, le lendemain, à la place où elle l'avait laissée la veille.

Un matin cependant il se décida à sortir, et ne rentra que le soir. Le lendemain, dès les premiers rayons du soleil, il sortit encore, et la nuit était close lorsqu'il revint à sa mansarde. Il en fut ainsi les jours suivants.

Où allait-il ? il parcourait Paris et ses environs, tous les lieux où va la foule, tous les quartiers, toutes les rues depuis la barrière du Trône jusqu'à celle de Passy, depuis Belleville jusqu'à Montrouge ; quelques personnes étaient-elles rassemblées sur les places publiques, les quais ou les boulevarts, il s'arrêtait, regardait, regardait long-temps, puis, il secouait tristement la tête, et reprenait sa course dans une direction opposée.

Chaque soir, il rentrait, brisé de fatigue ; il se jetait sur son lit, et il disait, en fondant en larmes :

— Rien, rien encore... Où est-elle ? où est-elle ?... oh ! je la trouverai ; il faut bien que je la retrouve, la colère de Dieu s'usera plutôt que ma patience et ma volonté. Je la verrai, je lui parlerai, je lui dirai... que lui dirai-je ?... ô mon Dieu, que je souffre ! faites-moi mourir ou rendez-moi fou tout-à-fait, du moins alors je pourrai la voir. Qu'importe un rêve, pourvu qu'il ressemble à une réalité !

Un jour, après avoir fait de vaines recherches à Passy, à Auteuil et à Boulogne, il revenait lentement le long d'une des allées du bois, et suivant la direction de la porte Maillot, absorbé dans son unique et douloureuse rêverie, il n'entendait point une voiture qui s'avançait derrière lui au grand trot de deux vigoureux chevaux normands.

— Gare ! cria le cocher.

Auguste ne fit aucun mouvement pour s'éloigner.

— En voilà un de sourd ! Hé ! l'homme, gare donc ! dit de nouveau le cocher, en faisant claquer son fouet et en jurant.

Auguste se retourna.

Un cri perçant partit du fond de la voiture, qui s'arrêta sur-le-champ. Un valet ouvrit la portière, une jeune femme s'élança hors de la calèche, et cria au cocher :

— Au Ranelagh ; vite, allez !

La voiture s'éloigna, et Jeanne se trouva seul en face du jeune charpentier.

Elle recula de quelques pas, épouvantée et frissonnante, à l'aspect des traits flétris, de la pâleur livide et de l'effrayante maigreur qui rendaient le visage d'Auguste méconnaissable.

Elle joignit les mains, comme pour lui demander grâce et pitié, et elle le regarda ainsi sans oser lui adresser une parole.

Il fit d'abord un mouvement pour s'élancer vers elle, un feu sombre jaillit de ses yeux comme un éclair ; mais, par un énergique effort de volonté, il s'arrêta, mit la main sur son cœur pour en comprimer les battements, et il la regarda froidement.

La toilette de Jeanne était ravissante et d'un goût exquis. Ses beaux cheveux blonds s'échappaient en mille boucles charmantes de dessous un frais chapeau de paille d'Italie, et inondaient son cou et ses blanches épaules à demi nues. Un peignoir blanc, légèrement serré à la taille et orné de magnifiques dentelles en point d'Angleterre, laissait entrevoir les contours parfaits du corps le plus élégant et le plus gracieux. Enfin, un mince brodequin noir faisait ressortir les exquises beautés d'un petit pied de duchesse et d'une jambe d'Espagnole.

Après quelques instants d'un lent examen :

— Vous êtes bien belle ! dit le charpentier à voix basse et avec un accent qui glaça le cœur de la jeune fille.

— Déjà ! reprit-il avec un sourire amer. Une fois sur cette pente-là il, paraît que l'on va vite.

— Auguste, ayez pitié de moi ! Auguste, ne.....

— Pitié, dites-vous !... mais regardez-moi, regardez-vous donc ; en quoi une grande dame comme vous, peut-elle avoir besoin de la pitié d'un pauvre diable comme moi ?

— Auguste, accablez-moi, je le mérite ; mais, au nom du ciel...

— A qui parlez-vous ici ? vous ne voyez donc pas que ce n'est qu'un misérable que vos chevaux tout à l'heure ont failli écraser en passant ?... Votre voiture est là, qui vous attend, et vos laquais s'impatientent.... Un jour je vous répondrai ; ce sera le jour où, pauvre, humble, flétrie, méprisée, vous viendrez à moi, pour dernière honte, me demander un asile et du pain... Tant que vous serez heureuse, il ne peut y avoir rien de commun entre vous et moi... Allez, je ne vous connais pas.

Et il s'éloigna.

Rentré dans sa chambre, il laissa tomber sa tête dans ses deux mains, et il se prit à pleurer. Puis, s'agenouillant comme s'il eût voulu prier, il dit :

— Oh ! j'ai été bien cruel et bien lâche !... Il le fallait, il le fallait...

... de la couronne. La reine doit avoir quitté Osborne-House aujourd'hui même pour venir à Windsor, afin d'être plus à portée de s'entendre avec les sommités politiques. L'opinion qui commence à prévaloir dans la Cité est que la reine invitera sir Robert Peel à reprendre le portefeuille, en lui donnant, au besoin, plein pouvoir pour une dissolution.

ETATS-UNIS.

La première session du congrès de l'Union depuis l'élection présidentielle de M. Polk a dû s'ouvrir le 4 de ce mois. Le monde politique attend avec une vive impatience le message du président, parce qu'il paraît hors de doute qu'il réclamera le territoire entier de l'Orégon, vaste contrée qui ne compte pas moins de 1 200 kilomètres (300 lieues) de longueur, sur une largeur moyenne de 600 kil. (150 l.). On sait que l'Angleterre élève des prétentions sur une partie de ce territoire, et qu'elle voudrait bien adjoindre ce pays aux possessions qu'elle a déjà plus au nord de l'Orégon, entre le 51e et le 60e degré, c'est-à-dire à la Nouvelle-Calédonie et à Nouveau-Cornouaille. De là la possibilité d'une guerre entre ces deux nations. Le plus puissant parti aux Etat-Unis, le parti démocrate, appuie de toute son énergie ce qu'il croit d'ailleurs, avec son chef le plus illustre, M. Calhoun, son droit bien avéré, la possession *immédiate* de l'Orégon.

Jusqu'à présent, et même tout récemment, dans la dernière lutte électorale de New-York, à l'occasion du renouvellement des deux chambres législatives de cet Etat, le parti démocratique a eu le dessus dans l'Union américaine. La forte impulsion que ce parti communique aux affaires des Etat-Unis, déterminera la prise de possession de l'Orégon. Que fera le gouvernement anglais? C'est ce que nous ignorons; mais, depuis que ses anciennes colonies du nord-Amérique ont secoué le joug de la métropole, nous avons toujours vu ce gouvernement accepter les faits accomplis par l'Union américaine.

MEXIQUE.

On a reçu en Europe, pendant cette dernière quinzaine, une seule nouvelle du Mexique qui mérite d'être rappelée. La voici :

Le chargé de France à Mexico, M. le baron Alleye de Cyprey, trouva, dans le principal journal de cette capitale, le *Siglo*, des articles dont il crut nécessaire de se plaindre. M. de Cyprey eut la malheureuse idée de vouloir tirer une vengeance personnelle de ce fait. Dans la soirée du 30 septembre dernier, ayant rencontré au théâtre M. Otero, auquel on attribuait ces articles, il lui demanda s'il en était l'auteur. M. Otero répondit à M. de Cyprey qu'il eût à le demander au directeur du journal. Cette réponse toute naturelle exaspéra tellement M. de Cyprey qu'il leva sa canne sur M. Otero, qui riposta par des coups de poings. Enfin des personnes s'interposèrent entre les deux adversaires, et la lutte cessa.

Les correspondances et les journaux mexicains entrent dans beaucoup d'autres détails, parlent d'un duel qui aurait été refusé par M. de Cyprey, et enfin d'une lettre imprimée de M. de Cyprey dans laquelle il jette le gant à toute la nation mexicaine.

... montevidéenne.

Résumés des faits divers.

STATISTIQUE CRIMINELLE.

La quinzaine qui vient de s'écouler a été riche en procès de toute nature.

Les compagnies des chemins de fer remplissent presque chaque jour les tribunaux de procès plus ou moins scandaleux, qui accusent tous les désordres des faits économiques se produisant dans notre société.

Parmi les arrêts criminels se trouve la condamnation de deux frères aux travaux forcés à perpétuité pour parricide. Nous avons compté trois peines de mort. Deux de ces condamnations ont eu pour causes aussi des parricides. La dernière a atteint une femme coupable d'empoisonnement de trois petites filles parmi lesquelles figurait sa propre enfant. Dans une autre affaire il s'agissait d'une femme tuée de complicité par son fils et son mari. Tous deux ont été condamnés, l'un à 20 ans de détention, l'autre aux travaux forcés à perpétuité.

On se rappelle que la cour d'assises de la Seine a eu de son côté à s'occuper d'une affaire de viol sur la personne d'une enfant en bas âge.

Eh bien! c'est en présence de pareils faits, si communs aujourd'hui, résultats des jalousies, des haines et des oppositions d'intérêts, que Fourier a recherché les moyens de resserrer les liens de famille si relâchés par les dégoûts, les ennuis et les mécomptes de toute espèce. Cette loi d'amour destinée à développer et favoriser les affections des parents entre eux, Fourier l'a nettement formulée.

Pourtant, chose incroyable, les moralistes l'ont accusé de blesser tous les sentiments de famille, de vouloir détruire la famille!

Les moralistes ne comprennent donc la famille qu'avec ce cortège de parricides, d'infanticides, de viols sur des enfants!

Au milieu de ces terribles fonctions, la justice criminelle a dû éprouver un instant de satisfaction, car elle a pu réparer une erreur. Un pauvre employé des postes, Sanson, avait été condamné pour infanticide aux travaux forcés à perpétuité. Son arrêt fut cassé. Renvoyé devant les assises de Versailles, il a été acquitté et le jury a remis à son défenseur la déclaration suivante:

Nous tous, jurés de la cour d'assises de Versailles, unanimement convaincus de l'innocence de Paul-Auguste Sanson, ancien facteur rural, et de la fausseté de l'accusation portée contre lui, sollicitons avec instance M. le directeur des postes de réintégrer Sanson dans sa place, que cette fausse accusation lui avait fait perdre.

On assure que M. le directeur des postes, qui avait fourni sur Sanson les renseignements les plus satisfaisants, se rendra avec empressement au vœu de messieurs les jurés.

MARTYROLOGE DES TRAVAILLEURS.

Il est venu à notre connaissance que depuis le 30 novembre sont morts en travaillant : 11 marins, — 1 religieux de l'hospice du grand Saint-...

... L'*Epoque* publiait ce matin une circulaire qui aurait été adressée aux journaux de départements par les trois journaux de l'opposition constitutionnelle, touchant la réforme électorale.

Ce fait est inexact, quant à la forme. Ce qui est vrai, c'est qu'une réunion de la presse réformiste est indiquée pour le *vingt-six décembre* courant, et la presse départementale se mettra sans doute en mesure de s'y faire représenter.

Actes officiels.

Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, M. Damiron, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Paris, est nommé professeur d'histoire et de philosophie moderne, en remplacement de M. Royer-Collard, décédé. M. Garnier (Adolphe), professeur adjoint de philosophie moderne à la même Faculté, est nommé à la place de M. Damiron.

Par un autre arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, il est institué une commission spéciale qui sera chargée de préparer un projet de règlement pour déterminer la forme et les conditions de l'examen exigé, à l'avenir, de tout candidat aux fonctions de sous-inspecteur de l'instruction primaire, conformément aux prescriptions de l'article 4 de l'ordonnance royale du 18 novembre 1845.

Sont nommés membres de cette commission : MM. le conseiller Rendu, qui remplira les fonctions de président; Dutrey, inspecteur général des études; Lamotte, inspecteur de l'instruction primaire du département de la Seine; Dumouchel, inspecteur-adjoint de l'instruction primaire; Lebrun, directeur de l'Ecole normale primaire de Versailles.

M. le ministre de la marine a rendu compte au roi des opérations de l'escadre d'évolutions de la Méditerranée, commandée par M. le contre-amiral Perseval-Deschênes.

Les rapports de cet officier-général constatent, pour l'ensemble des bâtiments placés sous ses ordres, la situation la plus satisfaisante.

Voici la liste, par ordre de mérite, des élèves de l'Ecole royale polytechnique qui ont été admis le 1er novembre 1845, dans le service des lignes télégraphiques.

1. 45. Delestre (Pierre-François-Paul).
2. 47. Carette (François-Victor-Joseph).
3. 51. Lenté (Jean-Baptiste).

Notre numéro de ce matin, édition de Paris, imprimait, *au dessus de la signature du gérant*, et relativement à un cours que M. Cellier du Fayel se propose de faire à l'Athénée, une recommandation qui n'a été insérée que par erreur, et que nous avons cru devoir supprimer pour notre édition des départements.

NOUVELLES DU JOUR.

CHRONIQUE. — Le prince Léopold de Saxe-Cobourg est en ce moment à Lisbonne. — Une lettre reçue d'Alger annonce que M. Blondel, ré-...

Sans cela je serais tombé à ses pieds... O mon Dieu! donne-moi force et courage! Hier, en passant sur le Pont-Neuf, et en regardant couler la rivière, je me suis demandé s'il ne valait pas mieux en finir tout de suite; aujourd'hui, ô mon Dieu! je vois qu'il faut que je vive, car elle aura encore besoin de moi.

Le lendemain, fortifié par une secrète et courageuse résolution, il alla à son atelier, et reprit ses travaux.

Quelques mois se passèrent encore sans qu'il entendît parler de la jeune fille.

Un soir, il crut que l'on avait frappé doucement à sa porte; il alla ouvrir; une femme entra.

C'était Jeanne, enveloppée d'un long manteau, et le visage caché sous un voile noir.

— Je vous attendais! dit le charpentier, en souriant tristement, et en soutenant du bras la jeune fille, qui tremblait de tous ses membres et qui chancelait à chaque pas.

Lorsque la porte fut refermée, Jeanne s'agenouilla, prit la main de l'ouvrier, et la porta à ses lèvres; puis, écartant les larges plis de son manteau, elle lui dit d'une voix faible et étouffée par les sanglots :

— Voyez!.... il ne me reste plus que vous sur la terre : me repousserez-vous?

Auguste recula de quelques pas, en faisant un geste effrayant de colère et d'indignation. Ce premier mouvement fut promptement comprimé. Il passa deux fois sa main sur son front brûlant, revint à elle, et lui dit avec un ineffable accent de douceur et de compassion :

— Pauvre Jeanne!..... il t'a donc abandonnée, le lâche!

— Sans pitié pour moi, sans entrailles pour.... son enfant.

— O mon Dieu! est-ce assez d'épreuves comme cela! s'écria Auguste, en tombant accablé sur un siège.

Un long silence succéda à cette lamentable exclamation.

Puis, le charpentier sortit comme d'un long rêve, fit un profond soupir, et, se redressant calme et fier, il prit la main de la jeune fille toujours agenouillée, la releva et lui dit :

— Jeanne, je t'ai aimée d'un profond et saint amour... je t'aime encore.... Enfant, seul, abandonné, mourant de faim et de misère, ton père m'a tendu la main, m'a conduit ici, m'a nourri, élevé, instruit, enfin m'a fait ce que je suis... c'est à moi maintenant de payer la dette de la reconnaissance. Jeanne, nous quitterons demain cette maison; le jour où tu en es sortie, tu étais pure et honorée, tu ne dois plus y rentrer. Nous trouverons quelque quartier éloigné, où nous sommes inconnus; nous irons l'habiter.

— Et... mon enfant?

— Ton enfant aura besoin d'un nom, n'est-ce pas?... je lui donnerai le mien!

Oui, pauvre peuple! donne encore tes vierges, tes filles et tes fiancées au riche libertin et sans entrailles; donne encore ton nom plébéien à l'enfant de la débauche et de la prostitution. Ah! quel que soit ton martyre, ne maudis pas ceux qui ont la richesse et le pouvoir, et qui en abusent parfois. Ceux-là ont aussi leurs profondes souffrances, et les peines s'agitent encore dans leurs cœurs moins simples et plus corrompus. Ne maudis pas; porte avec grandeur cette croix, comme Jésus, ton sauveur et ton symbole. Peuple, étudie la science nouvelle, acquiers chaque jour et plus de lumières et plus d'amour, ces trésors suprêmes au moyen desquels s'accomplira pacifiquement la transformation du monde. Le jour n'est pas loin où la société te paiera au centuple le prix de tant de souffrances et de si nobles sacrifices.

EUGÈNE CAMUS.

Le Paysan et l'Abeille.

Les jours étaient brûlants et les nuits sans rosée,
Le soleil d'août brillait sur la terre embrasée;
Sous ses ardents rayons un malheureux paysan
Accablé de travail, disait en gémissant :
— Maudit soit le moment où je vis la lumière!
Il vaudrait mieux mourir, ou n'être jamais né,
Que de subir le sort au pauvre destiné.
Quelle triste et rude carrière!

Pas un seul jour de paix, pas un moment heureux,
L'été comme l'hiver est pour nous rigoureux;
Au bonheur souriant notre porte est fermée,
La misère au foyer s'assied toute l'année,
Et l'odieux travail, qui devrait la bannir,
Peut à peine l'entretenir.

Les soins, les chagrins, les peines, la souffrance
Semblent créés pour nous, et jamais l'espérance
Ne vient nous soutenir et calmer nos douleurs;
La mort est préférable à de si longs malheurs! —
Près de l'infortuné se trouvait une abeille :
— Votre plainte, dit-elle, est en tous points pareille
A celle que j'entends répéter chaque jour
Dans les campagnes d'alentour.

Je comprends maintenant d'où viennent vos tristesses;
La terre, par vos soins, prodigue ses richesses,
Pour la fertiliser vous fatiguez vos bras,
Et des biens qu'elle rend, vous ne jouissez pas.
J'entends dire pourtant que les hommes sont frères;
Pourquoi donc toutes vos misères?

Pourquoi du bien commun le partage inégal?
Aux uns tous les plaisirs, aux autres tout le mal,
Vous ne verrez jamais d'injustices pareilles
Dans le royaume des abeilles.

Nous ne nous plaignons nullement
Du travail qui, pour vous, paraît être un tourment.
Ensemble nous allons chercher dans les campagnes,
Dans les bois, dans les prés, sur le flanc des montagnes,
Le miel qu'à nos désirs prodigue chaque fleur;
Nous aimons ce riant labeur.

Ce n'est pas le besoin, c'est l'attrait qui nous presse,
Nos plaisirs de l'essaim préparent la richesse,
La ruche se remplit, et chacune plus tard
De ce qu'elle contient, prend une juste part.
Imitez-nous; cessez d'accuser la fortune,
Cherchez à prévenir la détresse commune,
Soyez unis; bientôt vous serez plus heureux.
En travaillant pour vous, vous travaillerez mieux,
Le travail préféré vous sera plus facile.
Vous ne maudirez plus cette terre fertile
Qui pour l'homme toujours prodigue de ses dons,
Se couvre chaque été de fruits et de moissons;
Vous ferez de ses biens un partage équitable,
Le bonheur avec vous bientôt habitera.
Le ciel ne nous est pas plus qu'à vous favorable,
Ce qu'il nous donner, il vous le donnera. —

Le conseil de l'abeille était utile et sage,
Mais au pauvre ignorant elle parlait en vain;
Il ne la comprit pas, et, près de son village,
Mourut pendant l'hiver de misère et de faim.

Pour combattre le mal, dissipons l'ignorance,
A nos frères souffrants prêchons, la vérité;
Que tous, unis bientôt dans la même espérance
Préparent l'âge heureux de la fraternité.

REVUE DRAMATIQUE DE LA QUINZAINE.

La quinzaine a été peu féconde en œuvres dramatiques. Ce qu'elle a produit de plus remarquable, c'est l'apparition de deux éléphants au Cirque Olympique, dans les deux *Eléphants de la pagode*; à l'intérêt excité par l'instinct de ces deux énormes animaux, se joint l'attrait d'une pompe tout orientale. Quant aux vaudevilles qui se sont essayés sur les planches, pendant ces deux dernières semaines, ils ont fait plus d'un faux pas, la plupart même sont tombés d'une manière assez rude. Au Palais-Royal, *la Gloire et le Pot-au-feu*, exhumation des caricatures de Daumier sur les bas-bleus, n'a pas obtenu l'assentiment des socialistes. *La Pluie et le beau temps*, représentés au Gymnase, sont une banale histoire de femme, de mari et d'amant, que les auteurs ont cru rajeunir en y faisant intervenir un baromètre. Au même théâtre, la *Maîtresse de maison*; aux Variétés, *Une Nuit blanche* et le *Troisième larron*, nous ont faiblement intéressé. Constatons cependant que dans la *Maîtresse de maison*, Mlle Rose Chéri est fort gracieuse, et qu'elle fait ce qu'elle peut pour se forger un rôle.

A l'Opéra-Comique, M. Bussine, lauréat du dernier concours au Conservatoire, vient d'obtenir un brillant succès dans le rôle du Sénéchal de *Jean de Paris*. Il a une voix de baryton pure, sonore, d'une facilité d'émission remarquable, montant sans effort jusqu'au *sol*; il y a beaucoup d'aisance naturelle dans sa manière de chanter.

lévis qui venait de s'élancer d'un bateau sur les dalles du quai, et dont les allures lui paraissaient suspectes, ce dernier l'a pris vigoureusement au collet, l'a traîné au bord de l'eau et s'est jeté avec lui dans le port. Ce contrebandier comptait sur son habileté de nageur pour se tirer d'affaire, tandis que les passants s'occuperaient à tirer de sa position critique le malheureux préposé, qui, en effet, ne sachant pas nager, a failli se noyer; mais l'événement n'a pas justifié les absurdes prévisions de l'auteur d'un guet-apens sans exemple à une pareille heure. Le douanier a été retiré de l'eau bourbeuse, où il s'agitait, sain et sauf, bien que dans un piteux état, et le *Sémaphore* nous apprend que le contrebandier a été saisi et remis entre les mains des commissaires, qui l'ont envoyé se sécher en prison.

ABOMINABLE PLAISANTERIE.— On écrit au *Courrier du Haut-Rhin*: « Voici un trait de ce qu'on appelle dans nos communes *un farceur*; ce n'est rien de moins qu'une folie qui aurait pu avoir les suites les plus funestes. Un individu parlait affaires de ménage avec sa femme, qui lui faisait observer qu'il serait bon d'avoir de la viande sèche pour passer l'hiver avec le restant des subsistances. Quand la ménagère eut quitté la maison, le mari avisa une excellente *plaisanterie*. Il se mit à cajoler ses trois enfants, à leur promettre des dragées pour obtenir leur obéissance; puis, quand il les eut réduits à une docilité complète, il leur passa une corde sous les bras et les suspendit dans la cheminée, à la barre où l'on accroche les viandes. Le malheureux n'avait pas remarqué, au coin de l'âtre, un tison qui laissait échapper de la fumée. Il attendit sa femme à la porte de la maison, et quand elle revint, il la conduisit triomphalement dans la cuisine pour lui montrer qu'il avait amplement pourvu aux besoins du ménage. La mère s'empressa de décrocher les enfants; il était temps; un instant de plus, les malheureux étaient asphyxiés! »

ÉTRANGE STIPULATION.— Dans une des nombreuses affaires électorales du département de la Haute-Loire, portées devant la cour royale de Riom et jugées la semaine dernière, on a produit un testament dont la disposition principale est assurément bien étrange. La voici telle que la rapporte le *Censeur* de Lyon: «..... Je lègue, à titre de legs universel, à N..., mon petit-fils et filleul, la moitié de tous les biens, droits et actions qui m'appartiendront à mon décès, à la charge par lui de payer la moitié des legs particuliers par moi ci-devant faits; mais je veux et entends que mon filleul légataire ne jouisse de ce legs en propriété et usufruit qu'au décès de sa mère, et *encore tout autant qu'il ne sera atteint d'aucun crime emportant la peine capitale*, auquel cas ce legs sera perdu et de nul effet. » Ce testament, à la date du 21 novembre 1814, a été reçu par un notaire à la résidence de la commune de Saint-Front, canton de Fay, arrondissement du Puy, où il a été enregistré au bureau de Saint-Julien-Chapteuil le 11 avril 1825.

AVIS AUX FRILEUSES. — Dernièrement, plusieurs femmes de Saint-André, près d'Evreux, ont failli être victimes de leur imprudence. Une dizaine d'entre elles, dit le *Courrier de l'Eure*, étaient réunies pour filer ensemble dans un appartement qui n'avait qu'une porte intérieure et une croisée à peu près hermétiquement fermées; elles ne tardèrent pas à absorber l'air vital qui se trouvait dans cet appartement, ce qui fut encore activé par le feu que chacune d'elles avait dans sa chaufferette. Leur chandelle s'éteignit et elles prirent le parti d'en allumer une autre, même phénomène; elles s'en prirent alors à la qualité de la chandelle, et résolurent de quitter la veillée en exprimant leur malaise; mais au moment où elles se levaient pour partir, l'une d'elles, la femme Carrière, tomba évanouie, et ce n'est qu'après que la porte eût été ouverte qu'elle put reprendre connaissance.

LES DEUX CHANSONNIERS.— La *Chronique de Bourgogne* consacre quelques lignes au célèbre chansonnier Armand Gouffé qui vient de mourir à Beaune. Dans son article nécrologique se trouve une lettre adressée par Béranger à Armand Gouffé, au moment où il se disposait à quitter Paris pour se retirer en Bourgogne. Voici cette lettre qui sera lue avec intérêt:

« Mon cher maître,

» Je repars à l'instant même pour la campagne, et regrette de n'avoir pas su plus tôt votre adresse. Peut-être serai-je revenu avant votre départ de Paris, et aussitôt mon retour j'irai m'en assurer.

» Je vois par votre lettre que vous avez quitté les bureaux. Je vous en félicite. La liberté dont vous allez jouir en Bourgogne ne peut que tourner à notre profit. Nous aurons de nouvelles chansons, j'en suis sûr; et je suis sûr aussi, quoi que vous en disiez, qu'on ne les tuera pas plus que leurs aînées. Le public n'est pas aussi ingrat qu'on se plaît à le dire. Quant à moi, qui passe pour savoir ce qui lui convient, je sais tout l'effet qu'ont produit les chansons de Gouffé, et tout le plaisir qu'elles font encore. Complétez donc votre recueil, mon cher maître, et soyez sûr que je serai l'un des premiers à chanter vos nouvelles productions. Elles auront un double charme pour moi, puisqu'elles me rappelleront l'amitié que vous m'avez toujours montrée, et le suffrage que vous avez bien voulu accorder à mes premiers essais en ce genre. Je m'honore trop de votre estime pour l'oublier jamais.

» Recevez l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

» Tout à vous pour la vie, BÉRANGER.

» Ce 14 juillet 1827. »

EFFROYABLE INCENDIE. — On écrit de Nantes au *National de l'Ouest*: « Un immense incendie a consumé mercredi matin la belle filature de M. Bertin, rue de Sarrazin, entre l'église de Saint-Similien et la place Viarme. Vers six heures, au moment où les ouvriers se mettaient au travail, le feu s'est manifesté dans la partie de l'atelier affectée aux batteurs à coton. Les flammes, rencontrant toujours un aliment facile à dévorer, se sont développées avec une incroyable rapidité, et n'ont pas tardé à se faire jour au dehors; elles ont sorti par des fenêtres donnant sur une petite cour commune aux autres ateliers, et les autres corps de bâtiment se sont bientôt trouvés atteints. L'atelier de filature et de battage, dans lequel la machine à vapeur était établie et où le feu a pris, a tout d'abord été consumé. Peu d'instants après, le corps de bâtiment servant au tissage n'existait plus: c'est là qu'étaient emmagasinées les marchandises confectionnées, cotons filés, pièces de futaine, etc. Il a été sauvé environ 300 pièces de futaine sur 500.

» Le corps de bâtiment habité par des ouvriers presque tous employés à la fabrique, a été également la proie des flammes. Les malheureuses familles qui y résidaient ont perdu presque tout leur modeste avoir. C'est là que doit principalement se reporter la sollicitude des autorités et la bienveillance publique. Non seulement ces familles intéressantes ont perdu ce qu'elles possédaient, mais encore elles se trouvent sans ouvrage et momentanément sans moyens de gagner le pain quotidien. Les nom-

[...] les caves pour le service de la machine à vapeur. »

PROMPT RETOUR DES CHOSES D'ICI-BAS.—Ces jours derniers une aventure plaisante, mais dont le dénouement n'a pas laissé que d'être assez sérieux, est arrivée à Feugerolles. L'*Intérêt public* le raconte ainsi: «Trois individus venus de Caen en cabriolet et portant le costume ordinaire du chasseur, battaient depuis quelques moments le territoire de cette commune, lâchant de temps à autre leur coup de fusil, lorsque soudain le garde-champêtre du lieu, par le bruit attiré, se présenta devant eux au tournant d'un buisson, et leur barrant fièrement le passage, les somma de lui exhiber sur-le-champ leur permis de chasse, sous peine par eux encourue de se voir dresser procès-verbal et d'être ultérieurement traduits devant la justice répressive. Intervertissant aussitôt les rôles, et ripostant à son interlocuteur menaçant par une terrible fin de non-recevoir, celui de nos trois chasseurs auquel s'était plus particulièrement adressée l'apostrophe du garde, tira de sa poche et lui exhiba, *ex abrupto*, non pas le permis de chasse exigé, mais bien la copie au long d'un jugement entraînant prise de corps et obtenu depuis quelque temps déjà par un créancier impitoyable contre le malheureux fonctionnaire. Grande fut, comme on le pense bien, la stupéfaction de celui-ci; mais il lui fallut bien se résigner et prendre place dans le cabriolet avec les trois soi-disant délinquants aux mains desquels il était si inopinément venu tomber et qui, joyeux de leur capture, partirent aussitôt pour la ville. Quelques heures plus tard, les portes de la prison de Caen se refermaient sur le pauvre garde-champêtre si cruellement désappointé. »

ACCIDENT SUR UN CHEMIN DE FER. — Dimanche matin, 8 wagons chargés de 40 pipes de 3/6 et venant de Saint-Etienne à Roanne par le chemin de fer de la Loire, descendaient le plan incliné de Neulise. Le convoi, dirigé par cinq hommes, servait à remonter 16 cadres vides, en destination de Saint-Etienne. Tout-à-coup, dit le *Roannais*, le câble en fil de fer se rompit; le train prit alors une vitesse effrayante, et abandonné par ses conducteurs, qui eurent le bonheur d'échapper à une mort presque certaine en sautant à terre, il alla se briser avec fracas, au bas de la rampe, contre les wagons en remonte qui n'avaient pas encore gagné la double voie et qui se trouvaient arrêtés dans leur mouvement rétrograde par les chambrières dont ils étaient munis à l'arrière. Le choc fut terrible: futailles et wagons, tout fut précipité dans le ruisseau de Gand. La perte, tant en matériel qu'en marchandises, est considérable: on ne l'évalue pas à moins de 20 000 francs.

LA GÉNÉRALE TOM POUCE. — Une femme en miniature, de la taille de 74 centimètres, âgée de 25 ans vient d'arriver à Limoges; elle est très bien conformée, et son intelligence, dit le journal de l'endroit, nous a paru mieux développée que son corps. Elle danse, chante, donne des séances de physique, et raconte son histoire avec une grande facilité d'expressions. Elle a vu Tom-Pouce; elle le croit peu intelligent. La générale Tom-Pouce a aussi quelque célébrité, elle a été présentée au roi et à la reine des Français, à la reine des Belges et à la reine Christine d'Espagne.

LA SECONDE NATURE. — Un legs de 600 000 fr. a été fait dernièrement à une pauvre tisserande par un jeune homme du pays de Caux au moment de sa mort. En vertu du testament, et par ordonnance de M. le président du tribunal civil d'Yvetot, la jeune fille a été envoyée en possession de la fortune du défunt, et, à la requête de la même jeune fille, Me H. Pécuchet, notaire, fait en ce moment l'inventaire de la succession. L'*Abeille cauchoise* dit que cette jeune fille a un frère, qui est aussi tisserand, lequel a manifesté un grand embarras sur la question de savoir dans quel appartement, à quel étage et dans quelle aile d'un château dépendant de cette même succession il placerait son métier à tisser? Voilà un ouvrier à qui la fortune arrivée à sa sœur n'a pas ôté la pensée du travail!

LES FONDS ESPAGNOLS. —Un courrier extraordinaire, expédié de Madrid, a traversé hier Paris se rendant à Londres, où il porte les remises nécessaires pour le paiement du semestre du 3 0/0 espagnol, qui échoit le 1er janvier prochain.

AVARICE D'UN FABRICANT. — Ces jours derniers un incendie avait éclaté à Elbeuf et menaçait une fabrique; les ouvriers s'employèrent avec zèle à déménager les meubles et les ustensiles, et le lendemain, le désordre causé par la réinstallation ne leur permit pas de travailler. Est-il vrai que le maître de la fabrique ait refusé à la fin de la semaine de leur payer un jour d'oisiveté forcée, sous prétexte qu'il n'avait pas été employé à son profit? Nous nous refusons à écrire le nom de ce fabricant, qui nous est signalé; car nous ne saurions qualifier trop sévèrement un pareil trait d'égoïsme et d'avarice; certainement ce fabricant était dans son droit, mais il est des droits si stricts qu'un honnête homme ne doit jamais en user. Un anonyme a déposé à la mairie d'Elbœuf, pour être payé aux ouvriers, le montant de la journée de travail que le fabricant s'est refusé à payer.

LE BONHEUR DU RICHE. — On écrit d'Angoulême, au *Conservateur de la Dordogne*: «François Montagaud, condamné correctionnel, avait subi sa peine dans la maison de détention d'Angoulême. Par suite de l'impossibilité où il se trouvait de payer une amende de 80 francs, il aurait pu voir prolonger sa prison pendant cinq années, lorsqu'une personne bienfaisante de la ville se présenta au gardien-chef, cherchant une bonne action à faire. Sur la recommandation de M. l'aumônier et de ce dernier, elle versa le montant de l'amende, exigeant pour condition le secret le plus absolu. Le pauvre Montagaud a été mis en liberté. Il pleurait en songeant qu'il ne pourrait remercier son bienfaiteur. »

UN GRAND-RABBIN. — On écrit de Meiningen (Allemagne), le 29 novembre: « Le grand-rabbin du duché de Saxe-Meiningen, M. le docteur Joseph-Simon Hoffmann, vient de mourir dans notre capitale à l'âge de trente-huit ans, et dans la septième année de l'exercice de ses fonctions. La mort de M. Hoffmann, qui, par son savoir et ses qualités, s'était concilié l'estime générale, a excité ici les plus vifs regrets. Son convoi se composait de la population de Meiningen presque tout entière, et S. A. S. le duc régnant y avait envoyé deux de ses voitures. »

LES MIETTES DE LA TABLE. — A l'instar de ce qui se fait à Londres pendant la saison rigoureuse, dit l'*Impartial de Bruges*, un philanthrope, demeurant au faubourg de Namur, fait circuler depuis quelques jours en ville, une petite charrette fermée attelée d'un cheval et conduite par un cocher portant un costume qui ressemble un peu à celui de cuisi-

Aux Italiens, *Semiramide* a reparu sous les beaux traits de G. Grisi; la *Sonnambula* a été l'occasion d'un nouveau triomphe pour Mario. Mme Persiani est toujours admirable dans le rôle d'Amina.

PIÉTÉ FILIALE PAR TROP TOUCHANTE. — M. le président, à Gigard. — Vous venez d'entendre le plaignant; vous l'avez maltraité avec la dernière violence?

Gigard. — J'ai sauvé les jours de mon vertueux père, je ne sors pas de là.

M. le président. — Mais les jours de votre père n'étaient pas le moins du monde menacés.

Gigard. — Ça ne me regarde pas; mon vertueux père m'appelait à sa défense, je ne sors pas de là.

M. le président.—Et dans votre brutalité étrange vous avez cassé le bras de ce jeune homme.

Gigard. — L'amour pour un vertueux père en danger doit être aveugle; il tape partout sans crier gare!

M. le président. — Vous parlez toujours des dangers courus par votre père, et cependant nul témoin ne nous en a donné connaissance.

Gigard. — Je crois bien! les témoins n'ont pu rien voir, puisqu'ils sont arrivés quand j'avais fini. Mon vertueux père, à moi, a crié au secours; ses amis, ses voisins, ne l'ont pas entendu, ou bien ont fait la sourde oreille; mais moi, son sang, moi, son fils, son vengeur et son soutien, je l'ai bien entendue, cette voix chérie; je me suis jeté du haut en bas de mon échelle, attendu que je rentrais mon foin dans le grenier, et en deux sauts et trois tours de main l'auteur de mes jours voyait les siens respectés.

M. le président. — Vous nous faites là un roman assez ridicule. Le fait est qu'un différend sans importance s'était engagé entre votre père et le plaignant, vous êtes intervenu dans la querelle, qui se serait parfaitement apaisée sans vous, et votre emportement a été cause d'une blessure grave.

Gigard est condamné à 100 fr. d'amende. « Mettez-moi sur la paille, s'écrie-t il, prenez mon bien, mon sang, ma tête, et puis ma vie; je regretterais alors de ne pouvoir plus rien offrir à immoler à mon vertueux père! »

LA SCIENCE POUR TOUS.

LA MAGIE DÉPASSÉE PAR L'INDUSTRIE.

Barrières percevant elles-mêmes le péage des routes.

Le siècle dernier dépensait une partie de son génie mécanique en joueurs de flûte et en tambourins. Les automates de notre siècle ne sont plus de charmantes et très inutiles poupées, mais ces gigantesques machines qui, plus puissantes qu'aucun être créé, fendent les ondes furieuses, parcourent les chemins de fer et mettent de vastes usines en mouvement. Nous avouons que dans la création du plus savant joueur d'échecs nous verrions un mauvais emploi des nobles facultés de l'inventeur. Par la même raison, nous ne saurions professer une grande estime pour les applications que ce même principe, ce grand principe de l'automatisme, peut rencontrer dans les plus étroites, les plus oppressives, mais Dieu, merci! les moins durables nécessités de la société imparfaite où nous vivons. Néanmoins il nous semble utile de tenir note de tous les cas où l'homme réussit à se faire suppléer par des machines dans des travaux manifestement indignes de lui, puisqu'ils ne réclament l'emploi d'aucune des facultés qui le caractérisent. C'est à ce titre que nous mentionnons le fait suivant.

On sait que dans la terre classique de la concurrence anarchique, l'Angleterre, les routes sont ornées d'une profusion de barrières qui ne s'ouvrent que moyennant finance: tant pour un cheval, tant pour une voiture. Un Anglais qui signe *theondoron* propose de mettre du même coup sur le pavé les nombreux gardiens de ces barrières. Ce pourrait être dans le pays des Rebeccaïtes une mesure éminemment sanitaire pour ces respectables fonctionnaires. Toujours est-il que cet Anglais qui signe en grec et s'annonce comme « un présent des dieux » propose et, bien mieux, donne les moyens d'élever les poutres susdites (les barrières) au rang de percepteur. Cela n'indique pas, direz-vous peut-être, qu'il faille une grande intelligence pour remplir cette utile fonction. Prenez garde, cela prouve peut-être la perfectibilité des bûches.

La disposition du mécanisme en est très simple:

La barrière est fermée par quatre verges de fer superposées. L'ouverture de la verge inférieure permet le passage d'un cavalier; deux verges ouvertes livrent la voie à un cabriolet, trois à une diligence, quatre à un chariot. Un tronc reçoit l'offrande du voyageur, ou si vous aimez mieux l'impôt prélevé sur lui. La pièce tombe dans une balance, et le mouvement qu'elle lui imprime, se transmettant aux verges de fer, les fait glisser et ouvre la barrière; l'ouvre à des hauteurs différentes, suivant le poids de vos arguments. Un penny tire l'une des tiges, deux pence en ouvrent deux, etc.; vous en avez pour votre argent. A peine avez-vous franchi la barrière, que votre cheval ou votre voiture, passant sur un plancher mobile, rétablit l'obstacle derrière vous. La barrière est incorruptible. Un convoi ne passera qu'après que chaque charretier aura payé son tribut.

Mais c'est assez nous étendre sur une invention qui, toute ingénieuse qu'elle soit, n'aura pas le temps, nous l'espérons, de se réaliser dans l'heureuse contrée qui l'a vue naître.

Cent lieues à l'heure. — Transport des lettres.

Nous allons entretenir nos lecteurs de projets qui ont de l'analogie avec ceux dont nous nous sommes occupés précédemment. Il s'agit encore d'activer et de multiplier les relations humaines. Mais, à notre avis, rien n'est plus digne d'attention que les inventions qui, dans un avenir vers lequel tout nous pousse, concourront si puissamment au triomphe de l'unité et de la fraternité humaines, en abolissant le distances, en faisant de tous les continents la banlieue de la future capitale du globe.

Avant d'aller plus loin, nous devons cependant prévenir une objection. Nous avons déjà les télégraphes de jour et de nuit, les télégraphes électriques, etc. N'est-ce point assez? et les inventeurs ne doivent-ils pas dorénavant tourner vers un autre but les nobles facultés qui leur assignent le premier rang parmi les bienfaiteurs de l'humanité?

Ce dont on est peut-être disposé, en cette occasion, à faire un reproche à l'industrie, cette prodigieuse fécondité est un de ses caractères les plus généraux. Si c'est un mal, le mal a de profondes racines et d'immenses ramifications. Dans toutes les branches de la technologie le nombre d'agents capables de remplir une fonction donnée, s'accroît chaque jour, et si

électorale est annoncée pour le 26 décembre. C'est à Paris que cette réunion aura lieu, et tous les journalistes des départements y sont convoqués de plein droit. Quant aux écrivains des feuilles parisiennes, quelle que soit la nuance de l'opinion ou du parti qu'ils représentent, leur place est marquée au congrès réformiste.

Nous approuvons cette réunion des hommes qui dirigent l'opinion publique en France. Nous désirons qu'elle amène d'heureux résultats. Pour notre part, nous y apporterons notre loyal concours, et nous y produirons nos idées sur cette grande question de l'organisation électorale.

Il est certain, aujourd'hui, que tout le monde veut la réforme. Le système électoral de la loi de 1831 est universellement condamné. C'est un manteau de plomb qui pèse sur la France, c'est l'étouffoir légal de toute idée progressive, de tout sentiment généreux, de toute unité nationale. Les conservateurs eux-mêmes n'en disconviennent pas, et ils confessent *qu'il y a quelque chose à faire*.

Mais tout le monde n'est pas également d'accord sur la nature de la réforme, sur le meilleur mode d'élection à adopter. On peut même dire que ce côté positif de la question a fait naître déjà une foule d'opinions diverses.

Ces opinions, toutefois, peuvent se résumer en trois opinions. D'une part, les radicaux tiennent pour le suffrage *direct et universel*; c'est là une formule absolue, qui est vraie en elle-même, mais qui n'est réalisable que dans une organisation sociale supérieure à la civilisation. D'une autre part, la *Gazette* et ses adhérents, c'est-à-dire les partisans du système politique détruit par la révolution, désirent le *suffrage universel à deux degrés*. Cette opinion a du bon; elle contient en elle un principe hiérarchique, qui est au fond de toute société humaine. Au surplus, puisqu'on ne change rien à l'organisation de la société, il ne pourrait rien sortir de la hiérarchie sociale actuelle; et cette hiérarchie, de l'aveu même des réformistes, n'est pas toujours la plus conforme à la liberté, à l'ordre, à la justice.

Il y a enfin, entre ces deux opinions extrêmes, l'opinion du *Siècle* ou de la gauche dynastique qui forme une sorte de juste-milieu. Cette opinion-tierce demande l'élection au chef-lieu et l'adjonction des capacités. Comme tout ce qui est juste-milieu, ce système excite la double antipathie des extrêmes, qui le taxent d'impuissance.

Pour nous, nous justifions ces trois points de vue. Ce sont les trois expressions nécessaires à l'état des esprits en France. Dans la phase de transition où se trouve notre pays, nous comprenons que la question de la réforme électorale, comme toutes les autres questions, fasse naître ces trois manifestations diverses. Pour amener ces trois groupes à une véritable communion intellectuelle, il y aurait un travail considérable à faire, travail de création spirituelle qui porterait sur le fond autant que sur la forme.

En attendant, selon nous, ce qu'il y a de plus pratique, de plus immédiatement applicable, en matière de réforme électorale, c'est la constitution unitaire et l'organisation centrale du corps actuel des électeurs, et l'adjonction à ce corps de quelques couches so-

Telle est, à notre avis, le système le plus [illegible], le plus en harmonie avec l'ordre et la liberté, les deux besoins fondamentaux de notre époque, comme l'indique la devise de la garde nationale et de la révolution de Juillet : LIBERTÉ, ORDRE PUBLIC. Ce système n'est sans doute pas l'avenir, mais il peut servir à le préparer.

Hors de là, nous en sommes persuadés, le mouvement réformiste ne sera qu'une déception de plus à ajouter à toutes les déceptions de la vieille politique. Il ne restera de tout ce mouvement qu'une chose : une tentative de rapprochement entre les écrivains de tous les partis, entre la presse départementale et la presse parisienne. Cela, du reste, suffirait pour nous faire approuver la réunion du 26.

Il est bon que les hommes qui se sont donné mission de former l'opinion, se voient, se connaissent, se communiquent verbalement les idées et les projets qu'ils nourrissent pour le bien public, pour la prospérité générale. Il est bon que la parole vivante vienne vivifier la parole écrite.

Crise ministérielle en Angleterre.

Lord John Russell est décidément le chef du cabinet whig qui va succéder au cabinet tory de sir Robert Peel et de lord Wellington. Il a vu la reine à Osborne-House, et en est revenu chargé de former le ministère. Les journaux dressent à loisir des listes ministérielles; mais la plupart des membres importants du parti whig étant absents de Londres, le cabinet ne pourra être constitué avant quelques jours.

On semble penser généralement que le nouveau ministère essayera de marcher avec la chambre des communes actuelle, et qu'il ne la dissoudra que dans le cas où les premières épreuves ne lui seraient pas favorables.

Il est probable que les élections lui renverraient une chambre sur laquelle il pourrait s'appuyer.

Mais la grande difficulté viendra de la chambre des lords; comment le ministère whig pourra-t-il obtenir une majorité dans cette chambre où le ministère tory de M. Peel ne se soutenait qu'avec peine, et grâce à l'appui de lord Wellington, quand c'est précisément à cause de lord Russell que lord Wellington s'est trouvé forcé de retirer son appui au cabinet Peel?

En effet, sir Robert Peel avait fini par obtenir de lord Wellington son accession à quelques modifications aux lois sur les grains, et il aurait certainement conservé la majorité dans les deux chambres en faveur de ces demi-mesures en s'appuyant sur les tories et whigs modérés; mais au moment même, où après de longues négociations sir Robert Peel venait d'arracher cette concession à son collègue, lord John Russell, chef du parti whig dans la chambre des communes, publia une lettre par laquelle il déclarait être dans l'intention de combattre toute mesure qui n'abolirait pas *radicalement* les lois des céréales.

Cette déclaration, ôtant à M. Robert Peel une partie des voix sur lesquelles il comptait, il dut se retirer.

Lord Russell arrive donc au ministère avec un engagement écrit de sa part de faire voter dans le parlement un changement radical dans la législation des blés, c'est-à-dire de remporter une victoire

D'après le [illegible], le nouveau cabinet [illegible] composé :

Lord John Russell, premier ministre (premier lord de la trésorerie).
Lord Palmerston, aux affaires étrangères.
Lord Morpoth, à l'intérieur.
Lord Grey (lord Howick) aux colonies.
Lord Cottenham, président de la chambre des lords, chancelier.
Barring (Th.), chancelier de l'échiquier.
Wylde, attorney-général.
Maccaulay, à la guerre.

Madagascar.

La *Revue indépendante* vient de lancer son manifeste sur la question de Madagascar.

La *Revue* refuse d'abord d'admettre que la France ait aucun droit sur la grande île. « Un aventurier sur une plage lointaine, ajoute-» t-elle, n'a pas le droit d'imposer à jamais à la France une souve-» raineté onéreuse; des ministres imprudents ne l'ont pas davan-» tage. »

Nous ferons d'abord observer à la *Revue indépendante* que la question des droits de la France n'est pas affaire d'un aventurier ni du cabinet du 29 octobre. Richelieu n'était pas, que nous sachions, un ministre imprudent; et une prise de possession consacrée par des actes répétés de ce puissant homme d'Etat et du grand ministre Colbert, le nom de *France orientale* donné par Louis XIV à la grande île, l'intérêt constant manifesté par tous les gouvernements qui, depuis 1642, se sont succédé en France, jusqu'à celui de la Restauration, jusqu'à celui du roi Louis-Philippe, tout cela donne à la question malegache une importance qu'il serait puérile de vouloir contester, et aux droits de la France une autorité qu'il serait absurde de vouloir méconnaître.

Quant à cette idée que la souveraineté de Madagascar serait *onéreuse* pour la France, nous ne pouvons, en vérité, nous arrêter à la combattre. C'est un fait acquis dans l'opinion publique, aujourd'hui, que Madagascar, sous le rapport commercial et politique, est l'un des points du globe les plus importants, et qu'à cette île magnifique est attachée la fortune maritime de la France.

La *Revue* conseille au gouvernement de faire abandon de nos droits « pour nous attirer les bonnes grâces de la reine des Ovas (1), véritable et seule souveraine de l'île. » Les bonnes grâces de Ranavalo... voilà une idée! Vous ne savez donc pas ce que c'est que Mme Ranavalouna? Une vieille négresse, incessamment entonnée de rhum, brute et abrutie, livrée aux superstitions les plus folles et les plus cruelles, que des chefs ambitieux ont faite reine après le massacre des héritiers naturels de Radama, sous prétexte qu'elle était enceinte des œuvres du défunt roi, et pourtant madame n'accoucha du présomptif actuel qu'après deux années révolues de veuvage, terme non prévu par la physiologie! Une femme au nom de laquelle, depuis son fatal avènement, plus de 500 000 individus ont été juridiquement empoisonnés, presque tous innocents, par simple forme d'intimidation politique; un monstre imbécile qui a

(1) La *Revue* écrit *Ovas*. Pour peu qu'elle s'entende avec un autre journal qui met *Howas*, celui-ci faisant le sacrifice de l'*H*, et donnant en retour le *w*, nous en viendrons à appeler les héros malegaches du nom des héroïnes qui sauvèrent le Capitole.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
LUNDI 15 DÉCEMBRE 1845.

REVUE DRAMATIQUE.

VARIÉTÉS. — *Une Nuit blanche*. — GYMNASE. La *Maîtresse de maison*. — *L'Observateur français*.

Si les vaudevillistes veulent exercer quelque influence sur la société, s'élever au-dessus des baladins, des jongleurs et des éléphants qui viennent de débuter au Cirque-Olympique, il faut que de leurs œuvres il sorte une conclusion saisissable, qu'ils ne posent pas la plume sans avoir frappé un préjugé, atteint un ridicule, sans avoir fait entrevoir une vérité neuve. Nous avouons qu'il nous est impossible de dire quelle conclusion utile et neuve ressort d'*Une Nuit blanche*, pièce représentée cette semaine aux Variétés. Elle prouve que les jeunes femmes en général aiment mieux les jeunes gens que les vieillards, et que Lepeintre jeune a un trop gros ventre pour passer par une porte secrète, voilà tout. Il n'était peut-être pas nécessaire de mettre sur pied toute la troupe des Variétés, de construire deux longs actes, de fabriquer des trappes, des panneaux à ressorts, des fauteuils mécaniques et autres pièges où les auteurs seuls se sont pris.

Dussert et Pérey représentent deux ouvriers mécaniciens de l'ancien régime, tous deux vont se marier avec deux jeunes personnes des plus gracieuses, Mmes Paul Ernest et Valence; la noce se prépare, les époux gambadent comme s'ils avaient des fourmis dans les jambes. Cependant une secrète inquiétude les préoccupe. Cédant au désir de gagner une bonne somme qui leur viendra bien à point au moment de leur mariage, les deux ouvriers ont consenti à construire une quantité de machines ingénieuses destinées à la petite maison de deux vieux débauchés. Les nouveaux mariés font cette confidence à leurs femmes; elle diminue beaucoup l'intérêt qu'ils nous inspiraient tout-à-l'heure. Des hommes qui vont s'unir à de jeunes filles pures et qui doivent éprouver l'amour dans ce qu'il a de plus noble, de plus délicat, doivent-ils vendre leurs bras pour fabriquer d'infâmes instruments destinés à seconder la séduction, peut-être la violence? Les nouvelles mariées émettent bien quelque scrupule à cet égard, mais le mariage rend cupide; il est accompagné de tant de charges! Chez les âmes un peu vulgaires; le mariage étouffe les inspirations généreuses. Les époux, obligés de se nourrir, de se loger, de se vêtir, de prévoir l'arrivée d'une famille entière, ne songent souvent qu'à faire leurs provisions, à se liguer contre l'extérieur et à garnir leur petit magasin *per fas et nefas*. Mmes Paul Ernest et Valence finissent par trouver excellent que leurs maris aient contribué à *l'armement* d'une petite maison, puisqu'il doit en résulter une somme ronde.

Ce n'est point l'objet peu vertueux de leur travail qui donne à nos mécaniciens des appréhensions, c'est la législation industrielle du dix-huitième siècle.

Tous deux sont de simples compagnons; n'ayant pas obtenu la maîtrise, ils n'ont pas le droit de travailler pour leur propre compte, et si l'on savait qu'ils ont eu cette audace, deux ans de prison pourraient leur être infligés.

Après tout, on se rassure. Le lendemain de la noce en terminera l'ouvrage, et l'on achètera la maîtrise avec l'argent des deux vieillards.

Tandis que la noce est attablée chez un restaurateur, les deux vieux débauchés, Lepeintre aîné et Lepeintre jeune, se présentent au seuil de la maison joyeuse; ils aperçoivent les jeunes femmes, les trouvent délicieuses, et méditent un double enlèvement. C'est sur elles qu'il faut faire la première expérience de la petite maison, cette horrible machine, ce monstre animé qui le soir prend les vierges dans ses serres, et qui le matin rejette sur la voie publique des femmes souillées, déshonorées, flétries pour toujours.

Nos deux bons hommes appellent d'abord les deux maris et leur disent : Allons, à l'ouvrage, mettez la dernière main à notre petite maison, aujourd'hui même. Nous attendons ce soir des marquises. — Demain, messieurs, nous serons à vos ordres, mais aujourd'hui nous nous marions. — Qu'importe! nous avons besoin de la maison ce soir; si vous y allez voici une bourse pleine d'or; si vous refusez, vous serez immédiatement dénoncés à vos maîtres pour avoir violé les règlements de votre métier.

Deux ans de prison, cela donne à réfléchir; les maris partent, en se promettant bien de travailler rondement et de finir la besogne en moins d'une heure.

Les deux jeunes femmes ne voyant plus leurs maris, quittent la salle du festin pour les chercher. Elles ne rencontrent que les deux vieux séducteurs. Ils se donnent pour des parents, pour des [illegible], et ils engagent Mmes Paul Ernest et Valence à les suivre, assurant [illegible] bientôt sur les traces des deux ouvriers.

Que va-t-il arriver? on le devine. Dans la petite [illegible] retrouveront leurs époux, et les barbons seront [illegible] peintre, bien qu'on nous les donne pour des roués [illegible] trop naïfs. Avant de conduire les deux mariées dans [illegible] devraient mettre les maris dans l'impossibilité de leur nuire.

Nos six personnages passent une nuit blanche, mais fertile en incidents. Au moment où les deux vieillards croient pénétrer au moyen de panneaux mobiles dans la chambre où reposent les jeunes femmes, les mécaniciens, par un tour de clef, arrêtent le ressort, le panneau ne s'ouvre qu'à demi, et Lepeintre jeune est pris comme dans un étau. Les deux femmes consentent à le délivrer ainsi que son complice. Elles les font même asseoir tous deux dans des fauteuils et les invitent à se reposer de leurs fatigues. Mais tout-à-coup les bras des fauteuils se rejoignent, se ferment, et tandis que les vieillards sont emprisonnés et se lamentent, une table, richement servie, sort de terre. Les deux couples de mariés prennent place à un joyeux banquet.

Les deux Lepeintre et Dussert ont aussi bien joué que possible, mais le public a sifflé. Il a paru voir avec un dégoût qui lui fait honneur cette petite maison, ces fauteuils à ressort, tout cet appareil digne d'occuper les méditations du marquis de Sade. La conscience publique n'admet plus sans se révolter que, même sur la scène, on lui montre la femme exposée à la ruse et à la violence.

La moralité banale qui termine la *Nuit blanche* et le triomphe assuré à l'amour conjugal n'ont pas sauvé la pièce. Nous félicitons le parterre d'une exécution qui, sans les efforts de la claque, eût été complète.

Le courage nous manque pour analyser la *Maîtresse de maison*, macédoine des plus incohérentes. Tout ce que nous pouvons dire de cette pièce, c'est que Mlle Rose Chéry, dans le rôle d'Adrienne, porte une robe des mieux faites; si nous savions le nom de la couturière, nous le citerions à la place de celui des auteurs. Le théâtre du Gymnase possède une trop bonne troupe pour ne pas prendre une prompte revanche de cet échec.

Puisque le compte-rendu des pièces nouvelles nous laisse de l'espace et qu'il est toujours permis de réclamer son bien, nous dirons qu'il se publie à Londres un journal intitulé l'*Observateur français*. Dans son dernier numéro, ce journal nous a fait l'honneur de reproduire mot pour mot notre compte-rendu de la *Pluie et du beau temps*. Afin de mieux parer sa marchandise, de peur de se compromettre en citant la *Démocratie pacifique* à laquelle il emprunte fort souvent, et l'*Observateur* a substitué à notre signature les initiales bien connues du critique des *Débats*, J. J.

Assurément, nous devrions être fiers de cet échange, et c'est à M. Jules Janin qu'il appartiendrait de réclamer, mais de peur que sa réclamation ne se fasse attendre, nous prions le journal anglo-français de rectifier son erreur volontaire, s'il ne veut changer son titre d'*Observateur* contre celui de *Compilateur*. Nous employons ce dernier mot pour être poli.

V. H.

de toutes les peuplades indigènes ; à l'ouest, les alliés et les défenseurs des Antiambongous et des Antiménabés.

Restent, au centre, les Antsianaks, les Bezaonzaons et les Bétsiléos, peuples opprimés qui implorent notre secours et nous attendent comme des libérateurs. Reste enfin, dans la province centrale de Himerna, la peuplade houva. Celle-là, par rapport à la France, est parfaitement indépendante, sans doute. Mais elle est venue nous attaquer chez nous, nous expulser de nos possessions ; mais elle a enlevé à notre domination des populations nombreuses qui nous aiment, qui comptent sur nous pour être délivrées, et que nous ne saurions abandonner sans lâcheté ! mais elle est un objet d'horreur pour les races soumises ; mais son règne est un malheur et une honte, et la France, suzeraine ou amie des peuples indigènes, est, devant l'humanité, responsable des persécutions et des empoisonnements qui désolent l'île africaine !

Or, nous le répétons, les Houvas, du temps de Radama, nous ont déclaré la guerre, sans provocation aucune, et, depuis vingt ans, ils détiennent d'immenses provinces qui sont nôtres, dont les habitants se sont confiés à nous. Nous avons donc le droit de rendre guerre pour guerre, et de poursuivre les Houvas chez eux comme ils nous ont attaqués chez nous, et la saine politique aussi bien que l'esprit d'humanité exigent que nous les punissions en les dépossédant d'un empire dont ils abusent indignement.

Telle est notre situation à Madagascar, et que ceux qui l'ignorent s'instruisent avant de parler.

Mais la question des droits de la France est complexe. Nous venons de voir quelle est l'étendue de ces droits en ce qui regarde les peuples de l'île ; nous examinerons quelle est notre position par rapport aux puissances européennes, avant d'en finir avec les doctrines anti-colonisatrices de la *Revue indépendante*.

Les Péages et les Compagnies.

Dans sa brillante plaidoirie pour MM. Hingray et consorts, devant le conseil d'Etat, — affaire du péage des trois ponts, — M. Bonjean présenté sur les droits des compagnies en matière de péage des considérations que nous devons reproduire.

Depuis quelque temps, même dans les hautes régions de l'administration des travaux publics, on professe les idées les plus étranges sur les droits que donne aux compagnies l'exécution des travaux d'utilité publique que l'Etat leur confie.

Les compagnies qui construisent un pont ou un chemin de fer font semblant de ne pas comprendre que ce pont, ce railway, n'est pas leur bien, une chose dont elles peuvent disposer à leur gré et comme bon leur semble. En méditant les passages suivants de la plaidoirie de Me Bonjean, les compagnies seront, nous l'espérons, obligées de comprendre.

LE PÉAGE EST-IL UN IMPOT?

De tout temps, il a été reconnu en France que les péages sur les ponts avaient le caractère d'un impôt, d'une taxe.

Parmi les anciens auteurs, on peut citer Bacquet, *Traité des droits de justice*, ch. 30 ; Choppin, *Traité du domaine*, livre 1er, titre 15 ; Lefèvre de la Planche, *Traité du domaine*, liv. 1er, ch. 5 ; Loiseau, *Traité des seigneuries*, ch. 9.

Mais à quoi bon toutes ces autorités ? Chaque année, la loi du budget ne vient-elle pas proclamer cette vérité, en autorisant pour l'année suivante la perception « des péages établis conformément à la loi du 14 floréal an X pour concourir à la construction ou à la réparation des ponts ? » (Loi du 7 août 1844.)

Les péages ne sont-ils pas d'ailleurs assimilés aux octrois, qui bien évidemment ne sont autre chose que des impôts ?

On cherche à éluder ces textes si positifs à l'aide d'une distinction.

« Oui, dit-on, le péage est un impôt quand il est perçu au profit du trésor public ;

» Non, si le péage est perçu par un concessionnaire ; car il n'est plus alors qu'un loyer. Le pont est comme un bateau, une voiture publique : notre pont, c'est notre chose ; et le loyer que nous retirons est exactement de même nature que celui que le batelier retire de son bateau ou le voiturier de son carrosse. »

Si cette argumentation n'avait été faite que par la compagnie, je doute que je lui eusse fait l'honneur d'une réponse. Mais la même thèse a été soutenue, en pleine chambre des députés, par M. le sous-secrétaire d'Etat des travaux publics, à l'occasion des tarifs de chemins de fer. Et telle est à mes yeux l'autorité qui s'attache aux paroles de cet homme éminent, qu'il importe de ne point laisser passer une doctrine qui pourrait, venant de telle source, avoir de si fâcheuses conséquences.

1° Et d'abord la distinction est chimérique.

Qu'importe, en effet, que l'état perçoive par lui-même ou par une compagnie fermière ? Autrefois, tous les impôts étaient affermés... En faut-il conclure qu'autrefois il n'y avait pas d'impôts ? Les octrois sont généralement mis à ferme ; cessent-ils pour cela d'être un impôt ?

2° « Mais, dit-on, nous avons construit ce pont, ce chemin de fer, avec notre argent ; — donc, il est à nous : — donc, nous avons droit de retirer un loyer de ceux à qui nous en louons l'usage. »

Erreur ! Erreur !

Non, ce chemin de fer, ce pont, n'est point à vous ; il est, et il ne peut être que la propriété de l'Etat.

Il n'est point à vous comme le bateau au batelier : car s'il était votre propriété, vous pourriez le détruire, et vous ne le pouvez pas. Vous pourriez le louer à l'un, le refuser à un autre, et vous ne le pouvez pas.

Non, il n'est pas et ne peut même pas être votre propriété : tous les principes de notre droit public et de notre droit civil s'y opposent invinciblement.

Le pont n'est qu'un chemin, un chemin au dessus de la rivière, une partie de la voie publique ; et par sa destination même, par sa consécration à un usage public, le pont résiste à toute empreinte de la propriété. — C'est la disposition formelle de l'article 538 du Code civil.

Ce n'est pas tout : le pont est un édifice construit sur le lit de la rivière ; par la puissance du principe d'accession, il est donc de même nature que la rivière et son lit, c'est-à-dire une chose publique. *Omne quod solo ædificatur, solo cedit.*

[illegible] parfaitement libre de ne pas se servir du pont, en contournant le lac de Genève et le Saint-Gothard pour redescendre sur la rive gauche. Ainsi, l'habitant de Strasbourg est parfaitement libre de ne pas se servir du pont de Kehl, en allant chercher soit le pont de Bâle, soit celui de Mannheim ou de Mayence !

Passer à gué !... Que cela est ingénieux pour la Seine au pont des Arts ou au pont d'Austerlitz ! — Passer en bateau !... Mais, du moment qu'il y a un pont, il n'y a plus ni bateau, ni bateliers ; comme, lorsqu'il y a un chemin de fer, il n'y a plus de diligences.

Ainsi, le passage sur le pont est forcé, non facultatif, dans le sens pratique et raisonnable des mots.

2° Il est forcé plus encore que les autres contributions indirectes. Car, si je ne veux pas payer l'impôt sur les boissons, sur les cartes à jouer..., je n'ai qu'à boire de l'eau et à ne pas jouer. Et, quoi qu'en dise la compagnie, il est plus facile de s'abstenir de vin et de cartes, que de passer à gué la Seine au pont des Arts.

Cette objection est donc à peine une plaisanterie.

Ainsi, il est invinciblement établi que le péage est un impôt ; mais si c'est un impôt, un impôt indirect, comment contester la compétence des tribunaux ordinaires ?

Organisation des garanties de la Presse.

Plusieurs feuilles de départements se sont occupées du jugement que nous avons porté sur l'arrêt de la Cour de cassation relatif au droit de réponse. Nous citerons l'article du *Guetteur de Saint-Quentin* dont les conclusions sur la nécessité d'entrer dans une voie d'organisation pour la presse sont conformes aux nôtres. C'est toujours avec beaucoup de satisfaction que nous recevons, pour nos idées et pour nos efforts, les témoignages sympathiques d'une feuille aussi intelligente et aussi honorable. — Nous ne ferons au *Guetteur* qu'une seule observation, c'est que sa crainte de voir les réclamations du public envahir par trop indiscrètement les colonnes des journaux n'est peut-être guère fondée et que nous ne voyons pas, depuis le dernier arrêt de la Cour et le retentissement que la presse lui a donné, les feuilles publiques sensiblement plus surchargées qu'auparavant des élucubrations que l'on redoute.

L'arrêt de la Cour de cassation, qui consacre le droit de réponse absolu et illimité, a été combattu par presque tous les journaux ; deux seulement, la *Presse* et la *Démocratie pacifique*, l'ont approuvé sous des points de vue bien différents. Aux yeux de la *Presse*, nul ne l'ignore, le journalisme est un commerce comme un autre, exercé avec plus ou moins d'intelligence et de talent. La *Démocratie pacifique* comprend et pratique tout autrement la mission du publiciste : si elle approuve dans toute sa rigueur l'arrêt de la Cour de cassation, c'est précisément parce que l'abus de la spéculation met de plus en plus l'intérêt à la place des principes, la réclame sous le couvert de la politique, l'argent au dessus de tout. C'est parce que le mercantilisme règne, à bien des endroits sur le terrain où devraient se produire dans toute leur indépendance et dans toute leur pureté les doctrines inspirées par l'amour du bien public, que cette feuille envisage sans inquiétude les conséquences du système consacré par la Cour.

Il ne serait pas équitable, sans doute, de laisser le public désarmé contre des attaques parfois déloyales. Tous les intérêts lésés doivent avoir la faculté de se défendre et de se servir à leur tour de l'arme qui les a frappés ; mais il faut prendre garde aussi de ruiner, par des conditions impossibles, la véritable liberté de la presse. Tous les journaux ne sont pas des boutiques, Dieu merci, témoin (pour n'en citer qu'un) la *Démocratie pacifique* qu'on sait dévouée à une grande idée et disposée à ne reculer devant aucun sacrifice. La spéculation peut avoir sa part légitime dans l'expression périodique d'une opinion consciencieuse, dans l'exposé et la défense d'un système politique ou social. Il ne viendra sûrement à l'esprit de personne d'exiger qu'un écrivain soit tenu d'être riche avant tout et de renoncer à figurer dans la catégorie des hommes indépendants, fermes et désintéressés, parce qu'il entend gagner noblement avec sa plume de quoi vivre et faire vivre sa famille.

Toutefois, si le journalisme n'est pas partout et toujours entaché de vénalité, il est vrai que, d'un autre côté, le droit de faire passer les hommes et les choses sous le joug d'un contrôle incessant, ne peut être concédé sans contre-poids. Des restrictions sont nécessaires. En ce qui concerne les fonctionnaires publics, les lois de septembre et la jurisprudence y ont pourvu si amplement, qu'une réaction prochaine dans le sens de la liberté est aussi inévitable qu'elle est juste. Quant aux particuliers, indépendamment d'une loi excessivement sévère sur l'injure et la diffamation, ils pouvaient descendre personnellement dans l'arène et y prendre le double de l'espace occupé par l'attaque. En cas de difficultés sur les termes et sur la manière de poser ces limites, les tribunaux décidaient. S'il est reconnu maintenant que chacun est juge de l'étendue des réponses ; si la vanité mal à propos blessée, si l'ignorance et la mauvaise foi dévoilées ont la permission de se venger en inondant les journaux de plaintes et de récriminations ridicules, il est évident qu'un tel principe, pour peu qu'il soit mis à profit sans discrétion, rendra littéralement impossible, non pas seulement l'abus de la critique, mais aussi la tâche ordinaire du journaliste dans ce qu'elle a de licite et d'honorable.

La *Démocratie pacifique* ne se dissimule pas ce résultat ; mais, outre qu'elle n'est pas fâchée de voir certains journaux punis par où ils ont péché, elle compte sur les difficultés qui vont surgir pour faire reconnaître l'utilité d'un tribunal arbitral, d'une espèce de jury permanent qu'elle propose depuis long-temps et devant lequel seraient portés la plupart des griefs réciproques des journaux et du public.

Si nous ne pouvons nous ranger à l'opinion de la *Démocratie pacifique* relativement à la jurisprudence de la Cour de cassation, nous sommes de son avis, quant à la nécessité d'organiser la presse, sur des bases qui ne permettent pas d'y introduire de nouvelles entraves au profit de la politique en vigueur. Déjà nous avons eu occasion de nous expliquer à ce sujet. Les officiers ministériels ont leur chambre de discipline, les corps de métiers ont leur syndicat que la concurrence n'empêche pas de fonctionner dans l'intérêt commun. Pourquoi la presse n'accepterait-elle pas pour elle et contre elle quelques garanties de ce genre ? Il y aurait là un frein puissant pour la cupidité et la mauvaise foi : s'il était établi

[illegible] janvier à mai,	[illegible]
1837 mai,	55
1836 février à août,	57 1|2
1842 décembre à mai,	58

Le plus haut en :

1829 juin,	1 f.	5
1817 mai à décembre,	1	»
1818 janvier,	1	»
1828 décembre,	»	97 1|2
1832 janvier à juillet,	»	90
1812 avril,	»	90
1813 avril,	»	90
1816 octobre,	»	90
1817 janvier à mai,	»	90
1839 octobre,	»	90
1832 juillet,	»	87 1|2
1801 septembre à novemb.,	»	85
1840 janvier et février,	»	85

Ainsi, ce n'est pas à l'époque de la disette de 1816 à 1817 que le pain a été le plus cher, sans doute à cause des sacrifices faits par l'administration, mais bien dans l'année 1828-29, époque à laquelle il a atteint le prix maximum de 25 c. 1|4 le demi-kilo. Le prix moyen entre le taux de 50 c. et le plus haut 1,05 est 77 1|2. On ne trouve jamais ce taux dans la taxe officielle ; mais on y trouve, sur 88 prix cotés au dessous : une fois le prix de 76, six fois le prix de 75, une fois celui de 74, une fois celui de 72, neuf fois celui de 70, une fois 67 1|2, cinq fois 65, une fois 64, dix fois 62 1|2, etc. ; au dessus : quatre fois 80, une fois 82 1|2, deux fois 85, une fois 87 1|2, six fois 90, etc. ; et, en somme, si l'on prend le chiffre rond de 75 centimes pour moyenne, on trouve six fois cette moyenne, vingt-une fois un prix supérieur, et par conséquent soixante-une fois un prix inférieur. Le tableau que nous venons d'analyser se trouve dans la collection officielle des ordonnances de police de 1800 à 1844, qu'on vient d'imprimer par ordre de M. Gabriel Delessert. Il aurait encore plus d'intérêt si l'on pouvait y comprendre le taux des salaires aux différentes époques correspondantes.

On écrit de Marseille, le 11 : « Le paquebot *la Ville-de-Bordeaux* de la compagnie André et Abeille, capitaine Combes, a quitté Alger le [illegible] de ce mois et est entré hier soir dans notre port. Au moment de son départ d'Alger, le bruit courait dans cette ville que le maréchal Bugeaud avait pénétré chez les Flittas et que sa colonne avait exécuté, dans cette tribu si remuante, une razzia considérable ; plus de cinq cents Arabes étaient restés au pouvoir de nos soldats, qui s'étaient emparés d'une énorme quantité de bétail. »

Le Protectorat français dans les îles de la Société.

Le gouverneur de l'Océanie française, M. Bruat, envoya de Papeïti, le 22 janvier dernier, *le Phaéton* pour arborer notre pavillon sur les îles d'Ouahine, Raïatea, Borabora, qui reconnaissent la souveraineté de Pomaré et qui relèvent par conséquent de notre protectorat.

Le pavillon fut arboré à Ouahine assez facilement, un des chefs de l'île Apera ayant déclaré que si on le hissait près de sa demeure il veillerait sur le signe du protectorat français.

A Raïatea il en fut autrement. Cette île est maintenant le séjour de la reine. « C'est là, dit le journal l'*Océanie française*, que sont » réunis tous les chefs qu'attachent à la fortune de Pomaré, soit » les liens du sang, soit une même confiance aveugle dans les con» seils perfides et les promesses mensongères dont on a tant fait » usage depuis notre arrivée. »

Quoique les habitants de Raïatea eussent fait connaître qu'ils ne voulaient pas du pavillon français, et qu'ils s'opposeraient à son établissement, le pavillon fut planté à l'extrémité de la plage. *Le Phaéton*, après avoir salué le pavillon, prit le large. Peu de temps après les naturels s'avancèrent, coupèrent la drisse du pavillon et l'emportèrent.

A Borabora les habitants sont divisés en deux partis, l'un tient pour nous, l'autre pour la reine.

Le parti qui tient pour nous est le plus nombreux, mais il craint de se prononcer. Voici pourquoi :

« Nous voudrions nous voir sous la protection de la France, disent » ces Indiens ; mais nous sommes sous le vent de Raïatea ; dans deux » heures on est chez nous. Nous sommes peu nombreux et divisés. Les » Raïatéens, grossis des opposants de toutes les îles, viendront bien cer» tainement nous massacrer. Ouahine, qui est au vent et plus éloignée, » n'a rien à craindre, tandis que nous, nous nous trouvons trop exposés. » Autrement, nous serions les premiers à hisser le pavillon, que nous dé» sirons de tout notre cœur. »

Un fait grave vient encore d'ajouter à la culpabilité du parti de la reine Pomaré. Le pavillon du protectorat, élevé, le 29 du mois dernier, sur l'île de Ouahine, à la grande satisfaction de la masse des habitants, a été abattu lundi dernier, 10 février, par des Indiens amenés dans ce but de Raïatea, par le chef principal de l'île, la femme Terii-Tarea. Nous allons faire connaître avec quelles circonstances.

Terii-Tarea, premier chef de Ouahine, est tante de Pomaré. Cette femme, connue de tout temps pour son exaltation et l'influence dominatrice qu'elle a su exercer sur la reine, s'est faite, auprès de sa nièce, *l'agent direct des étrangers qui nous sont hostiles.* Attachée aux pas de la reine, ce fut elle qui la conseilla dans sa première résistance, qui la détermina ensuite, sur les instances de M. Pritchard et de M. le capitaine Hunt, à se retirer à bord du ketch *le Basilic*, où elle la suivit. Plus tard, lorsque Pomaré se fit déposer à Raïatea, Terii-Tarea l'y suivit pour contribuer, de tout son empire, à l'empêcher de se rendre à la raison, et d'accepter les offres si avantageuses de la France. Bien différente de son mari, Maïe, qui a fait cause commune avec nous, Terii-Tarea, a dû être pour beaucoup dans la conduite qu'a tenue Pomaré depuis qu'elle a fixé sa résidence à Raïatea, et où ne la perdent pas de vue trois grands chefs, instruments d'une impulsion qui leur vient du dehors. Ces trois chefs sont : celui de Raïatea, celui de Borabora, premier mari de Pomaré, enfin celui de Ouahine, sa tante Terii-Tarea.

Lorsque cette femme apprit que *le Phaéton* avait hissé le pavillon du

de châtier un acte grandement coupable et celui de venger leurs sentiments blessés.

Détruire le pavillon n'était pas la seule mission de la tante de Pomaré, elle devait, en outre, faire saisir et conduire à Raïatea les chefs de Ouahine, qui s'étaient trop prononcés pour nous. Ces chefs furent arrêtés. Une goëlette, montée seulement par deux Indiens, était désignée pour les transporter. Lorsque les chefs surent qu'ils seraient embarqués sur ce petit navire, ils eurent l'idée de s'en emparer une fois à la mer, et de se rendre ainsi à Otahiti; mais ils en parlèrent, et cela les perdit. Terii-Tarea, qui présidait à leur embarquement, était, nous rapporte-t-on, si ivre en ce moment, que les juges furent sur le point de l'appeler devant eux pour la condamner suivant les lois du pays. « Ce que tu as de mieux « à faire, lui dirent-ils, c'est de t'en retourner à l'instant à Raïatea. » Elle monta en effet dans sa pirogue et elle partit.

Nous avions la crainte, après ce qui s'était passé à Ouahine, que M. Ricardi n'eût eu à souffrir quelques mauvais traitements; mais on nous assure que les Indiens, quels qu'ils soient, lui ont conservé leur ancienne amitié, et que le chef aveugle lui-même continue de le visiter et de lui tendre cordialement la main.

.... Aujourd'hui, Raïatea est toujours un centre d'insurrection qui intimide les îles voisines, C'est à Raïatea qu'on a réuni, autour de la reine Pomaré, la majeure portion du matériel dont on a gratifié ceux qui se sont laissés entraîner dans la résistance contre nous. Auprès de la reine se trouvent encore les trois grands chefs de Raïatea, de Borabora et de Ouahine. L'un a été son premier mari, un autre est son oncle, le dernier est sa tante Terii-Tarea.

» Ces trois chefs relèvent directement de Pomaré et lui obéissent en vassaux; c'est au nom de la reine qu'ils proclament des lois ou dictent des ordres dans les îles qu'ils commandent. Mais au dessus du conseil qu'ils forment, au dessus de la reine elle-même, il y a à Raïatea des Européens, des Anglais, à qui la reine obéit sans mot dire, et qui gouvernent tout ; qui, en définitive, règnent sans partage sur le parti, au nom de Pomaré. Ces hommes disposent, à Raïatea, d'un millier, peut-être, d'Indiens armés, et du haut de leurs rochers ils menacent les autres îles.»

Ces faits sont graves. Le signe de notre protectorat sur les îles d'Ouahine, Raïatea, Borabora, a été abattu; les chefs qui se sont déclarés en notre faveur ont été victimes des vengeances de Pomaré. Plusieurs mois après ces évènements, notre pavillon n'était pas rétabli, et le gouverneur, M. Bruat, condamné à l'inaction par la politique du 29 octobre, se voyait contraint d'endurer ces injures faites à l'honneur national.

Cette position n'est pas tenable, il est temps que le ministère prenne une décision sérieuse, il est temps qu'il comprenne ce que n'avons jamais cessé de dire, que le protectorat est un moyen illusoire, et par lequel il est impossible de faire faire un pas au progrès social de l'Océanie et à l'influence française dans ces parage

La Belgique et la France.

Depuis que nous avons eu le malheur d'asservir une partie de l'Europe, nous sommes restés, malgré nos défaites, tellement infatués de l'idée de notre supériorité, que nous daignons à peine regarder ce qui se passe chez nos voisins. La France est à la tête du progrès, c'est elle qui donne l'élan, les autres nations ont bien de la peine à la suivre de loin; voilà ce qu'on nous répète dès l'enfance, et nous le croyons fermement. Cependant les peuples marchent, et pour peu que nous tardions, ils nous laisseront en arrière, en riant avec raison de notre sotte vanité nationale. Pendant que nos hommes d'Etat se bouchent les oreilles pour ne point entendre les enseignements de la science sociale, pendant que les chambres laissent vendre le pays aux agioteurs, et livrent les travailleurs sans défense à la féodalité financière, le gouvernement belge accueille avec intérêt une pétition de quelques typographes, qui demandent l'organisation du travail, et met sérieusement à l'étude ce grand problème des temps modernes.

La commission nommée, il y a quelque temps, pour l'amélioration du sort de la classe ouvrière a été installée le mercredi, 10 courant, par M. le ministre de la justice, à son hôtel. Il y avait vingt membres présents, dit le *Moniteur belge*. Deux séries de questions ont été posées à cette commission. La première comprend des questions générales, telles que celles de savoir si les dépôts de mendicité sont utiles ou nécessaires.

La seconde série comprend les questions d'actualité, telles que les suivantes :

1° Faut-il dans le moment actuel augmenter le nombre des dépôts de mendicité?

2° Faut-il se borner aux secours donnés à domicile?

3° Quel genre de secours faut-il donner?

4° Faut-il organiser le travail libre par l'institution d'ateliers?

La commission, avant de se séparer, a nommé dans son sein un comité composé de MM. Ch. de Brouckère, l'abbé de Haerne et de Visschere, pour faire un travail préparatoire sur les questions proposées à la commission. La commission se réunira de nouveau dans dix jours.

M. de Mortier, chef de division au ministère de la justice, a été nommé secrétaire de cette commission.

On sait qu'en France le gouvernement a l'habitude d'instituer des commissions pour ajourner indéfiniment les questions qui l'embarrassent; mais on peut espérer qu'il n'en sera pas de même en Belgique, car nos voisins, il faut en convenir, ont une aptitude remarquable à réaliser les idées dont la justesse leur est démontrée : s'ils ne parlent guère, ils agissent beaucoup.

L'opposition a la majorité dans la chambre du grand-duché de Bade comme en Saxe. Le gouvernement badois, dans le but d'éviter une adresse de la chambre, a jugé à propos d'envoyer un commissaire pour ouvrir la session. Il n'y a pas eu discours de la couronne, et ce stratagème n'a pas réussi. A peine les bureaux de la chambre étaient-ils formés, que M. Welker a fait la proposition de voter une adresse pour faire connaître au grand-duc les griefs du pays. M. Welker, dans son discours, a été d'une hardiesse extraordinaire. Il a exposé les plaintes du peuple badois en ter-

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Par décision royale du 13 décembre, M. Blanqui aîné, professeur d'économie industrielle au Conservatoire des arts et métiers, a été appelé à faire partie de la commission mixte chargée d'examiner la question du reboisement des terrains en montagne. — Les électeurs censitaires et départementaux inscrits sur la liste électorale du 8e arrondissement de Paris sont convoqués pour le lundi 22 décembre courant, à l'effet d'élire douze candidats aux fonctions de maire dudit arrondissement, en remplacement de M. Bayvet.

La division de troupes placée hors Paris et commandée par M. le lieutenant-général Schneider va être dissoute. Au premier janvier, les deux brigades qui la composent vont être placées, dit-on, sous le commandement de M. le lieutenant-général Sébastiani, et seront comprises dans les troupes de la 1re division. — On assure que plusieurs des membres de l'ancien Conseil royal de l'instruction publique ont offert à M. le grand-maître de l'Université leur démission de fonctions qu'ils ne sauraient conserver sans déchoir.

La *Gazette de France* annonce que le désordre le plus effrayant règne dans les livres de M. Isot, ce qui doit augmenter la perturbation et les pertes. On ajoute que M. Isot a refusé, il y a peu de temps, 1 400 000 fr. de sa charge. — On lit dans le *Globe* de Londres : « Ce matin, plusieurs quartiers de Londres, voisins de la Tamise, ont été subitement inondés par l'effet d'une très haute marée. Cette inondation a occasionné des pertes considérables; de grandes quantités de bois ont été entraînées.»

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. CHOC DE DEUX CONVOIS. — Un malheureux accident est arrivé hier soir, à cinq heures, sur le chemin d'Orléans : un convoi spécial de marchandises parti deux heures après le convoi ordinaire de marchandises, est venu le heurter à Saint-Michel, pendant qu'il prenait de l'eau. M. de Clauzel, inspecteur, qui avait la direction du train, a été renversé par le choc et écrasé sous le tender. Les mécaniciens, chauffeurs et conducteurs du train n'ont éprouvé aucune blessure. La circulation, un moment interceptée, a été rétablie au bout de quelques heures.

LES AMATEURS DE COUVERTS. — Trois individus étaient attablés avant-hier à Rouen chez une aubergiste où ils consommaient un dîner assez confortable. Après avoir flatté l'amour-propre de la maîtresse de la maison en vantant chacun des plats qui leur étaient servis, les trois dîneurs captivèrent tout à fait sa confiance en lui apprenant qu'ils avaient envie d'acheter une nombreuse argenterie, mais que, jusqu'à présent, ils n'avaient, dans aucun magasin, trouvé de couverts à leur goût. A peine avaient-ils fait cette confidence, qu'ils poussèrent à la fois les exclamations admiratives les plus bruyantes devant son argenterie, qui possédait, disaient-ils, dans sa forme, le beau idéal qu'ils avaient vainement cherché. Ils demandèrent, en conséquence, l'adresse de l'orfèvre et le prix que ses cuillères et ses fourchettes avaient coûté. La réponse qui fut faite jeta les amateurs dans un nouvel étonnement; ils allèrent même jusqu'à nier que de l'argenterie pareille eût été vendue le prix qu'on leur disait : elle valait plus du double. La maîtresse de la maison répondit qu'il était facile d'aller chez le marchand s'assurer de ce qu'elle avançait. Cette idée sourit aux contradicteurs; l'un d'eux tira de sa poche un rouleau d'or qu'il offrit en garantie; puis, on fit un paquet des cuillères à café et des couverts de l'aubergiste, et les trois amis se rendirent ensemble chez l'orfèvre. Avant le départ, on mit le rouleau d'or dans le tiroir de l'hôtesse, où se trouvaient déjà un louis d'or et quelque monnaie, recette de la matinée. On ferma le tiroir à clef, et, afin que chacun fût également garanti, un des amis se chargea de la clef Hélas! le reste de l'histoire n'a point du tout répondu à l'attente de l'aubergiste, l'orfèvre n'a nullement été visité par les trois amateurs d'argenterie, et après trois heures d'attente, ne les voyant pas revenir, la propriétaire des couverts dut aller elle-même trouver le bijoutier. Les réponses de celui-ci jetèrent quelques doutes dans l'esprit de cette femme, qui s'adressa alors à un serrurier afin de faire ouvrir son comptoir. Quand cette opération fut terminée, on trouva, non pas un rouleau de louis, mais un rouleau de pièces de cinq centimes. Quant à la pièce d'or et à l'argent préexistant dans le tiroir, ils avaient disparu sans qu'on sache comment. Ceci constaté, la victime des trois fripons en a porté le résultat au bas de la carte du dîner non payé, et qui se trouve ainsi avoir atteint un assez joli total. Il reste encore à y ajouter, dit en terminant le *Journal de Rouen*, le mémoire du serrurier pour ouverture du comptoir et fourniture d'une clef neuve.

BESOIN PRESSANT. — Tous les journaux de Nantes annoncent qu'une commission vient d'être nommée par la Société de Saint-Vincent-de-Paul, pour la répartition d'un secours d'urgence que cette société vient de voter en faveur des victimes de l'incendie de la fabrique de M. Bertin.

UN INFANTICIDE. — Un infanticide a encore été commis près de Rouen ces jours derniers. La fille Filleul, âgée de trente ans, étant accouchée clandestinement, eut l'affreux courage de jeter dans la Seine son enfant, pour dérober la trace de sa faute. Mais des soupçons s'étant élevés, examen fait par des médecins, il a été reconnu qu'elle avait dû être mère et elle a été arrêtée. Peu après son incarcération, la rivière a rejeté sur le rivage le corps de la victime.

UN FRÈRE D'ARMES. — On lit dans la *Gazette de Metz* : Voici une belle action qu'on est heureux de citer dans ce temps d'égoïsme : le capitaine-trésorier du 3e d'artillerie a été volé, il y a trois jours; il a reçu de son confrère du 2e léger une lettre où se trouve ce passage : « Cher camarade, j'apprends le malheur qui vous est arrivé; je n'ai pas l'honneur d'être connu de vous, mais je suis capitaine comme vous, et par conséquent de la même famille. J'ai pour le moment 1 000 fr. d'économies; faites-moi le plaisir de les accepter. Vous me les rendrez quand vous pourrez.

» SERVIÈRE. »

DISPARITION. — La *Gazette des Tribunaux* publie le fait suivant : « Hier au soir, à dix heures et quelques minutes, M. Moulin, premier commis d'ordre du bureau de M. Brémond, sous-receveur de l'enregistrement des actes judiciaires, au Palais-de-Justice, sortit de son domicile situé quai Napoléon, 33, pour reconduire jusqu'à la Citadine, au coin du quai aux Fleurs et de la rue de la Barillerie, Mme Roland veuve d'un ancien employé de l'enregistrement, laquelle retournait à Belleville, où elle demeure. La course, pour M. Moulin, aller et retour, ne devait pas être de plus de cinq minutes; cependant les heures s'écoulèrent et la nuit

vingt-quatre heures, il fait un coup de vent du nord. Ce matin à neuf heures, deux heures avant le plein de la mer, le paquebot-malle anglais, *le Swallow*, est sorti du port et s'est dirigé sur Douvres. Une demi-heure après, le paquebot-malle français *l'Estafette* est aussi sorti du port avec les dépêches pour l'Angleterre. La mer était grosse, et à quelque distance en dehors du port un coup de mer a frappé à bord de *l'Estafette* et a rempli d'eau l'emplacement de la machine, qui a cessé immédiatement de fonctionner. Le paquebot, alors privé de sa puissance motrice, a dérivé à la côte, où il est venu échouer à un kilomètre de l'extrémité de la jetée ouest. Un petit bateau s'est immédiatement rendu à bord et a débarqué sans aucun danger les dépêches et les passagers. L'équipage de *l'Estafette* est resté à bord pour renflouer le navire, qui n'a éprouvé aucune avarie. Le paquebot *le Nord* va sortir du port à cette même marée pour porter les dépêches de *l'Estafette*.

INCENDIE D'UNE USINE A ROUEN. — Un incendie d'une grande violence a éclaté cette nuit, vers onze heures, dans le vaste établissement de M. Foulongne-Lecoq, fabricant en indiennes et apprêteur. Nous en trouvons les détails dans le *Mémorial* : « Le feu, qui paraît avoir été occasionné par une bouteille de vitriol qui se serait enflammée, s'est déclaré tout à coup dans les ateliers, où ne se trouvait plus aucun ouvrier. Les habitants de la maison ont appelé du secours; mais l'activité des flammes ne permettait pas qu'il fût efficace. Cependant les pompiers, la gendarmerie, la troupe, des gardes municipaux et une foule immense sont arrivés sur les lieux pour aider à arrêter les progrès des flammes. Malheureusement, l'eau a manqué à plusieurs reprises. Les matières inflammables que contenait l'usine contribuaient à entretenir l'incendie. A chaque instant, on était épouvanté par des craquements et des détonations effroyables. Les bouteilles de vitriol faisaient explosion et coulaient de toutes parts.

» Après avoir cherché pendant long-temps à préserver au moins une partie des bâtiments, on a vu que c'était une peine inutile; il a fallu songer aux maisons voisines, pour lesquelles on devait concevoir des craintes sérieuses. Enfin, à une heure et demie, on était assez maître du feu pour l'avoir isolé et il achevait de dévorer l'usine de M. Foulongne, mais sans faire craindre pour le voisinage. On ne peut se faire une idée de l'aspect de ce brasier qui éclairait l'horizon de ses lueurs sinistres. Au moment où nous mettons sous presse, les ruines sont encore incandescentes. On ignore le chiffre de la perte, qui est énorme, mais qui, assure-t-on, est garantie par des compagnies d'assurances. On ne parle d'ailleurs d'aucun accident sérieux arrivé aux habitants de l'usine ou aux personnes venues porter secours. »

UNE FURIE. — Un crime horrible vient de jeter la consternation dans la commune de Vignory, près Bar-le-Duc. La nommée Hortense Huguenin a commis un assassinat sur la personne de Didier Thierry, son mari. Nous trouvons les détails qui suivent dans *l'Echo de l'Est* : « Depuis long-temps cette femme, dont la conduite était, dit-on, assez irrégulière, manifestait de la haine contre son mari. Déjà elle avait porté contre lui, il y a quelques années, une accusation atroce; elle le dénonçait à la justice comme étant l'auteur d'un assassinat dont elle avait, elle-même, inventé toutes les circonstances. Dans la nuit du 6 au 7 de ce mois, vers deux heures, Hortense Huguenin sort avec précaution du lit où elle était couchée avec son mari, s'empare d'un long couteau de cuisine qu'elle avait aiguisé d'avance, se place au chevet du lit, et saisissant son mari d'une main, de l'autre elle lui porte dans le cou deux violents coups de couteau, dont le premier seul aurait dû causer la mort, si l'arme n'avait heurté le menton. Son but n'étant pas atteint, elle frappe de la pointe trois autres coups, dont l'un pénètre dans le larynx; Thierry avait encore la force de se défendre; il s'élance de son lit, renverse en sautant le berceau de son enfant, et en repoussant sa femme, qu'il parvient à faire sortir de la maison, il reçoit aux mains quinze blessures plus ou moins graves. La femme Thierry courut alors chez le maire de Vignory, et lui dénonce comme étant l'assassin de son mari, un habitant de la localité. Pendant ce temps, le malheureux Thierry tombait baigné dans le sang qu'il répandait en abondance. Le maire de Vignory, qui est docteur en médecine, se rend en toute hâte sur le lieu de la scène et administre les premiers secours à la victime. Il constate l'existence d'une large plaie, longue de 15 centimètres à la partie antérieure et supérieure du cou, et formée par deux incisions qui se croisent, et en outre trois autres blessures de deux centimètres environ de profondeur, produites par la pointe d'un instrument tranchant. Après le pansement, la justice informée s'est rendue sur les lieux. La femme Thierry a été confrontée avec son mari mourant, qui pourtant l'a reconnue et a pu déclarer que c'était par elle qu'il avait été frappé. Elle a soutenu la présence de la victime avec une grande assurance, persistant à nier qu'elle fût coupable. Les blessures du sieur Thierry sont très graves; on ne peut dire encore aujourd'hui si elles sont mortelles.

» Hortense Huguenin est âgée de trente ans; elle est mère de quatre enfants, dont l'aîné est âgé de neuf ans et le plus jeune de quatre mois. Ce dernier, au moment du crime, dormait dans un berceau placé contre le lit de sa mère, afin que celle-ci pût l'allaiter pendant la nuit, sans être obligée de se relever. La femme Thierry attend dans les prisons de Chaumont que la justice ait prononcé sur son sort. »

AFFREUX ACCIDENT. — On écrit au *Courrier de la Gironde* : « Je viens d'être témoin d'un évènement épouvantable. Je descendais la côte rapide de Mortagne pour aller au bateau à vapeur qui s'arrête ici, dans le trajet de Saintes à Bordeaux, pour y prendre les voyageurs qui viennent l'attendre de différents points. J'avais quitté l'hôtel à pied, bien heureusement pour moi. En haut de la côte je fus rejoint par la voiture Roul, Roussel et compagnie, qui conduisait plusieurs voyageurs au bateau. J'avais soupé la veille avec ces messieurs : l'un d'eux me dit : « Vous ne montez pas ? » Je lui fis signe en riant que non; je simulai même avec la main une espèce de culbute, pour lui donner à entendre que je craignais de rouler dans un abîme si j'allais en voiture. Quelques pas après m'avoir dépassé, la diligence s'arrêta, et le conducteur en descendit. Je le vis mettre le sabot. Je pensai alors qu'il ne se fiait pas seulement à la manivelle. Le sabot à peine placé, le conducteur dit au postillon : « Tu peux partir. » Les chevaux donnèrent un coup de collier si violent, que la chaîne du sabot se rompit; le conducteur voulut remonter dans la voiture, mais elle partit comme un tourbillon; les chevaux l'avaient sur les jarrets, et pour l'éviter ils prirent une course désordonnée. Le chemin est tracé en zig-zag. Ce point noir où tout se confondait,

... s'empressa de faire remonter le libérateur et celle qu'il avait délivrée d'une mort certaine, laquelle reprit ses sens après quelques minutes et put regagner sa demeure, aidée seulement d'une personne qui lui donnait le bras. Ce qu'il y a de plus honorable, c'est que M. Bauduin paraissait avoir fait la chose la plus simple du monde, et ne recevait qu'avec gêne les félicitations des passagers.

UN HÉROS SUR LE CHAMP DE BATAILLE INDUSTRIEL. — A la fin du mois dernier, le nommé P. Lombilotte, ouvrier mineur attaché à l'exploitation de M. L. Gillain, bourgmestre de Joncret (Belgique), étant descendu dans une bure d'extraction de mines de fer de 12 toises de profondeur, pour y reprendre ses travaux abandonnés de la veille seulement, fut asphyxié à son arrivée au fond du puits. J. Lecomte, ouvrier de la même minière, voulut lui porter secours et s'y évanouit également. Un troisième ouvrier descendit avec la même intention, mais se fit remonter, craignant de partager leur sort. Ces deux malheureux auraient infailliblement péri sans le dévouement d'un nommé P. Pirmez, dit *Odile*, que le cri d'alarme a fait accourir d'une minière voisine. En présence de plus de 40 ouvriers spectateurs, il dit qu'il ne fallait pas abandonner ces deux victimes, et descendit malgré toutes les observations faites pour l'en empêcher. Arrivé au fond du puits, il vit deux corps inanimés qui se tenaient fortement étreints. Les ayant détachés, il s'empara du premier, et sous son bras vigoureux le remonta au jour; il retourna une deuxième fois dans la fosse reprendre le second. Les deux ouvriers furent rappelés à la vie, l'un après 30, l'autre après 15 minutes de soins donnés. La commune vient de solliciter du gouvernement une récompense en faveur de l'intrépide et généreux Pirmez.

LE COMMERCE ET LA GUERRE. — On lit dans la *Gazette des Tribunaux* : — Je suis Mlle Belle-d'Amour, restaurante, et victime innocente et persécutée de ces deux restaurants qui me narguent sur le banc des coupables, et qui m'ont vendu leur fonds de friture 75 francs comptant, dont je leur ai donné 5 francs en à-compte, pourquoi qu'ils m'ont assassinée, vermoulue, pilée, broyée, à preuve que voici ma robe en mille pièces.... Attendez donc un moment, car je n'en puis plus.

En effet, Mlle Belle-d'Amour, épuisée après cette tirade véhémente débitée toute d'une haleine, éprouve le besoin de respirer un peu.

M. le président. — Tâchez de parler plus lentement, et dites-nous de quoi vous vous plaignez.

M. Boissonnet, le prévenu. — Elle aurait diantrement de peine, Mlle Belle-d'Amour.

Mme Boissonnet, l'autre prévenue. — A moins que ça ne soit comme le proverbe, que les battus paieraient l'amende.

Mlle Belle-d'Amour, qui a recouvré tous ses moyens : — Qui parle de payer ? Quand on a terme, on ne doit rien; c'est pourquoi qu'il faut me laisser le temps de frire dans votre fonds si vous voulez que je vous achève.

M. le président. — Exposez donc votre plainte.

Mlle Belle-d'Amour. — Eh bien! madame Boissonnet a commencé par me menacer de me jeter dans ma poêle au milieu de mes pommes de terre frites; mais elle s'est contentée de me dévisager la figure avec les talons de ses sabots ferrés.

Mme Boissonnet. — Dieu vous entend, mademoiselle Belle-d'Amour, et il doit punir les blagues.

Mlle Belle-d'Amour. — Non contente de cela, elle a appelé son barbare d'époux, qui, comme une paire de lions tous les deux, ont ravagé mon établissement, cassé mes carreaux, foulé aux pieds mon saindoux, mes limandes, goujons, ablettes, et tout ce qui s'ensuit, puis violé ma commode et les 450 francs qui étaient dans un tiroir et martyrisé mon pauvre corps, devenu noir et sanglant que c'était terrible, et qu'il m'a fallu furieusement de sangsues pour boire et dissiper tout ce dégât.

M. Boissonnet. — J'agissais en vertu de l'autorité.

M. le président. — Comment! en vous livrant à de telles violences?

M. Boissonnet. — C'est la main du juge de paix qui me poursuit : faites-vous payer, m'avait-il dit, sinon expulsez. J'expulsais.

BIBLIOGRAPHIE.

TRAITÉ PRATIQUE DES MALADIES DE L'ENFANCE, fondé sur de nombreuses observations cliniques, par BARRIER, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Lyon, etc. Seconde édition. 2 volumes in-8o de 1400 pages. A Paris, chez Fortin, Masson et Comp.; à Lyon, chez Savy jeune.

Une première édition de ce long ouvrage a été rapidement épuisée : la lecture a confirmé les espérances que devaient faire naître les études spéciales de l'auteur, ancien interne de l'hôpital des Enfants à Paris. Une pratique spéciale est, en effet, indispensable pour écrire sur les enfants, car les maladies ont chez eux un caractère tout autre que chez les adultes, quoiqu'elles soient à peu près les mêmes dans le cadre nosographique; le traitement et le diagnostic surtout sont bien plus difficiles; et nous connaissons de grands médecins très malheureux auprès des enfants. M. Barrier a soigné beaucoup de jeunes malades, il a observé et comparé, il a pu éclairer le diagnostic par de nombreuses ouvertures de cadavres, ce que permettent peu dans sa pratique ordinaire et la tendresse des parents, et les décès moindres proportionnellement. Hélas! à l'hôpital, malgré le zèle et l'habileté des médecins, la mort frappe à coups redoublés : sans doute les enfants arrivent en général avec des maladies graves et une constitution minée par la misère; mais ils se trouvent aussi dans des circonstances très défavorables qui résultent de la mauvaise disposition des salles, du nombre insuffisant des femmes de service, etc. M. Barrier signale vivement au conseil d'administration des hospices plusieurs améliorations indispensables.

L'ouvrage de M. Barrier embrasse toutes les maladies de l'enfance jusqu'à la puberté, disposées dans l'ordre suivant, qui paraît fort bon au point de vue pratique. 1re partie. Maladies de la poitrine : des bronches, des poumons, de la plèvre, du larynx, maladies des organes de la circulation, maladies tuberculeuses du thorax; 2e P. Maladies du tube digestif et de l'abdomen, accidents de la dentition, maladies de la bouche, du pharynx, muguet, maladies de l'estomac et de l'intestin, fièvre typhoïde, maladies du foie, maladies du péritoine, maladies des voies urinaires, des organes génitaux, tubercules de l'abdomen; 3e P. Maladies du système nerveux : névroses, méningite, hydrocéphale, tubercules; 4e P. Maladies des organes des sens : fièvres éruptives, dartres, etc.; 5e P. Maladies diverses : ictère, œdème, hydropisies, scrofules et rachitisme, syphilis.

Chaque article forme une monographie aussi complète que possible, car l'auteur a comparé avec les résultats de sa pratique tout ce que les auteurs ont écrit; par une savante et judicieuse critique, il supplée à ce qu'il n'a pu voir, et il signale avec une entière bonne foi des lacunes nombreuses qui ne peuvent être comblées que lorsqu'une meilleure organisation scientifique rendra l'observation plus facile et permettra d'utiliser, de coordonner toutes ses observations.

Je termine par une légère critique qui ne porte point sur la partie médicale. M. Barrier, dans l'introduction qui contient de bonnes considérations physiologiques et hygiéniques, prétend que la force vitale est d'autant plus grande que l'enfant est plus jeune, et que cette force va toujours en diminuant. Il semble ainsi comparer l'être vivant à une boule lancée, dont la force d'impulsion va toujours s'affaiblissant par l'effet des résistances. Mais l'être vivant a la faculté d'augmenter sa force et sa vitalité en puisant dans le grand réservoir commun. Est-ce qu'un grand arbre chargé de feuilles et de fleurs fécondes n'est pas plus vivant que la graine à l'état de germination ou à l'état latent? Le développement est rapide chez l'enfant, mais la force peu considérable, d'ailleurs. L'enfant a besoin pendant long-temps de l'incubation maternelle et de mille petits soins qui manquent toujours aux enfants du pauvre, ce qui fait que ces enfants meurent dans une proportion effrayante. Il faut, en général, aux enfants, non point des excitants, des irritants, mais des fortifiants, ce

Spectacles du 15 décembre.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Relâche.
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — (1re) La Famille Poisson. Ecole des Maris.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Jean de Paris. Fra Diavolo.
7 h. 1/2 ODÉON. — Vénitienne. Acte de naissance. Jeu de l'Amour.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Représentation extraordinaire.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Troisième Larron. Une Nuit. 2 Compagnons.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Jeanne. La Maîtresse. Philippe. La Vie.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — La Gloire. 2 Dimanches. Le Pot. Le Code.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Enfants du Délire. Dame de St-Tropez.
7 h. 1/2 AMBIGU. — Les Mousquetaires.
6 h. 1/2 GAITÉ. — L'Expiation. La Citerne.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. 1/2 COMTE. — 2 Chasseurs. La Poupée. Jocrisse. Mazurka.
6 h. 1/2 FOLIES. — Les Enfants. La Grisette. Plus heureux. Moustache.

Imprimerie Lange Lévy et compagnie, rue du Croissant, 16.

[illegible] les divers membres de l'ancienne administration whig, était allé rejoindre la reine à Windsor, mais n'était point encore revenu à Londres.

Tout fait croire que l'administration whig se constituera, et qu'on n'aura pas besoin, *pour le moment*, de rappeler sir Robert Peel.

Il paraîtrait que lord Palmerston redeviendrait ministre des affaires étrangères. Quelques personnes s'en étonnaient par rapport aux bonnes relations à entretenir avec la France, et l'on avait été même jusqu'à dire que le chargé d'affaires pour la France avait élevé quelques objections. Le *Journal des Débats* dit ce matin, avec beaucoup de raison, que la supposition est absurde.

En effet, si l'Angleterre, pour renouer plus vite les relations qu'elle avait rompues la première, a bien voulu sacrifier momentanément la personne de lord Palmerston, aujourd'hui que la paix a été faite par l'intermédiaire du ministère Peel, elle n'a plus besoin d'user de pareils ménagements, d'autant plus que le ministère français a fait plus de sacrifices à l'alliance anglaise. Il n'y aura donc pas de changement dans la politique extérieure anglaise; tout au plus pourra-t-il intervenir une modification dans le mode d'exercice de cette politique.

La politique de l'aristocratie anglaise est toujours la même, seulement elle s'exerce par des personnages différents.

A l'égard de l'étranger, l'aristocratie anglaise est comme un homme qui frappe son ennemi de la main droite et lui tend ensuite la main gauche, en accusant du mal cette damnée main droite; puis quand c'est la main gauche qui frappe à son tour, la main droite, momentanément cachée, se représente de nouveau pour resserrer les liens d'une amitié et d'une entente éternelles!

Ainsi l'aristocratie anglaise emploie tour à tour contre l'étranger ses ministères tory et wigh. Quand l'un d'eux a fait quelque agression extérieure, vite on le remplace et on le désavoue, et l'autre ministère s'avance, les paroles les plus affectueuses à la bouche, regrettant tout ce qui s'est passé, mais se gardant bien, cependant, de rien relâcher à ce qui a été pris par son prédécesseur; puis, après quelque temps il se livre lui-même à quelque incartade, qui est aussitôt suivie d'un nouveau changement de décoration, qui remet en scène le premier ministère, dont on a eu le temps d'oublier les injures.

Quoique ce jeu se répète souvent, il est d'un effet certain, et les étrangers y sont toujours pris.

Un nouveau pouvoir législatif en France.

Le *Globe-Epoque* de ce matin consacre deux de ses gigantesques colonnes à la glorification emphatique de la loi récemment votée par les chambres, laquelle (nous laissons parler le journal) « fonde, comme on sait, des fermes-modèles dans les colonies, et » favorise l'introduction d'ouvriers libres aux frais et sous la di» rection du gouvernement. Cette loi (ce sont encore les gens de » l'*Epoque* qui parlent), cette loi qui contient, nous en sommes » convaincus, le germe de la transformation sociale des colonies, » celui qui écrit ces lignes se félicite chaque jour de l'avoir *provo*» *quée*, en quelque sorte *rédigée et obtenue*; et chaque jour aussi » il rend hommage à la loyauté et à l'empressement avec lesquels » le gouvernement a accueilli et réalisé des vues *qu'il jugea* utiles » aux colonies. »

[illegible] homme dont les Guizot, les Pasquier, les de Broglie, [illegible] les Berryer sont les très humbles serviteurs. Et cet individu n'est pas ministre lui-même! Ministre! qu'elle erreur est la nôtre. Cet homme est bien autre chose que ministre, bien autre chose que membre de la chambre des pairs ou de la chambre des députés, bien autre chose que le Roi. Il est, à lui tout seul, le pouvoir législatif de la France! il y a, sachons-le, des Lycurgue, des Solon qui veulent bien se cacher et se dissimuler dans les couloirs du *Globe-Epoque*. O le glorieux paravent pour ces Minos au petit pied.

N'en doutons pas cependant, celui qui *rédige*, qui *obtient* les lois en France, cet homme auquel il suffit d'émettre des *vues qu'il juge utiles à la transformation sociale des colonies*, pour que le gouvernement s'empresse de les accueillir et le pouvoir législatif de les sanctionner, cet homme ce n'est ni le roi, ni le ministre, ni le corps législatif, c'est le Mascarille de tout cela, c'est le Frontin qui prend grotesquement la livrée de son maître. Hélas! que de Mascarilles, que de Frontins dans l'histoire! Il y en a bien plus, ma foi, que dans les comédies de Molière. Mais, convenons-en, celui qui hante les officines du *Globe-Epoque*, celui qui s'intitule *majesté* et qui signe *conseil des ministres* et *pouvoir législatif*, oh! celui-là, c'est à coup sûr le prince des Mascarilles.

Messieurs du *Globe-Epoque*, le nom du phénomène, s'il vous plaît!

Travaux publics en Egypte.

Une correspondance particulière d'Alexandrie nous apprend que le pacha d'Egypte continue à s'occuper avec la plus grande activité des préparatifs du *barrage* du Nil. Méhémet-Ali paraît vouloir concentrer tous ses efforts sur cet immense travail. M. Mongel, ingénieur français, dont le projet a été définitivement adopté, et qui est chargé de diriger lui-même l'exécution de son plan, se trouve en ce moment à Alexandrie; mais il ne tardera pas à se rendre sur les lieux, où sa présence contribuera à activer encore les travaux.

Méhémet-Ali paraît comprendre tout ce que la féodalité industrielle a d'illibéral et de contraire à la prospérité des Etats; il redoute de lui livrer les travaux d'utilité publique et les voies de communication rapide. Méhémet-Ali a raison, car, en Egypte, la féodalité industrielle serait d'autant plus funeste qu'elle se compliquerait d'influences étrangères.

Ainsi, d'après notre correspondant, qui, par sa position, ne peut manquer d'être bien informé, on aurait tout récemment proposé à Méhémet-Ali la construction d'un rail-way d'Alexandrie au Caire, et l'établissement d'un autre chemin de fer entre Peluse et Suez, afin de joindre la Méditerranée à la mer Rouge. Sur ce dernier rail-way on aurait fait passer des bateaux à vapeur de 800 tonneaux, selon le système de sir William Harris. Les compagnies qui proposaient au pacha ces deux projets étaient formées en grande partie de capitaux anglais, et elles étaient appuyées par l'influence du consul général d'Angleterre. Les représentants des autres puissances, et surtout ceux de France et d'Autriche, ont cherché à dissuader le pacha, en lui faisant observer, d'une part, que le rail-way d'Alexandrie au Caire porterait un coup mortel à la navigation du Nil, et d'une autre part, que l'ouverture d'un canal maritime entre la Méditerranée et la mer Rouge était la véritable solution du problème de l'union des deux mers.

Ce qu'il a de certain, c'est que le pacha d'Egypte a refusé les deux [illegible] drie au Caire, et une ligne de diligences du Caire à Suez, dans le désert), ne lui suffisent pas; elle veut un chemin de fer, dont elle serait maîtresse, et sur lequel elle pourrait transporter ses navires.

Eh bien! nous disons que la France, l'Autriche, la Prusse, et en général toutes les puissances européennes moins directement intéressées dans la question que la Grande-Bretagne, doivent s'entendre, non pas pour contrecarrer l'intérêt anglais, mais pour le faire servir à l'intérêt général du commerce. On y parviendrait facilement en neutralisant le passage et en favorisant la formation d'une compagnie européenne, qui organiserait le transit sur des bases fixes et égalitaires, soit par un chemin de fer, soit par un canal maritime.

Tels sont les principes que nous avons développés et soutenus depuis 1840. Telle est la solution que nous avons proposée à M. Thiers lui-même, à l'époque où il se débattait sous les étreintes de cette question, qu'il ne comprenait pas.

Aujourd'hui, voilà lord Palmerston revenu au pouvoir. Lord Palmerston se rappellera peut-être que c'est lui qui a abattu la puissance de Méhémet-Ali. Il voudra peut-être profiter de ces précédents pour contraindre Méhémet-Ali à satisfaire l'intérêt anglais, qui attend depuis six années, et qui ne peut plus attendre.

Il nous semble que c'est le moment ou jamais de commencer à pratiquer en Egypte la grande politique, la politique de direction sociétaire que nous avons formulée. C'est ainsi qu'on se montrera véritablement ami du pacha d'Egypte; c'est ainsi qu'on maintiendra la paix générale, tout en réalisant un grand progrès pour le commerce de toutes les nations.

Les escadres de France et d'Angleterre continuent leurs opérations militaires contre Rosas et Oribe. Elles ont pris sur ce dernier plusieurs points qu'il occupait sur le territoire montevidéen le long de l'Uruguay entre les villes de Paysandu et de Salto.

Arrivés au Salto, les navires français, anglais et montevidéens ont ouvert des communications avec le général montevidéen Paz, qui est à la tête de l'insurrection de la province argentine de Corrientes, située de l'autre côté de l'Uruguay, vis à vis le territoire de Montevideo.

Quelques navires ont tenté de violer le blocus des côtes argentines, ils ont été capturés immédiatement.

Nous voyons avec plaisir, par un article de la *Chronique de Jersey*, que dans cette île normande on commence à protester contre l'abus des intermédiaires en justice, avocats, avoués et hommes d'affaires.

Si quelqu'un venait crier aujourd'hui en pleine rue ou place publique, que la Cour royale de Jersey n'existe et n'est organisée que pour les gens d'affaires, nous ne voyons pas qui oserait le blâmer ou lui donner un démenti.

L'homme d'affaires, c'est tout; le public, rien!

Voyez un peu: — La Cour en corps était convoquée, mercredi dernier, pour traiter des causes en appel; huit magistrats étaient présents. Eh bien! les gens d'affaires, eux, étaient absents! Ce qui s'en est suivi, le voici: les plaideurs se sont retirés avec perte de temps et d'argent, mais ils pourront revenir!....

C'est la seconde fois que pareille farce ou pareil scandale (au choix) a lieu dans la session!

Mais, en vérité, qu'est-ce donc que cela veut dire?.... où allons-nous?....

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
MARDI 16 DÉCEMBRE 1845.

Les personnes qui s'abonneront, à dater du 1er décembre, au NUMÉRO QUOTIDIEN de la *Démocratie pacifique*, recevront les trois premiers volumes du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE, roman en quatre volumes de M. ALEXANDRE DUMAS, dont nous achevons en ce moment la publication.

L'abonnement au NUMÉRO QUOTIDIEN de la *Démocratie pacifique* comprend le numéro de quinzaine.

LE CHEVALIER DE MAISON-ROUGE.

Episode de 1793 (1).

QUATRIÈME VOLUME.

LE CITOYEN THÉODORE.

La nuit avait enveloppé de son grand voile grisâtre cette salle immense dont les malheureux échos ont pour tâche de répéter l'aigre parole des avocats et les paroles suppliantes des plaideurs.

De loin en loin, au milieu de l'obscurité, droite et immobile, une colonne blanche semblait veiller au milieu de la salle comme un fantôme protecteur de ce lieu sacré.

Le seul bruit qui se fit entendre dans cette obscurité était le grignottement et le galop quadruple des rats qui rongeaient les paperasses renfermées dans les cahutes des écrivains après avoir commencé par en ronger le bois.

On entendait bien parfois aussi le bruit d'une voiture pénétrant jusqu'à ce sanctuaire de Thémis, comme dirait un académicien, et de vagues cliquetis de clefs qui semblaient sortir de dessous terre; mais tout cela bruissait dans le lointain, et rien ne fait ressortir comme un bruit éloigné l'opacité du silence, de même que rien ne fait ressortir l'obscurité comme l'apparition d'une lumière lointaine.

Certes, il eût été saisi d'une vertigineuse terreur celui qui à cette heure se fût hasardé dans la vaste salle du Palais dont les murs étaient encore à l'extérieur rouges du sang des victimes de septembre, dont les escaliers avaient vu le jour même passer vingt-cinq condamnés à mort, et dont une épaisseur de quelques pieds seulement séparait les dalles des cachots de la Conciergerie, peuplés de squelettes blanchis.

Cependant, au milieu de cette nuit effrayante, au milieu de ce silence presque solennel, un faible grincement se fit entendre; la porte d'une cahute d'écrivain roula sur ses gonds criards, et une ombre plus noire que l'ombre de la nuit se glissa avec précaution hors de la baraque.

Alors ce patriote enragé, qu'on appelait tout bas Monsieur, et qui prétendait bien haut se nommer Théodore, frôla d'un pied léger les dalles raboteuses.

Il tenait à la main droite une lourde pince de fer, et de la gauche il assurait dans sa ceinture un pistolet à deux coups.

— J'ai compté douze dalles à partir de l'échoppe, murmura-t-il; voyons, voici l'extrémité de la première.

Et tout en calculant il tâtait de la pointe du pied cette fente que le temps rend plus sensible entre chaque jointure de pierre.

— Voyons, murmura-t-il en s'arrêtant, ai-je bien pris mes mesures, serai-je assez fort, et elle, aura-t-elle assez de courage? oh oui, car son courage m'est connu. Oh, mon Dieu! quand je prendrai sa main, quand je lui dirai:

— Madame, vous êtes sauvée!

Il s'arrêta comme écrasé sous le poids d'une pareille espérance.

— Oh! reprit-il, projet téméraire, insensé! diront les autres en s'enfonçant sous leurs couvertures, ou en se contentant d'aller rôder vêtus en laquais autour de la Conciergerie; mais c'est qu'ils n'ont pas ce que j'ai pour oser, c'est que je veux non seulement sauver la reine, mais surtout la femme.

Allons, à l'œuvre, et récapitulons.

Lever la dalle, ce n'est rien; la laisser ouverte, là est le danger, car une ronde peut venir; mais jamais il ne vient de rondes. On n'a pas de soupçons, car je n'ai pas de complices; et puis, que faut-il de temps à une ardeur comme la mienne pour franchir le couloir sombre; en trois minutes je suis sous sa chambre, en cinq autres minutes je lève la pierre qui sert de foyer à sa cheminée; elle m'entendra travailler, mais elle a tant de fermeté qu'elle ne s'effraiera point; au contraire, elle comprendra que c'est un libérateur qui s'avance; elle est gardée par deux hommes, sans doute, ces deux hommes accoureront. Eh bien! après tout, deux hommes, dit le patriote avec un sombre sourire, regardant tour à tour l'arme qu'il avait à sa ceinture et celle qu'il tenait à sa main; deux hommes, c'est un coup double de ce pistolet, ou deux coups de cette barre de fer; pauvres gens, oh! il en est mort bien d'autres et qui n'étaient pas plus coupables.

Allons.

Et le citoyen Théodore appuya résolument sa pince entre la jointure de deux dalles.

Au même moment une vive lumière glissa comme un sillon d'or sur les dalles, et un bruit répété par l'écho de la voûte fit tourner la tête au conspirateur, qui d'un seul bond revint se tapir dans l'échoppe.

Bientôt des voix affaiblies par l'éloignement, affaiblies par l'émotion que tous les hommes ressentent la nuit dans un vaste édifice, arrivèrent à l'oreille de Théodore.

Il se baissa, et par une ouverture de l'échoppe il aperçut d'abord un homme en costume militaire, dont le grand sabre, résonnant sur les dalles, était un des bruits qui avaient attiré son attention; puis, un homme en habit pistache, tenant une règle à la main et des rouleaux de papier sous son bras; puis un troisième, en grosse veste de ratine et en bonnet fourré; puis enfin, un quatrième, en sabots et en carmagnole.

La grille des Merciers grinça sur ses gonds sonores, et vint claquer sur la chaîne de fer destinée à la tenir ouverte le jour.

Les quatre hommes entrèrent.

— Une ronde, murmura Théodore. Dieu soit béni, dix minutes plus tard j'étais perdu.

Puis avec une attention profonde il s'appliqua à reconnaître les personnes qui composaient cette ronde.

Il en reconnut trois en effet.

Celui qui marchait en tête, vêtu d'un costume de général, était Santerre. L'homme à la veste de ratine et au bonnet fourré était le concierge Richard. L'homme en sabots et en carmagnole était probablement un guichetier.

Mais il n'avait jamais vu l'homme à l'habit pistache qui tenait une règle à la main et des papiers sous son bras.

Quel pouvait être cet homme et que venaient faire à dix heures du

(1) Voyez les numéros du 21 mai au 19 juillet, et du 5 au 12 décembre.—

général honoraire; l'abbé Glaire, doyen de la Faculté de théologie de Paris; Dumas, membre de l'Institut, doyen de la Faculté des sciences de Paris; Le Clerc, membre de l'Institut, doyen de la Faculté des lettres de Paris; Blondeau, membre de l'Institut, professeur à la Faculté de droit de Paris; Bouillaud, membre de la chambre des députés, professeur à la Faculté de médecine de Paris; Pouillet, membre de la chambre des députés, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences de Paris; Guigniaut, membre de l'Institut, professeur de la faculté de lettres de Paris; Poirson, proviseur du collège royal Charlemagne; de Wailly, proviseur du collège royal Henri IV; Bouillet, proviseur du collège royal Bourbon.

Art. 2. Il sera statué par un règlement, délibéré en conseil royal de l'Université, sur le mode d'exécution de l'art. 6 de l'ordonnance du 7 décembre courant, relatif à la représentation directe de l'instruction primaire.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — On annonce que la reine de Portugal est entrée en négociations avec différentes cours d'Allemagne, près desquelles elle se propose d'accréditer des ambassadeurs. Elle a confié le soin de cette affaire à M. le comte de Lowenstein-Wertheim. — On attend à Paris un envoyé extraordinaire de la république mexicaine, parti de la Vera-Cruz quelques jours après M. de Cyprey. Il vient en France pour traiter des conditions du rétablissement des relations entre la France et le Mexique.

M. Régie est nommé ingénieur en chef à Cahors, en remplacement de M. Pellegrini. — Mme Paul Delaroche, fille unique de M. Horace Vernet, à peine âgée de 30 ans, a succombé hier à la suite d'une fièvre nerveuse. —On presse l'armement de la frégate l'*Armide*, commandée par M. Febvrier-Despointes, capitaine de vaisseau. Cette frégate doit faire partie de l'expédition contre Madagascar. Si l'on en croit les on dit, la division serait commandée par l'amiral-ministre en personne.

CAISSE D'ÉPARGNE. — Versements reçus par la caisse d'épargne de Paris les dimanche 14 et lundi 15 décembre, de 3 891 déposants, dont 506 nouveaux, 532 811 fr. — Remboursements effectués la semaine dernière à 1 902 déposants, dont 554 soldés, 1 030 855 fr. 46 c. — Rentes achetées à la demande des déposants pendant la même semaine pour un capital de 167 666 fr. 75 c. — Demandes de remboursements du 14 décembre, 1 100 809 fr.

SUSPENSION DES FOURGONS D'ARTILLERIE. — On va établir une amélioration importante dans le service de l'artillerie. Désormais les caissons fixés au train du canon, ainsi que les fourgons destinés au transport des munitions, seront suspendus par un procédé tout nouveau et rembourrés à l'intérieur. On a remarqué jusqu'ici que la poudre des gargousses se trouvait, par l'effet des secousses que produisent les caissons actuels, tamisée et réduite en parcelles excessivement fines et qu'elle perdait, en moyenne, près d'un tiers de sa force. Cette observation a été pleinement confirmée par les expériences faites à Toulouse, à Vincennes, et en dernier lieu à Douai, et c'est pour remédier à un inconvénient aussi grave que le moyen dont nous parlons va être adopté.

LE VENT ET LA MARÉE. — On écrit d'Anvers : « Le vent sud-ouest, qui soufflait assez violemment depuis quelques jours, a tourné, jeudi, au nord-nord-ouest et a dégénéré en une violente tempête. De six heures du soir jusqu'à ce matin, l'ouragan n'a pas discontinué. A la marée de trois heures du matin, l'eau a dépassé les quais, et toutes les maisons dans

bitants de plusieurs communes des environs de Beaune ont senti la nécessité de s'associer et de s'imposer chaque année de légers sacrifices pour former une caisse de secours mutuels, destinés à réparer entièrement ou en partie les pertes essuyées par les sociétaires. Cette idée de grouper, dans un intérêt commun, les familles de quelques villages, est une inspiration heureuse et féconde. Elle ne s'arrêtera pas dans le foyer où elle prend naissance : il lui est réservé de s'étendre sous une forme ou sous une autre, et de produire, partout où elle s'établira, des résultats salutaires. L'association est un moyen direct d'échapper à cet antagonisme qui semble diviser aujourd'hui toutes les classes de la société. Nous l'appelons de nos plus vifs désirs dans toutes les sphères, dans tous les milieux ; mais nous voudrions la voir surtout se réaliser là où elle est le plus utile, parce que l'isolement y est plus funeste qu'ailleurs. Voilà pourquoi nous applaudissons vivement à cette pensée de solidarité qui est à la veille d'unir les familles peu aisées de quelques communes de la Côte-d'Or. C'est pour nous une garantie qu'il en résultera pour elles un avantage matériel. Nous y trouvons en même temps une idée éminemment sociale, qui contribuera puissamment au développement moral des classes pauvres et au progrès de la raison publique. Tel est, en effet, l'esprit qui doit présider à toutes les évolutions de notre monde moderne ; en augmentant le bien-être de tous les membres de la société, elles doivent ajouter aussi à leurs richesses morales. »

FATALE MÉPRISE. — Les journaux de Lyon racontent qu'il y a trois ou quatre jours, une sœur de l'Hôtel-Dieu se sentant indisposée, eut l'idée de prendre une infusion de thé : une cafetière d'eau bouillante se trouvait précisément sur le fourneau ; la sœur en versa une partie dans sa tasse ; mais elle n'eut pas plus tôt avalé le fatal breuvage qu'elle éprouva des douleurs atroces, l'eau dont elle s'était servie contenant en dissolution une substance médicamenteuse très active. Quelques heures plus tard la sœur expirait, victime de sa fatale méprise.

CUPIDITÉ CRUELLE. — Un jeune homme de la commune de Coussac-Bonneval, raconte le *Journal de l'Indre*, était occupé à disposer du chanvre dans un four, et ne le faisant pas assez commodément du dehors, jugea convenable d'y entrer incontinent. Là, étant occupé à placer les poignées de chanvre qu'il recevait d'une autre main, et pendant qu'il se trouvait encore sur le derrière du four, il se vit tout-à-coup séparé du dehors par une flamme qui se dégagea du côté de l'ouverture. Saisi d'épouvante, comme on le pense bien, ce pauvre garçon veut sortir de la fournaise ardente où il se trouvait enfermé ; mais hélas ! par manque d'adresse ou de présence d'esprit, il y demeure, et est ainsi asphyxié et brûlé d'une manière épouvantable, sans que l'on songe même à lui porter le moindre secours ! Que faisait alors son camarade, qui, avant l'embrasement, lui tendait les poignées de chanvre? Il emportait soigneusement les quelques lapins qu'il élevait dans le séchoir même où venait de se déclarer l'incendie, et laissait brûler celui qui était dans le four !

L'HABITUDE DU DÉVOUEMENT. — L'*Emancipation* (de Toulouse) annonçait, dans un de ses derniers numéros que la nommée Thérèse Saint-Germier, femme de Henri Gazagne, porte-faix, s'était précipitée dans la Garonne pour en retirer, au risque de périr, une malheureuse laveuse que le courant entraînait déjà, et qui se serait inévitablement noyée sans elle : on n'apprendra pas sans intérêt que la femme Gazagne, il y a six ans, ne consultant que son dévouement extrême, s'élança dans la Garonne, précisément au même endroit, pour apporter secours à une femme enceinte et à un des enfants de celle-ci, à peine âgé de quatre ans, et qu'elle fut assez heureuse pour les sauver tous deux. Ainsi quatre personnes doivent la vie à Thérèse Saint-Germier, femme Gazagne. Voilà de

[illegible] une distribution extraordinaire de secours montant à 1 920 francs. On ne peut trop applaudir à l'institution de cette caisse dont les bienfaits se font sentir sur tous les points de la province et qui, après moins de six ans et demi d'existence, paie déjà, à des ouvriers mutilés, à des vieux mineurs incapables de travail et à des familles de houilleurs tués dans les travaux de mines, des pensions s'élevant annuellement à environ 38 000 francs. »

LE RÉGIME DU SABRE. — On lit dans le *Courrier de l'Eure* : « Une douzaine de jeunes gens avec leurs danseuses et quelques amateurs curieux et paisibles, se trouvaient le dimanche 7 courant dans le bal tenu par le sieur Lemarié, en face la grille du château, à Bizy. Ce bal, permis par M. le maire, est exclusivement civil. Vers six heures du soir, cinq à six ouvriers du train, la tête nue et sans armes, se présentent pour pénétrer dans le local ; on leur fait observer que les militaires ne sont pas admis ; ils se retirent furieux ; puis tout à coup, sans explication préalable, une patrouille, composée d'un brigadier et de quatre hommes du train, apparaît, envahit brutalement la salle, dont la dimension est d'environ cinq mètres carrés, sabres et baïonnettes en avant, frappant à tort et à travers, et blessant à l'aide de ses armes plus ou moins grièvement les jeunes gens qui s'y trouvaient. Le carreau est inondé de sang. Chacun (les femmes surtout) se sauve par une porte de derrière. Des traces profondes de coups de baïonnette, existant sur les murs près de cette porte, constatent la fureur des assaillants, et prouvent que, sans une prompte fuite, de plus grands malheurs auraient eu lieu. Mme Lemarié, se sauvant par une porte, a failli être percée par un coup de baïonnette. Tandis que ceci se passait à l'intérieur, des ouvriers du train, dont le nombre s'était accru à l'extérieur, excitaient leurs camarades du dedans et brisaient les vitres à coups de pierres. L'une d'elles est venue bossuer et éteindre l'unique quinquet. Pour couronner l'œuvre, les hommes de la patrouille ont brisé, en se retirant, le reste des carreaux avec les crosses de leurs carabines. »

MARTYROLOGE DES TRAVAILLEURS. — Un accident déplorable est arrivé avant-hier, rue de la Chaussée-d'Antin : le sieur Mazette était occupé à quelques travaux dans la maison du nº 27 de cette rue, lorsque tout d'un coup, perdant l'équilibre, il tomba de la hauteur d'un troisième étage sur le pavé. Des secours empressés lui furent prodigués sur-le-champ, mais la blessure qu'il s'était faite dans sa chute était si grave, qu'il n'a pu y survivre.

Dans la matinée du même jour, un autre accident de même nature est également arrivé rue de la Roquette, 72 ; un ouvrier charpentier occupé à des travaux de son état, au 3e étage de cette maison, ayant posé son pied sur une solive mal assurée, a glissé et a tombé ensuite de cette hauteur sur le sol. Les blessures qu'il a reçues sont graves, néanmoins on n'a pas perdu tout espoir de le conserver à la vie.

Enfin, le soir de ce même jour, un ouvrier qui sortait de son atelier a été renversé par un cabriolet dans la rue de Ménilmontant, et la roue lui a passé sur le corps : mais, par un heureux hasard, cet ouvrier n'a éprouvé d'autre mal que quelques légères contusions, et après un premier moment de frayeur, il a pu regagner son domicile sans penser davantage à l'accident qui venait de lui arriver.

VARIÉTÉS.

La crise ministérielle actuelle de l'Angleterre étant exclusivement provoquée par la question des céréales, nous croyons très

---

soir, dans la salle des Pas-Perdus, le général de la commune, le gardien de la Conciergerie, un guichetier et cet homme inconnu?

Le citoyen Théodore s'appuya sur un genou, tenant d'une main son pistolet tout armé, et de l'autre arrangeant son bonnet sur ses cheveux, que le mouvement précipité qu'il venait de faire avait beaucoup trop dérangés à leur base pour qu'ils fussent naturels.

Jusque-là les quatre visiteurs nocturnes avaient gardé le silence, ou du moins les paroles qu'ils avaient prononcées n'étaient parvenues aux oreilles du conspirateur que comme un vain bruit.

Mais, à dix pas de la cachette, Santerre parla, et sa voix arriva distincte jusqu'au citoyen Théodore.

— Voyons, dit-il, nous voici dans la salle des Pas-Perdus. C'est à toi de nous guider maintenant, citoyen architecte, et de tâcher surtout que ta révélation ne soit point une baliverne, car, vois-tu, la Révolution a fait justice de toutes ces bêtises-là, et nous ne croyons pas plus aux souterrains qu'aux esprits. Qu'en dis-tu, citoyen Richard? ajouta Santerre en se tournant vers l'homme au bonnet fourré et à la veste de ratine.

— Je n'ai jamais dit qu'il n'y eût point de souterrain sous la Conciergerie, répondit celui-ci, et voici Gracchus qui est guichetier depuis dix ans, qui, par conséquent, connaît la Conciergerie comme sa poche, et qui cependant ignore l'existence du souterrain dont parle le citoyen Giraud ; cependant, comme le citoyen Giraud est architecte de la ville, il doit savoir ça mieux que nous, puisque c'est son état.

Théodore frissonna des pieds à la tête en entendant ces paroles.

— Heureusement, murmura-t-il, la salle est grande, et avant de trouver ce qu'ils cherchent, ils chercheront deux jours au moins.

Mais l'architecte ouvrit son grand rouleau de papier, mit ses lunettes, et s'agenouilla devant un plan qu'il examina aux tremblottantes clartés de la lanterne que tenait Gracchus.

— J'ai peur, dit Santerre en goguenardant, que le citoyen Giraud n'ait rêvé.

— Tu vas voir, citoyen général, dit l'architecte, tu vas voir si je suis un rêveur ; attends, attends.

— Tu vois bien, nous attendons, dit Santerre.

— Bien, fit l'architecte.

Puis calculant :

—Douze et quatre font seize, dit-il, et huit vingt-quatre qui, divisés par six, donnent quatre, après quoi il nous reste une demie, c'est cela, je tiens mon endroit, et si je me trompe d'un pied, dites que je suis un ignare.

L'architecte prononça ces paroles avec une assurance qui glaça de terreur le citoyen Théodore.

Santerre regardait le plan avec une sorte de respect, on voyait qu'il admirait d'autant plus qu'il ne comprenait rien.

— Suivez bien ce que je vais dire.

— Où cela ? demanda Santerre.

— Sur cette carte que j'ai dressée, pardieu ! Y êtes-vous? à treize pieds du mur, une dalle mobile, je l'ai marquée A. La voyez-vous ?

— Certainement, je vois un A, dit Santerre, est-ce que tu crois que je ne sais pas lire ?

— Sous cette dalle est un escalier, continua l'architecte, voyez, je l'ai marqué B.

— B, répéta Santerre, je vois le B, mais je ne vois pas l'escalier.

Et le général se mit à rire bruyamment de sa facétie.

— Une fois la dalle levée, une fois le pied sur la dernière marche, reprit l'architecte, comptez cinquante pas de trois pieds et regardez en l'air, vous vous trouverez juste au greffe où ce souterrain aboutit en passant sous le cachot de la reine.

— De la veuve Capet, tu veux dire, citoyen Giraud, riposta Santerre en fronçant le sourcil.

— Eh ! oui, de la veuve Capet.

— C'est que tu avais dit de la reine.

— Vieille habitude.

— Et vous dites donc qu'on se trouvera sous le greffe? demanda Richard.

— Non seulement sous le greffe, mais encore je vous dirai dans quelle partie du greffe on se trouvera : sous le poêle.

—Tiens, c'est curieux, dit Grrcchus ; en effet, chaque fois que je laisse tomber une bûche en cet endroit-là, la pierre résonne.

— En vérité, si nous trouvons ce que tu dis là, citoyen architecte, j'avouerai que la géométrie est une belle chose.

— Eh bien! avoue, citoyen Santerre, car je vais te conduire à l'endroit désigné par la lettre A.

Le citoyen Théodore s'enfonçait les ongles dans la chair.

— Quand j'aurai vu, quand j'aurai vu, dit Santerre ; je suis comme saint Thomas, moi.

— Ah ! tu as dit saint Thomas!

— Ah ! ma foi oui, comme tu as dit la reine, par habitude ; mais on ne m'accusera pas de conspirer pour saint Thomas.

— Ni moi pour la reine.

Et, sur cette réponse, l'architecte prit délicatement son compas, compta les toises, et une fois arrêté, après qu'il parut avoir bien calculé toutes ses distances, il frappa sur une dalle.

Cette dalle était précisément la même qu'avait frappée le citoyen Théodore dans ses furieuses colères.

— C'est ici, citoyen général, dit l'architecte.

— Tu crois, citoyen Giraud?

Le patriote de l'échoppe s'oublia jusqu'à frapper violemment sa cuisse de son poing fermé, en poussant un sourd rugissement.

— J'en suis sûr, reprit Giraud ; et votre expertise, combinée avec mon rapport, prouvera à la Convention que je ne me trompais pas. Oui, citoyen général, continua l'architecte avec emphase ; cette dalle ouvre sur un souterrain qui aboutit au greffe en passant sous le cachot de la veuve Capet. Levons cette dalle, descendez dans le souterrain avec moi, et je vous prouverai que deux hommes, qu'un seul même, pouvait en une nuit l'enlever, sans que personne s'en doutât.

Un murmure de frayeur et d'admiration, arraché par les paroles de l'architecte, parcourut tout le groupe, et vint mourir à l'oreille du citoyen Théodore, qui semblait changé en statue.

— Voilà le danger que nous courions, reprit Giraud. Eh bien ! maintenant, avec une grille que je place dans le couloir souterrain, et qui le coupe par la moitié, avant qu'il n'arrive au cachot de la veuve Capet, je sauve la patrie.

— Oh ! fit Santerre ; citoyen Giraud, tu as eu là une idée sublime.

— Que l'enfer te confonde, triple sot ! grommela le patriote, avec un redoublement de fureur.

— Maintenant, lève la dalle, dit l'architecte au citoyen Gracchus, qui, outre sa lanterne, portait encore une pince.

Le citoyen Gracchus se mit à l'œuvre, et au bout d'un instant la dalle fut levée.

Alors le souterrain apparut béant, avec l'escalier qui se perdait dans ses profondeurs, et une bouffée d'air moisi s'en échappa épaisse comme une vapeur.

— Encore une tentative avortée ! murmura le citoyen Théodore. Oh ! le ciel ne veut donc pas qu'elle en échappe, et sa cause est donc une cause maudite !

ALEXANDRE DUMAS.

(*La suite à demain.*)

Ce n'est donc pas au point de vue des principes que nous recommandons le livre de M. Bastiat : nous ne le recommandons que comme un compte-rendu fidèle de l'état actuel des idées et des partis d'outre-Manche.

L'aristocratie territoriale et privilégiée représente le principe du monopole faux ; la *ligue* des marchands et industriels, celui de la liberté mercantile anarchique.

Ces deux partis ont engagé en Angleterre une lutte gigantesque. L'un combat au nom de l'ordre, l'autre au nom de la liberté. Au fond, ce n'est qu'une lutte de caste à caste, de féodalité territoriale à féodalité industrielle. Ces deux éléments sont destinés à s'aimer et à s'entendre, voire même à se constituer en féodalité composée pour spolier plus facilement la masse des travailleurs agricoles et manufacturiers.

En attendant, ils se font une guerre acharnée et le peuple s'éclaire de toute la lumière qu'ils jettent respectivement sur les turpitudes et les injustices de l'un et de l'autre camp.

Quelques citations feront connaître à nos lecteurs la nature de cette lutte, et l'esprit du compte-rendu qu'en fait M. Bastiat.

Il faut rendre justice à l'oligarchie anglaise (la féodalité territoriale). Elle a déployé, dans sa double politique de spoliation intérieure et extérieure, une habileté merveilleuse. Deux mots, qui impliquent deux préjugés, lui ont suffi pour y associer les classes mêmes qui en supportent tout le fardeau : elle a donné au monopole le nom de *protection*, et aux colonies celui de *débouchés*.

L'existence de l'oligarchie britannique, ou du moins sa prépondérance législative, n'est pas seulement une plaie pour l'Angleterre, c'est encore un danger permanent pour l'Europe.

Et s'il en est ainsi, comment est-il possible que la France ne prête aucune attention à cette lutte gigantesque que se livrent sous ses yeux l'esprit de la civilisation et l'esprit de la féodalité ? Comment est-il possible qu'elle ne sache pas même les noms de ces hommes dignes de toutes les bénédictions de l'humanité, les Cobden, les Bright, les Moore, les Villiers, les Thompson, les Fox, les Wilson et mille autres qui ont osé engager le combat, qui le soutiennent avec un talent, un courage, un dévouement, une énergie admirables ? C'est une pure question de liberté commerciale, dit-on ; et ne voit-on pas que la liberté du commerce doit ravir à l'oligarchie et les ressources de la spoliation intérieure, les monopoles ; et les ressources de la spoliation extérieure, les colonies, puisque monopoles et colonies sont tellement incompatibles avec la liberté des échanges, qu'ils ne sont autre chose que la limite arbitraire de cette liberté?.........

Ne serait-ce pas, au premier coup d'œil, une chose bien surprenante que la misère, le dénuement, la privation des produits eussent pour cause... quoi ? Précisément la surabondance des produits. N'est-il pas singulier qu'on vienne nous dire que si les hommes n'ont pas suffisamment de quoi se nourrir, c'est qu'il y a trop d'aliments dans le monde ? que s'ils n'ont pas de quoi se vêtir, c'est que les machines jettent trop de vêtements sur le marché (1) ? Assurément, le paupérisme en Angleterre est un fait incontestable ; l'inégalité des richesses y est frappante. Mais pourquoi aller chercher à ces phénomènes une cause si bizarre, quand ils s'expliquent [illegible] spoliation systématique des travailleurs [illegible]

C'est ici [illegible] économique de la Grande-Bretagne, tel qu'il [illegible] qui ont [illegible] les réformes partielles, [illegible] compensées, dont, depuis 1842, le parlement est saisi par le cabinet actuel.

La première chose qui frappe dans la législation [illegible] de nos voisins, et qui est faite pour étonner les propriétaires du continent, c'est l'absence presque totale d'*impôt foncier* dans un pays grevé d'une si lourde dette et d'une si vaste administration.

En 1706 (époque de l'union, sous la reine Anne), l'impôt foncier entrait dans le revenu public pour

	liv. st.	1 997 379
L'accise pour		1 792 763
La douane pour		1 549 351

En 1841, sous la reine Victoria :

Part contributive de l'impôt foncier (landtax),	2 037 627
Part contributive de l'accise,	12 858 014
Part contributive de la douane,	19 485 217

Ainsi l'impôt direct est resté le même pendant que les impôts de consommation ont décuplé.

Et il faut considérer que, dans ce laps de temps, la rente des terres ou le revenu du propriétaire a augmenté dans la proportion de 1 à 7, en sorte que le même domaine qui, sous la reine Anne, acquittait 20 pour 100 de contributions sur le revenu, ne paie pas aujourd'hui 3 pour 100.

On remarquera aussi que l'impôt foncier n'entre que pour un vingt-cinquième dans le revenu public (2 millions sur 50 dont se composent les recettes [illegible]. En France, et dans toute l'Europe continentale, il en constitue la portion la plus considérable, si l'on ajoute la taxe annuelle les droits perçus [illegible] des mutations et transmissions, droits dont, de l'autre côté de la Manche, la propriété immobilière est affranchie, quoique la propriété personnelle et industrielle y soit rigoureusement assujettie.

La même partialité se montre dans les taxes indirectes. Comme elles sont uniformes au lieu d'être graduées selon les qualités des objets qu'elles frappent, il s'en suit qu'elles pèsent incomparablement plus sur les classes pauvres que sur les classes opulentes.

Ainsi le thé Pekoe vaut 4 shellings et le Bohea 9 deniers ; le droit étant [illegible] les taxes indirectes pèsent beaucoup moins sur les objets de qualités supérieures à l'usage des riches, que sur les mêmes objets de basses qualités à l'usage du peuple.

5° Au moyen de la loi-céréale, les mêmes branches aînées prélèvent sur la nourriture du peuple un impôt que les meilleures autorités fixent à *un millard* de francs.

6° Le système colonial, poursuivi sur une très grande échelle, nécessite de lourds impôts, et ces impôts, payés presque en totalité par les classes laborieuses, sont, presque en totalité aussi, le patrimoine des branches cadettes des classes oisives.

7° Les taxes locales, comme les dîmes (*tithes*), arrivent aussi à ces branches cadettes par l'intermédiaire de l'église établie.

8° Si le système colonial exige un grand développement de forces, le maintien de ces forces a besoin, à son tour, du régime colonial, et ce régime entraîne celui des monopoles. On a vu que sur trois articles seulement, ils occasionnent au peuple anglais une perte sèche de 124 millions.

J'ai cru devoir donner quelque étendue à l'exposé de ces faits, parce qu'ils me paraissent de nature à dissiper bien des erreurs, bien des préjugés, bien d'aveugles préventions. Combien de solutions aussi évidentes qu'inattendues n'offrent-ils pas aux économistes, ainsi qu'aux hommes politiques ?......

Ensuite, pour peu qu'on ait embrassé dans son ensemble la situation de la Grande-Bretagne telle que nous venons de la montrer, et l'esprit féodal qui domine ses institutions économiques, on sera convaincu que la réforme financière et douanière qui s'accomplit dans ce pays est une question européenne, humanitaire, aussi bien qu'une question anglaise. Il ne s'agit pas seulement d'un changement dans la distribution de la richesse au sein du Royaume-Uni, mais encore d'une transformation profonde de l'action qu'il exerce au dehors. Avec les injustes privilèges de l'aristocratie britannique tombent évidemment, et la politique qu'on a tant reprochée à l'Angleterre, et son système colonial, et ses usurpations, et ses armées, et sa marine, et sa diplomatie, en ce qu'elles ont d'oppressif et de dangereux pour l'humanité.

Tel est le glorieux triomphe auquel aspire la LIGUE lorsqu'elle réclame « l'abolition totale, immédiate et sans condition de tous les monopoles, » de tous les droits protecteurs quelconques en faveur de l'agriculture, » des manufactures, du commerce et de la navigation, en un mot la liberté absolue des échanges (1). »

Je ne dirai que peu de choses ici de cette puissante association. L'esprit qui l'anime, ses commencements, ses progrès, ses travaux, ses luttes, ses revers, ses succès, ses vues, ses moyens d'action, tout cela se manifestera, plein d'action et de vie, dans la suite de cet ouvrage. Je n'ai pas besoin de décrire minutieusement ce grand corps, puisque je l'expose respirant et agissant devant le public français, aux yeux de qui, par un miracle incompréhensible d'habileté, la presse subventionnée du monopole l'a si long-temps tenu caché.

Au milieu de la détresse que ne pouvait manquer d'appesantir sur les classes laborieuses le régime que nous venons de décrire, sept hommes se réunirent à Manchester au mois d'octobre 1838, et avec cette virile détermination qui caractérise la race anglo-saxonne, ils résolurent de renverser tous les monopoles par les voies légales, et d'accomplir sans troubles, sans effusion de sang, par la seule puissance de l'opinion, une révolution aussi profonde, plus profonde peut-être que celle qu'ont opérée nos pères en 1789.

Certes, il fallait un courage peu ordinaire pour affronter une telle entreprise. Les adversaires qu'il s'agissait de combattre avaient pour eux la richesse, l'influence, la législature, l'Eglise, l'Etat, le trésor public, les terres, les places, les monopoles, et ils étaient en outre entourés d'un respect et d'une vénération traditionnelles.

Et où trouver un point d'appui contre un ensemble de forces si imposant ? Dans les classes industrieuses ? hélas ! en Angleterre comme en France, chaque industrie croit son existence attachée à quelque lambeau de monopole. La protection s'est insensiblement étendue à tout. Comment faire préférer des intérêts éloignés et, en apparence, incertains à des intérêts immédiats et positifs ? Comment dissiper tant de préjugés, tant de sophismes que le temps et l'égoïsme ont si profondément incrusté dans les esprits ? Et à supposer qu'on parvienne à éclairer l'opinion dans tous les rangs et dans toutes les classes, tâche déjà bien lourde, comment lui donner assez d'énergie, de persévérance et d'action combinée pour la rendre, par les élections, maîtresse de la législature ?

L'aspect de ces difficultés n'effraya pas les fondateurs de la ligue. Après les avoir regardées en face et mesurées, ils se crurent de force à les vaincre. *L'agitation* fut décidée.

Manchester fut le berceau de ce grand mouvement. Il était naturel qu'il naquît dans le nord de l'Angleterre, parmi les populations manufacturières, comme il est naturel qu'il naisse un jour au sein des populations agricoles du midi de la France. En effet, les industries qui dans les deux pays offrent des moyens d'échanges sont celles qui souffrent le plus immédiatement de leur interdiction, et il est évident que s'ils étaient libres, les Anglais nous enverraient du fer, de la houille, des machines, des étoffes, en un mot, des produits de leurs mines et de leurs fabriques, que nous leur paierions en grains, soies, vins, huiles, fruits, c'est-à-dire en produits de notre agriculture.

Cela explique jusqu'à un certain point le titre bizarre en apparence que prit l'association : ANTI-CORN-LEAGUE (2). Cette dénomination restreinte n'ayant pas peu contribué sans doute à détourner l'attention de l'Europe sur la portée de l'*agitation*, nous croyons indispensable de [illegible] sociale en Angleterre. Puis il dit :

A l'aspect de cette révolution qui, je ne dirai pas, se prépare, mais s'accomplit dans un pays voisin, dont les destinées, on n'en disconviendra pas, intéressent le monde entier ; à l'aspect des symptômes évidents de ce travail humanitaire, symptômes qui se révèlent jusque dans les régions diplomatiques et parlementaires par les réformes successives arrachées à l'aristocratie depuis quatre ans, à l'aspect de cette *agitation* puissante, bien autrement puissante que l'agitation irlandaise, et bien autrement importante par ses résultats, puisqu'elle tend, entre autres choses, à modifier les relations des peuples entre eux, à changer les conditions de leur existence industrielle, et à substituer dans leurs rapports le principe de la fraternité à celui de l'antagonisme ; on ne peut s'étonner assez du silence profond, universel et systématique que la presse française semble s'être imposé. De tous les phénomènes sociaux qu'il m'a été donné d'observer, ce silence, et surtout son succès, est certainement celui qui me jette dans le plus profond étonnement. Qu'un petit prince d'Allemagne, à force de vigilance, fût parvenu, pendant quelques mois, à empêcher le bruit de la révolution française de retentir dans ses domaines, on pourrait, à la rigueur, le comprendre. Mais qu'au sein d'une grande nation qui se vante de posséder la liberté de la presse et de la tribune, les journaux aient réussi à soustraire à la connaissance du public, pendant sept années consécutives, le plus grand mouvement social des temps modernes, et des faits qui, indépendamment de leur portée humanitaire, devaient exercer et exercent déjà sur notre propre régime industriel une influence irrésistible, c'est là un miracle de stratégie auquel la postérité ne pourra pas croire, et dont il importe de pénétrer le mystère.

Je sais que c'est manquer de prudence, par le temps qui court, que de heurter la presse périodique. Elle dispose arbitrairement de nous tous. Malheur à qui fuit son despotisme, qui veut être absolu ! Malheur à qui excite son courroux, qui est mortel ! Le braver, ce n'est pas courage, c'est folie ; car le courage affronte les chances d'un combat, mais la folie seule provoque un combat sans chances ; et quelle chance peut vous accompagner devant le tribunal de l'opinion publique, alors que, même pour vous défendre, il vous faut emprunter la voix de votre adversaire, alors qu'il peut vous écraser à son choix par sa parole ou son silence ? — N'importe ! les choses en sont venues au point qu'un acte d'indépendance peut déterminer, dans le journalisme même, une réaction favorable. Dans l'ordre physique, l'excès du mal entraîne la destruction ; mais, dans le domaine impérissable de la pensée, il ne peut amener qu'un retour au bien. Qu'importe le sort du téméraire qui aura *attaché le grelot* ? Je crois sincèrement que le journalisme trompe le public ; je crois sincèrement en savoir la cause, et advienne que pourra : ma conscience me dit que je ne dois pas me taire.

Dans un pays où ne règne pas l'esprit d'association, où les hommes n'ont ni la faculté, ni l'habitude, ni peut-être le désir de s'assembler pour discuter au grand jour leurs communs intérêts, les journaux, quoi qu'on en puisse dire, ne sont pas les organes, mais les promoteurs de l'opinion publique. Il n'y a que deux choses en France, des individualités isolées, sans relations, sans connexion entre elles, et une grande voix, la presse, qui retentit incessamment à leurs oreilles [illegible] personnification de la critique, mais ne peut être critiquée [illegible] l'opinion lui [illegible] de fait règle, [illegible] l'opinion. En Angleterre, [illegible] les [illegible] porteurs, les véhicules d'idées, [illegible] ents, de [illegible] borent dans les meetings de Conciliation-Hall, de Covent-Garden et d'Exeter-Hall. Mais ici où ils dirigent l'esprit public, la seule chance qui nous reste de voir à la longue l'erreur succomber et la vérité triompher, c'est la contradiction qui existe entre les journaux eux-mêmes et le contrôle réciproque qu'ils exercent les uns sur les autres.

On conçoit donc que s'il était une question entre toutes, que les journaux de tous les partis eussent intérêt à représenter sous un faux jour, ou même à couvrir de silence ; on conçoit, dis-je, que, dans l'état actuel de nos mœurs et de nos moyens d'investigation, ils pourraient, sans trop de témérité, entreprendre d'égarer complètement l'opinion publique sur cette question spéciale. Qu'aurez-vous à opposer à cette ligue nouvelle ? Arrivez-vous de Londres ? Voulez-vous raconter ce que vous avez vu et entendu ? Les journaux vous fermeront leurs colonnes. Prendrez-vous le parti de faire un livre ? Ils le décrieront, ou, qui pis est, ils le laisseront mourir de sa belle mort, et vous aurez la consolation de le voir un beau jour,

. . . . Chez l'épicier,
Roulé dans la boutique en cornet de papier.

Parlerez-vous à la tribune ? Votre discours sera tronqué, défiguré ou passé sous silence.

Voilà précisément ce qui est arrivé dans la question qui nous occupe.......

Nous terminons en disant que le livre de M. Bastiat est parfait comme compte-rendu de la ligue, quoique défectueux sous le rapport des principes économiques.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 15 DÉCEMBRE 1845.

Le *Journal des Débats* exprime l'opinion des divers organes de la presse anglaise sur la retraite du ministère. Le *Morning-Herald* et le *Standard*, feuilles ministérielles, reconnaissent que Robert Peel en était arrivé à vouloir proposer l'abolition de la loi sur les grains, mais en assurant des compensations au parti agricole, sans dire d'ailleurs quelles eussent été ces compensations. Le *Morning-Post*, organe principal du parti agricole, exprime sa joie de la chute du ministère en accablant Robert Peel des plus violentes et des plus grossières invectives ; le *Times* réclame l'adjonction de l'élément populaire dans la nouvelle combinaison ministérielle, il ne veut pas que les whigs, qui ne sont venus qu'à la veille

---

(1) Personne, que nous sachions, n'a jamais employé une semblable formule. (N. de la R.)

(1) Résolution du conseil de la Ligue, mai 1842.

(2) Association contre la loi-céréale.

[illegible] est en effet pour lui un acte libérateur.

Le *Constitutionnel* pense que Robert Peel a lui-même engagé la reine à appeler lord John Russell, et qu'il ne résultera de cette crise qu'un compromis entre les whigs et les tories modérés.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. J. P. à Indret. — Voyez la petite corr. du 11 décembre, les dernières lignes sont pour vous. Réitérez donc vos propositions au lieu de les rappeler.

M. M. à Dijon. — Nous avons à votre disposition les numéros 301 à 305, série 207; 266 à 270, série 214; 396 et 399, série 171.

M. O. à Rodez. — Pour vous, 286 à 290, série 206; 171 à 175, série 206.

M. L. Gr. en voyage. — D. de Tours demande si vous avez reçu une lettre de Toulouse sous le couvert de M. B. de Bordeaux. Il vous écrira à Bayonne. — Pas de mieux.

M. A. V. à Brest. — M. D. à Tours demande accusé de réception de sa dernière.

M. C. à Dijon. — Pour M. C. le numéro 345, série 355. — Nous réitérons notre réponse : C'est le prix du catalogue qui fait foi. Le prix de 5 fr. ne peut exister sur le livre que par suite de la disparition d'une collette. Que M. L. soit bien averti pour l'avenir.

M. X. à Limoges. — Allez à la poste.

M. C. à Issoudun. — Reçu. Vos désirs seront remplis.

M. V. B. à Abbeville. — Reçu. Merci.

HALLE DE PARIS.

12 déc.			13 déc.		
Arrivages	9608 q.	98 k.	Arrivages	4780 q.	56 k.
Ventes	9331	47	Ventes	4379	01
Restant	20000	20	Restant	25630	21
Cours moyen	42,82		Cours moyen	41,78	
Cours-taxe	41,79		Cours-taxe	41,78	

Cote administrative.

Gruaux	9 q.	43 k.	54,90	à	57,90	Gruaux	7 q.	83 k.	50,93	à	54,80
1re	4710	«	42,65	à	45,26	1re	508	29	42,00	à	45,23
2e	3634	67	37,60	à	41,40	2	839	95	38,50	à	41,48
3e	48	84	00,00	à	33,10	3e	75	36	34,40	à	36,98
4e	1	57	00,00	à	27,35	4	«	«	00,00	à	00,00
A liv.	1649	65				A liv.	2702	71			

Marchés.

Marché de Sceaux, 15 déc. — Il a été amené 871 bœufs, sur lesquels 793 ont été vendus 1,12-1,02-0,86. — 283 vaches amenées, dont 273 vendues 1,06-0,92-0,78. — Veaux amenés 430, vendus 421 à 1,52-1,34-1,16. — 11094 moutons ont été amenés, sur lesquels 10681 ont été vendus, 1,32-1,12-0,92.

Marché de la Vallée du 15 décembre. — Alouettes (la pièce) 0,10 à 0,14. — Agneaux (la pièce) 0,26 à 29. — Bécasses 1,50 à 3,00. — Bécassines 0,00 à 0,00. — Cailles, 0,00 à 0,00. — Canards Barboteurs, 1,00 à 1,50. — Canetons de Rouen, 2,00 à 2,50. — Canards sauvages, 0,00 à 0,00. — Chapons gras, 2,25 à 5,35. — Chevreaux ou cabris 00,00. — Chevreuils 00,00 à 35,00. — Cochons de lait, 0,00 à 0,00. — Dindes gras, 6,50 à 7,00; comm., 2,00 à 5,00. — Faisans, 2,25 à 7,00. — Lapins ou lapereaux 1,00 à 2,00. — Lièvres ou Levreaux, 1,25 à 4,00. — Moutons pré-salé 00 à 00. — Oies comm. 3,00 à

Au comptant.	1er C.	Der C.	DIFce.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFce
O. de la Ville...	1380 ««	« ««	« ««	5 0/0 Bge 1840.	99 3/4	« ««	B. « 1/4
B. de France....	3325 ««	« ««	« ««	— Portugais..	« ««	« ««	
C. Gou. 1000....	1135 ««	« ««	« ««	Esp. D active.	« ««	« ««	
C. Gan. 1000....	1130 ««	« ««	« ««	5 0/0 Naples.	101 ««	« ««	B. « 50
C. hypot.......	833 ««	« ««	B. 15 ««	— Romain..	100 ««	« ««	
Canaux.......	« ««	« ««	« ««	Obl. Piémont.	1230 ««	« ««	

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	DIFce.		DIFce
St-Germ......	« ««	« ««	« ««	Au 15, 926	
V. r. d......	« ««	440 ««	B. 10 ««	— 440, 433	B. 15
— r. g.......	« ««	297 50	« ««	— 290	B. 7 50
Orléans.....	1143 50	1141 50	B. 7 50	— 1135, 1147 50, 1147 50	
Strasb	230 ««	228 75	B. 6 75	— 230, 228, 230	
Rouen........	925 ««	920 ««	B. 15 ««	— 915, 915, 923	B. 5
Havre........	« ««	« ««	« ««	— 760	
Marseille....	645 ««	« ««	« ««	— 640, 630 [?]	B. 7 50
Vierzon......	« ««	« ««	« ««	— 630, 625, 630	
Nord.........	687 50	660 ««	B. 7 50	— 680, 692 50	B. 2 50
Bordeaux.....	595 ««	600 ««	« ««	— 592 50, 585	B. 15
Boulogne.....	500 ««	« ««	« ««	— 497 50	B. 2 50
Montereau....	« ««	« ««	« ««	—	
Fampoux......	« ««	« ««	« ««	—	
Dieppe........	« ««	« ««	« ««	— 475, 483	

LONDRES, 12 déc.		PARIS, 15 décembre. PRIMES.	COULISSE.
Consol.	94 1/4	3 0/0 F. c. 81 30 d. un, 81 50 30 d. 50.	Av. 80 80
Esp. act.	27 1/2	F. p.	Ap. 81 12 1/2
Portug.	57 1/2	5 0/0 F. c. 117 90, 118 d. 50.	B. du 1rés
Mexic.	32 3/4	F. p. 118 70 d. 50	
Brésil.			
3 0/0 hol.			F. c. F. p.
2 1/2 d.	59 1/4		3 0/0 20 12
Rouen.	35 37	Nord, au 12, 715, 725 d. 20.	5 0/0 10
Orléans.	44, 46	755, 725 d. 10 au 31.	

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 103,50 à 00,00; courant du mois, 105,50 à 107,00; 4 premiers 1846, 108,50 à 109,00; 4 mois d'été, 100,00 à 00,00; 4 derniers, 98,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 102,00 à 102,50. — Œillette rousse, 86,50 — Lin, 86,50 à 00,00. — Cameline, 88,00. — Chanvre, 87,00. — Voitures, 5,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 114,00 à 00,00; 4 premiers mois, 116,00 à 00,00; 4 mois d'été, 117,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 87,00 à 00,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 16 décembre.

7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Oreste. Homme de bien.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Dame blanche. Amazone.
7 h. 1/2 ITALIENS. — (1re) Gemma di Vergi.
7 h. 1/2 ODÉON. — Vénitienne. Heureusement. Marton.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Riche d'amour. Robinson. Intimes. Le Mari.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Troisième Larron. Une Nuit. 2 Compagnons.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Jeanne. La Maîtresse. Sans nom. Michel.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — (1re) Une Femme laide.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Marie Jeanne.
7 h. 1/2 AMBIGU. — Les Mousquetaires.
6 h. 1/2 GAITÉ. — L'Expiation. La Citerne.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. 1/2 COMTE. — Jocrisse. Turban. Mon habit. Homœopathie. Danse.
6 h. 1/2 FOLIES. — Les Enfants. Plus heureux. (1re) La Fille à Nicolas.
PANORAMA. (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et compagnie, rue du Croissant, 16.

l'armée de terre, ou à seul que l'armée navale a besoin de subir une transformation semblable, et les projets de réorganisation n'ont point manqué. Plusieurs de ces projets sont successivement devenus des lois et ont été mis en essai sur la flotte française. Aucun d'eux n'a produit une amélioration sensible dans le service, et nous croyons inutile d'en faire ici l'analyse. La marine, en effet, n'en est pas moins restée un corps sans unité militaire, sans unité administrative stable, sans organisation rationnelle en un mot. « On voit bien, dit le proverbe, que le génie de Napoléon n'a pas passé par là. »

Aujourd'hui encore on trouve autant de genres de services que de bâtiments : tel homme, très bon, très utile à bord d'un vaisseau, se trouve dépaysé si on le transborde sur un autre, et ne sait comment s'y prendre pour remplir convenablement ses fonctions. Il a besoin d'y recommencer son apprentissage, de se mettre au courant du genre de service de son nouveau bâtiment. Ce fait s'observe journellement, même entre bâtiments appartenant à la même escadre. Aussi, est-il admis qu'il faut une année et plus pour former, avec des hommes déjà marins, l'équipage d'un vaisseau, pour lui donner de l'homogénéité et en obtenir des mouvements réguliers d'ensemble ; par suite, il faut deux années pour avoir une escadre évoluant passablement. Il en dérive, comme conséquence directe, la nécessité de conserver armés un certain nombre de vaisseaux, qu'on en ait ou non besoin dans le moment, si l'on ne veut, à l'occasion, se trouver pris au dépourvu, et un surcroît pour l'Etat de dépenses inutiles, quoique forcées. Le manque d'organisation est tel que, si l'on prend une escadre de 12 vaisseaux, ayant, chacun en particulier, un bon équipage, bien exercé, et qu'on brise ces équipages en les congédiant un mois seulement pour les rappeler ensuite au service, il faut une année encore pour habituer chaque équipage à manœuvrer avec précision, et deux années pour avoir une escadre instruite aux évolutions et capable de combattre régulièrement dans les diverses circonstances de mer.

En ceci nous ne craignons point d'être contredits. On peut nous reprocher de calculer un temps trop limité ; personne ne dira que nous en demandons un trop long ; que de manœuvres encore resteront à peine ébauchées : celles concernant les compagnies de débarquement, par exemple, les descentes à terre, etc., etc.

Eh bien ! qui pourrait être satisfait de résultats aussi déplorables? N'est-il pas clair, *à priori*, que semblable organisation est une négation de tout ordre, plutôt qu'une organisation? Tous le sentent suffisamment, mais les divers systèmes essayés ont donné de si pitoyables résultats, que l'on s'en tient à ce qui existe, crainte de tomber de mal en pis. L'habitude de voir marcher à pas de tortue l'instruction des équipages a fait conclure qu'il faut des années pour former un homme de mer. Cet état, a-t-on dit, est un état contre nature ; il n'est pas étonnant qu'il faille un temps très long pour y habituer les hommes. Cette opinion est tellement générale, qu'on traite de visionnaire qui ose protester contre ce prétendu axiome. Rien n'est moins vrai, cependant. La lenteur de l'instruction des hommes de mer démontre bien que les moyens employés sont mauvais ; mais cette lenteur ne démontre rien de plus, et nous avons la confiance que, à la fin de cet exposé, chacun en sera à peu près convaincu.

Nous possédons enfin un projet *neuf*, clair, précis, facile à saisir ; un projet d'organisation véritable qui va transformer entièrement la marine et lui donner une nouvelle vie ; nous avons un elles sont susceptibles.

Voici quelques-unes des résultats que M. Tabuteau, lieutenant de vaisseau, l'auteur du projet, se propose d'atteindre, et que, pour notre compte, nous avons la confiance de voir se réaliser promptement :

1° Rôle unique pour tous les bâtiments de la flotte, vaisseaux, frégates, corvettes, vapeurs ;

2° Possibilité, en montant pour la première fois à bord d'un bâtiment, d'y faire à tous les postes l'appel de l'équipage, sans le secours de rôles écrits ou autres papiers ;

3° Un vaisseau en commission (2) étant donné, si l'on complète l'équipage avec des hommes non exercés, il pourra sous peu de jours prendre la mer et combattre avec autant de chances de succès qu'il le ferait aujourd'hui après une année d'armement ; d'où la possibilité de faire entrer, en cas d'urgence, l'infanterie de marine pour un tiers dans la composition des équipages, sans qu'il en résulte de désavantage marqué ;

4° Deux mois suffiront pour former et instruire l'équipage d'un vaisseau descendant des chantiers, et pour le rendre apte à prendre la mer et combattre ;

5° Dans quelques semaines, des hommes n'ayant jamais navigué sur les bâtiments de l'État seront suffisamment instruits pour exécuter toutes les manœuvres à bord d'un vaisseau à trois ponts ;

6° Quelques heures suffiront pour réorganiser les équipages après un combat, ces vaisseaux eussent-ils 2 et 300 hommes à remplacer ;

7° L'organisation proposée peut être mise en essai sans rien déranger au cours du service, et sans changer aucun règlement ; il peut être essayé partiellement et n'être adopté qu'après vérification des résultats promis.

Ces résultats sont d'une importance telle, et si désirables pour la marine française, que nous supplions nos lecteurs de nous prêter toute leur attention et de suspendre tout jugement jusqu'à ce qu'ils aient pu prendre connaissance du système entier et des moyens proposés pour atteindre le but.

S'élevant à des considérations générales, M. Tabuteau est arrivé à ce principe élémentaire que tout bâtiment présente toujours 8 côtés ou moitiés de vergues majeures à manœuvrer, quelle que soit d'ailleurs la grandeur du bâtiment. (Le mât d'artimon faisant exception). Or, puisqu'il y a 8 fonctions séparées à remplir, il faut 8 groupes différents, un pour chaque fonction ; et il n'en faut régulièrement que 8, si l'on veut éviter la confusion. Il suffira que ces groupes soient plus ou moins nombreux, selon qu'il s'agira d'un vaisseau, d'une frégate, d'un brick.

La base constitutive du système proposé est donc une *compagnie* divisée en 8 *groupes* ou *pièces* (3), formant la *bordée* (4) minimum pour manœuvrer un bâtiment. La réunion de deux compagnies, ou de 16 *pièces*, formera l'équipage entier du bâtiment de plus

(1) On entend par *rôle* le système distributif d'après lequel les fonctions sont réparties aux hommes composant l'équipage d'un bâtiment. Le rôle de combat est le *rôle* principal, celui qui sert de base à tous les autres.

(2) On appelle vaisseau en commission celui qui n'est monté que par une partie de son équipage.

(3) Ces deux mots sont synonymes pour M. Tabuteau.

(4) On appelle *bordée* la moitié de l'équipage d'un bâtiment.

Les 16 nouvelles pièces qui entrent en plus dans la composition des équipages, à mesure que les bâtiments deviennent de dimensions plus fortes, ont les mêmes postes que les 16 premières. Ainsi, par exemple, s'agit-il de serrer les voiles, au fond du petit hunier tribord,

La corvette emploiera le 1er groupe ;
Le frégate emploiera les 1er et 17e groupes ;
Le vaisseau à deux ponts emploiera les 1er-17e-33e groupes ;
Le vaisseau à trois ponts emploiera les 1er-17e-33e-49e groupes.

Avec cette admirable disposition, les 16 groupes du petit bâtiment, peuvent passer sur un trois-ponts, sans que leurs numéros, et leurs fonctions changent en quoi que ce soit ; il n'y aura de différence pour eux que dans le nombre composant le groupe total, quatre fois plus considérable à bord du trois-ponts qu'il ne l'était sur la corvette.

Si demain la guerre était déclarée à la France, presque tous les petits bâtiments seraient désarmés et leurs équipages versés sur les vaisseaux et frégates descendant des chantiers. Eh bien ! grâce au manque d'organisation, à la mauvaise organisation ! si l'on veut, ces équipages seraient fractionnés, jetés partie sur tel bâtiment, partie sur tel autre ; pas un homme sur cent ne conserverait le même numéro, les mêmes fonctions ; et il faudrait un temps infini pour organiser chaque nouvel équipage, pour lui donner de l'homogénéité (ce mot peut paraître bizarre, et il n'est que juste). Supposez, au contraire, la nouvelle organisation adoptée, et tout marche avec ordre, avec mesure et régularité. Au bout de huit jours les équipages des corvettes, transportés en masse sur les vaisseaux et frégates, y sont casés et aussi habitués au service que s'ils y avaient toujours été. Et on le conçoit aisément : leur numéro d'ordre, leurs fonctions, leurs postes y sont absolument les mêmes qu'à bord du petit bâtiment. Aujourd'hui c'est exactement le contraire ; on doit donc arriver par le nouveau système à des résultats opposés au désordre, à la confusion, aux embarras de tous les genres, au chaos, en un mot, qui caractérisent le système actuel.

Dans un prochain article nous aborderons l'examen spécial de chacune des propositions ci-dessus énoncées.

Réforme électorale.

Le *Siècle* a publié hier son programme de réforme. C'est le projet même qui fut élaboré, en 1837, sous les auspices de M. Odilon-Barrot, par l'opposition de gauche. Nous allons résumer les principales dispositions de ce projet.

Le Comité, après avoir reconnu l'opportunité d'une réforme électorale, condamnait comme insuffisant et vicieux le système en vigueur, réservant cependant sa pleine approbation au principe de la représentation directe consacrée par la loi de 1831. Le comité proposait les modifications suivantes :

1° Adjonction des capacités. La capacité électorale étendue à la 2e liste du jury, aux officiers de la garde nationale, aux membres des conseils municipaux des chefs-lieux de canton et des villes de 2 000 âmes, enfin aux prud'hommes.

2° Le minimum des collèges électoraux porté de 150 à 600. — Le comité pensait que les collèges seraient ainsi « assez nombreux pour constituer de véritables réunions politiques, où domineront

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
MERCREDI 17 DÉCEMBRE 1845.

QUATRIÈME NUMÉRO DE QUINZAINE.

Nous rappelons à nos lecteurs que notre numéro de quinzaine, spécialement rédigé en vue des classes laborieuses, paraît double, c'est-à-dire avec un supplément complet, de deux dimanches l'un. — C'est donc, par an, 26 numéros spéciaux de la *Démocratie pacifique*, que l'on peut recevoir séparément, moyennant 6 fr. par an, et 3 fr. pour 6 mois.

Les résultats obtenus jusqu'à ce jour nous donnent pleine confiance dans le succès de cette publication, dont le principal but est de faire pénétrer dans toutes les classes les idées d'ordre et de progrès qui doivent amener pacifiquement la transformation sociale, impérieusement exigée par le sort des masses et sincèrement désirée par tous les riches éclairés.

Nous réitérons à nos amis l'invitation pressante de recueillir des abonnements à ce numéro, dont le placement est très facile.

Nous offrons — à titre de prime — à toute personne qui nous fera parvenir à la fois deux abonnements d'un an à notre NUMÉRO DE QUINZAINE (ensemble 12 fr.), le livre de L'ÉMANCIPATION DE LA FEMME, par FLORA TRISTAN.

Pour recevoir la même prime en ne prenant qu'un seul abonnement de quinzaine, il suffit d'ajouter 35 centimes à l'abonnement d'un an, c'est-à-dire de nous adresser 6 fr. 35 c.

Sur chacun des exemplaires ainsi envoyés, la *Souscription pour la tombe de Flora Tristan* percevra 25 c.

Nous continuerons à envoyer aux souscripteurs d'un an qui nous adresseront 6 fr., LE SEPT AVRIL, *banquets commémoratifs de la naissance de Fourier*, que ne recevront pas ceux à qui nous aurons dû envoyer l'*Emancipation de la Femme*.

Nous recommandons spécialement, pour les envois d'argent, l'intermédiaire des Messageries générales, qui se chargent des abonnements sans augmentation de prix.

Chaque numéro de quinzaine, pris au bureau du journal, se vend, quoique double, 25 centimes.

On peut s'en procurer au même prix chez MM. Roanet, libraire, rue Verdelet, 10 ; Vinçard, rue Montmartre, 1 ; Félix Martin, marchand de vin, rue des Juifs, 21, et chez Mme veuve Delavigne, libraire, passage de l'Ancre, rue Saint-Martin.

NOTA. — *On peut encore faire remonter l'abonnement de quinzaine jusqu'au numéro du 2 novembre dernier* (premier numéro de quinzaine).

Les personnes qui s'abonneront, à dater du 1er décembre, au NUMÉRO QUOTIDIEN de la *Démocratie pacifique*, recevront les trois premiers volumes du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE, roman en quatre volumes de M. ALEXANDRE DUMAS, dont nous achevons en ce moment la publication.

L'abonnement au NUMÉRO QUOTIDIEN de la *Démocratie pacifique* comprend le numéro de quinzaine.

LE CHEVALIER DE MAISON-ROUGE.

Episode de 1793 (1).

QUATRIÈME VOLUME.

LE CITOYEN GRACCHUS.

Un instant le groupe des trois hommes resta immobile à l'orifice du souterrain, pendant que le guichetier plongeait dans l'ouverture sa lanterne, qui ne pouvait en éclairer les profondeurs.

L'architecte triomphant dominait ses trois compagnons de toute la hauteur de son génie.

— Eh bien ! dit-il au bout d'un instant.

— Ma foi ! oui, répondit Santerre, voilà bien le souterrain, c'est incontestable. Seulement, reste à savoir où il conduit.

(1) Voyez les numéros du 21 mai au 19 juillet, et du 5 au 16 décembre. — La reproduction de tout ou partie de ce roman est formellement interdite.

— Oui, répéta Richard, reste à savoir cela.

— Eh bien ! descends, citoyen Richard, et tu verras toi-même si j'ai dit la vérité.

— Il y a quelque chose de mieux à faire que d'entrer par là, dit le concierge. Nous allons retourner, avec toi et le général, à la Conciergerie. Là, tu lèveras la dalle du poêle, et nous verrons.

— Très bien ! dit Santerre. Allons !

— Mais prends garde, reprit l'architecte, la dalle demeurée ouverte peut donner ici des idées à quelqu'un.

— Qui diable veux-tu qui vienne ici à cette heure? dit Santerre.

— D'ailleurs, reprit Richard, cette salle est déserte, et, en y laissant Gracchus, cela suffira. Reste ici, citoyen Gracchus, et nous viendrons te rejoindre par l'autre côté du souterrain.

— Soit, dit Gracchus.

— Es-tu armé? demanda Santerre.

— J'ai mon sabre et cette pince, citoyen général.

— A merveille ! fais bonne garde. Dans dix minutes nous sommes à toi.

Et tous trois, après avoir fermé la grille, s'en allèrent par la galerie des Merciers retrouver l'entrée particulière de la Conciergerie.

Le guichetier les avait regardés s'éloigner ; il les avait suivi des yeux tant qu'il avait pu les voir ; il les avait écoutés tant qu'il avait pu les entendre ; puis enfin, tout étant rentré dans le silence et paraissant être rentré dans la solitude, il posa sa lanterne à terre, s'assit les jambes pendantes dans les profondeurs du souterrain et se mit à rêver.

Les guichetiers rêvent aussi parfois ; seulement, en général, on ne se donne pas la peine de chercher ce à quoi ils rêvent.

Tout à coup, et comme il était au plus profond de sa rêverie, il sentit une main s'appesantir sur son épaule.

Il se retourna, vit une figure inconnue, et voulut crier ; mais à l'instant même un pistolet s'appuya glacé sur son front.

Sa voix s'arrêta dans sa gorge : ses bras retombèrent inertes, ses yeux prirent l'expression la plus suppliante qu'ils purent trouver.

— Pas un mot, dit le nouveau-venu, ou tu es mort.

— Que voulez-vous, monsieur? balbutia le guichetier.

Même en 93, il y avait, comme on le voit, des moments où l'on ne se tutoyait pas, et où l'on oubliait de s'appeler citoyen.

— Je veux, répondit le citoyen Théodore, que tu me laisses entrer là-dedans.

— Pourquoi faire?

— Que t'importe?

Le guichetier regarda celui qui lui faisait cette demande avec le plus profond étonnement.

Cependant, au fond de ce regard, son interlocuteur crut remarquer un éclair d'intelligence.

Il abaissa son arme.

[illegible] déplacer la juridiction pour soustraire le débat à de trop puissantes influences ou à de trop violentes passions.

Tel est le système dont le *Siècle* veut faire la base et le point de départ de ses tentatives de réforme. Nous croyons qu'il y a mieux à faire, et nous exposerons encore, et plus en détail, nos idées sur cette matière. Cependant nous appuierions, pour notre part, l'ensemble des dispositions produites par le *Siècle*, si elles étaient adoptées par la réunion projetée des journalistes.

Puisque le *Siècle*, de son côté, paraît disposé à accepter toute proposition saine et modérée, nous ne voyons pas pourquoi cet organe de la gauche mixte refuse de conférer sur la question électorale avec ses confrères de Paris et de la province. Prendrait-il fantaisie au représentant des petits bourgeois de faire de l'aristocratie? Nous engageons le *Siècle* à faire preuve de bienveillance, à chercher l'accord et l'entente cordiale. Laisser de côté la gauche modérée et la gauche extrême pour aller à M. Thiers, est-ce bien adroit? Le *Siècle* s'imagine-t-il que le programme de réforme par lui proposé a quelque chance de succès dans la chambre? Ce serait une fâcheuse illusion. Non, il n'y a rien à attendre de nos députés actuels; c'est au corps électoral qu'il faut s'adresser, c'est à lui qu'il y a lieu de présenter un plan de réforme. Que l'on s'entende donc pour mieux élaborer l'œuvre et pour préparer un plan de campagne, et que l'on mette sa confiance dans les électeurs, non dans une chambre routinière, glacée, sans nerf et sans cœur.

Pour nous, nous le répétons, nous prêterons notre loyal concours à toute œuvre de réforme, quelle que soit notre opinion sur l'effet prétendu merveilleux de ces demi-mesures.

Édilité Parisienne.

FAVORITISME COUPABLE.

La mauvaise disposition des maisons de Paris, dont la plupart, manquant de cour, force les habitants à faire de la voie publique un lieu de chargement et de déchargement des marchandises; l'étroitesse des rues dans les quartiers les plus habités; l'accroissement considérable de la population qui vient de toute part se fixer à Paris; le fâcheux état du pavage et d'autres circonstances, font, de l'élargissement de la voie publique, le plus impérieux et le plus considérable de tous les besoins de la cité.

Malheureusement tout devient aujourd'hui moyen de corruption, et les lois si sages, qui accordent à la ville le droit de s'emparer, *à la seule condition de payer le prix du terrain*, des maisons ou des parties de maisons sujettes à l'alignement lorsqu'on veut les reconstruire; ces lois, sans lesquelles l'élargissement général de la voie publique deviendrait impossible, sont continuellement éludées par le bon plaisir du premier tuteur des communes.

A chaque instant l'on voit tel propriétaire obtenir du ministre de l'intérieur la permission, refusée par la ville, de faire à une maison sujette à l'alignement et qui tombe en ruine, des travaux de reconfortation, tandis que le propriétaire d'à côté reste sous le coup de la loi ou l'a déjà subie.

La servitude que ces lois imposent aux propriétaires est pourtant, quoique nécessaire, une charge des plus lourdes; les maisons sont ainsi frappées d'une sorte d'expropriation permanente, expropriation qui devient d'autant plus onéreuse que la loi n'est pas appliquée avec la plus parfaite égalité.

Personne n'ignore, en effet, combien une maison reculée à l'ali- [illegible] chitecte un membre de ce conseil, qui obtiennent au ministère la révision des arrêtés du préfet; je vous citerai la maison rue Saint-Denis, nº 209, qui était dans un si mauvais état qu'elle était sur le point de tomber, etc.....

L'orateur cite jusqu'à des cas où les maisons se sont éboulées pendant qu'on les reconfortait! Certes, les preuves de ce favoritisme coupable ne sauraient être poussées plus loin. Voilà comment la salutaire influence des règlements de voirie, va s'affaiblissant par l'indulgence excessive que trouvent certains propriétaires auprès du tuteur général des communes, voilà comment se retarde l'exécution des alignements; voilà comment l'intérêt public et l'intérêt des propriétaires non favorisés, sont sacrifiés au bon plaisir.

Le conseil général de la Seine est venu appuyer les plaintes antérieures du conseil municipal. Il est difficile de parler à un ministre plus durement que le conseil, revenant à la charge, l'a fait cette fois-ci. La leçon profitera-t-elle? Nous l'espérons.

Nous avons plusieurs fois reproduit avec éloge des articles du *Courrier de Saint-Etienne*. Il nous a semblé qu'en matière politique, économique et sociale, ce journal suivait à peu près la même ligne que nous. Dans l'intérêt de cette communauté de principes qui nous est précieuse, nous signalons au *Courrier de Saint-Etienne* un article inséré dans son numéro du 7 décembre et qui est en complet désaccord avec nos vues sur la féodalité industrielle; nous citons:

Quelques feuilles démocratiques nous avaient semblé perdre également le fil de leurs propres opinions en s'attaquant, à propos des chemins de fer, contre ce qu'elles appellent la féodalité industrielle. Elles se sont opiniâtrées à ne voir que l'accident momentané et, par défaut de conscience ou de pénétration, n'ont pas aperçu le grand fait gouvernemental et social.

Elles n'ont pas vu que le pouvoir, en faisant construire les chemins de fer sans appauvrir le trésor et sans nous frapper de nouveaux impôts, obéissait peut-être à une inspiration providentielle; — et que ces chemins de fer n'en reviendraient pas moins à l'Etat dans un laps de temps plus ou moins rapproché? — Dans une trentaine, une cinquantaine ou une centaine d'années, peu importe. Qu'est-ce, en effet, qu'un siècle ou un demi-siècle dans la vie des nations?

Jadis, on reprochait aussi au souverain de s'épuiser, en laissant les seigneurs partir pour la Palestine. Mais, pendant ce temps-là, la royauté arrondissait ses domaines et les communes s'affranchissaient.

Nous avons assez du sang qui coule en Afrique...... Ici, grâce à Dieu, il ne s'agit plus de chevaliers qu'on envoie aux saintes prouesses de la Judée. Les chevaliers sont remplacés par des millions, et ces millions sont sacrifiés à des entreprises tellement fécondes, que lorsqu'elles seront accomplies, la France sera la plus puissante nation du globe, et le peuple français, de tous les peuples de l'Europe, celui que pourront le mieux favoriser, protéger, rehausser, moraliser et émanciper les pouvoirs publics et les institutions.

Pour notre part nous n'avons jamais transigé, nous ne transigerons jamais en ce qui touche les usurpations des chemins de fer par les compagnies.

La féodalité industrielle est un fléau pour toutes les industries, et lorsqu'elle envahit l'exploitation des chemins de fer, les défenseurs du progrès social et de la véritable démocratie doivent lui faire une guerre sans relâche; car la création, la direction des [illegible] font une peinture horrible des atrocités qui ont accompagné le désarmement du Liban. Nous avons approuvé le désarmement, mais nous nous élevons avec indignation contre ces actes de froide cruauté. Les montagnards syriens ne sont pas des ennemis vaincus; ce sont des sujets fidèles, des sujets qui obéissent à leur souverain; et celui-ci n'a pas le droit de les traiter avec tant de barbarie.

Eh quoi! le sultan ne répète-t-il pas, dans tous ses discours, qu'il est le père de ses sujets? Laisse-t-il échapper une occasion d'étaler pompeusement son amour pour la justice, ses sentiments d'humanité? La fameuse charte de Gulhané et une foule d'autres firmans n'ont-ils pas déclaré que les sujets de la Porte, quelle que soit leur religion, ne pouvaient être soumis qu'aux peines prononcées par la loi?

Comment donc se fait-il que des soldats turcs, transformés en bourreaux, aient inventé, pour les montagnards du Liban, des supplices inouïs, des tortures qui font frissonner d'horreur? Comment se fait-il que, sans aucune formalité préalable, sans aucune espèce de procédure et de jugement, on ait exécuté en masse et fait périr ou mutilé dans ces affreux supplices un grand nombre d'hommes, de femmes et de vieillards?

Il nous répugne de penser que Chékib-Effendi, un homme qui ne manque pas d'instruction, ait provoqué ou autorisé des atrocités pareilles. Non, il n'est pas possible qu'un ministre de la Porte ait méconnu jusqu'à ce point les intentions d'Abdul-Medjid. D'ailleurs, il est certain que les Turcs placés à la tête du gouvernement ne partagent pas les préjugés de leurs co-religionnaires, et qu'ils commencent à comprendre les véritables sentiments d'humanité.

Nous préférons donc faire retomber l'imputabilité de ces actes de barbarie sur la soldatesque turque. Mais il n'en restera pas moins démontré que si le divan de Constantinople a su donner à ses troupes l'organisation européenne, il a été impuissant jusqu'ici à leur inspirer l'esprit de discipline, d'honneur et d'humanité, qui est la vie même de cette organisation. Il n'en restera pas moins démontré que les intentions paternelles du sultan sont paralysées par l'imprévoyance de ses ministres, par la barbarie de ses soldats.

Quant aux représentants des puissances européennes, ils paraissent n'avoir eu qu'une voix pour désapprouver ce qui vient de se passer dans le Liban, et pour rappeler à l'humanité le divan de Constantinople. Celui-ci, pris en flagrant délit d'inconséquence et d'opposition entre ses actes et ses paroles, a eu en quelque sorte honte de lui-même, et s'est hâté de remplacer Chékib-Effendi par Sélim-Effendi.

Nous souhaitons, pour notre part, que cet exemple profite à la Porte. Il faut qu'elle s'attache à faire pénétrer les lumières et l'instruction dans son armée. Il faut qu'elle fasse comprendre à ses troupes, que Chrétiens, Musulmans, Juifs, Arméniens, Grecs ou Druses, tous sont les enfants de Sa Hautesse. Il faut que le soldat turc s'habitue à la discipline, à la légalité, à l'humanité, et qu'il ne frappe jamais hors du champ de bataille. Il faut, en un mot, qu'on lui fasse sentir toute la différence qu'il y a entre un soldat et un assassin.

Mahmoud a donné aux troupes turcs des redingotes et des pantalons: Abdul-Medjid, s'il veut continuer l'œuvre de son père, doit leur donner l'éducation morale qui leur manque encore.

— Refuserais-tu de faire ta fortune?

— Je ne sais pas, personne ne m'a jamais fait de propositions à ce sujet.

— Eh bien! je commencerai, moi.

— Vous m'offrez de faire ma fortune, à moi?

— Oui.

— Qu'entendez-vous par une fortune?

— Cinquante mille livres en or, par exemple: l'argent est rare, et cinquante mille livres en or aujourd'hui valent un million. Eh bien! je t'offre cinquante mille livres.

— Pour entrer là-dedans?

— Oui, mais à la condition que tu y viendras avec moi et que tu m'aideras dans ce que j'y veux faire.

— Mais qu'y ferez-vous? dans cinq minutes ce souterrain sera rempli de soldats qui vous arrêteront.

Le citoyen Théodore fut frappé de la gravité de ces paroles.

— Peux-tu empêcher que ces soldats n'y descendent?

— Je n'ai aucun moyen, je n'en connais pas; j'en cherche inutilement.

Et l'on voyait que le guichetier réunissait toutes les perspicacités de son esprit pour trouver ce moyen, qui devait lui valoir cinquante mille livres.

— Mais demain, demanda le citoyen Théodore, pourrons-nous y entrer?

— Oui, sans doute, mais d'ici à demain on va poser dans ce souterrain une grille de fer qui prendra toute sa largeur, et pour plus grande sûreté il est convenu que cette grille sera pleine, solide, et n'aura point de porte.

— Alors il faut trouver autre chose, dit le citoyen Théodore.

— Oui, il faut trouver autre chose, dit le guichetier. Cherchons.

Comme on le voit par la façon collective dont s'exprimait le citoyen Gracchus, il y avait déjà alliance entre lui et le citoyen Théodore.

— Cela me regarde, dit Théodore. Que fais-tu à la Conciergerie?

— Je suis guichetier.

— C'est-à-dire?

— Que j'ouvre des portes et que j'en ferme.

— Tu y couches?

— Oui, monsieur.

— Tu y manges?

— Pas toujours. J'ai mes heures de récréation.

— Et alors?

— J'en profite.

— Pourquoi faire?

— Pour aller faire la cour à la maîtresse du cabaret du Puits-de-Noé, qui m'a promis de m'épouser quand je posséderais douze cents francs.

— Où est situé le cabaret du Puits-de-Noé?

— Près de la rue de la Vieille-Draperie.

— Fort bien.

— Chut, monsieur.

Le patriote prêta l'oreille.

— Ah! Ah! dit-il.

— Entendez-vous?

— Oui... des voix, des pas.

— Ils reviennent.

— Vous voyez bien que nous n'aurions pas eu le temps.

Ce nous devenait de plus en plus concluant.

— C'est vrai. Tu es un brave garçon, citoyen, et tu me fais l'effet d'être prédestiné.

— A quoi?

— A être riche un jour.

— Dieu vous entende!

— Tu crois donc encore en Dieu?

— Quelquefois, par ci, par là. Aujourd'hui, par exemple.

— Eh bien?

— J'y croirais volontiers.

— Crois-y donc, dit le citoyen Théodore en mettant dix louis dans la main du guichetier.

— Diable! dit celui-ci en regardant l'or à la lueur de sa lanterne. C'est donc sérieux?

— On ne peut plus sérieux.

— Que faut-il faire?

— Trouve-toi demain au Puits-de-Noé; je te dirai ce que je veux de toi. Comment t'appelles-tu?

— Gracchus.

— Eh bien, citoyen Gracchus, d'ici à demain fais-toi chasser par le concierge Richard.

— Chasser! et ma place?

— Comptes-tu rester guichetier avec cinquante mille francs à toi?

— Non: mais, étant guichetier et pauvre, je suis sûr de ne pas être guillotiné.

— Sûr?

— Ou à peu près. Tandis qu'étant libre et riche.....

— Tu cacheras ton argent et tu feras la cour à une tricoteuse, au lieu de la faire à la maîtresse du Puits-de-Noé.

— Eh bien, c'est dit.

— Demain au cabaret.

— A quelle heure?

— A six heures du soir.

— Envolez-vous vite. Les voilà... Je dis envolez-vous, parce que je présume que vous descendez à travers les voûtes.

— A demain! répéta Théodore en s'enfuyant.

En effet, il était temps; le bruit des pas et des voix se rapprochait. On voyait déjà dans le souterrain obscur briller la lueur des lumières qui s'approchaient.

Théodore gagna la porte que lui avait indiquée l'écrivain dont il avait pris la cahute; il en fit sauter la serrure avec sa pince, gagna la fenêtre indiquée, l'ouvrit, se laissa glisser dans la rue, et se retrouva sur le pavé de la République.

Mais avant d'avoir quitté la salle des Pas-Perdus, il put encore entendre le citoyen Gracchus interroger Richard, et celui-ci lui répondre:

— Le citoyen architecte avait parfaitement raison; le souterrain passe sous la chambre de la veuve Capet. C'était dangereux.

— Je le crois bien, dit Gracchus, lequel avait la conscience de dire une haute vérité.

Santerre reparut à l'orifice de l'escalier.

— Et tes ouvriers, citoyen architecte? demanda-t-il à Giraud.

— Avant le jour ils seront ici, et séance tenante la grille sera posée, répondit une voix qui semblait sortir des profondeurs de la terre.

— Et tu auras sauvé la patrie! dit Santerre moitié railleur, moitié sérieux.

— Tu ne crois pas dire si juste, citoyen général, murmura Gracchus.

ALEXANDRE DUMAS.

(La suite à demain.)

Nous nous sommes empressés de reproduire, il y a quelques jours, en l'empruntant au dernier numéro de la *Revue générale d'architecture et des travaux publics*, une communication de M. Guillemon, adressée à M. C. Daly, directeur de cette *Revue*, relative au moyen de concentrer les forces navales de la France soit dans la Méditerranée, soit dans l'Océan, en leur faisant traverser notre territoire sur les chemins de fer. Ce beau projet de M. Guillemon devrait en effet attirer l'attention de M. le ministre des travaux publics et des chambres, car il renferme une pensée de grandeur et de gloire nationale.

Le même numéro de la *Revue d'architecture* contenait d'autres travaux très intéressants, comme ceux sur l'art monumental de M. Batissier; sur une question d'assainissement d'une grande importance pour l'écoulement direct des eaux ménagères des maisons dans les égouts. Ce travail est dû à M. H. Janniard, architecte. Nous avons remarqué également une étude de M. Perreymond sur les *grèves*, publiée sous le titre de *Lutte des ouvriers et des entrepreneurs*.

Les réflexions de M. Daly sur l'art monumental attireront également, nous en sommes sûrs, l'attention du lecteur.

de Tanger, le kaïd Ben-Abbou n'était qu'un simple capitaine, commandant la garnison régulière ; la ville alors était gouvernée par un vieillard respectable, marchand de tabac, sans influence, et incapable de protéger la ville, non pas contre les chrétiens, mais contre les montagnards, qui voulaient la mettre au pillage, et qui déjà même profitaient du désordre occasionné par le bombardement pour pénétrer dans la ville et enlever toutes les richesses qu'elle renfermait.

Ben-Abbou fut alors proclamé par les habitants gouverneur de la ville. Son premier soin fut de se rendre au consulat de France, qui était menacé par des pillards, et d'y placer un poste pour le garantir de toute déprédation. Il arriva à la porte du consulat au moment où les voleurs cherchaient à l'enfoncer, et il brûla la cervelle à l'un d'eux. Chose digne de remarque, pas une épingle n'a été soustraite dans la maison de notre consul général, grâce à la fermeté de Ben-Abbou. Les Kabyles du Rif, qui cernaient la ville du côté de la terre et l'attaquaient pendant que nous la bombardions, furent repoussés. La conduite ferme, sage et prudente de Ben-Abbou lui valut l'estime de tout le corps consulaire, qui obtint la confirmation de sa nomination à la dignité de gouverneur de Tanger. Le 10 septembre 1844, quelques heures avant la signature du traité, Ben-Abbou vint à bord du vaisseau *le Suffren* renouveler au prince de Joinville les propositions pacifiques de l'empereur, et le prince profita de cette occasion pour témoigner à son ennemi combien sa belle défense de Tanger lui inspirait d'estime. Les paroles bienveillantes du prince de Joinville et les présents qui les accompagnaient, rallièrent complètement Ben-Abbou à notre cause, et depuis lors ses sympathies pour nous ne se sont jamais démenties.

M. Roches, ainsi que M. Hamond, auditeur au conseil d'état, ont dû s'embarquer, le 4 décembre, sur *le Météore*, avec l'ambassade marocaine qu'ils amènent en France.

L'agitation la plus grande règne au Maroc : les provinces méridionales sont en insurrection, et on annonce que les Rifins et toutes les tribus de la frontière algérienne adhèrent à la nomination d'Abd-el-Kader en qualité de sultan.

La *Gazetta italiana* annonce dans son numéro de ce matin, que les entraves mises à son entrée en Italie par les gouvernement de ce pays, l'obligent à changer son mode de publication. Elle prend le nom de *Rivista italiana*, et paraîtra une fois par mois. Rien n'est changé, d'ailleurs, dans la constitution de sa société et dans son administration. M. Marino Falconi continue à en être le gérant.

Nous avons toujours eu beaucoup de sympathie pour cette publication italienne, qui a toujours eu pour but d'obtenir d'une manière digne et pacifique les réformes indispensables à la prospérité de l'Italie. Nous espérons que ce nouveau mode conviendra mieux au but qu'elle se propose. Étant traitée au point de vue scientifique, la *Rivista italiana* pourra entrer en Italie plus facilement que sous sa première forme.

Nous lisons dans l'*Armoricain* :

« Pendant qu'on se dispose à Brest à étudier un nouveau système de télégraphie nocturne, on s'occupe en Angleterre de faire des expériences sur un nouveau système qui paraît avoir au moins sur les autres l'avantage d'une grande facilité d'exécution.

» Il suffit d'avoir une lampe d'Argand ordinaire, et d'en faire passer les rayons lumineux, fortement réfléchis, à travers des morceaux de verre diversement colorés. Chacune des couleurs a une signification qui lui est propre ; ainsi, il y en a douze qui se rapportent à l'état du navire, à ses voiles, son gouvernail, sa vitesse, etc. On se sert de ces verres à la manière de ceux d'une lanterne magique, seulement on les présente au devant de la lampe au moyen d'un appareil mécanique fort ingénieux, qui permet de les changer aussi rapidement que les circonstances peuvent l'exiger.

» L'amiral sir Charles Ogle, commandant de Portsmouth, a, par ordre de l'amirauté, nommé une commission à l'effet d'apprécier la valeur de ce système, dont l'invention est due à une personne du nom de Rettie. Les premières épreuves qui ont eu lieu, la semaine dernière, à bord du steamer *la Comète*, ont été des plus satisfaisantes. »

Actes officiels.

Le *Moniteur* publie ce matin l'ordonnance suivante : « Le poids des voitures publiques à quatre roues, avec bandes de 10 centimètres de largeur, pourra être porté de 4 500 kilog., taux réglé par l'ordonnance du 5 octobre 1843, à 4 700 kilog., tolérance non comprise, lorsque ces voitures seront pourvues à l'avant-train de deux pièces en fer, dites sassoire et contre-sassoire, formant chacune au moins un demi-cercle de 1^m, 15 de diamètre, ayant la cheville ouvrière pour centre. Les voitures publiques mentionnées ci-dessus, et dont l'avant-train sera établi suivant le nouveau système, pourront avoir, du sol au point le plus élevé du couvercle de la vache ou du coffre de derrière, une hauteur qui n'excédera pas 3^m,10. La disposition énoncée précédemment ne sera dans aucun cas applicable aux voitures publiques affranchies de la vérification de leur poids, conformément à l'art. 3 de l'ordonnance du 5 octobre 1843. »

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — A compter de mardi 16 décembre, le prix du pain, dans Paris, est fixé comme il suit : le pain de 1re qualité, à 38 cent. le kilog ; le pain de 2e qualité, à 30 cent. le kilog. — Des lettres de Turin annoncent que l'administration sarde va faire étudier un chemin de fer depuis la frontière du Var, en suivant le littoral du golfe, entre Nice et Gênes. Dans la pensée de l'administration, cette ligne de fer serait le prolongement du chemin de fer de Paris à la Méditerranée, par Aix, Cannes et Antibes.

On annonce la mort de M. Janvier, président de chambre honoraire à la cour royale d'Angers ; et celle de Mme de Marchangy, veuve de l'auteur de la *Gaule poétique*. — M. Boulangé vient d'être nommé ingénieur en chef du département de la Loire, en remplacement de M. Laguérenne, admis à faire valoir ses droits à la retraite. — C'est par erreur que plusieurs journaux ont annoncé la mort de Mme Paul Delaroche. L'état de Mme Paul Delaroche, quoique toujours très grave, est plutôt en voie d'amélioration.

HEUREUSE DÉCOUVERTE. — Une mine abondante de houille vient d'être découverte dans la commune de Sainte-Suzanne, sur la propriété de M. Lafore, tanneur d'Orthez. Le *Mercure d'Orthez* raconte que les habitants, dans leur enthousiasme, ont cru devoir en remercier la Providence. Une messe solennelle a été célébrée dans l'église de la commune, en l'honneur de Sainte-Barbe. Le maire et l'adjoint, en écharpe, le con-

des îles Marquises. Il n'y avait pas longtemps que j'étais à Nouka-Hiva, qu'on raconta qu'un baleinier américain, qui avait relâché à l'île de Fatouhiva (la Madeleine), ne voyant pas revenir deux matelots qui étaient allés faire une excursion dans les terres, envoya plusieurs hommes à leur recherche : ils ne trouvèrent que les membres et les os à demi-calcinés de leurs infortunés camarades. D'après ce qu'on put apprendre, les deux marins, qui s'étaient livrés à de fortes libations de tafia, avaient voulu se porter à des actes de violence sur des femmes qu'ils avaient trouvées seules dans leurs cases. Aux cris qu'elles jetèrent, les hommes accoururent ; on en vint aux mains ; mais les deux matelots succombèrent sous le nombre, et, suivant l'usage, trouvèrent un tombeau dans l'estomac de leurs vainqueurs. J'ai causé de ce fait avec plusieurs sauvages, en leur demandant comment ils pouvaient encore se livrer à des festins si hideux. « Ce n'est point par goût, me répondaient-ils, qu'ils mangeaient un ennemi tué, c'est pour remplir un devoir religieux. D'ailleurs, ajoutaient-ils, votre chair, à vous autres Européens, est bien loin d'être agréable ; elle est trop salée. Celle du Kanac est bien préférable. »

UNE CONDAMNATION. — La *Vigie de l'Ouest*, journal de Saint-Malo, annonce que sur dix-huit accusés d'attentat à la libre circulation des grains dans l'émeute de Pleurtuit, neuf ont été condamnés solidairement à 300 francs d'amende ou à six mois de prison. Les neuf autres prévenus ont été acquittés.

ANNIVERSAIRE DU 15 DÉCEMBRE. — Hier, 15 décembre, jour anniversaire de la translation des restes mortels de l'empereur Napoléon, à l'hôtel des Invalides, il a été dit une messe basse, après laquelle les jeunes élèves-tambours, sous la direction de M. l'adjudant-major Remond, ont chanté un *De Profundis* avec une précision remarquable. L'état-major de l'hôtel, ayant à sa tête le lieutenant-général Gourgaud et un très grand nombre de personnages de tous rangs, assistaient à cette pieuse solennité. L'absence inaccoutumée de M. le maréchal-gouverneur des Invalides s'explique par l'indisposition qui le retient alité depuis plus d'un mois.

LE VOL AU POT. — Le *Courrier du Bas-Rhin* rapporte la déclaration suivante, faite à un commissaire de police par un pauvre campagnard, qui a été victime, à Strasbourg, de ce genre de vol usé dans notre capitale : « Je me nomme N..., laboureur, âgé de vingt-deux ans, et je suis natif du pays de Bade. Je pars pour l'Amérique avec un grand nombre de mes compatriotes. Arrivé à Strasbourg dans la journée du 9 décembre, je me suis mis en devoir de visiter les curiosités de la ville. Après avoir vu la cathédrale et sa magnifique horloge, je voulus m'en retourner à mon auberge, lorsque je fus accosté par un monsieur, qui me demanda si je n'étais pas étranger et ce que je venais faire ici. Lorsque je lui eus donné les renseignements qu'il paraissait désirer, il m'apprit que de toutes les curiosités les plus extraordinaires que je pourrais voir partout ailleurs, je n'en verrais jamais une aussi merveilleuse qu'à Strasbourg même. Cette curiosité était le *Saint-Esprit*. Comme je désirais voir cette merveille, je me laissai guider par lui. Chemin faisant, nous fûmes accostés par un autre monsieur qui demanda quelque chose à mon compagnon dans un langage inconnu. Celui-ci m'apprit alors que ce monsieur était un Anglais qui lui demandait à voir la station du chemin de fer, et qui lui offrit, pour l'y conduire, deux pièces de vingt francs. Il ajouta que, puisque je me trouvais avec lui, je partagerais le pourboire si je les accompagnais. Je consentis très volontiers, et nous prîmes la route du chemin de fer. Arrivé sous une voûte obscure, mon conducteur me fit remarquer que le trajet que nous aurions à faire pour voir le Saint-Esprit était encore bien plus long et encore plus obscur. — Nous arrivâmes à la station, et l'Anglais remit deux pièces d'or à mon compagnon. Celui-ci me fit alors descendre dans les fortifications, disant que c'était là le chemin pour aller voir le Saint-Esprit. L'Anglais était toujours avec nous. Nous fîmes encore quelque chemin dans l'herbe humide, puis mon conducteur parut changer d'avis. Il me dit qu'il se faisait tard et qu'il vaudrait peut-être mieux rentrer en ville, nous faire régaler par l'Anglais, dans un cabaret où il y avait de bon vin et de jolies demoiselles. Je consentis encore à cela, et mon compagnon me dit alors qu'il avait beaucoup d'argent sur lui, de 1 000 à 1 200 francs en or, et qu'il ne se souciait pas de le risquer dans un pareil endroit, qu'il préférait l'enterrer à l'endroit où nous nous trouvions. Il m'engagea à en faire autant. Je lui répondis que je garderais fort bien mon argent sur moi, et que personne ne me le déroberait. « Vous ferez comme vous l'entendrez, reprit-il ; quant à moi, je m'en vais toujours commencer par mettre le mien en sûreté. Il creusa alors un trou, y versa son trésor, le recouvrit de terre, d'une pierre, et planta dessus deux tiges d'orties desséchées, et nous reprîmes le chemin de la ville. A peine eûmes-nous dépassé la porte que mon compagnon fit un faux pas, se plaignit de douleurs atroces, déclarant qu'il ne pouvait aller plus loin et qu'il renonçait à la partie de plaisir projetée. Il se lamenta sur son argent et fit tant et si bien que je lui offris de le lui aller chercher. Il y consentit, en effet, mais me fit observer qu'il ne me connaissait pas, qu'il avait déposé beaucoup d'argent dans le trou, et que je pourrais bien m'esquiver avec son pécule. Je lui répondis que j'étais un honnête garçon, incapable de tromper qui que ce soit, et que pour le lui prouver j'allais lui laisser en attendant ma ceinture en nantissement. Je lui remis donc ma ceinture, une belle ceinture toute neuve, que j'avais achetée le matin même à Kehl, et qui contenait 68 pièces de 5 francs, tout mon avoir. Quand j'arrivai, le trou ne contenait rien, et de retour en ville je ne trouvais plus ni l'Anglais ni mon obligeant compagnon. »

HAINE DE FAMILLE. — Un incendie que l'on attribue à la malveillance s'est déclaré dernièrement dans la commune de Champagney (Haute-Saône), et a détruit la maison du sieur Joseph Taiclet, cultivateur, ainsi que presque tout ce qu'elle contenait de récoltes et de mobilier. L'*Impartial* de Besançon nous apprend qu'à la suite des investigations auxquelles la justice s'est livrée sur les lieux pour découvrir les auteurs volontaires de cet incendie, deux ouvriers mineurs de Champagney, parents du sieur Taiclet, ont été arrêtés et conduits dans la prison de Lure.

LES HASARDS DE LA JUSTICE. — La cour d'assises de la Loire avait reconnu des circonstances atténuantes en faveur de deux frères parricides, et c'est même à propos de ce procès que le *Journal des Débats* crut devoir signaler, à son point de vue, les imperfections du jury. Le lendemain, la même cour d'assises avait à juger un nommé [illegible], dit Bête-à-Cuire, accusé d'un double assassinat suivi de vol [illegible]. Déclaré coupable, il a été condamné à la peine de mort. [illegible], le condamné a dit à la cour : « Je vous remercie bien : la justice est comme un jeu de cartes, tantôt on perd, tantôt on gagne ; [illegible]

» Vu l'enquête et la contre-enquête et le rapport des experts, MM. Becquerel, Péclet, Lamé, membres de l'Institut ;

» Attendu qu'il résulte de ce rapport que le météore de Malaunay est une trombe éminemment électrique, c'est-à-dire chargée d'une très grande quantité d'électricité ;

» Attendu que l'opinion des experts est fondée sur le nombre considérable d'arbres que le météore a évidemment foudroyés dans sa marche, avant et après son passage sur les usines détruites ;

» Attendu, d'une part, que la vitesse d'impulsion d'une trombe d'air lui est propre et l'entraîne en ligne directe, car l'air ne se réfléchit pas ; s'il rencontre des obstacles, il les renverse, ou bien il les contourne en suivant leurs parois, pour reprendre au delà sa marche primitive ;

» Attendu, d'une autre part, que le déplacement de l'air, ou l'ouragan qui accompagnait la trombe, était la conséquence de sa vitesse d'impulsion, de sorte que l'ouragan était une dépendance de la trombe et ne neutralisait pas ses mouvements ;

» D'où suit que les déviations observées dans la marche de la trombe éminemment électrique de Malaunay seraient inexplicables si elles n'avaient pas été déterminées par des attractions électriques vers des corps plus ou moins conducteurs, et placés au dessus du sol, et par des perturbations que des décharges électriques successives ont produites dans le mouvement général de la trombe.

» Attendu que, au moyen de l'intervention de l'électricité, on se rend compte de tous les effets du météore ; on s'explique parfaitement surtout comment les masses métalliques considérables des établissements ont attiré sur eux l'électricité dont la trombe orageuse était imprégnée ; comment cette électricité a entraîné dans cette direction la trombe et l'ouragan qui la suivait ; pourquoi, ici, le bâtiment central écrasé et les ailes préservées ; pourquoi, là, au contraire, les ailes détruites, et le bâtiment central resté debout ;

» Attendu que, en admettant avec MM. les experts que les trois causes de destruction signalées par eux dans le résumé de leur opinion sur la trombe de Malaunay soient solidaires, la plus forte part d'action appartient à l'électricité ;

» Attendu que, dans la conviction intime du tribunal, l'électricité est la cause primordiale, prédominante, de la destruction des bâtiments dont il s'agit au procès ;

» Attendu que, dans le vocabulaire de la science, les mots : électricité, foudre, feu du ciel, sont synonymes ;

» Attendu que la Compagnie royale d'assurances assure contre le feu du ciel et les dégâts qui en résultent ;

» Le tribunal, par ces motifs,

» Sans avoir égard aux conclusions de la Compagnie royale,

» La déclare responsable du sinistre dont le sieur Bailleul a été victime ;

» Ordonne aux parties de convenir d'experts pour procéder aux estimations, conformément aux conventions verbales d'assurances ;

» Condamne la Compagnie royale aux dépens, dans lesquels seront compris ceux d'enquête, contre-enquête et d'expertise.

Même jugement pour les cinq autres affaires. »

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Séance du 15 décembre.

PRÉSIDENCE DE M. ELIE DE BEAUMONT.

Théorie des machines à vapeur. — La communication la plus importante de la séance d'aujourd'hui a été sans aucun doute la lecture des vastes et magnifiques recherches entreprises par M. Regnault dans le but de déterminer les principales lois et les données numériques qui entrent dans le calcul théorique du travail produit par les machines à vapeur. Ce calcul est jusqu'à présent fondé sur quelques principes incontestables de la mécanique et en outre sur plusieurs lois physiques qui sont malheureusement loin d'être établies sur des bases certaines. On s'est contenté d'une manière générale d'appliquer à la vapeur d'eau des lois qui n'étaient point rigoureusement vraies pour les gaz permanents, et qui pouvaient par conséquent être tout-à-fait fausses en ce qui concerne les vapeurs. Aussi les meilleures machines présentent-elles pour le travail utile qu'elles produisent un déficit considérable sur le travail accusé par le calcul.

Pour exécuter les nombreuses expériences auxquelles M. Regnault a résolument consacré plusieurs années, expériences qui ne manquaient pas de dangers sérieux, il fallait faire des dépenses considérables qui sont tout-à-fait au-dessus des moyens bornés dont on dispose dans les laboratoires de physique. M. Regnault aurait donc été arrêté dans l'exécution de son projet, si M. le ministre des travaux publics n'avait mis, avec une bienveillance, a dit le savant académicien, qui sera appréciée par tous les amis des sciences, les fonds nécessaires à l'établissement des grands appareils qui ont servi aux expériences.

Nous ne pourrons suivre l'habile physicien, à qui la théorie de la chaleur doit déjà tant de résultats précis, dans la description technique de ses travaux. Il nous faudrait un espace dont un journal quotidien ne peut disposer, et d'ailleurs nous ne saurions résumer catégoriquement cet important Mémoire sans le secours de figures. Nous nous contenterons d'indiquer les questions que s'est occupé de résoudre M. Regnault, et d'indiquer succinctement les solutions qu'il a trouvées dès ce moment.

Les lois que l'infatigable M. Regnault a cherché à déterminer, sont les suivantes :

1° La loi qui lie les températures et les forces élastiques de la vapeur aqueuse à saturation ;

2° La quantité de chaleur qu'absorbe un kilogramme d'eau liquide à 0 degré pour se réduire en vapeur à saturation sous les diverses pressions ;

3° Les quantités de chaleur qu'absorbe un kilogramme d'eau liquide à 0 degré pour élever sa température jusqu'à celle à laquelle il prend l'état de vapeur sous les différentes pressions ;

4° La chaleur spécifique de la vapeur aqueuse à différents états de densité et aux diverses températures ;

5° Les coefficients de dilatation de la vapeur aqueuse prise dans ses différents états de densité.

Pour aujourd'hui, M. Regnault donne la loi des forces élastiques de la vapeur, depuis 32 degrés sous zéro jusqu'à 230 degrés, température qui correspond à une pression de 28 atmosphères et demie. Il détermine ensuite la chaleur totale de la vapeur d'eau prise sous des pressions variant depuis 1/5 jusqu'à 15 atmosphères. Enfin, il s'occupe de la capacité calorifique de l'eau liquide, depuis 0 jusqu'à 190 degrés.

Bien des physiciens, avant M. Regnault, se sont occupés de la recherche de la loi des forces élastiques de la vapeur d'eau. Nulle question n'a préoccupé des savants plus illustres, Achard, Gren, Dalton, Christian, Arzberger, Watt, Robison, Bétancourt, Schmidt, Southern, Ure, Gay-Lussac, August, Kaemtz. A cette nombreuse liste il faut joindre MM.

... de chaleurs spécifiques des autres corps.

Tels sont les beaux résultats du travail de M. Regnault. Ils seront vivement appréciés par tous les physiciens.

Puits artésiens. M. Daubrée communique une observation importante sur la haute température observée dans un puits foré à Neuffen (Wurtemberg). Le comte de Mandelsloh y a constaté un accroissement plus rapide de température avec l'enfoncement dans le sol qu'il n'en a été reconnu dans les localités les plus exceptionnelles. On sait qu'il résulte de la plupart des forages que la température augmente d'environ un degré à mesure que l'on descend de 30 mètres dans l'intérieur de la terre. Or, à Neuffen on trouve que cette augmentation d'un degré a lieu pour une profondeur moyenne de 10 m. 5 seulement. La profondeur du puits est de 385 m. et la température du fonds en est de 38° 7. C'est un accroissement de température trois fois plus rapide que l'accroissement ordinaire. L'observation la plus éloignée du cas normal a été faite à Monte-Marin en Toscane. Or, il est digne de remarque que dans ces deux localités le fonds du puits se trouve encore à 35 mètres au dessus du niveau de l'océan. M. Daubrée pense trouver la raison de ces anomalies dans l'ancien échauffement des roches ignées qui, étant peu conductrices de la chaleur, ne la cèdent que peu à peu aux basaltes et aux couches stratifiées jurassiques dans lesquelles se trouvent ces deux puits.

— M. Coquand envoie une description géologique du département du Var.

— M. de France montre à l'Académie une table de marbre trouvée dans un château situé aux environs de Nantes et qui renferme une coquille d'orthocératite remarquable par sa conservation et ses grandes dimensions.

— M. Duflot de Mofras demande à être porté sur la liste des candidats pour une place de correspondant vacante dans la section de géographie et de navigation.

— M. Eugène Robert répond à une Note de M. Durocher sur les phénomènes erratiques.

— M. Durand fait part des résultats de ses expériences sur la tendance des racines de certaines plantes à fuir la lumière, telles sont le radis, la giroflée, le camélia, le pastel, le navet, le colza. D'autres plantes, entre autres l'ognon, vont au contraire vers la lumière.

— M. Perrot réclame la priorité de l'invention de la dorure électrique par les cyanures sur MM. Elkington et de Ruolz.

— M. Girardin, lui quatrième, annonce que le chaulage du blé par l'arsenic ne fait pas passer d'arsenic dans le froment, mais que le chaulage par le sulfate de cuivre y laisse pénétrer du cuivre.

— M. Lassaigne adresse une Note dans laquelle il indique que les vapeurs d'iode colorent en jaune citron les taches arsenicales et en jaune carmélite les taches antimoniales. Il serait possible de trouver dans ce fait un moyen de distinguer toxicologiquement ces deux sortes de taches.

— M. Cauchy présente un Mémoire sur le nombre et sur la forme des substitutions qui n'altèrent pas la valeur d'une fonction de plusieurs variables.

— M. Letestu envoie une Note pour montrer l'avantage de l'emploi de ses pompes dans les incendies.

— M. Charles Chevalier dépose une brochure qui contient de nouveaux renseignements sur l'usage du daguerréotype.

Leçons d'anatomie comparée par G. Cuvier et M. Duvernoy. — Le collaborateur de Cuvier pour les six derniers volumes de ce grand ouvrage fait hommage à l'Académie du tome 8e de la seconde édition qu'il vient de faire paraître. Ce volume, qui renferme plus de 400 pages d'additions, traite des organes de la génération et des sécrétions. En le présentant, M. Duvernoy, suivant l'usage des membres de l'Académie, donne lecture d'une note extraite en partie de la préface, et indiquant l'esprit qui a présidé à son travail, ainsi que les principaux résultats du progrès de la science qui s'y trouvent consignés.

Cette lecture à peine terminée, M. Serres demande la parole. — Je désire savoir, dit l'honorable membre, si cette lecture sera imprimée dans le compte-rendu. Et dans attendre la réponse à une question dont la nature et le ton paraissent étonner un peu le bureau, M. Serres ajoute, d'une voix solennelle et avec des gestes quasi-dramatiques : C'est que s'il en devait être ainsi, j'aurais à protester contre une manière de présenter la science, qui en donne une idée incomplète et arriérée. Les naturalistes de l'Académie des sciences ne sauraient laisser passer sans observations une note dans laquelle il n'est tenu aucun compte d'une méthode, non pas opposée, mais collatérale à celle de Cuvier, méthode qui explique des faits entièrement omis par ce grand naturaliste, et qui a fait faire à la science du développement des êtres vivants des progrès immenses. Ainsi, nous savons et nous expliquons aujourd'hui pourquoi l'homme se tient et marche debout (léger mouvement d'hilarité), après avoir été dans les premiers temps de sa vie et jusqu'à la fin de l'année qui suit sa naissance, destiné par la nature à un autre mode de station et de progression.

M. Serres continue à pérorer de la sorte un quart d'heure durant, avec ce débit emphatique qui suffirait pour gâter les meilleures causes, et il soutient que l'insertion de la Note de M. Duvernoy compromettrait gravement la réputation de l'Académie et des naturalistes français.

M. Duvernoy, quand il lui est enfin donné de répondre, expose avec autant de calme que de simplicité modeste, qu'il n'a entendu rien préjuger contre les travaux de personne ; que tout n'a pu être renfermé dans le volume qu'il publie aujourd'hui et qui dépasse déjà 800 pages; qu'il n'a jamais eu la pensée de refuser la justice qui leur est due, aux hommes de l'école dont vient de parler M. Serres, et à M. Serres en particulier. Ce langage, empreint de douceur et presque d'humilité, était bien fait pour désarmer un adversaire. Mais il n'a pu préserver M. Duvernoy d'une réplique encore plus accentuée que la première apostrophe. Même modération dans la nouvelle réponse, nous allions dire de l'accusé ; car, procureur du roi et accusé, telle était l'attitude respective que l'on semblait prendre de part et d'autre ; ou plutôt, suivant une spirituelle observation d'un de nos collègues, c'était le dialogue du Loup et de l'Agneau de la fable.

M. Is. Geoffroy-Saint-Hilaire, qui pouvait se regarder comme plus intéressé que personne, héréditairement parlant du moins, dans le débat soulevé par M. Serres, a bien senti que le zèle de ce dernier l'emportait trop loin. Il a pris la parole pour exprimer que son honorable collègue n'avait eu pour but que de poser des réserves à l'encontre de quelques-unes des assertions de M. Duvernoy. — Celui-ci se disposait à donner des nouvelles explications, lorsque M. Milne-Edwards est intervenu pour ramener la question sur son véritable terrain. « Au sujet de la communication de l'homme de génie qui frayait la route où les sciences naturelles ont marché depuis quarante ans ; il avait dès lors une réputation européenne; et nous prendrions aujourd'hui à son égard la mesure insolite, étrange, de repousser une de ses communications du Compte-rendu ! La note lue par M. Duvernoy sera imprimée ; si M. Serres juge à propos d'y faire une réponse, tant mieux ; cela nous vaudra deux publications intéressantes. »

Telle a été à peu près l'allocution de M. Flourens, qui s'est montré, à cette occasion, homme d'énergie, de jugement et de convenance.

Nous ne demanderons pas pourquoi, si les titres de M. Duvernoy sont si bien établis, l'Académie a préféré naguère à ce glorieux vétéran de la science un compétiteur dont les droits n'avaient, à coup sûr, ni la même date, ni, aux yeux de bien des gens du moins, la même importance, la même valeur.

Quoi qu'il en soit, M. Serres, écartant ce que la sortie de M. le secrétaire perpétuel avait eu de personnel à son égard, a disserté pendant quelques instants encore sur la question scientifique. Il a reproduit le reproche qu'on adresse avec raison à Cuvier de n'avoir pris pour base de la classification des animaux que la période d'apogée de leur existence, au lieu de les considérer dans les phases successives de leur développement.

Là s'est terminé l'incident, et l'on a pu procéder au dépouillement de la correspondance. Il était cinq heures et demie.

Sur le fond même du débat nous dirons qu'il ne fait nul doute pour nous que Cuvier et ses disciples n'aient pas suffisamment apprécié les grandes vues de Geoffroy-Saint-Hilaire et les recherches qui ont été poursuivies dans cette direction, soit en France, soit en Allemagne. Est-ce donc là une raison de venir s'insurger contre une communication, futile, incomplète d'ailleurs, faite par un vieillard digne à tous égards de respect, et qui ayant été associé aux immortels travaux de Cuvier, son compatriote et son ami, conserve pour cette grande gloire un culte d'admiration peut-être un peu exclusive? Eh ! mon Dieu, qui empêche les disciples de Geoffroy-Saint-Hilaire de faire pour la mémoire de leur maître ce que fait M. Duvernoy pour la mémoire du sien? Le champ de la science est assez vaste pour faire place à tous les travailleurs. Qu'on nous en apporte les belles et riches gerbes ; nous les accueillerons avec la même reconnaissance, qu'elles aient été moissonnées sous les auspices de Platon ou bien sous ceux d'Aristote. Nous trouvons, pour notre part, chose touchante et de bon exemple, ce pieux souvenir qui fait qu'on rapporte à plus grand que soi, au maître qu'on n'est plus, les travaux entrepris et continués dans une direction qu'il a donnée. Aussi n'avons-nous pas lu sans émotion les lignes suivantes de la préface placée par M. Duvernoy en tête du 8e volume des *Leçons d'anatomie comparée* :

« Puisse ce tableau (de la science) ne pas être trop au-dessous de ce qu'il aurait été avec l'aide et sous les auspices de son premier et principal auteur. En le traçant sans son secours, je l'ai fait comme si j'avais eu la pensée incessamment présente, que mon illustre ami n'était pas absent pour toujours, et qu'à son retour j'aurais à lui rendre compte de la parole que je lui avais donnée et de la manière dont j'aurais répondu à sa confiance illimitée. »

— M. le docteur Magne adresse une Note sur un instrument qu'il a inventé pour rendre plus simple et plus facile l'opération de la cataracte. Cet instrument permet d'ouvrir par une seule ponction la cornée et la capsule, et est propre, suivant l'auteur, à prévenir une des suites les plus redoutables de la méthode par extraction, l'issue de l'œil par la plaie non cicatrisée.

— M. Ad. Brongniart présente 1° une Histoire de la maladie des pommes de terre, par J. Decaisne ; 2° un Atlas élémentaire de botanique, par M. Emm. Lemaout, ouvrage contenant 2,340 figures, dessinées par MM. Steinheil et J. Decaisne avec une fidélité de ressemblance qui ne laisse rien à désirer. Le texte, qui se trouve en regard des figures, joint au mérite de la clarté et de la précision une certaine élégance relative. Les matières nous ont aussi paru distribuées avec méthode et de manière à faciliter l'intelligence des explications. Ce volume, d'une belle exécution typographique, contribuera sans aucun doute à répandre les notions de la botanique parmi les gens du monde.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 16 DÉCEMBRE 1845.

Le *Journal des Débats* déclare que tout ministère qui arrivera en ce moment au pouvoir en Angleterre ne peut y venir que pour abolir les lois sur les grains. Devant cette nécessité absolue, lord John Russell lui-même y regarde à deux fois et fait savoir qu'il ne peut accepter la charge de constituer un cabinet avant d'en avoir conféré avec ses amis.

Il est à peu près hors de doute que l'état actuel de la représentation nationale sera une entrave à l'accomplissement de cette grande mesure, d'ailleurs indispensable ; il faudra donc se lancer dans la voie des dissolutions indéfiniment multipliées ; mais ne serait-ce pas là jouer avec les institutions et ébranler les bases même de l'ordre social? Le *Journal des Débats* montre ainsi le cercle vicieux que parcourront les futurs ministres anglais, mais il n'indique aucune issue.

La *Presse* pense que Robert Peel est toujours le seul homme qui domine la situation. Les whigs et les tories se le disputent avec un égal empressement. En attendant le dénouement de cet imbroglio ministériel, la ligue chante victoire, et M. Cobden parle en triomphateur et se dispose, de concert avec ses amis, à lever un tribut de 6 250 000 fr. par voie de souscription publique, pour activer la propagande contre les lois-céréales.

La *Presse* répond aux adversaires de la mesure de M. de Salvandy, qui prétendent que c'est dans l'intérêt de l'Eglise qu'on y donne son assentiment, que ce n'est assurément pas cette considération qui engagent la *Démocratie pacifique*, l'*Esprit public* et la *Réforme* à applaudir au rétablissement du Conseil de l'Université.

Le *Constitutionnel* n'est pas moins hostile aux deux derniers arrêtés que vient de publier M. de Salvandy qu'à l'ordonnance du 7 décembre. Le premier de ces deux arrêtés lui semble même de pure polémique, et rédigé tout exprès pour répondre à un de ses articles. Le *Constitutionnel* est ici un peu trop préoccupé de lui-même : il ressemble à ces petits hommes de lettres qui ne peuvent rien lire sans trouver des plagiats de leurs chefs-d'œuvre ou des allusions à leurs personnes.

Le *Courrier français* fait ressortir l'espèce de contradiction dans laquelle le *Siècle* est tombé en publiant le programme de réforme électorale formulé en 1837 par une réunion de députés et en se maintenant dans un isolement systématique. Le *Courrier* pense d'ailleurs que ce programme pèche par la base, en ce qu'il fixe d'une façon purement ar-

---

HALLE DE PARIS.

15 déc.			16 déc.		
Arrivages	4280 q.	56 k.	Arrivages	6635 q.	54 k.
Ventes	4379	01	Ventes	2189	56
Restant	36650	31	Restant	40096	19
Cours moyen	41,78		Cours moyen	41,82	
Cours-taxe	41,76		Cours-taxe	41,79	

Cote administrative.

15 déc.						16 déc.					
Gruaux	7 q.	85 k.	50,93	à	54,80	Gruaux	9 q.	42 k.	46,50	à	56,05
1re	508	22	42,00	à	45,25	1re	186	85	42,00	à	44,60
2	839	95	39,50	à	41,40	2e	241	78	39,50	à	41,80
3e	75	36	34,40	à	36,95	3e	«	«	00,00	à	00,00
4	«	«	00,00	à	00,00	4e	«	«	00,00	à	00,00
À liv.	2702	71				À liv.	1553	71			

Marchés.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 16 déc. — Foin 1re 52 à 54 2e 49 à 50; 3e 44 à 46. — Luzerne, 1re 49 à 50 ; 2e 45 à 47. — Paille de blé, 1re 29 à 30 ; 2e 27 à 28; 3e 00 à 00.

Marché de la Maison-Blanche, 15 décembre. — Sur 195 porcs, il s'en est vendu 124 à 1,06-1,04-1,02. — Vaches laitières amenées 00, vendues 00 de 000 à 000. — Taureaux amenés 1, vendus 1, à 250.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, 15 déc. — Blé 1re 22,66 ; 2e 22,00; 3e 21,33 — Seigle 1re 14,00; 2e 13,34. — Orge 1re 11,34 ; 2e 10,66. — Avoine 1re 9,33 ; 2e 9,00 ; 3e 8,33. — Farines le sac de 159 kil. 64 à 66. — Foin de 42 à 43 et de 35 à 40. — Paille de 24 à 27.

Bourse du 16 décembre 1845.

L'absence de nouvelles d'Angleterre a en quelque sorte facilité la hausse des fonds publics. Les chemins de fer ont fait aussi leur liquidation avec assez de faveur. Vers la fin, les rentes ont fléchi de nouveau et présentent pourtant encore de l'amélioration sur la veille. Les espagnols, toujours fermes, ont fait 39 au comptant.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Rente belge 1842, 101 1/4. — 4 1/2, 98. — 3 0/0, 39. — Dette intérieure, 35, 34 3/4. — Chemin de : La Teste, 170. — Actions de : Zinc Vieille-Montagne, 7000. — Aveyron, 5850. — Chemins non constitués de : Paris à Strasbourg, 522 50. — Tours à Nantes, 545, 550. — A terme : Banque de France, 3320, 3345, 3317 50. — Espagne, dette intérieure, 35 fin courant.

5 0/0 compt.....	1er C. 117 75	P H. 117 75	P. H. 117 70	dr C. 117 75	b. 117 65
— fin cour...	117 75	117 85	117 75	117 75	117 70
3 0/0 compt.....	81 10	81 25	81 10	81 25	80 90
— fin cour...	81 20	81 40	80 20	81 30	81 15

Au comptant.	1er C.	Der C.	Dife.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Dife
O. de la Ville...	1300 ««	« ««	« ««	3 0/0 Bge 1840.	99 3/4	100 ««	H. « 1/4
B. de France....	3325 ««	« ««	« ««	— Portugais.	« ««	« ««	
C. Gou. 1000....	1135 ««	« ««	« ««	Esp. D active.	« ««	« ««	
C. Gan. 1000....	[illegible] ««	« ««	« ««	5 0/0 Naples.	101 ««	« ««	
C. hypot........	535 ««	545 ««	H. 10 ««	— Romain.	100 1/4	« ««	B. « 1/4
Canaux.......	« ««	« ««	« ««	Obl. Piémont.	1230 ««	« ««	

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	Dife.		
St-Germ.....	940 ««	« ««	« ««	Au 30 947 50, Au 15, 940.	H. 15
V. r. d......	440 ««	« ««	« ««	440. — 430.	B. 5
— r. g......	300 ««	« ««	H. 2 50	29[illegible] — 297 50.	H. 7 50
Orléans.....	1400 ««	1167 50	H. 25 ««	110[illegible]. — 1100, 1165.	H. 17 50
Strasb	232 50	240 ««	H. 11 25	230. — 237 50, 235	H. 5
Rouen.......	942 50	950 ««	H. 30 ««	942 50. — 940, 942 50.	H. 17 50
Havre.......	« ««	« ««	« ««	765. — 750, 760.	H. 10
Marseille....	« ««	« ««	« ««	870. — 867 50, 870.	H. 20
Vierzon.....	640 ««	« ««	« ««	432. — 635.	H. 5
Nord.......	702 50	707 50	H. 17 50	706 25. — 697 50, 707 50.	H. 5
Bordeaux.....	602 50	600 ««	« ««	605. — 600, 605.	H. 10
Boulogne......	« ««	« ««	« ««	496 78. — 500.	H. 2 50
Montereau....	425 ««	« ««	« ««	—	
Fampoux......	««« ««	« ««	«« ««	—	
Dieppe.......	480 ««	« ««	« ««	— 480 50, 480.	B. 5

COMPENSATIONS.	PARIS, 16 décembre. PRIMES.	COULISSE.
Rouen, 940.	3 0/0 F. c. 81 50 d. 50.	Av. 81 25
Havre, 750.	F. p.	Ap. 81 32 1/2
Avignon, 860.	5 0/0 F. c. 118 05, 15 d. 50.	B. du Trés
Bâle, 230.	F. p. 118 70 d. 50	3 1/2 à 3 m.
Vierzon, 640.	Orléans, 1150, 1190 d. 20 au 31.	
Nord, 705.	Rouen, 965 d. 20 au 31.	F. c. F. p.
Bordeaux, 600.	Strasbourg, 237 50 d. 20 au 31.	3 0/0 20
Orléans, 1160	Nord, 725, 725 d. 20. 745, 755 d. 10 au 31.	5 0/0 10 15. 37

MARCHANDISES. — Huile de colza, disponible, 103,00 à 00.00 ; courant du mois, 105,50 à 106,00 : 4 premiers 1846, 107,00 à 107,50 ; 4 mois d'été, 101,00 à 00,00 : 4 derniers, 98,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 101,25 à 101,00. — Œillette rousse, 87,00 — Lin, 86,50 à 00,00. — Cameline, 88,00. — Chanvre, 88,00 à 88,50.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 113,00 à 00,00 ; 4 premiers mois, 116,00 à 117,00 ; 4 mois d'été, 117,00 à 118,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 86,50 à 00,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 17 décembre.

7 h. 1/2 OPÉRA. — (1re) L'Etoile de Séville.
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Famille Poisson. Confidence. Belle-Mère.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Maçon. Pré aux Clercs.
7 h. 1/2 ODÉON. — Le Dépit. Le Barbier. Les Deux Frères.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Riche d'amour. Robinson. Les Mémoires.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — 2 Compagnons. Gardeuse de Dindons. La Maison.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Jeanne. La Maîtresse. Sans nom. Michel.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Une Femme laide.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Marie Jeanne.
7 h. 1/2 AMBIGU. — Les Mousquetaires.
6 h. 1/2 GAITÉ. — L'Expiation. La Citerne.
7 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. 1/2 COMTE. — Poupée. Mort aux Rats. Homœopathie. Danse. Physique.
6 h. 1/2 FOLIES. — Les Enfants. Plus heureux. La Fille à Nicolas.
PANORAMA. (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et compagnie, rue du Croissant, 16.

depuis long-temps nous avons signalé l'anarchie du monde industriel; nous avons montré que le désordre, l'oppression, la déperdition de forces étaient également nuisibles à tous. Nous avons prouvé que, puisqu'il y avait solidarité dans le mal, il devait y avoir solidarité dans le bien. Nous avons établi, par des raisonnements et par des exemples que les intérêts qui semblaient aujourd'hui les plus divergents, les plus hostiles, pouvaient être conciliés, harmonisés. Nous avons proclamé le grand principe de l'Association, principe qui renferme en lui l'avenir de la France et de l'humanité; principe qui réalisera la formule chrétienne de notre glorieuse révolution : *liberté, égalité, fraternité*.

Notre parole pacifique et bienveillante pour tous, n'a pas retenti en vain. Les passions politiques ont été amorties, et l'attention publique s'est tournée vers les questions de réforme industrielle. Malgré leurs besoins, malgré leurs souffrances, les classes laborieuses ont réfléchi; elles ont médité sur les problèmes posés par nous. Les émeutes des rues ont cessé. Les prolétaires, les ouvriers ont renoncé à la violence. Les *grèves* elles-mêmes sont devenues plus calmes, et ce refus de travail n'a plus été qu'une discussion rationnelle d'intérêt entre le salariant et le salarié.

Mais la bourgeoisie elle-même, si intelligente et si active en 89, lorsqu'il s'agissait de renverser la féodalité territoriale, la bourgeoisie française pouvait-elle aussi ne pas comprendre nos avertissements réitérés? Pouvait-elle ne pas voir qu'il y allait de son influence et de son crédit si elle tardait plus longtemps à étudier les grandes questions industrielles et sociales?

Oui, nous l'avons dit assez souvent : Tout n'est pas roses pour les capitalistes et les chefs du travail; l'anarchie industrielle pèse sur eux aussi bien que sur les prolétaires; l'organisation du travail, l'association n'est pas moins dans l'intérêt du maître que dans l'intérêt de l'ouvrier.

Il était donc impossible que les chefs de l'industrie ne fussent pas entraînés, par leur propre expérience, à réfléchir sur leur situation et celle de leurs subordonnés. Il était impossible qu'ils ne fussent pas frappés du désordre et des souffrances qui les environnent. Il était impossible que le mouvement d'idées créé par nous, n'arrivât pas jusqu'à eux.

Pour se convaincre que nos idées fructifient aussi dans l'esprit des capitalistes et des chefs de l'industrie, on n'a qu'à lire le passage suivant d'une lettre de M. Sallandrouze de la Mornaix, sur les premières opérations des Conseils généraux de l'agriculture, des manufactures et du commerce dont la session vient de s'ouvrir : voici ce que nous lisons dans le compte-rendu de M. Sallandrouze, publié ce matin par la *Presse*.

Je dois vous annoncer tout d'abord que les questions posées par le gouvernement sont d'une haute gravité. Jamais peut-être ces conseils n'avaient été mis à une si rude épreuve, jamais on ne les avait appelés à compléter cette loi par des dispositions sur les contrats d'apprentissage; ils auront à donner leur avis sur l'établissement d'une caisse de retraite pour les travailleurs invalides, ils auront encore à chercher les moyens de fonder le crédit agricole.

Ce n'est même là qu'une partie de leur travail, et vous jugerez si c'en est assez pour remplir une session d'un mois. Il s'agirait, si l'on voulait arriver à la solution complète de quelques-unes de ces questions, *d'étudier tout ce qui touche à la vie intime des classes laborieuses*; il s'agirait de *mettre le pied sur le terrain brûlant de l'organisation du travail*, de s'engager dans une voie décisive, de proclamer un principe dont il n'est peut-être pas permis encore de prévoir les conséquences.

Pourtant il n'entre pas dans ma pensée, vous le savez mieux que personne, de mettre en doute la haute sagesse et les bonnes intentions du ministre qui dirige la marche des conseils généraux.

Ce qu'il fait aujourd'hui est amené *par la force des choses*; le *gouvernement ne peut rester étranger au mouvement général des idées*. Les esprits se préoccupent des questions sociales; on s'inquiète du sort des travailleurs; on veut, avant toute chose, améliorer, moraliser les classes pauvres; les thèses d'organisation soutenues par les économistes *sont devenues populaires*, elles se présentent sous toutes leurs faces, elles ont emprunté jusqu'aux formes saisissantes du roman pour pénétrer partout. *Il serait absurde de dire que le gouvernement, au milieu de tant de réclamations diverses faites au nom de la société tout entière, doit s'abstenir et rester impassible.* Il fait donc ce qu'il doit faire; il veut que les théories soient jugées par des hommes de pratique et d'expérience, il ne présente même de principe général que ce qui paraît d'une application immédiate, ce qui peut s'accomplir sans secousse apparente, ce qui semble devoir se greffer sans difficulté sur nos institutions actuelles.

Oui, sans doute, c'est le devoir du gouvernement de tout faire pour que ces questions soient discutées par des hommes éclairés et spéciaux. Mais s'il faut vous exprimer ma pensée tout entière, je crois que dans les circonstances présentes elles seront soulevées sans résultat. Les conseils-généraux des manufactures, de l'agriculture et du commerce sont, pour juger ces questions, d'une compétence évidente, incontestable; mais ils ne peuvent faire en un mois un travail de plusieurs années; ils ne peuvent, *dans de courtes sessions séparées entre elles par de longs intervalles*, accomplir ce qui exigerait une organisation permanente, des réunions fréquentes, des idées et un plan d'action commun.

On le voit, la brèche est faite; les idées que nous propageons depuis quinze ans pénètrent dans le monde officiel; les bourgeois, les chefs de l'industrie abordent les questions sociales; le gouvernement lui-même est obligé de provoquer les délibérations des Conseils-généraux de l'agriculture, des manufactures et du commerce, sur des difficultés pressantes qui se rattachent au grand problème de l'organisation du travail, et qui ne peuvent être résolues que par le principe de l'association.

Courage donc, bourgeois et prolétaires! vous êtes bien près de vous donner la main. Vous vous occupez déjà des mêmes idées, et les questions qui s'agitent dans l'atelier vont s'agiter dans les conseils du gouvernement. Les chefs de l'industrie sentent la nécessité d'ailleurs entraînés, par la force des choses, sur le terrain économique et industriel, *sur le terrain brûlant de l'organisation du travail*.

Ah! de grâce, bourgeois et capitalistes intelligents, ne craignez pas de mettre le pied sur ce terrain brûlant, car le peuple y est déjà, le peuple vous y attend. Ce terrain n'est brûlant que parce qu'il sera fécond. Ne craignez pas d'y descendre. Les masses laborieuses vous y attendent; elles vous y appellent, non pas pour la guerre et l'antagonisme, mais pour la paix et l'association; elles vous y appellent, non pas pour l'oppression et l'injustice, mais pour la liberté et la répartition proportionnelle.

Oui, ce terrain brûlant, c'est la terre du salut et de la prospérité de tous; ce terrain brûlant, c'est la terre promise que la France a aperçue au milieu des éclairs du Sinaï révolutionnaire, et vers laquelle elle doit se hâter aujourd'hui de conduire l'humanité haletante.

Que les amis de nos idées se réjouissent donc avec nous, et que le bulletin d'aujourd'hui échauffe encore leur dévouement et leur sainte ardeur. La bonne cause est en voie de triomphe.

On sait avec quelle réprobation le *Journal des Débats* accueillit l'ordonnance qui transformait le Conseil de l'instruction publique en conseil de l'Université.

Dans son numéro du 11 décembre le grand journal se contenta de reproduire le rapport de M. de Salvandy accompagné de cette phrase pleine de menace et grosse d'orage : « Nous souhaitons vivement que la mesure qui vient d'être prise fortifie l'Université et ne réjouisse pas ses ennemis. »

Dans le numéro du 12 décembre l'orage éclata, les nouvelles ordonnances furent longuement discutées, déclarées illégales, contraires au progrès des études et à la liberté de la science.

Aujourd'hui les *Débats* changent subitement de langage. Ce journal consacre une colonne des plus bénignes à la première séance du *conseil de l'Université*. Nous lisons avec édification que les explications de « M. le ministre ont été franches et satisfaisantes. »

« Les choses étant ainsi, continuent les *Débats*, nous reconnaissons » de bonne foi que quelques-unes des objections qu'on pouvait » élever contre la mesure prise par M. le ministre de l'instruction » publique, perdent de leur gravité. Incontestablement l'Université ne sera pas affaiblie, etc., etc.

Le *Journal des Débats* insère dans son compte-rendu des *il paraît*, des *si nous sommes bien informés* qui seraient de nature à dérouter l'opinion publique, à lui faire penser que cette feuille connaît seulement par ouï-dire ce qui se passe au sein du conseil de l'Université. Nous croyons que les *Débats* en savent plus long qu'ils ne disent, et que tous leurs renseignements leur ont été transmis par un de leurs rédacteurs, M. de Saint-Marc-Girardin, nommé secrétaire du Conseil de l'Université depuis l'article du 12 décembre et avant celui de ce matin.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
JEUDI 18 DÉCEMBRE 1845.

Les personnes qui s'abonneront, à dater du 1er décembre, au NUMÉRO QUOTIDIEN de la *Démocratie pacifique*, recevront les trois premiers volumes du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE, roman en quatre volumes de M. ALEXANDRE DUMAS, dont nous achevons en ce moment la publication.

L'abonnement au NUMÉRO QUOTIDIEN de la *Démocratie pacifique* comprend le numéro de quinzaine.

LE CHEVALIER DE MAISON-ROUGE.

Episode de 1793 (1).

QUATRIÈME VOLUME.

L'ENFANT ROYAL.

Cependant le procès de la reine avait commencé de s'instruire, comme on a pu le voir dans le chapitre précédent.

Déjà on laissait entrevoir que par le sacrifice de cette tête illustre, la haine populaire, grondante depuis si longtemps, serait enfin assouvie.

Les moyens ne manquaient pas pour faire tomber cette tête, et cependant Fouquier-Thinville, l'accusateur mortel, avait résolu de ne pas négliger les nouveaux moyens d'accusation que Simon avait promis de mettre à sa disposition.

Le lendemain du jour où Simon et lui s'étaient rencontrés dans la salle des Pas-Perdus, le bruit des armes vint encore faire tressaillir dans le temple les prisonniers qui avaient continué de l'habiter.

Ces prisonniers étaient Madame Elisabeth, Madame Royale et l'enfant qui, après avoir été appelé majesté au berceau, n'était plus appelé que le petit Louis Capet.

Le général Santerre, avec son panache tricolore, son gros cheval et son grand sabre, entra, suivi de plusieurs gardes nationaux, dans le donjon où languissait l'enfant royal.

Aux côtés du général marchait un greffier de mauvaise mine, chargé d'une écritoire, d'un rouleau de papier, et s'escrimant avec une plume démesurément longue.

Derrière le scribe venait l'accusateur public. Nous avons vu, nous connaissons et nous retrouverons plus tard encore cet homme, sec, jaune et froid, dont l'œil sanglant faisait frissonner le farouche Santerre lui-même dans son harnais de guerre.

Quelques gardes nationaux et un lieutenant les suivaient.

Simon, souriant d'un air faux et tenant d'une main son bonnet d'ourson, et de l'autre son tirepied, monta devant pour indiquer le chemin à la commission.

Ils arrivèrent à une chambre assez noire, spacieuse et nue; au fond de laquelle, assis sur son lit, se tenait le jeune Louis, dans un état d'immobilité parfaite.

Quand nous avons vu le pauvre enfant fuyant devant la brutale colère de Simon, il y avait encore en lui une espèce de vitalité réagissant contre les indignes traitements du cordonnier du Temple : il fuyait, il criait, il pleurait; donc il avait peur, donc il souffrait, donc il espérait.

Aujourd'hui crainte et espoir avaient disparu; sans doute la souffrance existait encore, mais si elle existait, l'enfant martyr à qui l'on faisait, d'une façon si cruelle, payer les fautes de ses parents, l'enfant martyr la cachait au plus profond de son cœur et la voilait sous les apparences d'une complète insensibilité.

Il ne leva pas même la tête lorsque les commissaires marchèrent à lui.

Eux, sans autres préambules, prirent des sièges et s'installèrent. L'accusateur public au chevet du lit, Simon au pied, le greffier près de la fenêtre; les gardes nationaux et leur lieutenant sur le côté et un peu dans l'ombre.

Ceux d'entre les assistants qui regardaient le petit prisonnier avec quelque intérêt ou même quelque curiosité, remarquèrent la pâleur de l'enfant, son embonpoint singulier qui n'était que de la bouffissure, et le fléchissement de ses jambes dont les articulations commençaient à se tuméfier.

— Cet enfant est bien malade, dit le lieutenant avec une assurance qui fit retourner Fouquier-Thinville, déjà assis et prêt à interroger.

Le petit Capet leva les yeux et chercha dans la pénombre celui qui avait prononcé ces paroles, et il reconnut le même jeune homme qui, une fois déjà, avait, dans la cour du Temple, empêché Simon de le battre. Un rayonnement doux et intelligent circula dans ses prunelles d'un bleu foncé, mais ce fut tout.

— Ah! ah! c'est toi, citoyen Lorin! dit Simon appelant ainsi l'attention de Fouquier-Thinville sur l'ami de Maurice.

— Moi-même, citoyen Simon, répliqua Lorin avec son imperturbable aplomb.

Et comme Lorin, quoique toujours prêt à faire face au danger, n'était point homme à le chercher inutilement, il profita de la circonstance pour saluer Fouquier-Thinville qui lui rendit poliment son salut.

— Tu fais observer, je crois, citoyen, dit alors l'accusateur public, que l'enfant est malade; es-tu médecin?

— J'ai étudié la médecine, au moins, si je ne suis pas docteur.

— Eh bien, que lui trouves-tu?

— Comme symptôme de maladie? demanda Lorin.

— Oui.

— Je lui trouve les joues et les yeux bouffis, les mains pâles et maigres, les genoux tuméfiés, et si je lui tâtais le pouls, un mouvement, j'en suis sûr, de quatre-vingt-cinq à quatre-vingt-dix pulsations à la minute.

L'enfant parut insensible à l'énumération de ses souffrances.

— Et à quoi la science peut-elle attribuer l'état du prisonnier? demanda l'accusateur public.

Lorin se gratta le bout du nez en murmurant :

> Philis veut me faire parler,
> Je n'en ai pas la moindre envie.

— Ma foi! citoyen, répliqua-t-il, je ne connais pas assez le régime du petit Capet pour te répondre... cependant...

Simon prêtait une oreille attentive et riait sous cape de voir son ennemi si près de se compromettre.

— Cependant, continua Lorin, je crois qu'il ne prend pas assez d'exercice.

— Je crois bien, le petit gueux, dit Simon, il ne veut plus marcher.

L'enfant resta insensible à l'apostrophe du cordonnier.

Fouquier-Thinville se leva, vint à Lorin, et lui parla tout bas.

Personne n'entendit les paroles de l'accusateur public, mais il était évident que ces paroles avaient la forme de l'interrogation.

— Oh! oh! crois-tu cela, citoyen?.... c'est bien grave pour une mère.

— En tous cas, nous allons le savoir, dit Fouquier; Simon prétend le lui avoir entendu dire à lui-même, et s'est engagé à le lui faire avouer.

— Ce serait hideux, dit Lorin; mais enfin cela est possible; l'Autrichienne n'est pas exempte de péché, et à tort ou à raison, cela ne me regarde pas... on en a fait une Messaline; mais ne pas se contenter de cela et vouloir en faire encore une Agrippine, cela me paraît un peu fort, je l'avoue.

— Voilà ce qui a été rapporté par Simon, dit Fouquier impassible.

— Je ne doute pas que Simon n'ait dit cela... il y a des hommes qu'aucune accusation n'effraie, même les accusations impossibles.... Mais ne trouves-tu pas, continua Lorin en regardant fixement Fouquier; ne trouves-tu pas, toi qui es un homme intelligent et probe, toi qui es un homme fort enfin, que demander à un enfant de pareils détails sur celle que les lois les plus naturelles et les plus sacrées de la nature lui ordonnent de respecter, c'est presque insulter à l'humanité tout entière dans la personne de cet enfant?

L'accusateur ne sourcilla point, et il tira une note de sa poche et la fit voir à Lorin.

— La Convention m'ordonne d'informer, dit-il, le reste ne me regarde pas, j'informe.

— C'est juste, dit Lorin; et j'avoue que si cet enfant avouait...

(1) Voyez les numéros du 21 mai au 19 juillet, et du 5 au 17 décembre.— La reproduction de tout ou partie de ce roman est formellement interdite.

» établirait trois prevosts de la santé, et que chacun d'eux aurait
» trois aides pour vaquer incessamment à l'exécution des ordon-
» nances concernant la contagion. »

Mais une fois la panique générale dissipée, on retomba dans l'inaction. Trente années ne s'étaient pas encore écoulées depuis l'institution des *Prevosts de la Santé* qu'en 1627, dans une remontrance au Châtelet, relative à la grande facilité que chacun avait d'inhumer les corps, même pendant la nuit, le procureur du roi prononçait les paroles suivantes :

« Plusieurs personnes inconnues portent de nuit aux différents
» cimetières des corps qu'ils disent estre morts de maladie conta-
» gieuse; sous ce prétexte les fossoyeurs les enterrent sans autre
» examen; cependant l'on avait eu avis que quelques-unes de ces
» personnes avaient esté tuées, étouffées ou étranglées; et ces en-
» terrements nocturnes empêchent que l'on ne sçut qui estoient
» ceux dont on enterroit le corps, n'y ceux qui les avoient fait
» mourir. »

L'ordonnance de police rendue en cette circonstance porte « dé-
» fense d'enterrer aucuns corps la nuit qu'en la présence du pre-
» vost de la santé, à peine de la vie (1).

Qui le croirait? Cette sage mesure qui renfermait évidemment toute une nouvelle législation sur la matière, ne fut développée que près de deux siècles plus tard.

On laissa encore les populations sous le coup des sépultures précipitées, et l'on n'organisa aucun moyen régulier pour constater si la mort était ou non le résultat d'un crime.

Il fallut qu'un homme éminent, un homme qui comprenait la haute mission de préfet de la Seine, reconnût toute la responsabilité qui pesait sur lui pour prendre en 1800 (21 vendémiaire an IX) un arrêté très catégorique relatif aux déclarations de décès et aux exhumations, conformément à l'esprit de la loi du 20 septembre 1792, qui offrait déjà certaines garanties. « La déclaration du décès,
» y est-il dit, sera faite à l'officier public par les deux plus pro-
» ches parents ou voisins de la personne décédée; l'officier public
» se transportera au lieu où la personne sera décédée, etc., etc.

L'interprétation éclairée, donnée par Frochot à cette loi, établit qu'il ne sera procédé à aucune inhumation que « *vingt-quatre
» heures après la déclaration* des parents ou voisins de la per-
» sonne décédée, si cette déclaration a été faite le jour même du
» décès, à moins qu'il n'y ait dissolution commencée et constatée
» par l'officier de santé; » et elle entraîna la nomination des officiers de santé vérificateurs des décès. C'est à cette époque que ce service important a été institué.

Quelques années plus tard on reconnut que les officiers de santé n'offraient pas un degré suffisant de capacité, et en 1806 cet emploi

(1) Les *Prevosts de la santé* demeuraient aux cimetières.

Très souvent il se commettait d'autres infractions qui, en définitive, devraient être considérées comme des inhumations *précipitées*. Par exemple, le corps était enfermé dans la bière immédiatement, après la visite du médecin-vérificateur, ou bien on procédait au moulage de la face peu d'heures après le décès.

Enfin des réclamations multipliées éveillèrent l'attention de M. le préfet de la Seine. On reconnut que le service de la vérification des décès, soumis jusqu'en 1839 à l'inspection isolée des maires et des trente-huit médecins-vérificateurs, ne suffisait pas. L'administration supérieure, en effet, n'avait pris aucune précaution contre la négligence, l'oubli des devoirs, les entraînements de l'habitude, les empêchements de l'âge ou des infirmités des vérificateurs.

Pour faire cesser ces inconvénients, M. le préfet, appuyé par le conseil municipal, institua, par délibération du 12 avril 1839, un comité d'inspection composé de quatre docteurs-médecins. Ce comité exerce sa mission en dehors du service de vérification, sans en entraver la marche ni les opérations, sans causer de retard dans le service. En un mot, cette inspection est un contrôle actif et vigilant.

En 1841 on reconnut l'insuffisance de ces quatre inspecteurs, et l'on nomma quatre suppléants pour les représenter en cas de maladie.

On le voit, depuis l'année 1596 il a fallu aux administrations deux siècles et demi pour combiner un service d'une aussi haute importance. Pendant ce temps qui oserait dire combien de crimes sont restés impunis à Paris, au milieu de tant d'intérêts divers et opposés, qui s'agitent, se croisent et se heurtent au sein de cette grande cité?

Mais, du moins, l'organisation de ce service est-elle complète aujourd'hui? Nous ne le pensons pas.

Il nous semble d'abord que les médecins vérificateurs devraient être distribués dans les arrondissements proportionnellement au chiffre de la mortalité. Par exemple, dans le 8e arrondissement, habité par des masses d'ouvriers, la mortalité est très forte, et il n'y a que deux médecins-vérificateurs, lorsque, au contraire, il y en a quatre dans le 3e arrondissement.

Le nombre des inspecteurs nous paraît insuffisant; et, quoique l'on doive à leur vigilance la constatation de certains faits d'une haute importance, tels que ceux relatifs à la mortalité effrayante des nouveau-nés, par l'emploi intempestif du seigle ergoté administré sans discernement par les sages femmes aux personnes à la veille d'accoucher, etc., etc., nous croyons que si le nombre des inspecteurs était plus grand et si on les choisissait toujours parmi les hommes les plus capables, on arriverait bientôt, par leurs observations et leurs études, à dresser une table *raisonnée* des causes de la mortalité dans Paris, travail qui manque complètement dans nos statistiques arides et sans but.

Il va sans dire que ces travaux exigeraient que les médecins ap-

utiles sont délaissées, les trésors de la France sont dissipés d'[une] manière déplorable; tout est ruine autour d'eux, et ils ne pens[ent] pas à reconstruire.

Les Conseils généraux de l'agriculture, des manufactures et du co[m]merce se sont partagés en onze commissions :

1° Commission des Irrigations : Président, M. le comte de Gasp[arin]; secrétaire, M. de Mornay.

2° Crédit agricole : Président, M. Darblay; secrétaire, M. Pommie[r].

3° Amélioration des races de bestiaux : Président, M. de Vuitry, d[épu]té; vice-président, M. Tourette.

4° Laines : Président, M. Lemaire, député; secrétaire, M. Pommie[r].

5° Commission des lins : Président, M. Leroy de Béthune; secrét[aire], M. Rendu.

6° Commission des vins : Président, M. le duc de Liancourt; secr[étai]re, M. Rendu.

7° Instruction agricole : Président, M. Tourette; secrétaire, ...

8° Fers et aciers : Président, M. le baron Dupin; secrétaire, M. le b[aron] Busch.

9° Caisses de prévoyance. (Non nommés.)

10° Vœux et objets divers : Président, M. Saunac, député.

11° Vaine-pâture : Président, M. Saunac; secrétaire, M. le b[aron] Busch.

Actes officiels.

Conformément au vœu exprimé par la commission de la chambre [des] pairs, le gouvernement a consulté la cour de cassation et les cours [roya]les sur le projet de loi relatif au régime des prisons.

M. le ministre de l'intérieur vient de former une commission à l'[effet] d'examiner les avis des cours et des préfets, et de donner son opinion [sur] les modifications que, par suite de ce travail, il pourrait être utile [d'in]troduire dans le projet de loi. La commission est ainsi composée :

MM. le comte d'Argout, pair de France; Bérenger, pair de Fr[ance], conseiller à la cour de cassation; Gustave de Beaumont, membre [de la] chambre des députés; le duc de Broglie, pair de France; Gabriel D[eles]sert, pair de France, préfet de police; Desclozeaux, conseiller d'[État], secrétaire général du ministère de la justice; Dupin, membre d[e la] chambre des députés, procureur général à la cour de cassation; le c[omte] de Gasparin, pair de France; Hébert, membre de la chambre des d[épu]tés, procureur-général à la cour royale de Paris; le vice-amiral Lebl[anc]; Lelut, docteur-médecin, membre de l'Institut (Académie des sc[iences] morales et politiques); Meilheurat, membre de la chambre des dép[utés], directeur des affaires criminelles et des grâces au ministère de la [jus]tice; Mérilhou, pair de France, conseiller à la cour de cassation; le c[omte] de Montalivet, pair de France; le comte Portalis, pair de France, [pre]mier président de la cour de cassation; Renouard, conseiller à la [cour]

Et le jeune homme secoua la tête avec dégoût.

— D'ailleurs, continua Fouquier, ce n'est pas sur la seule dénonciation de Simon que nous procédons; tiens, l'accusation est publique.

Et Fouquier tira un second papier de sa poche.

Celui-là c'était un numéro de la feuille que l'on appelait *le père Duchesne*, et qui, comme on le sait, était rédigée par Hébert.

L'accusation, en effet, y était formulée en toutes lettres.

— C'est écrit, c'est même imprimé, dit Lorin; mais n'importe, jusqu'à ce que j'aie entendu une pareille accusation sortir de la bouche de l'enfant, je m'entends, sortir volontairement, librement, sans menaces... eh bien!...

— Eh bien!

— Eh bien! malgré Simon et Hébert, je douterai, comme tu doutes toi-même.

Simon guettait impatiemment l'issue de cette conversation; le misérable ignorait le pouvoir qu'exerce sur l'homme intelligent le regard qu'il démêle dans la foule: c'est un attrait tout de sympathie ou une impression de haine subite. Parfois c'est une puissance qui repousse, parfois c'est une force qui attire, qui fait découler la pensée et dériver la personne même de l'homme, jusqu'à cet autre homme de force égale ou de force supérieure, qu'il reconnaît dans la foule.

Mais Fouquier avait senti le poids du regard de Lorin, et voulait être compris de cet observateur.

— L'interrogatoire va commencer, dit l'accusateur public; greffier, prends la plume.

Celui-ci venait d'écrire les préliminaires d'un procès-verbal, et attendait, comme Simon, comme Santerre, comme tous enfin, que le colloque de Fouquier-Thinville et de Lorin eut cessé.

L'enfant seul paraissait complètement étranger à la scène dont il était le principal acteur, et avait repris ce regard atone qu'avait un instant illuminé l'éclair d'une suprême intelligence.

— Silence! dit Santerre; le citoyen Fouquier-Thinville va interroger l'enfant.

— Capet, dit l'accusateur, sais-tu ce qu'est devenue ta mère?

Le petit Louis passa d'une pâleur de marbre à une rougeur brûlante.

Mais il ne répondit pas.

— M'as-tu entendu, Capet? reprit l'accusateur.

Même silence.

— Oh! il entend bien, dit Simon, mais il est comme les singes, il ne veut pas répondre de peur qu'on ne le prenne pour un homme, et qu'on ne le fasse travailler.

— Réponds, Capet, dit Santerre; c'est la commission de la Convention qui t'interroge, et tu dois obéissance aux lois.

L'enfant pâlit, mais ne répondit pas.

Simon fit un geste de rage; chez ces natures brutales et stupides, la fureur est une ivresse, accompagnée des hideux symptômes de l'ivresse du vin.

— Veux-tu répondre, louveteau! dit-il en lui montrant le poing.

— Tais-toi, Simon, dit Fouquier-Thinville; tu n'as pas la parole.

Ce mot, dont il avait pris l'habitude au tribunal révolutionnaire, lui échappa.

— Entends-tu, Simon, dit Lorin, tu n'as pas la parole; c'est la seconde fois qu'on te dit cela devant moi: la première, c'était quand tu accusais la fille de la mère Tison, à laquelle tu as eu le plaisir de faire couper le cou.

Simon se tut.

— Ta mère t'aimait-elle, Capet? demanda Fouquier.

Même silence.

— On dit que non, continua l'accusateur.

Quelque chose comme un pâle sourire passa sur les lèvres de l'enfant.

— Mais quand je vous dis, hurla Simon, qu'elle m'a dit à moi qu'elle l'aimait trop.

— Regarde, Simon, comme c'est fâcheux que le petit Capet, si bavard dans le tête à tête, devienne muet devant le monde, dit Lorin.

— Oh! si nous étions seuls! dit Simon.

— Oui, si vous étiez seuls, mais vous n'êtes pas seuls, malheureusement. Oh! si vous étiez seuls, brave Simon, excellent patriote, comme tu rosserais le pauvre enfant, hein? Mais tu n'es pas seul, et tu n'oses pas, être infâme! devant nous autres, honnêtes gens, qui savons que les anciens, sur lesquels nous essayons de nous modeler, respectaient tout ce qui était faible; tu n'oses pas, car tu n'es pas seul et tu n'es pas vaillant, mon digne homme, quand tu as des enfants de cinq pieds six pouces à combattre.

— Oh!... murmura Simon en grinçant des dents.

— Capet, reprit Fouquier, as-tu fait quelque confidence à Simon?

Le regard de l'enfant prit, sans se détourner, une expression d'ironie impossible à décrire.

— Sur ta mère, continua l'accusateur.

Un éclair de mépris passa dans le regard.

— Réponds: oui ou non, s'écria Santerre.

— Réponds oui! hurla Simon en levant son tire-pied sur l'enfant.

L'enfant frissonna, mais ne fit aucun mouvement pour éviter le coup.

Les assistants poussèrent une espèce de cri de répulsion.

Lorin fit mieux, il s'élança et avant que le bras de Simon ne se fût abaissé, il le saisit par le poignet.

— Veux-tu me lâcher? vociféra Simon, devenant pourpre de rage.

— Voyons, dit Fouquier, il n'y a point de mal à ce qu'une mère aime son enfant, dis-nous de quelle manière ta mère t'aimait, Capet? Cela peut lui être utile.

Le jeune prisonnier tressaillit à cette idée qu'il pouvait être utile à sa mère.

— Elle m'aimait comme une mère aime son fils, monsieur, dit-il; il n'y a pas deux manières pour les mères d'aimer leurs enfants, ni pour les enfants d'aimer leur mère.

— Et moi, petit serpent, je soutiens que tu m'as dit que ta mère...

— Tu auras rêvé cela, interrompit tranquillement Lorin; tu dois avoir souvent le cauchemar, Simon.

— Lorin! Lorin! grinça Simon.

— Eh bien! oui, Lorin, après? il n'y a pas moyen de le battre, Lorin, c'est lui qui bat les autres, quand ils sont méchants; il n'y a pas moyen de le dénoncer, car ce qu'il vient de faire en arrêtant ton bras, il l'a fait devant le général Santerre et le citoyen Fouquier-Thinville qui l'approuvent, et ils ne sont pas des tièdes, ceux-là! Il n'y a donc pas moyen de le faire guillotiner un peu, comme Héloïse Tison; c'est fâcheux, c'est même enrageant, mais c'est comme cela, mon pauvre Simon!

— Plus tard! plus tard! répondit le cordonnier avec son ricanement d'hyène.

— Oui, cher ami, dit Lorin; mais j'espère avec l'aide de l'Etre Suprême! Ah! tu t'attendais que j'allais dire avec l'aide de Dieu? mais j'espère, avec l'aide de l'Etre Suprême et de mon sabre, t'avoir éventré auparavant; mais range-toi, Simon, tu m'empêches de voir...

— Brigand!

— Tais-toi! tu m'empêches d'entendre.

Et Lorin écrasa Simon de son regard.

Simon crispait ses poings dont les noires bigarrures le rendaient f[ier], mais comme l'avait dit Lorin, il lui fallait se borner là.

— Maintenant qu'il a commencé de parler, dit Santerre, il contin[uera] sans doute; continue, citoyen Fouquier.

— Veux-tu répondre maintenant? demanda Fouquier.

L'enfant rentra dans son silence.

— Tu vois, citoyen, tu vois! dit Simon.

— L'obstination de cet enfant est étrange, dit Santerre, troublé m[algré] lui par cette fermeté toute royale.

— Il est mal conseillé, dit Lorin.

— Par qui? demanda Santerre.

— Dam! par son patron...

— Tu m'accuses! s'écria Simon, tu me dénonces! ah! c'est curieu[x].

— Prenons-le par la douceur, dit Fouquier.

Se retournant alors vers l'enfant, qu'on eût dit complètement in[sen]sible:

— Voyons, mon enfant, dit-il, répondez à la commission natio[nale]; n'aggravez pas votre situation en refusant des éclaircissements ut[iles]; vous avez parlé au citoyen Simon des caresses que vous faisait v[otre] mère, de la façon dont elle vous faisait ces caresses, de sa façon de v[ous] aimer.

Louis promena sur l'assemblée un regard qui devint haineux en s'a[r]rêtant sur Simon, mais il ne répondit pas.

— Vous trouvez-vous malheureux? demanda l'accusateur; vous [trou]vez-vous mal logé, mal nourri, mal traité; voulez-vous plus de libe[rté], un autre ordinaire, une autre prison, un autre gardien? voulez-vous [un] cheval pour vous promener, voulez-vous qu'on vous accorde la soc[iété] d'enfants de votre âge?

Louis reprit le profond silence dont il n'était sorti que pour défe[ndre] sa mère.

La commission demeura interdite d'étonnement; tant de fermeté, [tant] d'intelligence étaient incroyables dans un enfant.

— Hein! ces rois, dit Santerre à voix basse, quelle race! [c'est] comme les tigres, tout petits ils ont de la méchanceté.

— Comment rédiger le procès-verbal? demanda le greffier embarra[ssé].

— Il n'y a qu'à en charger Simon, dit Lorin, il n'y a rien à éc[rire], cela fera son affaire à merveille.

Simon montra le poing à son implacable ennemi.

Lorin se mit à rire.

— Tu ne riras point comme cela le jour où tu éternueras dans le [sac], dit Simon ivre de fureur.

— Je ne sais si je te précéderai ou si je te suivrai dans la petite c[éré]monie dont tu me menaces, dit Lorin; mais ce que je sais, beaucou[p] rout le jour où ce sera ton tour. Dieux! j'ai dit dieux, au pluriel; die[ux], seras-tu laid ce jour là, Simon! tu seras hideux.

Et Lorin se retira derrière la commission avec un franc éclat de r[ire].

La commission n'avait plus rien à faire; elle sortit.

Quant à l'enfant, une fois délivré de ses interrogateurs, il se m[it à] chantonner sur son lit un petit refrain mélancolique qui était la chan[son] favorite de son père.

ALEXANDRE DUMAS.

(La suite à demain.)

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — La haute commission des études médicales a eu dimanche sa première réunion, sous la présidence de M. le ministre de l'instruction publique. — M. le général Duvivier est à Cherbourg, prêt à prendre le commandement des troupes de terre destinées à l'expédition de Madagascar. — On assure que M. Guillain, capitaine de corvette, qui a commandé *la Dordogne* dans la campagne de Madagascar, est nommé au commandement du brick *le Ducouëdic*, qui prendra part à la prochaine expédition. — M. Coupvent-Desbois, capitaine de corvette, est nommé commandant en second de la frégate *la Reine-Blanche*, en armement à Cherbourg. — L'évêque protestant de Jérusalem, lord Alexander, est mort le 23 novembre dernier, près de Balbeis, village situé sur les frontières d'Egypte. Lord Alexander se rendait avec sa famille au Caire, où il comptait faire un court séjour, puis revenir en Europe.

Le plus jeune fils d'O'Connell, le grand agitateur irlandais, se trouve à Vienne (Autriche) depuis quelques mois, et reçoit l'accueil le plus distingué dans tous les cercles de cette capitale. — Le *National* annonce que M. Baudon fils est nommé receveur général à Montpellier, et que M. Baudon père a été prié de garder le titre de régent de la Banque de France. — Un atelier de fausse monnaie vient d'être découvert à Gamaches (Somme). Plusieurs des coupables sont arrêtés.

LE TONNERRE EN DÉCEMBRE. — La journée du 3 décembre a été signalée dans l'arrondissement de Guingamp, par une tempête qui a produit des effets extraordinaires. A Prat, la foudre est tombée sur la propriété de Buguézec, et soudain quinze maisons couvertes en chaume ont eu leurs toitures enlevées, sans qu'aucune flamme ait été aperçue. Les matières combustibles ont été seulement carbonisées avec dégagement de fumée. Le même jour et vers la même heure, le tonnerre éclatait avec un fracas épouvantable sur la ville de Guingamp. C'est l'Hôtel-Dieu qui fut frappé. Une sœur hospitalière était occupée à faire cuire de la bouillie au foyer de la cuisine, tout à coup elle entend un bruit terrible dans la cheminée, puis voit descendre quelque chose d'éblouissant qu'elle ne peut expliquer, et tout aussitôt voit briller dans le bassin une flamme semblable à celle d'une tasse de thé où l'on fait brûler de l'eau-de-vie. Nous laissons à imaginer le trouble de la pauvre sœur. Le *Publicateur* de Saint-Brieuc, qui nous apprend ce fait, dit que le même coup de foudre a frappé plusieurs clochers. La tour de Ploumagouar a été renversée sur la toiture de l'église, et celle de Cavan grièvement endommagée.

LE VOL DES PAUVRES. — On écrit de La Châtre au *Journal de l'Indre* : « Le sieur Chéramy, boulanger au Moulin-à-Vent, commune de La Châtre, a comparu aujourd'hui devant le tribunal de simple police sous l'inculpation de vente de pain à un prix plus élevé que celui de la taxe. Le sieur Chéramy est un jeune homme de vingt-un ans, dont la clientelle est généralement composée de malheureux journaliers qui gagnent à grand'peine l'argent nécessaire pour payer la substance indispensable à leur famille. Profitant de l'ignorance de ses pratiques, Chéramy leur vendait le pain bis 4 et 5 centimes par kilogramme plus cher que la taxe. Lorsque les dupes eurent connaissance de la fraude dont ils étaient victimes, ils portèrent plainte, et une action fut dirigée contre le boulanger par M. le commissaire de police. M. le juge de paix, mu par un sentiment de pitié digne d'une meilleure cause, et ne voulant pas ruiner, en l'envoyant en prison, l'avenir d'un jeune homme qui n'a encore essayé qu'un pas dans la voie si glissante de l'improbité, ne l'a condamné qu'à 15 francs d'amende et aux dépens. »

DISPARITION DE M. MOULIN. — La correspondance Mallet nous annonce qu'on est toujours sans nouvelles de M. Moulin, caissier du receveur d'enregistrement des actes judiciaires, disparu depuis vendredi dernier.

LE POUVOIR TEMPOREL ET LE POUVOIR SPIRITUEL. — Dernièrement, le curé et le vicaire de la commune de Brielles ont été pris en délit de chasse par la brigade du Pertre. Voici, dit le *Vitréen*, ce que nous savons de cette affaire. Le 6 de ce mois, le curé de Brielles, le vicaire et un tiers laïque, ayant vu dans un champ qui touche le presbytère un écureuil, voisin fort incommode, voulurent s'en débarrasser. Un fusil fut pris, un coup de feu partit, l'animal tomba. Mais au même moment, des gendarmes passaient, et, entrant dans le champ, dirent aux trois quasi-chasseurs : « Nous vous déclarons procès-verbal. Lequel de vous a tiré ? — Ma foi, répondit le curé, nous ne savions pas mal faire en tuant un animal dangereux ; mais puisque vous ignorez lequel de nous a tiré, devinez-le si vous pouvez ; ce n'est pas mentir que se taire. »

NOUVEAUX DÉTAILS SUR L'INCENDIE DE NANTES. — Nous trouvons les détails suivants dans le *National de l'Ouest*. On ne saurait trop s'intéresser au sort de ces héros modestes dont l'inébranlable courage s'exerce toujours en faveur de l'humanité. « Parmi les militaires du 5e léger qui ont contribué à éteindre le feu de la filature de M. Bertin, dix-neuf ont été signalés à l'autorité supérieure comme s'étant fait remarquer plus particulièrement que les autres, et parmi les faits qui honorent ces braves, on cite les suivants : Le sergent de carabiniers Vanderbauque, père d'une nombreuse famille, arrivé sur le lieu de l'incendie, est monté l'un des premiers sur la toiture de la maison attenante à la fabrique, qui devait être démolie par ordre pour empêcher la propagation de l'incendie ; et là il a aidé à sauver des meubles et à démolir la toiture. Une grande échelle ayant été placée pour pouvoir atteindre le haut de la maison où était l'incendie et y diriger des tuyaux de pompe, ce sergent y monta tenant un tuyau ; tout-à-coup l'échelle chavira, et il tomba d'une hauteur de plus de 6 mètres sur le mur de la maison démolie, et ensuite du mur sur le plancher de ladite maison : peu s'est est fallu qu'il ne tombât jusque dans la rue. — Contusionné assez fortement à l'épaule. — Hennès, sergent, s'est introduit dans une chambre du premier étage de la maison incendiée, en a fait sortir une femme qui s'obstinait à y rester, et a sauvé une grande partie de ses effets ; mais le mur s'écroulant et la flamme envahissant la chambre ainsi que l'escalier, il s'élança alors par la fenêtre : la chute fut si violente, que quelques instants après ses forces l'abandonnèrent, et il rendit le sang par le nez et par la bouche. Il fut secouru sur les lieux, et va mieux aujourd'hui. — Hays, chasseur, a rendu non-seulement de grands services comme travailleur, mais encore a fait acte de probité en s'empressant de remettre une somme de 20 fr. dont le hasard venait de le rendre possesseur. — Glinard, chasseur, a déployé la plus grande activité pendant la durée du sinistre, et n'a pas craint de s'exposer dans les étages supérieurs de la maison incendiée pour seconder les pompiers dans les manœuvres. Au troisième étage, une

que partout les talus intérieurs sont détachés du mur supérieur ; le Pavillon-Royal et celui du Phare ont beaucoup souffert, mais ni la digue du côté de la mer, ni le pavage maçonné de la partie supérieure n'ont reçu aucun dégât, seulement la partie pavée en grès par où on monte à la digue, a été en partie détruite ; les digues au long du Chenal ont reçu quelques trouées, et le pont de communication avec l'estacade de l'ouest du port a été presque entièrement brisée. L'estacade et les planchers de l'embarcadère en ont été quittes pour quelques planches détachées. L'eau est entrée en ville par l'endroit de l'embarcadère, dans les rues du Quai, de Saint-François, jusqu'au Marché-aux-Poissons ; l'entrepôt des douanes, la Maison-Blanche et celle près de l'embarcadère ont été fortement attaqués ; enfin, les dégâts sont considérables.

On dit que le musoir a beaucoup souffert ; aussi le gardien a, pendant plus de deux heures, allumé des feux multipliés, triplés mêmes, en signe de détresse et l'a abandonné au point du jour. Partout on voit des éboulements aux digues, et les dunes, minées par le bas, forment presque un mur droit. L'ouragan n'a cessé que le vendredi à midi, lorsque la marée n'a donné que vingt pieds d'eau, mais la mer ne restait pas moins furieuse. Au Nouveau-Marché-aux-Bois, à gauche de l'entrée du bassin, des tas de planches ont été jetés dans le chenal ; l'endroit de l'aqueduc près de l'Ecluse-Bleue étant inondé, les tas de planches qui s'y trouvaient également ont été renversés. Sans parler de cheminées abattues, de toitures enlevées, nous devons dire que la ville d'Ostende était fortement menacée. Aucun bateau à vapeur n'a osé sortir du port.

LES BARBARES DE LA CIVILISATION. — Le *Bien public* (de Mâcon) nous apprend que dernièrement une rixe a eu lieu à Clessé, entre plusieurs jeunes gens appartenant à des communes voisines. Le nommé Alamy, domestique à Laizé, vient de mourir par suite des coups qu'il avait reçus dans la bagarre. Conçoit-on qu'au dix-neuvième siècle, la raison publique n'ait pas fait assez de progrès pour venir à bout de ces luttes aussi stupides que brutales dans lesquelles des masses d'individus se ruent les uns contre les autres pour des rivalités sans noms et d'aveugles antipathies ?

LES ENTRAINEMENTS DE LA POLKA. — On écrit de Pau au *Réveil de l'Ain* : « Ces jours derniers, un accident qui aurait pu avoir des suites fort graves, a troublé, au théâtre, la représentation de la *Polka en province*. Un jeune acteur, qui se fait remarquer par le zèle et l'ardeur qu'il apporte dans l'exécution de ses rôles, a, pendant le tourbillonnement et l'entraînement d'une espèce de galop, fait une chute par dessus la rampe, et est venu, après avoir brisé un ou deux quinquets, tomber à la renverse dans l'orchestre. Quoique très contusionné sans doute, et paraissant fort ému, il a pu néanmoins continuer le rôle. »

UN PRISONNIER CHEZ LES ARABES. — M. Marin, lieutenant au 15e léger, prisonnier d'Abd-el-Kader depuis le 28 septembre 1841, a pu faire parvenir la lettre suivante à Mlle Delphine Marin, sa sœur, demeurant au château de Mennetou-Couture (Cher) :

« 12 octobre 1845.

» Que cette lettre, si elle te parvient, ma sœur bien aimée, t'apporte le courage et la résignation avec lesquels je supporte moi-même ma malheureuse position ! Songe que ma plus grande douleur, mon inquiétude la plus poignante, est aujourd'hui l'idée de ta douleur et de *la sienne*. Pauvre amie ! pauvre sœur ! quel beaux rêves et quel affreux réveil ! Adieu, à revoir sur la terre ou dans le ciel. MARIN. »

L'INFLUENCE DES BELLES MANIÈRES. — Un de ces jours derniers, au moment où les pensionnaires de l'hôtel Bayard, à Lyon, allaient prendre leur place à la table d'hôte, un monsieur très bien vêtu, aristocratiquement ganté, et de l'air le plus avenant, entra dans la salle et demanda un couvert. Le voisin près duquel il s'était placé ne tarda pas à s'apercevoir que les fourchettes et les cuillers menaçaient de s'engloutir et s'engloutissaient en effet dans la poche de l'élégant convive. Se levant de table sous un prétexte quelconque, il alla prévenir le maître du logis. Le digne M. Bayard, dont la politesse, dit le *Rhône*, est connue de tous les voyageurs des quatre-vingt-six départements, se posta sur la porte, attendant son homme à la sortie. Celui-ci sortit, en effet, non sans avoir fait une pause devant la cheminée, passé ses gants, frisé ses cheveux, et quand il se trouva devant M. Bayard, l'honnête maître d'hôtel se vit saluer d'un air si gracieux, qu'il tira tout ému sa révérence à ce fripon, et oublia son argenterie. Quand M. Bayard fut remis de son émotion, il porta plainte à la police auprès de laquelle la politesse du voleur n'obtiendra pas sans doute le même succès.

CHRONIQUE AGRICOLE.

L'hiver et la session du Conseil général d'agriculture ont ramené à Paris un grand nombre de cultivateurs distingués qui s'empresseront, sans doute, de présenter à la Société royale d'agriculture des mémoires sur leurs travaux. La *Démocratie pacifique* ne laissera point échapper cette bonne occasion, et tiendra ses lecteurs au courant de toutes les recherches curieuses, de toutes les observations nouvelles qui pourraient contribuer au progrès de l'industrie agricole. La note suivante mérite de fixer sérieusement l'attention des cultivateurs du midi ; le nom de son auteur suffit pour la recommander ; elle a été lue aujourd'hui à la Société royale par M. Auguste de Gasparin :

LA CULTURE DE LA PATATE DOUCE prend un nouvel intérêt des désastres qui ont frappé la pomme de terre. Si cette épidémie destructive devait s'étendre dans le midi de la France, nul doute que la patate ne pût devenir une utile compensation. Le fait exceptionnel qui a fait descendre la température moyenne de l'été de 1845 à 18o centigrades, n'a point empêché la patate de se développer et de donner d'abondants produits ; ainsi, cette plante, traitée d'abord par ses introducteurs avec toutes les précautions dont on entoure les produits exotiques, a manifesté cette année toutes les dispositions rustiques qui peuvent la faire admettre dans la culture usuelle. Bien que sa pousse, au printemps, ait été très tardive et qu'elle n'ait pu être replantée qu'à la fin de juin, dès le commencement de septembre elle donnait des tubercules bons à manger qui avaient acquis tout leur développement à la fin du même mois. Elle donnait alors une moyenne d'un kilogramme par plante, ce qui, à raison de 25 000 par hectare, élève le produit à 250 quintaux métriques. C'est beaucoup plus que la pomme de terre ne donne sous ce climat. Et si l'on considère que cette culture doit se faire par un labour léger, sans fumier, et qu'elle n'exige aucun binage, [illegible] l'assertion de M. Ridolfi qui la citait comme la seule culture [illegible] l'eût point constitué en perte.

A la rigueur, dans une année à température moyenne, et [illegible] venablement le plant, elle pourrait fournir à une culture de [illegible] blé même ; et l'on allierait ainsi la même année sur le même [illegible] che des céréales à la plus riche des racines. Et s'il est vrai [illegible] habituel n'est pas facilement adopté, qu'on réfléchisse qu'il a [illegible]

Gesbrot ; l'autre a été faite à ma demande, par M. Lecourt, dans sa ferme.

Première expérience. Le 29 septembre 1845, un jeune cochon, très bien portant, n'offrant aucune éruption à la peau, pesant quinze kilogrammes trois hectogrammes, fut mis, pour toute nourriture, à l'usage des pommes de terre malades, réduites, par la cuisson, en une sorte de bouillie. Ces pommes de terre, mises au rebut lors de la récolte, étaient très altérées, et elles exhalaient une odeur très désagréable, pendant et après la cuisson. Ce cochon, de l'espèce que les marchands des environs de Paris désignent sous le nom de *cochons picards*, a reçu, chaque jour, pour ration alimentaire, 2 kilogr. 3 hectogr. de pommes de terre malades, ainsi préparées. Pendant cette alimentation, les fèces rendues par cet animal ont été habituellement liquides, et il a eu, plusieurs fois, une véritable *diarrhée*. Le 20 octobre, ce cochon pesait 15 kilogr. 5 hectogr. ; de sorte, qu'à une période de développement ordinairement assez rapide, le poids de son corps n'avait augmenté que de 2 hectogrammes. Ce cochon était maigre ; son poil était hérissé et frisé ; la peau du dos et des oreilles s'était couverte de croûtes et d'élevures rougeâtres. Je fis remplacer, alors, la bouillie des pommes de terre malades par une égale quantité de bouillie préparée avec des pommes de terre saines ; la diarrhée diminua sans cesser complètement.

Le 1er novembre, je changeai l'alimentation : ce jeune cochon reçut pour aliment, 2 kilogrammes 5 hectogrammes d'un mélange d'orge et d'une petite quantité de pommes de terre saines. Sous l'influence de ce régime, continué les jours suivants, les fonctions digestives ne tardèrent pas à s'exécuter d'une manière régulière ; dès le troisième jour, les matières fécales étaient solides et complètement naturelles. — Le 7 novembre, ce cochon pesait 18 kilog., de sorte que son poids avait augmenté de près de 3 kilogr. dans l'espace de dix-huit jours. — Le même régime fut continué jusqu'au 16 novembre, époque à laquelle l'animal, continuant d'être bien portant, fut mis au régime ordinaire des cochons élevés dans l'établissement de M. Poinsot, régime qui se compose de résidus de féculeries, de pommes de terre saines, de petit lait et de lavures de vaisselle. — Le 13 décembre, cet animal, très bien portant, pesait 34 kilog.

En résumé, ce cochon a augmenté, en poids, de 2 hectogrammes seulement, dans les vingt-deux premiers jours de l'expérience (du 29 septembre inclus. au 20 octobre exclusivement), et pendant l'usage des pommes de terre malades ; tandis que l'augmentation du poids du même animal a été de 2 kilog. 5 hectog. pendant les dix-huit jours suivants, et pendant l'usage de la pomme de terre saine et de l'orge (du 20 octobre inclusivement au 7 novembre inclusivement). Enfin, trente-cinq jours après (du 8 novembre au 13 décembre exclusivement), ce jeune cochon avait augmenté, en poids, de 16 kilog., après l'usage de la farine d'orge, des pommes de terre saines, des eaux de vaisselle et du petit lait. De sorte qu'en définitive, l'augmentation du poids de l'animal a été presque nulle pendant l'usage des pommes de terre malades, notable pendant l'usage de l'orge et des pommes de terre saines, et très considérable sous l'influence de l'orge et de l'alimentation ordinaire.

Deuxième expérience. — Le 29 septembre 1845, un jeune cochon de l'espèce dite *tonquin*, bien portant, n'ayant, en particulier, ni diarrhée, ni éruption à la peau, pesant 9 kilogrammes 5 hectogrammes, fut mis, comme le précédent, à l'usage des pommes de terre malades, cuites et réduites en bouillie ; sa ration journalière fut également de 2 kilog. 3 hectogr.

Pendant toute la durée de cette alimentation, ce jeune cochon parut mal portant ; la peau du dos et des oreilles se couvrit d'une éruption rougeâtre et de petites croûtes ; la diarrhée était habituelle, et le 20 octobre, vingt-deuxième jour de l'expérience, cet animal pesait 9 kilogr. seulement, c'est-à-dire 5 hectogr. de moins qu'au début de l'expérience. Je fis alors remplacer cette mauvaise nourriture par une égale quantité en poids de bouillie de pommes de terre saine ; la diarrhée persista ; l'animal paraissait très souffrant.

Le 1er novembre, ce jeune cochon reçut, pour aliments, 2 kilogr. 5 hect. d'un mélange d'orge et de pommes de terre saines. La diarrhée diminua, puis céda complètement au bout de quelques jours, et le 7 novembre ce cochon ne pesait cependant que 9 kilogr. 5 hectogr. (comme au début de l'expérience), tandis que des cochons de la même portée, élevés dans une ferme au régime ordinaire, pesaient 14 kilogr. ou plus, d'après le rapport de M. Poinsot.

Le nouveau régime fut continué, et le 16 novembre les matières fécales étaient solides et l'animal était complètement rétabli. Il fut mis alors au régime ordinaire, composé de débris de féculeries, de pommes de terre saines, de petit lait et de lavures de vaisselle. Le 13 décembre il pesait 17 kilogr. 5 hectogr.

En résumé, cet animal avait perdu, en poids, 5 hectogr. dans les vingt-deux premiers jours de l'expérience, et, chose remarquable, il a gagné 6 kilogr. 5 hectogr. dans les trente-cinq derniers jours.

Troisième expérience. M. A. Lecourt a pesé un des cochons de sa ferme le 25 septembre 1845 ; le poids de cet animal était de 25 kilog. Ce cochon a été nourri avec des pommes de terre malades, crues ; il en a mangé tant qu'il en a voulu, la ration journalière était plus que suffisante.

Le 16 octobre le poids de l'animal était augmenté d'un kilog. (26 k.) ; le 20 novembre, le poids du même animal était de 26 kilog. 5 hectog. ; le 29 novembre, le poids était encore augmenté, il était de 27 kilog. 5 hectog. Mais, d'un autre côté, un cochon de la même portée, nourri avec de la pomme de terre saine, cuite, pesait le même jour (29 novembre), 37 kilog. 5 hectog., c'est-à-dire 10 kilog. de plus que celui qui avait été nourri de pommes de terre malades, crues et mangées à satiété.

En résumé :

1o Un des cochons soumis à ces expériences, loin de se développer, avait perdu 2 hectog. de son poids, après 22 jours de nourriture exclusive avec des pommes de terre altérées et cuites ;

2o Le même animal, soumis ensuite à une alimentation saine et régulière, a sensiblement augmenté de poids, sans atteindre à celui des jeunes cochons de la même portée, élevés au régime ordinaire dans une ferme ;

3o Un cochon nourri de pommes de terre malades, crues, pendant 2 mois environ (du 25 septembre au 29 novembre) n'a gagné en poids que 2 kilog., et un cochon de la même portée, nourri de pommes de terre saines, pesait, à la même époque, 10 kilog. de plus que le précédent ;

4o Deux cochons, nourris avec des pommes de terre malades, ont été atteints de diarrhée et d'une éruption à la peau ; la diarrhée a diminué par l'usage des pommes de terre saines, et elle a cessé lorsque l'orge leur a été associée.

Ce petit nombre d'expériences tendrait donc à établir que les pommes de terre altérées, données comme nourriture exclusive, sont un mauvais aliment pour les cochons dont elles retardent le développement, et auxquels elles peuvent occasionner de la diarrhée et une éruption à la peau.

Malgré le soin que j'ai pris de comparer les effets des pommes de terre malades et ceux d'une bonne alimentation, sur la santé et le développement des cochons d'une même portée, je m'empresse de reconnaître que ces résultats reposent sur un trop petit nombre de faits pour être adoptés sans restriction, mais vous pourrez leur donner une valeur réelle en les complétant, en les rectifiant, en les rapprochant des résultats obtenus par d'autres expérimentateurs.

Après cette lecture, plusieurs membres ont fait remarquer que les expériences de M. Rayer n'étaient pas assez exactement comparatives pour qu'on pût en tirer une conclusion positive.

M. Boussingault a observé constamment que l'usage des pommes de terre crues nuisait, inévitablement, à la santé des porcs, lorsque l'on ne leur distribuait pas une ration de sel avec leurs aliments. Il faudrait donc, si l'on recommençait les expériences précédentes, faire usage de ce condiment pendant toute la durée des observations.

Girardin qui en a donné l'assurance, au nom de tous ses collègues réunis hier en nouveau Conseil royal de l'Université. Qu'on le sache donc bien, M. de Salvandy, dans la *conviction* du *Journal des Débats*, est un ministre loyal qui n'a jamais entendu porter atteinte aux droits de l'Université. (Relire comme éclaircissement les noms des membres du nouveau Conseil royal de l'Université, et plus particulièrement celui du secrétaire général de ce même Conseil.

La *Presse* est aussi d'avis que sir Robert Peel doit conserver la première place dans les affaires, puisque son influence domine toujours toutes les autres ; les whigs qui, de leur propre aveu, ne peuvent jouer que le second rôle, ne doivent pas sur la scène occuper le premier plan. Le travail ministériel qui a lieu à l'heure qu'il est ne peut donc aboutir qu'à un avortement.

Il paraît que le *Constitutionnel* n'a pas les mêmes raisons que le *Journal des Débats* pour se mettre à la raison. Il continue vertement sa polémique contre M. de Salvandy, et va même jusqu'à essayer contre lui de l'arme du ridicule, en prétendant que toutes ses ordonnances se réduisent à *l'annonce* d'une demande de crédits supplémentaires ; mais alors pourquoi tant de tapage et de colère ?

Le *Courrier français* fait ressortir un petit malheur du *Siècle* qui, le jour même où il se contredit en publiant un plan de réforme électorale tout en voulant rester étranger au mouvement de la réforme, publie un premier-Paris sous ce titre : *les Inconséquents*. Il y a de ces hasards !...

La *Réforme* n'hésite pas à tenir M. de Salvandy pour un homme fort spirituel en ce sens qu'il connaît parfaitement le genre de réfutation qui convient aux *objections* de ses adversaires en général et de celles du *Journal des Débats* en particulier.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 16 décembre. — DELAGE, tailleur, rue Saint-Honoré, 301. Juge commissaire, M. Belin-Leprieur ; syndic provisoire, M. Morard, rue Montmartre, 173. — HURÉ, marchand de mercerie et nouveautés, faubourg Saint-Martin, 63. Juge commissaire, M. Chatenet ; syndic provisoire, M. Defoix, rue Saint-Lazare, 70.

Marchés.

Halle aux blés. — 17 décembre. Choix, 116 à 118 k. 35,00 à 35,50. — Montereau 115 k. 33,50 à 34,00. — Picardie 115 k. 33,00 à 33,50. — Champagne, 115 k. 33,00 à 33,50.

Seigles. 110 k. l'hectolitre et demi 20,50 à 21,00.

Orges. 90 à 92 k., 16,00 à 16,50 ; 93 à 94 k. 16,50 à 17,00 hors barrières.

Avoines. — 150 k. 30,00 à 30,50 ; 145 k. 29,00 à 29,50 ; 140 k. 27,50 à 28,00 135 k. 28 à 28,50, les trois entrées comprises.

Issues. Son, 9,00 à 9,50 les 325 litres. — Moutures 10,00 à 10,50. — Recoupettes 12,00 à 12,50 les 100 k. — Remoulages 19,00 à 19,50 les qualités courantes ; 20,00 à 20,50 les fines qualités ; 21,50 à 22,50 les blanches.

Marché Saint-Antoine, 16 déc. — Foin, 1re 00 à 00 ; 2e 50 à 52 ; 3e 42 à 44. — Sainfoin, 1re 00 à 00 ; 2e 00 à 00 ; 3e 00 à 00. — Luzerne 1re 00 à 00 ; 2e 48 à 50 ; 3e 00 à 00. — Paille de blé 1re 00 à 30 ; 2e 00 à 28 ; 3e 00 à 25. — Paille de seigle 1re 00 à 00 ; 2e 00 à 00 ; 3e 00 à 00. — Paille d'avoine, 1re 00 à 40 ; 2e 43 à 45 ; 3e 00 à 40. — Trèfle 1re 00 ; 2e 00 à 00. — Regain 1re 00 à 00 ; 2e 44 à 46 ; 3e 38 à 40.

Halle à la viande du 17 décembre. — 29818 kil. Bœuf 1,40-1,20-0,80. — 17182 kil. Veau 1,50-1,30-1,10. — 5927 kil. Mouton 1,50-1,20-0,90. — En gros 43800 kil. 1,14-1,10-1,06.

Marché de La Chapelle-Saint-Denis, 11 décembre. — Veaux amenés 544, vendus 544 à 1,50-1,40-1,30. — Vaches grasses amenées 110, vendues 68 à 1,04-1,32-0,78. — Vaches laitières amenées 90, vendues 37 de 210 à 470.

Arrivages	6325 q.	54 k.
Ventes	2180	56
Restant	40096	19
Cours moyen	42,32	
Cours-taxe	41,79	

Cote administrative.

Gruaux	9 q.	42 k.	46,50	à	56,05
1re	186	83	42,00	à	44,60
2e	241	76	39,30	à	41,40
3e	«	«	00,00	à	00,00
4e	«	«	00,00	à	00,00
A liv.	1553	71			

Arrivages	[illegible] q.	[illegible] k.
Ventes	2406	22
Restant	36225	00
Cours moyen	40,92	
Cours-taxe	41,50	

Cote administrative.

Gruaux	10 q.	90 k.	54,80	à	57,20
1re	21	99	00,00	à	48,00
2	277	00	40,10	à	41,40
3e	8	05	33,10	à	35,05
4	38	97	19,05	à	29,30
A liv.					

Bourse du 17 décembre 1845.

Une légère hausse à Londres a fait ouvrir nos fonds à des prix élevés, mais ils n'ont pas tardé à baisser pour se raffermir toutefois vers la clôture, de manière à ce que le 3 0/0 reste exactement comme hier, et le 5 0/0 5 c. mieux. Les chemins ont continué à s'améliorer.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Rente 4 1/2 0/0, 112. — 4 p. 0/0, 106 50. — Belgique 1842, 101 1/4. — 4 1/2, 98. — 2 1/2, 56. — Autriche, 407 50. — Société générale, 1580. — Passive, 6 3/4. — 3 0/0, 39. — Dette intérieure, 35. — Chemin de : La Teste, 170. — Jouiss. des 4 canaux, 112 50. — Fampoux, 490. — Actions de : Lin Maberly, 685, 700. — Oblig. de : Versailles anc., 1010. — Rouen, 1012 50. — Id. libérées, 1000. — Chemins non constitués de : Paris à Strasbourg, 530. — Tours à Nantes, 547 50. — A terme : Chemin de Fampoux, 490.

	1er C.	P. H.	P. B.	dr C.	hier
5 0/0 compt.	117 75	117 95	117 80	117 85	117 75
— fin cour.	118 «	118 «	117 80	117 80	117 75
3 0/0 compt.	81 45	81 48	81 25	81 30	81 28
— fin cour.	81 50	81 50	81 30	81 30	81 30

Au comptant.	1er C.	Der C.	Dif.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Dif.
O. de la Ville	1385 «	« «	H. 5 «	5 0/0 Bge 1840.	100 3/8	99 3/4	B. « 1/4
B. de France	3325 «	« «	« «	— Portugais.	56 «	« «	
C. Gou. 1000	1155 «	« «	« «	Esp. D active.	« «	« «	
C. Gan. 1000	« «	« «	« «	5 0/0 Naples.	101 «	« «	
C. hypot.	365 «	360 «	H. 15 «	— Romain.	100 1/4	100 «	B. « 1/4
4 Canaux	1250 «	« «	« «	Obl. Piémont.	1230 «	« «	

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	Dif.		
St-Germ.	« «	« «	« «	Au 31, 950.	H. 10
V. r. d.	440 «	« «	« «	— 435, 440.	H. 10
— r. g.	305 «	300 «	« «	— 305, 300.	H. 2 50
Orléans	1175 «	1170 «	H. 2 50	— 1172 50, 1168 50, 1166 25.	H. 1 25
Strasb.	237 50	240 «	« «	— 248 50, 238 75	H. 3 75
Rouen	955 «	« «	H. 5 «	— 955, 948 75, 9 50	H. 7 50
Havre	« «	« «	« «	— 735	B. 5
Marseille	870 «	« «	« «	— 875, 885, 877 50.	H. 7 50
Vierzon	« «	« «	« «	— 840	H. 5
Nord	722 50	715 «	H. 7 50	— 700, 710, 715	H. 7 50
Bordeaux	605 «	607 50	H. 7 50	— 610	H. 5
Boulogne	500 «	502 50	« «	— 502 50	H. 2 50
Montereau	425 «	430 «	H. 5 «	— 440	H. 15
Fampoux	« «	« «	« «	—	
Dieppe	480 «	« «	« «	— 480, 475	B. 5

LONDRES, 15 déc.		PARIS, 16 décembre. PRIMES.	COULISSE.
Consol.	94 3/8 1/2	3 0/0 F. c. 81 50, 81 55 d. 50.	Av. 81 50
Esp. act.		F. p. 81 95 d. un. 82 25 d. 10	Ap. 81 32 1/2
Portug.	58	5 0/0 F. c. 118 15 d. 50	R. du Trés
Mexic.	33	F. p. 118 90 d. 50	3 1/8 à 4 et 10 m
5 0/0 hol.			
2 1/2 d.	59 1/8	Hâvre, 740 d. 20 au 31.	F. c. F. p.
Rouen.	35 37	Bordeaux, 520 d. 20 au 31.	3 0/0 10
Orléans.	44, 46	Nord, 730, 740 d. 20. 745, 757 50 d. 10 au 31.	5 0/0 5 p.
Nord.	11 1/2		

tres à la caisse de l'administration, quinze jours avant la réunion.

Le chef d'une de nos honorables maisons de commerce vient d'adresser au journal l'*Epoque*, la lettre suivante :

« Paris, 3 novembre 1845.

» Monsieur le rédacteur,

» Je n'ai eu connaissance que depuis peu d'un article sur les chapeaux, que vous avez inséré dans votre numéro du 25 novembre, en rendant compte de l'audience du 22 du même mois, à la 6e chambre de police correctionnelle. Sans vouloir me plaindre du peu de bienveillance avec lequel on m'a traité, je crois être en droit de m'élever contre tout ce que cet article renferme de mensonger. C'est bien le moins qu'à l'avenir le public sache à quoi s'en tenir sur la valeur de vos comptes-rendus. Pour faire un éloge aussi pompeux de l'ancien chapeau Gibus, vous aviez sans doute vos raisons ; toujours est-il que la véritable et seule question qui se soit agitée à la 6e chambre a été de savoir si, par des moyens différents du mien, mes contrefacteurs ne pouvaient pas imiter mon chapeau à pompe-flexion, s'ouvrant seul et de lui-même, dont la découverte m'appartient et pour laquelle j'ai été breveté, sans que personne, d'ailleurs, ait songé jusqu'ici à m'en contester la priorité.

» Depuis 1839, époque à laquelle fut périmé le brevet d'importation pris par Gibus jusqu'en 1845, il faut bien vous l'apprendre à vous qui, sachant tant d'histoires, ignorez ce fait, Gibus et moi, qui était précédemment son fabricant, avons été les seuls à nous occuper de l'industrie du chapeau mécanique ; plus tard, un de mes ouvriers, renvoyé de chez moi, l'importa dans une troisième maison. Ce n'est donc, ne vous en déplaise, qu'en 1841, après l'apparition de mon séduisant chapeau s'ouvrant seul, qui produisit une sensation si grande dans la chapellerie, que la tourbe des forbans légaux, comme vous les nommez, se jeta non pas sur la carcasse du chapeau Gibus, ainsi que vous le prétendez, mais bien sur celle du mien. Voulez-vous une preuve de ce que je vous avance ? Entrez chez le premier chapelier venu ; vous verrez qu'en fait de chapeau mécanique, il n'aura que mon système à vous offrir. Et maintenant, que faut-il penser de votre compte-rendu ? Comment le public devra-t-il le juger ? Je vous prie, et au besoin je vous requiers, de vouloir bien insérer ma lettre dans votre plus prochain numéro.

» Agréez l'assurance de ma parfaite considération.

» DUCHÊNE aîné, maison de détail, boulevart Saint-Denis, 9 bis ; fabrique et gros, 7, rue Geoffroy-Langevin. »

Spectacles du 18 décembre.

7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Hernani. Homme de bien.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Fra Diavolo. Marie.
7 h. 1/2 ITALIENS. — Gemma di Vergi.
7 h. 1/2 ODÉON. — Les Femmes. La Vénitienne.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Riche d'amour. Robinson. Les Intimes.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — 2 Compagnons. Gardeuse de Dindons. La Maison.
6 h. 1/2 GYMNASE. — La Maîtresse. Plus beau Jour. Emma. Philippe.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Une Femme laide.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Marie Jeanne.
7 h. 1/2 AMBIGU. — Les Mousquetaires.
6 h. 1/2 GAITÉ. — L'Expiation. La Citerne.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. 1/2 COMTE. — 2 Chasseurs. La Barbe. Homœopathie. Danse. Gall.
6 h. 1/2 FOLIES. — Rosière. Plus heureux. La Fille à Nicolas.
PANORAMA. (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et compagnie, rue du Croissant, 16.

propos d'un article sur la question coloniale (1). Le *Globe-Epoque*, qui, d'ordinaire, trouve réponse bonne ou mauvaise à tout, garde aujourd'hui un silence édifiant. Nous apprécions cette réserve inaccoutumée. Mais puisque le *Globe-Epoque* n'est que médiocrement jaloux d'aborder certain débat, puisqu'on ne peut pas causer avec lui, nous allons nous adresser au public et plus particulièrement aux habitants des colonies.

La question est fort grave. Il s'agit d'épargner à l'une de nos colonies les plus intéressantes une honte et un ridicule.

L'île de la Guadeloupe va procéder, dans peu de mois, à la réélection de ses délégués. Les candidats sont, dit-on, fort nombreux. La place de délégué donne une position assez considérable et rapporte quelques 25 mille livres annuellement.

Il importe d'examiner quel doit être, surtout dans les circonstances présentes, le caractère de la délégation. Nous avons quelque droit sans doute à l'attention bienveillante des colons, car nous avons droit à leur estime. La *Démocratie pacifique* est le seul journal de Paris qui ait défendu la cause des colonies sans tirer aucun profit de son dévouement. Nous ne songeons pas à nous glorifier ici de ce dévouement impartial qui date déjà de neuf années; nous constatons simplement que nos services n'ont jamais été des services de valets, mais d'amis, de fils libres et indépendants.

Les colonies, un moment représentées par des hommes qui leur conseillaient de prendre l'initiative des réformes pacifiques, s'effrayèrent un jour de ces tendances libérales. Peut-être pensa-t-on qu'elles ne se produisaient pas avec assez de ménagements; peut-être l'opportunité de ces manifestations fut-elle mise en doute. Quoi qu'il en soit, un revirement excessif de l'opinion, dans le corps électoral, porta à la délégation l'esprit de pure résistance. Cette réaction alla si loin que l'administration métropolitaine, meilleure gardienne des intérêts coloniaux que les colons eux-mêmes, pour sauver les colonies de leur propre égarement, se vit réduite à user de moyens extrêmes et demanda la révision d'un choix fâcheux. Les électeurs reconnurent, en effet, qu'ils avaient été égarés.

Nous avons, pour notre part, déploré ce mouvement rétrograde; nous en avons signalé le danger. Nous avons prédit aux planteurs que l'esprit d'aveugle résistance n'arrêterait pas sérieusement dans son essor l'idée émancipatrice, activée en France par les influences de la politique anglaise. Quelles difficultés, en effet! comment étouffer la voix de l'honneur national engagé dans cette question? comment faire oublier l'intérêt des alliances actuelles? comment surtout soutenir avec succès un système antipathique à l'esprit général européen? Ne faudrait-il pas, pour cette œuvre énorme, s'engager dans des voies tortueuses? ne faudrait-il pas avoir recours à des arguments étrangers à l'ordre scientifique et à l'ordre moral? Et ne courrait-on pas risque de compromettre, dans ce pénible labeur, la dignité et la considération des colonies?

C'est ce qui est arrivé malheureusement. Savez-vous, généreux enfants des îles de l'orient et de l'occident, ce que l'on dit de vous ici? On dit tout haut et partout que, pour endormir l'opinion publique, on a fait appel à des intrigues ... on dit que la presse parisienne, pour les deux tiers, était à votre discrétion, et de vagues bruits de corruption montant jusques aux régions supérieures, on n'a pas craint de jeter un soupçon injurieux même sur un représentant d'une chambre souveraine... Et l'on ajoute: « Ainsi donc les colons ne trouvent pour défendre leur cause que des gens à gages! Peut-elle être bonne, être sainte, cette cause ainsi prostituée! »

Tel est le cri de l'opinion publique. Ah! lorsque descendant de la grave tribune de la Chambre des pairs, ce cri a traversé l'Océan, combien n'a-t-il pas dû vous frapper douloureusement au cœur et vous humilier, vous, les créoles, à la vieille renommée d'honneur et de loyauté!

Si tous ces bruits, qui nous font rougir, sont mensongers et calomnieux, on aurait à rechercher comment il se peut faire qu'ils soient devenus comme de notoriété publique, et, pour le moins, on demanderait compte aux représentants des colonies de leur imprudence et de leur maladresse. Mais, telle était, avouons-le, leur position en face des sentiments de l'Europe, que, pour faire triompher leurs fatales vues de résistance, il fallait nécessairement ou bien corrompre l'esprit public tout entier, ou bien subir l'accusation d'avoir tenté des efforts corrupteurs, partout où se produisait une plaidoirie en faveur du régime de la servitude.

Cependant, malgré tous ces efforts (dont nous ne voulons pas contester l'énergie), une loi préparatoire de l'émancipation était présentée par le gouvernement, sans même qu'on prît le soin de consulter le conseil des délégués, tant l'esprit de ce conseil paraissait en dehors du monde vivant, — procédé que nous n'excusons pas, mais que nous expliquons. La loi était votée à la Chambre des pairs, à une immense majorité; à la Chambre élective presque à l'unanimité; et pourtant, durant les débats, les délégués les plus actifs entretenaient encore leurs illusions, alors même que, par un trait de véritable folie, MM. Charles Dupin et Jollivet portaient eux-mêmes le dernier coup aux colonies, en prenant, à la tribune nationale, la défense directe de l'esclavage.

Nous avions dit aux avocats des colons: « Démontrez, d'une part, que le mode anglais (abandonnement en liberté) est plein de vices et de dangers, et défavorable même à la population affranchie; d'une autre part, que le système présenté par le gouvernement va créer des difficultés inextricables et qu'il n'est rien, en fait, qu'une façon de désorganisation lente. Placez cette question de l'affranchissement sur le terrain de l'organisation; demandez qu'un ordre nouveau et plus juste soit substitué à l'ordre ancien, oppressif et impossible à conserver. Gardez-vous bien surtout de chanter les douceurs du régime servile. On rirait de vous. » On a ri, en effet, et au sarcasme cruel se sont ajoutées des paroles d'indignation. Aujourd'hui, il ne peut plus rester aux colons que le regret d'avoir vu leur cause déconsidérée par une résistance malheureuse et par des théories illibérales, affligeantes.

Le mal est fait. Voyons ce qui peut convenir pour ménager l'avenir, et tirons du passé une utile leçon. Il est aujourd'hui évident et accepté par tout le monde, par les délégués eux-mêmes, qu'il ne reste aux colonies qu'une voie de salut: concourir à l'œuvre publique et de l'autorité? Est-il logique de conserver le mandat à ceux dont la politique, après une lutte longue et ténébreuse, vient enfin de subir l'échec suprême? Le conseil des délégués n'aurait-il pas dû, dans l'esprit de nos institutions et comme fait un ministère, donner sa démission, après le vote des chambres? Ne convenait-il pas à sa dignité de demander une nouvelle consécration aux électeurs coloniaux?

Tel est notre sentiment, et nous ajoutons qu'il n'est pas possible que des hommes (quelle que soit leur distinction personnelle), choisis à cause de leur sympathie éclatante pour l'ancien régime, soient aptes sérieusement à travailler à l'organisation d'une société nouvelle. Il ne peut pas suffire de se dire: « J'ai fait ceci, je ferai cela. » Il faut avoir l'âme sympathique aux idées de progrès et de liberté, il faut avoir le sentiment d'autres rapports, toujours hiérarchiques, mais justes entre les membres de la société, entre les races humaines; il faut enfin avoir senti vivement l'injustice des choses anciennes pour pressentir les choses nouvelles, pour chercher des institutions plus conformes à l'esprit du christianisme, plus fécondes à la fois et pour le maître et pour le serviteur, et pour le colon et pour le noir.

Les électeurs coloniaux, s'ils sont inspirés par un esprit de sagesse, s'ils veulent sauver leur pays menacé d'une complète et périlleuse décomposition, s'ils veulent restituer à leur renom créole son vieux lustre éclipsé, doivent donc arrêter leur choix sur des hommes entièrement dégagés des impressions fâcheuses qu'ont soulevées en France les fautes et les manœuvres commises, dans ces derniers temps, au nom des colonies. Il faut que les représentants des créoles soient probes, indépendants, intelligents, éclairés sur l'esprit du siècle, amis sincères du progrès et sincèrement résolus à prendre l'initiative des réformes libérales, en tant que ces réformes offriront des garanties pour l'ordre et pour le développement de la richesse coloniale. Les délégués des colonies ont pour mission principale de mettre à l'ordre du jour les questions de reconstitution de l'atelier colonial, de solliciter et de trouver les solutions du problème, et de les offrir au gouvernement et aux chambres. Leur rôle désormais peut se jouer au grand jour, car il leur appartient de se porter les représentants du principe de la liberté combiné avec le principe de l'ordre, et de se montrer plus réellement libéraux que les émancipateurs aveugles.

Les délégués sortis des dernières élections étaient probes, indépendants, intelligents; mais ils n'avaient pas appliqué leur intelligence à l'étude des développements actuels des sociétés; ils étaient généralement esclaves de préjugés d'un autre temps, imbus de doctrines illibérales, et c'est un malheur qu'on ait pu dire d'eux que pour défendre des choses mauvaises, ils avaient recouru à des moyens mauvais.

Nous le déclarons donc, les délégués actuels, pour la plupart, ne conviennent plus au poste qu'ils occupent, et leur réélection serait une grande faute. Nous faisons cette déclaration à regret, en froissant en nous-mêmes des sentiments personnels d'estime et de sympathie.

Tels sont les motifs généraux pour lesquels, nous n'en dou-

(1) *Epoque* du lundi 15 décembre.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

VENDREDI 19 DÉCEMBRE 1845.

Les personnes qui s'abonneront, à dater du 1er décembre, au NUMÉRO QUOTIDIEN de la *Démocratie pacifique*, recevront les trois premiers volumes du **CHEVALIER DE MAISON-ROUGE**, roman en quatre volumes de **M. ALEXANDRE DUMAS**, dont nous achevons en ce moment la publication.

L'abonnement au NUMÉRO QUOTIDIEN de la *Démocratie pacifique* comprend le numéro de quinzaine.

LE CHEVALIER DE MAISON-ROUGE.

Episode de 1793 (1).

QUATRIÈME VOLUME.

LE BOUQUET DE VIOLETTES.

La paix, comme on a dû le prévoir, ne pouvait habiter long-temps cette demeure si heureuse qui renfermait Geneviève et Maurice.

Dans les tempêtes qui déchaînent le vent et la foudre, le nid des colombes est agité avec l'arbre qui le recèle.

Geneviève tomba d'un effroi dans un autre; elle ne craignait plus pour Maison-Rouge, elle trembla pour Maurice.

Elle connaissait assez son mari pour savoir que du moment où il avait disparu il était sauvé; sûr de son salut, elle trembla pour elle-même.

Elle n'osait confier ses douleurs à l'homme le moins timide de cette époque où personne n'avait peur; mais elles apparaissaient manifestes dans ses yeux rougis et sur ses lèvres pâlissantes.

Un jour Maurice rentra doucement et sans que Geneviève, plongée dans une rêverie profonde, l'entendît rentrer. Maurice s'arrêta sur le seuil, et vit Geneviève assise, immobile, les yeux fixes, ses bras inertes étendus sur ses genoux, sa tête pensive inclinée sur sa poitrine.

Il la regarda un instant avec une profonde tristesse; car tout ce qui se passait dans le cœur de la jeune femme lui fut révélé comme s'il eût pu y lire jusqu'à sa dernière pensée.

Puis, faisant un pas vers elle:

— Vous n'aimez plus la France, Geneviève, lui dit-il, avouez-le moi. Vous fuyez jusqu'à l'air qu'on y respire, et ce n'est pas sans répugnance que vous vous approchez de la fenêtre.

— Hélas! dit Geneviève, je sais bien que je ne puis vous cacher ma pensée: vous avez deviné juste, Maurice.

— C'est pourtant un beau pays, dit le jeune homme; la vie y est importante et bien remplie aujourd'hui: cette activité bouillante de la tribune des clubs, des conspirations, rend bien douces les heures du foyer. On aime si ardemment quand on rentre chez soi, avec la crainte de ne plus aimer le lendemain, parce que le lendemain on aura cessé de vivre.

Geneviève secoua la tête.

— Pays ingrat à servir! dit-elle.

— Comment cela?

— Oui, vous qui avez tant fait pour sa liberté, n'êtes-vous pas aujourd'hui à moitié suspect?

— Mais vous, chère Geneviève, dit Maurice avec un regard ivre d'amour, vous, l'ennemie jurée de cette liberté, vous qui avez tant fait contre elle, vous dormez paisible et inviolable sous le toit du républicain; il y a compensation, comme vous voyez.

— Oui, dit Geneviève, oui, mais cela ne durera point longtemps, car ce qui est injuste ne peut durer.

— Que voulez-vous dire?

— Je veux dire que moi, c'est-à-dire une aristocrate, moi qui rêve sournoisement la défaite de votre parti et la ruine de vos idées, moi qui conspire jusque dans votre maison le retour de l'ancien régime, moi qui, reconnue, vous condamne à la mort et à la honte, selon vos opinions, du moins; moi, Maurice, je ne resterai pas ici comme le mauvais génie de la maison; je ne vous entraînerai pas à l'échafaud.

— Et où irez-vous, Geneviève?

— Où j'irai? Un jour que vous serez sorti, Maurice, j'irai me dénoncer moi-même sans dire d'où je viens.

— Oh! cria Maurice atteint jusqu'au fond du cœur; de l'ingratitude, déjà!

— Non, répondit la jeune femme en jetant ses bras au cou de Maurice; non, mon ami, de l'amour, et de l'amour le plus dévoué, je vous le jure. Je n'ai pas voulu que mon frère fût pris et tué comme un rebelle; je ne veux pas que mon amant soit pris et tué comme un traître.

— Vous ferez cela, Geneviève? s'écria Maurice.

— Aussi vrai qu'il y a un Dieu au ciel! répondit la jeune femme. D'ailleurs ce n'est rien que d'avoir la crainte, j'ai le remords.

Et elle inclina sa tête comme si le remords était trop lourd à porter.

— Oh! Geneviève! dit Maurice.

— Vous comprenez bien ce que je dis et surtout ce que j'éprouve, Maurice, continua Geneviève, car ce remords, vous l'avez aussi. Vous savez, Maurice, que je me suis donnée sans m'appartenir; que vous m'avez prise sans que j'eusse le droit de me donner.

— Assez! dit Maurice, assez!

Son front se plissa, et une sombre résolution brilla dans ses yeux si purs.

— Je vous montrerai, Geneviève, continua le jeune homme, que je vous aime uniquement. Je vous donnerai la preuve que nul sacrifice n'est au dessus de mon amour. Vous haïssez la France, eh bien! soit, nous quitterons la France.

Geneviève joignit les mains et regarda son amant avec une expression d'admiration enthousiaste.

— Vous ne me trompez pas, Maurice? balbutia-t-elle.

— Quand vous ai-je trompée? demanda Maurice; est-ce le jour où je me suis déshonoré pour vous acquérir?

Geneviève rapprocha ses lèvres des lèvres de Maurice, et resta pour ainsi dire suspendue au cou de son amant.

— Oui, tu as raison, Maurice, dit-elle, et c'est moi qui me trompais. Ce que j'éprouve, ce n'est plus du remords; peut-être est-ce une dégradation de mon âme; mais toi, du moins, tu la comprendras, je t'aime trop pour éprouver un autre sentiment que la frayeur de te perdre. Allons bien loin, mon ami; allons là où personne ne pourra nous atteindre.

— Oh! merci! dit Maurice, transporté de joie.

— Mais comment fuir? dit Geneviève, tressaillant à cette terrible pensée. On n'échappe pas facilement, aujourd'hui, au poignard des assassins du 2 septembre, ou à la hache des bourreaux du 21 janvier.

— Geneviève! dit Maurice, Dieu nous protège. Ecoute, une bonne action que j'ai voulu faire à propos de ce 2 septembre dont tu parlais tout à l'heure, va porter sa récompense aujourd'hui. J'avais le désir de sauver un pauvre prêtre qui avait étudié avec moi. J'allai trouver Danton, et, sur sa demande, le comité de salut public a signé un passeport pour ce malheureux et pour sa sœur. Ce passeport, Danton me le remit; mais le malheureux prêtre, au lieu de venir le chercher chez moi, comme je le lui avais recommandé, a été s'enfermer aux Carmes: il y est mort.

— Et ce passeport? dit Geneviève.

— Je l'ai toujours; il vaut un million aujourd'hui; il vaut plus que cela, Geneviève, il vaut la vie, il vaut le bonheur!

— Oh! mon Dieu! mon Dieu! s'écria la jeune femme, soyez béni!

— Maintenant, ma fortune consiste, tu le sais, en une terre que régit un vieux serviteur de la famille, patriote pur, âme loyale dans laquelle nous pouvons nous confier. Il m'en fera passer les revenus où je voudrai. En gagnant Boulogne, nous passerons chez lui.

— Où demeure-t-il donc?

— Près d'Abbeville.

— Quand partirons-nous, Maurice?

— Dans une heure.

— Il ne faut pas qu'on sache que nous partons.

— Personne ne le saura. Je cours chez Lorin; il a un cabriolet sans cheval, moi j'ai un cheval sans voiture: nous partirons aussitôt que je serai revenu. Toi, reste ici, Geneviève, et prépare toutes choses pour ce départ. Nous avons besoin de peu de bagages: nous rachèterons ce qui nous manquera en Angleterre. Je vais donner à Scævola une commission qui l'éloigne. Lorin lui expliquera ce soir notre départ; et, ce soir, nous serons déjà loin.

— Mais en route, si l'on nous arrête?

— N'avons-nous point notre passeport? nous allons chez Hubert, c'est le nom de cet intendant. Hubert fait partie de la municipalité d'Abbeville;

(1) Voyez les numéros du 21 mai au 19 juillet, et du 5 au 18 décembre. —

ques-unes de ses phrases, présente ou appuie un candidat à la délégation de la Guadeloupe, nous serions heureux qu'il nous fit connaître loyalement et son nom et ses titres. Alors, nous promettons au *Globe-Epoque* d'examiner avec impartialité la valeur et de ce nom et de ces titres, et nous entrerons, avec franchise, mais avec politesse, dans l'examen des causes particulières qui enlèvent toute chance à tout candidat fourni par le *Globe-Epoque*.

Crise ministérielle en Angleterre.

Les difficultés que nous avons exposées dans notre premier article sur la crise ministérielle ont, jusqu'à présent, retardé la formation du ministère. Lord John Russell se trouve grandement empêché par ses engagements extrêmes contenus dans sa lettre, et il comprend que comme ministre, il lui serait difficile de faire tout ce qu'il écrivait comme simple député de l'opposition. Aussi en est-il venu jusqu'à dire que pour tourner la difficulté, il n'occuperait que la seconde place, dans le futur ministère, qui serait dirigé par lord Melbourne ou lord Lansdowne.

Les retards apportés dans la composition du cabinet ont fait aussi dire : tantôt que sir Robert Peel reprendrait sa place à la tête du conseil ; tantôt qu'il formerait un cabinet mixte avec lord Russell lui-même. Nous ne pensons pas qu'aucune de ces deux suppositions se réalise, et dans l'état actuel des choses il nous semble probable que lord Russell deviendra premier ministre, au moins pour quelque temps.

A la date des dernières nouvelles (16 décembre), il y avait eu chez lui réunion des principaux whigs ; la conférence avait duré plusieurs heures ; le résultat n'en était pas bien connu, ce qui indique que rien n'était encore décidé, et que le parti whig sent toutes les difficultés de la position parlementaire.

Pendant ce temps le parti opposé aux lois des céréales profite de la crise ministérielle pour continuer ses agitations pacifiques ; l'*anti-corn-law-league* vient de voter un fonds de 7 millions de francs pour poursuivre, par la presse et par la parole, la propaga-

(1) Nous croyons que les colons doivent réclamer la représentation directe et renoncer à ce mode bâtard de la délégation appointée, qui diminue l'autorité des représentants. Nous reviendrons sur cette importante question.

débarrassez-le, vous dis-je, sinon vos lois de chasse seront impuissantes pour vous protéger ! Le train se hâte ! Ah ! si une maison se trouvait dans le chemin d'une pareille machine, cette maison, fût-elle aussi ancienne et aussi solide que la maison des lords, elle serait renversée par le choc.

» Qu'il aille en avant, le train glorieux, reluisant aux rayons du soleil, sans crainte de l'orage, accompagné dans sa course par les sympathies de tous les bons esprits du ciel et de la terre ! Qu'il ne s'arrête pas jusqu'à ce qu'il ait atteint sa destination dernière, jusqu'à ce qu'il nous ait déposés sur le seuil de notre maison, sur le seuil de la maison du peuple, une maison devenue prospère par le libre commerce, la paix, l'abondance et le progrès.»

L'immense assemblée, qui s'est tenue immobile pendant toute cette péroraison, se lève en masse et pousse comme un seul homme un cri d'enthousiasme. Les acclamations se prolongent pendant plusieurs minutes.

On assure qu'il a été décidé dans le conseil des ministres qui a été tenu avant-hier aux Tuileries, sous la présidence du roi, que le cabinet du 29 octobre resterait aux affaires, quelle que soit l'issue de la crise ministérielle à Londres; que si les tories reprenaient leurs portefeuilles, le discours de l'ouverture des chambres, le 27, serait très explicite et très énergique sur toutes les questions de la politique extérieure ; et qu'enfin, on se bornerait dans ce même discours, en admettant que les whigs arrivent au pouvoir, à des vœux sur la continuation du bon accord existant jusqu'à présent entre les deux gouvernements.

Dans le premier de ces deux cas, le cabinet du 29 octobre, se prévalant de la victoire du cabinet voisin et allié, prendrait à la chambre, vis-à-vis de l'opposition, une attitude agressive ; dans le second, il laisserait à l'opposition le choix du champ de bataille.

Quoi qu'il en soit, il est probable que la discussion de l'adresse sera plus vive que l'année passée. La session qui va s'ouvrir étant la dernière, les partis voudront sans doute, avant de se présenter parmi les électeurs, vider plus à fond toutes les questions qui les divisent depuis cinq années.

Le cours de M. Lenormand a été troublé aujourd'hui par de nouveaux désordres. Ses amis étaient venus en grand nombre pour lui faire une ovation ; sa chaire était entourée de personnes qui paraissaient appartenir à la police, et le cours s'est fait au milieu d'une lutte d'applaudissements et de sifflets.

Tout cela est très regrettable, et, quant à nous, nous ne saurions approuver ceux qui, pour venger la liberté outragée en la personne de M. Quinet, vont l'outrager à leur tour en celle de M. Lenormant : ils ne

pour gouverner et civiliser plusieurs points de l'île sous notre direction ; que nous fassions, pour étendre et maintenir notre conquête, plus de diplomatie que de guerre, rien de mieux. Mais que la possession de fait domine le protectorat ; que le siège de notre puissance soit établi au cœur même de l'île et mis en rapport avec nos établissements côtiers par des routes stratégiques, voilà la condition *sine quâ non* de notre domination sur Madagascar.

Nous croyons en avoir assez dit pour convaincre nos lecteurs que si cette île, que Louis XIV a nommée LA FRANCE ORIENTALE et qui contient 60 millions d'hectares (la France n'en a que 53 millions), qui domine le continent africain et la route des Indes, et qui offre toutes les conditions coloniales, maritimes et commerciales, n'est pas mise en notre pouvoir par l'expédition qui se prépare, elle sera très probablement perdue pour nous. Nous croyons en avoir assez dit pour conclure, dès lors, que cette belle terre et ses quatre millions de bonnes peuplades, soit qu'elle continue à s'épuiser sous l'étreinte de la barbarie, à se décimer par le tanguin et le sagaye ; soit qu'elle reprenne de fait, sous une intervention plus courageuse, ce nom de GRANDE-BRETAGNE DE L'HÉMISPHÈRE DU SUD, que d'audacieux missionnaires anglais lui ont naguère donné, restera, dans ces deux derniers cas, un monument de honte pour la France chrétienne et civilisatrice, un témoignage de décadence pour la France politique, maritime et commerciale.

Interrogatoire subi par Mohammed-ben-Abdallah.

On se rappelle que cet Arabe, livré par les Beni-Zougzoug, a été récemment condamné à la peine de mort, comme instigateur de révolte, mais qu'on a sursis à l'exécution.

Le *Journal des Débats* a reçu d'Alger un extrait détaillé de l'interrogatoire subi par Mohammed-ben-Abdallah, qui est frère du fameux Bou-Maza.

Cette pièce est extrêmement curieuse ; toutes les réponses du condamné portent l'empreinte de cette sérénité d'âme qu'une foi fervente peut seule produire :

D. Comment vous nommez-vous ? — R. Je me nomme Mohammed-ben-Abdallah.

D. Ne vous donne-t-on pas le surnom de Bou-Maza ? — R. Non ; c'est mon frère que les Arabes ont ainsi nommé.

D. Pourquoi les Arabes l'ont-ils ainsi nommé ? — R. Mon frère porte le même nom que moi, Mohammed-ben-Abdallah, et les Arabes l'ont surnommé Bou-Maza parce qu'ils l'ont vu souvent suivi d'une gazelle qui lui a été envoyée par Dieu pour l'accompagner dans ses courses.

D. Il y a encore beaucoup d'autres Bou-Maza qui, en diverses contrées, cherchent à soulever les populations. Les connaissez-vous ? — R. Il n'y a pas d'autres Bou-Maza que mon frère. Quant à ceux qui prennent ce nom, je ne les connais pas et n'en ai même jamais entendu parler.

D. Quel est votre âge ? — R. Je l'ignore ; nous autres musulmans, nous vivons jusqu'à notre mort, sans nous inquiéter de notre âge.

---

d'Abbeville à Boulogne, il nous accompagne et nous sauvegarde; à Boulogne nous achèterons ou nous frèterons une barque. Je puis, d'ailleurs, passer au comité et me faire donner une mission pour Abbeville. Mais non, pas de supercherie, n'est-ce pas, Geneviève ? gagnons notre bonheur en risquant notre vie.

— Oui, oui, mon ami, et nous réussirons. Mais comme tu es parfumé ce matin, mon ami ! dit la jeune femme en cachant son visage dans la poitrine de Maurice.

— C'est vrai ; j'avais acheté un bouquet de violettes à ton intention ce matin en passant devant le Palais-Egalité, mais en entrant ici, en te voyant si triste, je n'ai plus pensé qu'à te demander les causes de cette tristesse.

— Oh ! donne-le moi, je te le rendrai.

Geneviève respira l'odeur du bouquet avec cette espèce de fanatisme que les organisations nerveuses ont presque toujours pour les parfums.

Tout à coup ses yeux se mouillèrent de larmes.

— Qu'as-tu ? demanda Maurice.

— Pauvre Héloïse ! murmura Geneviève.

— Ah ! oui, fit Maurice avec un soupir. Mais, pensons à nous, chère amie, et laissons les morts, de quelque parti qu'ils soient, dormir dans la tombe que le dévouement leur a creusée. Adieu ! je pars.

— Reviens bien vite.

— En moins d'une demi-heure je suis ici.

— Mais si Lorin n'était point chez lui ?

— Qu'importe ! son domestique me connait, ne puis-je prendre chez lui tout ce qu'il me plaît, même en son absence, comme lui ferait ici ?

— Bien ! bien.

— Toi, ma Geneviève, prépare tout, en te bornant, comme je te le dis, au strict nécessaire ; il ne faut pas que notre départ ait l'air d'un déménagement.

— Sois tranquille.

Le jeune homme fit un pas vers la porte.

— Maurice ! dit Geneviève.

Il se retourna, et vit la jeune femme les bras étendus vers lui.

— Au revoir ! au revoir, dit-il, mon amour, et bon courage ; dans une demi-heure je suis de retour ici.

Geneviève demeura seule chargée, comme nous l'avons dit, des préparatifs du départ.

Ces préparatifs, elle les accomplissait avec une espèce de fièvre. Tant qu'elle restait à Paris, elle se faisait à elle-même l'effet d'être doublement coupable. Une fois hors de la France, une fois à l'étranger, il lui semblait que son crime, crime qui était plutôt celui de la fatalité que le sien, il lui semblait que son crime lui pèserait moins.

Elle allait même jusqu'à espérer que dans la solitude et l'isolement elle finirait par oublier qu'il existât d'autre homme que Maurice.

Ils devaient fuir en Angleterre, c'était chose convenue. Ils auraient là une petite maison, un petit cottage bien seul, bien isolé, bien fermé à tous les yeux ; ils changeraient de nom, et, de leurs deux noms ils en feraient un seul.

Là ils prendraient deux serviteurs qui ignoreraient complétement leur passé. Le hasard faisait que Maurice et Geneviève, parlaient tous deux anglais.

L'un ni l'autre ne laissait rien en France qu'il eût à regretter, si ce n'est cette mère que l'on regrette toujours, fût-elle une marâtre, et qu'on appelle la patrie.

Geneviève commença donc à disposer les objets qui étaient indispensables à leur voyage ou plutôt à leur fuite.

Elle éprouvait un plaisir indicible à distinguer des autres, parmi ces objets, ceux qui avaient la prédilection de Maurice ; l'habit qui lui prenait le mieux la taille, la cravate qui seyait le mieux à son teint, les livres qu'il avait feuilletés le plus souvent.

Elle avait déjà fait son choix; déjà, dans l'attente des coffres qui devaient les renfermer, habits, linge, volumes, couvraient les chaises, les canapés, le piano.

Soudain elle entendit la clef grincer dans la serrure.

— Bon, dit-elle, c'est Scévola qui rentre. Maurice ne l'aurait-il pas rencontré?

Et elle continua sa besogne.

Les portes du salon étaient ouvertes ; elle entendit l'officieux remuer dans l'antichambre.

Justement elle tenait un rouleau de musique et cherchait un lien pour l'assujétir.

— Scévola ! appela-t-elle.

Un pas qui allait se rapprochant retentit dans la pièce voisine.

— Scévola ! répéta Geneviève, venez, je vous prie.

— Me voici ! dit une voix.

A l'accent de cette voix, Geneviève se retourna brusquement et poussa un cri terrible.

— Mon mari ! s'écria-t-elle.

— Moi-même, dit avec calme Dixmer.

Geneviève était sur une chaise, élevant les bras pour chercher dans une armoire un lien quelconque ; elle sentit que la tête lui tournait, elle étendit les bras et se laissa aller à la renverse, souhaitant de trouver un abîme au dessous d'elle pour s'y précipiter.

Dixmer la retint dans ses bras et la porta sur le canapé où il l'assit.

— Eh bien ! qu'avez-vous donc, ma chère, et qu'y a-t il ? demanda Dixmer; ma présence produit-elle donc sur vous un si désagréable effet ?

— Je me meurs, balbutia Geneviève en se renversant en arrière et en appuyant ses deux mains sur ses yeux, pour ne pas voir la terrible apparition.

— Bon, dit Dixmer, me croyez-vous déjà trépassé, ma chère, et vous fais-je l'effet d'un fantôme ?

Geneviève regarda autour d'elle d'un air égaré, et apercevant le portrait de Maurice, elle se laissa glisser du canapé, tomba à genoux comme pour demander assistance à cette impuissante et insensible image qui continuait de sourire.

La pauvre femme comprenait tout ce que Dixmer cachait de menaces sous le calme qu'il affectait.

— Oui, ma chère enfant, continua le maître tanneur, c'est bien moi; peut-être me croyiez-vous bien loin de Paris; mais non, j'y suis resté. Le lendemain du jour où j'avais quitté la maison, j'y suis retourné et j'ai vu à sa place un fort beau tas de cendres. Je me suis informé de vous, personne ne vous avait vue. Je me suis mis à votre recherche et j'ai eu beaucoup de peine à vous trouver. J'avoue que je ne vous croyais pas ici ; cependant, j'en eus soupçon, puisque, comme vous le voyez, je suis venu. Mais le principal est que me voici et que vous voilà. Comment se porte ce cher Maurice ? En vérité, je suis sûr que vous avez beaucoup souffert, vous, si bonne royaliste, d'avoir été forcée de vivre sous le même toit qu'un républicain si fanatique.

— Mon Dieu ! murmura Geneviève, mon Dieu ! ayez pitié de moi !

— Après cela, continua Dixmer en regardant autour de lui, ce qui me console, ma chère, c'est que vous êtes très bien logée ici et que vous ne me paraissez pas avoir beaucoup souffert de la proscription. Moi, depuis l'incendie de notre maison et la ruine de notre fortune, j'ai erré assez à l'aventure, habitant le fond de caves, la cale des bateaux, quelquefois même les cloaques qui aboutissent à la Seine.

— Monsieur ! fit Geneviève.

— Vous avez là de fort beaux fruits; moi, j'ai dû souvent me passer de dessert, étant forcé de me passer de dîner.

Geneviève cacha en sanglotant sa tête dans ses mains.

— Non pas, continua Dixmer, que je manquasse d'argent ; j'ai, Dieu merci, emporté sur moi une trentaine de mille francs en or, ce qui vaut aujourd'hui cinq cent mille francs, mais le moyen qu'un charbonnier, un pêcheur ou un chiffonnier tire des louis de sa poche pour acheter un morceau de fromage ou un saucisson. Eh ! mon Dieu ! oui, madame ; j'ai successivement adopté ces trois costumes. Aujourd'hui, pour mieux me déguiser, je suis en patriote, en exagéré, en Marseillais. Je grasseye et je jure. Dam ! un proscrit ne circule pas dans Paris aussi facilement qu'une jeune et jolie femme, et je n'avais pas le bonheur de connaître une républicaine ardente qui pût me cacher à tous les yeux.

— Monsieur, monsieur, s'écria Geneviève, ayez pitié de moi ! vous voyez bien que je me meurs !

— D'inquiétude, je comprends cela, vous avez été fort inquiète de moi mais, consolez-vous, me voilà ; je reviens et nous ne nous quitterons plus, madame.

— Oh ! vous allez me tuer ! s'écria Geneviève.

Dixmer la regarda avec un sourire effrayant.

— Tuer une femme innocente! Oh ! madame, que dites-vous donc là ? Il faut que le chagrin que vous a inspiré mon absence vous ait fait perdre l'esprit.

— Monsieur, s'écria Geneviève, monsieur, je vous demande à mains jointes de me tuer plutôt que de me torturer par de si cruelles railleries. Non, je ne suis pas innocente ; oui, je suis criminelle ; oui, je mérite la mort. Tuez-moi, monsieur, tuez-moi !

— Alors, vous avouez que vous méritez la mort ?

— Oui, oui.

— Et que pour expier je ne sais quel crime dont vous vous accusez, vous subiriez cette mort sans vous plaindre ?

— Frappez, monsieur, je ne pousserai pas un cri ; et au lieu de la maudire, je bénirai la main qui me frappera,

— Non, madame, je ne veux pas vous frapper; cependant vous mourrez, c'est probable. Seulement votre mort, au lieu d'être ignominieuse, comme vous le pourriez craindre, sera glorieuse à l'égal des plus belles morts. Remerciez-moi, madame, je vous punirai en vous immortalisant.

— Monsieur, que ferez-vous donc ?

— Vous poursuivrez le but vers lequel nous tendions, quand nous avons été interrompus dans notre route. Pour vous et pour moi vous tomberez coupable ; pour tous vous mourrez martyre.

— Oh ! mon Dieu ! vous me rendez folle en me parlant ainsi. Où me conduisez-vous ? où m'entraînez-vous ?

— A la mort, probablement.

— Laissez-moi faire une prière, alors.

[illegible] chefs, quelquefois par les vôtres.

D. Qu'avaient-elles à reprocher aux Français? Des vols, des exactions, des injustices, des crimes? Dites sans crainte la vérité. — R. Rien de tout cela. Les Arabes vous détestent parce que vous n'avez pas la même religion qu'eux, parce que vous êtes étrangers, que vous venez vous emparer de leur pays aujourd'hui, et que demain vous leur demanderez leurs vierges et leurs enfants. Ils disaient à mon frère : « Guidez-nous, recommençons la guerre ; chaque jour qui s'écoule consolide les chrétiens, finissons-en de suite. »

D. Nous avons, quoi que vous puissiez dire, beaucoup d'Arabes qui savent nous apprécier et nous sont dévoués. — R. Il n'y a qu'un seul Dieu, ma vie est dans sa main et non dans la vôtre ; je vais donc vous parler franchement. Tous les jours vous voyez des musulmans venir vous dire qu'ils vous aiment et sont vos serviteurs fidèles ; ne les croyez pas, ils vous mentent par peur ou par intérêt. Quand vous donneriez à chaque Arabe et chaque jour l'une de ces petites brochettes qu'ils aiment tant, faites avec votre propre chair, ils ne vous en détesteraient pas moins, et toutes les fois qu'il viendra un chérif qu'ils croiront capable de vous vaincre, ils le suivront tous, fût-ce pour attaquer dans Alger.

D. Comment les Arabes peuvent-ils espérer nous vaincre, conduits par des gens qui n'ont ni armée, ni canons, ni trésors? — R. La victoire vient de Dieu ; il fait, quand il le veut, triompher le faible et abat le fort.

D. Votre frère prend le titre de sultan ; les Arabes doivent en rire? — R. Non, ils n'en rient pas ; ils l'aiment, au contraire, à cause de son courage et de sa générosité, car il ne songe pas, comme Abd-el-Kader, à bâtir des forts pour y enfouir son argent et ses ressources ; il ne possède qu'une tente et trois bons chevaux ; aujourd'hui il est ici, demain matin à vingt lieues plus loin ; sa tente est pleine de butin, un instant après elle est vide ; il donne tout, absolument tout, et reste léger pour aller où l'appellent les musulmans en danger.

D. Que dira-t-il quand il saura que vous êtes en notre pouvoir? — Que voulez-vous qu'il dise? Son cœur saignera d'avoir perdu son frère, et puis il se résignera à la volonté de Dieu. Quant à moi, je sais que la mort est une contribution frappée sur nos têtes par le Maître du monde ; il la demande quand il lui plaît, nous devons tous l'acquitter, mais ne l'acquitter qu'une seule fois.

D. Votre frère a-t-il reçu des lettres des tribus de l'Est, des Kabyles du Hamza? — R. Il en a reçu beaucoup, et toutes l'encourageaient, lui souhaitaient le triomphe ou l'appelaient dans leur pays.

D. Je vais vous poser une question à laquelle je vous engage à répondre avec sincérité. Vous êtes en notre pouvoir, le mensonge ne vous servirait à rien, tandis que des aveux francs peuvent intéresser en votre faveur notre roi qui est humain et généreux. — R. Je vous répondrai avec d'autant plus de franchise, que, quoique chargé de fers, je sais que ma vie n'est pas en votre pouvoir, elle ne dépend que de Dieu.

D. Eh bien! pouvez-vous me dire quelles sont les relations qui existent entre Muley-Abderrhaman et Abd-el-Kader? — Muley-Abderrhaman est au plus mal avec Abd-el-Kader ; plusieurs fois il lui a dit : « Sors de mon pays. » Mais Abd-el-Kader lui a toujours répondu : « Je ne suis pas dans ta main, et je n'ai peur ni de toi ni des Français ; si tu viens me trouver, [illegible]

D. Avez-vous pris part aux différentes insurrections? — R. A presque toutes.

D. Jeune et étranger, quels pouvaient être vos désirs, votre but? — R. Je n'avais pas d'autre désir, pas d'autre but que ceux de faire triompher notre sainte religion.

D. Croyez-vous que les Arabes ne se lasseront pas de mourir pour des entreprises qui n'ont aucune chance de succès? — R. Je suis très fatigué, je vous prie de me laisser tranquille. Vous m'accablez de questions ; on me les posera sans doute dans un autre moment, je ne me souviendrai pas de ce que je vous ai répondu et puis vous direz que j'ai menti.

On écrit de Sétif, le 25 novembre :

A son passage à Bordj-Medjana, M. le général d'Arbouville a laissé une compagnie de tirailleurs indigènes, vulgairement appelés *turcos*, pour garder le fort de ce nom et maintenir l'ordre dans la plaine. Cette compagnie est obligée de s'approvisionner à Sétif.

Le 14 novembre, un convoi composé de 24 mulets chargés de vivres, partit pour Medjana avec une escorte de tirailleurs commandés par un fourrier. Ce sous-officier apportait en outre la paie de la compagnie du fort, montant à environ 4 000 fr. Le convoi arriva sans accident à la tribu du caïd Mahmoud et y établit son bivouac.

Sur les neuf heures du soir, le fourrier se trouvant indisposé sortit de sa tente pour prendre l'air ; grande fut alors sa surprise d'apercevoir ses *turcos* réunis dans un lieu assez éloigné du bivouac. Il s'avança à pas de loup dans le but de surprendre leur secret ; et, quoiqu'il ne comprît qu'imparfaitement l'arabe, il en entendit assez pour deviner qu'on en voulait à sa vie, afin de s'emparer de l'argent et des vivres du convoi.

Aussitôt il réveille deux ouvriers armuriers du 19e léger, qui, par bonheur et par hasard faisaient partie du convoi, remet entre leurs mains la caisse qui contenait les fonds, et tous les trois partent immédiatement pour transporter leur dépôt jusqu'à la tente du caïd Mahmoud, distante d'environ 2 kilomètres du bivouac. Cette opération s'exécuta sans difficulté, et une heure après les trois Français étaient de retour sur les lieux.

Aussitôt le fourrier fait appeler le turco en qui il avait le plus de confiance, et le somme, les armes à la main, de lui expliquer le motif de la réunion qui avait eu lieu. Celui-ci épouvanté avoua tout. — On devait dans la nuit assassiner tous les *chiens de roumis* (chrétiens), faire main-basse sur l'argent, les vivres et les outils, et prendre ensuite la route des Ouled-Sulthan, où une insurrection venait d'éclater.

Il n'y avait pas un moment à perdre pour déjouer cette horrible trame. Le fourrier engage les deux armuriers à se retirer chez le caïd Mahmoud et force le turco à le suivre jusqu'à Sétif. Malade, mais plein d'énergie, il emploie toute la nuit à refaire la route qu'il avait faite la journée précédente et arrive à Sétif au point du jour.

Toute la ville, comme vous le pensez, a appris avec indignation cette nouvelle tentative de la perfidie indigène déjà si connue, et l'on a unanimement admiré le courage et la présence d'esprit déployés dans cette occasion par le jeune sous-officier.

Vingt-cinq chasseurs d'Afrique sont partis immédiatement après sa dé-

[illegible] grands avantages.

Un abaissement réciproque des tarifs d'entrée devait être la base de ce traité, dont la conclusion terminerait amiablement le litige concernant le territoire de l'Orégon.

D'un autre côté, on assure que l'intervention avortée de la France et de l'Angleterre au Mexique, lors de l'annexion du Texas, et surtout l'intervention beaucoup plus réelle de ces deux puissances dans la Plata, ont ouvert les yeux aux ministres des Etats-Unis, décidés maintenant à *prendre la corde* dans les affaires de l'Amérique.

Les Etats-Unis débuteraient par une reconnaissance formelle de la république Dominicaine, et aideraient même cette république à s'emparer du reste de l'île d'Haïti.

Cette détermination serait le résultat d'une mission que vient de remplir M. Hogan, à Haïti. D'après son rapport, l'inaptitude de la race noire à se gouverner est telle, qu'il est d'intérêt public en civilisation qu'elle soit mise sous une tutelle quelconque. La république Dominicaine, au contraire, est habitée par des individus de race blanche et des mulâtres qui vivent en bonne intelligence et avec lesquels il est possible d'établir un gouvernement régulier et fort.

Enfin, une correspondance de New-York dit qu'en ce qui concerne le tarif, le président Polk recommandera d'accepter les propositions suivantes, que fera le secrétaire d'Etat des finances :

Rappel du tarif actuel ;

Un maximum de 20 p. 0/0 sur tous les objets d'importation, avec des réductions sur certaines marchandises qui ne paieront qu'un droit de balance ;

L'admission du thé seulement, à l'avenir, en franchise de droit ;

Le fer est le seul article auquel, dit-on, le gouvernement hésite à appliquer le droit de 20 p. 0/0.

Quant à la question de l'Orégon, ce correspondant prétend que le président posera nettement, dans son message, les droits des Etats-Unis, mais sans forfanterie et sans nullement provoquer l'Angleterre.

Avis aux anciens Assurés de l'Alliance.

Nous avons reçu, pour le 26 de ce mois, une assignation du tribunal de commerce, à la requête d'un sieur Dubrut, agissant comme liquidateur judiciaire d'une compagnie d'assurances contre l'incendie, dite l'*Alliance*.

Une citation de même nature a été donnée à un grand nombre de personnes qui s'étaient, comme nous, assurées à cette compagnie.

Nous sommes, pour notre part, résolus à attirer l'attention du public et de la justice sur cette affaire, qui présente des faits que nous nous réservons de qualifier plus tard.

— Votre prière?

— Oui!

— A qui?

— Peu vous importe! du moment où vous me tuez, je paie ma dette, et si j'ai payé je ne vous dois plus rien.

— C'est juste, dit Dixmer, en se retirant dans l'autre chambre ; je vous attends.

Il sortit du salon.

Geneviève alla s'agenouiller devant le portrait, en serrant de ses deux mains son cœur prêt à se briser.

— Maurice, dit-elle tout bas, pardonne-moi. Je ne m'attendais pas à être heureuse, mais j'espérais pouvoir te rendre heureux. Maurice, je t'enlève un bonheur qui faisait ta vie ; pardonne-moi ta mort, mon bien-aimé.

Et coupant une boucle de ses longs cheveux, elle la noua autour du bouquet de violettes et le déposa au bas du portrait, qui parut prendre, toute insensible qu'était cette toile muette, une expression douloureuse pour la voir partir.

Du moins cela parut ainsi à Geneviève à travers ses larmes.

— Eh bien! êtes-vous prête, madame? demanda Dixmer.

— Déjà! murmura Geneviève.

— Oh! prenez votre temps, madame, répliqua Dixmer; je ne suis pas pressé, moi! D'ailleurs, Maurice ne tardera probablement pas à rentrer, et je serais charmé de le remercier de l'hospitalité qu'il vous a donnée.

Geneviève tressaillit de terreur à cette idée que son amant et son mari pouvaient se rencontrer.

Elle se releva comme mue par un ressort.

— C'est fini, monsieur, dit-elle, je suis prête!

Dixmer passa le premier. La tremblante Geneviève le suivit, les yeux à moitié fermés, la tête renversée en arrière ; ils montèrent dans un fiacre qui attendait à la porte: la voiture roula.

Comme l'avait dit Geneviève : c'était fini!

ALEXANDRE DUMAS.

(*La suite à demain.*)

LE SEL ACADÉMIQUE.

Joyeuseté en deux actes (1).

(La scène se passe au Palais-Mazarin les 8 et 15 décembre 1845.)

PREMIER ACTE.

M. LE PRÉSIDENT. — M. Magendie a la parole pour un rapport.

M. MAGENDIE. — L'Académie a chargé M. Pelouze et moi d'examiner un échantillon de sel commun qui provient des sources de Briscous, près Bayonne, et que lui a présenté M. Calle. Je viens rendre compte du résultat de nos recherches. Mon chef de laboratoire a fait l'analyse de l'échantillon, et il l'a trouvé d'une pureté parfaite. J'ai acheté du sel chez un épicier, et j'ai fait faire du bouillon, l'un avec le sel de Briscous, l'autre avec le sel de l'épicier ; j'ai trouvé le premier bouillon bien meilleur que le second. D'ailleurs, le sel de l'épicier était mouillé ; le sel de Briscous était sec ; le sel de l'épicier était gris, le sel de Briscous était blanc. Enfin, en comptant l'eau, le sel de l'épicier contenait jusqu'à 25 p. 0/0 de matière étrangère. Comme il importe que le pauvre ne soit pas toujours à la merci du marchand fraudeur, comme il importe que le pauvre sache où il pourra trouver de bon sel, nous avons l'honneur de proposer à l'Académie de déclarer que le sel de Bayonne peut être employé avec avantage dans la cuisine.

M. BALARD. — L'Académie me permettra de lui présenter quelques considérations sur le rapport un peu étrange qui vient de lui être lu. On a comparé du beau sel, remis par un fabricant comme preuve de sa bonne fabrication, dans un flacon bien bouché, avec du sel sans origine connue, peut-être altéré par un marchand coupable, et on a trouvé le sel pur meilleur que le sel impur. Qu'y a-t-il d'étonnant à cela? Il aurait fallu comparer du sel de Bayonne remis par quelqu'un qui n'aurait eu aucun intérêt à l'affaire, avec du sel pris dans les diverses salines et faire une analyse sérieuse. On aurait trouvé alors que tous les sels des salines du midi sont presque purs, aussi purs que le sel de Bayonne. S'il y a du sel impur dans le commerce, c'est que les marchands l'altèrent avec du plâtre, par exemple. Quelle garantie offrez-vous qu'on ne fera pas la même chose pour le sel de Bayonne non présenté à l'appréciation de l'Académie?

M. MAGENDIE. — On voudrait m'empêcher de dire que le sel de Bayonne est meilleur que les autres sels, quand tous les jours, à l'Hôtel-Dieu, je trouve du sel tout à fait mauvais. Je maintiens mes conclusions.

M. CH. DUPIN. — On ne vous empêche pas de trouver bon le sel de Bayonne ; mais ne forcez pas l'Académie à dire qu'il y a un avantage commercial à se servir de ce sel.

M. DUMAS. — L'Académie ne doit pas faire de prospectus ; or, M. Magendie nous a lu un véritable prospectus, qui engagera d'une manière déplorable notre responsabilité.

M. MAGENDIE. — Je ne comprends pas l'amertume que met M. Dumas à m'attaquer. Pour contenter tout le monde, je mettrai seulement que le sel de Bayonne est bon.

M. DESPRETZ. — L'échantillon que vous aviez en main!

M. PAYEN. — Il y a dans le rapport une assertion que je ne puis laisser passer. J'ai analysé beaucoup de sels ; je n'en ai jamais trouvé qui contînt 25 pour 100 de matières étrangères. Toutes les salines peuvent livrer du bon sel ; il n'y a que les marchands qui l'altèrent, et le sel de Bayonne sera altéré comme les autres, quand il sera dans le commerce.

M. MAGENDIE. — Je supplie l'Académie de voter mes conclusions ; elle fera du bien aux pauvres.

M. REGNAULT. — Mais jamais l'Académie n'a voté qu'une substance est bonne. Elle approuve un Mémoire, un travail ; elle vote des remerciements à ses correspondants pour leurs communications ; elle ne recommande pas un remède, un aliment.

M. FLOURENS. — Il faut que la commission modifie ses conclusions. M. Pelouze n'est pas là : il faut que M. Magendie s'entende avec son collègue.

M. MAGENDIE. — Mais....

M. LE PRÉSIDENT. — Il y a longtemps que cet incident dure ; la commission sera priée de refaire ses conclusions.

M. BIOT. — Une heure de perdue!

DEUXIÈME ACTE. (*Huit jours après.*)

M. MAGENDIE. — Voici les nouvelles conclusions de mon rapport : Nous avons l'honneur de proposer à l'Académie de déclarer que le sel de Bayonne peut être employé dans la cuisine au même titre que le meilleur sel ordinaire.

M. LE PRÉSIDENT. — Si personne ne demande la parole, je mets.....

TOUTE L'ASSEMBLÉE. — Hum!...

M. LE PRÉSIDENT. — Si personne ne demande la parole, je mets les conclu....

TOUTE L'ASSEMBLÉE. — Hum! hum!

M. LE PRÉSIDENT. — Si personne ne demande la parole, je mets les conclusions aux voix. Que...

M. BALARD. — Je ne crois pas que l'Académie doive voter sur les nouvelles conclusions de la commission. Voter les conclusions, ce serait approuver le rapport qui contient plusieurs assertions inacceptables, des analyses douteuses.

M. MAGENDIE. — Je prends les analyses de mon chef de laboratoire sous ma responsabilité.

UNE VOIX. — Cela ne les rend pas meilleures!

M. PELOUZE. — Je propose à mon collègue d'autres conclusions : « Le sel de Bayonne, cristallisé par évaporation, épuré des sels magnésiens par le carbonate de soude, n'est pas plus pur que le sel marin cristallisé par simple égouttage. »

UNE VOIX. — Mais c'est le contraire des premières conclusions!

UNE AUTRE VOIX. — Quelle entente cordiale!

M. MAGENDIE. — Je ne peux pas accepter les conclusions de mon collègue.

M. LE PRÉSIDENT. — Il faut que les membres de la commission s'entendent, ou bien l'Académie ne pourra voter. Les commissaires auront simplement fait un Mémoire...

M. PELOUZE. — Je n'y suis pour rien.

NOMBREUSES VOIX. — Un troisième commissaire!

AUTRES VOIX. — Ordre du jour!

M. MAGENDIE. — Je n'en continuerai pas moins à me servir du sel de Bayonne pour moi et ma famille. L'Académie ne sait pas ce qu'elle refuse.....

M. LE PRÉSIDENT. — L'Académie passe à l'ordre du jour.

M. MAGENDIE (*mettant son rapport dans sa poche et s'en allant*). — Ça n'a pas de sel!

Il y aurait bien encore un troisième acte, dont le sujet serait le désappointement du gérant et des actionnaires de la compagnie du sel de Bayonne (capital 1500 mille francs), qui avaient espéré un rapport flamboyant de l'Académie sur le sel de Bayonne. Ils n'ont rien eu, les malheureux! — Nous compâtissons à leur douleur. — On comprend, sans que nous ayons besoin de la rapporter, cette scène déchirante, qui n'a qu'un lien indirect avec les deux premières.

(1) Historique.

[illegible] ... tenue hier au ministère de l'agriculture et du commerce, pour classer des vœux qui lui ont été soumis. La commission se réunira de nouveau très prochainement pour discuter diverses propositions.

Ministère de la guerre.

Programme d'un concours pour un emploi permanent de répétiteur à l'Ecole spéciale militaire.

Paris, le 17 décembre 1845.

Un concours sera ouvert devant le Conseil d'instruction de l'Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr, le 21 janvier 1846, à onze heures et demie du matin, pour un emploi permanent de répétiteur de chimie, de physique et de mécanique.

Les candidats seront interrogés sur la physique, la chimie inorganique, la statique et la mécanique industrielle.

Les épreuves porteront aussi sur les mathématiques élémentaires et spéciales et sur les éléments de géométrie descriptive.

Un traitement de 2 200 fr., susceptible de 300 fr. d'accroissement de dix en dix ans, est affecté à l'emploi de répétiteur. Le titulaire sera en outre logé et meublé.

Les candidats, pour ce concours, devront faire connaître au général commandant l'école, cinq jours au moins avant l'époque fixée, leur intention de se présenter. Ils trouveront d'ailleurs à Saint-Cyr, auprès de la direction des études, tous les renseignements qu'ils pourront désirer.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Le 9 décembre, vers six heures du soir, Ibrahim-Pacha est arrivé à Vernet au milieu d'une immense population accourue de toutes parts, et qui attendait depuis le matin avec la plus vive impatience. — L'art. 73 du décret du 17 mars 1808 ayant disposé que les fonctions de secrétaire général du Conseil royal de l'Université seraient déférées à un conseiller ordinaire, M. Saint-Marc Girardin n'a pas cru devoir les conserver. M. Guigniaut, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris, conseiller de l'Université, est nommé secrétaire général du Conseil royal de l'Université. M. Guigniaut est entré immédiatement en fonctions. — Une lettre particulière reçue de Dunkerque, annonce qu'on a découvert aux îles de Vanikoro, dans l'archipel de Santa-Cruz, les débris du brick de l'Etat *la Lilloise*, qui a appareillé, il y a plus de douze ans du port de Dunkerque, avec une mission d'exploration scientifique, et dont le gouvernement n'a recueilli aucune nouvelle depuis plusieurs années.

M. Raoul-Rochette, professeur, ouvrira le cours public d'archéologie le mardi 23 décembre 1845, à trois heures précises de l'après-midi, dans la salle du Zodiaque, au rez-de-chaussée de la Bibliothèque du roi, et le continuera tous les mardis, à la même heure. Le professeur exposera les notions générales de l'archéologie égyptienne. — M. Michel Chevalier ouvrira son cours d'économie politique, au Collège de France, samedi prochain 20 décembre, à onze heures. — A partir du 1er janvier prochain, il n'y aura plus de départs réguliers pour l'Afrique à Toulon. Ces départs auront lieu de Marseille six fois par mois. — Un avis publié dans les *Petites-Affiches* annonce pour le 10 janvier la vente par autorité de justice du journal le *Commerce*. La mise à prix est de 6000 fr.

Un journal annonçait ce matin que M. Moulin, premier commis d'ordre de bureau de M. Brémond, sous-receveur de l'enregistrement des actes judiciaires au Palais-de-Justice, dont on a annoncé la mystérieuse disparition, avait été retrouvé ou que du moins on avait reçu de ses nouvelles. La correspondance Mallet d'aujourd'hui affirme au contraire qu'on ignore toujours ce qu'est devenu M. Moulin.

AVIS AUX AGRICULTEURS. — Un agriculteur du département de Lot-et-Garonne ayant reconnu, dit le *Conservateur de la Dordogne*, que les loches qui détruisent les blés sortent de terre à l'entrée de la nuit, pour n'y rentrer qu'à l'aurore, a imaginé de faire répandre à la volée, et un peu avant le jour, sur un champ de blé qu'elles avaient presque dévoré, de la poussière de chaux hydraulique. A peine les loches ont-elles ressenti l'action de la chaux, qu'au rapport du métayer chargé de cette opération, elles se sont repliées sur elles-mêmes et sont mortes peu de temps après. Ce procédé est fort simple et peu dispendieux : un hectolitre de repasse de chaux hydraulique (chaux de rebut) ne se vend pas au-delà de 30 à 40 centimes.

LA JUSTICE EN ESPAGNE. — Les arrestations de la semaine dernière, opérées par les rondes, dans la Catalogne, ont été de 121. Le *Journal des Pyrénées-Orientales*, remarque que la majorité se compose de déserteurs qui se sont enfuis pour éviter le tirage au sort. Soixante-sept pères ou frères de ces fugitifs ont été mis à la disposition de l'autorité militaire, jusqu'à ce que leurs parents se soient représentés! L'escouade de Solsona a découvert dans des grottes une cachette de fusils, d'autres armes à feu, des caissons de cartouches et quelques armes blanches, qui ont été déposés dans les magasins de cette ville.

INCENDIES. — Un incendie s'est déclaré hier rue de Bièvre, 4, dans une chambre occupée par le sieur Carrier. Le feu a fait des progrès si rapides, qu'en quelques instants la plus grande partie du mobilier a été embrasée ; le sieur Carrier ayant fait des efforts inutiles pour l'éteindre, s'est vu forcé, après avoir eu le bras droit profondément brûlé, d'appeler du secours du dehors, et, bientôt après, les voisins et les sapeurs-pompiers sont arrivés et sont parvenus à concentrer l'incendie dans son foyer primitif, et à s'en rendre entièrement maîtres. Tout le mobilier renfermé dans la chambre a été réduit en cendres ; malgré la perte occasionnée par ce sinistre, on doit regarder comme un grand bonheur d'avoir pu maîtriser le feu à temps, en se rappelant que la plupart des maisons de cette rue très étroite sont construites en bois, et qu'un incendie pouvait anéantir tout, d'un bout de la rue à l'autre.

Deux autres incendies se sont encore manifestés dans la journée d'hier, l'un rue de la Cerisaie, et l'autre place Dauphine, mais tous deux ont pu être éteints dès le principe, et n'ont occasionné que de faibles dégâts.

Mardi matin, vers six heures, un violent incendie a éclaté à Paris, rue Phelippeaux, 27, chez M. Legagneur. Le père, le fils, âgé de vingt ans, et la sœur, âgée de quatorze ans, pressés par les flammes, se sont précipités du troisième étage dans la rue. La jeune fille est blessée dangereusement, le jeune homme a la cuisse cassée, et le père est dans un état d'exaltation qui fait craindre pour sa raison. De prompts secours ont [illegible] ... pêce. Cette montre se trouvant à la hauteur du visage de l'enfant, il s'écria, en s'efforçant de retenir sa mère : — Oh ! maman, regarde donc quels jolis poissons ! La jeune dame se retourna alors en quittant le bras de son mari ; mais à peine eut-elle aperçu les hideux reptiles, qu'elle poussa un cri perçant et tomba en proie à une violente attaque de nerfs. Plusieurs personnes s'étant jointes à son mari, on put la placer dans un fiacre, et l'on espère que cet accident n'aura pas de suites graves, bien qu'elle se soit blessée à la tête en tombant contre l'angle saillant d'une devanture de boutique.

MISSION CATHOLIQUE DANS LE PAYS DE GALLES. — La *Vigie de l'Ouest* annonce qu'on songe à établir dans le pays de Galles, en Angleterre, une mission de prêtres bas-bretons. On sait que les habitants du pays de Galles et de la Basse-Bretagne ont une origine commune, et l'idiome s'est conservé le même chez les deux peuples, sauf quelques altérations de peu d'importance. M. Mahé, prêtre du diocèse de Quimper et qui exerce le ministère évangélique en Angleterre, est en ce moment en Bretagne où il s'est rendu à la sollicitation de son évêque pour associer quelques prêtres bretons à sa sainte entreprise. Nous espérons que ses efforts seront couronnés de succès.

RIVALITÉ D'ÉTAT. — Une rivalité d'état vient de pousser au meurtre un homme de vingt-cinq ans, dont la conduite avait été jusqu'à ce jour irréprochable. Voici, d'après les renseignements qui nous sont transmis, les circonstances qui ont accompagné l'assassinat dont la commune de Neuilly a été le théâtre. M. Rouxel, entrepreneur de bâtiments, avait distingué, parmi ses nombreux ouvriers, les nommés Querelles, dit François, et Louis Rollet, auxquels il accordait une entière confiance. Querelles était contre-maître, et Louis Rollet simple compagnon : mais leur maître commun les estimait à l'égal l'un de l'autre. Ces deux ouvriers vivaient dans la meilleure intelligence, et habitaient un domicile commun, rue du Château, 32, à Neuilly. Dans le cours du mois dernier, M. Rouxel ayant eu quelques travaux à faire dans le voisinage de la commune, en chargea directement Louis Rollet ; cette faveur, que François Querelles considéra comme un empiètement sur ses droits de contre-maître, lui inspira de la jalousie ; il en fit des reproches en différentes occasions à Louis Rollet, et avant-hier une discussion qui dégénéra bientôt en voies de fait, s'éleva entre eux à ce sujet. Hier, mercredi, au lieu d'occuper Louis à des travaux en cours d'exécution à Neuilly, il l'envoya à Paris, où M. Rouxel construit plusieurs bâtiments ; après son départ, François se rendit aussi à Paris, où il acheta une paire de pistolets, de la poudre et des capsules qu'il rapporta à Neuilly. Louis Rollet, sa journée finie, revint à son domicile, et, contre l'ordinaire, ne monta pas chez Querelles, qui demeurait au-dessus de lui. Ce matin, on ne les vit reparaître ni l'un ni l'autre. Quelques voisins inquiets allèrent frapper chez Querelles ; ils ne reçurent pas de réponse. Ils descendirent à la chambre de Rollet, située au rez-de-chaussée ; la clef était sur la porte. Ils ouvrirent, et le premier objet qui frappa leurs regards fut le cadavre de ce malheureux, étendu sur le plancher la tête horriblement mutilée ; une lourde massue, dont les maçons se servent pour battre le plâtre, gisait à côté de son cadavre, souillée de sang, et portant sur une de ses faces des traces de cervelle et de cheveux. Dans la chambre de François Querelles, où l'on a fait perquisition, on a retrouvé les pistolets qu'il avait achetés la veille. Cet individu n'a pas reparu, et le bruit court dans la commune qu'il s'est donné la mort en se précipitant dans la Seine.

L'ouvrage de M. Fréd. Bastiat, COBDEN ET LA LIGUE, dont nous avons rendu compte hier, est en un volume in-8°, et se trouve à la librairie Guillaumin, rue Richelieu, 14.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 18 DÉCEMBRE.

Le *Journal des Débats* persiffle le duc de Norfolk qui, dans un meeting agricole, a conseillé à ses paysans, et cela sans rire, de s'alimenter de *curry* en poudre quand ils manqueraient de pain et de pommes de terre. Le *curry* est une composition de gingembre blanc, de poivre de Cayenne et de grain de coriandre et de safran. Pour un premier duc d'Angleterre, c'est, en effet, assez bouffon, bien que ce ne soit d'ailleurs qu'une variante du fameux mot : « Vous n'avez pas de pain, mangez de la brioche. » Mais en Angleterre, où les mères avant d'aller au travail endorment leurs enfants avec de l'opium, on peut bien espérer tromper la faim de quelques millions d'hommes avec du poivre de Cayenne.

O vieille aristocratie d'Angleterre ! toujours si sage dans votre égoïsme, le vertige vous prendrait-il ? Seriez-vous sur le point d'entrer dans cette phase d'hallucinations qui égarent les pouvoirs trop caduques, et qui annoncent les grandes transformations ?

Le *Journal des Débats* publie un extrait de l'interrogatoire subi par Mohammed-Abdallah, instigateur de révolte en Algérie. Cet interrogatoire contient des renseignements précieux.

La *Presse* signale les hésitations de lord John Russell à accepter la succession de sir Robert Peel ; il ne voudrait pas sans doute se risquer avant d'être bien sûr et du concours de ses amis, et de l'appui du précédent ministère. Dans cet état de choses, il est à peu près évident que l'avènement de lord John Russell ne changera absolument rien à la situation. Lord John Russell est tellement peu sûr de lui-même en ce moment, qu'il a refusé d'assister à un meeting composé des électeurs de la cité de Londres, qui a eu lieu avant-hier à Guild-Hall. Or, la question à l'ordre du jour était le rappel des lois-céréales. C'était une occasion de se poser nettement ; c'est peut-être pour cela que lord John Russell n'y a pas voulu paraître.

Le *Constitutionnel* donne la physionomie de plusieurs meetings qui ont eu lieu depuis la crise ministérielle. Les chefs de la ligue ont été salués par des applaudissements frénétiques ; l'agitation grandit heure par heure et commence ainsi la grande lutte qui ne tardera peut-être pas à s'engager.

Le *Siècle* publie un article dont le titre résume tout l'esprit : M. Guizot et M. de Mackau se combattant sur les rives de la Plata. Le ministère est contraint par la force des choses de garantir l'indépendance de l'Uruguay, et d'entreprendre, sauf le nom qu'il n'ose pas prononcer, une véritable guerre contre le dictateur Rosas, ce même dictateur que M. de Mackau célébrait, et cela, en faveur des colons français que le même ministre blâmait à la tribune.

[illegible] ... tous les chemins ... [illegible] ... Les spéculateurs sont toujours fort préoccupés des prochaines adjudications.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Rente 4 p. 0/0, 106 50. — Belgique 1842, 101 1/4. — 4 1/2, 96. — Autriche, 407 50. — Banque belge, 760. — Dette intérieure, 35. — Chemin de : La Teste, 170. — Grand'Combe, 1600. — Jouiss. des 4 canaux, 112 50. — Actions de : Zinc Vieille-Montagne, 7000. — Lin Maberly, 690. — Oblig. de : Versailles anc., 1010. — Chemins non constitués de : Paris à Strasbourg, 525, 522 50. — Tours à Nantes, 545, 547 50.

3 0/0 compt.....	1er C. 117 85	P. H. 117 90	P. B. 117 80	dr C. 117 90	hier 117 85
— fin cour...	117 80	117 95	117 80	117 90	117 80
5 0/0 compt.....	81 25	81 40	81 20	81 40	81 30
— fin cour...	81 25	81 45	81 20	81 35	81 31

Au comptant.	1er C.	Der C.	Diffe.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	Diffe
O. de la Ville...	1385 »»	1390 »»	H. 5 »»	3 0/0 Bge 1840.	400 »»	» »»	H. » 1/4
B. de France....	3325 »»	3330 »»	H. 5 »»	— Portugais.	» »»	» »»	
C. Gou. 1000....	1155 »»	» »»	» »»	Esp. D. active.	35 »»	» »»	
C. Gan. 4000....	1145 »»	1110 »»	B. 10 »»	5 0/0 Naples.	101 »»	» »»	
C. hypot.......	560 »»	» »»	» »»	— Romain..	100 »»	100 1/2	H. » 1/2
4 Canaux.......	1250 »»	» »»	» »»	Obl. Piémont.	1230 »»	» »»	

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	Diffe.		
St-Germ.....	» »»	» »»	» »»	Au 31. 960.	H. 15
V. r. d......	» »»	440 »»	» »»	— 445	H. 5
— r. g......	305 »»	302 50	H. 2 50	— 302 50	H. 2 50
Orléans....	1170 »»	1170 »»	» »»	— 1170, 1175, 1172 50.	H. 6 25
Strasb	240 »»	240 »»	» »»	— 240, 237 50	H. 1 25
Rouen......	955 »»	935 »»	» »»	— 960, 965, 957 50	H. 7 50
Havre......	770 »»	» »»	» »»	— 765	H. 5
Marseille...	590 »»	» »»	H. 10 »»	— 575, 582 50, 580.	H. 2 50
Vierzon.....	640 »»	642 50	» »»	— 642 50, 645, 642 50.	H. 2 50
Nord.......	715 »»	720 »»	H. 5 »»	— 710, 722 75, 722 50	
Bordeaux....	610 »»	615 »»	H. 7 50	— 610, 615	H. 5
Boulogne.....	500 »»	502 50	» »»	—	
Montereau....	» »»	» »»	» »»	— 435	B. 5
Fampoux.....	»»» »»	» »»	»» »»	—	
Dieppe........	» »»	180 »»	» »»	—	

LONDRES, 16 déc.		PARIS, 18 décembre. PRIMES.	COULISSE.
Consol.	92 1/8 1/4	3 0/0 F. c. 81 70, 81 50 d. 50.	Av. 81 25
Esp. act.	28 1/4	F. p. 82 20, 82 25 d. 50.	Ap. 81 52 1/2
Portug.		5 0/0 F. c. 118 10, 118 05 d. 50.	B. du Trés
Mexic.	23 5/8	F. p.	3 1/8 à 4 m.
3 0/0 hol.	98 1/2		
2 1/2 d.	60		F. c. F. p.
Rouen.	35 37		3 0/0 81 10 15
Orléans.	44, 46	Nord, 727 50, 742 50 d. 20. 730, 700 au 31.	5 0/0 » 50
Nor d.		»	

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 103,50 à 103,00 ; courant du mois, 105,00 à 00,00 ; 4 premiers 1846, 107,00 à 00,00 ; 4 mois d'été, 101,00 à 00,00 ; 4 derniers, 96,00 à 97,60.

LILLE. — Colza, 101,00 à 00,00. — Œillette rousse, 87,00 à 87,50 — Lin, 86,00 à 86,50. — Cameline, 87,50 à 87,00. — Chanvre, 89,00 à 00,00. — Voitures, 5,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 112,00 à 114,00 ; 4 premiers mois, 116,00 à 117,00 ; 4 mois d'été, 117,00 à 118,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 86,50 à 00,00.

CHANDELLE, 70,00 à 70,50.

HALLE DE PARIS.

17 déc.					18 déc.				
Arrivages	3535 q.	00 k.			Arrivages	6398 q.	00 k.		
Ventes	2406	20			Ventes	8886	56		
Restant	46285	00			Restant	46090	48		
Cours moyen		30,18			Cours moyen		42,84		
Cours-taxe		44,80			Cours-taxe		41,92		
Cote administrative.					Cote administrative.				
Gruaux 10 q.	99 k.	54,00	à	57,80	Gruaux 4 q.	71 k.	55,40	à	56,00
1re 24	00	00,00	à	45,00	1re 750	46	42,00	à	45,35
2 277	00	40,10	à	41,40	2e 566	36	40,10	à	41,40
3e 3	05	33,10	à	35,65	3e »	»	00,00	à	00,00
4 32	97	19,05	à	29,30	4e »	»	00,00	à	00,00
A liv.					A liv. 1353	71			

Marchés.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 18 déc. — Foin 1re 51 à 52 2e 48 à 50 ; 3e 44 à 46. — Luzerne, 1re 00 à 00 ; 2e 48 à 48. — Paille de blé, 1re 28 à 29 ; 2e 26 à 27 ; 3e 00 à 00.

Marché de Nangis, 17 décembre. — 245 veaux amenés et vendus 1,20 à 1,60 le k. — 25 bœufs amenés et vendus 0,90 à 1,10 le k. — 2 vaches vendues et amenées 0,90 à 1,00. — 48 moutons amenés et vendus 0,90 à 1,00 — 32 porcs 1,00 à 1,10. — Froment, 126 hect. à 20,10. — 96 hect. d'avoine 8,00.

Marché de La Chapelle-Saint-Denis, 11 décembre. — Veaux amenés 546 vendus 544 à 1,50-1,40-1,30. — Vaches grasses amenées 110, vendues 68 à 1,04-1,92-0,76. — Vaches laitières amenées 90, vendues 37 de 240 à 470.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 19 décembre.

7 h. 1/2 OPÉRA. — L'Etoile de Séville.
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Famille Poisson. Rivaux. Fourberies.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Sirène. Diable à l'Ecole.
7 h. 1/2 ODÉON. — Les Femmes. La Vénitienne.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Riche d'amour. Robinson. Les Intimes.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — 2 Compagnons. Gardeuse de Dindons. Turlututu.
6 h. 1/2 GYMNASE. — La Maîtresse. Plus beau Jour. Emma. Sans nom.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Une Femme laide. Almanach. Pot. Code.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Marie-Jeanne.
7 h. 1/2 AMBIGU. — Les Mousquetaires.
6 h. 1/2 GAITÉ. — L'Expiation. La Citerne.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. 1/2 COMTE. — Maison des Fous. Physique. Jocrisse. Danse.
6 h. 1/2 FOLIES. — Plus heureux. La Fille à Nicolas. Mousiache.
PANORAMA (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 3 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et compagnie, rue du Croissant, 16.

Les avantages de ces groupes qui résulteraient pour la marine de l'unité de rôles sont reconnus et appréciés de chacun ; seulement, on pense qu'il est bien difficile, impossible, tranchons le mot, de faire qu'une organisation quelconque puisse jamais s'adapter également bien aux vaisseaux à trois ponts et aux corvettes, et satisfaire aux exigences du service sur des bâtiments si différents entre eux. Cependant, si nous suivons M. Tabuteau dans son raisonnement, nous verrons bien que les différences qui existent entre les bâtiments sont plus apparentes que réelles. Et d'abord, ils ont tous deux, comme éléments constants, 8 côtés de vergues majeures à manœuvrer (le mât d'artimon faisant exception) ; ils ont tous deux une première batterie. La corvette s'arrête là.

Considérons séparément la manœuvre de chaque première batterie, et nous reconnaîtrons que deux compagnies divisées en 16 pièces ou groupes, sont le nombre maximum nécessaire pour faire face aux exigences du service, soit dans une batterie de vaisseau, soit dans une batterie de corvette. Il en sera de même des 2e, 3e, 4e batteries ; il ne faudra pour chacune d'elles que 2 compagnies divisées en 16 pièces. Or, comme les fonctions sont toujours les mêmes, qu'il s'agisse de la première ou de toute autre batterie, il en résulte clairement que chaque compagnie ou demi-batterie peut passer indifféremment d'un bâtiment sur un autre sans confusion et sans inconvénient pour le service ; les compagnies impaires sont toujours de tribord, les compagnies paires de bâbord.

S'agit-il de la manœuvre des voiles ou mâts : là où la corvette emploie un caporal, un gabier, un groupe, la frégate en emploie deux, le vaisseau à deux ponts trois, le vaisseau à trois ponts quatre. Il y a unité parfaite ; car les mêmes numéros sont affectés partout et toujours aux mêmes fonctions, quel que soit le rang du bâtiment.

On le voit, nous possédons enfin une véritable organisation, un rôle unique pour tous les bâtiments de la flotte ; rien n'est plus simple, plus facile à saisir, et nous croyons inutile d'y insister davantage. Un mot encore pour ce qui concerne le mât d'artimon : sa manœuvre s'exécute avec les gabiers du mât, les mousses et un *plat* de chaque série, c'est-à-dire par un homme détaché de chaque pièce ou groupe principal. Comme exemple, M. Tabuteau a pris les 9es servants : la corvette détache à ce mât 2 plats, les 19e, 29e..... ; le trois-ponts y emploie en plus les 39e, 49e, 59e....., 89e plats. Ce choix n'a rien d'absolu ; on y pourra mettre indifféremment les 9es servants, ou 8es, etc., etc.

2° Possibilité, en montant pour la première fois à bord d'un bâ-

(1) Voyez le numéro du 17.

Le 3e servant de la 23e pièce aura pour no 3.23

Le 12e servant de la 33e pièce aura pour no 12.33

Et ainsi des autres.

M. Tabuteau a conservé la deuxième division par groupes, appelée plat, ou réunion pour les repas d'un nombre donné d'hommes. Chaque plat est composé d'hommes vaquant aux mêmes fonctions.

Ainsi, 32e plat, ou 3e plat des 2es servants.

35e plat, ou 3e plat des 5es servants.

Tous les premiers plats de chaque série, 11e, 12e, 13e, 19e, appartiennent à la 1re compagnie.

Tous les quatrièmes plats de chaque série, 41e, 42e, 43e, 49e, appartiennent à la 4e compagnie.

Et ainsi des autres.

Le 83e plat, par exemple, ou 8e plat des 3es servants, appartient à la 8e compagnie, et se trouve dans la 4e batterie. Les numéros des hommes de ce plat sont : 350, 352, 354, 356, 358, 360, 362, 364, ou 3e servants des 50e, 52e, 54e pièces, etc.

Voilà pour les pièces et plats.

Les gabiers (1), à la distribution desquels on apporte tant de soins, attendu l'importance de leurs fonctions, sont numérotés selon la série naturelle des nombres ajoutés : pour les gabiers de beaupré à 1 000, pour les gabiers de misaine à 2 000, pour ceux du grand mât à 3 000, pour ceux d'artimon à 4 000 ; ainsi 2 007 sera le 7e gabier de misaine, 3 050 sera le 50e gabier du grand mât, 4 008 sera le 8e gabier du mât d'artimon, 1 008 sera le 8e gabier de beaupré.

Les quartiers-maîtres ou caporaux, les seconds-maîtres ou sergents, seront désignés selon la série naturelle des nombres ; ainsi qu'il suit : 3.Q.M., troisième quartier-maître ; 4.S.M., quatrième second-maître. Leurs postes sont aux mêmes lieux que les pièces dont ils portent les numéros, pièces qu'ils commandent et dirigent. Il est donc aisé de trouver le poste de chacun en particulier.

Maintenant si l'on connaît les postes généraux donnés aux pièces, postes toujours les mêmes à bord de tous les bâtiments, il devient évident que chacun peut faire l'appel, par numéro d'ordre, de tous les hommes de l'équipage sans exception.

Voici comment M. Tabuteau a fixé ces postes :

Au fond du petit hunier T le 1er groupe ou 1re pièce.

Au fond du petit hunier B (2) le 2e groupe — —

(1) On appelle gabiers les hommes spécialement affectés aux fonctions qui se passent dans les manœuvres hautes.

(2) T., B., signifient tribord, bâbord.

fonctions sur le pont, ou sur les vergues, les postes, les cordes des voiles dont ils sont chargés.

Voici un seul exemple d'appel ; il suffira pour montrer à chacun qu'il est facile de trouver tous les numéros des hommes à un poste quelconque ; soit pour serrer les voiles à bord d'une frégate, quels numéros doivent se trouver à tribord et au fond du petit hunier ? — Au fond du petit hunier : les 1er, 17e gabiers ; les 1er, 17e groupes. Les numéros des gabiers sont 2001, 2017. Les numéros des hommes composant le 1er groupe sont : 1.01, 2.01, 3.01, 4.01, 5.01, 6.01, 7.01, 8.01, — — 10.01, 11.01, 12.01, 13.01 ; ceux du 17e sont : 1.17, 2.17, 3.17, 4.17, 5.17, 8.17, — — 10.17, 11.17, 12.17, 13.17. Les deux grands traits qui séparent les numéros 8.01 et 10.01, et les numéros 8.17 et 10.17 indiquent que les deux (9es) servants sont détachés au mât d'artimon.

3° Un vaisseau en commission étant donné, si l'on complète l'équipage avec des hommes non exercés, il pourra, sous peu de jours, prendre la mer, et combattre avec autant de chances de succès qu'il le ferait aujourd'hui après une année d'armement. D'où la possibilité de faire entrer, en cas d'urgence, l'infanterie de marine pour un tiers dans la composition des équipages, sans qu'il en résulte de désavantage marqué.

Cette proposition nous amène naturellement à dire un mot de la nouvelle composition des compagnies proposées par M. Tabuteau. Ces compagnies sont moins nombreuses que celles existantes. Il faut 8 compagnies nouvelles pour armer un trois-ponts, il n'en faut que 6 1/2 aujourd'hui. Ce fractionnement des compagnies, qui a lieu pour un grand nombre de nos équipages, ne peut produire que désordre et confusion. M. Tabuteau l'a supprimé partout. [illegible] n'est pas sa plus heureuse innovation. Voici ce qui est capital, voici ce qui fera marcher l'instruction des équipages nouvellement formés, aussi rapidement qu'elle marche lentement aujourd'hui : *un bâtiment en commission aura déjà à son bord le nombre réglementaire des compagnies qui composent son équipage entier.* Seulement ces compagnies seront à l'état de cadres. Ces cadres sont composés de tous les chefs de service, de tous les chefs de file, de tous les chefs de plat, qui forment lien, articulation, entre tous les hommes composant la compagnie. Ces cadres conservent les traditions, et établissent bientôt une unité compacte dans toute la marine. Ils constituent réellement l'encadrement de toute la compagnie. Il suffit, pour l'avoir entière et compacte, sous quelques jours, de remplir les vides avec les premiers hommes venus, pourvu qu'ils soient valides et bien constitués. Ces éléments nouveaux reçoivent l'impulsion des hommes du cadre permanent, qui les instruisent presque sans que l'on s'en doute, dans les diverses réunions, même pendant les repas, et les entraînent forcément à leur suite dans les

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

VENDREDI 20 DÉCEMBRE 1845.

BIBLIOGRAPHIE.

HISTOIRE DE LA MALADIE DES POMMES DE TERRE, par M. DECAISNE ; 1 vol. in-8°, publié par la Librairie agricole de la *Maison rustique*, rue Jacob, 26.

Le désastreux phénomène qui a détruit, cette année, une grande partie des pommes de terre dans la plupart des contrées septentrionales de l'Europe, a été expliqué, par les savants, de deux manières différentes. Les uns ont attribué la maladie aux ravages d'un parasite, dont les innombrables semences, transportées par les courants atmosphériques et déposées sur les feuilles ou les tiges des pommes de terre, auraient pénétré au travers des espaces intercellulaires jusqu'à la partie intérieure des tubercules, y auraient germé et s'y seraient développées aux dépens du végétal cultivé ; les autres, beaucoup moins précis dans leur affirmation, croient que les phénomènes météorologiques de 1845 ont été la cause principale de la maladie ; ils nient, du reste, énergiquement, la préexistence du cryptogame, et par conséquent l'action primordiale et délétère qui serait la base fondamentale de l'autre système.

La première opinion a été soutenue très habilement par M. Payen, devant l'Académie des Sciences et devant la Société royale et centrale d'agriculture ; les mémoires successifs du savant professeur, malgré leurs conclusions parfois contradictoires, restaient cependant comme une autorité imposante pour les hommes capables de les apprécier, et contribuaient puissamment à propager dans le monde agricole des craintes fâcheuses sur l'avenir de la culture des pommes de terre.

La seconde opinion, qui n'est, en réalité, qu'une négation, laissait beaucoup à désirer : il ne suffit point, en effet, de dire, nous n'avons pas vu, pour infirmer le témoignage d'observateurs consciencieux qui se disent certains d'avoir vu. C'est ce que M. Decaisne a parfaitement compris ; aussi ne se contente-t-il pas de nier les faits allégués par M. Payen, il essaie de prouver que ces faits ne peuvent pas se produire, parce qu'ils sont contraires aux lois bien constatées de la physiologie.

Vous prétendez, dit-il à ses adversaires, vous prétendez que la semence des *botrytis* s'est introduite par les stomates des organes aériens ; or, le diamètre des stomates est moindre que celui des semences, donc leur introduction était impossible. Vous dites que le *botrytis* a suivi les canaux intérieurs des tiges pour arriver dans les tubercules ; mais on n'a point trouvé, vous-mêmes n'avez point trouvé de cryptogames dans les tiges. Vous dites qu'ils se sont développés sous l'écorce des tubercules ; mais leur organisation s'oppose à ce mode de végétation. Vous dites qu'il se propage de proche en proche, expliquez-nous donc pourquoi des pommes de terre plantées le 7 août, entre les touffes de celles qui se sont trouvées détruites, ont végété avec vigueur et ont produit une récolte ? pourquoi des champs couverts de fanes plus ou moins altérées n'ont-ils pas répandu leurs germes infestants sur les tabacs et les tomates que j'ai vus végéter avec vigueur au milieu de ces prétendus foyers d'infection ?

Quoique l'on ait beaucoup parlé des botrytis dans ces derniers temps, personne ne s'est donné la peine de les décrire, et plusieurs observateurs superficiels ont souvent cru tenir au bout de leur scalpel ce fameux champignon, quoiqu'ils n'eussent, en réalité, sous les yeux qu'une des formes innombrables des moisissures les plus ordinaires. Le passage suivant du livre de M. Decaisne contribuera, sans doute, à rectifier bien des erreurs :

« Les personnes qui ont étudié avec soin les différentes espèces de botrytis, ont toujours admiré ces petits végétaux qui ressemblent à des arbres en miniature. Leur tige dressée, la division des rameaux terminés par une spore à leur extrémité, leur donnent un caractère particulier. Ils naissent de préférence sur les corps en décomposition. Leur forme nécessite *l'espace* pour se développer, et quand on en a observé quelques-uns, il est impossible de comprendre leur développement sur un tubercule enfoui dans la terre qui non seulement le recouvre, mais l'enveloppe tellement encore qu'on a de la peine à l'en séparer. L'espace manquant donc au botrytis, il ne peut se développer complètement, et s'il existe dans la pomme de terre enfouie, on ne doit le trouver qu'à l'état de filaments stériles. Or, dans cet état, ils ne possèdent aucun caractère spécifique ; ils ressemblent à une foule d'autres champignons avec lesquels il est impossible de ne pas les confondre..... Si enfin ces filaments appartenaient au botrytis, comment se fait-il que ce champignon ne continue pas à se développer, et qu'il soit remplacé à la surface des pommes de terre par d'autres espèces de genres différents ? »

C'est donc en reportant la discussion sur le terrain de la physiologie végétale que M. Decaisne a trouvé le moyen de lutter heureusement contre ses adversaires : nous ne lui reprocherons que de n'avoir point assez largement usé de ses avantages en donnant à sa thèse tous les développements qu'elle pouvait comporter. Pourquoi n'avoir point profité de cette circonstance pour doter le monde agricole d'une histoire complète de la pomme de terre ? L'auteur du beau mémoire sur la garance ne devait point laisser échapper l'occasion de mettre encore une fois la science à la portée des cultivateurs : nous aurions, de beaucoup, préféré son enseignement à ses critiques, quelle que soit du reste leur valeur. E. L.

UNE FAUSSE POSITION, par Mme C. Marbouty (Claire Brunne). Chez Amyot, rue de la Paix, 9.

Le roman de Mme Claire Brunne est une critique de la société actuelle ; critique vive, acerbe, impitoyable dans la forme, mais au fond juste et exacte. Il fait ressortir avec vérité une grande partie des plaies morales qui rongent la civilisation moderne ; l'égoïsme effréné auquel elle est en proie y est étalé dans toute sa laideur, sans ménagement et sans précautions oratoires. A vrai dire, *Une fausse Position* n'est qu'une étude sur l'égoïsme, sa cause et ses effets. La cause, facile à saisir, c'est la faiblesse et l'insuffisance des institutions primordiales, et l'absence d'un principe moral, les effets, la glorification de l'intérêt individuel, l'immoralité des lois et par conséquent des usages qui dérivent des lois, et surtout la domination du puissant sur le faible, du riche sur le pauvre, de la force sur le droit, de l'arbitraire sur la liberté, de l'homme sur la femme.

Dans une intrigue intéressante, Mme Brunne s'est attachée à critiquer l'état des mœurs actuelles, par rapport à la femme. Elle nous montre celle-ci sous le coup de lois arbitraires faites pour l'homme et par l'homme, contre elle et sans elle, dans l'impossibilité de s'y soustraire sans tomber dans l'isolement, dans la misère, et sans attirer sur elle la malédiction générale.

Cette intrigue est simple comme on peut en juger : Camille Dormont s'est vue forcée de quitter son mari ; elle a demandé la séparation légale aux tribunaux, mais M. Dormont est un homme habile ; il fait repousser la demande de sa femme faute de preuves. Camille, ne voulant pas rentrer dans la maison conjugale, rendue inhabitable par la présence de la maîtresse de Dormont, se trouve sans ressources et isolée. L'avocat qui a plaidé pour elle en devient amoureux, s'en fait aimer, et, par menaces, force Dormont à accorder à Camille une pension, quoique légalement il ne lui en doive pas. Un instant elle est heureuse, mais l'avocat, qui veut être député, l'abandonne bientôt pour avoir la voix de son mari ; celui-ci, de son côté, lui retire sa pension ; elle est forcée de travailler pour vivre. Elle fait un roman qui a du succès ; une ancienne amie la fait entrer dans le monde, qui l'accueille fort bien. Elle se croit sauvée, mais bientôt on se demande qui elle est et d'où elle vient ; on apprend sa fausse position, et alors chacun cherche à en tirer parti. Elle est belle ; les journalistes veulent lui ouvrir leurs colonnes, les directeurs leurs théâtres ; les auteurs à la mode lui offrent leur collaboration, mais sous condition honteuse. Elle refuse avec indignation ; elle croit qu'il lui suffira de faire de bons livres pour être lue, et de bonnes actions pour être estimée. Mais ses bons livres ne trouvent pas d'éditeurs, sa réputation littéraire est attaquée sourdement et détruite, et ses bonnes actions, dénaturées par la calomnie, sont retournées contre elle. Faute d'un point d'appui, Camille ne [illegible] se défendre ; sa fausse position lui est un obstacle perpétuel, insurmontable ; elle ne pourra le briser qu'en s'abandonnant tout-à-fait au conseil des *sages*, en renonçant à toute vertu, à toute dignité. Après une lutte opiniâtre et sans bons résultats, en proie à la plus grande misère, elle s'y résout. Le monde alors se rouvre devant elle ; on lui refait une réputation ; une pièce faite en collaboration avec le plus heureux de nos auteurs dramatiques, et jouée sous certaines conditions, obtient un succès d'enthousiasme ; la voilà riche, honorée, applaudie, enviée et heureuse...., si heureuse qu'elle devient folle de honte et de désespoir.

Le roman de Mme Brunne est écrit avec chaleur et conviction, mais l'intrigue n'est pas nouée assez vigoureusement ; les personnages n'ont pas assez de rapports entre eux, ce qui force trop souvent l'auteur à donner au récit et à la réflexion la place de l'action. Mais aujourd'hui que les romanciers, pour la plupart, n'ont plus conscience de leur mission, et que sous prétexte d'action ils remplissent leurs livres d'aventures impossibles, de caractères romanesques et de passions improbables, ce que nous signalons comme un défaut, en est-il vraiment un ? Les coups d'épée et de poignard, les souterrains et les déguisements, ne sont-ils pas avantageusement remplacés par le style et la réflexion, l'observation et l'analyse morale ?

La Société de Géographie a tenu ce soir sa séance solennelle de fin d'année. M. l'amiral Halgan, président, a prononcé un discours sur l'importance des travaux hydrographiques, et il a terminé en appelant les sympathies du pays et l'encouragement des sociétés savantes et du gouvernement sur les hardis voyageurs qui vont porter sur tout le globe le nom et les influences de la France et qui préparent la grande œuvre de la civilisation des contrées barbares.

Après un compte-rendu des travaux géographiques de l'année fait par le secrétaire de la Société, M. Rochet d'Héricourt, dont le nom est devenu célèbre par des voyages laborieux en Afrique, a lu une Notice pleine d'intérêt sur les mœurs de l'Abyssinie.

[illegible] la campagne.

Pour le démontrer, il suffit de rappeler la combinaison ingénieuse employée par M. Tabuteau dans la distribution des numéros aux hommes composant un équipage. Chaque capitaine envoie simplement à l'amiral commandant les numéros des hommes de son bâtiment mis hors de combat. Les hommes portant les mêmes numéros dans les équipages dont les vaisseaux sont coulés ou hors d'état de combattre, viennent remplir les vides des cadres, et ces hommes y fonctionnent régulièrement dès le premier jour. Rien n'est changé pour eux, que le nom du bâtiment et de la compagnie.

7° Enfin, rien de plus simple que d'essayer l'organisation proposée par M. Tabuteau sans changer quoi que ce soit au cours ordinaire du service, ni aux règlements qui régissent la marine. Un vaisseau quelconque d'une escadre peut être armé exceptionnellement avec les nouvelles compagnies, divisées en 8 pièces, sans que l'on ne s'en aperçoive, même à bord des autres vaisseaux de l'escadre. Ainsi, rien absolument ne s'oppose à cet essai, il n'en peut résulter aucun mal.

Nous ne croyons pas devoir entrer dans l'examen détaillé des économies que la nouvelle organisation doit réaliser d'après les calculs de M. Tabuteau, non que ce chapitre ne soit très important, certes, mais nous n'avons pas à notre disposition les éléments nécessaires pour asseoir un jugement consciencieux, et nous n'entrevoyons pas la possibilité de nous les procurer. Nous croyons pouvoir affirmer toutefois que la nouvelle organisation ne sera nullement plus coûteuse que ne l'est l'organisation actuelle du personnel de la marine.

Aujourd'hui, au moment même où les derniers journaux de l'île Maurice nous annonçaient qu'une flotte se réunissait au Cap, sous le commandement de l'amiral Jocelyn Percy, pour agir contre Madagascar, le bruit se répandait au ministère de la marine que le gouvernement, par une résolution subite, contremandait l'expédition malegache. On sait que l'administration de la marine mettait une ardeur sincère et un soin très louable à préparer cette importante opération. Quelques esprits inquiets, dans les bureaux, avaient manifesté des doutes sur l'effet sérieux de tous ces mouvements ; il leur semblait que la direction des colonies n'y prenait pas une part assez active, et ils prévoyaient que des entraves pourraient bien venir des régions supérieures.

On dit, en effet, ce soir, que ce nouvel acte de renoncement aurait été décidé en raison du changement probable de cabinet en Angleterre.

Nous doutons, cependant, que ce bruit soit fondé ; la question de Madagascar est maintenant si bien posée dans le pays, qu'en la sacrifiant, le cabinet achèverait de se déconsidérer. Or, quel que soit leur air d'assurance, les ministres savent bien que leur position est gravement menacée. La candidature de M. Dufaure à la présidence de la chambre paraît avoir de grandes chances de succès. Il n'est bruit dans les salons politiques, que du malheur probable de M. Sauzet. On calcule que cette lutte pour la présidence ne donnera pas *trois* voix de majorité au 29 octobre.

Rien n'a transpiré sur la longue conférence tenue entre lord John Russell et ses amis, si ce n'est qu'il y avait eu un parfait accord sur la conduite à tenir. Il paraît que la réunion a reconnu les difficultés parlementaires que présente la situation, et ne veut accepter le ministère qu'avec l'assurance de pouvoir le garder ; on négocie donc sur nouveaux frais pour obtenir les garanties qui donneraient à la future administration une certitude d'existence.

Le gouvernement a reçu aujourd'hui par le courrier direct d'Oran les nouvelles suivantes :

Le lieutenant-général de Lamoricière au maréchal gouverneur-général.

Au bivouac à Sidi-Abd-el-Kader-Mtaghzal sur l'Oued-el-Haddad supérieur, le 8 décembre 1845.

Monsieur le maréchal,

J'ai quitté Terâfine le 28 novembre au matin, après avoir reçu les renforts attendus de Mascara, et je me suis dirigé sur l'Haddad supérieur, au point même où je bivouaque aujourd'hui. Nous vîmes devant nous en y arrivant, une centaine de chevaux conduits par Sidi Lassen (le coulougli de Calaa qui s'est fait proclamer sultan), auxquels je fis une longue poursuite avec ma cavalerie et de l'infanterie sans sacs, dans l'espoir de trouver derrière eux des populations qui m'avaient été indiquées.

Mais cette cavalerie se dispersa sans pouvoir être atteinte, et les douars dont on m'avait parlé, qui appartenaient à une portion dissidente des Teumazenias avaient tourné derrière moi et étaient venus camper sur l'Oued-el-Haddad inférieur. Ils m'avaient fait parvenir des lettres sans faire aucune démarche décisive, et comptaient que je les négligerais pour me porter en avant. Leurs feux furent aperçus, et, ne pouvant tolérer plus longtemps ce jeu double, je fis partir dans la nuit M. le lieutenant-colonel d'état-major de Martimprey, avec la cavalerie et deux bataillons, afin d'entourer les douars à la pointe du jour.

Le mouvement eut un succès complet. Les cavaliers montèrent à cheval et essayèrent de se mettre en défense. Chargés vigoureusement par des escadrons du 2e de chasseurs (de France), 4e de chasseurs (d'Afrique) et spahis, il en coûta 40 hommes au moins, et la totalité des douars, population et troupeaux, fut à la merci du lieutenant-colonel.

Ces gens n'avaient plus qu'à recevoir la loi qui leur serait imposée, et devaient naturellement rejoindre la majorité de leur tribu, campée près d'El-Bordj sous les yeux de Gaddour-Ben-Morsi. M. de Martimprey se contenta de prélever 13 à 1400 têtes de bétail (dont une centaine de bœufs), sur la totalité de leur troupeau, mit les douars en route pour El-Bordj, et me ramena comme otages ceux des chefs qui avaient survécu à l'engagement.

Je lui avais assigné rendez-vous sur ma route ; nous bivouaquâmes sur l'Oued-Medjaref, d'où je repartis au milieu de la nuit, espérant tomber sur les émigrations qui remontaient l'Oued-el-Thaт. Elles avaient été averties de ma marche et avaient gagné précipitamment le plateau de Médroussa.

Une forte portion des troupes venait de marcher deux nuits de suite. Je ne pus me dispenser de les laisser en repos pendant la journée du 30 ; mais les émigrations ne devaient pas être moins fatiguées que nous, et je [illegible] heures et demie du soir.

Les prisonniers affirment que les cavaliers [illegible] avaient à leur tête les quatre sultans qui se sont proclamés les chefs de cette nouvelle insurrection. Sidi Mohamed-Bou-Ghasla, dit Bou-Maza, l'agitateur du Dahra ; Sidi-Mohamed-ben-Abdallah, des Flittas ; Sidi-Abd-el-Kader-ben-Djelloul, des Sdamas ; et enfin Sidi-Lassen, de Calaa. Cette affaire ne les a pas mis en grand renom de puissance ni de vigueur.

Je me reposai le 2 décembre, pendant la matinée, tout en vidant des silos qui renouvelèrent ma provision d'orge.

Dans la soirée, je m'avançai de deux lieues vers Frenda, pour faire croire à la prolongation de ma marche dans cette direction. Mais le 3 au matin, deux heures avant le jour, je gagnai les sommets des rochers de l'Oued-el-That, et je redescendis sur cette rivière, en fouillant les ravins et les broussailles, où nous trouvâmes encore des prisonniers et des troupeaux.

La nuit suivante, laissant mon camp en place, je remontai ces mêmes escarpements avec la cavalerie et cinq bataillons sans sacs ; j'en suivis le bord pendant trois lieues, dans la direction du bas de la rivière, en faisant descendre des bataillons par les passages qui se présentaient successivement. Cette manœuvre coûta encore aux insurgés nombre de morts, des prisonniers et des troupeaux assez considérables. Une partie des troupes ne rentra au camp qu'à la nuit.

J'avais déjà reçu des lettres dont le but évident était de me faire perdre du temps. Telle n'était pas mon intention, et pressé par le terme prochain de mes vivres, je comptais néanmoins ne point me rapprocher de Mascara sans avoir visité les principaux refuges des tribus.

J'ai campé à Ardjet-Bieda, sur l'Oued-el-Abd supérieur, le 6 au soir. J'y ai fait séjour le 7 pour attendre mon immense troupeau, qui n'avait pu me suivre, et qui avait passé la nuit dans la montagne sous la garde de deux bataillons.

Pendant ce séjour, ces hommes qui m'avaient écrit ont pris leur résolution ; j'ai reçu dans mon camp notre ancien agha des Hachems-Chéragas, Cada-ben-Moktar ; le caïd des Chellegs (Sdamas), le chef d'une portion importante des Ouled-bou-Ali (Flittas). Cet assemblage vous donne une idée de la confusion où se trouve le pays. Nous avons rencontré en effet dans la vallée du That des gens de toutes les contrées, des Akermas-Chéragas et des Méhal du Chéliff, des Flittas de toutes les fractions, des Hachems, etc.

On m'assure que tous ces émigrés, dispersés par nos razzias, ont regagné le bas pays par toutes les issues. Ils ne peuvent, ce semble, avoir pris ce parti sans se résoudre en même temps à la soumission. J'espère apprendre bientôt qu'ils auront grossi le nombre des tribus rentrées dans l'obéissance, dont vous me donnez les noms dans votre lettre du 1er décembre.

J'ai amené avec moi, ce matin, les chefs des tribus qui me demandent le pardon.

Les douars des Hachems-Chéragas ont commencé aujourd'hui à se réunir autour de mon camp. Je les établirai près de Mascara, et ils rendront la sécurité à une portion de la plaine d'Eghreis.

Les nouvelles de l'émir sont qu'il était ces jours derniers entre Godgilah et Tiaret, opérant son retour vers l'ouest. On disait hier qu'il était revenu derrière moi dans Médroussa, pour y passer la fête qui a lieu aujourd'hui même.

J'ajoute peu de créance à ce bruit, et je pense qu'il a été répandu à dessein pour inquiéter les tribus, et tromper tout le monde sur le véritable itinéraire des troupeaux enlevés à Djedid, que l'émir dirige vers la Defra. Les mouvements de l'émir ne me paraissent point d'ailleurs avoir actuellement d'autre but que de mettre ses prises en sûreté, et d'en faire de nouvelles s'il peut. Il avoue hautement son impuissance à reconquérir le pays, et se borne à prêcher l'émigration, comme le devoir et la dernière ressource des vrais musulmans.

J'ignore encore le résultat de la course de M. le général Korte au sud de Daya. Sa dernière lettre me parle seulement de l'état du poste qu'il a trouvé presque terminé, avec une garnison pleine de santé et d'ardeur.

Les extraits ci-joints de deux lettres de M. le général Cavaignac, des 1er et 4 décembre, vous feront connaître ses opérations au sud de Sebdou et contre les Beni-Senous. Une note de M. le lieutenant-colonel Quilico, du 14e de ligne, commandant supérieur à Ghazaouat, m'apprend que, le 20 novembre, une razzia de médiocre importance a été faite par une centaine de cavaliers de l'ouest, contre une fraction des Traras. Sept ou huit cents cavaliers ont voulu renouveler le même coup de main le 23 ; mais nos Kabyles étaient sur leurs gardes ; ils ont garni les crêtes de leurs montagnes, et les cavaliers ennemis ont abandonné leur entreprise.

La fidélité des Traras se confirme donc énergiquement, et il est permis d'espérer une amélioration notable dans nos affaires à la suite de tous les coups qui viennent d'être vigoureusement portés à la fois d'Orléansville à Tlemcen.

Le retentissement en est grand, et je trouve à Mascara, où je viens de rentrer tout à l'heure (8 décembre, 4 heures du soir), la confiance parfaitement rétablie, les communications avec la côte actives comme par le passé, et la population civile en progrès.

M. le général Thierry, parti le 4 décembre pour conduire à Tlemcen un grand convoi, doit être en retour aujourd'hui ; j'espère que son opération s'accomplira paisiblement.

J'ai laissé ce matin mes troupes au Moussa ; elles viendront ici demain, renouveler leurs vivres, et après-demain, 11, au matin, je reprendrai le chemin des Sdamas.

Extrait d'une lettre du général Cavaignac au lieutenant-général de Lamoricière, du 1er décembre.

Le général Cavaignac s'est dirigé le 18 novembre sur Sebdou pour entrer chez les Beni-Senous, avec 2 700 baïonnettes, 370 chevaux et une batterie de montagne. En route, il a fait une razzia importante sur un douar des Djaoua, au pied de Sidi-Labed.

Rentré à Sebdou, le 22 novembre, pour y déposer les prises, il en est reparti le 25 pour marcher sur le Khamis, dont les abords se trouvèrent défendus par un millier de fantassins, appuyant une redoute en pierres sèches qu'occupaient deux à trois cents hommes, et secondés par des groupes nombreux de cavaliers et de Kabyles ; la position et le village de Ben Hammo furent enlevés par une attaque vigoureuse et directe ; l'ennemi se rejeta en partie dans la gorge des Ouled-Moussa, en partie dans la plaine, où il rencontra une colonne tournante qui acheva sa déroute ; il a perdu 70 morts.

Le 26, après les corvées de fourrages, l'ennemi tenta encore une attaque contre l'arrière-garde ; mais, vigoureusement repoussé, il disparut, et le 27 la colonne n'avait plus personne autour d'elle.

Le 28, le général continua sa poursuite par Tisa-Audjera, et arriva à Mazer sans avoir aperçu l'ennemi. Là se trouvaient quelques cavaliers, protégeant une émigration ; ils furent poursuivis jusqu'à Sidi-Abdallah par nos cavaliers, qui leur prirent 3 hommes et ramenèrent 300 têtes de bétail.

Le 29, descendus par Tadjera-Berroferaf jusqu'à Zouïa sur les silos des Beni-bou-Saïd, la colonne se mit en devoir de les vider.

Le même jour, la colonne campa à Aïn-el-Allès.

Le 1er décembre, le général était à l'Oued-Safra, après avoir passé à Lalla-Maghrnia, où il avait trouvé vingt tentes rentrées des Ouled-Rhia.

Le 2, il devait être à Tlemcen, d'où il comptait repartir promptement, après avoir pris des vivres frais.

[illegible] première en avant de Daya, la seconde au sud de Saïda.

Les communications entre Oran, Mascara et Mostaganem présentent maintenant assez de sécurité pour que le commerce reprenne ses envois de marchandises.

PROVINCE D'ALGER. — La brigade légère aux ordres du général Yussuf, lancée par M. le gouverneur-général contre Abd-el-Kader, est arrivée le 2 décembre à Aïn-Tokeria pour y refaire ses vivres.

L'apparition de cette colonne dans le sud de Tiaret et le mouvement opéré sur Goujelah par le lieutenant-général Bedeau ont donné de sérieuses inquiétudes à l'ex-émir, qui s'est retiré en toute hâte vers le Djebel-Amour. — Le général Yussuf a quitté Aïn-Tokeria le 3 décembre pour se mettre de nouveau sur ses traces.

Dans sa précipitation, Abd-el-Kader a dû se débarrasser, à vil prix, des troupeaux qu'il avait enlevés à Taguin aux populations soumises à notre agha Djedid. C'est par cette razzia qu'il a manifesté sa présence dans le sud de la division d'Alger. Les mouvements combinés des généraux Bedeau et Yussuf, en obligeant l'ex-émir à une prompte retraite vers le nord-ouest, ont fait disparaître les appréhensions que sa brusque arrivée avait inspirées aux tribus du Tittery.

Dans la subdivision d'Orléansville, les Beni-Rached ont fait leur soumission au colonel Saint-Arnaud, et une razzia considérable a été opérée sur les Beni-Djerjin, qui ont voulu se réfugier chez les Techtas, où ils n'ont point été accueillis. De ce côté, les dispositions des Arabes deviennent plus favorables.

L'insurrection du cercle de Tenez a pris un caractère beaucoup moins menaçant. Le départ pour le Haut-Chéliff de la colonne du général Comman avait augmenté la confiance des insurgés ; Ben-Hinni avait réuni à a 600 Kabyles et annonçait tout haut ses projets contre le Vieux-Tenez.

Averti par ses espions, le lieutenant colonel de Canrobert, commandant supérieur du cercle, est sorti le 1er décembre à 4 heures et demie du matin, et, favorisé par une nuit très obscure, il a pu tomber sur le camp de Ben-Hinni. Trente-cinq des siens ont été tués : nos soldats ont pris des armes et les bagages de ce chef. A la suite de ce coup de main, plusieurs fractions des Beni-Hidja ont écrit pour implorer un pardon qu'il ne sera possible de leur accorder qu'avec des conditions sévères.

Les subdivisions de Milianah et de Médéah continuent à être tranquilles. Aucun évènement ne s'est manifesté dans les cercles de Cherchell et de Dellys.

PROVINCE DE CONSTANTINE. — Des nouvelles arrivées de la province de Constantine annoncent que l'insurrection fomentée dans le Belezma par l'un des derniers chériffs, qui se sont fait une loi de porter la perturbation en tous lieux, n'a pris aucune extension et s'est éteinte presque à sa naissance. Le pays a repris toute sa tranquillité, et les malheureuses populations de cette contrée regrettent l'entraînement auquel elles avaient cédé. Les Ouled-Soultan ont, pour leur compte, déjà payé 20 000 fr. sur les 40 000 fr. d'amende qui leur avait été imposés par le colonel Herbillon. Le mouvement n'a laissé de traces que dans le bassin de la Hodena, chez les fractions des Ouled-Derradj, demeurées à peu près insoumises jusqu'à ce jour.

D'un autre côté, Ben-Azz-Eddine n'a pas profité long-temps de la razzia qu'il avait tentée sur les Moula, car Moulaye-Chekir l'a attaqué sans balancer, lui a tué quelques hommes, et l'a obligé de venir à composition. Déjà, par suite de ce succès, 123 bœufs, valeur qui dépasse celle des objets enlevés, ont été mis à notre disposition, et notre situation, là aussi, est redevenue meilleure que par le passé.

Malgré les intrigues de Ben-Abd-Eselam, le calme le plus grand règne dans la plaine de la Medjana, où notre khalifa Hamed-ben-Mohamed-el-Mokrani a rendu depuis quelque temps de grands services, tant par son influence personnelle, que par son activité remarquable.

De son côté, l'*Akhbar*, du 10 décembre, donne quelques détails que nous reproduisons :

M. le maréchal duc d'Isly doit, à l'aide d'un mouvement combiné, tomber sur les Damas, où se trouvent réfugiées les familles les plus influentes de la grande confédération des Flittas. Il paraît, du reste, que cette puissante tribu est au moment de mettre bas les armes et d'accepter les conditions sévères qui lui ont été imposées et dans lesquelles on n'a pas voulu entrer avec eux en composition. Déjà plusieurs tribus qui les entourent ont livré leurs armes et leurs chevaux de guerre.

L'agha Djafid s'est vaillamment défendu contre l'ex-émir, poursuivi par la colonne du général Yussuf. Le cheval de l'émir aurait été blessé, et l'agha de la cavalerie régulière Ben-Corais, aurait été tué par Djafid lui-même. Par suite du départ de la colonne du général Yussuf, M. le maréchal n'a avec lui que quatre bataillons et peu de cavalerie. Ces forces, du reste, sont suffisantes pour opérer dans les montagnes, où une résistance sérieuse ne se trouve plus organisée sur aucun point.

Le *National* signale, ce matin, les manœuvres frauduleuses employées par les agioteurs de la halle aux farines pour faire hausser la taxe du pain.

Lundi, premier jour de taxe de la seconde quinzaine de décembre, les farines ont ouvert à 41 fr. 78 c. le quintal ; c'est-à-dire à deux centimes seulement au dessus de la limite qui met le pain à 76 c., et encore, pour atteindre ce résultat, il a fallu faire entrer dans la mercuriale 161 quintaux à 45 fr. 25 c., soit 71 fr. le sac de 157 kil. Le lendemain, une baisse de 8 centimes a ramené le cours dans la limite du pain à 74 c. ; mais, après les efforts de la dernière semaine, il est évident que l'on n'épargnera rien pour maintenir les prix. Pendant long-temps encore, nous verrons donc le cours se maintenir à 71 fr. C'est à cette condition que la partie engagée par les joueurs à la hausse sera complètement gagnée.

Nous avons déjà démontré, à plusieurs reprises, que ces manœuvres odieuses sont une conséquence toute naturelle de la liberté illimitée du commerce ; elles ne cesseront que le jour où l'autorité aura le courage d'organiser le commerce des subsistances dans l'intérêt du producteur et du consommateur.

La préfecture de police a, depuis long-temps, élaboré et soumis à l'approbation du ministère, un projet de règlement moins illusoire que le règlement actuel ; mais, jusqu'à présent, le ministre s'est obstinément refusé à toute espèce de modification. C'est donc sur M. Cunin-Gridaine, et non pas sur M. Delessert que doivent retomber les critiques, malheureusement trop fondées, du *National*.

On lit dans la *Presse* :

« Au nombre des projets de loi qui seront présentés à la chambre, à la prochaine session, un des plus importants est, sans contredit, celui qui a pour objet la création d'une caisse générale de secours mutuels pour la classe ouvrière. M. le ministre de l'intérieur, qui depuis longtemps prépare le projet, s'est fait rendre un compte détaillé des diverses associa-

Les docks de Liverpool n'ont que 10 acres d'étendue, et ces docks sont grevés de droits énormes ; sur l'autre rive, les docks de Birkenhead, d'une étendue de 47 acres, ne paient que des droits des deux tiers moins lourds ; et ces droits s'atténuent chaque année. Que la prospérité commerciale continue, et, avant trente années, ces docks affranchis de tous droits seront devenus la libre propriété du public.

Le créateur de cette gigantesque entreprise, M. Jackson, a voulu à la fois fonder un vaste entrepôt de commerce, et du même coup améliorer et élever la condition des travailleurs. Avant même de creuser ses docks, il avait construit des maisons pour trois cents familles d'ouvriers. L'habitation de chaque famille se compose de trois chambres garnies de tous les meubles d'un ménage confortable, éclairées au gaz et fournies d'eau. Le loyer est de 2 s. 6 d. par semaine (3 fr. 10 c). Les maisons touchent aux quais, cales et docks où ces ouvriers sont occupés ; et le chemin de fer, qui de ce point se rend à la mer, y voiture pour 10 c. tout ouvrier qui veut prendre un bain. Dans de vastes lavoirs, chaque mère de famille peut, pour 20 c., laver tout le linge de sa maison. Cent quatre-vingts acres de terrains ont été consacrés à un parc ; et ce parc, promenade des ouvriers, tracé, planté par Paxton, égale en beauté le royal parc de Chatsworth. Là donc vingt mille prolétaires étaient réunis dimanche dernier, tous décemment vêtus, et nul désordre au sein de cette foule où chaque visage respirait le bien-être et la joie. Chacune des sectes religieuses a sa chapelle, son église et son école, et M. Jackson assure que dans sa colonie d'ouvriers, l'opinion, avant peu, réprouvera les habitudes de cabaret et de taverne aussi énergiquement qu'elle le peut faire dans la société la plus élevée. Aux trois mille ouvriers occupés déjà sur ces docks, deux mille autres bientôt vont venir se joindre. Certes, nulle part en ce monde, en quelque point que se portent nos regards, vous n'admirerez une plus judicieuse application du capital éclairé par la science sous l'inspiration de la charité.

En un mot, tout ce qu'il y a de beau, de bon, d'utile ailleurs, est ici réuni ; tout ce qu'il y a de fâcheux et de nuisible en est écarté : on dirait que chaque contrée de la terre a fourni sa quote-part d'expérience et de modèle à cette magnifique création. En aucun pays, en aucun temps ne s'était encore réalisée plus intelligente alliance des intérêts de l'industrie et des devoirs de la fraternité humaine. Aussi, c'est à la vue de cet établissement de Birkenhead que, plus que jamais, je me suis senti fier d'être né sur le sol de la vieille Angleterre !

Il est beau, sans doute, à un capitaliste, d'étendre sa sollicitude sur les ouvriers qu'il emploie, de leur procurer le bien-être, et autant que faire se peut le confortable. Nous ne pouvons donc, sous ce point de vue, que nous associer aux éloges adressés par l'*Elgin-Courant* au fondateur de la ville nouvelle, qui, non content de rétribuer convenablement ses ouvriers et de leur assurer, pour un loyer modique, une habitation décente *éclairée au gaz et fournie d'eau*, leur ménage encore des moyens faciles et peu coûteux d'aller prendre un bain à la mer et de laver leur linge. Mais bien plus grande serait la gloire du capitaliste anglais et bien plus grandes seraient nos félicitations, si, à la place d'une exploitation dont tous les bénéfices lui sont assurés, il eût fondé à Birkenhead un établissement où il eût eu la sage et chrétienne pensée d'associer à son capital les efforts des travailleurs qu'il emploie, et de rétribuer ces derniers proportionnellement à la part par eux prise dans l'œuvre de la production industrielle, après leur avoir assuré, à titre de salaire, un minimum convenable à l'abri de toute chance de perte. Si telle eût été l'œuvre de M. Jackson, oh ! pour le coup nous comprendrions que l'on *se sentît beaucoup plus fier d'être né sur le sol de la vieille Angleterre*, qu'on ne se *sent fier d'être Français*...

On lit dans le *Journal du Havre* : « Nous recevons par la voie des Etats-Unis des nouvelles de Taïti, qui vont jusqu'au milieu du mois d'août. On sait que celles que nous avons données ces jours derniers, d'après l'*Océanie française*, s'arrêtent au 22 juin.

» Le vaisseau anglais *Collingwood*, sous le commandement de l'amiral Seymour, était arrivé à Papeïti et avait salué le pavillon du protectorat.

» Nous devons penser que cette démarche solennelle, de la part de l'Angleterre, aura mis fin à la fâcheuse situation, que l'espoir des rebelles dans l'intervention britannique avait jusque-là prolongée. Toutefois, le journal américain, auquel nous empruntons cette nouvelle, n'y ajoute aucun détail, et se borne en la mentionnant à la faire suivre des réflexions suivantes :

» Cette reconnaissance officielle est un peu singulière et semble indiquer que l'Angleterre, dans le but d'entreprendre quelque chose dans le Pacifique, s'est décidée à approuver les usurpations de la France dans cette mer. On pourrait en conclure que sir G. Seymour a le commandement général de la flotte anglaise stationnée sur la côte Nord du Pacifique, et doit opérer sur celles de l'Orégon au besoin. Est-ce pour chercher cette flotte, que le commodore Stockton vient d'être expédié sur la frégate *Congress*? »

FRONTIÈRES DE RUSSIE. — La *Gazette des Postes de Francfort*, du 17 décembre, annonce que l'ukase qui retire les prébendes des prêtres catholiques romains et grecs unis (grecs adhérents à l'église catholique romaine), qui ont refusé de se convertir au culte grec, est exécuté avec la plus grande sévérité. Les terres ecclésiastiques sont vendues, et le produit en est donné aux prêtres apostats, ou bien elles sont réunies aux domaines de la couronne.

Un petit nombre de prêtres restés fidèles à leur croyance reçoivent des pensions, les autres sont obligés de vivre des contributions volontaires que s'imposent leurs coréligionnaires laïcs, sinon ils meurent de faim.

Les catholiques qui se marient dans leur église sont obligés de payer 50 florins de Pologne, sans distinction de rang ni de condition. S'ils se marient dans une église grecque, ils ne paient rien.

Il est défendu, sous peine d'exil en Sibérie, d'instruire le bas peuple de la Russie méridionale de la scission opérée en grande partie entre l'église unie et l'église catholique, et de sa fusion avec l'église non unie.

Pour mieux conserver les apparences, le prêtre apostat garde les habits du clergé romain et ne se montre sans barbe, mais il célèbre la messe d'après le rite grec, et le peuple ignore qu'il assiste à un culte étranger.

On lit dans le *Morning-Chronicle* :

« Nous avons des nouvelles de l'Orégon jusqu'à la date du 28 juillet. Les Américains sont en pleine possession de tout le pays au sud de la Colombie. Etant en majorité et régis par une constitution semblable à celle d'Yowa, les Américains de l'Orégon nomment tous les officiers pu-

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — L'empereur de Russie est arrivé de Palerme à Naples, le 6 décembre, accompagné des comtes de Nesselrode et Orloff. — Le grand-duc Constantin est attendu avec une petite escadre à Palerme. — Le journal la *France* a reçu une lettre qui lui annonce la mort du shah de Perse. — La chambre des représentants de la Belgique a adopté, dans sa séance du 17, à la presque unanimité (73 voix contre 3), le projet de loi portant sanction du traité de commerce conclu entre la Belgique et les Etats-Unis. — On annonce que M. le maréchal Sébastiani va faire une excursion en Italie. Le *Courrier de Marseille* dit à ce sujet : « M. Sébastiani viendrait porter à M. Rossi, pour la conclusion de nos affaires de Rome, le secours de son expérience et de sa haute position. » — Un journal annonce que lord Cowley, ambassadeur d'Angleterre à Paris, fait ses dispositions pour quitter l'hôtel de l'ambassade anglaise. La nouvelle nous semble un peu prématurée. — M. Dubodan, nommé procureur général à Rennes, a dû quitter Alger le 10 de ce mois pour se rendre à son nouveau poste.

Les espérances qu'avait fait concevoir une amélioration momentanée dans l'état de Mme Delaroche ne se sont malheureusement pas réalisées. Mme Delaroche, sur qui les qualités personnelles et les illustrations de sa famille jetaient tant d'intérêt, est morte dans la journée d'hier 17. Cette perte, qui plonge dans la désolation deux grands artistes, est un véritable deuil pour les arts et pour la société. — Le *Siècle* dit ce matin que l'université de Bruxelles vient de proposer à M. Quinet de lui ouvrir une chaire pour y continuer son cours. — Le thermomètre marquait à Epinal, le 13 décembre au matin, sept degrés de froid. — Les eaux de la Seine sont aujourd'hui à une très grande hauteur. Les piles du pont du Carrousel sont complètement immergées. — On écrit de Belfort que les émigrations de l'Alsace pour l'Algérie continuent, et qu'on voit chaque jour de nouvelles bandes d'émigrants traverser cette ville.

UN SUICIDE. — Les locataires de la maison rue des Vieilles-Etuves, 9, étonnés hier de n'avoir pas vu depuis quelques jours l'un de leurs voisins, le sieur George R..., crurent devoir instruire le commissaire de police du quartier de cette disparition ; ce magistrat se transporta aussitôt sur les lieux, et, après avoir fait ouvrir la porte du logement du sieur George par un serrurier, il trouva cet homme étendu sans vie au milieu de la pièce, à côté d'un réchaud contenant les débris éteints du charbon qui lui avait donné la mort. On ignore le motif qui l'a porté à cet acte de désespoir.

CHEMINS DE FER. — La commission chargée d'examiner les titres des compagnies qui se présentent pour l'adjudication du chemin de fer de Paris à Lyon et celui de Creil à Saint-Quentin, a terminé ses délibérations mercredi soir. La compagnie Charles Laffitte, Ganneron, Barrillon et général Baudran a été admise par le ministre des travaux publics à soumissionner le chemin de fer de Lyon. La compagnie des ingénieurs et la compagnie française, représentées par M. le duc de Caumont-Laforce et M. le lieutenant-général comte de Lagrange, ont annoncé qu'elles se retiraient du concours. Le ministre des travaux publics a admis toutes les compagnies qui se sont présentées pour l'adjudication du chemin de fer de Creil à Saint-Quentin ; ce sont 1° la compagnie Rothschild frères, Hottinguer, Ch. Laffitte, Blount et compagnie ; 2° la compagnie Carette et Minguet ; 3° la compagnie duc de Vicence, etc ; 4° la compagnie Cordier, etc. 5° la compagnie Colbert, etc. Les deux adjudications auront lieu demain samedi, à deux heures de l'après-midi, au ministère des travaux publics.

AFFAIRE DES TROIS PONTS. — On lit dans la *Correspondance Mallet* : « Aujourd'hui à onze heures le conseil d'Etat a tenu une audience publique. On s'attendait qu'à l'ouverture de l'audience, M. le baron Girod (de l'Ain), président du conseil, donnerait lecture de l'ordonnance du roi concernant l'affaire des trois ponts. On a été déçu dans cette espérance. Voici ce que nous avons appris à ce sujet : L'ordonnance est rédigée ; après l'audience publique de ce jour, le conseil d'Etat s'est formé en comité secret et lecture de l'ordonnance a été faite avant la signature définitive. Après cette signature, l'ordonnance sera présentée au roi ; de sorte qu'elle ne sera lue et rendue publique qu'à l'audience du vendredi 26 ou du samedi 27 décembre. »

UNE RIVALITÉ. — L'assassinat de Neuilly, dont nous avons parlé hier, se complique d'une manière affreuse. Aujourd'hui, dans la matinée, on a fait la découverte d'un nouveau crime : voici les détails qui sont donnés par le *Droit* à ce sujet : « Lorsque l'autorité a été prévenue du meurtre de Rollet, elle pensa que l'assassin François Quernel n'était allé à Paris que pour établir un alibi, et, d'après cette supposition, un gendarme fut installé dans la maison pour s'emparer de lui dès qu'il rentrerait. Ce gendarme, nommé Gilbert, se trouvant seul, voulut chercher s'il ne découvrirait pas d'autres indices du crime ; il parcourut donc la maison dans toutes ses parties, et étant descendu en dernier lieu à la cave, il crut reconnaître que la terre avait été remuée dans un coin, sur un espace de cinq à six pieds, et qu'on l'avait ensuite tassée. Pour éclairer ce fait, le gendarme alla chercher une pioche et creusa. Arrivé à une profondeur d'un pied, il découvrit bientôt, non sans un sentiment d'horreur, le cadavre d'une jeune fille, qu'il acheva d'attirer à lui. Ce cadavre a été reconnu pour celui de la maîtresse que se disputaient Rollet et François. On ne l'avait pas vue, en effet, depuis quelques jours, et sa disparition inspirait déjà des inquiétudes et des soupçons. Quel peut être l'auteur de ce nouveau crime?... Nous devons attendre que l'instruction ait pénétré les mystères de cet horrible drame, pour ajouter des détails plus circonstanciés et plus positifs à ceux que nous avons déjà donnés. »

L'HUITRE ET LES PLAIDEURS. — Les sieurs S... et G... revenaient, un de ces derniers lundis, de la commune de..., près de Reims, où ils avaient été à la fête. Non contents d'une splendide hospitalité, les hôtes de ces messieurs avaient placé dans leur voiture les rogatons du dernier repas ; un énorme panier renfermait ces comestibles précieux. Une fois en route, les deux amis s'entretinrent des plaisirs du jour et de la veille, et s'en promirent de nouveaux pour le lendemain. Mais le mouvement de la voiture leur donna bientôt une irrésistible envie de dormir. Vu les règlements de la police rurale, ils luttèrent bien pendant quelque temps contre cette invasion d'un sommeil malencontreux, mais enfin il fallut cé-

pour accomplir son sinistre projet. On le releva dans un état horrible : la charge de poudre du pistolet avait fait d'affreux ravages ; tout le haut du visage se trouvait emporté, les yeux étaient sortis de leur orbite, le front en partie fracassé. — On espère conserver l'existence de ce jeune homme, qui appartient à une très honorable famille de négociant, et qu'un bel avenir attendait.

STATISTIQUE INDUSTRIELLE. — D'après la dernière statistique publiée, les filatures cardées de Reims se composent de 360 assortiments qui produisent les fils nécessaires pour la fabrication annuelle des articles suivants :

100 000 pièces napolitaines,	30 000 000 fr.
20 000 pièces flanelles diverses,	5 000 000
6 000 pièces bolivar,	1 000 000
4 000 pièces petits draps lisses ou croisés,	750 000
1 600 pièces tartans à manteaux,	250 000
20 000 pièces gilets,	3 000 000
10 000 pièces casimir, circassienne, satin,	1 250 000
300 000 châles, tartans et kabyles,	3 000 000
25 000 couvertures de laine,	500 000
Expédition de filature cardée,	1 500 000
Filature en laine peignée,	13 à 14 000 000
Expédition de filature de laine peignée,	5 000 000
Les 6 millions de surplus servent à la fabrication de	
20 000 pièces mérinos,	5 500 000
5 000 pièces mousseline-laine,	500 000
Et de divers articles dans lesquels il entre de la laine peignée,	8 750 000

Cette fabrication occupe environ 100 000 ouvriers et fait battre seize cents métiers, dont mille à la Jacquart. Elle met en œuvre une valeur de trente-deux millions de francs, en laines de toutes qualités, depuis la plus fine jusqu'à la plus commune. Elle emploie surtout des laines françaises.

MÉDECINE LÉGALE. — Les débats relatifs à l'affaire de Bouillard, cultivateur à Curis, traduit devant la cour d'assises du Rhône pour assassinat de sa femme et de ses quatre enfants, ont commencé mardi, à Lyon. La lecture de l'acte d'accusation a rempli la première audience. Les rapports des médecins consultés sur la question de monomanie donnent une solution dubitative. Aujourd'hui les débats continuent, et, comme il n'y a qu'une douzaine de témoins à entendre, l'affaire se terminera vraisemblablement dans la soirée. C'est M. Vincent de St-Bonnet, avocat-général, qui soutient l'accusation ; Me Valentin est chargé de la défense. L'affluence est tellement considérable, qu'une faible partie seulement du public est admise à entrer dans la salle. Cette affaire excite à un haut point l'intérêt des personnes qui étudient les questions relatives aux maladies mentales. Bouillard avoue son effroyable attentat. Quelle cause a pu l'y pousser ? Cela, disent les journaux de Lyon, reste encore inexplicable ; c'est ce qui est soumis à l'appréciation du jury.

IMPOSTEUR PRÉCOCE. — On écrit de Londres, 12 décembre : « Les journaux de France, et notamment ceux du Havre et de Boulogne, ont beaucoup parlé, il y a quatre mois, d'un jeune mousse français privé par une affreuse mutilation de l'usage de la parole, et que l'on avait trouvé abandonné sur les côtes d'Ecosse. Il ne savait ni lire ni écrire ; mais M. Owen, riche propriétaire, à qui il inspirait beaucoup d'intérêt, était parvenu à s'entendre avec lui par signes. Le jeune infortuné avait fait comprendre qu'il était né à Boulogne, et qu'il s'était embarqué sur un bâtiment frété pour la Russie ; l'équipage du navire s'étant révolté, on l'avait mis à terre, et on lui avait coupé le bout de la langue, afin de l'empêcher de dénoncer le crime dont il venait d'être témoin. Le consul de France à Leith, persuadé par le témoignage de M. Owen de la vérité de ce récit, envoya ce jeune homme à Londres, afin que l'on pût lui procurer les moyens de retourner dans sa patrie et de faire connaître les auteurs de l'attentat dont il n'avait été, selon toute apparence, que l'une des victimes. Il fut, en effet, envoyé à Boulogne par les soins du consul de France à Londres, mais on reconnut que toute cette histoire était un tissu d'impostures, que ce jeune homme n'était pas né en France, mais en Ecosse ; on finit même par le forcer d'avouer à haute et intelligible voix qu'il n'était pas muet. Un navire le reconduisit sur le rivage écossais, mais lorsqu'il eut l'audace de se présenter chez M. Owen, il fut éconduit honteusement.

» On ignorait ce qu'était devenu cet aventurier ; il vient de reparaître à Londres, où, pour inspirer plus de pitié, il a imaginé de doubler son infirmité prétendue. Il n'est pas seulement muet, mais sourd-muet, et montre une pancarte où il est désigné sous le nom de William Giles. Un inspecteur de police nommé Waller a été chargé de l'arrêter. William Giles, qui est doué d'une force athlétique, s'est défendu avec vigueur non-seulement contre l'agent de police, mais contre un matelot qui passait par là et qui a voulu prêter main forte à la loi. William Giles a fait une blessure grave à la tête du matelot avec un gros caillou dont il s'était armé. Le magistrat de police de Southwark, devant qui on l'a amené, a sursis à rendre sa décision jusqu'à vendredi prochain, afin de pouvoir entendre le capitaine du bâtiment à vapeur la *Ville de Boulogne*. Enfermé dans une cellule, William Giles a poussé des cris furieux ; il a mis ses habits en pièces et essayé de briser la porte de la cellule. Cette porte, quoique très massive, aurait cédé à ses efforts si les gardiens, [illegible] au bruit, ne s'étaient emparés du prisonnier et ne l'avaient garotté pour l'empêcher de se livrer à de nouveaux excès. »

MARTYROLOGE DES TRAVAILLEURS. — On écrit de Joncreuil au *Journal de l'Aube* : « Quatre ouvriers plâtriers et menuisiers occupés à travailler dans l'intérieur d'une maison, à une vingtaine de pieds au-dessus du sol, ont vu crouler sous leur poids l'échafaudage sur lequel ils étaient montés. Un de ces ouvriers eut deux côtes cassées et diverses contusions, un autre une côte renfoncée, le troisième une blessure à la jambe, et le quatrième en fut heureusement quitte pour la peur. »

Un lamentable événement a contristé la ville de Perpignan, jeudi dernier ; trois manœuvres, occupés à la vidange des latrines de la citadelle, ont été asphyxiés simultanément. Les secours les plus empressés ont été prodigués à ces malheureux ; mais on n'a pu les rappeler à la vie.

Un malheureux accident est arrivé avant-hier à Villequier. Le remorqueur de notre port, *le Pilotin*, s'y trouvait à l'ancre, lorsque le mousse, nommé Choulan, qui était occupé à vider le canot, s'étant penché sur la lisse de l'embarcation, perdit l'équilibre et fut entraîné dans la rivière. On

[illegible] pas aussi doucement qu'on le pourrait [illegible] commerce de beurre, et bien que là, ou nulle part, on soit à [illegible] de se régaler de soupes un peu bien confectionnées, au teint jaune [illegible] frais, aux yeux jaunes mais innocents, cependant il arrive parfois que l'empoisonnement n'en est pas taillé dans la motte de beurre. C'est ce que nous apprend un petit procès correctionnel où une jeune fille, Désirée Camille Classez, comparaissait aujourd'hui, prévenue du délit d'usage de substances nuisibles, délit puni par l'art. 317 du Code pénal.

Le premier témoin appelé est le sieur Martin, marchand de beurre et d'œufs dans le quartier des Halles.

Le marchand de beurre. — Mademoiselle, qui n'a jamais été que ma simple domestique, se trouvant alors à mon service, il se trouve qu'elle s'était [illegible] chez une de mes locataires qu'elle ferait prendre à un de mes garçons, qu'est le grand Bastien Gaquoin, quelque chose qui le ferait courir, comme qui dirait une méchante drogue comme des jalaps. De fait, un soir, elle a préparé une soupe qu'était bien pour Bastien; mais lui, en rentrant, se [illegible] peu en appétit, il a dédaigné la soupe, et c'est moi que, l'ayant trouvée sur la table le lendemain, je n'en ai fait ni une ni deux, et comme revenant de course et en bon appétit, j'ai avalé la chose, comme j'ai l'honneur de vous le dire.

M. le président. — Avez-vous été malade ?

Le marchand de beurre. — On ne peut pas plus. Je me suis couché, j'ai été [illegible], tous mes intestins se tortillaient comme des serpents. De cette fameuse soupe il y a sept mois; eh bien! comme j'ai l'honneur de vous le dire, messieurs, de moi à vous qu'il n'y a pas quatre mètres, je ne vous distingue pas, tant que ça m'a porté sur les yeux, et que même je ne pourrais lire le journal.

M. le président. — Vous reconnaissez bien que ce n'est pas à votre intention que la prévenue avait mêlé du jalap à cette soupe?

Le marchand de beurre. — Ça serait à croire, vu que le lendemain elle a [illegible] du chocolat à Bastien, et qu'il a eu sa portion de jalap comme moi.

M. le président. — Quel motif supposez-vous qu'ait pu avoir la fille Classez pour commettre cette action?

Le marchand de beurre. — J'n'ai rien à dire; des fois ils se riaient avec Bastien, des fois ils se chamaillaient; de fait, puisqu'elle nous a rendu impotents tous les deux, ça pourrait bien être pour faire son beurre à la boutique, puisqu'une fois malades tous deux, elle s'y trouvait toute seule.

Le second témoin est introduit.

Bastien Gaquoin. — Moi et la Désirée, nous étions comme ci, comme ça; pas moins un soir d'à peu près sept mois ou sept mois et demi, nous avons eu de gros mots ensemble, mais pas de plus, et c'est resté là. Pas moins qu'il y a des locataires qui m'ont dit que la Désirée leur avait dit: le grand c..., il ne marche pas, je le ferai aller demain. » Moi, comme il y a beaucoup de manières de faire courir un homme, je m'ai tranquillisé; vous allez voir. Le lendemain des gros mots je rentre le soir, et comme de mon habitude je me dirige vers mon souper: il y avait de la soupe aux choux; mais ne me sentant pas un grand appétit, j'ai laissé la soupe et j'ai mangé d'autre fricot.

Ce qu'il paraît que le lendemain matin, après ses petites courses, le bourgeois a attrapé la soupe, et qu'il a eu celui de la manger. Mais j'en ai pas été quitte comme ça: la Désirée, elle savait bien que j'aimais pas mal le chocolat; voilà pourquoi que le lendemain elle m'a fait bouillir la valeur de deux tasses, deux tasses et demie. En mangeant la chose je me dis que c'était un peu fade, mais j'en ai pas laissé une goutte.

M. le président. — Avez-vous été malade?

Bastien. — Ça m'a fait un peu courir, comme elle avait dit, mais pour du mal, non. J'ai encore porté ce soir-là quinze mottes de beurre et trois ou quatre mille d'œufs.

M. le président. — Comment avez-vous su que c'était du jalap?

Bastien. — Puisque c'est elle qui l'a dit aux voisins, faut bien la croire.

La prévenue, qui porte encore les habits de la campagne, en a aussi le langage. Interrogée, elle répond qu'elle n'a voulu que faire une niche innocente au gros Bastien, qui la taquinait toujours; elle est allée tout bonnement chez un herboriste et y a demandé à un commis de quoi faire courir

[illegible]

Le *Journal des Débats* remarque que la question de l'Orégon qui n'avait été agitée jusqu'ici en Amérique que par quelques représentants avides de popularité, est maintenant soutenue par le parti le plus nombreux et le plus puissant. Il s'agit de savoir si M. Polk ne se sera pas ravisé sous l'influence des avis que lui ont adressés des hommes éminents qui veulent éviter autant que possible une guerre avec la Grande-Bretagne.

Le *Journal des Débats* continue de donner son *satisfecit* à M. de Salvandy; les explications du ministre sont de plus en plus rassurantes; néanmoins, ce journal déclare de nouveau qu'il eût mieux valu procéder par une loi que par une ordonnance. Il nous semblait que cette thèse avait été abandonnée par les *Débats*.

Le Constitutionnel établit ses conjectures sur la formation d'un nouveau cabinet anglais, à l'aide des différents organes de la presse anglaise, et il conclut qu'il devient chaque jour plus difficile de se faire une idée nette de la situation.

Le *Courrier français* dit qu'il résulte des documents qui viennent d'être publiés par M. le ministre de l'agriculture et du commerce sur l'introduction en franchise des fers et tôles étrangers pour la construction des navires que la situation de notre navigation marchande est vraiment déplorable. Cette question est soumise en ce moment aux conseils généraux de l'agriculture et du commerce.

« Nous espérons, dit le *Courrier français*, que pour cette fois nos grands propriétaires de hauts fourneaux se montreront bons princes et qu'ils consentiront royalement à se départir de leurs privilèges en faveur de notre marine. »

Presque tous les journaux de l'opposition s'accordent à considérer l'interrogatoire de Mohammed comme un acte d'accusation contre le ministère lui-même, et qui résume toutes les fautes qu'il a commises en Algérie.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. A. à Alger. — Reçu. Une lettre est en route pour vous. — Affectueux compliments à J. (*sans M.*), — Nous y mettons toute réserve, n'en doutez pas.

M. G. à Semur. — Cela se fera aussitôt qu'il y aura possibilité.

M. V. B. à Oran. — Reçu. Merci. — Pas de billet *ci-joint*.

M. A à Djigelly. — Reçu. Sera fait.

M. S. F. B. à Castres. — Vous avez lettre et journaux poste restante à Lavaur.

M. B. à Angers. — Bien! voilà de l'action! Remettez les pièces de l'E. A. à M. G., que nous prions de trouver un candidat. C'est important pour nous. — F. C. connaît la résidence; il ne demande que des renseignements moraux.

Marchés.

Marché Saint-Antoine, 19 déc. — Foin, 1re 00 à 00; 2e 52 à 55; 3e 44 à 48. — Sainfoin, 1re 00 à 00; 2e 00 à 00; 3e 00 à 00. — Luzerne 1re 00 à 00; 2e 00 à 50; 3e 43 à 45. — Paille de blé 1re 28 à 30; 2e 00 à 26; 3e 00 à 25. — Paille de seigle 1re 00 à 00; 2e 00 à 00; 3e 00 à 00. — Paille d'avoine, 1re 00 à 48; 2e 42 à 45; 3e 00 à 40. — Trèfle 1re 00; 3e 00 à 00. — Regain 1re 48 à 50; 2e 00 à 42; 3e 38 à 40.

Marché aux bestiaux, Maison-Blanche, 19 décembre. — Porcs gras amenés 174, vendus 160 à 1,08-1,06-1,04 — Porcs maigres amenés 00. 1,20-1,10.

VERSAILLES, 19 décembre. — Foin 1re 42 à 48; 2e 39 à 40; 3e 32 à 36. — Paille de froment 23 à 28; de d'avoine 32 à 40. — Trèfle 34 à 42. — Luzerne 42 à 45. — Regain 36 à 42.

193 veaux ont été vendus de 1,20 à 1,50 le kil. sur pied.

AU COMPTANT	1er C.	Der C.	Diff.	[illegible]			
O. de la Ville…	» »	» »	» »	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
B. de France…	3330 »»	3320 »»	H. 10 »»	— Portugais…	[illegible]	[illegible]	[illegible]
C. Gouin 1000…	» »»	[illegible]	» »»	Esp. [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
C. Gonner. 1000	» »»	1110 »»	» »»	[illegible] Naples…	[illegible]	101 [illegible]	[illegible]
C. hypot……	» »»	363 »»	H. 5 »»	— Romains	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Canaux……	» »»	» »»	» »»	Obl. Piémont	[illegible]	1080 [illegible]	[illegible]

Chemins de fer	1er C.	Der C.	Diff.	Cours	
St-Germ.…	» »»	» »»	» »	[illegible]	[illegible]
V. r. d.…	» »»	430 »»	H. 10 »»	— [illegible]	[illegible]
— r. g.…	» »»	305 »»	H. 2 50	— 305	[illegible]
Orléans…	» »»	1130 »»	H. 10 »»	— 1177 50, 1182 50, 1180	[illegible]
Strasb.…	» »»	241 20	H. [illegible]	— [illegible]	[illegible]
Rouen…	» »»	» »»	» »»	— [illegible]	[illegible]
Havre…	» »»	770 »»	» »»	— 770	[illegible]
Marseille…	» »»	585 »»	H. [illegible]	— 585, [illegible]	[illegible]
Vierzon…	» »»	[illegible]	H. [illegible]	— [illegible]	[illegible]
Nord…	735 »»	730 »»	H. 10 »»	— 735, 732 50, 730	H. 2 50
Dieppe…	» »»	» »»	» »»		
Boulogne…	» »»	» »»	» »»	— 500	
Bordeaux…	618 50	617 50	H. 2 50	— 610, 620	[illegible]
Montereau…	» »»	» »»	» »»	—	
Fampoux…	» »»	» »»	» »»	—	

LONDRES, 17 déc.		PARIS, LE 19 Déc.	PRIMES	COULISSE
Consol.	93 1/2	3 0/0 F. c. 84 75, [illegible] 50		[illegible]
Esp. 3 0/0	39 1/2	F. c. 84 50, [illegible]		[illegible]
Portug.	30 1/2	5 0/0 F. c. 119, 10, [illegible]		F. du Trés.
Mexic.	30 1/8	F. p. 119, 119 [illegible]		
2 0/0 hol.	92			
2 1/2 do.	59 7/8	Orléans, 1180 d. 20 [illegible]		[illegible]
Rouen.	36, 37			[illegible]
Orléans	34, 40	Nord, 740, 735 d. 20 [illegible]		[illegible]
Nord.	12, 12 1/4	770, 790 d. 20 au 15.		

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 103,00 à 102,50; courant du mois, 105,00 à 00,00; 4 premiers 1846, 106,50 à 106,00; 4 d'été, 101,00 4 derniers mois, 98,00.

LILLE. — Colza, 101,00. — Œillette rousse, 87,50. — Lin, 66,00. — Voitures, 5.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 114,00 à 00,00; 4 premiers mois 1846, 116,00 à 00,00; 4 d'été, 117,00 à 118,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 88,50 à 00,00 fr. les 100 kil.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 20 décembre 1845.

7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Phèdre. Médecin malgré lui.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Le Ménétrier. Le Maçon.
7 h. 1/2 ITALIENS. — Gemma di Vergi.
7 h. 1/2 ODÉON. — Heureusement. Saint-Genest. Le Légataire.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Représentation extraordinaire.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Les Compagnons. Gardeuse de dindons. [illegible]
6 h. 1/2 GYMNASE. — Chacun. Emma. La Maîtresse. La Vie.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — (1re) Les Pommes de terre malades.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Marie Jeanne.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Les Trois Mousquetaires.
6 h. 1/2 GAITÉ. — La Sœur du Muletier.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. 1/2 COMTE. — La Poupée. Champenette. Magie. Jocrisse. Mazurka.
6 h. 1/2 FOLIES. — Prix de vertu. Diable. [illegible]

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

[illegible] que nous continuerions à regarder la concurrence des compagnies comme chose ruineuse et déplorable pour l'État. Nous commencions à croire qu'il n'y avait pas de meilleur mode que la concession faite à petit bruit et sous le manteau de la cheminée. Mais voilà que les évènements du jour ébranlent notre confiance dans ces véridiques théories. Oui, c'est fâcheux, pour nous d'abord, puis pour les journalistes qui se sont donné tant de mal en faveur de leurs seigneurs et maîtres les banquiers.

En effet, il s'agissait aujourd'hui d'adjuger : 1° le chemin de Paris à Lyon ; 2° et celui de Creil à Saint-Quentin, l'embranchement sur le chemin de Paris à Lille.

Pour le chemin de Lyon, vingt compagnies avaient existé. Comment ne s'en présente-t-il qu'une seule à l'adjudication, une seule représentée par M. de Rothschild ? La logique des *Débats* et de la *Presse* les a convaincues, et elles se sont fusionnées par amour des principes.

Attendu qu'il n'y a pas de concurrence, la soumission Rothschild demande *quarante-deux ans six mois* ; la chambre des députés avait indiqué quarante-cinq ans.

Chacun croit que le chemin va être concédé ; mais le ministre met la main sur le pli cacheté déposé par lui avant la réception des enchères. Il avait fixé pour *maximum* 41 ans 90 jours. Voilà M. de Rothschild refusé et repoussé par le ministre !

Comment cela se fait-il ? Nous en sommes encore à le comprendre. Nous ne dirons pas les suppositions qui circulaient dans la foule ; nous avons pu nous convaincre qu'en ce temps d'universelle probité, les gouvernés ont assez mauvaise opinion des gouvernants.

Mais le brouhaha causé par cette révolte du ministre contre le roi des banquiers s'apaise, et l'on va procéder à l'adjudication du chemin de Creil.

Ici il y a concurrence sérieuse : quatre compagnies ont déposé leurs soumissions. Autre étonnement. La chambre des députés, avec la sagesse qui la caractérise, avait fixé un *maximum* de concession de 75 ans ; et la première compagnie soumissionnaire (duc de [illegible]) ne demande que 49 ans 2 mois 15 jours, la deuxième (de Lalena et Séguin), 48 ans 283 jours ; la troisième (comte de Colbert et Corbinière), 36 ans 300 jours.

Quel scandale ! Comment les compagnies osent-elles contredire, par ces rabais, les théories de leurs journalistes ? « Vous sollicitez le privilége de vous ruiner ! » s'écrie le rédacteur *des Débats*.

Mais la quatrième compagnie, M. de Rothschild lui-même, ne demande que 24 ans 335 jours ; il a consenti à un rabais de 50 ans et 30 jours !

L'adjudication a donc été prononcée au profit de M. de Rothschild, avec ce rabais extraordinaire.

Que va dire le *Journal des Débats* ? Que va dire M. Dufaure qui s'était laissé persuader et qui nous répétait que la concurrence entre les chemins de Creil et du Nord maintiendrait des prix équitables sur ces deux routes ? et voilà que le monopole est enté sur le monopole, et que c'est la même compagnie ou du moins les mêmes administrateurs qui dirigent les deux chemins !

Mais ce n'est pas pour le moment le point le plus important ; que faut-il décider à l'égard du chemin de Paris à Lyon ?

[illegible] force contraire dans les mains du gouvernement. Il est impossible de laisser à un seul groupe d'hommes la possession de la ligne d'Angleterre et de Belgique à la Méditerranée : il faut couper cette ligne par une ligne gouvernementale, il faut restituer la ligne de Lyon à l'État.

Tout depuis six mois a prouvé la profonde erreur des chambres sur le système des concessions ; il faut profiter de l'expérience acquise ; il faut profiter de la latitude accordée aux ministres dans la loi de 1842 de faire exploiter par l'État, pour rendre à l'État l'exploitation des lignes non concédées.

Quel mal y aurait-il donc qu'un chemin de fer, en France, appartînt à l'État ? Nous conjurons encore une fois les ministres de ne pas plier devant les insistances des banquiers et d'avoir le courage d'ajourner à la session qui va s'ouvrir la solution définitive des questions qui se rattachent à l'exploitation des grandes lignes de fer. Ils auront ainsi réservé à l'État un tronçon de rail-way ! Que ce qui devait être la règle soit du moins l'exception, afin que, par l'exception, on puisse rentrer dans la règle !

Ligne nationale... du château d'Eu.

Il ne sera donc jamais possible d'écrire un seul mot sur les chemins de fer sans relever des actes et des projets contraires à l'intérêt public ! Il faudra donc toujours crier au scandale et constater les sacrifices de la Nation !

Parmi les chemins de fer qui doivent sillonner une grande partie de notre territoire, celui qui était appelé à réunir, par la *direction la plus courte*, nos ports du littoral de la Manche à l'Allemagne a toujours été reconnu pour l'un des plus importants.

La véritable direction de cette ligne internationale du Havre à Sarrebruck et Mannheim, aurait dû passer par Rouen, Beauvais, Compiègne, Soissons, Reims et Metz. Cette ligne desservait non seulement des centres commerciaux considérables, mais elle était plus courte de 120 kilom. que celle qui de Rouen va à Strasbourg en passant par Paris et par la vallée de la Marne.

On sait les intérêts particuliers qui ont fait sacrifier la ligne la plus courte à celle par la Marne ; nous ne reviendrons pas sur ce fait accompli.

Mais la supériorité de la première ligne était tellement évidente sous le double rapport du commerce intérieur et extérieur ; cette ligne était tellement dans la force des choses, qu'une compagnie sérieuse s'était déjà formée pour en construire une première partie, celle comprise entre Rouen et Reims. La deuxième partie, entre Reims et Metz, eût été bientôt également exécutée, car, nous le répétons, cette ligne n'a pas à craindre sa rivale de la Marne ; elle groupe, en effet, autour d'elle tous les intérêts commerciaux de nos départements du Nord et du Nord-Est avec ceux de l'Allemagne et de la Belgique.

Eh bien ! d'autres intérêts particuliers se présentent encore ; ils menacent l'exécution de la ligne de Rouen à Reims par Beauvais. Voici comment :

On commence d'abord par scinder le projet, et on cherche la ligne la plus courte pour réunir le Havre à Amiens (ligne de Lille), et on trouve que la ligne qui, du Havre, se dirigerait sur Amiens en passant par Rouen, Dieppe, le château d'Eu et Abbeville, serait de 16 kilomètres plus courte que celle qui partant du Havre, aboutirait également à Amiens en se dirigeant sur Rouen et Beauvais. On dit donc que la ligne par le château d'Eu est la meilleure.

Ainsi le ministre des travaux publics [illegible] appuie le projet belge allemand, qui rattache Anvers à Strasbourg par la rive gauche du Rhin, par Mayence, Coblentz et Cologne. Or, ce projet mettra Bâle à une distance de 718 kilomètres du port d'Anvers, tandis que pour descendre à Bâle, de nos ports du littoral de la Manche, de celui du Havre par exemple, en passant, d'un côté par Paris, la vallée de la Marne et Strasbourg, il y aura une distance de 874 kilomètres, et de l'autre en passant par Paris, Dijon, Béfort et Mulhouse il y en aura encore une de 798.

Il est donc évident qu'Anvers enlèvera à nos ports de la Manche le commerce que nous faisons avec la Suisse et l'Allemagne méridionale.

Affaires de Rio de la Plata.

La notification ci-dessus, adressée par les envoyés extraordinaires de France et d'Angleterre au ministre des affaires étrangères de Rosas, à l'occasion du blocus du littoral argentin, est un document d'une trop haute importance pour que nous ne nous empressions pas de lui donner une place dans nos colonnes.

La politique barbare et sanguinaire du dictateur de Buenos-Ayres y est justement appréciée. Nos lecteurs puiseront dans cet acte officiel la conviction profonde que nous ne nous sommes jamais écartés de la vérité lorsque nous avons tant de fois appelé l'attention du gouvernement sur le sort que réservait à nos compatriotes et à Montevideo le triomphe d'Oribe et de Rosas dans la république Orientale de l'Uruguay.

Depuis long-temps, de guerre lasse, nous n'avons pas relevé les innombrables erreurs, les faits controuvés, supposés, travestis que la *Presse* n'a cessé de publier sur Montevideo et sur Rosas ; ce journal voulait avoir la gloire, disait-il, de défendre les opprimés, et Rosas était pour lui une victime de la calomnie. Dès lors la *Presse* se dévouait tout entière à la glorification de ce martyr.

Qu'on juge par les échantillons suivants du zèle qu'elle a mis à remplir cette sainte mission ; nous citons :

« La loi n'était qu'un vain mot dans l'Amérique du sud avant » l'apparition de Rosas....

» Rosas était le seul homme dans toute l'Amérique du sud en » qui la France pût mettre sa confiance pour l'exécution d'un traité...

» Amis et ennemis ont une confiance illimitée dans la parole de » Rosas.....

» On chercherait en vain dans le monde entier une administra» tion qui fonctionne avec la célérité et la précision de celle de » Rosas. » (*Presse* de septembre 1845.)

Ne dirait-on pas que la *Presse* parle d'un Périclès, d'un Auguste, d'un Charlemagne, d'un Napoléon !

Nous sommes curieux de voir comment la *Presse* accueillera et appréciera la notification signée par les représentants de France et l'Angleterre et dont nous allons donner le texte ; quant à nous, nous n'avons qu'à nous réjouir de ce document qui reproduit et justifie officiellement aujourd'hui ce que nous n'avons cessé de dire sur la question de la Plata. Voici ce document important :

Montevideo, le 18 septembre 1845.

Les plénipotentiaires soussignés ont reçu pour mission de rétablir la paix entre les républiques de la Plata, en assurant la *parfaite et absolue* [illegible]

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE. DIMANCHE [illegible]

Les personnes qui s'abonneront, à dater du 1er décembre, au NUMÉRO QUOTIDIEN de la *Démocratie pacifique*, recevront les trois premiers volumes du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE, roman en quatre volumes de M. ALEXANDRE DUMAS, dont nous achevons en ce moment la publication.

L'abonnement au NUMÉRO QUOTIDIEN de la *Démocratie pacifique* comprend le numéro de quinzaine.

Nous extrayons de l'*Annuaire des Voyages et de la Géographie*, qui vient d'être publié sous la direction de M. Frédéric Lacroix, des documents très intéressants sur Madagascar.

Exploration de la côte occidentale de Madagascar.

Fragment inédit.

Plusieurs courriers successifs avaient annoncé à Kivin'za l'approche de Tsifalagni, et il arriva enfin le 4, dans l'après-midi. Notre entrevue eut immédiatement lieu. Il paraissait d'abord très embarrassé de l'espèce de cérémonial qu'on lui avait sans doute conseillé comme un moyen de m'en imposer d'avantage ; mais mes caresses et mes prévenances le rappelèrent bientôt à sa bonhomie naturelle.

Tsifalagni pouvait avoir alors environ cinquante ans. Il était d'une très haute taille et d'une corpulence proportionnée. Il me parut être d'un caractère doux, simple et faible. On le disait très courageux ; mais je le jugeai inférieur, pour l'intelligence, à tous ceux de ses chefs qui l'accompagnaient ; il me sembla manquer surtout de la fermeté et de l'esprit d'autorité qui seraient si nécessaires aujourd'hui aux princes sakalaves, et que je n'ai trouvés qu'en un seul des princes malegaches que j'ai connus, Tsimiare, roi des Antankares. Dans cette première entrevue, le chef antimena était orgueilleusement paré de vêtements enlevés aux Hovas, et qui lui composaient un assez bizarre accoutrement. La pièce principale du costume était un habit d'uniforme anglais, de royal-marine, dont je plaisantai si bien mon hôte, qu'il ne se montra plus à moi qu'avec l'habillement indigène.

Il fallut recommencer pour lui l'exposition, faite dans chacune des stations précédentes, des motifs de ma venue et des dispositions de M. le gouverneur de Bourbon à l'égard des Malegaches de la côte ouest ; j'en laissai tout le soin à mon interprète, qui savait ce sujet par cœur. Il y fut répondu de même ici, en des termes de satisfaction et avec force promesses de soumission, de dévouement, etc. Mais on ne s'attendait pas, je crois, à être aussitôt obligé de m'en donner une preuve. Le soir même, d'accord avec Tsifalagni, qui ne voyait sans doute dans cette démarche de ma part qu'un fait insignifiant, j'expédiai un de mes Malegaches au camp des Antiménas, pour convoquer à Kivin'za les chefs avec lesquels j'étais déjà entré en pourparlers.

Le jour suivant, après une seconde entrevue avec Tsifalagni, je lui fis cérémonieusement porter les cadeaux que je lui avais destinés : un sabre, des coupons de toile bleue et blanche, des mouchoirs, deux miroirs, de la vaisselle, un pot à eau et sa cuvette en porcelaine, enfin, quelques objets de quincaillerie. Tsimahounatsi, son frère, qui l'avait accompagné à Kivin'za, reçut aussi quelques présents. Tsimahounatsi était beaucoup plus jeune que Tsifalagni. Sa physionomie était un peu plus expressive et semblait annoncer en lui plus d'énergie ; mais je crois qu'en réalité le caractère de l'un était aussi faible et aussi insignifiant que celui de l'autre.

Les chefs antiménas étant arrivés dans l'après-midi devant le village, je passai de l'autre bord avec ma chaloupe, accompagné de trois chefs antsamsas que Tsifalagni avait désignés ; un même nombre de ceux de Taragne vinrent se joindre à nous, et il fut convenu qu'ayant entendu contradictoirement les deux partis sur les faits qui avaient provoqué leur différend, je déciderais des moyens propres à le faire cesser, en prononçant sur les droits et les obligations de chacune.

Les débats me firent reconnaître pour certains les faits attribués à Quidada, sa fuite de chez Taragne, et son arrivée à Mavouhazou avec un certain nombre d'hommes et de femmes emportant les objets que j'ai déjà mentionnés, moins toutefois un des deux quadruples. Lorsque j'eus devisé sur les faits, exposé les principes établis en pareille matière, et préparé ainsi mon auditoire [illegible] j'allais porter, je déclarai, en forme d'arrêt, que, pour ce qui était des personnes, elles ne pourraient être renvoyées à Taragne ; que cependant, chacun devant, dans l'intérêt du pays, rester désormais au lieu où il se trouvait, Tsifalagni aurait à déclarer, dans un grand kabar, qu'à l'avenir il renverrait tout Antiména arrivant sur son territoire sans y avoir été autorisé par Taragne ; que, quant aux objets, tous devraient être restitués, à charge par Tsifalagni de les représenter quand même, parce qu'en accueillant chez lui des voleurs, il était devenu responsable des objets dérobés par eux.

Les commissaires s'en retournèrent alors chacun de son côté, les uns pour prendre les ordres de leur chef, les autres pour se consulter avec leurs collègues. On devait le lendemain conclure un arrangement définitif.

Dans la soirée, je descendis à Kivin'za où un kabar était assemblé au sujet du jugement que j'avais rendu. On n'y faisait pas d'objections à ce que j'avais décidé, mais on paraissait assez disposé à laisser traîner l'affaire en longueur. Ce n'était pas ainsi que je l'entendais ; et, maîtrisant Tsifalagni par l'idée qu'il perdrait pour toujours notre bienveillance s'il ne faisait pas ce que je voulais, je finis par obtenir qu'il donnât publiquement son adhésion à l'arrangement proposé.

A cet effet, dans une assemblée convoquée le jour suivant, toutes les conditions formulées de nouveau par moi, l'une après l'autre, furent répétées par Tsifalagni sous forme de promesse. Alors, tout en lui témoignant ma satisfaction, j'énumérai une fois encore les avantages qui résulteraient pour lui et pour son pays de son entière soumission à nos conseils, ce qui parut faire une grande impression sur l'auditoire. Dès ce moment, l'arrivée du Français à Kivin'za parut à tous un si heureux évènement qu'ils voulurent en rendre des actions de grâces à Andriamanahar (1), et l'on fit aussitôt les apprêts d'un sacrifice.

Des individus désignés allèrent abattre un jeune arbre qui, ébranché et soigneusement dépouillé de son écorce, servit à faire un mât auquel on attacha un morceau de la toile que j'avais donnée. D'autres choisirent un bœuf blanc, que l'on conduisit processionnellement au pied du mât, planté à l'ouest du village, c'est-à-dire au bord de la mer. Le bœuf y fut attaché, et, après lui avoir lié les pieds, on le coucha sur le flanc, la tête tournée aussi du côté de l'ouest. Alors les assistants, groupés en demi-cercle autour du mât, se mirent à genoux ou s'accroupirent, chacun avançant ses mains réunies et formant le creux, comme s'ils s'étaient attendu à y recevoir quelque chose ; puis Tsifalagni, appelé par son rang à remplir les fonctions de grand-prêtre, s'avança vers la victime. Après un

(1) C'est le mot par lequel les Sakalaves désignent le bon Esprit.

[illegible] de suspension d'hostilités. Cette demande, dictée par des [illegible] de l'humanité et fondée sur les usages internationaux, était, du reste, essentiellement préliminaire, et tendait à rendre la conclusion des négociations moins urgente, en arrêtant l'effusion du sang; elle laissait ainsi la porte ouverte à la reprise des communications amicales et confidentielles. Mais le gouvernement de Buenos-Ayres s'y est refusé.

Ce n'est qu'à la suite de ce refus que les soussignés, perdant tout espoir de réussir par la seule persuasion, ont dû adresser au gouvernement de Buenos-Ayres des sommations de plus en plus pressantes de rappeler les forces de terre et de mer avec lesquelles il attaquait l'indépendance de l'Uruguay. Mais ces sommations elles-mêmes ayant été péremptoirement repoussées, et les hostilités contre la république orientale ayant, au contraire, pris un nouveau degré d'activité, les soussignés se sont vus dans la nécessité de profiter des passeports qu'ils avaient demandés pour quitter Buenos-Ayres.

Pendant ce temps, et un peu avant leur départ, ils avaient appris que l'escadrille de Buenos-Ayres, mouillée devant le port de Montevideo, avait reçu l'ordre secret de se retirer. Cet ordre ne pouvait pas être considéré comme un acquiescement à leur demande, puisqu'elle avait été repoussée de la manière la plus péremptoire. Il y avait même tout lieu de supposer que l'escadrille était destinée à continuer autre part une résistance armée à leurs justes prétentions. Cependant ils voulurent voir dans cet acte tardif du gouvernement de Buenos-Ayres le signe d'une disposition à céder, au moins *de facto*, et ils cherchèrent à se persuader que le rappel, également sous forme secrète, de l'armée d'invasion de l'Uruguay n'était pas impossible. Ils invitèrent donc les amiraux commandant les forces navales de leurs gouvernements à ne mettre aucun obstacle au départ de l'escadrille, sous la condition unique (et si bien justifiée par l'incertitude des évènements) qu'elle rendrait ceux de leurs nationaux qui se trouvaient à bord. Mais, au moment de l'arrivée des soussignés à Montevideo, l'escadrille s'y trouvait encore mouillée. Elle avait refusé de se soumettre aux exigences des amiraux concernant les sujets de leurs nations. Le délai fixé pour son rappel était expiré, sans que le gouvernement de Buenos-Ayres eût fait la moindre concession. Malgré cette réunion de circonstances, les soussignés étaient pourtant disposés encore à laisser s'éloigner cette escadrille sous la condition indiquée, lorsqu'elle a tout-à-coup cherché à l'éluder en mettant à la voile sans aucune explication. Cette tentative impardonnable et heureusement infructueuse a déterminé sa détention immédiate. Les soussignés, d'ailleurs, en adoptant cette mesure à l'occasion d'un procédé sans excuse et dans la prévision de plus en plus probable de projets de résistance ou même d'agression, ont donné une nouvelle preuve de leur modération et de leur équité en faisant reconduire à Buenos-Ayres les équipages du pays.

Depuis plus d'un mois que ces derniers faits ont eu lieu, les soussignés, s'obstinant toujours et malgré tout à espérer que le gouvernement de Buenos-Ayres finirait par se convertir à des idées plus conformes à la raison et à la justice, se sont abstenus de tout moyen de contrainte directe à son égard, et se sont bornés à prendre sur les côtes de la république orientale des mesures propres à interdire les communications entre lui et son armée d'invasion. Mais comment cette persévérance de leur part, dans un système de modération aussi gratuit, a-t-elle été récompensée ?

En possession depuis long-temps de pouvoirs extraordinaires qui n'ont laissé subsister, dans la province de Buenos-Ayres et la plus grande partie de la rive droite de la Plata, aucune des garanties de la liberté civile et politique, occupant sur la rive gauche de ce fleuve la presque totalité de la république orientale avec une armée qui y domine violemment, militairement et sans autre loi que la force, le gouvernement de Buenos-Ayres ne saurait repousser la responsabilité d'aucun des faits qui ont lieu dans les pays soumis à de tels régimes. Il est à la connaissance de tout le monde que partout où s'étend le pouvoir du gouvernement de Buenos Ayres, rien en matière de législation, de guerre, d'administration, de justice civile, commerciale et même ecclésiastique, de presse, etc., ne se fait, ne s'imprime, ne se dit, en quelque sorte, que par ses ordres ou avec sa permission.

Or, en commençant par la république orientale et sans récapituler les spoliations et les cruautés de l'armée de Buenos-Ayres qui, depuis le commencement de la guerre, ont excité l'indignation du monde civilisé ; sans discuter cette épithète de *sauvage* donnée aux gens qu'on dépouille et qu'on égorge, non plus que les qualifications d'*unitaires* et de *fédéraux* transportées dans un pays où les partis qu'elles désignent n'ont jamais existé, et [illegible] système général de dévastation [illegible] suivi par le gouvernement de Buenos-Ayres, dans la république orientale, n'ont pas besoin de commentaires.

Si, sur l'autre rive de la Plata, la confédération argentine n'a point été, dans ces derniers temps, le théâtre de violences aussi révoltantes que la république orientale, il n'est pas moins certain que le gouvernement de Buenos-Ayres, sur son propre territoire, loin de se montrer disposé à entrer enfin dans les voies de la conciliation et du droit, a continué, au contraire, de manifester les tendances les plus hostiles, et même de commettre une foule d'actes qui, dans tout autre pays, exciteraient la plus vive indignation.

Ainsi, les journaux du gouvernement de Buenos-Ayres n'ont point cessé de diriger, contre les intentions des puissances médiatrices et la conduite de leurs plénipotentiaires, les accusations les plus injurieuses, aussi bien que les plus contraires à la vérité et même à l'évidence des faits : représentant une médiation pacifique et désintéressée, comme une intervention hostile et ambitieuse, les tentatives de conciliation comme des perfidies, les arguments de droit comme des exigences arbitraires, la demande de l'exécution des traités comme la négation des traités ; enfin, les mesures de contrainte provoquées par une résistance injuste, comme des violences sans motifs. De telles calomnies ne sauraient avoir d'autre but que celui d'égarer l'opinion publique et de pervertir les dispositions naturellement bienveillantes et amicales des populations de la Plata, pour y faire succéder une haine insensée contre les étrangers, qui, par une réciprocité d'avantages si heureuse pour tous, apportent ici, en retour de l'hospitalité et des produits naturels du pays, leurs capitaux, leurs bras, leur industrie et leurs arts.

Dans l'assemblée de ce qu'on nomme *salle des représentants*, et en s'inspirant des communications du gouvernement, il a été tenu un langage plus violent encore que celui des journaux contre les puissances médiatrices, leurs plénipotentiaires et leurs sujets ; et ce langage a été sur la place publique l'occasion de menaçantes réclamations de la police.

Cette police, à la tête de laquelle se trouve une association fameuse par une foule de faits sinistres, déchire les papiers de sûreté qui sont délivrés aux étrangers par les consuls ; puis, sous le prétexte qu'ils n'ont pas de papiers, arrête et incorpore dans les troupes de Buenos-Ayres ces mêmes étrangers, depuis les enfants jusqu'aux vieillards, ainsi qu'elle le fait pour la population du pays.

Si des étrangers sollicitent d'elle des passeports pour se dérober à son oppression, elle rejette ou élude leur demande, selon qu'elle croit ou non devoir déguiser ses projets à l'égard de chacun d'eux; des passeports ont été refusés à des femmes pour aller rejoindre leurs maris, à des enfants pour aller retrouver leurs parents.

Profitant au milieu de tout cela de l'effroi qu'inspirent la vue de ces actes arbitraires et plus encore le souvenir de récents et atroces assassinats, dont elle, si active et si habile, n'a pas su découvrir les auteurs, elle fait signer par des étrangers des pétitions à sa louange et en opposition à leurs propres gouvernements.

Enfin, par un décret daté d'il y a quelques jours, le gouvernement de Buenos-Ayres vient d'interdire, sous les *peines qu'il lui plaira d'infliger*, toute communication entre le territoire et la confédération argentine et l'escadre combinée des puissances médiatrices. Cette mesure, déjà si peu motivée et si provocante, lorsque l'escadre n'a encore usé d'aucun moyen coercitif sur les côtes de Buenos-Ayres, acquiert un haut degré de gravité, si on la rapproche de deux mesures analogues antérieurement adoptées à l'égard des simples bâtiments de commerce :

1° Depuis un an, à peu près, des opérations commerciales et des expéditions maritimes dans les fleuves intérieurs du pays, entreprises à Buenos-Ayres même et de l'aveu du gouvernement, ont été interrompues brusquement et avant leur achèvement par l'interdiction mise à la sortie de ces fleuves ;

2° Dans le commencement de la présente année, l'entrée de Buenos-Ayres a été défendue à tous les bâtiments qui auraient touché à Montevideo, et cela avec la même brusquerie et sans distinction de la provenance plus ou moins lointaine de ces bâtiments, ni de l'impossibilité plus ou moins complète où ils auraient été de connaître l'obstacle qui venait s'opposer à leurs opérations.

Or, sans discuter ici la question de savoir jusqu'à quel point le gouver-

Les allées et les venues se multiplient et n'ont pas amené à bien la solution ministérielle, qui semble cependant approcher de son terme.

Lord Russell, dit le *Sun*, est parti hier soir à 6 heures (18 décembre) pour Windsor, en la compagnie du marquis de Lansdowne. On croyait généralement que la visite du noble lord avait lieu par ordre exprès de la reine, et se rattachait à une communication faite par sir R. Peel dans la journée ; en ce sens, qu'il ne pouvait pas recomposer son ministère (*He was unable to reconstruit his ministry*), si lord J. Russell n'acceptait pas une position officielle. Lord J. Russell est revenu aujourd'hui à midi à Chesham-Place ; il y a reçu la majeure partie de ses amis avec qui il est en délibération depuis quelques jours. Un courrier a été expédié à lord Cottenham à Putney. L'ex-lord chancelier est arrivé promptement. A trois heures un quart cette réunion n'était pas terminée. Peu de temps après, lord J. Russell est parti par le chemin du Great-Western, se rendant à Windsor. Un courrier de la reine attendait des dépêches pour les transporter à S. M. ; mais le noble lord a porté lui-même son message. Lord J. Russell doit rentrer ce soir en ville à 7 heures. Le résultat de sa mission sera communiqué à ses amis, qui doivent se réunir de nouveau à cette heure. On ne saurait douter de l'objet de la visite de lord J. Russell de ce jour, et sans doute demain se trouvera confirmée l'exactitude de nos renseignements. A l'issue de la réunion politique qui s'était tenue à la résidence de lord J. Russell aujourd'hui, le marquis de Lansdowne est resté quelque temps en délibération avec sa seigneurie, après que tous les autres personnages ayant assisté à la réunion ont été partis.

Pendant tous ces pourparlers, la ligue continue son agitation pacifique ; elle a recommencé hier soir ses meetings à Londres. Jamais ses réunions n'avaient attiré pareille foule, et l'enthousiasme était plus grand peut-être que nous ne l'avions jamais vu. La ligue voit que l'heure de son triomphe approche, et ses chefs peuvent être fiers du résultat qu'ont obtenu leur énergie, leur persévérance et leur sagacité. Les évènements actuels sont bien faits pour donner à la ligue de nouveaux motifs d'espoir et de confiance ; mais nous sommes heureux de voir qu'elle ne s'endort pas dans sa sécurité, comme si la victoire était déjà remportée. La ligue sait que son triomphe est certain, mais elle n'ignore pas qu'il est possible de l'ajourner : c'est pourquoi elle est toujours à l'œuvre. Elle n'a plus, il est vrai, à instruire le peuple, mais elle a à stimuler et à diriger les efforts de plusieurs millions d'hommes qui ne veulent plus payer pour le pain qu'ils mangent, une taxe qui profite purement et simplement à une autre classe. La confiance qu'inspirent le caractère et la sagesse de l'homme d'Etat qui vient d'être appelé à la direction des affaires, confiance qui s'est exprimée hier soir par les applaudissements enthousiastes avec lesquels a été chaque fois accueilli le nom de lord John Russell, ne saurait être un motif pour les partisans du rappel des Corn-Laws de rester inactifs. Si lord John Russell arrive au ministère, il ne pourra rien faire tant que ses adversaires ne sentiront pas qu'il exprime la volonté du peuple, alors même que sir Robert Peel accorderait son appui à la nouvelle administration; son concours, quelque important qu'il soit, serait encore insuffisant. La question des Corn-Laws est la question du peuple. L'idée de cette réforme ne vient pas de nos hommes d'Etat, elle leur a été imposée. Il faut que l'œuvre soit achevée par ceux-là mêmes qui l'ont entreprise.

Voici un nouvel exemple de l'entente cordiale qui règne entre les hauts fonctionnaires de l'Université. Un professeur de province

---

instant de recueillement, il saisit, d'une main, la queue du bœuf, et s'armant, de l'autre, du sabre dont je lui avais fait cadeau, il se mit à en frapper le flanc de l'animal à petits coups cadencés, selon la mesure des phrases qu'il débitait et dont tel était à peu près le sens :

» Ecoute nos remerciements et nos vœux, ô Andrianzanahar ! Et vous, Andriamandazouala, Andrianihaningha, Andriamissara, glorieux ancêtres des Sakalaves ; vous Andriamagnéti-Arivou, Andrianisoan'-Arivou, Andriamatanti-Arivou, vous, les plus puissants rois du Ménabé, veillez sur vos enfants, inspirez-les de votre sagesse !

» Nous étions malheureux, nous étions depuis longtemps abandonnés des blancs ; n'ayant plus de fusils, plus de poudre, plus de balles, pour faire la guerre contre les Houvas, nous allions devenir leurs esclaves !

» Mais voilà que les Français viennent à nous, en amis ! Voilà que l'Ampandzaka-bé de Bourbon envoie son commandant, M. Guillain, pour nous donner de bons conseils et nous rendre forts ! Grâces leur soient rendues, car, avec leur assistance, nous allons redevenir heureux et puissants !

» Envoie-les souvent chez nous, ô Andrianzanahar : envoie leurs bâtiments sur nos côtes ! Que les vents enflent leurs voiles d'un souffle toujours propice ! que la mer les berce mollement sur ses flots ! Fais surtout que *la Dordogne* évite les écueils et les dangers de la mer, et donne-lui un heureux voyage, pour que tous les navires des Français viennent nous visiter !

» Et maintenant accepte cette victime que nous t'offrons : qu'elle te soit agréable et nous mérite tes grâces ! »

Ayant ainsi dit, Tsifalagni donna un plus fort et dernier coup à l'animal et le livra au sacrificateur, qui, après avoir fait le simulacre de lui couper la gorge avec le sabre, la lui coupa réellement ensuite avec un instrument plus approprié. On trempa alors le sabre dans le sang de la victime ; on en recueillit aussi dans l'une des assiettes données par moi, et Raïmiri, le chef des vésous antsansas, fut député, avec quelques autres individus, pour en faire offrande à la mer et aux vents. Ils s'agenouillèrent sur le rivage, marmotèrent quelques paroles sacramentelles, puis, étant entrés dans l'eau jusqu'à mi-jambes, ils y répandirent le sang qu'ils portaient. Au même instant, à un coup de fusil tiré par Tsifalagni et que j'avais indiqué comme signal au patron de la chaloupe, celle-ci fit, avec ses pierriers, une salve qui ajouta encore au prestige et à la pompe de la cérémonie.

Dans les fêtes de ce genre, les assistants jugent, par la résignation ou par la résistance de l'animal, de l'adhésion ou de la réprobation donnée par la divinité au fait qui a provoqué le sacrifice. Comme, heureusement ici, le malheureux bœuf subit toutes les taquineries de Tsifalagni dans la plus complète immobilité et se laissa égorger comme un mouton, les oracles de l'endroit en conclurent que l'épreuve était des plus satisfaisantes et qu'il fallait décidément avoir confiance en moi.

Profitant de ces bonnes dispositions, je poursuivis l'accomplissement de la réconciliation entamée. Les mêmes individus se réunirent encore à bord de la chaloupe, et les chefs antiménas n'ayant présenté aucune objection à la convention proposée la veille, elle fut définitivement acceptée par les deux parties. De mon côté, je déclarai parjure et ennemi des Français, celui des deux chefs qui n'en exécuterait pas toutes les clauses ; puis, m'adressant aux Antiménas : « Maintenant, leur dis-je, vous n'avez plus à craindre de résistance de la part des Tsifalagni ; il vous suffit de laisser près de lui quelques personnes pour recevoir les objets qu'il doit restituer : vous allez donc demain matin partir avec tout votre monde, pour rejoindre Taragne. Je dois moi-même quitter Kivin'za pour me rapprocher de lui, et si vous n'exécutez pas fidèlement les conditions du traité, vous aurez bientôt à en rendre compte. » On arrêta que la restitution devrait être opérée dans un délai de huit jours au plus, pendant lesquels Tsifalagni aurait à fournir des vivres au chef qui resterait pour recevoir les objets, et à sa suite, que je fixai à cinquante individus.

Les Antsansas furent très reconnaissants de la preuve de sollicitude que je leur avais donnée, en imposant aux Antiménas l'obligation d'effectuer aussitôt leur retraite du territoire de Mavoubazou ; car ni Tsifalagni, ni aucun de ses commissaires n'avait songé à imposer cette condition.

C'est ainsi que se termina cet incident, pour lequel je fus heureux que mon intervention eût amené une solution pacifique.

En résumé, toutes mes relations avec les chefs de Mavoubazou et le reste de la population furent des plus cordiales. Un bon nombre d'individus allèrent à bord de *la Dordogne* dans des pirogues ; c'était chaque jour deux ou trois fusils qu'on y portait à réparer, et je me prêtais à cela avec d'autant plus de bonne volonté, que j'avais, dans ces allées et venues, des moyens de communication avec le bâtiment.

N'étant pas pourvu d'un plan des îles stériles (1) et de la côte adjacente, et ne pouvant, sans une étude des localités, que je n'avais pas le temps de faire, placer *la Dordogne* sous les yeux de Tsifalagni et de ses Antsansas, je tâchai, du moins, de leur donner la plus haute idée possible de notre supériorité, en employant tous les petits moyens que j'avais à ma disposition dans la chaloupe. Plusieurs exercices de tir au fusil et au pierrier leur firent le plus grand plaisir. Chaque coup de pierrier qui portait leur arrachait à tous un cri d'admiration, et la plupart des coups étaient habilement dirigés, car, cette fois, j'avais précisément emmené mon maître canonnier pour commander l'embarcation, et c'était à lui que le pointage était confié.

Pendant mon séjour à Kivin'za, j'eus l'occasion de voir Andrissah, la nièce de Tsifalagni, qui s'était décidée à y suivre son oncle. Elle est fille d'Andriamifi-Arivou, tué, comme il a été dit, lors de la dernière attaque des Houvas sur Mavoubazou. Ce frère de Tsifalagni a laissé encore deux autres enfants : une fille, nommée Hiériguéri, et un garçon du nom de Tsiambani. Andrissah étant l'aînée des trois, a succédé à son père. Tsiambani est un enfant de neuf à dix ans, qu'il serait bon de faire élever à Nossi-Bé, de même qu'un fils de Tsifalagni, Tsagnilou, qui est à peu près du même âge que lui. Andrissah était toute disposée à me confier son frère ; mais l'oncle, prétextant qu'on n'avait pris pour ce départ aucune disposition, décida qu'il fallait attendre une autre occasion. Je fis quelques cadeaux à cette jeune femme.

Le 7 novembre, après avoir pris congé du chef antsansa et de sa famille, je quittai Kivin'za, accompagné par Raïmiri, qui venait, suivi de quatre pirogues, pour prendre à bord quelques objets que Tsifalagni m'avait demandé, savoir : un chat, un peu d'arack, des aiguilles, des ciseaux et du savon.

Si j'avais eu à ma disposition une chaise et un coupon de drap écarlate, tous les vœux de Tsifalagni eussent, je crois, été comblés ; mais, comme je ne pouvais lui livrer ces objets, il m'avait chargé de prier M. le gouverneur de Bourbon de vouloir bien les lui envoyer.

La part du maître faite, je satisfis aussi, autant que cela me fut possible, les fantaisies de Raïmiri, et il quitta le navire, bien convaincu de la puissance des Français et de leur bienveillance pour les Sakalaves. Voici au reste, un petit incident qui avait beaucoup contribué aussi à exciter en lui un redoublement d'estime pour moi. Lorsque nous étions entrés dans ma chambre, en arrivant à bord, mes effets se trouvaient à l'air dans la galerie, et la vue de ma *grande tenue*, dont les broderies étaient pour lui une chose merveilleuse, l'avait conduit à me croire bien plus grand personnage qu'il ne l'avait pensé d'abord.

GUILLAIN,
capitaine de corvette.

(*La suite prochainement.*)

(1) La carte de cette partie de la côte, tracée par Owen, m'étant depuis tombée sous la main, j'ai vu, en y rapportant la position de Kivin'za, selon la latitude que j'ai trouvée pour ce point, qu'on pourrait mouiller beaucoup plus près de ce village et à l'abri de la mer, en se mettant entre le banc du Nord et la côte. On serait de même, ainsi mouillé, à portée de Namila.

Le 1er décembre, le maréchal recevait des nouvelles satisfaisantes du général Lamoricière, et venait de rallier, sur la rive droite de la Mouïla, le général de Bourjolly. Il espérait que sous peu de jours un certain nombre de tribus auraient accepté les conditions générales qu'il impose.

Depuis le 17 octobre que le maréchal est parti d'Alger, les troupes qu'il commande ont été favorisées par un très beau temps.

Le général de Lamoricière a quitté Mascara le 25 novembre. Il écrit du bivouac de Ternifin, que le général Cavaignac est rentré le 17 à Tlemcen, venant de Sebdou, Maghrnia et Ghazaouat. Les relations avec les Traras s'amélioraient de jour en jour, plusieurs des fractions des tribus du Sahel de Nédroma, s'appuyant sur les Traras, lui faisaient savoir qu'elles se tenaient près de leur pays, et lui demandaient des caïds.

Les Ghrossels s'étendaient un peu dans la vallée de la Basse-Tafna et commençaient à y labourer. Les Beni-Ahmer, réfugiés chez les Traras, témoignaient le désir de se rapprocher de leur pays et demandaient protection pour passer derrière le Rio-Salado. Cela se fera probablement à la faveur du convoi que le général Thierry va conduire à Tlemcen.

Le général Comman s'est mis en marche le 1er décembre pour se porter sous Milianah. Ce mouvement permettra à la colonne Comman de prendre la direction de Médéah pour, de là, se joindre au lieutenant-général Bedeau.

Le colonel de Saint-Arnaud bivouaquait le 6 décembre chez les Beni-Mezzoug. Il venait d'apprendre que le maréchal *avait fait un grand coup* sur les Flittas, et avait reçu la soumission de trois tribus.

Le lieutenant-colonel de Canrobert écrit, à la date du 7 décembre, que l'insurrection du cercle de Tenez a pris un caractère beaucoup moins menaçant. Ayant appris que Ben-Nenni avait établi son camp à trois lieues de Tenez, le colonel est sorti de la place le 1er décembre à une heure et demie du matin, et favorisé par une nuit très obscure, il a pu tomber à l'improviste sur l'ennemi, à la pointe du jour. Trente-cinq Arabes ont été tués; nos soldats ont pris des armes, des bêtes de somme, entre autres celles de Ben-Nenni, qui, en se hâtant de fuir, a eu son cheval blessé. Ben-Nenni n'a plus reparu, et plusieurs fractions des Beni-Hidjah ont déjà écrit pour implorer leur pardon.

En terminant son rapport, le lieutenant-colonel de Canrobert annonce que le colonel de Saint-Arnaud revient vers Tenez, en châtiant sur son passage les Beni-Madoun et les Beni-Menna.

On lit dans une lettre datée de Tlemcen, le 28 novembre, et publiée par l'*Echo d'Oran* :

Le 23, des coupeurs de route sont venus fondre à l'improviste sur le four à chaux du génie situé entre la montagne et la ville : il était près de six heures du soir, la nuit venait et les travailleurs allaient rentrer. A la première décharge des Arabes, un ouvrier civil fut blessé mortellement; ce fut le seul. Les Arabes profitant du désordre où cette attaque avait jeté les travailleurs, se précipitèrent sur les attelages du génie et, coupant les traits, ils parvinrent à enlever cinq chevaux ou mulets. Les travailleurs, trop peu nombreux pour se défendre, avaient gagné la ville, et pendant que les piquets mobiles se mettaient à la poursuite des Arabes, trois coups de canon tirés habilement les avaient éloignés des prolonges. On raconte même qu'un boulet porta si juste qu'il tua un pillard au moment où il dételait le sixième cheval.

Actes officiels.

Le *Moniteur* annonce que par ordonnance royale MM. Dupotet, vice-amiral, et Latreyte, contre-amiral, ont été admis dans la deuxième section du cadre de leur grade.

Par une autre ordonnance, M. le contre-amiral Casy (Joseph-Grégoire) a été nommé au grade de vice-amiral en remplacement de M. Dupotet; et M. Le Goarant de Tromelin (Louis-François-Marie-Nicolas), capitaine de vaisseau, a été nommé au grade de contre-amiral pour remplir l'une des deux vacances qui résultent de la promotion de M. Casy au grade de vice-amiral et de l'admission de M. Latreyte dans la deuxième section du cadre des contre-amiraux.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Le *Moniteur de l'Armée* confirme que la division de troupes hors Paris, placée sous le commandement de M. le lieutenant-général Schneider, sera dissoute à dater du 1er janvier prochain. Ces troupes passeront sous les ordres de M. le lieutenant-général commandant la 1re division militaire. — Par décision du ministre des finances, la ville de Carcassonne a été désignée pour lieu de réunion où devra s'assembler prochainement la commission chargée de présenter au gouvernement un rapport sur les qualités des bois résineux indigènes comparées à celles des bois exotiques. Les expériences devront être aussi multipliées que possible et faites non seulement sur les bois indigènes du département de l'Aude, un de ceux où les forêts d'essences résineuses paraissent offrir le plus de ressources, mais encore sur les bois étrangers qui sont importés dans les divers ports du midi, notamment à Toulon. Des instructions postérieures détermineront l'époque, l'ordre et la durée des travaux de cette commission, qui intéressent si vivement l'avenir de notre marine.

On annonce que M. Cunin-Gridaine prépare une nouvelle ordonnance de douane, qui serait destinée à paraître d'ici à quelques jours. — On dit que M. Humann est venu tout exprès à Paris pour refuser la recette générale de la Seine-Inférieure. — M. Meynadier, sous-préfet à Murat, est nommé sous-préfet à Autun; M. Thourangin, sous-préfet à Gannat, est nommé receveur particulier à Autun; M. Thourangin est remplacé à Gannat par M. le vicomte de Vesin, conseiller de préfecture à Moulins. — On annonce la publication d'un nouvel écrit de M. le prince de Polignac, sous le titre de *Réponse à mes adversaires*. — M. F. Génin vient d'être chargé par M. le ministre de l'instruction publique de rechercher dans les manuscrits de la Bibliothèque royale les éléments d'une grammaire historique de la langue française.

Une nouvelle église va être élevée à Paris. Elle sera érigée sur les ter-

[illegible] (Savoie) : « Par un billet royal, en date du 11 de ce mois, S. M. vient d'allouer une somme de 15 millions prise sur la caisse de réserve, pour commencer la construction du chemin de fer de Gênes à Turin avec embranchement sur le lac Majeur et la frontière de Lombardie. Cette allocation a lieu en attendant que la totalité des dépenses, dont le montant n'est pas encore entièrement évalué, puisse être régulièrement autorisée par sa majesté. »

UN LUGUBRE ÉPISODE. — La famille Justine occupait, à une lieue de Médéah, du côté des mines de cuivre de Mouzaïa, une petite maison que son chef avait fait construire sur un terrain que l'administration lui a concédé. A la fin du mois dernier, vers huit heures du soir, un coup de fusil fut tiré sur ce colon par un Arabe, et lui traversa les deux épaules; il tomba, et aussitôt cet Arabe et plusieurs autres pénétrèrent dans la cabane et massacrèrent trois des enfants de Justine, une jeune fille, âgée de quinze ans, et deux petits garçons, l'un de huit, l'autre de quatre ans. La jeune fille, bien que frappée de douze coups de yatagan, réussit à s'échapper et à se rendre à Médéah pour demander du secours. Le commandant de place monta à cheval aussitôt et se rendit, à la tête d'un piquet, sur le lieu de ce crime infâme. Les Arabes avaient disparu. On trouva le malheureux Justine respirant encore, mais baigné dans son sang et les jambes dans le feu. Les assassins avaient placé *sous lui* ses deux pauvres enfants. Ils furent immédiatement transportés à l'hôpital, ainsi que la jeune fille. Cette dernière et son plus jeune frère existent encore, et on espère les sauver. Le père et l'autre enfant sont morts le lendemain du crime après des souffrances horribles.

Au moment de cet épouvantable forfait, Mme Justine, femme et mère des victimes, se trouvait à Médéah, où elle avait emmené un autre de ses enfants. On juge de son désespoir quand elle revint à son domicile. D'après la *France algérienne*, une souscription a été aussitôt ouverte en faveur de cette intéressante mère de famille, restée veuve avec trois enfants. Tous les habitants ont concouru à cette bonne œuvre; tous, sans exception, civils et militaires, ont voulu venir en aide à Mme Justine. Médéah compte à peu près mille habitants européens, et la souscription a rapporté 1 100 fr.

Dans la même nuit du 19 au 20 novembre, les nommés Blache et Lévy Joseph, habitant la mine de cuivre de Boumazaïa, ont disparu. Ils étaient allés au marché de l'Arba-Djendel, tous deux armés, et l'un d'eux, le sieur Blache, porteur d'une somme de 900 fr. en argent. Les chiens qui les accompagnaient sont revenus ensanglantés, ce qui fait croire à l'accomplissement d'un nouveau crime sur la personne de ces deux imprudents voyageurs. Nous disons imprudents, et il y a plus que de la témérité à voyager isolément en ce moment d'hostilités, qui, sans être générales en apparence, existent au fond du cœur de la majorité des indigènes.

UNE ATTAQUE NOCTURNE. — Une tentative d'assassinat, dit l'*Union de l'Ouest*, a eu lieu, ces jours derniers, dans les environs de Longué. Une dame et sa domestique se trouvaient seules dans une maison de campagne. Tout à coup, au milieu de la nuit, ce cri de détresse : à l'assassin ! au secours ! se fait entendre. C'était la maîtresse. Un cri semblable lui répond. On assassinait aussi la domestique. Les voisins, entendant des plaintes déchirantes, accourent en troupe et trouvent les deux malheureuses baignées dans leur sang. Les assassins n'avaient pas cru prudent d'attendre. L'état de la domestique inspire des craintes fâcheuses.

DANGER DU SOMMEIL PRÈS DU FEU. — Mme Thabaud-Bussière, femme de M. le juge de paix du canton de Châteauroux et fille de M. le général Ruby, l'un de nos compatriotes les plus distingués, vient de succomber à la suite d'un accident terrible. Cette dame, qui s'était laissée aller au sommeil au coin de son feu, dans la soirée de samedi, s'est sentie tout à coup réveillée au milieu de la nuit par les flammes qui consumaient ses vêtements. Le feu, qu'elle ne put éteindre qu'avec le secours des personnes de sa maison, appelées par ses cris, avait eu le temps d'attaquer gravement la plus grande partie de son corps. Le *Journal de l'Indre* nous apprend que l'espoir que l'on avait conçu de la sauver a été cruellement trompé : elle est morte lundi après avoir souffert des douleurs atroces.

UN CHIEN QUI POURRAIT ÊTRE LOUP. — Un fait assez extraordinaire vient d'arriver dans la commune du Teich, où deux troupeaux de brebis, l'un appartenant à M. Martin Castaing, et l'autre au sieur Simon Relion, ont été presque totalement dévorés par un chien. Le *Mémorial bordelais* raconte que plainte a été portée par le premier au juge de paix du canton; il déclara que, dans la nuit du 13 décembre, un animal qu'il croit être un chien, est entré dans sa bergerie et lui a dévoré son troupeau composé de cent six brebis. Quarante-cinq étaient mortes et cinquante-et-une grièvement blessées. Des traces portant l'empreinte d'un chien de forte taille, ont été constatées près de l'entrée de la bergerie. Chez le sieur Relion, c'est dans la nuit du 14 que ce féroce animal s'est présenté dans son parc. Là, trente-neuf brebis ont été trouvées mortes, et soixante et-une dangereusement blessées. Déjà on avait signalé dans les landes de Gujan un chien fondant sur les troupeaux de brebis et les dévorant.

EXÉCUTION EN ALGÉRIE. — Samedi dernier a eu lieu l'exécution du nommé Mohamed-Ould-Chigr, Arabe de la tribu des Beni-Mathar, condamné à mort par jugement du 2e conseil de guerre, en date du 29 avril dernier, comme coupable d'assassinat et d'entraînement à la révolte. Voici le détail des faits qui ont motivé la mise en jugement et la condamnation de cet Arabe; ils sont donnés par l'*Echo d'Oran*. Dans le courant du mois d'octobre 1844, alors que l'émir Abd-el-Kader cherchait en secret à soulever quelques unes des tribus soumises, au sud et à l'ouest de la province, quelques douars de la tribu des Beni-Mathar, entraînés par les agents de l'émir, levaient leurs campements, quand l'un d'eux, Kaddour-Bou-Aza, homme sage et influent, crut devoir empêcher cette défection d'une partie des siens. Après avoir réuni quelques anciens de la tribu, il les exhorta chaudement à ne point abandonner notre cause : nous rapportons textuellement les dires des témoins : « Voyez, dit Kaddour-Bou-Aza, combien les Français nous traitent avec justice et humanité. Pourquoi vouloir vous soustraire à un gouvernement sage? qu'allez-vous faire à la suite du sultan, traqué lui-même par les Français, incapable de tenir les promesses qu'il vous a faites, et qui n'aura bientôt plus une tente pour reposer sa tête? Et puis, ne sommes-nous pas tous frères? que deviendront nos moissons, nos silos de réserve, nos troupeaux, nos femmes et nos enfants, si nos tribus se séparent par suite de votre aban-

[illegible] regardant la Mecque. Ce dernier acte d'une touchante superstition a fait croire à beaucoup de spectateurs que le condamné avait éprouvé un mouvement de frayeur.

SOLDATS IVRES ET MALFAITEURS. — Dernièrement à Lyon, deux personnes très connues et appartenant à la classe riche de la société rentraient chez elles à deux heures du matin, lorsqu'elles ont été attaquées à coups de sabre par deux soldats ivres qui, sans provocation aucune, se sont rués sur ces deux citoyens. Ils ont dû, par prudence, prendre la fuite; mais l'un d'eux est tombé et s'est blessé grièvement. Heureusement que des gardes municipaux sont accourus et se sont emparés de ces furieux, après une lutte pendant laquelle le sergent de ces gardes a reçu un coup de sabre qui lui a fendu sa capote et effleuré la peau.

Dans la soirée du même jour, un jeune homme passant sur le quai d'Orléans, très désert à cette heure, a été attaqué par deux hommes qui lui ont demandé la bourse ou la vie, et qui ont délibéré un moment si on ne le jetterait pas à l'eau. Aux cris de la victime, ils ont pris la fuite, après lui avoir enlevé son manteau et sa bourse. Le *Courrier de Lyon* annonce que grâce aux recherches de la police si bien dirigée par son habile chef, M. Galerne, les deux voleurs ont pu être arrêtés le lendemain. L'un d'eux était sorti de prison depuis huit jours, et l'autre la veille.

VARIÉTÉS.

Etudes sur l'Angleterre,

PAR M. LÉON FAUCHER (1).

Cet ouvrage est d'un intérêt puissant. Après des études sérieuses faites sur les lieux, l'auteur a décrit fidèlement les institutions et les mœurs de la Grande-Bretagne. Ce qui ressort le plus vivement dans ses tableaux, c'est la misère de la classe laborieuse. En lisant M. Léon Faucher, on éprouve une vive sympathie pour les souffrances du peuple anglais. On est ému, d'ailleurs, par cette pensée que le sort des prolétaires français est presque aussi triste, et qu'il peut empirer. Nos travailleurs arriveront au même degré d'infortune que leurs frères d'outre-mer, si chez nous les grandes compagnies continuent à concentrer leurs capitaux sans associer la classe laborieuse à leurs bénéfices. L'organisation de l'aristocratie financière, de la féodalité industrielle menace tous les Etats civilisés; il est intéressant de l'observer dans le pays où elle a produit ses dernières conséquences.

Les *Etudes sur l'Angleterre* sont précédées d'une introduction qui contient une vive et ingénieuse description du caractère britannique. L'auteur parcourt ensuite les villes principales de l'Angleterre; il commence par la capitale, à laquelle il consacre quatre chapitres.

Arrêtons-nous à White-Chapel. La peinture de ce quartier est très pittoresque, et nous avons vu, non sans étonnement, que le style de M. Léon Faucher n'était pas exclusivement propre à la statistique. Ce style admet le mouvement et la couleur.

« Les autres capitales, dit notre auteur, Paris, Rome, Bruxelles,
» renferment des collines ou des monuments autour desquels se
» groupent les habitations, et qui dessinent comme autant de ja-
» lons le plan de la ville. Londres n'a ni éminences naturelles, ni
» points culminants élevés par la main des hommes; si l'on excepte
» le dôme de Saint-Paul qui domine seul ces masses uniformes de
» briques, rien n'annonce à une certaine distance les magnificen-
» ces qu'une cité de deux millions d'hommes, que la ville la plus
» riche et la plus gigantesque de l'Europe, que la métropole de
» l'empire britannique doit étaler aux yeux. »

Le quartier de White-Chapel, situé à l'est de la ville, contraste par son aspect misérable avec les splendeurs aristocratiques du quartier opposé, West-End; les habitants de White-Chapel atteignent rarement la taille de cinq pieds.

« Comment les enfants grandiraient-ils? Dès leur bas âge ils sont
» courbés sur un métier, lançant la navette treize à quatorze heu-
» res par jours; c'est là le seul exercice que prennent ces mal-
» heureux qui respirent rarement un air libre et qui ne voient ja-
» mais le soleil qu'à travers les fenêtres de leurs tristes réduits.
» Dans une visite que je fis à Spitalfields en 1836, apercevant une
» petite fille de onze ans, pâle et mélancolique qui tissait avec une
» activité fébrile, je demandai au père : — Combien d'heures tra-
» vaille cette enfant par jour? — Douze heures, me répondit-il. —
» Et vous n'avez pas peur d'excéder ses forces? — Je la nourris
» bien. — Quelle autre réponse eût-il faite pour une bête de somme?
» et pourtant quand on veut avoir un cheval de course, on attend
» qu'il ait pris sa croissance avant de le monter. »

Dans le quartier de Spitalfields, les lundis et les mardis, il se tient un marché d'enfants. Les pères et mères y conduisent les garçons et les filles âgés de sept ans et les louent au premier venu en qualité d'apprentis, de commissionnaires ou de domestiques.

Voici un exemple de l'état déplorable dans lequel croupissent les Irlandais à White-Chapel. Ce récit est emprunté au rapport de M. Chadwick sur l'état sanitaire des classes laborieuses.

« Il y a quelque temps, en faisant une tournée dans la paroisse
» avec les marguilliers à l'heure du service, nous entrâmes dans
» une vieille maison de *Rosemary-Lane* que le propriétaire avait
» abandonnée. L'escalier tombait en ruines et il était tellement
» sombre qu'il nous fallut, en plein midi, une chandelle pour le
» gravir. Le premier étage était un réceptacle d'ordures. Dans une
» chambre nous trouvâmes deux sales enfants à demi-nus; leur
» mère était étendue dans un coin sur quelques brins d'une paille
» souillée, à peine recouverte d'un sac. Il n'y avait d'autre ameuble-
» ment qu'un fagot de bois, cinq ou six assiettes cassées et une cor-
» beille. Quelques sardines jonchaient le plancher: cette femme faisait
» le métier de colporter du poisson. On trouverait dans notre district
» bien des endroits semblables, tous occupés par des malheureux
» de la dernière espèce. J'ai souvent dit que si l'on plaçait des
» tonneaux vides le long des rues de White-Chapel, en peu de jours
» chacun de ces tonneaux aurait un locataire, et que ceux qui les
» occuperaient, pour entretenir leur espèce, vivraient comme des
» oiseaux de proie aux dépens de la société. »

(1) 1845, 2 vol. in-8; Guillaumin, rue Richelieu, 14.

» Parc et dans les jardins de Kensington. Ces malheureuses étaient » toutes, sans exception, dans la plus effroyable misère, et telle- » ment infectées d'une maladie honteuse, que le magistrat qui » siégeait crut faire acte d'humanité en les envoyant dans la pri- » son, où elles devaient trouver asile et recevoir l'assistance des » hommes de l'art. Il paraît, d'après la déclaration des gardes, » que cinquante personnes environ des deux sexes et de tout âge, » n'ont pas depuis plusieurs mois d'autre abri, pendant la nuit, que » celui que leur offrent les arbres du parc et les trous pratiqués dans » les talus. La plupart sont des jeunes filles de quatorze à dix-sept » ans, que des soldats ont amenées de la province, qu'ils ont dé- » bauchées, et qu'ils ont ensuite abandonnées à leur horrible des- » tin. Ces infortunées créatures se voient ainsi, dès leur première » jeunesse, rejetées complètement hors de la société, et vivent » pêle-mêle, la nuit, au milieu des parcs, où elles pourrissent lit- » téralement dans le besoin, dans la fange et dans la maladie. »

M. Faucher fait judicieusement observer que la prostitution doit être plus commune à Londres qu'à Paris, parce que le travail y offre aux jeunes filles moins de ressources. En Angleterre, les hommes tiennent souvent les comptoirs dans les magasins, et même président aux ouvrages d'aiguille. La vie des couturières est affreuse ; il faut qu'elles se lèvent dès quatre ou cinq heures du matin dans toutes les saisons, et qu'elles travaillent jusqu'à près de minuit pour gagner un salaire de quatre à cinq francs par semaine. Voici le texte d'une lettre trouvée sur la table de l'une de ces malheureuses. Elle s'était empoisonnée.

« Chère amie, j'ai passé bien des jours dans l'inquiétude et bien » des nuits sans sommeil. Je ne puis pas trouver d'ouvrage. Il » m'est donc impossible de payer mon loyer, et j'ai gardé ma mon- » tre comme la seule ressource qui me restât pour faire enterrer » mon corps ; on l'a évaluée 10 livres sterling (255 francs). Je pense » qu'il n'en coûtera pas plus de 5 livres sterling pour m'ensevelir » dans un humble appareil. La vie que je mène est misérable et l'a » été depuis plusieurs années ; je n'ai personne pour prendre soin » de moi. Le ciel est miséricordieux. Encore un moment, et cette » âme fébrile et inquiète, je l'espère sincèrement, trouvera le re- » pos. J'espère aussi que le Très-Haut me pardonnera ; si j'en étais » assurée, je quitterais la vie sans le moindre regret. Mais je dois » me livrer à la chance que beaucoup de grands hommes ont cou- » rue avant moi. Je suis très reconnaissante à tous mes amis qui » ont eu des bontés pour moi. Ma chère amie, vous permettrez, » j'espère, que quelqu'un accompagne mon cercueil ; je laisse ceci » à votre discrétion. Je désire que personne ici ne connaisse mes » affaires. Vous ferez ce que vous voudrez de mes vêtements. Je » regrette d'avoir à dire que je dois aujourd'hui, 5 novembre 1844, » à M***, sept semaines de loyer. Je suis bien fâchée de quitter » le monde avec des dettes. Si le prix de ma montre et de mes » vêtements ne suffit pas pour acquitter les frais de mes funé- » railles et mon loyer, je désire que l'on porte mon corps à la » maison de charité. Vous trouverez ma montre dans la grande » malle. Adieu, que Dieu vous bénisse tous ! ma plume est si mau- » vaise que je crains que vous ne déchiffriez pas aisément ce que » j'ai écrit ; et mon âme est si agitée !

» MARY ALLOWAY. »

Le coroner, chargé de l'autopsie de cette ouvrière, constata que le corps affaibli par de longues privations était réduit à un état de macération qui devait faire prévoir une fin prochaine, alors même que Mary Alloway n'en eût pas avancé le moment.

Nous venons d'esquisser, d'après M. Léon Faucher, quelques traits qui caractérisent suffisamment les angoisses de la classe ouvrière dans Londres. Nous étudierons prochainement le sort de la population laborieuse dans les autres centres industriels de l'Angleterre.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 20 DÉCEMBRE.

Le *Journal des Débats*, à propos de la crise ministérielle en Angleterre, annonce qu'on en est toujours aux conjectures, bien que ces conjectures se rapprochent de plus en plus de la certitude.

L'organe principal du parti whig se borne à dire que lord John Russell n'avait pas encore accepté la tâche de former une administration nouvelle, et qu'il n'avait pris aucune décision à cet égard. Un autre journal, tout en affirmant qu'il ne peut rien dire de certain, donne à entendre que

Le *Constitutionnel* a le droit de son opinion. [illegible] admettre qu'une question aussi nationale, aussi importante pour l'honneur et les intérêts de la France, puisse être à la merci d'un changement ministériel en Angleterre.

Le *Siècle* fait une grosse guerre à M. de Salvandy. « Ce *grand* ministre qui a conçu spontanément, à ce qu'il assure, l'idée sublime de restaurer en 1845, un décret impérial de 1808. »

Que les *Débats* soient de mauvaise humeur, cela se comprend ; que le *Constitutionnel* ne soit pas de bonne humeur, on peut l'expliquer ; mais le *Siècle*, quels peuvent être les motifs directs de sa grande colère ? Nous n'en trouvons d'autre que celui-ci : ***c'est que les amis de nos amis sont nos amis.***

PETITE CORRESPONDANCE.

M. L. A. à Lezoux. — Reçu, expédié. — D. L. est de retour.

M. D. à Gisors. — Reçu. C'est bien.

M. J. à Toulon. — Reçu billet et valeurs. Nous allons expédier.

M. C. à Orléans. — A vos deux questions relativement à l'ouvrage dont vous nous parlez, nous répondons, oui. — Il y a une deuxième édition qui vaut 60 fr. — Nous vous en trouverions une première pour 15 ou 20 fr.

M. S. à Logelbach. — Reçu. Bravo.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 19 décembre. — GARMOND, loueur de cabriolets à Batignolles, route de Saint-Ouen, 13. Juge commissaire, M. Bourceret ; syndic provisoire, M. Henrionnet, rue Cadet, 13. — MARY, négociant en vins à Batignolles, rue d'Antin, 9. Juge commissaire, M. Bourceret ; syndic provisoire, M. Thiébaut, rue de la Bienfaisance, 2. — Dame veuve LÉAUGIER, traiteur-restaurateur à Sablonville, commune de Neuilly. Juge commissaire, M. Jouet ; syndic provisoire, M. Thierry, rue Monsigny, 9. — DOLIN, libraire, quai des Augustins, 47. Juge commissaire, M. Chevalier ; syndic provisoire, M. Sergent, rue des Filles-Saint-Thomas, 17. — BERTRAND, fabricant de papiers, rue de Provence, 13. Juge commissaire, M. Chevalier ; syndic provisoire, M. Pascal, rue Richer, 32. — Dame veuve GAUDRUCHE, marchande lingère, rue Neuve-des-Petits-Champs, 38. Juge commissaire, M. Jouet ; syndic provisoire, M. Saivres, rue Michel-le-Comte, 23. — CHARLES, ancien boulanger, rue de la Verrerie, 21. Juge commissaire, M. Bourceret ; syndic provisoire, M. Pascal, rue Richer, 32. — TOMB, imprimeur sur étoffes, impasse Guéménée, 8. Juge commissaire, M. Cornuault ; syndic provisoire, M. Gromort, passage Saulnier, 4 bis.

HALLE DE PARIS.

19 déc.					20 déc.				
Arrivages	2407 q.	83 k.			Arrivages	7313 q.	10 k.		
Ventes	2535	18			Ventes	2006	84		
Restant	46256	06			Restant	24065	75		
Cours moyen	40,18				Cours moyen	41,29			
Cours-taxe	40,89				Cours-taxe	41,34			
Cote administrative.					Cote administrative.				
Gruaux	20 q.	41 k.	56,00 à	57,30	Gruaux	13 q.	00 k.	55,20 à	57,30
1re	226	81	41 40 à	44,00	1re	100	57	42,00 à	43,70
2e	920	43	38,20 à	40,10	2e	412	91	40,75 à	41,40
3e	13	56	00 00 à	36,25	3e	13	70	00,00 à	25,00
4e	2	78	25 45 à	27,40	4e	«	«	00,00 à	00,00
A liv.	1684	81	38 20 à	43,30	A liv.	1601	86	34,85 à	43,95

Marchés.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 20 décembre. — Foin 1re 48 à 56 ; 2e 40 à 46 ; 3e 00 à 00. — Paille de seigle 1re 30 à 34 ; 2e 00 à 00. — Paille de blé 1re 27 à 30 ; 2e 25 à 26 ; 3e 00 à 00.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 20 déc. — Foin 1re 52 à 54 ; 2e 48 à 49 ; 3e 41 à 45. — Luzerne, 1re 48 à 50 ; 2e 44 à 00. — Paille de blé, 1re 29 à 30 ; 2e 27 à 28 ; 3e 00 à 00.

Marché de Poissy, 19 déc. — Il a été amené 1897 bœufs, sur lesquels 1667 ont été vendus 1,20-1,06-0,00. — 438 vaches amenées, dont 137 vendues 1,06-0,94-0,80. — Veaux amenés 718, vendus 718 à 1,54-1,36-1,18. — 587 moutons ont été amenés, sur lesquels 5711 ont été vendus, 1,22-1,14-0,964.

Halle à la viande du 20 décembre. — 25882 kil. Bœuf 1,40-1,20-0,90. — 13911 kil. Veau 1,50-1,30-1,10. — 6719 kil. Mouton 1,40-1,20-0,80. — En gros 55810 kil. 1,18-1,11-1,06.

Marché de la Vallée du 20 décembre. — Alouettes (la pièce) 0,10 à 0,14. — Agneaux (la pièce) 0,28 à 29. — Bécasses 1 50 à 3,00. — Bécassines 0,00 à 0,00. — Cailles, 0,00 à 0,00. — Canards barbotteurs, 1,00 à 1,50. — Canetons de Rouen, 2,00 à 3,50. — Canards sauvages, 0,00 à 0,00. — Chapons gras, 2,25 à 5,25. — Chevreaux ou cabris 00,00. — Chevreuils 00,00 à 35,00. — Cochons de lait, 0,00 à 0,00. — Dindes gras, 6,50 à 7,00 ; comm., 3,00 à 4,00. — Faisans, 3,25 à 7,00. — Lapins ou lapereaux 1,00 à 2,00. — Lièvres ou

Il y a hausse de 30 fr. sur les Obligations de la Ville, [illegible] sur la Banque de France, 5 fr. sur les Caisses hypothécaires, 1 0/0 sur la rente d'Espagne, dette active.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Belgique 4 1/2, 98. — Autriche, 407 50. — Banque belge, 760. — Passive, 7. — Dette intérieure, 35 1/8. — Oblig. hypothécaires, 498 75. — Canal de Bourgogne, 1065. — Actions des Aveyron, 6800. — Lin Maberly, 700. — Hauts fourneaux de Monceaux, 1950. — Oblig. de : Grand'Combe anc., 1110. — Rouen, 1020. — Chemins non constitués de : Paris à Strasbourg, 525, 527 50. — Tours à Nantes, 545, 547 50. — A terme : Banque de France, 3350, 3360. — Espagne, dette intérieure, 35 1/4 fin cour.

	1er C.	P. H.	P. B.	Dr C.	hier
5 0/0 compt.	118 «	118 «	117 90	117 90	118 «
— fin cour.	118 «	118 «	117 85	117 90	118 [illegible]
3 0/0 compt.	81 90	81 90	81 80	81 80	81 90
— fin cour.	81 90	81 90	81 85	81 80	81 90

au comptant.	1er C.	Der C.	Diffce.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Diffce.
O. de la Ville	1530 «	« «	H. 30 «	5 0/0 Bge 1840.	90 1/2	90 3/8	H. « 1/8
B. de France	3350 «	3360 «	H. 10 «	— Portugais	« «	« «	«
C. Gouin 1000	1150 «	1160 «	H. 5 «	Esp. D. active	37 «	« «	H. 1
C. Ganner. 1000	1110 «	1112 50	H. 2 50	5 0/0 Naples	101 50	« «	B. « 10
C. hypot.	870 «	« «	H. 5 «	— Romain	105 1/8	« «	«
4 Canaux	« «	« «	« «	Obl. Piémont	1220 «	1222 50	H. 2 50

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	Diffce.		
St-Germ.	« «	« «	« «	Au 13, 972 50	H. 2 5
V. r. d.	« «	« «	« «	— 482 50, 486 75	H. 1 25
— r. g.	« «	310 «	H. 5 «	—	
Orléans	1185 «	1175 «	B. 5 «	— 1185, 1170, 1172 50	B. 7 50
Strasb.	212 50	238 75	B. 2 50	— 240, 237 50	B. 5
Rouen	965 «	967 50	« «	— 965, 970, 964 50	B. 2 50
Havre	« «	« «	« «	— 775, 770	H. 5
Marseille	900 «	907 50	H. 12 50	— 900, 895	B. 10
Vierzon	655 «	655 «	H. 5 «	— 645	
Nord	740 «	765 «	B. 25 «	— 740, 700, 745	H. 15
Dieppe	« «	« «	« «	—	
Boulogne	« «	« «	« «	—	
Bordeaux	630 «	627 50	H. 10 «	— 630, 630, 625	H. 5
Montereau	« «	« «	« «	—	
Fampoux	« «	« «	« «	—	

LONDRES, 19 déc.	PARIS, LE 20 Déc. — PRIMES	COULISSE.
Consol. 92 1/4 3/8	3 0/0 F. c. 81 75 d. 50	Av. 81 75.
	F. c. 81 95, 82 25 d. 50	Ap. 81 67 1/2
	5 0/0 F. c.	B. du Trés.
	F. p.	3 3/8 à 3 m.
	Orléans, 1190, 1185 d. 20 au 31.	3 7/8 à 4 et 3 m.
	1205 d. 20 au 15 p.	F. c. F. p.
	Nord, 745, 7 7 50 d. 20. 772 50. 760 d. 10 au 31.	3 0/0 s 40
	775, 760 50 d. 20 au 15 p.	5 0/0 p 40

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 103,00 à 00,00 ; courant du mois, 105,50 à 00,00 ; 4 premiers 1846, 105,00 à 00,00 ; 4 mois d'été, 102,00 à 00,00 ; 4 derniers, 98,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 100,50 à 00,00. — Œillette rousse, 87,50 à 88,00 — Lin, 86,00 à 85,75. — Cameline, 87,00 à 87,50. — Chanvre, 89,00 à 00,00. — Voitures, 5,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 114,00 à 115,00 ; 4 premiers mois, 117,00 à 00,00 ; 4 mois d'été, 118,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 86,50 à 00,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 21 décembre.

7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Hernani. Homme de bien.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Dame blanche. Déserteur.
7 h. 1/2 ODÉON. — Le Fils de la Folie. La Vénitienne.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Riche d'amour. Robinson. Les Intimes.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Nuit blanche. Gardeuse de Dindons. Turlutan.
6 h. 1/2 GYMNASE. — La Maîtresse. Emma. Enfant. Jeanne.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Une Femme laide. Pommes de terre. G'elra.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Dame de St-Tropez. Paris dans l'eau.
7 h. 1/2 AMBIGU. — Les Mousquetaires.
6 h. 1/2 GAITÉ. — La Sœur. Grâce de Dieu.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. 1/2 COMTE. — Physique. Jocrisse. Danse. Homœopathie. Gall. Turbas.
6 h. 1/2 FOLIES. — Plus heureux. Les Premières armes. Moustache.
PANORAMA. (Champs-Élysées). — Bataille d'Eylau.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et compagnie, rue du Croissant, 16.

des Écoles. Cette jeunesse, l'espoir de la génération qui s'avance, s'exalte, se passionne pour des idées, pour des enseignements philosophiques et religieux.

Un pareil contraste mérite d'être sérieusement médité. N'y a-t-il pas là l'indication d'une sorte de réveil de l'opinion, le symptôme d'une renaissance intellectuelle? Plus sensible, plus impressionnable, plus primesautière, la jeunesse studieuse, chez nous, n'est-elle pas, pour ainsi dire, le thermomètre qui annonce une évolution, un changement dans l'état des âmes? et ne peut-on pas augurer de là que l'idée est sur le point de reprendre son légitime empire sur les esprits?

On se le rappelle, un phénomène analogue eut lieu sous la Restauration. Alors aussi, les élèves des Facultés de droit et de médecine s'exaltaient, s'attroupaient, se livraient à des manifestations collectives, à des scènes bruyantes. Alors, aussi, la police et la force armée intervenaient brutalement, et il y avait des arrestations et des voies de fait qui atteignaient souvent les plus innocents, les plus paisibles. Les hommes d'État de la Restauration ne voyaient là que des turbulences d'écoliers. Ils ne s'en inquiétaient guère; ils pensaient que quelques charges de gendarmes leur feraient aisément raison de cet esprit d'opposition manifesté par la jeunesse.

Pourtant, c'était là le prélude de la révolution de 1830. Quelques années plus tard, ces écoliers animaient le peuple à la bataille, et contribuaient à renverser le gouvernement de la branche aînée.

A l'époque où ces choses se passaient, la jeunesse d'aujourd'hui était à peine née. Par quelle mystérieuse solidarité, la voilà-t-elle donc livrée aux mêmes antipathies intellectuelles que la jeunesse de la Restauration? Par quelle fatalité inexplicable, les professeurs dont l'enseignement fut condamné et supprimé par le gouvernement de la Restauration, devenus aujourd'hui les hommes du Pouvoir, se trouvent-ils en opposition d'idées avec la jeunesse d'aujourd'hui?

Nous le demandons, dans l'intérêt même de l'ordre et de la conservation : faut-il en conclure que ce gouvernement, malgré son origine populaire, est destiné à avoir le même sort que la Restauration imposée à la France par l'Europe coalisée? Non, nous n'invoquerons pas, dans toute leur rigueur, les lois de la logique, et nous n'anticiperons pas sur l'histoire. Nous nous contenterons de remarquer que le gouvernement de Juillet, dans toutes ces luttes d'idées, pouvait et devait prendre une haute position d'impartialité. Il pouvait et devait protéger également tous les professeurs, tous les enseignements. C'est ainsi qu'il eût établi la véritable liberté.

Tel était le rôle d'impartialité qu'assignait au gouvernement de Juillet son origine nationale, sa politique de conservation. Telle était la conduite que devait lui inspirer la seule parcelle d'idée de un juste milieu philosophique? Était-il donc si difficile de rester neutre entre M. Quinet et M. Lenormand? Était-il donc si difficile de contenter à la fois et ceux qui aimaient à entendre le professeur du Collége de France et ceux qui préfèrent les idées historiques du professeur de la Sorbonne? Pourquoi ne pas protéger également et le groupe néo-catholique, qui cherche ses inspirations dans le moyen-âge et les grandes choses qu'a faites jadis la papauté romaine, et le groupe philosophique, qui voudrait faire sortir des événements et des principes de la révolution française le véritable catholicisme de l'humanité? Qui sait? peut-être ces deux points de vue ne sont pas si éloignés l'un de l'autre qu'on se pense. On disait autrefois : « Tout chemin mène à Rome. » On peut dire avec plus de raison aujourd'hui : « Tout chemin mène à la vérité. » N'arrêtez donc personne dans sa voie!

Le gouvernement a commis une faute grave; il s'est montré partial; il a provoqué ainsi, et justifié jusqu'à un certain point la partialité de la jeunesse. Si les auditeurs de M. Quinet avaient pu continuer à l'entendre, ils ne seraient pas allé troubler le cours de M. Lenormant. Si la chaire du collége de France n'avait pas été fermée, la cour de la Sorbonne ne serait pas devenue le théâtre d'une émeute. Par sa partialité, par son empiètement sur le domaine de l'idée et de la conscience, le gouvernement a blessé les instincts généreux de la jeunesse; il a troublé, irrité les deux camps. Il a agi par voie de suppression et d'anéantissement, lui qui se dit conservateur! Il s'est jeté dans l'un des extrêmes, avec d'autant plus de tort, que ce n'est pas par conviction, comme le gouvernement qui l'a précédé, mais pour obéir à des influences étrangères, à des égoïsmes mesquins.

Nous dirons donc au gouvernement de 1830 : « Rentrez dans la liberté! reprenez la haute position d'impartialité que vous n'auriez jamais dû perdre! Oui, que M. Lenormand soit libre d'enseigner à la Sorbonne; mais que la voix de M. Quinet s'élève aussi librement au Collége de France! Vous devez cette juste réparation à la jeunesse studieuse, à la nation et à l'Europe, qui vous voient avec douleur suivre les fâcheux errements de la Restauration. Rappelez-vous que l'idée est immortelle! Insensés ceux qui tentent de l'opprimer! insensés ceux qui froissent les sympathies de la jeunesse, alors qu'elle se réveille au contact de l'idée! Malgré toutes les corruptions, malgré toutes les oppressions, l'idée triomphera! Soyez, du moins, impartial envers elle, et laissez-la vous sauver et sauver le monde! »

Nous avons combattu vivement plus d'un acte politique de M. le ministre de l'instruction publique; mais nous nous sommes toujours plu à rendre hommage aux intentions et au caractère de [illegible] paroles prononcées [illegible] Ces paroles, empreintes [illegible] avec chaleur et conviction, ont été un hommage rendu aux efforts du peuple français depuis la fin du dernier siècle, et à l'introduction pratique, légitime et progressive du principe de l'égalité dans la société moderne.

Nous regrettons de ne pouvoir reproduire les paroles de M. de Salvandy; mais ce que nous voulons dire, pour en donner à notre manière une idée à nos lecteurs, c'est que, sauf quelques passages un peu optimistes mais en quelque sorte obligés dans la circonstance, le discours prononcé aujourd'hui par M. de Salvandy serait un bon article de la *Démocratie pacifique*.

La population ouvrière à laquelle il était adressé en a parfaitement compris le sens et la portée; elle en a salué les passages saillants de ses vifs applaudissements, et l'improvisation [illegible] a porté bonheur à la solennité qui a [illegible] chante. Ah! si nos gouvernants le voulaient [illegible] s'abandonner franchement à la toute-puissance de ces grandes idées de progrès, de liberté et d'égalité auxquelles M. de Salvandy a su rendre aujourd'hui un si franc hommage, combien il leur serait facile de faire de belles et nobles choses avec un peuple comme le peuple français!

Un Emprunt à 36 pour cent.

Il s'est passé, il y a quelques mois, à Montevideo un fait digne de figurer dans la monographie du banquier. Nous l'empruntons [illegible]

Tandis que la population et le gouvernement de cette ville s'imposaient les plus grands sacrifices, donnaient de nobles preuves de leur dévouement au salut commun, voici comment la principale maison de banque de Montevideo cherchait à exploiter le pays.

Le gouvernement avait besoin d'argent. Cette maison de banque lui fit les propositions suivantes sous la forme, disait-elle, d'un simple contrat aléatoire.

Elle offrait de prêter pour deux ans, jusqu'en 1846, 500 000 piastres (2 000 000 francs), à l'intérêt de 3 p. 0/0 par mois, avec les intérêts composés à raison de 36 p. 0/0 par an. [illegible] des 500 mille piastres, voici en quoi consistait le contrat aléatoire : cette maison se résignait à accepter la moitié du revenu de la douane de 1848, revenu qui pouvait en effet être plus ou moins considérable.

Mais comme cette banque n'avait fait ses offres de service au gouvernement que depuis l'intervention franco-anglaise, [illegible] présumable que ces pays jouiront de la paix [illegible] tout porte à croire, l'expérience le prouve, que les [illegible] douane monteront, en 1848, au moins [illegible] (20 000 000 de francs); c'était donc [illegible] 2 000 000 de piastres, c'est-à-dire de [illegible] que cette banque se proposait de faire dans l'espace de deux ans.

Remarquons pourtant que les lois du pays permettent de stipuler [illegible]

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LUNDI 22 DÉCEMBRE 1845.

REVUE MUSICALE.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE. — *L'Etoile de Séville*, par MM. H. Lucas et Balfe. — ITALIENS. — *Gemma di Vergi*, par M. Donizetti. — Concert de M. Limnander.

On raconte que l'Académie royale de musique, dans l'embarras où elle se trouve, de nos jours, pour alimenter son répertoire de grandes œuvres, avait, il y a quelque temps, imaginé de faire accommoder pour le cadre du grand Opéra, un ouvrage de M. Balfe, intitulé la *Bohémienne* et qui avait obtenu en Angleterre un brillant succès. Ce projet avait même été très voisin de l'exécution; car, dit-on, sur l'invitation de M. Léon Pillet, M. Balfe avait refondu sa partition, transformé des airs de ballets en cavatines, duos, trios, etc., disposé l'ouvrage, en un mot, pour être joué et chanté par le personnel actuel de notre première scène lyrique. Mais il se trouva, dit-on, que la distribution ne fut pas trouvée satisfaisante; le rôle principal ne paraissait pas suffisamment en relief au milieu des autres, et pour que l'ouvrage pût être accepté dans l'état actuel des choses, à l'Opéra, il aurait fallu lui faire subir un nouveau remaniement; faire saillir davantage certaine partie, rejeter les autres dans l'ombre; ajouter une cavatine ici, amoindrir ou supprimer un air là, etc., etc. M. Balfe recula devant ce second ravaudage, et alors, pour compenser le dérangement et le travail qu'on lui avait occasionné, on lui commanda purement et simplement une partition toute neuve. M. Hippolyte Lucas, de son côté, avait trouvé dans une pièce de Lope de Véga, intitulée : *la Estrella de Sevilla*, une idée qui, « grâce aux bienveillants conseils (c'est M. H. Lucas » qui parle) et aux soins expérimentés de M. Léon Pillet, avait pris une » forme lyrique. »

De là naquit le grand opéra en quatre actes, représenté pour la première fois sur le théâtre de l'Académie royale de musique, le 17 décembre 1845, c'est-à-dire mercredi dernier.

L'idée revêtue de la forme lyrique par M. H. Lucas, la voici :

Il y avait une fois un roi de Castille qui aimait fort les aventures amoureuses. Sa jeunesse n'avait pas été très édifiante, et il avait couronné ses méfaits en détrônant son père. Mais, aux yeux des preux de son royaume, tout cela était racheté par un valeureux courage qui l'avait fait surnommer *le Brave*. Ce roi avait nom don Sanche IV. Au même temps vivait à Séville don Sanche, le Cid d'Andalousie, loyal chevalier s'il en fût, « Cœur d'or et bras de fer », l'un des plus fidèles compagnons de gloire du roi. Tous deux avaient mêlé leur sang; ils étaient frères d'armes. Le Cid aimait de l'amour le plus respectueux et le plus tendre, dona Estrella, surnommée, pour sa beauté, l'*Etoile de Séville*, et *crue* fille de don Bustos, régidor de la ville. Or, il advint que le roi, dans une visite qu'il faisait à Séville, aperçut à son balcon la belle étoile qui pourtant se cachait, mais ne se cachait pas si bien que quelques-uns de ses rayons ne fissent jour à travers les feuillets de la jalousie. Le roi, qui cherchait inutilement la belle depuis un jour où il l'avait vue dans une fête à Burgos, ordonna aussitôt à son confident de lui ménager pour la nuit suivante l'entrée de la maison. Un serviteur fut bientôt gagné, et à minuit le roi était introduit dans le jardin du palais de don Bustos. Mais celui-ci avait été averti et veillait dans l'ombre l'épée au côté et le poignard au poing. Il commença par punir le valet infidèle en lui enfonçant, à la sourdine, un poignard dans le cœur; puis, marchant droit vers le roi et son confident, il les apostropha comme s'ils étaient des voleurs. Le confident, voyant que les choses se gâtaient et qu'on allait en venir aux coups, crut mettre un terme à la colère de don Bustos en lui nommant le roi. Or, don Bustos, qui avait été un des fidèles amis du père détrôné, et qui l'avait vu mourir dans ses bras, n'avait que de la haine et du mépris pour le roi régnant. Profitant de la circonstance pour épancher ses sentiments, il feignit de ne point croire au dire du confident, jeta à la face du roi les vérités les plus crues et les plus dures sur son passé, et traitant lui et son compagnon de vils imposteurs, il finit par frapper le roi, un roi de Castille, du plat de son épée comme on eût fait à un valet, disant : « Je ne te trouve pas digne d'un autre châtiment. » Puis il appela à grands cris des valets et des torches, de telle sorte que le roi, dans la crainte d'être reconnu, fut obligé d'ajouter à l'humiliation qu'il avait reçue, la honte de s'enfuir sans avoir pu tirer aucune vengeance d'un tel affront.

Rentré dans son palais, le roi fit appeler don Sanche, son frère d'armes. Il lui exposa la position embarrassante où il se trouvait. Il fallait laver l'affront sanglant, mais mérité, il en convenait, qu'il avait reçu. Cependant, il ne pouvait, sans avilir la royauté, se faire reconnaître pour le coureur de nuit qui s'était mis dans le cas d'être bâtonné. Que faire? d'un côté la flétrissure du chevalier; de l'autre, l'avilissement du roi. Dans cette perplexité, le Cid ne perdit pas son temps à dire au roi : qu'allez-vous faire dans cette galère? Il proposa immédiatement un moyen qui conciliait tout. Il fit adresser à don Bustos (il ignorait de qui venait l'offense) une provocation à un combat masqué, et le roi accepta avec reconnaissance cette combinaison; car, nous l'avons dit, il était par dessus tout très brave. Mais don Sanche, le Cid, qui craignait pour le roi les chances d'un combat mortel, imagina d'aller, sans le prévenir, au rendez-vous à sa place, et il tua son adversaire. Au cri que celui-ci poussa en tombant, don Sanche reconnut, mais trop tard, don Bustos; son poignard avait atteint le cœur et don Bustos était mort avant d'avoir touché la terre. On entraîna le Cid, éperdu, dans le palais du roi.

Le combat avait eu lieu devant une chapelle où le même jour devait se célébrer le mariage d'Estrelle avec don Sanche, en sorte que la malheureuse jeune fille en se rendant à cette chapelle dans ses habits de noce, rencontra sur son chemin le corps inanimé de son père. Sa douleur fut extrême, mais dans le cœur d'une Andalouse l'amour de la vengeance est prompt à s'éveiller. Elle apprit que le meurtrier avait été vu rentrant dans le palais du roi; elle s'y rendit immédiatement, suivie de tous les membres de sa famille et de tous ses gens, pour demander justice et vengeance. A son approche, annoncée par les clameurs de la foule, le roi avait fait cacher don Sanche.

Pendant quelque temps il chercha à donner le change à Estrelle, mais don Sanche qui entendait tout le débat, dans lequel le roi était fort peu ménagé, fit tout à coup irruption dans la salle, se proclamant meurtrier de don Bustos, et offrant sa vie en expiation de son crime. Estrelle ne put croire d'abord à un aussi grand malheur, et il fallut les affirmations réitérées de son amant pour la convaincre : « Mais alors, lui dit-elle, quelqu'un t'a commandé ce meurtre épouvantable. — Nul ne m'a » commandé le meurtre de ton père, répondit don Sanche, le Cid ne l'a » frappant accomplir un devoir. »

Il se renferme obstinément dans ce langage énigmatique, et marche vers les alcades pour se livrer à eux. Mais alors, le roi, invoquant un antique usage, d'après lequel l'auteur d'un meurtre était livré aux parents de la victime, remit à Estrelle même le soin de prononcer l'arrêt de son amant. Demeurée seule avec don Sanche, elle voulut le forcer à s'expliquer; mais lui persista à se borner à l'aveu du fait sans vouloir en expliquer les causes et les détails qui eussent inculpé son roi. « Veux-tu donc, » lui dit Estrelle, qu'en t'épargnant j'ajoute à ma douleur le parjure et » le déshonneur? — Non, lui dit don Sanche, je veux, si ton cœur était » trop faible à signer mon arrêt — t'épargner à l'instant toi- » même — la douleur de frapper un malheureux qui t'aime. — L'abîme » est là... » La fenêtre de l'appartement où on les avait laissés s'ouvrait en effet sur un affreux précipice. « Mourir... il veut mourir seul! s'é- » cria Estrelle, et sur cette terre, m'abandonner en proie à ma douleur.... » Eh bien! oui! tu l'as dit! là-haut plus de mystère! — Dieu connaît le » secret que ton honneur veut taire — d'un crime involontaire absous » par la douleur, — on peut prétendre encore à l'amour, au bonheur. — » Viens donc!... » Mais au moment où ils vont ensemble se précipiter, le roi survient et les arrête, et présente à Estrelle un écrit qui constate qu'elle n'est point la fille de don Bustos, mais bien le fruit d'un amour secret du roi précédent, qui, peu confiant dans la tendresse que don Sanche IV pourrait avoir pour sa sœur, avait jugé à propos de la confier, enfant, à don Bustos. Dès lors, dit le roi, « le sang d'un père — ne s'élève » plus entre vous! — et Bustos pardonnant un crime involontaire, — du » haut des cieux priera pour vous. » — L'opéra se termine là; et l'on comprend facilement, du reste, le complément de l'histoire.

Cette petite nouvelle ne manque pas d'intérêt, mais elle est un peu dépourvue de la grandeur qui convient au drame lyrique. La situation principale rappelle un peu l'une des caricatures si connues sous le titre de : *les malheurs d'un amant heureux*. Comme le roi ignore, dans la pièce, que la belle qu'il poursuit est la fille d'un des plus loyaux serviteurs de son père et, de plus, promise à son frère d'armes, il n'y a dans son fait qu'une simple peccadille d'amoureux, et le public n'ayant aucune raison de sympathiser à la colère de don Bustos, est naturellement porté à considérer la chose sous son aspect ridicule. Le combat sur la scène est une imitation quelque peu audacieuse, pour l'Académie royale de musique, des ferraillements qui autrefois illustraient les bons gros mélodrames du boulevart. L'auteur a eu pour but d'amener la scène où Estrelle vient se heurter contre le cadavre de celui qu'elle croit être son père, scène qui rappelle d'une façon bien dangereuse pour le compositeur dans

L'Etat de Montevideo n'a pourtant pas de dette extérieure, les revenus de la douane peuvent parfaitement faire face aux emprunts qu'il pourrait contracter en Europe à des taux modérés, surtout si la France et l'Angleterre l'appuyaient, même indirectement, de leur crédit. Pourquoi donc livrer ainsi ce pays à la merci des banquiers à 36 p. 0/0, surtout lorsque le véritable commerce français ou anglais a intérêt à ce que le pays prospère? Nous ne le savons pas. Mais on dirait que l'on ignore qu'une nation, pour être vraiment indépendante, ne doit pas être livrée aux hommes d'argent.

Nous avons sous les yeux l'article du 24 septembre du journal de Mexico, *El Siglo*, qui a donné lieu à la scène scandaleuse et inouïe dont M. Alleye de Cyprey s'est rendu coupable dans la soirée du 30 du même mois.

Cet article est une réponse à une longue et provocante diatribe du *Journal des Débats*, lancé contre la nation mexicaine à propos de la précédente affaire dans laquelle n'avait déjà que trop figuré M. de Cyprey, celle de l'abreuvoir des chevaux, connu sous le nom de *Bain des Délices*.

Le *Siglo* répond victorieusement aux phrases des *Débats*. Le publiciste mexicain ne parle que fort peu de M. de Cyprey dans cet article : il rappelle seulement que M. le ministre de France ayant demandé que le pouvoir exécutif condamne à la peine de mort l'individu qui dans le tumulte aurait tiré un coup de carabine ; il rappelle, disons-nous, que toute peine capitale dans un pays constitutionnel doit être déférée aux tribunaux. A ce propos le *Siglo* remarque que M. de Cyprey « a fait preuve de beaucoup d'or» gueil et d'une complète ignorance» (*ha mostrado tanto orgullo y tan completa ignorancia*) en exigeant du pouvoir exécutif des choses exorbitantes et extrà-légales ; le *Siglo* finissait en disant que M. de Cyprey n'avait ni le sentiment ni l'intelligence de la haute mission dont il était investi.

Dans les articles antérieurs à celui du 24 septembre, ceux du 19 et 28 août, le *Siglo* donnait également son opinion sur la conduite de M. de Cyprey; mais ces articles n'ont point été la cause de la scène du 30 septembre, comme le fait observer aussi le *Courrier français* de Mexico, journal tout dévoué à M. de Cyprey.

D'ailleurs, que disent ces articles :

« M. de Cyprey, qui représente un gouvernement constitution-
» nel et se mêle de commenter l'esprit de la loi fondamentale du
» Mexique, ne devrait pas ignorer que le pouvoir exécutif ne peut
» intervenir dans les procédures, ni imposer des ordres aux juges
» pour qu'ils agissent de telle ou telle manière. »

Et plus loin :

« Malgré tout ce que venons de rapporter, M. de Cyprey a pro-
» voqué une rupture avec le gouvernement mexicain, et a deman-
» dé ses passeports. Un fatal amour-propre et une irritabilité mala-
» dive l'ont poussé à cette extrémité. »

gères ; lord Grey, colonies ; M. C. Wood, guerre ; M. Macaulay, duché de Lancastre ; M. Labouchère, président du bureau du commerce.

Il y a eu des difficultés en ce qui concerne le ministère des affaires étrangères; il y a quelque obstacle pour l'amirauté, ainsi que pour les eaux et forêts.

M. C. Buller sera secrétaire d'Etat de l'Irlande ; les fonctions de solliciteur-général seront offertes à M. Austin, et, s'il refuse, à M. Romilly. Lord J. Russell a eu fort à faire, et même il n'eût rien fait sans l'appui de lord Lansdowne.

Les cortès espagnoles ont été ouvertes le 15 de ce mois. La reine a prononcé un long discours d'une complète insignifiance, malgré l'ajournement insolite que le ministère avait apporté à l'ouverture de la session. Le ministère espérait, dans l'intervalle, conclure plusieurs affaires qui font peser sur lui une grave responsabilité et dont il devra rendre compte devant les chambres. Mais le ministère avait compté sans son hôte, et surtout sans la cour de Rome. Aussi le discours de la couronne ne fait-il que de la réserve diplomatique. Nous nous dispensons de le reproduire.

Nous lisons dans la *Vigie de l'Ouest* :

Nous n'avons jamais dissimulé nos sympathies pour les hommes qui pensent que la guerre serait aujourd'hui un crime de lèse-humanité, et que ce qui paraissait au dernier siècle une utopie sans réalisation possible, commence à recevoir la consécration du fait. Dans ces idées, nous voyons toujours avec peine prodiguer l'or de la France pour des dépenses de guerre; mais cependant, à quelques lieues de nous, les côtes anglaises se couvrent de fortifications formidables; le rapport publié dernièrement par M. Charles Dupin est de nature à ouvrir les yeux des plus incrédules; à nos portes, Jersey s'arme comme si le pavillon français se montrait menaçant dans la Manche. Les journaux anglais ne parlaient, il y a quelques jours, que d'une descente des Français sur le territoire de la Grande-Bretagne. Ses flottes augmentent chaque année dans une proportion alarmante. Pourquoi donc tous ces préparatifs?

De notre côté, nous en sommes encore aux projets, aux plans lentement dressés par nos ingénieurs. S'il plaisait à l'Angleterre de nous déclarer la guerre demain, elle trouverait nos ports dans l'état déplorable où nous voyons celui de Saint-Malo. L'ambition de la Grande-Bretagne, qui veut être en mesure de parler haut dans tous les démêlés qui pourront surgir prochainement entre les nations, nous force à dépenser notre or en armements de toutes sortes ; elle nous force, nous, partisans très prononcés de la paix, à appeler de nouveau l'attention du gouvernement sur la pitoyable situation des fortifications de Saint-Malo, à le presser de réaliser les projets de réorganisation militaire pour la défense des côtes. En trois heures, une escadre anglaise partie de Jersey peut être dans notre rade. Nous sommes donc un des premiers points qui doivent attirer l'attention du gouvernement français.

Actes officiels.

Par ordonnance du roi, en date du 17 décembre, le conseil des travaux de la marine est composé ainsi qu'il suit : Un vice-amiral, président ; trois officiers-généraux ou supérieurs de la marine ; l'inspecteur-général du

de Russie, publié à Palerme, sur le recrutement : « Nous, par la grâce de Dieu, Nicolas Ier, etc. Ayant jugé convenable d'ordonner pour le commencement de l'année 1846 la levée partielle de recrues dans les gouvernements de la partie occidentale de l'empire, ainsi qu'elle a eu lieu dans la partie orientale; prenant en considération le fâcheux état des récoltes dans les gouvernements de la partie occidentale ; voulant saisir la première occasion qui s'offre à nous d'accorder à nos fidèles sujets un soulagement notable ; nous avons pensé que, pour cette fois, la levée des recrues pouvait être limitée au chiffre strictement nécessaire pour compléter nos armées de terre et de mer ; en conséquence nous ordonnons : 1° que dans les gouvernements de la partie occidentale de l'empire, on livrera cinq hommes sur mille, conformément à l'ukase spécial qui contient les règlements nécessaires et qui est adressé au sénat dirigeant avec le présent manifeste ; 2° que les gouvernements de Pskoff, de Witepsk et de Mohileff, eu égard aux mauvais résultats des récoltes, soient entièrement dispensés de fournir leur contingent de recrues. » — Lord Whorncliffe, ancien lord-président du conseil en Angleterre, est mort avant-hier à Londres. — On va placer dans la grande salle de réception de la nouvelle Ecole normale, rue d'Ulm, les portraits en médaillon de Lagrange, Laplace, Haüy, Daubenton, Monge, Berthollet, Volney, Bernardin de Saint-Pierre, Sicard, Garat, La Harpe, qui furent les premiers professeurs de cette école célèbre, lors de son ouverture, qui eut lieu le 17 juillet 1793. — La *Gazette de France* annonce que l'arrêt de la cour royale de Rennes dans l'affaire des électeurs de Redon, est renvoyée à quinzaine. Nous attendons. Nous ne dirons rien encore de notre reconnaissance pour notre avocat, M. Madier de Montjau. Sa plaidoirie, quand nous pourrons la donner, sera son plus bel éloge.

FÊTE FUNÈBRE. — Trois jeunes gens d'une vingtaine d'années et trois jeunes filles du même âge avaient formé le projet de passer la nuit dernière à un bal qui devait se donner à Belleville ; mais ayant appris, au dernier moment, que ce bal n'aurait pas lieu, ils résolurent, néanmoins, de passer gaiement leur soirée ; ils soupèrent ensemble et, vers minuit, ils eurent l'incroyable et fatale pensée de se rendre à Sèvres, par eau, afin d'y surprendre de bonne heure des personnes de leur connaissance et de passer avec elles la journée du dimanche. En effet, ils prirent un canot amarré près du pont d'Arcole, appartenant à l'un des jeunes gens, et y montèrent hardiment ; mais arrivés près du Pont-au-Change, où le courant est extrêmement rapide, ils ne furent plus maîtres de leur barque qui alla se briser sous une des arches du pont. Les six personnes qui la montaient furent englouties ; les trois jeunes gens purent se sauver, deux d'entre eux en s'accrochant à l'établissement des bains du Pont-Neuf; le troisième, à l'aide des secours que lui donnèrent les soldats du poste de la Légion-d'Honneur, accourus à ses cris de détresse. Les trois jeunes personnes ont péri.

BOULANGERIE MUTUELLE. — La boulangerie mutuelle de Genève fonctionnera dans les premiers jours de janvier prochain. Le *Journal de Genève* annonce que les actions souscrites pour cet établissement philanthropique sont nombreuses, et que leur encaissement s'effectue avec

---

Anna et le Commandeur, du *don Giovanni* de Mozart. La situation finale qui, comme dans le *Cid*, place Estrelle entre son amour et son devoir filial, est saisissante, mais elle nous paraît ressortir davantage des attributions du drame parlé ou de la tragédie, que du drame lyrique. Tout au moins c'est une de ces situations profondes qui exigent un génie analytique puissant comme celui de Gluck ou de Mozart pour être rendue musicalement. Or, M. Balfe, compositeur élégant, gracieux, mais un peu banal et superficiel, était bien au dessous d'une pareille tâche. M. Balfe paraît avoir eu conscience des efforts qui lui étaient commandés pour s'élever à la gravité d'allure et à la hauteur d'expression du drame lyrique. Sa partition porte les traces évidentes d'une recherche qui a dû entraver l'écoulement naturel de ses inspirations. M. Balfe était habitué à se laisser aller à une quasi-improvisation sans se préoccuper beaucoup de la distinction et de la nouveauté : il a voulu mieux faire et n'a réussi qu'à perdre son style coulant et facile sans rien gagner du côté de la fraîcheur et de l'originalité.

Rien dans sa partition ne commande l'attention à un bien haut degré. On a applaudi au second acte une jolie chansonnette : *Je suis une fille more*, dite avec beaucoup de grâce et de légèreté par Mlle Nau, qui joue le rôle d'une esclave d'Estrelle. Cette chansonnette, qui débute par une tournure mélodique étrange et d'une jolie couleur barbare, se termine par des vocalises fort gracieuses mais beaucoup trop *civilisées* pour faire corps avec le début. Le vénérable professeur Berton aurait dit de ces deux mélodies qu'elles n'étaient pas cousines, et ne devaient pas se trouver côte à côte dans le même morceau. Le quatuor qui a lieu dans les ténèbres, au second acte, un moment avant la scène orageuse entre don Bustus et le roi, nous a paru le morceau le mieux réussi de la partition. La partie de Zaïda surtout s'y distingue par un dessin charmant. Seulement il est tout-à-fait hors de raison de faire crier aussi fort des gens qui se cachent les uns aux autres, et que la nuit seule sépare. La strette : *de honte et de colère* vise à l'originalité, mais n'arrive qu'à la bizarrerie. On a applaudi encore, dans le duo entre le roi et don Sanche, au 3e acte, un fragment sans accompagnement, qui porte un assez beau cachet de franchise et d'énergie ; puis une jolie barcarolle chantée par Pardini. Le cantabile qu'Estrelle [illegible] propre à la situation. C[illegible] placé dans les partitions [illegible] à la manière d'[illegible]. M. Bar[illegible] s'est fait applaudir dans plusieurs passages de son rôle. Ces applaudissements s'adressaient surtout aux oppositions de timbre dont il fait aussi fréquent usage; ce genre de nuance est trop appréciable physiquement, par tout le monde, pour ne pas produire presque toujours son effet. Mme Stoltz, bien qu'elle ait plusieurs fois déployé toute l'énergie dramatique et vocale qui caractérise son talent, n'a généralement pas ému le public. Cela tient principalement, croyons-nous, à ce que, par la manière dont le sujet est traité, les esprits ne se trouvent pas suffisamment amenés au degré d'émotion qui permet aux cordes pathétiques, les plus difficiles à ébranler, d'entrer en vibration. Ses efforts ont été perdus, et même, dans le moment le plus déchirant, alors que dans son désespoir elle arrache de sa tête sa couronne nuptiale pour la jeter sur le corps de son père, il a suffi d'un incident légèrement ridicule pour provoquer dans toute la salle une hilarité puérile en singulier contraste avec l'impression espérée par les auteurs et les artistes. La couronne était allée s'enfiler dans le pied de M. Brémond étendu sur le dos, dardant par conséquent en l'air les pointes de ses bottes. Cette hilarité se prolongea plusieurs minutes sans que personne fût assez ému pour protester contre le trouble apporté à ses sensations.

La voix fraîche de Gardoni et les allures franches et naturelles de son chant ont valu à ce jeune artiste plusieurs salves d'applaudissements méritées.

La mise en scène a été soignée. Les costumes sont riches, élégants et parsemés d'armures étincelantes. La partie chorégraphique a été un peu négligée. Il n'y a de danse qu'au premier acte, et le ballet se compose de deux ensembles assez insignifiants entre lesquels se trouvent intercalés un pas de cinq de dames, et un pas de trois également de dames. Maria est le seul grand-premier sujet qui figure ; elle s'est fait applaudir ainsi que Mlles Plunkett et Robert dans le pas de trois.

Il y a six décors, dont trois intérieurs, parmi lesquels la salle de bal mériterait seule d'être mentionnée, si l'Opéra n'avait déjà prodigué les spectacles les plus magiques sous ce rapport. Les trois grands décors sont la place de Séville, décorée pour la réception du roi ; le jardin du palais de Bustos, et les bords du Guadalquivir, avec une chapelle à main gauche. Le premier offre un bel aspect d'ensemble, un peu déparé par un baldaquin immense, impossible, qui traverse toute la scène, et par des flammes de mât peintes, immobiles dans des positions contournées. Le second est très beau, plein d'harmonie, d'ombres profondes et mystérieuses. On se sent pris du désir de s'enfoncer sous ces voûtes noires que domine un feuillage argenté par la réverbération d'un ciel pur. Le troisième nous a paru tout à fait manqué. La toile du fond, qui représente une plaine, offre à l'œil une pente énorme, et la chapelle, inclinée comme la tour de Pise, va tomber dans le Guadalquivir. Nous devons cependant mentionner encore le fond sur lequel s'ouvre la large baie de la salle où se passe le dernier acte. Ce fond présente des roches taillées à pic, formant une gorge étroite, d'un aspect sauvage, imposant et terrible.

— On a donné [illegible] aux Italiens *Gemma di Vergi*, ouvrage de Donizetti qui date [illegible] n'avait point encore été représenté à [illegible] tiré du *Charles VII chez ses grands vassaux* d'Alexandre Dumas. Nous aurons [illegible] revenir sur cette partition qui ne nous a paru pouvoir être classée parmi les meilleures de M. Donizetti. Elle n'a aucune couleur propre, et ne porte d'autre cachet que celui de la musique italienne moderne. Cette pièce a servi aux débuts du tenor Malvezzi qui a été fort applaudi dans le rôle du More. M. Malvezzi a une voix qui s'élève facilement, mais dont le timbre, un peu mat, manque de résonnance et de rondeur. Il accentue avec énergie et plusieurs phrases *enlevées* lui ont valu des salves unanimes de bravos. Ronconi a obtenu un brillant succès dans le rôle du seigneur de Vergi, qui se trouve écrit dans les cordes les plus favorables de son organe sonore et puissant. Donizetti excelle dans l'art de maintenir un rôle tout entier dans la limite d'une voix donnée, si courte que soit son échelle. Le rôle de *Gemma* ne nous a pas paru très favorable à Mme Grisi que l'on est habitué à voir plus en relief.

— Dimanche dernier nous avons assisté au grand concert donné au Conservatoire par M. Limnander qui, forcé par une indisposition de M. Habeneck de prendre le bâton de commandement, s'est fort bien acquitté de la tâche périlleuse, pour un compositeur, de conduire l'exécution de sa propre musique. M. Limnander est un homme de talent, un compositeur consciencieux qui, en sa qualité d'homme du nord, s'entend surtout parfaitement à faire manœuvrer les masses vocales. Sur quatre chœurs sans accompagnement qu'il a fait entendre, deux nous ont fait un plaisir complet : ce sont l'*Hymne à l'amitié* et le *Bolero*. Un troisième, les *Gueux de mer*, renferme plusieurs périodes d'un très bel effet, mais il offre trop d'idées successives à l'oreille.

Les autres morceaux principaux du concert de M. Limnander étaient : une ouverture ; un chœur de prêtresses et un chœur à grand orchestre : *Au gui l'an neuf* (1), extraits d'une œuvre intitulée *Scènes druidiques*, et une fantaisie symphonique en quatre parties, intitulée : la *Fin des moissons*.

Tous ces morceaux se distinguent par une mélodie large et pure. Le travail harmonique sent un peu la scolastique, mais il dénote de fortes études bien dirigées. Dans l'orchestration comme dans les masses vocales la sonorité est excellente. On peut se plaindre parfois d'un manque de sobriété dans les idées, qui nuit à l'unité des morceaux ; mais c'est le fruit d'une longue expérience, dans tous les arts, que d'arriver à l'économie des moyens qui correspond à la fois à la vraie richesse et au maximum d'effet produit. Parmi les compositeurs, Félicien David est le seul, à notre connaissance, qui ait fait preuve dès son début de cette précieuse et rare qualité ; et c'est à cela principalement qu'est dû, pensons-nous, le succès général obtenu par ses compositions.

Dans une société où tous les mérites pourraient se manifester, se hiérarchiser, où tous les talents pourraient trouver leur emploi, M. Limnander occuperait déjà une place honorable parmi les compositeurs, et ses œuvres seraient certainement recherchées. Aujourd'hui que tout succès musical se résume dans les succès de théâtre, et que les deux seuls théâtres où l'on puisse produire des nouveautés se trouvent absorbés par un petit nombre d'individus nécessairement jaloux d'une position que l'on ne peut partager sans risquer de la perdre, M. Limnander pourra, comme tant d'autres, attendre longtemps encore le moment de cueillir le fruit de ses travaux. Nous sommes heureux de savoir que du moins il n'aura point matériellement à souffrir de cette attente, et qu'il risquera d'être froissé seulement dans ses légitimes aspirations vers la renommée. C'est déjà beaucoup ; c'est déjà trop, sans doute ; mais que dire alors du sort de ceux qui ont fondé, sur un talent péniblement acquis, des espérances continuellement déçues d'existence et de gloire ?

ALLYRE B...

---

(1) *Au gui l'an neuf* était le cri par lequel les prêtres gaulois convoquaient les populations au grand sacrifice annuel du *gui*, qui avait lieu chaque année, au milieu des forêts, le sixième jour de la première lune de l'année gauloise, c'est-à-dire vers le solstice d'hiver.

... damné à mort par le jury, après quelques minutes de délibération.

UNE VIE ARRÊTÉE DANS SON COURS. — Le doyen d'âge des habitants du canton de Berne, Nicolas Wutherich, âgé de 101 ans 6 mois et 4 jours, vient de périr victime d'un accident. Vendredi dernier, s'étant rendu au marché pour acheter une paire de lunettes, il fut renversé par une voiture, qui lui passa sur le corps. On l'a relevé mort. Ce centenaire avait été marié durant soixante-cinq ans ; il est père de douze enfants, qui se livrent à la culture des champs.

LA VÉRITÉ DANS LE VIN. — Un vol de vin et d'oignons a eu lieu à Liny-devant-Dun. La *Revue provinciale de l'Est* raconte que le voleur était dans un état si complet d'ivresse en sortant de la cave où il venait de commettre le larcin, qu'il ne put retrouver la porte par où il était entré. Le maître de la maison, entendant marcher dans son écurie, alla voir ce qui s'y passait et trouva le voleur nanti des objets qu'il voulait soustraire.

CRÉTINISME DE LA RACE BLANCHE. — Il y a quelques jours que cinq ou six jeunes gens, passant rue Paulin, à Bordeaux, rencontrèrent, le soir, une femme de couleur, sur le compte de laquelle ils se permirent d'abord des plaisanteries, puis des actes qui ont motivé une poursuite pour outrage aux mœurs. La justice instruit.

UN NAUFRAGE EN SEINE. — Un déplorable sinistre a eu lieu hier, à quatre heures de l'après-midi, à Bercy. Un énorme bateau chargé de bois a heurté contre une arche du pont de Bercy, et a été aussitôt englouti par les eaux, qui sont tellement élevées que l'étiage du Pont-Royal marque 4 mètres 50 centimètres au-dessus des plus basses eaux. Sur quinze hommes qui montaient ce bateau, quatorze ont pu être sauvés ; un seul, celui qui était sur le faîte du bateau, où le bois s'élevait à plus de cinq mètres au-dessus de la flottaison, a disparu dans le fleuve et n'a pu être retrouvé. La perte sera très considérable. Toute la soirée la Seine a été couverte de bateaux montés par des mariniers qui s'efforçaient de repêcher le bois que le courant entraînait avec une rapidité extrême.

UNE SUITE DE L'IVROGNERIE. — Il y a quelques jours, la gendarmerie de Villers-Cotterets, avertie par la rumeur publique que le cadavre d'une femme était aperçu surnageant au dessus de l'abreuvoir de cette ville, s'est transportée sur les lieux, accompagnée de M. le juge-de-paix, et l'on a constaté que ce cadavre était celui de Julie Fontaine, âgée de 46 ans, femme de Nicolas Molicart, fendeur de lattes dans cette ville. D'après les renseignements recueillis par la justice, à ce que rapporte l'*Industriel de la Champagne*, la mort de cette femme serait le résultat d'un suicide. Mère de trois enfants, elle se livrait habituellement à la boisson et donnait les plus grands sujets de peine à son mari, qui est un ouvrier honnête et laborieux. La veille de son suicide, elle se trouvait dans un état complet d'ivresse ; son mari lui fit à ce sujet des remontrances verbales fort sévères ; on pense que c'est cette réprimande qui l'a déterminée à se donner la mort. Vers trois heures du matin, elle a quitté le domicile du sieur Dumars, octogénaire, chez lequel elle couchait, et, après avoir frappé à la porte de plusieurs épiciers pour se procurer de son argent ; mais n'ayant rien découvert et ayant appris que les gendarmes de Bussière étaient d'*excellents preneurs de lièvres*, elle vient de leur recommander ce renard, qui certes n'est pas bon comme les lièvres du village d'Angignac à faire une bonne *royade*. »

INFANTICIDES. — Le corps d'un enfant nouveau-né, du sexe féminin, a été trouvé dans un puits au bas du village de Guebenhausen, près Puttelange. La gendarmerie de cette dernière résidence s'est transportée sur les lieux dès le premier avis et en a prévenu immédiatement le procureur du roi. Une femme de la localité étant accusée par la rumeur publique, dit l'*Indépendant de la Moselle*, a été arrêtée et a fait l'aveu de son crime. Elle est en ce moment à la maison d'arrêt de Sarreguemines.

D'un autre côté, le *Courrier de l'Eure* s'exprime ainsi : « Un de ces crimes devenus trop communs de nos jours, vient d'être commis aux Andelys. La fille X..., domestique aux Andelys, était enceinte et voulait le cacher, mais la police l'apprit et la surveilla. Tout à coup et sans pour ainsi dire qu'elle eût paru cesser ses travaux, on s'aperçut du changement survenu dans son extérieur. Alors on la questionna, et elle répondit qu'elle avait fait une fausse couche. La justice, après avoir fait incarcérer cette fille, se livra à des recherches actives qui, pendant plusieurs jours, furent sans résultat. Enfin des mariniers des environs de Muids, trouvèrent dans la Seine le cadavre d'un enfant qui fut apporté aux Andelys, et présenté à la fille X... qui persista dans ses dénégations. On en était là, lorsque par suite des instances faites auprès de cette fille par le gardien chef de la maison d'arrêt, cette malheureuse vint après quelques instants de réflexion, trouver le gardien, en lui disant qu'il était inutile de soupçonner aucune autre personne pour l'enfant qu'on avait trouvé, que c'était bien le sien ; et elle avoua en outre, qu'elle était accouchée seule, la nuit, pendant l'absence de son maître. »

Enfin, le *Courrier de l'Ain* raconte un crime du même genre, et dont les détails sont encore plus horribles : « Une jeune fille, habitant Pont-de-Veyle, vient d'être mise sous la main de la justice, comme soupçonnée d'avoir donné la mort à son enfant nouveau-né. Cette mère dénaturée aurait fait boire de l'essence de thérébentine à la pauvre créature qu'elle venait de mettre au jour... »

ENCORE UN MARTYR. — Il y a quelques jours, le nommé Victor Arnould travaillait à une carrière aux environs d'Ay (Marne) ; un éboulement surprit le malheureux ouvrier, qui ne put fuir et fut englouti. Lorsqu'on accourut, dit la *Revue de la Marne*, on ne trouva plus qu'un cadavre.

ADJUDICATION A LONG TERME. — Les journaux de Laon annoncent que l'éclairage public de cette ville par le gaz courant vient d'être adjugé pour dix-huit années, moyennant quatre centimes quatre dixièmes par bec et par heure. Les réflexions de l'*Industriel de la Champagne* à ce sujet nous semblent fort justes. « Nous désirons, dit-il, que jamais les habitants de Laon ne regrettent le marché que vient de conclure l'administration municipale de cette ville ; mais nous ne pouvons nous empêcher de dire que la durée du bail nous paraît bien longue. Traiter pour dix-huit ans, c'est se retirer la possibilité de profiter de tous les progrès que

ment qui nous étonne aujourd'hui. Cette ville est triste... Le soir seulement, au moment où le travail est interrompu, le port y devient le théâtre d'une orgie périodique. Les ouvriers de Liverpool vivent dans des caves. Dans cette cité les malfaiteurs sont nombreux, mais la police qui les contient est parfaitement organisée. Nous regrettons de ne pouvoir reproduire les longs et instructifs détails donnés par M. Léon Faucher sur les *policemen* de Liverpool.

« La police anglaise prend ses agents dans la classe des sous-officiers qui ont obtenu leur congé, ou parmi les ouvriers qui ont » quelque instruction, et qui sont désignés par leurs bons antécé» dents. Comme on exige aussi la force physique et une taille élevée, il en résulte que les constables de la nouvelle police sont » bien réellement l'élite de la population. Règle générale, un *policeman* sans armes vaut deux hommes : trois cents *policemen* armés contiennent une ville entière. »

A Liverpool nous trouvons deux institutions très remarquables : les bains populaires et la buanderie publique.

Un bain chaud, à Liverpool, ne coûte que 2 pence 1/2 ou 5 sous de France. La buanderie publique contribue également à répandre le goût et l'habitude de la propreté dans la classe laborieuse. Pour un penny anglais, ou 2 sous de France, une pauvre femme peut laver son linge pendant six heures, avant des chaudières, de l'eau chaude et de l'eau froide à discrétion, aussi bien qu'une place au séchoir commun, qui est chauffé par un appareil à la vapeur.

A Edimbourg, à Glascow, à Birmingham, on remplit en ce moment des souscriptions ayant pour but de fonder des établissements de même nature et de venir en aide aux femmes de la classe pauvre, en organisant d'une manière unitaire certaines branches du travail domestique dont elles sont surchargées.

La ville de Manchester est extrêmement industrieuse et affairée. La population ouvrière y passe quatorze heures par jour à l'atelier : dans les moments de repos les jouissances de la famille n'existent pas pour elle ; hommes, femmes et enfants s'acheminent vers les cabarets. M. Léon Faucher, en constatant l'heureuse influence exercée sur cette population brutale par quelques concerts, fait sentir combien il serait salutaire de répandre la connaissance de la musique chez les prolétaires de tous les pays.

Aux environs de Manchester, il existe plusieurs manufactures complètement séparées de la ville. Dans ces établissements, l'air est meilleur, la constitution des ouvriers est moins altérée par le travail que dans les fabriques urbaines. Un heureux concours de circonstances a mis à la tête des manufactures rurales des hommes pleins d'humanité, qui se préoccupent non seulement de la santé de l'ouvrier, mais de son instruction et même de ses plaisirs. Voici la description tracée par le docteur Ure de la filature établie à Belpor par MM. Strutt :

(1) Voir le numéro d'hier.

REVUE DRAMATIQUE.

THÉATRE-FRANÇAIS : La *Famille Poisson*, comédie en un acte et en vers, par M. Samson. — PALAIS-ROYAL : Une *Femme laide*, deux actes de M. de Prémaray. — Les *Pommes de terre malades*, revue en trois actes.

Comme acteur et comme auteur, M. Samson de la Comédie-Française, est certainement un homme de talent, mais ce talent n'est remarquable ni par l'élévation ni par la chaleur. Ennemi de la passion, de l'imagination, esclave de ce que les bourgeois appellent bon goût et bon sens, M. Samson avait droit aux suffrages de la classe moyenne. Il les a obtenus au même titre que MM. Scribe et Casimir Delavigne, dont la nature l'avait destiné à devenir l'interprète. Comme auteur, M. Samson a la versification facile et l'entente de la scène ; comme acteur, il possède une voix mordante et beaucoup d'aplomb, mais on ne trouve pas chez lui l'enthousiasme et l'inspiration des grands artistes. Il ne s'est pas affranchi du lieu commun, et lorsqu'on assiste à l'un de ses succès, on lui voterait par acclamation, non pas une couronne de lauriers, mais des épaulettes de capitaine dans la garde nationale.

La *Famille Poisson*, comédie en un acte et en vers, composée et jouée par M. Samson, n'ajoutera pas un centimètre à sa taille. Voici la donnée de la pièce :

Une célèbre famille de comédiens, la famille Poisson, a pendant trois générations, depuis 1651 jusqu'en 1735, rempli aux Français l'emploi des premiers comiques. Elle excellait surtout dans les *Crispins*. Raymond Poisson, devenu vieux, a quitté la scène et se livre à la dévotion. Paul Poisson, son fils, a hérité du petit manteau, du justaucorps noir et de la ceinture de cuir ; mais cédant à l'opinion générale, qui réprouve le métier d'acteur, il a fait donner une lieutenance d'infanterie au jeune Arnould Poisson, son unique héritier. Arnould n'a pas le moindre goût pour le service, la nature l'a formé pour l'emploi de Crispin. Bientôt il cède à la vocation héréditaire, quitte sa garnison, joue quelques scènes devant son père et son grand-père, leur donne la preuve de son talent dramatique, et obtient d'eux la permission de débuter.

L'anecdote est historique. M. Samson l'a dialoguée habilement et semée de quelques intentions comiques. La lutte que se livrent dans le cœur du vieux Raymond l'amour du théâtre et les scrupules religieux est assez piquante. Quant aux vers, il est facile, coffret ; en voici le meilleur échantillon :

Le vieux Raymond, enchanté de la manière dont son fils Arnould vient de jouer une scène d'ivresse, lui donne les conseils suivants :

RAYMOND.

Ce n'est vraiment pas mal ; du mordant, de la verve ;
Mais voici, mon garçon, les défauts que j'observe :
Ta tête, tout ton corps se laissent trop aller.
Si le vin aux regards doit partout circuler,
L'ivresse est orgueilleuse : aux autres, à soi-même
Elle se dissimule avec un soin extrême.
Comprends-tu ?

ARNOULD.

Très bien.

RAYMOND.

Vois sortir d'un long repas
Ce convive en chemin faisant mille faux pas,
Se reprochera-t-il son défaut d'équilibre ?
Accepte-t-il un bras ? Non ; il veut marcher libre ;
L'appui qu'on lui propose est par lui rejeté,
Il accuse du jour la trop faible clarté ;
Il maudit les pavés et la nature entière.
Vous le verrez demain, à jeun, l'âme moins fière,
Des erreurs d'aujourd'hui s'accuser franchement.
Du tort que l'on n'a plus on convient aisément ;
Il faut, pour rendre aux yeux l'ivresse naturelle,
Qu'on voie à tous moments que nous luttons contre elle,
Et que c'est un dépit de nos constants efforts
Que la raison se trouble et que fléchit le corps.
L'homme ivre, d'un nuage a la vue obscurcie,
Et la parole manque à sa langue épaissie.
Un ennemi puissant, son vice l'a vaincu ;
Lui seul de sa défaite il n'est point convaincu.
Il veut, en affectant une attitude altière,
Tenir son corps debout et sa tête en arrière,
Mais son corps accablé, son front appesanti
Donnent à son orgueil un honteux démenti.

Le Palais-Royal vient de monter une pièce nouvelle, *La Femme laide*. Ce titre nous avait intrigué. Une femme laide ! Quelle est l'actrice qui voudra jouer un pareil rôle ? Serait-ce Mlle Nathalie ? Assurément elle conviendrait mal à l'emploi, et quand même elle se noircirait le visage avec du jus de réglisse, quand même elle s'affublerait d'une perruque rouge, ses grands yeux étincelants trahiraient l'incognito et démentiraient le titre de la pièce. Où prendrons-nous la femme laide ? Sera-ce mademoiselle Scrivaneck ? Allons donc ! elle est trop gracieuse. Sera-ce Mme Duverger, Mme Berger, Mlle Durand ? Nous ne le pensons pas, et sans doute ces dames le pensent encore moins que nous. Décidément, un rôle de femme laide ne saurait échoir à personne dans la troupe du Palais-Royal.

L'auteur l'a bien senti ; aussi la laideur annoncée par le titre de la pièce est-elle une illusion, un fantôme, une ombre, qui s'évanouira quand, au lever de la toile, nous aurons aperçu les deux seules actrices qui paraissent dans ce vaudeville, Mmes Duverger et Scrivaneck, en costume écossais. Nous allons vous raconter leur aventure ; elle n'est pas neuve.

Un grand seigneur est devenu amoureux d'une femme qu'il n'a jamais vue, mais dont il a entendu vanter la figure et dont il possède le portrait. Un gentilhomme desses amis est envoyé comme ambassadeur près de la belle inconnue. L'ambassadeur, ébloui par la rayonnante beauté qui se dévoile à ses regards, devient amoureux pour son propre compte, il épouse, puis il vient dire à son noble ami que la mystérieuse jeune fille est d'une laideur affreuse, qu'il faut l'oublier et ne jamais chercher ses traces.

Plus tard, dans un bal, la trahison se découvre. Dulcinée est désenchantée : de laide paysanne elle devient belle princesse. Le grand seigneur reconnaît la femme dont il avait le portrait, celle qu'il a toujours aimée ; il est furieux contre son perfide ami. La nouvelle épousée n'est pas moins irritée contre son mari, qui l'a privée d'une magnifique alliance par un mensonge. Entre ces deux colères le mari nous paraît très compromis. Une vengeance terrible se prépare. S'accomplira-t-elle, ou bien doit-elle échouer ? Ce détail est au choix des auteurs qui mettent sur la scène cette petite intrigue, car elle s'est produite sur le théâtre bien des fois, et M. de Prémaray n'a pas sans doute pas la prétention de l'avoir inventée.

Pour notre part, nous serions assez partisans de la vengeance ; n'est-elle pas légitime ? Le mari a surpris, a trompé sa femme et son ami. Son mariage est entaché de fraude. Toutefois, M. de Prémaray n'a pas voulu que l'autorité maritale reçût la moindre atteinte ; il a conservé tout l'avantage au mari. Le grand seigneur est mystifié jusqu'au bout, et la nouvelle épousée échappe à toutes ses séductions. On dira que ce dénouement est moral, nous répondrons : pas trop. La saine morale veut que le vice soit puni, et M. de Prémaray le récompense. S'il a reculé devant un châtiment qui eût entraîné la violation de la foi conjugale, du moins il pouvait faire intervenir quelques hommes de loi en habit noir, en perruque poudrée, qui eussent prononcé la nullité d'un mariage vicié par le mensonge et la fraude. Alors le haut et puissant seigneur, se fût uni légitimement à sa belle. Cette passion pure et poétique, qui s'était nourrie si longtemps d'une simple image, aurait été couronnée aux applaudissements de tous, et le menteur serait allé cacher sa honte dans quelque désert.

Pourquoi M. de Prémaray a-t-il écarté ce dénouement ? C'est peut-être parce qu'il connaît le monde, qu'il ne veut pas détruire le foyer domestique et porter la cognée dans la forêt des illusions conjugales. Si l'on devait annuler le mariage de tous les hommes qui ont trompé leurs épouses, qui ont menti sur leur âge, sur leur fortune, sur leur influence ; qui ont dissimulé jusqu'au jour de l'union leurs penchants à la violence, au jeu, à l'ivresse, leurs attaques d'épilepsie peut-être, et qui, loups ravissants, se sont couverts d'une peau de brebis ; tous les hommes qui ont supplanté un rival par des calomnies, tous les affamés qui se sont présentés comme avocats aux conseils du roi, comme avoués, comme notaires, et qui comptaient sur la dot de leur femme pour payer une charge prise à crédit, tous les Robert Macaire qui ont su faire valoir à des beaux-pères futurs les magnifiques revenus de leur terre de Blaguemann, près de Cracovie ; si l'on devait annuler et dissoudre le mariage de tous ces hommes, autant vaudrait prononcer immédiatement le divorce de presque tous les époux français. M. de Prémaray a pâli devant cette perspective, et de peur de donner le signal d'une révolution sociale, il a laissé le fripon jouir des fruits de sa ruse et le mensonge triompher. C'est peindre fidèlement la société, ce n'est pas la corriger ni l'instruire.

Les Pommes de terre malades, tel est le titre d'une pièce-revue jouée hier au Palais-Royal pour la première fois. Les pièces-revues sont un produit naturel du mois de décembre. C'est un tableau comique de

» annonce leur contentement. »

Les établissements de MM. Grey à Bollington et à Quarry-Bank, de M. Grant à Bury, de MM. Ashton à Hyde et de MM. Ashworth à Turton, ne méritent pas moins d'éloges. Voici quelques détails donnés par M. H. Grey lui-même sur sa filature :

» Un des expédients les plus heureux auxquels nous ayons eu » recours pour civiliser nos ouvriers, a été de leur donner des » soirées pendant l'hiver. Nous réunissons environ trente person- » nes, les plus âgées des jeunes filles et des jeunes garçons en » nombre égal. Ils viennent sur une invitation spéciale; l'on envoie » à chacun d'eux une petite carte imprimée, sur laquelle sont in- » diqués le jour et l'heure de la réunion. Il entre dans nos plans » de montrer autant d'égards que possible à ceux que j'engage » ainsi à se joindre à notre société.

» Les soirées se tiennent dans la salle de l'école, que j'ai dispo- » sée avec élégance, qui est garnie de bustes, de peintures, et où » se trouve aussi un piano. Comme elle est attenante à ma maison, » cette proximité facilite les arrangements à prendre pour les ra- » fraîchissements ainsi que pour les jeux. Avant l'arrivée de nos hôtes, » des livres, des magasins pittoresques ou des dessins sont placés sur » les tables; ils s'amusent à les parcourir jusqu'à ce que l'on serve » le thé. Le thé et le café circulent ensuite de main en main, et ils » causent avec moi ou entre eux jusqu'à la fin du repas. Je vais d'une » table à l'autre, et j'en trouve toujours plusieurs qui sont capables » non seulement de faire une question ou d'y répondre, mais en- » core de soutenir la conversation d'une manière qui vous sur- » prendrait. Je ne m'adresse jamais à toute la société à la fois, et » j'évite autant que possible toute gêne, toute formalité, les trai- » tant comme s'ils étaient dans mon salon et comme mes amis et » mes égaux. Après le thé, nous nous mettons à nos amusements, » qui consistent à réunir les fragments d'une carte de géographie » ou d'une gravure, à jouer aux dames ou aux échecs, à bâtir des » châteaux de cartes, à nous livrer à des expériences amusantes » de physique. Ceux qui ne jouent pas, lisent ou discutent les nou- » velles de la semaine et la politique de la colonie. Quelquefois » nous avons un peu de musique et de chant. »

M. Léon Faucher décrit les mœurs assez tristes et la vie misérable des tisserands de Leeds, logés dans des caves; il constate les ressemblances curieuses qui existent en Angleterre entre l'agriculture et la fabrique. L'Angleterre a son agriculture manufacturière, ses masses de prolétaires agricoles allant offrir leur journée de comté en comté. La demande excédant constamment l'offre, le journalier que l'on emploie accepte le travail comme un secours qu'il a mendié. Vous rencontrez des laboureurs stationnant presque dans chaque paroisse, à l'endroit où se croisent les routes et qui sollicitent, disant avec le ton de la prière : « Nous voilà, monsieur, forts et bien portants. Ne voulez-vous pas nous faire travailler? »

Le bourg de Willenhall, exclusivement peuplé de serruriers, fournit à notre auteur l'occasion de signaler le préjudice apporté à la santé de l'homme par une seule profession exercée toute la vie. Voici, d'après M. Horne, le portrait des serruriers de Willenhall ;

» Leur visage est hagard, leur personne sale; leurs membres » sont grêles et rachitiques; on croirait que leur peau a été séchée » à la fumée et racornie. Les jointures sont saillantes et comme » nouées, la main droite a une raideur particulière, il semble » qu'on l'ait tordue. Le genou gauche se projette en avant comme

éclairés par ses observations, tireront la conclusion du seul germe dont il a posé les prémisses.

Au surplus, nous ne saurions, sans injustice, ranger définitivement M. Léon Faucher dans la classe des observateurs qui entassent les renseignements sans conclure. Les *Etudes sur l'Angleterre* ne sont pas complètement publiées; l'ouvrage ne se termine pas au second volume, et peut-être l'auteur, après avoir fidèlement enregistré les faits dans la première partie de son œuvre, se réserve-t-il, dans la partie encore inédite, de faire connaître ses vues sur l'avenir de la société.

Nous espérons que ces vues seront supérieures à l'optimisme de l'économie politique officielle. Déjà, M. Faucher s'en est séparé fort nettement par la couleur générale de son livre et par certains aperçus qui ont tout notre assentiment; ainsi, l'auteur des *Etudes sur l'Angleterre* émet les propositions suivantes :

Le salaire des ouvriers et surtout des ouvrières est insuffisant; la prostitution, le vol et presque tous les crimes ont pour cause première l'indigence, et disparaîtraient avec elle; le travail agricole moralise, la société doit l'instruction et l'éducation à l'enfant du peuple; l'exercice constant d'une seule profession abrutit l'homme; l'ouvrier a des besoins intellectuels et moraux comme des besoins physiques, et il serait salutaire de l'initier aux beaux arts.

En combinant toutes ces données, on obtiendrait un programme complet de réforme sociale. Ce programme peut se résumer dans une formule *Association agricole, domestique et industrielle*. Cette formule sera-t-elle le dernier mot des *Etudes sur l'Angleterre*? Nous l'ignorons; mais on ne peut, sans manquer aux lois de la logique, refuser de se rallier au principe de l'association quand on a écrit ces lignes :

« Il n'y a pas dans l'ordre social une plus grande difficulté que » celle du salaire; ni la science ni la philanthropie ne l'a résolue. » L'économie politique, à son début, avait supposé que le prix du » travail se mesurait naturellement aux besoins du travailleur, » théorie à laquelle les faits donnaient déjà et donnent encore un » cruel démenti. La doctrine contraire serait, à tout prendre, infini- » ment plus exacte. Loin que les salaires suivent la proportion des » besoins, ce sont les besoins qui se réduisent au niveau des sa- » laires : voyez l'Irlandais se nourrir des pommes de terre que les » porcs dédaignent, et se couvrir de haillons. Est-il dans la nature » des choses que l'homme descende aussi bas et ne semble-t-il » pas plutôt que la misère ait fait ici violence à ses plus légitimes » instincts? »

V. H.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 21 DÉCEMBRE.

Le *Journal des Débats* annonce que lord John Russell a définitivement constitué le cabinet dont il sera le chef. On ne connaît pas encore les noms des membres du nouveau ministère, qui doit, dit-on, proposer au parlement l'abolition complète et immédiate des droits sur les grains étrangers, et qui serait appuyé, pour cette mesure, par sir Robert Peel dans la chambre des communes, et par lord Aberdeen dans la chambre des lords. Enfin, le *Journal des Débats* pense que tout naturellement lord Palmerston sera chargé du département des affaires étrangères, et que lord Beauvale, frère de lord Melbourne, sera nommé ambassadeur à Paris. En face de ces combinaisons, il est facile de former des conjectures; mais le plus sage est d'attendre les évènements.

puissance qui court des dangers par la réforme, dit le *Courrier*, c'est la corruption, mais c'est déjà bien assez pour que certaines gens s'en trouvent fort mal.

Le *Siècle* considère le droit énorme qui pèse sur l'introduction des fers étrangers comme la clef de voûte du système protecteur. La modification projetée par le gouvernement lui semble utile et équitable, quoique trop restreinte; et, cependant, la moindre atteinte au tarif, fût-elle cent fois justifiée, suffit pour élever une véritable tempête dans le camp des hauts barons industriels, tant l'empire du monopole est absolu!

PETITE CORRESPONDANCE.

M. H. C. à Vienne. — Reçu et vu M. C. R. — Courage! Poussez toujours.
M. S. à St-Quentin. — Reçu. Inscrit. Merci.
M. Ch. D. à Verdun-s.-D. — Reçu. — La nouvelle que vous nous donnez de V. nous fait un vif plaisir.

Bourse.---Revue de la semaine.

Toutes les valeurs ont paru s'améliorer sensiblement depuis samedi dernier. Les rentes 5 p. 0/0, sans affaires, n'ont monté que de 10 c.; le 3 p. 0/0 fermait hier en hausse de 30 c., et aujourd'hui dimanche les cours se sont encore élevés malgré la question ministérielle d'Angleterre.

Les chemins de fer ont aussi monté, et la plupart des anciennes lignes ont gagné 20 à 30 francs cette semaine. Les actions du Nord, portées hier au commencement de la Bourse à des prix fort élevés, ont beaucoup baissé sur de faux bruits répandus au moment de l'adjudication de Creil à Saint-Quentin, et se sont relevés avec la même promptitude quelques instants plus tard.

Parmi les valeurs étrangères, nous signalerons un peu de hausse sur les fonds espagnols et les obligations romaines. Les banques de France ont regagné 35 fr. Les cours de 1160 se soutiennent sur la caisse Gouin, tandis que le comptoir Ganneron descend graduellement à 1112 50.

Il n'a guère été question d'actions industrielles, si ce n'est des Aveyron restés stationnaires, ainsi que les Zinc Vieille-Montagne.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 22 décembre 1845.

7 h. » ОPÉRA. — L'Etoile de Séville.
7 h. » FRANÇAIS. — Tartuffe. Famille Poisson.
7 h. » OPÉRA-COMIQUE. — La Part du Diable. L'Amazone.
7 h. » ODÉON. — L'Acte de naissance. Catherine Howard. Le Portrait.
7 h. » VAUDEVILLE. — Riche d'amour. Robinson. Les Intimes.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Une Nuit blanche. Gardeuse de dindons. Turlututu.
6 h. 1/2 GYMNASE. — (1re) Marchand de marrons. La Maîtresse. Demoiselle.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Les Pommes de terre malades.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Représentation extraordinaire.
6 h. » AMBIGU. — Les Trois Mousquetaires.
6 h. 1/2 GAITÉ. — La Sœur du Muletier.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. » COMTE. — Un Homme de Carentan. La Poupée. Sylphide. Jocrisse.
6 h. 1/2 FOLIES. — Prix de vertu. Diable. Plus heureuse. Moustache.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

l'année qui vient de s'écouler. Une pareille œuvre doit être variée, amusante, grotesque même dans la forme, inspirée au fond par la raison, par l'amour du progrès. 1845 est un heureux texte pour les auteurs de revue, nombreuses réceptions à l'Académie française, guerre de l'opinion contre les Jésuites, démonétisation des pièces de six liards, des dix centimes à la lettre N, congrès agricoles et médicaux, grève des charpentiers, apparition de journaux-monstres, ouverture de l'Hippodrôme, représentations de la *Biche au bois*, des *Trois Mousquetaires*, des éléphants, réouverture de l'Odéon, suppression de la barbe, renaissance des faux cols, des breloques, des habits courts et de toutes les modes disgracieuses qui étaient en faveur il y a vingt-cinq ans, voilà pour un vaudevilliste bien des occasions de passer du grave au doux, du plaisant au sévère, de critiquer dans nos mœurs ce qui est rétrograde, et de stimuler toutes les tendances libérales et généreuses du public. Les auteurs des *Pommes de terre malades* n'ont rien fait de tout cela. Ils ont eu de l'esprit, mais peu de bon sens; ils ont enfilé les calembours sans poursuivre d'autre but que celui qui est indiqué par ce refrain :

. . . . Il faut rire,
Rire, et toujours rire.

Après avoir entendu la première scène, nous espérions mieux. Sainville, qui a joué délicieusement le rôle du roi Pomme-de-Terre Ier, se sent gagner par la maladie. Quelle cause compromet sa santé? le désordre s'introduirait-il dans ses finances? nullement. Le premier ministre Tubercule a vu les comptes apurés de Pomme-de-Terre. Sa fille Fécule lui donnerait-elle des soucis? Pas davantage. Rien n'est plus innocent que la Fécule de Pomme-de-Terre, mais le roi sait d'où vient son mal et le déclare à ses courtisans; ce qui le crispe, ce qui l'irrite, ce qui l'exaspère, ce qui lui donne le spleen, c'est d'être poursuivi en tous lieux par ce grand spectre appelé l'*Epoque*, c'est de voir écrit sur tous les murs en gros caractères : *lisez l'Epoque*! LISEZ L'ÉPOQUE!! LISEZ L'ÉPOQUE!!! Le prince ne rencontre que des hommes en habit gris empoisonnant la ville de ce journal maudit. On le trouve chez l'épicier qui en fait des sacs, chez le pharmacien qui le change en cornets, chez le coiffeur qui le transforme en papillotes. L'*Epoque* est dans le cabinet du ministre, dans le cabinet des hommes de loi, dans les cabinets de lecture; enfin...., dans tous les cabinets. C'est une plaie d'Egypte. Pomme-de-Terre Ier, en se mettant à table, déploie sa serviette, c'est l'*Epoque* imprimée sur la toile. A ce dernier coup le prince tombe en défaillance; et pour le guérir de sa mélancolie on fait défiler devant lui toutes les curiosités de la capitale.

Cette verve déployée contre le charlatanisme de l'*Epoque* nous faisait concevoir une bonne opinion des auteurs; nous pensions qu'après avoir donné à leurs plaisanteries un libre cours, ils formuleraient un jugement sérieux sur l'organe de la compression et de l'esclavage, qu'ils sauraient prédire une fin prochaine à ce produit artificiel de la réclame et de la mascarade.

Les auteurs avaient beau jeu pour nous dire que la popularité, que la faveur du public français n'étaient pas acquises à celui qui offrirait à l'admiration de messieurs les concierges les plus vastes presses, et qui étalerait à leurs regards la plus large nappe de papier, mais à celui qui montrerait de la sympathie à toutes les infortunes, du dévouement et du respect à tous les principes sacrés. Devenir populaire, lorsqu'à propos de la grève des charpentiers on a méconnu le noble caractère de la classe ouvrière; devenir populaire, lorsqu'à l'occasion de M. Quinet, on a voulu bafouer la jeunesse, allons donc! c'est une prétention risible.

Vouée à la défense de l'immobilisme et du privilège, antipathique à la masse des lecteurs par ses tendances, l'*Epoque* ne pourrait prolonger son agonie qu'en se montrant spirituelle et mordante; elle est ennuyeuse. Ses immenses colonnes ne sont remplies que de poussière et pourraient s'imprimer avec des têtes de clous. On en est réduit à lire dans ce journal ce qu'on dédaigne chez les autres : la revue de la presse périodique; le reste est d'une digestion impossible pour les lecteurs les plus affamés.

Voilà ce que Pomme-de-Terre Ier aurait pu dire, et le parterre l'aurait applaudi, car le parterre n'aime pas l'*Epoque*, il accueillait avec transports tous les sarcasmes lancés contre cette feuille, et pendant les entr'actes, des numéros de l'*Epoque* déchirés par les spectateurs se transformaient en boulettes au milieu d'acclamations unanimes.

Mais Pomme-de-Terre s'est tû : il s'est contenté de maudire l'*Epoque*, parce qu'il la voyait partout, accusation peu concluante. Un Athénien s'ennuyait bien d'entendre Aristide appelé le Juste.

Les auteurs avaient donc ouvert un filon qu'ils n'ont pas complètement exploité; d'ailleurs, ils ont commis des injustices. Lorsqu'un homme arrive chargé de couronner la pièce la plus bête et la plus ennuyeuse de l'année, il n'est pas équitable d'arrêter son choix sur la *Biche au Bois*, qui n'est pas plus bête que les éléphants du Cirque, et dont la musique, dont les décorations, dont les costumes ont fait les délices des grisettes pendant deux cents représentations consécutives.

Au surplus, les auteurs ont reconnu leur faute et, la représentation terminée, ils ont repris la couronne décernée à la *Biche au Bois*, pour en gratifier leur production, *les Pommes de terre malades*.

La pièce est très bien jouée; nous avons applaudi Alcide Tousez en costume de laitière, Nathalie représentant Mlle de Cardoville, Levassor qui reproduit à lui seul tous les exercices de l'Hippodrôme, y compris l'apothéose du vieux Franconi; Luguet excellent dans plusieurs rôles. Mademoiselle Scrivaneck, en courte jupe dorée, a figuré le soleil d'une manière si séduisante, que Pomme-de-Terre Ier n'a pu retenir cette exclamation en *vers libres* :

Je voudrais bien voir le soleil,
Quand le soleil se couche.

La toile baissée, Levassor a reparu pour parodier les tours du grand escamoteur Robert Houdin. Quelques exercices ont été exécutés par le comique du Palais-Royal avec une surprenante prestesse; d'autres ont été complètement *escamotés*. Voici comment Levassor exécute *le tour des poissons*. On lui apporte un bocal de poissons rouges, il le dépose par terre, tourne autour et s'écrie : *J'ai fait le tour des poissons!* Secondé par Grassot qui se laisse bander les yeux et qui joue le rôle de somnambule, de patient, Levassor a très bien ridiculisé les erreurs du magnétisme animal, science qui tâtonne encore et qui est à son début, mais qui ouvre déjà d'immenses perspectives à tout homme dont les yeux ne sont pas bouchés par ces préjugés de savant plus enracinés que ceux de l'ignorance.

On demande à Grassot : Quel est le nom de chapelier qui est inscrit dans ce *chapeau*-GIBUS, il répond : Baudoni — Je vous dis dans ce *chapeau-gibus*, GIBUS! — Charlier. — Allons, nous ne sommes pas lucide, aujourd'hui, comment donc cela? Oh! oh! vous allez me dire quelle est la lettre que j'ai tracée sur ce papier. (C'est un o.) Oh oh! nous ne manquerons pas cela.

LE SOMNAMBULE. — Oh! oh! c'est un Y grec.

LE MAGNÉTISEUR. — Ah! ah! et cette lettre-ci (c'est un A), ah! ah! vous allez me la deviner du premier coup.

LE SOMNAMBULE (sans hésiter). — Ah! ah! c'est un B.

LE MAGNÉTISEUR (désappointé). — Quel est cet objet que je tiens dans la main? (C'est une tabatière. Le magnétiseur éternue plusieurs fois pour en avertir le somnambule.)

— C'est une paire de lunettes.

— Voyez donc bien? — C'est un bilboquet.

Le magnétiseur, en passant près du somnambule, le pince et lui donne des coups de pied.

Nous venons d'analyser la pièce nouvelle du Palais-Royal. Elle n'est pas des meilleures, mais on peut en rire.... avec un peu de bonne volonté.

VICTOR HENNEQUIN.

Nous rendrons compte incessamment de la *Fille à Nicolas*, drame-vaudeville joué avec succès au théâtre des Folies-Dramatiques.

[illegible] coalisée qui s'était présentée avant-hier à l'adjudication; cette concession est faite pour *quarante-et-un ou quatre-vingt-dix jours*, maximum déterminé dans le pli cacheté déposé par le ministre avant la réception des enchères.

Cette concession est faite par suite de la demande formulée par la compagnie coalisée qui, après avoir vu sa soumission rejetée, attendu qu'elle n'était pas descendue à ce maximum, a offert postérieurement d'accéder à cette durée de quarante-et-un an quatre-vingt-dix jours.

En cette circonstance, le ministère a continué de faire preuve de cette incroyable incapacité qui a présidé à tous ses actes dans l'opération des chemins de fer.

En premier lieu, la loi l'autorisait-elle à faire une concession directe? N'est-ce pas une concession directe, par arrangement et marché conclu et débattu, et non une adjudication que cette concession faite après coup, quand les soumissionnaires, étant seuls et ne redoutant aucune concurrence, forcent le ministre à leur faire connaître son maximum, et stipulent d'après ce maximum?

Ainsi, point d'adjudication, mais une concession directe, c'est-à-dire violation de la loi : voilà la première faute commise par le ministère.

— Mais nous prenons cette faute sous notre responsabilité, disent les ministres; les chambres jugeront que nous ne pouvions agir autrement dans la position fâcheuse où se trouve la place de Paris.

— Nous savons que, par une singulière interprétation de la constitution, les ministres s'habituent assez volontiers à déroger à la loi, en invoquant leur illusoire responsabilité; — nous réprouvons complètement ce procédé, qui peut mener aux plus grands excès, et mettre à l'abri d'un succès savamment préparé les attentats les plus odieux. — Mais encore, était-il vraiment nécessaire de violer la loi pour sortir de l'embarras financier qui pèse sur le commerce?

Nous ne demanderons pas qui a causé cet embarras; on sait trop bien que c'est l'imprévoyance du ministère et des chambres; mais comment fallait-il en sortir?

Vingt compagnies s'étaient formées pour le chemin de Lyon; chacune ayant fait verser un dixième, quelques-unes même un cinquième de la souscription par les actionnaires, une somme de deux cents millions était engorgée dans les caisses des banquiers. La place se trouve en ce moment fort mal à l'aise par une grande pénurie d'argent, et l'adjudication du chemin de Lyon ayant été fixée au 20 décembre, on avait pu compter qu'une forte partie de ces 200 millions rentrerait en circulation, par suite du remboursement immédiat que les compagnies devaient opérer après l'adjudication.

Donc, disent les ministres, si nous n'accordions pas le chemin à la compagnie coalisée, ces 200 millions restaient dans les caisses et ne pouvaient satisfaire aux immenses besoins de la fin d'année, et d'épouvantables catastrophes survenaient par notre faute. Nous avons dû faire céder toute autre considération devant cette considération de salut public.

Ce serait assez bien raisonné sur ce point, si par malheur le *Journal des Débats* ne vous avait pas trahi ce matin; car il déclare que la compagnie coalisée avait fait prévenir le ministère, que si sa proposition n'était pas acceptée aujourd'hui lundi avant midi, *elle* [illegible] suffi d'une déclaration ministérielle, portant que le gouvernement se réservait décidément le chemin de Lyon.

En accordant la concession directe, les ministres ont en outre donné gain de cause à ce système de coalition, et ont prêté les mains à un acte qui peut-être constitue un crime ou un délit prévu par le Code pénal, et en tous cas, est préjudiciable aux intérêts de l'Etat : car toutes les fois qu'il y a eu concurrence sérieuse (Bordeaux, Fampoux, Creil), le rabais offert par les compagnies a été considérable : toutes les fois, au contraire (Vierzon, Nantes, Strasbourg, Lyon), que la coalition a été effectuée, le rabais s'est trouvé insignifiant.

Mais une considération majeure planait au dessus de tout cela; c'était l'immense intérêt qu'avait l'Etat à ne pas laisser toute la ligne d'Angleterre et de Belgique à la Méditerranée entre les mains d'un seul groupe d'hommes; la ligne vitale de la France ne pouvait être abandonnée au monopole de quelques particuliers. Ceux-ci détenant déjà les extrémités de cette ligne, il fallait en réserver les points intermédiaires à l'Etat : voilà la raison décisive qui aurait dû influer sur les délibérations tenues hier aux Tuileries; mais peut-être n'en a-t-il pas même été question : on n'aura pris la difficulté que sous le plus petit côté, et même par là on n'aura pas su la bien résoudre.

Il eût fallu saisir l'occasion présentée par l'avidité des banquiers pour faire épreuve de la capacité administrative sur un chemin de fer; mais l'administration se connaît si bien, sans doute, qu'elle n'a pas osé tenter cet essai.

En vérité, c'est montrer trop d'impuissance, et ici nous devrions peut-être emprunter aux Orientaux leur résignation fataliste. Oui, devrions-nous peut-être dire, puisque l'administration de l'Etat est incapable d'administrer, il faut bien que ce soient les banquiers qui administrent; puisque le gouvernement légal ne peut plus gouverner, il faut bien que ce soit l'aristocratie d'argent, vive, alerte, puissante, qui gouverne.

Oui, que la banque gouverne et qu'elle maîtrise le gouvernement; mais gouvernera-t-elle mieux que le gouvernement légal, dans l'intérêt des masses, dans l'intérêt de l'honneur et de la dignité de la France? Et cependant une force irrésistible nous entraîne vers elle. Est-ce l'incapacité accidentelle de tel ministère, de telle législature, qui donne à chaque pas une victoire nouvelle à la Féodalité industrielle, qui ajoute sans cesse à sa puissance, qui l'intronise peu à peu à la place du gouvernement, et subalternise nos plus grands hommes d'Etat à la volonté et aux intérêts des hauts barons financiers? Non, il y a là un mouvement qui pousse la société vers une nouvelle évolution; tout ce qu'on peut dire, c'est que cette évolution est financière outre mesure, par l'égoïsme et l'imprévoyance des gouvernants.

Nous appelons l'attention de la presse sur la manière dont s'exécute l'arrêt prononcé contre les ouvriers charpentiers. On sait que pendant la grève, l'autorité judiciaire fit une descente dans la maison de Mme Linard, força la caisse des Compagnons du Devoir et leur enleva une somme d'environ 3 000 francs. Aujourd'hui que les ouvriers ont été condamnés en dernier ressort et déclarés so- [illegible] gement, sans aucun titre, persiste à retenir les 3 000 francs pris à l'aide d'effraction dans la caisse des charpentiers. Lecomte, moins que tout autre, devait être l'objet des rigueurs fiscales, car il a pour sa part des réclamations à exercer contre l'autorité judiciaire. Un registre qui contenait l'état de ses créances et qui était son titre unique contre de nombreux débiteurs, a été perdu par suite du désordre qui règne au greffe de la Cour royale, et l'ouvrier charpentier a fait preuve d'une grande modération en s'abstenant jusqu'à ce jour de toutes poursuites contre les fonctionnaires responsables.

Réforme électorale.

Nous lisons dans le *Siècle* :

Nous voulons des réformes et point de révolutions. De là pour nous la nécessité de rechercher ce qui est praticable par les voies constitutionnelles. Le programme de réforme électorale de la gauche est connu depuis 1837. Si nous étions la majorité, après l'avoir soumis à un nouvel examen dans le sein de notre parti, nous le réaliserions immédiatement, sans prétendre fermer la porte à des modifications ultérieures. Il n'appartient à personne, en effet, de disposer de l'avenir et de décider que l'application rigoureuse des principes, impossible aujourd'hui, ne sera encore dans vingt, dans trente, dans cent ans. Mais les esprits qui ne sont pas absolument chimériques doivent tenir compte des faits. Or, ces faits, que ne sauraient changer ni les criailleries ni les injures, les voici :

La gauche proprement dite se compose d'environ 80 membres. En admettant que l'opposition radicale et l'opposition de droite se réunissent à la gauche, on n'arriverait qu'à une minorité de 125 à 130 voix sur 459. Il faut donc absolument, si l'on veut faire de la réforme autre chose qu'un texte de déclamation, se concilier le centre gauche. L'opinion de cette fraction de la chambre ne marque pas encore la limite à laquelle il faudra s'arrêter pour atteindre aujourd'hui la majorité dans la chambre. Le centre gauche ne pourra attirer à lui une partie des conservateurs que par certaines concessions. Voilà l'état des choses : il est peu satisfaisant, mais il est tel. Reste à savoir si un projet de réforme accepté par les partis parlementaires vaut ou non la peine d'être présenté. La question mérite d'être examinée sérieusement.

Le *Siècle* pose mal la question. Jusqu'à présent les journaux, ses confrères de l'opposition, lui ont demandé une seule chose bien simple : « Voulez-vous vous entendre avec nous, voulez-vous prendre part à une manifestation combinée de la presse réformiste? » C'est, comme nous l'avons dit, une pure question d'entente cordiale. D'où vient donc que le *Siècle* se crée des monstres à plaisir? Où trouve-t-il sérieusement que l'accord désiré entre les journalistes doive conduire aux révolutions? Il sait très bien que les feuilles qui prennent à Paris l'initiative et conservent la direction du mouvement, l'*Esprit public*, le *Courrier français*, le *Commerce*, sont très constitutionnelles; il sait très bien que parmi les journaux ralliés à ce mouvement, le *National*, la *Réforme* et la *Démocratie pacifique*, ceux mêmes qui ont des vues de réformes radicales, se montrent en cette circonstance tout à fait conciliants et pacifiques. Pour notre compte, nul n'ignore que nous sommes ennemis des révolutions, pour le moins autant que le *Siècle*, et que nous ne cherchons la transformation de la société que dans les voies de la science et de la paix.

Le *Siècle* s'égare donc en des inquiétudes chimériques. Tout le monde est d'accord pour proposer un projet de réforme pratique

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
MARDI 23 DÉCEMBRE 1845.

Exploration de la côte occidentale de Madagascar (1).

Je terminerai le récit de ma dernière station dans le pays des Sakalaves par un résumé de mes observations sur l'état de ce pays et la situation morale et politique de sa population vis-à-vis des Houves.

La partie occidentale de Madagascar comprise entre la rivière Sambéranou et la rivière Mangouki, est encore partiellement occupée par des groupes plus ou moins considérables de Sakalaves, qui n'ont point accepté le joug des Houvas; mais on peut dire qu'ils s'y dérobent bien plus qu'ils ne le repoussent; leur résistance est toute d'inertie. Des obstacles divers s'opposent à ce que celle-ci soit plus active; ce sont : l'anarchie dans laquelle ils vivent depuis longtemps, et qui rend aujourd'hui impossible aux chefs indigènes l'exercice régulier de toute espèce d'autorité; l'incapacité personnelle de quelques-uns de ces chefs; l'inhabileté politique de tous; le caractère turbulent des Sakalaves; leurs querelles intestines; l'insuffisance de leurs moyens matériels (armes et munitions); enfin, leur ignorance complète de la stratégie et des plus simples notions de l'art militaire.

La plus grande partie du royaume de Bouéni, de Mandzaraï à Sambéranou, est actuellement presque inhabitée. De toute la population qui occupait, il y a vingt ans, ce territoire, il n'y reste que quelques groupes épars, qui ont accepté la domination des Houvas, ou des bandes de Djérikis, dont l'action hostile s'exerce tout aussi bien contre les villages de leurs compatriotes que contre les postes occupés par l'ennemi. Presque tous les Sakalaves des districts du nord ont, depuis cette époque, et en diverses circonstances, émigré au pays d'Androunah, dont ces districts dépendirent jadis. Quelques-uns ont suivi ou rejoint Andriansouli à Mayotte; d'autres, enfin, se sont réunis et concentrés sur quelques points du territoire et sur les îles voisines, où ils ont formé des masses assez considérables. Telles sont les populations de Nossi-Bé, de Nossi-Fâli et celle que commande Tañkandre. J'ai dit que cette dernière pouvait être de 25 000 âmes.

Le pays d'Ambongou, au contraire du précédent, est plus peuplé maintenant qu'il ne l'était avant l'invasion du Bouéni et du Ménabé par les Houvas; son territoire, entrecoupé de bois et de marécages, en fait un refuge plus sûr que celui des deux autres pays, lors des incursions de l'ennemi qui, d'ailleurs, ne peut séjourner dans cette province à cause de son excessive insalubrité. Toutefois, la population d'Ambongou ne me paraît pas devoir dépasser le nombre de 35 000 âmes.

Les provinces sous l'autorité de Tsifalagni n'ont qu'une population très minime relativement à leur étendue; elle peut s'élever à 15 ou 16 000 âmes.

La partie indépendante du Ménabé ne doit pas compter plus de 70 000 âmes de population.

Quoi qu'il en soit, si les groupes dispersés çà et là dans chacune de ces grandes divisions du territoire sakalave se réunissaient pour agir de concert contre l'ennemi commun, ils réaliseraient une force armée capable d'écraser les petites garnisons que celui-ci y tient sur quelques points; la même force serait, en outre, incomparablement supérieure aux corps d'expédition qui y sont annuellement envoyés.

La partie sud du Bouéni, aujourd'hui sous l'autorité de Tañkandre, possède au moins 4 000 guerriers.

La partie d'Ambongou dépendante de Bouéni, où commandent maintenant Lavassikindah', Tsambou, Rabouki et Andrianah, en compte 6 700.

La partie d'Ambongou dépendante du Ménabé, et les provinces de Tsifalagni, mettraient sur pied 3 000 hommes.

Le Ménabé proprement dit, dont Taragne est roi, pourrait disposer de 14 000 hommes.

Eh bien! il résulte de la dissémination de ces forces et des diverses causes mentionnées ci-dessus, que :

Onze ou douze cents Houvas peuvent, quoique répartis en plusieurs postes, se maintenir dans le royaume de Bouéni et exercer paisiblement leur souveraineté sur le territoire [illegible] ce poste;

Que 1 800 Houvas tiennent [illegible] leur dépendance une moitié du royaume de Ménabé;

Et que des corps de 2 000 [illegible] 000 Houvas peuvent impunément parcourir et dévaster le pays d'[illegible] point un seul poste, aussi bien que les autres [illegible] du Bouéni et du Ménabé.

Les Sakalaves sont, en général, vaniteux, menteurs et souvent cruels par superstition; ils sont insouciants de l'avenir, défiants par ignorance. Mais ils ont aussi beaucoup d'amour-propre, une imagination vive, une intelligence assez facile; ils sont sobres, vigoureux, agiles, durs à la fatigue, capables d'enthousiasme et peu vindicatifs; instruits et bien commandés, ils feraient de très bons soldats.

Les chefs ont part à ces défauts comme à ces bonnes qualités; ils ne sont, sous aucun rapport, personnellement supérieurs à leurs sujets : aussi leur influence sur ces derniers est-elle à peu près nulle. Il en est de même de leur autorité; mais il faut remarquer que l'absence de celle-ci ne tient pas tant à la faiblesse de leur caractère qu'à l'impossibilité où ils sont de se faire obéir. Cette impossibilité durera tant que les chefs sakalaves (chefs suprêmes ou rois) n'auront pas une force armée permanente, soldée par eux et qui leur soit entièrement dévouée. Radama n'a dû qu'à cette institution de pouvoir dompter les habitudes également anarchiques et oligarchiques des Houvas, et leur imposer les réformes intelligentes dont il avait compris la nécessité pour agrandir sa puissance et civiliser son pays.

Il n'y a pas d'inimitié ni de rivalités permanentes entre les diverses tribus sakalaves, mais les moindres causes suffisent souvent pour amener des différends entre leurs chefs; ceux-ci sont entre eux dans des rapports qui tiennent bien plus de la froideur et de la susceptibilité que de la bienveillance.

Dans les provinces sakalaves, la culture est aujourd'hui strictement bornée à ce que réclame la consommation des indigènes; l'exploitation des ressources naturelles qu'offre le sol est entièrement négligée; le commerce n'y trouve donc plus d'aliment. Cet état de choses est le résultat fatal de la guerre, de l'invasion ou de l'oppression auxquelles sont en proie, depuis vingt ans, ces malheureuses contrées.

Le bétail y est aujourd'hui, indépendamment d'un peu de riz, le seul article d'exportation pour des navires européens.

L'eau est généralement mauvaise sur toute la côte sakalave; ce ne serait qu'avec beaucoup de temps et de peine que des navires de guerre y feraient leur provision.

Les relations des Sakalaves avec l'intérieur sont depuis long-temps interrompues. Les expéditions qui y sont quelquefois dirigées par l'Ambongou ne se composent que de bandes de pillards, qui, arrivés à l'improviste sur les frontières de Sianaka et de Vonizongo, se ruent sur les villages qu'elles rencontrent et y enlèvent des femmes, des enfants et du bétail. Ces bandes prennent à dessein des sentiers détournés qui sont longs et difficiles et qui ne sauraient convenir que pour des opérations

(1) Voir le numéro du 21.

crifices pour atteindre un but prochain.

La question étant ainsi justement posée sur son vrai terrain, nous ne voyons pas pourquoi le *Siècle* persisterait à agir isolément. Craint-il de commettre sa dignité? s'estime-t-il trop gros seigneur? allons donc! le *Siècle* a trop de modestie pour ne pas comprendre que nous avons tous, plus ou moins, droit à sa bienveillance. S'il est supérieur à ses confrères autrement que par le nombre de ses abonnés, eh! c'est un motif de plus pour lui de se rallier au mouvement projeté et de le gouverner par ses hautes influences. Personne n'a encore songé à lui refuser le titre de Fils aîné de l'église réformiste, s'il le réclame; mais on lui reproche justement de se mettre en dehors de la famille, et d'édifier une petite église isolée, où il entendrait s'adorer lui-même et lui tout seul, à propos de la réforme électorale.

Nous avons notre système bien tranché de réforme électorale; cela ne nous empêchera pas d'appuyer une proposition qui nous paraîtra sans doute inférieure, mais qui vaudra mieux que le système actuel et qui aura, pour le moment, l'avantage de réunir la plus grande somme d'opinions.

Revirement ministériel en Angleterre.

Lord John Russell n'est déjà plus ministre, et sir Robert Peel l'est redevenu.

Il paraît que décidément lord John Russell n'a pas pu parvenir à s'entendre avec ses futurs collègues, et qu'il a été obligé de rapporter à Windsor sa démission. La reine a fait appeler auprès d'elle sir Robert Peel, qui, avant de s'y rendre, a eu une entrevue avec les autres ministres. Reste à savoir sur quelles bases le ministère Peel parviendra à se reconstituer : on l'ignore complètement.

On attribue la non-réussite du cabinet Russell à un dissentiment intérieur, suscité à l'occasion de lord Palmerston. La reine aurait indiqué, assure-t-on, à lord Russell, en mettant le doigt sur un des noms portés sur la liste ministérielle, qu'il devait y avoir là une autre distribution de fonctions. Or, le nom indiqué par la reine était celui de lord Palmerston, qui était désigné pour les affaires étrangères. Mais lord Palmerston a persisté à ne pas vouloir d'autre département que celui qu'il occupait en 1840; le parti whig s'est brisé contre cette difficulté.

En cette circonstance, la reine Victoria a montré un grand tact; car elle a compris que replacer à la tête des affaires extérieures le ministre, qui en 1840, par son caractère turbulent et ses excentricités, a contribué plus que tout autre à rompre la bonne intelligence de la France et de l'Angleterre, c'était exposer les deux pays à une rupture nouvelle, que l'intérêt actuel des deux nations était d'éloigner.

Les trois partis qui se partagent la chambre des députés à Madrid s'étaient donné rendez-vous sur le terrain de l'élection du président. Le candidat ministériel, M. Castro y Oroseo, a triomphé. M. Pacheco, candidat de l'opposition, a été pourtant près de l'emporter. Il a obtenu 51 voix, et la majorité absolue était de 67. M. Bravo-Murillo, chef du tiers-parti, n'a obtenu que 6 voix.

On lit dans le *Messager* :

« Les électeurs censitaires et départementaux du 8e arrondissement se sont réunis aujourd'hui, pour procéder à l'élection de douze candidats aux fonctions de maire dudit arrondissement, en remplacement de M. Bay-

population de cette commune, sur l'emplacement de l'ancienne propriété dite séminaire Saint-Sulpice, avec quatre rues adjacentes et une place magnifique. — Les notaires de l'arrondissement de Nevers viennent d'adresser à la chambre des pairs et à la chambre des députés une pétition qui demande le tarif général des honoraires des notaires.

Les recettes brutes de l'Union douanière allemande, pendant les trois premiers trimestres de l'année courante, se sont élevées à 19 628 870 thalers (73 608 262 francs). En 1841, elles n'étaient montées pendant la même période qu'à 18 839 542 thalers. — Les journaux de Bordeaux appellent la sollicitude de l'administration sur plusieurs cas d'hydrophobie qui se sont récemment déclarés dans quelques communes des environs de Bordeaux. Des chiens enragés ont jeté l'effroi dans Bordeaux même.

CAISSE D'ÉPARGNE DE PARIS. — Versements reçus par la caisse d'épargne, les dimanche 21 et lundi 22 décembre, de 3221 déposants, dont 370 nouveaux, 459 819 fr. Remboursements effectués la semaine dernière à 2 022 déposants, dont 580 soldés, 982 351 fr. 50 c. Rentes achetées à la demande des déposants pendant la même semaine pour un capital de 147 682 fr. 75 c. Demandes de remboursements du 21 décembre, 1 021 338 fr.

HEUREUSE TROUVAILLE. — Une fouille opérée sur le territoire de Chapelle-Voland, par un des employés des forges de Baudin, a amené dernièrement une découverte fort importante. C'est une veine de minerai de fer en grains, de belle qualité, qui est d'une surface de plus de quatre hectares et d'une profondeur d'au moins 1 mètre 30 centimètres. Le lavage pourra se faire sur place, ce qui diminuera beaucoup les frais de transport. Cette mine de fer va devenir une mine d'argent pour le propriétaire du champ, pour les maîtres de forges et pour le pays tout entier; car l'exploitation d'une richesse métallique de cette nature occupera beaucoup de bras dans le canton de Bletterans.

LA GABARRE LA LILLOISE. — On a annoncé que les débris de *la Lilloise* auraient été découverts à l'île Vanikoro. Le *journal du Havre* fait observer, avec raison, que *la Lilloise*, qui a disparu en 1833, après avoir quitté l'Islande, et qui allait au Groënland, n'a pas pu aller se perdre dans l'Océanie.

A PROPOS DE LA COUR DU CARROUSEL. — On écrit à la *Démocratie pacifique* : « Un journal bien pensant, les *Débats*, vient de nous révéler un fait à la publicité duquel vous vous empresserez sans doute de donner votre concours. Ce journal nous apprend que grâces à l'état dans lequel se trouve la place du Carrousel, *on peut s'y livrer à la chasse du canard sauvage*. Le public vous serait bien reconnaissant, monsieur, si vous vouliez bien engager les *Débats* à vous dire : 1° Si c'est pour la plus grande commodité des intéressants palmipèdes en question, que l'on trouve dans le voisinage du Carrousel, sur le quai, vis-à-vis des bains ci-devant Vigier, station d'été, des endroits privés de pavés et où séjourne une eau fétide? 2° Si c'est pour la même raison qu'il est permis au public de faire le long du bâtiment bordé par ce quai, ce que l'on ne devrait faire que dans l'intérieur des guérites vespasiennes qui existent en face? 3° Si c'est pour alimenter d'eau les fondrières susdites, qu'au mépris des ordonnances de police, subsistent encore le long du bâtiment en question, des gouttières qui inondent les passants de leurs chutes d'eau torrentielles?

» Agréez, etc. *Un de vos abonnés.* »

SANGLANTE QUERELLE. — Un homicide volontaire vient d'être commis dans le port de Bordeaux, vis-à-vis l'escalier du pont Saint-Jean. Il y a à l'ancre plusieurs bateaux où l'on débite du vin aux marins de la rade. Une querelle, dont le motif nous est encore inconnu, s'éleva à bord entre un homme de 40 ans environ et un jeune homme qui se trouvait sur

cheminées, libérateur.

LA SUPERSTITION N'EST PAS LA PIÉTÉ. — Nous avons trouvé l'autre jour, dans la boîte de notre journal, dit l'*Impartial du Nord*, à qui nous laissons toute la responsabilité de cet article, deux petits livres que le clergé fait distribuer dans les campagnes. L'un de ces opuscules qui a pour titre SAINT-SUAIRE, est suivi d'une approbation émanée de prétendus docteurs en Sorbonne, et contient, avec quelques oraisons mystiques, le récit en vers, et quels vers! de plusieurs miracles arrivés à diverses personnes qui portaient sur elles le livre du Saint-Suaire de notre Seigneur Jésus-Christ. C'est un soldat chrétien attaqué par deux Turcs auprès de Belgrade qui résiste aux nombreux coups d'épée et de pistolet dirigés sur lui, parce que ce soldat débonnaire portait dessous son habit la noble livrée du Saint-Suaire, etc. Puis c'est une femme en travail d'enfant, qui est délivrée toujours par le Saint-Suaire; enfin un marinier sauvé des flots pour le même motif. Le second livret contient des avis, connaissances, instructions et enseignements populaires indispensables à la société, par Chanderjot-Departe, avec ce titre : « *Renommée de plus de cent ans d'existence* (de père en fils). » Voyons quels sont ces merveilleux avis : les uns offrent des remèdes pour les cors aux pieds, abcès, loupes, durillons, etc., les rhumatismes et les maladies d'yeux, sans compter plusieurs recettes pour les animaux. Les autres indiquent les moyens de guérir un grand nombre de maladies par des invocations cabalistiques. Pour donner une idée des connaissances qui ont été mises à contribution dans la rédaction de ce précieux recueil, nous citerons la recette indiquée pour rougeurs et inflammations des yeux, sans taches. « Prenez, dit le livret, du sulfate de zinc ou couperose blanche, mettez-la infuser dans un demi-verre d'eau; baignez-vous en les yeux le matin et le soir, ce remède vous assure parfaite guérison. » Après les remèdes naturels, viennent les moyens divins : « Pour signer et arrêter les brûlures, on devra dire : Feu de Dieu, empêche la chaleur et la rigueur comme Judas a perdu sa couleur au Jardin des Olives, en trahissant notre Seigneur. » Ces paroles doivent être répétées trois fois, en faisant le signe de la croix chaque fois. Ou l'on dira trois fois, en faisant également le signe de la croix. « *Annete, antete, super antete.* » Voici encore une formule : « Manière de signer et de guérir les yeux de toutes sortes de taches. L'on devra dire : « Fleur, dragon, bourdon, cataracte, « rougeur, inflammation, sors de cette maison comme Joseph Darimathée et Nicodème ont descendu Jésus de la croix. » Puis, au moyen de quelques signes de croix, de cinq *pater* et cinq *ave* en l'honneur de sainte Adèle, et pourvu qu'on ne boive ni bière, ni vin, on est guéri.

LE TEMPLE PROFANÉ. — On écrit d'Anvers à l'*Impartial de Bruges* : « Une scène scandaleuse vient de se passer en bourse. M. Van L..., commissionnaire en fonds publics, à la suite d'une altercation très vive, a souffleté M. D. W..., employé à la Banque commerciale. Plainte a dû être immédiatement portée contre l'auteur d'une voie de fait qui a affligé tout le monde. »

L'AUTRE MONDE NE VAUT PAS MIEUX. — On écrit de Saint-Pierre (Martinique), le 10 novembre : « Notre place est dans un triste état; la faillite Claverie, Chalvin et Compe, et celle d'Oculy ont fait le plus grand tort ici. Les chefs de ces maisons sont en prison sous l'accusation de banqueroute frauduleuse. Autre faillite, celle de Lapoujade, et puis quatre ou cinq petits marchands du bord de mer qui ont aussi fait faillite ou atermoyé à l'amiable. Puis, encore avant-hier, on a annoncé la faillite de Laurent Grand, gendre de Mme V..., qui entraîne d'autres personnes. Grand était malade; dans la nuit d'avant-hier, il s'est jeté par la fenêtre du deuxième étage de sa maison, et est mort dans la journée d'hier. Tous ces événements arrêtent complètement les affaires. »

---

du même genre.

Il n'y a, à proprement parler, de route pour aller de la côte au centre de l'île, que celle de Majunga à Tananarivou, soit par Anghalavouri, soit par Andriba. Par la première voie, qu'on assure être facile et praticable pour des charrettes, des courriers à pied se rendent en huit jours de l'un à l'autre point. Par la seconde, le trajet était plus court et, dit-on, également facile, mais elle est depuis long-temps abandonnée. Si elle était rétablie, les rivières Betsibouka et Ikoupa pourraient être utilisées pour le trajet de Majunga à Manghaniki : le chemin restant alors à faire pour atteindre Tananarivou n'exigerait plus que huit jours de marche. On trouverait dans les Antalaot's restés à Majunga, et en beaucoup d'autres qui habitent Nossi-Bé ou Mayotte, des guides intelligents tant pour la navigation de ces rivières que pour toute la route qui mène à Tananarivou.

Les postes houvas de Majunga et de Mouroun'sang, qui sont les plus importants de la côte ouest, n'ont qu'une garnison de 300 à 400 hommes. Le système de fortification au moyen duquel ces postes sont défendus suffit à les rendre inexpugnables pour les Sakalaves, et les garantit même d'une attaque de leur part; mais ils ne tiendraient pas devant la moindre artillerie dirigée par des Européens; et la garnison en serait d'autant plus facilement délogée, que tous les bâtiments qui les composent étant faits de bois et de feuilles, il suffirait d'y envoyer quelques obus pour les incendier en un instant. Celui de Majunga, entre autres, est dans des conditions particulièrement favorables à une attaque : les plus grands navires peuvent mouiller devant lui à portée convenable. Ces postes ne sont pas ordinairement approvisionnés de vivres : leur isolement, leur éloignement d'Imerne les mettraient, en cas d'attaque, dans l'impossibilité d'en recevoir de l'intérieur; leur blocus serait facile; enfin, ils manquent d'eau.

La lutte engagée entre les Sakalaves et les Houvas doit se terminer au désavantage des premiers, s'ils sont abandonnés à leurs seules ressources. Il y a une nation et un gouvernement houvas; il n'y a que des groupes plus ou moins considérables de Sakalaves, groupes sans cohérence, sans hiérarchie, sans gouvernement, sans direction commune.

Il y a une politique houva : créée par Radama, elle eut d'abord pour but la constitution de l'unité malegache sous la domination houva. Ranavalou, qui lui a succédé, a des vues moins élevées : cette reine et les hommes cupides qui dirigent son gouvernement se sont faits marchands; leur seule préoccupation est d'amasser de l'or. Leurs propres ressources étant de plus en plus absorbées par les habitudes vicieuses et les besoins désordonnés qu'ils ont contractés, et qui accompagnent ordinairement une civilisation avortée, il leur faut exploiter à leur profit toutes les ressources commerciales de l'île. Ils veulent donc aussi la souveraineté et l'occupation, sinon comme but d'ambition politique et de grandeur nationale, au moins comme moyen de s'enrichir. Si depuis quelques années le gouvernement de la reine poursuit son œuvre avec moins d'activité, il faut l'attribuer à l'épuisement de la population qu'il dirige et à l'insuffisance absolue de celle-ci pour une occupation plus réelle des provinces conquises, bien plus qu'à la résistance que lui opposent les populations attaquées. Non seulement les Sakalaves ne cherchent pas à repousser les expéditions houvas, ou à s'emparer des postes houvas maintenus dans leur pays, mais ils paraissent n'avoir pas même la volonté de défendre le territoire qu'ils conservent encore. Ils vivent au jour le jour, en groupes séparés, tantôt sur un point, tantôt sur un autre, souvent errants dans les bois et ne songeant qu'à fuir à l'approche de l'ennemi. Ainsi, devant cette immuable politique des Houvas, qui poursuit la conquête de l'île par l'invasion et l'occupation partielle, il n'y a chez les Sakalaves qu'insouciance et imprévoyance.

Le gouvernement d'Imerne (1) trouve, dans le commerce extérieur qu'il entretient, la possibilité de pourvoir à ses besoins en armes et en munitions; les Sakalaves usent et consomment sans pouvoir remplacer.

Chez les Houvas, les chefs sont, pour la plupart, initiés aux idées et aux connaissances pratiques nécessaires à leurs rapports avec des étrangers; un certain nombre de jeunes hommes ont reçu une éducation dans ce sens, et il en est même quelques-uns qui ont déjà fait preuve d'une intelligence supérieure et d'un tact politique remarquable. — Il n'est pas un chef sakalave qui sache lire, et la transmission de la pensée, au moyen de caractères, est encore une chose si merveilleuse pour eux et leurs sujets, que beaucoup de ceux-ci la considèrent comme une œuvre de sorcellerie.

L'épuisement de la population houva, l'aversion inspirée contre les dominateurs par la cruelle oppression que fait peser sur les populations déjà soumises le gouvernement de la reine, pourront prolonger la résistance des Sakalaves, mais ne rétabliront pas les chances en leur faveur. Manquant de ressources pour prendre l'offensive au moment convenable, ils ne pourront profiter des embarras temporaires de l'ennemi, et celui-ci reprendra fructueusement les hostilités, à mesure que renaîtront ses moyens d'action.

Ainsi donc, et sans aucun doute, l'anéantissement de la nationalité sakalave, au profit de la domination houva, n'est plus qu'une affaire de temps, dont le terme ne saurait être éloigné.

GUILLAIN,
Capitaine de corvette.

(1) Imerne est le nom du pays particulier des Houvas.

Etrennes phalanstériennes.

Le jour de l'an est un grand consommateur de livres; il est en même temps un excellent prétexte pour la propagation des idées que l'on croit utiles et bienfaisantes. Aussi, dans le mois de décembre, la librairie multiplie-t-elle ses annonces et ses séductions. Pour un acheteur ordinaire, il n'y a que l'embarras du choix.

Cet embarras, nos amis ne peuvent l'éprouver.

Il y a quelques années, on reprochait aux livres de l'Ecole sociétaire de ne pas présenter assez de variété, soit dans les prix, soit dans les sujets traités. Aujourd'hui ce reproche ne serait plus fondé. Sauf quelques lacunes peu importantes et qui ne tarderont pas à être comblées, la Librairie sociétaire a des ouvrages pour toutes les bourses, pour tous les caractères; jamais elle ne s'est présentée aussi complète qu'aujourd'hui, et c'est un peu sans doute à cette cause, et beaucoup aux progrès rapides de la propagation, qu'elle a dû de voir doubler cette année le chiffre de ses ventes, qui, l'année dernière, avait déjà été plus que double de celui de l'année précédente.

Viennent d'abord les OEUVRES COMPLÈTES du Maître, dont chaque traité peut être acquis séparément; puis la série des Expositions diverses, soit régulières—comme SOLIDARITÉ OU L'INTRODUCTION A L'ÉTUDE DE LA SCIENCE SOCIALE, soit sous forme de conversations légères—comme le FOU DU PALAIS-ROYAL; puis les questions spéciales en politique, en économie sociale, etc.; enfin la liste des ouvrages à bas prix, liste déjà longue et qui vient d'être augmentée de deux petites expositions à 30 centimes chacune. Depuis 24 francs jusqu'à 30 centimes, depuis le *Grand Traité* jusqu'à l'*Exposition abrégée* ou le *Précis de l'Organisation du travail*, il y a, croyons-nous, de quoi satisfaire bien des désirs, de quoi répondre à bien des exigences.

On peut consulter, aux annonces, la liste des principaux ouvrages de la Librairie sociétaire qui peuvent être offerts en étrennes. Les amis de la cause phalanstérienne la consulteront avec avantage pour leurs cadeaux du jour de l'an, avec profit pour l'expansion des idées auxquelles est attaché le salut de l'humanité.

...toutes les parties du navire, qui ne présenta plus bientôt qu'une masse de feu, et s'abîma peu après dans les flots. Les naufragés étaient alors à leur estime à deux cents lieues de la côte d'Afrique, à la hauteur du cap Vert, la terre la plus proche. On convint de marcher de concert, de s'observer et de se prêter un mutuel secours. L'embarcation du capitaine devait tracer la route, un pavillon blanc en tête du mât, comme signe de détresse. Au jour, un navire parut à l'horizon; on gouverna sur lui, mais sans pouvoir le joindre ni en être aperçu. Jusqu'au 16, nul incident remarquable ne signala la traversée. On vit plusieurs navires, mais aucun ne dévia de sa route. Les vivres s'épuisaient, la maladie et le découragement commençaient de gagner les naufragés, exposés d'ailleurs à toutes les intempéries du vent et de la mer. Le mousse fut trouvé mort le lendemain matin. Le 17, le capitaine et deux hommes étaient dans un état alarmant; L'Huillier dut prendre le commandement de l'embarcation. Pour comble de malheur, le peu de biscuit qui restait était tellement gâté qu'il fallut le jeter.

Le 18, deux hommes moururent, deux autres les 20 et 21. Le 22, on put prendre un peu de poisson; cette nourriture vint apporter quelque soulagement aux souffrances de ces malheureux. Du 23 au 25, trois hommes succombèrent encore. La terre ne paraissait pas; les forces suffisaient à peine pour manœuvrer les embarcations; le désespoir était à son comble; le capitaine se mourait; pris par les calmes on ne faisait plus de route. L'Huillier seul et plein d'énergie encourageait encore ses compagnons d'infortune. Le 26, un nouveau décès survint; mais une voile fut aperçue, et un instant les naufragés se crurent sauvés: on manœuvrait pour venir à eux. Vaine illusion! Bientôt la voile disparut, moment d'autant plus terrible qu'alors tous les vivres étaient épuisés. Les deux embarcations délibérèrent sur ce qui leur restait à faire. Pour soutenir les existences, un seul moyen se présentait: c'était de se nourrir de la chair des malheureux qui succombaient. Horrible extrémité qu'on se décida cependant à subir! un cadavre fut mis en lambeaux!! Dans la nuit le vent s'éleva, la mer grossit, les deux embarcations furent séparées; le 27 au matin, une seule tenait encore la mer; l'autre, commandée par le second, avait disparu, abîmée sans doute dans les flots où les malheureux qu'elle portait avaient trouvé la fin de leurs souffrances. Du 27 au 29, plusieurs hommes moururent encore. Le 30, le capitaine lui-même succomba; ses dernières paroles furent pour sa femme et ses enfants. Il donna avant de mourir à L'Huillier sa montre, un petit coffret contenant quelques papiers et une forte somme en billets de la banque d'Angleterre.

Le 1er mai, il ne restait plus à bord de l'embarcation que dix hommes, presque tous exténués, mourants, et ne se soutenant encore qu'à l'aide de leur affreuse nourriture. Un moment, cependant, ils purent se secourir et retrouver quelques forces pour rendre les derniers devoirs à leur capitaine, dont le corps fut ensuite jeté à la mer. Du 2 au 3, quatre hommes expirèrent. On aperçut quelques oiseaux qui semblaient présager l'approche de la terre. Enfin, le 6, alors qu'il ne restait plus que trois hommes ayant survécu à tant d'épreuves, l'embarcation toucha terre, sur une plage où apparurent bientôt une foule de noirs, femmes et enfants, qui s'emparèrent des trois malheureux. L'Huillier, un autre presque mourant, et le dernier, devenu totalement aveugle. L'embarcation fut mise au pillage, les billets de banque brûlés ou lacérés, 1 000 fr. en or, que portait L'Huillier, furent partagés, et les pauvres naufragés entièrement nus, furent en butte aux plus mauvais traitements, auxquels deux d'entre eux succombèrent. Enfin, L'Huillier, resté seul vivant, fut secouru et recueilli par une femme, puis vendu comme esclave et emmené dans l'intérieur... Pendant trente-sept mois, il demeura à quarante milles environ dans les terres, au milieu d'une bourgade, où, surveillé de près, il était contraint aux plus rudes travaux, et en butte aux plus mauvais traitements.

Enfin il résolut, à tout risque, de se soustraire à tant de souffrances. On l'envoyait souvent au loin conduire des chameaux pour faire de l'eau. Un jour, laissant là le reste de son troupeau, il monta sur un chameau et se dirigea à toute marche vers le rivage, espérant y rencontrer quelque moyen de salut. Cet espoir ne fut pas trompé. Après deux jours d'attente, sur une plage déserte, ne vivant que de coquillages et buvant l'eau du ciel, il aperçut un navire en panne; le canot venait d'être mis à la mer et se dirigeait vers la terre. Craignant de ne pas être vu, L'Huillier se jeta à la nage, et, montant sur la pointe d'une roche, il fit des signaux, qui furent heureusement aperçus. Moment solennel et souvenir de gratitude éternelle! Le canot vint longer la roche et le recueillit. Le navire à bord duquel il retrouvait la liberté était anglais et se rendait en Chine. Débarqué au cap de Bonne-Espérance, il fut, par les soins du consul, réembarqué pour Londres, où, arrivé le 18 novembre dernier, il s'empressa d'aller trouver l'armateur de la *Victoria* et lui apprit, après quatre années écoulées, la triste catastrophe de son navire et de l'équipage. L'Huillier est de taille moyenne; sa complexion ne paraît pas avoir souffert des épreuves qu'il a eues à subir; il ne lui manque que la première phalange du petit doigt de la main gauche, qu'on lui a coupée en signe de servitude au moment où il fut vendu. C'est un usage chez ces peuplades. A son arrivée au Havre, il y a quelques jours, L'Huillier se présenta aux bureaux de la marine, où l'on reconnut qu'il avait été émargé, comme déserteur, sur le rôle de *la Manche*, ce qui a provoqué son arrestation, et par suite sa détention à la maison d'arrêt. Il est actuellement à Cherbourg, attendant un jugement qui, nous l'espérons, lui laissera cette liberté si chèrement rachetée.

TROMPÉES ET CONTENTES. — Le fait suivant, que racontent les journaux belges, servira peut-être à prémunir les gens crédules contre certains chevaliers qui vivent à leurs dépens en leur apportant des nouvelles imaginaires de leur famille. Dernièrement, une femme d'environ 24 à 26 ans, se présenta dans une maison habitée par des femmes et leur annonça que leur sœur, qui demeure à Damme, est dangereusement malade, qu'elle est à l'article de la mort. On reçoit cet avis avec douleur, mais on la remercie de celle qu'elle a apporté, on lui sert tout ce qu'elle peut désirer. Celle-ci demande qu'on lui donne de l'argent pour se rendre à Damme; les sœurs répondent qu'elles vont sur-le-champ partir pour Damme avec elle et lui donneront quelque chose là-bas. Alors la donneuse d'avis prétexte qu'elle doit encore faire une commission avant de retourner à Damme, s'éloigne et ne revient plus. Arrivées à Damme, les deux femmes restent stupéfaites en trouvant leur sœur dans le meilleur état de santé, et s'estiment d'autant plus heureuses d'avoir

...jeune Victorine heurta le bateau sur le bord duquel celle-ci se trouvait; la secousse fit perdre l'équilibre à la pauvre enfant, et, à la vue de son père et de son frère, elle disparut dans les flots. Aussitôt les deux témoins de cet événement se jettent au secours, l'un de sa fille, l'autre de sa sœur; ils plongent, ils cherchent, mais tous deux reviennent seuls à la surface de l'eau. Le désespoir leur donne de nouvelles forces, ils plongent de nouveau, mais hélas! les recherches des deux malheureux parents furent vaines, leurs forces s'épuisèrent; plusieurs fois ils durent sortir de l'eau près de défaillir, plusieurs fois ils s'y rejetèrent. Leurs efforts ont été inutiles, et la pauvre Victorine Ferney n'était pas encore retrouvée hier soir.

VARIÉTÉS.

Organisation médicale.

Y a-t-il trop de médecins? — Les secours de la médecine sont-ils à la portée des populations rurales?

Une bonne organisation de la médecine est d'un intérêt tout-à-fait général. En tant que profession, il importe à chacun que la médecine ne soit exercée que par des gens capables; en tant que science et art, il importe à chacun pareillement qu'elle fasse des progrès sûrs et rapides. Tout le monde enfin doit désirer que les bienfaits de l'art médical profitent au pauvre comme au riche, aux habitants des campagnes comme aux habitants des cités. Tels sont les résultats que doit procurer une bonne organisation de la médecine.

Pendant que le problème est encore à l'étude, attendant une solution qui puisse être présentée à la sanction législative, nous allons, nous aussi, l'aborder du point de vue de la science sociale, et nous ferons successivement connaître, soit pour les critiquer et les combattre, soit pour les approuver et les admettre, les vues qui ont été déjà produites à ce sujet.

On sait que les questions qui étaient naguères agitées au sein du Congrès médical de France, après avoir été discutées à diverses époques dans l'Académie royale de médecine et dans les Facultés, se trouvent en ce moment soumises à l'examen d'une haute commission nommée par M. le ministre de l'instruction publique, et dont nous avons fait connaître la composition (1).

Parmi ces questions, une première se présente qui a paru jugée définitivement et sans conteste, quoiqu'elle n'ait été, ainsi que beaucoup d'autres, envisagée par le Congrès médical qu'à un point de vue *simpliste*, au point de vue de l'intérêt professionnel des titulaires du diplôme de docteur en médecine. Nous voulons parler de la question relative au nombre des médecins qui, d'une voix presque unanime, a été déclaré trop considérable, ou que l'on a du moins admis la nécessité de maintenir à sa proportion actuelle, par la difficulté progressive des épreuves. La même opinion avait été exprimée par l'Académie de médecine, en 1833, lorsque cette compagnie délibéra sur le rapport présenté par M. Double, qui décidait que 15 ou 16 mille médecins suffisent aux besoins de la population française.

Or, voyons ce qu'il en est réellement à cet égard, et si le personnel médical, avec le chiffre qu'il offre aujourd'hui et que l'on évalue à 19 000, pourrait assurer, conformément aux vues libérales et humaines exprimées dans son rapport au roi par M. le ministre de l'instruction publique, une égale distribution des secours de la médecine à toutes les classes de la population.

On compte actuellement en France, suivant un relevé de M. Lucas Championnière, qui est généralement regardé comme exact, 18 803 médecins, dont 10 715 docteurs, et 8 088 officiers de santé, soit en nombre rond 19 000 individus ayant un titre légal pour exercer la médecine. Divisant par ce nombre le chiffre de la population française (35 millions de personnes), nous trouvons qu'il y a en France un médecin pour 1 850 habitants. Si maintenant on défalque du chiffre total des médecins ceux d'entre eux que des maladies, des infirmités ou la vieillesse empêchent, soit temporairement, soit définitivement, d'exercer; ceux aussi, en assez grand nombre, qui ne se livrent pas à la pratique, soit que leur position de fortune les en dispense, soit qu'ils aient pris d'autres occupations, l'on arrive à ce résultat qu'il y a au plus un médecin praticien pour 2 000 personnes dans notre pays (2). Est-ce trop? Comparons

...multiplie les courses et complique tous les moyens ... à employer. Il résulte de ce que nous venons de constater que, si l'on voulait donner à la population tout entière les mêmes garanties que l'on donne à l'armée sous le rapport du service de santé, loin de réduire le nombre des médecins, il faudrait pour ainsi dire le décupler. Qu'on ne s'effraie pas, cependant: nous ne pousserons pas si loin nos exigences. Nous savons bien que la société n'est pas aujourd'hui en état de faire, pour toutes les classes de citoyens, ce qu'elle fait pour ses soldats. Nous conviendrons même qu'eu égard à certaines circonstances sociales, on peut dire avec vérité qu'il y a trop de médecins.

C'est un fait incontestable que, sur plusieurs points et dans les villes en général, les médecins, trop multipliés, se font une concurrence qui porte souvent atteinte aux bons rapports de confraternité comme à la dignité de la profession. Mais il est, en revanche, des campagnes pauvres qui n'ont pas un médecin par six mille habitants (2). Et ce sont particulièrement les campagnes à travers lesquelles les communications sont le plus difficiles, qui se trouvent dans ce déplorable état d'abandon. Sous le régime actuel du *chacun pour soi*, qui est le principe général de notre société, même quand il s'agit de la vie des hommes, ces populations rurales sont au milieu de la surabondance des médecins, dont on se plaint ailleurs, condamnées à manquer des secours de l'art médical, soit qu'elles ne puissent par pénurie ou qu'elles ne veuillent par ignorance, rétribuer suffisamment ces secours pour les fixer à leur portée.

Ce fait, qui frappe tous les yeux, a été plus d'une fois signalé: « J'ai dépouillé, » disait M. Double à l'Académie de médecine, séance du 15 décembre 1833, « le chiffre des médecins dans chaque » département. Le résultat bien formel est que leur nombre n'est » point en proportion de la population départementale, mais bien » en raison des agglomérations plus ou moins considérables, en » raison des richesses, des moyens de communication, etc. Ainsi » une population disséminée dans les villages, séparée par des » montagnes, aura fort peu de médecins. » C'est dire que le médecin manque là précisément où sa présence serait le plus nécessaire.

Dans une pareille situation, l'humanité comme la bonne politique, et nous ajoutons la justice elle-même, font un devoir au gouvernement de venir en aide aux populations rurales et pauvres pour leur procurer le bienfait de l'assistance médicale.

Nous concevons que, lorsqu'il s'agit d'une de ces dispendieuses jouissances du luxe artistique et scénique, lorsqu'il s'agit des représentations de l'Opéra et des autres théâtres royaux, on se regarde aisément comme dispensé du devoir d'y faire participer la population éparse et encore inculte des campagnes. Quoiqu'à vrai dire, puisqu'elle contribue aux frais d'entretien de ces grands foyers de l'art dramatique et lyrique, il serait équitable de chercher les moyens d'en faire irradier par moment jusqu'à elle quelques jets fugitifs de lumière et de flamme. Pourquoi, disons-le en passant; pourquoi, ne fût-ce qu'à cette fin de donner l'éveil à telle grande nature d'artiste, qui autrement peut rester enfouie, s'ignorant elle-même, au fond d'un hameau, perdue à jamais pour les émotions du public, pour l'avancement de l'art et pour la renommée; pourquoi, disons-nous, les sujets de nos premières scènes dramatiques et lyriques n'auraient-ils pas mission de parcourir de temps en temps les provinces, non plus seulement dans le but de donner quelques représentations lucratives dans les principales villes, mais afin de jouer une scène, afin de dire un morceau pathétique ou sublime devant la foule champêtre, réunie dans les fêtes de village, cœurs simples et naïfs, susceptibles aussi de sentir le beau, le vrai dans les manifestations artistiques?

Qu'on ne fasse rien sous ce rapport en faveur de la population des campagnes; qu'on la trouve assez bien lotie avec les farces grossières des baladins de foire, cela se conçoit jusqu'à un certain point, quoiqu'il y eût là aussi quelque chose à faire. Mais lorsqu'il s'agit de la santé, de la vie des hommes, un pareil abandon ne trouve plus d'excuse; il revêt le double caractère de l'injustice et de l'inhumanité. De l'injustice, parce que les habitants des campagnes contribuent comme ceux des villes aux frais d'établissement et d'entretien des écoles d'enseignement médical; — de l'inhumanité, parce qu'on laisse une partie considérable de la population tellement hors de la portée des secours de l'art, que tous ... la prompte et immédiate administration de ces secours ...

---

(1) *Démocratie pacifique* du 23 novembre. — Trois membres ont depuis été adjoints à cette commission: MM. Dubreuil, ancien doyen de la Faculté de médecine de Montpellier; Bégin, membre de l'Académie de médecine et du conseil de santé militaire; et Rigal, de Gaillac, l'un des secrétaires du Congrès médical. Quant aux membres de la commission permanente de ce Congrès qui avaient été introduits dans la commission ministérielle, ils ont jugé cette nouvelle position incompatible avec la première, et ils ne l'ont pas acceptée.

(2) Chaque fois qu'il a été question de projets d'organisation médicale on s'est préoccupé, avec raison, de la proportion que doit présenter le personnel médical, soit avec la population, soit avec l'étendue du territoire. Dans son mémoire à l'Assemblée constituante, la Société royale de médecine demandait un médecin par quatre lieues carrées. C'est évidemment trop peu, comme l'a fait observer M. Double dans son rapport à l'Académie de médecine, en 1833. Mais par contre, le même rapporteur trouvait que la commission de la chambre des pairs qui, en 1826, avait réclamé un médecin par lieue carrée et pour 1 100 habitants, était tombée dans l'excès opposé; ce que nous sommes loin d'admettre, s'il s'agit d'assurer, comme on se le proposait à la généreuse époque de la Constituante, le service de santé pour TOUS, en France. M. Double, lui, au nom de la commission dont il était l'organe, fixait la proportion des médecins à 1 par deux lieues carrées, soit 15 000 médecins pour toute la France. Et il ajoutait un autre mille pour les médecins livrés aux travaux de cabinet. Ce qui portait le nombre total à 16 000, et supposait un renouvellement de 362 par année.

On verra, en lisant la suite de cet article, si ce nombre, qui est suffisant peut-être, eu égard aux ressources que la société affecte à la rétribution des médecins, suffit pareillement aux exigences d'une organisation médicale qui embrasserait dans sa sollicitude toutes les souffrances maladives, et se ferait fort de n'en laisser aucune sans remède ou soulagement.

Autre question qui se présente: est-il vrai que, relativement à ce qu'ils prélèvent sur la société, les médecins lui rendent tous les services que l'état de leur science comporte? Si l'on faisait le budget de chaque profession, la médecine, assurément, ne serait pas celle qui offrirait la plus forte disproportion entre l'utilité procurée et la rétribution perçue. Nous craindrions, toutefois, qu'elle ne pût justifier toujours, par l'évidence du service, son droit au salaire. Nous ajouterons, enfin, que ... chaque année ... les familles en frais de traitements un ... général pourrait être organisé au grand avantage de tout le monde, médecins et malades.

(1) Ces nombres se décomposent ainsi: armée de terre, 127 médecins, 1 137 chirurgiens, conformément au pied de paix fixé par l'ordonnance du 19 décembre 1844, plus 71 aides-majors commissionnés: total 1 335 pour 310 000 hommes; — Marine, 483 médecins ou chirurgiens pour un personnel de 66 000 hommes.

(2) On compte dans le Morbihan, par exemple, un médecin pour 5 ... individus. Si l'on prend garde que presque tous les médecins se fixent dans les villes plutôt que dans les communes rurales, on verra qu'il se rencontre des surfaces couvertes de dix ou douze mille habitants sans une seule résidence de médecin.

Telle est, par rapport aux campagnes pauvres, la distribution des médecins, qu'ils ne sont, pour ainsi dire, d'aucune utilité pour leurs habitants. C'est à toute peine si, dans une grande maladie, on fera venir une ou deux fois le médecin, ... honoraires sont en raison de la distance à parcourir pour arriver auprès des malades. Autre anomalie ... le médecin rende si peu de services aux gens de la campagne ... qui contribuent pour la plus forte part au budget ... praticien ... petites villes. Dans celles-ci, la concurrence a réduit le prix des visites à un franc, et même au-dessous; on n'a, dès-lors, pour se tirer d'affaire, ainsi que nous l'ont dit une foule de nos confrères des chefs-lieux de canton et d'arrondissement, que les voyages dans les communes rurales, voyages payés, en moyenne, de 6 à 12 fr. par myriamètre.

trente. » Il lui importe si peu, qu'il consacre près de deux grandes colonnes à répondre sur un ton de mauvaise humeur à quelques lignes d'explications données par le *Messager*. Selon les *Débats*, depuis l'ordonnance du 7 décembre jusqu'à la note du *Messager*, y compris le discours du ministre, tout n'est qu'incertitude et confusion, tout est livré à une sorte d'instabilité à laquelle une loi nouvelle pourra seule mettre un terme. Le *Journal des Débats* est bien difficile à contenter. Ses satisfactions sont si fugitives !

La *Presse* examine les obstacles que rencontrera évidemment le nouveau cabinet anglais dans les deux chambres. Lord John Russell pense les surmonter, grâce au concours de sir Robert Peel et de lord Aberdeen ; mais dans quelle mesure et sous quelles conditions ce concours lui sera-t-il accordé ? Lord John Russell leur a bien lui-même, dans ces derniers temps, servi d'auxiliaire, mais il ne faisait en cela que servir ses propres intérêts, puisqu'il ne s'agissait, en réalité, pour les whigs, que d'aider Robert Peel à faire violence aux tories, et en quelque sorte à se démolir lui même. Donc, dans l'état actuel des choses, si ces deux hommes d'Etat tiennent la parole qu'ils ont donnée, ce sera au moins un acte de haute générosité comme on en trouve peu dans l'histoire des luttes politiques.

La *Presse* fait aussi des réflexions sur la rentrée de lord Palmerston aux affaires : « Il est à croire, dit-elle, que lord Palmerston, tout Palmerston qu'il est, ne cherchera pas à susciter des occasions de querelle avec la France, mais il ne manquera pas de gens pour lui rappeler les opinions et les principes qu'il a soutenus. » Au reste, la *Presse* voit dans la nomination de lord Beauvale, comme ambassadeur à Paris, la circonstance atténuante de lord Palmerston.

Le *Constitutionnel* consacre un petit article biographique à lord John Russell, dans lequel il est présenté comme un homme qui s'inspire toujours de sentiments élevés et de vues libérales, et qui d'ailleurs est connu aussi dans la république des lettres par de brillants succès.

La *Réforme* craint très fort que l'aristocratie anglaise ne cède d'une main que pour reprendre de l'autre. Déjà, dit-elle, les amis du nouveau cabinet proclament qu'il n'a pas l'intention d'établir la liberté absolue du commerce. On peut donc être sûr que les whigs, aussi bien que les tories, sont surtout préoccupés de savoir comment ils feront payer au peuple les concessions que les circonstances forcent de lui accorder.

5 0/0 compt.	1er C. 118 10	P. H. 118 20	P. H. 118 10	dr C. 118 20	hier 117 80
— fin cour.	118 40	118 25	118 10	118 15	117 80
3 0/0 compt.	82 ««	82 05	81 90	81 90	81 50
— fin cour.	82 05	82 10	81 90	81 90	81 50

Au comptant.	1er C.	Der C.	Dife.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	Dife
O. de la Ville	1420 ««	« ««	« ««	5 0/0 Bge 1840.	99 1/2	« ««	B. « 1/4
B. de France	3360 ««	« ««	H. 10 ««	— Portugais.	« ««	« ««	
C. Gou. 1000	1135 ««	1150 ««	« ««	Esp. D active.	« ««	« ««	
C. Gan. 1000	1112 50	1115 ««	H. 2 50	5 0/0 Naples.	101 40	« ««	
C. hypot	575 ««	« ««	H. 5 ««	— Romain.	101 ««	« ««	H. « 1/2
4 Canaux	1250 ««	« ««	« ««	Obl. Piémont.	1230 ««	« ««	

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	Dif.		
St-Germ.	« ««	« ««	« ««	Au 31. 980, 973.	H. 2 50
V. r. d.	« ««	455 ««	« ««	—	H. 1 25
— r. g.	310 ««	307 50	B. 2 50	— 310, 307 50	
Orléans	1185 ««	1190 ««	H. 15 ««	— 1190, 1187 50.	H. 15
Strasb	240 ««	237 75	B. 1 25	— 237 50, 232 50	H. 5
Rouen	975 ««	970 ««	M. 2 50	— 980, 970	H. 7 50
Havre	773 ««	« ««	« ««	— 772 50, 770	
Marseille	« ««	« ««	« ««	— 905, 897 50	H. 2 30
Vierzon	635 ««	630 ««	B. 5 ««	— 655, 650, 655	
Nord	740 ««	736 26	H. 31 25	— 740, 735, 737 50	H. 32 50
Bordeaux	625 ««	625 ««	B. 2 50	— 630, 640	B. 5
Boulogne	520 ««	« ««	« ««	— 505	
Montereau	« ««	« ««	« ««	— 430, 425	
Fampoux	«« ««	« ««	«« ««	—	
Dieppe	« ««	« ««	« ««	—	

LONDRES, 20 déc.	PARIS, 22 décembre. PRIMES.	COULISSE.
Consol. 92 1/2 5/8	3 0/0 F. c. 82 20, 82 15 d. 50.	Av. 82
Esp. act.	F. p. 82 70, 82 75 d. 50.	Ap. 81 87 1/2
Portug.	5 0/0 F. c. 118 35, 118 25 d. 50.	B. du Trés
Mexic.	F. p. 119 05, 119 d. 50.	3 3/8 à 7 m.
5 0/0 hol.		
2 1/2 d.		F. c. F. p.
Rouen.	Nord, 737 50, 740 d. 20. 770, 750 d. 10 au 41.	3 0/0 5. 15, 12 1/2
Orléans.	765, 760 d. 20. 775 d. 10 au 15 p.	5 0/0 7 1/2. 37
Nord.		1/2, 40

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 101,50 à 00,00; courant du mois, 105,00 à 00,00; 4 premiers 1846, 106,00 à 00,00; 4 d'été, 101,00; 00 à 46; 2e 42 à 45; 3e 00 à 40. — Trèfle 1re 00; 2e 00 à 00. — Regain 1re 48 à 50; 2e 00 à 42; 3e 38 à 40.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 23 décembre 1845.

7 h. »|» FRANÇAIS. — Misanthrope. Oscar.
7 h. »|« OPERA-COMIQUE. — Cendrillon. Le Maçon.
7 h. 1|2 ITALIENS. — Gemma di Vergi.
7 h. »|» ODÉON. — Bourgeois de Rome. Catherine Howard.
7 h. »|» VAUDEVILLE. — Riche d'amour. Robinson. Les 9 femmes. Porthos.
6 h. 1|2 VARIÉTÉS. — Le Tricorne. Intermède. Vieux Péchés. La Lisette.
6 h. 1|2 GYMNASE. La Pluie. Maîtresse. Marchand de marrons. Demoiselle.
6 h. 1|2 PALAIS-ROYAL. — Les Pommes de terre malades. Femme laide.
6 h. »|» PORTE-ST-MARTIN. — Marie-Jeanne.
6 h. »|» AMBIGU. — Les Trois Mousquetaires.
6 h. 1|2 GAITÉ. — La Sœur du Muletier.
6 h. 3|4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. »|» COMTE. — Un Homme de Carentan. La Poupée. Sylphide. Jocrisse.
6 h. 1|2 FOLIES. — Prix de vertu. Diable. Plus heureuse. Moustache.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

[illegible] véritable succès pour le gouvernement. La question était fort délicate, et après l'affaire si maladroitement engagée à Tamatave par M. le commandant Romain-Desfossés, il paraissait assez difficile de se débarrasser de la compagnie compromettante des Anglais. En évitant cet écueil, M. Guizot aura bien mérité du pays, et il pourra justement, pour la première fois, invoquer à la tribune la sincérité et les avantages de l'entente cordiale.

La question est si importante, qu'il est nécessaire de chercher à fond les raisons du sacrifice que le gouvernement britannique aurait fait au nôtre.

Et d'abord (dans l'hypothèse de cette concession du cabinet anglais), faut-il espérer que lord Aberdeen ait négocié dans des termes impliquant la reconnaissance des droits de la France sur Madagascar ? S'il en était ainsi, si l'Angleterre nous disait : « Allez, colonisez l'île malegache; développez vous librement, faites-vous un modeste empire sur les mers, à côté de notre empire immense; et entendons-nous pour civiliser les barbares, pour conquérir au christianisme les races colorées; » si l'aristocratie anglaise prononçait enfin avec sincérité ce cri, qui retentit loyalement dans l'Inde après la révolution de Juillet : *France and England for the world* ! oh ! alors on nous verrait dépouiller nos méfiances à l'endroit de l'entente cordiale ; on nous verrait adopter avec enthousiasme cette politique de l'alliance anglo-française, et nous bénirions les hommes qui auraient réalisé cet accord religieux : *Angleterre et France pour le monde, pour la paix universelle, pour l'humanité, pour la constitution de l'unité terrestre!* Comme les vieilles rivalités guerrières seraient vite oubliées devant un tel but ! Quelles acclamations unanimes accueilleraient d'un bout de la France à l'autre cette bonne nouvelle ! Alors nous dirions : « Anglais et Français, peuples chrétiens, marchons unis à la conquête de Madagascar et faisons ensemble cesser le règne épouvantable du *tanghen* sur cette terre magnifique !

Mais nous n'en sommes pas encore, hélas ! à l'accomplissement de la *sainte alliance* des peuples et des rois, l'honorable M. Guizot le sait bien, et la France n'a pas tort de garder ses défiances. L'aristocratie anglaise veut le monopole maritime, et si elle nous fait une concession quelconque sur les mers, on peut s'assurer qu'elle y met des réserves et qu'elle voit à son sacrifice apparent d'amples consolations.

On peut supposer que l'arrangement dont il est question se sera fait avec de savantes formules, comme d'habitude. Lord Aberdeen aura répondu aux notes du cabinet des Tuileries : « Agissez comme vous l'entendez pour réparer l'injure que nous avons subie ensemble à Tamatave. Pour nous, nous n'avons pas, pour le moment, l'intention de donner aucune suite à cette affaire. » S. S. aura ajouté peut-être : « Nous comprenons vos embarras devant l'opinion générale en France, et vous voudrez bien voir dans notre réserve actuelle, une nouvelle preuve de cette entente cordiale, qui, etc.... »

Outre ce désir d'un accord bienveillant, nous allons indiquer quelles considérations ont pu influer sur les resolutions du cabinet de Londres.

Nous voulons croire que, pénétré de l'importance tout à fait capitale de l'intérêt engagé, M. le ministre des affaires étrangères aura laissé percer des dispositions dignes et fermes. Lord Aberdeen, frappé de cette attitude nouvelle du gouvernement français, aura réfléchi que des exigences injustes de l'Angleterre, à l'égard de Madagascar, pourraient être mal accueillies par les cabinets européens. Les puissances qui ont signé les traités de 1815 ne sauraient laisser attaquer des droits qu'elles ont consacrés elles-mêmes [illegible] garantit devant l'Europe la foi des traités.

Mais voici la consolation qui s'est naturellement offerte à la politique anglaise. Suivez bien l'enchaînement des choses :

Lorsque les Anglais, de 1818 à 1828, s'efforcèrent par des voies détournées et presque pacifiques de nous arracher l'île Malegache, ils se firent, dans la province des Houvas et dans la classe de la noblesse, un parti considérable. Ce parti, dépossédé par des généraux de la classe populaire, existe toujours à Tananarrivou, et plusieurs de ses chefs reçoivent, à l'île Maurice, une affectueuse hospitalité, et attendent une occasion d'aller reprendre le gouvernement des affaires. Or, une expédition militaire française doit leur offrir de belles chances. Les Houvas vont être battus par nos hardis soldats d'une manière triomphante. La défaite des généraux barbares, jusqu'à ce jour si fiers, va jeter un grand désordre à Tananarrivou. Le peuple houva opprimé fera éclater ses plaintes ; les chefs de la noblesse, irrités d'un long abaissement, détermineront sans peine un soulèvement. On peut affirmer que l'expédition française aura pour résultats une révolution de palais à Tananarrivou, le massacre des ministres actuels, l'empoisonnement de Ranavalo-Mandjaka, l'avènement de son jeune fils et le gouvernement de fait remis aux mains des chefs de la noblesse.

Voilà donc les amis de l'Angleterre revenus au pouvoir.

D'un autre côté, la France intervenant et portant seule la guerre sur le sol malegache, il sera facile de faire comprendre aux Houvas que les Français sont leurs seuls, leurs vrais ennemis. Quoi qu'il arrive, il est évident que les Houvas se voyant rudement attaqués, ayant dès la première rencontre perdu leurs folles et orgueilleuses prétentions, et reconnaissant que le général français, puissant, habile et bien renseigné, ne mord pas à leurs ruses et ne veut rien entendre à leurs offres de négociations ; les Houvas s'adresseront à leurs anciens amis les Anglais, à ceux qui, de 1820 à 1828, les guidèrent et les poussèrent en armes contre les établissements français de la côte orientale.

Qu'arrivera-t-il? le gouverneur de l'île Maurice, attendu l'entente cordiale, ne promettra pas l'appui de l'Angleterre aux barbares de Himerne ; il leur dira : « Nous sommes en paix avec la France et nous ne saurions lui faire la guerre pour vous, qui êtes des ingrats. Voilà ce que c'est que d'avoir oublié nos services, d'avoir renvoyé nos agents, nos missionnaires. Vous en êtes punis. Si vous aviez continué d'être nos amis comme au temps du grand roi Radama, tout cela ne vous arriverait pas. Nous vous aurions organisés, nous aurions centuplé votre force; vous seriez civilisés, vous seriez dignes de la sympathie du peuple anglais; et alors, nous, toujours vos amis, nous n'aurions pas permis à ce petit peuple français de vous faire du mal et de mettre le pied sur votre grande terre. Nous aurions fait pour Ranavalo ce que nous faisions pour Radama, et vous vous souvenez qu'en 1822 nous proclamions Radama roi de l'île entière de Madagascar, en refusant de reconnaître à aucun peuple européen des droits sur votre pays. »

Ainsi parlera le gouvernement de Maurice. Les envoyés houvas témoigneront d'une repentance profonde ; ils promettront d'être désormais fidèles et dévoués à leurs bons amis et de ne se conduire que par leurs conseils. Dès-lors, aussitôt que les Français seront partis en ne laissant rien que des ruines derrière eux, les Anglais de Maurice se mettront à réédifier. Ils recommenceront leur œuvre habile entreprise au temps de Radama ; ils ranimeront le foyer de civilisation presque éteint à Himerne; ils créeront de nouveau une puissance pour l'opposer à la France. Lorsqu'une nation civilisée [illegible] yeux du monde entier.

Nous venons d'exposer les faits qui doivent nécessairement se succéder prochainement à Madagascar. Nous signalons le danger. Si les ministres étaient tentés de se faire illusion sur les sacrifices apparents de l'aristocratie anglaise, s'ils sont de caractère à se laisser aveugler par les petits succès, ils ne pourront pas, du moins, accuser le pays de les avoir encouragés dans leurs faiblesses. Ils sont avertis, qu'ils avisent !

Il reste un seul moyen de sauvegarder l'intérêt national, de conserver à la France son empire maritime, un seul moyen de prévenir les projets de l'Angleterre, c'est de donner à l'expédition un autre but que celui de la bataille, c'est de résoudre l'occupation définitive de quelques points du littoral. Vouémar et Bavatoubé sont des positions excellentes. Vouémar particulièrement est dans une contrée très saine, où quelques centaines d'hommes peuvent se maintenir, et d'où nos officiers et nos agents pourront surveiller cordialement les faits et gestes du gouvernement de l'île Maurice.

En détruisant de mauvaises forteresses, en jetant l'incendie et l'épouvante dans les pays du littoral dont les habitants sont nos amis, la France n'accomplira qu'un acte de vengeance brutale, et elle laissera derrière elle la barbarie houva continuer son empire détestable. En s'établissant à Vouémar, à Bavatoubé, la France restera avec ses influences généreuses et fécondes; elle protégera les peuplades opprimées; elle préparera l'œuvre chrétienne de la civilisation de l'île africaine ; enfin elle fera un acte de prévoyance commandé par la saine politique : elle trompera les espérances jalouses de l'Angleterre. La question est très grave, pleine de périls. Il faut empêcher que les Anglais ne recommencent leur œuvre de 1820. Et que tout le monde ait ceci bien présent à la pensée : c'est que si les chefs de la noblesse avaient gardé le pouvoir à Tananarivou, Madagascar serait aujourd'hui perdue pour la France, Madagascar nous aurait été enlevée par les soins de l'Angleterre et au profit de l'Angleterre.

On le voit donc, il ne suffit pas que le gouvernement ait écarté l'inconvénient d'une coopération anglaise ; il faut surtout qu'il ait souci de l'avenir, qu'il prévoie les événements, qu'il avise à écarter les dangers et à garantir nos droits, enfin qu'il conserve Madagascar à la France.

De l'admission en franchise des Tôles et des Fers étrangers

POUR LA CONSTRUCTION DES NAVIRES.

Parmi les questions que M. le ministre du commerce a posées aux conseils généraux de l'agriculture, des manufactures et du commerce, celle de la franchise des tôles et des fers étrangers nécessaires à la construction des navires est une des plus importantes : l'avenir de notre marine marchande y est attaché.

Le monde industriel et commercial n'a jamais été tenu en éveil aussi vivement que de nos jours. D'un côté, les nouveaux procédés mécaniques, les inventions nouvelles, dictent impérieusement leurs lois, et poussent à la rénovation des anciens instruments de travail ; de l'autre, la concurrence effrénée ne permet à personne de rester en arrière : les traînards de l'industrie sont aussi les victimes de l'industrie.

Le commerce anglais, toujours vigilant et actif, sait habilement,

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MERCREDI 24 DÉCEMBRE 1845.

Les personnes qui s'abonneront, à dater du 1er décembre, au NUMÉRO QUOTIDIEN de la *Démocratie pacifique*, recevront les trois premiers volumes du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE, roman en quatre volumes de M. ALEXANDRE DUMAS, dont nous achevons en ce moment la publication.

L'abonnement au NUMÉRO QUOTIDIEN de la *Démocratie pacifique* comprend le numéro de quinzaine.

Les Almanachs de 1846.

Le véritable double Liégeois. — Le Nouvel Astrologue de la Normandie. — Le Véridique. — L'Almanach comique. — L'Almanach prophétique. — L'Almanach de l'illustration.

En ces derniers temps le globe fut affligé de plusieurs fléaux dont nul jusqu'ici n'avait découvert la cause. La contagion se déclara parmi les pommes de terre qui moururent par milliers malgré les quarantaines et autres mesures sanitaires décrétées par le roi des légumes, Cantaloup Ier ; le public vit apparaître avec effroi le journal l'*Epoque*. Beaucoup de procureurs du roi firent des discours de rentrée ; des hommes véridiques furent condamnés comme diffamateurs ; les sergents de ville empoignèrent vingt-deux étudiants après les avoir presque assommés, et le cabau de l'apôtre Jean Journet se déchira en deux endroits.

D'où provenaient tant de malheurs? D'un grand désordre survenu dans notre planète, de troubles qui pendant trois mois ont agité le *monde aromal*. Le monde aromal est appelé par les ignorants *l'autre monde*.

En ce moment les défunts sont fort mécontents, et quand ils s'agitent nous souffrons. C'est ainsi que les convulsions du géant Encélade, enseveli sous l'Etna, ébranlent toute la Sicile et font jaillir du volcan de longues flammes.

Les habitants de l'autre monde ont assurément quelques plaisirs; tous les organes de leur corps, formé d'arome et d'éther, sont plus délicats que les nôtres; ils voyent ce qui se passe en Egypte, en Chine, à l'intérieur de la terre, dans le soleil et la lune beaucoup mieux que nous ne voyons une plaine du haut d'un clocher. Ils pénètrent les corps solides circulant dans les roches et au centre des mines aussi rapidement qu'en plein air. Nous n'avons pas connaissance d'un bien-être comparable à celui d'un aigle qui plane sans agiter ses ailes. Tel est dans l'autre monde l'état des défunts ou transmondains. Pourvus d'un corps aromal bien plus léger que l'air, ils planent dans l'atmosphère et même dans l'épaisseur du globe dont ils peuvent traverser les couches les plus compactes.

Malgré ces prérogatives, les ultramondains s'ennuient, et pourquoi ? C'est qu'ils lisent mieux que nous dans les décrets du ciel ; c'est qu'ils savent l'homme appelé par la Providence à organiser l'harmonie sociale, à construire des phalanstères, et qu'ils s'indignent en nous voyant bâtir sans cesse des fortifications et des boutiques, c'est-à-dire des cavernes de voleurs. Les ultramondains sentent que nous manquons à notre mission, et chaque jour ils murmurent.

Au mois d'octobre dernier, une émeute plus grave que les précédentes se déclara au milieu d'eux. « Allons, disaient les plus montés, les vivants sont décidément stupides. L'homme n'est plus digne de régir la terre ; adressons une supplique au Très-Haut, afin qu'il destitue cette créature sans intelligence, et qu'il élève à la royauté du globe le lion, le singe ou l'éléphant. »

D'autres ultramondains réclamèrent pour l'homme une année de répit. — « Une dernière année, nous octroyons ce délai, répondirent les meneurs de la sédition ; que l'homme gouverne encore la terre pendant le cours de 1846 ; mais si, au 1er janvier 1847, il n'y a pas au moins trois phalanstères de fondés en France, l'homme sera déchu ; les cornes et les griffes lui pousseront ; on l'attellera aux voitures, et ce sera le singe qui héritera de sa puissance. On devait prévoir cette révolution, car déjà le singe s'est glissé dans les académies, à la chambre des députés et jusque dans le conseil des ministres. »

Malgré notre entêtement, notre ignorance et nos bévues, la plupart des ultramondains ont la faiblesse de s'intéresser à cette pauvre humanité, dont ils ont fait partie. Aussi fut-il décidé parmi eux que, pendant l'année 1846, on emploierait tous les moyens pour stimuler le zèle de l'homme, pour lui ouvrir les yeux sur ses véritables intérêts et pour prévenir sa déchéance.

Pour parvenir à ce but, quelle marche suivre? Un grand nombre d'ultramondains déclarèrent qu'ils avaient l'intention de s'incarner, de reprendre ce corps grossier de terre et d'eau, qui sert d'enveloppe aux âmes des vivants, et que, travestis en porteurs d'almanachs, ils iraient, à partir du 1er janvier, répandre la vérité au sein des villes civilisées, comme Jonas répandait la parole de Dieu dans Ninive.

Des milliers d'ultramondains prétendaient faire ce pèlerinage, mais le Très-Haut ne voulut pas que l'autre monde devînt désert, et que les aromaux, reprenant leurs appétits charnels, fissent renchérir la nourriture de l'homme, dans un moment où le blé se cache et où la pomme de terre est indisposée. L'ange Raphaël reçut la mission d'examiner les âmes qui demandaient à retourner sur la terre et de délivrer la patente de porteur d'almanachs à celles-là seulement qui pourraient propager des idées utiles.

L'ange monta sur un tribunal ; deux séraphins, armés d'épées flamboyantes, se postèrent à sa droite et à sa gauche, et les aspirants au grade de porteur d'almanachs défilèrent devant lui.

Le premier qui se présenta était un vieillard à barbe blanche, en costume d'astrologue; une paire de bésicles ornait son nez; sur sa robe et sur son bonnet pointu brillaient des figures de géométrie brodées en argent. Arrivé devant le tribunal de l'ange, il salua profondément en portant la main sur son cœur et en prononçant ces paroles : *Que Dieu surtout soit béni.*

— *Amen* ! répondit Raphaël. Qui es-tu, brave homme?

— Comment ! ne reconnais-tu pas Mathieu Lænsberg? Voici mon Almanach, LE VÉRITABLE DOUBLE LIÉGEOIS, *almanach journalier pour 1846*. Des améliorations importantes et qui peuvent être facilement appréciées par les lecteurs ont été apportées par moi à la fabrication de ce petit volume.

Il renferme, comme par le passé, outre le récit des principaux évènements de l'année, des notions utiles, des anecdotes amusantes, des faits instructifs, curieux et intéressants : de plus, j'y ai joint de jolies nouvelles où des situations dramatiques, des actions émouvantes sont racontées dans un style simple mais animé. De charmantes vignettes, dessinées et gravées exprès pour le sujet, ornent chacune de ces compositions, et font de mon almanach une véritable publication illustrée.

Ces innovations, devant lesquelles je n'ai pas reculé, quoiqu'elles fussent très dispendieuses, placeront mon almanach bien au dessus des autres ouvrages du même genre, et s'il obtient la faveur du public, il le devra, sans contredit, à sa rédaction intéressante, instructive en même temps qu'amusante et variée.

Il est encore une partie essentielle à laquelle j'ai apporté un soin tout particulier, c'est le tableau des foires ; grâce à une nouvelle disposition typographique, ce tableau est beaucoup plus complet que celui des années précédentes; plus de 2 000 foires y ont été ajoutées. Et je dois à l'obligeance de MM. les secrétaires généraux de préfectures et sous-préfectures, des documents officiels qui me permettent de présenter mon tableau des foires comme le plus exact, le plus complet, je pourrais même

mérite d'être encouragée aussi chez nous; il faudra donc offrir une prime aux fers indigènes qui entreront concurremment avec les fers étrangers dans la construction des nouveaux bâtiments. Il ne faudra pas oublier non plus qu'en baissant de 44 fr. par cent kilos le droit d'entrée que payent aujourd'hui les tôles étrangères, on devra, en compensation, exiger en faveur de quelques unes de nos productions, un rabais sur les tarifs étrangers.

Nous le répétons, toute la question de l'importation en franchise du fer pour la construction des navires est contenue dans ces mots : il faut lutter avec la marine marchande de l'Angleterre.

On écrit de Constantinople :

Depuis plusieurs jours, des propositions de chemins de fer ont été faites au gouvernement turc et même discutées dans le conseil. Des compagnies demandaient la concession de différentes lignes. Ces demandes ont été prises en considération très-sérieuse par la Porte, qui, tout en adoptant le principe, rencontrerait de bien graves difficultés dans l'application. L'Etat se chargera-t-il de la construction de ces lignes, ou les concèdera-t-il à des compagnies ? Un entrepreneur avait proposé de construire un pont à la condition d'en percevoir le péage ; le gouvernement vient de faire établir lui-même le pont et en profite. C'est un antécédent. Mais s'il veut faire construire des lignes de chemins de fer, quels emprunts ne devra-t-il pas contracter ! Il est d'ailleurs reconnu que la Porte dépenserait trois fois autant qu'une compagnie.

D'un autre côté, concéder des lignes de chemins de fer à des compagnies, c'est abroger l'article des traités qui interdit aux étrangers la faculté de posséder des immeubles en Turquie. Ces compagnies ne seraient-elles pas propriétaires, ne percevraient-elles pas des droits sur des sujets du sultan pendant soixante, cent ans?

Ces obstacles semblent presque insurmontables ; aussi sommes-nous portés à croire que l'établissement des voies ferrées en Turquie est encore bien éloigné de nous. Toutefois nous ne faisons qu'émettre une opinion, et il est vrai de dire que le sultan, ainsi que le cabinet, montre des dispositions très favorables aux projets de chemins de fer.

Une certaine agitation a régné cette semaine dans les régions ministérielles. On avait dit d'abord que le grand-visir demandait sa retraite motivée sur son âge avancé, et que Rifaat-Pacha, à qui le sultan avait offert ce poste, l'avait refusé. D'autres disaient que tous ces mouvements venaient des efforts faits par le séraskier Suleyman-Pacha pour amener Rizza-Pacha aux affaires. Ce qu'il y a de certain, c'est que des intrigues ont eu lieu ; heureusement elles n'ont pas abouti. Reschid-Pacha est attendu demain ou après-demain, et sa présence fera rentrer dans le néant toutes ces ambitions jalouses et impuissantes.

Le sultan fait faire en ce moment son portrait par un peintre français, M. Doussault, qui arrive de Syrie et de Valachie. L'artiste s'est rendu samedi au palais, où il a déjà eu deux séances.

Les nouvelles de Syrie annoncent que l'arrangement intervenu entre le divan et l'ambassade de France a été exécuté de point en point. Les 70 mille piastres d'indemnité stipulées pour les deux couvents français ont été payées. Le cheikh Hamoud-Abou-Naked s'est embarqué à Beyrouth le 17, pour se rendre à Constantinople. Enfin des indemnités seront payées

avait trop compté sur l'influence de ses diamants, de sévères paroles et le chassa de sa présence. Son Exc. Artim-Bey a sur-le-champ écrit à M. Barrot, consul général de France, une lettre, pour que l'auteur de cette insulte lui fît une réparation.

ALGÉRIE.

On a reçu, à Alger, des nouvelles de l'expédition dirigée contre les Kabyles du Jurjura. Deux colonnes, dirigées par le général Marey et par le général d'Arbouville, sont parties, l'une de Sétif et l'autre de la plaine du Hamza ; après avoir fait leur jonction, elles ont commencé à gravir les rampes escarpées de la montagne ; mais bientôt l'ennemi, profitant de l'avantage des lieux, opposa une vigoureuse résistance à nos troupes et leur fit subir des pertes assez considérables.

« Le terrain était fort difficile, dit une correspondance particulière de la *France algérienne*, et les Kabyles en augmentaient encore les difficultés en faisant rouler sur la colonne d'énormes blocs de pierre. Ils s'emparaient des meilleures positions et tiraient sur nous avec un avantage marqué. Nous avons eu pendant cette marche 46 blessés et 12 tués. Les blessés, mis à l'ambulance, n'ont pu être pansés qu'en arrivant au bivouac d'où je vous écris. Ils vont en partir pour Médéah, où l'ambulance est mieux installée et offre plus de ressources. M. le chef d'escadron d'état-major Gouyon et M. Faure, chef de bataillon du 19e, ont été blessés de coups de pierre à la tête. Leurs blessures sont assez graves, sans être dangereuses. Dans cette circonstance, comme dans toutes les autres, le corps médical, bien que très peu nombreux, a déployé un zèle et un dévouement dignes des plus grands éloges. »

Malgré la résistance énergique des Kabyles, nos troupes ont continué leur marche, en dissipant les forces ennemies.

Actes officiels.

Par ordonnance royale, rendue sur le rapport de M. le ministre de l'agriculture et du commerce, sont ouverts, soit à l'entrée, soit à la sortie des grains et farines, les bureaux ci-après désignés, dans les départements de la Haute-Garonne et des Hautes-Pyrénées, savoir :

1° *Département de la Haute-Garonne.*

Fos, à l'importation et à l'exportation ; Saint-Béat, par Fos, à l'exportation seulement ; Saint-Mamet, à l'importation et à l'exportation par la route de Portillon ; Bagnères, à l'importation et à l'exportation par la route de Venasque.

2° *Département des Hautes-Pyrénées.*

Arreau, par Vielle et Arragnonet, à l'exportation seulement ; Genost, Arrangnonet, Gavarnie, Cauterets et Arrens, à l'importation et à l'exportation ; Vielle à l'exportation seulement ; Gèdre, à l'importation seulement, par la route de Staubé ; Luz, par Gavarnie, à l'exportation seulement ; Argelès par Gavarnie, Cauterets et Arrens, à l'exportation seulement.

Elections municipales.

Hier, les électeurs censitaires et départementaux du 8e arrondissement se sont réunis pour procéder à l'élection de douze candidats aux fonctions de maire dudit arrondissement, en remplacement de M. Bayvet, élu récemment membre du conseil général de la Seine.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre d'électeurs inscrits.	1 256
Nombre de votants.	795
Majorité absolue.	398

M. Moreau a obtenu 733 suffrages, M. Bourget 400.

MM. Didiot, 388 ; Perret fils, 357 ; Demadre, 353 ; Lievyns, 339 ; Lemoine, 332 ; Barbet Massin, 330 ; Reynier, 318 ; Garnier, 307 ; Gastembide, 301 ; Belhomme, 276.

Deux candidats seulement sur douze ayant obtenu la majorité absolue des

trois heures : il a été salué par les canons du fort Saint-Jean. L'ambassadeur a été reçu par M. le lieutenant-général d'Hautpoul, par MM. Pourcet, capitaine d'état-major, et Urbain, interprète, envoyés du gouvernement. Le cortège se composait d'un détachement de chasseurs et de six voitures. L'ambassadeur avait pris place dans la première, ayant à sa droite M. le comte d'Hautpoul. Une compagnie de ligne, qui l'attendait à l'hôtel d'Orient, lui a rendu les honneurs militaires. L'ambassade est composée de la manière suivante : Sid-el-Hadj-Abd-el-Kader-ben-Mohamed-Achache, pacha de Tetuan, ambassadeur ; Sid-Mohamed-el-Lebbédi, chef du commerce de Maroc, beau-père de l'ambassadeur ; Sid-el-Hadj-el-Arbi, grand administrateur des douanes de Tetuan ; Sidi-Mohamed-Seffar, chef des écoles de Tetuan ; le kaïd Ahmed-el-Aïate, chef des troupes régulières de Tetuan ; neuf officiers de la maison du pacha.

Cette ambassade porte l'ancien costume turc dans toute son ampleur. Les présents destinés au roi des Français, et qui se trouvaient à bord du *Météore*, consistent en six chevaux d'une grande beauté, en un superbe lion, deux autruches, six gazelles, et en des produits de l'industrie marocaine, tels que tissus, cuirs, etc. M. Dunoyer, secrétaire-général, remplissant en absence les fonctions de préfet, a rendu visite à l'envoyé marocain, qui a fait distribuer trois mille francs à l'équipage du *Météore*. L'ambassadeur a dû se mettre le 21 en route pour Paris.

UN BON SECOURS. — Hier, à midi, le brick *le Ramier*, capitaine Scolan, venant de Port-au-Prince, fut aperçu de la tour François Ier, manœuvrant contre un violent vent du nord pour atteindre l'entrée. Drossé par la force de la brise, il était affalé sous le vent et cherchait à regagner le port ; mais il n'y put réussir avant la pleine mer, et engagé pendant le jusant entre les bancs et l'embouchure, il a échoué sur celui qui se trouve à l'est, non loin de l'entrée d'Harfleur. Une allège et un bateau pilote sont immédiatement sortis de ce port pour lui prêter secours, et un canot, expédié au Havre aux consignataires, est venu chercher des instructions pour les mesures à prendre, afin de retirer le bâtiment de sa fâcheuse position. Le *Journal du Havre* annonce que *l'Hercule*, chargé de ce sauvetage, l'a effectué heureusement et rentre en ce moment dans le port, ayant *le Ramier* à sa remorque.

LA NEIGE ET LA PLUIE. — Le temps est si mauvais dans les montagnes du Jura, que le contrôleur des contributions directes de l'arrondissement de Pontarlier et le percepteur de Bannans, en tournée de patentes pour l'exercice 1846, ont failli rester au milieu des neiges. Longtemps, égarés qu'ils étaient, ils ont erré à travers les territoires et les marais de la Rivière et de Bannans. D'après le *Salinois*, ils n'ont dû leur salut qu'à la force et à la vigueur du cheval attelé à leur traîneau. La pluie ayant succédé à la neige, la ville de Nozeroi ressemblait à une île. Les vieillards assurent n'avoir jamais vu autant d'eau dans les deux bassins qui longent les côtés de cette ville. Ils estiment qu'elles s'élevaient à trois mètres au dessus du point le plus haut où elles soient arrivées précédemment.

UNE MAUVAISE RENCONTRE. — Le sieur Brunel, conducteur des ponts-et-chaussées, en passant il y a quelques jours sur la route royale n° 32, entre Verberie et la forêt de Compiègne, fut accosté par trois individus pris de boisson qui se jetèrent inopinément sur lui et le terrassèrent. Sans les secours de quelques personnes qui avaient entendu les cris du sieur Brunel, il en serait résulté peut-être un assassinat. La gendarmerie de Verberie ayant été instruite de cet évènement, s'est hâtée de se rendre sur les lieux, et elle est parvenue à arrêter les trois agresseurs, qui sont : les nommés Guilbert, soldat au 35e de ligne, allant en congé ; Montier, garçon boulanger à Saint-Quentin ; Colasse, peigneur de laine, natif de Paris. Ces arrestations n'ont pas eu lieu sans peine, car les prévenus s'étaient mis en défense, et l'un des gendarmes a eu une partie de

---

dire le seul exact qui existe.

L'ANGE RAPHAEL. — Mon bon vieux, tu réussiras parmi les hommes civilisés, car tu sais vanter ta marchandise et *faire l'article*. Le volume gris-bleu que tu tiens à la main me paraît supérieur au *Double Liégeois* de l'année passée, tes dessins sont un peu moins noirs et ne ressemblent pas autant que jadis à des pâtés d'encre mal essuyés ; cependant, qu'appelles-tu de charmantes vignettes ? serait ce le portrait du roi Pharamond coiffé d'un turban ou d'un moule à biscuit de Savoie ? Qu'appelles-tu anecdotes amusantes ? est-ce l'histoire d'*un mari assassiné et mangé par sa femme*, tandis que leur fils s'excuse d'arriver trop tard à l'école sur ce que *maman était occupé à manger papa* ? J'admets que l'anecdote soit édifiante et gaie, mais elle n'est pas neuve. Qu'appelles-tu style simple mais animé ? serait-ce cette description du costume des Ioways : « Les hommes seulement avaient leur tête ornée de plumes » de différentes couleurs et les femmes n'avaient rien ? »

MATHIEU LAENSBERG. — Seigneur, vous vous moquez de moi, mais parcourez plus attentivement mon petit livre ; vous y trouverez *l'Incendie du Mourillon*, *l'Explosion des magasins du parc d'artillerie de la marine à Alger*, *la Trombe de la vallée de Monville*, *le Naufrage du Swallow*, tout cela vous intéressera.

L'ANGE GABRIEL. — Mais, mon vieux, tu ne me parais pas suffisamment pénétré de la nécessité de construire des phalanstères, tu n'en dis pas un seul mot.

MATHIEU LAENSBERG. — C'est vrai, pourtant je suis plus socialiste que par le passé, la science sociale pénètre partout ; lisez mes prédictions pour le mois de février : « Plusieurs grands projets seront conçus et « exécutés en faveur des classes pauvres. Tout le monde se réjouira de ce « nouveau progrès de la civilisation. »

L'ANGE RAPHAEL. — Ce n'est pas mal. Pourtant si je n'envoyais que toi sur la terre, les hommes assurément traîneraient les carrosses en 1847. Va cependant, je te sais gré de tes bonnes intentions et je ne veux pas priver les grand'-mamans, les commères, les portières, du plaisir d'embrasser en toi une ancienne connaissance. Mais que fais-tu de ce petit livre rose?

MATHIEU LAENSBERG. — J'ai deux almanachs liégeois, l'un rose et l'autre gris ; le gris est plus cher que le rose, mais aussi plus gros ; le gris seul contient une histoire abrégée des rois de France, dans laquelle j'éclaire plusieurs questions délicates ; je constate que le roi Charles X a été détrôné le 28 juillet 1830 et non pas le 27 ni le 29 ; je rappelle que le roi Louis-Philippe assistait aux batailles de Jemmapes et de Valmy.

J'ai un troisième almanach, jaune, que je donne encore à meilleur marché que le rose ; il se réduit aux connaissances indispensables aux cultivateurs et porte ce titre : LE VILLAGEOIS, *almanach de l'agriculture et des campagnes pour l'an* 1846.

L'ANGE RAPHAEL. — Va, mon bonhomme ; tu peux partir quand tu voudras.

Après Mathieu Laensberg un second astrologue se présenta, celui-là portait une baguette en sucre de pomme et fredonnait :

> Je veux revoir ma Normandie,
> C'est le pays où j'ai reçu le jour.

L'ANGE RAPHAEL. — Qui es-tu?

L'INCONNU. — LE NOUVEL ASTROLOGUE DE LA NORMANDIE, *ou le véritable Mathieu Laensberg des villes et des campagnes pour l'année* 1846.

L'ANGE. — Comment, le véritable Mathieu Laensberg ! l'autre est donc un imposteur?

L'ASTROLOGUE DE LA NORMANDIE. — Oh ! nous faisons bon ménage ensemble ; nous nous servons à peu de chose près des mêmes vignettes et de la même rédaction. Je raconte aussi le désastre de la vallée de Monville et l'incendie du Mourillon. Je me distingue de mon confrère par quelques pages adressées spécialement à la Normandie : *Esquisses rouennaises*, *le chanoine de Cambremer*, *légende normande*. J'ai plus d'esprit que ce vieux Laensberg.

Ecoutez plutôt :

« Il existe actuellement à Paris, passage de la Boule-Rouge, une famille » ainsi composée : le père est Français, sa femme est Anglaise, l'aîné » des enfants est né aux îles Sandwich, le second est Maltais et le troi- » sième Espagnol. Le domestique qui sert cette famille est Suisse et la » servante Hollandaise ; le perroquet a vu le jour dans les colonies, le » chien vient de Terre-Neuve, et le chat de Perse. »

» La foule s'arrêtait un jour devant la boutique d'un industriel de la » rue Saint Honoré ; il avait écrit sur les vitres : On est prié de ne pas » confondre ce magasin avec celui d'un *autre* charlatan qui est venu s'é- » tablir en face. »

L'ANGE. — Allons, je te permets d'aller revoir la Normandie, mais tout cela ne nous donnera pas des phalanstères. Gare l'avènement des singes !

L'astrologue de la Normandie alla rejoindre Mathieu Laensberg en agitant le bâton de sucre de pomme. Aussitôt parut un char traîné par des dragons de feu, les deux vieillards y prirent place et partirent pour la France. On assure qu'avant d'arriver à sa destination, Mathieu Laensberg se laissa choir dans un puits.

— A d'autres ! cria l'ange. Un troisième astrologue accourut, vêtu d'une longue robe jaune.

— Qui es-tu ? demanda Raphaël.

— LE VÉRIDIQUE, *Almanach sans pareil pour l'année* 1846.

— Si tu étais véridique, tu ne dirais pas que tu es sans pareil et tu me confesserais tout de suite que tu es encore une édition de Mathieu Laensberg. Rien ne te distingue de lui que ta couverture jaune.

— Ange, vous vous trompez ; quelques-unes de mes anecdotes m'appartiennent en propre.

— Eh bien ! va retrouver tes confrères ; malheureusement tu as manqué la voiture.

— Qu'à cela ne tienne, répondit le Véridique ; et soufflant dans son bonnet d'enchanteur, il en fit un immense parachute dont il se servit pour descendre sur la terre.

— Avec tout cela, pensait l'ange, la cause phalanstérienne n'est pas très avancée. Les hommes auront des cornes.

L'ange fut distrait de ses préoccupations par l'arrivée d'un Almanach de joyeuse allure. Ce personnage, au teint fort aviné, était coiffé d'une casserole ; son nez finissait en clarinette et son ventre avait la forme d'une grosse caisse sur laquelle il frappait de la main gauche. Aux questions de l'ange il répondit d'une voix de Fontanarose :

— Je suis l'ALMANACH COMIQUE *pour* 1846, 5e année. L'Almanach comique répond cette fois complètement à son titre : calendrier, pronostics, prophéties, horoscopes, anecdotes, récits, évènements, prédictions, caricatures, gravures, vignettes, rébus, signes du zodiaque, soleil, lune, étoiles, vents et marée, tout y est amusant, drôlatique, charivarique et surtout comique.

— Mais, mon ami, interrompit l'ange, si tu veux un passeport pour le royaume des vivants, arrive au fait, à la question sociale.

— M'y voici. Les écrivains et les artistes chargés de la rédaction et de l'illustration de l'*Almanach comique* ont compris la haute importance, l'importance vraiment civilisatrice de leur mission. Ils ont voulu faire rire, rire et rire, rire en lisant, rire en voyant, rire avant, rire après, toujours rire. Car le rire est éminemment social et civilisateur : c'est au rire et au rire seul que le Français doit sa merveilleuse influence sur les autres peuples ; toutes nos conquêtes sont le fruit de la gaieté nationale. Rire, c'est le signe infaillible du bien-être moral et matériel, c'est la marque la plus évidente de supériorité, d'excellence et de bonté ; c'est le spécifique le plus puissant contre toutes ces affreuses maladies du corps et de l'âme que le rire chasse comme l'eau bénite chasse le diable.

— Almanach comique, tes dessins sont fort spirituels, et tu les as

Mémorial d'Aix le raconte ainsi : « Une jeune femme que son mari avait laissée depuis peu veuve et légataire universelle de sa succession, ayant à liquider le passif de cette succession, s'est présentée chez le créancier d'une somme d'environ 200 francs ; elle a réclamé le titre de créance et fait briller deux piles d'écus enveloppées dans du papier. Elle a déployé ces piles, et a, comme par mégarde laissé tomber sur le pavé deux ou trois écus qui ont parfaitement retenti. Le créancier, confiant dans ce son argentin, n'a pas voulu donner à la dame la peine de déployer davantage ses rouleaux, et les jugeant à leur hauteur, il les a reçus dans un tiroir de son bureau et a rendu le titre. Quelques jours plus tard, ayant eu à employer cette rentrée, le créancier a puisé dans sa caisse; il a déployé les majestueux rouleaux; mais, sauf les deux ou trois pièces qui avaient résonné sur le pavé, il n'a trouvé que des écus fabriqués chez le confiseur avec cette pâte et ce vernis argenté que vous connaissez. On appelle cela vol au bonbon. Plainte a été portée et la justice instruit. »

INSPECTEURS D'AGRICULTURE EN ALGÉRIE. — Un corps d'inspecteurs de colonisation, chargé spécialement de surveiller et de diriger l'installation des colons qui émigrent en Algérie, vient d'être créé par le ministre de la guerre. L'effectif de ce corps est fixé à douze inspecteurs, dont deux inspecteurs principaux, cinq inspecteurs de première classe, cinq inspecteurs de deuxième classe. Il a déjà été pourvu à neuf de ces emplois. Les titulaires ont été choisis parmi des hommes connus par leurs travaux et leurs études sur la colonisation algérienne ou parmi les anciens élèves de nos institutions agricoles.

ENCORE UNE VICTIME DE L'IMPRUDENCE. — Ces jours derniers, une mère de famille de notre ville avait laissé dans la cuisine sa jeune fille seule près d'un beau feu, pendant qu'elle vaquait dans la maison aux travaux du ménage. Des cris plaintifs, déchirants, vinrent frapper ses oreilles ; elle accourt, mais, hélas ! quel affreux spectacle se présente à ses yeux ! Son enfant gisait la face contre les charbons ardents, et pour comble de malheur, la petite venait, en se débattant, de renverser sur elle une chaudière d'eau bouillante qui était sur le foyer. D'après le récit de la *Bigorre*, son corps ne formait plus qu'une plaie. Elle a expiré quelques instants après, au milieu des plus cruelles souffrances.

UN HOMME FURIEUSEMENT POLI. — Une dame arrivant à Lons-le-Saunier, rencontra à son entrée à l'hôtel un prêtre espagnol, qui voulut lui faire les honneurs de l'hôtel. Cette dame résista, l'Espagnol insista, une altercation s'ensuivit, et le commissaire de police fut appelé. Alors la scène changea et tourna au dramatique ; le prêtre espagnol tira un long stylet et en menaça le commissaire, qui bravement le saisit et le désarma. L'Espagnol se trouvait en rupture de ban, sa résidence étant fixée à Dôle. Arrêté et mis en prison, dit le *Franc-Comtois*, on découvrit dans ses papiers des lettres qui seraient de nature, dit-on, à produire quelque scandale.

LES TIRES-LAINES. — Le vol à l'étalage se pratique toujours en la bonne ville de Rouen, malgré les nombreuses mésaventures des industriels qui s'y adonnent. Dernièrement, à la tombée de la nuit, quatre associés en ce genre, désirant sans doute renouveler leur garderobe d'hiver, voulurent mettre à contribution l'établissement de bonneterie de M. Bimont, place du Vieux-Marché. L'affaire paraissait excellente : les chauds lainages, les moelleuses cotonnades abondaient à la porte du magasins ; aussi nos hommes ne s'en firent-ils point faute, et en un instant les gilets de flanelle, les bas et bonnets fourrés s'empilèrent en paquets sous leurs bras. Mais tandis qu'ils se livraient à cet exercice aussi simple que dangereux, M. Bimont lui-même veillait à la conservation de sa propriété, et les voleurs avaient à peine montré les talons, qu'il était à leur poursuite et que deux des moins agiles étaient arrêtés, nantis de cinq

— Je ne sais pas.
— Comment, vous ne savez pas votre âge ?
— Je ne peux pas le savoir... j'ai perdu mon acte de naissance.
— Il paraît que vous avez dansé d'une manière répréhensible ?
— Je ne peux pas concevoir ça.
— Cependant tous les témoins l'attestent.
— Je ne peux pas concevoir ça
— Est-ce que vous aviez bien dîné ?
— Je ne peux pas concevoir ça.

La prévenue se borne à cette courte explication. Le tribunal la condamne à 6 jours de prison.

ACADEMIE DES SCIENCES.

Séance du 22 décembre.

PRÉSIDENCE DE M. ELIE DE BEAUMONT.

Le compte-rendu sera présenté aujourd'hui par un seul des deux rédacteurs habituels de cette partie du journal. C'est cependant celui des deux dont l'initiale ne se verra point au bas de cet article qui en aura fait la plus grande partie des frais. Car c'est un Mémoire lu par notre collaborateur, M. Barral, dans la séance d'hier, qui nous fournira les matériaux les plus intéressants du compte-rendu de cette séance.

Elle a pourtant commencé par deux lectures faites par des membres de l'Académie. Mais le Mémoire de M. le comte de Gasparin sur la maladie des pommes de terre trouvera place dans la Revue agricole; et celui de M. Chevreul sur le contraste simultané des couleurs, question qui, comme on sait, préoccupe depuis long-temps le savant directeur de la manufacture des Gobelins, n'a pu être saisi par nous de manière à nous permettre d'en donner l'analyse. L'auteur n'a d'ailleurs laissé aucune note manuscrite qui pût suppléer à ce que la faiblesse de son organe nous avait empêché d'entendre : force nous est donc de nous abstenir. Tout ce que nous pouvons annoncer, c'est que ce travail est le résumé de leçons faites par M. Chevreul à la demande des fabricants de Lyon, sur une question qui intéresse vivement leur industrie.

Nous arrivons à la troisième et dernière lecture de la séance, celle d'un Mémoire de M. Barral sur le *Tabac*.

Ayant été placé à sa sortie de l'Ecole polytechnique dans l'administration des tabacs, M. Barral fut conduit par sa position à étudier les particularités de la fabrication de ce produit, et les propriétés de la plante elle-même. Il en a donc fait l'objet de ses recherches, principalement sous le point de vue chimique, recherches qu'il poursuit encore aujourd'hui, quoiqu'il se soit décidé à quitter l'administration, afin de se livrer plus complètement aux travaux du laboratoire et de l'enseignement. Dans cette nouvelle carrière, le succès n'a pas tardé à couronner les efforts de M. Barral, comme le témoigne assez sa récente nomination à la place de répétiteur de chimie à l'Ecole polytechnique. Le Mémoire dont notre collaborateur vient de donner communication à l'Institut est de nature à confirmer l'opinion avantageuse que d'autres travaux avaient déjà fait concevoir de son mérite. Mais ce n'est pas à nous qu'il appartient de porter une appréciation à cet égard ; il ne nous est permis que de donner une analyse du document soumis par M. Barral au jugement de l'Académie.

Le tabac est une plante trop répandue, et ses propriétés sont trop remarquables pour que les chimistes aient oublié d'en faire une étude approfondie.

« Cependant, comme le fait observer M. Barral, les recherches qui ont été publiées sur le tabac présentent entre elles plusieurs contradictions qui proviennent de ce que les expériences des chimistes qui les ont faites ne sont point comparables. Elles n'ont pas, en effet, porté sur la même variété de la plante ; tantôt le tabac frais, tantôt le tabac sec, mais non

[illegible]

Autant on s'attache à empêcher la fermentation quand il s'agit du *scaferlati*, autant, au contraire, on recherche les circonstances qui peuvent la favoriser dans la fabrication de la *poudre*. Il n'existe en France que dix manufactures pour fabriquer les 17 millions de kilog. de tabac que l'on y consomme par année ; la manutention porte donc sur de grandes quantités, et l'on est, par suite, dans de bonnes conditions pour obtenir une pleine fermentation, tandis qu'il est difficile d'y éviter complètement tout phénomène de cette nature. De là l'infériorité du tabac à fumer de France et la supériorité bien établie de notre tabac à priser sur les tabacs des pays étrangers, où la fabrication étant libre, elle ne se trouve pas concentrée dans des manufactures aussi considérables que les nôtres.

Le tabac à priser, qui, haché grossièrement, a d'abord fermenté en grandes masses, jusqu'à produire une température de 70 à 80°, puis, réduit en poudre, a fermenté de nouveau, en développant, dit-on, alors l'*arôme* du tabac, diffère évidemment beaucoup en cet état des feuilles qui constituent la matière première de la fabrication. Il importe donc, quand on étudie chimiquement le tabac, d'indiquer la nature de celui sur lequel on expérimente. On ne peut considérer du même point de vue les observations de Vauquelin, qui a étudié les feuilles fraîches ; celles de Posselt et Reimann, qui ont examiné les feuilles sèches ; celles de Buckner, qui ont porté sur les graines ; celles de MM. Boutron et Henry, de M. Melsens et Zeise, sur le tabac à fumer, ou de M. Ortigosa, qui a pris de la poudre. Il a dû arriver qu'en opérant sur ces sortes de tabacs si variées, ces différents chimistes n'ont pas trouvé les mêmes quantités de *nicotine*, substance qu'ils ont eue surtout en vue.

D'autre part, les tabacs diffèrent beaucoup selon les provenances. Il y aurait donc à étudier les diverses espèces de feuilles, les transformations qu'elles subissent dans la fabrication, la nature des tabacs fabriqués et leurs modifications durant l'usage que l'homme a pris la mauvaise habitude de faire de cette plante.

M. Barral annonce aussi qu'il s'occupera prochainement, secondé en cela par un jeune botaniste déjà connu par d'importants travaux d'organogénie végétale, M. Duchartre, de tout ce qui concerne la culture du tabac.

Passant à ses travaux chimiques sur le tabac, l'auteur du Mémoire décrit les procédés à l'aide desquels il a déterminé la quantité et la composition des cendres fournies par chaque partie de la plante, côtes, feuilles, tiges, etc. Voici, d'après un grand nombre d'opérations effectuées sur les tabacs des six départements dans lesquels la culture du tabac est autorisée, et sur six espèces de tabacs exotiques, la proportion moyenne des cendres trouvées dans les diverses parties de la plante : racines, 7 ; tiges, 10 ; côtes, 22 ; feuilles, 23 ; graines, 4. On voit que la variation est assez forte. On conçoit, remarque M. Barral, que l'évaporation de la sève se faisant dans les feuilles, cet organe des plantes et ensuite les autres organes qui en sont les plus voisins, doivent être plus chargés de sels abandonnés par le liquide volatilisé.

Les douze sortes de tabac examinées étant venues dans des terrains dont la nature était nécessairement très différente, ont des cendres dont la composition est extrêmement variée. Mais, au milieu de cette variation, il se présente un fait dont la constance est très digne de remarque. M. Liebig a énoncé ce principe que, dans la même plante, suivant les circonstances, une base peut remplacer son équivalent d'une base différente, mais analogue, de telle sorte que chaque plante contiendrait une somme spécifique de bases. Jamais ce principe n'a été confirmé par une suite d'expériences faites sur une plante venue dans autant de pays divers que le tabac. Il résulte des analyses de M. Barral que, en exceptant les racines, la quantité d'oxygène renfermée dans les bases des cendres des tiges, des côtes et des feuilles de tous les tabacs est, en moyenne, de 13 pour cent. Les racines contiennent une proportion de silice énorme, au moins huit fois

---

semés à profusion ; tu es comique, j'en conviens, bien que tu aies trop envie de l'être et que tu nous dises dès la première page : Attendez, vous allez voir comme je suis plaisant, je vais vous faire crever de rire.

Mais de quoi ris-tu ? de quoi te moques-tu ? J'ai besoin de le savoir avant de décider si tu as réellement une mission civilisatrice et sociale.

— Je me moque des maris dans une bluette de M. Henri Monnier, intitulée : Ce que femme veut.....

— Des maris c'est quelque chose. Ensuite ?

— De la bureaucratie.

— Pas mal ; après ?

— Des différentes académies.

— On ne peut mieux. Est-ce tout ?

— J'ai un long chapitre sur l'Hippodrome, quelques autres sur la girafe et les rosières, sur Tom Pouce et le marché aux Huîtres, et puis je compte, pour séduire les lecteurs, sur mes rébus qui leur donneront de l'occupation pendant l'année entière.

— Tu t'exagères la difficulté de tes rébus ; tiens, je vais te les lire : *C'est en vain que l'étranger tenterait d'humilier la France ou de l'abaisser.*

La jeunesse qui voit souvent le monde se formera aux bonnes manières.

— Assez, assez ! crie l'Almanach comique, ne lisez pas les autres et délivrez-moi un passeport.

— Allons, j'y consens, tu me parais bien intentionné, mais n'oublie pas que le rire est une grande puissance, en France surtout, et tâche de t'en servir avec discernement; tu as beau parler civilisation, tu n'as pas suffisamment conscience de ta mission. Il fallait rire de notre société, rire du commerçant et de ses fraudes, de l'avocat et de son bavardage, du faux savant et de son aplomb, décocher tous tes traits vers un seul but, la réforme sociale.

L'Almanach comique, ne voulant pas être prêché davantage, avait pris l'ange au mot, et tout joyeux d'avoir obtenu un passeport, il tourbillonnait dans les airs, soutenu par son gros ventre comme par un ballon.

Après lui, parut un prophète vêtu d'une longue robe brune ; sa chevelure d'argent, sa barbe blanche flottaient avec dignité.

— Je suis, cria-t-il, le grand Nostradamus et je vais publier l'**ALMANACH PROPHÉTIQUE**, *pittoresque et utile pour* 1846, illustré par des vivants et même par de bons vivants, MM. Gavarni, Daumier, Alophe, Maurisset, Trimolet, Titeux, Vernier, Devilly et Raffet. Je m'adresse aux personnes qui croient aux songes, aux pressentiments, à la puissance des nombres. J'annonce pour 1846 la prise d'Abd-el-Kader et la pacification complète de l'Algérie ; je crois avoir droit à vos suffrages, car j'attaque, moi, les fraudes commerciales, les vices du commerce civilisé ; écoutez ce que je prédis, à tous les épiciers, marchands de vin, bouchers, restaurateurs, et charcutiers :

« La poudre grise qui sert à poivrer les soupes ne sera plus un mélange de bois inciné et de sable de rivière.

» Le sel de cuisine ne sera plus un résidu hétérogène des fabriques de produits chimiques, composé d'iode, de potasse, de plâtre et même d'arsenic.

» La charcuterie ne donnera plus de coliques. On trouvera moins fréquemment, dans les pâtés de lièvre, des pattes de chat domestique... »

— Prophète, tu es dans la bonne voie, mais je ne puis te donner mon approbation complète.

— Pourquoi cela ?

— Tu fais un article pour nous prouver qu'en 2 445 la terre ne pourra plus nourrir ses habitants et que le monde finira par une famine universelle ! Allons donc ! Est-ce que dans mille ans d'ici le travail ne sera pas organisé, est-ce que la production ne sera pas décuplée, est-ce qu'on ne fertilisera pas tous les déserts, et crois-tu bonnement que l'espèce humaine est destinée à multiplier indéfiniment comme les harengs. Tu n'as lu que Malthus, mon vieux brave homme, et tu ne sais pas le premier mot de science sociale.

— Ange Raphaël, je possède pourtant des articles *horticulture* de M. Ysabeau.

— Tant mieux, tant mieux ; mais quelles sont tes grandes prédictions pour l'année 1846 ?

— Cette année il fera plus froid en hiver qu'en été, les députés se sépareront quand leur session sera finie; l'Opéra, l'Opéra-Comique, l'Odéon donneront force bals masqués qui seront suivis d'indigestions et autres maladies; aux séances de l'Académie des inscriptions et belles lettres tout le monde ouvrira la bouche à la fois, l'orateur pour parler et les auditeurs pour bâiller; les gardes nationaux seront fort laids; il passera beaucoup d'eau sous le Pont Neuf.....

— Allons, mon cher Nostradamus, tu n'es pas un grand sorcier. C'est égal, en faveur de tes vignettes, je t'autorise à partir ; va répandre l'Almanach prophétique.

Le prophète étendit sa baguette, semblable à celle de Moïse ; aussitôt un aigle immense déploya ses ailes et porta le grand Nostradamus vers le séjour des mortels.

— Quelle est, dit Raphaël émerveillé, cette belle dame dont la blanche robe est ornée de dessins bleuâtres ?

— Je suis l'**ILLUSTRATION**. Déjà Paris me doit un journal délicieux où le crayon vient en aide à la plume, et qui reproduit avec la rapidité du télégraphe électrique les évènements accomplis dans les quatre parties du monde. Aujourd'hui je livre à l'admiration publique un almanach gracieux comme un album, orné, décoré, brodé, festonné et chamarré de vignettes ; examinez mes tableaux des quatre saisons : qu'ils sont coquets et spirituels ! Voyez mes épisodes de chasse et de pêche, pleins d'*humour* anglaise, ou plutôt d'esprit français, et saluez en moi la reine des almanachs : je suis plus comique que le comique, plus véridique que le véridique, plus prophétique que Nostradamus. Et mes rébus, qu'en dites-vous ?

— Ils sont joliment dessinés, mais pas difficiles à lire. J'en reconnais un que j'ai déjà vu dans l'*Almanach comique* : *La jeunesse qui voit souvent le monde*, etc.

Cependant voici du nouveau ; *Que de fois l'Italie a été ravagée par les barbares !* J'aime assez la rave âgée qui chemine appuyée sur son bâton, les yeux garantis par un abat-jour. Vraiment, Illustration, vous avez tort de terminer vos rébus par celui-ci : *A chercher à me trouver tu perdras ta peine* (paire de rats tape N).

— Il y en a d'autres que vous ne lisez pas.

— Ce sera pour une autre fois, j'ai bien des almanachs à juger encore ; allons, madame, partez ; mais quel char, quel ballon, quelle monture allez-vous prendre ?

— Je n'en suis pas embarrassée.

A ces mots dame Illustration ouvrit son album, à la page qui présente le dessin le plus curieux, un bateau à vapeur européen retracé par un artiste chinois et travesti à peu près en jonque ; l'Illustration suivit de sa jolie main pendant quelques secondes tous les contours de l'image qui se coloria d'elle-même, prit du relief, se détacha du papier, acquit des proportions colossales, et l'on vit la blanche dame à bord d'un navire fantastique qui voguait au milieu des airs à la rame, à la vapeur et à la voile.

(*La suite prochainement.*)

VICTOR HENNEQUIN.

analysée, l'odeur de la nicotianine, étendue dans la dissolution alcoolique, est parfaitement celle du tabac, d'où elle a été tirée. Ce résultat est intéressant, en ce qu'il pourrait donner lieu à un nouvel usage du tabac. Ce serait, comme le dit l'auteur du Mémoire, une quatrième mauvaise habitude que l'homme devrait au tabac. On le voit, M. Barral, en prenant cette plante pour sujet de ses recherches, n'a pas été guidé par un motif d'inclination et de sympathie. Loin de là, il ne manque jamais, quand il mentionne l'emploi usuel de ce narcotique, de qualifier une telle coutume par quelque épithète peu flatteuse. Hélas! M. Barral, nous le craignons bien, en sera pour ses frais de morale sous ce rapport.

Au Mémoire de M. Barral est jointe une Note de M. Duchartre sur la structure de la graine de tabac; c'est la première partie des recherches entreprises par ces deux messieurs sur les questions de botanique que présente le tabac.

Embryogénie. — M. le docteur Coste donne lecture de la suite de son travail sur les premiers développements des êtres vivants. Il s'occupe aujourd'hui d'un état qui serait antérieur à l'apparition des cellules, et qui est caractérisé par l'existence des sphères organiques.

Lorsque, dit M. Coste, chez les mammifères le fluide séminal est parvenu à travers la matrice jusque sur les trompes utérines pour envelopper l'œuf de ses molécules mouvantes, on voit, à mesure que ces molécules en pénètrent la substance, le vitellus subir les premières modifications qui vont amener l'organisation du germe. Il commence par se limiter en un globe granuleux, régulièrement sphérique, enveloppé d'une matière visqueuse que Barry a prise à tort pour une membrane distincte.

Au bout de quelques heures, la sphère vitelline primitive se partage en deux moitiés à peu près égales, et chacune de ces moitiés est immédiatement ramenée à la forme sphérique par la rétraction centripète de la viscosité intergranulaire. A peine cette première division est-elle accomplie, qu'il s'en exécute d'autres successives sur chaque segment nouveau, jusqu'à ce que le vitellus se résolve en un nombre considérable de sphères d'un volume décroissant.

Lorsque la segmentation du vitellus est parvenue à son terme, il s'opère dans chacune des sphères granuleuses qui en résultent un travail qui va les convertir en véritables cellules. Il y a donc, entre l'état amorphe de la matière vivante et son appel à la réalisation des parois cellulaires une forme organique distincte que l'on peut considérer comme un premier acte d'individualisation, comme une première manifestation de la vie.

Un examen plus attentif montre qu'il existe au milieu de chaque sphère vitelline un globule diaphane homogène d'une apparence graisseuse, et qu'on ne pourrait mieux comparer qu'à une goutte d'huile.

On observe ces sphères organiques dans le vitellus des mammifères, des batraciens, des poissons osseux, des mollusques, des insectes et des vers. C'est à leurs dépens que se forme la membrane muqueuse blastodermique, c'est-à-dire celle qui deviendra plus tard la base de l'organisme tout entier.

Nerfs des membranes séreuses. — M. le docteur Bourgery adresse une Note en réponse à celle de M. Pappenheim, rapportée dans une des dernières séances. Si cet observateur étranger et un autre anatomiste allemand, M. Volkmann ont, de leur côté, découvert des nerfs dans les séreuses, M. Bourgery n'avait point connaissance de leurs recherches, qui n'avaient eu nulle publicité en France, et très peu, à ce qu'il paraît, en Allemagne même. Quoi qu'il en soit, il a, lui, apporté le 1er septembre dernier, à l'Académie des sciences, une préparation montrant distinctement des rameaux nerveux dans un feuillet du péritoine.

Il n'a pas pris, comme le prétend M. Pappenheim, des fibres cellulaires blanchies par l'acide azotique pour des nerfs. Cet acide ne produit point d'apparences dont un œil exercé puisse être dupe. C'est M. Pappenheim qui prend pour des filaments cellulaires des nerfs revêtus de leur membrane fibreuse.

Anthropologie. — M. Guyon envoie une Note sur une race blanche

croire que lord John Russell *jetterait le manche après la cognée* au moment même d'arriver au pouvoir. Selon la *Presse*, cet événement n'a cependant rien d'inexplicable pour quiconque connaît l'état des esprits et des choses en Angleterre. Le caractère entreprenant des deux chefs du parti whig, leur vif désir de rentrer dans les affaires, leur persévérance à lutter contre les obstacles, ont pu faire accepter comme possible un événement qui, cependant, n'était pas réalisable.

« Ceci est une leçon pour tout le monde : on ne se raidit pas impunément contre la force des choses, et la fable d'Icare a des moralités dont les hommes politiques ne devraient jamais perdre le souvenir. »

La dernière phrase de la *Presse* est amphibologique, probablement avec intention. Il nous semble que cette feuille s'adresse à lord John Russell pour donner une leçon à M. Thiers.

La *Presse* revient sur la question de l'Université; elle constate que le *Journal des Débats*, tout en reproduisant la note du *Moniteur*, s'efforce par ses commentaires de la rendre obscure et équivoque.

« En reproduisant aujourd'hui, contre M. de Salvandy, toutes les déclamations, toutes les injures dont ils poursuivaient il y a deux ans l'esprit éminent et politique qui présentait alors le projet de loi sur l'instruction secondaire, M. Cousin et ses amis montrent qu'ils plaidaient alors comme aujourd'hui, non pas la cause de l'Université ni celle de l'Etat, mais celle de leur domination personnelle. Nous n'en avons jamais douté, nous, et personne n'en doutera désormais. »

Le *Constitutionnel*, à propos de l'avortement du cabinet whig, dit que suivant certains bruits, des questions de personne sont venues se jeter à la traverse et que des difficultés se sont élevées pour la répartition des portefeuilles. (Il paraît effectivement qu'on voulait retirer à lord Palmerston le portefeuille des affaires étrangères pour lui donner celui des colonies.)

Le *Constitutionnel* regarde comme très difficile la reconstitution de l'ancien cabinet; il rapporte le bruit d'une nouvelle combinaison qui réunirait sir Robert Peel, lord Aberdeen, sir James Graham, M. Gladstone, lord Ellenborough, etc., lord Wellington n'en ferait pas partie.

Le *Siècle* s'occupe de la question italienne et des partis italiens. Dans son opinion, l'Italie a été évidemment prédestinée au système fédératif. Prochainement ce journal examinera comment une confédération intelligente et patriotique des partis pourrait amener celle des princes.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. B. M. à Bellac. — Ne revenez pas sans avoir un directeur pour l'Ep. Agr. et la Libr. soc. loc.

M. L. à Constantine. — A la bonne heure. — Certainement; envoyez.

M. B. à Genève. — MM. F. et F. ont été servis. Nous envoyons de nouveau. Nous enverrons à M. H.

M. G. à Châlon-s.-S. — Votre réabonnement nous arrive aujourd'hui, après votre lettre.

M. G. à Brest. — Nous reprenons l'aphorisme pour nous en servir à l'occasion. — Nous avons reçu les fonds de M. B.

Marchés.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, 22 déc. — Blé 1re 23,66; 2e 22,66; 3e 22,00 — Seigle 1re 13,66; 2e 14,00. — Orge 1re 11,33; 2e 10,66. — Avoine 1re 9,33; 2e 9,00; 3e 8,33. — Farines le sac de 159 kil. 64 à 67. — Foin de 42 à 45 et de 35 à 40. — Paille de 25 à 28.

Marché Saint-Antoine, 23 déc. — Foin, 1re 58 à 00; 2e 48 à 49; 3e 44 à 48. — Sainfoin, 1re 00 à 00; 2e 00 à 00; 3e 00 à 00. — Luzerne 1re 00 à 00; 2e 00 à 50; 3e 00 à 44. — Paille de blé 1re 00 à 30; 2e 00 à 28; 3e 00 à 00. — Paille de seigle 1re 00 à 40; 2e 00 à 00; 3e 00 à 00. — Paille d'avoine, 1re 00 à 45; 2e 00 à 40; 3e 00 à 30. — Trèfle 1re 00; 3e 00 à 00. — Regain 1re 40 à 40; 2e 00 à 42; 3e 38 à 40.

Marché aux bestiaux. Maison-Blanche, 23 décembre. — Porcs gras amenés

5 0/0 compt.....	1er C. 118 »	P. H. 118 05	P. H. 118 »»	dr C. 118 »»	hier 118 20
— fin cour...	118 15	118 15	118 »»	118 10	118 10
3 0/0 compt.....	81 95	81 95	81 85	81 95	81 9
— fin cour...	81 95	81 95	81 95	81 95	81 »

Au comptant.	1er C.	Der C.	Dife.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Dife
O. de la Ville...	1420 »»	1425 »»	H. 5 »»	5 0/0 Bge 1840.	99 1/2	99 3/4	H. » 1/4
B. de France....	3360 »»	» »»	» »»	— Portugais..	» »»	» »»	
C. Gouv 1000....	1160 »»	1175 »»	H. 15 »»	Esp. D active.	37 »»	» »»	
C. Gan. 1000....	1115 »»	1120 »»	H. 5 »»	5 0/0 Naples.	101 40	101 50	H. » 10
C. hypot.......	575 »»	585 »»	H. 10 »»	— Romain..	101 »»	» »»	
4 Canaux.......	1250 »»	1255 »»	H. 5 »»	Obl. Piémont.	1230 »»	» »»	

CHEMINS DE FER.					
St-Germ.....	» »»	» »»	» »»	Au 31. 967 50.	B. 7 50
V. r. d......	» »»	335 »»	» »»	—	
— r. g.......	305 »»	307 50	» »»	— 307 50	
Orléans.....	1190 »»	1185 »»	B. 5 »»	— 1185, 1187 50, 1185	B. 2 50
Strasb......	237 50	237 75	» »»	— 237 50, 236 25	H. 2 75
Rouen.......	» »»	957 50	B. 2 50	— 970, 968 75	B. 1 25
Havre.......	772 50	» »»	B. 2 50	— 770	
Marseille....	» »»	» »»	» »»	— 895, 892 50, 893	B. 2 50
Vierzon......	650 »»	» »»	» »»	— 652 50, 650	H. 5
Nord........	737 50	735 »»	B. 2 50	— 737 50, 730, 735	B. 2 50
Bordeaux.....	620 »»	622 50	B. 2 50	— 620, 625, 622 50	H. 2 50
Boulogne.....	510 »»	505 »»	B. 15 »»	— 502 50, 507 50	H. 2 50
Montereau....	430 »»	425 »»	» »»	— 425	
Fampoux......	502 50	505 »»	H. 3 »»	— 500, 505	H. 5
Dieppe	» »»	» »»	» »»	—	

LONDRES, 21 déc.	PARIS, 23 décembre. PRIMES.	COULISSE.
Dimanche	3 0/0 F. c. 82 05 d. 50 F. p. 82 50 d. 50. 5 0/0 F. c. 119 05 d. 50. F. p.	Av. 81 90 Ap. 81 92 1/2 B. du Trés. 3 1/4 à 7 et 5 m.
	Nord, 740, 737 50 d. 20. 772 50, 750 d. 20 au 31 752 50, 750 d. 20. 765 d. 10 au 15 p.	F. c. F. p. 3 0/0 8.15, 12 1/2 5 0/0 2 1/2. 37 1 2

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 101,50 à 00,00; courant du mois, 105,00 à 00,00; 4 premiers 1846, 106,00 à 00,00; 4 d'été, 101,00; 4 derniers mois, 98,00.

LILLE. — Pas de courrier.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 115,50 à 116,00; 4 premiers mois 1846, 117,00 à 00,00; 4 d'été, 118,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 86,00 à 00,00 fr. les 100 kil.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 24 décembre 1845.

7 h. »|» OPÉRA. — L'Etoile de Séville.
7 h. »|» FRANÇAIS. — Enfants d'Edouard. Famille Poisson.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Pré aux Clercs. Marie.
7 h. »|» ODÉON. — Ecole des Femmes. Tancrède. Gageure imprévue.
7 h. »|» VAUDEVILLE. — Riche d'amour. Robinson. Les 9 femmes. Porthos.
6 h. 1|2 VARIÉTÉS. — Le Tricorne. Intermède. Vieux Péchés. La Lisette.
6 h. 1|2 GYMNASE. — Philippe. Maîtresse. Marchand de marrons. Emma.
6 h. 1|2 PALAIS-ROYAL. — Les Pommes de terre malades. Femme laide.
6 h. »|» PORTE-ST-MARTIN. — Marie-Jeanne.
6 h. »|» AMBIGU. — Les Trois Mousquetaires.
6 h. 1|2 GAITÉ. — La Sœur du Muletier.
6 h. 3|4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h »|» COMTE. — Un Homme de Carentan. La Poupée. Sylphide. Jocrisse.
6 h. 1|2 FOLIES. — Prix de vertu. Plus heureuse. Moustache. Nicolas.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

compagnies anglaises auprès du gouvernement égyptien pour obtenir la concession de deux lignes de fer, l'une terrestre, l'autre navale, l'une joignant Alexandrie au Caire, l'autre traversant l'isthme de Suez, de la Méditerranée à la mer Rouge, et remplaçant ainsi le canal maritime projeté par Napoléon.

Aujourd'hui, les journaux de Constantinople et de Smyrne nous apprennent que des capitalistes anglais ont proposé au gouvernement turc de construire trois chemins de fer qui partiraient de Constantinople et aboutiraient, le premier à Andrinople, le second à Varna et le troisième à Smyrne. Les trois provinces que l'on propose de relier ainsi à la capitale de l'empire, sont les plus fertiles et les plus riches en produits de tous genres. Il est certain qu'une voie de fer activerait encore l'agriculture, la manufacture et le commerce dans ces trois provinces; car elle ouvrirait des débouchés à des productions abondantes qui n'ont presque aucune valeur sur les lieux. Les concessionnaires des trois rail-ways proposés à la Porte, feraient donc une excellente affaire. Dans un pays où la viabilité n'est pas créée, où il n'existe pas de route carrossable, où tous les transports se font à dos de mulets ou de chameaux, on peut pressentir les avantages et les bénéfices considérables que donnerait un chemin de fer.

Voici, du reste, comment le *Journal de Constantinople*, organe semi-officiel de la Porte, apprécie l'utilité relative des trois lignes proposées :

Les provinces de la Turquie qui produisent le plus en denrées de toute sorte sont la Roumélie, la Bulgarie et l'Anatolie; mais qu'importent les productions si les débouchés manquent par le défaut des voies de communication! On a beau produire: si l'on ne peut parvenir jusqu'aux consommateurs, les contrées restent dans leur état de pauvreté. Pour que les trois grandes provinces que nous venons de nommer s'élèvent jusqu'au bien-être, il faut qu'elles soient sillonnées par de grandes voies de communication avec le plus grand centre commercial de l'empire, qui est Constantinople.

A aucune époque les capitalistes n'ont été aussi intelligents que de nos jours, et en proposant au gouvernement ottoman de se charger des lignes de fer d'Andrinople, de Varna et de Smyrne, ils prouvent qu'ils n'ont rien perdu de cette intelligence qui leur fait rechercher les meilleurs placements pour leurs fonds.

De ces trois lignes, la plus importante et celle qui serait la plus lucrative selon nous, est la ligne d'Andrinople. Cette ville, qui est à 45 lieues de Constantinople, est le plus grand dépôt des productions de la riche province de Roumélie, et le terrain qu'aurait à traverser la voie ferrée se prête merveilleusement aux travaux de ce genre : il n'y aurait ni tunnels ni rampes rapides dans son parcours, et les produits de tout genre pourraient être transportés à un prix modéré d'Andrinople à Constantinople.

La ligne de Varna est également fort importante. Cette ville, située à 65 lieues de Constantinople, est un port de la mer Noire et le centre des opérations commerciales pour les productions de la Bulgarie, province non moins fertile que la Roumélie. Au moyen de cette voie, les transports à la destination de Constantinople éviteraient la mer Noire dont les dangers sont si fréquents à certaines époques de l'année. Le terrain, quoique plus accidenté que celui de la ligne d'Andrinople, n'offre point des difficultés trop grandes.

Il n'en est pas de même pour la ligne de Smyrne que nous considérons comme la moins importante des trois au point de vue de l'urgence. De Smyrne à Constantinople, le terrain est très montagneux, et les ingénieurs, si cette ligne s'établit, auront de grandes difficultés de terrain à vaincre. Smyrne, qui est à 85 lieues de Constantinople, est un port de mer de la Méditerranée et le plus grand centre commercial de l'Anatolie; mais ses échanges avec Constantinople sont et peuvent devenir encore plus faciles par les bateaux à vapeur dont la navigation sur cette ligne est sans aucun danger. Nous ne voulons pas dire que la ligne ferrée serait une superfétation. L'Anatolie ayant peu de voies de communication pour aboutir à Smyrne, recevrait une très grande valeur de cette grande artère qui la traverserait dans ses parties les plus importantes, et à ce titre elle a certes son intérêt. Nous croyons, et nous ne voulons pas dire autre chose, que les bateaux à vapeur qui font le trajet de Smyrne à Constantinople, rendent cette ligne la moins urgente des trois.

Il importait d'abord de constater les avantages commerciaux d'une pareille affaire, afin d'attirer l'attention des capitalistes de tous les pays. Examinons maintenant comment les chemins de fer, et en général les grands travaux d'utilité publique, doivent être entrepris et exploités en Orient. Voyons quelle est la meilleure combinaison à adopter, dans l'intérêt de la Turquie, dans l'intérêt de l'Europe elle-même.

On ne peut raisonnablement exiger que la Porte ou le pacha d'Egypte entreprennent, exécutent et exploitent les lignes de fer, les canaux de grande navigation, et en général toutes les voies de communication rapide qui, attendu la situation géographique de la Turquie et de l'Egypte, doivent servir au commerce de tous les peuples. Evidemment, les gouvernements orientaux ne possèdent pas les moyens pécuniaires, scientifiques et administratifs nécessaires pour conduire à bien de pareilles entreprises. Ici, donc, nous reconnaissons l'utilité des compagnies.

Mais comment ces compagnies doivent-elles être formées? et quels doivent être leurs rapports avec le gouvernement oriental, sur le territoire duquel elles établiront la voie de communication?

Ces questions sont extrêmement graves, et elles touchent plus qu'on ne pense à la grande question d'Orient, c'est-à-dire, à l'état des Européens dans l'empire turc, aux capitulations, aux intérêts des diverses puissances, à la politique générale de l'Europe en Orient.

En effet, convient-il aux puissances qu'une compagnie exclusivement anglaise, française, autrichienne ou russe, soit concessionnaire et maîtresse d'un chemin de fer ou d'un canal qui servirait, non seulement au commerce intérieur de l'empire turc, mais encore au commerce général de toutes les nations? La compagnie

En traitant avec une compagnie concessionnaire, la Porte ou le pacha d'Egypte doivent donc, avant tout, stipuler que le territoire sur lequel reposent les ouvrages sera déclaré *territoire neutre*. Cette stipulation elle-même aurait besoin de la sanction collective des puissances européennes, qui ont le plus grand intérêt à assister au contrat et à en surveiller les conditions. Il s'agit d'ailleurs, comme nous venons de le montrer, d'une dérogation indirecte aux capitulations, et le droit d'intervention et de surveillance des puissances européennes ne peut être plus évident.

Mais la neutralisation de la portion du sol possédée par la compagnie, serait une garantie insuffisante. Il faut, de plus, que la compagnie concessionnaire n'ait pas un caractère exclusivement national, de manière à ce qu'elle ne soit pas sous la protection d'un seul ambassadeur. Ce serait là une cause permanente d'oppression qui pèserait soit sur le gouvernement turc, soit sur les puissances européennes qui ont toutes des intérêts en Orient. Ce serait la destruction du principe de l'égalité des droits, principe qui fait la base des capitulations, et qui préside aux relations des peuples dans l'empire ottoman. Non, il ne serait pas possible de tolérer qu'un drapeau national, à quelque nation qu'il appartînt, flottât sur un chemin de fer ou sur un canal de grande navigation, en Turquie ou en Egypte. Il ne serait pas possible de tolérer qu'un ambassadeur fût maître de la locomotion sur ce chemin de fer, de la navigation sur ce canal, en alléguant que la compagnie concessionnaire serait uniquement composée de capitalistes de sa nation.

Nous pensons donc que le caractère essentiel d'une pareille compagnie doit être de compter dans son sein des capitaux de divers pays, de tous les pays, si cela était possible, et d'avoir à sa tête des administrateurs et des ingénieurs de toutes les nationalités. Nous n'ignorons pas que, par leur nature, les capitaux visent avant tout au bénéfice, et qu'ils tendent assez à l'universalité et au cosmopolitisme; mais il ne faut pas que, transportés en Orient, ils puissent avoir intérêt à reprendre leur nationalité exclusive; il ne faut pas, du moins, que cela puisse servir de prétexte à la politique pour appuyer les visées d'une ambition égoïste et troubler ainsi la paix et la bonne harmonie entre les puissances.

En résumé, les voies de communication rapide en Orient ne sont pas seulement des travaux d'utilité nationale pour la Turquie, mais des travaux d'utilité universelle pour tous les peuples. A ce titre, les puissances européennes ont intérêt, ont droit, à en surveiller l'établissement et l'exploitation. Et cette haute surveillance tourne nécessairement à l'avantage des gouvernements orientaux, puisqu'elle leur évite d'être foulés par la pression d'une compagnie exclusivement nationale, et qu'elle amène des combinaisons favorables à leur liberté politique et commerciale.

La mesure prise par le ministère de l'instruction publique contre l'enseignement de M. Quinet a occasionné dans les Ecoles une fermentation qui dure encore et qui s'est manifestée plusieurs fois par des troubles causés au cours de M. Lenormand. Nous avons déjà invité, nous invitons encore les jeunes gens qui se disent amis de la liberté à prouver la sincérité de leurs convictions en respectant la parole d'un professeur dont ils ne partagent pas les opinions, mais qui use de son droit. Nous espérons aussi que la jeunesse catholique donnera l'exemple de la modération, nous la croyons parfaitement étrangère à une lettre de menaces écrite en son nom aux étudiants qui rédigent le journal *les Ecoles*. Cette lettre nous a été communiquée : nous nous dispensons de la reproduire, par égard pour les cinq ou six personnes qui l'ont signée.

De l'admission en franchise des Tôles et des Fers étrangers

POUR LA CONSTRUCTION DES NAVIRES.

Nous avons dit hier que toute la question de l'admission en franchise des fers pour la construction des navires était comprise dans ces mots : Il faut que notre marine marchande de long cours soit mise rapidement à même de lutter contre la marine anglaise. Le commerce anglais nous a devancé, il importe hautement que nous agissions avec promptitude et énergie. L'Etat doit donner à la marine le moyen d'avoir des bâtiments en fer à bon marché.

Nous n'entrerons pas dans toutes les objections que présentent les maîtres de forges contre l'introduction des tôles en franchise, cela nous entraînerait trop loin. Voici cependant leurs deux principaux arguments. D'une part ils objectent le principe général de nos tarifs, qui n'admet que le droit commun et repousse le privilège; de l'autre, ils affirment que si l'on continue à donner des garanties à l'industrie métallurgique, on verra bientôt refluer vers cette industrie les capitaux indispensables à la création des puissantes machines, des appareils et du gros outillage nécessaire à la fabrication des fortes et larges tôles et des autres fers qu'exigent les constructions navales.

« On avait nié, disent-ils, que l'industrie indigène pût fabriquer les aciers et les rails. Eh bien! depuis une dizaine d'années les acieries ont augmenté leur production de 75 à 80 p. 0/0; et dans l'espace de peu d'années nos fonderies se sont mises à même de fournir à la consommation prodigieuse de rails et coussinets pour l'établissement des chemins de fer. »

Ces faits sont incontestables : mais là n'est pas la question, il ne s'agit pas d'attendre quelques années pour obtenir les tôles nécessaires à la fabrication des vaisseaux, il faut les avoir à l'instant même et à bon marché : il y a urgence, l'existence de notre marine en dépend.

D'ailleurs, si la franchise que nous demandons momentanément est un privilège, n'est-ce point en vertu d'un privilège mille fois plus onéreux pour la nation que l'industrie métallurgique s'est enrichie? Qui pourrait affirmer sérieusement qu'il n'eût pas été

[illegible] talurgique, comme toutes les grandes industries qui rentrent dans la catégorie des choses de première nécessité, n'ont pas besoin d'être, comme on semble le croire trop souvent, encouragées tout à-coup par des privilèges exorbitants. Non! ce procédé ne serait rationnel et profitable à la communauté qu'en tant qu'on l'appliquerait à des productions dont l'usage n'aurait qu'un temps déterminé. L'industrie des fers n'est point dans ce cas, et nous croyons que s'il y a avantage pour la nation à développer progressivement cette industrie, comme toutes les autres, il y a perte pour elle à lui donner tout-à-coup une trop grande extension, lorsque cette extension n'est obtenue qu'au moyen d'énormes tarifs protecteurs; ces tarifs enrichissent en peu d'années, il est vrai, quelques industriels, mais aux dépens de la masse des consommateurs.

Ainsi, lorsque nous demandons, pour notre marine marchande, des tôles et des fers à l'étranger, nous savons parfaitement que ces produits sont et seront toujours en usage dans le commerce, et qu'en définitive, surtout en établissant à l'intérieur, comme nous le proposons, un système de prime en faveur de cette fabrication spéciale, elle continuera à grandir chez nous et pourra lutter après quelques années avec ses rivales. Cela nous paraît de la plus grande évidence. Par ce moyen on aura donc obtenu le triple résultat d'avoir augmenté la puissance de notre marine, d'avoir sauvegardé l'intérêt public et stimulé la production des tôles.

Une dernière considération : Dans les questions d'intérêt général on oublie trop souvent l'Algérie. Nous croyons donc que toutes les fois qu'il s'agit de diminution de droits il faut que cet avantage soit étendu également à l'Afrique française. C'est là évidemment une des conditions de sa prospérité; mais pour l'Algérie aussi il faut qu'un système de primes bien calculées, vienne encourager et soutenir les industries naissantes qui ont de puissants germes d'avenir.

Nous l'avons dit, il y a péril en la demeure; nous ne saurions trop nous hâter de construire des navires en fer pour la navigation au long cours, et une ordonnance qui permettrait sur-le-champ, pour cet usage, la franchise des tôles étrangères, mériterait l'approbation générale.

Si, comme nous voulons l'espérer, le ministère prend l'initiative de cette salutaire mesure, il prouvera qu'il entend les intérêts du pays, et qu'il n'est point arrêté, dans ses conseils, par l'influence pernicieuse de quelques intérêts particuliers.

Le *Semeur* est un journal honnête et consciencieux. Il se tient habituellement dans la région supérieure des idées, et il apprécie avec impartialité les hommes et les choses. Il cherche, avec sincérité, le vrai et le bien. Ce n'est point un de ces fanfarons de religion et de liberté, qui veulent la liberté pour eux seuls, et qui prétendent que la religion n'existe pas en dehors de leur groupe. Le *Semeur*, par sa manière de concevoir la liberté scientifique, est bien plus près du sentiment religieux que les monopoleurs de dogmes. Nous sommes en sympathie parfaite avec le *Semeur* quand il demande, pour la France, la liberté de discussion qui règne en Allemagne. Voici son article, qui mérite d'être entièrement reproduit :

LA LIBERTÉ DE LA SCIENCE EN FRANCE ET EN ALLEMAGNE.

Les journaux et les orateurs du pouvoir ne cessent de nous dire que nous regorgeons de libertés, que nous en avons à revendre, et que pour ne pas nous croire le peuple le plus libre et le mieux gouverné de l'Europe, il y faut mettre beaucoup de mauvaise volonté. Phrases officielles ou officieuses, à l'usage de tous les cabinets; optimisme commode pour les gens dont l'unique souci est de maintenir la liberté de l'agiotage sur les chemins de fer.

Nous ne demanderions pas mieux que de souscrire aux déclarations du gouvernement et de ses amis. Il ne nous fait aucun plaisir de voir les choses comme elles sont; car la première, la plus grande faute en doit retomber sur la nation même qui n'a pas d'assez fermes principes pour y appuyer ses droits. Mais l'examen attentif de tout ce qui se passe, les plaintes des uns, les apologies des autres nous forcent à reconnaître que les libertés qu'on nous vante existent bien plus en théorie qu'en réalité. A parler vrai, au lieu d'être à la tête de l'Europe civilisée, ne sommes-nous pas, sous ce rapport, à l'un des derniers rangs?

Prenez la liberté des cultes. Le *Journal des Débats* nous affirmait dernièrement, et d'un ton très sérieux, je vous assure, que cette liberté est plus grande en France qu'en Angleterre. Il ignore probablement que toutes les sectes, anciennes ou nouvelles, peuvent ouvrir des chapelles d'un bout de l'Angleterre à l'autre, sans avoir besoin de la moindre autorisation, tandis qu'on veut soumettre chez nous la religion au bon plaisir d'un maire ou d'un commissaire de police. Il ne sait pas qu'un préfet a eu l'incroyable prétention de limiter le nombre des personnes qui auraient le droit d'entrer dans un lieu de culte, et que, loin d'en être publiquement blâmé, il a été élevé, depuis lors, à la dignité de pair de France : tant il est peu dangereux, à l'heure qu'il est, de pousser l'intolérance jusqu'à la plus absurde folie! Le journal du ministère ne sait pas qu'un maire a publié récemment une lettre, dans laquelle il compare le pasteur protestant de Dijon à un *bateleur qui amuse le monde*, et qu'il lui a *signifié* de ne plus revenir dans sa commune, sans que ce maire ait été immédiatement destitué. Il ne sait pas, enfin, ce que chacun peut savoir, et, dans sa candide ignorance, le *Journal des Débats* atteste, sans rire, que la liberté religieuse est fort grande dans notre pays. Il nous afflige de lui répondre qu'elle y est moins grande, non-seulement qu'en Angleterre, mais que dans la Prusse même. On nous a raconté que certains députés conservateurs, en apprenant les excursions de Ronge et les manifestations populaires qui éclataient sur son passage, demandaient naïvement : *N'y a-t-il donc pas en Prusse un commissaire de police et quatre [illegible] pour arrêter cet homme-là?* Le mot est caractéristique, et [illegible] les rédacteurs du *Journal des Débats* à y réfléchir.

Au re[illegible] liberté des cultes que nous voulons nous occuper [illegible] de la liberté de la science. Qui est-ce qui n'a pas [illegible] proclamer en termes pompeux que la France est une terre de [illegible] discussion, [illegible] rien n'y arrête le noble essor de la pensée, et que nous [illegible], sans aucun obstacle, frayer la voie à la civilisation

seul elle jouit vraiment de sa liberté.

Un professeur de Halle, M. Hinrich, vient de donner, dans sa chaire de philosophie, une série de leçons sur les questions les plus controversées, les plus *actuelles* de la politique allemande. Il a discuté, au point de vue des sciences philosophiques, les évènements de l'an dernier, le mouvement de l'opinion, les vœux et les espérances du pays, en face d'un jeune et ardent auditoire. Qui donc a songé à lui fermer la bouche? Personne.

On répondra (car c'est l'argument derrière lequel on se réfugie toujours en pareille occasion) que la tribune politique est ouverte en France, et que celle-là peut remplacer toutes les autres. Si quelqu'un est satisfait de cette raison, nous ne le féliciterons pas de son bon sens ni de sa bonne foi. Il y a beaucoup de questions, et ce sont les plus élevées, les plus graves, celles qui forment les croyances, corrigent les mœurs, préparent les lois, qu'il est impossible de faire monter à la tribune politique. Imaginez un député soulevant une thèse philosophique ou religieuse, discutant un point difficile d'histoire ou de morale, attaquant le dogme protestant ou catholique, exposant des principes nouveaux d'organisation sociale, c'est-à-dire examinant ce qui constitue la dignité et la vie des peuples! Le public s'étonne; les conservateurs s'indignent; l'opposition même soutient que ce n'est ni le moment ni le lieu; le président rappelle à la question le malencontreux orateur; puis, on se hâte de rentrer dans une querelle de cabinet, ou dans un projet de loi sur le sucre de betterave. Et vous prétendez que la liberté de la tribune peut nous tenir lieu de celle de l'enseignement académique! En vérité, c'est pousser la moquerie trop loin.

Si la tribune politique devait seule être libre, on se demanderait si ce n'est pas un mal plutôt qu'un bien, un pas rétrograde plutôt qu'un progrès. Les débats si étroits, si mesquins, parfois, des assemblées législatives, loin de relever l'esprit national, ne feraient que l'abaisser, et peut-être a-t-on déjà sujet d'en gémir. Les misérables disputes de personnes et les intérêts matériels n'auraient pas usurpé une si grande place dans l'opinion, si l'on avait laissé plus d'air et d'espace aux idées.

La chaire académique a sa tâche à remplir dans le développement des intelligences et des institutions humaines, une tâche qui n'appartient qu'à elle. Quand elle accomplit dignement sa mission, elle fait les grands peuples et les grandes époques. Mais comment pourra-t-elle l'accomplir sans liberté? Et de quelle liberté jouira-t-elle, si vous la réduisez à la mesure de vos craintes et de vos calculs?

Revenons à l'Allemagne.

A côté des chaires officielles, il existe encore des chaires privées qui ne sont pas moins libres que les autres. Tout individu avec des titres constatés par les examens universitaires, peut se placer au nombre des *privat-docenten*, et convoquer autour de lui un nombreux auditoire pour l'entretenir des sujets religieux, philosophiques, historiques, politiques même, qui répondent le mieux à son genre d'esprit et à ses études. Allez donc, je vous prie, vous enquérir auprès de M. le préfet de police, ou de M. le grand-maître de l'Université, si un Français muni de ses diplômes aurait le droit d'ouvrir des cours privés à Paris ou ailleurs! Il y faudrait tout au moins une autorisation préalable, donnée sous la garantie très expresse qu'on ne prononcerait pas une seule parole qui pût choquer le dernier bedeau de paroisse. Et puis, parlez-nous de la liberté de la science!

En Allemagne, cette liberté descend des académies dans les gymnases. On surprendrait fort un professeur d'histoire, dans les établissements secondaires d'éducation, si on lui reprochait d'avoir telle opinion plutôt que telle autre sur la réformation du seizième siècle, et le professeur de philosophie ne comprendrait pas qu'on lui défendît de soutenir les principes de Kant ou de quelque philosophe plus moderne. Sans doute, il y a des exceptions à cette règle; mais veut-on savoir où elles sont? A Vienne, à Munich, et dans les collèges des Jésuites. Quand on aura le courage d'invoquer ces exemples pour justifier ce qui se fait en France, nous n'aurons plus rien à dire, et nous baisserons la tête pour ne pas laisser voir notre honte à l'étranger.

Non, la liberté de la science, la première, la plus sacrée de toutes les libertés, et la plus précieuse, parce que toutes les autres doivent la prendre pour point d'appui, ne pouvant grandir qu'avec elle et par elle; non, cette liberté n'existe pas au sein de nos institutions universitaires. Entrez dans les collèges; il y faut enseigner une histoire qui tienne un juste milieu (où le juste milieu va-t-il se nicher?) entre l'histoire des savants de l'Allemagne et celle du père Loriquet. Les évènements ont un sens convenu; le passé est contraint de rendre un témoignage réglé d'avance, et dont il n'est pas permis de s'écarter. Enoncez une proposition tant soit peu hardie sur la papauté ou sur le protestantisme: l'aumônier, qui a des oreilles dans votre classe, est indigné; l'évêque, averti du méfait, se récrie et se plaint; le recteur balbutie une réponse timide; le ministre se fâche de ce nouvel embarras; le conseil royal de l'instruction publique adresse une mercuriale au délinquant, et si celui-ci persiste, on le met à la porte d'une manière ou d'une autre. De même pour les professeurs de philosophie. L'Etat n'autorise qu'une façon d'être philosophe dans les collèges. Point de nouveautés, point d'assertions surtout qui heurtent de près ou de loin la tradition catholique, apostolique et romaine. Les pauvres gens le savent à merveille, ils interrogent docilement la vérité légale en philosophie, avant d'ouvrir la bouche: ils se font petits, inoffensifs, tant qu'ils peuvent, et pourtant l'épiscopat murmure toujours! L'épiscopat n'est guère facile à contenter, on l'avouera, en fait d'esclavage intellectuel!

Montez plus haut. Voici les Facultés des sciences et des lettres. Un professeur de Faculté aura-t-il du moins l'indépendance qu'on refuse aux maîtres d'un ordre inférieur? Cela semblerait juste. Le professeur s'adresse à des jeunes gens qui doivent apprendre à réfléchir sur leurs convictions. Il ne peut les instruire, les intéresser qu'en ouvrant à leurs yeux le vaste champ de la pensée. Mais la liberté de la science est à tous les degrés un fruit défendu. Le corps sacerdotal n'en veut point, et le gouvernement s'associe aux répugnances du sacerdoce pour des motifs assez connus. Ce n'est pas qu'il soit dévot; il ne se prive peut-être pas du plaisir de s'expliquer franchement dans l'intimité; on sent bien que Voltaire a passé par là. L'infaillibilité de l'Eglise et la transsubstantiation, le purgatoire et les reliques: fi donc! c'est une défroque du moyen-âge qu'on a jetée dédaigneusement sur les épaules du peuple! Mais dans les chaires académiques, prenez garde! L'évêque envoie ses marguilliers pour vous entendre, et si Monseigneur crie un peu haut, nous en serons fâchés, désolés, mais nous vous sacrifierons! Vous en avez vu des exemples!...

La science deviendra ce qu'elle pourra, pourvu que le clergé nous pro-

Saint-Siége est une institution [illegible], que l'ordre de Loyola est une institution, et que sous couleur d'examiner l'influence des institutions sur les lettres, M. Quinet s'attaquerait à des choses saintes, auxquelles il n'est pas permis de toucher. Le Dante parlait hardiment du pape au quatorzième siècle; mais au dix-neuvième nous sommes plus respectueux, et M. Quinet commentera le Dante sans effleurer le siège pontifical. Il expliquera aussi comment la littérature espagnole a déchu, sans en accuser le clergé fanatique et barbare qui l'a étouffée sous sa main de fer. Ce sera une moitié d'enseignement, et on laissera faire l'autre aux générations suivantes, car telle est notre volonté.

Si M. Quinet n'est pas satisfait, il aura pour s'en consoler les épigrammes du *Journal des Débats* et les compassions de l'*Univers*.

Voilà où nous en sommes. La science n'a plus le droit d'être hétérodoxe dans le Collège de France; elle sera orthodoxe au sens romain ou ne sera plus. Et maintenant dites si M. Rossi n'a pas remporté à Rome une magnifique victoire. Immoler la liberté de la science pour obtenir que les jésuites se dispersent dans les diocèses, que pouvions-nous demander de plus?

Nous reproduisons aujourd'hui un article du *Times* sur l'expédition projetée de Madagascar; demain nous répondrons plus au long. Les lecteurs français saisiront aisément le but du grand journal anglais. Le *Times* serait fort aise de dégoûter la France de la colonisation de l'île malegache; mais il n'est pas habile, en vérité, car ses paroles ne peuvent manquer de donner l'éveil à l'esprit public et d'augmenter les justes défiances de notre pays. Nous citons le *Times*:

L'ensemble de ces préparatifs que l'on fait sous le nom de renfort pour l'île Bourbon, dépasse certainement ce qui semblerait nécessaire pour détruire une forteresse derrière laquelle s'abritent des sauvages, et qui est à portée de canon de la côte; ajoutons que la nomination d'un commandant militaire, au lieu d'un marin, au commandement en chef, a quelque chose de particulier, car elle paraît indiquer plus qu'une opération maritime. Cependant, il serait peut-être intempestif de critiquer des mesures que les préparatifs de défense des Malegaches ont rendues nécessaires pour assurer le succès. Notre gouvernement doit être informé de l'étendue de cet armement, aucun effort n'ayant été fait pour le lui cacher; et comme les deux pays sont dans la même position, puisqu'ils ont été tous deux provoqués, et cherchent par les mêmes moyens à venger leur offense, nous ne pouvons douter que l'escadre britannique sur la côte Orientale de l'Afrique ne reçoive des renforts égaux aux armements français.

M. Guizot a déclaré, à plusieurs reprises, dans la chambre et dans sa correspondance diplomatique, que son cabinet considérait toute tentative ayant pour objet de conquérir et de coloniser l'île de Madagascar comme une entreprise folle, dans laquelle il ne voulait point s'engager. Madagascar serait pour la France une seconde Algérie, à 4 000 lieues du pays. Car la population est aussi nombreuse et plus impatiente du joug étranger que les tribus arabes du nord de l'Afrique, et ce qu'un certain parti appelle le droit de la France sur Madagascar, n'est qu'une série de tentatives avortées pour établir l'autorité d'agents français sur une partie très limitée de la côte. Les concessions faites par la couronne de France à diverses compagnies n'ont jamais été converties en droits substantiels, fermels par l'occupation permanente. Les naturels ne se sont jamais soumis aux prétentions des Français, et n'ont jamais abdiqué une partie de leur indépendance. L'occupation, si elle mérite ce nom, a été rapidement suivie de la défaite et de l'abandon. Et tout ce que la France a gagné à ses prétentions sur l'île, c'est la certitude qu'elle ne pourrait les faire valoir sans des sacrifices énormes et impraticables.

La politique de l'Angleterre à l'égard du peuple de Madagascar a eu un caractère tout différent. Le gouvernement britannique n'a jamais eu aucune vue hostile sur l'indépendance des chefs naturels de l'île, et n'a jamais élevé aucune prétention à l'occupation de leur territoire; mais la Grande-Bretagne a proclamé l'indépendance de Madagascar à l'égard de toute influence étrangère, et les efforts de sir Farquhar et de M. Astu de 1816 à 1828 avaient uniquement pour objet d'établir des relations amicales avec Radama, alors roi des Houvas, et l'introduction du christianisme, de la civilisation et du commerce auxquels ce prince éclairé et énergique n'était pas hostile. A sa mort toute influence européenne disparut, et les mesures récemment adoptées par la reine actuelle ont rendu le séjour de l'île dangereux pour tous missionnaires ou négociants européens. Mais nos rivaux eux-mêmes reconnaissent que les années pendant lesquelles l'influence britannique prévalut à Tananarrivou ont été pour l'île de Madagascar les plus heureuses et les plus progressives qu'elle ait jamais vues. Nous le répétons, nous ne doutons pas que l'unique objet des gouvernements français et anglais en ce moment est de punir les Houvas de leurs mesures hostiles récentes et d'obtenir des garanties pour l'avenir; mais aussi, il est bien connu qu'il y a en France, dans les chambres françaises, à la cour de France, sinon dans le cabinet français, un parti prêt à courir tous les risques et à faire tous les sacrifices pour flatter la manie nationale du jour pour les entreprises maritimes et les spéculations coloniales.

Aux yeux de ces personnes, les revers que la France a éprouvés pendant deux siècles à Madagascar ne sont qu'une raison de plus pour renouveler la tentative sur une plus grande échelle, et nous ne doutons pas que leur influence n'ait amené un armement plus considérable que celui que les chefs du gouvernement avaient en vue d'abord. M. de Mackau, le ministre de la marine, a été employé jeune sur la côte de Madagascar. On dit qu'il s'intéresse particulièrement à l'expédition, et ce ne serait pas la première fois que l'ardeur des instruments du pouvoir en France l'aurait emporté sur la politique prudente et sincère de ses ministres responsables. La Société maritime a proposé de débarquer 5 000 hommes sur la côte et de les faire marcher sur Tananarrivou, dans le centre de l'île; elle assure que le gouvernement français possède tous les renseignements nécessaires pour une pareille entreprise, et qu'il y a une route praticable pour l'artillerie, qui permettrait à une armée d'atteindre sa destination et son but en une semaine.

Nous n'en croyons rien, et nous sommes convaincus que 50 000 hommes ne suffiraient pas pour subjuguer d'une manière durable la population sauvage hostile et démoralisée trois millions d'hommes qui habitent l'île. Mais une pareille tentative ne sera faite ni avec 5 000 ni avec 50 000 hommes, et moins encore par la France seule; car tout ce qui sera entrepris sera effectué par les forces combinées des deux grandes puissances maritimes, et les garanties pour l'avenir que l'on obtiendra sans doute de la reine Ranavalo seront, nous n'en doutons pas, communes aux négociants des deux nations.

Rien de nouveau sur la reconstitution du ministère Peel. Il est inutile de rapporter toutes les conjectures des divers journaux anglais.

Nous reproduisons cependant cette liste que l'on faisait circuler à Londres dans la soirée du dimanche 21:

Sir Robert Peel, premier lord de la trésorerie;
Sir James Graham, secrétaire d'Etat de l'intérieur;

bres, n'est pas encore prêt.

La chambre ne sera constituée définitivement qu'après le jour de l'an.

Le *Courrier français* rapporte la réponse suivante de M. Cousin à un candidat à la députation qui, lors des dernières élections, lui demandait son suffrage: « J'ai été membre du Conseil d'Etat, je suis membre du » Conseil royal, je suis pair de France, j'appartiens à deux sections de » l'Institut, on m'a trouvé assez bon pour faire un ministre, mais je ne » suis pas électeur! »

Le *Courrier* ajoute: « Nous prions le *Constitutionnel*, qui ne laisse pas tomber une parole de M. Cousin, de reproduire celle-là. Le *Constitutionnel* le fera-t-il? — Il ne le fera pas? »

Le gouvernement a reçu d'Afrique de nombreux rapports. Voici d'abord la dépêche de M. le maréchal duc d'Isly:

Monsieur le ministre,

Comme j'ai eu l'honneur de vous l'écrire, je m'étais décidé à me séparer de la colonne de Mostaganem, pour me porter vers le général de Lamoricière sur la Haute-Mina. Mais, arrivé à mon premier bivouac, je reçus la lettre de M. le général Bedeau, écrite le 27 au matin, et que je vous envoie.

Elle contient un rapport de deux combats qu'a eus M. le général d'Arbouville chez les Beni-Djenad, dans le nord-est d'Alger et sur le versant sud de l'Atlas.

Ces nouvelles m'ont déterminé à me porter à Tiaret, où j'espérais bien trouver des renseignements sur les mouvements de l'émir et la marche du général Yussuf. J'y ai appris que le général Yussuf, après avoir fait une pointe de dix lieues dans le sud de Tiaret, s'est dirigé sur Tukeria, d'où il comptait faire venir des vivres de Teniet-el-Haad, pour se diriger de là au sud de Boghar.

Je me décide à me rapprocher aujourd'hui de Teniet-el-Haad, laissant à Tiaret les vivres et médicaments qui ne me sont pas indispensables pour atteindre le premier de ces postes.

Si j'apprends que l'émir s'est jeté dans l'Ouest, je reviendrai sur Tiaret.

Si au contraire l'émir était encore au Sud de Boghar, ou s'il était jeté dans l'est de Médéah, je manœuvrerai en conséquence.

Recevez, etc.

P. S. Au moment où je terminais cette lettre, et où j'allais me mettre en mouvement sur Teniet-el-Haad, je reçois de ce point les nouvelles suivantes:

« Le général Yussuf en est parti le 3, approvisionné pour 11 jours et se dirigeant sur Ousenghr, au sud du Nador, en passant par Goudgilah.

» Les généraux Bedeau et Marey réunis marchaient également sur ce point en suivant Abd-el-Kader, lequel se retirait dans le sud-ouest, et vendait ses nombreux troupeaux à vil prix pour alléger sa marche.

» On me dit aussi que les Beni-Djenad ont demandé l'aman au général d'Arbouville, et que la situation s'est améliorée en arrière de Boghar et au sud-est de Teniet-el-Haad. »

Le général Levasseur écrit d'Aïn-Cheddy, le 12 décembre, qu'une certaine agitation s'est manifestée dans quelques fractions de tribus du Belezma et du Hodna. Il s'y est porté avec une colonne assez forte, en laissant toutefois à Constantine et à Philippeville des forces suffisantes pour assurer la sécurité des routes. Il a la confiance que cette démonstration suffira.

Le lieutenant-général de Bar transmet d'Alger les dépêches télégraphiques suivantes, qui lui étaient parvenues le 17 de Milianah:

C'est M. le général Comman qui écrit: « D'après tous les renseignements » Abd-el-Kader était le 12 sur l'Oued-el-Ardjem, près des Beni-Tigrin. Toutes » les nouvelles de la subdivision d'Orléansville annoncent que Bou-Maza » est mort assassiné par les Flittas.

» Le général Yussuf est arrivé à Teniet-el-Haad le 14 pour s'y ravitailler; il a dû se porter sur l'Oued el-Ardjem aujourd'hui. Le colonel Saint-» Arnaud devait être le 14 à Mokta-Djerloul.

» Conformément à un ordre de de M. le maréchal, datée de Tiaret le 12, » le colonel Pícouleau part le 17 pour Teniet-el-Haad avec un bataillon du » 64ᵉ. Je vous envoie par un exprès une lettre de M. le maréchal. » (Lettre non encore arrivée à Alger.)

Le colonel Pélissier écrit de Darben-Abdallah, le 11 décembre, à M. le lieutenant général de Bar pour lui annoncer qu'une émigration des Akermas et des Ouled-Messaoud de l'agalick de Tiaret qui se dérobait aux colonnes Bedeau et Yussuf, a été capturée par la colonne du gouverneur général. Au dire des prisonniers, l'émir fuyait vers l'ouest et avait dû arriver le 6 au sud du Chott-el-Chergui suivi seulement de quelques centaines de cavaliers.

Les lieutenants généraux Lamoricière et Bedeau, ainsi que le général Yussuf, avaient obtenu des succès sur tout ce qu'ils avaient rencontré.

Le colonel Pélissier paraît fort satisfait des progrès que fait la soumission des tribus autour de lui, et il espère être bientôt en mesure de tenter le désarmement avec quelque chance de succès.

Dans une autre lettre du 12, il annonce que le général Yussuf avait suivi, le 9, les traces de l'émir qui, après plusieurs circuits sur le Sersou, est entré dans la vallée des Sebaïn-Aïoum et aurait pris la direction de El-Merdja, dans le pays des Keraichs. Le général Yussuf a continué sa marche le 10, à 3 heures du matin, pour ne pas perdre les traces de cette cavalerie dont il avait trouvé un bivouac fumant encore.

D'un autre côté, le colonel de Saint-Arnaud écrit d'Orléansville, le 13 décembre, qu'il a reçu la veille la nouvelle de la présence de l'Emir chez les Karaiel, où il aurait été accueilli avec enthousiasme par les populations de l'Ouarensenis.

Cependant, il n'avait que peu de monde avec lui et paraissait vouloir se retirer dans l'ouest plutôt que de chercher à se jeter dans l'Ouarensenis. « Du reste, dit le colonel de Saint-Arnaud, l'état de la subdivision devient meilleur de jour en jour. Les tribus sont fatiguées de la guerre. » Il annonce que le bruit de la mort de Bou-Maza, assassiné par les Flittas eux-mêmes, avait pris une telle consistance et était certifié par tant de détails, qu'il était difficile d'en douter.

Le colonel Grand écrit au commandant de la subdivision d'Oran, du gué de Takanas, le 8 décembre, pour lui annoncer un assez grand nombre de soumissions.

Le général Cavaignac annonce, en date du 7, que dans huit jours la ville de Tlemcen sera libre, son marché rétabli, les labours et la récolte d'olives assurés.

On lit dans le *Journal allemand de Francfort* du 21 décembre:

Les trois nouveaux députés admis dans le sein des chambres des états

à Madrid, est composée presque entièrement de députés ministériels. Cette composition est très significative. Il est certain maintenant que le ministère espagnol aura une très forte majorité dans la chambre des députés.

On lit dans le *Journal du Havre* : « Une lettre de Saint-Thomas, en date du 19 novembre, nous transmet la nouvelle d'une grossière avanie dont aurait été victime l'agent consulaire français au Cap-Haïtien. Nous n'avons que le temps de transcrire cet extrait :

« Les nouvelles que je reçois de Saint-Domingue m'annoncent que notre agent consulaire au Cap a été fort maltraité.

» Par suite d'un premier différend avec le président, il avait reçu l'ordre de sortir du territoire ; mais sur l'intervention de notre consul général Levasseur, un délai de trois mois lui avait été accordé pour régler ses affaires.

» Le président, ne tenant aucun compte du délai qu'il avait consenti et signé, dit-on, fit inopinément mettre en prison notre agent (je crois, M. Dubrai, pharmacien). Sur l'intervention du consul anglais, il est remis en liberté ; mais en se rendant à bord d'un navire en rade, la populace tombe dessus et l'abîme de coups.

» Sur ces entrefaites, le steamer *Tonnerre* arrive ; le capitaine, informé de ce qui s'est passé, va demander une explication au ministre, homme comme il faut, dit-on, qui est resté vingt ans en France. Celui-ci répond qu'il déplore ce qui s'est passé et qu'il a honte de servir un pareil gouvernement. Que dira le nôtre? Est-ce assez d'avanies comme cela? On dit que lorsque le consul anglais avait réclamé notre agent, le président Pierrot avait répondu en termes grossiers. »

On a reçu en Angleterre des avis de la Plata, en date du 12 octobre, par le brick danois *Meletta*. Bien qu'elles présentent peu d'intérêt, nous les reproduisons :

« Plusieurs navires, n'ayant pu entrer dans le port, avaient pris la direction du Nord, comme pour se rendre à Montevideo. On disait que le gouvernement ne paierait pas les dividendes de l'emprunt anglais ; M. Balt, le chargé d'affaires britannique, devait quitter Buenos-Ayres dans quelques heures, ainsi que M. Greffith, le consul. Le chargé d'affaires de France, baron Mareuil, et MM. Gérando et Juquet, attachés, s'étaient embarqués. Les intérêts des deux pays sont confiés au baron Pirollet d'Harmilton, consul général de Sardaigne. »

Actes officiels.

Une ordonnance du roi, datée du 22 décembre et publiée par le *Moniteur* d'aujourd'hui, contient les dispositions suivantes :

« Art. 1er. Les conseils municipaux qui seraient élus intégralement après le 1er janvier prochain ne seront pas assujétis au renouvellement par moitié qui doit s'effectuer dans le courant de 1846. Le tirage au sort ayant pour objet de déterminer la première moitié sortante de leurs membres aura lieu lors du renouvellement de 1849.

» Art. 2. Si, d'ici à l'époque qui sera fixée pour le renouvellement triennal de 1846, le nombre des places vacantes dans un conseil municipal exige que ce conseil soit porté au complet, suivant ce que prescrit l'art. 22 de la loi du 21 mars 1831, il sera procédé tout de suite au renouvellement de la moitié sortante, puis à la nomination aux places vacantes dans l'autre moitié du conseil. »

Par arrêtés de M. le ministre de l'instruction publique, en date du 22 décembre, M. Giraud, conseiller ordinaire de l'université, membre de la section de l'état et du perfectionnement des études, fera également partie des sections réunies de l'administration et de la police des écoles et des affaires du sceau.

M. Poirson, conseiller ordinaire de l'Université, est nommé membre de la section de l'état et du perfectionnement des études.

Ceux de nos Souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 31 décembre, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande *directe* d'abonnement ou de renouvellement doit être adressée *franco* au gérant, et être accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu ; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.

On s'abonne, à Paris, rue de Seine, 10, chez tous les libraires, chez les directeurs des postes et des messageries, et chez les correspondants du Comptoir central de la librairie, qui, tous, reçoivent les abonnements sans augmentation de prix.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — L'assemblée électorale chargée de procéder au renouvellement annuel du tiers des membres de la chambre de commerce de Paris s'est réunie aujourd'hui, à midi, au palais de la Bourse, sous la présidence de M. Aubé. Les cinq membres sortants étaient MM. Aubé, Jacques Lefebvre, Pepin-Lehalleur, Horace Say et Gaillard, les trois premiers non rééligibles actuellement, comme ayant accompli leurs six années d'exercice. MM. Horace Say et Gaillard ont été réélus. Les trois membres nouveaux nommés aujourd'hui sont MM. Legentil, Meder et Moinery. La chambre de commerce doit procéder ce soir à la nomination de son président et de ses secrétaires. — M. Buchot, conseiller à la cour royale de Paris, vient de mourir. Cet honorable magistrat était âgé de 57 ans. Il a succombé en quelques jours à la maladie du charbon. — M. Faujas de Saint Fond, maréchal-de-camp, est mort à la Guadeloupe. — M. Sausay, maire d'Urvillers, a donné à ses collègues des communes voisines un excellent exemple. Il vient d'établir, dans un local qui lui appartient et qu'il a approprié, un chauffoir public où les malheureux manouvriers, que la saison laisse sans travail, pourront trouver un refuge contre les rigueurs de l'hiver. — Hier ont eu lieu, à Notre-Dame-de-Lorette, les funérailles de Mme Paul Delaroche. — On lit dans la *Gazette de France* : « Nous sommes priés d'annoncer que des électeurs délégués par des habitants du 9e arrondissement de Paris ont déposé ce matin, à la préfecture de la Seine, une protestation tendant à demander l'exécution de l'arrêté du 24 février 1845, qui fixe l'établissement de l'embarcadère du chemin de fer de Paris à Lyon dans la rue Contrescarpe, longeant les... ; il revêt chaque jour deux burnous, dont un en étoffe de laine et l'autre en drap d'un gris cendré. Il est chaussé de babouches en peau jaune dont il ne relève jamais le quartier ; il porte de très beaux bas de soie blancs. Une de ses recherches de luxe consiste à ne jamais chausser deux fois de suite les mêmes babouches, fût-ce dans l'intervalle de quelques minutes, et même pour aller d'un appartement dans un autre.

» A Marseille, sollicité d'assister à une représentation de *Charles VI*, il a répondu : « Je ne suis pas envoyé par mon maître pour visiter les merveilles de la France, mais pour porter l'assurance au roi des Français des sentiments d'amitié de notre souverain. Il faut avant tout que je remplisse ma mission. Mon devoir accompli, je serai heureux de tout voir en détail. Je compte rester trois mois en France, et d'après ce que j'ai entendu dans cette ville, je crains que ce délai ne suffise pas pour satisfaire ma curiosité. » Puis, ayant recours à une image dans le goût oriental, il a ajouté : « Mon ambassade est comme une fleur que l'empereur mon maître envoie à votre roi ; il faut que la fleur arrive avec toute sa fraîcheur, dans tout son éclat, avec tout son parfum, et qu'elle soit promptement déposée aux pieds de votre souverain. Si je m'attardais en route, si je donnais l'essor à mon désir de voir et de connaître, la pauvre fleur risquerait fort d'être fanée et flétrie avant mon arrivée à Paris. » On s'accorde à lui reconnaître une grande sagacité, une imagination féconde et une conversation très spirituelle. »

CRUEL ABANDON. — Ceux qui se seraient trouvés, il y a quelques jours, au bureau de police de Reims, y auraient pu contempler un spectacle navrant. Une femme, jeune encore, s'y présentait avec deux tout petits enfants abandonnés, ainsi qu'elle, par leur père et son mari. Les deux époux étaient venus à Reims, à ce qu'il paraît, pour y chercher de l'ouvrage, qu'ils n'y avaient point trouvé. Vers onze heures, le mari, en passant devant une maison à double issue, dit à sa femme de l'attendre un instant ; il entre dans cette maison, en sort par la seconde porte et ne reparait pas, laissant sa femme et ses enfants sans argent, sans domicile, sans ressources, à trente ou quarante lieues de son pays. L'*Industriel de la Champagne* raconte qu'un étranger présent au récit de cette infortunée lui a donné quelqu'argent ; mais que deviendra-t-elle, que deviendront ses deux pauvres petits enfants, lorsque ce maigre secours aura été absorbé ?

LE CRI DE LA CONSCIENCE. — Dernièrement, un homme accusé d'assassinat s'est présenté volontairement devant la cour d'assises de Beauvais dans les circonstances suivantes : Ayant été mis hors de la geôle pour être livré aux gendarmes, il est resté une demi-heure en liberté. Décidé à comparaître devant le tribunal, il attendait que les gendarmes vinssent le prendre, et les gendarmes ne venaient pas : une demi-heure tout entière s'écoula ainsi... Une demi-heure ! tandis que quelques secondes lui suffisaient pour s'échapper. Mais non ; dans l'âme de cet homme coupable d'un crime odieux s'élevait encore la grande voix de la conscience. Enfin, étonné de la liberté qu'on lui laissait, Thuez sonne à la porte de la prison. On ouvre, il se constitue volontairement prisonnier. Bientôt les gendarmes arrivent, et le conduisent sur le banc des accusés. Ses juges ignorent ce qui vient de se passer, et il entend prononcer sa sentence sans réclamer l'indulgence du jury ou de la cour, sans dire comment il s'est présenté devant le tribunal, après avoir volontairement négligé l'occasion d'échapper à la justice des hommes. Le *Progrès de l'Oise* pense que M. le président des assises aura mis en note un fait qui peut apporter quelque adoucissement dans la punition d'un grand coupable.

ILLUMINATION DÉNONCIATRICE. — Il y a quelques jours, à Bruges, une femme passant le soir devant l'église de Saint-Gilles de cette ville, ne fut pas peu étonnée de voir l'intérieur de l'église entièrement éclairé, tandis que la porte en était fermée depuis plus d'une heure. Elle va en avertir le sacristain qui se rend à l'église accompagné de quelques voisins. Quelle fut leur surprise quand ils virent tous les cierges, toutes les chandelles, tous les quinquets allumés! Qui pouvait donc être le bedeau intrus? On cherche dans tous les coins et recoins, et l'on finit par trouver derrière un grand lutrin, un petit gamin d'une dixaine d'années. Que fais-tu là? — Je n'ose pas aller chez moi parce que j'ai fait aujourd'hui l'école buissonnière. — Mais pourquoi as-tu allumé toutes ces lumières? — Parce que j'avais peur. — Es-tu seul ici? — Oui, mais huit autres écoliers doivent venir me rejoindre cette nuit. Cette dernière réponse devenait sérieuse. On demanda les noms de ces huit autres, et l'on fit sentinelle toute la nuit; mais personne ne vint. Le matin venu on livra le petit drôle entre les mains de la police. L'on s'explique assez difficilement une pareille escapade, mais le *Nouvelliste* assure que le gamin a déjà fait des révélations importantes relativement à plusieurs petits vols commis depuis quelque temps dans nos églises. L'on affirme encore que quelques-uns des huit écoliers désignés par le petit individu sont arrêtés et que tous, malgré leur jeune âge, étaient depuis quelque temps signalés à l'attention de la police. Le témoignage que le maître d'école donne sur leur conduite n'est pas, dit-on, très-favorable.

UN PRINCE QUI PROMET. — Le royaume de Lahore est, comme on sait, en complète anarchie. Nous empruntons au *Bombay-Times* le fait suivant, qui fera juger des mœurs de ce pays : « La reine-mère, Ranie Chauda, est une femme de basse extraction et connue par des débordements qui l'ont fait surnommer la *Messaline* de Lahore ; mais elle est douée d'un caractère intrépide et énergique, et avant que l'indiscipline et la démoralisation ne se fussent, comme aujourd'hui, tout-à-fait emparées des soldats sikhes, elle possédait sur eux un grand empire ; son amant actuel passe pour être le rajah Lull-Sing, qui a refusé dernièrement comme trop périlleux le poste de visir, mais qui en exerce en réalité les fonctions. La reine et son favori sont d'ailleurs à la merci de la première révolte militaire, et ce n'est qu'à force de sacrifices d'argent sans cesse renouvelés qu'ils parviennent à détourner le danger qui les menace. Cette situation paraît avoir inspiré au jeune maharajah, successeur de Runjet-Sing, une haine précoce contre la soldatesque, et il aime à se venger en particulier de la déférence qu'il est obligé de témoigner en public à d'insolents prétoriens. On raconte que, dernièrement il avait fait accrocher dans son appartement des pantins représentant des gardes royaux, et que sa mère, le trouvant le cimeterre à la main, s'escrimant d'estoc et de taille, et s'amusant à les pourfendre en s'écriant que c'était ainsi qu'il voudrait détruire ses ennemis, avait dit en embrassant son fils : « Quel dommage qu'il n'ait que douze ans! » Puis elle fit enlever les pantins, de peur que le bruit de cette scène ne parvînt jusqu'aux oreilles de cette milice, devenue la terreur d'un trône qu'elle a mission de défendre. »

LES DANSEURS ET L'AUTORITÉ. — Reims possède un établissement où les amateurs de polka échevelée peuvent, le dimanche et le lundi, se livrer à toute la fougue de leurs passions pour la chorégraphie décolletée. Nous voulons parler, dit le *Journal de Reims*, de ce bal qui se tient aux environs de la porte Neuve, et qui a emprunté à l'un des établissements les plus célèbres en ce genre de Paris, un nom désormais immortel dans les fastes dansantes du quartier latin. Au *Prado* donc, à l'une des dernières soirées, un jeune homme dont les manières étaient aussi peu courtoises que sa danse était débraillée, se permit envers sa compagne de quadrille des privautés brutales qu'elle ne parvint qu'avec peine à réprimer. Elle songea bientôt à se mettre sous la protection de la police, et elle alla se plaindre au sergent de ville Jacquier des insultes dont elle était l'objet. L'agent fit quelques représentations à l'indiscret danseur et les choses en restèrent là jusqu'à la sortie du bal. Quand le sergent de ville eut quitté la salle du Prado, le bruit d'une lutte attira bientôt son attention, et il accourut pour séparer deux jeunes gens qui se battaient sous un réverbère. Un de ces jeunes gens était le danseur malhonnête qui avait déjà été réprimandé. Exaspéré par la colère et par le souvenir de la mercuriale qu'il avait reçue, il frappa le sergent de ville, qui se mit en devoir de l'arrêter. Alors le tapageur crie à l'aide, et en un instant il eut réuni près de lui une dizaine de jeunes gens, qui le délivrèrent de l'étreinte de l'agent et voulurent à leur tour frapper celui-ci ; mais le sieur Jacquier n'est pas de ceux qui se laissent intimider ; il tira son sabre et put exécuter une retraite aussi honorable que prudente. Néanmoins il ne parvint pas à opérer l'arrestation d'aucun de ces perturbateurs.

LES SALLES D'ASILE. — Parmi les progrès que l'on est heureux de pouvoir signaler dans la banlieue de Paris, il en est peu qui méritent plus d'encouragements que la propagation des salles d'asile. Un établissement de ce genre vient d'être fondé dans la commune de Charenton, et en quelques jours seulement plus de soixante enfants y ont été inscrits. Le local, à ce que nous lisons dans la *Gazette des Tribunaux*, situé rue des Carrières, est magnifique, et aucune des innovations utiles successivement introduites dans les établissements de ce genre n'y a été négligée. On doit savoir gré au maire, M. Marty, du progrès qu'il vient de réaliser, et qui complète en quelque sorte le système d'améliorations qu'il s'est appliqué à développer depuis trois années qu'il remplit à Charenton les fonctions municipales.

IMPUDENT AVEU. — Samedi dernier, dit la *Gazette des Tribunaux*, trois individus d'assez mauvaise apparence se dirigeaient en accélérant le pas vers la barrière de Pantin, lorsqu'une ronde d'agents de police chargés de la surveillance de la voie publique les ayant rencontrés, remarqua que l'un d'eux était porteur d'un paquet qu'il dissimulait autant que possible aux regards en le cachant sous son paletot. Dans la pensée que ces individus, dont toute l'allure était suspecte, venaient peut être de commettre un vol, le brigadier de la ronde se dirigea vers eux après avoir dit à ses hommes de se tenir à distance ; mais à peine eut-il fait quelques pas que deux des jeunes gens prirent la fuite. Le troisième fit bonne contenance et attendit de pied ferme ses interpellations. « Qui êtes-vous? lui demanda l'agent, où allez-vous, et que contient ce paquet que vous portez? — Ce que je suis?... répondit avec assurance le jeune homme, je suis voleur ; je vais dans la banlieue, et le paquet que je tiens contient des objets volés. » En disant ces mots il chercha à fuir, mais déjà le brigadier l'avait saisi d'une main vigoureuse, et force lui fut de venir au poste de la barrière, où il fut consigné, et où ne tarda pas à le rejoindre un de ses deux compagnons, qui, étant venu rôder autour du corps de garde pour avoir des nouvelles, fut reconnu par les agents et mis en état d'arrestation. Les choses en cet état, et procès-verbal dressé, les deux voleurs furent consignés au poste, d'où ils furent extraits dimanche matin, et conduits au bureau de M. Gabet, commissaire de police du quartier du Faubourg Saint-Martin. Comme ils arrivaient chez ce magistrat, trois personnes demeurant rue du faubourg Saint-Martin, 252, s'y présentaient, pour se plaindre de vols commis la veille à leur préjudice par des malfaiteurs qui s'étaient introduits dans le logement de chacun d'eux à l'aide de fausses clefs et d'effraction. Le commissaire écoutait attentivement la déclaration des plaignants, tandis que les deux individus arrêtés attendaient qu'on les interrogeât, lorsque tout à coup un des trois locataires volés, un sapeur-pompier qui a une chambre en ville, ayant envisagé les deux voleurs, se précipita tout à coup sur l'un d'eux en s'écriant : « Où as-tu pris la redingote que tu as sur le dos? » Lorsqu'on put s'expliquer, il fut reconnu que l'individu qui avait si audacieusement déclaré aux agents qu'il était voleur s'était en effet vêtu de la redingote du sapeur-pompier qu'il avait prise dans sa chambre après s'y être introduit en brisant la serrure. Le paquet dont cet individu avait été trouvé porteur contenait différents objets, entre autres un manteau crispin de satin noir, doublé de soie cerise et garni de dentelle ; des bas de femmes, de bijoux, etc. On a en outre saisi en la possession de son complice un tourne-vis, un ciseau à froid, des allumettes chimiques, de la cire à empreintes et autres objets dont sont d'ordinaire nantis les malfaiteurs effractionnaires.

BONNE JUSTICE. — Les soins qu'apporte le gouvernement à rechercher et à rémunérer par des récompenses honorifiques les actes de courage et d'intrépidité qui ont pour mobile un généreux dévouement, produisent chaque année des résultats précieux auxquels on ne saurait trop donner de publicité. Il y a dix ans, les médailles décernées au nom du roi pour les belles actions s'élevaient à peine à deux cents ; aujourd'hui, ce nombre est plus que doublé. En 1845, il a été distribué 495 médailles, dont 13 en or et 482 en argent : parmi ces dernières, 104 sont de première classe, et 378 de deuxième. Elles se répartissent ainsi qu'il suit :

188 à différents citoyens ou fonctionnaires publics qui ont sauvé la vie à	287 personnes.
114 à des militaires en activité	111
99 à des sapeurs-pompiers	15
51 à des douaniers, gardes forest ers et autres agents	40
25 à des mariniers	101
4 à des ecclésiastiques	5
5 à des femmes	7
9 à des enfants	12
Total 495 médailles décernées,	576 pers. sauv.

Il résulte de ce résumé que le nombre des personnes sauvées dépasse d'un sixième environ celui des titulaires de médailles, et que, notamment, pour la catégorie des mariniers, il est quadruplé. Si les sapeurs-

[illegible] rue de l'Université, [illegible]; Paillet, rue Thérèse, [illegible]; lady [illegible] Philippa; la duchesse de [illegible], rue Neuve-des-Capucines, 13; la comtesse La Roche-Pouchin, rue Neuve-Saint-Roch, 25; Sheppart, Ferme-des-Mathurins, 58; la comtesse de Sadwich, rue Saint-Florentin, 2; de Saint-Remy, rue de la Chaussée-d'Antin, 49 *bis*; Stewart, rue Belle-Chasse, 21; la marquise de Fressan, rue Blanche, 6; la comtesse de Fruguet, faubourg Saint-Honoré, 85; la marquise de Valory, rue Taranne, 10; la vicomtesse de Vaufreland, rond-point des Champs-Elysées, 2; Wheaton, faubourg Saint-Honoré, 130; S. A. R. la princesse de Wurtemberg, quai d'Anjou, 3.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. J. à Toulon. — Nous expédions par roulage accéléré *franco*.

M. R. à Nevers. — Vous méritez des compliments; nous vous les adressons. — Vous ne vous rappelez donc pas l'analogie du perroquet, *à la langue noire?*

M. P. Ch. J. à N. le F. — Vous recevrez, ami, d'ici à une douzaine de jours: ils nous seront utiles.

M. M. à Dijon. — Bien. — Continuez. — Mais il nous faut des notes précises, explicites. — Adoptez la division mensuelle, et non pas l'annuelle. Nous vous écrirons pour le reste.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 23 décembre. — WAILLE, libraire-éditeur, rue Cassette, 6. Juge commissaire, M. Barthelot; syndic provisoire, M. Bidard, rue de Lascases, 12. — COTTE, confectionneur, rue Trouvée, 9. Juge commissaire, M. Jouët; syndic provisoire, M. Hérou, rue des Deux-Écus, 33. — DEFRANCE, épicier, faubourg Saint-Martin, 228. Juge commissaire, M. Grimoult; syndic provisoire, M. Pellerin, rue Lepelletier, 16. — HARTHEISER et LUBERT, grainetiers, rue des Quatre-Fils, 17. Juge commissaire, M. de Rotrou; syndic provisoire, M. Lefrançois, rue de Louvois, 8. — DOMERGUE DUROZET, ancien commissionnaire en vins, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 21. Juge commissaire, M. de Rotrou; syndic provisoire, M. Thiébault, rue de la Bienfaisance, 2. — DAVID, négociant en vins à Bercy, sur le port, 10. Juge commissaire, M. Barthelot; syndic provisoire, M. Henrionnet, rue Cadet, 13.

Du 18 décembre. — DAHOUT, négociant, rue Châtillon, 4. Juge commissaire, M. Cornuault; syndic provisoire, M. Battarel, rue Cléry, 9.

Marchés.

Halle aux blés. — 24 décembre. Choix, 116 à 118 k. 31,50 à 34,75. — Montereau 115 k. 33,50 à 34,00. — Picardie 115 k. 33,00 à 33,50. — Champagne, 115 k. 32,50 à 34,00.

Seigles. 110 k. l'hectolitre et demi 21,50 à 22,00.

Orges. 90 à 92 k., 16,00 à 16,25; 93 à 94 k. 16,50 à 16,75 hors barrières.

Avoines. — 150 k. 31,00 à 31,50; 145 k. 29,00 à 29,50; 140 k. 28,00 à 29,00 135 k. 26,50 à 27,00, les trois entrées comprises.

Issues. Son, 9,00 à 9,50 les 325 litres. — Moutures 10,00 à 10,50. — Recoupettes 13,50 à 14,00 les 100 k. — Remoulages 19,50 à 20,00 les qualités courantes; 20,50 à 21,00 les fines qualités; 22,00 à 22,50 les blanches.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 23 décembre. — Foin 1re 48 à 56; 2e 40 à 45; 3e 00 à 00. — Paille de seigle 1re 30 à 34; 2e 00 à 00. — Paille de blé 1re 27 à 30; 2e 25 à 26; 3e 00 à 00.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 24 déc. — Foin 1re 52 à 54, 2e 48 à 49; 3e 41 à 45. — Luzerne, 1re 48 à 50; 2e 44 à 00. — Paille de blé; 1re 29 à 30; 2e 27 à 28; 3e 00 à 00.

Halle à la viande du 24 décembre. — 28363 kil. Bœuf 1,40-1,20-0,80. — 16274 kil. Veau 1,60-1,40-1,20. — 6319 kil. Mouton 1,50-1,20-0,90. — En gros 63440 kil. 1,16-1,11-1,06.

Marché de La Chapelle-Saint-Denis, 23 décembre. — Veaux amenés 252, vendus 252 à 1,48-1,28-1,08. — Vaches grasses amenées 92, vendues 82 à 1,06-1,94-0,80. — Vaches laitières amenées 75, vendues 32 de 220 à 500. Taureaux amenés 5, vendus 5 à 0,76.

Cours moyen	[illegible]
Cours-taxe	[illegible]

Cote administrative.

	q.	k.		
Gruaux	9	43	54,80 à	56,70
1re	141	30	42,00 à	45,25
2e	190	39	40,80 à	41,40
3e	56	62	31,20 à	34,40
4e	12	«	18,40 à	24,65
A liv.				

Cours moyen	[illegible]
Cours-taxe	41,94

Cote administrative.

	q.	k.		
Gruaux	4	57	00,00 à	67,30
1re	64	27	42,00 à	45,20
2e	336	39	40,10 à	44,70
3e	56	51	00,00 à	33,10
4e	«	«	00,00 à	00,00
A liv.	94	29		

Bourse du 24 décembre 1845.

La tournure des affaires ministérielles en Angleterre et les cours en hausse des consolidés ont donné une impulsion très vive à la hausse de nos rentes, qui est en résultat de 35 c. sur le 3 p. 0/0, et de 30 c. sur le 5. Les chemins ont peu varié. Le Nord reste comme hier; le Bordeaux a légèrement fléchi; les autres lignes se sont un peu améliorées. Il y a continuation à la hausse sur les obligations de la Ville, la Caisse hypothécaire, les 4 canaux, les obligations piémontaises, les rentes romaines et napolitaines.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant: Emprunt, 82. — Rente Belge 1842, 102. — Id. 4 1/2, 98. — Autriche, 410. — 3 0/0, 39 3/4. — Dette intérieure, 34 3/4, 35. — Chemins de: Paris à Strasbourg, 525. — Tours à Nantes, 555. — La Teste, 175. — Grand'Combe, 1590. — Andrezieux, 250. — Oblig. hypothécaires, 495. — Actions de: Zinc Vieille-Montagne, 7000. — Aveyron, 5850. — Lin Maberly, 697 50, 700, 697 50. — Union linière, 490, 500. — Hauts-fourneaux de Monceaux, 1950. — Filature rouennaise, 500. — Obligations de: Grand'Combe anc. 1106. — Rouen, 1025. — A terme: Emprunt, 82 05, 82 10. — Banque de France, 3357 50, 3355.

	1er C.	P. H.	P. H.	dr C.	hier
5 0/0 compt.	118 30	118 40	118 20	118 40	118 «
— fin cour.	118 30	118 40	118 20	118 40	118 10
3 0/0 compt.	82 05	82 30	82 05	82 30	81 95
— fin cour.	82 10	82 30	82 10	82 30	81 95

Au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe
O. de la Ville	1425 «	1430 «	H. 5 «	5 0/0 Bge 1840.	99 3/4	99 3/4	
B. de France	3360 «	« «	« «	— Portugais.	57 «	« «	
C. Gou. 1000	1175 «	« «	« «	Esp. D active.	« «	« «	
C. Gan. 1000	« «	« «	« «	5 0/0 Naples.	101 50	101 60	H. « 10
C. hypot.	590 «	595 «	H. 10 «	— Romain.	101 1/2	101 3/8	H. « 3/4
4 Canaux	1251 50	« «	B. 2 50	Obl. Piémont.	1232 50	« «	H. 2 50

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	DIFe.		DIFe
St-Germ.	« «	« «	« «	Au 31. 970	H. 2 50
V. r. d.	« «	455 «	« «	—	
— r. g.	« «	310 «	H. 2 50	— 307 50, 310	H. 2 50
Orléans.	1186 25	1190 «	H. 5 «	— 1187 50, 1190.	H. 5
Strasb.	« «	237 50	« «	— 237 50	H. 1 25
Rouen.	« «	975 «	H. 7 50	— 975, 977 50, 972 50	H. 3 75
Havre.	775 «	777 50	H. 5 «	— 775, 780	H. 10
Marseille.	« «	905 «	« «	— 905, 900	H. 5
Vierzon.	643 «	640 «	B. 10 «	— 650, 640	B. 10
Nord.	740 «	737 50	H. 2 50	— 745, 735	
Bordeaux.	« «	620 «	B. 2 50	— 630, 620	B. 2 50
Boulogne.	« «	508 75	B. 2 75	— 510, 512 50	H. 7 50
Montereau.	« «	425 «	« «	— 425	
Fampoux.	« «	« «	« «	—	
Dieppe.	« «	480 «	« «	— 470	

LONDRES, 22 déc.	
Consol.	93 3/8.
Esp. act.	
Portug.	
Mexic.	30 1/2
3 0/0 hol.	94
2 1/2 d.	61 1/4
Rouen.	37 1/2
Orléans.	45, 47
Nord.	

PARIS, 24 décembre. PRIMES.

3 0/0 F. c. 82 25, 82 30 d. 50.
F. p. 82 70, 82 90 d. 50.
5 0/0 F. c. 119 30, 119 40 d. 50.
F. p.

Nord, 747 50, 740 d. 20. 747 50, 745 d. 10 au 31
750, 755 d. 20. 760, 765 d. 10 au 15 p.

COULISSE.

Av. 82 22 1/2
Ap. 82 37 1/2
B. du Trés
6 1/2 à 4 et 7 m.

F. c.	F. p.
3 0/0 5.	10, 15
5 0/0 2 1/2.	37 1/2.

[illegible] historiettes, anecdotes, bons mots. — Prix: 50 c. [illegible] 12 almanachs à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10, on les obtient pour 5 francs. — En adressant *franco* à la même librairie un mandat de 5 francs, on reçoit aussi *franco* 12 almanachs phalanstériens. — L'ALMANACH PHALANSTÉRIEN se trouve en outre chez tous les libraires des principales villes de France, et notamment chez les dépositaires du Comptoir central de la librairie.

BALS MASQUÉS. — Samedi dernier la foule s'est portée à l'ouverture des bals de l'Opéra, aussi empressée, aussi nombreuse que dans les grands jours du carnaval. Les instruments de Sax ont obtenu un immense succès. Musard en a fait l'emploi le plus judicieux. Tout Paris voudra entendre cette masse énorme d'artistes habiles, exécutant avec une verve et un ensemble supérieurs cette musique dont l'entraînement est irrésistible. Qu'on ajoute à cela des flots de lumière, des glaces, de l'or et des fleurs partout, et l'on comprendra le succès de ces fêtes qui, dans ce genre, demeurent jusqu'à présent sans égales.

Aux amateurs de bons livres, aux personnes que l'approche du nouvel an va mettre à la recherche d'étrennes littéraires, nous ne saurions trop recommander les ouvrages publiés par l'éditeur Simon, le *Dictionnaire national*, de M. Bescherelle aîné, dont 400 livraisons ont déjà paru, et qui sera complètement terminé au mois de mars; la *Grammaire nationale*, du même auteur, complément nécessaire du Dictionnaire; l'*Application de la géographie à l'histoire*, par M. Braconnier, renfermant en deux charmants petits volumes le cours le plus complet et le plus attrayant de géographie qu'on ait encore publié; enfin, un délicieux album sous le titre de: *la Femme jugée par les grands écrivains des deux sexes*, mosaïque précieuse recueillie avec un tact infini, par MM. Bescherelle aîné et Larcher. Il n'est pas de cadeau plus séduisant, plus utile, plus moral à offrir que cet album enrichi de trente magnifiques portraits de femme, gravés par nos plus grands artistes.

Spectacles du 25 décembre 1845.

7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Sganarelle. Vêpres siciliennes. Famille Poisson.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Cendrillon. La Dame blanche.
7 h. 1/2 ITALIENS. — Il Barbiere.
7 h. 1/2 ODÉON. — La Cloison. Catherine Howard. Sganarelle.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Riche d'amour. Robinson. Les 9 femmes. Porthos.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. L'Epicier. La Gardeuse de dindons. Enfants de troupe.
6 h. 1/2 GYMNASE. Demoiselle. Emma. Marchand de marrons. La Maîtresse.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Les Pommes de terre malades. Femme [illegible].
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Marie-Jeanne.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Les Trois Mousquetaires.
6 h. 1/2 GAITÉ. — La Sœur du Muletier.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h 1/2 COMTE. — Pierrot. l'Homéopathie. Physique. Crispin. Jocrisse.
6 h. 1/2 FOLIES. — Prix de vertu. Plus heureuse. Moustache. Nicolas.
PANORAMA. (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et compagnie, rue du Croissant, 16.

[illegible] c'est à tort, suivant lui, qu'on l'accuse de sacrifier le grand intérêt de la réforme électorale ; il est réformiste sincère, il est libéral, il est ami du progrès. Eh ! mon Dieu ! tout le monde se croit libéral et ami du progrès, presque tout le monde désire l'amélioration de la société ; la question est de savoir dans quelle mesure et suivant quel mode on veut le progrès et la liberté, et c'est cette question de limite et de moyens qui détermine les partis et constate leur valeur.

Le parti dont le *Siècle* est l'organe a des vues honnêtes et modestes ; si honnêtes qu'elles touchent presque à l'innocence, si modestes qu'elles sont voisines de la nullité. C'est notre opinion, et ceci importerait peu au *Siècle* peut-être ; mais c'est encore une opinion qui tend à se répandre parmi les hommes éclairés du pays, et voilà le malheur — pour le *Siècle*. Cependant on lui a tenu compte jusqu'ici et de cette innocence et de cette vague aspiration vers des institutions plus libérales, et tant qu'il ne s'agit que des tendances, on rend au parti Barrot un certain hommage, hommage modeste, sans doute, comme ces tendances elles-mêmes. Mais dès que la Gauche vulgaire travaille à traduire ses désirs en actes, à incarner sa pensée, aussitôt commence, en raison des voies où elle s'engage, aussitôt éclate un sentiment général d'inquiétude. Voici pourquoi.

M. Barrot et le *Siècle* se sont posés côte à côte de ce que l'on nomme le Centre gauche. Ainsi postés sur ce mur mitoyen, le *Siècle* et M. Barrot, impuissants ou malhabiles (nous ne savons lequel) à se tenir droit, inclinent d'ordinaire vers le côté où siège M. Thiers. C'est ce que la Gauche vulgaire appelle bien manœuvrer, travailler par moyens constitutionnels à faire triompher ses idées, ses désirs, ses tendances ; c'est ce que, dans le sens intellectuel du mot, d'autres appellent *trahir* la cause libérale, déserter la bannière du progrès, et ici commencent l'inquiétude et le soupçon.

N'est-il pas évident que la Gauche, alors qu'elle cherche des alliés pour faire triompher ses principes, ne saurait s'adresser qu'à des hommes dont les sentiments généreux et les tendances progressives sont connus, dont la sincérité n'est pas suspecte et qui ont donné des gages de leur amour pour la liberté, de leur intelligence du sentiment national et des intérêts réels du pays ? Or, quels sont ces éléments mixtes, quel est ce tiers-parti dont l'alliance peut être honorablement recherchée par le parti Barrot ?

Nous demanderons en deux mots au *Siècle* et à M. Barrot si c'est sérieusement qu'ils comptent faire alliance *pour la liberté* avec l'habile et rusé M. Thiers. Quoi ! vous pousseriez la confiance naïve jusqu'à croire à la sincérité des phrases libérales qui viennent de ce côté ! Vous croyez pouvoir sans duperie, sans déconsidération, vous associer à cet homme capricieux, sceptique, indifférent au progrès des idées, étranger aux grands problèmes industriels et sociaux posés dans notre siècle ; peu porté à la violence, il est vrai, mais oublieux de la clémence, sans passion de la justice, naturellement [illegible] de tout, et dont les vues politiques, par effet de légèreté [illegible] monopole maritime, et veut la liberté des mers ; elle demande pour elle-même et pour toutes les nations le droit de s'épandre au dehors, de chercher des débouchés, de concourir à l'œuvre de la civilisation des peuples barbares sur les îles et sur les continents. Eh bien ! M. Thiers, méconnaissant l'intérêt du pays, lui déniant et son droit et sa noble destinée, M. Thiers a déclaré que la France devait renoncer à être une puissance maritime. M. Thiers livre l'Océan au vaisseau britannique, réservant à la France quelques périlleuses compensations sur l'Europe continentale, se réservant pour lui-même le plaisir de jouer quelque jour au petit Carnot, au petit Bonaparte, et de lancer de nouveau nos armées sur le Rhin, contre tous nos alliés naturels. Voilà la politique étrangère de ce grand homme d'Etat ! Et qu'on ne vienne pas nous opposer quelques paroles et quelques notes contradictoires arrachées par les nécessités de la tactique parlementaire et de la course aux portefeuilles ! L'idée réelle est là, consacrée dans une déclaration publique : *La France doit renoncer à être une puissance maritime.*

Nous le répétons, la gauche ne peut, sans folie, s'allier à M. Thiers. La France, amie de la liberté, du progrès, de la paix glorieuse ; la France, impatiente de porter ses influences civilisatrices sur tout le globe, doit renvoyer M. Thiers à ses historiettes, de même qu'il convient à la Grande-Bretagne de renfermer désormais l'ardeur de *Cupidon* Palmerston (1) dans la limite des conquêtes du boudoir. — Du reste, nous défions le *Siècle* de prendre tout haut et chaudement la défense du caractère et des vues politiques de M. Thiers. Pourquoi alors garder des alliés dont on a honte ?

Ne saurait-on trouver ailleurs des éléments que la gauche puisse s'honorer de rallier à elle et de mettre provisoirement à sa tête, puisqu'elle a besoin d'être dirigée, puisqu'elle manque de chefs ? Eh ! cherchez dans la chambre : ne connaissez-vous pas des hommes qui ont protesté contre les lois de septembre, proclamé l'amnistie, réclamé pour la France son droit d'expansion maritime, indiqué la politique colonisatrice à l'activité généreuse du pays, et qui laissent voir leur sympathie pour les alliances naturelles de la France avec l'Allemagne et toutes les puissances secondaires du continent ? Messieurs de la Gauche, voilà vos alliés ; et parmi eux vous pouvez compter de beaux noms, ceux de MM. de Lamartine, Dufaure, Billault, etc. Tels sont en effet les vrais éléments d'un tiers-parti dans le parlement, et c'est là seulement que la gauche Barrot peut chercher une alliance sans se déconsidérer, sans se perdre.

Nous conseillons à la gauche d'y réfléchir : nous croyons qu'il y aurait pour elle danger à forcer, avec la queue de M. Thiers, un accord qui ne pourrait jamais être autre chose qu'une coalition. Nous sommes, pour notre compte, fort désintéressés dans ce débat, le *Siècle* le sait bien ; qu'il tienne donc compte de nos avertissements.

(1) C'est le surnom familier donné à lord Palmerston dans les salons de l'aristocratie anglaise.

[illegible] à s'embrasser ? Voyez le malheur ; tandis que le *Siècle* refuse de s'entendre avec ses confrères de la gauche, tandis qu'il sacrifie tout au culte de M. Thiers, la plus parfaite indifférence semble payer ses avances et son dévouement passionné. Le *Constitutionnel* ne daigne pas entendre l'appel et ne souffle mot ; l'Egérie qui inspire l'organe du tiers-parti, reste muette. C'est dur, c'est cruel, nous dirons même que c'est passablement humiliant. Pauvre M. Odilon-Barrot, qui se réduit à faire à M. Thiers des caresses publiques, dont celui-ci affecte de ne pas même s'apercevoir. C'est affligeant !

Message du président des États-Unis.

Nous recevons aujourd'hui le discours prononcé, le 2 décembre, par le président Polk, dans la séance du Congrès des Etats-Unis. Nous appelons l'attention publique sur ce document d'une haute importance, où les principes traditionnels de la politique de l'Union se trouvent rappelés et appliqués aux faits récemment accomplis, ou encore pendants, en termes dont les nations monarchiques de la vieille Europe doivent envier l'élévation, la fermeté et la loyauté. Nous ne tarderons pas à lui consacrer l'examen approfondi qu'il mérite.

Concitoyens du Sénat et membres de la Chambre des représentants

C'est pour moi une source de satisfaction sans mélange de voir réunis les représentants des Etats et du peuple en Congrès, parce que je recevrai l'appui de leur sagesse combinée dans l'administration des affaires publiques.

En remplissant pour la première fois le devoir que m'impose la constitution, de vous informer de l'état de l'Union et de recommander à votre attention les mesures qui me paraîtraient nécessaires et utiles, je suis heureux de pouvoir vous féliciter sur la prospérité continuelle de notre pays : sous les bénédictions de la Providence divine et l'heureuse influence de nos institutions libres, l'Union présente au monde le spectacle du bonheur national. Avec notre progrès, sans exemple dans tous les éléments de la grandeur nationale, l'affection d'un peuple se fortifie pour l'union des Etats et pour les doctrines de la liberté populaire qui forment la base de notre gouvernement.

Nous devons humblement remercier le Régulateur suprême de l'univers des bienfaits civils et religieux inestimables dont nous sommes favorisés.

En appelant l'attention du Congrès sur nos relations avec les puissances étrangères, je suis heureux de pouvoir vous annoncer que, bien que depuis votre dernière session il y ait eu des causes sérieuses d'irritation et de mésintelligence avec quelques-unes d'entre elles, cependant il n'y a point eu d'hostilités, ayant adopté cette maxime pour la conduite de nos affaires étrangères, de ne rien demander qui ne serait pas juste, et de ne se soumettre à rien qui serait injuste. Mon désir le plus vif a été de maintenir la paix avec toutes les nations, mais en même temps d'être prêt à repousser toute agression et de maintenir tous nos justes droits.

D'après la résolution du Congrès concernant l'annexion du Texas, mon prédécesseur se décida, le 3 mars 1845, à soumettre la première et la deuxième partie de cette résolution à la république du Texas, comme ouverture de la part des Etats-Unis, de l'admettre comme état dans notre union.

J'approuvai cette décision, et en conséquence le chargé d'affaires des Etats-Unis au Texas, muni d'instructions du 10 mars 1845, présenta ces parties de la résolution à l'acceptation de la république. Le pouvoir exécutif, le congrès et le peuple du Texas, réunis en convention, ont successivement adhéré à tous les termes et conditions de la résolution.

Je communique au Congrès la correspondance entre le secrétaire d'Etat et notre chargé d'affaires au Texas, ainsi que la correspondance de ce dernier

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

VENDREDI 26 DÉCEMBRE 1845.

Les personnes qui s'abonneront, à dater du 1er décembre, au NUMÉRO QUOTIDIEN de la *Démocratie pacifique*, recevront les trois premiers volumes du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE, roman en quatre volumes de M. ALEXANDRE DUMAS, dont nous achevons en ce moment la publication.

L'abonnement au NUMÉRO QUOTIDIEN de la *Démocratie pacifique* comprend le numéro de quinzaine.

Les Almanachs de 1846.(1)

Almanach de la Franc-Maçonnerie. — Almanach du Cultivateur et du Vigneron. — Annuaire de l'Horticulteur, Almanach du Jardinier. — Almanach de France. — Almanach populaire de la France. — Almanach du Magnétiseur. — Almanach phalanstérien.

Un nouveau personnage parut devant le tribunal de l'ange ; il portait un large collier de moire sur lequel un triangle entouré de rayons était brodé en paillettes d'or ; il tenait un marteau, et sur son riche tablier se dessinaient le compas et l'équerre. « Je suis le Grand-Orient, dit-il à Raphaël, et je veux répandre sur la terre l'ALMANACH PITTORESQUE DE LA FRANC-MAÇONNERIE.

— Grand-Orient ! répondit l'ange, c'est un beau titre.

— Je m'en flatte. L'origine de ma dignité remonte à la Bible, ouvrez le prophète Zacharie ; que dit-il aux tribus dispersées pour leur donner l'espoir de revenir en Terre-Sainte ? « Le Seigneur m'a envoyé une vision : » j'ai vu un ange qui tenait le cordeau, le compas et l'équerre (vous » devez retrouver dans mon costume l'image de ces objets symboliques) ; » l'ange m'a dit : Continue, Zacharie, le peuple de Dieu retournera en » Palestine, il rentrera dans Jérusalem, et rebâtira le temple de Salo- » mon (rebâtir le temple est le but de ma vie) ; tu iras trouver Josué, fils » de Josédec, mon serviteur, tu le consacreras à la fois comme grand- » prêtre et comme roi, il s'appellera Grand-Orient et ramènera mon peu- » ple à Jérusalem. »

J'ai succédé à Josué, fils de Josédec dans sa dignité. Aujourd'hui les Francs-Maçons voués à la construction du temple sont répandus dans toutes les parties du monde civilisé. Nous formons des liens entre tous les éléments de la population : chrétiens, nous donnons la main aux juifs qui sont nos pères ; appartenant pour la plupart aux classes privilégiées, nous fraternisons avec les prolétaires, avec tous les compagnons de la charpente et de la menuiserie qui révèrent comme nous le nom de Salomon. Cet almanach va souhaiter la bonne année aux frères disséminés sur toute la surface du globe ; je leur offre les éphémérides maçonniques classées d'après le calendrier des Hébreux, une notice historique sur la Maçonnerie portugaise, des détails sur toutes les sociétés secrètes depuis celle de la Patte de Lièvre, établie aux Etats-Unis, jusqu'à l'affiliation des Phansegars qui étranglent les voyageurs aux bords du Gange.

— Je connais la franc-maçonnerie, dit Raphaël, elle aurait pu rendre à l'humanité les plus grands services ; vous aviez habitué le pouvoir civil et religieux à voir, sans trop d'inquiétude, une association secrète étendre ses ramifications dans toutes les classes, dans tous les pays ; mais avec ce puissant levier qu'avez-vous remué ?

— Nous avons fait la révolution française.

— Allons, allons, vous ne l'avez pas faite tout seuls.

— Nous avons fait la révolution de juillet.

— Dites que vous y avez contribué ; au surplus, maintenant que le monde politique est endormi, que la querelle des ultras et des libéraux est à peu près oubliée, quel est le but et l'intérêt de vos réunions ? Le public les déserte, je m'en rapporte à votre témoignage ; ne dites-vous pas dans un article intitulé : *le Grand-Orient en* 1809 : « La puissance » du Grand-Orient est singulièrement déchue de ce qu'elle était sous » l'empire ? »

— Notre décadence n'est que trop réelle, mais nous saurons nous relever, et c'est pour réveiller au sein de l'association maçonnique les sentiments généreux, l'humanité, le désir du progrès social, que je demande à voyager sur la terre ; parcourez mon petit livre, je blâme sévèrement les loges de la Prusse, qui, contrairement aux lois de la fraternité universelle, repoussent les juifs de toutes leurs réunions.

— Eh bien ! Grand-Orient, commence ta tournée, prend ton maillet, ton compas, ton équerre ; j'estime beaucoup tes frères, dis-leur que le véritable temple de Salomon, que l'édifice dont l'humanité attend la construction avec angoisse, c'est l'édifice unitaire dont Fourier seul a tracé le plan, c'est le manoir de la commune organisée, c'est le phalanstère.

Le Grand-Orient accomplit solennellement trois saluts mystiques, puis il frotta l'anneau de Salomon qu'il portait au doigt annulaire de la main gauche. Soudain, le chef-d'œuvre de l'industrie phénicienne, le plus bel ornement du temple de Salomon, la mer d'airain apparut au sein d'un nuage. Le Grand-Orient se plaça comme sur un char dans l'immense cuve de bronze portée par douze taureaux ailés, l'attelage magique prit son essor, et bientôt le Grand-Orient fut déposé, avec son almanach, sur la plus grande place de Paris.

Au Grand-Orient succédèrent deux cultivateurs élégamment vêtus, à la mode des paysans suisses ; la veste du premier était bleue, celle du second verte.

— Voici, dit le paysan bleu, l'ALMANACH DU CULTIVATEUR ET DU VIGNERON, par les rédacteurs de la *Maison rustique du XIXe siècle*. Deux années de succès m'ont suffisamment prouvé que mon œuvre répondait à un besoin réel ; je la poursuivrai donc avec l'intention bien arrêtée d'y introduire successivement toutes les améliorations qui nous seront indiquées par l'expérience.

En avant ! telle est ma devise ; je ne négligerai rien pour la justifier.

Je ne me bornerai pas à étudier l'agriculture en elle-même, je la considérerai encore dans ses rapports avec les autres industries ; mais avant d'aborder ce nouveau sujet d'études qui constitue l'économie rurale proprement dite, je dois terminer tout ce qui a rapport à la pratique de l'art.

Après avoir étudié le sol et sa composition, après m'être occupé des engrais, des assolements, des façons à donner pour préparer les champs aux semailles, je devrais parler cette année des semailles elles-mêmes et examiner la culture des différentes plantes ; mais j'interromprai momentanément cet ordre pour traiter un autre sujet plus actuel en raison de la vive sollicitude dont il est l'objet depuis quelques années.

Le bétail, dont je vais commencer l'étude, forme la base de la prospérité agricole : sans bétail point d'agriculture, a-t-on dit depuis long-temps. « Sans beaucoup de bétail bien tenu, pas de bonne agriculture. » Or, bien tenir le bétail n'est pas chose facile ; c'est toute une étude à faire, mais une étude profitable et que mes lecteurs ne se repentiront pas d'avoir faite avec moi.

J'indique avec détail les travaux agricoles propres à chaque mois ; je m'arrête ensuite sur l'entretien du bétail et je décris avec figures les principales races de bêtes à cornes, depuis la podolienne jusqu'à la charolaise ; je trace le plan d'une bonne étable, et j'initie mon lecteur aux procédés de la vinification.

Celui qui prendra mon Almanach tous les ans, se verra possesseur d'un cours complet d'agriculture.

— Fort bien ! Et toi ? dit l'ange au paysan vert, quels sont tes petits mérites ? Tu ressembles singulièrement à ce paysan bleu !

— N'en soyez pas étonné, nous sommes frères, tous deux fils de M. Bixio, directeur de la *Maison rustique*. Mon frère est l'aîné, le plus fort ; il s'est fait laboureur. Quant à moi, je suis jardinier, M. Ysabeau m'a enseigné l'art de faire fleurir l'œillet, le dahlia et la rose. Je débite l'ANNUAIRE DE L'HORTICULTEUR, *Almanach du jardinier*.

— [illegible] tous les deux pour le monde civilisé ; vous n'êtes pas [illegible] res d'harmonie sociale, mais on ne saurait trop pro[illegible] l'instruction agricole, trop répandre le goût des travaux champêtres [illegible] dans les villes, c'est dans les champs que doit s'accomplir [illegible] l'humanité.

[illegible] se donnèrent la main ; autour d'eux se forma un berceau [illegible] qui les déroba rapidement aux regards ; au milieu des feuilles [illegible] chantaient mille oiseaux qui s'attachèrent du bec et de l'ongle [illegible] ges du berceau ; prenant ensuite leur essor avec un

(1) Voir le numéro d'hier.

cap de la Floride, et s'est étendue paisiblement jusqu'au Del Norte. En contemplant la grandeur de cet événement, il ne faut pas oublier que ce résultat a été obtenu en dépit de l'intervention diplomatique des monarchies européennes. La France même, ce pays qui a été notre ancien allié, ce pays qui a le même intérêt que nous a maintenir la liberté des mers, ce pays qui par la cession de la Louisiane nous a ouvert l'accès du golfe du Mexique, enfin ce pays avec lequel nous avons, d'année en année, étendu les relations d'un commerce avantageux, a pris part, d'une manière fort inattendue, et qui nous a peinés réellement, à un effort pour empêcher l'annexion et imposer au Texas comme condition de la reconnaissance de son indépendance par le Mexique, que jamais il ne se joindrait aux États-Unis. — Nous devons nous réjouir de ce que l'influence calme et puissante du principe américain, du gouvernement du peuple par lui-même (*self government*) ait suffi pour déjouer les projets de l'intervention britannique et française, et de ce que la voix presque unanime du peuple du Texas a repoussé cette intervention sans bruit et d'une manière efficace.

Puisse cet exemple apprendre aux gouvernements américains combien seront toujours vaines les ressources et les intrigues diplomatiques sur le continent, contre ce système du gouvernement du peuple par lui-même, qui paraît naturel à notre sol et résistera toujours à l'intervention étrangère. Je ne doute point qu'un esprit libéral et généreux n'anime le Congrès envers le Texas en tout ce qui pourra concerner ses intérêts et sa prospérité, et qu'il n'aura jamais à regretter d'avoir uni son étoile solitaire à notre glorieuse constellation.

Je regrette de vous informer que nos relations avec le Mexique, depuis notre dernière session, n'ont pas eu le caractère amical que nous désirons cultiver avec toutes les nations étrangères. Le 6 mars dernier, l'ambassadeur extraordinaire mexicain et ministre plénipotentiaire auprès de l'Union, fit une protestation au nom de son gouvernement, contre la résolution du Congrès, portant annexion du Texas. Il considéra cette annexion comme une violation des droits du Texas, et demanda en conséquence ses passeports. Il fut informé que le gouvernement des Etats-Unis ne considérait point cette résolution comme une violation des droits du Mexique, ni comme pouvant lui faire grief; que la république du Texas était une puissance indépendante, ne devant aucune soumission au Mexique et ne faisant point partie intégrante de son territoire ou de sa souveraineté

Nonobstant ces représentations et assurances, ce fonctionnaire mit subitement fin à sa mission et bientôt après quitta le pays. Notre envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire au Mexique fut obligé de cesser toute relation officielle avec le gouvernement, et après être resté quelques mois en vertu de la permission de son gouvernement, il retourna aux Etats-Unis. C'est ainsi que par les actes du gouvernement mexicain, toutes communications diplomatiques entre les deux pays restèrent suspendues.

Depuis lors le Mexique avait, jusqu'à une époque récente, conservé une attitude hostile envers les Etats-Unis. Il avait formé et organisé des armées, rendu des proclamations et avoué le projet de faire la guerre aux Etats-Unis, soit par une déclaration formelle, soit en envahissant le Texas. Le peuple et la Convention du Texas insistèrent, le gouvernement de l'Union a envoyé une armée sur le territoire texien pour le protéger et le défendre contre l'agression dont il était menacé. Du moment que le Texas avait accepté les termes de l'annexion à lui offerts par les Etats-Unis, le Texas devenait une partie intégrante de notre pays d'une manière assez formelle pour que le devoir nous commandât de le protéger et de le défendre. Je jugeai utile en conséquence, comme mesure de précaution, d'envoyer une forte escadre sur la côte du Mexique et de concentrer une force militaire efficace sur la frontière occidentale du Texas. Notre armée reçut l'ordre de prendre position dans le pays entre les Nucées et le Del Norte et de repousser toute invasion du territoire texien qui pourrait être tentée par les forces mexicaines. Notre escadre dans le golfe reçut l'ordre de coopérer avec l'armée : mais bien que notre armée et notre marine se trouvassent en position de défendre nos droits et ceux du Texas, elles reçurent l'ordre de ne commettre aucun acte d'hostilité contre le Mexique, à moins qu'il ne déclarât la guerre ou fît le premier acte d'agression. Le résultat a été que le Mexique n'a fait aucun acte hostile, et que nos commandants des forces de

Sans autorisation préalable du Congrès, le pouvoir exécutif ne pouvait adopter des mesures pour réprimer les insultes que nous avions reçues; il devait se borner à faire les préparatifs nécessaires pour repousser une attaque dont le Mexique nous menaçait. Notre armée et notre marine étant restées pendant plusieurs semaines sur les côtes, aux frontières du Mexique, sans mouvement hostile de sa part, bien que les menaces continuassent, je crus qu'il importait de mettre fin, s'il était possible, à un pareil état de choses. Dans ce but, je fis faire, dans le mois de septembre dernier, des démarches pour m'assurer clairement et dans une forme authentique des desseins du gouvernement mexicain, et savoir s'il avait l'intention de déclarer la guerre ou d'envahir le Texas, ou s'il était disposé à régler d'une manière amicale les contestations pendantes entre les deux pays.

Le 9 novembre, je reçus la réponse officielle que le gouvernement mexicain consentait à renouveler les relations diplomatiques suspendues en mars, et était disposé en conséquence à recevoir un ministre des États-Unis. Animé du désir sincère de conserver la paix et de rétablir des relations de bonne intelligence entre les deux républiques, je laissai de côté toute cérémonie sur le mode de renouvellement des relations diplomatiques, et prenant l'initiative, le 10 novembre, un citoyen distingué de la Louisiane fut nommé envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire au Mexique, investi de pleins pouvoirs, pour régler définitivement toutes contestations pendantes entre les deux pays, y compris celles des frontières, entre le Mexique et le Texas. Le ministre nommé s'est rendu à son poste, et probablement il est arrivé en ce moment. Il est chargé de terminer, le plus promptement qu'il pourra, cette négociation, et j'espère pouvoir en communiquer le résultat au Congrès durant la présente session. Jusque là je m'abstiens de recommander au Congrès d'adopter, pour la répression des insultes et des offenses que nous avons si longtemps tolérées, des mesures telles qu'il eût fallu en adopter, si des négociations n'avaient pas été entamées.

QUESTION DE L'ORÉGON. — J'ai de bonne heure porté mon attention sur les négociations que le 4 mars dernier j'ai trouvées pendantes à Washington, entre les États-Unis et la Grande-Bretagne, au sujet du territoire de l'Orégon. Déjà il avait été fait trois tentatives pour aplanir, par la voie des négociations et au moyen d'un compromis, les difficultés que cette question a fait naître entre les deux pays. Mais aucune de ces tentatives n'a réussi.

Ces négociations ont eu lieu à Londres dans les années 1818, 1824 et 1829; les deux premières sous l'administration de M. Monroe, et la dernière sous celle de M. Adams. La négociation de 1818 n'ayant pu amener de solution définitive, aboutit à la convention du 20 octobre de cette année. Le troisième article de cette convention était ainsi conçu : « Toute portion de territoire située sur la côte nord-ouest de l'Amérique, à l'ouest des montagnes Rocheuses sur laquelle l'un ou l'autre des deux pays prétendent avoir des droits, sera, avec ses ports, ses baies, ses havres, et tous les cours d'eau compris dans ces limites, libre et ouverte aux vaisseaux et aux sujets des deux gouvernements pendant l'espace de dix ans à partir du jour de la signature de la présente convention. Il est bien entendu que la clause actuelle ne peut porter aucun préjudice aux prétentions que chacune des hautes parties contractantes croit devoir élever au sujet de la possession d'une portion quelconque du susdit territoire : elle ne préjugera pas non plus les prétentions que tout autre peuple ou gouvernement pourra avoir sur une portion quelconque de ce même territoire. Le seul objet que les hautes parties contractantes aient ici en vue est de prévenir toute querelle entre elles-mêmes. » Les négociations entreprises en 1824 ne produisirent aucun résultat, la convention de 1818 fut maintenue. — La négociation de 1826 ne réussit pas non plus à terminer la question par un compromis, et elle aboutit à la convention du 6 août 1827 par laquelle il fut convenu de s'en tenir, pour une période illimitée, à la stipulation du troisième article de la convention du 20 octobre 1818. Mais on y ajouta la clause qui suit : « Néanmoins, chacune des parties contractantes pourra toujours, dans le cas où elle le jugera convenable, mais seulement après le 20 octobre 1828, annuler et abroger la présente convention, en dénonçant douze mois à l'a-

parallèle ... administrations précédentes, mais sans reproduire ... dait, comme on l'avait fait avant moi, à la Grande-Bretagne, la libre navigation de la Colombia. Je ne voulais concéder à aucune puissance étrangère le droit de libre navigation dans aucun de nos fleuves jusqu'au cœur de notre pays. La proposition dont il s'agit contenait une disposition pour ouvrir à la Grande-Bretage un port quelconque ou plusieurs ports sur le cap de l'île Quadra-Vancouver, au sud de ce parallèle. S'il se fût agi d'une question toute nouvelle, et qui n'eût pas encore été l'objet de discussions, cette proposition n'aurait pas été faite.

Les demandes extraordinaires et absolument inadmissibles du gouvernement britannique et le rejet d'une proposition qui n'avait pourtant été soumise par mon administration que par déférence pour ce qui avait été fait par mes prédécesseurs, et par la nécessité où je me suis trouvé de ne pas désavouer leurs actes, prouvent d'une manière évidente qu'il n'est pas possible d'espérer une transaction acceptable par les Etats-Unis. Dans cette conviction, j'ai dû retirer la proposition de transaction que j'avais faite et qui avait été rejetée, et j'ai établi par des faits et des arguments irréfragables le titre des Etats-Unis à la possession du territoire de l'Orégon tout entier. Tout le monde civilisé reconnaîtra que les Etats-Unis ont agi, dans toute cette contestation, avec un véritable esprit de concorde, et personne ne fera peser sur eux la responsabilité des événements qui peuvent résulter de nos insuccès pour terminer le différend.

Toutes les tentatives de transaction ayant échoué, c'est au Congrès à voir quelles mesures il sera convenable de prendre pour protéger ceux de nos concitoyens qui sont établis ou qui pourront plus tard s'établir sur le territoire de l'Orégon, et pour maintenir nos droits légitimes à la possession de ce pays. Mais en adoptant ces mesures, il faudra avoir soin de ne rien faire en violation des stipulations de la convention de 1827 qui est encore en vigueur. Les Etats-Unis ont toujours observé et, je l'espère, observeront toujours scrupuleusement la foi des traités, dans leur lettre et dans leur esprit. D'après cette convention, c'est seulement une année après la dénonciation de l'une des parties contractantes que l'occupation jointe devra cesser, et, jusqu'à cette époque, ni l'une ni l'autre des parties ne peut légitimement prétendre ou exercer une juridiction exclusive sur une portion quelconque de ce territoire. Il est convenable, à mon avis, de dénoncer cette convention, et je demande qu'un acte de législature me permette de le faire, et de mettre de cette façon un terme à la convention du 6 août 1827. — Le Congrès aura à examiner quelles mesures législatives il sera, dans l'intervalle, possible d'adopter sans violer cette convention. Avant tout, la protection de nos lois et de nos tribunaux civils et criminels doit être immédiatement étendue à ceux de nos concitoyens qui habitent l'Orégon. Ils ont eu de justes motifs de se plaindre de notre longue négligence sur ce point, et ils se sont vus dans la nécessité d'établir un gouvernement provisoire, dans l'intérêt de leur propre sécurité. Malgré leur fidélité constante et leur attachement pour les Etats-Unis, ils ont été abandonnés à eux-mêmes.

Ils désirent être soumis à nos lois, et je recommande au Congrès de satisfaire à leur désir dans le plus bref délai possible, et à le faire aussi complétement que l'a fait le parlement britannique pour les sujets anglais fixés dans le territoire de l'Orégon, par son acte de juillet 1821, pour régulariser le commerce des pelleteries, et d'établir des tribunaux civils et criminels dans certaines parties de l'Amérique. Par cet acte, la Grande-Bretagne a étendu sa législation et sa procédure civile et criminelle sur ceux de ses sujets qui sont établis dans l'Orégon, afin de s'y livrer au commerce des pelleteries. Par cet acte, les tribunaux de la province du Canada supérieur ont reçu le pouvoir de connaître des causes civiles et criminelles; l'établissement de juges de paix et d'autres officiers judiciaires a été autorisé dans l'Orégon. Ces agents ont le pouvoir de faire exécuter tous les arrêts émanés des tribunaux de cette province, de « tenir des audiences pour le jugement des délits et des crimes » qui n'entraînent pas la peine capitale. Ils ont encore le droit de prononcer dans les causes civiles, lorsque la valeur de l'objet, la contestation « ne dépasse pas la somme de 200 livres. »

---

ensemble merveilleux, ils allèrent déposer la cage fleurie des deux cultivateurs dans le jardin de M. Bixio, rue Jacob, n° 26. Elle y est encore.

Parut ensuite un personnage gros et court, à la face rubiconde ; il portait bas de soie, culotte courte et costume étriqué de sous-préfet.

— Tu as l'air de te porter à merveille, mon ami ? lui dit Raphael.

— Je le crois bien, je suis nourri aux frais du gouvernement.

— Tu es sans doute ce qu'on appelle en France un conservateur-borne ?

— J'accepte le nom de conservateur, je repousse la qualification de borne; je réclame le progrès de la civilisation et de la science. Voici le titre de mon petit livre: ALMANACH DE FRANCE *publié par la Société nationale*; lisez mes épigraphes, elles sont éminemment libérales : « Versez l'instruction sur la tête du peuple, vous lui devez ce baptême. Quinze millions de Français n'apprennent que par les almanachs les destins de l'Europe, les lois de leur pays, les progrès des sciences, des arts et de l'industrie. » Eh bien ! je veux faire l'éducation de ces quinze millions d'hommes, je les mets au courant des innovations agricoles, scientifiques, artistiques ; je donne des recettes contre les champignons vénéneux et la piqure des guêpes; je publie le texte des lois usuelles.

— Oui, je comprends, tu parles à tes lecteurs de mastodontes, de terrains secondaires et tertiaires, afin qu'ils ne pensent ni à la politique ni au socialisme ; tu les engourdis, tu les endors, tu joues le rôle de la torpille ; va, je te reconnais pour un membre de la faction des aides-de-camp et des précepteurs, tu dînes souvent au château des Tuileries. Ton almanach ne contient pas une vignette qui ne soit ultra-dynastique ; pourquoi publier ce dessin qui représente la statue équestre du duc d'Orléans, une erreur de M. Marochetti?

— Le duc d'Orléans était un ami du progrès, il a laissé dans la nation de bons souvenirs, et cette année presque tous les almanachs, sans excepter celui de Mathieu Lænsberg, reproduisent son image. Quant à l'œuvre de M. Marochetti, elle n'est pas si mauvaise qu'il vous semble, et les artistes ne la jugent pas aussi sévèrement que le public. La figure n'est pas drapée, le burnous et le képi d'Afrique lui auraient mieux convenu que ce frac et ce chapeau de gendarme ; mais savez-vous si l'artiste n'a pas eu la main forcée, si une volonté suprême ne lui a pas imposé l'uniforme et jusqu'à l'attitude de la figure? Au lieu d'une statue colossale, il a fait un bonhomme gigantesque, mais ce n'est pas sa faute.

— Allons, passe pour le portrait du duc d'Orléans ; mais à quoi bon ce dessin de l'épée offerte au comte de Paris par le conseil municipal ?

— Reproduction d'une œuvre d'art !

— Je te pardonnerais volontiers l'œuvre d'art, mais non pas le texte dont tu l'accompagnes ; au lieu de prédire au jeune comte de Paris un avenir pacifique, de nous le montrer présidant au développement de l'agriculture et de l'industrie, émancipant les classes pauvres, organisant le travail, tu lui mets une épée entre les mains; tu as l'air d'attendre impatiemment que cette épée soit rougie, et tu nous dis avec emphase : « La ville de Paris qui, dans les douceurs d'une longue paix, garde toujours des instincts belliqueux, n'a pas trouvé de plus noble présent à faire à l'héritier de la couronne de France qu'un glaive de combat, qu'une épée de commandement ; et, le jour du baptême du prince, elle a attaché cette épée à son berceau royal. »

— Je l'avoue, j'ai offert aux guerriers quelques branches de lauriers ; mais il faut sacrifier au goût du jour. En parlant un autre langage, je ne serais pas compris du monde officiel, ce monde qui porte encore l'épée au côté. Mais je ne suis pas ennemi du peuple et des améliorations pacifiques. Parcourez mon article sur l'instruction publique en France, il est orné de charmants dessins : voici le nourrisson, le poupon, le bambin, le lycéen, l'élève des arts et métiers, celui des écoles de dessin, des écoles vétérinaires, de l'école normale, des écoles polytechnique, forestière, navale. Quel est le journal socialiste qui refuserait d'insérer ces vers :

> Contre un mur accroupis, deux petits Savoyards
> Implorant en vain les regards,
> Réclamaient des passants la pitié secourable,
> Pour soulager, hélas ! leur destin misérable.

— *Misérable ! secourable !* voilà ce qu'on appelle une cheville déplorable, dit l'ange ; la prosodie ne permet pas de faire rimer ensemble deux adjectifs.

— N'y faites pas attention. Suivez le développement de l'idée ; je reviens à mes Savoyards.

> Pâles, faibles, mourants, et pressés par la faim,
> D'une voix déchirante ils demandaient du pain !
> Mais on les repoussait, et déjà la nuit sombre
> Etendant son manteau, projetait sa grande ombre.
> Ils s'écriaient, pleuraient, c'était pitié de voir
> De ces frêles enfants l'horrible désespoir !
> L'un d'eux se soulevant, dit à l'autre : « Mon frère,
> » Vois-tu près du chemin cette grande rivière ?
> » Allons nous y jeter, viens... atteignons ses bords,
> » Et tout sera fini lorsque nous serons morts !!... »

— Naïf ! mon cher ami, très naïf !

— C'est une qualité du genre. Suivez jusqu'au bout la pensée :

> A ce mot effrayant, qu'il comprenait à peine,
> Le petit tend la main et le plus grand l'entraîne
> Vers l'abîme fatal ! ils arrivent tous deux,
> S'élancent.... le flot s'ouvre et se ferme sur eux....
> . . . .
> . . . .
> L'aurore se levait dans un ciel sans nuage,
> Les oiseaux gazouillaient en rasant le rivage,
> Et le fleuve entraînait deux anges de douleur,
> Comme pâle et flétrie il emporte la fleur.

— Emporte ton almanach, mon ami. En faveur de ces vers, je me trompe, en faveur de l'intention contenue dans ces vers, je te permets de partir. Mais quel est ce chevalier armé de toutes pièces?

— Je suis don Quichotte de la Manche, surnommé le chevalier de la Triste-Figure, jusqu'au jour où j'ai conquis le titre de chevalier des lions. Je fais profession de redresser les torts et de réparer les injustices ; aussi je veux aller en France pour y faire la guerre aux abus. Je n'attaquerai point les géants et les enchanteurs, mais les jésuites qui corrompent la nation, mais les financiers qui dévorent la richesse de l'Etat, mais les riches fabricants impitoyables pour le prolétaire ; contre les oppresseurs je ne veux employer ni l'épée ni la lance. Voici mon arme. (Don Quichotte soumit aux regards de l'ange un petit volume intitulé : ALMANACH POPULAIRE DE LA FRANCE). Pour composer ce livre j'ai surpris les pensées de Georges Sand, de MM. Arago, Chapuys-Montlaville, Cormenin, Martin de Strasbourg et de neuf rédacteurs du *National*.

— Déclarer la guerre aux abus, à la corruption, à la violence, c'est une louable entreprise, mais on vous traitera de fou.

— J'y suis habitué.

— Comment donc, interrompit l'Almanach de France, le quêteur d'aventures voudrait-il dire que mon gouvernement se nourrit d'abus, qu'il autorise la corruption, la violence? Je me déclare insulté, et nous allons voir si je ne suis pas un adversaire plus redoutable qu'un moulin à vent.

— Parlez de moulin à vent, je vous le conseille, reprit don Quichotte ; ne voyez-vous pas qu'en luttant contre les moulins à vent je me suis habitué à combattre les hommes politiques et surtout les serviteurs du Pouvoir? Est-ce que vous ne tournez pas à tous les vents? et quand vous faites de l'opposition par intervalles, savez-vous à quoi ressemblent vos clabauderies? A la sonnette que le moulin fait entendre quand on ne lui apporte plus de farine.

— Ah ! c'en est trop ! (L'Almanach de France et l'Almanach Populaire croisèrent leurs épées.)

Au plus fort du combat, un grave personnage apparut, tout vêtu de noir. Avec ses deux mains, il exécuta des passes magnétiques, et l'ardeur des deux champions se ralentit. Cédant à une influence narcotique, ils laissèrent tomber leurs glaives et s'assoupirent complétement.

— D'où te vient cette puissance merveilleuse ? demanda Raphaël au nouveau-venu.

— Je suis docteur en médecine, fervent disciple de Mesmer, et je demande à faire circuler chez les vivants l'ALMANACH *populaire* DU MAGNÉTISEUR. Le magnétisme animal est appelé à sauver la société en ouvrant des perspectives inconnues, des horizons merveilleux, en renouvelant toutes les bases de la science humaine. Pour le savant doué de la vue magnétique, plus de mystère ; son regard percera les montagnes, il étudiera sans se déplacer les mœurs de tous les peuples et dévoilera tous les secrets de la physiologie ; toutes les maladies seront prévues et guéries d'avance ; propagez la foi dans les effets magnétiques, et dans six mois l'harmonie sociale est réalisée.

Pour atteindre ce but, j'ai voulu intéresser les masses, les attirer à l'étude des phénomènes magnétiques, en lançant un petit livre curieux

dant dans l'Orégon, contre les attaques des tribus indiennes qui occupent le pays à traverser, je recommande la fondation d'un certain nombre de blockhaus le long de la route ordinaire entre nos établissements de la frontière du Missouri et les montagnes Rocheuses, et de lever un corps de carabiniers à cheval pour protéger nos émigrants dans leur voyage. En adoptant immédiatement ces propositions, le Congrès ne violera aucune des stipulations du traité. Ce sera tout simplement faire pour les citoyens américains ce que la législature britannique a fait depuis long-temps pour les sujets anglais qui occupent le même territoire.

Il faut plusieurs mois pour se rendre par mer des États que baigne l'Océan Atlantique dans le territoire de l'Orégon, et quoique nous ayons un grand nombre de navires baleiniers dans l'Océan Pacifique, il nous arrive rarement de pouvoir communiquer rapidement avec ceux de nos établissements qui sont situés dans cette région éloignée. On regarde comme impraticable l'établissement d'une malle-poste par terre : cependant il est tellement important de pouvoir correspondre avec nos concitoyens de l'Orégon, au moins une fois par mois, qu'un projet spécial à cet effet sera soumis aux délibérations du Congrès.

La sagesse du Congrès aura, dans cette session et jusqu'à l'expiration du délai de la renonciation, à décider s'il existe d'autres mesures qu'il puisse adopter pour maintenir nos droits sur l'Orégon, et pour protéger les citoyens qui l'habitent, sans violer la convention de 1827. Plus tard, j'en suis pleinement convaincu, il sera sage et utile de faire de libérales concessions de terres aux pionniers patriotiques qui, au milieu des privations et des dangers, se fraient une voie à travers les tribus sauvages habitant les vastes déserts situés entre nos établissements-frontières et l'Orégon, et qui sont toujours prêts à défendre le pays.

Douter que ces braves pionniers n'obtiennent de semblables concessions de terres aussitôt que la convention subsistante entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne aura cessé d'exister, ce serait douter de la justice du Congrès ; mais il faudrait examiner, s'il est possible, tant que le délai de la dénonciation ne sera pas expiré, de prendre une résolution à ce sujet, sans violer l'esprit de la convention qui nous lie. Nous proposons au Congrès les projets que nous avons jugés les meilleurs pour maintenir nos droits sur l'Orégon ; mais en les lui soumettant, nous nous en rapportons à sa sagesse. S'il croit qu'il existe d'autres moyens mieux appropriés à ce but, je les accueillerai avec joie. A l'expiration du délai fixé par la dénonciation de la convention de 1827, dans le cas, bien entendu, où le Congrès approuverait cette proposition d'annuler la convention susdite, nous serons arrivés à une époque où il faudra prendre un parti : abandonner les droits des États-Unis sur l'Orégon ou les maintenir avec fermeté. Quant à les abandonner sans sacrifier à la fois l'honneur et les intérêts du pays, c'est une chose évidemment impossible.

L'Orégon est une partie du continent de l'Amérique du Nord, à la possession de laquelle nul gouvernement, on peut l'affirmer en toute sûreté, n'a des titres égaux à ceux des Etats-Unis. Quant aux fondements sur lesquels repose notre droit, je me réfère à la correspondance du dernier secrétaire d'État et du secrétaire d'Etat actuel avec le plénipotentiaire anglais, pendant la durée des négociations. La proposition de transaction avancée par le plénipotentiaire anglais, qui ferait de la Colombie la ligne sud du quarante-neuvième degré, en nous offrant la concession insignifiante d'un territoire détaché au nord de ce fleuve, et laisserait à l'Angleterre les deux tiers du territoire de l'Orégon, y compris la libre navigation de la Colombie et tous les ports avantageux sur l'Océan Pacifique, ne saurait être un seul instant mise en délibération par les Etats-Unis, sans abandonner les droits légitimes et incontestables à la possession de ce territoire, sans manquer à leur dignité et sans sacrifier l'honneur national.

La correspondance qui a eu lieu entre les deux gouvernements pendant les dernières négociations sera communiquée au Congrès pour l'instruire de tout ce qui s'est passé. La rapide extension de nos établissements sur des territoires jusqu'ici inoccupés, l'annexion de nouveaux Etats à notre confédération, la propagation de nos principes de liberté et l'accroissement de

de l'Amérique du Nord. [...]

Unis. Nous maintiendrons toujours le principe que le peuple de ce continent seul a le droit de régler sa destinée. Si une partie de ces Etats constituant un Etat indépendant proposait de se réunir à notre Confédération, ce serait une question à résoudre entre eux et nous, sans aucune intervention étrangère. Nous ne permettrons jamais que des puissances européennes interviennent pour empêcher cette union, parce qu'elle pourrait troubler l'équilibre du pouvoir qu'elles désirent maintenir sur le continent. Il y a près d'un quart de siècle, le principe fut proclamé au monde, par un de mes prédécesseurs dans son message annuel, que le continent américain, par la libre et indépendante condition que ses peuples ont prise et maintenue, ne serait pas, à l'avenir, considéré comme librement ouvert à la colonisation des puissances européennes. Ce principe recevra une nouvelle et plus forte application, si quelque puissance européenne essayait d'établir quelque nouvelle colonie dans l'Amérique du Nord. Dans la situation actuelle du monde, l'occasion est favorable pour réitérer et réaffermir le principe professé par M. Monroe, et je dois y donner mon concours cordial approuvant sa sagesse. La répétition de ce principe, surtout en ce qui touche l'Amérique du Nord, n'est aujourd'hui que la promulgation d'une politique à laquelle aucune puissance européenne ne serait disposée à résister. Les droits existants de toute nation européenne doivent être respectés : mais il est aussi de notre sûreté et de nos intérêts que la protection efficace de nos lois soit étendue à toutes nos limites territoriales, et il est bon d'annoncer hautement au monde comment notre politique bien arrêtée est qu'aucune colonie ou qu'aucun Etat européen ne sera à l'avenir, avec notre agrément, formé ni établi dans aucune partie du continent de l'Amérique du Nord.

(*La suite à demain.*)

Affaire des Trois Ponts.

DÉCISION DU CONSEIL D'ÉTAT.

Le Conseil-d'Etat a vidé son délibéré dans l'affaire des trois ponts. Voici le texte de la décision intervenue dans cette importante affaire :

Vu la loi du 24 ventose an IX, qui autorise l'établissement de trois ponts à Paris, et notamment l'art. 9 ;

Vu la loi du 14 floréal an X, art. 11 ;

Vu l'arrêté des consuls du 4 thermidor an X ;

Vu l'ordonnance royale du 25 octobre 1814, par laquelle la compagnie de l'association des trois ponts sur la Seine est autorisée à percevoir la taxe établie au passage sur le pont des Arts, le pont de la Cité et le pont du Jardin-des-Plantes, jusqu'au 30 juin 1897, à laquelle époque ladite compagnie sera tenue de remettre lesdits ponts au gouvernement, en bon état d'entretien ;

Vu les lois des 16-24 août 1790, 16 fructidor an III, 28 pluviose an VIII et 16 septembre 1807 ;

Vu la loi du 2 vendémiaire an VIII, art. 1er, et celle du 27 frimaire an VIII, art. 13 ;

Vu les ordonnances royales des 1er juin 1828, 12 mars 1831 et 19 juin 1840, art. 35 ;

Considérant que l'action intentée par les sieurs Hingray, Basset et Moreau, contre la compagnie des trois ponts, a pour but de faire prononcer :

D'une part, des dommages-intérêts à raison soit du refus qui leur aurait été fait par les agents de ladite compagnie de passer, sans péage, sur les ponts des Arts et d'Austerlitz, soit de l'arrestation dont les sieurs Basset et Moreau auraient été l'objet ;

D'autre part, la restitution du péage acquitté par le sieur Basset ;

Considérant que, d'après l'article 9 de la loi du 24 ventose an IX, les contestations sur le paiement de la taxe dont il s'agit doivent être jugées comme celles sur la perception de l'octroi de bienfaisance, lesquelles, aux

[...]donnance de 1814 ;

Considérant que ces moyens se rattachent à des faits personnels aux concessionnaires et à l'accomplissement des formalités auxquelles on prétend que serait subordonné l'exercice de leur droit de perception, et que, dès lors, il appartient à l'autorité judiciaire de constater l'existence des faits allégués, et d'en déterminer les conséquences légales ;

Article 1er. L'arrêté de conflit pris, le 12 août 1845, par le préfet de la Seine, est confirmé, en tant qu'il revendique pour l'autorité administrative le droit de décider si la délégation donnée au gouvernement par la loi du 14 floréal an X, s'appliquait au péage déjà autorisé par la loi du 24 ventose an IX, et si d'ailleurs cette délégation subsistait encore à l'époque où l'ordonnance du 25 octobre 1814 a été rendue ;

Art. 2. Ledit arrêté est annulé en tant qu'il revendique pour l'autorité administrative le jugement soit de la demande principale, soit des exceptions des demandeurs, fondées : 1o sur ce que l'arrêté des consuls du 4 thermidor an X n'aurait pas été contresigné par un ministre ; 2o sur ce que tant ledit arrêté que l'ordonnance du 25 octobre 1814 n'auraient pas reçu la publicité légale ; 3o sur ce que les concessionnaires n'auraient pas accompli les formalités exigées par la loi pour l'exercice du droit de percevoir le péage ;

Art. 3. Sont considérés comme non avenus les exploits introductifs d'instance des 16 et 19 novembre 1844, ceux des 30 novembre et 5 décembre 1844, les conclusions des parties, les actes d'appel du 9 janvier 1845, et les conclusions à l'appui dudit appel, enfin le jugement rendu le 25 juillet 1845, par le tribunal civil de la Seine, en ce qu'ils ont de contraire à la présente ordonnance.

Ainsi, l'arrêté de conflit n'est maintenu que sur un seul point, presque sans importance, pour les droits et intérêts de MM. Hingray et consorts.

Si les tribunaux décident, en effet, que la Compagnie des ponts ne peut exiger le péage, soit parce que ses titres ne sont pas réguliers, soit parce qu'elle a encouru la déchéance invoquée contre elle, MM. Hingray, Moreau et autres n'en auront pas moins atteint le but qu'ils se proposent, c'est-à-dire, l'affranchissement pour le public d'un impôt onéreux, et illégal selon nous.

Quoiqu'il en soit, nous n'en devons pas moins protester, au point de vue légal, contre cette confirmation partielle du conflit ; car, en s'attribuant le droit de statuer sur la question de légalité de l'arrêté des Consuls du 4 thermidor an X, et de l'ordonnance du 25 octobre 1814, le Conseil d'Etat empiète tout à la fois sur les attributions de l'autorité judiciaire et sur celles du pouvoir législatif. Toutes les fois, en effet, qu'il y a difficulté et discussion sur l'application d'une loi, ce ne peut être que sur l'interprétation à donner au texte reconnu de la loi, ou sur la constitutionnalité de cette loi, c'est-à-dire de son existence légale.

Dans les deux cas, à l'autorité judiciaire seule appartient le droit d'examen et de solution, c'est un principe hors de toute controverse et qui a force de dogme constitutionnel. Le pouvoir législatif lui-même n'intervenait sous l'empire de la loi de 1807 que pour arrêter la contrariété des décisions judiciaires et faire cesser les conflits entre les Cours royales et la Cour suprême. Cette intervention même n'est plus nécessaire depuis la loi de 1837, relative à l'autorité des arrêts rendus par la Cour de cassation.

Or, de quoi s'agit-il dans l'affaire des trois ponts ? de savoir, 1o si la délégation faite par la loi du 14 floréal an X, s'étend aux modifications de péages déjà créés législativement aussi bien qu'aux péages à créer ultérieurement ; 2o si la délégation faite pour

---

amusant, comme un conte de fées. Lisez, je vous prie, les chapitres intitulés : *Effets extraordinaires du magnétisme rayonnant*, — *Fragment des Lettres d'un Magnétiseur*, — *Curieux procès*, etc., etc.

— En fait de magnétisme j'aime beaucoup les récits, mais des faits dont je serais témoin m'intéresseraient davantage.

— Des faits ! ne m'avez-vous pas vu endormir ce sous-préfet et cet hidalgo dans le plus fort de leur colère ? Si vous le voulez, je vais les faire tomber en catalepsie, je vais arrêter le mouvement de leur pouls ; les bras et les jambes de don Quichotte deviendront raides comme des morceaux de bois, et en soufflant sur lui je le ferai tourner comme une roue dans les espaces.

— Nous verrons cela tout à l'heure, mais crois-tu de bonne foi que le magnétisme animal suffise pour opérer le salut du genre humain ?

— Son influence vient en première ligne, cependant je ne conteste pas le pouvoir de la science sociale ; mon Almanach contient même un curieux parallèle entre Mesmer, Swedenborg et Fourier. Le parallèle se termine ainsi :

« Nous ne savons si Fourier connaissait l'œuvre de Swedenborg, ni s'il
» avait approfondi la doctrine de Mesmer ; son esprit était d'ailleurs trop
» original pour avoir rien emprunté à ses devanciers, trop étendu et
» trop profond pour n'avoir pu toujours se suffire à lui-même ; nous
» croyons bien plutôt que les points de contact qu'on trouve dans les
» idées de ces trois hommes remarquables proviennent de ce qu'en se
» rapprochant de Dieu, ils se sont abreuvés à la même source, source de
» vérité et de vie, d'où le génie rapporte les germes précieux qui doivent
» féconder l'avenir. »

— Quel est donc l'auteur qui écrit si bien ?

— Ces lignes sont empruntées à un ouvrage inédit de M. Fauvetti qui, tantôt sous le nom de Fauvetti, tantôt sous celui de Carolus, rédige avec l'abbé Constant un recueil périodique, indépendant, courageux, spirituel, appelé *la Vérité*. M. Legallois en est l'éditeur.

— L'abbé Constant ! j'en ai entendu beaucoup parler, mais je ne connais pas au juste sa position dans le monde, je crois que c'est un prêtre ou un peintre habile, ou un prosateur distingué, ou un poète.

— L'abbé Constant est tout cela en même temps, et voici de son style :

L'ALMANACH PHALANSTÉRIEN POUR 1846.

» L'école sociétaire fait comme ce philosophe de l'antiquité qui se mit à marcher devant un sophiste pendant que ce dernier pérorait encore pour nier le mouvement. On connaît l'arbre à ses fruits, disait le Christ, et l'esprit de l'homme à ses paroles et à ses œuvres. Or, le Christ enseignait l'Evangile aux pauvres et multipliait les pains pour la nourriture des affamés ; il protestait contre le mal par la persistance dans le bien, et n'opposait aux calomnies de ses accusateurs que la publicité de ses œuvres.

Si les principes fondamentaux de l'Ecole sociétaire sont la fraternité universelle réalisable par une association harmonique, la paix entre tous les hommes, la régénération de la terre par le travail dont tous les hommes consciencieux de notre époque réclament la juste organisation ; si elle veut opposer la force toujours calme de l'intelligence unie à l'amour aux instincts sauvages de réaction brutale qui germent au sein des multitudes souffrantes ; si dans ce siècle d'argent elle sait réunir assez de dévouements désintéressés, assez même de sacrifices pour réaliser tous les moyens de propagande et s'en servir au profit de tous car la *Démocratie pacifique* n'est pas exclusivement populaire ; si tout cela, dis-je, est incontestable, et si en dehors de là nous ne voyons dans notre siècle qu'indifférence, torpeur ou mauvaise volonté, nous pouvons hardiment conclure que l'Ecole de Fourier continue et réalise le christianisme sur la terre. Déjà la foi persévérante des enfants du grand architecte social leur a concilié le respect de tous les hommes sérieux, et la *Démocratie pacifique* doit tenir le premier rang parmi les organes de la publicité, si l'honnêteté et l'intégrité sont aussi estimées dans la presse qu'elles y sont rares.

L'*Almanach phalanstérien* de cette année, rédigé par les estimables publicistes de la *Démocratie pacifique* et de la *Phalange*, est un manuel complet de vraie philosophie religieuse, de tolérance bien entendue et d'économie domestique et agricole ; le mérite de sa rédaction et la beauté de son exécution le feront rechercher de tout le monde, et tout le monde ne s'en trouvera que mieux.

A. CONSTANT.

(Extrait de *la Vérité*, numéro de novembre.)

— C'est bien, dit l'ange Raphaël, je suis heureux d'apprendre qu'il existe un Almanach phalanstérien, mais il tarde bien à se montrer. Au surplus l'almanach du magnétiseur me convient fort. Je t'autorise à partir, ainsi que le sous-préfet et don Quichotte. Peut-être chacun deux est-il trop absolu dans son opinion, mais ils représentent deux principes utiles, essentiels à la vie des sociétés, l'ordre et la liberté ; embarquez-vous tous les trois ensemble.

— Je vais d'abord réveiller les deux adversaires et les mettre dans une disposition d'esprit pacifique. Je ne veux pas qu'ils en viennent aux prises avant d'être arrivés sur la terre ; même ils finiront quelque jour par se réconcilier.

Le magnétiseur opéra lentement plusieurs passes, l'Almanach Populaire et l'Almanach de France ouvrirent les yeux, se levèrent, ramassèrent leurs épées, les remirent silencieusement dans le fourreau et regardèrent avec étonnement autour d'eux.

— Les voilà réveillés, dit Raphaël, cette expérience me suffit. Maintenant, comment franchiront-ils la distance qui les sépare de Paris ?

— Ne vous inquiétez pas, je saurai procurer à l'illustre don Quichotte de la Manche une monture de son goût. Vous allez voir apparaître le cheval de bois sur lequel le vaillant Pierre de Provence enleva la belle Maguelonne, ce cheval, appelé par les Espagnols Clavileno el aliger, et par les Français Chevillard le léger. Déjà le héros de la Manche s'est servi de cette monture magique, le jour où il vainquit le géant Malambruno, et mit à fin la déplorable aventure de la comtesse Trifaldi.

Le magnétiseur recommença ses passes, un fluide inconnu jaillissait de ses doigts sous la forme de petites flammes bleues ; bientôt en face de lui on vit paraître un petit cheval de bois blanc de la forme et de la dimension d'un jouet d'enfant ; ce cheval était monté sur des roulettes et bariolé de taches rouges. Sous l'influence de passes réitérées il grandit rapidement ; il reçut bientôt trois cavaliers, le magnétiseur enfourcha son cou, tandis que don Quichotte armé de sa lance se mettait en selle, et que le sous-préfet, qui ne ressemblait pas mal à Sancho Pança, prenait place sur la croupe. Le magnétiseur tourna la cheville qui se dressait entre les oreilles de l'animal. Aussitôt les roulettes tournèrent avec bruit, comme si un ressort les mettait en mouvement, et le trio, traversant l'espace en droite ligne, alla s'abattre dans la boutique de M. Paguerre ; la lance de don Quichotte enfonça une partie de la devanture.

— Les voilà tous partis, se dit Raphaël, leurs almanachs vaudront mieux que ceux de l'année passée, j'y trouve l'empreinte du progrès accompli dans l'opinion pendant ces douze mois. Mathieu Laensberg accorde aux ouvriers une phrase de sympathie et l'almanach conservateur lui-même déplore le sort des enfants du peuple poussés au suicide par une misère absolue ; cependant je ne comprends pas tous ces almanachs [illegible] leur dit que le moyen, que l'unique moyen de régénérer la société, de guérir tous ses maux est découvert depuis longtemps, qu'il s'agit d'organiser la commune, d'élever des phalanstères, que telle est la mission de l'humanité, que si elle tarde une année encore à l'accomplir elle sera déchue de sa royauté sur la terre ; toutes les âmes qui viennent de défiler devant moi éprouvent le plus ardent désir d'arracher l'humanité à sa perte ; eh bien ! il n'y en a pas une qui proclame ouvertement la supériorité de la théorie phalanstérienne et qui réclame en termes formels la réalisation de l'harmonie sociale. Un Almanach Phalanstérien, un Almanach Phalanstérien ! qui me le donnera, au nom du ciel !

— Ce sera moi, répondit une jeune fille d'une beauté céleste qui tenait un petit livre d'une main, une palme verdoyante de l'autre, et dont le front pur était couronné d'étoiles. Je suis la Foi, c'est moi qui dans les premiers temps du christianisme excitais les apôtres et les martyrs. Aujourd'hui la vérité, pour triompher, n'a plus besoin de braver la hache des licteurs et les lions du cirque, mais l'ignorance, les préjugés, le rire stupide lui dressent des embuscades et l'attendent au passage ; sœur de la Vérité, je ne l'abandonnerai pas dans cette lutte dernière, je vais aller sur la terre afin de ranimer le zèle des apôtres en leur montrant le but qui chaque jour est plus rapproché d'eux ; je vais de mon doigt tout-puissant faire tomber les écailles qui obscurcissent la vue des incrédules, et des Saül je ferai des saint Paul. Mon ALMANACH PHALANSTÉRIEN sera dans toutes les mains, il aura des enseignements, des conseils pour l'homme d'État, pour l'agriculteur, pour l'ouvrier, pour la mère de famille ; il les ralliera tous à l'œuvre du siècle, et tous mes lecteurs répondront à mes exhortations pressantes : « Oui, vous avez raison ; redoublons d'ardeur, soyons fervents comme les croisés, comme les mis-
» sionnaires d'un autre âge. Nous touchons de plus près qu'eux à l'ac-
» complissement des promesses du Christ, au règne de l'unité, de la fra-
» ternité, de la charité. Si voisins du but ne reculons pas, et que notre
» époque assiste à la guérison de toutes les plaies, de toutes les misères
» dont l'espèce humaine est affligée. »

VICTOR HENNEQUIN.

ministre proposerait un droit de 10 shellings, qui baisserait d'un shelling au commencement de chaque année, et demeurerait permanent à *cinq* shellings.

Ce changement serait d'une extrême importance, puisque le droit actuel varie de 60 à 30 shellings environ.

D'après les *Feuilles rhénanes* du 22 décembre, les chefs de la communauté catholique allemande viennent de protester contre l'exécution de la résolution du ministère saxon, sanctionnée par la chambre haute, et par laquelle les dissidents seraient tenus de payer leur quote-part dans les dépenses des paroisses catholiques romaines. Ils espèrent que la seconde chambre donnera d'autant moins son assentiment à cette mesure, que l'église romaine a déclaré elle-même, officiellement, qu'elle ne veut avoir aucune relation, ni ecclésiastique ni politique, avec des apostats.

On a reçu à Liverpool une lettre datée de Montevidéo, 14 novembre. D'après cette lettre, Oribe aurait fait mettre à mort cinq négociants anglais de Montevideo qui seraient tombés entre ses mains. Le *Morning-Post*, qui reproduit cette nouvelle, n'y ajoute aucun détail, et déclare la regarder comme à peine croyable.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — L'empereur Nicolas est arrivé à Rome le 12 décembre. Nous empruntons à une correspondance du 13 les détails suivants sur son entrevue avec le Saint-Père : « L'empereur Nicolas était arrivé la nuit, et le matin, à onze heures, il s'était rendu au Vatican dans la voiture de M. de Boutenieff, qui était assis à sa droite et seul avec lui. Les aides-de-camp suivaient dans deux autres voitures. La garde du palais a rendu les honneurs qu'on accorde aux souverains. Le Saint-Père est allé recevoir l'empereur dans la salle qui précède son cabinet ; l'empereur s'est incliné, a baisé l'anneau du pape, et les deux souverains se sont donnés l'accolade. Après avoir demandé à l'empereur des nouvelles de son voyage, le pape l'a introduit dans son cabinet, où il est resté une heure un quart avec lui et M. de Boutenieff ; le cardinal Acton servait d'interprète. En sortant, l'empereur a présenté au souverain pontife les personnes de sa suite, et après quelques paroles encore échangées, l'empereur s'est retiré. Il serait sans doute impossible de dire ou même de soupçonner le résultat de cette entrevue. Mais ce qu'on a lu sur la physionomie des deux souverains, c'était plutôt une empreinte de bienveillance que de défiance. »

Une députation de la ville de Bruges, ayant à sa tête le bourgmestre baron de Pelichy van Haerne, a été reçue à Bruxelles en audience particulière par le roi des Belges. La députation a entretenu le roi de la situation de l'industrie linière et de la détresse où se trouvent les classes ouvrières dans une grande partie de la Flandre occidentale. — Par suite d'une protestation formée par les électeurs de Sées, contre l'élection de M. de Corcelle au conseil général, cette élection a été annulée. Les électeurs, convoqués de nouveau, ont ainsi réparti leurs suffrages : votants 87 ; M. de Corcelle, 56 ; M. Pichon-Prémélé, 31. En conséquence, M. de Corcelle a été proclamé une seconde fois membre du conseil général de l'Orne. — Mohamed-Ben-Abdallah, frère du fameux Bou-Maza, dont nous avons publié le principal interrogatoire, et qui a été condamné à mort le 15 novembre dernier par le 2e conseil de guerre d'Alger, pour excitation à la révolte, vient d'obtenir de la clémence du roi une commutation en détention perpétuelle, qu'il subira en France, dans l'île de Sainte-Marguerite. — Un incendie s'est déclaré la nuit dernière à Paris, rue du Temple, 48, dans la boutique d'un pharmacien. Tout ce que contenait la

lieu de Fonds-Rompues, commune de Saint-Vivien. La rumeur publique attribua cette mort à un assassinat, et les soupçons se portèrent aussitôt sur deux individus qui habitent la même commune. Le 16, la justice s'est transportée sur les lieux et a fait procéder à l'exhumation du cadavre ; l'autopsie qui eut lieu fit connaître que la veuve Chaminade avait succombé à une forte pression de la gorge, et qu'on l'avait ensuite jetée dans la mare. D'après le *Conservateur de la Dordogne*, les inculpés sont Giraud Maury et François Chaminade, cultivateurs, fils et gendre de la victime.

IL NE S'EN FALLAIT QUE DE DIX CENTIMÈTRES. — Après la dernière inondation, l'administration de la Guillotière (Lyon), a fait visiter la digue du Grand-Camp, afin de présenter à M. le préfet un état de situation. Il en résulte que si la surface du fleuve s'était élevée à dix centimètres plus haut, toute la commune de la Guillotière et une partie de celle de Villeurbanne auraient été inondées. D'après le *Censeur de Lyon*, la digue offre sur plusieurs points des excavations qu'il est urgent de réparer. L'administration supérieure connaît maintenant les améliorations que réclame ce travail fait à la hâte en 1840, et il faut espérer qu'elle les fera exécuter dans le plus bref délai.

LAMPIONS ET LANTERNES. — Nous nous hâtons d'annoncer une bonne nouvelle aux Parisiens. Depuis hier, les huit lampions de la cour du Louvre ont été transformés en lanternes appliques. On peut donc, avec un peu de précaution, traverser maintenant le Louvre de long en large. Reste la direction en diagonale que ne permet encore ni l'éclairage actuel, ni surtout l'état du sol parsemé de mares vaseuses où l'on a, dit-on, pêché ces jours-ci, plusieurs petites grenouilles, que quelques personnes ont, par erreur, prises pour des crapauds.

DEUX MALHEURS POUR UN. — Un propriétaire de Cadaujac, voulant intimider un enfant qui lui volait du fruit, avait tiré sur lui, presque à bout portant (dit la prévention), un coup de fusil qui avait estropié ce petit malheureux. Cet homme, le sieur E..., à ce que nous apprend le *Mémorial bordelais*, avait été arrêté et mis à la prison départementale, d'où, étant tombé malade, il a été transféré à l'hôpital civil en attendant son jugement. Le mal ayant pris une grande intensité, le sieur E... y est mort ces jours derniers.

LOYAUX CONCURRENTS. — La *France méridionale* cite un fait qui s'est passé aux élections pour le conseil d'arrondissement, à Saint-Bertrand. M. Despouy (d'Ardiège), l'un des candidats, avait obtenu 21 suffrages, et sur ce nombre, deux bulletins portaient seulement *d'Ardiège*. M. Despouy s'adressa alors à son compétiteur M. Adolphe Monthieu, affirmant qu'il s'en rapporterait à son appréciation sur la validité de ces deux votes. Bien que M. Monthieu eût lui-même 19 voix, il déclara spontanément que les bulletins devaient appartenir à M. Despouy, et le proclama conseiller.

TRISTES SUITES D'UNE IMPRUDENCE. — On écrit de Courtrai à l'*Impartial de Bruges* : « Un malheureux accident a causé la mort d'un homme et jeté le deuil dans toute une famille à Staseghem. Les habitants de ce hameau et les cultivateurs des environs faisaient régulièrement des patrouilles de nuit pour garder leurs propriétés. Avant-hier soir, le nommé Edouard Velghe, en faisant l'inspection des fusils pour s'assurer s'ils étaient en bon état de réparation, et faisant jouer la batterie de l'un de ces fusils dans l'ignorance qu'il était chargé, a été grièvement blessé par suite du coup de feu qui est parti inopinément, et lui a fracassé la main droite. Edouard Velghe n'a survécu que quelques heures à sa blessure. »

UN PONT PEU SOLIDE. — La semaine dernière, un des ponts du chemin de fer de Rouen au Havre, celui situé en face de l'église de Valliquerville, s'est écroulé avec un immense fracas, et ses débris couvrent en-

que Jean van Blaesbeck, condamné à mort à Bois-le-Duc pour crime politique, sous *les Gueux*, et dont on sait que la dépouille mortelle a été accordée aux Bénédictins de cette ville.

LYON A L'INSTAR DE PARIS. — « On va commencer incessamment, dit le *Rhône*, les travaux de construction de l'immense caserne d'artillerie des Brotteaux, à Lyon. 500 000 francs par an, sont affectés à l'exécution de cet établissement, le plus colossal qu'on ait imaginé en ce genre, puisqu'il devra contenir deux régiments d'artillerie, des écuries pour 2 000 chevaux, les bouches à feu et les caissons proportionnés, avec un espace intérieur pour les exercices.

» Le grand arsenal de constructions militaires de Perrache, est maintenant achevé. Ce vaste édifice renferme des ateliers de toute nature pour la confection du matériel de guerre. On y a déjà réuni une grande quantité d'objets de cette espèce tirés des autres arsenaux. Notre ville est donc bien sérieusement dès aujourd'hui une place de guerre du premier ordre, soit par la puissance de ses fortifications, soit par la grandeur et l'importance de ses établissements militaires. »

DANGER DES ÉMOTIONS DRAMATIQUES. — Un accident qui pouvait avoir des suites fâcheuses a eu lieu dernièrement au théâtre d'Aix. Un soldat du poste était monté aux troisièmes avec sa bayonnette au ceinturon. Entièrement captivé par le spectacle, il s'était tellement penché sur la balustrade, que dans un brusque mouvement, sa bayonnette glissa du fourreau et tomba dans la galerie des premières. Par un hasard providentiel personne ne fut atteint, car il y avait danger de mort pour celui qui aurait reçu le choc de cette lame de fer tombant de cette hauteur. — La *Provence* annonce que des mesures répressives ont été prises pour éviter qu'à l'avenir les soldats circulent en armes dans la salle.

UNE ERREUR DE CHASSE. — Quatre individus braconnaient la nuit dans le bois de Taizé-les-Thouars, dit la *Revue de l'Ouest*. Un d'eux qui s'était baissé pour passer sous une branche d'arbre, ayant été pris pour un sanglier par un de ses camarades, a reçu une charge de plomb qui l'a blessé à la cuisse, à la main et à la joue droites. Le secret de cet accident que l'on voulait garder a été dévoilé.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 25 décembre 1845.

7 h. •|• FRANÇAIS. — Sganarelle. Vêpres siciliennes. Famille Poisson.
7 h. •|• OPÉRA-COMIQUE. — Cendrillon. La Dame blanche.
7 h. 1|2 ITALIENS. — Il Barbiere.
7 h. •|• ODÉON. — La Cloison. Catherine Howard. Sganarelle.
7 h. •|• VAUDEVILLE. — Riche d'amour. Robinson. Les 9 femmes. Porthos.
6 h. 1|2 VARIÉTÉS. L'Epicier. La Gardeuse de dindons. Enfants de troupe
6 h. 1|2 GYMNASE. Demoiselle. Emma. Marchand de marrons. La Maîtresse
6 h. 1|2 PALAIS-ROYAL. — Les Pommes de terre malades. Femme laide
6 h •|• PORTE-ST-MARTIN. — Marie-Jeanne.
6 h. •|• AMBIGU. — Les Trois Mousquetaires.
6 h. 1|2 GAITÉ. — La Sœur du Muletier.
6 h. 3|4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h •|• COMTE. — Pierrot. l'Homéopathie. Physique. Crispin. Jocrisse.
6 h. 1|2 FOLIES. — Prix de vertu. Plus heureuse. Moustache. Nicolas.
PANORAMA. (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et compagnie, rue du Croissant, 16.

---

compagnie coalisée ; le *National* l'a fait comme nous et avec de plus grands détails. Ce point est assez important pour être traité de nouveau.

On sait que dans toute adjudication, *de quelque nature que ce soit*, aite par l'Administration, l'agent principal qui représente celle-ci ministre, préfet, intendant militaire, etc.), avant de recevoir les enchères, dépose sur le bureau un pli cacheté contenant le chiffre *maximum* ou *minimum*, au dessus ou au dessous duquel il n'y aura pas adjudication. Si les enchères atteignent le chiffre du pli cacheté, l'agent prononce l'adjudication, séance tenante, soit qu'il y ait eu plusieurs enchères déposées, soit qu'il n'y en ait eu qu'une seule. Si au contraire les enchères n'atteignent pas ce chiffre *maximum* ou *minimum*, l'agent, ouvrant ce pli, fait connaître aux enchérisseurs que leurs offres n'étant pas suffisantes, leurs enchères ne sont pas agréées, et l'adjudication est ajournée, pour que l'administration change son chiffre, si elle reconnaît l'avoir exagéré, ou pour que les enchérisseurs se décident à offrir des conditions plus favorables à l'administration.

On comprend l'utilité de ce procédé. En mettant quelque chose en adjudication, l'administration n'est pas forcée de l'adjuger à quelque prix que ce soit : quand elle a déterminé à part elle-même la limite à laquelle elle veut s'arrêter, son intérêt est de ne pas faire connaître d'avance son dernier mot, afin que les enchérisseurs ne se coalisent pas ou ne s'entendent pas entre eux dans le but de ne pas dépasser le chiffre de l'administration.

Néanmoins, comme il pouvait se présenter certaines circonstances où il eût été de l'intérêt de l'Etat de ne pas subir les délais que nécessiterait une nouvelle mise en adjudication, il a été dit, par une ordonnance royale du 4 décembre 1836, rendue en exécution de la loi du 31 janvier 1833 et portant règlement d'administration publique, que lorsqu'il n'y aurait pas eu d'adjudication, l'administration pourrait traiter de *gré à gré*, mais en prenant pour base le *minimum* ou *maximum* du pli cacheté. Or, c'est cette disposition spéciale sur laquelle s'est appuyé le ministre des travaux publics dans l'ordonnance royale du 21 décembre pour concéder de gré à gré et directement le chemin de Lyon à la compagnie coalisée, pour une durée de 41 ans 90 jours, *maximum* indiqué dans son pli cacheté.

Mais pour nous, nous contestons pleinement et absolument que l'ordonnance du 4 décembre 1836 et la loi du 31 janvier 1833 soient applicables aux adjudications des chemins de fer.

Cette ordonnance et cette loi ne se rapportent qu'aux fournitures et travaux à opérer pour le compte du gouvernement ; donc, en les appliquant aux concessions de chemins de fer, le ministre aurait fait une fausse application de ces loi et ordonnance, et la concession du 21 décembre courant serait NULLE.

La conclusion est dure, mais elle résulte évidemment de la discussion, nous pourrions dire de la simple lecture de l'article 2 de cette ordonnance qui est ainsi conçu, et dont le ministre a eu soin

pale un prix, tels, par exemple, que seraient une fourniture de lits pour un hôpital, un transport de foin pour une caserne, des travaux de construction pour un pont ou un hôtel de préfecture, etc.; en quoi tout cela a-t-il rapport avec la *concession* d'un chemin de fer, avec l'aliénation temporaire, et par une sorte de bail, de partie du domaine public?

Aucun. Cette ordonnance n'a donc d'autre but que de régler les formalités à suivre pour les achats de matières ou de travaux à faire pour le compte du gouvernement. La concession d'un chemin de fer est-elle un achat de matières ou de travaux ? Non.

Veut-on une autre confirmation de la fausse interprétation donnée à cette ordonnance? Il faut se reporter à la loi du 31 janvier 1833, en vertu de laquelle cette ordonnance du 4 décembre 1836 a été faite, et à l'article 12 de cette loi.

Cet article, inséré à la fin du règlement du budget de 1829, porte : « Une ordonnance royale règlera les formalités à suivre à l'avenir dans tous les MARCHÉS passés au nom du gouvernement ; » et en tête de l'ordonnance se trouvent ces mots : « Ordonnance portant règlement sur les *marchés* passés au nom de l'Etat. »

Or, en langue administrative, la signification du mot *marché* a toujours été très claire ; il ne signifie pas convention quelconque sur un bail, une concession, un privilège, etc. ; il a toujours signifié et signifie encore : Convention à prix d'argent pour la fourniture à faire au gouvernement de matières ou de travaux.

Ainsi, dans le cas où le gouvernement eût construit le chemin de Lyon, il eût passé des *marchés* avec divers entrepreneurs pour la construction de la chaussée, la pose des rails, etc., etc.; mais quand il concède à une compagnie le droit de construire et d'exploiter ce chemin, il accorde une concession, un privilège, un monopole, tout ce qu'on voudra, mais à coup sûr il ne fait pas un marché dans le sens de l'article 12 de la loi du 31 janvier 1833.

Il est donc bien clair que le ministre a *abusivement* étendu aux adjudications de chemins de fer le sens et la portée des loi et ordonnance sus-mentionnées, qui étaient strictement limités aux achats, aux besoins journaliers de l'administration, aux *marchés*.

Donc la loi qui a prescrit que le chemin de Lyon fût concédé par adjudication, et pas autrement, a été violée ; donc la concession directe du chemin de fer de Lyon est entachée de *nullité*, puisqu'elle ne s'étaye que des loi et ordonnance qui lui sont entièrement inapplicables.

Nous en prévenons les porteurs et acheteurs d'actions des chemins de Lyon. — Aujourd'hui on conteste justement aux possesseurs des trois ponts sur la Seine une prolongation de jouissance, qui leur a été octroyée illégalement il y a trente ans, — de même, plus tard, lorsque l'administration sera passée en d'autres mains, qui n'auront plus besoin, pour gouverner et garder leurs portefeuilles, de sacrifier les intérêts et les lois de l'Etat aux intrigues et aux menaces de quelques députés et à la prépondérance des banquiers et agioteurs, on fera prononcer, soit administrati-

dera à lord Wharncliffe, décédé pendant la crise, mais on croit généralement que son titre de lord-président du conseil sera accordé à lord Ellenborough. Lord Peel paraît si certain du maintien de son cabinet, que le lendemain de son retour de Windsor, il s'est rendu à la campagne, dans un château du Staffordshire.

Excellentes Tendances de la Société industrielle de Nantes.

Nous devons mentionner avec intérêt la dernière séance de la *Société industrielle* de Nantes, dont rend compte le *Breton*. Le discours de M. C. G. Simon, secrétaire de la Société, nous a paru mériter une vive attention. Après avoir raconté avec des détails quelque peu ironiques, les difficultés que la Société, appuyée par toutes les notabilités du département, a rencontrées auprès du gouvernement central pour obtenir une autorisation légale, tant ce gouvernement a peur de tout ce qui ressemble au mouvement, à la vie, au déploiement des forces intellectuelles et morales, M. Simon est arrivé à la grande question qui préoccupe de plus en plus les esprits, l'organisation du travail.

Devant les jeunes apprentis à qui il parlait, ses paroles ont dû nécessairement porter un certain cachet d'optimisme ; mais il n'en a pas moins constaté pour les personnes plus âgées quelle était aujourd'hui le véritable point de la discussion politique et philosophique ; aussi prenons-nous plaisir à rapporter les pensées suivantes sur le droit au travail émises par lui dans cette réunion officielle :

Jamais peut-être les misères du pauvre et la nécessité d'une meilleure organisation du travail n'ont été mieux comprises qu'aujourd'hui, n'ont obtenu des sympathies plus sincères et plus nombreuses. — On a dit : *Les intérêts des classes laborieuses ne sont pas défendus.* — Erreur manifeste, mes jeunes amis, si ce n'est pas un mensonge ! — En aucun temps l'on ne s'est occupé plus activement, plus universellement des moyens d'améliorer le sort du grand nombre. Le travail a été réhabilité et le droit au travail théoriquement reconnu à tous ; c'est un grand point d'acquis au progrès futur. Si les troubles de la révolution, les guerres incessantes de l'empire et toutes les préoccupations politiques qui ont absorbé la vie publique jusqu'à ce jour, ont fait ajourner par les représentants officiels de la nation la recherche des moyens d'y satisfaire pratiquement, le principe en fut formellement reconnu en ces termes, il y a bientôt 70 ans, dans un édit du roi Louis XVI : « Dieu, en donnant à » l'homme des besoins, en lui rendant nécessaire la ressource du travail, » fait du *droit* de travailler la *propriété* de tout homme ; et cette pro» priété est la première, la plus sacrée, la plus imprescriptible de toutes. » (Edit. de 1776.)

Depuis cette déclaration solennelle, le principe n'a jamais été ouvertement contesté, mais son application ne saurait avoir lieu que par une meilleure organisation du travail. CE SERA L'OEUVRE DE NOTRE AGE. Il y a un mois à peine, remarquez-le bien, la question, sous cette nouvelle forme, a été posée dans une circulaire ministérielle : « Ainsi que » l'agriculture, dit M. Cunin-Gridaine, l'industrie a de graves intérêts en » souffrance ; la situation des ouvriers hors d'état de travailler est sou» vent malheureuse, elle est toujours précaire. L'opinion publique s'en » est préoccupée à juste titre, et le gouvernement a cherché dans les » plans proposés les moyens d'y porter remède ; malheureusement rien

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SAMEDI 27 DÉCEMBRE 1845.

Les personnes qui s'abonneront, à dater du 1er décembre, au NUMERO QUOTIDIEN de la *Démocratie pacifique*, recevront les trois premiers volumes du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE, roman en quatre volumes de M. ALEXANDRE DUMAS, dont nous achevons en ce moment la publication.

L'abonnement au NUMÉRO QUOTIDIEN de la *Démocratie pacifique* comprend le numéro de quinzaine.

Prométhée délivré.

POÈME, PAR M. DE SENNEVILLE.

Guerre, guerre à mort ! tel est le mot d'ordre de l'homme subversif depuis son premier souffle jusqu'à son dernier soupir. Guerre à Dieu, guerre à l'homme, guerre aux bêtes, à la terre, à la mer, à toute la création. Ce n'est que de guerre lasse que l'homme civilisé fait la guerre à la guerre !

En effet, dès le lendemain de la création l'homme nargue son créateur et entre en lice avec Dieu lui-même. On dirait que Dieu ne l'a créé à son image que pour avoir un adversaire digne de lui ; on dirait que la divinité, s'agrandissant comme l'homme par le combat, puise dans ce jeu divin de nouveaux éléments de grandeur et de force ; on dirait enfin qu'il n'a donné la femme, cette charmante compagne, à l'homme, que dans le but de lui rendre la lutte plus facile et plus attrayante ; car, et ceci s'adresse à vous, contempteurs lettrés des filles d'Eve, — c'est la femme qui la première a étendu son faible bras pour cueillir le fruit de la science, c'est elle qui y a fait mordre votre père commun, et aujourd'hui encore c'est principalement la femme, et si ce n'est pas elle, c'est sa dot, — qui vous stimule d'acquérir la science des livres et la gloire qui en poudroie...

Dès le lendemain de la création donc, l'homme, comme Antée fort en touchant la terre, provoque la divinité dans un combat singulier, s'y cramponne et cherche à l'abaisser jusqu'à lui. A son tour, la divinité, dans la lutte, élève l'homme vers les régions du ciel. Souvent le malheureux mortel reste suspendu pour toute sa vie entre l'idéal et la réalité, entre la foi et la raison, entre le fini et l'infini, entre le ciel et la terre. Souvent aussi il fait une lourde chute en tombant dans ce qu'on appelle la vie positive, la vie des intérêts grossiers, où il perd toute illusion, où il nie Dieu, l'amour, le cœur, les principes, le génie, la beauté, l'humanité tout enfin, et finit par devenir un chiffre ou un conservateur trapu, crépu repu et corrompu.

Et dire que les hommes, ces Titans terrestres, luttent depuis six mille ans ; que les poètes, qui sont autant de Prométhées enchaînés au même roc, préfèrent narguer Dieu et la création, nier l'homme et l'humanité, plutôt que de saluer avec des acclamations frénétiques la science harmonique d'un nouveau Prométhée, qui d'une parole a brisé les chaînes de l'homme, l'a pris à la main et lui a montré le véritable Eden, où le Créateur, réconcilié avec sa créature, efface du travail la malédiction de la Bible, qui a dit à Caïn : « Maudite soit la terre ; tu mangeras ton pain à la sueur du front ; » où l'homme enfin, tout en travaillant, a l'amour dans le cœur, la joie sur la figure et l'enthousiasme sur les lèvres !

Ah ! ce doit être ce monde que Moïse a voulu entrevoir quand, avant sa mort, il a escaladé la montagne pour regarder la terre promise ; ce doit être le règne de l'attraction divine que le Saint-Esprit a montré à Jésus dans la transfiguration, et c'est décidément cet état de l'humanité qu'Isaïe, successeur de Moïse et annonciateur de Jésus, a indiqué par ces paroles prophétiques : « Et dans cet heureux temps la chèvre paîtra à côté du tigre, et le nourrisson jouera avec le léopard ; dans ce temps les hommes transformeront les épées en socs de charrue et les lances en serpettes ; dans ce jour il n'y aura qu'un Dieu et qu'un nom. »

De tout temps les grands poètes, successeurs des prophètes, ont aspiré à s'élever jusqu'à cette hauteur ; ils ont bien entrevu des parcelles de vérité ; ils ont bien frémi de volupté intellectuelle, en voyant par la seconde vue qui s'appelle imagination, qu'il est impossible que ce Dieu dont nous glorifions la puissance, la grandeur, l'omniscience et l'omnipotence, qu'il est impossible, dis-je, que ce Dieu ne soit qu'un gâcheur, en créant l'homme pour la douleur, la misère, la souffrance, le vice, le crime et le châtiment. Jésus, au nom duquel les impies et les hypocrites veulent faire passer ces principes de tyrannie et de compression, Jésus n'a-t-il pas annoncé qu'il est venu au monde pour racheter l'homme de la misère et de l'esclavage ? Comment, en effet, admettre que le créateur de la nature, si miraculeuse dans ses effets et pourtant si simple dans ses fonctions, ait fait une exception pour l'homme seul, ce joyau de la couronne divine ? — Mais voyant la société démentir, anéantir un à un tous les beaux rêves de l'âme, voyant l'homme civilisé immoler à sa vanité tous ses sublimes frères qui annoncent son affranchissement ; emprisonnés dans la civilisation comme un criminel dans une cage de fer, le cœur gonflé d'amertume, la raison obscurcie par les larmes de la misère, les uns donnent libre cours à leur indignation, maudissent la société et se fracassent la tête contre les barres de fer de leur prison ; les autres, satyristes ricaneurs, saisissent ces barres en guise de cordes de harpe et exécutent dessus des chansons, tantôt sceptiques et athées, tantôt joyeuses et cyniques..... C'est là l'alternative de tous les grands poètes, depuis Job, depuis Prométhée d'Eschyle jusqu'à Faust de Goëthe. Cette famille sublime des Titans est nombreuse ; *Hamlet* de Shakespeare, le Prince dans *la Vie un rêve*, de Calderon ; *Don Juan*, de Molière ; *Manfred*, de Byron ; tous, ils appartiennent à une de ces catégories, tous ils sont poètes, tous arrivés au pied du mur de la vie sociale, ou fléchissent la nuque sous la croix de Golgotha ; ou reculant devant les conséquences de leurs principes, rebroussent chemin et retournent au passé, où, pris d'un spasme de folie, ils partent d'un éclat de rire inextinguible.....

C'est qu'il n'est pas donné à tout homme, si grand que soit son individualité, d'arriver seul jusqu'au pinacle de la vérité. Tous ensemble ce sont autant de piliers d'une grande pyramide, posés soit l'un sur l'autre, soit l'un à côté de l'autre. A mesure que de nouveaux élus arrivent, la colonne grandit, s'affermit, s'élève, et celui qui arrive le dernier, à moins qu'il serve à consolider la base, voit toujours plus loin que ses prédécesseurs. C'est sur une de ces pyramides de la vérité que Fourier est monté de primesaut pour crier : *terre, terre*, absolument comme son devancier Christophe Colomb, et ce cri a joyeusement retenti dans le cœur de la sainte bande, car tous les grands hommes sont attachés l'un à l'autre par le cœur de la pensée qui ne meurt pas. On ne meurt pas quand on s'appelle Eschyle, Shakespeare, Molière, Schiller, Goëthe ; et si ceux-ci ne meurent pas, Fourier, le plus grand poète de l'humanité, vivra jusqu'à la consommation des siècles.

Il n'est pas étonnant que la génération présente ne reconnaisse pas encore Fourier. Il est encore trop près d'elle. Tout ce qui est trop élevé et dépasse l'horizon de l'homme, obscurcit sa vue et le couvre d'ombres. Les montagnes et les grands hommes veulent être vus de loin......

Voici un livre qui grossit cette sainte cohorte, un livre aussi inconnu que son jeune auteur. Le livre s'appelle *Prométhée délivré* ; et l'auteur, M. de Senneville. C'est un penseur et un poète. Comme de juste la grande presse de Paris ne l'a pas même annoncé. Quand à l'aube du jour le rossignol se met à chanter, les hiboux se taisent et ferment les yeux pour ne pas voir.

C'est cette grande guerre des hommes titans que M. de Senneville chante, mais il ne chante pas seulement les combats et les luttes de la

belle et sainte; si de nos jours elle n'est pas complètement gagnée, elle le sera pour vos successeurs.

Soyez patients; ne détestez jamais une époque qui fait déjà beaucoup, et qui veut faire davantage. Malheureusement, je le sais, la marche du temps paraît bien lente à l'homme qui passe si vite; et l'homme qui souffre se plaint de sa lenteur. Mais, ne l'oubliez pas, rien dans la société comme dans la nature, ne se fait par soubresauts. Le temps ne respecte que son propre ouvrage : les plantes trop précoces et les institutions hâtives ne fournissent qu'une courte carrière. Sachez donc attendre, mes jeunes amis, ne maudissez pas le temps, vous maudiriez Dieu qui en règle le cours et qui veut que par le labeur de la journée nous méritions le repos du soir.

Citer de pareilles paroles, c'est les louer, c'est louer en même temps l'assemblée qui a permis de les prononcer et les a comprises. Elles nous font bien augurer de l'avenir destiné à la Société industrielle de Nantes; il sera curieux de rapprocher les pensées que nous venons de signaler de ce que diront sur le même sujet les hommes de haute position et de haute science, qui siègent en ce moment à Paris dans les conseils d'agriculture, d'industrie et de commerce. Nous le ferons aussitôt que la publicité nous aura livré le produit de leurs travaux.

La chambre des députés a organisé aujourd'hui son bureau provisoire. M. Sapey occupera le fauteuil de président comme doyen d'âge. Les secrétaires sont MM. Debelleyme, de Syès, d'Hallez et Demarcey.

La chambre a nommé tout de suite une grande députation, qui ira demain au devant du roi.

Trois cents députés environ ont assisté à cette séance préparatoire.

La chambre se réunira lundi pour la vérification des pouvoirs, et la nomination du président et des vice-présidents.

Le candidat ministériel est M. Sauzet. L'opposition paraît devoir porter M. Dufaure.

L'opposition du centre gauche et de la gauche a résolu de porter M. Billault à la vice-présidence. Il doit y avoir une nouvelle réunion pour choisir les autres candidats.

Suite du Message du président des Etats-Unis.

Dans son rapport annuel au Congrès, le secrétaire du trésor vous communiquera un tableau complet de l'état de nos finances. Les importations de l'année, finissant le 30 juin dernier, ont été de 117 254 564 dollars, sur lesquels on a importé pour 15 346 830 dollars, ce qui donne une balance de 101 907 734 dollars pour la consommation intérieure. Les exportations ont été de 114 646 606 dollars, les articles fabriqués dans l'Union et indigènes entrent dans cette somme pour 99 299 776 dollars. Le trésor a reçu pendant cette période 29 769 133 doll. et 56 cents. La dépense s'est élevée à 29 968 206 dollars 98 cents, dont 8 588 157 doll. et 32 cents ont été employés au payement de la dette publique. Le 1er juillet dernier, la balance du trésor était de 7 058 dollars 22 cents............

Ici le président invite le Congrès à modifier les articles du tarif et s'exprime ainsi : En recommandant au Congrès une réduction des droits actuels et une modification et révision de la loi de 1842, je suis loin d'avoir des idées défavorables aux manufacturiers. Au contraire, je désire de les voir prospérer autant qu'il est possible, sans imposer des charges inégales

de guerre, elle sera comme elle l'a été le moyen de défense le plus efficace. L'heureux emploi de la navigation à la vapeur sur l'Océan a été suivi de l'introduction de bateaux à vapeur armés en grand nombre dans les marines des principales puissances maritimes de l'Univers. L'intérêt bien entendu de notre sûreté ou la protection efficace de notre immense commerce exige de notre part une augmentation semblable. Il n'est pas de pays qui ait plus de facilités que le nôtre pour la construction de bâtiments semblables, ni qui puisse se promettre de leur emploi de plus grands avantages. Ils sont admirablement adaptés à la protection de notre commerce, à la rapide transmission des nouvelles et aux défenses du littoral.

Conformément à la sage politique, consistant à augmenter graduellement notre marine, il a été rassemblé de grandes quantités de bois de chêne de construction et d'autres matériaux à la construction des navires. Ces matériaux sont en parfait état de conservation et, de plus, des bateaux à vapeur en fer peuvent être construits avec une grande facilité dans diverses parties de l'Union. L'emploi du fer, comme élément, surtout dans la construction des bateaux à vapeur qui peuvent sûrement entrer dans la plupart des ports le long de notre côte actuellement inaccessible pour des bâtiments tirant plus d'eau et la possibilité de les construire à l'intérieur, recommandent fortement que des allocations libérales soient faites pour cet important objet.

Quelle que puisse avoir été notre politique dans l'enfance du gouvernement, lorsque la nation débutait dans la vie, nos intérêts de navigation et de commerce, comparativement faibles, nos ressources limitées, notre population épuisée et s'étendant à peine au-delà des limites des treize Etats primitifs, cette politique doit être essentiellement différente de celle de ce jour où de trois millions d'âmes notre population est portée à plus de vingt millions d'âmes : de ce jour où notre commerce sur nos vaisseaux se trouve sur toutes les mers, et où nos frontières de terre et nos établissements ont pris un si vaste développement. Notre commerce, notre longue ligne de côte sur l'Océan et sur les lacs ne pourraient être défendus avec succès contre l'aggression étrangère par le moyen de fortifications seulement, elles sont essentielles sans doute sur des points commerciaux et militaires importants, mais nous devons surtout compter sur une marine bien organisée et efficace. Les avantages résultant d'une telle marine ne sont pas limités seulement aux Etats de l'Atlantique.

La réduction du port des lettres, faite le 3 mars dernier, est cause, comme vous le savez par le rapport du directeur général des postes, qu'il y a dans cette branche du revenu un déficit de 1 à 2 millions de dollars. Le Congrès n'a jamais pensé à faire des postes une source de recettes dans des vues générales, si ce n'est pendant quelque temps, à l'époque de la dernière guerre avec l'Angleterre; elles ne doivent jamais devenir une charge pour le trésor général. Si le Congrès adhère à ce principe, il sera nécessaire d'amoindrir le service actuel de la malle, de manière à réduire la dépense, ou de modifier l'acte du 3 mars, de manière à améliorer le revenu de la poste. J'appelle l'attention du Congrès sur les suggestions à ce sujet spécifiées dans le rapport du directeur général des postes. Conformément à l'acte du 3 mars, il a été adopté des mesures pour l'établissement de bateaux à vapeur des postes entre l'Amérique et les pays étrangers. L'importance de ce service se recommande à un examen favorable......

Le message se termine par l'éloge de l'ancien président Jackson, mort l'été dernier, et par une invocation à la divine Providence.

Progrès de la Théorie sociétaire au Chili.

Lorsque dans un pays le parti libéral se met franchement à la tête des idées nouvelles, ces idées s'y acclimatent rapidement. Partout, en économie politique, le parti libéral a suivi jusqu'à présent les errements de Smith et de J.-B. Say. Les idées de ces économistes ont été professées dans tous les pays d'Europe; les jeunes républiques du Nouveau-Monde se sont cru obligées de les accepter, comme un corollaire forcé de leur émancipation politi-

[illegible] sociale, jusqu'à présent on n'avait pas encore publié un ouvrage sur Fourier dans les pays baignés par l'Océan-Pacifique.

Nous ne saurions donc trop remercier en notre nom et au nom de nos amis, le directeur de la *Gaceta del Comercio*, pour la belle initiative qu'il vient de prendre dans la propagation des idées auxquelles est attachée la régénération de la grande famille humaine.

Mouvement religieux en Allemagne.

Tous les journaux allemands reproduisent dans ce moment un discours remarquable prononcé par le député Leitel dans la chambre des députés de Carlsruhe, discours relatif au mouvement religieux de l'Allemagne. Nous allons en faire un extrait succinct, car ce discours, qui est un chef-d'œuvre de clarté, et qui respire d'un bout à l'autre l'esprit de justice et de progrès, n'a pas duré moins de trois heures.

Messieurs, notre devoir, à nous, est d'être attentifs à tout ce qui s'annonce comme progrès général et qui concerne le peuple.

Or, la majorité du peuple allemand ne s'occupe guère des questions politiques. Tel que l'état est constitué en Europe, la politique ne rappelle au peuple qu'impôts, recrutement et police. Il n'en est pas de même des affaires religieuses qui touchent chacun jusque dans ses moindres relations sociales.

Il fallait beaucoup de temps, presque un demi-siècle, pour populariser en Allemagne la liberté civique, fruit de la révolution française; mais la liberté religieuse traverse notre pays à pas de géants. Une année à peine est expirée depuis que Ronge a publié sa lettre, lettre purement individuelle et nullement écrite en vue d'une réforme, mais qui devint un évènement pour des milliers d'hommes dont elle exprimait les sentiments et les convictions.

Tout allait bien lorsque les gouvernements, notamment celui de Bade, jugèrent à propos d'entraver le mouvement néo-catholique en lui suscitant des embarras et des tracasseries sans nombre. Ici, messieurs, la question change de face.

Comment, il y aurait un gouvernement en Allemagne qui eût le droit de m'attacher de force à une des deux églises chrétiennes existantes; il me défendrait de faire élever mes enfants dans la religion de mon âme, de contribuer à la nomination d'un prêtre qui partage mes convictions, à l'élévation d'une église en dehors de celles reconnues par l'Etat? Et on appelle cela liberté de conscience. Qu'est-ce donc que la liberté en matière de religion sans culte, sans la liberté d'association? Une fiction, un mot, une mystification atroce!

Ce n'est pas comme défenseur du néo-catholicisme que j'ai pris la parole, c'est comme défenseur d'un droit imprescriptible, de la liberté de conscience.

Messieurs, aucun peuple n'a fait tant de sacrifices à la liberté religieuse que le peuple allemand; mais du temps de Luther et dans la guerre de Trente-Ans, tout en combattant le despotisme de Rome, le peuple allemand n'a compris qu'une partie de cette liberté. Aujourd'hui nous parachèverons l'œuvre commencée par nous, poursuivie par la France, abandonnée par elle, et reprise par nous. Je dis, nous la parachèverons, car

(1) *Fourier, o sea explanacion del sistema societario.* — *Imprenta del Comercio* 1845. *Y reimpresa en Valparaiso.* In-8°.

---

pensée, il en glorifie encore l'affranchissement.

Prométhée enchaîné, c'est l'homme, le poète qui formule ses griefs contre Dieu et la société. Le chœur, c'est-à-dire le bourgeois, l'avocat stipendié, le moraliste conservateur lui répond :

. . . .

O mortel, que ton front se prosterne et s'incline,
Nul n'est pur devant moi; supporte donc tes maux;
Peut-être qu'en offrant chaque jour des victimes,
Ma colère à la fin se laissera fléchir.
Mais ne demande pas, mortel, quels sont tes crimes.
Ton crime fut de naître : il faut vivre et souffrir.

C'est le système de M. Guizot qui dit : « Le travail est un frein. » Mais Prométhée proteste : « Tu voulais, lui dit-il,

Tu voulais me voir seul, inconsolé, maudit,
Et malgré tes vautours, et malgré ton tonnerre
Ma triste solitude est peuplée, et la terre
Par mille chants d'amour toujours me répondit.

La religion seule ne suffit plus à Prométhée. Il s'écrie :

Qui le consolera (l'homme) si Dieu permet qu'il tombe,
Et si Christ ne vient plus au juste qui succombe
Tendre du haut du ciel les mains comme autrefois.

Christ a-t-il consolé dans cette nuit profonde
Où ses adorateurs sur le tombeau d'un monde
Plantèrent l'arbre de la croix.

Arbre arrosé de sang, ombragé de ruines,
Un vent de mort bientôt va sécher tes racines,
Christ même, arbre flétri, ne te soutiendrait plus.

Prométhée est délivré par Hercule. Tous les révélateurs de l'antiquité passent alors devant lui, et chacun développe son système de bonheur. Voici ce que Prométhée répond à Manou, qui admet des parias :

. . . . Et qui donc t'a permis, ô sage?
Ceux que la raison sainte a toujours confondus
Dans l'éternel banquet promis au nouvel âge,
Tous seront appelés et tous seront élus.

Et à Hindou, qui prétend que l'homme doit se perdre dans une contemplation inactive de l'infini, Prométhée dit :

La vertu c'est la force, et le sage doit suivre
La route où marche aussi le troupeau des humains;
Mais pour guider leurs pas et frayer leurs chemins,
Notre vie est un jour; et l'homme qui veut vivre
Saisit ce jour foulé par deux éternités,
Pour en faire jaillir d'immortelles clartés.
La lutte le grandit, la vie est sa conquête;
Le repos, c'est la mort. Fût-il toujours vaincu,
Il est vivant du moins, car il a combattu!
Il délivre, il redresse et jamais ne s'arrête,
Et ses pieds sur le sol n'osent se reposer
Tant qu'il y reste encore une chaîne à briser.

Voici ce qu'il dit au Christ :

Les dieux peuvent mourir, car les dieux sont d'argile;
Mais toi, tu n'étais pas de ce limon fragile
Dont un prêtre pétrit l'idole du saint lieu.
Les dieux veulent du sang, tu voulais des prières;
Tu nous aimas, Jésus : tu mourus pour tes frères,
Tu n'étais pas un Dieu!

Le Christ, dans la pensée du poète, n'est pas un de ces dieux que les hommes misérables et corrompus adorent avec terreur; c'est le révélateur des mondes nouveaux, c'est le Dieu de la paix et de l'amour. Voici enfin comme Prométhée délivré prédit l'avenir :

Sages des temps passés, votre tâche est remplie,
Vous avez déchiré devant l'humanité
Un pan du voile noir cachant la vérité.
Tous, vous avez versé la parole de vie,
A l'homme qui ne vit pas seulement de pain,
La manne des esprits naissait sous votre main.
Maintenant l'homme est fort, il s'élance et s'envole,
Porté par sa pensée : au jeune aigle pareil,
Il cherche la lumière et veut voir le soleil.
La science a brisé l'entrave du symbole,
Et l'homme que vos mains guidèrent tour à tour,
Par vous peut aujourd'hui marcher seul au grand jour.

Mortel, à l'œuvre donc, ta route est grande et belle,
L'astre de la science éclairera tes pas,
Son feu vivifiant qui déborde et ruisselle
Va pénétrer ton être et diriger ton bras.

Rien ne peut t'asservir si tu restes toi-même,
La pensée est ton Dieu, l'idéal est ta loi,
La vertu n'est qu'un hymne, et le crime un blasphème;
Tu portes ton enfer et ton ciel avec toi.

Enfin, Harmonia paraît et chante :

Oh! si l'homme couvait cette flamme féconde
Qui fermente dans son cœur;
S'il créait dans son âme, au sein même du monde,
Un monde intérieur.

Comme en ce lac d'amour à l'onde inviolée,
Le ciel réfléchirait sa coupole étoilée
O fleur de l'idéal!
Que la beauté greffa sur l'arbre du génie,
Comme tu répandrais dans l'âme épanouie,
Tes mystiques soupirs pleins de mélancolie,
Ton parfum virginal.

Chante donc, ô mortel de la nouvelle aurore,
L'éclat limpide et pur.
Vois, le monde sourit, et la brise sonore
Caresse un ciel d'azur.

Un murmure a glissé dans l'air couleur de rose,
Tendre comme le chant d'une sirène éclose
Sur le flot argenté.

J'ai suspendu pour toi dans le zéphir qui vole
Les deux plus doux rayons de ma blanche auréole,
Une lyre qui chante, un ange qui console :
Poésie et beauté.

Certes, le jeune poète ne compte pas affranchir Prométhée par la science des académies, et son Harmonia n'est pas une lyre d'Opéra qui chante pour toucher 100 000 fr. M. de Senneville sent vaguement l'idéal de l'avenir, mais ce monde nouveau qu'il pressent et qui reste encore pour lui voilé d'obscurités, Fourier l'étale dans sa lumineuse splendeur en face de l'univers.

Là est un monde d'harmonie, là *cette flamme féconde qui fermente dans le cœur* a ses droits et son expansion naturelle; là est la paix entre Dieu et la pensée, entre l'homme et la création, entre Titan et le ciel; là enfin et là seulement est le salut de l'humanité!

ALEXANDRE WEILL.

[illegible] le 6 août 1845, et en vertu duquel les navires brésiliens employés à la traite des nègres sont déclarés justiciables des tribunaux anglais. Cette démarche paraît avoir été provoquée par la procédure récemment suivie en Angleterre contre l'équipage de la *Felicitade*.

Les négriers condamnés à mort ont été, comme on sait, graciés par la reine ; mais l'importante question internationale que cet incident a mise en relief n'en reste pas moins entière. Nous reviendrons sur la protestation du Brésil, qui forme un document d'une très grande étendue et digne d'un examen sérieux.

La réunion de la presse réformiste s'est constituée aujourd'hui. Elle se composait des représentants des journaux suivants :

Barbier, de Lille. — Bien public, de Mâcon. — Commerce. — Courrier français. — Courrier de Loir-et-Cher. — Courrier du Nord. — Courrier de la Sarthe. — Démocratie pacifique. — Echo du Nord. — Echo de Vésone. — Eclaireur de l'Indre. — Eclaireur de Saint-Omer. — Esprit public. — Glaneur d'Eure-et-Loir. — Guetteur de Saint-Quentin. — Haro de Caen. — Journal de la Somme. — Journal du Loiret. — Journal de Dunkerque. — Journal de la Meuse. — Journal du Havre. — Impartial du Nord. — Libéral du Nord. — National. — Patriote des Alpes. — Patriote de la Meurthe. — Précurseur de l'Ouest. — Progrès du Pas-de-Calais. — Réforme. — Sentinelle Normande.

La plus grande cordialité, la plus ferme et la plus fraternelle résolution de se concilier et de s'unir ont constamment régné dans cette réunion. Les préliminaires du travail dont elle doit s'occuper sont déjà posés, et nous invitons les journaux de département qui ne sont pas encore représentés à se hâter, afin que le résultat commun soit atteint le plus tôt possible.

Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 31 décembre, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande *directe* **d'abonnement ou de renouvellement doit être adressée** *franco* **au gérant, et être accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu ; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.**

On s'abonne, à Paris, rue de Seine, 10, chez tous les libraires, chez les directeurs des postes et des messageries, et chez les correspondants du Comptoir central de la librairie, qui, tous, reçoivent les abonnements sans augmentation de prix.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Rien n'a encore transpiré sur le résultat de l'entrevue qui a eu lieu à Rome entre le pape et l'empereur Nicolas. — Le *Standard* annonce qu'Ibrahim-Pacha visitera Londres dans le courant d'avril prochain, et que des appartements sont déjà retenus dans le *West-End* pour l'illustre voyageur. — M. Decamps d'Aurignac, conseiller à la cour royale de Toulouse, est mort lundi dernier. — M. Lafontan, président de chambre à la cour royale d'Agen, vient aussi de mourir. M. Lafontan était âgé de plus de 80 ans. — La Seine avait atteint hier six mètres. Depuis 1836, son niveau n'avait jamais été aussi élevé. Au-dessus de Paris et depuis Saint Denis jusqu'à Saint-Germain-en-Laye, les plaines sont envahies, et les viaducs des chemins de fer de Saint-Germain et de Rouen, dans les plaines de Nanterre et de Chatou, semblent être construits dans un lac immense. A Bercy, l'eau couvre le quai et le port. A Puteaux, la route basse se couvre d'eau.

Une tempête violente a éclaté sur Bordeaux lundi dernier ; une embarcation a sombré en face de Lormont. On craint d'autres sinistres. — Une forte secousse de tremblement de terre, qui n'a pas duré moins de deux ou trois minutes, s'est fait sentir à Raguse (Dalmatie), à 4 heures 20 minutes du soir, le 5 décembre. La secousse était accompagnée d'un sifflement épouvantable, et elle a fait vibrer la pendule de l'horloge de la grande tour.

Actes officiels.

Par ordonnance royale rendue, sur le rapport de M. le ministre de la marine, les fonctions attribuées à l'agent spécial du service des colonies, demeurent restreintes aux seuls établissements coloniaux non soumis au régime financier de la loi du 23 juin 1841.

M. le ministre de l'agriculture et du commerce a présenté au roi un projet d'ordonnance ayant pour but d'encourager le commerce et la navigation française en diminuant certains droits d'entrée et de mieux combiner les surtaxes de pavillon. C'est ainsi que les bois d'ébénisterie, le caoutchouc brut et l'écorce de quinquina, pour les provenances d'Amérique, les bois d'ébène, l'ivoire, les grandes peaux sèches, la cire et les gommes pour les provenances de l'Inde, reçoivent une tarification plus en harmonie avec leur valeur commerciale et leur importance dans les mouvements de notre navigation lointaine. D'autres objets, tels que le soufre, le minerai de plomb, les monnaies étrangères hors de cours, les plumes à écrire, etc., sont réglés en vue de nécessités intérieures d'ordre ou d'intérêt industriel qui réclamaient également satisfaction.

UNE FÊTE D'ADIEU. — On écrit de Beyrouth, 30 novembre : « M. E. Poujade, qui a géré le consulat de Beyrouth avec tant de distinction, en l'absence de M. Bourée, va nous quitter. Il part avec le bateau à vapeur et se rend, en vertu d'un congé de son gouvernement, à Paris, en passant par Constantinople. La colonie française de cette ville, désirant lui témoigner toute sa satisfaction pour la manière intelligente, active et ferme avec laquelle, pendant un an et demi, ce jeune diplomate a fait marcher les affaires du consulat, lui a offert un banquet auquel a également été invité M. Bourée qui, depuis peu, est venu reprendre son poste. La fête a été charmante. Elle a été donnée dans une maison de campagne agréablement située sur une élévation qui domine la mer. Le commandant de *la Belle-Poule* y assistait avec d'autres officiers de marine. Plusieurs toasts ont été portés à nos deux consuls. Réunissant leur éloge dans un même toast, M. F. Aumann, premier député du commerce, a eu, pour M. Poujade, des expressions empreintes de l'attendrissement avec lequel

[illegible] Voici, d'après le *Charentais*, le résultat des recherches du savant naturaliste : l'auteur du désastre est l'*agapantia marginella*, coléoptère longirostre, espèce nouvelle du genre agapantie. Cet insecte subit ses métamorphoses dans le chaume du froment appelé *blé de Saint-Médard*. Une fois parfait, il se transporte sur le blé ou l'avoine, et dépose un œuf dans la tige verte. Peu après le temps de la floraison, une larve se développe et vient ronger la tige tout près de l'épi, qui, balancé par le vent, ne tarde pas à se briser. Comme l'insecte n'est pas sorti des environs de Barbezieux, M. Guérin-Méneville espère qu'avec des soins on peut le faire disparaître.

UN MANDRIN AU PETIT PIED. — On écrit de Solre-le-Château qu'une capture importante vient d'être faite sur la frontière par le maréchal-des-logis et le gendarme Riquet, de la brigade du canton. Il s'agit du fameux contrebandier Augustin Hardy, dit Quequet, né et domicilié à Beaurieux, la terreur du pays, sur lequel planait un mandat d'arrêt et qui était sous la prévention de vol, d'escroquerie et de contrebande. Ce personnage a été arrêté le 18 courant au moment où il rentrait en France. Il paraît qu'il y a peu de jours, il s'est présenté comme domestique de M. Robaux, chez les parents de M. Paul Barbier, vieillard respectable, pour leur annoncer sa mort et les inviter à son enterrement. Le 16 courant, sept personnes sont arrivées de Beaumont à Beaurieux, pour assister aux funérailles de M. Barbier, qui se portait très bien et venait de faire tuer un porc, qui a servi à régaler ceux qui venaient l'enterrer. La même fraude a été employée par Hardy auprès de M. Lacroix, instituteur à Haute-Willeries à qui il a annoncé la mort de son père. Enfin, il s'est présenté chez M. Deltombe, négociant, à Chimay, pour lui remettre une lettre lui annonçant une maladie grave de son beau-frère M. C..., adjoint de Solre-le-Château, et marchand de bois, lequel ne s'est jamais mieux porté. Ce personnage dangereux ne s'est pas borné à ces peccadilles, il a levé des contributions dans plusieurs communes où il se présentait comme appelé au service militaire et ayant besoin d'argent pour partir, bien qu'il fût exempté comme étranger. Il est encore accusé d'avoir menacé d'incendier la maison de son père et d'exercer des violences sur des habitants de Beaurieux. La *Gazette de Cambrai* annonce que depuis son arrestation la route d'Hestrud à Genestriaux, par le bois, qu'on avait abandonnée par terreur, est fréquentée de nouveau par les habitants.

VERSATILITÉ DE L'ADMINISTRATION DE LA MARINE. — L'*Armoricain* nous apprend qu'il y a quelques jours l'ordre fut transmis à Brest d'armer immédiatement deux frégates, *la Gloire*, qui était déjà en commission de rade, et *la Néréide*, qui était désarmée dans le port. Par suite de l'abandon où restent les ports de l'Océan, cet armement pouvait être effectué très rapidement, et effectivement il était presque terminé, et les bâtiments prêts à ouvrir leurs rôles, quand une dépêche ministérielle est venue transmettre l'ordre que nous avons cité dernièrement, de remettre *la Gloire* en commission de rade, de désarmer *la Néréide*, et d'armer en remplacement *le Jupiter*, sous le commandement de M. le capitaine de vaisseau Lugeol, qui occupait les fonctions de second sur la frégate *la Belle-Poule*, commandée par S. A. R. le prince de Joinville. Cette nouvelle a jeté notre population maritime dans l'étonnement le plus grand. On a peine à concevoir que de semblables fautes soient commises, et l'on ne peut s'expliquer comment le ministère a pu successivement donner avec tant de légèreté des ordres si contradictoires, qu'en supposant que, par une coupable condescendance, il se soit laissé forcer la main par le favoritisme. La composition de l'état-major du *Jupiter*, entièrement au choix, assure-t-on, semblerait corroborer cette opinion, que nous nous plaisons cependant à croire mal fondée. Quoi qu'il en soit à cet égard, nous ne pouvons nous empêcher de déplorer les funestes conséquences de cette versatilité par suite de laquelle les dépenses faites pour armer ces deux frégates et puis les désarmer sont perdues, et sans aucun fruit pour le pays. C'est par de telles fautes et par l'abus si fréquent des changements d'installation, que chaque commandant obtient avec la plus inconcevable facilité, qu'on arrive, avec un budget de 120 millions, à ne pouvoir construire qu'*un sixième* de vaisseau chaque année.

ACCIDENTS. — Un accident épouvantable vient de plonger une famille dans la douleur. Jeudi dernier, dit l'*Eclaireur*, à trois heures après midi, Mme Hamy, farinière à Licques, étant à balayer son moulin à eau, fut prise par ses jupons dans l'engrenage et broyée ; cette dame est morte à l'instant.

Un horrible accident est arrivé hier après midi, à Toulouse, dans l'hôtel de M. Monnier, conseiller. Un ouvrier ferblantier était occupé à réparer des plombs extérieurs sous une vieille galerie. L'échelle dont se servait ce malheureux étant trop courte pour lui permettre d'atteindre aisément le point où il travaillait, il se retenait d'une main à un des barreaux de bois de la galerie, et maintenait ainsi ses pieds sur le dernier échelon. Tout à coup le barreau s'est rompu, et l'ouvrier est tombé à la renverse, la tête la première, sur le pavé d'une petite cour. Il est resté mort sur la place, et horriblement mutilé. D'après la *Gazette du Languedoc*, la police a été aussitôt appelée, et après avoir dressé son procès-verbal, a fait enlever le cadavre.

L'*Indicateur de Cognac* rapporte les détails du fatal évènement qui vient de jeter le deuil et la désolation dans une honorable famille de Cognac : « Jeudi dernier, 18 de ce mois, vers les quatre heures du soir, M. Salignac, administrateur-gérant de la société vinicole de Cognac, quittait son comptoir situé hors ville, dans la commune de Saint-Martin, et montait dans un tilbury dans la cour de l'établissement. A peine était-il en voiture, que le cheval, qui avait eu peur du bruit d'un contrevent ouvert, s'emporta, et malgré les efforts du cocher, prit une course rapide et désordonnée. Alors la frayeur s'empara de M. Salignac, qui chercha à descendre par le marche-pied ; mais soit que le pied lui ait glissé, soit de toute autre manière, il fut jeté hors de la voiture avec toute la violence que devait lui imprimer son mouvement rapide, et alla tomber sur des pierres. M. Salignac, relevé aussitôt et transporté sur le lit du concierge, n'a plus donné d'autres signes d'existence que par une respiration difficile et irrégulière. L'état comateux s'était déclaré à l'instant. Plusieurs saignées et tous les autres moyens de l'art les plus énergiques n'ont pu amener une amélioration ; la congestion cérébrale avait été instantanée. Après trente heures d'agonie, M. Salignac a expiré le vendredi, à dix heures de soir. M. Salignac était père de famille et administrateur d'une grande entreprise commerciale ; à ces deux titres, sa mort inattendue et si fatale laisse de vifs et nombreux regrets. »

[illegible] darme ! Le procès-verbal fut bon et valable, attendu que le jardin, bien *qu'il tînt à l'habitation*, n'était pas clos et entouré de murs ou de haies vives. Le *Journal de Reims* prétend que l'année prochaine M. M... prendra un permis de chasse rien que pour tirer les pinsons et les verdiers auxquels il a voué une haine féroce.

UNE BONNE PENSÉE. — On lit dans le *Journal de la Meuse* : « Un assez grand nombre de personnes notables de la ville de Bar viennent de prendre une résolution que nous nous empressons de rendre publique, afin de voir réussir et multiplier des idées qui sympathisent si bien avec les nôtres. A l'entrée d'un hiver qui s'annonce rigoureux, il s'agirait tout simplement de remplacer *une dépense frivole* par *une bonne œuvre*, et d'employer en secours pour les classes pauvres, l'argent qu'on use d'ordinaire en cartes de visites de nouvelle année. A cet effet, il serait dressé une liste de souscription où les partisans de cette idée inscriraient leur nom et le montant de la somme destinée *aux cartes* qu'ils désirent convertir en *aumônes* ; puis cette liste serait publiée par les journaux de la ville, et les personnes qui y figureraient seraient censées avoir fait et rendu toutes les visites de nouvelle année qu'on fait au moyen de cartes. C'est là, nous le pensons, une résolution bonne et raisonnable à laquelle les hommes de sens ne manqueront pas d'applaudir, et chacun pourra ainsi, sans s'imposer de nouvelles dépenses et sans les augmenter, changer de ridicules et insignifiants bouts de carton, en bois et en pain pour les pauvres.

» Le *maximum* de la souscription serait de *cinq francs*.

» Nous prions les personnes qui nous ont engagé à publier cette résolution de la propager à leur tour le plus qu'elles pourront, et de nous aider de tous leurs efforts, afin d'assurer à cette mesure un prompt et efficace résultat. »

PROSPÉRITÉ TOUJOURS CROISSANTE EN BELGIQUE. — L'*Impartial de Bruges* nous apprend que les mendiants deviennent de plus en plus hardis. Dernièrement une femme s'introduisit dans les bureaux de plusieurs administrations publiques et implorait la charité des employés : elle s'est rendue aux archives du royaume et est même allée mendier jusqu'aux cabinets de MM. les juges d'instruction : c'était se mettre littéralement dans la gueule du loup. « Vas ! a dit le gendarme de service, faut avoir le diable au corps, voici de quoi vous loger et nourrir gratuitement ; » et en disant ces mots il a placé la mendiante parmi les autres détenus qu'il surveillait.

L'IMPRUDENCE DU JEUNE AGE. — Il y a quelques jours, dit le *Journal de Rennes*, un mousse de l'Isle-de-Batz jouait à la toupie avec quelques camarades : en survient un autre tenant à la main un vieux canon de fusil. — Ceci pour ta toupie. — Allons ! et l'échange se fait. Le nouveau possesseur du canon l'emporte et rentré chez lui l'expose au feu. Bientôt une explosion se fait entendre et une balle atteint à la cuisse la mère de cet enfant, qui travaillait vis-à-vis la cheminée. Ce canon de fusil était chargé depuis vingt ans.

L'affaire en diffamation de M. Constant Hilbey contre M. Solar, gérant de l'*Epoque*, a été appelée aujourd'hui à la 6e chambre. Me Dain s'est présenté pour M. Hilbey, Me Rodrigues pour l'*Epoque*. Sur la demande de celui-ci, l'affaire a été remise à quinzaine.

CHRONIQUE AGRICOLE.

COLONISATION DE L'ALGÉRIE. — Les dernières nouvelles d'Afrique permettent de croire à la soumission prochaine des tribus révoltées ; c'était un résultat prévu et dont on ne doit rien conclure pour la paix à venir de notre colonie. L'époque d'ensemencement des terres est arrivée, il faut que les Arabes retournent à leurs charrues, sous peine de mourir de faim l'année prochaine. Mais pourquoi ne recommenceraient-il pas la guerre après la moisson ? pourquoi ne céderaient-ils pas encore une fois aux instigations de leur émir, aux ordres sacrés de leurs marabouts ? Telle est la question que les hommes de tous les partis adresseront au gouvernement, en lui demandant compte du sang et des trésors de la France, qui coulent à grands flots sur la terre d'Afrique, sans y faire germer un seul élément de civilisation.

Voilà quinze ans que nous avons planté notre drapeau sur la kasbah d'Alger : nous devions changer la face du pays, nous devions le couvrir des merveilles de l'agriculture et de l'industrie, nous devions adoucir les mœurs de ses farouches habitants, nous devions initier les barbares aux principes de la fraternité en les rattachant à la grande famille européenne, nous devions tendre la main à l'islamisme et l'entraîner doucement dans le flot progressif des sociétés chrétiennes : telles étaient nos prétentions. Qu'avons-nous fait pour les justifier ? Notre œuvre a-t-elle grandi depuis le jour de la conquête ? Personne ne le croit, assurément. Chacune de ces quinze années qui viennent de s'écouler a été fertile en promesses, mais n'a rien produit que des déceptions. Nous avons pillé, brûlé, saccagé ; nous avons massacré des milliers d'Arabes ; nous avons dévasté les [illegible] et les récoltes ; nous avons désolé la terre ; mais nous n'avons point ébranlé la barbarie ; mais le fanatisme mahométan n'a point reculé d'un pas ; notre esprit, notre industrie, notre agriculture, n'ont pas pris pied sur le sol africain.

Certes, ce n'est point la faute de nos soldats si la France échoue dans cette noble entreprise ; leur dévouement n'a jamais fléchi devant aucun obstacle ; ils recommencent toujours, avec la même énergie, leur lutte acharnée contre l'ennemi. L'armée ne se découragera pas ; elle redoublera d'efforts, s'il le faut ; mais elle doit souffrir de voir tant de sacrifices perdus pour la patrie.

Oui, l'amour-propre de nos soldats doit souffrir, car le rôle qu'on leur fait jouer n'est pas digne de la civilisation, et ne les place pas au-dessus des barbares : ils espéraient avoir l'honneur de fonder une colonie [illegible] et puissante ; ils croyaient que la charrue devait suivre et féconder le sillon tracé par leur épée triomphante ; et maintenant, après quinze ans de combats, ils retrouvent encore sauvages et incultes ces mêmes champs où ils ont tant de fois planté le drapeau français en signe de suzeraineté.

Lorsque le maréchal Bugeaud reçut le gouvernement de l'Algérie, on put croire qu'une ère nouvelle allait commencer : l'élan donné par le maréchal à l'agriculture de son canton ; les améliorations exécutées dans sa propriété et sous sa direction ; ses discours dans les comices, à la chambre et dans certaines réunions, faisaient penser que le temps était venu des conquêtes pacifiques. L'homme qui inscrivait sur son écusson la fameuse devise : *Ense et aratro*, devait sortir de la voie vulgaire sui-

[illegible] mité, et quand il était trop tard. Dans plusieurs villages, comme à Douaouda, à Crescia, à Saint-Charles, etc., j'ai trouvé des familles entières alitées, sans médicaments, et sans autre nourriture que quelques pommes de terre qu'ils mangeaient froides! Quand je leur demandais pourquoi ils n'entraient pas à l'hôpital de leur district, les uns me répondaient qu'ils ne le pouvaient pas, qu'ils en étaient trop éloignés; d'autres qu'ils y mourraient aussi bien que chez eux, qu'ils n'attendaient plus que la mort. Il y en avait même qui me disaient que déjà plusieurs fois ils avaient eu la pensée de réunir ce qui leur restait de forces pour aller creuser une fosse et s'y jeter avec toute leur famille. Presque tous se répandaient en imprécations violentes contre ceux qui, par de belles promesses ou des provocations spécieuses, les avaient attirés en Afrique.

Les deux villages d'Aïn-Fouka et de Béni-Méned, fondés par M. le gouverneur, ont certainement mieux réussi, parce qu'on a fourni aux soldats, non-seulement des maisons toutes construites, ainsi que les bœufs et tous les instruments aratoires nécessaires, mais encore la solde et les vivres de campagne pendant deux ans ; néanmoins ces villages sont loin d'avoir donné les résultats que l'on devait en attendre, et en général la position de la colonie est plus triste que jamais.

Ailleurs, M. Landmann s'exprime ainsi sur l'engouement fatal qui pousse de nombreux émigrants vers l'Algérie et leur prédit quel serait leur sort dans les circonstances actuelles.

D'après les journaux, dit-il, des centaines de familles, dans les départements de l'est et du sud-ouest de la France, abandonnent dans ce moment leurs foyers pour aller se fixer en Algérie ; ceci prouve bien ce que j'ai avancé dans mes mémoires, quant à la facilité de trouver une nombreuse population française pour notre colonie ; mais je suis loin de partager la satisfaction que l'on témoigne à la vue de ce mouvement, plutôt instinctif que réfléchi des émigrants. Ce n'est pas pour la première fois qu'un pareil mouvement a lieu. Depuis douze ans, il nous est arrivé chaque année une quantité de plus en plus considérable de colons. Que sont-ils devenus? La moitié de ceux qui sont arrivés en Algérie, depuis 1840 seulement, n'existent plus, et on aurait de la peine à retrouver un dixième de ceux qui sont arrivés avant cette époque ! Les nouveaux venus seront-ils plus heureux ? Je n'ose guère l'espérer ; je crains même que bientôt ils n'ajoutent foi à ce qu'un grand nombre de militaires de tout grade répètent si souvent en Afrique : « La France ne garde l'Algérie que pour se débarrasser du trop plein de sa population... » Puissent donc le gouvernement et les autorités départementales comprendre qu'il y a une grande responsabilité à pousser chaque année un grand nombre de pauvres familles vers les rivages africains, et qu'il serait d'une bonne politique autant que de l'humanité, de prendre enfin des mesures efficaces pour garantir du moins l'existence des émigrants, en attendant qu'on puisse leur assurer les avantages d'une colonisation qui permette à la France d'économiser ses trésors et le sang de ses enfants !

Quelles sont donc les causes de nos revers en Algérie, comme colonisateurs? Ces causes sont nombreuses : mais on ne peut les attribuer ni à la nature du sol ni au climat, point capital sur lequel nous appelons l'attention des cultivateurs.

Ici encore nous invoquerons un témoignage important, le témoignage de M. Moll, qui parcourut, pendant plusieurs mois, les diverses provinces de l'Afrique, par ordre de M. le ministre de la guerre.

Je dois avouer, dit le savant professeur, que je ne pus me défendre, en débarquant, d'un sentiment hostile à l'Algérie. Je n'aurais point été fâché de trouver un sol stérile, un climat affreux, une population indomptable ; de pouvoir enfin conclure, avec des motifs fondés, à l'abandon, ou au moins à l'occupation restreinte. S'il n'en a pas été ainsi, ce n'est pas ma faute.... En résumé, on peut dire que l'Algérie, prise dans son ensemble, est un des pays les plus fertiles du globe.

Ainsi donc, notre colonisation ne rencontre pas de ces obstacles naturels devant lesquels la civilisation même doit reculer. Que faut-il faire pour réussir ? voilà le problème : nous l'étudierons successivement dans notre Chronique, et nous poursuivrons cette étude avec d'autant plus de soin, que l'administration de la guerre semble aujourd'hui bien résolue à poursuivre activement l'œuvre coloniale, dont l'agriculture doit être le pivot sans aucun doute.

ÉTUDES MÉTÉOROLOGIQUES. — M. le comte de Gasparin a voulu vérifier jusqu'à quel point les observations météorologiques pouvaient justifier l'hypothèse des agronomes qui ont attribué la maladie de la pomme de terre aux phénomènes atmosphériques. Quoique ses recherches ne lui aient donné qu'un résultat négatif, il ne faudrait pas se hâter d'en conclure que l'hypothèse est fausse : on irait ainsi plus loin que l'auteur lui-même. M. de Gasparin, il nous semble, a voulu seulement constater qu'il était impossible de la démontrer dans l'état actuel de la science. Voici, du reste, la note présentée à l'Institut :

[illegible] le minimum a descendu à cette même époque : en 1835 à —4°,2, en 1838 à —1°,9, en 1839 à —2°,5, en 1843 à —1°,1, sans produire aucun désordre dans les tubercules. On doit observer encore que cet accident de gelée blanche pendant la végétation des pommes de terre arrive souvent sur la montagne sans affecter son état.

M. de Gasparin conclut de cet examen qu'aucun des phénomènes météorologiques que l'on observe habituellement n'a été la cause du mal ; que, dès lors, on est obligé de s'abandonner à des conjectures qui sont dénuées de tout moyen de vérification ; enfin qu'ici, comme pour le choléra asiatique, la météorologie est impuissante à révéler cette cause.

BIBLIOGRAPHIE. — Les petits cultivateurs sont trop pauvres pour acheter des traités d'agriculture, et d'ailleurs ils n'auraient pas le temps de les lire; peut-être aussi ne les comprendraient-ils pas. C'est donc seulement par de petits livres à bon marché que l'instruction peut pénétrer dans nos campagnes : les auteurs qui s'adonnent à la composition de ces ouvrages méritent tous les encouragements de la presse, car la reconnaissance publique est, à peu près, la seule rémunération qu'ils obtiennent de leur labeur.

L'*Almanach agricole* de M. Charles Joubert, publié par Cousin, mérite d'être propagé parmi les cultivateurs : si nous étions propriétaire, nous le recommanderions à nos fermiers et à nos métayers ; nous le placerions dans la bibliothèque de notre école communale à côté de l'*Almanach du cultivateur* de M. Bixio.

M. Charles Joubert est un bon praticien, et de plus un théoricien fort instruit qui prêche le progrès avec toute la réserve que donne la science. Nous avons remarqué, dans son almanach, un chapitre consacré à la revue très complète des progrès de l'agriculture pendant l'année 1845; une analyse du code rural mis à la portée des laboureurs ; et par dessus tout un traité de l'amélioration des bêtes ovines dont la lecture serait bien profitable à tous les bergers. Ce chapitre porte pour épigraphe le proverbe suivant de Jacques Bujault : ***Celui qui soigne son bétail, soigne sa bourse***; grande vérité, dont les cultivateurs français ne sont pas, malheureusement, assez pénétrés! Qu'on leur fasse donc lire l'*Almanach agricole*; qu'on le leur commente de vive voix pendant les longues veillées d'hiver ; qu'on leur répète, sous une forme plus familière encore, les conseils de M. Joubert, en visitant la bergerie et le parc ; et bientôt on verra se transformer les troupeaux les plus chétifs, on verra l'aisance pénétrer peu à peu dans la maison du laboureur et son esprit s'ouvrir plus facilement aux notions de la science sociale dont l'auteur a semé les germes dans plusieurs chapitres.

ÉLIZÉE LEFÈVRE.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. G. à E queh...... — Vos titres ont été envoyés le 16 à M. D. à Saint-Quentin. Il y a eu omission dans la p. c. — Les 3 abonnements enregistrés depuis le 9 sont servis.

M. L. à Constantine. — Nous vous expédions par diligence et par voie de Marseille. La poste est trop chère.

M. A. à Marseille. — Vous recevrez un ballot par la diligence. Faites promptement partir pour l'Algérie.

M. S. à Strasbourg. — Nous nous sommes occupés nous-mêmes de votre commission pour M. W. Plusieurs démarches ont été nécessaires et les signatures ont été refusées.

M. G. à Brest. — M. C. est porté pour 2 numéros de quinzaine. — Nous avons réexpédié sur votre dernière. — Nous avons donné cours à la lettre pour M. B. dont nous n'avions pas à connaître le contenu.

MM. B. et S. à Lyon. — La pièce que vous attendez ne viendra que plus tard, après réponses reçues à la première. — Agissez donc immédiatement.

M. A. C. aux Brenets. — Les messageries ne peuvent affranchir que jusqu'à la dernière grande ville frontière. On vous expédie.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 24 décembre. — LOISEAU, fabricant de bretelles, rue St-Denis, 290. Juge commissaire, M. Halphen ; syndic provisoire, M. Colombel, rue Castellane, 12.

Marchés.

Marché Saint-Antoine, 26 déc. — Foin, 1re 00 à 00; 2e 00 à 50, 3e 40 à 45. — Sainfoin, 1re 00 à 00; 2e 00 à 00; 3e 00 à 00. — Luzerne 1re 00 à 00. 2e 00 à 00; 3e 00 à 00. — Paille de blé 1re 30 à 32, 2e 00 à 27 ; 3e 00 à 00. — Paille de seigle 1re 00 à 00 ; 2e 00 à 00 ; 3e 00 à 00. — Paille d'avoine, 1re 00 à 45; 2e 00 à 40 ; 3e 00 à 30. — Trèfle 1re 00 ; 3e 00 à 00. — Regain 1re 40 à 40; 2e 00 à 42 ; 3e 38 à 40.

[illegible] la hausse du Nord n'a cependant pas été aussi forte qu'on pouvait s'y attendre d'après la cote de Londres.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant :
Emprunt, 82 30. — Rente Belge 1842, 102 5/8. — Autriche, 410. — Société générale, 1585. — Banque belge, 770. — Id. passive, 6 3/4. — 3 0/0, 39 3/4. — Dette intérieure, 35, 34 7/8. — Fampoux, 505. 502 50. — Chemins de : La Teste, 175, 177 50. — Actions de : Zinc Vieille-Montagne, 7000. — Union linière, 500, 505, 510. — A terme : Emprunt, 82 55. — Banque de France, 3357 50.

5 0/0 compt.....	1er C.	118 65	P. H.	118 70	P. B.	118 65	dr C.	118 70	hier 119 40
— fin cour...		118 60		118 80		118 60		118 75	118 40
3 0/0 compt....		82 65		83 65		82 50		82 50	82 30
— fin cour...		82 55		82 70		82 50		82 70	82 30

Au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe
O. de la Ville...	1425 »	1430 »	» »	5 0/0 Bge 1840.	90 3/4	» »	
B. de France....	3355 »	» »	B. 5 »	— Portugais..	» »	» »	
C. Gou. 1000....	1175 »	» »	» »	Esp. D active.	37 »	» »	
C. Gan. 1000....	1132 50	» »	H. 2 50	5 0/0 Naples.	101 75	102 »	
C. hypot.......	595 »	» »	» »	— Romain..	102 »	» »	
4 Canaux.......	1255 »	» »	H. 2 50	Obl. Piémont.	1132 50	» »	

CHEMINS DE FER.

	1er C.	Der C.	DIFe.		
St-Germ.....	» »	» »	» »	Au 31. 975, 980	H. 10
V. r. d......	» »	460 »	H. 5 »	— 455, 460	H. 5
— r. g.......	311 25	310 »	» »	— 310, 312 50	H. 12 50
Orléans.....	1195 »	1197 50	H. 7 50	— 1185, 1205.	H. 15
Strasb......	240 »	240 »	H. 2 50	— 237 50, 240	H. 2 50
Rouen.......	980 »	990 »	» »	— 985, 990	H. 17 50
Havre.......	780 »	787 50	H. 10 »	— 782 50, 800	H. 20
Marseille....	910 »	907 50	H. 2 50	— 910, 906 75, 912 50	H. 12 50
Vierzon.....	616 25	» »	H. 6 25	— 650, 648, 647 50	H. 4
Nord........	743 »	743 75	H. 6 75	— 746, 747 50, 745	H. 10
Bordeaux.....	678 75	631 »	H. 10 »	— 630, 627 50, 630	H. 10
Boulogne......	580 »	» »	H. 11 25	— 320, 321 25	H. 10 75
Montereau....	425 »	» »	» »	—	
Fampoux......	» »	» »	» »	—	
Dieppe.......	480 »	477 50	B. 2 50	—	

LONDRES, 24 déc.

Consol.	94 1/4
Esp. act.	29 7/8 3/0
Portug.	60 3/4
Mexic.	31 3/4
5 0/0 hol.	
2 1/2 d.	
Rouen.	38 1/2
Orléans.	47 1/2
Nord.	15 1/8

PARIS, 26 décembre. PRIMES.

3 0/0 F. c. 82 85 d. 50
F. p. 83 30, 83 05 d. un.
5 0/0 F. c. 119 30, 119 40 d. 50.
F. p.

Rouen, 1012 50 d. 20 au 15
Nord, 747 50, 750 d. 20 au 21
787 50, 755 d. 20. 765, 770 d. 10 au 15 p.

COULISSE.

Av. 82 50
Ap. 82 62 1/2.
B. du Trés

F. c. F. p.
3 0/0 p. 1215
3 0/0 à 1/2. 37
1/2. 40

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 102,50 à 00,00; courant du mois, 105,00 à 00,00; 4 premiers 1846, 106,00 à 00,00; 4 d'été, 101,00; 4 derniers mois, 99,00 à 98,00.

LILLE. — Pas de courrier.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, janvier et février 117,00 à 00,00; mars et avril 1846, 117,00 à 118,00; 4 d'été, 115,00 à 119,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 86,00 fr. les 100 kil.

CHANDELLE, 67 à 68 fr.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 27 décembre 1845.

7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Andromaque. Jeux de l'amour.
7 h. 1/4 OPÉRA-COMIQUE. — Jean de Paris. Domino noir.
7 h. 1/2 ITALIENS. — Sonnambula.
7 h. 1/4 ODÉON. — Les Plaideurs. Saint-Genest. Marton.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Riche d'amour. Robinson. Les 9 femmes. Porthos.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. L'Épicier. La Gardeuse de dindons. Enfants de troupe.
6 h. 1/2 GYMNASE. Demoiselle. Emma. Marchand de marrons. La Maîtresse.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Les Pommes de terre malades. Femme laide
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Marie-Jeanne.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Les Trois Mousquetaires.
6 h. 1/2 GAITÉ. — La Sœur du Muletier.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. 1/2 COMTE. — 1re repr. Le Chemin de fer de Paris à la Lune.
6 h. 1/2 FOLIES. — Prix de vertu. Plus heureuse. Moustache. Nicolas. Fre.
PANORAMA. (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et compagnie, rue du Croissant, 16.

PARIS, 27 DÉCEMBRE.

Toute personne qui nous fera parvenir à la fois deux abonnements d'un an à notre NUMÉRO DE QUINZAINE (ensemble 12 fr.), recevra *franco* le livre de **L'ÉMANCIPATION DE LA FEMME**, par FLORA TRISTAN.

Pour recevoir la même prime en ne prenant qu'un seul abonnement de quinzaine, il suffit d'ajouter 35 centimes à l'abonnement d'un an, c'est-à-dire de nous adresser 6 fr. 35 c.

Sur chacun des exemplaires ainsi envoyés, la *Souscription pour la tombe de Flora Tristan* percevra 25 c.

Nous continuerons à envoyer aux souscripteurs d'un an qui nous adresseront 6 fr., **LE SEPT AVRIL**, *banquets commémoratifs de la naissance de Fourier*, que ne recevron pas ceux à qui nous aurons dû envoyer l'*Emancipation de la Femme*.

Nous recommandons spécialement, pour les envois d'argent, l'intermédiaire des Messageries générales, qui se chargent des abonnements sans augmentation de prix.

Chaque numéro de quinzaine, pris au bureau du journal, se vend, quoique double, 25 centimes.

On peut s'en procurer au même prix chez MM. Roanuet, libraire, rue Verdelet, 10; Vincard, rue Montmartre, 1; Félix Martin, marchand de vin, rue des Juifs, 21; Garin de Vitry, libr., rue Bourbon-Villeneuve, 29; Paul Masgana, libr., galerie de l'Odéon, 12, et chez Mme veuve Delavigne, libraire, passage de l'Ancre, rue Saint-Martin.

NOTA. — *On peut encore faire remonter l'abonnement de quinzaine jusqu'au numéro du 2 novembre dernier* (premier numéro de quinzaine).

Pendant la session des Chambres, notre numéro de quinzaine sera publié le lundi. Le prochain numéro paraîtra donc le 12 janvier 1846.

La bonne Année.

Un de ces hommes qui sont l'incarnation vivante de notre civilisation corrompue et mensongère, a dit : « La parole a été donnée à l'homme pour cacher sa pensée. »

Cette maxime de Talleyrand est pratiquée toute l'année, mais elle triomphe surtout le Jour de l'An. Ce jour-là, il est convenu que la bouche peut exprimer librement le contraire de ce qui est dans le cœur. C'est une orgie de paroles menteuses, de souhaits hypocrites. Ce sont les saturnales de la fausseté civilisée.

Dans tous les rangs de la société, dans la sphère politique, dans la sphère industrielle, dans la sphère familiale, on s'adresse solennellement la parole pour dire le plus souvent ce qu'on ne pense pas. On souhaite de longues années à celui dont on convoite l'héritage; on souhaite la puissance à celui qu'on voudrait abaisser; on désire une prospérité durable à celui de qui on voudrait prendre la place.

Et, disons le, notre société est si mal faite, elle repose sur des bases tellement fausses, toutes les relations sociales sont tellement contraires à la nature, que l'ami de la vérité est obligé de se taire le Jour de l'An, et de passer pour ce qu'on appelle dans le monde un *excentrique*, un *original*. La comédie des souhaits de bonne année suffit pour juger cette société dans laquelle on ne peut souhaiter à la fois son propre bien et celui de son prochain.

Pour nous, qui travaillons à créer une société nouvelle, et qui venons réhabiliter la parole humaine, en lui faisant apercevoir la vérité et la justice, nous pouvons avoir un jour de l'an véridique. Eh! comment nos souhaits ne seraient-ils pas sincères? Ne s'adressent-ils pas à tous, aux pauvres comme aux riches, aux travailleurs comme aux capitalistes, aux femmes comme aux hommes, aux enfants comme aux vieillards? Que les partis politiques fassent des vœux, ostensibles ou secrets, pour le triomphe de leurs intérêts de coterie; nous faisons, nous, à la face du soleil, des vœux pour la société entière. Notre cause, à nous, est la cause de l'humanité même. Nous embrassons, dans nos souhaits de bonheur, tout ce qui sent, tout ce qui pense, tout ce qui agit, l'homme et le monde, que nous venons harmoniser au sein de l'éternel amour.

Mais nous faisons surtout des vœux pour les travailleurs, les femmes et les enfants. Dans notre société anarchique tous souffrent; mais les travailleurs, les femmes et les enfants souffrent plus que tous les autres. Sur eux pèsent plus fortement la fausseté et le désordre de cette civilisation, tant prônée par les modernes philosophes.

Les enfants souffrent d'une éducation vicieuse. Le moralisme s'en empare, et les torture sans pitié. Au lieu de laisser éclore librement ces douces fleurs, l'espoir de l'avenir, on les empoisonne des superstitions fétides du Moyen-Age. On charge leur mémoire innocente de toutes les horreurs historiques.

L'enfant, il est vrai, oublie tout cela en entrant dans le monde. Mais qu'a-t-on fait pour développer son esprit et son cœur? Qu'a-t-on fait pour lui donner l'intelligence de l'ordre, de la justice et de la vérité? Qu'a-t-on fait pour le rendre aimant, bon, sympathique? Qu'a-t-on fait pour développer ses facultés physiques, ses aptitudes industrielles? Qu'a-t-on fait pour lui donner la santé du corps et de l'âme? Et comment pourrait-il s'attacher à une société qui ne lui a appris que ce qu'il doit oublier?

Nous souhaitons donc à l'enfant une éducation conforme au vœu de la nature, une éducation qui développe librement et harmoniquement ses facultés morales, intellectuelles et physiques. Cette éducation naturelle et vraiment libérale, nous la souhaitons à l'enfant du pauvre comme à l'enfant du riche, à l'enfant du prolétaire comme à l'enfant du bourgeois. L'éducation collective et commune est un des plus puissants moyens de préparer le ralliement des propriétaires et des masses laborieuses. Ne faut-il pas, d'ailleurs, que toutes les aptitudes et tous les talents se développent, dans l'intérêt même de la société?

Enfants, l'année qui commence sera bonne pour vous, si le problème de l'éducation est ainsi posé et discuté par l'opinion publique, et si les mères de famille unissent leur voix à la nôtre, pour obtenir cette réforme salutaire!

Ce premier pas sera le gage de l'amélioration du sort des femmes. Si leur concours est indispensable pour former les générations nouvelles, ne l'est-il pas aussi pour toutes les autres fonctions sociales? Oui, nous souhaitons que les femmes apportent, dans toutes les sphères sociales, leur sympathie, leur tendresse, leur pudeur! Nous souhaitons qu'elles adoucissent ce qu'il y a de trop rude, de trop exclusif dans les idées de l'homme, et qu'elles régénèrent ce monde rebelle à l'harmonie et à l'unité! Nous souhaitons qu'elles soient le lien de la société, comme elles sont le lien des générations! Nous souhaitons qu'elles inspirent aux capitalistes et aux bourgeois l'amour des travailleurs, le désir de l'association! Nous souhaitons que Flora Tristan, morte à la peine dans une noble tâche, trouve des imitatrices qui vivent et triomphent!

Oui, pour la gloire de la France et le bonheur de l'humanité, invoquons l'influence de la femme au milieu de nos débats politiques et industriels. Eh! qui peut savoir tout ce que cette influence d'amour, de paix et d'union, produira pour le bien! Rappelons-nous qu'une femme, une fille du peuple, Jeanne d'Arc, sauva la France de l'invasion étrangère, et lui rendit son indépendance! Rappelons-nous qu'un monarque français mit notre pays sous la protection d'une femme de Judée, de la mère de Jésus! Rappelons-nous que nos pères les Gaulois, dans toutes leurs affaires, consultaient leurs prêtresses! Et, puisque les entrailles de nos lévites sont endurcies, puisque le cerveau de nos philosophes est ossifié, appelons les inspirations sociales du cœur de la femme!

Entre les femmes et les travailleurs, il y a communauté de souffrances. Dieu l'a voulu ainsi, afin que la femme aimât le peuple, afin que le peuple espérât dans la femme. Aujourd'hui, les femmes et les travailleurs sont encore dans la servitude. Malgré dix-huit siècles de christianisme, malgré le sang de Jésus et de tant de martyrs, les travailleurs sont encore attachés au boulet du travail répugnant et salarié, les femmes sont encore emprisonnées au foyer

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DIMANCHE 28 DÉCEMBRE 1845.

LA DERNIÈRE INCARNATION

LÉGENDES ÉVANGÉLIQUES

DU XIXe SIÈCLE.

L'Evangile du progrès.

PROLOGUE.

I.

« Je ne vous laisserai pas orphelins, a dit le Christ, » au moment où il allait quitter la terre; je reviendrai » vers vous. »

Peuples qui avez cru à la parole du Christ et qui attendez encore un consolateur, sachez que le Christ, votre Sauveur, ne vous a jamais abandonnés.

Sachez bien qu'il souffre avec vous, qu'il travaille avec vous, qu'il gémit et qu'il prie avec vous!

Le Christ, c'est la forme humaine de l'idée divine.

Cette forme, vous êtes appelés tous à la réaliser et à en revêtir la majesté royale!

Un modèle nous a été donné en la personne de Jésus, notre frère, homme comme nous, mais si parfaitement uni à Dieu par ses vertus, que Dieu vivait, voulait et agissait en lui, tellement que sa personne était celle de l'Homme-Dieu.

Or, Jésus, l'Homme-Dieu, n'a pas accompli la vie dans toutes ses phases, et il n'en a parcouru ici-bas que les périodes douloureuses;

Parce que l'humanité devait apprendre d'abord à souffrir pour savoir être heureuse ensuite; elle devait savoir obéir pour apprendre à régner. C'était à la sainte et austère pauvreté qu'était confiée l'éducation des héritiers de Dieu, afin que dans les privations ils apprissent l'usage des richesses de leur père.

En apprenant aux hommes à aimer leur prochain plus qu'eux-mêmes, et leur âme plus que leur corps, et Dieu plus que leur âme, le Christ les a émancipés de la servitude de la chair, et il a relevé la chair elle-même en l'appelant à partager la gloire des âmes libres.

La parole du Christ n'a pas été complète; mais l'esprit dont elle contient le germe est universel.

Il a jeté la semence, et le temps a fait mûrir l'épi.

La parole du Christ, comme celle des anciens prophètes, a eu des gardiens inintelligents et intéressés, qui ont voulu la sceller comme la pierre de son sépulcre.

Mais la parole traverse les pierres et ne peut être retenue captive: elle s'échappe malgré les murailles, elle passe malgré les portes de fer, elle sort malgré les sentinelles.

Frères, la parole du Christ c'est la parole de liberté, d'égalité, de fraternité!

De liberté, parce qu'il nous a dit de ne pas craindre ceux qui peuvent tuer le corps, et de conserver devant Dieu l'indépendance de nos âmes.

D'égalité, parce qu'il nous a dit: Vous n'avez tous qu'un même père et qu'un même maître: c'est Dieu! et vous êtes tous frères!

De fraternité, parce qu'il a dit au fort d'être le protecteur du faible, au savant d'instruire l'ignorant, au riche de pourvoir aux nécessités du pauvre.

Cette parole a présidé d'abord à l'édification du corps hiérarchique dans la primitive Eglise; alors les prêtres étaient des pères choisis par le peuple; les évêques étaient des surveillants qui s'occupaient des pauvres et qui protégeaient les orphelins et les veuves; et tous, par esprit de conciliation et de paix, ils rapportaient leurs différends à un seul juge choisi parmi eux, et qui s'appelait pour cela le serviteur des serviteurs de Dieu.

Oh! que l'Eglise était belle alors dans l'unité de son chef et l'harmonie de ses membres! Qu'elle était grande cette société de frères, présidée par ses pères, et administrée par ses vieillards!

L'unité de la fin et la simplicité des moyens utilisaient le concours de chacun à l'œuvre de tous! chaque groupe de fidèles se mouvait harmonieusement autour de son centre, comme les satellites autour des planètes, qui se meuvent elles-mêmes paisiblement autour de leur soleil.

Car alors l'intérêt des pasteurs était celui de leur troupeau, et le démon de l'avarice, qui a perdu Judas, n'avait pas encore apporté le trouble dans le sanctuaire; l'orgueil n'avait pas encore transformé les charges de la charité en prérogatives et en grandeurs mondaines, et les passions rivales n'avaient point divisé l'héritage du Seigneur.

Mais, pour être vaincu par le bien, le mal devait se produire; et la loi chrétienne était comme un piège tendu aux erreurs et aux dérèglements de la chair.

Les vices humains, en se produisant dans l'Eglise du Christ, se sont condamnés eux-mêmes; aussi n'ont-ils pu y régner même quelques instants, que par l'hypocrisie et le mensonge.

Lorsque les pontifes égarés ont surpassé le faste et l'insolence des rois, l'esprit de l'Eglise, qui n'a jamais cessé d'être celui du Christ, gémissait dans le cœur des saints et condamnait les usurpateurs sacrilèges, en rappelant toujours au souverain pontife qu'il était le serviteur des serviteurs de Dieu.

Lorsque l'inquisition torturait les âmes et les corps, pour contraindre ce que Dieu lui-même respecte dans l'homme, la liberté de la conscience, l'esprit du Christ pleurait sur les victimes et excommuniait de droit tous les persécuteurs, en protestant que l'Eglise a horreur du sang.

Ainsi, par leurs crimes mêmes, les prêtres ont fait voir plus magnifiquement et plus splendidement combien la religion est sainte!

Maintenant l'Eglise semble dormir d'un sommeil de mort, parce que les prêtres se sont séparés du peuple et qu'ils forment une caste à part, imbue de traditions pharisaïques et de préjugés d'éducation; mais l'Eglise ne peut être en dehors de l'humanité. Si ceux-là restent stationnaires pendant que l'humanité marche, c'est qu'ils veulent rester bientôt hors de la religion du Christ, car l'esprit du Sauveur du peuple marche avec le peuple!

Ils ont vieilli, ces hommes, sans avoir pu débarrasser leurs pieds des langes de leur première enfance! Ils croient à l'Evangile sans en interroger le symbolisme admirable, et ils en admettent littéralement les merveilles, comme les petits enfants ajoutent foi aux contes fantastiques de la femme qui les berce.

Ils sont les gardiens du dogme à la manière des sentinelles du palais des rois; ils en défendent l'entrée et n'y entrent jamais. La lettre morte leur est restée entre les mains, comme la dépouille mortelle du Christ resta entre les bras de sa mère éplorée, sous le ciel sombre et désolé du Calvaire; mais l'esprit s'en est allé faire la guerre aux puissa[illegible]ébres, briser les portes de l'enfer et délivr[illegible]ssante les âmes captives!

Partout l'esp[illegible] conquêtes, excepté dans les [illegible] les cœurs refroidis de ceux [illegible]ositaires de l'Evangile.

Les sciences gravitent vers leur grande synthèse; l'unité domine toutes les idées, et l'harmonie les dispose dans un ordre merveilleux; l'analogie donne à la foi éclairée par la science la clef de tous les problèmes; la synthèse rassemble tous les symboles et fait proclamer l'unité religieuse par la voix de tous les âges; l'idée vraiment catholique commence seulement à naître, et ces vieillards sont là, qui se bouchent les oreilles, qui ferment les yeux, et qui s'immobilisent sur les ruines du passé, comme des urnes sur des tombeaux!

Eh bien donc, puisque ceux qui instruisaient le peuple n'ont plus de voix, puisque le Verbe n'a plus besoin d'eux pour interprètes, empruntons au génie du peuple et aux aspirations du progrès humanitaire une nouvelle légende évangélique!

Complétons l'épopée du Christ par le récit allégorique de son second avènement, et racontons ses triomphes à ceux qui ont pleuré ses douleurs.

II.

Le fils de Dieu, c'est l'homme parfait; c'est l'idée de la perfection humaine manifestée par la parole, et réalisée par les œuvres.

La parole qui doit sauver le peuple, Dieu la profère de toute éternité, et l'humanité ne travaille et ne marche dans le progrès, que pour réaliser cette parole.

L'idée divine de la perfection humaine s'est réalisée à différents degrés, dans tous les grands hommes qui ont été les chefs et les modèles de l'humanité; puis elle s'est complétée et résumée en Jésus.

Car Jésus s'étant donné tout entier à l'humanité par un dévouement sans bornes, a transmis sa vie toute entière sous les symboles du pain fraternel et du vin de l'union, à toute la famille humaine, qu'il a ainsi constituée en un seul corps.

De sorte que maintenant le Christ n'est plus un individu: c'est un peuple.

Il vit dans tous ceux qu'anime l'esprit de l'Evangile; il parle par la bouche de tous ceux qui profèrent une parole conforme à la sienne.

Il a promis que le règne de l'intelligence serait son règne, et que son second avènement abaisserait les nuées du ciel, c'est-à-dire débarrasserait la religion de ses mystères et de ses fables.

Il doit resplendir comme l'éclair qui brille de l'orient à l'occident; et les aigles du génie doivent se réunir pour répondre à son appel.

Que ce livre soit donc la dernière légende de Jésus fils de Marie. Faisons descendre du ciel sa douce et di

nion politique ramenant à elle tous les groupes politiques, philosophiques ou religieux! nous souhaitons que le travailleur conquière ainsi sa position intellectuelle, et qu'il se montre utile pour l'idée, comme il l'est déjà pour l'acte! »

Nous souhaitons que, grâce à cette manifestation morale, les capitalistes, les bourgeois, les chefs de la société soient tout à fait entraînés dans le mouvement! Nous souhaitons que les femmes et les enfants, au sein de la famille, contribuent, par leur influence d'amour et de douce persuasion, à déterminer les pères, les frères et les époux! Nous souhaitons, en un mot, que les sentiments de charité sociale, de fraternité et d'association universelle, fermentent dans tous les cœurs et viennent féconder la corruption et les misères de notre époque!

C'est ainsi que, pour tous, l'année 1846 sera une BONNE ANNÉE.

Ouverture de la session de 1846.

SÉANCE ROYALE. — DISCOURS DU ROI.

Aujourd'hui, à une heure, le roi a quitté le palais des Tuileries pour se rendre à la Chambre des députés et ouvrir la nouvelle session. Un bataillon de chaque légion de la garde nationale de Paris formait la haie sur la droite du cortège, un bataillon de chaque régiment de la garnison s'alignait sur la gauche. Les troupes étaient disposées, comme à l'ordinaire, sur trois rangs, et le public maintenu à longue distance. La voiture du roi, celles de la reine et des princesses étaient escortées par des escadrons de garde nationale à cheval, de dragons et de hussards. A une heure un quart la reine et les princesses se sont placées dans leur tribune. Le roi a pris place peu de minutes après sur le trône.

Depuis long-temps un public nombreux remplissait la salle, décorée suivant l'usage; la tribune et le bureau du président étaient cachés par une estrade tapissée en velours rouge, une tenture pareille couvrait le tableau qui représente le serment du 7 août, toujours voilé dans les occasions solennelles, mais c'est là le fait du tapissier, et nous sommes loin d'y chercher une allusion politique.

Le fauteuil doré, qu'en ces jours de cérémonie on nomme le trône, est surmonté d'un baldaquin en velours rouge, que termine une large couronne de drapeaux.

Dans la loge des princesses, le public considérait surtout avec un sentiment sympathique le jeune comte de Paris placé entre sa mère et la reine.

Cependant le roi, vêtu en garde national, avec le grand cordon, portant le pantalon de casimir blanc et le grand chapeau à trois cornes orné de plumes blanches qui figure dans tous les portraits de sa majesté, avait pris place sur le trône; à ses côtés, sur des pliants, siégeaient ses fils, portant les uniformes de leurs grades.

tions et le progrès de la prospérité nationale.

» Mon gouvernement s'est appliqué à poursuivre l'exécution des grands travaux que vous avez votés. Les mesures nécessaires pour les conduire à leur terme vous seront proposées. Nous aurons ainsi, en peu d'années, donné à la France, d'une part, de puissantes garanties de sécurité; de l'autre, les moyens de déployer son activité féconde, et de répandre le bien-être dans toutes les parties de notre territoire et dans toutes les classes de la population; et en même temps que ces importants résultats ont été atteints, la situation de nos finances est devenue de jour en jour plus satisfaisante.

» Les lois de finances et diverses lois qui ont pour objet d'introduire dans l'administration des améliorations importantes, vous seront incessamment présentées.

» Je continue à recevoir de toutes les puissances étrangères des assurances pacifiques et amicales. J'espère que la politique qui a maintenu la paix générale, à travers tant d'orages, honorera un jour la mémoire de mon règne.

» L'amitié qui m'unit à la reine de la Grande-Bretagne, et que récemment encore elle m'a si affectueusement témoignée, et la confiance mutuelle de nos deux gouvernements ont heureusement assuré les bonnes et intimes relations des deux Etats. La convention conclue entre nous, pour mettre un terme à l'odieux trafic des esclaves, reçoit en ce moment son exécution. Ainsi, par la coopération cordiale des forces maritimes des deux Etats, la traite sera efficacement réprimée, et en même temps notre commerce sera replacé sous la surveillance exclusive de notre pavillon.

» J'ai lieu d'espérer que l'action commune de la France et de l'Angleterre amènera, sur les rives de la Plata, le rétablissement des relations commerciales, régulières et pacifiques, unique but de nos efforts.

» Des événements que je déplore, mais qui ont fait éclater de nouveau l'héroïsme de nos soldats, ont troublé nos possessions d'Afrique. J'ai pris des mesures promptes pour que la domination de la France y conservât partout la force et l'ascendant qui lui appartiennent. Avec l'aide du temps, notre persévérance énergique fondera la sécurité et la prospérité de l'Algérie.

» Messieurs, vous m'avez donné votre loyal concours dans la grande et difficile tâche que le vœu national m'a appelé à remplir. La Providence a béni nos efforts. Elle m'accorde aussi dans ma famille de précieuses consolations. Partout où ils ont paru, mes fils, j'en ai la confiance, ont porté dignement le nom de la France. Mes petits-fils croissent en nombre et grandissent sous mes yeux. Mon vœu le plus cher et mon plus doux espoir, c'est que par notre dévouement à la France, par notre zèle à la bien servir, son affection nous soit assurée et l'intime union de ma famille et de ma patrie à jamais affermie. »

Tel est le discours que le ministère a mis dans la bouche du roi. Nous eussions préféré le suivant :

A cette condition seule, la France pouvait faire tomber toutes les barrières qui l'eussent isolée, et déterminer le triomphe de ses idées par la multiplication des rapports amicaux, par la toute-puissante contagion de l'exemple.

Ces garanties de modération, la France les a largement données aux peuples et aux gouvernements. Autant l'Europe nous avait vus, en d'autres temps, belliqueux et fiers, autant, depuis quatorze ans, elle nous a vus accommodants et pacifiques.

Je tiens que la démonstration des dispositions rassurantes de la France est donnée; j'ai fait assez de sacrifices au désir d'en prouver la sincérité, et l'Europe n'a plus de gages à nous demander.

A l'avenir donc, je le proclame à la face des peuples, la politique de mon gouvernement ne se subordonnera plus à ces préoccupations qui ont long-temps pesé sur elle. Le temps des rapports sincèrement amicaux, mais fermes, est venu; le temps des concessions systématiques est passé.

J'ai eu long-temps pour objet capital de rassurer l'Europe: la déclaration que je fais aujourd'hui rassurera la France.

Le concours de toutes les forces du pays m'est plus que jamais nécessaire aujourd'hui, car nous n'avons accompli encore qu'une partie de notre tâche.

La France révolutionnaire et constitutionnelle est, en effet, maintenant entrée dans la communion des Etats européens. Cela signifie que la France a fait reconnaître, en elle, par l'Europe monarchique, la légitimité des droits et des principes modernes.

Mais après avoir proclamé les droits, donné aux principes une première consécration dans la constitution politique, et fait reconnaître cette consécration par l'Europe, il reste à développer progressivement nos principes dans l'ordre politique, et à réaliser les droits nouveaux dans tous les éléments de la société.

Une grande tâche est donc imposée aujourd'hui à la France. Cette tâche consiste dans un travail intérieur, essentiellement organique, qui doit doter le pays des institutions capables de satisfaire successivement tous les besoins et tous les droits.

Le premier des droits de l'homme social, celui qui assure et garantit tous les autres, est incontestablement le droit de *vivre en travaillant*.

L'organisation du droit au travail sera donc la première grande question sur laquelle mon gouvernement appellera le concours de votre patriotisme et de vos lumières.

Vous aurez à voir, dans les études qui vous seront soumises, si le principe fécond de l'Association ne permet pas de substituer une prospérité réelle et réellement croissante, à la gêne et à la misère qui pèsent encore si durement sur les travailleurs, et à unir, enfin, dans une entente cordiale sérieuse, toutes les classes de la nation.

---

vine figure, et qu'il parcoure la terre en prenant toutes les formes, comme dans les contes merveilleux du moyen-âge, pour donner des enseignements à tous, et préparer son grand avènement!

Que le peuple lise et comprenne enfin la vérité sous le voile des allégories; qu'il reconnaisse et qu'il aime toujours son sauveur et son modèle, en la personne du prolétaire de Galilée.

Nous emprunterons à l'ancienne légende évangélique sa forme simple et populaire; car celui qui parle à tous doit mettre son langage à la portée de tous.

PREMIÈRE LÉGENDE.

Le petit enfant qui cherche son père et sa mère.

En ce temps-là il y avait un petit enfant qui marchait seul dans la campagne, et qui pleurait en s'asseyant sur les rebords du chemin.

Ses pauvres petits pieds nus étaient enflés et meurtris; ses petites mains tremblottantes étaient violettes de froid: car on était à la fin de l'automne, et le vent du nord enlevait en tourbillons les dernières feuilles jaunes des arbres dépouillés.

Il était à peine vêtu d'une pauvre petite robe d'un mince tissu de laine blanche, et la gelée du matin fondue sur les arbres par un pâle soleil, avait trempé d'une pluie glacée les boucles de sa chevelure blonde.

Il y avait une inexprimable douceur dans ses yeux pleins de larmes; et tandis que ses yeux pleuraient, sa petite bouche frissonnante semblait s'efforcer de sourire.

Il se reposait un instant, puis il joignait ses mains comme pour prier, et se remettait à marcher avec courage.

Et à tous ceux qui passaient et qui lui demandaient où il allait et pourquoi il pleurait, le pauvre enfant répondait: « Je cherche mon père et ma mère. »

Or, il y avait ce jour-là une dame jeune et riche qui revenait en voiture de sa belle maison de campagne.

Elle était magnifiquement parée et voluptueusement parfumée; assise sur des coussins moelleux et couverts de soie, elle était triste et dégoûtée de la vie; car Dieu ne l'avait pas rendue mère.

Elle vit le petit enfant qui marchait pieds nus et qui avait froid, et elle sentit ses entrailles émues en voyant sa merveilleuse beauté.

Elle fit donc arrêter sa voiture, et ayant appelé le pauvre petit voyageur, elle lui dit: — Où allez-vous?

— Je vais chercher mon père et ma mère, répondit le petit enfant.

— Et où trouverez-vous votre père et votre mère; sont-ils loin d'ici?

— Ils sont voyageurs comme moi sur la terre; et tandis que je les cherche ici, peut-être me cherchent-ils plus loin avec beaucoup d'inquiétude et de douleur.

— Depuis combien de temps les avez-vous donc quittés?

— Je ne les ai pas quittés, ils se sont éloignés de moi pour travailler, afin de pouvoir me nourrir. Mais ils n'auront peut-être pas pu trouver de pain par leur travail, et ils sont allés plus loin; puis peut-être plus loin encore, et je suis resté orphelin parce que mes parents étaient pauvres.

— Eh bien! moi, je suis riche, et je veux te servir de mère pour t'aider à retrouver la tienne; monte dans ma voiture, et tu seras à l'abri du vent froid qui glace tes mains et tu reposeras tes pieds meurtris.

— Merci, madame, mais vous ne pouvez me servir de mère que si vous ressemblez à ma mère, et si vous faites à sa place ce qu'elle ferait à la vôtre.

Car pour remplir les devoirs d'une mère il faut avoir le cœur d'une mère: et pour cela il faut être bien pure devant Dieu et devant les hommes.

Votre visage est beau comme celui de ma mère, et votre voix est douce comme la sienne; mais dites-moi si votre cœur est comme le sien et si vos œuvres sont celles qu'elle ferait étant heureuse et riche comme vous?

— Enfant, votre langage m'étonne; et qui donc a pu vous suggérer de semblables paroles? Je ne connais pas votre mère, et je ne saurais vous dire si mon cœur est comme le sien. Mais montez près de moi, et vous me direz comment je devrais être pour lui ressembler.

— Une mère ne dit pas au petit enfant délaissé à ses pieds: Viens à moi. Car peut-être l'enfant ne peut pas monter jusqu'à elle. Elle descend et s'incline vers lui, comme notre Père qui est aux cieux s'incline vers ses moindres créatures; le cœur des mères est semblable au cœur de Dieu.

— Petit enfant, tes paroles ont quelque chose qui m'offensent; je n'ai jamais été mère parce que je suis riche, et que j'attends pour accepter un époux qu'on m'offre une fortune égale à la mienne. Je t'offre une place près de moi et je veux bien te tendre la main pour t'aider à monter ici, pourquoi veux-tu que je descende et que je salisse mes pieds dans le sable humide?

— Parce que vous aviez parlé de me tenir lieu de mère; et ma mère, pour me prendre dans ses bras, n'a jamais craint de salir ses pieds.

Lorsque ma mère me faisait asseoir près d'elle, ce n'était pas par pitié; c'était avec la joie d'un tendre amour.

Je vous plains, parce que vous êtes riche et parce que vous craignez l'humidité du chemin; car les riches coussins sur lesquels vous reposez sont peut-être trempés des larmes du pauvre et des sueurs de l'ouvrier. J'aime mieux continuer ma route douloureuse que de m'y asseoir auprès de vous.

La jeune femme rougit, et sans rien répondre elle fit signe à ses valets de s'éloigner. La voiture eut bientôt laissé l'enfant loin derrière elle. La femme avait le cœur serré et regrettait de l'avoir abandonné ainsi; mais son orgueil avait été blessé. Elle se demandait ce que pouvait être cet enfant extraordinaire, puis elle tomba dans une grande tristesse et pleura.

Mais bientôt elle essuya ses larmes, dans la pensée qu'elles pourraient nuire à la beauté de ses yeux; et elle se mit, pour se distraire, à rêver de bals et de brillantes soirées.

Cependant le petit enfant était resté sur la route et marchait toujours.

Après la belle dame, ce fut un riche cavalier qui passa; il ne regarda pas même le jeune pèlerin que son cheval faillit renverser; et il continua sa course.

Puis vint un vieillard vêtu de noir, qui marchait lentement en remuant les lèvres, et en regardant les pages d'un livre; c'était un prêtre respecté dans tout le voisinage et scrupuleusement attaché aux devoirs de sa profession; il aimait peu les enfants, parce qu'il n'avait pas de famille, ayant vieilli dans l'austérité de son saint ministère; il s'arrêta, et regardant le petit voyageur, il lui dit:

— De quelle paroisse es-tu?

— De toutes les paroisses, répondit l'enfant, car je n'ai pas de demeure fixe. Je cherche mes parents et je suis comme eux errant sur la terre.

— Tes parents sont des vagabonds, dit le vieux prêtre avec une grimace de dédain.

— Mes parents sont des pauvres.

— Tiens, dit le prêtre, et il jeta sur le chemin une pièce de monnaie.

— Merci, dit l'enfant, je ne vous avais pas demandé l'aumône. Je cherche mon père.

— Je ne le connais pas, dit le pasteur.

— Je le sais bien, car vous ne pouvez connaître ce que c'est qu'un père. Gardez votre aumône et puisse le mouvement de compassion que vous avez eu envers moi attendrir votre cœur et lui faire comprendre pourquoi vous dites dans la prière: Notre Père qui êtes aux cieux!

— Enfant, par quel orgueil oses-tu donner des leçons à un vieillard et à un pasteur? Tu as été élevé sans doute dans l'impiété, et tes parents ne sont pas chrétiens.

— Vous ne devriez pas parler ainsi de mes parents, que vous devez m'apprendre à respecter. Ils m'ont élevé dans l'amour et dans la pensée du Seigneur. Je ne donne pas de leçons à un vieillard, et je lui réponds parce qu'il m'a adressé la parole. Vous êtes prêtre, et à ce titre vous êtes le guide des enfants; cependant au lieu de m'aider à retrouver les parents que je cherche, vous les flétrissez devant moi d'un soupçon honteux, en supposant qu'ils m'ont élevé dans l'impiété: puis-je approuver ce que vous dites, quand vous ne parlez ni selon la charité ni selon la justice?

— Où sommes-nous? s'écria le prêtre effrayé; cet enfant est possédé du démon, sans doute, et c'est pour cela qu'il répond avec tant d'audace et de malice.

— Je ne suis pas possédé du démon, mais Dieu permet qu'un enfant parle avec la facilité et la hardiesse d'un homme: un don spécial de Dieu peut-il être un crime?

— C'est l'enfant de quelque hérétique endurci, et il répète ce qu'il a entendu dire, dit en branlant la tête le vieux pasteur, comme s'il se parlait à lui-même.

— Oui, je répète ce que j'ai entendu de la bouche même de mon père.

— Et comment s'appelle-t-il ton père?

— Dites-moi comment s'appelle notre père qui est aux cieux?

— A ce compte tu serais donc l'enfant de Dieu?

— C'est vous qui le dites et qui enseignez à le dire quand vous faites répéter aux enfants: Notre Père qui êtes aux cieux.

— Mon petit ami, vous êtes raisonneur et cela ne sied pas à l'enfance.

— La raison sied à tout âge; mais la vieillesse ne donne pas le droit d'imposer silence à un enfant lorsqu'il ne dit rien que de respectueux et de juste, pour répondre lorsqu'on l'interroge.

— Tout est perdu, gronda en lui-même le prêtre, les enfants de la campagne nous tiennent tête. Toutes les croyances s'en vont.

Et reprenant la lecture distraite de son livre, il remua les lèvres, continua sa route et oublia l'enfant voyageur.

Cependant la nuit allait venir et le petit enfant, resté seul sur la route, marchait, pleurait et priait toujours.

Cependant une pauvre femme, traînant un fagot de ramée, s'acheminait vers sa chaumière; elle vit l'en-

SUPPLÉMENT

cation annuelle de 60 francs m'est assurée. Je puis gagner aussi quelque chose à faire des commissions en ville, car mon chien me conduit fort bien : je puis vivre ainsi. Je n'ai mendié que forcé par la plus absolue nécessité, et maintenant cette nécessité n'existe plus.

UN PARIA CHEZ LES CIVILISÉS. — Dernièrement, un vieillard au chef branlant, aux mains amaigries et suppliantes, marchait péniblement, ou plutôt se traînait sur la route de Laon à Reims, implorant la charité des passants. Exténué par une longue course, et sans doute aussi par le manque de nourriture, le malheureux fut obligé de s'arrêter à quelque distance de la ville, et tomba au pied d'un arbre de la route sans qu'il lui fut possible de faire un pas de plus. Heureusement pour lui, dit le *Journal de Reims*, deux gendarmes vinrent à passer et firent au vieillard les questions d'usage. Il résulta des papiers qui leur furent remis que cet infortuné était né à Angers (Maine-et-Loire), qu'il s'appelait Jean Poirier, et était âgé de 77 ans !... Sans parents, sans amis, sans ressources, il était en danger de mourir de faim sans la rencontre des agents de l'autorité. Dieu merci ! le malheur est quelquefois un délit, et sa répression une bonne fortune pour celui qui a faim !... Les gendarmes compatissants firent à ce vieillard la charité de l'arrêter et de l'emmener avec eux, sous l'inculpation de mendicité et de vagabondage. En prison, du moins, il aura un lit pour reposer sa tête, et il pourra manger !... Il ne lui manquera que la liberté !...

URGENCE DES CRÈCHES. — On écrit de Xirocourt à l'*Espérance de Nancy* : « Toujours des accidents, et d'autant plus déplorables, qu'une surveillance plus active aurait pu les éviter. Au milieu de ce mois, deux enfants de cette commune avaient été laissées seules près du feu, pendant que leur mère menait une vache à l'abreuvoir ; or, dans ce court intervalle, la plus grande prit une baguette enflammée et la fit tourner en cercle au dessus de la plus petite qui était dans son berceau ; c'est un amusement qui souvent a lieu dans les campagnes sous les yeux même des parents. Des étincelles tombèrent, le berceau prit feu et l'enfant fut brûlée. Grâce à de prompts secours, il n'y eut point d'autres malheurs, mais celui-là est assez grave. C'est un exemple terrible à ajouter à tant d'autres ; seulement il est à craindre qu'il ne rende pas les mères plus prévoyantes. »

VÉGÉTATION HORS DE SAISON. — On remarque sur les promenades de Châteauroux un accident curieux de végétation. Un des marronniers le plus récemment plantés, qui avait dépouillé son feuillage dès la fin d'octobre, a produit depuis de nouveaux bourgeons épanouis aujourd'hui en touffes de feuilles du plus beau vert et de la plus belle venue. Si la température modérée dont nous jouissons persistait, probablement cet arbre donnerait des fleurs d'ici à une quinzaine. Du reste, dit le *Journal de l'Indre*, ce n'est pas à Châteauroux seulement que l'on peut observer le phénomène que nous signalons. Sur divers points du département, notamment dans les localités à exposition au midi, on voit des arbres fruitiers chargés de jeunes pousses comme au mois d'avril. Pourvu que les gelées qui vont venir ne nous fassent pas payer cher cette végétation anticipée !...

LE BON FILS ET LE BON MARI. — On lit dans le *Droit* : Mme Bourdon a reçu un soufflet ; elle le trouve mauvais, et elle en demande vengeance à la justice.

Le prévenu, M. Régnier, brossier, se présente avec assurance ; loin de renier le soufflet, il l'avoue hautement.

L'huissier appelle Mme Bourdon, plaignante.

Un monsieur en redingote vert-bouteille se présente.

M. le président. — Qui êtes-vous ?

— Bourdon.

— Ce n'est pas vous qui êtes cité ; pourquoi votre femme ne se présente-t-elle pas ?

— Elle est malade, elle a ses nerfs. Mais je me plains aussi.

— Votre état ?

— Pâtissier.

— Exposez votre plainte.

— Monsieur a donné un soufflet à mon épouse.

— Comment cela est-il venu ?

— Ça est venu en allongeant le bras et en le laissant retomber. Monsieur que voilà ici tenait une grande gaule, et il nettoyait la rigole. Il frottait dedans, et allez donc ! et allez donc ! Moi, je lui dis : « Vous êtes bien sale de nettoyer ainsi. » Il me répond, je m'exaspère, ma femme arrive et elle reçoit une giffle. Voilà ce dont je me plains. J'aurais reçu le coup, je ne dirais rien ; mais c'est ma femme, et ça me vexe.

M. le président. — Régnier, qu'avez-vous à dire ?

— Monsieur, ce n'est pas moi qui nettoyais la rigole ; c'était mon père, qui est vieux et infirme. Monsieur qui se plaint est venu le traiter de grand cochon ; ça ne se fait pas ; je n'ai pu le supporter. Nous nous sommes disputés, et Mme Bourdon, que ça ne regardait pas, est venu se fourrer là-dedans au moment où j'étendais le bras. A qui la faute ? ce n'est pas à moi.

M. Germain, témoin à décharge. — J'ai vu M. Régnier et M. Bourdon qui se disputaient. M. Régnier a donné un soufflet ; je ne sais pas à qui il était destiné, mais c'est Mme Bourdon qui l'a reçu.

M. Bourdon se lève vivement ; il semble vouloir parler.

M. le président. — Que demandez-vous ?

M. Bourdon. — Je demande la prison et pas autre chose.

M. Régnier. — Si c'est pour vous, je ne m'y oppose pas.

M. Bourdon. — Vous n'y êtes pas ; je suis pâtissier, mais je ne fais pas de brioches semblables ; je demande la prison pour vous, et je renonce aux dommages-intérêts.

Le tribunal condamne simplement Régnier à 10 fr. d'amende.

LE PARADIS

Mis à la portée de tout le monde,

SANS TRAVAIL,

PAR LES FORCES DE LA NATURE ET L'EMPLOI DES MACHINES.

Par J. A. ETZLER.

PRÉFACE.

Philosophes spéculateurs, épicuriens et philanthropes, vous tous qui cherchez la pierre philosophale ; vous auxquels le désir de faire fortune donne la force de supporter toutes les souffrances et d'affronter mille périls, et que la soif de l'or pousse d'une rive à l'autre de l'Océan ; uno

J'enseignerai les moyens de créer en moins de dix ans un paradis où tout ce qui peut être l'objet des désirs humains se rencontrera en abondance, et, créé sans travail, sera acquis sans argent. Je dirai comment la nature sera amenée au dernier degré de magnificence ; comment le globe se couvrira de jardins enchanteurs et de somptueux palais, où l'homme vivra au sein des derniers raffinements du luxe le plus exquis. Dans ce nouveau monde, une seule année enfantera de plus grandes choses que n'en a pu produire jusqu'à ce jour le labeur accumulé de plusieurs milliers de siècles ; et cela sans travail humain. A la voix de l'homme, des montagnes s'affaisseront, des vallées se creuseront, des lacs et des marais se dessècheront. De nouveaux lacs se formeront au lieu qu'il désignera. De magnifiques canaux et des routes splendides sillonneront la terre en tous sens, et sur ces routes, des fardeaux de plusieurs milliers de tonnes passeront avec une rapidité de 1000 milles par jour. L'Océan se peuplera d'îles flottantes, faciles à manœuvrer, exemptes de tout péril, douées d'une incomparable puissance motrice, animées d'une vitesse immense. Ces îles, couvertes comme la terre ferme de riches palais et de délicieux jardins, fertilisées par de frais ruisseaux d'eau douce, offriront aux milliers de familles qui les habiteront les ressources les plus exquises du comfort et du luxe. Les profondeurs du globe deviendront accessibles ; les deux pôles pourront être visités en quinze jours. L'homme aura, pour étendre sa connaissance de ce monde qui est son domaine, et pour développer son intelligence, des ressources jusqu'à présent inconnues. Sa vie tissée de plaisirs sera comme une ivresse continue. Il sera affranchi de tous les maux qui nous affligent, et la mort même verra reculer son heure et diminuer son amertume.

Peut-être s'étonnera-t-on que des inventions qui satisfont si pleinement à tous les désirs de l'homme n'aient pas été réalisées depuis long-temps, et sans doute on comprendra difficilement qu'elles aient pu être conçues par un seul homme. Mais l'étonnement et l'incrédulité cesseront si d'une part on considère que ces merveilleuses promesses sont fondées sur des faits si simples et si vulgaires que tout homme de bon sens eût pu arriver aux mêmes résultats que moi, et si d'autre part on remarque que les anciens, bien qu'ils fussent doués des mêmes facultés que nous et qu'ils crussent avoir atteint les dernières limites de la perfection, ont cependant vécu dans l'ignorance d'une multitude d'inventions qui ont contribué puissamment à améliorer le sort de l'homme. L'histoire dit combien ont été lents les progrès de la connaissance humaine ; l'histoire dit quels obstacles ont rencontré ceux qui ont apporté des vérités nouvelles ; plus leurs découvertes s'éloignaient des routes suivies par une multitude routinière, et plus flagrante était leur folie ! — Qu'on lise donc ce livre avec attention et l'on verra que le but que j'indique peut être atteint sans miracle, sans conjurations magiques, à l'aide d'un petit nombre de moyens d'une extrême simplicité.

Mes promesses sont fondées sur ce fait : qu'il existe dans la nature et à la disposition de l'homme, des puissances qui sont des millions de fois plus grandes que celle de tous les hommes réunis. Quand j'aurai démontré qu'une telle profusion de forces est entre nos mains, quelle objection pourra-t-on formuler, si je propose de les faire servir à nos besoins ? Dès que nous disposons de la puissance nécessaire à un effet mécanique, inventer des outils ou des machines pour appliquer cette puissance est un problème du genre de ceux que l'industrie résout chaque jour. Les forces préexistent. On les découvre, on ne les invente pas. Aucun mécanisme au monde ne peut créer de la force. Se proposer un tel but, ce ne serait rien moins que prétendre qu'un outil travaillât tout seul. Et je dis ceci, afin qu'on ne confonde pas mes vues avec les vains projets de ceux qui prétendent créer des mécanismes qui fonctionneraient d'eux-mêmes sans l'intervention d'aucune force.

Mon principal objet est donc de rechercher les forces qui peuvent être utilisées — leur mode d'application n'est pour moi que d'une importance secondaire — il peut varier à l'infini.

Ces forces sont principalement :

1° Le vent ;

2° Les marées ;

3° La chaleur solaire à l'aide de laquelle l'eau sera transformée en vapeur dont la force expansive donnera la vie aux machines — mais par des moyens différents de ceux qui sont actuellement en usage.

Les vagues de l'océan sont aussi une puissance dont il doit être tiré parti ; mais comme elles sont causées par le vent, nous les comprenons dans la puissance de celui-ci.

Aucun de ces pouvoirs ne nécessite pour sa production la combustion de matières quelconques ; leur emploi n'entraîne d'autre dépense que celles des matériaux qui entrent dans la construction des machines.

PLAN DE L'OUVRAGE.

J'essaierai d'abord, en me fondant sur des faits bien connus, d'évaluer la puissance déployée par chacune de ces forces sur la face entière du globe ; nous en conclurons la puissance moyenne de ces forces dans un espace donné. Mais comme ces forces sont irrégulières et intermittentes, je montrerai comment elles peuvent être converties en mouvement perpétuel, c'est-à-dire en forces régulières continues, éternelles, ou qui, du moins, ne cesseront de fonctionner que lorsque les machines elles-mêmes seront usées. — Je décrirai ensuite le système mécanique à l'aide duquel ces mouvements perpétuels de la nature pourront être utilisés en vue du but proposé. — Puis je mentionnerai les différents emplois que peuvent recevoir les machines et démontrerai l'influence qu'elles sont appelées à exercer sur la condition humaine.

On reconnaîtra alors en toute évidence, que l'exécution de ce plan ne peut être abandonnée à une société particulière, car une seule machine conduite par un petit nombre d'hommes, pouvant pourvoir à tous les besoins naturels et artificiels de plusieurs milliers de familles, son inféodation à des intérêts privés entraînerait les conséquences les plus désastreuses pour les classes laborieuses, puisque le taux des salaires descendrait presque à rien. Un tel état de choses serait plein de périls et amènerait infailliblement des violences, de sorte que les effets de ces innovations seraient plus désastreux qu'utiles même pour ceux qui auraient pris l'initiative de leur réalisation. Il conviendrait certainement que les gouvernements prissent eux-mêmes les mesures d'ordre nécessaires à l'exécution de ces plans ; mais comme les gouvernements ne se saisissent d'une question qu'après qu'elle est devenue populaire, il faut fonder l'espoir de la réalisation sur une association d'hommes intelli[...] nerai un plan d'association.

Cherchons maintenant à mesurer la force que le ve[...] surface de la terre.

surface totale sera de un million de pieds carrés. Si ces voiles forment toujours un angle droit avec la direction du vent, elles en recevront toute l'action. Or, la puissance moyenne du vent étant de 1 cheval par 100 pieds carrés, on voit que la force qui lui sera empruntée par cette surface sera de 1 million divisé par cent, c'est-à-dire de 10 000 chevaux ou de 100 000 hommes, si l'on admet que la force d'un cheval équivaut à celle de 10 hommes. Mais comme les hommes ne peuvent pas travailler sans interruption et que la moitié environ de leur temps est consacrée au sommeil et au repos, la force avec laquelle le vent agit sur une surface de un million de pieds carrés, peut être considérée comme égale en moyenne à celle de 200 000 hommes.

Maintenant, imaginez une seconde ligne de voiles de même étendue que la précédente, placée à un mille de distance, soit en avant, soit en arrière de celle-ci et parallèlement à elle : il est évident que le vent exercera sur elle la même action, et il en sera de même d'une troisième, d'une quatrième ligne, etc.

Quelle immense puissance ! Les contrées les plus populeuses renferment en moyenne, par mille carré, environ 100 à 200 habitants, dont la moitié tout au plus est propre au travail ; en admettant que cent individus y prennent part, on voit que la puissance déployée par le vent est 2 000 fois plus considérable que la leur. Et cependant il s'en faut que ce soit là toute la force que le vent met à notre disposition ; supposez, au lieu de toiles de 200 pieds de haut, des toiles de 2 000 pieds, et vous recueillerez une force 20 000 fois plus considérable que celle des habitants des contrées les plus populeuses. — Etendons maintenant ce calcul au globe entier. La surface de la terre est d'environ 200 millions de milles carrés : donc, la force totale déployée par le vent à la surface de la terre, et dans une hauteur de 200 pieds, est de 200 millions de fois 200 mille hommes, c'est-à-dire de 40 trillions d'hommes ! La population du globe se monte tout au plus à 1 milliard, dont à peine la moitié, c'est-à-dire 500 000 000 hommes travaillent. Par conséquent, la puissance du vent depuis la surface du sol jusqu'à 200 pieds au dessus, est 80 000 fois plus considérable que celle de tous les hommes réunis.

Supposez maintenant que la moitié de cette force gigantesque soit nécessairement perdue par les frottements ; allez plus loin, car nous n'avons pas besoin d'économiser sur une telle puissance, supposez que nous n'en utilisions que le huitième. Ce huitième équivaudra encore à dix mille fois la force de tous les hommes réunis. On ne peut nier que si tous les hommes s'employaient à des travaux utiles, de plus grandes choses que celles que nous voyons seraient accomplis ; et l'homme jouirait de plus de bien-être. Mais que serait-ce donc, si ces hommes pouvaient faire dix mille fois plus ; ou, en d'autres termes, s'ils accomplissaient en une seule année le travail de dix mille ans ! A quelle colossale puissance atteindrait la race humaine ! Les plus vastes monuments et les plus brillantes merveilles que nos ancêtres ont légués à notre admiration, ces grandes œuvres qui demandèrent des siècles, et auxquels des millions de mains travaillèrent, ne sont que des jeux d'enfant et d'insignifiantes bagatelles, en comparaison des choses prodigieuses que la colossale puissance du vent permettrait d'accomplir ! et cependant ce n'est pas la seule qui soit à notre disposition. Mais, sans doute, on objectera que la puissance moyenne du vent n'est pas partout celle que j'ai prise pour base de mes calculs ; il y a, en effet, des régions où de faibles brises, où un calme complet règnent pendant la plus grande partie de l'année ; mais, en échange, il en est d'autres où les vents forts soufflent presque continuellement, et je ferai remarquer que, tandis que ces vents ne peuvent être utilisés entièrement, ou même ne peuvent l'être du tout, dans la navigation et dans le système actuel des moulins à vent ; de sorte qu'il faut, dès qu'ils règnent, diminuer l'étendue des surfaces, ou même les soustraire tout à fait à leur action, je donnerai le moyen d'utiliser toute sa puissance. On verra que les accidents de terrain qui s'opposent actuellement à l'utilisation du vent, dans certaines régions, sont des obstacles faciles à surmonter.

On objectera, en outre, que j'ai fait entrer dans mon calcul la surface de la mer et les contrées inhabitées du globe. Mais qu'on se rappelle que j'ai promis de rendre l'Océan aussi habitable que les terres les plus fertiles, et je n'exclus même pas les régions polaires.

On demandera comment des surfaces de 200 pieds de haut pourront être dressées contre le vent. Je répondrai plus loin à cette question, et l'on verra que rien ne s'opposerait à ce que chaque mille carré fût entouré de voiles de cette hauteur, mobiles autour d'un axe et n'occupant pas, avec toutes leurs machines, la dixième partie du terrain.

On dira encore que le vent, en raison de sa grande irrégularité, ne peut être ni toujours ni partout utilisé d'une manière constante. Mais il y a entre mes procédés et ceux qui ont été employés jusqu'à ce jour, une grande différence. Jusqu'à présent la puissance du vent a été appliquée directement aux machines qu'elles devaient mettre en mouvement. Il fallait attendre dans l'inaction que le vent donnât, et le travail s'arrêtait dès que le vent venait à tomber. Le procédé que je décrirai plus loin, consiste au contraire à mettre la force en réserve, à l'emmagasiner de façon à l'utiliser en temps opportun, suivant les besoins, et même quand le vent a complètement cessé. Viendrait-il à manquer pendant des mois entiers, il ne nous en fournirait pas moins, à l'aide de dispositions très simples, un véritable mouvement perpétuel.

On demandera comment il se fait, si mes calculs sont exacts, qu'on n'ait pas encore tiré parti de cette immense puissance. Mais, à mon tour, je demanderai pourquoi on n'a songé que si récemment à utiliser la vapeur, dont on a eu cependant assez d'occasions d'apprécier la puissance depuis que l'on fait bouillir de l'eau en vases clos ?

Enfin, on demandera encore par quels mécanismes la puissance du vent peut être affectée aux divers usages auxquels nous proposons de l'appliquer. Mais la possibilité de construire des outils pour un usage quelconque, ne peut être mise en question. Je résoudrai le problème d'une manière très simple ; mais, avant, nous devons, comme nous venons de le faire pour le vent, mesurer la puissance que mettent à notre disposition les deux autres forces que nous proposons d'utiliser : les marées et la chaleur solaire.

(*Traduit de l'anglais.*)

V. M.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. G., à Semur. — Reçu. — S'il ne s'agissait que de monter en voiture, ce serait déjà fait. Nous sommes aussi impatients que vous, mais, pour le moment, impossible.

M. B, à Lyon. — Reçu. — C'est parti du 24. Soyez tranquille. — Nous at-

Marchés.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 27 décembre. — Foin 1re 52 à 58; 2e 45 à 50; 3e 00 à 35. — Paille de seigle 1re 30 à 34; 2e 00 à 29. — Paille de blé 1re 28 à 30; 2e 00 à 29; 3e 00 à 00.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 27 déc. — Foin 1re 52 à 00, 2e 46 à 49; 3e 41 à 45. — Luzerne, 1re 48 à 50; 2e 44 à 00. — Paille de blé; 1re 29 à 31; 2e 28 à 28; 3e 00 à 00.

Halle à la viande du 27 décembre. — 30439 kil. Bœuf 1,45-1,20-0,80. — 10875 kil. Veau 1,60-1,40-1,20. — 5716 kil. Mouton 1,55-1,20-0,80. — En gros 55000 kil. 1,16-1,12-1,08.

Halle aux veaux. 12 décembre. — Veaux amenés 825, vendus 818 à 1,90 1,72-1,54. — Vaches amenées 139, vendues 132 à 1,30-1,10-0,88. — Taureaux amenés 8, vendus 8 à 0,90.

Marché de la Maison-Blanche, 27 décembre. — Sur 50 porcs, il s'en est vendu 55 à 1,10-1,08-1,06. — Vaches laitières amenées 36, vendues 25 de 225 à 410. — Taureaux amenés 0, vendus 0, à 00.

Marché de la Vallée du 27 décembre. — Alouettes (la pièce) 0,10 à 0,14. — Agneaux (la pièce) 0,28 à 29. — Bécasses 1,50 à 3,00. — Bécassines 0,00 à 0,00. — Cailles, 0,00 à 0,00. — Canards barboteurs, 1,00 à 1,50. — Canetons de Rouen, 2,00 à 2,50. — Canards sauvages, 0,00 à 0,00. — Chapons gras, 2,25 à 5,85. — Chevreaux ou cabris 00,00. — Chevreuils 00,00 à 35,00. — Cochons de lait, 0,00 à 0,00. — Dindes gras, 6,50 à 7,00; comm., 3,00 à 5,00. — Faisans, 2,25 à 7,00. — Lapins ou lapereaux 1,00 à 2,00. — Lièvres ou Levreaux, 1,25 à 4,00. — Moutons pré-salé 00 à 00. — Oies comm. 3,00 à 4,50; grasses, 5,50 à 6,50. — Perdrix grises, 1,00 à 1,75. — Perdrix rouges, 1,00 à 2,50. — Pigeons bisets 0,25 à 0,40; — de de volière 0,00 à 0,70. — Pluviers, 1,00 à 2,00. — Poules ordinaires 1,25 à 1,75. — Poulets gras 2,00 à 5,00; de comm. 0,80 à 2,00. — Rouges, 1,50 à 2,00. — Sarcelles, 0,75 à 1,50 Vanneaux, 0,00 à 0,00.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 25, 26 et 27 déc. — *Beurre* (le kil. En livres 1,34 à 2,52. — En mottes Isigny 1,50 à 4,90. — En mottes Gournay 1,00 à 3,10. — Petit beurre 1,46 à 1,90. — Beurre salé ou fondu 1,90 à 2,20. — *Œufs* (le mille). Du 25 déc. 62 à 90. — Du 26, 43 à 82. — Du 27, 41 à 85. — *Fromages* (la dizaine), 27 déc. Brie 12 à 30. — A la pie 5 à 13.

Marché aux chevaux du 27 déc. — Chevaux de selle et de cabriolet entrés 104, vendus 21 de 220 à 1000. — De trait 215 entrés, vendus 26 de 425 à 1100. — Hors d'âge 188 entrés, vendus 18 de 90 à 350. — Anes entrés 8, vendus 2 de 30 à 70. — Chèvres amenées 0, vendues 0 de 12 à 30. — Voi

CHEMINS DE FER.					
— F. g.	810 ««	835 ««	H. 15 ««	— [illegible]	H. [illegible]
Orléans	1212 50	1235 ««	H. 37 50	— 1210, 1250.	H. 25
Strasb	212 50	242 50	H. 2 30	— 243 50, 245	H. 5
Rouen	997 30	1040 ««	H. 20 ««	— 995, 1015	H. 25
Havre	800 ««	« ««	H. 12 50	— 810, 815	H. 18
Marseille	918 ««	940 ««	H. 32 50	— 940, 920, 942 50	H. 30
Vierzon	630 ««	663 ««	H. 18 75	— 647 50, 670	H. 22 50
Nord	745 ««	748 75	H. 5 ««	— 745, 742 50, 750	H. 5
Bordeaux	630 ««	635 ««	H. 5 ««	— 630, 645	H. 15
Boulogne	520 ««	520 ««	H. 10 ««	— 525, 532 50	H. 11 25
Montereau	« ««	430 ««	H. 5 ««	— 425	
Fampoux	« ««	« ««	« ««	—	
Dieppe	« ««	« ««	« ««	—	

LONDRES, 25 déc.

Jour férié.

PARIS, 27 décembre, PRIMES.

3 0/0 F. c.
F. p. 83 30, 83 25 d. 50.
5 0/0 F. c. 119 60, 119 80 d. un.
F. p. 119 75, 120 d. 50.

Orléans, 1252 50, 1262 50 d. 10 au 15
Nord, 750 d. 20 au 41
760, 767 50 d. 20. 770, 780 d. 10 au 15 p.

COULISSE

Av. 82 60
Ap. 82 85
B. du Trés

F. c. F. p.
3 0/0 5. 15 12 1/2
5 0/0 p. 40, 37 1/2

— MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 103,10 à 103,50; courant du mois, 105,00 à 00,00; 4 premiers 1846, 106,00 à 00,00; 4 d'été, 101,00; 4 derniers mois, 99,00 à 98,00.

LILLE. — Colza, 99,75. — Œillette rousse, 88,00. — Lin, 85,25.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 117,00; courant du mois, 117,00 à 118,00; janvier et février 117,50 à 118,00; mars et avril 1846, 118,00 à 00,00; 4 d'été, 119,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 86,00 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 28 décembre 1845.

7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Andromaque. Jeux de l'amour.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Jean de Paris. Domino noir.
6 h. 1/2 ODÉON. — Jarvis. Othello.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Riche d'amour. Robinson. La Polka. Porthos.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. L'Epicier. La Gardeuse de dindons. Enfants de troupe.
6 h. 1/2 GYMNASE. Demoiselle. Emma. Marchand de marrons. Le Caporal.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Les Pommes de terre malades. Femme laide.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Diane de Chivry. Dame de St.-Tropez.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Les Trois Mousquetaires.
6 h. 1/2 GAITÉ. — La Sœur du Muletier.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. 1/2 COMTE. — Le Chemin de fer de Paris à la Lune.
6 h. 1/2 FOLIES. — Prix de vertu. Plus heureuse. Moustache. Nicolas.
PANORAMA. (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16

[illegible] que mon pays [illegible] comme à ma dynastie des efforts qu'elle ne cessera de faire pour sa prospérité, sa dignité et sa grandeur.

La Caisse des retraites.

Il y a environ deux ans, une commission composée de pairs de France, de députés, de professeurs, de journalistes, de financiers et d'industriels, se réunit, sous la présidence de M. le comte Molé, pour s'occuper de l'établissement d'une caisse des retraites au profit des classes laborieuses. Cette commission, dans un Mémoire qu'elle adressa au ministre des finances, formula un projet détaillé, facilement réalisable ; puis elle appela l'attention du gouvernement sur les avantages de l'institution proposée.

Ce projet n'était ni trop ambitieux, ni trop hardi : la commission adoptait pour bases principales les conditions ordinaires des tontines et des assurances sur la vie ; seulement elle demandait 1° que le gouvernement dirigeât lui-même l'entreprise ; 2° que la femme mariée pût être, au besoin, autorisée par le juge de paix à faire des versements, soit en son nom, soit au nom de ses enfants.

C'étaient, selon nous, deux modifications importantes ; c'était, en définitive, ce qu'il y avait de mieux dans le projet.

Nous avons alors franchement exprimé notre pensée sur cette caisse des retraites. Tout en rendant justice aux excellentes intentions des fondateurs, tout en nous prononçant même en faveur de la mesure, nous remarquions que cette nouvelle institution philanthropique dont on faisait tant de bruit, se réduisait en somme à faire payer par les travailleurs le droit à la retraite, à retenir ou à économiser sur les salaires de l'ouvrier de quoi le dispenser de recourir un jour à la charité publique. C'était, en un mot, de la philanthropie quelque peu intéressée, ou si l'on aime mieux, de la philanthropie bien entendue.

Voici que de nouveau la caisse des retraites vient à l'ordre du jour. Par égard sans doute pour les membres de l'ancienne commission, M. le ministre du commerce a cru devoir soumettre la question aux conseils généraux en ce moment assemblés. Si M. le ministre du commerce a pris l'initiative, c'est à regret et même à contre-cœur, il ne le cache pas ; mais il faut bien faire quelque chose pour le peuple, il faut du moins avoir l'air de faire quelque chose ! Ah ! de nos jours, les socialistes et les philanthropes rendent la vie bien dure à nos hommes d'État ! A chaque instant ils demandent qu'on s'occupe du peuple, qu'on fournisse de l'ouvrage aux bras inoccupés, qu'on assure à tout homme le droit de vivre en travaillant, etc., etc. Qui débarrassera les ministres du socialisme et de la philanthropie ? — Parbleu, les conseils-généraux peut-être, s'est dit M. Cunin-Gridaine. Adressons-nous donc à eux, et demandons-leur, comme un service, d'en finir une bonne fois avec cette caisse des retraites.

M. le ministre a donc fait rédiger une longue notice, un long factum contre cette caisse de retraites, sur laquelle il semble appeler l'attention sérieuse de MM. les conseillers. On dirait, en vérité, ainsi que l'a fort judicieusement remarqué le journal le *Siècle*, nos codes ; la commission le savait bien ; mais il s'agit de savoir si cette dérogation n'était pas convenable, nécessaire, réclamée précisément dans l'intérêt même de la famille ? Si le chef de la communauté est laborieux, rangé, prévoyant, il est clair que la femme ne songera point à mettre à part ses économies ; et, alors même qu'elle en aurait le désir, le juge de paix, en ce cas, refuserait catégoriquement l'autorisation nécessaire. Mais si le mari est un ivrogne, un mauvais père, gaspillant les ressources de la famille, est-il donc bien moral et bien utile de lui laisser le droit légal *de boire et de manger*, quand même, tout ce que sa femme peut gagner ? Mais n'insistons pas.

Voici une objection plus sérieuse soulevée par le ministre : nous l'avons faite nous-mêmes à la commission Molé. Dans l'état de désordre où nous vivons, l'ouvrier n'est pas assuré de trouver toujours de l'ouvrage ; par conséquent, il peut être dans l'impossibilité de payer l'annuité convenue à échéance. Dans ce cas, non seulement il perdrait son droit à la retraite, mais toutes les sommes par lui antérieurement versées. Il faut donc sur ce point modifier le projet de la commission ; — mais le ministre se hâte de conclure qu'il n'y a rien à faire, qu'il faut repousser l'établissement de la caisse des retraites. Nous espérons que MM. les conseillers n'adopteront pas les conclusions du ministre, qu'ils le forceront, malgré lui, à faire quelque chose.

Depuis quelques années, nos hommes d'État donnent à la France et au monde un bien triste spectacle. Ils semblent faire tout leur possible pour amoindrir, pour déconsidérer le pouvoir. Mais, dans un pays constitutionnel, où le roi, dit-on, n'a plus qu'à régner, c'est bien le moins que les ministres gouvernent à sa place ! Le privilége de l'irresponsabilité ne s'étend pas jusqu'aux conseillers de la couronne. Vous avez voulu rétablir les rois fainéants, vous avez condamné le chef d'une dynastie nouvelle à l'oisiveté : c'est bien ou mal ; mais enfin vous l'avez voulu. Agissez donc, du moins, usez de l'autorité que vous lui avez ravie, ou retirez-vous ; mais ne proclamez pas l'impuissance du Pouvoir, ne posez pas en principe le laissez-faire, pour transformer les fonctions ministérielles en sinécures.

Chose singulière ! tantôt nos ministres se plaignent d'avoir les mains liées, d'être sans initiative, sans autorité, d'être condamnés à l'inaction et à l'impuissance ; et quand on les invite à agir, quand on veut leur donner les moyens de faire, ils se récrient, ils demandent à jouir du *far niente*. Ils seraient au comble de leurs vœux, s'ils pouvaient toujours dormir et dormir tranquilles ! Mais nous ne sommes plus aux beaux jours de la Restauration et du parfait libéralisme ! C'était alors le beau temps, l'âge d'or des hommes d'État ! Il suffisait alors pour être un bon ministre, de bien recevoir et de bien traiter, d'ordonner convenablement un festin, de bien figurer à la cour, et de savoir faire l'honneur de ses salons. Alors régnaient les maximes transcendantales du laisser faire ; de tous côtés on s'accordait à dire que la véritable science du gouvernement consistait à gouverner le moins possible, à ne pas gouverner du tout. Quand l'opposition reprochait aux ministres leur ambition insatiable, quand elle les gourmandait d'empiéter de qui, au moment [illegible] industrielle aspirent à dominer la France, laissent anéantir en leurs mains l'autorité centrale qui pourrait seule contenir les barons, sauvegarder la liberté des peuples, affranchir les communes !

Désastreux effets de l'Agiotage.

DÉTRESSE DE LA CLASSE OUVRIÈRE, ET PARTICULIÈREMENT DES TISSEURS.

On nous écrit de Nogent-le-Rotrou :

Monsieur,

Les désastreux résultats de l'agiotage se font déjà sentir dans tout le corps social ; l'industrie, privée du capital nécessaire à son activité, languit comme un homme épuisé par une saignée trop abondante. Les banquiers de Paris ont donné l'ordre à leurs correspondants de province de ne leur envoyer que de l'argent ou du papier à très courte échéance, tant le numéraire est devenu rare. On comprend facilement combien l'industrie doit souffrir de cette pénurie d'argent : et sur qui retombe le mal ? sur l'ouvrier. Voici, à cet égard, quelques passages bien tristes d'une lettre adressée à un contre-maître de tissage de notre ville par son frère, excellent ouvrier tisseur, à Paris, et en qui l'on peut avoir pleine confiance :

Mon frère, c'est avec peine que je t'écris, car j'éprouve bien du malheur dans ce moment-ci ; voilà cinq semaines que je suis sans ouvrage, et sans savoir quand j'en aurai ; dans les bretelles on n'en trouve plus, c'est un article tout-à-fait tombé dans les grandes largeurs. Ça ne va pas du tout. Les articles d'été n'ont pas pris du tout ; j'ai peut-être fait toutes les boutiques de Paris sans pouvoir me placer, on démonte partout. Il y a bien les trois quarts des ouvriers sur le pavé. Que l'on aille, que l'on vienne, on ne rencontre que des ouvriers qui vont, comme moi, de boutique en boutique, et tous les jours on démonte. On ne peut voir un plus mauvais commerce ; qu'il est malheureux d'avoir un état comme celui-là ! J'en suis désolé, j'aurais bien entré avec F..., mais il n'est pas venu de commande ; son patron ne remonte pas de métier..... G...., dans sa boutique, de 40 qu'ils étaient, ils sont encore 6 ; il n'est plus contre-maître, son patron l'a fait mettre sur un métier ouvrier. Chez T...., de 60 qu'ils étaient, il y a deux mois, ils sont encore 10, et partout de même ; c'est une pitié ! Si cela continue, je ne sais ce qu'on deviendra ; je termine ma lettre, le cœur navré d'une détresse si grande.

Je t'embrasse de cœur et d'amitié, ton frère, R. G.

D'où vient donc cette détresse profonde et subite dans l'industrie du tissage ? d'où vient que les ateliers qui, il y a quelques semaines, comptaient 60 travailleurs, n'en reçoivent plus que 10, et que les contre-maîtres sont réduits à l'état de simples ouvriers ? De l'agiotage, nous le répétons, de l'encombrement des capitaux dans les coffres des compagnies.

Le premier devoir d'un gouvernement était de réprimer l'agiotage dans l'intérêt général, et surtout dans l'intérêt de la classe pauvre. Il est responsable de tous les maux engendrés par sa négligence. Ah ! ceux qui spéculaient à la Bourse, sur la hausse ou la baisse des actions de chemins de fer ; ceux qui attiraient les capitaux dans ce gouffre, sont les auteurs de la misère actuelle des travailleurs ; ils sont cause qu'il y a

---

fant et en eut compassion, car elle était mère ; elle l'interrogea et le prit par la main, puis elle lui dit : Viens dans ma chaumière, tu te chaufferas avec mes enfants et tu partageras avec eux le pain que je leur donnerai ; demain je te conduirai à la ville prochaine, et nous chercherons tes parents.

L'enfant, regardant alors la pauvre femme, l'aima, parce qu'elle était courbée sous un fardeau et parce qu'elle lui avait dit :

— Viens, et tu seras comme l'un de mes enfants.

— Allons, lui dit-il ; et pour le pain que vous me donnerez, je vous donnerai la nourriture qui conserve l'âme pour la vie éternelle.

Mais la femme du peuple ne comprit pas ce qu'il disait, et ils arrivèrent ensemble à la chaumière.

Les enfants de la pauvre femme étaient assis autour du foyer : ils ne se levèrent pas pour venir au-devant de leur mère, et ne se rangèrent pas pour faire place à l'enfant inconnu.

Alors, leur mère levant la ma[illegible] eux les frappa, mais l'enfant nouveau venu se mit à pleurer, et dit à la femme : — Vous ne savez pas être mère, et pourtant vous avez eu des entrailles de miséricorde pour l'enfant qui souffrait. Aussi vous serez sauvée à cause de la visite que j'ai faite à cette maison, mais vos enfants seront l'affliction de votre vieillesse.

— S'il en est ainsi, dit la femme, j'aimerais autant que Dieu les retirât du monde.

Elle eut à peine proféré cette parole que l'aîné de ses enfants poussa un soupir et mourut ; elle s'élança alors vers lui, et le prit dans ses bras en sanglotant.

Puis elle dit à l'enfant inconnu :

— Va-t-en ! va-t-en ! Es-tu venu ici pour faire mourir mes enfants ?

— Femme, apprenez donc à les mieux élever, si vous voulez qu'ils vivent ! Toutefois, j'ai pitié de votre douleur : consolez-vous, votre fils est vivant.

Le jeune garçon qui venait de mourir ouvrit alors les yeux comme s'il s'éveillait, et la mère épouvantée se jeta à genoux, car elle comprit que l'enfant voyageur devait être Jésus-Christ lui même.

Le divin petit enfant lui sourit alors, tira de son sein une petite croix qu'il lui donna, lui recommanda encore une fois de mieux élever ses enfants et disparut.

Le soir on le revit à quelque distance de là, sur le bord d'un ruisseau que traversait une planche posée sur deux pierres ; l'enfant était assis au clair de la lune, le vent soulevait ses cheveux blonds, et il pressait ses deux petits bras croisés sur la poitrine comme pour se réchauffer. Quelqu'un lui demanda en passant ce qu'il attendait. Il répondit :

— J'attends mon père.

Bientôt après un pauvre vieil aveugle vint à passer, et il se dirigeait vers le pont du ruisseau en tâtonnant de son bâton le sol difficile et raboteux.

L'enfant alors se leva et courant au devant du pauvre aveugle, il le prit par la main et le conduisit, car la route en cet endroit était dangereuse et rompue.

Puis posant la main du vieillard sur son épaule, il lui servit de soutien jusqu'à la ville prochaine, où ils entrèrent sans être aperçus.

L'enfant conduisit le vieillard jusqu'à sa demeure, mais il n'y voulut pas entrer, car, lui dit-il :

— Ma mère m'attend.

Et dans un des faubourgs les plus retirés de la ville, il s'en alla frapper doucement à la porte d'une maison soigneusement fermée.

— Qui est là ? demanda une voix de femme dont l'accent était profondément désolé.

— C'est votre fils, ouvrez, dit le petit enfant.

— Mon fils ne reviendra plus, dit la voix ; il est mort hier, et aujourd'hui ils l'ont mis dans la terre.

— Ouvre-moi, répondit l'enfant, je suis Jésus, l'ami de ceux qui pleurent, et je me suis fait encore une fois petit enfant pour te rendre celui que tu crois avoir perdu ! Ouvre-moi ! car Marie, ma céleste mère, tient dans le paradis de l'innocence, ton petit enfant sur ses genoux ; et elle t'envoie le sien pour que tu sois bien sûre que celui que tu aimes est bien heureux !

Alors la porte s'ouvrit doucement et l'enfant entra ; il s'assit sur les genoux de la pauvre mère et lui raconta comment il était venu et comment il avait éprouvé les cœurs de ceux qu'il avait rencontrés sur sa route.

La mère alors ayant cessé de pleurer, lui demanda si ceux qui l'avaient rencontré sans le connaître seraient punis de ne pas l'avoir assisté.

— Ils seront assez punis quand ils sauront que c'était moi, répondit Jésus. Et ils le sauront quand ils commenceront à devenir meilleurs ; car le regret du bien est la plus grande punition de ne l'avoir pas fait.

Je suis revenu sur la terre pour éprouver et pour consoler.

Tant que je garderai encore la forme d'un enfant, je chercherai mon père et ma mère.

Mais comme personne encore peut-être ne sait accomplir tous ses devoirs envers un enfant, je donnerai d'abord l'exemple d'accomplir ceux d'un enfant.

Je ne retrouverai pas ici-bas mon père et ma mère ; mais je les choisirai parmi ceux qui ont besoin qu'un enfant les aime.

L'aveugle que je pourrai guider pour l'empêcher de se heurter contre la pierre du chemin sera mon père, la pauvre veuve qui pleure et que je pourrai consoler sera ma mère, et les orphelins abandonnés qui n'ont personne qui les aime seront mes frères et mes sœurs.

SECONDE LÉGENDE.

Le même enfant et les mêmes prêtres à 1840 ans d'intervalle.

Le Christ parut dormir dans la maison de la pauvre veuve ; mais pendant les heures de la nuit son âme retourna au ciel, pour ne pas voir les crimes de la terre.

Il revit le paradis de l'innocence, et vint caresser son nouveau frère, l'enfant de la veuve auquel il parla de sa pauvre mère maintenant moins désolée : l'âme du Christ aime dans le ciel à se reposer parmi les petits enfants, et à reprendre elle-même toutes les grâces enfantines qui comblaient l'âme de Marie d'un si douloureux bonheur, lorsqu'au milieu des caresses de son fils bien-aimé, elle pressentait les angoisses du Calvaire ! Maintenant la Vierge céleste ne craint plus que son tendre enfant meure une seconde fois, et elle sait que désormais il ne lui sera plus ravi ; cependant l'extase de son bonheur s'empreint encore d'un souvenir plein de mélancolie ; et la joie de la mère autrefois douloureuse se repose dans un recueillement qui ressemble à de la tristesse !

— Mère, lui dit Jésus, maintenant que je ne suis plus un homme mortel, mais une forme humaine de l'idée divine, je puis descendre sur la terre sans y souffrir, et sans cesser d'être auprès de vous ! Je prendrai, pour instruire les hommes, les apparences de l'enfance, de la faiblesse, de la douleur ; j'ai déjà commencé à leur apparaître sous la figure d'un enfant. Seulement ils ne verront plus ni ma naissance ni ma mort. Je parcourrai toutes les phases de la vie dans mes apparitions, et je me transfigurerai comme ma doctrine doit se transfigurer : veuillez, ô ma mère, venir aussi quelquefois parler à ceux qui sont aussi vos enfants !

— Il sera fait selon votre volonté, mon doux Seigneur et fils, lui dit Marie en le baisant au front ; je sais que si vous êtes le type de l'homme parfait, je dois servir de modèle à la femme et à la mère ; mon cœur ne vous quitte jamais, ô mon fils ! je serai près de vous lorsque vous parcourrez de nouveau la terre ; s'il faut manifester aux hommes ma forme symbolique, vous n'aurez qu'à vouloir et je leur apparaîtrai. Allez donc et faites selon votre désir ; car déjà le soleil a reparu sur la terre où votre apparence humaine repose maintenant endormie : les heures passent vite dans les entretiens du ciel, et vous, allez vous réveiller sur la terre, mon bel enfant chéri !

Le soleil, en effet, commençait à soulever le voile grisâtre qui enveloppait les clochers noirs, les dômes bleuâtres et les toits humides de la ville où dormait le divin enfant.

La pauvre veuve s'était déjà levée, et regardant dormir le fils de Dieu, elle croyait revoir son enfant qu'elle avait tant pleuré.

Il se leva ; et tous deux prièrent ensemble Notre Père qui est dans les cieux.

Puis le Sauveur dit à la femme :

— Mère, je m'en vais maintenant où m'appelle le service de mon père. Je reviendrai ce soir, ainsi ne pleurez pas.

La veuve se mit à genoux et n'osa pas le retenir. Le grand jour était venu, et Jésus étant sorti, s'en alla par les rues de la ville.

Alors des enfants du peuple voyant sa beauté, sa douceur et son étrange vêtement, se mirent à le suivre en se moquant de lui ; et Jésus continua son chemin sans les regarder et sans proférer une parole.

Mais il gémissait en lui-même, et il priait en disant : — « Comment ceux-ci viendront-ils à la connaissance de leurs droits, s'ils grandissent ainsi dans l'insolence et dans l'oubli de la fraternité !

» Pauvres enfants du peuple, votre plus grand malheur n'est pas la misère, c'est l'ignorance et l'abrutissement !

» Heureux celui qui vous instruira de vos devoirs et vous les fera aimer ! Car vous connaîtrez alors vos droits, et la vertu vous rendra libres. »

Alors un de ces enfants, plus méchant que les autres, et irrité de ce que Jésus ne leur répondait rien, s'approcha de lui d'un air insolent et le frappa.

Jésus l'arrêta et lui dit avec douceur :

— Que t'avais-je fait ? Ce n'est pas moi qui te rendrai le mal que tu me fais, mais d'autres te le rendront. Car tu es méchant, et le monde qui est méchant comme toi, te rendra le mal pour le mal.

Ayant dit ces paroles, l'Enfant Jésus disparut du milieu des enfants du peuple, et tous avec des regards étonnés le cherchaient.

Or, dans le péristyle d'un temple voisin, d'autres enfants étaient assis, et un prêtre debout au milieu d'eux les instruisait.

Jésus vint s'asseoir au milieu de ces enfants et écouta

premiers surtout. Tout état qui ne suit pas ces maximes, s'expose à des maux effroyables. Or, nos législateurs ne paraissent pas les soupçonner. Loin de pourvoir à la subsistance de tous les membres du corps social, ils laissent enlever le pain à des masses de travailleurs ; loin de favoriser l'égalité, ils ne s'occupent guère que des classes privilégiées. Espèrent-ils donc, par cette conduite, maintenir la sûreté dans l'Etat? Ils se disent amis de l'ordre, mais souvent :

Mieux vaut un ennemi qu'un maladroit ami.

Quels sont, nous le demandons, les vrais partisans de l'ordre, ou de ceux qui, par ignorance et imprudence, amènent des crises dans l'industrie, privent ainsi indirectement l'ouvrier du nécessaire, l'aigrissent, forcent ceux qui ont amassé péniblement quelques épargnes, de les dévorer rapidement ; excitent dans les masses des sentiments de mécontentement, des agitations profondes, dangereuses ; ou de ceux qui demandent qu'on s'occupe un peu de l'ouvrier, qu'on ne lui refuse pas ce à quoi tout homme a droit : éducation, travail salubre et varié, capital nécessaire à la satisfaction de ses besoins, retraite convenable ; en un mot, au moins subsistance et sûreté, pour employer les expressions de Bentham, et qu'on s'occupe des institutions propres à lui procurer ce bien-être.

V..
Industriel, membre du comice agricole, etc.

Un de nos amis, maire d'une commune rurale, nous adresse la lettre suivante, que nous nous empressons de livrer à la publicité. On y verra le bien que peut faire l'intelligence unie à la probité. Puisse l'exemple de notre digne ami trouver de nombreux imitateurs !

Monsieur et ami,

Je viens de découvrir un secret qui me semble valoir la peine de vous être communiqué :

Les habitants de nos campagnes se nourrissent d'un pain dans lequel l'orge entre au moins pour la moitié.

Un double décalitre de cette mouture pèse de douze à quatorze kilogrammes et donne de neuf à onze kilogrammes d'un pain dont la couleur se rapproche le plus souvent de celle de la suie.

Quelle que soit la proportion de l'orge dans cette mouture, le pain est toujours, à très peu de chose près, de la même mauvaise qualité.

Le paiement dû aux meuniers consiste dans le douzième du grain, et, de plus, pour l'évent, en 250 grammes par double décalitre.

Mais ce paiement s'effectue au moulin, par les mains des meuniers et hors de la présence des consommateurs.

Quelques-uns de ceux-ci, plus curieux ou plus avisés, ont pesé leur grain, puis leur farine et prétendent que le meunier, qui prend sans compter, double, triple, quadruple la part qui lui appartient et se trompe souvent, même sur la qualité.

Les terres que je cultive m'obligent à nourrir, en moyenne, tous les jours dix-huit habitants travailleurs. La question d'économie non moins que la question d'humanité m'avait depuis long-temps excité à chercher pourquoi toujours si peu de si mauvais pain, même dans les cas où je faisais moudre du méteil pur.

Les moulins de nos petites vallées en sont encore, pour leur mécanisme, à l'enfance de la meunerie, et nos meuniers ne manquent pas d'alléguer ce fait pour excuse.

Un de ces petits moulins m'appartient : à fin de bail cette année, j'ai re-

La question de la présidence sera, cette année, une question décisive pour le ministère. La situation est établie nettement. Le ministère, qui l'année dernière balançait entre M. Dupin et M. Sauzet, porte aujourd'hui seulement ce dernier. La majorité des conservateurs acceptera-t-elle ce choix? Nul doute qu'il ne soit approuvé par les conservateurs purs ; mais rien ne paraît moins sûr, s'il faut croire certains bruits qui circulaient hier et aujourd'hui à la chambre, que le vote de M. Dupin et de ses amis.

En effet, si M. Dupin se retire de la candidature, ce n'est pas, à coup sûr, pour assurer celle de M. Sauzet, sur lequel il n'a manqué de l'emporter l'année dernière que parce que les fractions extrêmes de la chambre se sont montrées peu jalouses de ce triomphe. L'opposition était divisée alors, et M. Sauzet n'a dû son élection qu'à cette cause. Or, cette cause n'existe pas aujourd'hui. Le centre gauche, la gauche, le centre droit et la gauche extrême, sont unanimes en faveur de M. Dufaure. Ce choix et cet accord prouvent que l'opposition comprend mieux ses devoirs. M. Dufaure appartient au parti conservateur progressif ; c'est un dialecticien habile, un orateur peu brillant, mais presque toujours clair, vigoureux et solide. Comme rapporteur, il a prouvé dans plusieurs questions importantes qu'il ne manque pas de connaissances spéciales. Aurait-il plus d'énergie, pour ne pas dire d'impartialité, que M. Sauzet, s'il était appelé à diriger les travaux de la chambre? C'est probable, mais en tous cas il ne serait pas au-dessous de ce dernier sous le rapport de la précision et de la clarté dans la manière de poser les questions et de résumer les débats.

Si M. Dufaure triomphe, le ministère aura une rude campagne à faire.

Aussi se met-il, dit-on, en mouvement pour conjurer le danger. On parle de deux députés nouvellement élus qu'il aurait enlevés à l'opposition. On dit aussi qu'il comble de ses caresses l'extrême droite.

Il est probable que l'extrême droite, où siègent les flétris, n'hésitera pas cette fois dans sa conduite, et que deux voix enlevées à l'opposition ne feront pas pencher la balance en faveur du ministère.

La presse réformiste a tenu aujourd'hui sa seconde conférence ; de nouvelles adjonctions ont porté à trente-cinq le nombre des journaux représentés. A la liste que nous avons publiée hier, il faut ajouter :

L'Emancipation de Toulouse. — L'Indépendant d'Angoulême. — La Mouche de Saône-et-Loire. — Le Journal de Béziers. — La Revue indépendante.

La réunion a choisi dans son sein un comité pris à nombre égal dans la presse parisienne et dans la presse départementale, et l'a chargé d'élaborer un projet commun de réforme électorale et parlementaire.

Nous invitons les journaux de départements qui n'ont pas encore fait acte de présence ou d'adhésion, à se faire représenter le plus tôt possible à la réunion qui, dans les premières conférences, aura à s'occuper des intérêts matériels et professionnels de la presse.

[illegible] que les articles très positifs du Code pénal. Bien plus, leurs journaux ont prétendu qu'ils avaient fait preuve d'un grand patriotisme et d'un grand désintéressement. — Mieux encore ! tout dernièrement, le 21 décembre, l'adjudication des chemins de fer de Lyon n'ayant pu, par suite d'un malentendu, avoir lieu selon les formalités ordinaires, le ministère a élargi lui-même le trou fait à travers la toile d'araignée, et a commis une nouvelle et expresse violation de la loi à leur intention et pour leur être agréable.

Cette conduite est d'autant plus méritoire de la part des agents du gouvernement que, grâce aux manœuvres de bourse, à l'agiotage, au jeu d'actions, ces banquiers s'étant fait livrer des sommes immenses dont ils avaient la libre disposition (une seule maison de banque, d'assez léger crédit, s'est trouvée pendant un an détentrice sans intérêts et sans garantie de 20 millions de francs), avaient fini par jeter une immense perturbation dans le commerce, fait fermer une grande quantité d'ateliers et jeté beaucoup d'ouvriers sur le pavé. A tous ces titres, ils méritaient la complaisance du gouvernement : elle ne leur a pas fait défaut.

Il s'agit donc de rétablir l'ordre dans les relations faussées de notre système social ; c'est là un travail ardu et d'une immense difficulté ; car ces maux se renouvellent sans cesse dans tous les âges. Pour les guérir, il faut aller chercher les sources du mal aux plus profondes entrailles de la société. Un travail persévérant, une ardeur infatigable, une charité immense, voilà les seuls instruments avec lesquels le peuple puisse retrouver l'arbre de la Science qui est aussi celui de la Vie, rendu invisible à nos yeux par les erreurs, les préjugés, les discordes et les oppressions sous lesquelles l'Humanité gémit depuis tant de siècles !

GRANDE-BRETAGNE.

La crise ministérielle vient de cesser en Angleterre ; mais la situation n'a rien perdu de sa gravité.

Ce n'est pas seulement la question des céréales qui menace la tranquillité publique. Le mauvais état des finances et la question de l'Orégon sont aussi l'objet de graves préoccupations. L'agitation est extrême sur tous les points du pays. Dans la plupart des grandes villes on tient des meetings très nombreux, et l'on y discute toutes les questions de réforme sociale et politique. Il y a cependant plein accord entre les partis pour donner préséance à la loi des céréales dont on demande l'abrogation. Une partie notable des chartistes s'est coalisée avec la ligue pour cette question.

Dans un grand meeting tenu à Birmingham la semaine dernière, les chefs du parti radical ont proclamé la nécessité d'une coalition temporaire de tous les partis libéraux, pour obtenir la réforme de la législation des céréales avant toute autre réforme. M. Attwood lui-même, le chef d'un parti fort et populaire, qui a longtemps combattu pour obtenir des réformes dans le système du crédit et de la banque, a donné son adhésion à la *Ligue*, et consenti à l'ajournement de la réforme monétaire jusqu'à ce qu'on ait obtenu le rapport de la loi des céréales.

Cette dernière mesure est devenue presque inévitable. On doute cependant que le ministère Peel ose la demander au parlement. La chambre des lords fait mine de repousser toute proposition de cette nature. On comprend assez le motif qui la détermine. Pour beaucoup de ceux qui la composent et de leurs amis, c'est une question de vie ou de mort ; leurs propriétés sont lourdement grevées d'hypothèques, et si les loyers

---

le prêtre.

Puis, lorsque le prêtre eut parlé, il interrogea les enfants ; et étant venu à Jésus, il lui demanda :

— Qu'est-ce que Dieu?

— Dieu seul peut dire lui-même ce qu'il est, répondit l'enfant ; mais vous n'entendriez pas sa parole, car elle serait infinie et éternelle.

— Ce n'est pas bien répondu, dit le prêtre ; il fallait dire : Dieu est un esprit éternel, indépendant, immuable et infini ; qui est présent partout, qui voit tout, qui peut tout, qui a créé toutes choses et qui les gouverne toutes.

— Je ne comprends pas, dit l'Enfant Jésus. Vous dites que Dieu est un esprit? il y a donc plusieurs esprits semblables à celui de Dieu? Pourquoi ne dites-vous pas Dieu est l'Esprit? et alors, je vous demanderais Dieu est-il seulement esprit? n'est il pas amour et puissance?

— Je ne comprends pas à mon tour, dit le prêtre.

— Comment alors cherchez-vous à expliquer ce que vous ne sauriez comprendre! Qu'est-ce que Dieu, pour nous? C'est notre père qui est au ciel : nous n'en savons pas davantage. Regardez le monde, et vous ne douterez pas de son être; mais ne cherchez pas à le définir, et comment exprimeriez-vous par une parole humaine celui que l'immensité ne contient pas? Celui qui en faisant naître par sa parole des milliers de soleils et de mondes a prononcé pour nous à peine la première lettre de son nom?

— Venez-vous ici pour insulter votre pasteur? répondit avec aigreur le vieux prêtre. Puisque vous êtes si savant et qu'on vous a si bien fait la leçon, vous n'avez plus besoin de revenir ici, sortez!

— Et pourquoi sortirai-je de la maison de prière? êtes-vous ici pour chasser les petits enfants que votre maître appelait autour de lui? Vous êtes plus orgueilleux et plus dur que les docteurs de Jérusalem, car, lorsque Jésus enfant vint converser avec eux dans le temple, ils l'interrogeaient et lui répondaient en s'étonnant de la sagesse de ses paroles, mais il n'est pas dit qu'ils voulurent le chasser.

A ces mots, le prêtre devint rouge de colère. Il ouvrit la bouche pour parler, mais il ne trouva plus de voix ; il [illegible] les lèvres et [illegible] roulant les yeux, le verbe qui avait été repris, il ne pouvait plus s'[illegible] son.

Jésus alors [illegible] lentement vers l'autel [illegible] siège du prêtre, et s'étant assis en sa présence, il commença à enseigner.

— Mes frères et mes sœurs, disait-il aux enfants, ne cherchez pas à savoir ce que c'est que Dieu ; vous ne pourriez pas le comprendre ; mais efforcez-vous de l'aimer en pensant qu'il est bon et qu'il vous aime!

Ne répétez pas au hasard que c'est un esprit, vous qui ne pouvez comprendre ce que c'est qu'un esprit ; mais obéissez-lui comme à votre père et à votre mère.

Car c'est lui qui veut que votre mère vous aime, et que votre père travaille pour vous.

Et si votre père mourait, et si votre mère vous était ravie, songez que vous avez toujours un père dans le ciel, et que Dieu vous aimera toujours comme votre mère vous a aimés.

Vous êtes tous frères, parce que Dieu est votre père à tous : et il vous aime tous, les pauvres comme les riches, mais plus particulièrement les pauvres, parce qu'ils ont plus à souffrir.

Soyez donc comme Dieu votre père ; aimez-vous tous les uns les autres indistinctement : mais aimez davantage les plus faibles, les plus petits et les plus pauvres afin de ressembler à votre bon père qui le verra et qui vous bénira.

Vous êtes contents lorsqu'on vous aime et lorsqu'on vous fait du bien.

Vous n'aimez pas qu'on vous prenne ce que vous avez, qu'on vous injurie, qu'on vous frappe et qu'on vous empêche sans raison de faire ce que vous voulez.

Ceux qui ne vous aiment pas et qui vous font du mal, vous dites que ce sont des méchants ; et ceux qui vous aiment et qui vous font du bien, vous les aimez et vous dites qu'ils sont bons.

Eh bien! si vous voulez être les enfants de Dieu et lui obéir, ne soyez jamais méchants, car Dieu n'est pas méchant.

Soyez au contraire toujours bons, et faites du bien à tout le monde autant que vous le pourrez ; car Dieu est bon et il ne sait faire que du bien.

Priez votre père qu'il vous rende bons ; c'est sa volonté et son désir ; mais il faut que ce soit aussi votre désir et votre volonté ; et plus vous vous habituerez à prier, plus vous vous habituerez à désirer le bien. Or, lorsqu'on désire souvent le bien, on finit par devenir meilleur.

Priez, parce que la prière vous fait penser à Dieu ; et [illegible] pensée.

Priez souvent, parce que votre âge vous distrait, et que vous avez besoin [illegible] rappeler souvent à la sagesse.

Comme l'Enfant Jésus achevait de parler, le vieux prêtre, qui était rentré en lui-même, se jeta à ses pieds, et retrouvant tout-à-coup l'usage de la parole, il lui dit :

— Seigneur, pardonnez-moi, car je ne pouvais croire d'abord que c'était vous. Les paroles que vous venez de proférer sont celles du Sauveur du monde; et je suis resté sans voix, parce que vous seul avez les paroles de la vérité éternelle.

Jésus lui dit :

— Vous ne savez pas comprendre, parce que depuis trop long-temps vous avez renoncé à aimer.

Toutefois, ce n'est pas vous qui êtes coupable, mais ceux qui vous ont élevé ainsi.

Je connais votre droiture et la pureté de vos mœurs, selon le monde ; mais sachez que devant mon père, c'est la charité qui purifie.

C'est pourquoi, vieillard, si vous voulez entrer dans la vie, redevenez un petit enfant et demandez à Dieu qu'il vous accorde un peu de simplicité et d'amour.

Ne repaissez plus de paroles vides le troupeau que je vous ai confié ; aimez les enfants pour qu'ils comprennent, car ils ont l'intelligence dans le cœur.

Et se levant, Jésus sortit du temple.

A la porte, il trouva une femme qui l'attendait et qui lui dit :

— Bon Sauveur, divin enfant de toutes les mères désolées, frère de tous les orphelins,

Pardonnez-moi de vous avoir suivi de loin et de m'être rapprochée de ce temple au bruit de votre voix.

Comment resterais-je seule dans ma demeure après vous y avoir reçu ; et où puis-je aller désormais sinon sur la trace de vos pas bénis?

Jésus lui répondit :

— Mère, vous savez bien que je vous aime, pourquoi donc auriez vous peur d'être seule?

Ne vous attachez pas tant à la forme qui passe. Aujourd'hui j'apparais sous la figure d'un enfant, et demain sous une autre apparence; mais mon esprit est toujours le même.

Mon esprit est celui de Dieu vivant dans l'humanité ; et si tous comprenaient cet esprit, il n'y aurait plus de mort, car l'humanité ne meurt pas.

La mère qui a perdu son enfant, et l'enfant qui a perdu sa mère ne seraient [illegible] se rapprocher et s'unir? [illegible]

Femme, je retournerai [illegible] encore [illegible] votre [illegible] pour la leur; mais demain, si vous me cherchez encore sous la forme que j'ai aujourd'hui, vous ne me trouverez plus.

Alors, si vous voulez me trouver, cherchez parmi les enfants qui sont abandonnés et qui pleurent.

Et si vous en trouvez un qui, le soir, ne sait plus où se retirer, et qui va être jeté dans les prisons, avec les malfaiteurs, parce qu'il est orphelin et délaissé,

Femme, prenez-le par la main, car je vous dis en vérité que c'est votre fils et que tout ce que vous lui ferez de bien, vous me l'aurez fait à moi-même.

En achevant ces paroles, l'enfant fut emporté ailleurs par l'esprit de Dieu, et la femme reprit le chemin de sa maison en méditant les paroles de Jésus au fond de son cœur.

TROISIÈME LÉGENDE.

Le Martyre des Innocents.

Après cela, le Christ, par la vertu divine de l'esprit, se transporta en plusieurs lieux à la fois; car son amour le portait à visiter les douleurs des enfants, et entre tant de souffrances poignantes qui l'appelaient en même temps, il n'eût su laquelle choisir pour la visiter la première.

Il vit donc en même temps les mille stations de cet affreux purgatoire industriel, où l'on torture les enfants du peuple :

Il vit là des femmes maigres, au regard cadavéreux et fixe, travailler sans relâche et sans repos pour prolonger de quelques jours l'existence de leurs petits enfants, qui semblaient, pendant ce temps là, dormir auprès d'elles.

Mais ces pauvres innocents ne dormaient pas, ils étaient en léthargie!

Car pour les empêcher de souffrir et de pleurer pendant ces longues journées de torture, leurs mères et les-mêmes leur avaient fait prendre d'un poison qui tue lentement et qui engourdit la douleur.

D'autres enfants plus grands, mais plus tristes encore à voir, fonctionnaient comme les rouages des machines, que les menaçaient sans cesse d'une mort affreuse, s'ils se laissaient [illegible] instant.

[illegible]

[illegible] ne leur adressa pas la parole, car [illegible] ne se manifesta pas à leurs [illegible] ; seulement [illegible] ces pauvres enfants, et il touchait leur tête et leur poitrine, il renouvelait leur courage et compensait la peine de notre [illegible].

à l'exception de lord Stanley, qui avait le portefeuille des colonies, et qui est remplacé par M. Gladstone. La mort a enlevé subitement un autre membre du cabinet tory, le lord Wharncliffe, président du conseil; de sorte que deux nouveaux ministres partageront la responsabilité du cabinet indispensable de sir Robert Peel. Personne ne sait au juste quelle marche le gouvernement suivra, soit dans la question des céréales, soit dans celle de l'Orégon ; mais une chose certaine, c'est qu'il y a de grandes difficultés à surmonter prochainement dans la politique intérieure et dans la politique extérieure. La crise est imminente, et tout le monde s'attend à voir des changements extraordinaires d'ici à quelques mois.

ESPAGNE.

Les cortès espagnoles ont été ouvertes le 15 de ce mois. L'Espagne, ce noble et malheureux pays, qui depuis 30 ans est agité par des guerres et des révolutions continuelles, ce pays qui éprouve le besoin de profondes réformes dans l'ordre administratif et financier, paraît encore bien éloigné de jouir de ces avantages, si l'on en juge par la complète insignifiance du dernier discours de la Reine aux cortès.

Il est vrai que le ministère est sûr de la majorité ; c'est là, comme chez nous, la grande affaire des ministres constitutionnels, et ils se reposent ainsi tranquillement sur leur *banc de douleur*.

La commission chargée de rédiger l'adresse en réponse au discours de la couronne est composée presque entièrement de députés ministériels. On ne connaît pas encore ce document à Paris.

LA PLATA.

Les opérations militaires contre Rosas, ou plutôt contre Oribe, se poursuivent. Mais on commence à s'apercevoir que l'on manque de troupes de débarquement pour chasser ce lieutenant de Rosas du territoire montevidéen qu'il occupe depuis près de trois ans.

Il serait pourtant bien facile, ce nous semble, de former sur les lieux mêmes un corps de trois à quatre mille hommes ; il suffirait de rendre le drapeau de la France aux braves ouvriers qui, au début de la guerre, se sont réunis aux troupes du pays pour défendre Montevideo. Cet acte de bonne politique eût enflammé ces nobles cœurs et assuré la défaite d'Oribe, avec le concours de la cavalerie dont dispose le général montevidéen, Paz.

Nous l'avons dit, et nous le répétons, il faut se hâter d'expédier des troupes, si l'on ne veut pas que la guerre dure plus que la saison d'été qui règne actuellement dans ces contrées. Le commerce maritime reprend à Montevideo, mais l'état sanitaire de la ville est loin d'être satisfaisant. Il y règne des fièvres typhoïdes, suite de l'état de siège. Depuis trois ans les habitants ne peuvent pas s'aventurer hors de la ville, la campagne étant gardée par les troupes d'Oribe. Ce déplorable état de choses, dans une ville où sont renfermés des milliers de nos compatriotes, n'a pu être amélioré par l'intervention maritime de la France et de l'Angleterre.

Nous avons publié, il y a quelques jours, la notification faite à Rosas par les représentants des deux puissances intervenantes. Ce document, d'une très haute importance, a fait officiellement connaître à l'Europe la politique sanguinaire de Rosas, et nous a confirmés dans les vues que nous avons exprimées dès l'origine de cette affaire.

Une flottille composée de bâtiments français, anglais et montevidéens, est partie de Montevidéo pour remonter un des affluents de la Plata, le

[illegible] indépendante que digne. L'annexion du Texas peut être considérée comme un fait accompli.

Souscription à la tombe de Flora Tristan.

Les listes de souscription n'ont pu encore être expédiées, le Comité ayant décidé qu'il s'adjoindrait un ouvrier unioniste représentant chacune des trois ou quatre villes où le passage de Flora Tristan a laissé les traces les plus profondes.

Nous rappelons que les membres composant *actuellement* le comité de la souscription sont : MM. Charles Lemonnier, avocat, président ; E. Stourm, typographe, secrétaire ; Agricol Perdiguier ; Michel Roly, menuisier ; Gosset, ancien père des forgerons ; Adam, cambreur ; Auguste Legallois, éditeur de l'*Union ouvrière* et de l'*Emancipation de la Femme* ; P. Vinçard, pour le journal l'*Union* ; Savary, pour la *Fraternité* ; F. Cantagrel, pour la *Démocratie pacifique*.

Médaille à offrir à Eugène Sue,

DÉFENSEUR DES CLASSES SACRIFIÉES ET PROMOTEUR DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL.

Nous publierons prochainement les nouvelles listes de souscription qui nous sont adressées pour la médaille d'Eugène Sue. En attendant, voici une lettre que nous recevons et qui vaut, à elle seule, une liste toute entière.

Monsieur,

S'il est une noble et digne récompense pour l'homme de génie, dans les temps difficiles où nous vivons, c'est assurément la sympathie hautement avouée, publiquement manifestée des hommes de cœur et d'intelligence.

La souscription que vous avez ouverte pour la médaille de M. Sue, au nom des classes laborieuses, est donc, sans contredit, le témoignage le plus honorable que la France pût lui rendre. Permettez-moi de m'y associer, modestement, pour ma très faible part, et veuillez bien agréer les *cent francs* que j'ai l'honneur de joindre à ces lignes.

Recevez, je vous prie, monsieur, l'expression de mes sentiments les plus affectueusement dévoués.

F. LISZT.

Nantes, 24 décembre.

Résumés des faits divers.

STATISTIQUE JUDICIAIRE.

Le Palais n'a offert cette quinzaine aucune affaire d'intérêt majeur. Ce n'est pas que la justice criminelle ait eu l'occasion de suspendre son cours. Elle a malheureusement fonctionné comme d'habitude, mais elle ne s'est occupée que d'affaires vulgaires comme on dit, et cela ne suffit plus pour attirer l'attention publique.

Les opérations sur les chemins de fer continuent à alimenter les audiences du tribunal de commerce qui se montre sévère pour la spéculation sur les promesses d'action et sur les ventes à livrer après l'émission

elle a remboursé 2015 206 fr. 96 c.

Il résulte de ces chiffres que les remboursements ont dépassé les recettes de la somme de *un million* vingt mille cinq cent soixante-seize francs et quatre-vingt-seize centimes.

MARTYROLOGE DES TRAVAILLEURS.

Il est venu à notre connaissance, que depuis le 14 décembre, sont morts en travaillant 3 manœuvres, — 2 marins, — 2 mariniers, — 2 menuisiers, — 1 charpentier, — 1 inspecteur de chemin de fer, — 1 terrassier, 1 ferblantier, — 1 carrier.

Ont été blessés, — 3 menuisiers, — 3 pompiers, — 2 plâtriers, — 1 charpentier.

14 morts et 9 blessés.

NÉCROLOGIE.

Depuis le 14 décembre sont décédés : MM. Guys, colonel du 3e régiment de lanciers. — Janvier, président de chambre honoraire à la cour royale d'Angers. — Mme de Marchangy, veuve de l'auteur de la *Gaule poétique*. — Mme Paul Delaroche, fille de M. Horace Vernet. — MM. Parquin, détenu au château de Ham. — Le comte D..., membre du conseil-général du département de la Marne. — Orcel-Dumolard, avocat, doyen des auteurs dramatiques. — Buchot, conseiller à la cour royale de Paris. — Fauchas de Saint-Fond, maréchal-de-camp. — Decan d'Aurignac, conseiller à la cour royale de Toulouse. — Lafontan, président de chambre à la cour royale d'Agen.

Ses yeux s'étaient remplis de larmes, et devant tant de douleurs, il se revêtit des souvenirs sanglants du Calvaire. La couronne d'épines sembla déchirer de nouveau son front, la trace des clous ensanglanta ses mains et ses pieds, et ses bras se serrèrent tristement autour d'une croix.

Et il se remit à prier comme il priait au jardin des Olives, avec une tristesse mortelle et d'inexprimables angoisses.

Et il disait : « Mon Père, ayez pitié de la souffrance des innocents ! touchez le cœur des riches, et avancez la délivrance des pauvres. »

Et il s'en alla ainsi, souffrant, priant et pleurant, de maison en maison, cherchant les riches et les propriétaires de fabriques, les regardant et passant devant eux en leur montrant son visage d'enfant déchiré par l'affreuse couronne, et ses petites mains percées, et sa croix, et son sang, et ses larmes.

Mais ces hommes, à force d'aimer et de servir les idoles d'or et d'argent, étaient devenus semblables à elles; ils avaient des yeux, et ils ne voyaient pas ; ils avaient des oreilles et ils ne voulaient pas entendre.

Ceux d'entre eux qui aperçurent le Christ ou qui daignèrent le remarquer, lui demandèrent avec un sourire ironique s'il leur apportait de l'argent.

Alors le Christ recueillit dans sa main ses larmes et le sang qui coulait de son cœur, et chaque larme se changea en une pièce d'argent, et chaque goutte de sang en une pièce d'or.

Et il les leur donna dans son indignation, en leur disant :

— Vous m'avez fait changer mes larmes en argent et mon sang en or ; mais lorsque mon père fera justice, frémissez et tremblez ! l'argent pour vous redeviendra des larmes, et l'or redeviendra du sang, et l'on vous en fera payer l'usure.

Puis il les quitta, et se transporta avec la rapidité de la pensée dans les maisons où l'on instruisait les enfants des riches.

Là ce n'était plus l'agonie prolongée du corps, c'était la torture de l'âme.

Les enfants, rangés en troupeaux, étaient parqués dans de tristes murailles, et forcés d'appliquer leur esprit souffrant et rebuté, à des études repoussantes.

Au lieu des douces instructions de leur mère, ils n'entendaient que la voix désagréable et monotone d'un maître gagé pour leur répéter toujours les mêmes choses.

Et l'ennui qu'on leur causait était puni chez eux comme une faute.

S'ils avaient le bon esprit de ne rien comprendre à toutes ces inepties prétendues savantes, si leur mémoire se soulageait en les oubliant,

On les privait d'air et de nourriture, on leur refusait les quelques instants de délassement dont la nature leur faisait un besoin impérieux, et on les forçait à expier le dégoût d'un travail répugnant et inutile, par un travail plus inutile et plus répugnant encore.

C'est ainsi qu'on parvenait à abrutir leur esprit et à éteindre leur cœur pour en faire des machines à argent et des esclaves sourds et muets de la propriété impitoyable.

Jésus comprit toutes ces choses désolantes, et vit plusieurs de ces enfants, déjà vieillis par l'impiété et le dégoût, chercher dans de honteuses habitudes une distraction souvent mortelle.

Et il disait en lui-même que les enfants du riche n'étaient pas plus heureux que ceux du pauvre ; c'est pourquoi, pensait-il, heureux ceux que l'intelligence et l'amour ont affranchis de la servitude des richesses !

La vraie richesse de l'homme, ce sont les nobles facultés de son âme, lorsque Dieu les satisfait et les anime !

Les vrais trésors de l'homme sont ceux qu'il emporte partout avec lui, et que personne ne peut lui ravir ; la joie d'une bonne conscience, la dignité d'une volonté libre et le noble amour de Dieu et de ses frères !

Et Jésus passa au milieu de ces enfants, qui ne daignèrent pas lui adresser la parole, parce qu'il avait l'apparence d'un enfant du peuple.

D'autres se moquèrent de lui comme avaient fait les enfants de la rue, et un homme qui prenait le titre de maître ne leur imposa point silence, mais s'approchant de Jésus il lui demanda qui il était, et comment il était entré.

Jésus lui répondit : — Je suis l'enfant qui instruit les maîtres, et je suis descendu du ciel parce que vous n'avez fermé vos portes.

Je suis la vérité qui juge vos enseignements, et qui les trouve menteurs.

Car, au lieu d'élever des enfants de Dieu pour l'immortalité, et de songer à en faire des hommes, vous élevez des esclaves au démon des richesses pour la corruption de tous, et vous en faites des animaux aux instincts rapaces.

Vous croyez être les pontifes de la science, et vous êtes les sacrificateurs de Moloch.

Vous croyez avoir la clef des portes de la vie, et vous n'ouvrez que la porte de l'enfer.

Vous prétendez former des hommes, et vous ne savez ni ce que c'est que l'homme, ni quelles en sont les hautes destinées.

Et comment instruiriez-vous ces enfants que vous ne savez pas aimer, et dont vous ne comprenez pas les besoins?

Comment feriez-vous épanouir au soleil de Dieu la jeune fleur de leur pensée? Vous ne voyez pas le soleil divin, et vous marchez lourdement sur les fleurs de la vie.

Mais vous ne pouvez même pas comprendre ma parole, et pour éveiller votre cœur il faut la voix douce et insinuante de ma mère.

Venez, ô ! Marie ; que votre couronne de lumière suave dissipe peu à peu les ténèbres de leurs cœurs !

Les hommes ne savent pas aimer les enfants, c'est à la femme de le leur apprendre. Venez, ô modèle des mères, consoler tous ces pauvres orphelins et instruire ceux qui les tourmentent !

Après ces paroles, Jésus s'éloigna ; et partout où il venait de passer, apparut, marchant sur ses traces, la divine figure de Marie, belle d'ineffable compassion, et rayonnante de mansuétude.

Elle essuyait le front des pauvres enfants du peuple, condamnés au travail impitoyable des fabriques, et les embrassait tour à tour en leur disant de prendre courage et d'espérer.

Alors les pauvres petits sentaient leur cœur ému, leurs yeux retrouvaient quelques larmes ; et ils se sentaient heureux de pouvoir pleurer.

Puis Marie passa dans les prisons où l'éducation du siècle enchaîne ses tristes captifs, et un seul sourire de sa bouche en apprit bien plus à ces pauvres enfants que toutes les leçons de leurs maîtres, car ils se souvinrent de leurs mères, et ils éprouvèrent le désir d'être meilleurs en sentant renaître en eux le besoin d'aimer.

QUATRIÈME LÉGENDE.

L'apprenti charpentier.

En ce temps-là Jésus disait : Pour rendre meilleure la condition des enfants, il faut instruire d'abord leurs pères et leurs mères.

Quand les hommes associeront leur travail, les plus grands fardeaux ne pèseront pas sur les plus faibles ; et quand tous travailleront, il y aura du repos pour tous.

Alors les riches ne tortureront plus leurs propres enfants pour les façonner à la domination injuste, et les pauvres ne seront pas forcés de plier leurs plus jeunes fils aux peines de la servitude.

Car les passions égoïstes n'étoufferont plus la nature, et l'on comprendra que le travail est un devoir et ne doit jamais être un supplice.

Car il n'est personne à qui la Providence n'ait donné plus d'aptitude pour une fonction que pour une autre ; et le travail doit être distribué selon les attraits et réparti suivant les forces de chacun.

Quant à l'instruction, elle doit être commune à tous comme la lumière du soleil, car tous la désirent et en éprouvent le besoin.

Et quand elle ne sera plus faussée dans sa direction et barbare dans ses moyens, elle sera pour tous les enfants une récompense et un bonheur.

Jésus disait cela en passant sur un port où les charpentiers travaillaient à la construction d'un vaisseau.

Les uns équarrissaient un grand arbre qui devait être placé à la quille, et les autres unissaient et ajustaient des planches égales, pour former les flancs de la carène. Et tous travaillaient d'après un plan et sur des mesures précises, afin que l'ouvrage de l'un se rapportât à celui de l'autre, et que l'ensemble se composât harmonieusement de toutes les parties.

Jésus, sous la figure d'un adolescent, s'approcha du contre-maître qui avait l'intendance des travaux, et lui demanda s'il ne pourrait pas l'occuper parmi ses ouvriers.

Le contre-maître le regarda dédaigneusement et lui dit :

— A quoi peux-tu nous être bon ? tu n'es pas assez fort.

Jésus alors remarqua dix hommes vigoureux qui ne pouvaient parvenir à soulever une énorme pièce de bois, parce qu'ils distribuaient mal leurs forces et n'agissaient pas avec ensemble.

Tous les plus forts étaient d'un côté et de l'autre tous les plus faibles ; de sorte que la pièce de bois soulevée d'un côté menaçait de tomber de l'autre, et d'écraser une partie des ouvriers.

Jésus s'en approcha et leur dit :

— Frères, laissez-moi vous aider.

Et ils se mirent à rire, en quittant leur rude travail pour s'essuyer le front.

Mais Jésus leur parla avec tant de douceur qu'ils se laissèrent conseiller par lui, il distribua les plus grandes forces où le poids était le plus lourd, assigna à chacun son poste en lui indiquant le mouvement qu'il devait faire, puis il mit lui-même sa main blanche et délicate sous l'énorme masse et donna le signal. Et la masse de bois fut enlevée sans effort et comme par

points principaux de l'intérieur du pays.

Actes officiels. — Le *Moniteur* publie aujourd'hui seulement le rapport fait par M. le baron Dupin, à la séance de la chambre des pairs du 21 juillet dernier, sur le projet de loi relatif aux marques de fabrique et de commerce.

MM. les capitaines de corvette Lecomte, Mallet et Page, sont nommés capitaines de vaisseau par une ordonnance du 23 décembre.

La même ordonnance nomme : Capitaines de corvette, à l'ancienneté : MM. les lieutenants de vaisseau Burgues de Missiessy, Duprat-Taxis et de La Bédoyère. — Au choix : MM. les lieutenants de vaisseau Robin, Villemain, Landes-Daussac, le comte d'Harcourt.

Lieutenants de vaisseau, à l'ancienneté : MM. les enseignes de vaisseau de Jouslard, Trébuchet, Trollier, Leclerc de Fresne, Bourges, Arnoux, Castagné, Feissolle, Lafosse, Rémusat, Durauty, de Coriolis d'Espinouse, Dauriac. — Au choix : MM. les enseignes de vaisseau Jauréguyberry, Roger de Villers, Legé, Lisis, Bonie, Reille, de Surville.

On s'occupe en ce moment, au ministère de la guerre, d'une ordonnance ayant pour but de régler d'une manière stable la position des vétérinaires qui appartiennent à nos régiments. Désormais il y aura dans l'armée différentes classes de vétérinaires, et ceux qui se livrent à cet art si utile pourront espérer, comme les chirurgiens de l'armée, d'obtenir un avancement proportionné à leurs services, à leurs travaux et à leur mérite. Cette amélioration tardive était depuis longtemps réclamée par les colonels de tous nos régiments de cavalerie.

Les eaux de la Seine ont encore crû hier ; elles marquaient 6 mètres 20 centimètres. Dans la nuit de lundi à mardi dernier, un violent ouragan, mêlé de détonations électriques, s'est déchaîné sur Paris, et s'est étendu de là dans les communes voisines. La foudre est tombée tout près d'une usine dans la direction de Vanves. La température continue à être fort douce à Paris. Dans l'est et dans le centre de la France, l'hiver s'est déjà fait sentir. Tous les jours, les courriers du Midi sont en retard par suite de la neige qui couvre les routes. La nuit dernière encore, une tempête a éclaté sur Paris. Beaucoup de toitures ont souffert. — On écrit de Lyon, le 23 décembre : « Les eaux de la Saône continuent à monter ; elles sont aujourd'hui mardi à quatre mètres au-dessus de l'étiage. A cette hauteur, les plaines de la Bourgogne et de la Bresse sont inondées. » — Un journal turc annonce qu'une compagnie a offert au sultan de construire un chemin de fer de Constantinople à Andrinople, à la condition que le chemin lui serait concédé pendant 99 ans.

Les armes prohibées. — Une ordonnance de police défend aux armuriers et aux couteliers, sous peine de confiscation et d'amende, d'exposer et de mettre en vente des poignards ou couteaux-poignards, que la loi arrangés dans la catégorie des armes prohibées. Il faut convenir cependant que l'exécution de cette ordonnance présente une assez singulière incertitude. En effet, si, d'une part, le greffe du tribunal de police correctionnel est encombré de ces objets saisis en contravention, on ne saurait faire un pas dans Paris sans rencontrer des boutiques d'armuriers et de couteliers hérissées de ces armes proscrites qui semblent narguer la surveillance municipale. Il y a plus, c'est que cette contradiction elle-même cause quelque embarras au tribunal, forcé d'appliquer une condamnation en présence des réclamations plus ou moins fondées des contrevenants, qui croient pouvoir se retrancher derrière l'impunité de quelques-uns de leurs confrères. C'est précisément ce qui se présen-

sauver les malheureux habitants de la maison de M. Nelck, surpris par l'incendie au milieu de leur sommeil. On est parvenu à sauver des flammes le sieur Nelck, sa femme et sa nombreuse famille.

» Une vieille domestique, âgée de soixante ans, qui couchait à l'étage supérieur de la maison, tout moyen de fuir le danger lui étant interdit, n'a trouvé de salut qu'en se jetant par la croisée ; elle est tombée dans un petit jardin attenant à la maison, et s'est grièvement blessée. Une famille respectable de notre ville, composée de quatre personnes, occupait le premier étage de cette maison ; un généreux concitoyen, M. Salmon, marchand tailleur, qui habite une maison en face de celle de M. Nelck, à l'aide d'une échelle appliquée en dehors de la maison, est parvenu, non sans grand danger, à sauver une personne de cette famille, saisie de frayeur et évanouie dans ses bras ; il l'a transportée chez lui, et lorsqu'il est retourné sur le lieu de l'incendie, la flamme s'était développée avec une telle intensité qu'il n'y avait plus aucun espoir de tenter le même moyen de salut. Un profond sentiment de douleur se lisait sur toutes les figures des personnes qui, à la vue d'un pareil sinistre, se trouvaient impuissantes à sauver de malheureuses victimes. Les trois cadavres n'avaient pas encore été retrouvés hier soir parmi les décombres de l'incendie. Comme nous l'avons annoncé hier, le roi et tous les princes de la famille royale, à la première nouvelle de l'incendie, se sont rendus sur le lieu du désastre et ont encouragé par leur présence les généreux efforts de toutes les personnes accourues pour porter secours. Nous apprenons que de justes soupçons donnent lieu de croire qu'une criminelle pensée n'aurait pas été étrangère à ce sinistre. Trois arrestations ont eu lieu dans la journée d'hier, mais nous tairons les noms des personnes jusqu'à plus ample information. »

Triste suite d'un réveillon. — Une scène scandaleuse, à ce que nous apprend la *Gazette des Tribunaux*, vient d'avoir lieu entre minuit et une heure au bureau de recette du pont des Arts qui fait face au péristyle du Louvre. Des jeunes gens qui avaient fait le réveillon dans le quartier du Luxembourg, et dont la tête s'était échauffée aux suites trop prolongées du souper traditionnel de la Noël, regagnaient la rive droite de la Seine, lorsque l'un d'entre eux, au moment où l'on approchait du pont des Arts, proposa aux autres de traverser ce pont sans en acquitter le péage. Un des jeunes gens voulut faire quelque objection, mais celui duquel venait la proposition, lui dit que le paiement était aboli, que le conseil d'Etat, dans son audience du 14 de ce mois, avait fait justice des prétentions illégales de la compagnie, et que c'était faire acte de bons citoyens que de s'opposer à l'arbitraire. Cette allocution, prononcée avec cette énergie particulière aux gens qui ont bien soupé, fut accueillie par un hourrah d'approbation, et les convives, au nombre de dix, se précipitèrent sur le tablier du pont, prêts à entonner la *Marseillaise* au moindre obstacle. Ils arrivèrent ainsi d'un pas victorieux jusqu'au bureau de recette situé du côté du Louvre, car la nuit, celui qui fait face à l'Institut, est désert. Là un invalide de service les voyant disposés à passer sans payer, leur demanda les 5 centimes de péage, mais ils lui répondirent en maudissant l'arbitraire, et le repoussent en même temps avec quelque brutalité, ils débouchèrent sur le quai. Le brave invalide, fort de sa consigne, se mit à la poursuite des dix jeunes gens en criant à l'aide ; en ce moment des gardes municipaux qui revenaient du service des théâtres apparurent, et les jeunes gens prirent la fuite à toutes jambes. L'invalide,

se livrer plus habituellement au vol à l'aide de fausses clés et d'effraction. Une surveillance avait été établie à leur égard, et on avait remarqué que, pour dépister sans doute les agents de police, ils se réunissaient à des heures différentes sur divers points. Hier, à la suite d'une de ces réunions, deux de ces hommes sont entrés successivement dans deux maisons de la rue des Vinaigriers, pendant que le troisième faisait le guet ; mais comme ils n'avaient aucun objet apparent sur eux à la sortie de ces maisons, les agents de police ne crurent pas devoir les arrêter, ils continuèrent à les observer. Bientôt après, les deux malfaiteurs qui avaient pénétré dans les maisons de la rue des Vinaigriers, s'introduisirent dans celle du n° 25 de la rue de Lancry. Ils y restèrent environ une demi-heure et en sortirent, l'un avec un paquet, l'autre avec un paletot sous le bras. Alors, vers la rue des Marais, les agents de police, au nombre de quatre, se mirent en devoir de leur couper la retraite. L'un se jeta sur le malfaiteur qui faisait le guet, pendant qu'en même temps on s'emparait des deux autres. Ils essayèrent de faire résistance. L'un d'eux parvint même à s'échapper. Poursuivi par un agent de police, et se voyant sur le point d'être atteint, il ouvrit un couteau-poignard pour se défendre. Heureusement plusieurs personnes accoururent au secours des agents, et l'une d'elles, armée d'un tranchet, se jeta en même temps que l'agent sur ce malfaiteur et le mit dans l'impossibilité de faire usage de son poignard. Cependant, dans la lutte, l'agent de police fut blessé au bras d'un coup de tranchet. Les trois voleurs, dit la *Gazette des Tribunaux*, ont été immédiatement conduits chez le commissaire de police, M. Gabet, qui les a fait transférer au dépôt de la Préfecture, après avoir constaté les circonstances du vol qu'ils venaient de commettre avec effraction ; la porte de l'appartement fut encore trouvée ouverte. La portière et les locataires de la maison ne s'étaient en aucune manière aperçu de ce vol.

Position critique. — On écrit d'Ostende, 23 décembre, à l'*Impartial* de Bruges : « La tempête qui, depuis deux mois, règne sans cesse sur notre côte a failli, ce matin encore, occasionner de nouveaux désastres. La malle anglaise, commandée par le capitaine Smiths, partie de Douvres à 5 heures du matin, se présente devant le port à 9 heures et demie. Le vent soufflait du nord-ouest avec violence, et la mer était fort houleuse. Le capitaine Smiths dirige son navire vers l'entrée, mais au même instant une forte lame le jette derrière l'estacade d'est. Heureusement, l'intrépide marin, qui voit son navire perdu, conserve tout son sang froid, toute sa fermeté pour sortir de cette position critique, et il manœuvre avec tant d'habileté qu'il parvient à gagner le large. Sauvé de ce péril, il se dirige de nouveau vers le port. Déjà il est dans le chenal, quand une seconde lame vient l'assaillir, et cette fois, jette son navire contre la même estacade, où il reste suspendu par un de ses tambours, précisément au même endroit où, il y a trois ans, *le City of Edimbourg* fut perdu pour la Société générale de Londres ; c'en était fait de *la Princesse Alice* et de ses passagers, si le tambour, ayant enfin cédé aux violentes secousses produites par les vagues, le navire ne s'était trouvé dégagé. Alors, le brave capitaine, toujours ferme à son poste, exécuta avec une seule roue les plus habiles manœuvres, et parvint à conduire son navire jusqu'à l'embarcadère. Nous devons les plus grands éloges au capitaine Smiths qui, par son sangfroid et son intrépidité, a sauvé d'un péril certain, non seulement son navire, mais aussi les passagers qui se trouvaient à son bord. »

---

miracle.

Puis se retournant vers le contre-maître, il lui dit :

— Vous voyez que dans l'association personne n'est faible ; car parfois celui qui peut moins par les bras peut davantage par le conseil. C'est le concours des petits efforts qui détermine les grands mouvements ; et pour qu'une petite force devienne une puissance, il ne faut que la mettre bien à sa place, afin qu'elle agisse en harmonie avec toutes les autres forces.

Les ouvriers lui dirent alors :

— Vous êtes bien jeune ; et nous voyons que déjà vous êtes passé maître dans notre métier.

Jésus leur dit :

— Je suis un apprenti charpentier ; mais je vous parle au nom de la sagesse suprême, qui est maîtresse dans tous les arts et dans toutes les sciences. Lorsque Noé fit construire l'arche qui devait conserver les semences d'un nouveau monde, il consulta cette sagesse suprême et dirigea par elle le concours de ses ouvriers pour la construction de ce vaisseau merveilleux.

Mais les ouvriers qui avaient travaillé au vaisseau de l'arche n'y entrèrent pas et périrent dans le déluge, parce qu'ils obéissaient à l'homme, sans pénétrer jusqu'à la pensée divine.

Qu'il n'en soit pas ainsi de vous ; car je vous dis en vérité que vous êtes tous appelés à la construction d'une nouvelle arche. Soyez donc des ouvriers intelligents ; et songez à ménager dans le grand vaisseau social une place pour vous et pour vos enfants, afin que vous ne périssiez pas quand viendra la grande tourmente.

Les ouvriers lui dirent : — De quelle tourmente parlez-vous ?

Jésus leur répondit : — Lorsque le vent souffle, il faut qu'il soulève, ou qu'il emporte, ou qu'il renverse tout ce qui s'oppose à son passage.

S'il est refoulé sur les eaux, il bouleversera la masse des eaux ; et s'il s'abat en tourbillon sur la terre, il déracinera les arbres.

L'esprit de Dieu, l'esprit d'intelligence et d'amour, est comme un vent impétueux qui va de l'orient à l'occident.

Il repousse devant lui les nuages de l'erreur, ébranle les rochers de l'orgueil qui lui résistent, et déracine les vieilles croyances.

Et ceux qui ont cru usurper le royaume du ciel, cherchent à le repousser et à le retenir sur les multitudes souffrantes, comme sur la surface des eaux.

C'est pourquoi hâtez-vous de construire l'édifice du salut, afin que le soulèvement des eaux ne vous entraîne pas.

Les ouvriers comprirent alors sa parole ; et les uns devinrent pensifs, les autres le regardèrent avec étonnement, et d'autres murmuraient entre eux en disant : — Ce jeune garçon nous est envoyé pour nous faire parler. Et ils se défiaient de lui.

Mais Jésus prenant une hache, se mit à travailler avec eux ; et tout ce qu'il faisait était d'une précision admirable.

Puis il leur dit : — Si quelqu'un vous engage à travailler au salut de vos frères, et qu'il ne mette pas en même temps la main à l'œuvre, défiez-vous de celui-là !

Le véritable amour du peuple se prouve moins par des paroles que par des œuvres. Et comment croira-t-il que vous compâtissez à ses souffrances, si vous ne voulez pas souffrir avec lui ?

Ecoutez les conseils de ceux qui vous donnent des exemples, et ne vous laissez pas énerver et décourager dans le présent par des préoccupations d'avenir : l'avenir sera le fils du présent, et demain recueillera ce que vous semez aujourd'hui.

Mais prenez garde que l'envie, ou le sot orgueil, ou d'autres mauvaises passions ne vous fassent mépriser les conseils de ceux qui vous aiment. Souvenez-vous de ce qui est arrivé au peuple qui a laissé crucifier Jésus.

Sachez que l'esprit de Jésus est toujours sur la terre, et que souvent lorsque vous l'attendez le moins, il s'approche de vous. Ne dites point : Quel droit celui-ci a-t-il de nous instruire ? c'est comme si vous disiez : Quel droit a-t-il de nous aimer ?

Recevez la vérité par amour pour la vérité elle-même ; et ne soyez point jaloux de celui qui se dévoue à vous la dire.

N'écoutez point ceux qui cherchent à déprécier sa parole en accusant sa personne ; car les faiblesses de l'homme appartiennent à l'homme, mais la parole de vérité appartient à Dieu. Et nous devons la trouver d'autant plus divine, qu'elle emprunte la voix d'un être moins parfait ; afin que vous ne vous attachiez pas à l'homme qui parle, mais seulement à la vérité qu'il vous dit.

Les hommes du peuple, entendant ces paroles, furent saisis de respect ; et regardant celui qui leur parlait, il leur sembla qu'ils l'avaient déjà vu autrefois.

Chacun d'eux lui trouvait quelque ressemblance avec ceux qu'il avait aimés, et dont l'affection lui avait rendu la vie moins amère.

Pour les uns, c'était le souvenir d'une mère ; pour d'autres, c'était l'image d'un fils ou d'un frère qui n'était plus en ce monde ; tous sentaient leur cœur ému, et le courage et l'espérance renaissaient dans toutes les âmes.

Jésus travailla avec eux jusqu'à l'heure de leur repas, et comme ils s'asseyaient pour manger, il remarqua que les uns avaient plus, les autres moins ; et il leur dit : — Savez-vous comment autrefois le Christ multiplia les pains pour rassasier le peuple dans le désert ? Ils lui répondirent : — Non ; et nous ne croyons pas à ce miracle, parce qu'il nous paraît impossible.

Jésus leur dit : — Mettez en commun tout ce que vous avez apporté pour votre repas, afin que chacun profite de ce qui est à tous ; et vous verrez que vos aliments se multiplieront.

Puis, ayant béni les pains, il les rompit et les leur partagea ; et il fit de même des autres aliments.

En sorte que tous mangèrent, non selon qu'ils avaient plus ou moins apporté, mais selon que leur besoin était plus ou moins grand ; tous furent rassasiés et il resta du pain pour un pauvre aveugle qui passait.

Jésus le lui porta lui-même de la part des ouvriers, et leur dit : — Mon œuvre est de conduire les aveugles, en attendant qu'ils voient.

Et il les quitta pour prendre la main du vieillard.

— Reviendrez-vous ? lui crièrent les ouvriers. — Oui, répondit-il, si vous faites ce que je vous ai dit, vous me retrouverez bientôt au milieu de vous.

Et il les laissa dans l'étonnement, n'osant se communiquer mutuellement leurs pensées ; et plusieurs disaient : — S'il n'était pas si jeune, nous croirions que le Christ est revenu au milieu de nous.

Parce qu'ils ne réfléchissaient pas que l'esprit du Christ est immortel et ne saurait vieillir.

FIN DE LA QUATRIÈME LÉGENDE.

A. CONSTANT.

REVUE DRAMATIQUE DE LA QUINZAINE.

Pendant cette quinzaine les Français ont donné une comédie en un acte et en vers, la *Famille Poisson*, œuvre assez spirituelle de M. Samson. Le Palais-Royal a représenté *Une Femme laide*, il nous suffira de nommer Mlles Duverger et Scrivaneck, les seules femmes qui jouent dans ce vaudeville, pour faire comprendre que le titre de la pièce n'a rien de sérieux. L'auteur, M. de Prémaray, remettant en scène une fable assez vieille, nous montre une jolie femme que l'on fait passer pour laide afin d'éloigner d'elle les prétendants. *Les Pommes de terre malades*, jouées avec un grand succès de rire au même théâtre, sont une revue bouffonne des événements accomplis dans l'année. Le charlatanisme au moyen duquel le journal l'*Epoque* a tenté de faire son chemin dans le monde, est dans cette pièce l'objet de nombreux sarcasmes. Les auteurs ont fort habilement exploité la juste impopularité de ce journal. Tousez en laitière suisse, Levassor en magnétiseur, Sainville, surtout, en roi des pommes de terre, sont fort comiques dans la nouvelle pièce-revue.

Pour utiliser le talent d'Achard, réduit depuis longtemps à des rôles secondaires, le Gymnase vient de monter un vaudeville ou plutôt un drame en deux actes, le *Marchand de marrons*. La pièce est faible, mais Achard la joue parfaitement.

REVUE MUSICALE.

Deux nouveautés lyriques ont été offertes au public dans le courant de cette quinzaine : A l'Académie royale de musique, *Estrella*, de M. H. Lucas, mise en musique par M. Balfe, n'a obtenu qu'un succès moyen. M. H. Lucas s'est inspiré pour son livret d'une tragédie représentée autrefois sur le Théâtre-Français, le *Cid d'Andalousie* de M. Lebrun. M. Balfe a revêtu les vers généralement faciles et corrects de M. Lucas d'une musique bien écrite, mais sans couleur propre et sans énergie. MM. Barnilbet, Gardoni et Mlle Nau font applaudir certains passages. Le rôle d'Estrella n'aura rien ajouté à la réputation de Mme Stoltz.

Aux Italiens, une pièce déjà vieille, en Italie a été jouée pour la première fois à Paris. *Gemma di Vergi* de M. Donizetti, rentre dans la classe des partitions italiennes banales, et pour ceux-là mêmes qui n'avaient entendu aucun morceau de cet opéra dans les salons ou les concerts, la partition n'a rien offert d'imprévu. M. Malvezzi, ténor, qui débutait dans cet ouvrage, a obtenu un brillant succès dû principalement à son accentuation ferme et à sa déclamation énergique.

[illegible] Le pape romain a-t-il reproché au pape grec [illegible] religieuse? Le pape grec a-t-il reproché au pape romain ses exécutions politiques ?

Grégoire pouvait dire à Nicolas : « Vous faites servir le pouvoir temporel et la force armée à défendre votre papauté. Vous avez la Sibérie, le knout, une armée de six cent mille hommes. Vous y avez ajouté les tortures des religieuses polonaises. Comment puis-je croire que vous êtes le père de vos sujets? Je ne vois en vous qu'un despote. Affranchissez vos serfs; rendez son indépendance à la Pologne ; cessez de menacer Constantinople, la ville de l'unité universelle ; au lieu de six cent mille soldats sur lesquels vous appuyez votre empire et votre papauté, organisez une armée de six cent mille travailleurs. Alors, vous pourrez venir me demander ma bénédiction ! »

Nicolas pouvait répondre à Grégoire : « Ce sont les armées de mon frère qui ont renversé la grande personnification de la Révolution française, Napoléon, l'homme du destin, le César moderne dont la dynastie voulait vous détrôner. J'ai contribué à vous rétablir au Vatican, à vous rendre votre anneau et votre tiare, vous, pape romain, dont l'influence de conciliation et de progrès avait été si bienfaisante au Moyen-Age. Eh bien ! quel usage avez-vous fait de ce pouvoir que nous vous avons rendu, au prix de tant de sang et après vingt-cinq ans de guerres meurtrières? Avez-vous continué l'œuvre de Grégoire-le-Grand? avez-vous trouvé une idée plus large, plus compréhensive que la philosophie du dix-huitième siècle, et la Révolution française? avez-vous pris en main la cause éternellement sainte des femmes et des travailleurs? avez-vous défendu les masses laborieuses contre l'exploitation des nouveaux barons de l'industrie? avez-vous demandé, au nom du Christ, que le salariat, le dernier terme de l'esclavage, fût transformé en association? A défaut de cette œuvre générale que vous imposait votre devoir de père de la chrétienté, avez vous, du moins, donné la prospérité et le bien-être à vos sujets temporels? Dans ce coin de terre si fertile et si favorisé du ciel, dans ce petit domaine, distrait jadis, en votre faveur, du grand domaine de César, avez-vous réalisé la société chrétienne, la société fraternelle de l'Evangile? Là, vous êtes maître du spirituel et du temporel; vous pouviez faire une expérience concluante, vous qui donniez des conseils aux rois ; vous pouviez prouver à tous que vous étiez réellement le continuateur et le représentant de celui qui a aimé l'humanité jusqu'à mourir pour elle. Hélas ! il n'est pas de domaine temporel plus arriéré que le vôtre. Et, tant que vous aurez l'inquisition, les cachots, les commissions militaires et le bourreau, comment voulez-vous que j'aie foi à votre papauté, que je m'incline devant elle? »

D'après les correspondances de Rome, on s'est occupé de toute [illegible] can. Le pape romain l'a reçu dans ses bras. A peu près dans le même temps, l'évêque de Marseille allait faire visite à un prince musulman, à Ibrahim-Pacha.

Ainsi, voilà deux faits concluants. L'accolade du pape et la visite de l'évêque de Marseille prouvent que les éléments les plus rebelles au mouvement moral et intellectuel de notre époque, finissent tôt ou tard par y céder.

Le Texas et l'Orégon

La constitution des Etats-Unis d'Amérique, acceptée par les différents Etats et signée par Washington le 17 septembre 1787, porte que « le Congrès s'assemblera au moins une fois l'année, et que » cette réunion aura lieu le premier lundi de décembre. »

Le Congrès s'est donc assemblé cette année, le 1er décembre. Il se compose d'un sénat et d'une chambre de représentants. Le président ou le pouvoir exécutif ne peut le dissoudre, et les membres qui le composent n'ont pas besoin de convocation pour se réunir.

La constitution ajoute que « de temps en temps le président » donnera au Congrès des informations sur l'Etat de l'Union, et re» commandera à son attention les mesures qu'il jugera conve» nables. »

Les informations que le président adresse aux chambres en exécution de cet article, ont pris le nom de *Message*. Cette année-ci le message a été porté aux deux tribunes parlementaires à l'ouverture de la seconde séance, c'est-à-dire le 2 décembre.

Le sénat se compose actuellement de 52 membres ; ce nombre sera porté à 56 lorsque les législatures de la Virginie, de l'Indiana et celle du nouvel état du Texas auront complété leurs nominations. Alors, les sénateurs démocrates qui ont déjà une majorité de quatre voix, en auront une de huit. Le chef du parti whig, au sénat, est M. Daniel Webster, celui du parti démocrate, M. J. C. Calhoun. La présidence du sénat appartient de droit, d'après la constitution, au vice-président de la république; c'est M. G. M. Dallas qui remplit cette haute fonction.

La chambre des représentants se composera bientôt de 230 membres ; elle en compte aujourd'hui 226. Sur ce nombre il y a 140 démocrates. M. Davis, des Etats de l'Ouest, un des membres les plus actifs de ce parti, a été élu président.

Jamais à aucune époque le message du président des Etats-Unis n'avait été attendu avec une plus vive impatience.

Deux grandes questions de politique extérieure devaient y être traitées : celle de l'annexion définitive à l'Union américaine du territoire texien et celle de l'annexion plus ou moins prochaine du territoire de l'Orégon.

La circonstance était solennelle. Entre les États-Unis et l'Angleterre il ne s'agissait pas, en effet, de la souveraineté ou du protectorat d'un îlot de l'Océan-Pacifique, comme naguère entre le cabinet des Tuileries et celui de Saint-James; il s'agissait d'accroître la puissance des Etats-Unis par l'annexion de deux immenses con- [illegible] cipal, est une magnifique artère de communication.

L'annexion du Texas a été due à l'influence du parti démocratique des États du Sud; celle de l'Orégon le sera à l'influence du parti démocratique des Etats de l'Ouest. Nés d'hier, les Etats de l'Ouest jouissent déjà d'un développement agricole prodigieux. Le parti démocratique *tenace* (*hard*) y triomphe du parti démocratique *doux* (*soft*) et de celui des whigs.

Le président des Etats-Unis est franchement démocrate, il comprend toute la puissance que le travail et l'activité ont donné à la Fédération, puissance qui n'avait pas encore été profondément sentie par les prédécesseurs du général Jackson. Aussi depuis cette époque les messages présentent-ils un caractère particulier qui est formulé d'une manière très énergique dans le message du président actuel.

Parvenue à son degré actuel de puissance, l'Union américaine devait en effet, non pas se trouver à l'étroit sur son immense territoire, mais se sentir froissée à chaque instant par la puissance anglaise, et comprendre qu'elle aussi se trouve, comme les autres grandes nations, dans l'impossibilité de faire un mouvement sans se heurter contre l'Angleterre. La rivalité entre les deux pays devait donc s'envenimer, et le langage du nouveau président changer, pour refléter la puissance grandissante de la république. Ceci explique la vigueur qu'on remarque dans le langage de M. Polk.

Le *Journal des Débats*, qui se place au point de vue de l'intérêt britannique, apprécie dans les termes suivants la fermeté de la politique américaine :

« Jusqu'ici il était d'usage, dans les messages, de parler avec » ménagement des puissances européennes. Les présidents étaient » des hommes qui avaient vu l'Europe, qui avaient apprécié de leurs » yeux la force des grands Etats de l'ancien continent. Dans ces » documents solennels, rédigés particulièrement pour la multitude, » on se montrait orgueilleux des institutions républicaines, on fai» sait pompeusement parade de la prospérité *sans égale* (c'était le » mot consacré) de la patrie ; mais on évitait soigneusement ce qui » eût pu être pris, de l'autre côté de l'Atlantique, pour de vaines » et ridicules bravades. On exhortait la nation, conformément à la » proclamation d'adieux de Washington, à se renfermer chez elle, à » ne point rechercher d'autres conquêtes que celles qu'elle accom» plissait si honorablement et avec tant de profit sur la nature in» culte et sauvage. M. Polk, bien différent de ses illustres devan» ciers, se met au niveau des rudes travailleurs de l'Ohio, dans l'o» pinion desquels l'Europe est un ramas d'êtres dégradés, qui gé» missent sous le poids du régime monarchique, et dont les forces » de l'Union auraient aisément raison. *On ne peut expliquer autre» ment son imprudent langage vis-à-vis de l'Angleterre.* »

N'est-il pas étrange qu'un journal qui se donne pour organe du gouvernement de la France, condamne si amèrement la politique d'une nation appelée à jouer un grand rôle dans l'humanité et qui a toutes les sympathies du pays ! Il est vrai que le président Polk a adressé des paroles peu flatteuses au ministère du 29 octobre au sujet de la politique versatile dont il a fait usage dans l'affaire du

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE,

LUNDI 29 DÉCEMBRE 1845.

REVUE DRAMATIQUE.

GYMNASE. *Le Marchand de marrons. — Les bals de l'Opéra. — Le Cigarille. — Correspondance.*

M. Achard ne pouvait se consoler d'avoir quitté le Palais-Royal ; dans sa douleur il se trouvait malheureux d'être engagé au Gymnase. Dans le *Petit homme gris* il ne riait plus ; dans la *Vie en partie double* et dans l'*Enfant de la maison*, il ne chantait que du bout des lèvres, et la salle ne résonnait plus du doux chant de sa voix. Son directeur n'osait lui parler. Il se promenait souvent seul devant son théâtre, sous ces arbres, toujours dégarnis de feuilles qui présentent le long des boulevarts l'image d'un hiver éternel; mais ces rangées de balais, loin de modérer sa douleur, ne faisaient que lui rappeler le jardin du Palais-Royal, et cette salle, où, dans l'*Aumônier du régiment*, dans *Chicard et Balochard*, dans vingt autres pièces il fixait l'attention du public. Aujourd'hui, relégué dans ces petits actes qui se jouent au commencement ou à la fin des représentations lorsque les banquettes sont encore vides ou lorsqu'elles commencent à se dégarnir, il est obligé de laisser à Mlle Rose Chéri le milieu, l'instant brillant de la soirée. Aussi se rappelle-t-il en soupirant Mlle Déjazet, et les instants de bonheur qu'il a passés auprès d'elle.

Telles étaient les lamentations de M. Achard : tous les échos en étaient confidents. Une fois même elles se trahirent devant la justice en plein tribunal, et M. Achard somma la direction de lui fournir enfin un rôle digne de sa réputation et de ses moyens.

M. Achard est un artiste plein de talent et de ressources, mais pour lui donner un rôle qui le mette en valeur, il faut connaître bien sa nature. Le personnage destiné à M. Achard doit être classé par son acte de naissance entre la jeunesse et la pleine virilité. Ce personnage doit être bon, sensible, amoureux, nullement ridicule et pourtant comique. Il faut que les auteurs le placent dans cette classe populaire pour laquelle Achard est plein de sympathie et qu'il peint à merveille. Il faut enfin que de jolis airs donnent occasion de se déployer à une voix facile, sonore et qui sut mériter un prix de chant au Conservatoire.

Tel est le programme que M. Duvert et Lausanne ont essayé de remplir, et leur pièce, le *Marchand de marrons*, est bien faite, nous en convenons, pour mettre en relief toutes les qualités de M. Achard. Mais ce n'est là qu'une partie du problème, il ne fallait pas songer seulement à l'acteur, mais encore au public. Le public réclamait une intrigue neuve, intéressante, conduite avec vraisemblance, avec habileté, et d'où pût sortir un enseignement utile. La donnée du *Marchand de marrons* est bien commune ; les deux actes dont se compose ce vaudeville sont loin de s'enchaîner naturellement : des personnages qui jouent un rôle essentiel dans le premier, ne sont pas même nommés dans le second.

Toutefois, nous dirons à l'éloge des auteurs, que si leur exposition est froide et traînante, il y a du mouvement, quelque intérêt dans la dernière partie de leur pièce, et qu'il faut applaudir à cette conclusion un peu banale à la vérité, mais du moins libérale et progressive : Le courage, le dévouement égalisent toutes les classes et leur permettent de se donner la main.

La toile se lève ; la scène représente l'intérieur d'une cour avec porte-cochère et loge de concierge, décoration terne et froide comme l'acte auquel elle va servir d'encadrement. M. Achard, marchand de marrons sous le nom de Joseph, est chassé par la police de la voie publique sous prétexte qu'il entrave la circulation; mais un propriétaire philanthrope, Klein (sous le nom de Dubignon) lui donne gratuitement un refuge sous sa porte-cochère. Effusion, explosion de sensibilité entre ces deux hommes. Ils se font des confidences mutuelles et récapitulent toute leur vie. Dubignon, il y a de cela trente années, a sauvé un marmot qui allait périr dans un incendie : ce marmot, c'est Joseph.

Depuis cette époque, Joseph a poussé en long et surtout en large; toutefois on se reconnaît, on s'embrasse, on pleure; à ce moment une liste circule dans la salle, les spectateurs se font passer à la ronde et couvrent de leurs apostilles une requête formulée par Achard et par Klein, qui demandent à obtenir le premier prix Monthyon *ex æquo* lors de la prochaine distribution. On sait qu'en ce monde civilisé, la vertu elle-même a de la peine à percer sans pétitions, sans protections, sans recommandations et sans apostilles.

Cette scène d'épanchement, de bonhomie, est bien jouée par Achard, mais la bonté n'est pas naturelle à Klein ; même en exprimant les sentiments les plus moraux et les plus dignes des palmes académiques, cet homme grand ricane avec une ironie diabolique. Je crois à ses vertus privées, mais je l'ai vu tant de fois remplir des rôles de cosaque, de propriétaire impitoyable, de M. Vautour, de ministre de la police russe, que je ne puis croire sur la scène à sa douceur. Au physique et au moral un bonhomme doit être rond; quant à la sècheresse ostéologique de M. Klein, leur emploi naturel est de peindre l'astuce, la dureté, l'économie devenue sordide. La voix de cet acteur est saccadée ; ses manières bourrues intimident et font rire en même temps. Représenter les maris jaloux, mais dupés, les tyrans impitoyables dont on se moque, les geôliers bernés par les prisonniers qu'ils ont en garde, telle est la véritable mission de M. Klein. Landrol eût été préférable à cet acteur pour le rôle de Dubignon, ou bien si l'on craignait de mettre en scène à la fois deux personnages sphériques et qui eussent assez bien représenté le globe céleste en face du globe terrestre, M. Numa eût certainement porté dans le rôle de Dubignon toute l'onction désirable, mais nous oublions que la pièce a été faite pour M. Achard.

Le marchand de marrons brûle de zèle pour son propriétaire, et l'on peut appliquer à Joseph son refrain favori: *Il brûle ce gros-là, il brûle* ! c'est la moindre chose qu'on puisse faire pour un homme qui s'est jeté au feu pour nous. Achard désire une occasion de montrer son zèle ; cette occasion ne se fait pas attendre. Mlle Meley, fille de Dubignon, a la singulière pensée de se faire enlever par M. Pastelot. La tante de la jeune fille, *Madame Grosbu*, l'excite vivement à cette escapade, mais halte-là ! le marchand de marrons veille sur l'honneur de son propriétaire ; il met à la porte le jeune fat qui voulait tirer les marrons du feu, appelle à granda cris M. Dubignon, et la jeune fille est rendue à son père innocente et pure. Tableau ! La pétition qui a pour objet de faire décerner le prix Monthyon à M. Achard reçoit deux cents signatures de plus. La toile baisse.

Nous voici au second acte ; la fortune de M. Dubignon a baissé comme la toile ; une mauvaise spéculation, ou plutôt une indigne vengeance de Pastelot, l'a complètement ruiné. Quant au marchand de marrons, toujours laborieux, rempli d'ordre et de prévoyance, il a fait rapidement fortune. Maintenant il vend en gros et non plus au détail, marrons et châtaignes. Son costume s'est amélioré notablement, et la couleur de sa redingote marron rappelle seule son premier métier. Achard loge et nourrit, avec peu de luxe à la vérité, M. Dubignon et sa jeune fille Ernestine. Joseph et Ernestine s'aiment en secret, mais ils n'osent pas se le dire ; Achard est même si loin de se croire *distingué* par la fille de son ancien propriétaire, que pour s'étourdir, pour cacher une passion malheureuse dont on s'offenserait peut être, il fait semblant de passer les nuits dans les tabagies et de se livrer à des orgies échevelées. Mlle Meley, dont le rôle est assez insignifiant, mais qui s'y montre... jolie, se désole de l'indifférence et de l'inconduite simulées d'Achard, elle va se marier par dépit, lorsque tout se révèle ; Joseph ne passe les nuits qu'à travailler ; il est toujours sobre, laborieux, c'est le modèle des marchands de marrons ; de plus, il aime Ernestine, qui ne s'en offense pas. Tout finit par un mariage.

Mlle Anna Chéri, reléguée trop souvent peut-être dans les utilités de second et de troisième ordre, a obtenu dans le *Marchand de marrons* un rôle de grisette prétendant à la main de Joseph. Elle fait, pour mettre de la vivacité dans son jeu, des efforts dont la critique doit lui tenir compte ; mais la pièce n'est un succès que pour Achard. On pourrait dire, en empruntant le style musical : *elle a été écrite pour sa voix.* Nous lui souhaitons de déployer prochainement ses talents dans une pièce plus originale et constituée pour une plus longue vie. Le *Marchand de marrons* serait amélioré par quelques coupures au premier acte. A ce sujet, félicitons le Gymnase des retranchements fort heureux qu'il a fait subir à la *Maîtresse de maison*. Cette pièce, diminuée d'un quart, est maintenant acceptable.

— L'Opéra vient de rouvrir ses bals masqués. Comparées à la monotonie de la vie habituelle, ces fêtes ont toujours un caractère émouvant et grandiose. On n'est pas entré dans le vestibule que déjà, en entendant les cris des masques, en apercevant les déguisements bizarres, en voyant apparaître de tous côtés les dominos sombres et mystérieux, anges cachés sous la noire enveloppe des démons, on se croit transporté dans un autre monde, dans ce monde du plaisir et de l'attrait vers lequel nous aspirons sans cesse. Malheureusement une partie de l'enchantement est bientôt dissipée; il n'est pas permis aux enfants de la société actuelle de passer, même quelques heures, dans le pays de la félicité. Le premier aspect des bals masqués émerveille; on est ébloui par une riche constellation de lustres ; l'orchestre de Musard, dont les instruments de Sax ont doublé l'énergie, emporte les imaginations dans l'espace; puis, comme dans cette foule les individus sont étrangers les uns aux autres, comme nous ne sommes pas faits à la vie collective, comme elle est exceptionnelle dans nos mœurs, on s'ennuie. Les danseurs et les danseuses s'étourdissent en se livrant avec une ardeur infatigable à une agitation purement

région à l'état du Missouri. Il y a plus, en invoquant l'honneur et les intérêts de la patrie, le président déclare qu'à l'expiration du délai de la dénonciation ci-dessus, le gouvernement devra concéder une partie des terres de l'Orégon, c'est-à-dire accomplir l'acte le plus éclatant de souveraineté.

On aurait tort de se le dissimuler, le message du président dans la partie relative à l'Orégon est un défi lancé au gouvernement de l'aristocratie anglaise par les démocrates des Etats-Unis.

Pour nous, qui connaissons la puissance prodigieuse du travail, l'influence sans bornes qu'il donne aux nations qui s'appuient sur ses forces créatrices, nous applaudissons au langage ferme et hardi du président de l'Union américaine.

Si la presse parisienne, entraînée par les intérêts qui la dominent, a fait longtemps la sourde oreille à l'endroit des doctrines que nous proclamons, et trop négligé l'étude des idées sociales, nous ne pourrions heureusement pas en dire autant de celle des provinces ni de la presse étrangère. Toutefois, nos principes n'avaient pas, que nous sachions, trouvé jusqu'ici d'écho sympathique dans aucun des pays soumis au gouvernement de l'Autriche.

A l'avenir cette exception n'existera plus. Un journal, ami de tout ce qui peut avancer l'humanité dans la voie du progrès, l'*Osservatore triestino* s'est chargé de la détruire : qu'il en reçoive le témoignage de notre reconnaissance.

Il y a longtemps que nous voulions faire faire à nos lecteurs la connaissance de ce journal plein de bons sentiments et de véritable libéralisme. L'espace nous a manqué dans nos précédents numéros de quinzaine où nous tenions à parler de la bienveillance de l'*Osservatore* à notre égard. Nos amis accueilleront ce nouveau témoignage comme une bonne nouvelle; ils comprendront comme nous que les sympathies de l'*Osservatore triestino* ouvrent à nos idées l'Allemagne méridionale et l'Italie, et donnent une preuve de plus de leur irrésistible puissance d'universel envahissement.

Dans une Revue des journaux français que nous avons plaisir à citer, l'*Osservatore triestino* a fait un historique très détaillé de nos travaux. Voici comment il s'exprime à ce sujet. Après avoir tracé les différences de doctrines et de principes qui nous séparent, par l'amour de la paix et par le respect de la propriété et des droits acquis, de certaines fractions de la démocratie française :

Pour atteindre leur noble but, dit-il, les chefs de l'école sociétaire non seulement cherchent à vulgariser leur doctrine par toute sorte d'écrits, quotidiennement dans la *Démocratie pacifique*, mensuellement dans la *Phalange*, annuellement dans l'*Almanach phalanstérien*, et dans une multitude d'ouvrages et de brochures; mais aussi par des prédications dans lesquelles ils expliquent la théorie de Fourier et les développements pratiques de ses principaux disciples.

La sollicitude qu'ils montrent en toute occasion pour les souffrances des classes pauvres, sans se laisser entraîner dans une hostilité systématique contre les classes aisées et les gouvernements, a fait qu'on n'ose plus déverser le ridicule sur la science qu'ils expliquent, et qu'ils trouvent toujours de plus en plus sympathie dans les masses.

Ils s'efforcent d'attirer à eux les écrivains les plus populaires; dans tout écrit de quelque importance ils tâchent de découvrir ce qui est en dehors d'une mesquine nationalité, en excluant les autres nations, il faut au contraire appeler tous les peuples à l'accomplissement d'une aussi grande œuvre.

Selon cette politique, à la puissance envahissante de l'Angleterre et de la Russie, il faut opposer une ligue des puissances centrales de l'Europe, la France et l'Allemagne, auxquelles se réuniraient naturellement les puissances de second et de troisième ordre. Cette ligue établirait un congrès permanent qui jugerait tous les différends des peuples unis dans des vues d'intérêt général et qui prendrait l'initiative de toutes les grandes questions intéressant l'humanité entière : droit de visite, traite, piraterie et police générale des mers. Une flotte neutre dans laquelle chaque puissance alliée serait représentée proportionnellement à ses forces, sauvegarderait le droit des gens et le droit de chacun. Les grandes routes du globe, les mers et les détroits seraient déclarés neutres, et les isthmes comme ceux de Suez et de Panama devraient être percés à frais communs ; enfin il faudrait établir un lien solidaire entre tous les peuples, toutes les nations, toutes les races.

C'est ainsi que les socialistes de la *Démocratie pacifique* se flattent de faire du globe une grande unité, et du genre humain une seule famille marchant harmoniquement à la conquête de ses hautes destinées.

Mais les autres journaux rient de temps en temps de la foi inébranlable de la *Démocratie pacifique* dans l'efficacité de ses doctrines ; ils lui disent qu'il faut prendre le monde comme il est ; qu'au lieu de se perdre dans le pays des rêves, il vaudrait mieux descendre dans la réalité de la vie que, s'il est vrai qu'il y a du progrès dans le monde, il est pourtant impossible que les choses passent autrement qu'une à la fois, et que de toute manière, si les disciples de Fourier sont de très honnêtes gens, ils se font néanmoins étrangement illusion sur l'efficacité de leur spécifique, lorsqu'ils croient pouvoir apporter du remède à tout avec des mots : *association, organisation du travail attrayant et harmonique, phalanstère*, etc., etc.

Ceux-ci ne se déconcertent pas pour cela; ils se rassurent, au contraire, en comptant jour par jour les nouveaux prosélytes qui viennent renforcer leurs rangs.

L'*Osservatore* parle ici des progrès de la cause et des succès récemment obtenus en France et en Belgique par la parole phalanstérienne. Puis il établit entre la *Démocratie pacifique* et les journaux mercantiles de Paris, un contraste dont il ne nous serait pas possible de reproduire tous les termes, tant il y va peu sur certains de main-morte. Enfin, il exprime sur la question des droits des masses, sur celles des grèves, des opinions, en plein accord avec les nôtres.

Nous sommes heureux de ces bons témoignages que nous envoient ainsi tous les jours de nouveaux amis, inconnus la veille. La cause de l'humanité marche à grands pas ; les esprits élevés, les cœurs sympathiques, les hommes de bonne foi, d'espérance et d'amour, commencent à se tourner de toutes parts aux clartés de la lumière nouvelle qui annonce la prochaine délivrance du monde. Courage, donc! que l'activité, l'ardeur et le dévouement soient sur tous les points à la hauteur de la tâche. Redoublons d'efforts, ne nous laissons fatiguer par aucun obstacle, et comprenons bien toute la grandeur de la mission que font à l'Ecole sociétaire et la sublimité de sa foi, et la foi dont elle-même elle est déjà ... drait rien du tout; que, loin d'améliorer le sort du peuple, on contribuerait à lui faire ôter les droits qu'il possède déjà.

Messieurs, a répondu M. Welker, ce propos est l'équivalent des paroles d'un roi juif : « Jusqu'à présent, a dit ce roi, qui, par parenthèse, a été massacré, jusqu'à présent je vous ai frappés avec des verges; dorénavant, je vous châtierai avec des scorpions. »

Il faut mépriser profondément le pays pour oser émettre ici une telle absurdité. Vous assimilez donc toujours le peu de droits dont nous jouissons à des étrennes de Noël dont vous avez bien voulu nous gratifier, et que, selon la doctrine du droit divin, vous pouvez nous ôter quand l'envie vous en vient ? Vous croyez pouvoir vous enhardir parce qu'un peuple voisin se laisse enlever une à une les libertés qu'il a conquises au prix de son sang? Vous croyez nous faire peur avec une espèce de Croquemitaine réactionnaire. Malheureux! c'est pour de tels propos que Charles Ier et Louis XVI, sans même avoir donné suite à leurs paroles inconsidérées, ont perdu la couronne et la vie. Souvenez-vous-en bien. Si même vous aviez cette opinion, un homme d'Etat prudent vous n'auriez pas dû l'émettre ici. Maintenant, écoutez. Le peuple badois, j'en suis sûr, ne se laissera pas prendre un pouce de ses libertés et de ses droits. Un homme d'honneur perd plutôt la vie que son honneur. Il en est des peuples comme des individus. Le peuple badois, je vous le répète, qui est un peuple d'honneur, ne se laissera rien prendre, ni par vous, ni par la diète. Je lui jetterais mon mandat aux pieds si je doutais un seul instant de ce que je viens de dire. Et si, moi, j'ose vous tenir ce langage avec mes amis, qui sont ici en majorité, c'est que nous sommes sûrs que le peuple de Bade n'hésiterait pas à sacrifier sa vie plutôt que de perdre l'honneur et de devenir la risée de toute l'Allemagne.

Ce discours a produit une immense sensation et a déterminé le grand-duc à donner l'assurance à la chambre que jamais il n'a songé à ôter au peuple de Bade ses droits constitutionnels.

Un journal contient ce matin les détails suivants sur la seconde entrevue de S. S. avec l'empereur de Russie, à la date du 10 décembre :

« La veille de son départ, le 16, l'empereur est retourné chez le pape pour faire à S. S. une visite d'adieu. Cette dernière audience a duré trois quarts d'heure. Après quelques compliments échangés, le Souverain Pontife a dit à l'empereur :

« Dans ce moment, tout l'univers a les yeux fixés sur nous, et tous les catholiques sont dans l'attente du résultat de notre entrevue. — Ce résultat ne tardera pas être connu ; le pape en fera l'objet d'une allocution au sacré collége, dans le prochain consistoire qui aura lieu dans le mois de janvier.

» Mais, dès à présent, je puis vous assurer, ajoute notre correspondant, que le Saint-Père a parlé véritablement en pape, *da papa*. L'attitude digne et calme du vénérable pontife, son langage empreint d'une douloureuse tristesse et d'une fermeté pleine de mesure, ont fait la plus vive impression sur l'âme de l'empereur. Personne ne doute plus à Rome que les catholiques russes et polonais ne ressentent bientôt quelques heureux effets de cette auguste intervention du chef de l'Eglise auprès de leur souverain temporel.

» Le dimanche 14, le czar est monté vers midi à la coupole de Saint-Pierre. Une collation lui avait été préparée par ordre du majordome. Il a accepté quelques rafraîchissements, et a porté un toast au pape en ces termes : « A la santé du pape! Que Dieu conserve ce vénérable vieillard, et lui concède tout ce qu'il désire ! »

---

physique ; mais, ces sauts, ces contorsions prolongées pendant une nuit entière ne sont pas un plaisir complet, capable de satisfaire les nobles instincts de l'humanité.

Quant aux promeneurs qui s'étouffent au foyer dans l'espoir d'*être intrigués*, il en est beaucoup que les dominos rieurs laisseront dans un calme parfait et dont nul ne troublera la tranquillité voisine du sommeil. Les conversations sont fugitives, bien faiblement assaisonnées de cet esprit français long-temps célèbre. Les hommes prétendent qu'ils s'ennuient au bal de l'Opéra faute d'y trouver des femmes spirituelles, les femmes renvoient le reproche aux hommes ; en résumé tout le monde bâille. Quand un intérêt vif et piquant naît par exception dans ces lieux, quand une aventure s'y noue, il est rare que les mauvaises conditions sociales dans lesquelles nous végétons, n'impriment pas un triste cachet à l'intrigue, et qu'elle ne soit pas suivie de déception et de regrets. La sensualité, la cupidité ont singulièrement souillé chez nous les blanches ailes de l'amour. Les plus heureux, s'ils ont du cœur, se reprochent bientôt leur joie, lorsqu'en quittant aux premières lueurs du matin le palais des plaisirs, ils aperçoivent les prolétaires déguenillés faisant la haie sur le passage du riche, et la balayeuse, souvent mère de famille, se levant avant l'aurore pour exécuter dans nos rues, sur nos places, sa répugnante corvée. Le bal de l'Opéra donne l'idée du plaisir et ne le réalise pas; tant mieux, après tout! Qui voudrait du plaisir quand la population laborieuse est en proie à tant de souffrances?

Nous avons publié, il y a peu de jours, une revue des almanachs pour 1846. Cette revue nous a valu des lettres assez nombreuses, et d'abord des réclamations de l'*Almanach Icarien*, de l'*Almanach du bon Catholique*, de l'*Almanach des chemins de fer*, omis par nous. Nous ferons droit aux plaintes de ces messieurs quand ils auront daigné nous rendre visite. Vient ensuite une lettre de l'apôtre Jean Journet. Elle est ainsi conçue :

« Monsieur le feuilletoniste,

» Vous annoncez les grandes infortunes qui sont arrivées à mon caban, et vous tenez le monde en suspens sur les détails de l'événement et sur ses conséquences.

» Cet oubli pouvant laisser une grande lacune dans l'histoire si intéressante des pérégrinations apostoliques, je m'empresse de la combler.

» C'était dans une petite ville de sept ou huit mille âmes; j'avais fait annoncer plusieurs séances phalanstériennes qui devaient avoir lieu dans une des salles de l'hôtel-de-ville.

» Le concours fut immense, on se pressait jusque sur la place publique voisine. A la seconde séance, étant arrivé à la peinture des économies et des richesses que doit produire une commune organisée sociétairement, je m'écriai : Oui, dans ce milieu que Dieu a prévu dans sa bonté et dans sa sagesse infinie, que Fourier a trouvé dans sa persévérance et dans ses aspirations prophétiques, que nous saurons constituer par notre dévouement et par notre courage inébranlable ; oui, l'association doit enfanter des miracles. — A ce dernier mot, ceux qui étaient au fond de la salle comprirent que j'allais faire des miracles. Cette idée se répandit comme un éclair ; tout le monde voulait voir, tous se ruèrent pour envahir la salle, et dans la bagarre, mon pauvre caban, mon vieil ami, reçut deux blessures qui, grâce à Dieu, sont cicatrisées.

» Le bruit en a couru dans le monde, et un journal qui se fâcha tout rouge l'autre jour parce qu'on l'avait appelé petit, a répété que le caban, comme Romulus, était monté au ciel, ou bien encore, selon une autre version, qu'il avait été mis en pièces par les dévotes qui se l'étaient partagé pour en faire des reliques et que je l'avais remplacé par un nouveau.

» Le monde, en particulier, et les rédacteurs du susdit journal que j'appellerai grand pour lui faire plaisir, en général, ont été induits en erreur ; le caban, sauf ce petit accident, se porte assez bien, et il m'a promis de ne pas me quitter avant que l'univers ne soit sauvé.

» En face d'un événement si mémorable, vous comprendrez facilement le motif qui a dirigé ma plume.

» Je vous salue affectueusement, » J. JOURNET. »

Enfin, nous avons reçu de M. Lemaire-Daimé une missive contenant une brochure intitulée *Petit Manuel du Fumeur*, trois paquets de papier à cigarille, ou papier-tube, plus un étui de forme gracieuse, surmonté d'un entonnoir argenté. C'était le *moule à cigarille*. Cet envoi était accompagné de la lettre suivante :

« Monsieur,

» J'espère comme vous que, grâce à l'*Almanach phalanstérien* et à tous les efforts de l'Ecole sociétaire, l'année 1846 contemplera la réalisation de l'harmonie universelle. Alors le travail, devenu attrayant, doit offrir à tous les hommes des plaisirs utiles et productifs. Les cartes et les dés seront livrés au feu avec les 400,000 mille volumes de rêveries philosophiques, aussi peuutiles que les fiches et le jeu de l'oie aux progrès de l'humanité. Alors aussi l'art de fumer périra sous les justes anathèmes de votre collaborateur M. Toussenel ; mais d'ici là, pendant quelques mois encore, l'homme s'ennuiera, et pour tuer le temps il fumera. Chargé par la Providence d'une mission de transition, j'ai voulu fournir à l'homme les moyens de fumer le mieux possible. Je suis inventeur du cigarille et du moule à cigarille dont je vous envoie un échantillon. Un homme qui sent vivement les défauts de la civilisation et qui souffre des retards apportés à la réalisation de l'harmonie, vous devez fumer quelquefois. Que ce soit avec mon instrument : faites-en l'expérience et soyez assez bon pour me dire si le cigarille, fait au moule, ne doit pas détrôner, dans un bref délai, la pipe, le cigare et même la cigarette, en dépit de ses tenaces prétentions. »

En me traitant en fumeur, M. Lemaire-Daimé m'a prêté un art que je ne possède pas, mais j'ai appliqué la théorie *des groupes* à la vérification qui m'était demandée ; j'ai soumis le moule à cigarille et le papier-tube à une réunion d'étudiants en droit fort experts, et qui, pour cette épreuve, s'adjoignirent quelques étudiantes, afin de concentrer sur un même point toutes les lumières dont l'humanité dispose, et de procéder à l'égard du cigarille en majeur et en mineur. L'expérience constata non-seulement la prééminence du cigarille sur le cigare, la cigarette et autres machines à fumer, mais encore la supériorité du sexe féminin sur le nôtre. La femme opéra l'initiation, et le moule à cigarille serait demeuré entre les mains de MM. Jules et Paul un instrument presque inutile, si Mlle Fanny n'avait su en tirer avec une dextérité surprenante des cigarilles qui ne laissaient rien à désirer sous le rapport de la qualité comme de l'élégance.

Pour M. Jules, cet instant fut une révélation. On assure qu'il fait valoir auprès de MM. Bugnet et Duranton des recommandations puissantes, afin qu'à son prochain examen on l'interroge sur le cigarille. C'est le chapitre du Code civil qu'il connaît le mieux, les médisants ajoutent même : c'est le seul qu'il connaisse. VICTOR HENNEQUIN.

Histoire d'Angleterre,

PAR MM. DE ROUJOUX ET ALFRED MAINGUET (1).

L'Histoire d'Angleterre est peu connue en France; on sait vaguement qu'il y eut dans ce pays un roi nommé Jean-sans-Terre, signataire de la Grande-Charte ; une espèce de Barbe-Bleue, appelée Henri VIII qui faisait couper la tête à ses femmes ; un Charles Ier décapité sur la place de White-Hall ; un soldat fanatique, appelé Cromwell, qui régna sous le nom de Protecteur. La science des lettrés eux-mêmes ne va guère plus loin. Cependant les destinées de la France et celles de l'Angleterre ont été et sont encore unies par tant de liens, que cette ignorance devrait être un sujet de honte pour tout Français qui veut avoir, en matières politiques et sociales, des opinions éclairées.

Nous appliquerons avec justesse une formule dont on a souvent abusé, quand nous dirons que M. Mainguet, en refondant complètement l'Histoire d'Angleterre de M. Roujoux, a comblé une lacune et satisfait à un besoin général.

Le travail de M. Mainguet est plus qu'une édition nouvelle et qu'une refonte; son ouvrage est entièrement neuf et ne conserve guère du livre de M. Roujoux que le nom de cet auteur. M. Mainguet suit le cours des événements jusqu'en 1837 et à l'avénement de la reine Victoria.

L'*Histoire d'Angleterre* se compose de deux forts volumes : c'est un résumé net et rapide ; on y trouve assez de détails pour que l'auteur ne puisse pas être accusé d'aridité ni de sécheresse. D'autre part, il s'évite les longueurs, les discussions, l'étalage de textes ; et les sources de son érudition demeurent cachées. Le lecteur, entraîné par le naturel et la vraisemblance du récit, n'a pas conscience des recherches, des analyses qui l'ont préparé, et M. Mainguet, comme tout habile architecte, cache les fondations de son édifice.

L'*Histoire d'Angleterre* est illustrée avec un grand luxe. Une profusion de vignettes retraçant des portraits, des paysages, des costumes, complète le récit de l'auteur en y joignant l'attrait de la couleur locale et de la poésie. Aucun de ces dessins n'est l'œuvre de la fantaisie, tous ont été faits scrupuleusement d'après nature ou empruntés à des monuments authentiques.

Nous avons distingué dans cette riche galerie les costumes à demi sauvages des Pictes et des Anglo-Saxons, les chapelles de Westminster et de Windsor, le jugement de Charles Ier d'après une gravure du temps, et les uniformes de l'armée anglaise sous les derniers règnes. La vue de ces dessins entraîne à lire. Nous félicitons M. Mainguet et les artistes ses collaborateurs d'avoir appliqué à l'étude de l'histoire anglaise, le principe fécond du travail attrayant.

(1) Deux forts volumes in-4°. Hingray, 1845.

deux précautions, les équipages de l'empereur sont toujours divisés en deux convois qui partent à plusieurs heures de distance, et souvent par des routes différentes. Les personnes mêmes de sa suite ignorent par quel convoi et dans quelle voiture voyage l'empereur.

Ceux de nos Souscripteurs des départements dont l'abonnement expire au 31 décembre, sont priés de le renouveler avant le jour de l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande *directe* d'abonnement ou de renouvellement doit être adressée *franco* au gérant, et être accompagnée, 1° de la dernière bande imprimée, avec correction, s'il y a lieu ; 2° d'un mandat sur la poste, ou à vue sur une maison de Paris.

On s'abonne, à Paris, rue de Seine, 10, chez tous les libraires, chez les directeurs des postes et des messageries, et chez les correspondants du Comptoir central de la librairie, qui, tous, reçoivent les abonnements sans augmentation de prix.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — On assure, dit la *Gazette d'Augsbourg*, qu'immédiatement après le retour de l'empereur Nicolas à Saint-Pétersbourg, le grand-duc héritier se rendra à Palerme pour y rejoindre l'impératrice sa mère, et que cette princesse, ses deux fils et la grande-duchesse Olga iront passer ensemble le carnaval à Rome. — L'ambassadeur marocain est arrivé aujourd'hui à Paris. Le gouvernement a loué, pour cet ambassadeur et sa suite, une grande et belle maison située aux Champs-Elysées, à peu de distance de la barrière de l'Etoile ; cette maison est louée toute meublée ; elle était récemment occupée par des familles anglaises. M. Guizot est allé visiter lui-même hier les appartements et s'assurer que tout était prêt pour recevoir le nouvel hôte de la France.

Plusieurs lois d'intérêt administratif, plusieurs améliorations dans les divers services seront soumises aux chambres dans le cours de cette session. Nous pouvons citer entre autres les lois sur le régime des prisons, sur la réforme postale, sur l'amélioration de l'instruction primaire et sur l'enseignement et la pratique de la médecine. — Le blocus des ports et des côtes de la province de Buenos-Ayres par les escadres anglaise et française combinées, a été notifié officiellement par un avis du Foreign inséré dans la *Gazette de Londres* du 26 décembre. — On assure, dit le *Courrier du Bas-Rhin*, qu'un nouveau traité postal est sur le point de se conclure entre la France et le grand-duché de Bade.

M. le comte de Bondy, envoyé récemment en mission en Espagne, est de retour à Paris. — M. Nisard, professeur d'éloquence latine au Collége de France, ouvrira son cours demain lundi, 29 décembre, à 11 heures.

Dans sa dernière séance de décembre, la Société royale d'horticulture a procédé au renouvellement de son bureau et du comité des fonds. Ont été réélus : M. le vicomte Héricart de Thury, président ; MM. Débonnaire de Gif et Berlèze, vice-présidents ; M. Bailly de Merlieux, secrétaire général ; MM. Boussière et Pépin, secrétaires. La Société va prendre des mesures pour augmenter l'intérêt des expériences auxquelles elle se livre dans le terrain que la chambre des pairs lui concède au Luxembourg.

La Maine et la Loire ont subi une élévation nouvelle et très considérable. Plusieurs des rues basses d'Angers ont été envahies par les eaux. Les nouvelles du haut de la Loire annoncent également une crue considérable des eaux. — On assure que les montagnes de la Corrèze sont déjà couvertes de neige, et que sur plusieurs points de la route de Clermont la circulation devient difficile.

DISPARITIONS. — Deux disparitions inexplicables préoccupent en ce moment l'attention publique : celle du commis d'enregistrement du Palais-de-Justice de Paris, M. Moulin, dont le sort est toujours inconnu, et celle de ce voyageur, M. Mazure, qui, descendu de voiture sur la route de Moulins à Varennes, n'a plus reparu depuis. Au sujet de cette dernière disparition, nous lisons dans l'*Echo de l'Allier* du 24 : « La première supposition qu'a fait naître cet événement, était celle d'un assassinat commis sur la grande route, dans le but d'enlever à Mazure les richesses dont il était porteur. Mais comment imaginer qu'il se soit trouvé là, à point nommé, des assassins qui ne pouvaient prévoir cette circonstance, assurément fort extraordinaire, de la descente d'un individu nanti d'or, durant la nuit, sur la route, et à quelques pas d'une ville, et puis que serait devenu le cadavre? N'aurait-on pas trouvé tout au moins les traces d'une lutte? Parmi les hypothèses auxquelles donnent lieu les circonstances singulières de cet événement, il en est une qui ne semble pas dénuée de vraisemblance, en supposant un calcul et une infernale habileté à quelque criminel émérite de la capitale. Suivant cette hypothèse donc, le véritable Mazure aurait été dépouillé et assassiné à Paris, après avoir été attiré dans quelque piége, durant la journée qu'il y a passée. L'individu qui est monté dans la diligence de Lyon avec les papiers et sous le nom de Mazure n'est autre que son assassin lui-même, qui n'a pu trouver de meilleur moyen pour se soustraire à la justice et lui faire perdre sa trace. Tout s'explique alors, la descente pendant la nuit, sous un prétexte quelconque et à deux pas d'une ville, la disparition inexplicable, et tout le mystère enfin qui enveloppe toute cette affaire. Nous n'entendons pas, du reste, donner cette explication pour autre chose que ce qu'elle est : une hypothèse. On annonce une nouvelle descente de M. le juge d'instruction de Cusset sur les lieux. »

CURIOSITÉ ZOOLOGIQUE. — Un fait très-rare en histoire naturelle vient de se passer à Bruxelles ; le rhinocéros femelle offert à la curiosité publique a mis bas, la semaine dernière, trois petits, dont deux très bien portants sont l'objet des remarques de la plus vive tendresse de la part de leur mère qui les allaite. Le troisième, dit la *Sentinelle des campagnes*, mort en naissant, a été donné au Cabinet d'histoire naturelle ; il est conservé dans l'esprit de vin.

FUNESTE ACCIDENT. — Dernièrement, à Nantes, une jeune femme descendit à la cale du pont de Toussaint pour y laver de la salade. Elle était accompagnée d'une de ses sœurs. L'équilibre lui manqua au bord de l'eau et elle glissa ; en vain sa sœur voulut la retenir, elle ne put y réussir, et elle eut la douleur de la voir disparaître sous l'eau. Ce matin, le corps de cette jeune personne n'a pas encore été retrouvé.

LE GUANO DE L'ILE D'ICHABOE. — L'île d'Ichaboe qui a fourni de si mieux, mais dès le lendemain il retourna au parquet de ce qui s'était passé, et les cinq malfaiteurs furent arrêtés dans la journée même, et écroués aux Petits-Carmes, à Bruxelles, grâce à la vigilance du procureur du roi.

INSTINCT DES FOURMIS ET DES ABEILLES. — Un journal de Bruxelles publie le fait suivant, dont nous lui laissons la responsabilité. Les habitants de la campagne ont fait la remarque que lorsque l'hiver doit être rigoureux, les fourmis s'enterrent profondément et toujours en proportion de l'intensité des gelées qui auront lieu. C'est ainsi par exemple que l'année dernière, à l'entrée de l'hiver, elles se trouvaient à deux pieds de profondeur, tandis que cette année, au contraire, elles ne sont qu'à deux pouces de la surface du sol. Elles annoncent donc que la saison dans laquelle nous sommes entrés sera douce ; c'est d'ailleurs ce que confirment aussi les abeilles qui, l'année dernière, avaient fermé entièrement leurs ruches, et, cette année, ne les ont presque pas fermées. Ces observations servent de base aux cultivateurs de la province de Namur, pour la conservation de leurs pommes de terre, qu'ils enterrent en proportion de la profondeur des nids de fourmis, et elles ne les ont jamais trompés.

LES FORBANS. — Le journal intitulé: *Berlingske-Tidende*, de Copenhague (Danemarck), publie, dans son numéro du 19 décembre, l'aventure suivante, que l'on dirait empruntée à l'un des plus délicieux romans de M. Eugène Sue. Nous la reproduisons, mais sans en garantir l'authenticité.-Le brick-marchand danois *l'Anna*, commandé par le capitaine Loll, se trouvait dans le port de Bahia (Brésil), et devait aller à Kingston, dans la Jamaïque, pour y compléter sa cargaison, et ensuite retourner à Copenhague. Dans la matinée du jour de son départ, un homme, enveloppé d'un méchant manteau, arriva à son bord, et demanda à parler au capitaine Loll. Amené devant celui-ci, il lui dit qu'il était Italien, et qu'il se nommait Zernetto ; qu'à Bahia, il avait exposé en public un cabinet de figures de cire ; qu'il n'avait rien gagné, et que par suite des nombreuses dettes qu'il avait contractées, il se voyait contraint de quitter clandestinement le pays. Il supplia le capitaine Loll de le conduire, lui et son cabinet, à la Jamaïque, où il avait l'espoir de gagner beaucoup d'argent et de pouvoir payer son passage.

Le capitaine Loll, après avoir fait beaucoup de difficultés que Zernetto sut écarter avec une grande adresse, finit par consentir à sa demande. L'Italien retourna à terre, et au soir il revint à bord de *l'Anna* avec une vingtaine de grandes caisses, que, avec le consentement du capitaine, il plaça à l'entre-pont. Le navire appareilla vers dix heures. Le lendemain, le capitaine et les hommes de l'équipage remarquèrent que l'étranger cherchait à se procurer des renseignements détaillés sur les marchandises dont la cargaison se composait, et sur leur valeur, et qu'il descendait souvent à l'entre-pont pour visiter ses caisses ; mais personne ne conçut de soupçons sur Zernetto, et l'on poussa même la complaisance jusqu'à satisfaire complètement sa curiosité relativement au contenu du chargement.

A minuit, l'un des matelots qui étaient de garde sur le pont, entendit du bruit à l'entre-pont ; il se mit en devoir de s'y rendre, mais déjà, avant d'être arrivé auprès de l'escalier qui y conduisait, il entendit le capitaine Loll crier au secours. Il sauta au bas de l'escalier, et quel ne fut pas son étonnement en voyant le capitaine, le premier officier et trois matelots luttant contre des hommes étrangers armés, qui à l'instant même les assommèrent. Les caisses de Zernetto étaient vides, et il devint évident pour lui que les étrangers armés se trouvaient cachés dans ces caisses, qui, au dire de Zernetto, devaient contenir des figures de cire.

Le matelot dont nous venons de parler, huit de ses camarades, le second officier et le mousse, jetèrent à la mer le canot, où ils descendirent sans même avoir le temps de se pourvoir d'une boussole et de vivres. Ils eurent le bonheur d'atteindre, au bout d'environ deux jours, Bahia, où ils débarquèrent sains et saufs, et où ils firent au consul de Danemarck la déclaration des faits que l'on vient de lire. A Bahia, on pensait généralement que Zernetto et ses camarades devaient être des pirates qui avaient perdu leur bâtiment, et qui s'étaient emparés d'un autre afin de pouvoir continuer à écumer la mer.

EFFET DES SERVITUDES MILITAIRES. — On sait que le génie militaire frappe d'impitoyables servitudes certaines routes et quelques chemins de grande communication, et qu'il reste sourd aux réclamations les plus pressantes et quelquefois les mieux fondées. Un nouveau malheur est résulté de cette obstination. Le sieur Rousseau, de Cunnel, se dirigeait vers son village par la route départementale de Dun à Varennes, qui est aussi dégradée que le plus mauvais chemin de traverse. Le *Journal de la Meuse* raconte qu'arrivé au ruisseau d'Andon, qui traverse la route, et sur lequel le génie a toujours refusé de laisser construire un pont, ce malheureux ne put trouver, dans le ruisseau grossi par les pluies, l'endroit guéable, et, bientôt, entraîné par les eaux, il se noya. Son corps a été retrouvé le 22 décembre.

CRIMINALITÉ PRÉCOCE. — Un drame terrible vient d'ensanglanter la commune de Crozon. L'*Armoricain* le raconte ainsi : « Une jeune fille nommé Hortense, enfant de l'hospice de Brest, qui avait été mise en service chez un cultivateur de Crozon, ne tarda pas à y concevoir une vive jalousie contre une autre jeune fille, âgée d'environ seize ans et nommée Anne Quilien, qui habitait le même village qu'elle. Il y a peu de jours, toutes deux gardaient ensemble les bestiaux dans une prairie, quand Hortense, se jetant sur Anne, lui porta sur la tête un coup de faucille qui l'étendit à ses pieds. Puis elle la traîna dans un ruisseau, la jeta face contre terre, et après avoir lavé ses vêtements sanglants, elle regagna en désordre la maison de ses maîtres. Cependant le cadavre fut découvert par des paysans passant en cet endroit, avec un chien qui hurla à la vue du corps, et une descente de justice eut lieu. Les soupçons se portèrent sur Hortense, qui, arrêtée, a avoué être l'auteur de la mort d'Anne Quillien, mais n'a encore voulu donner aucune explication, aucun détail. »

INCURIE. — Il y a quelques jours deux voyageurs qui s'embarquaient sur l'un des bateaux à vapeur qui font le service du Rhône inférieur, ont glissé sur la planche d'abordage et sont tombés dans le fleuve. Grâce aux prompts secours qui leur ont été portés, ils en ont été quittes pour la peur et pour un bain froid. Ce nouvel événement, dit *le Courrier de Lyon*, doit engager l'administration des différentes compagnies des bateaux à vapeur du Rhône, à prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter qu'il ne se reproduise et pour qu'elles n'aient pas à en regretter les suites funestes.

MENDICITÉ TOUJOURS CROISSANTE. — On écrit de Génicourt à l'*Echo de l'Est* : « Les mendiants ne se contentent plus de prier pour demander l'aumône, ils cherchent à la prendre eux-mêmes. Hier, l'instituteur de notre commune, faisant sa classe, a failli être victime d'un vol commis par un de ces malheureux. La salle d'école est dans le fond

... que c'était sans doute dans l'intention d'obtenir d'elle un silence forcé que le voleur tenait à la main, quand on lui a ouvert la porte, une corde de moyenne grosseur qu'il a jetée en fuyant, mais que M. R. a retrouvée dans l'escalier et qui a été remise par lui à la justice.

PAUPÉRISME ET CHARITÉ. — La ville de Soignies (Belgique), vient de prendre des mesures pour assurer la subsistance de la classe ouvrière : un comité central s'est constitué, et on a recueilli déjà une somme de 14 000 francs en souscriptions volontaires. Le comité a commandé immédiatement l'achat à Anvers de cinquante wagons de bonne farine. Les trois établissements de carrières ont souscrit ensemble pour 300 fr. par mois ; M. le doyen donne également 150 francs par mois. A l'occasion de la Noël, la direction de la Société royale belge de philanthropie, a décrété l'installation de sa première crèche, rue aux Laines, à côté de son hospice pour les aveugles vieux et incurables. Cette crèche est sous le patronage de Mme la baronne J. d'Anethan. D'autres crèches seront successivement établies. Les mères, ouvrières recommandables, pourront sous peu de jours être admises aux conditions du règlement, à confier à la crèche leurs enfants au dessous de deux ans, pendant qu'elles iront à l'ouvrage en ville. L'*Observateur* annonce en même temps que la même Société a pu heureusement, depuis six semaines, disposer de quelques mille francs en cartes de pain et de houille, et en effets de vêtement et de couchage. Cela a soulagé beaucoup les pauvres pendant la suspension des secours ordinaires de l'administration générale.

VARIÉTÉS.

Organisation médicale [1].

Faut-il des médecins cantonaux ?

Nous avons vu que c'était un devoir tout à la fois d'humanité et de justice de pourvoir les campagnes d'un service de santé, qui leur fait d'autant plus défaut qu'elles sont plus pauvres et moins éclairées. Nous allons maintenant nous occuper des moyens proposés pour atteindre ce but.

Le premier qui se présente est l'institution des médecins cantonaux, qui fonctionne depuis un temps plus ou moins long déjà dans quatre départements, ceux du Bas et du Haut-Rhin, de Saône-et-Loire et de la Haute Saône. Voilà une expérience dont le résultat mérite bien d'être pris en considération dans un siècle qui se dit positif et qui prétend ne juger que d'après les faits. Pourtant, il n'en est rien : la population, l'administration, les médecins eux-mêmes des contrées qui possèdent le service de santé cantonal se félicitent à l'envi des résultats qu'il donne ; et malgré cette unanimité de bons témoignages, de la part de ceux qui en font et qui en voient l'épreuve, l'institution trouve encore chez nous des adversaires, même dans les conseils du gouvernement. Ainsi l'on répète à qui veut l'entendre que M. le ministre de l'instruction publique, lui qui, naguère, dans un Rapport au roi, proclamait *le droit de toutes les classes à une égale distribution* des secours de la médecine, est absolument contraire à l'institution des médecins cantonaux. Si c'est là le principal fruit que M. le ministre a retiré des délibérations du Congrès médical, nous n'en ferons compliment ni à lui, ni au Congrès.

Tout le monde, et nous n'avons pas été des derniers à le faire, tout le monde rend hautement justice aux généreuses intentions de M. de Salvandy, en faveur d'une réorganisation médicale appropriée aux besoins, aux lumières de notre temps, et conçue d'après ce sentiment, social ou général d'humanité, qui en est le caractère distinctif dans le sens noble et moral, comme l'est, dans le sens inverse, l'esprit d'agiotage et de cupidité. Aussi, avons-nous peine à comprendre comment on a pu, si toutefois le bruit qu'on répand est exact) ; comment on a pu, disons-nous, égarer l'opinion de M. le ministre, jusqu'à le rendre hostile à une mesure qui peut seule réaliser les équitables et humaines intentions par lui manifestées dans un document officiel. Par quel moyen M. de Salvandy, homme de gouvernement et d'organisation, homme pratique, en un mot, espère-t-il procurer à toutes les classes une égale distribution des secours de la médecine, s'il repousse l'établissement d'un service médical au profit de ceux qui ne peuvent payer ces secours, ou qui même, le pouvant, ne le veulent pas, parce qu'ils ne sont pas encore assez éclairés pour les apprécier ?

Une foule de paysans ne recourent au médecin, *parce que cela coûte de l'argent*, ni pour eux ni pour les leurs, si ce n'est, peut-être, à toute extrémité, après avoir épuisé les remèdes des commères et des charlatans, et lorsque l'art ne peut plus rien pour le salut des malades. Ces mêmes paysans accepteront volontiers les soins du médecin, du moment qu'ils seront *gratuits*. Eh bien ! nous le demandons, est-il permis désormais, de laisser toute une famille, femme et enfants, livrée, en cas de maladie, aux pratiques les plus meurtrières, victime ainsi de l'ignorance et de l'avarice du chef de la communauté? Nous n'hésitons pas à le dire, une loi sur la médecine, qui ne fonderait pas sur les bases les plus larges l'institution des médecins cantonaux, serait, quelques mérites qu'elle eût par ailleurs, une loi manquée (elle omettrait le point le plus essentiel), une loi arriérée de soixante ans au moins, car il y a soixante ans et plus, que les hommes compétents réclament cette institution.

Si, en effet, nous reprenons les choses d'un peu haut, nous voyons que, dès 1784, un médecin, M. Naudeau, avait proposé l'établissement de médecins de canton pour le traitement des pauvres. Un autre, en 1789, M. Royer, était d'avis « qu'on mît les médecins en état de remplir leurs fonctions *gratuitement*, à raison d'appointements qui leur seraient alloués sur les contributions communales et sur le produit de la vente des biens nationaux. »

Adoptant complètement les vues du premier, la Société royale de médecine, dans son Plan de constitution médicale présenté à l'Assemblée nationale en 1790, s'exprimait ainsi :

« Les habitants des campagnes étant peut-être les seuls auxquels la médecine n'ait jamais été vraiment utile, des institutions particulières seront spécialement dirigées vers ce but, pour que, dans chaque canton, les objets de salubrité publique soient soumis à la direction d'un médecin instruit, et pour que, dans les circonstances difficiles, ce médecin soit secondé sans délai par les gens les plus habiles dans l'art de guérir. »

La Société demandait en conséquence qu'il fût créé des médecins de canton, au nombre de 6 000 et quelques, à raison d'un par chaque circonscription de quatre lieues carrées et de 2 000 habitants ; que ce

---

[1] Voir le numéro du 23 décembre.

[illegible] la Révolution n'a eu souci de donner suite à cette partie du projet de constitution médicale de 1790 qui instituait des médecins de canton pour les campagnes ; mais voici que de nos jours, une assemblée des médecins de France, mue par des considérations aveuées d'intérêt professionnel, se prononce formellement contre le vœu si puissamment motivé de l'ancienne Société royale de médecine. Plus loin, nous examinerons sur quoi l'on s'est fondé pour faire adopter, en 1845, une semblable décision.

Quoi qu'il en soit, recommandée par M. Double, dans son rapport, au nom de l'Académie de médecine, mais seulement pour les localités dépourvues de médecins, l'institution des médecins cantonaux a été repoussée par un vote du Congrès médical naguère assemblé à Paris (1). Il est vrai qu'en se prononçant contre l'établissement de médecins spéciaux pour le traitement de la population pauvre des campagnes, le Congrès médical a demandé la création de *Dispensaires ruraux*. De deux mesures qui s'impliquent mutuellement, c'est n'en adopter qu'une seule.

En effet, à défaut de médecins spécialement chargés du service, et ayant dès lors souci de pourvoir à toutes ses impérieuses exigences du-

(1) Pour rendre justice à qui de droit, nous devons dire que M. le docteur Bigeon, médecin des épidémies et inspecteur des eaux minérales de Dinan, renouvelait en 1812 la proposition de 89 pour l'établissement des médecins cantonaux. Il y ajoutait cette clause qui rentre dans le mode de rétribution indiqué par l'auteur de la *Théorie sociétaire*, mais qui serait difficilement praticable peut-être en dehors de l'ensemble des dispositions de l'ordre social décrit par Fourier : « C'est que les médecins de canton seraient tenus de donner, en cas d'augmentation de mortalité sans cause appréciable et indépendante de leurs soins, une somme égale à celle qu'ils recevraient lorsqu'il y aurait diminution des décès. » Dans le système de M. Bigeon, la rétribution des médecins cantonaux ne serait jamais un salaire fixe ; elle serait toujours et uniquement fondée sur cette réduction du chiffre des décès. Il suppose d'ailleurs que ces médecins, par leur science et leur moralité, inspireraient assez de confiance pour que la charité publique et privée mît à leur disposition les moyens d'hygiène et de traitement nécessaires à l'accomplissement de leur mission vis-à-vis des classes pauvres.

Ennemi judicieux de l'abus des remèdes, M. Bigeon a réuni dans un volume d'une lecture intéressante et facile, intitulé *Médecine physiologique*, l'ensemble de ses observations sur l'exercice de la médecine. Chose bien digne de remarque, il prouve par un relevé statistique des décès dans son arrondissement que, pour deux années exemptes d'épidémies, la mortalité a été moins forte d'un septième dans les communes qui n'avaient point d'officiers de santé que dans celles où il en résidait et où, par suite, il était fait un plus fréquent usage des évacuants et de la saignée.

A propos de cette organisation si long-temps négligée du service de santé des campagnes, nous ne devons pas omettre de rappeler ici un très bon article de notre ami le docteur Jaeger, de Colmar, inséré dans la *Phalange* du 15 août 1840. L'auteur y conseillait l'établissement de sociétés d'assurance contre les frais de maladies. Il montrait que moyennant une prime modérée, dont la bienfaisance publique ferait la dépense pour les personnes hors d'état de l'acquitter elles-mêmes, tous les habitants d'une commune par exemple, recevraient les soins médicaux et les moyens de traitement qui pourraient leur être nécessaires, sans avoir aucun compte d'intérêt à régler ni avec le médecin ni avec le pharmacien.

fortune. Cependant, ainsi qu'on l'a très heureusement dit, le médecin cantonal *va* (c'est son devoir) *du pauvre au riche*, tandis que le médecin ordinaire va, lui, *du riche au pauvre*. Cette distinction, à notre avis, juge l'affaire.

La question des médecins cantonaux, digne à tous égards d'un examen approfondi, exige dans le journal, organe de l'Ecole sociétaire, quelques explications spéciales. Sur ce point, en effet, nous avons exprimé une opinion qui se trouve en désaccord avec une des vues qu'a émises, à la fin de son excellent article de l'*Almanach phalanstérien pour* 1846, M. le docteur Savardan, maire de La Chapelle Gaugain. Que notre bon et distingué confrère nous permette de le lui faire observer : en ce qui concerne l'institution des médecins cantonaux, il s'est écarté quelque peu du principe en vertu duquel nous disons qu'un travail, qu'un service *qui est organisé* vaut mieux généralement que celui qui ne l'est point. Or, je ne pense pas que, dans ce cas particulier, le principe doive souffrir exception. Les généreux sentiments de notre confrère lui ont fait illusion à cet égard.

Il convient de mettre chacun en état de juger la question par lui-même, afin de rameuer, s'il est possible, tous nos amis de l'Ecole sociétaire, à l'unité d'opinion sur un fait important de transition garantiste et de charité sociale pratique. Nous allons, dans ce but, examiner les objections de M. Savardan contre l'institution des médecins cantonaux. Les voici telles qu'elles sont exposées dans l'*Almanach phalanstérien pour* 1846, à la page 64 :

« Si vous chargiez particulièrement un médecin, dans chaque canton, » du soin de voir les malades pauvres, vous lui créeriez des obligations » qui pourraient souvent se trouver en opposition avec celles que lui » impose sa clientelle ordinaire. De quel côté pensez-vous que devrait » pencher la balance ?

» Ira-t-il, pour cent ou deux cents francs de gratification annuelle » qui lui seraient accordés, négliger un riche client à l'est quand un » pauvre l'appellera à l'ouest ? — Non, le pauvre attendra.

» Pendant ce temps, un médecin qui ne sera pas le médecin cantonal, » passera dans le voisinage ou demeurera assez près pour qu'on puisse » s'adresser directement à lui ; mais il refusera : « *Je ne suis pas*, dira- » t-il, *le médecin salarié* ad hoc. *Adressez-vous à lui et attendez-le.* »

» L'institution des médecins cantonaux serait donc doublement nuisible aux pauvres, au lieu de leur être utile ; car, dans beaucoup de » cas, elle leur êterait le médicament et le médecin. »

Sur les deux premiers paragraphes nous répondons : Oui, le médecin cantonal devra, sous peine de manquer à son premier devoir, se rendre d'abord à l'appel du pauvre, avant de répondre à celui du riche. Nous n'examinons pas d'ailleurs si la gratification de cent ou deux cents francs serait suffisante et convenable dans le cas où la société, soucieuse de s'acquitter d'une dette sacrée, et se décidant enfin à être juste et humaine envers les populations pauvres des campagnes, voulait leur assurer sérieusement, efficacement, les secours de l'art médical. Les émoluments des médecins cantonaux étaient fixés, dans le rapport de M. Double, entre 600 et 1 500 francs, suivant l'étendue et les ressources de chaque canton.

Au sujet de la seconde supposition de M. Savardan, nous dirons que le

tinct de charité, de pratiquer le dévouement ? Hélas ! hélas ! ce sont là choses si précieuses que l'emploi s'en trouvera toujours ; et notre société recèle dans ses profondeurs tant de misères de toutes sortes, qu'il n'y pas à s'inquiéter que la tâche fasse de long-temps défaut au zèle généreux des hommes d'abnégation et de sacrifice.

Quant à la dernière objection, celle qui consiste à dire que l'établissement de médecins cantonaux ôterait au pauvre le médicament, nous y avons déjà répondu, en montrant que cette mesure garantit seule, au contraire, la bonne et économique dispensation des moyens de traitement, condition nécessaire pour que le corps social puisse consentir à en faire les frais.

Dr CH. PELLARIN.

Bourse.---Revue de la semaine.

La crise ministérielle en Angleterre ayant cessé, le crédit public s'en est immédiatement ressenti, et la hausse des fonds anglais n'a pas tardé à entraîner la nôtre.

Les chemins de fer ont tous repris, et la rente, après une fortune très variée et beaucoup d'agitation, a fermé hier dans les environs du cours de 83 fr. qu'elle a même dépassé aujourd'hui dimanche. L'emprunt seul est inactif et se traîne péniblement à la suite du 3 p. 0/0. Le conseil de la Banque a fixé à 75 francs le dividende du second semestre de la présente année

L'un des gérants : V. CANTAGREL.

Spectacles du 29 décembre 1845.

7 h. 1/2 OPÉRA. — L'Etoile de Séville.
7 h. — FRANÇAIS. — Le Barbier. Suite d'un bal. La Ciguë.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE —
6 h. 1/2 ODÉON. — Ricochets. Othello. Tartuffe.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Riche d'amour. Robinson. La Polka. Porthos.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. Marquise de Carabas. L'Abbé Galant. Rue de la Lune.
6 h. 1/2 GYMNASE. — La Pluie. Maîtresse. Marchand de marrons. Jeanne.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Les Pommes de terre malades. Femme laide
6 h. — PORTE-ST-MARTIN. — Diane de Chivry. Dame de St.-Tropez.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Les Trois Mousquetaires.
6 h. 1/2 GAITÉ. — La Sœur du Muletier.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. 1/2 COMTE. — Le Chemin de fer de Paris à la Lune.
6 h. 1/2 FOLIES. — Prix de vertu. Plus heureuse. Moustache. Nicolas.
PANORAMA. (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16

[illegible] M. Dufaure, est d'une opposition [illegible]; on ne l'avait pas choisi dans les extrémités de la chambre, et sa couleur politique ne devait pas effrayer les conservateurs. M. Dufaure possède en outre une intelligence nette et logique, de la présence d'esprit, de l'influence personnelle sur l'assemblée, en un mot toutes les qualités d'un bon président. — Nous ne disons rien de M. Sauzet. — Eh bien ! toutes ces circonstances, qui devaient assurer le succès de l'opposition, ont rendu sa défaite plus éclatante. Le ministère patronait M. Sauzet, et sur 364 voix, 213 se sont portées sur le candidat du ministère.

Dans la première lutte qu'elle entreprend, l'opposition est vaincue. Serait-ce donc que le pays ratifie tous les actes du cabinet actuel ? L'opinion publique donne-t-elle son assentiment à ce ministère, qui n'a pas plus de politique intérieure que de politique extérieure; à ce ministère qui plie devant les exigences de l'étranger, et qui croit qu'ajourner les questions c'est les résoudre ? Nullement. L'opinion sent très bien que l'administration actuelle n'a pas conscience de la haute mission de la France, et paralyse le développement de notre influence extérieure ; l'opinion sent que le ministère entrave des réformes politiques, aujourd'hui nécessaires, et qu'il est hostile à la juste extension du droit électoral ; le pays reconnaît enfin que les questions sociales, que les questions qui touchent aux besoins, aux droits des travailleurs, sont les plus urgentes de toutes, et que le ministère, au lieu d'étudier ces problèmes avec l'intérêt qu'ils méritent, en soupçonne à peine l'existence.

Le ministère a donné à la nation les sujets de mécontentement les plus graves ; la bourgeoisie elle-même se désaffectionne, et depuis l'installation du cabinet actuel on craint de rassembler la milice citoyenne, de peur d'entendre ses réclamations et ses murmures. Jamais opposition n'eût entre les mains des armes aussi puissantes qu'aujourd'hui; mais ces armes, elle ne sait pas s'en servir. Au lieu d'étudier les besoins du peuple et d'écouter ses plaintes ; au lieu de prendre en main la cause de l'ouvrier, ou, si elle veut se renfermer dans la sphère politique, au lieu de travailler avec suite, avec ensemble, à l'amélioration du régime électoral, l'opposition parlementaire n'a songé qu'à renverser les cabinets, et les cabinets qu'on attaque avec la seule pensée de les renverser ne tombent pas. Ce n'est pas impunément qu'on abandonne les doctrines, les principes, pour des intrigues, et qu'on transforme une assemblée législative en Bourse d'un nouveau genre, pour y jouer à la baisse et à la hausse des portefeuilles.

Parlez d'étendre les conquêtes de la civilisation, d'organiser l'agriculture et l'industrie, d'assurer à la classe laborieuse l'exercice de tous ses droits : bientôt les sympathies universelles vous seront acquises ; les grandes et fécondes idées que vous aurez formulées s'imposeront au ministère; il sera forcé de réaliser votre programme ou de périr. Mais quand vous demanderez sa chute sans articuler les véritables griefs de la nation, sans faire connaître avec détail la ligne de conduite que vous voulez suivre, sans même proclamer vos candidats, — car il en est que vous n'osez pas avouer, — la majorité vous refusera sa confiance et le ministère continuera, sinon de vivre, du moins d'agoniser long-temps encore.

Au surplus, les deux parties de la chambre sont frappées aujourd'hui d'une atonie presque égale. Ni l'opposition ni le ministère ne gagnent le moindre terrain ; 213 voix viennent de se porter sur M. Sauzet. Il y a un an 213 députés, en votant l'adresse, assuraient

[illegible] un excellent article de polémique. Nous le reproduisons en entier:

Le *Rhône*, dans un de ses derniers numéros, vient d'annoncer à ses lecteurs qu'il parlera prochainement des coutumes amoureuses prédites par **Fourier** ; il s'est engagé à porter le scalpel dans les doctrines de l'*Ecole sociétaire*, pour en faire ressortir toutes les erreurs et toutes les utopies.

S'il nous était permis d'adresser quelques observations au *Rhône*, nous lui dirions : Prenez garde ! car vous allez marcher sur le terrain brûlant des réformes sociales ; car, si vous êtes vraiment conservateur, vous devez vouloir avec la même ardeur le progrès et la conservation.

Avant de rire des principes d'une Ecole qui prêche la nécessité des réorganisations sociales, restez d'abord sur le terrain où cette Ecole appelle tous les hommes sages et prudents ; avant de parler des coutumes amoureuses, que *les Phalanstériens* considèrent eux-mêmes comme impossibles, dans *l'état actuel* des choses, examinez ce qu'ils proposent comme étant *immédiatement* applicable. Ils demandent l'organisation des éléments sociaux *non réglés*. Ils laissent de côté le mariage, la religion, l'administration et la justice, qui doivent, de leur aveu, fonctionner longtemps encore avec leurs imperfections.

Mais suivez l'Ecole sociétaire dans la lice où elle est prête à combattre; discutez, avec elle, l'organisation du travail, car c'est la question dont tous les conservateurs sages et progressifs se préoccupent aujourd'hui ; discutez également *le droit au travail* et les principes de l'association ; voilà ce qui nous intéresse tous au plus haut degré ; mais, de grâce, laissez de côté des discussions oiseuses, qui ne sauraient avoir des conséquences utiles, et gardez, pour des temps plus heureux, vos traits d'esprit et vos plaisanteries sur des prévisions, peut-être incomprises, d'un homme de génie, car ces prévisions ne sont pas en cause aujourd'hui.

Et si vous tenez si fort à exercer votre critique sur des coutumes amoureuses, jetez les yeux autour de vous ! Si vous analysez consciencieusement les vices sociaux, vous en serez effrayé ; vous verrez des misères tellement atroces, que vous comprendrez, peut-être, l'indispensable nécessité de quelques réformes sociales.

Faites donc, si bon vous semble, la critique de la prostitution, qui livre tant de pauvres filles à la honte et à la misère qui fait mourir, sur le pavé de vos rues, tant de pauvres enfants abandonnés à la charité publique ; qui peuple de tant d'infortunés vos hôpitaux et vos hospices. Dites les angoisses de la mère forcée d'étouffer son enfant pour cacher son déshonneur aux yeux de tous, et alors, si vous en avez le courage, vous pourrez rire de ceux qui laissent de côté les luttes et les intrigues politiques, pour s'occuper des problèmes sociaux.

Suivez-les plutôt, car ils veulent l'ordre et la liberté ; car ils prêchent aux pauvres qui souffrent, le calme et la résignation ; car ils s'efforcent de faire germer, dans le cœur des riches, des idées de justice et de charité ; suivez-les donc, car ils vous appellent aujourd'hui sur le terrain des réformes *possibles* ; car ils veulent, *avant tout*, l'organisation du travail et de l'industrie.

Occupez-vous, avec eux, des grèves d'ouvriers ; voyez ce qu'ils disent sur le salaire, et ce qu'ils proposent pour associer ensemble les capitalistes et les travailleurs, et s'ils ont tort, montrez-leur tout ce qu'il y a d'illogique dans leurs projets *de réforme industrielle* et dans leurs idées d'association.

Mais tant que vous vous bornerez à discuter des questions prématurées, tant que vous laisserez de côté *le véritable problème*, dont les Phalanstériens prétendent connaître la solution ; tant que vous ne vous occuperez pas de *l'organisation du travail*, nous vous le disons hautement, vous manquerez à votre mission de conservateurs.

Allez donc en avant ! Et si vos études portent sur la fondation des crèches, des salles d'asile, des écoles primaires et des écoles d'apprentissage ; si vous vous préoccupez de l'amélioration matérielle et morale des classes laborieuses, vous aurez toutes nos sympathies et nous soutiendrons votre drapeau.

[illegible]

Nous ajouterons aux sages réflexions du *Courrier de Saint-Etienne*, que l'Ecole sociétaire est responsable devant le public des idées qui sont acceptées par la masse de ses membres et de celles-là seulement. Or, il est notoire que tous les phalanstériens sont d'accord sur la nécessité d'organiser la commune, d'associer le capital, le travail et le talent ; que tous, d'une voix unanime, pressent la société d'entrer dans cette voie. Quant aux idées de Fourier, sur les relations des deux sexes, non seulement aucun phalanstérien n'en demande l'application immédiate, mais beaucoup de membres de l'Ecole sociétaire les repoussent d'une manière absolue. Il y a donc peu de loyauté à porter la discussion sur un pareil terrain, et de quelque manière que le *Rhône* apprécie les coutumes amoureuses décrites par Fourier, nous défions ce journal de porter un coup qui nous atteigne.

RÉUNION DES JOURNAUX RÉFORMISTES.

Les deux commissions formées dans les séances précédentes ont fait connaître à l'assemblée générale que leurs travaux étaient fort avancés. Cette assemblée, à laquelle se sont adjoints le journal les *Ecoles* et la *Fraternité*, a pris diverses résolutions sur les moyens de soutenir et d'activer le mouvement réformiste dans les départements.

Le principe d'un congrès annuel de la presse a été unanimement adopté.

Naufrage du Papin.

Nous empruntons au *Messager* la nouvelle de cet affligeant sinistre dont les détails suivent :

Le gouvernement a reçu aujourd'hui la pénible nouvelle de la perte du bateau à vapeur *le Papin* et de la moitié du personnel embarqué sur ce navire. Voici les détails parvenus sur ce douloureux événement :

Partie de Cadix le 5 décembre, à deux heures après midi, la corvette à vapeur *le Papin*, destinée pour le Sénégal, avait fait route jusqu'au moment de son échouage au S.-O demi O.

La mer avait été belle pendant les journées des 5 et 6, et ce n'est que dans la nuit suivante que le vent, passant à l'ouest, fut d'une force et d'une violence extrêmes. Le samedi 6, à onze heures et demie du soir, le navire fit côte à neuf milles au nord de Mazagan, sur une côte de sable, à deux ou trois encablures au plus de terre.

Le commandement de machine en arrière ne put être exécuté, les aubes étant déjà ensablées ; cependant le navire résista pendant trois heures aux violentes secousses que lui imprimait une mer excessivement grosse.

A quatre heures du matin, le 7, le navire était plein d'eau, son pont balayé par la mer.

A cinq heures, la cheminée tombait et écrasait plusieurs personnes dans sa chute.

A cinq heures et demie, M. Marey-Monge, consul de France à Mogador, qui se trouvait à l'extrême arrière du navire, fut lancé par une lame dans la cale, et y périt. M. Dieul, lieutenant de vaisseau second, éprouvait, quelques instants après, le même sort.

Plusieurs personnes s'élancèrent alors à la mer pour saisir les débris des embarcations dont le navire était entouré, ou tenter de se sauver à la nage. La plupart périrent. Ce ne fut qu'après des efforts désespérés que quelques-unes parvinrent à Azimour, village situé à trois milles au nord du lieu où *le Papin* avait fait côte. Celles-ci trouvèrent, sur la plage, des Marocains qui vinrent avec empressement à leur aide. L'un d'eux donna son burnous à M. Du Bourdieu, commissaire ordonnateur à Gorée, passager sur *le Papin* ; et des chameaux chargés de broussailles étant arrivés là, les Arabes allumèrent, avec des marques de vive sympathie, un grand feu pour réchauffer les naufragés.

A onze heures du matin, les personnes qui avaient réussi à se sauver

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
MARDI 30 DÉCEMBRE 1845.

LE CHEVALIER DE MAISON-ROUGE.

Episode de 1793 (1).

QUATRIÈME VOLUME.

LE CABARET DU PUITS DE NOÉ.

Cet homme, vêtu d'une carmagnole, que nous avons vu arpenter en long et en large la salle des Pas-Perdus, et que nous avons entendu, pendant l'expédition de l'architecte Giraud, du général Santerre et du père Richard, échanger quelques paroles avec le guichetier resté de garde à la porte du souterrain; ce patriote enragé, avec son bonnet d'ours et ses moustaches épaisses, qui s'était donné à Simon comme ayant porté la tête de la princesse Lamballe, se trouvait le lendemain de cette soirée, si variée en émotions, vers sept heures du soir, au cabaret du Puits-de-Noé, situé, comme nous l'avons dit, au coin de la rue de la Vieille-Draperie.

Il était là, chez le marchand, ou plutôt chez la marchande de vins, au fond d'une salle noire et enfumée par le tabac et les chandelles, faisant semblant de dévorer un plat de poisson au beurre noir.

La salle où il soupait était à peu près déserte, deux ou trois habitués de la maison seulement étaient demeurés après les autres, jouissant du privilége que leur donnait leur visite quotidienne dans l'établissement. La plupart des tables étaient donc vides ; mais il faut le dire, en l'honneur du cabaret du Puits-de-Noé, les nappes rouges, ou plutôt violacées, révélaient le passage d'un nombre satisfaisant de convives rassasiés.

(1) Voyez les numéros du 21 mai au 19 juillet, et du 5 au 19 décembre. — La reproduction de tout ou partie de ce roman est formellement interdite.

Les trois derniers convives disparurent successivement, et vers huit heures moins un quart, le patriote se trouva seul.

Alors il éloigna, avec un dégoût des plus aristocratiques, le plat grossier dont il paraissait faire un instant auparavant ses délices, et tira de sa poche une tablette de chocolat d'Espagne, qu'il mangea lentement, et avec une expression bien différente de celle que nous lui avons vu essayer de donner à sa physionomie.

De temps en temps, tout en croquant son chocolat d'Espagne et son pain noir, il jetait sur la porte vitrée, fermée d'un rideau à carreaux blancs et rouges, des regards pleins d'une anxieuse impatience ; quelquefois il prêtait l'oreille, et interrompait son frugal repas avec une distraction qui donnait fort à penser à la maîtresse de la maison assise à son comptoir, assez près de la porte, sur laquelle le patriote fixait les yeux, pour qu'elle pût, sans trop de vanité, se croire l'objet de ses préoccupations.

Enfin, la sonnette de la porte d'entrée retentit d'une certaine façon, qui fit tressaillir notre homme ; il reprit son poisson, sans que la maîtresse du cabaret remarquât qu'il en jetait la moitié à un chien qui le regardait faméliquement, et l'autre moitié à un chat, qui lançait au chien de délicats, mais meurtriers coups de griffes.

La porte au rideau rouge et blanc s'ouvrit à son tour, un homme entra, vêtu à peu près comme le patriote, à l'exception du bonnet à poil, qu'il avait remplacé par le bonnet rouge.

Un énorme trousseau de clefs pendait à la ceinture de cet homme, ceinture de laquelle tombait aussi un large sabre d'infanterie à coquille de cuivre.

— Ma soupe ! ma chopine ! cria cet homme en entrant dans la salle commune, sans toucher à son bonnet rouge et en se contentant de faire à la maîtresse de l'établissement un signe de tête.

Puis, avec un soupir de lassitude il alla s'installer à la table voisine de celle où soupait notre patriote.

La maîtresse du cabaret, par une suite de la déférence qu'elle portait au nouvel arrivant, se leva et alla commander elle-même les objets demandés.

Les deux hommes se tournaient le dos, l'un regardait dans la rue, l'autre vers le fond de la chambre. Pas un mot ne s'échangea entre les deux hommes, tant que la maîtresse du cabaret n'eut pas complètement disparu.

Lorsque la porte se fut refermée derrière elle, et qu'à la lueur d'une seule chandelle suspendue à un bout de fil de fer, dans des proportions assez savantes pour que le luminaire fût divisible entre les deux convives, quand enfin l'homme au bonnet à poil se fût aperçu, grâce à la glace placée en face de lui que la chambre était parfaitement déserte :

— Bonsoir, dit-il à son compagnon sans se retourner.

— Bonsoir, monsieur, dit le nouveau-venu.

— Eh bien ! demanda le patriote avec la même indifférence affectée, où en sommes-nous ?

— Eh bien, c'est fini.

— Qu'est-ce qui est fini ?

— Comme nous en sommes convenus, j'ai eu des raisons avec le père Richard pour le service. J'ai prétexté ma faiblesse d'ouïe, mes éblouissements, et je me suis trouvé mal en plein greffe.

— Très bien; après?

— Après, le père Richard a appelé sa femme, et sa femme m'a frotté les tempes avec du vinaigre, ce qui m'a fait revenir.

— Bon; ensuite ?

— Ensuite, comme il était convenu entre nous, j'ai dit que le manque d'air me produisait ces éblouissements, attendu que j'étais sanguin et que le service de la Conciergerie, où il se trouve en ce moment quatre cents prisonniers, me tuait.

— Qu'ont-ils dit ?

— La mère Richard m'a plaint.

— Et le père Richard?

— Il m'a mis à la porte.

— Mais ce n'est point assez qu'il t'ait mis à la porte.

— Attendez donc ; alors, la mère Richard, qui est une bonne femme, lui a reproché de n'avoir pas de cœur, attendu que j'étais père de famille.

— Et il a dit à cela ?

— Il a dit qu'elle avait raison ; mais que la première condition inhérente à l'état de guichetier, était de demeurer dans la prison à laquelle il était [illegible] la République ne plaisantait pas, et qu'elle coupait le cou [illegible] qui [illegible] des éblouissements dans l'exercice de leurs fo[illegible]

— D[illegible]te.

[illegible] le père Richard. Depuis que l'Autrichienne est là, [illegible] ; on y dévisage son père.

[illegible] patriote [illegible] son assiette à lécher au chien, qui fut mordu par le c[illegible]

Les lettres reçues aujourd'hui de Mazagan ne tarissent pas sur les éloges que mérite l'admirable conduite de M. Redman. Quarante-quatre personnes restées sur le navire lui doivent certainement la vie, et celles même qui étaient parvenues à terre lui ont dû également leur salut, dans l'état de souffrance et de dénuement où il les a trouvées.

Lorsque la nouvelle de l'échouage du *Papin* est parvenue à Gibraltar, sir Frédérick Nickolson, commandant des forces navales britanniques, s'est empressé d'écrire à notre consul pour lui offrir d'envoyer sur les lieux le navire à vapeur anglais *le Flamer*, porter les secours nécessaires. *Le Flamer* est en effet parti aussitôt pour Mazagan. Le vaisseau du roi *l'Espadon* a dû également partir le 20 de Cadix, pour s'y rendre.

M. Redman a établi une garde de trente hommes pour veiller, autant que possible, au sauvetage d'une partie du matériel.

M. Marey-Monge, consul à Mogador ; M. Fleuriot de Langle, commandant du navire ; tout l'état-major du bâtiment, à l'exception de M. Saint-Pierre, volontaire, ont péri avec à peu près la moitié de l'équipage : en tout, 75 morts. 76 personnes ont été sauvées.

Voici la liste des personnes sauvées et celle des morts :

PERSONNES SAUVÉES. *Passagers*. MM. Du Bourdieu, commissaire ordonnateur à Gorée ; Delaporte, agent consulaire à Mogador ; Pusset, domestique du consul ; un Maure.

État-major. Maret de Saint-Pierre, volontaire.

Equipage. — Mirabeau, maître de manœuvre ; Douesnard, maître canonnier ; Clavel, maître mécanicien ; Dagnaud, maître charpentier ; Lavine, maître armurier ; Seurd, second maître mécanicien ; Rouge, maître voilier ; Jamin, quartier-maître de manœuvre ; Camin, idem. Les matelots, Faucheur, Cabane, Maliver, Liccioni, Tajean, Ansaldi, Thomas, Laplace, Barth, Courseil, Desforges, Raoul, Faillon, Coulomb, François, Bellecave, Tardieu, Stephan, Bertrand, Jouvenot, Giraud, Lecoet, Bellegarde, Jacques, Natalini, Grégoire, Lafitte, Calvi, Sauvan, boulanger.

Chauffeurs. — Lunetto, Rouvier, Lideo, Aureyre, Guérinaud, Gérard, Mille, Géraud, Soler.

Infanterie de marine. — Malatre, caporal de voltigeurs ; les voltigeurs Faugère, Fabre, Dupuis, Garnier, Vachon, Lemière, Catier, Royer, Lagris, Sauterat, Denis, Carvin, Perrou, Chavanne, Marnier, Estrade, Brest, Boyer, Buissard, Gauthé, Spicer, Robert, Tallon.

PERSONNES MORTES: *Passagers*. — MM. Albert, lieutenant de voltigeurs ; Dubuc, garde du génie ; Tisserant, prêtre missionnaire ; Marey-Monge, consul de Mogador ; deux Maures, un Juif.

Etat-major. — MM. Fleuriot de Langle, commandant du navire ; Dieul, capitaine en second ; Herente, enseigne ; Vicard, enseigne auxiliaire ; Charbonnier, commissaire ; Broc, chirurgien.

Equipage. — Leroux, fourier ; Lamy, Viau, Monandre, Delarue, Larose, Batz, Valence, Testery, Barbin, Lallemand, matelots ; Lebertay, Bonnefoi, Demoustiers, Leclair, Demartini, mousses ; 4 domestiques ; maître magasinier ; 32 voltigeurs ; Pin, quartier-maître mécanicien ; Girard, chauffeur ; chef de timonnerie ; maître commis ; 3 sergents de voltigeurs ; Lageau, quartier-maître mécanicien.

Nous ne pouvons nous empêcher d'ajouter un témoignage particulier de regrets à l'expression des sentiments que nous fait éprouver cet événement déplorable.

La mort de Marey-Monge est pour nous une perte douloureuse. Marey-Monge était un des esprits les plus distingués et des plus nobles cœurs que nous comptions dans nos rangs. Il avait répandu avec ardeur autour de lui, en Espagne (dans son consulat de la Corogne), la connaissance de nos idées et la sympathie pour nos principes. Quand il y a quelques mois, nous devisions ici avec Marey de l'avènement prochain de ces principes et des services qu'il était appelé à leur rendre, nous ne pensions pas qu'une mort cruelle viendrait aussi promptement nous enlever cette belle et généreuse nature.

[...] monde à cheval, désigne des cavaliers pour faire plier les tentes et entraîner au loin toute cette multitude de femmes, d'enfants, de vieillards, si nuisible dans la conduite des actions de vigueur ; il abandonne les *assa* (troupeaux de 400 moutons), et prend ses mesures pour conserver les *ibel* (troupeaux de 100 chameaux). Fidèle aux anciennes habitudes des tribus du désert, Djedid ordonne que toutes ses femmes, ainsi que celles de ses fils et de ses parents, montent sur leurs chameaux de parade dans leurs riches palanquins (*atatiche*) pour assister au combat, et persuadé que ses guerriers ne laisseront jamais prendre les compagnes de leurs chefs, il attend de pied ferme.

» Cependant, la cavalerie d'Abd-el-Kader gagne du terrain, elle approche du goum de Djedid, et bientôt elle se déploie devant lui. A peine le mouvement est-il achevé, que Thayeub-ben-Geurnia, agha de la cavalerie régulière de l'ex-émir (style des *Débats*), se détachant du groupe qui l'entoure, invective l'agha des Ouled-Chaïd, et le provoque à un combat singulier : « Esclave ! lui répond Djedid, moi, un djied (un noble), me » mesurer avec un homme de ta race, qui a du sang nègre dans les vei- » nes ! apprends que je ne suis pas à ce point dégénéré ; les beys ou » les hommes de mon rang, voilà mes dignes adversaires. »

» A ces mots, Thayeub-ben-Geurnia, plein de rage, part au galop, se précipite sur Djedid, rapide comme l'éclair, et lui envoie son coup de fusil à bout portant ; heureusement la balle ne fit qu'effleurer la peau, après avoir traversé burnous et haïcks. Son fusil déchargé, Thayeub-ben-Geurnia tourne son cheval pour fuir, mais l'agha, à son tour, ajuste son agresseur, l'atteint à la nuque et le renverse sans vie. L'arme de Djedid portait sept balles.

» Pendant que cette scène s'accomplissait, les deux partis rangés en face étaient témoins immobiles du combat, Abd-el-Kader lui-même le contemplait du milieu de son goum. « O Djedid ! s'écria-t-il, quand il vit » tomber son agha, tremble ! ce jour est le tien, tu ne pourras échapper » à mes mains. — O Abd-el-Kader ! répond fièrement Djedid, jamais un » djied comme moi a-t-il redouté un zaoui (noblesse religieuse) de ton » espèce ? Ma vie est dans la main de Dieu, essaie de retenir ce qui est » dans la tienne. »

» A cette réplique qui le brave, le fils de Mahi-ed-din, non moins furieux que l'était naguère son malheureux agha, mais plus maître de sa colère, s'élance sur Djedid avec tout son goum, et l'action devient générale. Le valeureux agha des Ouled-Chaïb aurait probablement succombé avec ses cavaliers, si par un bonheur extrême son fils n'avait tué le cheval d'Abd-el-Kader ; tant il est vrai qu'on ne doit jamais désespérer de la fortune ! Plusieurs victimes tombèrent de part et d'autre. L'ex-émir eut aussitôt un autre cheval ; mais la perte de son agha et l'accident que lui-même venait d'éprouver ralentirent son ardeur, et la nuit arrivant, Djedid put sauver toutes ses tribus, qu'il installa dans un endroit appelé Meksen, dans le pays des Ouled-Mokhtar.

» Abd-el-Kader, de son côté, fit une marche rétrograde et alla coucher à Ben-Teïne. Le lendemain il écrivit à Djedid et aux tribus placées sous son commandement ; leur donnant trois jours pour se soumettre et amener des *gadas* (chevaux de soumission). « Passé ce temps, disait-il, vous » serez tous en mon pouvoir, vous implorerez alors les chrétiens, et vous » verrez s'ils pourront vous tirer de mes mains. »

» Les Arabes et leurs chefs profitèrent habilement de ce délai de trois jours pour le tourner à la perte de l'ennemi ; ils l'amusèrent de protestations amicales, et prévinrent les généraux qui commandaient à Médéah. Ceux-ci s'empressèrent de sortir, et le matin du quatrième jour, lorsque Abd-el-Kader se présenta pour recevoir des gens soumis ou châtier des rebelles, il trouva les Français prêts à combattre ; grandes furent sa surprise et sa déception ; ses cavaliers se sauvèrent aussitôt.

» Les colonnes françaises se mirent à sa poursuite jusqu'à Goudjilab ; là, Abd-el-Kader dut employer la ruse pour échapper. Il divisa ses forces en deux parties, dont l'une, avec les bagages, eut ordre de s'enfoncer dans le sud, espérant entraîner les Français à sa suite, tandis qu'avec l'autre, l'ex-émir se préparait à de nouvelles tentatives. »

[...] intérieur en Saxe, va se retirer devant la majorité de la chambre qui appartient à l'opposition. Ce fait est inexact. Bien au contraire, le gouvernement saxon brave la chambre et l'opinion publique avec une ténacité extraordinaire. Il vient de supprimer violemment *les Feuilles de la patrie*, rédigées par M. Robert Blum, l'orateur des évènements du 12 août, le même qui de sa parole a contribué à la tranquillité de la ville et qui vient d'être élu conseiller municipal de Leipzig. La chambre élective de Saxe a commis une grande faute en faisant une concession relative à l'adresse. Elle a consenti à la rédiger conjointement avec la première chambre. Celle-ci en a fait une œuvre si insignifiante, que la seconde chambre s'est vu forcée de ne pas présenter l'adresse du tout.

Quand on représente un principe, il faut y tenir. Le gouvernement saxon a circonvenu la chambre ; c'est à celle-ci à prendre sa revanche. Aussi nous apprenons par une lettre de Leipzig que M. Todt, chef de l'opposition, adressera des interpellations directes au ministère, au sujet de la suppression *des Feuilles de la patrie*. Nous lui souhaitons bonne chance, mais nous ne pouvons nous empêcher de lui répéter le mot de son ami M. Braun, président de la chambre : « Voyez-vous, a-t-il dit à la tribune, nous savons que la diète ne cèdera pas à moins que nous n'ayons 200 000 baïonnettes à notre disposition. Ces gens-là ne connaissent ni le droit ni la raison. » A quoi M. Schaffrath a répondu : « Si nous voulons nous les aurons demain. »

Nous avons prévu que les Amis des lumières, arrêtés dans leurs mouvements par la police, ne resteront pas dans l'état passif dans lequel le gouvernement prussien voudrait les tenir. Aujourd'hui, nous apprenons que les *Amis* de Kœnigsberg ont résolu de se constituer en commune. Cet acte a été provoqué par la destitution du docteur Rupp, professeur à l'Université et prédicateur de la ville. M. Rupp, après sa destitution comme prédicateur, a refusé l'offre qui lui était faite par le gouvernement de toucher ses appointements sans remplir ses fonctions. Il a répondu que les intérêts intellectuels ne pourraient jamais être compensés par des intérêts matériels. C'est M. Rupp qui est à la tête de la nouvelle commune. Les membres néo-protestants se sont directement adressés au roi et lui exposent les raisons de leur sortie de l'église dogmatico-protestante. Ils quittent, disent-ils, la lettre de l'Evangile et n'en acceptent que l'esprit. On prétend qu'à Halle, à l'occasion de M. Vislicenus, qui était à la tête du mouvement des Amis des lumières, S. M. le roi de Prusse a dit : « Que ne forment-ils une commune à part ? » La ville de Kœnigsberg a pris S. M. au mot. Nous verrons si la commune néo-protestante se développera aussi vite que la commune néo-catholique dont elle est la sœur puînée.

On lit dans l'*Eco del comercio* que Sa Sainteté a fait connaître à l'ambassadeur d'Espagne à Rome, qu'elle se verrait obligée d'interrompre les négociations avec la cour de Madrid, si l'on ne révoquait pas le décret, par lequel il est défendu aux prêtres ordonnés à l'étranger d'exercer le ministère sacerdotal dans la Péninsule. Il est vraiment incroyable, ajoute l'*Eco*, que le Pape méconnaisse à ce point le pouvoir royal et les dispositions du conseil, surtout envers un gouvernement qui a donné au Saint-Père de si grandes preuves de respect et même de soumission. L'occasion serait bonne de montrer au Vatican que l'Espagne peut se passer de sa permission.

On lit dans l'*Armoricain* :

« L'expédition de Madagascar qui se prépare en ce moment dans notre port et dans celui de Toulon, et dont l'infanterie de marine composera la principale force, appelle nécessairement l'attention publique sur ce corps, qui n'est généralement connu que dans nos ports de mer et dans nos colonies.

» Les troupes de la marine sont belles, disciplinées et manœuvrières comme les autres corps de notre jeune armée.

— Achevez, dit-il sans se retourner.

— Enfin, monsieur, je me suis mis à gémir, à dire que je me sentais très mal ; j'ai demandé l'infirmerie, et j'ai assuré que mes enfants mourraient de faim si ma paie m'était supprimée.

— Et le père Richard ?

— Le père Richard m'a répondu que quand on était guichetier on ne faisait pas d'enfants.

— Mais vous avez la mère Richard pour vous, je suppose?

— Heureusement ! elle a fait une autre scène à son mari, lui reprochant d'avoir un mauvais cœur, et le père Richard a fini par me dire : « Eh bien ! citoyen Gracchus, entends-toi avec quelqu'un de tes amis qui te donnera quelque chose sur tes gages ; présente-le moi comme remplaçant, et je te promets de le faire accepter. » Sur quoi je suis sorti en disant : « C'est bon, père Richard, je vais chercher. »

— Et tu as trouvé, mon brave.

En ce moment, la maîtresse de l'établissement rentra, apportant au citoyen Gracchus sa soupe et sa chopine. Ce n'était l'affaire ni de Gracchus, ni du patriote, qui avaient encore quelques communications à se faire.

— Citoyenne, dit le guichetier, j'ai reçu une petite gratification du père Richard, de sorte que je me permettrai aujourd'hui la côtelette de porc aux cornichons et la bouteille de vin de Bourgogne ; envoie ta servante me chercher l'une chez le charcutier, et va me chercher l'autre à la cave.

L'hôtesse donna aussitôt ses ordres. La servante sortit par la porte de la rue, et elle sortit, elle, par la porte de la cave.

— Bien, dit le patriote, tu es un garçon intelligent.

— Si intelligent que je ne me cache pas, malgré vos belles promesses de quoi il retourne pour nous deux. Vous vous doutez de quoi il retourne

— Oui, parfaitement.

— C'est notre cou à tous les deux que nous jouons.

— Ne t'inquiète pas du mien.

— Ce n'est pas le vôtre non plus, monsieur, qui me cause, je l'avoue, la plus vive inquiétude.

— C'est le tien?

— Oui.

— Mais si je l'estime le double de ce qu'il vaut?

— Eh ! monsieur, c'est une chose très précieuse que le cou.

— Pas le tien.

— Comment ! pas le mien ?

— En ce moment, du moins.

— Que voulez-vous dire?

— Je veux dire que ton cou ne vaut pas une obole, attendu que si, par exemple, j'étais un agent du comité de salut public, tu serais guillotiné demain.

Le guichetier se retourna d'un mouvement si brusque, que le chien aboya contre lui.

Il était pâle comme la mort.

— Ne te retourne pas et ne pâlis pas, dit le patriote, achève tranquillement ta soupe au contraire : je ne suis pas un agent provocateur, l'ami. Fais-moi entrer à la Conciergerie, installe-moi à ta place, donne-moi les clefs et demain je te compte cinquante mille livres en or.

— C'est bien vrai, au moins ?

— Oh ! tu as une fameuse caution, tu as ma tête.

Le guichetier médita quelques secondes.

— Allons ! dit le patriote qui le voyait dans sa glace, allons ! ne fais pas de mauvaises réflexions ; si tu me dénonces, comme tu n'auras fait que ton devoir, la République ne te donnera pas un sou ; si tu me sers, comme au contraire tu auras manqué à ce même devoir, et qu'il est injuste dans ce monde de faire quelque chose pour rien, je te donnerai les cinquante mille livres.

— Oh ! je comprends bien, dit le guichetier, j'ai tout bénéfice à faire ce que vous me demandez, mais je crains les suites...

— Les suites... et qu'as-tu à craindre, voyons? Ce n'est pas moi qui te dénoncerai, au contraire.

— Sans doute.

— Le lendemain du jour où je suis installé, tu viens faire un tour à la Conciergerie, je te compte vingt-cinq rouleaux contenant chacun deux mille francs ; ces vingt-cinq rouleaux tiendront à l'aise dans tes deux poches. Avec l'argent je te donne une carte pour sortir de France, tu pars ; et partout où tu vas, tu es, sinon riche, du moins indépendant.

— Eh bien ! c'est dit, monsieur, arrive qu'arrive. Je suis un pauvre diable, moi ; je ne me mêle pas de politique, la France a toujours bien marché sans moi, et ne périra pas faute de moi ; si vous faites une méchante action, tant pis pour vous.

— En tout cas, dit le patriote, je ne crois pas pouvoir faire pis que l'on fait en ce moment.

— Monsieur me permettra de ne pas juger la politique de la Convention nationale.

— Tu es un homme admirable de philosophie et d'insouciance ; maintenant, voyons, quand me présentes-tu au père Richard ?

— Ce soir, si vous voulez.

— Oui, certainement. Qui suis-je ?

— Mon cousin Mardoche.

— Mardoche, soit ; le nom me plaît. Quel état ?

— Culottier.

— De culottier à tanneur, il n'y a que la main.

— Etes-vous tanneur ?

— Je pourrais l'être.

— C'est vrai.

— A quelle heure la présentation ?

— Dans une demi-heure, si vous voulez.

— A neuf heures alors.

— Quand aurai-je l'argent ?

— Demain.

— Vous êtes donc énormément riche ?

— Je suis à mon aise.

— Un ci-devant, n'est-ce pas?

— Que t'importe !

— Avoir de l'argent, et donner son argent pour courir le risque d'être guillotiné, en vérité, il faut que les ci-devant soient bien bêtes !

— Que veux-tu ? les sans-culottes ont tant d'esprit qu'il n'en reste pas aux autres.

— Chut ! voilà mon vin.

— A ce soir, en face la Conciergerie.

— Oui.

Le patriote paya son écot et sortit.

De la porte on l'entendit crier de sa voix de tonnerre :

— Allons donc, citoyenne ! les côtelettes aux cornichons ! mon cousin Gracchus meurt de faim.

— Ce bon Mardoche ! dit le guichetier, en dégustant le verre de Bourgogne que venait de lui verser la cabaretière, en le regardant de travers.

ALEXANDRE DUMAS.

(*La suite à demain.*)

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE DUC PASQUIER.

Séance du 29 décembre.

A une heure la salle des séances est ouverte au public; les fauteuils de MM. les pairs se garnissent lentement; M. le vicomte Victor Hugo assiste à la séance.

Sont présents au banc des ministres MM. le maréchal Soult et le baron de Mackau.

A deux heures M. le chancelier ouvre la séance.

Sont appelés à remplir les fonctions de secrétaires provisoires MM. les plus jeunes membres présents. Ce sont : MM. le duc d'Albuféra, le comte Foi, le comte de Greffulhe, le comte de Grammont-Lartils.

Il est ensuite donné procès-verbal de la séance royale.

Plusieurs pairs s'excusent pour cause de santé. Ils ne peuvent prendre part aux travaux de la chambre.

M. LE CHANCELIER tire au sort les bureaux.

Plusieurs rapporteurs chargés d'examiner les titres de MM. les pairs nouvellement élus proposent l'admission de MM. le comte de Bonnemains, le baron Doguereau, le barron Durrieu, Fulchiron, Girot de l'Anglade, Hartmann, le comte de Monthozon, Raguet-Lépiné, baron Tupinier, Fabvier, Jard Pavillier, Laurens Humblot, Legagneur, Maynard, Paulze d'Ivoy, baron Rœderer, Rousselin, Molines de Saint-Yon.

La chambre adopte.

M. le marquis Alfred Charles Gaston de Bethizy demande à être admis en sa qualité de pair de France. Il produit à l'appui de sa demande l'acte de décès de son père et de son frère aîné, l'agrément de S. M. et l'information faite par douze membre de la chambre des pairs pour vérifier ses droits. M. le marquis de Bethizy est admis sans opposition.

M. le chancelier, MM. les secrétaires provisoires procèdent au dépouillement du scrutin pour la nomination des secrétaires définitifs.

Sont nommés, au premier tour de scrutin, MM. le comte de Lariboissière, le comte de La Grange, le baron de Bussière; au second scrutin est nommé M. le comte Bresson.

MM. les secrétaires occupent les fauteuils qui leur sont destinés.

On tire au sort la grande députation qui sera reçue par le roi le premier jour de l'an.

M. le chancelier fait connaître les commissions des pétitions et de l'adresse. Voici les noms des pairs composant la commission de l'adresse :

MM. le comte d'Argout, le comte de Saint-Aulaire, le baron de Barante, le comte Roy, le baron Girod de l'Ain, le baron de Bussière et le comte Portalis.

La séance est levée à cinq heures et demie.

La chambre se sépare sans ajournement fixe.

La chambre des pairs a procédé aujourd'hui à la nomination de ses secrétaires définitifs. MM. le marquis de Lagrange, le comte de Lariboissière, le baron de Bussières et Bresson ont été nommés.

Les bureaux de la chambre des pairs ont été organisés ainsi qu'il suit :

1er bureau : MM. Odier, président; le comte d'Argout, vice-président; le comte Greffulhe, secrétaire; le comte de Lariboissière, vice-secrétaire.

2e bureau : MM. le prince de Joinville, président; l'amiral Halgan, vice-président; le baron Gouvion Saint-Cyr, secrétaire; le comte de Montalembert, vice-secrétaire.

3e bureau : MM. le général Cavaignac, président; le baron de Barante, vice-président; le duc de Valencey, secrétaire; le marquis d'Audiffret, vice-secrétaire.

4e bureau : MM. le duc de Nemours, président; le comte Roy, vice-président; le comte d'Estissac, secrétaire; le baron de Bois-le-Comte, vice-secrétaire,

5e bureau : MM. le comte Dutaillis, président; le comte Durosnel, vice-président; le comte de Beaumont, secrétaire; le duc de Praslin, vice-secrétaire.

6e bureau : MM. le comte de Pontécoulant, président; le comte Portalis, vice-président; le marquis d'Harcourt, secrétaire; le comte de Mornay, vice-secrétaire.

7e bureau : MM. le comte de Bondy, président; Mérilhou, vice-président; le comte Grammont d'Aster, secrétaire; le baron de Bussière, vice-secrétaire.

Comité des pétitions : MM. le comte Daru, le marquis de Laplace, Anisson-Duperron, le marquis Turgot, le comte de Tascher, Cordier et le baron de Croseilhes.

Commission de l'adresse : MM. le comte d'Argout, le marquis de Sainte-Aulaire, le baron de Barante, le comte Roy, le baron Girod (de l'Ain), le baron de Bussières et le comte Portalis.

Chambre des Députés.

Séance du 29 décembre 1845.

La séance s'ouvre à 1 heure 1/4. M. Sapey, doyen d'âge, occupe le fauteuil de la présidence : MM. Debelleyme fils, Demarçay, Hallez-Claparède et de Sieyès, les plus jeunes membres de la chambre, siégent comme secrétaires provisoires.

M. LE PRÉSIDENT tire les bureaux au sort.

A deux heures, la chambre se retire pour procéder à l'organisation des bureaux et à la vérification des pouvoirs des députés nouvellement élus.

La séance publique est reprise à trois heures et demie. M. Cabanon, député de la Seine-Inférieure, écrit pour offrir sa démission.

Il est ensuite donné lecture d'une lettre de M. le ministre de l'intérieur, annonçant que le jeudi, 1er de l'an, le roi recevra, à midi, la grande députation de la chambre des députés, ainsi que les membres de la chambre qui voudront s'adjoindre à elle.

M. LE PRÉSIDENT tire au sort cette députation; les noms suivants sortent de l'urne : MM. Quenault, Teulon, Dessauret, Nisard, Gillon, Bernard (de Rennes), de la Rochefoucault-Liancourt, Marchand, Hervé, Daguenet, Genty de Bussy, Dumas, Hébert, Grandin, Dugabé, Lepelletier d'Aulnay, Guyet Desfontaines, Boudousquié, Carnot, Giraud (de la Drôme), G. de Lafayette et Legrand (de la Manche).

La chambre valide ensuite l'élection de MM. Dumas, Renouard de Bussières, Debelleyme fils, Larnac, Quénault, Chabaud-Latour, Lacoste, Pidancel, Bergevin, Moulin, Marande, Schneider (d'Autun), de Marmier, Choque, Goutard et Desprez.

La chambre des pairs adresse à la chambre des députés un message pour annoncer sa constitution.

M. LE PRÉSIDENT tire au sort les scrutateurs qui dépouilleront le scrutin pour l'élection du bureau définitif; il est ensuite procédé au scrutin pour la nomination du président de la chambre.

Les voix se répartissent ainsi : Votants, 364; majorité absolue, 183.

MM. Sauzet, 213.
Dufaure, 147.

Les autres voix se sont portées : 3 sur M. Dupin; 1 sur M. Odilon Barrot,

M. Billault a grandi pendant la dernière campagne dans l'estime de la chambre. M. Billault brille autant par sa parole vive, incisive, entraînante, que par la lucidité de l'exposition, la force des arguments et la sagacité du jugement.

M. Vivien s'est tenu trop à l'écart pendant la session dernière. La chambre apprécie en lui plutôt un jurisconsulte distingué qu'un homme politique influent. M. Vivien est un des lieutenants de M. Thiers qui ait peut-être tenu le moins à briller de son propre éclat. MM. de Tracy et de Sade, membres de la gauche, ont une position trop tranchée à la chambre pour pouvoir compter sur un succès.

Nous apprenons avec satisfaction que l'autorité judiciaire vient de faire rendre aux sociétés de charpentiers tous leurs livres, et que l'argent saisi dans leur caisse leur sera prochainement restitué.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Le roi, par ordonnance rendue sur la proposition de M. le ministre de l'agriculture et du commerce, a nommé officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur M. Mimerel, président du conseil des manufactures.

Les dernières nouvelles reçues de Copenhague annoncent que le roi de Danemarck aurait été frappé successivement de plusieurs attaques d'apoplexie. Le prince royal n'ayant pas d'enfants, on sait que l'héritier présomptif de la couronne de Danemarck se trouve être le prince Frédéric de Hesse, fils d'une sœur du roi. — On écrit de Berlin que le joaillier de la cour vient d'achever un magnifique collier de diamants et de saphirs du prix de 25 à 30 mille thalers (100 mille fr. environ), destiné à être offert en étrennes à la reine de Prusse par le roi son époux.

L'ambassadeur marocain et sa suite sont venus d'Orléans à Paris par le chemin de fer. Le chemin de fer a excité au plus haut point leur curiosité. Les uns, effrayés d'abord par des récits incomplets qu'on leur avait faits, ont été surpris de ce mode de voyage si facile et si rapide; les autres, muets d'étonnement, sont descendus du wagon sans s'être rendu compte de la manière dont le trajet s'était fait. Tous ont manifesté la plus vive impatience de voir achever la voie de fer qui unira Paris à Marseille. L'ambassadeur marocain a été reçu aujourd'hui par le ministre des affaires étrangères; il sera présenté au roi demain mardi. Il aura l'honneur de dîner ce même jour au château. — Le prince Dwarkenauth-Tagore, qui se trouve toujours à Londres, vient de recevoir de l'Inde une caisse renfermant un grand nombre d'objets précieux, échantillons de l'industrie indienne, qu'il compte offrir à la reine Victoria. — Le *Morning Herald* annonce que les principaux détachements des escadres anglaise et française destinées à opérer de concert pour la suppression de la traite des noirs, sur la côte occidentale d'Afrique, se réuniront prochainement à Saint-Thomas, à l'île du Prince ou à Fernando-Poo. — La frégate à vapeur *le Descartes* a appareillé, le 22, de Toulon pour le Levant, où elle va prendre, pour la ramener à Toulon, la corvette à vapeur *le Cuvier*, qui a fait de très grandes avaries. — La gabarre *la Perdrix* a embarqué le 23, à Toulon, des troupes d'infanterie pour Cayenne. M. Pariset, nommé gouverneur de cette colonie, a pris passage sur ce bâtiment.

CAISSE D'ÉPARGNE DE PARIS. — Versements reçus par la caisse d'épargne de Paris les dimanche 28 et lundi 29 décembre, de 3 015 déposants, dont 368 nouveaux, 450 648 fr. Remboursements effectués la semaine dernière à 2 871 déposants, dont 1 241 soldés, 1 483 519 fr. 38 c. Rentes achetées à la demande des déposants pendant la même semaine pour un capital de 118 613 fr. 65 c. Demandes de remboursements du 28 décembre, 813 243 fr.

ABSURDITÉ D'UNE CROYANCE TROP GÉNÉRALE. — Un des jours derniers, des habitants d'une commune voisine de Saint-Valery ont trouvé, près de la falaise ouest, le corps d'un naufragé que la mer avait rejeté sur le galet. Ils s'empressèrent, non pas de secourir le malheureux, mais d'aller chez le maire de leur commune pour lui demander toutes les autorisations préalables. Après quoi ils sont revenus au même endroit, mais ils avaient trop tardé et la mer avait ressaisi sa proie. Le *Progressif Cauchois* nous apprend qu'on n'a pas encore revu ce malheureux, dont on ignore le nom.

VOULOIR C'EST SOUVENT POUVOIR. — Une goëlette anglaise, chargée de charbon, allant à Honfleur, a fait naufrage jeudi dernier, près la jetée nord du port de Saint-Valery. La mer était tellement furieuse que c'est avec beaucoup de peine qu'on est parvenu à sauver l'équipage. Ce navire, dit le *Progressif Cauchois*, que l'on croyait entièrement perdu, est cependant rentré hier dans le port, par suite des courageux efforts du capitaine qui ont eu le plus parfait succès, et au moyen de quelques réparations, il pourra continuer son voyage.

UNE BONNE IDÉE. — Un fabricant de Courtray, dit l'*Impartial de Bruges*, désirant conserver ses ouvriers et leur procurer du travail, en écoulant autant que possible les marchandises dont son magasin est encombré, vient de prendre la résolution d'exposer en vente jusqu'au 20 janvier prochain, en gros et en détail, par aune ou par pièce, et au prix de fabrication, tous les articles tissés tels que serviettes, nappes damassées, et étoffes pour matelas.

UN PAUVRE DIABLE.... DE CERF. — Dans le courant de la semaine dernière, une vachère de la commune de Guisseny (Finistère) étant allée prendre les vaches, retourna à la maison tout épouvantée et en s'armant de force signes de croix, disant qu'un diable à sept cornes était au champ avec les vaches; il n'en était cependant rien; c'était tout simplement un cerf à sept bois. Le *Journal de Maine-et-Loire* annonce qu'il a été pris par les gens de la ferme, qui, plus intrépides que la vachère, lui ont tiré un coup de fusil et [illegible] ont cassé une jambe.

DE PAR LE SA[illegible]E IL EST DÉFENDU D'AVOIR FAIM. — Il y a deux mois, des postes d'infanterie ont été placés aux portes de Courtrai pour empêcher la sortie des gens mal vêtus qui pourraient être suspectés d'aller arracher les légumes dans les champs; aujourd'hui, la gendarmerie garde les issues de Bruges pour empêcher les campagnards affamés de se présenter au dépôt de mendicité qui regorge. La *Gazette d'Audenarde* nous apprend que la force armée repousse de la ville tous les mendiants qui ne trouvent plus rien à manger dans les champs. S'imagine-t-on, dit-elle, comprimer long-temps par de semblables moyens la *révolte du ventre*?

[illegible] inutiles. D'après la *Vigie de Dieppe*, il y avait peu de temps que cet homme avait mangé lorsque la submersion a eu lieu, ce qui expliquerait encore la promptitude de la mort. »

PHILIPP VÉRITABLEMENT EXTRAORDINAIRE. — Ces jours derniers, une douzaine d'amateurs de la commune d'Occoches ont failli payer cher le plaisir de faire *un philipp* extraordinaire. On sait que le philipp est une espèce de punch à l'eau-de-vie et au cidre doux, assez en usage en Artois et en Picardie. Ayant fait bouillir leur infernal mélange dans un chaudron en cuivre, ils s'en sont régalés, Dieu sait comme; et puis, aussitôt après, ils furent saisis de coliques et de vomissements si atroces qu'ils se crurent empoisonnés. L'*Anthée* nous apprend que quelques-uns d'eux en sont encore aujourd'hui malades. Ils n'avaient pas songé, en se servant d'un chaudron non étamé, que le vert-de-gris pouvait facilement se mêler à leur boisson. Avis aux amateurs de philipp.

UNE CARÈNE REMARQUABLE. — Depuis quelques jours, dit le *Journal du Havre*, les amateurs de curiosités nautiques se portent au dock flottant, où le bateau à vapeur *le Hambourg*, profitant des facilités nouvelles que cet établissement utile offre au radoub des grands bâtiments, termine sa carène. *Le Hambourg*, construit en 1834, a été calfaté sur les chantiers et muni d'un doublage en bronze. Depuis lors, il a constamment navigué sur sa carène, et c'est après onze ans de fatigue que, pour la première fois, il se soumettait à la visite et au rechange. On sait que, de tous les ports de France, le Havre est le plus réputé pour la solidité de ses radoubs, et que ses carènes, au lieu de durer quatre ou cinq ans au plus, comme celles des autres ports, supportent aisément huit ou neuf ans de navigation. Ce fait est notoire; mais jusqu'ici l'on n'avait pas eu l'occasion de constater l'état d'une carène de onze ans. L'examen de celle du *Hambourg* a confirmé à tous égards la supériorité du travail havrais. Posé en 1834, le bronze (qui depuis! ... mais alors on soignait sa qualité) n'a pas bougé. Les feuilles restent entières et l'usure uniformément répartie sur la surface, a diminué le poids du métal sans causer la moindre solution de continuité. Protégé par cette défense imperméable, le calfatage est intact, solide et sec comme le premier jour, et nulle part les coutures ne crachent l'étoupe, comme il arrive lorsqu'elles ont été mises en contact avec l'humidité. Naturellement le bordage participe à cet état parfait de conservation, et le bâtiment gagnera en durée bien au-delà de ce qu'ont pu coûter les soins qui ont présidé à sa première carène. »

LA NOURRICE ET LES LARRONS. — On écrit de Fougères à l'*Auxiliaire breton* : « Une tentative de vol exécutée avec une hardiesse extraordinaire, a été faite à Fougères dans la nuit du 23 au 24 chez M. le receveur particulier de cette ville. Les voleurs, en escaladant les murs de clôture et en brisant une croisée, se sont introduits dans l'appartement où on reçoit. Là, ils se sont barricadés en dedans, ont allumé une bougie et ont forcé la caisse, où ils n'ont trouvé qu'une somme de 40 ou 50 fr. en billon, M. le receveur particulier ayant le soin d'enlever tous les soirs du rez-de-chaussée, qui n'est pas habité la nuit, les valeurs en argent qu'il place en lieu sûr. Les voleurs ont eu une panique pendant l'exécution du crime : une nourrice, qui veillait, est passée d'un appartement dans l'autre; cette femme venait d'entendre un peu de bruit sur les deux heures du matin. Plus tard, elle est restée convaincue que ce bruit a été fait au moment où on a forcé la caisse. Dans le moment elle pensa qu'il était causé par le vent, qui agitait les persiennes des croisées. Quoi qu'il en soit, les voleurs, entendant marcher sur leurs têtes, ont pris la fuite, et, dans leur précipitation, ont laissé deux échelles et un chausson, qui ont été recueillis le lendemain. Quand la justice est venue sur le lieu du crime, elle a informé avec activité, et on espère que les auteurs de cet audacieux attentat seront atteints et punis. Deux ouvriers ont été arrêtés et conduits en prison le jour même. »

INQUIÉTUDE MOTIVÉE. — D'après le *Journal de l'arrondissement du Havre*, les vents violents qui règnent depuis quelques jours inspirent les plus graves inquiétudes aux habitants du quartier Saint-Roch au Havre. Les vagues pénètrent sous le galet, et forment à la marée haute des jets d'eau dans la mare aux Huguenots. On a tout lieu de craindre que si les vents ne changent pas d'ici mardi, jour de la plus haute marée, tous les environs du cimetière Saint-Roch ne soient inondés. Le même journal ajoute : « Jusqu'ici aucune précaution n'a été prise contre cette éventualité. MM. les ingénieurs élaborent sans doute les plans de l'entrée sud, et laissent la mer se frayer une entrée dans le nord. On comprend que ces graves préoccupations ne laissent pas à nos corps savants le loisir de s'occuper de choses d'une si mince importance. »

VARIÉTÉS.

Organisation médicale (1).

Le Congrès et les médecins cantonaux. — Faut-il un seul ordre de médecins?

Avant de reprendre la suite de notre travail, nous nous empressons de consigner ici une rectification importante. Nous apprenons de bonne source que le bruit qui s'était répandu de l'opposition de M. le ministre de l'instruction publique à l'établissement des médecins cantonaux, était complètement erroné. Nous nous réjouissons d'avoir à rétracter ce que nous avions répété à cet égard, sous une forme dubitative toutefois; car il nous répugnait d'admettre, d'après ce que nous savions des sentiments manifestés par M. de Salvandy, qu'il pût, sur une pareille question, adopter le parti qu'on lui attribuait à tort. Des informations bien précises nous permettent d'annoncer que M. le ministre a soutenu l'opinion favorable à l'institution des médecins cantonaux, opinion qui triomphera, nous avons tout lieu de l'espérer, dans la haute commission des études médicales et devant les chambres. Ce ne sera pas le moindre titre de M. le ministre actuel de l'instruction publique à la reconnaissance des amis de l'humanité, que d'avoir puissamment contribué à faire adopter cette mesure salutaire.

Venons à d'autres adversaires de la mesure que nous défendons comme l'une des plus utiles qui puissent être prises dans l'intérêt des populations rurales. C'est ici le lieu d'examiner les oppositions qui se sont produites contre l'institution des médecins cantonaux au sein du Congrès médical.

---

(1) Voir les numéros des 23 et 29 décembre.

[illegible] le rapport, ont prévalu contre toutes les raisons pratiques et d'humanité qu'avait exposées le brillant professeur de la faculté de Strasbourg.

D'autres membres, après lui, ont tenté de soutenir la même cause; tous leurs efforts ont échoué devant les préventions et l'impatience de l'assemblée.

Mais, encore une fois (car il s'agit ici de la disposition la plus importante, au point de vue de l'intérêt des masses, de la loi à intervenir sur l'organisation de la médecine), pourquoi, disons-nous, que sans la création de médecins cantonaux, les secours de l'art ne peuvent ni arriver, ni profiter aux habitants pauvres des campagnes? Ce n'est pas qu'une consultation ou même un voyage de l'un des médecins de la circonscription soient ordinairement refusés au pauvre pour lequel on les réclame; nous en convenons volontiers, bien qu'il faille en rabattre, nous le savons pertinemment, de cette haute opinion qu'ont cherché à donner de l'indéfectible philanthropie, de l'universel dévouement des médecins les partisans du système de la commission. Eh! mon Dieu! quelle profession pourrait donc se vanter de n'avoir aucun de ses membres dont le zèle reste parfois au-dessous de la mission imposée? Les prêtres ne sont pas tous et toujours d'immaculés modèles de pureté, ni les médecins peut-être tous et toujours des héros d'humanité, de dévouement, prêts à voler au premier appel de l'indigent comme du millionnaire. Admettons au surplus, pour l'honneur du corps, qu'il en soit ainsi. De quel avantage sera la présence du médecin, s'il ne peut procurer au malade qu'il visite, les moyens de traitement que l'état de ce dernier réclame? Or, il arrivera, si tous les médecins d'un canton indistinctement soignent les pauvres, que chacun d'eux fera ses prescriptions sans égard pour la modicité des ressources affectées à ce service, et que les ressources étant ainsi épuisées prématurément, il n'y aura plus possibilité de procurer à l'indigent malade ni médicaments, ni autres secours quelconques. Tout service qui n'est pas organisé est un service qui ne s'exécute pas ou qui s'exécute mal. En se prononçant contre les médecins cantonaux, le Congrès met obstacle, autant qu'il est en lui de le faire, à l'établissement du service médical des pauvres dans les campagnes; il se montre plus arriéré qu'un grand nombre de conseils généraux qui ont demandé la salutaire institution qu'il repousse.

Et sous quels prétextes le Congrès médical se donne-il ainsi, aux yeux de la France et de l'Europe, un fâcheux vernis d'esprit rétrograde et d'indifférence pour la santé des populations? L'établissement des médecins cantonaux, à deux par canton, et aux appointements de 1 000 fr. chacun, coûterait, a-t-on calculé, 4 882 000 fr.! Et c'est une assemblée de médecins français qui trouve que, pour assurer sur tous les points du royaume les secours de leur art à la population pauvre des communes rurales, 4 ou 5 millions seraient une somme exorbitante, qu'il faut bien se garder de demander à la libéralité des grands pouvoirs de l'Etat!

Mais, voyez l'incroyable contradiction dans laquelle est tombé M. le rapporteur. Par esprit d'économie, il ne veut pas qu'on demande au budget, soit général, soit départemental, les 4 ou 5 millions dont il s'agit, et voilà qu'il impose une charge beaucoup plus lourde aux budgets communaux. En effet, ce devoir, qu'avec un sentiment de susceptibilité jalouse, on revendique en faveur de tous les médecins, le devoir de soigner la population pauvre, ceux-ci ne le rempliront pas gratuitement. D'après le système de la commission, exposé par M. Requin, les communes devront payer, outre les médicaments, les honoraires des médecins appelés auprès de leurs pauvres. Quelque modiques qu'ils puissent être, les frais de ces honoraires ne dépasseront-ils pas le montant de la rétribution fixe allouée aux médecins cantonaux? Et puis, la richesse est presque aussi inégalement répartie entre les communes qu'entre les individus. Voilà donc les plus pauvres d'entre elles, c'est-à-dire celles qui comptent le plus d'indigents et qui ont le moins de ressources, réduites à supporter seules, sans aucune assistance du département ni de l'Etat, le double inconvénient d'une pareille situation.

Mais le véritable motif du rejet des médecins cantonaux, faut-il l'avouer ici? oui, sans doute, puisque la commission a pris soin de l'énoncer elle-même dans le deuxième article de ses conclusions: « La création des médecins cantonaux *porterait une atteinte grave aux droits du corps médical.* »

Le rapport avait formellement exprimé la crainte que cette création ne plaçât les médecins ordinaires dans une position secondaire vis-à-vis des médecins cantonaux.

Ainsi donc, c'est une susceptibilité professionnelle, c'est un petit esprit de jalousie médicale qui prive les pauvres des campagnes du bienfait d'un service de santé garanti, régulier, organisé en un mot.

Ce serait, a dit M. Requin, constituer une aristocratie, une oligarchie dans le corps médical. Plaisante aristocratie, basée sur un somptueux traitement de 1 000 fr. par année, et obligée, pour pareille somme, de se tenir constamment prête à se rendre, de nuit comme de jour, au premier appel du pauvre souffrant! Et d'ailleurs, puisque le Congrès, avec raison suivant nous, est épris du concours, comme étant le mode de nomination le plus propre à déjouer l'intrigue, à empêcher les passe-droits de la faveur, que n'en proposait-il l'application aux places de médecins cantonaux à créer? Pourquoi les jeunes praticiens des départements ne se disputeraient-ils pas, dans une loyale et noble joûte, l'honneur de traiter les pauvres des campagnes, comme les médecins de Paris se disputent une semblable prérogative à l'égard des pauvres de la capitale, dans le concours pour les places du Bureau central? Y a-t-il une aristocratie médicale à Paris parce qu'il y existe des médecins des hôpitaux? En tous cas, si ce n'est là que l'aristocratie du mérite, appliquée à un service public du premier ordre, une aristocratie égalitaire, c'est-à-dire dont les rangs sont ouverts à tous aux mêmes conditions, qui donc serait bien venu à s'élever contre elle?

Eh bien! c'est un médecin des hôpitaux de Paris qui dénonce dans l'institution des médecins cantonaux une institution aristocratique, portant une atteinte grave aux droits du corps médical!

On a aussi parlé de corruption électorale; on a signalé les médecins cantonaux comme des courtiers futurs d'élections au profit du pouvoir (1). Admirez la transformation subite du caractère des médecins suivant les besoins de la cause soutenue par M. le rapporteur. Il y a un instant, les [illegible] grade secondaire en médecine.

Quoi qu'il en soit, cette suppression des officiers de santé adoptée, on pouvait laisser mourir graduellement l'institution par l'extinction successive des titulaires actuels. Au lieu de cela, la commission a proposé qu'en vertu d'une disposition transitoire, les officiers de santé ayant cinq années d'exercice, fussent autorisés à se présenter devant les Facultés pour obtenir le diplôme de docteur, après avoir subi des examens pratiques sur la chirurgie et la médecine.

Une telle disposition se trouve entachée du double vice de privilège en faveur des uns et de rétroactivité à l'égard des autres. Pourquoi, en effet, conférer, d'une part, le grade de docteur à des hommes qui n'auront pas subi les épreuves que ce grade suppose? Et comment ne voit-on pas, d'autre part, qu'à raison même de ce qu'une portion des officiers de santé aura passé dans la classe des docteurs, ceux d'entre eux qui n'en auront pas fait autant seront frappés d'un certain discrédit, d'une sorte de déchéance morale? Il y aura donc, par rapport à ces derniers, effet rétroactif. A quoi bon donner ainsi lieu à une sorte de triage parmi les officiers de santé? S'il se trouve parmi eux quelques sujets instruits et capables, il faut les y laisser, ne fût-ce que pour soutenir l'honneur du corps, tant que le corps subsiste.

Depuis cette décision du Congrès pour la suppression du grade secondaire, nous avons beaucoup réfléchi sur la question, nous avons relu attentivement ce qui est dit à ce sujet dans le rapport de M. Double à l'Académie de médecine, qui se prononça aussi pour un seul ordre de médecins: eh bien! nous n'avons pas été convaincu que cette solution soit la meilleure qui pût être adoptée pour le bien du service médical, et dans l'intérêt de la profession comme dans l'intérêt du public.

Sans doute la facilité qu'ont apportée à la réception des officiers de santé les jurys médicaux composés d'un seul professeur de Faculté, assisté de deux médecins du chef-lieu de département où le candidat se présente, cette facilité déplorable a peuplé le corps médical de praticiens ignorants. Mais ne peut-on composer autrement le jury d'examen? ne peut-on pas déclarer, par exemple, que les médecins du second ordre, quelle que soit la dénomination qu'on leur applique, subiront d'abord des épreuves sérieuses et successives dans une Ecole préparatoire, puis une épreuve définitive portant sur toutes les parties de la science, devant la Faculté du ressort? On exigerait d'eux, en un mot, tout ce qui serait exigé des docteurs, moins le diplôme de bachelier-ès-sciences, moins les examens sur la médecine légale, sur l'histoire et la philosophie médicales, choses nullement indispensables pour former un bon praticien.

Le second ordre de médecins n'offre pas aujourd'hui les garanties désirables de lumières et de capacité: donc il faut en voter au plus vite la suppression. C'est très mal raisonner à notre sens. La conclusion légitime est seulement qu'il faut demander ces garanties pour l'avenir.

Quant à l'existence d'un second ordre de médecins, nous soutenons qu'elle est utile sous deux points de vue essentiels: d'abord pour permettre d'élever successivement les études du doctorat sans s'exposer à priver les populations d'un nombre suffisant de praticiens; ensuite, et surtout, pour procurer aux médecins du premier ordre des auxiliaires, des aides qui consentent à exécuter leurs prescriptions, quand elles exigent la main d'un homme de l'art, sans que la question d'amour-propre se trouve engagée comme entre médecins pratiquant au même titre. Un docteur est appelé, par exemple, auprès d'un malade d'une localité autre que celle qu'il habite. Il ordonne un séton, un moxa, un cautère, mais il ne peut rester pour en faire lui-même l'application au moment opportun. Pense-t-on qu'il sera aussi facile pour la famille d'obtenir d'un docteur de la localité qu'il exécute l'ordonnance de son confrère et égal, que s'il y avait là un médecin d'un degré inférieur? Ne sent-on pas que dans toutes les circonstances qui nécessiteront ainsi le concours de deux médecins, l'un plus particulièrement dirigeant, l'autre exécutant, il y aura bien plus de susceptibilités en jeu au moment qu'il n'y aura plus qu'une seule classe de médecins, tous égaux par le titre, sinon par les connaissances et le mérite? Qui ne sait combien est chatouilleuse la susceptibilité médicale, et combien elle peut causer de préjudice au malade! (1).

C'est donc peut-être encore un jugement à réviser que celui qui a été porté par le Congrès médical sur la question des deux ordres de médecins. Pourquoi ne dirions nous pas toute notre pensée, dût-elle n'être pas populaire, si d'ailleurs elle est juste et logique? Impossible, suivant nous, d'assurer à toute la population les secours de la médecine sans organiser un service de santé général; et qui dit *organiser* dit par cela même *hiérarchiser*. Imaginez ce que pourrait être le service de santé dans l'armée et dans la marine, s'il n'existait entre les médecins qui en sont chargés aucun rapport hiérarchique! Il ne faut pas sans doute une dépendance aussi étroite dans l'ordre civil; mais un corps ne peut non plus se constituer avec des individualités toutes placées côte à côte, sans aucun lien qui les rattache les unes aux autres pour l'accomplissement de la mission commune.

D[r] CH. PELLARIN.

(1) Cette considération n'a pas été sans influence sur le vote de bien des membres du Congrès. « Eh quoi! me disait un de mes voisins, vous appuyez l'établissement des médecins cantonaux? Vous ne savez donc pas que Louis-Philippe est partisan de cette mesure, preuve que la chose ne vaut rien, et qu'on songe à en tirer parti contre la liberté! »

(1) Les médecins qui pratiquent dans les grandes villes et dans les hôpitaux ne se préoccupent nullement de cette question si importante des aides, parce qu'ils ont toujours sous la main, pour les seconder, des élèves déjà exercés et instruits. Mais dans les petites villes et dans les campagnes surtout cette assistance fait complètement défaut. Il serait d'un intérêt majeur de former, au-dessous du corps médical, des personnes capables de donner aux malades les soins recommandés par le médecin, capables de renouveler un pansement ordinaire, etc. Forcément une partie de ces soins sont abandonnés à des personnes entièrement inexpérimentées; il en résulte de graves inconvénients.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 29 DÉCEMBRE 1845.

Le *Journal des Débats* examine la critique du discours de la couronne faite par le *Constitutionnel*. Le *Journal des Débats* a choisi son adversaire de manière à se faire la partie belle, et les répliques que lui a fournies le déplorable passé de M. Thiers sont écrasantes. Mais le *Journal des Débats* croit-il avoir fait un bien brillant panégyrique du cabinet en prouvant qu'un ministère Thiers aurait encore fait pis? Au surplus, le *Journal des Débats* est enthousiasmé du discours et il s'écrie: « Plaise à Dieu que pendant de longues années encore la couronne n'ait pas à nous faire de discours plus significatifs! » — Aux yeux des hommes qu'il représente, la France a donc atteint le maximum de prospérité et de gloire, et elle se repose dans cet apogée!...

Le *Courrier français* traduit ainsi avec une grande exactitude le langage des journaux ministériels:

[illegible] pour avoir des exempl. de son livre, afin de pouvoir l'annoncer. Nous attendons une réponse.

M. M. à Metz. — Vous pouvez envoyer.

M. O. à Dijon. — Reçu. C'est bien. — On a adressé directement à M. Y. les n[os] réclamés.

MM. B. et S. à Lyon. — N'attendez donc rien quant à présent. C'est nous qui devons attendre.

HALLE DE PARIS.

27 déc.			29 déc.		
Arrivages	1662 q.	00 k.	Arrivages	[illegible] q.	[illegible] k.
Ventes	1057	66	Ventes	[illegible]	[illegible]
Restant	58186	34	Restant	[illegible]	73
Cours moyen		43,22	Cours moyen		43,13
Cours-taxe		42,06	Cours-taxe		42,07

Cote administrative (27 déc.)	q.	k.			Cote administrative (29 déc.)	q.	k.		
Gruaux	37	08	51,15 à	57,20	Gruaux	44	12	[illegible] à	56,60
1[re]	307	72	43,00 à	45,20	1[re]	[illegible]	58	[illegible] à	45,20
2[e]	113	08	40,75 à	41,40	2[e]	[illegible]	43	40,10 à	41,05
3[e]	92	27	25,00 à	36,20	3[e]	10	43	34,05 à	36,06
4[e]	12	59	29,30 à	29,95	4[e]	12	00	00,00 à	[illegible]
A liv.	506	17			A liv.	683	73		

Marchés.

MARCHÉ DE SCEAUX du 29 décembre. — 1016 bœufs amenés, 1021 vendus 1,20-1,08-0,94. — 293 vaches entrées, 218 vendues 1,08-0,94-0,74. — 512 veaux entrés, 443 vendus 1,60-1,40-1,20. — 8730 moutons entrés, 7880 vendus 1,38-1,18-0,98.

Bourse du 29 décembre 1845.

Les fonds publics ont ouvert en hausse, et quoiqu'ils aient un peu fléchi à la clôture, on peut encore coter une amélioration de 20 c. sur le 5 p. 0[0], et de 10 sur le 3 p. 0[0], comparativement aux derniers cours de samedi. Les chemins ont monté aussi, à l'exception de l'Orléans et du Havre. La hausse s'est principalement portée sur le Versailles et le Saint-Germain.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant:

Rente Belge 1842, 103. — 2 1[2], 57 3[4]. — 3 p. 0[0], 40 1[2]. — Dette intérieure, 35. — Chemins de Fampoux, 502 50, 500. — La Teste, 177 50. — Grand'-Combe, 1500. — Obligat. hypothéc. 495. — Actions de: Zinc Vieille-Montagne, 7100. — Aveyron, 5850. — Lin Maberly, 700, 697 50. — Hauts-fourneaux de Monceaux, 1950. — Oblig. d'Orléans, 1240. — Rouen, 1030. — A terme: Emprunt, 83 05 fin c. — Banque de France, 3280, 3290, 3280, 3290. — 2 1[2] belge 1841, 57 3[4].

	1[er] C.	P. H.	P. B.	D[r] C.	hier
5 0/0 compt.	119 40	119 40	119 40	119 40	119 15
— fin cour.	119 60	119 65	119 40	119 40	119 25
3 0/0 compt.	83 10	83 15	83 05	83 10	82 95
— fin cour.	83 05	[illegible]	[illegible]	[illegible]	82 90

Au comptant.	1[er] C.	D[er] C.	Dif[ce].	F. ÉTRANG.	1[er] C.	D[er] C.	Dif[ce]
O. de la Ville	1520 »»	» »»	B. 5 »»	5 0/0 Bge 1840.	100 »»	» »»	H. 1/4 0/0
B. de France	3290 »»	» »»	» »»	— Portugais.	» »»	» »»	
C. Gou. 1000	1177 50	» »»	H. 2 50	Esp. D active.	» »»	» »»	
C. Gan. 1000	1125 »»	» »»	» »»	3 0/0 Naples.	102 »»	» »»	
C. hypot.	590 »»	» »»	B. 5 »»	— Romain.	102 1/4	» »»	H. 1/4 0/0
Canaux	1255 »»	» »»	» »»	Obl. Piémont.	1255 »»	» »»	

CHEMINS DE FER.	1[er] C.	D[er] C.	Dif[ce].		Dif[ce]
St-Germ.	» »»	» »»	» »»	Au 31, 10 2 75, 1020, 1025.	H. 22 75
V. r. d.	»» »»	500 »»	H. 27 50	— 500, 515	H. 25
— r. g.	»» »»	345 »»	H. 20 »»	— 345, 346 25	H. 21 25
Orléans	1253 50	1240 »»	H. 5 »»	— 1230, 1237 50, 1233 75.	B. 1 25
Strasb	247 50	250 »»	H. 7 50	— 247 50, 251 25, 250.	H. 5
Rouen	1030 »»	1025 »»	H. 15 »»	— 1025, 1040, 1025.	H. 10
Havre	925 »»	» »»	H. 25 »»	— 920, 925, 910.	B. 5
Marseille	915 »»	935 »»	H. 15 »»	— 935, 960, 951.	H. 12 50
Vierzon	680 »»	683 »»	H. 20 »»	— 635, 637 50, 631 25.	H. 18 75
Nord	757 50	738 75	H. 10 »»	— 752 50, 750, 757 50.	H. 7 50
Bordeaux	660 »»	652 50	H. 22 50	— 655, 657 50, 654 25.	H. 6 25
Boulogne	550 »»	»» »»	H. 20 »»	— 550.	H. 17 50
Montereau	430 »»	»» »»	» »»	— 440, 435, 435	H. 10
Fampoux	——— »»	» »»	» »»	— 490, 490, 482 50.	H. 2 50
Dieppe	» »»	» »»	» »»	—	

LONDRES, 27 déc.
Consol. 95.
Esp. act.
Portug. 81
Mexic. 31 1/2
3 0/0 hol.
2 1/2 d.
Rouen. 38, 40
Orléans. 18 1/2
Nord. 15, 15 1/2

PARIS, 29 décembre. PRIMES.
3 0/0 F. c.
F. p. 83 75, 83 60 d. 50.
5 0/0 F. c. 120, 120 75 d. un.
F. p. 120 40, 120 60 d. 50.
Orléans, 1275, 1260 d. 20 au 15 janv.
Nord, 770, 775 d. 30.
785, 787 50 d. 20. au 15 p.

COULISSE.
Av. 83 05
Ap. 83 05
B. du Trés
3 3/8 à 3 m.
5 0/0 f. c. 10, 5.
F. p. 12 1/2 7 1/2.
3 0/0 f. c. 12 1/2
f. p. 40 32 1/2

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible 102,50 à 102,00; courant du mois, 105,00 à 00,00; 4 premiers 1846, 105,00 à 00,00; 4 d'été, 100,00; 4 derniers mois, 98,00 à 00,00.

LILLE. — Pas de courrier.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 110,00 à 119,00; 6 premiers mois 1846, 119,00 à 120,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 86,00 fr. les 100 kil.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 30 décembre 1845.

7 h. 1[2] FRANÇAIS. — Famille Poisson. Femme de 40 ans. Confidence.
7 h. 1[2] OPÉRA-COMIQUE. — Dame blanche. Eau merveilleuse.
7 h. 1[2] ITALIENS. — Nabucodonosor.
0 h. »[»] ODÉON. — Relâche.
7 h. 1[2] VAUDEVILLE. — 1[re] repr. Voilà ce qui vient de paraître.
6 h. 1[2] VARIÉTÉS. Le Tricorne. La Marquise. L'Abbé Galant. 2 Pierrots.
6 h. 1[2] GYMNASE. — Un Droit. 1[re] repr. la Loi salique. La Vie.
6 h. 1[2] PALAIS-ROYAL. — Les Pommes de terre malades. Femme laide.
6 h. 1[2] PORTE-ST-MARTIN. — Représentation extraordinaire.
6 h. 1[2] AMBIGU. — Les Trois Mousquetaires.
6 h. 1[2] GAITÉ. — La Sœur du Muletier.
6 h. 3[4] CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. 1[2] COMTE. — Le Flageolet. Le Chemin de fer de Paris à la Lune.
6 h. 1[2] FOLIES. — Prix de vertu. Plus heureuse. Moustache. Nicolas.

Imprimerie Lange LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

belleyme et Duprat. M. Billault, qui prend chaque jour à la chambre une position plus marquante, est celui des candidats de l'opposition qui a le plus approché du succès. En somme, l'avantage de la journée est au ministère, et telle sera, nous le répétons, la physionomie de la session tout entière, jusqu'au jour où l'opposition fera la guerre, non plus aux portefeuilles, mais aux vices de l'organisation sociale; jusqu'au jour où elle prendra pour signe de ralliement, non plus des noms d'hommes, démonétisés pour la plupart, mais des principes et des idées.

Nous avons signalé plus d'une fois l'intervention de plus en plus active des notabilités financières dans le mouvement administratif. La concession qui leur a été faite des chemins de fer a prouvé leur force presque irrésistible; mais toute compagnie industrielle participe à cette influence, et plus d'une fois l'administration de la ville de Paris, ainsi que celle de l'Etat, ont éprouvé qu'une compagnie est une puissance devant laquelle il faut quelquefois baisser la tête.

Toutefois, on n'aurait pas cru jusqu'ici que les compagnies d'assurances eussent aussi leur part d'action dans le gouvernement. Leur intervention vient de se manifester d'une façon si singulière, que nous devons la constater.

Dimanche dernier, nous avons parlé d'une notice remise par M. le ministre du commerce aux conseils généraux sur l'institution des caisses de retraite des ouvriers. La principale partie de cette notice se composait d'un rapport adressé au même ministre par le comité de surveillance des sociétés et agences tontinières : ce rapport était entièrement défavorable au projet.

Tout en faisant nos réserves sur le projet en lui-même, nous avions combattu les objections de ce rapport, en remarquant avec le *Siècle* qu'il semblait émané d'une société tontinière. Le *Journal des Débats* a subi, à première lecture, la même impression que nous. Il se demande quelle est cette commission, dite de surveillance des sociétés tontinières, dont il entend parler pour la première fois, et dont il ignore la composition; il se demande pourquoi le Mémoire en question conclut à préconiser le système des placements par annuité, au profit des sociétés tontinières « dont les auteurs de ce Mémoire semblent fort épris. »

Pour nous, nous demanderons comment il se fait que le ministre du commerce n'ait transmis aux conseils qu'une plaidoirie en faveur des sociétés d'assurances sur la vie; nous demanderons pourquoi toute compagnie financière est assez influente pour dicter au ministre l'avis qu'il doit avoir.

Nous voyons là un signe nouveau de la prépondérance des financiers. Pour n'être pas ceux protégés habituellement par le *Journal des Débats*, les financiers en question peuvent n'en être pas moins puissants. Nous voyons aussi là une tactique qui a pour but de prévenir un coup dont les compagnies d'assurance pourraient être menacées.

Nous avions émis, depuis quelques années, l'idée d'une assurance par l'Etat contre l'incendie; nos calculs et nos observations ont démontré l'avantage et les économies d'une pareille opération. prouver implicitement que l'Etat, à plus forte raison, ne peut entreprendre *l'assurance* contre l'incendie; et suivant les tontiniers, l'une et l'autre doivent être des institutions portant d'une manière indélébile un caractère *privé*. « C'est d'*industrie privée* qu'il faut dire, » ajoute ironiquement le *Journal des Débats*, dont tout l'article est écrit avec un entrain plein de verve et de raison.

Nous prenons acte de ce que disent sur ce sujet les journaux ministériels; car, quand l'occasion s'en présentera, nous saurons faire valoir leurs objections contre les assurances d'*industrie privée*, à l'égard de la vie et des incendies, et sur ces deux applications du meilleur emploi du crédit de l'Etat, nous saurons les appeler à notre aide.

Humanité des Marocains.

La côte du Maroc est fatale à nos steamers. Il y a peu de temps, *le Gomer* s'échouait sur cette côte, par une erreur du capitaine. Aujourd'hui, c'est *le Papin* qui, poussé par la force du vent, vient d'y périr d'une manière encore plus tragique. Les détails de ce sinistre, racontés par tous les journaux, ont produit une pénible impression sur le public. Sans compter la valeur du navire, l'Etat a perdu un grand nombre de fidèles serviteurs. La liste des victimes est plus considérable que celle des soldats tués ou blessés dans beaucoup de combats livrés en Algérie.

Mais, dans ce malheureux évènement, un fait mérite d'être signalé. C'est l'élan et le courage avec lequel les Arabes de la côte, au péril de leur propre vie, ont arraché 44 Français à une mort certaine. Cette action généreuse de la part des Marocains, surtout après la guerre que nous venons de leur faire, prouve que la race arabe n'est point étrangère à ce sentiment élevé d'humanité, dont la civilisation est bien souvent tentée de s'attribuer le monopole. Les habitants de beaucoup de côtes civilisées n'en eussent pas fait autant. Ils eussent laissé périr les naufragés, et se fussent emparés ensuite des débris du navire.

On peut dire que les Arabes de la côte marocaine ont montré une parfaite intelligence du droit des gens. Ils ont su très bien distinguer entre l'état de guerre et l'état de paix. Quand *le Gomer* s'est échoué, nous étions en pleine hostilité contre l'empire du Maroc; nos escadres bombardaient ses ports; notre armée de terre se battait contre ses troupes. On conçoit que, dans un pareil état de choses, les Marocains de la côte aient fusillé l'équipage du *Gomer*, et se soient emparés des débris de ce pyroscaphe. Aujourd'hui, nous avons fait la paix avec Abder-Rhaman, et la scène change. *Le Papin* périt sur la côte, et les Marocains luttent bravement contre la furie des flots, pour sauver les naufragés.

Nous soutenons qu'une race d'hommes, qui a une pareille intelligence et un pareil cœur, mérite d'être traitée autrement qu'à coups de fusil et à coups de sabre. Il y a, dans le peuple arabe, trop méconnu jusqu'à présent, un sentiment profond de religiosité et d'humanité, un admirable instinct de devoir et de dévouement, auquel il faut savoir s'adresser, si nous voulons mener à bien notre œuvre africaine. La civilisation n'est présentée aux Arabes que par son aspect militaire et brutal, ou par son aspect de ruse et de mercantilisme. Les Arabes d'Afrique ne nous connaissent que comme des tueurs ou comme des agioteurs. Est-il étonnant qu'ils nous repoussent, qu'ils se soulèvent sans cesse contre notre autorité? Notre conduite à leur égard justifie leur fanatisme.

Non, ces braves gens qui sauvent la vie à nos compatriotes, qui sociale, en la développant, en la perfectionnant?

A l'heure qu'il est, la race arabe, ainsi que toutes les autres races de la terre, veut le progrès et l'association. Eh! peut-on en douter quand on voit se produire des faits pareils à celui que nous signalons, quand on est témoin de spectacles semblables à celui que nous offre le voyage et la réception de l'ambassade marocaine? C'est à nous de féconder le germe religieux et humain déposé par Mahomet dans la race arabe. Soyons forts, si l'on veut, vis-à-vis d'elle; restons armés, armés surtout contre les crimes qui attaquent la société; mais en même temps fraternisons avec eux par l'industrie, par la science, par tous les prodiges que nous pouvons étaler à leur imagination amie du merveilleux, et surtout par l'idée supérieure d'humanité et de dévouement à l'intérêt général.

En agissant ainsi, on verra que bientôt l'usage brutal de nos instruments de mort deviendra chose inutile en Afrique. Nous épargnerons chaque année cent millions de francs et vingt mille hommes morts dans les combats ou les hôpitaux.

Réunion des Journaux réformistes.

La réunion réformiste a été informée par la commission sur la réforme électorale des bases qu'elle avait adoptées. L'assemblée a remis la discussion générale au moment où le travail de sa commission serait complet.

Trois nouvelles adhésions ont encore eu lieu aujourd'hui; ce sont : l'*Ami du Peuple*, la *Revue de l'Oise* et l'*Almanach du mois*.

A ce propos, l'assemblée a cru devoir rappeler qu'aucune convocation particulière n'avait été faite par la réunion, mais qu'elle s'était toujours empressée d'admettre les journaux réformistes attachés aux principes de notre révolution, dès que ceux-ci s'étaient présentés.

Un nouveau Document sur la question malegache.

M. le capitaine d'artillerie Carayon vient de publier un livre très intéressant sur l'île de Madagascar (1). M. Carayon a habité longtemps Sainte-Marie, où il avait fondé, avec M. Albrand, un établissement de culture; pendant l'administration intelligente de M. le capitaine du génie Blévec (2), il a commandé le dernier poste que la France ait eu sur la grande terre, celui de Tintingue. Voilà donc un homme qui a la pleine expérience des choses malegaches, et dont les opinions méritent d'être sérieusement consultées.

Les idées de M. Carayon s'accordent sur presque tous les points avec les nôtres. C'est le même amour de cette terre féconde et magnifique, la même sympathie pour les bons et aimables peuples qui l'habitent; c'est le même sentiment et sur l'importance suprême de cet empire maritime, et sur les facilités de la conquête et de la colonisation, et sur les bénéfices et sur la gloire promis par cette grande œuvre. M. Carayon a souffert de la fièvre, il a vu ses fondations industrielles ruinées; mais il ne croit pas qu'il faille se décourager pour autant, il n'admet pas qu'un grand peuple puisse renoncer à de glorieuses entreprises par la peur de la fièvre. Il oppose aux timides des exemples éclatants. « L'exemple de Java, » dit-il, prouve que les Hollandais n'ont pas été arrêtés par des » obstacles de cette nature, puisque, malgré le climat de cette île,

(1) *Histoire de l'établissement français de Madagascar pendant la Restauration.*

(2) Aujourd'hui lieutenant-colonel et commandant au Havre.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
MERCREDI 31 DÉCEMBRE 1845.

LE CHEVALIER DE MAISON-ROUGE.

Episode de 1793 (1).

QUATRIÈME VOLUME.

LE GREFFIER DU MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Le patriote était sorti, mais ne s'était pas éloigné. A travers les vitres enfumées, il guettait le guichetier, pour voir s'il n'entrerait pas en communication avec quelques-uns de ces agents de la police républicaine, l'une des meilleures qui eût jamais existé, car la moitié de la société espionnait l'autre, moins encore pour la plus grande gloire du gouvernement que pour la plus grande sûreté de sa tête.

Mais rien de ce que craignait le patriote n'arriva; à neuf heures moins quelques minutes, le guichetier se leva, prit le menton de la cabaretière et sortit.

Le patriote le rejoignit sur le quai de la Conciergerie, et tous deux entrèrent dans la prison.

Dès le soir même le marché fut conclu, le père Richard accepta le guichetier Mardoche en remplacement du citoyen Gracchus.

Deux heures avant que cette affaire importante s'arrangeât dans la geôle, une scène se passait dans une autre partie de la prison qui, quoique sans intérêt apparent, avait une importance non moins grande pour les principaux personnages de cette histoire.

Le greffier de la Conciergerie, fatigué de sa journée, allait plier les registres et sortir, quand un homme, conduit par la citoyenne Richard, se présenta devant son bureau.

— Citoyen greffier, dit-elle, voici votre confrère du ministère de la guerre qui vient de la part du citoyen ministre pour relever quelques écrous militaires.

(1) Voyez les numéros du 21 mai au 19 juillet, et du 5 au 30 décembre.—

— Ah! citoyen, dit le greffier, vous arrivez un peu tard, je pliais bagage.

— Cher confrère, pardonnez-moi, répondit le nouvel arrivant, mais nous avons tant de besogne, que nos courses ne peuvent guère se faire qu'à nos moments perdus, et nos moments perdus, à nous, ne sont guère que ceux où les autres mangent ou dorment.

— S'il en est ainsi, faites, mon cher confrère, mais hâtez-vous, car ainsi que vous le dites, c'est l'heure du souper et j'ai faim. Avez-vous vos pouvoirs?

— Les voici, dit le greffier du ministère de la guerre en exhibant un portefeuille que son confrère, tout pressé qu'il était, examina avec une scrupuleuse attention.

— Oh! tout cela est en règle, dit la femme Richard, et mon mari a déjà passé l'inspection.

— N'importe, n'importe, dit le greffier en continuant son examen.

Le greffier de la guerre attendit patiemment et en homme qui s'était attendu au strict accomplissement de ces formalités.

— A merveille, dit le greffier de la Conciergerie, et vous pouvez maintenant commencer quand vous voudrez. Avez-vous beaucoup d'écrous à relever?

— Une centaine.

— Alors vous en avez pour plusieurs jours?

— Aussi, cher confrère, est-ce une espèce de petit établissement que je viens fonder chez vous, si vous le permettez toutefois.

— Comment l'entendez-vous? demanda le greffier de la Conciergerie.

— C'est ce que je vous expliquerai en vous emmenant souper ce soir avec moi; vous avez faim? vous l'avez dit.

— Et je ne m'en dédis pas.

— Eh bien! vous verrez ma femme, c'est une bonne cuisinière; puis vous ferez connaissance avec moi, je suis un bon garçon.

— Ma foi, oui, vous me faites cet effet-là; cependant, cher confrère...

— Oh! acceptez sans façon des huîtres que j'achèterai en passant sur la place du Châtelet, un poulet de chez notre rôtisseur, et deux ou trois petits plats que madame Durand fait dans la perfection.

— Vous me séduisez, cher confrère, dit le greffier de la Conciergerie, ébloui par ce menu auquel n'était pas accoutumé un greffier payé par le tribunal révolutionnaire, à raison de 10 livres en assignats, lesquelles valaient en réalité 2 francs à peine.

— Ainsi vous acceptez?

— J'accepte.

— En ce cas, à demain le travail; pour ce soir, partons.

— Partons.

— Venez-vous?

— A l'instant; laissez-moi seulement prévenir les gendarmes qui gardent l'Autrichienne.

— Pourquoi faire les prévenez-vous?

— Afin qu'ils soient avertis que je sors et que, sachant par conséquent qu'il n'y a plus personne au greffe, tous les bruits leur deviennent suspects.

— Ah! fort bien; excellente précaution, ma foi!

— Vous comprenez, n'est-ce pas?

— A merveille, allez!

Le greffier de la Conciergerie alla en effet heurter au guichet, et l'un des gendarmes ouvrit en disant :

— Qui est là?

— Moi! le greffier, vous savez, je pars. Bonsoir, citoyen Gilbert.

— Bonsoir, citoyen greffier.

Et le guichet se referma.

Le greffier de la guerre avait examiné toute cette scène avec la plus grande attention, et quand la porte de la prison de la reine restait ouverte, son regard avait rapidement plongé jusqu'au fond du premier compartiment : il avait vu le gendarme Duchesne à table, et s'était en conséquence assuré que la reine n'avait que deux gardiens.

Il va sans dire que lorsque le greffier de la Conciergerie se retourna, son confrère avait repris l'aspect le plus indifférent qu'il avait pu donner à sa physionomie.

Comme ils sortaient de la Conciergerie, deux hommes allaient y entrer.

Ces deux hommes qui allaient y entrer, étaient le citoyen Gracchus et son cousin Mardoche.

Le cousin Mardoche et le greffier de la guerre, chacun par un mouvement qui semblait émaner d'un sentiment pareil, enfoncèrent, en s'apercevant, l'un son bonnet à poil, l'autre son chapeau à larges bords sur leurs yeux.

— Quels sont ces hommes? demanda le greffier de la guerre.

— Je n'en connais qu'un, c'est un guichetier nommé Gracchus.

— Ah! fit l'autre avec une indifférence affectée; les guichetiers sortent donc à la Conciergerie?

— Ils ont leur jour.

L'investigation ne fut pas poussée plus loin; les deux nouveaux amis prirent le Pont-au-Change. Au coin de la place du Châtelet, le greffier de la guerre, selon le programme annoncé, acheta une cloyère de douze douzaines d'huîtres; puis on continua de s'avancer par le quai de Gèvres.

La demeure du greffier du ministère de la guerre était fort simple : le citoyen Durand habitait trois petites pièces sur la place de Grève, dans une maison sans portier. Chaque locataire avait une clef de la porte de l'allée, et il était convenu que l'on s'avertirait quand on n'avait pas pris cette clef

ci comment sir Robert Farquhar s'exprimait dans une dépêche du 25 mai 1816:

Par une dépêche des ministres de sa majesté, en date du 2 novembre 1815, il m'est ordonné de regarder *l'île de Madagascar* comme ayant été cédée à la Grande-Bretagne, sous la dénomination générale de dépendances de l'île de France. Il m'est également enjoint de maintenir et de réserver pour l'Angleterre l'exercice exclusif de tous les droits dont la France jouissait autrefois. »

Et plus bas, dans la même dépêche, on lisait encore :

« Dans le cas où la colonie de Bourbon aurait, ou craindrait d'avoir besoin des approvisionnements que l'on tirait jusqu'à ce jour de Madagascar, et où son gouvernement demanderait à celui de Maurice la permission de commercer avec ladite île, M. Farquhar devait se considérer comme autorisé à accorder des licences aux navires français, pour qu'un commerce fût établi entre Bourbon et certains points de Madagascar.....»

Cette prétention exorbitante, dit M. Carayon, ayant été repoussée, les deux gouverneurs de Bourbon et de Maurice en référèrent à leur cabinet respectif qui reconnurent, après s'en être entendus, *que Madagascar ne faisait pas partie des établissements cédés par la France à la Grande-Bretagne, par le traité de Paris, sous la dénomination générale de dépendances de l'île de France*, et sir Robert reçut de son gouvernement, sous la date du 18 octobre 1816, l'ordre de se conformer à cette décision.

Dès que l'administration de Bourbon fut informée de ce résultat, elle envoya à l'île de France M. Martin Lacroix en réclamer l'exécution auprès du gouverneur anglais; mais celui-ci, vivement contrarié de la tournure qu'avait prise cette affaire, chercha divers prétextes pour éviter de se conformer aux ordres qu'il avait reçus. Sa lettre du 8 septembre 1817 à l'envoyé français, et dont je vais citer un passage afin de le laisser parler lui-même, mise en regard de sa dépêche du 25 mai 1816 que j'ai plus haut rapportée, donnera une juste idée de la loyauté qu'il apporta dans cette transaction.

« Ma dépêche, dit-il, du 30 août dernier, à leurs excellences messieurs les administrateurs de Bourbon, contenant tout ce que j'avais à leur dire sur la remise des établissements appartenant à la France dans l'île de Madagascar au 1er janvier 1792, je me bornerai, dans cette réponse à la lettre du 3 courant que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, à vous rappeler les observations que j'ai cru devoir vous faire dans la conférence que vous citez : — Que je considérais le territoire de Madagascar comme la propriété des naturels. — Que je n'ai formé aucun établissement quelconque aux lieux où les Français avaient des postes en 1792; qu'ainsi je n'avais rien à remettre. — Que m'étant convaincu que le commerce de Madagascar était indispensable à l'existence des deux colonies, je devais, dans les circonstances actuelles, regarder ce commerce (autant que cela dépendait de moi) comme également libre aux habitants de Maurice et de Bourbon. — Qu'au reste, j'avais demandé des ordres exprès à mon gouvernement sur ce point d'une aussi haute importance....»

Ainsi, ajoute M. Carayon, lorsque l'Angleterre, par une fausse interprétation du traité de Paris, se crut substituée à la France, dans la souveraineté de Madagascar, cette souveraineté devait être sans partage, à tel point qu'elle ne voulait pas permettre le commerce de cette île aux Français qu'autant qu'ils lui en demanderaient l'autorisation; mais lorsque, par une plus juste interprétation du même traité, l'île de Madagascar fut reconnue, par les cabinets de Londres et de Paris, ne pas faire partie des établissements cédés par la France à la Grande-Bretagne, M. Farquhar veut la considérer comme un pays libre, devant être également ouvert aux deux nations : c'est de la logique anglaise s'il en fut jamais!

(1) Tels qu'ils sont exposés dans la *Colonisation de Madagascar*, de M. Laverdant.

le plus grand empressement. Ne serait-il pas contraire à tous usages et à toutes convenances de faire payer le livre à ses auteurs?

La pensée première qui a inspiré l'arrêté du ministre constituera, toute modeste qu'elle paraît dans ses prétentions, le premier germe d'organisation des sciences, si elle est réalisée avec intelligence. Elle conduira, si on le veut bien, à coordonner les travaux, dresser le tableau des *desiderata*, stimuler les investigations sur les points négligés, les éloigner des points éclaircis, s'aider les uns les autres. Elle permettra, par d'exactes informations, d'établir un système régulier d'échanges entre des sociétés qui s'ignorent mutuellement; elle appellera l'attention de la presse, pendant quelques heures du moins, sur les travaux de ces modestes compagnies où se dépense tant de zèle désintéressé, et quelquefois tant de vraie science pure de charlatanisme. Tandis qu'à Paris les savants peuvent espérer de leurs travaux quelques profits, et la gloire même s'ils ont un peu de bonne chance, dans les départements ils sont condamnés à l'obscurité, et l'étude sérieuse, loin de leur procurer des avantages, leur impose toujours des sacrifices. Ce n'est qu'au prix de souscriptions plus ou moins considérables que les Académies de province parviennent à faire des publications que n'encourage pas toujours le concours de l'esprit public ni même celui de l'autorité. Il est désirable que le ministre de l'instruction publique veille à ce que la spéculation n'aggrave pas leurs charges, et l'envoi du nouvel Annuaire à chacune des sociétés qui ont répondu à son appel, sera un acte de bonne administration, un témoignage de justice bienveillante qu'elles apprécieront.

Nous signalerons à la sollicitude de ce ministre un second objet. Les bibliothèques de province reçoivent de divers ministères, et particulièrement du sien, des livres publiés aux frais du gouvernement ou par lui achetés. Le plus grand désordre règne dans ces envois, comme si aucune méthode, aucune attention n'y présidaient. Telle bibliothèque reçoit les quatre premiers volumes d'un ouvrage, et puis, après cinq ans d'intervalle, le quinzième, le vingtième. En vain on réclame les volumes intermédiaires, les réclamations se perdent dans le fatras de la bureaucratie, et la science perd ainsi tout le bénéfice de la mesure. M. de Salvandy introduirait une importante amélioration en prenant un arrêté pour prescrire à tous les bibliothécaires de province de dresser un catalogue de leurs livres dépareillés qui serait envoyé dans ses bureaux avec ordre formel et suivi d'exécution, de rechercher et d'expédier les volumes manquants, opération que facilite la confection déjà accomplie du catalogue des livres doubles. Ce système devrait, par ses soins, s'appliquer aux envois de chaque ministère, même aux grands ouvrages anciens (collection des Ordonnances des rois de France, des historiens français, etc.), qui sont incomplets dans la plupart des bibliothèques de province, ce qui nuit aux recherches historiques, si justement en faveur de notre temps. On parviendrait aisément à combler toutes les lacunes en évitant tout double emploi.

Ce serait l'occasion de procéder avec ensemble à l'application au dedans et en dehors du système général d'échanges entre les bibliothèques publiques, que M. de Vattemare a esquissé sur une si vaste échelle. En France particulièrement, les sociétés savantes y trouveraient de grands avantages dont le ministre actuel pourrait déjà leur procurer une partie, en offrant, comme avait paru vouloir le faire M. Villemain, de servir d'intermédiaire aux envois réciproques de leurs Mémoires.

La science mérite toute protection, parce que les progrès de l'esprit humain y sont intéressés, et si l'on veut descendre plus bas, les calculs même d'une bonne politique. Dans les rapports qu'établit la communauté des travaux de l'intelligence, bien des préjugés s'effacent, bien des sympathies imprévues naissent au fond des cœurs. Or, rien n'est à dédaigner pour un gouvernement de ce qui peut avancer l'heure de la réconciliation des partis en rapprochant les personnes par des liens de bienveillance.

Le duc de Buccleugh est nommé président du conseil, en remplacement de lord Wharncliffe, décédé;

Lord Haddington est nommé lord du sceau privé, en remplacement du duc de Buccleugh;

Et lord Ellenborough est nommé premier lord de l'Amirauté, en remplacement de lord Haddington.

On lit dans le *Messager* :

« *Frontière d'Italie*, 19 décembre. — La fermentation continue dans les Etats-Romains, et notamment dans les villes du littoral, où elle se manifeste par des rassemblements tumultueux, des proclamations révolutionnaires et des menaces d'incendie et des tentatives de meurtres sur les agents civils et militaires de l'autorité. »

Voici une nouvelle version sur la destitution de M. Baudon. C'est le *National* qui nous la révèle. M. Baudon, dit-on, a eu l'imprudence de laisser sur la liste des souscripteurs de la compagnie *fusionnée* le nom d'un ministre porté sur son carnet pour 500 actions.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAPEY, DOYEN D'AGE.

Séance du 30 décembre 1845.

On procède au scrutin pour la nomination des vice-présidents de la chambre. Les voix se répartissent ainsi : votants, 352; majorité, 177.

MM. Bignon.	219
Lepelletier-d'Aulnay	202
Debelleyme.	189
Duprat.	188
Billault.	162
Vivien.	146
De Sade.	121
De Tracy.	117
Voix perdues.	57

MM. Bignon, Lepelletier-d'Aulnay, Debelleyme, Duprat, candidats ministériels, ayant obtenu la majorité des suffrages, sont proclamés vice-présidents de la chambre.

Pendant la durée de ce premier scrutin, M. Mortimer Ternaux fait un rapport sur l'élection de M. Parandier, élu par le collége électoral de Montbéliard. Les opérations ont été régulières, mais un certain nombre d'électeurs appartenant à la religion mennonite, se sont refusés à prêter le serment au roi des Français dans la formule fixée, et à ces mots : *Je jure*, ils ont substitué ceux-ci : *Je promets*. Le bureau, nonobstant cette irrégularité, conclut à la validation de l'élection.

M. DUPIN aîné. On ne doit exiger de serment pour être valable que d'être prêté sincèrement et d'après les principes de la religion de celui qui le prête. Les mennonites ne sont pas de ceux qui le regardent comme une vaine formule, d'où il ne résulte aucune obligation, et ce serait porter atteinte à la liberté des cultes que de ne pas l'accepter. (Très bien.)

L'élection est validée.

M. Manuel, député de la Nièvre et M. Jacqueminot, commandant en chef des gardes nationales de la Seine, écrivent, l'un pour demander un congé motivé sur sa mauvaise santé, l'autre pour prévenir les députés qu'un service d'honneur sera fait à la chambre par la garde nationale de Paris, pendant la session 1845-46.

On procède au scrutin pour la nomination des secrétaires : votants, 339; majorité absolue, 170.

MM. de l'Espée.	198
Boissy-d'Anglas.	192
De Las Cases.	187
Lacrosse.	176
Havin.	160

54 voix se sont perdues sur M. de Corcelles, et 66 autres sur divers can-

---

avec soi, par un, deux ou trois coups de marteau, selon l'étage que l'on habitait : la personne qui en attendait une autre, et qui reconnaissait le signal, descendait alors et ouvrait la porte.

Le citoyen Durand avait sa clef dans sa poche, il n'eut donc pas besoin de frapper.

On monta deux étages, le citoyen Durand tira une seconde clef de sa poche et entra.

Le greffier du Palais trouva madame la greffière de la guerre fort à son goût, c'était une charmante femme, en effet, à laquelle une profonde expression de tristesse répandue sur sa physionomie donnait à la première vue un puissant intérêt. Il est à remarquer que la tristesse est un des plus sûrs moyens de séduction des jolies femmes : la tristesse rend amoureux tous les hommes, sans exception, même les greffiers; car quoi qu'on dise, les greffiers sont des hommes, et il n'est aucun amour-propre féroce ou aucun cœur sensible qui n'espère consoler une jolie femme affligée, et changer les roses blanches d'un teint pâle en des roses plus riantes, comme disait le citoyen Dorat.

Les deux greffiers soupèrent de fort bon appétit, il n'y eut que Mme Durand qui ne mangea point.

Les questions cependant marchaient de part et d'autre.

Le greffier de la guerre demandait à son confrère avec une curiosité bien remarquable dans ces temps de drames quotidiens quels étaient les usages du Palais, les jours de jugement, les moyens de surveillance.

Le greffier du Palais, enchanté d'être écouté avec tant d'attention, répondait avec complaisance et disait les mœurs des geôliers, celles de Fouquier-Thinville, et enfin celles du citoyen Samson, le principal acteur de cette tragédie qu'on jouait chaque soir sur la place de la Révolution.

Puis, s'adressant à son collègue et à son hôte, il lui demandait à son tour des renseignements sur son ministère à lui.

— Oh! dit Durand, je suis moins bien renseigné que vous, étant un personnage infiniment moins important que vous, attendu que je suis plutôt secrétaire de greffier que titulaire de la place; je fais la besogne du greffier en chef; obscur employé, à moi la peine, aux illustres le profit, c'est l'habitude de toutes les bureaucraties même révolutionnaires. La terre et le ciel changeront peut-être un jour, mais les bureaux ne changeront pas.

— Eh bien, je vous aiderai, citoyen, dit le greffier du Palais charmé du bon vin de son hôte et surtout charmé des beaux yeux de Mme Durand.

— Oh! merci, dit celui à qui cette offre gracieuse était faite, tout ce qui change les habitudes et les localités est une distraction pour un pauvre employé, et je crains plutôt de voir finir mon travail à la Conciergerie que de le voir traîner en longueur, et pourvu que chaque soir je puisse amener au greffe Mme Durand qui s'ennuierait ici....

— Je n'y vois pas d'inconvénient, dit le greffier du Palais, enchanté de l'aimable distraction que lui promettait son confrère.

— Elle me dictera les écrous, continua le citoyen Durand; et puis de temps en temps, la besogne faite, si vous n'avez pas trouvé le souper de ce soir trop mauvais, vous en reviendrez prendre un pareil.

— Oui, mais pas trop souvent, pas trop souvent, dit avec fatuité le greffier du Palais, car je vous avouerai que je serais grondé si je rentrais plus tard que d'habitude dans une certaine maison de la rue du Petit-Musc.

— Eh bien! voilà qui s'arrangera merveilleusement bien, dit Durand; n'est-ce pas, ma chère amie?

Madame Durand, fort pâle et fort triste toujours, leva les yeux sur son mari, et répondit :

— Que votre volonté soit faite.

Onze heures sonnaient; il était temps de se retirer. Le greffier du Palais se leva, et prit congé de ses nouveaux amis, en leur exprimant tout le plaisir qu'il avait eu de faire connaissance avec eux et leur dîner.

Le citoyen Durand reconduisit son hôte jusque sur le palier, puis rentrant dans la chambre :

— Allons, Geneviève, dit-il, couchez-vous.

La jeune femme, sans répondre, se leva, prit une lampe, et passa dans la chambre à droite.

Durand, ou plutôt Dixmer, la regarda sortir, resta un instant pensif et le front sombre après son départ; puis, à son tour, il passa dans la sienne, qui était du côté opposé.

ALEXANDRE DUMAS.

(*La suite prochainement.*)

Organisation du travail d'après la théorie de Fourier.

PAR P. FOREST. (1)

Aujourd'hui, les nations civilisées sont divisées en deux classes bien distinctes : la classe des riches qui produit peu et consomme beaucoup; la classe des pauvres qui produit beaucoup et consomme très peu. Aux uns reviennent toutes les jouissances de ce monde, les honneurs, la considération, la puissance, le bien-être matériel, les joies de la famille; aux autres, la misère, la souffrance, les travaux pénibles et mal rétribués, toute une vie de fatigues, de privations, et, à la fin de leur carrière, la détresse la plus profonde, l'abandon, le désespoir.

Cependant la terre est assez grande et assez fertile pour nourrir tous ses enfants; la science industrielle peut facilement produire assez pour satisfaire aux besoins de chacun des membres de l'humanité; d'où vient donc que le plus grand nombre manque du nécessaire? D'où vient que la masse des pauvres s'accroît au lieu de diminuer? D'où vient que la terre est encore un séjour de douleur et de désolation malgré les consolantes promesses du Christ? Faut-il croire que le bonheur ici-bas est un rêve et que toutes les générations humaines sont condamnées à traîner misérablement leur existence dans une vallée de larmes, comme le prétendent certains docteurs pessimistes? Non certes; Dieu n'est point un tyran qui se complaise aux souffrances de ses sujets. Dieu est un père rempli d'amour pour ses enfants; il veut en être aimé, donc il veut leur bonheur. Jésus, son fils chéri, est venu nous apprendre à quelles conditions nous pouvons réaliser le royaume de Dieu sur la terre : « Aimez-vous les uns les autres, vivez comme des frères, nous a-t-il dit; voilà toute la loi. »

Oui, depuis dix-huit cents ans, nous connaissons la loi du bonheur; mais nous n'avons pas su la mettre en pratique; nous n'avons pas su trouver le lien mystérieux qui doit relier étroitement les pauvres aux riches, les forts aux faibles, les grands aux petits; nous n'avons pas su fondre l'humanité en une seule famille de frères cherchant leur bonheur personnel dans le bonheur général. Ce lien mystérieux, Fourier l'a découvert; il a trouvé les conditions nécessaires de l'association universelle dans laquelle tous les membres de la grande famille humaine pourront développer librement leurs facultés, en donnant pleine satisfaction aux besoins du corps, de l'âme et de l'intelligence.

C'est dans les ouvrages du maître qu'il faut étudier l'admirable mécanisme qui doit remplacer les rouages grossiers et mal engrenés de nos sociétés civilisées. Le livre de M. Forest servira d'introduction facile à ces graves études; après l'avoir lu, on voudra pénétrer plus avant dans les secrets de la science sociale, parce qu'on en comprendra la haute portée, et l'on se sentira entraîné par cet attrait invincible qui caractérise les grandes conceptions.

Il est impossible d'exposer, d'une manière complète, dans un seul petit volume, les principes de la science sociale; si M. Forest eût essayé de le faire, il aurait couru le risque de devenir obscur à force de concision; au lieu de toucher superficiellement une multitude de problèmes, il en a posé un seul, l'*organisation du travail*, et l'a traité avec tous les développements que comporte un livre de première initiation.

Le livre de M. Forest sera donc lu avec fruit par les personnes qui désirent connaître l'opinion de l'École sociétaire sur la question la plus vive et peut-être la plus importante de notre époque.

(1) Un vol. Prix : 75 cent.; par la poste, 1 fr. — 12 exemplaires pris à la fois, 6 fr. — Paris, Librairie Sociétaire, 10, rue de Seine.

[illegible]

Tous les camps barraqués qui avaient été construits aux environs de Paris en 1840 pour l'embastillement, sont à peu près démolis. Les troupes qui les occupaient sont logées dans les forts.

La baisse des eaux de la Seine est sensible depuis deux jours. Aujourd'hui, à midi, elles étaient à 5 m. 60 c. C'est un abaissement de près d'un mètre sur les plus hautes eaux.

LES MALLES-POSTES. — On se rappelle, dit l'*Industriel de la Champagne*, cette malle-poste qui, pour aller à Paris, franchissait le trottoir et entrait dans une maison de la rue des Tapissiers à Reims ; en voici une autre qui, rencontrant, près de Vitry-lès-Reims, un tranquille cabriolet, lui a passé sur le ventre comme si de rien n'était, et a continué sa course dévorante. L'autre jour un voyageur d'une des maisons de gros de notre ville revenait avec sa sœur dans sa voiture, et cheminait tout doucement. Il s'était dérangé pour laisser passer les messageries de Sedan à Paris, et se croyait bien à l'abri de tout danger, lorsque, sans aucun avertissement de la trompette du courrier, il est tout-à-coup culbuté et son cabriolet défoncé. Lancé hors de sa voiture, lui et sa sœur, il en a été heureusement quitte pour quelques contusions, et c'est en se frottant les yeux qu'il a pu apercevoir, à une assez grande distance déjà, la malle-poste qui ne s'était pas plus embarrassée de lui que d'un caillou de la grand'route.

On écrit d'Uzerche à l'*Ordre*: « Dernièrement, vers le soir, une dame sortant d'une maison bâtie sur le bord de la route est tombée la face contre terre, au milieu du grand chemin, pendant que les chevaux du briska qui passe par Uzerche, lancés au grand galop, descendaient une pente rapide. « Mon Dieu ! ayez pitié de moi ! » s'est-elle écriée... Ses vêtements ont été broyés sous les pieds des chevaux ; une roue de la voiture touchait à son bras gauche. Que les chevaux eussent fait un pas de plus, et cette mère de famille, dont l'existence est précieuse et chère à bien des personnes, n'était plus qu'un cadavre défiguré. Pendant que le postillon, plus mort que vif, retirait les rênes, au moment où quelques personnes accourues à sa voix s'attendaient à la catastrophe la plus lamentable, cette dame s'est doucement dégagée du milieu des chevaux, et comme un mort sortant du tombeau, son parapluie à la main, est tranquillement rentrée chez elle, saine et sauve, au grand étonnement de la foule. »

LES PROLÉTAIRES DE L'OCÉAN. —On écrit d'Ostende au *Journal de Bruges* : « On est sans nouvelles de la chaloupe de pêche *Neptune*, patron Durand, sortie de notre port il y a dix-huit semaines, pour faire la pêche d'hiver au Doggersbank ; il y a à peu près certitude que ce bâtiment aura péri corps et biens, car il n'avait de vivres à bord que pour six ou sept semaines. »

AUDACE INOUIE. — L'établissement de MM. Grand-Roqueblave et fils, distillateurs et marchands de vins fins, est situé rue Montmartre, à côté de la Ville-de-Paris, tout près du boulevart, sur un des points les plus passants de Paris. Cela n'a pas empêché qu'hier, à sept heures du soir, un vol des plus extraordinaires ait été commis à leur préjudice. La *Gazette des Tribunaux* raconte qu'un charretier de la maison, Pierre Picau, du quai de Bercy, 36, venait d'amener son haquet attelé d'un cheval et chargé de trois pièces d'excellent vin. Pour ne pas causer d'encombrement, il rangea sa voiture en face de la maison n° 170, devant l'issue du passage des Panoramas qui aboutit rue Montmartre, puis il entra dans le magasin de MM. Grand-Roqueblave pour donner avis de son arrivée et produire son connaissement. Lorsqu'il revint après quelques minutes d'absence, son haquet avait disparu. Il s'enquit dans les boutiques du voisinage, il interrogea les marchands qui encombrent les trottoirs, personne n'avait remarqué que l'on eût emmené le cheval, la voiture et le chargement. Le pauvre charretier, au désespoir, alla faire sa déclaration au commissaire de police, déclaration par suite de laquelle on se livre à des recherches qui, jusqu'à ce moment, n'ont fourni aucun indice.

UN ACQUITTEMENT. — Le conseil de guerre séant à Cherbourg, a acquitté et réintégré dans ses fonctions le brigadier de gendarmerie Marguerie, accusé d'homicide volontaire sur la personne du maréchal-des-logis Després, de la même arme. Marguerie avait été porté à cet acte de violence par son supérieur, qui poursuivait de ses importunités la femme de son subordonné. Souvent il l'avait puni de la prison pour des fautes légères ou imaginaires pour se débarrasser de sa présence. Le journal de Caen nous apprend que la jeune femme a apporté à l'appui des preuves nombreuses, des lettres qu'elle avait dérobées à la connaissance de son mari, pour ne pas augmenter son irritation.

UNE RÉCLAMATION DANS L'INDE. — *Indostan* (Agra-Ukbar), 29 octobre.—Le chef de la justice, rajah Bhow, dit la *Gazette des Tribunaux*, tenait audience dans son durbar, c'est-à-dire tribunal ; deux frères, qui étaient mahajuns, ou fournisseurs de l'armée, entrèrent inopinément dans la salle avec plusieurs hommes, tous armés de carabines qu'ils portaient en bandoulière, de sabres et de pistolets. Un d'eux, Khoob-Singh, saisissant sa carabine, coucha le rajah en joue, et menaça de le tuer s'il ne lui faisait point payer sur-le-champ 27 roupies d'or aux signes du zodiaque (environ 1,000 francs), qui leur étaient dues par l'adawlest (ministre de la guerre du dernier et faible rejeton des successeurs du grand-mogol). Le rajah, un peu étourdi par une telle requête, répondit que si la réclamation était juste, le souverain ne manquerait certainement pas d'y satisfaire, et qu'il allait la faire parvenir à qui de droit par un duffidar (un huissier). « Ce n'est pas un pareil messager qu'il me faut, répliqua Khoob-Singh, il faut faire signifier la sentence par un chuprasser (un juge), et surtout qu'il me rapporte l'argent. » A ces mots, il s'approcha du magistrat et le saisit avec violence par la partie supérieure de ses vêtements. Le greffier et les gens de loi qui étaient présents prirent la fuite, ainsi que le frère du chef de la justice lui-même. Le bruit se répandit au dehors que le grand-juge venait d'être assassiné. Ce fut un grand tumulte dans toute la ville ; des hommes armés envahirent le durbar, afin de venir au secours du rajah Bhow. Le frère de Khoob-Singh, le voyant blessé d'un coup de lance vers la nuque, tourna sa fureur sur le grand-juge ; il tira sur lui sa carabine et le manqua ; un de ses adhérents frappa le magistrat d'un coup de cimeterre. Les défenseurs du rajah Bhow s'étant trouvés les plus forts, les deux mahajuns et les hommes de leur suite tombèrent sous leurs coups. Cet événement aurait pu avoir des suites encore plus funestes, si le président anglais, M. Hamilton, n'était accouru à cheval avec son aide-de-camp, le capitaine Evans, et quelques cavaliers. Ils mirent fin à la sédition en dispersant les combattants, et M. Hamilton fit panser par son chirurgien les blessures du grand-juge, qui ne paraissent pas dangereuses.

DANGER DES VOITURES SANS LANTERNES.— Nous ne cessons depuis long-temps, dit la *Gazette des Tribunaux*, de réclamer contre l'i-

[illegible] une trop grande négligence ou une trop grande indulgence de la part du précepteur. On ajoute encore que M. le contre-amiral Arriens ayant brigué la place de ministre de la marine, place qui, malgré ses réclamations, a été donnée au brave vice-amiral Ryk, il a exhalé son mécontentement dans des termes fort peu révérencieux à l'égard de la personne du roi lui-même. La disgrâce de M. le baron de Mackay, chambellan de la reine, a été amenée de la manière suivante : lors de l'inauguration de la statue de Guillaume-le-Taciturne, la reine, avec les princesses, se trouvait sur le balcon du palais, d'où l'on pouvait voir la solennité. Il survint un peu de pluie et la reine pria M. le baron Mackay qui se trouvait derrière elle, de lui procurer un parapluie. D'après l'étiquette de la cour, il paraît que M. de Mackay aurait dû aller lui-même chercher le parapluie, l'ouvrir et en couvrir la reine. Le chambellan, au contraire, donna à un laquais l'ordre de chercher le parapluie, et celui-ci fit ce qu'il eût été du devoir du chambellan de faire. La reine ne dit rien, laissa faire le laquais, mais elle n'oublia pas cette contravention à l'étiquette, et, après la cérémonie, M. le baron de Mackay reçut sa démission. La troisième démission est celle de M. Van Brienen fils, également chambellan. Il paraît que le tort de M. Van Brienen consiste en ce qu'à Luxembourg, où il avait suivi la cour, lors de son dernier voyage dans le grand-duché, il ne s'était pas même muni de son costume officiel, et qu'à toutes les fêtes de la cour, il paraissait vêtu simplement d'un frac. C'est à cela qu'il doit d'être congédié. »

LES VOLEURS INCENDIAIRES. — Un vol audacieux a été commis dans la nuit du 24 décembre, dans la maison du sieur Corderein, marchand à Châteauponsac. Les voleurs profitant de l'absence de M. et Mme Corderein, se sont introduits chez eux, et après avoir forcé le secrétaire, ils ont soustrait une somme de 300 fr. Non contents de ce premier crime, et pour assouvir leur brutale vengeance, ils ont mis le feu à toutes les marchandises que possédait la famille Corderein. Ce n'est qu'après la messe de minuit, vers les deux ou trois heures du matin, qu'on s'est aperçu de cet épouvantable désastre ; mais le feu avait déjà fait de grands ravages, et grâce au zèle et aux soins toujours bienveillants des bons habitants de Châteauponsac, on est parvenu à empêcher qu'il n'envahît les magasins voisins remplis de foin et de paille. Nous aurions eu alors un plus grand malheur à déplorer. L'*Ordre* (de Limoges) ne sait pas encore au juste à combien peut s'élever la perte de toutes ces marchandises. L'auteur ou les auteurs de ce double crime ne sont pas encore connus. La justice informe.

LA PROBITÉ DU PEUPLE. — Dans une des dernières soirées de ce mois, Caplain, journalier de Béthune, porteur d'une somme de 180 fr. et d'un effet de commerce, voyageait sur la route de cette ville à Saint-Pol. Cet homme marchait d'un pas chancelant ; il se soutenait à peine. La fatigue et le besoin le forcèrent enfin de s'arrêter sur le bord du chemin, à quelques kilomètres de Saint-Pol. Il demeura ainsi quelques heures. Enfin, la voiture qui va de Dunkerque à Paris vint à passer. Il appela alors le conducteur et implora de lui la grâce d'être conduit à la ville voisine. Ses cris furent entendus ; la diligence s'arrêta. Il se crut sauvé. Mais le conducteur, trompé sans doute sur l'état où il voyait le malheureux Caplain, se refusa de lui donner une place dans sa voiture. — « Avez-vous de l'argent pour payer la diligence ? » lui demanda-t-il sèchement. A ces paroles, Caplain porta machinalement la main sur un petit sac dans lequel se trouvaient les 180 fr. et le billet de commerce qu'on l'avait chargé de porter à Saint-Pol, et il hésita à répondre. — « Eh bien ? fit le conducteur impatienté. — Je n'ai rien à vous donner, répondit enfin le pauvre voyageur en baissant la tête. — J'en étais sûr. D'ailleurs, l'administration nous défend de prendre des voyageurs la nuit sur les routes. Dormez bien. » Et le conducteur reprit sa place sur l'impériale ; la voiture s'ébranla. Caplain, les yeux pleins de larmes, écouta le piétinement des chevaux, le bruit des roues sur le gravier ; puis, le bruit s'éteignit, la voiture disparut. Il resta seul. Ainsi, cet homme avait en son pouvoir de l'argent, il le voyait, il le touchait ; personne n'était là pour lui défendre d'en faire usage..... Mais cet argent n'était pas à lui, c'était un dépôt confié à sa bonne foi, à son honneur, et pour ce malheureux l'honneur avait plus de prix que la vie. Le lendemain on trouva la somme entière, le dépôt intact......, mais Caplain n'était plus qu'un cadavre.

MARTYROLOGE DES TRAVAILLEURS. — Un affreux malheur vient d'arriver à Liverpool: un énorme réservoir en fer, long de 25 mètres, large en proportion, profond de 19 pieds, et destiné à recevoir plus de 1 200 000 litres d'eau, venait d'être installé dans l'établissement connu sous le nom de Waterworks (jets d'eau) de Liverpool et Harrington. Les ouvriers venaient même de le remplir aux deux tiers, lorsque, le 25 du courant, vers une heure et demie, le réservoir creva avec une détonation semblable à celle de cent pièces d'artillerie, et l'eau se précipita comme un torrent, renversant tout sur son passage, et entraînant avec elle maisons, meubles et habitants. Au premier bruit de l'événement, un fort détachement de police fut dirigé sur le théâtre du sinistre, et grâce à des secours habilement combinés, on parvint à retirer de dessous les décombres, et au milieu d'une mare semée de débris, qui avait envahi plusieurs rues, des blessés qui furent transportés à l'hôpital ; on retrouva également une dizaine de cadavres, et, au départ du courrier, on en cherchait encore quelques-uns. On comptait déjà seize blessés.

AFFAIRE DES LETTRES DE M. DE CORMENIN. — Ce procès avait un intérêt politique qui attirait aujourd'hui une foule considérable à l'audience de la cour d'assises. L'accusé Bouton, ancien soldat du parti démocratique, ainsi qu'il se qualifie lui-même, déjà condamné lors des troubles politiques, avait été pendant trois ans commis chez l'éditeur Pagnerre, dont il avait la confiance intime ; souvent il avait été envoyé chez M. de Cormenin comme copiste, ou pour revoir les épreuves des ouvrages publiés par M. Pagnerre. Dans son admiration pour l'auteur du livre des *Orateurs*, Bouton recueillait religieusement tous les fragments de lettres, toutes les notes émanées de M. de Cormenin et qui traînaient dans la librairie Pagnerre : c'était là ce qu'il appelait un pieux larcin, que le prosélytisme politique expliquait et devait excuser ; car il avait une sorte de vénération pour celui qu'il regardait comme le chef du parti démocratique. Mais il arriva que ces fragments intimes adressés à un confident, à un ami, à M. Pagnerre, firent évanouir les illusions du soldat de la d[illegible].

Plus tard M. de Cormenin publia [illegible] intitulé : *Oui et Non. — Feu! Feu!* — Bouton, indigné à [illegible] des tristes revirements qu'il croyait voir chez l'ho[illegible] à faire usage des lettres confidentielles qu'il avait [illegible] il publia d'abord ; ***Boulet rouge contre Timon ou*** [illegible] publia un second pamphlet intitulé : ***Fac-Simile*** [illegible] ***adressés à Boulet rouge.*** C'était la reproduction d[illegible] qui étaient venus entre les mains de l'ancien commi[illegible] M. [illegible] qu'il n'a pas hésité à publier pour dévoiler celui qu'il [illegible] pas [illegible] qualifier de « *Caméléon*

[illegible] l'accusé, a cependant pensé qu'il y avait eu fraude dans l'appropriation des lettres.

Après les plaidoiries de Me Pinard pour M. Pagnerre, de MMes Hello et Avond pour l'accusé, et de vives répliques, les débats ont été clos par un résumé impartial de M. le président.

Le jury est revenu après dix minutes de délibération avec un verdict de non culpabilité ; la cour a prononcé l'acquittement et la mise en liberté immédiate.

Le défenseur de la partie civile a posé alors des conclusions tendant à la remise des lettres et à la condamnation aux dépens pour tous dommages-intérêts.

La cour, du consentement de l'accusé, a ordonné la remise des lettres, et condamné Bouton aux frais pour tous dommages-intérêts.

— Demain, 1er janvier, aura lieu la réouverture du Diorama, avec les trois tableaux de St-Marc, le Déluge et Fribourg. La réexposition de ce dernier ouvrage, qui comme celle de la basilique de St-Paul ne sera que de courte durée, doit certainement obtenir un aussi grand succès.

Le directeur nous prie d'annoncer que pendant la première quinzaine de janvier on ne pourra être admis chaque jour que jusqu'à trois heures.

ACADEMIE DES SCIENCES.

Séance du 29 décembre.

PRÉSIDENCE DE M. ELIE DE BEAUMONT.

Nouveau moteur à vapeur. — Voici ce qu'a annoncé M. Armand Séguier. Nous copions textuellement le célèbre académicien. Nous craindrions d'atténuer l'effet de ses paroles en rendant compte, d'après nos impressions, d'une invention que M. Séguier trouve admirable. Il nous reste pourtant un devoir à remplir, c'est de déclarer que nous ne saurions partager ses illusions à l'égard d'une machine à vapeur où, quoiqu'il on dise, tout sembla disposé pour faire la plus grande perte possible, et recueillir très peu d'effet utile. Les mécaniciens, tous nos lecteurs, peut-être, seront de notre avis.

« Le nouveau moteur à vapeur de MM. Isoard et Mercier, dit M. Séguier, est d'une remarquable simplicité. Il n'a pas de fourneau, pas de chaudière, pas de cylindre, pas de piston, pas de volant, ou plutôt il se compose d'un organe unique formant, à lui seul, le fourneau, la chaudière, le moteur !

» Cette nouvelle machine est du genre de celles dites à réaction ; elle diffère essentiellement pourtant de tous les appareils jusqu'ici proposés pour utiliser la force de réaction d'un jet de vapeur.

» Elle est ainsi construite :

» Un axe creux, soutenu verticalement au centre d'un trépied, supporte un plateau horizontal ; un tube de fer enroulé plusieurs fois sur lui-même est disposé en forme de vis cylindrique sur le plateau ; ce tube adhère par son extrémité inférieure à l'axe vertical dont il est comme la continuation ; son extrémité supérieure se termine par un orifice rétréci dirigé suivant la tangente. Un cône de tôle s'élève au centre du tube enroulé ; une trémie fixée à un second plateau sert comme de couvercle à l'appareil. L'axe vertical est muni d'une poulie ou d'un pignon pour transmettre la force par courroie ou par engrenage ; un réservoir supérieur ou un organe d'injection forme le complément de cette curieuse machine.

« Elle fonctionne de la manière suivante :

« Des fragments de coke enflammés sont jetés dans la trémie qui surmonte l'appareil ; en tombant sur le sommet du cône central, ils se distribuent circulairement autour de la base ; l'espace ménagé entre le cône et le tube enroulé en est rempli. Le foyer garni, le feu s'allume, le tuyau s'échauffe, et bientôt la machine se trouve prête à commencer à tourner ; il suffira qu'un filet d'eau descendant d'un réservoir supérieur ou injecté avec une pompe pénètre dans les circonvolutions du tube en passant au travers de l'axe creux et se transforme en vapeur, pour qu'en s'échappant par l'orifice tangent, la force de réaction du jet de vapeur communique une vitesse angulaire à tout l'appareil.

» La force centrifuge résultant du mouvement giratoire fait passer de l'air au travers des fentes ménagées dans la base du cône central ; le feu est activé ; la chaleur du tube augmente ; la vaporisation devient plus considérable ; le mouvement redouble ; cette progression d'effets continue ; la vitesse devient énorme ; la résistance qui sert à la modérer sera l'expression du travail utile de ce nouveau moteur.

» Cette machine diffère de toutes celles qui ont été imaginées jusqu'à ce jour, non seulement par le mode de construction, mais encore par la manière toute spéciale dont la vapeur est employée dans cet organe. Au lieu d'être dirigée du générateur dans l'appareil moteur, et de subir, chemin faisant, ou au moment même où elle produit son effet utile, toutes les pertes dues à la diminution de volume par suite des causes nombreuses de refroidissement, la vapeur est maintenue à une très haute température dans le tube générateur, et les relations de surfaces chauffées et d'eau injectée sont calculées de façon à ce que la chaleur ne s'échappe par l'orifice qu'après avoir acquis un surcroît de température qui lui permet d'agir à la fois et comme vapeur et comme gaz dilaté..... C'est une application *toute nouvelle* de ce principe *pourtant si vieux* de la réaction. » — Est-ce que ce serait le cas de dire que les vieillards ne peuvent faire que de débiles enfants ?

Nouvelle planète. Rien n'est varié comme une séance de l'Académie des sciences. Les communications les plus étrangères l'une à l'autre se succèdent sans aucun ordre. Cela nous permet de passer du grave au doux, du plaisant au sévère. Nous devons parler d'une nouvelle importante pour les habitants de ce monde sublunaire. Il s'agit d'un nouveau compagnon que la terre ne se connaissait pas encore dans ses incessantes rotations autour du soleil. Une nouvelle planète est presque découverte.

C'est un simple amateur, M. Hencke, qui, une carte céleste de Berlin en main, s'amusant à compter les étoiles qui brillent sur la voûte du ciel et à vérifier l'exactitude des astronomes allemands qui ont construit cette précieuse carte, s'aperçut tout à coup, le 8 décembre dernier, qu'un astre placé dans le ciel entre deux étoiles de même grandeur (8e ou 9e) figurées sur la carte n'avait pas eu le même honneur. Ne pouvant croire à un pareil oubli de la part des astronomes de profession, il se mit à regarder attentivement ce nouvel astre, et il ne tarda pas, au bout de quelques heures d'observation, à s'apercevoir que ce n'était pas une étoile fixe, que cet astre n'était placé qu'accidentellement entre les deux étoiles fixes ses voisines en projection sur la voûte céleste. Dès lors ce ne pouvait être qu'une comète ou qu'une planète jusqu'alors inconnue.

M. Hencke, l'amateur astronome, fit aussitôt part de sa découverte à M. Schumaker, l'actif directeur de l'Observatoire d'Altona, et à M. Encke,

— Nous devons nous contenter, vu l'espace restreint dans lequel nous sommes forcé de nous renfermer, de mentionner ici plusieurs communications d'un intérêt secondaire. Ainsi M. Cauchy continue à remplir les comptes-rendus officiels de son analyse transcendante que personne ne lit ; il donne aujourd'hui le commencement d'un Mémoire sur les fonctions de 5 ou 6 variables et spécialement de celles qui sont transitives. M. Herpaut-Duhélidert envoie un Mémoire sur les nombres premiers. M. de Ruolz répond à la réclamation de M. Perrot relative à la priorité des procédés de dorure galvanique. M. Gautier annonce, mais ne décrit pas, une nouvelle machine à air dilaté mélangé d'un huitième de vapeur.

MM. Tulasnes frères déposent un long Mémoire sur la monographie des truffes.

Chimie. — Comme d'habitude, les sciences chimiques ont été représentées à cette séance par un assez grand nombre de communications. En première ligne nous devons citer la lecture de M. Aug. Laurent qui est venu se défendre de nouveau contre les incrédules qui ne veulent point admettre les idées théoriques qu'il défend intrépidement avec M. Gerhardt. Il a expliqué aujourd'hui une phrase d'une de ses précédentes communications qui avait été mal comprise par quelques personnes et qui l'avait fait traiter de *romantique* par un chimiste célèbre. Il a dit que dans sa pensée la chimie dualistique seule, et non pas toute la chimie, était basée sur l'existence de corps hypothétiques qui ne pouvaient même pas exister. Il a pris pour exemple l'éther acétique que la théorie du dualisme donne comme composé d'acide acétique anhydre et d'oxide d'éthyle, en ajoutant que l'acide acétique anhydre est une combinaison d'acétyle et d'oxygène, et que l'oxide d'éthyle est formé par l'union de l'éthyle avec l'oxygène. Or, on fait intervenir dans cette seule explication quatre corps qui n'existent pas, l'acide acétique anhydre, l'oxide d'éthyle, l'acétyle, l'éthyle.

Jusque-là, la démonstration de M. Laurent est concluante. Nous ne pensons pas qu'il ait été aussi bien compris quand il a cherché à faire voir que ces quatre corps ne sauraient exister, car il y a encore beaucoup de personnes qui ne veulent point regarder comme bien établis les principes sur lesquels il s'est basé. Toutefois, M. Laurent apporte tous les jours de nouveaux faits à l'appui de ses théories, et il fait disparaître les exceptions qu'on lui oppose. Il a encore corrigé aujourd'hui la formule de l'acide opianique pour le faire rentrer dans ses lois.

M. Laurent ne cesse pas d'ailleurs de travailler; il enrichit chaque jour la chimie de corps nouveaux. Conjointement avec M. Delbos, il vient de préparer un corps bien défini, l'acide phénique introbichloré, en faisant réagir le chlore, puis l'acide nitrique sur l'huile de houille distillée.

— M. Isidore Pierre a présenté une suite de recherches sur les sels doubles formés par les oxydes du groupe magnésien; il ne trouve pas vérifiés les principes posés par Graham relativement à l'eau de cristallisation.

— M. Saint-Evre a déposé une Note sur l'éther nitrique du méthylène, et M. Damour une autre Note sur un nouvel arséniate de cuivre et d'ammoniaque.

— M. Domeyko, professeur de chimie à Coquimbo, envoie un grand Mémoire intitulé : *Excursions géologiques et minéralogiques dans les Cordillières du Chili*. Il donne 1° une coupe transversale du système des Andes à la latitude de Copiago, et des détails sur le terrain fossilifère secondaire de Mouflas; 2° une coupe longitudinale du même système entre les vallées de Copiago et de Coquimbo; il décrit les mines de chlorobromures de Chanaveillo, 3° une coupe transversale du même système à la latitude de Coquimbo, et cela lui donne occasion de parler des mines d'iodure d'argent et du terrain fossilifère de Dona Ana.

— Nous ne pouvons nous empêcher de mentionner le bel ouvrage contenant 80 planches et 880 pièces différentes exécutées par M. Brongniart, administrateur de la manufacture de Sèvres, et M. Riocreux, conservateurs des collections ; c'est une description méthodique du musée céramique établi par les soins constants de M. Brongniart qui a voué à cette œuvre quarante ans de sa vie. Ces planches seront consultées avec fruit par tous les artistes et tous les archéologues.

Partie physiologique et médicale. — *Rapports des créations primitives, dans le règne végétal et animal, avec les créations actuellement vivantes.* — En recherchant quelles sont les relations du genre *Nogerathia*, plantes qui n'existent plus qu'à l'état fossile sur notre globe, avec les plantes qui aujourd'hui y végètent, M. Ad. Brongniart, dans un Mémoire qu'il a lu à la séance d'hier, a envisagé un des aspects de la grande question des rapports entre les types organiques des époques antédiluviennes et ceux de l'époque actuelle.

L'observation démontre que plus nous remontons vers les premières phases géologiques, plus les différences entre les êtres vivants et les êtres fossiles deviennent grandes. Cette loi, bien constatée pour le règne animal, ne l'est pas moins pour le règne végétal. « Ainsi, fait remarquer M. Ad. Brongniart, la plupart des fossiles des terrains tertiaires rentrent dans les genres actuellement existants, et n'offrent que des différences spécifiques. Les fossiles des terrains secondaires peuvent se rapporter presque toujours à des familles connues, mais, dans la plupart des cas, paraissent constituer des genres nouveaux. Enfin, dans les terrains plus anciens, dans le houiller par exemple, on trouve beaucoup de fossiles végétaux qui ne peuvent pas se classer dans les familles actuellement existantes. Les *Calamitées*, les *Lépidodendrées*, les *Sigillaires*, etc., sont dans ce cas.

« Mais, au-dessus des familles sont les classes, et l'on peut se demander si ces familles, propres à la végétation primitive du globe, et si différentes de celles qui l'habitent maintenant, rentraient cependant dans les grandes divisions admises dans le règne végétal actuel, ou si quelques-unes d'entre elles se rapportent à une nature toute spéciale.

» Ainsi, le règne végétal vivant nous offre cinq grandes divisions : les Cryptogames cellulaires ou amphigènes ; les Cryptogames vasculaires ou endogènes ; les Phanérogames dicotylédones gymnospermes et angiospermes, et les Phanérogames monocotylédones. De ces cinq divisions, les trois premières existaient évidemment à l'époque des terrains houillers, tandis que les deux derniers paraissent avoir manqué complètement. »

La conservation de ces types, qui appartiennent à des espèces éteintes, fournit l'occasion de parallèles intéressants et curieux entre les formes que la vie a revêtues dans un passé lointain et celles qu'elle affecte dans les âges contemporains de l'humanité.

Pour en venir à l'objet particulier du Mémoire actuel de M. Brongniart fils, nous dirons que le nom de *Nogerathia filiosa* a été donné, par M. Destemberg, à une impression de feuilles qui se rencontre dans les houillères de Bohême, et que cette plante fossile a été rangée par certains botanistes parmi les palmiers. M. Ad. Brongniart montre que c'est à tort, et qu'elle a beaucoup plus d'analogie avec les Cicadées.

Anthropologie. — La communication de M. Guyon, au sujet de ces certaines tribus des environs de Constantine que dans les contrées européennes.

Mort de l'enfant double (*Philomène et Hélène.*) — M. le docteur Fauconneau-Dufresne écrit à l'Académie pour lui annoncer que l'enfant double, dont il a été fait mention dans une des séances de juillet dernier, est mort hier soir, Philomène à huit heures et demie, Hélène à dix heures. — On avisera à ce que les pièces de cette nouvelle monstruosité par adhérence de deux individus ne soient pas perdues pour la science.

Fonctions du thymus. — M. le docteur Ripault, de Dijon, adresse une note à propos d'un rapport inséré dans les comptes-rendus de 1840, sur une communication de M. Simon, professeur d'anatomie au Kings-Collège de Londres, communication relative aux fonctions du thymus, ce corps glanduleux, logé au haut de la poitrine, entre les poumons et qui, volumineux chez le fœtus, s'efface graduellement à partir du premier âge. D'après l'opinion du physiologiste anglais, résumée par M. Flourens, « la fonction du thymus ne paraît être qu'une séquestration organisatrice des matières nutritives, action qui aurait de l'analogie avec la formation de la graisse. Cette séquestration doit avoir quelque rapport avec la fonction respiratoire ; et ce qui porte l'auteur à y voir une accumulation de matériaux destinés à la combustion, c'est que la séquestration n'a lieu que dans ces époques de la vie (l'enfance) ou dans les espèces d'animaux (les hivernants) où il n'y a aucune activité des muscles, aucune dissipation des éléments chimiques du corps, aucune dépense considérable de matières oxydables pour la respiration. »

Or, voici que M. Ripault, qui regarde, lui, le thymus comme un organe protecteur pour le poumon, comme un organe destiné à préserver le poumon d'une ampliation excessive au moment où s'établit la fonction respiratoire, et qui a aussi publié ces vues en 1840, aperçoit une grande analogie entre elles et celles de M. Simon. Il écrit donc à l'Académie pour lui signaler cette concordance de vues qui aurait pu échapper à bien des yeux et pour fournir un exemple de plus d'un proverbe que nous varierons ainsi : *Les physiologistes se rencontrent.*

— M. le docteur Alex. Arthault adresse un paquet cacheté contenant le dessin d'un nouvel instrument de lithotritie, qui réduit en poussière les calculs vésicaux en une seule séance.

B. et P.

L'Académie royale de médecine a procédé, dans sa séance du mardi 23 décembre, à un scrutin pour le renouvellement de son bureau. Ont été élus : M. Roche, président; M. Bégin, vice président, et M. Mélier, secrétaire annuel pour 1846.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 30 DÉCEMBRE.

Le *Journal des Débats* constate d'un ton assez modéré le triomphe des conservateurs, qu'il engage à rester unis pour les luttes qu'ils vont encore avoir à soutenir. Dans un article, à propos des *caisses de retraite pour les ouvriers*, il repousse les conclusions d'un Mémoire rédigé par une commission dite de *surveillance des sociétés et agences tontinières*. Le *Journal des Débats* établit que : « seul l'Etat pourrait, dans ce mode de prévoyance qui recherche les annuités comme dans celui qui s'exerce aujourd'hui par les caisses d'épargne, exciter la confiance des ouvriers ; seul il opérerait de manière à ôter à ce placement le caractère d'une loterie où il y a un spéculateur qui se réserve et se garantit avant tout une prime. » Pourquoi le *Journal des Débats* ne comprend-il pas toujours aussi bien le rôle du gouvernement?

Aujourd'hui, le *Constitutionnel* a *toujours* pensé que les forces des partis ne pouvaient pas se calculer avec quelque élément de certitude sur les questions de personnes. Il attend le ministère à la discussion des affaires. Au surplus, comme il le dit, le scrutin secret et l'absence d'un grand nombre de députés permettent de ne pas regarder comme définitive la proportion établie, entre les deux partis, par le vote d'hier.

Pour la *Presse* le vote d'hier signifie clairement que la chambre ne veut point que la direction des affaires soit remise à la gauche et au centre gauche.

Le *Siècle* ne veut pas dissimuler la gravité du résultat en rappelant qu'une cinquantaine de députés de l'opposition, sourds à l'appel qui leur a été adressé, ont, par leur inexcusable absence, assuré le triomphe du cabinet. « Nous n'aimons pas, dit-il, à mettre notre confiance dans les absents. L'indifférence est, à nos yeux, plus triste encore que l'infériorité du nombre. » Comme le *Constitutionnel*, il compte sur la discussion des affaires.

« Non, s'écrie l'*Esprit public*, une chambre désormais partagée dans ses grandes divisions entre deux personnages tels que M. Guizot et M. Thiers, qui concentre ses espérances sur l'une ou l'autre de ces têtes, ne représente ni l'intelligence, ni le progrès du pays. — Quant au ministère, le voilà consolidé. Nous ne nous en affligerons pas, non par un sentiment pessimiste, qui nous porterait à faire sortir le bien de l'excès du mal, mais parce que, dans la constitution de la chambre, nous ne voyons guère, pour le remplacer, que des équivalents. »

Le *National* remarque que les 213 voix obtenues par M. Sauzet représentent les 213 voix qui ont voté l'indemnité Pritchard ; et qu'en additionnant les 151 votes de l'opposition et les 55 membres absents, on retrouve le chiffre 206 de la minorité qui vota aussi contre Pritchard.

Il faut donc reconnaître, dit-il, que la chambre n'a pas changé depuis l'année dernière, et qu'elle est toujours partagée en deux parties qui ne permettent la fierté à personne qu'aujourd'hui comme hier, elle demeure impuissante pour les partis, impuissante pour le pouvoir.

« Nous voudrions, dit-il, pour lui et plus encore pour nous, que M. Guizot, qui nous avait annoncé une politique médiocre, parce qu'il était médiocrement soutenu, pût enfin, du haut d'une situation affermie, inébranlable, donner carrière aux grandes idées, à la *grande politique* !... »

PETITE CORRESPONDANCE.

M. J. M. à Besançon. — M. B. nous a remis 150 fr. pour votre compte, et une lettre que nous vous envoyons.

M. D. L. à Chatelus. — Relisez notre p. c. du 19 courant, et répondez.

M. G. à Clermont-F. — Omission réparée. — Il n'y a point de minimum fixé, mais bien une moyenne.

MM. R. D. à Reims. — Reçu, il y a eu 3 noms oubliés.

M. H. à Nogent-le-Rotrou. — Servis depuis le 27 déc. Nous serons heureux de vous voir.

Marchés.

Marché Saint-Antoine, 30 déc. — Foin, 1re 00 à 56; 2e 50 à 52; 3e 42 à 46. — Sainfoin, 1re 00 à 00; 2e 00 à 00; 3e 00 à 00. — Luzerne 1re 00 à 00;

Cote administrative.					
Gruaux 44 q.	42 k.		55,40	à	58,60
1re	348	34	42,00	à	45,20
2	169	43	40,10	à	41,35
3e	46	85	31,85	à	36,95
4	15	00	00,00	à	22,30
A liv.	682	79			

Cote administrative.					
Gruaux 84 q.	91 k.		55,85	à	58,00
1re	0	26	00,00	à	42,00
2e	304	58	40,18	à	41,70
3e	15	70	34,85	à	35,65
4e	26	69	00,00	à	28,69
A liv.	499	39			

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 9 décembre. — GAUTIER-LAMALLE, ancien boucher à Ivry. Juge commissaire, M. Barthelot; syndic provisoire, M. Hellet, rue de Paradis-Poissonnière, 56.

Du 26 décembre. — Dlle PARQUET, revendeuse de coton, rue Saint-Denis, 138. Juge commissaire, M. George; syndic provisoire, M. Pascal, rue Richer, 32. — GINESY aîné, commerçant, rue Notre-Dame-de-Lorette, 30. Juge commissaire, M. Rousselle-Charlard; syndic provisoire, M. Duval-Vaucluse, rue Grange-aux-Belles, 5.

Du 29 décembre. — DUMAY, tenant hôtel garni, rue Serpente ; Juge commissaire, M. Labbé ; syndic provisoire, M. Huet, rue Cadet. — CAMBRONNE, ancien négociant en nouveautés, rue Notre-Dame-de-Lorette, 8. Juge commissaire, M. Ledagre; syndic provisoire, M. Clavery, marché Saint-Honoré, 21.

Bourse du 30 décembre 1845.

La majorité obtenue par le ministère pour la nomination du président de la chambre des députés a donné une nouvelle fermeté à la rente, qui présente sur les cours de la veille une hausse de 40 c. sur le 5 p. 0/0, et de 10 c. sur le 3 p. 0/0, s'il fallait s'arrêter au cours du parquet, tandis qu'elle est de 22 1/2 sur ceux de la coulisse. Les chemins de Versailles et d'Orléans ont monté, les autres n'ont eu que des variations insignifiantes.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Rente Belge 1842, 103. — Id. 4 1/2, 99. — Id. 2 1/2, 57 1/2. — Société générale, 1580. — Id. passive, 7. — Dette intérieure, 35. — Chemins de Fampoux, 500. — La Teste, 182 50, 185. — Actions de : Zinc Vieille Montagne, 1100. — Aveyron, 5850. — Lin Maberly, 697 50, 698 75. — Union linière, 495. — Lits militaires, 1015. — Houillère Chazotte, 750, 775, 800 ex divid. — Remboursement, 231. Oblig. Grand'-Combe nouv. 1110. — Rouen, 1030. — A terme : Banque de France, 3285.

5 0/0 compt.....	1er C. 119 80	P. H. 119 75	P. B. 119 60	dr C. 119 75	hier 119 60
— fin cour...	119 50	119 80	119 50	119 85	119 15
3 0/0 compt.....	83 15	82 90	83 15	82 95	83 10
— fin cour...	83 00	83 10	82.95	83 00	82 90

Au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe
O. de la Ville...	1425 » »	» »»	» »»	5 0/0 Bge 1840.	100 »»	» »»	
B. de France....	3280 »»	3285 »»	H. 5 »»	— Portugais. .	» »»	» »»	
C. Gou. 1000....	1180 »»	» »»	H. 2 50	Esp. D. active.	37 1/2	» »»	
C. Gan. 1000....	1140 »»	» »»	H. 15 »»	3 0/0 Naples.	102 »»	» »»	
C. hypot......	583 75	582 50	B. 7 50	— Romain..	102 1/4	» »»	
4 Canaux.......	1250 »»	» »»	B. 5 »»	Obl. Piémont.	1215 »»	» »»	

Chemins de fer.	1er C.	Der C.	DIFe.		DIFe
St-Germ.....	» »»	» »»	» »»	Au 31. 1015.	B. 5 »»
V. r. d......	520 »»	530 »»	H. 30 »»	— 515, 530, 530.	H. 15
— r. g.......	350 »»	355 »»	H. 10 »»	— 350, 358 75, 357 50.	H. 12 20
Orléans.....	1240 »»	1243 »»	H. 3 »»	— 1247 50, 1238 75, 1250.	B. 11 25
Strasb......	251 25	251 25	H. 1 25	— 250, 251 25, 250.	»
Rouen.......	1020 »»	» »»	H. 3 »»	— 1025, 1015, 1022 50.	B. 2 50
Havre.......	» »»	810 »»	B. 15 »»	— 810, 807 50.	B. 2 50
Marseille....	932 50	» »»	H. 2 50	— 935, 936 25.	H. 4 25
Vierzon.....	682 50	» »»	B. 2 50	— 680, 686 25, 682 50.	H. 2 50
Nord........	760 »»	756 25	»» »»	— 760, 757 50.	
Bordeaux....	652 50	650 »»	B. 2 50	— 652 50, 650.	H. 1 25
Boulogne.....	547 50	547 50	B. 2 50	— 547 50, 555.	H. 5 »
Montereau...	437 50	435 »»	H. 5 »»	— 436, 425, 452 50	B. 2 50
Fampoux.....	» »»	» »»	» »»	— 480, 470, 470.	B. 12 50
Dieppe	» »»	» »»	» »»	—	

LONDRES, 28 déc.	PARIS, 30 décembre. PRIMES.	COULISSE.
Consol. Dimanche.	3 0/0 F. c.	Av. 83. »
Esp. act.	F. p. 83 25 d. un. 83 30, 83 65 d. 50.	Ap. 82 17 1/2.
Portug.	5 0/0 F. c.	B. du Trés
Mexic.	F. p. 120 50, 120 45 d. 50.	3 3/4 à 3 m.
5 0/0 hol.		
2 1/2 d.	Orléans, 1255 d. 20 au 15 janv.	5 0/0 f. c.
Rouen.	Rouen, Id. 1037 50 d. 20.	F. p. 10, 12 1/2.
Orléans.	Nord, 770, 765 d. 20.	3 0/0 f. c.
Nord.	787 50, 775 d. 10, au 15 p.	f. p. 35 37 1/2

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible 102,50 à 103.00; courant du mois, 105,00 à 00,00; 4 premiers 1846, 105,00 à 00,00; 4 d'été, 100,00 4 derniers mois, 97,00 à 00,00.

LILLE. — Pas de courrier.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 119,00 à 000.00; 8 premiers mois 1846, 119,00 à 120,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 86,00 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 31 décembre 1845.

7 h. » |» OPÉRA. — L'Etoile de Séville.
7 h. » |» FRANÇAIS. — Polyeucte. La Ciguë.
7 h. » |» OPÉRA-COMIQUE. — Les Diamants. L'Amazone.
0 h. » |» ODÉON. — Relâche.
7 h. » |» VAUDEVILLE. — Voilà ce qui vient de paraître. Riche d'amour.
6 h. 1|2 VARIÉTÉS. Le Tricorne. 2 Pierrots. Le Marquis. L'Abbé Galant.
6 h. 1|2 GYMNASE. — Un Droit. La Loi salique. La Vie.
6 h. 1|2 PALAIS-ROYAL. — Les Pommes de terre malades Femme laide
6 h. » |» PORTE-ST-MARTIN. — Représentation extraordinaire.
6 h. » |» GAITÉ. — La Sœur. Grâce de Dieu.
6 h. » |» CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. » |» COMTE. — Barbe impossible. Chemin de fer.
6 h. » |» FOLIES. — Plus heureux. Moustache. Nicolas. Gig-Gig.
PANORAMA. (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 4 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.